



ENCYCLOPÉDIE

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME DIXIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. ** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Prusse, & de la Société Royale de Londres.

Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME DIXIEME.

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

PAR M. ***.



M. DCC. LXVII.

AVEC APPROBATION.





AMMELLE *ou* MAMELLE, ſ. f. (*Anat. & Phyſiol.*) en latin *mamma*, partie du corps humain plus ou moins élevée, charnue, glanduleuſe, poſée extérieurement vers les deux côtés de la poitrine.

On donne le nom de *mammelles* à deux éminences plus ou moins rondes, ſituées à la partie antérieure & un peu latérale de la poitrine, de maniere que leur centre eſt à-peu-près vis-à-vis l'extrémité oſſeuſe de la ſixieme des vraies côtes de chaque côté. Elles varient en volume & en forme, ſelon l'âge & le ſexe.

Dans les enfans de l'un & l'autre ſexe, & dans les hommes de tout âge, elles ne ſont pour l'ordinaire que des tubercules cutanés, comme des verrues mollaſſes, plus ou moins rougeâtres, qu'on appelle *mammellons*, & qui ſont environnés chacun d'un petit cercle ou diſque médiocrement large, très-mince, d'une couleur plus ou moins tirant ſur le brun, & d'une ſurface inégale. On l'appelle *aréole*.

Dans les femmes, à l'âge d'adoleſcence, plutôt ou plus tard, il ſe joint à ces deux parties une troiſieme, comme une groſſeur ou protubérance plus ou moins convexe & arrondie, dont la largeur va juſqu'à cinq ou ſix travers de doigts, & qui porte à-peu-près au milieu de ſa convexité le mammellon & l'aréole. C'eſt ce qui eſt proprement appellé *mammelle*, & que l'on peut nommer auſſi le corps de la *mammelle*, par rapport à ſes deux autres parties. Ce corps augmente avec l'âge, acquiert beaucoup de volume dans les femmes groſſes, & dans celles qui nourriſſent. Il diminue auſſi dans la vieilleſſe, qui lui fait perdre de même ſa fermeté & ſa conſiſtance naturelles.

Le corps de la *mammelle* eſt en partie glanduleux & en partie graiſſeux. C'eſt un corps glanduleux entremêlé de portions de la membrane adipeuſe, dont les pellicules cellulaires ſoutiennent un grand nombre de vaiſſeaux ſanguins, de vaiſſeaux lymphatiques, de conduits ſéreux & laiteux, avec pluſieurs petites grappes glanduleuſes qui en dépendent, le tout fermement arrêté entre deux membranes qui ſont la continuation des pellicules.

La plus interne de ces deux membranes & qui fait le fond du corps de la *mammelle*, eſt épaiſſe, preſque plate, & attachée au muſcle du grand pectoral. L'autre membrane ou l'externe eſt plus fine, & forme au corps de la *mammelle* une eſpece de tégument particulier, plus ou moins convexe, & elle eſt fortement adhérente à la peau.

Le corps graiſſeux ou adipeux de la *mammelle* en particulier eſt un peloton ſpongieux, entrelardé plus ou moins de graiſſe. C'eſt un amas de pellicules membraneuſes, qui forment enſemble, par l'arrangement de leurs faces externes, comme une membrane particuliere en maniere de ſac, dans lequel tout le reſte du corps graiſſeux eſt renfermé. La portion externe de ce ſac, c'eſt-à-dire celle qui touche la peau eſt fort mince, au lieu que l'autre qui eſt contre le muſcle grand pectoral eſt fort épaiſſe.

Le corps glanduleux renferme une maſſe blanche, qui n'eſt qu'un amas de conduits membraneux, étroits en leur origine, larges dans le milieu, qui accompagnent principalement la maſſe blanche & ſe retréciſſent derechef en allant au mammellon, vers lequel ils font une eſpece de cercle de communication; on les appelle *conduits laiteux*.

Le diſque ou cercle coloré eſt formé par la peau, dont la ſurface interne ſoutient quantité de petits corps glanduleux de cette eſpece, que M. Morgagny appelle *glandes ſébacées*. Ils paroiſſent aſſez viſiblement dans toute l'aréole, même en-dehors, où ils font de petites éminences plates qui s'élevent d'eſpace en eſpace comme des monticules tout autour, dans l'étendue du cercle ou du diſque.

Ces monticules ou tubercules ſont percés d'un petit trou, par lequel on peut faire ſortir une matiere ſébacée. Quelquefois on en exprime une liqueur ſéreuſe, d'autrefois une ſéroſité laiteuſe, ou même du lait tout pur, ſur-tout dans les nourrices.

Ce fait donne à penſer que ces tubercules communiquent avec les conduits laiteux, & qu'on pourroit les regarder comme de petits mammelons auxiliaires qui ſuppléent un peu aux vrais mammelons. Les matieres ou liqueurs différentes qu'on peut exprimer ſucceſſivement d'un même corps glanduleux, donnent encore lieu de croire que le fond de ces petits trous eſt commun à pluſieurs autres plus petits.

On voit par ce détail que la ſubſtance des *mammelles* eſt compoſée de pluſieurs choſes différentes. 1°. On trouve les tégumens communs qui ſont l'épiderme, une peau tendre & une quantité conſidérable de graiſſe. 2°. On trouve une ſubſtance particuliere, blanche, qui paroît être glanduleuſe, & qui n'eſt pas différente de la ſubſtance qui compoſe la plus grande partie des *mammelles* des animaux; elle occupe ſur-tout le milieu de la *mammelle*, & elle eſt environnée d'une grande quantité de graiſſe, qui forme une partie conſidérable des *mammelles*.... Les corps glanduleux qui ont été décrits comme des glandes par Nuck, mais ſur-tout par Verheyen, & par d'autres qui ont ſuivi ces anatomiſtes: ces corps, dis-je, ne ſont pas des glandes, ils ne ſont que de la graiſſe. On trouve 3°. les tuyaux qui portent le lait, qui marchent à-travers la ſubſtance glanduleuſe, & qui ſe joignent par des anaſtomoſes; ils ramaſſent & retiennent le lait qui eſt ſéparé dans les filtres. Toutes ces choſes ſont fort ſenſibles dans les *mammelles* gonflées qui ſont grandes, & ſur-tout dans les nourrices; mais à peine peut-on les voir dans les filles qui n'ont pas encore l'âge de puberté, dans les femmes âgées, dans celles qui ſont extrèmement maigres, ou qui ont les *mammelles* deſſéchées. 4°. Quant aux vaiſſeaux des *mammelles*, on ſait que les arteres & les veines qui s'y diſtribuent, ſe nomment *mammaires internes & externes*, & qu'elles communiquent avec les épigaſtriques. Warthon a décrit les vaiſſeaux lymphatiques. Les nerfs mammaires viennent principalement des nerfs coſtaux, & par leur moyen communiquent avec les grands nerfs ſympathiques.

Les *mammelles* bien conditionnées ſont le principal ornement du beau ſexe, & ce qu'il a de plus aimable & de plus propre à faire naître l'amour, ſi l'on en croit les Poëtes. L'un d'eux en a fait le reproche dans les termes ſuivans à une de ſes maîtreſſes enjouée.

Numquid lacteolum ſinum, & ipſas
Præ te fers ſine linteo papillas?
Hoc eſt dicere, poſce, poſce, trado;
Hoc eſt ad venerem vocare amantes.

Mais les *mammelles* ſont ſur-tout deſtinées par la nature à cribler le lait & à le contenir, juſqu'à ce que l'enfant le ſuce; delà vient que les femmes dont les *mammelles* ſont en forme de poire, paſſent pour les meilleures nourrices, parce que l'enfant peut alors prendre dans la bouche le mammellon, conjointement avec une partie de l'extrémité de la *mammelle*.

Cet avantage eſt fort au deſſus de la beauté réelle des *mammelles*, qui conſiſte à être rondes, fermes, bien placées ſur la poitrine, & à une certaine diſtance l'une de l'autre; car ſuivant la régle de proportion miſe en œuvre par nos ſtatuaires, il faut qu'il y ait autant d'eſpace de l'un des mammelons à l'autre, qu'il y en a depuis le mammelon juſqu'au milieu de la foſſette des clavicules; enſorte que ces trois points faſſent un triangle équilatéral; mais laiſſons ces choſes acceſſoires pour nous occuper de faits plus intéreſſans.

La premiere queſtion qui ſe préſente, c'eſt ſi le tiſſu des *mammelles* n'eſt pas celluleux auſſi-bien que glanduleux. Il paroît qu'il s'y trouve des cellules ou des organes, dans leſquels le lait filtré ſe verſe. De-là naiſſent ſans doute les tuyaux lactés qui ſont longs, groſſiſſent dans leurs progrès, & en approchant du mammelon forment des tuyaux plus étroits; ces canaux ſont accompagnés d'un tiſſu ſpongieux dans lequel le ſang ſe répand, & cet aſſemblage va ſe terminer de deux façons; car les tuyaux lactés retrécis vont aboutir à une eſpece de tuyau circulaire qui forme un confluent; & le tiſſu ſpongieux va former le corps du mammelon, & finit par un amas de mêches & de faiſceaux pliſſés. Cet amas

est un tissu qui peut prendre divers degrés de fermeté, qui s'allonge & se racourcit, & qui est extrèmement sensible à cause des houpes nerveuses que M. Ruysch y a observées.

Du confluent dont nous avons parlé, partent plusieurs tuyaux, lesquels vont s'ouvrir à la surface du bout du mammelon, & qui sont réserrés & raccourcis par le pli des méches du mammelon.

Autour de la base du mammelon, on voit un plan circulaire parsemé de petites glandes dont les ouvertures excrétoires sont assez visibles; il est certain que par les ouvertures qui sont répandues sur la surface de ce plan circulaire, il sort une matiere sébacée & une matiere laiteuse; c'est Morgagny qui a fait cette découverte.

On demande, 2°. quelle est la nature du lait qui sort des *mammelles* des femmes. Je réponds qu'il est de la nature même du lait des animaux: ce lait a quelque rapport avec le chyle, tel qu'il est dans les intestins, mais il en differe par plusieurs de ses propriétés; car 1°. le lait a moins de sérosité, parce que la sérosité qui se trouve dans le chyle, se partage à toute la masse du sang; il ne doit donc y en avoir qu'une partie dans le lait. 2°. Le lait a été plus trituré, puisqu'il a passé par le cœur & par les vaisseaux. 3°. On en peut faire du fromage, ce qu'on ne peut faire du chyle, parce que l'huile n'est pas assez séparée du phlegme, & mêlée avec la matiere gélatineuse & terreuse qui est mêlée avec le sang. 4°. Le lait ne se coagule pas comme la sérosité du sang, parce que la sérosité du sang a plus souvent passé par les filieres; dans ce passage la partie la plus aqueuse, coule dans les filtres & dans les vaisseaux lymphatiques; alors la partie huileuse se ramasse davantage, ensuite elle ne se mêle plus si bien avec l'eau. 5°. Le lait devient âcre & tend à s'alkaliser dans les fiévres, il change de couleur; on l'a vû quelquefois devenir jaune du soir au lendemain; on donne cette couleur au lait en le faisant bouillir avec des alkalis; la chaleur qui s'excite dans le sang par la fiévre, produit la même effet. aussi les nourrices qui ont la fiévre ou qui jeûnent, donnent un lait jaunâtre & très-nuisible aux enfans; on voit par-là que les matieres animales sont moins propres à former de bon lait que les matieres végétales, car les parties des animaux sont plus disposées à la pourriture.

La troisieme question qu'on propose, c'est si le lait vient du sang dans les *mamelles*, ou si le chyle peut y être porté par les vaisseaux sanguins. Nous répondons, 1°. qu'on a des exemples qui prouvent que le lait peut sortir par plusieurs endroits du corps humain, comme par la cuisse, *&c.* or dans ces parties, il n'y a pas lieu de douter, que ce ne soit le sang qui y porte le suc laiteux. 2°. Les injections démontrent, qu'il y a un chemin continu des artères aux tuyaux laiteux; or cette continuation de canaux ne peut être que pour décharger les artères. On objectera que le sang pourroit changer le chyle; mais il faut remarquer que le chyle mêlé au sang ne quitte pas d'abord la blancheur, & qu'il circule au contraire assez long-tems avec le sang, sans se dépouiller de sa couleur; si on ouvre la veine d'un animal quatre ou cinq heures après qu'il a beaucoup mangé, on verra une grande quantité de chyle semblable au lait qui nage avec le sang coagulé. *Lower* a observé qu'un homme qui avoit perdu beaucoup de sang par une longue hémorrhagie, rendoit le chyle tout pur par le nez.

On demande comment le lait se filtre, & comment il est sucé par l'enfant. Voici la méchanique de cette filtration. Le sang rempli de chyle, étant porté dans les artères mamaires, se trouve trop grossier pour passer par les filtres, tandis que le lait dont les molécules sont plus déliées s'y insinue; parmi les organes qui séparent le lait, il y a des vaisseaux lymphatiques; la partie aqueuse passe dans ces vaisseaux, ce lait porté dans les follicules & dans les tuyaux, est poussé par le sang qui se trouve dans le tissu spongieux dont les canaux laiteux sont environnés, & dont le mamelon est formé. Les tuyaux qui reçoivent le lait filtré, s'élargissent vers leur partie moyenne, & par-là peuvent contenir une grande quantité de lait qui coulera de lui-même, lorsque la distension de ces vaisseaux surmontera le resserrement du mamelon; pour ce qui regarde l'action de l'enfant qui suce. *Voyez*-en la méchanique, au *mot* SUCTION ou au *mot* TETTER.

La cinquieme question qu'on fait ici, c'est pourquoi les hommes ont des *mamelles*? On peut répondre qu'on en ignore l'usage, & que peut-être les *mamelles* n'en ont aucun dans les hommes. La nature a d'abord formé les parties qui étoient nécessaires à la conservation de l'espece; mais quoique ces parties soient inutiles dans un sexe, elle ne les retranche pas, à, moins que ce retranchement ne soit une suite nécessaire de la structure qui différencie les sexes. Il est certain que les *mamelles* sont les mêmes dans les hommes & dans les femmes; car dans les deux sexes elles filtrent quelquefois de vrai lait, de sorte que les menstrues & la matrice ne sont que des causes occasionnelles qui déterminent l'écoulement du suc laiteux. Les enfans des deux sexes qui ont souvent du lait suintant de leurs *mamelles*, en sont une nouvelle preuve.

Mais, dira-t-on, pourquoi les hommes en general n'ont-ils pas du lait comme les femmes, & pourquoi leurs *mamelles* sont-elles plûtôt seches? Tâchons d'expliquer ce phénomene. 1°. Dans les enfans de l'un & de l'autre sexe, les *mamelles* sont fort gonflées, & contiennent ordinairement du lait; cela doit être ainsi, puisque les organes sont les mêmes, & qu'il n'y a pas plus de transpiration d'un côté que d'autre, durant que le fœtus est dans le sein de la mere, & durant l'enfance. 2°. Dès que les filles sont venues à un certain âge, & que la plénitude arrive dans l'utérus, alors les *mamelles* se gonflent, le sang dilate les vaisseaux artériels, qui sont encore fort flexibles à cet âge, où coulent les menstrues pour la premiere fois; le gonflement dont nous venons de parler, arrive à proportion que les filles approchent de l'âge de treize ou quatorze ans; mais il se fait sur-tout sentir quelques jours avant que les menstrues coulent; & il est si vrai qu'il se fait sentir d'avance, que si l'on examine attentivement le pouls, on trouvera qu'il s'éleve cinq ou six jours avant l'écoulement des menstrues; le sang qui remplit extraordinairement les vaisseaux utérins, empêche celui qui vient après, d'y entrer; ce sang qui vient après entre en plus grande quantité dans les artères, qui de l'abdomen vont communiquer avec les mamaires; par-là les *mamelles* se gonflent, dès que les tuyaux excrétoires de l'utérus viennent à s'ouvrir, le sang ne passe plus en aussi grande quantité par les artères communiquantes avec les mamaires: & alors le sang qui gonfloit les *mamelles*, s'écoule peu-à-peu; voilà donc deux causes qui produisent le gonflement des *mamelles*; la premiere est la préparation de la nature au flux menstruel, & cette préparation dure assez long-tems: ainsi on ne doit pas être surpris, si les *mamelles* se gonflent long-tems avant cet écoulement: 3°. le gonflement est encore causé par les efforts que fait la nature dans les premiers écoulemens.

Ajoutez à tout cela les aiguillons de l'amour, qui souvent ne sont pas tardifs dans les filles; les impressions de cette passion s'attachent à trois organes qui agissent toujours de concert, la tête, les parties de la génération & les *mamelles*; le feu de la passion se porte de l'une à l'autre; alors les *mamelles* se gonflent, le sang fait des efforts contre les couloirs qui doivent filtrer du lait, & les dispose par-là à le recevoir un jour; or ce que nous venons de dire au sujet de l'accord de ces trois parties, quand elles sont agitées par les impressions de l'amour, doit nous rappeller une troisieme cause qui agit dans le gonflement des *mamelles*, c'est l'action des nerfs sympatiques; quand l'utérus se prépare à l'écoulement menstruel, il est agité par les efforts du sang; cette agitation met en jeu les nerfs sympathiques, qui agissent d'abord sur les *mamelles*; ces nerfs par leur action, rétrécissent les vaisseaux qui rapportent le sang des *mamelles*; il est donc obligé de séjourner dans leur tissu spongieux, & de le gonfler; sous ces mouvemens dilatent les couloirs des *mamelles* & favorisent l'usage auquel la nature les a destinées. On voit par-là, que la raison qui montre qu'il ne doit pas y avoir un écoulement reglé dans les hommes, nous apprend que le lait ne doit pas se filtrer dans leurs *mamelles*; comme ils n'éprouvent pas de plénitude ainsi que les femmes, les vaisseaux mamaires qui ne sont jamais gonflés, ne se dilatent point; au contraire, comme ils se fortifient & se durcissent, les follicules & tuyaux laiteux acquierent de la dureté, parce qu'ils sont membraneux; ainsi le sang a de la peine à y séparer le lait, quand même il arriveroit dans la suite quelque plénitude, comme on le voit souvent par les écoulemens périodiques qui se font par les vaisseaux hémorrhoïdaux. Il peut cependant se trouver des hommes en qui la plénitude, les canaux élargis dans les *mamelles*, la pression ou le sucement produiront du lait; tout cela dépend de la dilatation des canaux.

La sixieme question qu'on peut former, c'est pourquoi le lait vient aux femmes après qu'elles ont accouché. Pour bien répondre à cette question & comprendre clairement la cause qui pousse le lait dans les *mamelles* après l'accouchement, il faut se rappeller, 1°.

que

que le lait vient du chyle, 2°. que les vaisseaux de l'utérus sont extrémement dilatés durant la grossesse, 3°. que l'utérus se retrécit d'abord après l'accouchement, 4°. qu'il passoit une grande quantité de chyle ou de matiere laiteuse dans le fœtus.

De la troisieme proposition, 1°. il s'ensuit que le sang ne pouvant plus entrer en si grande quantité dans les arteres ascendantes, par conséquent les arteres qui viennent des souclavieres & des axillaires dans les *mamelles*, seront plus gonflées; 2°. Il s'ensuit de cette même proposition que le sang qui entre dans l'aorte descendante ne pouvant plus s'insinuer en si grande quantité dans l'utérus, remplira davantage les arteres épigastriques qui communiquent avec les mamaires. Voilà donc les *mamelles* plus gonflées de deux côtés après l'accouchement. 3°. De la quatrieme proposition il s'ensuit que le chyle superflu à la nourriture de la mere, lequel passoit dans le fœtus, doit se partager aux autres vaisseaux & se porter aux *mamelles*. A la premiere circulation qui se fera, il en viendra une partie; à la seconde il en viendra une autre, *&c.* & comme cinq ou six heures après le repas le chyle n'est pas encore changé en sang, les circulations nombreuses qui se feront durant tout ce tems y porteront une grande partie de ce chyle, qui auroit passé dans le fœtus s'il eût été encore dans le sein de la mere.

Dans le tems que le chyle est ainsi porté aux *mamelles*, les follicules se remplissent extraordinairement, les tuyaux gonflés se pressent beaucoup; & à l'endroit où ils s'anastomosent, cette pression empêche que le lait ne s'écoule. Les tuyaux extérieurs qui n'ont pas encore été ouverts, contribuent aussi par leur cavité étroite à empêcher cet écoulement; mais dès qu'on a sucé les *mamelles* une fois, 1°. les tuyaux externes se dilatent, 2°. les cylindres de lait qui sont dans les tuyaux internes sont continus avec les cylindres qui sont entrés dans les externes: alors le lait qui ne couloit point auparavant rejaillira après qu'on aura sucé une fois ces tuyaux, dont l'ouverture étoit fermée au lait, par la même raison que l'uretre est quelquefois fermée à l'urine par la trop grande dilatation de la vessie, laquelle étant trop gonflée, fait rentrer son col dans sa cavité.

On peut ajouter une autre cause qui ne contribue pas moins que celles dont nous venons de parler, à faire entrer le lait en grande partie dans les *mamelles* après l'accouchement; il faut se rappeller le grand volume qu'occupe l'utérus pendant la grossesse; après l'accouchement, l'utérus revient dans peu de tems à son premier volume: durant les premiers jours la révolution y est extraordinaire, c'est-à-dire que la constriction des fibres, l'expulsion du sang y causent des mouvemens surprenans & pour ainsi dire subits. Or, par l'action des nerfs sympathiques, le mouvement se porte avec la même violence dans les *mamelles*; elles se gonflent par ces mouvemens, leurs couloirs s'ouvrent, & le lait se filtre & s'écoule. Le lait entre dans les filtres par la même raison que si les vaisseaux de la matrice étoient mis en jeu par les mouvemens des nerfs, le sang ou une matiere blanche, pourroient s'écouler.

Par cette méchanique qui fait que le lait se filtre dans les *mamelles* des femmes accouchées, il peut se filtrer dans les filles dont les regles sont supprimées; car le sang ne pouvant ni circuler librement ni se faire jour par la matrice, se jettera dans les *mamelles*, ce qui n'est pas rare. On voit aussi par-là que cela peut arriver à quelques femmes qui n'ont plus le flux menstruel; cependant comme les fibres se durcissent par l'âge, ce cas ne se rencontrera point ou très-rarement dans les femmes âgées, dont les parties seront desséchées.

Les filles qui sont fort lascives pourront avoir du lait par une raison approchante de celle que je viens de donner; car les convulsions qui s'exciteront dans leurs parties génitales feront monter une plus grande quantité de sang dans les arteres épigastriques, parce que les convulsions retrécissent la cavité des vaisseaux dans la matrice, le vagin, *&c.* cet effet arrivera sur-tout dans les filles qui auront les regles supprimées; & le sang étant retardé dans l'utérus, ira toujours remplir les arteres épigastriques, jusqu'à ce que les mouvemens qui agissent sur la matrice ayant cessé, le sang trouve un passage plus libre. Il faut sur-tout ajouter à cette cause l'action des nerfs sympathiques, qui sont ici les principaux agens.

Le même effet peut arriver si les femmes manient souvent leurs tettons. 1°. Les houpes nerveuses qui se trouvent au mamelon étant chatouillées, tiraillent le tissu spongieux & les vaisseaux sanguins; ce tiraillement joint à l'action du sang de ce tissu, exprime le lait des vaisseaux sanguins & le fait couler. De plus, le chatouillement des *mamelles* produit des sensations voluptueuses, met en jeu les parties de la génération, lesquelles à leur tour réagissent sur les *mamelles*. On a vu des hommes qui en se maniant les *mamelles* se sont fait venir du lait par la même raison.

Il ne sera pas difficile d'expliquer pourquoi les vuidanges diminuent par l'écoulement du lait, & *vice versâ*, & pourquoi elles augmentent par la suppression du lait; le sang qui se décharge par une ouverture doit se décharger moins par une autre.

De tout ce que nous venons de dire, il s'ensuit encore que le soir durant la grossesse, la douleur, la tension, la dureté de la *mamelle* doivent augmenter. 1°. Les mouvemens que les femmes se donnent pendant le jour, font que le sang se porte en plus grande quantité vers les *mamelles*; 2°. la chaleur diminue le soir, la pesanteur de l'air augmente, les pores se trouvent moins ouverts, la surface du corps se trouve plus comprimée: tout cela peut faire que le sang regorge vers les *mamelles*; on ne doit pas être surpris si alors il en découle une liqueur séreuse, sur tout dans les pays septentrionaux.

Voilà la réponse aux principaux phénomenes qui regardent les *mamelles*: la nature n'a pas exempté cette partie de ses jeux. Ordinairement les femmes n'ont que deux *mamelles*; cependant Blasius, Walœus & Borrichius en ont remarqué trois. Thomas Bartholin parle d'une femme qui en avoit quatre. Jean Faber Lyncæus a fait la même remarque d'une femme de Rome, & toutes quatre étoient pleines de lait. Lamy, sur les observations duquel on peut compter, assure qu'il a vu quatre *mamelles* à une femme accouchée à l'hôtel-dieu, qui toutes rendoient du lait. Il y en avoit deux à la place ordinaire d'une grosseur médiocre, & deux autres immédiatement au-dessous beaucoup plus petites.

On lit dans un recueil de faits mémorables, composé par un moine de Corbie, & dont il est parlé dans la *république des lettres Septembre* 1686, qu'une paysanne qui vivoit en 1164 avoit quatre *mamelles*, deux devant & deux derriere, vis-à-vis les unes des autres, également pleines de lait; & cette femme, ajoute-t-il, avoit eu déjà trois fois des jumeaux qui l'avoient tetté de part & d'autre: mais un fait unique si singulier rapporté par un amateur du merveilleux & dans un siecle de barbarie, ne mérite aucune croyance.

Pour ce qui regarde la grosseur & la grandeur des *mamelles*, elle est monstrueuse dans quelques personnes & dans quelque pays. Au cap de Bonne-Espérance & en Groenland, il y a des femmes qui les ont si grandes, qu'elles donnent à tetter à leurs enfans par-dessus l'épaule. Les *mamelles* des femmes de la terre des Papous & de la nouvelle Guinée sont semblablement si longues, qu'elles leur tombent sur le nombril, à ce que dit le Maire dans sa description de ces deux contrées. Cada Mosto, qui le premier nous a certifié que les pays voisins de la ligne étoient couverts d'habitans, rapporte que les femmes des deserts de Zara font consister la beauté dans la longueur de leurs *mamelles*. Dans cette idée, à peine ont-elles douze ans qu'elles se serrent les *mamelles* avec des cordons, pour les faire descendre le plus bas qu'il est possible.

Outre les jeux que la nature exerce sur les *mamelles*, elle les a encore exposées à des maux terribles dont il ne s'agit pas de parler ici, c'est la triste besogne de la Medecine & de la Chirurgie.

Finissons cette physiologie des *mamelles* par quelques observations particulieres qui s'y rapportent directement.

Premiere observation. Pour bien voir exactement la structure des *mamelles*, outre le choix de la *mamelle* bien conditionnée, médiocrement ferme, d'un volume assez considérable dans une nourrice ou femme morte en couche, ou peu de tems après l'accouchement, il faut diviser le corps de la *mamelle* en deux parties par une section verticale qui doit se continuer sous le mamelon, pour le partager aussi suivant sa longueur, comme l'enseigne Morgagny, l'auteur à qui l'on doit le plus de recherches sur cette matiere.

Seconde observation. Le tems où les *mamelles* se gonflent est l'âge où les filles commencent à devenir nubiles, à 12 ans, 14 ans, 16 ans, suivant les pays, & plutôt ou plûtard dans les unes que dans les autres; ce gonflement s'exprime en latin par ces termes, *mammæ sororiantur*, & par d'autres qu'Ovide & Catulle connoissoient mieux que moi. Le tems où les *mamelles* diminuent varie semblablement, sans qu'il y ait d'âge fixe qui décide de leur diminution.

Troiſieme obſervation. Le lait dans une femme n'eſt point une preuve certaine de groſſeſſe, elle peut être vierge & nourrice tout-à-la-fois: nous en avons dit les raiſons. Ainſi Bodin a pu aſſurer ſans menſonge qu'il y avoit dans la ville de Ham en Picardie un petit enfant qui s'amuſant après la mort de ſa mere à ſucer le teton de ſa grand'mere, lui fit venir du lait & s'en nourrit. On trouve dans Bonnet d'autres exemples ſemblables, atteſtés par la célebre Louiſe Bourgeois, accoucheuſe de l'hôtel-dieu. Enfin on peut lire à ce ſujet la diſſertation de Francus, intitulée, *ſatyra medica lac virginis*.

On cite auſſi pluſieurs exemples d'hommes dont les *mamelles* ont fourni du lait; & l'on peut voir ſur ce fait le *ſepulchretum*. On peut conſulter en particulier Florentini (Franciſci Marin), *de genuino puerorum lacte, & de mamillarum in viro lactifero ſtructura, diſquiſitio, Lucæ* 1653. Mais comme perſonne ne doute aujourd'hui de cette vérité, il eſt inutile de s'y arrêter davantage.

Quatrieme obſervation. Nous avons dit ci-deſſus que le lait pouvoit ſortir par pluſieurs endroits du corps humain, comme par la cuiſſe: voici un fait très-curieux qui ſervira de preuve, ſur le témoignage de M. Bourdon, connu par ſes tables anatomiques *in-folio*, diſpoſées dans un goût fort commode. Il aſſure avoir vu une fille de 20 ans rendant une auſſi grande quantité de lait par de petites puſtules qui lui venoient à la partie ſupérieure de la cuiſſe gauche ſur le pubis, qu'une nourrice en pourroit rendre de ſes *mamelles*. Ce lait laiſſoit une crême, du fromage & du *ſerum*, comme celui de vache, dont il ne différoit que par un peu d'acrimonie qui piquoit la langue. La cuiſſe d'où ce lait découloit étoit tuméfiée d'un œdème qui diminuoit à proportion de la quantité de lait qui en ſortoit; cette quantité étoit conſidérable, & affoibliſſoit beaucoup cette fille. Quand ce lait parut, elle ceſſa d'être réglée, & d'ailleurs ſe portoit bien à l'affoibliſſement près dont on vient de parler. *Voyez* le *journal des Savans, du 5 Juin* 1684.

Cinquieme obſervation. Si le phyſicien, après avoir conſidéré tout ce qui concerne les *mamelles* humaines, jette finalement les yeux ſur l'appareil de cette partie du corps dans les bêtes, il la trouvera également curieux & digne de ſon admiration, ſoit qu'il examine la ſtructure glanduleuſe de leurs tettines, de leurs trayons, les arteres, les veines, les nerfs, les tuyaux lactés qui s'y diſtribuent; ſoit qu'il conſidere le nombre convenable de leurs pis proportionné aux diverſes circonſtances de l'animal, & placé dans l'endroit le plus commode du corps de chaque eſpece pour diſpenſer le lait à ſes petits.

Les animaux qui ont les piés ſolides, qui ruminent & ceux qui portent des cornes, comme la cavale, l'âneſſe, la vache, *&c.* ont les *mamelles* placées entre les cuiſſes, parce que les petits ſe tiennent ſur leurs piés dès le moment de leur naiſſance, & que les meres ne ſe couchent point pour les alaiter. Les animaux qui ont des doigts aux piés & qui font d'une ſeule portée pluſieurs petits, ont une double rangée de *mamelles* placées le long du ventre, c'eſt-à-dire depuis l'aîne juſqu'à la poitrine; dans le lapin cette rangée s'étend juſqu'à la gorge: ceux-ci ſe couchent pour donner le tettin à leurs petits, comme cela ſe voit dans l'ourſe, dans la lionne, *&c.*

Si ces animaux portoient leurs *mamelles* uniquement aux aînes, en ſe couchant leurs cuiſſes empêcheroient les petits d'approcher des *mamelles*. Dans l'éléphant les trayons ſont près de la poitrine, parce que la mere eſt obligée de ſucer ſon lait elle-même par le moyen de ſa trompe, & de le conduire enſuite dans la bouche du petit. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques* n°. 336, *l'anatomie comparée* de Blaſius & autres écrivains. Ils fourniront au lecteur pluſieurs détails ſur ce ſujet que je ſupprime; & il s'en faut bien que les recherches des Phyſiciens aient épuiſé la matiere. „ Une choſe qui montre, dit Ciceron, que ce ſont-là les ouvrages d'une „ nature habile & prévoyante, c'eſt que les femelles qui „ comme les truies & les chiennes ſont d'une portée „ beaucoup de petits, ont beaucoup de *mamelles*, au „ lieu que celles-là en ont peu, qui font peu de petits „ à-la-fois. Lorſque l'animal ſe nourrit de lait, preſque „ tous les alimens de ſa mere ſe convertiſſent en lait; „ & par le ſeul inſtinct l'animal qui vient de naître va „ chercher les *mamelles* de ſa mere, & ſe raſſaſie du „ lait qu'il y trouve. *Liv. II. ch. xlj. de nat. deorum.* (*D. J.*)

MAMMELON, ſ. m. (*Anatom.*) en anglois *nipple*. On appelle *mamelon* le tubercule ou bouton qui s'éleve du centre de l'aréole de la mamelle; ſon volume eſt différent ſelon l'âge & le tempérament en général, & ſelon les différens états du ſexe en particulier. Dans les femmes enceintes & dans celles qui alaitent, il eſt d'un volume aſſez conſidérable, ordinairement plus en hauteur ou longueur qu'en largeur ou épaiſſeur. Il y en a qui l'ont très-court, ce qui eſt très-incommode à l'enfant qui tette.

Le tiſſu du *mamelon* eſt caverneux, élaſtique, & ſujet à des changemens de conſiſtence, en fermeté & en flaccidité. Il paroît compoſé de pluſieurs faiſceaux ligamenteux, dont les extrémités forment la baſe & la ſommité du *mamelon*; ces faiſceaux paroiſſent être légerement pliſſés dans toute la longueur de leurs fibres: de ſorte qu'en le tirant & l'allongeant on en efface les pliſſures, qui reviennent auſſi-tôt qu'on ceſſe de tirer.

Entre les faiſceaux élaſtiques ſont placés, par de petits intervalles & dans la même direction, ſept ou huit tuyaux particuliers qui du côté de la baſe du *mamelon* aboutiſſent à un contour irrégulierement circulaire des conduits laiteux; & du côté de la ſommité du même *mamelon* s'ouvrent par autant de petits trous preſque imperceptibles. Ces tuyaux étant étroitemens liés avec les faiſceaux élaſtiques, ſe pliſſent de même.

Le corps du *mamelon* eſt enveloppé d'une production cutanée extrêmement mince, & de l'épiderme; la ſurface externe du *mamelon* eſt fort inégale, par quantité de petites éminences & rugoſités irrégulieres dont celles du contour & de la circonférence du *mamelon* ſe trouvent en quelques ſujets avoir un arrangement tranſverſal ou annulaire, quoique très-interrompu & comme entrecoupé.

Cette direction paroît dépendre de la pliſſure élaſtique des faiſceaux dont je viens de parler, & on peut par cette ſimple ſtructure expliquer comment les enfans en ſuçant le *mamelon*, & les payſannes en tirant les pis de la vache, font ſortir le lait; car les tuyaux excrétoires étant ridés conformément aux plis des faiſceaux, ces rides, comme autant de valvules, s'oppoſent à la ſortie du lait, dont les conduits laiteux ſont remplis: au lieu que le *mamelon* étant tiré & allongé, ces tuyaux perdent leurs plis & préſentent un paſſage tout droit. Ajoutez ici que ſi l'on tire avec quelque violence, on allonge en même tems le corps de la mamelle, d'où réſulte un retréciſſement latéral qui preſſe le lait vers les tuyaux ouverts. On peut encore, en comprimant ſeulement le corps de la mamelle, preſſer le lait vers le *mamelon*, & forcer le paſſage par les tuyaux.

Comme la ſubſtance du *mamelon* eſt caverneuſe, de même que celle du pénil, c'eſt pour cette raiſon qu'il groſſit & ſe releve quand on le manie, que les impreſſions de l'amour agiſſent, & que les enfans tettent; outre que cette partie eſt compoſée de vaiſſeaux ſanguins très-nombreux, de tuyaux lactés, & d'une épiderme ſenſible qui la couvre, les trous & les orifices des tuyaux lactés ſont au nombre de ſept, huit, dix, & paroiſſent bien dans les nourrices: l'aréole qui eſt parſemée de glandes eſt d'un rouge vif dans les jeunes filles; il devient d'une couleur plus obſcure dans les femmes mariées, & livides dans les vieilles. Hollier a vu un double *mamelon* dans une ſeule mamelle, & le lait découloit de chacun de ces deux *mamelons*.

Quand le *mamelon* dans une jeune femme nouvellement accouchée eſt ſi petit & ſi enfoncé dans le corps de la mamelle, que l'enfant ne peut s'en ſaiſir pour tetter, il faut alors ſe ſervir d'un enfant plus âgé, plus fort, d'un adulte, d'un inſtrument de verre à tetter, de la partie ſupérieure d'une pipe à fumer, *&c.*

Les femmes en couches qui nourriſſent leurs enfans ſont aſſez fréquemment affligées de gerçures & d'ulcérations douloureuſes au *mamelon*: on le frottera du mucilage de ſemence de coings, d'huile de myrrhe par défaillance, ou l'on fera tomber deſſus le *mamelon* à-travers une mouſſeline, un peu de poudre fine de gomme adraganth: on tâchera d'empêcher le *mamelon* de s'attacher au linge; c'eſt pourquoi lorſque l'enfant aura tetté, on lavera le *mamelon* avec une ſolution d'un peu de ſucre de ſaturne dans de l'eau de plantain, & on appliquera deſſus un couvercle d'ivoire ou de cire blanche fait exprès. (*D. J.*)

MAMMELONS *de la langue*, (*Anat.*) ſont des petites éminences de la langue, qu'on appelle ainſi parce qu'elles reſſemblent au petit bout des mamelles. *Voyez* LANGUE.

De la tunique papillaire de la langue s'élevent quantité de *mamelons* nerveux qui, pénétrant les ſubſtances viſqueuſes qui ſont au-deſſus, ſe terminent à la ſurface de la langue. *Voyez* PAPILLAIRE.

C'eſt

C'est par le moyen de ces *mamelons* que la langue est supposée avoir la faculté du goût. *Voyez* GOUT.

MAMMELONS, (*Hist. nat. Minéral.*) c'est ainsi que l'on nomme des *concrétions* pierreuses & minérales, dont les surfaces présentent des especes de tubercules ou d'excrescences, assez semblables au bout d'un teton. Plusieurs pierres & incrustations prennent cette forme; on la remarque pareillement dans plusieurs mines métalliques, sur-tout dans l'hématite, dans quelques pyrites qui ont la forme d'une grappe de raisin, *&c.* (—)

MAMMELON, s. m. (*Conchyliol.*) Ce mot se dit, en Conchyliologie, de toutes sortes de tubercules qui se trouvent sur les coquillages, & en particulier de la partie ronde & élevée qui se voit sur la robe des oursins, de laquelle le petit bout s'engrene dans les pointes ou piquans dont la coquille de cet animal est revêtue. (*D. J.*)

MAMMELON, (*Jardinage.*) c'est le bouton d'un fruit.

MAMMELON, (*Art méchaniq.*) c'est l'extrémité arrondie de quelques pieces de fer ou de bois. Le *mamelon* se place & se meut dans la lumiere. La lumiere est la cavité où il est reçu. Ainsi le *mamelon* d'un gond est la partie qui entre dans l'œil de la penture; le *mamelon* d'un treuil est l'extrémité aiguë de l'arbre, sur laquelle il tourne.

MAMMELUC, s. m. (*Hist. d'Egypte.*) milice composée d'abord d'étrangers, & ensuite de conquérans; c'étoit des hommes ramassés de la Circassie & des côtes septentrionales de la mer Noire. On les enrôloit dans la milice au Grand-Caire, & là on les exerçoit dans les fonctions militaires. Salah Nugiumeddin institua cette milice des *mammelucs* qui devinrent si puissans, que selon quelques auteurs arabes, ils éleverent en 1255 un d'entr'eux sur le trône. Il s'appelloit *Abousaid Berkouk*, nom que son maître lui avoit donné pour désigner son courage.

Sélim I. après s'être emparé de la Syrie & de la Mésopotamie, entreprit de soumettre l'Egypte. C'eut été une entreprise aisée s'il n'avoit eu que les Egyptiens à combattre; mais l'Egypte étoit alors gouvernée & défendue par la milice formidable d'étrangers dont nous venons de parler, semblable à celle des janissaires qui servoient sur le trône. Leur nom de *mammeluc* signifie en syriaque *homme de guerre à la solde*, & en arabe *esclave:* soit qu'en effet le premier soudan d'Egypte qui les employa, les eût achetés comme esclaves; soit plutôt que ce fût un nom qui les attachât de plus près à la personne du souverain, ce qui est bien plus vraissemblable. En effet, la maniere figurée dont on s'exprime en Orient, y a toujours introduit chez les princes les titres les plus ridiculement pompeux, & chez leurs serviteurs les noms les plus humbles. Les bachas du grand-seigneur s'intitulent ses esclaves; & Thamas Kouli-Kan, qui de nos jours a fait crever les yeux à Thamas son maître, ne s'appelloit que son esclave, comme ce mot même de *Kouli* le témoigne.

Ces *mammelucs* étoient les maîtres de l'Egypte depuis nos dernieres croisades. Ils avoient vaincu & pris saint Louis. Ils établirent depuis ce tems un gouvernement qui n'est pas différent de celui d'Alger. Un roi & vingt-quatre gouverneurs de provinces étoient choisis entre ces soldats. La mollesse du climat n'affoiblit point cette race guerriere qui d'ailleurs se renouvelloit tous les ans par l'affluence des autres Circasses, appellés sans cesse pour remplir ce corps toujours subsistant de vainqueurs. L'Egypte fut ainsi gouvernée pendant environ deux cens soixante ans. Toman-Bey fut le dernier roi *mammeluc*; il n'est célebre que par cette époque, & par le malheur qu'il eut de tomber entre les mains de Sélim. Mais il mérite d'être connu par une singularité qui nous paroît étrange, & qui ne l'étoit pas chez les Orientaux, c'est que le vainqueur lui confia le gouvernement de l'Egypte dont il lui avoit ôté la couronne. Toman-Bey de roi devenu bacha, eut le sort des bachas, il fut étranglé après quelques mois de gouvernement. Ainsi finit la derniere dynastie qui ait régné en Egypte. Ce pays devint par la conquête de Sélim en 1517 une province de l'empire turc, comme il l'est encore. (*D. J.*)

MAMMEY, (*Botan. exot.*) ou *mamey*, en latin *mammea* par le P. Plumier, genre de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice particulier de la fleur est formé de deux feuilles ovales qui tombent. La fleur est composée de quatre pétales concaves, arrondis, & plus larges que le calice. Les étamines sont des filets nombreux, de moitié moins longs que la fleur. Leurs bossettes ainsi que le germe du pistil sont arrondis. Le stile est en forme de cône. Le fruit est une baie très-grosse, charnue, rondelette & pointue à l'extrémité. Les graines sont ovales, quelquefois renfermées au nombre de quatre dans une simple loge.

Le P. Plumier ayant eu occasion de voir des *mammey* en plusieurs endroits des Indes occidentales, n'a pas oublié de décrire cette plante avec toute l'exactitude d'un botaniste consommé.

C'est, dit-il, un fort bel arbre & un des plus agréables qu'on puisse voir, mais moins encore par sa grandeur remarquable, que par la bonté de son fruit & la beauté du feuillage dont il est couvert en tout tems. Ses feuilles sont attachées deux à deux, vis-à-vis l'une de l'autre, & soutenues par une grosse nervure, & par plusieurs petites côtes traversieres.

Les fleurs sont composées de quatre pétales argentins, un peu charnus, disposés en rose, ovales, creux, & deux fois plus larges que l'ongle. Leur calice est d'une seule piece rougeâtre & fendue en deux quartiers, en façon de deux petites cuillers; il pousse un pistil entouré d'une belle touffe d'étamines très-blanches, surmontées chacune d'un petit sommet doré.

Lorsque la fleur est tombée, le pistil devient un fruit à-peu-près semblable à nos pavies, mais souvent aussi gros que la tête d'un enfant. Il est pourtant terminé par une pointe conique, son écorce est épaisse comme du cuir, de couleur grisâtre, & toute couverte de tubercules qui la rendent raboteuse. Elle est fort adhérente à une chair jaunâtre un peu plus ferme que celle de nos pavies, mais de même odeur & de même goût. Le milieu du fruit est occupé par deux, trois, & souvent quatre noyaux, assez durs, filasseux, couleur de chataigne, & peu plus gros qu'un œuf de pigeon.

Cet arbre fleurit en Février ou Mars, & ses fruits ne sont mûrs que dans les mois de Juillet ou d'Août. On voit des *mammey* en plusieurs endroits des îles de l'Amérique, mais plus particulierement dans l'île Saint-Domingue, où on les appelle *abricots de S. Domingue.*

Ray dit qu'il sort en abondance des incisions qu'on fait à cet arbre, une liqueur transparente, que les naturels du pays reçoivent dans des gourdes, & que cette liqueur est extrèmement diurétique. (*D. J.*)

MAMMIFORME, adj. (*Anatomie.*) est un nom que l'on donne à deux apophyses de l'os occipital, parce qu'elles ressemblent à une mamelle. *Voyez* MASTOÏDE.

MAMMILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) est un nom que l'on donne à deux petites éminences qui se trouvent sous les ventricules antérieurs du cerveau, & qui ressemblent un peu au bout d'une mamelle. On les regarde comme les organes de l'odorat. *Voyez nos Pl. d'Anatomie & leur explication. Voyez aussi l'article* ODEUR.

MAMMILLAIRES, s. m. plur. (*Théolog.*) secte des Anabatistes, qui s'est formée à Harlem; on ne sait pas en quel tems. Elle doit son origine à la liberté qu'un jeune homme se donna de mettre la main sur le sein d'une fille qu'il aimoit & qu'il vouloit épouser. Cette action ayant été déférée au tribunal de l'église des Anabatistes, les uns soutinrent qu'il devoit être excommunié; & les autres dirent que sa faute méritoit grace, & ne voulurent jamais consentir à son excommunication. Cela causa une division entr'eux, & ceux qui s'étoient déclarés pour ce jeune homme, furent appellés du nom odieux de *mammillaires.* M. Miralius, *syntagm. histor. ecclés. pag.* 1012, *édit.* 1679. Bayle, *diction. critiq.* 2 *édit.* 1702.

MAMMINIZZA, (*Géog.*) bourg de Grece dans la Morée, sur la côte occidentale, à dix ou douze milles de Patras, des deux côtés d'une riviere, & à trois milles de la mer. M. Spon croit que ce lieu étoit la ville d'*Oléans*, & la riviere celle de *Piras.* (*D. J.*)

MAMOERA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Brésil dont il y a deux especes. L'un est mâle, il ne donne point de fruit, mais il porte des fleurs suspendues à des longues tiges, & formant des grappes qui ressemblent à celles du sureau, & qui sont inodores & d'une couleur jaunâtre. La femelle ne porte que du fruit sans aucune fleur, mais pour que cet arbre produise il faut que la femelle soit voisine du mâle. Le tronc est ordinairement de deux piés de diametre & s'éleve de neuf piés; le fruit est rond & semblable à un melon; sa chair est jaunâtre, elle renferme des grains noirs & luisans. Ses feuilles ressemblent à celles de l'érable, elles n'ont aucune difference dans les deux sexes.

MAMMONA, (*Critiq. sacrée.*) ce nom est proprement syriaque, & signifie les *richesses.* Jesus-Christ dit qu'on ne peut servir à la fois Dieu & les *richesses: non potestis servire Deo & mammonæ* Mathieu, *vj.* 24. Dans saint Luc, *xvj.* 9. les richesses sont appellées

inju-

injustes, μαμμωνᾶ ἀδικίας, soit parce qu'elles sont souvent une occasion d'injustice, soit parce qu'elles s'acquierent ordinairement par des voies injustes, cependant Beze a, ce me semble, fort bien traduit ces paroles du ℣. 11, ἀδίκῳ μαμμωνᾷ, par *richesses trompeuses*; parce que Jesus-Christ les oppose aux *véritables richesses*, τὸ ἀληθινόν.

On peut appuyer cette interprétation par les remarques de Grævius sur un passage d'Hésiode, *oper. & dier.* v. 280, où le poëte s'est servi du mot δίκαιον, *juste*, à la place de ἀληθές, *vrai*. Aussi cet habile critique l'a-t-il traduit de cette derniere façon. Ce terme, dit-il, ne signifie pas ici *juste*, comme on le croit communément; mais *vrai*, comme il paroit par l'opposition que le poëte fait.

Il seroit superflu, ajoûte Grævius, de m'étendre à faire voir que dans l'une & l'autre langue ces termes se confondent souvent, & se prennent fréquemment l'un pour l'autre; & les Grecs & nous, dit Priscien, employons fréquemment le terme de *juste* pour celui de *vrai*, & celui de *vrai* pour celui de *juste*. Hésiode lui-même s'est servi plus bas du terme de *vérité*, ἀλήθεια, à la place de celui de *justice*.

Il en est de même dans les écrivains sacrés. Μαμμωνᾶς τῆς ἀδικίας & μαμμωνᾶς ἄδικος, les *richesses iniques*, sont des *richesses* qui ne méritent pas ce nom, qui n'ont rien de solide, qui sont caduques & périssables. Aussi sont-elles opposées à μαμμωνᾷ ἀληθινῷ, aux *vraies richesses*, c'est-à-dire, à celles que Dieu dispense. Le savant Louis de Dieu a fait voir que les Hébreux, les Syriens & les Arabes, n'avoient qu'un seul mot pour exprimer les idées de *justice* & de *vérité*. Toutes ces remarques sont bonnes, mais la parabole qui précede, fait voir qu'il s'agit pourtant de *richesses iniques*; c'est un *intendant infidele*.

MM. Simon & le Clerc ne sont point d'accord sur l'origine du mot *mammona*. Le premier la tire du verbe *aman*, croire, se confier; mais cette étymologie est moins vraissemblable que celle qui dérive ce terme de *manah*, nombrer; *voyez*, si vous voulez, le *grand dictionnaire* de Buxtorff. (*D. J.*)

MAMMOTH, os de, (*Hist. nat. Minéral.*) nom que l'on donne en Russie & en Sibérie à des ossemens d'une grandeur très-considérable, que l'on trouve en grande quantité dans la Sibérie, sur les bords des rivieres de Lena & de Jenisei, & que quelques-uns ont regardé comme des ossemens d'éléphans. M. Gmelin les regarde comme des restes d'une espece de taureau, & dit qu'il faut les distinguer des os des éléphans que l'on trouve aussi dans ce même pays. *Voyez l'art.* Ivoire fossile, où cette question a été suffisamment discutée. Les Russiens appellent ces ossemens *mammotovakost*.

MAMORE, la, (*Géog.*) c'étoit une ville d'Afrique au royaume de Maroc, à quatre lieues E. de Salé; on n'en connoît plus que les ruines. L'an 1515, les Portugais y perdirent plus de cent bâtimens dans une bataille contre les Maures, qui sont présentement les maîtres de cette côte. (*D. J.*)

MAMOTBANI, s. m. (*Com.*) toile de coton, blanche, fine, rayée, qui vient des Indes orientales, les plus belles de Bengale. Les pieces ont huit aunes de long, sur trois quarts, à cinq, six de large. *Dictionnaire de Commerce*.

MAMOUDI, s. m. (*Com.*) monnoie d'argent qui a cours en Perse. Un *mamoudi* vaut neuf sols, trois deniers, argent de France; deux *mamoudis* font un abassi; six *mamoudis* & un chayer, équivalent à l'écu ou nos soixante sols.

MAN, s. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains. Ils célébroient par des chansons, entre autres le dieu Tuiston, & son fils appellé *Man*, qu'ils reconnoissoient pour les auteurs de la nation, & les fondateurs de l'état. Ils ne les représentoient point comme des hommes, & ne les enfermoient point dans les temples; les bois & les forêts leur étoient consacrés, & cette horreur secrete qu'inspire le silence & l'obscurité de la nuit, servoit à ces peuples d'une divinité inconnue. (*D. J.*)

Man ou Mem, (*Com.*) poids dont on se sert aux Indes orientales, particulierement dans les états du grand Mogol. Il y a de deux sortes de *mans*, l'un qui est appellé *man du roi*, ou *poids de roi*, & l'autre que l'on nomme simplement *man*. Le *man* de roi sert à peser les denrées & choses nécessaires à la vie, même les charges des voitures. Il est composé de 40 serres, chaque serre valant juste une livre de Paris, de sorte que 40 livres de Paris sont égales à un *man* de roi. Le sieur Tavernier, dans ses observations sur le commerce des Indes orientales, ne semble pas convenir de ce rapport du *man* avec les poids de Paris. Selon lui, le *man* de Surate ne revient qu'à 34 livres de Paris, & est composé de 40, & quelquefois 41 serres; mais la serre est d'un septieme moins forte que la livre de Paris. Il parle aussi d'un *man* qui est en usage à Agra capitale des états du Mogol, qui est la moitié plus fort que celui de Surrate, & qui sur le pié de 60 serres dont il est composé, fait 51 à 52 livres, poids de Paris.

Le second *man*, dont l'usage est pour peser les marchandises de négoce, est aussi composé de 40 serres; mais chaque de ses serres n'est estimée que douze onces ou les trois quarts d'une livre de Paris; de maniere que ce deuxieme *man* ne pese que 30 livres de Paris, ce qui est un quart moins que le *man* de roi.

On se sert encore dans les Indes orientales d'une troisieme sorte de poids, que l'on appelle aussi *man*, lequel est fort en usage à Goa ville capitale du royaume de Decan, possédée par les Portugais. Cette troisieme espece de *man* est de 24 rotolis, chaque rotoli faisant une livre & demie de Venise, ou 13 onces un gros de Paris; en sorte que le *man* de Goa pese trente-six livres de Venise, & dix-neuf livres onze onces de Paris. Le *man* pese à Mocha, ville célebre d'Arabie, un peu moins de trois livres; 10 *mans* font un trassel, dont les 15 font un bahart, & le bahart est de 40 livres.

Man, (*Com.*) c'est pareillement un poids dont on se sert à Cambaye dans l'île de Java, principalement à Bantam, & dans quelques îles voisines.

Man, (*Com.*) qu'on nomme plus ordinairement Batman, est aussi un poids dont on se sert en Perse; il y en a deux, le *man* de petit poids, & le *man* de grand poids. On les appelle aussi *man* de roi, & *man* de Tauris. *Voyez* Batman.

Man, (*Com.*) c'est encore un des poids de Bandaar Ameron, dans le sein persique; il est de six livres, les autres poids sont le *man-cha* qui pese douze livres, & le *man-fuoats* qui en pese trente.

Il faut remarquer que les proportions qui se rencontrent entre les *mans* des Indes & le poids de Paris, doivent être regardées de même à l'égard des poids d'Amsterdam, de Strasbourg, de Besançon, &c. où la livre est égale à celle de Paris. *Dictionnaire de Commerce*.

Man, *île de*, (*Géog.*) île du royaume d'Angleterre dans la mer d'Irlande, avec un évêché, qui est à la nomination du comte de Derby, & non pas à la nomination du roi, comme les autres évêques du royaume. Aussi n'a-t-il point séance au parlement dans la chambre haute: il est présenté à l'archevêque d'Yorck, qui le sacre.

L'île de *Man* a environ 30 milles en longueur, 15 dans sa plus grande largeur, & huit dans la moindre. Elle contient cinq gros bourgs; Douglas & Rushin en sont les lieux principaux; le terroir y est fertile en avoine bétail, & gibier; le poisson y abonde. *Voyez* sur cette île la description curieuse qu'en a faite M. King, *Kings description of the isle of Man*. Sa *long.* est 12. 36. 55. *lat.* 54. 35.

L'île de *Man* est nommée par les anciens auteurs *Menavia* & *Menapia* dans Pline. Elle est plus septentrionale que l'île d'Anglesey, & beaucoup plus éloignée de la côte. L'île *Mona* de Tacite, n'est point l'île de *Man*, c'est l'île d'Anglesey, située au couchant du pays de Galles, & les Gallois la nomment encore l'*ile de Mon*.

MANA, s. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui présidoit particulierement à la naissance des enfans, office que les Grecs donnoient à Hécate; c'est la même que *Genita-Mana*. *Voyez ce mot*.

MANACA, s. m. (*Botan. exot.*) arbrisseau du Brésil, décrit par Pison; l'écorce en est grise, le bois dur & facile à rompre; ses feuilles approchent de celles du poirier. Ses fleurs sont dans de longs calices, découpées comme en cinq pétales de couleurs différentes; car sur le même arbrisseau on en trouve de bleues, de purpurines, & de blanches, toutes d'une odeur de violette si forte, qu'elles embaument des bois entiers. Il succede à ces fleurs des baies semblables à celles du genievre, enveloppées d'une écorce grise, fendues par-dessus en étoile renfermant chacune trois grains gros comme des lentilles; cet arbrisseau croît dans les bois & autres lieux ombrageux: sa racine qui est grande, solide, & blanche, étant mondée de son écorce, est un violent purgatif par haut & par bas, comme les racines d'ésule. On s'en sert pour l'hydropisie, mais on ne l'ordonne qu'aux personnes très-robustes avec des correctifs, & dans une dose raisonnable; elle a un peu d'amertume & d'aigreur.

MANACHIE, (*Géog.*) nom moderne de l'ancienne Magnésie du mont Sipyle. C'est à présent une ville de la Turquie asiatique dans la Natolie, située au pié d'une haute montagne près du Sarabat, qui est l'*Hermus* des anciens. Lucas dit que *Manachie* est grande, peuplée, qu'on y voit de très-beaux basars; enfin, que le pays

est

est abondant, & fournit tout ce qui est nécessaire à la vie. *Long.* 45. 14. *lat.* 38. 44. (*D. J.*)

MANAH, (*Hist. ancienne.*) idole adorée par les anciens arabes idolâtres: c'étoit une grosse pierre, à qui l'on offroit des sacrifices. On croit que c'est la même chose que *Meni*, dont parle le prophete Isaïe; d'autres croyent que c'étoit une constellation.

MANALE, PIERRE, *manalis lapis*, (*Antiq. rom.*) & dans Varron, *manalis petra:* c'étoit une pierre à laquelle le peuple avoit grande confiance, & qu'on rouloit par les rues de Rome dans un tems de sécheresse pour avoir de la pluie. Elle étoit placée proche du temple de Mars; on lui donna peut-être ce nom, parce que *manalis fons*, signifioit une *fontaine* dont l'eau coule toujours.

MANAMBOULE, (*Géog.*) grand pays très-cultivé dans l'île de Madagascar. Flacourt dit qu'il est montueux, fertile en riz, sucre, ignames, légumes, & pâturages.

MANAPIA, (*Géog. anc.*) ville d'Hibernie dont parle Ptolomée. Ses interpretes croient que c'est présentement Waterford en Irlande.

MANAR, (*Géog.*) île des Indes, sur la côte occidentale de Ceylan, dont elle est une dépendance, n'en étant séparée que par un canal assez étroit. Les Portugais s'emparerent de cette île en 1560; mais les Hollandois la leur enleverent en 1658. *Long.* 98. 30. *lat.* 9. (*D. J.*)

MANATI LAPIS, (*Hist. nat.*) c'est une pierre, ou plutôt un os qui se trouve dans la tête de la vache marine ou du *phoca*, qui calcinée, réduite en poudre, & prise dans du vin blanc, a dit-on, de grandes vertus pour la guérison de la pierre. Il semble que tout os calciné ou réduit en chaux, doit produire les mêmes effets; peut-être même que l'eau de chaux, que quelques auteurs regardent comme un puissant litontriptique, feroit un meilleur effet, quoique plus simple & moins rare. (—)

MANBOTTE, s. f. (*Jurisprud.*) vieux mot dérivé de *Manbotta*, terme de la basse latinité qui signifioit l'amende ou intérêt civil que l'on payoit à la partie intéressée pour le meurtre de quelqu'un. *Voyez le Glossaire de* Ducange, *au mot* MANBOTTA (*A*)

MANCA, s. f. (*Hist. mod.*) étoit autrefois une piece quarrée d'or, estimée communément à 30 sols; *mancusa* étoit autant qu'un marc d'argent. *Voyez les lois de* Canut; on l'appelloit *mancusa*, comme *manu cusa*.

MANÇANARÈS, LE, (*Géog.*) je l'appellerai pour un moment *petite riviere d'Espagne*, dans l'Algarria. Elle a sa source dans la Sierra Gadarama, auprès de la petite ville de *Mançanarès*, passe au sud-ouest de Madrid, & va se jetter dans le Xarama, autre riviere qui se dégorge dans le Tage au-dessous d'Aranjuez.

Le *Mançanarès*, à proprement parler, n'est ni un ruisseau ni une riviere; mais tantôt il devient riviere, & tantôt il devient ruisseau, selon que les neiges des montagnes voisines sont plus ou moins fondues par les chaleurs; pour s'y baigner en été, il faut y creuser une fosse. C'est cependant sur cette espece de riviere, que Philippe II. fit bâtir un pont, peu inférieur à celui du pont-neuf sur la Seine à Paris; on l'appelle *puente de Segovia*, pont de Ségovie. Apparemment que Philippe ne le fit pas seulement bâtir pour servir à traverser le ruisseau du *Mançanarès*, mais sur-tout afin qu'on pût passer plus commodément le fond de la vallée, & dans le cas des débordemens du *Mançanarès*, qui au reste n'entre point dans Madrid, mais passe à côté, vis-à-vis du palais royal.

MANÇANARÈS, (*Géog.*) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, au pié des montagnes de Gadarama, qui partagent les deux Castilles. C'est le chef-lieu d'un petit pays de son nom, à la source du ruisseau de *Mançanarès*, & à huit lieues de Madrid. (*D. J.*)

MANCANILLA, (*Bot.*) genre de plante à fleur en chaton, formée de plusieurs sommets serrés les uns contre les autres, & attachés à un axe. Les embryons naissent sur le même arbre, mais séparés des fleurs, & deviennent dans la suite un fruit rond, charnu, qui contient une amande ligneuse, ridée & de même forme que le fruit. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MANCENILLIER, s. m. (*Botan.*) grand arbre très-commun sur les bords de la mer, le long des côtes de la terre-ferme & des îles de l'Amerique situées entre les tropiques.

Les feuilles de cet arbre ont du rapport à celles du poirier; il porte un fruit rond, peu charnu, rempli d'une substance osseuse & coriace; ce fruit jaunit un peu en mûrissant, & ressemble beaucoup, à la couleur près, aux pommes d'api. L'odeur en est si suave & si appétissante, qu'on est vivement tenté d'en manger. C'est un des plus violens poisons de la nature; sa causticité est telle, qu'elle occasionne en peu de tems des inflammations & des douleurs si vives, qu'il est impossible d'y résister.

Le remede le plus efficace pour ceux qui ont eu le malheur d'en manger, est de leur faire avaler beaucoup d'huile chaude, pour les exciter à vomir. On leur fait prendre ensuite des choses adoucissantes, comme du lait; mais quelques soins que l'on apporte, l'impression reste long-tems dans le corps, & le malade traîne une vie languissante.

L'écorce & les feuilles du *mancenillier* renferment un suc laiteux, extrèmement blanc & fort épais; il s'écoule à la moindre incision; & s'il tombe sur la chair, il y produit l'effet de l'huile bouillante. L'eau qui séjourne pendant quelques minutes sur les feuilles du *mancenillier*, contracte une qualité si mal-faisante, que ceux qui ont l'imprudence de se réfugier sous ces arbres, lorsqu'il pleut, sont bientôt couverts de boussoles très-douloureuses, qui laissent des taches livides sur tous les endroits de la peau qui ont reçu des gouttes d'eau. Il est même dangereux de s'endormir à l'ombre des *mancenilliers*; leur atmosphere est si venimeuse, qu'elle cause des maux de tête, des inflammations aux yeux, & des cuissons sur les levres.

Le *mancenillier* sert à construire de très-beaux meubles; c'est un des plus beaux bois de l'Amérique: il est dur, compacte, pesant, incorruptible, prenant très-bien le poli lorsqu'il est travaillé. Sa couleur est d'un gris clair, un peu jaunâtre, ondé & varié de nuances couleur d'olive tirant sur le noir. Ce bois est fort difficile à employer, non-seulement par le danger auquel s'exposent ceux qui abattent les arbres, mais encore par la poussiere dangereuse que peuvent respirer les ouvriers qui le scient & le mettent en œuvre, sur-tout lorsqu'il n'est pas bien sec.

Quand on veut abattre un *mancenillier*, on commence par allumer au-tour du pié un grand feu de bois sec; il faut en éviter la fumée, crainte d'en être incommodé; & quand on juge que l'humidité est consumée, on peut y mettre la hache: malgré cette précaution, on a bien de la peine à se garantir des accidens. Plus de vingt travailleurs que j'employai à couper un grand nombre de ces arbres sur les côtes de l'île de la Grenade, à quelque distance du port, revinrent tous si maltraités de ce travail, que plusieurs d'entr'eux ne voyoient plus à se conduire, ayant les yeux couverts de croûtes aussi épaisses que le doigt. Cette incommodité subsista plus de quinze jours, malgré les soins que l'on prit de les frotter avec des linimens adoucissans & dessicatifs.

On prétend que le lait de femme tout chaud, sortant des mamelles, est souverain remede contre les inflammations des yeux causées par le suc du *mancenillier*. Ce suc sert aux sauvages pour empoisonner leurs fleches, dont les blessures deviennent presqu'incurables, si l'on n'est promptement secouru.

Le *mancenillier*, ou l'arbre de mancenilles, a été ainsi nommé par les Espagnols de la nouvelle Espagne, en latin *mancanilla. Arbor toxica & lactea, fructu suavi pomi-formi, quo Indiani sagittas inficiunt.* Voyez *Surian.*

Le pere Plumier, minime, dans son *livre des plantes d'Amérique*, distingue trois especes de mancenilliers; *mancanilla piri-facie*, *mancanilla aqui folii foliis*, & *mancanilla lauri foliis oblongis*. *M.* LE ROMAIN.

MANCHE, s. m. (*Gram.*) c'est dans un marteau, par exemple, le morceau de bois que l'on fixe dans l'œil, & qu'on prend à la main pour s'en servir. Ainsi en général un *manche* ou une poignée que l'on adapte à quelqu'instrument, c'est la même chose. Les limes sont *emmanchées*, les couteaux, les canifs, presque tous les instrumens de la Chirurgie, les rasoirs, les bistouris, les lancettes, tous les outils tranchans de la menuiserie, &c.

MANCHE DE COUTEAU, (*Conchyliol.*) (*Plan. XIX. fig.* 4.) *coutelier, solene*. Coquillage de mer, auquel on a donné le nom de *manche de couteau*, par rapport à la grande ressemblance qu'il a avec le manche d'un vrai couteau. Ce coquillage est composé de deux pieces, allongé, ouvert par les deux extrémités, souvent un peu courbe, & quelquefois droit. Les *manches de couteau* ne restant pas sur le fond de la mer, comme la plûpart des autres coquillages. Ils se font un trou dans le sable, qui a quelquefois jusqu'à deux piés de profondeur; ils sont posés verticalement dans ce trou, relativement à leur longueur; de tems en tems ils remontent jusqu'au

dessus

dessus du sable, & ils redescendent bientôt après au fond de leur trou. Quand la mer se retira, on trouve beaucoup de ces trous dans le sable. On fait monter l'animal jusqu'à la surface, en y jettant un peu de sel. Il y a plusieurs especes de *manches de couteau*, qui different entr'elles par la longueur & par les couleurs. *Voyez* COQUILLAGE & COQUILLE.

MANCHE DE COUTEAU, (*Conchyliol.*) Les *manches de couteau*, appellés en latin *solenes*, composent une des six familles de coquilles bivalves; leur figure, qui ressemble à un manche de couteau, est toujours la même, & très-aisée à reconnoître. On appelle ce coquillage dans le pays d'Aunis, *coutelier*. *Voyez* COUTELIER.

Le poisson de ce coquillage s'enfonce jusqu'à deux piés en terre, & revient perpendiculairement à sa surface. Lorsqu'il est entierement dégagé de son trou, & qu'on l'abandonne à lui-même, il s'allonge, recourbe la partie la plus longue de son corps, & creuse promptement un nouveau trou où il se cache. On peut dessiner les *manches de couteau* sur le rivage, en jettant un peu de sel sur le trou où ils sont placés, ce qui les fait sortir aussitôt.

Il faut avoir grand soin de changer l'eau de la mer tous les jours, & de laisser un peu à sec les animaux, environ pendant vingt-quatre heures, ensuite on les asperge légerement avec les barbes d'une plume. Le poisson, qui a été privé d'eau pendant quelques heures, revient à lui, sort de sa coquille, & s'épanouit peu-à-peu pour chercher l'eau de la mer.

Quand ces animaux sont rebelles à la volonté de l'observateur, jusqu'à refuser d'allonger leurs bras ou quelqu'autre membre, on entrouvre la coquille, & on la perce avec un fer pointu du côté opposé à la bouche de l'animal, ou à la partie qu'on souhaite de faire sortir. Pour lors on fait entrer par cette petite ouverture, plusieurs grains d'un sel noir & piquant, qu'on nomme à la Rochelle *sel de chaudiere*; l'effet de cet acide est si violent, qu'on voit aussi-tôt l'animal revenir de sa léthargie, & céder à cet effort, en ouvrant sa coquille, ou allongeant quelques-uns de ses membres. C'est ainsi qu'on peut venir à bout de ces animaux, pour avoir le tems de les examiner, & de terminer ses desseins.

Il faut encore observer que comme ces animaux ne restent pas long-tems dans la même situation, on peut recommencer à leur donner du nouveau sel, pourvu qu'entre les deux observations, il y ait un certain intervalle de tems.

La lumiere leur est très-contraire, & ils se retirent à son éclat; c'est donc la nuit qui est le tems le plus favorable pour les examiner: une petite lampe sourde réussit à merveille pour les suivre, & profiter de ce qu'ils nous découvrent. On doit avoir grand soin de les rafraîchir le soir avec de l'eau nouvelle, ou de changer le soir & le matin l'herbe dans laquelle ils doivent être enveloppés. On les trouve souvent qui rampent la nuit sur cette herbe, & cherchent les insectes qui y sont contenus.

Cette herbe qui ne se trouve que sur les bords de la mer, se nomme *sar* à la Rochelle, & s'appelle *varec* ou *goémon* dans d'autres endroits. Outre l'avantage qu'elle a d'être remplie d'une multitude de petits insectes très-propres à la nourriture du coquillage, son goût marin le trompe; & quoique placé dans un grand vase, il se croit proche des côtes de la mer. *Hist. nat. éclairée, tom I. & II.* (*D. J.*)

MANCHE FAUX A TREMPER, (*Coutelier.*) c'est une barre de fer terminée par une espece de douille où l'extrémité des pieces qu'on a à tremper est reçue.

MANCHE A ÉMOUDRE, c'est un manche de bois sur lequel on place les pieces à émoudre, pour les tenir plus commodément.

MANCHE A POLIR, c'est un manche de bois sur lequel on place les pieces à polir, pour les travailler plus commodément.

Une piece trempée, émoulue ou polie, le *faux manche* sert tout de suite à une autre qui est prête à être ou polie, ou émoulue, ou trempée.

MANCHE, (*Art méchaniq.*) c'est dans tout vêtement moderne, la partie qui couvre depuis le haut du bras jusqu'au poignet. La *manche* est difficile à bien tailler. La chemise a des *manches*, la veste, l'habit, la soutane, le surplis, &c.

MANCHE, (*Pharmac.*) *manche* d'Hippocrate, *manica Hippocratis*. *Voyez* CHAUSSE, *Pharmac.*

MANCHES *du bataillon*, (*Art. milit.*) c'est ainsi qu'on appelle différentes divisions du bataillon. *Voyez* DIVISIONS.

MANCHE A EAU, *ou* MANCHE POUR L'EAU, (*Marin.*) c'est un long tuyau de cuir fait en maniere de manche ouverte par les deux bouts. On s'en sert à conduire l'eau que l'on embarque, du haut d'un vaisseau jusqu'aux futailles qui sont rangées dans le fond de cale, pour faire passer l'eau d'une futaille dans l'autre. On applique pour cela une des ouvertures de la *manche* sur la futaille vuide, & l'autre ouverture sur celle qui est pleine, & où l'on a mis une pompe pour faire monter l'eau. On se sert de ce moyen pour conserver l'arrimage & l'assiete, ou l'estive d'un vaisseau, en remplissant les futailles vuides du côté où il faut que le vaisseau soit plus chargé

Manche de pompe, c'est une longue manche de toile goudronnée, qui étant clouée à la pompe, reçoit l'eau qu'on en fait sortir, & la porte jusques hors le vaisseau.

MANCHE, LA MANCHE, (*Marin.*) se dit d'une espece de mer de figure oblongue, qui est renfermée entre deux terres. Il s'applique plus particulierement à quelques endroits.

MANCHES, *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes, sorte de rets. Ce sont les véritables guideaux à haut étaliers, à la différence qu'au lieu d'être aussi solidement établis que les guideaux de cette espece, qui sont sur les côtes de la haute Normandie, au lieu d'être montés sur des pieux, ils ne sont tendus que sur des perches, qui ont à la vérité quatre, cinq, jusqu'à six brasses de hauteur. Le sac qui forme le guideau a environ quatre à cinq brasses de long, & presqu'autant d'ouverture; à chaque coin de *manche*, tant du haut que du bas de l'entrée du guideau, il y a une raque ou annelet de bois, qui sert de couet ou œil pour arrêter le sac; on passe ces raques dans les deux perches qui tiennent le sac du guideau, dont l'ouverture est tenue ouverte par une traverse de corde, comme aux autres guideaux. Les pêcheurs ont besoin d'un bateau pour tendre leur rets; & pour faire couler les raques le long des perches & descendre le guideau autant qu'ils le jugent à propos, ils se servent d'une petite perche croisée par le bout, pour abaisser & arrêter les raques; souvent même la tête du guideau reste à un pié ou deux au-dessus de la surface de l'eau.

Les *manches* pêchent de la même maniere que les guideaux, c'est-à-dire, tant de marée montante que de jusant. Il faut du beau tems pour faire cette pêche avec succès: les grosses mers & les tempêtes, ainsi que les molles eaux y sont contraires. On prend dans les guideaux des chevrettes, des salicots ou de la santé, & généralement toutes sortes de poissons que la marée y peut conduire.

Cette pêche a le même abus de celle des guideaux. Les *manches* ont les mailles très-larges à l'ouverture; mais elles diminuent, de maniere que vers le fond, ou à la queue du sac, à peine ont-elles deux à trois lignes au plus en quarré. Deux perches suffisent pour chaque guideau, qui s'étendent la plûpart séparement & non en rang & contigus, comme sont les rangs d'étaliers des côtes de Caen & du pays d'Auge.

Les mailles des *manches* ont à l'entrée dix-huit lignes; elles diminuent vers le milieu, où elles ont environ neuf lignes, & vers le fond du sac, à peine ont-elles trois lignes en quarré. *Voyez la figure dans nos Pl. de Pêche.*

MANCHES, MANIOLLES *ou* SANET. *Voyez* MANIOLLE. Cet instrument est une espece de bouteux, ou bout-de-quievre.

Les pêcheurs qui font la pêche avec cet instrument, montent dans leur chalan: c'est un petit bateau semblable en toutes manieres aux pirogues de la Martinique. Plusieurs sont faits comme d'un seul tronc d'arbre. Ceux qui sont construits avec du bordage, n'ont que deux ou trois plates petites varangues assez foibles; cette sorte de bateau ressemble à une navette de tisserand, dont les deux bouts sont un peu relevés; le dessous est plat, l'avant pointu, & l'arriere un peu quarré en dessous. Un chalan de dix-neuf piés de longueur, a deux piés un quart de hauteur dans le milieu, & deux piés neuf pouces de largeur. Deux hommes suffisent pour faire la pêche, l'un tend le rets, & l'autre rame, de la même maniere que nous l'avons ci-devant expliqué des pêcheurs de la riviere d'entre le pont & la barre de Bayonne. Quand ces bateaux portent voile, elle est placée sur un petit mât à l'avant, & faite comme celle des tillolles, & la voile leur sert aussi de tente.

Quand les chalans pêchent à la *manche*, ils suivent le bord de la levée de la riviere, en tenant leur *manche* de la même maniere qu'on tient une écumeroire, avec

avec quoi ils prennent généralement tout ce qui range le bord de l'eau; l'usage alors en est aussi pernicieux, que celui du boujeux ou bout-de-quievre sur les sables durant les chaleurs. Les pêcheurs ne se servent ordinairement de ces *manches*, que durant les lavasses & débordemens provenant de la fonte des neiges des Pyrénées, qui arrive toujours dans les mois de Juillet & d'Août.

Manche, *en termes de Potier de terre*, est une espece de poignée arrondie, par laquelle on prend une piece quelle qu'elle soit.

Manche, *en termes de Blason*, est la représentation d'une *manche* de pourpoint à l'antique, telle qu'on en voit dans quelques armoiries.

Manche, *la* (*Géog.*) contrée d'Espagne dans la nouvelle Castille, dont elle est la partie méridionale, le long de la Guadiana qui la traverse. Elle est bornée au couchant par l'Estramadure, au midi par le royaume de Grenade & par l'Andalousie; au levant par la Sierra, & par le royaume de Valence & de Murcie, & au nord par le Tage, qui la sépare de l'Algarrie. La Guadarména qui se perd dans le Guadalquivir, & la Ségura qui arrose le royaume de Murcie, ont leurs sources dans la *Manche*. Cieudad-Real, Orgas & Calstrava, sont les principaux lieux de cette contrée; mais elle n'est vraiment fameuse, que depuis qu'il a plu à Miguel Cervantes d'y faire naître Dom Quixote, & d'y placer la scène de son ingénieux roman. Le seul village du *Toboso* est immortalisé par l'imagination de cet aimable auteur qui l'a choisi pour y loger la dulcinée de son chevalier errant. (*D. J.*)

Manche, *la* (*Géog.*) nom que l'on donne à cette partie de la mer qui se trouve resserrée entre l'Angleterre au nord, & la France à l'orient, & au midi; ce qui est au nord-est est le détroit, & s'appelle le *pas de Calais*. Horace voulant faire sa cour à Auguste, lui dit dans une de ses odes:

Te belluosus qui remotis
Obstrepit Oceanus Britannis
Audit.

„ Vous voyez couler sous vos lois l'Océan, qui nourrit dans son sein une infinité de monstres, & bat de „ ses flots bruyans les côtes britanniques „. *Obstrepit* est un terme propre à cette mer, dont les flots sont d'ordinaire dans une grande agitation, à cause des terres qui les resserrent, & du refoulement continuel qui s'y fait par l'Océan, & par la mer du nord. Mais on nomme aujourd'hui la Manche, *Oceanus britannicus*, & l'on peut avancer qu'elle coule sous les lois de la Grande Bretagne, tant en vertu de ses forces maritimes, que parce qu'elle possede les îles de Jersey & de Guernesey du côté de la France. (*D. J.*)

Manche *de Bristol*, *la*, (*Géog.*) bras de la mer d'Irlande, sur la côte occidentale de l'Angleterre, entre la côte méridionale du pays de Galles, & les provinces de l'ouest, à l'embouchure de la Severne, auprès de Bristol. (*D. J.*)

Manche *de Danemark*, *la*, (*Géogr.*) partie de l'Océan, entre le Danemark, la Suede & la Norwege. Ceux du pays l'appellent le *Sebager-Rack*; les Flamands & les Hollandois la nomment *Cattegat*. (*D. J.*)

Manche *de S. Georges*, *la*, (*Géogr.*) c'est la partie méridionale de la mer d'Irlande; elle comprend *la Manche* de la Severne ou de Bristol. (*D. J.*)

MANCHESTER, (*Géog.*) c'est, selon M. Gale, le *Manchunium* des anciens, ville à marché & à poste d'Angleterre, en Lancashire, avec titre de duché; elle est belle, riche, bien peuplée, & très-florissante par ses manufactures de laine & de coton; elle est à 46. lieues N. O. de Londres, sur le Spelden. *Long.* 15. 12. *lat.* 53. 29. *Long.* selon Street. 15. 13. 55. *lat.* 53. 24. (*D. J.*)

MANCHETTE, s. f. (*Gram.*) garniture ou d'une toile plus fine, ou d'une broderie, ou de dentelle, qui s'attache au bout des manches d'une chemise, & qui couvre le bras aux femmes, & une partie de la main aux hommes. Il y a des *manchettes* d'hommes & des *manchettes* de femmes.

Manchette, *terme de marchand de modes*. Les marchands de modes ne font que des *manchettes* de gase, bordées tout-au-tour par en bas de blonde, & par en haut elles sont fort plissées sur un petit ruban de fil fort étroit, de façon que l'on y peut passer le bras; elles forment l'éventail par en bas; elles en font à un, deux ou trois rangs qui sont plus courts les uns que les autres, c'est-à-dire celui de dessus est le plus court, le second un peu plus long, & le troisieme aussi un peu plus long: les dessus de bras sont aussi plus longs que le dedans.

Les femmes s'en servent pour garnir leurs bras, & les attachent au bout des manches de leurs chemises.

Les marchands de modes font aussi des *manchettes* de robes de cour qui sont toutes rondes, pas plus larges par en haut que par en bas, & qui sont de dentelle ou de blonde; ces *manchettes* s'attachent sur les manches du corps de robe, & ont quelquefois six rangs.

Manchette, (*Impr.*) les *Imprimeurs* appellent un ouvrage à *manchettes* un manuscrit dont les marges sont chargées d'additions. *Voyez* Addition.

MANCHON, s. m. (*Pelleterie.*) est une fourrure qu'on porte en hiver pour garantir les mains du froid: c'est une espece de sac fourré en dedans & dehors, & percé par les deux bouts, qu'on attache à la ceinture, & dans lequel on met les mains pour en conserver la chaleur pendant le tems froid. On fait des *manchons* avec toutes les sortes de Peaux qui entrent dans le commerce de la pelleterie, comme martres, tigres, ours, loups-cerviers, renards, &c. Ce sont les marchands Pelletiers qui les font & les vendent.

On fait encore des *manchons* de plumes, d'étoffes, &c. mais ceux-là font partie du commerce des marchands merciers.

MANCIPIUM, ou *MANCUPIUM*, (*Antiq. rom.*) droit de propriété d'acquisition qu'avoient les seuls citoyens romains sur tous les fonds d'Italie, & sur leurs appartenances, comme les esclaves & le bétail.

Ces fonds, ainsi que leur dépendances, ne pouvoient être possédés que par les Romains, & ils en faisoient l'acquisition avec de certaines cérémonies, en présence de cinq témoins, & d'un porte-balance, cette maniere de vente s'appelloit *nexum*, ou *nexus*, & les choses ainsi achetées, *jure nexi empta*, ou *per aes & libram*. On appelloit ces fonds, *res mancipii*, ou *res juris civilis*, c'est-à-dire, *romani*, une chose possédée par droit de propriété. (*D. J.*)

MAND, (*Hist. mod. Comm.*) espece de poids usité dans l'Indostan, & qui varie dans les différentes provinces. A Bengale le *mand* est de 76 livres; à Surate il est de 37 livres $\frac{1}{4}$; en Perse le *mand* n'est que de 6 livres.

MANDAR, (*Géog.*) province de l'île de Célèbes, dans la mer des Indes, au royaume de Macassar, dont elle occupe la partie septentrionale: la capitale porte le même nom que la province, & est à sept journées de chemin de la ville de Macassar; sa *long.* est à 137. *lat. mérid.* 7^{d}. 5'. (*D. J.*)

MANDARIN, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Portugais donnent à la noblesse & aux magistrats, & particulierement à ceux de la Chine. Le mot *mandarin* est inconnu en ce sens parmi les Chinois, qui au-lieu de cela appellent leurs grands & leurs magistrats *quan*, ou *quan-fu*, ce qui signifie *serviteur* ou *ministre* d'un prince. Il y a à la Chine neuf sortes de *mandarins* ou degrés de noblesse qui ont pour marque divers animaux. Le premier a une grue, pour marque de son rang; le second a un lion; & le troisieme a un aigle; le quatrieme a un paon, &c. Il y a en tout 32 ou 33 mille *mandarins*; il y a des *mandarins* de lettres & des *mandarins* d'armes. Les uns & les autres subissent plusieurs examens; il y a outre cela des *mandarins* civils ou de justice. Depuis que les Tartares se sont rendus maîtres de la Chine, la plûpart des tribunaux sont mi-partis, c'est-à-dire au-lieu d'un président on en a établi deux, l'un tartare & l'autre chinois. Ceux de la secte de Confucius ont ordinairement grande part à cette distinction. Dans les gouvernemens qu'on leur confie, & qui sont toujours éloignés de leur naissance, pour éviter les injustices que l'amitié, la proximité du sang pourroient leur faire commettre, ils ont un vaste & riche palais; dans la principale salle est un lieu élevé où est placée la statue du roi, devant laquelle le *mandarin* s'agenouille avant que de s'asseoir sur son tribunal. On a un si grand respect pour les *mandarins* qu'on ne leur parle qu'à genoux; les voyageurs vantent fort leur intelligence & leur équité. Le mandarinat n'est pas héréditaire, & l'on n'y éleve que des gens habiles. *Voyez* Lettrés.

Mandarin, (*Littérat.*) est aussi le nom que les Chinois donnent à la langue savante du pays. *Voyez* Langue. Outre le langage propre & particulier de chaque nation & de chaque province, il y en a un commun à tous les savans de l'empire, qui est ce qu'on appelle *le mandarin*, c'est la langue de la cour: les officiers publics, comme les notaires ou greffiers, les juris-

consultes, les juges, les magistrats écrivent & parlent *le mandarin*. *Voyez* CHINOIS.

MANDARU, (*Botan. exot.*) arbre de Malabar, qui porte de siliques & des feuilles divisées en deux; *arbor, siliquosa, malabarica, foliis bifidis, foliis purpurâ striatis*, de Syen. Il est décrit dans l'histoire des plantes de Zanoni, sous le nom d'*assitra*, ou *arbor sancti Thomæ*, parce que ses feuilles sont tachetées de rouge. Ray en compte quatre especes, dont on peut voir la description dans son *Histoire des plantes*. (*D. J.*)

MANDAT ou PROCURATION, (*Jurisprud.*) *mandatum*, c'est un contrat par lequel quelqu'un se charge gratuitement de faire quelque chose pour une autre personne.

Ce contrat appellé *mandatum* chez les Romains, étoit mis au nombre des contrats nommés de bonne foi & synallagmatiques qui sont parfaits par le seul consentement.

Parmi nous on se sert plutôt du terme de *mandement*, & encore plus de celui de *procuration*. Le *mandat* differe néanmoins de la procuration, en ce que celle-ci suppose un pouvoir par écrit, au-lieu que le *mandat* peut n'être que verbal; néanmoins le terme de *mandat* est plus général, & comprend tout pouvoir donné à un tiers, soit verbalement ou par écrit. *Voyez* PROCURATION.

Le *mandat* produit une double action que les Romains appelloient *directe* & *contraire*.

La premiere appartient au mandant contre son mandataire, pour lui demander compte de sa mission; le mandataire est tenu, non-seulement de son dol, mais aussi de sa faute & de sa négligence; il ne doit point excéder les bornes du *mandat*.

L'action contraire appartient au mandataire pour répéter les frais qu'il a fait de bonne foi.

Le *mandat* peut être contracté en diverses manieres, savoir en faveur du mandant seul, ou du mandant & du mandataire, ou en faveur d'un tiers, ou bien en faveur du mandant & d'un tiers, enfin en faveur du mandataire & d'un tiers.

Le *mandat* finit, 1°. par la mort du mandant, à-moins que le mandataire, ignorant cette mort, n'ait achevé de bonne foi de remplir sa commission.

2°. Il finit aussi par la mort du mandataire, les choses étant encore entieres.

3°. Il peut être révoqué pourvû que ce soit à tems.

4°. Le mandataire peut renoncer au *mandat* pourvû que le mandant puisse y suppléer, soit par lui-même ou par un autre. *Voyez* au *Digeste* le titre *mandati vel contra*, & au *Code*, *de mandato*, & aux *Institutes*, *liv. III. tit. vij*. (*A*)

MANDAT APOSTOLIQUE, (*Jurisprud.*) est un rescrit ou une lettre du pape, par lequel il enjoint à un collateur ordinaire de conférer le premier bénéfice qui vaquera à sa collation, à l'ecclésiastique qui est dénommé dans le *mandat*.

Tous les interpretes du droit canon sont d'accord que cette façon de conférer les bénéfices n'a point été en usage dans les onze premiers siecles de l'Eglise; & en effet il ne s'en trouve aucun exemple dans le decret de Gratien qui fut publié l'an 1151.

On tient communément que ce fut Adrien IV. lequel monta sur le saint siege en 1154, qui introduisit l'usage de ces sortes de *mandats*, en demandant que l'on conférât des prébendes aux personnes qu'il désignoit. Il y a une lettre de ce pape qui prie l'évêque de Paris, en vertu du respect qu'il doit au successeur du chef des apôtres, de conférer au chancelier de France la premiere dignité ou la premiere prébende qui vaqueroit dans l'église de Paris.

Les successeurs d'Adrien regarderent ce droit comme attaché à leur dignité, & ils en parlent dans leurs decrétales comme d'un droit qui ne peut leur être contesté.

Au commencement, l'usage de ces *mandats* étoit peu fréquent; ce n'étoient d'abord que de simples prieres que les papes adressoient aux collateurs ordinaires, lesquels se faisoient honneur d'y déferer volontairement; dans la suite, ces requisitions devenant plus fréquentes, & les collateurs ordinaires se trouvant gênés par-là, il y eut des évêques qui ne voulurent point y avoir égard. C'est pourquoi le pape accompagna la priere qu'il leur faisoit d'une injonction & d'un mandement. Et comme il y avoit des évêques qui refusoient encore d'exécuter ces *mandats*, les papes nommerent des exécuteurs pour conférer les bénéfices aux mandataires, au cas que les collateurs négligeassent d'en disposer en leur faveur. Etienne de Tournay fut nommé exécuteur des *mandats* adressés par le pape au chapitre de S. Agnan, & déclara nulles les provisions que ce chapitre avoit accordées, au préjudice des *mandats apostoliques*.

La pragmatique attribuée à S. Louis, abolit indirectement les *mandats*, en maintenant le droit des collateurs & patrons; mais on n'est pas d'accord sur l'authenticité de cette piece; ce qui est de certain, c'est qu'on se plaignit en France des *mandats*. Peu de tems après S. Louis, le célebre Durand évêque de Mendes, les mit au rang des choses qu'il falloit faire réformer par le concile général: cependant le concile de Vienne ne changea rien à cet égard.

Dans le XV. siecle, tems auquel le schisme d'occident duroit encore, les François s'étant soustraits à l'autorité des papes de l'une & l'autre obédience, firent des réglemens contre les *mandats*: mais cela n'eut lieu que pendant cette séparation: le concile de Basle & la pragmatique-sanction conserverent au pape le droit d'accorder des *mandats*.

Cependant le concile de Basle en modera l'usage, en ordonnant que le pape ne pourroit accorder qu'une fois en sa vie, un *mandat* sur les collateurs qui ont plus de dix bénéfices à leur disposition & moins de cinquante, & deux *mandats* sur les collateurs qui conferent cinquante bénéfices ou plus.

Le concordat passé entre Léon X. & François I. renouvella ces réglemens: on y inséra même la forme des *mandats*.

Enfin le concile de Trente a aboli les *mandats*; & les papes s'étant soumis à cette loi, les collateurs ordinaires de France & des autres pays catholiques ont depuis ce tems cessé d'être sujets aux *mandats apostoliques*.

Les *mandats apostoliques* étoient de plusieurs sortes, ce que nous allons expliquer dans les subdivisions suivantes:

Mandat *de conferendo*, n'étoit autre chose qu'un *mandat apostolique* ordinaire, par lequel le pape prioit un collateur ordinaire de conférer à un tel le premier bénéfice qui vaqueroit. *Voyez* CASTEL.

Mandat exécutoire, étoit celui par lequel le pape donnoit pouvoir à l'exécuteur par lui délégué de conférer le bénéfice, en cas de refus de la part du collateur.

Mandat *in forma dignum*, est un simple mandat *de providendo*; ce sont de véritables provisions, mais conditionnelles; & la condition est de justifier à l'ordinaire de sa capacité.

Mandat *in forma gratiosa*, n'étoit pas adressé à l'ordinaire; le pourvû n'étoit pas tenu de se présenter devant lui, parce qu'il avoit justifié de sa capacité avant la provision de Rome.

Mandat général, est celui qui n'est point limité à un tel bénéfice, mais pour le premier bénéfice qui vaquera.

Mandat monitoire, étoit celui qui ne contenoit de la part du pape qu'un simple conseil ou priere de conférer, tel qu'étoient d'abord tous les *mandats*.

Mandat préceptoire, étoit celui par lequel le pape ne se contentoit pas de prier le collateur, mais lui enjoignoit de conférer.

Mandat *de providendo*, est celui qui n'a de force & d'effet que par le *visa* de l'évêque; lequel *visa* a un effet rétroactif à ce *mandat*.

Mandat *ad vacatura*. On entend par-là que le *mandat* devoit être donné pour les bénéfices qui vaqueroient dans la suite, & non pour un bénéfice déja vacant.

Sur le *mandats* en général, *voyez les définitions canoniques*, & *la bibliotheque canonique*, *les lois ecclésiastiques*. Ferret, le *traité de l'usage & pratique de cour de Rome*.

MANDATAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui est chargé d'un mandat ou procuration pour agir au nom d'un autre. *Voyez ci-devant* MANDAT, & PROCURATION & PROCUREUR.

MANDATAIRE, (*Jurisprud.*) est aussi celui qui a un mandat ou rescrit de cour de Rome, adressé à quelque collateur à l'effet d'obliger ce collateur de donner au *mandataire* le premier bénéfice qui vaquera à sa nomination de ce collateur. *Voyez ci-devant* MANDAT APOSTOLIQUE. (*A*)

MANDELE, (*Géog. anc.*) *Mandela*, hameau, village d'Italie dans la Sabine, arrosée par la Digence. Horace y avoit sa maison de campagne, *épit. XVIII. l. I. vers. civ.* On croit que ce village est présentement *Poggio mirteto*. (*D. J.*)

MANDEMENT, (*Géog.*) en latin, *madamentum*, Ce mot, dans les cartulaires & dans les actes du moyen âge, qui regardent le Dauphiné, la Provence, la Bresse, le Lyonnois, & autres cantons, signifie la même chose que *district*, *territoire*, *jurisdiction*. C'est ce qu'on nommeroit ailleurs *bailliage*. (*D. J.*)

MAN-

MANDEMENT, s. m. (*Théolog.*) écrit qui se publie de la part d'un évêque dans l'étendue de son diocèse; par lequel l'évêque enjoint aux fideles quelques précautions relatives aux mœurs ou à la religion.

Les *mandemens* des évêques ne sont point soumis à l'examen des censeurs; cependant l'expérience a montré plus d'une fois que cette attention du gouvernement n'auroit pas été superflue. L'objet d'un *mandement* est communément important. Un évêque est censé avoir beaucoup d'autorité sur l'esprit des peuples; les peuples soumis à l'instruction des évêques, doivent l'être aussi à l'autorité du souverain. Il ne peut donc pas être indifférent au souverain de connoître d'avance ce que l'évêque qui peut être par hasard un fanatique, un mauvais esprit, un factieux, enjoindra à ses sujets dans un ouvrage qu'il va publier: cela est d'autant plus raisonnable que tout ouvrage de religion, composé ou par un curé, ou même par un docteur de Sorbonne, ne s'imprime point sans la permission du chancelier & l'approbation du censeur royal.

MANDEMENT, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois la même chose que *mandat* ou *procuration*; quelquefois on entend par ce terme un *ordre* ou *commission* de faire quelque chose, *ou* une *injonction* de venir; comme quand on donne à un officier un *veniat*, ou qu'un accusé est mandé par le juge, soit pour être blâmé ou pour être admonesté. *Voyez* MANDAT, MANDATAIRE, PROCURATION & *VENIAT*. (*A*)

MANDIBULE, (*Anat.*) *Voyez* MACHOIRE.

MANDIL, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une espece de bonnet ou turban que portent les Perses. *Voyez* BONNET *ou* TURBAN. Le *mandil* se forme premierement en roulant au-tour de la tête une piece de toile blanche, fine, de cinq à six aunes de long, en tournant ensuite sur cela & de la même maniere, une piece de soie ou écharpe de la même longueur, qui souvent est de grand prix. Il faut pour avoir bonne grace, que l'écharpe soit roulée de telle sorte que ses diverses couleurs, en se rencontrant dans les différens plis, fassent des ondes, comme nous voyons sur le papier marbré. Cet habillement de tête est fort majestueux, mais très-pesant; il met la tête à couvert du grand froid & de l'ardeur excessive du soleil. Les coutelas ne peuvent entamer un *mandil*: la pluie le gâteroit, si les Perses n'avoient une espece de capuchon de gros drap rouge dont ils couvrent leur *mandil* dans le mauvais tems. La mode du *mandil* a un peu changé depuis quelque tems: pendant le regne de Scha-Abba II. le *mandil* étoit rond par le haut; du tems de Schà-Soliman, on faisoit sortir du milieu du *mandil* & par-dessus la tête un bout de l'écharpe; & récemment sous le regne de Scha-hussein, au lieu d'être ramassé, comme auparavant, on l'a porté plissé en rose, les Persans ont trouvé que cette nouvelle forme avoit meilleure grace: & c'est ainsi qu'ils le portent encore.

MANDINGOS, (*Hist. mod. Géog.*) peuple indépendant de brigands qui habitent le royaume des Foulis en Afrique. Ils ne vivent que de pillage, ne sont point soumis au *siratick*, & se dispensent de payer aucune imposition ou de contribuer aux charges de l'état. On dit que ce peuple ressemble beaucoup aux Arabes vagabonds qui infestent l'Asie: ils ont un langage particulier.

MANDINGUES, LES (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie, à 580 milles de la côte occidentale, sur la riviere de Gambie, au sud du royaume de Bambouc. Leur contrée est appellée par les Espagnols *Mandemenza*. Leur principale habitation est *Songo*. Les Negres de cette contrée sont mieux faits que ceux de Guinée, plus laborieux, plus fins, & zélés mahométans; mais ils admettent les femmes dans le paradis, & pour leur en donner des assurances, ils les font circoncire d'une maniere convenable à leur sexe. *Voyez* ce qu'en disent de la Croix & Labat. (*D. J.*)

MANDOA, (*Géog.*) ville de l'Indoustan, dans la province de Malva, au midi de Ratipor. *lat.* 22. (*D. J.*)

MANDORE, s. f. (*Musique anc. & Mod.*) instrument de musique à cordes.

La *mandore* des modernes est une espece de luth, composé pour l'ordinaire de quatre cordes; sa longueur ordinaire est d'un *pié* & demi: la premiere corde est la plus déliée, & se nomme *chanterelle*; les autres qui la suivent vont toujours en augmentant de grosseur. Son accord est de quinte en quarte, c'est-à-dire que la quatrieme corde est à la quinte de la troisieme, la troisieme à la quarte de la seconde; & la seconde à la quinte de la chanterelle. On abaisse quelquefois la chanterelle d'un ton, afin qu'elle fasse la quarte avec la troisieme corde, ce qu'on appelle accorder à *corde avallée*; souvent aussi l'on abaisse la chanterelle & la troisieme corde d'une tierce: enfin cet instrument peut encore être monté à l'unisson; il étoit autrefois à la mode, & n'y est plus aujourd'hui.

La *mandore* n'est pas de l'invention des modernes, elle étoit fort d'usage chez les anciens, qui l'appelloient πανδοῦρα, πανδοῦρις, πανδουρίς. Il en est parlé dans Athénée, dans Pollux, dans Hesychius, dans Nicomaque, dans Lampride, & quelques autres.

Suivant la description que nous donne de la *mandore* ancienne le savant Perrault, elle étoit montée de quatre cordes, dont la chanterelle servant à jouer le sujet, étoit pincée par le doigt index armé d'une plume, faisant l'effet du plectrum. Pendant qu'on la pinçoit ainsi, les trois autres cordes, qui faisoient l'octave remplie de sa quinte, étoient frappées l'une après l'autre successivement par le pouce. On tâchoit de faire ensorte que ces trois cordes, qui tenoient lieu d'autant de bourdons, s'accordassent avec les tons du sujet, qui devoit être néanmoins dans le mode, sur lequel étoit accordé le bourdon; c'est-à-dire que la chanterelle devoit être accordée, de maniere que les cadences principales & les dominantes tombassent sur les bourdons que le pouce frappoit, suivant la cadence propre à l'air que l'on jouoit. On voit par-là que les anciens formoient une espece de symphonie, où entroient trois consonnances; mais ils n'en demeurerent pas là, ils allerent jusqu'à faire usage de quelques dissonnances dans le concert, & de ce nombre ont été certainement la tierce & la sixte. (*D. J.*)

MANDOUAVATTE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, qui porte un fruit semblable à l'aveline.

MANDOUTS, s. m. (*Hist. nat.*) C'est une espece de serpent de l'île de Madagascar, qui est gros comme le bras ou comme la jambe d'un homme. On dit qu'il n'est point venimeux, & qu'il se nourrit de chauvesouris & de petits oiseaux.

MANDRAGORE. *mandragora*, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche & profondément découpée. Il sort du calice un pistil qui pénetre jusqu'au-bas de la fleur; ce pistil devient dans la suite un fruit mou, ordinairement rond, & dans lequel on trouve des semences qui ont le plus souvent la figure d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

On pourroit presque reconnoître les *mandragores*, même avant qu'elles soient en fleurs, à la grosseur de leurs racines & à la grandeur de leurs feuilles rondes & puantes.

Les deux principales especes de ce genre de plante sont la *mandragore* blanche ou mâle, & la *mandragore* noire ou femelle, car il plaît aux Botanistes de parler ainsi.

La *mandragore mâle*, nommée par Bauhin, Tournefort, Ray, *mandragora fructu rotundo*, C. B. P. 169. J. R. H. 76. Ray *hist.* 668. n'a point de tige. Sa racine est épaisse, longue, quelquefois simple & unique, souvent partagée en deux, trois ou quatre parties. Elle est blanchâtre en-dehors, ou d'une couleur cendrée, ferragineuse, pâle en-dedans. Il sort du sommet de sa racine, des feuilles longues d'environ une coudée, presque larges d'une palme & demie, pointues des deux côtés, d'un verd foncé, fétides. On voit naître d'entre les feuilles plusieurs pédicules longs de deux, trois ou quatre pouces. Ces pédicules portent chacun une fleur d'une seule piece, en cloche, divisée en cinq parties, légérement velue, blanchâtre, un peu purpurine & fétide. Le calice est vêlu, verd, partagé en cinq lanieres. Le pistil perce la partie inférieure de la fleur, se change en un fruit de la figure & de la grosseur d'une petite pomme, verd d'abord, ensuite jaunâtre, charnu, mol, d'une odeur forte & puante. Sa pulpe contient des graines blanches, arrondies, applaties, & presque de la figure d'un rein.

La *mandragore femelle*, par Tournefort, J. R. H. 76. *mandragora flore sub cæruleo, purpurascente*, a les feuilles semblables à celles de la *mandragore* mâle, mais plus étroites & plus noires. Ses fleurs sont de couleur purpurine, tirant sur le bleu: ses fruits sont plus pâles, plus petites, de la figure de ceux du sorbier ou du poirier, mais d'une odeur aussi forte que ceux de la *mandragore* mâle. Ses graines sont plus petites & plus noires: sa racine est longue, plus noirâtre en-dehors, blanchâtre en-dedans. L'une & l'autre *mandragore* viennent naturellement dans les pays chauds, en Italie, en Espagne, dans les forêts, à l'ombre & sur le bord des fleuves.

On les trouve dans les jardins de médecine, où on les seme de graine, & leurs racines se conservent saines, fortes & vigoureuses pendant plus de cinquante ans: les

feuilles & l'écorce des racines de cette plante sont de quelque usage rare. (*D. J.*)

MANDRAGORE, (*Pharmac. & Mat. médic.*) les feuilles & les racines de *mandragore* répandent une odeur puante, *nauséabonde*, & qui porte à la tête. On ne doit point les prescrire intérieurement, quoique les auteurs de matiere médicale ne soient pas absolument d'accord sur leur qualité vénéneuse; car le soupçon seul qu'on peut en avoir suffit pour les faire rejetter de l'ordre des remedes intérieurs, puisque d'un autre côté la vertu narcotique fébrifuge & utérine qu'on lui a attribuée n'est pas évidente, & que nous ne manquons pas de remedes éprouvés qui possedent ces diverses vertus. La propriété de purger par haut & par bas avec violence, quoique plus constatée, sur-tout dans les racines, n'est pas un meilleur titre, puisque rien n'est si commun que les remedes qui ont ces qualités.

Les feuilles & l'écorce de la racine de *mandragore* appliquées extérieurement passent pour émollientes, discussives & éminemment stupéfiantes, elles sont recommandées par divers auteurs, pour résoudre les tumeurs dures & skirrheuses, & pour appaiser la douleur des tumeurs inflammatoires, sur-tout de l'érésipele: dans ce dernier cas, on les fait ordinairement bouillir avec du lait; mais les Médecins prudens craignent l'application des remedes qui calment trop efficacement & trop soudainement la douleur, & qui peuvent opérer des résolutions précipitées. *Voy.* REPERCUSSIF, STUPEFIANT, TOPIQUE & INFLAMMATION.

L'application extérieure des feuilles, des racines & du suc de *mandragore* sous forme de cataplasme & de fomentation, ou mêlés avec d'autres substances plus ou moins analogues, telle que la ciguë, le tabac, *&c.* dans des onguens ou des emplâtres; leur application, dis-je, sous toutes ces formes est fort recommandée contre les obstructions des visceres, & sur-tout contre les tumeurs dures de la rate.

On prépare aussi une huile de *mandragore* par infusion & par décoction, à laquelle on a attribué les mêmes vertus.

Le fruit de *mandragore*, dont on ne fait aucun usage, a été regardé aussi comme ayant la vertu d'assoupir & d'engourdir, soit par sa pulpe, soit par ses graines. Mais il a été démontré par des expériences, qu'on pouvoit manger des fruits de *mandragore* avec leur graine, sans en éprouver le moindre assoupissement, ni aucune autre incommodité.

La *mandragore* entre dans les compositions suivantes de la pharmacopée de Paris; savoir, ses feuilles dans le baume tranquille, dans l'onguent populeum, & l'écorce de sa racine dans le *requies* de Nicolas Mirepse.

Les fables que les anciens ont débitées sur la *mandragore*, se sont dès long-tems répandues chez le peuple; il dit que la racine de *mandragore* produit des effets surprenans par sa prétendue figure humaine, qu'elle procure sur-tout la fécondité aux femmes; que les plus excellentes de ces racines sont celles qui sont arrosées de l'urine d'un pendu; qu'on ne peut les arracher sans mourir; que, pour éviter ce malheur, on creuse la terre tout autour de cette racine; qu'on y lie une corde qui est attachée par son autre extrémité au cou d'un chien; que ce chien étant ensuite chassé, arrache la racine en s'enfuyant; qu'il succombe à cette opération, & que l'heureux mortel qui ramasse alors cette racine, ne court plus le moindre danger, mais qu'il possede au contraire en elle un trésor inestimable, un rempart invincible contre les maléfices, une source éternelle de bonheur, *&c.* On ne meurt point en arrachant la racine de *mandragore*; cette prétention seule a paru digne d'être examinée, & elle l'a été; les autres sont trop misérables, pour qu'elles méritent de faire naître le moindre doute.

MANDRALÆ, (*Géog. anc.*) peuple de l'Inde endeçà du Gange, & qui s'étendoient jusqu'à ce fleuve. Ptolomée leur donne pour capitale *Palibothra*.

MANDRE, s. f. *Mandra*, (*Hist. ecclés. greq.*) les savans conviennent du sens de ce mot qui, dans les écrivains ecclésiastiques sur-tout de l'Eglise d'Orient, signifie un *couvent*, un *monastere*. Les Grecs modernes l'emploient dans cette signification, & on a formé de ce terme celui de *mandrite*, pour dire un *moine*. Dans la langue grecque, les glossaires appellent une *caverne*, une *grotte*, *mandra*. Les solitaires d'Orient ont anciennement logé dans les grottes. Le Carmel, le mont Liban, le mont Sinaï & la haute Egypte sont pleines de grottes, qui ont servi de retraite à des solitaires. Ainsi le mot *mandre*, dans le sens de *monastere*, convient assez à cette origine, & c'est vraissemblablement la véritable.

MANDRIA, (*Géog.*) petite île de l'Archipel, près de la côte de la Natolie. Elle est déserte, & toute entourée de rochers en l'île de Samos au septentrion & celle de Calamn au midi, à 15 milles de celle de Palmosa, anciennement Pathmos. (*D. J.*)

MANDRIN, s. m. (*Art méchaniq.*) instrument à l'usage d'un grand nombre d'artisans. *Voyez* les *articles suivans*, presque par-tout il fait la fonction de moule ou modele, & a la forme d'une autre piece.

MANDRIN *de porte-mouchette*, *en terme d'Argenteur*, est un cercle de fer un peu ovale, soutenu sur trois piés, traversé en long par deux barres immobiles, & percés de plusieurs trous pour recevoir deux autres traverses qui s'approchent & s'éloignent autant qu'on veut, selon la longueur de la piece: ces traverses y sont attachées par d'autres petites parties qui y sont vissées; & deux especes de petites machines aussi retenues par des vis, arrêtent le porte-mouchette entr'elles & les traverses. Il faut que tout *mandrin* d'argenteur soit toujours également chaud, sans quoi l'argent ne prendroit pas. *Voyez Planche de l'Argenteur*.

MANDRIN, *à éguiere*, (*Argenteur.*) est une espece d'étau creux dans son intérieur, dont les Argenteurs se servent pour argenter les éguieres.

MANDRIN, *terme d'Artillerie*, espece de moule ou de petit cylindre de bois, dont on se sert pour former les cartouches propres au fusil. Les *mandrins* y doivent être parfaitement cylindriques, & avoir 7 à 8 pouces de longueur, & 6 lignes 3 quarts de diametre, suivant une ordonnance sur les cartouches, donnée en 17[illegible]8. Ils doivent être creusés dans les deux bouts en cavité sphérique, en sorte que de quelque côté que l'on s'en serve, cette cavité puisse recevoir & embrasser environ un tiers de la balle. (*Q*)

MANDRIN, *en terme de Chauderonnier*, c'est un long bâton de fer qui diminue proportionnellement, & sur lequel on forme le tuyau d'un cor-de-chasse. *Voyez les Pl. du Chauderonnier*.

MANDRIN, *en terme de Doreur*, sont des plateaux de bois de plusieurs grandeurs, sur lesquels on travaille les plus grandes pieces. Il n'est guere possible de leur donner une forme qui serve de modele. Ils la doivent au caprice, comme les pieces auxquelles ils servent. *Voyez dans nos Planches du Doreur les figures* qui représentent les *mandrins* nécessaires pour tenir toutes les pieces d'une épée.

Il y a le *mandrin* de plaque; le coin pour faire serrer le *mandrin*.
Le poinçeau monté sur son *mandrin*.
Le plaque d'épée montée sur son *mandrin*.
Le coin dudit *mandrin*.
Le *mandrin* de corps, sur lequel est monté un corps d'épée.
Le coin dudit *mandrin*.

MANDRIN *à boutons*, (*Doreur en feuilles.*) sont des formes de boutons de cuivre montés sur une branche de fer, sur lesquelles on brunit les boutons. Il faut avoir soin de faire chauffer ces *mandrins* à chaque bouton que l'on brunit. *Voyez* BRUNIR.

MANDRIN, (*Fourbisseur.*) les Fourbisseurs appellent ainsi un outil qui leur sert à soutenir, entr'ouvrir & travailler plusieurs pieces de la garde de leurs épées & des fourreaux. Ils en ont de cinq sortes, qui sont le *mandrin* de plaque, le *mandrin* de garde, le *mandrin* du corps, le *mandrin* de branche & le *mandrin* de bout. Ce dernier sert pour le bout du fourreau, & les quatre autres aux manœuvres. Tous ces outils sont de fer. *Voyez* bloc de corps, bloc de plaque & *mandrin* de bout, *Planche du Fourbisseur & du Cizeleur-Damasquineur*.

MANDRIN *de bout*, (*Fourbisseur.*) les Fourbisseurs se servent de deux morceaux de fer forgés, ressemblant à des limes, mais qui sont unis, qui sont plus larges au milieu, & finissent un peu en diminuant, pour relever les bosses des bouts des fourreaux d'épées & les viroles d'en-haut, & aussi pour passer sur les fourreaux quand ils ont peine à entrer sur les lames; cela se fait en tenant ces deux morceaux de fer des deux mains, & mettant entre les deux la lame dans son fourreau, & faisant glisser ces deux morceaux de fer de bas en-haut, cela presse le fourreau, & l'élargit tant soit peu. *Voyez la fig. Pl. du Fourbisseur*.

MANDRIN *de chapes*, *en terme de Fourbisseur*, est un fer triangulaire, dont les pans sont arrondis, sur lequel on dore ou l'on argente des chapes d'épées. *Voy.* CHAPES. *Voyez* les *fig. dans les Planches du Fourbisseur*.

MAN-

MANDRIN *de corps*, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un morceau de fer quarré, recourbé & percé pour recevoir le bout de la branche qu'on dore ou qu'on argente deſſus. *Voyez Planche du Doreur*.

MANDRIN, parmi les *Horlogers* ſignifie un outil dont ils ſe ſervent pour tourner certaines pieces; cet outil eſt monté ſur un arbre, tantôt on fait entrer la piece que l'on veut tourner ſur ſa circonférence, tantôt on l'appuie contre ſon plan: dans le premier cas, le *mandrin* doit être tourné parfaitement rond, & dans le ſecond parfaitement droit du côté où la piece s'appuie. *Voyez Pl. d'Horlog.*

MANDRINS, ce ſont, *en terme d'Orfevre* en tabatieres, des maſſes de cuivre jaune de bois ou de fer, contournées différemment, ſur leſquelles on emboutit les tabatieres, en leur imprimant le contour & les moulures qui ſont modelées ſur ces *mandrins*. *Voyez les Planc. d'Orfév.*

MANDRIN, outil de *Potier d'étain*, c'eſt un morceau de fer ordinairement quarré, dont la moitié entre dans l'arbre du tour, s'il eſt creux; & cette partie de *mandrin* eſt percée, ainſi que l'arbre, pour y pouvoir paſſer une clavette de fer qui tient le *mandrin* attaché à l'arbre, comme ſi c'étoit une ſeule piece. L'autre bout du *mandrin* qui ſort de l'arbre, ſert à faire les gaines des empreintes ou calibres, & c'eſt ſur ce bout qu'on les monte lorſqu'on veut tourner. *Voyez* TOURNER L'ÉTAIN.

A l'égard de la longueur & groſſeur du *mandrin*, il n'y a rien de déterminé pour cela, parce que la différence & la groſſeur des arbres de tour en fait la regle; mais communément il doit avoir environ ſept à huit lignes ſur chaque face en diminuant peu-à-peu juſqu'au bout, & cinq à ſix pouces de longueur en tout. *Voy. les Pl. de Potier d'étain.*

MANDRIN, (*Serrurerie & Taillanderie.*) piece de fer ou d'acier un peu plus renflé dans ſon milieu qu'à ſes extrémités, ce qui lui donne la facilité d'entrer & de ſortir plus facilement, & en même tems de former un trou plus égal à celui qu'on demande. Ainſi ce *mandrin* eſt une eſpece de pointe ou d'inſtrument à percer ou à froid ou à chaud. Il y en a de différentes formes, ſelon le trou à percer. On ſe ſert du *mandrin* chaud, lorſqu'il eſt queſtion d'ouvrir pluſieurs trous ſur la longueur d'une barre, comme aux traverſes des grilles où les barreaux ſont compris dans l'épaiſſeur des traverſes. Il faut que le *mandrin* ſoit de la groſſeur des barreaux. On ſe ſert auſſi de *mandrin* à froid: celui-ci doit être d'acier trempé. On le chaſſe à force dans les trous faits à la lime, & il marque les endroits qu'il faut diminuer. On commence l'ouvrage ou l'ouverture au poinçon, & on l'acheve au *mandrin*. Le poinçon perce, le *mandrin* dirige en perfectionnant. *Voy. Pl. de Serrur.*

MANDRIN, (*Taillanderie.*) eſpece de poinçon rond ou quarré, qu'on paſſe dans un trou qu'on a percé dans une eſpece de fer, lorſqu'il s'agit de finir ce trou, & de lui donner ſa grandeur juſte, & la forme convenable; c'eſt ainſi qu'on forme l'œil d'un marteau, d'une coignée, la douille d'une bêche. *Voyez Pl. de Taillandier.*

MANDRIN, *en terme de Tabletier-Cornetier*, eſt un rouleau de bois uni & égal dans ſa circonférence, que l'on enfonce à force dans les cornets pour les redreſſer. *Voyez* REDRESSER. *V. Pl. du Tabl. Corn.*

MANDRIN, (*Tourneur.*) eſt un morceau de bois de hêtre ou de poirier, ou autre qui puiſſe ſe couper net, qui ſert à monter l'ouvrage ſur le tour. *Voyez* TOUR A LUNETTE.

MANDRERIE, ſ. f. (*Vannier.*) les Vanniers ſe ſervent de ce terme pour déſigner tous les ouvrages pleins, & d'oſier ſeulement, ſans lattes ou cerneaux.

MANDRISE, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont le bois eſt fort beau, il eſt marbré & violet dans le cœur; ſes feuilles ſont auſſi petites que celles de l'ébénier.

MANDSJADI, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre indien de Malabar, qui porte des ſiliques dont la fleur eſt pentapetale & en épi; ſes ſiliques contiennent des féves noueuſes & de couleur d'écarlate: cet arbre eſt un des plus grands des Indes; il ne donne du fruit qu'au bout de 20 ans, & ſubſiſte 200 ans. On emploie ſon bois à pluſieurs ouvrages domeſtiques, & l'on mange ſes féves bouillies, ou reduites en farine. *Voy.* Ray. (*D. J.*)

MANDUBIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Mandubii*, dans Céſar *de Bello gall. lib. VII. cap.* 68. ancien peuple de la Gaule; Aléſia étoit une de leurs villes. On ſait qu'Aléſia eſt Aliſe en Bourgogne, dans le Dueſmois, quartier qui eſt tout engagé dans le diocèſe de Langres, & qui dépend néanmoins du diocèſe d'Autun. (*D. J.*)

MANDUCATION, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt l'action de manger: il eſt de peu d'uſage. *Voyez* MANGER.

MANDUCUS, (*Littér.*) eſpece de marionette hideuſe; les Romains appellerent *manducus* certaines figures ou certains perſonnages qu'ils produiſoient à la comédie, ou dans d'autres jeux publics, pour faire rire les uns, & faire peur aux autres. L'origine du nom *manducus* vient de ce qu'on donnoit au perſonnage qui jouoit ce rôle, de grandes joues, une grande bouche ouverte, des dents longues & pointues, qu'il faiſoit craqueter à merveille. Les enfans, au rapport de Suétone, en étoient fort effrayés, & les meres leur en faiſoient un épouvantail. Les hommes n'ont jamais ſu ſe conduire eux-mêmes, ni conduire les autres par les lumieres de la raiſon, qui devroient ſeules être employées. (*D. J.*)

MANDURIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Grece, au pays des Salentins. Pline *liv. II. ch. ciij.* dit qu'il y avoit près de cette ville, un lac qui ne décroiſſoit ni n'augmentoit par les eaux qui tomboient, ou qui en ſortoient. Ce lac eſt encore reconnoiſſable à ſon ancien nom, on l'appelle *Andoria*; le nom moderne de *Manduria* eſt *Caſal-Nuovo*, ſelon Léandre. (*D. J.*)

MANEAGE, ſ. m. (*Com. Mar.*) ſorte de travail de main des matelots, dont ils ne peuvent demander aucun ſalaire au marchand; tel eſt celui qui conſiſte à charger des planches, du mairrein & du poiſſon, tant verd que ſalé.

MANEGE, ſ. m. (*Maréchall.*) art de dompter, de diſcipliner, & de travailler les chevaux. *V.* CHEVAL.

Le *manége*, pris dans toute ſon étendue, embraſſe tout ce qui concerne la figure, la couleur, l'âge, les tempéramens & les qualités des chevaux, leur pays reſpectif & leurs climats, la maniere de les nourrir & d'en multiplier l'eſpece, *&c.* les uſages auxquels ils ſont propres, ſoit la guerre, les haras, la ſelle ou le labour, & les moyens de les rendre propres à tous ces uſages. Il embraſſe auſſi la connoiſſance des défauts & des maladies des chevaux, des remedes qui leur conviennent, avec les diverſes opérations qui y ont rapport, comme écouer, châtrer, ferrer, ce qui eſt du reſſort du maréchal. *Voyez* MARÉCHAL, ECOUER, CHATRER, FERRER, *&c.*

Ce mot ſe dit de l'art de monter à cheval, ou de manier un cheval avec avantage, non-ſeulement dans les mouvemens ordinaires, mais particulierement dans les doſſes, airs, *&c. Voyez* MANIER, DOSSES, AIRS, *&c.*

Manége par haut. C'eſt la façon de faire travailler les ſauteurs qui s'élevant plus haut que le terre-à-terre, manient à courbettes, à croupades, à ballotades. *V.* COURBETTES, CROUPADES, BALLOTADES.

Manége de guerre, eſt le galop inégal, tantôt plus écouté, tantôt plus étendu, dans lequel le cheval change aiſément de main dans les occaſions où on en a beſoin.

MANEQUIN, ſ. m. (*Comm.*) ancienne meſure dont on ſe ſervoit autrefois en Angleterre; elle contenoit huit balles ou deux cuves, autres meſures angloiſes. Ces meſures étoient des eſpeces de paniers d'oſier; on ne ſait pas leurs réductions aux meſures modernes, *Diction. de Commerce.* (*G*)

MANEQUIN ou MANNE, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de panier de gros oſier, fait à claire voie; ce peut être encore des paniers qui entourent les racines d'ifs, d'ormes, de tilleuls, & d'arbres à fruit, reſervés pour regarnir les places vuides d'un jardin.

La Quintinie veut que les arbres deſtinés aux eſpaliers ſoient un peu cachés dans les *manequins*, afin qu'ils ſuivent l'inclination que l'on donne aux autres plantes en eſpalier, & qu'ils approchent plus facilement de la muraille. Quant aux arbres de haute tige ou en buiſſon, ils ſeront plantés droits dans les *manequins*.

Ils doivent être ronds, faits d'un oſier très-verd, leur profondeur & grandeur ſeront proportionnés à la force des arbres.

MANEQUIN, *en Peinture*, ſtatue ou modele de cire ou de bois, dont les parties ſont jointes de façon qu'on peut la mettre dans toutes les ſituations qu'on veut. Son principal uſage eſt de jetter & ajuſter des draperies. il y a des *manequins* de grandeur naturelle & au-deſſous. *Voyez dans nos Pl. de Deſſein un manéquin détaillé.*

MANES, ſ. m. (*Mythologie.*) divinités domeſtiques des anciens payens, & dont il paroît par leur mythologie qu'ils n'avoient pas des idées bien fixes, ce qu'on peut en recueillir de plus conſtaté, c'eſt que ſouvent ils les prenoient pour les ames ſéparées des corps, d'autres

fois

fois pour les dieux infernaux, ou simplement comme les dieux ou les génies tutélaires des défunts.

Quelques anciens, au rapport de Servius, ont prétendu que les grands dieux célestes étoient les dieux des vivans, mais que les dieux du second ordre, les *manes* en particulier, étoient les dieux des morts; qu'ils n'exerçoient leur empire que dans les ténebres de la nuit, auxquelles ils présidoient, ce qui, suivant eux, a donné lieu d'appeller le matin *mane*.

Le mot de *manes* a aussi été pris quelquefois pour les enfers en général, c'est-à-dire pour les lieux souterreins, où se devoient rendre les ames des hommes après leur mort, & d'où les bonnes étoient envoyées aux champs *Elisées*, & les méchantes au lieu des supplices appellé le *Tartare*.

C'est ainsi que Virgile dit:

Hac manes *veniet mihi fama sub imos.*

On a donné au mot de *manes* diverses étymologies: les uns le font venir du mot latin *manare*, sortir, découler, parce, disent-ils, qu'ils occupent l'air qui est entre la terre & le cercle lunaire, d'où ils descendent pour venir tourmenter les hommes; mais si ce mot vient de *manare*, ne seroit-ce point plutôt parce que les payens croyoient que c'étoit par le canal des *manes* que découlent particulierement les biens ou les maux de la vie privée: d'autres le tirent du vieux mot latin *manus*, qui signifie *bon*, & suivant cette idée ils ne les considerent que comme des divinités bienfaisantes qui s'intéressent au bonheur des humains, avec lesquels elles ont soutenu pendant leur vie des relations particulieres, comme leurs proches ou leurs amis. Un auteur allemand, prévenu en faveur de sa langue, tira *manes* du vieux mot *mann*, homme, qu'il prétend être un mot des plus anciens, & qui vient de la langue étrusque. Or il dit que *manes* signifie des *hommes* par excellence, parce qu'il n'y a que les ames véritablement vertueuses qui puissent espérer de devenir, après la mort de leurs corps, des especes de divinités, capables de faire du bien aux amis de la vertu: mais la véritable étymologie du mot *manes* se trouve dans les langues orientales, & vient sans doute de l'ancienne racine *mann*, d'où se sont formés les mots chaldaïque & arabe, *moan*, *man*, hébreux, *figura*, *similitudo*, *imago*, *phantasma*, *idea*, *species intelligibilis*, *forma imaginis cujusdam*, *dicitur enim de rebus*, *tam corporalibus quam spiritualibus*, *præsertim de Deo*. *Vide* Robert. *Thes. ling. sanctæ*. Ce sont là tout autant de significations analogues aux idées qu'on se formoit des *manes*, & aux diverses opérations qu'on leur attribuoit.

De tous les anciens, Apulée est celui qui, dans son livre *de Deo Socratis*, nous parle le plus clairement de la doctrine des *manes*. „ L'esprit de l'homme, dit-il, „ après être sorti du corps devient une espece de dé„ mons, que les anciens Latins appelloient *lemures*; „ ceux d'entre les défunts qui étoient bons, & prenoient „ soin de leurs descendans, s'appelloient *lares familia*„ *res*; mais ceux qui étoient inquiets, turbulens & mal„ faisans, qui épouvantoient les hommes par des appa„ ritions nocturnes, s'appelloient *larvæ*, & lorsqu'il étoit „ incertain ce qu'étoit devenue l'ame d'un défunt, si „ elle avoit été faite *lar* ou *larva*, on l'appelloit *manes* „, & quoiqu'ils ne déifiassent pas tous les morts, cependant ils établissoient que toutes les ames des honnêtes gens devenoient autant d'especes de dieux, c'est pourquoi on lisoit sur les tombeaux ces trois lettres capitales D. M. S. qui signifioient *diis manibus sacrum*. Je ne sais où les compilateurs du célebre dictionnaire de Trévoux ont pris qu'à Rome il étoit défendu d'invoquer les *manes*; s'ils avoient consulté Festus, il leur auroit appris que les augures même du peuple romain étoient chargés du soin de les invoquer, parce qu'on les regardoit comme des êtres bienfaisans & les protecteurs des humains; il paroît même que ceux qui avoient de la dévotion pour les *manes*, & qui vouloient soutenir avec eux quelque commerce particulier, s'endormoient auprès des tombeaux des morts, afin d'avoir des songes prophétiques & des révélations par l'entremise des *manes*, ou des ames des défunts.

C'est ainsi qu'Hérodote, dans Melpomene, dit que les Nasamons, peuples d'Afrique, „ juroient par ceux „ qui avoient été justes & honnêtes gens, qu'ils devi„ noient en touchant leurs tombeaux, & qu'en s'appro„ chant de leurs sépulcres, après avoir fait quelques „ prieres ils s'endormoient, & étoient instruits en songe „ de ce qu'ils vouloient savoir „.

Nous verrons dans l'article de l'ob des Hébreux, ce qui regarde l'évocation des morts & leur prétendue apparition.

Au reste, il paroît clairement par une multitude d'auteurs, que les payens attribuoient aux ames des défunts, des especes de corps très-subtils de la nature de l'air, mais cependant organisés, & capables des diverses fonctions de la vie humaine, comme voir, parler, entendre, se communiquer, passer d'un lieu à un autre, &c. Il semble même que sans cette supposition nous aurions de la peine à nous tirer des grandes difficultés que l'on fait tous les jours contre les dogmes fondamentaux & consolans de l'immortalité de l'ame, & de la résurrection des corps.

Chacun sait que l'idée de corps, ou du-moins de figures particulieres unies aux intelligences célestes, à la divinité même, a été adoptée par ceux des chrétiens qu'on appelloit *Antropomorphytes*, parce qu'ils représentoient Dieu sous la figure humaine. (s)

Nous sommes redevables à cette erreur de je ne sais combien de belles peintures du Pere-Eternel, qui ont immortalisé le pinceau qui les a faites, décorent aujourd'hui plusieurs autels, & servent à soutenir la foi & la piété des fideles, qui souvent ont besoin de ce secours.

MANETS ou APPLETS, *terme de pêche*. *Voyez* MANQUEREAUX.

MANFALU, (*Géog.*) les voyageurs écrivent ce mot diversement, les uns *Monfalu*, d'autres *Manfelou*, d'autres *Monfelout*, d'autres *Momfallut*, &c. Le sieur Lucas dit que c'est une ville de conséquence de la haute Egypte, située près du Nil à l'ouest; qu'elle est fermée de murs, que tous les bazars sont couverts, c'est-à-dire toutes les rues; & que la plûpart des habitans y travaillent en toiles. On la donne pour être la capitale d'un des vingt-quatre gouvernemens de l'Egypte, & la résidence d'un bey. Le grand seigneur y tient des janissaires & des spahis en garnison, pour empêcher les incursions des Arabes. Elle est à cinq lieues au-dessous de Siouth. *Long.* 49, 27, *lat.* 26, 50. (*D. J.*)

MANFREDONIA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au pié du mont Saint-Ange, avec un archevêché. Elle a été bâtie en 1256 par Mainfroi, bâtard de l'empereur Fréderic II. & s'est accrue des ruines de l'ancienne Siponte qui en étoit à un mille. Les Turcs la prirent en 1620, & l'abandonnerent après y avoir mis le feu. Elle est sur le golfe de même nom, connu des Latins sous le nom de *sipontinus sinus*, à 15 lieues N. de Cirenza, 20 N.

O. de

(1) Ce n'est pas l'héréfie des Antropomorphites qui a donné lieu aux représentations du Pere éternel sous la figure humaine: elles doivent leur origine au zele de l'Eglise primitive, qui dès le commencement se servir pareillement de ces images sensibles, pour exciter & mieux imprimer dans l'esprit du peuple la connoissance de Dieu, & de ses attributs. Et ce fut Dieu lui même, qui enseigna à l'Eglise les moyens de l'exprimer, & représentes sous ces mêmes figures, sous lesquelles il avoit apparu à Adam, à Isaïe, à Daniel, à Saint Jean l'Evangeliste dans l'isle de Patmos, sans parler des autres apparitions qu'il avoit faites à Abraham, à Moïse, & aux autres Patriarches. Il arrive quelquefois que ces peintures produisent dans l'esprit du vulgaire des fausses idées, mais c'est aux Evêques & aux Curés de corriger ces abus, comme leur prescrivit le Concile de Trente, qui reconnut l'utilité de ces représentations, & leur ancienneté dans l'Eglise. Pour connoître leur avantage, on n'a qu'à voir les raisons qui furent proposées au second concile de Nicée contre les Iconoclastes, & lire la lettre pleine d'érudition que Benoît XIV. écrivit à l'Evêque d'Auguste, & l'Apologie que fit de cette même lettre l'illustre Magamri contre la critique qu'en avoit fait Vindhrim. Le Pere abbé Trombelli des Chanoines de S. Sauveur dans la neuvieme dissertation du grand ouvrage qu'il a fait *de cultu Sanctorum*: & Jean Philippe Elich dans une autre dissertation *de eo quod licitum est circa picturam imaginum SS. Trinitatis*, donnent pareillement des preuves solides de l'utilité, & du fruit qu'on retire de ces images de Dieu, & de la très sainte Trinité; sur l'ancienneté desquelles écrivent, Ciampini d'après les découvertes qu'il en fit dans les plus antiques Mosaïques de Rome, Bolders d'après les observations qu'il en fit pareillement sur les sculptures des cimetieres des premiers Chrétiens, & Bonarroti qui en illustrant certains fragmens des anciennes vitres, y trouve Dieu représenté sous la forme humaine, ou sous la figure simbolique & materielle d'une main.

Les Antropomorphites étoient hérétiques, & comme tels ils étoient detestés de l'Eglise dans le tems même qu'il étoit non-seulement permis, mais même pieux de faire ces images de Dieu, & de la Trinité. Croyant que Dieu avoit un corps, ils nioient son infinité, sa spiritualité, & ses autres attributs. La croyance des Catholiques est, & a toujours été que l'être suprême est un pur esprit: mais pour rendre plus claire, & plus sensible aux yeux du peuple l'idée de ses attributs, l'Eglise a trouvé bon & à propos de les représenter sous des figures matérielles & simboliques, qui puisent leur source, non dans l'héréfie, mais dans l'écriture sainte, & dans les témoignages authentiques qu'en ont laissé les plus grands Docteurs de l'Eglise. (*A*)

O. de Bari, 40 N. E. de Naples. *Long.* 33, 35, *lat.* 41, 30. (*D. J.*)

MANGABA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Bresil, qui ne se trouve qu'aux environs de la baie de tous les Saints. Il a l'écorce du hêtre & la feuille du frêne. Ses feuilles sont toujours vertes, & il ne s'en dépouille jamais. Il porte du fruit deux fois par année; ses boutons sont bons à manger, quand ils s'ouvrent il en sort une fleur semblable au jasmin, & qui ne lui cede point pour l'odeur. Le fruit est jaune & tacheté de noir, il renferme des pepins qui se mangent avec l'écorce; le goût en est charmant, & ce fruit est d'une facile digestion. Les Brasiliens en font une liqueur semblable à du vin. Ses feuilles & son fruit, avant d'être mûr, donnent une liqueur laiteuse, amere & visqueuse.

MANGAIBA, s. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bresil, prunifere, à fruit de figure arrondie, contenant un grand nombre de graines. Cet arbre très-beau fleurit au mois d'Août, & est chargé de fruits pendant neuf mois de l'année. Il se multiplie tellement qu'il remplit des forêts. Il est grand comme un de nos pruniers, & se cultive dans les terres grasses. Ses feuilles sont petites, oblongues, dures, rangées l'une vis-à-vis de l'autre, sur une branche qui en porte plusieurs. Elles sont d'un beau verd, marquées dans leur longueur de plusieurs sillons paralleles, très-menus. Ses fleurs sont petites, blanches, fort odorantes, & en étoile, comme celles du jasmin. Son fruit est rond, ressemblant à un abricot, de couleur dorée, mélangée de taches rouges. Il est couvert d'une peau fine, & contient une pulpe moëlleuse, succulente, fondant dans la bouche, d'un goût délicieux, contenant cinq ou six petites graines jaunes. Il acheve sa maturité après être tombé de l'arbre. Si on le cueille avant le tems, il a un goût styptique, amer, & est astringent; mais quand il est mûr, il humecte, appaise l'ardeur de la fievre, & lâche le ventre; *Voyez* Pison, Marcgrave & Ray. (*D. J.*)

MANGALIS, s. m. (*Comm.*) petit poids des Indes orientales qui pese environ cinq grains. On ne s'en sert que pour peser les diamans, les émeraudes & les autres pierreries se pesant par carats de trois grains chacun. Le *mangalis* est différent du *mangelin*. *Voyez ci-après* MANGELIN. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MANGALOR *ou* MANGUELOR, (*Géog.*) ville de l'Inde sur la côte de Malabar, appartenant au roi de Banguel. *Long* 92, 45, *lat.* 13, 6, selon les PP. Thomas & Clava, jésuites. (*D. J.*)

MANGANESE, MAGALAISE, MAGNESIE, MAGNESE, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) *magnesia*, substance minérale assez semblable à l'aimant; elle est d'un gris noirâtre, composée à l'intérieur de stries comme l'antimoine, sans que la masse totale ait une figure réguliere & déterminée. Wallerius en compte quatre especes; savoir, 1°. la *manganese* ou *magnésie* compacte ou solide; la *manganese* striée, la *manganese* par écailles, & la *manganese* dont les parties sont cubiques. Quelques gens ont distingué la *manganese* en mâle & en femelle, mais la différence étoit uniquement fondée sur le plus ou le moins de longueur des stries dont elle étoit composée.

Cette substance se trouve en Piémont; il s'en rencontre aussi en Styrie, en Misnie, en Bohème, en Silésie, en Norwege & en Angleterre, &c. Quelques auteurs françois semblent avoir confondu la *manganese* avec le périgueux qui est une pierre noire; d'autres l'ont confondue avec le cobalt ou le saffre. Henckel & Wallerius ont cru que la *manganese* étoit une mine de fer qui en contenoit très-peu à la vérité; mais M. Pott a fait voir dans les *miscellanea berolinensia*, *année* 1740, que cette substance pure ne contient pas le moindre atôme de fer, & lorsqu'il s'y en trouve ce n'est qu'accidentellement, & ce métal n'est point essentiel à sa composition. *Voyez* la *Lithogéognosie*, *tome II. p.* 251.

Le plus grand usage de la *manganese* ou *magnésie* est dans les verreries; on s'en sert pour nettoyer le verre, & le dégager de la couleur verte qui lui est très-ordinaire, voilà pourquoi on l'a quelquefois appellée le *savon du verre*. Mais pour que la *manganese* produise cet effet, il faut avoir grand soin de prendre un juste milieu, & de n'en mêler ni trop, ni trop peu, à la fritte, c'est-à-dire, à la composition du verre; en effet, en en mettant trop, le verre deviendroit d'une couleur brune & enfumée, en en mettant trop peu, il seroit trop blanc; c'est de-là, suivant M. Henckel, que vient la différence qui se trouve entre le verre de Venise, qui est ordinairement noirâtre parce qu'on y fait entrer trop de *manganese*, & le verre de Bohème qui est blanc comme du crystal. Il faut aussi observer de laisser le verre assez long-tems en fusion, pour que la *manganese* ait le tems de le nettoyer & de le débarrasser parfaitement de sa verdeur. Avant que d'employer cette substance à cet usage on aura soin de la calciner, ou de la griller parfaitement pour la dégager des matieres étrangeres qui pourroient nuire à la couleur du verre. En mêlant une certaine quantité de cette *manganese* grillée avec du verre, on pourra lui donner une couleur d'un très-beau rouge. Les potiers se servent aussi de la *manganese* pour donner un vernis ou une couverte noire à leurs poteries.

Les Alchimistes, accoutumés à pervertir toutes les dénominations, ont donné le nom latin de *magnesia* à plusieurs substances qui n'ont aucun rapport avec celle que l'on vient de décrire. C'est ainsi que Rulandus dit que la *magnésie est la même chose que la marcassite, qui se combine avec le mercure & qui forme avec lui une masse blanche & cassante*; dans un autre endroit il dit que c'est la *matiere de la pierre philosophale*, enfin il la confond avec le bismuth. D'autres auteurs ont entendu par-là le mercure tant véritable que celui des métaux; d'autres ont désigné sous ce nom le *cobalt* & la *pyrite*, *Voyez* la *Pyritologie*, *ch. ij*.

Il ne faut point confondre la substance dont il s'agit ici avec celle que les Chimistes appellent *magnesia* ou *magnésie blanche*, qui est un produit de l'art. *Voy.* MAGNESIE. (—)

MANGARZAHOC, s. m. (*Hist. nat.*) grand animal quadrupede de l'île de Madagascar, que l'on regarde comme un onagre ou âne sauvage, & qui fait braire comme lui.

MANGAS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) fruit des Indes orientales, qui est très-commun dans l'île de Java. Son goût surpasse celui de nos meilleures pêches; l'arbre qui le produit ressemble à un noyer, mais dont les branches sont peu touffues & chargées de feuilles. Ce fruit est oblong, d'un verd jaunâtre, tirant quelquefois sur le rouge; il renferme un noyau très-amer, mais qui rôti sur les charbons, ou confit dans du sucre perd son amertume; on vante sa vertu contre le flux de sang & contre les vers. Il y a encore une espece de *mangas*, que l'on regarde comme un poison très-subtil.

MANGASEJA, (*Géog.*) Le Brun écrit *Mangaseja*; ville de l'empire russien dans la partie septentrionale de la Sibérie, dans la province de Jeniscéa, sur la droite de la riviere de Jeniscéa vers le cercle polaire, au 105 degré de *longitude*. (*D. J.*)

MANGELIN, s. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert pour peser les diamans aux mines de Raolconda & de Gani, autrement *Coulours*. Le *mangelin* de ces deux mines pese un carat ou trois quarts de carat, c'est-à-dire, sept grains. Il y a aussi dans les royaumes de Golconde & de Visapour des *mangelins* qui pesent un carat & trois huitiemes de carat. Les *mangelins* de Goa dont se servent les Portugais, ne pesent que cinq grains. On les nomme plus ordinairement *mangalis*. *Voy.* MANGALIS. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANGEOIRE *ou* CRECHE, s. f. (*Maréchallerie*) auge des chevaux qui est appliquée sous le ratelier, où l'on met l'avoine, le son, ou autre chose qu'on leur donne à manger. On met des anneaux de fer de distance en distance au-devant ou à la devanture de la *mangeoire* en-dehors, dont les uns servent à attacher les longes du licou de chaque cheval, & les autres à arrêter les cordes d'un bout des barres qui séparent les chevaux les uns des autres. *Devanture de mangeoire*, c'est l'élévation ou bord de la *mangeoire* du côté du poitrail des chevaux. *Enfonçure de la mangeoire*, est le creux ou le canal de la *mangeoire*, dans lequel on met le son, l'avoine, &c.

MANGER, verbe *ou* s. m. (*Méd. Diete.*) se dit de l'action de prendre des alimens solides pour se nourrir: cette action se fait par l'intrusion dans la bouche, suivie de la mastication, de la déglutition & de la digestion.

On ne peut pas dire que ce soit *manger*, que de prendre par la bouche & d'avaler même des matieres qui ne sont pas susceptibles d'être digérées: ainsi ce n'est qu'improprement qu'on peut dire de quelqu'un, qu'il *mange* de la terre, de la craie, des pierres, du charbon, &c. parce que ces différentes matieres ne peuvent être prises comme aliment: il n'y a que celles qui sont alibiles, qui soient la matiere du *manger*, comme les fluides convenables sont celle du boire; quoiqu'on dise aussi très-improprement que l'on boit du sang, de l'urine, &c. c'est, dans l'un & l'autre cas, pour exprimer que l'on prend ces différentes choses par la bouche, & que l'on les avale par le même méchanisme qui sert à *manger* & à boire.

à boire. *Voyez* ALIMENT, NOURRITURE, MASTICATION, DEGLUTITION, DIGESTION.

Le *manger* & le boire sont une des six choses qu'on appelle, dans les écoles, *non-naturelles*. *Voyez* NON-NATURELLES, *choses*, HYGIENE, RÉGIME.

MANGER, (*Marine.*) Ce terme n'est en usage qu'au passif. On dit *être mangé par la mer*, pour dire que la mer étant extrèmement agitée entre par les hauts du vaisseau, sans qu'on puisse s'en garantir.

Manger du sable: avoir *mangé* du sable. Cela se dit du timonnier qui, étant au gouvernail, a secoué le sable de l'horloge pour le faire passer plus promptement, ou qui a tourné le sablier trop-tôt & avant que tout le sable soit passé.

MANGERA, (*Géog.*) petite île de la mer du Sud, entre les terres basses du golfe d'Anapalla & la pointe de Cosfwina; on lui donne environ deux lieues de circuit; elle n'a qu'un bourg habité par des Indiens. (*D. J.*)

MANGEUR DE FOURMIS, *Pl. VI. fig.* 3. (*Hist. nat.*) voyez FOURMILLIER. M. Brisson distingue quatre especes de *fourmillier*. 1°. Le *fourmillier* à la description duquel nous renvoyons, & qu'il appelle *fourmillier tamanoir*, voyez FOURMILLIER. 2°. Le *fourmillier tamandua-i* qui est plus petit de moitié que le *fourmillier tamanoir*; sa queue est presque rase, la tête, les jambes, les piés, la queue & toute la partie antérieure du corps sont de couleur de paille; la partie postérieure a une couleur brune, roussâtre, qui couvre la poitrine transversalement, qui passe sur les côtés & s'étend jusque sur le dos: cet animal se trouve dans la Guyane & au Bresil. 3°. Le *fourmillier à longues oreilles*; il a trois doigts aux piés de devant & un à ceux de derriere. L'ongle du doigt du milieu des piés de devant est beaucoup plus long que les autres; les oreilles sont longues & pendantes; le corps est couvert de longs poils d'un châtain clair en-dessus, & d'un brun plus foncé en-dessous: ce *fourmillier* est dans les Indes occidentales. 4°. Le *petit fourmillier*; il n'a qu'environ quinze pouces de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue qui est plus longue que le corps & la tête. Il n'a que deux doigts aux piés de devant & quatre à ceux de derriere; l'ongle extérieur des piés de devant est très-grand. Le poil est doux comme de la soie, & de couleur jaunâtre mêlée de gris. Cet animal se trouve dans la Guyane. *Voyez le regne animal*, &c. *pag.* 25 & *suiv. Voyez* QUADRUPEDE.

MANGEUR DE FEU, (*Hist. mod.*) Nous avons une grande quantité de charlatans qui ont excité l'attention & l'étonnement du public en mangeant du feu, en marchant dans le feu, en se lavant les mains avec du plomb fondu, &c.

Le plus célebre est un anglois nommé Richardson, dont la réputation s'est étendue au loin. Son secret, qui est rapporté dans le *journal des Savans de l'année* 1680, consistoit en un peu d'esprit de soufre pur dont il se frottoit les mains & les parties qui étoient destinées à toucher le feu; cet esprit de soufre brûlant l'épiderme, endurcissoit la peau & la rendoit capable de résister à l'action du feu.

A la vérité ce secret n'est pas nouveau. Ambroise Paré nous assure qu'il a éprouvé par lui-même qu'après s'être lavé les mains dans sa propre urine ou avec de l'onguent d'or, on peut en sureté les laver avec du plomb fondu.

Il ajoute qu'en se lavant les mains avec le jus d'oignon, on peut porter dessus une pelle rouge, tandis qu'elle fait distiller du lard.

MANGEURES, s. f. (*Vénerie.*) ce sont les pâtures des loups & sangliers.

MANGI, (*Géog.*) contrée de l'Asie à l'extrémité orientale du continent. Marco Polo, vénitien, nous donne une idée charmante de ses habitans. Le *Mangi* est la partie méridionale de la Chine, comme le Cathai est la partie septentrionale. (*D. J.*)

MANGLE, s. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, tubulée & profondement découpée, de même que le calice, duquel sort le pistil qui est attaché à la partie inférieure de la fleur comme un clou, & qui devient dans la suite un fruit charnu en forme de poire renversée, d'où il sort une semence ressemblant à un fuseau. La tête de cette semence est renfermée dans le fruit & couverte d'une enveloppe charnue. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

C'est un arbre très-commun sur les rivages de la mer située sous la zone torride, principalement le long des côtes de la nouvelle Espagne en Amérique & aux îles Antilles. On en compte de trois sortes; savoir le blanc, le rouge & le noir, qu'on nomme aussi *palétuvier*; c'est de ce dernier dont on parlera, les deux autres pouvant être regardés comme des especes différentes, tant par la figure que par la qualité de leur bois, & même par leurs propriétés. *Voyez* les *articles* MAHOTS & RAISINIER.

Le *mangle* ou palétuvier ne croît jamais que dans les marécages du bord de la mer, & presque toujours vers l'embouchure des rivieres. Ses feuilles sont oblongues, fort unies, lisses & d'un verd gai; son bois est dur, pesant, assez liant, ayant les fibres longues & serrées: il est rare de le trouver roulé ou vicié. Sa couleur est d'un brun ou peu rougeâtre: le grain en est fin & fort égal. Cet arbre ne s'éleve guère au-dessus de 25 piés, & son diametre n'excede pas ordinairement 15 à 20 pouces; il est couvert d'une peau médiocrement épaisse, très-unie, souple & d'une couleur grise tirant sur le brun; ses branches sont flexibles; elles s'étendent autour de l'arbre & poussent une multitude de jets assez droits, se dirigeant vers le bas en continuant de croître jusqu'à ce qu'ils aient atteint le fond de la mer ou du marais, où ils produisent un grand nombre de grosses racines qui s'élevent de plusieurs piés au-dessus de la surface de l'eau, s'entremêlent les unes dans les autres, se recourbent en arc vers le fond, & poussent de nouvelles tiges & de nouveaux jets qui par succession de tems continuent ainsi à se provigner de telle sorte, qu'un seul arbre forme une espece de forêt fort épaisse qui s'étend quelquefois à cinq & six cens pas dans la mer: ces endroits sont toujours remplis d'une prodigieuse quantité de bigailles, c'est ainsi que les habitans du pays nomment en général toutes les différentes especes de petites mouches parasites qui rendent le voisinage des manglards & des mahotieres presqu'inhabitable. *Voyez* MARINGOIN, VARREUX & MOUSTIQUES.

Les racines & les branches qui baignent dans la mer sont chargées d'une multitude innombrable de petites huîtres vertes qui n'excedent guère la grandeur des moules ordinaires: leurs écailles sont baroques, inégales, difficiles à ouvrir, mais l'intérieur est très-délicat & d'un goût exquis.

Quoique le *mangle* ne vienne jamais bien gros, son bois pourroit cependant être employé à différens ouvrages; il est franc, sans nœuds ni gerçures; il se travaille très-bien sans s'éclater, & il se conserve dans l'eau. On en fait quelquefois des courbes & des membrures pour des petites barques & des canots. *M.* LE ROMAIN.

MANGONNEAU, s. m. (*Art. milit.*) vieux mot qui se disoit autrefois des traits & des pierres qui se jettoient dans les villes assiégées par le moyen des balistes & des catapultes, avant l'invention de la poudre. Ce mot s'appliquoit tant à la machine qu'aux pierres qui étoient lancées par son moyen.

„ On voit, dit le P. Daniel, *dans l'histoire de la*
„ *milice françoise*, les *mangonneaux* mis en usage sur la
„ fin du regne de Charles V. cinquante ans après qu'on
„ eut commencé à se servir du canon en France. On
„ les voit encore bien avant dans le regne de Charles
„ VI. où avec les bombardes ou canons, il est fait
„ mention de ces autres machines sous le nom d'*engins*,
„ Les engins & bombardes, dit Jean Juvenal des Ur-
„ sins en parlant du siége de Ham que le sire Bernard
„ d'Albret défendoit contre Jean duc de Bourgogne,
„ *furent assis & tiroient bien chaudement. On jettoit*,
„ dit-il plus bas, *dans la ville de Bourges, par le moyen*
„ *des engins, grosses pierres qui faisoient beaucoup de*
„ *mal aux habitans* „.

MANGOREIRA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau des Indes orientales qui ne se trouve que dans l'Indoustan. C'est une espece de jassemin dont les fleurs sont blanches, on les nomme *mangorins*: leur odeur est plus douce que celle du jassemin, qui d'ailleurs n'a que six feuilles, tandis que les *mangorins* en ont plus de cinquante.

MANGOUSTAN, s. m. (*Bot. exot.*) arbre pomifere des îles Moluques, mais qu'on a transporté dans celle de Java, & dont on cultive aussi quelques piés à Malacca, à Siam, aux Manilles & ailleurs. Il a la touffe si belle, si réguliere, si égale, qu'on le regarde actuellement à Batavia comme le plus propre à décorer un jardin. Il est vraissemblable que s'il pouvoit vivre dans nos climats, il ne tarderoit pas à y paroître & à y détrôner les maronniers d'inde: son succès seroit presqu'assuré par la seule bonté de son fruit, qui est agréable, sain, humectant & rafraîchissant; enfin son écorce a les mêmes vertus que celle de la grenade: elle est très-resserrante, & l'on pourroit l'employer à tanner les cuirs.

Tout

Tout concourt donc à rendre ici quelques honneurs à cet arbre étranger, en le décrivant de notre mieux.

C'eſt un arbre grand, gros, touffu & branchu; ſes feuilles ſont longues de ſix à ſept pouces, larges de deux, d'un beau verd; elles ſont coupées par diverſes nervures, dont les unes ſont en double rang, qui partant de la queue vont par les bords ſe réunir à la pointe, tandis que d'autres ſe rendent du milieu aux extrémités.

La fleur eſt compoſée de quatre petits pétales verds aſſez épais, & arrondis par l'extrémité; ils ne tombent point; mais quand ils viennent à s'ouvrir, ils découvrent les premiers rudimens du fruit qui commence à ſe former, lui reſtent toujours attachés par le bas, & lui ſervent comme de ſoutien.

Ce fruit s'appelle *mangouſtan* ainſi que l'arbre, & même les voyageurs qui ne ſont pas botaniſtes n'entendent que le fruit ſous ce nom. Il eſt parfaitement rond & gros comme une orange; ſon écorce eſt griſe & quelquefois d'un verd obſcur ſemblable à celle de la grenade, un peu amere, épaiſſe d'une ligne, rouge en-dedans, jaſpée & ſillonnée de filets jaunes. Elle eſt couronnée de petits rayons qui viennent ſe rencontrer enſemble & ſe terminer en pointe.

La chair ou pulpe du fruit eſt blanche, tendre, aſſez ſemblable à celle de l'orange, d'un goût doux fort agréable, & approchant de celui des framboiſes. Elle eſt compoſée de pluſieurs lobes qu'on peut ſéparer les uns des autres comme ceux des oranges, quoiqu'ils ne ſoient pas enveloppés de pellicules. Il y a autant de lobes que de rayons à la couronne, ordinairement ſix ou ſept.

On trouve dans les gros *mangouſtans* parfaitement mûrs, une amande verte en-dehors & blanche en-dedans, aſſez inſipide, ce qui fait qu'on la rejette ordinairement ſans la manger; mais dans les petits *mangouſtans* qui ne ſont pas bien murs, cette amande n'eſt qu'un germe fort tendre qui ſe mange avec le reſte.

Ce fruit eſt très-eſtimé, parce qui eſt délicat, agréable au goût, plein de ſuc, & qu'il raffraîchit. Les européens qui ne ſont pas faits à l'odeur du durion, donnent au *mangouſtan* le premier rang parmi les fruits des Indes. On fait de la décoction de ſon écorce une tiſane aſtringente qu'on preſcrit pour arrêter le cours de ventre.

Il y a une eſpece de *mangouſtan* ſauvage d'Amérique que les Portugais appellent *mato*, moins beau que le vrai *mangouſtan*, & dont le fruit n'eſt pas bon à manger. (*D. J.*)

MANGOUSTE, *ichneumon*, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede qui a, depuis le bout du muſeau juſqu'à l'origine de la queue, un pié neuf pouces de longueur, celle de la queue eſt d'un pié & demi. La *mangouſte* a les jambes de derriere un peu plus longues que celles de devant, les oreilles très-courtes, larges & arrondies, la queue groſſe à ſon origine & terminée en pointe. Le ventre eſt d'un roux jaunâtre, tout le reſte du corps a des poils variés de noirâtre & de blanchâtre. On trouve ces animal en Egypte. *Voyez le regne animal* de M. Briſſon. La *mangouſte* eſt fort agile & ſi courageuſe, qu'elle ne craint pas de ſe battre contre un grand chien; elle a le muſeau ſi effilé, qu'elle ne peut pas mordre les corps un peu gros. Elle ſe nourrit de limaces, de lézards, de caméléons, de ſerpens, de grenouilles, de rats, &c. & elle recherche par préférence les poules & les pouſſins. On l'apprivoiſe & on le garde dans les maiſons comme un chat. Les Egyptiens lui donnent le nom de *rat de Pharaon*. Rai, *ſynop. anim. quadr.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MANGRESIA, (*Géog.*) ville de Turquie en Natolie, dans l'Aidin-ili, ſur le Madre, au pid des montagnes, à 70 milles de Smyrne. C'eſt la Magnéſie du Méandre des anciens. (*D. J.*)

MANGUE, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre étranger nommé *mangas, ſive amba* par J. B. 173. *arbor mangifera* de Bontius 95. Jonſ. *dendr.* 72. *mar, ſive man* H. M. 4. t. tab. 1. 2. *manga indica, fructu magno, reniformi* Ray, H. 2. 1550. Commel *flor. mal.* t. 170.

On diſtingue le *mangue* cultivé & le ſauvage.

Le *mangue cultivé* eſt un grand arbre de 40 piés de haut, & de 18 ou 20 piés de diametre, étendant ſes branches au loin à la ronde, toujours verd, & portant du fruit deux fois par an, depuis ſix ou ſept ans juſqu'à cent. On le multiplie, ſoit en greffant, ſoit en le ſemant, dans le Malabar, à Goa, à Bengale, à Pégu, & dans pluſieurs autres contrées des Indes orientales. Son fruit eſt d'une figure ronde, oblongue, plate, tant ſoit peu recourbé ou creuſé par les côtés, fait en forme de rein, plus gros qu'un œuf d'oie, poli, luiſant, d'abord verd, marqueté de blanc, tirant enſuite ſur le jaune, enfin d'une couleur d'or. Sa pulpe eſt jaunâtre & ſucculente, aſſez ſemblable à celle de la pêche ou plûtôt de la prune, d'abord acide, enſuite aigre, douce & agréable au goût. Elle contient un noyau oblong, comprimé, lanugineux, dur, ténace quoique mince, & renfermant une amande calleuſe, oblongue, aſſez ſemblable au fruit qui porte parmi nous le même nom, de la même groſſeur, & d'un goût tant ſoit peu amer & aſſez agréable.

Il y a différentes ſortes de ce fruit, comme nous avons différentes pommes & poires; il ſe diverſifie ſelon les contrées d'où il vient. L'eſpece qui eſt ſans noyau & qui eſt très-agréable au palais, paſſe pour un caprice de la nature ou pour un fruit qui dégénere. On le coupe par morceaux, & on le mange crud ou macéré dans du vin: on le conſerve auſſi confit. Les Indiens l'ouvrent quelquefois avec un couteau & le rempliſſent de gingembre nouveau, d'ail, de moutarde & de ſel, pour le manger avec du riz ou comme des olives dans leur ſaumure.

Le *mangue ſauvage* eſt plus petit que le domeſtique: ſes feuilles ſont plus courtes & plus épaiſſes; ſon fruit eſt gros comme un coing, de couleur verte & reſplendiſſante, peu charnu, empreint d'un ſuc laiteux & venimeux. Son noyau eſt fort gros & dur. Les Portugais appellent ce fruit *mangas bravas*. (*D. J.*)

MANGUERA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui eſt de la hauteur d'un grand poirier, mais ſes feuilles ſont plus grandes & plus minces. Son fruit eſt verd à l'extérieur, ſa chair eſt d'un blanc jaunâtre; il eſt fort peſant & ſuſpendu par une queue très-longue: on l'appelle *mangue* ou *mangoué*. Tous les voyageurs diſent que ſon goût eſt délicieux. Le tems de ſa maturité eſt dans le mois d'Avril, de Mai & de Juin. On le cueille verd pour le laiſſer mûrir dans les maiſons. On le confit, ſoit dans du ſucre, ſoit dans du vinaigre; on fait, avec celui qui a été confit de la derniere façon, des ſalades que l'on nomme *achar*.

MANHATAM, (*Géog.*) les François diſent *Manhate*; île de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte de la nouvelle Yorck, entre l'île Longue & le continent, à l'embouchure de la riviere Hudſon, qui a pris ſon nom de Hudſon, navigateur anglois, qui la découvrit en 1609.

MANHARTZBERG, (*Géog.*) contrée d'Allemagne entre la haute Autriche, la Bohème, la Hongrie & le Danube. C'eſt la partie ſeptentrionale de la baſſe Autriche.

MANHEIM, (*Géog.*) en latin moderne *Manhemium*, ville d'Allemagne dans le bas Palatinat, avec une citadelle & un palais où l'électeur Palatin fait ſouvent ſa réſidence. Les François la prirent en 1688 & en démolirent les fortifications, mais on les a relevées. *Manheim* eſt au confluent du Necker & du Rhin, à 4 lieues N. E. de Spire, 3 O. d'Heidelberg. *Long.* 26. 8. *lat.* 49. 25. (*D. J.*)

MANI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre qu'on donne dans le royaume de Loango en Afrique à tous les grands officiers, aux gouverneurs & aux miniſtres du roi. Le *mani-bomma* eſt le grand amiral; le *mani-mambo* eſt le général en chef & gouverneur d'une province; le *mani-beloor* eſt le chef ou le ſurintendant des ſorciers & devins; le *mani-bellulo* eſt une eſpece de ſouverain indépendant; le *mani tangu* eſt le chef des prêtres; le *mani-matta* eſt le capitaine des gardes du roi, &c.

Mani, (*Géog.*) ce mot dans la baſſe Guinée veut dire *le ſeigneur, le roi de Congo*. Quelques auteurs, faute de ſavoir la ſignification du mot *mani*, ont fait du Congo & du *Manicongo* deux états de la baſſe Guinée différens l'un de l'autre. (*D. J.*)

MANIA, ſ. f. (*Mythol.*) divinité romaine. Elle paſſoit pour la mere des dieux lares, qui préſidoient aux carrefours, *lares compitalitii*. On lui offroit le jour de ſa fête, qui étoit le même que celui de ſes enfans, des figures de laine, en pareil nombre qu'il y avoit de perſonnes dans chaque famille; on la prioit de s'en contenter, & d'épargner les perſonnes qui lui rendoient cet hommage. (*D. J.*)

Mania, (*Géog. anc.*) ville de la Parthie, ſelon Pline. Le P. Hardouin croit que ce peut être la Zania de Ptolomée ou la Genonia d'Ammien Marcellin.

MANJA, ſ. m. (*Com.*) poids d'uſage en quelques endroits de la Perſe, mais ſur-tout dans le Servant & aux environs de Tauris. Il peſe douze livres un peu legeres. C'eſt au *manja* que ſe vend le pugnas, racine propre à la teinture.

MANIABLE, adj. (*Gram. & art. méchan.*) qui ſe manie facilement, ou qui ſe prête facilement à l'action de la main. On dit d'un drap qu'il eſt doux, & ma-

maniable; d'un cuir ou d'une peau bien travaillée, qu'elle est *maniable*; d'un fer, lorsqu'il est refroidi, qu'il est *maniable*; alors *maniable* a une acception différente: il désigne qu'on peut toucher sans se blesser. *Maniable* se prend aussi au moral, & l'on dit d'un homme d'une humeur difficile, qu'il n'est pas *maniable*.

MANJAPUMERAM, s. m. (*Bot. exot.*) grand arbre des Indes occidentales, que nous ne connoissons que par le nom qu'on lui donne dans les pays. Ses fleurs sont d'un blanc d'eau, & ont l'odeur du miel. On la recueille soigneusement, & on en fait une eau distillée pour les maux des yeux. (*D. J.*)

MANIAQUE, s. m. (*Gram.*) qui est attaqué de manie. *Voyez l'article* MANIE.

MANIBELOUR, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne dans le royaume de Loango en Afrique au premier ministre du royaume, qui exerce un pouvoir absolu, & que les peuples ont droit d'élire sans le consentement du roi.

MANICA, (*Géog.*) contrée d'Afrique dans la Cafrerie. Il y a royaume, riviere, ville & mines de ce nom. La riviere est la même que celle de Laurent-Marquez. Elle a sa source dans les montagnes de Lupata, vers les 42. 30. *de longit.* & par le 20. *de lat.* méridionale; elle se perd dans un petit golfe, qui forme l'île d'Inhaqua. Le royaume s'étend à l'orient & au nord de cette riviere. Le roi du pays s'appelle Chicanga. *Manica* ou *Magnica* est sa ville capitale, & la seule qu'on connoît. Au midi de cette ville sont des mines d'or, connues sous le nom de *mines de Manica*. (*D. J.*)

MANICABO, (*Géog.*) ville des Indes, sur la côte occidentale de l'île de Sumatra, entre Priaman au nord, & Indrapoura au midi. Il croît aux environs beaucoup de poivre. *Latit. méridion.* 2. (*D. J.*)

MANICHEISME, s. m. (*Hist. ecclés. Métaph.*) Le *Manichéisme* est une secte d'hérétiques, fondée par un certain Manès, perse de nation, & de fort basse naissance. Il puisa la plûpart de ses dogmes dans les livres d'un arabe nommé Scythien. Cette secte commença au troisieme siecle, s'établit en plusieurs provinces, & subsista fort long-tems. Son foible ne consistoit pas tant dans le dogme des deux principes, l'un bon & l'autre méchant, que dans les explications particulieres qu'elle en donnoit, & dans les conséquences pratiques qu'elle en tiroit. Vous pourrez le voir dans l'*histoire ecclésiastique* de M. l'abbé Fleuri, & dans le *dictionnaire* de Bayle, l'article des *Manichéens*, & dans l'*histoire des variations* de M. de Meaux.

Le dogme des deux principes est beaucoup plus ancien que Manès. Les Gnostiques, les Cerdoniens, les Marcionites & plusieurs autres sectaires le firent entrer dans le Christianisme, avant que Manès fît parler de lui. Ils n'en furent pas même les premiers auteurs; il faut remonter dans la plus haute antiquité du paganisme, pour en découvrir l'origine. Si l'on s'en rapporte à Plutarque, ce dogme étoit très-ancien. Il se communiqua bientôt à toutes les nations du monde, & s'imprima dans les cœurs si profondément, que rien ne put l'en détacher. Prieres, sacrifices, cérémonies, détails publics & secrets de religion, tout fut marqué à ce coin parmi les barbares & les grecs. Il paroît que Plutarque lui donne trop d'étendue. Il est bien vrai que les payens ont reconnu & honoré des dieux malfaisans, mais ils enseignoient aussi que le même dieu qui répandoit quelquefois ses biens sur un peuple, l'affligeoit quelque tems après, pour se venger de quelque offense. Pour peu qu'on lise les auteurs grecs, on connoît cela manifestement. Disons la même chose de Rome. Lisez T. Live, Cicéron, & les autres écrivains latins, vous comprendrez clairement que le même Jupiter, à qui l'on offroit des sacrifices pour une victoire gagnée, étoit honoré en d'autres rencontres, afin qu'il cessât d'affliger le peuple romain. Tous les poëtes ne nous le représentent-ils pas armé de la foudre & tonnant du haut des cieux, pour intimider les foibles mortels? Plutarque se trompe aussi, lorsqu'il veut que les philosophes & les poëtes se soient accordés dans la doctrine de deux principes. Ne se souvenoit-il pas d'Homere, le prince des poëtes, leur modele & leur source commune; d'Homere, dis-je, qui n'a proposé qu'un dieu avec deux tonneaux du bien & du mal? Ce pere des poëtes suppose que devant le palais de Jupiter sont deux tonneaux, où ce dieu puise continuellement & les biens & les maux qu'il verse sur le genre humain. Voilà son principal emploi. Encore s'il y puisoit également, & qu'il ne se méprît jamais, nous nous plaindrions moins de notre sort.

Zoroastre, que les Perses & les Chaldéens reconnoissent pour leur instituteur, n'avoit pas manqué de leur enseigner cette doctrine. Le principe bienfaisant, il le nommoit *Oromase*, & le malfaisant, *Arimanius*. Selon lui, le premier ressembloit à la lumiere, & le second aux ténebres.

Tous les partisans du systême des deux principes, les croyoient incréés, contemporains, indépendans l'un de l'autre, avec une égale force & une égale puissance. Cependant quelques perses, au rapport de M. Hyde, qui l'a pris dans Plutarque, soutenoient que le mauvais principe avoit été produit par le bon, puisqu'un jour il devoit être anéanti. Les premiers ennemis du Christianisme, comme Celse, Crescentius, Porphire, se vantoient d'avoir découvert quelques traces de ce systême dans l'Ecriture-sainte, laquelle parle du démon & des embuches qu'il dressa au Fils de Dieu, & du soin qu'il prend de troubler son empire. Mais on répondit aisément à de tels reproches. On fit taire des hommes vains, qui pour décréditer ce qu'ils n'entendirent jamais, prenoient au pié de la lettre beaucoup de choses allégoriques.

Quelque terrein qu'ait occupé ce systême des deux principes, il ne paroît pas, comme je l'ai observé, que les Grecs & les Romains se le soient approprié. Leur Pluton ne peut être regardé comme le mauvais principe. Il n'avoit point dans leur théologie d'autre emploi, que celui de présider à l'assemblée des morts, sans autorité sur ceux qui vivent. Les autres divinités infernales, malfaisantes, tristes, jalouses de notre repos, n'avoient rien aussi de commun avec le mauvais principe, puisque toutes ces divinités subordonnées à Jupiter, ne pouvoient faire de mal aux hommes, que celui qu'il leur permettoit de faire. Elles étoient dans le paganisme ce que sont nos démons dans le Christianisme.

Ce qui a donné naissance au dogme des deux principes, c'est la difficulté d'expliquer l'origine du mal moral & du mal physique. Il faut l'avouer, de toutes les questions qui se présentent à l'esprit, c'est la plus dure & la plus épineuse. On n'en sauroit trouver le dénouement que dans la foi qui nous apprend la chute volontaire du premier homme, d'où s'ensuivirent & sa perte, & celle de toute sa postérité. Mais les payens manquoient de secours surnaturel; ils se trouvoient par conséquent dans un passage très-étroit & très-gênant. Il falloit accorder la bonté & la sainteté de Dieu avec le péché & les différentes miseres de l'homme, il falloit justifier celui qui peut tout, de ce que pouvant empêcher le mal, il l'a préféré au bien même, & de ce qu'étant infiniment équitable, il punit des créatures qui semblent ne l'avoir point mérité, & qui voyent le jour plusieurs siecles après que leur condamnation a été prononcée. Pour sortir de ce labyrinthe, où leur raison ne faisoit que s'égarer, les philosophes grecs eurent recours à des hypothèses particulieres. Les uns supposerent la préexistence des ames, & soutinrent qu'elles ne venoient animer les corps que pour expier des fautes commises pendant le cours d'une autre vie. Platon attribue l'origine de cette hypothèse à Orphée, qui l'avoit lui-même puisée chez les Egyptiens. Les autres ravissoient à Dieu toute connoissance des affaires sublunaires, persuadés qu'elles sont trop mal assorties pour avoir été réglées par une main bienfaisante. De-là ils tiroient cette conclusion, qu'il faut renoncer à l'idée d'un être juste, pur, saint, ou convenir qu'il ne prend aucune part à tout ce qui se passe dans le monde. Les autres établissoient une succession d'événemens, une chaîne de biens & de maux que rien ne peut altérer ni rompre. Que sert de se plaindre, disoient-ils, que sert de murmurer? le destin entraîne tout, le destin mene tout en aveugle & sans retour. Le mal moral n'est pas moins indispensable que le physique; tous deux entrent de droit dans le plan de la nature. D'autres enfin ne goûtant point toutes ces diverses explications de l'origine du mal moral & du mal physique, en chercherent le dénouement dans le systême des deux principes. Quand il est question d'expliquer les divers phénomenes de la nature corrompue, il a d'abord quelque chose de plausible; mais si on le considere en lui-même, rien n'est plus monstrueux. En effet, il porte sur une supposition qui répugne à nos idées les plus claires, au lieu que le systême des Chrétiens est appuyé sur ces notions-là. Par cette seule remarque la supériorité des Chrétiens sur les Manichéens est décidée; car tous ceux qui se connoissent en raisonnemens, demeurent d'accord qu'un systême est beaucoup plus imparfait, lorsqu'il manque de conformité avec les premiers principes, que lorsqu'il ne sauroit rendre raison des phénomenes de la nature. Si l'on bâtit sur une supposition absurde, embarrassée, peu vraissemblable, cela ne se répare point par l'explication heureuse des phénomenes; mais s'il ne les explique pas tous heureusement, cela est compensé par la

netteté,

netteté, par la vraissemblance & par la conformité qu'on lui trouve aux lois & aux idées de l'ordre; & ceux qui l'ont embrassé, à cause de cette perfection, n'ont pas coutume de se rebuter, sous prétexte qu'ils ne peuvent rendre raison de toutes les expériences. Ils imputent ce défaut aux bornes de leur esprit. On objectoit à Copernic, quand il proposa son système, que Mars & Vénus devroient en un tems paroître beaucoup plus grands parce qu'ils s'approchoient de la terre de plusieurs diametres. La conséquence étoit nécessaire, & cependant on ne voyoit rien de cela. Quoiqu'il ne sût que répondre, il ne crut pas pour cela devoir l'abandonner. Il disoit seulement que le tems le feroit connoître. L'on prenoit cette raison pour une défaite; & l'on avoit, ce semble, raison: mais les lunettes ayant été trouvées depuis, on a vu que cela même qu'on lui opposoit, comme une grande objection, étoit la confirmation de son système, & le renversement de celui de Ptolomée.

Voici quelques-unes des raisons qu'on peut proposer contre le *Manichéisme*. Je les tirerai de M. Bayle lui-même, qu'on sait avoir employé toute la force de son esprit pour donner à cette malheureuse hypothèse une couleur de vraissemblance.

1°. Cette opinion est tout-à-fait injurieuse au dieu qu'ils appellent bon; elle lui ôte pour le moins la moitié de sa puissance, & elle le fait timide, injuste, imprudent & ignorant. La crainte qu'il eut d'une irruption de son ennemi, disoient-ils, l'obligea à lui abandonner une partie des ames, afin de sauver le reste. Les ames étoient des portions & des membres de sa substance, & n'avoient commis aucun péché. Il y eut donc de sa part de l'injustice à les traiter de la sorte, vu principalement qu'elles devoient être tourmentées, & qu'en cas qu'elles contractassent quelques souillures, elles devoient demeurer éternellement au pouvoir du mal. Ainsi le bon principe n'avoit su ménager ses intérêts, il s'étoit exposé à une éternelle & irréparable mutilation. Joint à cela que sa crainte avoit été mal fondée; car, puisque de toute éternité, les états du mal étoient séparés des états du bien, il n'y avoit nul sujet de craindre que le mal fît une irruption sur les terres de son ennemi. D'ailleurs ils donnent moins de prévoyance & moins de puissance au bon principe qu'au mauvais. Le bon principe n'avoit point prévu l'infortune des détachemens qu'il exposoit aux assauts de l'ennemi, mais le mauvais principe avoit fort bien su quels seroient les détachemens que l'on enverroit contre lui, & il avoit préparé les machines nécessaires pour les enlever. Le bon principe fut assez simple pour aimer mieux se mutiler, que de recevoir sur ses terres les détachemens de l'ennemi, qui par ce moyen eût perdu une partie de ses membres. Le mauvais principe avoit toujours été supérieur, il n'avoit rien perdu, & il avoit fait des conquêtes qu'il avoit gardées; mais le bon principe avoit cédé volontairement beaucoup de choses par timidité, par injustice & par imprudence. Ainsi, en refusant de connoître que Dieu soit l'auteur du mal, on le fait mauvais en toutes manieres.

2°. Le dogme des Manichéens est l'éponge de toutes les religions, puisqu'en raisonnant conséquemment, ils ne peuvent rien attendre de leurs prieres, ni rien craindre de leur impiété. Ils doivent être persuadés que quoi qu'ils fassent, le dieu bon leur sera toujours propice, & que le dieu mauvais leur sera toujours contraire. Ce sont deux dieux, dont l'un ne peut faire que du bien, & l'autre ne peut faire que du mal; ils sont déterminés à cela par leur naturel, & ils suivent, selon toute l'étendue de leurs forces, cette détermination.

3°. Si nous consultons les idées de l'ordre, nous verrons fort clairement que l'unité, le pouvoir infini & le bonheur appartiennent à l'auteur du monde. La nécessité de la nature a porté qu'il y eût des causes de tous les effets. Il a donc fallu nécessairement qu'il existât une force suffisante à la production du monde. Or, il est bien plus selon l'ordre, que cette puissance soit réunie dans un seul sujet, que si elle étoit partagée à deux ou trois, ou à cent mille. Concluons donc qu'elle n'a pas été partagée, & qu'elle réside toute entiere dans une seule nature, & qu'ainsi il n'y a pas deux premiers principes, mais un seul. Il y auroit autant de raison d'en admettre une infinité, comme ont fait quelques-uns, que de n'en admettre que deux. S'il est contre l'ordre que la puissance de la nature soit partagée à deux sujets, combien seroit-il plus étrange que ces deux sujets fussent ennemis. Il ne pourroit naître de-là que toute sorte de confusion. Ce que l'un voudroit faire, l'autre voudroit le défaire, & ainsi rien ne se feroit; ou s'il se faisoit quelque chose, ce seroit un ouvrage de bisarrerie, & bien éloigné de la justesse de cet univers. Si le *Manichéisme* eût admis deux principes qui agissent de concert, il eût été exposé à de moindres inconvéniens; il auroit néanmoins choqué l'idée de l'ordre par rapport à la maxime, qu'il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité: car, s'il y a deux premiers principes, ils ont chacun toute la force nécessaire pour la production de l'univers, ou ils ne l'ont pas; s'ils l'ont, l'un d'eux est superflu; s'ils ne l'ont pas, cette force a été partagée inutilement, & il eût bien mieux valu la réunir en un seul sujet, elle eût été plus active. Outre qu'il n'est pas aisé de comprendre qu'une cause qui existe par elle-même, n'ait qu'une portion de force. Qu'est-ce qui l'auroit bornée à tant ou à tant de degrés? Elle ne dépend de rien, elle tire tout de son fond. Mais sans trop insister sur cette raison, qui passe pour solide dans les écoles, je demande si le pouvoir de faire tout ce que l'on veut, n'est pas essentiellement renfermé dans l'idée de Dieu? La raison m'apprend, que l'idée de Dieu ne renferme aucun attribut avec plus de netteté & d'évidence, que le pouvoir de faire ce que l'on veut. C'est en quoi consiste la béatitude. Or, dans l'opinion des Manichéens, Dieu n'auroit pas la puissance de faire ce qu'il desire le plus fortement; donc il ne seroit pas heureux. La nature du bon principe, disent-ils, est telle qu'il ne peut produire que du bien, & qu'il s'oppose de toutes ses forces à l'introduction du mal. Il veut donc, & il souhaite avec la plus grande ardeur qu'il n'y ait point de mal; il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher ce désordre. S'il a donc manqué de la puissance nécessaire à l'empêcher, ses volontés les plus ardentes ont été frustrées, & par conséquent son bonheur a été troublé & inquieté; il n'a donc point la puissance qu'il doit avoir selon la constitution de son être. Or, que peut-on dire de plus absurde que cela? N'est-ce pas un dogme qui implique contradiction? Les deux principes des Manichéens seroient les plus malheureux de tous les êtres. Le bon principe ne pourroit jetter les yeux sur le monde, que ses regards ne fussent blessés par une infinité de crimes & de désordres, de peines & de douleurs qui couvrent la face de la terre. Le mauvais principe ne seroit pas moins affligé par le spectacle des vertus & des biens. Dans leur douleur, ils devroient se trouver malheureux d'être immortels.

4°. Enfin, je demande aux Manichéens, l'ame qui fait une bonne action, a-t-elle été créée par le bon principe, ou par le mauvais? Si elle a été créée par le mauvais principe, il s'ensuit que le bien peut naître de la source de tout mal. Si c'est par le bon principe, le mal, par la même raison, peut naître de la source de tout bien; car cette même ame en d'autres rencontres commet des crimes. Vous voilà donc réduits à renverser vos propres raisonnemens, & à soutenir, contre le sentiment intérieur, que jamais l'ame qui fait une bonne action, n'est la même que celle qui péche. Pour se tirer de cette difficulté, ils auroient besoin de supposer trois premiers principes; un essentiellement bon, & la cause de tout bien; un essentiellement mauvais, & la cause de tout mal; un essentiellement susceptible du bien & du mal, & purement passif. Après quoi il faudroit dire que l'ame de l'homme est formée de ce troisieme principe, & qu'elle fait tantôt une bonne action, & tantôt une mauvaise, selon qu'elle reçoit l'influence ou du bon principe, ou du mauvais. Rien n'est donc plus absurde ni plus ridicule, que les deux principes des Manichéens.

Je néglige ici plusieurs autres raisons, par lesquelles je pourrois attaquer les endroits foibles de ce système extravagant. Je ne veux point me prévaloir des absurdités palpables que les Manichéens débitoient, quand ils descendoient dans le détail des explications de leur dogme. Elles sont si pitoyables, que c'est les réfuter suffisamment, que d'en faire un simple rapport. Par les fragmens de leur système, qu'on rencontre çà & là dans les peres, il paroît que cette secte n'étoit point heureuse en hypothèses. Leur premiere supposition étoit fausse, comme nous venons de le prouver; mais elle empiroit entre leurs mains, par le peu d'adresse & d'esprit philosophique qu'ils employoient à l'expliquer. Ils n'ont pas assez connu, selon M. Bayle, leurs avantages, ni su faire jouer leur principale machine, qui étoit la difficulté sur l'origine du mal. Il s'imagine qu'un habile homme de leur parti, un Descartes, par exemple, auroit bien embarrassé les orthodoxes, & il semble que lui-même, faute d'un autre, ait voulu se charger d'un soin si peu nécessaire, au jugement de bien des gens. Toutes les hypothèses, dit-il, que les Chrétiens ont établies, parent mal les coups qu'on leur porte; elles triomphent toutes quand elles agissent offensivement: mais elles perdent tout leur avantage, quand il faut qu'elles soutiennent l'attaque. Il avoue

que les *dualistes*, ainsi que les appelle M. Hyde, auroient été mis en fuite par des raisons *à priori*, prises de la nature de Dieu; mais il s'imagine qu'ils triomphent à leur tour, quand on vient aux raisons *à posteriori*, prises de l'existence du mal. Il faut l'avouer, M. Bayle, en écartant du *Manichéisme* les erreurs grossieres de ses premiers défenseurs, en a fabriqué un système, lequel, entre ses mains, paroît armé d'une force nouvelle qu'il n'avoit pas autrefois. Les objections qu'il a semées dans divers endroits de ses ouvrages, lui ont paru si fortes & si triomphantes, qu'il ne craint pas de dire, que la raison succombera sous leur poids, toutes les fois qu'elle entreprendra d'y répondre. La raison, selon lui, est un principe de destruction, & non pas d'édification: elle n'est propre qu'à former des doutes, à éterniser les disputes, & à faire connoître à l'homme ses ténebres, son impuissance, & la nécessité d'une révélation, & cette révélation est celle de l'Ecriture. C'est-là que nous trouvons de quoi réfuter invinciblement l'hypothèse des deux principes, & toutes les objections des Manichéens; nous y trouvons l'unité de Dieu & ses perfections infinies, la chute du premier homme, & ses suites funestes.

Comme M. Bayle n'est pas un antagoniste du commun, les plus savantes plumes de l'Europe se sont essayées à le réfuter. Parmi ce grand nombre d'auteurs, on peut compter M. Jaquelot, M. le Clerc, & M. Leibnitz: commençons par M. Jaquelot, & voyons si dans cette dispute il a eu de l'avantage.

M. Jaquelot suppose pour principe que la liberté de l'homme peut résoudre toutes les difficultés de M. Bayle. Dieu ayant formé cet univers pour sa gloire, c'est-à-dire pour recevoir des créatures l'adoration & l'obéissance qui lui est dûe: l'être libre étoit seul capable de contribuer à ce dessein du créateur. Les adorations d'une créature qui ne seroit pas libre, ne contribueroient pas davantage à la gloire du créateur que ne feroit une machine de figure humaine, qui se prosterneroit par la vertu de ses ressorts. Dieu aime la sainteté; mais quelle vertu y auroit-il, si l'homme étoit déterminé nécessairement par sa nature à suivre le bien, comme le feu est déterminé à brûler? Il ne pourroit donc y avoir qu'une créature libre qui pût exécuter le dessein de Dieu. Ainsi, quoiqu'une créature libre pût abuser de son franc arbitre, néanmoins un être libre étoit quelque chose de si relevé & de si auguste, que son excellence & son prix l'emportoient de beaucoup sur toutes les suites les plus fâcheuses que pourroit produire l'abus qu'il en feroit. Un monde rempli de vertus, mais sans liberté, est beaucoup plus imparfait que celui où regne cette liberté, quoiqu'elle entraîne à sa suite bien des désordres. M. Bayle renverse tout cet argument par cette seule considération, que si l'une des plus sublimes perfections de Dieu, est d'être si déterminé à l'amour du bien, qu'il implique contradiction, qu'il puisse ne pas l'aimer: une créature déterminée au bien seroit plus conforme à la nature de Dieu, & par conséquent plus parfaite qu'une créature qui a un pouvoir égal d'aimer le crime & de le haïr. Jamais on n'est plus libre que lorsqu'on est fixé dans le bien. Ce n'est pas être libre que pouvoir pécher. Cette malheureuse puissance en est l'abus & non la perfection. Plus la liberté est un don excellent de Dieu, plus elle doit porter les caracteres de sa bonté. C'est donc mal-à-propos, conclut M. Bayle, qu'on cite ici la liberté pour expliquer l'origine du mal. On pouvoit lui répondre que Dieu n'est pas obligé de nous douer d'une liberté qui ne se porte jamais vers le mal; qu'il ne peut la retenir constamment dans le devoir, qu'en lui accordant de ces graces congrues, dont le souffle salutaire nous conduit au port du salut. J'avoue, disoit M. Bayle, qu'il ne nous devoit pas une liberté si parfaite; mais il se devoit à lui-même d'empêcher tous les désordres qu'enfante l'abus de la liberté; sa bonté, sa sagesse, & plus encore sa sainteté, lui en faisoient une loi. Or, cela posé, comment donc concilier avec tous ces attributs la chute du premier homme? Par quelle étrange fatalité cette liberté si précieuse, gage de l'amour divin, a-t-elle produit, dès son premier coup d'essai, & le crime & la misere qui les suit, & cela sous les yeux d'un Dieu infiniment bon, infiniment saint & infiniment puissant? Cette liberté qui pouvoit être dirigée constamment & invariablement au bien, sans perdre de sa nature, avoit-elle donc été donnée pour cela?

M. Jaquelot ne s'arrête pas à la seule liberté, pour expliquer l'origine du mal; il en cherche aussi le dénouement dans les intérêts & de la sagesse & de la gloire de Dieu. Sa sagesse & sa gloire l'ayent déterminé à former des créatures libres, cette puissante raison a dû l'emporter sur les fâcheuses suites que pouvoit avoir cette liberté qu'il donnoit aux hommes. Tous les inconvéniens de la liberté qu'il donnoit aux hommes. Tous les inconvéniens de la liberté n'étoient pas capables de contre-balancer les raisons tirées de sa sagesse, de sa puissance & de sa gloire. Dieu a créé des êtres libres pour sa gloire. Comme donc les desseins de Dieu ne tendent qu'à sa propre gloire, & qu'il y a d'ailleurs une plus ample moisson de gloire dans la direction des agens libres qui abusent de leur liberté que dans la direction du genre humain toujours vertueux, la permission du péché & les suites du péché sont une chose très-conforme à la sagesse divine. Cette raison de la gloire paroît à M. Jaquelot un bouclier impénétrable pour parer tous les coups du *Manichéisme*. Il la trouve plus forte que toutes les difficultés qu'on oppose, parce qu'elle est tirée immédiatement de la gloire du créateur. M. Bayle ne peut digérer cette expression, que *Dieu ne travaille que pour sa gloire*. Il ne peut comprendre que l'être infini, qui trouve dans ses propres perfections une gloire & une béatitude aussi incapables de diminution que d'augmentation, puisse avoir pour but, en produisant des créatures, quelqu'acquisition de gloire. En effet, Dieu est au-dessus de tout ce qu'on nomme *desir de louanges, desir de réputation*. Il paroît donc qu'il ne peut y avoir en lui d'autre motif de créer le monde que sa bonté. Mais enfin, dit M. Bayle, si des motifs de gloire l'y déterminoient, il semble qu'il choisiroit plutôt la gloire de maintenir parmi les hommes la vertu & le bonheur, que la gloire de montrer que par une adresse & une habileté infinie il vient à bout de conserver la société humaine, en dépit des confusions & des désordres, des crimes & des miseres dont elle est remplie; qu'à la vérité un grand monarque se peut estimer heureux, lorsque contre son intention & mal-à-propos, la rebellion de ses sujets & le caprice de ses voisins lui ont attiré des guerres civiles & des guerres étrangeres, qui lui ont fourni des occasions de faire briller sa valeur & sa prudence; qu'en dissipant toutes ses tempêtes, il s'acquiert un plus grand nom, & se fait plus admirer dans le monde que par un regne pacifique. Mais, si de crainte que son courage & les grands talens de sa politique ne demeurassent inconnus, faute d'occasions, il ménageoit adroitement un concours de circonstances, dans lesquelles il seroit persuadé que ses sujets se révolteroient, & que ses voisins dévorés de jalousie se ligueroient contre lui, il aspireroit à une gloire indigne d'un honnête homme, & il n'auroit pas de goût pour la véritable gloire; car elle consiste beaucoup plus à faire regner la paix, l'abondance & les bonnes mœurs, qu'à faire connoître au public qu'on a l'adresse de réfréner les séditions, ou qu'à repousser & dissiper de puissantes & de formidables ligues que l'on aura fomentées sous main. En un mot, il semble que si Dieu gouvernoit le monde par un principe d'amour pour la créature qu'il a faite à son image, il ne manqueroit point d'occasions aussi favorables que celles que l'on allegue, de manifester ses perfections infinies; vû que sa science & sa puissance n'ayant point de bornes, les moyens également bons de parvenir à ses fins ne peuvent être limités à un petit nombre. Mais il semble à de certaines gens, observe M. Bayle, que le genre humain innocent n'eût pas été assez mal-aisé à conduire, pour mériter que Dieu s'en mêlât. La scene eût été si unie, si simple, si peu intriguée, que ce n'eût pas été la peine d'y faire intervenir la providence. Un printems éternel, une terre fertile sans culture, la paix & la concorde des animaux & des élémens, & tout le reste de la description de l'âge d'or, n'étoient pas des choses où l'art divin pût trouver un assez noble exercice: ce n'est que dans les tempêtes & au milieu des écueils que paroît l'habileté du pilote.

M. Leibnitz est allé chercher le dénouement de toutes ces difficultés dans le système du monde le plus beau, le plus réglé, le meilleur enfin, & le plus digne de la grandeur & de la sagesse de l'être suprême. Mais pour le bien comprendre, il faut observer que le meilleur consiste non dans la perfection d'une partie du tout, mais dans le meilleur tout pris dans sa généralité. Un tableau, par exemple, est merveilleux pour le naturel des carnations: Ce mérite particulier fait honneur à la main dont il sort; mais le tableau dans tout le reste n'a point d'ordonnance, point d'attitudes régulieres, point de feu, point de douceur. Il n'a rien de vivant ni de passionné; on le voit sans émotion, sans intérêt; l'ouvrage ne sera tout au plus que médiocre. Un autre tableau a de légeres imperfections. On y voit dans le lointain quelque personnage épisodique dont la main ne se trouve pas régulierement prononcée; mais le reste y est fini, tout y parle, tout y est animé, tout y respire, le dessein y est cor-

correct, l'action y est soutenue, tous les traits y sont élégans. Hésite-t-on sur la préférence? non, sans doute. Le premier peintre n'est qu'un éleve à qui le génie manque; l'autre est un maître hardi dont la main savante court à la perfection du tout, aux dépens d'une irrégularité dont la correction retarderoit l'enthousiasme qui l'emporte.

Toute proportion gardée, il en est de la sorte à l'égard de Dieu dans le choix des mondes possibles. Quelques-uns se seroient trouvés exemts des défectuosités semblables dans le nôtre; mais le nôtre avec ses défauts, est plus parfait que les autres qui dans leur constitution comportoient de plus grandes irrégularités jointes à de moindres beautés. L'être infiniment sage, à qui le meilleur est une loi, devoit donc préférer la production admirable qui tient à quelques vices à la production dégagée de crimes, mais moins heureuse, moins féconde, moins riche, moins belle dans son tout. Car comme le moindre mal est une espece de bien; de même un moindre bien est une espece de mal, s'il fait obstacle à un plus grand bien; & il y auroit quelque chose à corriger dans les actions de Dieu, s'il y avoit un moyen de mieux faire.

On dira peut-être que le monde auroit pu être sans le péché & sans les souffrances, mais alors il n'auroit pas été le meilleur. La bonté de Dieu auroit eu plus d'éclat dans un tel monde, mais sa sagesse auroit été blessée; & comme l'un de ses attributs ne doit point être sacrifié à l'autre, il étoit convenable que la bonté de Dieu pour les hommes fût tempérée par sa sagesse. Si quelqu'un allégue l'expérience pour prouver que Dieu auroit pû mieux faire, il s'érige en censeur ridicule de ses ouvrages. Quoi, peut-on lui répondre, vous ne connoissez le monde que depuis trois jours, & vous y trouvez à redire! Attendez à le connoître davantage, & considérez-y sur-tout les parties qui présentent un tout complet, tels que sont les corps organiques, & vous y trouverez un artifice & une beauté bien supérieure à votre imagination. Le défaut est dans quelque partie du tout, je n'en disconviens pas: mais pour juger d'un ouvrage, n'est-ce pas le tout qu'il faut envisager? Il y a dans l'Iliade quelques vers imparfaits & informes, en est-elle moins un chef-d'œuvre de l'art? C'est la totalité, c'est l'ensemble, pour ainsi dire, qui décide de la perfection ou de l'imperfection. Or l'univers considéré dans cette généralité vaste, est de tous les possibles le plus régulier. Cette totalité dont je parle, n'est pas en effet, comme on pourroit se l'imaginer; c'est l'amas seul des êtres & des révolutions que renferme le globe qui me porte: l'univers n'est pas restreint à de si courtes limites. Dès qu'on veut s'en former une notion philosophique, il faut porter ses regards plus haut & plus loin; mes sens ne voient distinctement qu'une foible portion de la terre; & la terre elle-même n'est qu'une des planetes de notre soleil, qui à son tour n'est que le centre d'un tourbillon particulier, chaque étoile fixe ayant le même avantage que lui. Quiconque envisage l'univers sous une image plus retrécie, ne connoît rien à l'œuvre de Dieu; il est comme un enfant qui croit tout renfermé dans le petit berceau où ses yeux commencent à s'ouvrir. L'homme qui pense met sa raison à la place de ses yeux; où ses regards ne pénetrent pas, son esprit y est. Il se promene dans cette étendue immense, pour revenir après avec humiliation & surprise sur son propre néant, & pour admirer l'auteur dont l'inépuisable fécondité a enfanté cet univers, & a varié la pompe des ornemens que la nature y étale.

Quelqu'un dira peut-être qu'il est impossible de produire le meilleur, parce qu'il n'y a point de créature, pour si parfaite qu'on la suppose, qu'on ne puisse toujours en produire une qui le soit davantage. Je réponds que ce qui peut se dire d'une créature ou d'une substance particuliere qui peut toujours être surpassée par une autre, ne doit pas être appliqué à l'univers, lequel se devant étendre dans toute l'éternité future, est en quelque façon infini. Il ne s'agit donc pas d'une créature, mais de l'univers entier; & l'adversaire sera obligé de soutenir qu'un univers possible peut être meilleur que l'autre à l'infini: mais c'est ce qu'il ne pourra jamais prouver. Si cette opinion étoit véritable, Dieu n'en auroit produit aucun, car il est incapable d'agir sans raison; & ce seroit même agir contre la raison. C'est comme si l'on s'imaginoit que Dieu eût imaginé de faire une sphere matérielle, sans qu'il y eût aucune raison de la faire d'une telle grandeur. Ce decret seroit inutile; il porteroit avec lui ce qui en empêcheroit l'effet.

Mais si Dieu produit toujours le meilleur, il produira d'autres dieux; autrement chaque substance qu'il produiroit ne seroit point la meilleure ni la plus parfaite. Mais on se trompe faute de considérer l'ordre & la liaison des choses. Si chaque substance prise à part étoit parfaite, elles seroient toutes semblables: ce qui n'est point convenable ni possible. Si c'étoit des dieux, il n'auroit pas été possible de les produire. Le meilleur systême des choses ne contiendra donc point de dieux; il sera toujours un systême de corps, c'est-à-dire, de choses rangées selon les lieux & les tems, & d'ames qui les régissent & les gouvernent. Il est aisé de concevoir qu'une structure de l'univers peut être la meilleure de toutes, sans qu'il devienne un dieu. La liaison & l'ordre des choses fait que le corps de tout animal & de toute plante vient d'autres animaux & d'autres plantes. Un corps sert à l'autre; ainsi leur perfection ne sauroit être égale. Tout le monde conviendra sans doute qu'un monde qui rassemble le matériel & le spirituel tout ensemble, est beaucoup plus parfait que s'il ne renfermoit que des esprits dégagés de toute matiere. L'un n'empêche point l'autre: c'est une perfection de plus. Or voudroit-on, pour la perfection de ce monde, que tous les corps y fussent d'une égale beauté? Le monde peut être comparé à un bâtiment d'une structure admirable. Or dans un bâtiment, il faut non-seulement qu'il y ait des appartemens, des salles, des galeries, des jardins, mais encore la cuisine, la cave, la basse-cour, des écuries, des égouts, &c. Ainsi il n'auroit pas été à-propos de ne faire que des soleils dans le monde, ou de faire une terre toute d'or & de diamans, mais qui n'auroit point été habitable. Si l'homme avoit été tout œil ou tout oreille, il n'auroit point été propre à se nourrir. Si Dieu l'avoit fait sans passion, il l'auroit fait stupide; & s'il l'avoit voulu faire sans erreur, il auroit fallu le priver des sens, ou le faire sentir autrement que par les organes, c'est-à-dire, qu'il n'y auroit point eu d'homme.

Je vous accorde, dira-t-on, qu'entre tous les mondes possibles, il y en a un qui est le meilleur de tous; mais comment me prouverez-vous que Dieu lui a donné la préférence sur tous les autres qui comme lui prétendoient à l'existence? Je vous la prouverai par la raison de l'ordre qui veut que le meilleur soit préféré à ce qui est moins bon. Faire moins de bien qu'on ne peut, c'est manquer contre la sagesse ou contre la bonté. Ainsi demander si Dieu a pu faire les choses plus accomplies qu'il ne les a faites, c'est mettre en question si les actions de Dieu sont conformes à la plus parfaite sagesse & à la plus grande bonté. Qui peut en douter? Mais en admettant ce principe, voilà les deux conséquences qui en résultent. La premiere est que Dieu n'a point été libre dans la création de l'univers; que le choix de celui-ci parmi tous les possibles a été l'effet d'une insurmontable nécessité; qu'enfin ce qui est fait est produit par l'impulsion d'une fatalité supérieure à la divinité même. La seconde conséquence est que tous les effets sont nécessaires & inévitables; & que dans la nature telle qu'elle est, rien ne peut y être que ce qui y est & comme il y est; que l'univers une fois choisi, va de lui-même, sans se laisser fléchir à nos justes plaintes ni à la triste voix de nos larmes.

J'avoue que c'est-là l'endroit foible du systême Leibnitzien. En paroissant se tirer du mauvais pas où son systême l'a conduit, ce philosophe ne fait que s'y enfoncer de plus en plus. La liberté qu'il donne à Dieu, & qui lui paroît très-compatible avec le plan du meilleur monde, est une véritable nécessité, malgré les adoucissemens & les correctifs par lesquels il tâche de tempérer l'austérité de son hypothèse. Le P. Mallebranche, qui n'est pas moins partisan de l'optimisme que M. Leibnitz, a sû éviter l'écueil où ce dernier s'est brisé. Persuadé que l'essence de la liberté consiste dans l'indifférence, il prétend que Dieu a été indifférent à poser le decret de la création du monde; ensorte que la nécessité de créer le monde le plus parfait, auroit été une véritable nécessité; &, par conséquent, auroit détruit la liberté, si elle n'avoit point été précédée par un decret émané de l'indifférence même, & qui l'a rendue hypothétique. „ Il faut prendre garde, dit-il, dans son *traité*
„ *de la Nature & de la Grace*, que bien que Dieu
„ suive les regles que sa sagesse lui prescrit, il ne fait
„ pas néanmoins nécessairement ce qui est le mieux, par-
„ ce qu'il peut ne rien faire. Agir & ne pas suivre exa-
„ ctement les regles de la sagesse, c'est un défaut. Ainsi
„ supposé que Dieu agisse, il agit nécessairement de la
„ maniere la plus sage qui puisse se concevoir. Mais
„ être libre dans la production du monde, c'est une
„ marque d'abondance, de plénitude, de suffisance à
„ soi-même. Il est mieux que le monde soit, que de

„ n'être



„ n'être pas. L'incarnation de J. C. rend l'ouvrage di-
„ gne de son auteur; mais comme Dieu est essentielle-
„ ment heureux & parfait, comme il n'y a que lui qui
„ soit bien à son égard, ou la cause de sa perfection &
„ de son bonheur, il n'aime invinciblement que sa pro-
„ pre substance; & tout ce qui est hors de Dieu, doit
„ être produit par une action éternelle, & immuable à
„ la vérité; mais qui ne tire sa nécessité que de la sup-
„ position des décrets divins „.

Il y en a qui vont plus loin que le P. Mallebranche, & qui donnent plus d'étendue à la liberté de Dieu. Ils veulent non-seulement que Dieu ait pû ne point produire le monde; mais encore qu'il ait choisi librement, entre les degrés de bien & de perfection possibles, le degré qu'il lui a plû; qu'il ait jugé à propos d'arrêter là l'exercice de son pouvoir infini, en tirant du néant tel nombre précis de créatures douées d'un tel degré de perfection, & capables d'une telle mesure de bonheur. Quelque système qu'on adopte, soit que l'on dise que la sagesse de Dieu lui a fait une loi de créer le monde le plus parfait, & qu'elle a seulement enchaîné sa liberté, supposé qu'il se déterminât une fois à créer, soit que l'on soutienne que sa souveraine liberté a mis aux choses créées les bornes qu'il a voulu, on peut résoudre les difficultés que l'on fait sur l'origine du mal. Dites-vous que Dieu a été parfaitement libre dans les limites qu'il a données aux perfections de ses créatures? Donc il a pû leur donner une liberté flexible pour le bien & pour le mal. De-là l'origine du mal moral, du mal physique, & du mal métaphysique. Le mal métaphysique prendra sa source dans la limitation originale des créatures; le mal moral, dans l'abus de la liberté; & le mal physique, dans les peines & les douleurs qui seront ou un effet de la punition du péché, ou une suite de la constitution naturelle des corps. Vous en tenez-vous au meilleur de tous les mondes possibles? Alors vous concevez que tous les maux qui paroissent défigurer l'univers, étant liés avec le plan du meilleur monde, Dieu ne doit point en avoir choisi un moins parfait, à cause des inconvéniens qu'en ressentiroient certaines créatures. Ces inconvéniens sont les ingrédiens du monde le plus parfait. Ils sont une suite nécessaire des regles de convenance, de proportion, de liaison, qu'une sagesse infinie ne manque jamais de suivre, pour arriver au but que la bonté se propose, savoir le plus grand bien total de cet assemblage de créatures qu'elle a produites. Vouloir que tout mal fût exclu de la nature, c'est prétendre que la bonté de Dieu devoit exclure toute régularité, tout ordre, toute proportion dans son ouvrage, ou, ce qui revient au même, que Dieu ne sauroit être infiniment bon, sans se dépouiller de sa sagesse. Supposer un monde composé des mêmes êtres que nous voyons, & dont toutes les parties seroient liées d'une maniere avantageuse au tout, sans aucun mélange du mal, c'est supposer une chimere.

M. Bayle se trompe assurément, quand il prétend que cette bonté, qui fait le caractere de la divinité, doit agir à l'infini pour prévenir tout mal & produire tout bien. Un être qui est bon, & qui n'est que cela, un être qui n'agit que par ce seul attribut, c'est un être contradictoire, bien loin que ce soit l'être parfait. L'être parfait comprend toutes les perfections dans son essence; il est infini par l'assemblage de toutes ensemble, comme il l'est par le degré où il possede chacune d'elles. S'il est infiniment bon, il est aussi infiniment sage, infiniment libre.

Les maux métaphysiques sont injurieux à la sagesse & à la puissance de Dieu: les maux physiques blessent sa bonté: les maux moraux ternissent l'éclat de sa sainteté. C'est là, en partie, où se réduisent tous les raisonnemens de M. Bayle; assurément il outre les choses. On accorde que quelque vices ont été liés avec le meilleur plan de l'univers; mais on ne lui accorde pas qu'ils soient contraires à ses divins attributs. Cette objection auroit lieu s'il n'y avoit point de vertu, si le vice tenoit sa place partout. Il dira, sans doute, qu'il suffit que le vice regne, & que la vertu est peu de chose en comparaison. Mais je n'ai garde de lui accorder cela; & je crois qu'effectivement, à le bien prendre, il y a incomparablement plus de bien moral, que de mal moral dans les créatures raisonnables, dont nous ne connoissons qu'un très-petit nombre. Ce mal n'est pas même si grand dans les hommes qu'on le débite. Il n'y a que les gens d'un naturel malin, ou des gens devenus un peu sombres & misantropes par les malheurs, comme le Timon de Lucien, qui trouvent de la méchanceté partout, qui empoisonnent les meilleures actions par les interprétations sinistres qu'ils leur donnent, & dont la bile amere répand sur la vertu la plus pure les couleurs odieuses du vice. Il y a des personnes qui s'appliquent à nous faire appercevoir des crimes, où nous ne découvrions que des vertus, & cela, pour montrer la pénétration de leur esprit. On a critiqué cela dans Tacite, dans M. de la Rochefoucauld, & dans le livre de l'abbé Esprit, touchant la fausseté des vertus humaines. Mais supposons que le vice surpasse la vertu dans le genre humain, comme l'on suppose que le nombre des reprouvés surpasse celui des élus; il ne s'ensuit nullement que le vice & la misere surpassent la vertu & la félicité dans l'univers. Il faut plûtôt juger tout le contraire, parce que la cité de Dieu doit être le plus parfait de tous les états possibles, puisqu'il a été formé, & qu'il est toujours gouverné par le plus grand & le meilleur de tous les monarques. L'univers n'est pas contenu dans la seule planete de la terre. Que dis-je? cette terre que nous habitons, comparée avec l'univers, se perd & s'évanouit presque dans le néant. Quand même la révélation ne m'apprendroit pas déja qu'il y a des intelligences créées, aussi différentes entre elles, par leur nature, qu'elles le sont de moi, ma raison ne me conduiroit-elle pas à croire que la région des substances pensantes est, peut-être, aussi variée dans ses especes, que la matiere l'est dans ses parties? Quoi cette matiere, vile & morte par elle-même, reçoit un million de beautés diverses, qui font presque méconnoître son unité parmi tant de différences; & je voudrois penser que dans l'ordre des esprits il n'y a pas de différences pareilles? Je voudrois croire que tous ces esprits sont enchaînés dans la même sphère de perfection. Or, dès que je puis & que je dois supposer des esprits d'un autre ordre que n'est le mien, me voilà conduit à des nouvelles conséquences, me voilà forcé de reconnoître qu'il peut y avoir, qu'il y a même beaucoup plus de bien moral que de mal moral dans l'univers. Eh bien, me direz-vous, quand je vous accorderois tout cela, il seroit toujours vrai de dire, que l'amour de Dieu pour la vertu n'est pas sans bornes, puisqu'il tolere le vice que sa puissance pourroit supprimer ou prévenir. Mais cette objection n'est établie que sur une équivoque trompeuse. Effectivement, il n'est pas véritable que la haine de Dieu pour le vice, & son amour pour la vertu soient infinis dans leur exercice. Quoique chacune de ses perfections soit en lui sans bornes, elle n'est pourtant exercée qu'avec restriction, & proportionellement à son objet extérieur. La vertu est le plus noble état de l'être créé: qui en doute? mais la vertu n'est pas un objet infini; elle n'est que l'être fini, pensant & voulant dans l'ordre avec des degrés finis. Au-dessus de la vertu sont d'autres perfections plus grandes dans le tout de l'univers, qui s'attirent la complaisance de Dieu. Cet amour du meilleur dans le tout, remporte en Dieu sur les autres amours particuliers. De-là le vice permis; il faut qu'il soit, parce qu'il se trouve nécessairement lié au meilleur plan, qui n'auroit pas été le meilleur de tous les possibles, si la vertu intelligente eût été invariablement vertueuse. Au reste, l'amour de la vertu, & la haine du vice, qui tendent à procurer l'existence de la vertu, & à empêcher celle du vice, ne sont que des volontés antécédentes de Dieu prises ensemble, dont le résultat fait la volonté conséquente, ou le decret de créer le meilleur; & c'est de ce decret que l'amour de la vertu & de la félicité des créatures raisonnables, qui est indéfini de soi, & va aussi loin qu'il se peut, reçoit quelques petites limitations, à cause de l'égard qu'il faut avoir au bien en général. C'est ainsi qu'il faut entendre que Dieu aime souverainement la vertu, & hait souverainement le vice; & que néanmoins quelque vice doit être permis.

Après avoir disculpé la providence de Dieu sur les maux moraux, qui sont les péchés, il faut maintenant la justifier sur les maux métaphysiques, & sur les maux physiques. Commençons par les maux métaphysiques, qui consistent dans les imperfections des créatures. Les anciens attribuoient la cause du mal à la matiere qu'ils croyoient incréée & indépendante de Dieu. Il n'y avoit tant de maux, que parce que Dieu, en travaillant sur la matiere, avoit trouvé un sujet rebelle, indocile, & incapable de se plier à ses volontés bienfaisantes: mais nous qui dérivons tout de Dieu, où trouverons nous la source du mal? La réponse est, qu'elle doit être cherchée dans la nature idéale de la créature, entant que cette créature est renfermée dans les vérités éternelles, qui sont dans l'entendement divin. Car il faut considérer qu'il y a une imperfection originale dans les créatures avant le péché, parce que les créatures sont limitées essentiellement. Platon a dit, dans son Timée, que le monde avoit son origine de l'entendement joint à la nécess-

nécessité. D'autres ont joint Dieu & la nature. On y peut donner un bon sens. Dieu sera l'entendement & la nécessité, c'est-à-dire, la nature essentielle des choses sera l'objet de l'entendement, entant qu'il consiste dans les vérités éternelles. Mais cet objet est interne, & se trouve dans l'entendement divin. C'est la région des vérités éternelles qu'il faut mettre à la place de la matiere, quand il s'agit de chercher la source des choses. Cette région est la cause idéale du mal & du bien. Les limitations & les imperfections naissent dans les créatures de leur propre nature, qui borne la production de Dieu; mais les vices & les crimes y naissent du consentement libre de leur volonté.

Chrysippe dit quelque chose d'approchant. Pour répondre à la question qu'on lui faisoit touchant l'origine du mal, il soutient que le mal vient de la premiere constitution des ames, que celles qui sont bien faites naturellement résistent mieux aux impressions des causes externes; mais que celles dont les défauts naturels n'avoient pas été corrigés par la discipline, se laissoient pervertir. Pour expliquer sa pensée, il se sert de la comparaison d'un cylindre, dont la volubilité & la vitesse, ou la facilité dans le mouvement vient principalement de sa figure, ou bien, qu'il seroit retardé s'il étoit raboteux. Cependant il a besoin d'être poussé, comme l'ame a besoin d'être sollicitée par les objets des sens, & reçoit cette impression selon la constitution où elle se trouve. Chrysippe a raison de dire que le vice vient de la constitution originaire de quelques esprits. Lorsqu'on lui objectoit que Dieu les a formés, il repliquoit, par l'imperfection de la matiere, qui ne permettoit pas à Dieu de mieux faire. Mais cette replique ne vaut rien; car la matiere est elle-même indifférente pour toutes les formes, & Dieu l'a faite. Le mal vient plutôt des formes mêmes, mais abstraites; c'est-à-dire, des idées que Dieu n'a point produites par un acte de sa volonté, non-plus que les nombres & les figures, que toutes les essences possibles, qui sont éternelles & nécessaires; car elles se trouvent dans la région idéale des possibles, c'est-à-dire, dans l'entendement divin. Dieu n'est donc point auteur des essences entant qu'elles ne sont que des possibilités; mais il n'y a rien d'actuel à quoi il n'ait donné l'existence. Il a permis le mal, parce qu'il est enveloppé dans le meilleur plan qui se trouve dans la région des possibles, que la sagesse suprême ne pouvoit pas manquer de choisir. Cette notion satisfait en même tems à la sagesse, à la puissance, à la bonté de Dieu, & ne laisse pas de donner lieu à l'entrée du mal. Dieu donne de la perfection aux créatures autant que l'univers en peut recevoir. On pousse le cylindre; mais ce qu'il y a de raboteux dans la figure, donne des bornes à la promptitude de son mouvemens.

L'être suprême, en créant un monde accompagné de défauts, tel qu'est l'univers actuel, n'est donc point comptable des irrégularités qui s'y trouvent? Elles n'y sont qu'à cause de l'infirmité naturelle, fonciere, insurmontable, & originale de la créature; ainsi, Dieu est pleinement & philosophiquement justifié. Mais, dira quelque censeur audacieux des ouvrages de Dieu, pourquoi ne s'est-il point abstenu de la production des choses, plutôt que d'en faire d'imparfaites? Je répondς que l'abondance de la bonté de Dieu en est la cause. Il a voulu se communiquer aux dépens d'une délicatesse, que nous imaginons en Dieu, en nous figurant que les imperfections le choquent. Ainsi, il a mieux aimé qu'il y eût un monde imparfait, que s'il n'y avoit rien. Au reste, cet imparfait est pourtant les plus parfait qui se pouvoit, & Dieu a dû en être pleinemens content, les imperfections des parties servant à une plus grande perfection dans le tout. Il est vrai qu'il y a certaines choses qui auroient pû être mieux faites, mais non pas sans d'autres incommodités encore plus grandes.

Venons au mal physique, & voyons s'il prête au *Manichéisme* des armes plus fortes que le mal métaphysique & le mal moral, dont nous venons de parler.

L'auteur de nos biens l'est-il aussi de nos maux? Quelques philosophes effarouchés d'un tel dogme ont mieux aimé nier l'existence de Dieu, que d'en reconnoître un qui se fasse un plaisir barbare de tourmenter les créatures, ou plutôt ils l'ont dégradé du titre d'intelligent, & l'ont relégué parmi les causes aveugles. M. Bayle a pris occasion des différens maux dont la vie est traversée, de relever le systême des deux principes, systême écroulé depuis tant de siecles. Il ne s'est apparemment servi de ses ruines que comme on se sert à la guerre d'une masure dont on essaye de se couvrir pour quelques momens. Il étoit trop philosophe pour être tenté de croire aux deux divinités, qu'il a lui-même si bien combattues, comme on a pu voir dans cet article. Son grand but, du moins à ce qui paroît, étoit d'humilier la raison, de lui faire sentir son impuissance, de la captiver sous le joug de la foi. Quoi qu'il en soit de son intention qui paroît suspecte à bien des personnes, voici le précis de sa doctrine. Si c'étoit Dieu qui eût établi les lois du sentiment, ce n'auroit certainement été que pour combler toutes ses créatures de tout le bonheur dont elles sont susceptibles, il auroit donc entierement banni de l'univers tous les sentimens douloureux, & sur-tout ceux qui nous sont inutiles. A quoi servent les douleurs d'un homme dont les maux sont incurables, ou les douleurs d'une femme qui accouche dans les déserts? Telle est la fameuse objection que M. Bayle a étendue & répétée dans ses écrits en cent façons différentes; & quoiqu'elle fût presque aussi ancienne que la douleur l'est au monde; il a su l'armer de tant de comparaisons éblouissantes, que les Philosophes & les Théologiens en ont été effrayés comme d'un monstre nouveau. Les uns ont appellé la métaphysique à leur secours, d'autres se sont sauvés dans l'immensité des cieux; & pour nous consoler de nos maux, nous ont montré une infinité de mondes peuplés d'habitans heureux. L'auteur de la *theorie des sentimens agréables* a répondu parfaitement bien à cette objection. C'est d'elle qu'il tire les principales raisons dont il la combat. Interrogeons, dit-il, la nature par nos observations, & sur les réponses fixons nos idées. On peut former sur l'auteur des lois du sentiment deux questions totalement différentes, est-il intelligent? est-il bienfaisant? Examinons séparément ces deux questions, & commençons par l'éclaircissement de la premiere. L'expérience nous apprend qu'il y a des causes aveugles, & qu'il en est d'intelligentes, on les discerne par la nature de leurs productions, & l'unité du dessein est comme le sceau qu'une cause intelligente appose à son ouvrage. Or, dans les lois du sentiment brille une parfaite unité de dessein. La douleur & le plaisir se rapportent également à notre conservation. Si le plaisir nous indique ce qui nous convient, la douleur nous instruit de ce qui nous est nuisible. C'est une impression agréable qui caractérise les alimens qui sont de nature à se changer en notre propre substance; mais c'est la faim & la soif qui nous avertissent que la transpiration & le mouvement nous ont enlevé une partie de nous-mêmes, & qu'il seroit dangereux de différer plus long-tems à réparer cette perte. Des nerfs répandus dans toute l'étendue du corps nous informent des dérangemens qui y surviennent, & le même sentiment douloureux est proportionné à la force qui le déchire, afin qu'à proportion que le mal est plus grand, on se hâte davantage d'en repousser la cause ou d'en chercher le remede.

Il arrive quelquefois que la douleur semble nous avertir de nos maux en pure perte. Rien de ce qui est autour de nous ne peut les soulager; c'est qu'il en est des lois du sentiment comme de celles du mouvement. Les lois du mouvement reglent la succession des changemens qui arrivent dans les corps, & portent quelquefois la pluie sur les rochers ou sur des terres stériles. Les lois du sentiment reglent de même la succession des changemens qui arrivent dans les êtres animés, & des douleurs qui nous paroissent inutiles, en sont quelquefois une suite nécessaire par les circonstances de notre situation. Mais l'inutilité apparente de ces différentes lois, dans quelques cas particuliers, est un bien moindre inconvénient que n'eût été leur mutabilité continuelle, qui n'eût laissé subsister aucun principe fixe, capable de diriger les démarches des hommes & des animaux. Celles du mouvement sont d'ailleurs si parfaitement assorties à la structure des corps, que dans toute l'étendue des lieux & des tems, elles préservent d'altération les élémens, la lumiere & le soleil, & fournissent aux animaux & aux plantes ce qui leur est nécessaire ou utile. Celles du sentiment sont de même si parfaitement assorties à l'organisation de tous les animaux, que dans toute l'étendue des tems & des lieux elles leur indiquent ce qui leur est convenable, & les invitent à en faire la recherche, elles les instruisent de ce qui leur est contraire, & les forcent de s'en éloigner ou de les repousser. Quelle profondeur d'intelligence dans l'auteur de la nature, qui, par des ressorts si uniformes, si simples, si féconds, varie à chaque instant la scene de l'univers, & la conserve toujours la même!

Non seulement les lois de sentiment se joignent à tout l'univers, pour déposer en faveur d'une cause intelligente; je dis plus, elles annoncent un législateur bienfaisant. Si, pour ranimer une main engourdie par le froid, je l'approche trop près du feu, une douleur vive la repousse, & tous les jours je dois à de pareils avertissemens

semens la conservation tantôt d'une partie de moi-même; tantôt d'une autre, mais si je n'approche du feu qu'à une distance convenable, je sens alors une chaleur douce, & c'est ainsi qu'aussi-tôt que les impressions des objets, ou les mouvemens du corps, de l'esprit ou du cœur sont, tant-soit-peu, de nature à favoriser la durée de notre être ou sa perfection, notre auteur y a libéralement attaché du plaisir. J'appelle à témoin de cette profusion de sentimens agréables, dont Dieu nous prévient, la peinture, la sculpture, l'architecture, tous les objets de la vûe, la musique, la danse, la poésie, l'éloquence, l'histoire, toutes les sciences, toutes les occupations, l'amitié, la tendresse, enfin tous les mouvemens du corps, de l'esprit & du cœur.

M. Bayle & quelques autres philosophes, attendris sur les maux du genre humain, ne s'en croient pas suffisamment dédommagés par tous ces biens, & ils voudroient presque nous faire regretter que ce ne soient pas eux qui ayent été chargés de dicter les lois du sentiment. Supposons pour un moment que la nature se soit reposée sur eux de ce soin, & essayons de deviner quel eût été le plan de leur administration. Ils auroient apparemment commencé par fermer l'entrée de l'univers à tout sentiment douloureux, nous n'eussions vécu que pour le plaisir, mais notre vie auroit eu alors le sort de ces fleurs, qu'un même jour voit naître & mourir. La faim, la soif, le dégoût, le froid, le chaud, la lassitude, aucune douleur enfin ne nous auroit avertis des maux présens ou à venir, aucun frein ne nous auroit modérés dans l'usage des plaisirs, & la douleur n'eût été anéantie dans l'univers que pour faire place à la mort, qui, pour détruire toutes les especes d'animaux, se fût également armée contre eux de leurs maux & de leurs biens.

Ces prétendus législateurs, pour prévenir cette destruction universelle, auroient apparemment rappellé les sentimens douloureux, & se seroient contentés d'en affoiblir l'impression. Ce n'eût été que des douleurs sourdes qui nous eussent averti, au lieu de nous affliger. Mais tous les inconvéniens du premier plan se seroient retrouvés dans le second. Ces avertissemens respectueux auroient été une voix trop foible pour être entendue dans la jouissance des plaisirs. Combien d'hommes ont peine à entendre les menaces des douleurs les plus vives! Nous eussions encore bientôt trouvé la mort dans l'usage même des biens destinés à assûrer notre durée. Pour nous dédommager de la douleur, on auroit peut-être ajouté une nouvelle vivacité au plaisir des sens. Mais ceux de l'esprit & du cœur fussent alors devenus insipides, & ce sont pourtant ceux qui sont le plus de nature à remplir le vuide de la vie. L'ivresse de quelques momens eût alors empoisonné tout le reste du tems par l'ennui. Eût-ce été par l'augmentation des plaisirs de l'ame qu'on nous eût consolés de nos douleurs? ils eussent fait oublier le soin du corps. Enfin auroit-on redoublé dans une même proportion tous les plaisirs, ceux des sens, de l'esprit & du cœur? Mais il eût fallu aussi ajouter dans la même proportion une nouvelle vivacité aux sentimens douloureux. Il ne seroit pas moins pernicieux pour le genre humain, d'accroître le sentiment du plaisir sans accroître celui de la douleur, qu'il le seroit d'affoiblir le sentiment de la douleur sans affoiblir celui du plaisir. Ces deux différentes réformes produiroient le même effet, en affoiblissant le frein qui nous empêche de nous livrer à de mortels excès.

Les mêmes législateurs eussent sans doute caractérisé par l'agrément tous les biens nécessaires à notre conservation, mais eussions-nous pu espérer d'eux qu'ils eussent été aussi ingénieux que l'est la nature, à ouvrir en faveur de la vûe, de l'ouïe & de l'esprit, des sources toujours fécondes de sentimens agréables dans la variété des objets, dans leur symmétrie, leur proportion & leur ressemblance avec des objets communs? Auroient-ils songé à marquer par une impression de plaisirs ces rapports secrets qui font les charmes de la musique, les graces du corps & de l'esprit, le spectacle enchanteur de la beauté dans les plantes, dans les animaux, dans l'homme, dans les pensées, dans les sentimens? Ne regrettons donc point la réforme que M. Bayle auroit voulu introduire dans les lois du sentiment. Reconnoissons plutôt que la bonté de Dieu est telle, qu'il semble avoir prodigué toutes les sortes de plaisirs & d'agrémens, qui ont pû être marqués du sceau de sa sagesse. Concluons donc, que puisque la distribution du plaisir & celle de la douleur entre également dans la même unité de dessein, elles n'annoncent point deux intelligences essentiellement ennemies.

Je sens qu'on peut m'objecter que Dieu auroit pu nous rendre heureux; il n'est donc pas l'Être infiniment bon. Cette objection suppose que le bonheur des créatures raisonnables est le but unique de Dieu. Je conviens que si Dieu n'avoit régardé que l'homme dans le choix qu'il a fait d'un des mondes possibles, il auroit choisi une suite de possibles, d'où tous ces maux seroient exclus. Mais l'Etre infiniment sage se seroit manqué à lui-même, & il n'auroit pas suivi en rigueur le plus grand résultat de toutes ses tendances au bien. Le bonheur de l'homme a bien été une de ses vûes, mais il n'a pas été l'unique & le dernier terme de sa sagesse. Le reste de l'univers a mérité ses regards. Les peines qui arrivent à l'homme sont une suite de son assujettissement aux lois universelles, d'où sort une foule de biens dont nous n'avons qu'une connoissance imparfaite. Il est indubitable que Dieu ne peut faire souffrir sa créature pour la faire souffrir. Cette volonté impitoyable & barbare ne sauroit être dans celui qui n'est pas moins la bonté que la puissance. Mais quand le mal de l'humanité est la dépendance nécessaire du plus grand bien dans le tout, il faut que Dieu se laisse déterminer pour ce plus grand bien. Ne détachons point ce qui est lié par un nœud indissoluble. La puissance de Dieu est infinie, aussi-bien que sa bonté, mais l'une & l'autre est tempérée par sa sagesse, qui n'est pas moins infinie, & qui tend toujours au plus grand bien. S'il y a du mal dans son ouvrage, ce n'est qu'à titre de condition, il n'y est même qu'à titre de nécessité qui le lie avec le plus parfait, il n'y est qu'en vertu de la limitation originale de la créature. Un monde où notre bonheur n'eût jamais été altéré, & où la nature entiere auroit servi à nos plaisirs sans mélange de disgraces, étoit assûrément très-possible, mais il auroit entraîné mille désordres plus grands que n'est le mélange des peines qui troublent nos plaisirs.

Mais Dieu ne pouvoit-il pas se dispenser de nous assujettir à des corps, & nous soustraire par-là aux douleurs qui suivent cette union? Il ne le devoit pas, parce que des créatures faites comme nous, entroient nécessairement dans le plan du meilleur monde. Il est vrai qu'un monde où il n'y auroit eu que des intelligences, étoit possible, de même qu'un monde où il n'y auroit eu que des êtres corporels. Un troisieme monde, où les corps existant avec les esprits, ces substances diverses auroient été sans rapport entre elles, étoit également possible. Mais tous ces mondes sont moins parfaits que le nôtre, qui, outre les purs esprits du premier, les êtres corporels du second, les esprits & les corps du troisieme, contient une liaison, un concert entre les deux especes de substances créables. Un monde où il n'y auroit eu que des esprits, auroit été trop simple, trop uniforme. La sagesse doit varier davantage ses ouvrages: multiplier uniquement la même chose, quelque noble qu'elle puisse être, ce seroit une superfluité. Avoir mille Virgiles bien reliés dans sa bibliotheque, chanter toujours les mêmes airs d'un opéra, n'avoir que des boutons de diamans, ne manger que des faisans, ne boire que du vin de Champagne, appelleroit-on cela raison? Le second monde, je veux dire, celui qui auroit été purement matériel, étant de sa nature insensible & inanimé, ne se seroit pas connu & auroit été incapable de rendre à Dieu les actions de graces qui lui sont dûes. Le troisieme monde auroit été comme un édifice imparfait, ou comme un palais où auroit regné la solitude, comme un état sans chef, sans roi, ou comme un temple sans sacrificateur. Mais, dans un monde où l'esprit est uni à la matiere, l'homme devient le centre de tout, il fait remonter jusqu'à Dieu tous les êtres corporels, dont il est le lien nécessaire. Il est l'ame de tout ce qui est inanimé, l'intelligence de tout ce qui en est privé, l'interprete de tout ce qui n'a pas reçu la parole, le prêtre & le pontife de toute la nature. Qui ne voit qu'un tel monde, est beaucoup plus parfait que les autres?

Mais revenons au système des deux principes. M. Bayle convient lui-même que les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre nous apprennent qu'un être qui existe par lui-même, qui est nécessaire, qui est éternel, doit être unique, infini, tout-puissant, & doué de toutes sortes de perfections; qu'à consulter ces idées, on ne trouve rien de plus absurde que l'hypothese de deux principes éternels & indépendans l'un de l'autre. Cet aveu de M. Bayle me suffit, & je n'ai pas besoin de le suivre dans tous ses raisonnemens. Mais un système, pour être bon, dit-il, a besoin de ces deux choses; l'une, que les idées en soient distinctes; l'autre, qu'il puisse rendre raison des phénomenes. J'en conviens: mais si les idées vous manquent pour expliquer les phénomenes, qui vous oblige de faire un système, qui explique toutes les contradictions que vous vous imaginez voir dans l'univers. Pour exécuter un si noble dessein, il vous man-

manque des idées intermédiaires que Dieu n'a pas jugé à propos de vous donner : aussi-bien qu'elle nécessité pour la vérité du système que Dieu s'est prescrit, que vous ne puissiez comprendre? Concluons qu'en supposant que le système de l'unité de principe ne suffit pas pour l'explication des phénomenes, vous n'êtes pas en droit d'admettre comme vrai celui des Manichéens. Il lui manque une condition essentielle, c'est de n'être pas fondé, comme vous en convenez, sur des idées claires & sûres, mais plutôt sur des idées absurdes. Si donc il rend raison des phénomenes, il ne faut pas lui en tenir compte; il ne peut devoir cet avantage qu'à ce qu'il a de défectueux dans ses principes. Vous ne frappez donc pas au but, en étalant ici tous vos raisonnemens en faveur du *Manichéisme*. Sachez qu'une supposition n'est mauvaise quand elle ne peut rendre raison des phénomenes, que lorsque cette incapacité vient du fond de la supposition même, mais si son incapacité vient des bornes de notre esprit, & de ce que nous n'avons pas encore assez acquis de connoissances pour la faire servir, il est faux qu'elle soit mauvaise. Bayle a bâti son système touchant l'origine du mal, sur les principes de la bonté, de la sainteté & de la toute-puissance de Dieu, Mallebranche préfere ceux de l'ordre, de la sagesse. Leibnitz croit qu'il ne faut que sa raison suffisante pour expliquer tout. Les Théologiens emploient les principes de la liberté, de la providence générale & de la chûte d'Adam. Les Sociniens nient la prescience divine; les Origénistes, l'éternité des peines; Spinosa n'admet qu'une aveugle & fatale nécessité; les Philosophes payens ont eu recours à la métempsycose. Les principes, dont Bayle, Mallebranche, Leibnitz, & les Théologiens se servent, sont autant de vérités. C'est l'avantage qu'ils ont sur ceux des Sociniens, des Origénistes, des Spinosistes & des Philosophes payens. Mais aucune de ces vérités n'est assez féconde pour nous donner la raison de tout. Bayle ne se trompe point, lorsqu'il dit que Dieu est saint, bon, tout-puissant : il se trompe sur ce qu'en croyant ces *données*-là suffisantes, il veut faire un système. J'en dis autant des autres. Le petit nombre de vérités que notre raison peut découvrir, & celles qui nous sont révélées, font partie d'un système propre à résoudre tous les problèmes possibles, mais elles ne sont pas destinées à nous le faire connoître. Dieu n'a tiré qu'un pan du voile, qui nous cache ce grand mystere de l'origine du mal. On peut juger par-là si les objections de Bayle, quelle que soit la force & l'adresse avec laquelle il les a maniées, & avec quelque air de triomphe que ces gens les fassent valoir, étoient dignes de toute la terreur qu'elles ont répandue dans les esprits.

MANICHOIRE, s. m. (*Cordonnerie.*) est un morceau de buis plat & mince en fondache par les deux bouts, un bout plus large que l'autre, il sert à ranger les points de derriere les souliers. *Voyez nos Planches du Cordonnier-Bottier.*

MANICORDE ou CLARICORDE, s. m. (*Lutherie.*) instrument de musique en forme d'épinette. *Voyez* ÉPINETTE.

Il y a 49 ou 50 touches ou marches, & 70 cordes qui portent sur 5 chevalets, dont le premier est le plus haut; les autres vont en diminuant. Il a quelques rangs de cordes à l'unisson, parce qu'il y en a plus que de touches.

On y pratique plusieurs petites mortaises, pour faire passer les sauteraux armés de petits crampons d'airain qui touchent & haussent les cordes, au lieu de la plume de corbeau qu'ont ceux des clavessins & des épinettes. Mais ce qui le distingue encore plus, c'est que ses cordes sont couvertes depuis le clavier jusqu'aux mortaises, de morceaux de drap qui rendent le son plus doux, & l'étouffent tellement qu'on ne le peut entendre de loin.

Quelques personnes l'appellent par cette raison, *épinette sourde*; & c'est ce qui fait qu'il est particulierement en usage dans les couvens de religieuses, où on s'en sert par préférence pour apprendre à jouer du clavessin dans la crainte de troubler le silence du dortoir.

Le *claricorde* est plus ancien que le clavessin & l'épinette, comme le témoigne Scaliger, qu'il ne lui donne au reste que 35 cordes. *Voyez* CLAVESSIN.

MANICORDION, s. m. *terme de Luth.* c'est une sorte de fil de fer ou de léton très-fin & très-délié, dont on fait les cordes des *manicordions*, épinettes, clavessins, psalterions & autres instrumens de musique semblables.

MANICOU, s. m. (*Hist. nat.*) quadrupede gros à-peu-près comme un lievre; il est couvert d'un poil assez rude, de couleur grise tirant sur le roussâtre; sa tête approche de celle du renard, mais plus allongée, ayant le museau pointu, les oreilles droites, les yeux ronds paroissant sortir de la tête, la gueule très-fendue & garnie de dents fort aigues; ses pattes sont armées d'ongles assez forts; sa queue est extrèmement longue, fort souple, & pelée comme celle d'un rat; ce n'est pas la partie la moins utile à l'animal; il s'en sert non-seulement pour s'accrocher aux branches des arbres, mais encore pour épouvanter & saisir les volailles dont il est extrèmement avide. Il a sous le ventre entre les deux cuisses une espece de poche ouverte en longueur comme le jabot d'une chemise, dans laquelle la femelle retire ses petits, soit pour les alaiter ou les transporter plus commodément d'un lieu en un autre, & par ce moyen les soustraire à la poursuite des chiens & des chasseurs. Cet animal est si stupide, qu'étant surpris il n'ose s'enfuir & se laisse tuer à coups de bâton; sa chair peut s'accommoder à différentes sauces, mais il faut avoir faim pour en manger; car elle exhale une odeur qui répugne; les seuls negres en font usage. Le *manicou* se trouve très-communément dans les îles de la Grenade, des Grenadins, de Tabago, & autres îles qui avoisinent le continent de l'Amérique. On le nomme quelquefois *opossum*, *carigueyra*, *maritacaca*, & *filander*, selon les différens pays où il se rencontre. *M.* LE ROMAIN.

MANIE, s. f. (*Medecine.*) μανία, vient du mot grec μαίνομαι, qui signifie *je suis en fureur*. On appelle de ce nom un délire universel sans fievre, du moins essentielle; assez souvent ce délire est furieux, avec audace, colere, & alors il mérite plus rigoureusement le nom de *manie*; s'il est doux, tranquille, simplement ridicule, on doit plutôt l'appeller *folie*, *imbécillité*. *Voyez ces mots*. Comme ces différens états ne sont que des degrés, des especes de *manie*, tous dépendans de la même cause, nous comprendrons en général dans cet article toutes ces maladies longues dans lesquelles les malades non-seulement déraisonnent, mais n'apperçoivent pas comme il faut, & font des actions qui sont ou paroissent être sans motifs extraordinaires & ridicules. Si les malades n'avoient qu'un ou deux objets déterminés de délire, & que dans les autres sujets ils se comportassent en personnes sensées, c'est-à-dire comme la plûpart des hommes, ils seroient censés mélancoliques & non pas *maniaques*, &c. *Voyez l'article* MELANCHOLIE.

La *manie* est ordinairement annoncée par quelques signes qui en sont les avant-coureurs; tels sont la mélancholie, des douleurs violentes dans la tête, des veilles opiniâtres, des sommeils legers, inquiets, troublés par des songes effrayans, des soucis, des tristesses qu'on ne sauroit dissiper, des terreurs, des coleres excitées par les causes les plus legeres. Lorsque la *manie* est sur le point de se décider, les yeux sont frappés, éblouis de tems en tems par des traits de lumieres, des especes d'éclairs; les oreilles sont fatiguées par des bruits, des bourdonnemens presque continuels; l'appétit vénérien devient immodéré, les pollutions nocturnes plus fréquentes; les malades fondent en pleurs, ou rient demesurément contre leur coutume & sans raison apparente; ils parlent beaucoup à-tort & à-travers, ou gardent un silence profond, paroissant ensevelis dans quelque grande méditation; les yeux deviennent fixes, appliqués à un seul objet, ou furieux, menaçans & hagards, le pouls est dur; il se fait, suivant l'observation d'Hippocrate, appercevoir au coude; les urines sont rouges sans sédiment, mais avec quelque leger nuage. Lorsque la *manie* est déclarée, ils s'emportent le plus souvent contre les assistans, contre eux-mêmes; ils mordent, déchirent, frappent tout ce qui les environnent, mettent leurs habits en pieces, se découvrent indécemment tout le corps; ils marchent ainsi pendant les froids les plus rigoureux sans en ressentir les atteintes; ils ne sont pas plus sensibles à la faim, à la soif, au besoin de dormir. Il y en a qui, au rapport de Fernel, ont passé jusqu'à quatorze mois sans dormir; leur corps s'endurcit, devient robuste; leur tempérament se fortifie. On observe qu'ils sont d'une force étonnante, qu'ils vivent assez long-tems, que les causes ordinaires de maladie ne font point ou que très-peu d'impression sur eux; il est rare de les voir malades, même dans les constitutions épidémiques les plus meurtrieres. Il y en a qui ne cessent de chanter, de parler, de rire, ou de pleurer; ils changent de propos à chaque instant, parlent à bâtons rompus, oublient ce qu'ils viennent de dire & le répetent sans cesse. Il y en a de téméraires, d'audacieux, qui ne connoissent aucuns dangers, les affrontent hardiment, méprisent & bravent tout le monde : d'autres au contraire, sont timides, craintifs, & quelquefois le délire est continuel; d'autres fois il est périodique : les malades semblent pendant un tems

ouir de toute leur raison; ils étonnent par leur sagesse ceux qui les traitent de fous, mais après quelques heures, quelques jours, quelquefois aussi des mois entiers, ils retombent de nouveau dans leur folie. Des auteurs dignes de foi, rapportent avoir vû des fous, qui dans le plus fort de leurs accès, parloient des langues étrangeres, faisoient des vers, & raisonnoient supérieurement sur des matieres qui ne leur étoient pas connues; quelques-uns même prédisoient l'avenir; ce qui pourroit faire présumer que les devins, sibylles, & ceux qui rendoient des oracles chez les idolâtres anciens, n'étoient que des fous qui étoient dans quelqu'accès de fureur. Les portraits qu'on nous a laissé de ces enthousiasmes prophétiques qui précédoient leurs oracles, s'accordent assez bien à cette idée. Peut-être pour lire dans l'avenir ne faut-il qu'une tension extraordinaire & un mouvement impétueux dans les fibres du cerveau. (1) Parmi les causes qui produisent cette maladie, les passions d'ame, les contentions d'esprit, les études forcées, les méditations profondes, la colere, la tristesse, la crainte, les chagrins longs & cuisans, l'amour méprisé, &c. sont celles qu'une observation constante nous a appris concourir le plus fréquemment à cet effet; les excrétions supprimées ou augmentées, en sont aussi des causes assez ordinaires. Hippocrate, & après lui Forestus, Bonningerus, ont observé que la *manie* étoit quelquefois une suite de la suppression des regles, des lochies. Elle est pour lors annoncée par l'amas du sang dans les mamelles. *Aphor.* 40. *liv. V.* Hippocrate remarque encore que la cessation d'un ulcere d'une varice, la disposition des tumeurs qui sont dans les ulceres, sont souvent suivies de *manie*: les observations de Schenkius confirment cette assertion.

Zacutus Lusitanus assure que le même effet est produit par la suppression du flus hémorrhoïdal; une évacuation trop abondante de semence a été le principe de la *manie* dans un vieillard dont parle Henri de Heers, & dans un jeune homme dont Forestus fait mention, qui ayant épousé une jolie femme dans l'été, devint *maniaque* par le commerce excessif qu'il eut avec elle. Les fievres aiguës, inflammatoires, ardentes, la petite vérole, ainsi que l'ont observé Fabrice, Hildan & Christien Ewincler, & le plus souvent la phrénésie, laissent après elles la *manie*. Sydenham en compte une espece assez fréquente parmi les accidens qui succedent aux fievres intermittentes mal traitées par les saignées & les purgatifs réitérés. *Opusc. med. cap. v.* Il n'y a point de causes qui agissent plus subitement que certaines plantes vénéneuses; telles sont le stramonium, la jusquiame, les baies du solanum, la dulcamare, les semences de pomme épineuse: l'opium même ordonné inconsidérément dans les délires fébrils, loin de les calmer les fait dégénérer en *manie*. Pour que ces causes agissent plus sûrement, il faut qu'elles soient aidées par une disposition, une foiblesse du cerveau acquise, naturelle, ou héréditaire. Les personnes pesantes, stupides; celles qui sont au contraire douces, d'un esprit vif, pénétrant, les Poëtes, les Philosophes, les Mathématiciens, ceux qui se livrent avec passion aux analyses algébriques, sont les plus sujets à cette maladie.

Toutes ces causes sont constatées par un grand nombre d'observations; mais l'on n'a pas encore pû découvrir quel est le vice, le dérangement intérieur qui est l'origine & la cause immédiate des symptomes qui constituent cette maladie. En général l'étiologie de toutes les maladies de la tête, & sur tout de celles où les opérations de l'esprit se trouvent compliquées, est extrèmement obscure; les observations anatomiques ne répandent aucun jour sur cette matiere; le cerveau de plusieurs *maniaques* ouvert, n'a offert aux recherches les plus scrupuleuses aucun vice apparent; dans d'autres, il a paru inondé d'une sérosité jaunâtre. Baillou a vu dans quelques-uns les vaisseaux du cerveau dilatés, variqueux; ils étoient de même dans un *maniaque* dans lequel on trouva le plexus choroïde prodigieusement élargi, & embrassant presque toute la surface interne des ventricules, & parsemé de vaisseaux rouges, dilatés & engorgés. *Miscellan. nat. curios. decad.* 2. *ann.* 6. L'état le plus ordinaire du cerveau des personnes mortes *maniaques*, est la sécheresse, la dureté, & la friabilité de la substance corticale. *Voyez* à ce sujet Henri de Heers, *observ.* 3. *le lettere mediche del signor* Martino Ghisi, *pag.* 26. le *sepulchretum* de Boner, *lib.* & *tom. I. sect. viij. pag.* 205. *les observations* de Littre, insérées dans les *mémoires de l'acad. royale des Scien. ann.* 1705. *pag.* 47. Antoine de Pozzis raconte qu'un *maniaque* fut guéri de sa maladie en rendant dans un violent éternument une chenille par le nez. Fernel dit avoir trouvé deux gros vers velus dans le nez d'une personne qui étoit tombée dans une *manie* mortelle à la suite de la suppression d'un écoulement fétide par le nez; & Riolan assure avoir vu un vers dans le cerveau d'un cheval devenu fou. Tous ces faits, comme l'on voit, ne contribuent en rien à éclaircir cette théorie; ainsi ne pouvant rien donner de certain, ou au moins de probable, nous ne nous y arrêterons pas; nous nous contenterons d'observer qu'il y a nécessairement un vice dans le cerveau idiopathique ou sympathique; les symptomes essentiels de la *manie* viennent de ce que les objets ne se présentent pas aux malades tels qu'ils sont en effet; on a attaché aux mouvemens particuliers & déterminés des fibres du cerveau, la formation des idées, l'apperception. Lorsque ces motitations sont excitées par les objets extérieurs, les idées y sont conformes; les raisonnemens déduits en conséquence sont justes; mais si le sang raréfié, les pulsations rapides ou desordonnées des arteres, ou quelqu'autre dérangement que ce soit, impriment le même mouvement aux fibres, elles représenteront comme présens des objets qui ne le sont pas, comme vrais ceux qui sont chimériques; & ainsi les fous ne me paroissent pécher que dans l'apperception; la fausseté apparente de leur raisonnement doit être attribuée à la non conformité de leurs idées avec les objets extérieurs. Ils sont furieux, emportés contre les assistans, parce qu'ils croient voir en eux autant d'ennemis prêts à les maltraiter. Leur insensibilité au froid, au

chaud

(1) Il n'est pas possible que les Maniaques parlent les langues étrangeres, & inconnues, qu'ils fassent des vers, qu'ils raisonnent & argumentent sur des matieres si élevées, & au-dessus de leur portée, & encore moins qu'ils prédisent l'avenir. L'impie Spinosa imagina quelque chose de semblable, pour décréditer les miracles, & les Prophéties de l'Ecriture sainte, mais il a été combattu, & confondu par les vrais partisans du S. Evangile. En effet quelqu'altération que se fasse dans les Maniaques dans leur cerveau ils ne sçauroient jamais y former l'impression d'un nombre presqu'infini d'idées qu'il faut avoir pour parler les langues, pour posséder l'art poëtique, & les sciences. Pour parler les langues inconnuës, il ne faut pas moins d'un miracle évident, tel qu'il fut accordé aux saints Apôtres par l'infusion qu'il reçurent du S. Esprit le jour de la Pentecôte. On doit dire la même chose des autres prodiges qui surpassent les connoissances humaines, qu'on ne peut acquérir qu'à force d'étude, & non pas l'art de la Manie, & encore l'étude ne suffit-elle pas, pour pénétrer dans l'avenir, suivant ce distique,

Prudens futuri temporis exitum
Caliginosa nocte premit Deus.

Lorsqu'on prédit ce qui doit arriver, c'est un signe manifeste de la révélation divine. Il n'y a qu'un Dieu, à qui sont présens tous les momens du tems, & qui pénétre à la fois tous les espaces immenses de l'éternité sans bornes, qui puisse connoître ce qui doit arriver le jour suivant, pour me servir du texte sacré même de l'Ecriture, dans laquelle on regarde la prophétie dans ses rapports comme une caractéristique de la divinité, & de l'assistance de Dieu.

Il peut arriver que quelque Maniaque parmi le grand nombre de paroles inconnuës, & sans signification, qu'il prononce, en profere quelqu'une par pur hazard, qui ait un sens dans une langue étrangere, qu'il profere aussi quelque vers, & que parlant de l'avenir, il se rencontre par hazard avec l'événement, mais ce sont des cas purement fortuits qu'on pourroit comparer à l'extraction qu'on feroit dans un sac d'un grand amas de lettres, qui pourroient former un vers de l'Æneide par une certaine combinaison qui seroit certainement bien fortuite. Tels seront toujours les effets de la Manie, par le moyen de laquelle le mécanisme du cerveau ne sçauroit avoir de l'influence pour ces idées & connoissances qui viennent des objets extérieurs, des relations, & de leurs impressions réitérées.

Virgile parlant d'une Sibylle, la représente comme inspirée d'une divinité, & presque comme Maniaque.

Non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ, sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument. . . . .
At Phœbi nondum patiens immanis in antro
Bacchatur Vates, magnum si pectore possit
Excussisse Deum, tanto magis ille fatigat
Os rabidum, fera corda domans. . . . .

Mais cette description fabuleuse ne sçauroit avoir lieu là où il s'agit de découvrir la vérité. Il seroit donc ridicule d'admettre ce qui est écrit dans cet article sur les prodigieux effets de la Manie; & celui qui en est l'auteur fait un grand tort aux saints oracles, aux prophéties de l'Ecriture sainte, & aux miracles y rapportés, principalement à ceux de parler les langues inconnuës; & les efforts qu'il fait pour les décréditer lourdement, le font tomber, sans qu'il s'en apperçoive dans des paralogismes évidents, & le font écarter de la raison, & du bon sens. (*A*)

chaud, à la faim, au sommeil, vient sans doute de ce que ces impressions ne parviennent pas jusqu'à l'ame; c'est pour cela qu'Hippocrate a dit que si quelque partie est affectée de quelque cause de douleur sans que le malade la ressente, c'est signe de folie.

On peut en examinant les signes que nous avons détaillés au commencement de cet article, non-seulement s'assurer de la présence de la *manie*, mais même la prédire lorsqu'elle est prochaine; elle ne sauroit être confondue avec la phrénésie, qui est une maladie aiguë toûjours accompagnée d'une fievre inflammatoire. On la distingue de la mélancholie par l'universalité du délire, par la fureur, l'audace, *&c. Voyez* MÉLANCHOLIE. On peut en consultant les parens, les assistans, connoître les causes qui l'ont excitée.

La *manie* est une maladie longue, chronique, qui n'entraîne pour l'ordinaire aucun danger de la vie: au contraire ceux qui en sont attaqués, sont à l'abri des autres maladies; ils sont forts, robustes, à leur état près, bien portans; ils vivent assez long tems; les convulsions & l'atrophie survenues dans la *manie*, sont des symptomes très-fâcheux. Un signe aussi très-mauvais, & qui annonce l'accroissement & l'état desespéré de *manie*, c'est lorsque les malades passans d'un profond sommeil à un délire continuel, sont insensibles à la violence du froid, & à l'action des purgatifs les plus énergiques. La mort est prochaine si les forces sont épuisées par l'abstinence ou par les veilles, & que le malade tombe dans l'épilepsie ou dans quelqu'autre affection soporeuse. Quoique la *manie* ne soit pas dangereuse, elle est extrèmement difficile à guérir, sur-tout lorsqu'elle est invétérée: elle est incurable lorsqu'elle est héréditaire; on peut avoir quelque espérance si les paroxismes sont legers, si la *manie* est récente, & sur-tout si alors le malade observe exactement & sans peine les remedes qu'on lui prescrit; car ce qui rend encore la guérison des *maniaques* plus difficile, c'est qu'ils prennent en aversion leur medecin, & regardent comme des poisons les remedes qu'il leur ordonne. Lorsque la *manie* succede aux fievres intermittentes mal traitées, à quelque écoulement supprimé, à des ulceres fermés mal-à-propos, à des poisons narcotiques, on peut davantage se flatter de la guérison, parce que le rétablissement des excrétions arrêtées, la formation de nouveaux ulceres, l'évacuation prompte des plantes vénéneuses, sont quelquefois suivies d'une parfaite santé. Hippocrate nous apprend que les varices ou les hémorrhoïdes survenues à un *maniaque*, le guérissent. *lib. VI. aphor.* 21. que la dyssenterie, l'hydropisie, & une simple aliénation d'esprit dans la *manie*, étoient d'un très-bon augure; *lib. VII. aphor.* 5. que lorsqu'il y avoit des tumeurs dans les ulceres, les malades ne risquoient pas d'être *maniaques*; *Aph.* 56. *liv. V.* Il y a dans Forestus, *Observ.* 24. *lib. X.* une observation d'une fille folle, qui guérit de cette maladie par des ulceres qui se formerent à ses jambes. Les fievres intermittentes, fievres quartes, sont aussi, suivant Hippocrate, des puissans remedes pour opérer la guérison de la *manie*. Ceux qui guérissent de cette maladie restent pendant long-tems tristes, abattus & languissans; ils conservent un fonds de mélancholie invincible, que le souvenir humiliant de leur état précédent entretient.

La *manie* est une de ces maladies où les plus habiles medecins échouent ordinairement, tandis que les charlatans, les gens à secret, réussiront très-souvent. La guérison qui s'opere par la nature, est la plus simple & la plus sûre; la Medecine n'offre aucun secours propre à corriger le vice du cerveau qui constitue la *manie*, ou du moins qui produit constamment cet effet: bien plus, tel remede qui a guéri un *maniaque*, augmente le délire d'un autre. L'opium, par exemple, que de grands praticiens défendent absolument dans la *manie*, instruits par leurs observations de ses mauvais effets; l'opium, dis-je, a guéri plusieurs *maniaques*, pris à des doses considérables. Nous lisons dans le *journal des Savans du mois de Juillet*, *ann.* 1701. *page* 314, qu'une jeune fille fut parfaitement guérie de la *manie*, après avoir avalé un onguent dans lequel il y avoit un scrupule d'opium; quelques medecins l'ont donné en assez grande quantité avec succès. Wepfer, *histor. apoplect. pag.* 687. Aëtius, Sydenham, n'en desapprouvent pas l'usage; la terreur, affection de l'ame, très-propre à produire la *manie*, en a quelquefois été l'antidote; Samuel Formius, *Observat.* 32. rapporte qu'un jeune *maniaque* cessa de l'être après avoir été châtré; des chûtes avec fracture du crâne, le trépan, le cautere, ont été suivis de quelques heureux succès: on a même vu la transfusion dissiper totalement la *manie*; quelquefois cette opération n'a fait qu'en diminuer les symptomes; ses effets pernicieux ne sont rien moins que solidement constatés. *Voyez* là-dessus Dionis, *cours d'opérations de Chirurgie*, *démonstr. viij. pag.* 498. & *la bibliotheque medico-pratique* de Manget, *tom. III. lib. XI. pag.* 344. *& sequent.* Il me paroît que pour la guérison de la *manie*, il faut troubler violemment & subitement tout le corps, & opérer par-là quelque changement considérable; c'est pourquoi les remedes qui ont beaucoup d'activité, donnés par des empyriques aussi hardis qu'ignorans, ont quelquefois réussi. Lorsque la *manie* dépend de quelque excrétion supprimée, il faut tenter tous les secours pour les rappeller; rouvrir les ulceres fermés, exciter des diarrhées, des dyssenteries artificielles; tâcher en un mot, dans l'administration des remedes, d'imiter la nature & de suivre ses traces. Dans les *manies* furieuses, les saignées sont assez convenables; il est souvent nécessaire ou utile de les réitérer; l'artériotomie peut être employée avec succès. Fabrice Seldan rapporte plusieurs observations qui en constatent l'efficacité. *Efficac. medic. part. II. pag.* 45. *& seq.* On ne doit pas négliger l'application des sang-sues aux tempes, aux vaisseaux hémorrhoïdaux, ni les ventouses; quant aux vésicatoires, leur usage peut être très-pernicieux, les seules saignées copieuses ont quelquefois guéri la *manie*. Felix Plater raconte avoir vu un empyrique qui guérissoit tous les *maniaques* en les saignant jusqu'à soixante & dix fois dans une semaine. *Observ. lib. I. pag.* 86. Une foule de praticiens célebres assurent qu'ils ne connoissent pas dans la *manie* de remede plus efficace. Les purgatifs émétiques & cathartiques sont aussi généralement approuvés. Les anciens faisoient beaucoup d'usage de l'hellébore purgatif violent; Horace conseille aux fous de voyager à Anticyre, île fertile en hellébore. Quelques modernes croient qu'il ne faut pas user des purgatifs drastiques; ils pensent que l'hellébore des anciens étoit châtré & adouci par quelque correctif approprié; il faut cependant remarquer que ces malades étant moins sensibles, moins impressionables aux irritations, ont besoin d'être plus violemment secoués, & exigent par-là qu'on leur donne des remedes plus forts & à plus haute dose. Non-seulement l'évacuation opérée par l'émétique est utile, mais en outre la secousse générale qui en résulte, l'ébranlement de tout le corps, les efforts qui en sont la suite, rendent leur usage très-avantageux. Les bains chauds étoient fort usités chez les anciens dans le traitement de la *manie*. Galien, Aretée, Alexandre de Tralles, Prosper Alpin, *&c.* en vantent les heureux succès; on ne se sert plus aujourd'hui dans cette maladie que des bains froids; c'est Van-helmont qui nous a fait connoître l'utilité de ce remede; le hasard la lui avoit apprise: on transportoit sur un chariot un artisan *maniaque*, qui ayant pu se débarasser des chaînes dont il étoit garroté, se jetta dans un lac profond. On l'en retira le croyant mort; mais peu de tems après, il donna des signes de vie & de santé; il vécut ensuite assez long-tems sans éprouver aucune atteinte de folie; Van-helmont animé par cet exemple, essaya depuis ce remede sur plusieurs *maniaques*, & presque toûjours avec un succès complet, excepté, dit-il, lorsque craignant pour la vie du *maniaque*, on ne le laissoit pas assez long-tems dans l'eau. L'immersion dans la mer ou dans la riviere est indifférente; la seule attention qu'on doive avoir, c'est de plonger subitement & à l'improviste, les malades dans l'eau, & de les y soutenir très long-tems; il n'y a rien à craindre pour leur vie. L'eau froide ou glacée appliquée ou versée de fort haut sur la tête, a produit le même effet; lorsqu'elle réussit, cette application est suivie d'un sommeil profond. J'ai connu une personne *maniaque*, qui s'échappant d'une prison où elle étoit retenue, fit plusieurs lieues avec une pluie violente sans chapeau & presque sans habits, & qui recouvra par ce moyen une santé parfaite. *Voyez les mémoires de l'acad. roy. des Scienc. ann.* 1734 histoir. *pag.* 56. Psychrolousia, ou the history of cold Bathings, *&c. pag.* 452. Quelques auteurs emploient dans ce cas-ci avec succès les essences aromatiques violentes, les spiritueux à haute dose, le musc, l'ambre, le camphre, *&c.* D'autres assurent que les humectans, rafraîchissans, calmans, les nitreux, *&c.* sont les remedes sur lesquels on peut le plus compter: mais ce ne sont pas des remedes curatifs; ils ne sont propres qu'à diminuer la violence des fureurs, propriété que possede éminemment le sucre de Saturne, donné depuis deux grains jusqu'à huit; ils sont préférables à l'opium dont ils ont les avantages sans les inconvéniens. La *manie* qui succede aux fievres intermittentes, demande un traitement particulier. Sydenham, le seul qui en ait parlé, remarque que les saignées & les purgatifs l'aigrissent & l'opiniâtrent; que les remedes les plus appropriés sont une diete analepti-

que, restaurante des legers cordiaux comme la thériaque, la poudre de la comtesse, &c. Il assûre avoir guéri par cette méthode plusieurs *manies*, qui devoient leur origine à cette cause. *M.* MENURET.

MANIEMENT, s. m. (*Gramm.*) l'action de toucher avec attention. Il y a plusieurs substances naturelles ou artificielles, dont la bonne ou mauvaise qualité se reconnoît au *maniement*.

MANIMENT, s. m. (*Hist. mod.*) terme dont les Anglois se servent en parlant de leur combat de coq: il signifie l'action de mesurer la grosseur de cet animal, en prenant son corps entre les mains & les doigts.

MANIEMENT, (*Commerce.*) en termes de finances & de banque, signifie l'argent que les caissiers & autres employés dans les fermes du roi, dans le commerce & dans les affaires des particuliers, reçoivent, & dont ils sont comptables. On dit qu'un caissier, un receveur a un grand *maniement*, quand il a en caisse des sommes considérables. *Diction. de Commerce.*

MANIEMENT *d'épée en fait d'escrime.* On dit d'un escrimeur qu'il manie bien l'épée, lorsqu'il la tient de façon qu'il puisse faire tous les mouvemens de l'escrime sans être géné, & sans que l'épée change de place dans sa main.

Pour bien tenir l'épée, il faut; 1°. placer le pommeau à la naissance de la main, entre le ténar & l'hypoténar; 2°. allonger le pouce & les muscles ténar sur le plat de la poignée, ou ce qui est le même alignés sur le plat de la lame; 3°. mettre le milieu de l'index dessous l'extrémité de la poignée, qui est du côté de la garde; 4°. placer les bouts du petit doigt & du doigt annulaire, sur le côté & à l'extrémité de la poignée qui est du côté du pommeau; 5°. presser avec ces deux doigts l'extrémité de la poignée, contre le ténar; 6°. observer de laisser un intervalle d'un travers de doigt au moins, entre la garde & l'extrémité du pouce, & qu'il ne faut serrer la poignée avec les doigts collatéraux, que dans l'instant d'une action, parce que les muscles ténar sont d'abord engourdis, & que le petit doigt & l'annulaire ne s'engourdissent jamais.

L'épée ainsi placée dans la main, elle ne doit jamais y changer de position; & lorsqu'on est obligé de faire un mouvement, soit pour attaquer ou pour se défendre, la main doit tourner & mettre l'épée où elle doit être.

MANIER, v. act. (*Gramm.*) c'est ou toucher de la main, ou donner de la souplesse à une chose, en le faisant passer & repasser entre les mains, ou en éprouver la qualité par le toucher, ou toucher souvent, ou savoir faire un usage adroit, ou diriger. Voici différens exemples de ces acceptions: il n'appartient qu'au prêtre de *manier* les vases sacrés; il faut *manier* les peaux jusqu'à ce qu'elles soient tout-à-fait souples & douces; on connoît la qualité d'un chapeau en le *maniant*; les gens d'affaires *manient* beaucoup d'argent; l'expérience a appris aux supérieurs de communauté à *manier* les esprits. Cet homme sait bien *manier* un cheval, un fleuret, une épée, &c.

MANIER A BOUT, (*Architect.*) c'est relever la tuile ou ardoise d'une couverture, & y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui y manquent, faisant resservir les vieilles; c'est aussi asseoir du vieux pavé sur une forme neuve, & en remettre de nouveau à la place de celui qui est cassé.

MANIER, (*Maréch.*) se dit du cheval de manége quand il fait son exercice avec grace & légereté. Un cheval peut *manier* bien ou mal. *Manier de ferme à ferme*, se dit du cheval que le cavalier fait *manier* sans sortir de sa place.

MANIER, (*Peinture*) On dit, ce peintre *manie* le pinceau, *manie* la couleur comme il lui plaît, c'est-à-dire, qu'on lui reconnoît une main sûre. *Manier* la couleur, *maniement* des couleurs, *manier* le pinceau, *maniement* de pinceau.

MANIER, (*Vergétier.*) *Voyez* APPRÉTER.

MANIERE, s. f. (*Gramm. Pol. Moral.*) dans le sens le plus généralement reçu, sont des usages établis pour rendre plus doux le commerce que les hommes doivent avoir entr'eux. Elles sont l'expression des moeurs, ou seulement l'effet de la soumission aux usages. Elles sont par rapport aux moeurs, ce que le culte est par rapport à la religion; elles les manifestent, les conservent, ou en tiennent lieu, & par conséquent elles sont dans les sociétés d'une plus grande importance que les moralistes ne l'ont pensé.

On ne sait pas assez combien l'habitude machinale nous fait faire d'actions dont nous n'avons plus en nous le principe moral, & combien elle contribue à conserver ce principe. Lorsque certaines actions, certains mouvemens se sont liés dans notre esprit avec les idées de certaines vertus, de certains sentimens; ces actions, ces mouvemens rappellent en nous ces sentimens, ces vertus. *Voyez* LIAISON DES IDÉES.

A la Chine les enfans rendent d'extrèmes honneurs à leurs parens; ils leur donnent sans cesse des marques extérieures de respect & d'amour: il est vraissemblable que dans ces marques extérieures, il y a plus de démonstration que de réalité; mais le respect & l'amour pour les parens sont plus vifs & plus continus à la Chine, qu'ils ne le sont dans les pays où les mêmes sentimens sont ordonnés, sans que les loix prescrivent la maniere de les manifester. Il s'en manque bien en France, que le peuple respecte tous les grands qu'il salue; mais les grands y sont plus respectés, que dans les pays où les manieres établies n'imposent pas pour eux des marques de respect.

Chez les Germains; & depuis parmi nous dans les siécles de chevalerie, on honoroit les femmes comme des dieux. La galanterie étoit un culte, & dans ce culte comme dans tous les autres, il y avoit des tiédes & des hypocrites; mais ils honoroient encore les femmes, & certainement ils les aimoient & les respectoient davantage que le caffre qui les fait travailler, tandis qu'il se repose, & que l'asiatique qui les enchaine & les caresse, comme des animaux destinés à ses plaisirs.

L'habitude de certaines actions, de certains gestes, de certains mouvemens, de certains signes extérieurs maintiennent plus en nous les mêmes sentimens, que tous les dogmes & toute la Métaphysique du monde.

J'ai dit que l'habitude machinale nous faisoit faire les actions dont nous n'avions plus en nous le principe moral; j'ai dit qu'elle conservoit en nous le principe, elle fait plus, elle l'augmente ou le fait naître.

Il n'y a aucune passion de notre ame, aucune affection, aucun sentiment, aucune émotion qui n'ait son effet sur le corps, qui n'éleve, n'affaisse, ne relâche ou ne tende quelques muscles, & n'ait de plus au moins en variant notre extérieur, une expression particuliere. Les peines & les plaisirs, les desirs & la crainte, l'amour ou l'aversion, quelque morale qu'en soit la cause, ont plus ou moins en nous des effets physiques qui se manifestent par des signes, plus ou moins sensibles. Toutes les affections se marquent sur le visage, y donnent une certaine expression, font ce qu'on appelle la *physionomie*, changent l'habitude du corps, donnent & ôtent la contenance, font faire certains gestes, certains mouvemens. Cela est d'une vérité qu'on ne conteste pas.

Mais il n'est pas moins vrai, que les mouvemens des muscles & des nerfs qui sont d'ordinaire les effets d'une certaine passion, étant excités, répetés en nous sans le secours de cette passion, s'y reproduisent jusqu'à un certain point.

Les effets de la musique sur nous sont une preuve sensible de cette vérité: l'impression du corps sonore sur nos nerfs y excite différens mouvemens, dont plusieurs sont du genre des mouvemens qu'y exciteroit une certaine passion; & bien-tôt si ces mouvemens se succédent, si le musicien continue de donner le même sorte d'ébranlement au genre nerveux; il fait passer dans l'ame telle ou telle passion, la joie, la tristesse, l'inquiétude, &c. Il s'ensuit de cette observation, dont tout homme doué de quelque délicatesse d'organe, peut constater en soi la vérité, que si certaines passions donnent au corps certains mouvemens, ces mouvemens ramenent l'ame à ces passions; or les *manieres* consistant pour la plûpart en gestes, habitudes de corps, démarches, actions, qui sont les signes, l'expression, les effets de certains sentimens, doivent donc non-seulement manifester, conserver ces sentimens, mais quelquefois les faire naître.

Les anciens ont fait plus d'attention que nous à l'influence des *manieres* sur les moeurs, & aux rapports des habitudes du corps à celles de l'ame. Platon distingue deux sortes de danse, l'une qui est un art d'imitation, & à proprement parler, la pantomime, la danse & la seule danse propre au théâtre; l'autre, l'art d'accoutumer le corps aux attitudes décentes, à faire avec bienséance les mouvemens ordinaires; cette danse s'est conservée chez les modernes, & nos maîtres à danser sont professeurs des *manieres*. Le maître à danser de Moliere n'avoit pas tant de tort qu'on le pense, sinon de se préférer, du moins de se comparer au maître de Philosophie.

Les *manieres* doivent exprimer le respect & la soumission des inférieurs à l'égard des supérieurs, les témoignages d'humanité & de condescendance des supérieurs envers les inférieurs, les sentimens de bienveillance & d'estime entre les égaux. Elles réglent le maintien,

ales, elles le preſcrivent aux différens ordres, aux citoyens des différens états.

On voit que les *manieres*, ainſi que les mœurs, doivent changer, ſelon les différentes formes de gouvernement. Dans les pays de deſpotiſme, les marques de ſoumiſſion ſont extrèmes de la part des inférieurs; devant leurs rois les ſatrapes de Perſe ſe proſternoient dans la pouſſiere, & le peuple devant les ſatrapes ſe proſternoit de même; l'Aſie n'eſt point changée.

Dans les pays de deſpotiſme, les témoignages d'humanité & de condeſcendance de la part des ſupérieurs, ſe réduiſent à fort peu de choſe. Il y a trop d'intervalle entre ce qui eſt homme & ce qui eſt homme en place, pour qu'ils puiſſent jamais ſe rapprocher; là les ſupérieurs ne marquent aux inférieurs que du dédain, & quelquefois une inſultante pitié.

Les égaux eſclaves d'un commun maître, n'ayant ni pour eux-mêmes, ni pour leurs ſemblables, aucune eſtime, ne s'en témoignent point dans leurs *manieres*; ils ont foiblement l'un pour l'autre, les ſentimens de bienveillance; ils attendent peu l'un de l'autre, & les eſclaves élevés dans la ſervitude ne ſavent point aimer; ils ſont plus volontiers occupés à rejetter l'un ſur l'autre le poids de leurs fers, qu'à s'aider à les ſupporter; ils ont plus l'air d'implorer la pitié, que d'exprimer de la bienveillance.

Dans les démocraties, dans les gouvernemens où la puiſſance législative réſide dans le corps de la nation, les *manieres* marquent foiblement les rapports de dépendance, & en tout genre même; il y a moins de *manieres* & d'uſages établis, que d'expreſſions de la nature; la liberté ſe manifeſte dans les attitudes, les traits & les actions de chaque citoyen.

Dans les ariſtocratiques, & dans les pays où la liberté publique n'eſt plus, mais où l'on jouit de la liberté civile; dans les pays où le petit nombre fait les lois, & ſur-tout dans ceux où un ſeul regne, mais par les lois, il y a beaucoup de *manieres* & d'*uſage* de convention. Dans ces pays plaire eſt un avantage, déplaire eſt un malheur. On plaît par des agrémens & même par des vertus, & les *manieres* y ſont d'ordinaire nobles & agréables. Les citoyens ont beſoin les uns des autres pour ſe conſerver, ſe ſecourir, s'élever ou jouir. Ils craignent d'éloigner d'eux leurs concitoyens en laiſſant voir leurs défauts. On voit par-tout l'hiérarchie & les égards, le reſpect & la liberté, l'envie de plaire & la franchiſe.

D'ordinaire dans ces pays on remarque au premier coup d'œil une certaine uniformité, les caracteres paroiſſent ſe reſſembler, parce que leur différence eſt cachée par les *manieres*, & même on y voit beaucoup plus rarement que dans les républiques, de ces caracteres originaux qui ſemblent ne rien devoir qu'à la nature, & cela non-ſeulement parce que les *manieres* gênent la nature, mais qu'elles la changent.

Dans les pays où regne peu de luxe, où le peuple eſt occupé du commerce & de la culture des terres, où les hommes ſe voyent par intérêt de premiere néceſſité, plus que par des raiſons d'ambition ou par goût du plaiſir, les dehors ſont ſimples & honnêtes, & les *manieres* ſont plus ſages qu'affectueuſes. Il n'eſt pas là queſtion de trouver des agrémens & d'en montrer; on ne promet & on ne demande que de la juſtice. En général dans tous les pays où la nature n'eſt pas agitée par des mouvemens imprimés par le gouvernement, où le naturel eſt rarement forcé de ſe montrer, & connoît peu le beſoin de ſe contraindre, les *manieres* ſont comptées pour rien, il y en a peu, à moins que les lois n'en ayent inſtitué.

Le préſident de Monteſquieu reproche aux légiſlateurs de la Chine d'avoir confondu la religion, les mœurs, les lois & les *manieres*; mais n'eſt-ce pas pour éterniſer la légiſlation qu'ils vouloient donner, que ces génies ſublimes ont lié entre elles des choſes; qui dans pluſieurs gouvernemens ſont indépendantes, & quelquefois même oppoſées? C'eſt en appuyant le moral du phyſique, le politique du religieux, qu'ils ont rendu la conſtitution de l'état éternelle, & les mœurs immuables. S'il y a des circonſtances, ſi les ſiecles amenent des momens où il ſeroit bon qu'une nation changeât ſon caractere, les légiſlateurs de la Chine ont eu tort.

Je remarque que les nations qui ont conſervé le plus long-tems leur eſprit national, ſont celles où le légiſlateur a établi le plus de rapport entre la conſtitution de l'état, la religion, les mœurs, & les *manieres*, & ſur-tout celles où les *manieres* ont été inſtituées par les lois.

Les Egyptiens ſont le peuple de l'antiquité qui a changé le plus lentement, & ce peuple étoit conduit par des rites, par des *manieres*. Sous l'empire des Perſes & des Grecs on reconnut les ſujets de Pſammétique & d'Apriès, on les reconnoît ſous les Romains & ſous les Mameluks: on voit même encore aujourd'hui parmi les Egyptiens modernes des veſtiges de leurs anciens uſages, tant eſt puiſſante la force de l'habitude.

Après les Egyptiens, les Spartiates ſont le peuple qui a conſervé le plus long-tems ſon caractere. Ils avoient un gouvernement où les mœurs, les *manieres*, les lois & la religion s'uniſſoient, ſe fortifioient; étoient faites l'une pour l'autre. Leurs *manieres* étoient inſtituées, les ſujets & la forme de la converſation, le maintien des citoyens, la maniere dont ils s'abordoient, leur conduite dans leurs repas, les détails de bienſéance, de décence, de l'extérieur enfin, avoient occupé le génie de Lycurgue, comme les devoirs eſſentiels & la vertu. Auſſi ſous le regne de Nerva les Lacédémoniens ſubjugués depuis long-tems, les Lacédémoniens qui n'étoient plus un peuple libre, étoient encore un peuple vertueux. Néron allant à Athènes pour ſe purifier après le meurtre de ſa mere, n'oſoit paſſer à Lacédémone; il craignoit les regards de ſes citoyens, & il n'y avoit pas là des prêtres qui expiaſſent des parricides.

Je crois que les François ſont le peuple de l'Europe moderne dont le caractere eſt le plus marqué, & qui a éprouvé le moins d'altération. Ils ſont, dit M. Duclos, ce qu'ils étoient du tems des croiſades, une nation vive, gaie, généreuſe, brave, ſincere, préſomptueuſe, inconſtante, avantageuſe, inconſidérée. Elle change de modes & non de mœurs. Les *manieres* ont fait autrefois, pour ainſi dire, partie de ſes lois. Le code de la chevalerie, les uſages des anciens preux, les regles de l'ancienne courtoiſie ont eu pour objet les *manieres*. Elles ſont encore en France, plus que dans le reſte de l'Europe, un des objets de cette ſeconde éducation qu'on reçoit en entrant dans le monde, & qui par malheur s'accorde trop peu avec la premiere.

Les *manieres* doivent donc être un des objets de l'éducation, & peuvent être établies même par des lois, auſſi ſouvent pour le moins que par des exemples. Les mœurs ſont l'intérieur de l'homme, les *manieres* en ſont l'extérieur. Etablir les *manieres* par des lois, ce n'eſt que donner un culte à la vertu.

Un des effets principaux des *manieres*, c'eſt de gêner en nous les premiers mouvemens; elles ôtent l'eſſor & l'énergie à la nature; mais auſſi en nous donnant le tems de la réflexion, elles nous empêchent de ſacrifier la vertu à un plaiſir préſent, c'eſt-à-dire le bonheur de la vie à l'intérêt d'un moment.

Il ne faut point trop en tenir compte dans les arts d'imitation. Le poëte & le peintre doivent donner à la nature toute ſa liberté, mais le citoyen doit ſouvent la contraindre. Il eſt bien rare que celui qui pour des légers intérêts ſe met au-deſſus des *manieres*, pour un grand intérêt ne ſe mette au-deſſus des mœurs.

Dans un pays où les *manieres* ſont un objet important, elles ſurvivent aux mœurs, & il faut même que les mœurs ſoient prodigieuſement altérées pour qu'on apperçoive du changement dans les *manieres*. Les hommes ſe montrent encore ce qu'ils doivent être quand ils ne le ſont plus. L'intérêt des femmes a conſervé long-tems en Europe les dehors de la galanterie, elles donnent même encore aujourd'hui un prix extrème aux *manieres* polies, auſſi elles n'éprouvent jamais de mauvais procédés, & reçoivent des hommages, & on leur rend encore avec empreſſement des ſervices inutiles.

Les *manieres* ſont corporelles, parlent aux ſens, à l'imagination, enfin ſont ſenſibles, & voilà pourquoi elles ſurvivent aux mœurs, voilà pourquoi elles les conſervent plus que les préceptes & les lois; c'eſt par la même raiſon que chez tous les peuples il reſte d'anciens uſages, quoique les motifs qui les ont établis ne ſe conſervent plus.

Dans la partie de la Morée, qui étoit autrefois la Laconie, les peuples s'aſſemblent encore certains jours de l'année & font des repas publics, quoique l'eſprit qui les fit inſtituer par Lycurgue ſoit bien parfaitement éteint en Morée. Les chats ont eu des temples en Egypte, on ignoreroit pourquoi ils y ont aujourd'hui des hôpitaux s'ils n'y avoient pas eu des temples.

S'il y a eu des peuples policés avant l'invention de l'écriture, je ſuis perſuadé qu'ils ont conſervé long-tems leurs mœurs telles que le gouvernement les avoit inſtituées, parce que n'ayant point le ſecours des lettres, ils étoient obligés de perpétuer les principes des mœurs par les *manieres*, par la tradition, par les hiéroglyphes, par des tableaux, enfin par des ſignes ſenſibles, qui gravent plus fortement dans le cœur que l'écriture, les livres, & les définitions: les prêtres Egyptiens prêchoient rarement & peignoient beaucoup.

MA-

Manieres Façons, (*Synon.*) les *manieres* sont l'expression des mœurs de la nation, les *façons* sont une charge des *manieres*, ou des *manieres* plus recherchées dans quelques individus. Les *manieres* deviennent *façons* quand elles sont affectées. Les *façons* sont des *manieres* qui ne sont point générales, & qui sont propres à un certain caractere particulier, d'ordinaire petit & vain.

Maniere *grandeur de*, (*Architecture.*) la grandeur dans les ouvrages d'architecture peut s'envisager de deux façons; elle se rapporte à la masse & au corps de l'édifice, ou à la *maniere* dont il est bâti.

A l'égard du premier point, les anciens monumens d'architecture, sur-tout ceux des pays orientaux l'emportoient de beaucoup sur les modernes. Que pouvoit-on voir de plus étonnant que les murailles de Babylone, que ses jardins bâtis sur des voûtes, & que son temple dédié à Jupiter-Bélus, qui s'élevoit à la hauteur d'un mille, où il y avoit huit différens étages, chacun haut d'un stade (125 pas géométriques), & au sommet l'observatoire babylonien? Que dirons-nous de ce prodigieux bassin, de ce réservoir artificiel qui contenoit l'Euphrate, jusqu'à ce qu'on lui eût dressé un nouveau canal, & de tous les fossés à travers lesquels on le fit couler? Il ne faut point traiter de fables ces merveilles de l'art, parce que nous n'avons plus aujourd'hui de pareils ouvrages. Tous les Historiens qui les décrivoient n'étoient ni fourbes ni menteurs. La muraille de la Chine est un de ces édifices orientaux qui figurent dans la mappemonde, & dont la description paroîtroit fabuleuse, si la muraille elle-même ne subsistoit aujourd'hui.

Pour ce qui regarde la *grandeur de maniere*, dans les ouvrages d'architecture, nous sommes bien éloignés d'égaler celle des Grecs & des Romains. La vûe du seul Panthéon de Rome suffiroit pour désabuser ceux qui penseroient le contraire. Je n'ai pas trouvé de juge qui ait vû ce superbe temple, sans reconnoître qu'ils avoient été frappés de sa noblesse & de sa majesté.

Cette *grandeur de maniere*, en architecture, a tant de force sur l'imagination, qu'un petit bâtiment où elle regne, donne de plus nobles idées à l'esprit, qu'un autre bâtiment vingt fois plus étendu à l'égard de la masse, où cette *maniere* est commune. C'est ainsi peut-être qu'on auroit été plus surpris de l'air majestueux qui paroissoit dans une statue d'Alexandre faite par la main de Lisippe, quoiqu'elle ne fût pas plus grande que le naturel, qu'on ne l'auroit été à la vûe du mont Athos, si, comme Dinocrate le proposoit, on l'eût taillé pour représenter ce conquérant, avec une riviere sur l'une de ses mains, & une ville sur l'autre.

M. de Chambray dans son parallele de l'architecture ancienne avec la moderne, recherche le principe de la différence des *manieres*, & d'où vient qu'en une pareille quantité de superficie, l'une semble grande & magnifique, & l'autre paroît petite & mesquine: la raison qu'il en donne est fort simple; il dit que pour introduire dans l'architecture cette *grandeur de maniere*, il faut faire que la division des principaux membres des ordres ait peu de parties, & qu'elles soient toutes grandes & de grands reliefs, afin que l'œil n'y voyant rien de petit, l'imagination en soit fortement touchée. Dans une corniche, par exemple, si la doucine du couronnement, le larmier, les modillons ou les denticules viennent à faire une belle montre avec de grandes saillies, & qu'on n'y remarque point cette confusion ordinaire de petits cavets, de quarts, de ronds, d'astragales, & je ne sais quelles autres particularités entremêlées, qui loin de faire bon effet dans les grands ouvrages, occupent une place inutilement & aux dépens des principaux membres, il est très-certain que la *maniere* en paroîtra fiere & grande; tout au-contraire, elle deviendra petite & chétive, par la quantité de ces mêmes ornemens qui partagent l'angle de la vûe en tant de rayons si pressés, que tout lui semble confus.

En un mot, sans entrer dans de plus grands détails qui nous meneroient trop loin, il suffit d'observer qu'il n'y a rien dans l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, & tous les beaux-arts, qui plaise davantage que la *grandeur de maniere*: tout ce qui est majestueux frappe, imprime du respect, & sympatise avec la grandeur naturelle de l'ame. (*D. J.*)

Maniere, *en Peinture*, est une façon particuliere que chaque peintre se fait de dessiner, de composer, d'exprimer, de colorier; selon que cette *maniere* approche plus ou moins de la nature, ou de ce qui est décidé beau, on l'appelle *bonne* ou *mauvaise maniere*.

Le même peintre a successivement trois *manieres* & quelquefois davantage; la premiere vient de l'habitude dans laquelle il est d'imiter celle de son maître: ainsi l'on reconnoît par les ouvrages de tel, qu'il sort de l'école de tel ou tel maître; la seconde se forme par la découverte qu'il fait des beautés de la nature, & alors il change bien avantageusement; mais souvent au-lieu de substituer la nature à la *maniere* qu'il a prise de son maître, il adopte par préférence la *maniere* de quelque autre qu'il croit meilleure; enfin de quelques vices qu'ayent été entachées ses différentes *manieres*, ils sont toujours plus outrés dans la troisieme que prend un peintre, & sa derniere *maniere* est toujours la plus mauvaise. De même qu'on reconnoît le style d'un auteur ou l'écriture d'une personne qui nous écrit souvent, on reconnoît les ouvrages d'un peintre dont on a vu souvent des tableaux, & l'on appelle cela *connoître la maniere*. Il y a des personnes qui pour avoir vû beaucoup de tableaux, connoissent les différentes *manieres*, & savent le nom de leurs auteurs, même beaucoup mieux que les Peintres, sans que pour cela ils soient en état de juger de la beauté de l'ouvrage. Les Peintres sont si *maniérés* dans leurs ouvrages, que quoique ce soit à la *maniere* qu'on les reconnoisse, les ouvrages de celui qui n'auroit point de *maniere* feroient le plus facilement reconnoître leur auteur.

MANIES, s. f. (*Myth.*) déesses que Pausanias croit être les mêmes que les Furies; elles avoient un temple sous ce nom dans l'Arcadie, près du fleuve Alphée, au même endroit où Oreste perdit l'esprit, après avoir tué sa mere. (*D. J.*)

MANIETTE, s. f. (*Imprimeur en toile.*) petit morceau de feutre dont on se sert pour frotter les bords du chassis.

MANIEURS, s. m. pl. (*Comm.*) ce sont des gagnes-deniers établis sur les ports de Paris, & qui y subsistent en remuant avec des pelles les blés qui y restent quelque tems. Ils ne font pas de corps, comme plusieurs autres petits officiers de la ville. *Diction. de commerce.*

MANIFESTE, s. m. (*Droit polit.*) déclaration que font les Princes, & autres puissances, par un écrit public, des raisons & moyens sur lesquels ils fondent leurs droits & leurs prétentions, en commençant quelque guerre, ou autre entreprise; c'est en deux mots l'apologie de leur conduite.

Les anciens avoient une cérémonie auguste & solemnelle, par laquelle ils faisoient intervenir dans la déclaration de guerre, la majesté divine, comme témoin & vengeresse de l'injustice de ceux qui soutiendroient une telle guerre injustement. Peut-être aussi que leurs ambassadeurs étaloient les raisons de la guerre dans des harangues expresses, qui précédoient la dénonciation des hérauts d'armes: du-moins nous trouvons de telles harangues dans presque tous les Historiens, en particulier dans Polybe, dans Tite-Live, dans Thucydide, & ces sortes de pieces font d'un grand ornement à l'histoire. Que ces harangues soient de leur propre génie ou non, il est très-probable que le fond en est vrai, & que les raisons justificatives, ou seulement persuasives, ont été publiées & alléguées des deux côtés. Sans doute que les Romains employoient toute leur force de plume pour colorer leurs guerres, & sur cet article, jamais peuple n'eut plus besoin des supercheries de l'éloquence que celui-là.

Les puissances modernes étalent à leur tour, dans leurs écrits publics, tous les artifices de la rhétorique, & tout ce qu'elle a d'adresse, pour exposer la justice des causes qui leur font prendre les armes, & les torts qu'ils prétendent avoir reçus

Un motif de politique a rendu necessaires ces *manifestes*, dans la situation où sont à l'égard des uns des autres les princes de l'Europe, liés ensemble par la religion, par le sang, par des alliances, par des ligues offensives & défensives. Il est de la prudence du prince qui déclare la guerre à un autre, de ne pas s'attirer en même tems sur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque: c'est en partie pour détourner cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des *manifestes*, qui renferment quelquefois la raison qui a déterminé le prince à commencer la guerre sans la déclarer.

Ce n'est pas cependant sur ces sortes de pieces qu'ils fondent le plus le succès de leurs armes, c'est sur leurs préparatifs, leurs forces, leurs alliances & leurs négociations. Ils pourroient tous s'exprimer comme fit un préteur latin dans une assemblée où l'on délibéroit ce qu'on répondroit aux Romains, qui sur des soupçons de révolte, avoient mandé les magistrats du Latium. „ Messieurs, dit-il, il me semble que dans la conjoncture „ présente nous devons moins nous embarrasser de ce „ que nous avons à dire que de ce que nous avons à „ faire; car quand nous aurons bien pris notre parti, &

„ bien

„ bien concerté nos mesures, il ne sera pas difficile d'y „ ajuster des paroles „. (*D. J.*)

Manifeste, s. m. (*Comm.*) est le nom que les François, Anglois, Hollandois donnent, dans les échelles du Levant, à ce que nous nommons autrement *une déclaration*.

Les reglemens de la nation angloise portent que les écrivains des vaisseaux seront tenus de remettre des *manifestes* fideles de leurs chargemens, à peine d'être punis comme contrebandiers, & chassés du service. Ceux de la nation hollandoise ordonnent aux capitaines, pilotes, & écrivains de remettre leurs *manifestes* au trésorier, tant à leur arrivée qu'avant leur départ, & d'assurer par serment qu'ils sont fideles, à peine de mille écus d'amande, & d'être privés de leur emploi.

Ces *manifestes* sont envoyés tous les ans par le trésorier des échelles, aux directeurs du Levant établis à Amsterdam, pour servir à l'examen de son compte. *Dict. de commerce*. (G)

MANIFESTAIRES, s. m. (*Théolog.*) hérétiques de Prusse, qui suivoient les impiétés des Anabatistes, & croyoient que c'étoit un crime de nier leur doctrine, lorsqu'ils étoient interrogés. Prateola. *Voyez Manifest.* Gautier *Cron. sac. l. XVII. c. lxxvij.*

MANIGUETTE *ou* MELEGUETTE, s. m. (*Hist. nat. des Epiceries.*) graine étrangere nommée *maniguetta* ou *meleguetta* dans les boutiques; par Cordus *cardamomum piperatum*, & par Geoffroy *cardamomum majus, semine piperato*.

La *maniguette* est une graine luisante, anguleuse, plus petite que le poivre, rousse ou brune à sa superficie, blanche en-dedans, âcre, brûlante comme le poivre & le gingembre, dont elle a semblablement l'odeur. On nous en apporte en grande quantité, & on s'en sert à la place du poivre pour assaisonner les mets. Quelquefois on substitue cette graine au cardamome dans les compositions pharmaceutiques. Elle naît dans l'Afrique, dans l'île de Madagascar & dans les Indes orientales, d'où les Hollandois nous l'apportent; mais personne jusqu'à ce jour n'a pris la peine de nous décrire la plante. On est avide de gagner de l'argent, & fort peu de l'avancement de la Botanique.

Je sais bien que Matthiole prétend que la *meleguette* ou *maniguette* est la graine du grand cardamome; mais, premierement, le goût du grand cardamome est doux, très-agréable, & ne brûle pas la langue; secondement, quand cela seroit, nous n'en serions pas plus avancés, car nous ignorons quelle est la plante qui produit le grand cardamome: on en connoît le fruit & rien de plus. (*D. J.*)

MANILLE, s. f. *terme de jeu*. Au jeu de quadrille c'est la seconde & la plus haute carte après espadille: c'est le deux en couleur noire, & le sept en couleur rouge.

Manille à la comete, neuf de carreau que l'on fait valoir pour telle carte qu'on veut, pour roi, pour dame, valet & dix, & ainsi des autres cartes inférieures. Il y a de l'habileté à faire valoir cette carte à-propos.

Manille, (*Géogr.*) ville forte des Indes, capitale de l'île de Luçon, & la seule ville de cette île, avec un bon château, un havre magnifique, & un archevêché. On y jouit presque toujours d'un équinoxe perpétuel, car la longueur des jours ne differe pas de celle des nuits d'une heure pendant toute l'année, mais la chaleur y est excessive.

Cette ville, qui appartient aux Espagnols, est située au pié d'une file de montagnes sur le bord oriental de la baie de Luçon. Les maisons y sont presque toutes de bois, à cause des tremblemens de terre. On y compte environ trois mille habitans, tous nés de l'union d'espagnols, d'indiens, de chinois, de malabares, de noirs & d'autres.

Les femmes de distinction s'habillent à l'espagnole, & elles sont rares; toutes les autres n'ont pas besoin de tailleurs; elles s'attachent de la ceinture en bas un morceau de toile peinte qui leur sert de jupe, tandis qu'un morceau de la même toile leur sert de manteau. La grande chaleur du pays les dispense de porter des bas & des souliers.

On permet aux Portugais de négocier à *Manille*, mais les Chinois y font la plus grande partie du commerce. *Long.* selon Lieutaud, 137. 51'. 30". *latit.* 14. 30. Selon les Espagnols *long.* 138. 59'. 45". *lat.* 14. 16.

Manille, *île*, (*Géog.*) voyez Luçon.

Manilles, *îles*, (*Géogr.*) voyez Philippines.

MANIMI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie, selon Tacite, qui le regarde comme faisant partie de la nation des Lygiens, sans nous en marquer le pays; mais les modernes se sont égayés à lui en chercher un dans la basse Autriche & ailleurs. (*D. J.*)

MANIOC *ou* MAGNIOC, s. m. (*Botan.*) plante dont la racine préparée tient lieu de pain à la plûpart des peuples qui habitent les pays chauds de l'Amérique.

Le *manioc* vient ordinairement de bouture; il pousse une tige ligneuse, tendre, cassante, partagée en plusieurs branches tortueuses, longues de cinq à six piés, paroissant remplies de nœuds ou petites éminences qui marquent les places qu'occupoient les premieres feuilles, dont la plante s'est dépouillée à mesure qu'elle a acquis de la hauteur. Ses feuilles sont d'un verd brun, assez grandes, découpées profondément en maniere de rayons, & attachées à de longues queues.

L'écorce du *manioc* est mince, d'une couleur ou grise ou rougeâtre, tirant sur le violet, & la pellicule qui couvre les racines participe de cette couleur selon l'espece, quoique l'intérieur en soit toujours extrèmement blanc & rempli d'un suc laiteux fort abondant, plus blanc que le lait d'amande, & si dangereux avant d'être cuit, que les hommes & les animaux ont en plusieurs fois éprouvé des effets funestes, quoique ce suc ne paroisse ni acide ni corrosif. Les racines du *manioc* sont communement plus grosses que des betteraves: elles viennent presque toujours trois ou quatre attachées ensemble; il s'en trouve des especes qui mûrissent en sept ou huit mois de tems, mais la meilleure, & celle dont on fait le plus d'usage, demeure ordinairement 15 ou 18 mois en terre avant de parvenir à une parfaite maturité; pour lors avec un peu d'effort on ébranle les tiges; & les racines étant peu adhérentes à la terre, elles s'en détachent fort aisément.

Préparation des racines pour en faire soit de la cassave, ou de la farine de manioc. Les racines, après avoir été séparées des tiges, sont transportées sous un angard, où l'on a soin de les bien ratisser & de les laver en grande eau pour en enlever toutes les malpropretés, & les mettre en état d'être grajées, c'est-à-dire rapées sur des grages ou grosses rapes de cuivre rouge courbées en demi-cylindre, longues & larges de 18 à 20 pouces, & attachées sur des planches de trois piés & demi de longueur, dont le bout d'en bas se pose dans un auge de bois, & l'autre s'appuie contre l'estomac de celui qui grage, lequel à force de bras réduit les racines en une rapure grossiere & fort humide, dont il faut extraire le suc auparavant de la faire cuire. Pour cet effet on en remplit des sacs tissus d'écorce de latanier, on arrange ces sacs les uns sur les autres, ayant soin de mettre des bouts de planches entre deux, ensuite de quoi on les place sous une presse composée d'une longue & forte piece de bois située horisontalement, & disposée en bras de levier, dont l'une des extrémités doit être passée dans un trou fait au tronc d'un gros arbre; on charge l'autre extrémité avec de grosses pierres; & toute la piece portant au-travers sur la planche qui couvre le plus élevé des sacs, il est aisé d'en concevoir l'effet; c'est la façon la plus ordinaire de presser le *manioc*. On emploie quelquefois au lieu de sacs, qui s'usent en peu de tems, de grandes & fortes caisses de bois percées de plusieurs trous de tarriere, ayant chacune un couvercle qui entre librement en dedans des bords: on charge ce couvercle de quelques bouts de soliveaux, par-dessus lesquels on fait passer le bras du levier, comme on l'a dit en parlant des sacs.

Les Caraïbes ou Sauvages des Isles ont une invention fort ingénieuse, mais qui ne pouvant servir que pour exprimer le suc d'une médiocre quantité de *manioc*, il paroît inutile de répéter ici ce que l'on a dit à l'*article* Couleuvre.

Après dix ou douze heures de presse, la rapure du *manioc* étant suffisamment dégagée de son suc superflu, on la passe au-travers d'un hébichet, espece de crible un peu gros, & on la porte dans la case ou lieu destiné à la faire cuire, pour en fabriquer soit de la cassave, ou de la farine de *manioc*.

Maniere de faire la cassave. Il faut avoir une platine de fer coulé, ronde, bien unie, ayant à-peu-près deux piés & demi de diametre, épaisse de six à sept lignes, & élevée sur quatre piés, entre lesquels on allume du feu. Lorsque la platine commence à s'échauffer, on répand sur toute sa surface environ deux doigts d'épaisseur de la susdite rapure passée au crible, ayant soin de l'étendre bien également par-tout, & de l'applatir avec un large couteau de bois en forme de spatule. On laisse cuire le tout sans le remuer aucunement, afin que les parties de la rapure, au moyen de l'humidité qu'elles contiennent encore, puissent s'attacher les unes aux autres pour ne former qu'un seul corps, qui diminue considéra-

sidérablement d'épaisseur en cuisant. Il faut avoir soin de la retourner sur la platine, étant essentiel de donner aux deux surfaces un égal degré de cuisson: c'est alors que cette espece de galette ayant la figure d'un large croquet, s'appelle *cassave*. On la met refroidir à l'air, où elle acheve de prendre une consistance seche, ferme & aisée à rompre par morceaux.

Les Caraïbes font leur cassave beaucoup plus épaisse que la nôtre, elle paroît aussi plus blanche, étant moins rissolée; mais elle ne se conserve pas si long-tems. Avant que l'usage des platines fût introduit parmi ces sauvages, ils se servoient de grandes pierres plates peu épaisses, sous lesquels ils allumoient du feu & faisoient cuire ainsi leur cassave.

Maniere de faire la farine de manioc. Elle ne differe de la cassave qu'en ce que les parties de la rapure dont il a été parlé ne sont point liées les unes aux autres, mais toutes séparées par petits grumeaux qui ressemblent à de la chapelure de pain, ou plûtôt à du biscuit de mer grossierement pilé.

Pour faire à-la-fois une grande quantité de farine, on se sert d'une poële de cuivre à fond plat, d'environ quatre piés de diametre, profonde de sept à huit pouces, & scellée contre le mur de la case dans une maçonnerie en pierre de taille ou en brique, formant un fourneau peu élevé, dont la bouche du foyer doit être en-dehors du mur. La poële étant échauffée, on y jette la rapure du *manioc*, & sans perdre de tems on la remue en tous sens avec un rabot de bois semblable à ceux dont se servent les maçons pour corroyer leur mortier. Par ce mouvement continuel on empêche les parties de la rapure de s'attacher les unes aux autres; elles perdent leur humidité & cuisent également. C'est à l'odeur savoureuse & à la couleur un peu roussâtre qu'on juge si la cuisson est exacte: pour lors on retire la farine avec une pelle de bois, on l'étend sur des napes de grosse toile, & lorsqu'elle est refroidie on l'enferme dans des barils, où elle se conserve long-tems.

Quoique la farine de *manioc*, ainsi que la cassave puissent être mangées seches & sans autre préparation que ce qui a été dit, il est cependant d'usage de les humecter avec un peu d'eau fraîche ou avec du bouillon clair, soit de viande ou de poisson: ces substances se renflent considérablement, & font une si excellente nourriture dans les pays chauds, que ceux qui y sont accoutumés la préferent au meilleur pain de froment. J'en ai par-devers moi l'expérience de plusieurs années.

Par l'édit du roi, nommé le *code noir*, donné à Versailles au mois de Mars 1685, il est expressément ordonné aux habitans des îles françoises de fournir pour la nourriture de chacun de leurs esclaves âgé au-moins de dix ans, la quantité de deux pots & demi de farine de *manioc* par semaine, le pot contenant deux pintes; ou bien au défaut de farine, trois cassaves pesant chacune deux livres & demie.

L'eau exprimée du *manioc*, ou le suc dangereux dont il a été parlé ci-dessus, s'emploie à plusieurs choses. Les sauvages en mettent dans leurs sauces; & après l'avoir fait bouillir, ils en usent journellement sans en ressentir aucune incommodité, ce qui prouve que ce suc, par une forte ébullition, perd sa qualité malfaisante.

Si l'on reçoit l'eau de *manioc* dans des vases propres, & qu'on la laisse reposer, elle s'éclaircit; la fécule blanche s'en sépare & se précipite d'elle-même au fond des vases. On décante comme inutile l'eau qui surnage, & l'on verse sur la fécule une suffisante quantité d'eau commune pour la bien laver: on lui donne encore le tems de se précipiter, on décante de nouveau; & après avoir réitéré cette manœuvre pendant cinq ou six fois, on laisse sécher la fécule à l'ombre. Cette substance s'appelle *mouchache*, mot espagnol qui veut dire *enfant* ou *petit*, comme qui diroit le *petit du manioc*.

La mouchache est d'une extrême blancheur, d'un grain fin, faisant un petit craquement lorsqu'elle est froissée entre les doigts, à-peu-près comme fait l'amydon, à quoi elle ressemble beaucoup. On l'emploie de la même façon pour empeser le linge. Les sauvages en écrasent sur les desseins bisarres qu'ils gravent sur leurs ouvrages en bois, de façon que les hachures paroissent blanches sur un fond noir ou brun, selon la couleur du bois qu'ils ont mis en œuvre. On fait encore avec la mouchache d'excellens gâteaux ou especes de craquelins, plus legers, plus croquans & d'un bien meilleur goût que les échaudés; mais il faut beaucoup d'art pour ne pas les manquer.

Presque toutes les îles produisent une autre sorte de *manioc*, que les habitans du pays nomment *camanioc*; le suc n'en est point dangereux comme celui du *manioc* ordinaire: on peut même sans aucun danger en manger les racines cuites sous la cendre. Mais quoique cette espece soit beaucoup plus belle & plus forte que les autres, on en fait peu d'usage, étant trop long-tems à croître & produisant peu de cassave ou de farine. *M.* LE ROMAIN.

MANIOLÆ, (*Géog. anc.*) îles de l'Océan oriental. Ptolomée qui les nomme ainsi, n'en parle que sur une tradition obscure & pleine d'erreurs; cependant il rencontre assez bien en mettant leur longitude à 148 degrés. Ce sont les îles Manilles ou Philippines des modernes. (*D. J.*)

MANIOLLE ou LANET ROND, s. f. *terme de Pêche*. Cet instrument est formé d'un petit cercle d'environ 18 pouces de diametre, emmanché avec perche; l'usage de cet filet ne peut faire aucun tort au frai du poisson, parce que la *maniolle* ne peut agir que comme une écumoire, & ne traîne point sur les fonds comme font les bouteux & bouts-de-quievres des pêcheurs des côtes de la Manche. Les mailles des *maniolles* d'Angles, dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, sont de quatre lignes au plus en quarré.

MANIPULATION, MANIPULER, (*Gramm.*) ces mots sont d'usage dans les laboratoires du distillateur, du chimiste, du pharmacien, & de quelque autres artistes. Ils s'opposent à *théorie*; il y a la théorie de l'art & la *manipulation*. Tel homme sait à merveille les principes, & ne sauroit *manipuler*; tel autre au contraire sait *manipuler* à merveille, & ne sauroit parler: un excellent maître réunit ces deux qualités. La *manipulation* est une faculté acquise par une longue habitude, & préparée par une adresse naturelle d'exécuter les différentes opérations manuelles de l'art.

MANIPULE, s. m. (*Hist. ecclés.*) ornement d'église que les officians, prêtres, diacres & soudiacres portent au bras gauche. Il consiste en une petite bande large de trois à quatre pouces, & configurée en petite étole, *voyez l'article* ETOLE. Le *manipule* est de la même étoffe, de la même couleur que la chasuble & la tunique. On prétend qu'il représente le mouchoir dont les prêtres dans la premiere église essuyoient les larmes qu'ils versoient pour les péchés du peuple. En effet, ceux qui s'en revêtent disent: *merear, domine, portare manipulum fletus & doloris*. On l'appelle en beaucoup d'endroits *fanon*. Les Grecs & les Maronites ont un *manipule* à chaque bras; les Evêques de l'église latine ne prennent le *manipule* qu'au bas de l'autel, après la confession des péchés: le soudiacre leur passe au bras. *Manipule* se dit en latin *sudarium, manuale, mappula*, mouchoir.

MANIPULE, (*Art militaire des Romains.*) corps d'infanterie romaine qui du tems de Romulus formoit la dixieme partie d'une légion; mais sous Marius la légion fut composée de trente *manipules*, & chaque *manipule* contenoit plus ou moins d'hommes, selon que la légion étoit plus ou moins forte. Dans une légion composée de six mille hommes, la *manipule* étoit de deux cens hommes ou de deux centuries, parce que le *manipule* avoit deux centurions qui le commandoient, & dont l'un étoit comme lieutenant de l'autre. Les Romains donnoient le nom de *manipule* à cette troupe, de l'enseigne qui étoit à la tête de ces corps. Cet enseigne, *manipulus*, consistoit dans les commencemens en une botte d'herbe attachée au bout d'une perche, usage qui subsista jusqu'à ce que les Romains eussent substitué les aigles à leur botte de foin. (*D. J.*)

MANIPULE, (*Medecine.*) c'est une poignée. Cette quantité se designe dans les ordonnances par une *M*, suivie du chiffre qui indique le nombre des poignées.

MANIPULES, (*Artific.*) Les Artificiers appellent ainsi une certaine quantité de petards de fer ou de cuivre joints ensemble par un fil-d'archal, & chargés de poudre grainée & de balles de mousquets, qu'on jette où l'on veut qu'ils fassent leurs effets par le moyen d'un mortier, comme les bombes & les carcasses. *Voyez* BOMBE, CARCASSE.

MANIQUE ou MANICLE, (*Chapelier.*) chez différens artisans est un morceau de cuir attaché à quelques-uns de leurs outils, dans lequel ils passent la main pour les tenir plus fermes.

L'arçon des chapeliers a une *manicle* au milieu de sa perche, dans laquelle l'ouvrier, appellé *arçonneur*, passe sa main gauche quand il fait voguer l'étoffe. *Voy.* CHAPEAU, & *les Pl. du Chapelier*.

MANIQUE, (*Cordonnerie.*) morceau de cuir qui enveloppe la main pour empêcher le fil de la couper. *Voy. la fig. Pl. du Cordonnier-Bottier*. On fait entrer le pouce de la main gauche dans le trou *A*, on couvre ensuite

le

le dos de la main avec la boucle de cuir que l'on remene par le dedans pour faire entrer le pouce dans le trou *B*.

MANIS, *terme d'Agriculture*. Les *manis* sont des fumiers composés en partie de gouémon. L'usage du gouémon de coupe ou de récolte pour la culture des terres, est bien un moindre objet pour les laboureurs riverains de ce ressort, que le long des autres côtes de la Bretagne septentrionale. Les terres commencent à devenir plus chaudes à la côte de Beuic sur Saint-Brieux, cependant on ne laisse pas de s'en servir, mais il s'en faut de beaucoup que le gouémon y soit un objet considérable, tel que sur le ressort des amirautés de Saint-Brieux, de Morlaix & de Brest. Autrefois les seigneurs propriétaires des fiefs voisins de la mer prétendoient une exaction dont ils ont été déboutés; lorsque les procès ont été portés au siége de l'amirauté, les riverains des paroisses qui s'en servent ont été avertis de la liberté de cette récolte dans le tems permis, & de tout ce qui regarde l'usage du gouémon de coupe.

On doit ici observer la singuliere différence de la maniere dont les laboureurs se servent de ces herbes marines pour la culture de leurs terres; les uns aiment mieux le gouémon de flot, de plein, ou de rapport que la marée rejette journellement à la côte, le préferent à celui de coupe ou de récolte; les autres méprisent le premier, & n'estiment, pour rendre leurs terres fécondes, que le gouémon noir ou vif qu'ils nomment *gouémon d'attache* ou *de pié*, ils font de même différemment usage de ces herbes marines. Plusieurs laboureurs dans différentes provinces répandent sur les terres les gouémon ou varechs fraichement coupés, ou nouvellement ramassés à la côte, quelques-uns le font sécher avant de le jetter sur leurs terres, d'autres enfin l'amassent en meulons qu'ils nomment *manis* ou *mains*, le laissent souvent plusieurs années pourrir avant de s'en servir, & le mettent ensuite sur leurs terres. Ceux qui ramassent de ces *manis* ou fumiers ont soin de les placer toujours dans un lieu humide, à l'ombre, & dans un fond où l'eau se trouve naturellement, ou par la chûte des pluies; ils font ces fumiers ou *manis* quarrés, longs & larges, & à proportion de la place où ils les amassent, & hauts de quatre à cinq piés au plus; ils ont soin de les couper net pour empêcher qu'ils ne s'éboulent; ils joignent au gouémon les fumiers ordinaires qu'ils font pourrir auparavant, & des crottes, ou de la superficie des landes.

Le gouémon le plus estimé & de la meilleure qualité, est celui que l'on nomme *ebène de mer* soit de la premiere espece, ou le *petit chêne à poix ou à boutons*; les autres ne sont pas si recherchés dans de certains lieux, sur-tout le long des côtes où ces deux premieres especes se trouvent en abondance: d'autres riverains, sans aucune distinction, se servent de toutes les especes d'herbes marines. Ces sortes de fumiers sont excellens pour les terres froides que le sel dont ces herbes sont remplies échauffe, & rend de cette maniere plus fertiles.

Presque tous les riverains laboureurs qui se servent du gouémon pour l'engrais de leurs terres, en font la coupe dans des tems différens. Cependant en la fixant comme on l'a marqué ci-dessus, celui qu'ils choisissent le plus ordinairement y sera compris.

MANITOUS, s. f. (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les Algonquins, peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, donnent à des génies ou esprits subordonnés au Dieu de l'univers. Suivant eux, il y en a de bons & de mauvais, chaque homme a un de ces bons génies qui veille à sa défense & à sa sûreté; c'est à lui qu'il a recours dans les entreprises difficiles & dans les périls pressans. On n'acquiert en naissant aucun droit à ses faveurs, il faut pour cela savoir manier l'arc & la fleche; & il faut que chaque sauvage passe par une espece d'initiation, avant que de pouvoir mériter les soins de l'un des *manitous*. On commence par noircir la tête du jeune sauvage, ensuite on le fait jeûner rigoureusement pendant huit jours, afin que le génie qui doit le prendre sous sa protection se montre à lui par des songes, ce qui peut aisément arriver à un jeune homme sain dont l'estomac demeure vuide; mais on se contente des symboles, qui sont ou une pierre, ou un morceau de bois, ou un animal, &c. parce que, selon les sauvages, il n'est rien dans la nature qui n'ait un génie particulier. Quand le jeune sauvage a connu ce qu'il doit regarder comme son génie tutélaire, on lui apprend l'hommage qu'il doit lui rendre. La cérémonie se termine par un festin, & il se pique sur quelque partie du corps la figure du *manitou* qu'il a choisi. Les femmes ont aussi leurs *manitous*. On leur fait des offrandes & des sacrifices, qui consistent à jetter dans les rivieres des oiseaux égorgés, du tabac, &c. ou brûle les offrandes destinées au soleil; quelquefois on fait des libations accompagnées de paroles mystérieuses. On trouve aussi des colliers de verre, du tabac, du maïz, des peaux, des animaux & sur-tout des chiens, attachés à des arbres & à des rochers escarpés, pour servir d'offrandes aux *manitous* qui président à ces lieux. Quant aux esprits malfaisans, on leur rend les mêmes hommages, dans la vûe de détourner les maux qu'ils pourroient faire. Les Hurons désignent ces génies sous le nom d'*okkisik*.

MANIVELLE, s. f. (*Hydr.*) est la piece la plus essentielle d'une machine. Elle est de fer coudé, & donne le mouvement au balancier d'une pompe; il y en a de simples, d'autres se replient deux fois à angles droits, & la *manivelle* à tiers points se replie trois fois. (*K*)

MANIVELLE *du gouvernail* ou MANUELLE, (*Marine.*) c'est la piece de bois que le timonnier tient à la main, qui fait jouer le gouvernail. Il y a une boucle de fer qui la joint à la barre du gouvernail, ce qui fait jouer le gouvernail.

La *manivelle* ou *manuelle* du gouvernail doit être à-peu-près de la longueur du tiers de la largeur du vaisseau, & avoir un pouce d'épaisseur au bout qui joint la barre par chaque deux piés qu'elle a de longueur; mais elle ne doit avoir que la moitié de cette même épaisseur par le bout d'en-haut. *Voyez Planche IV. figure premiere*, la manivelle ou manuelle, *cotée* 181.

MANIVELLE *simple*, *outil de charron*, c'est la moitié d'un petit essieu de bois rond, dont un bout est enchâssé dans une petite fleche, ce qui forme une espece d'équerre qui sert aux Charrons pour conduire une petite roue, en mettant la moitié dudit essieu dans le trou du moyeu, & la poussant avec la fleche par-tout où ils la veulent conduire. *Voyez les Planches du Charron.*

MANIVELLE *double*, *outil de Charron*, c'est un petit essieu entier au milieu duquel est enchâssé un petit timon ou fleche de bois, dont les Charrons se servent pour conduire deux petites roues à la fois, en faisant entrer le petit essieu dans les trous pratiqués au milieu des moyeux. *V. Pl. du charron.*

MANIVELLES, (*Cordier.*) sont des instrumens de fer dont les Cordiers se servent pour tordre de gros cordages. *Voyez nos Planches de Corderie.* *G* en est la poignée; *H*, le coude; *I*, l'axe; *L*, un bouton qui appuie contre la traverse *E* du chantier; *M*, une clavette qui retient les fils qu'on a passés dans l'axe *I*.

On tord les fils qui sont attachés à l'axe *I*, en tournant la poignée *G*, ce qui produit le même effet que les molettes, plus lentement à la vérité; mais puisqu'on a besoin de force, il faut perdre sur la vîtesse, & y perdre d'autant plus qu'on a plus besoin de force: c'est pourquoi on est plus long-tems à commettre de gros cordages, où on emploie de grandes *manivelles*, qu'à en commettre de médiocres, où il suffit d'en avoir de petites. *Voyez l'article* CORDERIE.

MANIVELLE, (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs appellent ainsi un *manche de bois creusé*, long de trois pouces & demi sur cinq pouces de diametre dans lequel passe le bout de la broche du rouleau; elle n'a d'autre usage que la plus grande commodité de la main de l'ouvrier. *Voyez* BROCHE, *& les Pl. d'Imprimerie.*

MANIVELLE, en *terme de fileur d'or*, est un morceau de fer courbé par le milieu en zigzag, & percé quarrément par le bout qui entre dans l'arbre.

MANIVELLE, (*Rubannier.*) s'entend de tout ce qui sert à faire tourner quelque chose que ce soit avec la main; ce *mot* est à présent assez connu pour se passer de toute autre explication.

MANIVELLE, (*Vitrier.*) Les Vitriers appellent *manivelle* dans un tire plomb ou rouet à filer le plomb, certain manche qui, en faisant tourner l'arbre de dessous, fait aussi tourner celui de dessus par le moyen de son pignon. *Voyez* TIRE-PLOMB.

MANLIANA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Lusitanie, au pays des Wettons, selon Ptolomée, *l. II. c. v.* Mariana croit que c'est *Mallen*; & Ortelius pense que c'est *Montemayor*: ils n'ont peut-être raison ni l'un ni l'autre. (*D. J.*)

MANNE, s. f. (*Hist. nat. des drog.*) la *manne* ordinaire des boutiques est un suc concret, blanc, ou jaunâtre, tenant beaucoup de la nature du sucre & du miel, & se fondant dans l'eau; ce suc est gras, doué d'une vertu laxative, d'un goût douceâtre, mielleux, tant-soit-peu âcre, d'une odeur foible & fade. Il sort sans incision ou par incision, à la maniere des gommes, du tronc, des grosses branches, & des feuilles de quelques arbres, en particulier des frênes cultivés ou non cultivés, qu'on

appelle *ornes*; arbres qui croissent en abondance dans la Calabre, en Sicile, & dans la Pouille, près du mont Saint Ange, le Garganus des anciens.

Par la définition que nous venons de donner, on voit bien qu'il s'agit ici de ce suc mielleux, dont on fait grand usage en medecine, & qu'il ne s'agit point ni de la *manne d'encens*, ni de la *manne céleste*, ni de la graine que l'on appelle *manne*, & qui vient d'une espece de chiendent bon à manger, nommé par C. B. P. 8. *Gramen Dactyloides, esculentum*.

Les Grecs anciens, les Latins & les Arabes, semblent avoir fait mention de la *manne*, mais très-obscurément, & comme d'un miel de rosée, qu'on cueilloit, dit assez bien Amyntas, sur des feuilles d'arbres. Pline parle de ce suc mielleux avec peu de vérité, quoiqu'agréablement. Les Arabes n'ont guere été plus heureux dans leurs écrits sur les miels de rosée.

Enfin Angelo Palea, & Barthélemi de la Vieuville, franciscains, qui ont donné un commentaire sur Mesué, l'an 1543, sont les premiers qui ont écrit que la *manne* étoit un suc épaissi du frêne, soit de l'ordinaire, soit de celui qu'on appelle *sauvage*.

Donat-Antoine Altomarus, medecin & philosophe de Naples, qui a été fort célebre vers l'an 1558, a confirmé ce sentiment par les observations suivantes. La *manne* est donc proprement, dit-il, le suc & l'humeur des frênes & de quelques autres arbres, que l'on recueille tous les ans pendant plusieurs jours de suite dans la canicule; car ayant fait couvrir les frênes de toiles, ou d'étoffes de laine, pendant plusieurs jours & plusieurs nuits, ensorte que la rosée ne pouvoit tomber dessus, on ne laissa pas d'y trouver & d'y recueillir de la manne pendant ce tems-là; or cela n'auroit pû être, si elle ne provenoit pas des arbres mêmes.

2°. Tous ceux qui recueillent la *manne* reconnoissent qu'après l'avoir ramassée, il en sort encore des mêmes endroits, d'où elle découle peu-à-peu, & s'épaissit ensuite par la chaleur du soleil.

3°. On rapporte qu'aux troncs des frênes il s'éleve souvent sur l'écorce comme de petites vésicules, ou tubercules remplis d'une liqueur blanche, douce & épaisse, qui se change en une excellente *manne*.

4°. Si on fait des incisions dans ces arbres, & que dans l'endroit où elles ont été faites on y trouve le même suc épaissi & coagulé, qui osera douter que ce ne soit le suc de ces arbres qui a été porté à leurs branches & à leurs tiges?

5°. Cette vérité est encore confirmée par le rapport de ceux du pays, qui assurent avoir vû de leurs propres yeux, des cigales, ou d'autres animaux qui avoient percé l'écorce de ces arbres, & en suçoient les larmes qui en découloient; & que les ayant chassés, il étoit sorti une nouvelle *manne* par ces trous & ces ouvertures.

6°. J'ai connu (c'est toûjours Altomarus qui parle) des hommes dignes de créance, qui m'ont assuré qu'ils avoient coupé plusieurs fois des frênes sauvages pour en faire des cerceaux; & qu'après, les avoir fendus & les avoir exposés au soleil, ils avoient trouvé dans le bois même, une assez grande quantité de *manne*.

7°. Ceux qui font du charbon ont souvent remarqué que la chaleur du feu fait sortir de la *manne* des frênes voisins.

Le même auteur observa que quoiqu'il vienne beaucoup de *manne* sur le frêne, il ne s'en trouve jamais sur les feuilles du frêne sauvage; qu'il ne s'en trouve que très-rarement sur ses branches ou sur ses rejettons, & que l'on n'en recueille que sur le tronc même, ou sur les branches un peu grosses. La cause de cela est peut être, que comme le frêne sauvage ne croît que sur des pierres, & dans de lieux arides & montueux, il est plus sec de sa nature; c'est pourquoi il ne contient pas une si grande quantité de suc, & le suc qu'il a n'est point assez foible ni assez délié pour arriver jusqu'aux feuilles & aux petites branches; de plus, cet arbre est raboteux & plein de nœuds, de sorte qu'avant que le suc arrive jusqu'à ses feuilles & à ses petits rejettons, il est totalement absorbé entre l'écorce du tronc & les grosses branches.

Altomarus ajoute que l'on recueille encore de la *manne* tous les ans, des frênes qui en ont donné pendant trente ou quarante ans; de sorte qu'il se trouve toûjours des gens qui en achetent dans l'espérance d'en tirer ce revenu annuel. Il y a aussi quelques arbres qui croissent dans le même lieu, & qui sont de la même espece, sur lesquels cependant on ne trouve point de *manne*.

Ces observations d'Altomarus ont été confirmées par Goropius dans son livre qui a pour titre *Niloscopium*, par Lobel, Pena, le Coste, Consentin, Paul Boccone, & plusieurs autres, qui s'en sont plus rapportés à leurs yeux qu'à l'autorité des auteurs.

La *manne* est donc une espece de gomme, qui d'abord est fluide lorsqu'elle sort des différentes plantes, & qui ensuite s'épaissit, & se met en grumeaux sous la forme de sel essentiel huileux.

On la trouve non-seulement sur les frênes, mais quelquefois aussi sur le mélèse, le pin, le sapin, le chêne, le genèvrier, l'érable, le saule, l'olivier, le figuier & plusieurs autres arbres.

Elle est de différente espece, selon sa consistance, sa forme, le lieu où on la recueille, & les arbres d'où elle sort: car l'une est liquide & de consistence de miel; l'autre est dure & en grains; on l'appelle *manne en grains*. Celle-ci est en grumeaux ou par petites masses, & on l'appelle *manne en marons*. Celle-là est en larmes, ou ressemble à des gouttes d'eau pendantes, ou à des stalactites, elle s'appelle alors *vermiculaire* ou *bombycine*. On distingue encore la *manne orientale*, qui vient de la Perse & de l'Arabie; la *manne européenne*, qui croît dans la Calabre & à Briançon; la *manne* de cédre, du frêne, du mélèse, &c. la *manne albagine*, & plusieurs autres.

A l'égard du lieu d'où on apporte la *manne*, on la divise en orientale & européenne: la premiere nous est apportée de l'Inde, de la Perse & de l'Arabie, & elle est de deux sortes, la *manne* liquide, qui a la consistence de miel, & la *manne* dure. Plusieurs ont fait mention de la *manne liquide*. Robert Consentin & Belon rapportent qu'on l'appelle en Arabie *tereniabin*, qui est un nom fort ancien. Ils croient que c'est le [illegible] d'Hippocrate, ou le miel cédrin, & la rosée du mont Liban, dont Galien fait mention.

Belon dans ses observations, remarque que les moines ou les caloyers du mont Sina, ont une *manne liquide* qu'ils recueillent sur leurs montagnes, & qu'ils appellent aussi *tereniabin*, pour la distinguer de la *manne dure*. Garcias & Césalpin disent que l'on trouve aussi cette *manne* chez les Indiens, & même en Italie sur le mont Apennin; qu'elle est semblable au miel blanc purifié, & se corrompt facilement. Cette *manne liquide* ne differe de la *manne dure* que par sa fluidité; car celle qui est solide a d'abord été fluide, elle ne s'épaissit point si le tems est humide; on ne nous en fournit plus à présent.

Avicenne, Garcias & Acosta parlent encore de plusieurs especes de *mannes dures*, qu'ils n'ont pas distinguées avec assez de soin. Cependant on en compte particulierement trois especes; savoir; celle que l'on appelle *manne* en grains, *manna mastichina*, parce qu'elle est par grains très-durs, comme les grains de mastic; celle que l'on appelle *bombycine*, *manna bombycina*, qui s'est durcie en larmes, ou en grumeaux longs & cylindriques, semblables à des vers à soie, & qui est par petites masses, telle qu'étoit la *manne* d'Athénée, ou le miel cédrin des anciens, que l'on apportoit en masses. Telle est aujourd'hui la *manne* que l'on apporte par grumeaux, appellée communément *manne en marons*.

La *manne* européenne est de plusieurs sortes; savoir, celle d'Italie ou de Calabre, celle de Sicile, & celle de France ou de Briançon. Ces especes de *mannes* ne sont point liquides.

Si on considere les arbres sur lesquels on recueille la *manne*, elle a encore différens noms. L'une s'appelle *cédrine*; c'est celle d'Hippocrate: Galien & Belon en font mention. L'autre est nommée *manne de chêne*, dont parle Théophraste. Celle-ci *manne de frêne*, qui est fort en usage parmi nous. Celle-là *manne du mélèse*, que l'on trouve dans le territoire de Briançon. Une autre *manne albagine*, dont ont parlé quelques arabes & Rauwolfius.

De toutes ces especes de *mannes*, nous ne faisons usage que de celle de Calabre ou de Sicile, que l'on recueille dans ces pays-là sur quelques especes de frêne.

La *manne* de Calabre, *manna Calabra*, est un suc mielleux, qui est tantôt en grains, tantôt en larmes, par grumeaux, & de figure de stalactites, friable & blanc, lorsqu'il est récent; il devient roussâtre à la longue, se liquéfie, & acquiert la consistance de miel par l'humidité de l'air; il a le goût du sucre avec un peu d'âcreté.

La meilleure *manne* est celle qui est blanche ou jaunâtre, légere, en grains, ou par grumeaux creux, douce, agréable au goût, & la moins mal-propre. On rejette celle qui est grasse, mielleuse, noirâtre & sale. C'est mal-à-propos que quelques personnes préferent celle dont la substance est grasse & mielleuse, & que l'on appelle pour cela *manne grasse*, puisque ce n'est le plus souvent qu'une *manne* gâtée par l'humidité de l'air, ou bien parce que les caisses où elle a été apportée, ont été mouillées par l'eau de la mer ou par l'eau de la pluie, ou

de

de quelque autre matiere. Souvent même cette *manne grasse* n'est autre chose qu'un suc épais mêlé avec le miel & un peu de scammonée; c'est ce qui fait que cette *manne* est mielleuse & purge fortement.

On rejette aussi certaines masses blanches, mais opaques, dures, pesantes, qui ne sont point en stalactites. Ce n'est que du sucre & de la *manne* que l'on a fait cuire ensemble, jusqu'à la consistance d'un électuaire solide; mais il est aisé de distinguer cette *manne* artificielle de celle qui est naturelle, car elle est compacte, pesante, d'un blanc opaque, & d'un goût tout différent de celui de la *manne*.

Dans la Calabre & la Sicile, pendant les chaleurs de l'été, la *manne* coule d'elle-même, ou par incision, des branches & des feuilles du tronc ordinaire, & elle se durcit par la chaleur du soleil, en grains ou en grumeaux. Celle qui coule d'elle-même s'appelle *spontanée*: celle qui ne sort que par incision est appellée par les habitans de la Calabre, *forzata* ou *forzatella*, parce qu'on ne peut l'avoir qu'en faisant une incision à l'écorce de l'arbre. On appelle *manna di fronde*, c'est-à-dire *manne des feuilles*, celle que l'on recueille sur les feuilles; & *manna di corpo*, celle que l'on tire du tronc de l'arbre.

En Calabre, la *manne* coule d'elle-même dans un tems serein, depuis le 20 de Juin jusqu'à la fin de Juillet, du tronc & des grosses branches des arbres. Elle commence à couler sur le midi, & elle continue jusqu'au soir sous la forme d'une liqueur très-claire; elle s'épaissit ensuite peu-à-peu, & se forme en grumeaux, qui durcissent & deviennent blancs. On ne les ramasse que le matin du lendemain, en les détachant avec des couteaux de bois, pourvû que le tems ait été serain pendant la nuit; car s'il survient de la pluie ou du brouillard, la *manne* se fond, & se perd entierement. Après que l'on a ramassé les grumeaux on les met dans des vases de terre non vernissés; ensuite on les étend sur du papier blanc, & on les expose au soleil jusqu'à ce qu'ils ne s'attachent plus aux mains. C'est là ce qu'on appelle la *manne choisie* du tronc de l'arbre.

Sur la fin de Juillet, lorsque cette liqueur cesse de couler, les paysans font des incisions dans l'écorce des deux sortes de frêne jusqu'au corps de l'arbre; alors la même liqueur découle encore depuis midi jusqu'au soir, & se transforme en grumeaux plus gros. Quelquefois ce suc est si abondant, qu'il coule jusqu'au pié de l'arbre, & y forme de grandes masses qui ressemblent à de la cire ou à de la résine. On les y laisse pendant un ou deux jours, afin qu'elles se durcissent; ensuite on les coupe par petits morceaux, & on les fait sécher au soleil. C'est là ce qu'on appelle la *manne* tirée par incision, *forzata* & *forzatella*. Sa couleur n'est pas si blanche; elle devient rousse, & souvent même noire, à cause des ordures & de la terre qui y sont mêlées.

La troisieme espece de *manne* est celle que l'on recueille sur les feuilles du frêne, & que l'on appelle *manna di fronde*. Au mois de Juillet & au mois d'Août, vers le midi, on la voit paroître d'elle-même, comme de petites gouttes d'une liqueur très-claire, sur les fibres nerveuses des grandes feuilles, & sur les veines des petites. La chaleur fait sécher ces gouttes, & elles se changent en petits grains blancs de la grosseur du millet, ou du froment. Quoique l'on ait fait autrefois un grand usage de cette *manne* recueillie sur les feuilles, cependant on en trouve très-rarement dans les boutiques d'Italie, à cause de la difficulté de la ramasser.

Les habitans de la Calabre mettent de la différence entre la *manne* tirée par incision, des arbres qui en ont déja donné d'eux-mêmes, & de la *manne* tirée par incision des frênes sauvages, qui n'en donnent jamais d'eux-mêmes. On croit que cette derniere est bien meilleure que la premiere; de même que la *manne* qui coule d'elle-même du tronc est bien meilleure que les autres. Quelquefois après que l'on a fait l'incision dans l'écorce des frênes, on y insere des pailles, des chalumeaux, des fétus, ou de petites branches. Le suc qui coule le long de ces corps s'épaissit, & forme de grosses gouttes pendantes ou stalactites, que l'on ôte quand elles sont assez grandes; on en retire la paille, & on les fait sécher au soleil: il s'en forme des larmes très-belles, longues, creuses, légeres, comme cannelées en-dedans, blanchâtres, & tirant quelquefois sur le rouge. Quand elles sont seches, on les renferme bien précieusement dans des caisses. On estime beaucoup cette *manne* stalactite, & avec raison: car elle ne contient aucune ordure. On l'appelle communément chez nous, *manne en larmes*.

Après la *manne en larmes*, on fait plus de cas dans nos boutiques de la *manne* de Calabre, & de celle qu'on recueille dans la Pouille près du mont Saint-Ange, quoiqu'elle ne soit pas fort seche, & qu'elle soit un peu jaune. On place après celle-là, la *manne* de Sicile, qui est plus blanche & plus seche. Enfin, la moins estimée est celle qui vient dans le territoire de Rome, appellée la *tolpha*, près de Civita-vecchia, qui est seche, plus opaque, plus pesante, & moins chere.

Nous avons ci-dessus nommé en passant, la *manne de Briançon*: on l'appelle ainsi parce qu'elle découle près de Briançon en Dauphiné. Cette *manne* est blanche, & divisée en grumeaux, tantôt de figure sphérique, tantôt de la grosseur de la coriandre, tantôt un peu longs & gros. Elle est douce, agréable, d'un goût de sucre un peu résineux; mais on en fait rarement usage, parce qu'elle est beaucoup moins purgative que celle d'Italie.

Les feuilles du mélèse transudent aussi quelquefois dans les pays chauds une espece de *manne* au fort de l'été; mais cela n'arrive que quand l'année est chaude & seche, & point autrement. On a bien de la peine à séparer cette espece de *manne*, quand il y en a sur des feuilles du mélèse, où elle est fortement attachée. Les paysans pour la recueillir, vont le matin abattre à coups de hache, les branches de cet arbre, les mettent par monceaux, & les gardent à l'ombre. Le suc qui est encore trop mou pour pouvoir être cueilli, s'épaissit, & se durcit dans l'espace de vingt-quatre heures; alors on le ramasse, on l'expose au soleil pour qu'il se seche entierement, & on en sépare autant que l'on peut, les petites feuilles qui s'y trouvent mêlées. Cette récolte est des plus chétives.

Enfin nous avons remarqué qu'on connoissoit en Orient la *manne alhagine*: elle est ainsi nommée parce qu'on la tire de l'arbrisseau *alhagi*. *Voyez* ce qu'on a dit de la *manne alhagine* en décrivant *l'arbuste*. J'ajoûterai seulement que la *manne alhagine* ne seroit pas d'une moindre vertu que celle de Calabre, si elle étoit ramassée proprement, & nettoyée des ordures & des feuilles dont elle est chargée.

Le célebre Tournefort ne doute point que cette *manne* orientale ne soit la même que le *terenjabin* de Sérapion & d'Avicenne, qui ont écrit qu'il tomboit du ciel comme une rosée, sur certains arbrisseaux chargés d'épines. En effet, *l'alhagi* jette de petites branches sans nombre, hérissées de toutes parts d'épines de la longueur d'un pouce, très-aigues, grêles & flexibles. D'ailleurs il croît abondamment en Egypte, en Arménie, en Géorgie, en Perse surtout, autour du mont Ararat & d'Ecbatane, & dans quelques îles de l'Archipel.

Je finis ici cet article, qui méritoit quelque étendue, parce que l'origine de la *manne* est fort curieuse, parce que les anciens ne l'ont point découverte, & parce qu'enfin ce suc concret fournit à la medecine, le meilleur purgatif lénitif qu'elle connoisse, convenable à tout âge, en tout pays, à tout sexe, à toute constitution, & presque en toutes sortes de maladies. (*D. J.*)

MANNE, (*Hist. nat. Chim. Pharm. & mat. méd.*) *man* ou *mannu* est un mot hébreu, chaldaïque, arabe, grec & latin, que nous avons aussi adopté, & qui a été donné, dit Geoffroy, à quatre sortes de substances. Premierement à la nourriture que Dieu envoya aux Juifs dans le désert; ou plus anciennement encore, à un suc épais, doux, & par conséquent alimenteux, que les peuples de ces contrées connoissoient déja, & qu'ils imaginoient tomber du ciel sur les feuilles de quelques arbres. Car, lorsque cette rosée céleste fut apperçue pour la premiere fois par les Israélites, ils se dirent les uns aux autres, *man-hu*, qui signifie, selon Saumaise, *c'est de la manne*. Ce peuple se trompa cependant, en jugeant sur cette ressemblance; car, selon le témoignage incontestable de l'historien sacré, l'aliment que Dieu envoya aux Israélites dans le désert, leur fut miraculeusement accordé, par une protection toute particuliere de sa providence; au lieu que le suc mielleux dont ils lui donnerent le nom, étoit, comme nous l'avons déja remarqué, une production toute naturelle de ce climat, où elle est encore assez commune aujourd'hui.

Voilà donc déja deux substances différentes qu'on trouve désignées par le nom de *manne*.

Les anciens Grecs ont donné aussi très-communément ce nom à une matiere fort différente de celle-ci, savoir à l'*oliban* ou *encens à petits grains*. *Voyez* ENCENS.

Enfin, quelques Botanistes ont appellé *manne*, la graine d'un certain gramen, bon à manger, & connu sous le nom de *gramen dactyloides esculentum*, *gramen manna esculentum*, &c.

Nous ne donnons aujourd'hui le nom de *manne*, qu'à une seule matiere; savoir à un corps concret, mielleux, d'une couleur matte & terne, blanche ou jaunâtre, d'une

ne odeur dégoûtante de drogue, qu'on ramasse dans différentes contrées, sur l'écorce & sur les feuilles de plusieurs arbres.

Le chapitre de la *manne* de la matiere médicale de Geoffroi, est plein de recherches & d'érudition. Cet auteur a ramassé tout ce que les auteurs anciens & modernes ont écrit de la *manne*. Il prouve par des passages tirés d'Aristote, de Théophraste, de Dioscoride, de Galien, d'Hippocrate, d'Amynthas, de Pline, de Virgile, d'Ovide, d'Avicenne & de Serapion, que tous ces auteurs, grecs, latins & arabes, ont fort bien connu notre *manne*, sous les noms de *miel*, *de miel de rosée*, *de miel céleste*, *d'huile mielleuse*, &c. & que la plûpart ont avancé que cette matiere tomboit du ciel, ou de l'air. Pline, par exemple, met en question, si son miel en rosée est une espece de sueur du ciel, de salive des astres, ou une sorte d'excrément de l'air.

Ce préjugé sur l'origine de la *manne*, n'a été détruit que depuis environ deux siecles. Ange Palea, & Barthélemi de la Vieux-ville, franciscains, qui ont donné un commentaire sur Mesué en 1543, ont été les premiers qui ont écrit que la *manne* étoit un suc épaissi de fréne. Donat-Antoine Altomarus, médecin & philosophe de Naples, qui a été fort célebre, vers l'année 1558, a confirmé ce sentiment par des observations décisives, dont voici le précis.

Premierement, ayant fait couvrir des frênes de toiles ou d'étoffes de laine, pendant plusieurs jours & plusieurs nuits, en sorte que la rosée ne pouvoit tomber dessus, on ne laissa pas d'y trouver & d'y recueillir de la *manne* pendant ce tems-là.

Secondement, ceux qui recueillent la *manne*, reconnoissent qu'après l'avoir ramassée, il en sort encore des mêmes endroits d'où elle découle peu-à-peu, & s'épaissit ensuite par la chaleur du soleil.

Troisiemement, si on fait des incisions dans ces arbres, il en découle quelquefois de la véritable *manne*.

Quatriemement, les gens du pays assûrent avoir vu des cigales, ou d'autres animaux, qui avoient percé l'écorce de ces arbres, & que les ayant chassés, il étoit sorti de la *manne* par le trou qu'ils y avoient fait.

Cinquiemement, ceux qui font du charbon, ont souvent remarqué que la chaleur du feu fait sortir de la *manne* des frênes voisins.

Sixiemement, il y a dans un même lieu des arbres qui donnent de la *manne*, & d'autres qui n'en donnent point.

Ces observations d'Altomarus ont été confirmées par Gorrœus, dans son livre intitulé *Niloscopium*, par Lobel, Penna, la Coste, Corneille Consentin, Paul Boccone & plusieurs autres naturalistes. *Extrait de la mat. méd.* de Geoffroy.

C'est un point d'histoire naturelle très-décidé aujourd'hui, que la *manne* n'est autre chose qu'un suc végétal, de la classe des corps muqueux, qui découle soit de lui-même, soit par incision, de l'écorce & des feuilles de certains arbres.

On la trouve principalement sur les frênes, assez communément sur les melèses, quelquefois sur le pin, le sapin, le chêne, le genévrier, l'olivier; on trouve sur les feuilles d'érable, même dans ce pays une substance de cette nature; le figuier fournit aussi quelquefois un suc très-doux, qu'on trouve sur ses feuilles, sous la forme de petits grains, ou de petites gouttes desséchées.

La *manne* varie beaucoup en forme & en consistance, selon le pays où on la recueille, & les arbres qui la fournissent. Les auteurs nous parlent d'une *manne* liquide qui est très-rare parmi nous, ou plutôt qui ne s'y trouve point; d'une *manne mastichina*, d'une *manne bombycine*, d'une *manne* de cedre, *manne albagine*, &c.

On trouve encore la *manne* distinguée dans les *traités des drogues*, par les noms des pays d'où on nous l'apporte: en *manne* orientale, *manne* de l'inde, *manne* de Calabre, *manne* de Briançon, &c.

De toutes ces especes de *manne*, nous n'employons en Médecine que celle qu'on nous apporte d'Italie, & particulierement de Calabre ou de Sicile. Elle naît dans ce pays sur deux différentes especes, ou plutôt variétés de frênes; savoir, le petit frêne, *fraxinus humilior*, *sive altera Theophrasti*, & le frêne à feuille ronde, *fraxinus rotundiore folio*.

Pendant les chaleurs de l'été, la *manne* sort d'elle-même des branches & des feuilles de cet arbre, sous la forme d'un suc gluant, mais liquide, qui se durcit bientôt à l'air, même pendant la nuit, pourvu que le tems soit serein; car la récolte de la *manne* est perdue, s'il survient des pluies ou des brouillards. Celle-ci s'appelle *manne spontanée*. La *manne spontanée* est distinguée en *manne* du tronc & des branches, *di corpo*, & en *manne* des feuilles, *di fronde*. On ne nous apporte point de cette derniere qui est très-rare, parce qu'elle est difficile à ramasser. Les habitans de ces pays font aussi des incisions à l'écorce de l'arbre, & il en découle une *manne* qu'ils appellent *forzata* ou *forzatella*. Cette derniere opération se fait, dès le commencement de l'été, sur certains frênes qui croissent sur un terrein sec & pierreux, & qui ne donnent jamais de la *manne* d'eux-mêmes; & à la fin de Juillet, à ceux qui ont fourni jusqu'alors de la *manne spontanée*.

Nous avons dans nos boutiques l'une & l'autre de ces *mannes* dans trois différens états. 1°. Sous la forme de grosses gouttes ou stalactites, blanchâtres, opaques, seches, cassantes, qu'on appelle *manne en larmes*. On prétend que ces gouttes se sont formées au bout des pailles, ou petits bâtons que les paysans de Calabre ajustent dans les incisions qu'ils font aux frênes. La *manne en larmes* est la plus estimée, & elle mérite la préférence, à la seule inspection, parce qu'elle est la plus pure, la plus manifestement inaltérée.

2°. La *manne en sorte* ou *en marons*, c'est-à-dire, en petits pains formés par la réunion de plusieurs grains ou grumeaux collés ensemble; celle-ci est plus jaune & moins seche que la précédente; elle est pourtant très-bonne & très-bien conservée. La plûpart des apothicaires font un triage dans les caisses de cette *manne en sorte*; ils en séparent les plus beaux morceaux, qu'ils gardent à part, sous le nom de *manne choisie*, ou qu'ils mêlent avec la *manne en larmes*.

3°. La *manne grasse*, ainsi appellée parce qu'elle est molle & onctueuse, elle est aussi noirâtre & sale. C'est très-mal-à-propos que quelques personnes, parmi lesquelles on pourroit compter des médecins, la préferent à la *manne seche*. La *manne grasse* est toujours une drogue gâtée par l'humidité, par la pluie ou par l'eau de la mer, qui ont pénétré les caisses dans lesquelles on l'a apportée. Elle se trouve d'ailleurs souvent falsifiée de miel, de cassonade commune & de scammonée en poudre; ce qui fait un remede au moins infidele, s'il n'est pas toujours dangereux, employé dans les cas où la *manne pure* est indiquée.

Nous avons déja observé plus haut, que la *manne* devoit être rapportée à la classe des corps muqueux: en effet, elle en a toutes les propriétés; elle donne dans l'analyse chimique tous les principes qui spécifient ces corps. *Voyez* MUQUEUX. Elle contient le corps nutritif végétal. *Voyez* NOURRISSANT. Elle est capable de donner du vin. *Voyez* VIN.

La partie vraiment médicamenteuse de la *manne*, celle qui constitue sa qualité purgative, paroît être un principe étranger à la substance principale dont elle est formée, au corps doux. Car quoique le miel, le sucre, les sucs des fruits doux lâchent le ventre dans quelques cas & chez quelques sujets, cependant ces corps ne peuvent pas être regardés comme véritablement purgatifs, au lieu que la *manne* est un purgatif proprement dit. *Voyez* DOUX. *Voyez* PURGATIF.

La *manne* est de tous les remedes employés dans la pratique moderne de la Médecine, celui dont l'usage est le plus fréquent, sur-tout dans le traitement des maladies aiguës, parce qu'il remplit l'indication qui se présente le plus communément dans ces cas, savoir, l'évacuation par les couloirs des intestins, & qu'elle la remplit efficacement, doucement & sans danger.

Il seroit superflu de spécifier les cas dans lesquels il convient de purger avec de la *manne*, comme tous les pharmacologistes l'ont fait, & plus encore d'expliquer comme eux, ceux dans lesquels on doit en redouter l'usage. Elle réussit parfaitement toutes les fois qu'une évacuation douce est indiquée; elle concourt encore assez efficacement à l'action des purgatifs irritans, elle purge même les hydropiques, elle est véritablement hydragogue, & enfin elle ne nuit jamais, que dans les cas où la purgation est absolument contr'indiquée.

On la donne quelquefois seule, à la dose de deux onces jusqu'à trois, dans les sujets faciles à émouvoir, ou lorsque le corps est disposé à l'évacuation abdominale. On la fait fondre plus ordinairement dans une infusion de sené, dans une décoction de tamarins ou de plantes ameres; on la donne aussi avec la rhubarbe, avec le jalap, avec différens sels, notamment avec un ou deux grains de tartre-émétique, dont elle détermine ordinairement l'action par les selles.

On corrige assez ordinairement sa saveur fade & douceâtre, en exprimant dans la liqueur où elle est dissoute, un jus de citron, ou en y ajoutant quelques grains de crême de tartre; mais ce n'est pas pour l'empêcher de se changer en bile, ou d'entretenir une cacochimie chau-

de

du & seche, selon l'idée de quelques médecins, que l'on a recours à ces additions.

C'est encore un vice imaginaire que l'on se proposeroit de corriger, par un moyen qui produiroit un vice très-réel, si l'on faisoit bouillir la *manne*, pour l'empêcher de fermenter dans le corps, & pour détruire une prétendue qualité venteuse. Une dissolution de *manne* acquiert par l'ébullition, un goût beaucoup plus mauvais que n'en auroit la même liqueur préparée, en faisant fondre la *manne* dans de l'eau tiede. Aussi est-ce une loi pharmaceutique, véritablement peu observée, mais qu'il est bon de ne pas négliger pour les malades délicats & difficiles, de dissoudre la *manne* à froid, autant qu'il est possible. (*b*)

MANNE DU DESERT, (*Critique sacrée.*) quant à la figure, elle ressemble assez à celle que Moïse depeint. On observe que la *manne* qui se recueille aux environs du mont Sinaï, est d'une odeur très-forte, que lui communique sans doute les herbes sur lesquelles elle tombe. Plusieurs commentateurs, &, entre autres, M. de Saumaise, croient que la *manne* d'Arabie est la même dont les Hébreux se nourrissoient au desert, laquelle étant un aliment ordinaire, pris seul & dans une certaine quantité, n'avoit pas, comme la *manne* d'Arabie, une qualité medecinale, qui purge & affoiblit; mais que l'estomac y étant accoutumé, elle pouvoit nourrir & sustenter; & même Eusebius dit, que les paysans du mont Liban, mangent la *manne* qui vient dans leur pays, comme on mange ailleurs le miel; aussi plusieurs commentateurs sont dans l'idée que le miel sauvage, dont Jean-Baptiste se nourrissoit sur les bords du Jourdain, n'est autre chose que la *manne* de l'Orient.

On ne peut que difficilement se faire une idée juste de la *manne* dont Dieu nourrissoit son peuple au desert, voici ce que Moïse nous en rapporte: il dit (*Gen. xvi, ℣. 13, 14, 15.*), *qu'il y eut au matin une couche de rosée au-tour du camp, que cette couche de rosée s'étant évaporée, il y avoit quelque chose de menu & de rond, comme du gresil sur la terre, et que les enfans d'Israël ayant vû, ils se dirent l'un à l'autre, qu'est-ce? car ils ne savoient ce que c'étoit.* L'auteur sacré ajoute, au ℣ 31 du même chapitre: *Et la maison d'Israël nomma ce pain* manne; *& elle étoit comme de la semence de coriandre, blanche, & ayant le goût de bignets au miel.*

Il y a sur l'origine du mot *manne* quatre opinions principales: elles ont chacune leurs partisans qui les soutiennent, avec ce détail de preuves & d'argumens étymologiques, lesquels, comme on le sait, emportent rarement avec eux une démonstration.

La premiere, & la plus généralement suivie par les interpretes, c'est que le nom signifie *qu'est-ce?* La narration de Moïse fortifie cette opinion; *ils se dirent l'un à l'autre qu'est-ce? car ils ne savoient ce que c'étoit.* Dans l'hébreu il y a MAN-HOU, ainsi, suivant cette idée, la *manne* auroit pris son nom de la question même que firent les Israélites lorsqu'ils la virent pour la premiere fois.

La seconde, des savans, &, entre autres, *Hasoeus*, prétendent que *man-hou* est composé d'un mot égyptien & d'un mot hébreu, dont l'un signifie *quoi*, & l'autre *cela*, & que les Israélites appellerent ainsi l'aliment que leur présentoit Moïse, comme pour insulter à ce pain céleste, dont il leur avoit fait fête, *man-hou, quoi cela?*

La troisieme, les rabins, & plusieurs chrétiens après eux, font venir le mot de *manne* de la racine *minach*, qui signifie *préparé*, parce que la *manne* étoit toute prête à être mangée, sans autre préparation que de l'amasser, ou plutôt, parce que les Israélites, en voyant cet aliment, se dirent l'un à l'autre, voici ce pain qui nous a été préparé; & ils l'appellerent *manne*, c'est-à-dire, *chose préparée. Deig, Crit. sacra, in voce manna, pag.* 127.

La quatrieme, enfin le savant M. le Clerc prétend que le mot *manne* vient du mot hébreu *manach*, qui signifie un *don*; & que les Israélites, surpris de voir le matin cette rosée extraordinaire; & ensuite de ce que leur dit Moïse: *c'est ici le pain du ciel*, s'écrierent, *man-hou*, voici le don, ou, peut-être, par une expression de dédain, qui étoit bien dans l'esprit & le caractere de ce peuple indocile & grossier, ce petit grain qui couvre la rosée, est-ce donc-là ce don que l'éternel nous avoit promis?

On doit, en saine philosophie, regretter le tems qu'on met à rechercher des étymologies, sur-tout lorsqu'elles ne répandent pas plus de jour sur le sujet dont il s'agit, & sur ce qui peut y avoir du rapport, que les diverses idées qu'on vient d'articuler, que la *manne* ait reçu son nom d'un mouvement, d'étonnement, de gratitude ou de dédain, c'est ce qu'on ne peut décider, qu'il importe assez peu de savoir, & qui d'ailleurs ne change rien à la nature de la chose.

Ce qu'il y a de moins équivoque, c'est que sur la maniere dont l'auteur sacré rapporte la chose, on ne peut pas raisonnablement douter que la *manne* du desert n'ait été miraculeuse, & bien différente, par-là même, de la *manne* ordinaire d'Orient. Celle-ci ne paroît que dans certain tems de l'année; celle du desert tomboit tous les jours, excepté le jour du sabath; & cela pendant quarante années: car elle ne cessa de tomber dans le camp des Israélites, que lorsqu'ils furent en possession de ce pays, découlant de lait & de miel, qui leur fournit en abondance des alimens d'une toute autre espece. La *manne* ordinaire ne tombe qu'en fort petite quantité, & se forme insensiblement; celle du desert venoit tout-d'un-coup, & dans une si grande abondance, qu'elle suffisoit à toute cette prodigieuse & inconcevable multitude, qui étoit à la suite de Moïse.

La *manne* ordinaire peut se conserver assez long-tems, & sans préparation: celle qui se recueilloit dans le desert, loin de se conserver, & de se durcir au soleil, se fondoit bientôt: vouloit-on la garder, elle se pourrissoit, & il s'y engendroit des vers: la *manne* ordinaire ne sauroit nourrir, celle des desers sustentoit les Israélites.

Concluons de ces réflexions, & d'un grand nombre d'autres, qu'on pourroit y ajouter que la *manne* du desert étoit miraculeuse, surnaturelle, & très-différente de la *manne* commune: c'est sur ce pied-là que Moïse veut que le peuple l'envisage, lorsqu'il lui dit (*Deut. viij, ℣. 23.*): „ Souviens-toi de tout le chemin par lequel „ l'éternel, ton Dieu, t'a fait marcher pendant ces quarante ans dans ce desert, afin de t'humilier, & de „ t'éprouver, pour connoître ce qui est en ton cœur; si tu „ gardois ses commandemens ou non: il t'a donc humilié, & t'a fait avoir faim; mais il t'a repû de *manne*, laquelle tu n'avois point connue, ni tes peres aussi, „ afin de te faire connoître que l'homme ne vivra pas „ de pain seulement; mais que l'homme vivra de tout „ ce qui sort de la bouche de Dieu.

Le pain désigne tous les alimens que fournit la nature; & ce qui sort de la bouche de Dieu, sera tout ce que Dieu, par sa puissance infinie, peut créer & produire pour nourrir & sustenter les humains d'une maniere miraculeuse.

Il me semble même que l'éternel voulut faire connoître à son peuple, que c'étoit bien de sa bouche que sortoit la *manne*, puisque les Hébreux, comme le leur représente leur conducteur, *virent la gloire de l'éternel*, c'est-à-dire, une lumiere plus vive, plus éclatante que celle qui les conduisoit ordinairement; & ce fut du milieu de ce symbole extraordinaire de sa présence, que Dieu publia ses ordres au sujet de l'aliment miraculeux qu'il leur dispensoit; & il le fit d'une maniere bien propre à les faire observer. Il leur ordonna 1°. de recueillir la *manne* chaque matin pour la journée seulement; 2°. en recueillir chacun une mesure égale, la dixieme partie d'un épha, ce qui s'appelle un *homer*, c'est-à-dire, cinq à six livres; 3°. de ne jamais recueillir de la *manne* le dernier jour de la semaine, qui étoit le jour du repos, dont la loi de Sinaï leur ordonnoit l'exacte observation.

Ces trois ordres particuliers, également justes, raisonnables & faciles, fournissent aux moralistes une ample matiere de bien de réflexions édifiantes, & de plusieurs maximes pratiques, le tout fortifié par d'amples déclamations contre l'ingrate indocilité des Hébreux.

L'envoi de la *manne* au desert étoit un événement trop intéressant pour n'en pas perpétuer la mémoire dans la postérité de ceux en faveur desquels s'étoit opéré ce grand miracle; aussi l'éternel voulut en conserver un monument autentique; voici ce que Moïse dit à Aaron sur ce sujet, par l'ordre de Dieu (*Exod. xvi, ℣. 33.*): *Prends une cruche, & mets-y un plein homer de manne, & le pose devant l'éternel pour être gardé en vos âges.*

S. Paul nous apprend que cette cruche étoit d'or; & par ces mots, *être posée devant l'éternel*, (*Hébr. ix. 4.*) il explique *être mise dans l'arche*, ou, comme portent d'autres versions, *à côté de l'arche*, ce qui paroît plus conforme à quelques endroits de l'Ecriture qui nous apprennent qu'il n'y avoit rien dans l'arche que les tables de l'alliance (*Exod. xxv. 16. I. Rois viij. 9. II. chron. ℣. 10.*); il faut d'ailleurs observer, que lorsque Moïse donna cet ordre à son frere, l'arche n'existoit point, & qu'elle ne fut construite qu'assez long-tems après.

Au reste, le célebre M. Réland a fait de savantes & de curieuses recherches sur la figure de cette cruche ou

vase,

vase, dans lequel étoit conservée la *manne* sacrée. Il tire un grand parti de sa littérature, & de sa profonde connoissance des langues, pour faire voir que ces vases avoient deux anses, que quelquefois ils s'appelloient *oni*; ainsi dans Athénée on lit [illegible], c'est-à-dire, des *ânes remplis de vin*, d'où notre savant commentateur prend occasion de justifier les Hébreux de la fausse accusation de conserver dans le lieu saint la tête d'un âne en or, & d'adorer cette idole. *Voyez* Reland *Dissertatio altera de inscript. quorumdam nummorum Samaritanorum*, &c.

Le livre des nombres (*xj*. 7.) dit que la *manne* étoit blanche comme du bdellion. Bochart, (*Hier. part. II. lib. V. cap. v. pag.* 678.), d'après plusieurs *thalmudistes*, prétend que le bdellion signifie une *perle*; à la bonne-heure, peu importe.

Ceux d'entre les étymologistes qui ont tiré le mot *manne* du verbe *manach*, préparer, par la raison, disent-ils, qu'elle n'avoit pas besoin de préparation, n'ont pas fait attention à ce qui est dit au *verset* 8 *du chap. xj.* des nombres. *Le peuple se dispersoit, & la ramassoit, puis il la mouloit aux meules, ou la piloit dans un mortier, & la faisoit cuire dans un chaudron, & en faisoit des gâteaux, dont le goût étoit semblable à celui d'une liqueur d'huile fraiche*, ce qui, pour le dire en passant, nous fait voir combien la *manne* du desert devoit être solide & dure, & toute différente, par-là-même, de la *manne* d'Arabie, ou de celle de Calabre.

Quant à son goût, l'Ecriture-sainte lui en attribue deux différens: elle est comparée à des *bignets faits au miel*; & dans un autre endroit, *à de l'huile fraiche*; peut-être qu'elle avoit le premier de ces goûts avant que d'être pilée & apprêtée, & que la préparation lui donnoit l'autre.

Les Juifs (Schemoth Rabba, *sect. xxv. fol.* 24.) expliquent ces deux goûts différens, & prétendent que Moïse a voulu marquer par-là, que la *manne* étoit comme de l'huile aux enfans, comme du miel aux vieillards, & comme des gâteaux aux personnes robustes. Peu contens de tout ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce miraculeux événement, les rabbins ont cherché à en augmenter le merveilleux par des suppositions qui ne peuvent avoir de réalité que dans leur imagination, toujours poussée à l'extrême. Ils ont dit que la *manne* avoit tous les goûts possibles, hormis celui des porreaux, des oignons, de l'ail, & celui des melons & concombres, parce que c'étoient-là les divers légumes après lesquels le cœur des Hébreux soupiroit, & qui leur faisoient si fort regretter la maison de servitude. Thalmud Joma, *cap. viij. fol.* 75.

Ils ont accordé à la *manne* tous les parfums de divers aromates dont étoit rempli le paradis terrestre. *Lib. Zoar*, *fol.* 28. Quelques rabbins sont allés plus loin (Schemot Rabba, *sect. xxv.* &c.), & n'ont pas eu honte d'assurer que la *manne* devenoit poule, perdrix, chapon, ortolan, &c. selon que le souhaitoit celui qui en mangeoit. C'est ainsi qu'ils expliquent ce que Dieu disoit à son peuple: *qu'il n'avoit manqué de rien dans le desert. Deut. xj. 7. Neh. ix.* 21. S. Augustin (*tom. I. retract. lib. II. pag.* 33.) profite de cette opinion des docteurs juifs, & cherche à en tirer pour la morale un merveilleux parti, en établissant qu'il n'y avoit que les vrais justes qui eussent le privilege de trouver dans la *manne* le goût des viandes qu'ils aimoient le plus: ainsi, dans le systême de S. Augustin, peu de justes en Israël; car tout le peuple conçut un tel dégoût pour la *manne*, qu'il murmura, & fit, d'un commun accord, cette plainte, qui est plus dans une nature foible, que dans une pieuse résignation: quoi! toujours de la *manne*? nos yeux ne voyent que *manne*. *Nomb. xj.* 6.

Encore un mot de rabbins. Quelque ridicules que soient leurs idées, il est bon de les connoître pour savoir de quoi peut être capable une imagination dévotement échauffée. Ils ajoutent au récit de Moïse, que les monceaux de *manne* étoient si hauts, & si élevés, qu'ils étoient apperçus par les rois d'Orient & d'Occident; & c'est à cette idée qu'ils appliquent ce que le Psalmiste dit au *pseaume* 23. ℣. 6. *Tu dresses ma table devant moi, à la vûe de ceux qui me pressent*. Thalmud Joma, *fol.* 76. *col.* 1.

Le Hébreux, & en général les orientaux, ont pour la *manne* du desert une vénération particuliere. On voit dans la *bibliotheque orientale* d'Herbelot, *pag.* 547, que les Arabes le nomment *la dragée de la toute-puissance*.

Et nous lisons dans Abenezra sur *l'exode*, que les Juifs, jaloux du miracle de la *manne*, prononcent malédiction contre ceux qui oseroient soutenir l'opinion contraire.

Akiba prétendoit que la *manne* avoit été produite par l'épaississement de la lumiere céleste, qui, devenue matérielle, étoit propre à servir de nourriture à l'homme: mais le rabbin Ismaël desapprouva cette opinion, & la combattit gravement; fondé sur ce principe, que la *manne*, selon l'Ecriture, est *le pain des anges*. Or les anges, disoit-il, ne sont pas nourris par la lumiere, devenue matérielle; mais par la lumiere de Dieu-même. N'est-il pas à craindre, qu'à force de subtilités, on fasse de cette *manne* une viande un peu creuse?

Au reste, le mot de *manne* est employé dans divers usages allégoriques, pour désigner les vérités dont se nourrit l'esprit, qui fortifient la piété, & soutiennent l'ame.

Manne, (*Vannier*.) c'est un ouvrage de mandrerie, plus long que large assez profond, sans anse, mais garni d'une poignée à chaque bout.

Manne, qu'on nomme aussi *banne*, & quelquefois *mannette*, s. f. (*Chapelier*.) espece de grand panier quarré long, d'osier ou de chataigniers refendu, de la longueur & de la largeur qu'on veut, & d'un pié ou un pié & demi de profondeur. Les marchands chapeliers & plusieurs autres se servent de ces *mannes* pour emballer leurs marchandises; & les chapeaux de Caudebec en Normandie ne viennent que dans ces sortes de paniers.

Manne, (*Marine*.) c'est une espece de corbeille qui sert à divers usages dans les vaisseaux.

MANNSFELD, Pierre de (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en Allemagne une espece de schiste ou de pierre feuilletée noirâtre, qui se trouve près de la ville d'Eisleben, dans le comté de *Mannsfeld*. On y voit très-distinctement des empreintes de différentes especes de poissons, dont plusieurs sont couverts de petits points jaunes & brillans qui ne sont que de la pyrite jaune ou cuivreuse; d'autres sont couverts de cuivre natif. Cette pierre est une vraie mine de cuivre, dont on tire ce métal avec succès dans les fonderies du voisinage; on a même trouvé que ce cuivre contenoit une portion d'argent.

On remarque que presque tous les poissons dont les empreintes sont marquées sur ces pierres, sont recourbés, ce qui a fait croire à quelques auteurs que non-seulement ils avoient été ensevelis par quelque révolution de la terre, mais encore qu'ils avoient souffert une cuisson de la part des feux souterreins. (—)

MANOA & DORADO, (*Géog.*) ville imaginaire, qu'on a supposé exister dans l'Amérique, sous l'équateur, au bord du lac de Parime. On a prétendu que les Péruviens échappés au fer de leurs conquérans, se réfugierent sous l'équateur, y bâtirent le *Manoa*, & y porterent les richesses immenses qu'ils avoient sauvées.

Les Espagnols ont fait des efforts dès 1570, & des dépenses incroyables, pour trouver une ville qui avoit couvert ses toits & ses murailles de lames & de lingots d'or. Cette chimere fondée sur la soif des richesses, a coûté la vie à je ne sais combien de milliers d'hommes, en particulier à Walther Rawleigh, navigateur à jamais célebre, & l'un des plus beaux esprits d'Angleterre, dont la tragique histoire n'est ignorée de personne.

On peut lire dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année* 1745, la conjecture de M. de la Condamine, sur l'origine du roman de la *Manoa* dorée. Mais enfin cette ville fictive a disparu de toutes les anciennes cartes, où des géographes trop crédules l'avoient fait figurer autrefois, avec le lac qui rouloit sans cesse des sables de l'or le plus pur. (*D. J.*)

MANOBA, *ou plûtôt* MÆNOBA, & par Strabon, en grec Μαίνοβα, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique, avec une riviere de même nom. Cette riviere s'appelle présentement *Rio-Frio* & la ville *Torrôs*, au royaume de Grenade. (*D. J.*)

MANOBI, s. m. (*Botan. exot.*) fruit des Indes occidentales, improprement appellé *pistache* par les habitans des îles françoises de l'Amérique. Ces fruits sont tous suspendus aux tiges de la plante nommée *arachidna, quadrifolia, villosa, flore luteo*, Plum. 49. *arachidnoides americana*, Mém. de l'académie des Sciences, 1723.

La racine de cette plante est blanche, droite & longue de plus d'un pié, piquant en fond. Elle pousse plusieurs tiges de huit à dix pouces de long, tout-à-fait couchées sur terre, rougeâtres, velues, quarrées, noueuses, & divisées en quelques branches naturelles.

Les feuilles dont elles sont garnies sont larges d'un pouce, longues d'un pouce & demi, de forme presque ovale, opposées deux à deux, attachées sans pédicule à des queues.

Les

Les fleurs sortent des aisselles des queues; elles sont légumineuses, d'un jaune rougeâtre, & soutenues par un pédicule. L'étendard ou feuille supérieure a sept ou huit lignes de largeur; mais ses aîls ou feuilles latérales n'ont qu'une ligne de large; il y a entre deux une petite ouverture par où l'on découvre la base de la fleur, appellée ordinairement *carina*. Elle est composée de deux feuilles, entre lesquelles est placé le pistil qui sort du fond du calice, lequel est formé en une espece de cornet dentelé.

Ce pistil, lorsque les fleurs commencent à passer, se fiche dans la terre, & y devient un fruit long & oblong, blanc-sale, tirant quelquefois sur le rougeâtre. Ce fruit est une espece de gousse membraneuse, sillonnée en sa longueur, garnie entre les sillons de plusieurs petites lignes tantôt transversales, tantôt obliques, suspendu dans la terre par une petite queue de sept à huit lignes de long. La longueur de ces gousses varie souvent; il y en a d'un pouce & demi de long, & d'autres de huit à neuf lignes. Leur grosseur est assez irréguliere, les deux extrémités étant communément renflées, & le milieu comme creusé en gouttiere. Le bout par où elles sont attachées à la queue, est ordinairement plus gros que le bout opposé, qui se termine souvent en une espece de pointe émoussée & relevée en façon de bec crochu.

Chaque gousse est composée de deux cosses dont les cavités qui sont inégales & garnies en dedans d'une petite pellicule blanche, luisante & très-déliée, renferment un ou deux noyaux ronds & oblongs, divisés en deux parties, & couverts d'une petite peau rougeâtre, semblable à-peu-près à celle qui couvre les amandes ou avelines, qui noircit quand le fruit vieillit ou devient sec.

Ces noyaux, lorsque la gousse n'en renferme qu'un seul, sont assez réguliers, & ne ressemblent pas mal aux noyaux du gland; mais lorsqu'il y en a deux, ils sont échancrés obliquement, l'un à la tête, l'autre à la queue, aux endroits par où ils se touchent. La substance de ces noyaux est blanche & oléagineuse, & le goût en est fade & insipide, tirant sur le sauvage, ayant quelque rapport avec le goût des pois chiches verts.

J'ai donné la description du *manobi* d'après M. Nissole, parce que celle du P. Labat est pleine d'erreurs & de contes. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences, année* 1723, où vous trouverez aussi la figure exacte de cette plante. (*D. J.*)

MANŒUVRE, s. m. (*Architect.*) dans un bâtiment, est un homme qui sert au compagnon maçon, pour lui gâcher le plâtre, nettoyer les régles & calibres, à apporter sur son échaffaut les moellons & autres choses nécessaires pour bâtir.

MANOEUVRE, terme dont on se sert dans l'art de bâtir pour signifier le mouvement libre & aisé des ouvriers, des machines, dans un endroit serré ou étroit pour y pouvoir travailler.

MANOEUVRE, (*Peinture*) se dit d'un tableau qui est bien empâté, où les couleurs sont bien fondues, hardiment & facilement touché; on dit *la manœuvre de ce tableau est belle*.

MANOEUVRE se dit encore, lorsqu'on reconnoît dans un tableau que le peintre a préparé les choses dans son tableau différemment de ce qu'elles sont restées; c'est-à-dire, qu'il a mis du verd, du rouge, du bleu en certaines places, & qu'on n'apperçoit plus qu'un reste de chacune de ces couleurs, au travers de celles qu'il a mises ou frottée dessus. On dit, *le peintre a une singuliere manœuvre*.

MANOEUVRE & MANOEUVRES, (*Marine*) ces termes ont dans la marine des significations très-étendues, & fort différentes.

1°. On entend par la *manœuvre*, l'art de conduire un vaisseau, de régler ses mouvemens, & de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat.

2°. On donne le nom général de *manœuvres* à tous les cordages qui servent à gouverner & faire agir les vergues & les voiles d'un vaisseau, à tenir les mâts, &c.

MANOEUVRE; art de soumettre le mouvement des vaisseaux à des lois, pour les diriger le plus avantageusement qu'il est possible; toute la théorie de cet art, consiste dans la solution des six problèmes suivans. 1°. Trouver l'angle de la voile & de la quille, 2°. déterminer la dérive du vaisseau, quelque grand que soit l'angle de la voile avec la quille; 3°. mesurer avec facilité cet angle de la dérive; 4°. trouver l'angle le plus avantageux de la voile avec le vent, l'angle de la voile & de la quille étant donné; 5°. l'angle de la voile & de la quille donné, trouver l'angle de la voile avec la quille, le plus avantageux pour gagner au vent; 6°. déterminer la vîtesse du vaisseau, selon les angles d'incidence du vent sur les voiles, selon les différentes vitesses du vent, selon les différentes voilures; & enfin, suivant les différentes dérives.

La maniere de résoudre ces six problèmes seroit d'un trop grand détail; il suffit d'indiquer où l'on peut les trouver, & d'ajouter un mot sur les discussions que la théorie de la *manœuvre* a excitées entre les savans. Les anciens ne connoissoient point cet art. André Doria génois, qui commandoit les galeres de France sous François I, fixa la naissance de la *manœuvre* par une pratique toute nouvelle; il connut le premier qu'on pouvoit aller sur mer par un vent presque opposé à la route. En dirigeant la proue de son vaisseau vers un air de vent, voisin de celui qui lui étoit contraire, il dépassoit plusieurs navires, qui bien loin d'avancer ne pouvoient que rétrograder, ce qui étonna tellement les navigateurs de ce tems, qu'ils crurent qu'il y avoit quelque chose de surnaturel. Mrs. les chevaliers de Tourville, du Guay-Trouin, Bart, du Quesne pousserent la pratique de la *manœuvre* à un point de perfection, dont on ne l'auroit pas cru susceptible. Leur capacité dans cette partie de l'art de naviger, n'étoit cependant fondée que sur beaucoup de pratique & une grande connoissance de la mer. A force de tâtonnement, ces habiles marins s'étoient fait une routine, une pratique de *manœuvre* d'autant plus surprenante, qu'ils ne la devoient qu'à leur génie. Nulle régle, nul principe proprement dit ne les dirigeoit, & la *manœuvre* n'étoit rien moins qu'un art.

Le pere Pardies jésuite, est le premier qui ait essayé de la soumettre à des lois: cet essai fut adopté par le chevalier Renau, qui, aidé d'une longue pratique à la mer, établit une théorie très-belle sur ces principes; elle fut imprimée par ordre de Louis XIV, & reçûe du public avec un applaudissement général.

M. Huyghens attaqua ces principes & forma des objections, qui furent repoussées avec force par le chevalier Renau; mais ce dernier s'étant trompé dans les principes, on reconnut l'erreur, & les marins savans virent avec douleur tomber par ce moyen une théorie qu'ils se préparoient de réduire en pratique.

M. Bernoulli prit part à la dispute, reconnut quelques méprises dans M. Huyghens, sçut les éviter, & publia en 1714. une livre intitulé, *essai d'une nouvelle théorie de la* manœuvre *des vaisseaux*. Les savans accueillirent cet ouvrage, les marins le trouverent trop profond, & les calculs analytiques dont il étoit chargé le rendoit d'un accès trop difficile aux pilotes.

M. Pitot de l'académie des sciences, travaillant sur les principes de M. Bernoulli, calcula des tables d'une grande utilité pour la pratique, y ajouta plusieurs choses neuves, & publia son ouvrage en 1731, sous le titre de la *théorie des vaisseaux réduite en pratique*. Enfin, M. Saverien connu par plusieurs ouvrages, a publié en 1745 une nouvelle théorie à la portée des pilotes. MM. Bouguer & de Gensane l'ont critiquée, & il a répondu; c'est dans tous ces ouvrages qu'on peut puiser la théorie de la *manœuvre*, que les marins auront toujours beaucoup de peine à allier avec la pratique.

MANOEUVRES, (*Marine*) On appelle ainsi en général toutes les cordes qui servent à faire mouvoir les vergues & les voiles, & à tenir les mâts.

On distingue les *manœuvres* en *manœuvres coulantes* ou courantes, & *manœuvres dormantes*.

Manœuvres courantes, sont celles qui passent sur des poulies, comme les bras, les boulines, &c. & qui servent à manœuvrer le vaisseau à tout moment.

Manœuvres dormantes, sont les cordages fixes, comme l'itaque, les haubans, les galoubans, les étais, &c. qui ne passent pas par des poulies, ou qui ne se manœuvrent que rarement.

Manœuvres à queue de rat qui vont en diminuant, & qui par conséquent sont moins garnies de cordon vers le bout, que dans toute leur longueur.

Manœuvres en bande, manœuvres qui n'étant ni tenues, ni amarées, ne travaillent pas.

Manœuvres majors, ce sont les gros cordages, tels que les cables, les haussieres, les étais, les grelins, &c.

Manœuvres passées à contre, manœuvres qui sont passées de l'arriere du vaisseau à l'avant, comme celle du mât d'artimon.

Manœuvres passées à tour, manœuvres passées de l'avant du vaisseau à l'arriere, comme les cordages du grand mât & ceux des mâts de beaupré & de misaine. *Voyez Pl. I. de la Marine*, le dessein d'un vaisseau du premier rang avec ses mâts, vergues & cordages, &c.

MANOEUVRE, (*Marine.*) c'est le service des matelots, & l'usage que l'on fait de tous les cordages pour faire mouvoir le vaisseau,

Ma-

Manœuvre basse, manœuvre qu'on peut faire de dessous le pont.

Manœuvre haute, qui se fait de dessus les hunes, les vergues & les cordages.

Manœuvre grosse, c'est le travail qu'on fait pour embarquer les cables & les canons, & pour mettre les ancres à leur place.

Manœuvre hardie, manœuvre périlleuse & difficile.

Manœuvre fine, c'est une manœuvre prompte & délicate.

Manœuvre tortue, c'est une mauvaise manœuvre.

MANŒUVRER, c'est travailler aux manœuvres, les gouverner, & faire agir les vergues & les voiles d'un vaisseau, pour faire une manœuvre.

MANŒUVRIER, (*Marine*) c'est un homme qui sait la *manœuvre*: on dit, cet officier est un bon *manœuvrier*.

MANOEUVRIER *ou* MANOUVRIER, s. m. (*Comm.*) compagnon, artisan, homme de peine & de journée, qui gagne sa vie du travail de ses mains. Le *manouvrier* est différent du crocheteur & gagne-denier.

MANOIR, s. m. (*Jurisp.*) dans les coutumes signifie *maison*. Le *manoir* féodal ou seigneurial, est la maison du seigneur; le *principal manoir* est la principale maison tenue en fief, que l'aîné a droit de prendre par préciput avec les aceints & préclôtures, & le vol du chapon; quand il n'y a point de maison, il a droit de prendre un arpent de terre tenu en fief pour lui tenir lieu du principal *manoir*. Cout. de Paris, *art.* 12 & 18. *Voyez* FIEF, PRECIPUT, VOL DU CHAPON. (*A*)

MANOMETRE, s. m. (*Physiq.*) instrument qui a été imaginé pour montrer ou pour mesurer les altérations qui surviennent de la rareté ou de la densité de l'air, *voyez* AIR.

Ce mot est formé des mots grecs *μανὸς*, *rare*, & *μέτρον*, *mesure*, &c.

Le *manometre* differe du barometre en ce que ce dernier ne mesure que le poids de l'atmosphere ou de la colonne d'air qui est au-dessus, au lieu que le premier mesure en même tems la densité de l'air dans lequel il se trouve; densité qui ne dépend pas seulement du poids de l'atmosphere, mais encore de l'action du chaud & du froid, &c. Quoi qu'il en soit, plusieurs auteurs confondent assez généralement le *manometre* avec le barometre, & M. Boyle lui-même nous a donné un vrai *manometre* sous le nom de *barometre statique*.

Cet instrument consiste en une boule de verre *E*, *fig.* 12. *pneum.* très-peu épaisse & d'un grand volume qui est en équilibre avec un très-petit poids, par le moyen d'une balance; il faut avoir soin que la balance soit fort sensible, afin que le moindre changement dans le poids *E* la fasse trébucher; & pour juger de ce trébuchement, on adapte à la balance une portion de cercle *ADC*. Il est évident que quand l'air deviendra moins dense & moins pesant, le poids de la boule *E* augmentera, & au contraire: de sorte que cette boule l'emportera sur le poids ou le poids sur elle. *Voyez* BAROMETRE.

Dans les *mémoires de l'académie de* 1705, on trouve un mémoire de M. Varignon, dans lequel ce géometre donne la description d'un *manometre* de son invention, & un calcul algébrique par le moyen duquel on peut connoître les propriétés de cet instrument. (*O*)

MANOSQUE, *Manosca*, (*Géog.*) ville de France en Provence sur la Durance, dans la viguerie de Forcalquier, avec une commanderie de l'ordre de Malthe. Elle est dans un pays très-beau & très-fertile, à 4 lieues S. de Forcalquier, 154 S. E. de Paris. *Long.* 23. 30. *lat.* 43. 52.

Dufour (Philippe Sylvestre), marchand droguiste à Lyon, mais au-dessus de son état par ses ouvrages, étoit de *Manosque*. Il mourut dans le pays de Vaud en 1685, à 63 ans.

MANOTCOUSIBI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique septentrionale, au 59 degré de latitude nord, dans la baie de Hudson. Les Danois la découvrirent en 1668; on l'appelle encore la *riviere danoise*, & les Anglois la nomment *Churchill*. (*D. J.*)

MANQUER, v. act. (*Gram.*) il a un grand nombre d'acceptions. *Voyez*-en quelques-unes dans les *articles suivans*.

MANQUER, (*Comm.*) signifie *faire banqueroute*, *faire faillite*. *Voyez* BANQUEROUTE & FAILLITE. On voit souvent *manquer* de gros négocians & des banquiers accrédités, soit par leur mauvaise conduite, soit par la faute de leurs correspondans.

MANQUER *en Marine* se dit d'une manœuvre qui a largué, ou lâché, ou qui s'est rompue.

MANQUER, *en Jardinage*, se dit d'un jardin qui manque d'eau, de fumier: les fruits ont *manqué* cette année.

MANRESE, (*Géog.*) en latin *Minorissa*, ancienne petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au confluent du Cordonéto & du Lobrégat, à 9 lieues N. O. de Barcelone, 6 S. E. de Cardonne. *Long.* 19. 30. *lat.* 41. 36.

MANS, LE, (*Géogr.*) ancienne ville de France sur la Sarte, capitale de la province du Maine. C'est la même que la table de Peutinger appelle *Suindinum*. Dans les notices des villes de la Gaule elle est nommée *civitas Cenomanorum*. Sous le regne de Charlemagne c'étoit une des plus grandes & des plus riches villes du royaume; les tems l'ont bien changé. Presque dans chaque siecle elle a éprouvé des incursions, des siéges, des incendies, & autres malheurs semblables, dont elle ne sauroit se relever. Elle contient à peine aujourd'hui neuf ou dix mille ames. Son évêque se dit le premier suffragant de l'archevêché de Tours, mais cette prétention lui est fort contestée. Son évêché vaut environ 17000 livres de revenu. Le *Mans* est sur une colline, à 8 lieues N. O. d'Alençon, 17 N. O. de Tours, 19 N. E. d'Angers, 30. N. E. d'Orléans, 48 S. O. de Paris. *Longit.* selon Cassini, 17. 36'. 30''. *lat.* 47. 58. (*D. J.*)

MANSART, (*Hist. nat.*) *voyez* RAMIER.

MANSARD, s. m. (*Docimast.*) on appelle ainsi dans les fonderies un instrument avec lequel on prend les essais du cuivre noir, & qui est une verge de fer au bout de laquelle est une espece de ciseau d'acier poli. Dans chaque *percée* de la fonte, aussi-tôt que la matte est enlevée, on trempe un pareil instrument, le cuivre noir s'attache à l'acier poli, & on l'en sépare pour l'usage. *Tiré du schlutter* de M. Hélot.

MANSARDE, s. f. *terme d'Architecture*. On nomme ainsi la partie de comble brisé qui est presque à-plomb depuis l'égoût jusqu'à la panne de brisée, où elle joint le vrai comble. On y pratique ordinairement des croisées. On doit l'invention de ces sortes de combles à François Mansard, célebre architecte.

MANSEBDARS, s. m. (*Histoire mod.*) nom qu'on donne dans le Mogol à un corps de cavalerie qui compose la garde de l'empereur, & dont les soldats sont marqués au front. On les appelle ainsi du mot *mansab*; qui signifie une paye plus considérable que celle des autres cavaliers. En effet, il y a tel *mansebdar* qui a jusqu'à 750 roupies du premier titre de paye par an, ce qui revient à 1075 livres de notre monnoie. C'est du corps des *mansebdars* qu'on tire ordinairement les omrhas ou officiers généraux. *Voyez* OMRHAS. (*G*)

MANSFELD, *Mansfeldia*, (*Géogr.*) petite ville de même nom, avec titre de comté. Elle est à 14 lieues S. O. de Magdebourg, 18 N. E. d'Erfurt, 19 S. O. de Wittemberg. *Long.* 29. 30. *lat.* 51. 35.

Vigand (Jean), savant théologien, disciple de Mélancthon, a illustré *Mansfeld* sa patrie, en y recevant le jour. Il est connu par plusieurs ouvrages estimés, & pour avoir travaillé avec Flaccus Illyricus aux centuries de Magdebourg. Il décéda en 1587, à 64 ans. (*D. J.*)

MANSFENY, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau de proie d'Amérique; il ressemble beaucoup à l'aigle; il n'est guere plus gros qu'un faucon, mais il a les ongles deux fois plus longs & plus forts. Quoiqu'il soit bien armé, il n'attaque que les oiseaux qui n'ont point de défense, comme les grives, les alouettes de mer, les ramiers, les tourterelles, &c. Il vit aussi de serpens & de petits lézards. La chair de cet oiseau est un peu noire & de très-bon goût. *Hist. gen. des Antilles*, par le P. du Tertre.

MANS-JA, s. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert en quelques lieux de la Perse, particulierement dans le Servan & aux environs de Tauris. Il pese douze livres un peu légeres. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANSION, s. f. (*Géogr.*) Ce mot doit être employé dans la géographie de l'Empire romain lorsqu'il s'agit de grandes routes. C'est un terme latin, *mansio*, lequel signifie proprement *demeure*, *séjour*, & même ses autres acceptions sont toutes relatives à cette signification.

1°. Quand les Romains s'arrêtoient un petit nombre de jours pour laisser reposer les troupes dans des camps, ces camps étoient nommés *mansiones*; mais s'il y passoient un tems plus considérable, ils s'appelloient *stativa castra*.

2°. Les lieux marqués sur les grandes routes, où les légions, les recrues, les généraux avec leur suite, les empereurs mêmes trouvoient tous leurs besoins préparés d'avance, soit dans les magasins publics, soit par d'autres dispositions, se nommoient *mansiones*. C'étoit dans

une

une *mansion*, entre Héraclée & Constantinople, qu'Aurelien fut assassiné par deux de ses gens. Ces *mansions* étoient proprement affectées à la commodité des troupes ou des personnes revêtues de charges publiques, & on leur fournissoit tout des deniers de l'état. Celui qui avoit l'intendance d'une *mansion* se nommoit *manceps* ou *stationarius*.

3°. Il y avoit outre cela des *mansions* ou gîtes pour les particuliers qui voyageoient, & où ils étoient reçus en payant les frais de leur dépense. C'étoient proprement des auberges. C'est de ce mot de *mansio*, dégénéré en *masio*, que nos ancêtres ont formé le mot de *maison*.

4°. Comme la journée du voyageur finissoit au gîte ou à la *mansion*, de-là vint l'usage de compter les distances par *mansions*, c'est-à-dire par journées de chemin. Pline dit *mansionibus octo distat regio thurifera à monte excelso*. Les Grecs ont rendu le mot de *mansion* par celui de *stathmos*, σταθμοὺς. (*D. J.*)

MANSIONNAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) officier ecclésiastique dans les premiers siecles, sur la fonction duquel les critiques sont fort partagés.

Les Grecs les nommoient παραμονάριος : c'est sous ce nom qu'on les trouve distingués des *économes* & des défenseurs dans le deuxieme canon du concile de Chalcédoine. Denis le Petit, dans sa *version des canons de ce concile*, rend ce mot par celui de *mansionarius*, qu'on trouve aussi employé par saint Grégoire dans ses *dialogues*, *liv. I. & III.*

Quelques-uns pensent que l'office de *mansionnaire* étoit le même que celui du portier, parce que saint Grégoire appelle *abundius* le *mansionnaire*, le gardien de l'église, *custodem ecclesiæ*; mais le même pape dans un autre endroit remarque que la fonction du *mansionnaire* étoit d'avoir soin du luminaire & d'allumer les lampes & les cierges, ce qui reviendroit à-peu-près à l'office de nos acolytes d'aujourd'hui. Justel & Beveregius prétendent que ces *mansionnaires* étoient des laïcs & des fermiers qui faisoient valoir les biens des églises; c'est aussi le sentiment de Cujas, de Godefroi, de Suicer & de Vossius. Bingham, *orig. eccles. tom. II. lib. III. c. xiij.* §. 1. (G)

MANSIONILE, (*Géog.*) terme de la latinité barbare, employé pour signifier un champ accompagné d'une maison, pour y loger le laboureur. On a dit également dans la basse latinité *mansionile*, *mansionilis*, *mansionilum*, *mansile*, *masnile*, *mesnillum*; de ces mots on en a fait en françois *Masnil*, *Mesnil*, *Ménil*: de-là vient encore le nom propre de *Ménil* & celui de *du Mesnil*. Il y a encore plusieurs terres dans le royaume qui portent le nom de *Blanc-Ménil*; *Grand-Ménil*, *Petit-Ménil*, *Ménil-Piquet*, &c.

On voit par d'anciennes chroniques, qu'on mettoit une grande différence entre *mansionile* & *villa*. Le premier étoit une maison détachée & seule, comme on en voit dans les campagnes, au lieu que *villa* signifioit alors tout un village. (*D. J.*)

MANSOURE ou MASSOURE, (*Géogr.*) forte ville d'Egypte qui renferme plusieurs belles mosquées; c'est la résidence du cachef de Dékahlie. Elle est sur le bord oriental du Nil, près de Damiete. C'est dans son voisinage qu'en 1249 se livra le combat entre l'armée des Sarrasins & celle de S. Louis, qui fut suivie de la prise de ce prince & de la perte de Damiete. *Long.* 49. 35. *lat.* 27. (*D. J.*)

MANSTUPRATION ou MANUSTUPRATION. (*Médec. Pathol.*) Ce nom & ses synonymes *mastupration* & *masturbation*, sont composés de deux mots latins *manus*, qui signifie *main*, & *stupratio* ou *stuprum*, *violement*, *pollution*. Ainsi suivant leur étymologie, ils désignent une pollution opérée par la main, c'est-à-dire, une excrétion forcée de semence déterminée par des attouchemens, titillations & frottemens impropres. Un auteur anglois l'a aussi désignée sous le titre d'*onania* dérivé d'*Onam*, nom d'un des fils de Juda, dont il est fait mention dans l'ancien Testament (*Genes. cap. xxxviij. vers. ix. & x*) dans une espece de traité ou plutôt une bisarre collection d'observations de Médecine, de réflexions morales, & de décisions théologiques sur cette matiere. M. Tissot s'est aussi servi, à son imitation, du mot d'*onanisme* dans la traduction d'une excellente dissertation qu'il avoit composée sur les maladies qui sont une suite de la *manustupration*, & dont nous avons tiré beaucoup pour cet article.

De toutes les humeurs qui sont dans notre corps, il n'y en a point qui soit préparée avec tant de dépense & de soin que la semence, humeur précieuse, source & matiere de la vie. Toutes les parties concourent à sa formation; & elle n'est qu'un extrait digéré du suc nourricier, ainsi qu'Hippocrate & quelques anciens l'avoient pensé, & comme nous l'avons prouvé dans une these sur la génération, soutenue aux écoles de Médecine de Montpellier. *Voyez* SEMENCE. Toutes les parties concourent aussi à son excrétion, & elles s'en ressentent après, par une espece de foiblesse, de lassitude & d'anxiété. Il est cependant un tems où cette excrétion est permise, où elle est utile, pour ne pas dire nécessaire. Ce temps est marqué par la nature, annoncé par l'éruption plus abondante des poils, par l'accroissement subit & le gonflement des parties génitales, par des érections fréquentes; l'homme alors brûle de répandre cette liqueur abondante qui distend & irrite les vésicules séminales. L'humeur fournie par les glandes odoriférantes entre le prépuce & le gland, qui s'y ramasse pendant une inaction trop longue, s'y altere, devient âcre, stimulante, sert aussi d'aiguillon ou de motif. La seule façon de vuider la semence superflue qui soit selon les vûes de la nature, est celle qu'elle a établie dans le commerce & l'union avec la femme dans qui la puberté est plus précoce, les desirs d'ordinaire plus violens, & leur contrainte plus funeste; & qu'elle a consacrée pour l'y engager davantage par les plaisirs les plus délicieux. A cette excrétion naturelle & légitime, on pourroit aussi ajouter celle que provoquent pendant le sommeil aux célibataires des songes voluptueux qui suppléent également & quelquefois même surpassent la réalité. Malgré ces sages précautions de la nature, on a vû dans les tems les plus reculés, se répandre & prévaloir une infame coutume née dans le sein de l'indolence & de l'oisiveté; multipliée ensuite & fortifiée de plus en plus par la crainte de ce venin subtil & contagieux qui se communique par ce commerce naturel dans les momens les plus doux. L'homme & la femme ont rompu les liens de la société; & ces deux sexes également coupables, ont tâché d'imiter ces mêmes plaisirs auxquels ils se refusoient, & y ont fait servir d'instrumens leurs criminelles mains; chacun se suffisant par-là, ils ont pu se passer mutuellement l'un de l'autre. Ces plaisirs forcés; foibles images des premiers, sont cependant devenus une passion qui a été d'autant plus funeste, que par la commodité de l'assouvir, elle a eu plus souvent son effet. Nous ne la considérerons ici qu'en qualité de médecin, comme cause d'une infinité de maladies très-graves; le plus souvent mortelles. Laissant aux théologiens le soin de décider & de faire connoitre l'énormité du crime; en la faisant envisager sous ce point de vûe, en présentant l'affreux tableau de tous les accidens qu'elle entraîne, nous croyons pouvoir en détourner plus efficacement. C'est en ce sens que nous disons que la *manustupration* qui n'est point fréquente, qui n'est pas excitée par une imagination bouillante & voluptueuse, & qui n'est enfin déterminée que par le besoin, n'est suivie d'aucun accident, & n'est point un mal (en Médecine.) Bien plus, les anciens, juges trop peu séveres & scrupuleux, pensoient que lorsqu'on la contenoit dans ces bornes, on ne violoit pas les lois de la continence. Aussi Galien ne fait pas difficulté d'avancer que cet infame cynique (Diogene) qui avoit l'impudence de recourir à cette honteuse pratique en présence des Athéniens, étoit très-chaste, *quoad continentiam pertinet constantissimum*; parce que, poursuit-il, il ne le faisoit que pour éviter les inconvéniens que peut entraîner la semence retenue. Mais il est rare qu'on ne tombe pas dans l'excès. La passion emporte: plus on s'y livre, & plus on y est porté; & en y succombant, on ne fait que l'irriter. L'esprit continuellement absorbé dans des pensées voluptueuses, détermine sans cesse les esprits animaux à se porter aux parties de la génération, qui, par les attouchemens répétés, sont devenues plus mobiles, plus obéissantes au déréglement de l'imagination: de-là les érections presque continuelles, les pollutions fréquentes, & l'évacuation excessive de semence.

C'est cette excrétion immodérée qui est la source d'une infinité de maladies: il n'est personne qui n'ait éprouvé combien, lors même qu'elle n'est pas poussée trop loin, elle affoiblit, & quelle langueur, quel dérangement, quel trouble suivent l'acte vénérien un peu trop réitéré: les nerfs sont les parties qui semblent principalement affectées, & les maladies nerveuses sont les suites les plus fréquentes de cette évacuation trop abondante. Si nous considérons la composition de la semence & le méchanisme de son excrétion, nous serons peu surpris de la voir devenir la source & la cause de cette infinité de maladies que les médecins observateurs nous ont transmis. Celles qui commencent les premieres à se développer, sont un abatement de forces, foiblesses, lassitudes spontanées, langueur d'estomac, engourdissemens

du corps & de l'esprit, maigreur, &c. Si le malade nullement effrayé par ces symptomes, persiste à en renouveller la cause, tous ces accidens augmentent; la phthisie dorsale survient; une fievre lente se déclare; le sommeil est court, interrompu, troublé par des songes effrayans, les digestions se dérangent totalement; la maigreur dégénere en marasme; la foiblesse devient extrème; tous les sens, & principalement la vûe, s'émoussent; les yeux s'enfoncent, s'obscurcissent, quelquefois même perdent tout-à-fait la clarté; le visage est couvert d'une pâleur mortelle; le front parsemé de boutons; la tête est tourmentée de douleurs affreuses; une goutte cruelle occupe les articulations; tout le corps quelquefois souffre d'un rhumatisme universel, & sur tout le dos & les reins qui semblent moulus de coups de bâton. Les parties de la génération, instrumens des plaisirs & du crime, sont le plus souvent attaquées par un priapisme douloureux, par des tumeurs, par des ardeurs d'urine, strangurie, le plus souvent par une gonorrhée habituelle, ou par un flux de semence au moindre effort: ce qui acheve encore d'épuiser le malade.

J'ai vû une personne qui à la suite des débauches outrées, étoit tombée dans une fievre lente; & toutes les nuits elle essuyoit deux ou trois pollutions nocturnes involontaires. Lorsque la semence sortoit, il lui sembloit qu'un trait de flamme lui dévoroit l'urethre. Tous ces dérangemens du corps influent aussi sur l'imagination, qui ayant eu la plus grande part au crime, est aussi cruellement punie par les remords, la crainte, le desespoir, & souvent elle s'appesantit. Les idées s'obscurcissent; la mémoire s'affoiblit: la perte ou la diminution de la mémoire est un accident des plus ordinaires. *Je sens bien*, écrivoit un masturbateur pénitent à M. Tissot, *que cette mauvaise manœuvre m'a diminué la force des facultés, & sur-tout la mémoire*. Quelquefois les malades tombent dans une heureuse stupidité: ils deviennent hébêtés, insensibles à tous les maux qui les accablent. D'autres fois au contraire, tout le corps est extraordinairement mobile, d'une sensibilité exquise; la moindre cause excite des douleurs aiguës, occasionne des spasmes, des mouvemens convulsifs; quelques malades sont devenus par cette cause, paralytiques, hydropiques; plusieurs sont tombés dans des accès de manie, de mélancolie, d'hypocondriacité, d'épilepsie. On a vû dans quelques-uns la mort précipitée par des attaques d'apoplexie, par des gangrenes spontanées: ces derniers accidens sont plus ordinaires aux vieillards libertins qui se livrent sans mesure à des plaisirs qui ne sont plus de leur âge. On voit par-là qu'il n'y a point de maladie grave qu'on n'ait quelquefois observé suivre une évacuation excessive de semence; mais bien plus, les maladies aigues qui surviennent dans ces circonstances sont toujours plus dangereuses, & acquierent par-là un caractere de malignité, comme Hippocrate l'a observé (*epidem. lib. III. sect.* 3. *agr.* 16.) Il semble qu'on ne sauroit rien ajouter au déplorable état où se trouvent réduits ces malades: mais l'horreur de leur situation est encore augmentée par le souvenir desespérant des plaisirs passés, des fautes, des imprudences, & du crime. Sans ressource du côté de la Morale pour tranquilliser leur esprit; ne pouvant pour l'ordinaire recevoir de la Médecine aucun soulagement pour le corps, ils appellent à leur secours la mort, trop lente à se rendre à leurs souhaits; ils la souhaitent comme le seul asyle à leurs maux, & ils meurent enfin dans toutes les horreurs d'un affreux desespoir.

Toutes ces maladies dépendantes principalement de l'évacuation excessive de la semence, regardent presqu'également le coït & la *manustrupration*; mais l'observation fait voir que les accidens qu'entraîne cette excrétion illégitime sont bien plus graves & plus prompts que ceux qui suivent les plaisirs trop réitérés d'un commerce naturel: à l'observation incontestable nous pouvons joindre les raisons suivantes.

1°. C'est un axiome de Sanctorius, confirmé par l'expérience, que l'excrétion de la semence déterminée par la nature, c'est-à-dire par la plénitude & l'irritation locale des vésicules séminales, loin d'affoiblir le corps, le rend plus agile, & qu'au contraire „ celle qui est excitée par l'imagination, la blesse, ainsi que la mémoire „, *à mente, mentem & memoriam lædit*. (*sect. VI. aphor.* 35.) c'est ce qui arrive dans la *manustupration*. Les idées obscènes, toujours présentes à l'esprit, occasionnent les érections, sans que la semence y concoure par sa quantité ou son mouvement. Les efforts que l'on fait pour en provoquer l'excrétion, sont plus grands, durent plus long tems, & en conséquence affoiblissent davantage. Mais ce qu'il y a de plus horrible, c'est qu'on voit des jeunes personnes se livrer à cette passion, avant d'être parvenues à l'âge fixé par la nature, où l'excrétion de la semence devient un besoin; ils n'ont d'autre aiguillon que ceux d'une imagination échauffée par des mauvais exemples, ou par des lectures obscènes; ils tâchent, instruits par des compagnons séducteurs, à force de chatouillemens, d'exciter une foible érection, & de se procurer des plaisirs qu'on leur a exagérés. Mais ils se tourmentent en vain, n'éjaculant rien, ou que très-peu de chose, sans ressentir cette volupté piquante qui assaisonne les plaisirs légitimes. Ils parviennent cependant par-là à ruiner leur santé, à affoiblir leur tempérament, & à se préparer une vie languissante & une suite d'incommodités.

2°. Le plaisir vif qu'on éprouve dans les embrassemens d'une femme qu'on aime, contribue à réparer les pertes qu'on a fait & à diminuer la foiblesse qui devroit en résulter. La joie est, comme personne n'ignore, très-propre à réveiller, à ranimer les esprits animaux engourdis, à redonner du ton & de la force au cœur: après qu'on a satisfait en particulier à l'infame passion dont il est ici question, on reste foible, anéanti, & dans une triste confusion qui augmente encore la foiblesse. Sanctorius, exact observateur de tous les changemens opérés dans la machine, assure que „ l'évacuation même immodérée de semence dans le commerce avec „ une femme qu'on a desiré passionnément, n'est point „ suivie des lassitudes ordinaires; la consolation de l'esprit aide alors la transpiration du cœur, augmente sa „ force, & donne lieu par-là à une prompte réparation „ des pertes que l'on vient de faire „. *Sect. vj. aphor.* 6. C'est ce qui a fait dire à l'auteur du *tableau de l'amour conjugal*, que le commerce avec une jolie femme affoiblissoit moins qu'avec une autre.

3°. La *manustrupation* étant devenue, comme il arrive ordinairement, passion ou fureur, tous les objets obscènes, voluptueux, qui peuvent l'entretenir & qui lui sont analogues, se présentent sans cesse à l'esprit qui s'absorbe tout entier dans cette idée. Il s'en repaît jusque dans les affaires les plus sérieuses, & pendant les pratiques de religion; on ne sauroit croire à quel point cette attention à un seul objet énerve & affoiblit. D'ailleurs les mains obéissant aux impressions de l'esprit se portent habituellement aux parties génitales; ces deux causes rendent les érections presque continuelles; il n'est pas douteux que cet état des parties de la génération n'entraîne la dissipation des esprits animaux; il est constant que ces érections continuelles, quand même elles ne seroient pas suivies de l'évacuation de semence, épuisent considérablement: j'ai connu un jeune homme qui ayant passé toute une nuit à côté d'une femme sans qu'elle voulût se prêter à ses desirs, resta pendant plusieurs jours extraordinairement affoibli des simples efforts qu'il avoit fait pour en venir à bout.

4°. On peut tirer encore une nouvelle raison de l'attitude & de la situation gênée des masturbateurs dans le tems qu'ils assouvissent leur passion, qui ne contribue pas peu à la foiblesse qui en résulte & qui peut même avoir d'autres inconvéniens, comme il paroît par une observation curieuse que M. Tissot rapporte d'un jeune homme qui, donnant dans une débauche effrénée sans choix des personnes, des lieux & des postures, satisfaisoit ses desirs peu délicats souvent tout droit dans des carrefours, fut attaqué d'un rhumatisme cruel aux reins & d'une atrophie, & demi-paralysie aux cuisses & aux jambes, qui le mirent au tombeau dans quelques mois.

Pour donner un nouveau poids à toutes ces raisons, nous choisirons parmi une foule de faits celui que rapporte M. Tissot, comme plus frappant & plus propre à inspirer une crainte salutaire à ceux qui ont commencé de se livrer à cette infame passion. Un jeune artisan, robuste & vigoureux, contracta à l'âge de dix-sept ans cette mauvaise habitude, qu'il poussa si loin qu'il y sacrifioit deux ou trois fois par jour. Chaque éjaculation étoit précédée & accompagnée d'une légere convulsion de tout le corps, d'un obscurcissement dans la vûe, & en même tems la tête étoit retirée en-arriere par un spasme violent des muscles postérieurs, pendant que le col se gonfloit considérablement sur le devant. Après environ un an passé de cette façon, une foiblesse extrème se joignit à ces accidens qui, moins forts que sa passion, ne purent encore le détourner de cette pernicieuse pratique; il y persista jusqu'à ce qu'enfin il tomba dans un tel anéantissement que craignant la mort qui lui sembloit prochaine, il mit fin à ses déréglemens. Mais il fut sage trop tard, la maladie avoit déja jetté de profondes racines. La continence la plus exacte ne pût en arrêter les progrès. Les parties génitales étoient devenues si mobiles, que le moindre aiguillon suffisoit pour exciter une

éro-

érection imparfaite même à son insû, & déterminer l'excrétion de semence; la rétraction spasmodique de la tête étoit habituelle, revenoit par intervalles, chaque paroxisme duroit au moins huit heures, quelquefois il s'étendoit jusqu'à quinze, avec des douleurs si aiguës que le malade poussoit des hurlemens affreux; la déglutition étoit pour-lors si gênée qu'il ne pouvoit prendre la moindre quantité d'un aliment liquide & solide, sa voix étoit toûjours rauque, ses forces étoient entierement épuisées. Obligé d'abandonner son métier, il languit pendant plusieurs mois sans le moindre secours, sans consolation, pressé au contraire par les remords que lui donnoit le souvenir de ses crimes récens, qu'il voyoit être la cause du funeste état où il se trouvoit réduit. C'est dans ces circonstances, raconte M. Tissot, qu'ayant oui parler de lui, j'allai moi-même le voir: j'apperçus un cadavre étendu sur la paille, morne, défait, pâle, maigre, exhalant une puanteur insoutenable, presqu'imbécille, & ne conservant presqu'aucun caractere d'homme, un flux involontaire de salive inondoit sa bouche, attaqué d'une diarrhée abondante il étoit plongé dans l'ordure. Ses narines laissoient échapper par intervalles un sang dissous & aqueux; le désordre de son esprit peint dans ses yeux & sur son visage étoit si considérable qu'il ne pouvoit dire deux phrases de suite. Devenu stupide, hébété, il étoit insensible à la triste situation qu'il éprouvoit. Une évacuation de semence fréquente sans érection ni chatouillement, ajoutoient encore à sa foiblesse & à sa maigreur excessive; parvenu au dernier degré de marasme, ses os étoient presque tous à découvert à l'exception des extrémités qui étoient œdémateuses; son pouls étoit petit, concentré, fréquent: la respiration gênée, anhéleuse; les yeux qui dès le commencement avoient été affoiblis, étoient alors troubles, louches, recouverts d'écailles (*lemosi*) & immobiles: en un mot, il est impossible de concevoir un spectacle plus horrible. Quelques remedes toniques employés diminuerent les paroxismes convulsifs, mais ils ne purent empêcher le malade de mourir quelque tems après ayant tout le corps bouffi, & ayant commencé depuis long-tems de cesser de vivre. On trouve plusieurs autres observations à-peu-près semblables dans différens auteurs, & sur-tout dans le traité anglois dont nous avons parlé, & dans l'ouvrage intéressant de M. Tissot. Il n'est même personne qui ayant vécu avec des jeunes gens n'en ait vû quelqu'un qui, livré à la *manustupration*, n'ait encouru par-là des accidens très-fâcheux, c'est un souvenir que je ne reppelle encore qu'avec effroi, j'ai vû avec douleur plusieurs de mes condisciples emportés par cette criminelle passion, dépérir sensiblement, maigrir, devenir foibles, languissans, & tomber ensuite dans une phthysie incurable.

Il est à remarquer que les accidens sont plus prompts & plus fréquens dans les hommes que dans les femmes; on a cependant quelques observations rares des femmes qui sont devenues par-là hystériques, qui ont été attaquées des convulsions, de douleurs de reins, qui ont éprouvé en conséquence des chûtes, des ulceres de la matrice, des dartres, des allongemens incommodes du clitoris: quelques-unes ont contracté la fureur utérine: une femme à Montpellier mourut d'une perte de sang pour avoir soutenu pendant toute une nuit les caresses successives de six soldats vigoureux. Quoique les hommes fournissent plus de tristes exemples que les femmes, ce n'est pas une preuve qu'elles soient moins coupables; on peut assurer qu'en fait de libertinage les femmes ne le cedent en rien aux hommes; mais répandant moins de vraie semence dans l'éjaculation, excitée par le coït ou par la *manustupration*, elles peuvent sans danger la réitérer plus souvent: Cléopatre & Messaline en fournissent des témoignages fameux auxquels on peut ajouter ceux de la quantité innombrable de nos courtisannes modernes, qui font aussi voir par-là le penchant effréné que ce sexe a pour la débauche.

Réflexions pratiques. Quelqu'inefficaces que soient les traitemens ordinaires dans les maladies qui sont excitées par la *manustupration*, on ne doit cependant pas abandonner cruellement les malades à leur déplorable sort, sans aucun remede. Quand même on seroit assuré qu'ils ne peuvent opérer aucun changement heureux, il faudroit les ordonner dans la vûe d'amuser & de tranquilliser les malades; il faut seulement dans les maladies qui exigent un traitement particulier, comme l'hydropisie, la manie, l'épilepsie, &c. éviter avec soin tous les médicamens forts, actifs, échauffans, de même que ceux qui relâchent, rafraîchissent & affadissent trop; la saignée & les purgatifs sont extrèment nuisibles; les cordiaux les plus énergiques ne produisent qu'un effet momentané, ils ne diminuent la foiblesse que pour un tems, mais après que leur action est passée elle devient plus considérable. Les remedes qu'une observation constante a fait regarder comme plus appropriés, comme capables de calmer la violence des accidens & même de les dissiper lorsqu'ils ne sont pas invétérés, sont les toniques, les legers stomachiques amers, & par-dessus tous le quinquina, les eaux martiales, & les bains froids dont la vertu roborante est constatée par plus de vingt siecles d'une heureuse expérience. Quelques auteurs conseillent aussi le lait; mais outre que l'estomac dérangé de ces malades ne pourroit pas le supporter, il est très-certain que son usage continué affoiblit. Hippocrate a prononcé depuis long-tems que le lait ne convenoit point aux malades qui étoient trop exténués (*Aphor. 64. lib. V.*); la moindre réflexion sur ses effets suffiroit pour la bannir du cas présent. *Voyez* Lait. Le régime des malades dont il est ici question doit être févere, il faut les nourrir avec des alimens succulens mais en petite quantité; on peut leur permettre quelques gouttes de vin, pourvû qu'il soit bien bon & mêlé avec de l'eau qui ne sauroit être assez fraîche; on doit de même éviter trop de chaleur dans le lit, pour cela il faut en bannir tous ces lits de plumes, ces doubles matelats inventés par la mollesse & qui l'entretiennent. L'air de la campagne, l'équitation, la fuite des femmes, la dissipation, les plaisirs qui peuvent distraire des idées voluptueuses, obscènes, & faire perdre de vûe les objets du délire, sont des ressources qu'on doit essayer & qui ne peuvent qu'être très-avantageuses, si la maladie est encore susceptible de soulagement.

MAN-SURATS, s. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert à Bandaar ou Bander-Gameron, ville située dans le golfe persique. Il est de trente livres. *Voyez* Man, à la fin de l'article. *Dictionnaire de Commerce*. (*G*)

MANSUS, ou *MANSA*, ou *MAMSUM*, (*Géog.*) terme de la basse latinité, qui désignoit un lieu de la campagne où il y avoit de quoi loger & nourrir une famille. C'est ce que quelques provinces de France expriment par le mot *mas*. La coûtume d'Auvergne, *c. xxviij. art. 5.* dit: pâturages se terminent par villages, *mas*, & tenemens. Celui qui occupoit un *mas*, ou *mansus*, étoit appellé *manens*, d'où nous avons fait & conservé dans notre langue le terme de *manant*, pour dire un homme de la campagne.

Rien n'est plus commun dans les actes du moyen âge que le mot *mansus*, ou *mansum*. On appelloit *mansum regale* les *manens* qui étoient du domaine du roi. Les lois bornerent à un certain nombre d'arpens ce que chaque *manse* devoit posséder.

Il y avoit de grands *manses*, de petits *manses*, & des demi-*manses*. Enfin il y avoit entre ces *manses* plusieurs différences distinguées par des épithetes, que l'on peut voir dans Ducange. (*D. J.*)

MANTA, (*Géog.*) havre de l'Amérique méridionale, au Pérou, à son extrémité septentrionale, à neuf lieues N. E. & S. O. de la baie de Carracas: ce havre n'est habité que par quelques indiens, cependant c'est le premier établissement où les navires puissent toucher en venant de Panama, pour aller à Lima, ou à quelque autre port du Pérou. La montagne ronde & de la forme d'un pain de sucre, nommée *Monte-Christo*, qui est au sud de *Manta*, est le meilleur fanal qu'il y ait sur toute la côte. (*D. J.*)

MANTE, s. f. (*Hist. nat.*) insecte qui ressemble beaucoup à la sauterelle, & dont le corps est beaucoup plus allongé. Il y a des *mantes* qui ne sont pas plus grosses que le tuyau d'une plume, quoiqu'elles aient cinq à six pouces de longueur. *Voyez* Insecte.

Mante, s. f. *syrma* ou *palla*, (*Hist. anc.*) habillement des dames romaines. C'étoit une longue piece d'étoffe riche & précieuse, dont la queue extraordinairement traînante, se détachoit de tout le reste du corps, depuis les épaules où elle étoit arrêtée avec une agrafe le plus souvent garnie de pierreries, & se soutenoit à une assez longue distance par son propre poids. La partie supérieure de cette *mante* portoit ordinairement sur l'épaule & sur le bras gauche, pour donner plus de liberté au bras droit que les femmes portoient découvert comme les hommes, & formoit par-là un grand nombre de plis qui donnoient de la dignité à cet habillement. Quelques uns prétendent que la forme en étoit quarrée, *quadrum pallium*. Le fond étoit de pourpre & les ornemens d'or, & même de pierreries selon Isidore. La mode de cette *mante* s'introduisit sur la scene, & les comédiennes balayoient les théatres avec cette longue robe:

longo syrmate verrit humum.

Saumaise, dans ses notes sur Vopiscus, croit que le *syrma* étoit une espece d'étoffe particuliere, ou les fils d'or & d'argent qui entroient dans cette étoffe; mais le grand nombre des auteurs pense que c'étoit un habit propre aux femmes, & sur-tout à celles de la premiere distinction.

MANTE, *Medunta*, (*Géog.*) ville de l'île de France, capitale du Mantois. Elle est dans le diocèse de Chartres, à 11 lieues N. O. de Paris. *Long.* 19. 20. *lat.* 48. 58.

Le jésuite Antoine Possevin qui a mis au jour une bibliotheque sacrée, naquit à *Mante*, & mourut à Ferrare en 1611, à soixante-dix-huit ans.

Nicolas Bernier, célebre musicien françois, mort à Paris en 1734, à soixante-dix ans, étoit aussi de *Mante*.

Mais cette ville est sur-tout remarquable par la sépulture de Philippe-Auguste, roi de France, qui y mourut en 1223. (*D. J.*)

MANTEAU, s. m. (*Gram.*) il se dit en général de tout vêtement de dessus, qui se porte sur les épaules & qui enveloppe le corps.

MANTEAU, (*Antiquités. Médailles. Littérature.*) vêtement fort ordinaire aux Grecs, & qui ne fut guere connu à Rome avant le tems des Antonins. Quoique le *manteau* devînt insensiblement chez les Grecs l'apanage des Philosophes, de même que leurs barbes, on trouve sur des marbres, sur des médailles, & sur des pierres gravées antiques, des dieux & des héros représentés aussi avec des *manteaux*. Tel est Jupiter sur l'une des belles agates du cabinet du roi, gravée & expliquée dans le premier tome de l'acad. des Inscriptions. Apollon a un *manteau* qui descend un peu plus bas que les genoux dans une autre pierre gravée, dont Béger nous a donné le dessein. Une admirable cornaline gravée par Dioscoride, qui y a mis son nom, représente Mercure de face & debout, avec un *manteau* semblable à celui que porte Jupiter sur l'agate du cabinet du roi. Thélesphore, fils d'Esculape & particulierement honoré à Pergame, est représenté sur quelques pierres gravées & sur quelques médailles du tems d'Hadrien, de Lucius Verus & d'Eliogabale, avec un *manteau* qui descend jusqu'à mi-jambe: il a d'ailleurs cette singularité, qu'il paroît tenir à une espece de capuchon qui lui couvre une partie de la tête, & forme assez exactement le *bardocucullus* de nos moines. On trouve sur une médaille consulaire de la famille Mamilia, l'histoire d'Ulisse qui arrive chez lui & qui y est reconnu par son chien; ce héros y est représenté avec un *manteau* tout pareil à ceux dont nous venons de parler. *Voyez* Buonarotti, *Planche VI.* & les *Familles romaines* de Charles Patin. (*D. J.*)

MANTEAU *d'honneur*, (*Hist. de la Chevalerie.*) *manteau* long & traînant, enveloppant toute la personne, & qui étoit particuliérement réservé au chevalier, comme la plus auguste & la plus noble décoration qu'il pût avoir, lorsqu'il n'étoit point paré de ses armes. La couleur militaire de l'écarlate que les guerriers avoient eu chez les Romains, fut pareillement affectée à ce noble *manteau*, qui étoit doublé d'hermine, ou d'autre fourrure précieuse. Nos rois le distribuoient aux nouveaux chevaliers qu'ils avoient faits. Les pieces de velours ou d'autres étoffes qui se donnent encore à présent à des magistrats, en sont la représentation; tel est encore l'ancien droit d'avoir le *manteau* d'hermine, & figuré dans les armoiries des ducs & présidens à mortier, qui l'ont eux-mêmes emprunté de l'usage des tapis & pavillons armoiriés, sous lesquels les chevaliers se mettoient à couvert avant que le tournois fût commencé. *Voyez* Monstrelet *sur l'origine des manteaux*, la Laboureur & M. de Sainte-Palaye. (*D. J.*)

MANTEAU *d'armes*, (*Art milit.*) est une espece de *manteau* de toile de coutil, fait en cône, dont on couvre les faisceaux d'armes, pour garantir les fusils de la pluie. *Voyez* FAISCEAUX D'ARMES.

MANTEAU, *en terme de Fauconnerie*, (*Vénerie.*) c'est la couleur des plumes des oiseaux de proie, on dit, cet oiseau a un beau *manteau*, son *manteau* est bien bigarré.

MANTEAU *de cheminée*, (*Architect.*) c'est la partie inférieure de la *cheminée*, composée des jambages & de la plate-bande, soutenue par le *manteau* de fer posé sur les deux jambages.

Manteau de fer, c'est la barre de fer, qui sert à soutenir la plate-bande de la fermeture d'une cheminée.

MANTECU, *terme de relation*, sorte de beurre cuit dont les Turcs se servent dans leurs voyages en caravanne; c'est du beurre fondu, salé, & mis dans des vaisseaux de cuir épais, cerclés de bois, semblables à ceux qui contiennent leur baume de la Meque. Pocock, *Descript. d'Egypte*. (*D. J.*)

MANTELÉ, adj. *terme de Blason*, il se dit du lion & des autres animaux qui ont un *mantelet*, aussi-bien que de l'écu ouvert en chape, comme celui des henriques, que les Espagnols nomment *tierce en mantel*. Conjus, d'azur à la tour couverte d'argent, *mantelée* ou *chapée* de même.

MANTELETS, *en terme de guerre*, (*Art milit.*) sont des especes de parapets mobiles faits de planches ou madriers, d'environ trois pouces d'épaisseur, qui sont cloués les uns sur les autres jusqu'à la hauteur d'environ six piés, & qui sont ordinairement ferrés avec du fer-blanc, & mis sur de petites roues; de façon que, dans les sieges, ils peuvent se placer devant les premiers, & leur servir de blinde pour les couvrir de la mousqueterie. *Voyez* BLINDES.

Il y a une autre sorte de *mantelets* couverts par le haut, dont les mineurs font usage pour approcher des murailles d'une place ou d'un château. *Voyez* GALERIE.

Il paroît dans Vegece que les anciens s'en servoient aussi sous le nom de *vineæ*: mais ils étoient construits plus légérement, & cependant plus grands que les nôtres, hauts de 8 à 9 piés, larges d'autant, & longs de 16, couverts à doubles étages; l'un de planches, & l'autre de claies, avec les côtés d'osier, & revêtus par dehors de cuirs trempés dans de l'eau de peur du feu. *Chambers*.

Les *mantelets* servoient autrefois aux sapeurs pour se couvrir du feu de la place; mais ils se servent actuellement pour le même usage du gabion farci. *Voyez* GABION.

M. le maréchal de Vauban s'en servoit dans les attaques; voici ce qu'il prescrit pour leur construction dans son *traité de l'attaque des places*.

„ Pour faire les *mantelets*, on cherche des roulettes „ de charrue à la campagne; on leur met un essieu de „ 4 à 5 pouces de diametre, sur 4 à 5 piés de long entre les moyeux, au moyen desquelles on assemble une „ queue fourchue de 7 à 8 piés de long, à tenons & „ mortoises, passant les bouts de la fourche entaillée „ dans l'essieu: on les arrête ferme par des chevilles ou „ des clous, les deux bouts traversés sur l'essieu passant „ au-travers du *mantelet*, qui est un assemblage de madriers de 2 piés 8 pouces de haut sur 4 de large, penchant un peu sur l'essieu du côté de la queue, pour „ l'empêcher de culbuter en avant. Les madriers qui „ composent les *mantelets*, sont goujonnés l'un à l'autre, & tenus ensemble par deux traverses de 4 pouces „ de large & 2 d'épais, auxquelles ils sont cloués & „ chevillés. Tout le corps du *mantelet* s'appuie sur une „ ou deux contrefiches assemblées dans les traverses du „ *mantelet* par un bout d'une part, & sur la queue du „ même de l'autre, auquel elles sont fortement chevillées „. *Voyez Planche XIII. de Fortification*, le plan, profil & élévation de ce *mantelet*.

On en avoit autrefois d'une autre façon. Ils étoient formés de deux côtés qui faisoient un angle saillant, & ils étoient mûs par trois roulettes. Cette machine s'appelloit *pluteus* chez les Romains. *Voyez l'attaque & la défense des places des anciens*, par le chevalier de Folard: *Voyez* aussi cet ancien *mantelet* dans la *Planche* qu'on vient de citer.

MANTELET ou CONTRESABORDS, (*Marine.*) ce sont des especes de portes qui ferment les *sabords*, ils sont attachés par le haut, & battent sur le seuillet du bas; ils doivent être faits de fortes planches, bien doublés & cloués fort serré en losange. La doublure en doit être un peu plus mince que le dessus; on les peint ordinairement de rouge en-dedans. *Voyez* MARINE, *Planche VI. fig.* 77. le dessein d'un *mantelet* de sabord & sa doublure.

MANTELET, (*Marchand de modes.*) c'est un ajustement de femme qu'elles portent sur leurs épaules, qui est fait de satin, taffetas, droguet, ou autre étoffe de soie; elles attachent cet ajustement sous leur menton avec un ruban, & cela leur sert pour couvrir leur gorge & leurs épaules; il descend par derriere en forme de coquille environ jusqu'au coude, & elles l'arrêtent par-devant avec une épingle, il est garni tout autour d'une dentelle de la même couleur qui forme des festons; on en garnit aussi en hermine, en petit-gris, en cigne, &c. ou en falbalate avec de la même étoffe découpée.

L'on en a fait avec le velours, de la chenille, de l'écarlate, qui servoient pour l'hiver; & pour l'été, on les fait de gase noire, ou de dentelle. Ils sont faits à l'imitation des petits manteaux d'écarlete que les angloises portent, & qui leur descend jusqu'aux reins.

Cet ajustement tire son nom du mot *manteau*, & parce qu'il est beaucoup plus court & plus léger, on l'a appellé *mantelet*.

Il y a environ douze ans que cet ajustement a été à la mode, mais les femmes de condition ont commencé en 1736 ou 1737 à en porter le matin, & depuis toutes les femmes en ont porté quand elles s'habillent; depuis ce tems-là, on y a ajouté un capuchon qui y est attaché au collet, & qui est fait comme une coëffe; cela sert d'ornement, & aussi pour couvrir la tête quand il fait froid. Il est garni tout autour de pareille dentelle que le *mantelet*.

MANTELET, *terme de Blason*, il se dit des courtines du pavillon des armoiries, quand elles ne sont pas couvertes de leurs chapeaux. C'étoit autrefois une espece de lambrequin large & court, qui couvroit les casques & les écus des chevaliers. *Voyez* LAMBREQUINS.

MANTELURES, s. f. (*Vénerie.*) l'on dit d'un chien qui a sur le dos un poil différent de celui qu'il a au reste du corps, qu'il a des *mantelures*.

MANTHURICI CAMPI, (*Géogr. anc.*) campagne de l'Arcadie au Péloponnese, qui prit son nom du village de Manthyrée, dont les habitans allerent peupler Tégée. Cette campagne étoit dans le territoire des Tégéates, & s'étendoit environ 50 stades jusqu'à la ville de Tégée.

MANTIANA. LAC, *Mantiana palus*, (*Géog. anc.*) grand lac d'Arménie; Strabon qui en parle, dit que c'est le plus grand qu'il y ait après le Palus Méotide, & que les eaux en sont salées; ce lac est aujourd'hui le lac de *Van*, ou lac d'*Actamar*, en Turquie.

MANTICHORES, (*Zoolog.*) nom d'un quadrupede cruel & terrible, dont on ne trouve que des descriptions pleines de merveilleux dans Ctésias, Aristote, Elien & Pline. Les Latins ont nommé cet animal *mantichoras*, d'autres *mantichora*, & d'autres *martiora*; les Grecs l'ont appellé *antropophage*, mangeur d'hommes. Suivant Ctésias, cet animal est de couleur rouge, & a trois rangs de dents à chaque machoire, qui, quand il les ferme, tombent les unes sur les autres en maniere de dents de peigne. Aristote & Pline ajoutent qu'il a les oreilles & les yeux comme ceux de l'homme, gris ou bleus; ils nous représentent son cri comme celui d'une trompette, dont il imite les sons par les modulations de l'air dans son gosier. Ils assurent aussi que l'extrémité de la queue est hérissée de pointes, avec lesquelles il se défend contre ceux qui l'approchent, & qu'il darde même au loin contre ceux qui le poursuivent. Enfin ils prétendent que son agilité est telle qu'il saute en courant, ce qui n'est guere moins que la puissance de voler. Pausanias rapporte la plûpart de ces contes sans y donner sa confiance; car il commence par déclarer qu'il croit que cet animal n'est autre chose qu'un tigre. Il est vraissemblable qu'il a raison, & que le danger de l'approcher a produit toutes les fables que les Naturalistes ont transcrites. (*D. J.*)

MANTICLUS, (*Mythol.*) Hercule avoit un temple hors des murs de Messine en Sicile, sous le nom de Hercule *Manticlus*. Ce temple fut bâti, dit-on, par *Manticlus*, chef d'une colonie des Messéniens, qui, chassés de leurs pays, vinrent fonder cette nouvelle ville, à laquelle ils donnerent leur nom, 664 ans avant l'ere chrétienne.

MANTIENI MONTES, ou *MATIENI MONTES*, (*Géogr. anc.*) montagnes d'où le Gyodes & l'Araxe prennent leur source, selon Hérodote, *l. I. c. clxxxix*. (*D. J.*)

MANTILLE, s. f. *terme de Marchand de modes*, cette *mantille* ne servoit que d'ornement, & étoit attachée par en-haut au collet de la robe des femmes, elle formoit la coquille par-derriere, & il y avoit deux pendans qui se nouoient par-devant, & qui passoient ensuite par-dessous les bras pour se renouer par-derriere; au bout de ces deux pendans, il y avoit deux gros glands d'or, d'argent ou de soie. Cet ajustement ne venoit que jusqu'à la moitié du bras, & étoit fait d'étoffe de soie légere, de réseau, d'or, d'argent, de dentelle, de gase, de velour ou de chenille. Cet ajustement a fait place aux mantelets, & n'a été porté que par les femmes du premier ordre.

MANTINE'E, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Arcadie dans le Péloponnese, au sud, confinant d'un côté avec la Laconie, & de l'autre avec le territoire d'Orchomene, vers les sources de l'Alphée, à 15 lieues de Lacédémone. Elle avoit été fondée par Mantineus, & devint célebre par la victoire qu'Epaminondas, général des Thébains, remporta sur les Lacédémoniens & les Athéniens réunis l'an de Rome 391. On la nomme aujourd'hui *Mandinga* ou *Mandi*.

Les bornes de *Mantinée* & d'Orchomene finissoient aux Anchisies; on appelloit ainsi les montagnes, au pié desquelles se trouvoit le tombeau d'Anchise. Homere nomme cette ville l'*aimable Mantinée*, Pausanias (*c. viij.*) vous en indiquera les révolutions. Je remarquerai seulement qu'Epaminondas rendit *Mantinée* bien célebre par la bataille qu'il gagna contre les Lacédémoniens. Il y fut tué entre les bras de la victoire; mais aussi le lustre & la fortune des Thébains périrent avec lui.

Les habitans de *Mantinée* s'étant ensuite joints à Antigonus, ils changerent le nom de leur capitale en celui d'*Antigonie*, pour honorer le roi de Macédoine; cependant Adrien abolit le nouveau nom d'*Antigonie*, ordonnant que la ville reprît celui de *Mantinée*.

Comme Antinoüs étoit de Bithynium, colonie des Mantinéens, *Mantinée*, avide de plaire à l'empereur, bâtit un temple à son favori, & établit des sacrifices & des jeux, qui se célébroient tous les cinq ans à sa gloire. Antinoüs y étoit représenté sous la forme de Bacchus.

Pline parle d'une autre ville de *Mantinée* dans l'Argie, mais il y ajoute qu'elle ne subsistoit déja plus de son tems. (*D. J.*)

MANTO, (*Mythol.*) cette fille de Tirésias avoit, comme son pere, le don de prédire l'avenir. On dit que Thèbes ayant succombé sous les efforts des Epigones, *Manto* fut emmenée prisonniere à Claros, où elle établit un oracle d'Apollon, qui fut appellé *l'oracle de Claros*. Pausanias rapporte que Rhacius, qui commandoit dans cette ville, voyant arriver la jeune *Manto*, en devint amoureux, & la prit pour son épouse. Virgile la transporte en Italie, où il la fait devenir amoureuse du Tibre, dont elle eut un fils qui bâtit Mantoue.

Ille etiam patriis agmen ciet ocnus ab oris
Fatidicæ Mantûs & *Tusci filius amnis*
Qui muros matrisque dedit tibi, Mantua, nomen.

Æneid. *l. X. vers.* 198.

Mais c'est par les poésies d'Homere que le nom de cette belle devineresse s'est sur-tout immortalisé. (*D. J.*)

MANTONNET, s. m. (*Serrur.*) piece qui sert à recevoir le bout des battans ou des loquets, des loqueteaux. Le *mantonnet* tient la porte fermée. Il se pose quelquefois sur platine. Il est plus ordinairement à pointe simple ou double: il y en a pour le bois & pour le plâtre. Ce dernier est refendu par le bout, afin de former le scellage.

MANTOUAN, LE, (*Géogr.*) pays d'Italie en Lombardie le long du Pô, qui le coupe en deux portions. Son nom lui vient de Mantoue sa capitale; ses bornes sont au septentrion, le Véronese; au midi, les duchés de Reggio, de Modene & de la Mirandole; à l'orient, le Ferrarois; à l'occident, le Crémonois & le Bressan. Son étendue irréguliere peut avoir en quelques endroits 35 milles, en d'autres seulement 6 ou 7; celle de l'est à l'ouest est d'environ 60 milles dans sa plus grande largeur; il comprend les duchés de *Mantoue*, de Guastalla & de Sabioneta, les principautés de Castiglione, de Solferino & de Bozolo, & le comté de Novellara. (*D. J.*)

MANTOUE, *le duché de*, (*Géog.*) Il occupe la plus grande partie du Mantouan, & tout ce qui a été donné en apanage aux cadets de cette maison. Ainsi le domaine de Charles IV. dernier duc de *Mantoue*, consistoit d'un côté dans le Mantouan, diminué par le partage entre les diverses branches de sa maison, & de l'autre en une partie du Montferrat. L'empereur s'est à-peu-près saisi du total en 1710, malgré les plaintes des héritiers; la raison du plus fort est toujours la meilleure; ensuite il s'est accommodé du Montferrat avec le roi de Sardaigne qui possédoit déjà une portion considérable de cette province. (*D. J.*)

MANTOUE, *Mantua*, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie, dans la Lombardie, capitale du duché auquel elle donne le nom, avec un evêché, une université, & une bonne citadelle.

Mantoue, si l'on en croit Eusebe, est une des anciennes villes du monde, & avoit été bâtie 430 ans avant Rome. Virgile pour l'ennoblir encore davantage, déclare qu'elle fut fondée par Œnus fils du Tibre, & de la devineresse Manto, & qu'il la nomma du nom de sa mere.

Pline la place dans l'Istrie, & insinue qu'elle appartenoit aux Toscans.

Après la décadence de l'empire romain, *Mantoue* fut envahie par les Lombards, & ensuite conquise sur ceux-
ci

ci par Charlemagne: ſous les deſcendans de cet empereur, l'Italie étant devenue le partage de divers princes, *Mantoue* paſſa de tirans en tirans, juſqu'à Louis de Gonzague, qui s'y établit en 1328. Son petit-fils Jean François fut créé marquis de *Mantoue* par l'empereur, en 1433; & Frédéric II. en fut fait duc par Charles-quint, en 1530. L'alliance de la France que le dernier duc de *Mantoue* crut devoir préférer à celle de la maiſon d'Autriche, devint fatale à ce prince dans la guerre de 1700. Il fut contraint de ſe retirer dans l'état de Veniſe où il mourut en 1708. L'empereur s'empara de ſa ſucceſſion, que les ducs de Lorraine & de Guaſtalla ſe diſputoient.

Il y avoit déja long-tems que le palais du duc de *Mantoue*, ſi renommé par ſes ameublemens précieux, ſes peintures, ſes ſtatues, ſes vaſes, & ſes autres raretés, avoit été pillé par les Impériaux, dans le ſac de cette ville, en 1630.

Mantoue eſt bâtie dans un terrein bas & ferme, ſur un côté du marais formé par le Mincio, & qui eſt dix fois plus long que large, à 14 lieues N. O. de Modène, & 36 N. O. de Florence. *Long.* ſelon de la Hire & Deſplaces, 28. 30. 30. *lat.* 45. 11.

Mais cette ville eſt à jamais fameuſe dans les écrits des anciens & des modernes, pour avoir donné la naiſſance à Virgile qui dit lui-même dans ſes Géorgiques, *l. III. ý. xij.*

Primus idumaeas referam tibi Mantua *palmas*,
Et viridi campo templum de marmore ponam.

Marone felix Mantua, s'écrie Martial! & Silius Italicus en fait ce magnifique éloge, en diſant:

Neſtat adoratas & Smyrna, & Mantua *lauros.*

Toutefois Virgile n'étoit pas né dans la ville de *Mantoue*, mais dans un village voiſin nommé *Andes*, aujourd'hui *Petula*. Nous parlerons de l'excellence de ſa muſe, *à l'article* POETES LATINS.

Il ſuffit de remarquer ici qu'il eſt ridicule que la majeſté de l'Enéide ait été traveſtie par Scarron en burleſque, & découſue par des modernes pour former d'autres ſens, en donnant aux vers du prince des poetes, d'autres arrangemens.

Cependant Capilupi (*Lélio*) né à *Mantoue* en 1498, s'eſt rendu célebre en employant ſes talens à ſe jouer des vers de Virgile, pour décrire ſatyriquement l'origine des moines, leurs regles & leur vie; car voilà ce que c'eſt que le centon virgilien de Capilupi, dont tout le monde connoît le paſſage ſuivant:

Non abſunt illi ſaltus, armentaque læta,
Celati argenti ſunt, aurique multa talenta.
Sacra Deûm, ſanctique, patres, & chara ſororum
Pectore merentum tenebris, & carcere cæco
Centum ærei claudunt vectes; & ſæpe ſine ullis
Conjugiis, vento gravidæ, mirabile dictu!
Religione ſacræ! Non hæc ſine numine Divûm!
Jam nova progenies cælo dimittitur alto;
Credo equidem, nec vana fides, genus eſſe Deorum.

On vante ce morceau entre pluſieurs autres, comme très-heureux & très ingénieux; mais il eſt encore plus méchant; & certainement Capilupi pouvoit mieux employer ſon eſprit & ſes veilles: il mourut dans ſa patrie en 1560. (*D. J.*)

MANTURNE, ſ. f. (*Mytholog.*) nom d'une divinité des anciens Romains; c'eſt à elle qu'on s'adreſſoit pour que la nouvelle épouſée ſe plût dans la maiſon de ſon mari, & y demeurât.

MANTURES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont les coups de mer, & l'agitation des flots & des houles. *Voyez* HOULES, LAMES.

MANUBALISTE, *ou* BALISTE A MAIN, *baliſta manualis*, c'eſt l'arbalête, (*Art milit.*) *Voy.* SCORPION & ARBALÊTE.

MANUDUCTEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme eccléſiaſtique, nom qu'on donnoit anciennement à un officier du chœur, qui placé au milieu du chœur, donnoit le ſignal aux choriſtes pour entonner, marquoit les tems, battoit la meſure, & régloit le chant. *Voyez* CHOEUR, &c.

Les Grecs l'appelloient *meſochoros*, par la raiſon que nous venons de dire, qu'il étoit placé au milieu du chœur: mais dans l'égliſe latine on l'appelloit *manuductor*, de *manus*, main, & *duco*, conduire; parce qu'il régloit le chœur par le mouvement & les geſtes de ſa main.

MANUEL CHIMIQUE, (*Chimie.*) manœuvre, pratique, emploi des agens & des inſtrumens chimiques.

Ces agens ſont, comme il eſt expoſé *à l'article* CHIMIE, le feu & les menſtrues. On trouvera donc aux *articles* FEU & MENSTRUE, les conſidérations pratiques néceſſaires ſur l'emploi général de ces agens; & les lois plus poſitives & plus pratiques de détail, dans les articles où il eſt traité des diverſes opérations chimiques, dont on trouve le tableau *à l'article* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Nous avons donné ſous le nom d'inſtrumens ou agens ſecondaires, les vaiſſeaux, les fourneaux, & une autre claſſe d'uſtenſiles chimiques, à laquelle nous avons ſpécialement réſervé le nom d'*inſtrument*. On cherchera donc aux *articles* FOURNEAUX, VAISSEAUX, INSTRUMENS, & aux *articles particuliers* où il s'agit des divers vaiſſeaux, & des divers inſtrumens, les *lois* du *manuel chimique*, relatives à leur différent emploi.

C'eſt ſouvent des circonſtances de *manuel*, & même d'une ſeule circonſtance, de ce qu'on appelle en langage d'ouvrier, le *tour de main*, que dépend tout le ſuccès d'une opération. Par exemple, la ſublimation du ſel ſédatif, de donner un coup de feu lorſque ce ſel retient encore dans ſa cryſtalliſation une certaine quantité d'eau qui en étant chaſſée par l'action d'un feu doux trop long-tems continué, le laiſſeroit dans un état incapable de volatiliſation. *Voyez* SEL SÉDATIF. La diſſolution du fer dans l'alkali fixe, *voyez* TEINTURE ALKALINE DE MARS de Stall, *à l'article* MARS, (*Chimie pharmaceutique & Mat. méd.*) dépend de la circonſtance de verſer la diſſolution de fer par l'acide nitreux, dans une leſcive d'alkali fixe. Car ſi c'eſt au contraire l'alkali qu'on verſe dans la diſſolution de fer, on précipite le fer ſans le diſſoudre, par l'alkali. *Voyez* PRÉCIPITATION.

Mais l'importance de la ſcience du *manuel* pour le vrai chimiſte, eſt expoſée d'une maniere plus générale, auſſi bien que les ſources où on doit la puiſer, *à l'article* CHIMIE, *p.* 339. *col. j.* & *à l'article* FEU, (*Chimie.*) *p.* 513. *col. j.* (*b*)

MANUELLE DU GOUVERNAIL, (*Marine.*) *Voyez* MANIVELLE.

MANUELLES, *ou* GATONS, (*Cordier.*) ſont des inſtrumens dont les Cordiers ſe ſervent pour aider à la manivelle du quarré à tordre & commettre les cordages qui ſont fort longs. Cet inſtrument eſt ſimple ou double.

La *manuelle* ſimple reſſemble à un fouet, & eſt compoſée d'un manche de bois & d'un bout de corde. Pour s'en ſervir, l'ouvrier entortille diligemment la corde autour du cordage qu'on commet, & en continuant à faire tourner le manche autour du cordage, il le tord.

Quand les cordages ſont gros, on met deux hommes ſur chacune de ces *manuelles*, & alors la corde eſt placée au milieu de deux bras de levier. Cette *manuelle* double eſt un bout de perche de trois piés de longueur, eſtropée au milieu d'un bout de cordage mol & flexible, qui a une demi-braſſe de long. *Voyez les figures & leur explication*, *Pl. de Corderie*, & *l'article* CORDERIE.

MANUFACTURE, ſ. f. lieu où pluſieurs ouvriers s'occupent d'une même ſorte d'ouvrage.

MANUFACTURE, RÉUNIE, DISPERSÉE. Tout le monde convient de la néceſſité & de l'utilité des *manufactures*, & il n'a point été fait d'ouvrage ni de mémoire ſur le commerce général du royaume, & ſur celui qui eſt particulier à chaque province, ſans que cette matiere ait été traitée; elle l'a été même ſi ſouvent & ſi amplement, qu'ainſi que les objets qui ſont à la portée de tout le monde, cet article eſt toujours celui que l'on paſſe ou qu'on lit avec dégoût dans tous les écrits où il en eſt parlé. Il ne faut pas croire cependant que cette matiere ſoit épuiſée, comme elle pourroit l'être, ſi elle n'avoit été traitée que par des gens qui auroient joint l'expérience à la théorie; mais les fabriquans écrivent peu, & ceux qui ne le ſont pas n'ont ordinairement que des idées très-ſuperficielles ſur ce qui ne s'apprend que par l'expérience.

Par le mot *manufacture*, on entend communément un nombre conſidérable d'ouvriers, réunis dans le même lieu pour faire une ſorte d'ouvrage ſous les yeux d'un entrepreneur; il eſt vrai que comme il y en a pluſieurs de cette eſpece, & que de grands atteliers ſur-tout frappent la vûe & excitent la curioſité, il eſt naturel qu'on ait ainſi réduit cette idée; ce nom doit cependant être donné encore à une autre eſpece de fabrique; celle qui n'étant pas réunie dans une ſeule enceinte ou même dans une ſeule ville, eſt compoſée de tous ceux qui s'y emploient, & y concourent en leur particulier, ſans y

cher-

chercher d'autre intérêt que celui que chacun de ces particuliers en retire pour soi-même. De-là on peut distinguer deux sortes de *manufactures*, les unes *réunies*, & les autres *dispersées*. Celles du premier genre sont établies de toute nécessité pour les ouvrages qui ne peuvent s'exécuter que par un grand nombre de mains rassemblées, qui exigent, soit pour le premier établissement, soit pour la suite des opérations qui s'y font, des avances considérables, dans lesquelles les ouvrages reçoivent successivement différentes préparations, & telles qu'il est nécessaire qu'elles se suivent promptement; & enfin celles qui par leur nature sont assujetties à être placées dans un certain terrein. Telles sont les forges, les fonderies, les trifileries, les verreries, les *manufactures* de porcelaine, de tapisseries & autres pareilles. Il faut pour que celles de cette espece soient utiles aux entrepreneurs. 1°. Que les objets dont elles s'occupent ne soient point exposés au caprice de la mode, ou qu'ils ne le soient du-moins que pour des variétés dans les especes du même genre.

2°. Que le profit soit assez fixe & assez considérable pour compenser tous les inconvéniens auxquels elles sont exposées nécessairement, & dont il sera parlé ci-après.

3°. Qu'elles soient autant qu'il est possible établies dans les lieux mêmes, où se recueillent & se préparent les matieres premieres, où les ouvriers dont elles ont besoin puissent facilement se trouver, & où l'importation de ces premieres matieres & l'exportation des ouvrages, puissent se faire facilement & à peu de frais.

Enfin, il faut qu'elles soient protégées par le gouvernement. Cette protection doit avoir pour objet de faciliter la fabrication des ouvrages, en modérant les droits sur les matieres premieres qui s'y consomment, & en accordant quelques privileges & quelques exemptions aux ouvriers les plus nécessaires, & dont l'occupation exige des connoissances & des talens; mais aussi en les réduisant aux ouvriers de cette espece, une plus grande extension seroit inutile à la *manufacture*, & onéreuse au reste du public. Il ne seroit pas juste dans une *manufacture* de porcelaines, par exemple, d'accorder les mêmes distinctions à celui qui jette le bois dans le fourneau, qu'à celui qui peint & qui modele; & l'on dira ici par occasion, que si les exemptions sont utiles pour exciter l'émulation & faire sortir les talens, elles deviennent, si elles sont mal appliquées, très-nuisibles au reste de la société, en ce que retombant sur elles, elles dégoutent des autres professions, non moins utiles que celles qu'on veut favoriser. J'observerai encore ici ce que j'ai vû souvent arriver, que le dernier projet étant toujours celui dont on se veut faire honneur, on y sacrifie presque toujours les plus anciens: de-là le peuple, & notamment les laboureurs qui sont les premiers & les plus utiles manufacturiers de l'état, ont toujours été immolés aux autres ordres; & par la raison seule qu'ils étoient les plus anciens, ont été toujours les moins protégés. Un autre moyen de protéger les *manufactures*, est de diminuer les droits de sortie pour l'étranger, & ceux de traite & de détail dans l'intérieur de l'état.

C'est ici l'occasion de dire que la premiere, la plus générale & la plus importante maxime qu'il y ait à suivre sur l'établissement des *manufactures*, est de n'en permettre aucune (hors le cas d'absolue nécessité) dont l'objet soit d'employer les principales matieres premieres venant de l'étranger, si sur-tout on peut y suppléer par celles du pays, même en qualité inférieure.

L'autre espece de *manufacture* est de celles qu'on peut appeller *dispersées*, & telles doivent être toutes celles dont les objets ne sont pas assujettis aux nécessités indiquées dans l'article ci-dessus; ainsi tous les ouvrages qui peuvent s'exécuter par chacun dans sa maison, dont chaque ouvrier peut se procurer par lui-même ou par autres, les matieres premieres qu'il peut fabriquer dans l'intérieur de sa famille avec le secours de ses enfans, de ses domestiques, ou de ses compagnons, peut & doit faire l'objet de ces fabriques dispersées. Telles sont les fabriques de draps, de serges, de toiles, de velours, petites étoffes de laine & de soie ou autres pareilles. Une comparaison exacte des avantages & des inconvéniens de celles des deux especes le feront sentir facilement.

Une *manufacture* réunie ne peut être établie & se soutenir qu'avec de très-grands frais de bâtimens, d'entretien de ces bâtimens, de directeurs, de contre-maîtres, de teneurs de livres, de caissiers, de préposés, valets & autres gens pareils, & enfin qu'avec de grands approvisionnemens: il est nécessaire que tous ces frais se répartissent sur les ouvrages qui s'y fabriquent, les marchandises qui en sortent ne peuvent cependant avoir que le prix que le public est accoutumé d'en donner, & qu'en exigent les petits fabriquans. De-là il arrive presque toujours que les grands établissemens de cette espece sont ruineux à ceux qui les entreprennent les premiers, & ne deviennent utiles qu'à ceux qui profitant à bon marché de la déroute des premiers, & réformant les abus, s'y conduisent avec simplicité & économie; plusieurs exemples qu'on pourroit citer ne prouvent que trop cette vérité.

Les fabriques dispersées ne sont point exposées à ces inconveniens. Un tisserand en draps, par exemple, ou emploie la laine qu'il a recoltée, ou en achete à un prix médiocre, & quand il en trouve l'occasion, a un métier dans sa maison où il fait son drap, tout aussi-bien que dans un atelier bâti à grands frais; il est à lui-même, son directeur, son contre-maître, son teneur de livres, son caissier, &c. se fait aider par sa femme & ses enfans, ou par un ou plusieurs compagnons avec lesquels il vit; il peut par conséquent vendre son drap à beaucoup meilleur compte que l'entrepreneur d'une *manufacture*.

Outre les frais que celui-ci est obligé de faire, auxquels le petit fabriquant n'est pas exposé, il a encore le désavantage qu'il est beaucoup plus volé; avec tous les commis du monde, il ne peut veiller assez à de grandes distributions, de grandes & fréquentes pesées, & à de petits larcins multipliés, comme le petit fabriquant qui a tout sous la vûe & sous la main, & est maître de son tems.

A la grande *manufacture* tout se fait au coup de cloche, les ouvriers sont plus contraints & plus gourmandés. Les commis accoutumés avec eux à un air de supériorité & de commandement, qui véritablement est nécessaire avec la multitude, les traitent durement & avec mépris; de-là il arrive que ces ouvriers ou sont plus chers, ou ne font que passer dans la *manufacture* & jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé à se placer ailleurs.

Chez le petit fabriquant, le compagnon est le camarade du maître, vit avec lui, comme avec son égal; a place au feu & à la chandelle, a plus de liberté, & préfere enfin de travailler chez lui. Cela se voit tous les jours dans les lieux, où il y a des *manufactures* réunies & des fabriquans particuliers. Les *manufactures* n'y ont d'ouvriers, que ceux qui ne peuvent pas se placer chez les petits fabriquans, ou des coureurs qui s'engagent & quittent journellement, & le reste du tems battent la campagne, tant qu'ils ont de quoi dépenser. L'entrepreneur est obligé de les prendre comme il les trouve, il faut que sa besogne se fasse; le petit fabriquant qui est maître de son tems, & qui n'a point de frais extraordinaire à payer pendant que son métier est vacant, choisit & attend l'occasion avec bien moins de désavantage. Le premier perd son tems & ses frais; & s'il a des fournitures à faire dans un tems marqué, & qu'il n'y satisfasse pas, son crédit se perd; le petit fabriquant ne perd que son tems tout au plus.

L'entrepreneur de *manufacture* est contraint de vendre, pour subvenir à la dépense journaliere de son entreprise. Le petit fabriquant n'est pas dans le même besoin; comme il lui faut peu, il attend sa vente en vivant sur ses épargnes, ou en empruntant de petites sommes.

Lorsque l'entrepreneur fait les achats des matieres premieres, tout le pays en est informé, & se tient ferme sur le prix. Comme il ne peut guère acheter par petites parties, il achete presque toujours de la seconde main.

Le petit fabriquant achete une livre à la fois, prend son tems, va sans bruit & sans appareil au-devant de la marchandise, & n'attend pas qu'on la lui apporte: la choisit avec plus d'attention, la marchande mieux, & la conserve avec plus de soin. Il en est de même de la vente; le gros fabriquant est obligé presque toujours d'avoir des entrepôts dans les lieux où il débite, & surtout dans les grandes villes où il a de plus des droits à payer. Le petit fabriquant vend sa marchandise dans le lieu même, ou la porte au marché & à la foire, & choisit pour son débit les endroits où il a le moins à payer & à dépenser.

Tous les avantages ci-dessus mentionnés ont un rapport plus direct à l'utilité personnelle, soit du manufacturier, soit du petit fabriquant, qu'au bien général de l'état: mais si l'on considere ce bien général, il n'y a presque plus de comparaison à faire entre ces deux sortes de fabrique. Il est certain, & il est convenu aussi par tous ceux qui ont pensé & écrit sur les avantages du commerce, que le premier & le plus général est d'employer, le plus que faire se peut, le tems & les mains des sujets; que plus le goût du travail & de l'industrie est répandu,

moins

moins est cher le prix de la main d'œuvre; que plus ce prix est à bon marché plus le debit de la marchandise est avantageux, en ce qu'elle fait subsister un plus grand nombre de gens; & en ce que le commerce de l'état pouvant fournir à l'étranger les marchandises à un prix plus bas, à qualité égale, la nation acquiert la préférence sur celles où la main-d'œuvre est plus dispendieuse. Or la *manufacture* dispersée a cet avantage sur celle qui est réunie. Un laboureur, un journalier de campagne, ou autre homme de cette espece, a dans le cours de l'année un assez grand nombre de jours & d'heures où il ne peut s'occuper de la culture de la terre, ou de son travail ordinaire. Si cet homme a chez lui un métier à drap, à toile, ou à petites étoffes, il y emploie un tems qui autrement seroit perdu pour lui & pour l'état. Comme ce travail n'est pas sa principale occupation, il ne le regarde pas comme l'objet d'un profit aussi fort que celui qui en fait son unique ressource. Ce travail même lui est une espece de délassement des travaux plus rudes de la culture de la terre, &, par ce moyen, il est en état & en habitude de se contenter d'un moindre profit. Ces petits profits multipliés sont des biens très-réels. Ils aident à la subsistance de ceux qui se les procurent; ils soutiennent la main-d'œuvre à un bas prix: or, outre l'avantage qui résulte pour le commerce général de ce bas prix, il en résulte un autre très-important pour la culture même des terres. Si la main-d'œuvre des *manufactures* dispersées émit à un tel point que l'ouvrier y trouvât une utilité supérieure à celle de labourer la terre, il abandonneroit bien vîte cette culture. Il est vrai que par une révolution nécessaire, les denrées servant à la nourriture venant à augmenter en proportion de l'augmentation de la main-d'œuvre, il seroit bien obligé ensuite de reprendre son premier métier, comme le plus sûr: mais il n'y seroit plus fait, & le goût de la culture se seroit perdu. Pour que tout aille bien, il faut que la culture de la terre soit l'occupation du plus grand nombre; & que cependant une grande partie du moins de ceux qui s'y emploient s'occupent aussi de quelque métier, & dans le tems sur-tout où ils ne peuvent travailler à la campagne. Or ces tems perdus pour l'agriculture sont très-fréquens. Il n'y a pas aussi de pays plus aisés que ceux où ce goût de travail est établi; & il n'est point d'objection qui tienne contre l'expérience. C'est sur ce principe de l'expérience que sont fondées toutes les réflexions qui composent cet article. Celui qui l'a rédigé a vû sous ses yeux les petites fabriques faire tomber les grandes, sans autre manœuvre que celle de vendre à meilleur marché. Il a vû aussi de grands établissemens prêts à tomber, par la seule raison qu'ils étoient grands. Les débitans les voyant chargés de marchandises faites, & dans la nécessité pressante de vendre pour subvenir ou à leurs engagemens, ou à leur dépense courante, se donnoient le mot pour ne pas se presser d'acheter; & obligeoient l'entrepreneur à rabattre de son prix, & souvent à perte. Il est vrai qu'il a vû aussi, & il doit le dire à l'honneur du ministere, le gouvernement venir au secours de ces *manufactures*, & les aider à soutenir leur crédit & leur établissement.

On objectera sans doute à ces réflexions l'exemple de quelques *manufactures* réunies, qui non-seulement se sont soutenues, mais ont fait honneur à la nation chez laquelle elles étoient établies, quoique leur objet fût de faire des ouvrages qui auroient pû également être faits en maison particuliere. On citera, par exemple, la *manufacture* de draps fins d'Abbeville; mais cette objection a été prévenue. On convient que quand il s'agira de faire des draps de la perfection de ceux de Vanrobais, il peut devenir utile, ou même nécessaire, de faire des établissemens pareils à celui où ils se fabriquent; mais comme dans ce cas il n'est point de fabriquant qui soit assez riche pour faire un pareil établissement, il est nécessaire que le gouvernement y concoure, & par des avances, & par les faveurs dont il a été parlé ci-dessus; mais, dans ce cas-même, il est nécessaire aussi que les ouvrages qui s'y font soient d'une telle nécessité, ou d'un débit si assuré, & que le prix en soit porté à tel point qu'il puisse dédommager l'entrepreneur de tous les désavantages qui naissent naturellement de l'étendue de son établissement; & que la main-d'œuvre en soit payée assez haut par l'étranger, pour compenser l'inconvénient de tirer d'ailleurs les matieres premieres qui s'y consomment. Or il n'est pas sûr que dans ce cas-même les sommes qui ont été dépensées à former une pareille fabrique, si elles eussent été répandues dans le peuple pour en former des petites, n'y eussent pas été aussi profitables. Si on n'avoit jamais connu les draps de Vanrobais, on se seroit accoutumé à en porter de qualités inférieures, & ces qualités auroient pû être exécutées dans des fabriques moins dispendieuses & plus multipliées.

MANUMISSION, s. f. (*Jurisprud.*) *quasi de manumissio*, c'est l'acte par lequel un maître affranchit son esclave ou serf, & le met, pour ainsi dire, hors de sa main. Ce terme est emprunté du droit romain, où l'affranchissement est appellé *manumissio*. Parmi nous on dit ordinairement *affranchissement*.

Il y avoit chez les Romains trois formes différentes de *manumission*.

La premiere, qui étoit la plus solemnelle, étoit celle que l'on appelloit *per vindictam*, d'où l'on disoit aussi *vindicare in libertatem*. Les uns font venir ce mot *vindicta* de Vindicius, qui, ayant découvert la conspiration que les fils de Brutus formoient pour le rétablissement des Tarquins, fut affranchi pour sa récompense. D'autres soutiennent que *vindicare* venoit de *vindicta*, qui étoit une bagoette dont le préteur frappoit l'esclave que son maître vouloit mettre en liberté. Le maître en présentant son esclave au magistrat le tenoit par la main, ensuite il le laissoit aller, & lui donnoit en même tems un petit soufflet sur la joue, ce qui étoit le signal de la liberté; ensuite le consul, ou le préteur frappoit doucement l'esclave de sa baguette, en lui disant: *aio te esse liberum more quiritum*. Cela fait, l'esclave étoit inscrit sur le rôle des affranchis, puis il se faisoit raser, & se couvroit la tête d'un bonnet appellé *pileus*, qui étoit le symbole de la liberté: il alloit prendre ce bonnet dans le temple de Féronie, déesse des affranchis.

Sous les empereurs chrétiens cette premiere forme de *manumission* souffrit quelques changemens; elle ne se fit plus dans les temples des faux Dieux, ni avec les mêmes cérémonies; le maître conduisoit seulement l'esclave dans une église chrétienne, là on lisoit l'acte d'affranchissement; un ecclésiastique signoit cet acte, & l'esclave étoit libre: celà s'appelloit *manumissio in sacrosanctis ecclesiis*, ce qui devint d'un grand usage.

La seconde forme de *manumission* étoit *per epistolam & inter amicos*; le maître invitoit ses amis à un repas, & y faisoit asseoir l'esclave en sa présence, au moyen de quoi il étoit réputé libre. Justinien ordonna qu'il y auroit du-moins cinq amis témoins de cette *manumission*.

La troisieme se faisoit *per testamentum*, comme quand le testateur ordonnoit à ses héritiers d'affranchir un tel esclave qu'il leur désignoit en ces termes, *N.... servus meus liber esto:* ces sortes d'affranchis étoient appellés *orcini*, ou *charonitæ*, parce qu'ils ne jouissoient de la liberté que quand leurs patrons avoient passé la barque à Caron, & étoient dans l'autre monde, *in orco*. Si le testateur prioit simplement son héritier d'affranchir l'esclave, l'héritier conservoit sur lui le droit de patronage; & quand le testateur ordonnoit que dans un certain tems l'héritier affranchiroit un esclave, celui-ci étoit nommé *statu liber*; il n'étoit pourtant libre que quand le tems étoit venu; l'héritier pouvoit même le vendre en attendant; & dans ce cas, l'esclave, pour avoir sa liberté, étoit obligé de rendre à l'acquéreur ce qu'il avoit payé à l'héritier.

Les affranchis étoient d'abord appellés *liberti*, & leurs enfans *libertini*; néanmoins dans la suite on se servit de ces deux termes indifféremment pour désigner les affranchis.

Quand l'affranchissement étoit fait en fraude des créanciers, ils le faisoient déclarer nul, afin de pouvoir saisir les esclaves.

Il en étoit de même quand l'affranchi, n'ayant point d'enfans, donnoit la liberté à ses esclaves; le patron faisoit déclarer le tout nul.

Ceux qui étoient encore sous la puissance paternelle, ne pouvoient pas non plus affranchir leurs esclaves.

La loi *fusia caninia* avoit reglé le nombre des esclaves qu'il étoit permis d'affranchir; savoir, que celui qui n'en avoit que deux pouvoit les affranchir tous deux; celui qui en avoit trois, deux seulement; depuis trois jusqu'à dix, la moitié; depuis dix jusqu'à trente, le tiers; de trente à cent, le quart; de cent à cinq cens, la 5e partie; & elle défendoit d'en affranchir au-delà en quelque nombre qu'ils fussent; mais cette loi fut abolie par Justinien, comme contraire à la liberté qui est favorable.

En France, dans le commencement de la monarchie, presque tout le peuple étoit serf. On commença sous Louis le Gros, & ensuite sous Louis VII. à affranchir des villes & des communautés entieres d'habitans, en leur faisant remise du droit de taille à volonté, & du droit de mortable, au moyen de quoi les enfans succédoient à leurs peres. On leur remit aussi le droit de suite, ce qui leur laissa la liberté de choisir ailleurs leur domi-

domicile. S. Louis acheva d'abolir preſque entierement les ſervitudes perſonnelles.

Il ſe faiſoit auſſi quelques *manumiſſions* particulieres dont on trouve des formules dans Marculphe.

Il reſte pourtant encore quelques veſtiges de ſervitude dans certaines provinces, dans leſquelles il y a des ſerfs ou gens de main-morte, comme en Bourgogne, Nivernois, Bourbonnois. Dans ces provinces l'affranchiſſement ſe fait par convention ou par deſaveu. Il ſe fait auſſi par le moyen des lettres de nobleſſe, ou d'une charge qui donne la nobleſſe, à la charge ſeulement d'indemniſer le ſeigneur.

Dans les colonies françoiſes, où il y a des negres qui ſont eſclaves, ils peuvent être affranchis, ſuivant les regles preſcrites par l'édit du mois de Mars 1685, appellé communément *le code noir*.

Les maîtres âgés de vingt ans peuvent, ſans avis de parens, affranchir leurs eſclaves par tous actes entre-vifs, ou à cauſe de mort, ſans être tenus d'en rendre aucune raiſon.

Les eſclaves qui ſont nommés légataires univerſels par leurs maîtres, ou nommés exécuteurs de leurs teſtamens, ou tuteurs de leurs enfans, ſont tenus pour affranchis.

Les affranchiſſemens ainſi faits dans les îles, y operent l'effet de lettres de naturalité, & dans tout le royaume.

Il eſt enjoint aux affranchis de porter un reſpect ſingulier à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans, enſorte que l'injure qu'ils leur auroient faite ſeroit punie plus grievement que ſi elle étoit faite à toute autre perſonne. Les anciens maîtres n'ont cependant aucun droit, en qualité de patrons, ſur la perſonne des affranchis, ni ſur leurs biens & ſucceſſions.

Les affranchis jouiſſent, ſuivant ces loix, des mêmes droits que ceux qui ſont nés libres.

C'eſt une ancienne maxime de droit, que le ventre affranchit, c'eſt-à-dire, que les enfans ſuivent la condition de la mere par rapport à la liberté: les enfans d'une femme eſclave ſont eſclaves.

En France toutes perſonnes ſont libres; & ſitôt qu'un eſclave y arrive, il devient libre en ſe faiſant baptiſer.

Il eſt néanmoins permis à ceux qui amenent des eſclaves en France, lorſque leur intention eſt de retourner aux îles, d'en faire leur déclaration à l'amirauté, au moyen de quoi ils conſervent leurs eſclaves. *Voyez* l'édit de 1716.

Sur les *manumiſſions* & affranchiſſemens. *Voyez le liv. XXXX. du* digeſte, & au code *le liv. VII.* depuis *le tit. 1. juſqu'au tit. 25*; le *Gloſſ.* de Duchange, *au mot manumiſſio*; *le Dict.* de Brillon, *au mot affranchi*, & *le tit. de la juriſp. rom.* de M. Terraſſon. (*A*)

MANUSCRIPT, ſ. m. (*Litt.*) ouvrage écrit à la main. C'eſt la conſultation des m. ſ. qui donne à une édition ſon exactitude. C'eſt le nombre des anciens m. ſ. qui fait la richeſſe d'une bibliotheque. *Voyez* les articles BIBLIOTHEQUE, LITTERATURE, LIVRE.

MANUS DEI, *emplâtre*. (*Pharm. Mat. med. exter.*) En voici la compoſition d'après la pharmacopée de Paris. Prenez d'huile d'olive deux livres, de litharge d'or préparée dix-ſept onces, de cire jaune vingt onces, de verd-de-gris une once, de gomme ammoniac trois onces & trois dragmes, de galbanum une once & deux dragmes, d'opopanax une once, de ſagapenum deux onces, de maſtic une once, de myrrhe une once & deux dragmes, d'oliban & bdellium de chacun deux onces, d'ariſtoloche ronde une once, de pierre calaminaire deux onces. Premierement cuiſez la litharge avec l'huile dans une baſſine de cuivre, avec ſuffiſante quantité d'eau, juſqu'à conſiſtence d'emplâtre, ſelon l'art; jettez enſuite la cire dans la baſſine, & faites-la fondre avec; cela étant fait, retirez la baſſine du feu, & ajoutez le galbanum, la gomme ammoniac, l'opopanax & le ſagapenum fondus enſemble, paſſés à-travers un linge & convenablement épaiſſis; enfin ajoutez le maſtic, la myrrhe, l'oliban, le bdellium, la pierre calaminaire, le verd-de-gris & l'ariſtoloche réduits en poudre, braſſez vigoureuſement pour mêler toutes ces choſes, & votre emplâtre ſera fait.

Cet emplâtre eſt du genre des agglutinatifs ou emplaſtiques proprement dits. Il paſſe auſſi à raiſon des gommes reſines qu'il contient, pour puiſſant reſolutif; & à cauſe du verd-de-gris, de l'ariſtoloche, & de la pierre calaminaire, pour deſſicatif & mondificatif. (*b*)

MANUTENTION, ſ. f. (*Gram.*) ſoin qu'on prend pour qu'une choſe ou reſte comme elle eſt, ou ſe faſſe. Les ſouverains, les magiſtrats doivent veiller à la *manutention* des loix.

MANY, ſ. m. (*compoſition.*) eſpece de maſtic de couleur brune, aſſez ſec, dont les Caraïbes, ainſi que les Sauvages des environs de l'Orinoco, font uſage pour cirer le fil de coton, & les petites cordelettes de pitte, qu'ils emploient dans leurs différens ouvrages: ils s'en ſervent auſſi comme d'un enduit en le faiſant chauffer, afin de le rendre liquide. C'eſt un ſecret parmi ces ſauvages; cependant, au moyen de quelques expériences que j'ai faites, le *many* ne me paroît autre choſe qu'un composé de parties à-peu-près égales de la réſine de l'arbre appellé *gommier*, & d'une cire naturellement noire, provenant du travail de certaines mouches vagabondes, dont les eſſains ſe logent dans des creux d'arbres. *Voyez* MOUCHES A MIEL *de l'Amérique*. *M.* LE ROMAIN.

MANYL-RARA, (*Botan. exot.*) grand arbre des Indes orientales, portant un fruit aſſez ſemblable à l'olive, & qu'on mange. *Voyez*-en la repréſentation dans *l'Hortus* de Malabar. (*D. J.*)

MAO, MAN *ou* MEIN, ſ. f. (*Com.*) poids en uſage dans quelques lieux des Indes, qui n'a ſans doute ces trois noms qu'à cauſe de la diverſe prononciation ou des Orientaux, ou des marchands de l'Europe que le commerce attire en Orient.

Le *mao* peſe dix caris; mais en des endroits comme à Java, & dans les îles voiſines, le cari n'eſt que de vingt taëls; & en d'autres, comme à Cambaye, il vaut vingt-ſept taëls, le taël pris ſur le pié d'une once & demie poids de Hollande. On ſe ſert du *mao* pour peſer toutes les denrées qui ſervent à la vie.

Le *mao* d'Akbar, ville du mogol, peſe cinquante livres de Paris; celui de Ziamger, autre ville des états de ce prince, en peſe ſoixante. *Diction. de comm.*

MAON, (*Géogr. ſacrée.*) ville de la Paleſtine dans la tribu de Juda, & qui donne ſon nom au deſert de *Maon*, où David demeura long-tems durant la perſécution que Saül lui fit. Cette ville de *Maon* eſt apparemment la même que *Maenois*, *Maonis*, *Menenum*, qu'Euſebe met au voiſinage de Gaze. (*D. J.*)

MAOSIM, ſ. m. (*Critique ſacr.*) c'eſt le nom d'une divinité, dont le prophete Daniel parle dans le *ix. ch.* de ſes révélations. Daniel, *ch. xj. ℣. 38. Toutefois il honorera en ſon ſiege Maoſim; il honorera, dis-je, le Dieu que ſes peres n'ont point connu, par des préſens d'or, d'argent, de pierres précieuſes, & des choſes deſiderables.* L'obſcurité ſemble être le caractere des oracles des différentes religions; il faut pour être reſpectables, qu'ils tiennent l'eſprit en ſuſpens, & puiſſent s'appliquer à divers événemens. Les Théologiens ne nient pas que pour l'ordinaire le prophete a pluſieurs objets en vûe: il y a beaucoup de prudence dans cette indéciſion; elle tend viſiblement & en général à accréditer les oracles. Au reſte, rendons ici juſtice aux impoſteurs & à leur fauſſe religion; ils ont ſû imiter cette obſcurité religieuſe de nos oracles; ceux dont ils ſe vantent ne parlent pas plus clairement que les nôtres pour eux, & portent ainſi avec eux ce caractere également reſpectable; mais l'événement fait le triomphe de nos oracles, il les a preſque tous juſtifiés; & ceux qui ne le ſont pas encore, attiſent la foi des fideles en excitant leur curioſité. Ceux de Daniel ſont de ce genre, applicables à divers objets, n'étant pas content du paſſé, l'on devient en quelque ſorte prophete en cherchant dans l'avenir des explications, qu'une imagination dévotement échauffée y trouvera ſans peine.

Ce dieu *Maoſim*, dont parle Daniel, a donné bien de l'exercice aux interpretes, ſans qu'ils aient rien produit juſqu'à cette heure d'un peu ſatisfaiſant; Seldenus ne veut point l'expliquer, regardant la choſe comme abſolument inconnue; mais, ne lui en déplaiſe, c'eſt trahir honteuſement la profeſſion de critique, que de reſter muet ſur un paſſage ſi obſcur, & par lequel, par cela-même, ces meſſieurs ont ſi beau jeu.

Le texte grec de la verſion de Théodotion & la Vulgate ont conſervé le mot de *Maoſim*; mais d'autres l'ont rendu par le *dieu des forces ou des fortifications*: en effet le mot hébreu ſignifie *forces*, *munitions*, *fortereſſes*; &, pour le dire en paſſant, c'eſt ce qui a conduit Grotius à trouver dans ce mot hébreu l'étymologie du mot françois *magaſin*.

Le plus grand nombre des interpretes appliquent cet oracle de Daniel à Antiochus Epiphanes, ce grand ennemi des Juifs & de leur religion; & dès-là l'on veut que par ce dieu *Maoſim*, ou le dieu des forces, il faut entendre le vrai Dieu, qu'Antiochus fut obligé de reconnoître & de confeſſer, comme nous le liſons *au ch. ix du liv. II.* des Maccabées; mais qu'il ait envoyé au temple de Jeruſalem des préſens d'or, d'argent, & des

pierres précieuses; c'est ce dont nous ne voyons par la plus petite trace dans l'histoire.

Le savant Grotius prétend que ce dieu des forteresses, c'est Mars, que les Phéniciens appellent *Azizos*, du mot *aziz* fort, qui vient de la même racine que *Maosim*; mais Mars étoit-il un dieu inconnu aux ancêtres d'Antiochus, puisque chez les Grecs il n'y avoit assurément pas de divinité plus généralement connue & honorée?

Plusieurs commentateurs appliquent ces paroles de Daniel à l'antechrist: Nicolas de Lyra, Bellarmin & quelques-autres disent, que c'est le nom propre de l'idole, & du démon qu'adorera l'antechrist: car quoiqu'il doive, suivant eux, faire profession de mépriser tous les dieux, cependant en secret il aura un démon sous la protection duquel il se mettra, & auquel il rendra des honneurs divins. Théodoret croit que ce sera le nom que l'antechrist se donnera à lui-même; il s'appellera *Maosim*, ou *Mahhuzim*, le dieu des forces.

Je ne passerai point sous silence l'opinion du célebre M. Jurieu, d'autant plus qu'elle a, comme presque toutes les rêveries critiques, le mérite de l'original, s'accordans d'ailleurs assez bien avec le système reçu & l'histoire.

Il pense que par ce Dieu des forces inconnu à ses peres, qu'Antiochus devoit glorifier par des hommages & des présens, on peut & l'on doit entendre *les aigles romaines, l'empire romain*; conjecture qu'il appuie sur un grand nombre de réflesions aussi solides, ou plutôt aussi spécieuses qu'elles peuvent l'être dans un tel genre de littérature: il a consacré un chapitre entier (*cap. iij. part. IV.*) de son savant ouvrage de l'histoire des dogmes & des cultes de l'Eglise, à établir son sentiment: il le fait avec cette abondance & ce détail de preuves qui nuit souvent à la vérité, & presque toujours au bon goût. Je me contenterai de rapporter en peu de mots celles qui m'ont paru avoir le plus de force.

1°. Le terme hébreu qu'emploie Daniel devroit se rendre par il *glorifiera*; il esprime plutôt les hommages civils que les religieux. 2°. Il dit qu'il les glorifiera par des présens d'or, d'argent, & des pierres précieuses, ce qui sont les tributs & les dons par lesquels on rend hommage à des supérieurs, à un maître tel qu'un empereur, un empire; au lieu que s'il s'agissoit d'une divinité, il auroit dit, il *le glorifiera* par des sacrifices, par des offrandes. 3°. *Maosim* signifie en hébreu exactement la même chose que *ῥώμη* en grec, qui signifie *la force par excellence*, de même *ῥωμαῖοι* & *romani*, traduits dans la langue des fils d'Heber, devroient se rendre par *maosim*; & M. Jurieu ne doute point que le prophete n'ait fait attention à ce rapport, qui est de plus sensibles. 4°. Les aigles romaines étoient des especes de divinités, devant lesquelles se prosternoient les soldats: c'est ainsi que nous lisons dans Tacite, *annal.* 2. *Exclamat, irent, sequerentur romanas aves propria legionum numina:* & Suetone rapporte qu'Artaban adora les enseignes romaines, *apol.* 16. *Artabanus transgressus Euphratem, aquilas & signa romana Cæsarumque imagines adoravit*; & Tertulien apostrophant la religion des Romains dit, *religio Romanorum tota Castrensis signa veneratur, signa jurat, signa omnibus diis præponit*; ainsi c'est avec bien de la raison que Daniel les appelle *le dieu des forces & des forteresses*. 5° L'histoire s'accorde fort bien avec ce sentiment, puisqu'on sait qu'Antiochus Epiphanes avoit été donné par son pere pour ôtage aux Romains, & que dans la suite pour acheter la paix, & n'avoir pas sur les bras de si redoutables ennemis, il consentit de leur payer un tribut considérable, comme nous le lisons au *liv. II.* des Maccabées. Macc. *lib. II. ch.* 8. ℣. 10

Nicanor ordonna un tribut au roi Antiochus Epiphanes, qui devoit revenir aux Romains, savoir, deux mille talens, & que ce tribut fût fourni de l'argent provenant de la vente des prisonniers Juifs qu'on vendoit pour esclaves. M. Jurieu tire un grand parti de l'histoire, & des divers traités que les Romains firent avec Antiochus, pour espliquer fort heureusement, & selon son sentiment particulier, tout cet oracle de Daniel, dans lequel paroît le mot *Maosim*, ce qui le conduit toujours mieux à regarder ce Dieu *Maosim* comme désignant les aigles romaines, c'est-à dire, l'empire de Rome

Un bon disciple de Zwingle, l'un de ces heureux mortels qui ont le bonheur de trouver par-tout leurs idées favorites, leurs préjugés, leurs erreurs mêmes, étoit en fureur de voir que M. Jurieu, zélé protestant, n'eût pas saisi comme lui le vrai sens de cet oracle, & n'eût pas entendu par ce Dieu inconnu à ses peres, honoré par des dons d'or, d'argent, & de pierres précieuses le saint sacrement de l'Eucharistie, dont il prétend que l'antechrist, c'est-à-dire dans ses principes *les papes*, ont fait un Dieu qu'ils honorent comme tel par des dons considérables en or, en argent, & en pierres précieuses; quoique, dit-il, cet objet de leur culte fût absolument inconnu à leurs peres, savoir, aux premiers confesseurs du christianisme.

Le judicieux dom Calmet semble (*Tom. XV. comm. in Daniel.*) donner, de cet oracle assez obscur par lui-même, une esplication heureuse, & propre à lever toutes les difficultés, lorsque l'appliquant à Antiochus Epiphanes, il voudroit traduire ainsi l'hébreu, Dan. *xj.* ℣. 37. *Il s'élevera au-dessus de toutes choses*, &c. ℣. 38. *& contre le Dieu* Maosim, *&c.* (le Dieu fort, le Dieu des forteresses, le Dieu des armées) *il honorera en sa place un dieu étranger, inconnu à ses peres.*

Antiochus Epiphanes s'éleva contre le seigneur le Dieu très-fort, le Dieu d'Israël, & il fit mettre à sa place dans le temple de Jerusalem le faux dieu Jupiter Olympien, inconnu à ses peres, aux anciens rois de Syrie, qui avoient regné sur ce pays avant Alesandre le Grand.

Au reste, ce qui fortifieroit l'interprétation de dom Calmet, c'est que nos auteurs sacrés, & Daniel en particulier, se servent fort souvent du mot hébreu *maoz*, ou *le fort*, pour désigner l'être suprême, le Dieu d'Israël, le vrai Dieu: concluons que peut-être le savant Seldenus est celui qui a le mieux rencontré, en décidant qu'on ne sauroit saisir le véritable sens de cet oracle, & qu'il y auroit de la témérité à vouloir l'espliquer. Sentiment qui d'ailleurs ne déroge point à la foi qu'on doit avoir pour les révélations de Daniel, puisque si cet oracle regarde l'antechrist, l'événement le mettra dans tout son jour, & justifiera pleinement le prophete.

MAPALIA, f. n. pl. (*Littér.*) ce mot désigne proprement les habitations rustiques des Numides. On voit encore, dit Saluste, que leurs bâtimens, qu'ils nomment *mapalia*, conservent la figure des carenes des vaisseaux, par leur longueur & leur couverture centrée des deux côtés. Ces sortes de bâtimens numides étoient des especes de tentes portatives, couvertes de chaume: c'est ce qui fait dire à Lucain:

Surgere congesto non culta mapalia *culmo.*

Virgile fait une peinture admirable de la vie de ces Numides:

Omnia secum
Armentarius afer agit, tectumque, laremque,
Armaque, amiclæumque canem, cressamque pharetram.
Non secus ac patriis acer Romanus in armis
Injusto sub fasce viam dum carpit.

Quoique Caton prétende que ces sortes de cabanes étoient rondes, & que saint Jérôme les représente semblables à des fours, l'on peut joindre au témoignage de Saluste, celui de Silius Italicus, *liv. II. v.* 85. qui leur donne décisivement une figure longue:

Ipsa autem gregibus per longa mapalia *lectos*
Ante aciem ostentabat equos.

L'espece d'édifice nommé *magalia*, ne différoit des *mapalia*, qu'en ce que les *magalia* étoient stables, & qu'ils ne pouvoient se transporter, comme les *mapalia*, qu'on peut comparer aux tentes des Tartares vagabonds.

Le mot *mapalia* ne se trouve pas également dans les historiens, les poetes & les géographes, pour désigner des maisons champêtres, ainsi que des huttes & des cabanes portatives. *Mappalia*, avec deux *pp*, veut dire des *ruines*, des *masures*. (*D. J.*)

MAPPA CIRCENSIS, (*Littér.*) c'étoit chez les Romains, un rouleau qui servoit de signal pour annoncer le commencement des jeux du cirque. On trouve souvent gravés dans les diptiques, le nom, les qualités du consul, sa figure, son sceptre d'ivoire, des animaux, des gladiateurs, le rouleau *mappa circensis*, & tout ce qui devoit faire partie des jeux qu'il donnoit au public, en prenant possession du consulat. (*D. J.*)

MAPPAIRE, (*Hist. anc.*) nom d'officier chez les anciens Romains; c'étoit celui qui dans les jeux publics, comme celui du cirque & des gladiateurs, donnoit le signal pour commencer, en jettant une mappe, *mappa*, qu'il recevoit auparavant de l'empereur, du consul, ou de quelqu'autre magistrat, apparemment le plus distingué qui fût présent, ou de celui qui donnoit les jeux. *Voy.* ACACIA.

MAPPEMONDE, s. f. (*Géogr.*) est le nom que l'on donne aux cartes qui représentent le globe terrestre en entier. Comme on ne peut représenter sur le papier qu'un seul hémisphere à la fois, on représente sur les *mappemondes* les deux hémispheres de la terre pris séparément. La projection la plus ordinaire dont on se sert pour représenter une *mappemonde*, est une de celles dont il est fait mention dans l'*article* CARTE, & où on suppose l'œil dans le plan de l'équateur. Dans cette projection que l'on peut voir, (*fig.* 3. *Géogr.*) le centre de la *mappemonde* est le même que le centre de la terre, & l'équateur est représenté par une ligne droite. On fait aussi quelquefois des *mappemondes* d'une autre espece de projection, où l'œil est supposé au pole, & où le pole est le centre de la *mappemonde*. C'est la premiere des projections dont il est parlé à l'*article* CARTE, & qui est représentée, *fig.* 2 *Géog. Voyez* CARTE & PROJECTION. *Voyez* aussi TERRAQUÉE.

Les lignes ponctuées que l'on voit dans la *fig.* 3. servent à donner une idée de la maniere dont les dégrés du méridien se projetteroient sur l'équateur si l'œil étoit en *B*, & qu'on voulût projetter sur l'équateur, la partie du méridien *ABC*, & non la partie *BDC*. De pareilles cartes seroient vues au milieu, & d'une figure fort bisarre; aussi ne sont-elles point d'usage. (*O*)

MAQUES, *en terme de Vannerie*, ce sont deux brins de bois qui s'élevent sur le devant de la hotte, du fond jusqu'au collet, & servent à former les angles du dos de la hotte.

MAQUEDA, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, avec titre de duché, dans un terroir couvert d'oliviers, à trois lieues de Tolede, & à deux d'Escalona. *Longit.* 14 17. *lat.* 39 50. (*D. J.*)

MAQUEREAU, VEIRAT, VERAT, AURIOL, HORREAU, POISSON D'AVRIL, *scomber* ou *scombrus*, (*Hist. nat.*) poisson de mer sans écailles, & qui croît jusqu'à une coudée. Il a le corps rond, charnu, épais, & terminé en pointe; la queue est profondement fourchue. Il ressemble au thon pour la bouche, dont l'ouverture est grande; les machoires sont minces & aiguës à leur extrémité, & se ferment comme une boîte, car la machoire inférieure entre dans la supérieure. Les yeux sont grands, & d'un jaune de couleur d'or. Quand ce poisson est dans l'eau, il a le dos de couleur de soufre, qui devient bleu dès qu'on le tire de l'eau, & après la mort, ce bleu est interrompu par plusieurs bandes noirâtres. Le ventre & les côtés sont blancs. Le *maquereau* ressemble au bonite & au thon par le nombre & la position des nageoires; il en a une au-dessous de l'anus, & une autre à l'extrémité du dos, qui s'étendent toutes les deux jusqu'à la queue, deux aux ouies, deux au ventre, presques sous celles des ouies, & une autre sur le dos, près de la tête.

Les *maquereaux* sont des poissons de passage; ils fraient en Février, comme le thon, & déposent leurs œufs au commencement de Juin. Ils craignent le grand chaud & le grand froid. La chair en est grasse, de bon goût & presque sans arêtes. Rondelet, *hist. des poissons*, *part. I. liv. VIII. chap. vij. Voyez* POISSONS.

MAQUEREAUX, s. m. (*Pêche.*) Voici comme se fait leur pêche. La manœuvre differe de celle de la pêche des harengs, *voyez* HARENGS. Les filets sont aussi flottans, mais autrement établis. On démâte de même le bateau, & on ne donne qu'une petite cape auborset pour soutenir pendant qu'on jette le filet à la mer. La tête de ces filets-ci se tient toujours à fleur d'eau, & ne coule pas bas comme aux seines. La tessure peut avoir trois mille brasses de long, ayant presque trois cent pieces d'aplets; mais comme le fil qui les compose est fort leger, ils garnissent ordinairement le bas du filet, ou de vieilles seines, ou de manets; quelques-uns même y mettent du plomb: mais comme la tête est fort flottée, les applets se soutiennent toujours à fleur d'eau; aussi n'y a-t-il seulement que seize quarts de futaille pour soutenir le filet dans toute sa longueur. Ces filets dérivent comme les seines, & cette pêche-ci, comme celle des harengs, ne se fait que la nuit. Plus la nuit est obscure, plus on la peut espérer bonne. Les manets sont à fleur d'eau, parce que le *maquereau* s'y éleve, & quand il fait clair, il apperçoit le filet, dont il s'échappe en passant par-dessus. On releve ordinairement le filet au point du jour. *Voyez nos Pl. de Pêche.*

On fait encore la pêche du *maquereau* & autres poissons passagers, d'une maniere particuliere sur la côte de l'amirauté de Quimper en Bretagne. Il faut, pour pratiquer cette pêche, un lieu commode & à l'abri, tel qu'est le coude que forme la pointe de Cleden.

Ceux qui veulent faire cette pêche, ont une ancre ou une grosse pierre percée, du poids de quelques quintaux, sur laquelle on frappe un cordage long de plusieurs brasses. Les pêcheurs, dans leurs petits bateaux, portent cette pierre à cinquante ou soixante brasses loin de la côte de la plus basse-mer, où le pié fuit écoré & escarpé, & les eaux si profondes, qu'il reste toujours plusieurs brasses d'eau, même du tems des plus basses marées; le cordage frappé sur l'ancre, soit de fer ou de pierre, a vingt-cinq & trente brasses de longueur; au bout qui flotte, est amarrée une poulie de retour, en sorte qu'elle puisse surnager à fleur d'eau. On passe ensuite dans cette poulie un même cordage ou une ligne qui vient double jusqu'à la côte. Le pêcheur se place sur une pointe de rocher pour haler & faire venir à lui cette corde quand il le juge à propos.

Sur une partie de cette corde, que l'on nomme *va & vient*, à cause de sa manœuvre, est enfilé ou amarré un filet flotté par la tête, & dont le pié est chargé de quelques pierres, pour le faire caler de sa hauteur; ce sont ou des filets à *maquereau*, ou des tramaux, ou des rets à orphies ou aiguillettes, & des filets de gros fonds.

Quand le pêcheur veut faire sa pêche, & qu'il a placé son filet, il le tire de l'ancre, en halant à lui le cordage opposé; & quand il veut visiter son filet, il hale le côté de la corde où il est amarré: il connoît par l'agitation des flottes de liege, & par leur enfoncement dans l'eau, lorsqu'il s'y est pris du poisson; le filet, par cette manœuvre du cordage, va & vient, il fait passer à ses piés le filet pour en retirer le poisson qui s'y est maillé, ou qui s'est embarrassé dans les mailles des tramaux.

La tissure du filet est ordinairement de quinze à vingt brasses de long sur une brasse & demie de chute. Les plus petites mailles de ces filets sont celles des manets; & comme on y prend des meuilles ou mulets d'une grosseur prodigieuse, les pêcheurs ont des rets à plus grandes mailles, afin que les poissons s'y puissent prendre: ils ne pêchent que les poissons qui se sont maillés dans les filets.

La saison de faire cette pêche pour les mulets, est durant l'hiver, & pour les *maquereaux* pendant le carême. Il faut un tems calme pour pêcher de cette maniere avec succès; les gros vents y sont contraires quelqu'abri qu'il y ait à la côte.

On place quelquefois vingt & plus de ces filets à côté les uns des autres, & ils ne sont souvent éloignés que de quelques brasses. Seulement de cette maniere ils sont placés comme sont situés à la côte les étentes, étaires ou parcs des pêcheurs picards & normands. *Voyez* ETENTE. *Voyez nos Pl. de Pêche.*

MAQUETTE, s. f. les sculpteurs donnent ce nom à une premiere ébauche, en terre molle, de leur ouvrage. *Voyez aussi l'article* GROSSES FORGES.

MAQUIGNON, s. m. (*Maréchal.*) on appelle ainsi celui qui vend des chevaux & les achete pour les revendre. Ce mot est devenu odieux, & on dit maintenant *marchand de chevaux*.

MAQUIGNONAGE, (*Maréchal.*) ce sont les finesses & tromperies que les maquignons emploient pour apprêter leurs chevaux.

MAQUIGNONER *un cheval*, (*Maréchal.*) c'est se servir d'artifices pour cacher ses défauts aux yeux de l'acheteur. Un cheval ainsi ajusté, est un cheval *maquignoné*.

MAQUILUPA, (*Géogr.*) montagne de l'Amérique dans la nouvelle Espagne, & dans la province de Guaxaca. On la passe pour aller de Guaxaca à Chiapa. Gage dit qu'il y a un endroit découvert dans ce passage, où l'on voit d'un côté la vaste mer du Sud, qui est si profonde & si basse, que la tête tourne; & que de l'autre, ce ne sont que rochers & précipices, de deux ou trois lieues de profondeur, capables de glacer le courage des plus hardis voyageurs. (*D. J.*)

MAQUILLEUR, s. m. (*Marine.*) c'est un bateau de simple tillac, dont on se sert pour la pêche du maquereau.

MARABOTIN, s. m. (*Monn.*) nom d'une ancienne monnoie d'or d'Espagne & de Portugal, *Marabotinus*, *maurabotinus*, *marmotinus*, *marbotinus*, &c. Ducange me paroît avoir raison de conjecturer que *marabotin* ou *maurabotin*, vient d'un *butin fait sur les Maures*, *dépouilles des Maures*, & qu'on nomma cette monnoie de ce nom, parce qu'elle fut faite de l'or enlevé aux Maures. C'est donc une monnoie originaire d'Espagne. Henri II. roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine, rendit une sentence arbitrale l'an 1177, entre Alphonse, roi de Castille, & Sanche, roi de Navarre, par laquelle le pre-

premier de ces deux rois est obligé de payer au second, la rente de 3000 *marabotins*. Or quelle apparence que le roi d'Angleterre eût obligé le roi de Castille à payer une pension au roi de Navarre en monnoie étrangere? La reine Blanche de Castille, à la fin du treizieme siecle, fut dotée de 24000 *marabotins*. Plusieurs titres des rois d'Arragon dans le même siecle, font mention des *marabotins* qui doivent leur revenir. S'il est souvent parlé de *marabotins* dans plusieurs titres de la ville de Montpellier, c'est parce que les rois d'Arragon ont long-tems joui de cette ville. De-là vient encore que les *marabotins* eurent cours en France dans les provinces voisines des Pyrénées. Le Portugal eut aussi ses *marabotins*.

Il n'est pas possible de connoître quelle fut exactement la valeur des *marabotins*, soit en Espagne, soit en Portugal, soit en France, parce qu'elle éprouva bien des variations. Nous savons seulement qu'en 1213, 3160 *marabotins* de Portugal pesoient 56 marcs d'or; ainsi chaque marc contenoit 60 *marabotins*, qui par conséquent pesoient chacun 76 grains.

Les consuls de Montpellier promirent à Innocent III. deux marcs d'or, comptant 100 *marabotins*, ou comme ils s'expriment, *masamutins*, pour le marc. Ce ne seroit dans ce calcul que 46 grains $\frac{1}{11}$ de grain pour chaque *marabotin*. François-Nicolas d'Arragon, qui fut fait cardinal en 1356, nous apprend qu'un *marabotin* d'or valoit un florin, lequel en ce tems-là étoit d'or fin, & pesoit 66. grains. Il est dit dans l'histoire de Bretagne du même siecle, que le *marabotin* étoit un besan d'or, *unum auri byzantium, quod* marabotin *nuncupatur*.

Nous pensons que le *marabotin* & l'ancien maravédis d'or, étoient deux monnoies différentes, car en 1213, le *marabotin* pesoit, comme nous l'avons dit, 76 grains, & le maravédis d'or, qui avoit encore cours en 1220, pesoit 84 grains.

Le lecteur trouvera de plus grands détails, s'il en est curieux, dans *l'ouvrage* de M. le Blanc *sur les monnoies, pag.* 179 *& suiv.* (*D. J.*)

MARABOUS *ou* MARBOUTS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mahométans, soit negres, soit maures d'Afrique, donnent à des prêtres pour qui ils ont le plus grand respect, & qui jouissent des plus grands privileges. Dans leur habillement ils different très-peu des autres hommes; mais ils sont aisés à distinguer du vulgaire par leur gravité affectée, & par un air hypocrite & réservé qui en impose aux simples, & sous lequel ils cachent l'avarice, l'orgueil & l'ambition les plus demesurés. Ces *marabous* ont des villes & des provinces entieres, dont les revenus leur appartiennent; ils n'y admettent que les negres destinés à la culture de leurs terres & aux travaux domestiques. Ils ne se marient jamais hors de leur tribu; leurs enfans mâles sont destinés dès la naissance aux fonctions du sacerdoce; on leur enseigne les cérémonies légales contenues dans un livre pour lequel après l'alcoran, ils marquent le plus grand respect; d'ailleurs leurs usages sont pour les laïcs un mystere impénétrable. Cependant on croit qu'ils se permettent la polygamie, ainsi que tous les Mahométans. Au reste ils sont, dit-on, observateurs exacts de l'alcoran; ils s'abstiennent avec soin du vin & de toute liqueur forte; & par la bonne foi qu'ils mettent dans le commerce qu'ils font les uns avec les autres, ils cherchent à expier les friponneries & les impostures qu'ils exercent sur le peuple; ils sont très-charitables pour leurs confreres, qu'ils punissent eux-mêmes suivant leurs loix ecclésiastiques, sans permettre aux juges civils d'exercer aucun pouvoir sur eux. Lorsqu'un *marabou* passe, le peuple se met à genoux autour de lui pour recevoir sa bénédiction. Les negres du Sénégal sont dans la persuasion que celui qui a insulté un de ces prêtres, ne peut survivre que trois jours à un crime si abominable. Ils ont des écoles dans lesquelles on explique l'alcoran, le rituel de l'ordre, ses regles. On fait voir aux jeunes *marabous* comment les intérêts du corps des prêtres sont liés à la politique, quoiqu'ils fassent un corps séparé dans l'état; mais ce qu'on leur inculque avec le plus de soin, c'est un attachement sans bornes pour le bien de la confraternité, une discrétion à toute épreuve, & une gravité imposante. Les *marabous* avec toute leur famille, voyagent de province en province en enseignant les peuples; le respect que l'on a pour eux est si grand, que pendant les guerres les plus sanglantes, ils n'ont rien à craindre des deux partis. Quelques-uns vivent des aumônes & des libéralités du peuple; d'autres font le commerce de la poudre d'or & des esclaves; mais le commerce le plus lucratif pour eux, est celui de vendre des *gris-gris*, qui sont des bandes de papiers remplies de caracteres mystérieux, que le peuple regarde comme des préservatifs contre tous les maux; ils ont le secret d'échanger ces papiers contre l'or des negres; quelques-uns d'entr'eux amassent des richesses immenses, qu'ils enfouissent en terre. Des voyageurs assurent que les *marabous*, craignant que les Européens ne fassent tort à leur commerce, sont le principal obstacle qui a empêché jusqu'ici ces derniers de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique & de la Nigritie. Ces prêtres les ont effrayés par des périls qui ne sont peut-être qu'imaginaires ou exagérés. Il y a aussi des *marabous* dans les royaumes de Maroc, d'Alger, de Tunis *&c.* On a pour eux le plus grand respect, au point de se trouver très-honoré de leur commerce avec les femmes.

MARABOUT, s. m. (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne à une voile dont on se sert sur une galere dans le gros tems.

MARACAYBO, (*Géogr.*) ville riche de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Venezuela. Cette ville que les François d'Amérique nomment *Maracaye*, peut avoir six mille habitans, qui y font un grand commerce de cuir, de cacao, qui est le meilleur d'Amérique, & d'excellent tabac, que les Espagnols estiment singulierement. Les Flibustiers françois l'ont pillée deux fois, savoir en 1666 & 1678. Elle est située presqu'à l'entrée & sur le bord occidental du lac, dont elle a pris le nom, ou à qui elle l'a donné. M. Danville, dans sa carte de la province de Venesuela, place *Maracaybo* par les 10 degrés de *latitude* méridionale.

MARACAYBO, *lac de*, (*Géogr.*) ce lac qui communique avec le golfe de Venezuela, est presque de figure ovale, & a environ trente lieues de longueur. Il y a un fort qui en défend le passage, & dans lequel l'Espagne entretient deux cens hommes de garnison.

MARAGNAN, LA CAPITAINERIE DE (*Géogr.*) les Portugais écrivent *Maranhan*, & prononcent *Maragnan*, province de l'Amérique méridionale au Brésil, & l'une de treize portions ou gouvernemens de ce pays-là, dans sa partie septentrionale. Elle est bornée au couchant par la capitainerie de Para. à l'orient par celle de Siara, au septentrion par la mer, au midi par la nation des Tapuyes. Elle renferme une île importante qui mérite un article à part.

MARAGNAN, *l'île de* (*Géogr.*) île de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitainerie à laquelle elle donne son nom. Elle est formée par trois rivieres considérables, qu'on nomme le *Maracu*, le *Topucuru*, & le *Mony*. Cette île est peuplée, fertile, a 45 lieues de circuit, & est éloignée de la ligne vers le sud, de 2. 30. *long.* 323.

Les François s'y établirent en 1612, & y jetterent les fondemens de la ville de *Maragnan*, que les Portugais ont élevés quand ils s'en sont rendus maîtres. Cette ville est petite, mais elle est fortifiée par un château sur un rocher. Elle a un bon port, avec un évêché suffragant de l'archevêque de San-Salvador de la Baya.

Il y a encore dans cette île plusieurs villages, que les gens du pays appellent *Tave*. Ces villages consistent chacun en quatre cabanes jointes en quarré à la maniere des cloîtres. Ces cabanes sont composées de troncs d'arbres & de branches liées ensemble, & couvertes depuis le bas jusqu'au haut de feuilles de palmiers.

Maragnan étant si près de la ligne, les nuits y sont les mêmes dans tout le cours de l'année; on n'y éprouve ni froid ni sécheresse, & la terre y rapporte le maïs avec abondance. Les racines du manioc y croissent aussi fort grosses & en peu de tems. On y a des melons & autres fruits toute l'année.

Les naturels de cette contrée vont tout nuds. Ils se peignent le corps de différentes couleurs, & affectent le noir pour les cuisses. Les femmes se percent les oreilles, & y pendent de petites boules de bois. Les hommes se percent les narines, ou la levre d'en bas, & y suspendent une pierre verte. L'arc & les fleches sont leurs seules armes.

MARAIS, s. m. (*Géograph.*) lieu plus bas que les lieux voisins, où les eaux s'assemblent & croupissent, parce qu'elles n'ont point de sortie; on appelle aussi *marais* certains lieux humides & bas, où l'eau vient quand on creuse un pié ou deux dans la terre.

Les Grecs ont deux mots pour exprimer un *marais*, savoir *elos*, qui répond assez à l'idée que nous avons du mot *marais*, c'est-à-dire une terre basse noyée d'eau; & *limné*, que les Latins rendent également par *palus* & par *stagnum*, un *marais* ou un *étang*, c'est-à-dire un terrein couvert d'eau. Mais les Latins ont fort étendu le sens du mot *palus*, car ils l'emploient à signifier un *lac*; ainsi ils ont dit le *Palus Méotide*, pour désigner

ou

un grand *lac*, qui mérite bien le nom de *mer*, & qui est à l'embouchure du Don.

Les *marais* se forment de plusieurs manieres différentes.

Il y a des terres voisines de rivieres, le débordement arrivé, l'eau se répand sur ces terres, y fait un long séjour, & les affaisse. Pour lors ces terres deviennent des *marais* & restent telles, à moins que l'ardeur du soleil ne les desseche, ou que l'art ne fasse écouler ces eaux. On est parvenu à cet art pour ne pas perdre le terrein, en pratiquant des canaux par où l'eau s'écoule, & en coupant des fossés, dont la terre sert à relever les prairies & à ramasser les eaux auxquelles on ménage un cours, soit par des moulins, soit par quelqu'autre artifice semblable. On empêche de cette maniere que de grands terreins ne restent inondés. Les Hollandois ont desséché quantité de *marais* par cette invention, & c'est ce qu'ils nomment des *polders*.

Il arrive encore que dans un terrein inculte & dépeuplé, les plantes sauvages naissent confusément, & forment avec le tems, un bois, une forêt; les eaux s'assemblent dans un fond, & les arbres qui les couvrent en empêchent l'évaporation. Voilà un *marais* fait pour toujours. Il y a de tels *marais* à Surinam, qui ont commencé avec le monde, & qui ont des centaines de lieues d'étendue.

Les *marais* qui ne consistent qu'en une terre très-humide, se corrigent par des saignées, & deviennent capables de culture, comme le prouvent un grand nombre de lieux des Pays-bas & des Provinces-unies.

L'art même vient à bout de dessécher les terres que l'eau couvre entierement. Il n'a tenu qu'au gouvernement de Hollande de consentir que l'espace qu'occupe aujourd'hui la mer de Harlem, qui n'est proprement qu'un *marais* inondé, ne se changeât en un terrein couvert de maisons & de prairies. Cela seroit exécuté depuis longtems, si les avantages qu'on en tireroit avoient paru sans risque & supérieurs à ceux que cette mer procure au pays.

Il y a des *marais* qu'il ne seroit ni aisé ni utile de dessécher; ce sont ceux qui sont arrosés d'un nombre plus ou moins grand de fontaines, dont les eaux se réunissant dans une issue commune, se frayent une route, & forment une riviere qui se grossissant de divers ruisseaux, fait souvent le bonheur de tout le pays qu'elle arrose.

On appelle à Paris improprement *marais*, des lieux marécageux, bonifiés & rehaussés par les boues de la ville qu'on y a apportées, & où à force de fumier, on fait d'excellens jardinages.

On appelle sur les côtes de France *marais salans*, des lieux entourés de digues, où dans le tems de la marée, on fait entrer l'eau de la mer qui s'y change en sel. (*D. J.*)

MARAIS, (*Jardinage.*) est une espece de légumier situé dans un lieu bas, tel qu'on en voit aux environs de Paris, de Londres, de Rome, de Venise, & des grandes villes.

MARAIS SALANS, *voyez l'article* SALINE.

MARAKIAH, (*Géogr.*) pays maritime d'Afrique entre la ville d'Aléxandrie & la Lybie. Ce pays, au jugement de d'Herbelot, pourroit être pris pour la Pentapole, ou s'il est compris dans l'Egypte, pour la Maréotide des anciens. (*D. J.*)

MARAMBA, (*Hist. mod. superstition.*) fameuse idole ou fétiche adorée par les habitans du royaume de Loango en Afrique, & auquel ils sont tous consacrés dès l'âge de douze ans. Lorsque le tems de faire cette cérémonie est venu, les candidats s'adressent aux devins ou prêtres appellés *gangas*, qui les enferment quelques tems dans un lieu obscur, où ils les font jeûner très-rigoureusement; au sortir de-là il leur est défendu de parler à personne pendant quelque jour, sous quelque prétexte que ce soit; à ce défaut, ils seroient indignes d'être présentés au dieu *Maramba*. Après ce noviciat le prêtre leur fait sur les épaules deux incisions en forme de croissant, & le sang qui coule de la blessure est offert au dieu. On leur enjoint ensuite de s'abstenir de certaines viandes, de faire quelques pénitences, & de porter au col quelque relique de *Maramba*. On porte toujours cette idole devant le mani-bamma, ou gouverneur de province, par-tout où il va, & il offre à ce dieu les prémices de ce qu'on sert sur sa table. On le consulte pour connoître l'avenir, les bons ou les mauvais succès que l'on aura, & enfin pour découvrir ceux qui sont auteurs des enchantemens ou maléfices, auxquels ces peuples ont beaucoup de foi. Alors l'accusé embrasse l'idole, & lui dit: *je viens faire l'épreuve devant toi, ô Maramba!* les negres sont persuadés que si un homme est coupable, il tombera mort sur le champ; ceux à qui il n'arrive rien sont tenus pour innocens.

MARAN-ATHA, (*Critique sacrée.*) termes syriaques qui signifient *le seigneur vient* ou *le seigneur est venu*; ainsi que l'interpretent S. Jérôme, *épitr.* 137, & S. Ambroise, *in. I. Cor.*

C'étoit une menace ou une maniere d'anathème parmi les Juifs. S. Paul dit anathème, *maran-atha*, à tous ceux qui n'aiment point Jesus-Christ, *I. Cor. xvj.* 22. La plûpart des commentateurs, comme S. Jérôme, S. Chrysostome, Théodoret, Grotius, Drusius, *&c.* enseignent que *maran-atha* est le plus grand de tous les anathèmes chez les Juifs, & qu'il est équivalent à *scham-atha* ou *schem-atha*, le *nom vient*: c'est-à-dire *le seigneur vient*: comme si l'on disoit: *Soyez dévoué aux derniers malheurs & à toute la rigueur des jugemens de Dieu; que le seigneur vienne bientôt pour tirer vengeance de vos crimes*. Mais Selden, *de synedr. lib. I. cap. viij.* & Ligfoot dans sa *dissertation* sur ce mot, soutiennent qu'on ne trouve pas *maran-atha* dans ce sens chez les rabbins. On peut cependant fort bien entendre ce terme dans S. Paul dans un sens absolu, que celui qui n'aime point notre seigneur Jesus-Christ, soit anathème, c'est-à-dire *le Seigneur a paru, le Messie est venu*; malheur à quiconque ne le reçoit point: car le but de l'apôtre est de condamner l'incrédulité des Juifs. On peut voir sur cette matiere les dissertations d'Elie Veihemajerus *de Paulino anathematismo ad I. Cor. xvj.* 22. & de Jean Rennerus, dans le recueil des *dissert.* intitulé, *Thesaurus theologico-philosophicus, part. II. p.* 578. 582 *& seq.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tome II. pag.* 615 *&* 616.

Bingham doute que cette espece d'excommunication, qui répondoit au *schammatha* des Juifs, ait jamais été en usage dans l'Eglise chrétienne quant à ses effets, qui étoient de condamner le coupable, & de le séparer de la société des fidéles sans aucun espoir de retour. Il ajoute que dans les anciennes formules d'excommunication usitées dans la primitive église, on ne trouve point le mot *maran-atha*, ni aucun autre qui en approche pour la forme; car enfin, dit-il, quelque criminels que fussent ceux que l'Eglise excommunioit, & quelque grieves que fussent les peines qu'elle leur infligeoit, ses sentences n'étoient point irrévocables si les enfans séparés revenoient à résipiscence, & même elle prioit Dieu de leur toucher le cœur. Et sur cela il se propose la question savoir si l'Eglise prononçoit quelquefois l'excommunication avec exécration ou dévouement à la mort temporelle. Grotius croit qu'elle en a usé quelquefois de la sorte contre les persécuteurs, & en particulier contre Julien l'apostat, que Didyme d'Alexandrie, & plusieurs autres, soit évêques, soit fidéles, prierent & jeûnerent pour demander au ciel la perte de ce prince, qui menaçoit le christianisme d'une ruine totale; mais cet exemple particulier & quelques autres semblables, ne concluent rien pour toute l'Eglise; & S. Chrysostome dans son *homélie* 76, soutient une doctrine toute contraire, & suppose que les cas où l'on voudroit sévir de la sorte contre les hérétiques ou les persécuteurs, non-seulement sont très rares, mais encore impossibles, parce que Dieu n'abandonnera jamais totalement son Eglise à leur séduction ou à leurs fureurs. Bingham *orig. ecclesiast. tom. VII. lib. XVI. cap. iij.* §. 16. *&* 17.

MARANDER, v. n. (*Marine.*) terme peu usité même parmi les matelots, pour dire *gouverner*.

MARANDER, *terme de pêche*, c'est mettre les filets à la mer, se tenir dessus & les relever. Ainsi les pêcheurs disent qu'ils vont *marander* leurs filets quand ils vont faire la pêche.

MARANES, s. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donna aux Mores en Espagne. Quelques-uns croient que ce mot vient du syriaque *maran-atha*, qui signifie *anathème, exécration*. Mariana, Scaliger & Ducange en rapportent l'origine à l'usurpation que Marva fit de la dignité de calife sur les Abassides, ce qui le rendit odieux lui & ses partisans à tous ceux de la race de Mahammed, qui étoient auparavant en possession de cette charge.

Les Espagnols se servent encore aujourd'hui de ce nom pour designer ceux qui sont descendus de ces anciens maures, & qu'ils soupçonnent retenir dans le cœur la religion de leurs ancêtres; c'est en ce pays-là un terme odieux & une injure aussi atroce que l'honneur d'être descendu des *anciens chrétiens* est glorieux.

MARANON, (*Géogr.*) prononcez *Maragnon*; c'est l'ancien nom de la riviere des Amazones, le plus grand fleuve du monde, & qui traverse tout le continent de l'Amérique méridionale d'occident en orient.

Le nom de *Maranon* a toujours été conservé à ce fleuve, depuis plus de deux siecles chez les Espagnols, dans

tous

tout son cours & dès sa source; il est vrai que les Portugais établis depuis 1616 au Para, ne connoissoient ce fleuve dans cet endroit-là que sous le nom de *riviere des Amazones*, & qu'ils n'appelloient *Maranon* ou *Maranhon* dans leur idiome, qu'une province voisine de celle de Para; mais cela n'empêche point que la riviere des Amazones & le *Maranon* ne soient le même fleuve.

Il tire sa source dans le haut Pérou du lac Lauricocha, vers les onze degrés de latitude australe, se porte au nord dans l'étendue de 6 degrés, ensuite à l'est jusqu'au cap de Nord, où il entre dans l'Océan sous l'équateur même, après avoir couru depuis Jaen, où il commence à être navigable, 30 degrés en longueur, c'est-à-dire 750 lieues communes, évaluées par les détours à mille ou onze cent lieues. *Voyez la carte du cours de ce fleuve*, donnée par M. de la Condamine dans les *mém. de l'acad. des Scienc. ann.* 1745.

MARANT, (*Géog.*) on écrit aussi *Marand* & *Marante*, petite ville de Perse dans l'Adirbetzan, dans un terrein agréable & fertile. Les Arméniens, dit Taverniers, croient par tradition que Noé a été enterré à *Marant*, & ils pensent que la montagne que l'on voit de cet endroit dans un tems serain, est celle où l'arche s'arrêta après le déluge. *Longitude* 81. 15. *latit.* 37. 30. suivant les observations des Persans. (*D. J.*)

MARANTE, s. f. *maranta*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale presqu'en forme d'entonnoir, découpée en six parties, dont il y en a trois grandes & trois petites, placées alternativement. La partie inférieure du calice devient dans la suite un fruit ovoïde qui n'a qu'une seule capsule & qui renferme une semence dure & ridée. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MARASA, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans le royaume de Cassena ou de Ghana, entre une riviere qui vient de Canum, & les frontieres du royaume de Zeg-zeg, selon M. de Lisle. (*D. J.*)

MARASME, s. m. (*Medecine.*) μαρασμὸς. L'étymologie de ce nom vient du grec μαραίνω, *je flétris*, *je desseche*, & cette maladie est en effet caractérisée par un desséchement général & un amaigrissement extrême de tout le corps; c'est le dernier période de la maigreur, de l'atrophie & de la consomption. Lorsque le *marasme* est décidé, les os ne sont plus recouverts que d'une peau rude & desséchée; le visage est hideux, décharné, représentant exactement la *face* qu'on appelle *hypocratique*, que cet illustre auteur a parfaitement peint dans ses *coaques*, *cap. vj. n°.* 2. Les yeux, dit-il, sont creux, enfoncés, le tour des paupieres est livide, les narines sont seches & pointues; les tempes abatues; les oreilles froides & resserrées; les levres sont sans éclat, appliquées & comme collées aux gencives, dont elles laissent entrevoir la blancheur affreuse; la peau est dure & raboteuse: ajoutez à cela une couleur pâle verdâtre ou tirant sur le noir; mais le reste du corps répond à l'état effroyable de cette partie. La tête ainsi défigurée est portée sur un col grêle, tortueux, allongé; le larynx avance en dehors, les clavicules forment sur la poitrine un arc bien marqué, & laissent à côté des creux profonds; les côtes paroissent à nud, & se comptent facilement: leurs intervalles sont enfoncés; leur articulation avec le sternum & les vertebres, sont très-apparens; les apophyses épineuses des vertebres sont très-saillantes: on observe aux deux côtés une espece de sillon considérable; les omoplates s'écartent, semblent se détacher du tronc & percer la peau; les hypocondres paroissent vuides, attachés aux vertebres; les os du bassin sont presqu'entierement découverts; les extrémités sont diminuées; la graisse & les muscles même qui environnent les os, semblent être fondus; les ongles sont livides, crochus, & enfin toutes les parties concourent à présenter le spectacle le plus effrayant & le plus désagréable. On peut ajouter à ce portrait celui qu'Ovide fait fort élégamment à sa coutume de la faim qu'il personnifie. *Métamorphoses, liv. VIII.*

Hirtus erat crinis, cava lumina, pallor in ore,
Labra incana situ, scabri rubigine dentes;
Dura cutis, per quam spectari viscera possent;
Ossa sub incurvis extabant arida lumbis;
Ventris erat, pro ventre, locus; pendere putares
Pectus, & à spinæ tantummodo crate teneri.
Auxerat articulos macies: genuumque tumebat
Orbis, & immodico prodibant tubere tali.

Ces squelettes vivans sont languissans, fatigués, abattus au moindre mouvement; leur respiration est gênée; le pouls est quelquefois vite, précipité, mais toujours foible & petit; l'appétit manque totalement, le dégoût survient, les forces sont épuisées, *&c.*

On peut compter deux especes de *marasme*; l'un propre aux vieillards, censé *froid*, est une suite assez ordinaire de la vieillesse. Il est connu sous le nom de *senium Philippi*, medecin qui a le premier appellé de ce nom l'état de maigreur & de desséchement qu'on observe chez les personnes décrépites. L'autre est appellé *marasme chaud*; il est ordinairement accompagné d'une fievre lente, hectique, avec des redoublemens sur le soir, sueurs excessives, cours de ventre colliquatif, chaleur âcre dans la paume de la main, *&c.*

L'amaigrissement essentiel à cette maladie indique évidemment que la *non-nutrition*, ἀτροφία, en est la cause immédiate. Personne n'ignore que pour reparer les pertes que le corps fait journellement, il faut prendre des alimens, les digérer; que le chyle qui en est l'extrait passe par les vaisseaux lactés, qu'il parvienne dans les vaisseaux sanguins; que les parties muqueuses, nutritives s'en séparent, s'appliquent *& intrasuscipiantur*, aux différentes parties du corps qui leur sont analogues. Ainsi le moindre dérangement dans quelqu'une de ces actions, trouble, empêche la nutrition; & s'il est constant il conduit au *marasme*. Ainsi, premierement, des abstinences trop longues, des indigestions continuelles, en sont des causes fréquentes; le vice des sucs digestifs, & sur-tout de la salive, mérite souvent d'être accusé. Ruisch a deux observations remarquables à ce sujet; l'une concernant un soldat à qui les conduits de Stenon qui portent la salive de la parotide à la bouche, avoient été coupés; il tomba invinciblement dans le *marasme*. On ne put en arrêter les progrès & le guérir, qu'en substituant des conduits salivaires artificiels. L'autre observation regarde une jeune dame qui ayant essayé toutes sortes de remedes inutilement pour guérir d'une maigreur affreuse, vint le consulter; il s'apperçut pendant qu'elle parloit, qu'elle crachoit continuellement; il soupçonna la cause de sa maladie, & ne lui conseilla autre chose que de s'abstenir de cracher, ce qu'elle fit avec succès. Le défaut de la bile, du suc gastrique, *&c.* peut aussi produire le même effet; & en général dans les premieres voies toutes les causes qui empêcheront la digestion des alimens, le passage du chyle dans les vaisseaux destinés à le porter au sang. Sous ce point de vûe on peut ranger l'obstruction du pylore, la lienterie, le flux *chimeux* ou la passion cœliaque, le flux chyleux, l'obstruction des vaisseaux lactés, des glandes du mésentere, les blessures du canal thorachique, *&c.* L'application & l'intus-susception des parties muqueuses, nutritives, est détournée dans les maladies aiguës, inflammatoires, ce suc nourricier forme alors la matiere des crachats; dans les fievres lentes, hectiques suppuratoires, toute la graisse se fond, le tissu cellulaire est changée en son premier état de mucosité, & fournit la matiere des suppurations abondantes; tout le suc muqueux se dissipe par-là, ce qui fait que le *marasme* accompagne & termine aussi souvent la phthisie: la même chose arrive dans le diabete, les cours de ventre colliquatifs, la sueur angloise, *&c.* mais il n'y a point d'évacuation qui devenant immodérée soit plus promptement suivie du *marasme* que celle de la semence: comme ce sont les mêmes parties qui constituent cette liqueur prolifique, & qui servent à la nutrition, il n'est pas étonnant que les personnes qui se livrent avec trop d'ardeur aux plaisirs de l'amour, & qui dépensent beaucoup de semence, maigrissent d'abord, se dessechent, tombent dans le *marasme* & dans cette espece de consomption, connue sous le nom de *tabes dorsalis*. Enfin il peut se faire que sans aucun vice de la part des fluides, sans que le suc nourricier manque, le *marasme* soit excité, les vaisseaux seuls péchans étant pour la plûpart trop rigides, desséchés & oblitérés, ou sans force & sans action, & c'est ce qui me semble le cas du *marasme senile*.

Les observations anatomiques confirment & éclaircissent l'action des causes que nous avons exposées: elles font voir que les vices du foie & des glandes du mésentere ont la plus grande part dans la production de cette maladie. Fontanus (*respons. & curat. lib. I.*) trouva dans un enfant le foie prodigieusement gros & ulcéré, la rate naturelle, l'épiploon manquant tout-à-fait, *&c.* Gaspard Bauhin observa dans une jeune fille le foie beaucoup augmenté, les glandes du mésentere skirrheuses, *&c.* Le cadavre d'une femme que Fabrice Hildan ouvrit, lui présenta des tumeurs stéatomateuses répandues dans le mésentere, un skirrhe considérable sous la veine porte dans le pancréas, le foie dur & pâle, *&c. centur.* 1. *observ.* 89. Timée rapporte avoir trouvé le foie skirrheux, grossi, marqueté de taches noires, toutes les parties qui l'environnoient corrompues, *&c. lib. VI. epist.* 8. Dans le cadavre d'une femme, Simon Schultzius raconte

conte qu'il vit le péritoine, le mésentere, l'épiploon, le pancréas presqu'entierement détruits, le foie dur, ulcéré, augmenté en masse au point qu'il pesoit cinq à six livres; il n'y avoit aucun vice remarquable dans l'estomac & la ratte, *miscell. curios. ann.* 1674. *p.* 85. Dans d'autres le foie a aussi paru skirrheux, mais rapetissé, le pancréas obstrué, les glandes du mésenterie durcies, Kerkringius, *observ. anat.* 65. Ayant fait ouvrir un malade mort dans le *marasme*, j'ai observé tout le mésentere obstrué, les glandes lymphatiques entierement skirrheuses. On a trouvé quelquefois dans le mésentere des glandes comme des œufs, des noix. Warthon dit avoir vu une tumeur qui occupoit presque tout le mésentere, qui avoit un pié de long & six pouces de large, *adenograph. cap. xj.* & David Lagneau raconte qu'il y en avoit une dans le ventre d'une femme attachée au muscle lombaire, de la grosseur d'une tête de veau, *de sanguin. mission. pag.* 385. Dans plusieurs cadavres on n'a apperçu d'autre cause évidente que des vers nichés dans quelque intestin, & sur-tout le tœnia ou ver solitaire. Il est certain que ceux qui en sont attaqués maigrissent considérablement, ont cependant très-bon appétit & mangent beaucoup: sans doute que ces vers se nourrissent eux-mêmes du chyle dont ils privent le malade. On trouva dans le cadavre d'une jeune fille de Montpellier morte de *marasme*, le foie couvert de vermes, les intestins & le mésentere même remplis de vers lombricaux assez longs, *phil. falmuth. centur.* 1. *observ.* 5. Il n'y a aucune de ces observations qui ne confirme la sentence d'Hypocrate, *lib. de loc. in hom.* ὅτι σπλὴν θάλλει, τὸ σῶμα φθίνει: lorsque la rate est en bon état & florissante, le corps décroit & maigrit.

La description que nous avons donnée de cette maladie en rend le diagnostic évident; quant au prognostic, on peut assurer que lorsque le *marasme* est bien décidé, il est ordinairement incurable: la maigreur, l'atrophie peuvent se guérir, mais ces maladies sont encore plus dangereuses que l'obésité; car il vaut mieux pécher en faisant une diete trop peu exacte qu'en la faisant trop sévere: les accidens qui suivent cette faute sont toujours beaucoup plus graves. Hypocr. *aphor.* 5. & 6. *lib. I.* Cette maladie est plus fréquente & beaucoup plus mortelle chez les enfans que chez les adultes, parce qu'ils ont besoin plus fréquemment de nourriture; au lieu que les personnes d'un certain âge supportent beaucoup plus facilement l'abstinence, *id. ibid. aphor.* 13. & 14. La maladie touche à son terme & l'on peut juger la mort prochaine, lorsque les sueurs nocturnes sont abondantes, que les cheveux tombent, & que le cours de ventre survient. *Id. lib. V. aphor.* 12. On peut avoir quelqu'espérance si la foiblesse diminue, si la peau s'humecte, s'assouplit, &c. Le *marasme senile* demanderoit pour sa guérison les secrets de Medée, qui étant chimériques ne laissent aucun espoir dans cet état; il n'y a que la mort qui puisse terminer cette maladie, après laquelle tout le monde soupire, & qu'on trouve cependant bien incommode.

Il est rare qu'on puisse donner des remedes avec succès dans le *marasme* parfait: lorsqu'il dépend de quelqu'évacuation excessive, les secours les moins inutiles sont les mets succulens, restaurans, analeptiques; lorsqu'on soupçonne qu'il dépend de l'obstruction des glandes mésentériques, on peut essayer quelque leger apéritif stomachique: les savoneux ont quelquefois réussi chez les enfans dans les premiers degrés de *marasme*, de même que la rhubarbe, les martiaux pour ceux qui sont sevrés, les frictions sur le bas-ventre. On a vu quelques bons effets des bains, sur-tout lorsque le *marasme* étoit causé par les *crinons*. Je pense que les eaux minérales sulphureuses, telles que les eaux de Barrege, de S. Laurent, &c. pourroient avoir quelques succès dans certains cas: l'usage de ces eaux est souvent suivi d'une souplesse & d'une humectation de la peau tojours favorable & d'un bon augure. Dans des maladies aussi desespérées, on peut sans crainte essayer toutes sortes de remedes: quelquefois la guérison est opérée par les plus singuliers, & ceux qui paroissent les plus opposés. Hippocrate raconte dans ses *épidemies*, *liv. V.* que n'ayant pu venir à bout d'arrêter par aucun remede les progrès du *marasme* dans un homme, il le fit saigner aux deux bras jusqu'au *blanc*, comme on dit, ce secours en apparence déplacé fit lui seul en peu de tems ce que les autres n'avoient pu faire. Galien guérit aussi une malade par la même méthode; il fit tirer en trois jours plus de trois livres de sang, *épidem. liv. VI. sect.* 3. Il arrive aussi quelquefois que les malades désirent vivement certains mets, il faut bien se garder de les leur refuser: l'estomac digere bien ce qu'il appete avec avidité. Il y a une foule d'observations par lesquelles il conste que les alimens les plus mauvais en apparence ont opéré des guérisons surprenantes.

Un homme, au rapport de Panarole, fut guéri du *marasme* en mangeant des citrons en abondance, *observ.* 36. *pentecost.* 2. Une femme qui étoit dans le même cas dut pareillement sa guérison à une grande quantité d'huitres qu'elle avala, Tulpius *medic. obs. lib. II. observ.* 8. De pareils faits assez fréquens, au grand deshonneur de la Medecine, devroient faire ouvrir les yeux aux medecins routiniers, & les convaincre de l'insuffisance de leur routine. Zacutus Lusitanus recommande dans le *marasme* particulier la *pication*, c'est-à-dire de faire frapper la partie *atrophiée* avec des férules enduites de poix, *prax. admir. lib. I. observ.* 136.

MARATHESIUM, (*Géog.*) ville d'Asie, dans la Lydie, aux confins de la Carie, selon Pline, *liv. V. c. xxix.* Scylax, dans son Périple, la place entre Ephèse & Magnésie. (*D. J.*)

MARATHON, (*Géog. anc. & mod.*) bourg de Grece, dans l'Attique, sur la côte, à dix milles d'Athènes, du côté de la Béotie. Il tiroit son nom de *Marathon*, petit-fils d'Alœus, qui selon la fable, avoit le soleil pour pere. Etant arrivé dans la partie maritime de l'Attique; il fonda la bourgade de *Marathon*, & lui donna son nom. Ce lieu devint ensuite plus connu par la victoire de Thésée sur un furieux taureau qui ravageoit la tétrapole d'Attique. Thésée le combattit dans le territoire de *Marathon*, le dompta, & le sacrifia au temple de Delphes. Mais le nom de *Marathon* s'est immortalisé par la victoire que les Athéniens, sous la conduite de Miltiade, y remporterent sur les Perses la troisieme année de la soixante-deuxieme olympiade. On plaça dans la galerie des peintures d'Athènes, un tableau qui représentoit cette célebre bataille. Miltiade s'y vit seulement représenté dans l'attitude d'un chef, qui exhorte le soldat à faire son devoir; mais tout vainqueur qu'il étoit, il ne put jamais obtenir que son nom fut écrit au bas du tableau; on y grava celui du peuple d'Athènes.

Marathon, si fameux dans l'antiquité, a bien changé de face; ce n'est plus qu'un petit amas de quinze ou vingt métairies, habitées par une centaine d'Albanois. Il est éloigné de trois milles de la mer, & de sept ou huit d'Ebréo-castro, ce qui répond aux soixante-quatre stades que Pausanias met de distance entre *Marathon* & Rhamnus.

Le même Pausanias parle aussi du lac de *Marathon*, & dit qu'il étoit en grande partie rempli de vase: les Perses mis en fuite s'y précipiterent d'épouvante.

La plaine de *Marathon*, où se donna cette grande bataille, s'appelle toujours *campi Marathonii*; elle a environ douze milles de tour, & consiste pour la plus grande partie en des champs labourés, qui s'étendent depuis les montagnes voisines jusqu'à la mer.

Cette plaine est coupée par la riviere de *Marathon*, & c'est peut-être celle qu'on nommoit anciennement *Macaria*, elle vient du mont Parnèthe, passe de nos jours par le milieu du village de *Marathon*, & va se dégorger dans l'Euripe.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les *Atticus Herodès* étoient de *Marathon*, & fleurissoient sous Nerva, Trajan & Marc-Aurele. Atticus pere, ayant trouvé dans sa maison un riche trésor, manda à l'empereur Nerva, ce qu'il vouloit qu'il en fît; l'empereur lui répondit: „ Vous pouvez user de ce que vous avez trouvé „. Atticus lui récrivit, que ce trésor étoit très-considérable, & fort au-dessus de la condition d'un particulier. Nerva lui répliqua: „ Abusez si vous voulez „ de votre trésor inopiné, mais il vous appartient „. Le fils d'Atticus en jouit, & en employa une partie à décorer Athènes de superbes édifices. Il embellit aussi le Gymnase d'Olympie de superbes statues de marbre du mont Penthélique. En même tems il cultiva les lettres, les étudia sous Phavorien, & devint si éloquent, qu'il mérita lui-même d'avoir Marc-Aurele pour disciple. Il fut élu à la dignité de consul romain, & mourut à 76 ans. Il avoit fait plusieurs ouvrages dont parle Philostrate, & que le tems nous a ravis. (*D. J.*)

MARATHOS, (*Géog. anc.*) ville de la Phénicie, de laquelle Pomponius Méla, *liv. I. chap. xij.* dit, *urbs non obscura Marathos*; c'est présentement *Margat*. (*D. J.*)

MARATHUSE, (*Géog. anc.*) en latin *Marathussa*, île d'Asie, sur la côte de l'Asie mineure, vers Ephèse, selon Pline, *liv. V. chap. xxxj.* & près de Clazomènes, selon Thucydide; son nom venoit de la quantité de fenouil dont elle abondoit. (*D. J.*)

MARATIENS, LES (*Géog. anc.*) *Maratiani*, dans Pline. *liv. VI. chap. xvj.* ancien peuple à l'orient de la mer Caspienne, vers la Sogdiane. Le P. Hardouin lit *Maratians*, & tire leur nom de *Maraca*, ville dans la Sogdiane, sur l'Oxus, selon Ptolomée; mais comme Pline a nommé, deux lignes plus haut, les habitans de Maraca, & qu'il les appelle *Maracei*, il les distingue donc des *Maratians*, qui nous restent toujours inconnus. (*D. J.*)

MARATTES, ou MAHARATAS, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une nation de brigands, sujets de quelques rajahs ou souverains indiens idolâtres, qui descendent du fameux rajah Sevagi, célebre par les incursions & les conquêtes qu'il fit vers la fin du siecle passé, qui ne purent jamais être réprimées par les forces du grand-mogol. Les successeurs de ce prince voleur, se sont bien trouvés de suivre la même profession que lui, & le métier de brigands est le seul qui convienne aux *Marattes* leurs sujets. Ils habitent des montagnes inaccessibles, situées au midi de Surate, & qui s'étendent jusqu'à la riviere de Gongola, au midi de Goa, espace qui comprend environ 250 lieues; c'est de cette retraite qu'ils sortent pour aller infester toutes les parties de l'Indostan, où ils exercent quelquefois les cruautés les plus inouies. La foiblesse du gouvernement du grand-mogol a empêché jusqu'ici qu'on ne mît un frein aux entreprises de ces brigands, qui sont idolâtres, & qui parlent un langage particulier.

MARAVA, (*Géog.*) petit royaume des Indes, entre les côtes de la Pêcherie & de Coromandel, est borné au nord par le royaume de Tanjaour, au sud-ouest par celui de Travaucour, & au couchant par le Maduré dont il est tributaire. (*D. J.*)

MARAUDE, f. m. (*Art. milit.*) c'est à la guerre le pillage que les soldats qui sortent du camp sans ordre, vont faire dans les villages des environs.

La *maraude* est entierement préjudiciable dans les armées, elle empêche les paysans des environs du camp d'apporter leurs denrées, par la crainte d'être pillés en y allant: elle fait aussi périr beaucoup de braves soldats, qui sont assommés par les paysans. Lorsque les maraudeurs sont pris par le prevôt de l'armée, il les fait pendre sur le champ.

On pourroit apporter quelque remede à la *maraude*, si on chargeoit les colonels des désordres de leurs soldats, & si on punissoit l'officier particulier quand on trouveroit son soldat hors du camp. En établissant cette police, on ne seroit pas long-tems à s'appercevoir du changement qu'un tel ordre apporteroit dans une armée. Mais de faire pendre simplement un malheureux qui a été pris sur le fait, comme il est d'usage de le faire, c'est un foible remede. Le prevôt n'attrape ordinairement que les sots, cela ne va pas à la source du mal, & c'est ne rien faire d'important pour l'arrêter.

MARAUDEUR, f. m. (*Art. milit.*) est un soldat qui va à la maraude, ou à la petite guerre. *Voy.* MARAUDE.

MARAVEDI, f. m. (*Hist. mod.*) petite monnoie de cuivre qui a cours en Espagne, & qui vaut quelque chose de plus qu'un denier de France. Ce mot est arabe, & est dérivé de *almoravides*, l'une des dinasties des Mores, lesquels passant d'Afrique en Espagne, donnerent à cette monnoie leur propre nom, qui par corruption se changea ensuite en *maravedi*; il en est fait mention dans les décrétales aussi-bien que d'autres auteurs latins sous le nom de *marabitini*.

Les Espagnols comptent toujours par *maravedis*, soit dans le commerce, soit dans les finances, & quoique cette monnoie n'ait plus cours parmi eux. Il faut 63 *maravedis* pour faire un réal d'argent, ensorte que la piastre ou piece de huit réaux contient 504 *maravedis*, & la pistole de quatre pieces de huit en contient 2016. *Voyez* MONNOIE.

Cette petitesse du *maravedi* produit de grands nombres dans les comptes & les calculs des Espagnols, de façon qu'un étranger ou un correspondant se croiroit du premier coup d'œil débiteur de plusieurs millions pour une marchandise qui se trouve à peine lui coûter quelques louis.

Les lois d'Espagne font mention de plusieurs especes de *maravedis*, les *maravedis* alphonsins, les *maravedis* blancs, les *maravedis* de bonne monnoie, les *maravedis* combrenos, les *maravedis* noirs, les vieux *maravedis*: quand on trouve *maravedis* tout court, cela doit s'entendre de ceux dont nous avons parlé plus haut; les autres sont différens en valeur, en finance, en ancienneté, &c.

Mariana assure que cette monnoie est plus ancienne que les Maures, qu'elle étoit d'usage du tems des Goths; qu'elle valoit autrefois le tiers d'un real, & par conséquent douze fois plus qu'aujourd'hui. Sous Alphonse XI. le *maravedi* valoit dix-sept fois plus qu'aujourd'hui; sous Henri second, dix fois; sous Henri III. cinq fois; & sous Jean II. deux fois & demie davantage.

MARBELLA, (*Géog.*) petite ville maritime d'Espagne, à l'extrémité occidentale du royaume de Grenade, avec un port fort commode; c'est peut-être la *Saldaba* des anciens. (*D. J.*)

MARBRE, f. m. (*Hist. nat. Min.*) *marmor*, c'est une pierre opaque, compacte, prenant un beau poli, remplie pour l'ordinaire de veines & de taches de différentes couleurs. Quoiqu'assez dure, cette pierre ne fait point feu lorsqu'on la frappe avec de l'acier; l'action du feu la réduit en chaux, & elle se dissout dans tous les acides, d'où l'on voit que c'est une pierre calcaire.

Les couleurs du *marbre* varient à l'infini. Il y en a qui n'a qu'une seule couleur; il est ou blanc, ou noir, ou jaune, ou rouge, ou gris, &c. Il y en a d'autre qui est rempli de veines & de couleurs différentes. Ces couleurs ne changent rien à la nature de la pierre, elles viennent de différentes substances minérales & métalliques comme celles des autres pierres. Les *marbres* noirs paroissent colorés par une substance bitumineuse, dont on découvre l'odeur en les frottant.

L'on a donné différens noms aux *marbres* d'après leurs différentes couleurs, d'après leurs accidens, & d'après les différens endroits où on les trouve. Il seroit trop long de rapporter ici tous ces noms, qui ont jetté beaucoup de confusion dans cette matiere, on les trouvera répandus dans les différens articles. Pour *marbre de Paros*, *voyez* PAROS, & ainsi des autres. En général on observera que les *marbres* des anciens nous sont assez peu connus, Pline ne nous en a souvent transmis que le nom. *Voyez l'art. Maçonnerie*

Tous les *marbres* n'ont point la même dureté, & ne prennent point un poli également brillant; il y en a qui se travaillent aisément, d'autres s'égrainent & se cassent très-facilement.

Le *marbre* se trouve par couches & par masses, qui sont quelquefois très épaisses & très considérables; celles qui sont les plus proches de la surface de la terre sont communément les moins bonnes, étant remplies de fentes, de gersures, & de ce que les Marbriers appellent des *terrasses*, ou des veines d'une matiere étrangere, qui l'interrompent & empêchent qu'on ne le puisse travailler avec succès.

Baglivi, dans son traité *de lapidum vegetatione*, rapporte un grand nombre d'exemples, qui prouvent évidemment que le *marbre* se reproduit de nouveau dans les carrieres d'où il a été tiré; il dit que l'on voyoit de son tems des chemins très-unis, dans des endroits où cent ans auparavant il y avoit eu des carrieres très-profondes; il ajoute qu'en ouvrant des carrieres de *marbre* on rencontre des haches, des pics, des marteaux, & d'autres outils enfermés dans du *marbre*, qui ont vraissemblablement servi autrefois à exploiter ces mêmes carrieres, qui se sont remplies par la suite des tems, & sont devenues propres à être exploitées de nouveau.

Wallerius soupçonne que c'est une craie ou terre calcaire ou marneuse qui sert de base au *marbre*, & qu'il est venu s'y joindre une portion plus ou moins grande d'un sel volatil, & une matiere bitumineuse, qui jointe au sel marin, a fourni le *gluten* ou le lien qui a donné de la dureté & de la consistence à cette pierre; il conjecture que c'est par cette raison que l'Italie, à cause du voisinage de la mer, est plus riche en *marbre* de la meilleure qualité que les autres parties de l'Europe.

Quoi qu'il en soit de ce sentiment, il est certain que l'on trouve de très-beau marbre dans plusieurs contrées qui sont fort éloignées de la mer. Au reste, ce sentiment est plus probable que celui de Linnœus qui croit que c'est l'argille qui sert de base au *marbre*, car cette idée est démentie par les propriétés calcaires que l'on remarque dans cette pierre.

Les propriétés que l'on a attribuées au *marbre*, suffisent pour faire sentir que c'est mal-à-propos que l'on a appellé *marbre* une infinité de pierres, qui sont ou de vraies cailloux ou des pierres argilleuses qui en different essentiellement. La propriété de faire effervescence avec les acides, tels que le vinaigre, l'eau-forte, &c. suffit pour faire reconnoître très-promptement les *marbres*, & pour les distinguer des porphyres, des granits, & des jaspes, avec lesquels on les a souvent confondus.

Il y a des *marbres* qui ne sont composés que d'un amas confus de petits fragmens de différentes couleurs, qui ont été comme collés ou cimentés les uns aux autres par un nouveau suc pierreux de la même nature

que

que ces morceaux. Ces *marbre* ainsi formés de pieces de rapport, se nomment *breche*. La breche d'Alep est un *marbre* composé d'un amas de fragmens plus ou moins petits, qui sont ou rougeâtres, ou gris, ou bruns, ou noirâtres, mais où le jaune domine. La breche violette est un *marbre* composé de fragmens blancs, violets, & quelquefois bruns. La breche grise est composée de morceaux gris, noirs, blancs, bruns, &c.

Les Marbriers donnent une infinité de noms différens aux *marbres*, suivant leurs différentes couleurs. C'est ainsi qu'il y a un *marbre* qu'ils appellent *verd-d'Egypte*, un autre *verd-de-mer*, *verd-de-campan*, *jaune antique*, &c.

Le *marbre* renferme souvent des coquilles, des madrépores, & différens corps marins que l'on y distingue fort aisément. Les *marbres* de cette espece s'appellent en général *marbres coquilliers*. Tel est le *marbre* appellé *lumachelle*, le *marbre* d'*Altorf* qui renferme des cornes d'ammon, &c.

Le *marbre*, qu'on appelle *statuaire*, est celui dont on fait les statues; on choisit communément pour cela qui est blanc & qui n'a point de veines colorées; parce qu'étant d'une matiere plus uniforme & moins mélangée, il se travaille plus aisément. On dit qu'il est devenu extrémement rare parmi nous; cependant il s'en trouve dans les pays de Bareith, en Saxe, en Silésie, &c.

Le *marbre* de Florence a cela de particulier, qu'il est composé de fragmens recollés qui représentent quelquefois exactement assez des ruines, des masures, des rochers. &c.

Quels que soient les accidens qui se trouvent dans le *marbre*, ils ne changent rien à sa nature; & il a toujours les propriétés que nous lui avons attribuées. Il est certain que cette pierre donne une chaux excellente: & les anciens s'en servoient pour cet usage. On prétend avec beaucoup de vraissemblance, que le mortier fait avec cette chaux donnoit à leurs édifices une solidité plus grande que n'ont ceux des modernes, qui font de la chaux avec des pierres beaucoup plus tendres & moins compactes que n'est le *marbre*.

Le *marbre* se trouve très-abondamment dans presque toutes les parties du monde; on vante sur-tout celui d'Italie: peut-être que si on se fût donné autant de peine pour en trouver ailleurs, on en eût rencontré qui ne lui céderoit en rien. Tout le monde connoît le fameux *marbre* de Paros dont les anciens statuaires faisoient des statues si belles, dont quelques-unes ont échappé aux injures des ans & de la barbarie. La Grece, l'Archipel, l'Egypte, la Sicile & l'Espagne fournissoient aux Romains les *marbres* précieux qu'ils prodiguoient dans ces édifices pompeux, dont les ruines même nous inspirent encore du respect.

On trouve une très-grande quantité de *marbres* de différentes couleurs & qualités en Allemagne, en Angleterre, en Suede, &c. Dans la France, le Languedoc & la Flandre en fournissent sur-tout des carrieres très-abondantes; & l'on en rencontreroit dans beaucoup d'autres provinces, si l'on se donnoit la peine de les chercher. Les *marbres* les plus communs en France sont le *marbre de rance*, le *marbre d'Antin*, ou sexanculin, la griotte de Flandre, le *marbre* de Cerfontaine, la breche de Flandre, le *marbre* de Givet, le *marbre* du Marquise près de Boulogne, le *marbre* de Sainte Beaume, &c.

L'albâtre que beaucoup d'auteurs ont faussement pris pour une pierre gypseuse, a toutes les propriétés que l'on a attribuées aux *marbres* dans cet article. Il doit donc être regardé comme un *marbre* plus épuré, qui a un peu de transparence, & qui s'est formé de la même maniere que les stalactites: c'est ce que prouvent ses veines ondulées qui annoncent que des couches successives sont venues se déposer les unes sur les autres.

On est aisément parvenu à donner diverses couleurs au *marbre*. Les couleurs tirées des végétaux, comme le safran, le suc de tournesol, le bois du bresil, la cochenille, le sang-de-dragon, &c. teignent le *marbre*, & le pénetrent assez profondément, pourvû qu'on joigne à ces matieres colorantes un dissolvant convenable, tel que de l'esprit-de-vin, ou de l'urine mêlée de chaux vive & de soude, ou des huiles, &c. mais on fera prendre au *marbre* des couleurs plus fortes, plus durables, & qui pénétreront plus avant, en se servant de dissolutions métalliques faites dans les acides, tels que l'eau-forte, l'esprit de sel, &c.

On peut faire du *marbre* artificiel. Pour cet effet, on commence par faire un fond avec du plâtre gâché dans de l'eau de colle, on couvrira ce fond de l'épaisseur d'environ un demi-pouce avec la composition suivante.

On prendra de la pierre à plâtre feuilletée & transparente comme du talc; on la calcinera dans le feu & on la réduira en une poudre très-fine; on détrempera dans une eau de colle très-forte, & l'on y joindra soit de l'ochre rouge, soit de l'ochre jaune, soit de telle autre couleur qu'on voudra: on ne mêlera point exactement la couleur avec la composition, quand on voudra contrefaire un *marbre* veiné. Quand on aura appliqué cette composition & qu'elle se sera parfaitement séchée, on lui donnera le poli en la frottant d'abord avec du sablon, & ensuite avec de la pierre-ponce ou du tripoli & de l'eau, & on finira par la frotter ensuite avec de l'huile. *Voyez* STUC. (—)

MARBRE *de Paros*. (*Chronolog.*) Voilà le plus beau monument de chronologie qui soit au monde. Il est également connu sous les titres de *marbres de Paros*, *d'Arondel & d'Oxford*.

Cette chronique celebre tira son premier nom de l'île de *Paros* où elle a été trouvée au commencement du xvij. siecle. Les *marbres* sur lesquels elle est gravée, passerent en Angleterre aux dépens du lord Howard comte d'Arondel, qui envoya dans le Levant Thomas Pétre, pour y acquérir les plus rares morceaux d'antiquité: & celui-ci fut le principal: il mérite donc de porter le nom du seigneur à qui l'Europe en a obligation. On l'appella aussi *marbres* d'Oxford, *marmora oxoniensia*, parce qu'ils ont été confiés à la garde de cette fameuse université.

On ne sait point le nom du citoyen de Paros qui dressa ce monument de chronologie; mais personne n'ignore qu'il contient les plus celébres époques greques depuis le regne de Cécrops fondateur du royaume d'Athènes, jusqu'à l'archonte Diognete, c'est-à-dire la suite de 1318 années. Ces époques qui n'ont pas été altérées comme les manuscrits, nous apprennent la fondation des plus illustres villes de Grece, l'âge des grands hommes qui en ont été l'ornement, & beaucoup d'autres particularités. Par exemple, nous savons par ces *marbres*, qu'Hésiode a vécu 37 ans avant Homere, que Sapho n'a écrit qu'environ 300 ans après ce poëte; que les mysteres d'Eleusis s'établirent sous Erecthée roi d'Athènes & fils de Pandion; que les Grecs prirent la ville de Troie le vingt-quatrieme jour du mois Thargélion, l'an 22 de Menesthée roi d'Athènes, après une guerre de dix années. Enfin ces précieux monumens servent en 79 époques, à rectifier plusieurs faits de l'ancienne histoire greque. Selden ne les fit imprimer qu'en partie en 1628; mais M. Prideaux les publia complettement à Oxford en 1676 avec leur explication: je crois qu'ils ont reparu pour la troisieme fois dans notre siecle. (*D. J.*)

MARBRE. (*Manufact. des glaces.*) On appelle ainsi dans les manufactures des glaces, sur tout parmi les ouvriers qui préparent les feuilles pour mettre les glaces au teint, un bloc de *marbre* sur lequel on alonge & on applatit sous le marteau les tables d'étaim que l'on veut réduire en feuilles. *Voyez* GLACES & ETAIM.

MARBRE, *terme de Cartier*, c'est une pierre quarrée de *marbre* bien poli sur laquelle on pose les feuilles de cartes qu'on veut polir après y avoir appliqué des couleurs: ce *marbre* a environ un pié & demi en carré. *Voyez les fig. Pl. du Cartier*.

MARBRE. (*Imprim.*) Les Imprimeurs nomment ainsi la pierre sur laquelle ils imposent & corrigent les formes. C'est une pierre de liais très-unie, d'une épaisseur raisonnable, montée sur un pié de bois, dans le vuide duquel on pratique de petites tablettes pour placer différentes choses d'usage dans l'imprimerie. Un *marbre* pour l'ordinaire doit excéder en tous sens, la grandeur commune d'une forme: il y en a aussi de grandeur à contenir plusieurs formes à-la-fois.

Le *marbre de presse* d'imprimerie est aussi une pierre de liais, très-unie & faite pour être enchâssée & remplir le coffre de la presse. C'est sur ce *marbre* que sont posées les formes qui sont sur la presse. Sa grandeur & son épaisseur sont proportionnées à celles de la presse pour laquelle il a été fait. *Voyez les Pl. d'Imprimerie*.

MARBRE, *terme de Papetier*. On appelle *papier marbré*, celui qui est peint de plusieurs couleurs qui imitent assez bien les veines du marbre. Il y a des ouvriers qui savent si bien placer les nuances de leurs couleurs, qu'on prendroit réellement ce papier pour du marbre. *Voyez* PAPIER. Ces ouvriers s'appellent *marbreurs*. *Voyez à l'article*. MARBRE.

MARBRER, (*Peinture.*) peindre en façon de marbre.

MARBRER *le cuir*, (*Relieurs.*) on se sert pour cela ordinairement de couperose ou de noir de teinture

de ſoie; on prend un pinceau de chiendent que l'on trempe dans le noir: & après l'avoir bien ſecoué, on prend une cheville & on frappe le manche du pinceau deſſus, d'un coup égal, afin que le noir que le pinceau a pris tombe également ſur les livres couverts de veau. Ces livres doivent être étendus du côté de la couverture ſur deux tringles de bois. On laiſſe pendre le papier en-bas entre deux regles qui ſoutiennent les cartons, enſorte que le cuir reçoive toute la couleur qui tombe du pinceau.

Marbrer ſur tranche. On lie bien le volume, & on le trempe du côté de la tranche dans le baquet du marbreur. *Voyez* PAPIER MARBRÉ, la façon eſt la même.

* MARBREUR DE PAPIER, (*Art méchanique.*) C'eſt un ouvrier qui fait peindre le papier, ou plûtôt le tacher de différentes couleurs, tantôt ſymmétriquement, tantôt irrégulierement diſpoſées, quelquefois imitant le marbre, & produiſent un effet agréable à l'œil, lorſque l'ouvrier eſt habile, qu'il a un peu de goût, & qu'il emploie du beau papier & de belles couleurs.

On emploie le papier marbré à un aſſez grand nombre d'uſages, mais on s'en ſert principalement pour couvrir les livres brochés, & pour être placé entre la couverture, & la derniere & la premiere page des livres reliés. Ce ſont les Relieurs qui en conſomment le plus.

Il y a des papiers marbrés à fleurs, à la pâte, du grand, du petit, au grand peigne, au petit peigne, ou d'Allemagne, l'agate, le placard, le montfaucon, à fleurons, à tourniquets, *&c.* Toutes ces dénominations ſont relatives ou au deſſein ou à la fabrication.

Ce petit art a pris naiſſance en Allemagne. On a appellé la Suede, la Norvege, & les contrées ſeptentrionales, *officina gentium.* On pourroit appeller l'Allemagne *officina artium.* Il n'eſt pas fort ancien: il y a toute apparence qu'on y aura été conduit par haſard. De la couleur ſera tombée ſur de l'eau; un papier ſera tombé ſur la couleur, & l'aura enlevée. On aura remarqué que l'effet en étoit agréable, & l'on aura cherché à répéter d'induſtrie ce qui s'étoit fortuitement exécuté; ou peut-être les Relieurs auront-ils tenté de marbrer le papier comme ils marbrent la couverture des livres, & ils seront arrivés d'eſſais en eſſais, à la pratique que nous allons expliquer.

Les Lebreton pere & fils qui travailloient ſur la fin du dernier ſiecle, & dans le courant de celui-ci, ont fait en ce genre de petits chefs-d'œuvre: ils avoient le ſecret d'entremêler de fils déliés d'or & d'argent, les ondes & les veines colorées du papier. C'étoit vraiment quelque choſe de ſingulier que le goût, la variété, & l'eſpece de richeſſe qu'ils avoient introduit dans un travail aſſez frivole. Mais c'eſt la célérité, & non la perfection qui enrichit dans ces bagatelles. Ce que nous allons dire de la maniere de marbrer le papier, nous l'avons appris de la veuve d'un de ces ouvriers, qui étoit dans l'extrême miſere.

De l'attelier de marbreur de papier. Il faut qu'il ſoit pourvu d'un baquet quarré de bois de chêne, profond d'un demi-pié ou environ, & excédent d'un pouce en tous ſens la grandeur de la feuille du papier qu'on appelle *le quarré.*

D'un autre baquet pareillement quarré, de bois de chêne comme le premier, de la même profondeur, mais excédant d'un pouce en tous ſens la grandeur de la feuille du papier qu'on appelle le *montfaucon.*

D'un de ces grands pots à beurre où l'on garde l'eau dans les petits ménages, ou à ſon défaut d'une baratte avec ſa batte.

D'un tamis de crin un peu lâche, & de la capacité d'un demi-ſceau.

D'un pinceau groſſier de ſoie de porc, emmanché d'un bâton.

De différens peignes.

D'un peigne pour le papier commun. Cet inſtrument eſt un aſſemblage de tringles de bois, paralleles les unes aux autres, de l'épaiſſeur de deux lignes & demie ou environ, d'un doigt de largeur, & de la longueur du baquet. On appelle ces tringles *branches.* Il y en a quatre; elles ſont garnies chacune de onze dents: ces dents ſont des pointes de fer d'environ deux pouces de hauteur, & de la même forme & force que le clou d'épingle. La premiere dent d'une branche eſt fixée exactement à ſon extrémité, & la derniere à ſon autre extrémité; il y a entre chaque branche la même diſtance qu'entre chaque dent.

D'un peigne pour le montfaucon, le lyon, & le grand montfaucon. ce peigne n'a qu'une branche, & cette branche n'a que neuf dents.

D'un peigne pour le perſillé ſur le petit baquet; ce peigne n'a qu'une branche, mais cette branche a 18 dents.

D'un peigne pour le perſillé ſur le grand baquet; ce peigne n'a qu'une branche à 24 dents.

D'un peigne pour le papier d'Allemagne; ce peigne n'a qu'une branche à cent quatre ou cinq pointes ou aiguilles auſſi menues que celles qui ſervent au métier à bas. Ce papier ſe fait ſur le petit baquet.

D'une groſſe pointe de fer à manche de bois; cette pointe ne differe en rien de celles à tracer, & l'on en fait le même uſage dans la fabrication du papier marbré qu'on appelle *placard.*

De pots & de pinceaux pour les différentes couleurs.

De cordes tendues dans une chambre ouverte à l'air.

D'un étendoir tel que celui des Papetiers fabriquans ou des Imprimeurs.

D'un chaſſis quarré; c'eſt un aſſemblage de quatre lattes comprenant entr'elles un eſpace plus grand que la feuille qu'on veut marbrer, & diviſé en 36 petits quarrés par cinq ficelles attachées ſur un des côtés du chaſſis, & traverſées perpendiculairement par cinq autres ficelles fixées ſur un des autres côtés. Il faut avoir un nombre de ces chaſſis.

D'une pierre & de ſa mollette pour broyer les couleurs; on ſait que les pierres employées à cet uſage doivent être bien dures & bien polies.

D'une amaſſette ou ramaſſoire pour raſſembler la couleur étendue ſur la pierre; c'eſt un morceau de cuir fort, d'environ quatre à cinq pouces de long ſur trois de large, dont un des côtés eſt à tranchant ou en biſeau; il faut auſſi un couteau.

D'une ramaſſoire pour nettoyer les eaux; c'eſt une tringle de bois fort mince, large de trois doigts ou environ, de la longueur du baquet, & taillée auſſi en biſeau ſur un de ſes grands côtés.

D'établis pour poſer les baquets, les pots, les peignes & les autres outils; d'une pierre à liſſer le papier, celle qui ſert à broyer les couleurs bien lavée pour être employées à cet autre uſage.

D'un caillou qui ne ſoit ni grais, ni pierre à fuſil; pierre à fuſil, il ſeroit trop dur & ne mordroit pas aſſez; grais, il ſeroit trop tendre & il égratigneroit; il faut le choiſir d'un grain fin, égal & ſerré, le préparer ſur le grais avec du ſable, lui former un côté en taillant arrondi & mouſſe; monté ſur un morceau de bois à deux manches ou poignées; il ſervira à liſſer, à moins qu'on n'ait une liſſoire telle que celle des Papetiers fabriquans ou des Cartiers, que nous avons décrite à l'*article* CARTE. *Voyez cet article.*

De la préparation des eaux. On prend de la gomme adragant en ſorte, ou fait ce que c'eſt qu'être en ſorte, on la met dans un pot où on la laiſſe tremper trois jours; ſi elle eſt d'une bonne qualité, une demi-livre ſuffira pour une rame de papier commun: l'eau où elle s'humectera ſera de riviere & froide: après avoir trempé trois jours, on la tranſvaſera dans le pot-à-beurre; on aura l'attention pendant qu'elle trempoit de la remuer au-moins une fois par jour; quand elle ſera dans le pot-à-beurre, on la battra un demi-quart d'heure, le pot-à-beurre ſera à moitié plein d'eau, on achevera enſuite de le remplir; on poſera un tamis ſur un des baquets, & l'on paſſera l'eau; on aide l'eau à paſſer en la remuant, & preſſant contre le tamis avec le gros pinceau dont on a parlé. On remplit le baquet d'eau gommée; ce qui reſte ſur le tamis de gomme non-diſſoute, ſe remet dans le pot-à-beurre à tremper juſqu'au lendemain. *Fig.* 1. *a* l'ouvrier qui paſſe l'eau gommée au tamis avec le pinceau; *b*, *c*, le tamis; *d*, le baquet; *e*, le pot-à-beurre où la gomme étoit en diſſolution à côté.

Lorſque les eaux ſont paſſées, on les remue avec un bâton, & l'on examine ſi elles ſont fortes ou foibles. Cet examen ſe fait par la viteſſe plus ou moins grande que prend l'écume qui s'eſt formée à leur ſurface, quand on les a agitées en rond. Si, par la plus grande viteſſe qu'on puiſſe leur imprimer de cette maniere, l'écume fait plus d'une cinquantaine de tours pendant toute la durée du mouvement, les eaux ſont foibles: ſi elle en fait moins, elles ſont fortes; on les affoiblit avec de l'eau pure, ou on les fortifie avec de la gomme qui reſte dans le pot-à-beurre.

Mais cet eſſai des eaux eſt peu ſûr. On n'en connoîtra bien la qualité qu'à l'uſage du peigne à faire les friſons: ſi les friſons brouillés ſe confondent & ne ſe tracent pas nets & diſtincts, les eaux prenant alors trop de viteſſe, ou ne conſervant pas les couleurs aſſez ſéparées, elles ſont trop foibles: s'ils ont de la peine à ſe former, ou ſi les couleurs ne s'arrangent pas facilement dans l'ordre

dre qu'on le veut, mais tendent, déplacées par les dents, à se restituer dans leur lieu, les eaux sont trop fortes : elles auront aussi le même défaut, lorsque les couleurs refuseront de s'étendre, c'est-à-dire lorsque les placards qu'on jettera dessus ne se termineront pas exactement aux bords, lorsqu'elles seront trop hérissées de pointes qu'on appelle *écailles*, lorsqu'elles seront foireuses; dans tous ces cas, on les temperera avec de l'eau pure.

De la préparation des couleurs. Pour avoir un bleu, prenez de l'indigo, broyez-le bien exactement à l'eau sur la pierre & à la mollette; enlevez la couleur, mettez-la dans un petit pot. Quant à ce qui en restera à la pierre & à la mollette, ayez de l'eau dans votre bouche, soufflez-la sur la mollette & sur la pierre; lavez-les ainsi, mettez cette lavure dans un autre pot, & fortifiez-la quand vous voudrez vous en servir : il ne faut pas négliger ces petites économies à toutes les choses qui se répetent souvent; elles font communément la différence de la perte au gain.

Pour avoir un rouge, prenez de la laque plate, broyez-la sur la pierre avec la mollette, non à l'eau, mais avec une liqueur préparée de la maniere suivante.

Ayez du bois de Brésil, faites-le bouillir dans de l'eau avec une petite poignée de chaux-vive, que vous jetterez dans l'eau sur la fin, lorsque le bois aura suffisamment bouilli. Mettez un seau & demi d'eau, sur deux livres de bois de Brésil. Si le bois de Brésil est pilé, vous le ferez bouillir environ deux heures; plus long-tems, s'il est entier. Vous réduirez le tout à un seau par l'ébullition. C'est après la réduction que vous ajouterez la poignée de chaux-vive. Vous passerez à-travers un linge, & c'est avec la liqueur qui vous viendra que vous préparez la laque.

Vous commencerez par réduire la laque en poudre à sec avec la mollette; quand vous l'aurez bien pulvérisée, vous pratiquerez au milieu un creux, dans lequel vous verserez peu-à-peu de la liqueur préparée, en continuant de broyer. Vous ne rendrez pas cette couleur trop fluide, si vous ne voulez pas en rendre la trituration incommode. Vous arroserez & broyerez jusqu'à ce qu'en la maniant entre vos doigts vous n'y sentiez aucune aspérité, alors vous prendrez gros comme une bonne noisette de gomme adragant trempée, vous choisirez la plus blanche & la plus ferme qu'il y ait dans le pot-à-beurre, où elle aura séjourné trois jours; vous en mettrez cette quantité, ou même un peu plus, sur un quarteron de laque, avec trois cueillerées de fiel de bœuf, que vous aurez laissé reposer pendant huit jours, & dont vous n'employerez que la partie la plus fluide, séparant l'épais. Quand le fiel de bœuf n'a pas reposé, il est trop gras; vous broyerez le rouge, la gomme & le fiel de bœuf, jusqu'à ce que le tout soit sans grumeaux, éclaircissant toujours avec la liqueur préparée. Cela fait, vous releverez le mélange avec la ramassoire de cuivre, & vous le mettrez dans un pot, où vous ajouterez sur un quarteron de couleur environ une chopine de liqueur préparée.

Pour avoir un jaune, ayez de l'ochre, faites-la tremper pendant quelques jours dans de l'eau de riviere; ayez une spatule de bois, délayez l'ochre trempée avec la spatule; transvasez de cette ochre délayée dans un autre vaisseau; sur une chopine de cette eau d'ochre qui est très-fluide, mettez trois cueillerées de fiel de bœuf, & mêlez le tout avec un pinceau.

Pour avoir du blanc, il ne faut que de l'eau & du fiel de bœuf; mettez sur une pinte d'eau quatre cueillerées de fiel de bœuf, battez bien le tout ensemble; ce sera proprement le fond du papier qui fera le blanc.

Pour avoir un verd, ayez de l'indigo broyé avec de l'ochre détrempée, faites-en comme une bouillie claire. Pour faire cette bouillie, mettez sur une pinte d'eau deux cueillerées d'indigo détrempé avec l'ochre & trois cueillerées de fiel de bœuf, mêlant bien le tout.

Pour avoir un noir, prenez de l'indigo & du noir de fumée, mettez pour un sol de noir de fumée sur la grosseur d'une noix d'indigo, ou pour plus d'exactitude, prenez un poisson de noir de fumée, & gros comme une noisette de gomme, & ajoutez une cueillerée de fiel de bœuf.

Pour avoir un violet, ayez le rouge préparé pour le papier commun, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ajoutez quatre à cinq larmes de noir de fumée broyé avec l'indigo.

Le *marbreur* de papier n'emploie guere que ces couleurs; mais on peut s'en procurer autant d'autres qu'on voudra d'après celles que nous venons d'indiquer. On voit (*fig*. 2.) *a* l'ouvrier qui broye les couleurs, *b* son établi, *c* sa pierre, *d* sa mollette, *e* sa ramassoire, *f* ses pots,

Fabrication du papier marbré. Pour *marbrer* le papier commun, lorsque les eaux seront nettoyées, on jettera sur ces eaux avec le pinceau & d'une secousse legere premierement du bleu, tel que nous l'avons préparé; à cela près que, quand on sera sur le point de l'employer, on aura du blanc d'Espagne qu'on aura mis tremper dans de l'eau pendant quelques jours, qu'on prendra de ce blanc la valeur de deux cueillerées, trois cueillerées de fiel de bœuf, & une pinte d'eau, qu'on mêlera le tout, qu'on ajoutera au mélange la lavure d'indigo dont nous avons parlé, & qu'on ajoutera une cueillerée de l'indigo préparé, comme nous l'avons dit. C'est de ce mélange qu'on chargera le pinceau; sa charge doit suffire pour faire sur la surface du baquet ou tapis, c'est-à-dire pour couvrir également & légerement toute la surface de l'eau; on n'appercevra dans ce tapis que des ramages ou veines, on jettera sur ce tapis secondement du rouge. On verra ce rouge repousser le bleu, prendre sa place & former des taches éparses. On jettera troisiemement du jaune qui se disposera aussi à sa maniere, quatriemement du blanc. S'il arrive que ce blanc jetté occupe trop d'espace, il faudra ramasser le tout dessus le baquet, ou hazarder une mauvaise feuille, & corriger ce blanc en l'éclaircissant avec de l'eau. S'il n'en occupe pas assez, on mettra de l'amer ou de fiel de bœuf. Au reste, cette attention n'est pas particuliere au blanc; il faut l'étendre à toutes les autres couleurs qu'on corrigera s'il est nécessaire, soit par l'eau, soit par le fiel de bœuf, ou autrement, comme nous l'indiquerons. Ses taches du blanc doivent être dispersées sur toute la surface du baquet ou du tapis comme des lentilles.

Le bleu se corrige avec l'eau, le rouge avec la liqueur dont nous avons donné la préparation. S'il a trop de gomme ou de consistence, il se corrige avec la laque broyée sans gomme. Si la gomme n'y foisonne pas suffisamment, & qu'il n'ait pas de corps, il faut ajouter de la gomme broyée avec de la laque de pont; le jaune se corrige avec du jaune & de l'eau.

Il faut sur-tout veiller dans l'emploi de ces couleurs qu'elles ne marchent pas trop, c'est-à-dire qu'elles ne se pressent pas trop : elles occupent plus ou moins de place, selon qu'elles ont plus ou moins de consistence, & selon les drogues dont elles sont composées. *Voyez fig*. 3. *a* un ouvrier qui jette les couleurs, *b* son pinceau chargé, *c* le baquet, *d* le trépié qui soutient le baquet.

Quand les couleurs sont jettées, on prend le peigne à quatre branches, on le tient par ses deux extrémités, on l'applique au haut du baquet, de maniere que l'extrémité de ses pointes touche la surface de l'eau, on le mene de maniere que chaque pointe trace un frison; cela fait, on enleve le peigne, & on l'applique semblablement au-dessous des frisons faits. On en forme de nouveau par un mouvement de peigne égal à celui qui a formé les premiers; on l'enleve pour la seconde fois, & on l'applique une troisieme; & en quatre fois ou reprises, le peigne a descendu depuis le haut du tapis du baquet jusqu'au bas. *Voyez fig*. 4. un ouvrier *a* occupé de cette manœuvre, *b* le peigne, *c* le baquet, *d* le trépié.

Cela fait, on prend une feuille de papier, on la tient au milieu de son extrémité supérieure entre le pouce & l'index de la main gauche, & au milieu de son extrémité inférieure entre le pouce & l'index de la main droite, & on l'applique légerement & successivement sur la surface du baquet en commençant par un bout qu'on appelle *le bas*. La surface de la feuille prend & emporte toute la couleur qui couvre les eaux; les couleurs s'y attachent, disposées selon les figures irrégulieres que le mouvement du peigne leur avoit données, & la surface des eaux reste nette. S'il en arrive autrement, c'est un indice qu'il y a quelque couleur qui peche, & à laquelle il faut remédier, comme nous l'avons dit ci-dessus. *Voyez fig*. 5. un ouvrier *a* qui marbre, *b* sa feuille dont l'application est commencée à la surface du baquet

La feuille chargée de couleurs s'étend sur un des chassis que nous avons décrit. Ce chassis se met sur un grand baquet de Montfaucon; il y est soutenu par deux barres de bois posées en-travers sur ce baquet, & qui le tienne incliné. Quand on a fait cinquante feuilles & qu'il y a cinquante chassis l'un sur l'autre, c'est alors qu'on les incline, afin que l'eau de gomme que les feuilles ont prise puisse s'en écouler plus facilement.

On les tient inclinés comme on veut, ou par le moyen d'une barre de bois posée par en-bas, & qui empêche leur extrémité inférieure de glisser, & d'une corde qui tient leur extrémité supérieure élevée. La corde les embrasse par-dessous, & va saisir par en-haut la barre qui porte d'un bout au fond du cuvier & qui appuie sur le

bord opposé du cuvier, ou par le moyen de deux barres, dont l'une est haute & l'autre basse.

On peut encore faire égoutter les feuilles colorées par le moyen de deux longs chassis assemblés à angle; l'angle aboutit à une rigole qui reçoit l'eau gommée qui s'écoule, & la conduit dans un vaisseau.

Voyez fig. 6. les chassis égouttant sur le cuvier *a*; la corde *b*; la barre qui soutient les chassis, & à laquelle la corde se rend *c*; *d* le cuvier.

Voyez aussi *fig.* 7. les deux longs chassis avec leur angle posé dans la rigole; *a* un des chassis; *b* l'autre; *c*, *d*, la rigole; *e* le vaisseau qui reçoit l'eau gommée; *d*, *d*, *d*, *d*, le bâti qui supporte le tout, & qui incline la rigole vers le pot à recevoir les égouttures d'eau gommée.

Il ne faut qu'un quart d'heure aux feuilles colorées pour se décharger du trop de gomme, & s'imbiber des couleurs.

Le papier qui doit être marbré n'aura été qu'à demi collé à la papeterie: le trop de colle empêcheroit les couleurs de prendre; l'épaisseur de la latte qui s'éleve au-dessus des réseaux des cordes empêche que les cordes d'un chassis ne touchent à la feuille étendue sur le chassis qui est dessous.

Lorsque l'eau de gomme qu'on se réservera sera toute égouttée, on enlevera les feuilles de dessus les chassis, & on les étendra sur les cordes tendues dans l'attelier ou dans un autre endroit. *Voyez fig.* 8. *a*, *a*, *a*, *a*, des feuilles étendues: *b*, l'étendoir; *c*, un ouvrier qui étend.

Quand elles sont seches, on les leve de dessus les cordes, & on les cire, soit avec de la cire blanche, soit avec de la cire jaune, mais non grasse; cette opération se fait légerement sur une pierre ou sur un marbre bien uni. *Voyez fig.* 9. un ouvrier qui cire.

On lisse les feuilles cirées. *Voyez fig.* 10. la lissoire & sa manœuvre; *a*, fût de la machine; *b*, piece qui prend le caillou, & qui s'emboite dans le fût *a*; *c*, *c*, poignées qui servent à mouvoir la boîte du caillou; *d*, caillou emboîté; *e*, planche ou perche qui fait ressort; *f*, marbre sur lequel on pose la feuille; *g*, bâti qui soutient le marbre; *h*, ouvrier qui lisse.

On peut se dispenser de cirer en faisant entrer d'avance la cire dans le broyer des couleurs mêmes. Pour cet effet, on commence par faire bouillir la cire avec une goutte d'eau; puis on la laisse refroidir; à mesure qu'elle se refroidit, on la remue. Quand elle est froide, on en met gros comme une noisette sur un quarteron de laque, & trois fois autant sur un quarteron d'indigo. Pour le jaune & le blanc, on n'y en donne point.

Quand les feuilles sont lissées, on les ploye, on les met par mains de vingt-cinq feuilles la main; on ne rejette pas les feuilles déchirées; on les racommode avec de la colle. Voilà tout ce qui concerne le papier commun. Voici la fabrication de celui qu'on appelle *placard*; mais *voyez* auparavant *fig.* 10 *a* un ouvrier à l'établi qui plie, *b*, les feuilles; *c*, le ploir; *d*, tas de feuilles étendues; *e*, tas de feuilles pliées.

Fabrication du placard. Vous broyerez votre laque à l'ordinaire. Quant à l'indigo, vous en triplerez la dose, c'est-à-dire que vous mettrez trois cuillerées d'indigo sur une pinte d'eau, & quatre cuillerées du blanc d'Espagne, puis vous mêlerez bien le tout.

Vous employerez le verd, comme nous l'avons prescrit plus haut. Pour le jaune, vous prendrez de l'orpin jaune, vous le broyerez avec de l'ochre, vous mettrez sur quatre parties d'orpin seize parties d'ochre, ou quatre parties d'ochre sur une d'orpin, vous broyerez le tout avec gros comme une petite noisette de gomme adragant, & deux cuillerées de fiel de bœuf, vous en formerez comme une bouillie claire; vous employerez le blanc comme nous l'avons dit.

Vous commencerez par faire vos eaux plus fortes que pour le papier commun; vous jetterez le rouge en tapis, ensuite le bleu en mouches; vous ferez cinq rangs de mouches, & six mouches sur chaque rang. Le premier rang occupera le milieu du baquet, & les deux autres rangs seront entre celui-ci & les bords du baquet: troisiemement, le verd en mouches & par rangs; ces mouches de verd seront au nombre de six sur chaque rang, & chaque rang de verd entre les rangs du bleu: quatriemement, le jaune aussi en mouches, & entre le verd & le bleu; chaque rang de jaune aura cinq ou six mouches: en dernier lieu, on semera le blanc par-tout en petites mouches comme des lentilles.

Cela fait, on prendra la pointe & l'on tracera des palmes, des frisons & autres figures.

Voyez fig. 11. *a* un ouvrier avec sa pointe, *b* son baquet, *c* qui fait cet ouvrage.

Travail du persillé. Le travail du persillé ne différe de celui du placard qu'en ce qu'au lieu de la pointe on prend le peigne à un seul rang de pointes ou dents, qu'on l'applique en-haut, & qu'on le meut sans le retirer de gauche à droite, ni de droite, à gauche, toujours en descendant, comme si l'on écrivoit du boustrephedon, lentement & serré, sans quoi le peigne entraîneroit la couleur de haut en-bas.

Travail du petit peigne. Il faut encore ici des eaux plus fortes. On couche les couleurs verticalement: premierement, le rouge en trois colonnes qu'on trace en passant légerement le pinceau à fleur d'eau de bas en-haut: secondement, le blanc qu'on prend avec la pointe; on secoue la pointe, & l'on trace ensuite trois autres colonnes entre les trois colonnes de rouge: troisiemement, le bleu dont on formera trois colonnes entre le blanc & le rouge avec le pinceau: quatriemement, le verd dont on formera au pinceau trois colonnes entre le bleu & le rouge: cinquiemement, le jaune qu'on jettera en plaques entre le verd & le bleu seulement en deux colonnes. Il faut qu'il y ait cinq plaques de jaune sur chacune de ses colonnes, & l'on redoublera le jet sur chaque plaque pour les fortifier; puis on prendra la pointe, & l'on tracera des zigzags de gauche à droite, ensorte que toute la hauteur du baquet soit divisée en sept parties égales. Après quoi, l'on se servira du peigne à cent quatre dents, on le placera à fleur d'eau au haut du baquet, & on le descendra parallelement à lui-même sans lui donner d'autre mouvement.

Si l'on veut pratiquer ici des petits frisons, on les exécutera avec un petit peigne à cinq pointes, & à cinq reprises sur toute la hauteur du baquet.

Les pinceaux dont on se sert pour coucher les couleurs, sont serrés & formés en plume.

Quand on ne veut qu'imiter un marbre, on jette, 1°. un jaune; 2°. un rouge; 3°. un bleu; 4°. un noir; 5°. un verd, & l'on couche la feuille.

De la marbrure de la tranche des livres. Quant aux livres qui doivent être dorés, & qu'il faut auparavant marbrer sur la tranche, on se sert des couleurs préparées pour le papier commun; on observe seulement d'en charger davantage le baquet: mais comme à mesure qu'on enleve la couleur avec la tranche que l'on trempe, les couleurs s'étendent, on trempe son doigt dans le blanc, & l'on étend ce blanc à la place de la couleur enlevée, & qui resserre toutes les autres.

Les livres, au sortir des mains du *marbreur*, sont mis à sécher pour passer au doreur. Quand ils sont secs, il les égratigne avec un grattoir, puis il couche son or, & frotte son fer contre son visage, pour qu'il puisse enlever l'or. *Voyez l'article* RELIER. *Voyez* aussi *fig.* 12. un ouvrier *a* qui marbre la tranche d'un livre, *b* son baquet, *c &c.*

Du papier marbré dit à la pate. C'étoit sur le papier une espece d'imitation des toiles peintes en deux ou trois couleurs. Voici comme on y procédoit; car depuis que les découpures, les indiennes, les papiers en tapisserie, les papiers de la Chine sont devenus à la mode, les papiers marbrés à la pate en sont passés.

L'on faisoit une colle d'amydon, dont on encolloit d'abord les feuilles avec une brosse à vergette. Encollées, on les laissoit sécher. On broyoit ensuite des couleurs avec la même colle. On les mettoit dans autant de petits pots de fayance vernissés; on en prenoit avec un pinceau, & l'on dessinoit ce qu'on vouloit. On avoit une aiguille à tête de veste, dont on se servoit pour faire les blancs, ou tous les petits contours. Cela fait, on plioit la feuille en deux; on la faisoit sécher; on la ciroit, & on la lissoit.

Observations sur la maniere de fabriquer le papier marbré. 1. Richelet & Trévoux se sont lourdement trompés aux articles *papier marbré*, l'un, en disant que pour le faire, on se servoit d'une eau dans laquelle on avoit détrempé des couleurs avec de l'huile & du fiel de bœuf, & sur laquelle on appliquoit le papier. Ce n'est pas cela; on ne détrempe point les couleurs dans l'eau. L'autre, que les couleurs doivent être broyées avec l'huile ou le fiel de bœuf. L'huile n'a jamais été employée dans la fabrication du papier marbré, & ne peut y être employée. Cela est aussi ridicule que de dire qu'un peintre à l'huile broye ses couleurs à l'huile ou à l'eau.

2. Il y en a qui prétendent qu'il faut ajouter à l'eau de gomme adragant, l'alun, dans le broyement des couleurs.

3. Il faut avoir des pinceaux de différentes grosseurs. Celui qu'on voit dans nos planches est fait comme une petite brosse. Il est emmanché d'un jonc applati. Il y en a au-dessous de celui-ci, de cinq ou six sortes, plus petits, mais faits de la même maniere.

4. On

4. On emplit les baquets d'eau pure, alunée ou gommée, jusqu'à un pouce du bord. On fait encore entrer ici l'alun, & l'on en donne le choix, ou de la gomme.

5. Les baquets sont placés ou sur des trépiés, ou sur un établi, à hauteur convenable. Les couleurs sont arrangées dans des pots. Pour les jattes, l'ouvrier tient le pinceau de la droite, & frappe de son manche sur la main gauche, ce qui détache la couleur avec vîtesse.

6. Lorsqu'on marbre un livre à demeure, c'est-à-dire que la tranche n'en doit pas être dorée, on ajoute aux couleurs du papier commun, le noir & le verd. On jette les couleurs en cet ordre, bleu, rouge, noir, verd, jaune très-menu; puis on trempe les livres.

7. Il y a un ordre à observer dans le jet des couleurs.

8. On ne les jette pas toutes, il y en a qu'on couche.

9. Il y a des ouvriers qui disent que pour faire prendre également la couleur au papier, & la lui faire prendre toute, il faut passer légerement dessus la feuille étendue sur le baquet, une regle de bois mince, qui rejettera en même tems ce qui s'est élevé des couleurs par-dessus ses bords. Si cela est, il seroit convenable que les bords du baquet fussent bien égalisés, que le baquet fût plus rigoureusement de niveau, & qu'afin que la regle appuyât également par-tout, & ne fît qu'effleurer la surface de la feuille, elle fût entaillée par les deux bouts, d'une certaine quantité, telle que ces entailles portant sur les bords du baquet, le côté inférieur de la regle ne descendît dans le baquet qu'autant qu'il faudroit pour atteindre la feuille: alors on n'auroit qu'à la pousser hardiment; les bords du baquet & les entailles la dirigeroient. *Voyez* dans nos *Planches* cette regle entaillée. Mais l'habitude & l'adresse de la main peuvent suppléer à ces précautions difficiles d'ailleurs à prendre, parce que la profondeur des eaux va toujours en diminuant à mesure qu'on travaille, de la quantité dont chaque feuille s'en charge, & que la profondeur des entailles seroit toujours la même. Ainsi quoique je trouve cette manœuvre prescrite dans un des mémoires que j'ai sur le papier marbré, je ne crois pas qu'elle soit d'usage.

10. On préfere de lever la feuille de dessus le baquet, en la prenant par les angles.

11. Il y a trois sortes de lissoirs. Nous avons parlé de deux. La troisieme est un plateau de verre, avec son manche de verre, qu'on voit dans nos *Planches*. Elle est aussi à l'usage des lingeres.

12. On voit que selon que les dents sur les peignes seront également ou inégalement écartées, on aura des ondes ou frisons égaux ou inégaux; plus les dents seront écartées, plus les frisons seront grands; si elles sont inégalement écartées sur la longueur du peigne, on aura sur le papier une ligne de frisons inégaux.

13. On conçoit qu'on veine le papier marbré d'autant de couleurs différentes qu'on en peut préparer, & que les figures régulieres ou irrégulieres correspondant à la variété infinie des traits qu'on peut former sur le tapis de couleur avec la pointe, & des mouvemens qu'on peut faire avec le peigne, elles n'ont point de limite. Il y a autant d'especes de papiers marbrés, qu'il y a de manieres de combiner les couleurs & de les brouiller.

14. Cet art est très-ingénieux, & fondé sur des principes assez subtils. Ceux qui le pratiquent sont dans la misere; leur travail n'est pas payé en raison du goût & de l'adresse qu'il demande.

15. Si sur un tapis à bandes de différentes couleurs, on fait mouvoir deux peignes en sens contraire, partant toutes deux du même lieu; mais l'un brouillant en montant, & l'autre brouillant de la même maniere en descendant, il est évident qu'on aura des frisons, des pennaches & autres figures adossées, & tournées en sens contraire. En s'y prenant autrement, on les auroit se regardant. Je ne doute point que cet art ne soit susceptible d'une perfection qu'il n'a point encore eue, & qu'un ouvrier habile ne parvînt à disposer de son tapis de couleurs d'une maniere très-surprenante.

16. Un *marbreur* avoit trouvé le moyen d'imiter la mosaïque, les fleurs & même le paysage. Pour cet effet il avoit gravé en bois des planches où le trait étoit bien évuidé, large, épais, & les fonds avoient un pouce ou environ de profondeur. On voit un de ces morceaux dans nos *Planches*. Il formoit sur les eaux du baquet un tapis de couleurs, & les laissoit dans leur ordre, ou les brouilloit soit avec la pointe, soit avec le peigne; puis il appliquoit sa planche à la surface. Les traits saillans de la planche emportoient avec eux les couleurs qu'ils atteignoient, & laissoient les mêmes parties vuides sur le baquet: alors il prenoit une feuille qu'il étendoit sur le baquet ainsi disposé, & sa feuille se coloroit par-tout, excepté aux endroits d'où la planche en bois avoit précédemment enlevé la couleur; il parvenoit donc à avoir sur sa feuille le dessein de sa planche.

17. Du mélange des couleurs que nous avons indiquées, on en pourra tirer une infinité d'autres.

Ainsi l'on aura la couleur de café, si l'on prend un quarteron de rouge d'Angleterre, qu'on la broye avec gros comme une noisette de gomme & deux cuillerées de fiel de bœuf.

Un brun, si à un mélange de noir de fumée préparé avec l'indigo, & de rouge d'Angleterre, on ajoute de la gomme & du fiel de bœuf.

Un gris, si l'on broye ensemble du noir de fumée, du blanc d'Espagne & de l'indigo.

Un aurore, si on mêle l'orpin avec l'ochre, ajoutant aussi la gomme & le fiel de bœuf.

Un bleu turquin, en mettant dans la couleur précédente plus d'indigo & moins de blanc d'Espagne.

Un bleu céleste, en mettant au contraire dans la même couleur plus de blanc d'Espagne & moins d'indigo.

Un verd, en mettant de l'orpin jaune avec de l'ochre, broyant & délayant à l'ordinaire.

Un verd céleste, en ajoutant au verd précédent un peu de blanc d'Espagne.

Un verd foncé, par le moyen d'un noir de fumée broyé avec de l'indigo & de l'ochre.

Au reste, entre ces couleurs, il y en a quelques-unes dont la préparation varie, du moins quant aux doses relatives des drogues dont on les compose, selon l'espece de papier qu'on veut marbrer. Mais quelle qu'elle soit, & quelles que soient les couleurs qu'on y veut employer, il ne faut pas les employer sur le champ; il faut qu'elles ayent reposé du soir au lendemain.

18. Voyez les outils du *marbreur* dans nos *Planches*, au bas des vignettes: *aaa*, les baquets; *b*, le pot à beurre ou la batte; *c*, le tamis; *dddd*, les pinceaux; *eeee*, les peignes; *f*, la pointe; *gggg*, des pots à couleur; *h*, l'étendoir; *iii*, les châssis; *k*, pierre; *l*, la molette; *m*, ramassoire pour les couleurs; *n*, ramassoire pour les eaux; *o*, établi; *p*, pierre à broyer & à lisser; *qqq*, lissoir; *r*, plioir.

19. Au reste, il ne faut pas imaginer qu'on fera bien du papier marbré tout en débutant; qu'il ne s'agit que d'avoir les instrumens, les couleurs, les préparer, les étendre sur les baquets, & y appliquer des feuilles de papier; il n'y aura que l'habitude, l'expérience & l'adresse qui apprendront à éviter un grand nombre de petits inconvéniens de détail, & à atteindre à des petites manœuvres qui perfectionnent. Plus il est facile de se passer des ouvrages, plus il faut y apporter des soins, & moins on en est récompensé. C'est-là ce qui a fait vraisemblablement tomber le papier marbré. On n'en fait presque plus de beau. C'est un métier qui ne laisse pas d'entraîner des dépenses, qui suppose de l'industrie, & qui rend peu.

Si l'on veut pratiquer sur le papier marbré des filets d'or, ou autres agrémens de cette nature, il faut avoir un patron découpé, le ployer sur la feuille marbrée, appliquer un mordant à tous les endroits qui paroîtront à-travers les découpures du patron, y appliquer l'or, le laisser prendre, ensuite ôter le patron, & frotter la feuille avec du coton. Le coton enlevera le superflu de l'or que le mordant n'avoit pas attaché, & ce qui restera formera les filets & autres figures qu'on voudra donner à la feuille marbrée.

MARBRIER, f. m. (*Art. méchan.*) ouvrier qui fait des ouvrages communs en marbre, compris sous le nom de *Marbrerie*, &c. Par le nom de *marbrerie*, l'on entend non-seulement l'usage & la maniere d'employer les marbres de différente espece & qualité, mais encore l'art de les tailler, polir, & assembler avec propreté & délicatesse, selon les ouvrages où ils doivent être employés.

Le marbre du latin *marmor*, dérivé du grec [illegible], *reluire*, à cause du beau poli qu'il reçoit, est une espece de pierre calcaire, dure, difficile à tailler, qui porte le nom des différentes provinces où sont les carrieres d'où on le tire. C'est de cette espece de pierre que l'on fait les plus beaux ornemens des palais, temples, & autres monumens d'importance, comme les colonnes, autels, tombeaux, vases, figures, lambris, pavés, *&c.*

Les anciens qui en avoient en abondance en faisoient des bâtimens entiers, en revêtissoient non-seulement l'intérieur de leurs maisons particulieres, mais même quelquefois l'extérieur. Il en est de plusieurs couleurs; les uns sont blancs ou noirs; d'autres sont variés ou mêlés de taches, veines, mouches, ondes & nuages, différemment colorés; les uns & les autres sont opaques; le blanc seul est transparent lorsqu'il est débité par tranche

mince

mince; auſſi, au rapport de M. Félibien, les anciens s'en ſervoient-ils au lieu de verre qu'ils ne connoiſſoient pas alors pour les croiſées des bains, étuves, & autres lieux, qu'ils vouloient garantir du froid. On voyoit même à Florence, ajoute cet auteur, une égliſe très-bien éclairée, dont les croiſées en étoient garnies.

La *marbrerie* ſe diviſe en deux parties: l'une conſiſte dans la connoiſſance des différentes eſpeces de marbre, & l'autre dans l'art de les travailler pour en faire les plus beaux ornemens des édifices publics & particuliers.

Nous avons traité la premiere à l'*article* MAÇONNERIE, *voyez cet article*. Il ne nous reſte ici qu'à parler de la ſeconde.

Du marbre ſelon ſes façons. On appelle *marbre brut*, celui qui étant ſorti de la carriere en bloc d'échantillon ou par quartier, n'a pas encore été travaillé.

Marbre dégroſſi, celui qui eſt débité dans le chantier à la ſcie, ou ſeulement équarri au marteau, ſelon la diſpoſition d'un vaſe, d'une figure, d'un profil, ou autre ouvrage de cette eſpece.

Marbre ébauché, celui qui ayant déja reçu quelques membres d'architecture ou de ſculpture, eſt travaillé à la double pointe pour l'un, & approché avec le ciſeau pour l'autre.

Marbre piqué, celui qui eſt travaillé avec la pointe du marteau pour détacher les avant-corps des arriere-corps dans l'extérieur des ouvrages ruſtics.

Marbre matte, celui qui eſt frotté avec de la prêle ou de la peau de chien de mer, pour détacher des membres d'architecture ou de ſculpture de deſſus un fond poli.

Marbre poli, celui qui ayant été frotté avec le grès & le rabot, qui eſt de la pierre de Gothlande, & enſuite repaſſé avec la pierre de ponce, eſt poli à force de bras avec un tampon de linge & de la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & de la potée d'étain pour les marbres blancs; celle d'émeril les rougiſſant, il eſt mieux de ſe ſervir, ainſi qu'on le pratique en Italie, d'un morceau de plomb au lieu de linge, pour donner au marbre un plus beau poli & de plus longue durée; mais il en coûte beaucoup plus de tems & de peine; le marbre ſale, terne ou taché, ſe repolit de la même maniere; les taches d'huile particulierement ſur le blanc, ne peuvent s'effacer, parce qu'elles pénetrent.

Marbre fini, celui qui ayant reçu toutes les opérations de la main-d'œuvre eſt prêt à être poſé en place.

Marbre artificiel, celui qui eſt fait d'une compoſition de gypſe en maniere de ſtuc, dans laquelle on met diverſes couleurs pour imiter le marbre; cette compoſition eſt d'une conſiſtance aſſez dure, & reçoit le poli; mais ſujette à s'écailler. On fait encore d'autres marbres artificiels avec des teintures corroſives ſur un marbre blanc, qui imitent les différentes couleurs des autres marbres, en pénétrant de plus de quatre lignes dans l'épaiſſeur du marbre; ce qui fait que l'on peut peindre deſſus des ornemens & des figures de toute eſpece; enſorte que ſi l'on pouvoit débiter ce marbre par feuilles très-minces, on en auroit autant de tableaux de même façon. Cette invention eſt de M. le comte de Kaïlus.

Marbre-feuille, peinture qui imite la diverſité des couleurs, veines & accidens des marbres, à laquelle on donne une apparence de poli ſur le bois ou ſur la pierre, par le vernis que l'on poſe deſſus.

Des ouvrages de marbrerie. Les ouvrages de *Marbrerie* ſervoient autrefois à revêtir non-ſeulement l'intérieur des temples, palais, & autres grands édifices, mais même quelquefois l'extérieur. Quoique cette matiere ſoit devenue très-rare chez nous, on s'en ſert encore dans l'intérieur des égliſes, dans les veſtibules, grandes ſalles & ſallons des palais, & autres maiſons d'importance, ſurtout dans des lieux humides, comme grottes, fontaines, laiteries, appartemens des bains, &c. Tous ces ouvrages ſe diviſent en pluſieurs eſpeces; les uns conſiſtent dans toutes ſortes d'ornemens d'Architecture, les autres dans des compartimens de pavés de marbre de différente ſorte; les premiers comme ayant rapport aux décorations d'Architecture, nous les paſſerons ſous ſilence: les autres ſont de deux ſortes; la premiere appellée *ſimple*, eſt celle qui n'étant compoſée que de deux couleurs, ne forme aucune eſpece de figure; la ſeconde appellée *figurée*, eſt celle qui étant compoſée de marbres de plus de deux couleurs, forment par-là différentes figures.

Des compartimens de pavés ſimples. La *fig*. 1. *Pl. I.* repréſente le plan d'un pavé compoſé de carreaux quarrés blancs & noirs, ou de deux autres couleurs, alternativement diſpoſés les uns contre les autres en échiquier.

La *fig*. 2. repréſente le même deſſein, mais diſpoſé en loſange.

La *fig*. 3. repréſente un ſemblable deſſein de carreaux quarrés d'une même couleur, croiſés & entrelacés par d'autres noirs, ou d'une autre couleur.

La *fig*. 4. eſt un compartiment de carreaux en pointes de diamans noirs & blancs, ou de deux autres couleurs différentes.

La *fig*. 5. *Pl. II.* repréſente le plan d'un compartiment de carreaux en loſanges tranchés auſſi de deux couleurs.

La *fig*. 6. repréſente un autre compartiment de carreaux triangulaires, auſſi de deux couleurs différentes, diſpoſés en échiquier.

La *fig*. 7. eſt un deſſein de carreaux quarrés bordés & entrelacés chacun de batons rompus ou plates-bandes d'un marbre d'une autre couleur.

La *fig*. 8. eſt un autre deſſein de carreaux octogones, avec de petits carreaux quarrés d'une autre couleur, diſpoſés en échiquier.

La *fig*. 9. eſt le plan d'un compartiment de marbre d'exagone, étoilé auſſi de deux couleurs.

La *fig*. 10. eſt un autre plan de compartiment d'étoiles confuſes en marbre, qui quoique de trois couleurs différentes, ne peut être admis dans la ſeconde eſpece.

Des compartimens de pavé figurés, la ſeconde ſorte appellée *compartimens figurés*, ſont ceux qui dans la maniere dont ils ſont deſſinés, forment des figures de toute eſpece, telles ſont les ſuivantes.

La *fig*. 11. *Pl. III.* eſt le plan d'un pavé de marbre de quatre couleurs différentes, repréſentant des dés *A*, avec fonds *B*.

La *fig*. 12 eſt le plan d'un autre pavé de marbre de trois couleurs différentes, repréſentant auſſi des dés, *A*, mais ſans fonds.

La *fig*. 13 eſt le plan d'un pavé de marbre de trois couleurs, repréſentant des exagones étoilés avec bordures *A*.

La *fig*. 14 eſt le plan d'un pavé de marbre de trois couleurs, compoſés de ronds *A*, entrelaſſés en *B*.

La *fig*. 15 eſt le plan d'un autre pavé de marbre, auſſi compoſé de trois couleurs différentes, compoſé de ronds *A*, avec bordure *B*.

La *fig*. 16 eſt un autre plan de pavé de trois couleurs, repréſentant des octogones *A*, réguliérement irréguliers, avec bordures *B*, ces petits quarrés *C*, diſpoſés en échiquier.

Les *fig*. 17. & 18. *Pl. IV.* ſont des foyers de grandes cheminées, dont le premier en marbre veiné eſt diſtribué par bandes de panneaux *A*, & demi-panneaux *B*, en loſange, d'un marbre plus foncé; le ſecond bordé d'une plate-bande *A*, de marbre blanc, eſt auſſi diſtribué de différens panneaux *B*, & d'une autre forme, ornés d'étoiles par leur extrémité.

Les *fig*. 19 & 20 ſont auſſi deux foyers de cheminées plus petits que les précédens; le premier en marbre veiné, bordé de plate-bande *A*, formant des panneaux *B*, en pointe de diamant.

Les *fig*. 21, 22, 23 & 24 ſont des plates-bandes, dont les deſſins ſont diſpoſés de maniere à répondre aux compartimens des arcs-doubleaux des voutes, ſubdiviſées chacune de panneaux quarrés, circulaires ou ovales, avec cadres, entrelacés & non-entrelacés, en marbre aſſorti de différentes couleurs.

La *fig*. 25. *Pl. V.* eſt le plan d'un pavé de marbre, propre à placer dans un ſallon quarré, & dont le plafond terminé en vouſſure s'arrondiroit vers le milieu, pour former des arcs-doubleaux. Ce pavé eſt ſubdiviſé de cadres & de panneaux, & le milieu arrondi repréſente, par ſes différens panneaux, les arcs-doubleaux de la voute.

La *fig*. 26 eſt un plan de pavé deſtiné, comme le précédent, à un ſallon, mais dont le plafond s'éleveroit en forme de calotte.

La *fig*. 27. eſt le plan d'un autre compartiment de pavé deſtiné aux mêmes uſages que le précédent, mais d'un autre deſſein

Les *fig*. 28, 29 & 30, *Pl. VI.* ſont autant de compartimens de pavé de marbre de différentes couleurs, employés aux mêmes uſages que les précédens, mais pour des pieces circulaires.

La *Pl. VII.* repréſente le plan des différens compartimens du pavé en marbre de l'égliſe du college Mazarin, dit *des quatre Nations*; *AA*, &c. ſont les portes d'entrée du veſtibule, *B* l'intérieur du veſtibule, *C* le milieu du dôme en ellipſe, *D* le maître autel, *EE* différentes chapelles, *F* un tombeau particulier, *G* le paſſage pour aller à la ſacriſtie, *H* celui pour ſortir dans l'intérieur du college.

La *Pl. VIII.* repréſente le plan du pavé de l'égliſe de la Sorbonne avec les différens compartimens; *A* eſt la principale porte d'entrée, *B* la nef, *C* les bas côtés de la nef avec des chapelles, *D* le milieu du dôme diſtribué

ſtribué de compartimens fort ingénieux en marbre de différentes couleurs, veiné & non veiné, le reſte de l'égliſe étant pavé par carreaux noirs & blancs, diſpoſés en loſange; *E* eſt un périſtile qui donne entrée dans l'égliſe par une face latérale, *F* eſt la chapelle de la Vierge, *G* des paſſages pour aller à des chapelles particulieres, *H* le tombeau du cardinal de Richelieu, placé au milieu du chœur, *I* bas-côtés du chœur avec des chapelles, *K* petit paſſage pour ſortir dehors, *L* différens corps de logis de la maiſon.

La *Pl. IX.* eſt le plan du pavé du ſanctuaire & d'une partie du chœur de l'égliſe de Notre-Dame de Paris; *AA*, &c. ſont différens deſſeins d'ornemens en marbre de pluſieurs couleurs, dont les armes & le chiffre du roi ſont partie, *B* eſt un autel appellé *l'autel des féries*, *CC* ſont des degrés de marbre pour y monter, *D* eſt une grande niche circulaire où eſt placé un groupe de la ſainte Vierge au pié de la croix, *E* eſt le maître-autel, *FF* ſont des ſocles qui portent des Anges en adoration, *G* ſont des degrés de marbre pour monter au maître autel, *H* eſt le tabernacle, *II* ſont des piédeſtaux portant les figures de Louis XIII. & de Louis XIV. *KK*, &c. ſont des lambris de marbre dont ſont revêtus les piliers, les ſept arcades, & les portes de l'enceinte du chœur juſques au-deſſous des tribunes, *LL*, &c. ſont des grilles de fer doré qui regnent autour du ſanctuaire, *MM* ſont les deux baluſtrades circulaires qui ſéparent le ſanctuaire du chœur, *NN* ſont des portes à panneaux de fer doré qui donnent entrée au chœur, *OO* ſont les chaires archiépiſcopales, *PP* portes de dégagement pour le ſacriſtain, *QQ* ſont la repréſentation des arcs-doubleaux qui devroient ſe trouver dans la voute ſi elle étoit à la moderne, *RR* degrés pour monter aux hautes ſtales, *TT* les baſſes ſtales.

La *Pl. X.* repréſente les compartimens du pavé de l'égliſe du Val-de-Grace, *A* en eſt la porte d'entrée, *BC* en eſt la nef, ornée de pilaſtres d'ordre corinthien, dont les plate-bandes *B* ſont diſtribuées d'ornemens de marbre noir & blanc, qui répondent aux compartimens des arcs doubleaux, & les intervalles *C* ſont ornés de différens deſſeins auſſi en marbre noir & blanc. Aux deux côtés de la nef *DD* &c. & *EE* &c. ſont des chapelles dont le pavé eſt auſſi orné de compartimens, *F* eſt le milieu du dôme où eſt placé le chiffre de l'abbaye, accompagné de palmes ſurmontées d'une couronne. Ce chiffre eſt ceint de deux chapelets ornés de bordures, dont l'intervalle eſt diſtribué de cœurs entrelacés en marbre de rance, au milieu de chacun deſquels eſt une fleur-de-lys, le tout en marbre blanc poſé ſur un fond de marbre noir. Le reſte du compartiment circulaire eſt diſtribué de bandes de marbre de rance entrelacées, ſéparées par des carreaux de marbre noir. Les trois ronds-points *G* ſont ſubdiviſés de compartimens qui, ſemblables à ceux des plate-bandes de la nef, répondent à ceux de la voûte qui leur eſt ſupérieure. Aux quatre angles *HH* &c. du dôme ſont quatre chapelles carrelées en marbre noir & blanc, *I* eſt la chapelle du ſaint Sacrement, *K* la chapelle de la reine, & *L* le chœur des dames religieuſes.

La *Pl. XI.* repréſente le plan des compartimens du pavé compris ſous le dôme des Invalides, *A* eſt un périſtile qui donne entrée par le portail du côté de la campagne; *B* eſt le milieu du dôme, ſubdiviſé de compartimens de marbre de différente couleur, ſemé çà & là du chiffre du roi & d'autres ornemens auſſi de marbre; *CDE* & *F* ſont les quatre croiſées dont l'une *C* eſt le côté de l'entrée, *D* celui du maître-autel de l'égliſe, *E* celui où eſt la chapelle de ſainte Thereſe; *GHI* & *K* ſont quatre autres chapelles qui par les paſſages *L* ont communication dans les croiſées du dôme, & par ceux *M* dans le dôme. Dans la premiere *G* eſt la chapelle de ſaint Auguſtin, dans la ſeconde *H* celle de ſaint Ambroiſe, dans la troiſieme *I* celle de ſaint Grégoire, & dans la quatrieme *K* celle de ſaint Jérome. *NN* &c. ſont des eſcaliers pratiqués dans les épaiſſeurs des murs pour monter aux combles.

Des outils de marbrerie. La *figure premiere*, *Pl. XII.* eſt un fort établi de menuiſerie, ſur lequel on travaille la plûpart des ouvrages en marbre. Il eſt compoſé d'une table *AA* fort épaiſſe, portée ſur deux piés doubles *BB* en forme de treteaux d'aſſemblage.

La *fig.* 2. eſt un maillet, eſpece de maſſe de bois *A*, portant un manche *B* qui ſert à frapper ſur différens outils pour travailler le marbre.

La *fig.* 3. eſt un inſtrument appellé *groſſe maſſe*, deſtiné aux mêmes uſages que le précédent; c'eſt une maſſe de fer *A* portant un manche de bois *B*.

La *fig.* 4 eſt le même inſtrument, mais beaucoup plus petit, auſſi l'appelle-t-on pour cela *petite maſſe*.

La *fig.* 5 eſt une cuillere à deux manches appellée *ſebille*, faite pour contenir du grès & de l'eau lorſque l'on ſcie les blocs de marbre.

La *fig.* 6 eſt une cuilliere plus petite avec un ſeul manche fort long, faite pour prendre du grais mêlé avec de l'eau pour répandre dans les traits de la ſcie, & lui procurer par-là le moyen d'avancer l'ouvrage & de ne point s'échauffer ni ſe gâter.

La *fig.* 7 eſt une ſcie à main ſans dents, appellée *ſciotte*, compoſée d'un fer *A*, & de ſa monture de bois *B*.

La *fig.* 8 eſt une ſcie à main, mais dentée; *A* en eſt le fer, & *B* le manche.

La *fig.* 9 eſt une autre ſcie à main ſans dents; *A* en eſt le fer, & *B* le manche.

La *fig.* 10 eſt une petite ſcie ſans dents avec une monture compoſée de deux montans *A*, une traverſe *B*, une corde *C* & un gareau *D*, par le moyen duquel on bande le fer *E* de la ſcie autant qu'on le juge à-propos.

La *fig.* 11 eſt une autre ſcie de même façon que la précédente, mais beaucoup plus forte, portant deux gareaux *DD*.

La *fig.* 12, *Pl. XIII*, eſt un inſtrument appellé *marteline*, eſpece de marteau acéré par chaque bout, dont l'un *A* eſt ſemé de petites pointes fort aigues, & l'autre *B* eſt pointu, dont *C* eſt le manche; il eſt deſtiné à marteler les ouvrages que l'on veut égrainer.

La *fig.* 13 eſt une eſpece de poinçon appellé *ciſeau en marteline*, acéré par le bout *A*, ſemé comme au précédent de petites pointes, & deſtiné aux mêmes uſages.

La *fig.* 14 eſt une autre eſpece de poinçon appellé *boucharde*, avec pointes acérées en *A*, & employé auſſi aux mêmes uſages.

La *fig.* 15 eſt un poinçon appellé *dent-de-chien*, acéré en *A*.

La *fig.* 16 eſt un autre poinçon appellé *gradine*, acéré auſſi en *A*.

La *fig.* 17 eſt un poinçon acéré en *A*, fait le plus ſouvent pour chaſſer des pointes.

La *fig.* 18 eſt une pointe quarrée & acérée en *A*, faite pour tailler le marbre par petites parties.

La *fig.* 19 eſt une autre pointe appellée *bouguette*, méplatte & acérée en *A*.

La *fig.* 20 eſt un inſtrument appellé *outil crochu*, fait pour fouiller & unir des cavités.

La *fig.* 21 eſt un autre inſtrument appellé *rondelle*, deſtiné aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 22 eſt un inſtrument appellé auſſi *rondelle*, mais improprement; c'eſt plûtôt une eſpece de ripe acérée & dentée en *A*, faite pour fouiller dans des cannelures.

La *fig.* 23 eſt un inſtrument appellé *ripe*, acéré en *A*, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 24 eſt encore une ripe acérée en *A*, appellée *gratteir*, deſtinée aux mêmes uſages que les précédentes.

La *fig.* 25 eſt un inſtrument appellé *riflard*, eſpece de lime plate recourbée & acérée par chaque bout, deſtiné à limer & unir les endroits où les autres outils ne peuvent pénétrer.

La *fig.* 26 eſt un autre riflard en queue de rat recourbé & acéré auſſi par chaque bout, employé aux mêmes uſages que le précédent.

La *fig.* 27 eſt un riflard méplat en rape, la taille étant différente des autres.

La *fig.* 28 eſt un riflard en queue de rat, ſemblable au précédent.

La *fig.* 29 eſt une lime dite *lime d'Allemagne*, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 30 eſt une lime en queue de rat, emmanchée auſſi dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 31 eſt une lime appellée, à cauſe de ſa taille, *rape*, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 32 eſt une rape en queue de rat, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 33 eſt une lime ſans dents, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 34 eſt une queue-de-rat ſans dents, emmanchée dans un manche de bois *A*.

La *fig.* 35 eſt un ciſeau appellé *burin*, acéré en *A*.

La *fig.* 36 eſt un autre burin acéré auſſi en *A*.

La *fig.* 37 eſt un inſtrument appellé *fermoir à dents*, acéré en *A*, emmanché dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 38 eſt un autre fermoir ſans dents acéré en *A*, emmanché auſſi dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 39, *Pl. XIV.* eſt un inſtrument appellé *vilbrequin*, eſpece de chaſſis de fer *A*, portant par un bout

B une

B une broche qui traverse un manche de bois *C* tournant à pivot, & par l'autre *D*, une douille quarrée où s'ajuste la tête aussi quarrée d'un trépan, dont l'autre bout *F* acéré sert en égrugeant le marbre à faire des trous.

La *fig.* 40 est une méche à tête quarrée par un bout *A*, évuidée & acérée par l'autre *B*, faite aussi pour percer des trous, mais dans du marbre très-tendre.

La *fig.* 41 est le fust d'un trépan composé d'une tige *A*, portant par en haut un trou au-travers duquel passe une petite corde *BB*, dont les deux bouts vont se joindre aux deux extrémités d'une traverse *CC*, percée d'un trou dans son milieu au-travers duquel passe la tige *A*; cette traverse sert à manœuvrer le trépan de cette maniere, la corde *BB* étant roulée autour de la tige *A*, & la traverse *CC* par conséquent montée jusqu'au milieu, on appuie dessus avec secousse pour la lâcher ensuite; & la laissant ainsi remonter, la corde *BB* qui étoit roulée d'un côté, se déroule pour s'enrouler de l'autre autour de la tige *A*, ce qui fait faire plusieurs tours au trépan; on donne ensuite à la traverse *CC* une nouvelle secousse, qui réitere la manœuvre toujours de même façon jusqu'à ce que le trou soit percé; & pour faciliter le volant de cette machine, on arrête à demeure à la tige *A* une masse de plomb *D* de la forme qu'on juge à propos; cette même tige porte par son extrémité *E* une mouche ou douille méplate, dans laquelle entre la tête d'un trépan *F* acéré par le bout perçant *G*.

La *fig.* 42 est un instrument, appellé *fraise*, dont l'extrémité supérieure *A* s'ajuste dans la mouche *E* du fust du trépan, *fig.* 41, & qui, par son extrémité inférieure *B*, formant différens angles aigus & acérés, sert à élargir l'entrée des trous; ou à en percer d'autres dans des marbres très-durs.

La *fig.* 43 est une autre fraise différente de la précédente, en ce qu'elle est quarrée par le bout *A*, & qu'elle s'ajuste dans une boîte *B*, pour la mouvoir par le moyen de l'archet *fig.* 44, ou de celui *fig.* 45.

La *fig.* 44 est un archet ou arçon différent du précédent, en ce qu'il est composé d'une lame d'épée *A* ou tige d'étoffe (on appelle *étoffe* une composition de bon fer & de bon acier mêlés ensemble, qui, lorsqu'elle est trempée, fait les meilleurs ressorts, c'est de cela que l'on fait ordinairement les lames d'épée élastiques, emmanchée par un bout dans un manche de bois *B*, portant par les deux extrémités les deux bouts d'une corde à boyau ou corde d'arçon *C*, qui se fait avec des lanieres de cuirs arrondies ou tournées sur elles-mêmes.

La *fig.* 46 est un instrument appellé *palette*; c'est en effet une palette de bois *A* dont le milieu porte une piece de fer *B*, percée de plusieurs trous qui ne vont que jusqu'au quart de son épaisseur: c'est avec les quatre derniers instrumens que l'on perce des trous en cette maniere; on commence d'abord par former avec la corde *C* de l'arçon *fig.* 45, un ou deux tours autour de la boîte *B* de la fraise *fig.* 43, que l'on place par le bout *C* dans un des trous de la piece de fer *B* de la palette *fig.* 46, que l'on appuie alors sur l'estomac, & dans cette situation le bout *A* de la fraise *fig.* 43 élargit ou perce les trous en manœuvrant l'arçon, *fig.* 45, à-peu-près comme l'archet d'un violon.

L'archet *fig.* 44 sert aussi comme celui *fig.* 45, mais pour des fraises beaucoup plus petites.

La *fig.* 47 est un grand compas à charniere en *A*, fait pour prendre des distances égales par les pointes *BB*.

La *fig.* 48 est un petit compas à charniere en *A*, fait aussi pour prendre des distances égales par les pointes *BB*.

La *fig.* 49. est un grand compas, appellé *compas d'épaisseur à charniere*, en *A*, fait pour prendre des épaisseurs, diametres & autres choses semblables, égales par les pointes recourbées *BB*.

La *fig.* 50 est un compas d'épaisseur plus petit à charniere en *A*, employé aux mêmes usages que le précédent.

La *fig.* 51 est un instrument, appellé *niveau*, composé d'un chassis de bois assemblé d'équerre en *A*, portant une traverse *B*, au milieu de laquelle est un plomb *C*, suspendu à un petit cordeau *D*; c'est avec cet instrument que l'on pose de niveau toutes les pierres, carreaux, pavés, & autres compartimens horisontaux.

Il est une quantité d'autres outils qui ne sont qu'un rafinement de ceux que nous avons vûs, plus petits ou plus gros, plus courts ou plus longs à proportion de la délicatesse des ouvrages où on les emploie & du génie des ouvriers à les inventer. *Cet article est de M.* LUCOTTE.

MARBRIERE, s. f. (*Hist. nat.*) carriere de marbre. *Voyez l'article* MARBRE.

MARC, EVANGILE DE S. *ou* SELON S. (*Théol.*) histoire de la vie, de la prédication, & des miracles de Jésus-Christ, composée par S. Marc, disciple & interprete de S. Pierre, & l'un des quatre évangélistes. C'est un des livres canoniques du nouveau Testament, également reconnu pour tel par les Catholiques & par les Protestans.

On croit communément que S. Pierre étant allé à Rome vers l'an de Jésus-Christ 44, S. *Marc* l'y accompagna, & écrivit son évangile à la priere des fideles qui lui demanderent qu'il leur donnât par écrit ce qu'il avoit appris de la bouche de S. Pierre. On ajoûte que ce chef des apôtres approuva l'entreprise de S. *Marc*, & donna son évangile à lire dans les églises comme un ouvrage authentique. Tertullien, *liv. IV. contra Marcion*, attribue cet évangile à S. Pierre; & l'auteur de la synopse attribuée à S. Athanase veut que cet apôtre l'ait dicté à S. *Marc*. Eutyche, patriarche d'Alexandrie, avance que S. Pierre l'écrivit; & quelques-uns citét dans S. Chrysostome (*homil. 5. in Matth.*) croient que S. *Marc* l'écrivit en Egypte: d'autres prétendent qu'il ne l'écrivit qu'après la mort de S. Pierre. Toutes ces diversités d'opinions prouvent assez qu'il n'y a rien de bien certain sur le tems ni sur le lieu où S. *Marc* composa son évangile.

On est aussi fort partagé sur la langue dans laquelle il a été écrit, les uns soutenant qu'il a été composé en grec, & les autres en latin. Les anciens & la plûpart des modernes tiennent pour le grec, qui passe encore à-présent pour l'original de S. *Marc*; mais quelques exemplaires grecs manuscrits de cet évangile portent qu'il fut écrit en latin; le syriaque & l'arabe le portent de même. Il étoit convenable qu'étant à Rome & écrivant pour les Romains, il écrivît en leur langue. Baronius & Selden se sont déclarés pour ce sentiment qui au reste est peu suivi. On montre à Venise quelques cahiers que l'on prétend être l'original de la main de S. *Marc*. Si ce fait étoit certain, & que l'on pût lire le manuscrit, la question seroit bientôt décidée; mais on doute que ce soit le véritable original de S. *Marc*; & il est tellement gâté de vétusté, qu'à peine peut-on discerner une seule lettre. Entre les auteurs qui en ont parlé, dom Bernard de Montfaucon qui l'a vû, dit dans son *voyage d'Italie, chap. iv. page 55.* qu'il est écrit en latin; & il avoue qu'il n'a jamais vû de si ancien manuscrit. Il est écrit sur du papier d'Egypte beaucoup plus mince & plus délicat que celui qu'on voit en différens endroits. Le même auteur, dans son *antiquité expliquée, liv. XIII.* croit qu'on ne hasarde guere en disant que ce manuscrit est pour le plus tard du quatrieme siecle. Il fut mis en 1564 dans un caveau dont la voûte même est dans les marées plus basse que la mer voisine, de-là vient que l'eau dégoutte perpétuellement sur ceux que la curiosité y amene. On pouvoit encore le lire quand il y fut déposé. Cependant un auteur qui l'avoit vû avant le P. de Montfaucon, croyoit y avoir rémarqué des caracteres grecs.

Quelques anciens hérétiques, au rapport de S. Irénée (*liv. III. cap. ix.*), ne recevoient que le seul évangile de S. *Marc*. D'autres parmi les Catholiques rejettoient, si l'on en croit S. Jérôme & S. Grégoire de Nysse, les douze derniers versets de son évangile depuis le *vers.* 9. *surgens autem mane*, &c. jusqu'à la fin du livre, apparemment parce que S. *Marc* en cet endroit leur paroissoit trop opposé à S. Matthieu, & qu'il y rapportoit des circonstances qu'ils croyoient opposées aux autres évangélistes. Les anciens peres, les anciennes versions orientales, & presque tous les anciens exemplaires, tant imprimés que manuscrits grecs & latins, lisent ces douze derniers versets, & les reconnoissent pour authentiques, aussi-bien que le reste de l'évangile de S. *Marc*.

Enfin en confrontant S. *Marc* avec S. Matthieu, il paroît que le premier a abrégé l'ouvrage du second; il emploie souvent les mêmes termes, rapporte les mêmes circonstances, & ajoute quelquefois des particularités qui donnent un grand jour au texte de S. Matthieu. Il rapporte cependant deux ou trois miracles qui ne se trouvent point dans celui-ci, & ne se conforme pas toûjours à l'ordre de sa narration, surtout depuis le *chap. iv. vers.* 12. jusqu'au *chap. xiv. vers.* 13. de S. Matthieu, s'attachant plus dans cet intervalle à celle de S. Luc. Calmet, *diction. de la bibl. tom. II. pp.* 616. & 617. (*G*)

MARC, (*Hist. ecclés.*) chanoines de S. *Marc*, congrégation de chanoines réguliers fondés à Mantoue par Albert Spinola, prêtre qui vivoit vers la fin du douzieme siecle. *Voyez* CHANOINE.

Spino-

Spinola leur donna une regle qui fut successivement approuvée & corrigée par différens papes. Vers l'an 1450, ils ne suivirent plus que la regle de S. Augustin.

Cette congregation qui étoit composée d'environ dix-huit ou vingt maisons d'hommes & de quelques-unes de filles dans la Lombardie & dans l'état de Venise, après avoir fleuri pendant près de quatre cens ans, diminua peu-à-peu, & se trouva réduite à deux couvens où la régularité n'étoit pas même observée. Celui de S. *Marc* de Mantoue, qui étoit le chef-d'ordre, fut donné l'an 1584, du consentement du pape Grégoire XIII. aux Gemaldules, par Guillaume Duc de Mantoue, & cette congregation finit alors. *Voyez* CAMALDULE.

Ordre de S. Marc est l'ordre de la chevalerie de la république de Venise, qui est sous la protection de S. *Marc* l'évangéliste; les armes de cet ordre sont un lion de gueule, avec cette devise, *pax tibi Marce evangelista*. On le donne à ceux qui ont rendu de grands services à la république, comme dans les ambassades, & ceux-là reçoivent ce titre du sénat même. Ils ont le privilége de porter la stole d'or aux jours de cérémonie, & un galon d'or sur la stola noire qu'ils portent ordinairement. Ceux à qui on la donne comme récompense de la valeur ou du mérite littéraire, la reçoivent des mains du doge, & portent pour marque de chevalerie une chaîne d'or, d'où pend le lion de S. *Marc* dans une croix d'or. Le doge crée quand il lui plaît des chevaliers de cette seconde espece, qu'on regarde comme fort inférieurs à ceux de la premiere.

MARC, (*Commerce.*) poids dont on se sert en France & en plusieurs états de l'Europe, pour peser diverses sortes de marchandises, & particulierement l'or & l'argent: c'est principalement dans les hôtels des monnoies & chez les marchands qui ne vendent que des choses précieuses ou de petit volume, que le *marc* & ses divisions sont en usage. Avant le regne de Philippe premier, l'on ne se servoit en France, sur-tout dans les monnoies, que de la livre de poids composée de douze onces. Sous ce prince, environ vers l'an 1080, on introduisit dans le commerce & dans la monnoie le poids de *marc*, dont il y eut d'abord de diverses sortes, comme le *marc* de Troyes, le *marc* de Limoges, celui de Tours, & celui de la Rochelle, tous quatre différens entre eux de quelques deniers. Enfin ces *marcs* furent réduits au poids de *marc*, sur le pié qu'il est aujourd'hui.

Le *marc* est divisé en 8 onces, ou 64 gros, 192 deniers, ou 160 esterlins, ou 300 mailles, ou 140 felins, ou 4608 grains.

Ses subdivisions sont chaque once en 8 gros, 24 deniers, 20 esterlins, 40 mailles, 80 felins, & 576 grains; le gros en 3 deniers, 2 esterlins & demi, 5 mailles, 10 felins, 72 grains; le denier en 24 grains, l'esterlin en 28 grains, quatre cinquiemes de grain. Le felin en 7 grains 1 cinquieme de grain; enfin le grain en demi, en quart, en huitieme, &c. Toutes ces diminutions sont expliquées plus amplement à leur propre article. Il y a à Paris dans le cabinet de la cour des monnoies un poids de *marc* original gardé sous trois clés, dont l'une est entre les mains du premier président de cette cour, l'autre en celle du conseiller commis à l'instruction & jugement des monnoies, & la troisieme entre les mains du greffier. C'est sur ce poids que celui du châtelet fut étalonné en 1494, en conséquence d'un arrêt du parlement du 6 Mai de la même année; & c'est encore sur ce même poids que les Changeurs & Orfevres, les gardes des Apoticaires & Epiciers, les Balanciers, les Fondeurs, enfin tous les marchands & autres qui pesent au poids de *marc* sont obligés de faire étalonner ceux dont ils se servent. Tous les autres hôtels des monnoies de France ont aussi dans leurs greffes un *marc* original mais vérifié sur l'étalon du cabinet de la cour des monnoies de Paris. Il sert à étalonner tous les poids dans l'étendue de ces monnoies. A Lyon on dit *échantiller*, & en Bourgogne *égantiller*, au lieu d'*étalonner*. *Voyez* ETALON & ETALONNER. Louis XIV. ayant souhaité que le poids de *marc* dont on se servoit dans les pays conquis fût égal à celui du reste du royaume, envoya en 1686 le sieur de Chassebras, député & commissaire pour cet établissement. Les anciens étalons qu'on nommoit *poids dormans*, lui ayant été représentés, comme il paroît par son procès-verbal, & ayant été trouvés dans quelques lieux plus forts & dans d'autres plus foibles que ceux de France, furent déformés & brisés, & d'autres établis en leur place, pour être gardés à la monnoie de Lille, & y avoir recours à la maniere observée dans les autres hôtels des monnoies du royaume. Ces nouveaux étalons sont époinçonnés & marqués de L couronnée de la couronne impériale de France, & continuent d'y être appellés *poids dormans*, comme les anciens, qui avoient pour marque un soleil, au-dessus duquel étoit une fleur-de-lis. En Hollande, particulierement à Amsterdam, le poids de *marc* se nomme *poids de troy*, il est égal à celui de Paris. *Voyez* POIDS. *Voyez aussi* LIVRE. On appelle en Angleterre un *marc* les deux tiers d'une livre sterling. Sur ce pié les mille *marcs* font six cens soixante-six & deux tiers de livres sterling. *Voyez* LIVRE, où il est parlé de la monnoie de compte. L'or & l'argent se vendent au *marc*, comme on l'a dit ci-dessus; alors le *marc* d'or se divise en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, le denier en vingt-quatre grains, & le grain en vingt-quatre primes. Autrefois on contractoit en France au *marc* d'or & d'argent, c'est-à-dire qu'on ne comptoit point les especes dans les grands payemens, pour les ventes & pour les achats, mais qu'on les donnoit & recevoit au poids du *marc*. Avant les fréquens changemens arrivés dans les monnoies de France sous le regne de Louis XIV. on faisoit quelque chose de semblable dans les caisses considérables, où les sacs de mille livres en écus blancs de trois livres piece ne se comptoient pas, mais se donnoient au poids.

Lorsque dans une faillite ou abandonnement de biens l'on dit que des créanciers seront payés au *marc* la livre, cela doit s'entendre qu'ils viennent à contribution entre eux sur les effets mobiliers du débiteur, chacun à proportion de ce qui lui peut être dû; c'est ce qu'on appelle ordinairement *contribution au sol la livre*.

MARC s'entend aussi d'un poids de cuivre composé de plusieurs autres poids emboîtés les uns dans les autres, qui tous ensemble ne font que le *marc*, c'est-à-dire huit onces, mais qui séparés servent à peser jusqu'aux plus petites diminutions du *marc*. Ces parties du *marc* faites en forme de gobelets sont au nombre de huit, y compris la boîte qui les enferme tous, & qui se ferme avec une espece de mentonniere à ressort attachée au couvercle avec une charniere. Ces huit poids vont toûjours en diminuant, à commencer par cette boîte qui toute seule pese quatre onces, c'est-à-dire autant que les sept autres; le second est de deux onces & pese autant que les six autres; ce qui doit s'entendre, sans qu'on le répete, de toutes les diminutions suivantes hors les deux derniers; le troisieme pese une once, le quatrieme une demi-once ou quatre gros, enfin le septieme & le huitieme qui sont égaux, chacun un demi-gros, c'est-à-dire un denier & demi ou trente-six grains, à compter le gros à trois deniers, & le denier vingt-quatre grains. *Voyez les Pl. du Balancier.*

Ces sortes de poids de *marc* par diminution se tirent tout fabriqués de Nuremberg; mais les Balanciers de Paris & des autres villes de France qui les font venir pour les vendre, les rectifient & ajustent en les faisant vérifier & étalonner sur le *marc* original & ses diminutions, gardés, comme on l'a dit, dans les hôtels des monnoies. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

MARC, (*Balancier.*) On appelle un *marc* une boîte de cuivre en forme de cone tronqué: voici les noms des pieces qui le composent. 1°. La poche est dans quoi sont renfermés tous les autres poids, dont il est composé; 2°. le dessus qui sert pour fermer les poids dans la poche; 3°. deux charnieres, une de devant, & l'autre de derriere qui sert à tenir le *marc* fermé. Les deux marottes ou les piliers, sont deux petites figures ou piliers où l'anse est ajustée; 4°. l'anse.

Dans la poche sont les différens poids dont il est composé; supposons-en un de trente-deux *marcs*, la poche avec son tour garni, pese seize *marcs*; le plus gros des poids de dedans, en pese huit; le second, pese quatre *marcs*; le troisieme, deux *marcs*; le quatrieme, un *marc*; le cinquieme, pese huit onces; le sixieme, quatre onces; le septieme, deux onces; le huitieme, une once; le neuvieme, quatre gros; le dixieme, deux gros; le onzieme, un gros; le douzieme & treizieme, chacun un demi-gros, qui sont les derniers poids d'un *marc*.

Le Balancier vend aussi les poids de fer, dont le plus fort est le poids de 50 liv. les autres au-dessous, sont 25 liv. 12 liv. 6 liv. 4 liv. 2 liv. 1 liv. demi-livre; un quarteron & demi-quarteron, qui est le plus petit de ces sortes de poids.

MARC, (*Econom. rustiq.*) se dit de ce qui reste du raisin, quand il a été pressuré; il se peut dire encore du verjus, du houblon, des pommes, des poires, & des olives, quand ces fruits ont rendu la liqueur qu'ils contenoient.

Ce *marc* n'est point inutile, il entre dans la composition des terres pour les orangers, & est encore propre à améliorer les terres grasses ou humides, dont les

parties peu volatiles fixent les principes trop exaltés du *marc*.

MARC *d'Apalache*, *saint* (*Géog.*) baie, riviere & fort de l'Amérique dans la Floride Espagnole, *lat.* 30. 25.

MARCASSIN, s. m. (*Venerie*) c'est le nom que l'on donne aux petits du sanglier.

MARCASSIN, (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez* SANGLIER. (*Diete & Mat. med.*)

MARCASSITE, s. f. (*Hist. nat. Minéral.*) une *marcassite* est une substance minérale brillante, d'un jaune d'or composée de fer, de soufre, d'une terre non métallique, à laquelle se joint accidentellement quelquefois du cuivre. Cette substance donne des étincelles frappée avec de l'acier, d'où l'on voit que *marcassite* & *pyrite* sont des noms synonymes, comme Henckel l'a fait voir dans sa *pyritologie*, *chap. ij.*

Quelquefois pourtant on donne le nom de *marcassites* aux pyrites anguleuses, qui affectent une figure réguliere & déterminée, aux pyrites crystallisées; ces pyrites ou *marcassites* sont de différentes formes; il y en a de cubiques, d'exahédres cubiques, d'exahedres prismatiques, d'exahedres rhomboïdales, d'exahedres cellulaires. Il y en a d'octahedres, ou à huit côtés; de décahedres ou à dix côtés, de dodécahedres ou de douze côtés, de décateusahedres ou de quatorze côtés; il y en a dont les côtés ou les plans sont irréguliers; d'autres sont par groupes de crystaux; d'autres enfin sont en lames posées les unes sur les autres. *Voyez l'article* PYRITE.

Quelquefois on s'est servi du mot de *marcassite* pour désigner le bismuth, & on l'a appellé *marcassita argentea*, *sive officinarum*. Quelques auteurs ont aussi donné au zinc le nom de *marcassite d'or* (*marcassita aurea*) fondé vraissemblablement sur la propriété que le zinc a de jaunir le cuivre. Par *marcassita ferri*, on a voulu désigner la pyrite martiale, & Paracelse a donné le nom de *marcassite* à toutes les pyrites. D'autres alchimistes se sont servi indifféremment du mot de *marcassite* pour désigner tous les demi-métaux & les mines des autres métaux imparfaits. On prétend que ce mot est dérivé du mot hébreu *marah*, qui signifie *polir*, *nettoyer*; on prétend qu'il signifie aussi *flavescere*, être jaune.

MARCELLIANA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans la Lucanie, au voisinage d'Atina. M. de Lisle le nomme *Marcellianum*, on croit que c'est la Pola d'aujourd'hui. (*D. J.*)

MARCELLIENS, s. m. (*Théol.*) hérétiques du quatrieme siecle, attachés à la doctrine de Marcel d'Ancyre, qu'on accusoit de faire revivre les erreurs de Sabellius. *Voyez* SABELLIENS.

Quelques-uns cependant croient que Marcel étoit orthodoxe, & que ce furent les Ariens ses ennemis, qui lui imputerent des erreurs.

S. Epiphane observe qu'on étoit partagé sur le fait de la doctrine de Marcel; mais que pour ses sectateurs, il est très-constant qu'ils ne reconnoissoient pas les trois hypostases, & qu'ainsi le marcellianisme n'étoit point une hérésie imaginaire.

MARCELLIN, S. (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, au diocèse de Vienne, capitale d'un bailliage; elle est située dans un terrein agréable & fertile en bons vins, près de l'Isere, à sept lieues de Grenoble & de Valence, 102 S. E. de Paris. *Long.* 22. 53. 9. *lat.* 45. 30. 31. (*D. J.*)

MARCHAGE, s. m. (*Jurisp.*) *marchagium*, dans les coutumes d'Auvergne & de la Marche, signifie le droit que les habitans d'un village ont de faire marcher & paître leurs troupeaux sur le territoire d'un autre village; ce terme vient de *marche*, qui signifie *limite* ou *confin* de deux territoires. *Voyez* le *gloss.* de Ducange au mot *Marchagium*.

MARCHAND, s. m. (*Comm.*) personne qui négocie, qui trafique ou qui fait commerce; c'est-à-dire, qui achete, troque, ou fait fabriquer des marchandises, soit pour les vendre en boutique ouverte ou en magasin, soit aussi pour les débiter dans les foires & marchés, ou pour les envoyer pour son compte dans les pays étrangers.

Il y a des *marchands* qui ne vendent qu'en gros, d'autres qui ne vendent qu'en detail, & d'autres qui font donc ensemble le gros & le détail. Les uns ne font commerce que d'une sorte de marchandise, les autres de plusieurs sortes; il y en a qui ne s'attachent qu'au commerce de mer, d'autres qui ne font que celui de terre, & d'autres qui font conjointement l'un & l'autre.

La profession de *marchand* est honorable, & pour être exercée avec succès, elle exige des lumieres & des talens, des connoissances exactes d'aritmétique, des comptes de banque, du cours & de l'évaluation des diverses monnoies, de la nature & du prix des différentes marchandises, des loix & des coutumes particulieres au commerce. L'étude même de quelques langues étrangeres, telles que l'espagnole, l'italienne & l'allemande, peut être très-utile aux négocians qui embrassent un vaste commerce, & sur-tout à ceux qui font des voyages de long cours, ou qui ont des correspondances établies au loin.

On appelle *marchands grossiers* ou *magasiniers*, ceux qui vendent en gros dans les magasins, & *détailleurs*, ceux qui achetent des manufacturiers & grossiers pour revendre en détail dans les boutiques. A Lyon, on nomme ceux-ci *boutiquiers*. A Amsterdam, on ne met aucune différence entre ces deux especes de *marchands*, si ce n'est pour le commerce du vin, dont ceux qui ne sont pas reçus *marchands* ne peuvent vendre moins d'une piece à la fois, pour ne pas faire de tort à ceux qui vendent cette liqueur en détail.

Les *marchands* forains sont non-seulement ceux qui fréquentent les foires & les marchés, mais encore tous les *marchands* étrangers qui viennent apporter dans les villes des marchandises pour les vendre à ceux qui tiennent boutique & magasin.

On appelle à Paris les six corps des *marchands*, les anciennes communautés des *marchands* qui vendent les plus considérables marchandises. Ces corps sont, 1°. les drapiers, chaussetiers; 2°. les épiciers, apoticaires, droguistes, confiseurs, ciriers. 3°. Les merciers, jouailliers, quinquailliers; 4°. les pelletiers-foureurs, haubaniers; 5°. les bonnetiers, aumulciers, mitonniers; 6°. les orfévres jouailliers.

Henri III. en 1577 & en 1581, y ajouta un corps ou communauté des *marchands* de vin; mais en différentes occasions les six premiers corps n'ont pas voulu s'associer cette nouvelle communauté, & malgré divers réglemens, le corps des *marchands* de vin ne paroît pas plus intimement uni aux six autres anciens corps qu'il ne l'étoit autrefois.

Les *marchands* de vin sont ceux qui trafiquent du vin, ou qui en achetent pour le revendre. Il y a des *marchands* de vin en gros & des *marchands* de vin en détail. Les premiers sont ceux qui le vendent en pieces, dans des caves, celliers, magasins ou halles. Les autres qu'on nomme aussi cabaretiers ou taverniers, le débitent à pot & à pinte, dans les caves, tavernes & cabarets.

Les *marchands* libraires sont ceux qui font imprimer, vendent & achetent toutes sortes de livres, soit en blanc, soit reliés ou brochés. *Voy.* LIBRAIRE & LIBRAIRIE.

Les *marchands* de bois sont ceux qui font abattre & façonner les bois dans les forêts pour les vendre en chantier ou sur les ports. A Paris il y a deux sortes de *marchands* de bois à brûler, les uns qu'on nomme *marchands forains*, & les autres *marchands bourgeois*. Ces deux sortes de *marchands* sont ceux qui font venir le gros bois par les rivieres, & c'est à eux seuls qu'il est permis d'en faire le commerce, étant défendu aux regrattiers d'en revendre. *Voyez* BOIS.

Ceux qui vendent des grains, comme blé, avoine, orge, &c. Ceux qui vendent des tuiles, de la chaux, des chevaux, prennent généralement la qualité de *marchand*. Plusieurs autres négocians, encore qu'ils ne soient proprement qu'artisans, comme les chapeliers, tapissiers, chandeliers, tanneurs, &c. prennent aussi le nom de *marchands*.

Les lingeres, grainieres, celles qui vendent du poisson d'eau-douce ou de mer frais, sec ou salé, les fruitieres, &c. sont aussi réputées *marchandes*.

Les *marchands* en gros & en détail sont réputés majeurs pour le fait de leur commerce, & ne peuvent être restitués sous prétexte de minorité.

La jurisdiction ordinaire des *marchands* est celle des juges & consuls, & leur premier magistrat de police à Paris pour le fait de leur commerce, est le prevôt des marchands. *Voyez* CONSULS & PREVÔT DES MARCHANDS.

MARCHAND, se dit aussi des bourgeois & particuliers qui achetent. On dit d'une boutique qu'elle est fort achalandée, qu'il y vient beaucoup de *marchands*.

MARCHAND, se dit encore des marchandises de bonne qualité, qui n'ont ni fard, ni défaut, & dont le débit est facile. Ce blé est bon, il est loyal & *marchand*.

Les villes *marchandes* sont celles où il se fait un grand commerce, soit par rapport aux ports de mer & aux grandes rivieres, qui y facilitent l'apport & le transport des marchandises, soit à cause des manufactures qui y sont établies.

On dit qu'une riviere est *marchande*, lorsqu'elle est propre pour la navigation, qu'elle a assez d'eau pour porter

ter les bateaux, qu'elle n'eſt ni débordée, ni glacée. La Loire n'eſt pas *marchande* une grande partie de l'année, à cauſe de ſon peu de profondeur & des ſables dont elle eſt remplie.

MARCHAND, ſe dit encore proverbialement en pluſieurs manieres, comme *marchand* qui perd ne peut rire, il n'eſt pas *marchand* qui toujours gagne, être mauvais *marchand* d'une entrepriſe, &c. *Dict. de commerce.*

MARCHAND, *vaiſſeau*. *Voyez* VAISSEAU.

MARCHANDER, v. act. (*Commerce.*) offrir de l'argent de quelque marchandiſe que l'on veut acheter, faire en ſorte de convenir du prix.

Il y a de la différence entre *marchander* & meſoffrir. Il faut ſavoir *marchander* pour n'être pas trompé dans l'achat des marchandiſes, mais c'eſt ſe moquer du vendeur que de meſoffrir. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

MARCHANDISE, ſ. f. (*Commerce.*) ſe dit de toutes les choſes qui ſe vendent & débitent, ſoit en gros, ſoit en détail, dans les magaſins, boutiques, foires, même dans les marchés, telles que ſont les draperies, les ſoieries, les épiceries, les merceries, les pelleteries, la bonneterie, l'orſévrerie, les grains, &c.

Marchandiſe ſe prend auſſi pour trafic, négoce, commerce. En ce ſens, on dit aller en *marchandiſe*, pour ſignifier aller en *acheter* dans les foires, villes de commerce, lieux de fabrique, pays étrangers; *faire marchandiſe*, pour dire en *vendre* en boutique, en magaſin.

Marchandiſes d'œuvres du poids, ce ſont celles autres que les épiceries & drogueries, qui ſont ſujettes au droit du poids le-roi établi à Paris. Ce droit pour ces *marchandiſes* eſt de trois ſols pour cent peſant. *Voyez* POIDS-LE-ROI. *Dictionn. de Comm.*

Marchandiſes de contrebande, *voyez* CONTREBANDE.

Marchandiſe marinée, celle qui a été mouillée d'eau de mer.

Marchandiſe naufragée, celle qui a eſſuyé quelque dégât par un naufrage.

Marchandiſe avariée, celle qui a été gâtée dans un vaiſſeau pendant ſon voyage, ſoit par échouement, tempête, ou autrement. *Dictionn. de Commerce.* (G)

MARCHÉ, ſ. m. (*Commerce.*) place publique dans un bourg ou une ville où on expoſe des denrées en vente. *Voyez* BOUCHERIE & FORUM.

Marché ſignifie auſſi un *droit* ou *privilege* de tenir *marché*, acquis par une ville, ſoit par conceſſion, ſoit par preſcription.

Bracton obſerve qu'un *marché* doit être éloigné d'un autre au moins de ſix milles & demi, & un tiers de moitié.

On avoit coutume autrefois en Angleterre de tenir des foires & des *marchés* les dimanches & devant les portes des égliſes, de façon qu'on ſatisfaiſoit en même tems à ſa dévotion & à ſes affaires. Cet uſage, quoique défendu par pluſieurs rois, ſubſiſta encore juſqu'à Henri VI. qui l'abolit entierement. Il y a encore bien des endroits où l'on tient les *marchés* devant les portes des égliſes.

Le *marché* eſt différent de la foire en ce que le *marché* n'eſt que pour une ville ou un lieu particulier, & la *foire* regarde toute une province, même pluſieurs. Les *marchés* ne peuvent s'établir dans aucun lieu ſans la permiſſion du ſouverain.

A Paris, les lieux où ſe tiennent les *marchés* ont différens noms. Quelques-uns conſervent le nom de *marché*, comme le *marché* neuf, le *marché* du cimetiere de ſaint Jean, le *marché* aux chevaux, &c. d'autres ſe nomment *places*, la place maubert, la place aux veaux; d'autres enfin s'appellent *halles*, la halle au blé, la halle aux poiſſons, la halle à la farine.

Il y a, dans toutes les provinces de France, des *marchés* conſidérables dans les principales villes, qui ſe tiennent à certains jours reglés de la ſemaine. On peut en voir la liſte dans le *dictionnaire de commerce*, *tome III. pag.* 293 & *ſuiv.*

Marché de Naumbourg. C'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une *foire* célebre qui ſe tient tous les ans dans cette ville de Miſnie. On regarde ce *marché* comme une quatrieme foire de Leipſick, parce que la plûpart des marchands de cette derniere ville ont coutume de s'y trouver. Il commence le 29 Juin, & ne dure que huit jours.

Marché ou *bourſe aux grains.* On nomme ainſi à Amſterdam un grand *bâtiment* ou *halle*, où les marchands de grains tant de la ville que du dehors s'aſſemblent tous les lundis, mercredis & vendredis, & où leurs facteurs portent & vendent ſur montre les divers grains dont on juge tant ſur la qualité que ſur le poids, en peſant quelques poignées dans de petites balances, pour évaluer quelle ſera la peſanteur du ſac & du laſt.

Marché de Petersbourg. *Voyez* LAWKS.

Marché ſe dit encore du tems auquel ſe fait la vente. Il y a ordinairement dans chaque ville deux jours de *marché* par ſemaine.

Marché ſe dit pareillement de la vente & du débit qui ſe fait à beaucoup ou à peu d'avantage. Il faut voir le cours du *marché*. Le *marché* n'a pas été bon aujourd'hui. Chaque jour de *marché* on doit enregiſtrer au greffe le prix courant du *marché* des grains. *Dictionnaire de Commerce*, *tome III. pag.* 296.

MARCHÉ, (*Commerce.*) en général ſignifie un *traité* par le moyen duquel on échange, on troque, on achete quelque choſe, ou l'on fait quelque acte de commerce.

Marché ſe dit plus particulierement, parmi les marchands & négocians, des conventions qu'ils font les uns avec les autres, ſoit pour fournitures, achats, ou trocs de marchandiſes ſur un certain pié, ou moyennant une certaine ſomme.

Les *marchés* ſe concluent ou verbalement ſur les ſimples paroles, en donnant par l'acheteur au vendeur des arrhes, ce qu'on appelle *donner le denier à Dieu*; ou par écrit, ſoit ſous ſignature privée, ſoit pardevant notaires.

Les *marchés* par écrit doivent être doubles, l'un pour le vendeur, l'autre pour l'acheteur.

On appelle *marché en bloc & en tâche*, celui qui ſe fait d'une marchandiſe dont on prend le fort & le foible, le bon & le mauvais enſemble, ſans le diſtinguer ni le ſéparer. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉ. (*Comm.*) Dans le commerce d'Amſterdam on diſtingue trois ſortes de *marchés*: le *marché* conditionnel, le *marché* ferme, & le *marché* à option, qui tous trois ne ſe font qu'à terme ou à tems.

Les *marchés* conditionnels ſont ceux qui ſe font des marchandiſes que le vendeur n'a point encore en ſa poſſeſſion, mais qu'il ſait être déja achetées & chargées pour ſon compte par ſes correſpondans dans les pays étrangers, leſquelles il s'oblige de livrer à l'acheteur à leur arrivée au prix & ſous les conditions entr'eux convenues.

Les *marchés* fermes ſont ceux par leſquels le vendeur s'oblige de livrer à l'acheteur une certaine quantité de marchandiſes, au prix & dans le tems dont ils ſont demeurés d'accord.

Enfin les *marchés* à option ſont ceux par leſquels un marchand s'oblige, moyennant une ſomme qu'il reçoit & qu'on appelle *prime*, de livrer ou de recevoir une certaine quantité de marchandiſes à un certain prix & dans un tems ſtipulé, avec liberté néanmoins au vendeur de ne la point livrer & à l'acheteur de ne la point recevoir, s'ils le trouvent à propos, en perdant ſeulement leur prime.

Sur la nature, les avantages ou déſavantages de ces différentes ſortes de *marchés*, la maniere de les conclure, la forme & les clauſes des contrats qui les énoncent, on peut voir le *traité du négoce d'Amſterdam* par le ſieur Picard, & ce qu'en dit d'après cet auteur M. Savary. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉ (*Commerce.*) ſe dit du prix des choſes vendues ou achetées. En ce ſens, on dit j'ai eu *bon marché* de ce vin, de ce blé, &c. c'eſt-à-dire, que le prix n'en a pas été conſidérable. C'eſt un *marché donné*, pour dire que le prix en eſt très-médiocre. C'eſt un *marché fait*, pour exprimer que le prix d'une marchandiſe eſt reglé, & qu'on n'en peut rien diminuer.

Il y a auſſi pluſieurs expreſſions proverbiales ou familieres dans le commerce où entre le mot de *marché*, comme *boire le vin du marché*, mettre le *marché à la main*, &c.

Il eſt de principe dans le commerce, qu'il faut ſe défier d'un marchand qui donne ſes marchandiſes à trop bon *marché*, parce qu'ordinairement il n'en agit ainſi que pour ſe préparer à la fuite ou à la banqueroute, en ſe faiſant promptement un fonds d'argent pour le détourner. *Dictionnaire de Commerce.*

MARCHÉS *de Rome*, (*Antiq. rom.*) places publiques à Rome, pour rendre la juſtice au peuple, ou pour y expoſer en vente les vivres & autres marchandiſes. Les *marchés* que les Romains appelloient *fora*, ſont encore au nombre des plus ſuperbes édifices qui fuſſent dans la ville de Rome pour rendre la juſtice au peuple. C'étoient de ſpacieuſes & larges places quarrées ou quadrangulaires, environnées de galeries, ſoutenues par des arcades, à-peu-près comme la place royale à Paris, mais ces ſortes d'édifices à Rome étoient beaucoup plus grands & plus ſuperbes en architecture. Ammian Marcellin rap-

porte que le *marché* de Trajan, *forum Trajani*, paſſoit pour une merveille par le nombre d'arcades poſées artiſtement les unes ſur les autres, de ſorte que Conſtantius, après l'avoir vû, déſeſpéra de pouvoir faire rien de ſemblable. Strabon parlant du *forum Romanum*, dit qu'il étoit ſi beau, ſi bien accompagné de galeries, de temples & autres édifices magnifiques, *ut hæc ſingula contemplans, facile alia omnia oblivione delebit*.

Outre ces *marchés* deſtinés aux aſſemblées du peuple, il y avoit à Rome quatorze autres *marchés* pour la vente des denrées, qu'on appelloit *fora venalia*; tels étoient le *forum olitorium*, le *marché* aux herbes où ſe vendoient les légumes: ce *marché* étoit auprès du mont Capitolin. On y voyoit un temple dédié à Junon, *matuta*; & un autre conſacré à la piété. Il y avoit la halle au vin, *vinarium*; le *marché* aux bœufs, *forum boarium*; le *marché* au pain, *forum piſtorium*; le *marché* au poiſſon ou la poiſſonnerie, *forum piſcarium*; le *marché* aux chevaux, *forum equarium*; le *marché* aux porcs, *forum ſuarium*.

Il y avoit encore un *marché* que nous ne devons pas oublier, le *marché* aux friandiſes, où étoient les rôtiſſeurs, les pâtiſſiers & les confiſeurs, *forum cupedinarium*: Feſtus croit que ce mot vient de *cupedia*, qui ſignifie chez les Latins des *mets exquis*; mais Varron prétend que ce *marché* prit ſon nom d'un chevalier romain nommé *Cupes*, qui avoit ſon palais dans cette place, lequel fut raſé pour ſes larcins, & la place employée à l'uſage dont nous venons de parler.

Quoi qu'il en ſoit, tous les *marchés* de Rome deſtinés à la vente des denrées & marchandiſes, étoient environnés de portiques & de maiſons, garnies d'étaux & de grandes tables, ſur leſquelles chacun expoſoit les denrées & marchandiſes dont il faiſoit commerce. On appelloit ces étaux, *abaci & operariæ menſæ*.

Onuphre Panvini, dans ſon ouvrage des régions de Rome, vous donnera la deſcription complette de tous les *marchés* de cette ancienne capitale du monde; c'eſt aſſez pour nous d'en raſſembler ici les noms: le *forum romanum* ou le grand *marché*; *forum Cæſaris*; *Auguſti*; *boarium*; *tranſitorium*, *olitorium*; *piſtorium*; *Trajani*; *Ænobarbi*; *ſuarium*; *archæmorium*; *Diocletiani*; *equarium*; *ruſticorum*; *Cupedinis*; *piſcarium*; *Saluſti*. Il y faut ajouter la halle au vin, *vinarium*. *Voyez nos Pl. d'Antiq.* (*D. J.*)

MARCHE D'APPIUS, LE, (*Géog. anc.*) *forum Appii*, c'étoit une bourgade du *Latium*, au pays des Volſques, à 45 milles de Rome, dans le marais Pontien, *palus pomptina*, entre *Setia* au nord, & *clauſtra romana* au ſud. Appius, pendant ſon conſulat, fit jetter une digue au-travers de ce marais, & Auguſte fit enſuite creuſer un canal depuis le bourg juſqu'au temple de Féronie; ce canal étoit navigable & très-fréquenté. (*D. J.*)

MARCHES, LES, (*Art. milit.*) dans les armées, ſont une des parties les plus importantes du général; elles ſont la principale ſcience du maréchal général des logis de l'armée.

Les *marches* des armées doivent ſe regler ſur le pays dans lequel on veut marcher, ſur le tems qu'il faut à l'ennemi pour s'approcher, & ſur le deſſein qu'on a formé. On doit toûjours marcher comme on eſt, ou comme on veut camper, ou comme on veut combattre.

„ Il faut avoir une parfaite connoiſſance du pays, &
„ beaucoup d'expérience pour bien diſpoſer une *marche*,
„ lorſqu'on veut s'avancer dans le pays ennemi; & s'ap-
„ procher de lui pour le combattre. Il y a des *marches*
„ que l'on fait ſur quatre, ſix ou huit colonnes, ſuivant
„ la facilité du pays ou la force de l'armée; il y en a
„ d'autres qui ſe font ſans rien changer à la diſpoſition
„ de l'armée, en marchant par la droite ou par la gau-
„ che, ſur autant de colonnes qu'il y a de lignes.

„ Ordinairement ces *marches* ſe font lorſqu'on eſt en
„ preſence de l'ennemi, & qu'il faut l'empêcher de paſ-
„ ſer une riviere, ou gagner quelque poſte de conſé-
„ quence. On a des travailleurs à la tête de chaque co-
„ lonne pour leur ouvrir les paſſages néceſſaires, & les
„ faire toutes entrer en même tems dans le camp qu'el-
„ les doivent occuper. Il eſt très-utile de prévenir de
„ bonne heure ces *marches* par des chemins que l'on
„ doit faire à-travers champ, qui facilitent la *marche* des
„ colonnes & leur arrivée au camp.

„ Lorſqu'on marche en colonne dans un pays cou-
„ vert, & que l'ennemi vous ſurprend & vous renver-
„ ſe, il eſt important de ſavoir prendre ſon parti ſur le
„ champ, en diſpoſant promptement en bataille les trou-
„ pes qui ne ſont point encore attaquées, afin de donner
„ le tems aux autres de ſe rallier. S'il y avoit dans cet
„ endroit quelque terrain avantageux, on l'occuperoit
„ auſſi-tôt pour y combattre. Souvent les troupes qui
„ ne ſont pas ſoutenues à tems, ſe détruiſent plus par
„ la terreur que par le coup de main. On évite de ſem-
„ blables ſurpriſes en pouſſant en-avant des parties & de
„ forts détachemens qui tiennent en reſpect l'ennemi, &
„ donnent avis de ſes mouvemens. Il faut encore qu'il
„ y ait entre les intervalles des colonnes, de petits dé-
„ tachemens de cavalerie avec des officiers entendus pour
„ les faire toutes marcher à même hauteur; &, ſi l'en-
„ nemi paroiſſoit, les colonnes auroient le tems de ſe
„ former en bataille & remplir le terrein.

„ Il ſeroit bon de donner par écrit cet ordre de *mar-*
„ *che* aux commandans de chaque colonne, & leur mar-
„ quer celles qui marchent ſur la droite & ſur la gauche,
„ afin qu'ils puiſſent apprendre les uns des autres l'or-
„ dre du général, & ſe conformer à ce qu'il leur eſt
„ preſcrit.

„ On marche quelquefois à *colonnes renverſées*, c'eſt-
„ à-dire, la droite faiſant la gauche, ou la gauche fai-
„ ſant la droite; cette *marche* ſe fait ſuivant la diſpoſi-
„ tion où l'on eſt, ou le deſſein qu'on a de ſe porter
„ bruſquement dans un camp pour faire tête, en y ar-
„ rivant, aux colonnes de la droite de l'armée ennemie,
„ qui peut en arrivant engager une action. Nos troupes
„ occupent d'abord le poſte le plus avantageux, & don-
„ nent le tems aux autres colonnes d'arriver & de s'y
„ mettre en bataille.

„ On peut quitter de jour ſon camp, quoiqu'à por-
„ tée de l'ennemi, lorſque l'on connoît qu'il eſt de con-
„ ſéquence de changer le premier de ſituation: pour faire
„ cette *marche*, on met toutes les troupes en bataille,
„ auſſi-tôt on fait marcher la premiere ligne par les inter-
„ valles de la ſeconde pour paſſer diligemment les dé-
„ filés ou les ponts, elle s'étend pour ſoutenir la ſe-
„ conde qui paſſe enſuite par les intervalles de la pre-
„ miere, & ſe met derriere en bataille. Il faut que cette
„ diſpoſition de *marche* ſoit bien exécutée, & qu'il y ait
„ au flanc de la droite & de la gauche des troupes pour
„ obſerver les ennemis: les officiers de chaque régiment
„ doivent être attentifs à contenir leur troupe. Si le ter-
„ rein étoit trop déſavantageux pour faire une ſemblable
„ *marche* pendant le jour, il faudroit décamper à l'entrée
„ de la nuit ſur autant de colonnes que le terrein pour-
„ roit le permettre; on laiſſeroit des feux au camp à
„ l'ordinaire avec des détachemens de tous côtés, dont
„ les ſentinelles ou vedetes ſeroient alertes pour empê-
„ cher l'ennemi de s'en approcher, & lui ôter la con-
„ noiſſance de cette *marche*: il faut la rendre plus fa-
„ cile par des ouvertures que l'on fait pour chaque co-
„ lonne, & que des officiers-majors les reconnoiſſent,
„ afin de ne point prendre le change, & que les colon-
„ nes ne s'embaraſſent point.

„ Quand on veut décamper de jour & dérober ce
„ mouvement aux ennemis, avant que de le faire, on
„ envoie ſur leur camp un gros corps de cavalerie avec
„ les étendards, à deſſein de les intriguer, & les amu-
„ ſer aſſez de tems pour donner à l'armée celui de ſe
„ porter au poſte qu'elle veut occuper, avant qu'il ſe
„ puiſſe mettre en *marche*.

„ Il y a des *marches* qu'il faut faire à l'entrée de la
„ nuit pour empêcher que l'ennemi n'attaque notre ar-
„ riere-garde dans ſes défilés, & faciliter par ce moyen
„ ſon arrivée dans un autre camp. Quoique l'on ſoit
„ proche de l'ennemi, & qu'il n'y ait aucune riviere
„ qui le ſépare, un général qui connoît l'avantage de
„ ſa ſituation, & qui veut engager une affaire, peut re-
„ culer ſon armée des bords de cette riviere pour lui
„ donner la tentation de la paſſer; mais lorſqu'on fait
„ ce mouvement, il ne faut pas lui laiſſer prendre aſſez
„ de terrein pour placer deux lignes en bataille: on doit
„ au contraire le reſſerrer, & profiter du piege qu'on
„ lui a tendu, ne lui laiſſer paſſer de troupes qu'autant
„ qu'on en peut combattre avec avantage, ſans quoi il
„ faudroit abſolument garder les bords de la riviere „.
Traité de la guerre par Vaultier.

Une *marche* de 3 ou 4 lieues eſt appellée *marche ordinaire*. Si l'on fait faire 6 ou 7 lieues à une armée, c'eſt-à-dire à peu près le double d'une *marche* ordinaire, on donne à cette *marche* le nom de *marche forcée*. Ces ſortes de marches ne doivent ſe faire que dans des cas preſſans, comme pour ſurprendre l'ennemi dans une poſition deſavantageuſe, ou pour gagner des poſtes où l'on puiſſe l'arrêter ou l'incommoder, ou enfin pour s'en éloigner ou pour s'en approcher, lorſqu'il a eu l'art de faire une *marche* ſecrette, c'eſt-à-dire lorſqu'il a ſu ſouffler ou dérober une *marche*.

Les marches forcées ont l'inconvénient de fatiguer beaucoup l'armée, par cette raiſon on ne doit point en

faire

faire sans grande nécessité. Celles qui sont occasionnées par les *marches* que l'ennemi a dérobées, sont les plus desagréables pour le général, attendu que ce n'est qu'à son peu d'attention qu'on peut les attribuer; c'est pourquoi M. le chevalier de Folard prétend qu'il en est plus mortifié que de la perte d'une bataille, parce que *rien ne prête plus à la glose des malins & des railleurs*.

„ Dans les *marches* vives & forcées, il faut faire trouver avec ordre & diligence, dans les lieux où passent les troupes, des vivres & toutes les choses nécessaires pour leur soulagement. Avec ces précautions, le général qui prévoit le dessein de son ennemi, est en état de le prévenir avec assez de forces dans les lieux qu'il veut occuper; cette diligence l'étonne, & les obstacles à son entreprise augmentant à mesure que les troupes arrivent, il l'abandonne & se retire „. *même Traité que ci-dessus*.

Nous renvoyons ceux qui voudront entrer dans tous les détails des *marches*, à l'*Art de la guerre* par M. le maréchal de Puysegur, & à nos *Elémens de Tactique*.

MARCHE, (*Archit.*) en latin *gradus*, degré sur lequel on pose le pié pour monter ou descendre, ce qui fait partie d'un escalier.

Les anciens donnoient à leurs *marches*, & comme on disoit dans le dernier siecle, à leurs *degrés*, 10 pouces de hauteur de leur pié, qu'on appelle *pié romain antique*, ce qui revient environ à 9. pouces de notre pié de roi. Ils donnoient de giron à chaque *marche* les trois quarts de leur hauteur, c'est-à-dire un de nos piés de roi, ce qui faisoit des *marches* trop hautes, & pas assez larges.

Aujourd'hui on donne à chaque *marche* 6 ou 7 pouces de hauteur, & 13 ou 14 de giron. Dans les grands escaliers, cette proportion rend nos *marches* beaucoup plus commodes que celles des anciens. Leurs sieges des théâtres étoient en façon de *marches*, & chaque marche servant de siege avoit deux fois la hauteur des *degrés* qui servoient à monter & à descendre. *Voyez* les *Notes* de M. Perrault sur Vitruve, *liv. III. & V.*

On fait des *marches* de pierre, de bois, de marbre; non-seulement on distingue les *marches* ou degrés par leur hauteur & leur giron ou largeur, mais encore par d'autres différences, que Daviler explique dans son *Cours d'Architecture*.

On appelle, dit-il, *marche carrée*, ou droite, celle dont le giron est contenu entre deux lignes paralleles; *marche d'angle*, celle qui est la plus longue d'un quartier tournant; *marches de demi-angle*, les deux plus proches de la marche d'angle; *marches gironnées*, celles des quartiers tournans des escaliers ronds ou ovales, *marches délardées*, celles qui sont démaigries en chanfrain par dessous, & portent leur délardement pour former une coquille d'escalier; *marches moulées*, celle qui ont une moulure avec filets au bord du giron; *marches courbes*, celles qui sont ceintrées en dedans ou en arriere; *marches rampantes*, celles dont le giron fort large est en pente, & où peuvent monter les chevaux; on appelle *marches de gason*, celles qui forment des perrons de gason dans les jardins, & dont chacune est ordinairement retenue par une piece de bois qui en fait la hauteur. (*D. J.*)

MARCHES, *les*, (*Rubaniers.*) ce sont des morceaux de bois minces, étroits & longs, de 4 à 5 piés, au nombre de 24 ou 26: cependant un maître dudit métier nommé Destappe, a imaginé d'en mettre jusqu'à 36, qui au moyen de leur extrême délicatesse n'occupent pas plus de place que 24, ce qui lui a parfaitement réussi. Ces *marches* sont percées & enfilées par un bout dans une broche ou boulon de fer, qui s'attache lui-même sous le pont du métier. *Voyez* PONT. Par l'autre bout elles portent les tirans des lames, & ces tirans servent à faire baisser les lames. *Voyez* LAMES. Lorsqu'il y a 24, 26 ou plus de *marches* à un métier, il faut qu'il y ait autant de lames & de hautes-lisses qu'il y a de *marches*, puisque chaque *marche* tire sa lame, qui à son tour tire sa haute-lisse. *Voyez* HAUTE-LISSE. On voit parfaitement tout ceci dans nos Pl. de Soirie & de Passementerie. Il faut, comme la figure le fait voir, que les *marches* soient d'inégale longueur, les plus longues au centre, comme devant tirer les lames les plus éloignées, cette longueur donnant la facilité d'attacher le tirant perpendiculairement à la lame que la *marche* doit faire agir; on sent par ce qui vient d'être dit pourquoi les *marches* des extrémités doivent être plus courtes; les *marches* ne doivent point être non plus suspendues à leurs tirans sur le même niveau, puisque l'on voit dans les *figures* que celles du centre pendent plus bas que les autres, & s'élevent petit-à-petit à mesure qu'elles approchent de l'extrémité, en voici la raison: lorsque l'ouvrier marche les *marches* des extrémités, il a les jambes fort écartées, ce qui doit indubitablement leur faire perdre de leur longueur, au lieu qu'en marchant celles du centre il les a dans toute leur longueur & dans toute leur force; il est donc nécessaire de donner ce plan aux *marches*, outre que l'ouvrier y trouve encore une facilité pour les marcher. Comme elles sont fort serrées les unes contre les autres, sur-tout quand elles y sont toutes, cette inclinaison lui est favorable pour trouver celles dont il a besoin.

MARCHES, (*Bas au métier*) est une partie de cette machine. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

MARCHE, (*Soirie.*) *partie du bois de métier d'étoffe de soie*. La *marche* est un litteau de 2 pouces $\frac{1}{2}$ à 3 pouces de largeur, sur 1 pouce d'épaisseur, il est de 5 piés $\frac{1}{2}$ à 6 piés de long, & percé à un bout; ce trou est nécessaire pour y passer une broche de fer au travers pour les fixer & les rendre solides, lorsque l'ouvrier veut travailler.

Les *marches* servent à faire lever les lisses, tant de satin, gros-de-tours, que celles de poil.

MARCHE-BASSE, (*Tapissier.*) les ouvriers appellent quelquefois ainsi cette espece de tapisserie, qu'on nomme plus ordinairement *basse-lisse*. Ils lui donnent ce nom, qui n'est d'usage que dans les manufactures, à cause de deux marches que l'ouvrier a sous ses piés, pour hausser ou baisser les lisses. *Voyez* BASSE-LISSE.

MARCHES, (*Tisserand*) partie inférieure du métier des Tisserands, Tissutiers, Rubaniers, *&c.* ce sont de simples tringles de bois, attachés par un bout à la traverse inférieure du métier, que l'ouvrier a sous ses piés, & suspendues par l'autre bout aux ficelles des lisses.

Les *marches* sont ainsi nommées parce que l'ouvrier met les piés dessus pour travailler. Les *marches* font hausser ou baisser les fils de la chaîne, à travers lesquels les fils de la trame doivent passer. Ainsi lorsque l'ouvrier met les piés sur une *marche*, tous les fils de la chaîne qui y répondent par le moyen des lisses se levent, & lorsqu'il ôte son pié ils retombent dans leur situation par le poids des plombs que les lisses ont à chaque extrémité.

MARCHE, *terme de Tourneur*, c'est la piece de bois sur laquelle le tourneur pose son pié, pour donner à la piece qu'il travaille un mouvement circulaire. Cette *marche* n'est dans les tours communs qu'une tringle de bois soulevée par l'extrémité la plus éloignée de l'ouvrier, par une corde attachée de l'autre bout à une perche qui pend du haut du plancher. *Voyez* TOUR.

MARCHE DU LOUP, (*Vénerie.*) c'est ce qu'on appelle en vrais termes, *piste* ou *voie*, *faux marché*, la biche y est sujette dans le cours de douze à quinze pas.

MARCHE, *terme de Blason*. Le P. Menetrier dit qu'il est employé dans les anciens manuscrits pour la corne du pié des vaches.

MARCHE, (*Géog.*) ce mot, dans la basse latinité, est exprimé par *marca*, *marchia*, & signifie *limites*, *frontieres*; c'est pourquoi M. de Marca a intitulé ses savantes recherches sur les frontieres de l'Espagne & de la France, *marca hispanica*. Le seigneur qui commandoit aux frontieres étoit nommé *marchens*; de ce mot s'est formé celui de *marchis*, que nous disons aujourd'hui *marquis*, & que les Allemands expriment par *margrave*. *Voyez* MARGRAVE.

Dans les auteurs de la basse latinité; *marchani* & *marchiani*, sont les habitans de la frontiere. On a aussi nommé *marchiones*, des soldats employés sur la frontiere, & avec le tems ce mot a été affecté aux nobles, qui après avoir eu un gouvernement sur la frontiere qui leur donnoit ce titre, l'ont rendu héréditaire, & ont transmis à leurs enfans mâles ce gouvernement avec le titre. Enfin la qualification de *marquis* a été prise dans ces derniers tems en France par de simples gentilshommes, & même par des roturiers ennoblis, qui n'ont rien de commun avec le service, ni avec les frontieres de l'état. *Voyez* MARQUIS. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) *Marchia gallica*, province de France, avec le titre de comté. Elle est bornée au septentrion par le Berry, à l'orient par l'Auvergne, à l'occident par le Poitou & l'Angoumois, & au midi par le Limousin, dont elle a autrefois fait partie, étant même encore à présent du diocèse de Limoges.

Son nom de *Marche* lui vient de ce qu'elle est située sur les confins ou *marches* du Poitou & du Berry. Elle a été réunie à la couronne par François I. l'an 1531.

La *Marche* a environ 22 lieues de longueur, sur 8 ou 10 de largeur. Elle donne du vin dans quelques endroits

droits & du blé dans d'autres; son commerce consiste principalement en bestiaux & en tapisseries que l'on fait à Aubusson, Felletin, & autres lieux.

Elle est arrosée par la Vienne, le Cher, la Creuse & la Gartempe.

On la divise en haute & basse, & on lui donne Guéret pour capitale. (*D. J.*)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville, ou bourg de France, au duché de Bar, sur les confins de la Champagne, entre les sources de la Meuse & de la Saone, à 13 lieues de Toul. *Long.* 23. 26. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

MARCHE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au duché de Luxembourg, aux confins du Liégeois, entre Dinant & la Roche, dans le petit pays de Famène. M. de Lisle ne devoit pas dire comme le peuple, *Marche* ou *Famine*. *Long.* 23. 15. *lat.* 50. 13. (*D. J.*)

MARCHE TREVISANE, *la*, (*Géograph.*) province d'Italie, dans l'état de la république de Venise, bornée E. par le Frioul, S. par le golfe, le Dogat, & le Padouan, O, par le Vicentin, N. par le Feltrin & le Bellunese. On appella cette province *Marche trévisane*, parce que dans la division de ce pays-là, sous les Lombards, l'état de Venise étoit gouverné par un marquis dont la résidence ordinaire étoit à Trévise (*Trevigio*). La *Marche* avoit alors une plus grande étendue qu'aujourd'hui. Sa principale riviere est la Piave; mais elle est entrecoupée d'un grand nombre de ruisseaux: ses deux seules villes sont Trévise & Ceneda. (*D. J.*)

MARCHE, *la*, (*Géog.*) c'est ainsi que les François nomment une province maritime de l'Ecosse septentrionale, que les Anglois appellent *Mers*. *Voyez* MERS. (*D. J.*)

MARCHE-PIÉ, *s. m.* (*Gramm.*) espece d'escabeau qu'on place sous ses piés, pour s'élever à une hauteur à laquelle on n'atteindroit pas de la main sans ce secours.

MARCHE-PIÉ, (*Marine.*) nom général qu'on donne à des cordages qui ont des nœuds, qui sont sous les vergues, & sur lesquels les matelots posent les piés lorsqu'ils prennent les ris des voiles, qu'ils les ferlent & déferlent, & quand ils veulent mettre ou ôter le boute-dehors.

Marche-pié: on appelle ainsi sur le bord des rivieres un espace d'environ trois toises de large qu'on laisse libre, afin que les bateaux puissent remonter facilement.

MARCHE-PIÉ, meuble servant dans *les manufactures en soie* à changer les semples & à faire les gances.

MARCHENA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie, avec titre de duché; elle est située au milieu d'une plaine, dans un terroir fertile, à 9 lieues S. de Séville. Quelques auteurs la prennent pour l'ancienne Attégua; mais les ruines d'Attégua en sont bien éloignées; d'autres écrivains conjecturent avec vraissemblance, que Lucius Marcius, qui succéda à Cn. Scipion dans le commandement de l'armée romaine, en est le fondateur, & que c'est la *colonia marcia* des Romains, parce qu'on y a déterré des inscriptions sous ce nom. *Long.* 11. 45. *lat.* 37. 25. (*D. J.*)

MARCHER LE, (*Physiolog.*) le *marcher* ou l'action de *marcher*, est celle par laquelle on passe d'un lieu à un autre, au moyen du mouvement que l'on peut donner aux parties du corps destinées à cet usage.

Pour expliquer comment cette action s'exécute, supposons un homme qui se tienne debout sur le point z; faut-il qu'il *marche*, un pié reste immobile, & est fortement soutenu par les muscles; de sorte que le corps est tenu par le seul point z; l'autre pié s'éleve, la cuisse considérablement pliée; de façon que le pié devient plus court, & le tibia aussi le devient un peu. Maintenant lorsque le genou est perpendiculaire sur ce point où nous voulons fixer notre pié mobile, nous laissons aller le même pié sur la terre où il s'affermit, tout le pié étant étendu, & le fémur incliné en-devant: alors il faut *marcher* de l'autre pié qui étoit immobile. Lors donc que nous jettons ce pié devant l'autre, qui lui-même est plié par le mouvement en-avant du fémur, & la plante tellement élevée par le tendon d'Achille, qu'on ne touche d'abord la terre qu'avec la pointe, & qu'on ne la touche plus ensuite de la pointe même, nous fléchissons en même tems tout le corps en-devant, tant par le relâchement des extenseurs de l'épine du cou & de la tête, que par les muscles iliaques, psoas, les droits, & les obliques du bas-ventre; mais alors la ligne de gravité étant avancée hors de la plante du pié, il nous faudroit encore nécessairement tomber, si nous ne laissions aller à terre le pié qui étoit fixe auparavant, & qui est présentement mobile, par le relâchement des extenseurs, & l'action des fléchisseurs; si nous ne nous y accrochions ainsi en quelque maniere; si nous ne lui donnions un état stable; & si enfin étant assujettis, nous ne lui donnions le centre de gravité du corps; mais tout cela s'apprend par l'habitude, & à force de chûtes.

Quand on *marche*, les pas sont plus longs en montant, & plus courts en descendant; voici la raison que M. de Mairan en apporte.

Un homme qui fait un pas, a toûjours une jambe qui avance, & que nous appellerons *antérieure*, une jambe *postérieure* qui demeure en-arriere. La jambe postérieure porte tout le poids du corps, tandis que l'autre est en l'air. L'une est toûjours pliée au jaret, & l'autre est tendue & droite. Lorsqu'on *marche* sur un plan horisontal, la jambe postérieure est tendue & l'antérieure pliée; de même lorsqu'on monte sur un plan incliné, l'antérieure seulement est beaucoup plus pliée que pour le plan horisontal. Quand on descend, c'est au contraire la jambe postérieure qui est pliée: or comme elle porte tout le poids du corps, elle a plus de facilité à le porter dans le cas de la montée où elle est tendue, que dans le cas de la descente où elle est pliée, & d'autant plus affoiblie, que le pli ou la flexion du jarret est plus grande. Quand la jambe postérieure a plus de facilité à porter le poids du corps, on n'est pas si pressé de le transporter sur l'autre jambe, c'est-à-dire de faire un second pas & d'avancer; par conséquent on a le loisir & la liberté de faire ce premier pas plus grand, ou ce qui est le même, de porter plus loin la jambe antérieure. Ce sera le contraire quand la jambe postérieure aura moins de facilité à porter le poids du corps; & par l'incommodité que causera naturellement cette situation, on se hâtera d'en changer & d'avancer. On fait donc en montant des pas plus grands & en moindre nombre, & en descendant, on les fait plus courts, plus précipités, & en plus grand nombre.

Il y a des personnes qui *marchent* les genoux en-dedans & les piés en-dehors. Ce défaut de conformation vient de ce que les cavités supérieures situées extérieurement dans le tibia en dehors, se trouvent un travers de doigt tantôt plus bas, tantôt moins, que les cavités qui sont placées intérieurement.

La luxation des vertebres empêche le mouvement progressif: en effet, il est alors difficile, quelquefois même impossible au malade de *marcher*, tant parce que l'épine n'étant plus droite, la ligne de direction du poids du corps se trouve changée, & ne passe plus par l'endroit du pié qui appuie à terre; que parce que si le malade pour *marcher*, essaye de l'y faire passer comme font les bossus, tous les mouvemens qu'il se donne à ce dessein, sont autant de secousses qui ébranlent & pressent la moelle de l'épine; ce qui cause de violentes douleurs que le malade évite, en cessant cette fâcheuse épreuve. Ce qui fait encore ici la difficulté de *marcher*, c'est que la compression de la moelle interrompt le cours des esprits animaux dans les muscles de la progression. Ces muscles ne sont quelquefois qu'affoiblis; mais souvent ils perdent entierement leur ressort dans les vingt-quatre heures, & même plutôt, selon le degré de compression que souffre la moele & les nerfs.

Pour ce qui regarde le mouvement progressif des bêtes, je me contenterai de remarquer ici que les animaux terrestres ont pour *marcher* des piés, dont la structure est très-composée; les ongles y servent pour affermir les piés, & empêcher qu'ils ne glissent. Les élans qui les ont fort durs, courent aisément sur la glace sans glisser; la tortue qui marche avec peine, emploie tous ses ongles les uns après les autres pour pouvoir avancer; elle tourne ses piés de telle sorte, quand elle les pose sur terre, qu'elle appuie premierement sur le premier ongle qui est en-dehors, ensuite sur le second, & puis sur le troisieme, & toûjours dans le même ordre jusqu'au cinquieme, ce qu'elle fait ainsi, parce qu'une patte, quand elle est avancée en-devant, ne peut appuyer fortement que sur l'ongle qui est en-arriere; de même que quand elle est poussée en-arriere, elle n'appuie bien que sur l'ongle qui est le plus en-devant.

Les animaux qui *marchent* sur deux piés, & qui ne sont point oiseaux, ont le talon court, & proche des doigts du pié; en sorte qu'ils posent à-la-fois sur les doigts & sur le talon, ce que ceux qui vont sur quatre piés ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reste du pié. (*D. J.*)

MARCHER EN COLONNE RENVERSÉE, (*Art milit.*) c'est *marcher* la droite de l'armée faisant la gauche, ou la gauche la droite. *Voyez* MARCHES.

MARCHER, (*Art milit.*) *marcher* par manches, demi-manches, quart de manches, ou quart de rang de manches. *Voyez* DIVISIONS & EVOLUTIONS.

MAR-

MARCHER, (*Marine*) *voyez* ORDRE DE MARCHE. *Marcher* dans les eaux d'un autre vaiſſeau, c'eſt faire la même route que ce vaiſſeau en le ſuivant de près, & en paſſant dans les mêmes endroits qu'il paſſe.

Marcher en colonne, c'eſt faire filer les vaiſſeaux ſur une même ligne les uns derriere les autres: ce qui ne peut avoir lieu que quand on a le vent en poupe ou le vent largue.

MARCHER L'ÉTOFFE D'UN CHAPEAU, *terme de Chapellerie*, qui ſignifie manier avec les mains à froid ſur la claie, ou à chaud ſur le baſſin, le poil ou la laine dont on a dreſſé les quatre capades d'un chapeau avec l'arçon ou le tamis.

Pour faire cette opération à froid, il faut enfermer chaque capade dans la feutriere l'une après l'autre; & pour la faire à chaud, on les y enferme toutes les quatre enſemble, les unes par-deſſus, les autres avec des lambeaux entre chaque capade; il faut outre cela, pour la façon à chaud, jetter de tems en tems de l'eau ſur le baſſin & ſur la feutriere avec un goupillon. C'eſt à force de *marcher l'étoffe*, qu'elle ſe feutre. *Voy.* CHAPEAU.

MARCHER, *en terme de Potier de terre*; c'eſt fouler la terre avec les piés quand elle a trempé pendant quelques jours dans de l'eau.

MARCHER, parmi les ouvriers qui *ourdiſſent au métier*; c'eſt preſſer les marches du pié, afin de faire mouvoir convenablement les liſſes. *Voyez l'article* LISSE.

MARCHESVAN, (*Calend. des Hébreux.*) mois des Hébreux; c'étoit le huitieme mois de leur année; il répondoit en partie à notre mois d'Octobre, & en partie à notre mois de Novembre. *Voyez* MOIS DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MARCHET, ſ. m. *ou* MARCHETA, (*Hiſt. d'Anglet.*) droit en argent que le tenant payoit autrefois au ſeigneur pour le mariage d'une de ſes filles.

Cet uſage ſe pratiquoit avec peu de différence dans toute l'Angleterre, l'Ecoſſe, & le pays de Galles. Suivant la coutume de la terre de Dinover dans la province de Caermarthen, chaque tenant qui marie ſa fille, paye dix ſchelins au ſeigneur. Cette redevance s'appelle dans l'ancien breton, *gwaber marched*, c'eſt-à-dire *préſent de la fille*.

Un tems a été qu'en Ecoſſe, dans les parties ſeptentrionales d'Angleterre, & dans d'autres pays de l'Europe, le ſeigneur du fief avoit droit à l'habitation de la premiere nuit avec les épouſées de ſes tenans. Mais ce droit ſi contraire à la juſtice & aux bonnes mœurs, ayant été abrogé par Malcom III. aux inſtances de la reine ſon épouſe, on lui ſubſtitua une redevance en argent, qui fut nommée le *marcher de la mariée*.

Ce fruit odieux de la débauche tyrannique a été depuis long-tems aboli par toute l'Europe; mais il peut rappeller au lecteur ce que Lactance dit de l'infame Maximien, *ut ipſe in omnibus nuptiis prægustator eſſet*.

Plusieurs ſavans anglois prétendent que l'origine du *borough-english*, c'eſt-à-dire du privilége des cadets dans les terres, qui a lieu dans le Kentshire, vient de l'ancien droit du ſeigneur dont nous venons de parler; les tenans préſumant que leur fils aîné étoit celui du ſeigneur, ils donnerent leurs terres au fils cadet qu'ils ſuppoſoient être leur propre enfant. Cet uſage par la ſuite des tems, eſt devenu coutume dans quelques lieux. (*D. J.*)

MARCHETTES, ſ. f. (*Soierie*) petites marches qui font lentement baiſſer les liſſes de liage.

MARCHETTE, (*Chaſſe.*) c'eſt un morceau de bois qui tient une machine en état, & ſur lequel un oiſeau mettant le pié ſe prend dans la machine, en faiſant tomber cette *marchette*.

MARCHIENNES AU PONT, (*Géog.*) bourg des Pays bas, dans l'évêché de Liége, aux deux côtés de la Sambre, à huit lieues S. O. de Namur, une O. de Charleroi. Il ne faut pas confondre ce bourg, comme ont fait les auteurs du Dictionnaire de la France, avec *Marchiennes* abbaye de Flandres, ſur la Scarpe, entre Douai & Orchies. *Long.* 22. *lat.* 50. 23.

MARCHOMEDES LES, *ou* MARDOMEDES, en latin *Marchomedi*, ou *Mardomedi*, (*Géog. anc.*) c'eſt le nom d'un des peuples qui furent vaincus par l'empereur Trajan, & qui étoient quelque part dans l'Aſſyrie: leur nom ſe lit diverſement dans Eutrope, *l. VIII. c. 9.* (*D. J.*)

MARCIAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit ſeigneurial qui a lieu dans les coutumes locales de Bourbonnois; il conſiſte en ce qu'il eſt dû au ſeigneur un droit de mutation pour les héritages roturiers, tant par la mort naturelle du précédent ſeigneur, que par celle du tenancier ou propriétaire.

Dans la châtellenie de Verneuil, le *marciage* conſiſte à prendre de trois années la dépouille de l'une quand ce ſont des fruits naturels, comme quand ce ſont des ſaules ou prés; & en ce cas, le tenancier eſt quitte du cens de cette année. Mais ſi ce ſont des fruits induſtriaux, comme terres labourables ou vignes, le ſeigneur ne prend que la moitié de la dépouille pour ſon droit de *marciage*, & le tenancier ne paye que la moitié du cens de cette année.

Dans cette même châtellenie, les héritages qui ſont tenus à cens payable à jour nommé, & portant ſept ſols tournois d'amende à défaut de payement, ne ſont point ſujets au droit de *marciage*.

En la châtellenie de Billy, le *marciage* ne conſiſte qu'à doubler le cens dû pour l'année où la mutation arrive.

En mutation par vente il n'y a point de *marciage*, parce qu'il eſt dû lods & ventes.

Il n'eſt point dû non plus de *marciage* pour les héritages qui ſont chargés de taille & de cens tout enſemble, à-moins qu'il n'y ait titre, convention au contraire.

L'Egliſe ne prend jamais de *marciage* par la mort du ſeigneur bénéficier, parce que l'Egliſe ne meurt point; elle prend ſeulement *marciage* pour la mort du tenancier dans les endroits où on a coûtume de le lever.

La coutume porte qu'il n'eſt dû aucun *marciage* au duc de Bourbonnois, ſi ce n'eſt dans les terres ſujettes à ce droit, qui ſeroient par lui acquiſes, ou qui lui adviendroient de nouveau de ſes vaſſaux & ſujets; il paroît à la vérité, que ceux-ci conteſtoient le droit; mais la coûtume dit que monſeigneur le duc en jouira, ainſi que de raiſon. *Voyez* Auroux des Pommiers, ſur *la coutume de Bourbonnois*, à l'endroit des coutumes locales, & *le gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *marciage*. (*A*)

MARCIANOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Moéſie dans les terres; ſon nom lui avoit été donné en l'honneur de Marciana, ſœur de l'empereur Trajan. Auſſi toutes les médailles anciennes qui parlent de cette ville, la nomment Μαρκιανόπολις: il ne faut donc pas écrire *Martianopolis*. Holſtenius prétend que c'eſt aujourd'hui Preſlaw, ville de la baſſe Bulgarie, aux confins de la Romanie.

MARCIGNI, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, au diocèſe d'Autun. C'eſt la patrie de M. du Ryer, ſieur de Malézair, dont j'ai parlé au *mot* MACONNOIS. Elle eſt la vingt-deuxieme qui députe aux états de Bourgogne, & eſt ſituée près de la Loire, dans un pays fertile en blés. M. Baillet nomme cette ville *Marſigni-les-Nonains*; Garreau écrit *Marcigny*, & l'appelle en latin *Marcigniacum*. *Long.* 22. 30. *lat.* 46. 18.

MARCINA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie entre Sirénuſe & Poſidonie, ſelon Strabon, *liv. V*. Cluvier croit que c'eſt le lieu qu'on appelle aujourd'hui *Vietri*, ſur le golfe de Salerne. (*D. J.*)

MARCIONITES, ſ. m. pl. (*Théol.*) nom d'une des plus anciennes & des plus pernicieuſes ſectes qui aient été dans l'Egliſe. Elle étoit répandue au tems de ſaint Epiphane dans l'Italie, dans l'Egypte, la Paleſtine, la Syrie, l'Arabie, la Perſe, & dans pluſieurs autres pays.

Marcion, auteur de cette ſecte, étoit de la province du Pont; c'eſt pourquoi Euſebe l'appelle le *loup du Pont*. Il étoit fils d'un très-ſaint Evêque, & dès ſa jeuneſſe, il fit profeſſion de la vie monaſtique; mais ayant débauché une vierge, il fut excommunié par ſon propre pere, qui ne voulut jamais le rétablir dans la communion de l'Egliſe, quoiqu'il ſe fût ſoumis à la pénitence. C'eſt pourquoi ayant abandonné ſon pays, il s'en alla à Rome, où il ſema ſes erreurs au commencement du pontificat de Pie I. vers la cinquieme année d'Antonin le Pieux, la quarante-troiſieme de Jeſus Chriſt. Il admettoit deux principes; un bon & un mauvais; il nioit la vérité de la naiſſance, de l'incarnation & de la paſſion de Jeſus-Chriſt, & prétendit que tout cela n'étoit qu'apparent. Il croyoit deux Chriſts, l'un qui avoit été envoyé par un dieu inconnu pour le ſalut de tout le monde; l'autre que le créateur devoit envoyer un jour pour rétablir les Juifs. Il nioit la réſurrection des corps, & il ne donnoit le baptême qu'aux vierges, ou à ceux qui gardoient la continence; mais il ſoutenoit qu'on pouvoit être baptiſé juſqu'à trois fois, & ſouffroit même que les femmes le conféraſſent comme miniſtres ordinaires de ce ſacrement; mais il n'en altéroit pas la forme, ainſi que l'ont remarqué ſaint Auguſtin & Tertullien, auſſi l'Egliſe ne le jugeoit-elle pas invalide.

Comme il ſuivoit les ſentimens de l'héréſiarque Cerdon, il rejettoit la loi & les prophetes. Il prétendoit que l'Evangile avoit été corrompu par de faux apôtres, & qu'on ſe ſervoit d'un exemplaire interpolé. Il ne recon-

noiſſoit pour véritable Evangile que celui de ſaint Luc, qu'il avoit altéré en pluſieurs endroits, auſſi-bien que les épitres de ſaint Paul, d'où il avoit ôté ce qu'il avoit voulu. Il avoit retranché de ſon exemplaire de ſaint Luc les deux premiers chapitres. *Dict. de Trévoux*.

Les *Marcionites* condamnoient le mariage, s'abſtenoient de la chair des animaux & du vin, & n'uſoient que d'eau dans le ſacrifice. Ils jeûnoient le ſamedi en haine du créateur, & ils pouſſoient la haine de la chair juſqu'à s'expoſer eux-mêmes à la mort, ſous prétexte de martyre. Leur héréſie dura long-tems, malgré les peines décernées contr'eux par Conſtantin en 326; & il paroît par Théodoret que dans le cinquieme ſiecle, cette ſecte étoit encore très-nombreuſe.

MARCITE, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte. Les *Marcites* étoient des hérétiques du deuxieme ſiecle, qui ſe nommoient les *parfaits*, & faiſoient profeſſion de faire tout avec une entiere liberté, & ſans aucune crainte. Ils avoient hérité cette doctrine de Simon le Magicien, qui ne fut pourtant pas leur chef; car ils furent nommés *Marcites* d'un héréſiarque appellé *Marcus*, ou *Marc*, qui conféroit le ſacerdoce, & attribuoit l'adminiſtration des ſacremens aux femmes. *Dict. de Trévoux*.

MARCK, LA (*Géogr.*) en latin *Marchia comitatus*, contrée d'Allemagne dans la Weſtphalie, avec titre de comté. Elle eſt poſſédée par le roi de Pruſſe, électeur de Brandebourg. Les villes du pays de la *Marck*, ſont Ham, Werden, Soeſt, Dortmund, Eſſen. Ce pays eſt traverſé par la Roer, la Lenne, & la Wolme, qui s'y joignent enſemble. Il eſt encore arroſé par l'Emſer & la Lippe. Il portoit autrefois le nom d'*Altena*, bourgade ſur la Lenne. Le nom qu'il porte aujourd'hui lui vient d'un château ſitué près, & au ſud-eſt de la ville de Ham, qui paſſe pour ſa capitale. Il ne faut pas le confondre avec la Marche de Brandebourg; que les Allemands appellent auſſi *Marck*, & que nous nommons en françois *la Marche de Brandebourg*. *Voyez* BRANDEBOURG, (*Géogr.*)

MARCODURUM ou MARCOMAGUS, (*Géog. anc.*) ces deux noms ſignifient un même lieu, qui étoit ſur la Roër, riviere des pays-bas. *Duren* & *Magen*, dit Cellarius, ſont des mots celtiques, qui ſignifient le paſſage d'une riviere. *Marcodurum* eſt la ville de *Duren*, qui dans la ſuite fut appellée *Marcomagus*, village dans l'itinéraire d'Antonin & dans la table de Peutinger, ſur la route de Cologne à Treves.

MARCOLIERES, ſubſt. ſ. pl. (*Pêche.*) terme de pêche uſité dans le reſſort de l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne. Ce ſont les filets avec leſquels on fait la nuit & pendant l'hiver, la pêche des oiſeaux marins. D'autres nomment ces filets *alourets* & *alouraux*; mais on les appelle *marcolieres*, parce qu'on y pêche des macreuſes.

MARCOMANS, LES (*Géog. anc.*) *Marcomani*, ancien peuple de la Germanie, où ils ont habité différens pays. Spener croit ce mot formé de *marck* & de *manner*, deux mots allemands, qui ſignifient *des hommes établis* pour la garde & la défenſe des frontieres.

On conjecture avec probabilité, que la demeure des *Marcomans* étoit entre le Rhin & le Danube. Cluvier a tâché de marquer les bornes préciſes du pays des *Marcomans*. Il dit que le Nécre bornoit la Marcomanie au nord; que le Kocker qui ſe joint au Nécre, & le Brentz qui ſe jette dans le Danube, la bornoient à l'orient, le Danube au midi, & le Rhin à l'occident. Tout cela eſt aſſez vraiſſemblable. De cette façon les *Marcomans* auroient poſſédé les terres que comprend le duché de Wirtemberg, la partie du Palatinat du Rhin qui eſt entre le Rhin & le Nécre, la Briſgaw, & la partie du duché de Souabe, ſituée entre la ſource du Danube & le Brentz.

MARCOPOLIS, (*Géogr. anc.*) ville de Grece à l'orient d'Athènes, à l'entrée de l'Euripe. C'eſt préſentement un village de vingt ou trente maiſons, que Wheler appelle encore *Marcopoli*, & Spon *Marcopoulo*. (*D. J.*)

MARCOSIENS, ſ. m. (*Théolog.*) nom de ſecte; anciens hérétiques du parti des Gnoſtiques. *Voy.* GNOSTIQUE.

Saint Irenée parle fort au long du chef de cette ſecte nommé *Marc*, qui étoit réputé pour un grand magicien. Le fragment de ce ſaint, qui mérite d'être lû, ſe trouve en grec dans S. Epiphane. Il renferme pluſieurs choſes très-curieuſes touchant les prieres ou invocation des anciens Gnoſtiques. On y voit des veſtiges de l'ancienne cabale juive ſur les lettres de l'alphabet, & ſur leurs propriétés, auſſi-bien que ſur les myſteres des nombres; ce que les Juifs & les Gnoſtiques avoient emprunté de la Philoſophie de Pythagore & de Platon.

Ce Marc étoit un grand impoſteur, qui faiſoit illuſion aux ſimples, principalement aux femmes; il ſavoit l'art de la magie, qui étoit comme une eſpece de métier dans l'Egypte dont il étoit; & pour impoſer plus aiſément à ſes ſectateurs, il ſe ſervoit de certains mots hébreux, ou plûtot chaldaïques, qui étoient fort en uſage parmi les enchanteurs de ces tems-là. Le but de tous ces preſtiges étoit la débauche & l'impureté; car Marc & ſes diſciples tendoient à ſéduire les femmes, & à en abuſer, comme il paroît par divers traits que rapporte M. Fleury, *hiſt. eccléſiaſt. tom. I. liv. IV. pag.* 139 & 140.

Les *Marcoſiens* avoient un grand nombre de livres apocryphes qu'ils mettoient dans le même rang que les livres divins. Ils avoient tiré de ces livres pluſieurs rêveries touchant l'enfance de Jeſus-Chriſt, qu'ils débitoient comme de véritables hiſtoires. Il eſt étonnant que ces ſortes de fables aient été du goût de pluſieurs chrétiens, & qu'elles ſe trouvent encore aujourd'hui dans des livres manuſcrits qui ſont à l'uſage des moines grecs. *Dict. de Trévoux*.

MARCOTTE, ſ. f. (*Jardin.*) c'eſt un moyen employé par les Jardiniers pour multiplier quelques plantes & beaucoup d'arbres. Après la ſemence, c'eſt le moyen qui réuſſit le plus généralement pour la propagation des plantes ligneuſes. Il n'y a guere que les arbres réſineux, les chênes verds, les térebinthes, &c. qui s'y refuſent en quelque façon; car ſi on vient à-bout, à force de tems, de faire jetter quelques racines aux branches *marcottées* de ces arbres, les plantes que l'on en tire font rarement du progrès. Cependant ce mot *marcotte* ne ſert qu'à exprimer particulierement l'une des façons dont on ſe ſert pour multiplier les végétaux de branches couchées; au lieu que par cette expreſſion *de branches couchées*, on doit entendre en général un moyen de multiplier les plantes & les arbres, en faiſant prendre racine à leurs branches ſans les ſéparer du tronc. Il eſt vrai qu'on peut venir à-bout de faire prendre racine aux branches ſans les *marcotter*, & qu'on peut encore les *marcotter* ſans les coucher. Pour faire entendre ces différences, je vais expliquer les diverſes méthodes dont on ſe ſert pour faire prendre racine aux branches des végétaux. C'eſt une pratique du jardinage des plus intéreſſantes, & ſouvent la ſeule que l'on puiſſe employer pour multiplier les arbres rares & précieux.

Pour faire prendre racine aux branches, on peut ſe ſervir de quatre moyens que l'on applique ſelon que la poſition des branches le demande, ou que la qualité des arbres l'exige.

1°. Cette opération ſe fait en couchant ſimplement dans la terre les branches qui ſont aſſez longues & aſſez baſſes pour le permettre. Il faut que la terre ſoit meuble, mêlée de terreau & en bonne culture. On y fait une petite foſſe, un peu moins longue que la branche, & d'environ cinq ou ſix pouces de profondeur; on y couche la branche en lui faiſant faire un coude, & en rempliſſant de terre la foſſe au niveau du ſol.

On arrange & on contraint la branche de façon que l'extrémité qui ſort de terre ſe trouve droite; on obſerve que quand les branches ont aſſez de roideur pour faire reſſort, il faut les arrêter avec un crochet de bois, & que toute la perfection de cet œuvre conſiſte à faire aux branches dans l'extrémité de la foſſe, le coude le plus abrupte qu'il eſt poſſible, ſans le rompre ni l'écorcer. Par l'exactitude de ce procédé, la ſeve trouvant les canaux obſtrués par un point de reſſerrement & d'extenſion tout enſemble, elle eſt forcée de s'engorger; de former un bourrelet, & de percer des racines. Il faudra couper la branche couchée à deux yeux au-deſſus de terre, & l'arroſer ſouvent dans les ſéchereſſes. Cette ſimple pratique ſuffit pour les arbres qui ſont aiſément racines, comme l'orme, le tilleul, le platane, &c.

2°. Mais lorſqu'il s'agit d'arbres précieux qui ont de la lenteur ou de la difficulté à percer des racines, on prend la précaution de les *marcotter* comme on le pratique pour les œillets. On couche la branche de la maniere qu'on vient de l'expliquer, & on y fait ſeulement une entaille de plus immédiatement au-deſſus du coude. Pour faire cette entaille, on coupe & on éclate la branche entre deux joints juſqu'à mi-bois, ſur environ un pouce ou deux de longueur, ſuivant ſa force, & on met un petit morceau de bois dans l'entaille pour l'empêcher de ſe réunir. Quand il s'agit d'arbres qui reprennent difficilement à la tranſplantation, tels que les houx panachés & bien d'autres toujours verds, on plonge le coude de la branche dans un pot ou dans un manequin, que l'on enfonce dans la terre.

3°. Mais cet expédient ne réuſſit pas ſur tous les arbres; il y en a qui s'y refuſent, tels que le tulipier, le

murier

marier de Virginie, le chionantus, ou l'arbre de neige, *&c.* alors en couchant la branche, il faut la serrer immédiatement au-dessus du coude avec un fil de fer au moyen d'une tenaille, ensuite percer quelques trous avec un poinçon, dans l'écorce à l'endroit du coude. Au moyen de cette ligature il se forme au-dessous de l'étranglement un bourrelet qui procure nécessairement des racines. Au lieu de se servir du fil de fer, on peut couper & enlever une zone d'écorce d'environ un pouce de largeur au-dessous du coude: il est vrai que cette incision peut opérer autant d'effet; mais comme en affoiblissant l'action de la seve elle retarde le succès, le fil de fer m'a toûjours paru l'expédient le plus simple, le plus convenable & le plus efficace. Quelques gens au lieu de tout cela, conseillent de tordre la branche à l'endroit du coude. C'est un mauvais parti, capable de faire périr la branche; d'ailleurs impraticable lorsqu'elle est forte, ou d'un bois dur.

Le meilleur moyen de multiplier un arbre de branches couchées, c'est de le coucher tout entier, de ne lui laisser que les branches les plus vigoureuses, & de faire à chacune le traitement ci-dessus expliqué, selon la nature de l'arbre. Ceci est même fondé sur ce que la plûpart des arbres délicats dépérissent lorsque l'on fait plusieurs branches couchées à leur pié.

4°. Enfin il y a des arbres qui ont très-rarement des branches à leur pié, comme le laurier-tulipier, ou que l'on ne peut coucher en entier, parce qu'ils sont dans des caisses ou des pots. Dans ce cas on applique un entonnoir de fer blanc à la branche que l'on veut faire enraciner, ou la *marcotte* vers le milieu de l'entonnoir, que l'on remplit de bonne terre. On juge bien qu'une telle position exige de fréquens arrosemens. C'est ce qu'on peut appeller *marcotter* les branches sans les coucher.

Lorsque les branches couchées ont fait des racines suffisantes, on les sevre de la mere pour les mettre en pepiniere. On ne peut fixer ici le tems de couper ces branches & de les enlever: ordinairement on le peut faire au bout d'un an; quelquefois il suffit de six mois; d'autres fois il faut attendre deux & trois années: cela dépend de la nature de l'arbre, de la qualité du terrain, & surtout des soins que l'on a dû y donner.

Mais on peut indiquer le tems qui est le plus convenable pour faire les branches couchées. On doit y faire travailler dès l'automne, aussitôt après la chûte des feuilles, s'il s'agit d'arbres robustes, & si le terrain n'est pas argilleux, bas & humide; car en ce cas, il faudra attendre le printems. Il faut encore en excepter les arbres toujours verds, pour lesquels la fin d'Août ou le commencement de Septembre sont le tems le plus propre à coucher les plus robustes, parce qu'alors ils ne sont plus en seve. A l'égard de tous les arbres un peu délicats, soit qu'ils quittent leurs feuilles ou qu'ils soient toujours verds, il faut laisser passer le froid & le hâle, pour ne s'en occuper que dans le mois d'Avril.

On observe que dans les arbres qui ont le bois dur, ce sont les jeunes rejettons qui font le plus aisément racine; & qu'au contraire, dans les arbres qui sont d'un bois tendre & mollasse, c'est le vieux bois qui reprend le mieux.

On dit *coucher les arbres*, *marcotter des œillets*, *provigner des seps*. A ce dernier égard, *voyez* PROVIN. *Article de M.* DAUBENTON.

MARDAC, s. m. (*Mat. méd. anc.*) nom donné par les anciens à la litharge, car les auteurs arabes la nomment quelquefois *mardac*, & quelquefois *merdefangi*; mais c'est une seule & même chose. Avicenne n'a fait que traduire, sous le nom de *mardac*, le chapitre de Dioscoride sur la litharge; & ce que dit Sérapion du merdesangi, est la description de la litharge par Galien. (*D. J.*)

MARDARA (*Géogr. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom. 1°. Une ville du Pont-Cappadocien, *Longit.* 71. 30. *lat.* 43. 40. 2°. Une ville de la petite Arménie. *Longit.* 69. 6. *lat.* 39. 40. (*D. J.*)

MARDELLE, *ou* MARGELLE, s. m. (*Maçon.*) dans l'art de bâtir, c'est une pierre percée, qui posée à hauteur d'appui, fait le bord d'un puits.

MARDES LES, (*Géogr. anc.*) *Mardi*, ancien peuple de Médie, voisin des Perses. Ils ravageoient les campagnes, & furent subjugués par Alexandre. Il y avoit aussi un peuple *marde* contigu à l'Hircanie & aux Tapyriens. Enfin Pline, *liv. VI. chap. xvj.* parle des *Mardes*, peuples de la Margiane, qui s'étendoient depuis les montagnes d'Autriche, jusqu'aux Bactrians. (*D. J.*)

MARDI, s. m. (*Chronol.*) troisieme jour de la semaine, consacré autrefois par les payens à la planete de Mars, d'où lui est venu son nom. On l'appelle dans l'office de l'Eglise, *feria tertia*.

Mare, s. f. (*Géogr. anc.*) mot latin d'où nous avons fait celui de *mer*, qui signifie la même chose; mais les auteurs se servoient du mot *mare* dans le sens que nous exprimons par celui de *côte*, pour signifier *la mer qui bat les côtes d'un pays*. En voici des exemples.

Mare Ægyptium, est la côte d'Egypte; *mare Aeolium*, la côte aux environs de Smyrne; *mare Asiaticum*; la côte de l'Asie proprement dite dans l'Anatolie; *mare Ausonium*, la côte occidentale du royaume de Naples, & la mer de Sicile; *mare Cantabricum*, la côte de Biscaye; *mare Cilicium*, la côte de Cilicie, aujourd'hui la côte de Caramanie; *mare Germanicum*, les côtes de Zélande, de Hollande, de Frise, & ce qui suit jusqu'à l'Elbe, où commence *mare Cimbricum*, c'est-à-dire, la mer qui lave la presqu'île où sont le Holstein, le Jutland, & le Sleswig; *mare Iberum*, la côte d'Espagne, depuis le golse de Lyon, jusqu'au détroit; *mare Illyricum*, la côte de Dalmatie; *mare Lygusticum*, la côte de la Lygurie, ou la riviere de Gènes; *mare Lycium*, la côte de la Lycie, au midi de l'Anatolie. Elle fait présentement partie de la mer de Caramanie; *mare Suevicum*, les côtes méridionales de la mer Baltique, vers la Poméranie; *mare Tyrrhenum*, la côte occidentale de l'Italie; *mare Venedicum*, le golse de Dantzig.

Les anciens ont aussi nommé l'Océan, *mare exterius*, mer extérieure, par opposition à la Méditerranée, qu'ils appelloient *mare interius*, mer intérieure. Ils nommoient aussi *mare inferum*, la mer de Toscane, par opposition à *mare superum*, nom qu'ils donnoient à la mer Adriatique.

Ils ont appellé *mare Hesperium*, l'Océan au couchant de la Lybie; *mare Hyperboreum*, la mer au septentrion de l'Europe & de l'Asie: ils n'en avoient que des idées très-confuses.

Enfin, ils ont nommé *mare Myrtoum*, cette partie de l'Archipel, qui s'étendoit entre l'Argolide dans le Péloponnese, l'Attique, l'Eubée & les îles d'Andros, de Tine, de Scyro & de Sériso. Ce nom de *Myrtoum*, lui vient de la petite île de Myrtos, qui est à la pointe méridionale de Négrepont. La fable dit d'un certain Myrtile, écuyer d'Enomaüs, que *Pélops* jetta dans cette mer. (*D. J.*)

Mare SMARAGDINUM, (*Hist. nat.*) nom que quelques auteurs ont donné à un jaspe de couleur de fer, & suivant d'autres, à la prime d'émeraude.

MAREAGE, s. m. (*Marine.*) c'est le marché qu'on fait avec les matelots à un certain prix fixe pour tout le voyage, quelque long qu'il soit.

MARECAGE, s. m. *en Géographie*, est une espece de lac ou plutôt de marais. *Voyez* LAC & MARAIS.

Il y en a de deux sortes; le premier est un composé d'eau & de terre mêlées ensemble, & qui pour l'ordinaire n'est pas assez ferme pour qu'un homme puisse passer dessus. *Voyez* MARAIS.

La 2e sorte sont des étangs ou amas d'eau bourbeuse, au-dessus de laquelle on voit çà & là des éminences de terrein sec qui s'élevent sur la surface. *Chambers*.

„ Lorsque les eaux qui sont à la surface de la terre „ ne peuvent trouver d'écoulement elles forment des „ marais & des *marécages*. Les plus fameux marais de „ l'Europe sont ceux de Moscovie, à la source du Tanaïs; ceux de Finlande, où sont les grands marais „ Savolax & Enasak; il y en a aussi en Hollande, en „ Westphalie, & dans plusieurs autres pays bas. En Asie, „ on a les marais de l'Euphrate, ceux de la Tartarie, „ le Palus Méotide; cependant en général, il y en a „ moins en Asie & en Afrique, qu'en Europe; mais „ l'Amérique n'est, pour ainsi dire, qu'un marais continu dans toutes ses plaines: cette grande quantité de „ marais est une preuve de la nouveauté du pays, & du „ petit nombre des habitans, encore plus que du peu „ d'industrie.

„ Il y a de très-grands *marécages* en Angleterre, dans „ la province de Lincoln, près de la mer, qui a perdu „ beaucoup de terrein d'un côté, & en a gagné de „ l'autre. On trouve dans l'ancien terrein une grande „ quantité d'arbres qui y sont enterrés au-dessous du „ nouveau terrein amené par les eaux. On en trouve de „ même en grande quantité en Ecosse, à l'embouchure „ de la riviere Ness. Auprès de Bruges, en Flandres, „ en fouillant à 40 ou 50 piés de profondeur, on trouve une très-grande quantité d'arbres aussi près les uns „ des autres que dans une forêt; les troncs, les rameaux „ & les feuilles sont si bien conservés, qu'on distingue „ aisément les différentes especes d'arbres. Il y a 500

„ ans que cette terre où l'on trouve des arbres, étoit une mer, & avant ce tems-là on n'a point de mémoire ni de tradition que jamais cette terre eût existé : cependant il est nécessaire que cela ait été ainsi dans le tems que ces arbres ont crû & végété, ainsi le terrein qui dans les tems les plus reculés étoit une terre ferme couverte de bois, a été ensuite couvert par les eaux de la mer, qui y ont amené 40 ou 50 piés d'épaisseur de terre, & ensuite ces eaux se sont retirées.

„ Dans l'île de Man on trouve dans un marais qui a six milles de long & trois milles de large, appellé *Curragh*, des arbres souterrains qui sont des sapins, & quoiqu'ils soient à 18 ou 20 piés de profondeur, ils sont cependant fermes sur leurs racines. *Voyez* Rays, *Discourses, pag.* 232. On en trouve ordinairement dans tous les grands marais, dans les fondrietes & dans la plûpart des endroits marécageux, dans les provinces de Sommerset, de Chester, de Lancastre, de Stafford. On trouve aussi une grande quantité de ces arbres souterrains dans les terres marécageuses de Hollande, dans la Frise & auprès de Groningue, & c'est de-là que viennent les tourbes qu'on brûle dans tout le pays.

„ On trouve dans la terre une infinité d'arbres, grands & petits, de toute espece ; comme sapins, chênes, bouleaux, hêtres, ifs, aubépins, saules, frênes. Dans les marais de Lincoln, le long de la riviere d'Ouse, & dans la province d'Yorck en Hatfieldchace, ces arbres sont droits, & plantés comme on les voit dans une forêt. Plusieurs autres endroits marécageux de l'Angleterre & de l'Irlande sont remplis de troncs d'arbres, aussi-bien que les marais de France, de Suisse, de Savoie & d'Italie. *Voyez transf. phil. arb. pag.* 218. &c. *vol. IV.*

„ Dans la ville de Modene, & à quatre milles aux environs, en quelqu'endroit qu'on fouille, lorsqu'on est parvenu à la profondeur de 63 piés, & qu'on a percé la terre à 5 piés de profondeur de plus avec une tarriere, l'eau jaillit avec une si grande force, que le puits se remplit en fort peu de tems presque jusqu'au-dessus ; cette eau coule continuellement, & ne diminue ni n'augmente par la pluie ou par la sécheresse : ce qu'il y a de remarquable dans ce terrein, c'est que lorsqu'on est parvenu à 14 piés de profondeur, on trouve les décombremens & les ruines d'une ancienne ville, des rues pavées, des planchers, des maisons, différentes pieces de mosaïques ; après quoi, on trouve une terre assez solide, & qu'on croiroit n'avoir jamais été remuée ; cependant au-dessous on trouve une terre humide & mêlée de végétaux, & à 26 piés, des arbres tout entiers ; comme des noisetiers avec des noisettes dessus, & une grande quantité de branches & de feuilles d'arbres : à 28 piés on trouve une craie tendre, mêlée de beaucoup de coquillages, & ce lit a onze piés d'épaisseur ; après quoi on retrouve encore des végétaux, des feuilles & des branches, & ainsi alternativement de la craie & une terre mêlée de végétaux, jusqu'à la profondeur de 63 piés, à laquelle profondeur est un lit de sable mêlé de petit gravier & & de coquilles semblables à celles qu'on trouve sur les côtes de la mer d'Italie : ces lits successifs de terre marécageuse & de craie se trouvent toujours dans le même ordre, en quelqu'endroit qu'on fouille, & quelquefois la tarriere trouve de gros troncs d'arbres qu'il faut percer, ce qui donne beaucoup de peine aux ouvriers. On y trouve aussi des os, du charbon de terre, des cailloux & des morceaux de fer. Ramazzini, qui rapporte ces faits, croit que le golfe de Venise s'étendoit autrefois jusqu'à Modene & au-delà, & que par la succession des tems, les rivieres, & peut-être les inondations de la mer ont formé successivement ce terrein.

„ On ne s'étendra pas davantage ici sur les variétés que présentent ces couches de nouvelle formation, il suffit d'avoir montré qu'elles n'ont pas d'autres causes que les eaux courantes ou stagnantes qui sont à la surface de la terre, & qu'elles ne sont jamais aussi dures, ni aussi solides que les couches anciennes qui se sont formées sous les eaux de la mer „. *Voyez l'Hist. nat. gén. & part. tom. I.* d'où cet article est entierement tiré.

MARECHAL, s. m. (*Hist. mod. & art mil.*) il y a un grand nombre d'officiers de ce nom. *Voyez les articles suivans.*

Marechal de Bataille, (*Art milit.*) c'étoit autrefois, dans les armées de France, un officier dont la principale fonction étoit de mettre l'armée en bataille, selon l'ordre dans lequel le général avoit résolu de combattre. Ce titre ne paroît pas plus ancien que Louis XIII. Il s'est seulement conservé dans le commencement du regne de Louis XIV. Il n'en est plus question depuis la guerre de Hollande en 1672.

Marechal de camp, (*Art militaire.*) officier général de l'armée dont le grade est immédiatement au-dessus de celui de brigadier, & au-dessous de celui de lieutenant général.

C'est l'officier de l'armée qui a le plus de détail lorsqu'il veut bien s'appliquer à remplir tous les devoirs de son emploi. On peut dire qu'un officier qui s'en est acquitté dignement pendant sept à huit ans de pratique & d'exercice, est très-capable de remplir les fonctions de lieutenant général.

C'est sur le *maréchal de camp* que roule le détail des campemens & des fourrages.

Il est de jour comme le lieutenant général, dont il prend l'ordre, pour le donner ensuite aux majors généraux de l'armée. Son poste dans une armée est à la gauche des troupes qui sont sous les ordres du lieutenant général & sous les siens.

Quand le général veut faire marcher l'armée, il donne ses ordres au *maréchal de camp*, qui conduit le campement & l'escorte nécessaire pour sa sûreté, aux lieux qui lui ont été indiqués. Lorsqu'il est arrivé, il doit envoyer des partis dans tous les endroits des environs, pour reconnoître le pays & observer s'il n'y a point de surprise à craindre de l'ennemi : on ne sauroit être trop alerte & trop vigilant sur ce sujet ; mais il est à-propos de ne faire aller à la découverte que de petits partis conduits par des officiers intelligens, afin de ne point fatiguer excessivement & sans nécessité les troupes de l'escorte.

Avant que de faire marquer le camp, il doit en poster les gardes & sur-tout n'en pas trop mettre, car c'est ce qui fatigue extrêmement l'armée quand il faut les relever journellement. Il est absolument nécessaire d'épargner aux troupes toutes les fatigues inutiles, elles en ont toujours assez, sans qu'il soit besoin de leur en ajoûter de superflues.

Quand les gardes sont postées & que le terrein est bien reconnu, le *maréchal de camp* doit examiner, conjointement avec le maréchal des logis de l'armée & les majors généraux, la disposition qu'il veut donner au camp, & observer de mettre les troupes dans le terrein qui leur convient. Il prend ensuite les points de vûe nécessaires pour l'alignement du camp. Le maréchal général des logis fait après cela la distribution du terrein aux officiers majors de l'infanterie & de la cavalerie, qui en font la répartition aux majors des régimens, suivant l'étendue fixée pour le front de chaque bataillon & de chaque escadron.

Le *maréchal de camp* doit s'instruire des fourrages qui se trouvent dans les environs du camp, & rendre après cela compte au général de tout ce qu'il a fait & observé.

Les *maréchaux de camp* ont à proportion de leur rang des honneurs militaires réglés par les ordonnances.

Un *maréchal de camp* qui commande en chef dans une province par ordre de sa majesté, doit avoir une garde de quinze hommes commandés par un sergent, sans tambour. Il en sera de même s'il commande sous un chef au dessus de lui.

Si un gouverneur de place est *maréchal de camp*, l'usage est que l'officier de garde fasse mettre la garde en haie & le fusil sur l'épaule lorsque le gouverneur passe, mais le tambour ne bat pas.

Que si le *maréchal de camp* a ordre pour commander en chef un corps de troupes, alors il a pour sa garde trente hommes avec un tambour, commandés par un officier, & le tambour doit appeller quand il passe devant le corps-de-garde.

Les *maréchaux de camp* ont en campagne neuf cens livres d'appointemens par mois de campagne ou de 45 jours.

Le grade de *maréchal de camp* est aujourd'hui une charge dont l'officier est pourvu par brevet du roi.

Marechal de France, (*Art milit.*) c'est le premier officier des troupes de France. Sa fonction principale est de commander les armées en chef. *Voyez* General.

Le P. Daniel prétend que c'est du tems de Philippe Auguste qu'on voit pour la premiere fois le commandement des armées joint à la dignité de *maréchal*. Avant ce prince l'office de *maréchal* étoit une intendance sur les chevaux du prince, aussi-bien que celui de connétable, mais subordonné & inférieur à celui-ci.

Le premier *maréchal de France* qu'on trouve avoir quelque commandement dans les armées, est Henri Clement,

ment, qui étoit à la tête de l'avant-garde dans la conquête que Philippe Auguste fit de l'Anjou & du Poitou, ainsi que Guillaume le Breton, historien de ce prince le rapporte. On voit dans le même historien que ce *maréchal* commandoit l'armée par sa dignité de *maréchal*.

Jure marescalli *cunctis prælatus agebat.*

La dignité de *maréchal de France* n'étoit point à vie dans ces premiers tems: celui qui en étoit revêtu la quittoit lorsqu'il étoit nommé à quelqu'autre emploi qu'on jugeoit incompatible avec les fonctions de *maréchal*. Il y en a plusieurs exemples dans l'histoire, entr'autres celui du seigneur de Moreul, qui étant *maréchal de France* sous Philippe de Valois, quitta cette charge pour être gouverneur de son fils Jean, qui fut son successeur sur le trône, mais il y fut rétabli dans la suite.

Il n'y eut d'abord qu'un *maréchal de France* lorsque le commandement des armées fut attaché à cette dignité; mais il y en avoit deux sous le regne de S. Louis: car quand ce prince alla à son expédition d'Afrique, l'an 1270, il avoit dans son armée avec cette qualité Raoul de Sores, seigneur d'Estrées, & Lancelot de Saint Maard. François I. en ajouta un troisieme, Henri II. un quatrieme; ses successeurs en ajouterent encore plusieurs autres: mais il fut ordonné aux états de Blois, tenus sous le regne de Henri III. que le nombre des *maréchaux* seroit fixé à quatre. Henri IV. fut néanmoins contraint de se dispenser de cette loi, & d'en faire un plus grand nombre, qui a encore augmenté par Louis XIII. & par Louis XIV. Il s'en est trouvé jusqu'à vingt sous le regne de ce prince, après la promotion de 1703.

La dignité de *maréchal de France* est du nombre de celles qu'on appelle *charges de la couronne*, & il y a déja long-tems: on le voit par un acte rapporté par le P. Anselme, où il est dit: *En l'arrêt du duc d'Orléans, du 25 Janvier 1361, est narré que les offices de* maréchaux de France *appartiennent à la couronne, & l'exercice auxdits* maréchaux, *qui en font au roi foi & hommage*.

Les *maréchaux* ont un tribunal où ils jugent les querelles sur le point d'honneur, & de diverses autres choses qui ont rapport à la guerre & à la noblesse. Ils ont des subdélégués & lieutenans dans les provinces pour en connoître en premiere instance, avec leur jurisdiction au palais à Paris, sous le titre de *connétablie & maréchaussée de France*. Ils ont des officiers qui exercent la justice en leur nom.

Le revenu de leur charge n'étoit autrefois que de 500 livres, encore ils n'en jouissoient que pendant qu'ils en faisoient les fonctions; à présent leurs appointemens sont de 12000 livres même en tems de paix. Quand ils commandent l'armée, ils en ont de beaucoup plus forts, savoir 8000 livres par mois de 45 jours: outre cela, le roi leur entretient un secrétaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des gardes, leurs gardes, & plusieurs aides de camp.

Les *maréchaux de France*, en quelque ville qu'ils se trouvent, quand même ils n'y seroient point de service, ont toujours une garde de 50 hommes, compris deux sergens & un tambour, commandés par un capitaine, un lieutenant, avec l'enseigne & son drapeau.

Lorsqu'ils entrent dans une ville, on fait border les murs d'une double haie d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent jusqu'à leur logis: les troupes présentent les armes, les officiers saluent, & les tambours battent aux champs. S'il y a du canon dans la place, on le salue de plusieurs volées de canon.

La dignité de *maréchal de France* ne s'obtenoit autrefois que par le service sur terre, mais Louis XIV. l'a aussi accordée au service de mer. Jean d'Etrées, pere du dernier *maréchal* de ce nom, est le premier qui l'ait obtenu: il y en a eu depuis plusieurs autres, comme MM. de Tourville, de Château-Renaud, *&c.*

Les *maréchaux de France* portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur semés de fleurs-de-lis d'or, passés en sautoir derriere l'écu de leurs armes. *Hist. de la milice françoise*.

Maréchal général des camps et armées du Roi, (*Art milit.*) c'est une charge militaire qui se donne à-présent à un maréchal de France auquel le roi veut accorder une distinction particuliere. Dans son origine elle étoit donnée à un maréchal de camp, & c'étoit alors le premier officier de ce grade. Le baron de Biron en étoit pourvu avant que d'être élevé au grade de maréchal de France; il en donna sa démission lorsque le roi le fit maréchal de France le 2 Octobre 1583. *Voyez* sur ce sujet la *chronologie militaire* par M. Pinard, *tome I. p.* 320, & le commencement du *tome II.* du même ouvrage.

La charge de *maréchal général des camps & armées du roi* fut ensuite donnée à des maréchaux de France. On trouve dans l'histoire des grands officiers de la couronne, trois maréchaux de France qui en ont été revêtus, le maréchal de Biron, second du nom, le maréchal de Lesdiguieres, depuis connétable de France, & M. le vicomte de Turenne. On trouve dans le *code militaire* de M. de Briquet, les provisions de cette charge pour M. de Turenne: elles ne portent point qu'il aura le commandement sur les autres maréchaux de France ou qu'ils lui seront subordonnés: c'est la raison sans doute pour laquelle le feu roi ordonna en 1672 qu'ils fussent sous ses ordres, sans tirer à conséquence.

Depuis M. de Turenne, M. le maréchal de Villars a obtenu cette même charge en 1733, & M. le maréchal de Saxe en 1746.

Maréchal général des logis de la cavalerie, (*Art milit.*) c'est en France un officier qui a à-peu-près les mêmes fonctions & les mêmes détails dans la cavalerie que le major général dans l'infanterie. *Voyez* Major général. Cet officier va au campement; il distribue le terrein pour camper la cavalerie sous les ordres du maréchal de camp de jour, dont il prend l'ordre pour le donner aux majors de brigades; il a chez lui à l'armée un cavalier d'ordonnance pour chaque brigade, afin d'y porter les ordres qu'il peut avoir à donner. Cette charge, selon M. le comte de Bussy, ne paroit point avant le regne de Charles IX.

Il y a, outre la charge de *maréchal général des logis de la cavalerie*, deux autres officiers qui ont le titre de *maréchal des logis de la cavalerie*, dont la création est de Louis XIV. ils font dans les armées, lorsque le maréchal général de la cavalerie n'y est point, les mêmes fonctions qui appartiennent à cet officier: ils ont les mêmes honneurs & privileges, & des aides de même que lui. *Hist. de la milice françoise*.

Maréchal général des logis de l'armée, (*Art milit.*) est un des principaux officiers de l'armée, dont l'emploi demande le plus de talens & de capacité. Ses fonctions consistent à diriger les marches avec le général, à choisir les lieux où l'armée doit camper, & à distribuer le terrein aux majors de brigade. Cet officier est chargé du soin des quartiers de fourrage, & d'instruire les officiers généraux de ce qu'ils ont à faire dans les marches & lorsqu'ils sont de jour. Le roi lui entretient deux fourriers, dont les fonctions sont de marquer dans les villes & les villages que l'armée doit occuper, les logemens des officiers qui ont le droit de loger.

Le maréchal général des logis de l'armée est en titre d'office, mais le titulaire de cette charge n'en fait pas toujours les fonctions: le roi nomme souvent pour l'exercer un brigadier, un maréchal de camp ou un lieutenant général. Celui qui est chargé de cet important emploi, doit avoir une connoissance parfaite du pays où l'on fait la guerre; il ne doit rien négliger pour l'acquérir. Ce n'est qu'à force d'usage & d'attention, dit M. le maréchal de Puységur sur ce sujet, qu'on peut y parvenir; *que l'on apprend à mettre en œuvre dans un pays tout ce qui est praticable pour faire marcher, camper & poster avantageusement des armées, les faire combattre, ou les faire retirer en sûreté*.

Comme tous les mouvemens de l'armée concernent le *maréchal général des logis*, il faut qu'il soit instruit des desseins secrets du général, pour prendre de bonne heure les moyens nécessaires pour les exécuter. Quoique cet officier n'ait point d'autorité sur les troupes, la relation continuelle qu'il a avec le général pour tous les mouvemens de l'armée, lui donne beaucoup de considération, sur tout, dit M. de Feuquiere, lorsqu'il est entendu dans ses fonctions.

Maréchal des logis, *le*, (*Art milit.*) dans une compagnie de cavalerie & de dragons est un bas officier qui est comme l'homme d'affaire du capitaine; il a sous lui un *brigadier* & un *soubrigadier*: ces deux derniers sont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons; ils ont cependant quelque commandement sur les autres.

Le *maréchal des logis* doit faire souvent la visite dans les tentes, pour voir si les cavaliers ne découchent point, & s'ils ont le soin qu'il faut de leur équipage. C'est lui qui porte l'ordre aux officiers de sa compagnie; il doit être pour ainsi dire l'espion du capitaine, pour l'avertir exactement de tout ce qui se passe dans sa compagnie. Lorsqu'il s'agit de faire quelque distribution aux cavaliers, soit de pain ou de fourrage, c'est le *maréchal de logis* qui doit les conduire au lieu où se fait la distribution.

MARÉCHAL. (*Hiſt. de Malte.*) Le *maréchal*, dit M. de Vertot, eſt la ſeconde dignité de l'ordre de Malte, car il n'y a que le grand-commandeur devant lui. Cette dignité eſt attachée à la langue d'Auvergne dont il eſt le chef & le pilier. Il commande militairement à tous les religieux, à la réſerve des grands-croix, de leurs lieutenans, & des chapelains. En tems de guerre, il confie le grand étendard de la religion au chevalier qu'il en juge le plus digne. Il a droit de nommer le maître-écuyer; & quand il ſe trouve ſur mer, il commande non-ſeulement le général des galeres, mais même le grand-amiral. (*D. J.*)

MARÉCHAL FERRANT, (*Art méchan.*) eſt un ouvrier dont le métier eſt de ferrer les chevaux, & de les panſer quand ils ſont malades ou bleſſés. *Voyez* FERRER.

Les inſtrumens du *maréchal* ſont les flammes, le lancette, le biſtouri, la feuille de ſauge, les ciſeaux, les renettes, la petite gouge, l'aiguille, les couteaux & les boutons de feu, le brûle queue, le fer à compas, l'eſſe de feu, la marque, la corne de chamois, le boëtier, le corne de vache, la cuiller de fer, la ſeringue, le pas-d'âne, le leve-ſole, la ſpatule, &c. *Voyez* tous ces inſtrumens aux lettres, & aux figures qui leur conviennent.

Les jurés & gardes de la communauté des *maréchaux* ſe choiſiſſent entre les anciens & les nouveaux. Deux d'entr'eux ſont renouvellés chaque année, & pris parmi ceux qui ont été deux ans auparavant maîtres de la confrairie de S. Eloi patron de la communauté, & encore auparavant bâtonniers de la même confrairie.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprentif outre ſes enfans: l'apprentiſſage eſt de trois ans.

Tout *maréchal* a ſon poinçon dont il marque ſon ouvrage, & dont l'empreinte reſte ſur une table de plomb dépoſée au châtelet.

Avant d'être reçus maîtres, les apprentifs font chef-d'œuvre, & ne peuvent tenir boutique avant l'âge de 24 ans; permis néanmoins aux enfans de maîtres, dont les peres & meres ſeront morts, de la lever à dix-huit ans.

Aucun maître, de lettres, ne peut entrer en jurande, qu'il n'ait tenu boutique douze ans.

Il n'appartient qu'aux ſeuls *maréchaux* de priſer & eſtimer les chevaux & bêtes chevalines, & de les faire vendre & acheter, même de prendre ce qui leur ſera volontairement donné pour leurs peines par les vendeurs & acheteurs, ſans pouvoir y être troublés par aucuns ſoi-diſans courtiers ou autres.

MARÉCHAUSSÉE; (*Juriſprud.*) c'eſt la juriſdiction des prevôts des maréchaux de France. *Voyez* CONNÉTABLIE, PREVÔT DES MARÉCHAUX, & POINT-D'HONNEUR. (*A*)

MARÉCHAUSSÉES. (*Art milit.*) C'eſt en France un corps de cavalerie compoſé de trente-une compagnies, dont l'objet eſt de veiller à la ſécurité des chemins, & d'arrêter les voleurs & les aſſaſſins. Leur ſervice eſt regardé comme militaire; & ils doivent avoir les invalides, après 20 ans de ſervice.

MARECHER, (*Jardinage.*) ſ. m. On appelle ainſi les jardiniers qui cultivent les marais.

MARÉE, (*Phyſ.*) ſ. f. ſe dit de deux mouvemens périodiques des eaux de la mer, par leſquels la mer ſe leve & s'abaiſſe alternativement deux fois par jour, en coulant de l'équateur vers les poles, & refluant des poles vers l'équateur. On appelle auſſi ce mouvement *flux & reflux de la mer*. *Voyez* FLUX & REFLUX, MER, OCÉAN, &c.

Quand le mouvement de l'eau eſt contraire au vent, on dit que *la marée porte au vent*. Quand on a le cours de l'eau & le vent favorables, on dit qu'*on a vent & marée*. Quand le cours de l'eau eſt rapide, on l'appelle *forte marée*. On dit *attendre les marées* dans un parage ou dans un port, quand on mouille l'ancre; ou qu'on entre dans un port pendant que la *marée* eſt contraire, pour remettre à la voile avec la *marée* ſuivante & favorable. On dit *refouler la marée*, quand on ſuit le cours de la *marée*, ou qu'on fait un trajet à la faveur de la *marée*. On appelle la *marée*, *marée & demie*, quand elle dure trois heures de plus au largue, qu'elle ne fait aux bords de la mer: Et quand on dit *de plus*, cela ne ſignifie point que la *marée* dure autant d'heures de plus; mais que ſi par exemple, la *marée* eſt haute aux bords de la mer à midi, elle ne ſera haute au largue qu'à trois heures.

Quand la lune entre dans ſon premier & dans ſon troiſieme quartier, c'eſt-à-dire, quand on a nouvelle & pleine lune, les *marées* ſont hautes & fortes, & on les appelle *grandes marées*. Et quand la lune eſt dans ſon ſecond & dans ſon dernier quartier, les *marées* ſont baſſes & lentes, on les appelle *mortes-marées*, &c. *Chambers*.

Nous avons donné au *mot* FLUX & REFLUX les principaux phénomenes des *marées*, & nous avons tâché d'en expliquer la cauſe.

Nous avons promis au même article *flux & reflux*, d'ajouter ici quelques détails ſur les *marées*; & nous allons ſatisfaire à cette promeſſe.

On demande pourquoi il n'y a point de *marées* ſenſibles dans la mer Caſpienne ni dans la Méditerranée.

On trouve par le calcul, que l'action du ſoleil & de la lune pour ſoulever les eaux, eſt d'autant moindre que la mer a moins d'étendue; & ainſi comme dans le vaſte & profond Océan, ces deux actions ne tendent à élever les eaux que d'environ 8 à 10 piés, il s'enſuit que dans la mer Caſpienne qui n'eſt qu'un grand lac, l'élevation des eaux doit être inſenſible.

Il en eſt de même de la Méditerranée dont la communication avec l'Océan eſt preſqu'entierement coupée au detroit de Gibraltar.

On peut voir dans la piece de M. Daniel Bernoulli, ſur le flux & reflux de la mer, l'explication d'un grand nombre d'autres phénomenes des *marées*. On trouvera auſſi dans cette même piece des tables pour la hauteur & pour l'heure des *marées* de chaque jour; & ces tables répondent aſſez bien aux obſervations, ſauf les différences que la ſituation des côtes & les autres circonſtances particulieres y peuvent apporter.

Les alternatives du flux & reflux de ſix heures en ſix heures, font que les côtes ſont battues ſans ceſſe par les vagues qui en enlevent de petites parties qu'elles emportent & qu'elles dépoſent au fond; de même les vagues portent ſur les côtes différentes productions, comme des coquilles, des ſables qui s'accumulant peu-à-peu, produiſent des éminences.

Dans la principale des îles Orcades où les rochers ſont coupés à pic, 200 piés au-deſſus de la mer, la *marée* ſe leve quelquefois juſqu'à cette hauteur, lorſque le vent eſt fort. Dans ces violentes agitations la mer rejette quelquefois ſur le côtes des matieres qu'elle apporte de fort loin, & qu'on ne trouve jamais qu'après les grandes tempêtes. On en peut voir le détail dans *l'Hiſt. nat. générale & particuliere, tome I. page* 438.

La mer, par ſon mouvement général d'orient en occident, doit porter ſur les côtes de l'Amérique les productions de nos côtes; & ce ne peut être que par des mouvemens fort irréguliers, & probablement par des vents, qu'elle porte ſur nos côtes les productions des Indes & de l'Amérique. On a vû ſouvent dans les hautes mers, à une très-grande diſtance des côtes, des plages entieres couvertes de pierres-ponces qui venoient probablement des volcans des îles & de la terre ferme, *voy.* VOLCAN & PIERRE-PONCE, & qui paroiſſent avoir été emportées au milieu de la mer par de courans. Ce fut un indice de cette nature qui fit ſoupçonner la communication de la mer des Indes avec notre Océan, avant qu'on l'eût découverte. (*O*)

MARÉES. (*Marine.*) Les Marins nomment ainſi le tems que la mer emploie à monter & à deſcendre, c'eſt-à-dire, le flux & le reflux qui eſt une eſpece d'inondation de la part de la mer deux fois le jour.

Les eaux montent environ pendant ſix heures; ce mouvement qui eſt quelquefois aſſez rapide, & par lequel la mer vient couvrir les plages, ſe nomme le *flux* ou le *flot*. Les eaux, lorſqu'elles ſont parvenues à leur plus grande hauteur, reſtent à peine un demi quart-d'heure dans cet état. La mer eſt alors *pleine* ou elle eſt *étale*. Elle commence enſuite à deſcendre, & elle le fait pendant ſix heures qui forment le tems du *reflux*, de *l'ébe*, ou de *juſan*. La mer en ſe retirant, parvient à ſon plus bas terme qu'on nomme *baſſe-mer*, & elle remonte preſque auſſi-tôt.

Chaque mouvement de la mer n'eſt pas préciſément de ſix heures: elle met ordinairement un peu plus à venir & un peu plus à s'en retourner. Ces deux mouvemens contraires ſont même conſidérablement inégaux dans certains ports: mais les deux enſemble ſont toujours plus de douze heures; ce qui eſt cauſe que la pleine mer où chaque *marée* ne ſe fait pas à la même heure tant le ſoir que le matin, elle arrive environ 24 minutes plus tard. Et d'un jour à l'autre, il ſe trouve environ 48 minutes de retardement; c'eſt-à-dire, que s'il eſt pleine mer aujourd'hui dans un port à 9 heures du matin, il n'y ſera pleine mer ce ſoir qu'à 9 heures 24 minutes, & demain à neuf heures quarante-huit minutes du matin, & le ſoir à 10 heures 12 minutes. C'eſt auſſi la même choſe à l'égard des baſſes-mers, elles retardent également d'un jour à l'autre de 48 minutes, & du matin au ſoir de 24 minutes.

Ce

Ce retardement étant connu, on peut, si l'on a été attentifs à l'instant de la *marée* un certain jour, prévoir à quelle heure il sera pleine mer dans le même port un autre jour, & faire ses dispositions à-propos pour sortir du port ou y entrer ce jour-là. Chaque jour les *marées* retardent de 48 minutes; ainsi en 5 jours, elles doivent retarder de 4 heures, ce qui donne la facilité de trouver leur retardement à proportion pour tout autre nombre de jours. Elle doivent retarder de 8 heures en 10 jours, & de 12 heures en 15 jours. Or il suit de-là que les *marées* reviennent exactement aux mêmes heures dans les quinze jours; mais que celles qui se faisoient le matin, se font le soir, & celles qui arrivoient le soir, se font le matin: à la fin de quinze autres jours elles reprennent leur premier ordre.

Les *marées* sont plus fortes de quinze jours en quinze jours, c'est ce qui arrive à toutes les nouvelles & pleines lunes. On donne le nom de *grandes eaux* à ces plus fortes *marées*: on les nomme aussi *malines* ou *reverdies*. Dans les quadratures, c'est-à-dire aux premier & dernier quartiers, la mer monte moins, & elle descend aussi moins, c'est ce qu'on nomme les *mortes eaux*. Et la différence de hauteur entre les mortes eaux & les malines, va quelquefois à la moitié: ce que l'on doit savoir pour entrer ou sortir d'un port. En général, les *marées* du matin & du soir ne sont pas également fortes; mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que l'ordre de ces *marées* change au-bout de six mois; c'est-à-dire, que si ce sont les *marées* du matin qui sont actuellement les plus fortes, comme cela ne manque pas d'arriver; en hiver, en six mois ou un peu plus, elles seront les plus foibles. Ce sont effectivement les *marées* du soir qui sont les plus fortes en été. Mais au bout de six mois, les plus fortes *marées* deviennent les plus foibles, & les plus foibles deviennent les plus fortes.

Au surplus, les malines n'arrivent pas précisément les jours des nouvelles & pleines lunes, mais un jour & demi ou deux jours après. Les plus petites *marées* ou les mortes eaux ne concourent pas non-plus exactement avec les quadratures; elles tombent un jour & demi plus tard. Après qu'elles ont été fort grandes un ou deux jours après la nouvelle ou la pleine lune, elles vont en diminuant jusqu'à un jour & demi après la quadrature, & elles augmentent ensuite jusqu'à la pleine ou nouvelle lune suivante.

On a vû ci-devant que les *marées* retardoient chaque jour de 48 minutes, & qu'elles ne revenoient aux mêmes heures que de 15 jours en 15 jours. Il est pleine mer sur toute une étendue de côte à la même heure. Mais selon que les ports sont plus ou moins retirés dans les terres, ou que leur ouverture est plus ou moins étroite, la mer emploie plus ou moins de tems pour s'y rendre, & il y est pleine mer plus tôt ou plus tard. Chaque port a donc son heure particuliere, outre que cette heure est différente chaque jour, il a été naturel de considérer plus particulierement les *marées* des nouvelles & pleines lunes, & d'y rapporter toutes les autres. On nomme *établissement* cette heure à laquelle il est pleine mer, lorsque la lune est vis-à-vis du soleil, ou qu'elle se trouve à l'opposite. Par exemple, à Brest, l'établissement des *marées* est à 3 heures 30 minutes; au-lieu qu'au Havre-de-grace, il est à 9 heures, parce qu'il est pleine mer à ces heures-là les jours de nouvelle & pleine lune.

Il est bon de remarquer que les pilotes sont assez dans l'usage d'exprimer l'établissement des ports, par les rumbs de vent de la boussole. Ils se servent du nord & du sud pour indiquer 12 heures; ils indiquent 6 heures par l'est & l'ouest, 3 heures par le sud-est & nord-ouest, & ainsi des autres. Cet usage qui s'est introduit dans plusieurs livres, n'est propre qu'à induire en erreur les personnes peu instruites, en leur faisant croire que ces prétendus rumbs de vent qui désignent l'établissement des *marées*, ont rapport à la direction, des rivieres, ou aux régions du monde, vers lesquelles les entrées des ports sont exposées. Il n'est pleine mer plus tard à Nantes qu'au bas de la Loire, que parce que cette ville est considérablement éloignée de la côte, & qu'il faut du tems au flux pour y faire sentir son effet.

Tout ce qu'on vient de dire sur les *marées*, est tiré du *nouveau traité de Navigation*, publié par M. Bouguer en 1753, auquel on peut avoir recours pour de plus grands détails. On ajoute ici une table de quelques côtes & ports de l'Europe, où l'heure de la pleine mer est marquée, les jours de la nouvelle lune & de la pleine, & à la suite une table du retardement des *marées*.

Tables des côtes & ports de l'Europe où l'heure de la pleine mer arrive le jour de la nouvelle & pleine lune.

France.

A Saint-Jean de Luz, à Bayonne, à . . .	3 h.	30'.
A la côte de Guyenne & Gascogne, . . .	3	0.

Côtes de Saintonge & d'Aunis.

A Royan, à Brouage, à la Rochelle, à l'embouchure de la Charente, ...	3	45.
A l'île de Ré & dans les pertuis bretons & d'Antioche, ...	3.	

Côtes de Poitou.

Dans toute la côte de Poitou, ...	3.	
A Olonne, ...	3	15.
A l'Ile-Dieu, ...	3.	

Côtes de Bretagne.

A l'embouchure de la Loire, ...	3	15.
A Pembœuf, ...	5	15.
A Morbian, Port-Louis, Concarnaux, & toute la côte du sud de Bretagne, ...	3.	
A Vannes, à Antay, ...	3.	45.
A la Roche-Bernard, ...	4	30.
A Belle-Isle, ...	1	30.
A Pennemarck, Audierne, ...	2	15.
A la rade de Brest, ...	3	15.
A la rade de Bertaume, ...	3.	
Entre Ouessant & la terre-ferme, & dans le passage de l'Iroise, ...	3	45.
Au Conquet, ...	2	15.
A Abbreverak, ...	3	30.
A l'île de Bas, ...	5	15.
A Saint Pol de Léon & à l'embouchure de la riviere de Morlaix, ...	4.	
Aux sept Iles, ...	5.	
A Saint-Malo & Cancale, ...	6.	

Côtes de Normandie.

A Grandville, ...	6	45.
A l'anse de Vauville, ...	6	30.
A Cherbourg, ...	7	30.
A la Hougue, ...	8	15.
A Honfleur, à l'embouchure de la Seine, au Havre de Grace, ...	9.	
A Fécamp, à S. Valery en Caux, ...	9	45.
A Dieppe & à Tréport, ...	10	30.

Côtes de Picardie.

Dans toute la côte depuis Tréport jusqu'à Ambleteuse, ...	11.	
A Calais, ...	11	30.
Dans le pas de Calais, ...	3	45.
A Dunkerque, Nieuport & Ostende, . . .	12.	

En Flandres.

Dans le canal entre l'Angleterre & la Flandres, ...	3.	

En Hollande.

A l'Ecluse & à Flessingue, ...	2	30.
Dans les Iles de Zélande, ...	1.	

Dans

Dans le Texel,	7	30.
Hors le Texel à la côte,	6.	
A Amsterdam, à Roterdam & à Dordrecht,	3.	

En Angleterre.

Aux Sorlingues & à la pointe occidentale d'Angleterre,	4	30.
A l'entrée de la Manche,	3.	
A Montboy,	5.	
Aux côtes près le cap Lezard,	7.	
A Falmouth,	5	30.
A Faure, à Plimouth & à Darmouth,	5	45.
A la côte, après le cap Goustard,	7.	
A Torbay & à Exmouth,	5	15.
A Portland & à Weymouth,	8	30.
Le long de la côte, depuis Portland jusqu'à l'île de Wight,	9.	
Dans la rade de Sainte-Hélene,	10	30.
A Portsmouth & Hampton,	11.	
Dans toute la côte, depuis l'île de Wigth jusqu'à Douvres,	11	30.
A Douvres,		11.
Dans la rade des Dunes,	11.	
A l'embouchure de la Tamise,	12.	
Depuis la Tamise jusqu'à Yarmouth, le long de la côte,	10.	

En Irlande.

Dans toute la côte de l'ouest,	4.	
Aux îles Blaques,	3.	
A Dingle,	3	30
Dans la baie de Bantry,	4	30.
A Baltimont, à Rosse, & à Kingsale,	5	45.
A Kork,	5	15.
A Waterfort & le long de la côte,	6	30.
A Wiclo,	7	30.
A Dublin,	9.	
A la côte du nord d'Irlande,	6	30.

En Espagne.

A Cadix & par toute la côte voisine,	1	30.

En Portugal.

A Lagos,	3.	
A Setuval,	4	15.
Dans le port de Lisbonne,	3	30.
Dans toute la côte depuis Lisbonne jusqu'au cap Finistere,	3.	

Il est inutile d'étendre cette table; ce qu'on vient de voir suffit pour l'intelligence de ce que nous avons dit ci devant sur l'établissement des *marées* dans un port. Il ne nous reste plus que la table du retardement des *marées*, qu'on va donner.

Table du retardement des marées.

	Jours	Anticipation. H. M.		Jours	Retard. H. M.
Jours avant la nouvelle ou pleine lune.	7 ½	....	Jours avant la quadrature.	7 ½	....
	7	....		7	....
	6 ½	....		6 ½	....
	6	5 22		6	0 54
	5 ½	4 42		5 ½	1 11
	5	4 4		5	1 28
	4 ½	3 34		4 ½	1 46
	4	2 58		4	2 3
	3 ½	2 29		3 ½	2 21
	3	2 4		3	2 40
	2 ½	1 39		2 ½	3 1
	2	1 17		2	3 21
	1 ½	0 57		1 ½	3 44
	1	0 37		1	4 9
	0 ½	0 18		0 ½	4 37
	● ◎	0 0		☾ ☽	5 6
Jours depuis la nouvelle & pleine lune.	0 ½	retard. 0 17	Jours après la quadrature.	0 ½	5 39
	1	0 36		1	6 19
	1 ½	0 54		1 ½	6 58
	2	1 11		2	7 37
	2 ½	1 28		2 ½	8 14
	3	1 46		3	8 47
	3 ½	2 3		3 ½	9 17
	4	2 21		4	9 44
	4 ½	2 40		4 ½	10 9
	5	3 1		5	10 32
	5 ½	3 21		5 ½	10 53
	6	3 44		6	11 13
	6 ½	....		6 ½	....
	7	....		7	....
	7 ½	....		7 ½	....

Cette table sert aussi pour trouver l'établissement d'un port, lorsqu'on y aura observé l'heure de la *marée*.
Un certain jour la table marquera la quantité du retardement de l'anticipation pour le jour de l'observation, & elle la donnera toujours par rapport à l'heure de l'établissement; ainsi il n'y aura qu'à ôter le retardement, ou ajouter l'anticipation à l'heure qu'on aura observée, & on aura l'heure de la pleine mer pour le jour de la nouvelle & pleine lune.

On observe, par exemple, la pleine mer à 10 heures 20 minutes dans un certain port un demi jour avant la nouvelle lune.

On consulte la petite table qui apprend qu'un demi jour donne 18 minutes d'anticipation, ou que la pleine mer doit arriver 18 m. plutôt à cause du demi jour, on aura donc 10 h. 38 m. pour l'établissement.

Supposons, pour second exemple, que deux jours & un quart avant une des quadratures, on observe qu'il est pleine mer dans un port à 5 heures 40 minutes, on trouvera dans la table 3 heures 11 minutes pour le retardement; d'où il s'en suivra que la mer aura été pleine le jour de la nouvelle ou pleine lune à 2 h. 29. m., & ce sera l'établissement requis.

Marées qui portent au vent, sont des *marées* qui vont contre le vent.

Marées & contremarées, ce sont des *marées* qui se rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment souvent des courans rapides & dangereux, qu'on appelle des *ras*.

Marées qui soutiennent, expression qui signifie qu'un vaisseau faisant route au plus près du vent, & ayant le courant de la *marée* favorable, se trouve soutenu par la *marée* contre les ames que pousse le vent; ensorte que le vaisseau va plus facilement où il veut aller. *Article de M. Belin.*

MA-

MAREGRAVE, s. f. *maregravia*, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche, placée sur un pistil entouré d'étamines qui font tomber la fleur. Ce pistil devient dans la suite un fruit presque sphérique, mol, charnu, qui renferme plusieurs petites semences. Plumier, *nova plant. Amer. gen. Voyez* PLANTE.

MAREMMES DE SIENNE, LES (*Géog.*) petit pays d'Italie, en Toscane, dans l'état de Sienne, dont il forme la partie méridionale & maritime. L'Ombrone, riviere, le partage en deux. On y trouve les bourgs de Grosseto, Massa, Ansedona & Castiglione, qui sont tous dépeuplés, parce que l'air y est très mal-sain. (*D. J.*) (1)

MARE-MORTO, (*Géog.*) c'est ce qu'on appelloit autrefois *Portus-Misenus*, un peu au-delà de Cumes dans le royaume de Naples. Aujourd'hui ce port ne peut servir de retraite qu'à de petites barques. (*D. J.*)

MARENNES, s. f. (*Géog.*) en latin *Marina*, petite ville de France en Saintonge, entre la riviere de Seudre, & le havre de Brouage. Elle est le siege de l'élection. Elle fournit du sel qu'on fait remonter jusqu'à Angoulême, mais sans utilité pour la province, à cause des droits dont il est chargé à Tonnai-Charente. Les huitres vertes qu'on pêche aux environs de *Marennes* ont une grande réputation, que nos gourmans ont établie. *Long.* 16. 27. *lat.* 45. 48. (*D. J.*)

MARÉOTIDE LA (*Géog. anc.*) *Mareotis regio*, ou *Mareotes nomus*; pays d'Afrique à l'extrémité de la Libye & de l'Egypte, auprès d'Alexandrie; c'étoit du lac de ce pays que le Nome prit le nom de *Maréotide*; ainsi *Voyez* l'article de ce lac. (*D. J.*)

MARÉOTIDE *lac*, (*Géog. anc.*) *Mareia*, *Mareotis*, *Mareotis palus*; grand lac d'Afrique, auprès d'Alexandrie d'Egypte. Pline & Strabon en parlent beaucoup. Ce dernier assûre que les eaux s'étoient accrues par des canaux qui venoient du Nil, de sorte que l'on pouvoit s'y rendre par eau de toute l'Egypte. Il arrivoit de-là que les habitans d'Alexandrie avoient sur ce lac un port plus riche & mieux pourvû que celui qui étoit du côté de la Méditerranée. Le même Strabon donne au lac *Maréotide* 150 stades de largeur (7 à 8 lieues de France), & près du double de longueur. Le vin qui croissoit sur ses bords s'appelloit *mareoticum vinum*, & c'est le même qu'Athénée nomme *vin d'Alexandrie*: tous les anciens en parlent avec éloge. Virgile dit de ses vignes,

Sunt Thasiæ vites, *sunt &* Mareotides *albæ*.

Les excellens vins de l'île de Thasos, & ceux du *lac Maréotide* sont blancs.

Sur la nouvelle qu'Octave avoit pris Alexandrie, Horace, pour lui plaire, peint le caractere de Cléopatre avec les couleurs les plus vives; l'amour de cette princesse étoit, selon lui, une fureur; son courage un desespoir, son ambition une ivresse; le trouble, dit-il, de son esprit, causé par les fumées du vin d'Egypte, se changea tout-à-coup en une véritable crainte.

Mentemque lymphatam Mareotico
Redegit in veros timores
Cæsar.

Non-seulement on ne voit plus les bords du lac *Maréotide*, aucuns vestiges des fameux vignobles où croissoit ce vin si renommé chez les anciens; mais le lac lui-même est tellement desséché, que nous doutons si c'est le lac de Bukiara des modernes. Il ne faut pas néanmoins s'étonner de son dessechement, puisque ce n'étoit d'abord qu'un étang formé par les eaux d'une simple source, & que ce fut la seule communication avec le Nil qui en fit un grand & vaste lac. (*D. J.*)

MARESCAYRE, s. f. (*Pêche*) terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux, c'est ainsi qu'on appelle les rets avec lesquels ont fait la pêche des oiseaux marins dans la baye d'Arcasson.

MARETIMO, (*Géog.*) *Maritima insula*; petite île d'Italie sur la côte occidentale de Sicile, à l'O. des îles de Lévanzo & de Savagnana, & à 20 milles de Trapani. Elle n'en a que 15 de circuit, un seul château, & quelques métairies que les fermiers tiennent pour y recueillir du miel. Baudrau croit que c'est dans cette île que Catulus, général de la flotte romaine, remporta la victoire sur l'armée navale des Carthaginois. Quoi qu'il en soit, le nom de *Maretimo* lui vient de ce qu'elle est plus avancée dans la mer que les deux îles qui sont entre elle & la Sicile. *Long.* 30. 2. *lat.* 38. 5. (*D. J.*)

MARGARITINI, (*Arts.*) C'est ainsi que l'on nomme à Venise & en Italie de petites pieces de composition diversement colorées, que l'on fait sur-tout à Murano, près de Venise. Pour les faire on prend des tuyaux de barometres, que l'on casse en petits morceaux, qui ont la forme de petits cylindres courts; on les mêle avec de la cendre, & on les met sur le feu dans une poële de fer; lorsque les bouts de cylindres commencent à fondre, on les remue & on les agite sans cesse avec une baguette de fer, ce qui leur donne une forme ronde; on ne les laisse point chauffer trop long-tems, de peur que le trou ne se bouche, vû qu'il faut pouvoir y passer un fil pour faire des colliers dont se servent les femmes du commun; on en fait aussi des chapelets.

MARGAUTER, ou MARGOTER, v. n. (*Chasse.*) se dit des cailles qui font un cri enroué de la gorge avant que de chanter, ainsi on dit que les cailles *margotent*.

MARGE, s. f. (*Gram.*) blanc reservé tout-à-l'entour de la page imprimée d'un livre, ou aux côtés de la page écrite d'un manuscrit.

MARGE, (*Com.*) se dit parmi les marchands & négocians des bords des livres ou des comptes entre lesquels ils écrivent les articles les uns après les autres. Les *marges* à gauche servent à mettre les *folio*, les années & les dates en chiffres; & c'est sur les *marges* à droite que l'on tire les sommes en *marge*. Ils se servent quelquefois du mot *margin* pour dire *marge*. *Diction. de Comm.*

MARGEOIR, s. m. (*Verrerie*) c'est la piece avec laquelle on ferme la lunette de chaque arche. On pousse le *margeoir* toutes les fois qu'on finit la journée, qu'on suspend le travail, & qu'on veut empêcher la consommation inutile du feu.

MARGER UN FOUR, (*terme de Verrerie.*) c'est boucher les ouvreaux du four avec de la terre glaise, pour y entretenir la chaleur les fêtes & les dimanches, & autres jours qu'on ne travaille pas. *Voyez* VERRERIE.

MARGGRAVE, s. m. (*Hist. mod.*) en allemand *march-graf*; titre que l'on donne à quelques princes de l'empire germanique, qui possedent un état que l'on nomme *marggraviat*, dont ils reçoivent l'investiture de l'empereur. Ce mot est composé de *march*, frontiere ou limite, & de *graf*, comte ou juge; ainsi le mot de *marggrave* indique des seigneurs que les empereurs chargeoient de

(1) La Maremme de Sienne est une province, qui pourroit seule fournir de quoi faire subsister tous les habitans de la Toscane, si la barbarie ne l'avoit abandonnée à la désolation, & conséquemment, si les bois, les broussailles, les buissons, dont elle est hérissée, empêchant l'écoulement des eaux, & entretenant les exhalaisons pestiferées, n'y couvroient la mort. Elle a été le nerf des anciens Rois de Toscane. On y voit encore les vestiges de ce grand nombre de villes, dont elle étoit parsemée. Ces charmans terreins se glorifioient d'être les délices des hommes; les débris du grand palais destiné aux amusemens des Empereurs Claudius en sont foi authentique.

Elle va devenir à present le principal but de la gloire de PIERRE LEOPOLD, ce bon Prince regnant, qui par ses soins, son zele, & la sagacité de son discernement voulant égaler le sort de tous ses sujets, cherche à bonifier ce vaste pais, pour faciliter à la Toscane l'abondance des premiers genres de nécessité absolue, afin de ne plus compromettre à l'avenir les efforts de sa magnificence avec l'impossibilité de la substenter quelquefois avec les provisions des pais étrangers. On voit deja fortifié par ses ordres l'Ombrone d'une puissante Digue de 7. milles de longueur; on voit assûré par des Ecluses le Canal du lac de Castiglione; & celui de Molle qui s'étend 8. milles jusqu'au mont-Pescali, parfaitement creusé. On a aussi donné le plan d'une autre pour la navigation, qui arrosera en même tems, les campagnes. Il y voulu parcourir en personne tous ces pais, pour s'assurer lui même si les effets correspondoient à ses grandes vues, & encouragé par l'admirable Machine à feu, nouvellement inventée par M. Cambrai de Dignes, qu'il a fait construire pour élever l'eau de la mer avec abondance à l'usage des salines, il y a donné le plan d'une infinité d'autres fabriques: ce qui donne des esperances bien fondées d'y voir rénaître la premiere population, & d'y jouir d'un bonheur complet. Et certainement un heureux succès suivra de près une si noble entreprise sous les yeux d'un Prince aussi généreux, si magnanime, & si zelé pour le bien public.

Si ce pais vaste & malsain ne pouvoit jamais se bonifier, en le défrichant peu à peu; ce sage Prince après avoir fait faire les principaux canaux, fait construire les fabriques nécessaires, fait couper, & rompre généralement tous les bois & broussailles, animera le peuple, à y concourir en foule pour le cultiver, en lui cedant la propriété du terrein chargé d'une legere redevance, & lui donnant une assistance pecuniaire, de maniere qu'il prenne tout à la fois une nouvelle face qu'il ne pourroit avoir différemment & qu'on voye par là rejaillir la conseqùle sur les tresors, que sa générosité & ses largesses pourroient bien y répandre. (D)

de commander les troupes & de rendre la justice en leur nom dans les provinces frontieres de l'empire.

Ce titre semble avoir la même origine que celui de marquis, *marchio*. Il y a aujourd'hui en Allemagne quatre *marggraviats*, dont les possesseurs s'appellent *marggraves*, savoir; 1°. celui de Brandebourg; tous les princes des différentes branches de cette maison ont ce titre, quoique la Marche ou le *marggraviat* de Brandebourg appartienne au roi de Prusse, comme chef de la branche aînée: c'est ainsi qu'on dit le *marggrave* de Brandebourg-Anspach, le *marggrave* de Brandebourg-Culmbach, ou de Bareuth, le *marggrave* de Brandebourg-Schwedt, *&c.* 2°. Le *marggraviat* de Misnie, qui appartient à l'electeur de Saxe. 3°. Le *marggraviat* de Bade, les princes des différentes branches de cette maison prennent le titre de *marggrave*. 4°. Le *marggraviat* de Moravie, qui appartient à la maison d'Autriche. Ces princes, en vertu des terres qu'ils possédent en qualité de *marggraves*, ont voix & séances à la diete de l'empire. *Voyez* DIETE. (—)

MARGIAN, s. m. (*Mat. méd anc.*) On croit généralement que le *margian* des Arabes, & le *mertesan* des grecs modernes, est le corail; mais les écrits des anciens ne conviennent point au corail, & se rapportent à une espece de fucus rouge qui croît sur les rochers, & qu'on emploie dans la peinture & la teinture; c'est le fucus thalatios des anciens grecs. (*D. J.*)

MARGIANE LA, (*Géog. anc.*) pays d'Asie le long de la riviere *Margus*, qui lui donnoit ce nom. Ptolomée (*liv. VI. ch. x*) dit qu'elle est bornée au couchant par l'Hycarnie, au nord par l'Oxus, à l'orient par la Bactriane, au midi par les monts Sériphes.

Pline fait un éloge pompeux de la *Margiane*: il dit qu'elle est dans la plus belle exposition du monde; que c'est le seul pays de ces cantons qui porte des vignes; qu'elle est entourée de montagnes délicieuses; qu'elle a 15 cent stades de circuit, mais que son entrée en est difficile, à cause des deserts de sable qui ont cent vingt mille pas d'étendue. Strabon confirme tout le discours de Pline. Ce pays fait aujourd'hui partie du Khorassan. (*D. J.*)

MARGIDUNUM, (*Géog. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne sur la route de Londres à Lincoln; c'est aujourd'hui Willoughby, bourg de Nottinghamshire, aux confins de Leicestershire. (*D. J.*)

MARGINAL, adj. (*Gram.*) qu'on a mis ou imprimé en marge. Ainsi, on dit un titre *marginal*, des notes *marginales*.

MARGOT, (*Hist. nat.*) *Voyez* PIE.

MARGOT LA FENDUE au *jeu de trictrac*; il se dit lorsque l'adverse partie fait un coup qui tombe sur une fleche vuide entre deux dames découvertes. Ce terme n'est plus guere d'usage.

MARGOTAS, s. m. *terme de riviere*. Petits bateaux que l'on accouple deux ensemble, & que l'on charge ordinairement de foin. Ils ont un evitan particulier, & une manœuvre singuliere. Ils servent aussi à conduire des avoines & des blés. *Voyez les Pl. de Charpente*.

MARGOTER, v. n. (*Chasse.*) c'est le cri enroué & rauque que le mâle de la caille fait entendre dans son gosier lorsqu'il est en amour.

MARGOZZA, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Milanez, au comté d'Angbiera, sur un petit lac de même nom. *Long.* 25. 58. *lat.* 44. 53. (*D. J.*)

MARGUAIGNON, (*Hist. nat.*) *Voy.* ANGUILLE.

MARGUERITE, *leucanthemum*, (*Bot.*) genre de plante qui ne differe du chrysanthemum que par la couleur des demi-fleurons qui sont entierement blancs. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

On connoît en françois deux plantes de différent genre sous le même nom de *marguerite*, savoir, la grande & la petite *marguerite*. Il est bon de faire cette observation avant que de les décrire.

La *grande marguerite* se nomme encore autrement: la *grande pâquette*, ou *l'œil de bœuf*. C'est un genre de plante que les Botanistes désignent par le nom de *leucanthemum vulgare*, ou de *bellis major*; en anglois *the common ox-eye daizy*. Ses caracteres sont les mêmes que ceux du *chrysanthemum*, excepté dans la couleur de ses demi-fleurons, qui sont constamment blancs. On compte six especes de ce genre de plante.

L'espece la plus commune dans les campagnes a la racine fibreuse, rampante, âcre. Ses tiges sont hautes de deux coudées, à cinq angles, droites, velues, branchues. Ses feuilles naissent alternativement sur les tiges; elles sont épaisses, crénelées, longues de deux pouces, larges d'un demi pouce. Ses fleurs sont sans odeur, grandes, radiées. Leur disque est composé de plusieurs fleurons de couleur d'or, partagés en cinq quartiers garnis d'un stile au milieu. La couronne est formée de demi-fleurons blancs, qui sont portés sur des embryons, renfermés dans un calice demi-sphérique, écailleux, & noirâtre. Les embryons se changent en des petites graines oblongues, cannelées, & sans aigrettes. Ses fleurs sont d'usage en Médecine dans les maladies du poumon.

La *petite marguerite*, autrement dite *paquerette*, est nommée par les Botanistes, *bellis minor*, *bellis sylvestris minor*, en anglois *the common small daizy*.

On caractérise ce genre de plante par la racine qui est vivace, & qui ne forme point de tige. Le calice de la fleur est simple, écailleux, divisé en plusieurs quartiers. Les fleurs sont radiées, & leurs têtes, après que les pétales sont tombés, ressemblent à des cônes obtus.

Miller distingue huit especes de paquerette. La commune qu'on voit dans les prés a des racines nombreuses & menues. Ses feuilles sont en grand nombre, couchées sur terre, velues, longues, légerement dentelées, étroites vers la racine, s'élargissent & s'arrondissent peu-à-peu. Cette plante au-lieu de tige a beaucoup de pédicules qui sortent d'entre les feuilles, longs d'une palme & plus, grêles, cylindriques & cotonneux. Ils portent chacun une fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons jaunes, & la couronne de demi-fleurons blancs ou d'un blanc rougeâtre, soutenus sur des embryons, & renfermés dans un calice simple partagé en plusieurs parties. Les embryons se changent en des petites graines nues, entassées sur une couche pyramidale. Cette plante passe pour vulnéraire, résolutive, & détersive.

La *marguerite jaune*, ou *soucy des champs*, est le nom vulgaire qu'on donne à l'espece de *chrysanthemum* que les Botanistes appellent *chrysanthemum segetum vulgare*, *folio glauco*. Elle est commune dans les terres à blé. M. de Jussieu l'a décrite fort au long dans les *Mémoires de l'acad. des Sciences*, *ann.* 1724, parce que la fleur radiée jaune qu'elle porte est très-propre à teindre dans cette couleur, comme cet habile botaniste s'en est convaincu par quelques expériences.

Il commença par enfermer la fleur dans du papier, où son jaune ne devint que plus foncé, ce qui étoit déja un préjugé favorable; il mit dans des décoctions chaudes de ces fleurs différentes étoffes blanches, de laine, ou de soie, qui avoient auparavant trempé dans de l'eau d'alun, & il leur vit prendre de belles teintures de jaune, d'une différente nuance; selon la différente force des décoctions, ou la différente qualité des étoffes; & la plûpart si fortes, qu'elles ne perdoient rien de leur vivacité pour avoir été débouillies à l'eau chaude. L'art des teinturiers pourroit encore tirer de-là de nouvelles couleurs par quelques additions de nouvelles drogues. Rien n'est à négliger dans la Botanique: telles plantes que l'on a ôté du rang des usuelles, parce que l'on n'y reconnoît point de vertus médécinales, en a souvent pour les arts, ou pour d'autres vûes. (*D. J.*)

MARGUERITE, (*Pharm. & mat. médical.*) *grande marguerite*, *grande paquette*, *œil de bœuf*, *& petite marguerite*, *paquerette*; ces plantes sont comptées parmi les vulnéraires, les résolutives & détersives destinées à l'usage intérieur. C'est précisément leur suc dépuré que l'on emploie, aussi-bien que la décoction des feuilles & des fleurs dans l'eau commune ou dans le vin.

Ces remedes sont principalement célébrés, comme propres à dissoudre le sang figé ou extravasé. Vanhelmont la compte, à cause de cette propriété, parmi les antipleurétiques; & Mindererus, comme un remede singulier contre les arrêts de sang survenus à ceux qui ont bû quelque liqueur froide, après s'être fort échauffés; d'autres auteurs l'ont vantée, pour la même raison, contre l'inflammation du foie, dans les playes du poumon, & même dans des phthisies, contre les écrouelles, la goutte, l'asthme, *&c.*

On leur a aussi attribué les mêmes vertus, c'est-à-dire, la qualité éminemment vulnéraire, résolutive & détersive, si on applique extérieurement la plante pilée sur les tumeurs écrouelleuses, & sur les plaies récentes, ou si on les bassine avec le suc. On trouve dans les boutiques une eau distillée de *marguerites*, que beaucoup d'auteurs & même Geoffroi regardent comme fort analogue à la décoction & au suc, en avouant seulement qu'elle est plus foible. Il s'en faut bien que ce soit avouer assez; il faut au contraire avancer hardiment que l'eau de *marguerite* est absolument dénuée de toute vertu, puisque ni l'une ni l'autre *marguerite* ne contient aucun principe médicamenteux volatil, & pour la même raison que *les marguerites* sont des ingrédiens fort inutiles de l'eau vulnéraire & de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MARGUERITES, ſ. f. (*Marin.*) ce ſont certains nœuds qu'on fait ſur une manœuvre pour agir avec plus de force.

MARGUERITE *la*, (*Géogr.*) ou comme diſent les Eſpagnols, à qui elle appartient; *Sancta-Margarita de las Caracas*, île de l'Amérique, aſſez près de la terre ferme & de la nouvelle Andalouſie, dont elle n'eſt ſéparée que par un détroit de huit lieues. Chriſtophe Colomb la découvrit en 1498. Elle peut avoir 15 lieues de long ſur 6 de large, & environ 35 de circuit. La verdure en rend l'aſpect agréable; mais c'eſt la pêche des perles de cette île, qui a excité l'avarice des Eſpagnols. Ils ſe ſervoient d'eſclaves negres pour cette pêche, & les obligeoient, à force de châtimens, de plonger cinq ou ſix braſſes pour arracher des huitres attachées aux rochers du fond. Ces malheureux étoient encore ſouvent eſtropiés par les requins. Enfin, l'épuiſement des perles a fait ceſſer cette pêche aux Eſpagnols; ils ſe ſont retirés en terre ferme. Les naturels du pays, autrefois fort peuplé, ont inſenſiblement péri, & l'on ne voit plus dans cette île, que quelques mulâtres qui ſont expoſés aux pillages des flibuſtiers, & ſont très-ſouvent enlevés. Les Hollandois y deſcendirent en 1626 & en raſerent le château. *Longit.* 314. *lat.* 11. 10. (*D. J.*)

MARGUERITE, *Sainte*, (*Géogr.*) île de France, en Provence, que les anciens ont connue ſous le nom de *Lero*. *Voyez* LÉRINS.

MARGUILLIER, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt l'adminiſtrateur des biens & revenus d'une égliſe. Les *marguilliers* ſont nommés en latin, *matricularii*, *aditui*, *operarii*, *adminiſtratores*, *hierophylaces*, & en françois, dans certains lieux, on les appelle *fabriciers*, *procureurs*, *luminiers*, *gagers*, &c.

Le nom le plus ancien qu'on leur ait donné eſt celui de *marguillier*, *matricularius*, ou *matricularii*, ce qui vient de ce qu'ils étoient gardes du rôle ou matricule des pauvres, leſquels n'oſant alors mendier dans les égliſes, ſe tenoient pour cet effet aux portes en dehors. La matricule de ces pauvres étoit miſe entre les mains de ceux qui recevoient les deniers des quêtes, collectes & dons faits pour les néceſſités publiques, & qui étoient chargés de diſtribuer les aumônes à ces pauvres. On appelloit ces pauvres *matricularii*, parce qu'ils étoient inſcrits ſur la matricule, & l'on donna auſſi le même nom de *matricularii* aux diſtributeurs des aumônes, parce qu'ils étoient dépoſitaires de la matricule.

Entre les pauvres qui étoient inſcrits pour les aumônes, on en choiſiſſoit quelques uns pour rendre à l'égliſe de menus ſervices; comme de balayer l'égliſe, parer les autels, ſonner les cloches. Dans la ſuite, les *marguilliers* ne dédaignerent de prendre eux-mêmes ce ſoin, ce qui peut encore contribuer à leur faire donner le nom de *matricularii*, parce qu'ils prirent en cette partie la place des pauvres matriculiers, qui étoient auparavant chargés des mêmes fonctions. Les paroiſſes ayant été dotées, & les *marguilliers* ayant plus d'affaires pour adminiſtrer les biens & revenus de l'égliſe, on les débarraſſa de tous les ſoins dont on vient de parler, dont on chargea les bedeaux & autres miniſtres inférieurs de l'égliſe. Néanmoins dans quelques paroiſſes de campagne, l'uſage eſt encore demeuré, que les *marguilliers* rendent eux-mêmes à l'égliſe tous les mêmes ſervices qu'y rendoient autrefois les pauvres, & que préſentement rendent ailleurs les bedeaux.

Les *marguilliers* étoient autrefois chargés du ſoin de recueillir les enfans expoſés au moment de leur naiſſance, & de les faire élever. Ils en dreſſoient procès-verbal appellé *epiſtola collectionis*, comme on voit dans Marculphe. Ces enfans étoient les premiers inſcrits dans la matricule; mais préſentement c'eſt une charge de la haute-juſtice.

Ce ne fut d'abord que dans les égliſes paroiſſiales que l'on établit des *marguilliers*, mais dans la ſuite on en mit auſſi dans les égliſes cathédrales, & même dans les monaſteres. Dans les cathédrales & collégiales il y avoit deux ſortes de *marguilliers*, les uns clercs, les autres lais. Odon, évêque de Paris, inſtitua en 1204, dans ſon égliſe, quatre *marguilliers lais*, dont le titre ſubſiſte encore préſentement. Ils ont conſervé le ſurnom de *lais*, pour les diſtinguer des quatre *marguilliers* clercs, qu'il inſtitua dans le même tems. Ces *marguilliers* lais ſont conſidérés comme officiers de l'égliſe, & portent la robe & le bonnet.

Dans les égliſes paroiſſiales, il y a communément deux ſortes de *marguilliers*; les uns qu'on appelle *marguilliers d'honneur*, c'eſt-à-dire *ad honores*, parce qu'ils ne ſe mêlent point du maniement des deniers, & qu'ils ſont ſeulement pour le conſeil; on prend, pour remplir ces places, des magiſtrats, des avocats, des ſecretaires du roi. Les autres qu'on appelle *marguilliers comptables*, ſont des notaires, des procureurs, des marchands, que l'on prend pour gérer les biens & revenus de la fabrique.

Les *marguilliers* ſont dépoſitaires de tous les titres & papiers de la fabrique, comme auſſi des livres, ornemens, reliques, que l'on emploie pour le ſervice divin.

Ce ſont eux qui font les baux des maiſons & autres biens de la fabrique; ils font les conceſſions des bancs, & adminiſtrent généralement tout ce qui appartient à l'égliſe.

La fonction de *marguillier* eſt purement laïcale; il faut pourtant obſerver que tout curé eſt *marguillier* de ſa paroiſſe, & qu'en cette qualité, il a la premiere place dans les aſſemblées de la fabrique. Les *marguilliers* laïcs ne peuvent même accepter aucune fondation, ſans y appeller le curé & avoir ſon avis.

L'élection des *marguilliers* n'appartient ni à l'évêque, ni au ſeigneur du lieu, mais aux habitans; & dans les paroiſſes qui ſont trop nombreuſes, ce ſont les anciens *marguilliers* qui éliſent les nouveaux.

On ne peut élire pour *marguillier* aucune femme, même conſtituée en dignité.

Les *marguilliers* ne ſont que de ſimples adminiſtrateurs, leſquels ne peuvent faire aucune aliénation du bien de l'égliſe, ſans y être autoriſés avec toutes les formalités néceſſaires.

Le tems de leur adminiſtration n'eſt que d'une ou deux années, ſelon l'uſage des paroiſſes. On continue quelquefois les *marguilliers d'honneur*.

Les *marguilliers comptables* ſont obligés de rendre tous les ans compte de leur adminiſtration aux archevêques ou évêques du diocèſe, ou aux archidiacres, quand ils font leur viſite dans la paroiſſe. L'évêque peut commettre un eccléſiaſtique ſur les lieux pour entendre le compte. Si l'évêque, ou l'archidiacre ne font pas leur viſite, & que l'évêque n'ait commis perſonne pour recevoir le compte, il doit être arrêté par le curé & par les principaux habitans, & repréſenté à l'évêque ou archidiacre, à la plus prochaine viſite. Les officiers de juſtice & les principaux habitans doivent auſſi, dans la regle, y aſſiſter, ce qui néanmoins ne s'obſerve pas bien régulierement. *Voyez l'édit de* 1695; *les lois eccléſiaſtiques*; Fevet, *traité de l'abus*; & *le mot* FABRIQUE. (*A*)

MARGUS, (*Géogr. anc.*) nom d'une riviere d'Aſie & d'Europe.

Le *Margus* d'Aſie arroſoit le pays qui en prenoit le nom de *Margiane*. Ptolomée met la ſource de ce fleuve à 109d. de *longit.* & à 39d. de *lat.* & ſa chute dans l'Oxus, à 102. 40 de *longit.* & à 43. 30. de *lat.*

Le *Margus* d'Europe, eſt ſelon M. de Liſle & le P. Hardouin, l'ancien nom de la Morave, riviere de Servie. Elle eſt nommée *Margus* par Pline, & c'eſt le *Moſchius* de Ptolomée, *liv. III. chap. ix.* eſtropié dans les cartes qui accompagnent ſon livre. (*D. J.*)

MARI, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt celui qui eſt joint & uni à une femme par un lien qui de ſa nature eſt indiſſoluble.

Cette premiere idée que nous donnons d'abord de la qualité de *mari*, eſt relative au mariage, en général conſidéré ſelon le droit des gens, & tel qu'il eſt en uſage chez tous les peuples.

Parmi les chrétiens un *mari* eſt celui qui eſt uni à une femme par un contrat civil, & avec les cérémonies de l'égliſe.

Le *mari* eſt conſidéré comme le chef de ſa femme, c'eſt-à-dire comme le maître de la ſociété conjugale.

Cette puiſſance du *mari* ſur ſa femme eſt la plus ancienne de toutes, puiſqu'elle a néceſſairement précédé la puiſſance paternelle, celle des maîtres ſur leurs ſerviteurs, & celle des princes ſur leurs ſujets.

Elle eſt fondée ſur le droit divin; car on lit dans la Geneſe, *chap. iii.* que Dieu dit à la femme qu'elle ſeroit ſous la puiſſance de ſon mari: *ſub viri poteſtate eris, & ipſe dominabitur tui.*

On lit auſſi dans Eſther, *chap. j.* qu'Aſſuerus ayant ordonné à ſes eunuques d'amener devant lui Vaſthi, & celle-ci ayant refuſé & mépriſé le commandement du roi ſon *mari*, Aſſuerus, grandement courroucé du mépris qu'elle avoit fait de ſon invitation & de ſon autorité, interrogea les ſages, qui, ſuivant la coutume, étoient toujours auprès de lui, & par le conſeil deſquels il faiſoit toutes choſes, parce qu'ils avoient la connoiſſance des lois & des coutumes des anciens; de ce nombre étoient ſept princes qui gouvernoient les provinces des

des Perses & des Medes: leur ayant demandé quel jugement on devoit prononcer contre Vasthi, l'un d'eux répondit, en présence du roi & de toute la cour, que non-seulement Vasthi avoit offensé le roi, mais aussi tous les princes & peuples qui étoient soumis à l'empire d'Assuerus; que la conduite de la reine seroit un exemple dangereux pour toutes les autres femmes, lesquelles ne tiendroient compte d'obéir à leur *maris*; que le roi devoit rendre un édit qui seroit déposé entre les lois du royaume, & qu'il ne seroit pas permis de transgresser, portant que Vasthi seroit répudiée, & la dignité de reine transférée à une autre qui en seroit plus digne; que ce jugement seroit publié par tout l'empire, afin que toutes les femmes des grands, comme des petits, portassent honneur à leurs *maris*. Ce conseil fut goûté du roi & de toute la cour, & Assuerus fit écrire des lettres en diverses sortes de langues & de caracteres, dans toutes les provinces de son empire, afin que tous ses sujets pussent les lire & les entendre, portant que les *maris* étoient chacun princes & seigneurs dans leurs maisons. Vasthi fut répudiée, & Esther mise à sa place.

Les constitutions apostoliques ont renouvellé le même principe. S. Paul dans *sa premiere aux Corinthiens, chap. xj.* dit que le *mari* est le chef de la femme, *caput est mulieris vir*: il ajoute, que l'homme n'est pas venu de la femme, mais la femme de l'homme, & que celui-ci n'a pas été créé pour la femme, mais bien la femme pour l'homme; comme en effet il est dit en la Genese, *faciamus ei adjutorium simile sibi*.

S. Pierre, dans son *épitre I. chap. iij.* ordonne pareillement aux femmes d'être soumises à leurs maris: *mulieres subditæ sint viris suis*; il leur rappelle à ce propos, l'exemple des saintes femmes qui se conformoient à cette loi, entr'autres celui de Sara, qui obéissoit à Abraham, & l'appelloit son seigneur.

Plusieurs canons s'expliquent à-peu-près de même, soit sur la dignité, ou sur la puissance du *mari*.

Ce n'est pas seulement suivant le droit divin que cette prérogative est accordée au *mari*; la même chose est établie par le droit des gens, si ce n'est chez quelques peuples barbares où l'on tiroit au sort qui devoit être le maître du *mari* ou de la femme, comme cela se pratiquoit chez certains peuples de Scythie dont parle Ælien; où il étoit d'usage que celui qui vouloit épouser une fille, se battoit auparavant avec elle; si la fille étoit la plus forte, elle l'emmenoit comme son captif, & étoit la maîtresse pendant le mariage; si l'homme étoit le vainqueur, il étoit le maître; ainsi c'étoit la loi du plus fort qui décidoit.

Chez les Romains, suivant une loi que Denis d'Halicarnasse attribue à Romulus, & qui fut insérée dans le code papyrien, lorsqu'une femme marié s'étoit rendue coupable d'adultere, ou de quelqu'autre crime tendant au libertinage, son *mari* étoit son juge, & pouvoit la punir lui-même, après en avoir délibéré avec ses parens; au lieu que la femme n'avoit cependant pas seulement droit de mettre la main sur son *mari*, quoiqu'il fût convaincu d'adultere.

Il étoit pareillement permis à un *mari* de tuer sa femme, lorsqu'il s'appercevoit qu'elle avoit bû du vin.

La rigueur de ces lois fut depuis adoucie par la loi des douze Tables. *Voyez* ADULTERE & DIVORCE, loi Cornelia *de adulteriis*, loi Cornelia *de sicariis*.

César, dans ses commentaires *de bello gallico*, rapporte que les Gaulois avoient aussi droit de vie & de mort sur leurs femmes comme sur leurs enfans.

En France, la puissance maritale est reconnue dans nos plus anciennes coutumes, telles que celles de Toulouse, de Berri & autres; mais cette puissance ne s'étend qu'à des actes légitimes.

La puissance maritale a plusieurs effets.

Le premier, que la femme doit obéir à son *mari*, lui aider en toutes choses, & que tout ce qui provient de son travail est acquis au *mari*, soit parce que le tout est présumé provenir des biens & du fait du *mari*, soit parce que c'est au *mari* à acquitter les charges du mariage. C'est aussi la raison pour laquelle le *mari* est le maître de la dot; il ne peut pourtant l'aliéner sans le consentement de sa femme: il a seulement la jouissance des revenus, & en conséquence est le maître des actions mobiliaires & possessoires de sa femme.

Il faut excepter les paraphernaux, dont la femme a la libre administration.

Quand les conjoints sont commun en biens, le *mari* est le maître de la communauté, il peut disposer seul de tous les biens, pourvû que ce soit sans fraude: il oblige même sa femme jusqu'à concurrence de ce qu'elle ou ses héritiers amendent de la communauté, à moins qu'ils n'y renoncent.

Le second effet de la puissance maritale est que la femme est sujette à correction de la part de son *mari*, comme le décide le canon *placuit*. 33. *quæst.* 2. mais cette correction doit être modérée, & fondée en raison.

Le troisieme effet est que c'est au *mari* à défendre en jugement les droits de sa femme.

Le quatrieme est que la femme doit suivre son *mari* lorsqu'il le lui ordonne, en quelque lieu qu'il aille, à moins qu'il ne voulût la faire vaguer çà & là sans raison.

Le cinquieme effet est qu'en matiere civile, la femme ne peut ester en jugement, sans être autorisée de son *mari*, ou par justice, à son refus.

Enfin le sixieme effet est que la femme ne peut s'obliger sans l'autorisation de son *mari*.

Au reste, quelque bien établie que soit la puissance maritale, elle ne doit point excéder les bornes d'un pouvoir légitime; car, si l'Ecriture-sainte ordonne à la femme d'obéir à son *mari*, elle ordonne aussi au *mari* d'aimer sa femme & de l'honorer; il doit la regarder comme sa compagne, & non comme un esclave; & comme il n'est permis à personne d'abuser de son droit, si le *mari* administre mal les biens de sa femme, elle peut se faire séparer de biens; s'il la maltraite sans sujet, ou même qu'ayant reçu d'elle quelque sujet de mécontentement, il use envers elle de sévices & mauvais traitemens qui excédent les bornes d'une correction modérée, ce qui devient plus ou moins grave, selon la condition des personnes, en ce cas, la femme peut demander sa séparation de corps & de biens. *Voyez* SÉPARATION.

La femme participe aux titres, honneurs & privileges de son *mari*; celui-ci participe aussi à certains droits de sa femme: par exemple, il peut se dire seigneur des terres qui appartiennent à sa femme; il fait aussi la foi & hommage pour elle: pour ce qui est de la souveraineté appartenante à la femme de son chef, le *mari* n'y a communément point de part. On peut voir à ce sujet la dissertation de Jean-Philippe Palthen, professeur de droit à Grypswald, *de marito reginæ*.

A défaut d'héritiers, le *mari* succede à sa femme, en vertu du titre *unde vir & uxor*. *Voyez* SUCCESSION.

Le *mari* n'est point obligé de porter le deuil de sa femme, si ce n'est dans quelques coutumes singulieres, comme dans le ressort du parlement de Dijon, dans lequel aussi les héritiers de la femme doivent fournir au *mari* des habits de deuil. *Voyez* AUTORISATION, DOT, DEUIL, FEMME, MARIAGE, OBLIGATION, PARAPHERNAL. (*A*)

MARIABA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs villes de l'Arabie Heureuse, qui avoient encore d'autres noms pour les distinguer. *Mariaba* signifioit en arabe une espece de *métropole*, une *ville* qui avoit la supériorité sur les autres; de-là vient que, dans le chaldaïque & dans le syriaque, *mara* signifie *seigneur*, *maitre*. (*D. J.*)

MARIÆ GLACIES, (*Hist. nat.*) en allemand *marienglass*, espece de talc en feuillets très-minces & aussi transparens que du verre; ainsi nommé parce qu'on le met au lieu de verre en quelques endroits d'Allemagne sur des petites boîtes qui renferment des petites figures de la Vierge-Marie. *Voyez* TALC; *voyez* RUSSIE (*verre de*).

MARIAGE, s. m. (*Théol.*) considéré en lui-même & quant à sa simple étymologie, signifie *obligation*, *devoir*, *charge* & *fonction* d'une mere: *quasi matris munus* ou *munium*.

A le prendre dans son sens théologique & naturel, il désigne l'*union* volontaire & maritale d'un homme & d'une femme, contractée par des personnes libres pour avoir des enfans. Le *mariage* est donc 1°. une union soit des corps, parce que ceux qui se marient s'accordent mutuellement un pouvoir sur leurs corps; soit des esprits, parce que la bonne intelligence & la concorde doivent régner entre eux. 2°. Une union volontaire, parce que tout contrat suppose par sa propre nature le consentement mutuel par des parties contractantes. 3°. Une union maritale, pour distinguer l'union des époux d'avec celle qui se trouve entre les amis; l'union maritale étant la seule qui emporte avec elle un droit réciproquement donné sur le corps des personnes qui la contractent. 4°. L'union d'un homme & d'une femme, pour marquer l'union des deux sexes & le sujet du *mariage*. 5°. Une union contractée par des personnes libres. Toute personne n'est pas par sa propre volonté, & indépendamment du consentement de toute autre, en droit de se marier. Autrefois les esclaves ne pouvoient se marier sans

le

le consentement de leurs maîtres, & aujourd'hui, dans les états bien policés, les enfans ne peuvent se marier sans le consentement de leurs parens ou tuteurs, s'ils sont mineurs, ou sans l'avoir requis, s'ils sont majeurs. *Voyez* MAJEURS & MINEURS. 6°. Pour avoir des enfans: la naissance des enfans est le but & la fin du *mariage*.

Le *mariage* peut être considéré sous trois différens rapports, ou comme contrat naturel, ou comme contrat civil, ou comme sacremens.

Le *mariage* considéré comme sacrement, peut être défini l'alliance ou l'union légitime par laquelle un homme & une femme s'engagent à vivre ensemble le reste de leurs jours comme mari & épouse, que Jesus-Christ a institué comme le signe de son union avec l'Eglise, & à laquelle il a attaché des graces particulieres pour l'avantage de cette société & pour l'éducation des enfans qui en proviennent.

Le sentiment des Catholiques à ce sujet, est fondé sur un texte précis de l'apôtre saint Paul dans son *épitre aux Ephésiens, ch v.* & sur plusieurs passages des Peres, qui établissent formellement que le *mariage* des Chrétiens est le signe sensible de l'alliance de Jesus-Christ avec son Eglise, & qu'il confere une grace particuliere, & c'est ce que le concile de Trente a décidé comme de foi, *sess.* 24, *can.* 1. On croit que Jesus-Christ éleva le *mariage* à la dignité de sacrement, lorsqu'il honora de sa présence les noces de Cana. Tel est le sentiment de saint Cyrille dans sa *lettre à Nestorius*; de saint Epiphane, *heres.* 67. de saint Maxime, *homél*, 1. *sur l'épiphanie*; de saint Augustin, *tract.* 9. *sur saint Jean*. Les Protestans ne comptent pas le *mariage* au nombre des sacremens.

On convient que l'obligation de regarder le *mariage* en qualité de sacrement n'étoit pas un dogme de foi bien établi dans le douzieme & treizieme siecles. Saint Thomas, saint Bonaventure & Scot n'ont osé définir qu'il fût de foi que le *mariage* fût un sacrement. Durand & d'autres scholastiques ont même avancé qu'il ne l'étoit pas. Mais l'Eglise assemblée à Trente a décidé la question.

Au reste, quand on dit que le *mariage* est un sacrement proprement dit de la loi de grace, on ne prétend pas pour cela que tous les *mariages* que les Chrétiens contractent soient autant de sacremens. Cette prérogative n'est propre qu'à ceux qui sont célébrés suivant les lois & les cérémonies de l'Eglise. Selon quelques théologiens, il y a des *mariages* valides qui ne sont point sacremens, quoique Sanchez prétende le contraire. Un seul exemple fera voir qu'il s'est trompé. Deux personnes infidelles, mariées dans le sein du paganisme ou de l'hérésie, embrassent la religion chrétienne, le *mariage* qu'elles ont contracté subsiste sans qu'on puisse dire qu'il est un sacrement. La raison est qu'il ne l'étoit pas dans le moment de sa célébration, & qu'on ne le réhabilite point lorsque les parties abjurent l'infidelité. Les sentimens sont plus partagés sur les *mariages* contractés par procureur, on convient généralement qu'ils sont valides; mais ceux qui leur refusent le titre de sacrement, comme Melchior Cano, *lib. VIII. de loc. theologic. c. v.* remarquent qu'il n'est pas vraissemblable que Jesus-Christ ait promis de donner la grace sanctifiante par une cérémonie à laquelle n'assiste pas celui qui devroit la recevoir, à laquelle il ne pense souvent pas dans le tems qu'on le fait. D'autres prétendent que ces *mariages* sont de vrais sacremens, puisqu'il s'y rencontre forme, matiere, ministre de l'Eglise, & institution de Jesus-Christ; que d'ailleurs l'Eglise en juge, & par conséquent qu'elle ne les regarde pas comme de simples contrats civils.

Les Théologiens ne conviennent pas non plus entr'eux sur la matiere ni sur la forme du *mariage* considéré comme sacrement, 1°. L'imposition des mains du prêtre, le contrat civil, le consentement intérieur des parties, la tradition mutuelle des corps, & les parties contractantes elles-mêmes, sont autant de choses que différens scolastiques assignent pour la matiere du sacrement dont il s'agit. 2°. Il n'y a pas tant de division sur ce qui constitue la forme du *mariage*: les uns disent qu'elle consiste dans les paroles par lesquelles les contractans se déclarent l'un à l'autre qu'ils se prennent mutuellement pour époux; & les autres enseignent qu'elle se réduit aux paroles & aux prieres du prêtre.

Sur ces diverses opinions il est bon d'observer 1°. que ceux qui assignent pour la matiere du sacrement de *mariage* les personnes mêmes qui s'épousent en face d'église, confondent le sujet du sacrement avec la matiere du sacrement. 2°, Que ceux qui prétendent que le consentement intérieur des parties, manifesté au-dehors par des signes ou par des paroles, est la matiere du sacrement de *mariage*, ne font pas attention qu'ils confondent la matiere avec les dispositions qui doivent se trouver dans ceux qui se marient, ou, pour mieux dire, avec la cause efficiente du *mariage*. 3°. Que ceux qui soutiennent que la tradition mutuelle des corps est la matiere du *mariage*, confondent l'effet de ce sacrement avec sa matiere. 4°. Dire que le sacrement de *mariage* peut se faire sans que le prêtre y contribue en rien, c'est confondre le contrat civil du *mariage* avec le *mariage* considéré comme sacrement.

Le sentiment le plus suivi est que le sacrement de *mariage* a pour matiere le contrat civil que les deux parties font ensemble, & pour forme les prieres & la bénédiction sacerdotale. La raison en est que tous les missels, rituels, eucologes, que le P. Martenne a donnés au public, nous apprennent que les prêtres ont toûjours béni les noces, cette bénédiction a toûjours été regardée comme le sceau qui confirme les promesses respectives des parties. C'est ce qui a fait dire à Tertullien, *lib. II. ad uxor.* que les *mariages* des fideles sont confirmés par l'autorité de l'Eglise. Saint Ambroise parle dans une de ses lettres de la bénédiction nuptiale donnée par le prêtre, & de l'imposition du voile sur l'époux & sur l'épouse; & le quatrieme concile de Carthage veut que les nouveaux mariés gardent la continence la premiere nuit de leurs nôces par respect pour la bénédiction sacerdotale.

De là s'ensuit que les prêtres sont les ministres du sacrement de *mariage*, qu'ils n'en sont pas simplement les témoins nécessaires & principaux, & qu'on ne peut dire avec fondement que les personnes qui se marient s'administrent elles-mêmes le sacrement, par le mutuel consentement qu'elles se donnent en présence du curé & des témoins. Tertullien dit que les *mariages* cachés, c'est-à-dire, qui ne sont pas faits en présence de l'Eglise, sont soupçonnés de fornication & de débauche, *lib. de pudic. cap. iv.* par conséquent, dès les premiers tems de l'Eglise, il n'y avoit de conjonctions légitimes d'hommes & de femmes qu'autant que les ministres de l'Eglise les avoient eux-mêmes béniet & consacrées. Dans tous les autres sacremens les ministres sont distingués de ceux qui les reçoivent. Sur quel fondement prétend-on que le *mariage* seul soit exempt de cette regle? Le concile de Trente a exigé la présence du propre curé des parties, & l'ordonnance de Blois a adopté sa disposition.

La fin du *mariage* est la procréation légitime des enfans qui deviendront membres de l'Eglise, & auxquels les peres & meres doivent donner une éducation chrétienne.

MARIAGE, s. m. (*Droit naturel.*) la premiere, la plus simple de toutes les sociétés, & celle qui est la pépiniere du genre humain. Une femme, des enfans, sont autant d'otages qu'un homme donne à la fortune, autant de nouvelles relations & de tendres liens, qui commencent à germer dans son ame.

Par-tout où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un *mariage*, dit l'auteur de l'*esprit des lois*. La nature y conduit toûjours, lorsqu'elle n'est point arrêtée par la difficulté de la subsistance. Le charme que les deux sexes inspirent par leur différence, forme leur union; & la priere naturelle qu'ils se font toûjours l'un à l'autre en confirme les noeuds:

O Vénus, ô mere de l'amour,
Tout reconnoit tes lois! . . . .

Les filles que l'on conduit par le *mariage* à la liberté, qui ont un esprit qui n'ose penser, un coeur qui n'ose sentir, des yeux qui n'osent voir, des oreilles qui n'osent entendre, condamnées sans relâche à des préceptes & à des bagatelles, se portent nécessairement au *mariage*: l'empire aimable que donne la beauté sur tout ce qui respire, y engagera bien-tôt les garçons. Telle est la force de l'institution de la nature, que le beau sexe se livre invinciblement à faire les fonctions dont dépend la propagation du genre humain, à ne pas se rebuter par les incommodités de la grossesse, par les embarras de l'éducation de plusieurs enfans, & à partager le bien & le mal de la société conjugale.

La fin du *mariage* est la naissance d'une famille, ainsi que le bonheur commun des conjoints, ou même le dernier séparément, selon Wollaston. Quoi qu'il en soit, celui qui joint la raison à la passion, qui regarde l'objet de son amour comme exposé à toutes les calamités humaines, ne cherche qu'à s'accommoder à son état & aux situations où il se trouve. Il devient le pere, l'ami, le tuteur de ceux qui ne sont pas encore au monde. Oc-

capé dans son cabinet à débrouiller une affaire épineuse pour le bien de sa famille, il croit que son attention redouble lorsqu'il entend ses enfans, pour l'amour desquels il n'épargne aucun travail, courir, sauter & se divertir dans la chambre voisine. En effet, dans les pays où les bonnes mœurs ont plus de force que n'ont ailleurs les bonnes lois, on ne connoît point d'état plus heureux que celui du *mariage*. „ Il a pour sa part, dit
„ Montagne, l'utilité, la justice, l'honneur & la con-
„ stance. C'est une douce société de vie, pleine de fian-
„ ce & d'un nombre infini de bons, de solides offices,
„ & obligations mutuelles: à le bien façonner, il n'est
„ point de plus belle piece dans la société. Aucune fem-
„ me qui en savoure le goût, ne voudroit tenir lieu de
„ simple maîtresse à son mari „.

Mais les mœurs qui dans un état commencent à se corrompre, contribuent principalement à dégoûter les citoyens du *mariage*, qui n'a que des peines pour ceux qui n'ont plus de sens pour les plaisirs de l'innocence. Écoutez ceci, dit Bacon. Quand on ne connoîtra plus de nations barbares, & que la politesse & les arts auront énervé l'espece, on verra dans les pays de luxe les hommes peu curieux de se marier, par la crainte de ne pouvoir pas entretenir une famille; tant il en coûtera pour vivre chez les nations policées! voilà ce qui se voit parmi nous; voilà ce que l'on vit à Rome, lors de la décadence de la république.

On sait quelles furent les lois d'Auguste, pour porter ses sujets au *mariage*. Elles trouverent mille obstacles; &, trente-quatre ans après qu'il les eut données, les chevaliers romains lui en demanderent la révocation. Il fit mettre d'un côté ceux qui étoient mariés, & de l'autre ceux qui ne l'étoient pas: ces derniers parurent en plus grand nombre, ce qui étonna les citoyens & les confondit. Auguste avec la gravité des anciens censeurs, leur tint ce discours.

„ Pendant que les maladies & les guerres nous enle-
„ vent tant de citoyens, que deviendra la ville si on ne
„ contracte plus de *mariages*! la cité ne consiste point
„ dans les maisons, les portiques, les places publiques:
„ ce sont les hommes qui font la cité. Vous ne verrez
„ point comme dans les fables sortir des hommes de
„ dessous la terre pour prendre soin de vos affaires. Ce
„ n'est point pour vivre seuls que vous restez dans le
„ célibat: chacun de vous a des compagnes de sa table
„ & de son lit, & vous ne cherchez que la paix dans
„ vos déréglemens. Citerez-vous l'exemple des vierges
„ vestales? Donc, si vous ne gardiez pas les lois de la
„ pudicité, il faudroit vous punir comme elles. Vous
„ êtes également mauvais citoyens, soit que tout le mon-
„ de imite votre exemple, soit que personne ne le sui-
„ ve. Mon unique objet est la perpétuité de la répu-
„ blique. J'ai augmenté les peines de ceux qui n'ont point
„ obéi; & à l'égard des récompenses, elles sont telles
„ que je ne sache pas que la vertu en ait encore eu de
„ plus grandes: il y en a de moindres qui portent mil-
„ le gens à exposer leur vie; & celles ci ne vous en-
„ gageroient pas à prendre une femme & à nourrir des
„ enfans „.

Alors cet empereur publia les lois nommées *Pappia-Poppæa*, du nom des deux consuls de cette année. La grandeur du mal paroissoit dans leur élection même: Dion nous dit qu'ils n'étoient point mariés & qu'ils n'avoient point d'enfans. Constantin & Justinien abrogerent les lois pappiennes, en donnant la prééminence au célibat; & la raison de spiritualité qu'ils en apporterent imposa bien-tôt la nécessité du célibat même. Mais, sans parler ici du célibat adopté par la religion catholique, il est du-moins permis de se récrier avec M. de Montesquieu contre le célibat qu'a formé le libertinage:
„ Ce célibat où les deux sexes se corrompant par les
„ sentimens naturels même, fuient une union qui doit
„ les rendre meilleurs pour vivre dans celle qui rend
„ toujours pire. C'est une regle tirée de la nature, que
„ plus on diminue le nombre des *mariages* qui pour-
„ roient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits;
„ moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidéli-
„ té dans les *mariages*, comme lorsqu'il y a plus de vo-
„ leurs, il y a plus de vols „. (t)

Il résulte de cette réflexion, qu'il faut rappeller à l'état du *mariage* les hommes qui sont sourds à la voix de la nature; mais cet état peut-il être permis sans le consentement des peres & meres? Ce consentement est fondé sur leur puissance, sur leur amour, sur leur raison, sur leur prudence, & les institutions ordinaires les autorisent seuls à marier leurs enfans. Cependant, selon les lois naturelles, tout homme est maître de disposer de son bien & de sa personne. Il n'est point de cas où l'on puisse être moins gêné que dans le choix de la personne à laquelle on veut s'unir; car qui est-ce qui peut aimer par le cœur d'autrui, comme le dit Quintilien? J'avoue qu'il y a des pays où la facilité de ces sortes de *mariages* sera plus ou moins nuisible; je sai qu'en Angleterre même les enfans ont souvent abusé de la loi pour se marier à leur fantaisie, & que cet abus a fait naître l'acte du parlement de 1753. Cet acte a cru devoir joindre des formes, des termes & des gênes à la grande facilité des *mariages*; mais il se peut que des contraintes pareilles nuiront à la population. Toute formalité restrictive ou gênante est destructive de l'objet auquel elle est imposée: quels inconvéniens si fâcheux a donc produit dans la Grande-Bretagne, jusqu'à présent, cette liberté des *mariages*, qu'on ne puisse supporter? des disproportions de naissance & de fortunes dans l'union des personnes? Mais qu'importent les mésalliances dans une nation où l'égalité est en recommandation, où la noblesse n'est pas l'ancienneté de la naissance, où les grands honneurs ne sont pas dûs privativement à cette naissance, mais où la constitution veut qu'on donne la noblesse à ceux qui ont mérité les grands honneurs; l'assemblage des fortunes les plus disproportionnées n'est-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuse à l'état?

C'est

(t) L'instinct naturel est ce qui porte l'homme à embrasser l'état du mariage, afin de pouvoir conserver, & perpetuer son espece; mais ceux d'entre les hommes qui vainquent ce même penchant, & instinct naturel, & qui se conservent eux-mêmes pour l'auteur de la nature, ne font rien en cela qui repugne à la loi de la nature, de même que ceux qui se séparent de la société des hommes pour ne s'occuper uniquement qu'à procurer la gloire de l'ouvrier suprême, & à le mettre par eux-mêmes en pratique, ne font par cette séparation aucun tort à la société, quoique tous les hommes soyent, & doivent être attentifs, & appliqués à subministrer en quelque maniere tout ce qui peut être avantageux à cette même société dans laquelle ils vivent. Cette application, est de la derniere evidence: elle peut s'appliquer à plusieurs nations qui sont en possession d'exempter les prêtres, de tous les poids, & charges auxquels tous les autres hommes qui composent les nations, & qui les caractérisent, sont assujettis indistinctement.

De plus comme l'homme naît libre de ses volontés, il ne peut jamais être forcé à vivre malgré lui dans les liens du mariage: c'est pourquoi, tant, & tant de celibataires qu'on trouve parmi les hommes, se sont en titre de cette même liberté dans laquelle ils sont nés, pour s'affermir dans l'exemption de l'état de mariage.

Si donc en conséquence de cette liberté, il se trouve des personnes qui embrassent, & qui professent la vie celibataire dans l'unique vûe de se rendre plus agréables à Dieu, à qui elles se consacrent nommement, ne faut-il pas reconnoître dans ce genre de vie adopté par choix, une vertu sublime que les Romains, & les nations anciennes admettoient en la personne des Vestales, même avant que le christianisme eût multiplié le celibat sur la terre, & avant qu'il en eut enseigné la mérite, & l'excellence. Je conviens qu'il y a des celibataires qui ne conservent pas toujours la pureté de nom de celibat dont ils font tant de pompe, & même qu'ils le tachent, & le souillent par mille obscenités, mais les déreglemens étant personnels, ne doivent pas porter préjudice à ce même état en lui-même; autrement il faudroit retrancher du monde, & de la société humaine, mille & mille établissemens qui lui sont d'une grande utilité, & même d'une nécessité indispensable, sous pretexte de l'abus que les hommes en peuvent faire au préjudice de l'humanité.

L'invention, & l'usage des métaux n'est-il pas utile & avantageux à la societé, cependant combien de désordres, & combien d'inconveniens ne sont-ils pas nés, & ne naissent-ils pas tous les jours de l'usage violent, & cruel qu'on fait du fer.

Un des principaux devoirs de la puissance souveraine d'un état, est d'être attentif à recompenser le bien, à punir le mal en la personne des citoyens, & à procurer la tranquillité, & la felicité de la nation: cependant l'histoire ne nous laisse pas ignorer qu'il y a eu des souverains & des juges qui ont abusé de leur autorité au préjudice de la propre nation, & de ceux qui la composent.

Ce seroit donc le comble de la folie, de vouloir bannir les metaux du commerce, & de priver les juges de toute autorité dans leur propre jurisdiction, parce que dans l'un, & dans l'autre cas, il en est quelquefois né des desordres. Il faudra dire la même chose du celibat qui une fois défendu à ceux qui croient de devoir préférer au mariage, pourroit donner lieu de craindre, au moins dans quelques Royaumes, qu'on n'y manquât de vivres pour tous les hommes qui y habiteroient & qu'ils ne fussent contraints à suivre l'exemple de ces anciens peuples du Nord, lesquels ne pouvant trouver dans les limites de leurs pays, de quoi s'alimenter se forcerent, pour aller ravager toute l'Europe, ou de commettre mille desordres.

Qu'on daigne reflechir que le celibat, n'est gueres pratiqué qu'en Europe, qui selon les historiens, & les voyageurs se trouve, proportion gardée plus peuplée que les autres parties du monde, & que tout ce qu'on declame contre les celibataires, comme étant la cause de la depopulation de la terre, est sans fondement, & déplacé, parce qu'elle provient d'autres causes qui sont le grand luxe, le gouvernement despotique, le mauvais air qu'on respire en certaines contrées, les guerres, & plusieurs autres raisons physiques & morales. (*A*)

C'eſt cependant ce vil intérêt peut-être, qui, plus que l'honnêteté publique, plus que les droits des peres ſur leurs enfans, a ſi fort inſiſté pour anéantir cette liberté des *mariages:* ce ſont les riches plutôt que les nobles qui ont fait entendre leurs imputations: enfin, ſi l'on compte quelques *mariages* que l'avis des parens eût mieux aſſortis que l'inclination des enfans (ce qui eſt preſque toûjours indifférent à l'état), ne ſera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des *mariages*, que le luxe des parens, le deſir de jouir, le chagrin de la privation, peut ſupprimer ou retarder, en faiſant perdre à l'état les années précieuſes & trop bornées de la fécondité des femmes?

Comme un des grands objets du *mariage* eſt d'ôter toutes les incertitudes des unions illégitimes, la religion y imprime ſon caractere, & les lois civiles y joignent le leur, afin qu'il ait l'authenticité requiſe de légitimation ou de réprobation. Mais pour ce qui regarde la défenſe de prohibition de *mariage* entre parens, c'eſt une choſe très-délicate d'en fixer le point par les lois de la nature.

Il n'eſt pas douteux que les *mariages* entre les aſcendans & les deſcendans en ligne directe, ne ſoient contraires aux lois naturelles comme aux civiles; & l'on donne de très-fortes raiſons pour le prouver.

D'abord le *mariage* étant établi pour la multiplication du genre humain, il eſt contraire à la nature que l'on ſe marie avec une perſonne à qui l'on a donné la naiſſance, ou médiatement ou immédiatement, & que le ſang rentre pour ainſi dire dans la ſource dont il vient. De plus, il ſeroit dangereux qu'un pere ou une mere, ayant conçu de l'amour pour une fille ou un fils, n'abuſaſſent de leur autorité pour ſatisfaire une paſſion criminelle, du vivant même de la femme ou du mari à qui l'enfant doit en partie la naiſſance. Le *mariage* du fils avec la mere confond l'état des choſes: le fils doit un très-grand reſpect à ſa mere; la femme doit auſſi du reſpect à ſon mari; le *mariage* d'une mere avec ſon fils renverſeroit dans l'un & dans l'autre leur état naturel.

Il y a plus: la nature a avancé dans les femmes le tems où elles peuvent avoir des enfans, elle l'a reculé dans les hommes; &, par la même raiſon, la femme ceſſe plutôt d'avoir cette faculté & l'homme plus tard. Si le *mariage* entre la mere & le fils étoit permis, il arriveroit preſque toûjours que, lorſque le mari ſeroit capable d'entrer dans les vûes de la nature, la femme en auroit paſſé le terme. Le *mariage* entre le pere & la fille répugne à la nature comme le précédent; mais il y répugne moins parce qu'il n'a point ces deux obſtacles. Auſſi les Tartares qui peuvent épouſer leurs filles, n'épouſent-ils jamais leurs meres.

Il a toûjours été naturel aux peres de veiller ſur la pudeur de leurs enfans. Chargés du ſoin de les établir, ils ont dû leur conſerver & le corps le plus parfait, & l'ame la moins corrompue, tout ce qui peut mieux inſpirer des deſirs, & tout ce qui eſt le plus propre à donner de la tendreſſe. Des peres toûjours occupés à conſerver les mœurs de leurs enfans, ont dû avoir un éloignement naturel pour tout ce qui pourroit les corrompre. Le *mariage* n'eſt point une corruption, dira-t-on; mais, avant le *mariage*, il faut parler, il faut ſe faire aimer, il faut ſéduire; c'eſt cette ſéduction qui a dû faire horreur. Il a donc fallu une barriere inſurmontable entre ceux qui devoient donner l'éducation & ceux qui devoient la recevoir, & éviter toute ſorte de corruption, même pour cauſe légitime.

L'horreur pour l'inceſte du frere avec la ſœur a dû partir de la même ſource. Il ſuffit que les peres & meres aient voulu conſerver les mœurs de leurs enfans & leur maiſon pure, pour avoir inſpiré à leurs enfans de l'horreur pour tout ce qui pouvoit les porter à l'union des deux ſexes.

La prohibition du *mariage* entre couſins-germains a la même origine. Dans les premiers tems, c'eſt-à-dire, dans les âges où le luxe n'étoit point connu, tous les enfans reſtoient dans la maiſon & s'y établiſſoient: c'eſt qu'il ne falloit qu'une maiſon très petite pour une grande famille, comme on le vit chez les premiers Romains. Les enfans de deux freres, ou les couſins-germains, étoient regardés & ſe regardoient entr'eux comme freres. L'éloignement qui étoit entre les freres & ſœurs pour le *mariage*, étoit donc auſſi entre les couſins-germains.

Que ſi quelques peuples n'ont point rejetté les *mariages* entre les peres & les enfans, les ſœurs & les freres, c'eſt que les êtres intelligens ne ſuivent pas toûjours leurs lois. Qui le diroit! Des idées religieuſes ont ſouvent fait tomber les hommes dans ces égaremens. Si les Aſſyriens, ſi les Perſes ont épouſé leurs meres, les premiers l'ont fait par un reſpect religieux pour Sémiramis; & les ſeconds, parce que la religion de Zoroaſtre donnoit la préférence à ces *mariages*. Si les Egyptiens ont épouſé leurs ſœurs, ce fut encore un délire de la religion égyptienne qui conſacra ces *mariages* en l'honneur d'Iſis. Comme l'eſprit de la religion eſt de nous porter à faire avec effort des choſes grandes & difficiles, il ne faut pas juger qu'une choſe ſoit naturelle parce qu'une religion fauſſe l'a conſacrée. Le principe que les *mariages* entre les peres & les enfans, les freres & les ſœurs, ſont défendus pour la conſervation de la pudeur naturelle dans la maiſon, doit ſervir à nous faire découvrir quels ſont les *mariages* défendus par la loi naturelle, & ceux qui ne peuvent l'être que par la loi civile.

Les lois civiles défendent les *mariages* lorſque, par les uſages reçus dans un certain pays, ils ſe trouvent être dans les mêmes circonſtances que ceux qui ſont défendus par les lois de la nature; & elles les permettent lorſque les *mariages* ne ſe trouvent point dans ce cas. La défenſe des lois de la nature eſt invariable, parce qu'elle dépend d'une choſe invariable; le pere, la mere & les enfans habitant néceſſairement dans la maiſon. Mais les défenſes des lois civiles ſont accidentelles; les couſins-germains & autres habitant accidentellement dans la maiſon.

On demande enfin quelle doit être la durée de la ſociété conjugale ſelon le droit naturel, indépendamment des lois civiles: je réponds que la nature même & le but de cette ſociété nous apprennent qu'elle doit durer très-long-tems. La fin de la ſociété entre le mâle & la femelle n'étant pas ſimplement de procréer, mais de continuer l'eſpece, cette ſociété doit durer du-moins même, après la procréation, auſſi long-tems qu'il eſt néceſſaire pour la nourriture & la conſervation des procréés, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'ils ſoient capables de pourvoir eux-mêmes à leurs beſoins. En cela conſiſte la principale & peut-être la ſeule raiſon, pour laquelle le mâle & la femelle humains ſont obligés à une ſociété plus longue que n'entretiennent les autres animaux. Cette raiſon eſt que la femme eſt capable de concevoir, & ſe trouve d'ordinaire groſſe d'un nouvel enfant long-tems avant que le précédent ſoit en état de pourvoir lui-même à ſes beſoins. Ainſi le mari doit demeurer avec ſa femme juſqu'à ce que leurs enfans ſoient grands & en âge de ſubſiſter par eux-mêmes, ou avec les biens qu'ils leur laiſſent. On voit que par un effet admirable de la ſageſſe du Créateur, cette regle eſt conſtamment obſervée par les animaux mêmes deſtitués de raiſon.

Mais quoique les beſoins des enfans demandent que l'union conjugale de la femme & du mari dure encore plus long-tems que celle des autres animaux, il n'y a rien, ce me ſemble, dans la nature & dans le but de cette union, qui demande que le mari & la femme ſoient obligés de demeurer enſemble toute leur vie, après avoir élevé leurs enfans & leur avoir laiſſé de quoi s'entretenir. Il n'y a rien, dis-je, qui empêche alors qu'on n'ait à l'égard du *mariage* la même liberté qu'on a en matiere de toute ſorte de ſociété & de convention: de ſorte que moyennant qu'on pourvoie d'une maniere ou d'autre à cette éducation, on peut régler d'un commun accord, comme on le juge à propos, la durée de l'union conjugale, ſoit dans l'indépendance de l'état de nature, ou lorſque les lois civiles ſous leſquelles on vit n'ont rien déterminé là-deſſus. Si de-là il naît quelquefois des inconvéniens, on pourroit y en oppoſer d'autres auſſi conſidérables, qui réſultent de la trop longue durée ou de la perpétuité de cette ſociété. Et après tout, ſuppoſé que les premiers fuſſent plus grands, cela prouveroit ſeulement que la choſe ſeroit ſujette à l'abus, comme la polygamie, & qu'ainſi, quoiqu'elle ne fût pas mauvaiſe abſolument & de ſa nature, on devroit s'y conduire avec précaution. (*D. J.*) (1)

MA-

(1) *Le Mariage unit l'homme & la femme ſi étroitement qu'ils ne ſont plus qu'une ſeule & même chair. La loi de nature que Dieu a lui-même éclairée, & expliquée, nous l'enſeigne; ils ne peuvent donc ſe ſeparer, même après qu'ils ont terminé l'éducation de leurs enfans; & on feroit faire la plus grande des injures à l'humanité que de comparer l'union conjugale avec ce que les animaux qui ſont privés de l'uſage, & des lumieres de la raiſon, ont coutume de faire à cet égard; il n'y a que la mort de l'un des conjoints qui puiſſe rompre les liens du mariage, & diſſoudre l'individuité de cette union conjugale dont Dieu eſt l'auteur. Les lois de la nature qui tirent également leur origine de Dieu, défendent aux enfans de s'unir avec leur pere & mere par le mariage, mais cette défenſe ne regarde pas les freres & ſœurs, au moins directement ainſi que l'obſerve Saint Thomas, & après lui pluſieurs auteurs qui ont expliqué, & commenté les lois de la nature, & qui ont ſuivi, & adopté l'opinion, & le ſentiment de ce Docteur angélique; je ſuis ſurpris de ce que l'auteur de cet article paroiſſe l'ignorer. [illegible]*

MARIAGE, *matrimonium*, *conjugium*, *connubium*, *nuptiæ*, *consortium*, (*Jurisprud.*) considéré en général, est un contrat civil & politique, par lequel un homme est uni & joint à une femme, avec intention de rester toujours uni ensemble.

Le principal objet de cette société est la procréation des enfans.

Le *mariage* est d'institution divine, aussi est-il du droit des gens & en usage chez tous les peuples, mais il s'y pratique différemment.

Parmi les Chrétiens, le *mariage* est un contrat civil, revêtu de la dignité du sacrement de *mariage*.

Suivant l'institution du *mariage*, l'homme ne doit avoir qu'une seule femme, & la femme ne peut avoir qu'un seul mari. Il est dit dans la Génese que l'homme quittera son pere & sa mere pour rester avec sa femme, & que tous deux ne feront qu'une même chair.

Lamech fut le premier qui prit plusieurs femmes; & cette contravention à la loi du *mariage* déplut tellement à Dieu, qu'il prononça contre Lamech une peine plus sévere que celle qu'il avoit infligée pour l'homicide, car il déclara que la vengeance du crime de Lamech seroit poursuivie pendant soixante-dix-sept générations, au lieu que par rapport à Caïn il dit seulement que celui qui le tueroit, seroit puni sept fois.

Le droit civil défend la pluralité des femmes & des maris. Cependant Jules César avoit projetté une loi pour permettre la pluralité des femmes, mais elle ne fut pas publiée; l'objet de cette loi étoit de multiplier la procréation des enfans. Valentinien I. voulant épouser une seconde femme outre celle qu'il avoit déjà, fit une loi, portant qu'il seroit permis à chacun d'avoir deux femmes, mais cette loi ne fut pas observée.

Les empereurs romains ne furent pas les seuls qui défendirent la polygamie. Athalaric, roi des Goths & des Romains, fit la même défense. Jean Métropolitain, que les Moscovites honorent comme un prophete, fit un canon, portant que si un homme marié quittoit sa femme pour en épouser une autre, ou que la femme changeât de même de mari, ils seroient excommuniés jusqu'à ce qu'ils revinssent à leur premier engagement.

Gontran, roi d'Orléans, fut excommunié, parce qu'il avoit deux femmes.

La pluralité des femmes fut permise chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces, les Egyptiens, les Perses; elle est encore d'usage chez les Payens, & particulierement chez les Orientaux: ce grand nombre de femmes qu'ils ont, diminue la considération qu'il ont pour elles, & fait qu'ils les regardent plutôt comme des esclaves que comme des compagnes.

Mais il n'y a jamais eu que des peuples barbares qui ayent admis la communauté des femmes, ou bien certains hérétiques, tels que les Nicolaïtes, les Gnostiques & les Epiphanistes, les Anabaptistes.

En Arabie, plusieurs d'une même famille n'avoient qu'une femme pour eux tous.

En Lithuanie, les femmes nobles avoient outre leurs maris plusieurs concubins.

Sur la côte de Malabar, les femmes des naires, qui sont les nobles, peuvent avoir plusieurs maris, quoique ceux-ci ne puissent avoir qu'une femme.

Dans certains pays, le prince ou le seigneur du lieu avoit droit de coucher avec la nouvelle mariée la premiere nuit de ses noces. Cette coutume barbare qui avoit lieu en Ecosse, y fut abolie par Malcome, & convertie en une retribution pécuniaire. En France, quelques seigneurs s'étoient arrogé des droits semblables, ce que la pureté de nos mœurs n'a pu souffrir.

Comme il n'y a rien de si naturel que le *mariage*, & si nécessaire pour le soutien des états, on doit toujours favoriser ces sortes d'établissemens.

L'éloignement que la plûpart des hommes avoient pour le *mariage*, soit par amour pour leur liberté, soit par la crainte des suites que cet engagement entraîne après soi, obligea dans certains tems de faire des lois contre le célibat. *Voyez* CÉLIBAT.

En France, les nouveaux mariés sont exemts de la collecte du sel pendant un an.

Quoique le *mariage* consiste dans l'union des corps & des esprits, le consentement des contractans en fait la base & l'essence, tellement que le *mariage* est valablement contracté, quoiqu'il n'eût point été consommé, pourvû qu'au tems de la célébration l'un ou l'autre des conjoints ne fût pas impuissant.

Pour la validité du *mariage*, il ne faut en général d'autre consentement que celui des deux contractans, à moins qu'ils ne soient en la puissance d'autrui.

Ainsi les princes & princesses du sang ne peuvent se marier sans le consentement du roi.

Dans le royaume de Naples, les officiers ne peuvent pareillement se marier sans la permission du roi; il est défendu aux évêques de souffrir qu'il se fasse de pareils *mariages* dans leur diocèse. Autrefois, en France, le gentilhomme qui n'avoit que des filles perdoit sa terre s'il les marioit sans le consentement de son seigneur; & la mere en ayant la garde qui les marioit sans ce même consentement, perdoit ses meubles. L'héritiere d'un fief, après la mort de son pere, ne pouvoit pas non plus être mariée sans le consentement de son seigneur: cet usage subsistoit encore du tems de saint Louis, suivant les établissemens ou ordonnances qu'il fit.

Les enfans mineurs ne peuvent se marier sans le consentement de leurs pere & mere.

Suivant le droit romain, observé dans tous les parlemens de droit écrit, le *mariage* n'émancipe pas; mais dans toutes les coutumes & dans les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, le *mariage* opere une émancipation tacite.

Ceux qui n'ont plus leurs pere & mere & qui sont encore mineurs, ne peuvent se marier sans avis de parens; le consentement de leur tuteur ou curateur, ne suffit pas pour autoriser le *mariage*.

Pour la validité du *mariage*, il faut un consentement libre, c'est pourquoi le *mariage* ne peut subsister entre le ravisseur & la personne ravie.

On regarde comme un devoir de la part du pere de marier ses filles, & de les doter selon ses moyens; les filles ne peuvent cependant contraindre leur pere à le faire.

Le *mariage* parmi nous est quelquefois précédé de promesses de *mariage*, & ordinairement il l'est par des fiançailles.

Les promesses de *mariage* se font ou par des articles & contrats devant un notaire, ou par des promesses sous seing privé.

Ces promesses pour être valables, doivent être accompagnées de plusieurs circonstances.

La premiere, qu'elles soient faites entre personnes ayant l'âge de puberté, & qui soient capables de se marier ensemble.

La seconde, qu'elles soient par écrit, soit sous seing privé ou devant notaire. *L'art. vij. de l'ordonnance de* 1679 défend à tous juges, même de l'Eglise, d'en recevoir la preuve par témoins.

La troisieme, qu'elles soient réciproques & faites doubles entre les parties contractantes, quand il n'y en a point de minute.

La quatrieme, qu'elles soient arrêtées en présence de quatre parens de l'une & l'autre des parties, quoiqu'elles soient de basse condition; c'est la disposition de *l'art. vij. de l'ordonnance de* 1679, ce qui ne s'observe néanmoins que pour les *mariages* de mineurs.

Quand une des parties contrevient aux promesses de *mariage*, l'autre la peut faire appeller devant le juge d'Eglise pour être condamnée à les entretenir.

Le chapitre *litteris* veut que l'on puisse contraindre par censures ecclésiastiques d'accomplir les promesses de *mariage*: c'est une décision de rigueur & de sévérité, fondée sur le parjure qu'encourent ceux qui contreviennent à leur foi & à leur serment; & pour obvier à ce parjure, on pensoit autrefois que c'étoit un moindre mal de contraindre au *mariage*; mais depuis les choses plus murement examinées, l'on a trouvé que ce n'est point un parjure de résilier des promesses de *mariage*, on présume qu'il y a quelque cause légitime qu'on ne veut pas déclarer, & quand il n'y auroit que le seul changement de volonté, il doit être suffisant, puisque la volonté doit être moins forcée au *mariage* qu'en aucune autre action; c'est pour ce sujet qu'ont été faites les décrétales *præterea* & *requisivit*, par lesquelles la liberté est laissée toute entiere pour contracter *mariage*, quelques promesses que l'on puisse alléguer.

Autrefois, dans quelques parlemens, on condamnoit celui qui avoit ravi une personne mineure à l'épouser, sinon à être pendu; mais cette jurisprudence dont on a reconnu les inconvéniens, est présentement changée, on ne condamne plus à épouser.

Il est vrai qu'en condamnant une partie en des dommages & intérêts pour l'inexécution des promesses de *mariage*, on met quelquefois cette alternative *si mieux n'aime l'épouser*, mais cette alternative laisse la liberté toute entiere de faire ou ne pas faire le *mariage*.

Les peines apposées dans les promesses de *mariage* sont nulles, parce qu'elles ôtent la liberté qui doit toujours accompagner les *mariages*, on accorde néanmoins quelquefois des dommages & intérêts selon les circonstances; mais si l'on avoit stipulé une somme trop forte,

elle

elle feroit reductible, parce que ce feroit un moyen pour obliger d'accomplir le *mariage*, foit par l'impoffibilité de payer le dédit, foit par la crainte d'être ruiné en le payant.

Les fiançailles font les promeffes d'un *mariage* futur qui fe font en face d'Eglife; elles font de bienféance & d'ufage, mais non pas de néceffité; elles peuvent fe contracter par toutes fortes de perfonnes, âgées du moins de fept ans, du confentement de ceux qui les ont en leur puiffance. *Voy.* FIANÇAILLES.

Le contrat civil du *mariage* eft la matiere, la bafe, le fondement & la caufe du facrement de *mariage*, c'eft pourquoi il doit être parfait en foi pour être élevé à la dignité de facrement; car Dieu n'a pas voulu fanctifier toute conjonction, mais feulement celles qui fe font fuivant les loix reçues dans la fociété civile, de maniere que quand le contrat civil eft nul par le défaut de confentement légitime, le facrement n'y peut être attaché.

Le contrat ne produit jamais d'effets civils lorfqu'il n'y a point de facrement: il arrive même quelquefois que le contrat ne produit point d'effets civils, quoique le facrement foit parfait; favoir, lorfque le contrat n'eft pas nul par le défaut de confentement légitime, mais par le défaut de quelque formalité requife par les loix civiles, qui n'eft pas de l'effence du *mariage*, fuivant les loix de l'Eglife.

Toute perfonne qui a atteint l'âge de puberté, peut fe marier.

Les loix avoient défendu le *mariage* d'un homme de 60 ans & d'une femme de 50, mais Juftinien leva cet obftacle, & il eft permis à tout âge de fe marier.

On peut contracter *mariage* avec toutes les perfonnes, à l'égard defquelles il n'y a point d'empêchement.

Ces empêchemens font de deux fortes; les uns empêchent feulement de contracter *mariage*, lorfqu'il n'eft pas encore célébré; les autres, qu'on appelle *dirimans*, font tels qu'ils obligent de rompre le *mariage* lors même qu'il eft célébré. *Voyez* EMPÊCHEMENT.

L'ordonnance de Blois & l'édit de 1697 enjoignent aux curés & vicaires de s'informer foigneufement de la qualité de ceux qui veulent fe marier; & en cas qu'ils ne les connoiffent pas, de s'en faire inftruire par quatre perfonnes dignes de foi, qui certifieront la qualité des contractans; & s'ils font enfans de famille, ou en la puiffance d'autrui, il eft expreffément défendu aux curés & vicaires de paffer outre à la célébration des *mariages*, s'il ne leur apparoît du confentement des pere, mere, tuteur & curateur, fur peine d'être punis comme fauteurs de crime de rapt.

Il eft auffi défendu par l'ordonnance de Blois à tous tuteurs d'accorder ou confentir le *mariage* de leurs mineurs, finon avec l'avis & confentement de leurs plus proches parens, tant paternels que maternels, fur peine de punition exemplaire.

Si les parties contractantes font majeurs de 25 ans accomplis, le défaut de confentement des pere & mere n'opere pas la nullité du *mariage*; mais les parties, quoique majeurs de 25 ans, font obligées de demander par écrit le confentement de leurs pere & mere, & à leur défaut de leurs ayeul & ayeule, pour fe mettre à couvert de l'exhérédation, & n'être pas privés des autres avantages qu'ils ont reçus de leurs pere & mere, ou qu'ils peuvent efpérer en vertu de leur contrat de *mariage* ou de la loi.

Il fuffit aux filles majeures de 25 ans de requérir ce confentement, fans qu'elles foient obligées de l'attendre plus long-tems; à l'égard des garçons, ils font obligés d'attendre ce confentement jufqu'à 30 ans, autrement ils s'expofent à l'exhérédation & à toutes les peines portées par les ordonnances.

Néanmoins quand la mere eft remariée, le fils âgé de 25 ans peut lui faire les fommations refpectueufes.

Les enfans mineurs des pere & mere qui font fortis du royaume fans permiffion & fe font retirés dans les pays étrangers, peuvent en leur abfence contracter *mariage*, fans attendre ni demander le confentement de leurs pere & mere, ou de leurs tuteurs & curateurs, qui fe font retirés en pays étrangers, à condition néanmoins de prendre le confentement ou avis de fix de leurs plus proches parens ou alliés, tant paternels que maternels; & à défaut de parens, on doit appeller des amis. Cet avis de parens doit fe faire devant le juge du lieu, le procureur d'office préfent.

La déclaration du 5 Juin 1635 défend à toutes perfonnes de confentir fans la permiffion du roi que leurs enfans, ou ceux dont ils font tuteurs ou curateurs, fe marient en pays étranger, à peine des galeres perpétuelles contre les hommes, de banniffement perpetuel pour les femmes, & de confifcation de leurs biens.

Suivant les ordonnances, la publication des bans doit être faite par le curé de chacune des parties contractantes avec le confentement des pere, mere, tuteur ou curateur, s'ils font enfans de famille, ou en la puiffance d'autrui; & cela par trois divers jours de fêtes avec intervalle compétent: on ne peut obtenir difpenfe de bans, finon après la publication du premier, & pour caufe légitime.

Quand les mineurs qui fe marient demeurent dans une paroiffe différente de celle de leurs pere & mere tuteurs ou curateurs, il faut publier les bans dans les deux paroiffes.

On doit tenir un fidele regiftre de la publication des bans, des difpenfes, des oppofitions qui y furviennent, & des main-levées qui en font données par les parties, ou prononcées en juftice.

Le défaut de publication de bans entre majeurs n'annulle pourtant pas le *mariage*.

La célébration du *mariage* pour être valable doit être faite publiquement en préfence du propre curé; c'eft la difpofition du concile de Trente, & celle des ordonnances de nos rois; & fuivant la derniere jurifprudence, il faut le concours des deux curés.

Pour être réputé paroiffien ordinaire du curé qui fait le *mariage*, il faut avoir demeuré pendant un tems fuffifant dans fa paroiffe; ce tems eft de fix mois pour ceux qui demeuroient auparavant dans une autre paroiffe de la même ville, ou dans le même diocefe, & d'un an pour ceux qui demeuroient dans un autre diocefe.

Lorfqu'il furvient des oppofitions au *mariage*, le curé ne peut paffer outre à la célébration, à moins qu'on ne lui en apporte main-levée.

Outre les formalités dont on a déja parlé, il faut encore la préfence de quatre témoins.

Enfin c'eft la bénédiction nuptiale qui donne la perfection au *mariage*; jufques-là, il n'y a ni contrat civil, ni facrement.

Les juges d'Eglife font feuls compétens pour connoître directement des caufes de *mariage* par voie de nullité, pour ce qui eft purement fpirituel & de l'effence du facrement.

Cependant tous juges peuvent connoître indirectement du *mariage*, lorfqu'ils connoiffent ou du rapt par la voie criminelle, ou du contrat par la voie civile.

Lorfque l'on appelle comme d'abus de la célébration du *mariage*, le Parlement eft le feul tribunal qui en puiffe connoître.

Le *mariage* une fois contracté valablement, eft indiffoluble parmi nous, car on ne connoit point le divorce; & quand il y a des empêchemens dirimans, on déclare que le *mariage* a été mal célébré, enforte qu'à proprement parler, ce n'eft pas rompre le *mariage*, puifqu'il n'y en a point eu de valable.

La féparation même de corps ne rompt pas non plus le *mariage*.

L'engagement du *mariage* eft ordinairement précédé d'un contrat devant notaire, pour régler les conventions des futurs conjoints.

Ce contrat contient la reconnoiffance de ce que chacun apporte en *mariage*, & les avantages que les futurs conjoints fe font réciproquement.

Dans prefque tous les pays il eft d'ufage que le futur époux promet à fa future époufe un douaire ou autre gain nuptial, pour lui affurer fa fubfiftance après la mort de fon mari; autrefois les *mariages* fe concluoient à la porte du *monftier* ou églife; tout fe faifoit fans aucun écrit, & ne fubfiftoit que dans la mémoire des hommes; de-là tant de prétextes pour annuller les *mariages* & pour fe féparer.

On ftipuloit le douaire à la porte de l'églife; & c'eft de-là que vient l'ufage qui s'obferve préfentement dans l'églife, que le futur époux, avant la bénédiction nuptiale, dit à fa future: *Je vous doue du douaire qui a été convenu entre vos parens & les miens*, & lui donne en figne de cet engagement, une piece d'argent. Suivant le manuel de Beauvais, le mari dit en outre à fa femme: *Je vous honore de mon corps*, &c.

Il n'eft pas néceffaire que le *mariage* ait été confommé pour que la femme gagne fon douaire, fi ce n'eft dans quelques coutumes fingulieres, qui portent expreffément, que la femme gagne fon douaire au coucher; comme celle de Normandie, celle de Ponthieu, & quelques autres; on n'exige pourtant pas la preuve de la confommation; elle eft préfumée dans ce cas, dès que la femme a couché avec fon mari.

C'eft au mari à acquitter les charges du *mariage*; & c'eft pour lui aider à les foutenir, que les fruits de la dot lui font donnés.

Les

Les seconds, troisiemes & autres *mariages* sont sujets à des loix particulieres, dont nous parlerons *au mot* SECONDES NOCES.

Sur le *mariage* en général, *voyez* le Liv. V. du code de Paris, le *tit.* 1. *jusqu'au* 27. *inclusivement*; le liv. IV. des decrétales; les novelles 117. 140; l'édit d'Henri IV. de Février 1556; l'ordonnance d'Orléans, *art.* 3. l'ordonnance de Blois, *art.* 40. *& suiv.* l'édit de Melun, *art.* 25; l'édit d'Henri IV. de 1606, *art.* 12; l'ordonnance de Louis XIII. de 1629, *art.* 39. *&* 169; la déclaration de 1639; l'édit du mois de Mars 1697; les Mémoires du clergé, *tome V*; les loix ecclésiastiques, de *Dhericourt*; la Bibliotheque canonique; celle de *Bouchel*; & celle de *Jovet*; le dictionnaire de *Brillon*, au mot *mariage*; & les auteurs qui ont traité du *mariage*, dont il donne une longue liste.

Il y a encore plusieurs observations à faire sur certains *mariages*, dont nous allons donner des notions dans les subdivisions suivantes. (*A*)

MARIAGE ABUSIF, est celui dans la célébration duquel on a commis quelque contravention aux saints canons ou ordonnances du royaume, *voyez* ABUS, & ce qui a été dit ici du *mariage* en général.

MARIAGE ACCOMPLI signifie celui qui est célébré en face d'Eglise; par le contrat de *mariage* les parties contractantes promettent se prendre en légitime *mariage*, & ajoutent ordinairement qu'il sera accompli incessamment. (*A*)

MARIAGE AVENANT *en Normandie* est la légitime des filles, non mariées du vivant de leurs pere & mere; leur part se regle ordinairement au tiers de la succession. *art.* 256. *de la cout.* & en quelque nombre qu'elles soient, elles ne peuvent jamais demander plus que le tiers; mais s'il y a plus de freres que de sœurs, en ce cas les sœurs n'auront pas le tiers, mais partageront également avec leurs freres puînés, *art.* 269. *de la cout.* parce que soit en bien noble ou en roture, soit par la coutume générale ou par la coutume de Caux, jamais la part d'une fille ne peut être plus forte, ni excéder la part d'un cadet puîné. Sur la maniere dont le *mariage avenant* doit être liquidé, *voyez* Routier *sur la cout. de Normandie*, *liv. IV. ch. iv. sect. iv.* (*A*)

MARIAGE CACHÉ *ou* SECRET, est celui dans lequel on a observé toutes les formalités requises, mais dont les conjoints cherchent à ôter la connoissance au public en gardant entr'eux un extérieur contraire à l'état du *mariage*, soit qu'il n'y ait pas de cohabitation publique, ou que demeurant ensemble, ils ne se fassent pas connoître pour mari & femme.

Avant la déclaration du 26 Novembre 1639, ces sortes de *mariages* étoient absolument nuls à tous égards, au lieu que suivant cette déclaration, ils sont réputés valables *quoad fœdus & sacramentum*.

Mais quand on les tient cachés jusqu'à la mort de l'un des conjoints, ils ne produisent point d'effets civils; de sorte que la veuve ne peut prétendre ni communauté, ni douaire, ni aucun des avantages portés par son contrat de *mariage*, les enfans ne succedent point à leurs pere & mere.

On leur laisse néanmoins les qualités stériles de veuve & d'enfans légitimes, & on leur adjuge ordinairement une somme pour alimens ou une pension annuelle.

Les *mariages* cachés sont différens des *mariages* clandestins, en ce que ceux-ci sont faits sans formalités & ne produisent aucun effet civil ni autre. *Voyez* Soefve, *tom. I. cent. iv. ch. xxviij.* & *tom. II. ch. lvij. & lxxj.* Augeard, *tom. I. ch. lj. & lx. & ci-après* MARIAGE CLANDESTIN. (*A*)

MARIAGE CÉLÉBRÉ, c'est lorsque l'homme & la femme qui sont convenus de s'épouser, ont reçû de leur propre curé la bénédiction nuptiale. *Voyez* MARIAGE CONTRACTÉ.

MARIAGE CHARNEL se dit par opposition au *mariage* spirituel; on l'appelle *charnel*, parce qu'il comprend l'union des corps aussi-bien que celle des esprits. *Voyez ci-après* MARIAGE SPIRITUEL.

MARIAGE *PER COEMPTIONEM*, étoit une des trois formes de *mariages* usités chez les romains, avant qu'ils eussent embrassé la religion chrétienne; cette forme étoit la plus ancienne & la plus solemnelle, & étoit beaucoup plus honorable pour la femme, que le *mariage* qu'on appelloit *per usum* ou par *usucapion*.

On appelloit celui-ci *mariage per coemptionem*, parce que le mari achetant solemnellement sa femme, achetoit aussi conséquemment tous ses biens; d'autres disent que les futurs époux s'achetoient mutuellement; ce qui est de certain, c'est que pour parvenir à ce *mariage* ils se demandoient l'un & l'autre; savoir le futur époux à la future, si elle vouloit être sa femme, & celle-ci demandoit au futur époux s'il vouloit être son mari; & suivant cette forme, la femme passoit en la main de son mari, c'est-à-dire, en sa puissance ou en la puissance de celui auquel il étoit lui-même soumis. La femme ainsi mariée étoit appellée *justa uxor*, *tota uxor*, *mater-familias*; les cérémonies de cette sorte de *mariage* sont très-bien détaillées par M. Terasson, dans son *Hist. de la jurisprudence rom. Voyez* aussi Loiseau, *du déguerpissem. liv. II. ch. iv. n.* 5. *&* Gregorius Tolosanus, *in syntagm. juris*, *lib. IX. cap. v. n.* 24. *usucapion*.

MARIAGE PAR CONFARREATION, *per confarreationem*, étoit aussi une forme de *mariage* usité chez les Romains du tems du paganisme; elle fut introduite par Romulus: les futurs époux se rendoient à un temple où l'on faisoit un sacrifice en présence de dix témoins; le prêtre offroit entr'autres choses un pain de froment & en dispersoit des morceaux sur la victime; c'étoit pour marquer que le pain symbole de tous les autres biens, seroit commun entre les deux époux & qu'ils seroient communs en biens, ce rit se nommoit *confarréation*. La femme par ce moyen étoit commune en biens avec son mari, lequel néanmoins avoit l'administration: lorsque le mari mouroit sans enfans, elle étoit son héritiere; s'il y avoit des enfans, la mere partageoit avec eux: il paroît que dans la suite cette forme devint particuliere aux *mariages* des prêtres. *Voyez* Loiseau, *du déguerpissem. liv. II. ch. iv. n.* 5. *Voyez* Gregorius, *in syntag. jur. liv. IX. ch. v. n.* 7. & M. Terasson, *Hist. de la jurisp. rom.* (*A*)

MARIAGE CLANDESTIN, est celui qui est célebré sans y observer toutes les formalités requises pour la publicité des *mariages*, comme lorsqu'il n'y a pas le concours des deux curés, ou qu'il n'y a pas eu de publication de bans, ou du moins une dispense pour ceux qui n'ont pas été publiés.

Ces sortes de *mariages* sont nuls, du moins quant aux effets civils, ainsi les enfans qui en proviennent sont incapables de toutes successions directes & collatérales.

Mais la clandestinité ne fait pas toujours seule annuller un *mariage*, on le confirme quelquefois *quoad fœdus*, ce qui dépend des circonstances, & néanmoins ces sortes de *mariages* ne produisent jamais d'effets civils. *Voy.* la *biblioth. can. tom. II. page* 78. (*A*)

MARIAGE DE CONSCIENCE, c'est un *mariage* secret ou dépourvû des formalités & conditions qui sont requises pour la publicité des *mariages*, mais qui ne sont pas essentielles pour la légitimité du contrat fait en face d'église, ni pour l'application du sacrement à ce contrat, on les appelle *mariages de conscience*, parce qu'ils sont légitimes devant Dieu, & dans le for intérieur, mais ils ne produisent point d'effets civils. Ces sortes de *mariages* peuvent quelquefois tenir un peu des *mariages* clandestins; il peut cependant y avoir quelque différence, en ce qu'un *mariage de conscience* peut être célebré devant le propre curé, & même avec le concours des deux curés & avec dispense de bans; c'est plutôt un *mariage* caché qu'un *mariage* clandestin.

Il y a aussi des *mariages* qui semblent n'être faits que pour l'acquit de la conscience, & qui ne sont point cachés ni clandestins, comme les *mariages* faits *in extremis*. *Voyez* MARIAGE IN EXTREMIS. (*A*)

MARIAGE CONSOMMÉ, c'est lorsque depuis la bénédiction nuptiale les conjoints ont habité ensemble.

Le *mariage* quoique non-consommé n'en est pas moins valable, pourvû qu'on y ait observé toutes les formalités requises, & que les deux conjoints fussent capables de le consommer.

Un tel *mariage* produit tous les effets civils, tels que la communauté & le douaire; il y a néanmoins quelques coutumes telles que celle de Normandie, qui par rapport au douaire, veulent que la femme ne le gagne qu'au coucher; mais ces coutumes ne disent pas qu'il soit nécessaire précisément que le *mariage* ait été consommé.

Le *mariage* n'étant pas encore consommé, il est résolu de plein droit, quand l'une des deux parties entre dans un monastere approuvé & y fait profession religieuse par des vœux solemnels, auquel cas celui qui reste dans le monde peut se remarier après la profession de celui qui l'a abandonné. *Voyez* le titre des décrétales, *de conversione conjugatorum*. (*A*)

MARIAGE CONTRACTÉ, n'est pas la convention portée par le contrat de *mariage*, car ce contrat n'est proprement qu'un simple projet, tant que le *mariage* n'est pas célebré, & ne prend sa force que de la célébration; le *mariage* n'est contracté, que quand les parties ont donné leur consentement en face d'église, & qu'ils ont reçû la bénédiction nuptiale.

MA-

Mariage dissous, est celui qui a été déclaré nul ou abusif; c'est très-improprement que l'on se sert du terme de *dissolution*, car le *mariage* une fois valablement contracté est indissoluble; ainsi par le terme *dissous*, on entend un prétendu *mariage* que l'on a jugé nul.

Mariage distinct, divis ou séparé, dans le duché de Bourgogne, signifie la *dot* ou *mariage* préfix, distinct & séparé du reste du bien des pere & mere qui ont doté leurs filles, au moyen duquel *mariage* ou dot elles sont excluses des successions directes, au lieu qu'elles n'en sont pas excluses quand le *mariage* n'est pas divis, comme quand leur dot ou *mariage* leur est donné en avancement d'hoirie & sur la succession future. *Voy.* la cout. de Bourgogne, *tit. des success.* (*A*)

Mariage divis. *Voyez l'article ci-dessus.*

Mariage ou dot, ce que les pere ou mere donnent en dot à leurs enfans en faveur de *mariage* est souvent appellé par abréviation le *mariage des enfans.* (*A*)

Mariage par échange, c'est lorsqu'un pere marie sa fille dans une maison où il choisit une femme pour son fils, & qu'il subroge celle-ci à la place de sa propre fille pour lui succéder. Ces sortes de *mariages* sont principalement usités entre personnes de condition servile, pour obtenir plus facilement le consentement du seigneur; il en est parlé dans la coûtume de Nivernois, *chap. xviij. art. xxxj.* qui porte que gens de condition servile peuvent marier leurs enfans par échange. *Voyez le Gloss.* de M. de Lauriere au mot *échange.* (*A*)

Mariage encombré, terme usité en Normandie pour exprimer une dot mal aliénée; c'est lorsque la dot de la femme a été aliénée par le mari sans le consentement de la femme, ou par la femme sans l'autorisation de son mari. Le bref de *mariage encombré* dont il est parlé dans la coûtume de Normandie, *art. dxxxvij*, équipole, dit cet article, à une réintégrande pour remettre les femmes en possession de leurs biens, moins que dûement aliénés durant leur *mariage*, ainsi qu'elles avoient lors de l'aliénation; cette action possessoire doit être intentée par elles ou leurs héritiers dans l'an de la dissolution du *mariage*, sauf à eux à se pourvoir après l'an & jour par voie propriétaire, c'est-à-dire au pétitoire. *Voyez* Basnage & les autres Commentateurs sur cet *article dxxxvij.*

Mariage incestueux, est celui qui est contracté entre des personnes parentes dans un degré prohibé, comme les pere & mere avec leurs enfans ou petits-enfans à quelque degré que ce soit, les freres & sœurs, oncles tantes, neveux & nieces, & les cousins & cousines jusques & compris le quatrieme degré.

Il en est de même des personnes entre lesquelles il y a une alliance spirituelle, comme le parrain & la filleule, la marraine & le filleul, le parrain & la mere de l'enfant qu'il a tenu sur les fonts, la marraine & le pere de l'enfant. *Voyez* Inceste.

Mariage in extremis, est celui qui est contracté par des personnes, dont l'une ou l'autre étoit dangereusement malade de la maladie dont elle est décédée.

Ces *mariages* ne laissent pas d'être valables lorsqu'ils n'ont point été précédés d'un concubinage entre les mêmes personnes.

Mais lorsqu'ils ont été commencés *ab illicitis*, & que le *mariage* n'a été contracté que dans le temps où l'un des futurs conjoints étoit à l'extrémité; en ce cas ces *mariages*, quoique valables quant à la conscience, ne produisent aucuns effets civils, les enfans peuvent cependant obtenir des alimens dans la succession de leur pere.

Avant l'ordonnance de 1639, un *mariage* célébré *in extremis*, avec une concubine, dont il y avoit même des enfans, étoit valable, & les enfans légitimés par ce *mariage*, & capables de succéder à leurs pere & mere; mais l'*art. vj.* de cette ordonnance déclare les enfans nés de femmes que les peres ont entretenues, & qu'ils épousent à l'extrémité de la vie, incapables de toutes successions, tant directes que collatérales. (*A*)

For-mariage. *Voyez ci-devant* à la lettre F le *mot* For-mariage.

Mariage de la main gauche, c'est une espece particuliere de *mariage* qui est quelquefois pratiqué en Allemagne par les princes de ce pays; lorsqu'ils épousent une personne de condition inférieure à la leur, ils lui donnent la main gauche au lieu de la droite. Les enfans qui proviennent d'un tel *mariage* sont légitimes & nobles, mais ils ne succedent point aux états du pere, à moins que l'empire ne les réhabilite. Quelquefois le prince épouse ensuite sa femme de la main droite, comme fit le duc Georges-Guillaume de Lunebourg-à-Zell, qui épousa d'abord de la main gauche une demoiselle françoise, nommée Eléonore de Miers, du pays d'Aunis & ensuite il l'épousa de la main droite. De ce *mariage* naquit Sophie-Dorothée, mariée à son cousin Georges électeur d'Hanovre, & roi d'Angleterre, qui se sépara d'elle. *Voyez* le *Tableau de l'empire Germanique, pag.* 138. (*A*)

Mariage a la gomine, on appelloit ainsi les prétendus *mariages* que quelques personnes faisoient autrefois, sans bénédiction nuptiale, par un simple acte, par lequel les parties déclaroient au curé qu'ils se prenoient pour mari & femme: ces sortes d'actes furent condamnés dans les assemblées générales du clergé de 1670 & 1675; & par un arrêt du parlement du 5 Septembre 1680, il fut défendu à tous notaires de recevoir de pareils actes, ce qui fut confirmé par une déclaration du 15 Juin 1669. *Voyez les Mémoires du clergé, tom. V. p.* 720. *& suiv.* & *l'Abrégé desdits mémoires, p.* 851. (*A*)

Mariage a morgage, ce n'étoit pas un *mariage* contracté *ad morganaticam*, comme l'a cru M. Cujas sur la loi 26e. *in fine, ff. de verb. oblig.* c'étoit un *mariage* en faveur duquel une terre étoit donnée par le pere ou la mere à leurs enfans, pour en percevoir les fruits jusqu'à ce qu'elle eût été rachetée. Pierre de Fontaines en son conseil *chap.* 15. *n°.* 14. dit que quand on a donné à la fille une terre en *mariage*, cela n'est pas contre la coûtume, pourvû que cette terre revienne au pere en cas de décès de la fille sans enfans; mais que si l'on a donné à la fille des deniers en *mariage*, & une piece de terre *à morgage* pour les deniers; que si la fille meurt sans enfans, la terre doit demeurer pour la moitié *du nombre* (de la somme) au mari ou à son héritier, selon ce qui a été convenu par le contrat. *Voyez* Bouillier, dans sa *Somme, liv. I. tit. lxxviij. p.* 458. Loisel dans ses *Institutes, liv. III. tit. vij. art. ij. & iij.* (*A*)

Mariage a la morganatique, *ad morganaticam*; on appelle ainsi en Allemagne les *mariages* dans lesquels le mari fait à sa femme un don de noces, qui dans le langage du pays s'appelle *morgengabe*, de *morgen* qui veut dire *matin*, & de *gabe* qui signifie, *don*, *quasi matutinale donum*. Depuis par corruption on l'a appellé *morgingab* ou *morgincap*, *morghanba* ou *morghangeba*, *morganegiba*, & enfin *morganaticum*, & les *mariages* qui étoient accompagnés de ce don, *mariage à la morganatique*. Suivant Kilianus, & le *Speculum saxonicum*, ce don se faisoit par le mari le jour même des noces avant le banquet nuptial; mais suivant un contrat de *mariage* qui est rapporté par Galland dans son *Traité du franc-aleu*, ce don nuptial se faisoit après la premiere nuit des noces, *quasi ob præmium deflorata virginis*. Ce don consistoit dans le quart des biens présens & à venir du mari, du-moins tel étoit l'usage chez les Lombards. *Voyez* le *Spicilege* d'Achery, *tome XII. page* 153. & le *Gloss.* de Ducange au *mot* Morgagenira. (*A*)

Mariage nul, on appelle ainsi, quoiqu'improprement, une conjonction à laquelle on a voulu donner la forme d'un *mariage*, mais qui n'a point été revêtue de toutes les conditions & formalités requises pour la validité d'un tel contrat, comme quand il y a quelque empêchement dirimant dont on n'a point eu de dispense, ou qu'il n'y a point eu de publication de bans, ou que le *mariage* n'a point été célébré en présence du propre curé, ou par un prêtre par lui commis. On dit que cette expression *mariage nul* est impropre; en effet, ce qu'on entend par *mariage nul* n'est point un *mariage*, mais une conjonction illicite & un acte irrégulier. *Voyez* ce qui a été dit de *mariage* en général, & l'article suivant. (*A*)

Mariage nul quant aux effets civils seulement, on entend par-là celui qui, suivant les lois ecclésiastiques, est valable *quoad fœdus & vinculum*, mais qui, suivant les lois politiques, est nul quant au contrat civil. Il y a trois cas où les *mariages* sont ainsi valables quant au sacrement, & nuls quant aux effets civils; savoir, 1°. lorsque le *mariage* a été tenu caché pendant toute la vie de l'un des conjoints; 2°. les *mariages faits in extremis*, lorsque les conjoints ont vécu ensemble en mauvais commerce avant le *mariage*; 3°. les *mariages* contractés par des personnes mortes civilement.

Mariages par paroles de présent: on entendoit par-là ceux où les parties contractantes, après s'être transportées à l'église & présentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur son refus, déclaroient l'un & l'autre, en présence des notaires qu'ils avoient amenés à cet effet, qu'ils se prenoient pour mari & femme, dont ils requéroient les notaires de leur donner acte.

Ces sortes de *mariages* s'étoient introduits d'après le Droit canon, où l'on fait mention *de sponsalibus quæ de præsenti vel futuro fiunt*, & où il est dit que les promesses *de præsenti matrimonium imitantur*, qu'étant faites après celles *de futuro*, *tollunt ea*, c'est-à-dire que celui qui s'est ainsi marié postérieurement par paroles de présent est préféré à l'autre, mais que les promesses *de futuro* étant faites après celles *de præsenti* ne leur dérogent & nuisent en rien. Ces promesses *de futuro* sont appellées *fides pactionis*, celles *de præsenti*, *fides consensus*.

Le Droit civil n'a point connu ces promesses appellées *sponsalia de præsenti*, mais seulement celles qui se font *de futuro*. *Voyez* M. Cujas sur le titre *de sponsal. & matrim. lib. IV. Decretal. tit. 5.*

Cependant ces sortes de *mariages* n'ont pas laissé de se pratiquer long-tems en France, il y a même d'anciens arrêts qui les ont jugé valables, notamment un arrêt du 4 Février 1576, rapporté par Thevenaau dans son *Commentaire sur les ordonnances*.

L'ordonnance de Blois, *art. xliv.* défendit à tous notaires, sous peine de punition corporelle, de passer ou recevoir aucunes promesses de *mariage par paroles de présent*.

Cependant, soit qu'on interpretât différemment cette ordonnance, ou que l'on eût peine à se soumettre à cette loi, on voyoit encore quelques *mariages par paroles de présent*.

Dans les assemblées générales du clergé tenues en 1670 & 1675, on délibera sur les *mariages* entre catholiques & huguenots faits par un simple acte, au curé, par lequel, sans son consentement, les deux parties lui déclarent qu'ils se prennent pour mari & femme; il fut résolu d'écrire une lettre à tous les prélats, pour les exhorter de faire une ordonnance synodale, portant excommunication contre tous ceux qui assisteroient à de pareils *mariages*, & que l'assemblée demanderoit un arrêt faisant défenses aux notaires de recevoir de tels actes.

Les évêques donnerent en conséquence des ordonnances synodales conformes à ces délibérations, & le 5 Septembre 1680, il intervint un arrêt de reglement, qui défendit à tous notaires, à peine d'interdiction, de passer à l'avenir aucuns actes par lesquels les hommes & les femmes déclareroient qu'ils se prennent pour maris & femmes, sur les refus qui leur seront faits par les archevêques & évêques, leurs grands-vicaires, ou curés, de leur conférer le sacrément de *mariage*, à la charge par lesdits prélats, leurs grands-vicaires, & curés, de donner des actes par écrit qui contiendront les causes de leur refus lorsqu'ils en seront requis.

Il se présenta pourtant encore en 1687 une cause au parlement sur un *mariage* contracté *par paroles de présent*, par acte du 30 Juillet 1679, fait en parlant à M. l'évêque de Soissons. L'espece étoit des plus favorables, en ce qu'il y avoit eu un ban publié & dispense des deux autres. La célébration du *mariage* n'avoit été arrêtée que par une opposition qui étoit une pure chicane; on avoit traîné la procédure en longueur pour fatiguer les parties; depuis le prétendu *mariage* le mari étoit mort; il y avoit un enfant. Cependant par arrêt du 29 Août 1687, il fut fait défenses à la femme de prendre la qualité de veuve, & à l'enfant de prendre le titre de légitime; on leur accorda seulement des alimens.

La déclaration du 15 Juin 1697, ordonna que les conjonctions des personnes qui se prétendront mariées en conséquence des actes qu'ils auront obtenus, du consentement réciproque avec lequel ils se seront pris pour mari & femme, n'emporteront aucuns effets civils en faveur des prétendus conjoints & des enfans qui en peuvent naître, lesquels seront privés de toutes successions directes & collatérales; & il est défendu à tous juges, à peine d'interdiction, & même de privation de leurs charges, d'ordonner aux notaires de délivrer des actes de cette nature, & à tous notaires de les délivrer sous les peines portées par cette déclaration. *Voyez les Mémoires du clergé, tome V. pag.* 767. (*A*)

Mariage précipité est celui qu'une veuve contracte avant l'année révolue depuis le décès de son précédent mari.

On le regarde comme *précipité*, soit *propter incertitudinem prolis*, soit à cause des bienséances qu'une veuve doit observer pendant l'an du deuil. *Voyez* Deuil, & Secondes noces. (*A*)

Mariage présomptif, *voyez ci-après* Mariage présumé. (*A*)

Mariage présumé ou présomptif, *matrimonium ratum & præsumptum*. On appelloit ainsi les promesses de *mariage de futuro*, lesquelles étant suivies de la copule charnelle, étoient réputées ratifiées & former un *mariage présumé*.

Alexandre III. qui siégeoit dans le xij. siecle, semble en quelque sorte avoir approuvé les mariages présumés, *per consensum & copulam*, au *ch. xiij. & xv. de sponsalib. & matrim.* mais il paroît aux endroits cités que dans l'espece il y avoit eu quelques solemnités de l'Eglise observées, & que *sponsalia præcesserant*, c'étoient d'ailleurs des cas singuliers dont la décision ne peut donner atteinte au droit général.

En effet, Honorius III. qui siégeoit dans le xij. siecle, témoigne assez que l'on ne reconnoissoit alors pour *mariages* valables que ceux qui étoient célébrés en face d'église, & où les époux avoient reçu la bénédiction nuptiale.

Ce fut Grégoire IX. successeur d'Honorius, qui décida le premier que les promesses de *mariage* futur, *sponsalia de futuro*, acquéroient le titre & l'effet du *mariage* lorsqu'elles étoient suivies de la copule charnelle.

Mais comme l'Eglise avoit toujours détesté de tels *mariages*, que les conciles de Latran & ensuite celui de Trente, les ont déclarés nuls & invalides, & que les édits & ordonnances de nos rois les ont aussi déclarés non-valablement contractés; l'Eglise ni les tribunaux ne reconnoissent plus de telles conjonctions pour des *mariages* valables; elles sont même tellement odieuses, que la seule citation faite devant l'official, *in causa matrimonii rati & præsumpti*, est toujours déclarée abusive par les parlemens. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus, tome I. liv. 5. ch. ij. n.* 36 *& suiv.* (*A*)

Mariage par procureur; ce que l'on entend par ces termes n'est qu'une cérémonie qui se pratique pour les *mariages* des souverains & princes de leur sang, lesquels font épouser par procureur la princesse qu'ils demandent en *mariage*, lorsqu'elle demeure dans un pays éloigné de celui où ils font leur séjour.

Le fondé de procuration & la future épouse vont ensemble à l'église, où l'on fait toutes les mêmes cérémonies qu'aux *mariages* ordinaires. Il étoit même autrefois d'usage qu'après la cérémonie la princesse se mettoit au lit, & qu'en présence de toute la cour le fondé de procuration étant armé d'un côté, mettoit une jambe bottée sous les draps de la princesse. Cela fut ainsi pratiqué lorsque Maximilien d'Autriche, roi des Romains, épousa par procureur Anne de Bretagne; & néanmoins au préjudice de ce *mariage* projetté, elle épousa depuis Charles VIII. roi de France, dont Maximilien fit grand bruit, ce qui n'eut pourtant point de suite.

Comme les sacremens ne se reçoivent point par procureur, ce que l'on appelle ainsi *mariage par procureur* n'est qu'une cérémonie & une préparation au *mariage* qui ne rend pas le *mariage* accompli: tellement que la cérémonie de la bénédiction nuptiale se réitere lorsque les deux parties sont présentes en personnes, ce qui ne se feroit pas si le *mariage* étoit réellement parfait. On peut voir dans le *mercure de France de* 1739, & autres mémoires du tems, de quelle maniere se fit le *mariage* de Madame avec l'infant don Philippe, que M. le duc d'Orleans étoit chargé de représenter dans la cérémonie du *mariage*. La premiere cérémonie se fit dans la chapelle de Versailles. M. le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, demanda au duc d'Orleans si, comme procureur de don Philippe infant d'Espagne, il prenoit madame Louise Elisabeth de France pour sa femme & légitime épouse. Il fit pareille question à la princesse, & il est dit qu'il leur donna la bénédiction nuptiale. Néanmoins on trouve ensuite que la princesse étant arrivée à Alcala le 25 Octobre suivant, & ayant été conduite dans l'appartement de la reine, le patriarche des Indes lui donna & à l'infant don Philippe, dans la chambre de la reine, la bénédiction nuptiale en présence de leurs majestés & des princes & princesses de la famille royale. (*A*)

Mariage prohibé est celui qui est défendu par les canons ou par les ordonnances du royaume. (*A*)

Mariage appellé *ratum et præsumptum*, *Voyez* Mariage présumé.

Mariage réchauffé, c'est ainsi qu'en quelques provinces, comme en Berry, l'on appelle vulgairement les seconds mariages. *Voyez* Bœnius *consil.* 40, & le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *mariage*. (*A*)

Mariage réhabilité, c'est lorsque le *mariage* est célébré de nouveau pour réparer ce qui manquoit au premier pour sa validité. Le terme de *réhabilitation* semble impropre, en ce que les vices d'un *mariage* nul ne peuvent être réparés qu'en célébrant un autre *mariage*

avec

avec toutes les formalités requiſes : de maniere que le premier *mariage* ne devient pas pour cela valable, mais ſeulement le ſecond. Cependant un *mariage* qui étoit valable quant au for intérieur, peut être *réhabilité* pour lui donner les effets civils, mais il ne produit toujours ces effets que du jour du ſecond *mariage* valablement contracté. *Voyez* les regles générales qui ont été expliquées en parlant des *mariages* en général. (*A*)

Mariage rompu s'entend ou d'un ſimple projet de *mariage* dont l'exécution n'a pas ſuivi, ou d'un prétendu *mariage* dont la nullité a été prononcée ou qui a été déclaré abuſif. (*A*)

Mariage, second, troisieme, ou autre ſubſéquent, *voyez ci-après au mot* Noces *l'article* Secondes noces. (*A*)

Mariage Secret, *voyez* Mariage caché.

Mariage solemnel. On entendoit par-là chez les Romains celui qui ſe faiſoit *per coemptionem*, à la différence de celui qui ſe faiſoit ſeulement *per uſum*, ou par *uſucapion*. Parmi nous on entend par *mariage ſolemnel* celui qui eſt revêtu de toutes les formalités requiſes par les canons & par les ordonnances du royaume. (*A*)

Mariage spirituel s'entend de l'engagement qu'un évêque contracte avec ſon égliſe & un curé avec ſa paroiſſe. En général le ſacerdoce eſt conſidéré comme un *mariage ſpirituel*; ce *mariage* eſt appellé *ſpirituel* par oppoſition au *mariage* charnel. *Voyez cap. ii. extra de translatione epiſcop.* Berault ſur la *coutume de Normandie, article* 381, & le *traité des matieres bénéficiales* de M. Fuet, *pag.* 251.

Mariage subsequent. On entend par-là celui qui ſuit un précédent *mariage*, comme le ſecond à l'égard du premier, ou le troiſieme à l'égard du ſecond, & ainſi des autres. Le *mariage ſubſéquent* a l'effet de légitimer les enfans nés auparavant, pourvu que ce ſoit *ex ſoluto & ſoluta*. *Voyez* Batard & Légitimation. (*A*)

Mariage a tems. Le divorce qui avoit lieu chez les Romains, eut lieu pareillement dans les Gaules depuis qu'elles furent ſoumiſes aux Romains : c'eſt apparemment par un reſte de cet uſage qu'anciennement en France, dans des tems de barbarie & d'ignorance, il y avoit quelquefois des perſonnes qui contractoient *mariage* pour un tems ſeulement. M. de Varillas trouva dans la bibliotheque du roi parmi les manuſcrits, un contrat de *mariage* fait dans l'Armagnac en 1297 pour ſept ans, entre deux nobles, qui ſe réſervoient la liberté de le prolonger au bout de ſept années s'ils s'accomodoient l'un de l'autre; & en cas qu'au terme expiré ils ſe ſéparaſſent, ils partageroient par moitié les enfans mâles & femelles provenus de leur *mariage*; & que ſi le nombre s'en trouvoit impair, ils tireroient au ſort à qui le ſurnuméraire écheroit.

Il ſe pratique encore dans le Tonquin que quand un vaiſſeau arrive dans un port, les matelots ſe marient pour une ſaiſon; & pendant le tems que dure cet engagement précaire, ils trouvent, dit-on, l'exactitude la plus ſcrupuleuſe de la part de leurs épouſes, ſoit pour la fidélité conjugale, ſoit dans l'arrangement économique de leurs affaires. *Voyez l'eſſai ſur la polygamie & le divorce*, traduit de l'anglois de M. Hume, inſéré au mercure de Février 1757, p. 45. (*A*)

Mariage par usucapion *ou* per usum, étoit une forme de *mariage* uſitée chez les Grecs & chez les Romains du tems du paganiſme. Le mari prenoit ainſi une femme pour l'uſage, c'eſt-à-dire pour en avoir des enfans légitimes, mais il ne lui communiquoit pas les mêmes privileges qu'à celle qui étoit épouſée ſolemnellement. Ce *mariage* ſe contractoit par la co-habitation d'un an. Lorſqu'une femme maîtreſſe d'elle-même avoit demeuré pendant un an entier dans la maiſon d'un homme ſans s'être abſentée pendant trois nuits, alors elle étoit réputée ſon épouſe, mais pour l'uſage & la cohabitation ſeulement : c'étoit une des diſpoſitions de la loi des douze tables.

Ce *mariage*, comme on voit, étoit bien moins ſolemnel que le mariage *per coemptionem* ou *par confarréation* : la femme qui étoit ainſi épouſée étoit qualifiée *uxor*, mais non pas *mater-familias*; elle contractoit un engagement à la différence des concubines, qui n'en contractoient point, mais elle n'étoit point en communauté avec ſon mari ni dans ſa dépendance.

Le *mariage par uſucapion* pouvoit ſe contracter en tout tems & entre toutes ſortes de perſonnes : une femme que ſon mari avoit inſtituée héritiere à condition de ne ſe point remarier, ne pouvoit pas contracter de *mariage* ſolemnel ſans perdre la ſucceſſion de ſon mari, mais elle pouvoit ſe marier *par uſucapion*, en déclarant qu'elle ne ſe marioit point pour vivre en communauté de biens avec ſon mari, ni pour être ſous ſa puiſſance, mais ſeulement pour avoir des enfans. Par ce moyen elle étoit cenſée demeurer veuve, parce qu'elle ne faiſoit point partie de la famille de ſon nouveau mari, & qu'elle ne lui faiſoit point part de ſes biens, leſquels conſéquemment paſſoient aux enfans qu'elle avoit eus de ſon premier *mariage*. *Voyez ci-devant l'article* Mariage per coemptionem, & les auteurs cités en cet endroit. (*A*)

Mariage *des Romains*, (*Hiſt. rom.*) le *mariage* ſe célébroit chez les Romains avec pluſieurs cérémonies ſcrupuleuſes qui ſe conſerverent long-tems, du-moins parmi les bourgeois de Rome.

Le *mariage* ſe traitoit ordinairement avec le pere de la fille ou avec la perſonne dont elle dependoit. Lorſque la demande étoit agréée & qu'on étoit d'accord des conditions, on les mettoit par écrit, on les ſcelloit du cachet des parens, & le pere de la fille donnoit le repas d'alliance; enſuite l'époux envoyoit à ſa fiancée un anneau de fer, & cet uſage s'obſervoit encore du tems de Pline; mais bientôt après on n'oſa plus donner qu'un anneau d'or. Il y avoit auſſi des négociateurs de *mariages* auxquels on faiſoit des gratifications illimitées, juſqu'à ce que les empereurs établirent que ce ſalaire ſeroit proportionné à la valeur de la dot. Comme on n'avoit point fixé l'âge des fiançailles avant Auguſte, ce prince ordonna qu'elles n'auroient lieu que lorſque les parties ſeroient nubiles; cependant dès l'âge de dix ans on pouvoit accorder une fille, parce qu'elle étoit cenſée nubile à douze.

Le jour des noces on avoit coutume en coëffant la mariée, de ſéparer ſes cheveux avec le fer d'une javeline, & de les partager en ſix treſſes à la maniere des veſtales, pour lui marquer qu'elle devoit vivre chaſtement avec ſon mari. On lui mettoit ſur la tête un chapeau de fleurs, & par-deſſus ce chapeau une eſpece de voile, que les gens riches enrichiſſoient de pierreries. On lui donnoit des ſouliers de la même couleur du voile, mais plus élevés que la chauſſure ordinaire, pour la faire paroître de plus grande taille. On pratiquoit anciennement chez les Latins une autre cérémonie fort ſinguliere, qui étoit de préſenter un joug ſur le col de ceux qui ſe fiançoient, pour leur indiquer que le *mariage* eſt une ſorte de joug : & c'eſt de-là, dit-on, qu'il a pris le nom de *conjugium*. Les premiers Romains obſervoient encore la cérémonie nommée *confarréation*, qui paſſa dans la ſuite au ſeul *mariage* des pontifes & des prêtres. *Voyez* Confarréation.

La mariée étoit vêtue d'une longue robe blanche ou de couleur de ſafran, ſemblable à celle de ſon voile; ſa ceinture étoit de fine laine nouée du nœud herculéen qu'il n'appartenoit qu'au mari de dénouer. On feignoit d'enlever la mariée d'entre les bras de ſa mere pour la livrer à ſon époux, ce qui ſe faiſoit le ſoir à la lueur de cinq flambeaux de bois d'épine blanche, portés par de jeunes enfans qu'on nommoit *pueri lauti*, parce qu'on les habilloit proprement & qu'on les parfumoit d'eſſences : ce nombre de cinq étoit de regle en l'honneur de Jupiter, de Junon, de Vénus, de Diane, & de la déeſſe de Perſuaſion. Deux autres jeunes enfans conduiſoient la mariée, en la tenant chacun par une main, & un troiſieme enfant portoit devant elle le flambeau de l'hymen. Les parens faiſoient cortege en chantant *hymen, ô hyménée*. Une femme étoit chargée de la quenouille, du fuſeau & de la caſſette de la mariée. On lui jettoit ſur la route de l'eau luſtrale, afin qu'elle entrât pure dans la maiſon de ſon mari.

Dès qu'elle arrivoit ſur le ſeuil de la porte, qui étoit ornée de guirlandes de fleurs, on lui préſentoit le feu & l'eau, pour lui faire connoître qu'elle devoit avoir part à toute la fortune de ſon mari. On avoit ſoin auparavant de lui demander ſon nom, & elle répondoit *Caia*, pour certifier qu'elle ſeroit auſſi bonne ménagere que Caia Cæcilia, mere de Tarquin l'ancien. Auſſi-tôt après on lui remettoit les clés de la maiſon, pour marquer ſa juriſdiction ſur le ménage; mais en même tems on la prioit de s'aſſeoir ſur un ſiége couvert d'une peau de mouton avec ſa laine, pour lui donner à entendre qu'elle devoit s'occuper du travail de la tapiſſerie, de la broderie, ou autre convenable à ſon ſexe : enſuite on faiſoit le feſtin de nôces. Dès que l'heure du coucher étoit arrivée, les époux ſe rendoient dans la chambre nuptiale, où les matrones qu'on appelloit *pronubæ* accompagnoient la mariée & la mettoient au lit génial, ainſi nommé, parce qu'il étoit dreſſé en l'honneur du génie du mari.

Les garçons & les filles en quittant les époux leur ſouhaitoient mille bénédictions, & leur chantoient quelques vers feſcennins. On avoit ſoin cette premiere nuit de ne point laiſſer de lumiere dans la chambre nuptiale, ſoit pour épargner la modeſtie de la mariée, ſoit pour empêcher l'époux de s'appercevoir des défauts de ſon épouſe, au cas qu'elle en eût de cachés. Le lendemain des nôces il donnoit un feſtin où ſa femme étoit aſſiſe à côté de lui ſur le même lit de table. Ce même jour les deux époux recevoient les préſens qu'on leur faiſoit, & offroient de leur côté un ſacrifice aux dieux.

Voilà les principales cérémonies du *mariage* chez les Romains; j'ajouterai ſeulement deux remarques: la premiere que les femmes mariées conſervoient toujours leur nom de fille, & ne prenoient point celui du mari. On ſait qu'un citoyen romain qui avoit ſéduit une fille libre, étoit obligé par les lois de l'épouſer ſans dot, ou de lui en donner une proportionnée à ſon état; mais la facilité que les Romains avoient de diſpoſer de leurs eſclaves, & le grand nombre de courtiſannes rendoit le cas de la ſéduction extrèmement rare.

2°. Il faut diſtinguer chez les Romains deux manieres de prendre leurs femmes: l'une étoit de les épouſer ſans autre convention que de les retenir chez ſoi; elles ne devenoient de véritables épouſes que quand elles étoient reſtées auprès de leurs maris un an entier, ſans même une interruption de trois jours: c'eſt ce qui s'appelloit un *mariage* par l'uſage, *ex uſu*. L'autre maniere étoit d'épouſer une femme après des conventions matrimoniales, & ce *mariage* s'appelloit de vente mutuelle, *ex coemptione:* alors la femme donnoit à ſon mari trois as en cérémonie, & le mari donnoit à la femme les clés de ſon logis, pour marquer qu'il lui accordoit l'adminiſtration de ſon logis. Les femmes ſeules qu'on épouſoit par une vente mutuelle, étoient appellées meres de famille, *matres-familias*, & il n'y avoit que celles-là qui deviſſent les uniques héritieres de leurs maris après leur mort.

Il réſulte de-là que chez les Romains le *matrimonium ex uſu*, ou ce que nous nommons aujourd'hui *concubinage*, étoit une union moins forte que le *mariage* de vente mutuelle: c'eſt pourquoi on lui donnoit auſſi le nom de demi-mariage, *semi-matrimonium*, & à la concubine celui de demi-femme, *semi conjux*. On pouvoit avoir une femme ou une concubine, pourvu qu'on n'eût pas les deux en même tems: cet uſage continua depuis que par l'entrée de Conſtantin dans l'Egliſe, les empereurs furent chrétiens. Conſtantin mit bien un frein au concubinage; mais il ne l'abolit pas, & il fut conſervé pendant pluſieurs ſiecles chez les chrétiens: on en a une preuve bien authentique dans un concile de Tolede, qui ordonne que chacun, ſoit laïc, ſoit eccléſiaſtique, doive ſe contenter d'une ſeule compagne, ou femme, ou concubine, ſans qu'il ſoit permis de tenir enſemble l'une & l'autre.... Cet ancien uſage des Romains ſe conſerva en Italie, non ſeulement chez les Lombards, mais depuis encore quand les François y établirent leur domination. Quelques autres peuples de l'Europe regardoient auſſi le concubinage comme une union légitime: Cujas aſſure que les Gaſcons & autres peuples voiſins des Pyrénées n'y avoient pas encore renoncé de ſon tems. (*D. J.*) (1)

MARIAGE LÉGITIME, & NON LÉGITIME, (*Hiſt. & droit rom.*) Les *mariages légitimes* des enfans chez les Romains, étoient ceux où toutes les formalités des lois avoient été remplies. On appelloit *mariages non légitimes* ceux des enfans qui, vivant ſous la puiſſance paternelle, ſe marioient ſans le conſentement de leur pere. Ces mariages ne ſe caſſoient point lorſqu'ils étoient une fois contractés; ils étoient ſeulement deſtitués des effets de droit qu'ils auroient eû s'ils euſſent été autoriſés par l'approbation du pere: c'eſt ainſi que Cujas explique le paſſage du juriſconſulte Paul, dont voici les paroles: *Eorum, qui in poteſtate patris ſunt, ſine voluntate ejus, matrimonia jure non contrahuntur, ſed contracta non ſolvuntur*. Mais il y a tout lieu de croire que le juriſconſulte romain parle ſeulement du pouvoir ôté aux peres de rompre le *mariage* de leurs enfans encore ſous leur puiſſance, lors même qu'ils y avoient donné leur conſentement. On peut voir là-deſſus les notes de M. Schulting, *page* 300 de ſa *Juriſprudentia ante Juſtinianea*. Pour ce qui eſt de l'*uxor injuſta*, dont il eſt parlé dans *la loi* 13. §. 1. *dig. ad leg. Juliam. de adulter*. Cujas lui-même ſemble s'être retracté dans un autre endroit de ſes obſervations, où il conjecture qu'il s'agit dans cette loi d'une femme qui n'a pas été épouſée avec les formalités ordinaires, *quæ non ſolemniter accepta eſt, aqua & igne. obſervat. lib. VI. cap. xvj.*: car chez les anciens Romains quand on avoit omis ces formalités, qui conſiſtoient dans ce que l'on appelloit *confarreatio* & *coemptio*, une fille, quoiqu'elle eût été menée dans la maiſon de celui qui en vouloit faire ſa femme, n'étoit pourtant pas cenſée pleinement & légitimement mariée; elle n'étoit pas encore entrée dans la famille, & ſous la puiſſance du mari, ce qui s'appelloit *in manum viri convenire:* elle n'avoit pas droit de ſuccéder à ſes biens, ou entierement, ou par portion égale avec les enfans procréés d'eux: il falloit, pour ſuppléer à ce défaut de formalités requiſes, qu'elle eût été un an complet avec ſon mari, ſans avoir découché trois nuits entieres, ſelon la loi des XII. tables, qu'Aulu-Gelle, *Noct. attic. lib. III. cap. ij.* & Macrob. *Saturnal. lib. I. ch. xiij.* nous ont conſervée. Juſques-là donc cette femme étoit appellée *uxor injuſta*, comme le préſident Briſſon l'explique dans ſon Traité, *ad leg. jul. de adulteriis*; c'eſt-à-dire qu'elle étoit bien regardée comme véritablement femme, & nullement comme ſimple concubine; enſorte cependant, qu'il manquoit quelque choſe à cette union pour qu'elle eût tous les droits d'un *mariage légitime*. Mais tout *mariage* contracté ſans le conſentement du pere, ou de celui ſous la puiſſance de qui le pere étoit lui-même, avoit un vice qui le rendoit abſolument nul & *illégitime*, de même que les *mariages* inceſtueux, ou le *mariage* d'un tuteur avec ſa pupille, ou celui d'un gouverneur de province avec une provinciale, &c. (*D. J.*)

MARIAGE DES HÉBREUX, (*Hiſt. des Juifs.*) Les *mariages* ſe firent d'abord chez les Hébreux avec beaucoup de ſimplicité, comme on peut le voir dans le *livre de Tobie*. 1°. Tobie demande en *mariage* Sara fille de Raguel; on la lui accorde. 2°. Le pere prenant la main droite de ſa fille, la met dans la main droite de l'époux, ancienne coutume ou cérémonie dans les alliances. 3°. Le pere écrit le contrat & le cachette. 4°. Un feſtin ſuit ces engagemens. 5°. La mere mene ſa fille dans une chambre deſtinée aux époux. 6° La mere pleure, & la fille auſſi; la mere, parce qu'elle ſe ſépare de ſa fille; & la fille, parce qu'elle va être ſéparée de ſa mere. 7°. Le pere bénit les époux, c'eſt-à-dire, fait des vœux pour eux; cela étoit fort ſimple; mais l'eſſentiel s'y trouve. Ces feſtins nuptiaux duroient ſept jours, coutume ancienne. Dans la ſuite des tems les *mariages des Juifs* furent chargés de cérémonies. *Voy.* NÔCES DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MARIAGE DES TURCS, (*Hiſt. moderne.*) Le *mariage* chez les Turcs, dit M. de Tournefort, qui en étoit fort bien inſtruit, n'eſt autre choſe qu'un contrat civil

(1) Il faut remarquer ici, que dans les mariages des Grecs on chantoit l'hymenée. Mais dans ceux des Romains on chantoit *Talaſſio* avec la flute & la voix. Cette coutume de chanter Talaſſio vient dit Tite-Live de ce que dans le raviſſement des Sabines il s'en trouva une très-belle qui fut ravie par les ſoldats de Talaſſius, & comme ils la conduiſoient à leur chef de crainte que quelqu'un ne la leur enlevât, ils crierent qu'ils le conduiſoient pas Talaſſius. Je ne parlerai pas des noix que le mari répandoit *Sparge Marite nuces* de la laine que l'épouſe mettoit à la porte de ſon époux, & que cela fait, elle ſautoit par deſſus le ſeuil de la porte, prenant garde ſoigneuſement de ne le pas toucher. *Translata vitat contingere limina planta*. Je m'en vais rapporter quelque uſage curieux des autres nations.

Les mariages ſe font dans quelque endroit de la Chine d'une maniere fort leſte pour débiter toute la marchandiſe les laides comme les belles. Dit M. *de Rable Tom.* 2. *Geog.* qu'on aſſigne un certain jour, auquel tous les garçons & toutes les filles à marier ſe trouvent dans un lieu deſtiné pour ce ſujet. Les garçons donnent un état de leurs biens, puis on les diviſe en trois claſſes: la premiere eſt celle des riches; la ſeconde des médiocres; la troiſieme des pauvres. On en fait de même des filles, ſéparant les belles les médiocres & les laides. On donne les belles aux riches, qui payent au bureau une certaine ſomme pour les avoir, les moins belles ſont pour les moins riches, qui ne donnent point d'argent, & les laides ſont pour les pauvres, auſquels on diſtribue l'argent payé par les riches: la même coutume ſe pratiquoit anciennement à Babylone. *V. Herodot. Elia Stob ſerm* 42.

En Moſcovie, les parens de la fille demandent les hommes en mariage, & il ſeroit contre l'honnêteté, que la recherche ſe fît du côté du garçon. C'eſt une coutume de pluſieurs nations ſauvages de l'amerique que le mari & la femme paſſent enſemble la premiere année de mariage ſans le conſommer; on regarde cet uſage comme un honneur, que le mari rend à ſa femme, afin de témoigner par là qu'il n'a recherché ſon alliance que par eſtime pour elle. *V. le P. Laffiteau mœurs des Sauvages T.* 6 *art. des mariages*. Les femmes de l'île Formoſa ſe font avorter étant jeunes, & elles regardent comme une honte, d'avoir des enfans avant trente ans. En Tartarie, les familles contractent des alliances imaginaires en mariant enſemble des perſonnes mortes. Parmi les Sauromates une fille ne pouvoit pas ſe marier, qu'elle n'eût tué au moins un ennemi. *Herodot. Melpomen.* (*D*)

civil que les parties peuvent rompre; rien ne paroît plus commode: néanmoins, comme on s'ennuyeroit bien-tôt parmi eux du *mariage*, aussi bien qu'ailleurs; & que les fréquentes séparations ne laisseroient pas d'être à charge à la famille, on y a pourvû sagement. Une femme peut demander d'être séparée d'avec son mari s'il est impuissant, adonné aux plaisirs contre nature, ou s'il ne lui paye pas le tribut, la nuit du jeudi au vendredi, laquelle est consacrée aux devoirs du *mariage*. Si le mari se conduit honnêtement, & qu'il lui fournisse du pain, du beurre, du riz, du bois, du café, du coton, & de la soie pour filer des habits, elle ne peut se dégager d'avec lui. Un mari qui refuse de l'argent à sa femme pour aller au bain deux fois la semaine, est exposé à la séparation; lorsque la femme irritée renverse sa pantoufle en présence du juge, cette action désigne qu'elle accuse son mari d'avoir voulu la contraindre à lui accorder des choses défendues. Le juge envoie chercher pour lors le mari, le fait bâtonner, s'il trouve que la femme dise la vérité, & casse le *mariage*. Un mari qui veut se séparer de sa femme, ne manque pas de prétextes à son tour; cependant la chose n'est pas si aisée que l'on s'imagine.

Non-seulement il est obligé d'assurer le douaire à sa femme pour le reste de ses jours; mais supposé que par un retour de tendresse il veuille la reprendre, il est condamné à la laisser coucher pendant 24 heures avec tel homme qu'il juge à propos: il choisit ordinairement celui de ses amis qu'il connoît le plus discret; mais on assure qu'il arrive quelquefois que certaines femmes qui se trouvent bien de ce changement, ne veulent plus revenir à leur premier mari. Cela ne se pratique qu'à l'égard des femmes qu'on a épousées. Il est permis aux Turcs d'en entretenir de deux autres sortes; savoir, celles que l'on prend à pension, & des esclaves; on loue les premieres, & on achete les dernieres.

Quand on veut épouser une fille dans les formes, on s'adresse aux parens, & on signe les articles après être convenu de tout en présence du cadi & de deux témoins. Ce ne sont pas les pere & mere de la fille qui dotent la fille, c'est le mari: ainsi, quand on a réglé le douaire, le cadi délivre aux parties la copie de leur contrat de *mariage*: la fille de son côté n'apporte que son trousseau. En attendant le jour des nôces, l'époux fait bénir son *mariage* par le prêtre; & pour s'attirer les graces du ciel, il distribue des aumônes, & donne la liberté à quelque esclave.

Le jour des nôces, la fille monte à cheval couverte d'un grand voile, & se promene par les rues sous un dais, accompagnée de plusieurs femmes, & de quelques esclaves, suivant la qualité du mari; les joueurs & les joueuses d'instrumens sont de la cérémonie: on fait porter ensuite les nippes, qui ne sont pas la moindre ornement de la marche. Comme c'est tout le profit qui en revient au futur époux, on affecte de charger des chevaux & des chameaux de plusieurs coffres de belle apparence; mais souvent vuides, ou dans lesquels les habits & les bijous sont fort au large.

L'épousée est ainsi conduite en triomphe par le chemin le plus long chez l'époux, qui la reçoit à la porte: là ces deux personnes, qui ne se sont jamais vûes, & qui n'ont entendu parler l'une de l'autre que depuis peu, par l'entremise de quelques amis, se touchent la main, & se témoignent tout l'attachement qu'une véritable tendresse peut inspirer. On ne manque pas de faire la leçon aux moins éloquens; car il n'est guere possible que le cœur y ait beaucoup de part.

La cérémonie étant finie, en présence des parens & des amis, on passe la journée en festin, en danses, & à voir les marionettes; les hommes se réjouissent d'un côté, & les femmes de l'autre. Enfin la nuit vient, & le silence succede à cette joie tumultueuse. Chez les gens aisés la mariée est conduite par un eunuque dans la chambre qui lui est destinée; s'il n'y a point d'eunuques, c'est une parente qui lui donne la main, & qui la met entre les bras de son époux.

Dans quelques villes de Turquie il y a des femmes dont la profession est d'instruire l'épousée de ce qu'elle doit faire à l'approche de l'époux, qui est obligé de la deshabiller piece-à-piece, & de la placer dans le lit. On dit qu'elle récite pendant ce tems-là de longues prieres, & qu'elle a grand soin de faire plusieurs nœuds à sa ceinture, ensorte que le pauvre époux se morfond pendant des heures entieres avant que ce dénouement soit fini. Ce n'est d'ordinaire que sur le rapport d'autrui qu'un homme est informé, si celle qu'il doit épouser est belle ou laide.

Il y a plusieurs villes où le lendemain des noces, les parens & les amis vont dans la maison des nouveaux mariés prendre le mouchoir ensanglanté, qu'ils montrent dans les rues, en se promenant avec des joueurs d'instrumens. La mere ou les parentes ne manquent pas de préparer ce mouchoir, à telle fin que de raison, pour prouver, en cas de besoin, que les mariés sont contens l'un de l'autre. Si les femmes vivent sagement, l'alcoran veut qu'on les traite bien, & condamne les maris qui en usent autrement, à réparer ce péché par des aumônes, ou par d'autres œuvres pies qu'ils sont obligés de faire avant que de se reconcilier avec leurs femmes.

Lorsque le mari meurt le premier, la femme prend son douaire, & rien de plus. Les enfans dont la mere vient de décéder, peuvent forcer le pere de leur donner ce douaire. En cas de répudiation, le douaire se perd, si les raisons du mari sont pertinentes; si-non le mari est condamné à le continuer, & à nourrir les enfans.

Voilà ce qui regarde les femmes légitimes: pour celles que l'on prend à pension, on n'y fait pas tant de façon. Après le consentement du pere & de la mere, qui veulent bien livrer leur fille à un tel, on s'adresse au juge, qui met par écrit que ce tel veut prendre une telle pour lui servir de femme, qu'il se charge de son entretien, & de celui des enfans qu'ils auront ensemble, à condition qu'il la pourra renvoyer lorsqu'il le jugera à-propos, en lui payant la somme convenue, à proportion du nombre d'années qu'ils auront été ensemble. Pour colorer ce mauvais commerce, les Turcs en rejettent le scandale sur les marchands chrétiens, qui, ayant laissé leurs femmes dans leurs pays, en entretiennent à pension dans le Levant. A l'égard des esclaves, les Mahométans, suivant la loi, en peuvent faire tel usage qu'il leur plaît; ils leur donnent la liberté quand ils veulent, ou ils les retiennent toujours à leur service. Ce qu'il y a de louable dans cette vie libertine, c'est que les enfans que les Turcs ont de toutes leurs femmes, héritent également des biens de leur pere; avec cette différence seulement, qu'il faut que les enfans des femmes esclaves soient déclarés libres par testament; si le pere ne leur fait pas cette grace, ils suivent la condition de leur mere, & sont à la discrétion de l'aîné de la famille. (*D. J.*) (1)

Mariage. (*Médec. Diete.*) Nous ne prenons ici le *mariage* que dans le point particulier de son exécution physique, de sa consommation, où les deux sexes confondus dans des embrassemens mutuels, goûtent des plaisirs vifs & permis qui sont augmentés & terminés par l'éjaculation réciproque de la semence, cimentés & rendus précieux par la formation d'un enfant.

Ainsi nous n'envisagerons le *mariage* que sous le point de vûe où il est synonyme à *coit*; & nous avons à dessein renvoyé à cet article présent tout ce que nous avions à dire sur cette matiere, parce que le *mariage* regardé comme convention civile, politique, religieuse, est suivant les mœurs, les préjugés, les usages, les lois, la religion reçue, le seul état où le *coit* soit permis, la seule façon d'autoriser & de légitimer cette action naturelle. Ainsi toutes les remarques que nous aurons occasion de faire ici sur le *mariage*, ne regarderoient chez des peuples qui auroient d'autres mœurs, d'autres coutumes, une autre religion, &c. que l'usage du *coit* ou l'acte vénérien. En conséquence nous comprenons le *mariage* dans la classe des choses non naturelles, comme une des parties de la diete ou de la gymnastique. On peut considérer dans le *mariage* ou le *coit* légitime, 1° l'excrétion de la semence, 2° le méchanisme de cette excrétion, 3° les plaisirs qui y sont attachés, 4° enfin,

(1) On ne doit pas s'étonner de ce que la Poligamie soit si fort en usage chez les Turcs, & de ce qu'ils font un si mauvais usage des droits legitimes du mariage puisqu'ils suivent l'Alcoran qui contient une infinité de lois qui approuvent & qui conseillent même le frequent usage de la sensualité & du libertinage le plus déréglé.

C'est très mal à propos, & très injustement que les Turcs s'excusent sur la conduite des marchands chretiens pour s'autoriser à tenir des femmes à gage pour mieux contenter leur sensualité: il pouvoit se faire que la fragilité humaine ait quelquefois porté de ces marchands Chretiens enyvrés du mauvais exemple des Turcs, à suivre cette même coutume scélérate; mais des exemples pareils sont très rares, & loin de les approuver, on les blamera toujours comme contraires aux lois divines & humaines: personne n'ignore l'abus que les Turcs font de la personne de leurs esclaves. Ils sont en cela des fidèles imitateurs de l'impie Mahomet: au surplus cet abus est defendu par la loi Evangelique dont la pureté ne peut se concilier avec les obscenités des Musulmans. (A).

sin, les suites particulieres qu'elle a dans les femmes, savoir, la grossesse & l'accouchement : c'est de l'examen comparé de ces différentes considérations qu'on doit déduire les avantages ou les inconvéniens du *mariage*.

1°. Toute secrétion semble, dans l'ordre de la nature, exiger & indiquer l'excrétion de l'humeur séparée, ainsi l'excrétion de la semence devient, suivant ces mêmes lois, un besoin, & sa retention un état contre nature, souvent cause de maladie, lorsque cette humeur a été extraite, préparée, travaillée par les testicules devenus actifs, & qu'elle a été perfectionnée par son séjour & son accumulation dans les vésicules séminales. Alors les parties-organes de cette excrétion en marquent la nécessité par un accroissement plus prompt, par une demangeaison continuelle, par un feu secret, une ardeur qui les embrase, par des érections fréquentes involontaires. De-là naissent ces desirs violens, mais indéterminés, ces appetit naturel qu'on voudroit satisfaire ; mais quelquefois on n'en connoît pas les moyens, souvent on n'ose pas les employer. Toutes ces sensations inaccoutumées attirent, occupent, absorbent l'esprit, en alterent les fonctions ; plongent le corps dans un état de langueur insupportable, jusqu'à ce qu'instruit par la nature, on ait recours au remede spécifique en se mariant, ou que la pléthore de semence portée à un point excessif, n'en détermine l'excrétion ; mais il arrive quelquefois que, par un séjour trop long elle s'altere, se corrompt, & occasionne des accidens très-fâcheux. Les hommes plus libres, moins retenus, peut-être moins sensibles, sont moins incommodés que les femmes ; il est rare que leur esprit en soit dérangé. Le plus souvent on n'observe dans ceux qui gardent sévérement la continence, que des priapismes, des demangeaisons affreuses, des tumeurs dans les testicules, *&c.* accidens légers que l'évacuation de la semence fait cesser à l'instant

Les filles dans qui les aiguillons sont plus précoces & plus pressans, les passions plus vives, la retenue plus nécessaire, sont bien plus incommodées de la trop longue rétention de la sémence ; & ce qui me paroît encore contribuer à augmenter le nombre & la gravité des symptomes qu'attire la privation du *mariage*, c'est que non-seulement elles desirent l'évacuation de leur semence ; mais en outre la matrice appete avec avidité la semence de l'homme ; & quand ces deux objets ne sont pas remplis, elles tombent dans ce délire chlorétique, également funeste à la santé & à la beauté, biens que le sexe regarde comme les plus précieux ; elles deviennent foibles, languissantes, mélancoliques, *&c.* D'autres fois au contraire, les impressions que la semence trop abondante & trop active fait sur les organes & ensuite sur l'esprit, sont si fortes, qu'elles l'emportent sur la raison. L'appetit vénérien parvenu à ce degré de violence, demande d'être satisfait ; il les jette dans ce délire furieux connu sous le nom de *fureur utérine*. Dès-lors emportées hors d'elles-mêmes, elles perdent de vûe toutes les lois de la pudeur, de la bienséance, cherchent par toutes sortes de moyens à assouvir la violence de leur passion ; elles ne rougissent point d'attaquer les hommes, de les attirer par les postures les plus indécentes & les invitations les plus lascives. Tous les praticiens conviennent que les différens symptomes de vapeurs ou d'affections hystériques qui attaquent les filles ou les veuves, sont une suite de la privation du *mariage*. On peut observer en effet que les femmes, sur-tout bien mariées, en sont ordinairement exemptes ; & que ces maladies sont très-communes dans ces vastes maisons qui renferment un grand nombre de filles qui se sont obligées par devoir & par état de garder leur virginite. Le *mariage* est dans tous ces cas utile, ou même nécessaire pour prévenir tous ces accidens : il peut même, quand ils sont déjà formés, les dissiper ; & c'est souvent le seul secours dont l'efficacité soit assûrée. Tous les martiaux, les fondans, les soporatifs sont ordonnés sans succès à une fille chlorétique. Les Médecins sont souvent obligés de faire marier ces malades, & le succès du remede constate la bonté du conseil. Il en est de même de ces filles qui sont dans les accès d'une fureur utérine ; c'est en vain qu'on les baigne, qu'on les gorge de tisanes nitrées, d'émulsions, leur délire ne peut s'appaiser que par l'excrétion de l'humeur dont l'abondance & l'activité l'ont déterminée. Il est mille occasions ou le coït légitimé par le *mariage* n'est pas possible ; & la religion ne permet pas alors d'imiter l'heureuse témérité de Rolfink, qui ne voyant d'autre ressource pour guérir une fille dangereusement malade, que de procurer l'excrétion de la semence : au défaut d'un mari, il se servit dans ce dessein, d'un moyen artificiel, & la guérit entierement.

Ce moyen ne sera peut-être pas goûté par des censeurs rigides, qui croient qu'il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien. Je laisse aux théologiens à décider, si dans pareils cas, une pollution qui ne seroit nullement déterminée par le libertinage, mais par le besoin pressant, est un crime, ou s'il n'est pas des circonstances, ou de deux maux, il faut éviter le pire. Il paroît assez naturel que dans certains cas extrèmes, on fait céder toute autre considération à celle de rendre la santé. (1)

Il paroît par-là que le *mariage*, simplement considéré comme favorisant & déterminant l'excrétion de la semence, est très-avantageux à l'un & à l'autre sexe. C'est dans cet état seul où la santé peut être la plus complette, & où elle résulte de l'exercice, non-seulement possible, mais actuel de toutes les fonctions. Dans tous les temps, les lois politiques fondées sur celles de la nature, ont encouragé le *mariage*, par des récompenses ou des distinctions accordées à ceux qui en subissoient le joug, & par des punitions ou un deshonneur qu'elles attachoient à ceux qui s'y soustrayoient. La stérilité ou le célibat étoit chez les Juifs une espece d'opprobre ; les célibataires étoient chez les anciens chrétiens, jugés indignes des charges de la magistrature. Les Romains couronnoient ceux qui avoient été mariés plusieurs fois. Et d'un autre côté, les Spartiates, peuples gouvernés par des lois dont la sagesse sera à-jamais célebre, instituerent une fête où ceux qui n'étoient point mariés étoient fouettés par des femmes : & de nos jours, le célibat n'est honoré

(1) Le divin fondateur de la réligion chrétienne enseigne dans son Evangile la vertu angelique de la virginité, qu'il n'est pas donné à tous les hommes de pratiquer toute leur vie : elle est conseillée nommément à ceux de l'un & de l'autre sexe qui se sentent intérieurement inspirés de professer cette vertu sublime ; c'est pourquoi S. Paul enseigne que lorsqu'il s'agit de se determiner sur le choix, & la preference de l'état du celibat. S'l'on sent en soi-même le feu de certaines incendies qui ne peuvent s'éteindre que par l'eau du mariage, il ne faut pas alors hesiter un moment à preferer l'état du mariage à celui du célibat parce que selon la remarque de cet apôtre, il vaut mieux se marier que de bruler, *melius est nubere, quam uri*. Cependant les conseils de la chasteté deviennent des lois de rigueur vis-à-vis des personnes qui ont fait voeu de virginité perpetuelle soit implicitement soit explicitement en se consacrant à Dieu dans l'état ecclesiastique, ou dans la vie claustrale desorte que si ces personnes eprouvoient certains mouvemens, & attaques interieures & violentes contraires à la chasteté, elles doivent se donner bien degarde de s'y arrêter, elles doivent au contraire recourir aussi-tôt à la priére, & au jeune comme étant le vrai remede que le maitre celeste a enseigné, lorsqu'il dit à ses Apôtres que le demon de l'impureté ne peut se chasser que par la priere, & par le jeune. *hoc genus Dæmoniorum non potest ejici nisi in oratione, & jejunio* Cette verité se trouve même dans la bouche des Payens, ils étoient persuadés qu'une abstinence suivie, & reiterée refroidissoit la chaleur des attaques de Venus. *Sine cerere, & Baccho friget Venus.*

Le jeune est caracterisé, & defini par la loi Evangelique, une action si agreable à Dieu qu'il promet d'en accorder la recompense dans le ciel, & il commande que pour reprimer les assauts de la concupiscence rebelle, on reunisse au jeune, la priere, dont l'efficacité est si connue qu'on peut par elle obtenir tout ce qu'on demande à Dieu avec une intention droite & sincere.

Si le cas se donnoit que non obstant les precautions dont on vient de parler les assauts internes de la concupiscence fussent si vifs, & si reiterés dans la personne d'un prêtre, d'un Religieux, ou d'une religieuse que la vie en fut en danger, il faudroit alors preferer la mort à tout autre remede qu'on ne pourroit employer sans enfreindre les vœux de la virginité, de la même maniere qu'on doit donner avec joie sa propre vie, & repandre jusques à la derniere goute de son sang, plutôt que de consentir à perdre la foi, & à renoncer aux verités de l'Evangile Les Saints Peres, & les Theologiens appellent martire non sanglant la mort qu'on reçoit en pareil cas pour conserver la virginité qu'on a une fois vouée à Dieu solemnellement : ils disent que ce genre de martire ne lui est pas moins agreable que celui qu'on souffre par la mort cruelle & sanglante que les ennemis du nom chretien faisoient subir aux premiers chretiens. Les hommes profanes, & les enfans des tenebres, n'entendent pas cette verité, mais s'ils ne peuvent nier que les soldats sont obligés sous peine de mort à s'exposer à toute sorte de dangers, & à la mort même pour defendre le souverain qu'ils servent, comment peuvent ils rejetter le sacrifice que ces ames pures qui independamment de ce qu'elles doivent observer dans la milice chretienne dans laquelle elles sont enrolées par le baptême, se sont volontairement consacrées à Dieu par la susception des ordres sacrés, ou par l'emission des vœux solemnels de Religion, font à Dieu de leur propre vie, plutot que de violer les vœux qu'elles lui ont fait de conserver la virginité, & la continence. On ne repond pas que le mariage, & le celibat sont considerez dans cet article uniquement par rapport à la medecine, & à l'œconomie animale, puisqu'il n'est point de catholique qui ne doive se faire un capital de ne jamais s'écarter de toutes ces reflexions Evangeliques qui corrigent, & qui rectifient les vues purement naturelles, & mechaniques. C'est pour cela que la pollution, ou bien l'excretion de la semence, étant, comme elle est, intrinsequement opposée à la regle de l'équité & de la justice, elle ne se peut pratiquer par qui que ce soit hors de l'état du mariage, quoiqu'il pût par-là sauver sa vie. Personne n'ignore la maxime : *potius mori, quam fœdari*. (A)

noré que parce qu'il est devenu un point de religion. L'on a vû cependant le *mariage* & la fécondité excités & récompensés par des pensions, par des diminutions d'impôts.

Mais comme l'excrétion de semence retenue peut être nuisible, de-même si elle est immodérée, elle devient la source de maladies très-sérieuses. *Voy.* MANUSTUPRATION. Le *mariage* influe à un tel point sur la santé, que s'il est modéré, il contribue beaucoup à la rendre florissante & à l'entretenir. Son entiere privation n'est pas indifférente; & son usage désordonné ou son abus a pareillement ses inconvéniens; il ne peut produire que des mauvais effets, lorsqu'il est célebré à la suite d'une maladie; pendant la convalescence, après des pertes excessives, dans un état d'épuisement. Galien rapporte l'histoire d'un homme, qui commençant à se relever d'une maladie sérieuse coucha avec sa femme, & mourut la même nuit.

Sennert remarque très-judicieusement que le *mariage*, très-salutaire à une chlorétique, lui deviendra pernicieux, s'il y a chez elle un fond de maladie indépendant, s'il y a une lésion considérable dans les visceres. On peut assurer en général que le *mariage* est nuisible, lorsqu'il n'est pas déterminé par l'abondance ou l'activité de l'humeur séminale; c'est ce qui arrive principalement aux vieillards, & aux jeunes gens qui n'ont pas encore atteint l'âge de puberté. Tous les auteurs qui ont écrit sur cette matiere, se sont mis à la torture pour tâcher de déterminer exactement l'âge le plus propre au *mariage*; mais on trouve dans leurs écrits beaucoup de variétés. Les uns fixent ce terme à l'âge de quatorze ans; d'autres, fondés sur quelques exemples rares de personnes qui ont eu des enfans à huit & dix ans, avancent ce terme; il en est qui le reculent jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. Ce désaccord qu'on observe dans ces différentes décisions, vient de la variété qu'il y a réellement dans la chose, car il est très-certain que des personnes sont en état de se marier à un âge où d'autres sont aussi insensibles aux plaisirs de l'amour qu'incapables de les goûter. Le climat, le tempérament, l'éducation même, une idiosyncrasie particuliere, contribuent beaucoup aux différences. D'ailleurs il faut sur-tout dans les hommes, distinguer le tems où la secrétion de la semence commence à se faire, de celui où ils sont propres à soutenir les fatigues du *mariage*; & dans ce cas, la trop de promptitude nuit toujours plus qu'un délai, même poussé trop loin. Dans les premiers tems de la puberté, la semence est encore aqueuse, sans force, & sans activité, d'ailleurs repompée dans le sang, elle contribue à l'éruption des poils, à la force, à la vigueur mâle qui doit caractériser l'homme. Le tems auquel il peut la répandre sans danger & avec succès, n'est point fixé; il n'y a même aucun signe assuré qui le dénote, si ce n'est la cessation de l'accroissement, le bon état des parties de la génération, les érections fréquentes, & les desirs violens. Il ne faut pas confondre ici les desirs ou l'appétit vénérien, qui naissent d'un véritable besoin, qui sont l'effet naturel d'une irritation locale, avec ces cupidités folles, ces passions desordonnées qui proviennent d'une imagination déréglée, d'un libertinage outré qu'on voit souvent dans des jeunes gens, trop instruits avant de sentir, & chez des vieillards qui tâchent de ranimer leurs feux languissans. Le tems de la nubilité est beaucoup mieux marqué dans les femmes: il est pour l'ordinaire plus précoce. L'évacuation menstruelle est le signe ardemment desiré qui désigne leur maturité; & il n'y a point non plus de tems généralement fixé pour cette évacuation. Elle commence plutôt dans les climats chauds, dans les villes, dans les tempéramens vifs, bilieux, &c. que dans les climats froids, à la campagne, & dans les tempéramens mols, pituiteux, &c. Le tems qu'elles durent est à-peu-près le même dans tous les sujets; de façon que celles qui ont commencé à être réglées tard, cessent de même. La cessation du flux menstruel est le signe assuré qui fait connoître que les femmes ne sont plus propres au *mariage*. Les hommes n'en ont d'autres marques que la flaccidité des parties qui en sont les instrumens, & l'extinction des desirs; ce qui arrive ordinairement lorsque le froid de la vieillesse vient glacer les membres, & que le corps desséché commence à décroître; mais la vieillesse vient plus ou moins promptement dans les différens sujets. C'est sans raison que quelques auteurs ont prétendu en déterminer le commencement à cinquante ou soixante ans; on voit tous les jours des personnes épuisées par les débauches, avoir avant cet âge toutes les incommodités d'une vieillesse avancée; tandis que d'autres ayant vécu dans la sobriété, satisfont avec modération à tous leurs besoins, & ne laissent pas d'être jeunes, quoique chargés d'années; ils sont long-tems capables de donner, même dans l'âge qui chez quelques-uns est vieillesse décrépite, des marques incontestables de virilité. Il n'est pas rare de voir des séxagenaires avoir des enfans; il y a même des exemples d'hommes qui sont devenus peres à quatre-vingt-dix & cent ans. Uladisles roi de Pologne fit deux garçons à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Félix Platérus raconte que son grand-pere engendra à cent ans. Hoffman fait mention d'un homme qui à l'âge de cent deux ans a eu un garçon, & deux ans après une fille. Ces faits, quoique possibles qu'ils soient, sont toujours surprenans, & par-là même douteux, d'autant mieux qu'ils ne sont pas susceptibles de tous les genres de preuves, & qu'ils ne sont fondés que sur la fragile vertu d'une femme *mariée* à un vieillard; ils ne peuvent manquer de trouver des incrédules, persuadés que souvent on est entouré d'enfans dont on se croit le pere. Ce qui peut cependant en augmenter la vraissemblance, c'est qu'on a vû des femmes, déja vieilles à l'âge de soixante ans, devenir enceintes & accoucher heureusement.

Ainsi on doit défendre le *mariage* aux hommes qui sont réellement vieux, à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, à ceux en qui elle ne s'est pas manifestée par les signes exposés; il est même plus prudent d'attendre encore quelques années; il est rare qu'avant vingt ans un homme puisse sans danger subir le joug d'un *mariage* continué; & à-moins de maladie, à vingt-cinq ans il peut en soutenir les fatigues prises avec modération. Une fille pourroit être mariée dès l'instant qu'elle a eu ses regles; l'excrétion de la semence qui est très-petite ne l'affoiblit que très peu; mais il y a d'autres considérations tirées de l'état de grossesse & de l'accouchement, qui demandent du délai. Cependant si quelques accidens survenoient dépendans de la privation du *mariage*, il faudroit sans crainte des évenemens l'accorder aussi-tôt; rarement on est incommodé de ce que la nature demande avec empressement. Un medecin sage & prudent peut dans pareils cas trouver des expédiens, & les combiner de façon qu'il n'en résulte que de l'avantage. (1)

II. Le méchanisme de l'excrétion de la semence, c'est-à-dire l'état de constriction, de resserrement, de frissonnement général qui la précede, l'accompagne & la détermine, mérite quelques réflexions particulieres; il est certain que toute la machine concourt à cette évacuation, tout le corps est agité de mouvemens convulsifs; & c'est avec raison que Démocrite a appellé le *mariage* dans le sens que nous le prenons, une épilepsie passagere; il n'est pas douteux que cette concussion universelle ne soit très-propre à ranimer la circulation engourdie, à rétablir une transpiration dérangée, à dissiper certaines affections nerveuses; elle porte principalement sur les nerfs & sur le cerveau. Les medecins observateurs rapportent plusieurs exemples de goutte, d'épilepsie, de passion hystérique, de maux d'estomac habituels, de veilles opiniâtres dissipées par le *mariage*; & nous lisons dans Pline qu'un medecin avoit éprouvé l'efficacité de ce secours dans le traitement & la guérison des fievres quartes; cependant il faut observer que la lassitude & la foiblesse suivent cet exercice, que le sommeil doux & tranquille qui succede, en est souvent l'effet, qu'on a vû quelquefois l'épilepsie passagere de Démocrite continuer & devenir très-réelle. Un homme, au rapport de M. Didier, avoit un violent paroxisme d'épilepsie toutes les fois qu'il remplissoit le devoir conjugal. Cette vive émotion est très funeste à ceux qui ont eu des blessures, qui ont souffert des hémorragies considérables: elle peut faire rouvrir les vaisseaux par lesquels l'hémorragie s'est faite, donner aux plaies un mauvais caractere, occasionner quel-

(1) Le système de défendre le mariage aux hommes qui sont vieux, ne peut, & ne doit être approuvé parce qu'il résulte des exemples rapportés en cet article que les hommes qui sont vieux ne sont pas tout à fait privés de l'espérance de pouvoir engendrer & parce qu'ils peuvent sans aucun danger pour leur vie, faire un usage modéré du mariage. L'union des esprits, & des volontés qui se trouve dans le mariage, & dont on doit faire plus de cas que de celle de la chair, répugne à ce système: l'église exige que les jeunes gens qui veulent se marier, ayent un âge de discrétion, & de solidité, un âge formé, mais elle n'a limité aucun âge pour les vieux. (-4)

quelquefois des métastases dangereuses, &c. Fabrice de Hilden raconte qu'un homme à qui on avoit coupé la main gauche, voulut lorsque la blessure fut presque guérie, prendre avec sa femme les plaisirs autorisés par le *mariage*: celle-ci instruite par le chirurgien, refusa de se prêter aux instances de son mari, qui dans les efforts qu'il fit pour la vaincre, ne laissa pas d'éjaculer: à l'instant la fievre se déclara; il survient des délires, des convulsions, & le malade mourut au quatrieme jour, *Obs. chirurgicales, centurie v. xxv.*

III. Si les plaisirs du *mariage* ont quelqu'inconvénient, c'est d'exciter par cet attrait puissant à en faire un usage immodéré, & à tomber dans les accidens qui suivent une trop grande excrétion de semence; ainsi ces plaisirs sont une des premieres causes des maladies qu'excita l'excès dans le *mariage*; mais ils en sont en même tems l'antidote, & l'on peut assurer que plus les plaisirs sont grands, moins l'abus en est nuisible. Nous avons déja remarqué après Sanctorius, dans un autre article, *voyez* MANUSTUPRATION, que cette joie pure, cette douce consolation de l'esprir qu'entraînent les plaisirs attachés au *mariage*, rétablissent la transpiration du cœur, servent infiniment à diminuer la foiblesse, la langueur qui sans cela suivroient l'excrétion de la semence, & contribuent beaucoup à la prompte réparation des pertes qu'on vient de faire; il n'est pas douteux que les bons effets produits par le *mariage* ne dépendent principalement des plaisirs qu'on y goûte, & du contentement inexprimable d'avoir satisfait une passion, un appétit qui faisoit naître des desirs violens. Est-il possible de concevoir un état plus favorable à l'homme que celui du plaisir? La sérénité est peinte sur son front, la joie brille dans ses yeux, son visage frais & coloré annonce une satisfaction intérieure; tout le corps est agile & dispos, les mouvemens s'exécutent avec prestesse; l'exercice de toutes les fonctions est facile; la transpiration est augmentée; les mouvemens du cœur sont libres & uniformes. Cette situation du corps n'est-elle pas le plus haut degré de la santé? n'a-t-on pas eu raison de regarder dans tous les tems ces plaisirs comme le remede le plus assuré contre la mélancolie? Y a-t-il en effet rien de plus propre à dissiper la tristesse & la misanthropie qui en sont les caracteres; c'est dans cette idée qu'on avoit donné à la courtisanne Neëe le surnom d'*Anticyre*, île célebre par sa fertilité en hellébore, parce qu'elle avoit un secret plus assuré que ce remede fameux, dont l'efficacité avoit été constatée par la guérison radicale de plusieurs mélancoliques.

Les personnes du sexe, plus sensibles aux impressions du plaisir, en ressentent aussi davantage les bons effets. On voit des chlorétiques languissantes, malades, pâles, défigurées, dès qu'elles sont mariées, sortir rapidement de cet état de langueur, acquérir de la santé, des couleurs, de l'embonpoint, prendre un visage fleuri, animé; il y en a même qui naturellement laides, sont devenues après le *mariage* extrèmement jolies. L'hymen fit cette heureuse métamorphose dans la femme d'Ariston, qui suivant ce qu'en raconte Pausanias, surpassoit étant vierge, toutes les filles de Sparte en laideur, & qui dès qu'elle fut femme, devint si belle, qu'elle auroit pû disputer à Hélene le prix de la beauté. Georges Psalmanaazar assure que cette métamorphose est assez ordinaire aux filles de son pays de l'île Formose; les femmes qui ont goûté ces plaisirs en supportent bien plus impatiemment la privation que celles qui ne les connoissent pas par expérience. Saint Jerome & saint Thomas ont avancé gratuitement que les filles se faisant une idée trop avantageuse des plaisirs du *mariage*, les souhaitoient plus ardemment que les veuves. La fausseté de cette assertion est démontrée par une observation fréquente, qui fait voir que les accidens, les symptômes d'hystéricité sont plus multipliés, plus fréquens & plus graves chez les veuves que chez les filles; on pourroit aussi tirer, s'il en étoit besoin, un argument de quelque poids, de la façon dont les unes & les autres se conduisent.

IV. Enfin la grossesse & l'accouchement sont les dernieres choses qu'il y ait à considérer dans le *mariage*; ce sont des suites qui n'ont lieu que chez les femmes; quoique la grossesse soit d'abord annoncée & souvent accompagnée pendant plusieurs mois de beaucoup d'incommodités, il est rare qu'elle soit nuisible; le cas le plus à craindre est celui des maladies aiguës qui peuvent se rencontrer dans ce tems; Hippocrate a décidé mortelles les maladies aiguës qui surviennent aux femmes enceintes, & il est certain qu'elles sont très-dangereuses; mais du reste tous les accidens qui dépendent de l'état même de grossesse, tels que les vomissemens, les dégoûts, les fantaisies, les veilles, &c. se dissipent après quelques mois, ou d'eux-mêmes ou avec une saignée; & quand ils persisteroient jusqu'à l'accouchement, ils n'ont ordinairement aucune mauvaise suite; on peut même avancer que la grossesse est plûtôt avantageuse: les femmes qui paroissent les plus foibles, languissantes, maladives, sont celles souvent qui s'en trouvent mieux; ces langueurs, ces indispositions se dissipent. On voit assez fréquemment des femmes qui sont presque toujours malades, hors le tems de leur grossesse; dès qu'elles sont enceintes, elles reprennent la santé, & rien ne peut l'altérer, ni la suspension de l'évacuation menstruelle, ni le poids incommode de l'enfant; ce qui paroit vérifier, l'axiome reçu chez le peuple que la grossesse purge, & que l'enfant attire les mauvaises humeurs. D'un autre côté, les femmes stériles sont tojours valétudinaires, leur vie n'est qu'un tems d'indispositions. Il y a lieu de penser que le dérangement qui empêche la fécondité, y contribue aussi en quelque chose; il n'en est pas de même de l'accouchement, qui dans l'état le plus naturel, ne laisse pas d'exiger un travail pénible, d'affoiblir considérablement, & qui peut par la moindre cause, devenir laborieux & amener un danger pressant. Les femmes qui ont fait beaucoup d'enfans sont plûtôt vieilles, épuisées; elles ne vivent pas long-tems, & sont assez ordinairement sujettes à beaucoup d'incommodités; ce qui arrive bien plus surement si elles ont commencé trop jeunes à faire des enfans. D'ailleurs les accouchemens sont encore dans ce cas-ci bien plus difficiles, les parties de la génération ne sont pas assez ouvertes, assez souples; elles ne prêtent pas assez aux efforts que l'enfant fait pour sortir; l'accouchement est bien plus laborieux, & les accidens qui le suivent plus graves. Cette seule raison suffit pour déconseiller le *mariage* aux personnes trop jeunes, à celles qui sont trop étroites. Il y a aussi des femmes encore moins propres au *mariage*, chez qui quelque vice de conformation rend l'accouchement extrèmement dangereux, ou même impossible. Telles sont les bossues, qui à cause de la mauvaise structure de la poitrine, ne peuvent pas faire les efforts suffisans pour chasser le fœtus; il n'est pas rare de les voir mourir succombant à ces efforts; il en est de même des phthisiques, qui ont la respiration fort gênée, & peu propre à soutenir & à aider le méchanisme de l'accouchement. Ces personnes risquent non-seulement leur santé & leur vie en contractant le *mariage*, mais encore se mettent dans le cas de donner le jour à des malheureuses créatures, à qui elles transmettent leurs mauvaises dispositions, & à qui elles préparent par-là une vie des plus desagréables. Il arrive quelquefois que des femmes dont la matrice est mal conformée, deviennent enceintes; mais quand le terme de l'accouchement est venu, le fœtus ne trouve point d'issue, l'orifice de la matrice est de travers, tourné en arriere, de côté; il ne répond point au conduit & à l'ouverture du vagin, ou bien il est entierement fermé par quelque cicatrice ou par quelque indisposition naturelle. Il faut pour lors en venir à l'opération césarienne, cruelle ressource, mais indispensable, & préférable à l'expédient surement mortel de laisser le fœtus dans la matrice, *verta desperationi potior est incerta salus:* d'ailleurs on peut espérer de sauver l'enfant, & la vie de la mere qui éprouve cette opération, n'est pas entierement désespérée; autrement on abandonne la mere & l'enfant à une mort inévitable. Lorsque ces vices de conformation sont connus, ils doivent être des motifs assez pressans pour empêcher les femmes de se marier; ce n'est ni dans l'excrétion de la semence, ni dans la grossesse qu'est le danger; mais il est assuré à l'accouchement. Ainsi le *mariage* peut être très-salutaire à certains égards, & nuisible considéré dans d'autres; on voit par-là de quelle importance il est d'en bien examiner & d'en comparer l'action, les effets & les suites dans les différens sujets pour en tirer des regles de conduite avantageuses. Il nous paroît inutile de chercher dans l'état de nourrice de nouvelles considérations, quoique l'allaitement de l'enfant paroisse exigé par la tendresse maternelle, conseillé par la nature, indiqué par la secrétion du lait, par les risques qu'on court à le dissiper, & la fievre qui s'excite pour le faire perdre: c'est une chose dont on peut se dispenser, & nous voyons tous les jours les personnes riches se soustraire à ce devoir, moins par la crainte d'altérer leur santé, que dans la vue d'éviter les peines, les embarras, les veilles, que l'état de nourrice occasionne surement. On croit assez communément que les personnes délicates, qui ont la poitrine foible, ne peuvent pas nourrir sans s'incommoder; c'est une regle assez reçue chez le peuple, que l'allaitement use, épuise, qu'il desseche la poitrine; on peut assurer que de toutes les excrétions, c'est celle du lait qui affoiblit le

moins

mois. Cette humeur préparée ſans dépenſe, preſque point animaliſée, peut être répandue même en très-grande quantité, ſans que le corps s'en reſſente aucunement; & cela eſt ſur-tout vrai pendant la premiere année qui ſe paſſe après l'accouchement. Lorſque le lait devient vieux, il eſt plus lymphatique, moins propre aux enfans nouveau-nés, ſon excrétion eſt plus forcée, & par conſéquent plus ſenſible dans la machine. Je ſuis très-perſuadé que des femmes qui continuent par l'apât du gain, trop longtems, le métier de nourrice, riſquent beaucoup de s'incommoder, & nuiſent conſidérablement aux enfans qu'elles allaitent; mais ce qui prouve encore mieux que l'état de nourrice contenu dans les juſtes bornes, n'a pour l'ordinaire aucun inconvénient, aucune ſuite facheuſe, & qu'il eſt plûtôt ſalutaire, c'eſt qu'on voit preſque toujours les nourrices fraiches, bien portantes, ayant très-bon appétit, & jouiſſant de beaucoup d'embonpoint; mais quand même il ſeroit vrai que l'allaitement pût altérer la ſanté, il ne pourroit pas être un motif ſuffiſant pour empêcher un *mariage*, d'ailleurs ſalutaire, par la ſeule raiſon que les femmes n'y ſont pas indiſpenſablement aſſervies. (*m*)

Mariage, (*Soierie.*) il ſe dit de deux fils tordus enſemble qui faiſoient foraire.

MARIAME ou MARIAMME, ſelon Arrien, & *Marriammia* par Etienne le géographe, (*Géog. anc.*) ville ancienne de Phénicie dans la Caſſiolide, ſelon Ptolomée, *l. V. c. xv.* elle a été épiſcopale. Pline en appelle les habitans *Marriammitani*.

MARIANA, (*Géog.*) ville & colonie romaine de l'île de Corſe, ainſi nommée de la colonie que Marius y mena, comme Seneque & Pline nous l'apprennent. On voit encore les ruines de cette ville, qui portent toujours ſon nom. Elles ſont dans la partie ſeptentrionale de l'île, à trois milles de ſa côte orientale.

MARIANDYNIENS, *Mariandyni* (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Aſie dans la Bithynie; ils habitoient aux environs d'Héraclée, entre la Bithynie & la Paphlagonie, & donnoient le nom au golfe où tombe le fleuve Sangar. Ce furent eux qui adopterent les premiers, & communiquerent le culte d'Adonis à toute l'Aſie mineure.

MARIANES, (les îles) *autrement* les îles DAS VELAS, les îles des LARRONS, (*Géog.*) îles de l'Océan oriental, à l'extrémité occidentale de la mer du Sud. Elles occupent un eſpace d'environ cent lieues, depuis Guan, qui eſt la plus grande & la plus méridionale de ces îles, juſqu'à Urac, qui eſt la plus proche du tropique. Magellan les découvrit en 1521, & Michel Lopez de Legaſpi fit la cérémonie d'en prendre poſſeſſion en 1565, au nom de Philippe II. roi d'Eſpagne. Enfin en 1677 les Eſpagnols, à la ſollicitation des Jéſuites, ſubjuguerent réellement ces îles, dont le P. de Gobien a fait l'hiſtoire à ſa maniere. Elles étoient fort peuplées avant l'arrivée des Eſpagnols; on dit que Guan, Rota, & Tinian, qui ſont les trois principales îles *Marianes*, contenoient plus de cinquante mille habitans. Depuis ce tems-là Tinian eſt totalement dépeuplée, & on n'a laiſſé que deux ou trois cens Indiens à Rota pour cultiver le riz néceſſaire à nourrir les habitans de Guan; enſorte qu'il n'y a proprement que cette derniere île qu'on puiſſe dire habitée, & qui toute entiere, contient à peine quatre mille ames en trente lieues de circuit. On peut en croire le lord Anſon, qui y étoit en 1746.

Cependant les montagnes des *îles Marianes*, chargées d'arbres preſque toujours verds, & entrecoupées de ruiſſeaux qui tombent dans les plaines, rendent ce pays agréable. Ses inſulaires ſont d'une grande taille, d'une épaiſſe & forte corpulence, avec un teint baſané, mais d'un brun plus clair que celui des habitans des Philippines. Ils ont la plûpart des cheveux crépus, le nez & les levres groſſes. Les hommes ſont tout nuds, & les femmes preſqu'entierement. Ils ſont idolâtres, ſuperſtitieux, ſans temples, ſans autels, & vivent dans une indépendance abſolue.

On compte douze ou quatorze *îles Marianes* ſituées du 14 au 20 degré de *latit.* ſeptent. Le P. Morales, jéſuite, en a évalué la poſition ſeulement par eſtime; mais *voyez* la carte de la partie ſeptentrionale de l'Océan pacifique, que l'amiral Anſon a jointe à ſon voyage.

MARIANUM, promontorium (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Corſe, ſelon Ptolomée, *l. III. c. ij.* qui le place à l'extrémité de la côte occidentale, en tirant vers le midi. Ce promontoire s'appelle à préſent, *il Capo di caſa Barbarita*.

MARIANUS, mons (*Géog. anc.*) montagne d'Eſpagne que Ptolomée, *l. II. c. iv.* place dans la Bétique. On convient que ce ſont les montagnes de Sierra-Morena. On lit *Arians* au lieu de *Mariani* dans quelques exemplaires de Pline. Le manuſcrit de la bibliotheque royale écrit *Harens montes*; le nom moderne *las Arenas Gordas*, qu'on donne au pays, approche fort de celui du manuſcrit.

MARICA, (*Mythol.*) déeſſe de Minturne. Il en eſt parlé dans le ſeptieme livre de l'Enéide:

Et Nymphâ genitum Laurente Marica.

Servius dit ſur ce paſſage: *eſt autem* Marica, *Dea littoris Minturnenſium, juxta Lirim fluvium*. Elle avoit un bois ſacré qui menoit de Minturne à la mer. On prétend que *Marica* eſt la même que Circé, parce qu'à l'égard de ſon bois ſacré, on obſervoit la loi de ne laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré, idée qu'on prit en faveur de Circé, pour compatir à la douleur de cette déeſſe au ſujet de l'abandon d'Ulyſſe.

Marica Sylva, (*Géog. anc.*) bois ou forêt d'Italie, dans la Campanie, ſur le chemin de *Sueſſa Aurunca*. Cette forêt étoit dans le voiſinage de la ville de Minturne, vers l'embouchure du fleuve Liris.

Tite-Live appelle cette forêt, *Maricæ lucus*, bois ſacré de *Marica*, parce qu'on lui portoit une vénération ſinguliere, & qu'on obſervoit ſur-tout avec ſoin, de n'en laiſſer rien ſortir de tout ce qui y étoit entré. On juge de cet uſage, que la nymphe *Marica*, qui préſidoit à ce bois, étoit la même que Circé; & la coutume de ne laiſſer rien ſortir de ſon bois, s'étoit ſans doute établie, pour compâtir à la douleur qu'éprouva cette déeſſe, de la déſertion d'Ulyſſe. D'ailleurs, Lactance nous dit poſitivement que Circé fut appellée *Marica* après ſa mort. Ainſi c'eſt de Circé qu'il faut entendre ce vers du VII. livre de l'Enéide:

Hunc fauno & nymphâ genitum laurente Maricâ *Accepimus*.

Il y avoit auprès de ſon bois un marais, nommé par Plutarque *Maryca paludes*. C'eſt dans ce marais que Marius vint ſe cacher, pour éviter les gens de Sylla qui le pourſuivoient. Il étoit alors âgé de plus de 70 ans, & paſſa toute la nuit enſeveli dans la bourbe. A peine en ſortoit-il au point du jour, pour gagner les bords de la mer, & pour s'embarquer, qu'il fut reconnu par des habitans de Minturne, & mené par eux en priſon dans leur ville, la corde au cou, tout nud & tout couvert de fange. Lui, Marius, ainſi conduit! Oui, Marius lui-même, qui avoit été ſix fois conſul, & qui quelques années auparavant s'étoit vû le maître d'une partie du monde. Exemple mémorable de l'inſtabilité des grandeurs humaines! Nous verrons la ſuite non moins ſingulière de cet événement, à l'article Minturne. (*D. J.*)

MARICHS, ou *Meriſch*, (*Géog.*) riviere de la Tranſylvanie. Elle a ſa ſource dans des montagnes au nord de cette province, court du nord au ſud, enſuite de l'eſt à l'oueſt, & ſe décharge dans la Toyſſe auprès de Seyedin. Cette riviere eſt le *Mariſus* de Strabon, le *Marus* de Tacite, & le *Maris* d'Hérodote. Dans la ſuite on lui donna le nom de *Mariſius*, & les Hongrois l'appellent à préſent *Maros*. (*D. J.*)

MARICI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, qui, ſelon Pline, bâtirent la ville de *Ticinum*. Merula prétend qu'ils avoient leur demeure aux environs d'Alexandrie de la Paille. (*D. J.*)

MARIDUNUM, (*Géog. anc*) ville de l'île d'Albion, que Ptolomée donne aux Démetes: c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Maridunum*. On croit que c'eſt aujourd'hui *Caermarthen*. (*D. J.*)

MARIE, *Chevaliers de ſainte Marie*, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom de pluſieurs ordres de chevalerie, comme *Sainte-Marie* du Chardon. *Voyez* Chardon. *Sainte Marie* de la Conception. *Voyez* Conception. *Sainte Marie* de l'Elephant. *Voyez* Elephant. *Sainte Marie* & Jeſus, *ſainte Marie* de Lorette, *ſainte Marie* de Mont-Carmel. *Voyez* Carmel. *Sainte Marie* de Teutonique. *Voyez* Teutonique. &c.

Marie *aux Mines, ſainte*, ou Markirck, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Alſace. La riviere de Lebel la partage en deux. Elle a pris ſon nom de quelques pauvres mines d'argent, qu'on a cru admirables. *Long.* 25. 2. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

Marie, Sainte (*Géogr.*) ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur la Guadalété, à 4 lieues N. E. de Cadix, 4 S. O. de Xérés de la Frontera. *Long.* 12. 2. *lat.* 36. 35. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans l'Audience de Panama. Elle fut bâtie par les Espagnols lorsqu'ils eurent découvert les riches mines d'or qu'elle a dans son voisinage. Les Anglois la prirent quelque tems après. Elle est au fond du golfe de saint-Michel, à l'embouchure de la riviere de sainte-Marie, qui est navigable, & la plus large de celles qui se jettent dans ce golfe. *Long.* 299. 5. *lat.* 7. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la province de Mariland, sur la riviere de saint-Georges. Elle appartient aux Anglois, & est la demeure des principaux officiers de ce canton. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géog.*) île de l'Océan, aux environs de l'Afrique, à 5 milles de Madagascar. On lui donne 18 lieues de long sur 2 de large. Son terroir fertile est semé de riz, est coupé de petites rivieres, & bordé de rochers. Il y pleut presque toujours. On trouve sur ses côtes du corail & de l'ambre gris. Elle n'est habitée que par 4 ou 500 negres. *Long.* 63. *lat. mérid.* 16. 30. (*D. J.*)

MARIE, SAINTE (*Géogr.*) petite île d'Angleterre, la principale des Sorlingues, avec un bon havre. Elle a 3 lieues de tour. *Long.* 12. 25. *lat.* 50. 2. (*D. J.*)

MARIES, s. f. (*Hist. mod.*) fêtes ou réjouissances publiques qu'on faisoit autrefois à Vénise, & dont on tire l'origine de ce qu'autrefois les Istriens ennemis des Vénitiens, dans une course qu'ils firent sur les terres de ceux-ci, étant entrés dans l'église de Castello, en enleverent des filles assemblées pour quelque mariage, que les Vénitiens retirerent de leurs mains après un sanglant combat. En mémoire de cette action, qui s'étoit passée au mois de Février, les Vénitiens instituerent dans leur ville la fête dont il s'agit. On l'y célébroit tous les ans le 2 de Février, & cet usage a subsisté trois cens ans. Douze jeunes filles des plus belles, magnifiquement parées, accompagnées d'un jeune homme qui réprésentoit un ange, couroient par toute la ville en dansant ; mais les abus qui s'introduisirent dans cette cérémonie, le firent supprimer. On en conserva seulement quelques traces dans la procession que le doge & les sénateurs font tous les ans à pareil jour, en se rendant en troupe à l'église de Notre-Dame. Jean-Baptiste Egnat. *exempl. illust. virg.*

MARIÉE, RIME (*Poës. franç.*) on appelle en termes de poésie françoise, des *rimes mariées*, celles qui ne sont point séparées les unes des autres, dont les deux masculines se suivent immédiatement, & les deux féminines de même, telles qu'on les voit dans les élégies & le poëme épique. Corneille dit dans son examen de l'Andromede, qu'il se glisse plus d'autres vers en prose, que de ceux dont les *rimes* sont toujours *mariés*. Je ne sai si Corneille ne se trompe pas dans son jugement : quoi qu'il en soit, les *rimes mariées* s'appellent autrement des *rimes plates*. (*D. J.*)

MARIÉE, ou JEU DE LA GUIMBARDE, le nom que porte ce jeu marque assez l'enjouement & les divertissements qu'il procure. Le mot de *guimbarde* ne signifie autre chose qu'une danse fort amusante, & remplie de postures fort plaisantes. On appelle encore ce jeu *la mariée*, parce qu'il y a un mariage qui en fait l'avantage principal. On peut jouer à ce jeu depuis cinq jusqu'à huit personnes & même neuf. Si l'on est huit ou neuf, l'on prendra un jeu de cartes entier ; mais si l'on est que cinq ou six, l'on ôtera jusqu'aux six ou sept, pourvu qu'il reste assez de cartes pour faire un talon de quelque grosseur. Quand on a pris des jettons à un nombre & d'une couleur fixés par les joueurs, l'on a cinq petites boîtes quarrées, dont l'une sert pour la *guimbarde*, l'autre pour le roi, l'autre pour le fou, le quatrieme pour le mariage, & la cinquieme. *Voyez* chacun de ces termes à leur article. Chacun ayant mis un jetton dans chaque boîte, celui qui doit faire, bat, & donne à couper les cartes à l'ordinaire, puis en distribue cinq aux joueurs par trois & deux, & tourne la premiere du talon qui est la triomphe. Après qu'on a reçu ses cinq cartes & qu'on connoît la triomphe chacun voit dans son jeu s'il n'a pas l'une des cartes dont nous avons parlé ci-dessus ; s'il a tous ces avantages à la fois, ce qui peut arriver, il tireroit pour ses cœurs, supposé que son point fût le plus haut, la boîte qui lui est dûe, pour le roi, pour la dame & pour le valet, leurs boîtes, & l'autre pour le mariage ; mais s'il n'avoit que quelques-uns de ces jeux, il tireroit ce qui est dû à ceux qu'il auroit, observant d'abaisser son jeu avant que de rien tirer.

Le premier qui est à jouer commence par telle carte de son jeu qu'il juge à propos ; le reste se fait comme à la triomphe, chacun jouant pour soi, & tirant aux mains autant qu'il est possible, afin de gagner le fonds.

Outre le mariage de la *guimbarde*, il y en a encore d'autres qui se font, ou lorsque la dame de quelque couleur que ce soit, tombe sur le roi de cette couleur, ou lorsqu'ils sont tous deux rassemblés dans la même main. Celui qui a un mariage assemblé en jouant les cartes, gagne un jetton sur chaque joueur, excepté de celui qui a jetté la dame ; mais quand le mariage se trouve tout fait dans la main, sans qu'il ait été besoin de jouer, personne n'est dispensé de payer le jetton dû au gagnant : si ce mariage se gagne par triomphe ; c'est-à dire, si le roi, la dame d'une même couleur sont coupés avec de la triomphe, il n'y a que les deux joueurs qui ont jetté le roi & la dame qui payent chacun un jetton à celui qui les a coupés.

Il n'est pas permis d'employer ni la *guimbarde*, ni le roi, ni son fou à couper un mariage.

Qui a le grand mariage, c'est-à-dire, la dame & le roi de cœur en main, tire un jetton de chacun en jouant les cartes, outre les boîtes qui leur sont dûes séparément, comme premieres triomphes & comme mariage ; mais quand le roi est levé par la *guimbarde*, on ne leur en donne qu'un, non plus que pour le fou, qui se paye au contraire lui, lorsque le roi ou la *guimbarde* l'ont pris sur le jeu. Les mariages ne se font en jouant, que lorsque le roi & la dame de même couleur tombent immédiatement l'un après l'autre, autrement le mariage ne vaut pas. Mais celui qui a la dame d'un roi joué, ne peut la retenir sous peine de payer à chaque joueur un jetton, pour avoir rompu le mariage. Celui qui renonce doit le même droit aux joueurs, ainsi que celui qui pouvant forcer ou couper une carte jouée, ne le fait pas. Celui qui donne mal est condamné à payer un jetton à chacun, & à refaire. Si le jeu est faux, le coup n'est bon que lorsqu'il est achevé. Les précédens passent comme tels. Il n'est pas permis de jouer à la *guimbarde* avant son tour, sous peine d'un jetton d'amende pour chaque joueur.

MARIEN, (*Géogr.*) c'étoit un des cinq royaumes qui composoient l'île Hispaniola, lorsque Christophe Colomb la découvrit. (*D. J.*)

MARIENBERG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Misnie, au cercle d'Ertzbourg, près d'Anneberg. Les mines d'argent qui sont dans le voisinage ont été cause de sa fondation, par Henri, duc de Saxe, en 1519. Elle est entre des montagnes, à 10 lieues de Dresde, & appartient à l'électeur de Saxe. *Longit.* 31. 27. *lat.* 51. 10. (*D. J.*)

MARIENBOURG, (*Géogr.*) petite ville démentelée des pays-bas françois, dans le Hainault, au pays d'entre Sambre & Meuse. Elle avoit été bâtie en 1542 par Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-quint. Elle est à 4 lieues de Rocroy. *Long.* 22. 5. *lat.* 50. 4. (*D. J.*)

MARIENBURG, (*Géogr.*) ancienne & forte ville de la Pologne, dans la Prusse royale, capitale du Palatinat de même nom, avec un château. Elle a été bâtie par les chevaliers de l'ordre Teutonique. Les Suédois la prirent en 1616 ; mais elle revint par la paix à la Pologne. Elle est sur un bras de la Vistule, appellé *Nogat*, à 4 lieues S. O. d'Elbing, 6 S. E. de Dantzick. *Long.* 37. 10. *lat.* 54. 6. (*D. J.*)

MARIEN-GROSCHEN, (*Comm.*) monnoie d'argent qui a cours dans le pays de Brunswick & de Lunebourg, qui fait la trente-sixieme partie d'un écu d'Empire, c'est-à-dire environ deux sous monnoie de France.

MARIENSTADT, en latin *Marisfadium*, (*Géogr.*) petite ville de Suede, dans la Westrogothie, sur le lac Wener, à 14 lieues S. E. de Carlestadt, 65 S. O. de Stockholm. *Long.* 32. *lat.* 58. 38.

MARIENTHAL ou MERGENTHEIM, (*Géogr.*) petite ville en Franconie, où elle fait la résidence du grand-maître de l'ordre Teutonique. L'armée de M. de Turenne y fut battue en 1645. Elle est sur le Tauber, à 6. lieues S. O. de Wurtsbourg, 9 N. de Hall. *Long.* 27. 24. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

MARIENWERDER, (*Géog.*) ville du royaume de Prusse au cercle de Hockerland, dans la partie occidentale de la Poméranie, au confluent du Nagot & de la Liebe. *Long.* 37. 10. *lat.* 53. 42. (*D. J.*)

MARI-GALANTE, s. f. (*Géog.*) île de l'Amérique, appartenant à la France ; elle est située au vent de celles des Saintes, à 18 lieues au nord de la Martinique, & à 3 ou 4 de la pointe des salines de la grande terre de la Guadeloupe. Cette île est presque ronde & peut avoir 18 lieues de tour ; ses bords sont fort escar-

pés

pét dans certaines parties, mais les montagnes qui couvrent l'intérieur du pays ſont moins hautes que celles des hautes îles, la terre y produit du ſucre, du caffé, beaucoup de coton & quantité de mays & de légumes, elle n'eſt pas bien pourvûe de rivieres; à cela près cette île eſt très-agréable.

MARIGNAN, (*Géogr.*) *Melignanum*, petite ville d'Italie, au duché de Milan, remarquable par la victoire que François I. remporta aux environs de cette place en 1515. ſur le duc de Milan & les Suiſſes réunis. *Marignan* eſt ſur le Lambro, à 4 lieues S. E. de Milan, 5 N. E. de Pavie, 5 N. O. de Lodi *Long.* 26. 45. *lat.* 45. 20. (*D. J.*)

MARIGOT, ſ. m. (*Terme de relation.*) Ce mot ſignifie en général dans les îles de l'Amérique, un lieu où les eaux de pluie s'aſſemblent & ſe conſervent. (*D. J.*)

MARILAND, (*Géog.*) province de l'Amérique ſeptentrionale, bornée au ſud par la Virginie, E. par l'Océan Atlantique, N. par la nouvelle Angleterre & la nouvelle Yorck, O. par la riviere de Patowmeck.

Le golphe de Choſepeak qui eſt navigable 70 lieues, & par où les vaiſſeaux entrent en Virginie & *Mariland*, traverſent cette derniere province par le milieu, le terroir en eſt très-fertile, on y cultive beaucoup de tabac qui eſt d'un grand débit en Europe. On y trouve les mêmes animaux, oiſeaux, poiſſons, fruits, plantes, racines & gommes, qu'en Virginie.

Les naturels du pays ont le teint baſané, les cheveux noirs, plats & pendans. Ils ſont partagés en tribus, indépendantes les unes des autres. Ce que les Anglois poſſedent eſt diviſé en dix cantons, & comme ils ont accordé la liberté de religion à tous les chrétiens qui voudroient s'aller établir à *Mariland*, ils ont fait en peu de tems de nombreuſes recrues, & des commencemens de villes avantageuſement ſituées pour le commerce. On nomme *Sainte-Marie*, le lieu le plus conſidérable & la réſidence du gouverneur.

MARILAND eſt ſitué, entre le 37ᵉ degré 50. minutes & le 40 de *lat.* ſeptentrionale. Les chaleurs y ſont modérées, tant par les vents, que par les pluies, & l'hiver y eſt peu durable. (*D. J.*)

MARIN, SEL. *Voyez* MARIN, *acide.* (*Chimie.*) *Voyez* SEL MARIN.

MARIN, *acide*, (*Chimie.*) *Voyez* à l'*article* SEL MARIN.

MARIN, adj. (*Marine*) ſe dit d'un homme qui va ſur mer, & qui eſt attaché au ſervice de la marine.

MARINS, CORPS, (*Hiſt. nat. Minéralogie*) nom que l'on donne dans l'hiſtoire naturelle aux coquilles, coraux ou lithophytes, aux poiſſons, &c. que l'on trouve enfouis & pétrifiés dans le ſein de la terre. *Voyez* l'*article* FOSSILES.

MARINADE, ſ. f. (*Cuiſine*) c'eſt une ſaumure, ou une ſauce, compoſée ordinairement de ſel, de vinaigre, &c. où l'on ajoute quelquefois un peu d'épices; elle ſert à aſſaiſonner & à conſerver les mets, les fruits, &c.

On prend auſſi ce mot ſubſtantivement pour un fruit, une racine, une feuille, ou toute autre matiere végétale que l'on a préparés dans une *marinade* pour s'en ſervir comme d'une ſauce, &c. *Voyez* SALADE.

On marine avec de l'huile & du vinaigre mêlés enſemble, des artichaux, des mouſſerons eſpece de champignons, des fruits d'épine-vinette, des aſperges, des féves, &c. des boutons de genêt, des capres & des olives. *Voyez* CAPRES, &c.

MARINAI, (*Géog.*) ou MARINARI ou PLANINA, montagne de la Turquie en Europe, à l'orient de l'Albanie, au midi de la Servie & de la Bulgarie, & au nord de la Macédoine: les anciens l'appelloient *craton* ou *ſcardus*. Le Drin, la Morave & le Vardat qui eſt l'Aecius des anciens, y prennent leur ſource. (*D. J.*)

MARINE, ſ. f. (*Marine.*) On entend par ce mot tout ce qui a rapport au ſervice de la mer, ſoit pour la navigation, la conſtruction des vaiſſeaux, & le commerce maritime; ſoit par rapport aux corps des officiers militaires, & ceux employés pour le ſervice des ports, arſenaux & armées navales: ainſi cet article renvoie à une infinité d'autres qui regardent les différentes parties de la *marine*.

L'hiſtoire de la *marine* eſt encore un renvoi de cet article, mais qui jetteroit trop loin; il ſuffit d'indiquer ici quelques livres qui peuvent donner des connoiſſances ſur cette hiſtoire, tels que l'*Hiſtoire générale de la marine*; *Hiſtoire navale d'Angleterre*, de Lediard; *Hiſtoire de la navigation & du commerce des anciens*, par M. Huet; *Diſſertation concernant la navigation des anciens*, du chevalier Arbuthnot; *Hydrographie*, du P. Fournier; *De re navali*, Laz. Baïf; *De militia navali veterum*, Joannis Cheferi; *Orbis maritimi hiſtoria generalis*, C. B. Manſalh, &c.

La *marine* fut preſque oubliée en France après la mort de Charlemagne: depuis ce regne, les ſeigneurs particuliers avoient leurs amiraux, nommés *patrimoniaux*. Elle commença à renaître ſous S. Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'amiral. La guerre avec l'Angleterre rendit la *marine* plus conſidérable ſous Charles V. par les ſoins de ſon amiral, Jean de Vienne. Les regnes ſuivans laiſſerent la *marine* dans l'oubli, ainſi que le commerce, dont il n'étoit ſeulement pas queſtion; mais l'un & l'autre reparurent ſous le miniſtere du cardinal de Richelieu, & ont été portées beaucoup plus loin par M. Colbert ſous le regne de Louis XIV.

Il y auroit beaucoup de choſes à faire pour la perfection de notre *marine*; l'objet eſt important, & nous avons penſé qu'on liroit ici avec plaiſir un extrait d'un petit ouvrage fort ſolide & fort rare, intitulé *Réflexions d'un citoyen ſur la marine*. Cet ouvrage eſt d'un habitant de Dieppe, fils d'un libraire. Cet enfant, dégoûté du métier de ſon pere, s'eſt fait corſaire, a ſervi ſur des vaiſſeaux de roi, a commandé des bâtimens qui lui appartenoient, & parle ici d'une choſe qu'il ſait ou qu'il doit ſavoir. Condamné au repos par les pertes qu'il a faites dans cette derniere guerre, il s'eſt mis à écrire ſes réflexions & à les imprimer. Il a préſenté ſon ouvrage au miniſtre qui a approuvé ſes vûes: l'édition en a été ſupprimée, & cet extrait eſt fait ſur un des trois exemplaires qui exiſtent.

Il n'y a point, à proprement parler, de guerre maritime défenſive.

Dans les tems de guerre, il faut que les bâtimens ſoient tous armés offenſivement.

Sur les mers, on ſe cherche ſans ſe trouver, on ſe trouve ſans ſe chercher. L'audace, la ruſe & le haſard décident des ſuccès.

Se contenter de couvrir ſes poſſeſſions, & n'armer qu'à cet effet, c'eſt préciſément jouer avec le haſard de perdre, ſans avoir jamais celui de gagner.

De la cauſe des maladies ſur les vaiſſeaux, & des moyens d'y remédier. On attribue aſſez légerement les maladies des équipages, au climat & aux mauvais vivres.

J'ai ſervi, dit l'auteur, ſous M. le duc d'Anville, dans ſon expédition ſur les côtes d'Acadie, notre équipage étoit compoſé de ſix cens hommes.

Après un ſéjour d'un mois dans la baie de *Chibouctou*, aujourd'hui *Hallifax*, à peine reſtoit-il aſſez de monde pour manœuvrer, nous n'étions plus que deux cens en arrivant à Lorient. Ce ne fut point l'influence du climat qui cauſa ce ravage, car il n'y eut aucune proportion entre le nombre des officiers malades & celui des matelots. Les vivres n'y contribuerent point; car il ne mourut preſque perſonne à bord des vaiſſeaux marchands, approviſionnés de la même maniere que les vaiſſeaux de roi.

D'où naît la différence?

1. Du peu de ſoin qu'on a des équipages à bord des vaiſſeaux de guerre.

2. Du peu d'aiſance forcé par la quantité des domeſtiques, proviſions & beſtiaux, embarqués pour la commodité de l'état major.

3. De la malpropreté d'entre les ponts, dont on n'ouvre preſque jamais les ſabords, malgré l'air infecté par les beſtiaux, & reſpiré par ceux que leur triſte ſort y renferme.

Sans les ſoins de l'officier, le ſoldat périroit de miſere. Sans ces ſoins, le matelot, eſt encore plus malheureux: il reçoit dans les ports ſes avances, qu'il diſſipe. Il s'embarque preſque nud, la punition ſuit de près la faute; mais il n'y a pas de remede.

Point de facilité de pourvoir aux beſoins, on n'endure pas ſans ſuite fâcheuſe, le froid & la miſere. Le ſcorbut naît, & ſe répand dans tout l'équipage.

Il faut donc embarquer des hardes, pour en fournir au matelot. L'écrivain, perſonnage oiſif, fera note de ce qui lui ſera délivré, pour être retenu ſur ſes gages au déſarmement.

Il faut au matelot la petite perruque de peau d'agneau, la veſte un peu ample, le petit buſte en ſoubre-veſte, & le manteau à la turque avec le capuchon.

Un matelot bien équipé néglige de changer de linge & d'habit, ſe couche mouillé au ſortir du quart, & gagne par ſa pareſſe le ſcorbut, comme un autre par manque de vêtement.

Dans la *marine* françoise, le matelot appartient uniquement à l'état. S'il meurt, il est remplacé sans qu'il en coute à l'officier; pourquoi celui-ci veillera-t-il à sa conservation?

Faites des réglemens, tant qu'il vous plaira; le seul bon, c'est celui que liera l'officier par son intérêt, faites donc des soldats matelots. Qu'un matelot ne puisse périr sans qu'il en coute un homme à l'officier de *marine*.

On a trois cens mille hommes de troupes de terre. Il faut trente mille matelots; mais il les faut enrégimentés. Qu'ils soient répandus dans la Bretagne, la Provence & le pays d'Aunis, & qu'en un clin d'œil ils puissent être rassemblés.

Que les compagnies soient recrutées, ou de matelots ou de novices.

Sur une compagnie de cent hommes, il faudroit en ordonner vingt-cinq qui n'eussent point navigué.

Comme ils travailleront dans les ports aux armemens, désarmemens & entretiens des navires, il leur faut une forte paye.

Qu'il y ait des sergens, gens expérimentés dans la manœuvre.

Que ces sergens représentent à bord les officiers-mariniers.

Qu'ils ayent inspection & sur le devoir & sur l'entretien, comme il se pratique dans les troupes de terre.

Que les capitaines gardent leurs compagnies, tant qu'ils ne seront que lieutenans de vaisseaux

Le soldat de *marine* est un peu mieux que le matelot, on s'apperçoit qu'il est protegé; mais il est encore mal. Pourquoi? C'est que l'officier convaincu qu'on lui retirera la compagnie, pour peu qu'il avance, il s'y regarde comme étranger. Il n'y voit qu'un moyen d'augmenter sa paye, il fait bien qu'en quelque mauvais état qu'elle soit, son confrere la recevra sans discuter.

Qu'on débute par créer cinq ou six régimens, comme je les propose, & l'on verra l'effet de l'intérêt personnel.

S'il est difficile de charger à ce point les usages, je demande seulement que les commissaires des classes fassent des escouades de huit hommes.

Que ces hommes soient commandés par un officier-marinier.

Que cet officier visite les hardes avant le départ.

Qu'en campagne cette troupe ait ses hamacs tendus l'un à côté de l'autre.

Qu'elle soit tenue proprement; qu'on rase ceux qui auront de la vermine; qu'on fasse changer les hardes, quand elles seront mouillées; qu'on les oblige à les mettre au sec; qu'on leur donne du linge une fois la semaine; que le linge sale soit lavé; qu'on fasse des revûes; qu'on punisse les nonchalans; qu'au retour, les escouades soient visitées par le commissaire des classes, que le commissaire rende compte au secrétaire d'état, *&c.*

Après l'expédient de l'incorporation, point de plus sûr moyen de prévenir les maladies.

Autre inconvénient dans les vaisseaux de guerre; le gaillard d'avant est occupé par les cuisines; le gaillard d'arriere par les gardes *marine*, les domestiques & l'office; l'entrepont, par les canonniers & les soldats; entre les ponts, des canoniers sont à leur aise, les officiers-mariniers enfermés avec de la toile; au milieu de ces entreponts est un grand parc aux moutons; le reste est pour le matelot, c'est-à-dire, que les trois quarts de l'équipage, la classe la plus nécessaire, est entassée dans la partie la plus étroite & la moins commode de l'entrepont. C'est de ce lieu aussi dangereux que dégoutant, de cette étuve qu'il va à la pluie, au vent & à la grêle, serrer une voile au haut d'un mât. Quel tempérament peut résister à ces alternatives subites de chaleur & de froid?

Joignez à cela les viandes salées, & quelquefois le manque d'eau.

Si l'on se proposoit d'engendrer le scorbut, s'y prendroit-on mieux?

Le poste qui convient au matelot est sous le gaillard d'arriere; il est à portée de son service; il est en plein air; plus de vicissitudes extrèmes; l'office sera aussi-bien entre-pont que sous le gaillard.

Que les matelots malades soient descendus en entrepont dans un lieu destiné à cet effet; qu'on écarte de-là les valétudinaires; que dans ce poste les sabords puissent rester ouverts plus long-tems: que si cela ne se peut, on y ouvre deux fenêtres plus élevées; que les sains & les malades ne restent plus confondus; que rien ne serve de prétexte au chirurgien; que ses visites soient exactes; qu'il soit à portée de reconnoître les fainéans, *&c.*

Qu'on excite les matelots à l'amusement dans le beau tems; qu'il y ait toûjours à bord d'un vaisseau quelque instrument; celui qui rira de cette attention n'a pas d'humanité; la vie de la mer est mélancolique, la musique & la danse sont les principaux moyens dans les voyages de la côte de Guinée, d'entretenir la santé des negres.

Lorsqu'on sera dans le cas de retrancher d'eau les équipages, qu'on ordonne aux capitaines de se défaire des trois quarts de leurs moutons, volailles, sous les peines les plus grieves; l'aisance de sept à huit personnes continuent de condamner à mort ou à la maladie cinq à six cens hommes non moins utiles.

Qu'on tienne la main à l'exécution de l'ordonnance de balayer tous les jours, d'ouvrir les sabords, lorsque le tems le permet; de laver deux fois le jour les parcs aux moutons, les cages à volailles, *&c.* de jetter de l'eau & de frotter soir & matin le dernier pont, les tillacs entre les ponts, *&c.*

Mais encore une fois comment espérer ces attentions, sans l'intérêt personnel de l'officier?

Il faut retirer de l'entre-pont le parc aux moutons, loger le bétail en-haut, ou s'en priver. Ce lieu sert d'asile en grand nombre de l'équipage, & il ne reçoit de jour que par les écoutilles.

Faites faire branle bas deux fois par semaine, pour laver & frotter plus aisément entre les ponts.

Mais sans un arrangement tendant à intéresser l'officier au salut du matelot, n'attendez pas que ces choses se fassent.

Du moyen d'avoir des matelots. Je sais ce que je dis: un matelot n'est pas aussi difficile à faire qu'on pense. Lorsque le cœur est guéri du mal de mer, il ne faut plus que quelque tems de pratique; deux mois pour le tout.

Une galere échoue sur les côtes de l'Italie; les Romains construisent des bâtimens sur ce modele: en trois mois de matelots sont dressés; une flote est équipée, & les Carthaginois battus sur mer.

L'art du matelot est autre chose à présent, d'accord mais le pis, c'est que nous ne sommes pas des Romains.

Nous avons perdu beaucoup de matelots; cependant il est reste plus qu'il en faut pour en former.

Qu'on essaye ce que feront cent hommes de mer, dans un vaisseau de guerre, où le reste de l'équipage n'aura jamais navigué, en deux mois de croisiere, je ne demande que ce tems.

Les hommes les moins robustes sont guéris en huit ou quinze jours du mal de mer.

Après ce repos, qu'on fasse monter sans cesse les novices dans les haubans & sur les vergues, avec d'autres qui leur montrent à prendre un ris & à serrer une voile.

Dans un autre tems, qu'on leur apprenne à faire des amarrages.

Cela fait, il ne s'agit plus que de les bien commander; mais où prendre ces novices? dans le tirage d'une milice de jeunes hommes depuis 16 jusqu'à 30 ans, sans égard à la taille.

Pour ne pas dévaster les côtes, faites ce tirage sur toutes les provinces.

Une cinquantaine de corvettes répandues depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque, pourroient commencer ces novices pendant l'hiver.

Exercez ceux qu'on n'embarquera pas dans vos ports; qu'ils amarrent, gréent, dégréent, & fassent le service du canon & du mousquet.

Donnez leur pour sergens des matelots instruits, pour officiers des pilotes marchands.

Tout le métier consiste à savoir se soutenir sur & avec des cordages.

Il n'est pas rare que des gens qui n'avoient point navigué, soient devenus sur les corsaires d'assez bons matelots, après une course de deux mois; quoique les capitaines qui ne les avoient pris que pour soldats, ne les eussent pas instruits.

Dans la plûpart des vaisseaux anglois, combien de gens qui n'ont jamais vu la mer? lisez là-dessus les feuilles de l'état politique de l'Angleterre.

Rien de plus étrange que l'usage de renvoyer les équipages après la campagne.

C'est ou économie ou justice.

Mauvaise économie de renvoyer des matelots pour en faire revenir autant deux mois après.

Justice cruelle que de la forcer, en ne lui payant au desarmement qu'un mois ou deux de la campagne qu'il vient de faire, d'aller en course, de monter sur d'autres bâtimens, & de gagner de quoi soutenir sa femme & ses enfans.

Fausse

Fausse politique d'annoncer toûjours à l'ennemi par les levées, la quantité de vaisseaux qu'on veut armer.

Et puis l'attente des équipages traîne les armemens en longueur : les uns restent malades sur les routes ; les autres excédés de la fatigue du voyage, ne peuvent s'embarquer, ou languissent sur le vaisseau. Ceux qui profitent du congé pour suivre les corsaires, sont pris. Il y en a qui de desespoir se vendent à l'ennemi pour deux ou trois cens livres, & sont perdus pour la patrie.

Les flotes espagnoles sont pleines de matelots françois.

Jusqu'à ce jour, les classes ont eu une peine infinie à satisfaire aux levées ordonnées, quoique modiques. Qu'a-t-on fait? on a renvoyé au service les matelots qui en revenoient.

Abandonner la *marine*, ou retenir pendant l'hiver dix mille matelots : point de milieu.

Dix mille, indépendamment de ceux qui sont employés en Amérique & aux Indes.

Avec ces dix mille hommes prêts, on équipe en quinze jours trente vaisseaux de guerre.

Occupez ces hommes à terre, partie à l'entretien des navires, partie à l'exercice du canon & du mousquet dans les port de Bretagne & d'Aunis.

Qu'ils apprennent la charpente & le calfatage ; l'espoir d'apprendre ces métiers les attirera au service.

Ces métiers appris ils subsisteront, & les salaires exorbitans de ceux qui y vaquent diminueront.

De la nécessité de croiser contre le commerce anglois. S'il faut croiser, l'hiver est la saison la plus avantageuse pour la puissance la plus foible : autre raison d'entretenir des matelots dans cette saison.

Vous encouragez à la course, cela ne suffit pas ; il faut des vaisseaux de guerre pour soutenir l'armateur.

Défendre la course ou la soutenir, point de milieu.

Que font tout l'hiver des vaisseaux de guerre dans des ports? Quel risque pour eux sur la mer? Les nuits sont longues, les escadres peu à craindre, les coups de vent les dispersent.

Douze vaisseaux de guerre croisant au premier méridien depuis 45 jusqu'à 50 degrés de latitude, feront plus de mal à l'ennemi en hiver, que toutes nos forces réunies ne lui en peuvent faire en été.

On n'a point armé à cet effet, & nos corsaires ont presque tous été pris.

Les matelots étant devenus rares, on a interdit cette navigation, & l'ennemi a commercé librement.

Pourquoi les armateurs se sont-ils soutenus sous Louis XIV. par les escadres qui croisoient?

Mais les forces de l'ennemi n'étoient pas alors aussi considérables : fausse réponse. Duguai & Barth étoient à la mer & interceptoient des flotes à l'anglois & au hollandois combinés.

De quoi s'agit-il? de savoir où croisent à-peu près les escadres, & de les éviter si on n'est pas en force pour les combattre.

Et nos vaisseaux de guerre ne sont-ils pas sortis de Brest, & n'y sont-ils pas revenus malgré les escadres angloises qui croisoient sur Ouessant?

Combien de vaisseaux anglois croisent seuls?

Sont-ce leurs escadres qui ont pris nos corsaires? l'ennemi les a détruits, en envoyant contre eux séparément quelques vaisseaux de ligne, & quelques frégates d'une certaine force.

Comment les flotes de l'anglois sont-elles convoyées? Employera-t-il à cet effet une douzaine de vaisseaux de guerre pour chacune? bloquera-t-il Brest? Lorient? Rochefort? Avec toutes ces dépenses, il ne nous empêcheroit pas d'appareiller, quand nous en aurions le dessein.

C'est au commerce anglois seul qu'il faut faire la guerre : point de paix solide avec ce peuple, sans cette politique. Il ne faut pas songer à devenir puissant, mais dangereux.

Que l'idée d'une guerre avec nous fasse trembler le commerce de l'ennemi ; voilà le point important.

L'ennemi a fait dans la guerre de 1744, des assurances considérables sur nos vaisseaux marchands ; dans celle-ci peu, & à des primes très-onéreuses. Pourquoi cela? c'est qu'ils ont pensé que la guerre de terre feroit négliger la *marine*, & ils ont eu raison.

J'entens sans cesse parler de la dette nationale angloise, quelle sottise! Qui est-ce qui est créancier de l'état? est-ce le rentier? non, non, c'est le commerçant ; & le commerçant prêtera, je vous en répons, tant qu'il ne sera pas troublé.

Vous voulez que le crédit de l'ennemi cesse ; & au lieu de poursuivre le créancier, vous le laissez en repos.

Prenez à l'anglois une colonie, il menacera ; ruinez son commerce, il se révoltera.

L'ennemi s'applique à ruiner notre *marine* marchande ; c'est qu'il juge de nous par lui.

Sans commerce maritime, nous en serions encore puissans ; lui, rien. Ses escadres empêcheront-elles de deserter, d'exporter nos denrées, nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries? Lui-même les prendra malgré toute la sévérité de ses réglemens.

La *marine* de l'ennemi n'existe que par sa finance ; & sa finance n'a d'autre fonds que son commerce. Faisons donc la guerre à son commerce, & à son commerce seul ; employons-là l'hiver & nos vaisseaux ; soyons instruits du départ de ses flotes ; ayons quelques corvettes en Amérique, *&c.*

Vous voilà donc pirates, dira-t-on? sans doute ; c'est le seul rôle qui nous convienne.

Tant que vous vous bornerez au soutien de vos colonies, vous serez dupes ; & vos matelots passeront à une nation qui est toûjours en course, d'une nation qui n'y est jamais.

Croisez, envoyez vos vaisseaux de ligne en course, & vous aurez de grands marins ; vous resserrerez l'étendue des escadres ennemies ; vous l'attaquerez dans son endroit sensible, & vous le contraindrez à la paix.

Des officiers de marine. Ici c'est la noblesse seule qui commande la *marine* ; en Angleterre, quiconque a du talent.

Ici, après trente ans de paix, des gens qui n'ont jamais navigué osent se présenter : c'est un grand mal qu'ils osent. En Angleterre, ce sont toûjours des hommes qui ont été employés sur des bâtimens marchands.

Le gentilhomme marin ne s'honore point de la connoissance de son métier : voilà le pis.

Peut-être saura-t-il le pilotage : pour l'art du matelot, il le dédaigne ; sa fortune n'y est pas attachée, & son ancienneté & ses protections parleront pour lui.

Il se propose ou de ne combattre qu'avec des forces supérieures, ou réparer l'ignorance par la bravoure. Quelle erreur ! ce brave ne fait pas que son ignorance lui lie les mains. J'en ai vu, j'en ai vu de ces braves mains-là liées, & j'en pleurois.

L'ignorance est le tombeau de l'émulation.

Dans la *marine* marchande, un armateur ne se choisira qu'un capitaine expérimenté ; dans la *marine* royale, on suppose tous les officiers également habiles.

Nos équipages sont toûjours les plus nombreux ; il faut donc aborder, & depuis Duguai, on ne sait plus ce que c'est.

Duguai avec son *François* de 40 canons, aborda & prit des villes ambulantes.

Le grand nombre nuit dans un combat au canon.

C'est manquer à l'état que de ne pas combattre vergue à vergue un ennemi d'un tiers moins fort en nombre ; mais pour exécuter un abordage, il ne suffit pas d'être brave, il faut encore être un grand marin. le niera-t-on?

Mais est-ce dans le combat seulement que la science de toutes les parties du métier de la mer est nécessaire à l'officier?

Et l'économie des armemens, & la consommation & la qualité des matieres, & la connoissance des rades, *&c. &c.* Tout ce qui est des agrès, des accidens, *&c.* n'est-il pas de sa compétence?

Pour ceux qui savent, les pilotes n'ont qu'une autorité précaire : que l'officier puisse donc se passer de ses conseils, ou les recevoir sans humeur.

Des corsaires sont sortis de nos ports avec 300 hommes d'équipage, parmi lesquels il n'y avoit pas 50 hommes de mer. Oui, mais l'habileté de ceux-ci suppléoit à tout.

Mépriser la connoissance du service du matelot, c'est dire, je suis fait pour commander, moi ; mais que m'importe le bien ou mal exécuté?

L'ordonnance dit, *les gardes embarqués serviront comme soldats* ; il falloit dire *comme matelots* : Barth a été matelot.

En Angleterre, le garde-marine fait le service de matelot ; il indique le travail & l'exécute : le nôtre a toutes sortes de maîtres à terre ; en mer il ne fait rien.

Ce jeune homme ignorera toute sa vie les côtes : c'est le gouvernement qui le veut, en donnant le commandement des frégates & corvettes à convoyer ou à croiser, à des officiers de fortune. On lui donne un pilote cotier, & ne vaudroit-il pas mieux qu'il pût s'en passer?

On compte 1200 officiers de *marine* ; l'ordonnance en met six sur les vaisseaux du premier & du second rang ; quatre sur les frégates, & trois sur les corvettes. Voilà de quoi armer en officiers 240 bâtimens que nous n'avons

vons pas. Pourquoi donc ne les donne-t-on pas aux marchands? c'est qu'ils sont mauvais. C'est ainsi que la Cour aide le mépris des officiers, & elle ne sauroit faire autrement. D'un autre côté, elle avilit les officiers marchands, en leur refusant des dignités & des grades qu'ils méritent. Quel deshonneur peut faire à un gentilhomme la confraternité d'un homme de mérite?

Que l'officier de *marine* serve le marchand, s'il le juge à propos; au moins le ministre ne doit pas plus le lui défendre que lui imposer.

Qu'on passe sans obstacle de l'un à l'autre service. Il faut réformer le corps des pilotes hauturiers, & le remplacer par un certain nombre d'enseignes de vaisseaux de la *marine* marchande. Il en sera embarqué deux sur chaque vaisseau, l'un pour inspecteur de la partie du maître, l'autre du pilotage.

Que les gardes-marine servent de pilotins à bord des vaisseaux sous ces inspecteurs.

Les officiers de fortune sont presque tous sur les mêmes bâtimens, il faut les disperser.

Je ne parle point des encouragemens, il en faut partout, c'est la même chose pour les châtimens.

De la protection du commerce des colonies. Qu'on ne craigne rien: la noblesse dédaignera toujours le commerce; & le négociant aimera toujours la fortune, ne fût-ce que pour obtenir un jour le droit de mépriser le principe de son élévation.

Ayez une marine marchande, mais que votre premier soin soit de la couvrir.

Quand on déclare qu'on ne donnera aucun convoi aux bâtimens marchands; c'est exactement les envoyer à l'ennemi.

L'ennemi en prend tant qu'il veut, & puis l'état à la paix lui porte le reste de ses fonds pour les racheter. Voilà ce qui nous arrivera.

Ce ne sont point vos vaisseaux marchands qui ont entretenu de vivres vos colonies. Laissez-donc ce prétexte, & retenez ces vaisseaux dans vos ports, ou les protégez s'ils en sortent.

Ce sont les neutres & les corsaires d'Amérique qui ont pourvu à vos colonies.

Que si vous n'avez point de convoi à donner, sachez-le du-moins de longue-main, afin que vos négocians avides bâtissent des frégates propres à bien courir, & à se défendre.

Si vous accordez aux neutres le trafic dans vos colonies, on y portera peu de vivres, & beaucoup de marchandises seches; & vous acheverez de les ruiner, à-moins que l'ennemi ne vous secoure en se jettant sur les neutres, comme il a fait mal-adroitement.

Voulez-vous rendre au commerce quelqu'activité, retenez les bâtimens non construits pour se défendre & bien courir, & établissez une chambre d'assurance, de solvabilité non suspecte, à 25 pour cent l'aller aux colonies, & autant le retour.

Voulez-vous faire le mieux? donnez seulement à douze frégates un vaisseau de convoi.

Comptez les frégates parties seules à seules, arrivées & revenues, & jugez de l'avantage de cette prime que je propose.

Mais dira-t-on, nos corsaires faits pour la marche, ont bien été pris? c'est qu'il y a bien de la différence entre celui qui va à la rencontre, & celui qui l'évite.

Les dépenses considérables pour les équipages en Amérique, suffisent pour suspendre les armateurs; & puis à peine nos marchands sont-ils arrivés aux colonies, que les matelots désertent. Les uns vont en course; les autres se font acheter à des prix exorbitans. Un capitaine au moment de son départ, est obligé de compter à un matelot jusqu'à mille livres pour la simple traverse.

Republiez les ordonnances sur la désertion, aggravez les peines pour la désertion du service marchand; punissez les corsaires qui débaucheront ces équipages, &c.

Les vaisseaux du roi enlevent en Amérique tous les matelots du commerce, s'ils en ont besoin. Il n'y a point de regle là-dessus, & il arrive souvent qu'un marchand ainsi dépouillé, ne peut plus appareiller.

On ne peut trop affoiblir l'autorité confiée, à-mesure qu'elle s'éloigne du centre. C'est une loi de la nature physique toujours enfreinte dans la nature morale.

Question difficile à décider: les escadres envoyées aux colonies depuis la guerre, y ont-elles été dépêchées pour protéger le commerce, ou pour le faire? Ici on dit pour protéger, là-bas on démontre pour commercer.

Plus la défense est éloignée, & l'ennemi proche, plus la sécurité doit être grande. Si on eût fait au cap Breton ce que les Anglois ont fait à Gibraltar, le cap Breton seroit à prendre; il n'y falloit que trois mille hommes, mais pourvoir à ce qu'on ne pût les réduire que par famine.

S'il faut substituer sans cesse des escadres à des fortifications, tout est perdu.

L'ennemi peuploit ses colonies septentrionales; il falloit peupler la Louisiane & le Canada; & le Canada seroit encore à nous.

Quand je pense à l'union de nos colons, & aux dissentions continuelles des colons ennemis, je me demande comment nous avons été subjugués, & c'est au ministere à se répondre; je l'ai mis sur la voie.

Encore une fois, nos colonies bien fortifiées & soutenues par un commerce protégé, & soixante vaisseaux de ligne dirigés contre le commerce de notre ennemi, & l'on verra la suite de cette politique.

Des invasions. 300 lieues de côtes à garder exigent une marine respectable.

Depuis S. Jean-de-Luz jusqu'à Dunkerque sans marine, tout est ouvert.

Qui est-ce qui défendra des côtes? Des vaisseaux? abus, abus: ce sont des troupes de terre; on armera cent cinquante mille hommes pour épargner.

Cependant les riverains seront ravagés, & on ne songera point à les dédommager.

On armera cent cinquante mille hommes, & il est clair que vingt-cinq vaisseaux de ligne dans Brest, & 55 mille hommes sous cette place suffisent pour arrêter tout, excepté la prédilection pour les soldats de terre.

O mes concitoyens, presque toutes vos côtes sont défendues par des rochers; l'approche en est difficile & dangereuse, votre ennemi a contre lui tous les avantages de la nature des lieux, & vous ne voulez pas vous en appercevoir.

L'expédition de vos escadres concertées & rendues presqu'en même tems à Louisbourg en 1757, les suites que pouvoit avoir cette expédition, ne vous apprendront-elles point ce que vous ferez au loin, quand vous aurez du sens & de la raison?

Et croyez-vous que si vous menacez sans cesse les côtes de l'ennemi (& vous les tiendriez en échec à peu de frais), il persistera à les garder? Le pourroit-il quand il le voudroit?

Menacez ses côtes, n'attaquez que son commerce, entretenez dans Brest une escadre toujours armée, montrez des hommes armés & prêts à mettre à la voile, cela suffit: on exécute quelquefois ce qui n'étoit qu'une menace. La menace dans les grandes choses se confond toujours avec le projet. A la longue, ou l'on s'endort sur le péril, ou las de veiller, on se résoud à tout pour le faire cesser.

Si des navires de transport ajoutent à l'inquiétude; une bonne fois pour toutes, ayez-en, & la moindre expédition contre les pingues de Hull & d'Yarmouth vous en procureront plus qu'il ne vous en faut; & vous vous passerez de ces affretemens faits avec des particuliers, qui ont dû vous coûter des sommes immenses. Voyez en 1756 la terreur répandue sur toutes les côtes de l'ennemi; cependant qu'étiez-vous alors?

Conclusion. La suite n'est qu'une récapitulation abrégée de l'ouvrage, à laquelle nous nous en serions tenus, si les vûes de l'auteur avoient été publiées, & si nous n'avions craint que restreintes à un petit nombre d'exemplaires qui peuvent aisément se perdre, il n'en fût plus question dans dix ans. Quoi qu'il en arrive, elles se trouveront du-moins déposées dans ces feuilles.

L'idée de l'incorporation des matelots par bataillons n'est pas nouvelle. Le roi de Danemark entretient 10000 matelots à son service.

Il est certain que dans les voyages aux pays chauds la mortalité est moindre que sur les vaisseaux du roi dans les campagnes de Louisbourg & du Canada, moindre encore sur les vaisseaux marchands, quelques trajets qu'ils fassent.

Je crois avec l'auteur que des miliciens de 20 à 30 ans serviront mieux que des gens classés qu'on compte pour des matelots.

Quant aux officiers de plume, l'auteur remarque seulement qu'il faut ou payer comptant les fournisseurs, ou être exacts aux termes des payemens. Sans quoi surachat nécessaire.

Pourquoi un capitaine dans un armement ne seroit-il pas maître tout-à-fait de son navire?

Pourquoi au désarmement le soin en est-il abandonné aux officiers de plume ou de port?

Pourquoi en tout tems un vaisseau n'a-t-il pas son capitaine, son état-major, & une vingtaine de matelots responsables de son dépérissement?

Pourquoi des navires désarmés sont-ils gardés par ceux que leur entretien intéresse le moins? Aussi-

Aussi-tôt que la quille d'un vaisseau est en place, pourquoi le capitaine ne seroit-il pas nommé chargé de l'emploi des munitions, de l'inspection dans le désarmement sur le gréement & ses dépendances, &c.

Pourquoi le magasin général ne délivreroit-il pas sur ses reçûs?

Pourquoi ne pas encourager l'économie par des gratifications?

C'est ainsi qu'on verra resservir des voiles & des cordages rebutés.

Sans une autre administration que celle qui est, il faut que la dissipation, le dépérissement, & le pillage ayent lieu.

On croit que le désarmement fréquent produit une grande économie; oui on le croit: mais cela est-il? J'en sais là-dessus plus que je n'en dis.

Mais si le rétablissement de notre marine sera toujours à l'ennemi un prétexte de guerre, je demande faut-il ou ne faut-il pas le rétablir? S'il faut la rétablir, est-ce dans le pais qui sera enfreinte au premier symptôme de vie? Est-ce dans le tems même de la guerre, où l'on est au pis-aller?

Marine, (*Peinture.*) on nomme *marines* ces tableaux qui représentent des vûes de mer, des combats, des tempêtes, des vaisseaux, & autres sujets marins. Le Lorrain, ce grand maître dans les paysages, a fait aussi des merveilles dans ses *marines*. Salvator Rosa, peintre & graveur napolitain, s'est distingué dans ces combats de mer, comme dans ses sujets de caprice. Adrien Van-Der-Kabel a montré beaucoup de talens dans ses peintures *marines*; c'est dommage qu'il se soit servi de mauvaises couleurs, que le tems a entierement effacées. Corneille Vroom & Backysen ses compatriotes, lui sont supérieurs à tous égards; mais les Van-Der-Velde, surtout le fils Guillaume, ont fait des merveilles. Ce sont les peintres de *marines* qui méritent la palme sur tous leurs compétiteurs. Les artistes d'Angleterre excellent aujourd'hui dans ce genre; il ne faut pas s'en étonner; tout ce qui a rapport à la navigation intéresse extrémement les Anglois. C'est presque une mode chez eux que de faire peindre un vaisseau de guerre que l'on montoit glorieusement dans une action périlleuse; & c'est en même tems un monument flateur qu'ils peignent toujours avec plaisir. (*D. J.*)

MARINÉ, adj. en *termes de Blason*, se dit des lions, & des autres animaux auxquels on donne une queue de poisson, comme aux sirenes.

Imhof en Allemagne, de gueules au lion *mariné* d'or.

MARINELLA Santa, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, patrimoine de S. Pierre, à six milles de Civita-Vecchia, avec un port ruiné. *Long.* 29. 30. *lat.* 42. 10.

MARINGOUIN, s. m. (*Hist. nat.*) espece de cousin fort commun en Amérique, & fort incommode. Cet insecte s'engendre dans les eaux croupies; il n'est d'abord qu'un petit ver presqu'aussi délié qu'un cheveu, & long comme un grain de blé. Lorsque les *maringouins* se sont métamorphosés, & qu'ils ont des ailes, ils prennent l'essor en si grand nombre, qu'ils obscurcissent les endroits où ils passent. Ils volent principalement le matin & le soir, deux heures après le coucher du soleil: ils sont fort importuns par leur bourdonnement. Lorsqu'ils peuvent s'attacher sur la chair, ils causent une douleur vive, sucent le sang, & s'en remplissent au point de ne pouvoir presque plus voler. Les sauvages des Antilles se préservent de ces insectes par le moyen de la fumée en allumant du feu sous leurs lits. Les sauvages du Bresil font des réseaux de fil de coton, dont les carrés sont assez petits pour arrêter ces insectes qui ont de grandes ailes. Les François emploient ce même moyen, qui est bien préférable à la fumée. *Hist. gén. des Ant. par* le P. Tertre, *tom. II. pag.* 286.

MARINIANÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie selon l'itinéraire d'Antonin, qui le met sur la route de *Jovia* à *Sirmium*. Lazius croit que c'est *Castra Marciana*, d'Ammien Marcellin; & ajoute qu'on nomme aujourd'hui ce lieu *Margburg*. (*D. J.*)

MARINIER, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi en général un homme qui va à la mer, & qui sert à la conduite & à la manœuvre du vaisseau. On donne ce nom en particulier à ceux qui conduisent les bateaux sur les rivieres.

MARINO, Contrée de (*Géog.*) ce pays s'étend du levant au couchant, entre la mer de l'Eglise au midi, & la campagne de Rome au nord. La terre de Labour le borne à l'orient, & le Tibre à l'occident. Terracine & Nettuno en sont les seules villes, c'est un pays mal-sain & dépeuplé. (*D. J.*)

Marino, San (*Géog.*) bourg d'Italie sur le grand chemin de Rome à Naples, avec titre de duché. *Marino* est, à ce qu'on croit, l'ancien *Ferentinum*. On l'appella depuis *Villa Mariana*, à cause que Marius y avoit une maison de plaisance. Dans le voisinage étoient, à main droite, les maisons de campagne de Muréna, de Lucullus, & de Cicéron; & un peu plus bas celles de Pontius, & de plusieurs autres romains, qui avoient choisi cette agréable situation pour leurs lieux de plaisance. Les choses ont bien changée de face; cependant le bourg de *San Marino*, capitale de la république de son nom, crée ses magistrats & ses officiers sous la protection du pape. Elle est en même tems la résidence de l'évêque de Montefeltro. *Longit.* 30. 4. *lat.* 43. 58. (*D. J.*) (1)

MARINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie que Strabon met dans l'Ombrie; elle se nomme aujourd'hui *S. Marini*, ou *S. Marino*. (*D. J.*)

MARIOLA, (*Géog.*) montagne d'Espagne au royaume de Valence, dans le voisinage de la ville d'Alcoy. Elle abonde en plantes médecinales; & toute la campagne des environs est arrosée de fontaines qui la fertilisent. (*D. J.*)

MARJOLAINE, sub. f. *marjolina*. (*Bot.*) genre de plante qui ne differe de l'origan qu'en ce que ses têtes sont plus rondes, plus courtes, & composées de quatre rangs de feuilles posées comme des écailles. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

La *marjolaine vulgaire*, en anglois, *the common sweet marjoram*, *majorana vulgaris*, *de* C. B. P. 224. *de* Tournefort J. R. *H.* 199. *&* *de* Ray *Hist.* 538. est la principale espece de ce genre de plante, rempli de parties subtiles, actives, salines, aromatiques & huileuses.

Les racines de cette petite plante sont fort menues. Ses tiges sont hautes depuis six jusqu'à dix pouces, grêles, ligneuses, le plus souvent quarrés, un peu velues, & un peu rougeâtres, partagées en plusieurs rameaux; autour des rameaux poussent des feuilles opposées, de la figure de celles de l'origan vulgaire, mais plus petites, couvertes d'un duvet blanc, d'une odeur pénétrante, d'une saveur un peu âcre, un peu amere, aromatique & agréable.

Il naît autour du sommet de la tige des épics, ou petites têtes écailleuses, plus arrondies que dans l'origan, plus serrées & plus courtes, composées de quatre rangs de feuilles placées en maniere d'écailles, & velus. D'entre ces feuilles sortent de très-petites fleurs blanchâtres, d'une seule piece, en gueule, dont la levre supérieure est redressée, arrondie, échancrée, & l'inférieure divisée en trois segmens.

Il s'éleve du calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur, en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de petites graines arrondies, roussâtres, cachées dans une capsule, qui servoit de calice à la fleur.

Cette plante vient en Espagne, en Italie, & dans les parties méridionales de la France. On la cultive beaucoup dans les jardins. On l'emploie en médecine & dans les alimens pour les rendre plus agréables. Enfin, les Chimistes tirent par la distilation de la *marjolaine* desséchée une huile essentielle, d'une odeur très vive, utile dans les maladies des nerfs. Hoffman a remarqué, que si on rectifie cette huile par une nouvelle distilation, elle laisse encore après elle beaucoup de lie résineuse. (*D. J.*)

Marjolaine. (*Pharmacie & Mat. méd.*) on se sert indifféremment dans les boutiques de deux sortes de *marjolaine*; savoir, la grande ou vulgaire, & la *marjolaine* à petites feuilles.

Les feuilles & les sommités fleuries de ces plantes, l'eau aromatique, & l'huile essentielle qu'on en retire par la distillation, sont d'usage en médecine.

La

(1) On confond dans cet article le Duché de Marino qui appartient à la maison de Colonne, situé sur le grand chemin de Rome à Naples, avec la ville ou plutôt la petite republique de S. Marin située aux confins de la Romagne, & de l'état d'Urbin, éloignée de Rimini d'environ 10 milles, c'est-à-dire environ trois lieües de France, & de 22 milles de Gennes, & de Pesaro, ce qui revient à 7½ lieües environ. Le grand & volumineux dictionnaire de la Martiniere, celuy de Baudran, & les livres des autres geografes parlent distinctement de tous les deux, & de tout ce qui porte le nom de Marin, & S. Marin. (d)

La *marjolaine* a toutes les propriétés communes aux plantes aromatiques de la classe des labiées de Tournefort; elle est stomachique, cordiale, diaphorétique, emménagogue, nervine, tonique, apéritive, bechique, &c.

Celle-ci a été particulierement recommandée dans l'enchiffrenement & dans la perte de l'odorat. Artman prétend que cette plante a une vertu secrette contre cette derniere maladie. On a vanté encore la poudre des feuilles de *marjolaine* comme un excellent sternutatoire. On a attribué la même vertu à l'eau distillée, aussi-bien qu'à la décoction des feuilles. Cette eau est mise d'ailleurs au nombre des eaux céphaliques & nervines. On peut assurer avec autant de fondement, qu'elle possede la plupart des autres qualités que nous avons attribuées à la plante même, c'est-à-dire, à l'infusion des feuilles, ou des sommités.

L'huile essentielle de *marjolaine* a une odeur très-vive & très-pénétrante; elle a été fort louée comme très-bonne dans la paralysie & dans les maladies des nerfs, soit prise intérieurement à la dose de deux ou trois gouttes, sous la forme d'*oleo-saccharum*, soit en en frotant la nuque du cou, & l'épine du dos. Cette huile entre dans la composition de la plupart des baumes apoplectiques, qui sont recommandés par différens auteurs.

Les fleurs & les sommités fleuries de *marjolaine* entrent dans un grand nombre de compositions officinales, dont les vertus sont analogues à celles que nous avons accordées à cette plante, & dont elle fait par conséquent un ingrédient utile.

L'huile d'olive, dans laquelle on fait infuser des sommités fleuries de *marjolaine*, se charge réellement des parties véritablement actives de cette plante, savoir, de son huile essentielle, & de sa partie aromatique; mais si l'on vient à cuire jusqu'à consommation de l'humidité, selon l'art, ces principes volatils & actifs se dissipent au moins en très-grande partie; & la matiere qui reste ne possede plus gueres que les vertus de l'huile d'olive altérée par la coction. *Voyez* HUILE. (*b*)

MARIONNETTE, s. f. (*Méchan.*) les *marionnettes* sont des petites figures mobiles de carton, de bois, de métal, d'os, d'ivoire, dont se servent les batteleurs pour amuser le peuple, & quelquefois aussi ce qu'on appelle les honnêtes gens.

Leur invention est bien ancienne. Hérodote les connoissoit déjà, & les nomme des statues mobiles par des nerfs. Dans les banquets de Xénophon, Socrate demande à un charlatan, comment il pouvoit être si gai dans une profession si triste? Moi, répond celui-ci, je vis agréablement de la folie des hommes dont je tire bien de l'argent, avec quelques morceaux de bois que je fais remuer. Aristote n'a pas dédaigné de parler de ces figures humaines, tendues, dit-il, avec des fils, qui leur font mouvoir les mains, les jambes, & la tête. On trouve dans le premier livre de Platon sur les lois, un beau passage à ce sujet: c'est un Athénien qui dit que les passions produisent dans nos corps, ce que les petites cordes exécutent sur les figures de bois; elles remuent tous nos membres, continue-t-il, & les jettent dans des mouvemens contraires, selon qu'elles sont opposées entre elles.

L'usage de ces figures à ressort ne passe-t-il pas, avec le luxe de l'Asie, & la corruption de la Grece, chez les Romains, vainqueurs de ces peuples ingénieux? Rien n'est plus vrai; car il en est quelquefois question dans les auteurs latins. Horace parlant d'un prince ou d'un grand, qui se laisse conduire au caprice d'une femme ou d'un favori, le compare à ces jouets dont les ressorts vont au gré de la main qui tient le fil. „ Vous, dit-il, „ n'êtes-vous pas l'esclave d'un autre? Idole de bois, „ c'est un bras étranger qui met en jeu tous vos ressorts „!

Tu mihi qui imperitas, aliis servis miser atque
Duceris, ut nervis alienis mobile lignum.
Sat. 7. liv. II. ℣. 81.

Ecoutons l'arbitre des plaisirs de Néron. „ Tandis „ que nous étions à boire, dit Pétrone au festin de Tri„ malcion, un esclave apporte un squelete d'argent, dont „ les muscles & les vertebres avoient une flexibilité mer„ veilleuse. On le mit deux fois sur la table; & cette „ figure ayant fait d'elle-même des mouvemens & des „ grimaces singulieres, Trimalcion s'écria: Voilà donc „ ce que nous serons tous, quand la mort nous aura „ plongé dans la tombe „? Sans doute que le squelete de Pétrone étoit mu par des poids, des roues, des ressorts intérieurs, comme les automates de nos artistes.

L'empereur Marc Antonin parle deux ou trois fois dans ses ouvrages de ces sortes de figures mobiles à ressort, & s'en sert de comparaison pour des préceptes de morale. Semblablement Favorinus, si vanté par Aulu-Gelle, voulant prouver la liberté de l'homme, & son indépendance des astres, dit que les hommes ne seroient que de pures *machines à faire jouer*, s'ils n'agissoient pas de leur propre mouvement, & s'ils étoient soumis à l'influence de ces astres.

En un mot, toutes les expressions dont les Grecs & les Romains se servent, indiquent qu'ils connoissoient, aussi-bien que les modernes, ces figures mobiles que nous appellons *marionnettes*. Les *neurospasta* d'Hérodote, de Xénophon & autres, c'est-à-dire, des machines à nerfs & à ressort; les *mobilia ligna nervis alienis* d'Horace; les *catenatiunes mobiles* de Petrone; les *ligneolæ hominum figuræ* d'Apulée, rendent parfaitement ce que les Italiens entendent par *gelli burattini*, les Anglois par *the puppets*, & les François par *marionnettes*.

Ce spectacle semble fait pour notre nation. Jean Brioché, arracheur de dents; nous le rendit agréable dans le milieu du dernier siecle. Il est vrai que dans le même tems un anglois trouva le secret de faire mouvoir les *marionnettes* par des ressorts, & sans employer des cordes; mais nous préférâmes les *marionnettes* de Brioché, à cause des plaisanteries qu'il leur faisoit dire. Enfin Fanchon, ou François Brioché, immortalisé par Despréaux, se rendit encore plus célébre que son pere dans ce noble métier. (*D. J.*)

MARIONNETTES, *en terme de Cardeur*, sont deux montans de bois plantés à la tête du rouet sur chaque bord du banc, & garnis de deux fuseaux de jonc ou de paille qui se traversent parallelement à la position de la roue. *Voyez les Pl. de Draperie.*

MARIONNETTE, s. f. (*Art. d'ourdis.*) piece de bois mobile à laquelle sont attachés les fuseaux de tous les rouets. *Voyez* FUSEAUX.

MERIPENDAM, (*Bot. exot.*) arbrisseau de la nouvelle Espagne, qui s'éleve à la hauteur de six à sept pieds; sa tige est cendrée; ses feuilles sont vertes, & portées sur des longs pédicules rougeâtres; son fruit croît en grappes; on en recueille les boutons, on en exprime le jus, on le fait épaissir, & on s'en sert pour déterger les ulceres. (*D. J.*)

MARIQUES LES, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie. *Voyez* MARICI (*D. J.*)

MARIQUITES, (*Géog.*) peuples errans, sauvages & barbares de l'Amérique méridionale au Bréfil. M. de Lisle le met à l'orient de Fernambuc, & au nord de la riviere de S. François. (*D. J.*)

MARITAL, adj. (*Jurispr.*) se dit de quelque chose qui a rapport au mari, comme la puissance *maritale*. *Voyez* PUISSANCE.

MARITIMA COLONIA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Narbonoise. On pretend que c'est aujourd'hui MARTEGUE (*D. J.*)

MARITIME, adj. (*Marine.*) épithete qu'on donne aux choses qui regardent la marine. Ainsi, on dit une place *maritime*, des forces *maritimes*, &c.

MARISA, (*Géogr.*) riviere de la Romanie. Elle a sa source au pié du mont Hémus, & finit par se jetter dans le golfe de Mégerisse, vis-à-vis de l'île Samandrachi. On le dit navigable depuis son embouchure jusqu'à Philippopoli. Cette riviere est l'*Ebrus* des anciens. (*D. J.*)

MARIZAN, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la province de Gutz, au royaume de Fez. Elle est fort haute & fort froide; ses habitans sont béréberes. Ils vivent dans des huttes faites de branches d'arbres, ou sous de nattes de joncs plantées sur des pieux. Ce sont de vrais sauvages, errans dans leurs montagnes, & ne payant de tributs à personne.

MALBOROUGH, (*Géog.*) c'est le *Cunetio* des anciens, petite ville à marché d'Angleterre en Wiltshire; avec titre de duché, qu'elle a donné à un des plus grands héros du dernier siecle. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur le Kennet, à 60 milles S. O. de Londres. *Long.* 16. 10. *lat.* 51. 24. (*D. J.*)

MARLE, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie, avec titre de comté, sur la Serre, dans la Thiérache, à trois lieues de Guise, 37 N. E. de Paris. *Long.* 21d 26'. 16". *lat.* 49d 44'. 24". (*D. J.*)

MARLIE *ou* MARLI, s. m. (*Art d'ourdiss. & soierie.*) le *marli* quoique fabriqué sur un métier, tel que ceux qui servent à faire l'étoffe unie, néanmoins est un ouvrage de mode ou d'ajustement, qui dérive de la gaze unie. On distingue deux sortes de *marlis*; savoir, le *marli* simple & le *marli* double, auquel on donne le nom de *marli d'Angleterre*.

Le

Le *marli* simple est monté comme la gaze, & se travaille de même, avec cette différence néanmoins qu'on laisse plus ou moins de dents vuides au peigne, pour qu'il soit à jour.

Le *marli* le plus grossier est composé de 16 fils chaque pouce; ce qui fait 352 fils qui ne sont point passés dans les perles, & pareille quantité qui y sont passés deux fois, en supposant l'ouvrage en demi-aune de large.

Le *marli* fin est composé de 20 fils par pouce; ce qui fait 440 fils passés en perle, & pareille quantité qui ne sont pas. Une chaîne ourdie pour un *marli* fin, doit contenir 880 fils seulement roulés sur une même ensuple; & le *marli* le plus grossier, 704 de même.

Chaque dent du peigne contient un fil passé en perle, & un fil qui ne l'est pas, quant à celles qui sont remplies, parce qu'on laisse des dents vuides pour qu'il soit à jour.

Suivant cette disposition, le *marli* grossier contient 9 points de ligne de distance d'un fil à l'autre, & le *marli* fin, 7 points à peu près.

Lorsque l'ouvrier travaille le *marli*, il passe deux coups de navette qui se joignent, & laisse une distance d'une ligne & demie pour les deux autres coups qui suivent de même, & successivement continue l'ouvrage de deux coups & en deux coups; de façon qu'il représente un quarré long ainsi qu'il est représenté par la figure du *marli* grossier. Le *marli* plus fin est de 13 points environ, ce qui revient à-peu-près à une hauteur qui forme le double de la largeur. Il semble que l'ouvrage auroit plus de grace, si le quarré étoit parfait, mais aussi il reviendroit plus cher parce qu'il prendroit plus de trame.

La soie destinée pour cet usage n'est point montée, c'est-à-dire qu'elle est grese, ou telle qu'elle sort du cocon. Elle est teinte en crud pour les *marlis* de couleur; & pour ceux qui sont en blanc, on n'emploie que de la soie grese, qui est naturellement blanche. On ne pourroit travailler ni le *marli*, ni la gaze, si la soie étoit cuite ou préparée comme celle qui est employée dans les étoffes de soie.

Le *marli croisé*, ou *façon d'Angleterre*, est bien différent du *marli* simple. Il est composé d'une chaîne qui contient la même quantité de fils du *marli* grossier; c'est-à-dire 704 environ, qui sont passés sur quatre lisses, comme le taffetas, dont deux fils par dent de celles qui sont remplies, & à même distance de neuf points de ligne au moins chaque dent. Cette chaîne doit être tendue pendant le cours de la fabrication de l'ouvrage, autant que sa qualité peut la permettre; elle est roulée sur une ensuple.

Indépendamment de cette chaîne, il faut un poil contenant la moitié de la quantité des fils de la chaîne, qui doit être roulé sur une ensuple séparée.

Le poil contient 352 fils; cette quantité doit faire 704 perles, parce que les fils y sont passés deux fois. En les passant au peigne, il faut une dent de deux fils de chaîne simplement, sans aucun fil de poil, de façon que le poil ourdi ne compose que la moitié de la chaîne.

La façon de passer les fils de poil dans les perles est si singuliere, qu'il seroit très-difficile d'en donner une explication sans la démontrer.

Le poil de cet ouvrage doit être extraordinairement lâche, ou aussi peu tendu que le poil d'un velours, afin que le fil puisse se prêter à tous les mouvemens qu'il est obligé de faire pour former la croisure; de sorte que le poids qui le tient tendu, & qui est très-léger, doit être passé de façon qu'il puisse monter au fur & à mesure qu'il s'emploie.

Il faut quatre lisses à perle pour passer le poil; savoir deux demi-lisses & deux lisses entieres: ces quatre lisses doivent être attachées ou suspendues devant le peigne, sans quoi la croisure ne pourroit pas se faire dans l'ouvrage, parce qu'elle seroit contrariée par les dents de ce peigne. Ces quatre lisses, qui sont posées sur des lisserons extraordinairement minces, sont arrêtées par une baguette de fer de la longueur de la poignée du battant dans un espace de six lignes, ou un demi-pouce environ. Cette précaution est nécessaire, afin que quand l'ouvrier a passé son coup de navette, & qu'il tire le battant à soi pour faire joindre la trame, les lisses à perle qui dévancent le peigne ne soient pas arrêtées à l'ouvrage, & puissent avancer & reculer de la même façon, & faire le même mouvement du peigne.

Tous les fils de poil doivent être passés dessous les fils de la chaîne, afin que les derniers puissent lever alternativement pour arrêter la trame, sans contrarier le poil par la croisure ordinaire du taffetas pendant le cours de la fabrication.

Chaque lisse doit contenir 176 perles, tant celles qui sont entieres, que celles qui ne le sont pas; de façon que les quatre lisses doivent avoir la quantité de 704 perles; ce qui fait le double des fils de poil, parce que chaque fil doit être passé alternativement dans la perle d'une demi-lisse, & dans celle d'une lisse entiere.

Les quatre lisses à perle doivent être attachées de maniere qu'elles puissent lever comme celles d'un satin.

Chacune des lisses entieres doit être placée de façon que la perle se trouve entre les deux fils de la chaîne, tant de ceux qui n'ont point de fil de poil dans le milieu, que de ceux qui en ont.

Des deux fils de poil qui sont dans une même dent entre les deux fils de chaîne, le premier à gauche doit être placé dans la perle de la lisse entiere qui est entre les deux fils de la dent qui n'a que deux fils de chaîne à gauche, & de-là être repassé dans la perle de la demi-lisse qui doit répondre aux deux fils de la dent où sont les fils de poil.

Le second fil de poil de la même dent doit être passé dans la perle de la demi-lisse qui répond aux deux fils qui n'ont point de poil à droite, & de-là être repassé dans la perle de la seconde lisse entiere à gauche.

Chacun des fils de poil qui est passé dans la perle d'une demi-lisse, doit passer sous le fil de la lisse entiere, tant à droite qu'à gauche, & embrasser sa maille; c'est ce qui fait la croisure.

Le *marli figuré* ou *croisé* se travaille avec deux marches, sur chacune desquelles on passe un coup de navette qui est la même, en observant de ne faire joindre chaque coup de trame qu'autant qu'on veut donner de hauteur au carreau.

La premiere marche fait lever la premiere & la troisieme lisse de chaîne, & la deuxieme & troisieme lisse du poil. La seconde marche fait lever la deuxieme & quatrieme de chaîne, & la premiere & quatrieme de poil, ainsi en continuant par la premiere & deuxieme marche jusqu'au plein & la hauteur du carré, quand le *marli* est à grands carreaux.

On met une troisieme marche pour faire du plein, quand le *marli* est à grands carreaux; pour lors on passe une navette garnie d'une trame cuite de cinq à six brins, six coups de suite; savoir, le premier sur la premiere marche, le second sur la troisieme, le deuxieme sur la troisieme marche, le troisieme coup sur la premiere, le quatrieme sur la troisieme, le cinquieme coup sur la premiere, & le sixieme enfin sur la troisieme.

Cette troisieme marche fait lever les deux lisses entieres du poil, & deux lisses de la chaîne, différentes des deux que fait lever la premiere marche.

C'est par inadvertance qu'on a inséré qu'on laissoit des dents vuides au peigne pour que le *marli* fût à jour. Il est vrai que la chose pourroit être possible si le peigne étoit fin, & qu'on n'en eût pas d'autre; mais si on le faisoit faire exprès, on le demanderoit avec le nombre de dents convenable, & suivant la quantité de fils dont la chaîne est composée en observant que cette quantité de dents fût égale à celle de la moitié des fils de la chaîne: comme par exemple, sur une chaîne de 704 fils, le peigne, ne doit contenir que 352 dents, ainsi des autres.

MARLIE, s. f. *en termes de Planeur*, c'est un petit bouge qu'on remarque au-dessous de la moulure d'une piece, & au-dessus de l'arrête. *Voyez* ARRÊTE.

MARLIN, s. m. (*Taill.*) espece de hache à fendre du bois. Elle est faite comme le gros marteau à frapper devant des Serruriers, Taillandiers, *&c.* avec cette différence qu'au lieu de la panne, c'est un gros tranchant, comme il est pratiqué aux coignées des bucherons; l'autre extrémité est une tête. Cet outil sert aux boulangers, bouchers, *&c. Voyez les Pl.*

MARLOW, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de basse-Saxe, dans le duché de Meckelbourg, sur le Reckenits, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. *Long.* 30. 40. *lat.* 53. 53. (*D. J.*)

MARLY, (*Géogr.*) maison royale, située entre Versailles & saint-Germain, dans un vallon à l'extrémité d'une forêt de même nom. Les jardins sont de le Nôtre, & les bâtimens ont été élevés sur les desseins & par les soins de Mansard. Nous ne verrons plus renaître de si beaux morceaux d'architecture & de goût, le tems en est passé. *Marly* est à 4 lieues de Paris. *Long.* 27. 45′. 41″. *lat.* 48. 51′. 38″. (*D. J.*)

MARMANDE, (*Géogr.*) ville de France en Guienne. Elle est sur la Garonne, à 6 lieues d'Agen, 12. de Bordeaux, 140 S. O. de Paris. *Long.* 17. 50. *lat.* 44. 35.

Marmande est remarquable pour avoir été la patrie de François Combefis dominicain, qui s'est distingué par

son érudition théologique. Il a publié plusieurs opuscules des peres grecs, des additions à la bibliotheque des peres en 3 *vol. in-fol.* une bibliotheque des prédicateurs en 8 *vol. in-fol.* & d'autres ouvrages. Il est mort à Paris en 1679, à 74 ans. (*D. J.*)

MARMARA, *ou* MARMORA, (*Géog.*) nom de quatre îles d'Asie dans la mer de Marmora, à laquelle elles donnent le nom. La plus grande appellée *Marmara*, a environ 12 lieues de circuit, & une ville de son nom. Ces quatre îles abondent en blé, en vin, en fruits, en coton, en pâturages, & en bestiaux. Elles sont situées au 38^d. & environ 35'. de *lat. septent.* & à l'orient d'été d'Héraclée.

La mer de *Marmora*, ou mer Blanche, est un grand golfe entre l'Hélespont & la mer Noire: c'est ce que les anciens appelloient *Propontide*. (*D. J.*)

MARMARES, (*Géog. anc.*) peuples des frontieres de la Cilicie, du côté de l'Assyrie. Diodore de Sicile, *liv. XVII. chap. xxxviij.* remarque qu'ils furent assez hardis pour attaquer Alexandre-le-Grand, & que ce prince fut obligé de les assiéger dans leurs retraites au milieu des rochers; mais lorsqu'ils se virent prêts à être forcés, ils mirent le feu à leurs cabanes, traverserent de nuit le camp même des Macédoniens, & se retirerent dans les montagnes voisines. (*D. J.*)

MARMARIQUE, (*Géog. anc.*) grande contrée d'Afrique, entre l'Egypte & les Syrtes, mais qui n'a pas toujours eu le même nom, & dont les bornes ont beaucoup varié. Ptolomée, *liv. IV. chap. v.* commence la *Marmarique* à la Cyrénaïque du côté du couchant, & met entre elle & l'Egypte le Nome de Libye. Strabon dit que les *Marmarides* joignoient l'Egypte, & s'étendoient jusqu'à la Cyrénaïque, étant bornés au nord par la Méditerranée. (*D. J.*)

MARMELADE, s. f. (*Pharmac.*) confiture faite du jus des fruits, ou de fruits mêmes, comme de prune, d'abricot, de coin, *&c.* qu'on fait bouillir dans du sucre jusqu'à consistence. *Voyez* CONFITURE.

La *marmelade* de coin est un peu astringente, & agréable à l'estomac.

Toutes ces *marmelades* sont excellentes lorsque le sucre n'y domine point, que les sucs ou les fruits sont bien cuits, elles sont des remedes excellens dans le dévoiement, dans les pertes, & dans le relâchement des fibres.

MARMENTEAU, s. m. (*Eaux & forêts*) c'est un bois de haute futaie qui est conservé & qu'on ne taille point. On l'appelle quelquefois *bois de touche*, lorsqu'il sert à la décoration d'un château ou d'une terre.

MARMITE, s. f (*Cuisine.*) est un ustensile de cuisine, de fer, de fonte, ou de cuivre, profond, & fermé d'un couvercle. On en voit qui ont trois piés, & ce sont plus communément celles de fer ou de fonte, & d'autres qui n'en ont point, comme celles de cuivre.

MARMITE, (*Hydr.*) est un coffre ou tambour de plomb qui se met au milieu d'un bassin, orné de plusieurs jets dardans, soudés sur un tuyau, tournant autour du centre rempli d'un groupe de figures. (*K*)

MARMITE A FEU, *terme & outil de Ferblantier*. Cette *marmite* est de fonte, d'un pié & demi de circonférence, dans laquelle les Ferblantiers mettent de la cendre & du charbon de bois pour faire chauffer les fers à souder. *Voyez la fig. dans les Pl. du Ferblantier*.

MARMOROÏDES, s. f. (*Hist. nat. Minéral.*) nom générique sous lequel quelques auteurs désignent des pierres qui ont de la ressemblance avec les marbres.

M. Dacosta comprend sous ce nom les pierres, qui par leur tissu, leur nature & leur propriété ressemblent aux marbres, mais qui different en ce que les *marmoroïdes* ne forment point comme eux de couches ou de bancs suivis, mais se trouvent par masses détachées dans des couches d'autres substances. *Voyez* Em. Mendez Dacosta *natural history of fossils I. p.* 241. (—)

MARMOT, DENTALE, DANTALE, DENTÉ, (*Hist. nat.*) poisson de mer qui ressemble à la daurade par la forme du corps, par le nombre & la position des nageoires & des aiguillons, & même par les couleurs; il en differe par la tête qui est platte, il a dans chaque mâchoire quatre dents plus longues que les autres. Rondelet, *Hist. des poissons, prem. part. liv. V. chap. xix. Voyez* DAURADE (*poisson.*)

MARMOTTE, s. f. *mus alpinus*, (*Hist. nat.*) quadrupede qui a depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue environ treize pouces de longueur; celle de la queue est de six pouces & demi. Comme le lievre & le lapin il a le museau court & gros, la tête allongée & un peu arquée à l'endroit du front; les oreilles sont très-courtes, à peine paroissent-elles au-dessus du poil, qui a peu de longueur sur la tête, excepté à l'endroit des joues où il est beaucoup plus long. La levre du dessous est plus courte que celle du dessus; le corps est gros & fort étoffé; les jambes sont courtes & le paroissent encore davantage parce qu'elles ne sont jamais bien étendues. Le sommet de la tête, le dessus du cou, les épaules, le dos & les flancs sont noirs avec des teintes de gris & de cendré; les côtés de la tête ont du gris & du noirâtre; les oreilles sont grises; le bout du museau, le dessous de la mâchoire inférieure & du cou, les jambes de devant, le dessous & les côtés de la poitrine, le ventre, la face intérieure de la cuisse & de la jambe, & les quatre piés ont une couleur rousse mêlée de noir, de gris, & même de cendré; la croupe & la face extérieure de la cuisse & de la jambe sont d'une couleur brune & roussâtre; la queue est mêlée de cette derniere couleur & de noir.

La *marmotte* prise jeune s'apprivoise plus aisément qu'aucun autre animal sauvage; on l'apprend à tenir un bâton, à gesticuler, à danser, *&c.* Elle mord lorsqu'elle est irritée; elle attaque les chiens; elle ronge les meubles, les étoffes, & même le bois. Elle se tient souvent assise, & elle marche sur les piés de derriere. Elle porte à sa gueule ce qu'elle saisit avec ceux de devant & mange debout comme l'écureuil. Elle court assez vîte en montant; elle grimpe sur les arbres; elle monte entre deux parois de rochers: c'est des *marmottes*, dit-on, que les Savoyards ont appris à grimper pour ramoner les cheminées. Elles mangent de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potageres, des choux, des hannetons, des sauterelles, *&c.* Elles aiment le lait, & le boivent en grande quantité en marmottant, c'est-à-dire en faisant comme le chat une espece de murmure de contentement: elles ne boivent que très-rarement de l'eau & refusent le vin. La *marmotte* a la voix d'un petit chien; mais lorsqu'elle est irritée ou effrayée, elle fait entendre un sifflement si perçant & si aigu qu'il blesse le tympan. Cet animal seroit assez bon à manger, s'il n'avoit, comme le rat, sur-tout en été, une odeur très-forte & désagréable que l'on ne peut masquer que par des assaisonnemens très-forts. Il se plaît dans la région de la neige & des glaces, que l'on ne trouve que sur les plus hautes montagnes; cependant il est sujet plus qu'un autre, à s'engourdir par le froid; il se retire en terre à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre pour n'en sortir qu'au commencement d'Avril. Sa retraite est grande, moins large que longue, & très-profonde; c'est une espece de galerie faite en forme d'Y, dont les deux branches ont chacune une ouverture, & aboutissent toutes deux à un cul-de-sac qui est le lieu du séjour. Il est non-seulement jonché mais tapissé fort épais de mousse & de foin; les *marmottes* en font ample provision pendant l'été. Elles demeurent plusieurs ensemble & travaillent en commun à leur habitation; elles s'y retirent pendant l'orage, pendant la pluie, & dès qu'il y a quelque danger: elles n'en sortent même que dans les beaux jours. L'une fait le guet, & dès qu'elle apperçoit un homme, un chien, une aigle, *&c.* elle avertit les autres par un coup de sifflet, & ne rentre elle-même que la derniere. Lorsque ces animaux sentent les approches de la saison qui doit les engourdir, ils ferment les deux portes de leur domicile, ils sont alors très-gras; quelques-uns pesent jusqu'à vingt livres; ils le sont encore trois mois après; mais ils deviennent maigres à la fin de l'hiver. Il n'est pas sûr qu'ils soient toujours engourdis pendant sept ou huit mois: aussi les chasseurs ne vont les chercher dans leur caveau que trois semaines ou un mois après que les issues sont murées, & ils n'ouvrent leur retraite que dans le tems des grands froids: alors ils les trouvent tellement assoupis, qu'ils les emportent aisément; mais lorsqu'il fait un vent chaud, les *marmottes* se réveillent au premier bruit, & creusent plus loin en terre pour se cacher. Ces animaux ne produisent qu'une fois l'an, les portées ordinaires sont de trois ou quatre petits; ils ne vivent que neuf ou dix ans. On trouve les *marmottes* sur les Alpes, les Apennins, les Pyrénées, & sur les plus hautes montagnes de l'Allemagne. On distingue plusieurs autres especes de *marmottes*; savoir le bobak, ou *marmotte* de Pologne; le monax, ou *marmotte* de Canada, le cavia, ou *marmotte* de Bahama; & le suicet, ou *marmotte* de Strasbourg. *Histoire nat. gen. & part. tom. VIII. Voyez* QUADRUPEDE.

On demande comment les *marmottes*, les loirs, qui sont plusieurs mois sans prendre de nourriture, ont cependant le ventre rempli de graisse: voici comme on explique ce phénomene. Dans les animaux qui sont

amas

amas de graisse, il se trouve des membranes redoublées, & comme feuilletées: ces membranes diversement collées les unes aux autres par certains endroits, & séparées par d'autres, forment une infinité de petits sacs, où aboutissent des petites glandes, par lesquelles la partie huileuse du sang est filtrée. Il y a lieu de croire que les veines ont aussi de petites bouches ouvertes dans ces mêmes petits sacs, & qu'elles y reçoivent cette substance huileuse, pour la porter avec les restes du sang dans le ventricule droit du cœur, lorsqu'il se rencontre des besoins extraordinaires.

Les *marmottes* au-lieu d'un épiploon, qui est unique dans les autres animaux, en ont trois ou quatre les uns sur les autres; ces épiploons ont leurs veines qui retournent dans la veine cave, comme pour reprendre dans les aquéducs, qui portent au cœur la matiere du sang, & pour lui envoyer dans l'indigence la matiere que les sacs membraneux qui contiennent la graisse ont en réserve, & qu'ils ont reçu des arteres, pendant que le corps de l'animal avoit plus de nourriture qu'il ne lui en falloit pour réparer les dissipations ordinaires.

MARMOUTIER *ou* MAURMUNTIER, (*Géog.*) en latin *Mauri civitas*, petite ville de France, dans la basse Alsace, à une lieue de Saverne, avec une abbaye de bénédictins, qui a pris son nom d'un de ses abbés, nommé *Maurus*. Elle fut cependant fondée par saint Firmin, vers l'an 725. Cette abbaye occupe le tiers de la ville, & par conséquent cette ville est misérable. *Long.* 25. 2. *lat.* 48. 44.

Il y a une autre abbaye de *Marmoutier* en France, qui est aussi sous la regle de saint Benoît, & qui a été fondée dans la Touraine, près de la Loire, à une lieue de Tours. Cette abbaye est bien autrement célebre que celle de la basse Alsace. Ce fut S. Martin qui établit ce monastere en 371. On le fait passer pour le premier & le plus ancien de ceux qui sont en occident. Aussi l'a-t-on nommé par excellence, *majus monasterium*, d'où l'on a fait en notre langue *Marmoutier*. Le revenu de l'abbaye est de 16 mille livres de rente, & celui des moines de 18 mille. Les bâtimens ont été superbement rétablis dans ces derniers tems; enfin en 1737 cette abbaye a en partie été réunie à l'archevêché de Tours. (*D. J.*)

MARNAUX, s. m. pl. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes, est un rets qui sert à faire la pêche des oiseaux. Ce sont les mêmes filets que les pêcheurs de la pointe de Basek nomment *marésages*; les pieces en ont trente à quarante brasses jusqu'à cinquante de long, & trois brasses de chûte; elles sont amarées sur des hauts pieux plantés à la côte à l'embouchure des petites gorges & basses marécageuses.

Les tems les plus favorables pour faire cette pêche avec succès sont les nuits noires & obscures, & les grands froids, & encore durant les moures & les tempêtes; les filets sont composés de fil très-fin, & les mailles ont depuis quatre pouces jusqu'à sept ou huit pouces en quarré; le ret est tenu volant & caché, pour donner lieu aux oiseaux qui s'y prennent de s'engager davantage en se débattant pour se pouvoir échapper.

MARNE, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie & Economie rustique.*) *marga*, c'est une terre calcaire, légere, peu compacte, qui perd sa liaison à l'air, qui fait effervescence avec les acides, en un mot qui ne differe de la craie, que parce qu'elle n'est point si dense ni si solide qu'elle. *Voyez* CRAIE.

Rien de plus confus que les descriptions que les Naturalistes nous donnent de la *marne*; leurs définitions de cette substance ne s'accordent nullement; ils lui assignent des propriétés qui lui sont entierement étrangeres, ou du-moins qu'elle n'a que par son mélange accidentel avec d'autres substances, & sur-tout avec des terres argilleuses; c'est aussi ce mélange qui semble avoir induit en erreur la plûpart des Naturalistes; il est cause que Wallerius & beaucoup d'autres ont placé la *marne* au rang des argilles, c'est-à-dire des terres qui se durcissent au feu, propriété qui ne convient point à la *marne* comme telle, mais qui ne peut lui être attribuée qu'en raison de la portion d'argille ou de glaise avec laquelle elle se trouve quelquefois mêlée. On sent aussi que c'est au mélange de la *marne* avec l'argille qu'est dûe la propriété de se vitrifier que quelques auteurs lui attribuent: en effet, nous savons que l'argille mêlée avec une terre calcaire devient vitrifiable, quoique séparées, la premiere de ces terres ne fasse que se durcir par l'action du feu, & la seconde se change en chaux. En un mot il est constant que la *marne* est une terre calcaire, qui fait effervescence avec les acides, qui ne differe de la craie que parce que la premiere est moins liée ou moins solide que la derniere; c'est comme terre calcaire qu'elle a la propriété de fertiliser les terres, & M. Pott, dans sa *Lithogéognosie*, a fait remarquer avec beaucoup de raison qu'il falloit bien distinguer dans la *marne*, sa partie constituante, par laquelle elle est propre à diviser les terres & à contribuer à la croissance des végétaux, des parties accidentelles, telles que la glaise, le sable, &c.

Si l'on fait attention à la distinction qui vient d'être faite, on sentira que c'est avec très-peu de raison que la *marne* a été placée par plusieurs auteurs au rang des terres argilleuses, on verra que rien n'est moins exact que de donner le nom de *marne* à des terres à pipes, à des terres dont on fait de la porcelaine, à des terres propres à fouler les étoffes, à des terres qui se durcissent dans le feu, &c. toutes ces terres ont des propriétés qui ne conviennent qu'aux vraies argilles.

C'est aussi, faute d'avoir eu égard à ces distinctions, que les auteurs anglois sur-tout nous parlent de la *marne* d'une maniere si confuse & si contradictoire; en effet, les uns nous disent que rien n'est plus avantageux que la *marne* pour rendre fertiles les terreins sablonneux; d'autres au contraire prétendent que cette terre est propre à fertiliser les terres glaises trop denses & trop compactes: il est aisé de voir qu'une même terre n'est point propre à remplir des vûes si opposées. Nous allons tâcher de faire disparoître ces contradictions, qui ne viennent que de ce qu'on n'a point assez connu la nature de la substance dont on parloit, & nous remarquerons en passant que cela prouve combien on peut être trompé quand on ne consulte que le coup-d'œil extérieur des substances du regne minéral.

Si la terre que l'on trouve est seche, en poussiere, peu liée, & soluble dans les acides, c'est-à-dire calcaire, ce sera de la vraie *marne* proprement dite, alors elle sera propre à fertiliser les terreins trop gras & trop pesans, parce qu'elle les divisera, elle écartera les unes des autres les parties tenaces de la glaise, par-là elle la rendra plus perméable aux eaux, dont la libre circulation contribue essentiellement à la croissance des végétaux. D'un autre côté si ce qu'on appelle *marne* est une terre purement glaiseuse & argilleuse, ou du-moins une pierre calcaire mêlée d'une grande partie d'argille ou de glaise; alors elle sera propre à fertiliser les terreins maigres & sablonneux, elle leur donnera plus de liaison, propriété qui sera dûe à la partie argilleuse.

Une vraie *marne*, c'est-à-dire celle qui est calcaire & précisément de la nature de la craie, sera très-propre à bonifier un terrein humide & bas, qui suivant l'expression assez jolie du laboureur, est *aigre & froid*; cette aigreur ou cette acidité vient du séjour des eaux & des plantes qu'elles ont fait pourrir dans ces sortes d'endroits; alors la vraie *marne* étant une terre calcaire, c'est-à-dire absorbante & alkaline, sera propre à se combiner avec les parties acides qui dominoient dans un tel terrein, & qui nuisoient à sa fertilité. Par la combinaison de cet acide avec la *marne*, il se formera, suivant le langage de la Chimie, des sels neutres qui peuvent contribuer beaucoup à favoriser la végétation.

Il est donc important de savoir avant toute chose ce que c'est que l'on appelle *marne*, de s'assurer si celle que l'on trouve dans un pays est pure & calcaire, ou si c'est à de l'argille ou de la terre mêlée d'argille que l'on donne le nom de *marne*. Pour s'éclaircir là-dessus, on n'aura qu'à l'essayer avec de l'eau-forte, ou simplement avec du vinaigre: si la terre s'y dissout totalement, ce sera une marque que c'est de la *marne* pure, véritable & calcaire; s'il ne s'en dissout qu'une portion, & qu'en mettant une quantité suffisante de dissolvant il reste toujours une partie de cette terre qui ne se dissolve point, ce sera un signe que la *marne* étoit mêlée d'argille ou de glaise. S'il ne se dissout rien du tout, ce sera une preuve que la terre que l'on a trouvée est une vraie argille ou glaise, à qui l'on ne doit par conséquent point donner le nom de *marne*.

Il faudra aussi consulter la nature des terreins que l'on voudra *marner* ou mêler avec de la *marne*; il y en a qui étant déja calcaires, spongieux par eux-mêmes, ne demandent point à être divisés davantage: dans ce cas la vraie *marne* calcaire ne doit pas leur convenir; on réussira mieux à fertiliser de pareils terreins, en leur joignant de la glaise ou de l'argille. *Voyez* GLAISE.

En général on peut dire que la *marne* fertilise en tant qu'elle est calcaire, c'est-à-dire en tant qu'elle est composée de particules faciles à dissoudre dans les eaux, & propres à être portées par ces mêmes eaux ce molécules déliées à la racine des plantes dans lesquelles ces molécules passent pour contribuer à leur accroissement.

La *marne* varie pour la couleur; il y en a de blanche, de grise, de rougeâtre, de jaune, de brune, de noire, &c. ces couleurs sont purement accidentelles & ne viennent que des substances minérales étrangeres avec lesquelles cette terre est mêlée. (—)

MARNIERE, s. f. (*Economie rustique.*) est le lieu ou la mine d'où l'on tire la marne. *Voyez* MARNE.

MARNOIS, s. m. (*Marine.*) ce sont des bateaux de médiocre grandeur qui viennent de Brie & de Champagne jusqu'à Paris sur la Marne & sur la Seine.

MARO & GEMELICOLLES, (*Géog. anc.*) montagnes de la Sicile ainsi nommées par Pline *liv. III. ch. viij.* Solin & d'autres géographes leur donnent le nom commun de *Nebrodes*. La montagne *Maro* s'appelle aujourd'hui *Madania*, & celle de Gémelli. *Monte di mele*.

MAROC, EMPIRE DE, (*Géogr.*) grand empire d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie, formé des royaumes de Maroc, de Fez, de Tafilet, de Sus, & de la province de Dara. *Voyez* M. de Saint-Olon.

Cet empire peut avoir 250 lieues du nord au sud, & 204 de l'est à l'ouest; il est borné du côté du nord par la Méditerranée, à l'orient & à l'occident par la mer Atlantique, & au midi par le fleuve Dara. Les chrétiens cependant tiennent quelques places sur les côtes; les Espagnols ont du côté de la Méditerranée Ceuta, Melilla & Oran; les Portugais possedent Magazan sur l'Océan.

Tout le reste appartient à l'*empire de Maroc*, qui se forma dans le dernier siecle. Le fameux Mouley-Archi, roi de Tafilet, & Mouly-Ismael son frere, réunirent les royaumes de *Maroc*, de Fez, de Tafilet & de Sus, la vaste province de Dara sous une même puissance.

Ainsi cet empire, qui comprend une partie de la Mauritanie, fut mis autrefois par Auguste sous la seul pouvoir de Juba. Il est peuplé des anciens Maures, des Arabes Bédouins qui suivirent les califes dans leurs conquêtes, & qui vivent sous des tentes comme leurs ayeux, des Juifs chassés par Ferdinand & Isabelle, & des noirs qui habitent par-delà le mont Atlas.

On voit dans les campagnes, dans les maisons, dans les troupes, un mélange de noirs & de métis.

Ces peuples, dit M. de Voltaire, trafiquerent de tout tems en Guinée; ils alloient par les deserts, aux côtes où les Portugais vinrent par l'Océan. Jamais ils ne connurent la mer que comme l'élément des pirates. Enfin toute cette vaste côte de l'Afrique depuis Damiete jusqu'au mont Atlas, étoit devenue barbare, dans le tems que nos peuples septentrionaux autrefois plus barbares encore, sortoient de ce triste état pour tâcher d'atteindre un jour à la politesse des Grecs & des Romains. (*D. J.*)

MAROC, *royaume de*, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la partie la plus occidentale de la Barbarie. Il est borné au nord par le fleuve Ommirabi, à l'orient par le mont Atlas, au midi par la riviere de Sus, & au couchant par l'Océan occidental. Ce royaume s'étend le long de la côte, depuis l'embouchure de la riviere de Sus, que les anciens appelloient *Suriga*, jusqu'à la ville d'Azamor.

Les forces de ce royaume sont peu redoutables par mer, parce que le nombre des bâtimens qu'il équipe en mauvais ordre, n'ont ordinairement qu'une douzaine de 15 à 20 pieces de canon mal servies. S'ils font des prises, le roi en a sa moitié, mais il prend tous les esclaves en payant 50 écus pour chacun de ceux qui ne sont pas compris dans sa moitié.

Les forces de terre ne valent pas mieux que celles de mer, parce qu'elles n'ont ni armes ni discipline.

Quoique le royaume de *Maroc* soit divisé en sept provinces assez grandes, il est cependant très-peu peuplé, à cause de son terrein sablonneux & ingrat, qui ne permet pas l'abondance des grains & des bestiaux; il produit seulement une grande quantité de cire & d'amandes qui se débitent en Europe.

On compte dans tout ce royaume 25 à 30 mille cabanes d'adouards, qui font 80 à 100 mille hommes payant annuellement au roi la dixme de leurs biens depuis l'âge de 15 ans. Un adouard est une espece de village ambulant composé de quelques familles arabes, qui campent sous des tentes tantôt dans un lieu, tantôt dans l'autre; chaque adouard a son marabou & son chef, qui est élu. Rien n'est comparable à la misere & à la malpropreté de ces arabes.

Le roi de *Maroc* prend le titre de *grand chérif*, c'est-à-dire de premier successeur de Mahomet, dont il prétend descendre par Aly & par Fatime, gendre & fille de ce faux prophete.

Sa religion, pleine de superstitions, est fondée sur l'alcoran, que les Maures & les Arabes expliquent à leur maniere, selon l'interprétation de Melico.

Quoique les esclaves chrétiens appartiennent au roi, ils n'en sont pas moins malheureux par la rudesse de leurs travaux, leurs mauvaise nourriture, les lieux souterreins où on les fait coucher.

Les juifs, quoiqu'utiles & en grand nombre dans cet état, y sont rançonnés comme autrefois parmi les chrétiens.

Les alcaides gouvernent le royaume sous l'autorité du chérif, car il n'a ni cour de justice, ni conseil particulier, ni ministre; il est l'auteur, l'interprete & le juge de ses lois. Dans son royaume de *Maroc*, comme à la Chine, il donne le droit à l'empire par son testament en faveur de celui de ses enfans qu'il lui plaît de nommer, ou même d'un autre sujet pour son successeur. Ainsi les partis peuvent se former pendant la vie du monarque; & s'il ne fait point de testament, ou s'il ne laisse point de nomination par son testament, tout se trouve préparé à la division & aux guerres civiles.

J'ajoute que le roi de *Maroc*, malgré son despotisme, reconnoît en matiere de religion l'autorité supérieure du Moufti & de ses prêtres; il n'a pas le pouvoir de les déposer, quoiqu'il ait celui de les établir: cependant s'ils mettoient obstacle à ses desseins, sa vengeance seroit sûre & leur perte inévitable, à moins qu'ils ne le détronassent au même moment. (*D. J.*)

MAROC, *province de*, (*Géog.*) c'est la principale des sept provinces du royaume de même nom, & qui forme une figure triangulaire au milieu des autres.

Cette province se nommoit autrefois *Bucano emero*, & sa capitale étoit l'ancienne ville d'Agmet, d'où les Lumptunes ou Almoravides vinrent fondre dans le pays. Ils y bâtirent ensuite la ville de *Maroc* pour être le siége de leur empire & la capitale non-seulement de la province, mais encore de toute la partie occidentale de la Mauritanie Tangitane.

Les habitans de cette province ont hors des montagnes un terrein abondant en froment, en orge, en millet & en dattes; ils sont dans les villes assez bien vêtus à leur mode, mais les montagnards sont misérables, parce qu'ils ne recueillent qu'un peu d'orge sous la neige. (*D. J.*)

MAROC, (*Géogr.*) capitale du royaume & de la province de même nom; c'est une grande ville, la mieux située de toute l'Afrique, dans une belle plaine, à cinq ou six lieues du mont Atlas, environnée des meilleures provinces de la Mauritanie tangitane. On croit que c'est l'ancienne *Bocanum Hemerum*, où il y avoit un évêché avant la domination des Maures. Elle a été bâtie par Abu Téchifien, premier roi des Almoravides, environ l'an 1052, & 454 de l'hégire. Elle est fermée de bonnes murailles faites à chaux & à sable, avec une forteresse du côté du midi; mais cette ville a bien déchu de son ancienne splendeur, & ne contient pas aujourd'hui 25 mille ames. Sa forteresse & sa mosquée, autrefois si fameuses, ne sont plus rien. *Maroc* est à environ 100 lieues S. O. de Fez, 50 N. E. de Sus. *Long.* 10. 50. *lat.* 30. 32. (*D. J.*)

MAROC, s. m. (*Draps.*) serges qui se fabriquent à Rouen. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MAROCOSTINES, (*Pharmacie.*) *pilules marocostines*; c'est un extrait cathartique composé des drogues suivantes.

Prenez gomme ammoniaque une once & demie; myrrhe, six gros; aloës, une livre; agaric, six gros; rhubarbe, trois onces; safran, une demi-once; costus, six gros; bois d'aloës, deux gros; feuilles de lentisque, une demi-once: faites une décoction des six derniers ingrédiens dans deux livres de suc de rose de damas, & dans une quantité suffisante d'eau commune. Exprimez le tout fortement: ajoutez ensuite la gomme ammoniaque & la myrrhe dissoute dans quatre onces de vinaigre de squille avec l'aloës. Donnez au tout une consistence convenable par évaporation.

Ce remede est apéritif; il s'ordonne depuis quinze grains jusqu'à deux scrupules. C'est un grand atténuant & désobstructif.

MAROGNA, (*Géog.*) c'est l'ancienne *Maronea*; petite ville de Turquie dans la Romanie; l'archevêque de Trajanopoli y fait sa résidence. Elle est située proche la mer, à 28 lieues S. O. d'Andrinople, 60 S. O. de Constantinople. *Long.* 43 16. *lat.* 40. 56. (*D. J.*)

MAROK, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau que l'on trouve en Ethiopie & en Abissinie; on le nomme aussi *oiseau de miel*, à cause de l'instinct qui lui fait découvrir le miel des abeilles sauvages, qu'elles cachent avec soin ou sous

la

la terre ou dans les creux de quelques arbres. Lorſque le *morok* a découvert un de ces tréſors cachés, il en avertit les voyageurs par ſon cri, & lorſqu'il eſt parvenu à s'en faire ſuivre, il bat des aîles & fait un ramage agréable ſur l'endroit où le miel eſt renfermé. On a ſoin d'en laiſſer quelque portion pour le guide, qui eſt fort avide de s'en nourrir.

MARON, ſ. m. *terme de relation*. On appelle *marons* dans les îles françoiſes les negres fugitifs qui ſe ſauvent de la maiſon de leurs maîtres, ſoit pour éviter le châtiment de quelque faute, ſoit pour ſe délivrer des injuſtes traitemens qu'on leur fait. La loi de Moïſe ordonnoit que l'eſclave à qui ſon maître auroit caſſé une dent ſeroit mis en liberté; comme les chrétiens n'acquierent pas les eſclaves dans ce deſſein, ceux-ci accablés de travaux ou de punitions, s'échappent par-tout où ils peuvent, dans les bois, dans les montagnes, dans les falaiſes, ou autres lieux peu fréquentés, & en ſortent ſeulement la nuit pour chercher du manioc, des patates, ou autres fruits dont ils ſubſiſtent. Mais ſelon le *code noir*, c'eſt le code de marine en France, ceux qui prennent ces eſclaves fugitifs, qui les remettent à leurs maîtres, ou dans les priſons, ou entre les mains des officiers de quartier, ont cinq cens livres de ſucre de récompenſe. Il y a plus: lorſque les *marons* refuſent de ſe rendre, la loi permet de tirer deſſus; ſi on les tue, on en eſt quitte en faiſant ſa déclaration par ſerment. Pourquoi ne les tueroit-on pas dans leur fuite, on les a bien achetés? Mais peut-on acheter la liberté des hommes, elle eſt ſans prix? *Voyez* ESCLAVAGE, *Droit nat. Morale*, *Religion*.

Au reſte, j'oubliois de dire une choſe moins importante, l'origine du terme *maron*: ce terme vient du mot eſpagnol *ſimaran*, qui ſignifie un *ſinge*. Les Eſpagnols qui les premiers habiterent les îles de l'Amérique, crurent ne devoir pas faire plus d'honneur à leurs malheureux eſclavages fugitifs, que de les appeller *ſinges*, parce qu'il ſe retiroient comme ces animaux au fond des bois, & n'en ſortoient que pour cueillir les fruits qui ſe trouvoient dans les lieux les plus voiſins de leur retraite. (*D. J.*)

MARONÉE, *Maronea*, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace entre le fleuve Neſſus & la Cherſonèſe. Il paroît par des médailles qu'elle reconnoiſſoit Bacchus pour ſon protecteur, à cauſe de l'excellence du vin de ſon territoire, déja renommé dès le tems d'Homere, puiſque c'étoit-là qu'Ulyſſe avoit pris celui dont il enivra le cyclope. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Marozea*, ſituée dans la Romanie ſur la côte, près du lac Bouron. Pline dit qu'elle avoit été bâtie par Maron l'égyptien, qui ſuivit Oſiris ou Bacchus dans ſes conquêtes. (*D. J.*)

MARONIAS, (*Géog. anc.*) ou MARONIAS; ville de Syrie. Ptolomée la place dans la Chalcydie, & les modernes à environ 12 lieues d'Antioche, elle devint un évêché. (*D. J.*)

MARONITES, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom qu'on donne à une ſociété de chrétiens du rit Syrien, qui ſont ſoumis au pape, & dont la principale demeure eſt au mont Liban. Leur langue vulgaire eſt l'arabe.

On ne convient pas de leur origine; les uns prétendent que c'étoit un nom de ſectes qui embraſſerent le parti des Monothélites, & d'autres aſſurent qu'ils n'ont jamais été dans le ſchiſme. Un ſçavant *maronite*, Fauſte Nairon profeſſeur en arabe à Rome, a fait l'apologie de ſa nation & de l'abbé Maron, dont les *Maronites* tirent leur nom. Il prétend que les diſciples de ce Maron qui vivoit vers l'an 400, ſe répandirent dans toute la Syrie où ils bâtirent pluſieurs monaſteres. Quoi qu'il en ſoit, les *Maronites* ont un patriarche qui réſide au monaſtere de Cannubin au mont Liban, à 10 lieues de Tripoli. Il prend la qualité de patriarche d'Antioche. Son élection ſe fait par le clergé & par le peuple ſelon l'ancienne diſcipline de l'Egliſe. Il a ſous lui quelques évêques qui réſident à Damas, à Alep, à Tripoli, & dans quelques autres lieux où ſe trouvent des *Maronites*.

Les eccléſiaſtiques qui ne ſont pas évêques peuvent tous ſe marier avant l'ordination. Leurs moines ſont pauvres, retirés dans le coin des montagnes, travaillant de leurs mains; cultivant la terre, & ne mangeant jamais de chair; mais ils ne ſont point de vœux.

Les prêtres ne diſent pas la meſſe en particulier; ils la diſent tous enſemble, étant tous autour de l'autel, & ils aſſiſtent le célébrant qui leur donne la communion. Les laïques n'obſervent que le carême, & ne commencent à manger dans ces jours-là que deux ou trois heures avant le coucher du ſoleil. Ils ont pluſieurs autres coutumes ſur leſquelles on peut conſulter avec précaution la relation du pere Dandini jéſuite écrite en italien, traduite par M. Simon avec des remarques critiques. (*D. J.*)

MARONI, (*Géogr.*) riviere de l'Amérique méridionale dans la France équinoxiale qu'elle borne à l'occident. C'eſt la riviere la plus conſidérable du pays, elle a un cours de 60 à 80 lieues, & ſe décharge dans la mer à environ 45 lieues de l'embouchure de la Cayenne. (*D. J.*)

MAROSTICA, (*Géog.*) petite ville, ou même bourg d'Italie, dans le patrimoine du S. Siege; ſon air eſt pur, le pays admirable, fertile en toutes ſortes de fruits, & particulierement en ceriſes, qui ſont les plus belles d'Italie. On n'y voit que ſources & fontaines, le Boſia paſſe au milieu, & le Silaon à un mile plus loin. C'eſt la patrie de Proſper Alpin, qui s'eſt fait une haute réputation par ſes ouvrages de médecine & de botanique. Il mourut à Padoue en 1616, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MAROTIQUE, adj. (*Litt.*) dans la poéſie françoiſe ſe dit d'une maniere d'écrire particuliere, gaie, agréable, & tout à la fois ſimple & naturelle. Clément Marot, valet-de-chambre du roi François I. en a donné le modele, & c'eſt de lui que ce ſtyle a tiré ſon nom. Ce poëte a eu pluſieurs imitateurs, dont les plus fameux ſont la Fontaine & Rouſſeau.

La principale différence qui ſe rencontre entre le ſtyle *marotique* & le ſtyle burleſque, c'eſt que le *marotique* fait un choix, & que le burleſque s'accommode de tout. Le premier eſt le plus ſimple, mais cette ſimplicité a ſa nobleſſe, & lorſque ſon ſiecle ne lui fournit point des expreſſions naturelles, il les emprunte des ſiecles paſſés. Le dernier eſt bas & rampant, & va chercher dans le langage de la populace des expreſſions proſcrites par la décence & par le bon goût. L'un ſe dévoue à la nature, mais il commence par examiner ſi les objets qu'elle lui préſente ſont propres à entrer dans ſes tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec ſoi quelque délicateſſe & quelque enjouement. L'autre donne pour ainſi dire tête baiſſée dans la bouffonnerie, & adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant ou de plus ridicule. *Voyez* BURLESQUE.

Après des caracteres ſi diſparates & ſi marqués il eſt étonnant que des auteurs célebres tels que Balzac, Voiture, le P. Vavaſſeur, ayent confondu ces deux genres, & il ne l'eſt pas moins qu'on prodigue encore tous les jours le nom de ſtyle *marotique* à des ouvrages écrits ſur un ton qui n'en a que la plus légere apparence. Des auteurs s'imaginent avoir écrit dans le goût de Marot lorſqu'ils ont fait des vers de la même meſure que les ſiens, c'eſt-à dire, de dix ſyllabes, parſemés de quelques expreſſions gauloiſes, ſous prétexte qu'elles ſe rencontrent dans ce poëte, dans S. Gelais, Belleau, &c. Mais ils ne font pas attention 1°. que ce langage ſuranné ne ſçauroit par lui-même prêter des graces au ſtyle, à moins qu'il ne ſoit plus doux, ou plus énergique, plus vif ou plus coulant que le langage ordinaire, & que ſouvent dans ces poéſies *marotiques* on emploie un mot par préférence à un autre; non parce qu'il eſt réellement meilleur, plus expreſſif, plus ſonore, mais parce qu'il eſt vieux. 2°. Que Marot écrivoit & parloit très-purement pour ſon ſiecle, & qu'il n'a point ou preſque point employé d'expreſſions vieilles relativement à ſon tems; que par conſéquent ſi ſes poéſies ont charmé la cour de François I. ce n'eſt point par ce langage prétendu gaulois, mais par leur tour aiſé & naturel. 3°. Qu'un méchaniſme arbitraire, une forme extérieure ne ſont point ce qui caractériſe un genre de poéſie, & qu'elle doit être marquée par une ſorte de ſceau dépendant du fonds même des ſujets qu'elle embraſſe & de la maniere dont elle les traite. De ces trois obſervations il réſulte que l'élégance du ſtyle *marotique* ne dépend ni de la ſtructure du vers, ni du vieux jargon mêlé ſouvent avec affectation à la langue ordinaire, mais de la naïveté, du génie & de l'art d'aſſortir des idées riantes avec ſimplicité. Ce n'eſt pas que le vieux ſtyle n'ait ſon agrément quand on ſçait l'employer à propos: peut-être a-t-on appauvri notre langue ſous prétexte de la polir, en en banniſſant certains vieux termes fort énergiques comme l'a remarqué la Bruyere, & que c'eſt la faire rentrer dans ſon domaine que de les lui rendre parce qu'ils ſont bons & non parce qu'ils ſont antiques. Des idées ſimples ſans être communes, naïves ſans être baſſes, des tours unis ſans négligence, du feu ſans hardieſſe, une imitation conſtante de la nature, & le grand art de déguiſer l'art même; voilà ce qui fait le fonds de ce genre d'écrire, & ce qui cauſe en même temps la difficulté d'y réuſſir. *Principes pour la lecture des poëtes, tome I. page 56 & ſuiv.*

MA-

MAROTTI, s. m. (*Bot. exot.*) arbre du Malabar, à feuilles de laurier. Il porte un fruit rond, oblong, contenant un noyau large, dur & jaunâtre, qui renferme dix ou onze amandes. On en tire une huile d'usage dans la galle & autres maladies de la peau. (*D. J.*)

MAROUCHIN, s. m. (*Hist. des drog.*) nom vulgaire qu'on donne au pastel de la plus mauvaise qualité, & qui n'a pas plus de force que le vouède de Normandie. On le fait de la derniere récolte, & du marc des feuilles de la plante qui produit cette drogue si nécessaire pour les teintures en bleu. *Voyez* INDIGO & PASTEL. (*D. J.*)

MAROUFLER, v. act. en *Peinture*, c'est enduire le revers d'un tableau peint en huile sur toile, avec de la couleur; & particulierement avec de la terre d'ombre qu'on a fait bouillir, & qu'on applique sur un mur, ou sur du bois. Cela les garantit un tems du dommage que l'humidité pourroit y causer.

MAROUTE LA, (*Botan.*) c'est l'espece de *camomille*, que les botanistes nomment camomille puante, *chamælum fœtidum off.* Ses racines sont fibreuses; ses tiges sont cylindriques, vertes, cassantes, succulentes & partagées en plusieurs rameaux. Elles sont plus grosses & s'élevent plus haut que celles de la *camomille* commune. Ses feuilles sont aussi plus grandes, & d'un verd foncé. Ses fleurs sont semblables à celle de la *camomille* ordinaire pour la couleur & pour la figure. Toute cette plante jette une odeur forte, bitumineuse, & est rarement d'usage. Elle rougit un peu le papier bleu, d'où l'on voit qu'elle contient un sel essentiel ammoniacal, enveloppé dans beaucoup d'huile grossiere & fétide. Matthiole dit que cette espece de *camomille* est d'une telle acreté qu'elle ulcere la peau. On peut s'en servir en fumigation, dans la passion hystérique. (*D. J.*)

MAROUTE, *ou camomille puante*, (*Mat. med.*) La décoction de *marante*, selon Tragus, est très-salutaire pour la passion hystérique. On l'emploie en demi-bain, en fomentation & en fumigation. Cette plante est si acre, dit Matthiole, qu'elle ulcere la peau; ce qui fait que ceux qui font leurs nécessités dans les champs & qui s'essuyent ensuite avec cette plante, sont tourmentés peu de tems après d'une ardeur insupportable. Geoffroy, *Mat. med.*

MARPACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Souabe, au duché de Wirtemberg, sur le Necker, entre Hailbron & Schorndorff. *Long.* 26. 57. *lat.* 49. 9. (*D. J.*)

MARPESSUS, (*Géog. anc.*) ville de la Phrygie dans le mont Ida, aux environs du fleuve Ladon. (*D. J.*)

MARPOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au landgraviat de Hesse-Cassel, dont elle est la capitale, avec une université fondée en 1526.

Marpourg n'étoit anciennement qu'une forteresse des Mattiaques, que Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* appelle *Mattiacum*. Elle a été autrefois libre & impériale, mais les landgraves de Hesse la soumirent à leur obéissance.

Elle est dans un pays agréable, sur la Lohn, à 14 lieues S. O. de Waldeck, 18 N. E. de Francfort, 19 S. O. de Cassel. *Long.* 26. 28. *lat.* 50. 42.

Quoique cette ville soit une université elle n'est pas féconde en gens de lettres, & je ne connois guere que Frédéric Sylburge qui mérite d'être nommé. C'étoit, il est vrai un des savans hommes du xvj siecle, dans la connoissance de la langue grecque, comme le prouve sa Grammaire & autres ouvrages, où son érudition en ce genre n'est pas douteuse. Il eut grande part au trésor de cette langue morte, donné sous le nom d'Henri Etienne, & mourut à Heidelberg en 1569, à la fleur de son âge. (*D. J.*)

MARPURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la basse-Styrie. Lazius pense que c'est le *Castra Marciana* d'Ammien Marcellin, & c'est ce qu'il seroit bien embarrassé de prouver. Cette petite ville est sur la Drave, à 9 milles de Gratz. *Long.* suivant Street, 33. 26. *lat.* 46. 50. (*D. J.*)

MARQUAIRE, (*Géog.*) ville des Indes, sur la côte de Malabar au royaume de Calicut. Elle est peuplée, marchande, & a un port avec des forts qui en défendent l'entrée. *Voyez* Pylard, *voyages aux Indes orientales.* (*D. J.*)

MARQUE, s. f. (*Gramm.*) signe naturel ou artificiel auquel on distingue une chose d'une autre. *Voyez aux articles suivans* différentes acceptions de ce mot.

MARQUE, (*Hist. mod.*) *lettres de marque*, ou *lettres de représailles*, ce sont des lettres accordées par un souverain, en vertu desquelles il est permis aux sujets d'un pays de faire des représailles sur ceux d'un autre, après qu'il a été porté par trois fois, mais inutilement, des plaintes contre l'aggresseur à la cour dont il dépend. *Voyez* LOIS & LETTRES.

Elles se nomment ainsi du mot allemand *marche*, limite, frontiere, comme étant *jus concessum in ulterius principis marchas seu limites transeundi sibique jus faciendi*, ou droit de passer les limites ou frontieres d'un autre prince, & de se faire justice à soi-même. *Voyez* REPRESAILLES.

MARQUES, (*Marine.*) ce sont des indices qui sont à terre, comme des montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, &c. & qui servent aux pilotes à reconnoître les passes, les entrées de ports ou de rivieres, les dangers, &c. On appelle aussi *marques* les tonnes & les balises qu'on met en mer pour ce même usage.

MARQUE, (*Comm.*) *dans le commerce & dans les manufactures*, c'est un certain caractere qu'on frappe ou qu'on imprime sur différentes sortes de marchandise, soit pour montrer le lieu où elles ont été fabriquées, & pour désigner les fabriquans qui les ont faites, soit pour témoigner qu'elles ont été vûes par officiers ou magistrats chargés de l'inspection de la manufacture, soit enfin pour faire voir que les droits auxquels elles sont sujettes ont été acquités, conformément à l'ordonnance.

Tels sont les draps & les toiles, les cuirs, les ouvrages de coutellerie, le papier, la vaisselle, les poids, les mesures, qui doivent être marqués.

Marque est aussi un signe ou un caractere particulier dont se servent les commerçans, qui n'est connu que d'eux, & par lesquels ils se rappellent le prix que leur a coûté la marchandise à laquelle il se trouve.

Ces *marques*, qu'on appelle aussi *numeros*, se prennent arbitrairement; mais ordinairement on les choisit dans les lettres de l'alphabet, chacune se rapportant à un certain chiffre qu'il signifie constamment. Elles sont d'un si grand usage dans le commerce, que le lecteur ne désapprouvera pas sans doute que nous insérions ici une petite table qui pourra servir de modele pour leur construction.

A	B	C	D	E	F	G	H	I	K	L	M
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	20

Un exemple suffira pour comprendre l'usage de cette table: supposons, par exemple, que je voulusse écrire sur une piece d'étoffe qu'elle a coûté 37 f. 6 d. par aune, je mettrois une M pour 20 f. une L pour 10 f. une H pour 7 f. & un G pour 6 d. de façon que les différentes lettres écrites à la suite l'une de l'autre, en observant de séparer toujours les deniers & les sols des livres, formeroient cette *marque*, M LH. G. qui signifieroient 37 f. 6 d. ou 1 l. 17 f. 6 d.

Remarquez que les *marques* peuvent varier à l'infini, en faisant correspondre une autre suite de caracteres numériques à la même suite des lettres, ou réciproquement.

MARQUE, *en terme de Boutonnier*, est un instrument de fer quarré, terminé d'un bout par cinq pointes, quatre aux angles, & une au milieu beaucoup plus longue que les autres. Chacune des angulaires marque l'endroit où l'on doit faire le trou pour passer la corde à boyau, & la grande entre dans celui du milieu qui est déja fait.

MARQUE, *en terme de Cirier*, c'est un instrument de cuivre ou autre matiere, gravé d'une fleur-de-lis, ou de quelqu'autre ornement dont on veut décorer les cierges. *Voyez* CACHET.

MARQUES, *en terme d'Epinglier*, ne sont autres que des signes imprimés en rouge sur le papier qui enveloppe les épingles à demi-milliers, à l'aide desquels il est aisé de reconnoître l'ouvrier, ou qui a fait les épingles, ou plutôt le marchand qui les fait faire, & les débite en gros, chacun ayant ses *marques* particulieres, & mettant son nom.

MARQUES, (*Maréch.*) signes naturels qui donnent à connoître l'âge ou la bonté des chevaux. C'est une bonne *marque* lorsqu'un cheval trépigne, qu'il bat du pié, & mange avidement son avoine. Les balzanes sont de bonnes *marques* dans un cheval. Il se dit plus particulierement de la *marque* noire appellée *germe de feve*, qui lui vient à l'âge d'environ cinq ans, dans les creux des coins, & qui s'efface vers les huit ans, & alors on dit qu'ils ne marquent plus & qu'ils rasent.

Marque est aussi un instrument de haras qu'on applique tout rouge sur la cuisse d'un cheval, pour qu'il s'y imprime mieux.

MAR-

MARQUE, (*Imprimerie.*) les compagnons imprimeurs nomment *marque*, un pli qu'ils font à une feuille de papier, de dix mains en dix mains. Cette *marque* leur sert à compter le papier qu'on leur donne à tremper, & leur fait connoître ce qu'ils peuvent avoir imprimé & ce qui leur reste à imprimer du nombre desiré.

MARQUE, (*Rubanier.*) est un fil de chaine, de couleur apparente, & différente de la soie de chaine, & qui doit continuer tout le long de l'ouvrage sur une des lisieres, pour faire voir qu'il est tramé de fil, quoique travaillé sur soie, ou tramé de soie, quoique sur chaine de fil. L'ouvrage dépourvu de cette *marque* est dans le cas de la prohibition, & conséquemment saisissable, & l'ouvrier puni.

MARQUE, (*Coutelier.*) se dit aussi par quelques ouvriers en fer, d'un morceau d'acier trempé, à l'extrémité duquel on a gravé un objet quelconque en relief, que l'ouvrier imprime en quelqu'endroit de la piece, à froid ou à chaud, & qui y reste après qu'elle est achevée. Chaque particulier a sa *marque*. Il est defendu de travailler à la *marque* d'un autre. Cette *marque* désigne l'ouvrier. Si son ouvrage est bon, il achalande sa boutique & sa *marque*; & lorsqu'il vient à mourir, sa *marque* se vend quelquefois une somme assez considérable. On dit que les ouvriers couteliers de Paris s'acharnent à décrier la coutellerie des provinces qu'on apporte ici, & que pour cet effet ils ruinent & gâtent l'ouvrage au raccommodage. Les provinciaux n'ont qu'une ressource contre cette méchanceté, c'est de prendre la *marque* des ouvriers de Paris, afin de confondre la marchandise qu'ils vendent dans leur boutique, avec celle qu'ils envoient ici.

MARQUEFAVE, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, au diocèse de Rieux. Il y a un couvent d'Augustins, & un prieuré de l'ordre de Fontevraud. *Long.* 18. 50. *lat.* 36. 10.

MARQUER, v. act. (*Gramm.*) c'est imprimer un signe, une marque. *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Comm.*) signifie appliquer ou mettre une marque artificielle à une chose pour la reconnoître. Les marchands *marquent* leurs ballots de marchandises, leurs bois, leurs bestiaux, leurs étoffes, &c. *Voy.* MARQUE.

Marquer signifie aussi *faire une marque*, une empreinte par autorité publique: ainsi l'on dit, *marquer* la monnoie, *marquer* la vaisselle d'or ou d'argent au poinçon de la ville. On *marque* l'étain fin par-dessous, & l'étain commun par-dessus l'ouvrage.

Les commis des aides vont *marquer* les vins dans les caves & celliers pour la sûreté des droits du roi. Les manufacturiers & ouvriers doivent faire *marquer* leurs étoffes d'or, d'argent, de soie, de laine, &c. dans les bureaux, halles & autres lieux où les maîtres, jurés, gardes ou esgards des corps & communautés en doivent faire la visite. Dans ce dernier sens, on dit *plomber* & *ferrer* les étoffes, ce qui signifie la même chose que *marquer*. *Dictionnaire du commerce.*

MARQUER, *en terme de Boutonnier*, c'est imprimer la marque des quatre pointes au milieu du moule, pour y faire les quatre trous destinés à recevoir la corde à boyau. *Voyez les Pl.*

MARQUER, (*Coutelier.*) *Voyez l'article* MARQUE.

MARQUER, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval dont on connoît encore l'âge aux dents; on dit ce cheval *marque* encore. *Marquer un cheval*, c'est lui appliquer la marque sur quelque partie du corps. *Voyez* MARQUE.

MARQUER ou TRACER, (*Menuisier.*) c'est chez les Menuisiers, Charpentiers, ou autres artistes semblables, tirer des lignes sur une planche ou une piece de bois, pour que le compagnon la coupe suivant ce qu'elle est tracée. On dit tracer sur une planche les irrégularités d'un mur. Cela se fait facilement en présentant la rive d'une planche de bout contre le mur, ou la piece dont vous voulez avoir le courbe ou le défaut; de sorte qu'elle forme un angle avec ladite face; puis vous prenez un compas ouvert, suivant la plus grande distance qui se trouve entre la rive de votre planche & la face dont vous voulez avoir l'irrégularité; ensuite, commençant par le haut, il faut porter une des pointes contre la face irréguliere; & l'autre pointe sur votre planche: la pointe qui porte sur la planche tracera, la conduisant en descendant la pointe contre le mur irrégulier, l'irrégularité de votre piece ou muraille, & par ce moyen vos pieces se joindront parfaitement.

MARQUER, *terme de paumier*, c'est compter le jeu des joueurs, soit au billard ou à la paume. Le jeu se *marque* à la paume en faisant sur le carreau une raie de droite à gauche avec de la craie: on en fait une autre perpendiculaire à la premiere; & des deux côtés de celle-ci, on *marque* autant de barres que les joueurs ont du jeu.

Au billard, les points de chaque joueur se *marquent* sur une espece de palette de bois percée de deux rangées de trous de 16 trous chacune.

MARQUETERIE, s. f. (*Art méchaniq.*) Sous le nom de *marqueterie*, l'on entend l'art d'assembler proprement & avec délicatesse des bois, métaux, verres, & pierres précieuses de différentes couleurs, par plaques, bandes & compartimens, sur d'autres beaucoup plus communs, pour en faire des meubles, bijoux, & tout ce qui peut contribuer à l'embellissement des appartemens. Il en est de trois sortes: la premiere consiste dans l'assemblage des bois rares & précieux de différentes especes, des écailles, ivoires & autres choses semblables, quelquefois par compartimens de bandes d'étain, de cuivre, & autres métaux, sur de la menuiserie ordinaire, non-seulement pour en faire des armoires, commodes, bibliotheques, bureaux, secrétaires, guéridons, tables, écritoires, piés & boîtes de pendules, piédestaux, escabelons pour porter des antiques, consoles & tablettes propres à déposer des porcelaines, bijoux, &c. mais aussi pour des lambris, plafonds, parquets, & tout ce qui peut servir d'ornement aux plus riches appartemens des palais & autres maisons d'habitation; la seconde dans l'assemblage des émaux & verres de différentes couleurs; & la troisieme, dans l'assemblage des pierres & marbre les plus précieux, qu'on appelle plus proprement *mosaïques*, *voyez cet article*. Ceux qui travaillent à la premiere espece de *marqueterie* se nomment *Menuisiers de placage*, parce qu'outre qu'ils assemblent les bois comme les Menuisiers d'assemblage, ils les plaquent par-dessus de feuilles très-minces de bois de différente couleur, & les posent les uns contre les autres par compartiment avec de la colle forte, après les avoir taillés & contournés avec la scie, *fig.* 75. suivant les desseins qu'ils veulent imiter. On les appella encore *Ebénistes*, parce qu'ils emploient le plus souvent des bois d'ébene. Ceux qui travaillent à la seconde sont appellés *Emailleurs*, *voyez cet art.* & ceux qui travaillent à la derniere sont les *Marbriers*, *voyez cet article.*

L'art de *marqueterie* est selon quelques-uns fort ancien: l'on croit que son origine qui étoit fort peu de chose dans son commencement, vient d'Orient, & que les Romains l'emporterent en Occident avec une partie des dépouilles qu'ils tirerent de l'Asie. Anciennement on divisoit la *marqueterie* en trois classes. La premiere qu'on appelloit μεγαλογραφία étoit la plus estimée; on y voyoit des figures des dieux & des hommes. La seconde représentoit des oiseaux & autres animaux de toute espece; & la troisieme, des fleurs, des fruits, des arbres, paysages, & autres choses de fantaisie. Ces deux dernieres étoient appellées indifféremment ῥωπογραφία. Cet art n'a pas laissé que de se perfectionner en Italie vers le quinzieme siecle; mais depuis le milieu du dix septieme, il a acquis en France toute la perfection que l'on peut desirer. Jean de Veronne, contemporain de Raphaël & assez habile peintre de son tems, fut le premier qui imagina de teindre les bois avec des teintures & des huiles cuites qui les pénétroient. Avant lui, la *marqueterie* n'étoit, pour ainsi dire, autre chose que du blanc & du noir; mais il ne la poussa que jusqu'à représenter des vûes perspectives qui n'ont pas besoin d'une si grande variété de couleurs. Ses successeurs enchérirent sur la maniere de teindre les bois, non-seulement par le secret qu'ils trouverent de les brûler plus ou moins sans les consumer, ce qui servit à imiter les ombres, mais encore par la quantité des bois de différentes couleurs vives & naturelles que leur fournit l'Amérique, ou de ceux qui croissent en France dont jusqu'alors on n'avoit point fait usage.

Ces nouvelles découvertes ont procuré à cet art les moyens de faire d'excellens ouvrages de pieces de rapports, qui imitent la peinture au point que plusieurs les regardant comme de vrais tableaux, lui ont donné le nom de *peinture en bois*, *peinture & sculpture en mosaïque*. La manufacture des Gobelins, établie sous le regne de Louis XIV. & encouragée par ses libéralités, nous a fourni les plus habiles ébénistes qui ont paru depuis plusieurs années, du nombre desquels le fameux Boule le plus distingué, est celui dont il nous reste quantité de si beaux ouvrages: aussi est-ce à lui seul, pour ainsi dire, que nous devons la perfection de cet art, mais depuis ce tems-là la longueur de ces sortes d'ouvrages les a fait abandonner.

On divise la *marqueterie* en trois parties. La premiere, est la connoissance des bois propres à cet art; la secon-

ſeconde, l'art de les aſſembler & de les joindre enſemble par plaques & compartimens, mêlés quelquefois de bandes de différens métaux ſur de la menuiſerie ordinaire; & la troiſieme, la connoiſſance des ouvrages qui ont rapport à cet art.

Des bois propres à la marqueterie. Preſque toutes les ſortes des bois ſont propres à la *marqueterie*, les uns ſont tendres & les autres fermes. Les premiers ſe vendent à la piece, & les ſeconds à la livre à cauſe de leur rareté.

Les bois tendres qu'on appelle ordinairement *bois françois*, ne ſont pas les meilleurs ni les plus beaux, mais auſſi ſont-ils les plus faciles à travailler, raiſon pour laquelle on en fait les fonds des ouvrages (a). Ceux que l'on emploie le plus ſouvent à cet uſage ſont le ſapin, le châtaignier, le tilleul, le frêne, le hêtre, & quelques autres très-legers; les bois de noyer blanc & brun, de charme, de cormier, de buis, de poirier, de pommier, d'alizier, de merizier, d'acacia, de pſalm, & quantité d'autres, s'emploient refendus avec les bois des Indes aux compartimens de placage; mais il faut avoir grand ſoin d'employer cette ſorte de bois bien ſecs; car comme ils ſe tourmentent beaucoup, lorſqu'ils ne ſont pas parfaitement ſecs, quels mauvais effets ne feroient-il pas, ſi, lorſqu'étant plaqués, ils venoient à ſe tourmenter?

Les bois fermes, appellés *bois des Indes* parce que la plûpart viennent de ces pays, ſont d'une infinité d'eſpeces plus rares & plus précieuſes les unes que les autres; leurs pores ſont fort ſerrés, ce qui les rend très-fermes & capables d'être refendus très-minces. Pluſieurs les appellent tous indifféremment *bois d'ébene*, quoique l'ébene proprement dit ſoit preſque ſeul de couleur noire, les autres ayant chacune leur nom particulier. On en comprend néanmoins, ſous ce nom, de noir, de rouge, de vert, de violet, de jaune, & d'une infinité d'autres couleurs nuancées de ces dernieres.

L'ébene noir eſt de deux eſpeces; l'une qui vient de Portugal, eſt parſemée de taches blanches; l'autre qui vient de l'île Maurice, eſt plus noire & beaucoup plus belle.

Le grenadil eſt une eſpece d'ébene que quelques-uns appellent *ébene rouge*, parce que ſon fruit eſt de cette couleur; mais le bois eſt d'un brun foncé tirant ſur le noir veiné de blanc; ceux qui ſont vraiment rouges ſont le bois roſe, & après lui le mayenbeau, le chacarande, le bois de la Chine qui eſt veiné de noir, & quelques autres; le bois de fer approche beaucoup du rouge, mais plus encore du brun.

Les ébenes verts ſont le calembour, le gaïac, & autres; mais cette derniere eſpece beaucoup plus foncée, dure & peſante, eſt mêlée de petites taches brillantes.

Les ébenes violets ſont l'amarante; l'ébene paliſſante, celui qu'on appelle *violette*, & autres; mais le premier eſt le plus beau, les autres approchant beaucoup de la couleur brune.

Les ébenes jaunes ſont le clairembourg, dont la couleur approche beaucoup de celle de l'or, le cédre, différens acajous & l'olivier, dont la couleur tire ſur le blanc.

Il eſt encore une infinité d'autres ébenes de différentes couleurs nuancées plus ou moins de ces dernieres.

Des aſſemblages. On entend par aſſemblages de *marqueterie*, non-ſeulement l'art de réunir & de joindre enſemble pluſieurs morceaux de bois pour ne faire qu'un corps, mais encore celui de les couvrir par compartimens de pieces de rapport. Les uns ſe font quarrément à queue d'aronde, en onglet, en fauſſe coupe, &c. comme on peut le voir dans la Menuiſerie où ces aſſemblages ſont traités fort amplement. Les autres ſe font avec des petites pieces de bois refendues très-minces, découpées de différente maniere ſelon le deſſein des compartimens, & collées enſuite les unes contre les autres.

Cette derniere ſorte d'aſſemblage en laquelle conſiſte principalement l'art de *marqueterie*, ſe fait de deux manieres: l'une eſt lorſque l'on joint enſemble des bois, ivoires ou écailles de différente couleur; l'autre lorſque l'on joint ces mêmes bois, ivoires ou écailles avec des compartimens ou filets d'étain, de cuivre, & autres.

La premiere ſe diviſe en deux eſpeces: l'une lorſque les bois diviſés par compartimens, repréſentent ſimplement des cadres, des panneaux, & quelquefois des fleurs d'une même couleur; l'autre, lorſqu'indépendamment des cadres & des panneaux d'une ou pluſieurs couleurs, ces derniers repréſentent des fleurs, des fruits, & même des figures qui imitent les tableaux. L'une & l'autre conſiſtent premierement à teindre une partie de bois que l'on veut employer & qui ont beſoin de l'être, pour leur donner des couleurs qu'ils n'ont pas naturellement; les uns en les brûlant leur donnent une couleur noirâtre qui imite les ombres; les autres les mettent pour cet effet dans du ſable extrêmement chauffé au feu; d'autres ſe ſervent d'eau-de-chaux & de ſublimé; d'autres encore d'huile de ſoufre: cependant chaque ouvrier a ſa maniere & les drogues particulieres pour la teinte de ſes bois, dont il fait un grand myſtere. Deuxiemement, à réduire en feuilles d'environ une ligne d'épaiſſeur tous les bois que l'on veut employer dans un placage. Troiſiemement, ce qui eſt la plus difficile & qui demande le plus de patience & d'attention, à contourner ces feuilles avec la ſcie, *fig.* 75. ſuivant la partie du deſſein qu'elles doivent occuper en les ſerrant dans différens étaux, *fig.* 65, 66, & 67, que l'on appelle auſſi *âne*. Cela ſe fait en pratiquant d'abord ſur l'ouvrage même un placage de bois de la couleur du fond du deſſein. On y trace enſuite le deſſein dont on ſupprime les parties qui doivent recevoir des bois d'une autre couleur que l'on ajuſte alors à force, pour les faire joindre parfaitement. Quatriemement enfin, à les plaquer les unes contre les autres avec de la colle forte, en ſe ſervant des marteaux à plaquer, *fig.* 78. & 79.

La ſeconde maniere avec compartiment d'étain, de cuivre, ou autres métaux, eſt de deux ſortes; l'une *A* *fig.* 61, 62, & 63, eſt celle dont le bois forme les fleurs & autres ornemens auxquels l'étain ou le cuivre ſert de fond. L'autre *B*, eſt au contraire celle dont le cuivre ou l'étain ſont les fleurs & autres ornemens auxquels le bois, l'écaille ou l'ivoire ſert de fond; l'une & l'autre s'ajuſtent de la même maniere que celle en bois, mais ne ſe peut coller comme le bois avec de la colle forte, qui ne prend point ſur les métaux, mais bien avec du maſtic.

Des ouvrages de marqueterie. La *marqueterie* étoit fort en uſage chez les anciens. La plus grande richeſſe de leurs appartemens ne conſiſtoit qu'en meubles de cette eſpece; ils ne ſe contentoient pas d'en faire des meubles, ils en faiſoient des lambris, des parquets, des plafonds; ils en revêtiſſoient leurs pieces de curioſité; ils en faiſoient même des vaſes & des bijoux de toute eſpece, qu'ils conſidéroient comme autant d'ornemens agréables à la vûe. Mais depuis que les porcelaines & les émaux les plus précieux ont ſuccédé à toutes ces choſes, la *marqueterie* a beaucoup diminué de ſon luxe. Néanmoins on voit encore dans les appartemens des châteaux de Saint-Cloud & de Meudon, des cabinets de curioſité, & dans beaucoup de maiſons d'importance, quantité de meubles & bijoux revêtus de ces ſortes d'ouvrages.

De tous les meubles faits de *marqueterie*, ceux dont on fait le plus d'uſage ſont les commodes, *fig.* 1. 2. 3. 4. 5. & 6. d'une infinité de formes & grandeurs. Ce meuble ſe place ordinairement dans les grandes pieces entre deux croiſées, adoſſé aux trumeaux, & eſt compoſé de pluſieurs tiroirs *A*, *fig.* 1. 3. & 5, plus grands ou plus petits les uns que les autres, ſelon l'uſage que l'on en veut faire, diviſés extérieurement de cadres & de panneaux de bois de placage de différentes couleurs: ces commodes ſont ſurmontées de tables de *marqueterie*, *fig.* 2. 4. & 6, ſubdiviſées par compartimens de différens deſſeins, & plus ordinairement de tables de marbre, beaucoup moins ſujettes aux taches.

Après les commodes ſont les armoires, *fig.* 7, à l'uſage des lingeries, ou bas d'armoires, *fig.* 8. & 9, à l'uſage des anti-chambres, ſalles à manger, &c. on les fait, comme tous les autres meubles, en noyer ſimplement, *fig.* 7, avec portes *A* quarrées ou ceintrées par le haut, & pilaſtres *B*, ſubdiviſés de panneaux *A* & *B*, & de cadres *C*, ou par compartimens de placage, *fig.* 8, avec portes *A* & pilaſtres *B*, ornés de baſes & corniches. La *fig.* 9 eſt la table de ce même bas d'armoire, qui pour la même raiſon des commodes eſt auſſi le plus ſouvent en marbre.

La *fig.* 10 eſt l'élévation d'un chaſſis d'écran, dont la *fig.* 11. eſt le plan, compoſé de deux traverſes *A*, de deux montans *B*, appuyés ſur deux piés *C*; le tout quelquefois en bois de noyer orné de moulure, & quelquefois en bois couvert de *marqueterie*.

La *fig.* 12 eſt l'élévation, & la *fig.* 13 le plan d'une table dite *table de nuit*, que l'on place ordinairement près des lits pendant la nuit. Cette table eſt compoſée d'une tablette inférieure *A*, d'une ſupérieure *B*, ſouvent en marbre, pour placer une lumiere, un livre, & autres ſem-

(a) Les fonds des ouvrages de *marqueterie* ſont les ouvrages mêmes non plaqués.

semblables commodités pendant la nuit, montées ensemble sur quatre piés *C*. Ce meuble est, comme les autres, quelquefois en noyer, & quelquefois en *marqueterie*.

La *fig.* 14 est l'élévation, & la *fig.* 15 le plan d'une petite table appellée *chiffoniere*, dont se servent ordinairement les femmes pour le dépôt de leurs ouvrages ou chiffons, d'où elle tire son nom. Cette table, montée sur quatre piés *A*, est composée de plusieurs tiroirs *B*, divisés de cadres & de panneaux, dont le supérieur *B* contient ordinairement une écritoire. Le dessus *C* de cette table, *fig.* 15. est quelquefois couvert d'un maroquin.

La *fig.* 16 est l'élévation extérieure d'une bibliotheque à l'usage des cabinets, avec portes de treillage *A*, base *B*, & corniches *C*, ornées de différens compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig.* 17 est aussi une bibliotheque servant aux mêmes usages que la précédente, mais différente, en ce qu'elle forme une espece de lambris de hauteur & d'appui, ornée de pilastres, ayant aussi des portes de treillage *A*, base *B*, & corniches *C*, couverte par compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig.* 18 est l'élévation, & la *fig.* 19 le plan d'un secrétaire meublé, assez commun dans les cabinets, composé de plusieurs tiroirs extérieurs *A* grands ou petits, de plusieurs autres intérieurs *B*, avec tablettes *C* en forme de serre-papiers, & une espece de cave *D* servant de coffre fort; les tiroirs *B*, tablettes *C* & coffre *D*, se trouvent enfermés sûrement par une table *E*, garnie intérieurement de maroquin, qui étant couverte, sert à écrire, dessiner, &c. L'extérieur & l'intérieur sont plaqués de *marqueterie* en bois, monté le tout ensemble sur quatre piés *F*.

La *fig.* 20 est un secrétaire en forme d'armoire, aussi à l'usage des cabinets, dont l'intérieur de la partie supérieure *A* est garni, comme le précédent, de petits tiroirs & tablettes en forme de serre-papier, enfermés par une table garnie intérieurement de maroquin, servant à écrire; & la partie inférieure *B* s'ouvrant en deux parties, forme intérieurement une armoire contenant des tablettes, tiroirs & coffre fort. L'extérieur de ce meuble couronné d'une table de *marqueterie* ou de marbre, est décoré de cadres de différens compartimens de *marqueterie* en bois, & de panneaux représentant des fleurs & des fruits.

La *fig.* 21 est l'élévation, & la *fig.* 22 le plan d'une espece de table appellée *bureau*, aussi à l'usage des cabinets, composée de deux ou trois tiroirs *A*, surmontés d'une table *B*, ordinairement garnie de maroquin, le tout ensemble monté sur quatre piés *C*.

La *fig.* 23 est l'élévation, & la *fig.* 24 le plan d'un bureau beaucoup plus riche & plus commode que le précédent, décoré de chaque côté de pilastres *A*, avec cadres & panneaux de *marqueterie*, & entre-pilastres *B C* pour placer des tiroirs *B* & armoires *C*, ornées de cadres de *marqueterie* & de panneaux représentans des fleurs: au milieu plus enfoncé pour placer les genoux, est une grande armoire *D* ouvrant en deux parties, dont l'intérieur contient des tablettes, tiroirs & coffre-fort. Ce bureau est couronné d'une table *E* garnie de maroquin.

La *fig.* 25 est le plan, & la *fig.* 26 l'élévation intérieure d'une écritoire, espece de boîte faite pour contenir encre, plumes, papiers, &c. le dessus du couvercle, *fig.* 25, est garni de marroquin bordé de cadres de *marqueterie*.

La *fig.* 27 est le plan, & la *fig.* 28 l'élévation intérieure d'une autre écritoire en *marqueterie*, dont l'encre & les plumes se trouvent placées extérieurement, & les papiers intérieurement.

La *fig.* 29 est l'élévation d'un serre-papiers à l'usage des bureaux, composé de plusieurs tablettes entrelacées, propre à serrer des papiers d'où il tire son nom.

La *fig.* 30 est l'élévation, & la *fig.* 31 le plan d'un coin, espece d'armoire légere faite pour être suspendue dans les angles des appartemens, composée dans sa partie supérieure de quelques tablettes pour placer des porcelaines, crystaux & autres vases précieux, & dans sa partie inférieure d'une petite armoire fermante en deux parties, divisée chacune par compartimens de cadres & panneaux de *marqueterie*.

La *fig.* 32 est l'élévation, & la *fig.* 33 le plan d'une espece de tablette ou armoire droite, servant aux mêmes usages que la précédente, mais faite pour être placée sur un mur droit.

La *fig.* 34 est l'élévation, & la *fig.* 35 le plan d'une table à jouer barre longue (on en fait de quarrées & de triangulaires, que l'on place ordinairement dans les salles de jeu), composée d'un chassis *A*, contenant de petits tiroirs *B* pour serrer les jettons, surmontée d'une table *C* garnie de serge, monté le tout ensemble sur quatre piés *D*.

La *fig.* 36 est l'élévation, & la *fig.* 37 le plan d'une table, dite table de toilette composée de plusieurs tiroirs *A*, coffres *B*, dont l'un contient une nécessaire tablette *C*, garnie par-dessus de marroquin & pupitre *D*, qui s'éleve & s'abaisse selon l'inclinaison qu'on veut lui donner, montés ensemble sur quatre piés *E*. le tout couvert par compartimens de *marqueterie* en bois.

La *fig.* 38 est un coffre fort de *marqueterie* en bois, garni de bandes de cuivre *A* pour la sûreté.

La *fig.* 39 est l'élévation intérieure, & la *fig.* 40 le plan d'un coffre de *marqueterie* appellé *cave*, fait pour contenir des vases de porcelaine ou de fayence, propres à conserver du tabac.

La *fig.* 41 est le plan intérieur d'un nécessaire petit coffre, rempli de différens flacons, entonnoirs, & autres choses nécessaires aux toilettes des femmes.

La *fig.* 42 est le plan d'un jeu de trictrac; c'est une espece de boîte double à charniere en *A*, dont l'intérieur est subdivisé de 24 pyramides de *marqueterie* en bois de plusieurs couleurs.

La *fig.* 43 est un jeu de dames ou damier subdivisé de 64 quarrés lorsqu'il est appellé *à la françoise*, & de 100 lorsqu'il est appellé *à la polonoise*, tous réguliers & alternativement de deux couleurs.

La *fig.* 44 est un guéridon, espece de tablette *A* à charniere en *B*, sur une tige *C* montée sur trois piés *D*; l'arc de cercle *E* sert à lui donner l'inclinaison que l'on juge à propos par le moyen d'une vis montée sur une piece de bois *F*, qui porte souvent la tige *G* d'un écran.

La *fig.* 45 est un pupitre de musique, composé de deux chassis croisés *A*, posés obliquement, arrêtés ensemble par leur extrémité supérieure à une piece de bois plate *B*, & par leur extrémité inférieure à un chassis croisé *C*, posé horisontalement, tournant ensemble à pivot autour d'une tige *D* montée sur un pied croisé *E*; cette tige change, comme l'on veut, de hauteur, par le moyen d'une boucle *F*, placée au milieu & s'agraffant dans une cramaillée pratiquée le long des côtés de sa tige *D*.

Les *fig.* 46, 47 & 48 sont des piédestaux de *marqueterie*, que l'on place ordinairement dans les grandes salles, sallons, galeries, & autres pieces des appartemens d'importance pour porter des figures, vases, crystaux, girandoles, & autres bijoux précieux; le premier qui tient de la nature des piédestaux d'architecture est quarré par son plan avec avant-corps, le socle, la corniche & la base sont ornés de cadres & panneaux de *marqueterie*; le second qui tient de la nature des piédouches, est aussi quarré par son plan; son socle, sa corniche & sa base sont ornées comme le précédent, de cadres & panneaux de *marqueterie*; le troisieme tenant de la nature du balustre, est circulaire par son plan, son socle est décoré de cannelures en *marqueterie*, sa corniche & sa base d'autres ornemens de *marqueterie*.

Les *fig.* 49 & 50 sont des piédouches saillans en forme d'encorbellemens subdivisés de différens ornemens de *marqueterie*, faits comme les piédestaux, pour supporter des vases, figures & autres ornemens dont on décore les grandes salles des appartemens.

Les *fig.* 51 & 52 sont des consoles de différente espece, dont la derniere termine l'extrémité supérieure d'un pilastre, l'un & l'autre décoré de différens ornemens de *marqueterie* se placent dans les mêmes pieces dont nous venons de parler, pour y placer des vases de porcelaine, crystaux, &c.

Les *fig.* 53 & 54 sont des especes de piédestaux, que l'on appelle *escablons & gaînes*, lorsque leur forme est plus étroite par en-bas que par en-haut; leur socle, corniche & base sont ornés de *marqueterie* comme les précédens, & sont employés aux mêmes usages.

Les *fig.* 55 & 56 sont des boîtes de pendules portées sur leur pié, ornés, comme elles, de différens compartimens de *marqueterie* en cuivre, étain ou autres métaux.

La *fig.* 57 est une boîte de pendule à secondes, ornée de différens compartimens de *marqueterie* en bois, avec quelques filets en étain & autres métaux.

Les *fig.* 58 & 59 sont deux plans de parquets de *marqueterie* en bois, qui ordinairement ne sont d'usage que pour les cabinets de curiosité, des appartemens d'importance: le premier est quarré, & le second circulaire par son plan; tous deux répondent à de semblables compartimens de voûtes placées au-dessus d'eux.

La *fig.* 60 est un lambris de *marqueterie* en bois dans le goût des lambris de menuiserie, à l'usage des cabi-

nets, arriere-cabinets, & autres pieces de curiosité, composée de lambris de hauteur *A* & *B*, & lambris d'appui *C* & *D*, & décorés l'un & l'autre de pilastres *A C* & entre-pilastres *B D*, subdivisés de cadres & de panneaux de *marqueterie* surmontés d'une corniche *E* avec gorgerin *F* & astragale *G*, régnans ensemble autour de la piece: les pilastres *A* posés chacun sur des especes de piédestaux composés de socles *C*, cymaises *I*, & plinthes *K*, sont couronnés d'une espece de chapiteau *L* orné de feuilles d'acanthe ou d'olivier, prises sur la hauteur de la corniche.

Les *fig.* 61, 62, & 63 sont des modeles en grand d'ornemens de *marqueterie*, en étain, cuivre, ou autres métaux.

Des outils propres à la marqueterie. La *fig.* 64. est un instrument appellé *outil à ondes*, dont on se servoit autrefois pour faire des moulures; mais depuis qu'on a supprimé ces sortes d'ornemens, on a aussi supprimé l'outil qui les faisoit. Il est composé d'une forte boîte *A*, longue d'environ six à sept piés, montée sur deux tréteaux d'assemblage *B*, retenus ensemble par une grande traverse *C*; sur la boîte *A* est arrêtée une roue dentée *D*, mûe par une manivelle *E* faisant aller & venir une crémaillere *F*, sur laquelle est arrêtée une travée *G* qui tient la piece de bois *H* qui doit recevoir la moulure de l'outil de fer acieré *I* monté dans une presse *K* serrée avec des vis *L*, arrêtées à un sommier inférieur *M* qui monte & descend à la hauteur que l'on juge à propos, par le secours d'une vis *N* à écrou dans un sommier supérieur *O*, assemblé à tenons & mortaises dans quatre montans ou jumelles *P* arrêtées solidement sur la boîte *A*.

La *fig.* 65 est une espece d'étau que l'on appelle *âne*, composé de deux jumelles *AB*, dont celle *B*, à charniere par-enbas, appuie contre la premiere, pour serrer l'ouvrage par l'extrémité *C* d'un arc-boutant *D*, aussi à charniere, arrêté à une corde ou chaîne *E*, retenue par-enbas à une pédale *F*, à charniere, par une de ses extrémités, sur laquelle on met le pié lorsque l'on veut serrer l'ouvrage. Cela étant, *AB* est arrêté à demeure sur une table *G*, bordée tout-autour pour empêcher de tomber les plus petits ouvrages & outils, arrêtée sur un fort chassis d'assemblage composé de sommiers *H*, montans *I*, & traverses *K*, sur deux desquelles & les sommiers sont attachées des planches *L*.

La *fig.* 66. est un autre âne composé, comme le précédent, de jumelles *AB*, dont l'une *B*, à charniere par-enbas, est appuyée par l'extrémité d'un arc-boutant *C*, dont l'autre est prise dans une crémaillere *D* retenue à une chaîne ou corde *E*, arrêtée par son extrémité inférieure à une pédale *F*, faisant charniere dans chacun de deux des piés *G* de la table *H*.

La *fig.* 67 est un âne, à fort peu de chose près semblable, & composé des mêmes pieces que le précédent, servant aussi aux mêmes usages.

La *fig.* 68 est une presse, espece d'établi *A* monté sur deux tréteaux composés de montans *B* & traverses *C*, dans lequel sont arrêtées deux vis *D* & leurs écrous *E* serrant la piece de bois *F*, entre laquelle & l'établi *A* on place les pieces des bois que l'on veut refendre, ou autres ouvrages pour les travailler.

La *fig.* 69 est une presse beaucoup plus solide que la précédente, étant arrêtée dans le plancher *A* par les montans *B* & arcs-boutans *C*, sur lesquels est assemblé à tenons & mortaises un sommier *D*, entre lequel & la piece de bois horizontale *E* serrée avec les vis *F*, par le secours des manivelles *G*, on place la piece de bois *H* que l'on veut refendre, qui par-enbas traverse le plancher *A*.

La *fig.* 70. est un établi, l'instrument le plus nécessaire aux ouvriers de *marqueterie*, sur lequel ils font tous leurs ouvrages. Sur cet établi est un valet *A* de fer, qui passant par des trous semés çà & là sur l'établi, est fait, pour qu'en frappant dessus, il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler. L'établi est composé d'une grande & forte planche *B*, d'environ cinq à six pouces d'épaisseur, sur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, posée sur quatre piés *C* assemblés à tenons & mortaises dans l'établi avec des traverses ou entretoises *D*, dont le dessous est revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers déposent leurs outils, rabots & autres instrumens dont ils n'ont pas besoin dans l'instant qu'ils travaillent. Sur le côté *E* de l'établi se trouve une petite planche clouée qui laisse une intervalle entre l'un & l'autre pour placer les fermoirs, ciseaux, limes, &c. marqués *F*. A l'opposite, & presqu'au milieu est un trou quarré *G*, dans lequel on place un tampon *H* de même forme que le trou, ajusté à force, sur lequel est enfoncé un crochet de fer *I*, à point d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde, & denté, qui sert d'arrêt aux planches & autres pieces de bois, lorsqu'on les rabote. Ce tampon *H* peut monter & descendre à coups de maillet, *fig.* 77, selon l'épaisseur des planches ou pieces de bois que l'on veut travailler. *K* est un autre arrêt de bois posé sur le côté de l'établi, qui sert lorsque l'on en rabote de larges sur leurs champs, en les posant le long de l'établi, & les fixant dessus par le moyen d'un valet *A* à chaque bout.

La *fig.* 71. est une scie à refendre, composée d'un chassis de bois *A* & *B* assemblé dans ses angles à tenons & mortaises, d'une scie dentée *C*, retenue par-enbas à une coulisse *D* glissant à droite & à gauche le long de la traverse *B* du chassis, & par-enhaut dans une pareille coulisse *E* glissant aussi à droite & à gauche le long d'une autre traverse *B*. Cette coulisse *E* est percée d'un trou *F*, au-travers duquel passe une clavette en forme de coin qui bande également la scie. Cet instrument se manœuvre horisontalement par deux hommes qui la tiennent chacun par une de ses extrémités, tel qu'on le voit en *f* dans la vignette de la premiere *Planche*.

La *fig.* 72 est une scie appellée *scie à débiter*, qui sert à scier de gros bois ou planches, composée d'un fer de scie denté *A*, retenu par ses extrémités *B* à deux traverses *C* séparées par une entretoise *D* qui va de l'une à l'autre: les deux bouts *E* des traverses sont retenus par une ficelle ou corde *F*, à laquelle un bâton *G* appellé en ce cas *garcon*, fait faire plusieurs tours qui faisant faire la bascule aux traverses *C*, font par-là bander la scie *A*, ce qui la tient ferme, & c'est ce qu'on appelle la *monture d'une scie*.

La *fig.* 73 est une autre scie appellée *scie tournante*, dont la monture ressemble à celle de la précédente scie; ses deux extrémités *B* sont retenues à deux especes de clous ronds en forme de tourelle, qui la font tourner tant & si peu que l'on veut; ce qui sans cela, gêneroit beaucoup lorsque l'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *fig.* 74 est une scie appellée *scie à tenon*, qui ne differe de celle *fig.* 72 que par la légéreté, & en ce cas beaucoup plus commode; elle sert pour des petits ouvrages pour lesquels la grande seroit trop embarrassante.

La *fig.* 75 est une scie dite *scie de marqueterie*, dont le fer *A* extrêmement petit afin de se procurer par-là un passage facile dans les ouvrages délicats, est arrêté par un bout *B* à une petite moufle à vis & écrou dans le manche *C* de la scie qui traverse l'extrémité de la monture de fer *D*, & par l'autre *E*, à une semblable moufle à vis avec écrou à oreille, traversant l'autre extrémité de la monture *D*.

La *fig.* 76 est une scie appellée *scie à main*, ou *égoïne*, qui sert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus forte que les autres, n'ayant point de monture comme elles pour la soutenir; son extrémité inférieure est à pointe enfoncée dans un manche de bois.

La *fig.* 77 est un instrument appellé *maillet*; on en fait de plusieurs grosseurs, selon la délicatesse plus ou moins grande des ouvrages; les uns & les autres servent également à frapper sur le manche de bois des ciseaux, *fig.* 107, 108, 109, 110, &c. on s'en sert pour cela plûtôt que du marteau, *fig.* 91, pour plusieurs raisons; la premiere est que quoique beaucoup plus gros, il est quelquefois moins pesant; la seconde qu'il a plus de coup, la troisieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciseaux; ce n'est autre chose qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui se fendent difficilement), arrondi ou à pan, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

Les *fig.* 78 & 79 sont des marteaux à plaquer, parce qu'ils sont faits exprès, & ne servent pour ainsi dire qu'à cela; la partie *AB* de chacun d'eux est de fer acieré par chaque bout, dont celui *A* se nomme la *tête*, & *B* la *panne à queue d'aronde*, très-large & mince, percée au milieu d'un œil ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C* un peu long.

La *fig.* 80 est un instrument appellé par les ouvriers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, plus épaisse par un bout que par l'autre, & dont l'épaulement *A*, ainsi que ses deux extrémités, sont disposés selon l'angle de quarante-cinq degrés; son usage est pour jauger les bâtis des cadres ou panneaux lorsqu'on les assemble, afin qu'étant coupés par leurs extrémités à quarante-cinq degrés, ils puissent faire étant assemblés, un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La

La *fig.* 81 eſt un inſtrument de bois appellé *fauſſe équerre*, ou *ſauterelle*, fait pour prendre des angles de différente ouverture.

La *fig.* 82 eſt une équerre de bois aſſemblée en *A*, à tenon & mortaiſe, faite pour prendre des angles droits.

La *fig.* 83 eſt une autre équerre de bois employée aux mêmes uſages que la précédente, & appellée improprement par les ouvriers, *triangle quarré*; mais qui plus commode, differe en ce que la branche *A* eſt plus épaiſſe que la branche *B*, & que par-là l'épaulement *C* poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer plus facilement l'autre côté *B* d'équerre.

La *fig.* 84 eſt une pointe à tracer, acérée par un bout *A*, & à pointe par l'autre, entrant dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 85 eſt un inſtrument appellé *compas*, fait pour prendre des intervalles égaux.

La *fig.* 86 eſt un inſtrument appellé *vilbrequin*, fait pour percer des trous; c'eſt une eſpece de manivelle *A*, compoſée d'un manche *B* en forme de tourelle, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé *C* eſt quarré, & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois *D* quarré de la même groſſeur que celui *C* qui lui eſt voiſin, portant du même côté un tenon quarré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre; & de l'autre une petite mortaiſe, dans laquelle entre la tête *A* de la meche, *fig.* 87, cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *vilbrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de vilbrequin*.

La *fig.* 87 eſt une meche faite pour percer des trous, dont la partie inférieure *B* eſt évuidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

La *fig.* 88 eſt un fraiſoir quarré fait pour fraiſer des trous par la fraiſe acérée *A*, l'autre côté *B* étant joint au fuſt de vilbrequin, *fig.* 86, ou à un tourne-à-gauche.

La *fig.* 89 eſt auſſi un fraiſoir à huit pans par la fraiſe *A*, pour le rendre plus doux lorſque l'on s'en ſert.

La *fig.* 90 eſt un autre fraiſoir ſemblable aux précédens, mais plus fort; ſa fraiſe *A* eſt à plusieurs pans, pour le rendre à cauſe de ſa groſſeur, plus doux pour s'en ſervir.

La *fig.* 91 eſt un marteau qui ſert à enfoncer des clous, chevilles, broches, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet *fig.* 77; la partie *A B* de ce marteau eſt de fer, dont *A* ſe nomme le *gros* ou la *tête*, & *B* la *panne*; il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C*, qui eſt toujours fort court chez les ouvriers de *marqueterie* comme chez les Menuiſiers, & qui pour cela a moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

La *fig.* 92 eſt un inſtrument double appellé *tenaille* ou *triquoiſe*, compoſé de deux baſcules *A*, qui répondent aux deux mâchoires *B*, par le moyen d'une eſpece de charniere en tourniquet *C*, leur uſage eſt d'arracher des clous, chevilles, & autres choſes ſemblables en ferrant les deux branches *A* l'une contre l'autre.

La *fig.* 93 eſt un compas à verge qui fait en grand le même effet du petit compas *fig.* 85, & qui ſert aux mêmes uſages; il eſt ainſi appellé à cauſe de ſa verge quarrée *A* de bois dont il eſt compoſé, cette verge porte environ depuis cinq piés juſqu'à dix à douze piés de long, ſur laquelle gliſſent deux planchettes *B*, percées chacune d'un trou quarré de la groſſeur de la verge *A*, leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis pour les fixer ſur la verge où on le juge à propos.

La *fig.* 94 eſt un inſtrument de fer appellé *ſergent*, compoſé d'une grande verge *A*, de fer quarré d'environ dix à douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté *B* avec un talon *C* recourbé, & d'une couliſſe *D*, auſſi de fer, portant une vis *E*, qui ſert à ſerrer les ouvrages que l'on colle enſemble, l'autre bout *F* de la verge *A* eſt renforcé pour empêcher la couliſſe *D* de ſortir.

La *fig.* 95 eſt une eſpece de rabot d'une forme longue appellée *varlope*, qui ſert à dreſſer & corroyer de longues planches; la partie de deſſous, ainſi qu'à toutes les autres eſpeces de rabots, doit être bien dreſſée à la regle; pour s'en ſervir on emploie les deux mains, la droite de laquelle on tient la manche *A* de la varlope, & l'autre avec laquelle on appuie ſur ſa volute *B*; il eſt percé dans ſon milieu d'un trou qui ſe rétrécit à meſure qu'il approche du deſſous, & fait pour y loger une eſpece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biſeau & acéré, arrêté avec le ſecours d'un coin à deux branches dans le rabot: chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une appellée *riflard* ſert à corroyer, & l'autre appellée *varlope* ſert à finir & polir les ouvrages; auſſi cette derniere eſt-elle toujours la mieux conditionnée.

La *fig.* 96. eſt un rabot connu ſous ce nom à cauſe de ſa forme & de ſa groſſeur, percé comme la varlope d'un trou pour y loger ſon fer & ſon coin.

La *fig.* 97 eſt un rabot appellé *demi-varlope*, ou *varlope à onglet*, non qu'elle ſerve plutôt que les autres rabots pour des aſſemblages en onglet, mais ſeulement à cauſe de ſa forme qui tient une moyenne proportionnelle entre la varlope, *fig.* 95, & le rabot, *fig.* 96, ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux des varlopes & rabots.

La *fig.* 98 eſt un rabot appellé *feuilleret*, qui differe des précédens en ce que ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux des varlopes & rabots.

La *fig.* 99 eſt un rabot appellé *guillaume*, à l'uſage des plates bandes, & autres ouvrages de cette eſpece, different des autres en ce que ſon fer placé au milieu comprend toute ſa largeur.

La *fig.* 100 eſt un rabot armé de fer deſſous, & quelquefois par les côtés, dont le fer & le coin ſont très-inclinés, ſervant à corroyer les ouvrages de placage.

Il en eſt une infinité d'autres de toute eſpece, dont les fuſts ſont de bouis, ou autres bois durs, d'autres en partie dont les fers de différentes formes ſont quelquefois bretelés.

La *fig.* 101 eſt un inſtrument appellé *couteau à trancher*, fait pour couper proprement les bois de placage, compoſé d'un tranchoir *A*, d'un fer acéré à pointe par un bout, dans un long manche *C*.

La *fig.* 102 eſt un couteau à trancher, ſemblable au précédent, mais plus petit.

La *fig.* 103 eſt un inſtrument appellé *fer crochu*, coudé en effet par chaque bout *A*, portant un tranchant acéré *B*.

La *fig.* 104 eſt un poliſſoir de jonc fait pour polir les ouvrages.

La *fig.* 105 eſt un inſtrument appellé *truſquin* ou *guilboquet*, compoſé d'une tige *A*, percée ſur ſa longueur d'une mortaiſe, au bout de laquelle eſt une petite pointe *B*, faite pour tracer, & d'une planchette *C*, percée d'un trou quarré, traverſé ſur ſon épaiſſeur d'un autre trou plat au-travers duquel paſſe une clavette de bois *D* en forme de coin pour fixer l'une & l'autre enſemble; cet inſtrument ſert à tracer des paralleles en le gliſſant le long des planches.

La *fig.* 106 eſt un truſquin plus fort que le précédent, ſervant aux mêmes uſages, mais différent en ce que la clavette *D* paſſe à côté de la tige *A* au-lieu de la traverſer.

La *fig.* 107 eſt un ciſeau appellé *fermoir*, parce qu'il n'a aucun biſeau; on s'en ſert avec le ſecours du maillet, *fig.* 77, à dégroſſir les bois; ce ciſeau s'élargit en s'amincissant du côté du taillant *A*, l'autre bout *B* qui eſt à pointe entre dans un manche de bois *C*.

La *fig.* 108 eſt un ciſeau appellé ainſi à cauſe de ſon biſeau *A* tout d'un côté; on s'en ſert à toute ſorte de choſes.

La *fig.* 109 eſt un petit ciſeau mince, à l'uſage des ouvrages délicats. Entre celui-ci & le précédent, il en eſt d'une infinité de groſſeurs & d'eſpeces.

La *fig.* 110 eſt un ciſeau appellé *bec-d'âne* ou *ciſeau de lumiere*, ſervant à faire des mortaiſes qu'on appelle *lumieres*.

La *fig.* 111 eſt un bec-d'âne beaucoup plus petit & plus délicat que le précédent, entre leſquels il en eſt d'une infinité de groſſeurs différentes.

La *fig.* 112 eſt un ciſeau appellé *gouge*, dont le taillant *A* arrondi & évuidé dans ſon milieu, ſert pour toutes les parties rondes.

La *fig.* 113 eſt une gouge plus petite que la précédente, entre leſquelles il en eſt d'une grande quantité de groſſeurs.

La *fig.* 114 eſt une tarriere pointue, faite pour percer des trous par la meche évuidée *A*, en la tournant par le tourne-à-gauche *B*.

La *fig.* 115 eſt une petite preſſe faite pour ſerrer les ouvrages collés, compoſée d'un chaſſis *A* renforcé de jumelles *B*, à l'extrémité duquel eſt une vis. *C*.

La *fig.* 116 eſt un inſtrument appellé *racloir*, compoſé d'une petite lame d'acier *A*, dont les angles horiſontaux ſont fort aigus, arrêtée dans l'épaiſſeur d'une piece de bois *B*. Cet inſtrument ſert à racler les ouvrages que l'on veut polir.

La *fig.* 117 eſt un inſtrument appellé *tourne-vis*, dont la partie *A* acérée, ſervant à tourner les vis, entre à point dans un manche de bois *B*.

La *fig.* 118 est un instrument appellé *tire-fond*, à vis, en bois scié par un bout *A*, portant par l'autre *B* un anneau pour le pouvoir tourner facilement.

Les ouvriers industrieux dans la *marqueterie*, comme dans les autres parties, ont toujours l'art de composer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils se servent ordinairement, & aussi plus propres aux ouvrages qu'ils font. *M. Lucotte.*

MARQUETTE, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; elle se jette à la bande de l'est du lac des Ilinois: son embouchure est par les 43^{d}. 40'. de *lat.* septentr. (*D. J.*)

MARQUEUR, s. m. (*Comm.*) celui qui marque. *Marqueur* de monnoie, *Marqueur* de draps, de serge, de toile, de fer, de cuir, &c. c'est celui qui appose à ces marchandises la marque prescrite par les ordonnances & réglemens.

MARQUEURS DES MESURES. On nomme en Hollande *jurés maitres marqueurs de mesures* de petits officiers établis pour faire la marque ou étalonnage des mesures qui servent dans le commerce. Leur principale fonction est de jauger & mesurer les vaisseaux qui sont sujets au droit de last-geldt ou droit de last, & d'en délivrer l'acte de mesurage, qu'on nomme autrement *lettre de marque*. *Voyez* LAST-GELDT.

Ces officiers sont tenus de faire le jaugeage par eux-mêmes, & de ne pas s'en rapporter au calcul que pourroient leur présenter les capitaines, maîtres ou propriétaires desdits vaisseaux, à peine de déposition de leur emploi. *Dictionn. de Commerce.*

MARQUEUR, *terme de Paumier*, qui signifie un garçon ou compagnon qui marque les chasses, compte les jeux, & rend aux joueurs tous les services nécessaires par rapport au jeu de paume & au billard.

Suivant les statuts des maîtres paumiers, les *marqueurs* doivent être apprentifs ou compagnons du métier: ce sont quelquefois des pauvres maîtres qui en font les fonctions. *Voyez* PAUMIER.

MARQUIS, s. m. (*Hist. mod.*) & par quelques vieux auteurs gaulois MARCHIS, ce qui est plus conforme au terme de la basse latinité *marchio*: sur quoi *voyez* MARCHE & MARGGRAVE.

Les princes de la maison de Lorraine prenoient la qualité de *ducs* & de *marchis de Loherrene*, comme on le voit dans le codicille de Thibaut III. de l'an 1312, dans un autre acte de 1320, & dans le testament du duc Jehan I. de 1377.

Quoique les noms de *marchis*, *marquis*, & *marggrave* signifient originairement la même chose, *un seigneur commandant sur la frontiere*, ils ont acquis avec le tems une signification bien differente.

Un marggrave est un prince souverain qui jouit de toutes les prérogatives attachées à la souveraineté, & les marggraves ne se trouvent que dans l'empire d'Allemagne.

Il y a quelques *marquis* ou marquisats en Italie, comme Final; en Espagne, comme le marquisat de Villena, possédé par le duc d'Escalona. Il n'y en a point en Danemarck, en Suede & en Pologne.

Enfin le titre de *marquis* en France est une simple qualification que le souverain confere à qui il veut, sans aucun rapport à sa signification primitive; & le marquisat n'est autre chose qu'une terre ainsi nommée par une patente, soit qu'on en ait été gratifié par le roi, soit qu'on en ait acheté la patente pour de l'argent.

Sous Richard en 1385, le comte d'Oxford fut le premier qui porta le titre de *marquis* en Angleterre, où il étoit alors inusité. (*D. J.*)

MARQUISE, s. f. (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainsi une fusée volante d'environ un pouce de diametre selon M. d'O, de dix-sept lignes suivant M. de Saint-Remi. La double *marquise* a quatorze lignes selon le premier, & dix-neuf suivant le second. *Voyez nos Pl. d'Artificier.*

MARR, (*Géog.* province maritime d'Ecosse, située pour la plus grande partie entre le Don & la Dée, avec titre de comté. Elle abonde en blé, légumes, bétail, poisson & gibier. Aberdeen en est la capitale; c'est pour cela qu'on l'appelle autrement *the shire of Aberdeen*. Ce qu'il y a de plus curieux pour un physicien dans cette province, est une sorte de pierres fragiles que les habitans appellent *Elfarrowheads*. Elles sont longues de quelques lignes, minces aux bords, & se produisent en quelques heures de tems. Comme les voyageurs en trouvent quelquefois dans leurs bottes & dans leurs habits, ces pierres se formeroient-elles dans l'air, par des exhalaisons du pays? (*D. J.*)

MARRA, (*Géog.*) ville de Syrie au voisinage d'Ama; elle est commandée par un sangiac, & n'a rien de remarquable que le han ou on loge; il est tout couvert de plomb, & peut loger huit cens hommes avec leurs chevaux. Au milieu du han est une mosquée, une belle fontaine, & un puits profond de quarante-deux toises depuis le haut jusqu'à la superficie. (*D. J.*)

MARRON, (*Botaniq.*) fruit du maronnier, *voyez l'article* MARONNIER.

MARRON, (*Diete & Mat. méd.*) *Voyez* CHATAIGNES, (*Diete & Mat. méd.*)

MARRON, *mines en* (*Hist. nat. Minéralogie.*) les Naturalistes nomment *mines en marrons* ou *mines en rognons*, celles qui se trouvent par masses détachées, répandues çà & là dans une roche, au lieu de former des filons suivis & continus. On les nomme aussi *mines égarées* ou *mines en nids*, *minera nidulantes*; cette maniere de trouver les mines n'est point la plus avantageuse pour l'exploitation, mais elle annonce le voisinage des filons, ou que l'endroit où l'on trouve ces *marrons* est propre à la formation des métaux. Il ne faut point confondre ces *mines en marrons* avec les mines par fragmens, qui ont été arrachées des filons par la violence des eaux & qui ont été arrondies par le roulement: les premieres se trouvent dans la roche même où elles ont été formées, au lieu que les dernieres ont été transportées quelquefois fort loin de l'endroit où elles ont été produites. *Voyez* MINES. (—)

MARRON, (*Pyrotechnie.*) c'est une sorte de pétard ou de boîte cubique, de carton fort, & à plusieurs doubles. On remplit ce pétard de poudre grenée, pour produire une grande détonation qu'on augmente comme aux saucissons, en fortifiant le cartouche par une enveloppe de ficelle trempée dans de la colle forte; ainsi ces deux artifices ont le même effet & ne different que dans leur figure.

Un *marron* se fait avec un parallélogramme de carton, dont l'un des côtés est à l'autre, comme 3 à 5, pour que l'on puisse y former 15 quarrés égaux entr'eux, 3 sur une face & 5 sur l'autre: on le plie ensuite en forme de cube qu'on remplit de poudre.

On en fait d'aussi grands & d'aussi petits qu'on veut; on y proportionne le carton, la grosseur & le nombre des rangs de ficelle dont on les couvre.

Les gros *marrons* contiennent ordinairement une livre de poudre, tiennent lieu de boîte de métal que l'on tire dans les réjouissances publiques, & font au moins autant de bruit. Il faut y placer au lieu d'étoupille un petit porte-feu de composition lente, afin d'avoir le tems de s'en éloigner, pour éviter les éclats qui sont dangereux lorsqu'on leur donne cette grosseur.

Les petits *marrons* servent à garnir des fusées pour faire une belle escopeterie; leur effet est particulierement beau dans les grandes caisses, lorsqu'on en garnit une partie des fusées qui les composent. On les couvre souvent de matieres combustibles, afin qu'ils brillent aux yeux avant que d'éclater, alors on les appelle *marrons luisans*; leur effet est à-peu-près le même que celui des étoiles à pétards. *Voyez les Pl. d'Artificier.*

MARRON, (*Imprimerie.*) terme usité dans l'Imprimerie, & connu de certains auteurs. Ce n'est point un terme d'art, mais on entend par ce mot un ouvrage imprimé furtivement, sans approbation, sans privilege, ni nom d'imprimeur. On est toujours blâmable de se prêter à l'impression & au débit de pareils ouvrages.

MARRON, (*Maréch.*) poil de cheval ayant la couleur d'un *marron*, c'est une nuance du poil bay. *Voyez* BAY.

MARRONNIER, s. m. (*Bot.*) grand arbre du même genre que le châtaignier, dont il ne differe que par son fruit que l'on nomme *marron*, qui est plus gros & de meilleur goût que la châtaigne. On multiplie le *marronnier* par la greffe sur le châtaignier, & il se cultive de même. *Voyez* CHATAIGNIER.

MARRONNIER, D'INDE, *hippocastanum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond; le pistil s'éleve hors du calice, & devient dans la suite un fruit qui s'ouvre en plusieurs parties; ce fruit contient des semences semblables à des châtaignes. Tournefort, *inst. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

MARRONNIER D'INDE, *hippocastanum*, grand arbre qui nous est venu de Constantinople il y a environ cent cinquante ans, & que l'on ne cultive que pour l'agrément. Cet arbre prend de lui-même une tige droite & fait une tête assez réguliere; son tronc devient fort gros. Dans la jeunesse de l'arbre son écorce est lisse & cendrée; lorsqu'il est dans sa force, elle devient brune & un peu gersée. Sa feuille est grande, composée de cinq

ou

ou sept folioles rassemblées au bout d'une longue queue en forme d'une main ouverte; la verdure en est charmante au printems. L'arbre donne ses fleurs dès la fin d'Avril; elles sont blanches, chamarrées d'une teinte rougeâtre, & elles sont répandues sur de longues grappes en pyramide: ces grappes viennent au bout des branches, se soutiennent dans une position droite, & leur quantité semble couvrir la tête de l'arbre. Les fruits qui succedent sont des marrons, renfermés dans un brou épineux comme celui des châtaignes. Ce *marronnier* est d'un tempérament dur & robuste, d'un accroissement prompt & régulier; il réussit dans toutes les expositions; il se soutient dans les lieux serrés & ombragés à force de s'élever: tous les terreins lui conviennent, à l'exception pourtant de ceux qui sont trop secs & trop superficiels; il ne craint pas l'humidité à un point médiocre; ses racines ont tant de force qu'elles passent sous les pavés & percent les murs: enfin, il n'exige ni soin ni culture. Telles sont les qualités avantageuses qui ont fait rechercher cet arbre pendant plus de cent années. Mais depuis quelques tems son regne s'est affoibli par la propreté & la perfection qui se sont introduites dans les jardins. On convient que le *marronnier* est d'une grande beauté au printems, mais l'agrément qu'il étale ne se soutient pas dans le reste de l'année. Même avant la fin de Mai le *marronnier* est souvent dépouillé de ses feuilles par les hannetons; d'autres fois les chaleurs du mois de Juin font jaunir les feuilles qui tombent bien-tôt après avec les fruits avortés par la grande sécheresse; il arrive souvent que les feuilles sont dévorées au mois de Juillet par une chenille à grands poils qui s'engendre particulierement sur cet arbre: mais on se plaint sur-tout de la malpropreté qu'il cause pendant toute la belle saison; d'abord au printems par la chûte de ses fleurs, & ensuite des coques hérissées qui enveloppent le fruit; après cela par les marrons qui se détachent peu-à-peu; enfin, par ses feuilles qui tombent en automne: tout cela rend les promenades impraticables à-moins d'un soin continuel. Ces inconvéniens sont cause qu'on n'admet à-présent cet arbre que dans des places éloignées & peu fréquentées: il a de plus un grand défaut; il veut croître isolé & il refuse de venir lorsqu'il est serré & mêlé parmi d'autres arbres: mais le peu d'utilité de son bois est encore la circonstance qui le fait le plus négliger.

Le seul moyen de multiplier cet arbre est d'en semer les marrons, soit après leur maturité au mois d'Octobre, ou au plus tard au mois de Février. Avec peu de recherches sur la qualité du terrein, un soin ordinaire pour la préparation, & avec la façon commune de semer en pepiniere, les marrons leveront aisément au printems. Ils seront en état d'être transplantés à demeure au bout de cinq ou six ans; mais ils ne donneront des fleurs & des fruits qu'à environ douze ans. Cette transplantation se doit faire pour le mieux en automne, encore durant l'hiver tant qu'il ne gele pas, même à la fin de Février & pour le plus tard au commencement de Mars. On suppose pour ces derniers cas que l'on aura les plants à portée de soi; car, s'il faut les faire venir de loin, il y aura fort à craindre que la gelée n'endommage les racines; dès qu'elles en sont frappées, l'arbre ne reprend pas.

Il faut se garder de retrancher la tête du *marronnier* pendant toute sa jeunesse, ni même lors de la transplantation, cela dérangeroit son accroissement & le progrès de sa tige: ce ne sera que dans la force de l'âge qu'on pourra le tailler sur les côtés pour dégager les allées & en rehausser le couvert. Par ce moyen l'arbre se fortifie, ses branches se multiplient, son feuillage s'épaissit, l'ombre se complete, l'objet annonce pendant du tems sa perfection, & prend peu-à-peu cet air de grandeur qui se fait remarquer dans la grande allée des jardins du palais des Tuileries à Paris.

Le *marronnier* est plus propre qu'aucun autre arbre à faire du couvert, à donner de l'ombre, à procurer de la fraîcheur; on l'employera avec succès à former des avenues, des allées, des quinconces, des salles, des grouppes de verdure, *&c.* Pour planter des allées de *marronniers*, on met ces arbres à la distance de quinze, dix-huit & vingt piés, selon la qualité du terrein & la largeur de l'allée. On en peut aussi faire de bonnes haies, en les plantant à quatre piés de distance, mais on ne doit pas l'employer à garnir des massifs ou des bosquets, parce qu'il se dégrade & dépérit entre les autres arbres, à moins qu'il ne domine sur eux. Cet arbre souffre de fortes incisions sans inconvénient, & même de grandes mortoises; on a vû en Angleterre des palissades dont les pieces de support étoient insérées dans le tronc des *marronniers*, sans qu'il parût après plusieurs années que cela leur causât de dommage. Cet arbre prend tout son accroissement au mois de Mai en trois semaines de tems; pendant tout le reste de l'année, la seve n'est employée qu'à fortifier les nouvelles pousses, à former les boutons qui doivent s'ouvrir l'année suivante, à perfectionner les fruits, & à grossir la tige & les branches.

Quoique le bois de *marronniers*, ne soit pas d'une utilité générale & immédiate, on peut cependant en tirer du service. Il est blanc, tendre, mollasse & filandreux; il sert aux Menuisiers, aux Tourneurs, aux Boisseliers, aux Sculpteurs, même aux Ebénistes, pour des ouvrages grossiers & couverts soit par du placage ou par la peinture. Ce bois n'est sujet à aucune vermoulure, il reçoit un beau poli, il prend aisément le vernis, il a plus de fermeté & il se coupe plus net que le tilleul, & par conséquent il est du meilleur service pour la Gravure. Ce bois n'est un peu propre à brûler que quand il est verd.

Les marrons d'inde présentent un objet bien plus susceptible d'utilité. M. le président Bon a trouvé que ce fruit peut servir à nourrir & à engraisser tant le gros & menu bétail que les volailles de toutes sortes, en prenant seulement la précaution de faire tremper pendant quarante-huit heures dans la lessive d'eau passée à la chaux vive, les marrons après les avoir pelés & coupés en quatre. Ensuite on les fait cuire & réduire en bouillie pour les donner aux animaux. On peut garder ces marrons toute l'année, en les faisant peler & sécher soit au four ou au soleil. Par un procedé un peu différent, la même expérience a été faite avec beaucoup de succès & de profit. *Voyez le Journal économique, Octobre* 1751. Mais M. Ellis, *auteur anglois qui a fait imprimer en* 1738 *un traité sur la culture de quelques arbres*, paroît avoir trouvé un procedé plus simple pour ôter l'amertume aux marrons d'inde, & les faire servir de nourriture aux cochons & aux daims. Il fait emplir de marrons un vieux tonneau mal relié qu'on fait tremper pendant trois ou quatre jours dans une riviere: nulle autre préparation. Cependant on a vû des vaches & des poules manger de ce fruit dans son état naturel & malgré son amertume. Mais il y a lieu de croire que cette amertume fait un inconvénient, puisqu'on a remarqué que les poules qui mangeoient des marrons sans être préparés ne pondoient pas. Ce fruit peut servir à faire de très-bel amydon, de la poudre à poudrer, & de l'huile à brûler; il est vrai qu'on en tire peu & qu'elle rend une odeur insupportable. Mais sans qu'il y ait ce dernier inconvénient, un seul marron d'inde peut servir de lampe de nuit: il faut le peler, le faire sécher, le percer de part en part avec une vrille moyenne, le faire tremper au moins vingt-quatre heures dans quelque huile que ce soit, y passer une petite meche, le mettre ensuite nager dans un vase plein d'eau, & allumer la méche le soir, on est assuré d'avoir de la lumiere jusqu'au jour. On en peut faire aussi une excellente pâte à décrasser les mains & les piés: il faut peler les marrons, les faire sécher, les piler dans un mortier couvert, & passer cette poudre dans un tamis très-fin. Quand on veut s'en servir, on jette une quantité convenable de cette poudre dans de l'eau qui devient blanche, savonneuse & aussi douce que du lait; le fréquent usage en est très-salutaire, & la peau en contracte un lustre admirable. *Voyez pour ces deux dernieres propriétés le Journal économique, Septembre* 1752. Les marrons d'inde ont encore la propriété de savonner & blanchir le linge, de dégraisser les étoffes, de lessiver le chanvre, & on en peut faire, en les brûlant, de bonnes cendres pour la lessive. *Voyez le Journal économique, Décembre* 1757. Enfin, ils peuvent servir à échauffer les poeles, & les Maréchaux s'en servent pour guérir la pousse des chevaux: on fait grand usage de ce remede dans le Levant; c'est ce qui a fait donner au *marronnier d'inde* le nom latin *hippocastanum*, qui veut dire *châtaigne de cheval*. On prétend que l'écorce & le fruit de cet arbre sont un fébrifuge qu'on peut employer au lieu du quinquina dans les fievres intermittentes; on assure même que quelques médecins ont appliqué ce remede avec succès.

On ne connoît qu'une seule espece de *marronnier d'inde*, dont il y a deux variétés. L'une à feuilles panachées de jaune, & l'autre de blanc. Il est difficile de se procurer & de conserver ces variétés, car, quand on les greffe sur des *marronniers* vigoureux, il arrive souvent que les feuilles de la greffe perdent leur bigarrure en reprenant leur verdure naturelle: d'ailleurs on voit dans ces variétés plus que dans aucun autre arbre panaché, une apparence de foiblesse & de maladie qui en ôte l'agrément.

MAR-

Marronnier *à fleurs rouges, pavia*, petit arbre qui nous est venu de la Caroline en Amérique, où on le trouve en grande quantité dans les bois. Quoiqu'il ait une très-grande ressemblance à tous égards avec le *marronnier d'inde*, si ce n'est qu'il est plus petit & plus mignon dans toutes ses parties, les Botanistes en ont cependant fait un genre différent du *marronnier d'inde*, par rapport à quelque différence qui se trouve dans les parties de sa fleur. Ce petit *marronnier* ne s'éleve au plus qu'à douze ou quinze piés: il fait une tige droite, une jolie tête; ses boutons sont jaunâtres en hiver sans être glutineux comme ceux du *marronnier d'inde*; la forme des feuilles est la même, mais elles sont plus petites, lisses, & d'un verd plus tendre. Ses fleurs sont d'une couleur rouge assez apparente, elles sont répandues autour d'une grappe moins longue, moins fournie que dans l'autre *marronnier*, mais elles paroissent un mois plus tard. Les fruits qui leur succedent sont de petits marrons d'une couleur jaune enfumée, & le brou qui leur sert d'enveloppe n'est point épineux. L'arbre en produit peu; encore faut-il que l'année soit favorable. Ce *marronnier* est robuste, & quoiqu'il soit originaire d'un climat plus méridional, nos fâcheux hivers ne lui causent aucun dommage. Il se plait dans toutes sortes de terreins, il réussit même dans les terres un peu seches, il se multiplie aisément, & il n'exige qu'une culture fort ordinaire. On peut élever cet arbre de semences, de branches couchées, & par la greffe en approche ou en écusson sur le *marronnier d'inde*; la greffe en écusson réussit très-aisément, & souvent elle donne des fleurs dès la seconde année. Il faut le semer de la même façon que les châtaignes, il donnera des fleurs au bout de cinq ans. Les branches couchées se font au printems; elles font des racines suffisantes pour être transplantées l'automne suivante, si l'on a eu la précaution de les marcotter. Les arbres que l'on éleve de semence viennent plus vîte, sont plus grands & plus beaux, & donnent plus de fleurs & de fruits que ceux que l'on éleve des deux autres façons. *Article de M.* D'Aubenton, *subdélegué*.

Marroquin, s. m. (*Art méch.*) peau des boucs ou des chevres, ou d'un autre animal à-peu-près semblable, appellé *menon*, qui est commun dans le Levant, laquelle a été travaillée & passée en sumac ou en galle, & qu'on a mise ensuite en telle couleur qu'on a voulu: on s'en sert beaucoup pour les tapisseries, pour les reliûres des livres, &c.

On dérive ordinairement ce nom de *Maroc* royaume de Barbarie dans l'Afrique, d'où l'on croit que l'on a emprunté la maniere de fabriquer le *marroquin*.

Il y a des *maroquins* de Levant, de Barbarie, d'Espagne, de Flandre, de France, &c. Il y en a de rouges, de noirs, de jaunes, de bleus, de violets, &c. Les différentes manieres de fabriquer les *maroquins* noirs & de couleurs, ont paru si curieuses, qu'on a cru que le public ne seroit pas fâché de les trouver ici.

Maniere de fabriquer le maroquin *noir*. Ayant fait d'abord sécher les peaux à l'air, on les met tremper dans des baquets remplis d'eau claire, où elles restent trois fois vingt quatre heures; on les en retire, & on les étend sur un chevalet de bois semblable à celui dont se servent les Tanneurs, sur lequel on les brise avec un grand couteau destiné à cet usage. On les remet après cela tremper dans des baquets où l'on a mis de nouvelle eau que l'on change tous les jours jusqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux soient bien revenues. Dans cet état, on les jette dans un plain, qui est une espece de grande cuve de bois ou de pierre remplie d'eau dans laquelle on a fait éteindre de la chaux qu'on a bien remuée, & où elles doivent rester pendant quinze jours.

Il faut néanmoins avoir soin de les en retirer & de les y remettre chaque jour soir & matin; après quoi on les jettera dans une cuve pleine de nouvelle chaux & de nouvelle eau de laquelle on les retire & où on les remet encore soir & matin pendant quinze autres jours. Ensuite on les rince bien dans l'eau claire, les unes après les autres; on leur ôte le poil sur le chevalet avec le couteau; & on les jette dans une troisieme cuve de laquelle on les retire & où on les remet soir & matin pendant encore dix-huit jours. On les met après cela dans la riviere pendant douze heures pour les faire boire; d'où étant sorties bien rinsées, elles sont placées dans des baquets où elles sont pilonnées avec des pilons de bois, en les changeant deux fois d'eau. On les étend ensuite sur le chevalet pour les écharner avec le couteau; après quoi on les remet dans des baquets de nouvelle eau, d'où on les retire pour leur donner une nouvelle façon du côté de la fleur, pour être rejettées ensuite dans des baquets dont les eaux ont été auparavant changées. Après quoi on les jette dans un baquet particulier dont le fond est percé de plusieurs trous, dans lequel elles sont foulées pendant une heure, en jettant de tems en tems de l'eau fraîche par-dessus à-mesure qu'on les foule. Ensuite on les étend sur le chevalet, & on les ratisse des deux côtés; on les remet boire dans les baquets toujours remplis de nouvelle eau claire; & lorsqu'elles y ont suffisamment bu, on les en retire pour les coudre tout-autour en forme de sacs, ensorte que les jambes de derriere qui ne sont point cousues, leur servent comme d'embouchure pour y pouvoir faire entrer une mixtion dont il sera parlé ci-après.

Les peaux ainsi cousues, sont mises dans une cuve appellée *confit*, remplie d'eau tiede, où l'on a bien fait fondre & dissoudre de l'excrément de chien; on a soin d'abord de les y bien retourner avec de longs bâtons l'espace d'une demi-heure; après quoi on les y laisse reposer pendant douze heures; d'où étant retirées, elles sont bien rinsées dans de l'eau fraîche. Ensuite on les remplit au moyen d'un entonnoir, d'une préparation d'eau & de sumac mêlés ensemble, & échauffés presqu'à bouillir; à-mesure qu'elles se remplissent, on en lie les jambes de derriere pour en fermer l'embouchure. En cet état on les descend dans le vaisseau où est l'eau & le sumac, & on les y remue pendant quatre heures. On les en retire, & on les entasse l'une sur l'autre. Après quelque tems on les change de côté, & on continue de la sorte jusqu'à ce qu'elles soient bien égouttées. Cela fait, on les retire & on les remplit une seconde fois de la même préparation; on les coud de nouveau, & on les remue pendant deux heures; on les met en pile, & on les fait égoutter comme la premiere fois. On leur donne encore après cela un semblable apprêt, à la reserve qu'on ne les remue seulement que pendant un bon quart-d'heure. Les laissant ensuite jusqu'au lendemain matin qu'on les retire de la cuve de bois, on les découd, on en ôte le sumac qui est dedans, on les plie en deux de la tête à la queue, le côté du poil en dehors; & on les met les unes sur les autres sur le chevalet, pour achever de les égoutter, les étendre, & les faire sécher. Lorsqu'elles sont bien seches, on les foule aux piés deux à deux; puis on les étend sur une table de bois pour en ôter avec un couteau fait exprès toute la chair & le sumac qui peut y rester. Enfin on les frotte superficiellement d'huile du côté du poil, & ensuite on les lave du même côté avec de l'eau.

Lorsque les peaux ont reçu leur huile & leur eau, on les roule & on les tord bien avec les mains, pour les étendre après cela sur la table, la chair en dessus, ce qui se fait avec une estire semblable à celle des Corroyeurs. Ayant été ainsi retournées de l'autre côté qui est celui de la fleur, on passe fortement par-dessus avec une poignée de jonc, pour en faire sortir autant qu'il est possible, toute l'huile qui peut être encore dedans; on leur donne alors la premiere couche de noir du côté de la fleur, par le moyen d'un paquet de crin tortillé qu'on trempe dans une sorte de teinture de noir appellé *noir de rouille*, parce qu'il a été préparé avec de la biere, dans laquelle l'on a jetté de vieilles ferrailles rouillées. Lorsqu'elles sont à-demi-seches, ce qu'on fait en les pendant à l'air par les jambes de derriere, on les étend sur la table, où avec une paumelle de bois on les tire des quatre côtés pour en faire sortir le grain, par-dessus lequel on donne une légere couche d'eau, puis on les lisse à force de bras avec une lisse de jonc faite exprès.

Etant lissées, on leur donne une seconde couche de noir, & on les met sécher. Elles reviennent encore sur la table, & pour lors on se sert d'une paumelle de liege pour leur relever le grain; & après une légere couche d'eau, on les lisse de nouveau; & pour leur relever le grain une troisieme fois, on se sert d'une paumelle de bois.

Après que le côté de la fleur a reçu toutes ces façons, on les pare du côté de la chair avec un couteau bien tranchant destiné à cet usage, & on frotte vivement le côté de la fleur ou du poil avec un bonnet de laine, leur ayant auparavant donné une couche de lustre qui est fait de jus d'épine-vinette, de citron ou d'orange. Enfin tous ces divers apprêts se finissent en relevant légérement le grain pour la derniere fois avec la paumelle de liege: ce qui acheve de les perfectionner & de les mettre en état d'être vendues & employées.

Maniere de préparer le maroquin *rouge*. On met tremper les peaux dans de l'eau de riviere pendant vingt-quatre heures, & lorsqu'elles en ont été retirées, on les étend sur le chevalet sur lequel on les brise avec le couteau,

teau; on les remet ensuite tremper de nouveau pour quarante-huit heures dans l'eau de puits; on les brise encore sur le chevalet. Après avoir été trempées pour la derniere fois, elles sont jettées dans le plain pendant trois semaines; tous les matins on les retire du plain, & on les y rejette pour les disposer à être pelées. Les peaux ayant été rétirées pour la derniere fois du plain, on les pele avec le couteau sur le chevalet; & lorsque le poil en a été entierement abattu, on les jette dans des baquets remplis d'eau fraîche, dans laquelle elles sont bien rinsées pour être ensuite écharnées avec le couteau, tant du côté de la chair que du côté de la fleur. Après quoi on les rejette dans les baquets, passant ainsi alternativement des baquets sur le chevalet & du chevalet dans les baquets jusqu'à ce que l'on s'apperçoive que les peaux rendent l'eau claire. Dans cet état on les met dans l'eau tiede avec le sumac, comme ci-dessus, & quand elles y ont resté l'espace de douze heures, on les rinse bien dans de l'eau claire, & on les ratisse des deux côtés sur le chevalet. On les pilonne dans des baquets jusqu'à trois fois, & à chaque fois on les change d'eau; on les tord ensuite, & on les étend sur le chevalet, & on les passe les unes après les autres dans une auge remplie d'eau, dans laquelle on a fait fondre de l'alun.

Etant ainsi alunées, on les laisse égoutter jusqu'au lendemain; on les tord; ensuite on les détire sur le chevalet; & on les plie uniment de la tête à la queue, la chair en-dedans. C'est alors qu'on leur donne la premiere teinture, en les passant les unes après les autres dans un rouge préparé avec de la laque mêlée de quelques ingrédiens, qui ne sont bien connus que des seuls maroquiniers. (1) On y revient autant de fois qu'il est nécessaire, pour que les peaux puissent être parfaitement colorées. Après quoi on les rinse bien dans l'eau claire; puis on les étend sur le chevalet où elles restent à égoutter l'espace de douze heures; ensuite on les jette dans une cuve remplie d'eau, dans laquelle on a mis de la noix de galle blanche, pulvérisée & passée au tamis; & on les y tourne continuellement pendant un jour entier avec de long bâtons. On les en retire, & on les suspend, rouge contre rouge & blanc contre blanc, sur une longue barre de bois posée sur le travers de la cuve où elles passent toute la nuit.

Le lendemain, l'eau de galle étant bien brouillée, on y remet les peaux, de façon qu'elles en soient entierement couvertes. Au bout de quatre heures, on les releve sur la barre; & après les avoir bien rinsées les unes après les autres, on les tord & on les détire; ensuite on les étend sur une table, où on les frotte du côté de la teinture les unes après les autres, avec une éponge imbibée d'huile de lin.

Après cette opération, on les pend par les jambes de derriere, à des clous à crochet où on les laisse sécher à-forfait.

Ensuite on les roule au pié le rouge en-dedans; on les pare pour en ôter toute la chair & la galle qui pourroit y être resté attachée. Puis on prend une éponge imbibée d'eau claire dont on mouille légérement les peaux du côté du rouge; après quoi les étendant sur le chevalet, on les y lisse à deux différentes reprises avec un rouleau de bois bien poli: après cette derniere façon, le *maroquin* est en état d'être vendu.

Les *maroquins* jaunes, violets, bleus, verts, *&c.* se préparent de même que les rouges, à la seule couleur près. *Chambers.*

MARROQUINER, *terme d'art*, qui signifie *façonner* le marroquin, ou les peaux de veau & de mouton à la façon de marroquin, pour qu'elles paroissent être de véritables peaux de marroquin.

MARROQUINERIE, s. f. *art de faire le marroquin*, on appelle aussi de ce nom le lieu où on fabrique ces sortes de cuir; *Marroquinerie* se dit encore des cuirs passés en marroquin.

MARROQUINIER, s. m. (*Art méch.*) ouvrier qui fabrique le marroquin ou d'autres peaux en façon de marroquin; ce terme convient également & au maître manufacturier qui conduit les ouvrages de marroquinerie, & à l'artisan qui les fabrique.

MARRUBE, *marrubium*, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale labiée: la levre supérieure est relevée & fendue en deux parties & l'inférieure en trois; le pistil sort du calice, & tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou; il est accompagné de quatre embryons qui deviennent autant de semences arrondies & contenues dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres du *marrube*, mais il faut ajouter que de toutes les plantes qui portent ce nom chez les Botanistes, il y en a deux principalement connues en Médecine, le *marrube* blanc & le *marrube* noir, & que ces deux plantes ne sont point du même genre.

Le *marrube blanc*, en latin *marrubium album, vulgare*, C. B. P. 230. J. H. 102, en anglois *the common white hore-hound*, est la principale espece du genre ici caractérisé.

Sa racine est simple, ligneuse, garnie de plusieurs fibres; ses tiges sont nombreuses, hautes d'un pié & plus, velues, quarrées, branchues, garnies de feuilles, opposées deux à deux à chaque nœud, arrondies, blanchâtres, crenelées à leur bord, ridées, portées sur des queues assez longues.

Les fleurs naissent en grand nombre autour de chaque nœud, disposées par anneaux sans pédicule, ou sur des pédicules très-courts: leur calice est velu, cannelé, & chaque cannelure se termine par une petite pointe. Ces fleurs sont très-petites, blanchâtres, d'une seule piece en gueule, dont la levre supérieure est redressée & a deux cornes, & l'inférieure est partagée en trois.

Le pistil qui s'éleve du calice est attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons. Ces embryons, quand la fleur est tombée, se changent en autant de graines oblongues, cachées dans une capsule qui servoit de calice; les anneaux des fleurs sortent des aisselles des feuilles, quoiqu'ils paroissent environner la tige.

Toute cette plante a une odeur forte & desagréable. Elle vient naturellement, & est très-commune dans les grands chemins, sur les bords des champs, dans des terres incultes, & sur les décombres: elle est toute d'usage. On la regarde comme apéritive & propre à dissoudre puissamment les humeurs visqueuses. C'est un des principaux remedes dans l'asthme humoral & dans les maladies chroniques qui viennent d'un mucilage épais, glutineux & tenace. (*D. J.*)

MARRUBE AQUATIQUE, *lycopus*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée & à-peu-près en forme de cloche, car on distingue à peine la levre supérieure des parties qui composent la levre inférieure; de sorte que cette fleur paroît au premier coup d'œil partagée en quatre parties. Il s'éleve du calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur, comme un clou; ce pistil est accompagné de quatre sortes d'embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MARRUBE NOIR, (*Botan.*) ou *marrube puant*, *marrubium nigrum*, J. B. 3. 318. *ballote*, J. R. H. 185. genre de plante, caractérisée au *mot* BALLOTE.

Sa racine est ligneuse, fibrée. Il en sort plusieurs tiges, hautes d'une ou deux coudées, velues, couvertes d'un duvet court, quarrées, creuses, branchues, rougeâtres, garnies de feuilles, opposées deux à deux sur chaque nœud, semblables à celles de la mélisse ou plutôt de l'ortie rouge, plus arrondies & plus noires, cotonneuses, molles, ridées.

Ses fleurs naissent par anneaux sur les tiges, & plusieurs en nombre sur un pédicule commun, qui sort de l'aisselle des feuilles. Elles sont d'une seule piece, en gueule, la levre supérieure est creusée en cuilleron, & l'inférieure est partagée en trois parties, dont celle du milieu est plus grande, en forme de cœur, de couleur pourpre-pâle, rayée de lignes de couleur plus foncée.

Les calices sont cannelés, oblongs, partagés en cinq segmens aigus. Il sort de chaque calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagnée de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de petites graines, longues, noirâtres quand elles sont mures, cachées dans une capsule en forme de tuyau, à cinq angles découpées en cinq pointes égales, & qui servoit de calice à la fleur.

Cette plante a l'odeur de l'ortie-puante, elle naît sur les décombres, le long des chemins & des haies: elle est toute d'usage extérieurement pour résoudre & déterger. On la prend rarement à l'intérieur, à cause de son odeur fétide & de sa saveur désagréable. (*D. J.*)

MAR-

(1) Il faut moudre la laque avec du savon raclé, & ensuite la detremper dans l'eau imbibée de la gomme adragante. (*D*)

MARRUBE NOIR ou BALLOTE, (*Mat. med.*) les feuilles de *marrube noir*, pilées seules ou avec du miel, passent pour guérir les ulceres sordides, les gales, les dartres malignes, & les croutes suppurées de la tête des enfans. Ce remede est fort peu usité, quoiqu'on puisse raisonnablement croire aux vertus que nous venons de rapporter.

Cette plante n'est d'aucun usage pour l'intérieur, à cause de son odeur puante & de son gout désagréable; on pourroit cependant en tirer peut-être quelque secours dans les maladies hystériques & hypocondriaques, contre lesquelles J. Rai la recommande. (*b*)

MARRUBE BLANC, (*Mat. med.*) les feuilles & les sommités fleuries de *marrube blanc* qui ont une odeur aromatique très-agréable, & un goût un peu amer, sont les parties de cette plante qui sont d'usage en Médecine. Elles possédent véritablement les vertus généralement observées dans les plantes aromatiques légerement ameres, c'est-à dire, qu'elles sont apéritives, incisives, diurétiquet, diaphorétiques, stomachiques, utérines, béchiques, *&c.*

Le *marrube blanc* a été particulierement recommandé contre la rétention des vuidanges & des regles, pour faciliter la sortie du fœtus ou de l'arriere-faix, comme excellent dans l'asthme, & même dans l'hydropisie. Plusieurs auteurs graves sont sur-tout favorables aux vertus de cette plante, contre la jaunisse & le skirrhe du foie, & ils appuient leur sentiment sur des observations.

Plusieurs autres célebrent aussi cette plante, comme utile dans les coliques néphrétiques & dans le calcul: Forestus prétend au contraire, avoir observé qu'elle nuisoit plutôt qu'elle n'étoit utile dans les maladies des reins, & qu'il falloit par conséquent s'en abstenir, lorsque ces organes étoient affectés. Dioscoride avoit déja fait cette remarque.

Il faut peu compter, dit Juncker, sur les éloges qu'on a donnés au *marrube blanc*, dans le traitement de la goutte, de la phthisie & de la morsure des animaux enragés.

On l'ordonne en infusion dans du vin blanc ou dans de l'eau, à la dose d'une poignée sur une pinte de liqueur que l'on donne par verrées. On peut faire prendre aussi les feuilles séchées & réduites en poudre à la dose d'un gros, dans de l'eau ou dans du vin.

L'eau distillée de *marrube blanc* possede les qualités les plus communes des eaux distillées aromatiques; *voy.* EAUX DISTILLÉES; ses qualités particulieres, si elle en a, sont peu connues.

On prépare avec le *marrube blanc* un syrop simple par la distillation, *voyez* SYROP; cette préparation contient toutes les parties vraiment médicamenteuses de la plante, & en possede par conséquent toutes les vertus. On trouve dans quelques pharmacopées, modernes, un syrop simple de *marrube de Prusse*, mis au rang de ceux qui doivent être préparés par l'infusion des feuilles séches des plantes dans leurs propres eaux distillées, *in propriis aquis*, & par la cuite ordinaire qui dissipe dans l'opération particuliere dont nous parlons, la moitié de la liqueur employée; des pareilles préparations sont des monstres dans l'art, des productions ridicules de l'ignorance la plus inconséquente. *Voyez* SYROP.

Le *marrube blanc* entre dans plusieurs compositions officinales de la pharmacopée de Paris: savoir, le syrop d'armoise, l'eau générale, l'orviétan ordinaire, l'hiere de coloquinte, le mondificatif d'ache & la thériaque. (*b*)

Tournefort & Boerhaave, comptent six especes de ce genre de plante, ainsi nommée, parce que ses feuilles ont quelque rapport avec celles du marrube, mais aucune des especes ne demande de description particuliere; on en cultive rarement dans les jardins de botanique, & seulement pour la variété & la couleur bleue de leurs fleurs, qui naissent en guirlande épaisse. Les Anglois appellent cette plante *the bastard hore-hound*. (*D. J.*)

MARRUBIASTRUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée; la lèvre supérieure est creusée en cuilliere, & l'inférieure divisée en trois cannelures. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ce genre de plante différe du galéopsis, par le port de la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MARS, sub. m. *en Astronomie*, est une des cinq planetes & des trois supérieures, qui est placée entre la terre & Jupiter. *Voyez* PLANETE.

Son caractere est ♂, sa moyenne distance du soleil est à la moyenne distance du soleil à la terre :: 1524 : 1000, & son excentricité est à la même moyenne distance du soleil à la terre :: 141 : 1000. L'inclinaison de son orbite, c'est-à-dire, l'angle formé par le plan de son orbite & celui de l'écliptique, est d'un degré 52 min. le tems périodique dans lequel il fait sa révolution autour du soleil, est de 686 jours 23 heures; cependant les Astronomes varient un peu entr'eux sur ces différens élémens, comme nous le verrons plus bas. Sa révolution autour de son axe se fait en 24 heures 40 min.

Pour le diametre de *Mars*, *voyez* DIAMETRE.

Mars a des phases différentes, selon ses différentes situations, à l'égard de la terre & du soleil, car il paroît plein dans ses oppositions & ses conjonctions; parce qu'alors tout l'hémisphere qu'il nous présente est éclairé par le soleil. Mais dans ses quadratures, nous ne voyons qu'une partie de l'hémisphere qui nous regarde, l'autre n'étant point éclairée, parce qu'elle n'est point tournée du côté du soleil.

Dans la situation acronique de cette planete, c'est-à-dire, lorsqu'elle est en opposition avec le soleil, elle se trouve alors deux fois plus près de la terre que du soleil, phénomene qui a beaucoup servi à faire tomber absolument l'hypothèse de Ptolomée. *Voyez* ACRONIQUE.

De plus, la distance de *Mars* à la terre étant alors beaucoup moindre que celle du soleil, sa parallaxe doit être deux ou trois fois plus grande que celle du soleil; ce qui fait que quoique la parallaxe du soleil soit très-difficile à déterminer à cause de sa petitesse, on peut la déterminer plus exactement par le moyen de la parallaxe de *Mars*.

Or, depuis plus d'un siecle les Astronomes ont recherché cette parallaxe avec beaucoup de soin: en France elle fut d'abord trouvée presque insensible, par la comparaison que M. Picard fit de ses observations avec celles de M. Richer qui fut envoyé à l'île de Cayenne en 1672, comme on le voit dans les observations & les voyages de l'académie royale des sciences publiés en 1693 mais dans la suite feu M. Cassini a crû devoir établir cette parallaxe, tant sur ses propres observations que sur d'autres qui avoient été faites à Cayenne, d'environ $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ de min. ce qui donne la parallaxe de *Mars* réduite à l'horison d'environ 25 min. Selon M. Hook & après lui M. Flamstead, la parallaxe de cette planete est tout au plus de 30 secondes. *Inst. Astr.*

Le docteur Hook observa en 1665. plusieurs taches sur le disque de *Mars*, & comme elles avoient un mouvement, il en conclut que la planete tournoit autour de son centre. En 1666 M. Cassini observa plusieurs taches sur les deux faces ou hémispheres de *Mars*, & il trouva en continuant ses observations avec grand soin, que ces taches se mouvoient peu à peu d'Orient en Occident, & qu'elles revenoient dans l'espace de 24 heures, 40 min. à leur premiere situation *Voyez* TACHES.

Mars paroît toujours rougeâtre & d'une lumiere trouble, d'où plusieurs astronomes ont conclu qu'il est environné d'une atmosphere épaisse & nébuleuse.

Comme *Mars* tient sa lumiere du soleil, qu'il tourne autour de lui & qu'il a ses phases, ainsi que la lune, il peut aussi paroître presque dichotome, lorsqu'il est dans ses quadratures avec le soleil, ou dans son périgée; mais il ne paroît jamais en croissant comme les planetes inférieures. *Voyez* PHASES.

La distance de cette planete au soleil est à celle du soleil à la terre, suivant ce qu'on a déja dit, environ :: $1\frac{1}{2}$ à 1, ou comme 3 à 2; de façon que si on étoit placé dans *Mars* on verroit le soleil d'un tiers moins grand qu'il ne nous paroît ici, & par conséquent le degré de lumiere & de chaleur que *Mars* reçoit du soleil, est moins grand que le degré qu'on en reçoit sur la terre; en raison de 4 à 9 *Voyez* QUALITÉ. Cette proportion peut néanmoins varier sensiblement, eu égard à la grande excentricité de cette planete.

La période ou l'année de *Mars*, suivant qu'on l'a déja observé, est presque deux fois aussi grande que la nôtre; & son jour naturel ou le tems que le soleil y paroît sur l'horison (sans faire attention aux crépuscules), est presque par-tout égal à la nuit, parce que son axe est presque perpendiculaire au plan de son orbite. Par cette même raison, il paroît que dans un même lieu de sa surface il ne peut y avoir que fort peu de variété de saisons, & presque point de différence de l'été à l'hiver, quant à la longueur des jours & à la chaleur. Néanmoins des lieux situés en différentes latitudes, c'est-à-dire à différentes distances de son équateur, recevront différens degrés de chaleur, par rapport à l'inclinaison différente des rayons du soleil sur l'horison, comme il

nous

nous arrive à nous-mêmes lorsque le soleil est dans l'équinoxe ou dans les tropiques.

M. Grégory fait en sorte de rendre raison par-là des bandes qu'on remarque dans *Mars*, c'est-à-dire de certaines barres ou filets qu'on y voit & qui y sont placés parallelement à son équateur; car comme parmi nous le même climat reçoit en des saisons différentes différens degrés de chaleur, & qu'il en est autrement dans Mars, le même parallele devant toujours recevoir un degré de chaleur presqu'égal, il s'ensuit de-là que ces taches peuvent vraissemblablement se former dans *Mars* & dans son atmosphere, comme la neige & les nuages se forment dans le nôtre, c'est-à-dire par les intensités du chaud & du froid constamment différentes en différens paralleles, & que ces bandes peuvent venir à s'étendre en cercles paralleles à l'équateur ou au cercle de la révolution diurne. Ce même principe donneroit aussi la solution du phénomene des bandes de Jupiter, cette planete ayant ainsi que *Mars* un équinoxe perpétuel.

On voit souvent dans *Mars* de grandes taches disparoître après quelques années ou quelques mois, tandis qu'on y en voit d'autres se former & subsister plusieurs mois, plusieurs années. Ainsi il faut qu'il se fasse dans *Mars* d'étranges changemens, puisqu'ils sont si sensibles à une telle distance, & que la surface de la terre soit bien tranquille en comparaison de celle de *Mars*; car à peine s'est-il fait depuis 4000 ans quelques changemens sensibles sur la surface de notre globe. Nos terres, nos grandes chaînes de montagnes, nos mers n'offrent que des changemens qui ne seroient point apperçus de *Mars* avec les meilleures lunettes. Il faut néanmoins que la terre ait eu des révolutions considérables, car enfin des arbres enfoncés à de fort grandes profondeurs, des coquillages & des squeletes de poissons ensevelis sous les terres & dans les montagnes, en sont d'assez bonnes preuves. *M. Formey.*

Outre la couleur rougeâtre de *Mars*, on prétend avoir encore une autre preuve qu'il est couronné d'une atmosphere. Lorsqu'on voit quelques-unes des étoiles fixes près de son corps, elles paroissent alors extrèmement obscures & presqu'éteintes.

Si on imaginoit un œil placé dans *Mars*, il verroit à peine Mercure, excepté sur le disque du soleil ou dans sa conjonction avec cet astre, c'est-à-dire lorsque Mercure passe sur le soleil & qu'il nous paroît alors à nous-mêmes en forme de taches. Un spectateur placé dans *Mars* verroit Vénus à la même distance du soleil que Mercure nous paroît, & la terre à la même distance que nous voyons Vénus; & quand la terre seroit en conjonction avec le soleil & fort près de cet astre, le même spectateur placé dans *Mars* verroit alors ce que M. Cassini a apperçu dans Vénus, c'est-à-dire que la terre lui paroîtroit en croissant, ainsi que la lune son satellite.

Dans la planete de *Mars* on observe beaucoup moins d'irrégularités par rapport à son mouvement, que dans Jupiter & dans Saturne: l'excentricité de son orbite est constante, au-moins sensiblement, & le mouvement de son aphélie est égal & uniforme; aussi est-ce de toutes les planetes celle dont le mouvement de l'aphélie est le mieux connu, & que M. Newton a choisi pour en déduire le mouvement des aphélies des planetes inférieures. Supposant avec Kepler la moyenne distance de *Mars* au soleil de 152350 parties, dont la moyenne distance du soleil à la terre en contient 100000, l'excentricité de *Mars* sera, suivant M. le Monnier, de $\frac{14115}{100000}$. Kepler fait aussi la plus grande équation du centre de 10° 37′ $\frac{1}{2}$, laquelle ayant été vérifiée, s'est trouvée conforme aux observations, comme il paroît par le résultat des recherches faites à ce sujet, & publié il y a 30 ans par MM. Cassini & Maraldi.

La détermination du lieu de l'aphélie par M. de la Hire, qui le place en 1701 à 0° 35′ 35″ de la vierge, s'accorde assez avec ce qui se trouve dans les mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1706, où l'on assure que par les observations du lieu de *Mars*, faites alternativement proche l'aphélie & le périhelie, on a reconnu qu'il falloit le supposer de 10 minutes moins avancé que selon les tables rudolphines.

M. Newton ayant pris vraissemblablement un milieu entre les deux résultats du mouvement de l'aphélie de *Mars*, donnés par Kepler & par Boulliaud, l'établit de 1° 58′ $\frac{1}{3}$ en 100 ans, c'est-à-dire de 35′ plus grand que selon la precession des équinoxes; il l'a ensuite établi de 33′ 20″; mais il semble que le mouvement de cet aphélie pourroit être mieux connu en y employant les plus récentes observations comparées à celles de Tycho & du dernier siecle. M. de la Hire a déterminé le lieu du nœud de *Mars* pour 1701, au ♉ 17° 25′ 20″; cependant la détermination rapportée dans le volume de l'académie de 1706, paroît encore plus exacte: elle place le lieu du nœud ascendant à ♉ 17° 23′ $\frac{1}{2}$. On ne connoît pas néanmoins encore assez le mouvement du nœud de *Mars* pour assurer s'il est fixe dans le ciel étoilé, ou s'il a un mouvement réel, soit direct, soit retrograde. La plûpart des Astronomes depuis Kepler lui donnent un mouvement rétrograde, relativement aux étoiles fixes; il n'y a guere que les conjonctions prises de cette planete aux étoiles zodiacales, qui puissent conduire à décider cette question.

L'inclinaison de son orbite au plan de l'écliptique, est assez connue, à cause que dans l'opposition de cette planete au soleil, sa latitude géocentrique est très-grande. Kepler l'a déterminée de 1° 50′ 30″; Bouillaud de 1° 51′ 4″; Streét de 1° 52′ 00″; M. de la Hire, 1° 51′ 00″. Nous avons pris 1° 52′ qui est à-peu-près moyenne entre toutes ces déterminations; cependant M. Cassini fait l'inclinaison de 1° 50′ 45″. Tout ceci est tiré *des institutions astronom.* de M. le Monnier. Il y a une remarque singuliere à faire sur cette planete: la terre a un satellite; Jupiter, environ cinq fois aussi loin du soleil que la terre, en a quatre; & Saturne, près de deux fois aussi loin que Jupiter, en a cinq, sans compter l'anneau qui lui tient lieu de plusieurs satellites pour l'éclairer pendant la nuit. L'esprit systématique, la commodité des analogies, & le penchant que nous avons à faire agir la nature selon nos vûes & nos besoins, n'ont pas manqué de persuader à bien des philosophes que les satellites avoient été donnés aux planetes les plus éloignées du soleil, comme un supplément à la lumiere affoiblie par l'éloignement, & qu'ils leur avoient été donnés en d'autant plus grand nombre, qu'elles étoient plus éloignées de cet astre. Mais la planete de *Mars* vient rompre ici la chaîne de l'analogie, étant beaucoup plus loin du soleil que nous, & n'ayant point de satellite, du-moins n'a-t-on pu lui en découvrir aucun jusqu'ici, quelque soin que l'on se soit donné pour cela. M. de Fontenelle fait cette remarque dans la pluralité des mondes, & il ajoûte que si *Mars* n'a point de satellite, il faut qu'il ait quelque chose d'équivalent pour l'éclairer pendant ses nuits. Il conjecture que la matiere qui compose cette planete est peut-être d'une nature semblable à celle de certains phosphores, & qu'elle conserve pendant la nuit une partie de la lumiere qu'elle a reçue durant le jour. Voilà de ces questions sur lesquelles il est permis, faute de faits, de penser également le pour & le contre. (*O*)

Mars: *en Chronologie*, est le troisieme mois de l'année, selon la maniere ordinaire de compter. *Voyez* Mois & An.

Ce mois étoit le premier mois parmi les Romains. On conserve encore cette maniere de compter dans quelques calculs ecclésiastiques, en particulier lorsqu'il s'agit de compter le nombre d'années qui se sont écoulées depuis l'incarnation de Notre-seigneur, c'est-à-dire depuis le 25 de *Mars*.

En Angleterre le mois de *Mars* est à proprement parler le premier mois, la nouvelle année commençant au 25 de ce mois là. Les Anglois le comptent néanmoins comme le troisieme, pour s'accommoder à la coutume de leurs voisins, & il en résulte seulement qu'à cet égard on parle d'une façon & que l'on écrit de l'autre. *Voyez* An.

En France on a commencé l'année à Pâques, jusqu'en 1564: de sorte que la même année avoit ou pouvoit avoir deux fois le mois de *Mars*, & on disoit *Mars devant Pâques* & *Mars après Pâques*. Lorsque Pâques arrivoit dans le mois de *Mars*, le commencement du mois de *Mars* étoit d'une année & la fin d'une autre.

C'est Romulus qui divisa l'année en dix mois, & donna le premier rang à celui-ci, qu'il nomma du nom de *Mars* son pere. Ovide dit néanmoins que les peuples d'Italie avoient déja ce mois avant Romulus, & qu'ils le plaçoient fort différemment: les uns en faisoient le troisieme, d'autres le quatrieme, d'autres le cinquieme, & d'autres le sixieme ou même le dixieme de l'année. C'étoit en ce mois que l'on sacrifioit à Anna-Perenna, qu'on commençoit les comices, que l'on faisoit l'adjudication des baux & des fermes publiques; que les femmes servoient à table les esclaves & les valets, comme les hommes le faisoient aux saturnales; que les vestales renouvelloient le feu sacré. Le mois de *Mars* étoit sous la protection de Minerve, & il a tou-

toujours en 31 jours. Le mois de *Mars* passoit pour être malheureux pour les mariages, aussi-bien que le mois de Mai. Numa changea l'ordre institué par Romulus, & fit commencer l'année au premier Janvier: l'année se trouva ainsi de douze mois, dont Janvier & Février étoient les premiers. C'est dans le mois de *Mars* vers la fin, que le printems commence, le soleil entrant au signe du bélier. *Chambers.*

MARS, (*Mythol.*) le dieu des batailles étoit, selon Hésiode, fils de Jupiter & de Junon. Bellone sa sœur conduisoit son char; la Terreur & la Crainte, *Φόβος & Δεῖμος*, que la Fable fait ses deux fils, l'accompagnoient.

Tout le monde connoît d'après Homere, les principales avantures de *Mars*; 1°. son jugement au conseil des douze dieux pour la mort d'Allyrotius fils de Neptune: *Mars* le défendit si bien qu'il fut absous; 2°. la mort de son fils Ascalaphus, tué au siege de Troie, qu'il courut venger lui-même; mais Minerve le ramena du champ de bataille, & le fit asseoir malgré sa fureur. 3°. Sa blessure par Diomede, dont la même déesse conduisoit la pique: *Mars* en se retirant jetta un cri épouventable, tel que celui d'une armée entiere qui marche pour charger l'ennemi. Le medecin de l'Olympe mit sur sa blessure un baume qui le guérit sans peine, car dans un dieu il n'y a rien de mortel. 4°. Enfin les amours de *Mars* & de Vénus sont chantés dans l'Odyssée; les captifs mis en liberté par Vulcain lui-même qu'on des-honoroit, s'envolerent, l'un dans la Thrace & l'autre à Paphos. C'est au sujet de cette avanture que Lucrèce adresse ces beaux vers à Vénus.

Hunc tu, diva, tuo recubantem corpore sancto,
Circumfusa super, suaves ex ore loquelas
Funde.

» Dans ces momens heureux, que livrée à ses embras-
» semens vous le tenez entre vos bras sacrés, emplo-
» yez, belle déesse, pour adoucir son caractare, quel-
» ques-unes de ces douces paroles dont le charme est si
» ravissant ».

Je laisse à l'abbé Bannier l'application de toutes ces fictions fabuleuses; j'aime mieux m'occuper des faits.

Les anciens monumens représentent *Mars* sous la figure d'un grand homme armé d'un casque, d'une pique, & d'un bouclier, tantôt nud, tantôt avec l'habit militaire, même avec un manteau sur les épaules, quelquefois barbu, mais assez souvent sans barbe. *Mars* vainqueur paroît portant un trophée, & *Mars* gradivus dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas.

Il me semble que le culte de *Mars* n'a pas été fort répandu chez les Grecs; car Pausanias qui fait mention de tous les temples des dieux & de toutes les statues qu'ils avoient dans la Grece, ne parle d'aucun temple de *Mars*, & ne nomme que deux ou trois de ses statues, en particulier celle de Lacédémone, qui étoit liée & garottée, afin que le dieu ne les abandonnât pas dans les guerres qu'ils auroient à soutenir. Mais son culte triomphoit chez les Romains, qui regardoient ce dieu comme le pere de Romulus, & le protecteur de leur empire. Parmi les temples qu'il eut à Rome, celui qu'Auguste lui dédia après la bataille de Philippes, sous le nom de *Mars vengeur*, passoit pour le plus célebre. Vitruve remarque que les temples de *Mars* étoient de l'ordre dorique, & qu'on les plaçoit ordinairement hors des murs, afin que le dieu fût là comme un rempart, pour délivrer les murs des périls de la guerre. Cependant dans la ville d'Halicarnasse le temple de ce dieu fut érigé au milieu de la forteresse. Les saliens, prêtres de *Mars*, formoient à Rome un collége sacerdotal très-considérable. *Voyez* SALIENS.

Le gramen, le coq & le vautour lui étoient consacrés. On lui immoloit d'ordinaire le taureau, le verrat & le bélier.

Il y a une inscription qui prouve qu'on le mettoit quelquefois dans la classe des divinités infernales; & à qui ce titre convenoit il mieux qu'à un dieu meurtrier, dont le plaisir étoit de repeupler sans cesse de nouveaux habitans le royaume de Pluton?

Les principaux noms qu'il portoit sont expliqués dans cet ouvrage; mais le plus ingénieux de tous, est celui qu'Homere lui donne, en l'appellant *Alloprosallos*, inconstant, dévoué tantôt à un parti, tantôt à l'autre. Lycophron le nomme *cruentis pastum prœliis*; car, dit-il, le carnage est sa nourriture. (*D. J.*)

MARS, (*Littér.*) c'étoit le premier mois de l'année chez les Romains; quoiqu'il eût pris son nom du dieu Mars, on l'avoit mis sous la protection de Minerve.

Les calendes de ce mois étoient remarquables par plusieurs cérémonies. On allumoit le feu nouveau sur l'autel de Vesta: on ôtoit, dit Ovide, les vieilles branches de laurier, & les vieilles couronnes tant de la porte du roi des sacrifices, que des maisons des flamines & des haches des consuls, pour en substituer de nouvelles. Le même jour on célébroit les matronales & les ancilies, ou la fête des boucliers sacrés. Le 6 arrivoient les fêtes de Vesta; le 14 les équiries: le 15, la fête d'Anna-Perenna; le 17, les libérales, & le 19, la grande fête de Minerve, appellée *les quinquatries*, qui duroient cinq jours; enfin le 25 on célébroit les hilaries.

On trouve ce mois personnifié sous la figure d'un homme vêtu d'une peau de louve, parce que la louve étoit consacrée au dieu *Mars*. » Il est aisé, dit Au-
» sonne, de reconnoître ce mois par la peau de louve
» dont il est ceint, c'est le dieu *Mars* lui-même qui la
» lui a donnée; le bouc pétulant, l'hirondelle qui ga-
» zouille, le vaisseau plein de lait & l'herbe verdoyante,
» nous annoncent dans ce mois le printems qui com-
» mence à renaître ». (*D. J.*)

MARS, *temple de*, (*Architect. anc.*) On voit encore aujourd'hui quelques vestiges de cet ancien temple dans un endroit de Rome appellé la *place des prêtres*, entre la rotonde & la colonne antonine. Sa forme étoit périptere, c'est-à-dire qu'il étoit environné d'allées en forme de cloître. Sa maniere étoit picnostile ou à colonnes pressées. Palladio a donné le plan de tout l'édifice d'après une aîle qui de son tems subsistoit encore presqu'entiere. (*D. J.*)

MARS, FER, *ou* ACIER, REMEDES MARTIAUX, (*Matiere medicale & Chymie pharmaceutique.*) les remedes que la Médecine tire du fer, sont 1°. le fer en substance, ou la limaille de fer: 2°. ses différentes chaux, savoir la rouille de fer, le safran appellé *apéritif*, & le safran appellé *astringent*; le safran de *mars* antimonié de Stahl, l'æthiops martial de Lemery le fils, & la terre douce de vitriol: 3°, les sels neutres martiaux, sous forme concrete, ou sous forme liquide; savoir, le vitriol de *mars* & le sel de riviere, qui est un véritable vitriol de *mars*; le tartre martial ou calibé, le sirop, l'extrait de *mars* & la boule d'acier; les teintures martiales tirées par les acides végétaux, & même les teintures ordinaires tirées par l'esprit-de-vin, qui sont des dissolutions de sels martiaux, ou qui ne sont rien; enfin la teinture martiale alkaline de Sthaal: 4°. les fleurs martiales appellées aussi *ens martis*, & *mars diaphorétique*: 5°. les eaux martiales ordinaires, c'est-à-dire non vitrioliques; l'eau appellée *extinctionis fabrorum*, c'est-à-dire dans laquelle les forgerons éteignent le fer rougi au feu, & les liqueurs aqueuses dans lesquelles on fait éteindre à dessein des morceaux de fer rouillés & rougis au feu.

La limaille de fer ou d'acier qu'on emploie sans qu'elle soit calcinée ni rouillée, telle qu'elle nous vient des ouvriers qui polissent le fer, doit être broyée sur le porphyre jusqu'à ce qu'elle soit réduite dans l'état d'alkool, ou poudre très-subtile.

Les différentes chaux de *mars* se préparent de la maniere suivante, 1°. la rouille se fait d'elle-même, comme tout le monde sait, il n'y a qu'à la détacher en ratissant légérement du fer, où elle s'est formée, & la porphyriser, si on veut la porter à un état de plus grande ténuité. Ce remede n'est proprement qu'une même chose avec le suivant, qui est beaucoup plus usité.

Safran de mars appellé *apéritif*: prenez limaille de fer ou lames de fer, telle quantité qu'il vous plaira; la limaille vaut mieux, parce qu'elle hâte l'opération; prenez donc de la limaille par préférence, exposez-la à la rosée, ou arrosez-le de tems en tems avec de l'eau de pluie, jusqu'à ce qu'elle soit convertie en rouille, que vous alkoolisérez sur le porphyre. Les anciens Chimistes ont exigé expressément & exclusivement la rosée, & même la rosée du mois de Mai; *voyez* avec combien de fondement à *l'article* ROSÉE, (*Chimie*). Voilà pourquoi ce safran de *mars* est ordinairement prescrit dans les livres de Medecine, sous le nom de *safran de mars* préparé à la rosée de Mai, *Maiali rore*.

Safran de mars, appellé plus communément *astringent qu'apéritif*, *préparé par le soufre*: prenez limaille de fer récente & non rouillée, & fleurs de soufre, parties égales, faites-en une pâte avec suffisante quantité d'eau; placez cette pâte dans un vaisseau convenable, & laissez-la fermenter pendant cinq ou six heures; alors calcinez la matiere à un feu violent, la remuant très-souvent avec une spatule de fer. Le soufre commencera par se brûler, & immédiatement après la matiere paroîtra noire, & en continuant à la calciner à grand feu, en remuant assiduement la matiere pendant environ deux heures, elle prendra une couleur rouge foncée qui annon-

nonce que l'opération eſt achevée. Cette opération ne differe point réellement du colcothar artificiel, ou vitriol martial très-calciné. *Voyez* VITRIOL.

Safran de mars appellé *aſtringent*: les Chimiſtes ont donné ſous ce nom diverſes chaux de *mars*, ou pour mieux dire des ethaus de *mars* préparées de diverſes façons, mais communément par la calcination proprement dite. Le ſafran de *mars* aſtringent de la pharmacopée de Paris eſt préparé le plus ſimplement, & par cela même le mieux qu'il eſt poſſible; ce n'eſt autre choſe que de la limaille de fer calcinée par la réverbération pendant pluſieurs heures, & juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite en une poudre rouge qu'on lave pluſieurs fois, qu'on ſeche & qu'on porphyriſe. L'utilité de ces fréquentes lotions n'eſt certainement pas fort évidente; cependant elle pourroit peut-être ſervir à titre d'imbibition pour réduire en ſafran ou en rouille quelques parties de fer qui pourroient avoir échappé à la calcination.

Safran de mars antimonié: prenez huit onces de limaille de fer, & ſeize onces d'antimoine cru, mettez l'un & l'autre dans un creuſet, & pouſſez le feu juſqu'à la fuſion parfaite des matieres; ajoutez alors, ce qu'on auroit pû faire également dès le commencement de l'opération, deux ou trois onces de ſel de tartre, ou de cendres gravelées. Lorſque la matiere ſera bien en fuſion, verſez-la dans un cône chauffé & graiſſé, le régule ſe précipitera, & il ſe formera au-deſſus des ſcories brillantes & de couleur brune; ſéparez ces ſcories, concaſſez-les groſſierement, & les expoſez enſuite à l'ombre dans un lieu humide; par exemple dans une cave, elles y tomberont bien-tôt d'elles-mêmes en pouſſiere; jettez cette poudre dans l'eau froide ou tiede, & l'y agitez fortement. Laiſſez enſuite repoſer la liqueur pour donner lieu aux parties les plus groſſieres de tomber au fond; cela fait, verſez par inclination l'eau trouble qui ſurnage; reverſez de nouvelle eau ſur la mare, & répétez cette manœuvre juſqu'à ce que l'eau raſſorte auſſi claire qu'on l'a employée. Raſſemblez enſemble toutes vos lotions, & les laiſſez s'éclaircir d'elles-mêmes; ce qui arrive à la longue par le dépôt qui ſe forme d'un ſédiment très-fin & très-ſubtil: pour abreger, on peut filtrer la liqueur; faites ſécher votre ſédiment, ou ce qui ſera reſté ſur le filtre; c'eſt une poudre rougeâtre de couleur de brique pilée: vous n'en aurez qu'une très-petite quantité, comparaiſon faite avec ce qui vous reſtera de la partie groſſiere des ſcories, après qu'elles auront été épuiſées de tout ce qu'elles peuvent fournir par le lavage. Faites ſécher cette poudre, & la mettez enſuite à détonner dans un creuſet avec le triple de ſon poids de ſalpêtre; édulcorez avec de l'eau la maſſe rouge qui vous reſtera après la détonation. Décantez ou filtrez la liqueur, vous aurez un ſédiment d'un rouge pâle, qui étant deſſéché, ſe réduira en poudre très-fine & très-ſubtile; ce ſera le ſafran de *mars* antimonié apéritif de Stahl.

Cette deſcription eſt celle que M. Baron a donnée dans ſes additions à la chimie de Lemeri, d'après la diſſertation de Stahl ſur les remedes martiaux, inſérée dans ſon *opuſcule*.

Æthiops martial: prenez la quantité qu'il vous plaira de limaille d'acier bien pure, mettez-la dans un pot de terre non verniſſé, ou dans un vaiſſeau de verre ou de porcelaine, verſez deſſus ce qu'il faut d'eau claire pour qu'elle ſurpaſſe la limaille de trois ou quatre travers de doigt, remuez le mélange tous les jours avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin d'ajouter de nouvelle eau pour en entretenir toujours la même hauteur au-deſſus de la limaille; celle-ci à la longue perdra ſa forme brillante & métallique, & ſe réduira en une pouſſiere très-fine, auſſi noire que l'encre; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*æthiops*. C'eſt cette pouſſiere même qui étant deſſéchée & porphyriſée, forme l'*æthiops martial*. Addition à la chimie de Lemeri, par M. Baron, d'après la mémoire de Lemeri fils; *mém. de l'acad. royale des Sciences*, 1735. Il eſt remarqué avec raiſon dans la pharmacopée de Paris, que cette opération peut être conſidérablement hâtée, ſi l'on traite la limaille de fer par la machine de la garaye. *Voyez* HYDRAULIQUE, (*Chimie*.)

La chaux martiale que les Chimiſtes appellent *terre douce de vitriol*, n'eſt autre choſe que du colcothar convenablement édulcoré. *Voyez* VITRIOL.

Quant au vitriol de *mars* & au ſel de riviere, *voyez* VITRIOL.

Tartre martial: prenez tartre blanc en poudre, ou mieux encore, crême de tartre en poudre une livre; limaille de fer brillante, c'eſt-à-dire non rouillée & très-fine, porphyriſée pour le mieux, trois ou quatre onces; une proportion exacte n'eſt pas néceſſaire ici, parce qu'on ne ſe propoſe point d'unir tout ce fer au tartre, & que la portion de fer qui n'eſt point diſſoute, reſte ſur la chauſſe. Faites bouillir ces matieres dans une marmite de fer avec environ douze livres d'eau pendant environ une demi-heure, ou juſqu'à ce que le tartre ſoit fondu, & qu'il ſe ſoit ſuffiſamment empreint de fer; paſſez la liqueur chaudement à la chauſſe, & placez-la dans un vaiſſeau convenable loin du feu pour *cryſtalliſer*. Après cette premiere cryſtalliſation, décantez la liqueur ſurnageante, faites-en évaporer à peu près la moitié ſur le feu, remettez-la à cryſtalliſer, & enfin réitérez ces évaporations & ces cryſtalliſations, juſqu'à ce que vous n'obteniez plus de cryſtaux. Prenez tous vos cryſtaux, faites les bien ſécher au ſoleil, ou à une chaleur artificielle équivalente, & ſerrez-les pour l'uſage. Ce ſel eſt bien éloigné de l'état neutre, le tartre n'y eſt pas ſaoulé de fer à beaucoup près; auſſi la plûpart de ſes propriétés chimiques ſont-elles peu changées. Il eſt par exemple fort peu ſoluble, comme dans ſon état pur ou nud; au lieu que lorſqu'il eſt parfaitement *neutraliſé* avec le fer, comme il l'eſt dans la préparation ſuivante, il devient très ſoluble.

Teinture de mars *tartariſée*, *ou ſirop de* mars, & *extrait de* mars *tartariſé*: prenez douze onces de limaille de fer, trente-deux onces de beau tartre blanc, faites bouillir ce mélange dans une grande marmite, ou dans un chauderon de fer, avec douze ou quinze livres d'eau de pluie, pendant douze heures; remuez de tems en tems la matiere avec une ſpatule de fer, & ayez ſoin de mettre d'autre eau bouillante dans le chauderon à meſure qu'il s'en conſumera; laiſſez enſuite repoſer le tout, & vous verrez qu'il demeurera deſſus une liqueur noire, qu'il faut filtrer, & la faire évaporer dans une terrine de grès au feu de ſable, juſqu'à conſiſtence de ſirop: vous en aurez quarante-quatre onces. Lemeri, *cours de Chimie*.

Quand le mélange a bouilli quelque tems, il s'épaiſſit comme une bouillie, il ſe gonfle, & il paſſeroit par deſſus les bords de la marmite, ſi on n'y prenoit garde; il faut donc dans ce tems-là beaucoup modérer le feu: c'eſt auſſi là le tems d'ajouter de nouvelle eau bouillante. Si après avoir filtré la teinture, on met bouillir derechef le marc reſté ſur le filtre dans de nouvelle eau comme devant, on en retirera encore de la teinture, mais en moindre quantité. On peut même en réitérant pluſieurs fois ce procédé diſſoudre la plus grande partie de la limaille de fer qui reſtera, & la réduire en teinture. Lemeri, *cours de Chimie*.

Cette teinture eſt fort ſujette à moiſir & à ſe décompoſer. On y ajoute ordinairement une petite quantité d'eſprit-de-vin; par exemple, celle d'environ deux onces ſur la quantité ci-deſſus mentionnée, pour prévenir cette altération. M. Baron penſe qu'on la préviendroit plus efficacement, ſi on employoit à ſa préparation la crême de tartre au lieu de tartre blanc, dont les impuretés occaſionnent très-vraiſſemblablement ſelon lui, cette moiſiſſure. Cela peut être; cependant on connoît en Chimie plus d'un ſel neutre ſujet à moiſir, dans la compoſition duquel n'entre aucun principe chargé d'impuretés: & d'un autre côté, ces impuretés moiſiſſantes du tartre ne paroiſſent pas en être véritablement ſéparées par l'opération qui le convertit en crême de tartre. La crême de tartre eſt un acide encore fort impur; au reſte il faut tenter. Le même chimiſte ſoupçonne encore, il aſſure même que le plus ſûr moyen de prévenir l'inconvénient dont nous parlons, c'eſt de réduire le tems de l'ébullition à une ou deux heures, ou encore mieux, de ne point faire bouillir du tout le mélange; & il penſe encore que cette réforme non-ſeulement empêcheroit de conſumer du charbon en pure perte, mais même qu'elle contribueroit à la perfection de la préparation, puiſque la longue ébullition occaſionne la décompoſition du tartre, & le rend par-là moins propre à diſſoudre le fer. Je ne ſuis certainement pas pour les longues ébullitions; cependant je ne ſaurois penſer que la longue ébullition ſoit ici auſſi nuiſible, & même auſſi inutile que M. Baron l'avance, car 1°. la décompoſition que le tartre peut éprouver dans cette ébullition n'eſt pas démontrée, & quand même le tartre s'altéreroit réellement, ce ſeroit plûtôt avec profit qu'avec dommage, ce ſeroit les impuretés qui s'en détacheroient; il ſe réduiroit tout au plus à l'état de crême de tartre. 2°. On ne voit point pourquoi une liqueur claire, chimiquement homogene, une vraie leſſive ou diſſolution chimique dépurée par la filtration, ſeroit plus altérable, parce qu'elle auroit été produite par une longue ébullition. Il eſt très-vraiſſemblable au contraire, que ſi cette ébullition trop prolongée nuiſoit à la perfection de l'opération, ce ſeroit ſeulement en détruiſant ſon propre ouvrage; c'eſt-à-dire en décompoſant ſur la fin de l'opération le ſel neutre qu'elle au-

auroit précédemment formé; mais alors les débris de cette décomposition resteroient sur le filtre, & la lessive filtrée ne seroit ni plus ni moins constante. 3°. Une heure d'ébullition ou la digestion à un degré de chaleur inférieur, paroit absolument insuffisante ici, puisque demi-heure d'ébullition ne fait qu'imprégner légérement le tartre des particules du fer dans la préparation du tartre calibé; car ce dernier sel qui differe tant par le degré de saturation de celui dont il est ici question, ne doit cette différence qu'à la briéveté de l'ébullition qu'on emploie pour le préparer.

Si l'on réduit la teinture du syrop ci-dessus décrit en consistance du miel épais cette préparation prendra le nom d'*extrait de mars*, & elle sera un peu plus de garde.

La *boule martiale de mars* ou *d'acier* est une matiere qui ne differe des précédentes que par l'excès de tartre, & parce qu'il n'y a qu'une très-petite portion des deux ingrédiens employés qui soit réellement combinée. Mais comme c'est précisément cette portion qui passe dans l'eau ou dans les liqueurs dans lesquelles ont fait infuser cette boule pour l'usage, il est clair que la partie utile & employée de la *boule martiale* est exactement semblable au sel neutre martial tartareux dont nous venons de parler. La préparation de ces boules est décrite sous le mot BOULE DE MARS. *Voyez cet article*.

Les teintures martiales tirées avec les acides végétaux fermentés ou non fermentés, tels que le vinaigre, le vin du Rhin qui est acidule, le suc de citron, &c. ne different que par le moindre degré de saturation, de consistance, & de concentration de la teinture de *Mars* tartarisée, avec laquelle elles ont d'ailleurs la plus grande analogie.

Les teintures spiritueuses réellement chargées de fer ne sont, comme nous l'avons déja insinué, que des dissolutions de sels neutres martiaux par l'esprit de vin. La teinture de Ludovic, & la teinture de Mynsicht, qui sont les seules que la Pharmacopée de Paris ait adoptées, sont, la premiere une dissolution legere de syrop de *Mars*, à la préparation duquel on a employé le vitriol martial à la place de la limaille de fer. *Voyez* VITRIOL. Et la seconde, qu'une dissolution de fleurs martiales. *Voyez la suite de cet article*.

Teinture martiale alkaline de Stahl. Ayez de bonne eau-forte, dans laquelle vous jetterez du fil d'acier, peu à-la-fois, & à différentes reprises, jusqu'à ce qu'il ne se fasse plus de dissolution, ce que vous reconnoîtrez, lorsqu'en ajoutant de nouveau fil de fer, il ne s'excitera aucun mouvement dans la liqueur, & que ce fil restera dans son entier; alors vous serez sûr d'avoir une dissolution de fer dans l'esprit de nitre, aussi chargée qu'il est possible de l'avoir, & telle qu'il la faut pour la réussite du reste de l'opération. Prenez ensuite de l'huile de tartre par défaillance, ou une lessive de cendres gravelées la plus chargée qu'il se peut, & bien filtrée. Laissez tomber dans cette liqueur alkaline quelques gouttes de votre dissolution de fer; elles iront d'abord au fond, mais l'effervescence de l'acide avec l'alkali les ramenera bientôt à la surface sous la forme d'écume; remuez le mélange pour faire rentrer cette écume dans la liqueur; l'acide nitreux qui tenoit le fer en dissolution, abandonnera ce métal pour s'unir avec ce qu'il lui faut d'alkali pour reproduire du nitre, tandis que le reste de la liqueur alkaline saisira le fer devenu libre, & en fera la dissolution: continuez à ajouter ainsi successivement & goutte à goutte, de la solution de fer par l'esprit de nitre, jusqu'à ce que la liqueur ait pris une couleur rouge de sang très-foncée, ce qui est une marque que l'alkali est bien chargé de fer. Il ne s'agit plus présentement que de séparer cette dissolution alkaline de fer d'avec le nitre regénéré qui s'y trouve confondu; c'est ce qui arrive quelquefois de soi-même, si la dissolution du fer dans l'acide nitreux est bien concentrée, ou si l'on fait cette opération dans un lieu frais, ou dans un tems froid; car alors le nitre se précipite en aiguilles très-fines; mais on peut accélerer cette séparation, en soumettant le mélange à une légere évaporation. Lorsque tout le nitre est précipité, on décante la liqueur, & l'on a par-là une teinture alkaline martiale, c'est-à-dire, une dissolution de fer par une alkali dans toute sa pureté. Le procédé dont on vient de donner la description, est tiré entierement de l'*opusculum* de Stahl. *Additions au cours de Chimie* de Lemery, par M. Baron.

Fleurs martiales. Pulverisez & mêlez ensemble exactement douze onces de limaille de fer, & huit onces de sel armoniac bien sec: mettez le mélange dans une cucurbite de terre, capable de résister au feu nud, & dont il n'y ait qu'un tiers au plus de rempli: placez-la dans un fourneau, & garnissez-en le tour avec quelques petits morceaux de brique & du lut, pour empêcher que le feu ne s'éleve trop: adaptez sur la cucurbite un chapiteau avec un petit récipient, & lutez exactement les jointures: laissez la matiere en digestion pendant 24. heures, puis donnez dessous la cucurbite un feu gradué, il distillera premierement une liqueur dans le recipient, puis il s'élevera des fleurs qui s'attacheront au chapiteau, & sur les bords de la cucurbite; continuez un feu assez fort, jusqu'à ce qu'il ne monte plus rien; laissez alors refroidir le vaisseau, & le délutez, vous trouverez dans le récipient une once & demie d'une liqueur semblable en tout à l'esprit volatil du sel armoniac ordinaire, mais d'une couleur un peu jaunâtre; ramassez les fleurs avec une plume, vous en trouverez deux onces & deux dragmes: elles sont jaunâtres, d'un goût salé vitriolique, très-pénétrant; gardez les dans une bouteille de verre bien bouchée, ce sont les fleurs martiales. Ces fleurs ne sont autre chose que la substance même du sel armoniac empreinte du *mars*, & sublimée par la force du feu; elle ne tiennent leur couleur jaune que d'une portion du fer qu'elles ont enlevé; elles ne sont non plus alkalines que le sel armoniac même. Si on les mêle avec du sel de tartre, elles rendent une odeur subtile & urineuse, pareille à celle qui vient du mélange du même sel avec le sel armoniac. Lemery, *Cours de chimie*.

Il reste au fond de la cucurbite après la sublimation des fleurs, une matiere fixe & noirâtre, qui est composée en partie d'un sel neutre, formé par l'union du fer avec l'esprit acide du sel armoniac, & en plus grande partie de fer superflu, c'est-à-dire, qui n'a été ni sublimé, ni dissous. C'est de cette précipitation du sel armoniac opérée par le fer, qu'est provenu l'alkali volatil qui s'est élevé pendant l'opération que nous venons de décrire. *Voyez* SEL ARMONIAC, SUBSTANCES MÉTALLIQUES, PRÉCIPITATION & RAPPORT.

Quant aux eaux minérales *martiales*, *voyez* MINÉRALES (*eaux*): les liqueurs aqueuses dans lesquelles on éteint du fer rougi au feu, doivent aussi y être rapportées comme nous l'avons déja insinué, en rengeant ces liqueurs dans la même division que les eaux *martiales*.

Les *préparations martiales* tiennent un rang distingué dans la classe des remédes. Le fer est le remede par excellence des maladies chroniques, qui dépendent des obstructions. Tomson dit, dans une dissertation sur l'usage medicinal du fer, que les Médecins n'ont pas proposé le manger comme une ressource plus assurée contre la faim, que le fer contre les obstructions.

Une opinion médicinale assez générale sur les médicamens *martiaux*, est encore la distinction qu'on a faite anciennement de leurs vertus en apéritive & astringente.

Un dogme plus récent, c'est que ces remedes different considérablement en activité, selon qu'ils sont plus ou moins disposés à être dissous par les humeurs digestives, ou du-moins à passer avec elles dans les secondes voies: & ces différences se déduisent de trois sources principales; 1°. de leur état de dissolution actuelle par quelque menstrue approprié, ou de l'état contraire que les Chimistes appellent *nud*, *libre* ou *pur*. Cette différence se trouve entre les sels neutres *martiaux*, & les liqueurs salines *martiales* d'une part, & la limaille, les safrans, l'æthiops *martial* de l'autre. 2°. La faculté de passer dans les secondes voies du fer libre ou nud, est déduite de sa pulvérisation ou division extrème; & la qualité contraire, la prétendue impossibilité de passer dans les secondes voies, de la grossiereté de ses parties, c'est-à-dire, de la pulvérisation imparfaite. 3°. Enfin l'insolubilité du fer dans les premieres voies même, chargées de sucs acides, est attribué à son état de calcination, ou privation de phlogistique; & la solubilité du fer dans ces sucs est par conséquent réservée au seul fer entier, c'est-à-dire, chimiquement inaltéré.

Nous observerons sur ces différentes opinions 1°. que l'usage des remedes *martiaux* ne sauroit être aussi général contre les obstructions, même les plus évidentes, les plus décidées. Stahl observe (*dans la dissertation* déja citée), que ces remédes sont souvent utiles dans les maladies chroniques légeres, ou dans les suites peu rébelles de ces maladies, *chronicorum reliquiis tenerioribus*; mais qu'on ne peut les regarder comme une ressource assurée & solide contre les maladies chroniques graves; & même que leur usage *imprudent* peut causer des accidens soudains & funestes. Il faut avouer cependant que l'expérience prouve que les remedes *martiaux* sont presque spécifiques dans les maladies de la matrice. *Voyez* MATRICE (*maladie de la*). Leur singuliere vertu pour provoquer les regles est établie par une suite d'observations si constante, qu'il ne reste ici aucun lieu au doute. Il est vrai aussi que la suppression des regles est ordinairement

ment une maladie chronique légere. Les remedes *martiaux* convenablement administrés, sont aussi très bien dans les fleurs-blanches, & même dans le flux immodéré des regles, les autres pertes des femmes, & généralement dans tous le flux contre nature dépendans de relâchement, tels que certains diarrhées, la diabetes, la queue des gonorrhées virulentes, &c. *Voyez ces articles* & RELACHEMENT (*Médecine*), HÉMORRHAGIE & REGLES (*Médecine*.) Ceci nous conduit naturellement à dire un mot de cette contrariété apparente d'action dans un remede qui est en même tems apéritif & astringent.

Les Médecins chimistes modernes les plus éclairés, Ettmuller, Stahl, Cartheuser, &c. conviennent généralement que le fer, & toutes ses préparations indistinctement, n'ont qu'une seule & unique vertu; savoir, la vertu qu'ils ont appellée *tonique*, *fortifiante*, *roborante*, *excitante*, *astringente*; & que ce n'est que relativement à l'état particulier du sujet qui use de ces remedes qu'ils produisent tantôt l'effet appellé *apéritif*, & tantôt l'effet appellé spécialement *astringent* ou *styptique*. Ils avouent pourtant que certaines matieres *martiales*, telles que le vitriol, & sur-tout son eau mere; le colcotar, &c. sont éminemment styptiques, & doivent être regardées comme occupant l'extrême degré d'énergie dans l'ordre de ces remedes. Tous les autres dont nous avons fait mention sont seulement astringens toniques.

L'extrême division du fer soit calciné, soit non calciné, paroît véritablement utile. Il est démontré par la couleur noire, que tous les remedes *martiaux*, & même ceux qu'on prend sous forme de dissolution, donnent aux excrémens, que la plus grande partie de ces remedes ne passe pas dans les secondes voies.

Il paroît donc convenable de favoriser, autant qu'on peut, ce passage par l'atténuation des parties du remede, & même par leur division absolue, c'est-à-dire, leur dissolution dans un menstrue convenable.

Mais il n'est certainement pas exact de regarder les chaux *martiales*, le fer dépouillé de phlogistique comme insoluble par les acides des premieres voies, & moins encore d'imaginer que cette dissolution est nécessaire pour que le fer passe dans le sang, ou du moins pour qu'il exerce un effet médicamenteux. Il est démontré au contraire que les acides les plus foibles, tels que les acides végétaux & la crême de tartre, attaquent la rouille du fer; & que Lemery qui l'emploie dans la préparation de son tartre calibé, ne manque pas pour cela son opération. Il est prouvé aussi par l'observation, que la rouille du fer & le safran de *mars* le plus calciné, dont le peuple use très-communément, agissent véritablement, soit qu'il y ait des acides dans les premieres voies, soit qu'il n'y en ait point. Nous croyons cependant que s'il n'est pas absolument nécessaire, il est cependant meilleur, plus convenable de se servir par préférence de l'æthiops *martial*, & de la teinture de *mars* tartarisée; mais presque sans distinction de l'action de l'absence ou de la présence des acides dans les premieres voies.

Il est généralement reçu chez les vrais médecins, que le *mars* doit être donné à très-petite dose: car ce remede est vif, actif, vraiment irritant & échauffant; il éleve le pouls; il cause une espece de fievre, qui, quoiqu'elle doive être regardée comme un effet salutaire, comme un bien, doit cependant être contenue dans des justes bornes. La dose de safran, de la limaille, de l'æthiops *martial*, &c. ne doit pas être portée au-delà de cinq ou six grains. Celle de toutes les teintures peut être beaucoup plus considérable, parce que sans en excepter la teinture tartarisée, le fer y est contenu en une très-foible proportion. Elle peut être d'une ou de plusieurs dragmes. Au reste il n'y a en ceci aucune regle générale; la dose des teintures doit être déterminée sur leur degré de saturation & de concentration. La teinture alkaline de Stahl fait, par exemple, une exception à la regle générale que nous venons d'établir; elle est très-*martiale*; elle ne peut être prescrite que par gouttes.

Les fleurs *martiales* étant composées de fer, & d'une autre substance assez active & dominante; savoir, le sel armoniac; le médecin doit avoir principalement égard dans leur administration à cet autre principe. *Voy.* SEL AMMONIAC. La dose ordinaire de ces fleurs est d'un demi-gros.

Le tartre martial ou calibé est le plus foible de tous les remedes officinaux tirés du fer. On pourroit le donner sans danger jusqu'à une dose considérable, si la crême de tartre elle-même n'exigeoit d'être donnée à une dose assez modérée. *Voyez* TARTRE. On le donne communément à un gros.

Les eaux martiales sont encore infiniment plus foibles. Il est assez connu qu'on en prend plusieurs pintes sans danger. *Voyez* MINÉRALES (*eaux*).

Les remedes *martiaux* solides se donnent communément avec d'autres remedes sous forme de bol, d'opiat, &c. ou se réduisent seuls sous la même forme avec des excipiens appropriés, comme conserve, marmelade des fruits, &c. ils sont trop dégoutans pour la plupart, lorsqu'on les prend en poudre dans un liquide.

Les sels *martiaux* tartarisés doivent être donnés dissous dans des liqueurs simples, & qui ne les altérent point, comme l'eau & le vin. Lorsqu'on les fait fondre dans des décoctions d'herbes ou de racines, ils s'y décomposent en très-grande partie; ils troublent ces liqueurs qui en prennent le nom de *bouillons noirs*, & ils les rendent abominables au goût.

Le fer entre dans quelques préparations pharmaceutiques officinales; par exemple dans l'opiat mésentérique, la poudre d'acier, les pillules & tablettes d'acier de la pharmacopée de Paris, l'emplâtre opodeltoch, & l'emplâtre styptique, &c. On prépare encore pour l'usage extérieur un baume auquel le fer donne son nom, mais dont il est un ingrédient assez inutile. Ce baume est connu sous le nom de *baume calibé*, & plus communément sous celui de *baume d'aiguilles*; il est fort peu usité, & paroît propre à fort peu de chose. Il en est fait mention *au mot* NITRE, en parlant de l'action de l'acide nitreux sur les huiles. (*b*)

MARSA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la seigneurie de la Goulette, & dans l'endroit même où étoit l'ancienne Carthage; mais on n'y compte que quelques centaines de maisons, une mosquée, & un college fondé par Muley-Mahomet. Qui reconnoîtroit ici la rivale de Rome!

MARSAILLE, (*Geog.*) en italien *Marsaglia*; plaine de Piémont, connue seulement par la bataille qu'y gagna M. de Catinat, le 4 Octobre 1693, contre Victor Amédée II. duc de Savoie. (*D. J.*)

MARSAIQUES, s. f. (*Pêche.*) terme de pêche, espece de filet dont on se sert pour pêcher le hareng. Il est ainsi nommé dans certaines contrées, parce que c'est dans le mois de Mars que ce poisson paroît ordinairement. Ces rets different des seines qui sont flottantes, en ce qu'ils sont sédentaires sur le fond de la mer ainsi que les solles. *Voyez* SOLLES dont les *marsaiques* sont une espece.

Les mailles de ce filet n'ont que 10 à 12 lignes en quarré.

On fait cette pêche ordinairement près de terre; pour cela on jette une ancre à la mer pesant deux ou trois cens livres, on y frappe le bout du filet qui est fait de fil delié. La tête est soutenue de flottes de liége, & le bas est pierré; sur cette premiere ancre on frappe une bouée afin de la pouvoir relever. A l'autre extrémité de cette tissure de rets, composée de douze à quinze pieces, est une autre ancre avec une semblable bouée. On établit le filet un bout à la mer & l'autre à la côte, afin de croiser la marée, de même que l'on dispose les seines flottantes. On laisse ainsi la *marsaique* au fond de l'eau pendant quelques jours, après quoi on la vient relever & retirer le hareng qui peut s'y être pris, les autres poissons ne pouvant s'y arrêter excepté les petites roblottes ou jeunes maquereaux. Cette pêche dure tout le tems que le poisson reste à la côte, qui est ordinairement le mois de Janvier, Février, Mars & Avril.

On tend encore ce même filet à la côte de deux manieres différentes, flottes & non flottes, comme on fait les cibaudieres & autres filets simples, comme on l'a déja observé.

MARSAL, (*Geog.*) en latin moderne *Marsallum*, autrefois *Bodatium*; ville de France en Lorraine avec titre de châtellenie, remarquable par ses salines. Elle est dans des marais de difficile accès proche la Seille, à 7 lieues N. E. de Nanci. *V.* Longuerue, *t. II. p.* 174. *Long.* 24. 18. *lat.* 48. 46.

MARSALA, (*Geog.*) ancienne & forte ville de Sicile dans le val de Mazzara proche la mer. Elle est bâtie des ruines de l'ancienne Lilybæum, à 21 lieues S. O. de Paterme, 5 N. de Mazzara. *Long.* 30. 12 *lat.* 37. 52. (*D. J.*)

MARSAN, (*Geog.*) ou le *Mont-de-Marsan*; petite ville de France en Gascogne, bâtie vers l'an 1140. C'est la capitale d'un petit pays de même nom, fertile en vin & en seigle; & de plus un des anciens vicomtés mouvans du comté de Gascogne, sur lequel *voyez* Longuerue & Piganiol. La ville est sur la riviere de Midouze dans l'endroit où elle commence à être navigable, à 10 lieues de Dax. *Long.* 16. 56. *lat.* 44. 2.

Le Mont-de-Marsan a été illustré par la naissance de Dominique de Gournes, un de ces vaillans hommes nés pour les belles & glorieuses entreprises. Ayant été très-

mal-

maltraité par les Espagnols qui égorgerent une colonie de François établis sur les côtes de la Floride, il équipa trois vaisseaux à ses dépens en 1567, descendit à la Floride même, prit trois forts aux Espagnols, & les tailla en pieces. De retour en France, au lieu d'y recevoir la récompense de ses exploits, il eut bien de la peine à sauver sa tête des poursuites de l'ambassadeur d'Espagne. La reine Elisabeth touchée du sort de ce brave homme, résolut d'employer avec gloire l'épée qu'il offroit à son service; mais il mourut en 1593, en se rendant à Londres pour y prendre le commandement d'une escadre qui lui étoit destinée.

MARSAQUI-VIR, (*Geog.*) ou MARSALQUIVIR, ville forte & ancienne d'Afrique dans la province de-Béni-Araz, au royaume de Trémeçen, avec un des plus beaux, des plus grands & des meilleurs ports d'Afrique. Les Portugais en 1501 tenterent de surprendre cette place, & furent eux-mêmes surpris par les Maures. Les Espagnols ne furent pas plus heureux cinq ans après. Cette ville est bâtie sur un roc proche la mer, à une lieue d'Oran. Quelques auteurs se sont persuadés qu'elle doit sa fondation aux Romains; mais il faudroit en même tems indiquer le nom qu'ils lui donnoient. *Long.* 17. 25. *lat.* 35. 40. (*D. J.*)

MARSAUT, s. m. (*Jardinage.*) *salix caprea latifolia*. Ces arbrisseau sauvage, aquatique, monte assez haut. Il a le bois blanc, la feuille ronde d'un verd clair, les fleurs jaunes; & il se multiplie de marcottes & de jettons. C'est une espece de saule, & on dit *le saule marceau*, *le saule osier*.

MARSCHEVAN, s. m. (*Chronol.*) mois des Hebreux. C'étoit le second de l'année civile & le huitieme de l'année sainte. Il n'a que vingt-neuf jours & répond à la lune d'Octobre.

Le sixieme jour de ce mois les Juifs jeûnent à cause que Nabuchodonosor fit crever les yeux à Sédécias, après avoir fait mourir ses enfans en sa présence.

Le dix-neuvieme, le lundi, jeudi & lundi suivans sont jeûnes, pour expier les fautes commises à l'occasion de la fête des Tabernacles.

Le vingt-troisieme est fête en mémoire des pierres de l'autel profané par Grecs, qu'on cacha en attendant qu'il parût un prophete qui déclarât ce qu'on devoit en faire. *I. Macc.* 46.

Le vingt-cinq étoit aussi fête en mémoire de quelques lieux occupés par les Chutéens, & dont les Israélites de retour de la captivité se remirent en possession. *Calend. des Juifs*, *à la tête du diction. de la Bible* du P. Calmet, *t. I.*

MARSEILLE, (*Geog.*) *Massilia*; ancienne & forte ville maritime de France en Provence, la plus riche, la plus marchande & la plus peuplée de cette province, avec un port, un ancien évêché suffragant d'Arles, & une fameuse abbaye sous le nom de S. Victor.

Cette ville fondée cinq cent ans avant J. C. par des Phocéens en Ionie, fut dès son origine une des plus trafiquantes de l'occident. Issus d'ancêtres, les premiers de la nation Grecque qui eussent osé risques des voyages de long cours, & dont les vaisseaux avoient appris aux autres la route du golfe Adriatique & de la mer Tyrrhénienne: les Marseillois tournerent naturellement leurs vues du côté du commerce.

Un port avantageux sur la Méditerranée, des voisins qu'ils méprisoient peut-être comme barbares, & dont sans doute ils craignoient la puissance, leur firent envisager le parti du trafic maritime pour être l'unique moyen qu'ils eussent de subsister & de s'enrichir.

Comme tous les vents, les bancs de la mer, la disposition des côtes ordonnent de toucher à *Marseille*, elle fut fréquentée par tous les vaisseaux, & devint une retraite nécessaire au milieu d'une mer orageuse. Mais la stérilité de son terroir, dit Justin, *liv. XXXXIII. chap. III*, détermina ses citoyens au commerce d'économie. Il fallut qu'ils fussent laborieux pour suppléer à la nature; qu'ils fussent justes pour vivre parmi les nations barbares qui devoient faire leur prospérité; qu'ils fussent modérés pour que leur état restât toujours tranquille; enfin qu'ils eussent des mœurs frugales pour qu'ils pussent vivre d'un négoce qu'ils conserveroient plus sûrement lorsqu'il seroit moins avantageux.

Le gouvernement d'un seul a d'ordinaire pour objet de commerce le dessein de procurer à la nation tout ce qui peut servir à sa vanité, à ses délices, à ses fantaisies; le gouvernement de plusieurs se tourne davantage au commerce d'économie: aussi les Marseillois qui s'y livrerent, se gouvernerent en république à la maniere des villes Grecques.

Bientôt ils eurent d'immenses richesses, dont ils se servirent pour embellir leur ville & pour y faire fleurir les arts & les sciences. Non seulement *Marseille* peut se vanter de leur avoir donné l'entrée dans les Gaules, mais encore d'avoir formé une des trois plus fameuses académies du monde, & d'avoir partagé son école avec Athènes & Rhodes. Aussi Pline la nomme la maîtresse des études, *magistram studiorum*. On y venoit de toutes parts pour y apprendre l'éloquence, les belles-lettres & la philosophie. C'est de son sein que sont sortis ces hommes illustres vantés par les anciens, Télon & Gigarée son frere excellens géometres, Pithéas sur-tout fameux géographe & astronome dont on ne peut trop admirer le génie, Castor savant médecin, & plusieurs autres. Tite-Live dit que *Marseille* étoit aussi polie que si elle avoit été au milieu de la Grece; & c'est pourquoi les Romains y faisoient élever leurs enfans.

Rivale en même tems d'Athènes & de Carthage, peut-être qu'elle doit moins sa célébrité à une puissance soutenue pendant plusieurs siecles, à un commerce florissant, à l'alliance des Romains qu'à la sagesse de ses loix, à la probité de ses habitans, enfin à leur amour pour les sciences & pour les arts.

Strabon tout prévenu qu'il étoit en faveur des villes d'Asie, où l'on n'employoit que marbre & granit, décrit *Marseille* comme une ville célebre, d'une grandeur considérable, disposée en maniere de théâtre, autour d'un port creusé dans les rochers. Peut-être même étoit-elle encore plus superbe avant le regne d'Auguste, sous lequel vivoit cet auteur; car en parlant de Cyzique une des belles villes Asiatiques, il remarque qu'elle étoit enrichie des mêmes ornemens d'architecture qu'on avoit autrefois vû dans Rhodes, dans Carthage & dans *Marseille*.

On ne trouve aujourd'hui aucuns restes de cet ancienne magnificence. Envain y chercheroit-on les fondemens des temples d'Apollon & de Diane, dont parle le même Strabon: on sait seulement que ces édifices étoient sur le haut de la ville. On ignore aussi l'endroit où Pithéas fit dresser sa fameuse aiguille pour déterminer la hauteur du pole de sa patrie; mais on connoît les révolutions qu'ont éprouvé les Marseillois.

Ils firent de bonne-heure une étroite alliance avec les Romains, qui les aimerent & les protégerent beaucoup. Leur crédit devint si grand à Rome qu'ils obtinrent la révocation d'un decret du sénat, par lequel il étoit ordonné que Phocée en Ionie seroit rasée jusqu'aux fondemens, pour avoir tenu le parti de l'imposteur Aristonique qui vouloit s'emparer du royaume d'Attale. Les Marseillois par reconnoissance donnerent lieu à la conquête de la Gaule Cisalpine, en en ouvrant la porte; mais ils furent subjugués par Jules César, pour avoir embrassé le parti de Pompée.

Après avoir perdu leur puissance, ils renoncerent à leurs vertus, à leur frugalité, & s'abandonnerent à leurs plaisirs, au point que les mœurs des Marseillois passerent en proverbe, si l'on en croit Athénée, pour désigner celles des gens perdus dans le luxe & la mollesse. Ils cultiverent encore toutefois les sciences, comme ils l'avoient pratiqué depuis leur premier établissement; & c'est par eux que les Gaulois se défirent de leur premiere barbarie. Ils apprirent l'écriture des Marseillois, & en répandirent la pratique chez leurs voisins; car César rapporte que le regitre des Helvétiens, qui fut enlevé par les Romains, étoit écrit en caractere grec, qui ne pouvoit être venu à ce peuple que de *Marseille*.

Les Marseillois dans la suite quitterent eux-mêmes leur ancienne langue pour le latin, Rome & l'Italie ayant été subjuguées dans le v. siecle par les Hérules, *Marseille* tomba sous le pouvoir d'Euric roi des Wisigoths & de son fils Alaric, après la mort duquel Théodose roi des Ostrogoths, s'empara de cette ville & du pays voisin. Ses successeurs la céderent aux rois Mérovingiens, qui en jouirent jusqu'à Charles-Martel. Alors le duc Moronte s'en rendit le maître, & se mit sous la protection des Sarrazins. Cependant ce prince étant pressé vivement par les François, se sauva par mer, & *Marseille* obéit aux Carlovingiens, puis aux rois de Bourgogne, & finalement aux comtes d'Arles.

Ce fut sous le regne de Louis l'aveugle, & le gouvernement d'Hugues comte d'Arles, que les Sarrazins qui s'étoient établis & fortifiés sur les côtes de Provence, ruinerent toutes les villes maritimes, & spécialement *Marseille*.

Elle eut le bonheur de se rétablir sous le regne de Conrad le pacifique. Ses gouverneurs, qu'on appelloit vicomtes, se rendirent absolus sur la fin du x. siecle. Guillaume, qui finit ses jours en 1004, fut son premier vicomte,

comte propriétaire. Hugues Geofroi, un de ses descendans, laissa son vicomté à partages également entre cinq de ses fils. Alors les Marseillois acquirent insensiblement les portions des uns & des autres, & redevinrent république libre en 1226.

Il ne jouirent pas long-tems de cet avantage. Charles d'Anjou, frere de S. Louis, étant comte de Provence, ne put souffrir cette république. Il fit marcher en 1262, une armée contre elle & la soumit; cependant ses habitans se sont maintenus jusqu'à Louis XIV. dans plusieurs grands privileges, & entr'autres dans celui de ne contribuer en rien aux charges de la province.

Cette ville a continué pendant tant de siecles, d'être l'entrepôt ordinaire & des marchandises de la domination Françoise, & de celles qui s'y transportoient des pays étrangers. C'est dans son port qu'on débarquoit le vin de Gaza, en latin *Gazetum*, si renommé dans les Gaules du vivant de Grégoire de Tours; & le commerce étoit alors continuel de *Marseille* à Alexandrie.

Enfin, l'an 1660, Louis XIV. étant allé en Provence, subjugua les Marseillois, leur ôta leurs droits & leurs libertés; bâtit une citadelle au-dessus de l'abbaye de S. Victor, & fortifia la tour de S. Jean, qui est vis-à-vis de la citadelle à l'entrée du port. On sçait que c'est dans ce port que se retirent les galeres, parce qu'elles y sont abriées des vents du nord-ouest.

Cependant *Marseille* est restée très-commerçante; & même les prérogatives dont elle jouit, ont presque donné à cette ville, & aux manufactures méridionales de la France, le privilege exclusif du commerce du Levant; sur quoi il est permis de douter si c'est un avantage pour le royaume.

Personne n'ignore que cette ville fut désolée en 1720 & 1721, par le plus cruel de tous les fléaux. Un vaisseau venu de Seyde, vers le 15 Juin 1720, y apporta la peste, qui de-là se répandit dans presque toute la province. Cette violente maladie enleva dans *Marseille* seule, cinquante à soixante mille ames.

Son église est une des plus anciennes des Gaules; les Provençaux ont soutenu avec trop de chaleur qu'elle a été fondée par le Lazare, qu'avoit ressuscité J. C. & le parlement d'Aix dans le siecle dernier, condamna au feu un livre de M. de Launoy, où ce savant critique détruit cette tradition par les preuves les plus fortes.

Les trois petites îles fortifiées, situées à environ une lieue de *Marseille*, sont stériles, & ne méritent que le nom d'écueils. Il est singulier qu'on les ait pris pour les Stoëchades des anciens.

Marseille est proche la mer Méditerranée, à six lieues S. O. d'Aix, douze N. O. de Toulon, seize S. E. d'Arles, trente-cinq S. O. de Nice, cent soixante & six S. E. de Paris. *Long.* 22. 58. 30. *lat.* 43. 19. 30.

Erastosthène & Hipparque conclurent autrefois, d'une observation de Pythéas, que la distance de *Marseille* à l'équateur étoit de 43 deg. 17. min. Cette *lat.* a été vérifiée par Gassendi, par Cassini & par le P. Feuillée. On voit qu'elle differe peu de celle que nous venons de fixer, d'après MM. Lieutaud & de la Hire.

Il est bien glorieux à *Marseille* d'avoir donné le jour à ce même Pithéas, le plus ancien de tous les gens de lettres qu'on ait vu en occident, & dont Pline fait une mention si honorable: il fleurissoit du tems d'Alexandre le grand. Astronome sublime & profond géographe, il a porté ses spéculations à un point de subtilité, où les Grecs qui se vantoient d'être les inventeurs de toutes les sciences, n'avoient encore pu atteindre.

Cet écrivain en prose & en vers, si délicat & si voluptueux, qui fut l'arbitre des plaisirs de Néron, Pétrone en un mot étoit de *Marseille*. Mais comme j'aurai lieu de parler de lui plus commodément ailleurs, je passe à quelques modernes dont *Marseille* est la patrie; car quoique cette ville s'occupe principalement du commerce, elle a cependant produit au xvij. siecle des hommes célebres dans les sciences & les beaux-arts.

Le Chevalier d'Arvieux, mort en 1701, s'est illustré par ses voyages, par ses emplois, & par son érudition orientale.

Le P. Feuillée minime, s'est distingué par son journal d'observations astronomiques & botaniques, en 3 vol. in 4°. imprimés au Louvre.

Jules Mascaron, évêque de Tulles & puis d'Agen, où il finit sa carriere en 1703, à 69 ans, prononça des oraisons funebres, qui balancerent d'abord celles de Bossuet; mais il est vrai qu'aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme.

Charles Plumier, un des habiles botanistes de l'Europe, fit trois voyages aux isles Antilles pour herboriser. Il alloit une quatrieme fois en Amérique dans la même vûe, lorsqu'il mourut près de Cadix, en 1706. On connoît ses beaux ouvrages sur les plantes d'Amérique, & son traité de l'art de tourner, qu'il avoit appris du P. Maignan, religieux minime comme lui.

Antoine de Ruffi, mort conseiller d'état en 1689, a par-devers lui trop de titres honorables pour que je supprime son nom. Auteur d'une bonne histoire de *Marseille* & des comtes de Provence, il joignit l'intégrité la plus délicate à sa vaste érudition. Etant membre de la sénéchaussée de sa patrie, & se reprochant de n'avoir pas assez approfondi la cause d'un plaideur dont il étoit rapporteur, il lui remit la somme de la perte de son procès.

Honoré d'Urfé, le cinquieme de six fils, & le frere de six sœurs, s'est rendu fameux par son roman de l'Astrée. Il épousa, dit M. de Voltaire, Diane de Châteaumorand, séparée de son frere, de laquelle il étoit amoureux, & qu'il a déguisée dans son roman sous le nom d'Astrée & de Diane, comme il s'y est caché lui-même, sous ceux de Céladon & de Sylvandre. Il mourut en 1625, à 58 ans.

Il faut réserver l'article du Puget, né à *Marseille*, au mot SCULPTEUR MODERNE, à cause de son mérite éminent dans ce bel art. (*D. J.*)

Il y a à *Marseille* une académie des Belles-lettres. Elle fut établie en 1726 par lettres-patentes du roi sous la protection de feu M. le maréchal duc de Villars, gouverneur de Provence, & adoptée en même tems par l'académie Françoise, à laquelle elle envoie pour tribut annuel un ouvrage de sa composition, en prose ou en vers. Les objets que se propose cette académie sont l'Eloquence, la Poësie, l'Histoire & la Critique. Toute matiere de controverse sur le fait de la religion y est interdite. Les académiciens sont au nombre de vingt & ont trois officiers, un directeur, un chancelier & un secrétaire. Le sort renouvelle tous les ans les deux premiers, mais le secrétaire est perpétuel. Le directeur est chef de la compagnie pendant son année d'exercice, il porte la parole & recueille les voix. Le chancelier tient le sceau de l'académie, & fait l'office de trésorier. Le secrétaire écrit les lettres au nom de l'académie, fait l'éloge historique des académiciens qui meurent, & supplée le directeur & le chancelier en leur absence. L'académie a vingt associés étrangers, dont chacun est obligé de lui envoyer tous les ans un ouvrage de sa composition, & qui ont droit de séance dans l'académie lorsqu'ils sont présens. Il leur est permis de travailler pour le prix fondé par M. le maréchal de Villars, à moins qu'ils ne viennent s'établir à *Marseille*. Ce prix étoit donné tous les ans par la libéralité du protecteur; mais il le fonda en 1733 par un contrat de rente annuelle de 300 livres qui doivent être employées en une médaille d'or qu'on donne tous les ans à un ouvrage en prose ou en vers alternativement, dont l'académie propose le sujet. Cette médaille qui portoit d'abord d'un côté le nom du protecteur, & au revers la devise de l'académie, porte maintenant d'un côté le buste, & au revers la devise du maréchal de Villars. Le duc de Villars son fils lui a succédé dans la place de protecteur.

L'académie de *Marseille* s'assemble tous les mercredis, depuis trois heures après midi jusqu'à cinq, dans la salle que le roi lui a accordée à l'arsenal, ses vacances durent depuis la S. Louis jusqu'au premier mercredi après la S. Martin. Elle tient tous les ans le 25 Août une assemblée publique où elle adjuge le prix. Elle accorde la vétérance à ceux des académiciens qui vont se domicilier hors de *Marseille*, ou à qui leur âge & leurs infirmités ne permettent plus d'assister aux assemblées, & quoiqu'on les remplace par de nouveaux sujets, ils ont toujours droit de séance & voix consultative aux assemblées. Il faut avoir les deux tiers des suffrages pour être élu académicien ou associé, & les électeurs doivent être au-moins au nombre de douze. En 1734 l'académie obtint du roi la permission de s'associer dix personnes versées dans les sciences, telles que la Physique, les Mathématiques, &c. La devise de l'académie est un phénix sur son bucher renaissant de sa cendre aux rayons d'un soleil naissant, avec ces mots pour ame, *primis renascor radiis*, par allusion à cette académie de *Marseille*, si fameuse dans l'antiquité, & qui est en quelque sorte ressuscitée au commencement du regne de Louis XV. dont le soleil est l'emblême. *Morery*.

MARSES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Marsi*, anciens peuples d'Italie aux environs du lac Fucin, aujourd'hui le lac de Célano. On croit communément qu'ils avoient les Vestins au nord, les Pélignes & les Samnites à l'orient, le Latium au midi, & les Sabins à l'occident.

Les anciens leur donnoient une origine fabuleuse: les uns les faisoient venir d'Asie avec Marsyas le phrygien qu'Apollon vainquit à la lyre; & d'autres les faisoient descendre d'un fils d'Ulysse & de Circé. On ajoutoit qu'ils ne craignoient point les morsures des serpens, & qu'ils savoient s'en garantir par certaines herbes & par les enchantemens.

Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que les *Marses* étoient très-braves & dignes de jouir de la liberté; dès qu'ils se virent accablés de contributions, & frustrés de l'espérance du droit de bourgeoisie romaine dont on les avoit flattés, ils résolurent de l'obtenir à la pointe de l'épée. Pour y parvenir ils se liguerent l'an de Rome 663, avec les Picentins, les Pélignes, les Samnites, & les autres peuples d'Italie. On donna à cette guerre le nom d'*italique*, ou de guerre des *Marses*, & les Romains y perdirent deux consuls & deux batailles en deux années consécutives.

Les *Marses* devinrent ensuite la meilleure infanterie des Romains, & donnerent lieu au proverbe que rapporte Appien, que l'on ne peut triompher d'eux ni sans eux. Aujourd'hui le pays des anciens *Marses* fait partie de l'Abruzze septentrionale, autour du lac de Célano, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

MARSI, MARSACI, MASACI, MARSATII, (*Géog. anc.*) peuples de la Germanie, compris premierement sous le nom de peuples Istævons, qui du tems de César habitoient au-delà du Rhin. Du tems de Drusus ils habitoient au bord du Rhin. On est fondé à leur assigner les terres qui se trouvent entre le premier bras du Rhin & l'Issel, jusques vers Batavodurum; du-moins les pays que l'on donne aux Sicambres, aux Usipiens, aux Frisons & aux Ructères, ne permettent pas de placer ailleurs les *Marsi* de Germanie. (*D. J.*)

MARSICO-NUOVO, (*Géog.*) *Marsicum*, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché suffragant de Salerne. Elle est au pié de l'Apennin, proche l'Agri à 2 lieues de *Marsico-vetere*, bourg de la Basilicate, à 11 S. O. de Cirenza, 20 S. E. de Salerne. *Long.* 33. 24. *lat.* 40. 22. (*D. J.*)

MARSIGNI, (*Géog. anc.*) peuple de Germanie, que Tacite met avec les Gothini, les Osi & les Burii, au-dessus des Marcomans & des Quades, vers l'orient d'été; ils habitoient des forêts & des montagnes, mais nous n'en savons pas davantage. (*D. J.*)

MARSILLIANE, s. f. (*Marine.*) bâtiment à poupe quarrée, qui a le devant fort gros, & qui porte jusqu'à quatre mâts, dont les Vénitiens se servent pour naviger dans le golfe de Venise & le long des côtés de Dalmatie; son port est d'environ 700 tonneaux.

MARSOUIN, COCHON DE MER, s. m. (*Hist. nat. Ict.*) poisson cétacée, qui ne differe du dauphin qu'en ce qu'il a le corps plus gros & moins long, & le museau plus court & plus obtus. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. XVI. ch. vj. Voy.* DAUPHIN, POISSON, & CETACÉE.

Les Anglois appellent *porpesse* ou *porpoise* ce grand poisson cétacée, qu'il ne faut pas confondre avec le dauphin. Le lecteur trouvera sa description fort étendue dans Ray, & dans les *Transact. philosoph.* n°. 74, & n°. 231. Nous en avons encore une description particuliere du docteur Edouard Tyson, imprimée à Londres en 1680, *in*-4°. c'est la description d'un *marsouin* femelle, dont la longueur étoit de quatre à cinq piés. Ce poisson a 48 dents très-aiguës à chaque mâchoire, & l'anatomiste de Gresham lui a découvert l'organe de l'ouie; il lui a compté 73 côtes de chaque côté. Ses nageoires sont placées horisontalement, & non pas verticalement comme dans les autres poissons; sa chair est de fort mauvais goût,

On pêche le *marsouin* avec le bargunt, qui est un gros javelot joint au bout d'un bâton. La graisse ou l'huile qu'on en tire est d'usage pour les tanneries, les savonneries, &c. On a fait vraissemblablement le mot françois *marsouin*, du latin *marinus sus*, cochon de mer. (*D. J.*)

MARSOUIN, (*Pêche.*) les pêcheurs du mont Farville, lieu dans le ressort de l'amirauté de Barfleur, ont inventé de grands filets, inusités dans toutes les autres amirautés; ils les ont fabriqués pour la pêche des *marsouins*, qui abondent tellement à leur côte que ces poissons y mangent tous les autres qui y sont passagers ou qui y séjournent ordinairement, ou qui y restent en troupes, & que les *marsouins* viennent chercher entre les rochers où ces poissons se retirent pour les éviter, d'où ils les chassent & en rendent leurs côtés stériles.

Les pêcheurs pour tâcher de prendre des *marsouins* ont fait des rets formés de gros fils semblables à de moyennes lignes, avec des mailles de la grandeur des contremailles ou hameaux fixés par l'ordonnance de 1681 de neuf pouces en quarré; le filet a environ cinq à six brasses de chûte ou de hauteur, & quarante à cinquante brasses de longueur.

Lorsque les pêcheurs apperçoivent de haute mer à la côté des *marsouins* dans les petites anses que forment les pointes des rochers, ils amarrent le bout de leurs filets à une des rochers, & portent le reste au large avec une de leurs chaloupes, en formant une espece d'enceinte, & ils arrêtent l'autre bout du filet à une autre roche, ensorte que les *marsouins* s'y trouvent de cette maniere enclavés, & restent à sec lorsque la mer vient à s'en retirer; les *marsouins* franchissent quelquefois le filet en s'élançant, mais il faut observer qu'ils ne le forcent jamais: quand ils trouvent quelques obstacles & qu'ils ont la liberté de nager, ils tournent autour du rets qu'ils cotoyent jusqu'à ce qu'ils se trouvent à sec.

MARSYAS, (*Mythol.*) cet homme dont les Poëtes ont fait un Silène, un satyre, joignoit beaucoup d'esprit à une grande industrie. Il étoit natif de Phrygie, & fils de Hysgnis. Il fit paroître son génie dans l'invention de la flute, où il fut rassembler tous les sons, qui auparavant se trouvoient partagés entre les divers tuyaux du chalumeau.

On fait la dispute qu'il eut avec Appollon en fait de musique, & quelle en fut l'histoire. Cependant si l'on en veut croire Fortunio Liceto, *Marsyas* écorché par Apollon n'est qu'une allégorie. „ Avant l'invention de „ la lyre, dit-il, la flûte l'emportoit sur tous les autres „ instrumens de musique, & enrichissoit par conséquent „ ceux qui la cultivoient; mais sitôt que l'usage de la „ lyre se fut introduit, comme elle pouvoit accompagner „ le chant du musicien même qui la touchoit, & qu'elle „ ne lui défiguroit point les traits du visage comme faisoit la flûte, celle-ci en fut notablement décréditée, „ & abandonnée en quelque sorte aux gens de la plus „ vile condition, qui ne firent plus fortune par ce moyen. „ Or, ajoute Liceti, comme dans ces anciens tems la „ monnoie de cuir avoit cours, & que les joueurs de „ flûte ne gagnoient presque rien, les joueurs de lyre „ leur ayant enlevé leurs meilleures pratiques, les Poëtes feignirent qu'Apollon, vainqueur de *Marsias*, l'avoit écorché. Ils ajouterent que son sang avoit été „ métamorphosé en un fleuve qui portoit le même nom, „ & qui traversoit la ville de Célènes, où l'on voyoit „ dans la place publique, dit Hérodote, la peau de ce „ musicien suspendue en forme d'outre ou de ballon; „ d'autres assurent que le desespoir d'avoir été vaincu, „ fit qu'il se précipita dans ce fleuve & s'y noya „. Comme les eaux de ce fleuve paroissoient rouges, peut-être à cause de son sable, la fable dit qu'elles furent teintes du sang de *Marsyas*.

L'ancienne musique instrumentale lui étoit redevable de plusieurs découvertes. Il perfectionna sur-tout le jeu de la flûte & du chalumeau, qui avant lui étoient simples. Il joignit ensemble, par le moyen de la cire & de quelques autres fils, plusieurs tuyaux ou roseaux de différentes longueurs, d'où résulta le chalumeau composé; il fut aussi l'inventeur de la double flûte, dont quelques-uns cependant font honneur à son pere: ce fut encore lui qui pour empêcher le gonflement du visage si ordinaire dans le jeu des instrumens à vent, & pour donner plus de force au joueur, imagina une espece de ligature ou de bandage composé de plusieurs courroies, qui affermissoient les joues & les levres, de façon qu'elles ne laissoient entre celles-ci qu'une petite fente pour y introduire le bec de la flûte.

Les représentations de *Marsyas* décoroient plusieurs édifices. Il y avoit dans la citadelle d'Athènes, une statue de Minerve, qui châtioit le satyre *Marsyas*, pour s'être approprié les flûtes que la déesse avoit rejettées avec mépris. On voyoit à Mantinée, dans le temple de Latone, un *Marsyas* jouant de la double flûte, & il n'avoit point été oublié dans le beau tableau de Polygnote, qui représentoit la descente d'Ulysse aux enfers. Servius témoigne que les villes libres avoient dans la place publique une statue de *Marsyas* qui étoit comme un symbole de leur liberté, à cause de la liaison intime de *Marsyas* pris pour Silène avec Bacchus, connu des Romains sous le nom de *Liber*. Il y avoit à Rome, dans le Forum, une de ces statues, avec un tribunal dressé tout auprès, où l'on rendoit la justice. Les avocats qui gagnoient leur cause avoient soin de couronner cette statue de *Marsyas*, comme pour le remercier du succès de leur éloqu-

quence, & pour se le rendre favorable, en qualité d'excellent joueur de flute; car on sait combien le son de cet instrument & des autres influoit alors dans la déclamation, & combien il étoit capable d'animer les orateurs & les acteurs: enfin on voyoit à Rome, dans le temple de la Concorde, un *Marsyas* garotté, peint de la main de Zeuxis. (*D. J.*)

MARSYAS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Asie mineure, aux environs de la Phrygie ou de la Troade. Il sortoit de la même source que le Méandre, & après avoir traversé la ville Célene, ils se partageoient, & prenoient chacun leur nom. (*D. J.*)

MARTAGON, s. m. *lilium floribus reflexis montanum*, (*Jardinage.*) est une plante bulbeuse, qu'on peut regarder comme une espece de lys; du haut d'une tige de deux piés s'élevent des ramilles où viennent des fleurs dont les feuilles sans queue sont recourbées en s'ouvrant & se frisent; il en sort de petits brins avec leurs chapiteaux, dont celui du milieu est plus élevé; ils fleurissent l'été.

Ses couleurs sont variées; on en voit de jaunes, de pourprées, de blanches, de rouges.

Le *martagon* demande la culture des lys, peu de soleil, & à être replanté sitôt que ses cayeux sont détachés.

MARTAVAN, ou MARTABAN, (*Géog.*) royaume d'Asie, dans la presqu'île au-delà du Gange, sur le golfe de Bengale. L'air y est sain, & le terroir fertile en riz & en toutes sortes de fruits. On dit qu'il y a des mines de fer, de plomb, d'acier & de cuivre. On y fait ces vases de terre nommés *martavanes*, dont quelques-uns contiennent jusqu'à deux pipes. On en use beaucoup dans l'Inde, parce que le vin, l'eau & l'huile s'y conservent parfaitement bien. Ils sont fort recherchés des Portugais, qui s'en servent dans leurs navires pour les Indes. Ce royaume appartient présentement au roi de Siam, qui s'en est emparé, & l'a réduit en province. Sa capitale se nomme *Martavan*. (*D. J.*)

MARTAVAN, (*Géogr.*) ville d'Asie, dans la presqu'île au-delà du Gange capitale de la province de *Martavan*, auquel elle donne son nom. Elle est peuplée, riche, & la bonté de son port y contribue beaucoup. *Long.* 115. 25. *lat.* 15. 35. (*D. J.*)

MARTE, MARTES, s. f. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui ne differe de la fouine que par les couleurs du poil; aussi les Latins comprennent-ils l'un & l'autre sous le nom de *martes*. La *marte* est plus sauvage que la fouine: on l'a appellée *marte sauvage*, ou *marte des sapins*, pour la distinguer de la fouine, qui a été désignée par les noms de *marte domestique*, ou *marte des hêtres*; mais les *martes* & les fouines se trouvent dans toutes sortes de forêts, même dans celles où il n'y a ni sapins, ni hêtres. Les *martes* sont originaires du climat du nord, où elles se trouvent en très-grand nombre; il y en a peu dans les climats tempérés, & on n'en voit aucune dans les pays chauds. Il y a quelques *martes* en France. Cet animal a un duvet de couleur cendrée, légerement teinte de couleur de lilas sur la plus grande partie de sa longueur, & de couleur fauve très-claire & presque blanchâtre à l'extrémité; les poils longs & fermes sont de la même couleur que le duvet sur la moitié de leur longueur, le reste est luisant & de couleur brune mêlée de roux; le bout du museau, la poitrine, les quatre jambes & la queue ont une couleur brune, noirâtre, très-légerement teinte de fauve; la gorge, la partie inférieure du cou, & la partie antérieure de la poitrine, sont de couleur mêlée de blanc & d'orange sale plus ou moins apparent à différens aspects; il y a au milieu de cette couleur deux petites taches brunes placées, l'une sur la gorge, & l'autre entre le cou & la poitrine. *La marte* parcourt les bois, grimpe au-dessus des arbres, vit de chair, & détruit une quantité prodigieuse d'oiseaux, dont elle suce les œufs. Elle prend les écureuils, les mulots, les lerots, *&c.* Lorsqu'elle est prete à mettre bas, elle s'empare du nid d'un écureuil, d'un duc, d'une buse, ou des trous de vieux arbres, habités par des pies de bois & d'autres oiseaux. La *marte* met bas au printems; la portée n'est que de deux ou trois. Les *martes* sont aussi communes dans l'Amérique, que dans le nord de l'Europe & de l'Asie. *Hist. nat. gen. & part. tom. VII.* *Voyez* QUADRUPEDE.

MARTE ZIBELINE, *martes zibelina*. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, un peu plus petit que la marte. Il n'en differe que par les couleurs du poil; la gorge est grise, la partie antérieure de la tête & les oreilles sont d'un gris blanchâtre; tout le reste de l'animal est de couleur fauve obscure. Sa fourrure est bien plus précieuse que celle de la marte. *Voyez* Rai, *synops. anim. quadr.*

On distingue deux sortes de *martes*; savoir, les *martes communes* & les *martes zibelines*.

Les peaux des *martes communes* font partie du commerce de la pelleterie. On les tire de divers pays, mais sur-tout du Canada, de Prusse & de Biscaye.

Les *martes zibelines*, autrement *souris de Moscovie*, sont des especes de fouines très-sauvages, qui ne vivent que dans les vastes forêts. Leur peau est garnie d'un poil doux, lustré, tirant sur le noir, & assez long; on en fait des fourrures très-précieuses. Ces animaux se trouvent principalement dans la Laponie & dans la Sibérie, où on les tue à coups de fusil pour le profit du czar de Moscovie, qui emploie à cette chasse les criminels condamnés, & y envoie même quelquefois des régimens entiers.

Les *martes zibelines* s'achetent par caisses assorties de dix masses ou timbres, depuis le numero 1 jusqu'au numero 10, qui vont toujours en diminuant de beauté depuis le premier numero jusqu'au dernier.

La masse est composée de vingt paires, ou quarante peaux.

Les *martes zibelines* qui se voient en France, sont tirées presque toutes de Hollande, d'Angleterre ou de Hambourg. Les marchands merciers & les pelletiers en font tout le commerce. Les premiers en gros; mais les pelletiers leur donnent quelques apprêts pour les rendre plus douces & plus belles, & en font des manchons, palatines & autres fourrures précieuses qu'ils vendent dans leurs boutiques. Les *martes zibelines* se nomment aussi *hermelines*, *armelines*, *zebelles*, *zebelines*, *zybellines* & *sebelines*. Voyez *le Diction. du comm.*

MARTEAU, POISSON JUIF, ou ZIGENA, JOUZIOU, en latin *libella*, *Pl. XIII. fig.* 4. (*Hist. nat.*) poisson de mer auquel on a donné le nom de *marteau*, parce qu'il ressemble beaucoup par sa forme à un vrai marteau. Il a la tête beaucoup plus large que longue, les yeux placés à chacune des extrémités latérales; la bouche est grande & garnie de trois rangs de dents larges, pointues, fortes & dirigées vers les côtés; les ouies sont apparentes & situées sur les côtés du corps; la langue est large. Ce poisson a deux nageoires auprès des ouies, & deux près de la queue, qui est fourchue; le dos est noir, & le ventre blanc. Sa chair n'est pas bonne à manger, elle a une mauvaise odeur, elle est dure & d'un mauvais goût. Rond. *Hist. des poiss. part. I. liv. XIII. chap. x.* *Voyez* POISSON CETACÉE.

MARTEAU, s. m. (*Art. méchan.*) instrument de fer ou de bois, qui sert à frapper ou à battre. Il est nécessaire à presque tous les ouvriers. Il y a la tête ou le *marteau* proprement dit, & le manche. On distingue à la tête, la panne, ou gros bout, quarré, ou rond & plat, l'œil, & la queue. *Voyez les articles suivans.*

MARTEAU, *en Anatomie*, signifie un des os de l'oreille, ainsi nommé à cause de la ressemblance qu'il a avec un *marteau*. Quelques-uns assurent qu'il fut premierement découvert par Alexandre Achillinus, quoique d'autres ayent attribué mal-à-propos cette découverte à Carpi. *Voyez* Douglas, *bibliot. anat. p.* 48. *Voyez aussi* OREILLES.

MARTEAU D'ARME, (*Art. milit.*) c'est un *marteau* emmanché d'un long manche, dont on se servoit anciennement dans les combats.

La différence, dit le pere Daniel, qu'il y avoit entre le mail ou maillet, & le *marteau d'arme*, est que le revers du maillet étoit quarré, ou un peu arrondi par les deux bouts, & que le *marteau d'arme* avoit un côté quarré & arrondi, & l'autre en pointe ou tranchant. (*Q*)

MARTEAU, (*Hydr.*) *voyez* OUTIL *de Fontainier*, *au mot* FONTAINIER.

MARTEAU, (*Marine.*) c'est une piece de bois plate, percée au milieu, & qui passe par la fleche de l'arbalete. *Voyez* ARBALETE.

Marteau à dents. Marteau fourchu qui sert à arracher les clous, quand on construit ou qu'on radoube un bâtiment.

MARTEAU, *outil d'Arquebusier*; ce *marteau* n'a rien de particulier, & est comme celui de plusieurs autres ouvriers. Les Arquebusiers s'en servent à différens usages, & en ont de plus petits.

* MARTEAU A FRAPPER DEVANT, *outil d'Arquebusier*; ce *marteau* est fait comme le gros *marteau* des Serruriers, & sert aux Arquebusiers pour forger quelques grosses pieces de fer. Ce *marteau* tire son nom de ce que c'est un garçon qui le tient & qui est devant

l'enclume pour frapper, pendant qu'un autre est de l'autre côté qui tient le fer à forger d'une main, & que de l'autre il frappe à son tour avec le *marteau* à main.

MARTEAU A MAIN, *outil d'Arquebusier*; ce *marteau* est un peu moins gros que le *marteau* à frapper devant, & a le manche plus court: il sert aux Arquebusiers pour forger des pieces de moyenne grosseur, & quand ils forgent seuls.

MARTEAU A EMBOUTIR, (*Bijoutier*.) c'est un *marteau* dont la plane est convexe, & qui sert à creuser un vase sur une espece de moule qui a la même forme & qu'on appelle *dé*. *Voyez* DÉ.

MARTEAU A SERTIR, en *terme de Bijoutier*, est un *marteau* très-petit, ayant une tranche & une plane, la panne arrondie en goutte de suif & la tranche obtuse, avec une inclination de demi-cercle, dont on se sert pour rabattre les sertissures d'une garniture sur un caillou ou autre chose quelconque. On se sert le plus souvent de la panne pour ne pas maltraiter la sertissure qui est un morceau d'or fort mince; on ne se sert de la tranche que pour faire obéir les endroits qui résistent trop à la plane, & où on ne peut pas s'en servir commodément, parce que la tranche du *marteau* faisant une cavité, il faut ensuite l'atteindre à la lime; & que, s'il y en avoit plusieurs ou qu'elles fussent profondes, on courroit risque en l'atteignant de trop affoiblir les parties voisines, & d'ôter la solidité de la sertissure.

MARTEAU, (*Bourrelier*.) les Bourreliers se servent de deux sortes de *marteaux*; l'un qu'ils appellent simplement *marteau*, & l'autre qu'ils nomment *marteau serre-attache*.

Le *marteau simple* des Bourreliers est fait à-peu-près comme celui des Selliers, mais un peu plus gros. La masse en est un peu allongée pour sa grosseur, arrondie par un bout & un peu applatie par l'autre, toute la masse est un peu courbée en-dedans. Le manche de ce *marteau* est de bois d'environ dix pouces de longueur, arrondi par en-bas & un peu plus gros que par-tout ailleurs.

Le *marteau serre-attache* est tout de fer, masse & manche. La masse en est droite, arrondie des deux côtés, moins longue & plus grosse que celle du *marteau simple*. Le manche qui est aussi de fer a un pié & demi de longueur, & se sépare par le bout en deux parties qui sont un peu écartées & qui se recourbent en-dedans. On s'en sert pour la couture des soupentes. Comme les soupentes se cousent avec des lanieres de cuir au lieu de fils, ces lanieres n'obéissent point, & ainsi la couture seroit naturellement lâche. Pour la serrer comme il faut, on commence par applatir le point en frappant dessus avec la masse, & ensuite on tortille le bout de la laniere autour du manche, & on le fait passer entre les deux crochets recourbés, ce qui donne à l'ouvrier beaucoup plus de facilité pour tirer la laniere & serrer le point. *Voyez la fig. Pl. du Bourrelier*.

MARTEAU, *terme & outil de Ceinturiers*, qui leur sert pour rogner le superflu de leurs ouvrages & pour river.

Ce *marteau* a d'un côté une tête quarrée, & de l'autre est fait en forme de hachette fort tranchante. *Voyez la fig. Pl. du Ceinturier*.

MARTEAU, *terme & outil de Chainetiers*; qui leur sert pour joindre exactement le bout des *S* des chaînes contre le milieu de la derniere *S*.

Ce *marteau* n'a rien de particulier, a une panne quarrée & l'autre bout plat, avec un manche assez court.

MARTEAU A POLIR, *terme & outil de Chainetiers*; c'est un *marteau* dont les deux bouts sont quarrés, qui peut avoir un pouce de surface. Ils l'appellent *marteau à polir*, parce que quand leur ouvrage est presque fait, ils en corrigent les défauts avec ce *marteau*, dont la surface des pannes est assez unie pour qu'ils ne craignent point de rayer ou gâter leur ouvrage.

MARTEAU, GROS, *outil de Charron*; c'est un morceau de fer quarré d'un bout & plat de l'autre bout, qui est plus mince & un peu recourbé, fendu par le milieu formant une fourchette, au milieu duquel est un œil où se place un manche assez gros & long de deux piés & demi. Les Charrons s'en servent pour chasser des chevilles de bois ou de fer, &c.

MARTEAU MOYEN, *outil de Charron*; c'est un *marteau* dont un pan est quarré de la largeur de deux pouces, l'autre pan est plat, fendu & un peu recourbé, au milieu est un œil où se place le manche qui est long de dix-huit pouces & gros à proportion. Les Charrons s'en servent pour des ouvrages un peu moins forts.

MARTEAU, (*Charpentier*.) il sert aux Charpentiers pour faire entrer les chevilles de fer qu'ils sont obligés d'employer dans certains ouvrages. *Voyez la fig. Pl. des outils du Charpentier*.

MARTEAU, (*Chauderonnier*.) les Chauderonniers ont diverses sortes de *marteaux*, entr'autres le *marteau* rond, le *marteau* à panne, le *marteau* à planer, & le *marteau* à river.

Le *marteau* rond n'a qu'un côté, mais qui est long de plus d'un pié, avec son diametre d'environ un pouce. Il sert à enlever les chauderons, c'est-à-dire, à en faire le fond sur la grande bigorne. *Voyez la fig. Pl. du Chauderonnier*.

Le *marteau* à planer n'a pareillement qu'un côté, mais la masse en est large, plate, unie & fort pesante: c'est avec lui qu'on plane les chauderons, en les battant sur l'enclume pour les rendre plus minces.

Le *marteau* à panne a deux côtés, &, à la pesanteur près, il est semblable à celui des Serruriers. Il sert à faire les bords des chauderons.

Le *marteau* à river est un petit *marteau* ordinaire avec lequel les Chauderonniers rivent leurs clous de cuivre, soit sur la bigorne d'établi, soit contre l'enclumeau. *Voyez* ENCLUMEAU.

Ces quatre sortes de *marteaux* servent aussi aux Ferblantiers. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier*.

MARTEAU DE BOIS, (*Chauderonnier*.) il leur sert à fermer les cors-de-chasse, les trompettes, & autres ouvrages, & à dresser leur cuivre, &c. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A REPASSER, (*Chauderonnier*) il leur sert à polir l'ouvrage quand il est plané. *Voyez* REPASSER.

MARTEAU, (*Cloutier*.) le *marteau* des Cloutiers est un peu différent des *marteaux* ordinaires. Sa masse est un quarré long, & le trou par où on l'emmanche n'est pas placé précisément au milieu de la masse, mais vers une de ces extrémités. Les Cloutiers ont deux *marteaux* qui ne different que par la grosseur de la masse, & dont ils se servent selon le plus ou moins de délicatesse des ouvrages qu'ils font. *Voyez Planches du Cloutier*.

MARTEAU, (*Cordonnier*.) il lui sert à attacher les clous & les chevilles de bois sous le talon. *Voyez la fig. Pl. du Cordonnier-Bottier*.

MARTEAU, (*Coutelier*.) les *marteaux* du coutelier sont les mêmes que ceux du taillandier & du serrurier. *Voyez l'article* COUTELIER.

MARTEAU A ARDOISE, (*Couvreur*.) il sert à tailler l'ardoise, & à la percer ou piquer pour faire les trous des clous.

MARTEAU A PLAQUER, (*Ebéniste*.) dont se servent les Ebénistes, & ne differe du *marteau* ordinaire qu'en ce que la panne est beaucoup plus large; on s'en sert pour appliquer les plaques en les collant. *Voyez la fig. Planches de Marqueterie*.

MARTEAU D'ENLEVURE DU FORGEUR, (*Eperonnier*.) en terme d'*éperonnier*, se dit d'un *marteau* à tranche & à panne de la grosseur ordinaire, dont le forgeur se sert lorsqu'il est question d'enlever des branches ou des embouchures d'un barreau. *Voyez* FORGEUR, EMBOUCHURES & BRANCHES.

MARTEAU D'ENLEVURE A RABATTRE, en terme d'*Eperonnier*, est le *marteau* dont l'ouvrier, qui est sur le côté du forgeur & frappe en rabattant, se sert. Il est plus pesant que le *marteau* du forgeur, & de devant. *Voyez* MARTEAU DU FORGEUR & MARTEAU DE DEVANT.

MARTEAU D'ENLEVURE DE DEVANT; parmi les Eperonniers se dit d'un *marteau* plus gros que le *marteau* du forgeur, qui tire son nom de la place que l'ouvrier qui s'en sert occupe vers l'enclume.

MARTEAU A PANNER, en terme d'*Eperonnier*, se dit d'un *marteau* d'une médiocre grosseur, dont la panne est fort mince: elle peut être ronde ou quarrée, & on s'en sert pour panner. *Voyez* PANNER.

MARTEAU, *outil de Ferblantier*. Ce *marteau* est gros environ du pouce, a un pan rond & la face extrèmement unie. L'autre pan est plat, quarré, & un peu mince; il sert aux Ferblantiers à plusieurs usages. *Voyez les Planches du Ferblantier*.

MARTEAU A EMBOUTIR, *outil de Ferblantier*. Ce *marteau* est courbe en dedans, & forme un quart de cercle, au milieu duquel est un œil dans lequel se pose un manche de bois de la longueur d'environ un pié. Les gouges ou pans de ce *marteau*, sont toutes rondes, & a les faces faites en tête de diamant uni & rond; il sert aux Ferblantiers pour emboutir, c'est-à-dire pour faire prendre à un morceau de fer-blanc la figure d'une boule coupée par le milieu. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier*.

MARTEAU A PLANER & A REDRESSER, outil *de Ferblantier*; ce *marteau* est un morceau de fer de la lon-

longueur de six ou huit pouces, rond des deux pans & gros dans sa circonférence d'environ un pouce & demi; les deux faces de ce *marteau* sont fort utiles. Les Ferblantiers s'en servent pour planer & redresser les morceaux de fer-blanc qu'ils emploient. *Voyez la fig. Pl. du Ferblantier*.

MARTEAU A RÉPARER, outil *des Ferblantiers*; ce *marteau* tire son nom de son usage, & est fait à-peu-près comme le *marteau* à emboutir; excepté que le pan de ce *marteau* a les faces longues & plattes; il y en a aussi qui les ont demi rondes, &c. Ils servent tous à réparer les inégalités que le *marteau* à emboutir a formées sur la piece que l'on travaille. *Voyez la fig. Pl. du Ferblantier*.

MARTEAU, outil *de Fourbisseur*; ce *marteau* est long de six pouces, rond & plat d'un côté, & plat & quarré de l'autre. Il sert aux Fourbisseurs pour chasser les gardes d'épées dans la soie avec la chasse poignée, pour les assujettir au corps des lames.

MARTEAU, outil *de Gainier*; c'est un *marteau* de la grosseur d'un pouce, dont un pan est rond, & l'autre est plat, qui sert aux Gainiers à différens usages. Ils en ont aussi qui ne sont pas plus gros qu'un tuyau de plume, & qui servent pour assujettir les clous d'ornement.

MARTEAU, (*Horlogerie*.) les Horlogers en ont de plusieurs especes, d'établi qui sont d'une moyenne grosseur; ils en ont à deux têtes & à tête ronde, pour river de tranchant, pour redresser des pieces trempées & un peu revenues: enfin, ils en ont de bois & de cuivre pour frapper sur des pieces sans les gâter.

MARTEAU, *terme d'Horlogerie*, signifie en général la piece qui, dans les horloges de toutes especes, frappe sur le timbre.

On distingue dans un *marteau* la tête, la tige, & la queue. La tête est cette partie par laquelle il frappe sur le timbre; la tige, celle sur laquelle il est monté, & la queue une espece d'aile ou de palette, par laquelle la roue de la sonnerie le fait mouvoir; mais tous les *marteaux* n'étant pas faits de même, cette distinction de parties ne peut avoir lieu que pour quelques-uns.

Pour qu'un *marteau* soit bien disposé, il faut qu'avec une puissance donnée il puisse frapper le plus grand coup. La premiere regle pour cet effet, c'est qu'il soit aussi pesant, & que son centre de percussion soit aussi éloigné de celui de son mouvement, qu'il est possible. La seconde, c'est qu'il rencontre le timbre dans une perpendiculaire, qui passeroit par ces deux centres. Les *marteaux* dont on se sert dans les horloges, les pendules, les réveils, les montres à répétition, &c. sont faits de différentes façons. *Voyez* HORLOGE, PENDULE, RÉPETITION, PERCUSSION, &c.

MARTEAU, outil *des Facteurs d'orgue*, représenté *dans les Pl. d'orgue*, est un *marteau* à deux têtes rondes, dont la face est très-polie & bien dressée, qui leur sert à planer sur un tes les feuilles de plomb ou d'étain qu'ils ont coulées sur le coutil.

MARTEAU, (*Maçonnerie*.) est un instrument de fer, de la même forme à-peu-près que les *marteaux* ordinaires; il en differe en ce que les pannes ou extrémités de la tête sont brettelées ou dentées. C'est de cet outil dont on se sert pour tailler la pierre; on le nomme plus communément *bocke*.

Manier le marteau, se dit d'un habile tailleur de pierre: *cet homme manie bien le marteau*.

MARTEAU A SERTIR, *en terme de Metteur en œuvre*; c'est une petite masse de fer platte, tantôt ronde, tantôt quarrée, montée sur un brin de baleine plat, ou sur une branche d'acier assez longue; ce qui lui donne plus de coup. On l'appelle *marteau à sertir*, parce que son principal usage est de *sertir*. *Voyez* SERTIR, *Pl. du Metteur en œuvre*.

MARTEAU, *ancien terme de Monnoyage*, exprimoit la manutention des monnoies avant la découverte du laminoir & du balancier. *Voyez* MONNOIE AU MARTEAU.

MARTEAU A BOUGES, (*Orfevre*.) sont des *marteaux* dont les tranches plus ou moins épaisses sont fort arrondies; ils prennent ce nom de leur usage, servant à former les bouges des pieces d'orfévrerie: ces *marteaux* sont tantôt minces, tantôt quarrés, tantôt ronds, &c. selon les bouges qu'on a à travailler. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A ACHEVER, en *terme d'Orfévre en grosserie*, est un *marteau* à tranche arrondie dont on se sert pour commencer à enfoncer une piece. *Voyez* ENFONCER, *voyez les Pl.*

MARTEAU A DEVANT, en *terme d'Orfevre en grosserie*, c'est un gros *marteau* à tranche & à panne, ainsi nommé, parce qu'il n'y a que ceux qui forgent sur le devant de l'enclume qui s'en servent. *Voyez les Pl.*

MARTEAU DE BOIS, en *terme d'Orfevre en grosserie*, est un *marteau* qui ne differe du *marteau* de fer que par son usage, qui est de dresser une piece sur laquelle les *marteaux* de fer ont imprimé leurs coups. *Voyez* DRESSER, *voyez les Pl.* Ils sont ou de bouis ou de frêne.

MARTEAU A RETRAINDRE, (*Orfevre*.) est parmi les Orfevres en grosserie, un *marteau* tranchant par les deux bouts, mais d'une tranche un peu arrondie, afin d'étendre la matiere sans la couper, ou marquer des coups trop profonds. *Voy. les Planc.* & RETRAINDRE.

MARTEAU DE PAVEUR, (*Art méchan.*) il differe des autres *marteaux* en ce que la partie depuis l'œil jusqu'à la tête est plus longue qu'à l'ordinaire, & est façonnée à huit pans. La partie depuis l'œil jusqu'à la pointe s'appelle *pioche*: elle est en forme de feuille de sauge. Elle sert à remuer le sable ou la terre avant que de pousser le pavé. Pour faire ce *marteau*, le taillandier prend une barre de fer quarrée, de grosseur convenable; il perce l'œil à la distance du bout nécessaire pour pouvoir y souder la pioche: il soude la pioche. Il en fait autant à la tête, & il acheve ensuite le *marteau* comme ses autres ouvrages. Il faut savoir que la tête & la pioche sont aciérées.

MARTEAU A BOUGES, en *terme de Planeur*, sont des *marteaux* dont la panne est tant soit peu arrondie, pour creuser la piece & former le bouge.

MARTEAU A MARLIE, en *terme de Planeur*, signifie un *marteau* à bouge, dont la panne est arrondie proportionnellement à la grandeur de la marlie.

MARTEAU A PLANER, en *terme de Planeur*, est un *marteau* qui sert à effacer les coups trop sensibles des *marteaux* tranchans de la forge. Ils ont la panne fort unie & plate. *Voyez les Pl.*

MARTEAU A BATTRE LES LIVRES. Cet outil des *Relieurs* doit être de fer, ayant la tête plus menue que le bas, que l'on nomme la *platine*; cette platine doit être toute des plus polies. *Voyez les Pl. de la Reliure*, & la *fig.* qui représente un ouvrier qui bat plusieurs feuilles d'un livre.

MARTEAU A ENDOSSER est un *marteau* ordinaire, avec cette différence que la queue n'en doit pas être fendue. Il sert aussi à coigner les ficelles.

MARTEAU, (*Serrurerie*.) c'est l'instrument dont ils se servent pour donner la forme premiere à froid ou à chaud à leurs ouvrages.

Ils en ont pour la forge à main, de panne & de traverse; ils ont dix-neuf à vingt-deux lignes en quarré par la tête, & sept à huit pouces de long.

Les *marteaux* de devant, ou de ceux qui sont placés à la forge devant l'enclume, sont aussi de deux sortes, à panne & à traverse, & ont vingt-huit à vingt-neuf lignes en quarré par la tête, sur six à sept pouces de long.

Ils sont tous emmanchés de bois de cornouillier, de deux piés & demi de long ou environ.

Le *marteau à panne* a cette partie parallele au manche.

Le *marteau à traverse* a sa panne perpendiculaire au manche.

Si le forgeron se propose de diminuer ou d'élargir, ou d'allonger une partie de sa barre, il fait servir la panne.

S'il veut la diminuer sans l'élargir, celui qui frappe devant prend un *marteau* à panne, & ceux qui sont à ses côtés chacun un *marteau* de traverse.

S'il s'agissoit au contraire d'élargir, le frappeur du milieu prend un *marteau* de traverse, & les deux autres des *marteaux* à panne.

Lorsque le forgeron a réduit la piece à la largeur convenable, il dit *de tête*, & tous les batteurs retournent leurs *marteaux*.

Le *marteau* du forgeron est toujours le même que celui de l'ouvrier qui frappe devant; il est seulement plus petit.

Le *marteau à bigorner* est à panne, mais plus petit que le *marteau* à main. Il prend son nom de la partie de l'enclume où l'on travaille quand on s'en sert.

Le *marteau à tête plate* est ordinairement à deux têtes; il sert à planer & à redresser les pieces qui sont minces & qui ont une certaine étendue, comme les platines des targettes; elles en deviennent plus faciles à blanchir à la lime, & sont plus achevées au cas qu'elles doivent rester noires.

MARTEAU, (*Taillandier*.) Les *marteaux* du taillandier sont les mêmes que ceux du coutelier & du serrurier, mais c'est lui qui en pourvoit tous les ouvriers. Il prend un ou plusieurs morceaux de fer qu'il soude; il en forme le corps du *marteau*, il aciere ensuite la tête

te & la panne; il perce l'œil; il lime ensuite son ouvrage, le trempe, & finit par le polir au grès.

MARTEAU DU TAILLEUR DE PIERRE; il y en a de formes & de noms différens: l'un s'appelle *pioche*, & il y a la pioche pour la pierre dure, & la pioche pour la pierre tendre. La premiere a son extrémité pointue, la seconde l'a en tranche. L'autre, *hache*, la hache a les deux extrémités tranchantes, mais une de ces extrémités est à dents ou bretelée. Pour les forges on prend une barre de fer plat de longueur convenable, à l'extrémité de laquelle on soude, une mise de la largeur de la barre & de la longueur que doit avoir la partie du *marteau* comprise depuis l'œil jusqu'au tranchant. Cette mise sera prise encore assez forte pour donner, quand elle sera fendue, l'épaisseur nécessaire à l'œil. On prend ensuite une autre barre de fer de la largeur & épaisseur que la premiere; à l'extrémité de celle-ci on soude une seconde mise de la solidité de la premiere. Lorsque ces deux pieces sont ainsi préparées, on fait chauffer les parties de l'une & de l'autre barre où les mises ont été soudées; lorsqu'elles sont assez chaudes, on les applique l'une sur l'autre pour les faire prendre & les corroyer ensemble. Notez que les deux mises ne doivent point se toucher à l'endroit où l'œil doit être formé, & que là il doit rester un vuide entr'elles. Lorsque cette partie du *marteau* est ainsi faite, on travaille à l'autre de la même maniere, on finit l'œil avec un mandrin; l'œil achevé, on forme le tranchant: pour cet effet on ouvre le bout avec la tranche, & dans cette ouverture l'on insere une bille d'acier que l'on nomme *acierure*: on en fait autant à l'autre bout. Lorsque le forgeron aciere une partie, il la finit tout de suite: cela fait, il répare au *marteau*, à la lime; il trempe, & l'ouvrage est à sa fin, *&c.*

MARTEAU, (*Vitrier.*) Le *marteau* des Vitriers est de même que celui des Tapissiers, mais plus fort.

MARTEL, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Quercy, élection de Cahors, sur la Dordogne. *Longitude* 18. 18. *latitude* 45. 4. (*D. J.*)

MARTELAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme d'eaux & forêts qui signifie la *marque* que font les officiers avec un marteau sur certains arbres, tels que sont les chablis & arbres de débit, & lorsqu'ils font l'assiete des ventes, les piés corniers, tournans & arbres de liliere, les baliveaux & autres arbres de reserve. Le garde-marteau doit faire le *martelage* en personne. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *titre* 7, *article* 3 & 4, & en divers autres endroits. *Voyez* aussi GARDE-MARTEAU. (*A*)

MARTELET, s. m. (*Hist. nat.*) *Voyez* MARTINET & MOUTARDIER.

MARTELET, (*Couvr. & autres artis.*) est un petit marteau avec un long manche de bois, qui sert aux Couvreurs pour tailler la tuile.

MARTELET, (*ancien terme de Monnoyage.*) c'étoit un marteau ou seconde espece de flatoir; il étoit beaucoup plus leger que la masse, & servoit à arrondir les carreaux ou plûtôt à en adoucir les pointes.

MARTELET, (*Orfévrerie.*) petit marteau dont les Orfévres se servent pour travailler les ouvrages délicats.

MARTELEUR, s. m. (*Art méc.*) ouvrier occupé au marteau dans les grosses forges. *Voy. l'article* FORGES.

MARTELINE, s. f. *terme de Fonderie*, est un marteau d'acier pointu par un bout, & qui a plusieurs dents de l'autre, avec lequel celui qui polit l'ouvrage sortant de la fonte, abat la crasse qui se fait sur le bronze par le mélange de quelques parties de la potée avec le métal. *Voyez la fig. Pl. du Sculpteur.*

MARTELINE, (*Sculpture.*) est un petit marteau qui a des dents d'un côté en maniere de doubles pointes, fortes & forgées quarrément pour avoir plus de force, & qui se termine en pointe par l'autre bout.

La *marteline* doit être de bon acier de carme. Les Sculpteurs s'en servent à gruger le marbre, particulierement dans les endroits où ils ne peuvent s'aider des deux mains pour travailler avec le ciseau & la masse. *Voyez les Pl.*

MARTELLEES, (*Vénerie.*) il se dit des fientes ou fumées de bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillon au bout.

Marteller se dit en *Fauconnerie* des oiseaux de proie quand ils font leur nids.

MARTHE, SAINTE, (*Géogr.*) province de l'Amérique méridionale, sur la côte de terre ferme, vers le levant. Elle a 70 lieues de long, sur presque autant de large: il y fait extrèmement chaud du côté de la mer du nord, mais le dedans du pays est assez froid, à cause des hautes montagnes qui l'environnent. On y trouva des salines, des oranges, des grenades, des limons, & quelques mines d'or. Les Espagnols possédent seulement une partie de cette province, dont *Sainte-Marthe* la capitale, étoit assez considérable du tems que les flottes d'Espagne y abordoient; mais ce n'est plus à présent qu'un village de trente maisons. *Long.* de ce village 303. 45'. 30". *lat.* 11. 26'. 40". Mém. de l'acad. de Science. 1729.

MARTHE, *Sainte*, (*Géog.*) ou SIERRA NÉVADA, montagne de la nouvelle Espagne dans la zone torride, à 60 lieues de la mer. Cette montagne passe pour une des plus hautes du monde: on lui donne une lieue d'élévation & 30 à 40 de circuit. Son sommet est toujours couvert de neige: on l'apperçoit, dit-on, quand le tems est serain, du cap de Tibéria, situé dans l'île de Saint-Domingue, qui en est à 150 lieues; mais on ne l'apperçoit sans doute qu'en imagination. Le pié de cette montagne est habité par des peuples de si petite taille, qu'ils peuvent passer pour des pigmées. *Long.* 323. *lat.* 8. (*D. J.*)

MARTIA, (*Littérat.*) épithete que les Romains donnoient à Junon; cette déesse avoit à Rome un temple sous le nom de *Juno martia*, Junon mere de Mars. (*D. J.*)

MARTIAL, adj. (*Gram.*) né pour la guerre. Ainsi l'on dit, cet homme a l'ame *martiale*; tels étoient le grand Condé, Charles XII. Aléxandre.

MARTIAL, *æthiops*, (*Mat. med.*) *Voyez* MARS.

MARTIALE COUR, (*Hist. mod. d'Angl.*) c'est ainsi qu'on appelle en Angleterre le conseil de guerre, établi pour juger la conduite des généraux, des amiraux, & la décision est quelquefois très sévere.

La coutume de juger séverement, & de flétrir les généraux malheureusement, dit M. de Voltaire, a passé de la Turquie dans les états chrétiens. L'empereur Charles VI. en a donné deux exemples dans la derniere guerre contre les Turcs, guerre qui passoit dans l'Europe pour avoir été plus mal conduite encore dans le cabinet, que malheureuse par les armes. Les Suédois, depuis ce tems-là, condamnerent à mort deux de leurs généraux, dont toute l'Europe plaignit la destinée; & cette sévérité ne rendit pas leur gouvernement ni plus respectable, ni plus heureux au-dedans. Enfin, l'amiral Matthews succomba dans le procès qui lui fut fait après le combat naval, contre les deux escadres combinées de France & d'Espagne en 1744.

Il paroît, continue notre historien philosophe, que l'équité éxigeroit que l'honneur & la vie d'un général ne dépendît pas d'un mauvais succès. Il est sûr qu'un général fait toujours ce qu'il peut, a moins qu'il ne soit traitre ou rebelle, & qu'il n'y a guère de justice à punir cruellement un homme qui a fait tout ce que lui permettoient ses talens: peut-être même ne seroit-il pas de la politique, d'introduire l'usage de poursuivre un général malheureux, car alors ceux qui auroient mal commencé une campagne au service de leur prince, pourroient être tentés de l'aller finir chez les ennemis. (*D. J.*)

MARTIALE, *fleur*, (*Mat. med.*) *Voyez* MARS.

MARTIANA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt de la Germanie, qu'on nomme vulgairement *schwartz-wald*, & en françois, *forêt noire*. On croit que c'est la même que Ptolomée appelle *eremus Helvetiorum*. *Voyez* HERCYNIE. (*D. J.*)

MARTIATUM, *onguent*, (*Pharmacie & matiere médicale externe.*) Cet onguent est composé d'huile d'olive, dans laquelle on a fait macerer pendant trois jours un grand nombre de matieres végétales, dont la plus grande partie contient une huile essentielle, dont l'huile d'olive se charge très-bien, & qu'elle peut retenir pendant le cours de la préparation, attendu qu'on n'y emploie que la chaleur du bain-marie. Quoique cette préparation soit à cet égard conforme aux regles de l'art, on peut observer cependant; 1°. que quelques substances végétales parfaitement inodores, telles que les feuilles de sureau & les semences d'ortie, doivent être rejettées comme inutiles; 2°. qu'au lieu de prendre scrupuleusement un certain nombre de plantes spécifiées dans les dispensaires, on peut prendre indistinctement quelques poignées de calices de fleurs, feuilles ou de semences, très-riches en huile essentielle: ainsi donc on prendra d'huile d'olive aromatisée par une suffisante infusion de ces substances, hachées ou pilées, par exemple, huit livres: on la passera avec forte expression, on fondra dans la colature à la chaleur du bain-marie, de la cire jaune deux livres, de graisse d'oie, d'ours, & de moelle de cerf, de chacun, quatre onces (si l'artiste veut renoncer à la magnificence de ces deux derniers ingrédiens, il peut leur substituer sans scrupule du bon sain-doux ou

de l'huile de laurier, selon la réforme de Lémery) de stirax liquide deux onces, de belle gomme élemi une once. Passez encore & mêlez à la colature de baume liquide du Pérou deux onces, d'huile butireuse de noix muscade demi-once, de baume de copahu & de mastic en poudre de chacun une once: remuez jusqu'à ce que la matiere se refroidisse, & vous aurez votre onguent.

N. B. que si, au lieu du mastic en poudre, on employoit cette résine sous la forme de ce que Hoffman appelle *baume liquide de mastic*, (*voyez* MASTIC) on auroit un composé plus égal & plus élégant.

Cet onguent est très-précieux, il est formé par la réunion de plusieurs matieres éminemment vulnéraires, balsamiques, résolutives, fortifiantes; ce qui le rend propre à appaiser les douleurs des membres, à dissiper les tumeurs appellées *froides*, à remédier aux contractions de membres récentes, &c. il doit son nom à un médecin nommé *Martianus*, qui en est l'inventeur; car il s'est appellé d'abord *unguentum martiani*, & ensuite *martiatum* par corruption; dénomination qui a fait tomber souvent même des gens de l'art dans l'erreur, d'imaginer que la base de cet onguent étoit quelque préparation *martiale*. On le trouve aussi désigné dans quelques livres sous le nom d'*unguentum adjutorium*. (*b*)

MARTIAUX, Jeux (*Antiq. rom.*) *ludi martiales*; ils furent appellés *martiaux*, comme ceux institués en l'honneur d'Apollon, furent appellés *apollinaires*. Les Romains les célebrerent d'abord dans le cirque le 13 de Mai, & dans la suite le premier d'Août parce que c'étoit le jour auquel on avoit dédié le temple de Mars. On faisoit dans ces jeux des courses à cheval & des combats d'hommes contre les bêtes, deux choses qui s'accordoient à merveille avec la fête du dieu de la guerre. *Voyez* JEUX. (*D. J.*)

MARTICLES ou LIGNES DE TRELINGAGES, (*Marine.*) petites cordes disposées par branches ou pattes en façon de fourches, qui viennent aboutir à des poulies appellées *araignées*; la vergue d'artimon a des *marticles* qui lui tiennent lieu de balancines. Ces *marticles* prennent l'extrémité d'en-haut de la vergue, se terminent à des araignées, & vont répondre par d'autres cordes au chouques du perroquet d'artimon. Au bout de chaque *marticle* est une étrope par où passe une poulie, sur laquelle est frappé le martinet de la vergue, qui sert pour l'appiquer. L'étai de perroquet de beaupré se termine aussi par des *marticles* sur l'éperon de mitaine; *voyez* MARINE, *Pl. I.* les *marticles* de la vergue d'artimon qui est cottée 107. & les *marticles* de l'étai de beaupré, cotté 105.

Marticles, ce sont aussi de petites cordes qui embrassent les voiles qu'on ferle. (*Z*)

MARTIGNY, (*Géog.*) *Martiniacum*, & en allemand *Martinach*, bourg du bas-Vallais, sur la riviere de Dranse, qui se jette dans le Rhône, à quelques centaines de pas de ce lieu. Il est situé dans une plaine, près des ruines d'*Octodurus*, qui étoit la principale place des Véragres, & une des anciennes cités des Gaules. Quelques auteurs prétendent que *Martigny* soit *Octodurus* même, on y a du-moins trouvé des inscriptions romaines. Les évêques du Vallais y résidoient, avant que les guerres l'eussent ruiné. *Martigny* est à 5 lieues de Lyon, & à 4 de Saint-Mauris. *Long.* 25. 24. *lat.* 46. 12. (*D. J.*)

MARTIGUES, (*Géog.*) petite ville de France, en Provence; c'est une place maritime, à l'occident de Marseille, située entre la mer & l'étang, dit de *Berre* ou de *Martigues*, à l'endroit même où cet étang se dégorge dans la mer.

Cette ville jusqu'à l'an 1266. s'est appellée *Saint-Genes*, en latin *castrum Sancti Genesii*; elle dépend avec son terroire pour le spirituel de l'archevêché d'Arles, & les archevêques d'Arles en ont eu long-tems le haut domaine.

Elle fut réunie au comté de Provence par Louis d'Anjou l'an 1382. Le roi René l'érigea en vicomté, & le donna à son neveu, Charles du Maine, Henri IV. en fit une principauté, en faveur de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur. La fille unique de cette princesse épousa le duc de Vendôme, dont le petit-fils est mort en Espagne sans enfans en 1712. Le maréchal de Villars a acheté cette principauté en 1714. *Long.* de *Martigues*, 23. 3. *lat.* 43. 18.

J'imagine que tous les chevaliers de Malthe savent que le premier instituteur & grand-maître de leur ordre, Gérard Thom ou plutôt Gérard Tenque, étoit né à *Martigues*. Il administroit l'hôpital de Jérusalem en 1099, lorsque Godefroi de Bouillon prit cette ville, & l'année suivant Tenque fonda son ordre, qu'il gouverna saintement jusqu'à sa mort, arrivée en [illegible]. Il eut Raimond Dupuy pour successeur. (*D. J.*)

MARTIGUES, *étang de* (*Géogr.*) cet étang est sur la côte de Provence, entre Marseille & le Rhône; on le nomme aussi l'*étang de Berre*, & le vulgaire l'appelle indifféremment *l'étang, la mer, ou le golfe de Martigues*. Il a quatre ou cinq lieues de long depuis la tour de Bouc, autrefois d'Embouc, c'est-à-dire de l'embouchure qui est tournée vers le levant, jusqu'à Berre, & deux lieues de large. Il est navigable par-tout, & a depuis quatre jusqu'à quatorze brasses de profondeur. Le sel qui se fait sur le bord de cet étang est très bon, & en telle quantité, qu'on en fournit la Provence, & des cantons de provinces voisines. (*D. J.*)

MARTIN-PECHEUR, PECHEUR, MERLE D'EAU, ASTRE, MAMIER, DRAPPIER, s. m. *aspedo*, *ispida*, (*Hist. nat. Orn.*) oiseau qui pese une once un quart; il a six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure est de dix pouces, le bec a près de deux pouces de longueur; il est épais, fort, droit, pointu & noir, à l'exception de l'angle que forment les deux branches de la piece de dessous, qui est blanchâtre. Dans la plûpart des *martins-pêcheurs*, la partie supérieure du bec déborde un peu la partie inférieure; il y en a au contraire qui ont la partie inférieure plus longue que la partie supérieure. La langue est courte, large, pointue; le dedans de la bouche est jaunâtre; les narines sont oblongues.

Le menton est blanc, mêlé d'un peu de roux; le milieu du ventre est d'un roux pâle; le bas-ventre, les côtés & les plumes qui sont sous la queue sont de couleur rousse foncée, de même que celles qui sont sous les aîles. Les plumes de la poitrine sont d'une couleur rousse encore plus foncée, & leur extrémité est légérement teinte de gris. Il a une large bande qui va depuis le cou jusqu'à la queue en passant au milieu du dos, qui est d'une très-belle couleur bleue peu foncée, mais fort éclatante. Quand on oppose l'oiseau au jour, cette couleur prend une teinte de verd. Si on regarde de fort près ces plumes bleues, on apperçoit sur quelques-unes une petite bande noire transversale. Le dessus de la tête est d'un noir verdâtre avec des bandes transversales bleues: il y a entre les narines & les yeux une tache rousse: on en voit une autre au-delà des yeux de même couleur; & plus bas sur les côtés du cou, une autre beaucoup plus grande de couleur blanche roussâtre; au-dessous de ces taches, il y a une bande de couleur bleue verdâtre. Chaque aîle a vingt trois grandes plumes, dont les trois premieres sont les plus longues; toutes les grandes plumes, & celles du premier rang qui le recouvrent, ont les barbes extérieures bleues, & les intérieures brunes. Les plumes des autres rangs sont d'un verd foncé, excepté la pointe qui est bleue; cette pointe bleue n'est pas marquée sur les plus petites plumes qui sont près de la côte de l'aîle: les grandes plumes de l'épaule qui s'étendent sur les deux côtés du dos sont d'un verd brun. La queue est courte, elle n'a qu'un pouce & demi de longueur; elle est composée de douze plumes, toutes d'une couleur bleue obscure; le tuyau est noir. Les pattes sont courtes, noirâtres par-devant, & rougeâtres par-derriere, de même que la plante des piés.

On dit qu'on trouve dans le nid de cet oiseau jusqu'à neuf petits. Willughby dit en avoir vû cinq dans un creux d'une demi-aune de profondeur sur la rive d'une petite riviere. Willughby, *voyez* OISEAU.

MARTIN, *Saint-* (*Géogr.*) île de l'Amérique septentrionale, l'une des Antilles du golfe de Mexique, au N. O. de l'île de Saint-Barthelémi, & au S. O. de l'Anguille. On lui donne dix huit lieues de tour, mais elle n'a ni port ni rivieres; quelques François & quelques Hollandois en jouissent en commun. *Long.* 315. *lat.* 18. 20. (*D. J.*)

MARTINET, MARTELET, s. m. *hirundo agrestis Plinii sive rustica*, (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & neuf pouces huit lignes d'envergure. La tête est plate & le bec est très-applati, comme dans l'hirondelle; il a les trois huitiemes d'un pouce de largeur à sa racine, & il se termine en pointe. La mâchoire supérieure est un peu plus longue que l'inférieure. Cet oiseau a le dedans de la bouche jaunâtre, la langue fourchue, & l'iris des yeux couleur de noisette. Les ongles sont blancs, les pattes sont petites & recouvertes jusqu'aux ongles d'une espece de duvet blanc; ce caractere sert à faire distinguer très-aisément le *martinet* des autres oiseaux de son genre.

Le martinet a de même que l'hirondelle, la tête, le cou, le dos, la queue & les aîles d'un bleu foncé & pour-

pourpré; cependant cette couleur est plus obscure dans le martinet. Le croupion, le ventre & la poitrine sont très-blancs; la couleur du menton est moins blanche. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle; les six ou sept plumes qui se trouvent placées après la dixieme sont crenelées, & plus larges que les extérieures; les intérieures ont la pointe blanche. La queue est moins fourchue que celle de l'hirondelle; les plumes extérieures sont les plus longues; elles ont deux pouces trois lignes de longueur, & celles du milieu seulement un pouce neuf lignes. Le *martinet* ne fait pas comme l'hirondelle, son nid dans les cheminées, mais sous les fenêtres & sous les entablemens des toits. Willughbi, *Ornithol. Voyez* OISEAU.

MARTINET GRAND, *voyez* MOUTARDIER.

MARTINET-PECHEUR, (*Ornith.*) *voyez* MARTIN PÊCHEUR.

MARTINET, s. m. (*Marine.*) c'est la corde ou manœuvre qui commence à la poulie, nommée *cap de mouton*, laquelle est au bout des marticles. Elle sert à faire hausser ou baisser la vergue d'artimon. *Voyez* MARINE, *Planche premiere*, ce *martinet* coté 49; & le *martinet* de l'avant, coté 23.

Martinet; c'est encore un nom général qu'on donne aux marticles, à la maque, & aux araignées. (*K*)

MARTINET, c'est ainsi qu'on appelle dans les *grosses forges* une espece d'usine. *Voyez l'art.* GROSSE FORGE. Ce nom a été donné à ces usines du marteau qui y travaille.

MARTINET, (*Papeterie.*) c'est ainsi qu'on appelle un gros marteau qui se meut par la force des roues d'un moulin. Il y a des *martinets* dans les moulins à papier, à tan, &c. *Voyez les Pl. de Papeterie.*

MARTINIENES, CHRONIQUES (*Hist. Littér.*) ouvrage ainsi nommé, parce que presque toute la premiere partie est une traduction de la chronique latine de Martin le Polonois, dominicain, qui fleurissoit en Italie au milieu du treizieme siecle. Cet auteur écrivit en deux colonnes, mettant d'un côté les papes depuis saint Pierre, & sous chacun l'histoire de sa vie & les événemens ecclésiastiques arrivés de son tems; de l'autre les empereurs romains depuis Auguste, avec un extrait de quelques-unes de leurs actions, & les principaux événemens civils & politiques.

Cette chronique a été conduite par l'auteur jusqu'en 1276; il mourut l'année suivante dans le tems qu'il venoit d'être nommé à l'archevéché de Gnesne en Pologne par le pape Nicolas III. son ouvrage fut fort estimé durant le reste du siecle, & on en fit plusieurs copies: celles qui furent faites les dernieres ont à la tête du livre, immédiatement après le prologue, une histoire abregée depuis la création du monde, dans laquelle l'auteur s'étend principalement sur le peuple romain.

Il ne s'écoula pas cinquante ans, qu'un autre auteur entreprit une seconde chronique, en adoptant celle de Martin, qu'il continua jusqu'à son tems: il fut suivi par deux autres écrivains, qui poussérent leurs recherches vers l'an 1400. Voilà ce qui forme le premier volume des *chroniques martinienes*: le second volume de ces *chroniques* ne porte le nom de *martinienes* que par ce qu'il est joint au premier volume, dont le prologue, l'histoire romaine, & le plus grand nombre des faits, sont tirés de l'ouvrage de Martin le Polonois. Il est certain que presque tout ce qui est contenu dans ce second volume n'a jamais été écrit qu'en françois: il forme un recueil de différens morceaux qui regardent l'histoire de France, à quelques articles près; c'est une espece de chronique du royaume & de nos rois, depuis l'an 1400, jusqu'à l'an 1500.

On doit à Antoine Verard, libraire à Paris, l'édition unique de cette collection, qu'il donna un peu après l'an 1500; & cette édition des *chroniques martinienes* est d'autant plus estimable que les chroniques latines dont elles sont la traduction, n'ont jamais été imprimées.

Voici le titre qui est à la tête de tout l'ouvrage, & qui regarde les deux volumes joints ensemble: „ la *chronique martiniene* de tous les papes qui furent jamais,
„ & finit au pape Alexandre dernier, décédé en 1503,
„ & avec ce, les additions de plusieurs chroniqueurs; c'est
„ à à savoir de messire Vetveson, chanoine de Liege,
„ monseigneur le chroniqueur Castel, monseigneur Gu-
„ guin, général des Mathurins, & autres.

La derniere édition latine de la chronique de Martinus Polonus est faite à Cologne en 1616, *in folio*. L'imprimé de Martinus forme deux colonnes, l'une des papes pour l'histoire ecclésiastique, & l'autre des empereurs pour l'histoire politique de l'empire & des royaumes. On trouve deux exemplaires des *chroniques martinienes* à la bibliotheque du Roi. Quoiqu'il y ait autant de chapitres dans ces chroniques, qu'il y a eu de papes depuis saint Pierre jusqu'à Clément V. cet ouvrage n'est pas pour cela une simple chronique des souverains pontifes; c'est une histoire abregée de l'Eglise, des empereurs romains, & des rois de France, jusques à l'an 1315; tous les faits différens y sont rapportés sous l'article de chaque pape. La continuation des *chroniques martinienes* est de Bernard Guidonis, mort en 1331. Le second volume de la *chronique martinienne*, ainsi qualifiée par l'imprimeur Verard vers l'an 1500, est un ramas de différens livres manuscrits concernant l'histoire de France.

Nous avons cru devoir parler ici de cet ouvrage, parce qu'il est fort rare, que le P. le Long n'en a donné aucune notice, & que cependant il contient des fragmens de l'histoire de France qu'on ne trouve pas ailleurs. Ceux qui voudront s'en instruire à fond, peuvent consulter le mémoire de M. l'abbé le Bœuf sur les *chroniques martinienes*, inséré dans le *recueil de l'acad. des Inscript. tome XX. in-4°.* (*D. J.*)

MARTINGALE, s. f. (*Maréchallerie.*) courroie de cuir qui s'attache d'un côté à la sangle du cheval sous le ventre, & de l'autre à la muserole, pour l'empêcher de lever ou de secouer la tête.

MARTINIQUE ISLE DE LA, s. f. (*Géog.*) c'est la principale des Antilles françoises; elle est située par les 14d. 43'. & 9". de *latitude* au nord de l'équateur, & sa *longitude* differe occidentalement de 63d. 18'. 45". du méridien de l'observatoire de Paris; ce qui fait 4d. 13'. & 15". de différence.

Cette île peut avoir 60 lieues de circuit, sa longueur est d'environ 25, sur une largeur inégale, étant découpée par de grandes baies, au fond desquelles sont de belles ances de sable, & de très-bons ports couverts par de longues pointes qui avancent beaucoup en mer; les rivages de l'île sont défendus par des rochers & des falaises qui en rendent l'aspect formidable; quant à l'intérieur du pays il est occupé par de très-hautes montagnes, dont les intervalles forment de grands vallons remplis d'épaisses forêts, & arrosés d'un grand nombre de rivieres & de torrens, dont l'eau est communément excellente.

Quoique le climat par son excessive chaleur, soit souvent funeste aux étrangers intempérans, ceux qui y sont accoutumés y jouissent d'une aussi parfaite santé qu'en aucun lieu du monde; la terre y produit abondamment des cannes à sucre, du café, du coton, de la casse, du manioc, des fruits délicieux, & une prodigieuse quantité de plantes & de beaux arbres, dont le bois, les résines & les gommes ont des propriétés qui peuvent être utilement employées tant en médecine que dans les arts méchaniques. La culture du sucre a fait négliger celle de l'indigo, du rocou & du tabac; on commence depuis quelques années à reprendre avec succès celle du cacao, dont les arbres par une espece d'épidémie, étoient presque tous morts en 1728.

La colonie que M. Dosnambuc, gouverneur de l'île de Saint Christophe, fit passer à la Martinique en 1635, s'est considérablement augmentée malgré les guerres qu'elle fut obligée de soutenir contre le sauvages, & les difficultés de défricher un pays rempli de serpens venimeux & d'insectes fort incommodes.

La *Martinique* est aujourd'hui très-florissante, sa ville capitale, que l'on nomme le *Fort-Royal*, est avantageusement située près d'un excellent port couvert d'une péninsule entierement occupée par une grande citadelle, où réside ordinairement le gouverneur général; mais le lieu le plus considérable de l'île, tant par son étendue que par son commerce & ses richesses, est le Fort-Saint-Pierre, distant du Fort-Royal d'environ sept lieues. Sa situation s'étend en partie sur des hauteurs au pié d'une chaîne de montagnes, & en partie sur les bords d'une grande plage courbée en croissant, au-devant de laquelle est une spatieuse rade, où nombre de vaisseaux expédiés de tous les ports du royaume abordent continuellement, excepté depuis le 15 de Juillet jusqu'au 15 d'Octobre, tems de l'hyvernage, que ces vaisseaux vont passer dans le carénage du Fort-Royal pour être plus en sureté contre les ouragans & les ras de marée, très-fréquens pendant cette saison.

Dans la partie orientale de l'île, sont situés le bourg & le fort de la Trinité, au fond d'un grand cul-de-sac, dans lequel les vaisseaux peuvent mouiller à l'abri des vents pendant la saison de l'hyvernage; ce lieu est beaucoup moins considérable que les précédens. Outre ces trois principaux endroits, l'île est très-bien garnie dans toute sa circonférence d'un bon nombre de jolis bourgs, dont plusieurs jouissent d'une agréable situation.

Les

Les habitans de la *Martinique*, quoique moins opulens que ceux de Saint-Domingue, sont presque tous riches; ils aiment le faste & la dépense; leur affabilité envers les étrangers trouve peu d'exemple ailleurs; ils sont naturellement généreux & très-braves. On n'ignore pas la réputation que les corsaires de la *Martinique* se sont acquis pendant les guerres qui se sont succédées contre les ennemis de l'état. *M.* LE ROMAIN.

MARTIN-VAS, (*Géogr.*) île de la mer du Nord, entre la côte des Cafres & celle du Brésil, environ sous le troisieme degré de *long.* & sous le 20e de *lat.* Elle est très-montueuse & sans habitans. (*D. J.*)

MARTIOBARBULE, s. m. (*Art milit.*) ancienne arme des Romains. C'étoit aussi le nom d'une sorte de milice, formant un corps de douze mille hommes. Les *martiobarbules* ne nous sont guere connus.

MARTOIRE, s. f. (*Serrur.*) c'est un marteau à deux pannes, qui sert à relever les brisement.

MARTOLOIS, LES (*Géogr.*) espece de voleurs fameux du dernier siecle, dans la Hongrie & l'Esclavonie. Il y a eu de tout tems en divers royaumes des compagnies de voleurs, auxquels on a donné des noms dont il ne faut pas chercher les étymologies. De pareils voleurs en Cilicie s'appelloient autrefois *isauri*, en Angleterre *scoti*, dans les Pyrénées *bandoliers*, en Dalmatie *uscocchi*, en Esclavonie *martilosi*, & par les François *martolois*. On pourroit y joindre les Cosaques de Pologne & de Moscovie.

MARTORANO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, avec un évêché suffragant de Cosenza. Elle est à 3 lieues de la mer, 6 S. de Cosenza. *Long.* 34. 52. *lat.* 39. 8.

MARTORELO, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au confluent de la Noya & du Lobregat, à 4 lieues de Barcelonne. *Long.* 19. 45. *lat.* 41. 55. (*D. J.*)

MARTYR, s. m. (*Théol.*) celui qui souffre des peines, des supplices & même la mort pour la défense de la vérité de l'Evangile.

Le mot *martyr* est grec, μάρτυς, & signifie proprement *témoin*. On le donne par excellence à tous ceux qui souffrent la mort pour la vérité de l'Evangile.

Autrefois ceux qui étoient exilés pour la foi, & qui mouroient dans les guerres de religion étoient tenus pour *martyrs*. Du tems de S. Augustin & de S. Epiphane, on donnoit le titre de *martyrs* aux confesseurs qui avoient souffert quelques tourmens pour Jesus-Christ, encore qu'on ne leur eût pas ôté la vie.

C'est la pensée de Tertulien dans son apologétique. *Plures efficimur, quoties metimur à vobis; semen est sanguis Christianorum. cap. l.*

On compte 19 mille 700 *martyrs* qui souffrirent le martyre à Lyon avec S. Irénée, sous l'empire de Severe; 6666 soldats de la légion thébéenne que la persécution fit périr dans les Gaules. Le P. Papebrock compte 16 mille *martyrs* abyssins, & 150 mille autres sous le seul Dioclétien.

Dudwel avoit fait une dissertation exprès pour montrer que le nombre des *martyrs* qui ont souffert sous les empereurs romains est très-médiocre. Il prétendoit que ce qu'on en trouve dans les peres se réduisoit à peu de chose, & que si l'on excepte Néron & Domitien, les autres empereurs avoient fait peu de *martyrs*. Le P. Ruinard a montré au contraire que l'on n'a point enflé le catalogue des *martyrs*. Le carnage fut grand, & la persécution sanglante sous les premiers empereurs, en particulier sous Dioclétien.

Le P. Papebrock, dans ses *acta sanctorum*, en compte un nombre presqu'infini. Il n'y a presque point de religion qui n'ait eu ses *martyrs*, si l'on prend le titre de *martyrs* dans un sens général pour ceux qui meurent pour la défense de leur religion, soit vraie, soit fausse. Mais les théologiens catholiques soutiennent, après les peres, que ce nom ne convient qu'à ceux qui perdent la vie pour la vérité de l'Evangile dans l'unité de l'Eglise catholique; ainsi ils le refusent à ceux qui meurent pour le nom de Jesus-Christ, mais dans le schisme ou dans l'hérésie. Leur maxime capitale sur cette matiere est que ce n'est point le supplice qu'on souffre, mais la cause pour laquelle on souffre qui constitue les *martyrs*. *Martyrem non facit pœna sed causa.* Ce que S. Augustin explique très-bien dans ce passage, en parlant des Donatistes qui vantoient la constance de leurs prétendus *martyrs*. *Jactant fallaciter innocentiam suam, & quam non possunt à Domino accipere, ab hominibus quærunt* martyrum *gloriam. Veri autem* martyres *illi sunt de quibus Dominus ait: beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam; non ergo qui propter iniquitatem & propter christianæ unitatis impiam divisionem, sed qui propter justitiam persecutionem patiuntur, hi* martyres *veri sunt... Ideo in psalm. xliij. vox illa intelligenda est verorum* martyrum *volentium se discerni à* martyribus *falsis: judica me Deus, & discerne causam meam de gente non sanctâ: non dicit, discerne pœnam meam, sed discerne causam meam. Potest enim esse impiorum similis pœna, sed dissimilis est* martyrum *causa. S. August. Epist. l. vetar. edit.* Ce qui a fait dire à S. Cyprien, dans son livre de l'unité de l'Eglise, qu'un schismatique peut bien être massacré pour la défense de certaines vérités, mais non pas couronné: *talis occidi potest, coronari non potest*. Ou il faut admettre ces principes, ou confondre le fanatisme avec la religion.

On conservoit anciennement avec soin les actes des souffrances & de la mort des *martyrs* qui avoient versé leur sang pour la défense de la religion chrétienne. Cependant, malgré toute la diligence qu'on y apportoit, il nous est resté peu de ces actes. Eusebe composa un martyrologe pour réparer ces pertes; mais il n'a point passé jusqu'à nous, & ceux que l'on a rétablis depuis sont très-suspects. *Voyez* MARTYROLOGE.

L'ere des *martyrs* est une ere que l'Egypte & l'Abyssinie ont suivie & suivent encore, & que les Mahométans même ont souvent marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Egypte. On la prend du commencement de la persécution de Dioclétien, qui fut l'an de Jesus-Christ 302 ou 303. L'ere des *martyrs* s'appelle aussi l'*ere de Dioclétien*.

MARTYRE, s. m. *martyrium*, (*Théol.*) témoignage rendu à Jesus-Christ & à sa religion, & scellé par la mort de celui qui le rend: ou, si l'on veut, la mort endurée par un chrétien dans l'unité de l'église pour avoir confessé la foi de Jesus-Christ; car on distinguoit les martyrs des confesseurs. On donnoit ce dernier nom aux chrétiens qui ayant été tourmentés pour la foi, avoient cependant survécu à la persécution, & on appelloit proprement *martyrs* ceux qui avoient donné leur vie pour l'Evangile.

Voici quelles étoient les principales & les plus ordinaires circonstances du *martyre*, selon M. Fleury.

La persécution commençoit d'ordinaire par quelqu'édit qui défendoit les assemblées des Chrétiens, & condamnoit à de certaines peines tous ceux qui ne voudroient pas sacrifier aux idoles. Il étoit permis de fuir la persécution, de s'en racheter même par argent, pourvu qu'on ne dissimulât point sa foi. Mais les regles de l'Eglise défendoient de s'exposer soi-même au *martyre*, ni de rien faire qui pût irriter les payens & attirer la persécution; comme de briser leurs idoles, mettre le feu aux temples, dire des injures à leurs dieux, ou attaquer publiquement leurs superstitions. Ce n'est pas qu'il n'y ait des exemples de saints martyrs qui ont fait des choses semblables, & de plusieurs entr'autres qui se sont dénoncés eux-mêmes. Mais on doit attribuer ces exemples singuliers à des mouvemens extraordinaires de la grace. La maxime générale étoit de ne point tenter Dieu, & d'attendre en patience que l'on fût découvert & interrogé juridiquement pour rendre compte de sa foi.

Quand les chrétiens étoient pris, on les menoit devant le magistrat, qui les interrogeoit juridiquement, assis sur son tribunal. S'ils nioient qu'ils fussent chrétiens, on les renvoyoit d'ordinaire sur leur parole, parce que l'on savoit bien que ceux qui l'étoient véritablement ne le nioient jamais, ou dès lors cessoient de l'être. Quelquefois, pour s'en assurer, on leur faisoit faire quelqu'acte d'idolâtrie. S'ils confessoient qu'ils fussent chrétiens, on s'efforçoit de vaincre leur constance, premierement par la persuasion & par les promesses, puis par les menaces & enfin par les tourmens.

Les supplices ordinaires étoient, étendre sur un chevalet par des cordes attachées aux piés & aux mains, & tirées des deux bouts avec des poulies; ou pendre par les mains, avec des poids attachés aux piés; battre de verges, ou de gros bâtons, ou de fouets garnis de pointes, nommés *scorpions*, ou de lanieres de cuir crud, ou garnies de balles de plomb. On en a vu grand nombre mourir sous les coups. D'autres, étant étendus, on leur brûloit les côtés, & on les déchiroit avec des ongles ou des peignes de fer; en sorte que souvent on découvroit les côtes jusqu'aux entrailles, & le feu entrant dans le corps, étouffoit les patiens. Pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottoit quelquefois de sel & de vinaigre, & on les rouvroit lorsqu'elles commençoient à se fermer.

Pendant ces tourmens, on interrogeoit toujours. Tout ce qui se disoit ou par le juge ou par les patiens, étoit écrit mot pour mot par des greffiers, & il en demeu-

roit

roit des procès-verbaux bien plus exacts que tous ceux que font aujourd'hui les officiers de justice; car comme les anciens avoient l'art d'écrire par notes abrégées, ils écrivoient aussi vîte que l'on parloit, & rédigeoient précisément les mêmes paroles qui avoient été dites, faisant parler directement les personnages; au lieu que dans nos procès-verbaux, tous les discours sont en tierce personne, & rédigés suivant le style du greffier. Ce sont ces procès-verbaux recueillis par les Chrétiens, qui forment les actes que nous avons des martyrs. *Voy.* ACTES, SCRIBES, NOTAIRES.

Dans ces interrogatoires, on pressoit souvent les chrétiens de dénoncer leurs complices, c'est-à-dire les autres chrétiens, sur-tout les évêques, les prêtres, les diacres, & de livrer les saintes-écritures. Ce fut particulierement dans la persécution de Dioclétien que les payens s'attacherent à faire périr les livres des Chrétiens, persuadés que c'étoit le moyen le plus sur d'abolir leur religion. Ils les rechercherent avec soin, & en brûlerent autant qu'ils en purent saisir. Mais sur toutes ces sortes de questions, les chrétiens gardoient un secret aussi profond que sur les mysteres. Ils ne nommoient jamais personne, & ils disoient que Dieu les avoit instruits, & qu'ils portoient les saintes-écritures gravées dans leur cœur. On nommoit *traditeurs* ou *traitres*, ceux qui étoient assez lâches pour livrer les saintes-écritures, ou pour découvrir leurs freres ou leurs pasteurs. *Voy.* TRADITEURS.

Après l'interrogatoire, ceux qui persistoient dans la confession du christianisme, étoient envoyés au supplice; mais plus souvent on les remettoit en prison pour les éprouver plus long-tems, & les tourmenter à plusieurs fois: si toutefois les prisons n'étoient pas encore une espece de tourmens; car on y renfermoit les martyrs dans les cachots les plus noirs & les plus infects; on leur mettoit les fers aux piés & aux mains; on leur mettoit au cou de grandes pieces de bois, & des entraves aux jambes pour les tenir élevées ou écartées, le patient étant posé sur le dos; quelquefois on semoit le cachot de têts de pots de terre ou de verre cassé, & on les y étendoit tous nuds & tout déchirés de coups; quelquefois on laissoit corrompre leurs plaies, & on les laissoit mourir de faim & de soif; quelquefois on les nourrissoit & on les pansoit avec soin, mais c'étoit afin de les tourmenter de nouveau. On défendoit d'ordinaire de les laisser parler à personne, parce qu'on savoit qu'en cet état ils convertissoient beaucoup d'infideles, souvent jusqu'aux geoliers & aux soldats qui les gardoient. Quelquefois on donnoit ordre de faire entrer ceux que l'on croyoit capables d'ébranler leur constance; un pere, une mere, une femme, des enfans, dont les larmes & les discours tendres étoient une espece de tentation, & souvent plus dangereux que les tourmens. Mais ordinairement les diacres & les fideles visitoient les martyrs pour les soulager & les consoler.

Les exécutions se faisoient ordinairement hors des villes; & la plûpart des martyrs, après avoir surmonté les tourmens, ou par miracle, ou par leurs forces naturelles, ont fini par avoir la tête coupée. Quoiqu'on trouve dans l'histoire ecclésiastique divers genres de mort par lesquels les payens en ont fait périr plusieurs, comme de les exposer aux bêtes dans l'amphithéâtre, de les lapider, de les brûler vifs, de les précipiter du haut des montagnes, de les noyer avec une pierre au cou, de les faire traîner par des chevaux ou des taureaux indomptés, de les écorcher vifs, &c. Les fideles ne craignoient point de s'approcher d'eux dans les tourmens, de les accompagner jusqu'au supplice, de recueillir leur sang dans des linceuls ou avec des éponges, de conserver leurs corps ou leurs cendres, n'épargnant rien pour les racheter des mains des bourreaux, au risque de souffrir eux-mêmes le *martyre*. Quant aux martyrs, & dans les tourmens, & au moment même de la mort, s'ils ouvroient la bouche, ce n'étoit que pour louer Dieu, implorer son secours, édifier leurs freres. Voilà les hommes que les incrédules, ne rougissent pas de nous donner pour des entêtés, des fanatiques & même des séditieux justement punis, des hommes qui ne savoient que souffrir, mourir, & bénir leurs persécuteurs. *Fleury, mœurs des Chrétiens, part. II. n°. xix. xx. xxj. xxij.*

MARTYRES, LES (*Géogr.*) petites îles de l'Amérique septentrionale, comptées entre les Lucaies, ou plutôt ce sont des rochers situés au sud du cap de la Floride, à la hauteur de 25 degrés. Ils sont disposés en rang, est & ouest. On leur a donné ce nom de l'image qu'ils représentent quand on les découvre de loin en mer; il semble que ce soient des hommes empalés; & ils sont diffamés par plusieurs naufrages. (*D. J.*)

MARTYROLOGE, s. m. (*Théologie.*) liste ou catalogue des martyrs: ce mot vient de [illegible], témoin & de [illegible], *dico*, discours. D'autres disent de [illegible], *colligo*, je ramasse. *Voyez* MARTYR.

Le *martyrologe*, à proprement parler, ne contient que le nom, le lieu & le jour du martyre de chaque saint. Toutes les sectes ont aussi des livres de l'histoire de leurs martyrs, qu'ils ont aussi appellés *martyrologe*. Cette coutume de dresser des *martyrologes* est empruntée des Payens, qui inscrivoient le nom de leurs héros dans leurs fastes pour conserver à la postérité l'exemple de leurs belles actions. Baronius donne au pape Clément la gloire d'avoir introduit l'usage de recueillir les actes des martyrs. *Voyez* ACTES.

Le *martyrologe* d'Eusebe de Césarée a été l'un des plus célebres de l'ancienne Eglise. Il fut traduit en latin par S. Jérôme; mais les savans conviennent qu'il ne se trouve point.

Celui qu'on attribue à Bede dans le viij. siecle, est assez suspect en quelques endroits. On y remarque le nom de quelques saints qui ont vécu après lui. Le ix. siecle fut très-fécond en *martyrologes*. On y vit paroître celui de Florus, soudiacre de l'église de Lyon, qui ne fit pourtant que remplir les vuides du *martyrologe* de Bede: celui de Wandelbertus, moine du diocèse de Trèves: celui d'Usuard, moine françois, qui le composa par l'ordre de Charles le Chauve; c'est le *martyrologe* dont l'Eglise romaine se sert ordinairement: celui de Rabanus Maurus, qui est un supplément à celui de Bede & de Florus, composé vers l'an 845: celui de Notkerus, moine de S. Gal, publié en 894.

Le *martyrologe* d'Adon, moine de Ferrieres en Gatinois, puis de Prom, dans le diocèse de Trèves, & enfin archevêque de Vienne, est une suite & un descendant du romain, si l'on peut parler ainsi. Car voici comme le P. du Sollier marque sa généalogie.

Le *martyrologe* de S. Jérôme est le grand romain. De celui-là on a fait le petit romain imprimé par Rosweid. De ce petit romain avec celui de Bede, augmenté par Florus. Adon a fait le sien, en ajoutant à ceux-là ce qui y manquoit. Il le compila à son retour de Rome, en 858. Le *martyrologe* de Nevelon, moine de Corbie, écrit vers l'an 1089, n'est proprement qu'un abrégé d'Adon, avec les additions de quelques saints. Le P. Kirker parle d'un *martyrologe* des Koptes, gardé aux Maronites à Rome. On a encore divers autres *martyrologes*, tels que celui de Notger surnommé le Begue, moine de l'abbaye de S. Gal en Suisse, fait sur celui d'Adon. Le *martyrologe* d'Augustin Belin, de Padoue; celui de François Maroli, dit *Maurolicus*; celui de Vander Meulen, autrement *Molanus*, qui rétablit le texte d'Usuard, avec de savantes remarques. Galerini, protonotaire apostolique, en dédia un à Grégoire XIII. mais qui ne fut point approuvé. Celui que Baronius donna ensuite accompagné de notes, fut mieux reçu & approuvé par le pape Sixte V. & il a depuis passé pour le *martyrologe* moderne de l'Eglise romaine. M. l'abbé Chastelain, si connu par son érudition, donna, en 1709, un texte du *martyrologe* romain, traduit en françois, avec des notes, & avoit entrepris un commentaire plus étendu sur tout le *martyrologe*, dont il a paru un volume. (1)

Quant à la différence qui se trouve dans les narrations de quelques *martyrologes*, & au peu de certitude des faits qui y sont quelquefois rapportés, voici quelles en sont les causes. 1°. La malignité des hérétiques, ou le zele peu éclairé de quelques chrétiens des premiers tems, qui ont

(1) La nouvelle édition du martyrologe d'Adon faite par les soins du sçavant Muratori qui l'a orné de ses notes, meritoit bien l'honneur d'avoir place dans cet article. On y devoit sur tout faire mention du martyrologe que l'illustre pere Politi professeur en l'Université de Pise avoit commencé à Florence, & dont cet auteur n'a pu donner au public que les 2 premiers volumes in folio quoiqu'il eut préparé tous les materiaux nécessaires pour completer cet ouvrage en 12 volumes: sa mort imprevue a privé les sçavans de la satisfaction d'avoir cet ouvrage dans son entier, & d'y pouvoir admirer une profonde érudition reunie à la critique la plus exacte, à la connoissance des langues savantes & à une chronologie parfaite accompagnée de l'ancienne geographie.

On doit faire des vœux pour que quelque mecene daigne procurer la continuation d'un ouvrage si precieux, & si utile; il seroit à desirer que quelque sçavant eut le courage d'en prendre la peine. (...)

ont supposé des actes. 2°. La perte des actes véritables arrivée dans la persécution de Dioclétien, ou occasionnée par l'invasion des Barbares; actes auxquels on en a substitué d'autres, sans avoir de bons mémoires. 3°. Les falsifications commises par les hérétiques. 4°. La crédulité des légendaires, & leur audace à fabriquer des actes à leur fantaisie. 5°. La dévotion mal entendue des peuples, qui a accrédité plusieurs traditions ou incertaines, ou fausses, ou suspectes. 6°. La timidité des bons écrivains, qui n'ont osé choquer les préjugés populaires. Il est vrai pourtant que, depuis la renaissance des lettres, & les progrès qu'a fait la critique, les Bollandistes, MM. de Launoy, de Tillemont, Baillet, & plusieurs autres, ont purgé les vies des saints de plusieurs traits, qui, loin de tourner à l'édification des fideles, servoient de matiere à plaisanterie aux hérétiques, ou aux libertins. Dom. Thierry Ruinars nous a donné entre autres, deux petits volumes sous le titre d'*Actes sinceres des martyrs*, qui, dans leur simplicite, portent tout les caracteres de la vérité, & respirent un certain goût de l'antique, qui montre qu'on ne les a pas composés à dessein d'enfler les faits, & de surprendre la crédulité du lecteur.

Les protestans ont aussi leurs *martyrologes*; savoir, en anglois, composé par J. Fox, Bray & Clarck. Si l'on peut donner ce titre à l'histoire du supplice de quelques fanatiques, que la reine Marie fit punir pour leurs emportemens.

Martyrologe se dit aussi d'un regître, ou rôle d'une sacristie, où sont contenus les noms des saints & des martyrs, tant de l'église universelle, que des particuliers de la ville du diocèse à pareil jour. On le dit aussi des tableaux qui sont dans les grandes sacristies, qui contiennent le mémoire des fondations, obits ou prieres, & messes qui se doivent dire chaque jour.

MARTYROPOLE, *Martyropolis*, (*Géog. anc.*) ville de la grande Arménie, dans la partie de cette province, appellée *Sophanene*, sur le bord du fleuve Nymphius, proche de la frontiere des Perses. Justinien la fit fortifier de son tems, comme on peut le lire dans Procope, *liv. III. ch. iv.* (*D. J.*)

MARVA, (*Géog.*) montagnes des Indes dans les états du mogol. Elles commencent près d'Amandabat, s'étendent plus de 70 lieues vers Ayra, & plus de 100 vers Ouyen. (*D. J.*)

MARVAN, (*Géog.*) ville du Couhestan près du Hamadan. Elle est située, selon l'historien de Timur-Bec, à 84. de *long.* sous le 35. 30. de *latit.* (*D. J.*)

MARVEJOLS *ou* MARVEJOULS *ou* MARVEGE, (*Géog.*) ville de France en Languedoc, & la seconde du Gévaudan. Le duc de Joyeuse la prit sur les calvinistes en 1586; & la ruina si bien, qu'elle ne s'est guere rétablie. Elle est cependant située dans un beau vallon, arrosé par la riviere de Colange, à 4. lieues N. O. de Mende, 112 S. E. de Paris. *Long.* 20. 58. *lat.* 44. 35. (*D. J.*)

MARUM, s. m. (*Botan.*) on donne le nom de *marum* à deux plantes qui appartiennent à deux genres différens. Le vrai *marum*, ou celui de Cortusus, est une espece de chamédris. L'autre *marum*, ou *marum-mastich*, est une espece de thymbra.

Le vrai *marum*, est le *chamædris maritima, incana fructescens, foliis lanceolatis*, de Tournefort, I. R. H. 205.

C'est une plante de la hauteur d'un pié, dont la racine est fibreuse, & qui différe des autres especes de chamædris, 1°. par ses tiges ligneuses, blanches & velues; 2°. par ses feuilles, semblables à un fer de lance, longues de quatre lignes, larges de deux, d'un verd gai, blanches en-dessous, d'une saveur acre & amere, d'une odeur forte & aromatique agréable, qui porte aussitôt aux nerfs de la membrane pituitaire, & cause l'éternument.

Ses fleurs sont entieres, & naissent des aisselles des feuilles; elles sont d'une seule piece, purpurines, en gueule. Les étamines occupent la place de la levre supérieure; la levre inférieure est divisée en cinq parties, dont celle du milieu est plus ample, & creusée en cuilleron.

Leur calice est semblable à ceux des autres chamædris; il est cotonneux, blanchâtre. Il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur; il est comme accompagné de quatre embryons, qui se changent en autant de graines arrondies, semblables à celles des chamædris, renfermées dans une capsule qui servoit de calice à la fleur.

Cette plante est cultivée par les curieux; mais son odeur est tellement agréable aux chats, qu'elle les attire de tous côtés dans les jardins où on la cultive. Elle les rend comme insensés, & les brûle des feux de l'amour; de sorte qu'ils mordent le *marum*, se roulent dessus, l'humectent de salive, & le souillent quelquefois. En un mot, on a bien de la peine à conserver cette plante dans des jardins, à moins qu'on ne la renferme dans des cages de fer.

On emploie rarement le *marum* de Cortusus dans les boutiques, cependant il ne tient pas le dernier rang parmi les plantes aromatiques. On tire de ses feuilles une huile essentielle, dont l'odeur est très agréable, & qui est recherchée par les Hollandois.

Le *marum-mastich* est l'espece de thymbra, nommée par Tournefort *thymbra hispanica, majoranæ folio*, I. R. H. 197. C'est une petite plante ligneuse, qui jette beaucoup de branches divisées en plusieurs rameaux. Les racines sont menues, ligneuses. Ses feuilles sont semblables à celles du serpolet, mais cendrées, d'une odeur qui approche en quelque façon à celle du mastic, & d'une saveur âcre.

Au sommet des rameaux, & un peu au-dessous, sont des petites têtes cotonneuses, qui les embrassent en maniese d'anneaux. Il en sort des petites fleurs blanchâtres, semblables à celles du thym, d'une seule piece, en gueule; la levre supérieure est redressée & échancrée, & l'inférieure est partagée en trois parties.

Toute cette plante a une odeur agréable, mais un peu forte; elle vient d'elle-même en Espagne, & dans les pays chauds. On la cultive dans nos jardins. (*D. J.*)

MARUM, vrai *marum*, ou *marum cortusi*, (*Chimie & mat. méd.*) les feuilles de *marum* étant froissées entre les doigts exhalent un principe volatil aromatique pénétrant, qui excite l'éternument, qui pique les yeux, même à une distance de quelques pouces: elles ont une saveur âcre, piquante & amere; elles fournissent par la distillation une huile essentielle, comme la plûpart des autres plantes aromatiques, & une eau distillée très-chargée d'un principe mobile, actif & aromatique.

On fait rarement usage du *marum* en Médecine; il n'est cependant inférieur en vertus à aucune autre plante de sa classe, qui est celle des labiées de Tournefort. La vivacité de sa partie volatile peut faire penser au contraire, qu'il seroit plus efficace que la plupart de ces plantes, comme stomachique, diaphorétique, diurétique, émunagogue, béchique, apéritif, tonique, aphrodisiaque, &c.

Cette derniere qualité est peut-être indiquée par l'effet que cette plante produit sur les chats, qui sont attirés de très-loin par son odeur, qui se jettent dessus avec une espece de fureur, qui s'y roulent, qui la mordent, la déchirent, & qui finissent par y répandre leur semence.

Les sommités fleuries du *marum* entrent dans les trochiques hedicroy, & dans l'eau générale de la Pharmacopée de Paris. (*b*)

MARUM MASTIC, (*Mat. méd.*) cette plante a une odeur agréable, mais forte: on lui attribue les mêmes vertus qu'au vrai *marum*; & en effet, elle doit posséder au moins les vertus génériques de la classe à laquelle elles appartiennent l'une & l'autre. *Voy.* MARUM. (*b*)

MARUVIUM, (*Géog. anc.*) *Maruvium* dans Denis d'Halicarnasse & Strabon; *Maruvium* dans Silius Italicus; & *Marrubium* dans d'autres. Virgile est pour cette derniere orthographe, suivant ce vers de l'Enéide, *liv. VII. v.* 750.

Quin & Marrubià *venit de gente sacerdos*.

C'étoit une ville d'Italie dans le Latium, & la capitale des Marses. Il en est parlé dans une inscription de Reynesius, sous le beau titre de *splendidissima civitas*. (*D. J.*)

MARZA, (*Géogr.*) nom que les Malthois ont donné à divers ports de leur îles. Ainsi *marza* Muset, *marza* Scala, *marza* Siroco, est le port Muset, le port Scala, le port Siroco; il ne s'agit souvent que d'entendre un terme pour ne pas faire des bévues. (*D. J.*)

MAS, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité *mansus*, *mansa* & *mansum*, signifie en général demeure, habitation. Il s'entend communément d'un tenement ou héritage main-mortable, composé d'une maison de paysan avec une quantité de terres labourables, prés & autres héritages, qui sont tenus par une personne de condition servile: en d'autres endroits on dit *mex* ou *meix*. *voyez ci-devant* MAIN-MORTE.

MAS *ou* MASE, s. m. (*Com.*) espece de petit poids dont on se sert à la Chine, particulierement du côté de Canton, pour peser & distribuer l'argent dans le né-

goce. Le *mas* se divise en dix condorins: dix *mas* font un taël. *Voyez* TAEL. Le *mas* est aussi en usage dans plusieurs endroits des Indes orientales; mais sur différens piés; il sert à peser l'or & l'argent. *Dictionnaire de comm.* (G)

MASACI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Germanie, qui prirent aussi le nom de *Marsi*. *Voyez* MARSI.

MASARANDIBA, s. m. (*Bot. exot.*) espece de néflier du Brésil, assez semblable aux nôtres, excepté que le fruit qu'il produit n'est pas rond comme une cérises. Ce fruit contient un noyau fort dur, plein d'un suc laiteux assez agréable. Les habitans du Brésil l'expriment, & s'en servent en émulsion contre la toux, l'enrouement, & autres maladies de la gorge ou de la poitrine. (*D. J.*)

MASBAT, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des Philippines, d'environ 30 lieues de tour; les Espagnols la prirent en 1569. Les ports en sont fort commodes. Elle est habitée par des Indiens, tributaires des Espagnols: ses bords sont enrichis d'ambre gris, qu'y jettent les courans du canal qui s'y termine. (*D. J.*)

MASBOTHE'EN ou MASBUTHE'EN, subst. m. (*Théol.*) nom d'une secte, ou plutôt de deux, car Eusebe, ou plutôt Hégésippe qu'il cite, fait mention de deux sortes de *Masbothéens*. Les uns font l'une des sept sectes qui sortirent du Judaïsme, & troublerent l'Eglise. Elle fut ainsi nommée de Masbothée qui en fut l'auteur: les autres étoient une des sept sectes judaïques avant Jesus-Christ.

Ce mot vient de l'hébreu, *schabat*, *reposer*, & signifie des *gens oisifs*, des *gens de repos*, les *tranquilles*, les *oisifs*. Eusebe en parle comme s'ils avoient été ainsi appellés du nom de *Masbothée*, chef de leur secte: mais il est bien plus probable que leur nom est hébreu ou plutôt chaldaïque, & signifie la même chose que *sabataire* en notre langue, c'est-à-dire qui font profession de garder le sabbat.

De Valois croit qu'il ne faut point confondre ces deux especes de *Masbothéens*, puisque les derniers étoient secte juive du tems de Jesus-Christ, & que les premiers sont des hérétiques qui en étoient descendus. Rufin les distingue même par leurs noms: il appelle la secte judaïque *Masbuthéens*, & les hérétiques qui en étoient venus *Masbuthéanites*. Les *Masbuthéens* étoient une branche des Simoniens. *Dict. de Trévoux.*

MASCARADE, s. f. (*Hist. mod.*) troupe de personnes masquées ou déguisés qui vont danser & se divertir sur-tout en tems de carnaval: ce mot vient de l'italien *mascarata*, & celui-ci de l'arabe *mascara*, qui signifie *raillerie*, *bouffonnerie*.

Je n'ajoute qu'un mot à cet article; c'est Granacci qui composa la premier & qui fut le premier inventeur des *mascarades*, où l'on représente des actions héroïques & sérieuses. Le triomphe de Paul Emile lui servit de sujet, & il y acquit beaucoup de réputation. Granacci avoit été éleve de Michel-Ange, & mourut l'an 1543.

MASCAREIGNE, (*Géog.*) ou l'île de Bourbon, île d'Afrique dans l'Océan éthiopique à l'orient de l'île de Madagascar. Elle peut avoir 15 lieues de long, 10 de large & 40 de tour. Elle fut découverte par un Portugais de la maison de Mascarenhas. Les François s'y établirent en 1672; c'est l'entrepôt des vaisseaux de la compagnie des Indes. Elle est fertile, l'air y est sain, les rivieres poissonneuses, & les montagnes pleines de gibier. On recueille sur le rivage de l'ambre gris, du corail, des coquillages, mais la fréquence & la violence des ouragans y désolent tous les biens qui sont sur terre. *Long.* 73. 30. *lat. mérid.* 20. 30. (*D. J.*)

MASCARET, s. m. (*Mar.*) reflux violent de la mer dans la riviere de Dordogne, où elle remonte avec beaucoup d'impétuosité: c'est la même chose que ce qu'on appelle *la barre* sur la riviere de Seine, & en général le nom que l'on donne à la premiere pointe du flot, qui proche de l'embouchure des rivieres fait remonter le courant & le repousse vers la source.

MASCARON, s. m. en *Architecture*, est une tête ridicule & faite à fantaisie, comme une grimace qu'on met aux portes des grottes, fontaines; ce mot vient de l'italien *mascarone*, fait de l'arabe *mascara*, bouffonnerie.

MASCATE, (*Géog.*) petite ville d'Asie sur la côte de l'Arabie heureuse, avec une citadelle sur un rocher. Elle est habitée par des Maures des Indiens, des Juifs, & quelques Portugais. *Longit.* 75. 25. *latit.* 23. 30. (*D. J.*)

MASCON, (*Géog.*) ville de France en Bourgogne. *Voyez* MACON.

MASCULIN, INE, adj. (*Gramm.*) ce mot est usité en grammaire dans bien des sens qu'il faut distinguer.

1°. Par rapport aux noms on distingue le genre *masculin*. C'est la premiere des deux ou trois classes, dans lesquelles on a rangé les noms assez arbitrairement pour servir à déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont aux noms un rapport d'identité. *Voyez* GENRE.

2°. Il y a certaines terminaisons que l'on nomme *masculines*: ce sont celles que l'usage donne dans chaque langue aux adjectifs pour indiquer leur relation à un nom *masculin*, afin de mieux marquer le rapport d'identité qui est entre les deux mots, *voyez* IDENTITÉ. On a même étendu cette dénomination aux terminaisons des noms indépendamment du genre dont ils sont effectivement: ainsi le nom *methodus*, qui est du genre féminin, a une terminaison *masculine*, parce qu'elle est la même que celle de l'adjectif *bonus*, qui désigne la corrélation à un nom *masculin*; au contraire *poeta*, qui est du genre *masculin*, a une terminaison féminine, parce qu'elle est la même que celle de l'adjectif *bona* qui marque le rapport à un nom féminin. C'est la même chose en françois, le nom *vigueur* avec une terminaison *masculine* y est du genre féminin; le nom *poëme* avec une terminaison féminine y est du genre *masculin*.

3°. On distingue dans nos rimes des rimes *masculines* & des féminines. *Voyez* FÉMININ & RIME.

MASCULIN, (*Astrolog.*) nom que les Astrologues donnent à certains signes du zodiaque. Ils divisent ces signes en *masculins* & en féminins eu égard aux qualités actives, chaudes & froides, qu'ils appellent *masculines*, & aux qualités passives, seches & humides, qu'ils nomment *féminines*. Sur ces principes purement imaginaires ils comptent parmi les planetes *masculines* le Soleil, Jupiter, Saturne & Mars, & parmi les féminines la Lune & Venus; Mercure participe de ces deux qualités, & est, pour ainsi dire, hermaphrodite, dans les signes, le Bélier, la Balance, les Gémeaux, le Lion, le Sagittaire & le Verseau, sont *masculins*; l'Ecrevisse, le Capricorne, le Taureau, la Vierge, le Scorpion & les Poissons sont féminins.

MASCULIT, s. m. (*Marine.*) chaloupe des Indes, dont les bordages sont cousus avec du fil, de l'herbe & dont la mousse fait le calfatage.

MAS-D'AZIL, *Mansum-Azilis*, (*Géog.*) petite ville démantelée de France au comté de Foix, dans un beau vallon sur le torrent de la Rise, à 3 lieues de Pamiers, & à 4 de S. Lizier de Conserans. Elle étoit autrefois fort peuplée, mais elle n'offre que des masures depuis la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 29. 16. *lat.* 43. 9.

MASENO, (*Géog.*) vallée de la Valteline, qui s'étend du nord au sud des deux côtés de la petite riviere *Maseno*, qui lui donne son nom: cette vallée a des bains d'eau minérales, qu'on nomme *Bagni de Maseno*, l'eau en est tiede & claire, elle charie du fer, de l'alun, du nitre & du soufre.

MASKESIPI, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle France. Elle se jette dans le lac supérieur à la bande du sud, près de l'île de S. Michel. (*D. J.*)

MASLES ou MALES, (*Marine*.) ce sont des pentures qui entrent dans des anneaux, & qui forment la ferrure du gouvernail. *Voyez* MARINE, *Pl. VI. fig.* 73.

MASOLES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme une milice de la Croatie, qui est obligée de se tenir prête à marcher en cas d'invasion de la part des Turcs. Au lieu de solde, on assigne des morceaux de terre à ceux qui servent dans cette milice, mais leurs officiers reçoivent une paye.

MASORE, s. f. (*Critiq. hébraïq.*) terme hébreu, qui signifie *tradition*; la *masore* est un travail fait sur la Bible par quelques savans juifs, pour en empêcher l'altération, & pour servir de *haie* à la loi, comme ils disent, pour la défendre de tous les changemens qui pourroient y arriver: ce travail consiste à avoir compté avec une exactitude minutieuse les versets, les mots & les lettres du texte, en avoir marqué toutes les diversités pour en fixer la lecture, afin qu'il ne s'altérât plus. Ils ont nommé ce travail *masore* ou *tradition*, comme si ce n'étoit autre chose qu'une tradition qu'ils eussent reçue de leurs peres. *Voyez* MASORETHES.

On varie sur l'origine de la *masore*: quelques-uns la rapportent à Esdras & aux membres de la grande Synagogue qui vivoient de son tems: d'autres prétendent qu'elle est l'ouvrage des rabbins qui enseignoient dans la fameuse école de Tibériade au cinquieme siecle; enfin le sentiment le plus général est que la *masore* n'est

l'ou-

l'ouvrage ni d'un docteur, ni d'un siecle. Les rabbins de Tibériade y ont travaillé les premiers, & d'autres rabbins après eux à diverses reprises jusqu'aux xj. & xij. siecles, où l'on y mit la derniere main. (*D. J.*)

MASORETHES, s. m. (*Théologie rabinique.*) les *Masorethes* étoient des gens dont la profession consistoit à transcrire l'Ecriture, à faire des remarques de critique, & à enseigner à la lire comme il falloit. Cette espece de critique qu'ils enseignoient, est ce que les Juifs appellent la *masore*.

Mais cet art & la tradition sur laquelle il étoit fondé, n'alloit pas plus loin que la lecture de l'Ecriture-sainte & du texte hébreu. Il y avoit une autre tradition pour l'interprétation de l'Ecriture.

Celle dont il s'agit ici, qui regardoit seulement la véritable maniere de lire, étoit une affaire à part; qu'ils prétendoient avoir été établie aussi-bien que l'autre par une constitution de Moïse sur la montagne de Sinaï; car ils croyoient que quand Dieu lui donna la loi, il lui apprit premierement la véritable maniere de la lire; & secondement la véritable explication; & que l'une & l'autre de ces choses fut transmise à la postérité par la tradition orale pendant un grand nombre de générations; jusqu'à ce qu'enfin on écrivit cette maniere de lire, en se servant pour cela d'accens & de points voyelles; comme l'explication fut aussi enfin écrite dans la Misna & la Gémare. Ils appellent la premiere de ces choses la *masore*, qui signifie la *tradition*; & l'autre la *cabale*, qui signifie la *réception*.

Mais dans le fond ces deux mots reviennent à la même chose, & marquent une connoissance qui passe d'une génération à l'autre par voie de tradition. Comme alors l'un donne & l'autre reçoit, l'art de la lecture a pris le nom qui marque cette action de donner; & celui de l'explication a eu en partage celui qui marque celle de recevoir.

Au reste, ceux qui ont composé la masore que nous avons, ont porté à un excès ridicule leur amour pour des minuties; le chef-d'œuvre de leur critique a été de compter le nombre des versets, & jusqu'à celui des mots & des lettres de chaque livre du vieux testament, de marquer le verset, le mot, & la lettre du milieu de chacun de ces livres. Le reste de leurs observations n'est pas plus relevé, quoi qu'en dise M. Simon, dans son *Histoire critique du vieux Testament*.

MASOX, ou MASOXER-THAL, (*Géog.*) c'est-à-dire communauté de la vallée de *Masox*. C'est le nom de la huitieme & derniere communauté générale de la ligue grise; cette communauté est composée de la vallée de *Masox*, & de celle de *Galanca*. Elle est divisée en quatre parties, qu'on appelle *escadres*; & chaque escadre comprend un certain nombre de villages. L'étendue de pays possédée par cette communauté est assez grande; mais la plûpart des endroits en sont stériles.

MASPHA, (*Géog. sacrée.*) nom d'une petite ville de la Palestine dans la tribu de Juda, & d'une autre dans la tribu de Gad. *Maspha* signifie un lieu élevé, d'où l'on découvre de loin une hauteur; & c'est-là sans doute l'origine du nom des deux petites villes dont nous venons de parler. (*D. J.*)

MASQUE DE THÉATRE, (*Hist. du théatre des anciens.*) en grec προσωπεῖον, en latin *persona*, partie de l'équipage des acteurs dans les jeux scéniques.

Les *masques de théatre* des anciens, étoient une espece de casque qui couvroit toute la tête, & qui outre les traits du visage, représentoit encore la barbe, les cheveux, les oreilles, & jusqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur coeffure.

Du-moins, c'est ce que nous apprennent tous les auteurs qui parlent de leur forme, comme Festus, Pollux, Aulu-Gelle; c'est aussi l'idée que nous en donne Phedre, dans la fable si connue du *masque* & du renard;

Personam tragicam forte vulpes viderat, &c.

C'est d'ailleurs un fait dont une infinité de bas-reliefs & de pierres gravées ne nous permettent point de douter.

Il ne faut pas croire cependant que les *masques de théatre* ayent eu tout-d'un-coup cette forme; il est certain qu'ils n'y parvinrent que par degrés, & tous les auteurs s'accordent à leur donner de foibles commencemens. Ce ne fut d'abord, comme tout le monde sait, qu'en se barbouillant le visage, que les premiers acteurs se déguiserent; & c'est ainsi qu'étoient représentées les pieces de Thespis.

Quæ canerent agerentve, peruncti fæcibus ora.

Ils s'aviserent dans la suite de se faire des especes de *masques* avec des feuilles d'arction, plante que les Grecs nommerent à cause de cela προσωπεῖον; ce qui étoit aussi quelquefois nommée *personata* chez les Latins, comme on le peut voir par ce passage de Pline: *quidam arction personatam vocant, cujus folio nullum est latius*; c'est notre grande bardane.

Lorsque le poeme dramatique eut toutes ses parties, la nécessité où se trouverent les acteurs de représenter des personnages de différent genre, de différent âge, & de différent sexe, les obligea de chercher quelque moyen de changer tout-d'un-coup de forme & de figure; & ce fut alors qu'ils imaginerent les *masques* dont nous parlons; mais il n'est pas aisé de savoir qui en fut l'inventeur. Suidas & Athénée en font honneur au poete Chœrilus, contemporain de Thespis; Horace au contraire, en rapporte l'invention à Eschile.

Post hunc personæ *pallæque repertor honestæ,*
Æschilus . . . .

Cependant Aristote qui en devoit être un peu mieux instruit, nous apprend au cinquieme chapitre de sa Poétique, qu'on ignoroit de son tems, à qui la gloire en étoit dûe.

Mais quoique l'on ignore par qui ce genre de *masques* fut inventé, on nous a néanmoins conservé le nom de ceux qui en ont mis les premiers au théatre quelque espece particuliere. Suidas, par exemple, nous apprend que ce fut le poëte Phrynicus, qui exposa le premier *masque* de femme au théatre, & Néophron de Sicyone, celui de cette espece de domestique que les anciens chargeoient de la conduite de leurs enfans, & d'où nous est venu le mot de *pédagogue*. D'un autre côté, Diomede assure que ce fut un Roscius Gallus, qui le premier porta un *masque* sur le théatre de Rome, pour cacher le défaut de ses yeux qui étoient bigles.

Athénée nous apprend aussi qu'Æschile fut le premier qui osa faire paroître sur la scene des gens ivres dans sa piece des Cabires; & que ce fut un acteur de Mégare nommé Maison, Μαίσων, qui inventa les *masques* comiques de valet & de cuisinier. Enfin, nous lisons dans Pausanias, que ce fut Æschile qui mit en usage les *masques* hideux & effrayans dans sa piece des Euménides; mais qu'Euripide fut le premier qui s'avisa de les représenter avec des serpens sur leur tête.

La matiere de ces *masques* au reste ne fut pas toujours la même; car il est certain que les premiers n'étoient que d'écorce d'arbres.

Oraque corticibus sumunt horrenda cavatis.

Et nous voyons dans Pollux, qu'on en fit dans la suite de cuir, doublés de toile, ou d'étoffe; mais, comme la forme de ces *masques* se corrompoit aisément, on vint, selon Hésychius, à les faire tous de bois; c'étoient les Sculpteurs qui les exécutoient d'après l'idée des Poëtes, comme on le peut voir par la fable de Phedre que nous avons déja citée.

Pollux distingue trois sortes de *masques de théatre*; des comiques, des tragiques, & des satyriques; il leur donne à tous dans la description qu'il en fait, la difformité dont leur genre est susceptible, c'est-à-dire des traits outrés & chargés à plaisir, un air hideux ou ridicule, & une grande bouche béante, toujours prête, pour ainsi dire, à dévorer les spectateurs.

On peut ajouter à ces trois sortes de *masques*, ceux du genre orchestrique, ou des danseurs. Ces derniers, dont il nous reste des représentations sur une infinité de monumens antiques, n'ont aucun des défauts dont nous venons de parler. Rien n'est plus agréable que les *masques* des danseurs, dit Lucien; ils n'ont pas la bouche ouverte comme les autres; mais leurs traits sont justes & réguliers; leur forme est naturelle, & répond parfaitement au sujet. On leur donnoit quelquefois le nom de *masques muets*, ὀρχηστικὰ καὶ ἄφωνα πρόσωπα.

Outre les *masques de theatre*, dont nous venons de parler, il y en a encore trois autres genres, que Pollux n'a point distingués, & qui néanmoins avoient donné lieu aux différentes dénominations de προσωπεῖον, μορμολυκεῖον & γοργόνειον; car, quoique ces termes ayent été dans la suite employés indifféremment, pour signifier toutes sortes de *masques*, il y a bien de l'apparence que les Grecs s'en étoient d'abord servis, pour en désigner des especes différentes; & l'on en trouve en effet dans leurs

pieces de trois sortes, dont la forme & le caractere répondent exactement au sens propre & particulier de chacun de ces termes.

Les premiers & les plus communs étoient ceux qui représentoient les personnes au naturel; & c'étoit proprement le genre qu'on nommoit προσωπεῖον. Les deux autres étoient moins ordinaires; & c'est pour cela que le mot de προσωπεῖον prit le dessus, & devint le terme générique. Les uns ne servoient qu'à représenter les ombres; mais comme l'usage en étoit fréquent dans les tragédies, & que leur apparition ne laissoit pas d'avoir quelque chose d'effrayant, les Grecs les nommoient *μορμολύκειον*. Enfin, les derniers étoient faits exprès, pour inspirer la terreur, & ne représentoient que des figures affreuses, telles que les Gorgones & les Furies; & c'est ce qui leur fit donner le nom de *γοργόνειον*.

Il est vraissemblable que ces termes ne perdirent leur premier sens, que lorsque les *masques* eurent entierement changé de forme, c'est-à-dire du tems de la nouvelle comédie: car jusques-là, la différence en avoit été fort sensible. Mais dans la suite tous les genres furent confondus; les comiques & les tragiques ne différerent plus que par la grandeur, & par le plus ou le moins de difformité; il n'y eut que les *masques* des danseurs qui conserverent leur premiere forme. En général, la forme des *masques* comiques portoit au ridicule, & celle des *masques* tragiques à inspirer la terreur. Le genre satyrique fondé sur l'imagination des Poëtes, représentoit par ses *masques*, les Satyres, les Faunes, les Cyclopes, & autres monstres de la fable. En un mot, chaque genre de poésie dramatique avoit des *masques* particuliers, à l'aide desquels l'acteur paroissoit aussi conforme qu'il le vouloit, au caractere qu'il devoit soutenir. De plus, les uns & les autres avoient plusieurs *masques* qu'ils changeoient selon que leur role le requéroit.

Mais comme c'est la partie de leurs ajustemens qui a le moins de rapport à la maniere de se mettre de nos acteurs modernes, & à laquelle par conséquent nous avons le plus de peine à nous prêter aujourd'hui, il est bon d'examiner en détail, quels avantages les anciens tiroient de leurs *masques*; & si les inconvéniens étoient effectivement aussi grands qu'on se l'imagine du premier abord.

Les gens de théatre parmi les anciens, croyoient qu'une certaine physionomie étoit tellement essentielle au personnage d'un certain caractere, qu'ils pensoient, que pour donner une connoissance complette du caractere de ce personnage, ils devoient donner le dessein du *masque* propre à le représenter. Ils plaçoient donc après la définition de chaque personnage, telle qu'on a coutume de la mettre à la tête des pieces de théatre, & sous le titre de *Dramatis personæ*, un dessein de ce *masque*; cette instruction leur sembloit nécessaire. En effet, ces *masques* représentoient non-seulement le visage, mais même la tête entiere, ou serrée, ou large, ou chauve, ou couverte de cheveux, ou ronde, ou pointue. Ces *masques* couvroient toute la tête de l'acteur; & ils paroissoient faits, comme en jugeoit le singe d'Esope, pour avoir de la cervelle. On peut justifier ce que nous disons, en ouvrant l'ancien manuscrit de Térence, qui est à la bibliotheque du Roi, & même le Térence de madame Dacier.

L'usage des *masques* empêchoit donc qu'on ne vît souvent un acteur déja flétri par l'âge, jouer le personnage d'un jeune homme amoureux & aimé. Hyppolite, Hercule, & Nestor, ne paroissoient sur le théatre, qu'avec une tête reconnoissable à l'aide de sa convenance avec leur caractere connu. Le visage sous lequel l'acteur paroissoit, étoit toûjours assorti à son role, & l'on ne voyoit jamais un comédien jouer le role d'un honnête homme, avec la physionomie d'un fripon parfait. Les compositeurs de déclamation, c'est Quintilien qui parle, lorsqu'ils mettent une piece au théatre, savent tirer des *masques* même le pathétique. Dans les tragédies, Niobé paroît avec un visage triste, & Médée nous annonce son caractere, par l'air atroce de sa physionomie. La force & la fierté sont dépeintes sur le *masque* d'Hercule. Le *masque* d'Ajax est le visage d'un homme hors de lui-même. Dans les comédies, les *masques* des valets, des marchands d'esclaves, & des parasites, ceux des personnages d'hommes grossiers, de soldat, de vieille, de courtisane, & de femme esclave, ont tous leur caractere particulier. On discerne par le *masque*, le vieillard austere d'avec le vieillard indulgent; les jeunes gens qui sont sages, d'avec ceux qui sont débauchés; une jeune fille d'avec une femme de dignité. Si le pere, des intérêts duquel il s'agit principalement dans la comédie, doit être quelquefois content, & quelquefois fâché, il a un des sourcils de son *masque* froncé, & l'autre rabatu, & il a une grande attention à montrer aux spectateurs, celui des côtés de son *masque*, lequel convient à sa situation présente.

On peut conjecturer que le comédien qui portoit ce *masque*, se tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour montrer toûjours le côté du visage qui convenoit à sa situation actuelle; quand on jouoit les scenes où il devoit changer d'affection, sans qu'il pût changer de *masque* derriere le théatre. Par exemple, si ce pere entroit content sur la scene, il présentoit d'abord le côté de son *masque*, dont le sourcil étoit rabattu; & lorsqu'il changeoit de sentiment, il marchoit sur le théatre, & il faisoit si bien, qu'il présentoit le côté du *masque*, dont le sourcil étoit froncé, observant dans l'une & dans l'autre situation, de se tourner toûjours de profil. Nous avons des pierres gravées qui représentent de ces *masques* à double visage, & quantité qui représentent des simples *masques* tout diversifiés. Pollux en parlant des *masques* de caracteres, dit que celui du vieillard qui joue le premier rôle dans la comédie, doit être chagrin d'un côté, & serein de l'autre. Le même auteur dit aussi, en parlant des *masques* des tragédies, qui doivent être caractérisés, que celui de Thamiris, ce fameux téméraire que les Muses rendirent aveugle, parce qu'il avoit osé les défier, devoit avoir un œil bleu, & l'autre noir.

Les *masques* des anciens mettoient encore beaucoup de vraissemblance, dans ces pieces excellentes où le nœud naît de l'erreur, qui fait prendre un personnage pour un autre personnage, par une partie des acteurs. Le spectateur qui se trompoit lui-même, en voulant discerner deux acteurs, dont le *masque* étoit aussi ressemblant qu'on le vouloit, concevoit facilement que les acteurs s'y méprissent eux-mêmes. Il se livroit donc sans peine à la supposition sur laquelle les incidens de la piece sont fondés, au-lieu que cette supposition est si peu vraissemblable parmi nous, que nous avons beaucoup de peine à nous y prêter. Dans la représentation des deux pieces que Moliere & Renard ont imitées de Plaute, nous reconnoissons distinctement les personnes qui donnent lieu à l'erreur, pour être des personnages différens. Comment concevoir que les autres acteurs qui les voyent encore de plus près que nous puissent s'y méprendre? Ce n'est donc que par l'habitude où nous sommes de nous prêter à toutes les suppositions établies sur le théâtre, par l'usage, que nous entrons dans celles qui font le nœud de l'Amphitrion & des Ménechmes.

Ces *masques* donnoient encore aux anciens la commodité de pouvoir faire jouer à des hommes ceux des personnages de femmes, dont la déclamation demandoit des poulmons plus robustes que ne le sont communément ceux des femmes, sur-tout quand il falloit se faire entendre en des lieux aussi vastes que les théâtres l'étoient à Rome. En effet, plusieurs passages des écrivains de l'antiquité, entre autres le récit que fait Aulu-gelle de l'aventure arrivée à un comédien nommé Polus, qui jouoit le personnage d'Electre, nous apprennent que les anciens distribuoient souvent à des hommes des rôles de femme. Aulu-gelle raconte donc, que ce Polus jouant sur le théâtre d'Athènes le role d'Electre dans la tragédie de Sophocle, il entra sur la scene en tenant une urne où étoient véritablement les cendres d'un de ses enfans qu'il venoit de perdre. Ce fut dans l'endroit de la piece où il falloit qu'Electre parût tenant dans ses mains l'urne où elle croit que sont les cendres de son frere Oreste. Comme Polus se toucha excessivement en apostrophant son urne, il toucha de même toute l'assemblée. Juvénal dit, en critiquant Néron, qu'il falloit mettre aux piés des statues de cet empereur des *masques*, des thyrses, la robe d'Antigone enfin, comme une espece de trophée, qui conservât la mémoire de ses grandes actions. Ce discours suppose manifestement que Néron avoit joué le rôle de la scene d'Etéocle & de Polinice dans quelque tragédie.

On introduisit aussi, à l'aide de ces *masques*, toutes sortes de nations étrangeres sur le théâtre, avec la physionomie qui leur étoit particuliere. Le *masque* du batave aux cheveux roux, & qui est l'objet de votre risée, fait peur aux enfans, dit Martial.

Rufi persona Batavi
Quem tu derides, hæc timet ora puer.

Ces *masques* donnoient même lieu aux amans de faire des galanteries à leurs maîtresses. Suétone nous apprend que lorsque Néron montoit sur le théâtre pour y représenter un dieu ou un héros, il portoit un *masque* fait

d'après

d'après ſon viſage; mais lorſqu'il y repréſentoit quelque déeſſe ou quelque héroïne, il portoit alors un *maſque* qui reſſembloit à la femme qu'il aimoit actuellement. *Heroum deorumque, item heroidum, perſonis effectis ad ſimilitudinem oris ſui, & feminæ prout quamque diligeret.*

Julius Pollux qui compoſa ſon ouvrage pour l'empereur Commode, nous aſſure que dans l'ancienne comédie greque, qui ſe donnoit la liberté de caractériſer & de jouer les citoyens vivans, les acteurs portoient un *maſque* qui reſſembloit à la perſonne qu'ils repréſentoient dans la piece. Ainſi Socrate a pû voir ſur le théatre d'Athènes un acteur qui portoit un *maſque* qui lui reſſembloit, lorſqu'Ariſtophane lui fit jouer un perſonnage ſous le propre nom de Socrate dans la comédie des Nuées. Ce même Pollux nous donne dans le chapitre de ſon livre que je viens de citer, un détail curieux ſur les différens caracteres des *maſques* qui ſervoient dans les repréſentations des comédies, & dans celles des tragédies.

Mais d'un autre côté, ces *maſques* faiſoient perdre aux ſpectateurs le plaiſir de voir naître les paſſions, & de reconnoître leurs différens ſymptômes ſur le viſage des acteurs. Toutes les expreſſions d'un homme paſſionné nous affectent bien; mais les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles ſur ſon viſage, nous affectent beaucoup plus que les ſignes de la paſſion qui ſe rendent ſenſibles par le moyen de ſon geſte, & par la voix. Cependant les comédiens des anciens ne pouvoient pas rendre ſenſibles ſur leur viſage les ſignes des paſſions. Il étoit rare qu'ils quittaſſent le *maſque*, & même il y avoit une eſpece de comédiens qui ne le quittoient jamais. Nous ſouffrons bien, il eſt vrai, que nos comédiens nous cachent aujourd'hui la moitié des ſignes des paſſions qui peuvent être marquées ſur le viſage. Ces ſignes conſiſtent autant dans les altérations qui ſurviennent à la couleur du viſage, que dans les altérations qui ſurviennent à ſes traits. Or le rouge qui eſt à la mode depuis cinquante ans, & que les hommes mêmes mettent avant que de monter ſur le théâtre, nous empêche d'appercevoir les changemens de couleur, qui dans la nature font une ſi grande impreſſion ſur nous. Mais le *maſque* des comédiens anciens cachoit encore l'altération des traits que le rouge nous laiſſe voir.

On pourroit dire en faveur de leur *maſque*, qu'il ne cachoit point au ſpectateur les yeux du comédien, & que les yeux ſont la partie du viſage qui nous parle le plus intelligiblement. Mais il faut avouer que la plûpart des paſſions, principalement les paſſions tendres, ne ſauroient être ſi bien exprimées par un acteur maſqué, que par un acteur qui joue à viſage découvert. Ce dernier peut s'aider de tous les moyens d'exprimer la paſſion que l'acteur maſqué peut employer, & il peut encore faire voir des ſignes des paſſions dont l'autre ne ſauroit s'aider. Je croirois donc volontiers, avec l'abbé du Bos, que les anciens qui avoient tant de goût pour la repréſentation des pieces de théâtre, auroient fait quitter le *maſque* à tous les comédiens, ſans une raiſon bien forte qui les en empêchoit; c'eſt que leur théâtre étant très-vaſte & ſans voûte ni couverture ſolide, les comédiens tiroient un grand ſervice du *maſque*, qui leur donnoit le moyen de ſe faire entendre de tous les ſpectateurs, quand d'un autre côté ce *maſque* leur faiſoit perdre peu de choſe. En effet, il étoit impoſſible que les altérations du viſage que le *maſque* cache, fuſſent apperçues diſtinctement des ſpectateurs, dont pluſieurs étoient éloignés de plus de douze ou quinze toiſes du comédien qui récitoit.

Dans une ſi grande diſtance, les anciens retiroient cet avantage de la concavité de leurs *maſques*, qu'ils ſervoient à augmenter le ſon de la voix; c'eſt ce que nous apprennent Aulu-gelle & Boëce qui en étoient témoins tous les jours. Peut-être que l'on plaçoit dans la bouche de ces *maſques* une incruſtation de lames d'airain ou d'autres corps ſonores, propres à produire cet effet. On voit par les figures des *maſques* antiques qui ſont dans les anciens manuſcrits, ſur les pierres gravées, ſur les médailles, dans les ruines du théâtre de Marcellus, & de pluſieurs autres monumens, que l'ouverture de leur bouche étoit exceſſive. C'étoit une eſpece de gueule béante qui faiſoit peur aux petits enfans,

Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium, cum perſonæ pallentis hiatum,
In gremio matris formidat ruſticus infans.
Juven. *ſat. iij.*

Or ſuivant les apparences les anciens n'auroient pas ſouffert ce deſagrément dans les *maſques* de théâtre, s'ils n'en avoient point tiré quelque grand avantage; & ce grand avantage conſiſtoit ſans doute dans la commodité d'y mieux ajuſter les cornets propres à renforcer la voix des acteurs. Ceux qui récitent dans les tragédies, dit Prudence, ſe couvrent la tête d'un *maſque* de bois, & c'eſt par l'ouverture qu'on y a ménagée, qu'ils font entendre au loin leur déclamation.

Tandis que le *maſque* ſervoit à porter la voix dans l'éloignement, ils faiſoient perdre, par rapport à l'expreſſion du viſage, peu de choſe aux ſpectateurs, dont les trois quarts n'auroient pas été à portée d'appercevoir l'effet des paſſions ſur le viſage des comédiens, du-moins aſſez diſtinctement pour les voir avec plaiſir. On ne ſauroit démêler ces expreſſions à une diſtance de laquelle on peut néanmoins diſcerner l'âge, & les autres traits les plus marqués du caractere d'un *maſque*. Il faudroit qu'une expreſſion fût faite avec des grimaces horribles, pour être ſenſible à des ſpectateurs éloignés de la ſcene, au-delà de cinq ou ſix toiſes.

Ajoutons une autre obſervation, c'eſt que les acteurs des anciens ne jouoient pas comme les nôtres, à la clarté des lumieres artificielles qui éclairent de tous côtés, mais à la clarté du jour, qui devoit laiſſer beaucoup d'ombres ſur une ſcene où le jour ne venoit guère que d'en-haut. Or la juſteſſe de la déclamation exige ſouvent que l'altération des traits dans laquelle une expreſſion conſiſte, ne ſoit preſque point marquée; c'eſt ce qui arrive dans les ſituations où il faut que l'acteur laiſſe échapper, malgré lui, quelques ſignes de ſa paſſion.

Enfin les *maſques* des anciens répondoient au reſte de l'habillement des acteurs, qu'il falloit faire paroître plus grands & plus gros que ne le ſont les hommes ordinaires. La nature & le caractere du genre ſatyrique demandoit de tels *maſques* pour repréſenter des ſatyres, des faunes, des cyclopes, & autres êtres forgés dans le cerveau des Poëtes. La tragédie ſur-tout en avoit un beſoin indiſpenſable, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de dignité, qu'on ſuppoſoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Il ne s'agit pas d'examiner ſur quoi étoit fondé ce préjugé, & s'il eſt vrai que ces héros & ces demi dieux avoient été réellement plus grands que nature; il ſuffit que ce fût une opinion établie, & que le peuple le crût ainſi, pour ne pouvoir les repréſenter autrement ſans choquer la vraiſſemblance.

Concluons que les anciens avoient les *maſques* qui convenoient le mieux à leurs théâtres, & qu'ils ne pouvoient pas ſe diſpenſer d'en faire porter à leurs acteurs, quoique nous ayons raiſon à notre tour de faire jouer nos acteurs à viſage découvert.

Cependant l'uſage des *maſques* a ſubſiſté long-tems ſur nos théâtres, en changeant ſeulement la forme & la nature des *maſques*. Pluſieurs acteurs de la comédie italienne ſont encore maſqués, pluſieurs danſeurs le ſont auſſi. Il n'y a pas même fort long-tems qu'on ſe ſervoit communément du *maſque* ſur le théâtre françois, dans la repréſentation des comédies, & quelquefois même dans la repréſentation des tragédies.

Pluſieurs modernes ont tâché d'éclaircir cette partie de la littérature qui regarde les *maſques de théâtre* de l'antiquité. Savaron y a travaillé dans ſes notes ſur Sidonius Apollinaris. L'abbé Paciſchelli en a recherché l'origine & les uſages dans ſon traité *de maſcheris ſeu larvis*. M. Boindin en a fait un ſyſtème très-ſuivi par un excellent diſcours inſeré dans les Memoires de littérature. Enfin un ſavant italien, Ficoronius (Franciſcus), a recueilli ſur ce même ſujet des particularités curieuſes dans ſa diſſertation latine *de larvis ſcenicis, & figuris comicis antiq. rom.* imprimée à Rome en 1750, *in-4°*. avec fig. mais malgré toutes les recherches de Littérateurs & des Antiquaires, il reſte encore bien des choſes à entendre ſur les *maſques*; peut-être que cela ne ſeroit point, ſi nous n'avions pas perdu les livres que Denis d'Halicarnaſſe, Rufus, & pluſieurs autres écrivains de l'antiquité, avoient écrit ſur les théâtres, & ſur les repréſentations: ils nous auroient du-moins inſtruits de beaucoup de choſes que nous ignorons, s'ils ne nous avoient pas tout appris.

Le P. Labbe dérive le mot de *maſque* de *maſca*, qui, dit-il, ſignifie proprement une ſorciere dans les lois lombardes *l. I. tit. XI. §. 9. ſtria quæ dicitur maſca*. „ En „ Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, continue-t-il, „ on appelle encore les ſorcieres de ce nom, & d'autant „ qu'elles ſe déguiſent, nous avons appellé *maſques* les „ faux viſages; & de là les *maſcarades* „. (*D. J.*)

MASQUES, ſ. m. (*Hydr.*) *Voyez* DEGUEULLEUX.

MASQUE, *terme de Chirurgie*, nom qu'on donne à un bandage qui ſert principalement pour les brûlures du viſage. Il eſt ainſi nommé par rapport à ſa figure; c'eſt un

un morceau de linge auquel on fait quatre ouvertures qui répondent à celles des yeux, du nez, & de la bouche. *Voyez la fig. 6. Pl. XXVII.* Cette piece de linge est fendue à six chefs, qui se croisent postérieurement & s'attachent au bonnet. (*Y*)

MASQUE, *terme d'Architecture*, est une tête d'homme ou de femme, sculptée & placée à la clé d'une arcade, dont les attributs & le caractere répondent à l'usage de l'édifice. Quoique cette sorte d'ornement soit assez d'usage dans les bâtimens, je pense que l'on devroit préférer les clés ou consoles: quelque bien sculpté que soient ces *masques*, ils ne présentent jamais qu'un objet imparfait, en n'offrant qu'une partie du corps humain: cette mutilation ne me semble tolérable qu'à une maison de chasse, à un chenil, à une boucherie, & où ils sont un attribut de l'extérieur du bâtiment à l'usage de l'intérieur, soit par des abattis de bêtes fauves ou domestiques.

Quelque plaisir que l'on puisse avoir de considérer une belle tête dans un claveau, le pié & la main me semblent des parties presque aussi belles, & cependant il paroîtroit ridicule de les placer ou de les admettre dans une décoration, affectant de les faire passer à-travers la muraille, telle qu'une main armée qui montre au public la salle d'un maître d'escrime: de plus le claveau d'une arcade doit tenir les voussoirs de part & d'autre en equilibre, & sa solidité ne peut procurer à l'esprit l'illusion d'une espace libre pour contenir la tête d'une statue, ce qui annonce plûtôt un déreglement d'imagination que de l'ordre, du génie, & de l'invention.

La plûpart des Architectes apportent pour raison que ce ne sont que des *masques* moulés sur la nature qu'on affecte de mettre sur les claveaux des arcades, & non la représentation réelle, mais il n'en est pas moins vrai que cette fiction est vicieuse & ces effigies desagréables, soit que l'on y place des têtes d'une forme élégante ou hideuse; car plus elles seront d'un beau choix, plus elles paroîtront soumettre l'humanité à la servitude & au supplice; enfin, plus on affectera d'y placer des *masques* chimériques, tels qu'il s'en voit dans un grand nombre de bâtimens de réputation, & plus, ce me semble, on tombe dans le défaut d'allier les contraires, puisque cette espece de sculpture qui n'annonce que de l'extravagance s'unit mal avec la pureté, l'élégance, & la beauté des proportions de l'architecture qu'on y remarque avec admiration.

MASQUE, (*Arquebus.*) on appelle ainsi un des poinçons ou ciselets dont les Arquebusiers, Armuriers, Eperonniers, Fourbisseurs, & autres semblables ouvriers ciseleurs se servent pour leurs ciselures.

Ces poinçons sont gravés en creux, & représentent diverses têtes d'hommes, de femmes, d'anges, de lions, de léopards, de chiens, *&c.* suivant la fantaisie du graveur. Ils sont courts & d'un morceau bien acéré, afin de mieux supporter le coup de marteau qu'on donne dessus, quand on veut en imprimer le relief sur le métal qu'on a entrepris de ciseler.

Après que le *masque* est frappé, on le recherche & on le répare avec divers autres ciselets tranchans ou pommés comme sont les gouges, les frisons, les poinçons, les filieres, *&c.*

MASQUES, (*Peinture.*) ce sont des visages ou faces humaines sans corps, dont les Peintres & les Sculpteurs font usage pour orner leurs ouvrages. On appelle *mascarons* les gros *masques* de sculpture. Les *masques* ont ordinairement l'air hideux ou grotesque.

MASQUE, *en terme de Blason*, se dit d'un lion qui a un masque.

MASQUER, v. act. (*Jardinage.*) On dit *masquer* une basse-cour, un bâtiment, une montagne, ou quelque aspect désagréable, quand on plante au-devant un rideau de charmille ou un bois.

MASSA, (*Géog. anc.*) Il y a beaucoup de petits lieux dans les anciens auteurs, nommés *massa*, avec un surnom qui les distingue les uns des autres. Mais il faut remarquer que ces petits lieux ne désignoient ordinairement qu'un village, un hameau, où le seigneur d'un lieu logeoit les esclaves destinés à l'agriculture. On en trouvera les exemples dans Ortelius, qui les a rassemblés, & dans Ducange. On a dit avec le tems dans le même sens, *masa*, *mazada*, *masagium*, *masium*, *masia*; & c'est de ce dernier mot estropié que nos ancêtres ont fait le mot de *maison*. (*D. J.*)

MASSA-CARERA, (*Géog.*) ville d'Italie, capitale du petit pays de même nom en Toscane, dans la Lunégiane, avec titre de principauté, que possédent les princes de la maison de Cibo. *Massa* est renommée par ses carrieres de marbre. Elle est située dans une belle plaine à une lieue de la mer, 4 S. E. de Sarzane, 20 N. O. de Pise, 22 N. O. de Florence. *Long. 27. 45. lat. 44. 1.* (*D. J.*)

MASSACRE, s. m. (*Gramm.*) c'est l'action de tuer impitoyablement ceux sur lesquels on a quelque avantage qui les a mis sans défense. Il ne se dit guere que d'une troupe d'hommes à une autre. Le *massacre* de la saint Barthélemi, l'opprobre éternel de ceux qui la conseillerent, de ceux qui le permirent, de ceux qui l'exécuterent, & de l'homme infâme qui a osé depuis en faire l'apologie. Le *massacre* des innocens. Le *massacre* des habitans d'une ville.

MASSACRE *riviere du*, (*Géog.*) ou riviere de *Monte-Christo*; riviere dans la partie de l'île de Saint-Domingue qui est aux François: les Espagnols veulent que cette riviere sépare leurs terres de celles des François du côté de cette montagne. On l'appelle *riviere du massacre*, parce que les deux peuples en sont souvent venus aux mains sur son rivage. (*D. J.*)

MASSACRE, s. m. en *Vénerie* & en *Blason*, se dit d'une tête de cerf, de bœuf, ou de quelqu'autre animal, quand elle est décharnée.

MASSADA, (*Géog. sacrée.*) forteresse de la Palestine, dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer Morte ou du lac Asphaltite, sur un rocher escarpé, & où l'on ne pouvoit que très-difficilement monter. Hérode le grand fortifia cette place, & la rendit presque imprenable.

Après la derniere guerre des Juifs contre les Romains, Eléazar, chef des Sicaires, s'empara de *Massada*. Flavius Sylva que l'empereur Titus avoit laissé dans la Judée, y assiégea Eléazar; celui-ci, dit Joseph, *hist. de la guerre des Juifs, liv. VII. ch. xxviii.* voyant qu'il ne pouvoit plus tenir contre l'armée romaine, persuada à tous les Juifs qu'il avoit avec lui de se tuer l'un l'autre, & que le dernier vivant mettroit le feu au château. Ce projet fut exécuté; deux femmes qui s'étoient cachées dans des aqueducs avec cinq jeunes enfans, raconterent ce fait le lendemain aux Romains. (*D. J.*)

MASSÆSYLIENS, LES, (*Géog. anc.*) *Massæsylii*, peuple de l'Afrique propre. Peut-être que les peuples nommés *Massæsyli*, *Massa-Libyi*, *Massagetæ*, ont pris cette addition de *massa* dans la langue grecque, du mot *μάσσω*, qui signifie *toucher*. Supposez que cette conjecture soit bonne, ce mot joint au nom d'un peuple, signifieroit un *peuple* qui confine à celui qui est nommé; par exemple, les *Massæsyles* seroient un peuple ainsi nommé à cause des Syliens dont ils étoient voisins. (*D. J.*)

MASSAFRA, (*Géog.*) petite, mais forte ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante. Elle est au pié de l'Apennin, & quelques-uns la prennent pour l'ancienne Messapie. *Long. 34. 55. lat. 40. 50.* (*D. J.*)

MASSAGETES, LES, (*Géog. anc.*) *Massagetæ*, ancien peuple que les historiens, sur-tout les Grecs, ont placé diversement; il y a tout lieu de croire que c'étoient des branches d'une seule & même nation qui s'étoit étendue, & dont les parties dispersées en divers lieux de l'Asie, formerent autant de peuples. Les *Massagetes* de Pomponius Méla & d'Etienne le géographe, étoient des peuples Scythes. La plûpart s'avoisinerent des Parthes & des Saces ou Saques, & se disperserent entre la mer Caspienne & la Tartarie indépendante, où est maintenant le pays des Usbecks & le Khorasan. Pline, *l. VI. c. xix.* en parlant de ces peuples, dit, *multitudo eorum innumera, & quæ cum Parthis ex æquo degat*. Les *Massagetes* de Ptolomée étoient un peuple de la Margiane, au midi des Derbices. Les *Massagetes* de Procope sont les mêmes que les Huns. (*D. J.*)

MASSALIEN, s. m. (*Théolog.*) nom d'anciens sectaires qui ont été ainsi appellés d'un mot hébreu qui signifie *priere*, parce qu'ils croyoient qu'il falloit toûjours être en priere.

Les Grecs les nomment *Euchites*, Εὐχῖται, qui signifie la même chose en leur langue. *Voyez* EUCHITE.

Saint Epiphane distingue deux sortes de *Massaliens*, savoir, les anciens & les nouveaux.

Les premiers ne sont, selon lui, ni juifs, ni chrétiens, ni samaritains; mais des gentils qui reconnoissant plusieurs dieux n'adorent cependant aucun d'eux: ils n'adorent qu'un seul Dieu qu'ils appellent le *Tout-Puissant*. Ces anciens *Massaliens*, dit le même saint Epiphane, qui sont sortis des Gentils, ont fait bâtir en quelques lieux des oratoires semblables à nos églises. Ils s'y assemblent pour prier & pour chanter des hymnes en l'honneur de Dieu. Ces églises sont éclairées de flambeaux & de lampes. Cette description que saint Epiphane a faite des anciens *Massaliens* approche si fort de la vie des Esséniens,

que

que Scaliger a prétendu qu'on ne devoit point les distinguer de ceux-ci. *Voyez* Essénienne.

A l'égard des autres *Massaliens* qui étoient chrétiens de profession, ils ne faisoient que de naître au tems de saint Epiphane. Ils prétendoient que la priere seule suffisoit pour être sauvé. Plusieurs moines qui aimoient à vivre dans l'oisiveté & qui ne vouloient point travailler, se jetterent dans le parti des *Massaliens*. *Dictionnaire de Trévoux*.

A cette oisiveté déja si condamnable ils ajoutoient plusieurs erreurs très-pernicieuses; savoir, que le jeûne & les sacremens n'étoient d'aucune efficace; que la priere seule leur donnoit la force de surmonter les tentations, qu'elle chassoit le démon & effaçoit les péchés que le baptême n'avoit fait que couper, pour ainsi dire, sans les extirper. Ils ajoutoient que chaque homme avoit deux ames, l'une céleste, & un démon que la priere chassoit; qu'ils voyoient la Trinité de leurs yeux corporels; qu'ils parvenoient à la ressemblance avec Dieu & à l'impeccabilité. Ils s'attribuoient le don de prophétie & des inspirations particulieres du Saint-Esprit, dont ils se persuadoient de ressentir la présence dans leurs ordinations (car ils avoient des évêques & des prêtres); alors ils se mettoient à danser disant qu'ils dansoient sur le diable, ce qui leur fit donner le nom d'*enthousiastes* ou de *possédés*. Ils eurent aussi celui de *saccaphores* parce qu'ils se revêtoient d'un sac, mais non pas tous; car on leur reproche aussi d'avoir porté des robes magnifiques, & donné dans une mollesse à peine supportable dans des femmes. Les empereurs firent des lois contre eux; leurs conversions simulées & leurs fréquentes rechutes engagerent les évêques, assemblés dans un concile en 427, à défendre qu'on les reçût dans l'Eglise, de l'indulgence de laquelle ils avoient tant de fois abusé. Saint August. *de hæres. c. lvij*. Theodoret, *hæretic. fabul. liv. IV*. Baronius, *ad. ann. Christ.* 361, *num.* 34. 35. &c.

MASSALIOTICUM OSTIUM, (*Géog. anc.*) c'est le nom que les anciens ont donné à l'embouchure la plus orientale du Rhône, & par conséquent le plus voisine de Marseille. C'est ce qu'on appelle dans le pays le *Gras de Passon*, ou le *grand Gras*. (*D. J.*)

MASSA-LUBRENSE, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la terre de Labour, avec un évêché suffragant de Soriente, dont le revenu est établi sur le passage des cailles, car les hommes ont imaginé que tous les êtres de la nature leur appartiennent. *Massa-Lubrense* est située sur un rocher escarpé de tous côtés, & presque environné de la mer, à 2 lieues S. O. de Soriente, 7 S. O de Naples. *Long.* 31. 58. *lat.* 40. 40. (*D. J.*)

MASSANE *ou* VOLTIGLOLE, s. f. (*Marine.*) terme usité pour les galeres. C'est le cordon de la poupe qui sépare le corps de la galere de l'aissade de poupe. *Voyez* Marine, *Planche III. fig.* 2. le dessein de la poupe de la galere réale.

Massane, (*Géog.*) haute montagne des Pyrénées vers le Roussillon. Elle a 408 toises de hauteur. (*D. J.*)

MASSANKRACHES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans le royaume de Camboya, situé aux Indes orientales, le premier ordre du clergé, qui commande à tous les prêtres, & qui est supérieur même aux rois. Les prêtres du second ordre se nomment *nassendeches*, qui sont des especes d'évêques qui sont égaux aux rois, & qui s'asseient sur la même ligne qu'eux. Le troisieme ordre est celui de *mitres* ou prêtres, qui prennent séance au-dessous du souverain; ils ont au-dessous d'eux les *chaynises* & les *sazes*, qui sont des prêtres d'un rang plus bas encore.

MASSAPÉE, s. f. (*Marine.*) instrument qui sert à monter les cordages d'un bâtiment.

MASSA VETERNENSIS, (*Géog.*) misérable petite ville d'Italie, dans le Siennois en Toscane, avec un évêché suffragant de Sienne. Elle est sur une montagne proche la mer, à 10 lieues S. O. de Sienne. *Long.* 28. 35. *lat.* 43. 5. (*D. J.*)

MASSE, *typha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines, disposée en épi. Ces étamines sont stériles; les embryons se trouvent à la partie inférieure de l'épi & deviennent des semences dans la suite. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

Masse, s. f. (*Phys.*) en Méchanique, est la quantité de matiere d'un corps. *Voyez* Corps & Matiere. La *masse* se distingue par-là du volume qui est l'étendue du corps en longueur, largeur & profondeur. *Voyez* Densité & Volume.

On doit juger de la *masse* des corps par leur poids; car M. Newton a trouvé par des expériences fort exactes, que le poids des corps étoit proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent.

Ce grand géometre ayant suspendu à des fils ou verges d'égale longueur, des poids égaux de différentes matieres, comme d'or, de plomb, renfermés dans des boîtes égales, & de même matiere, a trouvé que tous ces poids faisoient leurs oscillations dans le même tems. Or la résistance étoit égale pour tous, puisque cette résistance n'agissoit que sur des boîtes égales qui les renfermoient. Donc la cause motrice de ces poids y produisoit la même effet; donc cette cause étoit proportionnelle à la *masse* de chaque poids; donc la pesanteur qui étoit la cause motrice, étoit dans chaque poids oscillant proportionnelle à la *masse*.

Ainsi les *masses* de deux corps également pesans sont égales. Il n'en est pas de même de la densité qu'il ne faut pas confondre avec la *masse*; car un corps a d'autant moins de densité qu'il a moins de *masse* sous un même volume; ensorte que si deux corps sont également pesans, leurs densités sont en raison réciproque de leurs volumes, c'est-à-dire, que si l'un a deux fois plus de volume que l'autre, il est deux fois moins dense. *Voyez* l'*article* Densité, où vous trouverez une formule pour comparer les *masses*, les volumes, & les densités des différens corps.

Il s'en faut de beaucoup que la *masse* ou la quantité de matiere des corps n'occupe tout le volume de ces mêmes corps. L'or, par exemple, qui est le plus pesant de tous les corps, étant réduit en feuilles minces, donne passage à la lumiere & à différens fluides, ce qui prouve qu'il y a beaucoup de pores & d'interstices entre ses parties. Or l'eau est 19 fois moins pesante que l'or; ainsi en supposant même qu'un pié-cube d'or n'eût point du tout de pores, il faut concevoir qu'un pié-cube d'eau contient 18 fois au-moins plus de pores & de vuide que de matiere propre. (*O*)

Masse, (*Hydraul.*) On dit une *masse* de terre, de sable, de glaise, de terre franche, quand on y pratique quelque piece d'eau, ce qui épargne de faire des corrois. (*K*)

Masse, (*Pharmacie.*) c'est ainsi qu'on appelle la quantité totale & informe d'un remede composé, destiné à être divisé en plusieurs doses & à être appliqué ou donné sous une forme particuliere.

C'est ainsi qu'on dit une *masse* de pilules, une *masse* d'emplâtres, de la matiere toute préparée de ces remedes, à laquelle il ne manque pour la premiere, que d'être formée en pilules; & pour la seconde, que d'être étendue sur des morceaux de linge d'une certaine figure, ou bien formée en magdaleons. (*b*)

Masse, (*Marine.*) piece de bois, longue d'environ 42 piés, qui sert à tourner le gouvernail d'un bateau foncet.

Masse, (*Com.*) amas, assemblage de plusieurs choses, soit qu'elles soient de différente nature, soit qu'elles soient de même espece. Ce terme a différentes acceptions dans le commerce, dont nous allons donner les plus générales.

Masse se dit d'une certaine quantité de marchandises semblables, que l'usage a fixées à un certain poids ou à un certain nombre, pour en faciliter le débit. Ainsi l'on dit des soies en *masse*, des plumes d'autruche en *masses*, des pelleteries en *masses*. *Voyez* Soie, Plumes, Pelleterie.

Masse se dit aussi dans la jurisprudence du commerce, d'un capital que l'on fait de tous les effets mobiliers d'un marchand ou de plusieurs marchands associés qui ont mal fait leurs affaires, pour être partagés à leurs créanciers, au sol la livre.

Masse se dit aussi en fait de gabelles, d'une quantité de sel provenant d'une même voiture, qu'on met en un seul tas dans les greniers à sel ou les dépôts, pour y être vendue & distribuée au public. On fait aussi des *masses* de sels confisqués. *Diction. de commerce*.

Masse ou Chaise, (*Monnoy.*) monnoie d'or. Philippe-le-Bel fit faire des *chaises* ou *cadieres*, comme on parloit alors, qu'on appelloit aussi *royaux durs*. Cette monnoie n'étoit qu'à 22 karats, & pesoit 5 deniers 12 grains trébuchans. Elle fut appellée *masse*, à cause que le roi y tenoit une *masse* de la main droite. On la nomma *chaise*, parce que le roi y étoit assis dans une chaise. Enfin on donna à cette espece le nom de *royal dur*, parce que n'étant qu'à 22 karats, elle étoit moins pliable que les monnoies d'or fin.

Les successeurs de Philippe-le-Bel firent aussi des *masses* ou *chaises* d'or. Celles de Philippe de Valois étoient d'or, & pesoient 3 deniers 16 grains. Les premieres que Charles VI. fit faire, pesoient 4 deniers 18 grains, & étoient

étoient pareillement d'or fin; mais il en fit aussi frapper d'autres qui n'étoient qu'à 22 karats $\frac{1}{4}$ Sous Charles VI. elles furent d'un moindre poids & d'un moindre titre, puisqu'elles n'étoient qu'à 16 karats, & du poids de 2 deniers 29 grains $\frac{1}{3}$. (*D. J.*)

MASSE, (*Architect.*) terme dont on se sert en Architecture, pour exprimer l'ensemble des parties principales aussi-bien que la grandeur des édifices. On dit: les avant-corps du palais du Luxembourg font de belles *masses*; toute la façade de Versailles, du côté du jardin, fait une belle *masse*.

On se sert aussi de cette expression, par rapport à la Sculpture: cette figure, ce grouppe, ce trophée est bien *massé*.

Masse de carriere, se dit d'un tas de plusieurs lits de pierre, les uns sur les autres dans une carriere, tels que la nature les a placés. En latin *moles saxea*.

MASSE, *outil de Bourrelier*, c'est une espece de gros marteau de fer, fort pesant & quarré, à manche court, dont ces ouvriers se servent pour battre & applatir les cuirs qu'ils emploient aux différens usages de leur métier.

MASSE DE FER, (*Charpent.*) elle sert aux Charpentiers pour emmancher à force, certains assemblages qu'il faut justes & serrés.

MASSE, *outil de Charron*, c'est un morceau de fer, long de six pouces, quarré, plat sur ses deux pans, au milieu duquel est un œil où se place un manché assez gros, & long de deux piés & demi. Les Charrons s'en servent pour chasser les raies dans les mortaises des moyeux.

MASSE DE FER, (*Cordonnier.*) elle sert à battre les semelles des souliers. C'est une *masse* ordinaire qui pese trois ou quatre livres.

MASSE, en terme de *Graveur en pierres fines*, se dit d'un morceau de pierre qu'on leve d'un endroit pour y graver en creux toutes les parties dans le détail. Lever la *masse* d'un œil, c'est proprement ébaucher l'œil ou marquer sa place, sans entrer dans aucun détail des parties.

MASSE, *terme de billard*, c'est un instrument dont les joueurs se servent pour pousser une bille contre une autre. La *masse* est un morceau de bois ou d'ivoire, d'un doigt d'épaisseur, de trois bons doigts de largeur, & d'autant de longueur; elle est courbe, & n'est pas si large par en haut que par en bas. Au bout de la *masse* est une mortaise dans laquelle on fait entrer un manche de bois tourné, long de trois piés & d'un doigt de diametre. La *masse* a dans son milieu en dessus, une raie marquée qui sert au joueur à prendre sa visée.

MASSE DE LUMIERE, se dit *en Peinture*, de la réunion de plusieurs lumieres particulieres qui n'en font qu'une. *Masse* d'ombres est de même la réunion de plusieurs petites ombres. *Voyez* CLAIR-OBSCUR, LARGE, PEINDRE-LARGE.

On dit, de belles *masses*, de grandes *masses*; jamais les objets ne font de beaux, de grands effets dans un tableau, s'ils ne sont compris sous de grandes *masses* de lumiere & d'ombres.

MASSE DE PLUMES, (*Plumassier.*) on appelle ainsi en terme de Plumassier un paquet de cinquante plumes d'autruches blanches & fines, car il n'y a que celles-là qui se vendent en *masse*, les autres moins précieuses se vendent au cent.

MASSE, (*Sculpt.*) c'est un gros marteau avec lequel les Sculpteurs dégrossissent leurs ouvrages en frappant sur les ciseaux. *Voyez les Planc.*

MASSE DE TRAME, *terme de marchand de soie*. La *masse de trame* est composée de six, huit, à dix matteaux, lesquels sont enfilés à un petit écheveau de soie, & ensuite arrêtés & fixés au moyen d'une boucle que l'on fait à l'écheveau. Cette façon de plier les soies n'est en usage que dans les soies d'Avignon, du Vivarais & du Dauphiné. *Voyez* MATTEAUX.

MASSE, s. f. (*Tailland.*) especes de marteaux qui sont fabriqués par les Taillandiers, & à l'usage des Charrons & des Carriers. Ceux-ci s'en servent pour fendre les blocs de pierre.

MASSEL TERRE BOLAIRE DE, (*Hist. nat.*) terre d'un beau rouge, grasse & douce au toucher, adhérente à la langue; elle est très-pure; elle se trouve à *Massel* en Silésie.

Le plomb natif de *Massel* a fort embarrassé les Minéralogistes. Ce sont des grains de plomb pur, semblable à de la dragée, qui ont été trouvés dans une butte de sable en Silésie, dans le voisinage de cette ville. On ne sait quelle est leur origine, & si on doit regarder ces grains de plomb comme produits par la nature ou par l'art: ces grains sont blancs à l'extérieur comme de la céruse; & M. de Justi croit que c'est accidentellement qu'ils ont été enfouis dans cet endroit, qui ne paroît point de nature à les avoir produits. (—)

MASSELOTTE, s. f. en *terme de Fonderie*, est une superfluité de métal qui se trouve aux moules des pieces de canon & des mortiers, après qu'ils ont été coulés; car il faut toujours mettre plus de métal qu'il n'en est besoin pour ce que l'on a à fondre. Quand on coule la piece, la volée en bas, la *masselotte* se trouve à la culasse: c'est le métal le dernier fondu; on la scie lorsqu'on separe la piece. *Voyez* VOLEE, CULASSE, &c.

MASSE MORE, s. f. (*Marine.*) c'est du biscuit pilé dont on nourrit les bestiaux sur un vaisseau, quand on n'a rien autre chose à leur donner.

MASSEPAIN, s. m. *en terme de Confiseur*, ce sont des especes de pains d'une pâte d'amande & de sucre, à-peu-près comme celle des biscuits; on en fait avec la marmelade de presque tous les fruits, dans chaque saison.

MASSERANO, (*Géogr.*) petite place d'Italie enclavée dans le Piémont entre le Verceillois, & le Biellois; c'est la capitale d'un petit état de même nom, avec titre de principauté. Elle est sur une montagne, à huit lieues N. O. de Verceil, dix-huit N. E. de Turin. *Long.* 25. 40. *latit.* 45. 32. (*D. J.*)

MASSETER, s. m. *terme d'Anatomie*, est un muscle triangulaire à deux têtes, & qui sert à tirer la mâchoire inférieure en en-haut lorsqu'on mange. *Voyez* MACHOIRE.

Le *masseter* est gros & court; il vient de l'arcade zygomatique & de l'os de la pommette, & s'insere dans le bord intérieur de la mâchoire inférieure, depuis son angle externe jusqu'à son milieu. Ses fibres s'étendent en trois directions différentes; celles qui viennent du zygoma s'avancent obliquement jusqu'au milieu de la branche de la mâchoire; celles qui partent de l'os de la pommette croisent celle-là: & les fibres qui sont au milieu vont perpendiculairement depuis leur origine jusqu'à leur insertion. *Voy. Planc. anat.* (*Myolog.*)

MASSETERIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une artere qui se distribue au masseter, & qui est produite par la carotide externe. *Voyez* CAROTIDE.

MASSIA, (*Hist. mod. Culte.*) c'est le nom que les Japonnois donnent à des petits oratoires ou chapelles bâties en l'honneur des dieux subalternes; elles sont desservies par un homme appellé *canusi*, qui s'y tient pour recevoir les dons & les offrandes des voyageurs dévots qui vont invoquer le dieu. Ces *canusi* sont des séculiers à qui les kuges ou prêtres de la religion du Sintos, par un désintéressement assez rare dans les hommes de leur profession, ont abandonné le soin & le profit des chapelles & même des mia ou temples.

MASSIAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, sur la riviere d'Alagnon, entre Brioude & Murat. *Long.* 21. 6. *lat.* 45. 12.

MASSICOT, s. m. (*Chimie & Peinture.*) c'est ainsi qu'on nomme une chaux de plomb d'une couleur jaune dont les peintres se servent pour peindre en jaune.

Lorsqu'on fait fondre du plomb, il se forme à sa surface une poudre grise qui est une véritable chaux de ce métal; si après avoir enlevé cette poudre grise on l'expose à un feu plus violent, elle devient jaune; & c'est-là ce qu'on appelle *massicot*. On peut encore le faire d'une autre façon. On n'aura qu'à prendre de la céruse, c'est-à-dire du plomb dissous par le vinaigre; on en remplira des vieux canons de pistolets; on bouchera ces canons avec de la terre glaise, & on les mettra dans le feu où on les tiendra rouges pendant quatre ou cinq heures, au bout desquelles le *massicot* sera fait.

Quelques auteurs distinguent trois especes de *massicot*; le blanc, le jaune & le doré. Ces trois especes sont trois chaux de plomb, qui ont éprouvé des degrés de feu différens. *Voyez* PLOMB.

On donne aussi quelquefois le nom de *massicot* ou de *masticot* à une composition qui sert de base à la couverte ou aux vernis dont on couvre la fayence & la poterie de terre. C'est une espece de verre fait avec du sable fin, de la soude ou de la potasse. On y mêle ensuite soit de la chaux d'étain, soit de la litharge, soit du plomb, suivant différentes proportions. On applique ce mélange en poudre sur les poteries que l'on veut vernisser, & on les expose dans un fourneau, pour que cette composition en se fondant s'applique sur le vaisseau. *Voyez* POTERIE. (—)

MASSIER, s. m. (*Gramm. Hist. mod.*) celui qui porte une masse, *voyez* MASSE. Le recteur de l'université a ses *massiers*; le chancelier a les siens; le roi est précédé de *massiers* aux processions de l'ordre; les cardinaux ont des *massiers* à cheval devant eux en leurs entrées; deux *massiers* tiennent la bride du cheval du pape, & le conduisent lorsqu'il sort en cérémonie.

MASSIF, adj. ce qui est gros & solide; ce terme est opposé à *menu & delicat*. *Voyez* SOLIDITÉ.

C'est ainsi que nous disons qu'un bâtiment est trop *massif*, pour marquer que les murs en sont trop épais; qu'un mur est *massif*, pour marquer que les jours & les ouvertures en sont trop petites à proportion du reste.

On appelle *massif* en Architecture toute bâtisse de moilon, de pierre, de brique, faite en fondation, sans qu'il y ait de cave, pour porter un ou plusieurs murs, colonnes, piliers, perron & autres.

MASSIF, s. m. (*Hydraul.*) s'entend d'un courroi de glaise ou d'une chemise de ciment qui sert à retenir les eaux dans les bassins. *Voyez* CONSTRUCTION DES BASSINS.

MASSIFS sont ordinairement des bandes de gason que l'on pratique de la largeur de deux ou trois piés, entourées des deux côtés d'un sentier ratissé d'un pié de large, & sablé de rouge. Ces *massifs* prennent naissance de la broderie d'un parterre, où ils se contournent en volutes d'où sortent des palmettes, des nilles & des becs de corbin; quand ils se répetent, ils composent les compartimens des parterres.

MASSIN, (*Hist. mod. Jurisprud.*) c'est le nom que l'on donne dans l'île de Madagascar aux lois auxquelles tout le monde est obligé de se conformer: elles ne sont point écrites; mais étant fondées sur la loi naturelle, elles sont passées en usage, & il n'est permis à personne de s'en écarter. Ces lois sont de trois sortes: celles que l'on nomme *massin-dili* ou lois du commandement, sont celles qui sont faites par le souverain; c'est sa volonté fondée sur la droite raison, par laquelle il est obligé de rendre la justice, d'accomoder les différends, de distribuer des peines & des récompenses. Suivant ces lois, un voleur est obligé de rendre le quadruple de ce qu'il a pris; sans cela il est mis à mort, ou bien il devient l'esclave de celui qu'il a volé.

Massin-pach, sont les lois & usages que chacun est obligé de suivre dans la vie domestique, dans son commerce, dans sa famille.

Massin-tane, sont les usages, les coutumes ou les lois civiles, & les réglemens pour l'agriculture, la guerre, les fêtes. *&c.* Il ne dépend point du souverain de changer les lois anciennes, & dans ce cas il rencontreroit la plus grande opposition de la part de ses sujets, qui tiennent plus qu'aucun autre peuple aux coutumes de leurs ancêtres. Cependant il regne parmi eux une coutume sujette à de grands inconvéniens, c'est qu'il est permis à chaque particulier de se faire justice à lui-même, & de tuer celui qui lui a fait tort.

MASSINGO, (*Hist. nat.*) espece de graine assez semblable au millet, excepté qu'elle est plus grande & plus ferme, qui sert à la nourriture des habitans du royaume de Congo en Afrique. On dit qu'elle est très-bonne au goût, mais elle produit des flatuosités & des coliques sur les européens, qui n'ont point l'estomac aussi fort que les negres.

MASSIQUE, MONT, *Massicus mons* (*Géog. anc.*) côteau ou monticule de la Campanie, aux environs de Sinuesse. Il s'y recueilloit beaucoup de vin & il étoit excellent. Martial en fait l'éloge *épigr. 57. liv. XII.* dans ce vers;

De Sinuessanis venerunt Massica *prælis.*

Horace le vante aussi dans sa premiere ode, & dit que quand il est vieux il rappelle le goût du buveur.

Est qui nec veteris pocula Massici
Spernit.

Le vin *massique* se nomme aujourd'hui *massacano*, & le côteau *monte di Dracone*. Ce côteau est dans la terre de Labour, qui fait partie de l'Italie méridionale.

MASSOLAC, *massolacum*, (*Géogr.*) un des anciens palais des rois de France. Ce fut dans ce palais que Clotaire II. fit comparoître devant lui en 613, le patrice Aléthée, & le fit condamner à perir par le glaive. Ce fut encore à *Massolac* qu'après la mort du roi Dagobert I. les seigneurs de Neustrie & de Bourgogne s'assemblerent pour proclamer roi son fils Clovis. Dom Germain & dom Ruinart ont laissé indécise la situation de ce palais; cependant bien des raisons portent à croire que l'endroit où il étoit bâti doit être *Maslay*, à une lieue de Sens, vers l'orient, sur la petite riviere de Vanne. On croit qu'il fut détruit par les Sarrasins; mais le nom un peu altéré *Masiliacus pagus*, pour *Massolacus pagus*, Maslay, est resté aux deux villages contigus, dont l'un s'appelle *Maslay-le-roy*, & l'autre *Maslay-le-vicomte*. (*D. J.*)

MASSUE, s. f. (*Littér.*) On sait que chez les anciens c'étoit une sorte d'arme lourde & grosse par un bout, hérissée de plusieurs pointes. Personne n'ignore encore que c'est le symbole ordinaire d'Hercule, parce que ce héros ne se servoit que d'une *massue* pour combattre les monstres & les tyrans. Après le combat qu'il soutint contre des géans, il consacra sa *massue* à Mercure: la fable ajoûte qu'elle étoit de bois d'olivier sauvage qu'elle prit racine & devint un grand arbre. On donne aussi quelquefois la *massue* à Thésée. Euripide dans ses *suppliantes* appelle la *massue* de ce héros *épidaurienne*, parce qu'au rapport de Plutarque Thésée en dépouilla Périphété, qu'il tua dans Epidaure, & il s'en servit depuis, comme fit Hercule de la peau du lion de Nemée. (*D. J.*)

MASTIC, LE, s. m. (*Hist. des drog.*) en latin *mastiche*, *mastix*, ou *resina lentiscina*. Offic. ῥητίνη σχίνου, καὶ μαστίχη. Dioscor. *mastech* arab.

Résine seche, transparente, d'un jaune pâle, en larmes ou en grumeaux, de la grosseur d'un petit pois ou d'un grain de riz, fragile, qui se casse sous la dent, & s'amollit cependant par la chaleur comme de la cire, s'enflamme sur les charbons, répand une odeur agréable, & a un goût légerement aromatique, résineux & un peu astringent.

Cette gomme résineuse découle du lentisque des îles de l'Archipel par incision, & Belon même assure que les lentisques ne donnent de résine que dans l'île de Scio. Cependant ceux d'Egypte en produisoient autrefois, puisque Galien recommande le *mastic* d'Egypte. Quelques-uns disent qu'il en découle aussi des lentisques d'Italie; & Gassendi, dans la vie de Peiresc, ouvrage excellent en son genre où l'on trouve cent choses curieuses qu'on n'y attend point, remarque que du côté de Toulon il y a de ces arbres qui rendent quelques grains de *mastic*. Il est pourtant vrai que tout celui que l'on débite aujourd'hui ne vient que des îles de l'Archipel, & en particulier de celle de Scio.

On croit communement que c'est la culture seule qui rend ces arbres propres à fournir du *mastic*, mais c'est une erreur, puisqu'il se trouve dans Scio même beaucoup de lentisques qui ne produisent presque rien, & qui néanmoins sont aussi beaux que les autres: il faut donc attribuer la raison de ce phénomene à une tissure particuliere des racines & des bois, qui varie considérablement dans les individus de même espece. On a beau tailler & cultiver les lentisques de Toulon, ils ne fournissent point de *mastic*. Combien y a-t-il de pins dans nos forêts qui ne donnent presque pas de résine, quoiqu'ils soient de même espece que ceux qui en fournissent beaucoup? Ne voit-on pas la même chose parmi ces sortes de cèdres, *cedrus folio cupressi* major, *fructu flavescente*, de C. B. P. dont on tire l'huile de cade?

L'expérience donc a fait connoître que c'étoit la seule qualité des especes du lentisque qui produisoit le *mastic*; & que la meilleure précaution que l'on pouvoit prendre pour en avoir beaucoup, étoit de conserver & de provigner les seuls lentisques qui naturellement en donnent beaucoup.

C'est pour cette raison que ces arbres ne sont pas alignés dans les champs, mais qu'ils sont disposés par pelotons ou bosquets, écartés fort inégalement les uns des autres. L'entretien de ces arbres ne demande aucun soin; il n'y a qu'à les bien choisir & les faire multiplier, en couchant en terre les jeunes tiges.

On émonde seulement quelquefois les lentisques dans le mois d'Octobre, ou pour mieux dire on décharge leurs troncs de nouveaux jets qui empêcheroient le succès des incisions. Du reste, on ne laboure pas la terre qui est au-dessous: on arrache seulement les plantes qui y naissent; on balaye proprement le terrein pour y recevoir le *mastic*, & il est nécessaire qu'il soit dur & bien applani.

Peut-être que si on suivoit la même méthode en Candie, en Italie, en Provence, on trouveroit plusieurs lentisques qui répandroient du *mastic* comme ceux de Scio.

On commence dans cette île les incisions des lentisques le premier jour du mois d'Août; on coupe en travers & en plusieurs endroits l'écorce des troncs avec de

de gros couteaux, sans toucher aux jeunes branches. Dès le lendemain de ces incisions, on voit distiller le suc nourricier par petites larmes, dont se forment peu-à-peu les grains de *mastic*; ils se durcissent sur la terre, & composent souvent des plaques assez grosses: c'est pour cela que l'on balaye avec soin le dessous de ces arbres. Le fort de la récolte est vers la mi-Août, pourvu que le tems soit sec & serain; si la pluie detrempe la terre, elle enveloppe toutes ces larmes, & c'est autant de perdu: telle est la premiere récolte du *mastic*.

Vers la fin de Septembre les mêmes incisions en fournissent encore, mais en moindre quantité: on le passe au sas pour en séparer les ordures; & la poussiere qui en sort s'attache si fort au visage de ceux qui y travaillent, qu'ils sont obligés de se laver avec de l'huile.

Ils ne mériteroient pas d'être plaints pour ce leger accident, si du-moins il leur revenoit quelque petite portion de leur récolte; mais on ne juge pas que cela soit équitable dans les pays soumis au grand-seigneur. Tout le produit des fonds lui appartient avec la propriété des fonds; si quelqu'un vend la terre, les arbres qui fournissent la résine de *mastic* sont reservés pour sa Hautesse; c'est-à-dire qu'on ne peut rien vendre. Quand un habitant est surpris portant du *mastic* de sa récolte dans quelque village, il est condamné aux galeres & dépouillé de tous ses biens. Nous en usons à-peu-près de même pour le sel.

On n'accorde aux habitans des lieux où l'on recueille cette résine, que la prérogative de porter la sesse blanche autour de leur turban, de même que les Turcs; prérogative peut-être consolante pour des peuples qui croient avoir quelque faveur quand le prince cesse de lever sa main pour les anéantir.

Les lentisques semblent faits pour la gloire du sultan, qui jouit des pays où ces arbres donnent le *mastic* sans culture. En effet, puisqu'il est propriétaire du fond de la terre, il en résulteroit infailliblement pour lui la perte du *mastic* s'il falloit cultiver les arbres; car dans ces lieux-là l'abandon des terres à cultiver est toujours certain: on ne répare point, on n'améliore point, on ne plante point, on tire tout de la terre, on ne lui rend rien.

La récolte entiere du *mastic* est destinée pour la capitale de l'empire, & par conséquent la plus grande partie pour le serrail. Le sultan ne voit, n'envisage que le palais où il est renfermé, & dont il se trouve pour ainsi dire le premier prisonnier; c'est à ce palais qu'il rapporte ses inclinations, ses lois, sa politique, ses plaisirs: c'est-là qu'il tient ses sultanes & ses concubines, qui consomment presque tout le *mastic* de l'Archipel.

Elles en mâchent principalement le matin à jeun, pour s'amuser, pour affermir leur gencives, pour prévenir le mal des dents, pour le guérir, ou pour rendre leur haleine plus agréable. On jette aussi des grains de *mastic* dans des cassolettes pour des parfums, ou dans le pain avant que de le mettre au four. On l'emploie encore pour le mal d'estomac, pour arrêter les pertes de sang; & on en délivre aux femmes du serrail à proportion de leur crédit & de leur autorité.

C'est quelquefois un aga de Constantinople qui se rend dans les îles de l'Archipel, pour recevoir le *mastic* dû au grand-seigneur, ou bien on charge de cette commission le cadi de Scio: alors le douanier va dans trois ou quatre des principaux villages, & fait avertir les habitans des autres de porter leur contingens. Tous ces villages ensemble doivent 286 caisses de *mastic*, lesquelles pesent cent mille vingt-cinq oeques, c'est-à-dire en total 300 mille 625 livres à 16 onces pour livre; car l'ocque ou ocos est un poids de Turquie qui pese trois livres deux onces poids de Marseille.

Outre cela, comme les lois qui ôtent la propriété de fonds ne diminuent point la cupidité des grands, l'aga, le cadi de Scio, préposé pour recevoir le *mastic*, commet dans sa recette les vexations & les injustices dont il est capable, par la grande raison qu'il croit n'avoir rien en propre que ce qu'il vole.

Ordinairement il retire de droits pour sa portion trois caisses de *mastic* du poids de 80 oeques chacune; il revient aussi une caisse à l'écrivain qui tient les registres de ce que chaque particulier doit fournir de *mastic*: l'homme du douanier qui le pese en prend une poignée sur la part de chaque particulier; & un autre commis qui est encore au douanier, en prend autant pour la peine qu'il a de ressasser cette part. Il me semble voir les manoeuvres des commis ambulans aux fermes & aux gabelles.

Les habitans qui ne recueillent pas assez de *mastic* pour payer leur contingent, en achetent ou en empruntent de leurs voisins qui ont eu plus de bonheur; finalement ceux qui en ont de reste, le gardent pour l'année suivante ou le vendent secrétement. Quelquefois ils s'en accommodent avec le douanier, qui le prend à une piastre l'ocque, & le vend deux à trois piastres.

C'est apparemment de la levée personnelle du cadi & des douaniers que nous revient par cascades le peu de *mastic* de Scio que nous avons en Europe; il est beaucoup plus gros & d'un goût plus balsamique que celui du Levant que l'on reçoit par la voie de Marseille. Cependant ce dernier est presque le seul que l'on apporte en France par la même voie de Marseille. On calcule qu'il nous en revient environ 70 à 80 quintaux chaque année, à raison de 70 sols la livre pesant, dont nous faisons la consommation ou le débit.

Il faut remarquer que les négocians du Levant qui l'envoient, mettent toujours le plus commun au fond, le médiocre au milieu, & le bon dessus. Ils ne veulent jamais le vendre l'un sans l'autre.

L'on peut acheter à Smyrne pour l'Europe tous les ans environ 300 caisses de *mastic*, pesant chaque caisse un quintal un tiers.

Il faut choisir le *mastic* en grosses larmes, blanc, pâle ou citrin, net, transparent, sec, fragile, odorant, craquant, & qui étant un peu mâché devienne sous la dent comme de la cire blanche: on l'appelle *mastic en larmes*. On ne fait aucun cas de celui qui est noir, verd, livide ou impur.

On vend chez les droguistes sous le nom de *mastic en sorte*, quelques masses résineuses, seches, grossieres, faites de *mastic* commun & d'autres résines, mais elles sont entierement rejettées pour la Medecine. Quelques ouvriers en emploient, & nomment *mastic* leur ciment ou composition faite de méchant *mastic*, de poudre de briques, de cire & de résine, dont les Lapidaires se servent pour tenir les pierres quand ils les taillent, les Sculpteurs pour rejoindre les pieces d'une statue, & les Vitriers pour coller leurs carreaux de verre ou leurs glaces aux croisées.

Il y a encore un *mastic* noir qu'on apporte d'Egypte, dont on prétend qu'on peut se servir pour sophistiquer le camphre.

On présuppose, par l'analyse du *mastic*, qu'il est composé de beaucoup d'huile épaisse, de sel acide, de très-peu de sel alkali & de terre, & qu'il contient fort peu de parties subtiles & volatiles.

Les anciens medecins le recommandent pour beaucoup de maux; c'est pourquoi il entre dans une infinité de compositions galéniques, d'onguens & d'emplâtres. Les Allemands en tirent une eau, une huile simple, une huile distilée, un esprit, avec l'esprit-de-vin, & en font aussi des pilules. On juge bien qu'ils donnent de grandes vertus à toutes ces préparations.

Quelques-uns de nos modernes ne sont pas plus sages que les anciens, dans les propriétés vagues qu'ils attribuent au *mastic*, pour guérir les diarrhées, la colique, le vomissement, le flux de sang. Comme ces maladies dépendent d'une infinité de causes différentes, il faudroit du-moins spécifier les occasions où le *mastic* est recommandable dans ces maladies.

On doit reconnoître en général qu'il est légerement aromatique & astringent, & qu'il peut convenir lorsqu'il faut dessécher, affermir & fortifier les fibres des visceres qui sont trop humides, trop lâches & trop foibles: il peut encore quelquefois adoucir l'acrimonie des humeurs, soit en enveloppant les pointes des sels, soit en humectant les membranes. Etant mâché, il resserre & affermit les gencives, parce qu'il est astringent; si on le mâche long-tems, il excite la salive, propriété qu'il partage avec tout ce qui se mâche long-tems. Il se dissout également dans les liquides aqueux & huileux.

On dit qu'appliqué sur la région ombilicale, il arrête les diarrhées, & qu'il guérit le mal de dents étant mis sur les tempes; mais on répete si souvent ces sortes d'expériences sans succès, qu'on devroit bien en être détrompé.

On l'emploie dans les poudres dentifrices, & il y convient, comme aussi dans quelques emplâtres, cérats ou onguens astringens.

Cependant le principal usage qu'on en fait est dans les Arts. Les Orfévres en mêlent avec de la térébenthine & du noir d'ivoire, qu'ils mettent sous les diamans pour leur donner de l'éclat. On s'en sert aussi beaucoup dans la composition des vernis, cet art moderne industrieusement inventé pour lustrer, colorer, conserver le papier, les tableaux, & tant d'ouvrages différens de sculpture ou de menuiserie. Peut-être que le vernis si précieux de la Chine n'est autre chose qu'une espece de résine qui, comme le *mastic*, dégoutte de quelqu'arbre naturellement ou par incision. (*D. J.*)

MA-

MASTIC, TERRE, (*Hiſt. nat.*) eſpece de terre bolaire qui ſe trouve dans l'île de Chio. Ce nom ſingulier lui a, dit-on, été donné, parce que cette terre ſe trouve dans un pays où ſe trouve auſſi le *maſtic*.

MASTIC, ſ. m. (*Hydr.*) eſt une compoſition chaude de poudre de brique, de poix réſine & de cire, avec laquelle on attache un corps avec un autre. Ce *maſtic* eſt fort en uſage dans les conduites de grès. Il y en a qu'on n'emploie que froid, ce qui l'a fait nommer *maſtic à froid*.

MASTICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) la *maſtication* ou l'action par laquelle on mâche, eſt une atténuation des alimens dans la bouche qui ſe fait & par le broyement des dents & par le détrempement de la ſalive. Le principal objet de cette opération ſont les alimens ſolides qui doivent être atténués, afin que l'augmentation de leurs ſurfaces donne plus de priſe aux forces digérantes. Ce qu'on mâche plus pour le plaiſir que pour ſe nourrir, comme par exemple les aromates, n'eſt que le ſecond objet de la *maſtication*.

Pour atténuer les alimens ſolides & les diviſer en pluſieurs particules, il faut les mordre. *Voyez* MORDRE.

L'action de mordre conſiſte à écarter la mâchoire inférieure, & à la preſſer enſuite fortement contre la mâchoire ſupérieure, afin que les alimens ſolides puiſſent être coupés par les huit dents inciſives des deux mâchoires entre leſquels ils ſont pris.

Les alimens mordus & diviſés ſont réſervés entre les ſurfaces larges & pierreuſes des dents molaires pour y recevoir l'action du broyement. Ce reſſerrement ſe fait 1°. par la contraction principalement du muſcle buccinateur, qui applique les joues aux dents molaires & à leur ſiege externe, par l'action de l'orbiculaire des levres dont l'uſage eſt de rider, retrécir, fermer la bouche; par l'action du zigomatique qui tirant les levres obliquement en-haut, preſſe fortement la partie ſupérieure de la joue voiſine du buccinateur contre les gencives des dents molaires ſupérieures & contre ces dents mêmes; par l'action du releveur commun des levres qui les tirant en-haut, les applique ainſi qu'une partie des joues aux dents & aux gencives qui ſont en cet endroit; par l'action des deux releveurs propres de la levre ſupérieure qui agiſſant enſemble, reſſerrent ladite levre contre les gencives & contre les dents antérieures ſupérieures, quand la bouche eſt fermée par ſon ſphincter; par l'action de l'abaiſſeur & du releveur propre des deux levres; enfin par l'action du peaucier qui meut & ride les tégumens, & qui applique les joues & les muſcles placés ſous lui aux mâchoires & aux dents molaires.

Si ces muſcles agiſſent tous enſemble, les joues & les levres ſont tellement appliquées contre les gencives & les dents, qu'il ne tombe aucune partie de ce qu'on mange & de ce qu'on boit entre les joues, entre la ſurface antérieure des dents & des parties antérieures des gencives, au lieu que les alimens ſont pouſſés en divers lieux, lorſque ces muſcles n'agiſſent que tour-à-tour.

Les alimens ſont donc alors reſſerrés ou comprimés au même endroit par la langue, qui eſt un muſcle d'une extrème volubilité en tout ſens, & qui ſe meut avec une facilité prodigieuſe vers tous les points du dedans de la bouche. C'eſt par le moyen de ces muſcles qu'elle détermine les alimens ſolides entre les molaires, & ce qu'on mange & ce qu'on boit vers le goſier.

Pour peu que l'on faſſe attention au mouvement ſucceſſif des muſcles moteurs de la mâchoire, à leur façon d'ouvrir & de comprimer en-devant latéralement & en arriere, on ſera convaincu ſans peine que les muſcles des joues, des levres, de la langue peuvent broyer les alimens dans l'écartement qui ſe trouve entre les dents, & dans celui que laiſſent les dents qu'on a perdues. Par tous ces mouvemens, les alimens ſont briſés, atténués, mêlés, délayés, lubrifiés, & deviennent fluides par le mélange de la ſalive, de la liqueur de la bouche, & de la mucoſité du palais & du goſier.

Les alimens étant donc atténués par le mouvement de la *maſtication*, la ſalive qui s'exprime par cette même action ſe mêle exactement avec eux, & contribue à les aſſimiler à la nature du corps dont ils doivent être la nourriture. *Voyez* CHYLE. (*D. J.*)

MASTICATOIRE. ſ. m. (*Thérapeutique & Pharmacie.*) eſpece d'apophlegmatiſme par la bouche, ou de remede propre à exciter une évacuation par les excrétoires de la bouche, c'eſt-à-dire les différentes glandes ſalivaires. L'action ſimple & méchanique de la maſtication, l'action de mâcher à vuide, ou de mordre un corps tenace ou plus ou moins réſiſtant, qui ne répand dans la bouche aucun principe médicamenteux, ſuffit pour faire couler abondamment la ſalive. Le mouvement de la langue & des joues employé à rouler dans la bouche un corps dur, poli & inſoluble, détermine auſſi cette excrétion; ainſi un morceau de cire ou de carton, un petit peloton de linge mâché pendant un certain tems, ou de petites boules de verre ou d'yvoire roulées dans la bouche peuvent être regardées comme des eſpeces de *maſticatoire*, quoique ce mot ne puiſſe convenir à la rigueur qu'à ce qui eſt mordu ou mâché; mais ce ſont des *maſticatoires* faux ou méchaniques. Les vrais *maſticatoires* ſont des matieres qui ont une certaine ſolidité qui ne peuvent point ſe diſſoudre entierement dans la bouche, & dont le goût eſt âcre & vif, tels que les racines de pyretre, de gingembre, de roſeau aromatique, d'iris, d'aulnée, &c. le poivre, le cardamome, la ſemence de nielle, les feuilles de tabac & de betoine, le maſtic, &c.

On peut donner à mâcher un ſeul de ces remedes, & l'on a alors un *maſticatoire* ſimple, ou bien en mêler pluſieurs ſous forme de tablettes pour faire un *maſticatoire* compoſé.

On regarde ces remedes comme très-utiles dans les maladies catarrales de tous les organes de la tête, telles que les fluxions ſur les dents, les yeux, les oreilles, les engorgemens ſéreux des amygdales, les affections ſoporeuſes, la paralyſie, &c. l'action de ces remedes eſt abſolument analogue aux autres eſpeces d'apophlegmatiſmes par la bouche, tels que les gargariſmes irritans & la fumée du tabac. Elle a beaucoup de rapport encore avec celle des errhins. *Voyez* ERRHINS.

Les *maſticatoires* ne peuvent être regardés que comme des ſecours d'un ordre inférieur, mais cependant dont l'uſage continué eſt ſouvent très-efficace, principalement contre les affections catarreuſes de la tête. Ce genre de remedes eſt preſque abſolument inuſité aujourd'hui. C'eſt à l'habitude de fumer & à celle du tabac pris par le nez qu'on a recours pour produire la même évacuation. (*b*)

MASTIGADOUR, ſ. m. (*Maréchalerie.*) eſpece de mors uni, garni de patenotres & d'anneaux, qu'on met dans la bouche du cheval, pour lui exciter la ſalive & lui rafraîchir la bouche. Il eſt compoſé de trois moitiés de grands anneaux faites en demi ovales d'inégale grandeur, les plus petites étant renfermées dans la plus grande, qui doit avoir un demi-pié de hauteur. Le *maſtigadour* eſt monté d'une têtiere & de deux longes ou rênes.

On dit qu'un cheval eſt au *maſtigadour*, lorſqu'on lui met la tête entre deux piliers, la croupe tournée vers la mangeoire.

MASTIGOPHORE *ou* **PORTE-VERGE**, ſ. m. (*Littér. grecq.*) eſpece d'huiſſier des Hellanodices, prépoſés aux jeux publics de la Grece.

Les loix qui concernoient la police des jeux publics étoient obſervées d'autant plus exactement, que l'on puniſſoit avec ſévérité ceux qui n'y obéiſſoient pas. C'étoit ordinairement la fonction des *maſtigophores*, leſquels, par l'ordre des hellanodices ou agonothetes, & même quelquefois à la priere des ſpectateurs, frappoient de verges les coupables.

Pour mériter ce châtiment, il ſuffiſoit qu'un athlete entrât mal-à-propos en lice en prévenant le ſignal ou ſon rang. Si l'on s'appercevoit de quelque colluſion entre deux antagoniſtes, c'eſt-à-dire qu'ils paruſſent vouloir s'épargner réciproquement en combattant avec trop de négligence, on leur impoſoit la même peine. On ne faiſoit pas meilleur quartier à ceux qui, après avoir eu l'excluſion pour les jeux, ne laiſſoient pas d'y paroître, ne fût-ce que pour réclamer une palme qu'ils prétendoient leur appartenir, quoiqu'ils l'euſſent gagnée ſous un nom emprunté.

La ſévérité des agonothetes grecs à châtier les fautes ou la prévarication des athletes, ſe faiſoit extrèmement redouter de ceux qui vouloient ſe donner en ſpectacle dans les jeux publics; & lorſque les courtiſans de Néron l'exhorterent de paroître aux jeux olympiques pour y diſputer le prix de la muſique, il leur donna pour excuſe la crainte qu'il avoit des *maſtigophores*; mais pour s'en délivrer, il eut d'abord ſoin de gagner leurs bonnes graces, & plus encore de corrompre tout enſemble ſes juges & ſes antagoniſtes à force d'honnêtetés & de préſens. C'eſt par ce moyen qu'il vint à bout de ſe délivrer de la juſte appréhenſion que lui inſpiroit ſa foibleſſe. Suétone nous apprend cette anecdote: *Quam autem trepide anxieque certaverit*, dit-il en parlant de cet empereur, *quanta adverſariorum æmulatione, & quo metu judicum, vix credi poteſt. Adverſarios ſi qui arte* pra-

praecellerint, corrumpere solebat; judices autem, priusquam inciperet, *reverendissime alloquebatur*.

Il est donc vrai qu'on punissoit les athletes qui corrompoient leurs adversaires par argent, & les concurrens qui s'étoient laissé corrompre; mais quel agonothete eût osé sévir contre Neron! On ne pend point un homme qui a cent mille écus de rente, dit à l'oreille du maréchal de Villars un partisan dont il vouloit faire justice, pour s'être enrichi dans la campagne du plus pur sang des peuples; & en effet il ne fut point pendu. (*D. J.*)

MASTILLY, s. m. (*Comm.*) mesure dont on se sert à Ferrare, ville d'Italie, pour les liquides. Le *mastilly* contient huit sechys. *Voyez Dictionnaire de Commerce*.

MASTIQUER, (*Gram.*) c'est unir par le mastic. *Voyez l'article* MASTIC.

MASTOIDE, adj. *en Anatomie*, est la même chose que *mamillaire*. *Voyez* MAMILLAIRE.

Le mot vient du grec *μαστος*, *mamelle*, & de *εἶδος*, *image*, figure.

MASTOIDE se dit aussi des apophyses du corps qui ressemblent à des mamelles, & qui naissant d'une base large, se terminent par une extrémité obtuse.

MASTOIDIEN, adj. *en Anatomie*, se dit en différentes parties relatives à l'apophyse mastoïde. *Voy.* MASTOIDE.

Le trou *mastoïdien* postérieur est celui qui est le plus remarquable de tous ceux qui s'observent à la partie postérieure de l'apophyse mastoïde.

Le muscle *mastoïdien* antérieur, *voyez* STERNO-DEIDO MASTOIDIEN.

Le muscle *mastoïdien latéral*, *voyez* COMPLEXUS.

Le muscle *mastoïdien* postérieur, *voy.* SPLENIUS.

MASTOU, s. m. (*Pêche.*) ce terme est usité dans l'amirauté de Bretagne. Ce sont de petites planches d'un pié en quarré; on y a pratiqué au-dessus un rebord qui suit les contours & marque la forme du pié, & ajouté deux barres en croix qui traversent d'un angle à l'autre. On affermit cette machine sous le pié avec une courroie de cuir ou de corde, à-peu-près comme les sauvages du Canada attachent sous leurs piés leurs raquettes pour aller sur la neige. Avec ces *mastous*, les pêcheurs parcourent librement les fonds vaseux sans enfoncer; ils se soutiennent en même tems avec leurs fouannes qu'ils ont à leurs mains.

MASTRICHT *ou* MAESTRICHT, (*Géog.*) ancienne, grande, belle & forte ville des Pays bas. Elle est enclavée d'un côté de la Meuse dans l'évêché de Liege & le comté de Vroenhove, de l'autre côté de la même riviere, elle est enclavée dans le pays de Fauquemont, & dans le comté de Gronsvelt, fief de l'empire.

Le nom latin de *Mastricht* est *Trajectum ad Mosam*, & c'est ce qui signifie en flamand *Maestricht*, parce que la Meuse s'appelle *Maes* dans cette langue, & que le mot *Trajectum* a été corrompu en *Trectum* ou *Trictum*; aussi Monstrelet l'appelle-t-il en françois *la ville de Treet*. *Mastricht* signifie donc *trajet sur la Meuse*, & les Romains l'appelloient *Trajectum superius*, Trajet supérieur, pour la distinguer de *Trajectum inferius*, qui est *Utrecht* sur un bras du Rhin.

Mastricht est une ville fort ancienne, qui étoit autrefois comprise dans le royaume d'Austrasie. Pendant longtems elle n'a reconnu d'autre souverain que l'empereur; ensuite les ducs de Brabant posséderent cette seigneurie, que les évêques de Liege leur disputerent: enfin l'Espagne la céda aux états généraux par le traité de Munster.

Elle a éprouvé plusieurs fois les malheurs de la guerre, & a soutenu six sieges considérables depuis 1579 jusqu'à ce jour. Louis XIV. la prit en 1673, & la rendit en 1678 aux Provinces-Unies par le traité de Nimegue.

C'est une des plus fortes places, & la principale clé de la république sur la Meuse. Elle est gouvernée conjointement par leurs hautes-puissances & par l'évêque de Liege; mais leurs hautes-puissances y ont une jurisdiction prééminente. On compte 12 à 13 mille habitans dans cette ville, sans y comprendre la garnison, dont les états généraux ont seuls le droit. *Mastricht* est sur la Meuse, qui la sépare en deux parties; l'une qu'on nomme proprement *Mastricht* sur la rive gauche de cette riviere, & l'autre *Wick* sur la rive droite. Sa distance est à 5 lieues N. E. de Liege, 6 E. d'Aix-la-Chapelle, 22 E. de Bruxelles, 19 S. O. de Cologne. *Long.* 23. 20. *lat.* 50. 50. (*D. J.*)

MASULIPATAN, (*Géog.*) petite ville mal bâtie, mais très-peuplée, des Indes, sur la côte de Coromandel dans les états du mogol. Ses toiles peintes sont les plus estimées de toutes celles de l'orient. Il s'y fait un commerce prodigieux, & plusieurs nations d'Europe y ont des comptoirs. La chaleur y est cependant insupportable au mois d'Août, de Mai & de Juin. Les habitans ne mangent d'aucune chose qui ait vie, ce qui, joint à la grande fertilité du pays, fait que tout y est presque pour rien. *Masulipatan* est à l'embouchure de la Crisna, à environ 80 lieues de Golconde. *Long.* 99. *lat.* 16. 30.

MAT, adj. (*Art méch.*) il se dit des métaux dont on a laissé la surface sans éclat, en ne la brunissant pas. Il y a des substances naturellement *mattes*, & qui cessent de l'être par art; il y en a qui sont éclatantes & qu'on *amatit*; il y en a qu'on ne peut faire briller, d'autres qu'on ne peut empêcher de briller: on dit aussi des couleurs qu'elles sont *mattes*, lorsqu'elles n'ont aucun luisant; telles sont la terre d'ombre & le massicot. Un tableau seroit *matte*, sans le vernis & sans l'huile dont on délaye les couleurs.

MAT, adj. & subst. (*Jeu d'échecs.*) il se dit du coup qui finit la partie, le roi étant mis en prise d'une piece, & ne pouvant ou se remuer du tout; alors le *mat* est étouffé, ou se remuer sans se mettre en prise ou de la même piece ou d'une autre: si un joueur donne échec au roi, & que cet échec *matte*, sans que le joueur s'en soit apperçu, on dit que le *mat est aveugle*.

MAT & MATS, s. m. (*Marine.*) grosses & longues pieces de bois arrondies qui s'élevent presque perpendiculairement sur le vaisseau, pour porter les vergues & les voiles. Le *mât* de beaupré doit être excepté de cette regle, puisqu'il est pointé à l'avant sous un angle d'environ 45 degrés. Les *mâts* sont fortifiés & soutenus par des manœuvres qui sont les aubans & les étais. Les *mâts* majeurs sont les quatre *mâts* qui s'élevent immédiatement sur le pont.

Les grands vaisseaux ont quatre *mâts*; savoir, un vers la poupe, qu'on appelle *mât d'artimon* (*Mar. Pl. I. coté W.*); le second au milieu, nommé *grand mât* coté *X*; le troisieme vers la proue, on l'appelle *mât de misaine*, ou *mât d'avant*, coté *Y*; le quatrieme se nomme *mât de beaupré*, coté *Z*: on ajoute quelquefois à ces quatre *mâts* un cinquieme, c'est un double artimon. *Voyez* aussi ces mêmes *mâts* dans la *deuxieme figure de la premiere Planche, coté* 38. 60. 95. & 14.

Chaque *mât* est divisé en deux ou trois parties ou brisures, qui portent aussi le nom de *mât*, & qu'on distingue vers le tenon, depuis les barres de hune jusqu'aux chouquets, qui sont les endroits où chaque *mât* est assemblé avec l'autre; car le chouquet affermit la brisure par en-haut, & par en-bas elle est liée & entretenue par une clé ou grosse cheville de fer, forgée à quatre pans. Le *mât* qui est enté sur le *mât* d'artimon, s'appelle *mât de perroquet d'artimon*, ou simplement *perroquet d'artimon*, *perroquet de foule* ou *perroquet de fougue*. Le *mât* qui est enté sur le grand *mât*, se nomme le *grand mât de hune*, & on nomme le *grand mât de perroquet*, ou simplement *perroquet*, celui qui est enté sur celui-ci. On donne le nom de *mât de hune d'avant* au *mât* qui est enté sur le *mât* de misaine, & le *mât* qui est enté sur ce *mât* de hune s'appelle *mât de perroquet de misaine*, *de perroquet d'avant*, ou simplement *perroquet de misaine*, de même que la voile qui y est attachée; enfin *mât de perroquet de beaupré*, ou simplement *perroquet de beaupré*, *tourmentin* & *petit beaupré* sont les noms du *mât* qui est enté sur le beaupré. *Voyez* MARINE, *Pl. I. fig.* 1. & *fig.* 2.

Les *mâts* des plus grands vaisseaux sont souvent de plusieurs pieces; & outre le soin qu'on prend de les bien assembler, on les surlie encore avec de bonnes cordes, & on y met des jumelles pour les renforcer. *Voy.* JUMELLES. On les peint aussi assez souvent par le bas, & on les frotte de goudron, sur-tout par le haut, autour des hunes & de tout le ton, afin de les conserver: leurs piés de même que les tours sont taillés en exagone ou octogone.

Le grand *mât* est posé à-peu-près au milieu du vaisseau dans l'endroit où se trouve la plus grande force du bâtiment. Le *mât* d'artimon est éloigné autant qu'il est possible de celui-ci, afin de donner à sa voile la plus grande largeur, pourvu qu'il y ait cependant assez d'espace pour manœuvrer aisément derriere ce *mât*, & pour faire jouer la barre du gouvernail. Pour avoir une regle à cet égard qui conserve tous ces avantages, les constructeurs partagent toute la longueur du vaisseau en cinq parties & demie, & placent ce *mât* entre la premiere partie & la seconde, à prendre de l'arriere à l'avant. Cette même regle sert pour placer le *mât* de misaine, & cette place est à la cinquieme partie de la longueur, à prendre de l'avant à l'arriere. Le pié de ce *mât* ne

porte

porte pas sur le plafond, à cause de la rondeur de l'avant qui l'en empêche, mais il est posé sur l'assemblage de l'étrave & de la quille. Comme le *mât* de beaupré est entierement hors du vaisseau, sa place n'est point fixée. *Voyez* BEAUPRE. Dans leur position le grand *mât* & le *mât* d'artimon panchent un peu vers l'arriere, afin de faire carguer le vaisseau par-là, & de le faire mieux venir au vent.

La regle qu'on suit généralement pour les proportions des *mâts*, est de leur donner autant de piés de hauteur, qu'il y en a en deux fois la largeur & le creux du vaisseau: ainsi 30 piés de large & 10 piés de creux qui font 40 piés, étant doublés, on a 80 piés pour la hauteur du grand *mât*, qui est le plus haut parce qu'il est placé où est la plus grande force du vaisseau, & où il peut le plus contribuer à l'équilibre. Les autres *mâts* sont plus bas que celui-ci. Le *mât* de misaine est ordinairement d'une dixieme partie plus court que le grand *mât*. La hauteur de celui d'artimon n'a que les trois quarts de celle du grand *mât*, & la hauteur du *mât* de beaupré est égale aux trois huitiemes de la longueur du vaisseau. On proportionne aussi l'épaisseur des *mâts* au creux du vaisseau. On leur donne un pié d'épaisseur dans l'étembraie, par chaque six piés de creux qu'a le bâtiment, & on donne à l'épaisseur du toit les trois quarts de celle du *mât* dans l'étembraie. A cet endroit les *mâts* sont un peu plus épais qu'au-dessous, à cause des manœuvres qui y passent.

A l'égard de l'épaisseur des *mâts* de hune, on la regle sur celle des tours des *mâts* sur lesquels ils sont entés, & cette regle consiste à leur donner les cinq sixiemes parties.

Enfin, pour ne rien omettre d'essentiel dans cet article, j'ajoute que les hauts *mâts*, en y comprenant les bâtons des pavillons, se mettent bas par les trous d'entre les barres de hune de devant, & que les Anglois les baissent par derriere, quoique cela soit plus difficile. C'est à un maître de vaisseau d'Enchuise, nommé Krem Wouters, qu'on doit la maniere d'attacher ainsi les *mâts* pour les amener quand on veut, & pour les remettre de même avec une égale facilité. On mâte un vaisseau en enlevant les *mâts* avec des machines à mâter, des grues, des alleges; & quoiqu'ils soient déja arborés, on ne laisse pas quelquefois de les changer de place, en coupant les étambraies, en se servant de coins pour les repousser, & en les tirant par le moyen des étais & des galaubans.

Les plus beaux *mâts* viennent de Norvege ou de Biscaye. On en tire aussi du mont Liban & de la mer Noire, qui sont estimés.

Voici un détail particulier de la position des *mâts* & de leurs proportions, tiré de l'architecture navale, que j'ai citée en plusieurs endroits,

Le milieu du diametre du grand *mât* est placé en arriere du milieu du vaisseau de 5 lignes $\frac{1}{9}$ par pié de la longueur totale.

Le devant du *mât* d'artimon est placé entre la cinquieme & sixieme parties de la longueur totale.

Il y a des constructeurs qui placent l'avant du grand *mât* plus à l'arriere qu'au milieu, d'autant de fois 4 lignes qu'il y a de piés dans cette longueur.

Exemple pour un vaisseau de 74 canons.

Longueur de l'étrave à l'étambort, 154 piés 8 pouces multipliés par 4 lignes, produit 4 piés 8 pouces 6 lignes 8 points.

A l'egard de la longueur du grand *mât*, pour les vaisseaux depuis le premier jusqu'au quatrieme rang, on lui donne 2 fois $\frac{1}{2}$ la plus grande largeur du vaisseau.

Pour les vaisseaux du cinquieme rang, on ajoute 3 piés à la longueur ci-dessus, & 6 piés pour les frégates qui n'ont qu'un pont. Exemple: le maître bau a 42 piés, la longueur du grand *mât* sera donc de 105 piés. Plusieurs constructeurs prennent, pour avoir la longueur du grand *mât*, deux fois la longueur du maître bau, à quoi ils ajoutent le creux; ce qui fait la même chose que si l'on suivoit la méthode précédente, quand le creux est égal à la moitié de la largeur. Le plus grand diametre d'un *mât* est au premier pont, où on lui donne autant de pouces que la $\frac{1}{3}$ de la plus grande longueur du *mât* a de piés. Exemple.

Le grand *mât* a de longueur 105 piés.

Le $\frac{1}{3}$ de 105 est de 35 piés,

Ainsi le plus grand diametre du grand *mât* de ce vaisseau, aura 35 pouces, ou 2 piés 11 pouces.

Le plus petit diametre du grand *mât* est au bout, où se place le chouquet, & il a en cet endroit les $\frac{2}{3}$ du grand diametre,

Le diametre du grand *mât* étant de deux piés onze pouces.

Le petit diametre sera d'un pié onze pouces quatre lignes.

D'autres constructeurs trouvent le grand diametre en prenant deux fois la largeur du vaisseau, & une fois le creux; ils divisent cette somme par trois, & le nombre du quotient indique le diametre du *mât* en pouces, ce qui revient à ce qu'on a dit plus haut.

Exemple. Largeur, 43 piés. Doublée, 86 piés. Creux, 21 piés. Total, 107 piés.

Ce total 107 piés est la longueur du grand *mât* qu'il faut diviser par trois; il vient au quotient 35 $\frac{2}{3}$, ce qui indique que le grand *mât* doit avoir 35 pouces 8 lignes de diametre au niveau du premier pont.

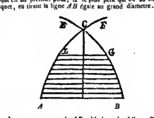
Le thon qui est la partie du *mât* comprise depuis le chouquet jusqu'aux barres de hune, a de longueur $\frac{1}{9}$ de celle du *mât*.

Exemple. La longueur du grand *mât* est de 105 piés divisés par 9.

Le quotient qui indique la longueur du thon, est de 11 piés 8 pouces.

Méthodes pour trouver les diametres moyens entre le plus grand & le plus petit.

On trouve les diametres moyens entre le plus grand qui est au premier pont, & le plus petit qui est au chouquet, en tirant la ligne *AB* égale au grand diametre.



Le compas ouvert de *AB*, décrivez de *A* l'arc, *BE*, & du point *B* l'arc *AF*; ces deux arcs se couperont au point *C*; de ce point abaissez une perpendiculaire à la ligne *AB*; tracez ensuite parallelement à *AB*, la ligne *LG*, égale au plus petit diametre; de façon qu'elle touche par ses extrémités les deux arcs *AF* en *BE*; divisez la longueur du *mât* en un certain nombre des parties égales, en 9 si l'on veut; partagez de même sur votre figure, la distance comprise entre les lignes qui marquent les diametres, en autant de parties égales que vous voudrez, 9 par exemple, par des lignes paralleles également éloignées les unes des autres, & ces lignes vous indiqueront les diametres moyens entre le plus grand *AB*, & le plus petit *LG*; ainsi la distance comprise entre *AB* & *LG* est partagée en 9 parties égales: & qu'on ait partagé de même la longueur du *mât* en 9 parties égales, la premiere parallele après *AB* sera le diametre du *mât* à la premiere division; la deuxieme parallele sera le diametre du *mât* à la deuxieme division, &c.

Le *mât* de misaine se place sur l'extrémité du brion, son diametre en arriere; par cette position son avant est à-peu-près à la dixieme partie de la longueur totale.

La longueur du *mât* de misaine est égale à celle du grand *mât*, moins le thon du même grand *mât*.

La longueur du grand *mât* est de 105 piés, dont il faut soustraire la longueur du thon de 11 piés 8 pouces.

Reste pour la longueur totale du *mât* de misaine 93 piés 4 pouces.

Son grand diametre se prend comme celui du grand *mât* au premier pont; il est égal à autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de la longueur a de piés.

Longueur du *mât* de misaine, 93 piés 4 pouces, dont le $\frac{1}{3}$ est 31 piés 1 pouce 4 lignes; ce qui donne pour le diametre du *mât* de misaine à son gros bout 31 pouces 1 ligne 4 points.

Son diametre au petit bout, à l'endroit du chouquet, est les deux tiers du grand diametre, 31 pouces 1 ligne 4 points,

4 points, dont les deux tiers sont 20 pouces 8 lignes 10 points.

Connoissant le plus grand & le plus petit diametre, on aura les diametres moyens en opérant comme pour le grand *mât*.

Mais plusieurs constructeurs trouvant que par cette méthode le *mât* de misaine est trop foible, se contentent de faire son diametre de 2 pouces plus petit que celui du grand *mât*.

On aura la place du *mât* d'artimon, en portant depuis la perpendiculaire de la rablure de l'étambot en avant, les $\frac{2}{3}$ de la plus grande largeur du vaisseau sur la ligne du premier pont, ayant soin de mettre son épaisseur en avant.

Le *mât* d'artimon a sa carlingue ou son pié sur le premier pont, & il finit vis-à-vis la grande hune: si l'on ôte du grand *mât* sa partie qui est dans la calle & son thon, on aura donc la longueur du *mât* d'artimon.

Grand *mât*, 105 piés, dont il faut ôter le thon & le creux, 32 piés 8 pouces.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 piés 4 pouces. Le grand diametre du *mât* d'artimon est au niveau du second pont, il a autant de pouces que le $\frac{1}{3}$ de sa longueur a de piés.

Longueur du *mât* d'artimon, 72 piés 4 pouces; le tiers, 24 piés 1 pouce 4 lignes.

Ainsi le diametre de ce *mât* aura 24 pouces 1 ligne 4 points.

Le petit diametre a les $\frac{2}{3}$ du grand, 16 pouces 10 points $\frac{2}{3}$.

Les diametres moyens comme dans les précédens, ou bien les diametres du *mât* d'artimon, sont les $\frac{2}{3}$ de celui du grand *mât*.

La carlingue ou le coussin du *mât* de beaupré, est au premier pont; il est placé à trois ou quatre pouces du *mât* de misaine. Ainsi le pié du *mât* de beaupré est souvent très-peu éloigné du *mât* de misaine; il porte sur un coussin de 25 à 26 pouces de haut; sa pointe, à 35 degrés ou à-peu-près, passe sous le bau qui sert de seuils aux portes de proue, & va passer à un pouce & demi ou deux pouces du bout de l'étrave, à laquelle il ne doit jamais toucher, de peur que dans les mouvemens de tangage, il n'ébranlât cette piece sur laquelle toutes les parties de l'avant sont assemblées.

Néanmoins il y en a qui font porter le beaupré sur la contre-étrave & sur la moitié de l'étrave en-dedans; l'autre moitié en-dehors ne touche à rien, y ayant ordinairement un pouce ou un pouce & demi de jour entre le bout extérieur de l'étrave & le beaupré. On observera que le pié du beaupré a une dent, pour l'empêcher de tomber de dessus son coussin.

La longueur du beaupré est égale à une fois & demie le maître bau.

Longueur du maître bau, 42 piés.

Longueur du beaupré; 63 piés.

Son grand diametre se mesure vis-à-vis le bout de l'étrave; & pour l'avoir, on prend une moyenne proportionnelle entre le grand diametre du grand *mât*, & le diametre du *mât* de misaine.

Le petit diametre est égal à demi du grand.

Diametre du grand *mât*, 35 pouces.

Diametre du *mât* de misaine, 31 pouces une ligne quatre points.

Le total de ces deux est 66 pouces une ligne quatre points; donc le grand diametre du beaupré est 33 pouces & huit points; & le diametre du petit bau, 16 pouces 6 lignes 4 points.

MAT *d'un brin*, (*Marine.*) c'est un *mât* fait d'un seul arbre. Le beaupre & les *mâts* de hune sont d'une seule piece.

Mât forcé, *mât* qui a souffert un effort & qui est en danger de se rompre dans l'endroit où il est endommagé.

Mât jumellé, *jumellé*, *reclampé* ou *renforcé*. Mât fortifié par des jumelles ou pieces de bois liées tout au tour avec des cordes, de distance en distance, pour empêcher qu'il n'éclate & ne rompe.

MATACA, (*Géog.*) ou MATANCA, baie sur la côte septentrionale de l'île de Cuba en Amérique, entre la baie de la Havane & le vieux détroit de Bahama. Les flottes des gallions y viennent ordinairement faire de l'eau, en retournant en Espagne. C'est aussi là que Pieter Hein amiral de Hollande les attaqua en 1627, les prit, & enrichit son pays des richesses dont ils étoient chargés. La baie de *Mataca* est à 14 lieues de la Havane. *Long.* 296. *lat.* 25. (*D. J.*)

MATACON, s. m. (*Gram. Hist. nat.*) espece de noisette dont on fait du pain à Madagascar.

MATADORS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nommoit en 1714, une compagnie de deux cent hommes que leverent ceux de Barcelone qui refuserent opiniatrement de reconnoître le roi Philippes V. pour leur souverain: le but de l'établissement de cette milice, ou de ces brigands, étoit de massacrer tous ceux de leurs concitoyens qui favorisoient le parti de ce prince.

MATADORS, (*jeu*) au jeu de quadrille sont les premiers atous de chaque couleur, comme l'as de pique, l'as de tresle & le deux de pique ou de tresle en noir, & le sept de cœur ou de carreau en rouge. Quoique à proprement parler il n'y ait que trois *matadors*, on ne laisse pas de donner aussi ce nom à toutes les triomphes qui suivent sans interruption ces trois premiers *matadors*; & lorsqu'elles leur sont jointes ainsi, on les paye comme eux.

MATAFIONS, s. m. (*Marine*) ce sont des petites cordes semblables à des aiguillettes, dont on se sert pour attacher les moindres pieces.

MATAGARA, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la province de Cutz, au royaume de Fez. Cette montagne qui est très-haute & très-escarpée, n'est éloignée de Tezar que de deux lieues. Des Béréberes d'entre les Zénetes l'habitent, & ne paient aucun tribut au roi de Fez, ni au gouverneur de Tezar. Marmol dit que ces Béréberes n'ont pu jamais être soumis par la force des armes; qu'ils cultivent beaucoup de vignes, qu'ils recueillent quantité de blé, & nourrissent force troupeaux dans cette montagne. Il ne faut pas la confondre avec le mont *Matagara*, qui est dans le royaume de Trémecen; cette derniere montagne n'apporte, par sa froideur, que de l'orge & des carrogues. (*D. J.*)

MATAGASSE, (*Hist. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATAGESSE, (*Hist. nat.*) *Voyez* PIE GRIECHE.

MATALONI, (*Géog.*) petite ville moderne du royaume de Naples, dans la terre de labour, avec titre de duché. C'est presque l'endroit où étoit *Galatia*, colonie de Sylla sur la voie appienne. Elle est à 4 milles de Caserte au N. & à 8 milles d'Averses. (*D. J.*)

MATAMORS, (*Hist. mod. Econom.*) c'est ainsi que l'on nomme des especes de puits ou de cavernes faites de main d'hommes, & taillées dans le roc, dans lesquelles les habitans de plusieurs contrées de l'Afrique serrent leur froment & leur orge, comme nous faisons dans nos greniers. On assure que les grains se conservent plusieurs années dans ces magasins souterrains, qui sont disposés de maniere que l'air peut y circuler librement, afin de prévenir l'humidité. L'entrée de ces conduits est étroite, ils vont toujours en s'élargissant, & ont quelquefois jusqu'à 30. piés de profondeur. Lorsque les grains sont parfaitement secs, on bouche l'entrée avec du bois que l'on recouvre de sable.

MATAN, (*Géog.*) ou MACTAN; île de l'océan oriental, & l'une des Philippines: les habitans ont secoué le joug des Espagnols, & ont recouvré leur liberté. Ce fut dans cette île que Magellan fut tué en 1501, presque en y débarquant. (*D. J.*)

MATANCE, BAIE DE (*Géog.*) *baie de Matança*; grande baie de l'île de Cuba sur la côte septentrionale, à 14 lieues à l'est de la Havane, & de la pointe d'Itaque; cette baie a 2 lieues de large.

Matanca veut dire *tuerie*, les Espagnols ont apparemment dépeuplé les habitans de ces cantons, par leurs massacres. (*D. J.*)

MATAPAN, PROMONTOIRE DE (*Géog.*) promontoire de la Morée, dans la partie méridionale, entre le golfe de Cochinchine à l'orient, & le golfe de Coton à l'occident. De tous les promontoires de la Morée, celui de *Matapan* avance le plus dans la mer. On l'appelloit autrefois *promontorium tænarium*; & c'est dans les entrailles de ce promontoire que se trouve l'entrée de Ténare, dont l'ouverture affreuse a donné lieu aux poëtes de dire que c'étoit la gueule de l'enfer. (*D. J.*)

MATARA, s. m. (*Com.*) mesure pour les liquides, dont on se sert en quelques lieux de Barbarie. Le *matara* de Tripoli est de 42 rotolis. *Voyez* ROTOLI *Diction. de comm.*

MATARAM, (*Géog.*) empire composé de plusieurs provinces, dans la partie orientale de l'île de Java. Ces provinces sont au nombre de douze, gouvernées par des vice-rois; mais ces vice-rois eux-mêmes ne paroissent qu'en posture de misérables esclaves devant l'empereur, dont le pouvoir est absolu.

Les voyageurs nous disent que ce prince a un grand nombre de concubines, dont il est toujours accompagné, entouré, servi & gardé. Ce sont les plus belles filles de ses états qu'on lui choisit par-tout, & auxquelles on apprend l'exercice des armes, à chanter, à danser & à jouer des instrumens.

Les

Les tournois font à la mode dans l'empire du *Mataram*; les plus beaux se font devant le palais de l'empereur, & les cavaliers s'y présentent à cheval, avec un bonnet à la javanoise ou bien en forme de turban, & une fine toile de coton qui regne autour du corps de la ceinture en-haut, car de la ceinture en bas, ils sont tous nuds. Si-tôt que l'empereur arrive, on regarde attentivement ce qu'il porte sur la tête; si c'est un turban, tout le monde en prend un & met son bonnet dans sa poche; si c'est un bonnet, chacun en fait de même. Il me semble voir les singes de l'île de Robinson Crusoë, tantôt sans bonnets, & tantôt avec des bonnets qu'ils avoient pris. (*D. J.*)

MATARAM, (*Géog.*) ville d'Asie, autrefois capitale de l'empire de ce nom, dans l'île de Java. Elle seroit forte par sa situation & les montagnes qui l'environnent, mais elle est tombée en ruine, depuis que le siége du royaume a été transferé sur la fin du dernier siecle à Cartasoura. *Long.* 129. *lat. mérid.* 7. 55. (*D. J.*)

MATARO, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, remarquable par ses verreries; elle est sur la Méditerranée, à 14 lieues S. O. de Gironne, 6 lieues N. E. de Barcelonne. *Long* 20. 10. *lat.* 41. 31. (*D. J.*)

MATASSE, s. f. soies en pelotes, & non filées. Il se dit aussi du coton.

MATATOU, s. m. (*terme de relation*) meuble des Caraïbes: c'est une espece de corbeille quarrée, plus ou moins grande, & qui n'a point de couvercle. Le fond en est plat & uni; les bords ont trois ou quatre pouces d'élévation, les coins sont portés sur quatre petits bâtons qui excedent de trois à quatre pouces la hauteur des bords; ils se terminent en boule, ou sont coupés à quatre pans. Ils servent de piés au *matatou*, & s'enchâssent dans les angles. On lui donne depuis huit jusqu'à douze pouces de hauteur, au-dessous du fonds de *matatou*, pour l'élever de terre à cette hauteur. Le fonds & les côtés sont travaillés d'une maniere si serrée, qu'on peut remplir d'eau le *matatou*, sans craindre qu'elle s'écoule, quoique cette corbeille ne soit faite que de roseaux ou de queue de lataniers.

Les *matatous* servent de plats aux Caraïbes; ils portent dans un *matatou* leur cassave qu'ils font tous les jours, & qui est bien meilleure en sortant de dessus la platine, que quand elle est séche & roide. Ils mettent sur un autre *matatou* la viande, les poissons, les crabes, en un mot leur repas avec un coui plein de pimentade, c'est-à-dire du suc de manioc bouilli, dans lequel ils ont écrasé quantité de piment avec du jus de citron. C'est-là leur sauce favorite pour toutes sortes de viandes & de poissons; elle est si forte, qu'il n'y a guère que des Caraïbes qui puissent la goûter. (*D. J.*)

MATCOMECK, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Iroquois & autres sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à un dieu qu'ils invoquent pendant le cours de l'hiver.

MATCOWITZ, (*Géog.*) petite ville forte de la haute-Hongrie, au comté de Scépus, sur une montagne. Les impériaux la prirent en 1684. (*D. J.*)

MATÉ EN CARAVELLE, (*Marine*) c'est n'avoir que quatre mâts dans un vaisseau, sans mâts de hune.

MATÉ EN SANDELIER, c'est avoir les mâts fort droits & presque perpendiculaires au fond du vaisseau.

MATÉ EN FOURCHES *ou* A CORNE; c'est porter à la demi-hauteur de son mât une corne qui est posée en saillie sur l'arriere, & sur laquelle il y a une voile appareillée; desorte que cette corne est une véritable vergue. Cette sorte de mâture convient principalement aux yachts, aux quaiches, aux boyers & autres semblables bâtimens. *Voyez* MARINE, *Pl. XII. fig.* 1. & *Pl. XIII. fig.* 2.

MATÉ EN GALERE; c'est n'avoir que deux mâts, sans mâts de hune.

MATÉ EN HEU, sorte de mâture qui consiste à n'avoir qu'un mât au milieu du vaisseau, qui sert aussi de mât de hune avec une vergue qui ne s'appareille que d'un bord.

MATÉ EN SEMALE; c'est avoir au pié du mât un boute dehors au balestron qui prend la voile de travers par son milieu. *Voyez* MARINE, *Pl. XIV. fig.* 2.

MATE, (*Diete*) c'est du maïz cuit à l'eau jusqu'à ce que le grain s'ouvre; c'est la nourriture la plus ordinaire des Indiens du Pérou, qui le préferent au pain. Ils mangent aussi du macha, qui n'est autre chose que de l'orge rôti, jusqu'à ce qu'il se réduise en farine. Le maïz grillé de la même maniere se nomme *Camcha*.

MATELAS, s. m. la partie du lit sur laquelle on étend les draps. C'est un grand & large coussin de coutil, de toile de coton ou de toile, qui est rempli de laine ou de plume, & qui occupe toute l'étendue du lit.

MATELASSER, v. act. (*Gram.*) c'est rembourrer de laine, de soie & de coton, & pour ainsi dire garnir de petits matelas.

MATELASSIER, s. m. (*Gram. art méchaniq.*) ouvrier qui carde la laine ou le coton, ou qui trie la plume destinée à des matelas, & qui fait aussi les matelas & les sommiers de crin ou d'autre matiere.

MATELOT, s. m. *vaisseau matelot*, *vaisseau second*, (*Marine.*) Il y a deux sortes de vaisseaux à qui on donne le nom de *matelot*: premierement, dans certaines armées navales, on associe deux à deux les vaisseaux de guerre pour se prêter du secours mutuellement en cas de besoin, & ces vaisseaux sont *matelots* l'un de l'autre; cette façon n'est pas ordinaire: secondement, dans toutes les armées navales, les officiers généraux qui portent pavillon, comme amiral, vice-amiral, & chaque commandant d'une division ont chacun deux vaisseaux pour les secourir, l'un à leur avant appellé *matelot de l'avant*, & l'autre à leur arriere appellé *matelot de l'arriere*; ou *second de l'arriere*. Quelquefois quand l'amiral tient la mer, il n'y a que lui qui par prérogative ait deux vaisseaux seconds: & les autres pavillons n'en ont que chacun un.

MATELOT, s. m. (*Marine*) c'est un homme de mer qui est employé pour faire le service d'un vaisseau. Ce qui regarde les fonctions, les engagemens, & les loyers & salaires des *matelots*, se trouvent dans l'ordonnance de 1681. *liv. II. tit.* 7. & *liv. III. tit.* 4.

Chaque *matelot* est obligé d'aller à son tour sur l'ordre du capitaine, faire la sentinelle sur la hune pendant le jour, & on fait quelque gratification à celui qui découvre quelqu'une des choses qu'il importe de savoir, comme vûe des terres, de vaisseau, &c.

Matelots gardiens. Il y en a huit entretenus sur les vaisseaux du premier rang, six sur ceux du second rang, & quatre sur ceux du quatrieme & cinquieme rang, desquels gardiens il y en a toujours le quart qui sont calfats ou charpentiers. Les *matelots gardiens* étant dans le port couchent à bord, & sont divisés pendant le jour pour le service du port, en trois brigades égales.

MATELOT, (*Marine*) Il est bon *matelot*, se dit d'un officier ou tout autre qui entend bien le métier de la mer, & qui sait bien la manœuvre.

MATELOTAGE, s. m. (*Marine*) c'est le salaire des matelots.

MATELOTTE, s. f. (*Cuisine*) maniere d'accommoder le poisson frais. Ce ragoût qui est fort à la mode dans les auberges situées sur les bords de la riviere, se fait avec du sel, du poivre, des oignons, des champignons & du vin.

MATER UN VAISSEAU, (*Marine*) c'est garnir un vaisseau de tous ses mâts.

MATERA, (*Mythol.*) c'est un des surnoms de Minerve, à laquelle étoient consacrées les piques, & en l'honneur de laquelle on en suspendoit quelquefois autour de ses autels & ses statues. (*D. J.*)

MATERA, (*Géogr.*) ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché suffragant de Cirenza. Elle est sur le Campro, à 11 lieues S. O. de Bari, 13 E. de Cirenza, 14 N. O. de Tarente. *Long.* 34. 18. *lat.* 40. 45. (*D. J.*)

MATEREAU *ou* MATEREL, (*Marine*) c'est un petit mât ou un bout de mât.

MATERIALISTES, s. m. (*Théol.*) nom de secte. L'ancienne église appelloit *matérialistes* ceux qui, prévenus par la Philosophie qu'il ne se fait rien de rien, recouroient à une matiere éternelle sur laquelle Dieu avoit travaillé, au-lieu de s'en tenir au systeme de la création, qui n'admet que Dieu seul, comme cause unique de l'existance de toutes choses. *Voyez* MONDE & MATIERE.

Tertullien a solidement & fortement combattu l'erreur des *matérialistes* dans son traité contre Hermogene, qui étoit de ce nombre.

On donne encore aujourd'hui le nom de *matérialistes* à ceux qui soutiennent ou que l'ame de l'homme est matiere, ou que la matiere est éternelle, & qu'elle est Dieu; ou que Dieu n'est qu'une ame universelle répandue dans la matiere, qui la meut & la dispose, soit pour produire les êtres, soit pour former les divers arrangemens que nous voyons dans l'univers. *Voyez* SPINOSISTES.

MATÉRIAUX, *terme d'Architecture*; ce sont toutes les matieres qui entrent dans la construction d'un bâtiment, comme la pierre, le bois & le fer. Latin, *materia*, selon Vitruve.

MA-

MATERIEL, ELLE, adj. (*Phys.*) se dit de tout ce qui appartient à la matiere; ainsi on dit principe *matériel*, substance *matérielle*, &c. *Voyez* MATIERE.

MATERNEL, adj. (*Gramm.*) relatif à la qualité de mere. On dit l'amour *maternel*, la langue *maternelle*.

MATEUR, s. m. (*Marine.*) c'est un ouvrier qui travaille aux mâts des vaisseaux, & qui fait toutes les proportions qu'ils doivent avoir. La maniere de les placer, &c.

MATHÉMATICIEN, ENNE, (*Mathémat.*) se dit d'une personne versée dans les Mathématiques. *Voyez* MATHEMATIQUES & GEOMETRIE, *p.* 553. *du VII. vol. col.* 1.

MATHÉMATIQUE, ou **MATHÉMATIQUES**, s. f. (*ordre encyclop. entend., raison, philosophie ou science, science de la nature, Mathématiques.*) c'est la science qui a pour objet les propriétés de la grandeur entant qu'elle est calculable ou mesurable. *Voyez* GRANDEUR, CALCUL, MESURE, &c.

Mathématiques au pluriel est beaucoup plus usité aujourd'hui que *Mathématique* au singulier. On ne dit guere la *Mathématique*, mais les *Mathématiques*.

Le plus commune opinion dérive le mot *Mathématique* d'un mot grec, qui signifie *science*; parce qu'en effet, on peut regarder, selon eux, les *Mathématiques*, comme étant la science par excellence, puisqu'elles renferment les seules connoissances certaines accordées à nos lumieres naturelles; nous disons à *nos lumieres naturelles*, pour ne point comprendre ici les vérités de foi, & les dogmes théologiques. *Voyez* FOI & THÉOLOGIE.

D'autres donnent au mot *Mathématique* une autre origine, sur laquelle nous n'insisterons pas, & qu'on peut voir dans l'*histoire des Mathématiques* de M. Montucla, *pag.* 2. & 3. Au fond, il importe peu quelle origine on donne à ce mot, pourvu que l'on se fasse une idée juste de ce que c'est que les *Mathématiques*. Or cette idée est comprise dans la définition que nous en avons donné; & cette définition va être encore mieux éclaircie.

Les *Mathématiques* se divisent en deux classes; la premiere, qu'on appelle *Mathématiques pures*, considere les propriétés de la grandeur d'une maniere abstraite: or la grandeur sous ce point de vûe, est ou calculable, ou mesurable: dans le premier cas, elle est représentée par des nombres; dans le second, par l'étendue: dans le premier cas les *Mathématiques* pures s'appellent *Arithmétiques*; dans le second, *Géométrie*. *Voyez* les mots ARITHMÉTIQUE & GEOMÉTRIE.

La seconde classe s'appelle *Mathématiques mixtes*; elle a pour objet les propriétés de la grandeur concrete, en tant qu'elle est mesurable ou calculable; nous disons *de la grandeur concrete*, c'est-à-dire de la grandeur envisagée dans certains corps ou sujets particuliers. *Voyez* CONCRET.

Du nombre des *Mathématiques* mixtes, sont la Méchanique, l'Optique, l'Astronomie, la Géographie, la Chronologie, l'Architecture militaire, l'Hydrostatique, l'Hydraulique, l'Hydrographie ou Navigation, &c. *Voy.* ces mots. *Voyez* aussi le systême figuré des connoissances humaines, qui est à la tête de cet ouvrage, & l'explication de ce systême, immédiatement à la suite du discours préliminaire; toutes les divisions des *Mathématiques* y sont détaillées, ce qui nous dispense de les rappeller ici.

Nous avons plusieurs cours de *Mathématiques*; le plus estimé est celui de M. Wolf, en 5. vol. *in*-4°. mais il n'est pas exempt de fautes. *Voyez* COURS & ELEMENS DES SCIENCES. A l'égard de l'histoire de cette science, nous avons à présent tout ce que nous pouvons desirer sur ce sujet, depuis l'ouvrage que M. de Montucla a publié en deux volumes *in*-4°. sous le titre d'*histoire des Mathématiques*, & qui comprend jusqu'à la fin du XVIIe siecle.

Quant à l'utilité des *Mathématiques*, *voyez* les différens articles déja cités; & sur-tout les *articles* GEOMETRIE & GEOMETRE. (*A*)

Nous disons seulement ici, que si plusieurs écrivains ont voulu contester aux *Mathématiques* leur utilité réelle, si bien prouvée par la préface de l'histoire de l'académie des Sciences, il y en a eu d'autres qui ont cherché dans ces sciences des objets d'utilités frivoles ou ridicules. On peut en voir un léger détail dans l'*histoire des Mathématiques* de M. Montucla, *tome I. p.* 37. & 38. Cela me rappelle le trait d'un chirurgien, qui, voulant prouver la nécessité que les Chirurgiens ont d'être lettrés, prétend qu'un chirurgien qui n'a pas fait sa rhétorique, n'est pas en état de persuader à un malade de se faire saigner lorsqu'il en a besoin.

Nous ne nous étendrons pas ici davantage sur ces différens sujets, non plus que sur les différentes branches des *Mathématiques*, pour ne point répéter ce que nous avons déja dit, ou ce que nous dirons ailleurs. *Voyez* aussi l'*article* PHYSICO-MATHEMATIQUES.

Différentes branches des *Mathématiques* se divisent encore en spéculatives & pratiques. *Voyez* ASTRONOMIE, GEOMETRIE, &c. (*O*)

MATHEMATIQUE, adj. se dit de ce qui a rapport aux opérations, ou aux spéculations *mathématiques*; ainsi on dit un calcul *mathématique*, une démonstration *mathématique*, &c. *Voyez* DEMONSTRATION, &c.

MATHÉO, SAN (*Géog.*) petite ville d'Espagne en Arragon, fondée par le roi D. Jayme, en 1237, sur les frontieres de la Catalogne. Elle est dans un terroir fertile, & arrosée de quantité de fontaines; mais ce sont les habitans qui lui manquent. (*D. J.*)

MATHIOLE, *mathiola*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, tubulée, & en forme d'entonnoir; son calice devient dans la suite un fruit arrondi qui contient un noyau rond, dans lequel il y a une amande de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MATIANE, *Matiana*, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie entre l'Arménie & la Médie, mais qu'on range plutôt sous la derniere de ces deux provinces. Hérodote dit que le Gynde avoit sa source dans les montagnes *Matianes*, par où il entend les montagnes de cette même contrée. Dans un autre endroit, il appelle *Matiane* le pays traversé par le grand chemin, qui conduisoit de l'Arménie à la ville de Suze, en passant près de Gynde. *Voyez*, si vous voulez, les *Mém. de l'acad. des Insc. t. XI. in* 12°. *p.* 531. (*D. J.*)

MATIERE, s. f. (*Métaph. & Phys.*) substance étendue, solide, divisible, mobile & passible, le premier principe de toutes les choses naturelles, & qui par ses différens arrangemens & combinaisons, forme tous les corps. *Voyez* CORPS.

Aristote établit trois principes des choses, la *matiere*, la forme, & la privation. Les Cartésiens ont rejetté celui-ci; & d'autres rejettent les deux derniers.

Nous connoissons quelques propriétés de la *matiere*; nous pouvons raisonner sur sa divisibilité, sa solidité, &c. *Voyez* DIVISIBILITÉ.

Mais quelle en est l'essence, ou quel est le sujet où les propriétés résident? C'est ce qui est encore à trouver. Aristote définit la *matiere*, ce qui est *nec quid, nec quantum, nec quale*, ni aucune chose déterminée, ce qui a fait penser à plusieurs de ses disciples, que la *matiere* n'existoit point. *Voyez* CORPS.

Les Cartésiens prennent l'étendue pour l'essence de la *matiere*; ils soutiennent que puisque les propriétés dont nous venons de faire mention sont les seules qui soient essentielles à la *matiere*, il faut que quelques-unes d'elles constituent son essence; & comme l'étendue est conçue avant toutes les autres, & qu'elle est celle sans laquelle on n'en pourroit concevoir aucune autre, ils en concluent que l'étendue constitue l'essence de la *matiere*; mais c'est une conclusion peu exacte: car selon ce principe, l'existence de la *matiere*, comme l'a remarqué le docteur Clarke, auroit plus de droit que tout le reste à en constituer l'essence; l'existence ou le *τὸ existere* étant conçu avant toutes les propriétés, & même avant l'étendue.

Ainsi puisque le mot *étendue* paroît faire naître une idée plus générale que celle de la *matiere*; il croit que l'on peut avec plus de raison appeller essence de la *matiere*, cette solidité impénétrable qui est essentielle à toute *matiere*, & de laquelle toutes les propriétés de la *matiere* découlent évidemment. *Voyez* ESSENCE, ETENDUE, ESPACE, &c.

De plus, ajoute-t-il, si l'étendue étoit l'essence de la *matiere*, & que par conséquent la *matiere* & l'espace ne fussent qu'une même chose, il s'ensuivroit de là que la *matiere* est infinie & éternelle, que c'est un être nécessaire, qui ne peut être ni créé ni anéanti; ce qui est absurde; d'ailleurs il paroît, soit par la nature de la gravité, soit par les mouvemens des cometes, soit par les vibrations des pendules, &c. que l'espace vuide & non résistant est distingué de la *matiere*, & que par conséquent la *matiere* n'est pas une simple étendue, mais une étendue solide, impénétrable, & douée du pouvoir de résister. *Voyez* VUIDE, ETENDUE.

Plusieurs des anciens philosophes ont soutenu l'éternité de la *matiere*, de laquelle ils supposoient que tout avoit été formé, ne pouvant concevoir qu'aucune chose pût être formée de rien. Platon prétend que la *matiere* a existé éternellement, & qu'elle a concouru avec

Dieu

Dieu dans la production de toutes choses, comme un principe passif, ou une espece de cause collatérale. *Voy.* ETERNITÉ.

La *matiere* & la forme, principes simples & originaux de toutes choses composoient selon les anciens certaines natures simples qu'ils nommoient *élémens*, des différentes combinaisons desquelles toutes les choses naturelles étoient formées. *Voyez* ELÉMENT.

Le docteur Woodward semble d'une opinion peu éloignée de celle-là. Il prétend que les parties de la *matiere* sont originairement & réellement différentes les unes des autres; que la *matiere* au moment de sa création a été divisée en plusieurs ordres ou genres de corpuscules différens les uns des autres en substance, en gravité, en dureté, en flexibilité, en figure, en grandeur, &c. & que des diverses compositions & combinaisons de ces corpuscules, résultent toutes les variétés des corps tant dans la couleur que dans la dureté, la pesanteur, le goût, &c. Mais M. Newton veut que toutes ces différences résultent des différens arrangemens d'une même *matiere* qu'il croit homogene & uniforme dans tous les corps.

Aux propriétés de la *matiere* qui avoient été connues jusqu'ici, M. Newton en ajoute une nouvelle, savoir celle d'attraction, qui consiste en ce que chaque partie de la *matiere* est douée d'une force attractive, ou d'une tendance vers toute autre partie, force qui est plus grande dans le point de contact que par tout ailleurs, & qui décroît ensuite si promptement, qu'elle n'est plus sensible à une très-petite distance. C'est de ce principe qu'il déduit l'explication de la cohésion des particules des corps. *Voyez* COHÉSION, *Voyez aussi* ATTRACTION.

Il observe que tous les corps, & même la lumiere & toutes les parties les plus volatiles des fluides, semblent composées de parties dures; de sorte que la dureté peut être regardée comme une propriété de toutes *matieres*, & qu'au moins la dureté de la *matiere* lui est aussi essentielle que son impénétrabilité; car tous les corps dont nous avons connoissance, sont tous ou bien durs par eux-mêmes, ou capables d'être durcis: or si les corps composés sont aussi durs que nous les voyons quelquefois, & que cependant ils soient très-poreux, & composés de parties placées seulement les unes auprès des autres, les parties simples qui sont destituées de pores, & qui n'ont jamais été divisées, seront encore bien plus dures; de plus, de telles parties dures ramassées en un monceau, pourront à peine se toucher l'une l'autre, si ce n'est en un petit nombre de points; & ainsi il faudra bien moins de force pour les séparer, qu'il n'en faudroit pour rompre un corpuscule solide, dont les particules se toucheroient par-tout sans qu'on imaginât de pores ni d'interstices qui puissent en affoiblir la cohésion. Mais ces parties si dures étant placées simplement les unes auprès des autres, & ne se touchant qu'en peu de points, comment, dit M. Newton, se-soient-elles si fortement adhérentes les unes aux autres sans le secours de quelque cause, par laquelle elles fussent attirées ou pressées les unes vers les autres?

Cet auteur observe encore que les plus petites parties peuvent être liées les unes aux autres par l'attraction la plus forte, & composées de parties plus grosses & d'une moindre vertu, & que plusieurs de celles-ci peuvent par leur cohésion en composer encore de plus grosses, dont la vertu aille toujours en s'affoiblissant, & ainsi successivement jusqu'à ce que la progression finisse aux particules les plus grosses, desquelles dépendent les opérations de Chimie & les couleurs des corps naturels, & qui par leur cohésion, composent les corps de grandeur sensible. Si le corps est compact, & qu'il plie ou qu'il cede intérieurement à la pression, de maniere qu'il revienne ensuite à la premiere figure, il est alors élastique. *Voyez* ELASTIQUE. Si les parties peuvent être déplacées, mais ne se rétablissent pas, le corps est alors malléable, ou mol, que si elles se meuvent aisément entr'elles, qu'elles soient d'un volume propre à être agitées par la chaleur, & que la chaleur soit assez forte pour les tenir en agitation, le corps sera fluide; & s'il a de plus l'aptitude de s'attacher aux autres corps, il sera humide: les gouttes de tout fluide, selon M. Newton, affectent une figure ronde par l'attraction mutuelle de leurs parties, de même qu'il arrive au globe de la terre & à la mer qui l'environne; sur quoi, *voyez* COHÉSION. Les particules des fluides qui ne sont point attachées trop fortement les unes aux autres, & qui sont assez petites pour être fort susceptibles de ces agitations qui tiennent les liqueurs dans l'état de fluidité, sont les plus faciles à séparer & à raréfier en vapeurs; c'est-à-dire, selon le langage des Chimistes, qu'elles sont volatiles, qu'il ne faut qu'une légere chaleur pour les raréfier, & qu'un peu de froid pour les condenser; mais les parties plus grosses, qui sont par conséquent moins susceptibles d'agitation, & qui tiennent les unes aux autres par une attraction plus forte, ne peuvent non plus être séparées les unes des autres que par une plus forte chaleur, ou peut-être ne le peuvent-elles point du tout sans le secours de la fermentation; ce sont ces deux dernieres especes de corps que les Chimistes appellent *fixe*. M. Newton observe encore que tout considéré, il est probable que Dieu dans le moment de la création, a formé la *matiere* en particules solides, massives, dures, impénétrables, mobiles, de volumes, de figures, de proportions convenables, en un mot, avec les propriétés les plus propres à la fin pour laquelle il les formoit; que ces particules primitives étant solides, sont incomparablement plus dures qu'aucun corps poreux qui en soient composés; qu'elles le sont même à un tel point, qu'elles ne peuvent ni s'user ni se rompre, n'y ayant point de force ordinaire qui soit capable de diviser ce que Dieu a fait indivisé dans le moment de la création. Tant que les particules continuent à être entieres, elles peuvent composer des corps d'une même nature & d'une même texture. Mais si elles pouvoient venir à s'user ou à se rompre, la nature des corps qu'elles composent changeroit nécessairement. Une eau & une terre composées de particules usées par le tems, & de fragmens de ces particules, ne seroient plus de la même nature que l'eau & la terre composées de particules entieres, telles qu'elles l'étoient au moment de la création; & par conséquent pour que l'univers puisse subsister tel qu'il est, il faut que les changemens des choses corporelles ne dépendent que des différentes séparations, des nouvelles associations, & des divers mouvemens des particules permanentes; & si les corps composés peuvent se rompre, ce ne sauroit être dans le milieu d'une particule solide, mais dans les endroits où les particules solides se joignent en se touchant par un petit nombre de points.

M. Newton croit encore que ces particules ont non-seulement la force d'inertie, & sont sujettes aux lois passives de mouvemens qui en résultent naturellement, mais encore qu'elles sont mues par de certains principes actifs, tel qu'est celui de la gravité, ou celui qui cause la fermentation & la cohésion des corps; & il ne faut point envisager ces principes comme des qualités occultes qu'on suppose résulter des formes spécifiques des choses; mais comme des lois générales de la nature, par lesquelles ces choses elles-mêmes ont été formées. En effet, les phénomenes nous en découvrent la vérité, quoique les causes n'en aient point encore été découvertes. *Voyez* FERMENTATION, GRAVITATION, ELASTICITÉ, DURETÉ, FLUIDITÉ, SEL, ACIDE, &c.

Hobbes, Spinosa, &c. soutiennent que tous les êtres dans l'univers sont matériels, & que toutes leurs différences ne viennent que de leurs différentes modifications, de leurs différens mouvemens, &c ainsi ils imaginent qu'une *matiere* extrèmement subtile, & agitée par un mouvement très-vif, peut penser. *Voyez à l'article* AME, la réfutation de cette opinion. Sur l'existence de la *matiere*, *voyez les articles* CORPS & EXISTENCE. *Chambers.*

MATIERE SUBTILE, est le nom que les Cartésiens donnent à une *matiere* qu'ils supposent traverser & pénétrer librement les pores de tous les corps, & remplir ces pores de façon à ne laisser aucun vuide ou interstices entr'eux. *Voyez* CARTESIANISME. Mais en vain ils ont recours à cette machine pour étayer leur sentiment d'un plein absolu, & pour la faire accorder avec le phénomene du mouvement, &c. en un mot, pour la faire agir & mouvoir à leur gré. En effet, s'il existoit une pareille *matiere*, il faudroit pour qu'elle dût remplir les vuides de tous les autres corps, qu'elle fût elle-même entierement destituée de vuide; c'est-à-dire parfaitement solide, beaucoup plus solide, par exemple que l'or, & par conséquent, qu'elle fût beaucoup plus pesante que ce métal, & qu'elle résistât davantage (*voyez* RÉSISTANCE); ce qui ne sauroit s'accorder avec les phénomenes. *Voyez* VUIDE.

M. Newton convient néanmoins de l'existence d'une *matiere subtile*, ou d'un milieu beaucoup plus délié que l'air, qui pénetre les corps les plus denses, & qui contribue ainsi à la production de plusieurs des phénomenes de la nature. Il déduit l'existence de cette *matiere* des expériences de deux thermometres renfermés dans deux vaisseaux de verre, de l'un desquels on a fait sortir l'air, & qu'on

& qu'on porte tous deux d'un endroit froid en un endroit chaud. Le thermometre qui est dans le vuide devient chaud, & s'éleve presque aussitôt que celui qui est dans l'air, & si on les reporte dans l'endroit froid, ils se refroidissent, & s'abaissent tous deux à peu près au même point. Cela ne montre-t-il pas, dit-il, que la chaleur d'un endroit chaud se transmet à-travers le vuide par les vibrations d'un milieu beaucoup plus subtil que l'air, milieu qui reste dans le vuide après que l'air en a été tiré? & ce milieu n'est-il pas le même qui brise & réfléchit les rayons de lumiere? &c. *Voyez* LUMIERE, *Chambers*.

Le même philosophe parle encore de ce milieu ou fluide subtil, à la fin de ses principes. Ce fluide, dit-il, pénetre les corps les plus denses; il est caché dans leur substance; c'est par sa force & par son action que les particules des corps s'attirent à de très-petites distances, & qu'elles s'attachent fortement quand elles sont contiguës; ce même fluide est aussi la cause de l'action des corps électriques, soit pour repousser, soit pour attirer les corpuscules voisins; c'est lui qui produit nos mouvemens & nos sensations par ses vibrations, qui se communiquent depuis l'extrémité des organes extérieurs jusqu'au cerveau, par le moyen des nerfs. Mais le philosophe ajoute qu'on n'a point encore une assez grande quantité d'expériences pour déterminer & démontrer exactement les lois suivant lesquels ce fluide agit.

On trouvera peut-être quelqu'apparence de contradiction entre la fin de cet article, où M. Newton semble attribuer à une *matiere* subtile la cohésion des corps; & l'article précédent où nous avons dit après lui que l'attraction est une propriété de la *matiere*. Mais il faut avouer que M. Newton ne s'est jamais expliqué franchement & nettement sur cet article; qu'il paroît même avoir parlé en certains endroits autrement qu'il ne pensoit. *Voyez* GRAVITÉ & ATTRACTION, *voyez aussi* ETHER & MILIEU ÉTHERÉ, *au mot* MILIEU. (*O*)

MATIERE IGNÉE *ou* MATIERE DE FEU, principe que quelques chimistes emploient dans l'explication de plusieurs effets, sur-tout pour rendre raison de l'augmentation de poids que certains corps éprouvent dans la calcination. Ceux qui ont fait le plus d'usage de ce principe, & qui l'ont mis le plus en vogue, conviennent qu'il n'est pas démonstratif par lui-même, comme le sel, l'eau, &c. mais ils prétendent seulement qu'il l'est par les conséquences: donnons-en un exemple. Lorsqu'on fait fondre vingt livres de plomb dans une terrine plate qui n'est pas vernie, & qu'on agite ce plomb sur le feu avec une spatule jusqu'à ce qu'il soit réduit en poussiere, on trouve après une longue calcination, que quoique par l'action du feu il se soit dissipé une grande quantité de parties volatiles du plomb, ce qui devroit diminuer son poids, cette poudre, ou cette chaux de plomb, au lieu de peser moins que le plomb ne pesoit avant la calcination, occupe un plus grand espace, & pese beaucoup plus; car au-lieu de peser vingt livres, elle en pese vingt-cinq. Que si au contraire on revivifie cette chaux par la fusion, son volume diminue, & le plomb se trouve alors moins pesant qu'il n'étoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; en un mot on ne trouve que dix-neuf livres de plomb. Or ce n'est ni du bois ni du charbon qu'on a employé dans cette opération, que le plomb en se calcinant a pu tirer ces cinq ou six livres de poids; car on a fait calciner plusieurs matieres au foyer du verre ardent, dont feu M. le régent a fait présent à l'académie, & on a trouvé également que le poids augmentoit. L'air n'a pu non plus se condenser durant l'opération, en une assez grande quantité dans les pores du plomb, pour y produire un poids si considérable: car pour condenser un volume d'air du poids de cinq livres dans un espace cubique de quatre à cinq pouces de hauteur, il faudroit y employer un poids énorme. On a donc conclu que cette augmentation de poids ne pouvoit procéder que des rayons du soleil qui se sont concentrés dans la *matiere* exposée à leur action pendant tout le tems que dure l'opération, & que c'étoit à la *matiere* condensée de ces rayons de lumiere qu'il falloit attribuer l'excès de pesanteur qu'on y observoit; & pour cet effet on a supposé que la *matiere* qui sert à nous transmettre la lumiere & la chaleur, l'action du soleil ou du feu, étoit pesante, qu'elle étoit capable d'une grande condensation, qu'elle se condensoit en effet prodigieusement dans les pores de certains corps, sans y être contrainte par aucun poids; que la chaleur, qui raréfie universellement toutes les autres *matieres*, avoit néanmoins la propriété de condenser celle-ci, & que la tissure des corps calcinés, quoique très-foible, avoit nonobstant cela la force de retenir une *matiere* qui tend à s'étendre avec une telle force, qu'une livre de cette *matiere* contenue dans les pores de cinq livres de plomb, étant dans son état naturel, devoit nécessairement occuper un espace immense, puisque la pesanteur de cette *matiere*, dans son état naturel, est absolument insensible; que c'étoit ensuite cette *matiere de feu*, condensée dans les alkalis, qui produisoit en nous ce goût vif & perçant que nous y éprouvons, & dans les fermentations cette ébullition qui nous étonne, ces couleurs vives que les différentes *matieres* prennent en se précipitant; en un mot que c'étoit à cette *matiere de feu* qu'on devoit attribuer conformément les effets les plus délicats de la Chimie, & que sans être obligé d'entrer dans aucune autre discussion, il suffisoit d'avoir remarqué, que ces effets avoient quelque relation à ceux que le feu produit communément, sans qu'on sache comment, ni qu'on soit obligé de le dire, cela suffisoit, dis-je, pour rapporter tous les effets à cette cause: voilà bien des hypotheses précaires. Les Chimistes ont-ils donc constaté par quelque expérience sensible, ce poids prétendu des rayons du soleil? ont-ils éprouvé que la *matiere* qui reste dans le récipient de la machine du vuide, lorsqu'on a pompé l'air grossier, & qui contient certainement la *matiere* de la lumiere, puisque nous voyons les objets qui y sont renfermés; tenoit le vif argent suspendu dans le barometre à la moindre hauteur, ou plutôt pour employer le moyen infaillible que M. Newton nous a donné pour juger du poids des fluides, ont-ils senti quelque résistance que la *matiere* de la lumiere fasse à un globe pesant qui la traverse, qui ne doive être attribuée à l'air grossier? S'ils n'ont rien fait de tout cela, on peut conclure que la *matiere ignée*, considérée comme un amas prodigieux de lumiere pesante, condensée, & réduite en un petit espace, est une pure chimere.

Selon les remarques très détaillées de M. Boerhaave, l'air contient dans ses pores un grand nombre de molécules pesantes, de l'eau, de l'huile, des sels volatils, &c. A l'égard de l'eau, on sait de quelle façon, quelque quantité que ce soit de sel tartre, exposé à l'air, se charge en fort peu de tems d'un poids égal de molecules d'eau. Cette *matiere* pesante est donc contenue dans les pores de l'air. La présence des molécules de soufre, de sels, &c. n'est pas plus difficile à constater. Sans recourir à aucun alembic, on n'a qu'à se trouver en rase campagne dans un tems d'orage, y lever les yeux au ciel pour y voir ce grand nombre d'éclairs qui brillent de toutes parts: ce sont des feux, ce sont des soufres allumés, ce sont des sels volatils, personne n'en peut disconvenir; & si dans la moyenne région, dans la région des nuées, l'air se trouve chargé de molécules d'huile, de sel, &c. à plus forte raison en sera-t-il chargé, & comme imbibé dans le lieu où nous respirons, puisque ces *matieres* pesantes sortant de la terre, n'ont pas pu s'élever si haut, sans avoir passé par les espaces qui nous séparent des nues, & sans s'y être arrêtées en plus grande abondance que dans ces régions élevées. D'ailleurs ne voit-on pas avec quelle facilité, & à la moindre approche du feu, le vif-argent même, qui est une *matiere* si pesante, se répand dans l'air; & qui peut douter après cela que l'air ne contienne dans ses pores un très-grand nombre de particules pesantes? Mais, dira-t-on, l'huile ne s'évapore point, elle ne se mêle que très-difficilement avec l'air; n'est-ce pas plutôt là une preuve que l'air en est abondamment fourni, & qu'il n'en peut recevoir dans ses pores plus qu'il n'en a déjà reçu? D'ailleurs l'esprit-de-vin, exposé à l'air, ne s'affoiblit-il pas continuellement, & les molécules de l'huile qu'il contient ne s'y répandent-elles pas sans cesse? Lorsque les molécules de l'huile n'ont pas été développées jusqu'à un certain point, elles sont trop pesantes & trop fortement comprimées l'une contre l'autre par l'action élastique de la *matiere* éthérée pour être détachées l'une de l'autre par l'action dissolvante de l'air. Ainsi l'huile commune ne s'évapore pas: mais lorsque par l'action du feu les molécules de l'huile se sont développées & détachées l'une de l'autre dans les pores de l'eau qui les contient, elles se répandent dans l'air avec facilité, parce qu'elles sont devenues beaucoup plus légeres. Quelle impossibilité y a-t-il donc, après qu'on a vû que l'air pouvoit fournir facilement vingt livres d'eau à vingt livres de sel de tartre, & qu'il les leur fournissoit en effet en peu de tems, que le même air puisse fournir à vingt livres de plomb pendant tout le tems que dure la calcination, je ne dis pas vingt livres de molécules d'eau, que l'action du feu éloigne & chasse des pores de l'air, qui environne le vase dans lequel on calcine le plomb, mais seulement cinq livres de molécules de *matieres* plus denses, plus pesantes, & en même tems plus subtiles,

qui

qui étoient contenues dans les pores de l'air parmi ces mêmes molécules d'eau, lesquelles n'étant plus soutenues dans ces pores par les molécules de cette eau, que le feu en a éloigné, se dégageront des pores de l'air par leur propre pesanteur, viendront se joindre aux molécules du plomb, dont elles augmenteront le poids & le volume. Est-ce qu'il est plus difficile de concevoir que l'air fournisse à vingt livres de plomb un poids de cinq livres, qu'il l'est que le même air fournisse à une même quantité de sel de tartre le poids de vingt livres: c'est tout le contraire, puisque ce poids est quadruple du précédent. On concevra donc enfin distinctement qu'à mesure qu'on calcinera vingt livres de plomb, l'ardeur du feu échauffera l'air voisin du vase qui contient la *matiere*, qu'elle en éloignera toutes les molécules d'eau que cet air peut contenir dans ses pores, & que les molécules de cet air étant devenues plus grandes, leur vertu dissolvante aura diminué; d'où il suit que les molécules des autres *matieres* plus pesantes qui y sont en même tems contenues cessant d'y être soutenues, tomberont sur la superficie du plomb; qu'ensuite ce volume d'air s'étant promptement raréfié, & étant devenu plus léger que celui qui est au-dessus, montera & cedera sa place avec la même vîtesse à un nouvel air, qui déposera de la même façon sur le plomb les molécules pesantes qu'il contient, & ainsi de suite, si bien qu'en fort peu de tems toutes les parties de l'air contenu dans un grand espace, pourront par cette méchanique simple & intelligible, s'approcher successivement l'une après l'autre du plomb que l'on calcine, & déposer les molécules pesantes que cet air contient dans ses pores.

Dans l'expérience dont il s'agit principalement ici, à mesure qu'on bat le plomb avec une spatule, cette poussiere répandue dans l'air s'y insinue & comme ses particules ne sont pas adhérentes les unes aux autres, elles s'attachent facilement à la superficie des molécules du plomb, formant une espece de croute sur les superficies de ces molécules, qui les empêche de se réunir, & qui réduit le plomb à paroître sous la forme d'une poudre impalpable. Par où l'on voit que le feu, ou les rayons de lumiere, réunis au foyer d'une loupe, ne fournissent ici qu'un grand mouvement qui désunit les parties du métal, en calcinant les souffres, qui les lient entre elles, & laissent aux particules pesantes, qui viennent des pores de l'air, & qui n'ont pas la même viscosité, la liberté d'environner les molécules du plomb, & de réduire ce métal en poudre. Et si dans la révivification de cette chaux de plomb, il arrive que non-seulement elle perde le poids qu'elle avoit acquis, mais qu'on trouve au contraire le plomb qui en renaît encore plus léger que n'étoit celui qu'on avoit d'abord employé, ne voit-on pas que cela ne vient que de ce que les particules pesantes & subtiles que le plomb a reçues de l'air durant la calcination, & qui enveloppant les particules de ce métal, l'avoient réduit en poudre & en avoient augmenté le poids & le volume, s'unissant aux molécules onctueuses du suif que l'on joint à la *matiere* dans cette opération, ou que la flamme même leur fournit, se volatilisent de nouveau, & se répandent dans l'air d'où elles étoient venues. De sorte que ce nouveau plomb destitué de cette *matiere* & des soufres grossiers qu'il a perdus dans l'opération, doit peser moins qu'il ne pesoit avant qu'on l'eût réduit en chaux; ce qui arriveroit dans toutes les *matieres* que l'on calcine, si le poids des particules qui s'exhalent durant la calcination n'excédoit pas quelquefois le poids de celles qui viennent s'y joindre. *Voyez* FEU, CHALEUR, & FEU ÉLASTIQUE, *Art. de M. Formey.*

MATIERE, SUJET, (*Gramm.*) la *matiere* est ce qu'on emploie dans le travail; le *sujet* est ce sur quoi l'on travaille.

La *matiere* d'un discours consiste dans les mots, dans les phrases & dans les pensées. Le *sujet* est ce qu'on explique par ces mots, par ces phrases & par ces pensées.

Les raisonnemens, les passages de l'Ecriture-sainte, les caracteres des passions & les maximes de morale, sont la *matiere* des sermons; les mysteres de la foi & les préceptes de l'Evangile en doivent être le sujet. *Synonymes* de l'abbé Girard. (*D. J.*)

MATIERE MORBIFIQUE, (*Médec.*) on a donné le nom de *matiere morbifique* à toute humeur étrangere ou altérée, qu'on a cru se mêler au sang, & y devenir le germe, le levain, la cause de quelque maladie. Les maladies excitées par ces humeurs nuisibles, ou déplacées, ont été appellées *maladies avec matiere* ou *humorales*. Suivant les théories vulgaires, dès que la *matiere morbifique* est dans le sang, elle y produit une altération plus ou moins prompte, selon le degré d'énergie qu'elle a, & différente, selon le vice particulier de l'humeur. Boerhaave a prodigieusement multiplié, diversement combiné, & très-méthodiquement classé les prétendus vices des humeurs, de façon à établir pour chaque maladie une *matiere morbifique* particuliere; il a cru appercevoir dans le sang & les humeurs qui circulent dans les vaisseaux formés d'un corps organique, les mêmes altérations qui auroient pû leur arriver par différens mélanges, ou par leur dégénération spontanée laissées à elles-mêmes & en repos dans des vaisseaux ouverts exposés à l'action de l'air: ainsi il a substitué à l'histoire & à l'évaluation juste des phénomenes de la nature sa propre maniere de les concevoir; de-là sont venues ces divisions minutieuses & ces classes nombreuses de *vices simples & spontanés des humeurs*, *de viscosité glutineuse spontanée*, *de diverses acrimonies méchaniques*, *salines*, *huileuses & savonneuses*, & de celles qui résultoient de la différente combinaison des quatre especes; ces soudivisions ultérieures *d'acrimonie saline & muriatique ammoniacale*, *acide*, *alkalescente*, *fixe*, *volatile*, *simple ou composée*, *d'acrimonie huileuse*, *spiritueuse*, *saline*, *terrestre & aére*, &c. Les humoristes modernes ont retenu beaucoup de ces vices; ils ont prétendu que l'on en observoit toujours quelqu'un dans toutes les maladies, & qu'il n'y en avoit point sans *matiere*, sans altération propre & primitive des humeurs; & c'est sur cette idée purement théorique qu'est fondée la regle générale sur l'usage prétendu indispensable des évacuans. Quelques-uns ont jugé que la sueur & la transpiration retenues ou dérangées, fournissoient toujours la *matiere morbifique*, qui jettoit les premiers fondemens de la maladie; d'autres en plus grand nombre, ont pensé que la *matiere morbifique* dans toutes les maladies aiguës, n'étoit autre chose que des humeurs viciés qui se préparoient & s'accumuloient dans l'estomac par une suite de mauvaises digestions, d'où elles étoient versées par la voie des veines lactées continuellement ou périodiquement dans la masse des humeurs, & y produisoient d'ordinaire un épaississement considérable, qui, suivant eux, déterminoit la fievre, l'accès ou le redoublement. En conséquence, dans le traitement des maladies aiguës, ils ont eu principalement en vue d'épuiser le foyer de ces humeurs, & d'en tarir la source; c'est d'une théorie aussi fausse qu'insuffisante, qu'a pris naissance un des dogmes fondamentaux de la Médecine pratique la plus accréditée, c'est qu'il faut dans les maladies aiguës purger au moins tous les deux jours; le peu de succès répond à l'inconséquence du précepte: & il est très-certain qu'il seroit moins indifférent & plus nuisible, s'il étoit exécuté aussi efficacement qu'il est vivement recommandé, & qu'on s'empresse de le suivre avec ponctualité. Les anciens médecins chimistes ont aussi prétendu que toutes les maladies étoient avec *matiere*; ils en attribuoient l'origine à des fermens morbifiques indéterminés, mais pas plus obscurs ni plus incertains que la *matiere morbifique* des méchaniciens modernes. Les éclectiques pour soutenir les droits de leur *ame ouvriere*, se sont accordés sur ce point avec les humoristes, persuadés que l'ame étoit la cause efficiente de toutes les maladies, & qu'elle n'agissoit pas sans motif; ils se sont vus contraints de recourir toujours à un vice humoral, à une *matiere morbifique* qui excitât le courroux & déterminât les effets de ce principe aussi spirituel que bienfaisant. L'absurdité de l'humorisme trop généralisé, & la connoissance assurée de quelques affections purement nerveuses ont fait tomber quelques médecins dans l'excès opposé; ils ont conclu de quelques faits particuliers bien constatés, au général, & n'ont pas fait difficulté d'avancer qu'il n'y avoit point de maladies avec *matiere*, & que tous ces vices des humeurs n'étoient que des suppositions chimériques; que le dérangement des solides étoit seul capable de produire toutes les différentes especes de maladie: & partant de cette idée, ils ont bâti un nouveau système pratique; les émolliens, relâchans, narcotiques leur ont paru les secours les plus indiqués par l'état de spasme & de constriction toujours supposé dans les solides; ils ont borné à ces remedes diversement combinés, toute leur *matiere* médicale. On voit par là, & c'est ce qui est le plus préjudiciable à l'humanité, que toutes ces variétés de théorie ont produit des changemens qui ne peuvent manquer d'être nuisibles dans la pratique: on ne s'est pas contenté de déraisonner, on a voulu faire des applications, & l'on a rendu les malades des victimes d'une bisarre imagination. Il s'est enfin trouvé des médecins sages qui, après avoir mûrement & sans préjugé pesé les différentes assertions, & sur-tout consulté la nature, ont décidé qu'il y avoit des maladies où les nerfs seuls étoient atta-

attaqués, & on les appelle *nerveuſes*. Voyez *ce mot*. Que d'autres étoient avec *matiere*; c'eſt-à-dire, dépendoient de l'altération générale des humeurs, opérée par la ſuppreſſion de quelque excrétion, & qui ne peut ſe guérir ſans une évacuation critique; elles ſont connues ſous le nom de *maladies humorales*. Voyez *ce mot*. Telles ſont toutes les fievres putrides ſimples, ou inflammatoires, quelques autres maladies aiguës, toutes les maladies virulentes, contagieuſes, &c. Les maladies chroniques ſont preſque toutes abſolument nerveuſes dans leur origine, dépendent du déſordre trop conſidérable & de la léſion ſenſible de quelque viſcere; mais ces vices ne peuvent pas ſubſiſter long-tems ſans donner lieu à quelque altération dans les humeurs, qu'on obſerve toujours quand la maladie a fait quelque progrès. (*M*)

MATIERE MEDICALE, (*Thérapeutique.*) enſemble, total, ſyſtème des corps naturels qui fourniſſent des médicamens. *Voyez la fin de l'article* MÉDICAMENT. (*b*)

MATIERE PERLÉE DE KERKRING, (*Chim. & Mat. méd.*) qu'on appelle encore *magiſtere d'antimoine*. Les chimiſtes modernes donnent ce nom à une poudre blanche, ſubtile, qui ſe précipite des lotions de l'antimoine diaphorétique, ſoit d'elle-même, ſoit par l'addition d'un acide, & principalement de l'acide vitriolique.

La nature de ce précipité n'a point été encore déterminée par les Chimiſtes; car ſans compter les définitions évidemment fauſſes, telles que celle de Boerhaave, qui la nomme un *ſoufre fixe d'antimoine*, les idées qu'en donnent Mender & Hoffman ne paroiſſent rien moins qu'exactes. Le premier avance que „ cette poudre n'eſt „ rien autre choſe qu'une chaux fine de régule ", & Hoffman qui obſerve qu'on obtient cette *matiere perlée* en une quantité très-conſidérable (cet auteur dit que les lotions de la maſſe provenue de douze onces de régule d'antimoine, & de deux livres de nitre détonnés enſemble, lui ont fourni cinq onces de cette *matiere*), croit que cette *matiere* eſt beaucoup moins fournie par la ſubſtance réguline, que par le nitre qui a été changé en terre par la force de la calcination, & par la mixtion de l'acide vitriolique. Hoffman, *obſ. phyſ. chim. liv. III. obſ. iv.*

Lemery qui, auſſi-bien que Mender, a retiré ce précipité des lotions de régule d'antimoine préparé avec l'antimoine entier, dit au contraire qu'on n'obtient qu'un peu de poudre blanche, qu'il regarde comme la partie d'antimoine diaphorétique la plus détachée, c'eſt-à-dire apparemment diviſée.

M. Baron penſe que „ ce n'eſt autre choſe pour la „ plus grande partie, que la terre que le nitre fournit en „ ſe décompoſant, & ſe changeant en alkali par la vio„ lence de la calcination; ou, ce qui eſt la même cho„ ſe, qu'elle provient en très-grande partie des débris „ de l'alkali fixe du nitre; & qu'on explique aiſément „ par-là pourquoi cette matiere ſe réduit difficilement en „ régule par l'addition des *matieres* inflammables, c'eſt „ que la quantité de terre réguline qui lui reſte unie, „ n'eſt preſque rien, comparaiſon faite à ce qu'elle con„ tient de la terre du nitre fixé „. *Notes ſur la chim.* de Lemery, art. *antim. diaphorét.*

Nous obſerverons ſur toutes ces opinions; 1°. qu'il eſt vraiſſemblable que la *matiere perlée* eſt compoſée en partie des débris terreux du nitre alkaliſé, & qu'ainſi M. Mender dit trop généralement que ce n'eſt autre choſe qu'une chaux fine de régule. 2°. Que cette terre nitreuſe ne peut point cependant en conſtituer la plus grande partie; car ces débris terreux du nitre devroient ſe trouver en beaucoup plus grande quantité dans l'antimoine diaphorétique lavé, que dans ſes lotions: or l'antimoine diaphorétique n'en contient point; car il ne fait aucune efferveſcence avec les acides; ce qui ſeroit, s'il étoit mêlé de terre nitreuſe, que les acides diſſolvent avec effervescence. 3°. Que les cinq onces de *matiere perlée* que Hoffman a retirée de ſa leſſive (qui ne contenoit que de l'alkali fixe & du nitre entier, puiſqu'il avoit préparé ſon antimoine diaphorétique avec le régule d'antimoine), paroiſſent avoir été principalement de tartre vitriolé, ce qui n'eſt certainement point la mépriſe d'un chimiſte bien expérimenté; mais enfin ce ne peut avoir abſolument été que cela; & l'on eſt d'autant plus fondé à s'arrêter à cette idée, que la lotion ou leſſive qu'a employée Hoffman, doit avoir été très-rapprochée, s'il eſt vrai, comme il le dit, que l'acide vitriolique en ait détaché des vapeurs d'acide nitreux, & qu'il a employé d'ailleurs un acide vitriolique concentré. 4°. Si la *matiere perlée* eſt véritablement compoſée en très-grande partie de terre alkaline nitreuſe, cette terre n'y eſt point nue, mais elle eſt combinée avec l'acide vitriolique ſous forme de ſélénite; ce que Hoffman paroît avoir connu lorſqu'il a dit que le nitre étoit changé en terre par la calcination & la mixtion avec l'acide vitriolique; & par conſéquent il n'eſt point indifférent à la nature de la *matiere perlée* qu'on emploie à ſa préparation l'acide vitriolique, ou un autre acide; car s'il réſulte de la combinaiſon de l'acide employé avec la terre nitreuſe un ſel neutre très-ſoluble, toute cette terre reſtera ſuſpendue dans la leſſive, à la faveur de cette nouvelle combinaiſon, comme elle s'y ſoutenoit auparavant par le moyen de l'alkali fixe, ou des ſels neutres auſquels elle étoit attachée. Nous concluons de toutes ces obſervations, qui ne ſont que des conjectures, 1°. que nous avons été fondés à avancer que la nature de la *matiere perlée* étoit encore ignorée des chimiſtes; 2°. qu'elle pouvoit être déterminée cependant par un petit nombre d'expériences ſimples; 3°. enfin que ſa vertu médicinale étoit parfaitement ignorée *à priori*. Or, comme la connoiſſance *à poſteriori*, ou l'obſervation médicinale manque auſſi preſqu'abſolument, & que le peu qu'on ſait ſur cette *matiere* porte à croire que c'eſt-là un remede fort innocent, ou même fort inutile, nous penſons qu'on peut ſans ſcrupule en négliger l'uſage. (*b*)

MATIERES, *tranſport des*, (*Finances.*) on entend par ce mot de *matieres*, la ſortie des eſpeces ou lingots d'or ou d'argent hors d'un pays qu'on porte dans un autre, pour acquitter la balance de ce qu'on doit dans le commerce. Prouvons que la liberté de ce tranſport ne peut ni ne doit être empêché dans un état commerçant.

La défenſe de tranſporter les eſpeces ou *matieres*, ne les empêche point d'être tranſportées. Les Eſpagnols ont fait des lois très-rigoureuſes contre le tranſport des eſpeces & *matieres*; mais comme les denrées & manufactures étrangeres conſommées en Eſpagne, montoient à une plus grande ſomme que les denrées & les manufactures étrangeres conſommées en pays étranger, & qu'une grande partie des effets envoyés en Amérique, appartenoit aux étrangers, la valeur de ces effets, & la balance dûe par l'Eſpagne, ont été tranſportées en eſpeces ou *matieres*, & de tout ce qui a été apporté des Indes, très-peu eſt reſté aux Eſpagnols, malgré les défenſes qu'on a pu faire.

Il eſt inutile de défendre le tranſport des eſpeces ou *matieres*; quand il n'y a point de balance dûe, alors ce tranſport ceſſe; quand une balance eſt dûe, cette défenſe n'eſt pas le remede propre à ce mal.

Le meilleur eſt d'être plus induſtrieux ou plus ménager, de faire travailler davantage le peuple, ou l'empêcher de tant dépenſer.

Prétendre empêcher le tranſport des eſpeces & *matieres*, tant qu'une balance eſt dûe, c'eſt vouloir faire ceſſer l'effet, quoique la cauſe dure. Rendre le peuple plus induſtrieux, diminuer la dépenſe, &c. fait ceſſer le mal, en levant la cauſe; par ce moyen le commerce étranger peut être rendu avantageux, & les eſpeces ou *matieres* des étrangers ſeront apportées dans le pays; mais tant qu'une balance eſt dûe aux étrangers, il n'eſt guere praticable ni juſte d'empêcher le tranſport des eſpeces ou *matieres*.

De plus, la défenſe de tranſporter les eſpeces ou *matieres* eſt préjudiciable à l'état; elle fait monter le change; le change affecte le commerce étranger & augmente la balance, qui eſt cauſe que les eſpeces ſont tranſportées; ainſi en augmentant la cauſe, elle augmente le tranſport.

L'Angleterre même, quoique plus éclairée que la France ſur le fait de la monnoie, eſt mal conſeillée au ſujet du tranſport des eſpeces & *matieres*; l'Angleterre défend ce tranſport, & ſon commerce en ſouffre par ce moyen; car pendant la guerre, le change alors continue d'être conſidérablement à ſon déſavantage. *Voy.* ESPECES, OR, ARGENT, MONNOIE, COMMERCE, CHANGE, MANUFACTURE. (*D. J.*)

MATIERE, (*Monnoyage.*) à la Monnoie, on appelle ainſi une maſſe de métal, ſoit d'or, d'argent, de billon, ou de cuivre, ſoit à fabriquer, ou monnoyé, de quel titre & de quel poids que ce ſoit.

Il y a des états, où l'or & l'argent monnoyé, comme non monnoyé, ſert au dehors comme à l'intérieur à commercer; on le trafique comme marchandiſe, comme des étoffes, des toiles, &c.

Les ſentimens ſur le trafic de l'or & de l'argent, ſont bien oppoſés. Voici là-deſſus ce que penſe un auteur étranger. „ Ce commerce eſt d'un ſi grand avantage pour „ une nation, que les états qui les défendent, ne peu„ vent jamais être regardés comme conſidérables; car „ il eſt plus avantageux de tranſporter, d'envoyer chez „ l'étranger de l'or & de l'argent monnoyés que non „ monnoyés, puiſque dans le premier cas on gagne l'a„ vantage de la fabrication „.

Cette

Cette réflexion tombe d'elle-même; car l'étranger achete le métal au titre, ainsi ce gain est une chimere. En France, loin de regarder ce commerce des especes monnoyées comme avantageux pour l'état, il est expressément défendu sous peine capitale. Ce crime se nomme *billonnage*. *Voyez* BILLONNAGE.

Les Orfevres ne peuvent non plus fondre des *matieres* monnoyées, de quelque nature qu'elles soient, ou de quelque pays qu'elles viennent, à l'exception des piastres qui ont un cours libre dans le commerce.

MATIERES, *terme de riviere*, pieces de bois entravers, posées sur les plats-bords d'un bateau foncet.

MATILICATES, ((*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline, *liv. III. chap. xiv.* place dans l'Umbrie. C'est aujourd'hui *Matelica* bourg dans la marche d'Ancone sur le Sano, entre san-Severino à l'orient; & Nibbiano à l'occident. (*D. J.*)

MATILALCUIA; (*Hist. mod. superst.*) c'est le nom que les Mexiquains donnoient à la déesse des eaux.

MATIN, s. m. (*Astron.*) est le commencement du jour, ou le tems du lever du soleil. *Voyez* JOUR. Les Astronomes comptent le matin, *mané*, de minuit à midi. Ainsi on dit qu'une éclipse a commencé à onze heures du *matin*, &c.

Les différens peuples font commencer le *matin* à différentes heures. Cela dépend de leurs différentes manieres de compter les heures. Mais la façon la plus commune est de le commencer à minuit. Ainsi on peut distinguer, pour ainsi dire, deux sortes de *matins*; l'un qu'on peut appeller *réel*, commence avec la lumiere du jour; l'autre qu'on peut nommer *civil* ou *astronomique*, commence à minuit, ou à une autre heure fixe, selon l'usage du pays où l'on est. *Voyez* HEURE.

L'étoile du *matin* est la planete de Vénus, quand elle est occidentale au soleil, c'est-à-dire, lorsqu'elle se leve un peu avant lui. Dans cette situation, les Grecs l'appellent *phosphorus*, & les Latins *lucifer*. *Voyez* VÉNUS.

Crépuscule du *matin*. *Voyez* CRÉPUSCULE. *Chamb.*

MATIN *le*, (*Médec.*)

Des nuits l'inégale courriere
S'éloigne & pâlit à nos yeux.
Chaque astre au bout de sa carriere
Semble se perdre dans les cieux.
Des bords habités par le Maure
Déja les heures de retour,
Ouvrent lentement à l'Aurore
Les portes du palais du jour.
Quelle fraicheur! L'air qu'on respire
Est le souffle délicieux
De la Volupté qui soupire
Au sein du plus jeune des Dieux,
Déja la colombe amoureuse
Vole du chêne sur l'ormeau;
L'amour cent fois la rend heureuse,
Sans quitter le même rameau.
Triton sur la mer applanie
Promene sa conque d'azur,
Et la nature rajeunie.
Exhale l'ambre le plus pur.
Au bruit des Faunes qui se jouent
Sur les bords tranquilles des eaux,
Les chastes Naïades dénouent
Leurs cheveux tressés de roseaux,
Dieux, qu'une pudeur ingénue
Donne de lustre à la beauté!
L'embarras de paroître nue
Fait l'attrait de la nudité.
Le flambeau du jour se rallume,
Le bruit renait dans les hameaux,
Et l'on entend gémir l'enclume
Sous les coups pesans des marteaux.
Le regne du travail commence;
Monté sur le trône des airs,
Soleil, annonce l'abondance
Et les plaisirs à l'univers.
Vengez, &c. &c. &c.

Oeuvres mêlées de M. le cardinal DE BERNIS.

Cette partie du jour qui offre à l'imagination du poëte ces images riantes, matiere des descriptions agréables, n'est point différente pour le médecin; attentif à examiner & à recueillir les phénomenes de la nature, il ne perd aucune occasion de lire dans ce livre intéressant; il n'examine tous ces changemens, toutes ces actions, que pour en retirer des lumieres dont il prévoit l'utilité; il laisse au physicien oisif spéculateur le soin de remonter aux causes des phénomenes qu'il observe, de les combiner, d'en montrer l'enchaînement. Pour lui, il met ses observations en pratique, & tourne toujours ses réflexions vers l'intérêt public, le mobile & le but le plus noble de ses travaux, en même tems qu'il en est la récompense la plus flatteuse. Le médecin observe que dans l'état de santé le corps est plus léger, plus dispos le *matin* que le soir, les idées en conséquence plus nettes, plus vives, plus animées. Le sommeil précédent n'est pas seul capable de produire cet effet; puisqu'on l'éprouve bien moins, ou même pas du-tout, lorsqu'on pousse le sommeil bien avant dans le jour. Il est vrai aussi que cet effet est bien plus sensible, lorsqu'on a passé la nuit dans un sommeil tranquille & non interrompu. Le retour du soleil sur l'horison, le vent léger d'orient qui excite alors les vapeurs retombées, une douce humidité qui couvre & imbibe la terre, tous ces changemens survenus dans l'atmosphere doivent nécessairement faire quelqu'impression sur nos corps, *voyez* INFLUENCE DES ASTRES. Quoi qu'il en soit, ces changemens sont constans & universels; les plantes, les animaux, l'homme, en un mot, tout ce qui vit, tout ce qui sent, les éprouve. Ici se présente naturellement la réponse à une question célebre; savoir, s'il est utile à la santé de se lever *matin*. Le raisonnement & l'expérience s'appuient mutuellement pour faire conclure à l'affirmative. La nuit est le tems destiné au repos, & le *matin* le tems le plus propre au travail; la nature semble avoir fixé les bornes & le tems du sommeil; les animaux qui ne suivent que ses ordres, & qui sont dépourvus de cette raison superbe que nous vantons tant, & qui ne sert qu'à nous égarer en nous rendant sourds à la voix de la nature; les animaux, dis-je, sortent de leur retraite dès que le soleil est prêt à paroître; les oiseaux annoncent par leur ramage le retour de la lumiere, les sauvages, les paysans, qu'une raison moins cultivée & moins gâtée par l'art rapproche plus des animaux, suivent en cela une espece d'instinct; ils se levent très-*matin*, & ce genre de vie leur est très-avantageux. Voyez avec quelle agilité ils travaillent, combien leurs forces s'augmentent, leur santé se fortifie, leur tempérament devient robuste, athlétique; ils se procurent une jeunesse vigoureuse, & se préparent une longue & heureuse vieillesse. Jettez ensuite les yeux sur cette partie des habitans de la ville, qui fait de la nuit le jour, qui ne se conduit que par les modes, les préjugés, les usages, la raison ou ses abus. Ces personnes poussent les veilles jusques bien avant dans la nuit, se couchent fort tard, goûtent un sommeil peu tranquille, passent beaucoup plus de tems dans le lit que ces paysans, dorment quelquefois davantage; mais quand elles se levent, inquiettes, fatiguées, nullement ou peu refaites d'un sommeil semblable, elles ne sentent point cette douce fraîcheur du *matin*, elles n'éprouvent point cette légéreté qu'il semble qu'on prenne alors avec l'air qu'on respire. Voyez au même tems combien leur santé est foible, leur tempérament délicat; la même inconséquence dans les autres actions de la vie devient la source féconde des maux variés dont elles sont sans cesse attaquées.

On demande en second lieu, si le *matin* n'est pas le tems le plus propre pour remplir les devoirs conjugaux. Les auteurs, partagés sur cet article, pour ce qui regarde l'homme, assurent que tous les tems sont à-peu-près égaux pour la femme, & qu'elle peut vaquer à ce devoir agréable lorsqu'elle veut & dans tous les tems, parce qu'elle desire plus vivement que l'homme, qu'elle perd moins dans l'acte, & qu'elle n'en est pas aussi fatiguée. Comme ces sacrifices trop fréquens épuisent l'homme, & que même lorsqu'ils sont modérés, il en éprouve une lassitude & une espece de langueur, on a prétendu assigner un tems de la journée, qu'on a cru plus propre à l'exercice de cette fonction. Les uns ont pensé que c'étoit quatre ou cinq heures après chaque repas; d'autres ont voulu qu'on attendît plus long tems; les uns comme Hermogène, ont préféré le jour, assurant que la nuit les plaisirs de l'amour sont plus doux, & que le jour ils sont plus salutaires. D'autres ont donné la préférence à la nuit, disant qu'ils sont d'autant moins nuisibles, qu'ils sont plus agréables. Ceux qui croient le soir plus favorable que le *matin*, se fondent sur ce qu'alors les alimens sont digérés, le corps bien refait, les pertes séparées, & qu'après cela le sommeil peut dissiper la lassitude qui en pourroit résulter; au-lieu que le *matin*, disent-ils, l'estomac est rempli de crudités; c'est le tems du travail, il est à craindre que cet exercice ne diminue l'aptitude à remplir les autres. Ceux enfin qui prétendent que le *matin* est de tous les tems de la journée celui qu'on doit choisir préférablement à tout autre, disent que le soir les alimens ne sont pas digérés; ou s'ils le

font,

ſont, que les ſécrétions ne ſont pas faites, que la quantité de ſemence n'eſt pas augmentée; au-lieu que le *matin* la derniere coction, pour parler avec Hippocrate, eſt achevée, le corps eſt dans cet état d'égalité qui réſulte de l'harmonie & du bien-être de toutes les parties, que le ſommeil précédent a rendu le corps agile & diſpos; que le *matin*, ſemblable au printems, eſt plus commode & plus ſûr pour la génération; qu'alors auſſi les deſirs ſont plus vifs; que c'eſt une erreur de croire que, quand on ſe porte bien, l'eſtomac ſoit plein de matieres crues & pituiteuſes. Et ils ſoutiennent après Sanctorius, que les plaiſirs du mariage modérés dégagent & rendent légers, loin de fatigues; mais qu'au cas qu'on reſſentît quelque laſſitude, il étoit tout ſimple de ſe rendormir un peu. Ils citent l'exemple des payſans vigoureux & robuſtes, qui ſont des enfans auſſi bien conſtitués, & qui laſſés des travaux de la journée, s'endorment dès qu'ils ſont au lit, & ne rempliſſent leurs devoirs conjugaux que le *matin* à leur réveil. Enfin, ils n'ont qu'à faire obſerver que les oiſeaux choiſiſſent preſque tous ce tems, qu'ils témoignent leurs plaiſirs par leur chant, &c. &c. &c. Cette opinion paroît aſſez vraiſſemblable & mériteroit d'être adoptée, ſi dans des affaires de cette nature, il falloit conſulter des lois & obſerver des regles, & non pas ſuivre ſes deſirs & profiter des occaſions.

L'influence & les effets du *matin* ſont encore bien plus ſenſibles dans l'état de maladie où le corps eſt bien plus impreſſionable. On obſerve dans preſque toutes les fievres, & pour mieux dire, dans toutes les maladies, que le malade eſt pour l'ordinaire moins mal le *matin* que le ſoir. Preſque tous les redoublemens ſe font le ſoir, & il n'eſt pas néceſſaire pour les exciter que le malade ait mangé; car ſoit qu'il ait fait des excès ou obſervé la diete la plus exacte, ils n'en reviennent pas moins dans ce tems plus ou moins forts; la nuit eſt alors mauvaiſe, troublée, & le redoublement ne ſe diſſipe que vers le lever du ſoleil. Alors le malade eſt plus tranquille, il s'aſſoupit & ſe livre à un ſommeil, d'autant plus agréable, qu'il a été plus attendu. *Voyez* INFLUENCE DES ASTRES.

La conſidération de cette tranquillité que procure le *matin*, à la plus grande partie des maladies, n'eſt pas une ſimple ſpéculation; elle eſt d'une grande utilité & d'un uſage fréquent dans la pratique. Lorſqu'on a quelque remede à donner & que l'on peut choiſir le tems, on préfere le *matin*, c'eſt le tems d'élection de la journée, comme le printems l'eſt dans l'année; on ne le manque que lorſque la néceſſité preſſante oblige d'adminiſtrer les ſecours à toute heure. Le *matin* eſt le tems où l'on purge, où l'on fait prendre les apozemes, les opiats, les eaux minérales, &c. c'eſt auſſi celui que le médecin éclairé fait choiſir au chirurgien manouvrier pour faire les opérations, quand le mal n'eſt pas de nature à exiger des ſecours preſſans. En un mot, le *matin* eſt le *tems d'élection*, toutes les heures peuvent être le *tems de néceſſité*. (*m*)

MATIN, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot ſe prend d'abord dans l'Ecriture pour le commencement ou la premiere partie du jour artificiel, qui eſt diſtingué en trois, *veſpere*, mane, & *meridie*, & il ſe prend en ce premier ſens dans ce paſſage: *væ tibi, terra, cujus rex puer eſt, & cujus principes* mane *comedunt*. Eccleſ. 10, 16, 20. Il ſe prend auſſi pour le jour artificiel tout entier: *factumque eſt veſpere &* mane *dies unus*. Geneſ. 1, 5. Le jour naturel ſe fit du *matin* qui eſt le *jour artificiel*, & du ſoir qui ſe met au commencement, parce qu'il précéda le jour artificiel qui commence par le *matin*, & ſe compte du lever du ſoleil à un autre; c'eſt pour cela que les Juifs commençoient leur jour par le ſoir, *à veſperâ in veſperam*: ce mot ſe met ſouvent pour *promptement*; vous m'exaucerez le *matin*, c'eſt-à-dire, de bonne heure. Il déſigne la diligence avec laquelle on fait quelque choſe: le Seigneur dit qu'il s'eſt levé de grand *matin* pour inviter ſon peuple à retourner à lui, mane *conſurgens converſatus ſum, & dixi, audite vocem meam*. Jer. 11, 7. (*D. J.*)

MATINE, (*Géog. anc.*) *Matinum*, ville maritime des Salentins ſur la mer Ionniene, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui la *terre d'Otrante*. Lucain & Pline parlent des *Matini*, peuples de la Pouille. Horace diſtingue *matinum littus, matinæ palus, matina cacumina*; mais tous ces noms paroiſſent corrompus, il faut lire *Bantini, Bantinum, Bantina*. (*D. J.*)

MATINES, ſ. f. *horæ matutinæ, officium nocturnum*, (*Liturg.*) c'eſt le nom que l'on donne vulgairement à la premiere partie de l'office eccléſiaſtique compoſé de trois nocturnes, & qu'on récite ou la veille des fêtes, ou à minuit, ou le matin.

Ceux qui ont traité des offices eccléſiaſtiques fondent la convenance ou la néceſſité de cette priere de la nuit ſur ces paroles du Pſalmiſte, *mediâ nocte ſurgebam ad confitendum tibi*: & de-là vient l'uſage établi dans pluſieurs cathédrales, chapitres & communautés religieuſes de commencer les *matines* à minuit.

On trouve dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique divers monumens très-anciens qui atteſtent cette coutume de prier la nuit. Les conſtitutions attribuées aux Apôtres ordonnent aux fideles de prier au chant du coq, parce que le retour du jour rappelle les enfans de la lumiere au travail & à l'œuvre du ſalut. Caſſien *de cant. noct.* nous apprend que les moines d'Egypte récitoient douze pſeaumes pendant la nuit & y ajoutoient deux leçons tirées du nouveau Teſtament. Dans les monaſteres des Gaules, ſelon le même auteur, on chantoit dix-huit pſeaumes & neuf leçons, ce qui ſe pratique encore le dimanche dans le bréviaire romain. Saint Epiphane, ſaint Baſile, ſaint Jean-Chryſoſtome, & pluſieurs autres Peres grecs font une mention expreſſe de l'office de la nuit.

En Occident, on n'a pas été moins exact ſur cette partie de la priere publique qui fut, dit-on, introduite par ſaint Ambroiſe pendant la perſécution que lui ſuſcita l'impératrice Juſtine, arienne, & mere de Valentinien le jeune. Le quatrieme concile de Carthage veut qu'on prive des diſtributions les clercs qui manquent ſans raiſon aux offices de la nuit. Saint Iſidore, dans ſon livre des offices eccléſiaſtiques, appelle celui de la nuit *vigiles & nocturnes*, & celui du matin *matines* ou *laudes*.

On voit dans la regle de ſaint Benoît une grande conformité avec ce qui ſe pratique aujourd'hui dans toute l'Egliſe. L'office de la nuit y commence par *Deus, in adjutorium*, &c. enſuite le pſeaume *venite*, l'hymne, ſix pſeaumes qui doivent être récités à deux chœurs, le verſet & la bénédiction de l'abbé. Enſuite trois leçons entre leſquelles on chante des répons, au dernier on ajoute *gloria Patri*. Enſuite ſix autres pſeaumes & une leçon de l'apôtre par chœur. Le dimanche, on liſoit huit leçons, puis on ajoutoit aux douze pſeaumes trois cantiques de l'ancien Teſtament, trois leçons du nouveau avec les verſets & le *te Deum*. Enſuite l'abbé liſoit une leçon de l'Evangile, ce qui étoit ſuivi d'une hymne, après laquelle on chantoit *matines*, c'eſt-à-dire, ce que nous appellons aujourd'hui *laudes*. *Voyez* LAUDES, Thomaſſin, *diſcip. eccléſiaſtiq. par. I. liv. I. ch. xxxiv. & ſuiv.*

Dans la plûpart des bréviaires modernes, excepté dans le romain pour le dimanche, les *matines* ſont compoſées du *Deus, in adjutorium*, d'un verſet nommé *invitatoire*, du pſeaume *venite*, d'une hymne. Enſuite ſuivent trois nocturnes compoſés de neuf pſeaumes ſous trois ou neuf antiennes ſelon la ſolemnité plus ou moins grande, trois ou neuf leçons précédées chacune d'une courte oraiſon dite *bénédiction*, & ſuivies chacune d'un répons. A la fin du troiſieme nocturne, on dit dans les grandes fêtes & les dimanches, excepté l'avent & le carême, le cantique *te Deum* que ſuit un verſet nommé *ſacerdotal*, après quoi l'on chante laudes. *Voyez* LAUDES, REPONS, VERSET, LEÇON, &c.

MATIR ou AMATIR, (*Grav.*) en terme de Ciſeleur, Graveur en creux & en relief, c'eſt rendre mate une partie de l'ouvrage en la frappant avec le matoir (*voyez* MATOIR), qui répand ſur l'ouvrage un grain uniforme qui détache les parties matées des autres qui ſont polies.

MATIR, LIME A, c'eſt un outil dont ſe ſervent les Graveurs en relief & en creux pour former les grains du matoir, *voyez* MATOIR. En la frappant deſſus, les grains du matoir ſont plus ou moins ſerrés, ſelon que la *lime* dont on s'eſt ſervi pour les former eſt plus ou moins groſſe.

MATIR, *terme d'Orfevre*. *Voyez* AMATIR.

MATISCO, (*Géog. anc.*) ville des Gaules dans le pays des Æduens. Jules-Céſar, *de bello gall. l. VII. c. xc.* eſt le premier qui en faſſe mention, & il la place ſur la Saone. Le même nom de cette ville ſe trouve ſur la table de Peutinger & l'itinéraire d'Antonin. On ne peut guere douter que ce ne ſoit Mâcon. *Voyez* MACON. (*D. J.*)

MATITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques Naturaliſtes à des pierres qui ſont en mamelons, ou qui ont la forme du bout d'un tetton. On croit que ce ſont des pointes d'ourſins qui ont fait des empreintes dans de certaines pierres, d'autant plus qu'il y a des ourſins qui ont des mamelons.

MATMANSKA, (*Géog.*) île du détroit qui ſépare le Japon du pays d'Yeſſo, ou de Kamſchatka. C'eſt l'île de Matſumay des Japonois. (*D. J.*)

MA-

MATOBA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de palmier d'Afrique, fort commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, dont les habitans tirent par incision une liqueur ou une espece de vin extrèmement acide.

MATOIR, s. m. *outil d'Arquebusier*; c'est un petit ciseau de la longueur de deux pouces & gros à proportion, qui n'est pas fort aigu, qui sert aux Arquebusiers pour matir deux pieces de fer jointes ensemble. Cela se fait en posant la piece que l'on veut matir dans l'étau, & en frappant dessus avec le *matoir* & le marteau & mâchant un peu; cela efface la raie des deux pieces jointes & soudées ensemble.

MATOIR, *en terme de Bijoutier*, sont des ciselets dont l'extrémité est taillée en petits points ronds & drus; leur usage est pour amatir & rendre bruts les ornemens de reliefs qui se trouvent sur les ouvrages, & les détacher du champ qui est ou bruni ou poli, ou pour amatir & rendre bruts les champs qui entourent des ornemens brunis ou polis: cette variété détache agréablement, & forme un contraste qui releve l'éclat des parties polies, & séduit l'œil des amateurs.

MATOIR, (*Ciseleur.*) petit outil avec lequel ceux qui travaillent de damasquinerie, ou d'ouvrages de rapport, amatissent l'or. C'est un ciselet dont l'extrémité inférieure qui porte sur l'ouvrage, est remplie de petits points faits par des tailles comme celles d'une lime douce. *Voy. la fig. Pl. du Graveur*: il y en a de différentes grandeurs.

MATOIR, (*Graveur.*) sorte de ciselet, dont se servent les Graveurs en relief & en creux, est un morceau d'acier de 2 ou 3 pouces de long, dont un bout est arrondi & sert de tête pour recevoir les coups de marteau; l'autre bout est grené. On donne cette façon à cet outil en le frappant sur une lime, les dents de la lime entrent dans le *matoir*, & y font autant de trous; on le trempe ensuite, pour que les trous ne se rebouchent point. *Voyez la fig. Pl. de la Gravure.*

On se sert de cet outil pour frapper sur différentes parties des ouvrages de ciselure, qu'on ne veut pas qui soient lissées & polies: cet outil y répand un grain uniforme, qui sert à distinguer ces parties de celles qui sont polies & brunies.

MATOIR, *en terme d'Orfevre en grosserie*, est un ciselet dont l'extrémité est matte, & fait sur l'ouvrage une sorte de petits grains, dont l'effet est de faire sortir le poli, & d'en relever l'éclat. *Voyez* POLIMENT, *voyez les Pl.*

Pour faire le *matoir*, on commence par lui donner la forme que l'ouvrage demande; puis pour le rendre propre à *matir*, on s'y prend de trois façons différentes; les deux premieres se font avant que de le tremper, avec un marteau dont la surface se taille en grain, & dont on frappe le bout du *matoir*; de la seconde façon, l'on prend un morceau d'acier trempé, on le casse, & quand le grain s'en trouve bien, on s'en sert pour former la surface du *matoir*; la troisieme, on trempe son morceau d'acier destiné à être *matoir*, & on le frappe sur un grès, & l'on obtient un matte plus rare & plus clair.

MATRALES, s. f. plur. *matralia*, (*Antiq. rom.*) fêtes qu'on célébroit à Rome le 11 Juin en l'honneur de la déesse Matuta, que les Grecs nommoient *Ino*. Il n'y avoit que les dames romaines qui fussent admises aux cérémonies de la fête, & qui pussent entrer dans le temple; aucune esclave n'y étoit admise, à l'exception d'une seule, qu'elles y faisoient entrer, & la renvoyoient ensuite après l'avoir légerement souffletée en mémoire de la jalousie que la déesse Ino, femme d'Athamas, roi de Thebes, avoit justement conçue pour une de ses esclaves que son mari aimoit passionnément. Les dames romaines observoient encore une autre coutume fort singuliere; elles ne faisoient des vœux à la déesse que pour les enfans de leurs freres ou sœurs, & jamais pour les leurs, dans la crainte qu'ils n'éprouvassent un sort semblable à celui des enfans d'Ino; c'est pour cela qu'Ovide, *liv. VI. de ses fastes*, conseille aux femmes de ne point prier pour leurs enfans une déesse qui avoit été trop malheureuse dans les siens propres: elles offroient à cette déesse en sacrifice un gâteau de farine, de miel & d'huile cuits sous une cloche de terre. Le poëte appelle ces sacrifices *flava liba*, des libations rousses. *Voyez* Plutarque, *quæst. rom.* & le *dict. des antiq.* de Pitiscus. (*D. J.*)

MATRAMAUX ou **FOLLES**, *terme de Pêche*, *voyez* FOLLE, que l'on nomme *matramaux*, dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux; ce filet est simple, c'est-à-dire qu'il n'est point travaillé ou composé de trois rets appliqués l'un sur l'autre.

MATRAS, s. m. (*Art milit.*) espece de gros trait ou de dard sans pointe, plus long que les fleches & beaucoup plus gros, armé au bout au lieu de pointe d'un gros fer arrondi; on s'en servoit anciennement pour fracasser le bouclier, la cuirasse & les os de celui contre lequel on le tiroit, mais on ne le tiroit qu'avec de grosses arbaletes que l'on bandoit avec des ressorts. *Histoire de la milice françoise.* (*Q*)

MATRAS, s. m. (*Chimie.*) espece de vaisseau de verre, bouteille sphérique, armé d'un col cylindrique, long & étroit (*voyez les Planches de Chimie*), dont on se sert comme récipient dans les distillations (*voyez* DISTILLATION & RECIPIENT), qu'on emploie aux digestions & aux circulations (*voyez* DIGESTION & CIRCULATION, *Chimie*), soit bouché avec une vessie ou un parchemin, ou bien ajusté avec un autre *matras*, en appareil de vaisseaux de rencontre (*voyez* RENCONTRE, *Chimie*), & qui sert enfin de vaisseau inférieur, ou contenant dans la distillation droite étant recouvert d'un chapiteau. *Voyez les Planches de Chimie.* (*b*)

MATRICAIRE, s. f. *matricaria*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, le plus souvent radié. Le disque de cette fleur est composé de plusieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons, soutenus sur des embryons par un calice demi-sphérique, dont les feuilles sont disposées comme des écailles. Les embryons deviennent dans la suite des semences oblongues, & attachées à la couche. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent par petits bouquets, & que les feuilles sont profondément découpées & disposées par paires. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont la principale est l'espargoutte, ou la *matricaire* commune, *matricaria vulgaris*, *seu sativa*, C. B. P. 133. J. R. H. 493. en anglois, *the common garden feverfew.*

Sa racine est blanche, garnie de plusieurs fibres: ses tiges sont hautes d'une coudée & demie, roides, cannelées, lisses, assez grosses, remplies d'une moëlle fongueuse: ses feuilles sont nombreuses, d'un verd-gai, d'une odeur forte, amere, placées sans ordre; elles sont comme composées de deux ou trois paires de lobes, rangés sur une côte mitoyenne; ces lobes sont larges & divisés en d'autres plus petits, dentelés à leur bord.

Il sort vers les sommités des tiges, & de l'aisselle des feuilles, de petits rameaux sur lesquels naissent, aussi-bien qu'aux sommets des tiges, plusieurs petites fleurs portées sur des pédicules oblongs, rangées comme en parasols & radiées: leur disque est rempli de plusieurs fleurons jaunâtres, & la couronne de demi-fleurons blancs, portés sur des embryons de graines; & renfermés dans un calice écailleux & sémisphérique. Quand les demi-fleurons de la couronne sont fanés, le milieu du disque se renfle, & les embryons se changent en autant de petites graines oblongues, cannelées, sans aigrette, attachées sur une couche au fond du calice.

Toute cette plante a une odeur désagréable & vive. On la cultive dans les jardins, ainsi que d'autres especes du même genre, à cause de la beauté de leurs fleurs. Les Médecins en particulier font un grand usage de la *matricaire commune*, car elle tient un rang éminent dans la classe des plantes utérines & hystériques. (*D. J.*)

MATRICAIRE, (*Mat. méd.*) toute cette plante a une odeur désagréable & vive: ses feuilles & ses sommités fleuries sont souvent d'usage.

La *matricaire* tient un rang distingué parmi les plantes hystériques. On la donne en poudre depuis un demi-scrupule jusqu'à deux, ou son suc exprimé & clarifié jusqu'à une once ou deux: sa décoction & son infusion à la dose de quatre onces. Elle fait couler les regles, les lochies, & elle chasse l'arriere-faix; elle appaise les suffocations utérines, & calme les douleurs qui surviennent après l'accouchement.

La *matricaire* produit utilement tout ce que les carminatifs & les amers peuvent procurer; elle dissipe les vents, elle fortifie l'estomac, aide la digestion. Cette plante ou son suc exprimé chasse les vers de même que la centaurée & l'absynthe: on emploie utilement sa décoction dans les lavemens, sur-tout pour les maladies de la matrice.

On la prescrit extérieurement dans les fomentations avec la camomille ordinaire, ou avec la camomille romaine, bouillie dans de l'eau ou dans du vin, pour l'inflammation de la matrice & les douleurs qui viennent après l'accouchement dans les retardemens des lochies, & dans certains cas de regles douloureuses. Geoffroy, *Mat. méd.*)

On garde dans les boutiques une eau distillée des fleurs de *matricaire*, qui possede quelques-unes des vertus de la plante, savoir celles qui dépendent de son principe aromatique. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

Les feuilles & les fleurs de *matricaire* entrent dans toutes les compositions officinales, hystériques, antispasmodiques & emménagogues, telles que le syrop d'armoise, les trochisques hystériques, &c. (*b*)

MATRICE, en *Anatomie*, est la partie de la femelle de quelque genre que ce soit, où le fœtus est conçu, & ensuite nourri jusqu'au tems de la délivrance. *Voyez* FOETUS, CONCEPTION, GENERATION, &c.

Les anciens Grecs appelloient la *matrice* μήτρα, de μήτηρ *mere*; c'est pourquoi les maux de *matrice* sont souvent nommés *maux de mere*. Ils l'appelloient aussi ὑστέρα, parce qu'elle est le plus bas des visceres dans sa situation; ils la nommoient aussi quelquefois *uter*, *nature*, & *vulva*, vulve, du verbe *volve*, plier, envelopper, ou de *valvæ*, portes.

Platon & Pythagore regardoient la *matrice* comme un animal distinct, renfermé dans un autre. Paul d'Egine observe qu'on peut ôter la *matrice* à une femme sans lui causer la mort, & il y a des exemples de femmes qui ont long-tems vécu après qu'on la leur avoit ôtée. Rhasis & Paré remarquent que des femmes ont été guéries de certaines maladies par l'extirpation de la *matrice*. En 1669, on produisit à l'académie royale des Sciences de Paris un enfant qui avoit été conçu hors de la *matrice*, & n'avoit pas laissé de croître de la longueur de six pouces. *Voyez* EMBRYON, FOETUS.

La *matrice* dans les femmes est située dans le bassin, ou la capacité de l'hypogastre entre la vessie & l'intestin rectum, & s'étend jusqu'aux flancs: elle est entourée & défendue par différens os; en-devant par l'os pubis; en arriere, par l'os sacrum, de chaque côté par l'os des iles & l'os ischium: sa figure ressemble un peu à celle d'un flacon applati, ou d'une poire séche. Dans les femmes enceintes, elle s'étend & prend diverses formes, suivant les divers tems & les diverses circonstances de la grossesse: elle a plusieurs membranes, arteres, veines, nerfs & ligamens, & elle est tissue de plusieurs différentes sortes de fibres.

Les Anatomistes divisent la *matrice* en fond ou partie large, & en col ou partie étroite: sa longueur depuis l'extrémité de l'un jusqu'à l'extrémité de l'autre, est d'environ trois pouces: sa largeur dans son fond est d'environ deux pouces & demi, & son épaisseur de deux: elle n'a qu'une cavité, à moins qu'on ne veuille distinguer entre la cavité de la *matrice* & de celle de son col. Celle-ci est très-petite, & contiendroit à peine une feve: elle est fort étroite, sur-tout dans les vierges, & son extrémité supérieure, c'est-à-dire celle qui regarde le fond de la *matrice*, se nomme *orifice interne*. Elle s'ouvre dans les femmes grosses, principalement aux approches de l'accouchement. L'extrémité opposée, ou inférieure du col de la *matrice*, c'est-à-dire celle qui regarde le vagin, se nomme *orifice externe*. Elle déborde un peu, & ressemble en quelque façon au gland du membre viril. *Voyez nos Planches d'Anatomie*.

La substance de la *matrice* est membraneuse & charnue: elle est composée de trois membranes ou tuniques, ou seulement de deux, selon quelques-uns, qui refusent ce nom à la substance du milieu. La tunique externe, appellée aussi *commune*, vient du péritoine, & se trouve formée de deux lames, dont l'extérieure est assez unie, & l'intérieure est raboteuse & inégale. Cette tunique enveloppe toute la *matrice*, & l'attache à l'intestin rectum, à la vessie, &c. La tunique moyenne est très-épaisse, & composée de fibres fortes, disposées en divers sens. Quelques-uns croient qu'elle contribue à l'exclusion du fœtus, & d'autres, qu'elle sert seulement à rétablir le ressort de la *matrice* après une distension violente: la tunique interne est nerveuse.

La *matrice* est attachée au vagin par son col. Postérieurement & antérieurement elle est attachée à la vessie par sa tunique commune: ses côtés sont attachés à d'autres parties, mais son fond est libre, afin de pouvoir s'étendre & se dilater plus aisément: ses ligamens sont au nombre de quatre, deux qu'on nomme *larges*, & deux qu'on nomme *ronds*, à cause de leur figure. Les ligamens larges sont membraneux, lâches & mols; c'est pourquoi quelques-uns les ont comparés aux ailes d'une chauve-souris, & les ont nommés *alæ vespertilionum*. Les ligamens ronds sont d'un tissu plus ferme, & composés d'une double membrane, enveloppée de ses arteres, veines, nerfs & vaisseaux lymphatiques. Les vaisseaux sanguins, tant des ligamens larges que des ronds, font une grande partie de ce qu'on nomme *leur substance*.

Ces deux sortes de ligamens servent à maintenir la *matrice* dans une situation droite: ils peuvent être facilement endommagés par les sage-femmes mal-adroites. *Voyez* LIGAMENT.

De chaque côté du fond de la *matrice* naît un conduit qui s'ouvre dans ce viscere par un petit orifice, mais qui devient plus large à mesure qu'il avance, & qui, vers son extrémité, se retrécit de nouveau. Cette extrémité qui se trouve près des ovaires est libre, & s'épanouit derechef en forme d'un feuillage rond & frangé. Fallope qui découvrit le premier cette expansion, la compara à l'extrémité d'une trompette; c'est pourquoi tout le conduit a été nommé *trompe de Fallope*: il est composé d'une double membrane; les veines & les arteres y sont en très-grand nombre, sur-tout les dernieres, qui, par différentes ramifications & différens contours, forment la principale substance des deux conduits. Le docteur Wharton donne des valvules aux trompes de Fallope, mais les autres Anatomistes les nient. *Voyez* TROMPE DE FALLOPE.

Cette partie que Platon comparoit à un animal vivant, douée d'un sentiment merveilleux, est presque toujours unique; cependant Julius Obséquens dit, qu'on a vû autrefois à Rome une femme qui avoit une *matrice* double. Riolan en cite deux autres exemples, l'une d'une femme ouverte dans les écoles des Lombards, en 1599, & l'autre dans une femme qu'il avoit lui-même disséquée en 1615, en présence de plusieurs personnes. Bauhin rapporte aussi qu'il a vû une fois la *matrice* partagée en deux portions par une cloison mitoyenne. On lit dans l'*Histoire de l'académie des sciences* un cinquieme exemple de deux *matrices* dans un même sujet, observée par M. Littre en 1705; chacune n'avoit qu'une trompe & un ovaire, qu'un ligament large & qu'un ligament rond. Enfin, je trouve dans la même *Hist. de l'acad. des Sciences, année* 1743, une sixieme observation tout-à-fait semblable à celle de M. Littre, de deux *matrices* dans une femme morte en couche, vûes par M. Cruger, chirurgien du roi de Danemark.

Quelquefois l'orifice interne de l'utérus n'est point percé. Fabrice d'Aquapendente dit qu'il a vû ce vice de conformation dans une jeune fille âgée de quatorze ans, qui en pensa mourir, parce que ses regles ne pouvoient percer; il fit à cette partie une incision longitudinale, qui donna cours au flux menstruel, & rendit cette fille capable d'avoir des enfans.

Dans le tems de l'accouchement, la *matrice*, qui est alors extrémement tendue, peut se déchirer, soit à son fond, soit à ses côtés, soit sur-tout à son col, qui ne peut soutenir une si grande dilatation, & qui devient très-mince dans le tems de travail. M. Gregoire, accoucheur, a dit à l'acad. des Sciences, qu'en trente ans il avoit vû ce funeste accident arriver seize fois. *Histoire de l'académie des Sciences année* 1724.

On demande si la *matrice* peut tellement se renverser, que son fond tombe du dedans en dehors par l'orifice interne jusqu'au-delà du vagin. De Graaf juge la chose impossible dans les vierges, parce que l'orifice interne est alors trop étroit pour livrer le passage: mais il croit ce fait très-possible dans les accouchemens, lorsque l'arriere-faix adhere fortement à la *matrice*, & qu'un accoucheur, ou la sage-femme, soit par ignorance, ou par imprudence, venant à le tirer violemment, entraîne en même tems le fond de la *matrice*, & en cause le renversement. Cette faute fait périr bien tôt la malade, si l'on ne la secourt très-promptement. *Voyez* de nouvelles preuves de la réalité de fait dans les *Observations anatomiques* de Ruysch. (*D. J.*)

Suffocation de MATRICE. *Voyez* SUFFOCATION.

Speculum MATRICIS. *Voyez* SPECULUM.

MATRICE, se dit aussi des endroits propres à la génération des végétaux, des minéraux & des métaux.

Ainsi la terre est la *matrice* où les graines poussent. Les marcassites sont regardés comme les *matrices* des métaux. *Voyez* FOSSILE, MINÉRAL, MARCASSITE, &c.

MATRICE, se dit figurément de différentes choses, où il paroît une espece de génération & où certaines choses semblent acquérir un nouvel être, ou du moins une nouvelle maniere d'être. De ce genre sont les moules où l'on met les caracteres d'Imprimerie, & ceux dont on se sert pour frapper les monnoies & les médailles, & qu'on appelle *coins*. *Voyez* COIN & MONNOYAGE.

MATRICE, *maladies de la*, (*Medecine*.) c'est bien avec raison qu'Hippocrate a dit, que la *matrice* étoit la source, la cause, & le siege d'une infinité de maladies:

elle

elle joue en effet un grand rôle dans l'œconomie animale; le moindre dérangement de ce viscere est suivi d'un desordre universel dans toute la machine, on pourroit assurer qu'il n'est presque point de maladie chez les femmes où la *matrice* n'ait quelque part; parmi celles qui dépendent principalement de sa lésion, il y en a qui sont générales connues sous les noms particuliers de fureur, suffocations utérines, vapeurs, passion hystérique & maladies, qui, quoiqu'elles ne soient pas excitées par un déplacement réel de la *matrice*, comme quelques anciens l'ont prétendu, sont le plus souvent occasionnées & entretenues par quelque vice considérable dans cette partie que les observations anatomiques démontrent, & qui donnent lieu à ce sentiment. *Voyez* tous ces articles séparés. Les autres maladies sont spécialement restreintes à cette partie, ou locales; le vice de la *matrice* qui les constitue est apparent, & forme le symptôme principal: dans cette classe-nous pouvons ranger toutes celles qui regardent l'évacuation menstruelle, qui sont ou seront traitées à l'*article* REGLES, *Voyez ce mot*; ensuite la chute ou descente, l'hernie, l'hydropisie, l'inflammation, l'ulcere, le skirrhe, & enfin le cancer de la *matrice*; nous allons exposer en peu de mots ce qu'il y de particulier sur ces maladies, relativement à leur siege dans cette partie.

Chute ou descente de matrice, *prolapsus uteri*, [illegible]. La *matrice* dans l'état naturel est soutenue par plusieurs ligamens à l'extrémité du vagin, à une certaine distance qui varie dans différens sujets de l'entrée de la vulve; il arrive quelquefois que la *matrice* descend dans le vagin, en occupe tout l'espace, quelquefois même elle s'étend en dehors, & pend entre les cuisses. Quelques auteurs uniquement fondés sur leur inexpérience (tels sont Kerkringius, Van-Roonhuysen, Van-Meeckren, &c.) ont refusé de croire que la descente de *matrice* pût avoir lieu; on pourroit leur opposer une foule d'observations qui constatent évidemment ce fait: on peut consulter à ce sujet Fabrice de Hildan, Mauriceau, Deventer, Diemerbroek, Stalpart, Van-Derwiel, &c. & tous ceux qui ont traité des accouchemens & des maladies des femmes; il est vrai que quelquefois la descente du vagin peut en imposer; on peut même prendre des tumeurs polypeuses, attachées à l'orifice de la vulve, pour la chute de la *matrice*, comme Seger rapporte s'y être trompé lui-même. Meeckren a aussi une observation semblable; mais les ouvertures des cadavres confirment encore ce fait. Graaf, Blasius assurent avoir ouvert des femmes dans lesquelles ils trouverent effectivement la *matrice* déplacée, & presqu'entierement contenue dans le vagin; & Jean Bauhin rapporte qu'il avoit pris une véritable descente de *matrice* pour un corps étranger, & qu'il ne connut sa méprise que par l'ouverture du cadavre; mais ce qui doit ôter tout sujet de doute, c'est qu'on a quelquefois emporté la *matrice* ainsi descendue; Ambroise Paré raconte avoir détaché une *matrice* qui pendoit dehors le vagin; cette opération rétablit la santé à la malade; mais étant morte d'une autre maladie quelques années après, on l'ouvrit, l'on ne trouva point de *matrice*; on peut voir des observations semblables dans Berenger, Langius, Mercurialis, Dures, & plusieurs autres, qui tous assurent avoir extirpé la *matrice* sans suite facheuse. J'ai connu un chirurgien qui, en accouchant une dame, emporta la *matrice*, & la faisoit voir comme une piece curieuse, bien éloigné de penser que ce fût effectivement elle; cet accident couta cependant la vie à la malade.

La descente de *matrice* est accompagnée de différens symptômes, suivant qu'elle est plus ou moins complette, qui servent à nous la faire reconnoître; lorsque la *matrice* n'est descendue que dans le vagin, on s'en apperçoit en y introduisant les doigts, on sent l'orifice interne de la *matrice* se présenter d'abord à l'ouverture; le devoir & les plaisirs du mariage sont à charge, insipides, douloureux, difficiles ou impossibles à remplir. Il y a outre cela une difficulté d'uriner, d'aller à la selle, la *matrice* déplacée comprimant la vessie & le rectum; on sent aussi pour l'ordinaire des douleurs, des tiraillemens aux lombes, partie où vont s'implanter les ligamens larges; ces douleurs se terminent aussi quelquefois à l'extérieur de la vulve; aux aines; & lorsque la *matrice* est entierement tombée, on peut par la vûe se convaincre de l'état de la maladie; il faut, pour ne pas se tromper, être bien instruit de la figure de la *matrice*; il arrive quelquefois que la *matrice* en tombant ainsi se renverse, c'est-à-dire, que l'orifice reste en-dedans du vagin, tandis que la partie intérieure du fond se présente au-dehors; dans ces circonstances, on pourroit, comme il est arrivé plus d'une fois, la confondre avec quelque tumeur, quelque concrétion polypeuse; mais un bon anatomiste ne risque pas de tomber dans cette erreur, surtout s'il fait attention que les tumeurs augmentent insensiblement, au-lieu que cette descente se fait subitement toujours à la suite d'un accouchement laborieux, & par la faute d'un mauvais chirurgien, ou d'une sage-femme inhabile. D'ailleurs, il suinte continuellement de la *matrice* quelque sérosité jaunâtre ou sanguinolente. Plusieurs auteurs ont pensé que cette maladie étoit spécialement affectée aux femmes mariées, qu'on ne l'observoit jamais chez les jeunes filles, parce que, disent-ils, les ligamens sont trop forts, la *matrice* trop serrée & trop ferme; mais ce mauvais raisonnement est démontré faux par quelques observations: Mauriceau dit avoir vû la *matrice* pendre entre les cuisses de la grosseur de la tête d'un enfant dans deux filles, qui portoient cette incommodité depuis sept ans; il vint à bout malgré cela de la remettre heureusement. *Observation xcvi.* Il y a même dans quelque auteur un exemple d'une jeune enfant de trois ou quatre ans atteinte de cette maladie. Pour ce qui regarde le renversement de la *matrice*, il est très-certain qu'il est particulier aux femmes nouvellement accouchées.

Les causes de cet accident consistent dans un relâchement, ou dans la distraction, & même le déchirement & la rupture totale des ligamens qui retiennent la *matrice* attachée & suspendue; le relâchement est principalement occasionné par l'état cachectique, chlorétique, par les fleurs-blanches, par l'hydropisie; c'est pourquoi Bartholin remarque que les femmes hydropiques sont très-sujettes à la chute de *matrice*. Ces causes sont favorisées par la grossesse; l'enfant qui est alors dans la *matrice* en augmente le poids, & la fait tendre nécessairement vers les parties inférieures; les personnes enceintes risquent cette maladie lorsqu'elles font des exercices violens, qu'elles font de grands efforts pour lever des fardeaux pesans, pour aller à la selle, pour vomir, tousser, éternuer, &c. lorsqu'elles dansent & sautent beaucoup, lorsqu'elles font des voyages un peu longs dans des voitures mal suspendues qui cahotent beaucoup, &c. Mais de toutes les causes, celle qui est la plus fréquente & la plus dangereuse, c'est l'accouchement laborieux & opéré par un chirurgien mal-adroit, qui ébranlera, secouera vivement la *matrice*, tirera sans ménagement les vaisseaux ombilicaux, & voudra détacher par force l'arriere-faix; par-là il entraînera la *matrice* en bas, tiraillant ou déchirant ses ligamens, ou il la renversera, & même, ce qui est le plus fâcheux, il emportera tout-à-fait la *matrice*.

Lorsque la descente est incomplette, cette maladie est plus incommode que dangereuse, elle est, outre cela, un obstacle au coït, & par conséquent à la génération; elle trouble par-là une des fonctions les plus intéressantes & la plus agréable; on a cependant vû quelquefois des femmes concevoir dans cet état. Lorsque la *matrice* est tout-à-fait tombée, il est à craindre qu'il ne se forme un étranglement qui amene l'inflammation & la gangrene; l'action de l'air sur des parties qui n'y sont point accoutumées peut être facheuse; néanmoins les deux filles dont Mauriceau nous a laissé l'histoire, gardoient depuis sept ans cette descente sans autre incommodité, étoient très-bien reglées, & il n'en est pas de même lorsque la *matrice* est renversée; l'inflammation & la gangrene suivent de près l'accident, & la mort est ordinairement prochaine: les descentes qu'occasionne un défaut dans l'accouchement, sont accompagnées d'un danger beaucoup plus prompt & plus pressant que les autres; enfin, lorsqu'elle a lieu dans les filles qui le sont réellement, elle est plus opiniâtre & plus difficile à réduire, à cause que les parties par lesquelles on doit faire rentrer la *matrice*, naturellement fort étroites, n'ont pas encore été élargies.

Dès qu'on s'apperçoit de la descente de *matrice*, il faut tâcher de la réduire; mais on doit auparavant examiner si elle est bien saine, sans inflammation & gangrene: car si on en appercevoit quelques traces, il faudroit, avant de la remettre, y faire quelques légeres scarifications avec la pointe de la lancette, & la fomenter avec des décoctions de quinquina, de scordium, l'eau-de-vie camphrée, ou autres anti-septiques, ce qu'on pourra continuer quand elle sera resserrée; avant d'essayer la réduction, il faut avoir attention, pour la faciliter, de faire uriner la femme, de la faire aller du ventre par un leger lavement s'il est nécessaire; après quoi on la fait coucher sur le dos, la tête fort basse, & les fesses élevées; on prend la *matrice*, qu'on enveloppe d'un linge fort souple, & l'on tâche, par des légeres secousses de côté & d'autre, de la repousser en-dedans;

on a soin auparavant d'oindre ces parties d'huile d'amandes douces, de beurre, ou de graisse bien fraiche, &c. Roderic à Castro, auteur connu par un excellent traité sur maladies des femmes, conseille, pour faire rentrer la *matrice*, d'en approcher un fer rouge, comme si on vouloit la brûler; il assure qu'alors la *matrice* se retire avec impétuosité; & pour prouver l'efficacité de ce remede, il cite le succès qu'il a eu dans une descente de boyau, qui fut reduit tout de suite par cet ingénieux artifice. Quand la *matrice* est bien réduite, il faut en prévenir la rechute, la contenir par un pessaire qu'on introduira simplement dans le vagin, & non pas dans la *matrice*, comme le prétend ridiculement Roussés: ces pessaires seront percés pour laisser passer les excrétions de la *matrice*, & pour laisser le moyen d'injecter quelque liqueur astringente, comme la décoction de plantin, de grenades, les eaux de forge, &c. pour fortifier la *matrice*; d'ailleurs la femme peut alors user du coit, quoiqu'elle doive s'en abstenir, & même engendrer, comme il conste par des observations. Si la descente est une suite d'un relâchement occasionné par un état chlorétique, cachectique, d'hydropisie, &c. il faut user des remedes qui sont convenables dans ces maladies, & sur-tout insister sur les martiaux. On peut même fortifier les reins par des fomentations astringentes, &c. Si une femme enceinte est sujette à cet accident, il faut qu'elle agisse très-peu, qu'elle reste presque toujours au lit, ou couchée dans une bergere; & lorsqu'on les accouche, il faut que le chirurgien, ou la sage-femme à chaque douleur soutienne l'orifice de la *matrice*, en même tems qu'elle tâche d'attirer en-dehors la tête de l'enfant; sans cette précaution on risque d'entraîner la *matrice* avec l'enfant. Il arrive quelquefois que la *matrice* ayant resté trop long-tems dehors, est étranglée dans quelque partie; l'inflammation se forme, le volume augmente, la gangrene survient; alors ou la réduction est impossible, ou elle est dangereuse; il n'y a pas d'autre parti à prendre que de couper entierement la *matrice*; il ne manque pas d'observations qui font voir qu'on peut faire cette opération, sans mettre la vie de la malade dans un danger évident. On a quelquefois pris la *matrice* pour une tumeur, on l'a extirpée en conséquence, sans qu'il en soit résulté aucun accident fâcheux; l'art peut imiter & suivre ces heureux hasards; mais il ne doit le faire que dans une extrème necessité; & lorsqu'elle est bien décidée, il ne faut pas balancer à recourir à ce remede, le seul qui puisse avoir quelque heureux succès, sans examiner scrupuleusement s'il est infaillible. *Nihil interest*, dit Celse, *an satis tutum præsidium sit, quod unicum est.*

Hernie de la matrice, *hystérocele*, ὑστεροκήλη. La plus légere teinture d'anatomie suffit pour faire sentir combien il est difficile que la *matrice* soit portée hors du péritoine, & sur-tout par les anneaux des muscles du bas-ventre, pour y former une hernie; mais les raisonnemens les plus plausibles ne sauroient détruire un fait, & quelqu'impossible que paroisse un tel déplacement de la *matrice*, il est certain qu'on en a vû quelques exemples. Sennert raconte que la femme d'un tonnelier, dans les premiers mois de sa grossesse, aidant à son mari à courber des perches, reçut un violent coup à l'aine gauche de cette perche, qui, étant lâchée, se remettoit par son élasticité; il survint immédiatement après une tumeur, qui augmenta tous les jours, de façon à mettre un obstacle à sa réduction. Lorsque le terme de l'accouchement arriva, il ne fut pas possible de tirer l'enfant par les voies ordinaires; on fut obligé d'en venir à l'opération césarienne, qu'on pratiqua sur la tumeur. Cette opération fut avantageuse à l'enfant, & préjudiciable à la mere, dont elle accéléra la mort d'ailleurs inévitable. *Institut. medic. lib. II. part. I. cap. ix.* Moriceau dit avoir vû dans une femme grosse de six mois & demi, une hernie ventrale si considérable, que la *matrice* & l'enfant étoient presqu'entierement contenus dans cette tumeur, qui s'élevoit prodigieusement par-dessus le ventre. *Liv. III. ch. xv.*

Pour concevoir comment cette hernie peut se former, il faut faire attention que cette maladie est particuliere aux femmes enceintes, qu'alors la *matrice* augmentant en volume, force les enveloppes extérieures du bas-ventre, les contraint de se dilater; il peut arriver alors que le péritoine, peu susceptible d'une pareille dilatation, se rompe, que les faisceaux charnus qui composent les muscles du bas-ventre s'écartent, & donnent ainsi passage à la *matrice* alors distendue. Cette rupture peut plutôt avoir lieu vers le nombril & aux aînes, parce que ces endroits sont les parties les plus foibles du ventre; ces causes dépendantes de la *matrice* sont beaucoup aidées par les efforts violens, les vomissemens continuels, des éternumens fréquens, des chûtes, des coups, ou autre cause violente; & enfin par la vanité & l'imprudence de quelques femmes qui, pour paroître de plus belle taille, ou pour cacher leur grossesse, se serrent trop la poitrine & le ventre, & empêchent par-là la *matrice* de s'étendre également de tous côtés, & la poussent avec plus de force vers les parties inférieures.

Si l'on ne remedie pas tout de suite à cet accident, il peut devenir dangereux; outre qu'il est difforme, incommode, la source d'indigestions, de vomissemens, de vapeurs, &c. l'étranglement peut amener l'inflammation, la gangrene & obliger de recourir à l'opération incertaine, & toujours très-périlleuse de bubonocele; ou enfin, pour tirer l'enfant dans le tems de l'accouchement à l'opération césarienne, dont les risques ne sont pas moins pressans; l'hernie peut aussi être funeste à l'enfant dont elle gêne l'accroissement, & que le mauvais état de la *matrice* ne peut manquer d'incommoder.

La réduction est le seul remede curatif qu'il convient d'employer lorsque l'hernie est bien décidée; on empêche ensuite par un bandage approprié le retour de l'hernie; il faut aussi que les femmes elles-mêmes y concourent par leur régime: lorsqu'elles ont à craindre pareils accidens, elles ne doivent porter aucun habillement qui leur serre trop le ventre & la poitrine, & sur tout éviter ces corps tissus de baleine, qui ne peuvent prêter aucunement, où la vanité a emprisonné leur taille aux dépens même de leur aisance & de leur santé. Il faut aussi qu'elles s'abstiennent de tout exercice violent, de tout effort subit & considérable, & bien plus, qu'elles gardent tout-à-fait le lit, si leurs affaires le leur permettent. Si, lorsque le terme de l'accouchement est venu, la réduction n'étoit pas faite, & que l'hernie étant totale l'enfant ne pût sortir par les voies ordinaires, il ne faut pas balancer à tenter l'opération césarienne, dont le succès, quand elle est faite à tems, est presque toujours assuré pour l'enfant, quoiqu'elle soit funeste à la mere, parce que dans ces circonstances, sans cette opération, la mort de la mere est assurée; avec elle, elle n'est que probable. Je crois qu'il seroit à-propos, lorsqu'on est obligé d'en venir à ces extrémités, en même tems qu'on a fait la section des tégumens & de la *matrice* pour avoir l'enfant, de débrider les parties du péritoine qui forment l'étranglement; par cette double opération, qui ne seroit pas plus cruelle, on pourroit remettre la *matrice* & guérir l'hernie.

Hydropisie de matrice. Les hydropisies se forment dans la cavité de la *matrice*, comme dans les autres parties du corps, par l'épanchement & la collection des sérosités qui y sont retenues par le renversement & l'obstruction de l'orifice interne de la *matrice*, ou qui sont renfermées dans de petites poches particulieres qu'on nomme *hydatides*. C'est ainsi que Pechlin (*obser.* 19.) trouva la *matrice* d'une femme morte enceinte, toute parsemée d'hydatides. Tulpius (*obs.* 45. *lib. IV.*) raconte qu'une femme portoit dans les deux cornes de la *matrice*, plus de neuf livres d'eau très-limpide, renfermée dans de semblables vessies. Mauriceau a une observation curieuse touchant une femme à qui il tira une *mole* très-considérable, qui n'étoit qu'un tissu de petites vésicules remplies d'eau, qui étoient implantées à une masse de chair confuse *observ.* 177. Ces eaux se ramassent quelquefois si abondamment dans la *matrice*, qu'elles la dilatent, distendent les tégumens du bas-ventre, & en imposent pour une véritable grossesse. Vesale dit avoir fait l'ouverture d'une femme, dans la *matrice* de laquelle il y avoit plus de soixante mesures d'eau, de trois livres chacune. On lit dans Schenckius plusieurs observations semblables. Il raconte entr'autres qu'on trouva dans une femme la *matrice* si prodigieusement dilatée par la grande quantité d'eau qu'elle renfermoit, qu'elle auroit pu contenir un enfant de dix ans: ce sont ses termes *observ. lib. IV. observ.* 6. Fernel nous a laissé l'histoire d'une femme, chez qui l'évacuation menstruelle étoit précédée d'un écoulement abondant de sérosité, au point qu'elle en remplissoit six ou sept grands bassins. *Patholog. lib. VI. cap. xv.* On peut cependant distinguer l'hydropisie de la *matrice* d'avec la véritable grossesse. 1°. Par l'état des mamelles qui, chez les femmes enceintes, sont dures, élevées, rebondies & rendent du lait; chez les hydropiques, sont flasques, molles & abattues. 2°. Par la couleur du visage qui, dans celles-ci, est mauvaise, pâle, jaunâtre, livide. 3°. Par l'enflure du ventre qui, dans l'hydropisie, est uniforme, plus molle & plus arrondie, & ne laisse appercevoir au tact qu'un flotement d'eau sans mouvement sensible qui puisse être attribué à l'enfant; au lieu que dans la grossesse,

fesse, le ventre se porte plus en pointe vers le devant, & l'on sent après quelques mois remuer l'enfant. On peut ajouter à cela les accidens qui accompagnent l'hydropisie; tels sont la langueur, lassitude, difficulté de respirer, petite quantité d'urine, qui dépose un sédiment rouge & briqueté; & tous ces signes combinés ne devroient, ce semble, laisser aucun lieu de méconnoître ces maladies. On voit cependant tous les jours des personnes qui esperent & font esperer un enfant à des meres crédules, qui s'imaginent aussi être enceintes parce qu'elles le souhaitent ardemment, & qui ne sont qu'hydropiques; d'autres qui traitent d'hydropiques des femmes réellement enceintes. J'ai connu un médecin qui, donnant dans cette erreur, prescrivoit à une femme grosse des violens hydragogues, dont le succès fut tel que la prétendue hydropique accoucha au huitieme mois d'un enfant qui ne vécut que quelques heures, au grand étonnement de l'inexpérimenté médecin. Il arrive quelquefois aussi que cette hydropisie soit compliquée avec la grossesse; la sérosité se ramasse alors autour des membranes de l'enfant. Mauriceau fait mention d'une femme enceinte qui vuide beaucoup d'eau par la *matrice* quelques semaines avant d'accoucher; & ce qui démontra que cet écoulement étoit une suite d'hydropisie, & n'étoit pas produit par les eaux de l'enfant, c'est le délai de l'accouchement; & d'ailleurs c'est qu'en accouchant cette femme, il trouve les membranes formées & remplies à l'ordinaire, *observ.* 9. Le même auteur en rapporte d'autres exemples semblables, *liv. I. chap. xxiij.* & *obs.* 29, 60. &c. Cette hydropisie ne se connoît guere que par l'évacuation de ces eaux, ou par l'enflure prodigieuse du ventre, accompagnée de quelques symptomes d'hydropisie, combinés avec les signes qui caractérisent la grossesse.

L'hydropisie de la *matrice* peut dépendre des mêmes causes que les collections d'eau dans les autres parties, quelquefois elle n'en est qu'une suite; d'autres fois elle est déterminée par un vice particulier de ce viscere, par les obstructions, les skirrhes, par la suppression des regles, les fleurs blanches, par les tumeurs, l'hydropisie des ovaires, &c. mais il ne suffit pas que la sérosité vienne en plus grande abondance aborder à la *matrice*; il faut, pour former l'hydropisie, qu'elle soit retenue dans sa cavité, ou dans des vésicules ou dans la *matrice*, son orifice étant fermé par sa propre constriction, par quelque tumeur, par le resserrement voluptueux qui arrive aux femmes dans le moment qu'elles conçoivent; la *matrice* voulant alors garder exactement la semence qu'elle a pompée avec avidité, se ferme. L'imperforation du vagin de la *matrice* par un hymen trop fort, peut produire le même effet.

Outre le danger commun à toutes les hydropisies, cette espece a cela de particulier qu'elle est un obstacle à la génération; elle cause la stérilité; si elle ne se forme qu'après la conception, ces eaux gênent pour l'ordinaire l'accroissement de l'enfant, l'affoiblissent; & elles indiquent d'ailleurs un vice dans la *matrice*, dont l'enfant doit nécessairement se ressentir.

Lorsque l'hydropisie de la *matrice* n'est point compliquée avec la grossesse, il faut tâcher de relâcher l'orifice interne de la *matrice* par des bains, des fomentations, des fumigations, des injections; si ces remedes ne suffisent pas, on peut y porter la main ou même les instrumens nécessaires, la seule dilatation de cet orifice suffit pour évacuer les eaux, lorsque l'hydropisie n'est pas enkistée ou vésiculaire. Si l'hymen s'opposoit à leur évacuation, il n'y a qu'à le couper; cette simple opération guérit quelquefois entierement l'hydropisie. Lorsque les eaux se sont écoulées, on peut prévenir un nouvel épanchement, par l'usage des légers astringens, & sur-tout des martiaux, qui sont ici spécifiques. Si l'eau est renfermée dans des hydatides, l'ouverture de l'orifice de la *matrice* est superflue; on ne doit attendre la guérison que d'un repompement qui peut être opéré par la nature, par les purgatifs hydragogues, par les apéritifs, par les diurétiques, &c. qui en même tems dissipent cette sérosité sur-abondante, par les selles ou les urines, &c. Si cette hydropisie se rencontre dans une femme enceinte, elle se termine ordinairement par l'accouchement; ainsi on doit éviter tout remede violent, dans ces circonstances, ne tenter aucune dilatation de la *matrice*; il faut seulement faire observer un régime exact, dessicatif à la malade: on peut aussi lui faire user de quelqu'apéritif léger, & sur-tout des préparations de fer les moins énergiques, telles que le tartre chalybé, la teinture de mars, &c.

Il y a quelquefois dans la *matrice* des collections d'air & de sang, qui ressemblent à des hydropisies, & qui en imposent pour la grossesse; on peut les en distinguer par les signes que nous avons détaillés un peu plus haut, en parlant de l'hydropisie. Mais il est bien difficile de s'assurer de la nature de ces collections; on ne les connoît le plus souvent que lorsqu'elles se dissipent; l'air en sortant avec précipitation, fait beaucoup de bruit; il reste quelquefois emprisonné pendant bien des années, chez quelques femmes il sort par intervalles: on en a vû chez qui cette éruption sonore & indécente étoit habituelle & involontaire; elle se faisoit brusquement, sans qu'elles en fussent prévenues par aucune sensation, ce qui les exposoit à des confusions toujours désagréables. Ces femmes sont presque dans le cas de celles dont il est parlé dans la folle allégorie *des bijoux indiscrets*. J'ai connu une jeune dame attaquée d'un cancer à la *matrice*, qui rendoit fréquemment des vents par-là. Cette éruption, à ce qu'elle m'a assuré, la soulageoit pendant quelque tems. Ces vents seroient-ils, dans ce cas, produits ou developpés par la putréfaction? Leur origine est dans les autres occasions extrèmement obscure. Lorsque les vents sont renfermés dans la *matrice*, on n'a pour leur donner issue qu'à en dilater l'orifice; c'est ordinairement la nature qui opere cet effet: on a vû quelquefois les purgatifs forts & les lavemens irritans, donnés dans d'autres vûes, procurer l'expulsion de ces vents; ce pourroit être un motif pour s'en servir dans ce cas. Si l'éruption est habituelle, elle est incurable, on suit le sort de la maladie qui le produit & l'entretient. Le sang se ramasse dans la *matrice*, lorsque son orifice ou celui du vagin est fermé; alors le sang menstruel, fourni par les vaisseaux, mais n'étant point évacué, se ramasse. Sa quantité augmente tous les mois; le ventre s'éleve quelquefois au point de faire naître des doutes sur la grossesse: cette méprise est de grande conséquence, parce qu'elle peut flétrir la réputation de filles très-sages, ou laisser des femmes dans une funeste sécurité. Un vice qui donne assez ordinairement lieu à cette maladie, est la membrane de l'hymen qui n'est point percée, & qui est quelquefois double. Un fameux médecin de Montpellier, professeur dans la celébre université de cette ville (M. Fize), me racontoit il y a quelques mois, qu'il avoit été appellé pour examiner une jeune fille qu'on avoit soupçonnée de grossesse, jusqu'à ce qu'elle eût passé le dixieme mois, avec une enflure considérable du ventre qui augmentoit encore. En visitant cette fille il s'apperçut qu'elle étoit imperforée; il ne douta plus alors que cette tumeur ne fût occasionnée par le sang menstruel retenu: il ordonne en conséquence, au chirurgien présent, de couper cette membrane. Cette section donna issue à une quantité prodigieuse de sang, aussi fluide, rouge & naturel que celui qu'on tire de la veine; & c'est-là le seul secours convenable dans ce cas, quand on est bien assuré de sa réalité. S'il n'y a qu'une simple obstruction, ou resserrement à l'orifice de la *matrice*, il faut se servir des moyens propres à corriger ces vices, si l'on est assez heureux pour les connoître: le plus souvent la solution de cette maladie, est l'ouvrage de la nature.

Inflammation de la matrice. Cette maladie est peu connue, les médecins modernes en font rarement mention; les anciens s'y sont un peu plus arrêtés. Paul d'Egine en donne une description fort détaillée. *lib. III. cap.* 64. Les symptomes qui la caractérisent sont, suivant cet auteur, une fievre ardente, une chaleur vive, une douleur aigue, rapportée à la région de la *matrice*, aux aines, aux lombes, à l'hypogastre, suivant que l'inflammation occupe les parties latérales, postérieures ou antérieures de la *matrice*; à ces symptomes se joignent l'extrème difficulté d'uriner, douleur à la tête, à la base des yeux, aux mamelles, qui s'étend de-là au dos & aux épaules, aux jointures des mains, des doigts, &c. les mouvemens irréguliers du col, nausées, vomissement, hoquet, défaillance, convulsions, délire, &c. la langue est seche, le pouls est petit, serré, tel en un mot, que celui qui est connu sous le nom de pouls *inférieur*; l'orifice de la *matrice* paroît dur & resserré; les douleurs de la *matrice* augmentent par la pression, ou par les mouvemens de la malade.

Les causes les plus ordinaires de cette inflammation, sans parler ici des générales, (*voyez* INFLAMMATION) sont les coups, les blessures, la suppression des regles, ou des vuidanges dans les nouvelles accouchées, le froid, des passions d'ame vives & subites, quelque corps étranger, comme l'arriere-faix resté après l'accouchement en entier ou en partie dans la *matrice*, un fœtus mort y séjournant trop long-tems, un accouchement laborieux, &c.

L'inflammation de la *matrice* est une maladie très-dangereuse, tous les accidens qui l'accompagnent sont grands; il est rare qu'elle se termine par la résolution, le plus souvent elle dégénere en ulcere, en skirrhe ou en gangrene, terminaisons toutes très-funestes. Cette maladie met la femme dans un danger beaucoup plus imminent si elle est nouvellement accouchée ou enceinte; dans ce dernier cas, dit Hippocrate, l'érésipele (ou inflammation) est mortelle. *Aphor.* 43. *lib. V.* „ Le hoquet, le vomissement, la convulsion, le délire & l'extrème tension „ du ventre en une femme accouchée, qui a une inflammation de *matrice*, sont tous signes avant-coureurs de „ sa mort „. Mauriceau, *Aphor.* 264.

Les remedes qui conviennent dans cette maladie sont ceux, à peu près, que nous avons ordonné dans l'inflammation & les maladies inflammatoires; on ne doit pas trop compter sur les saignées; une, deux & peut-être trois, ne peuvent qu'être avantageuses; mais trop réitérées, elles pourroient devenir nuisibles. Fréderic Hoffman raconte qu'un médecin ayant fait saigner sept fois, dans l'espace de six jours, une dame qui avoit une inflammation à la *matrice*, d'abord après la septieme saignée, ses yeux s'obscurcirent & elle tomba dans une défaillance mortelle. *Oper. tom. ij. sect.* 2. *cap. x.* Les purgatifs sont encore moins convenables. Mauriceau qui, quoiqu'un chirurgien, mérite d'en être cru sur cette matiere à cause de sa longue expérience, assure que *les purgatifs sont pernicieux à la femme qui a une inflammation de* matrice. *Aphor.* 263. Ainsi on doit se restraindre à l'usage intérieur des tempérans, calmans, antiphlogistiques & légers emménagogues, tels que la liqueur minérale anodine d'Hoffman, le nitre, le borax, le sel sédatif, le castor, le camphre *&c.* Les lavemens adoucissans, rafraîchissans, peuvent avoir quelqu'effet; on peut aussi appliquer avec succès, ou du moins sans inconvénient, des fomentations avec l'eau vulnéraire: les incessus, ou bains des piés, les demi-bains sont de tous les emménagogues ceux qui conviennent le mieux. Si quelque corps étranger est resté dans la *matrice*, il faut l'en retirer au plutôt. L'inflammation loin d'être un motif de différer l'extraction de quelque morceau d'ariere faix retenu, ou d'un fœtus mort, comme plusieurs ont prétendu, doit au contraire faire accélérer cette opération, quoique la *matrice* dont l'orifice est dur & serré, y apporte un plus grand obstacle; mais l'inflammation & l'obstacle augmenteroient continuellement si on laissoit persister la cause qui l'a produite & qui l'entretient.

Ulcere de la matrice. L'inflammation de la *matrice* ordinairement superficielle, ne se termine que rarement en abcès; lorsqu'elle suppure, elle dégénere en ulcere, qui semble n'être qu'un abcès imparfait, dont l'entiere formation est prévenue par la rupture trop prompte des vaisseaux. L'ulcere est quelquefois aussi une suite des fleurs blanches invétérées, d'une excoriation faite pendant un accouchement laborieux; il peut aussi être le produit du virus vénérien, & je crois que dans ce tems-ci cette cause est la plus fréquente. Frédéric Hoffman assure que les femmes qui font beaucoup usage du lait, & celles qui ne peuvent satisfaire leur appetit vénérien, pour l'ordinaire fort grand, sont les plus sujettes à cette maladie. C'est à l'écoulement du pus par le vagin qu'on connoît sûrement l'ulcere de la *matrice*. On peut même aussi s'assurer de sa présence, & s'instruire de la partie qu'il occupe, par le tact & même la vûe, au moyen du *speculum* de la *matrice*. Les personnes qui en sont attaquées ressentent des douleurs dans cette partie, sont tristes, languissantes, abattues, sans force, sans appetit: la fievre, les frissons, les défaillances, *&c.* surviennent quelquefois. Si l'ulcere occupe les parties antérieures, il est accompagné de strangurie, de dysurie, *&c.* il excite au contraire le tenesme s'il a son siege aux parties postérieures. L'ulcere de la *matrice* se guérit rarement, il consume insensiblement la malade; il entraîne ordinairement à sa suite la fievre lente, le marasme, & enfin la mort. Une des causes fréquentes de l'incurabilité de ces ulceres, est la mauvaise méthode qu'on suit dans leur traitement; ce n'est ordinairement qu'avec des rafraîchissans, des affadissans, & sur-tout des laitages qu'on attaque cette maladie; cependant suivant la remarque d'Hoffman, le lait dispose plûtôt à ces ulceres qu'il ne les guérit. Il est d'ailleurs certain que ce remede si célébre affadit, épaissit & énerve entierement le sang, & s'oppose par-là à la guérison des ulceres; aussi peut-on s'appercevoir que les ulceres extérieurs, soumis à la vûe, sont mollasses, baveux, sordides, & ont beaucoup de peine à se cicatriser tant qu'on use du lait: on doit appliquer cette observation à ceux qui sont dans l'intérieur, & compter un peu moins dans leur curation, sur les propriétés si vantées, mais si peu constatées, du lait & autres médicamens semblables. Les remedes qu'on doit regarder comme plus appropriés, sont les décoctions vulnéraires, balsamiques, les baumes, les eaux minérales, sulphureuses, celles de Barrege, de Banniere, de saint Laurent, *&c.* prises intérieurement & injectées dans la *matrice*. Les succès répétés qu'ont eu ces eaux dans la guérison d'autres ulceres, même intérieurs, nous sont des garants assurés de leur efficacité dans le cas présent. Quant aux injections, il faut avoir attention qu'elles ne soient pas astringentes, car alors elles seroient extremément pernicieuses, & risqueroient de rendre l'ulcere carcinomateux. Si l'ulcere est vénérien, on doit avoir plus d'espérance pour sa guérison, parce que nous connoissons un spécifique sûr pour détruire ce virus: le même remede réussiroit peut-être dans les autres cas. Du moins lorsqu'il n'est pas permis au médecin de prendre tous les éclaircissemens nécessaires, il doit, si la malade veut s'y résoudre, en venir sans crainte à ce remede; d'autant mieux qu'il y a peu d'occasions où les soupçons qu'on pourroit avoir ne soient bien fondés. La meilleure façon d'employer le mercure, c'est sous forme d'onguent en friction; l'usage intérieur est quelquefois nuisible, & toujours très-incertain, de quelque façon qu'on le déguise.

Skirrhe de la matrice. Le skirre de la *matrice* est ordinairement la suite de l'inflammation traitée par des remedes trop froids, astringens, *&c.* ou il est précédé & comme préparé par des engorgemens, des embarras qui se forment peu-à-peu dans le tissu de ce viscere, qui augmentent insensiblement par un régime peu exact, & qui acquierent enfin la dureté skirrheuse; quelquefois la *matrice* grossit prodigieusement, excite une tumeur considérable à l'hypogastre. On a vu des *matrices* dans ce cas-là qui étoient monstrueuses, qui pesoient jusqu'à trente & quarante livres: la maladie pour lors se connoît facilement. Quelquefois au contraire le skirrhe n'occupe qu'une petite partie, le col, par exemple, ou l'orifice; dans ces circonstances la *matrice* n'est pas trop tuméfiée, on s'apperçoit cependant de cette tumeur par le tact, en appuyant la main sur le ventre, ou en introduisant le doigt sur le col de la *matrice*: on sent alors son corps grossi, dur, inégal; l'orifice interne est aussi plus rétréci & plus court que dans l'état ordinaire. Cette maladie est souvent occasionnée par un dérangement dans l'excrétion menstruelle, & elle en est ordinairement accompagnée: le cours des regles est ou supprimé ou plus abondant, & toujours irrégulier. Les femmes qui approchent de cinquante ans & qui sont sur le point de perdre tout-à-fait leurs regles, sont assez sujettes à cette maladie. Lorsque le skirrhe se forme, il excite des symptomes plus graves, jette la machine dans un plus grand désordre que lorsqu'il est formé; pendant qu'il se prépare, la femme est dans un malaise presque continuel, sans cesse attaquée de vapeurs, de suffocation, de palpitation, *&c.* & lorsqu'il est décidé, tous ces symptomes cessent: il semble être le fruit d'un mouvement critique, & former un dépôt salutaire.

On peut rapporter au skirrhe de la *matrice* son ossification, dont il y a quelques exemples. Un de mes anciens condisciples & amis, M. Desgans, docteur en Medecine de l'université de Montpellier, a donné une observation très-curieuse touchant une *matrice* ossifiée. *Journal de medecine année* 1759, *mois d'Octobre, pag.* 336. Elle étoit, assure-t-il, enveloppée d'une membrane mince, à-peu-près comme le périoste, qui recouvroit une substance osseuse, lisse & polie dans la partie extérieure, presque semblable à celle des os du crâne; cette substance n'étoit point continue, elle paroissoit séparée par une partie tendineuse dans son milieu; la partie extérieure étoit solide, résistoit aux différens coups, & rendoit le même son que les os: elle auroit pu supporter la scie & le trépan. . . . . Après la croûte osseuse, qui avoit environ deux lignes d'épaisseur, étoit une espace de diploé aussi solide que celui qu'on trouve dans les condylomes des os de la cuisse; quelques glandes du vagin parurent aussi ossifiées. La personne de qui on avoit tiré cette *matrice* avoit eu dans sa jeunesse les pâles-couleurs, après cela une fievre intermittente; elle ressentit ensuite des douleurs à la *matrice*, qui furent enfin terminées par le skirrhe de la *matrice* qui s'ossifia à la longue, & augmenta au point qu'elle pesoit huit livres & demie. André Conerfell rapporte qu'on trouva dans une jeune veuve la *matrice* entierement cartilagineuse; l'ossification ne seroit elle qu'un progrès du skirrhe, ou plûtôt un endurcissement propre aux parties nerveuses, musculeuses? on voit les gros vaisseaux près de leur embouchure devenir d'abord durs, skirrheux, & enfin par succession de tems osseux.

Lorsque

Lorsque le skirrhe de la *matrice* est encore dans son commencement, dans l'état simple d'engorgement, d'embarras, les symptomes sont plus graves, le danger paroît pressant, mais il est moins certain, la guérison est plus facile; lorsqu'au contraire il est formé, quelquefois il rétablit la santé, mais le plus souvent il dégénere en cancer, ou donne lieu à des hydropisies funestes; il est d'ailleurs pour l'ordinaire incurable; alors il ne demande aussi aucun remede; ceux qui paroîtroient les plus indiqués, tels que les apéritifs énergiques, stimulans, les eaux minérales, &c. sont les moins convenables; ils le font dégénérer plûtôt en cancer, ou hâtent l'hydropisie. C'est pourquoi la malade doit s'en tenir à un régime exact, s'abstenir de viandes salées, épicées, des exercices violens, des veilles trop longues, & sur-tout du coït; par ce moyen elle pourra sans autre incommodité porter son skirrhe pendant de longues années. Quelques observations font voir que les martiaux ne doivent point être compris dans la regle que nous avons établie. Zacutus Lusitanus assure avoir vu des obstructions dures comme des pierres, *lapideas duritie*s, remollies & fondues par leur usage. Il raconte avoir guéri par leur moyen une femme qui avoit à la *matrice* une tumeur skirrheuse, dure, indolente, de la grosseur d'une courge, qu'il avoit inutilement combattue par les sudorifiques, fomentations, cataplasmes, onguens & autres remedes aussi peu efficaces. *Prax. medic. admirab. lib. II. observ.* 88. Si l'engorgement ne fait que commencer, les apéritifs résineux, les emménagogues, les fondans, les eaux minérales, peuvent être employés avec succès.

Cancer de la matrice. Le skirrhe de la *matrice* dégénere en cancer lorsqu'il est traité par des remedes trop actifs, échauffans, incendians le sang; lorsque la femme qui en est attaquée ne garde aucun régime; fait un usage immodéré des liqueurs ardentes, spiritueuses, aromatiques, des alimens salés, épicés; qu'elle pousse les veilles fort avant dans la nuit, & sur-tout quand toutes ces causes sont aidées & déterminées par une disposition héréditaire, naturelle ou acquise. Cette funeste dégénération s'annonce par des douleurs extrèmement aigues rapportées à l'endroit de la *matrice* qui paroissoit auparavant skirrheux, & qu'on observe toujours dur & inégal. les malades y ressentent dans certains tems comme des piquures d'aiguille ou des traits de flamme qui les dévorent, ainsi qu'elles s'expriment, & que me le disoit une jeune dame atteinte de cette cruelle maladie, à la violence de laquelle elle a succombé. Je ne me rappelle qu'avec horreur le souvenir de l'état affreux dans lequel la jettoient les douleurs violentes dont elle étoit tourmentée; la fievre lente, avec frissons & redoublemens, est une suite assez ordinaire de cette maladie, de même que les défaillances, les anxiétés, &c. Tant que le cancer est fermé, il ne se manifeste que par ces symptomes; mais lorsque sur la fin il vient à s'ouvrir, il donne issue à une sanie noirâtre extrèmement âcre, qui s'échappe par la vulve & excorie en passant tout l'intérieur du vagin. Il semble dans cette maladie que la lymphe éprouve la même altération que le sang dans la gangrene ou dans l'état scorbutique qui en est le commencement: la corruption est quelquefois si grande, qu'il s'y engendre des vers, comme Moriceau & autres l'ont observé.

Cette maladie, si terrible en elle-même, l'est encore plus par ses suites, qui sont toujours des plus fâcheuses. Elle ne se termine que par la mort, qui arrive souvent trop lentement selon les desirs de la malade, qui semble l'attendre avec indifférence & même avec plaisir, comme le terme de ses peines. Elle est quelquefois précédée par des enflures, des syncopes fréquentes, des cours de ventre colliquatifs, marasme, &c. Le cancer de la *matrice* est l'écueil de la Medecine: elle ne peut fournir aucune espece de secours propres, je ne dis pas à guérir, mais même à pallier cette maladie, à en arrêter les progrès: elle élude l'action molle des remedes adoucissans, inércescens, & les médicamens actifs héroïques l'aigrissent. Il est plus à-propos de ne pas médicamenter les cancers cachés, dit Hippocrate; car destitués de remedes, les malades vivent plus long-tems. *Aphor.* 38. *lib. VI.* L'extirpation, secours pour l'ordinaire utile dans celui qui attaque les mammelles, n'est pas permise dans celui qui a son siége à la *matrice*; on n'a pas même la ressource de pouvoir y appliquer des remedes extérieurs. Il est bien douloureux pour un medecin de voir un malade dans l'état le plus affreux, sans avoir le moindre secours à porter; & il est bien désespérant pour un malade de se trouver dans ce cas. Cependant pour qu'un medecin ne reste pas oisif spectateur des progrès de la maladie, il peut amuser & consoler la malade en lui prescrivant des petits remedes indifférens, incapables de pouvoir opérer le moindre effet sensible sur le sang: c'est ici le cas où les laitages pourroient être employés, si on peut les soutenir; ils sont très-propres à bien remplir cette vûe, mais il est rare que leur usage sympathise avec celui des narcotiques, dont on doit sans cesse enivrer la malade, pour lui dérober une partie de son mal, pour calmer la vivacité de ses douleurs. Le plus grand service qu'on puisse lui rendre dans ces cruelles circonstances, est de la rendre insensible. (*m*)

MATRICE, *en Minéralogie*, est un synonyme de *miniere*. On nomme ainsi la pierre ou la substance dans laquelle un minerai a été reçu, formé & élaboré. C'est ainsi qu'on dit que le quartz est ordinairement la *matrice de l'or*. Une mine déja formée peut servir de *matrice* ou de réceptacle à une autre mine dont la formation est postérieure. Presque toutes les pierres peuvent devenir des *matrices* métalliques; mais celles qui sont les plus propres à cet usage, sont le quartz & le spath. *Voyez ces articles & l'article* MINIERE. (—)

MATRICE, s. f. (*Comm.*) se dit des étalons ou originaux des poids & mesures qui sont gardées par des officiers publics dans des greffes ou bureaux, & qui servent pour étalonner les autres. *Voyez* ETALON & ETALONNER. *Diction. de Commerce*.

MATRICES, (*Fondeur de caracteres d'imprimerie.*) servant à fondre les caracteres d'imprimerie, sont de petits morceaux de cuivre rouge longs de quinze à dixhuit lignes, & de la largeur proportionnée à la lettre qui est formée.

Il faut des *matrices* pour toutes les lettres, signes, figures, &c. qui se jettent en moule pour servir à l'impression, parce que c'est dans la *matrice* que se forme la figure qui laissera son empreinte sur le papier.

La *matrice* se place à une extrémité du moule, entre les deux registres qui la retiennent; le métal ayant passé le long du moule où le corps se forme, vient prendre la figure qui est dans ladite *matrice*. *Voyez* MOULE.

La *matrice* se fait avec un poinçon d'acier, sur lequel est gravée la lettre ou autres figures dont on veut la former. Ce poinçon étant trempé, c'est-à-dire l'acier ayant pris sa dureté par l'action du froid & du chaud, on l'enfonce à coups de marteau dans le morceau de cuivre poli & préparé pour cela; & y ayant laissé son empreinte, on lime ce cuivre jusqu'au degré de proportion qu'il doit avoir pour que la *matrice* soit parfaite, afin que, cette *matrice* étant placée au moule, la lettre se forme sur son corps dans la place & proportion où elle doit être. *Voyez* POINÇON, REGISTRE, & *les Pl. de Fond. en carac.*

MATRICE, (*Gravure.*) Les graveurs en relief & en creux appellent *matrices* les quarrés qui sont formés & frappés avec des poinçons gravés en relief.

MATRICES, *à la monnoie*, sont des morceaux d'acier bien trempés & gravés en creux avec les trois especes de poinçons.

Les *matrices* sont hautes de quatre à cinq pouces, quarrées & rondes par le haut, avec des entailles angulaires. *Voyez les Pl.*

Voyez la façon de graver ou empreindre les *matrices* à *l'article* POINÇON DE MONNOYAGE.

Il n'y a qu'une *matrice*, appellée la *primitive*, de chaque espece pour toutes les monnoies du royaume; c'est le graveur général qui la conserve, & c'est de cette *matrice* qu'émanent les quarrés que l'on envoie & dont on se sert dans toutes les monnoies du royaume.

MATRICE *en Teinture*, se dit des cinq couleurs simples dont toutes les autres dérivent ou sont composées; savoir le blanc, le bleu, le rouge, le fauve ou couleur de racine, & le noir. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

MATRICULE, s. f. (*Jurisprud.*) est un registre dans lequel on inscrit les personnes qui entrent dans quelque corps ou société.

Il est fait mention dans les auteurs ecclésiastiques de deux sortes de *matricules*, l'une où l'on inscrivoit les Ecclésiastiques, l'autre étoit la liste des pauvres qui étoient nourris aux dépens de l'Eglise.

Présentement le terme de *matricule* s'entend principalement du registre où l'on inscrit les Avocats à mesure qu'ils sont reçus. On appelle aussi *matricule* l'extrait qui leur est délivré de ce registre, & qui fait mention de leur réception.

Il y avoit aussi autrefois des Procureurs *matriculaires*, c'est-à-dire, qui n'avoient qu'une simple *matricule* ou commission du juge pour postuler; présentement ils sont érigés en titre d'office dans toutes les jurisdictions royales.

Un huissier se dit *immatriculé* dans une jurisdiction, c'est-à-dire, reçu & inscrit sur la *matricule* du siege.

Les payeurs des rentes de l'hôtel de ville de Paris tiennent aussi une espece de *matricule* ou registre, où

ils écrivent le nom des rentiers & nouveaux propriétaires des rentes, &, pour cette inſcription, on leur paye un droit d'*immatricule*. (*A*)

MATRICULE DE L'EMPIRE, (*Hiſt. mod. & Droit public.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'empire d'Allemagne le *regiſtre* ſur lequel ſont portés les noms des princes & états de l'Empire, & ce que chacun d'eux eſt tenu de contribuer dans les charges publiques de l'Empire, & pour l'entretien de la chambre impériale ou du tribunal ſouverain de l'Empire. Cette *matricule* eſt confiée aux ſoins de l'électeur de Mayence, comme garde des archives de l'Empire. Il y a pluſieurs *matricules* de l'Empire qui ont été faites en différens tems, mais celle qu'on regarde comme la moins imparfaite, fut faite dans la diete de Worms en 1521. Depuis on a ſouvent propoſé de la corriger, mais juſqu'à-préſent ces projets n'ont point été mis à exécution. (—)

MATRONALES, (*Littér. rom.*) *matronalia*, *matronales feriæ*, fêtes que les gens mariés célébroient religieuſement à Rome le premier jour de Mars; les femmes en mémoire de ce qu'à pareil jour les Sabines qui avoient été enlevées par les Romains, firent la paix entre leurs maris & leurs peres; & les hommes pour attirer la faveur des dieux ſur leur mariage. Ovide vous indiquera les autres cauſes de l'inſtitution des *matronales*; je me contenterai de dire qu'on les célébroit avec beaucoup de plaiſir & de pompe.

Les femmes ſe rendoient le matin au temple de Junon & lui préſentoient des fleurs, dont elles étoient elles-mêmes couronnées. Les poetes aimables n'oublioient pas de leur en rappeller la mémoire. Ovide leur recommande expreſſément de ne jamais perdre courage:

Ferte deæ flores, gaudet florentibus herbis
Hæc dea; de tenera cingite flore caput.

Les dames romaines de retour à la maiſon y paſſoient le reſte du jour extrèmement parées, & y recevoient les félicitations & les préſens que leurs amis & leurs maris leur offroient ou leur envoyoient, comme pour les remercier encore de cette heureuſe médiation qu'elles avoient faite autrefois. Les hommes mariés ne manquoient pas dans la matinée du même jour de ſe rendre au temple de Janus, pour lui faire auſſi leurs ſacrifices & leurs adorations.

La ſolemnité finiſſoit par de ſomptueux feſtins que les maris donnoient à leurs épouſes, car cette fête ne regardoit que les gens mariés; c'eſt pour cela qu'Horace écrivoit à Mécene, *ode viij. liv. III.* „ Mécene, vous êtes „ ſans doute ſurpris de ce que vivant dans le célibat, je „ me mets en frais pour le premier jour de Mars, dont „ la ſolemnité n'intéreſſe que les perſonnes engagées „ dans le mariage: vous ne ſavez pas à quoi je deſtine „ ces corbeilles de fleurs, ce vaſe plein d'encens, & ce „ braſier que j'ai placé ſur un autel revêtu de gazon; „ la reconnoiſſance le veut & l'exige. A pareil jour, „ Bacchus me garantit de la chûte d'un arbre dont je penſai „ être écraſé, &c. „:

Martiis cœlebs quid agam calendis,
Quid velint flores, &c.

Dans cette fête des *matronales*, les dames accordoient à leurs ſervantes les mêmes privileges dont les eſclaves jouiſſoient à l'égard de leurs maîtres dans les ſaturnales: *in martio matronæ ſervis ſuis cœnas ponebant, ſicut ſaturnalibus domini.* En un mot, c'étoit un jour de joie pour le ſexe de tout rang & de tout étage. (*D. J.*)

MATRONE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) ſignifioit parmi les Romains une *femme*, & quelquefois auſſi une *mere de famille*.

Il y avoit cependant quelque différence entre *matrone* & *mere de famille*. Servius dit que quelques auteurs la font conſiſter en ce que *matrona* étoit une femme qui n'avoit qu'un enfant, & *mater-familias*, une femme qui en avoit pluſieurs; mais d'autres, & en particulier Aulugelle, prétendent que le nom de *matrona* appartenoit à toute femme mariée, ſoit qu'elle eût des enfans, ſoit qu'elle n'en eût point, l'eſpérance & l'attente d'en avoir ſuffiſant pour faire accorder à une femme le titre de mere, *matrona*; c'eſt pour cela que le mariage s'appelloit *matrimonium*. Cette opinion a été auſſi ſoutenue par Nonius.

MATRONE, (*Juriſprud.*) qu'on appelle vulgairement *ſage-femme*, eſt celle qui eſt reçue & approuvée pour aider les femmes enceintes dans leur accouchement. On ordonne en juſtice qu'une femme ou fille ſera vûe & viſitée par des *matrones* pour conſtater ſon état. *Voyez* SAGE-FEMME. (*A*)

MATSUMAY, (*Géog.*) ville & port de mer d'Yeſſo, ou de Kamſchatka, & capitale d'une principauté du même nom, tributaire de l'empereur du Japon. *Long.* 156. 30. *lat.* 50. 40. (*D. J.*)

MATSURI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à une fête que l'on célebre tous les ans en l'honneur du dieu que chaque ville a choiſi pour ſon patron. Elle conſiſte en ſpectacles que l'on donne au peuple, c'eſt-à-dire, en repréſentations dramatiques, accompagnées de chants & de danſes & de décorations qui doivent être renouvellées chaque année. Le clergé prend part à ces réjouiſſances, & ſe trouve à la proceſſion dans laquelle on porte pluſieurs bannieres antiques; une paire de ſouliers d'une grandeur démeſurée; une lance, un panache de papier blanc, & pluſieurs autres vieilleries qui étoient en uſage dans les anciens tems de la monarchie. La fête ſe termine par la repréſentation d'un ſpectacle dramatique.

MATTE, ſ. f. (*Métallurgie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'art de la fonderie la *ſubſtance métallique* chargée de ſoufre, qui réſulte de la premiere fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fuſion. Comme il s'en faut beaucoup que cette matiere ſoit un métal pur, & comme, outre le métal que l'on a voulu tirer de la mine qui le contenoit, elle renferme pluſieurs autres ſubſtances étrangeres qu'il eſt eſſentiel d'en dégager, on eſt obligé de faire paſſer la *matte* par pluſieurs travaux ſubſéquens.

Lorſqu'on fait fondre une mine d'argent, après avoir commencé par la torréfier ou la griller, on eſt obligé de lui joindre ou du plomb ou de la mine de plomb, à moins que la mine que l'on traite ne fût déja par elle-même unie avec de la mine de plomb. Pendant la fuſion, ce plomb ſe charge de l'argent que la mine contenoit, & de plus il ſe charge encore des parties arſénicales, ſulfureuſes, ferrugineuſes, cuivreuſes, &c. s'il s'en eſt trouvé dans la mine; ce mélange de plomb, d'argent, de ſoufre, de fer, d'arſenic, &c. ſe nomme *matte* de plomb & d'argent.

Si l'on traite de la mine de cuivre, quoiqu'on l'ait préalablement torréfiée ou grillée, il eſt impoſſible qu'on en ait dégagé entierement les parties ferrugineuſes, ſulfureuſes & arſénicales dont elle étoit compoſée; la matiere fondue qui réſulte de cette premiere fonte, ſe nomme en allemand *rohſtein* ou *matte crue*, ou *pierre crue*, ou premiere *matte*.

Pour dégager la *matte* crue des parties étrangeres qui s'y trouvent jointes, on la grille de nouveau en arrangeant ces *mattes* dans des huttes de maçonnerie, dont le ſol eſt formé de pierres dures, ſur lequel on poſe horiſontalement des morceaux de bois de chêne que l'on allume; par-là le feu acheve de dégager les parties étrangeres & volatiles qui étoient reſtées unies avec le métal dans la *matte*. Quelquefois on eſt obligé de réitérer juſqu'à cinq ou ſix fois & même plus ce grillage de la *matte*, ſuivant qu'elle eſt plus ou moins impure, avant que de pouvoir la remettre au fourneau de fuſion; alors on obtient du cuivre noir avec une nouvelle *matte* que l'on nomme *matte* ſeconde ou *matte* moyenne, en allemand *ſpurſtein*, que l'on eſt obligé de faire griller encore un grand nombre de fois. *Voyez l'article* CUIVRE. (—)

MATTEAU DE SOIE, *terme de Marchand de ſoie*; le *matteau de ſoie* eſt compoſé de quatre, cinq, ſix à huit écheveaux; on les tord & les plie de façon qu'ils ne ſe dérangent point.

MATTEES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) *Mattea*, gen. *æ*, f. Suéton. *Mattia*, gen. *æ*, f. Martial. Mets friand.

Il paroît que c'étoit un ſervice compoſé de mets délicats, hachés, & aſſaiſonnés d'épiceries. Ce mot eſt tiré du grec, & ſignifie toutes ſortes de *viandes délicates*, tant poiſſon qu'autres. *Voyez* Suéton, *dans la vie de Caligula*, *ch. xxxviij.* & Athénée, *liv. XII.* (*D. J.*)

MATTHIEU, EVANGILE DE SAINT *ou* SELON SAINT, (*Théol.*) livre canonique du nouveau-Teſtament, contenant l'hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt écrite par ſaint *Matthieu*, apôtre & l'un des quatre évangéliſtes. *Voyez* APÔTRE & EVANGÉLISTE.

Saint *Matthieu* étoit fils d'Alphée, galiléen de naiſſance, juif de religion & publicain de profeſſion. Les autres évangéliſtes l'appellent ſimplement *Levi* qui étoit ſon nom hébreu, pour lui il ſe nomme toûjours *Matthieu*, qui étoit apparemment le nom qu'on lui donnoit dans ſa profeſſion de publicain qu'il quitta pour ſuivre Jeſus-Chriſt. *Voyez* PUBLICAIN.

Cet apôtre écrivit ſon évangile en Judée avant que d'en partir, pour aller prêcher dans la province qui lui avoit été aſſignée, que quelques-uns croyent être le pays

des

des Parthes & d'autres l'Ethiopie; les fideles de la Palestine l'ayant prié de leur laisser par écrit ce qu'il leur avoit enseigné de vive voix. On ajoute que les Apôtres l'en solliciterent aussi, & qu'il l'écrivit vers l'an 41 de l'ere vulgaire, huit ans après la résurrection de Jesus-Christ, comme le marquent tous les anciens manuscrits grecs, quoique plusieurs écrivains, & entr'autres saint Irenée, assurent que cet évangile ne fut composé que pendant la prédication de saint Pierre & de saint Paul à Rome, ce qui revient à l'an 61 de l'ere commune.

L'opinion la plus générale est que cet ouvrage fut d'abord écrit en syriaque, c'est-à-dire, en hébreu de ce tems-là, mêlé de syriaque & de chaldéen pour le fonds de la langue, mais dont les caracteres étoient hébreux: *chaldaico syroque sermone, sed hebraicis litteris scriptum*, dit saint Jérome, *lib. III. adv. Pelag. cap. j.* & il fut long-tems en usage parmi les Juifs convertis au christianisme: mais les Chrétiens n'ayant pas conservé ce dépôt avec assez de fidélité, & ayant osé y faire quelques additions, d'ailleurs les Ebionites l'ayant notablement altéré, il fut abandonné par les églises orthodoxes qui s'attacherent à l'ancienne version grecque, faite sur l'hébreu ou syriaque peu de tems après saint *Matthieu*. Du tems d'Origene, l'évangile hébreu des Chrétiens hébraïsans ne passoit déjà plus pour authentique, tant il avoit été altéré, cependant il demeura assez long-tems dans sa pureté entre les mains des Nazaréens, auxquels saint Jérome ne reproche point comme aux Ebionites de l'avoir corrompu. Au reste le vrai évangile hébreu de saint *Matthieu* ne subsiste plus, que l'on sache, en aucun endroit. Car ceux que Sébastien Munster & du Tillet ont fait imprimer sont modernes, & traduits en hébreu sur le latin ou sur le grec. Quelques modernes comme Grotius, M. Huet, & Mille dans ses prolégomenes, ont avancé que l'évangile syriaque de saint *Matthieu*, qui est imprimé à part & dans les polyglottes, étoit le texte original; mais ceux qui l'ont examiné avec plus de soin remarquent que cette traduction est faite sur le grec.

La version grecque de cet évangile qui passe aujourd'hui pour l'original, a été faite dès les tems apostoliques. Quant à la traduction latine, on convient qu'elle est faite sur le grec, & n'est guere moins ancienne que la grecque même, mais l'auteur de l'une & de l'autre est inconnu.

Quelques modernes comme Erasme, Calvin, Ligfoot, Witaker, Schmith, Casaubon, le Clerc, *&c.* soutiennent que saint *Matthieu* écrivit en grec, & que ce que l'on dit de son prétendu original hébreu est faux & mal-entendu. Car, disent-ils, les Peres comme Origene, saint Epiphane & saint Jérome, n'en parlent pas d'une maniere uniforme; ils le citent, mais sans lui donner autant d'autorité qu'ils auroient dû faire si c'eût été un original. Si l'on en avoit eu cette idée, l'auroit-on laissé périr dans l'Eglise? Si saint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, trouveroit-on dans son ouvrage l'interprétation des noms hébreux en grec? Y citeroit-il l'Ecriture, comme il la cite, suivant les Septante? La langue grecque étoit alors commune dans tout l'Orient, dans tout l'Empire, à Rome même, puisque saint Paul écrit en grec aux Romains, saint Pierre & saint Jacques écrivent dans la même langue aux Juifs dispersés en Orient, & saint Paul aux Hébreux de la Palestine. Enfin, pendant que tous les autres auteurs du nouveau-Testament ont écrit en grec, pourquoi veut-on que saint *Matthieu* seul ait écrit en hébreu?

Mais ces raisons ne sont pas sans réplique. Car 1°. les anciens témoignent que saint *Matthieu* avoit écrit en hébreu, & ils le disent pour avoir vû & consulté cet évangile écrit en cette langue. Si leur témoignage n'est pas uniforme, c'est qu'il y avoit deux sortes d'évangile attribué à saint *Matthieu*: l'un pur & entier, dont ils ont parlé avec estime; l'autre altéré, qu'ils ont jugé faux & apocryphe. 2°. On convient que la langue grecque étoit vulgaire en Palestine, mais il n'en est pas moins vrai que le commun du peuple y parloit ordinairement hébreu, c'est-à-dire, un langage mêlé de chaldaïque & de syriaque. Saint Paul ayant été arrêté dans le temple, harangua la multitude en hébreu, *act. XXI.* ℣. 4. 3°. Les noms hébreux, expliqués en grec dans saint *Matthieu*, prouvent que le traducteur est grec & l'original hébreu. 4°. Saint *Matthieu* ne cite que dix passages de l'ancien-Testament, dont sept sont plus approchans du texte hébreu que de la version des Septante, & les trois autres ne paroissent conformes aux Septante que parce que dans ces passages les Septante eux-mêmes sont conformes au texte hébreu. 5°. La perte de l'original ne détruit pas la preuve de son existence, les églises l'abandonnerent insensiblement parce que les Ebionites le corrompoient, le grec qui étoit demeuré pur fut conservé & regardé comme seul authentique. Voilà pourquoi l'on négligea l'hébreu, mais s'ensuit-il de-là qu'il n'ait pas existé? 6°. Quoique les autres Apôtres aient écrit en grec aux Juifs de la Palestine, & à ceux qui étoient dispersés en Orient, on n'en sauroit conclure que saint *Matthieu* n'ait pas écrit en hébreu pour ceux de la Palestine qui parloient l'hébreu vulgaire plus communément que le grec. Enfin, on ne prétend pas que saint *Matthieu* ait absolument été obligé d'écrire en hébreu, mais il s'agit de savoir s'il y a écrit. Or c'est un fait attesté par tous les anciens dont plusieurs ont vû son original & ont été très-capables d'en juger, comme Origene, Eusebe, saint Jérome. Oppose-t-on des conjectures à des faits attestés? Il paroît donc constant que l'évangile de saint *Matthieu* a été primitivement écrit en hébreu vulgaire.

Le but de saint *Matthieu* dans son évangile a été, selon le vénérable Pierre Damien, de montrer que Jesus-Christ étoit le Messie. Pour cela il montre par ses miracles qu'il est le Christ, que Marie sa mere est Vierge, que Jesus-Christ n'est point venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir, & que ses miracles vraiment divins sont des preuves incontestables de sa mission. On remarque dans saint *Matthieu* une assez grande différence dans l'arrangement des faits depuis le *chap. iv. v.* 22. jusqu'au *chap. xiv. v.* 13. d'avec l'ordre que suivent les autres évangélistes, mais cela ne préjudicie en rien à la vérité de ces faits. On a attribué à saint *Matthieu* quelques ouvrages apocryphes, comme le *livre de l'enfance de Jesus-Christ*, condamné par le pape Gelase, une *liturgie éthiopienne*, & l'évangile selon les Hébreux dont se servoient les Ebionites, c'est-à-dire, un évangile altéré dont le fond étoit de saint *Matthieu*, mais dont les parties surajoutées. Calmet, *diction. de la Bible, tom. III. pag.* 646. *& suiv.*

MATTIAQUES LES, (*Géog. anc.*) *Mattiaci*, peuples de la Germanie, qui tiroient leur nom de *Mattium* ou *Mattiacum*, capitale du pays des Cattes. Les bains d'eau chaude appellés anciennement *aqua Mattiaca*, se trouvoient chez les peuples *Mattiatiques*. On nomme aujourd'hui ces bains *Weisbaden*, & comme leur situation est connue, il n'est pas besoin d'autre preuve pour établir la demeure des *Mattiaques*; ils habitoient donc sur le Rhin, dans le pays que les Ubiens avoient abandonné, selon que Tacite, *liv. I. ch. lvj.* le fait entendre. (*D. J.*)

MATTIOLA, (*Botan.*) nom d'un genre de plante dont voici les caracteres, selon Linnæus. Le calice particulier de la fleur est cylindrique, court, droit, & subsiste après la chûte de la fleur; la fleur est monopétale, faite en long tuyau qui s'élargit insensiblement, & forme une gueule avec une bordure unie. Les étamines sont cinq filamens pointus, plus courts que la fleur. Le germe du pistil est arrondi & placé au-dessous du calice; le stile est très-délié, & celui du pistil est gros & obtus. Le fruit à noyau est sphérique, contenant une seule loge. La graine est osseuse, arrondie, & renferme un noyau de même figure. (*D. J.*)

MATULI, s. m. (*Comm.*) mesures des liquides dont on se sert en quelques villes de Barbarie. Le *matuli* de Barbarie est de trente-deux rotolis. *Voyez* ROTOLIS. *Dictionn. de Commerce.*

MATUMA, s. m. (*Hist. nat.*) espece de serpent aquatique, qui se trouve dans les fleuves du Brésil, & qui ne sort jamais de l'eau; on en rencontre qui ont 25 ou 30 piés de long. Ils ont les dents d'un chien, sont très-voraces, & attaquent les hommes & les animaux. Les couleurs de sa peau sont de la plus grande beauté, & c'est à son exemple, dit-on, que les sauvages du pays se peignent le corps de différentes couleurs.

MATURATIFS, adj. (*Pharm.*) remedes propres à aider la formation de la matiere purulente. Tels sont les oignons de lys, la levure de biere, le vieux levain, la bouse de vache, les gommes & les résines, les plantes émollientes & leurs pulpes. Et enfin, ce terme se dit de tous les remedes qui peuvent hâter la coction, l'atténuation, la préparation des humeurs nuisibles & génératrices des maladies, pour ensuite les rendre plus faciles à être expulsées. *Voyez* SUPPURATION.

MATURATION *des fruits* (*Chim.*) L'altération spontanée qui fait passer les sucs de certains fruits, des fruits charnus, pulpeux, mous, de l'état d'immaturité, c'est-à-dire de verdure, d'acidité, d'âpreté, d'*acerbité*, quelquefois de causticité, comme dans la figue à l'état de maturité, c'est-à-dire de douceur; cette altération, dis-je, doit être rangée parmi les especes de fermentations. *Voyez* FERMENTATION. J'ai appellé cette altération *spontanée*, ce qui suppose que pendant qu'un fruit l'éprou-

l'éprouve, il ne reçoit rien du dehors, qu'il doit être consideré comme isolé par rapport à l'arbre auquel il tient quelquefois encore. En effet, non-seulement l'analogie déduite de la maturation des fruits détachés des tiges qui les ont produits, & qui est singulierement remarquable dans le melon, la poire, la nêfle, &c. fait conjecturer, que le fruit ne tire plus rien de l'arbre lorsque l'ouvrage de la maturation s'accomplit; mais plusieurs observations concourent à appuyer cette idée; le fruit ne grossit plus, la queue ou pédicule se desseche, ou du-moins se flétrit, &c. Enfin, la loi générale des fermentations qui ne procedent convenablement que dans les liqueurs qui sont isolées, solitaires, *sui juris*, fournit une induction très forte en faveur de cette opinion.

La maturation a cela de commun avec la putréfaction, qu'elle peut survenir à des sucs enfermés en très-petite quantité dans de petites cellules distinctes; & elle differe en cela de la fermentation vineuse & de l'acéteuse, en ce que ces dernieres ne s'excitent jamais que dans des volumes considérables de liqueur. *Voyez* VIN & VINAIGRE; aussi les fruits passent-ils de la maturation à la putréfaction, & jamais à l'état vineux ou à l'état acéteux.

La théorie particuliere de la maturation, qui, comme on voit est toute chimique, n'a été ni exposée, ni suivie, ni même ou à peine mise au rang des objets chimiques. Elle est pourtant très-curieuse & très-intéressante par la circonstance de présenter un des phénomenes les plus sensibles de l'économie végétale, & par conséquent d'ouvrir la porte de cette partie du sanctuaire chimique. Savoir ce que c'est positivement que le sel acide, acerbe, austere, ou le suc résineux des fruits verds, par quelle succession de changemens ces corps se changent en corps doux; quel principe des premieres substances s'altere réellement; quel autre passe *immué* du suc verd dans le suc doux, &c. ce sont-là des connoissances chimiques d'un ordre supérieur, tant en soi, que comme source de lumiere ultérieure pour l'analyse végétale transcendante; du-moins me prometterois-je beaucoup de ces notions, si je continuois un jour mes travaux sur les végétaux.

L'état de vapidité & l'amertume que contractent les fruits meurtris, qui est le produit d'une autre espece de fermentation, est encore un phénomene dont la théorie chimique est du même ordre que la précédente, & à laquelle elle est nécessairement liée. (*b*)

MATURE, s. f. (*Marine*) ce mot se prend ou pour l'assemblage des mâts d'un vaisseau, *voyez* MAT, ou pour l'art & la science de mâter les vaisseaux.

Le mât est destiné à porter la voile, & la voile à transmettre au vaisseau l'action du vent; & comme on suppose qu'un navire en mouvement est enfin parvenu à une vîtesse uniforme, il faut que l'action du vent soit égale & directement opposée à l'action de la résistance de l'eau, parce que l'une de ces actions tend à accélerer le mouvement du vaisseau, & la seconde au contraire à le ralentir. Or, de-là il s'ensuit que le mât doit être placé, s'il n'y en a qu'un, dans l'endroit où la direction du choc de l'eau coupe la quille; s'il y a plusieurs mâts, on les mettra de part & d'autre du point où la quille est coupée par la direction du choc de l'eau, & on observera en même-tems de disposer les voiles de maniere qu'il y ait entr'elles un parfait équilibre, *voyez* VOILE. Ceux qui désireront sur ce sujet un plus grand détail, peuvent consulter les pieces de MM. Bouguer & Camus, sur la matiere des vaisseaux, & le *traité du navire* de M. Bouguer, *p.* 417. (*O*)

MATURITÉ, s. f. (*Jardin.*) c'est la coction du suc nourricier qui se fait au-dedans des fruits par la chaleur de la terre, & qui de durs qu'ils étoient, rend leur substance plus tendre & plus agréable au goût. C'est le tems que le fruit paroît propre à cueillir & bon à manger: ce tems varie, selon la qualité de la terre & l'exposition des fruits. „ La Quintinie, *tom. II. pag.* 198. „ ne peut souffrir les gens qui tâtonnent les fruits, soit „ sur l'arbre, soit cueillis, & qui pour trouver un fruit „ à leur goût en gâtent cent avec l'impression violente „ de leur malhabile pouce.

Les pêches sont mûres quand elles ont acquis leur grosseur, une couleur rouge d'un côté & jaune de l'autre: elles doivent, ainsi que la poire, obéir au pouce, quand il les presse doucement du côté de la queue.

La figue doit se détacher de l'arbre sans résistance.

Il faut que la prune quitte sa queue & soit un peu ridée de ce côté-là.

Aux poires & aux prunes, la queue se détache de l'arbre & leur reste pour ornement.

Aux melons, outre la couleur & le sentiment du pouce, il faut encore l'odorat & l'écorce bien brodée.

La couleur jaune des poires d'hiver est la vraie marque de leur *maturité*.

Les pommes de même, étant bien jaunes & un peu ridées, dénotent qu'elles sont mures.

Les apis changent leur verd, les calvilles deviennent plus légeres & leurs pepins sonnent quand on les secoue, celles qui ne paroîtsent point telles, ainsi que les épines d'hiver & la louise-bonne, font connoître leur *maturité* par leurs rides.

Les abricots l'annoncent par leur couleur dorée, ceux qui sont à plein vent prennent plus de couleur & de goût; mais étant en espaliers, ils deviennent & plus gros & plus beaux.

Les oranges sont ordinairement seize mois à mûrir; le beau doré de leur couleur vous invite à les cueillir.

MATURITÉ, (*Médecine.*) On se sert de ce même terme par analogie, en parlant de quelque chose qui arrive à son juste degré de perfection. C'est ainsi que dans les maladies, on dit que la matiere morbifique est parvenue à sa *maturité*, ce qui veut dire que la matiere est au degré d'atténuation & de perfection pour en faciliter la crise ou l'expulsion.

C'est de cette *maturité* dont il est parlé dans l'aphorisme d'Hippocrate, où il est dit qu'il faut évacuer les matieres cuites, & non celles qui sont crues.

On doit attendre cette *maturité* ou la procurer, avant d'employer les remedes évacuans de l'humeur morbifique, ce qui se fait en y préparant la nature par les saignées. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

MATUTA, (*Mythol.*) divinité des Romains. Cette déesse, la même que Leucothoé, étoit Ino sœur de Sémélé, mere de Bacchus, s'il en faut juger, dit Plutarque, par la cérémonie de ses sacrifices; car entre autres particularités, les dames romaines en célébrant sa fête, faisoient entrer au milieu de son temple, une seule de leurs esclaves, lui donnoient quelques soufflets, & la chassoient ensuite du temple avec ignominie. J'en ai dit la raison au mot *Matronales*: c'est le roi Servius Tullius qui bâtit le premier un temple à Rome à la déesse *Matuta*; le consul Camille le rétablit dans sa dictature, & le dédia vers l'an 362 de Rome. *Voyez* Tite-Live, *liv. V.* Vossius, *liv. I. c. xiij. liv. VII. c. x.* Pitisci *les antiq. roman.* & le mot MATRONALES. (*D. J.*)

MAUBEUGE, *Malbodium*, (*Géog.*) ville de la Flandre françoise, avec un illustre chapitre de chanoinesses, qui doivent prouver 32 quartiers de noblesse paternelle & maternelle. La plûpart des villages de la prévôté de *Maubeuge*, dépendent de l'abbesse qui en a la jurisdiction spirituelle & temporelle. *Maubeuge* fut cédée à la France par le traité de Nimegue, en 1668. Elle est fortifiée à la Vauban, & est sur la Sambre, à cinq lieues S. de Mons, sept S. E. de Valenciennes, 16 S. O. de Bruxelles, 46 N. E. de Paris. *Long.* 21. 35. *lat.* 50. 15.

MAUBILE LA, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale, dans la Louisiane. Elle prend sa source dans les montagnes qui bornent le pays des Ilinois, traverse plus de 200 lieues de pays, & se rend dans le golfe du Méxique, à la baie de la *Maubile*.

Cette baie est située sur les côtes de la Louisiane, & a trente lieues de profondeur. Les François ont fondé leur principale colonie de la Louisiane, à la côte de l'ouest de la baie *Maubile*, & ils y ont bâti le fort Louis. Ce même côté est habité de plusieurs nations, des Maubiliens, des Chicachas, des Tomez, de quelques Apalaches, & Chattes (*D. J.*)

MAUBOUGE, s. m. (*Com.*) droit d'entrée qui se leva en Normandie & en d'autres lieux sur les boissons qui entrent & qui sont brassées dans les villes & lieux où il y a foires ou marchés. Les boissons sujettes au droit de *maubouge* sont la biere, le cidre, & le poiré. *Dictionnaire de Commerce*.

Maubouge est aussi le nom d'un droit qui en quelques lieux est dû sur tous les animaux qui ont l'ongle ou corne des piés fendus, comme les bœufs, vaches, moutons, &c. On l'appelle à Paris *droit de pié fourché*. *Voyez* PIÉ FOURCHÉ. *Diction. de Com.*

MAUDIRE, v. act. (*Gram.*) c'est prononcer sur quelqu'un, ou contre quelque chose la malédiction. *Voyez* MALÉDICTION.

MAVELAGONGUE LA, *ou* MAWILGANGE, (*Géog.*) autrement la riviere de Trinquilimale, riviere de l'île de Ceylan, coupée par des rochers & des chûtes d'eau, qui l'empêchent d'être navigable. (*D. J.*)

MAUGERE, s. f. (*Marine.*) ce sont des bourses de cuir ou de grosse toile goudronnée, longues d'environ un pié, & qui ressemblent à des manches ouvertes par les deux bouts, pour mettre à chaque dalot, & servir

vir

vir à l'écoulement des eaux qui sont sur les tillacs, sans que l'eau de la mer puisse entrer dans le vaisseau, parce que les vagues applatissent la *maugere* contre le bordage.

MAUGES LES, (*Géog.*) ou le *pays de Mauges*, petite contrée de France dans l'Anjou, qui la borne au septentrion. Elle a l'élection de Saumur à l'orient, & le duché de Retz à l'occident : c'est un pays montueux & très-pauvre.

MAULÉON, (*Géog.*) petite ville de France en Poitou, chef d'une élection au diocèse de la Rochelle, avec une célebre abbaye. *Mauléon* est situé près du ruisseau de l'Oint, à 18 lieues N. E. de la Rochelle, & 20 N. O. de Poitiers. *Long.* 16. 50. *lat.* 46. 52.

MAULÉON DE SOULE, (*Géog.*) petite ville de France, en Gascogne, capitale du pays de *Soule*, à huit lieues S. O. de Pau, 16 S. E. de Dax, 172 de Paris. *Long.* 16. 46. *lat.* 43. 12.

Henri Sponde naquit à *Mauléon* en 1568, & eut pour parrein Henri de Bourbon, depuis roi de France, sous le nom d'Henri IV. fut élevé dans le Calvinisme, & changea comme ce prince de religion ; ce qui lui valut l'évêché de Pamiers.

Il a abrégé & continué les annales de Baronius, jusques en 1640 : il est mort à Toulouse en 1643. La meilleure édition de ses œuvres, est celle de la Noue, à Paris en six volumes *in-folio*.

MAULI, (*Géog.*) riviere du royaume de Sicile, dans la vallée de Noto : elle passe à Ragose, & va se jetter dans la mer au port de Mezzarelli ; c'est pour cela qu'on l'appelle quelquefois *Fiume di Ragusa* : c'est l'*Herminius* des anciens.

MAUMAQUES, (*Géog.*) village du diocèse de Soissons, situé entre Compiegne & Noyon, dans la plaine un peu au-delà de Choisy-sur-Aine. Les premiers rois de France y avoient un palais, & dom Germain semble être très-fondé à appliquer à ce lieu tout ce qu'on lit de l'ancien Mamaccas, ou Mamaccas. La forêt de Lesque, en latin *Lisica*, mal nommée *de Laigle*, est tout proche *Maumaques* ; ce qui en rendoit le séjour agréable à nos rois. (*D. J.*)

MAUND, (*Hist. mod.*) ancienne mesure dans l'Angleterre. *Voyez* Harris, *supplément*.

MAVONDRE, (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'île de Madagascar ; elle est de la grosseur d'un œuf de poule ; sa peau est amere, mais le dedans a le goût des marrons.

MAUNE, s. m. (*Commerce.*) poids dont on se sert dans les états du Mogol. Il pese 55 livres d'Angleterre, ou 59 livres de Paris $\frac{5}{10}$. *Dictionn. de Com.*

MAURE CAP, *ou* CAVESSE DE MAURE, (*Maréchallerie.*) *voyez* CAP.

MAURE SAINTE, (*Géog.*) petite ville de France en Touraine, au diocèse de Tours, à sept lieues de cette ville, 59 S. O. de Paris. *Long.* 18d. 16'. 45". *lat.* 47d. 4'. 39".

MAURE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer Ionienne, entre la basse Albanie & l'île de Céfalonie. Elle a environ 10 lieues de circuit & contient quelques ports. Les Vénitiens l'ont enlevée aux Turcs en 1684 : mais ceux-ci la reprirent en 1715, en détruisirent les fortifications, & l'abandonnerent.

MAURES LES, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Mauri*, peuples d'Afrique, qui selon les tems, ont eu une étendue plus ou moins considérable.

Sous les Romains, on appelloit *Maures*, les habitans naturels des trois Mauritanies. Ces peuples abandonnerent à ces maîtres du monde, toutes les côtes de leur pays, & leur payerent des tributs, pour posséder en paix leurs campagnes. Ils en agirent de même avec les Vandales qui inonderent l'Afrique, & se cantonnerent dans l'intérieur du pays vers les montagnes ; mais ils goûterent le Christianisme que les Vandales avoient répandu dans leurs climats. Avec le tems, les califes de Bagdat ayant fait de grandes conquêtes le long de la Méditerranée en Afrique, les Sarrasins qui s'y étendirent, y porterent le Musulmanisme.

Les *Maures* étant ainsi devenus *mahométans*, à l'exemple des Sarrasins leurs maîtres, seroient vraissemblablement demeurés en Afrique, si le comte Julien ne les eût point appellés en Espagne. Dès qu'ils eurent connu l'heureux climat de l'Hespérie ; ils s'y fixerent, s'y multiplierent, la remplirent de leurs compatriotes ; & leur général n'agissant pas long-tems au nom du calife, se fit souverain lui-même. On sait comme les rois d'Espagne ont repris peu-à-peu sur les *Maures*, les royaumes qu'ils avoient fondés très-promptement. Ces Afriquains chassés d'Espagne, retournerent en Afrique, & continuerent d'y exercer le Mahométisme.

Il faut aujourd'hui distinguer les pays des *Maures* où ils dominent, de ceux où ils jouissent seulement d'une liberté qui n'est guere différente de la servitude. Les *Maures*, par exemple, sont les maîtres aux royaumes de Maroc & de Fez, qui répondent à la Mauritanie Tingitane des anciens ; mais il n'en est pas de même à Alger, la milice composée de turcs & de renégats, y a la souveraine puissance. *Voyez* MAURITANIE.

MAURIAC, *Mauriacum*, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Auvergne, chef-lieu d'une élection particuliere. Elle est près de la Dordogne, & des frontieres du Limousin, à 13 lieues S. E. de Tulle. *Long.* 19. 59. *lat.* 45. 19. (*D. J.*)

MAURICE, SAINT, (*Hist. mod.*) ordre militaire de Savoie. Amé ou Amédée VIII. premier duc de Savoie, s'étant retiré à Ripaille avec quelques seigneurs de sa cour, institua cet ordre de chevalerie, tant pour honorer la mémoire de ce saint martyr, que pour conserver celle de sa lance & de son anneau, qu'on garde précieusement dans la maison de Savoie, & qui sont les principales marques de cet ordre.

L'instituteur ordonna que les chevaliers porteroient une longue robe & un chaperon de couleur grise avec la ceinture d'or, le bonnet & les manches de camelot rouge, & sur le manteau une croix pommetée de taffetas blanc, à l'exception de celle du général ou grand-maître, qui devoit être en broderie d'or.

Philibert Emmanuel obtint du pape Grégoire XIII. en 1572, que l'ordre de saint Lazare seroit reuni à celui de *saint Maurice*. La destination de ces chevaliers, selon la bulle de ce pontife, est de combattre pour la foi & pour la défense du saint siége.

Par cette réunion, les chevaliers de saint Lazare ont changé leur croix verte en une croix blanche pommetée. Le manteau de cérémonie de l'ordre de *saint Maurice*, est de taffetas incarnat doublé de blanc, avec un cordon & une houpe de soie blanche & verte. La casaque & la cotte d'armes sont de damas incarnat chargées devant & derriere de la croix de l'ordre en broderie. Guichenon, *hist. de Savoie*, Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie*.

MAURICE, *l'île*, (*Géogr.*) île d'Afrique située vers le 21 degré de *latit.* méridionale, près de l'île Mascaren'has. Les Hollandois y aborderent en 1598, & lui donnerent son nom de celui du prince d'Orange, qui étoit amiral des Provinces-unies. Les Portugais l'appellent *ilha do Cerno* ; j'ignore pourquoi ; car ce n'est point l'île de *Cerné* dont Pline fait mention. L'île *Maurice* a environ 15 lieues de tour, avec un bon havre, des montagnes fort élevées, toujours couvertes d'arbres verds, du poisson en abondance, des vaches, des veaux marins, toutes sortes d'oiseaux ; l'air en est pur, le terrein fertile, & cependant c'est un lieu qui resta desert.

MAURICE, *Saint*, (*Géogr.*) petite ville de Savoie dans la Tarentaise, sur l'Isere, au pié du petit S. Bernard, entre Moustier & Aouste. *Long.* 24. 35. *lat.* 45. 40.

MAURIENNE, (*Géogr.*) vallée dans la Savoie. Elle a environ 20 lieues de longueur de l'orient à l'occident, depuis Charbonnieres jusqu'au mont-Cénis (*Alpes cottiennes* des anciens) qui la sépare du Piémont vers l'orient. Mais cette vallée est très-étroite, parce qu'elle est resserrée de toutes parts par les Alpes. Grégoire de Tours qui vivoit dans le vj. siecle, est le premier des auteurs subsistans qui ait parlé de cette vallée, qu'il appelle *Mauriana*. Il nous apprend qu'elle étoit du diocèse de Turin, & dans la dépendance de cette ville.

Tout ce pays ayant été cédé par les Lombards à Gontran roi de France, il fonda un évêché à *Maurienne*, soumis à la métropole de Vienne. Sous Rodolphe III, Humbert surnommé *aux blanches mains*, fut créé comte de *Maurienne* par ce prince, qui y joignit le comté de Savoie. Les successeurs d'Humbert se qualifierent simplement de comtes de *Maurienne*, & préférerent ce titre à celui de comtes de Savoie, *Savogæ* ; aussi ont-ils été enterrés dans l'église de S. Jean de *Maurienne*. Ensuite peu-à-peu le nom de Savoie l'a emporté sur celui de *Maurienne* ; de sorte que quand l'empereur Sigismond créa duc le comte Amédée, ce fut la Savoie & non pas la *Maurienne* qu'il érigea en duché.

MAURIPENSIS, PAGUS, (*Géogr.*) c'étoit, selon M. le Bœuf, une contrée de la Brie & de la Champagne, étendue le long du rivage droit de la Seine, après que cette riviere a reçu l'Ionne. Quelques-uns ont écrit *Meri-*

Morivensis, & même *Morvisus*. M. de Valois a souvent confondu le *pagus Mauripensis* avec le *pagus Heripensis*, le Herpois, nommé depuis le *Hurepois*.

MAURITANIE, (*Géogr. anc.*) en latin *Mauretania*, comme portent la plupart des anciens monumens, & non *Mauritania*.

Grande contrée d'Afrique, en partie sur la mer Méditerranée, en partie sur l'Océan occidental. Anciennement elle n'obéissoit qu'à un seul roi. Bocchus y regnoit du tems de la guerre de Jugurtha. Ses héritiers la diviserent en deux royaumes, qui furent réunis en un seul sous Juba, & sous son fils Ptolomée, par la libéralité d'Auguste; c'est pour cela qu'Horace l'appelle *Jubae tellus*. Ensuite l'empereur Claude ayant subjugué les Maures, pour les punir du meurtre du roi Ptolomée, partagea ce vaste état en deux provinces, dont celle qui étoit à l'occident fut nommée *Mauritanie tingitane*, & celle qui étoit à l'orient fut appellée *Mauritanie césarienne*; enfin, dans la suite, il se forma une troisieme province, à laquelle on donna le nom de *Mauritanie sitifense*.

La *Mauritanie* tingitane, *tingitana*, tiroit son nom de la ville de Tingis, métropole de la province. C'étoit en quelque maniere la *Mauritanie* propre; car la *Mauritanie* césarienne étoit renfermée pour la plus grande partie dans la Numidie des Massesyliens. Cette province étoit bornée au nord par le détroit d'Hercule, aujourd'hui de Gibraltar, & par la mer Méditerranée; à l'orient par le fleuve Malva; au midi par le mont Atlas; & au couchant par l'Océan atlantique.

La *Mauritanie* césarienne, que le fleuve Malva séparoit de la *Mauritanie* tingitane, étoit à l'occident de la *Mauritanie* sitifense; mais avant que celle-ci fût formée, elle la comprenoit toute entiere & s'étendoit jusqu'au fleuve Ampsaga, qui la bornoit à l'orient. Sa ville capitale étoit *Julia caesarea*, qui lui donnoit son nom. Les royaumes de Tremecen & de Couco, & le pays d'Alger font la *Mauritanie* césarienne.

Ptolomée vous donnera le nom des villes & des peuples de la *Mauritanie* tingitane & césarienne.

La *Mauritanie* sitifense étoit bornée au nord par la mer Méditerranée, à l'orient par une ligne tirée de l'embouchure du fleuve Ampsaga jusqu'à la ville appellée *Maximianum oppidum*; à l'occident par la *Mauritanie* césarienne; les bornes du midi sont assez incertaines.

La notice épiscopale d'Afrique vous indiquera les noms des évêchés des trois *Mauritanies*, si vous en êtes curieux.

Il paroît que l'ancienne *Mauritanie* contenoit toute la partie occidentale de la Barbarie, où sont à présent les royaumes de Tremecen, de Tenés, d'Alger, de Bugie, de Fez & de Maroc (*D. J.*)

MAUROMIDIE, (*Géogr.*) cap sur la côte de la Morée, à la distance d'environ 2 lieues du cap de Calogrén. On l'appelloit autrefois le promontoire *Arrenium*.

MAURS, (*Géogr.*) petite ville de France en Auvergne, élection d'Aurillac. C'est le chef-lieu d'une des quatre prevôtés qui composent les états de la haute-Auvergne, qu'on ne convoque plus.

MAUSOLÉE, s. m. (*Littér.*) on appelle *mausolées*, ces tombeaux magnifiques

Où se perdent les noms des maîtres de la terre,
D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre;
Comme ils n'ont plus de sceptre, ils n'ont plus de flatteurs;
Et tombent avec eux d'une chûte commune,
Tous ceux que la fortune
Faisoit leurs serviteurs.

Ce n'est pas qu'on n'ait élevé quelquefois de superbes tombeaux à d'illustres citoyens qui avoient bien mérité de leur patrie; mais il faut avouer que ce cas est fort rare. Il me semble que les Hollandois sont de tous les peuples modernes, ceux qui se sont les plus distingués par leur reconnoissance en ce genre, & en même tems ceux qui ont fait paroître le plus de bon goût dans les ouvrages de cette nature. Les *mausolées* qu'ils ont élevés à leurs amiraux, les représentent à nos yeux tels qu'ils étoient, & sont enrichis de couronnes rostrales, accompagnées d'ornemens convenables; comme de festons d'herbes marines, de coquillages & de corail, qui ont un juste rapport avec toute l'ordonnance.

Personne n'ignore l'origine du nom de *mausolées*; il vient du tombeau qu'Artémise reine de Carie, fit bâtir en l'honneur du roi Mausole son époux. Ce monument, unique dans l'univers, subsista plusieurs siecles, & faisoit le plus bel ornement de la ville d'Halicarnasse. Il a été mis au nombre des sept merveilles du monde, tant pour sa grandeur & la noblesse de son architecture, que par la quantité & l'excellence des ouvrages de sculpture dont il étoit enrichi. Les Grecs & les Romains ne se lassoient point de l'admirer; & Pline en a laissé une description complette, dont il paroît que la vérité ne sauroit être contestée.

L'étendue de ce *mausolée* étoit de 63 piés du midi au septentrion; les faces avoient un peu moins de largeur, & son tour étoit de 411 piés. Il avoit 36 piés de haut, & renfermoit 36 colonnes dans son enceinte. Scopas entreprit la partie de l'orient, & Timothée celle du midi; Léocarès exécuta la partie du couchant, & Bryaxis celle du septentrion. Tous quatre passoient pour les plus célebres sculpteurs qui fussent alors. Artémise, dans le court intervalle de son regne, n'eut pas le plaisir de voir cet ouvrage conduit à sa perfection; mais Idriéus en poursuivit l'entreprise, & les quatre artistes eurent la gloire de le consommer. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel d'eux a le mieux réussi, *hodieque certant manus*, pour me servir de son expression. Pithis eut l'honneur de se joindre à eux, & éleva une pyramide au-dessus du *mausolée*, sur laquelle il posa un char de marbre, attelé de quatre chevaux. *Voyez* de plus grands détails dans Pline, *liv. XXXVI.* & dans Vitruve, *liv. VII.*

Les Latins adopterent le nom de *mausolée*, & le donnerent à tous les tombeaux somptueux, comme Pausanias nous l'apprend. C'est ainsi que l'on appelle le superbe monument qu'Auguste fit faire pendant son sixieme consulat, entre le chemin de Flaminius & le Tibre, pour y être enterré avec les siens. Strabon, *liv. V. pag.* 236. nous en a laissé la description. Il dit que c'étoit un tertre élevé sur une base de marbre blanc, & couvert jusqu'au haut d'arbres toujours verds; qu'à la cime de ce tertre il y avoit une statue de bronze d'Auguste; qu'en bas l'on voyoit les tombeaux de ce prince, de ses parens & de ses domestiques; que derriere l'édifice il y avoit un grand bosquet avec des promenades admirables.

Enfin, le nom de *mausolée* est celui que Florus donne aux tombeaux des rois d'Egypte, dans lequel dit-il, Cléopatre s'enferma, & se fit mourir. La langue françoise a adopté le nom de *mausolée* dans le même sens que lui donnoient les Romains: elle appelle *mausolées* les tombeaux des rois. (*D. J.*)

MAUVAIS, adj. (*Gramm.*) c'est l'opposé de *bon*. On donne ce nom à tout ce qui n'a pas les qualités relatives à l'usage qu'on se propose de faire d'une chose, à l'utilité qu'on en attend, à l'idée qu'on en a, *&c.*

MAUVE, (*Hist. nat.*) *Voyez* MOUETTE.

MAUVE, *malva*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche ouverte, & profondement découpée. Il s'éleve du fond de cette fleur un tuyau pyramidal chargé le plus souvent d'étamines. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur & au tuyau pyramidal; & il devient dans la suite un fruit applati, arrondi, & quelquefois pointu: ce fruit est le plus souvent enveloppé du calice de la fleur, & composé de plusieurs capsules, qui sont si fortement adhérentes tout-au-tour de l'axe, que chaque strie du fruit reçoit une capsule, comme s'ils étoient articulés ensemble. Chaque capsule est remplie d'une semence semblable pour l'ordinaire à un rein. Ajoutez aux caracteres de la *mauve* que les feuilles sont découpées moins profondement que celles de l'alcée, & sont moins velues & moins blanches que celles de la guimauve. Tournefort, *inst. rei herb Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante qui est très-étendu; car Tournefort en compte 49 especes, au nombre desquelles il y en a trois d'usage en médecine. Nous ne devons pas oublier de les nommer ici, la *mauve ordinaire*, la *petite mauve*, & celle qu'on appelle la *rose d'outremer*, ou le trémier, *malva rosea*, dont nous ferons un article à part.

La *mauve ordinaire* est nommée par J. Bauhin, Tournefort & autres, *malva vulgaris*, *flore majore*, *folio sinuato*.

Sa racine est simple, blanche, peu fibreuse, plongée profondement dans la terre, d'une saveur douce & gluante. Il sort de la même racine plusieurs tiges hautes d'une à deux coudées, cylindriques, velues remplies de moëlle, branchues, & à-peu-près de la grosseur du petit doigt. Ses feuilles sont arrondies, placées par intervalle sur les tiges, & portées sur des longues queues. Les feuilles du bas de la tige sont un peu découpées, & celles du haut le sont davantage. Elles sont d'un verd

verd foncé, crenelées à leurs bords, couvertes d'un duvet court & que l'on apperçoit à peine.

Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, plusieurs en nombre, portées sur de longs pédicules, grêles & velus; elles sont amples, d'une seule piece, en cloche évasée, partagées presque jusqu'au bas en cinq segmens de la figure d'un cœur, purpurines, rayées de lignes de couleur foncée, & quelquefois elles sont de couleur blanche.

Il sort du fond de la fleur un tuyau pyramidal, chargé d'étamines purpurines, porté sur un double calice, dont l'intérieur est divisé en cinq parties, & marqué de cinq lignes saillantes.

Le calice extérieur est partagé en trois segmens. Il s'éleve du fond du calice un pistil attaché à la partie inférieure & au tuyau de la fleur, lequel se change ensuite en un fruit plat, orbiculaire, semblable à un bouton enveloppé du calice intérieur de la fleur.

Ce fruit est composé de plusieurs graines de figure de reins, environnées chacune d'une capsule propre, membraneuse, tellement attachée à un poinçon fongueux & cannelé, que chaque cannelure reçoit une capsule en maniere d'articulation.

Cette plante vient d'elle même le long des haies & des chemins, dans les lieux incultes, & sur les décombres; ses feuilles, ses fleurs & ses graines sont d'un très-grand usage.

La *petite mauve* est nommée par J. Bauhin & Tournefort, *malva vulgaris, flore minore, folio rotundo*. Toutes les parties de cette espece de *mauve* sont plus petites que celles de la précédente. Sa racine cependant n'est pas plongée moins profondement dans la terre, & on a peine à l'en arracher. Ses tiges sont plus grêles, plus foibles, plus penchées, plus menues & d'un duvet plus court; la tige du milieu s'éleve & est souvent droite.

Ses feuilles sont plus petites, plus arrondies, & celles qui sont au sommet sont moins découpées; d'ailleurs elles sont plus noirâtres, & en même tems couvertes d'un duvet cendré; mais la principale différence consiste dans les fleurs, qui sont beaucoup plus petites & d'un pourpre blanchâtre, rayé de lignes purpurines.

Cette plante n'est pas moins fréquente que la précédente; elle vient dans les mêmes endroits. On se sert en Médecine de l'une & de l'autre indifféremment. Le suc de la *mauve* est composé d'un sel essentiel ammoniacal, si bien uni à une quantité d'huile & de flegme, qu'ils forment ensemble un suc mucilagineux, qui est détruit par le feu dans l'analyse; cependant, c'est de cette substance glutineuse que dépend la principale vertu de la *mauve*.

Cette plante étoit autrefois d'un grand usage parmi les alimens, & tenoit presque en fait d'herbage le premier rang sur les tables: on n'en fait point de cas aujourd'hui; on la relegue chez les apothicaires; & selon les apparences, notre nation ne sera pas la premiere à la ressusciter dans les cuisines. (*D. J.*)

MAUVE SAUVAGE, (*Botan.*) la *mauve sauvage*, ou alcée, *alcea vulgaris*, ne differe de la *mauve* & de la guimauve cultivées, que par la découpure de ses feuilles; & c'est au défaut des deux autres plantes qu'on emploie celle-ci. Son suc est moins visqueux que celui de la *mauve* ordinaire.

MAUVE DES JUIFS, (*Botan. exot.*) c'est le nom vulgaire d'un genre de plante différent de celui de la *mauve*. Les botanistes appellent ce genre de plante *corchorus*, & on le caractérise sous ce mot, *voyez* donc CORCHORUS.

Ce genre de plante renferme quatre especes toutes étrangeres, que l'on ne voit que dans quelques jardins de curieux; mais la principale est commune en Egypte & en Syrie, où elle sert en aliment, selon le rapport de Rauwolf dans ses voyages. (*D. J.*)

MAUVE, (*Pharmacie & Mat. méd.*) on emploie indifféremment en Médecine deux especes de *mauve*; savoir, la *mauve* à grandes fleurs & à feuilles découpées, & la *mauve* à petites fleurs & à feuilles rondes.

Toutes les parties de la *mauve* sont d'usage en Médecine, & principalement les feuilles.

Cette plante étoit comptée autrefois parmi les alimens, les anciens en usoient très-fréquemment pour se rendre le ventre libre; on ne la mange plus aujourd'hui, elle est même presque absolument inusitée en Médecine pour l'intérieur, à l'exception de la conserve qu'on prépare avec les fleurs, qui même n'est pas un remede fort employé.

On emploie les feuilles & les fleurs de *mauve* très-fréquemment dans les cataplasmes & dans les décoctions pour les lavemens & les fomentations. Cette plante est regardée comme éminemment émolliente, elle tient le premier rang parmi les plantes qu'on a appellées *émollientes par excellence*. *Voyez* EMOLLIENTES, *plantes*.

On se sert en effet avec succès à l'extérieur des décoctions de *mauve*, ou de l'herbe entiere réduite en pulpe, contre les tumeurs inflammatoires des parties extérieures, & même contre celles des visceres du bas-ventre, & principalement de la vessie. On applique très-communément les feuilles & les fleurs de *mauve* sous forme de cataplasme sur la région de ce viscere dans les ardeurs & les rétentions d'urine. Les auteurs de matiere médicale semblent avoir reconnu dans la *mauve* une vertu spécifique contre les maladies des voies urinaires; car ils s'accordent assez à prescrire dans ce cas son suc, sa décoction, l'infusion de ses fleurs, un syrop préparé avec le suc de ses feuilles & de ses fleurs, une conserve préparée avec les mêmes fleurs, & même une eau distillée de toute la plante.

Tous ces remedes, à l'exception du dernier, peuvent être réellement utiles dans ces cas, mais ce ne sont ici que des propriétés communes à toutes les substances mucilagineuses. *Voyez* MUCILAGE.

La décoction de *mauve* donnée en lavement, relâche & ramollit très-utilement le ventre, calme les douleurs des intestins dans la dyssenterie, le tenesme, certaines coliques, *&c.* ce sont encore ici les propriétés génériques des substances mucilagineuses. *Voyez* MUCILAGE.

Cette partie vraiment médicamenteuse de la *mauve*, le mucilage se détruit dans cette plante par le progrès de la végétation, ou plutôt passe des feuilles & des fleurs dans la semence. Les feuilles des *mauves* en graine ne contiennent plus qu'une substance acerbe styptique, dont un des principes est un acide assez développé pour se manifester par la couleur rouge qu'il produit dans ces feuilles. Il faut donc avoir attention de n'employer aux usages médicinaux que nous avons indiqués, que la *mauve* qui commence à donner des fleurs.

Les semences de *mauve* possedent à-peu-près les mêmes vertus que les feuilles & les fleurs, on les emploie cependant fort rarement aux mêmes usages; elles entrent dans quelques compositions officinales, adoucissantes & pectorales, dans le syrop d'armoise, & le syrop de tortue, par exemple, & elles ne sont point des ingrédiens inutiles de ces préparations.

La conserve de fleurs de *mauve* est recommandée non-seulement dans les maladies des conduits urinaires, comme nous l'avons déja observé, mais encore dans les maladies de la poitrine. (*b*)

MAUVESIN, (*Géog.*) ville démantelée de France en Armagnac, capitale du vicomté de Fezenzaguel. (*D. J.*)

MAUVIETTE, (*Hist. nat.*) *voyez* ALOUETTE.

MAUVIETTES, s. f. (*Chasse.*) ce sont de petits oiseaux qui ressemblent aux alouettes; pour les manger, on les plume, mais on ne les vuide point, on appelle à Paris *mauviettes* les alouettes mêmes.

MAUVIS, TRASTE, TOURET, CALENDROTTE, BOUSSEQUEUELONG, *turdus, iliacus, sive illas aut tilas*, (*Hist. nat.*) oiseau qui est de la grosseur de la grive ou un peu plus petit. Il ne pese que deux onces & demie; il a huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue: les pattes sont aussi longues que la queue: le bec a un pouce de longueur, la piece du dessus est brune, & celle du dessous est en partie brune & en partie jaune; la langue est dure & divisée en plusieurs filamens à son extrémité; le dedans de la bouche est jaune, l'iris des yeux est de couleur de noisette obscure: les cuisses & les pattes sont d'une couleur de chair pâle. Le doigt extérieur tient au doigt du milieu à sa naissance. Toute la face supérieure de cet oiseau ressemble beaucoup à celle de la grive ordinaire. Les petites plumes qui recouvrent la face inférieure des ailes, & les côtés dessous les ailes sont de couleur orangée, & cette marque fait distinguer le *mauvis* de la grive, qui a du jaune au lieu d'orangé sur les plumes: le ventre & la poitrine sont blancs comme dans la litorne; la gorge est jaunâtre avec des taches brunes qui sont au milieu de chaque plume. Il y a de pareilles taches sur les côtés du corps, mais toutes ces taches sont plus petites & en moindre nombre que dans la grive ordinaire, on voit au-dessus des yeux une longue tache ou bande d'un blanc jaunâtre, qui s'étend depuis les yeux jusque derriere la tête; chaque aile a dix-huit grandes plumes, comme dans toutes les autres especes de grives & dans presque tous les autres petits oiseaux; elles sont d'une couleur châtain ou rousse plus foncée que le reste du plumage, mais les couleurs de ces plumes varient. Il y a des oiseaux de cette espece, dont le bord extérieur des grandes plumes est blanchâtre, d'autres ont ces mê-

mes plumes entierement brunes. La pointe de la ſeconde plume & des huit dernieres eſt blanche; l'avant-derniere & la derniere des grandes plumes de l'aile a la pointe blanchâtre, de même que celle des dernieres plumes du premier rang qui recouvre les grandes, à commencer d'après la dixieme: la queue a trois pouces & demi de longueur, & elle eſt compoſée de douze plumes. On trouve dans l'eſtomac de cet oiſeau des inſectes, des limaçons, *&c.* Il eſt paſſager, comme la ſtorne; ces deux eſpeces d'oiſeaux arrivent & partent dans les mêmes tems. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MAWARALNAHAR, LE, (*Géogr.*) ce nom eſt arabe, & ſignifie au-delà du fleuve ou plutôt au-delà du lac d'Arall, que nous nommons *la mer bleue*, mais il ſe prend en Géographie pour la Tranſoxane des anciens, c'eſt-à-dire pour le pays ſitué au-delà, ou, pour mieux parler, au nord & nord-eſt de l'Oxus, & à l'orient de la mer Caſpienne. Nous appellons cette vaſte contrée *le pays des Usbecks*, nation qui la poſſede aujourd'hui, & dont les princes prétendent tirer leur origine de Ginghiskan.

La partie de cette province la plus célebre dans les hiſtoires orientales eſt la vaſte campagne, appellée *Sogd*, de laquelle la Sogdiane des anciens a pris ſon nom. Elle a environ 40 de nos lieues en longueur, & 20 en largeur. Samarcande en eſt la capitale, mais on y compte pluſieurs autres villes conſidérables: on y trouve auſſi des mines d'or & d'argent.

La province de *Mawaralnahar* fut conquiſe par les Arabes dans les années de l'Hégire 87, 88 & 89. Enſuite elle tomba ſous la puiſſance des Khowareſmiens, qui en jouirent juſqu'à Ginghiskan. Tamerlan en chaſſa les ſucceſſeurs de ce conquérant; & la poſtérité de Tamerlan en fut dépouillée par Schaibek, ſultan des Usbecks, l'an 904 de l'Hégire.

Il faut lire ici d'Herbelot, ou la deſcription de cette province, par Abulféda. (*D. J.*)

MAX D'OR, (*Comm.*) monnoie d'or, qui a cours dans l'électorat de Baviere, & qui vaut 4 thalers ou écus d'empire, & 8 gros, c'eſt-à-dire environ 16 liv. 6 ſols argent de France.

MAXILLAIRE, adj. (*Anatomie.*) ſe dit de quelques parties relatives aux mâchoires. *Voyez* MACHOIRE.

Les glandes *maxillaires* ſont au nombre de deux, ſituées chacune à côté de la face interne de l'angle de la mâchoire inférieure. Il part de la partie poſtérieure interne de ces glandes un conduit, qu'on appelle *conduit ſalivaire* de Warthon, & *conduit ſalivaire* inférieur.

Ces conduits viennent gagner le frein de la langue, où ils ſe terminent par deux orifices ſéparés, & quelquefois par un ſeul commun. *Voyez* LANGUE & FREIN, *&c.*

L'artere *maxillaire* inférieure eſt cette branche de la carotide externe, qui ſe diſtribue aux glandes *maxillaires*, ſublinguales, *&c. Voyez* CAROTIDE.

L'artere *maxillaire* externe eſt cette branche de la carotide externe qui paſſe antérieurement ſur le milieu de la mâchoire inférieure à côté du menton, ce qui lui fait donner le nom *d'artere mentonniere*, elle monte ſous la pointe du muſcle triangulaire vers l'angle des levres où elle produit deux rameaux, dont l'un ſe diſtribue à la levre ſupérieure, & l'autre à la levre inférieure: ces rameaux vont après pluſieurs contours s'anaſtomoſer avec de ſemblables rameaux du côté oppoſé; l'artere *maxillaire* va enſuite à côté des narines où elle jette quelques rameaux, & vient enfin gagner le grand angle où elle produit pluſieurs rameaux qui ſe diſtribuent au muſcle orbiculaire des paupieres, *&c.* l'un de ces rameaux ſe porte le long de la partie latérale interne de l'œil, & va s'anaſtomoſer avec une branche de la carotide interne; on l'appelle dans ce trajet *artere angulaire*.

L'artere *maxillaire* interne vient de la carotide externe vis-à-vis le condyle de la mâchoire inférieure. Entre les petits rameaux qu'elle produit, elle ſe partage en trois rameaux principaux. Le premier va paſſer dans l'orbite par la fente *ſphéno-maxillaire*, & s'appelle *artere ſphéno-maxillaire*, qui ſe diſtribue aux narines poſtérieures par le trou ſphéno-palatin, à la dure-mere par la fente ſphénoïdale, où elle communique avec l'artere épineuſe, à la mâchoire ſupérieure par le canal orbitaire, & communique à ſa ſortie par le trou orbitaire inférieur avec l'artere angulaire.

Le ſecond rameau ſe gliſſe dans le canal de la mâchoire inférieure, ſe diſtribue aux dents, & vient communiquer à ſa ſortie par le trou mentonnier antérieur avec l'artere *maxillaire* externe.

Le troiſieme rameau va gagner le trou épineux de le ſphénoïde, & ſe diſtribuer à la dure-mere; on l'appelle *artere ſphéno-épineuſe*, ou *artere épineuſe*: elle prend quelquefois ſon origine au-deſſous de la laringée, quelquefois du premier des trois rameaux de la *maxillaire* interne. *Voyez* LARINGÉE.

Les nerfs *maxillaires* ſont de ſix branches de la cinquieme paire auſquels on donne ce nom. *Voyez* NERF & TRIGÉMEAUX.

Les os *maxillaires* ou les grands os de la mâchoire ſupérieure ſont au nombre de deux, ſitués l'un à côté de l'autre à la partie antérieure & moyenne de la face.

On peut diſtinguer dans chacun de ces os, lorſqu'ils ſont en ſituation cinq faces, une antérieure un peu latérale externe. On remarque 1° dans ſa partie moyenne la foſſe *maxillaire*: 2° vers ſon bord ſupérieur une portion inférieure & interne de l'arcade orbitaire, qui ſe termine à la partie latérale externe, à une apophyſe appellée *orbitaire* ou *apophyſe malaire*, à la partie latérale interne, à l'apophyſe montante ou apophyſe naſale au-deſſous, & à la partie moyenne de cette arcade du trou orbitaire inférieur ou orifice antérieur du canal orbitaire: 3°. ſon bord inférieur qui cache la face inférieure & qui eſt percé de pluſieurs trous, nommés *alvéoles*, c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*apophyſe alvéolaire*. 4° ſon bord latéral interne eſt diviſé en deux par l'échancrure naſale à la partie ſupérieure de laquelle ſe trouve l'apophyſe naſale, & à ſa partie inférieure l'épine des narines ſituée au-deſſus de la partie latérale interne de l'arcade alvéolaire: 5° ſon bord latéral externe, c'eſt un petit arc compris entre la partie inférieure des apophyſes malaire & alvéolaire.

La face ſupérieure eſt légerement concave, triangulaire, & forme la portion inférieure de l'orbite.

On remarque 1° à ſa partie moyenne une fiſſure ou felure du deſſus du canal orbitaire, cette fiſſure ſe termine preſque à l'angle poſtérieur de cette face par une gouttiere, à l'extrémité de laquelle on a donné le nom de *trou orbitaire poſtérieur*. 2°. Entre l'angle poſtérieur & l'apophyſe malaire une échancrure. 3°. Entre ce même angle & l'apophyſe montante un bord échancré à ſa partie antérieure pour recevoir l'os unguis.

La face poſtérieure eſt renfermée entre l'angle poſtérieur de la face ſupérieure la partie poſtérieure de l'apophyſe malaire, & l'extrémité poſtérieure de l'arcade alvéolaire.

On y remarque une groſſe tubérofité percée de pluſieurs trous.

La face inférieure eſt inégalement concave, & forme une portion de la voûte du palais.

On voit à ſa partie latérale interne & antérieure un demi canal, qui, avec un pareil du côté oppoſé, forme le trou inciſif.

La face latérale interne eſt inégalement concave, & forme une partie des foſſes naſales.

On remarque 1°. l'ouverture du ſinus *maxillaire*, qui eſt une cavité creuſée ſous l'orbite dans l'épaiſſeur de l'os; il a plus ou moins d'étendue, & il en a tant quelquefois, qu'il communique avec les foſſes alvéolaires; il communique avec les foſſes naſales par des ouvertures qui ſont beaucoup plus élevées que le fond du ſinus, & ſont ſituées à la partie poſtérieure du conduit lacrimal entre le cornet inférieur de l'os éthmoïde & celui du nez. 2°. Une gouttiere ou portion de conduit naſal entre la partie antérieure de cette ouverture & la partie poſtérieure de l'apophyſe montante. 3° Une échancrure à la partie inférieure de ce ſinus pour recevoir l'os du palais, & ſur cette échancrure poſtérieurement un petit trou pour recevoir la petite apophyſe de la portion ptérigoïdienne de l'os du palais, & une demi gouttiere qui, avec celle de la face poſtérieure du plan vertical de l'os du palais, forme un des trous palatins poſtérieurs. 4°. Une ligne saillante & tranſverſale, ſituée ſur la partie inférieure de l'apophyſe montante, & ſur laquelle l'extrémité antérieure du cornet inférieur du nez eſt poſée. 5° Une crête ſituée à la partie latérale externe plus élevée à ſa partie antérieure, & continue avec l'épine des narines. 6°. Un trou ſitué à la partie latérale externe de la portion la plus élevée de la crête, & qui aboutit au demi-canal de la face inférieure.

Cet os eſt articulé avec tous les os de la mâchoire ſupérieure, avec l'os ſphénoïde, l'éthmoïde & le coronal, *Voyez* SPHÉNOÏDE, *&c. & nos Pl. d'Anat.*

MAXIMES, ſ. f. (*Gram.*) regle, principe, fondement de quelque art ou ſcience.

MAXIME *perfide*, (*Hiſt. mod.*) ſe dit principalement d'une propoſition avancée par quelques-uns du tems de Cromwel; ſavoir, qu'il étoit permis de prendre les armes au nom du roi contre la perſonne même de ſa majeſté, & contre ſes commiſſaires: cette *maxime* fut condamnée

damnée par un statut de la quatorzieme année du regne de Charles II. *c. iij.*

MAXIMES (*Art. milit.*) ce sont dans la fortification les regles ou les préceptes qui servent à la disposition & à l'arrangement des ouvrages qui lui appartiennent. *Voyez* les principales de ces *maximes* au *mot* FORTIFICATION.

MAXIME en *Musique*, adj. est le nom qu'on donne à une sorte de semi-ton qui fait la différence du semi-ton mineur au ton majeur, & dont le rapport est de 25 à 27. On appelle aussi *dièse maxime*, l'intervalle qui se trouve entre le *si* non tempéré & son dièse. *Voyez* DIÈSE. Enfin on appelle *comma maxime*, ou *comma de Pythagore*, celui dont le rapport est de 524288 à 531441. *Voyez* COMMA.

Maxime par rapport au tems, est une note faite en quarré long, avec une queue au côté droit, de cette maniere ; & qui vaut huit mesures à deux tems, c'est-à-dire, deux longues, & quelquefois trois, selon le mode. *Voyez* MODE. Cette sorte de note n'est plus d'usage depuis qu'on sépare les mesures par des barres, & qu'on marque avec des liaisons les tenues ou continuités de sons. *Voyez* BARRES, MESURES.

MAXIMIACUM, (*Géog.*) endroit de la Franche-Comté, où S. Lautein, un des plus anciens moines du pays des Sequanois établit un monastere de 40 moines à la fin du v. siecle. Ce n'est ni *Monay* auprès de S. Lautein, ni *Monay* auprès d'Arbois, comme l'a cru dom Mabillon, parce que ces deux prieurés sont plus nouveaux. Seroit ce *Mesmay* dans le bailliage de Quingey? du-moins cette idée s'accorde avec le nom latin, qui a dû être *Maximiacum*, qu'on a d'abord écrit *Maixmay*, & ensuite *Mesmay*. (*D. J.*)

MAXIMIANOPOLIS, (*Géog. anc.*) nom donné par les auteurs à plusieurs villes; sçavoir, à une ville de la Palestine, à une ville épiscopale de la Pamphylie, à une ville de la Thrace dans la Médie, & à une ville d'Egypte dans la haute Thébaïde. (*D. J.*)

MAXIMIN ST. *Sancti Maximini Fanum*, (*Géogr.*) petite ville de France en Provence, au diocese d'Aix. Il y a dans cette ville une église de Dominicains qu'on visitoit beaucoup autrefois, parce que ces religieux prétendent y posséder les reliques de sainte Marie-Magdelaine, & l'on juge bien qu'ils défendent cette idée avec beaucoup de chaleur; mais la croyance des reliques s'évanouit à mesure que la religion s'éclaire. (1) La ville de S. *Maximin* ne devient pas florissante. Elle est sur la riviere d'Argens, à 6 lieues S. E. d'Aix, 8 N. de Toulon, 170 S. E. de Paris. *Long.* 23. 42. *lat.* 43. 30. (*D. J.*)

MAXIMUM, s. m. ou *plus grand*, *en Mathématiques*, (*Géog.*) marque l'état le plus grand où une quantité variable puisse parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation.

Le *maximum* est par-là opposé au *minimum*. *Voyez* MINIMUM.

Méthode de *maximis* & de *minimis*. La méthode qui en porte le nom est employée par les Mathématiciens pour découvrir le point, le lieu ou le moment, où une quantité variable devient la plus grande, ou la plus petite qu'il est possible, eu égard à sa loi de variation.

Si les ordonnées d'une courbe croissent ou décroissent jusqu'à un certain terme, passé lequel elles commencent au contraire à décroître, ou croître; les méthodes qui peuvent servir à déterminer les *maxima* & *minima* de ces ordonnées, c'est-à-dire, leur plus grands ou plus petits états, seront donc des méthodes de *maximis* & *minimis*. Or, lorsqu'il s'agit de déterminer les *maxima* & *minima* de quelque quantité que ce soit, qui croisse ou décroisse, jusqu'à un certain terme, on peut se représenter toujours ces quantités comme des ordonnées de courbe; & ainsi les méthodes qu'on peut suivre dans tous les cas possibles, se réduisent à celles qui enseignent à déterminer les *maxima* & *minima* des ordonnées des courbes.

Supposons qu'il faille déterminer ce *maximum* ou *minimum* d'une quantité variable ou fluente quelconque, qui entre dans une équation donnée & a deux variables aussi quelconques; la regle prescrit de trouver d'abord les fluxions, & de supposer ensuite $= o$ la fluxion de la variable ou fluente, qui doit devenir un *maximum*. Par ce moyen on formera par-là une nouvelle équation en fluentes seulement, parce qu'elle ne contiendra d'abord qu'une seule fluxion, par laquelle on pourra la diviser; & cette équation en fluentes étant combinée avec la proposée pour faire disparoître une de leur variable, donnera une résultante déterminée d'où l'on tirera, selon qu'on le jugera à-propos, ou la position du *maximum* cherché, ou sa quantité. Eclaircissons cette méthode par deux exemples.

Nous supposerons dans le premier, qu'il s'agit de déterminer les plus grandes ou plus petites ordonnées d'une courbe algébrique. Puisque dans les courbes qui ont un *maximum* ou *minimum*, la tangente TM change enfin en DE, & devient parallele à l'axe. *Pl. d'Anal. fig.* 4 & 26. Il faut donc que dans le cas du *maximum* ou du *minimum* la soutangente PT devienne infinie. Mais cette soutangente $PT = \frac{ydx}{dy}$; donc $\frac{ydx}{dy} = \infty$, c'est-à-dire (au-moins y restant fini, ce qui fait le seul cas du *maximum* ou *minimum* proprement dit) que $dx = \infty$ par rapport à dy, ou bien que $dy = o$ par rapport à dx. Nous prendrons donc l'équation des fluxions de la proposée, & négligeant tous les termes affectés de dy, que nous devons faire en effet $= o$. nous diviserons les autres termes par la seule fluxion dx qu'ils contiendront, & nous ferons de plus ce quotient de cette division égal à zéro; cela donnera une nouvelle équation fluente à comparer avec la proposée, pour en tirer au moyen de leurs réductions en une seule, une résultante en x ou en y seulement, selon qu'on l'aimera le mieux, laquelle servira à découvrir ou la valeur de x convenable au *maximum* ou *minimum* cherché, ou bien la valeur elle-même de ce *maximum* ou *minimum*; sauf à employer, lorsque les circonstances indiqueront de le faire, des moyens abrégés au lieu de la réduction de deux équations en une seule.

Supposons en second lieu, qu'il faille couper une droite AB (*fig.* 6.) au point D, de maniere que le rectangle des deux parties AD & DB se trouve être le plus grand qu'il soit possible de construire de la sorte. Nous nommerons AB, a, AD, x; BD sera donc $a - x$ & $AD \times DB = ax - xx$ sera la quantité qui doit être un *maximum*; sa différentielle ou sa fluxion doit donc être $= o$; or si nous nommons y la quantité variable qui doit devenir un *maximum*, nous aurons en

général . . . . $ax - xx = y$.
Dont l'équation de fluxion sera . . . $adx - 2xdx = dy$.
Et négligeant dy qui est $= o$, $adx - 2xdx = o$.
Et par conséquent . . . . $a - 2x = o$.
Ou bien enfin . . . . $x = \frac{1}{2}a$.

De

(1) Il est certain qu'on peut perdre facilement la croyance, qu'on a de certaines reliques, si on les considere par rapport à certains faits historiques, où l'on peut regarder comme apocryphes celles, que quelque Eglise vénéroit comme véritables, puisqu'il n'est que trop vrai que certains imposteurs en ont supposé de fausses, quelques soins, & précautions, qu'aient pris de tout tems l'Eglise, & les Evêques, pour empêcher les fideles de tomber dans l'erreur de fait dans une matiere d'aussi grande importance que le culte religieux que l'on rend publiquement aux reliques des Saints. S. Grégoire de Tours nous rapporte dans ses livres de l'histoire de France, differens exemples des diligences que les Pasteurs de l'eglise ont fait à cet égard. S. Optat de Mileve dans son premier livre contre Parmenien atteste que la séditieuse Lucille vomit contre l'Evêque Cécilien mille injures, pour avoir été par lui défendu de rendre le culte à un Martyr, qui n'étoit pas encore reconnu pour tel de l'Eglise. On a pris d'autres mesures dans d'autres tems, principalement les Pontifes romains, pour empêcher la publication, & vénération des fausses reliques au préjudice des véritables; mais nonobstant cela il y a eu des imposteurs, qui sont venus à bout de surprendre la religion des fideles, en leur présentant des reliques de saints, qui réellement ne l'étoient pas. Il faut espérer néanmoins que la croyance de ces sortes de reliques s'évanouira, à mesure qu'une juste critique répandra la lumiere de la verité dans l'esprit des hommes, & c'est dans ce sens qu'il faut supposer que l'auteur parle dans l'article présent, parce que la croyance de l'Eglise respectivement aux reliques des Saints en général, ainsi que la doctrine qu'elle enseigne sur le culte religieux, qu'elle leur rend, ne pourront jamais périr, étant le dit culte fondé sur la révélation divine. Les réformateurs auront beau blasphêmer à ce sujet, leurs efforts se briseront toujours contre ce terrible écueil. Ce culte n'est pas nouveau; il est aussi ancien que l'Eglise même, & nous en avons la preuve consignée dans ses propres monumens les plus antiques, qui sont parvenus jusqu'à nous. On en voit un dans le Chap. 15. du liv. 4. de l'histoire d'Eusebe, qui est une lettre écrite par l'Eglise de Smirne à toutes les eglises catholiques. On y rapporte le martire de S. Policarpe, qui fut brulé à l'instance des Juifs. Les chrétiens animés d'un saint zéle, ramasserent les précieux restes de ses ossemens, achappés aux flammes, pour les mettre dans un lieu décent, où les fideles de Smirne assemblés demandoient à notre Seigneur la grace de célébrer sa fete natale avec des sentimens de joye & d'allégresse le jour qu'il fut martirizé. Cirille le Jerosolimitain, le grand Basile, les deux Grégoires de Naziance, & de Nicée ont écrit d'une maniere claire & précise sur le culte dû aux reliques des saints. Les actes des Apôtres mêmes en font mention. On y voit que les suaires & ceinture de l'Apôtre S. Paul, appliqués aux infirmes, les guérissoient de leurs infirmités, monumens bien respectables de la vénération, & devotion qu'avoient les premiers fideles à ces reliques, en faveur desquelles Dieu daignoit faire de si grands miracles. (W)

De sorte qu'il n'y a, pour résoudre le problème, qu'à couper la ligne AB en deux parties égales; donc le quarré de la moitié de AB est plus grand que tout le rectangle qu'on pourroit faire de deux autres parties quelconques de AB, lesquelles prises ensemble seroient égales à AB.

On trouve dans les *Mém. de l'acad. des Sciences de Paris* de 1706 un mémoire de M. Guisnée, qui contient plusieurs éclaircissemens sur cette méthode. Ce mémoire, qui peut être utile à certains égards, n'est pas exempt d'erreurs. Elles ont été relevées par M. Saurin, dans un mémoire imprimé en 1723.

La méthode *de maximis & minimis* est fondée sur un principe bien simple. Quand une quantité va d'abord en croissant, & ensuite en décroissant, sa différence est d'abord positive, & ensuite négative; c'est le contraire si elle va d'abord en décroissant, & ensuite en croissant: or une quantité qui passe du positif au négatif, ou du négatif au positif, doit dans le passage être $=0$ ou $=$ à l'infini. Le passage par zéro est le plus ordinaire; c'est pour cela que la regle la plus commune pour trouver les *maxima* & les *minima*, est de faire la différentielle $=0$; mais il y a aussi des cas où il faut faire la différentielle $=\infty$. Il est vrai que dans ces derniers cas il y a de plus un point de rebroussement à l'endroit du *maximum* ou du *minimum*. *Voyez fig. 5.* Ainsi on peut dire que les vrais points de *maximum* ou de *minimum* considérés comme les points simples & qui n'ont aucune autre propriété, sont ceux où $dy=0$.

Cependant le cas de $dy=0$ ne donne pas nécessairement un *maximum* ou un *minimum*; car $dy=0$ indique seulement que la tangente est parallele à l'axe, comme $dy=\infty$ indique seulement que la tangente est perpendiculaire à ce même axe. Or si le point où la tangente est parallele à l'axe, étoit un point d'inflexion, comme cela peut arriver dans plusieurs cas, alors il est aisé de voir que l'ordonnée passant par le point où $dy=0$, ne seroit ni un *maximum* ni un *minimum*. Pour éclaircir ces difficultés, supposons $\frac{dx}{dy}=Z$, & imaginons une nouvelle courbe qui ait Z pour ordonnée, & pour abscisses les abscisses X de la premiere. On remarquera que pour qu'il y ait un *maximum* ou un *minimum* au point où $z=0$, il faut que les ordonnées z au-dessus & au-dessous de ce point, soient de différens signes; c'est-à-dire que si on transporte en ce point l'origine des coordonnées, *voyez* COURBES & TRANSFORMATION DES AXES, & qu'on nomme les coordonnées nouvelles u & t, au lieu de x & z, il faut que l'équation en u & en t, soit telle que quand u est infiniment petit, soit positive, soit négative, on ait $u^m=At^n$, m & n étant des nombres entiers positifs & impairs, *voyez* REBROUSSEMENT: or cela se peut reconnoître par la regle du parallélogramme de M. Newton. *Voyez* SÉRIE *ou* SUITE, & PARALLÉLOGRAMME.

Dans toute autre cas que celui des nombres m & n impairs, le point où $z=0$ ne sera point un *maximum*: de plus pour distinguer si ce point donne un *maximum* ou un *minimum*, il n'y a qu'à voir si z est positif ou négatif avant d'être $=0$. Dans le premier cas l'ordonnée sera un *maximum*; elle sera un *minimum* dans le second: or le premier cas aura lieu si A est négatif, & le second s'il est positif.

Voilà pour le calcul de $dy=0$. A l'égard du calcul de $dy=\infty$; nous observons d'abord que c'est une façon de parler très-impropre, que de faire une différentielle $=\infty$, puisqu'une différentielle est une quantité infiniment petite, ou considérée comme telle. *Voyez* DIFFÉRENTIELLE. Ce n'est point dy qu'on fait $=\infty$; c'est le rapport de dy à dx ou z: or dans ce cas il faut que l'équation en u & en t, soit telle que quand u est infiniment petite, soit positive, soit négative, on ait $u^m=At^n$, m exprimant un nombre négatif impair, & n un nombre positif impair. *Voyez* BRANCHE.

Nous ne faisons ici que donner l'esprit de la méthode. Ceux qui desireront un plus grand détail, peuvent recourir à l'analyse des courbes de M. Cramer, où cette matiere est bien traitée. *Voyez le ch. xj.* de cet ouvrage. Souvent au reste la nature du problème seul, sans aucune autre considération, indique si $dy=0$, donne réellement un point de *maximum* ou de *minimum*, & si c'est le premier cas ou le second. Par exemple, si on propose de trouver un point dans un demi-cercle, tel que le produit des deux lignes menées de ce point aux extrémités du diametre, soit un *maximum*, on voit bien que la solution de ce problème donnera en effet un *maximum*, & de plus que ce sera un *maximum*, & non pas un *minimum*, car la quantité qu'on cherche est évidemment égale à 0 à chacune des deux extrémités du diametre; & cette quantité est toujours réelle entre ces deux extrémités: donc il y a un ou plusieurs points où elle est nécessairement dans la plus grande valeur possible: car cela doit arriver nécessairement à une quantité qui part de 0, & qui y retourne.

Il y a encore une attention à faire dans la recherche du *maximum* ou du *minimum*, c'est qu'après avoir trouvé l'équation en x, qui donne l'abscisse répondant au point cherché, il faut voir non-seulement si cette valeur de x est reelle, mais encore si étant substituée dans l'équation de la courbe, elle donne pour y une valeur reelle; sans ces deux conditions, il n'y a point de vrai *maximum* ni *minimum*. *Voy.* ÉQUATION, ÉVANOUIR, IMAGINAIRE, RACINE, COURBE, &c.

Nous citons ici *l'article* ÉVANOUIR, parce qu'il fournit des méthodes sûres pour faire évanouir telle inconnue qu'on juge à-propos d'un certain nombre d'équations, & que par conséquent il sera très-utile dans cette recherche: car on a 1°. l'équation de la courbe en x & en y. 2°. L'équation du *maximum* aussi en x & en y. Je suppose dans cette équation a au lieu de x, & b au lieu de y, & par la comparaison des deux équations, on aura la valeur de a & celle de b par deux équations qui n'auront chacune que x ou y d'inconnues. 3°. On a de plus une équation entre x & z, en faisant $\frac{dy}{dx}=u$ dans l'équation différentielle de la courbe. Ensuite on a $u=x-a$, & $y=z-b$: ce qui donnera une nouvelle équation en u & en t, de laquelle on peut aussi faire évanouir a & b, si on le juge à-propos. En un mot on combinera ces équations entr'elles, de la maniere qu'on jugera la plus facile & la plus expéditive pour parvenir à la solution du problème; & *l'article* ÉVANOUIR, ainsi que toutes les remarques précédentes, fournissent pour cela différens moyens. (*O*)

MAXON, (*Hist. nat.*) *Voyez* MUGE.

MAY, (*Géog.*) île d'Ecosse, à l'embouchure du Forth. Elle a un bon havre; on y trouve quantité de poisson, de gibier, & de gras pâturages. Ses rochers à l'est le rendent inaccessible. *Long.* 15. 22. *lat.* 56. 23. (*D. J.*)

MAYAGUANA, (*Géog.*) petite île de l'Amérique septentrionale, & l'une des Lucayes, à douze lieues vers le nord-est des Caïcus. On lui donne 20 milles de cours, entre le sud-est & le nord-ouest. *Long.* 305. *lat. septent.* 22. 25. (*D. J.*)

MAYENCE, L'ÉLECTORAT DE, (*Géog.*) il renferme une étendue plus considérable que l'archevêché. La plus grande partie de cet électorat est entre le Palatinat & Treves autour du Rhin, où sont *Mayence*, Bingen, & Hochst. Il comprend le Rhingaw, & la Bergstrasse. Il a dans le Palatinat Gessheim, & Subrehim. Il a en Franconie le long du Mein une lisiere, en Thuringe Erfurt, capitale, l'Eisfeld; enfin dans le Hesse, Fritslar & Amonebourg. (*D. J.*)

MAYENCE, *l'Archevêché de*, (*Géog.*) pays d'Allemagne sur le Rhin, appartenant à l'archevêché de *Mayence*. Le pays qui comprend ce diocèse est fort bon. On le divise en deux parties; celle qui est le long du Rhin s'appelle le *Rhingaw*, est fort peuplée & fertile en bons vins; celle qui est du côté de la Franconie s'étend le long du Mein, & comprend les bailliages de Hochst, de Steinheim, & d'Aschaffembourg, le comté de Koingstein, & une partie de celui de Reineck: la maniere dont se fait l'élection de l'*archevêque de Mayence*, ses titres, ses prérogatives, ne sont pas des choses qui nous intéressent ici. (*D. J.*)

MAYENCE, (*Géog.*) ancienne & considérable ville d'Allemagne, dans le cercle du bas Rhin, capitale de l'archevêché & de l'électorat de ce nom, avec une université fondée en 1477, & un archevêché érigé en 747.

Serarius qui a beaucoup écrit sur cette ville, croit qu'elle a été fondée, ou du-moins considérablement aggrandie, dix ans avant la naissance de J. C. par Claudius-Drusus-Germanicus, beau-fils de l'empereur Auguste, & frere de Tibere. Il est certain que les Romains en firent une de leurs places d'armes, & que Drusus y séjourna long-tems.

Dans les écrits latins *Mayence* est nommé *Magotia*, *Moguntia*, *Moguntiacum*; elle est appellée *Mentz* par les Allemands.

Quoique cette ville ne soit pas la plus féconde d'Allemagne en hommes de lettres, il y a néanmoins beaucoup d'apparence que l'invention de l'Imprimerie y a pris naissance. Serarius dit qu'on y conserve encore le premier essai de Guttemberg.

Mayence a joui assez long-tems de plusieurs grands privileges qui la rendoient florissante; mais en 1462, Adolphe,

phe, comte de Naſſau, s'en empara & lui ôta ſa liberté, de ſorte que de ville impériale elle devint ville de province. Dans la ſuite des tems les Suédois, les Impériaux & les François s'en ſont rendu maîtres pluſieurs fois. Elle eſt à préſent retournée ſous la domination de ſes archevêques, qui ont été déclarés par la bulle d'or, les premiers entre les électeurs; foible conſolation pour ſes habitans!

Cette ville eſt à la vérité fortifiée, mais elle n'eſt pas en état de faire une longue défenſe, à cauſe des hauteurs qui la commandent. Elle eſt ſituée ſur la rive gauche du Rhin, vers l'endroit où ce fleuve reçoit le Mein; & où eſt un fort bâti par Guſtave Adolphe, dont il porte le nom, & un pont de bateaux.

Sa diſtance eſt à 7 lieues N. O. de Worms, 8 S. E. de Francfort, 27 N. E. de Treves, 32 N. Eſt de Straſbourg, 30 S. E. de Cologne. *Long.* ſelon Caſſini, 25. 51'. 30". *lat.* 49. 54. (*D. J.*)

MAYENNE, (*Botan.*) plante exotique, autrement & mieux nommée mélongene. *Voyez* MELONGENE (*Botan.*) La mélongene, *melongena*, eſt placée par les Botaniſtes dans le genre des plantes à fleur monopétale, en forme de roſette, profondément découpée. Le piſtil qui ſort du calice eſt attaché au milieu de la fleur comme d'un clou, & devient dans la ſuite un fruit charnu & rempli de ſemences, ſemblables pour l'ordinaire à un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MAYENNE, (*Géog.*) *Meduana juchelli*, ville de France dans le Maine, avec titre de duché-pairie, érigé en 1573 en faveur de Charles de Lorraine. Elle eſt ſur la Maine, à 15 lieues N. O. du Mans, 17 N. E. de Rennes, 22. N. d'Angers, 52 S. O. de Paris. *Long.* 17. *lat.* 48. 18. (*D. J.*)

MAYEQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit chez les Mexicains un ordre d'hommes tributaires, à qui il n'étoit point permis de poſſéder de terres en propre, ils ne pouvoient que les tenir en rente; il ne leur étoit point permis de quitter une terre pour en prendre une autre, ni de jamais abandonner celle qu'ils labouroient. Les ſeigneurs avoient ſur eux la juriſdiction civile & criminelle; ils ne ſervoient à la guerre que dans les néceſſités preſſantes, parce que les Mexicains ſavoient que la guerre ne doit point faire perdre de vûe l'agriculture.

MAYEUR, (*Juriſprud.*) ſignifie dans quelques provinces ce qu'on appelle ailleurs *maire*. *Voyez* MAIRE.

MAYO ou MAY, (*Géog.*) comté d'Irlande, dans la province de Connaught. Il eſt borné à l'eſt par le comté de Roſcommon, à l'oueſt & au nord par l'Océan occidental, & au ſud par le comté de Gallway. Ce comté a 58 milles de long & 44 de large. Il abonde en beſtiaux, en bêtes fauves, & en miel. *May*, ſitué ſur la riviere de May, en eſt le chef lieu, à 25 lieues de Dublin. *Long.* 7. 55. *lat.* 53. 40. (*D. J.*)

MAYO, *ile*, ou L'ILE DE MAY, (*Géogr.*) l'une des îles du Cap-verd, au midi occidental de l'île de Bonneville, & à l'orient de celle de San-Iago. *Mayo* n'a environ que 7 lieues de circonférence. Elle eſt reconnue de loin par deux montagnes d'une hauteur conſidérable, & elle eſt renommée par ſa vaſte ſaline, où les vaiſſeaux de diverſes nations, ſur-tout des Anglois, vont charger du ſel, qui ne coûte que la voiture; depuis la ſaline diſtante d'un demi-mille juſqu'au bord de la mer. *Long.* 356. 10. *lat. ſeptent.* 15. 10. (*D. J.*)

MAYONQUE, (*Géog.*) volcan de l'île de Luçon, l'une des Philippines, qui jette preſque continuellement des flammes. (*D. J.*)

MAYOTTE, ILE, (*Géog.*) *Mayota inſula*, c'eſt la plus méridionale des îles Comorres. Elle eſt ſituée, ſelon M. de Liſle, dans le canal de Mozambique.

MAZA, ſ. m. (*Médecine.*) eſpece de pain d'orge, fait avec de la farine d'orge grillé, humectée de quelque liquide; c'étoit la nourriture du petit peuple, qui le mangeoit crud avec le defrutum ou le miel; le liquide étoit l'oxymel, l'hydromel, le poſca ou l'eau. Hippocrate regarde le *maza* comme humectant, & conſeille d'en uſer au printems plûtôt que du froment, comme plus doux & moins nourriſſant.

MAZACAN, (*Géog.*) *Mazacandni*, place forte d'Afrique, ſur la frontiere de la province de Duquéla, au royaume de Maroc. Elle a été fortifiée par les Portugais à qui elle appartient. L'Océan la ferme d'un côté, & elle a de l'autre un foſſé large & profond, dont l'eau monte avec celle de la mer. *Long.* 9. 50. *lat.* 33. 5. (*D. J.*)

MAZANDERAN ou MAZANDRAN, (*Géog.*) ville de Perſe, qui a donné ſon nom à une province ſituée au midi de la mer Caſpienne. *Voyez* ſur cette province *les Voyages* d'Oléarius & de Pietro della Valle, car ils l'étendent & la bornent un peu différemment. *Long.* de la capitale, 68. 30. *lat.* 39 45. (*D. J.*)

MAZANGRAN, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la province de Trémecen, à une demi-lieue de la mer, & à 13 lieues d'Oran, vers le levant. *Long.* ſelon Ptolomée, 30. 30. *lat.* 33. 45. (*D. J.*)

MAZANOMON, ſ. m. (*Litt.*) le *mazanomon*, chez les Romains, étoit originairement un grand rond de bois, ſur lequel on mettoit des gâteaux, *maza*. Enſuite ce mot fut employé pour ſignifier un grand plat, un grand baſſin où l'on préſentoit pluſieurs ſortes de viandes. Horace, en décrivant le repas que l'avare Naſidienus s'aviſa de donner à Mécene, repas dont les viandes étoient ou gâtées, ou mal choiſies, ou mal apprêtées, dit:

Deinde ſequuti
Mazonomo *pueri* magno *diſcerpta ferentes*
Membra gruis, ſparſa ſale multo non ſine farre.

„ Enſuite deux valets nous ſervirent un grand baſſin, où „ il y avoit une grue dépecée, & bien ſaupoudrée de „ ſel & de farine, &c. „ (*D. J.*)

MAZARA, VAL DE, (*Géog.*) grande contrée de la Sicile, dont elle occupe la partie occidentale. Elle eſt baignée de tous côtés par la mer, excepté à l'orient, & elle eſt coupée par diverſes rivieres. Leandar a donné une deſcription fort détaillée de cette vallée. (*D. J.*)

MAZARA, (*Géog.*) ancienne ville de Sicile, capitale du val de *Mazara*, ſur la côte occidentale de l'île, à l'embouchure de la riviere du même nom. Elle fut bâtie des ruines de Sélunte, ſi l'on en croit Volteranus, & donna ſon nom à toute la vallée. Son territoire eſt également étendu & fertile. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. de Trapani, 22 S. O. de Palerme; ſon évêché eſt ſuffragant de cette derniere ville. *Long.* 30. 14. *lat.* 37. 42. (*D. J.*)

MAZARIKAN, (*Hiſt. nat. Bot.*) plantes des Indes orientales, dont la fleur eſt verte comme la plante qui la produit.

MAZARINO, (*Géog.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, près de la riviere de la terranova, Quelques-uns ont imaginé que c'eſt l'ancienne *Mactorium*, dont parle Hérodote, *liv. VII. ch. cliij.* mais ce qui eſt plus ſûr & moins important, c'eſt qu'elle a donné ſon nom à la famille dont étoit le cardinal Mazarin. *Long.* 32. 46. *lat.* 36. 51. (*D. J.*)

MAZERES, (*Géog.*) en latin *caſtrum Mazeris*, petite ville de France dans le comté de Foix; les comtes de Foix y avoient anciennement un château où ils faiſoient leur réſidence. *Long.* 19. 17. *lat.* 43. 15. (*D. J.*)

MAZETTE, ſ. f. (*Maréchal.*) on appelle ainſi un cheval ruiné qu'on ne ſauroit faire aller, ni avec le fouet, ni avec l'éperon.

MAZICES ou MAZICI, (*Géog. anc.*) peuples de la Mauritanie Céſarienſe, dont parlent Ptolomée & Ammien-Marcellin. (*D. J.*)

MAZIL, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux princes qui leur ſont tributaires lorſqu'ils ſont dépoſſédés de leurs états.

MAZOVIE, ou MASSAW, ou MASSUREN, (*Géog.*) en latin *Mazovia*, province conſidérable de Pologne dans la haute Pologne. Elle confine au nord avec la Pruſſe, à l'orient avec la Lithuanie, au midi avec la petite Pologne, & au couchant avec la grande Pologne. Elle eſt diviſée en quatre parties, qui ſont les palatinats de Mazovie, de Plosko, de Podlachia, & le territoire de Dobrzin. La Viſtule ſépare cette province en deux, & y reçoit les rivieres de Buck & de Narew.

La *Mazovie* a pris ſon nom de Maſos, échanſon de Miecislas II. roi de Pologne, qui s'empara d'une partie de la province, & qui en fut enſuite dépouillé vers l'an 1040.

Le palatinat propre de *Mazovie* eſt gouverné par un palatin qui a ſous lui ſept caſtellans.

Pour le ſpirituel, la *Mazovie* eſt réglé par les évêques de Poſnanie, de Plocko & de Lucko.

Cette province eſt diviſée en douze territoires; Varſovie en eſt la capitale.

MAZULA, (*Géog. anc.*) ou MAXULA, comme écrit Pline; ville dans l'Afrique propre. Ptolomée y compte deux villes de ce nom; l'une ſur la côte, à laquelle il donne le titre de colonie, & l'autre un peu dans les terres. (*D. J.*)

MAZULIT, ſ. m. (*Marine.*) chaloupe des Indes dont les bordages ſont couſus avec du fil d'herbes, & dont les calfatages ſont de mouſſe.

ME

MÉACO ou MIACO, (*Géog.*) grande & célebre ville impériale dans l'île ou presqu'île de Niphon au Japon, dont elle étoit autrefois la capitale. Le dairi, c'est-à-dire l'empereur ecclésiastique, y fait sa résidence avec une ombre d'autorité religieuse, pour le consoler de la véritable, dont l'empereur séculier l'a dépouillé.

Méaco est le grand magasin de toutes les manufactures du Japon, & la principale ville de commerce. Elle est bâtie régulierement, & toutes ses rues sont coupées à angles droits. On y trouve toutes les marchandises les plus riches & les plus précieuses. On y comptoit en 1677, par un dénombrement fait du peuple distingué par religions, plus de six mille ames. Kœmpfer vous donnera toute la description de cette ville; c'est cet habile & fidele voyageur qu'il faut ici consulter. Le P. Riccioli établit une double position de *Méaco*, savoir, *long.* 156^{d} 24'. ou 177. 23. *lat.* 35. 47. ou 36. (*D. J.*)

MÉAGE, s. m. (*Commerce.*) On appelle droit de *méage* dans quelques villes de Bretagne, un droit qu'on paie à l'entrée desdites villes, & qui fait une partie de leurs deniers communs & patrimoniaux. Le *méage* qui se paie à Nantes est de deux sols par muid de sel, de blé, de vin, &c. passant par la ville, tant montant que baissant. *Dictionn. de Comm.* (G)

MEAN, s. m. (*Salines.*) cinquieme reservoir d'un marais salant. Il a environ vingt-deux piés de large, & il est coupé d'espace en espace par de petites chaussées.

MÉANDRE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Mæander*, riviere d'Asie dans l'Ionie, fameuse chez les anciens par la quantité de tours & de détours qu'elle fait avant que d'arriver à son embouchure. Le nom moderne est le *Madre*. voyez MADRE.

Pline, *liv. V. chap. xxix.* dit que le *Méandre* baigne quantité de villes, se charge de beaucoup de rivieres, arrose les campagnes d'un limon qui y porte la fertilité, & se jette dans la mer à dix stades de Milet. Il ajoute qu'il a tant de détours dans sa course, qu'il semble remonter vers le pays d'où il vient.

Mais nous n'avons rien de plus joli ni de plus poétique à ce sujet, que la peinture qu'en a fait Ovide dans ses métamorphoses, *l. VIII. v.* 163 & suivans.

Non secus ac liquidus, Phrygiis Mæandrus *in arvis*
Ludit, & ambiguo lapsu refluitque, fluitque,
Occurrensque sibi venturas aspicit undas,
Et nunc ad fontes, nunc in mare versus apertum
Incertas exercet aquas.

Voici la traduction de Thomas Corneille.

Ainsi, comme incertain du chemin qu'il faut prendre,
Serpente avec ses eaux le fameux Méandre.
On diroit, à le voir descendre & retourner,
Qu'au devant de lui-même il cherche à les mener.
A peine a-t-il coulé vers la mer qui l'appelle,
Qu'amoureux de sa source, il remonte vers elle;
Et rompt en tant de lieux son cours mal assuré,
Qu'il semble en tournoyant qu'il se soit égaré.

Plutarque, dans son *livre des rivieres*, parle des sinuosités du *Méandre* comme d'une chose unique; mais il se trompe: M. de Tournefort nous assure au contraire qu'il s'en faut bien que les contours du *Méandre* approchent de ceux que la Seine fait au-dessous de Paris. (*D. J.*)

MÉANDRITE, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est le nom que quelques naturalistes donnent à une espece de madrépore fossile, plus connue sous le nom de *cerveau de Neptune*. C'est un corps d'une forme orbiculaire, dont la surface est remplie de sillons tortueux qui lui donnent le coup-d'œil d'un *méandre* ou labyrinthe, ou plûtôt celui des vagues ou des ondulations. Les Naturalistes en ont distingué plusieurs especes, suivant les différences qu'ils ont remarquées dans les sillons que l'on voit à leur surface. Comme on a toujours cherché à multiplier les noms dans l'Histoire naturelle, on en a donné un grand nombre au corps dont nous parlons, empruntés des ressemblances qu'on y trouvoit ou qu'on croyoit y trouver. C'est ainsi qu'on l'a nommé *cerebrites*, *erotylus*, *placenta coralloidea*, *coralloide*, *aduletus*, *hymatites*, &c.

MÉAO, (*Géog.*) petite île de la mer des Indes, entre les Moluques, au couchant de Ternate, avec un bon havre. Le clou de girofle n'y réussissoit pas moins qu'aux Moluques. *Long.* 144. 40. *lat.* 1. 12.

MÉATES, *Meatæ*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'île de la grande-Bretagne, dont Zonare & Dion Cassius font mention dans la vie de Severe. Ils étoient auprès du mur qui coupoit l'île en deux parties. Cambden pense que c'est le Northumberland.

MEAUX, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de la Brie, avec un évêché suffragant de Paris. Le chœur de la cathédrale passe pour un chef-d'œuvre.

L'ancien nom latin de *Meaux* est *Gatinum*, que Ptolomée place sous le peuple *Meldæ*. Elle a eu le sort de quantité d'autres villes qui ont quitté leur vrai nom pour prendre celui de leur peuple. On a dit avec le tems, *Meldarum* ou *Meldorum urbs*, & enfin *Meldi* ou *Meldæ*.

Le territoire de *Meaux* étoit d'abord de la Belgique, ensuite de la Gaule Lyonnoise, enfin il appartint à la province de Sens, qui a été la métropole de *Meaux* jusqu'à la fin de l'année 1622, que Paris fut érigé en métropole.

Cette ville avoit une grande considération sous la premiere race des rois de France, & devint la premiere où le Calvinisme prit faveur, & par conséquent une de celles qui a le plus souffert des tristes guerres sacrées.

Elle est dans un pays fertile en blé, en prairies & en bétail, sur la *Marne*, à 4 lieues N. O. de Coulomiers, 7 N. O. de Rozay, 8 S. E. de Senlis, 10 N. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 20^{d}. 24'. 45". *lat.* 48. 57'. 36". (*D. J.*)

MÉCAXOCHITL, s. m. (*Hist. des drogues.*) petit poivre long d'Amérique, que les habitans du pays mettent dans leur chocolat. Le chevalier Hans-Sloane l'appelle en latin *piper longum, humilius, fructu ex summitate caulis propendente*. Il croît dans la nouvelle Espagne, & l'on en trouve que chez des droguistes curieux.

Hernandez décrit la plante qui le porte comme étant une plante sarmenteuse longue de deux empans, à feuilles larges, grasses, arrondies, odoriférantes & acrimonieuses au goût. Ses tiges sont rondes, lisses & entortillées; il en part des pédicules nuls qui rampent sur terre: à l'origine de chaque feuille sortent des racines fibreuses & filamenteuses. Le fruit ressemble beaucoup à du poivre-long. (*D. J.*)

MÉCELLAT, (*Géog.*) petite province d'Afrique sur la côte de la Méditerranée, à 12 lieues E. de Tripoli; sa capitale est, selon les apparences, la *Macomada* d'Antonin, autrefois le siége d'un évêché, & maintenant un village. (*D. J.*)

MECHANEUS, (*Mythol.*) surnom de Jupiter; il signifie celui qui *bénit* les entreprises des hommes, du verbe μηχανάομαι, *j'entreprens*. Il y avoit à Argos au milieu de la ville, un cippe de bronze d'une grandeur médiocre, qui soutenoit la statue de Jupiter *méchaneus*. Ce fut devant cette statue que les Argiens, avant que d'aller au siége de Troie, s'engagerent tous par serment à périr plûtôt que d'abandonner leur entreprise. (*D. J.*)

MÉCHANCETÉ, s. f. & MECHANT, adj. (*Morale.*) nouveau terme fait pour notre nation en particulier, & qu'il faut définir. C'est une espece de médisance débitée agréablement & dans le goût du bon ton. Il ne suffit pas de nuire, il faut sur-tout amuser, sans quoi le discours le plus *méchant* retombe plus sur son auteur que sur celui qui en est le sujet.

La *méchanceté* dans ce goût, dit l'auteur des mœurs, se trouve aujourd'hui l'ame de certaines sociétés de notre pays, & a cessé d'être odieuse sans perdre son nom; c'est même une mode; cependant les éminentes qualités n'auroient pû jadis la faire pardonner, parce qu'elles ne peuvent jamais rendre autant à la société que la *méchanceté* lui fait perdre; puisqu'elle en sappe les fondemens, & qu'elle est par-là, sinon l'assemblage, du-moins le résultat des vices. Aujourd'hui la *méchanceté* est réduite en art: elle tient communément lieu de mérite à ceux qui n'en ont point d'autre, & souvent leur donne de la considération dans plusieurs cotteries. Les petits *méchans* subalternes se signalent ordinairement sur les étrangers que le hasard leur adresse, comme on sacrifioit autrefois dans quelques contrées ceux que leur mauvais sort y faisoient aborder. Les *méchans* du haut étage s'en tiennent à leurs compatriotes, & les sacrifient impitoyablement au moindre trait heureux qui se présente à leur esprit & qui peut porter coup. C'est ainsi qu'en un seul jour ils flétrissent la réputation de plusieurs personnes, qui n'ont d'autre tort que d'en être connues. La vertu tremble à leur aspect, & la médisance leur prête ses couleurs les plus odieuses; mais qu'ils sachent qu'à l'instant qu'ils amusent, leur *méchanceté* les fait détester des honnêtes

gens,

gens. Tout le monde devroit encore s'accorder à les tourner en ridicule. Je ne crois pas qu'en général les François soient nés avec ce caractere de *méchanceté* qu'on leur reproche; naturellement touchés de la vertu, ils la respecteroient si l'exemple & la coutume n'étoient les tyrans de tous leurs usages. (*D. J.*)

MÉCHANICIEN, s. m. (*Médec.*) on appelle de ce nom ceux d'entre les médecins modernes qui, après la découverte de la circulation du sang, & l'établissement de la philosophie de Descartes, ayant secoué le joug de l'autorité, ont adopté la méthode des geometres dans les recherches qu'ils ont faites sur tout ce qui a rapport à l'œconomie animale, en tant qu'ils l'ont regardée comme une production de mouvemens du différente espece, soumis à toutes les lois de la méchanique, selon lesquelles se font toutes les opérations des corps dans la nature.

Dans cette idée, le corps animal, par conséquent le corps humain, est considéré comme une véritable machine; c'est-à-dire, comme un corps composé, dont les parties sont d'une telle sorte de matiere, de figure & de structure, que par leur connexion, elles sont susceptibles de produire des effets déterminés pour une fin prééetablie.

Les *Méchaniciens* ont vu dans cette machine animée, des soutiens ou appuis, dans les piés qui servent à porter tout le corps; des colonnes ou piliers, dans les jambes qui peuvent le soutenir dans une situation perpendiculaire; des voûtes, dans l'assemblage des os de la tête; de la poitrine, des poutres, dans la position des côtes; des coins, dans la figure des dents; des leviers, dans l'usage des os longs; des puissances appliquées à ces leviers, dans le jeu des muscles; des poulies de renvoi, dans la destination des anneaux cartilagineux des grands angles des yeux; des forces de pressoir, dans l'action de l'estomac sur les alimens; le méchanisme des soufflets, dans celui de la respiration; l'action d'un piston, dans celle du cœur; l'effet des cribles, des filtres, dans la surface des vaisseaux, qui distribuent les fluides à-travers les orifices des vaisseaux plus petits & de genre différent, dont elles sont percées; des réservoirs, dans la vessie urinaire, dans la vésicule du fiel; enfin des canaux des différens calibres, dans les différens conduits qui contiennent des fluides, qui ont un cours; ce qui particulierement a fait regarder le corps animal, comme une véritable machine hydraulique, dont les effets sont produits, renouvellés, conservés par des forces semblables à celles du coin, du ressort, de l'équilibre, de la pompe, &c.

De ces considérations introduites dans la théorie de la Médecine, il s'ensuivit qu'elle parut avoir pris une face entierement nouvelle, un langage absolument différent de celui qui avoit été tenu jusqu'alors. Quelques idées chimiques se joignirent d'abord à ces nouveaux principes. Pour trouver une puissance motrice dans la machine construite, on eut recours à la matiere subtile, à des fermens pour produire des expansions, des ébullitions, des effervescences dans les fluides, qui pussent être des causes d'impulsion, de mouvement progressif, propres à entretenir, selon les lois méchaniques, hydrauliques, la circulation, le cours de la masse des humeurs distribuées dans leurs différens canaux.

Mais l'hypothese de Descartes & de ses sectateurs sur le principe du mouvement circulatoire, ayant été combattue & détruite par Lower, cet auteur y en substitua une autre, qui fut adopté par Baglivi, & qui a eu beaucoup de partisans; dans laquelle il établissoit une réciprocation d'action systaltique & diastaltique entre les fibres élastiques de la substance du cœur, & celles des membranes du cerveau: mais comme dans une machine susceptible de résistances, de frottemens entre les parties qui la composent, l'équilibre & le repos succéderoient nécessairement bientôt à un pareil principe du mouvement, & que d'ailleurs l'expérience anatomique a appris que le cœur peut continuer à avoir du mouvement indépendamment du cerveau, cette opinion de Lower a resté sans fondement: on a cru pouvoir y suppléer par l'influence du fluide nerveux attiré dans les fibres du cœur par l'action stimulante, irritante du seul volume du sang, en tant qu'il dilate, qu'il force les parois de cet organe musculeux.

Mais dans ce systeme, qui est celui de Vieussens, & qui a été long-tems celui de l'école de Montpellier, la cause premiere de cette influence du fluide nerveux, quelque modification qu'on lui suppose, restant inconnue, & toutes les explications physiques & méchaniques que l'on en a données, paroissant insuffisantes, les Sthaaliens & tous les médecins autocratiques ont prétendu qu'elle devoit être attribuée à une puissance intelligente, selon eux, la nature qui n'est pas différente de l'ame même, sans avoir égard à ce que le cœur séparé du corps est encore susceptible de mouvemens contractiles, répétés; mais comme ce prétendu principe moteur ne s'accorde point avec les faits, les observations, on en est venu à faire convenir Sthaal même, que la recherche des causes du mouvement automatique dans le corps humain, est une recherche stérile, en même tems que l'on a avoué que les ressorts du méchanisme ne peuvent en fournir le principe, qu'il semble que l'on ne peut trouver qu'en le cherchant dans une cause physique telle que l'irritabilité, cette qualité mobile de la matiere animée, sur laquelle on a des observations incontestables, & dont les principaux organes de la circulation paroissent particulierement doués, de maniere qu'il paroît propre à concilier tous les phénomenes; mais une qualité de cette nature supposeroit toujours une premiere cause qui nous est inconnue. *Voyez* IRRITABILITÉ.

Cependant, dit Boerhaave (*comment. in propr. instit.* §. 40.) si les différentes parties du corps animal ont réellement du rapport avec les instrumens méchaniques, tels que ceux qui ont été mentionnés ci-devant, elles ne peuvent être mises en action, que selon les mêmes lois de mouvement, qui conviennent à ces instrumens; car toutes les forces des organes consistent dans leurs mouvemens, & ces mouvemens, par quelque cause qu'ils soient produits, ne peuvent se faire que selon les lois générales de la méchanique, quoique ces causes soient inconnues; parce que ce n'est pas des causes dont il s'agit à cet égard, mais d'effets qui ne peuvent qu'être soumis à ces lois.

Combien ne se fait-il pas de mouvemens dans la nature qui sont très-grands, très-multipliés, mais dont nous ignorons les causes? cependant ces mouvemens se font selon les lois communes à tout ce qui est matiere. Quoiqu'on ne connoisse pas la cause du magnétisme, on ne laisse pas d'observer que ses effets s'operent d'une maniere fixe & invariable, que l'on peut saisir, & qui étant bien connue, sert de regle dans l'application que l'on peut en faire pour multiplier les phénomenes, les expériences.

Il en est de même du corps humain; il produit des effets dont les causes sont très-obscures: mais après tout, ces effets se réduisent à mettre en mouvement des fluides dans des vaisseaux qui reçoivent & distribuent, comme des pompes foulantes, à élever des poids par le moyen de cordes mises en jeu, &c. ce qui ne fait que des opérations semblables à celles qui se font par des causes purement méchaniques; ces opérations sont soumises aux mêmes lois du mouvement qui leur sont communes avec tous les corps.

Les élémens des fluides sont des molécules solides; s'ils sont mis en mouvement, ce ne peut être que d'après les mêmes lois qui reglent les mouvemens de tous les solides; & l'action d'un fluide quelconque, considéré par rapport à sa masse, est la somme du mouvement de chacune des particules qui la forment.

Mais quoiqu'on ne puisse pas disconvenir que ces lois générales sont observées dans tous les mouvemens de l'œconomie animale, elles ne sont pas les seules qui en déterminent la regle. Les vaisseaux du corps humain ne sont pas des corps fermes, d'une résistance invincible, comme les canaux des machines inanimées: ceux-là sont composés de parties flexibles, élastiques, susceptibles d'allongement, d'extension, de raccourcissement, de contraction alternatives. Nos fluides ne sont pas un liquide pur, homogene, comme est censé l'être le fluide des machines hydrauliques; ils sont composés d'un mélange d'eau, de sel, d'huile & de terre, qui sont des parties susceptibles de s'attirer, de se repousser sensiblement entr'elles, selon les différens degrés d'affinité, de force, de cohésion dont elles sont douées les unes par rapport aux autres; en sorte que comme les fluides du corps humain sont en conséquence assujettis à des lois qui leur sont propres, outre celles qui leur sont communes avec les fluides en général, dont ils s'éloignent à proportion de la différence qu'il y a entre l'eau & nos liqueurs; de même nos vaisseaux sont soumis à d'autres lois qu'à celles qui conviennent à des canaux inflexibles, dans lesquels sont tenus des fluides incompressibles.

Ainsi, il est des phénomenes dans le corps humain dont on ne peut point rendre raison par les seuls principes méchaniques, hydrauliques ou hydrostatiques: ainsi, il n'est pas étonnant que l'événement n'ait pas répondu à l'attente de ceux qui croyoient pouvoir regarder toutes les opérations de l'œconomie animale, au moins à l'égard des fonctions vitales, comme les simples effets d'une

d'une machine d'un genre bien différent, en tant qu'elle eſt ſuſceptible de mouvemens accidentels, dépendans de la volonté, & que le principe de ces mouvemens, ainſi que la plûpart de ceux que l'on obſerve dans l'œconomie animale, paroît n'avoir rien de commun avec celui des mouvemens que l'on obſerve dans les machines inanimées.

Donc, quoique le corps humain ait pluſieurs rapports qui lui ſont communs avec les autres corps, dans la nature, il ne s'en ſuit pas moins qu'il faut diſtinguer ce qu'il a de propre & de relatif à des lois particulieres, qu'on ne peut ſaiſir que d'après l'obſervation des phénomenes de l'œconomie animale, dans l'état de ſanté & dans celui de maladie; en ſorte qu'on ne peut uſer de trop de précaution pour faire une juſte application des principes de la ſimple méchanique, à la phyſique du corps humain, pour éviter de tomber dans les erreurs où ſont tombés la plûpart des médecins *méchaniciens* de ce ſiecle, qui ayant voulu ne conſidérer l'homme que comme un être corporel, relativement à ſa qualité d'animal, ont cru très-mal-à-propos trouver l'exemple du véritable mouvement perpétuel dans la diſpoſition phyſique & méchanique de ſes parties, comme dans la colombe de Roger Bacon; d'où ils croyoient pouvoir déduire la cauſe & les effets de tous leurs mouvemens, de toutes leurs actions.

Mais, comme on y trouve un aſſemblage de cauſes, plutôt qu'une cauſe unique, leur concours ne nous permet pas d'apprécier ſéparément leurs produits; toutes ſe contrebalancent & ſe combattent les unes les autres; elles déguiſent réciproquement la part qu'elles ont aux différentes actions: c'eſt ce qui rend ſi difficile de connoître, d'apprécier, d'eſtimer les poids & les meſures de la nature, & de les exprimer par des nombres.

Cependant, dit l'illuſtre M. de Senac, dans ſa préface de ſon *traité du cœur*, dont nous extrairons ici quelques réflexions ſur l'abus de l'application de la méchanique à la théorie de la Médecine, tout a été ſoumis au calcul; la manie de calculer eſt devenue parmi la plupart des médecins éclairés de ce ſiecle, une maladie épidémique: la raiſon & les égaremens ſont des remedes inutiles. On a calculé la quantité du ſang, le nombre des vaiſſeaux capillaires, leurs diametres, leur capacité, la force du cœur & de la circulation, l'écoulement de la bile, le jet de l'urine; on a pouſſé l'extravagance ſi loin en ce genre, qu'on a entrepris de fixer les doſes des remedes par les ordonnées d'une courbe, dont les divers ſegmens repréſentent la durée de la vie humaine; c'eſt ainſi qu'on ne peut éviter de donner dans le ridicule, lorſqu'on veut traiter avec un eſprit géométrique, des matieres qui n'en ſont pas ſuſceptibles; c'eſt ainſi que les uns élevent la force du cœur juſqu'à celle d'un poids de trois millions de livres, tandis que d'autres la réduiſent à la force d'un poids de huit onces.

Croiroit-on, continue notre auteur, que des phyſiciens célebres, tels que Borelli & Keill, que des phyſiciens guidés par les principes d'une ſcience qui porte avec elle la lumiere & la certitude, ayent vu dans ces principes des conſéquences ſi oppoſées? Ce ne ſont pas en général les calculs qui ſont faux, ils ne pechent que parce qu'ils ne ſont appuyés que ſur de fauſſes ſuppoſitions.

Ces écrivains, par leurs erreurs, ont préparé à leurs critiques une victoire facile. Michelotti & Jurin ont mépriſé la géométrie de Borelli, ſi eſtimable néanmoins dans la plus grande partie de ſon traité *de motu animalium*, celle de Morland & de Keill: d'autres ont cenſuré ces critiques ſi éclairés ſur les fautes des autres, & ſi aveugles ſur leurs propres défauts. Voilà donc la géométrie armée contre la géométrie, ſans qu'on puiſſe faire retomber ſur cette ſcience la honte de ces diſſentions, qui ne regarde que les phyſiciens qui en ont abuſé, comme on abuſe de la raiſon, ſans qu'on puiſſe jamais en conclure qu'il faut la rejetter & n'en plus faire uſage.

L'application de la Géométrie eſt plus difficile que la géométrie-même: peut-être que dans mille ans on pourra en appliquer les principes aux phénomenes de la nature; encore même y en a-t-il dont on peut aſſurer qu'ils s'y refuſeront toujours.

Mais, de toutes les ſciences phyſiques auxquelles on a prétendu appliquer la Géométrie, il paroît qu'il n'y en a pas où elle puiſſe moins pénétrer que dans la Médecine. Avec le ſecours de la Géométrie, les médecins ſeront ſans doute des phyſiciens plus exacts; c'eſt-à-dire, que l'eſprit géométrique qu'ils prendront dans la Géométrie, leur ſera plus utile que la Géométrie-même; ils éviteront des fautes groſſieres, dans leſquelles ils tomberoient ſans ce ſecours: en quoi ce jugement peut parfaitement ſe concilier avec celui d'Hippocrate, dans ſa lettre à ſon fils Theſſalus, où il lui recommande l'étude de la Géométrie, comme d'une ſcience qui ſert non-ſeulement à rendre l'eſprit juſte, mais de plus à l'éclairer & à le rendre propre à diſcerner tout ce qu'il importe de ſavoir dans la Médecine.

Il n'en eſt pas moins vrai de dire que les médecins qui, en traitant de leur art, ne parlent que de méchanique, & hériſſent leurs ouvrages de calculs, ne font le plus ſouvent qu'en impoſer aux ignorans, qui regardent les figures & les calculs, auxquels ils ne comprennent rien, comme le ſceau de la vérité, qui eſt ordinairement ſi éloignée des ouvrages dans leſquels ils croyent qu'elle eſt manifeſtée. Ces auteurs profonds ſe parent d'une ſcience étrangere à leur art; &, ſans le ſoupçonner, ils s'expoſent au mépris des vrais géometres. N'eſt-ce pas un contraſte frappant que la hardieſſe avec laquelle les médecins calculent, & la retenue avec laquelle les plus grands géometres parlent des opérations des corps animés?

Suivant M. d'Alembert, dans ſon admirable ouvrage ſur l'hydrodynamique, le méchaniſme du corps humain, la viteſſe du ſang, ſon action ſur les vaiſſeaux, ſe refuſent à la théorie; on ne connoît ni le jeu des nerfs, ni l'élaſticité des vaiſſeaux, ni leur capacité variable dans les différens individus, ainſi que la conſiſtance, la ténacité du ſang & les degrés de chaleur dans les différens organes.

Quand chacune de ces choſes ſeroit connue, ajoute cet auteur célebre, la grande multitude des élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraiſemblablement à des calculs impraticables; c'eſt un des cas les plus compoſés d'un probleme, dont le plus ſimple eſt fort difficile à réſoudre.

Lorſque les effets de la nature ſont trop compliqués pour pouvoir être ſoumis à nos calculs, l'expérience eſt le ſeul guide qui nous reſte; nous ne pouvons nous appuyer que ſur des inductions tirées d'un nombre de faits. Il n'appartient qu'à des phyſiciens oiſifs de s'imaginer qu'à force d'algebre & d'hypotheſes, ils viendront à bout de dévoiler les reſſorts du corps humain.

De telles raiſons d'un ſi grand poids, n'excuſent pas cependant l'ignorance de ceux qui, ſans le ſecours de la Géométrie, croyent pouvoir pénétrer dans le méchaniſme du corps humain; tous leurs pas ſeront marqués par des erreurs groſſieres; ils ne ſauroient apprécier les objets les plus ſimples; tout ce qui aura quelque rapport avec la ſolidité, l'étendue des ſurfaces, l'équilibre, les forces mouvantes, le cours des liqueurs, ſera un écueil pour eux: ſi la géométrie ne nous ouvre pas les ſecrets de la nature dans les corps animés; elle eſt un préſervatif néceſſaire; c'eſt un flambeau qui, en éclairant nos pas, nous empêche de faire des chutes honteuſes, qui en occaſionneroient bien d'autres. Les erreurs ſont plus fécondes que la vérité; elles entraînent toujours avec elles une longue ſuite d'égaremens.

On ne peut donc décrier que l'abus des mathématiques dans la médecine, & non pas les mathématiques elles-mêmes; parce que ce ſeroit proſcrire les ouvrages de ce ſiecle les plus ſavans, & qui en général répandent le plus de lumiere ſur la théorie de l'art: tels ſont ceux des Bellini, Borelli, Malpighi, Michelotti, Valſalva, Baglivi, Lancisi, Pitcarn, Keill, Jurin, Bianchi, Freind, Boerhaave, Sauvage, Lamure, Hamberger, Haller, Hales, &c.

Voyez les diſſertations de Michelotti, Strom, Boerhaave ſur l'article *du raiſonnement méchanique dans la théorie de la médecine*. *Voy.* MÉDECINE, ŒCONOMIE ANIMALE, NATURE, &c.

MECHANIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. ent. raiſon. phil. ou ſcienc. ſcience de la nat. Mathem. Mathem. mixt. Méchanique.*) partie des mathématiques mixtes, qui conſidere le mouvement & les forces motrices, leur nature, leurs loix & leurs effets dans les machines. *Voy.* MOUVEMENT & FORCE. Ce mot vient du grec μηχανὴ, *machine*, parce qu'un des objets de la *méchanique* eſt de conſidérer les forces des machines, & que l'on appelle même plus particuliérement *méchanique* la ſcience qui en traite.

La partie des *méchaniques* qui conſidere le mouvement des corps, en tant qu'il vient de leur peſanteur, s'appelle quelquefois *ſtatique*. (*Voyez* GRAVITÉ, &c.) par oppoſition à la partie qui conſidere les forces mouvantes & leur application, laquelle eſt nommée par ces mêmes auteurs *Méchanique*. Mais on appelle plus proprement *ſtatique*, la partie de la *Méchanique* qui conſidere les corps & les puiſſances dans un état d'équilibre, & *Méchanique* la partie qui les conſidere en mouvement. *Voyez* STATIQUE. *Voyez* auſſi FORCES MOUVANTES, MACHINE, EQUILIBRE, &c.

M.

M. Newton dans la *préface de ses Principes*, remarque qu'on doit distinguer deux sortes de *méchaniques*, l'une pratique, l'autre rationelle ou spéculative, qui procede dans ses opérations par des démonstrations exactes; la *méchanique* pratique renferme tous les arts manuels qui lui ont donné leur nom. Mais comme les artistes & les ouvriers ont coutume d'opérer avec peu d'exactitude, on a distingué la *Méchanique* de la Géométrie, en rapportant tout ce qui est exact à la Géométrie & ce qui l'est moins à la *Méchanique*. Ainsi cet illustre auteur remarque que les descriptions des lignes & des figures dans la Géométrie, appartiennent à la *Méchanique*, & que l'objet véritable de la Géométrie est seulement d'en démontrer les propriétés, après en avoir supposé la description. Par conséquent, ajoute-t-il, la Géométrie est fondée sur des pratiques *méchaniques*, & elle n'est autre chose que cette pratique de la *Méchanique* universelle, qui explique & qui démontre l'art de mesurer exactement. Mais comme la plûpart des arts manuels ont pour objet le mouvement des corps, on a appliqué le nom de *Géométrie* à la partie qui a l'étendue pour objet, & le nom de *Méchanique* à celle qui considere le mouvement. La *méchanique* rationelle, prise en ce dernier sens, est la science des mouvemens qui résultent de quelque force que ce puisse être, & des forces nécessaires pour produire quelque mouvement que ce soit. M. Newton ajoute que les anciens n'ont guere consideré cette science que dans les puissances qui ont rapport aux arts manuels, sçavoir le levier, la poulie *&c.* & qu'ils n'ont presque consideré la pesanteur que comme une puissance appliquée au poids que l'on veut mouvoir par le moyen d'une machine. L'ouvrage de ce célebre philosophe, intitulé *Principes mathématiques de la Philosophie naturelle*, est le premier où on ait traité la *Méchanique* sous une autre face & avec quelque étendue, en considérant les lois de la pesanteur, du mouvement, des forces centrales & centrifuges, de la résistance des fluides, *&c.* Au reste comme la *méchanique* rationelle tire beaucoup de secours de la Géométrie, la Géométrie en tire aussi quelquefois de la *Méchanique*, & l'on peut par son moyen abréger souvent la solution de certains problèmes. Par exemple, M. Bernouilli a fait voir que la courbe que forme une chaîne, fixée sur un plan vertical par ses deux extrémités, est celle qui forme la plus grande surface courbe, en tournant autour de son axe; parce que c'est celle dont le centre de gravité est le plus bas. *Voyez* dans les *Mém. de l'acad. des Scien. de* 1714. le mémoire de M. Varignon intitulé, *Réflexions sur l'usage que la* méchanique *peut avoir en Géométrie*. Voyez aussi CHAINETTE.

MÉCHANIQUE, adj. signifie ce qui a rapport à la *Méchanique*, ou qui se regle par la nature & les lois du mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

Nous disons dans ce sens, *puissances méchaniques*, *propriétés* ou *affections méchaniques*, *principes méchaniques*.

Les *affections méchaniques* sont les propriétés de la matiere qui résultent de sa figure, de son volume & de son mouvement actuel. *Voyez* MATIERE & CORPS.

Les *causes méchaniques* sont celles qui ont de telles affections pour fondement. *Voyez* CAUSE.

Solutions méchaniques, ce sont celles qui n'emploient que les mêmes principes. *Voyez* SOLUTION.

Philosophie méchanique, c'est la même qu'on appelloit autrefois *corpusculaire*, c'est-à-dire celle qui explique les phénomenes de la nature, & les actions des substances corporelles par les principes *méchaniques*, sçavoir le mouvement, la pesanteur, la figure, l'arrangement, la disposition, la grandeur ou la petitesse des parties qui composent les corps naturels. *Voyez* CORPUSCULE & CORPUSCULAIRE, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

On donnoit autrefois le nom de *corpusculaire* à la philosophie d'Epicure, à cause des atomes dont ce philosophe prétendoit que tout étoit formé. Aujourd'hui les Newtoniens le donnent par une espece de dérision à la philosophie cartésienne, qui prétend expliquer tout par la matiere subtile, & par des fluides inconnus, à l'action desquels elle attribue tous les phénomenes de la nature.

Puissances méchaniques, appellées plus proprement forces mouvantes, sont les six machines simples auxquelles toutes les autres, quelque composées qu'elles soient, peuvent se réduire, ou de l'assemblage desquelles toutes les autres sont composées. *Voyez* PUISSANCE & MACHINE.

Les *puissances méchaniques* sont le levier, le treuil, la poulie, le plan incliné, le coin, & la vis. *Voyez* les articles qui leur sont propres, BALANCE, LEVIER, *&c.* On peut cependant les réduire à une seule, savoir le levier, si on en excepte le plan incliné qui ne s'y réduit pas si sensiblement. M. Varignon a ajouté à ces six machines simples, la *machine funiculaire*, ou les poids suspendus par des cordes, & tirés par plusieurs puissances.

Le principe dont ces machines dépendent est le même pour toutes, & peut s'expliquer de la maniere suivante.

La quantité de mouvement d'un corps, est le produit de sa vitesse, c'est-à-dire de l'espace qu'il parcourt dans un tems donné, par sa masse; il s'ensuit de-là que deux corps inégaux auront des quantités de mouvement égales, si les lignes qu'ils parcourent en même tems sont réciproquement proportionnelles à leurs masses, c'est-à-dire si l'espace que parcourt le plus grand, dans une seconde par exemple, est à l'espace que parcourt le plus petit dans la même seconde, comme le plus petit corps est au plus grand. Ainsi, supposons deux corps attachés aux extrémités d'une balance ou d'un levier, si ces corps ou leurs masses, sont en raison réciproque de leurs distances de l'appui, ils seront aussi en raison réciproque des lignes ou arcs de cercle qu'ils parcoureroient en même tems, si l'on faisoit tourner le levier sur son appui; & par conséquent ils auroient alors des quantités de mouvement égales, ou, comme s'expriment la plûpart des auteurs, des momens égaux.

Par exemple, si le corps A (*Pl. mech. fig.* 4. est triple du corps B, & que dans cette supposition on attache les deux corps aux deux extrémités d'un levier AB, dont l'appui soit placé en C, de façon que la distance BC soit triple de la distance AC, il s'ensuivra de-là qu'on ne pourra faire tourner le levier sans que l'espace BE, parcouru par le corps situé B se trouve triple de l'espace AD parcouru en même tems par le corps élevé en A, c'est-à-dire, sans que la vitesse de B ne devienne triple de celle de A, ou enfin sans que les vitesses des deux corps dans ce mouvement soient réciproques à leurs masses. Ainsi les quantités de mouvement des deux corps seront égales; & comme ils tendent à produire des mouvemens contraires dans le levier, le mouvement du levier deviendra par cette raison absolument impossible dans le cas dont nous parlons; c'est-à-dire qu'il y aura équilibre entre les deux *corps*. *Voyez* EQUILIBRE, LEVIER & MOUVEMENT.

De-là ce fameux problème d'Archimede, *datis viribus, datum pondus movere*. En effet, puisque la distance CB peut être accrue à l'infini, la puissance ou le moment de A, peut donc aussi être supposé aussi grand qu'on voudra par rapport à celui de B, sans empêcher la possibilité de l'équilibre. Or quand une fois on aura trouvé le point où doit être placé le corps B pour faire équilibre au corps A, on n'aura qu'à reculer un peu le corps B, & alors ce corps B, quelque petit qu'il soit, obligera le corps A de se mouvoir. *Voyez* MOMENT.

Ainsi toutes les *méchaniques* peuvent se réduire au problème suivant.

Un corps A avec sa vitesse C, & un autre corps B étant donnés, trouver la vitesse qu'il faut donner à B, *pour que les deux corps aient des momens égaux*. Pour résoudre ce problème, on remarquera que puisque le moment d'un corps est égal au produit de sa vitesse, par la quantité de matiere qu'il contient, il n'y a donc qu'à faire cette proportion, $B : A :: C :$ à un quatrieme terme, & ce sera la vitesse cherchée qu'il faudra donner au corps B, pour que son moment soit égal à celui de A. Aussi dans quelques machines que ce soit, si l'on fait en sorte que la puissance ou la force, ne puisse agir sur la résistance ou le poids, ou les vaincre actuellement sans que dans cette action les vitesses de la puissance & du poids soient réciproques à leur masse, alors le mouvement deviendra absolument impossible. La force de la puissance ne pourra vaincre la résistance du poids, & ne devra pas non plus lui céder; & par conséquent la puissance & le poids resteront en équilibre sur cette machine, & si on augmente tant-soit-peu puissance, elle enlevera alors le poids; mais si on augmentoit au contraire le poids, il entraîneroit la puissance.

Supposons, par exemple que AB soit un levier, dont l'appui soit placé en C, & qu'en tournant autour de cet appui, il soit parvenu à la situation a, C, b (*fig.* 1. *Méchan.*) la vitesse de chaque point du levier aura été évidemment dans ce mouvement proportionnelle à la distance de ce point à l'appui ou centre de la circulation. Car les vitesses de chaque point sont comme les arcs que ces points ont décrits en même tems, lesquels sont d'un même nombre de degrés. Ces vitesses sont donc aussi entr'elles comme les rayons des arcs de cercles par chaque point du levier, c'est-à-dire, comme les distances de chaque point à l'appui.

Si l'on suppose maintenant deux puissances appliquées aux deux extrémités du levier & qui fassent tout-à-la-fois effort pour faire tourner ses bras dans un sens contraire l'un à l'autre, & que ces puissances soient réciproquement proportionnelles à leur distance de l'appui, il est évident que le moment ou effort de l'une pour faire tourner le levier en un sens, sera précisément égal au moment de l'autre pour le faire tourner en sens contraire. Il n'y aura donc pas plus de raisons, pour que le levier tourne dans un sens que dans le sens opposé. Il restera donc nécessairement en repos, & il y aura équilibre entre les deux puissances; c'est ce qu'on voit tous les jours, lorsqu'on pese un poids avec une romaine. Il est aisé de concevoir par ce que nous venons de dire, comment un poids d'une livre peut sur cette machine faire équilibre avec un poids de mille livres & davantage.

C'est par cette raison qu'Archimede ne demandoit qu'un point fixe hors de la terre, pour l'enlever. Car, en faisant de ce point fixe l'appui d'un levier, & mettant la terre à l'extrémité d'un des bras de ce levier, il est clair qu'en alongeant l'autre bras, on parviendroit à mouvoir le globe terrestre avec une force aussi petite qu'on voudroit. Mais on sent bien que cette proposition d'Archimede n'est vraie que dans la spéculation; puisqu'on ne trouvera jamais ni le point fixe qu'il demandoit, ni un levier de la longueur nécessaire pour mouvoir le globe terrestre.

Il est clair encore par-là que la force de la puissance n'est point du-tout augmentée par la machine, mais que l'application de l'instrument diminue la vîtesse du poids dans son élevation ou dans sa traction, par rapport à celle de la puissance dans son action; de sorte qu'on vient à bout de rendre le moment d'une petite puissance égal, & même supérieur à celui d'un gros poids, & que par-là on parvient à faire enlever ou traîner le gros poids par la petite puissance. Si, par exemple, une puissance est capable d'enlever un poids d'une livre, en lui donnant dans son élévation un certain degré de vîtesse, on ne fera jamais par le secours de quelque machine que ce puisse être que cette même force puisse enlever un poids de deux livres, en lui donnant dans son élévation la même vîtesse dont nous venons de parler. Mais on viendra facilement à-bout de faire enlever à la puissance le poids de deux livres, avec une vîtesse deux fois moindre, ou, si l'on veut, un poids de dix mille livres, avec une vîtesse dix mille fois moindre.

Plusieurs auteurs ont tenté d'appliquer les principes de la *Méchanique* au corps humain; il est cependant bon d'observer que l'application des principes de la *Méchanique* à cet objet ne se doit faire qu'avec une extrème précaution. Cette machine est si compliquée, que l'on risque souvent de tomber dans bien des erreurs, en voulant déterminer les forces qui la font agir; parce que nous ne connoissons que très-imparfaitement la structure & la nature des différentes parties que ces forces doivent mouvoir. Plusieurs médecins & physiciens, surtout parmi les Anglois, sont tombés dans l'inconvénient dont je parle ici. Ils ont prétendu donner, par exemple, les lois du mouvement du sang, & de son action sur les vaisseaux; & ils n'ont pas pris garde, que pour réussir dans une telle recherche, il seroit nécessaire de connoître auparavant une infinité de choses qui nous sont cachées, comme la figure des vaisseaux, leur élasticité, le nombre, la force & la disposition de leurs valvules, le degré de chaleur & de tenacité du sang, les forces motrices qui le poussent, *&c.* Encore, quand chacune de ces choses seroit parfaitement connue, la grande quantité d'élémens qui entreroient dans une pareille théorie, nous conduiroit vraissemblablement à des calculs impraticables. *Voyez* le Discours préliminaire.

Méchanique, (*Mathém.*) est encore d'usage en Mathématiques, pour marquer une construction ou solution de quelque problème qui n'est point géométrique, c'est-à-dire dont on ne peut venir à-bout par des descriptions de courbes géométriques. Telles sont les constructions qui dépendent de la quadrature du cercle. *Voyez* Construction, Quadrature, *&c. Voyez* aussi Géométrique.

Arts méchaniques. Voyez Art.

Courbe méchanique, terme que Descartes a mis en usage pour marquer une courbe qui ne peut pas être exprimée par une équation algébrique. Ces courbes sont par-là opposées aux courbes algébriques ou géométriques. *Voyez* Courbe.

M. Leibnitz & quelques autres les appellent *transcendantes* au lieu de *méchaniques*, & ils ne conviennent pas avec Descartes qu'il faille les exclure de la Géométrie.

Le cercle, les sections coniques, *&c.* sont des courbes géométriques, parce que la relation de leurs abscisses à leurs ordonnées est exprimée en termes finis. Mais la cycloïde, la spirale, & une infinité d'autres sont des courbes *méchaniques*, parce qu'on ne peut avoir la relation de leurs abscisses à leurs ordonnées que par des équations différentielles, c'est-à-dire, qui contiennent des quantités infiniment petites. *Voyez* Différentielle, Fluxion, Tangente, Exponentielle, *&c.* (*O*)

Les vérités fondamentales de la *Méchanique*, en tant qu'elle traite des lois du mouvement, & de l'équilibre des corps, méritent d'être approfondies avec soin. Il semble qu'on n'a pas été jusqu'à-présent fort-attentif ni à réduire les principes de cette science au plus petit nombre ni à leur donner toute la clarté qu'on pouvoit desirer; aussi la plûpart de ces principes, ou obscurs par eux-mêmes, ou énoncés & démontrés d'une maniere obscure, ont-ils donné lieu à plusieurs questions épineuses. En général on a été plus occupé jusqu'à présent à augmenter l'édifice, qu'à en éclairer l'entrée, & on a pensé principalement à l'élever, sans donner à ses fondemens toute la solidité convenable.

Il nous paroît qu'en applanissant l'abord de cette science, on en reculeroit en même tems les limites, c'est-à-dire qu'on peut faire voir tout-à-la-fois & l'inutilité de plusieurs principes employés jusqu'à-présent par les Méchaniciens, & l'avantage qu'on peut tirer de la combinaison des autres, pour le progrès de cette science; en un mot, qu'en réduisant les principes on les étendra. En effet, plus ils seront en petit nombre, plus ils doivent avoir d'étendue, puisque l'objet d'une science étant nécessairement déterminé, les principes en doivent être d'autant plus féconds, qu'ils sont moins nombreux. Pour faire connoître au lecteur les moyens par lesquels on peut espérer de remplir les vûes que nous proposons, il ne sera peut-être pas inutile d'entrer ici dans un examen raisonné de la science dont il s'agit.

Le mouvement & ses propriétés générales sont le premier & le principal objet de la *méchanique*; cette science suppose l'existence du mouvement, & nous la supposerons aussi comme avouée & reconnue de tous les Physiciens. A l'égard de la nature du mouvement, les Philosophes sont au contraire fort partagés là-dessus. Rien n'est plus naturel, je l'avoue, que de concevoir le mouvement comme l'application successive du mobile aux différentes parties de l'espace indéfini que nous imaginons comme le lieu des corps; mais cette idée suppose un espace dont les parties soient pénétrables & immobiles; or personne n'ignore que les Cartésiens (secte à la vérité fort-affoiblie aujourd'hui) ne reconnoissent point d'espace distingué des corps, & qu'ils regardent l'étendue & la matiere comme une même chose. Il faut convenir qu'en partant d'un pareil principe, le mouvement seroit la chose la plus difficile à concevoir, & qu'un cartésien auroit peut-être beaucoup plûtôt fait d'en nier l'existence, que de chercher à en définir la nature. Au reste, quelque absurde que nous paroisse l'opinion de ces philosophes, & quelque peu de clarté & de précision qu'il y ait dans les principes métaphysiques sur lesquels ils s'efforcent de l'appuyer, nous n'entreprendrons point de la réfuter ici: nous nous contenterons de remarquer que pour avoir une idée claire du mouvement, on ne peut se dispenser de distinguer au-moins par l'esprit deux sortes d'étendue; l'une qui soit regardée comme impénétrable, & qui constitue ce qu'on appelle proprement *les corps*; l'autre, qui étant considérée simplement comme étendue, sans examiner si elle est pénétrable ou non, soit la mesure de la distance d'un corps à un autre, & dont les parties envisagées comme fixes & immobiles, puissent servir à juger du repos ou du mouvement des corps. Il nous sera donc toujours permis de concevoir un espace indéfini comme le lieu des corps, soit réel, soit supposé, & de regarder le mouvement comme le transport du mobile d'un lieu dans un autre.

La considération du mouvement entre quelquefois dans les recherches de la Géométrie pure; c'est ainsi qu'on imagine souvent les lignes droites ou courbes engendrées par le mouvement continu d'un point, les surfaces par le mouvement d'une ligne, les solides enfin par celui d'une surface. Mais il y a entre la *Méchanique* & la Géométrie cette différence, non-seulement que dans celle-ci la génération des figures par le mouvement est pour ainsi dire arbitraire & de pure élégance, mais encore que la Géométrie ne considere dans le mouvement que l'espace parcouru, au lieu que dans la *Méchanique* on a égard de plus au tems que le mobile emploie à parcourir cet espace.

On

On ne peut comparer ensemble deux choses d'une nature différente, telles que l'espace & le tems; mais on peut comparer le rapport des parties du tems, avec celui des parties de l'espace parcouru. Le tems par sa nature coule uniformément, & la *Méchanique* suppose cette uniformité. Du reste, sans connoître le tems en lui-même, & sans avoir de mesure précise, nous ne pouvons représenter plus clairement le rapport de ses parties, que par celui des portions d'une ligne droite indéfinie. Or l'analogie qu'il y a entre le rapport des parties d'une telle ligne, & celui des parties de l'espace parcouru par un corps qui se meut d'une maniere quelconque, peut toûjours être exprimée par une équation. On peut donc imaginer une courbe, dont les abscisses représentent les portions du tems écoulé depuis le commencement du mouvement, les ordonnées correspondantes désignant les espaces parcourus durant ces portions de tems: l'équation de cette courbe exprimera non le rapport des tems aux espaces, mais si on peut parler ainsi, le rapport du rapport que les parties de tems ont à leur unité, à celui que les parties de l'espace parcouru ont à la leur. Car l'équation d'une courbe peut être considérée ou comme exprimant le rapport des ordonnées aux abscisses, ou comme l'équation entre le rapport que les ordonnées ont à leur unité, & le rapport que les abscisses correspondantes ont à la leur.

Il est donc évident que par l'application seule de la Géométrie & du calcul, on peut, sans le secours d'aucun autre principe, trouver les propriétés générales du mouvement, varié suivant une loi quelconque. Mais comment arrive-t-il que le mouvement d'un corps suive telle ou telle loi particuliere? C'est sur quoi la Géométrie seule ne peut rien nous apprendre; & c'est aussi ce qu'on peut regarder comme le premier problème qui appartienne immédiatement à la *Méchanique*.

On voit d'abord fort-clairement qu'un corps ne peut se donner le mouvement à lui même. Il ne peut donc être tiré du repos que par l'action de quelque cause étrangere. Mais continue-t-il à se mouvoir de lui-même, ou a-t-il besoin pour se mouvoir de l'action répétée de la cause? Quelque parti qu'on pût prendre là-dessus, il sera toujours incontestable que l'existence du mouvement étant une fois supposée sans aucune autre hypothese particuliere, la loi la plus simple qu'un mobile puisse observer dans son mouvement, est la loi d'uniformité, & c'est par conséquent celle qu'il doit suivre.

Le mouvement est donc uniforme par sa nature; j'avoue que les preuves qu'on a données jusqu'à-présent de ce principe, ne sont peut-être pas fort-convaincantes. On verra à l'*article* FORCE D'INERTIE, les difficultés qu'on peut y opposer, & le chemin que j'ai pris pour éviter de m'engager à les résoudre. Il me semble que cette loi d'uniformité essentielle au mouvement considéré en lui-même, fournit une des meilleures raisons sur lesquelles la mesure du tems par le mouvement uniforme, puisse être appuyée. *Voyez* UNIFORME.

La force d'inertie, c'est-à-dire la propriété qu'ont les corps de persévérer dans leur état de repos ou de mouvement, étant une fois établie, il est clair que le mouvement qui a besoin d'une cause pour commencer au-moins à exister, ne sauroit non plus être accéléré ou retardé que par une cause étrangere. Or quelles sont les causes capables de produire ou de changer le mouvement dans les corps? Nous n'en connoissons jusqu'à présent que de deux sortes; les unes se manifestent à nous en même tems que l'effet qu'elles produisent, ou plutôt dont elles sont l'occasion: ce sont celles qui ont leur source dans l'action sensible & mutuelle des corps, résultante de leur impénétrabilité; elles se réduisent à l'impulsion & à quelques autres actions dérivées de celles-là: toutes les autres causes ne se font connoître que par leur effet, & nous en ignorons entierement la nature: telle est la cause qui fait tomber les corps pesans vers le centre de la terre, celle qui retient les planetes dans leurs orbites, *&c.*

Nous verrons bien-tôt comment on peut déterminer les effets de l'impulsion & des causes qui peuvent s'y rapporter: pour nous en tenir ici à celles de la seconde espece, il est clair que lorsqu'il est question des effets produits par de telles causes, ces effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoissance de la cause, puisqu'ils ne peuvent en être déduits; sur quoi, *voyez* ACCÉLÉRATRICE.

Nous n'avons fait mention jusqu'à présent, que du changement produit dans la vitesse du mobile par les causes capables d'altérer son mouvement: & nous n'avons point encore cherché ce qui doit arriver, si la cause motrice tend à mouvoir le corps dans une direction différente de celle qu'il a déja. Tout ce que nous apprend dans ce cas le principe de la force d'inertie, c'est que le mobile ne peut tendre qu'à décrire une ligne droite, & à la décrire uniformément; mais cela ne fait connoître ni sa vitesse, ni sa direction. On est donc obligé d'avoir recours à un second principe, c'est celui qu'on appelle *la composition des mouvemens*, & par lequel on détermine le mouvement unique d'un corps qui tend à se mouvoir suivant différentes directions à la fois avec des vitesses données. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

Comme le mouvement d'un corps qui change de direction, peut être regardé comme composé du mouvement qu'il avoit d'abord, & d'un nouveau mouvement qu'il a reçu, de même le mouvement que le corps avoit d'abord peut être regardé comme composé du nouveau mouvement qu'il a pris, & d'un autre qu'il a perdu. De-là il s'ensuit que les lois du mouvement changé par quelques obstacles que ce puisse être, dépendent uniquement des lois du mouvement, détruit par ces mêmes obstacles. Car il est évident qu'il suffit de décomposer le mouvement qu'avoit le corps avant la rencontre de l'obstacle, en deux autres mouvemens, tels que l'obstacle ne nuise point à l'un, & qu'il anéantisse l'autre. Par-là, on peut non-seulement démontrer les lois du mouvement changé par des obstacles insurmontables, les seules qu'on ait trouvées jusqu'à présent par cette méthode; on peut encore déterminer dans quel cas le mouvement est détruit par ces mêmes obstacles. A l'égard des lois du mouvement changé par des obstacles qui ne sont pas insurmontables en eux-mêmes, il est clair par la même raison, qu'en général il ne faut point déterminer ces lois, qu'après avoir bien constaté celles de l'équilibre. *Voyez* ÉQUILIBRE.

Le principe de l'équilibre joint à ceux de la force d'inertie & du mouvement composé, nous conduit donc à la solution de tous les problèmes où l'on considere le mouvement d'un corps, en tant qu'il peut être altéré par un obstacle impénétrable & mobile, c'est-à-dire en général par un autre corps à qui il doit nécessairement communiquer du mouvement pour conserver au moins une partie du sien. De ces principes combinés, on peut donc aisément déduire les lois du mouvement des corps qui se choquent d'une maniere quelconque, ou qui se tirent par le moyen de quelque corps interposé entr'eux, & auquel ils sont attachés: lois aussi certaines & de vérité aussi nécessaire, que celles du mouvement des corps altéré par des obstacles insurmontables, puisque les unes & les autres se déterminent par les mêmes méthodes.

Si les principes de la force d'inertie, du mouvement composé, & de l'équilibre, sont essentiellement différens l'un de l'autre, comme on ne peut s'empêcher d'en convenir; & si d'un autre côté, ces trois principes suffisent à la *Méchanique*, c'est avoir réduit cette science au plus petit nombre de principes possibles, que d'avoir établi sur ces trois principes toutes les lois du mouvement des corps dans des circonstances quelconques, comme j'ai tâché de le faire dans mon traité.

A l'égard des démonstrations de ces principes en eux-mêmes, le plan que l'on doit suivre pour leur donner toute la clarté & la simplicité dont elles sont susceptibles, a été de les déduire toujours de la considération seule du mouvement, envisagé de la maniere la plus simple & la plus claire. Tout ce que nous voyons bien distinctement dans le mouvement d'un corps, c'est qu'il parcourt un certain espace, & qu'il emploie un certain tems à le parcourir. C'est donc de cette seule idée qu'on doit tirer tous les principes de la *Méchanique*, quand on veut les démontrer d'une maniere nette & précise; en conséquence de cette réflexion, le philosophe doit pour ainsi dire, détourner la vûe de dessus les causes motrices, pour n'envisager uniquement que le mouvement qu'elles produisent; il doit entierement proscrire les forces inhérentes au corps en mouvement, êtres obscurs & métaphysiques, qui ne sont capables que de répandre les ténebres sur une science claire par elle-même. *Voy.* FORCE.

Les anciens, comme nous l'avons déjà insinué plus haut, d'après M. Newton, n'ont cultivé la *Méchanique* que par rapport à la statique; & parmi eux Archimede s'est distingué sur ce sujet par ses deux traités de *æquiponderantibus*, &c. *incidentibus humido*. Il étoit réservé aux modernes, non-seulement d'ajouter aux découvertes des anciens touchant la statique, *voyez* STATIQUE; mais encore de créer une science nouvelle sous le titre de *Méchanique* proprement dite, ou de la science des corps & mouvement. On doit à Stevin, mathématicien du prince d'Orange, le principe de la composition

des

des forces que M. Varignon a depuis heureusement appliqué à l'équilibre des machines; à Galilée, la théorie de l'accélération, *voyez* ACCÉLERATION & DESCENTE; à MM. Huyghens, Wren & Wallis, les lois de la percussion, *voyez* PERCUSSION & COMMUNICATION DU MOUVEMENT; à M. Huyghens les lois des forces centrales dans le cercle; à M. Newton, l'extension de ces lois aux autres courbes & au systême du monde, *voyez* CENTRALE & FORCE; enfin aux géometres de ce siecle la théorie de la dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & HYDRODYNAMIQUE. (*O*)

MECHANISME, s. m. (*Phys.*) se dit de la maniere dont quelque cause méchanique produit son effet; ainsi on dit le *méchanisme* d'une montre, le *méchanisme* du corps humain.

MECHE, s. f. (*Gram.*) matiere combustible qu'on place dans une lampe, au centre d'une chandelle ou d'un flambeau qu'on allume, qui brûle & qui éclaire, abreuvée de l'huile, de la cire ou du suif qui l'environne. La *meche* se fait ou de coton, ou de filasse, ou d'alun de plume ou même d'amiante, &c.

MECHE DE MAT, (*Marine*) cela se dit du tronc de chaque piece de bois, depuis son pié jusqu'à la hune.

MECHE DE GOUVERNAIL, (*Mar.*) c'est la premiere piece de bois qui en fait le corps.

MECHE D'UNE CORDE, (*Mar.*) c'est le tourou de fil de carret qu'on met au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde.

MECHE, (*Art milit.*) c'est un bout de corde allumée qui sert pour mettre le feu au canon, aux artifices, &c. on s'en sert aussi pour mettre le feu aux brulots. La *meche* se fait de vieux cordages battus, que l'on fait bouillir avec du soufre & du salpêtre, & qu'on remet en corde grossiere après l'avoir fait sécher.

On compte 50 livres de *meche* par mois pour l'entretien des *meches* & bâtons à meche dans un vaisseau, & on compte que chaque livre de *meche* doit brûler trois fois vingt-quatre heures.

MECHE, s. f. (*Art milit.*) c'est dans l'art militaire une maniere de corde, faite d'étoupes de lin ou d'étoupes de chanvre, filée à trois cordons, chaque cordon recouvert de pur chanvre séparément. Son usage est, quand est elle une fois allumée, d'entretenir long-tems le feu pour le communiquer ou aux canons ou aux mortiers par l'amorce de poudre qui se met à la lumiere ou au bassinet d'un mousquet.

MECHE, *outil d'Arquebusier*. C'est une baguette de fer ronde de la grosseur d'un demi-pouce, longue de quatre piés & demi, & faite en gouge par en-bas, & tranchante des deux côtés. Le haut est quarré & un peu plus gros pour mettre dans le villebrequin; les Arquebusiers s'en servent pour percer le trou qui est en-dessous & dedans la crosse du fusil, où s'enfonce le bout de la baguette par en bas; ils se servent aussi de *meches* plus courtes, mais faites de la même façon. *Voyez les Pl.*

MECHE, *terme de corderie*; ce sont des brins de chanvre qui se trouvent au centre d'un fil, qui ne sont presque point tortillés, & autour desquels les autres se roulent. C'est un défaut considérable dans un fil que d'avoir une *meche*.

MECHE D'UNE CORDE, (*Corderie.*) est un toron que l'on met dans l'axe des cordes qui ont plus de trois torons, & autour duquel les autres se roulent.

Les Cordiers n'ont point de regle certaine pour déterminer la grosseur que doit avoir la *meche* qu'ils placent dans l'axe de leurs cordages; ils suivent pour l'ordinaire l'ancien usage qu'ils tiennent de leurs maîtres. M. Duhamel enseigne dans son *Traité de la corderie*, que dans les aussieres à quatre torons la *meche* doit être la sixieme partie d'un toron; & que dans celles de six torons la *meche* doit être égale à un toron entier.

Il ne suffit pas de savoir la grosseur qu'on doit donner aux *meches*, il faut encore savoir placer la *meche*. Pour cela, on fait passer cette *meche* par un trou de tarriere, qui traverse l'axe du toupin, & on l'arrête seulement par un de ses bouts à l'extrémité de la grande manivelle du quarré, de façon qu'elle soit placée entre les torons qui doivent l'envelopper. Moyennant cette précaution, la *meche* se place toujours dans l'axe de l'aussiere, & à mesure que le toupin avance vers le chantier, elle coule dans le trou qui le traverse, comme les torons coulent dans les rainures qui sont à la circonférence du toupin.

Il y a des cordiers qui, pour mieux rassembler les fils des *meches* les commettent, & en font une véritable aussiere à deux ou trois torons. Mais M. Duhamel prétend, dans son art de la corderie, qu'il est beaucoup mieux de ne point commettre les *meches*, & qu'il suffit de les tordre en même tems, & dans le même sens que les torons. *Voyez l'article* CORDERIE.

MECHE, *terme de perruquier*; c'est ainsi que ces ouvriers appellent une petite pincée de cheveux qu'ils prennent à la fois lorsqu'ils font une coupe de cheveux. On coupe les cheveux par *meches*, afin qu'ils soient plus égaux par la tête, & qu'ainsi il y ait moins de déchet. *Voyez* CHEVEUX.

MECHE, (*Vénerie.*) on fait sortir les renards de leurs terriers avec des *meches*, & voici comme on s'y prend; on prend des bouts de *meche* de coton, grosse comme le petit doigt, qu'on trempe, & qu'on laisse imbiber dans de l'huile de soufre, & qu'on roule ensuite dans du soufre fondu, où l'on a mêlé du verre pilé, qui en rougissant fait brûler mieux le soufre; avant qu'ils soient refroidis, on les roule dans l'orpin en poudre, autrement dit *arsenic jaune*, puis on fait une pâte liquide de vinaigre très-fort avec de la poudre à canon, on trempe les *meches* dedans pour y faire un enduit de cette composition, ensuite on met tremper des vieux linges pendant un jour dans de l'urine d'hommes, gardée depuis long-tems, on en enveloppe chaque *meche*; quand on veut s'en servir on l'allume, & on l'enfonce dans les terriers, & la composition & le linge tout se brûle ensemble; on laisse les trous du terrier sur lesquels le vent frappe débouchés, pour que le vent refoule dans les terriers la fumée que la *meche* produit; on boucha tous les trous au-dessous du vent, à l'exception de celui par où on met la *meche*, qui doit être aussi au-dessous du vent; il n'y a rien dans le terrier qui résiste à cette *meche*, & les renards sortent, & on les prend avec des panneaux, lorsqu'on veut les chasser avec des chiens courans, on fait fumer les terriers la veille; car ils ne rentrent pas de long-tems dans les terriers fumés

MECHED, (*Géog.*) autrement METCHED, ou MESZAT, ville de Perse dans le Korassan; Schah-Abas y bâtit une superbe mosquée, & fit publier en habile politique, qu'il s'y faisoit de grands miracles: son bout étoit par-là de décréditer le pélerinage de la Meque. (*D. J.*)

MECHOACAN, LE (*Botan.*) racine d'une espece de liseron d'Amérique. Elle est nommée *bryoata*, *mechoacana*, *alba*, dans C. B. P. 297. *Jetuca* Marcgr. 41. & Pison 253.

C'est une racine blanche, coupée par tranches, couverte d'une écorce ridée; elle est d'une substance où l'on distingue à peine quelques fibres, d'un goût douçâtre, avec une certaine acreté qui ne se fait pas sentir d'abord, & qui excite quelquefois le vomissement.

Cette racine a des bandes circulaires comme la brione; mais elle en differe en ce qu'elle est plus visqueuse, plus pesante, & qu'elle n'est pas fongueuse ni roussâtre, ni amere, ni piquante. On l'appelle *méchoacan*, du nom de la province de l'Amérique méridionale, où les Espagnols l'ont d'abord trouvée au commencement du xvj. siecle; mais on nous en apporte aujourd'hui de plusieurs autres contrées de cette même Amérique méridionale, comme de Nicaragua, de Quito, du Brésil, & d'autres endroits.

Cette racine étoit inconnue aux Grecs & aux Arabes; c'est sur-tout Nicolas Monard qui l'a mise en usage au commencement du xvj. siecle, & nous savons de Marcgrave, témoin oculaire, que c'est la racine d'un liseron d'Amérique, dont voici la description.

Il pousse en terre une fort grosse racine d'un pié de long partagée le plus souvent en deux, d'un gris foncé, ou brun en-dehors, blanche en-dedans, laiteuse, & résineuse. Il jette des tiges sarmenteuses, grimpantes, anguleuses, laiteuses, garnies de feuilles alternes, tendres, d'un verd foncé, sans odeur, de la figure d'un cœur, tantôt avec des oreillettes, tantôt sans oreillettes, longues d'un, de deux, de trois, ou de quatre pouces, ayant à leur partie inférieure une côte, & des nervures élevées. Les fleurs sont d'une seule piece en cloche, de couleur de chair pâle, purpurines intérieurement. Le pistil se change en une capsule qui contient des graines noirâtres, de la grosseur d'un pois, triangulaires & applaties.

Les habitans du Brésil cueillent les racines au printems, les coupent tantôt en tranches circulaires, tantôt en tranches oblongues, les enfilent, & les font sécher. Ils tirent aussi de cette racine une fécule blanche, qu'ils nomment *lait*, ou fécule du *méchoacan*; mais cette fécule reste dans le pays, les Européens n'en sont point curieux. Ils emploient la seule racine, qui purge modérement. On accuse même sa lenteur à agir, & la grande dose qu'il en faut donner d'ailleurs, il s'agit d'avoir le *méchoacan* récent; car sa vertu ne se conserve pas trois années.

Ainsi la racine du *mechoacanica*, qu'Hernandez a décrit sous le nom de *tacuache*, differe du *méchoacan* de nos boutiques; 1°. parce que sa racine brûle la gorge, & que notre *méchoacan* est presque insipide; 2°. parce que la plante qu'il décrit sous le nom de *mechoacanica*, est différente du *convolvulus americanus*, ou liseron d'Amérique de Maregrave. (*D. J.*)

Méchoacan, (*Mat. méd.*) On trouve sous ce nom dans les boutiques une racine appellée aussi quelquefois *rhubarbe blanche*, coupée par tranches, d'une substance peu compacte, couverte d'une écorce ridée, marquée de quelques bandes circulaires, d'un goût un peu acre & brûlant lorsqu'on la roule long-tems dans la bouche, grise à l'extérieur, & blanche, ou d'un jaune pâle à l'intérieur. On nous l'apporte dans cet état de l'Amérique méridionale, & principalement de l'île de *Méchoacan* qui lui a donné son nom.

Il faut choisir le *méchoacan* récent, aussi compacte qu'il est possible, d'un blanc jaunâtre; & rejetter celui qui est trop blanchâtre, léger, carié, mollasse, & mêlé de morceaux de racine de brione, avec laquelle on le trouve assez souvent falsifié. Cette derniere racine est facile à distinguer, à son goût amer, & à son odeur puante & nauséeuse.

Le *méchoacan* contient, selon l'analyse de Carteuser, une portion considérable d'une terre subtile blanchâtre & comme farineuse, (c'est-à-dire d'une fécule farineuse, analogue à celle de brione, & de quelques autres racines, *voyez* Fecule), très-peu de résine; savoir, demi-scrupule sur une once, & quantité assez considérable de substance gommeuse-saline, c'est-à-dire, de matiere extractive, *voyez* Extrait; savoir, trois gros sur une once.

Cette racine purge doucement donnée en poudre à la dose de demi-once jusqu'à une, dans une liqueur appropriée. Ce remede est peu employé; on lui préfere, avec juste raison, le jalap, qui purge aussi plus doucement qu'on ne le pense communément, mais plus efficacement que le *méchoacan*, auquel il est d'ailleurs très-analogue, étant la racine d'une plante de même genre. *Voyez* Jalap, *Hist. nat. bot.* Jalap, *Mat. méd.* Mechoacan, *Hist. nat. bot.*

On apporte quelquefois des Indes, sous la forme de petit pain, une certaine matiere qu'on prétend être préparée en épaississant sur le feu, une liqueur qui a découlé par incision de la plante de *méchoacan*. M. Boulduc le pere a donné l'examen de cette substance dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1711; il a trouvé que ce prétendu suc concret n'étoit autre chose qu'une fécule absolument privée de toute vertu purgative, & parfaitement analogue à celle qu'il retira d'une liqueur exprimée du *méchoacan* infusé pendant plusieurs jours dans l'eau: le même auteur a trouvé que la liqueur séparée par inclination de la fécule, purgeoit assez bien, de même que la décoction du *méchoacan*; mais encore un coup, on a très-rarement recours à ce purgatif, qui est trop foible pour la plûpart des sujets. (*b*)

Méchoacan, (*Géog.*) province de la nouvelle Espagne dans l'Amerique septentionale. C'est la troisieme des quatre provinces qui composoient le Mexique propre. Elle a 80 lieues de tour, & produit tout ce qui est nécessaire à la vie; son nom de *Méchoacan* signifie une *pêcherie*, parce qu'elle abonde en certains poissons excellens à manger. Thomas Gage a fait une description un peu romanesque des coutumes de ses anciens habitans; c'est assez pour nous de dire que Valladolid évêché en est la principale ville. (*D. J.*)

MECKELBOURG, le duché de (*Géog.*) contrée d'Allemagne dans la basse-Saxe, avec titre de duché, entre la mer Baltique, la Poméranie, la Marche de Brandebourg, le pays de Saxe-Lawembourg, & le Holstein. Elle est très-fertile en blé, en pâturages, en venaison, & en gibier. Elle tire son nom d'une ville autrefois très-florissante, *Mégalopolis*, & à présent réduite à une seule maison.

Ce duché a 3d. 15'. d'étendue en longitude, suivant M. de Lisle; il se divise en six provinces particulieres. 1°. Le Meckelbourg propre. 2°. Le comté de Schwerin, qui appartient à la branche aînée des ducs. 3°. La Wandalie. 4°. La seigneurie de Rostoch. 5°. La principauté de Schwerin. 6°. La seigneurie de Stargard.

Les premiers habitans de ce pays-là furent les Wandales, peuple qui s'étendit fort loin. Ils en sortirent, & n'y laisserent que peu de monde, ce qui donna lieu aux Wendes de s'en emparer. Ces Wendes ou Slaves étoient un peuple partagé en divers corps, à-peu-près comme les hordes de Tartares: ces corps prirent des noms différens. On les appella selon leur position, *Obotrites*, *Hévules*, *Warnaves* ou *Warins*, *Tollenses*, *Circipanes*, & *Rhédariens*. Enfin les Obrites engloutirent ces différentes nations. Aujourd'hui la vraie capitale du duché de Meckelbourg est Gustow. L'article de ce duché dans la Martiniere, est aussi savant qu'exact. (*D. J.*)

MÉCODYNAMIQUE, adj. (*Navig.*) côté *mécodynamique* & navigation, est ce qu'on appelle autrement *lieues mineures de longitude*, ou *milles de longitude*. *Voyez* Milles de longitude.

MÉCOMPTE, s. m. (*Com.*) défaut de supputation, erreur de calcul; ainsi on dit, il y a du *mécompte* en cette addition, en cette regle, pour faire entendre que le calcul n'en est pas juste, & qu'on s'y est trompé.

Mécompte, signifie aussi ce qui manque au compte de quelque somme. Il y a du *mécompte* à mon argent.

Mécompte se dit encore du mauvais succès d'une entreprise, d'une affaire de commerce. J'ai trouvé du *mécompte* dans la vente de mes grains, &c. *Dict. de comm.* (*G*)

MÉCOMPTER, se tromper, se méprendre dans son calcul.

MÉCON, le (*Géogr.*) riviere de l'Inde au-delà du Gange; elle a sa source au pays de Boutan dans la Tartarie, reçoit des noms différens, selon les contrées qu'elle arrose, & prend enfin celui d'*Ombéquamné*, avant que de se jetter dans la mer. Elle a cela de commun avec toutes les grandes rivieres de ces cantons-là, qu'elle se déborde comme le Nil, & coupe les campagnes voisines. (*D. J.*)

MÉCONITES, s. f. (*Hist. nat.*) c'est la même pierre que l'on appelle *ammites*, *oolites*, *pisolitur*; elle est composée d'un amas de petits corps marins, ou de coquilles semblables à des graines, liés par un suc lapidifique. Quelques auteurs ont voulu faire passer cette pierre pour des œufs de poissons pétrifiés. *Voyez* Ammites & Oolites.

MÉCONIUM, s. m. (*Pharmacie.*) le mot vient du grec *μηκων*, *pavot*, est le suc de pavot, tiré par expression, & séché. *Voyez* Pavot.

Le *méconium* différe de l'opium, en ce que le dernier coule de lui-même, après une incision faite aux têtes de pavot; au-lieu que le premier se tire par expression des têtes, des feuilles, & même de toutes les parties de la plante pilées & pressées ensemble. *Voyez* Opium.

Méconium, (*Médec.*) est aussi un excrément noir & épais, qui s'amasse dans les intestins des enfans durant la grossesse.

Il ressemble en couleur & en consistence à la pulpe de casse. On trouve aussi qu'il ressemble au *méconium* ou suc de pavot, d'où lui vient son nom.

MÉCONNOISSABLE, MÉCONNOISSANCE, MÉCONNOISSANT, MÉCONNOITRE, (*Gram.*) *méconnoissable*, qu'on a peine à reconnoitre tant il est changé, soit en bien, soit en mal; la petite vérole l'a rendu *méconnoissable*. *Méconnoissance* n'est guere d'usage, cependant on le trouve dans Patru pour synonyme à *ingratitude*. *Méconnoissant* ne s'est guere pris que dans le même sens. *Méconnoitre* a la même acception, & d'autres encore, on dit les vilains enrichis *méconnoissent* leurs parens; les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il est facile de le *méconnoitre*; en quelque situation qu'il plaise à la fortune de vous élever, ne vous *méconnoissez* point.

MÉCONTENT, MÉCONTENTE, MÉCONTENTÉ, MÉCONTENTEMENT, (*Gramm.*) termes relatifs à l'impression que notre conduite laisse dans les autres; si cette impression leur est douce, ils sont contens; si elle leur est pénible, ils sont *mécontens*. Quelle que soit la justice d'un souverain, il sera des *mécontens*. On ne peut guere obliger un homme qu'en lui accordant la préférence sur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontens*. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. Les ouvriers sont presque tous des malheureux, qu'il y auroit de l'inhumanité à *mécontenter*; en retenant une partie de leur salaire. Il est difficile qu'un *mécontentement* qui n'est pas fondé, puisse durer long-tems. Quand on s'est fait un caractere d'équité, on ne *mécontente* qu'en s'en écartant; quand au contraire, on est sans caractere, on *mécontente* également en faisant bien ou mal. Les hommes n'ayant plus de regle que leur intérêt, à laquelle ils puissent rapporter votre conduite, ils se rappellent les injustices que vous avez commises, ils trouvent fort mauvais que vous vous avisiez d'être équitable une fois à leurs dépens, & leurs murmures s'élevent.

MECQUE, la, (*Géog.*) ancienne ville d'Asie dans l'Arabie heureuse, & dans la province d'Hygiaz. Les Mahométans l'appellent *Omm-alcora*, la mere des villes.

les. Selon M. Thevenot, elle est à-peu-près grande comme Marseille, mais pas le quart aussi peuplée; cependant elle est non-seulement fameuse pour avoir donné la naissance à Mahomet, & à cause que les sectateurs de ce faux prophete y vont en grand pelerinage, comme nous le verrons dans la suite, mais encore parce qu'elle avoit un temple qui dans l'ancien paganisme n'étoit pas moins reveré des Arabes que celui de Delphes l'étoit des Grecs.

Ceux qui avoient la présidence de ce temple étoient d'autant plus considérés, qu'ils possédoient, comme aujourd'hui, le gouvernement de la ville. Aussi Mahomet eut la politique, dans une trève qu'il avoit conclue avec les Mecquois ses ennemis, d'ordonner à ses adhérens le pélérinage de la *Mecque*. En conservant cette coutume religieuse, qui faisoit subsister le peuple de cette ville, dont le terroir est des plus ingrats, il parvint à leur imposer sans peine le joug de sa domination.

La *Mecque* est la métropole du Mahométisme, à cause de son temple ou kabé, *maison sacrée*, qu'ils disent avoir été bâtie dans cette ville par Abraham; & ils en sont si persuadés, qu'ils feroient empaler quiconque oseroit nier qu'il n'y avoit point de ville de la *Mecque* du tems d'Abraham. Ce kabé, que tant de voyageurs ont décrit, est au milieu de la mosquée appellée *haram* par les Turcs; le puits de zemzem, si respecté des Arabes, est aussi dans l'enceinte du haram.

La ville, le temple, la mosquée & le puits, sont sous la domination d'un sériph, ou, comme nous écrivons, chérif, prince souverain comme celui de Médine, & tous deux descendans de la famille de Mahomet; le grand-seigneur, tout puissant qu'il est, ne peut les déposer qu'en mettant à leur place un prince de leur sang.

La *Mecque* est située dans une vallée ingrate, entre des montagnes stériles, à 90 lieues S. O. de Médine, & 40 milles de la mer Rouge, où est Gidda ou Jodda, qu'on appelle le port de la *Mecque*. *Long.* selon de Lisle, 60. 10. *lat.* 21. 40.

MECRAN, LE, (*Géog.*) province de Perse aux confins de l'Indostan, entre le Kerman au couchant, le Seyestan au nord, le pays de l'Inde au levant, & la mer au midi. Il répond à la Gédrosie des anciens, & est toute environnée de deserts & de terres sablonneuses. Nous n'en connoissons que la côte, & encore si peu, que c'est comme si nous n'en connoissions rien.

MECYBERNA, (*Géog. anc.*) lieu de Macédoine à 20 stades d'Olinthe, selon Suidas, dans le golfe qui en prenoit le nom, *Mecyberneus sinus*, appellé présentement le golfe d'*Atamama*. (*D. J.*)

MÉDAILLE, s. f. (*Art numismat.*) *numisma* dans Horace; piece de métal frappée & marquée, soit qu'elle ait été monnoie ou non.

Le goût pour les *médailles* antiques prit faveur en Europe à la renaissance des beaux-arts. Pétrarque, qui a tant contribué à retirer les Lettres de la barbarie où elles étoient plongées, rechercha les *médailles* avec un grand empressement; & s'en étant procuré quelques-unes, il crut les devoir offrir à l'empereur Charles IV. comme un présent digne d'un grand prince.

Dans le siecle suivant, Alphonse roi de Naples & d'Arragon, plus célebre encore par son amour pour les Lettres que par ses victoires, fit une suite de *médailles* assez considérable pour ce tems-là. A l'exemple de ce monarque, Antoine, cardinal de Saint Marc, eut la curiosité de former à Rome un cabinet de *médailles* impériales.

Cosme de Médicis commençoit dans le même tems à Florence cet immense recueil de manuscrits, de statues, de bas-reliefs, de marbres, de pierres gravées & de *médailles* antiques, qui fut ensuite continué avec la même ardeur par Pierre de Médicis son fils, & par Laurent son petit-fils. Les encouragemens & les secours que les Savans reçurent de la maison de Médicis, contribuerent infiniment aux progrès rapides que les Lettres firent en Italie. Depuis la fin du xv. siecle, le goût de l'antique & l'étude des *médailles* s'y sont perpétués, & les cabinets s'y sont multipliés & perfectionnés.

L'Allemagne connut les *médailles* dans le xvj. siecle; Maximilien I. en rassembla beaucoup, & inspira par son exemple aux Allemans l'amour pour ces précieux restes d'antiquité. Nous trouvons les essais de leur goût pour ces monumens, dans le livre de Jean Hutichius sur la vie des empereurs & des Césars, enrichie de leurs portraits tirés des *médailles* antiques. Ce livre fut publié en 1525, réimprimé en 1534, & augmenté trois ans après de 42 *médailles* consulaires gravées en bois.

Budé fut le premier en France qui né pour l'étude de l'antiquité, fit une petite collection de *médailles* d'or & d'argent, avant même que d'écrire sur les monnoies des anciens. Il fut imité par Jean Grollier, Guillaume du Choul & quelques autres. Les progrès que cette science a fait ensuite dans ce royaume, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter.

Le goût des *médailles* prit la plus grande faveur dans les Pays-Bas, lorsque Goltzius vint à s'y réfugier; & ce goût passa bientôt la mer, pour jetter dans la grande-Bretagne des racines aussi vives que profondes.

A l'égard de l'Espagne, Antonio Augustini, mort archevêque de Tarragone en 1586, est le premier & paroît être presque le seul qui se soit appliqué à connoître & à rassembler des *médailles*. Ce savant homme, l'un des plus célebres antiquaires de son tems, essaya de répandre parmi ses compatriotes la passion qu'il avoit pour les monumens antiques; mais ses tentatives furent infructueuses, personne ne marcha sur ses traces.

Il n'en a pas été de même dans les autres pays que j'ai nommés. Dès l'an 1555 on avoit vû paroître en Italie le discours d'Enée Vico, pour introduire les amateurs dans l'intime connoissance des *médailles*. L'auteur y traite de la plûpart des choses qu'on peut y observer en général, des métaux sur lesquels on les a frappées, des têtes des princes qu'elles représentent; des types gravés sur les revers, des légendes ou inscriptions qui se lisent sur les deux côtés de la *médaille*; des médaillons & des contorniates; des *médailles* fausses ou falsifiées; enfin, des faits historiques dont on peut ou établir la vérité, ou fixer la date par le moyen des *médailles*; de la forme des édifices publics qu'on y remarque; des noms des personnages qu'on lit sur ces monumens, & des différentes magistratures dont il y est fait mention.

En 1576 Goltzius publia dans les Pays-Bas ses *médailles* des villes de Sicile & de la grande Grece; l'année suivante Ursini mit au jour les monumens numismatiques des familles romaines jusqu'au regne d'Auguste; entreprise continuée dans le même siecle par Adolphe Occo, jusqu'à la chûte de l'empire.

A la foule de beaux ouvrages qui parurent dans le siecle suivant sur les *médailles* en général, les Antiquaires y joignirent les explications de toutes celles de leurs propres cabinets & des cabinets étrangers: alors on fut en état, par la comparaison de tant de monumens, soit entr'eux, soit en les confrontant avec les auteurs grecs & latins, de former des systèmes étendus sur l'art numismatique.

Plusieurs savans n'oublierent pas d'étaler, peut-être avec excès, les avantages que l'Histoire & la Géographie peuvent tirer des *médailles* & des inscriptions; il est vrai cependant que ces monumens précieux réunis ensemble, forment presque une histoire suivie d'anciens peuples, de princes, & de grandes villes; & leur autorité est d'autant plus respectable, qu'ils n'ont pu être altérés. Ce sont des témoins contemporains des choses qu'ils attestent revêtus de l'autorité publique, qui semblent n'avoir survécu à une longue suite de siecles & aux diverses révolutions des états, que pour transmettre à la postérité des faits plus ou moins importans, dont elle ne pourroit d'ailleurs avoir aucune connoissance. On n'ignore pas que M. Spanheim a réduit à des points généraux l'objet des *médailles* en particulier, pour en justifier l'utilité; & M. Vaillant, rempli des mêmes vûes, a distribué par regnes toutes les *médailles* des villes grecques sous l'empire Romain.

D'autres auteurs se tournant d'un autre côté, ont envisagé les *médailles* comme monnoie, & en ont comparé le poids & la valeur avec celle des monnoies modernes; l'examen de ce seul point a déja produit plusieurs volumes.

Enfin les ouvrages numismatiques se sont tellement multipliés, qu'on avoit besoin d'une notice des savans qui ont écrit sur cette matiere; c'est ce qu'a exécuté complettement le P. Banduri, dans sa *bibliotheca nummaria*, imprimée à la tête de son grand ouvrage des *médailles* depuis Trajan Dece, jusqu'à Constantin Paléologue.

Mais ce siecle ayant trouvé quantité de nouvelles *médailles*, dont on a publié des catalogues exacts, c'est aujourd'hui qu'on est en état de rendre par ce moyen l'histoire des peuples plus détaillée & plus intéressante qu'on ne pouvoit la donner dans le siecle précédent.

Voilà comment la science des *médailles* s'étant insensiblement perfectionnée, est devenue parmi les monumens antiques, celle qui se trouve la plus propre à illustrer ceux qui la cultivent. Il ne faut pas s'étonner du goût qu'on a pris pour elle; son étude brillante n'est

point

point hérissée des épines qui rendent les autres sciences tristes & fâcheuses. Tout ce qui entre dans la composition d'une *médaille* contribue à rendre cette étude agréable: les figures amusent les yeux; les légendes, les inscriptions, les symboles toujours variés, réveillent l'esprit & quelquefois l'étonnent. On y peut faire tous les jours d'heureuses découvertes: son étendue n'a point de bornes; les objets de toutes les sciences & de tous les arts sont de son ressort, sur-tout l'Histoire, la Mythologie, la Chronologie, & l'ancienne Géographie.

Je voudrois bien traiter un peu profondément cette belle science dans tous les articles qui la concernent, entr'autres dans son article générique, & c'est à quoi du-moins je donnerai mes soins; mais pour éviter que ma foible vûe ne m'égare dans cette entreprise, j'emprunterai mes lumieres des instructions du P. Jobert, des excellentes notes dont M. le baron de la Bastie les a enrichies; des mémoires de l'académie des Inscriptions, & de tous les autres livres propres à me guider. Je tâcherai de mettre de la netteté dans les subdivisions nécessaires & de remplir avec exactitude les articles particuliers. Le lecteur en les rassemblant y pourra trouver les secours suffisans pour acquérir les élémens de la science numismatique, & peut-être pour l'engager à en faire une étude plus profonde. L'on s'étoit proposé de faciliter cette étude par les Planches; mais des hommes habiles nous ont représenté que les seules *médailles* très-rares alloient à plusieurs milles.

Division générale des médailles. Toutes les *médailles* se partagent en deux classes générales, en antiques & en modernes; car c'est de cette premiere notion que dépend l'estime & le prix des *médailles*.

Les antiques sont toutes celles qui ont été frappées jusque vers le milieu du iij. ou jusqu'au ix. siecle de Jesus-Christ; je suis obligé de m'exprimer ainsi, à cause du différent goût des curieux, dont les uns font finir les *médailles* antiques avec le haut empire, dès le tems de Gallien, & même quelquefois avant Gallien; les autres seulement au tems de Constantin; d'autres les portent jusqu'à Auguste, dit Augustule; d'autres même ne les terminent qu'avec Charlemagne, selon les idées différentes qu'ils se forment, & qui sont purement arbitraires.

Les modernes sont toutes celles qui ont été faites depuis 300 ans: nous en ferons un article à part.

On distingue dans les antiques les grecques & les romaines: les grecques sont les premieres & les plus anciennes, puisqu'avant la fondation de Rome les rois & les villes grecques frappoient de très-belles monnoies de tous les trois métaux, & avec tant d'art, que dans l'état le plus florissant de la république & de l'empire, l'on a eu bien de la peine à les égaler. On en peut juger par les médaillons grecs qui nous restent, car il y en a de frappés pour les rois & d'autres pour les villes de la Grece. Il faut avouer que dans ce qui concerne les figures, les *médailles* grecques, généralement parlant, ont un dessein, une attitude, une force & une délicatesse à exprimer jusqu'aux muscles & aux veines, qui, soutenues par un très-grand relief, leur donnent une juste préférence en beauté sur les romaines.

Ces dernieres sont consulaires ou impériales. On appelle *médailles consulaires* celles qui ont été frappées pendant que la république romaine étoit gouvernée par les consuls; on nomme *médailles impériales* celles qui ont été faites sous les empereurs.

Parmi les impériales on distingue le haut & le bas empire; & quoiqu'à l'égard de ce qu'on appelle *moderne* les *médailles* des empereurs jusqu'aux Paléologues passent pour antiques, encore qu'elles descendent jusqu'au xv. siecle, les curieux en gravure n'estiment que celles du haut empire, qui commence à Jules-César ou à Auguste, & finit, selon eux, au tems des trente tyrans. Ainsi les *médailles* du haut empire s'étendent environ depuis l'an 700 de Rome, 54 ans avant Jesus-Christ, jusqu'à l'an 1010 de Rome ou environ, & de Jesus-Christ environ 260.

Le bas empire comprend près de douze cens ans, si l'on veut aller jusqu'à la ruine de l'empire de Constantinople, qui arriva l'an 1453, que les Turcs s'en rendirent les maîtres; de sorte qu'on ne reconnut plus que l'empire d'Occident dans tout le monde chrétien. Ainsi l'on peut y trouver deux différens âges; le premier depuis l'empire d'Aurelien ou de Claude le Gothique, jusqu'à Héraclius, qui est d'environ 350 ans; le deuxieme depuis Héraclius jusqu'aux Paléologues, qui est de plus de 800 ans.

Des différens métaux qui composent les médailles. Le prix des *médailles* ne doit pas être considéré précisément par la matiere, c'est un des premiers principes de la science des *médailles*: souvent une même *médaille* frappée sur l'or sera commune, qui sera très-rare en bronze; & d'autres fort estimées en or, le seront très-peu en argent & en bronze. Par exemple, un Othon latin de grand bronze, n'auroit pas de prix: on ne connoît que des *médailles* d'Othon en moyen bronze, frappées dans l'Orient, à Antioche & en Egypte, elles sont même très-précieuses; mais un Othon d'or ne vaut que quelques pistoles au-dessus de son poids, qui est environ de deux gros; & le même Othon d'argent ne vaut qu'un écu au-delà de ce qu'il pese, excepté qu'il n'eût quelque revers extraordinaire qui en augmentât le prix. Si même l'on pouvoit recouvrer quelques-unes des monnoies de cuir qui étoient en usage à Rome avant le regne de Numa, & que l'histoire nomme *asses scortei*, on n'épargneroit rien pour les mettre à la tête d'un cabinet.

Il est utile de connoître les métaux antiques, afin de n'y être pas trompé, & de savoir ce qui forme les différentes suites où les métaux ne doivent jamais être mêlés, si ce n'est lorsque pour rendre la suite d'argent plus ample & plus complette, on y place certaines têtes d'or qui ne se trouvent plus en argent; car cela s'appelle *enrichir une suite*. Ajoutons cependant que dans la suite des rois & des villes, il est assez d'usage de mêler ensemble les trois métaux, & même les différentes grandeurs: c'est aussi ce qui se pratique ordinairement dans la suite des *médailles consulaires*; mais cela vient de ce qu'il y a des têtes de rois & des familles romaines qui ne se trouvent que dans l'un des trois métaux & sur des pieces de différent volume, outre l'extrème difficulté qu'il y auroit de rassembler un assez grand nombre de ces têtes de même métal & de même volume, pour en composer une suite.

On voit déja par ce détail que la matiere des *médailles* antiques se réduit à trois principaux métaux, l'or, l'argent & le cuivre, qu'on nomme *bronze* par honneur. Les *médailles* d'or, à ne parler que des seules impériales, peuvent être d'environ trois mille: les *médailles* d'argent vont bien à six mille; mais les *médailles* de bronze, en y comprenant les trois différentes grandeurs, pourroient aller à plus de trente mille, puisque le petit bronze seul s'étend peut-être jusqu'à vingt mille. Le célebre Mozel, que la mort surprit lorsqu'il travailloit à exécuter le grand & utile dessein de graver toutes les *médailles* connues, se proposoit d'en représenter vingt cinq mille, quoiqu'il terminât la suite des impériales à l'empereur Héraclius. Si donc au nombre des *médailles* impériales en or, en argent, & dans les trois grandeurs de bronze, on y ajoutoit les médaillons en tous métaux, les quinaires, les potins, les plombs antiques, les consulaires, les *médailles* des rois & des villes grecques, il est vraissemblable que le nombre des *médailles* antiques connues passeroit cinquante mille.

On ne peut guère réfléchir sur la découverte de tant de *médailles*, sans venir à se persuader qu'elles étoient originairement des monnoies répandues dans le commerce, c'est-à-dire des especes courantes ou dans tout l'empire, ou du-moins dans les pays où elles ont été battues.

1°. L'usage des métaux monnoyés a de tous tems été dans l'Empire, comme il est encore aujourd'hui parmi nous: cet usage est absolument nécessaire dans le commerce, depuis qu'on ne trafique plus par le seul échange des marchandises; il faut donc croire qu'il n'a point été interrompu dans le siecle de Constantin, non plus que dans les précédens. On ne peut douter que durant tant de siecles on n'ait frappé une bien plus grande quantité de pieces de monnoies que de jettons, qui n'avoient aucun cours dans le commerce. Par quel miracle seroit-il arrivé que ces jettons seuls se fussent conservés, qu'on en trouvât une infinité par-tout, & qu'au contraire il ne nous fût resté aucune monnoie? Quand on me dit qu'il nous est resté beaucoup moins de médaillons que de *médailles*, je répons aussi tôt que les médaillons n'étoient d'aucun usage dans le commerce, & qu'il s'en frappoit beaucoup moins que de monnoies; mais quand on me demande pourquoi on trouve une infinité de *médailles*, & qu'il ne nous reste plus aucune monnoie antique, je serois forcé, si je convenois du fait, d'avouer que c'est un prodige.

2°. Il est constant que la plûpart des *médailles*, soit d'argent, soit de bronze, que nous avons du tems de la république (car pour parler *médaille*, tout le monde sait qu'on donne le nom de *bronze* au cuivre), il est constant, dis-je, que c'étoient les monnoies courantes. La plûpart en portent la marque indubitable, qui est la valeur de chacune; sur celles d'argent le X. le Q. le II-S, font voir qu'elles valoient tant d'as, & sur celles de

de bronze, le nombre de o. oo. ooo. oooo. dit qu'elles valoient une once, deux onces, trois onces, quatre onces, *&c.* Pourquoi donc du tems des empereurs n'auroit-on pas connnué la même chose, quoique ces marques ne s'y trouvent-elles pas? c'est que l'usage commun faisoit assez savoir, comme à-présent, la valeur de chaque piece.

Ainsi nous ne nous étendrons point à répéter les preuves que Patin a données après Savot & les autres antiquaires, que toutes les *médailles* que nous avons sont les vraies monnoies dont on se servoit dans ces tems-là: il suffit de rappeller ceux qui seroient d'un sentiment contraire à ce miracle, qui sera toujours inconcevable, puisqu'il n'y auroit que les *médailles* qui auroient eu le bonheur de se conserver jusqu'à nos tems, pendant que toutes les monnoies absolument se seroient perdues, sans que dans ces trésors qu'on tire encore tous les jours des entrailles de la terre, on en pût rencontrer une seule.

3°. Quand les *médailles* déclarent elles-mêmes qu'elles sont des monnoies, il me semble qu'on doit les en croire sur leur propre témoignage. Or nous avons dans le siecle de Constantin plusieurs *médailles* qui portent pour légende, *Sacra Moneta Augg. & Caess. NN.* Pourquoi ne vouloir pas lire dans les lettres initiales de l'exergue, ce qui se lit dans la légende tout au long, en expliquant S. M. par *Sacra Moneta*, plûtôt que par *Societas Mercatorum*?

Nous avons aussi des *médailles* qui portent *Moneta Urbis*. Cela veut-il dire des *jettons*? Ce qui s'appelle *monnoie du prince* ou *monnoie de la ville*, n'est point sans doute un présent fait par des marchands gaulois. Nous avons enfin *Moneta Augusti*, & *Moneta Augg.* Dans Hadrien, dans Antonin, dans Septime Severe & sous presque tous ses successeurs; dans Trajan Dèce, Trébonien, Galle, Volusien, Valérien, Gallien, Salonien, Posthume, Tétricus, Claude le gothique, Tacite, Florien, Carus, Carin, Numérien, *&c.* nous avons *Moneta Augusti* sur les *médailles* de quelques princesses, comme de *Julia Pia*, &c. Sous d'autres empereurs où on ne trouve pas *Moneta*, on trouve *Æquitas Aug.* avec le même type d'une femme assise ou debout qui tient une balance.

Cependant je ne voudrois pas décider que toutes les *médailles* absolument sans exception, fussent originairement des monnoies; je crois cela presque toujours vrai, mais il peut se faire qu'en certaines occasions on ait frappé des *médailles* au poids & au titre de la monnoie courante, sans avoir dessein de les faire passer dans le commerce, & uniquement dans la vûe de conserver la mémoire de quelque évenement remarquable, ou par d'autres raisons particulieres; mais s'il se trouve de ces *médailles*, elles sont en si petit nombre, que l'opinion d'Enzzo & du P. Hardouin n'en est pas moins insoutenable.

Des différentes grandeurs qui forment les suites en bronze. La grandeur de toutes les *médailles* antiques n'est ordinairement que depuis trois pouces de diametre jusqu'à un quart de pouce, soit en or, soit en argent, soit en cuivre, qui sont les principaux métaux sur lesquels travailloient les monetaires.

On appelle *médaillons* les *médailles* qui sont d'une grandeur extraordinaire. *Voyez* MÉDAILLON.

Il y a une si grande quantité de *médailles* de bronze, qu'on les sépare en trois grandeurs, qui forment ces trois différentes suites dont les cabinets sont remplis, le grand bronze, le moyen bronze & le petit bronze: on juge du rang de chacun par son volume, qui comprend en même tems l'épaisseur & l'étendue de la *médaille*, la grosseur & le relief de la tête; de sorte que telle *médaille* qui aura l'épaisseur du grand bronze, pour n'avoir que la tête du moyen, ne sera que de la seconde grandeur. Telle autre qui n'aura presque point d'épaisseur, pour avoir la tête assez grosse, sera rangée parmi celles de la premiere grandeur. L'inclination du curieux y fait beaucoup; car ceux qui préferent le grand bronze y font entrer beaucoup de *médailles* qui dans le vrai ne sont que de moyen bronze, y placent des *médailles* qui devroient être mises dans le grand, particulierement pour avoir des têtes rares, qu'on a peine à trouver dans toute sorte de grandeur. Ainsi l'Othon de moyen bronze, l'Antonia, le Drusus, le Germanicus, se mettent dans le grand bronze; & d'autres têtes du petit bronze se placent dans le moyen, sans que personne se soit opiniâtré à faire un procès sur cela aux curieux, pour les contraindre à déranger leurs cabinets.

Chacune de ces grandeurs a son mérite: la premiere, qui fait le grand bronze, excelle par la delicatesse & la force du relief, & par les monumens historiques dont les revers sont chargés, & qui y paroissent dans toute leur beauté: la seconde, qui est le moyen bronze, se fait considérer par la multitude & par la rareté des revers, sur-tout à cause d'une infinité de villes grecques & latines, qu'on ne trouve presque point en grand bronze: la troisieme, qui fait le petit bronze, est estimable par la nécessité dont elle est dans le bas empire, où le grand & le moyen bronze abandonnent les curieux, & où l'un & l'autre, quand ils se rencontrent, passent pour médaillon.

Il faut savoir, pour ne pas se donner une peine inutile, que la suite complette du grand bronze ne s'étend point au-delà des Posthumes, parce qu'il est infiniment rare de trouver dans le bas empire des *médailles* de ce volume: celles qui se rencontrent depuis Anastase n'ont communément ni l'épaisseur, ni le relief, ni la grosseur de tête suffisante; cependant sans passer les Posthumes, on peut, comme nous l'avons dit, pousser la suite au-delà de trois mille.

La suite de moyen bronze est la plus facile à former & la plus complette, parce que non-seulement elle va jusqu'aux Posthumes, mais jusqu'à la décadence de l'Empire romain en Occident & même en Orient jusqu'aux Paléologues. A la vérité, depuis Héraclius, il est difficile de les trouver toutes: on est forcé d'interrompre la suite; mais cela peut venir du peu de soin qu'on a eu de les conserver, à cause qu'elles sont si grossieres & si informes, qu'il semble que la gravure ne fait plus alors que gratter misérablement le métal; & rien ne prouve mieux la désolation de l'Empire que la perte universelle de tous les beaux-arts, qui paroît si sensiblement dans celui de la Gravure.

La suite de petit bronze est assez aisée à former dans le bas empire, puisqu'on a de ces sortes de *médailles* depuis les Posthumes jusqu'à Théodose; mais depuis Jules jusqu'aux Posthumes, il est très-difficile de la remplir; & depuis Théodose jusqu'aux Paléologues, avec qui l'empire des Grecs a fini, il est absolument impossible d'y parvenir sans le secours de l'or & de l'argent, & même de quelques moyens bronzes: car ce n'est que de cette maniere que M. du Cange, un des savans hommes du dernier siecle dans l'Histoire, nous a donné cette suite dans son livre des familles, qu'il nomme *byzantines*, parce qu'elles ne sont venues à l'empire qu'après la fondation de Constantinople, dite auparavant *Byzance*, dont Constantin fit une nouvelle Rome. Aussi a-t-elle fait gloire d'oublier son ancien nom pour prendre celui de son restaurateur.

Il ne faut donc point espérer d'avoir aucune suite complette de chaque métal en particulier, ni de chaque grandeur différente, mais on ne doit pas pour cela les gâter par le mélange des différens métaux; cependant on permet, pour la satisfaction de ceux qui veulent avoir une suite des plus complettes, de mêler le petit bronze avec le moyen, afin de se voir sans interruption notable conduits, depuis la république romaine, qui perdit sa liberté sous Jules César, jusqu'aux derniers empereurs grecs, qui furent détrônés par les Turcs l'an 1453. Ainsi la suite des *médailles* nous trace pour ainsi dire l'histoire de plus de quinze siecles.

Des suites de médailles *par les têtes & par les revers.* On peut encore composer des suites fort curieuses par les têtes des *médailles*, en rangeant par ordre les *médailles* des rois, des villes, des familles romaines, des empereurs & des déités: ce sont autant de classes sous lesquelles on distribue toutes les différentes suites de *médailles*, comme nous l'expliquerons fort au long au *mot* SUITE, *Art numismatique*.

Quant aux revers qui rendent les *médailles* plus ou moins curieuses, nous en détaillerons le mérite au *mot* REVERS; mais dès qu'on est parvenu à former les suites de *médailles* d'un cabinet, il s'agit de connoître l'état de chaque *médaille*, parce que c'est de-là que dépend particulierement leur prix & leur beauté.

De l'état & de la beauté des médailles. Les antiques *médailles* ne sont les plus belles & les plus précieuses que lorsqu'elles sont parfaitement conservées; je veux dire lorsque le tour de la *médaille* & le grenetis en sont entiers, que les figures imprimées sur les deux côtés en sont connoissables, & que la légende en est lisible.

Il est vrai que cette parfaite conservation est quelquefois un juste sujet d'avoir la *médaille* pour suspecte, & que c'est par-là que le Padouan & le Parmésan ont perdu leur crédit. Cependant ce n'est point une preuve infaillible qu'elle soit moderne, puisque nous en avons quantité d'indubitables, de tous métaux, & de toutes grandeurs, que l'on appelle *fleur de coin*, parce qu'elles sont aussi belles, aussi nettes, & aussi entieres que si elles

les

les ne faisoient que de sortir de la main de l'ouvrier.

Le prix de la *médaille* antique augmente encore par une autre beauté que donne la seule nature, & que l'art jusqu'à présent n'a pu contrefaire, c'est le vernis que certaine terre fait prendre aux *médailles* de bronze, & qui couvre les unes d'un bleu turquin, presque aussi foncé que celui de la turquoise; les autres d'un certain vermillon encore inimitable; d'autres d'un certain brun éclatant & poli, plus beau sans comparaison que celui de nos figures bronzées, & dont l'œil ne trompe jamais, ceux même qui ne sont que médiocres connoisseurs, parce que son éclat passe de beaucoup le brillant que peut donner au métal le sel armoniac mêlé avec le vinaigre. Le vernis ordinaire est d'un vert très-fin, qui sans effacer aucun des traits les plus délicats de la gravure, s'y attache plus proprement que le plus bel émail ne fait aux métaux où on l'applique. Le bronze seul en est susceptible; car pour l'argent, la rouille verte qui s'y attache ne sert qu'à le gâter, & il faut l'ôter soigneusement avec le vinaigre ou le jus de citron, lorsqu'on veut que la *médaille* soit estimée.

Quand donc vous trouverez une médaille fruste ordinaire, c'est-à-dire à laquelle il manque quelques-unes des choses nécessaires, soit que le métal soit écorné ou rogné, le grenetis effleuré, les figures biffées, la légende effacée, la tête méconnoissable; ne lui donnez point de place dans votre cabinet: mais plaignant le sort malheureux des grandeurs humaines, laissez aller ces princes qui ont autrefois fait trembler la terre, mollir sur l'enclume de l'orfévre, ou sous le marteau du chaudronnier.

Si néanmoins c'étoient de certaines *médailles* si rares, qu'elles pussent passer pour uniques, ou que l'un des deux côtés fût encore entier, ou que la légende fut singuliere ou lisible, elles mériteroient fort d'être gardées, & ne laisseroient pas d'avoir leur prix.

En effet, on voit peu de cabinets où il n'y en ait quelqu'une de mal conservée, & l'on est trop heureux quand on peut avoir, même avec imperfection, certaines têtes rares, pourvû qu'elles soient tant-soit-peu connoissables; il ne faut pas sur-tout se rebuter pour une légende effacée, quand le type est bien conservé, puisqu'il y a des savans qui les déchiffrent à merveille, témoins M. Vaillant & M. Morel, qui par un peu d'application, rappelloient les mots les plus invisibles, & ressuscitoient les caracteres les plus amortis.

Il est bon de savoir que les bords des *médailles*, éclatées par la force du coin, ne passent pas pour un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en sont point endommagées; au contraire, c'est un signe que la *médaille* n'est point moulée; ce signe néanmoins ne laisse pas d'être équivoque, à l'égard de ceux qui auroient battu sur l'antique, car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fût d'un coin moderne, & peut-être tous les deux.

Prenez garde aussi à ne pas rebuter les *médailles* d'argent dont les bords sont dentelés, & qu'on nomme *numismata serrata*, parce que c'est encore une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille*.

Mais il se trouve certains défauts qui nuisent à la beauté des *médailles*, & qu'on ne peut attribuer qu'à la négligence des monnoyeurs; par exemple, lorsque le coin ayant coulé forme deux têtes pour une, deux grenetis ou deux légendes; lorsque les lettres de la légende sont ou confondues ou supprimées, ou déplacées, comme on en voit communément sur les *médailles* de Claude-le-Gothique, & des trente tyrans, ce sont des monstres dont il ne faut point faire des miracles; car quoique cela n'empêche pas que la *médaille* ne soit antique, cependant le prix au-lieu d'en augmenter en diminue notablement. Quant à certaines *médailles* qui ont une tête d'empereur avec quelques revers bisarres, ou avec des revers qui appartiennent à un autre empereur que celui dont elles portent la tête, il n'en faut faire aucune estime, puisque ce n'est qu'un effet de l'ignorance ou de la précipitation du faux monnoyeur.

Enfin il arrive quelquefois que ce monnoyeur oublie de mettre les deux quarrés, & laisse ainsi la *médaille* sans revers: on nomme *incuses* ces sortes de *médailles*. *Voy.* MÉDAILLE INCUSE.

C'est ici le lieu de parler des contre-marques, que les jeunes curieux pourroient prendre pour des disgraces arrivées aux *médailles*, dont elles entament le champ, quelquefois du côté de la tête, d'autres fois du côté du revers, particulierement dans le grand & moyen bronze, assez semblables à ces marques qui se voyent sur nos sous, que le peuple nomme *tappés*, à cause que l'impression du coup qu'ils ont reçu, quand on leur a fait cette marque, y est demeurée: cependant ce sont des beautés pour les savans, qui recherchent les *médailles* où sont des contre-marques.

On en trouve sur les *médailles* des rois & des villes greques, sur celles des colonies, & sur les impériales. Il y a quelquefois plus d'une contre-marque sur la même *médaille*, mais les Antiquaires n'en ont jamais vû au-delà de trois. Rien n'est moins informe que ces contre marques, même sur les *médailles* latines: le plus souvent ce sont des lettres liées ensemble, qui expriment simplement le nom de l'empereur; quelquefois ce sont les lettres S. C. *Senatus Consulto*, sur les *médailles* frappées dans les monnoies de Rome, D. D. *Decreto Decurionum*; sur les médailles des colonies, comme sur une de Sagonte, & sur une autre de Nismes, ou enfin N. C. A. P. R que Golthius expliquoit avec Angeloni, Vicus & Manuce, par *Nobis Concessum A Populo Romano*, formule qu'on auroit peut-être mieux interpreter par *Nummus Cusus, Authoritate Populi Romani*; d'autres fois ces contre-marques sont des types, tantôt accompagnés de lettres, comme sur une *médaille* de Jules-César, frappée à Béryte, où l'on voit au contre-marque une corne d'abondance au milieu de deux C; & tantôt sans lettres, comme une petite roue, qui porte sur les têtes d'Auguste & d'Agrippa, dans une *médaille* de la colonie de Nismes; & une tête de taureau gravée sur le cou de Domitien, dans une *médaille* de ce prince. Le malheur est que d'un côté les Antiquaires ne conviennent pas de la signification de plusieurs contre-marques, & que de l'autre ils savent encore moins les raisons qui les ont fait naître, comme nous le dirons au *mot* MÉDAILLES CONTRE-MARQUÉES.

Quant au relief des *médailles*, *voyez* RELIEF, il suffit d'observer ici que c'est une beauté, mais qui n'est pas une marque indubitable de l'antique.

Des fourberies en médailles. Non-seulement il est facile d'attraper les nouveaux curieux, par de fausses *médailles*, auxquelles on donne du relief, mais il est encore aisé de les surprendre à plusieurs autres égards, principalement lorsqu'ils sont dans la premiere ardeur de leur passion pour les *médailles*, & qu'ils se trouvent assez opulens pour ne pas appréhender la dépense. On les voit tout les jours se livrer à la mauvaise foi & à l'avarice des trafiquans, qu'on nomme par mépris *brocanteurs*, faute d'en soupçonner les artifices. Ils sont trompés d'autant plus aisément, que les meilleurs connoisseurs se trouvent partagés sur de certaines *médailles*, que les uns croyent antiques & les autres modernes; les uns moulées, les autres frappées, à peu près comme il arrive par rapport aux tableaux, où les yeux les plus savans ne laissent pas de prendre quelquefois un original pour une copie, & une copie pour l'original. Le danger est encore devenu plus grand pour les amateurs des *médailles*, depuis que parmi les Médaillistes il s'est trouvé un Padouan & un Parmésan en Italie, qui ont su imiter parfaitement l'antique.

Pour dévoiler tout ce mystere, il faut commencer par indiquer les manieres différentes de falsifier les *médailles*, & le moyen de reconnoître la falsification, afin que le mal ne demeure pas sans remede.

La premiere & la plus grossiere, est de fabriquer des *médailles* qui jamais n'ont existé, comme celle de Priam, d'Enée, de Cicéron, de Virgile, & semblables personnages illustres, pour qui le Parmésan, & quelques autres ouvriers modernes, ont fait des coins tout exprès, afin de surprendre les curieux, animés du desir d'avoir des *médailles* singulieres.

C'est avec la même mauvaise foi, & par le même motif d'intérêt, que l'on a fabriqué des revers extraordinaires, & capables de piquer la curiosité; par exemple, un Jules-César, avec ces mots, *Veni, vidi, vici*; un Auguste avec ces deux-ci, *Festina lente*; car quoique ce bon mot soit effectivement d'Auguste, cependant on ne s'étoit pas avisé d'en conserver la mémoire sur le métal.

Il est aisé à ceux qui ne sont pas novices dans l'inspection des *médailles*, de reconnoître l'imposture: car toutes ces médailles sont moulées, ou frappées d'un coin & d'un métal qui paroît d'abord ce qu'il est, c'est-à-dire moderne, & qui n'a ni la fierté ni la tendresse de l'antique.

La seconde fourbe est de mouler les *médailles* antiques, de les jetter en sable, & puis de les réparer si adroitement, qu'elles paroissent frappées. On s'en apperçoit par les grains de sable, qui s'impriment toujours d'une certaine maniere visible sur le champ de la *médaille*, ou par certaines petites enfonçures, ou par les bords qui ne sont pas assez polis ni arrondis, ni si liées que ceux des *médailles* frappées, ou par les caracteres qui ne sont

point

point francs, mais pochés & épatés, ou enfin par les traits qui ne sont ni si vifs ni si tranchans. On les reconnoît aussi par le poids qui est toujours moindre; car le métal fondu par le feu se raréfie, au-lieu que lorsqu'il est battu il se condense, & devient par conséquent plus pesant; enfin quand la *médaille* est jettée en moule, il reste ordinairement la marque du jet, qui ne peut être bien effacée par la lime; & les bords qui ont besoin d'être arrondis, laissent aussi voir les coups de lime, qui sont une marque essentielle de fausseté.

Comme les hommes deviennent de jour en jour plus raffinés, les uns à tromper, les autres à se défendre de la tromperie, on a trouvé le moyen d'empêcher que l'on n'apperçût, dans le champ de la *médaille*, les enfonçures que les grains de sable y laissent par leur inégalité qui est inévitable. On les couvre d'un certain vernis obscur qui remplit ces petits creux, & l'on pique les bords pour les rendre raboteux. Si l'on parvient, sans le secours du vernis, à polir le champ avec le burin, la fourberie n'en est que plus savante. Il faut donc, pour s'en défendre, piquer le vernis, s'il y en a, & on le trouvera beaucoup plus tendre que le vernis antique; & s'il n'y en a point, il faut étudier avec attention la *médaille*, dont le champ paroîtra infailliblement plus enfoncé; enfin si on a le toucher un peu délicat, on trouvera le métal trop poli, au lieu que l'antique a quelque chose de plus fort & de plus rude. Ceux qui ne savent point cette finesse, & la différence du poids dont nous avons parlé, admirent que l'on connoisse quelquefois les *médailles* fausses seulement à les manier.

Il ne faut pas néanmoins rejetter certaines *médailles*, qui ayant été enchâssées dans de petites bordures ou de métal, ou de corne, ou de bois, ont les bords limés, parce qu'il a fallu les arrondir, car cela n'empêche pas qu'elles ne soient bonnes & antiques: c'est pour cela que les connoisseurs disent communément que quelquefois les bords justifient le champ de la *médaille*, & que quelquefois aussi le champ rend témoignage aux bords, qui par accident ont reçu quelque disgrace.

La troisieme ruse, est de réparer finement les *médailles* antiques, ensorte que de frustres & d'effacées qu'elles étoient, elles paroissent nettes & lisibles. On connoît des gens qui y réussissent parfaitement, & qui savent avec le burin enlever la rouille, rétablir les lettres, polir le champ, & ressusciter des figures qui ne paroissent presque plus.

Quand les figures sont en partie mangées, il y a une sorte de mastic que l'on applique sur le métal, & qu'on retaille fort proprement ensuite: le tout étant couvert de vernis, fait paroître les figures entieres & bien conservées. On découvre ce déguisement avec le burin dont on se sert pour égratigner quelque petit endroit de la *médaille*; si l'on s'apperçoit qu'il morde plus aisément sur une partie que sur l'autre, c'est la preuve que le morceau est ajouté.

Cependant, quand l'œil est accoutumé aux *médailles*, on trouve sur celles-ci de certains coups de burin trop enfoncés, des bords trop élevés, des traits raboteux & mal polis, par lesquels on devine qu'elles ont été retouchées: cela ne dégrade pas absolument une *médaille* antique, mais le prix en diminue du tout au tout.

Le quatrieme artifice, c'est de frapper des coins exprès sur certaines *médailles* antiques les plus rares, que l'on restitue de nouveau, & que l'on fait passer pour véritables, avec d'autant plus d'apparence, qu'il est visible qu'elles ne sont ni moulées ni retouchées.

C'est en quoi le Padouan & le Parmésan ont si bien réussi, que leurs fausses *médailles* sont devenues une partie de la curiosité. Le Padouan a plus de force, le Parmésan plus de douceur: en général on ne peut pas approcher de plus près l'antique que ces deux ouvriers l'ont fait. Cependant leur maniere finie & délicate ne vaut point cet air fier de l'antique, qui tient beaucoup plus du grand. On les reconnoît encore par le trop de conservation, qui les rend suspectes; par l'œil du métal, & principalement par le poids qui est moindre que celui du métal antique. Peut-être encore que si l'on examinoit avec attention les coins du Padouan, on pourroit les distinguer infailliblement des coins antiques. On sait, par exemple, que sur le revers de Tibere gravé par le Padouan, ces mots placés dans l'exergue, *Rom.* ET *Aug.* sont ponctués de façon que le T se trouve entre deux points, *Rome* T. *Aug.* aussi n'est-il pas possible de s'y méprendre, quand la *médaille* est bien conservée: l'embarras n'a lieu que lorsque la ponctuation ne se voit pas.

La cinquieme fraude, est de battre sur l'antique même, c'est-à-dire de se servir de coins modernes, pour reformer de vieilles *médailles* avec le marteau, afin de leur donner ensuite une nouvelle empreinte.

Quoique cette tromperie soit difficile à découvrir, sur-tout par un curieux qui commence, parce qu'il n'a aucune des indications communes; cependant s'il veut bien prendre garde au relief, il le trouvera pour l'ordinaire ou trop fort, ou trop foible, la coupure trop nette & trop neuve, & les bords trop peu conservés, à proportion du champ & des figures.

Le sixieme stratagème consiste à effacer un revers commun pour y en mettre un plus rare, ce qui augmente considérablement le prix de la *médaille*. Par exemple, on met une Otacille au revers de Philippe; un Tite au revers de Vespasien; c'est ainsi que l'on a gâté un Helvius-Pertinax de grand bronze, en lui mettant au revers un Milon crotoniate chargé de son bœuf; un Domitien, en y mettant une allocution de huit soldats; & un médaillon de Dece, en lui gravant une inscription, *Deciana Cæsarum, Decennalia feliciter*.

On fait plus; car afin que rien ne paroisse réparé, on coupe deux *médailles*, & puis avec un certain mastic on colle à la tête de l'une le revers de l'autre, pour faire des *médailles* uniques & qui n'ayent jamais été vûes; on a même l'adresse de réparer si bien les bords, que les moins fins y sont ordinairement trompés. Le P. Jobert dit avoir vû un Domitien de grand bronze d'une conservation merveilleuse, dont on avoit enlevé le revers pour insérer à la place le bel amphithéâtre qu'on avoit aussi enlevé par dessous le grenetis à une *médaille* de Titus. Morel, dans son *Specimen R. Nummar. tom*..... *p.* 77, rapporte un exemple d'une falsification à-peu-près pareille.

On connoît ces faux revers ou par la différence qui se trouve immanquablement dans les traits d'une tête antique, & d'un revers moderne quelque bien travaillé qu'il puisse être; ou lorsque le revers est antique & simplement appliqué, on le découvre en sondant les bords de la *médaille*, qui ne sont jamais si parfaitement unis que l'on ne s'apperçoive de quelque chose, & que les deux marques ne découvrent la jointure ou la différence du métal. Tel étoit un Vérus, à qui l'on avoit attaché une Lucille, pour en faire une *médaille* rare, sans avoir considéré que le Vérus étoit de cuivre rouge, & Lucille de cuivre jaune.

La septieme imposture se fait dans les légendes, soit du côté de la tête, soit du côté du revers. Il est plus ordinaire de le tenter du côté de la tête par l'intérêt qu'on a de trouver des têtes rares, ce qui manque communément dans les suites. Or, cela s'exécute en substituant avec adresse un nom à l'autre, sur-tout quand il y a peu de lettres à changer ou à ajouter. C'est ainsi que, dans le cabinet du P. Jobert, il y avoit une Lucille changée en Domitia de grand bronze, & un jeune Gordien d'Afrique, moyennant l'addition d'un peu de barbe, & le changement des lettres P. F. en AFR. C'est encore ainsi que dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, il y avoit une Cæsonie d'or, qui n'étoit autre chose qu'une Agrippine, mere de Caligula.

La huitieme finesse trompeuse est de contrefaire le vernis antique, ce qui sert à empêcher qu'on ne reconnoisse les *médailles* moulées, & à cacher les défauts des bords & des caracteres, comme nous l'avons déja dit. Il y en a même qui mettent les *médailles* en terre, afin de leur faire contracter, si ce n'est le vernis, du-moins une certaine rouille qui impose aux connoisseurs moins habiles: d'autres emploient le sel armoniac mêlé avec le vinaigre; d'autres le simple papier brûlé, qui est la maniere la plus facile.

On se défend aisément de cette tromperie, parce qu'on ne peut donner au vernis moderne ni la couleur, ni l'éclat, ni le poli du vernis antique qui dépend de la terre. D'ailleurs on n'a pas la patience de laisser une *médaille* en terre assez long-tems pour qu'elle puisse y prendre cette belle rouille qu'on estime plus que le plus riche métal. Il faudroit être assuré d'une longue vie, & pouvoir compter sur un prince aussi dupe que l'étoit le pape Paul III. pour tenter ce qui réussit à un fourbe italien. Il fit frapper sur le plomb un buste de S. Pierre, avec ces mots, *Petrus Apostolus Jesu Christi*: au revers deux clés en pal, *Tibi dabo claves regni cælorum*. Il enfouit cette piece fort avant en terre, & l'y laissa quelques années: ensuite faisant creuser dans cet endroit comme par hazard, on y trouva cette *médaille* qu'il décrassa soigneusement, & qu'il montroit à tout le monde comme un monument de la piété des premiers chrétiens. Le bruit s'en répandit bientôt à Rome: le pape voulut avoir cette *médaille*, il la demanda au possesseur, & la lui paya mille écus. Enfin le vernis moderne est tendre, & se pique aisément, au lieu que l'antique est dur comme le métal même.

La

La neuvieme ſupercherie a pour fondement un accident qui arrive quelquefois aux *médailles* qu'on frappe, ce qui a fait dire aux Antiquaires que toute *médaille*, dont les bords ont éclaté, eſt infailliblement frappée. Pour profiter de cette préoccupation, ceux qui font de fauſſes *médailles*, tâchent de les faire éclater lorſqu'ils les frappent effectivement, ou même de les fendre tout exprès quand elles ſont elles bien moulées.

On n'en ſera pas la dupe ſi l'on examine ces fentes avec un peu de ſoin; car quand elles ne ſont point aſſez profondes, ou que la coupure n'en eſt pas franche, ou qu'elles ne finiſſent pas par certains filamens preſque imperceptibles; c'eſt une preuve que cela n'eſt point arrivé par l'effort du coin, mais par artifice.

Enfin le moyen général de ſe précautionner contre toutes les fourberies des brocanteurs, c'eſt de s'appliquer à la connoiſſance de l'antique qui comprend le métal, la gravure des coins & le poinçonnement des caracteres; c'eſt ainſi qu'on acquiert ces yeux, que Cicéron appelle *oculos eruditos*. Mais exiger d'un homme de lettres qu'il s'attache à démêler la différence de l'antique & du moderne, qu'il deſcende juſqu'au détail de la gravure & de la fabrique des *médailles*, n'eſt-ce point le réduire à la condition d'un ſimple artiſte? n'eſt-ce point même lui impoſer une obligation qu'il ſera hors d'état de remplir, puiſque le goût qu'il doit avoir pour la lecture ne peut s'accorder avec la diſſipation inſéparable de la vie d'un homme qui s'occuperoit à viſiter les cabinets.

Nous conviendrions de la force de cette objection, ſi la connoiſſance du matériel de la *médaille* demandoit une occupation longue & ſérieuſe, ou ſi l'on ne ſuppoſoit pas un goût né pour les *médailles*, dans celui qui veut acquérir cette connoiſſance. En effet, ſans ce goût, ce ſeroit faire trop peu de cas de ſon tems que de le conſacrer à de tels ſoins. Mais il s'agit ici d'un curieux, en qui l'amour des lettres augmente le penchant naturel qu'il ſe ſent pour déchiffrer ces précieux reſtes de l'antiquité. Il s'agit d'un curieux qui ſe propoſe ſans ceſſe d'étudier le ſens, l'eſprit des *médailles*, & pour y parvenir de conſacrer ſes veilles à la lecture des ouvrages, dans leſquels il peut puiſer des lumieres. Nous allons donc lui en indiquer les principaux.

Livres ſur les médailles. Je ſuppoſe qu'il ſait auſſi bien que moi qu'on ne ſera jamais de progrès dans l'art numiſmatique ſans la connoiſſance des langues ſavantes, de l'Hiſtoire greque & romaine, de la Géographie ancienne & moderne, de la Chronologie & de la Mythologie. Si cependant je parlois à un jeune homme qui n'eût pas étudié préalablement toutes ces ſciences, je lui conſeillerois de commencer à les apprendre par les tables chronologiques du P. Pétau, les paralleles géographiques du P. Briet, la mythologie de l'abbé Banier, ou autres ſemblables.

Le livre du P. Pétau eſt connu ſous le titre de *Dionyſii* Petavii *rationarium temporum*; il y en a grand nombre d'éditions. Celui du P. Briet eſt intitulé: *Philippi* Brietii *parallela geographiæ veteris & novæ*. Mais attendu qu'il n'eſt pas complet, il eſt néceſſaire d'y joindre la géographie ancienne de Cellarius, *Chriſtoph.* Cellarii *notitia orbis antiqui, ab ortu rerum publicarum ad Conſtantinorum tempora; cum tabulis geographicis*: on préférera l'édition de Leipſic 1733, *in*-4°. deux volumes, avec les obſervations de M. Schuwartz.

Comme l'Hiſtoire doit être la principale étude d'un curieux en *médailles*; on conçoit bien que, pour les entendre, il doit lire Hérodote, Dion, Denis-d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Tacite, Céſar, Velleïus Paterculus, &c. A meſure qu'il ſera des progrès dans l'art numiſmatique, il faudra qu'il ait ſous les yeux Suidas, Pauſanias, Philoſtrate, & parmi les modernes Rhodiginus, Giraldus, Roſinus, & autres ſemblables, qui lui fourniront des lumieres pour l'explication des types & des ſymboles.

A ces ſecours, il joindra le livre du P. Hardouin, intitulé: *Nummi populorum & urbium illuſtrati*; ce livre où l'on trouve cent choſes curieuſes, quoique ſouvent conjecturales, a été réimprimé avec des changemens & des augmentations dans le recueil des œuvres choiſies du même auteur; *Joan.* Hardouin *Opera ſelecta*, Amſtelod. 1709, *in-fol.* mais ſi notre curieux veut s'animer encore davantage dans la carriere qu'il a choiſie, il faut qu'il liſe le ſavant traité de M. Spanheim ſur l'uſage des *médailles*. Ce bel ouvrage, dont voici la bonne édition, eſt intitulé: *Ezechielis Spanhemii*, &c. *diſſertationes de præſtantiâ & uſu numiſmatum antiquorum, editio nova*, tom. I. Lond. 1706, in-fol. *volumen alterum, opus poſthumum, ex auctoris autographo editum, ac numiſmatum iconibus illuſtratum, ab Iſaaco* Verburgio, Amſt. 1717, *in-fol.* La premiere édition eſt de Rome 1664, *in*-4°. & la deuxieme d'Amſterdam 1671, *in*-4°.

Il faut enſuite ſe procurer les ouvrages où les *médailles* antiques de toutes eſpeces ſont gravées & expliquées. Voici quelques-uns des plus néceſſaires.

On acquérera la connoiſſance des *médailles* greques des villes, dans les livres de Goltzius ſur la Sicile & la Grece; en voici les titres: *Huberti* Goltzii *Sicilia, & magna Græcia, ſive hiſtoriæ urbium & populorum Siciliæ & magnæ Græciæ, ex antiquis numiſmatibus reſtitutæ liber primus*, Brugis 1576, *in-folio*. On doit préférer la ſeconde édition imprimée à Anvers 1618, par les ſoins de Jacques de Bie, avec les remarques du P. André Schott, jéſuite. L'autre livre de Goltzius ſur les *médailles* des villes greques n'a paru que long-tems après ſa mort, avec les commentaires de Louis Nugnez, ſavant Eſpagnol, *Ludovici* Nonnii *Commentarius in Huberti Goltzii Græciam, Inſulas, & Aſiam minorem*, Ant. 1620, *in-fol.*

Nous avons un excellent ouvrage de M. Vaillant ſur les *médailles* des villes greques qui ont été frappées avec des têtes d'empereurs. On y a joint une ample explication des époques, des jeux, des fêtes, des alliances, & de tout ce qui donne de la peine à ceux qui commencent à s'appliquer à cette étude, ce qui eſt d'un grand ſecours pour les *médailles*, dont les légendes ont quelque choſe de fruſte & de difficile à déchiffrer. La premiere édition eſt à Paris en 1698. La ſeconde édition faite en Hollande avec pluſieurs augmentations eſt connue ſous ce titre: *Numiſmata imperatorum, Auguſtarum, & Cæſarum à populis Romanæ ditionis græcè loquentibus, ex omni modulo percuſſa*, &c. *editio altera ab ipſo auctore recognita, ſeptingentis nummis aucta*, &c. Amſt. 1700, *in-folio*.

Quoique ce recueil ſoit fort conſidérable, le nombre des *médailles* qui avoient échappé aux recherches de M. Vaillant, eſt preſque auſſi grand que celui des *médailles* décrites dans ſon ouvrage. On en trouvera 700 nouvelles dans les *Numiſmata Muſei Teupoli*, &c. Venet. 1736, *in*-4°. deux volumes; & plus de 300 dans le livre d'un jéſuite allemand, intitulé: *Eraſmi* Frœlich *Soc. Jeſ. quatuor tentamina in re monetariâ vetere... editio altera ...* Vienn. 1737, *in*-4°. Il y en a de même pluſieurs dans le *Teſoro Britanico* Nic. Haym. On pourroit joindre celles du cabinet du roi, & d'autres cabinets particuliers, qui fourniroient le moyen d'augmenter du double le recueil de M. Vaillant.

Nous ſommes enrichis de quatre ouvrages ſur les *médailles* des familles romaines. 1°. De l'ouvrage de Fulvio Urſini, intitulé: *Familiæ romanæ quæ reperiuntur in antiquis numiſmatibus, ab urbe conditâ, ad tempora divi Auguſti.* Rom. 1577, *in-fol.* 2°. *Idem.....* Carolus Patinus, *&c. reſtituit, recognovit, auxit.* Paris 1663, *in-fol* 3° *Nummi antiqui familiarum romanarum, perpetuis interpretationibus illuſtrati, per* Joan. Vaillant *&c.* Amſtel. 1703, deux vol. *in-fol.* 4° *Theſaurus* Morellianus, *ſive familiarum romanarum numiſmata omnia, juxta ordinem F. Urſini & Car.* Patini *diſpoſita, à Cel. antiquario And.* Morellio. *Accedunt nummi miſcellanei urbis Romæ, Hiſpanici, & Goltziani, Nunc primum edidit, & commentariis perpetuo illuſtravit*, Sigeb. Havercampus, Amſtel. 1734, *in-fol.* deux volumes.

Pour les impériales, il faut néceſſairement avoir un Occo: ſon livre eſt intitulé *Imperatorum romanorum numiſmata, à Pompeio magno, ad Heraclium, ab Adolpho* Occone *olim congeſta, ſtudio Franciſci* Mediobarbi, Mediol. 1683, *in-folio*. On en a fait une ſeconde édition à Milan en 1730, par les ſoins de M. Archelati, avec quelques additions & corrections, qui ne ſont pas auſſi conſidérables que le public avoit lieu de l'eſpérer.

Mais à l'Occo & au Mezzabarba, on ne peut ſe diſpenſer d'ajouter, *Numiſmata imperatorum, à Trajano Decio, ad Palæologos Auguſtos, ſtudio D. Anſelmi* Banduri, *&c.* Paris 1718, *in-fol.* deux volumes.

Quoique M. Patin, dans ſon grand ouvrage des impériales, n'ait fait graver que le moyen bronze, il y a cependant beaucoup à apprendre pour tous les métaux & pour toutes les grandeurs, à cauſe de la reſſemblance des types: ſon livre eſt intitulé. *Imperatorum romanorum numiſmata, à Julio Cæſare ad Heraclium, per Car.* Patinum, Argentinæ 1671, *in-fol.* edit. prim. Amſtel. 1697, *in-fol.* edit. ſec.

Il convient d'avoir encore ſur les *médailles* impériales les deſcriptions du cabinet du duc d'Arſchot, que Gevartius a fait imprimer avec des explications, & où l'on trouve

trouve presque toutes les *médailles* ordinaires: il est intitulé: *Regum & imperatorum romanorum numismata aurea, argentea, ærea, à Romulo & C. Julio Cæsare usque ad Justinianum*, Antuerp. 1654, *in-fol.* Si l'on veut y joindre Oiselius, ses explications sont encore meilleures: son livre porte pour titre: *Jac*: Oiselli *Thesaurii selectorum numismatum antiquorum cum fig.* Amstel. 1677, *in-4°*.

Il est vrai que les auteurs que nous venons de nommer, n'ont parlé proprement que des *médailles* de bronze, mais Hemelarius, chanoine d'Anvers, a fait un volume à part sur les *médailles* d'or: ce volume est intitulé: *Imperatorum romanorum numismata aurea, à Julio Cæsare ad Heraclium collecta, & explicata à Joan.* Hamelario, Antuerp. 1627, *in-4°. cum fig. æneis.*

Patin a rassemblé dans son trésor un assez beau recueil de *médailles* d'argent, quelques médaillons, & quelques grands bronzes: mais on en trouvera un beaucoup plus grand nombre dans M. Vaillant, qui ne s'est pas contenté d'en donner simplement la description, comme il avoit fait pour le bronze, il a encore ajouté à chacune une explication succincte.

Le même auteur, dans les deux volumes qu'il a publiées sur les *médailles* des colonies, n'a rien omis de ce qu'on pouvoit exiger d'un habile antiquaire; il en a donné les types & les explications avec un succès admirable, & a fait graver les *médailles* avec un très-grand soin: cet ouvrage est intitulé: *Numismata ærea, imperatorum in coloniis*, Paris, 1688, *in-fol.* deux volumes.

M. du Cange, dans les familles byzantines, a fait graver aussi fort exactement tout le bas empire, & en a facilité l'explication par une savante dissertation qu'il a imprimée à la fin de son glossaire de la basse & moyenne latinité, *t. III.* Paris 1678, *in-fol.* Les familles byzantines portant pour titre: *Historia Byzantina, duplici commentario illustrata*, &c. *auctore* Car. du Fresne, D. du Cange, Paris 1680, *in-folio*. Les gravures de ce livre se retrouvent presque toutes dans celui du P. Banduri.

Il importe aussi de connoître quelles sont les *médailles* rares, afin de les savoir estimer ce qu'elles méritent. Elles ont été autrefois expliquées fort au long par Jean Tristan, sieur de Saint-Amand. Son livre est intitulé, *Commentaires historiques*; contenant l'histoire des empereurs, impératrices, césars & tyrans de l'empire romain, illustrés par les inscriptions & énigmes de 13 à 1400 *médailles*, tant greques que latines, Paris 1644, 3 vol. *in-fol.* Si les commentaires de Tristan sont très-fautifs, il faut observer qu'il vivoit dans un siecle où personne ne lui pouvoit encore servir de guide. Mais en échange, M. Vaillant a excellé dans ses *Explications* des *médailles* rares en général, & dans l'*exposition* de la rareté de chacune en particulier. Tous les Antiquaires possedent l'ouvrage dont nous parlons: *Numismata imperatorum romanorum præstantiora, à Julio cæsare ad posthumum & tyrannos, per* Joann. Foi-Vaillant, *&c.* tom. I. *De romanis æreis senatûs-consulto percussis*, &c. *cui accessit series numismatum maximi moduli nondum observata.* tom. II. *De aureis & argenteis*, &c. Paris, 1692, *in 4°*. Il faut aussi avoir la premiere édition de cet ouvrage, Paris, 1682; parce qu'on y a marqué le cabinet où se trouvoit chacune des *médailles* qui y sont décrites: & de-plus, les posthumes d'or & d'argent ont été obmises dans la seconde édition.

M. Baudelot, dans son livre de l'*Utilité des voyages*, s'est aussi donné la peine d'y marquer les *médailles* rares, par rapport à la tête. Enfin, on en trouve un grand nombre qui sont expliquées dans le *Recueil de l'acad. des belles lettres*.

En indiquant ces livres profonds sur la science des *médailles*, j'allois presqu'oublier d'en nommer quelques-uns, qui sont propres à y introduire un nouveau curieux, & à lui en donner une connoissance générale. Il peut donc commencer sa carriere par le *Discours* d'Enée Vico *sur les médailles*, imprimé à Rome en 1555; ou plutôt par les *Dialogues* d'Antonius Augustinus, qui sont comme autant de leçons capables de l'éclairer.

Le livre de l'archevêque de Tarragone est intitulé: *Dialogos dè* médallas, *inscriciones, y otras antiguidades* en Tarragona, por Felipe Mey, 1587. C'est un petit *in-4°*. de 470 pages, avec 26 Planches de *médailles*, dont les deux premieres sont ordinairement placées à la tête du premier dialogue, & les 24 autres avant le dialogue suivant. Cette édition, d'ailleurs très-bien imprimée, est devenue très-rare, & on l'a vue vendre jusqu'à trente pistoles. L'ouvrage d'Antoine Augostin a été traduit deux fois en italien. La premiere de ces traductions, imprimée à Venise, *in-4°*. est assez conforme à l'édition espagnole. La seconde dont l'auteur s'appelloit *Ottaviano Sada*, est de Rome, 1592, *in-fol.* Le traducteur y a joint quelques observations, & une dissertation de *Lalio Pasqualini* sur les *médailles* de Constantin, qu'il a insérée dans le premier dialogue. Les *médailles* y sont placées dans le corps de l'ouvrage, aux endroits où il en fait mention; on y a même ajouté celles qui y sont expliquées, & qu'on n'avoit pas fait graver dans l'édition espagnole. Mais il auroit été à souhaiter que les desseins eussent été plus exacts & les gravures plus belles. Enfin, le P. André Schott traduisit ces dialogues en latin, & les fit imprimer à Anvers en 1617, *in-fol.* avec *fig.*

Le même curieux trouvera dans le *Trésor* de Goltzius, l'intelligence des abréviations les plus ordinaires, sans quoi l'on ne peut rien connoître aux légendes: il y verra les noms & les prénoms des empereurs, des charges & des magistratures, qui ne se trouvent qu'en abrégé sur les *médailles*. S'il veut un plus grand répertoir, Ursatus la lui fournira. Le livre de ce dernier auteur est intitulé, *Sertorii Ursati de* Notis *Romanorum Commentarius*, Patavii, 1672, *in-fol.*

Mais la *Science des médailles*, du P. Louis Jobert jésuite, me paroît être, en petit, le meilleur livre qu'on ait jusqu'à présent, pour rendre l'étude de ces monumens antiques plus facile, plus utile, & plus agréable. La derniere édition est à Paris 1739, 2 vol. *in-12.* avec *fig.*

Quant à ceux qui desireront de connoître ou de se procurer tous les auteurs qui ont écrit sur l'art numismatique, je ne puis rien faire de mieux, que de les renvoyer à la *Bibliotheca nummaria*, du P. Banduri, imprimée à Hambourg en 1719, *in-4°*. avec les *Notes* de Fabricius; car depuis ce tems-là, à-peine a-t-il paru dix livres un peu considérables sur les *médailles*.

Observations générales sur les médailles, *& sur leur étude.* La publication de tant d'ouvrages sur l'art numismatique, & la description d'une infinité de cabinets, ont fait dans cette science, ce que fait l'expérience dans les arts. Les arts ne se sont perfectionnés que par les diverses observations de ceux qui ont sû profiter de ce que l'usage leur avoit appris; mais dans la science des *médailles* on a voulu trop tôt établir des principes indubitables, que les moins habiles ont détruits en un moment, par la seule vûe de quelques *médailles* que le hasard leur a fait tomber entre les mains.

Ainsi la croyance du siecle passé, que l'on n'avoit aucun véritable Othon de bronze, est aujourd'hui entierement effacée par la quantité des Othons de ce métal qui se trouvent dans les cabinets, & dont on n'oseroit disputer l'antiquité, d'autant plus qu'ils nous sont venus de l'Orient.

Ainsi, pour réfuter celui qui a dit, qu'on ne donnoit la couronne de laurier qu'aux Augustes, & jamais aux Césars; il n'y a qu'à voir le médaillon de Maxime Γ. ΙΟΥ. ΟΥΗ. ΜΑΞΙΜΟϹ ΚΑΙϹΑΡ, où il a la couronne de laurier, avec la qualité de César, sans parler du bas empire où Crispus César est couronné de laurier.

On a encore avancé deux maximes comme constantes, au sujet des fleuves qu'on voit très souvent sur les revers des *médailles*. La premiere, que les fleuves étant ordinairement représentés par des figures couchées à terre; on ne mettoit debout que ceux qui portoient leurs eaux dans celui qui étoit couché. La seconde, que si l'on trouvoit un fleuve représenté sans barbe, il falloit conclure que ce n'étoit qu'une petite riviere qui n'étoit point navigable. Cependant voici trois *médailles* qui prouvent la fausseté de ces principes. 1°. Une *médaille* de Gordien III; elle porte au revers le Méandre & le Marsyas, tous deux couchés par-terre, quoique le Marsyes se jette dans le Méandre. 2°. Une *médaille* de Philippe, où ces deux mêmes fleuves sont sans barbe, quoique le Méandre soit assurément très-navigable, au rapport de Strabon. 3°. Une *médaille* d'Antonin Pie, *varm*, où l'on voit le Billœus & le Sardo, tous deux de-bout: & l'on sait que le second se décharge dans le premier.

Cependant, quoiqu'il y ait peu de maximes qui ne souffrent des exceptions, il seroit dangereux de n'en vouloir jamais admettre aucune. Observons seulement, qu'elles soient toujours fondées en nécessité ou en raison, & qu'elles fassent plier la regle à leur objet, sans la détruire sur les autres points, où elle peut avoir son application.

C'est, par exemple, une maxime généralement adoptée par les antiquaires, que ce que nous appellons *médailles*, les romaines sur-tout, étoient originairement la monnoie courante; & ils en donnent une bonne preuve. On trouve tous les jours, disent-ils, une prodigieuse quantité de ces *médailles* cachées dans la terre, comme autant de trésors particuliers qu'on vouloit mettre à cou-

vert

vert de l'incursion & de l'avidité des Barbares. Et loin que ces petits trésors forment jamais des suites de *médailles* plus ou moins completes, ou qu'ils soient tous composés de différens revers; ils ne consistent communément que dans un petit nombre d'empereurs qui ont régné ensemble, ou qui se sont immédiatement succédés; & le même revers s'y trouve quelquefois par milliers; ce qui seul porte avec soi un caractere si marqué de monnoie courante, qu'il est comme impossible de se refuser à l'évidence d'un pareil témoignage.

On ne laisse pas d'en excepter les médaillons, du-moins ceux qui par leur relief, leur étendue, & leurs poids, auroient été fort à charge dans le commerce, ceux sur-tout, qui, composés de plusieurs cercles de différentes especes de cuivre, semblent nous dire encore qu'ils ont uniquement été faits pour le plaisir & l'ostentation, & nullement pour l'usage & la commodité.

Peut-être en viendra-t-on aussi à faire une classe séparée en plusieurs autres sortes de *médailles* qui, quoiqu'au même titre, & uniformes entr'elles par le poids & le volume, offrent des objets tout-à-fait étrangers, pour ne pas dire contraires à l'idée d'une monnoie courante. Telles sont entr'autres, ces *médailles* qui paroissent n'avoir été imaginées que pour honorer après leur mort, des princes & des princesses, dont le portrait n'avoit jamais été gravé, de leur vivant, des gendres, des sœurs, des nieces d'empereurs, des enfans décédés au berceau ou dans la plus tendre jeunesse. Telles encore celles, où après une assez longue succession d'empereurs, on a renouvellé l'image & le souvenir de quelques illustres romains des premiers tems de la république.

Non toutefois que ces mêmes *médailles* n'ayent pu être reçues & même recherchées dans le commerce, parce qu'elles étoient de la même forme & de la même valeur intrinseque; parce que travaillées avec autant & plus de soin, on y trouvoit aussi des choses plus singulieres & plus intéressantes. Enfin, parce que frappées sans doute en moindre quantité qu'on ne frappoit des revers de la monnoie ordinaire, elles étoient dans le même tems, à-proportion aussi rares qu'elles le sont aujourd'hui.

Une autre maxime en fait de *médailles*, c'est lorsqu'au revers d'un empereur romain, on trouve le nom d'une ville, d'un peuple, d'un pays; ce pays, ce peuple, cette ville devoit avoir été de la domination romaine; ou, s'ils ne lui ont pas été immédiatement soumis, ils reconnoissoient du-moins son autorité par quelque hommage, par quelque tribut, ou autre condition équivalente stipulée dans des traités. Il ne faut cependant excepter ces *médailles*, où l'on voit d'un côté, la tête d'un empereur, & de l'autre, celle d'un prince voisin allié de l'empire, qui s'honoroit bien du titre d'ami du peuple & des empereurs romains, φιλορώμαιοι, mais dont l'alliance utile étoit quelquefois achetée par des gros subsides, que la vanité romaine qualifioit de gratifications.

A combien plus forte raison, n'en devroit-on pas excepter encore les *médailles*, où l'on verroit d'un côté, la tête d'un empereur romain, & de l'autre, le nom & les symboles d'une ville, qui, loin d'avoir été jamais sous sa domination, se trouveroit appartenir depuis longtems à une autre prince puissant, lequel n'avoit rien à démêler avec l'empire, rien à espérer de son alliance, rien à craindre de ses entreprises? Sans cela, quelle absurde conséquence ne tireroit-on pas un jour de la *médaille* du czar Pierre I. frappée en 1718, avec le nom de la ville de Paris à l'exergue, *Lutetia-Parisiorum*? & vingt autres semblables; si ceux qui joindront la connoissance de l'histoire à celle des *médailles*, n'étoient pas à-portée d'expliquer ces énigmes d'or & d'argent, comme le poëte Prudence les appelloit déja de son tems.

On ne tariroit point sur les abus qui se sont glissés dans l'étude des *médailles*, & qui ont pour auteurs, je ne dis pas des hommes sans lettres, mais des écrivains d'une érudition reconnue. C'est sur la parole de ces écrivains célebres qu'on cite chaque jour des *médailles*, qui n'ont peut-être jamais existé; c'est leur témoignage qui empêche de rejetter des *médailles* d'une autre espece, qui malgré leur antiquité, ne peuvent faire foi dans l'histoire; c'est sur leur autorité que sont fondées ces interprétations chimériques qui dégraderoient les monumens les plus respectables, en les rendant le jouet de l'imagination de chaque particulier. Enfin, c'est principalement à ces auteurs qu'il faut imputer plusieurs fautes, où tombent tous les jours des amateurs des *médailles*, sur-tout ceux qui les recueillent uniquement, ou par le goût naturel qu'ils ont de ramasser, ou par le desir de s'acquérir une sorte de nom dans les lettres.

Il en est des *médailles* comme d'une infinité d'autres choses, qui font partie de ce qu'on appelle *curiosités*; la vanité de posséder une piece rare & unique, fait souvent mettre en usage toutes sortes de ruses & d'artifices pour en imposer. De-là sont venus ces catalogues informes, où des *médailles* qui n'ont d'autre qualité que d'avoir été frappées par des faussaires, & par des ignorans, sont décrites avec de pompeux éloges. De-là ces interprétations arbitraires qui vont quelquefois jusqu'à renverser les points d'histoire les plus constans. De-là cette confusion & ce mélange dans les cabinets, & dans les livres, des *médailles* fausses avec les vraies, ou des modernes avec les antiques. De-là enfin, mille inconvéniens que l'on découvre à chaque instant dans l'étude & dans la recherche des *médailles*; car cette vanité s'étant une fois emparée de l'esprit, on ne s'en est point tenu au vrai; on a couru après le merveilleux. Chacun a voulu que sa collection fût plus singuliere que celle d'un autre, ou du-moins qu'elle passât pour telle. Pour y parvenir, on a tout fait valoir, on a tout loué, on a tout admiré.

Il est donc essentiel à un amateur de ces monumens antiques, d'être en état de juger par lui-même du mérite de chaque piece, & de ne point se laisser séduire aux pompeuses descriptions qu'il entendra faire, soit au nouvel acquéreur d'une *médaille*, soit à celui qui cherche à en vendre. Souvent, après avoir examiné ce qu'on lui vantoit avec tant d'emphase, il trouvera que c'est un coin moderne; que la *médaille* est fausse ou réparée. Mais supposons-la antique & légitime, elle sera peut-être inutile pour l'histoire; il cessera pour lors d'admirer cette *médaille*; & ayant cessé de l'admirer, il cessera bientôt de rechercher ce qu'il ne désiroit ardemment, que faute de le bien connoître. C'est encore un nouvel avantage pour le grand nombre des gens de lettres, à qui la nature a donné de la facilité pour les sciences, plus que la fortune ne leur a procuré de secours pour les acquérir.

Les vains curieux qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les *médailles*, ni une certaine connoissance de l'histoire, ni la lecture des ouvrages de l'antiquité, n'estiment communément les *médailles*, qu'à proportion de leur rareté; & cette rareté dépend souvent ou du caprice, ou de la mauvaise foi de ceux qui ont fait imprimer des catalogues de *médailles*, quelquefois de la beauté seule & de la conservation de la *médaille*, & presque toujours du hazard qui a permis qu'on ait découvert un trésor antique plutôt ou plus tard.

Au contraire, celui qui n'envisage les *médailles* qu'en homme de lettres, c'est-à-dire, qui n'en mesure le prix que sur l'utilité, ne préfere en *médailles*, que celles qui servent à découvrir quelque fait nouveau, ou à éclaircir quelque point obscur de l'histoire. Une *médaille* qui porte une date intéressante, ou qui fixe une époque de quelque conséquence, est plus précieuse pour lui que les *Cornelia supera*, les *Tranquillines*, & les *Pescennius*.

Ce n'est pas que nous voulions condamner les gens qui n'épargnent rien pour recueillir toutes les têtes des personnages illustres de l'antiquité; nous avouons que les *médailles* ne seroient pas dépouillées de tout prix, quand même elles ne serviroient qu'à nous conserver les portraits des grands hommes; mais ce n'est point là ce qui doit les faire principalement rechercher par un homme de lettres. Si une *médaille* de Pescennius ne porte aucune date particuliere; si elle n'apprend aucun fait d'histoire, & qu'elle ne nous présente qu'un portrait, il est indifférent à celui qui veut devenir savant, que cette piece rare soit entre ses mains, ou entre celles d'un autre. Tout le monde convient de l'existence de Pescennius. Le curieux qui possede la *médaille*, n'en est pas plus assuré qu'un autre. L'homme de lettres voudroit fixer précisément le tems où ce prince a vécu; il voudroit apprendre quelque circonstance particuliere de sa vie; si la *médaille* ne peut l'instruire de ce qu'il cherche, il est presque inutile qu'il l'ait vue.

Voilà la vraie maniere dont on doit envisager les *médailles*, sans les estimer ni chacune en particulier ni toutes en général, au-delà de l'utilité dont elles sont réellement. Gardons-nous sur-tout, d'imaginer que leur étude puisse se séparer de celle des inscriptions, & de la lecture des auteurs anciens. Elles éclaircissent des passages; elles suppléent des dates ou des noms, & redressent même quelquefois des erreurs; mais, pour un service qu'elles rendent à l'histoire, elles en reçoivent mille des historiens, & tous d'une si grande conséquence, que avec les livres sans *médailles*, on peut savoir beaucoup & savoir bien; & qu'avec les *médailles* sans les livres, on saura peu & l'on saura mal. C'est par cette remarque qui n'est point d'un amateur enthousiaste, que je termine ce détail. Il ne me reste plus qu'à joindre une

courte

courte explication de quelques mots fréquens dans la langue numismatique.

Termes d'usage dans l'art numismatique. Ame de la *médaille*. Les Antiquaires regardent la légende comme l'ame de la *médaille*, & les figures comme le corps; tout-de-même que dans l'emblème où la devise tient lieu d'ame; sans quoi l'on n'auroit aucune connoissance de ce que les figures qui en sont le corps, nous doivent apprendre. Par exemple, nous voyons, dans une *médaille* d'Auguste, deux mains jointes qui serrent un caducée entre deux cornes d'Amalthée, voilà le corps; le mot *pax* qui y est gravé, marque la paix que ce prince avoit rendue à l'état, en se réconciliant avec Marc Antoine, réconciliation qui ramena la félicité & l'abondance, voilà l'*ame*.

Buste. Il désigne, en matiere de *médailles*, comme dans les autres arts, un *portrait à-demi-corps*, qui ne présente que la tête, le col, les épaules, une partie de la poitrine, & quelquefois les deux bras. Les *bustes* qu'on voit sur les *médailles*, se trouvent accompagnés de symboles qui leur sont particuliers, sur-tout quand les deux bras paroissent, comme il est ordinaire dans les médaillons & dans les petites *médailles* du bas empire. Ces symboles sont le sceptre, la férule, l'acacia. Dans d'autres *bustes* qui vont jusqu'à-mi-corps, on y voit le casque, le bouclier, & un cheval qu'on tient par la bride, pour marquer les victoires remportées ou dans les combats de la guerre, ou dans les jeux.

Champ. C'est le fond de la piece qui est vuide, & sur lequel il n'y a rien de gravé. On est parvenu à trouver l'explication de certaines lettres initiales qui se trouvent dans le *champ* des *médailles* du bas empire. En voici des exemples:

B. T.	*Beata Tranquillitas*,
C. R.	*Claritas Reipublicæ*.
C. S.	*Claritas Sæculi*.
F. B.	*Felicitas Beata*.
F. T.	*Felicitas Temporum*.
P. A.	*Pietas Augusta*.
S. A.	*Securitas Augusti*.
S. P.	*Securitas Publica* ou *Populi*.
T. F.	*Temporum Felicitas*.
V. I.	*Vota Imperii*.
V. P.	*Vota Publica* ou *Populi*.

Coin. On sait que c'est la même chose que la matrice ou le carré d'une *médaille*. Chaque *médaille* n'a point eu un *coin* différent de toutes les autres qui lui sont semblables. M. Baudelot a combattu savamment l'opinion contraire, dans son livre de l'*utilité des voyages*.

Corps. On regarde toutes les figures comme le *corps* de la *médaille*.

Exergue. C'est un mot, une date, des lettres, des chiffres marqués dans les *médailles* au-dessous des têtes qui y sont représentés, soit sur le revers, ce qui est le plus ordinaire, soit sur la tête. Les lettres ou les chiffres des *exergues* de *médailles* signifient ordinairement, ou le nom de la ville dans laquelle elles avoient été frappées, ou le tems, ou la valeur de la piece de monnoie: & les lettres initiales ne marquent que cela.

Inscription. On appelle proprement *inscription*, les paroles qui tiennent lieu de revers, & qui chargent le champ de la *médaille* au lieu de figures.

Légende. Elle consiste dans les lettres qui sont autour de la *médaille*, & qui servent à expliquer les figures gravées dans le champ.

Module. Grandeur déterminée des *médailles*, d'après laquelle on compose les différentes suites.

Monogramme. Lettres, caracteres ou chiffres, composés de lettres entrelacées. Ils dénotent quelquefois le prix de la monnoie, d'autrefois une époque, quelquefois le nom de la ville, du prince, de la déité représentée sur la *médaille*.

Nimbe. Cercle rayonnant qu'on remarque sur certaines *médailles*, sur-tout sur celles du bas empire.

Ordre. C'est ainsi qu'on appelle une classe générale sous laquelle on distribue les suites: on forme ordinairement cinq ordres de *médailles*, l'un desquels contient la suite des rois, un second la suite des villes, un troisieme la suite des consulaires, un quatrieme la suite des impériales; & sous un cinquieme on range toutes les divinités, les héros, les hommes célebres de l'antiquité. L'ordre dans les suites du moderne est absolument arbitraire.

Panthées. Ce sont des têtes ornées de symboles de plusieurs divinités.

Parazonium. Sorte de poignard, de courte épée, de bâton, de sceptre tantôt attaché à la ceinture, tantôt appuyé par un bout sur le genou, & tantôt placé d'une autre maniere.

Quinaire. C'est une *médaille* du plus petit volume en tout métal.

Relief. Saillie des figures & des types empreints sur la tête ou sur le revers d'une *médaille*.

Revers. Côté de la *médaille* opposé à la tête.

Suite. C'est l'arrangement qu'on donne aux *médailles* dans un cabinet, soit d'après leur différente grandeur, soit d'après les têtes & les revers.

Symbole ou *type*. Terme générique qui désigne l'empreinte de tout ce qui est marqué dans le champ des *médailles*.

Tête. Côté de la *médaille* opposé aux revers. Chez les Romains, Jules-César est le premier dont on ait osé mettre la tête sur la monnoie, de son vivant.

Volume. On entend par ce *mot* l'épaisseur, l'étendue, le relief d'une *médaille*, & la grosseur de la tête.

Le lecteur trouvera les articles de *médailles* qui suivent, rangés avec quelque ordre.

Toute *médaille* est *antique* ou *moderne*; nous commencerons par ces deux mots.

Ensuite nous viendrons aux métaux, parce qu'il y a des *médailles* d'or, d'argent, de billon, de bronze, de cuivre, d'étain, de fer, de plomb, de potin.

Une *médaille* peut être *contrefaite*, *dentelée*, *éclatée*, *fausse*, *fourrée*, *frappée* sur l'*antique*, non *frappée*, *fruste*, *inanimée*, *incertaine*, *incuse*, *martelée*, *moulée*, *réparée*, *saucée*, *sans tête*.

Parmi les *médailles*, il y en a de *contorniates*, de *contre marquées*, de *rares*, de *restituées*, d'*uniques* & de *votives*.

Il y a encore des *médailles* sur les *allocutions*, & d'autres qu'on nomme de *consécration*; nous en ferons aussi les articles.

Les *médailles* de *colonies*, les *consulaires*, les *grecques*, les *impériales*, les *romaines*, méritent sur-tout notre curiosité.

Cependant nous n'oublierons pas de parler des *médailles arabes*, *égyptiennes*, *espagnoles*, *étrusques*, *gothiques*, *hébraïques*, *phéniciennes* & *samaritaines*.

Enfin, les *médailles* d'*Athenes*, de *Crotone*, de *Lacédémone* & d'*Olba*, intéressent trop les curieux pour les passer sous silence.

Nous terminerons ce sujet par dire un mot des *époques marquées* sur les *médailles*

Il est inutile d'avertir que les autres articles de l'art numismatique sont traités sous leurs lettres. (*D. J.*)

MÉDAILLE ANTIQUE (*Art numismat.*) J'ai déja dit que ce sont toutes celles qui ont été frappées jusques vers le milieu du troisieme ou du neuvieme siecle de Jesus-Christ.

Depuis les progrès de la renaissance des Lettres, on a rassemblé les *médailles antiques*; on les a gravées, déchiffrées & distribuées par suites; on en a fait une science à part très-étendue. Il ne s'agit peut être plus aujourd'hui que d'éclairer le zele de ceux qui l'étudient avec passion, & leur prouver qu'ils ne doivent pas donner une confiance aveugle à toutes les *médailles* qui sont *antiques*, de bon aloi, & frappées dans les monnoies publiques. Justifions ici cette vérité par les judicieuses observations de M. l'abbé Geinoz, rapportées dans l'*histoire de l'acad. des Inscriptions*, *tom. XII*.

Il n'y a, dit-il, que trop de *médailles antiques* singulieres, & qui renferment des contradictions palpables avec la tradition historique la plus constante, & même avec les autres *médailles*.

La cause de ces singularités vient sans doute d'une confusion de coins, semblable à celle qu'on a remarquée sur les *médailles* fourrées. Il est arrivé plus d'une fois aux Monétaires même, sur-tout lorsqu'il y avoit plus d'un prince pour lequel on travailloit dans le même hôtel des monnoies: il leur est dis-je, arrivé plus d'une fois de joindre ensemble deux coins, qui n'étoient pas faits pour la même piece de métal. Il n'étoit pas difficile que deux ouvriers travaillant l'un près de l'autre, celui qui vouloit appliquer un revers à la tête de Vespasien, prît par mégarde le coin dont son voisin devoit se servir, pour en frapper un à celle de Titus: il n'étoit pas même impossible qu'un ancien coin oublié dans la salle, fût employé par inadvertance à former le revers de quelque *médaille* nouvelle par un ouvrier peu attentif. Cette confusion n'a rien qui répugne, & elle a été avouée par le Pere Pagi dont la bonne critique est assez connue, & par M. Liebe, un des célebres antiquaires de ces derniers tems. Les exemples en sont rares à la vérité, & les *médailles* qui nous les fournissent, sont ordinairement uniques: on va cependant en rapporter quelques-unes pour preuve de ce qu'on vient d'avancer.

Sur

Sur deux *médailles* d'argent d'Antonin Pie, on trouve au revers *Augusta*, avec des types qui montrent évidemment qu'on a joint à la tête de cet empereur des revers qui avoient été destinés aux *médailles* de Faustine sa femme. Deux autres *médailles* d'argent de Julia Domna ont à leurs revers, l'une *Liberal. Augg.* & l'autre *Virtus Aug. Cos.* . . . . On voit bien que ces légendes ne peuvent convenir à cette princesse: aussi les a-t-on prises pour des *médailles* de Severe, où on les trouvera facilement. Une autre *médaille* d'argent d'Herennia Etruscilla, a pour revers un type connu parmi ceux de Trajan Dece, avec la légende *Pannonia*. Au revers d'une *médaille* de Faustine la jeune en grand bronze, on lit *Primi Decennales Cos. III. S. C.* Quelqu'un prétendroit-il qu'on faisoit des vœux décennaux pour les femmes des empereurs? non, car le silence de l'histoire & de tous les autres monumens nous prouve le contraire; mais si on consulte les *médailles* de M. Aurele, on verra que ce revers a été frappé avec un coin destiné à cet empereur. Une autre *médaille* en grand bronze de Didius Julianus, a sur le revers *Juno Regina*, légende qui ne lui peut appartenir, mais qu'on a empruntée d'un coin de Manlia Scantilla.

M. Liebe a fait graver dans son trésor de Saxe-Gotha une *médaille* d'argent d'Hadrien, où on lit d'un côté *Hadrianus Augustus*, & de l'autre *S. P. Q. R.* M. O. PRINC. Qui est-ce qui ne voit pas que le coin d'un des revers de Trajan a été employé par mégarde avec un coin d'Hadrien? le même antiquaire rapporte ensuite une *médaille* d'Antonin Pie, dans laquelle sa tête, puissance tribunitienne se trouve également marquée autour de la tête & au revers. La cause de cette singularité est que le monétaire s'est servi de deux coins qui étoient bien de la même année, mais qui n'avoient pas été faits pour être unis ensemble.

Tous ces exemples paroissent prouver sans contestation, du-moins aux yeux des critiques impartiaux, que les Monétaires même ont fait des méprises; & si le pere Chamillard eût connu les *médailles* qu'on vient de citer, il n'auroit point cherché des moyens plausibles de les concilier avec l'histoire, ou d'accorder ensemble les légendes des têtes & celles des revers. Tandis que le pere Hardouin rejette avec hauteur l'idée de ces méprises de Monétaires, il nous en fournit lui même plusieurs traits dans son histoire auguste. On y voit une *médaille* de grand bronze, qui joint le sixieme consulat de Vespasien avec le second de Titus; quelques-unes de Domitien avec la tête de Vespasien au revers; une de Trajan avec son cinquieme consulat, & au revers les têtes d'Hadrien & de Plotine, avec la légende *Hadrianus Aug.* Les critiques sages aimeront toûjours mieux adopter dans ces *médailles* des erreurs de Monétaires, erreurs qui n'ont rien que de naturel & d'ordinaire, que d'en faire la base de quelque systême entierement opposé à l'histoire de toute l'antiquité.

Ne reconnoissons donc point pour des pieces authentiques ces *médailles* singulieres, qui ne peuvent s'accorder ni avec les autres *médailles* reçues, ni avec l'histoire; & examinons si ce qui cause notre embarras, lorsque nous cherchons à en démêler le sens, ne vient pas de quelque méprise du monétaire. Nous pourrons facilement nous en appercevoir, en vérifiant si ces revers ne se trouvent pas joints sur d'autres *médailles* à des têtes auxquelles ils conviennent mieux; quand cela se rencontrera, nous avouerons que des coins mêlés ou confondus sont la source de nos doutes, & nous verrons la difficulté disparoître.

Au reste, on voudroit en vain nous persuader qu'il regne quelquefois sur les *médailles antiques* des traits d'ironie & de plaisanterie, semblables à ceux qu'on voit assez souvent dans nos *médailles* modernes. On cite pour le prouver la *médaille* de Gallien que le roi possede, *Gallienæ Augustæ Pax Ubique*: *médaille* frappée dans le tems que par la lâcheté & l'indolence de cet empereur l'Empire étoit déchiré par les trente tyrans. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tout ce que M. Baudelot nous a ingénieusement appliqué des *médailles* qui se frappoient pour les plaisirs des saturnales, ne sert de rien pour appuyer ce sentiment. Il n'est pas mieux établi par une seule *médaille* équivoque. Je conviens que la difficulté d'accommoder le nom d'une princesse à la tête d'un empereur est d'abord embarrassante; mais on peut la résoudre par l'inadvertance ou la précipitation du monétaire, & confirmer cette solution par les preuves que nous venons d'en donner tout-à-l'heure. Enfin, on adoptera bien moins un fait unique, que le desir qui nous anime de prêter aux anciens le caractere d'esprit de notre siecle. (*D. J.*)

Médaille moderne. (*Art numism.*) On appelle *médailles modernes* celles qui ont été frappées depuis environ trois siecles. En effet, il faut observer qu'on ne met point au rang des *médailles modernes* celles qu'on a fabriquées pendant la vie de Charlemagne, &, après lui, pendant cinq cens ans; parce qu'elles sont si grossieres, que les antiquaires regardent cet espace de tems comme un vilain entre-deux de l'antique & du moderne. Mais quand les beaux Arts vinrent à renaître, ils se prêterent une main secourable pour procurer des *médailles* qui ne fussent plus frappées au coin de la barbarie. Voilà nos *médailles modernes*.

Leur curiosité, comme celle de la belle Peinture; eut sa premiere aurore au commencement du quinzieme siecle, après avoir été ensevelie l'espace de mille ans avec les tristes restes de la majesté romaine. Ce fut d'abord par les soins d'un Pisano, d'un Bolduci, & de quelques autres artistes, qu'on vit reparoître de nouvelles *médailles* avec du dessein & du relief. Le Pisano fit en plomb, en 1448, la *médaille* d'Alphonse, roi d'Arragon; &, dix ans auparavant, il avoit donné celle de Jean Paléologue, dernier empereur de Constantinople. Ensuite, on se mit à frapper des *médailles* en or; telle est celle du concile de Florence, & d'un consistoire public de Paul II. qui sont les premieres ébauches des *médailles modernes*, perfectionnées dans le siecle suivant, & ensuite recherchées, pour la gravure, par quelques curieux.

Il est vrai que la plûpart de ces nouvelles *médailles* ont été faites avec grand soin, que les époques s'y trouvent toujours marquées, que les types en sont choisis & l'explication facile, pour peu qu'on ait connoissance de l'histoire. On y voit des combats sur terre & sur mer, des sieges, des entrées, des sacres de rois, des pompes funebres, les alliances, les mariages, les familles, en un mot, les événemens les plus importans qui concernent la religion & la politique: cependant tout cela réuni ne nous touche point comme une seule *médaille* de Brutus, de Lacédémone, ou d'Athènes.

Je ne puis même deviner les raisons qui ont engagé le pere Jobert à décider que sur les *médailles* antiques on trouva, plus que sur les *modernes*, le faux mérite honoré. Il semble, au contraire, que cet inconvénient, qui est inévitable dans toute société humaine, est beaucoup plus à craindre dans les *médailles modernes*, qu'il ne l'étoit dans les monnoies antiques; car parmi nous les princes sont maîtres absolus de la fabrication de leurs monnoies, tandis qu'à Rome le sceau de l'autorité du sénat, quelque corrompu qu'on le suppose, y intervenoit encore.

D'un autre côté, les monnoies antiques ne se frappoient que pour le prince; & l'histoire nous a éclairé sur ses vertus ou sur ses vices. Mais aujourd'hui il n'est point de particulier qui ne puisse faire frapper des *médailles* en son honneur: combien de gens sans mérite, que la vanité a déja porté à essayer de se procurer une espece d'immortalité, en se faisant représenter sur des *médailles*!

Je ne détournerai néanmoins personne de donner dans la curiosité du *moderne*. On peut rassembler, si l'on veut, ces sortes de *médailles*, & former même des suites de papes, d'empereurs, de rois, de villes & de particuliers, avec le secours des monnoies & des jettons. La suite complette des papes peut se faire depuis Martin V. jusqu'à présent: mais la suite des empereurs d'Occident depuis Charlemagne ne pourroit s'exécuter qu'en y joignant les monnoies. Si l'on me dit qu'Octavius Strada a conduit cet ouvrage depuis Jules-César jusqu'à l'empereur Matthias, je réponds que c'est avec des *médailles* presque toutes fausses, inventées pour remplir les vuides, ou copiées sur celles que Maximilien II. fit battre pour relever la grandeur de la maison d'Autriche.

Quant à la suite des rois de France, il faut se contenter des monnoies pour les deux premieres races: car il n'y a aucune *médaille* avec l'effigie du prince avant Charles VII. Toutes celles qu'on a frappées dans la *France métallique* jusqu'à Charlemagne, sont imaginaires; & la plûpart des postérieures, sont de l'invention de Jacques de Bie, & de Duval son associé. Il est vrai qu'il y a dans le cabinet de Louis XV. une suite de tous ses prédécesseurs jusqu'à Louis XIV. gravée très proprement en relief sur de petites agates; mais on sait que c'est une suite de la même grandeur, d'une même main, & d'un ouvrage exquis, qu'on fit à plaisir sous le regne de Louis XIII.

Les *médailles* d'Espagne, de Portugal, & des couronnes du Nord, ne sont que du dernier siecle. En Italie, les plus anciennes, j'entends celles de Sicile, de Milan, de Florence, ne forment aucune suite, & ne se trou-

veut

vent que moulées. Telles sont les *médailles* de René & d'Alphonse, rois de Sicile, de François de Sforce, duc de Milan, & du grand Côme de Médicis.

En un mot, la Hollande seule, par la quantité de *médailles* qu'elle a fait frapper, forme une histoire intéressante. Elle commence par la fameuse *médaille* de 1566, sur laquelle les confédérés des Pays-Bas qui secouerent la tyrannie du roi d'Espagne, firent graver une besace, à cause du sobriquet de *gueux* qu'on leur donna par mépris, & qu'ils affecterent de conserver.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait peu de livres qui traitent des *médailles modernes*. Je ne connois que ceux du pere du Moulinet & de Bonanni pour les papes; de Luckius, de Trypotius, de la France métallique dont j'ai parlé; de l'abbé Bizot & de Van-Loon pour la Hollande. Voici les titres de ces sept ouvrages.

1°. Claudii du Moulinet *historia summorum pontificum à Martino V. ad Innocentium XI. per eorum numismata; id est*, ab anno 1417 ad an. 1678. Paris. 1679. fol.

2°. *Numismata pontificum romanorum à tempore Martini V. ad ann.* 1699, *illustrata à* Philippo Bonanni S. J. Romæ, 1699, 2 vol. fol.

3°. *Sylloge numismatum elegantiorum, quæ diversi imp. reges, principes, respublicæ, diversas ob causas, ab anno* 1500 *ad annum usque* 1600 *cudi fecerunt*, &c. *operâ* Joh. Jac. Luckii *argentoratensis*. Argentinæ, 1620, fol.

4°. *Symbola divina & humana pontificum, imperatorum, regum*. Accessit brevis *isagoge* Jac. Typotii *ex museo* Octav. de Strada. *Sculptor Egidius* Sadeler; Pragæ, 1601, fol.

5°. La France métallique, contenant les actions célebres, tant publiques que privées, des rois & reines, marquées en leurs *médailles* d'or, d'argent & de bronze, par Jacques de Bie; Paris, 1636, *in-fol.*

6°. Histoire métallique de Hollande, par M. l'abbé Bizot; Paris, 1687, *fol.*

7°. Mais l'ouvrage de Van-Loon est bien autrement complet: il est intitulé *histoire métallique* des dix-sept provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles V. jusqu'à la paix de Bade conclue en 1716, traduite du hollandois de M. Gérard Van-Loon; à la Haie, 1732, 1737, 5 vol. *in-fol.*

Pour ce qui concerne l'histoire de Louis le Grand & des événemens de son regne par les *médailles*, de l'Imprimerie royale, 1702 & 1723, *in-fol.* tout le monde sait ce qu'il en faut penser. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'OR, (*Art numismat.*) Dans le grand nombre des *médailles d'or* greques & romaines, il y en a qui sont, soit or fin, toujours plus pur & d'un plus bel œil que le nôtre; soit or mêlé plus pâle, d'un aloi plus bas, & ayant environ sur quatre parts un cinquieme d'alliage; soit enfin or notablement altéré, tel que nous le voyons dans certaines gothiques. Il faut observer, que quoique Sévere Alexandre, eût donné la permission de se servir d'alliage dans les monnoies, cela n'a point empêché que les *médailles* de ce prince & de ceux qui lui ont succédé, même dans le bas empire, ne soient ordinairement d'un or aussi pur & aussi fin que du tems d'Auguste, le titre ne se trouvant proprement altéré que dans les gothiques.

L'or des anciennes *médailles* grecques est extrèmement pur; l'on en peut juger par celle de Philippe de Macédoine & d'Alexandre le grand, qui vont à vingt-trois karats & seize grains, à ce que dit M. Patin, l'un des fameux antiquaires du dernier siecle. On lui est redevable d'avoir tâché d'inspirer aux curieux l'amour des *médailles*, & de leur en avoir facilité la connoissance.

L'or des *médailles* impériales est aussi très-fin, & de même aloi que celui des Grecs; c'est-à-dire au plus haut titre qu'il puisse aller, en demeurant maniable: car les affineurs le préferent encore aujourd'hui à celui des sequins & des ducats; & du tems de Bodin, les orfévres de Paris ayant fondu un Vespasien d'or, ils n'y trouverent qu'un 788e d'empirance qui est l'alliage.

Il faut se souvenir que les Romains ne commencerent à se servir de monnoies d'or que l'an 547. de Rome, afin que l'on ne soit pas trompé à celles qui se trouveront avant ce tems-là. Par exemple, si l'on nous présentoit quelqu'un des rois de Rome, ou des premiers consuls frappés sur l'or, il n'en faut pas davantage pour conclure que c'est une fausse *médaille*: j'entends qu'elle n'est point frappée du tems de ces rois ou de ces consuls; car les descendans de ces familles, plusieurs siecles après, ont fait frapper quelquefois les têtes de leurs ancêtres: témoin celles de Quirinus, de Numa, d'Ancus Martius, de Junius-Brutus; & ces sortes de *médailles* ne laissent pas d'être antiques par rapport à nous, quoiqu'elles ne soient pas du tems de ceux qu'elles représentent. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ARGENT, (*Art numismat.*) l'usage des *médailles d'argent* commença chez les Romains l'an 485. de Rome. L'on en trouve en beaucoup plus grand nombre que d'or, mais l'argent n'en est pas si fin que le titre des *médailles* d'or, car les curieux ont remarqué par les fontes, que les Romains ont toujours battu les *médailles* d'or sur le fin, au lieu qu'ils ont frappé celles d'argent à un titre d'un sixieme plus bas que nos monnoies de France. On ne laisse pas d'appeller *argent fin*, l'argent des *médailles* qui se trouvent jusqu'à Septime Sévere, en comparaison de celles qui se trouvent jusqu'à Constantin, dont l'argent est bas & fort allié. On le nomme communément *potin*. *Voyez* MÉDAILLE DE POTIN.

Savot remarque, qu'Alexandre Sévere, fit battre de la monnoie d'argent, où il n'y avoit qu'un tiers de fin, quoique le poids fût toujours le même. On l'appella néanmoins *restitutor monetæ*, ce qui fait voir combien de son tems la monnoie avoit été altérée.

Didius Julianus est le premier qui ait corrompu le titre des *médailles d'argent*; il le fit, à ce qu'on prétend, pour remplir plus aisément ses coffres qu'il avoit épuisés par ses largesses, en achetant l'empire des soldats prétoriens, qui venoient de massacrer Pertinax. Depuis Didius Julianus, le titre alla toujours en baissant, & certainement les *médailles* de ce prince ont moins d'alliage que celles de Septime Sévere: & celles de ce dernier sont encore moins mauvaises, que celles de Sévere Alexandre. Sous Gordien, c'est encore pis, & peut-être c'est par cette raison, que l'on trouve sous cet empereur, les *médailles* d'un module plus grand & plus épais; car quoique ce module soit connu dès le tems de Septime Sévere, de sa femme *Julia Pia*, & de son fils Caracalla; il est cependant vrai, qu'il y a peu de ce grand module sous ces princes; comme il y a fort peu de petit module sous Gordien.

Gallien alla encore en baissant le titre, & je crois qu'il n'est pas douteux que sa monnoie d'argent, quoiqu'elle eût au-moins quatre cinquiemes d'alliage, ne fût la seule monnoie d'argent, connue pour lors dans l'Empire. Je n'ignore pas cependant, que quelques curieux prétendent avoir des *médailles d'argent* pur de ces tems-là, & même de Probus, de Carus, *&c.* mais ces *médailles* qu'ils vantent tant, sont toutes fausses, & cela paroît assez prouvé par les *médailles* fourrées, que nous trouvons sous Gallien, & même sous Posthume. Comment auroit-on risqué sa vie pour fourrer des *médailles d'argent* pur? Un antiquaire qui est mort a long-tems vanté une *magnia urbica* d'argent pur de son cabinet; cette *médaille* a été vûe & examinée après sa mort; il est évident qu'elle est moulée.

Depuis Claude le Gothique, jusqu'à Dioclétien, qui rétablit la monnoie, il n'y a plus d'argent du-tout dans les *médailles*; ou s'il s'en trouve quelques-unes, elles sont si rares que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors sur le cuivre seul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain. C'est ce qui donne cet œil blanc aux *médailles* que nous appellons *saucées*, telles que plusieurs Claudes, les Auréliens, & la suite jusqu'à Numérien inclusivement. On trouve même encore de ces *médailles* saucées sous Dioclétien, Maximien, Constance Clore, & Galéro Maximien; quoique l'usage de frapper sur l'argent put fût déja rétabli.

Je ne sai si quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences, & des Maximins de cette espece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il semble qu'il ne soit plus question de *médailles* saucées sous Constantin. Au reste, si les auteurs qui nous ont donné des collections de *médailles* eussent fait cette attention, ils auroient évité de grossir leurs livres d'un long catalogue de *médailles d'argent*, entre Posthume & Dioclétien, puisque toutes celles de ce tems-là ne sont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & que par conséquent, il étoit inutile de répéter des *médailles* absolument les mêmes, dans deux différentes classes.

Il n'est pas aisé de deviner, pourquoi l'on cessa tout-à-coup de frapper des *médailles d'argent*, tandis qu'on continuoit d'en frapper en or; car il est à remarquer que dans le tems du plus grand affoiblissement, & même de l'anéantissement presque entier des especes d'argent; celles d'or ont toujours été battues sur le fin. Cela proviendroit-il de ce que la recette d'une grande partie de revenus de l'Empire, s'est toujours faite en or? La plûpart des termes employés pour exprimer les tributs & les autres impositions, étoient des épithetes d'*aurum*, comme *aurum vicesimarium*, *aurum coronarium*, *aurum lu-*

strale

strale, &c. L'empereur étoit intéressé à ne pas permettre qu'on altérât le titre de ce métal, afin que ses finances ne souffrissent pas de cette altération. Au contraire, le trésor impérial faisant ses payemens en argent ou en cuivre; plus le titre de l'un & le poids de l'autre de ces métaux étoient affoiblis, plus le fisc y trouvoit son compte, parce que cet affoiblissement des especes n'en faisoit pas changer la valeur dans le commerce; & qu'avec une plus petite quantité d'or, on pouvoit avoir du cuivre en masse pour en faire de la monnoie, à laquelle l'on donnoit la valeur des pieces d'argent, en y ajoutant une feuille d'étain affiné.

Cet expédient à la fin ruineux pour l'état, a pû être un effet de la nécessité où se sont trouvés les empereurs, de recourir aux moyens les plus odieux, pour payer leurs troupes, pendant le désordre où l'Empire se vit plongé depuis Gallien jusqu'à Dioclétien & Maximien; car durant tout cet intervalle de tems, l'Empire fut toujours attaqué au-dehors par les nations Barbares qui l'environnoient, & déchiré au-dedans par les tyrans, qui s'éleverent ou ensemble, ou successivement dans ses différentes provinces. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BILLON, (*Art numismat.*) On nomme ainsi toute *médaille* d'or ou d'argent, mêlée de beaucoup d'alliage, car le *billon* en matiere de monnoie, signifie toutes sortes de matiere d'or ou d'argent alliée, c'est-à-dire mêlée au-dessous d'un certain degré, & principalement de celui qui est fixé pour la fabrication des monnoies.

Depuis le regne de Gallien & de ses successeurs, on ne trouve presque que des *médailles* de pur *billon*, dont les unes sont battues sur le seul cuivre, & couvertes d'une feuille d'étain; on les nomme *médailles saucées*: les autres n'ont qu'une feuille d'argent battue fort adroitement sur le cuivre; on les appelle *médailles fourrées*. *Voyez* MÉDAILLE FOURRÉE. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE BRONZE, (*Art numismat.*) c'est par le mot de *bronze* qu'on a cru devoir annoblir le nom de *cuivre*, en termes de médaillistes. Le bronze est comme on sait, un mélange de cuivre rouge & de cuivre jaune, dont les antiquaires ont formé trois especes différentes de *médailles*, qu'ils appellent le *grand*, le *moyen* & le *petit bronze*, selon la grandeur, l'épaisseur & l'étendue de la *médaille*; la grosseur & le relief de la tête. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE CUIVRE, (*Art numismat.*) Quoique tout le cuivre dans la distinction des suites dont les cabinets sont composés, ait l'honneur de porter le nom de *bronze*, on ne laisse pas néanmoins de le distinguer par les métaux. Quand on en veut parler exactement, comme M. Savot a fait dans son *Disc. des Méd. II. part. ch. xvij.*

On voit plusieurs *médailles de cuivre* rouge dès le tems d'Auguste, particulierement parmi ce qu'on appelle *moyen bronze*.

On en voit aussi de cuivre jaune dès le même tems parmi le grand bronze, comme parmi le moyen.

Il s'en trouve de vrai bronze dont l'œil est incomparablement plus beau; mais on n'en connoît point de cuivre de Corinthe. Il est très-vraissemblable que ce cuivre ne fut jamais introduit dans les monnoies, parce que c'eût été y mettre une grande confusion; puisqu'alors il auroit dû y avoir une différence de valeur dans des pieces de même grandeur & de même poids, ce qui auroit exposé le public à toutes sortes de fraudes & de tromperies.

Cependant il y a des *médailles* de deux cuivres qui ne sont point alliés, mais dont seulement l'un enchâsse l'autre, & qui sont frappées d'un même coin; tels sont quelques médaillons antiques de Commode, d'Adrien, *&c.* & certains autres, qui sans cela ne seroient que de grand & de moyen bronze. L'on peut y remarquer, que les caracteres de la légende mordent quelquefois sur les deux métaux; d'autres fois ils ne sont que sur l'intérieur, auquel le premier cercle de métal ne sert que d'encastillement. (*D. J.*)

MÉDAILLE D'ÉTAIN, (*Art numism.*) c'étoient vraissemblablement des *médailles* de plomb noir & de plomb blanc; mais il ne nous en est point parvenu.

Cependant les anciens ont employé quelquefois l'étain à faire de la monnoie. Jules Pollux nous apprend que Denys le Tyran força les Syracusains à battre de la monnoie d'étain au lieu d'argent, & qu'il fixa la valeur de ces sortes de pieces à quatre drachmes.

Une loi du digeste (c'est la loi 9, *ad leg. Cornel. de Fals.*) défend d'acheter & de vendre des pieces de monnoies d'étain; d'où il est évident que les anciens avoient frappé des *médailles* en ce métal; mais Savot, *discours sur les médailles, part. II. c. ij. & iij.* croit qu'on n'a jamais pu se servir pour cela de véritable étain, qui étoit un composé d'argent & de plomb fondus ensemble, ni même de l'étain faux composé d'un tiers de cuivre blanc, & de deux tiers de plomb blanc, parce que l'un & l'autre étoit trop aigre & trop cassant.

On n'a donc pu frapper des *médailles* que sur deux autres especes d'étain faux, dont l'un se faisoit avec du plomb noir & du plomb blanc mêlés ensemble en égale quantité, & l'autre avec deux tiers de plomb noir, & un tiers de plomb blanc. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE FER, (*Art numismat.*) nous ne connoissons point de vraies *médailles de fer*: il est vrai que César dit que certains peuples de la grande-Bretagne se servoient de monnoies de fer. Il est encore vrai que la même chose est arrivée dans quelques villes de la Grece. Enfin, Savot rapporte qu'il s'est trouvé des monnoies romaines que l'aimant attiroit; mais ce n'étoit que des *médailles fourrées*, telles qu'il nous en reste encore plusieurs & du tems de la république, & du tems des empereurs.

MÉDAILLE DE PLOMB, (*Art numism.*) en latin *nummus plumbeus*. Personne ne doute aujourd'hui, qu'il ne nous reste des *médailles* antiques de plomb. Plaute parle des monnoies de plomb en plus d'un endroit, *ei ne nummum crederem*, dit un de ses acteurs, *cui si capitis res siet*, nummum *nunquam credam plumbeum*: & dans une autre de ses pieces, *Tace, sis faber qui cudere soles plumbeos nummos*.

A la vérité, Casaubon a prétendu que Plaute donnoit le nom de *nummi plumbei* à ces petites pieces de bronze, que les Grecs appelloient [illegible], & [illegible]; & ce savant homme donne la même explication aux passages de Martial, où il est parlé de *médailles de plomb*, savoir, *épigramm. lib. I. épigram. 79 & lib. X. épigr. 4.* Mais l'illustre commentateur de Théophraste, d'Athénée, de Strabon, & de Polybe, auroit bien changé d'avis, s'il eût vu les *médailles* de ce métal de plomb, qui se sont conservées en grand nombre, jusqu'à des suites de trois à quatre cens dans les cabinets des curieux de Rome.

M. le baron de la Bastie en a vu deux incontestablement antiques, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. La premiere dont le revers est entierement fruste, est un Marc-Aurele. La seconde qui est bien conservée, représente d'un côté la tête de Lucius Verus couronnée de laurier: *Imp. Cæs. L. Verus Aug.* Au revers une femme debout vêtue de la stole, offre à manger dans une patere qu'elle tient de la main droite, à un serpent qui s'éleve d'un petit autel, autour duquel il est entortillé. On lit pour légende *Saluti Augustor. Tr. P. Cos.* 15.

Patin déclare dans son *Hist. des médailles*, *p.* 50, en avoir vu un grand nombre de greques, & il en cite deux latines de son cabinet. Il est donc certain que les anciens Grecs & Romains se sont servi de monnoies de plomb, quoiqu'il paroisse par les passages de Plaute, cités ci-dessus, que les pieces de ce métal étoient de la plus petite valeur.

Mais il faut prendre garde de n'être pas trompé en achetant des *médailles de plomb* modernes, pour des *médailles* antiques de ce métal. Les modernes ne sont de nulle valeur, & les antiques sont très-curieuses; le plomb en est plus blanc que le nôtre, & plus dur. (*D. J.*)

MÉDAILLE DE POTIN, (*Art numismat.*) on nomme ainsi des *médailles* d'argent bas & allié.

Ce sont des *médailles* d'un métal factice composé de cuivre jaune, & d'un mélange de plomb, d'étain, & de calamita avec un peu d'argent.

Savot dans son *discours sur les médailles*, definit le potin une espece de cuivre jaune qui ne se peut dorer à cause du plomb qui y entre. On lui donne, ajoute-t-il, le nom de *potin*, à cause qu'on fait ordinairement les pots de cuivre de cette matiere.

Mais il entroit encore dans la composition du potin, dont on se servoit pour frapper des *médailles*, environ un cinquieme d'argent, comme on l'a reconnu en en faisant fondre quelques-unes.

On commence à trouver des *médailles de potin* dès le tems d'Auguste & de Tibere. M. le baron de la Bastie a vu une *médaille* greque de Tibere au revers d'Auguste en *potin*, dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, qui avoit fait une suite presque complette en ce métal, chose singuliere, & qui peut passer pour unique en son genre. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTREFAITE, (*Art numismat.*) les *médailles contrefaites*, sont toutes les *médailles* fausses & imitées.

Nous avons indiqué au mot *médaille*, les diverses fourberies qu'on met en usage dans leurs contrefaçons,

& les moyens de les découvrir. Nous ajouterons seulement ici quelques observations.

Comme les Emiliens de *GB*, sont fort estimés, & coutent 40 ou 50 francs, les faussaires ont trouvé le moyen d'en faire avec les *médailles* de Philippe Pere, dont le visage a assez de ressemblance avec celui d'Emilien.

On a trouvé semblablement le secret de donner quelques *médailles* de Gordien troisieme, aux Gordiens d'Afrique, soit en réformant la légende de la tête, & en mettant *AFR* au lieu de *Pius F.* soit en marquant un peu de barbe au menton; de sorte que quelques-uns ont pris de-là sujet de soutenir que c'étoit un troisieme africain, fils ou neveu des deux autres. Il sera aisé de se desabuser, en se souvenant que tous les revers où il y a *Aug.* ne conviennent point aux deux africains, qui marquent ordinairement deux *G. G.* sur leurs *médailles*. Ce n'est pas qu'il ne s'en rencontre quelquefois avec *Aug.* par un seul *G*, comme *providentia Aug. virtus Aug.* mais alors le mot *AFR.* qui se trouve du côté de la tête empêche qu'on ne puisse y être abusé.

Il ne faut pas se laisser tromper par certains Nérons de moyen bronze, déguisés quelquefois en Othons; il ne faut pas non plus s'arrêter à la perruque qui paroît si nettement sur l'argent & sur l'or, & condamner sur les *médailles* où l'on ne la remarque pas; car quoiqu'elle ne se trouve pas sur les *médailles* battues hors d'Italie, elles n'en sont pas moins véritables; & quoique le Padouan ait pris soin de la marquer fort proprement sur le grand bronze, ses *médailles* n'en sont pas moins fausses.

Enfin, il ne faut pas établir pour regle sans exception qu'on contrefasse uniquement les *médailles* rares & de grand prix, comme celles dont le même Paduuan a pris la peine de faire les carrés: en effet, il y a des *médailles* très-communes qui ne laissent pas d'être contrefaites. (*D. J.*)

MÉDAILLE DENTELÉE, (*Art numism.*) en latin *numisma serratum*.

On appelle *médailles dentelées* ou *crenelées*, les *médailles* d'argent dont les bords ont une dentelure. Cette dentelure est une preuve de la bonté & de l'antiquité de la *médaille*: elles sont communes parmi les *médailles* consulaires jusques au tems d'Auguste, depuis lequel il n'y en a peut-être aucune.

Il s'en trouve de bronze des rois de Syrie; mais il semble que ces dernieres n'ayent été *dentelées* que pour l'ornement, & non pour la nécessité; au lieu que dans les *médailles* d'argent, la fourberie des faux monnoyeurs a obligé de prendre cette précaution dès le tems que la république frappa des monnoies d'argent. En effet, les faux monnoyeurs s'étudioient à contrefaire les coins des monétaires; & ayant imaginé de ne prendre qu'une feuille d'or ou d'argent pour couvrir le cuivre de leurs *médailles*, ils la frappoient avec beaucoup d'adresse.

Pour remédier à cette friponnerie, & pour distinguer la fausse monnoie de la bonne, on inventa l'art de créneler, de denteler les *médailles*, & on décria tous les coins dont on trouvoit des especes fourrées. (*D. J.*)

MÉDAILLE ÉCLATÉE *ou* FENDUE, (*Art numism.*) on nomme ainsi les *médailles* dont les bords sont éclatés ou fendus par la force du coin.

Il est bon de savoir que les bords des *médailles éclatées* par la cause dont nous venons de parler, ne sont pas un défaut qui diminue le prix de la *médaille*, quand les figures n'en sont point endommagées; au contraire c'est un des bons signes que la *médaille* n'est point moulée. Ce signe ne laisse pas néanmoins d'être équivoque à l'égard des fourbes qui auroient battu sur l'antique; car cela ne prouveroit pas que la tête ou le revers ne fut d'un coin moderne, & peut-être tous les deux. (*D. J.*)

MÉDAILLE FAUSSE, (*Art numism.*) toute *médaille* faite à plaisir, & qui n'a jamais existé chez les anciens. On nomme aussi *médailles fausses*, les *médailles* antiques, moulées, réparées, vernissées, restituées, avec des coins modernes, réformées avec le marteau; celles dont les revers ont été contrefaits, insérés, appliqués; celles dont la tête, les légendes ont été altérées; enfin celles qu'on a fait éclatter ou fendre exprès en les frappant. (*D. J.*)

MÉDAILLE FOURRÉE, (*Art numismat.*) *médaille* de bas alloi avec un faux revers.

Les antiquaires nomment spécialement *médailles fourrées*, celles de l'antiquité qui sont couvertes d'une petite feuille d'argent sur le cuivre ou sur le fer, battues ensemble avec tant d'adresse, qu'on ne les reconnoît qu'à la coupure. Ce sont de fausses monnoies antiques, qui malgré leur antiquité reconnue, ne méritent aucune foi dans l'histoire.

Rien de plus commun que ces sortes de pieces, pour qui s'est familiarisé avec l'antique, & rien de plus rare qu'un antiquaire, qui sachant résister à la vanité de posséder une *médaille* unique, ne fasse de celles-ci que le cas dont elles sont dignes.

On n'aura pas de peine à croire que l'objet de l'attention des gouvernemens se soit porté en tout tems, & en tout pays, sur les faux monnoyeurs. De-là ce qu'on appelle *fausse-monnoie*, a été un ouvrage de ténebres. Ceux que l'avidité du gain a entraîné dans un métier si dangereux, ont ordinairement exercé leur art dans des lieux obscurs & retirés; & c'étoient plutôt des gens sans connoissance & sans éducation, qui exposoient ainsi leur vie pour un vil intérêt, que des hommes instruits & capables de travailler avec exactitude. Aussi voyons-nous peu de ces *médailles fourrées*, sur lesquelles on ne remarque des erreurs grossieres, soit dans les dates, lorsque le même consulat, la même puissance tribunitienne, sont répétées sur les deux faces de la *médaille*, ou qu'on y trouve une différence réelle, & quelquefois de plusieurs années, soit dans les faits, lorsqu'ils ne conviennent qu'à un prince qui régnoit devant, ou après celui, dont la tête est représentée de l'autre côté de la *médaille*.

Ces fautes doivent être imputées aux fabricateurs de ces fausses monnoies. L'inquiétude inséparable de toute action qui met la vie dans un risque perpétuel, ne s'accorde guere avec l'attention nécessaire pour la correction d'un ouvrage. Ils frappoient donc leurs fausses *médailles* suivant que le hasard arrangeoit les différens coins, que ce même hasard avoit fait tomber entre leurs mains; ils joignoient à la tête d'un empereur le premier revers qu'ils rencontroient, & ne craignoient point que ce bisarre mélange pût empêcher le cours de leurs especes, parce qu'ils jugeoient des autres par eux-mêmes, & que leur ignorance ne leur permettoit pas de s'appercevoir de leurs propres bêtises.

M. Geinoz en a observé quantité sur des *médailles fourrées* du seul cabinet de M. l'abbé Rothelin. Il a vu avec étonnement dans Trajan, son sixieme consulat marqué au revers d'une *médaille* d'argent, qui du côté de la tête, ne porte que le cinquieme. Dans Hadrien *fortunæ reduci*, où le mot *reduci* est écrit avec un *e*. Dans M. Aurele, la vingt-quatrieme puissance tribunitienne d'un côté, pendant que l'autre n'exprime que la dix-huitieme. Ici des consulats & des puissances tribunitiennes au revers d'une impératrice, là des types & des légendes qui ne conviennent qu'à des princesses, au revers de la tête d'un empereur. Dans Gordien, un de ces revers que fit frapper Philippe pour les jeux séculaires qui se célébroient sous son regne; quelquefois une tête impériale avec le revers d'une *médaille* consulaire. Enfin, des exemples sans nombre de tout ce que peuvent produire en ce genre la négligence, la précipitation, l'ignorance, ou le manque de coins nécessaires, pour frapper toutes les *médailles* qu'ils vouloient imiter.

Il faut en conclure, que d'ajouter foi à ces sortes de *médailles*, & vouloir en tirer avantage pour faire naître des problèmes dans l'histoire, c'est tromper le public par de frivoles & fausses discussions. Si ceux qui jusqu'à présent nous ont donné des catalogues de *médailles*, n'ont point eu soin de distinguer ces fausses monnoies d'avec les vraies, c'est un reproche bien fondé que nous sommes en droit de leur faire. Mêler les *médailles fourrés* avec les *médailles* légitimes, c'est mêler de faux titres avec ceux qui sont vrais; c'est confondre la Fable avec l'Histoire.

Mais, dira-t-on, pourquoi les *médailles fourrées* sont-elles presque toujours rares, & même assez souvent uniques? C'est d'abord parce que les fausses monnoies n'ont jamais été aussi abondantes que les vraies. C'est encore, parce que celles-là ont été plus aisément détruites par la rouille & les autres accidens, qui font plus d'impression sur le fer & sur le cuivre, que sur l'or & sur l'argent. C'est enfin, parce qu'il est assez rare, que la même faute soit souvent répétée par des ouvriers qui n'ont d'autres conducteurs que le hasard.

On a peine à comprendre aujourd'hui que les fausses pieces pussent avoir cours autrefois, & qu'on ne s'apperçût pas d'abord de leur fausseté, par la contrariété qui se trouvoit entre la tête & le revers; mais on ne sauroit faire là-dessus la moindre comparaison entre les pieces de monnoie de notre siecle, & celles qui avoient cours chez les anciens. Nos monnoies conservent le même revers pendant long-tems, & il n'y a par exemple, à tous nos louis, & à tous nos écus, qu'un seul & même revers; en sorte que si l'on en présentoit quelques-uns qui portassent d'un côté la tête de Louis XV. & de l'autre des revers employés sur les monnoies de Louis XIV. ils seroient aisément reconnus pour faux, & ne passe-

roient

roient pas dans le commerce. Il n'en étoit pas de même chez les Romains; chaque année, chaque mois, & preſque chaque jour, on frappoit une prodigieuſe quantité de revers différens pour la même tête. Comment diſtinguer du premier coup d'œil, dans cette variété preſqu'infinie de revers, ſi celui qu'on voyoit ſur la piece de monnoie qu'on repréſentoit, répondoit à la tête qui étoit de l'autre côté? Chaque particulier étoit-il en état de faire cette diſtinction? Tout le monde ſavoit-il lire, pour pouvoir juger ſi la légende de la tête convenoit avec celle du revers? Il n'y avoit donc à proprement parler, que le côté de la tête qui fût le caractere de la monnoie courante; & il ſuffiſoit que cette tête fût celle de quelque empereur, de quelque princeſſe, de quelque Céſar, &c. pour qu'elle fût reçue dans le commerce, car pour lors, ce n'étoit pas l'uſage qu'à tous les avenemens des empereurs au trone, en commençant de battre monnoie à leur coin, on décriât les pieces qui étoient marquées au coin de leurs prédéceſſeurs.

C'eſt à la faveur de cet uſage, par lequel toute piece de monnoie qui portoit l'image d'un empereur, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort, avoit un libre cours dans l'empire, que les faux monnoyeurs apporterent moins de ſoin à copier exactement les monnoies qu'ils vouloient contrefaire. Cependant il n'y a pas d'apparence que leur fraude ait été long-tems cachée. Dès qu'on reconnoiſſoit les pieces fauſſes, ſans doute on ſe hâtoit de les décrier, de les refondre, & d'en briſer les moules & les coins; de-là vient que pluſieurs *médailles fourrées* ſont uniques en leur eſpece, & la plûpart très rares. Mais en attendant que la fraude fût découverte, les fauſſaires avoient le tems de travailler, de faire circuler leur fauſſe monnoie dans le public, & de ſe dédommager de leurs frais, peut-être même de gagner conſidérablement.

Après tout, quelles que ſoient les cauſes des fautes qu'on trouve ſur les *médailles fourrées*, il ſuffit pour les décréditer, de prouver qu'elles en ſont remplies, & qu'elles ne peuvent ſervir de preuve à aucun fait hiſtorique. Or c'eſt ce dont tous les antiquaires conviennent. *Voyez le mémoire* de M. le baron de la Baſtie, *inſéré dans le recueil de l'acad. des Inſcriptions, tome XII.*

Il ne faut pas cependant imaginer que les *médailles* qui ont été frappées par ordre du prince, & ſous les yeux du magiſtrat, ſoient toujours exemptes de fautes. Il s'en trouve dont la légende n'eſt pas exacte; tantôt quelques lettres y ſont omiſes; tantôt il y en a du ſuperflues; on en voit où les lettres ſont tranſpoſées, & d'autres où le monétaire à la place des lettres véritables en a ſubſtitué qui ne ſignifient rien, ou dont le ſens ne s'accorde nullement avec le type. Sur quelques-unes, la tête du même prince eſt gravée en relief des deux côtés, ſouvent avec des inſcriptions qui portent des dates différentes. Sur quelques autres qu'on nomme *incuſes*, la même tête eſt d'un côté en relief, & de l'autre en creux. Quelquefois le revers d'un empereur eſt joint à la tête d'une impératrice; ou bien le revers gravé pour une impératrice, eſt uni à la tête d'un empereur. Enfin, il eſt certaines *médailles* qui ont été frappées plus d'une fois, & celles-là nous repréſentent ſouvent l'aſſemblage monſtrueux de mots compoſés de deux légendes différentes. *Voyez* MÉDAILLE ANTIQUE. (*D. J.*)

MÉDAILLE FRAPPÉE SUR L'ANTIQUE (*Art numiſmat.*) les *médailles* ainſi nommées ſont celles que l'on a réformées par fourberie avec le marteau, & auxquelles on a enſuite donné une nouvelle empreinte. *Voyez* ſur cette ruſe *le mot* MÉDAILLE.

MÉDAILLE NON FRAPPÉE, (*Art numiſmat.*) on nomme ainſi des pieces de métal d'un certain poids, qui ſervoient à faire des échanges contre des marchandiſes ou des denrées, avant qu'on eût trouvé l'art d'y imprimer des figures ou des caracteres par le moyen des coins & du marteau. On peut lire au ſujet de ces ſortes de *médailles*, une ſavante diſſertation de Sperlingius, intitulée, Sperlingii (Othonis) *diſſertatio de nummis non cuſis, tam veterum quam recentiorum.* Amſt. 1700, *in-4.*

MÉDAILLE FRUSTE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *médailles fruſtes*, toutes celles qui ſont défectueuſes dans la forme, & qui pechent, ſoit en ce que le métal eſt rongé, le grenetis effleuré, la légende effacée, les figures biffées, la tête méconnoiſſable, &c. Il faut qu'une telle *médaille* ſoit fort rare, pour que les curieux l'eſtiment précieuſe malgré ſes défauts.

MÉDAILLE INANIMÉE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires appellent *médailles inanimées*, celles qui n'ont point des légendes, parce que la légende eſt l'ame de la *médaille*. *Voyez* LÉGENDE, (*Art numiſ.*)

MÉDAILLE INCERTAINE, ou INCONNUE, (*Art numiſmat.*) les antiquaires nomment ainſi les *médailles* dont on ne peut déterminer ni le tems, ni l'occaſion pour laquelle on les a fait frapper. M. le baron de la Baſtie en cite pour exemple dans cette claſſe, une d'argent qui étoit dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin. Cette *médaille* offre d'un côté une tête couronnée de laurier, avec une barbe fort épaiſſe. La légende eſt *Hercules adſertor*: au revers eſt une femme debout, tenant un rameau de la main droite, & une corne d'abondance de la gauche. On lit autour, *florente fortuna.* (*D. J.*)

MÉDAILLE INCUSE, (*Art numiſmat.*) les *médailles* qui ne ſont marquées que d'un côté, s'appellent *médailles incuſes*.

Ce défaut eſt fort commun dans les monnoies modernes, depuis Othon juſques à Henri l'Oiſeleur. Dans les antiques conſulaires, il ſe trouve auſſi des *médailles incuſes*, & quelques-unes dans les impériales de bronze & d'argent.

La conformation de ces *médailles* pourroit ſurprendre un nouveau curieux, parce qu'au lieu de revers, elles n'ont que l'impreſſion de la tête en creux, comme ſi on eût voulu en faire un moule; mais il eſt certain que cette défectuoſité vient de l'oubli, ou de la précipitation du monnoyeur, qui avant que de retirer une *médaille* qu'il venoit de frapper, remettoit une nouvelle piece de métal, laquelle trouvant d'une part le quarré, & de l'autre la *médaille* précedente, recevoit l'impreſſion de la même tête, d'un côté en relief, & de l'autre en creux; mais toujours plus imparfaitement d'un côté que de l'autre, l'effort de la *médaille* étant beaucoup plus foible que celui du quarré.

MÉDAILLE MARTELÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle une *médaille martelée*, celle dont on a fait une *médaille* rare d'une *médaille* commune, en ſe ſervant du martelage. On prend une *médaille* antique, mais fort commune, on en lime entierement le revers qui eſt commun, & on y frappe à la place un nouveau revers qui eſt rare, avec un coin tout neuf, qu'on rend exprès dans le goût antique le plus qu'il eſt poſſible. On prend garde dans cette opération frauduleuſe, d'altérer la tête qui doit être conſervée dans ſa pureté. Comme c'eſt à coups de marteau qu'on empreint ce nouveau revers, on a donné à ces ſortes de *médailles* le nom de *martelées*. Les habiles antiquaires reconnoiſſent la ſupercherie, en comparant la tête avec le revers, dont ils apperçoivent bientôt la différente fabrique. (*D. J.*)

MÉDAILLE MOULÉE, (*Art numiſmat.*) on appelle *médailles moulées*, des *médailles* antiques jettées en ſable dans des moules, & enſuite réparées.

On a découvert à Lyon au commencement de ce ſiecle, des moules de *médailles* antiques, dont la fabrique n'eſt pas indigne de notre curioſité.

La matiere de ces moules eſt une argille blanchâtre, cuite; leur forme eſt plate, terminée par une circonférence ronde, d'un pouce de diametre; leur épaiſſeur eſt de deux lignes par les bords, & eſt diminuée dans cet eſpace, de l'un ou des deux côtés du moule, qui a été cavé par l'enfoncement de la piece de monnoie, dont le type y eſt reſté imprimé. Je dis de l'un ou des deux côtés du moule, parce que la plûpart ont d'un côté l'impreſſion d'une tête, & de l'autre celle d'un revers, & que quelques-uns ne ſont imprimés que d'un côté ſeulement.

Chacun de ces moules a un endroit de ſon bord ouvert par une entaille, qui aboutit au vuide formé par le corps de la piece imprimée; & comme la forme plate & l'égalité de la circonférence de tous ces moules les rendent propres à être joints enſemble par arrangement relatif des types, à ceux des revers dont ils ont conſervé l'impreſſion, & dans une diſpoſition où toutes ces entailles ſe rencontrent, on s'apperçoit d'abord que le ſillon continué par la jonction de ces crénelures, ſervoit de jet au grouppe formé de l'aſſemblage de ces moules, pour la fuſion de la matiere deſtinée aux monnoies.

Ce grouppe qui pouvoit être plus ou moins long, ſelon le nombre des moules à double type dont on le compoſoit, ſe terminoit à chaque extrémité par un moule imprimé d'un côté ſeulement. Il eſt facile de juger par le reſte de terre étrangere, comme attachée aux bords de quelques-uns de ces moules, que la terre leur ſervoit de lut pour les tenir unis, & pour fermer toutes les ouvertures par leſquelles le métal auroit pû s'échapper; ce lut étoit aiſé à ſéparer de ces moules ſans les endommager, lorſqu'après la fuſion, la matiere étoit refroidie.

L'impreſſion des types des têtes de Septime Sévere, de Julia Pia, & d'Antonin leur fils, ſurnommé Caracalle, qui s'eſt conſervée ſur ces moules, rend certaine l'époque du tems de leur fabrique; c'eſt celui de l'empire de ces princes, dont les monnoies devoient être abon-

dantes

dantes à Lyon, puisque le premier y avoit séjourné assez de tems après la victoire qu'il y remporta sur Albin, & que cette ville étoit le lieu de la naissance du second.

Un lingot de billon, dont la rouille verdâtre marquoit la quantité de cuivre dominante sur la portion de l'argent qui y entroit, trouvée en même tems & au même lieu que ces moules dont nous parlons, ne laisse aucun lieu de douter qu'ils n'ayent servi à jetter en sable des monnoies d'argent, plutôt que des monnoies d'or.

Il paroît par cette description, & par l'usage que les anciens faisoient de ces moules, que leur maniere de jetter en fonte étoit assez semblable à la nôtre, & que ce qu'ils avoient de particulier étoit la qualité du sable dont ils se servoient, qui étoit si bon & si bien préparé, qu'après 1400 ans, leurs moules sont encore en état de recevoir plusieurs fusions.

La bonté des moules, & le grand nombre qu'on en avoit déja trouvé du tems de Savot dans la même ville de Lyon, l'ont persuadé que les Romains mouloient toutes leurs monnoies. Fréher adopta l'idée de Savot, & leur suffrage entraîna tous les antiquaires; mais on est aujourd'hui bien revenu de cette erreur, & les savans sont convaincus que tous ces moules n'avoient été employés que par les faux monnoyeurs, du genre de ceux qui joignent à la contrefaçon par le jet en sable, la corruption du titre, en augmentant considérablement l'alliage du cuivre avec l'argent.

De-là vient cette différence notable de titre qu'on observe assez souvent dans beaucoup de pieces d'argent de même revers & de même époque sous un même empereur. Cette maniere de falsifier la monnoie, avoit prévalu sur la fourrure, dès le tems de Pline, qui en fait la remarque.

La décadence de la Gravure, qui sous Septime Sévere étoit déja considérable, & l'altération qu'il avoit introduite dans le titre des monnoies, favoriserent encore davantage les billonneurs & les faussaires, en rendant leur tromperie plus aisée. La quantité de ces moules qu'on a découverts à Lyon en différens tems, fait assez juger qu'il devoit y avoir une multitude étonnante de ces faussaires. Le nombre devint depuis si prodigieux, dans les villes mêmes où il y avoit des préfectures des monnoies, & parmi les officiers & les ouvriers qui y étoient employés, qu'il fut capable de former à Rome, sous l'empereur Aurélien, une petite armée, qui, dans la crainte des châtimens dont on les menaçoit, se révolta contre lui, & lui tua dans un choc sept mille hommes de troupes réglées. Bel exemple de la force & de l'étendue de la séduction du gain illicite! Voilà l'extrait d'un mémoire qu'on trouvera sur ce sujet dans le *tom. III. de l'acad. des Inscript.* (*D. J.*)

MÉDAILLE RÉPARÉE, (*Art. numismat.*) les antiquaires nomment *médailles réparés*, les *médailles* antiques qui étoient frustes, endommagées, & qu'on a rendu par artifice entieres, nettes & lisibles. Nous avons parlé de cette ruse au *mot* MÉDAILLE.

MÉDAILLE SAUCÉE, (*Art numismat.*) c'est-à-dire, *médaille battue sur le seul cuivre*, & ensuite couverte d'une feuille d'étain.

Depuis Claude le Gothique, jusqu'à Dioclétien, il n'y a plus d'argent du-tout dans les *médailles*, ou s'il s'en trouve dans quelques-unes, elles sont si rares, que l'exception confirme la regle. On a frappé pour lors sur le cuivre seul, mais après l'avoir couvert d'une feuille d'étain; c'est ce qui donne cet oeil blanc aux *médailles* que nous appellons *saucées*. Tels sont plusieurs Claudes, les Auréliens, & la suite jusqu'à Numérien inclusivement. On trouve même encore de ces *médailles saucées* sous Dioclétien, Maximien, quoique l'usage de frapper sur l'argent pur fût déja rétabli. Je ne sai si quelque cabinet peut fournir des Licinius, des Maxences & des Maximes, de cette espece; on y trouveroit plutôt de vrai billon. En tout cas, il semble qu'il ne soit plus question de *médailles saucées* sous Constantin. Au reste, si les auteurs qui nous ont donné des collections de *médailles* eussent fait cette attention, ils auroient évité de grossir leurs livres d'un long catalogue de *médailles* d'argent, entre Posthume & Dioclétien, puisque toutes celles de ce tems-là ne sont véritablement que de petit bronze couvert d'une feuille d'étain, & que par conséquent il étoit inutile de répéter des *médailles* absolument les mêmes dans deux différentes classes.

MÉDAILLE, SANS TÊTE, (*Art numismat.*) nom des *médailles* qui se trouvent avec les seules legendes, & sans *tête*. Telle est celle qui porte une victoire posée sur un globe avec la légende, *salus generis humani*: au revers S. P. Q. R. dans une couronne de chêne. Les uns la donnent à Auguste, les autres aux conjurés qui assassinerent Jules-César; en un mot, on en abandonne l'énigme aux conjectures des savans.

Ces sortes de *médailles* qui n'ont point de *tête*, se placent ordinairement à la suite des consulaires, dans la classe qu'on appelle *nummi incerti*. MM. Vaillant, Patin & Morel, en ont ramassé chacun un assez grand nombre; mais il y en a beaucoup qui leur ont échappé. Les uns veulent que ces *médailles* ayent été frappées après la mort de Caligula, d'autres après celle de Néron; car le sénat, dit-on, crut alors qu'il alloit recouvrer sa liberté & son autorité, & il fit frapper ces monnoies pour rentrer en jouissance de ses anciens droits. Aussi, ajoute-t-on, ces *médailles* ont-elles pour la plûpart sur un des côtés, ou S. P. Q. R. dans une couronne, ou P. R. *signa*, ou d'autres symboles, qui paroissent appartenir plutôt à la république, qu'à quelqu'un des empereurs. Mais il y eut trop peu de tems entre la mort de Caligula & l'élection de Claude, & entre la mort de Néron & l'arrivée de Galba à Rome, pour que dans des intervalles si courts, le sénat eût pû faire frapper tant de *médailles* différentes.

On a peine à se persuader aujourd'hui, que sous les empereurs, on ait fait frapper à Rome ou en Italie des monnoies qui ne portoient ni leur nom, ni leur image, parce qu'on se représente l'empire des Césars, comme une monarchie parfaitement semblable à celles qui sont actuellement établies en Europe. C'est une erreur, dit M. le baron de la Bastie, qu'il seroit aisé de réfuter; & ceux qui voudront s'en désabuser n'ont qu'à lire le livre du célebre Gravina, *de imperio romano*, qu'on a joint aux dernieres éditions de l'ouvrage de ce savant homme, sur les sources du Droit civil. (*D. J.*)

MÉDAILLE CONTORNIATE, (*Art. numismat.*) on appelle *contorniate* en italien *medaglioni*, *contornati*, des *médailles* de bronze avec une certaine enfonçure tout-autour, qui laisse un rond des deux côtés, & avec des figures qui n'ont presque point de relief, en comparaison des vrais médaillons. *Voyez* CONTORNIATES.

J'ajoute ici qu'on ignore en quel tems l'on a commencé d'en frapper, quoique M. Mahudel ait soutenu avec assez de probabilité, que ce fut vers le milieu du iij. siecle de J. C. que l'usage en a continué jusque vers la fin du iv. siecle, & que c'est à Rome, & non pas dans la Grece, qu'il faut chercher l'origine de ces sortes de pieces.

Un savant, qui ne s'est point fait connoître, a prétendu dernierement (en 1636) que les *médailles contorniates* étoient une invention des personnes employées aux jeux publics, sur la scène, ou dans le cirque. Il croit que ces acteurs, après avoir marqué sur un des côtés de la *médaille* leur nom, celui de leurs chevaux, & leurs victoires, avoient mieux aimé faire mettre sur l'autre côté le nom & la tête de quelque personnage illustre des siecles précédens, que de le laisser sans type, quoique cela soit arrivé quelquefois.

Cette opinion n'a rien de contraire à celle de M. Mahudel; mais il faut avouer que l'anonyme se trompe, s'il ne croit pas qu'il y ait d'autres *contorniates*, que celles sur lesquelles on trouve le nom des athlètes, cochers & comédiens, celui des chevaux qui avoient remporté le prix dans les courses du cirque, enfin les victoires des différens acteurs employés aux jeux publics. Nous connoissons plusieurs de ces *médailles*, où au revers d'Alexandre, de Néron, de Trajan, &c. on ne rencontre rien de semblable; & M. Havercamp en a fait graver quelques-unes dans sa dissertation d'une *médaille contorniate* d'Alexandre le grand, & sur les *contorniates* en général; mais ce savant homme, qui convient en plus d'un endroit de son ouvrage, que ces *médailles* ont toutes été fabriquées depuis le tems de Constantin jusqu'à Valentinien III, & qu'elles ont été faites à l'occasion des jeux publics, ne laisse pas de prodiguer l'érudition pour en expliquer les revers, de la même façon que si c'étoient des pieces frappées du tems même des princes dont elles portent l'image.

La *médaille* qui a donné lieu à sa dissertation, & qu'il lui plait de rapporter à Alexandre le grand, représente, à ce qu'il prétend, d'un côté l'orient & l'occident, sous la figure de deux têtes qui ouvrent la bouche d'une maniere hideuse, & au revers, les quatre grands empires par quatre sphinx. Comment M. Havercamp ne s'est-il pas apperçu que ce qu'il prend pour deux têtes accollées, ne sont que deux masques fort ressemblans à quelques-uns de ceux qui sont représentés dans les ouvrages de Bergerus & de Ficoroni sur les masques des anciens? Il est aisé de distinguer un masque d'une tête, puisque les têtes ne sont jamais représentées sans

cou,

cou, & que les masques n'en ont jamais. Ainsi, cette *médaille* ne peut avoir rapport qu'aux jeux scéniques. Toutes ces remarques sont de M. le baron de la Bastie. (*D. J.*)

MEDAILLE CONTREMARQUÉE, (*Art. numismat.*) les Antiquaires appellent ainsi certaines *médailles* greques ou latines, sur lesquelles se trouvent empreintes par autorité publique différentes figures, types ou symboles, comme dans les *médailles* greques, ou bien, comme dans les *médailles* latines, tantôt de simples lettres, tantôt des abréviations de mots frappés sur les mêmes *médailles* après qu'elles ont eu cours dans le commerce. On recherche toujours avec avidité les raisons politiques qui donnerent lieu à ces *médailles contremarquées*, & c'est sur quoi nous n'avons encore que des conjectures; mais voici les faits dont on convient.

1°. Le méchanisme de l'art de *contremarquer* les *médailles*, à en juger par l'élévation du métal plus ou moins apparente à l'endroit qui répond directement à la contremarque sur le côté opposé, ne demandoit qu'un grand coup de marteau sur le nouveau poinçon que le monnoyeur posoit sur la piece; & comme il étoit essentiel que par cette opération les lettres de la légende & les figures du champ de la *médaille* opposé à la contremarque, ne fussent ni applatis, ni effacées on conçoit qu'il falloit qu'on plaçat la piece sur un billot d'un bois qui cédât à la violence du coup; c'est par ce défaut de résistance du bois qui servoit de point d'appui que le métal prêtant sous le marteau, formoit une espece de bosse.

2°. L'art & l'usage de *contremarquer* les monnoies ont pris leur origine dans la Grece. Le nombre de *médailles* des villes greques que l'on trouve en argent & en bronze avec des *contremarques*, ne permet pas d'en douter; il y en a cependant moins sur les *médailles* des rois grecs que sur celles des villes de la grande Grece, de l'Asie mineure, & des îles de l'Archipel; mais de toutes les villes de ces différentes parties de la Grece, il n'y en a point qui ait plus usé de *contremarques* que la ville d'Antioche de Syrie.

3°. Les Romains du tems de la république ne se sont point servi de *contremarques* sur leurs monnoies, ni sur celles de bronze qui ont d'abord eu cours à Rome, ni sur celles d'argent; l'usage n'en a commencé chez eux & sur celles de bronze seulement que sous Auguste, & il paroît finir à Trajan. On ne trouve point de *contremarques* sur les *médailles* de Vitellius & de Nerva; on ne commence à en revoir que sous Justin, Justinien, & quelques-uns de leurs successeurs; encore sont-ce des *contremarques* d'une espece différente, & il en a des deux côtés de la *médaille*.

4°. La coûtume des Grecs & celle des Romains en fait de *contremarques* ont été différentes. Les premiers n'ont employé sur les monnoies de leurs rois & de leurs villes tant qu'elles se sont gouvernées par leurs propres lois, & depuis même qu'elles ont été soumises aux empereurs, que des têtes ou des bustes de leurs dieux, des figures équestres de leurs princes & de leurs héros, ou des figures de plantes, de fruits, & d'animaux qui naissoient dans leur pays, ou de vases & d'instrumens qui étoient en usage; les derniers au contraire sur leurs monnoies & sur celles de quelques unes de leurs colonies latines, comme de Nîmes, des Empouries & d'autres, ne se sont servi pour *contremarques* que de monogrammes formés de caracteres romains, ou de mots latins abregés qui composent de courtes inscriptions, ensorte qu'on peut dire qu'on ne voit ordinairement en *contremarques* sur les *médailles* romaines impériales aucune figure, ni sur les greques impériales aucune inscription greque. Ajoutez que les *contremarques* des *médailles* de villes greques sont faites avec beaucoup d'art & de soin, au lieu que les *contremarques* des *médailles* romaines sont renfermées dans des carrés très-grossiers.

5°. Les *contremarques* des *médailles* greques sont mises sur toutes les especes courantes à la différence des *contremarques* des *médailles* romaines, qui n'ont été placées que sur le bronze. Cependant comme il y avoit très-peu de villes greques où l'on frappât de la monnoie d'or, on n'a point encore vû de leurs *médailles* en or qui fussent *contremarqués*.

6°. On n'a pas appliqué pour une seule *contremarque* sur les *médailles* latines, mais souvent deux & quelquefois trois; on les y a placées avec si peu de ménagement pour les têtes & pour les revers, que de cela seul naissoit une difformité si choquante, qu'elle a peut-être suffi pour engager les successeurs de Trajan à proscrire cet usage qui ne reprit faveur que sous quelques empereurs du bas empire, qui avoient totalement perdu le goût des arts.

7°. Le nombre des *médailles* de bronze *contremarquées* est fort rare en comparaison de celles du même empereur, du même type & du même coin, qui ne l'ont jamais été. Il y a telle *médaille* qui se trouve chargée de deux ou trois *contremarques* différentes, & la même *contremarque* se trouve aussi employée sur des *médailles* d'empereurs, & de types tout différens.

8°. Enfin les *contremarques* que l'on trouve sur les *médailles* greques & sur celles de bronze de l'empire romain portent avec elles un caractere d'authenticité, qui ne permet pas de penser qu'elles ayent été l'ouvrage du caprice des Monétaires. Tout y annonce l'autorité du ministere public, soit de la part des empereurs, soit de la part du sénat conjointement avec le peuple, soit du consentement du peuple représenté par les principaux magistrats dans les villes greques, par les tribuns à Rome & par les décurions dans les colonies.

Les faits qu'on vient de rapporter sont reconnus de tous les savans, mais il leur est très-difficile de découvrir les motifs qui ont engagé les Romains à *contremarquer* ainsi quelques-unes de leurs pieces de monnoie. L'opinion la plus généralement adoptée par les Antiquaires, est que les *contremarques* ont été introduites pour produire, dans des occasions passageres, une augmentation de valeur de monnoie dans le commerce, sans en augmenter la matiere. Mais pourquoi ne voyons nous point de *contremarques* sur les *médailles* consulaires? Pourquoi sous les empereurs romains trouve-t-on si peu de *médailles contremarquées* en comparaison de celles qui ne le sont pas, quoique du même prince, du même type & du même coin? Pourquoi les seules *médailles* de bronze ont-elles été sujettes à la *contremarque*, puisque celle sur l'or & sur l'argent auroient donné tout-d'un-coup un profit cent fois plus considérable que sur le bronze? Enfin pourquoi n'a-t-on pas mis des *contremarques* indifféremment sur toutes les monnoies du même tems? Je conviens que les *contremarques* de *médailles* des villes greques ayant été faites avec soin & appliquées indifféremment sur toutes les especes courantes, peuvent avoir servi à indiquer une augmentation de valeur dans le commerce; mais il n'en est pas de même des *contremarques* des *médailles* romaines qui n'ont été placées que sur le bronze, & qu'il auroit été facile de contrefaire, si la chose en eût valu la peine. Toutes ces raisons ont fait conjecturer à M. de Boze que les pieces *contremarquées* ne servoient que comme de mereaux, qu'on distribuoit aux ouvriers employés à des travaux publics, civils ou militaires. Ce système à la vérité est très-ingénieux, mais je doute qu'il puisse seul résoudre toutes les difficultés. Concluons qu'il faut mettre les *médailles contremarquées* au nombre des énigmes numismatiques qui ne sont pas encore devinées. (*D. J.*)

MÉDAILLE RARE, (*Art numismat.*) toute *médaille* qui ne se trouve que dans quelques cabinets de curieux, a le nom de *médaille rare*. On a indiqué au mot *médaille* les ouvrages qui les font connoître. Je me borne donc à quelques remarques.

Certaines *médailles* sont *rares* dans un pays, & sont communes dans l'autre. Tels sont les *posthumes* dont la France est pleine, & dont on trouve fort peu en Italie; tels les *Æliens* de grand bronze, qui passent pour *rares* en Italie, & dont nous avons quantité en France. Ces connoissances sont nécessaires pour faire des échanges.

Ce n'est ni le métal, ni le volume qui rend les *médailles* précieuses, mais la rareté ou de la tête, ou du revers, ou de la légende. Telle *médaille* en or est commune, qui sera très-rare en bronze. Telle sera très-rare en argent, qui sera commune en bronze & en or. Tel revers sera commun, dont la tête sera unique. Telle tête sera commune, dont le revers étant très-rare, rendra la *médaille* d'un fort grand prix. Il seroit inutile d'en mettre ici des exemples. M. Vaillant, dans son dernier ouvrage, en a fait un détail si exact, qu'il n'a rien laissé à desirer pour l'instruction parfaite des curieux.

Il y a des *médailles* qui ne sont *rares* que dans certaines suites, & qui sont fort communes dans les autres. Quelques-unes sont rares dans toutes les suites, & jamais dans les autres. Par exemple, on n'a point d'Antonia pour la suite du grand bronze; il faut nécessairement se servir de celle du moyen bronze. Au contraire on n'a point d'Agrippine, femme de Germanicus, en moyen bronze, mais seulement en grand. L'Othon est *rare* dans toutes les suites de bronze; il est commun dans celles d'argent. L'Auguste est commun dans toutes les suites; l'on n'a point pour la suite d'or ni Pauline, ni Tranquilline, ni Mariniana, ni Corn. Supera. On les trouve en bronze & en argent. Les colonies sont communes dans le moyen bronze, elles sont rares dans le

grand;

grand; tout cela s'apprend encore chez M. Vaillant, qui s'est donné la peine de marquer le degré de rareté sur chaque *médaille* en particulier.

Il en est des *médailles* comme des tableaux, des diamans & de semblables curiosités; quand elles passent un certain prix, elles n'en ont plus que celui que leur donnent l'envie & les facultés des acquéreurs. Ainsi quand une *médaille* passe dix ou douze pistoles, elle vaut tout ce qu'on veut. Ainsi la seule curiosité du *rare* fait monter les Othons de grand bronze à un prix considérable; & l'on croit que ceux de moyen bronze ne sont point trop chers, quand ils ne coutent que trente ou quarante pistoles. On met presque le même prix aux Gordiens d'Afrique grecs, quoique de fabrique égyptienne, parce qu'on en a de ceux-là en moyen bronze. Les *médailles* uniques n'ont point de prix limité. *Voyez* MEDAILLE UNIQUE.

Quand il y a plusieurs têtes sur le même côté de la *médaille*, elle en devient plus rare & plus curieuse, soit que les têtes soient affrontées, c'est-à-dire qu'elles se regardent comme celles de M. Aurele & de Vérus, de Macrin & de Diaduménien, & autres semblables; soit qu'elles soient accollées comme Néron & Agrippine, Marc-Antoine & Cléopâtre, &c. La *médaille* devient encore plus précieuse quand on y voit trois têtes, au lieu de deux, comme celles de Valerien avec ses deux fils, Gallien & Valerien le jeune; celle d'Otacille avec son mari & son fils, &c.

Pour le prix de *médailles*: il n'est pas aisé de rien décider, puisqu'à proprement parler, il ne dépend que de la disposition du vendeur & de l'acquéreur: car cette curiosité est toute noble, & c'est la passion des honnêtes gens; un acheteur passionné ne considere pas le prix excessif d'une *médaille* qu'il trouvera *rare*, belle, bien conservée, & nécessaire pour une de ses suites, cela dépend aussi de l'honnêteté du vendeur, qui quelquefois préfere à son intérêt la satisfaction d'obliger un galant homme, ravi de l'accommoder d'une *médaille* qu'il desire. (*D. J.*)

MÉDAILLE RESTITUÉE, (*Art numismat.*) on appelle proprement *médailles restituées* ou de *restitution* les *médailles*, soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles outre le type & la légende qu'elles ont eu dans la premiere fabrication, on voit de plus le nom de l'empereur qui les a fait frapper une seconde fois, suivi du *mot* RESTITUIT *entier*, ou *abrégé*, REST.

Telle est la *médaille* de moyen bronze, où autour de la tête d'Auguste rayonnant on lit: *Divus Augustus Pater*; au revers est un globe avec un gouvernail, & pour légende *Imp. T. Vesp. Aug.* REST. Telle est encore cette *médaille* d'argent de la famille Rubria, qui représente d'un côté la tête de la concorde voilée, avec le mot abrégé *Dos.* c'est-à-dire *Dossennus*; au revers un quadrige, sur lequel est une victoire qui tient une couronne au-dessous, *L. Rubri*, & autour, *Imp. Cæs. Trajan. Aug. Ger. Dac. P. P.* REST.

Il y a d'autres *médailles* à qui on donne improprement le nom de *restituées*, qui semble en être le caractere distinctif. Telles les *médailles* frappées sous Gallien, pour renouveller la mémoire de la consécration de plusieurs de ses prédécesseurs. *Voyez* MÉDAILLES DE CONSÉCRATION.

Mais on ne peut en aucun sens donner le nom de *médailles restituées* à celles qu'Auguste, Tibere, Caligula, Claude & Néron ont fait frapper avec les noms & la tête de Jules César, d'Auguste, de Livie, d'Agrippa, d'Agrippine, de Drusus, de Germanicus, parce que ce ne sont pas d'anciens types qu'on ait employé de nouveau, mais des especes absolument nouvelles, tant pour le type que pour le coin.

Ce n'est que sous Titus qu'on commence à voir des *médailles restituées*, & nous en connoissons de frappées pour Auguste, Livie, Agrippa, Drusus, Tibere, Drusus fils de Tibere, pour Germanicus, Agrippine mere de Caligula, pour Claude, pour Galba & pour Othon. A l'exemple de Titus, Domitien *restitua* des *médailles* d'Auguste, d'Agrippa, de Drusus, de Tibere, de Drusus fils de Tibere, & de Claude. Nous ne connoissons jusqu'à présent que des *médailles* d'Auguste *restituées* par Nerva: Trajan en a *restitué* de presque tous ses prédécesseurs: on connoit celles de Jules César, d'Auguste, de Tibere, de Claude, de Vespasien, de Titus & de Nerva.

Il avoit outre cela *restitué* un très-grand nombre des *médailles* des familles romaines; on a celles des familles Æmilia, Cœcilia, Carisia, Cassia, Claudia, Cornelia, Cornuficia, Didia, Horatia, Julia, Junia, Lucretia, Mamilia, Maria, Martia, Memmia, Minucia, Norbana, Numonia, Rubria, Sulpitia, Titia, Tullia, Valeria, Vipsania. On trouve enfin une *médaille restituée* par Marc-Aurele & Lucius Verus; on y voit d'un côté la tête de Marc-Antoine, & pour légende *Ant. Aug. III. Vir. R. P. C.* au revers l'aigle légionnaire au milieu de deux autres enseignes militaires avec ces mots: *Leg. VI. Antoninus & Verus Aug.* REST. Voilà toutes les *restitutions* proprement dites, connues jusqu'à présent; mais les savans ont été partagés sur l'idée qu'on devoit attacher au mot *Rest.* c'est-à-dire *Restituit*, qui se lit sur toutes ces *médailles* en abrégé ou entier.

La plûpart des Antiquaires croient d'après Vaillant, que ce mot signifie seulement que Titus, Domitien, Nerva & Trajan ont fait refaire des coins de la monnoie de leurs prédécesseurs; qu'ils ont fait frapper des *médailles* avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles eussent cours dans le commerce, ainsi que leurs propres monnoies. A leur avis, Trajan ne s'est pas contenté de faire frapper des *médailles* au coin des princes ses prédécesseurs; il a de plus fait rétablir tous les coins dont on s'étoit servi pour les *médailles* consulaires, lorsqu'elles étoient la monnoie courante.

Le P. Hardouin, aussi distingué par la singularité de ses sentimens que par l'étendue de son érudition, s'étant fait un jeu de s'essayer contre les opinions les mieux fondées, n'avoit garde d'épargner celle-ci; mais celle qu'il a substituée est encore plus dénuée de vraissemblance. Il a prétendu contre l'usage de la langue latine que le mot *restituere*, signifie ici *imiter*, *représenter les vertus*: ainsi, par exemple, la *médaille* dont la légende porte du côté de la tête, *Ti-Cæsar. Divi. Augusti. F. Augustus*, & au revers, *Imp. T. Cæs. Divi. Vesp. F. Aug.* P. M. TR. P. P. P. COS VIII. RESTITUIT, doit s'expliquer en ce sens: Tite, &c. fait revivre en sa personne les vertus de Tibere. Une pareille déclaration de la part de Tite avoit de quoi faire trembler le sénat & le peuple romain. Ce sentiment ne paroît pas avoir fait fortune, & le simple énoncé suffit pour le faire mettre au rang des paradoxes littéraires de ce savant homme.

Il y a certainement beaucoup plus de probabilité dans le sentiment de M. Vaillant; Trajan, afin de se concilier les esprits du sénat & du peuple, voulut donner des marques de sa vénération pour la mémoire de ses prédécesseurs, & des témoignages de sa bienveillance envers les premieres maisons de la république. Dans ce dessein, il fit *restituer* les monnoies des empereurs qui avoient regné avant lui, & celles sur lesquelles étoient gravés les noms des familles romaines. Nous ne connoissons à la vérité qu'environ trente de ces dernieres *médailles*, mais on en découvre tous les jours de nouvelles, Ursin n'en avoit d'abord fait graver qu'un très-petit nombre; Patin, Vaillant & Morel y en ont ajouté plusieurs.

On a trouvé depuis trente ans en Allemagne une *médaille* de la famille *Didia*, restituée par Trajan; il y en avoit une de la famille *Cassia*, restituée de même dans le cabinet de feu M. le Bret, & quoique, selon les apparences, elle fût moulée, comme elle avoit certainement été moulée sur l'antique, l'original existe, ou a existé dans quelqu'autre cabinet. Une preuve que Trajan avoit *restitué* toutes les *médailles* consulaires, c'est que dans le petit nombre qui nous en reste aujourd'hui, on en connoît plusieurs de la même famille avec des types différens, & quelquefois d'une famille peu célebre, comme est entr'autres la famille *Rubria*, dont on a trois différentes *médailles restituées* par Trajan. Le sens qu'on donne suivant cette opinion à la legende *Imp. Cæs. Trajan Aug. Ger. Dac.* PP. REST est parfaitement conforme aux regles de la grammaire & au génie de la langue latine.

Quand l'inscription se gravoit sur le monument même qu'on faisoit rétablir, souvent on omettoit le nom du monument *restitué*, parce qu'il n'étoit pas possible de se méprendre sur le cas régi par le verbe *restituit*, & que tout le monde le suppléoit aisément. Ainsi lorsqu'on voyoit sur le chemin de Nîmes une colonne milliaire avec cette inscription: *Ti. Cæsar. Divi. F. Aug. Pont. Max. Tr. Pot.* XXXII. *Refecit.* & RESTITUIT V. on comprenoit fort bien que cette colonne qui servoit à marquer le cinquieme mille de Nîmes, avoit été rétablie par les ordres de Trajan auprès de Mérida en Espagne; elle est rapportée par Gruter, à qui je renvoie pour une infinité d'exemples de cette façon de parler elliptique.

Dans l'ancienne inscription du pont Fabricius à Rome on lisoit: *L. Fabricius C. F. Cur. Viarum. Faciundum Curavit*; & cela suffisoit pour faire entendre que Fabricius avoit fait construire ce pont, parce que c'étoit sur

sur le pont même que l'inscription étoit gravée. Rien de si commun que de trouver sur les cippes, soit votifs, soit sépulchraux, *Posuit*, *Fecit*, *Faciundum Curavit*, sans que ces verbes soient suivis d'aucun régime, parce que les cippes mêmes sont censés en tenir lieu.

Par la même raison, quand on trouve sur les *médailles*, *Imp. Titus*, *Imp. Domitianus*, *Imp. Trajanus* RESTITUIT, si c'est, comme on le croit, du rétablissement de la *médaille* même dont on a voulu faire mention; il n'a pas été nécessaire d'ajouter *hunc nummum*, car on tient dans sa main & on a sous les yeux la chose même qui a été rétablie. Mais il n'en seroit pas de même si on avoit voulu marquer que ces empereurs faisoient en quelque sorte revivre leurs prédécesseurs & les grands hommes, dont les noms étoient gravés sur ces pieces de monnoie; car souvent il n'y a rien dans le type qui ait rapport aux vertus ou aux actions par lesquelles on suppose que les empereurs les représentoient. En un mot, le paradoxe du P. Hardouin est insoutenable.

A la vérité l'opinion de M. Vaillant, adoptée par le général des Antiquaires, n'est pas heureuse à tous égards, car elle n'est point appuyée du témoignage des anciens auteurs. Ils ne nous disent nulle part qu'un empereur se soit avisé de rétablir les monnoies de ses prédécesseurs. De plus, on n'allegue aucun motif vraissemblable qui ait pu engager Tite, Domitien, Nerva & Trajan à faire battre monnoie au coin des empereurs qui les avoient précédés.

Ces raisons ont paru si fortes à M. le Beau, qu'elles l'ont engagé à bâtir un nouveau système sur l'origine de *médailles de restitution*. Il pense que le mot *restituit* signifie que l'empereur qui est annoncé comme restituteur a rétabli en tout ou en partie quelque monument de l'autre empereur, ou du magistrat nommé sur la même *médaille*; de sorte que ce monument est tantôt représenté dans le type, & tantôt simplement indiqué. On desireroit 1° que cette hypothese qui plait par sa simplicité, fut appuyée du témoignage des Historiens pour la confirmer. 2° Une partie des *médailles restituées* ne présente souvent sur le revers ni monument, ni figure, sur quoi puisse tomber le terme *restituit*; or s'il se rapportoit à quelqu'ouvrage rétabli, cet ouvrage seroit sans doute représenté sur la *médaille*. 3° Parmi les types des *médailles restituées*, il y en a qui ne désignent assûrément aucun monument, comme, par exemple, deux mains jointes ensemble, l'aigle des consécrations, des chars attelés par des éléphans, *&c.* Je ne décide point si M. le Beau peut résoudre ces trois difficultés sans réplique; mais je puis assûrer qu'il nous a donné six mémoires très-intéressans sur toutes les *médailles restituées*; & j'invite fort un curieux à les lire dans le *Recueil de l'Académie des Belles-Lettres*, *tom. XXI. XXII. & XXIV*. in-4°. (*D. J.*)

MÉDAILLE UNIQUE, (*Art numismat.*) on appelle *médailles uniques*, celles que les antiquaires n'ont jamais vues dans les cabinets, même dans ceux des princes & des curieux du premier ordre; quoique peut-être elles soient dans des cabinets sans nom, où le hasard les a placées. Ainsi l'Othon du véritable grand bronze, que M. Vaillant a vu en Italie, est une *médaille unique*. Le médaillon grec d'argent de Pescennius, que le même M. Vaillant découvrit en Angleterre, entre les mains de M. Falchner, & qui est aujourd'hui au cabinet du roi, est unique. L'*Annia Faustina* d'argent que M. l'abbé de Rothelin a possedé est encore unique jusqu'à-présent. Tel est encore l'*Hérode Antipas*, sur laquelle M. Rigord qui le possédoit, a fait une savante dissertation. Mais l'*Agrippa-César*, troisieme fils de M. Agrippa & de Julie, adopté par Auguste avec Tibere, qu'on a donné pour *unique*, ne l'est plus aujourd'hui.

Quoiqu'on trouve de tems en tems des *médailles* inconnues auparavant, & qui d'abord passent pour *uniques*; néanmoins les *médailles* dont le type est extraordinaire, & dont les antiquaires n'ont jamais fait mention, doivent à parler régulierement, être regardées comme douteuses & suspectes, parce qu'il n'est pas à présumer qu'elles se soient dérobées si long-tems à la connoissance des antiquaires, & de tant de personnes intéressées à publier ces nouvelles découvertes. Ainsi la prudence veut qu'on en examine soigneusement & avec des yeux éclairés, le métal & la fabrique, afin d'éviter le piege que les brocanteurs savent tendre avec adresse aux nouveaux curieux.

Les *médailles* qui n'ont jamais été vues des savans dans un métal ou dans une certaine grandeur, offrent donc de fortes présomptions contre leur antiquité. Par exemple, les *Gordiens* d'Afrique, les *Pescennius* ou le *Maximus* d'or, sont assurément très-suspectes. Une *Plotine*, une *Marciana*, une *Matidia*, une *Didia Clara* de moyen bronze, le seroient de même, parce qu'on n'en connoît point jusqu'à ce jour de ce module; mais il ne faut pas conclure absolument que les *médailles* qui ne sont point encore connues dans un métal ou dans une certaine grandeur, n'ont jamais été frappées sur ce métal ou dans cette grandeur, autrement il faudroit rejetter l'*Annia Faustina* en argent, dont l'antiquité est néanmoins incontestable, parce qu'elle n'étoit pas connue du tems de M. Vaillant. Or ce qui est arrivé à l'égard de l'*Annia Faustina* en argent, peut arriver pour les *Gordiens* d'Afrique, les *Pescennius* & les *Maximes* en or, parce que la terre qu'on viendra à fouiller heureusement, peut nous procurer aujourd'hui de nouvelles *médailles*, qu'elle ne nous a pas encore données; & que rien ne nous assure que ces princes dont nous venons de parler, sont les seuls exceptés de la loi générale, qui nous fait voir des *médailles* d'or de tous ceux dont nous en avons d'argent. Il suffit donc d'être attentifs, jusqu'au scrupule, dans l'examen de toutes les *médailles* qui paroissent pour la premiere fois. (*D. J.*)

MÉDAILLE VOTIVE, (*Art numismat.*) les antiquaires françois ont appellé *médailles votives*, d'après M. du Cange, toutes les *médailles* où les vœux publics qui se faisoient pour la santé des empereurs de cinq en cinq ans, de dix en dix ans, & quelquefois de vingt en vingt ans, sont marqués soit en légendes, soit en inscriptions. Ces *médailles* portent le mot de *Vota quinquennalia*, *decennalia*, *vicennalia*.

Sur la *médaille* de Marc-Aurele le jeune, dont le revers représente les vœux qu'on fit au tems de son mariage, on lit en légende *Vota publica*. Sur une *médaille* d'Antonin, *vota suscepta decennalia*. & sur une seconde du même prince, qui fut frappée dix ans après, *Vota decennalium*. Dans le bas empire on rencontre perpétuellement ces sortes de vœux que l'on portoit toujours même plus avant que le terme, ce qu'on exprimoit par ces mots *multis*. Par exemple, *Votis x*, *Multis xx*, ou par celui de *sic*, comme *sic x*, *sic xx*. Mais entre les *médailles votives* du bas empire, il n'y en a guere de plus curieuses que celles de Dioclétien & de Maximien son collegue, qui ont pour légende *Primis x*, *Multis xx*. Quelques-unes de ces *médailles* ont pour type Jupiter debout. Il y en a où l'on voit une victoire assise, tenant de la main gauche un bouclier appuyé sur son genou, & de la main droite écrivant dans le bouclier *votis x*, ou *votis xx*. D'autres encore représentent deux victoires qui soutiennent un bouclier où l'on lit *votis x fel*. Ces *médailles* sont d'autant plus remarquables que les vœux sont en légende & non en inscription, & qu'ils sont répétés sur celles où on les lit de rechef dans le bouclier.

Les *médailles votives* avec l'inscription au revers *votis v*, *x*, *xx*, dans une couronne, sont beaucoup plus fréquentes dans le bas que dans le haut empire. On sçait qu'on rencontre cette inscription sur les *médailles* de Maximien, de Balbin, de Puppien, de Trébonien Galle, d'Œmilien, de Valérien & de Gallien.

M. du Cange a savamment éclairci tout ce qui regarde les *médailles votives*. Il nous apprend que depuis qu'Auguste feignant de vouloir quitter les rênes de l'empire, eût accordé par deux fois aux prieres du sénat, qu'il continueroit de gouverner dix ans, on commença à faire à chaque decennale des prieres publiques, des sacrifices & des jeux pour la conservation des empereurs: que dans le bas empire, on en fit de cinq en cinq ans; & que c'est par cette raison que depuis Dioclétien, l'on voit sur les *médailles*, *Votis v*, *xv*, &c. Il observe enfin que la coutume de ces vœux dura jusqu'à Théodose, après lequel tems on ne trouva plus cette sorte d'époque.

Mais outre du Cange, le lecteur apprendra bien des choses sur cette matiere, dans l'*Auctuarium chronologicum de votis decennalibus imperatorum & Cæsarum*, du cardinal Noris, mis au jour à Padoue en 1676, à la suite des dissertations du même auteur, sur deux *médailles* de Dioclétien & de Licinius. On peut aussi consulter la dissertation latine *de consularibus cæsareis*, du P. Pagi, imprimée à Lyon en 1682 in 4°. (*D. J.*)

MÉDAILLES SUR LES ALLOCUTIONS, (*Art numismat.*) on nomme *médailles sur les allocutions* certaines *médailles* de plusieurs empereurs romains, sur lesquelles ils sont représentés haranguant des troupes; & la légende de ces sortes de *médailles* c'est *adlocutio*, d'où vient que quelques-uns de nos curieux appellent cette espece de *médaille*, une *allocution*.

La premiere qu'on connoisse est celle de Caligula. Ce prince y est représenté debout en habit long, sur une tribune d'où il harangue quatre soldats qui ont leur casque en tête & leur bouclier en main, comme tout prêts à partir pour une expédition. A l'exergue on lit, *Adloc. coh.* c'est-à-dire, *adlocutio cohortium*.

Il y a une *allocution* semblable de Néron, ensuite de Galba & de Nerva, de Trajan, de Marc-Aurele, de Lucius Verus, de Commode, de Septime-Severe, de Caracalla, de Geta, de Macrin, de Severe Alexandre, de Gordien Pie, des deux Philippes pere & fils, de Valérien, de Gallien, de Tacite, de Numérien & de Carin joints ensemble, enfin de Maxence. On connoît une douzaine d'*allocutions* d'Hadrian, trois de Posthome, & quelques médaillons de Probus dans le même genre. *Voy. l'hist. de l'accad. des Inscrip. tom. I.* (*D. J.*)

MÉDAILLE CISTOPHORE, (*Art numismat.*) *médaille* qu'on frappoit par autorité publique au sujet des orgies, ou fêtes de Bacchus. Comme dans ces fêtes on nommoit *cistophores* les corbeilles mystérieuses, & les cassettes portées par de jeunes filles, on appella *médailles cistophores* celles où l'on voit la corbeille empreinte avec les serpens autour, ou qui en sortent. Les antiquaires croient aussi découvrir sur quelques-unes de ces *médailles*, la plante nommée *férule*, qu'on portoit dans la solemnité des orgies, pour marquer qu'Osiris qu'on regardoit comme l'inventeur de la médecine, avoit composé des remédes salutaires de cette plante. *Voyez l'antiquité expliquée* du P. Montfaucon, & *le traité des cistophores* du P. Panel. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE CONSÉCRATION, (*Art numism.*) *médailles* frappées en l'honneur des empereurs après leur mort, lorsqu'on les plaçoit au rang des dieux. On sait les cérémonies qu'on pratiquoit à leur apothéose, par la description qu'Hérodien nous a laissée de celle de Sévere. Il nous apprend entr'autres particularités que dès que le feu étoit au bucher, on en faisoit partir du haut un aigle qui s'envolant dans les airs, représentoit l'ame de l'empereur enlevée au ciel. Nous avons plusieurs *médailles* qui représentent des monumens de la *consécration* d'Auguste, rétablis par quatre empereurs, Tite, Domitien, Nerva & Trajan.

Gallien fit frapper de ces sortes de *médailles*, pour renouveller la mémoire de la *consécration* de la plûpart de ceux de ses prédécesseurs qu'on avoit mis au rang des dieux après leur mort. Ces *médailles* ont toutes la même légende au revers, *consecratio*; & ces revers n'ont que deux types différens, un autel sur lequel il y a du feu, & un aigle avec les ailes déployées. Les empereurs dont Gallien a restitué la *consécration*, sont Auguste, Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin Pie, Marc-Aurele, Commode, Sévere & Sévere Alexandre.

Il n'y a que deux *médailles* pour chacun d'eux, excepté pour Marc-Aurele, dont on en connoît trois; mais toute la différence qui s'y trouve, c'est que dans les deux premieres on lit du côté de la tête, *Divo Marco*, & sur la troisieme, *Divo Marco Antonino*. Il ne s'est pas encore trouvé de *médailles* frappées sous Gallien, avec les *consécrations*, de Claude, de Lucius Verus, de Pertinax, de Pescennius, de Caracalla, de Gordien, ni des princesses qui avoient été mises au rang des déesses. Ainsi on ne connoît jusqu'à présent que 23 *médailles* différentes des *consécrations* restituées par Galien. Le P. Banduri n'en a même rapporté que huit, & il ne connoissoit pas celles de Vespasien, d'Hadrien & de Commode. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE COLONIES, (*Art numism.*) ces sortes de *médailles* exigent des observations générales.

1°. On sait que les Romains envoyoient de tems en tems des familles entieres de citoyens dans le pays qu'ils avoient nouvellement conquis; & pour en constater l'époque, on frappoit des *médailles* avec certaines marques distinctives, qui faisoient connoître le sujet pour lequel elles avoient été frappées. Par exemple, un bœuf sur le revers ou deux bœufs avec un homme qui conduit une charrue, désignent l'établissement d'une *colonie*.

2°. Les *médailles* de *colonies* sont rares en comparaison des *médailles* ordinaires; quoique les unes soient plus rares que les autres, tant parmi les grecques que parmi les latines. Leur beauté dépend ou du type, quand il est historique ou extraordinaire, ou du pays, quand ce sont certaines villes peu connues; d'où l'on apprend quelque trait de l'ancienne géographie: enfin quand les charges & les dignités de ceux qui les ont fait battre sont singulieres.

3°. La *médaille* passe pour commune quand il n'y a qu'un bœuf sur le revers, ou deux bœufs avec le prêtre qui conduit la charrue, ou les seules enseignes militaires; cependant nous apprenons de-là quels ont été les premiers habitans de la *colonie*. En effet, quand les enseignes représentées sur les *médailles* de *colonies*, portent le nom de quelque légion, on est en droit d'assurer que ces *colonies* ont été formées par les soldats de ces légions; mais quand on ne lit sur ces enseignes le nom d'aucune légion, soit qu'elles accompagnent une charrue, soit qu'elles ne l'accompagnent pas, ce seroit sans fondement qu'on en concluroit que la *colonie* désignée n'a pas été formée de simples citoyens; si pareillement la *médaille* n'a pour type qu'une charrue sans enseignes militaires, on auroit tort de nier pour cela, qu'elle fût composée de soldats.

4°. Les *colonies* portent ordinairement sur les *médailles* le nom de celui qui les a fondées, & de celui qui les a ou fortifiées ou rétablies. Toutes celles qui s'appellent *Julia*, ont été fondées par Jules-César. *Colonia julia Beritus*. Celles qui se nomment *Augusta*, ont été fondées par Auguste. *Municipium Augusta Bilbilis*. Quand elles prennent les deux noms ensemble, c'est que Jules les a fondées, ou qu'Auguste les a renforcées ou réparées par de nouvelles recrues: *Colonia Julia Augusta Dertosa*. Quand le nom d'*Augusta* est devant celui de *Julia*, c'est signe que la *colonie*, étant en mauvais état, Auguste l'a réparée. Cela ne doit néanmoins s'entendre que quand les deux noms se suivent immédiatement; car s'il se trouve quelque mot entre-deux, ce n'est plus la même chose. Voilà une des finesses de l'art que nous apprenons de M. Vaillant, dans son exposition de la *médaille colonia Julia, Concordia, Augusta, Apamea*.

5°. Quoiqu'il y ait eu des *colonies* en Italie, pas une n'a jamais mis la tête du prince sur ses *médailles*. C'étoit un honneur réservé aux villes qui avoient droit de battre monnoie, & que les empereurs n'ont jamais voulu accorder à aucune ville d'Italie. Ce droit de battre monnoie, s'accordoit par une permission ou du sénat seul, ou du sénat & du peuple tout seuls, ou de l'empereur. Quand il étoit obtenu de l'empereur, on mettoit sur la monnoie, *permissu Cæsaris*. Quand on tenoit ce droit du sénat, on gravoit sur les *médailles*, même sur les grecques, S. C. *senatus consulto*, ou S. R. *senatus romanus*, en sousentendant *concessit*, *permisit*.

6°. Depuis Caligula, on ne trouve plus aucune *médaille* frappée dans les *colonies* d'Espagne, quoique nous en ayons quantité sous Auguste & sous Tibere. Suétone rapporte que Caligula leur en ota le privilege, en punition de ce qu'elles en avoient battu en l'honneur d'Agrippa son ayeul, dont il trouvoit mauvais qu'on se souvînt qu'il étoit petit-fils, imaginant que ce titre ne tournoit point à sa gloire.

7°. Depuis Gallien, on ne trouve presque plus de *médailles* d'empereurs frappées dans les *colonies*; soit que ce droit leur ait été ôté par les successeurs de Gallien, soit que dans le bouleversement de l'empire, les *colonies* ne sachant presque plus à quels maîtres elles appartenoient, se mirent peu en peine de rendre cet hommage à des princes qui ne pouvoient les protéger. Toujours est-il sûr que depuis Aurélien, on ne voit plus aucune *médaille de colonie*.

M. Vaillant a fait graver toutes les *médailles des colonies*, les a décrites & expliquées avec sa sagacité ordinaire, dans un ouvrage qui composa 2 vol. *in-fol.* Nous indiquerons la maniere de former de cet ordre de *médailles*, une suite agréable & facile; ce sera au mot SUITE. (*D. J.*)

MÉDAILLES CONSULAIRES, (*Art numismat.*) le nom de *consulaires* donné aux *médailles* romaines, frappées dans le tems que Rome étoit gouvernée par des consuls, ne signifie pas qu'elles se frappoient par leur ordre, avec leurs noms & des symboles propres à marquer ce qu'ils avoient fait pour l'avantage ou la gloire de la république.

2°. Il ne faut pas croire que tous les faits historiques que l'on trouve marqués sur les monnoies que nous appellons *médailles consulaires*, l'ayent été dans le tems même de ces événemens; & la plus grande preuve qu'il soit possible d'en donner, c'est que la plûpart de ces événemens sont du premier, du second, du troisieme & du quatrieme siecle de Rome, & que ce n'est que sur la fin du cinquieme qu'on a commencé à y frapper de la monnoie d'argent.

3°. Il n'est pas moins certain que pendant plus d'un siecle encore, les questeurs, les édiles & les triumvirs monétaires, qui eurent successivement l'intendance des monnoies, *jus cudendæ monetæ*, dans la crainte de donner le moindre sujet de jalousie à des concitoyens qui

n'en

n'en étoient que trop susceptibles, affecterent de ne mettre sur ces monnoies que la double tête de Janus, avec une proue de vaisseau, ou bige ou un quadrige au revers, ou bien la tête de Rome casquée, avec des pareilles biges ou quadriges au revers, & plus souvent encore des figures de Castor & Pollux. Ce ne fut que vers le tems de Marius, de Sylla, de Jules César, & sur-tout du triumvirat, que les monétaires romains, prenant un peu plus l'essor, commencerent à rappeller sur les monnoies les actions mémorables de leurs ancêtres, qui pouvoient donner un nouveau lustre à leur famille, victoires, conquêtes, triomphes, sacerdoces, jeux publics, consulats, dictatures, &c. Aussi ces sortes de *médailles* sont d'un goût de gravure si semblable, que cette uniformité seule suffiroit pour nous apprendre qu'elles sont presque toutes du même siecle, quand nous n'en aurions pas la preuve d'ailleurs.

4°. Il suit de ces observations, que les chars gravés aux revers de la plûpart des *médailles consulaires*, avec un attelage de deux, trois ou quatre chevaux, ne sont pas toujours autant de symboles des victoires remportées, & des triomphes obtenus par les consuls romains, dont ces *médailles* portent le nom; ils désignent pour l'ordinaire les courses dans les jeux que ces magistrats avoient donnés au peuple pendant leur édilité.

5°. Goltzius a fait un recueil de *médailles consulaires* par ordre chronologique, tandis qu'Ursinus les a disposées par ordre des familles romaines; mais M. Vaillant a beaucoup amplifié le recueil de ce dernier antiquaire, comme nous l'avons remarqué ailleurs, en indiquant leurs ouvrages. (*D. J.*)

MÉDAILLES GREQUES, (*Art numismat.*) Il est certain que les Grecs commencerent de frapper des *médailles*, ou de battre monnoie, long-tems avant la fondation de Rome; mais il ne nous reste aucune de ces précieuses monnoies greques de ce tems-là.

C'est à Phédon qu'on doit l'invention des poids, des mesures, & des monnoies frappées dans la Grece. Les marbres d'Arondel fixent l'époque de ce prince à l'an 142, avant la fondation de Rome. C'est à Phédon que Beger rapporte, une *médaille* d'argent qu'il a fait graver dans son *Trésor de Brandebourg, tom. I. pag.* 279. On y voit d'un côté un vase à deux anses, au-dessus duquel est une grappe de raisin; on lit dans le champ à droite Φι, & à gauche Δα. Le revers représente un bouclier béotien. Cette *médaille* est très-précieuse, mais on doute fort qu'elle ait été frappée du vivant de Phédon; car entr'autres raisons les caracteres paroissent trop arrondis; & trop bien formés pour être un premier essai de l'art de battre monnoie.

On croit généralement qu'une des plus anciennes monnoies greques qui nous reste, est une petite *médaille* d'or de Cyrène, publiée par le P. Hardouin, dans les *Mém. de Trévoux*, Août 1727: elle représente d'un côté un homme debout, la tête ceinte d'un diadème, & rayonnée, avec une corne de bélier au-dessus de l'oreille. Cet homme tient de la main droite une image de la victoire, & de la gauche une haste, ou un sceptre de la même longueur que la haste; à ses piés est un mouton: on lit dans le champ à gauche, ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ; au revers est un char attelé de quatre chevaux de front, avec un homme qui le guide, au-dessus ΚΥΡΑΝΑΙΟΝ. Cette *médaille* seroit la plus ancienne qui nous reste, si elle avoit été frappée pour Démonax le mantinéen, régent du royaume de Cyrène, pendant la minorité de Battus IV. car il vivoit du tems de Cyrus, vers la fin du second siecle de Rome, comme on peut en juger par ce qu'Hérodote nous en a appris; mais il y a toute apparence que la Démonax, dont on lit ici le nom, devoit être un des magistrats de Cyrène, & non pas le tuteur de Battus IV. qui vivoit plus de deux cens ans avant l'archontat d'Euclide. Le nom ΔΑΜΩΝΑΚΤΟΣ qui s'y trouve écrit par un oméga, en est une preuve sans replique; puisque personne n'ignore que les voyelles longues Η & Ω n'ont été reçues dans l'alphabet grec que sous l'archontat d'Euclide, la seconde année de la 94e olympiade.

La *médaille* d'Amyntas, roi de Macédoine, bisayeul d'Alexandre-le-Grand, pourroit donc encore passer pour la plus ancienne que l'on connoisse, s'il ne se trouvoit pas dans le cabinet du roi des monnoies d'or & d'argent de Cyrène, où l'on voit d'un côté des têtes qui paroissent naturelles, & de l'autre le *sylphium*, ou quelque autre type usité sur les monnoies des Cyrénéens, avec ces légendes ΑΡΚ, ΒΑ, ou ΒΑΤ, & Κ, ΚΥΡ; légendes qui ne peuvent être expliquées que par ΑΡΚεσιλαου, ou ΒΑΤτου ΚΥΡαναιων. Quand même ces *médailles* n'appartiendroient qu'à Battus IV. & à Arcésilaus IV. les deux derniers rois de Cyrène, de la famille des Battiades, elles seroient cependant du tems de Cyrus & de Cambyse, & par conséquent plus anciennes que celles d'Amyntas.

Quoi qu'il en soit, non-seulement les Grecs battirent monnoie avant la fondation de Rome, mais ils la porterent rapidement à un degré de perfection supérieur à celui des tems les plus florissans de la république & de l'empire; on peut en juger encore par les *médailles* de Gilon, d'Agathocles, de Philippe, d'Alexandre, de Lysimachus, de Cassandre, &c.

Nous sommes fort riches en *médailles greques*; car celles que nous avons des seuls rois de Syrie, d'Égypte, & de Macédoine, forment de belles & nombreuses suites. Le roi de France, en particulier, en a une collection de plus complettes & des mieux choisies, qui mériteroit d'être publiée. En un mot, la quantité des *médailles greques* est si considérable, qu'il faudroit la séparer des *médailles* latines, & donner à chacune leur propre suite, au-lieu de joindre aux latines les greques dans le même volume. On imiteroit en cela les bibliothécaires, qui séparent l'histoire greque de l'histoire romaine. De plus, en leur donnant des tablettes séparées, on les démêleroit commodément sans avoir souvent inutilement un grand nombre de planches à tirer.

Au reste, il est vraissemblable que l'usage de frapper les *médailles greques* avec la tête des empereurs, vint à cesser sous Dioclétien & Maximien.

Je n'ajoute qu'un mot sur les caracteres grecs: ils sont composés de lettres qu'on appelle majuscules; ils se sont conservés uniformes sur toutes les *médailles*, sans qu'il paroisse presque aucune altération ni aucun changement dans la conformation des caracteres, quoiqu'il y en ait eu dans l'usage & dans la prononciation. Il n'y a que la lettre Σ, qui n'a pu se conserver que jusqu'à Domitien; car depuis ce tems-là on la voit constamment changée en C ou en Ϲ, soit au commencement, au milieu, ou à la fin des mots. L'on trouve aussi Ξ & Ξ marqué Ξ; le Π par Π, & le Ε par C; l'Ω par ω = Π. On trouve pareillement un mélange de latin & de grec, non-seulement dans le bas empire, où la barbarie regnoit, mais même dans les colonies du haut empire. S. R. F. lettres latines, se trouvent pour le C. Ρ. Φ. grec. M. de Spanheim en donne les exemples.

Il faut donc bien prendre garde à ne pas condamner aisément les *médailles*, à cause de quelques lettres mises les unes pour les autres; car c'est être novice dans le métier, que de ne pas savoir que souvent on a mis Θ pour Ν, ΑΘΕΝΑΙω; Ο pour Ω, ΗΡΟΣ; Η en forme de pure aspiration, ΗΙΜΕΡΑΙων; Ζ pour Σ, ΖΜΥΡΝΑΙΩΝ, & Σ pour Ζ, ΣΕΥΣ, ou même ΣΔΕΥΣ pour ΖΕΥΣ, Α pour Ω à la fin des noms de peuple, ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΑΝ, ΕΤΑΟΝΣΑΤΑΝ, pour ΤΩΝ, & quelques autres semblables de dialecte dorique.

Le caractere grec s'est conservé dans sa beauté jusqu'à Gallien, depuis lequel tems il paroît moins rond & plus affamé, sur-tout dans les *médailles* frappées en Egypte, où le grec étoit moins cultivé.

MÉDAILLES IMPÉRIALES, (*Art. numismat.*) Nous avons remarqué, au mot *médaille*, qu'on faisoit deux classes des *médailles impériales*, que la premiere contenoit le haut empire, & la seconde le bas empire. Le curieux ne recherche que les *médailles* du haut empire, parce qu'il n'estime que les beautés de la gravure antique; mais l'homme studieux qui ne travaille qu'à s'instruire & à perfectionner ses connoissances, rassemble également les *médailles* de l'un & de l'autre empire.

Il est vrai que les *médailles impériales*, frappées après le regne de Caracalla, & après celui de Macrin son successeur, qui ne lui survécut que deux ans, sont très-inférieures à celles qui furent frappées sous le trente premiers empereurs. Après Gordien-Pie, elles dégénérerent encore plus sensiblement, & sous Gallien, qui regnoit cinquante ans après Caracalla, elles n'étoient qu'une vilaine monnoie. Il n'y a plus ni goût ni dessein dans leur gravure, ni entente dans leur fabrication. Comme ces *médailles* présentoient une monnoie destinée à flatter le prince, sous le regne de qui on les frappoit, & à servir dans le commerce, on peut bien croire que les Romains, aussi jaloux de leur mémoire qu'aucun autre peuple, employoient à les faire les ouvriers les plus habiles qu'ils pussent trouver; il est donc raisonnable de juger par la beauté des *médailles*, de l'état où étoit la gravure sous chaque empereur.

Mais mettant à part la gravure des *médailles impériales*, on peut en former les suites de plusieurs manieres différentes: nous en indiquerons quatre.

1°. On peut se contenter de faire entrer dans une suite, les *médailles* qu'on appelle communément du *haut empire*, c'est-à-dire depuis Jules-César jusqu'à Posthume,

me, suivant le plan qu'a suivi M. Vaillant dans ses *numismata præstantiora*: 2°. on peut continuer cette suite jusqu'à Constantin: 3°. ceux qui voudront la pousser jusqu'à la chûte de l'empire d'Occident, y feront entrer toutes les *médailles* jusqu'à Augustule: 4°. si on est bien aise de ramasser des *médailles* de tous les empereurs sans exception, quoiqu'on ne puisse pas se flatter de jamais y réussir; on peut se proposer pour but de la conduire jusqu'à Constantin Paléologue, sous lequel Constantinople fut prise par les Turcs.

Chacune de ces suites paroîtra faite suivant un ordre systématique, & quoiqu'on mette ordinairement au rang des modernes, les monnoies des princes qui ont vécu après Charlemagne, & même celles de nos premiers rois; on peut cependant regarder comme antiques celles des empereurs de Constantinople, qui ont regné depuis cette époque, parce qu'elles achevent de rendre complette une suite impériale, commencée par le véritable antique. D'ailleurs, comme ces princes ont regné dans un pays assez éloigné du nôtre, la distance du lieu fait à peu près le même effet que la distance de tems, & supplée en quelque façon ce qu'on a coûtume d'exiger pour donner à quelques monumens le titre d'antique. (*D. J.*)

Medailles romaines, (*Art. numismat.*) On appelle *médailles romaines*, ou *latines*, les *médailles* frappées sous les rois de Rome, la république & les empereurs. On les divise en consulaires & en impériales; & parmi ces dernieres on distingue celles du haut & du bas empire.

Comme les *médailles* étoient une monnoie destinée autant à flatter le prince qu'à servir dans le commerce, on peut croire que les Romains employerent à les faire leurs ouvriers les plus habiles, ainsi par la beauté des *médailles romaines*, on peut juger de l'état où étoit la gravure sous chaque empereur. Celles qui furent frappées après le regne de Caracalla & de Macrin, sont très-inférieures à celles qui furent frappées sous les trente premiers empereurs. Elles dégénérent sensiblement sous Gordien Pie, & sous Gallien elles n'avoient ni goût ni dessein dans la gravure. Depuis Constantin jusqu'à Théodose c'est bien pis, on ne trouve que de petites *médailles* sans reliefs & sans épaisseur; enfin après la mort de Théodose ce n'est plus que de la vilaine monnoie, dont le tout est barbare, les caracteres, la langue, le type, la légende; de sorte qu'on ne se donne pas même la peine de les ramasser, & qu'elles sont devenues par-là presque aussi rares qu'elles sont laides.

Vers le tems de Dèce on commence déjà à appercevoir de l'altération dans le caractere, les N étant faites comme des M, ainsi qu'on peut le voir dans le revers *Pannonia*, & autres semblables. Ce qu'il y a de particulier, c'est que quelques tems après le caractere se rétablit, & demeura passable jusqu'à Justin. Alors il commença à s'altérer de nouveau, pour tomber enfin dans la derniere barbarie, trois siecles après le regne de Constantin.

Il faut cependant avertir ici un jeune curieux, de ne pas prendre pour des fautes d'ortographe, l'ancienne maniere d'écrire que les *médailles latines* nous conservent, & de ne pas se scandaliser de voir V pour B, *Danuvius*; O pour V, *Volcanus*, *Divos*, E E pour un E long, FEELIX; ou deux II, VIIRTUS; S & M retranchés à la fin, ALBINV, CAPTV; XS pour X, MAXSVMVS, F pour PH, TRIVMFVS, & choses semblables, sur quoi on peut consulter les anciens Grammairiens. (*D. J.*)

Medailles arabes, (*Art numismat.*) On appelle ainsi des *médailles* mahométanes modernes, dont on trouve une assez grande quantité, & dont on est peu curieux. En effet, la fabrique en est pitoyable; très-peu de gens en connoissent la langue & le caractere; enfin elles ne peuvent servir à quoi que ce soit dans les suites, parce qu'elles ne renferment que peu de têtes de princes mahométans; cependant le cabinet du roi de France, est actuellement autant supérieur en *médailles arabes*, aux autres cabinets de l'Europe, qu'il l'étoit déjà en *médailles* modernes & antiques. M. Morel a fait graver la plus belle des *médailles arabes*, celle du grand Saladin, ou comme on l'écrit, Salahoddin. D'un côté on voit sa tête avec celle d'un jeune Almelek Ismahel, fils de Nurodin, qui est de la fin du xij. siecle. La légende est en arabe, *Joseph filius Job*, comme s'appelloit Saladin, & au revers, *Rex imperator princeps fidelium*. (*D. J.*)

Medailles égyptiennes, (*Art numismat.*) les Antiquaires appellent ainsi les *médailles* frappées en Egypte, en l'honneur de leurs rois, ou des empereurs romains. Ces *médailles* sont précieuses, parce qu'on a su en tirer un avantage considérable pour les lettres. Par exemple, M. Vaillant a donné l'histoire des rois d'Egypte, d'après leurs anciennes monnoies. D'autres savans ont fait usage des *médailles* impériales frappées en Egypte pour l'éclaircissement de l'histoire des empereurs. On n'a trouvé même jusqu'à présent aucune *médaille* greque de Dioclétien, excepté celles qui ont été frappées en Egypte; quoiqu'on ignore l'année où les Egyptiens cesserent d'en fabriquer en son honneur: peut-être fut-ce en l'an 296 de l'ere chrétienne, année où l'Egypte ayant été réunie au reste de l'empire, par la défaite du tyran Achillæus, on commença à battre la monnoie avec des légendes latines, comme on faisoit dans les autres provinces. (*D. J.*)

Medailles espagnoles, (*Art numismatique.*) anciennes monnoies espagnoles qu'il ne faut pas confondre avec les puniques, quoique les unes & les autres aient été pour la plûpart trouvées en Espagne.

Personne n'ignore que dans l'antiquité ce royaume a été habité par divers peuples. Outre les anciens habitans du pays, les Phéniciens attirés par le commerce, s'étoient établis en divers endroits sur les côtes & y avoient bâti des villes; les Grecs même y avoient envoyé des colonies. Ces nations différentes avoient chacune leurs mœurs, leurs usages, leur langue & leurs monnoies particulieres.

A la vérité nous n'avons point de *médailles* frappées par les grecs qui s'établirent en Espagne: peut-être même que leur petit nombre les empêcha d'en faire frapper dans une langue qui n'auroit pas été entendue de leurs voisins; mais nous avons d'anciennes *médailles espagnoles*. Lastanosa a rendu service aux curieux, en en faisant graver environ deux cens qu'il avoit ramassées dans son cabinet, la plûpart en argent. Son livre, qui est devenu rare, est intitulé, *Museo de las* medallas *desconocidas, españolas impresso in Huesca*, par Juan Nognez, *anno* 1645, *in*-4°. Il soutient dans cet ouvrage que les caracteres de ces *médailles* sont épagnols & non pas puniques, & que c'est de ces pieces-là que Tite-Live parle, quand il met au nombre des dépouilles rapportées d'Espagne par les Romains, *argentum signatum oscense*.

Quoi qu'il en soit de cette derniere conjecture, la différence des *médailles espagnoles* & des *médailles* phéniciennes ou puniques, est évidente pour tous ceux qui se sont donné la peine de les comparer, ou qui ont des *médailles* puniques avec le livre de Lastanosa. Dans les espagnoles les types semblent ne se rapporter qu'à des peuples qui habitoient le milieu des terres: on y voit ordinairement un homme à cheval, quelquefois un cheval tout seul, & quelquefois un bœuf. Dans les puniques ou phéniciennes, on ne voit que des symboles qui conviennent à des villes maritimes, un navire, des poissons, *&c.*

La légende de ces dernieres est en caracteres arrondis, mais inégaux, & ces caracteres sont tout-à-fait semblables à ceux qu'on voit sur les *médailles* de Tyr & de Sidon; sur les *médailles* de Carthage, de Malthe, de Gorre ou Cossura, de quelques villes de Sicile, & enfin sur celle du roi Juba. Par toutes ces preuves on ne sauroit raisonnablement douter que ce ne soient de véritables caracteres phéniciens ou puniques.

Au contraire, sur les *médailles* où l'on voit un homme à cheval & les autres types dont nous avons parlé, la légende est en caracteres plus quarrés, plus égaux, & ces caracteres sont très-ressemblans à ceux des *médailles* & des autres monumens étrusques.

Peut-être cette observation de M. le baron de la Bastie n'aura point échappé aux savans Italiens, qui travaillent avec ardeur à faire revivre l'ancienne langue des Etruriens, & à éclaircir tout ce qui regarde les antiquités de ces peuples.

Ces remarques, qui mériteroient d'être plus approfondies, suffisent néanmoins pour montrer que puisqu'on a trouvé en Espagne des *médailles* de deux especes différentes, tant pour les types que pour les caracteres, les unes étant assurément phéniciennes ou puniques, les autres doivent être les monnoies des anciens Espagnols; d'où il suit que la langue dans laquelle sont conçues leurs légendes & les lettres qui servent à l'exprimer, sont l'ancienne langue & les anciens caracteres des peuples qui habitoient l'Espagne.

On fera bien de lire à ce sujet la *dissertation* de M. Mahudel *sur les monnoies antiques d'Espagne*, imprimée à Paris en 1725, in-4°. & placée à la fin de l'histoire d'Espagne de Mariana, traduite en françois par le P. Charenton. (*D. J.*)

Médailles étrusques, (*Art numism.*) On a commencé de nos jours à ramasser avec soin les *médailles étrusques*, qui paroissent avoir été trop négligées dans

dans les siecles passés: c'est une nouvelle carriere qui s'ouvre à la curiosité & à l'érudition; & quoique les recueils qu'on a fait de ces *médailles* ne soient pas encore bien considérables, & qu'il soit très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'en former une suite, il sera cependant très-utile d'empêcher à l'avenir qu'on ne dissipe tout ce qui pourra se découvrir en ce genre: peut-être même la sagacité des savans, aidée de toutes ces nouvelles découvertes, leur fera-t-elle retrouver l'ancienne langue étrusque, dont nous avons des fragmens assez considérables dans quelques inscriptions. L'académie étrusque établie à Cortone, & composée de sujets distingués par leur érudition & par leur amour pour les Lettres, contribuera beaucoup à étendre nos connoissances, par le soin qu'elle prend d'éclaircir non-seulement tout ce qui regarde les antiquités des anciens Etrusques, mais encore l'origine de tous les anciens peuples d'Italie. On pourra vraissemblablement ranger dans la classe des *médailles étrusques*, celles qu'on croit avoir été frappées par les Samnites, les Ombres, les Messapiens, &c. On trouvera quelques planches des *médailles étrusques* dans l'*Etruria regalis* de Dempster, *tome I. pag.* 356; dans le *museum etruscum* de M. Gori, *tome I. tab.* 196. 197; dans les *antiquités d'Horta* de M. Fontanini, *diss. de l'acad. etrusq. tome II. table* 1. 2; & à la suite des dissertations de l'académie étrusque de Cortone, *antiquit. Hort. liv. I. pag.* 126. 140. (*D. J.*)

MÉDAILLES GOTHIQUES, (*Art numism.*) On nomme ainsi des *médailles* de quelques rois goths qui ont passé jusqu'à nous, & qui sont communément en bronze; mais on nomme spécialement *médailles gothiques* de certaines *médailles* frappées dans des siecles de barbarie, & dont les têtes ont à peine la forme humaine, sans porter aucune inscription, ou si elles en ont, c'est dans des caracteres méconnus aux Antiquaires, aussi bien que ceux des *médailles* qu'on appelle *puniques*. (*D. J.*)

MÉDAILLES HÉBRAIQUES, (*Art numismatiq.*) Divers savans ont cherché à expliquer les anciennes *médailles hébraïques* qui se sont conservées jusqu'à nos jours; de ce nombre sont Villalpand, Kircher, le P. Morin, Conringius, Vaserus, Bouterone, Hottinger, Valton, & plus récemment le P. Hardouin & le P. Etienne Souciet. Ce dernier, dans une dissertation très-étendue & très-savante, soutient, 1°. que la langue & les caracteres qu'on voit sur ces *médailles* sont l'ancienne langue & les anciens caracteres des Hébreux, c'est-à-dire ceux dont ils usoient avant la captivité de Babylone; 2°. que les caracteres dont les Juifs se sont servis depuis leur retour de la captivité, sont les caracteres assyriens qu'ils rapporterent en revenant dans leur pays; 3°. enfin que ces *médailles* ont été frappées par les Juifs mêmes, & non par les Samaritains.

Le P. Hardouin, dans sa chronologie de l'ancien Testament & dans les notes de la seconde édition de Pline, a essayé de prouver que ces *médailles*, sans aucune exception, sont du tems de Simon, frere de Judas Machabée, & de Jonathas, grand-prêtre des Juifs; qu'elles ont été frappées dans la Samarie, dont quelques villes avoient été cédées aux Juifs par Démétrius, roi de Syrie; que les caracteres des légendes sont samaritains ou assyriens, c'est-à-dire que les légendes sont gravées dans les caracteres des Cuthéens que Salmanasar envoya dans la Samarie après en avoir enlevé les dix tribus d'Israël. On peut voir dans les ouvrages des deux savans jésuites, les raisons dont chacun d'eux se sert pour appuyer son sentiment. On trouvera dans les mêmes ouvrages un catalogue complet des *médailles hébraïques* connues jusqu'à présent, avec les descriptions des types qui y sont représentés. *Voyez* Morel, *specimen R. nummar. tom. I. p.* 230. *& seq.* (*D. J.*)

MÉDAILLES PHÉNICIENNES ou PUNIQUES, (*Art numismat.*) On nomme ainsi celles dont les légendes sont en caracteres *phéniciens* ou *puniques*. Quoique la plûpart de ces sortes de *médailles* aient été trouvées en Espagne, elles different des anciennes *médailles* espagnoles & par la nature des types, & par celle des caracteres, comme nous l'avons observé plus au long au *mot* MÉDAILLES ESPAGNOLES. (*D. J.*)

MÉDAILLES SAMARITAINES, (*Art numismat.*) On appelle ainsi les *médailles* qui sont empreintes sur un des côtés de caracteres *samaritains*. On trouve même assez communément des *médailles* qui présentent de chaque côté des lettres *samaritaines*; & selon les apparences, elles ont été frappées du tems de Simon Maccabée, en mémoire de la liberté que les Juifs recouvrerent alors. Mais les *médailles* sur lesquelles est jointe une inscription grecque à une légende *samaritaine*, sont fort rares; & peut être celles d'Antigonus roi de Judée, sont les seules qui soient venues jusqu'à nous. Le célebre Reland, qui avoit tenté de les éclaircir, les regarde comme une énigme. *Voyez* la cinquieme dissertation *de nummis samaritanis*. *Voyez* aussi *l'histoire de l'acad. des Belles-Lettres, tome XXIV.* (*D. J.*)

MÉDAILLES LATINES, *voyez* MÉDAILLES ROMAINES

MÉDAILLES D'ATHENES, (*Art numismatiq.*) Nous avons un assez grand nombre de *médailles d'Athènes*, mais nous n'en voyons point de frappées au coin des empereurs de Rome; & il faut croire ou que l'amour de la liberté a empêché les Athéniens de reconnoître l'autorité romaine dans leurs monnoies, ou que leur religion ne leur a pas permis d'y graver autre chose que les images de leurs divinités.

Le plus grand nombre des *médailles d'Athènes* qui sont au cabinet du Roi, consiste en médaillons d'argent presque uniformes, tous avec le buste de Minerve d'un côté, & au revers une couronne d'olivier, au milieu de laquelle est une chouette sur un vase renversé, & marqué d'une lettre grecque: différens noms de magistrats y sont joints à l'inscription ΑΘΗΝΑΙΩΝ; & c'est, avec de petits symboles ajoûtés dans le champ, tout ce qui distingue ces médaillons, dont on ne sauroit d'ailleurs fixer précisément l'époque.

On sait quel a été le culte de Minerve dans Athènes, & ce que l'antiquité en a publié. Les muses grecques & latines ont célébré à l'envi les unes des autres la dévotion des Athéniens pour leur déesse; mais rien n'en marque mieux l'étendue & la durée que leurs monnoies, sur lesquelles on voit toujours d'un côté la tête de Minerve, & de l'autre une chouette dans une couronne d'olivier, ses symboles ordinaires.

L'olivier lui appartenoit à bon titre, sur-tout depuis sa victoire; & hors Jupiter qui en a quelquefois été couronné aux jeux olympiques, aucune autre divinité n'a osé le disputer à Minerve. A l'égard de la chouette, on la lui avoit donné comme un symbole de prudence, la pénétration de cet oiseau dans l'avenir ayant été établie par les anciens; ce qui est encore certain, c'est que le nom de *chouette* avoit été donné aux monnoies de l'Attique. L'esclave d'un riche lacédémonien disoit plaisamment dans ce tems-là, qu'une multitude de chouettes nichoient sous le toît de son maître.

Une chose qui mérite encore quelqu'attention dans les *médailles* d'argent de la ville d'*Athènes*, ce sont les différens noms par lesquels on les distingue aussi les unes des autres. Il n'y a point à douter que ce ne soit autant de noms de magistrats athéniens; mais la question est de savoir si ces magistrats sont archontes ordinaires d'Athènes, ou d'autres officiers préposés à la fabrication de ces monnoies. L'examen & la comparaison de leurs noms & surnoms, pourront servir à la décision d'une difficulté sur laquelle personne n'a encore osé prononcer.

Le culte de Minerve ne regne pas moins dans ce que nous avons de *médailles* de bronze d'*Athènes*, que dans celles d'argent; hors une seule tête de Jupiter, on n'y voit par-tout que le buste de cette déesse toujours casquée, & quelquefois avec le casque & l'égide; mais les revers sont plus variés que dans les *médailles* d'argent.

Enfin dans presque toutes les *médailles d'Athènes*, soit d'argent, soit de bronze, il n'est question que de Minerve. Les Athéniens ne pouvoient pas faire trop d'honneur à la déesse de la sagesse, qu'ils croyoient présider à leurs conseils, veiller sur leurs magistrats, animer leurs guerriers, inspirer leurs poëtes, former leurs orateurs, & soutenir leurs philosophes. Mais il seroit à souhaiter que cette même déesse, les intérêts à part, eût un peu mieux instruit leurs monétaires. Les autres peuples du moins nous ont appris par leurs monnoies quelque chose de leur gouvernement, de leurs privileges, de leurs alliances, de leurs jeux, de leurs fêtes, de singularités de leurs pays, des tems où ces monnoies ont été fabriquées; mais le peuple athénien n'a pas jugé à-propos de les imiter en cela, non-plus que dans l'usage de frapper des *médailles* en l'honneur des empereurs romains. Uniquement renfermé dans sa religion, il a négligé tout le reste dans ces sortes de monumens; & l'on peut dire de ce qui nous est resté des *médailles d'Athènes*, comme des ruines de cette ville, autrefois si florissante & si belle, le théâtre de la sagesse humaine & de la valeur, & l'école publique des Sciences & des Arts,

Quid pandione restat nisi nomen Athenæ!

(*D. J.*)

MÉDAILLES DE CROTONE, (*Art numismatiq.*) Les Antiquaires ont rassemblé dans leurs cabinets plusieurs *médailles* curieuses de *Crotone*, aujourd'hui *Cortona*,

na, ville du royaume de Naples dans la Calabre ultérieure. Denys d'Halicarnasse fixe la fondation de cette ville à la troisieme année de la dix-septieme olympiade, qui, selon lui, répond à la quatrieme année du regne de Numa.

M. de Boze remarque, dans l'*histoire de l'académie des Inscriptions*.

1°. Qu'il n'a jamais vû de *médailles de Crotone* qu'en argent, mais que Goltzius en rapporte une en or, à la différence de celles de Lacédémone, qui certainement sont toutes de bronze; & à la différence de celles d'Athenes, dont on a presque un pareil nombre d'argent & de bronze, & point du tout en or.

2°. Qu'on ne trouve aucune *médaille* frappée par ceux de *Crotone* en l'honneur des empereurs romains, comme on n'en trouve point d'Athènes dans toute la suite des mêmes *médailles* impériales, au lieu qu'il y en a beaucoup de Lacédémone.

3°. Que, comme on reconnoît par les *médailles* d'Athènes que le principal culte des Athéniens s'adressoit à Jupiter & à Minerve; & par celles de Lacédémone qu'Hercule & les Dioscures y étoient l'objet de la vénération publique, de même on voit par les *médailles de Crotone* qu'on y adoroit particulierement Junon, Apollon & Hercule.

Myscellus fonda *Crotone* après avoir consulté l'oracle d'Apollon; & ce dieu voulut bien accorder au fondateur, ainsi qu'aux habitans, la santé & la force: c'est pour cela qu'il paroît si souvent sur les *médailles* de leur ville.

Le culte des Crotoniates envers Junon Lacinia, est encore marqué parfaitement sur leurs *médailles*. La tête de cette déesse y est presque toujours gravée, on n'y en voit pas même d'autre. On y trouve aussi des trépiés & des branches de laurier, prix ordinaires des jeux de la Grece, où les Crotoniates s'étoient signalés par un grand nombre de victoires: Hercule occupe enfin la plûpart des revers.

A l'égard d'Hercule, dont il semble qu'il s'agisse ici plus que d'aucune autre divinité, on comprend aisément qu'il devoit être dans une vénération infinie parmi des peuples si recommendables par la force naturelle. C'est *Crotone* qui a produit le célebre Milon, Iscomachus, Tisicrate, Astyle, & tant d'autres illustres athlètes. Dans une même olympiade, dit Strabon, sept crotoniates furent couronnés aux jeux olympiques, & remporterent tous les prix du stade. Ils passoient pour des Hercules dès le berceau, & ce fut bientôt un proverbe que le plus foible d'entr'eux étoit le plus fort des Grecs. (*D. J.*)

MÉDAILLES DE LACÉDÉMONE, (*Art. numis.*) On est très-curieux de connoître les *médailles* des *Lacédémoniens*, les plus libres de tous les Grecs, comme l'Antiquité les appelle, & ceux du monde connu qui ont joui le plus long-tems de leurs lois & de leurs usages. Fideles à la république romaine qui leur avoit rendu leur gouvernement après la réduction de l'Achaïe, ils surent se conserver jusqu'au bout l'estime & l'amitié de leurs vainqueurs. Sparte éleva des temples en l'honneur de Jules-César & d'Auguste, dont elle avoit reçu de nouveaux bien-faits, & ne crut point faire injure aux dieux de la Laconie en battant des monnoies au coin de plusieurs successeurs de ces princes. Le roi de France en possede qui sont frappées au nom & avec la tête d'Hadrien, d'Antonin le pieux, de Marc Aurele & de Commode. M. Vaillant en a cité une de Néron; & quoique cet empereur ait toujours refusé d'aller à Sparte à cause de la sévérité des lois de Lycurgue, dont il n'eut pas moins de peur, dit-on, que des furies d'Athenes, cela, n'empêcha pas que les Lacédémoniens ne cherchassent les moyens de lui faire leur cour lorsqu'il vint se signaler dans les jeux de la Grece. Les têtes de Castor & de Pollux, que M. Vaillant donne pour revers à la *médaille* de Néron qu'il avoit vûe, s'accordent parfaitement avec les autres *médailles de Sparte*, où il n'est question que de ces anciens rois de la Laconie, plus célebres dans les fables que dans l'Histoire.

Dans la *médaille* d'Hadrien, ces illustres gémeaux sont représentés à cheval la lance baissée, comme on les voit communément dans les *médailles* consulaires, & tels qu'ils apparurent au dictateur Posthumius dans la bataille qu'il gagna contre les Latins. La seconde *médaille* est d'Antonin, & ce sont les bonnets des Dioscures qui en font les revers. L'antiquité les représentoit avec des bonnets, parce que les Lacédémoniens alloient au combat la tête couverte de cette espece de casque. *A pileatis nona fratribus pila*, dit Catule, en parlant de Castor & de Pollux. La *médaille* de Marc Aurele regarde encore les Dioscures; ils y sont représentés de bout sous la figure de deux jeunes hommes de même âge, de même taille, de même air, & d'une parfaite ressemblance. Une de leurs *médailles* représente Commode dans la fleur de sa jeunesse; la massue qui est au revers entre deux bonnets étoilés, fait voir qu'Hercule étoit révéré dans la Laconie avec les Dioscures. Dans une autre *médaille* de Commode, Minerve ou Vénus y paroît sur le revers armée de toutes pieces, & assez semblable au dieu Mars.

Après Commode on ne trouve plus rien de Lacédémone dans les *médailles* des empereurs de Rome: à peine l'histoire des siecles suivans parle-t-elle de cette ville, encore si florissante sous les Antonins. Hercule est la divinité dominante dans la plûpart des *médailles* purement *lacédémoniennes*, c'est-à-dire dans celles où les Romains n'ont aucune part, soit qu'elles aient été frappées du tems de la république, ou depuis l'établissement de l'empire.

On vient de dire qu'Hercule partageoit avec Castor & Pollux l'encens des *Lacédémoniens*, & c'étoit à bon titre qu'il entroit dans ce partage. Il avoit rendu de grands services à la Laconie; ses descendans y regnerent successivement depuis leur retour dans le Péloponnese, & les *Lacédémoniens* s'étoient fait une religion de n'obéir qu'à des rois de la postérité d'Hercule. Ainsi ce héros pouvoit encore prétendre aux honneurs de leurs monnoies aussi-bien que les Dioscures. Il y a une *médaille de Lacédémone* qui représente ce dieu d'un côté avec la coëffure de peau de lion, & de l'autre, deux vases entourés de deux serpens; ce qui se rapporte assez naturellement au premier de ses travaux, & à ces vases que l'antiquité lui avoit particulierement consacrés.

Goltzius rapporte deux *médailles* de deux anciens rois de *Lacédémone*, Agésilaus & Polydore; mais les couronnes de laurier qu'il donne à ces rois ne leur conviennent point du tout, & le reste est encore plus suspect. Ainsi ne comptons que sur les *médailles* dont nous pouvons répondre: elles ne remontent pas jusqu'aux monnoies de fer, seules en usage à *Lacédémone* du tems de Lycurgue; mais elles se ressentent encore de la défense expresse qu'il fit des monnoies d'or & d'argent, si constamment observée par les Lacédémoniens. En un mot, ces peuples ne nous ont laissé que des monnoies de cuivre, & tout y roule sur les divinités de la Laconie, comme les *médailles* d'Athènes sur les divinités de l'Attique. Il ne faut rien chercher de plus dans ce qui nous reste de ces deux républiques si fameuses, qui ont disputé entr'elles l'empire de la Grece jusqu'à ce qu'elles aient passé avec la Grece entiere sous le joug des Romains. (*D. J.*)

MÉDAILLES D'OLBA, (*Art numismat.*) les *médailles d'Olba* en Sicile, méritent un article à part. Les grands prêtres de cette ville faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états, les droits de la souveraineté. Ministres de la religion, ils portoient le sceptre d'une main, & de l'autre offroient des sacrifices à l'Être-suprème. Princes & pontifes au milieu des provinces romaines, ils étoient libres, & vivoient suivant leurs propres lois.

Nous ne connoissons jusqu'à présent que sept *médailles* frappées au coin de trois princes d'*Olba* nommés *Polémon*, *Ajax* & *Teucer*; & ces sept *médailles* sont toutes rares.

La premiere de moyen bronze, est de la grandeur ordinaire; mais son relief & son épaisseur, elle peut passer pour un médaillon. C'est une *médaille* de Polémon, dont on eût donné le dessein dans les Pl. si la matiere l'eût permis. On voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, tournée de droite à gauche: on lit autour Μ. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ; & de l'autre côté ΔΥΝΑΣ. ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ, & dans une seconde ligne, ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. ЄΤ. Α., c'est-à-dire, tête de M. Antoine Polémon, grand-prêtre des Kennati, d'*Olba* la sacrée, & de Palassis, année seconde, qui tomboit en l'année 714 de Rome. Le type est une chaire à dos & sans bras, à moitié tournée de droite à gauche. On voit au côté droit un symbole singulier, une espece de triquetre.

Une autre *médaille* du même prince Polémon représente d'un côté une tête d'homme & un caducée, avec cette légende, Αρτεμων, au revers un foudre: & on lit autour Αρχιερεως τεταρχου Πολεμωνος Λαλας Ετ Α. La même *médaille* se trouve dans le cabinet du comte de Pembrock, mais avec un revers différent.

Deux autres *médailles d'Olba* ont été frappées par l'ordre d'un prince appellé *Ajax*, qui vivoit sous Auguste, & qui fut un des successeurs de Polémon. Une de ces *médailles*, qui est du cabinet du duc de Dévonshire,

repré-

repréfente d'un côté la tête d'Augufte renfermée dans une couronne de laurier, avec le légende Καισαρος Σεβαστ. Le revers repréfente deux foudres pofés l'un fur l'autre; on lit dans le champ Αρχιερεως Αιαντος Τευκρου τοπαρχου κεννατ. και Λαλασ. L'autre *médaille* d'un prince de même nom étoit confervée à Venife dans le cabinet de M. Belloto. On voit d'un côté la tête du prince, avec ces mots Αιαντος τευκρου; de l'autre, la figure ou le fymbole de la triquetre: on lit au-deffus Αρχιερ. τοπαρχου κεννατ. Λαλασ.

On connoît encore deux *médailles* d'un autre prince d'*Olba*, appellé *Teucer*. Sur l'une on voit la tête du jeune prince nue, & devant elle un caducée, pour légende Τευκρου Αιαντος; au revers, le fymbole comme ci-deffus, & l'infcription Αρχιερεω. Τοπαρχ. Κεννατ. Λαλασ. ετ. α. Sur l'autre *médaille*, la tête & la légende font les mêmes, mais fans caducée. On voit au revers un foudre, & l'infcription Αρχιερεως Τοπαρχ. Κεννατων κ. Λαλασ. ετ β

M. Maffon, dans fon édition des œuvres du rhéteur Ariftide n'a décrit que la troifieme, la quatrieme & la cinquieme de ces *médailles* des princes d'*Olba*; mais M. l'abbé Belley les a toutes décrites avec des obfervations très-curieufes, qu'il faut lire dans les *Mém. de littérature, tom. XXI. in-4°. (D. J.)*

MÉDAILLES, *époques marquées fur les (Art numif.)* Les *époques* marquées fur les *médailles*, font les dates des années du regne des princes, ou de la durée des villes, foit depuis leur fondation, foit depuis quelques événemens, d'où elles ont commencé de compter leurs années. Ces *époques* donnent un grand mérite aux *médailles*, à caufe qu'elles reglent fûrement la chronologie; ce qui fert beaucoup à éclaircir les faits hiftoriques. C'eft avec leur fecours que M. Vaillant a fi bien débrouillé toute l'hiftoire des rois de Syrie, où les noms femblables des princes font une grande confufion; & c'eft par-là que le cardinal Noris, auparavant célebre antiquaire du grand-duc, a fait tant de découvertes utiles dans fon livre *de epochis Syro-Macedonum*.

Il eft vrai que fur ce point les Grecs ont été plus foigneux que les Romains, & les derniers fiecles plus exacts que les premiers; en effet, les *médailles* romaines ont rarement marqué d'autre *époque*, que celle du confulat de l'empereur, dont elles repréfentent la tête, & de la puiffance de tribun: or ni l'une, ni l'autre n'eft affurée, parce qu'elles ne fuivent pas toujours l'année du regne de ce même prince, & que difficilement l'année de la puiffance de tribun, répond à celle du confulat. La raifon en eft que la puiffance de tribun fe prenoit régulierement d'année en année; au-lieu que l'empereur n'étant pas toujours conful, l'intervalle de l'un à l'autre confulat, qui fouvent étoit de plufieurs années, gardoit toujours l'*éloge* du dernier; par exemple, Adrien eft dit durant plufieurs années *Cof. III.* de forte qu'on ne fauroit par-là fe faire aucun ordre affuré pour les différentes *médailles* qui ont été frappées depuis l'an de Rome 872, que ce prince entra dans fon troifieme confulat, jufqu'à fa mort, qui n'arriva que vingt ans après. Cependant comme les puiffances tribunitiennes fe renouvelloient toutes les années au même jour où elles avoient commencé, on fait à quelles années de la puiffance tribunitienne doivent répondre les confulats de chaque empereur. C'eft du moins un calcul qui eft aifé à faire pour peu que l'on ait les premiers élemens de la chronologie; la fixation des dates des principaux faits hiftoriques en dépend; & c'eft une des plus grandes utilités qu'on doive fe propofer dans l'étude des *médailles*.

Les Grecs ont eu foin de marquer exactement les années du regne de chaque prince, & cela jufques dans le plus bas empire, où les revers ne font prefque chargés que de ces fortes d'*époques*, furtout après Juftinien.

Je ne parle ici que des *médailles* impériales: car je fai qu'à l'exception de certaines villes, toutes les autres que Goltzius nous a données, n'ont point d'*époques*; & que c'eft ce qui embarraffe extrêmement la chronologie. Pour les rois, l'on y trouve plus fouvent les *époques* de leur regne; le P. Hardouin, dans fon antirrhétique, a publié des *médailles* du roi Juba, dont l'une marque l'an 32, d'autres l'en 36, 40, 42 & 53.

Quelques colonies marquoient auffi leur *époque*, comme nous voyons dans les *médailles* de *Viminacium*, en Mœfie, qui, fous Gordien qu'elle commença, marque *an. j. ij. &c.* fous Philippe, *an. vij. &c.* fous Décius *an. xj.*

Or, le commencement de ces *époques* doit fe prendre tantôt du tems que la colonie a été envoyée: tantôt du regne du prince à qui elle étoit foumife alors: tantôt du regne de quelqu'autre prince qui leur avoit fait quelque nouvelle grace, d'où il eft arrivé quelquefois que la même ville, telle par exemple qu'Antioche s'eft fervie de différentes *époques*; & c'eft à quoi il faut faire une attention férieufe, pour ne pas confondre des faits dont les *médailles* nous intéreffent.

Les villes grecques foumifes à l'empire étoient jaloufes d'une *époque* particuliere, c'étoit de l'honneur qu'elles avoient eû d'être *νεωκοροι*, c'eft-à-dire, d'avoir eû des temples, où s'étoient faits les facrifices folemnels de toute une province pour les empereurs. *Voyez* NÉOCORE.

Les Grecs marquoient encore une *époque* particuliere fur leurs *médailles*, qui eft celle du pontificat. Il y avoit des villes grecques où les pontifes étoient perpétuels; ils s'appelloient Αρχιερευς διὰ βίου; dans les autres villes où le pontificat étoit annuel, ceux qui poffédoient cette charge, n'étoient pas moins foigneux de le marquer, fur-tout lorfqu'ils étoient élus pour la feconde ou pour la troifieme fois. Il faut obferver en paffant que ces lettres ΑΡΧ ne fignifient pas feulement *pontife*; mais que le plus fouvent elles fignifient *archonte*; c'étoit le titre des magiftrats grecs qui gouvernoient les villes foumifes aux lois d'Athènes. M. Vaillant en a fait une grande énumération.

Les *époques* qui forment les années du regne des empereurs fe marquent prefque toujours fur les revers, en une de ces manieres; quelquefois en exprimant les mots entiers Ετους δευτερου, *&c.* Plus fouvent par les fimples chifres, & le mot abrégé Ε. ou ΕΤ. Α. Β. prefque toujours par le lamda antique L, qui fignifie, felon la tradition des antiquaires, Λυκάβαντος, mot poétique & inufité dans le langage ordinaire, mais qui veut dire *anno*, & qui probablement étoit plus commun en Egypte que dans la Grece, puifque c'eft fur les *médailles* de ce pays qu'il fe trouve toujours. Nous avons cependant un canope au revers d'Antonin Ετους. Θ. comme nous avons du même empereur un revers L. ενατου, & plufieurs autres, avec les fimples chifres L. Z. L. H. L. ST. chargés de la figure de l'Equité, de la tête de Sérapis, & d'un dauphin entortillé autour d'un trident.

Les *époques* des villes, font communément exprimées par le fimple chifre fans Ε. ni L. & le nombre plus bas eft ordinairement le premier pofé. Dans les *médailles* d'Antioche A. M. & non pas M. A. Dans une de Pompéopolis, qui a d'un côté la tête d'Aratus, & de l'autre celle de Chryfipe, Θ. K. C. au-lieu de C. K. Θ. *&c.*

Dans le bas empire Grec, les *époques* font marquées en latin, *anno III. V. VII. &c.* depuis Juftin jufqu'à Théophile, & elles occupent le champ de la *médaille* fur deux lignes de haut en bas. *(D. J.)*

MEDAILLES, *ornemens des (Art numifmat.)* ce font toutes les chofes qui ornent les têtes, les buftes, & les revers d'une *médaille*; ainfi le diademe, la couronne, le voile fe nomment les *ornemens* des têtes couvertes. Les divers types ou fymboles qui font empreints fur les revers des *médailles*, en font tout autant d'*ornemens*. *Voyez*-en la defcription au *mot* SYMBOLE. *(D. J.)*

MÉDAILLER, f. m. (*Gram.*) il fe dit d'une collection de médailles; & fe dit auffi des tiroirs où on les conferve.

MÉDAILLISTE, f. m. (*Gram.*) il fe dit de celui qui s'eft appliqué à l'étude des médailles. Il fe dit auffi de celui qui en a beaucoup ramaffé. Il eft auffi facile d'avoir bien des médailles & de n'y rien entendre, que d'avoir beaucoup de livres & d'être un ignorant.

MÉDAILLON, (*Art numifmat.*) médaille d'une grandeur extraordinaire, & communément d'un beau travail. Nous avons emprunté des Italiens le mot de *médaillon* pour exprimer une grande médaille, comme le mot de *fallon* pour fignifier une grande falle.

La plûpart des antiquaires prétendent que les *médaillons* n'étoient pas de monnoies courantes, du-moins chez les Romains; mais qu'on les frappoit comme des monumens publics, pour répandre parmi le peuple, dans les cérémonies des jeux & des triomphes, ou pour donner aux ambaffadeurs & aux princes étrangers. Ces pieces étoient nommées par les Latins *miffilia*.

Il y a des *médaillons* d'or, d'argent & de bronze, & comme ceux d'or font fort rares, les particuliers qui en poffédent, fe contentent de les mettre à la tête de l'or ou de l'argent, pour faire l'honneur de leur cabinet.

Le cardinal Gafpard Carpegna eft un des premiers qui fe foit attaché à former une fuite de *médaillons*. Cependant dans la premiere édition de fon recueil, on en fit graver feulement 23, & on donna la defcription de 45. Dans la fuite cette collection s'étant fort augmentée, dans la feconde édition, à laquelle on ajouta les obfervations

vations de M. Buonarotti, on en fit graver jusqu'à 129. M. Vaillant en a décrit environ 450 depuis César jusqu'à Constantin, qu'il avoit vûs dans différens cabinets de France & d'Italie. On publia à Venise il y a quelques années, sans date, & sans nom de ville ni d'imprimeur, un autre recueil de *médaillons* sous le titre de *Numismata aerea selectiora maximi moduli, è museo Pisano olim corrario*. Il s'y trouve environ 229 *médaillons* gravés en 92 planches.

Les chartreux de Rome avoient une très-belle collection de *médaillons*, qu'ils avoient aussi fait graver, mais cette collection ayant été vendue à l'empereur, les planches sont passées avec les originaux, dans le cabinet de S. M. impériale; & on a supprimé toutes les épreuves qui avoient été tirées, mais qui n'avoient pas encore été distribuées; ensorte que ces gravures sont aujourd'hui d'une extrème rareté, je n'en ai vû qu'un seul exemplaire à la grande chartreuse.

Dans le siecle passé on fit graver plus de 400 *médaillons*, qui se trouvoient alors dans le cabinet du Roi: le nombre en a été extrèmement augmenté depuis ce tems-là, & il vient de l'être tout récemment par l'acquisition que le roi a faite de tous ceux de M. le maréchal d'Estrées. Cette suite comprend tous les *médaillons* qui avoient appartenu à l'abbé de Camp; outre ceux qui avoient paru avec des explications de M. Vaillant, & qui n'alloient qu'à 140, dont j'ai vû des épreuves tirées. M. l'abbé de Rothelin en avoit aussi une suite assez considérable. Ainsi on pourroit aujourd'hui, sans sortir de Paris, exécuter le projet de M. Morel, c'est-à-dire, faire graver plus de mille *médaillons*; & le cabinet du Roi suffiroit seul pour fournir ce nombre, & peut-être davantage.

Il est vraissemblable que l'intention de ceux qui faisoient frapper ces *médaillons* n'étoit pas qu'ils servissent de monnoies; nous pensons cependant que lorsque ces pieces avoient rempli leur premiere destination, & qu'elles étoient distribuées, on leur donnoit un libre cours dans le commerce, en reglant leur valeur à proportion de leur poids & de leur titre. C'est du moins ce que M. de la Bastie croit en pouvoir induire des contremarques qu'il a observées sur plusieurs *médaillons*, telles que sur deux de Caracalla, & sur une de Macrin. Ces trois *médaillons* sont grecs, & il est certain que les *médaillons* grecs étoient de vraies monnoies. Or, selon toute apparence, les Romains suivirent l'exemple des Grecs, & mirent aussi leurs médailles au nombre des pieces de monnoie courante. Enfin cette explication nous paroît la seule qui puisse concilier les différens sentimens des antiquaires sur cette matiere.

On a avancé comme un principe sûr, que les colonies n'ont jamais battu de *médaillons*, mais c'est une erreur: M. Vaillant a fait graver un *médaillon* d'Auguste, frappé à Sarragosse, un de Livie, frappé à Patras, un de Tibere, frappé à Turiaso, aujourd'hui Tarassona en Espagne, & un autre d'Auguste, frappé à Cordoue, comme on l'apprend de la légende *Colonia patricia*.

On ne trouve que très-peu de *médaillons* d'argent battus en Italie qui soient du poids de quatre dragmes. Il n'y a eû que les Grecs qui nous aient donné communément des *médaillons* de ce volume, soit de leurs villes, soit de leurs rois, soit des empereurs. M. Vaillant rapporte dans son dernier ouvrage un Hadrien de ce même poids. Nous avons les Vespatiens avec l'époque ᴇ Toir Neï lepâ. & M. Patin cite des *médaillons* de Constantius & de Constant d'un beaucoup plus grand volume, mais d'une bien moindre épaisseur. Il y a dans le cabinet du roi un Verus d'argent parfaitement beau.

Les Antiquaires font beaucoup plus de cas des *médaillons* que des médailles ordinaires, parce que leurs revers représentent communément ou des triomphes, ou des jeux, ou des édifices, ou des monumens historiques, qui sont les objets qu'un vrai curieux recherche davantage, & qu'il trouve avec le plus de satisfaction. Ainsi l'on doit bien de la reconnoissance à ceux qui nous ont fait connoître les *médaillons* de leurs cabinets. Erizzo a commencé à nous en faire voir, M. Tristan en a fait graver plusieurs, M. Patin nous en a donné de fort beaux dans son trésor, M. Carcavi a mis au jour ceux du cabinet du Roi, & M. l'abbé de Camps publia les siens quelque-tems après, avec les belles explications de M. Vaillant.

Le recueil des *médaillons* de M. l'abbé de Camps parut sous ce titre: *Selectiora Numismata in aere maximi moduli, è museo*, Ill. D. Francisci de Camps, *abbatis sancti Marcelli*, &c. *concisis interpretationibus per D. Vaillant* D. M. &c. *illustrata*. Paris 1695. *in-4°*. Mais pour réunir tout ce que nous avons de mieux écrit sur les *médaillons*, il faut joindre à ce recueil, *scelta de' medaglioni più rari, nella BBa. dell' eminentissimo & reverend. principe, il signor. card. Gasparo Carpegna*, Rom. 1679. *in-4°*. Les explications sont de Jean-Pierre Bellori. Dans la suite le nombre des *médaillons* du cardinal Carpegna ayant été fort augmenté, on les donna de nouveau au public avec les observations du sénateur Philippe Buonarotti; *osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi: all'altezza serenissima di Cosimo III. grand duca di Toscana*, Rom. 1698. grand *in-4°*. c'est un excellent ouvrage. (*D. J.*)

MEDAMA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la grande Grece, au pays des Locres, sur la côte. Pline, *liv. III. chap. v.* la nomme *Medma*; le P. Hardouin croit que c'est *Rosarno*. (*D. J.*)

MEDECIN, s. m. (*Med.*) est celui qui professe & qui exerce la Médecine après des études convenables de cette science; c'est par-là qu'il est distingué d'un charlatan. *Voyez* CHARLATAN & MÉDECINE. On distingue les medecins en anciens & en modernes. *Voyez* MÉDECINS ANCIENS, car les modernes sont assez connus. (*D. J.*)

MÉDECINE, s. f. (*Art & Science.*) La *Médecine* est l'art d'appliquer des remedes dont l'effet conserve la vie saine, & redonne la santé aux malades. Ainsi la vie, la santé, maladies, la mort de l'homme, les causes qui les produisent, les moyens qui les dirigent, sont l'objet de la *Médecine*.

Les injures & les vicissitudes d'un air aussi nécessaire qu'inévitable, la nature des alimens solides & liquides, l'impression vive des corps extérieurs, les actions de la vie, la structure du corps humain, ont produit des maladies, dès qu'il y a eu des hommes qui ont vécu comme nous vivons.

Lorsque notre corps est affligé de quelque mal, il est machinalement déterminé à chercher les moyens d'y remédier, sans cependant les connoître. Cela se remarque dans les animaux, comme dans l'homme, quoique la raison ne puisse point comprendre comment cela se fait; car tout ce qu'on sait, c'est que telles sont les lois de l'auteur de la nature, desquelles dépendent toutes les premieres causes.

La perception désagréable ou fâcheuse d'un mouvement empêché dans certains membres, la douleur que produit la lésion d'une partie quelconque, les maux dont l'ame est accablée à l'occasion de ceux du corps, ont engagé l'homme à chercher & à appliquer les remedes propres à dissiper ces maux, & cela par un desir spontané, ou à la faveur d'une expérience vague. Telle est la premiere origine de la *Médecine*, qui prise pour l'art de guérir, a été pratiquée dans tous les tems & dans tous les lieux.

Les histoires & les fables de l'antiquité nous apprennent que les Assyriens, les Chaldéens, & les mages, sont les premiers qui aient cultivé cet art, & qui aient tâché de guérir ou de prévenir les maladies; que de-là la *Médecine* passa en Egypte, dans la Lybie cyrénaïque, à Crotone, dans la Grece où elle fleurit, principalement à Gnides, à Rhodes, à Cos, & en Epidaure.

Les premiers fondemens de cet art sont dûs 1°. au hasard. 2°. A l'instinct naturel. 3°. Aux évenemens imprévûs. Voilà ce qui fit d'abord naître la *Médecine* simplement empyrique.

L'art s'accrut ensuite, & fit des progrès 1°. par le souvenir des expériences que ces choses offrirent, 2°. Par la description des maladies, des remedes, & de leur succès qu'on gravoit sur les colonnes, sur les tables, & sur les murailles des temples. 3°. Par les malades qu'on exposa dans les carrefours & les places publiques, pour engager les passans à voir leurs maux, à indiquer les remedes s'ils en connoissoient, & à en faire l'application. On observa donc fort attentivement ce qui se présentoit. La *Médecine* empyrique se perfectionna par ces moyens, sans cependant que ses connoissances s'étendissent plus loin que le passé & le présent. 4° On raisonna dans la suite analogiquement, c'est-à-dire en comparant ce qu'on avoit observé avec les choses présentes & futures.

L'art se perfectionna encore davantage 1°. par les médecins qu'on établit pour guérir toutes sortes de maladies, ou quelques-unes en particulier. 2°. Par les maladies dont on fit une énumération exacte. 3°. par l'observation & la description des remedes, & de la maniere de s'en servir. Alors la *Médecine* devint bien-tôt propre & héréditaire à certaines familles & aux prêtres qui en retiroient l'honneur & le profit. Cependant cela même ne laissa pas de retarder beaucoup ses progrès.

1°. L'in-

1°. L'inspection des entrailles des victimes. 2°. La coutume d'embaumer les cadavres. 3°. Le traitement des plaies, ont aidé à connoître la fabrique du corps sain, & les causes prochaines ou cachées, tant de la santé & de la maladie, que de la mort même.

Enfin les animaux vivans qu'on ouvroit pour les sacrifices, l'inspection attentive des cadavres de ceux dont on avoit traité les maladies, l'histoire des maladies, de leurs causes, de leur naissance, de leur accroissement, de leur vigueur, de leur diminution, de leur issue, de leur changement, de leurs évenemens; la connoissance, le choix, la préparation, l'application des médicamens, leur action & leurs effets bien connus & bien observés semblerent avoir presqu'entierement formé l'art de la *Médecine*.

Hippocrate, contemporain de Démocrite, fort au fait de toutes ces choses, & du plus riche d'un excellent fonds d'observations qui lui étoient propres, fit un recueil de tout ce qu'il trouva d'utile, en composa un corps de *Médecine*, & mérita le premier le nom de *vrai médecin*, parce qu'en effet outre la *médecine* empyrique & analogique qu'il sçavoit, il étoit éclairé d'une saine philosophie, & devint le premier fondateur de la *médecine* dogmatique.

Après que cette *médecine* eût été long-tems cultivée dans la famille d'Asclépiade, Arétée de Cappadoce en fit un corps mieux digéré & plus méthodique; & cet art se perfectionna par le différent succès des tems, des lieux, des choses; de sorte qu'après avoir brillé sur-tout dans l'école d'Alexandrie, il subsista dans cet état jusqu'au tems de Claude Galien.

Celui-ci ramassa ce qui étoit fort épars, & sut éclaircir les choses embrouillées; mais comme il étoit honteusement asservi à la philosophie des Péripatéticiens, il expliqua tout suivant leurs principes; & par conséquent s'il contribua beaucoup aux progrès de l'art, il n'y fit pas moins de dommage, en ce qu'il eut recours aux élémens, aux qualités cardinales, à leurs degrés, & à quatre humeurs par lesquelles il prétendoit avec plus de subtilité que de vérité, qu'on pouvoit expliquer toute la *Médecine*.

Au commencement du vij. siecle on perdit en Europe presque jusqu'au souvenir des arts. Ils furent détruits par des nations barbares qui vinrent du fond du nord, & qui abolirent avec les sciences tous les moyens de les acquérir, qui sont les livres.

Depuis le jx. jusqu'au xiij. siecle, la *Médecine* fut cultivée avec beaucoup de subtilité par les Arabes, dans l'Asie, l'Afrique & l'Espagne. Ils augmenterent & corrigerent la matiere médicale, ses préparations, & la Chirurgie. A la vérité ils infecterent l'art plus que jamais des vices galéniques, & presque tous ceux qui les ont suivis ont été leurs partisans. En effet les amateurs des sciences étoient alors obligés d'aller en Espagne chez les Sarrasins, d'où revenant plus habiles, on les appelloit *Mages*. Or on n'expliquoit dans les Académies publiques que les écrits des Arabes; ceux des Grecs furent presqu'inconnus, ou du-moins on n'en faisoit aucun cas.

Cette anarchie médicinale dura jusqu'au tems d'Emmanuel Chrysoloras, de Théodore Gaza, d'Argyropyle, de Lascaris, de Démétrius Chalcondyle, de George de Trébisonde, de Marius Mysurus, qui les premiers interpréterent à Venise & ailleurs des manuscrits grecs, tirés de Bysance, firent revivre la langue grecque, & mirent en vogue les auteurs grecs vers l'an 1460. Comme l'Imprimerie vint alors à se découvrir, Alde eut l'honneur de publier avec succès les œuvres des Médecins grecs. C'est sous ces heureux auspices que la doctrine d'Hippocrate fut résuscitée & suivie par les François. Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Basile Valentin, Paracelse, introduisirent ensuite la Chimie dans la *Médecine*. Les Anatomistes ajouterent leurs expériences à celles des Chimistes. Ceux d'Italie s'y dévouerent à l'exemple de Jacques Carpi, qui se distingua le premier dans l'art anatomique.

Tel fut l'état de la *Médecine* jusqu'à l'immortel Harvey, qui renversa par ses démonstrations la fausse théorie de ceux qui l'avoient précédé, éleva sur ses débris une doctrine nouvelle & certaine, & jetta glorieusement la base fondamentale de l'art de guérir. Je viens de parcourir rapidement l'histoire de cet art, & cet abrégé succinct peut suffire à la plûpart des lecteurs; mais j'en dois faire un commentaire détaillé en faveur de ceux qui ont mis le pié dans le temple d'Esculape.

La *Médecine* ne commença sans doute à être cultivée que lorsque l'intempérance, l'oisiveté, & l'usage du vin multipliant les maladies, firent sentir le besoin de cette science. Semblable aux autres, elle fleurit d'abord chez les Orientaux, passa d'Orient en Egypte, d'Egypte en Grece, & de Grece dans toutes les autres parties du monde. Mais les Egyptiens ont si soigneusement enveloppé leur histoire d'emblèmes, d'hiéroglyphes, & de récits merveilleux, qu'ils en ont fait un chaos de fables dont il est bien difficile d'extraire la vérité; cependant Clément d'Alexandrie nous apprend que le fameux Hermès avoit renfermé toute la philosophie des Egyptiens en quarante-deux livres, dont les six derniers concernant la *Médecine*, étoient particulierement à l'usage des Pastophores, & que l'auteur y traitoit de la structure du corps humain en général, de celle des yeux en particulier, des instrumens nécessaires pour les opérations chirurgicales, des maladies, & des accidens particuliers aux femmes.

Quant à la condition & au caractere des Médecins en Egypte, à en juger sur la description que le même écrivain en a faite à la suite du passage cité, ils composoient un ordre sacré dans l'état: mais pour prendre une idée juste du rang qu'ils y tenoient, & des richesses dont ils étoient pourvus, il faut sçavoir que la *Médecine* étoit alors exercée par les prêtres, à qui, pour soutenir la dignité de leur ministere & satisfaire aux cérémonies de la religion, nous lisons dans Diodore de Sicile qu'on avoit assigné le tiers des revenus du pays. Le sacerdoce étoit héréditaire, & passoit de pere en fils sans interruption; mais il est vraissemblable que le college sacré étoit partagé en différentes classes, entre lesquelles les embaumeurs avoient la leur; car Diodore nous assure qu'ils étoient instruits dans cette profession par leurs peres, & que les peuples qui les regardoient comme des membres du corps sacerdotal, & comme jouissans en cette qualité d'un libre accès dans les endroits les plus secrets des temples, réunissoient à leur égard une grande estime à la plus haute vénération.

Les Médecins payés par l'état ne retiroient en Egypte aucun salaire des particuliers: Diodore nous apprend que les choses étoient sur ce pié, au-moins en tems de guerre; mais en tout tems ils secouroient sans intérêt un égyptien qui tomboit malade en voyage.

L'embaumeur avoit différens statuts à observer dans l'exercice de son art. Des regles établies par des prédécesseurs qui s'étoient illustrés dans la profession, & transmises dans des mémoires authentiques, fixoient la pratique du médecin: s'il perdoit son malade en suivant ponctuellement les lois de ce code sacré, on n'avoit rien à lui dire; mais il étoit puni de mort, s'il entreprenoit quelque chose de son chef, & que le succès ne répondit pas à son attente. Rien n'étoit plus capable de rallentir les progrès de la *Médecine*; aussi la vit-on marcher à pas lents, tant que cette contrainte subsista. Aristote après avoir dit, *chap. ij. de ses questions politiques*, qu'en Egypte le médecin peut donner quelque secours à son malade le cinquieme jour de la maladie; mais que s'il commence la cure avant que ce tems soit expiré, c'est à ses risques & fortunes; Aristote, dis-je, traite cette coutume d'indolente, d'inhumaine, & de pernicieuse, quoique d'autres en fissent l'apologie.

Par ce que nous venons de dire de la dignité de la *Médecine* chez les Egyptiens, de l'opulence de leurs médecins, & de la singularité de leur pratique, il est aisé de juger que les principes de l'art & l'exigence des cas déterminoient beaucoup moins que des lois écrites. Delà nous pouvons conclure que leur théorie étoit fixée, que leur profession demandoit plus de mémoire que de jugement, & que le médecin transgressoit rarement avec impunité les regles prescrites par le code sacré.

Quant à leur pathologie, ils rapporterent d'abord les causes des maladies à des démons, dispensateurs des biens & des maux; mais dans la suite ils se guérirent de cette superstition, par les occasions fréquentes qu'eurent les embaumeurs de voir & d'examiner les visceres humains. Car les trouvant souvent corrompus de diverses façons, ils conjecturerent que les substances qui servent à la nourriture du corps sont elles-mêmes la source de ces infirmités. Cette découverte & la crainte qu'elle inspira, donnerent lieu aux régimes, à l'usage des clysteres, des boissons purgatives, de l'abstinence d'alimens; & des vomitifs: toutes choses qu'ils pratiquoient dans le dessein d'écarter les maladies, en éloignant leurs causes.

Les usages varians selon l'intérêt des peuples & la diversité des contrées, les Egyptiens, sans être privés de la chair des animaux, en usoient plus sobrement que les autres nations. L'eau du Nil, dont Plutarque nous apprend qu'ils faisoient grand cas, & qui les rendoit vigoureux, étoit leur boisson ordinaire.

Hérodote ajoute que leur sol étoit peu propre à la culture des vignes; d'où nous pouvons inférer qu'ils tiroient d'ailleurs les vins qu'on servoit aux tables des prêtres & des

des rois. Le régime prescrit aux monarques égyptiens, peut nous donner une haute idée de la tempérance de ces peuples. Leur nourriture étoit simple, dit Diodore de Sicile, & ils buvoient peu de vin, évitant avec soin la réplétion & l'ivresse; en sorte que les lois qui régloient la table des princes, étoient plutôt les ordonnances d'un sage médecin, que les institutions d'un législateur. On accoutumoit à cette frugalité les enfans dès leur plus tendre jeunesse.

Au reste, ils étoient très-attachés à la propreté, en cela fideles imitateurs de leurs prêtres qui, selon Hérodote, ne passoient pas plus de trois jours sans se raser le corps, & qui, pour prévenir la vermine & les effets des corpuscules empestés, qui pouvoient s'exhaler des malades qu'ils approchoient, étoient vêtus dans les fonctions de leur ministere d'une toile fine & blanche. Nous lisons encore dans le même auteur, que c'étoit la coutume universelle chez les Egyptiens d'être presque nuds ou légerement couverts, de ne laisser croître leurs cheveux que lorsqu'ils étoient en pélerinage, qu'ils en avoient fait vœu, ou que quelques calamités désoloient le pays.

Cent ans après Moïse, qui vivoit 1530 ans avant la naissance de Jesus-Christ, Mélampe, fils d'Amythaon & d'Aglaïde, passa d'Argos en Egypte, où il s'instruisit dans les sciences qu'on y cultivoit, & d'où il rapporta dans la Grece ce qu'il avoit appris de la théologie des Egyptiens & de leur *médecine*, par rapport à laquelle il y a trois faits à remarquer. Le premier, c'est qu'il guérit de la folie les filles de Prætus, roi d'Argos, en les purgeant avec l'ellébore blanc ou noir, dont il avoit découvert la vertu cathartique, par l'effet qu'il produisoit sur ses chevres après qu'elles en avoient brouté. Le second, c'est qu'après leur avoir fait prendre l'ellébore, il les baigna dans une fontaine chaude. Voilà les premiers bains pris en remedes, & les premieres purgations dont il soit fait mention. Le troisieme fait concerne l'argonaute Iphiclus, fils de Philacus. Ce jeune homme, chagrin de n'avoir pas d'enfans, s'adressa à Mélampe, qui lui ordonna de prendre pendant dix jours de la rouille de fer dans du vin, & ce remede produisit tout l'effet qu'on en attendoit: ces trois faits nous suggerent deux réflexions.

La premiere, que la *Médecine* n'étoit pas alors aussi imparfaite qu'on le pense communément; car, si nous considérons les propriétés de l'ellébore, & sur-tout de l'ellébore noir dans les maladies particulieres aux femmes, & l'efficacité des bains chauds à la suite de ce purgatif, nous conviendrons que les remedes étoient bien sagement prescrits dans le cas des filles de Prætus. D'ailleurs, en supposant, comme il est vraissemblable, que l'impuissance d'Iphiclus provenoit d'un relâchement des solides & d'une circulation languissante des fluides, je crois que pour corriger ces défauts en rendant aux parties leur élasticité, des préparations faites avec le fer étoient tout ce qu'avec les connoissances modernes on auroit pu ordonner de mieux. 2°. Quant aux incantations & aux charmes dont on accuse Mélampe de s'être servi, il faut observer que ce manege est aussi ancien que la *Médecine*, & doit vraissemblablement sa naissance à la vanité de ceux qui l'exerçoient, & à l'ignorance des peuples à qui ils avoient affaire. Ceux-ci se laissoient persuader par ces artifices, que les Médecins étoient des hommes protégés & favorisés du ciel. Que s'ensuivoit-il de ce préjugé? c'est qu'ils marquoient en tout tems une extrème vénération pour leur personnes, & que dans la maladie ils avoient pour leurs ordonnances toute la docilité possible. L'on commençoit l'incantation: le malade prenoit les potions qu'on lui prescrivoit comme des choses essentielles à la cérémonie; il guérissoit, & ne manquoit pas d'attribuer au charme l'efficacité des remedes.

L'histoire nous apprend que Théodamas, fils de Mélampe, hérita des connoissances de son pere, & que Polyidus, petit-fils de Mélampe, succéda à Théodamas dans la fonction de médecin: mais elle ne nous dit rien de leur pratique.

Après Théodamas & Polyidus, le centaure Chiron exerça chez les Grecs la *Médecine* & la Chirurgie; ces deux professions ayant été long-tems réunies. Ses talens supérieurs dans la *médecine* de l'homme & des bestiaux, donnerent peut-être lieu aux poëtes de feindre qu'il étoit moitié homme & moitié animal. Il parvint à une extrème vieillesse, & quelques citoyens puissans de la Grece lui confierent l'éducation de leurs enfans. Jason le chef des Argonautes, ce héros de tant de poëmes & le sujet de tant de fables, fut élevé par Chiron. Hercule non moins célebre fut encore de ses éleves. Un troisieme disciple fut Aristée, qui paroît avoir assez bien connu les productions de la nature, & les avoir appliquées à de nouveaux usages; il passe pour avoir inventé l'art d'extraire l'huile des olives, de tourner le lait en fromage, & de recueillir le miel. M. le Clerc lui attribue de plus la découverte du laser & de ses propriétés. Mais de tous les éleves de Chiron, aucun ne fut plus profondément instruit de la science médecinale, que le grec Esculape qui fut mis au nombre des dieux, & qui fut trouvé digne d'accompagner dans la périlleuse entreprise des Argonautes, cette troupe de héros à qui l'on a donné ce nom. *Voyez son article* au mot Médecin.

Les Grecs s'emparerent de Troie 70 ans après l'expédition des Argonautes, 1194 avant la naissance de Jesus-Christ, & la fin de cette guerre est devenue une époque fameuse dans l'histoire. Achille qui s'est tant illustré à ce siege par sa colere & ses exploits, élevé par Chiron, & conséquemment instruit dans la *Médecine*, inventa lui-même quelques remedes. Son ami Patrocle n'étoit pas sans doute ignorant dans cet art, puisqu'il pensa la blessure d'Eurypile; mais on conçoit bien que Podalire & Machaon, fils d'Esculape, surpasserent dans cette science tous les Grecs qui assisterent au siege de Troie. Quoique Homere ne les emploie jamais qu'à des opérations chirurgicales, on peut conjecturer que nés d'un pere tel qu'Esculape, & médecins de profession ils n'ignoroient rien de ce qu'on savoit alors en *Médecine*.

Après la mort de Podalire, la *Médecine* & la Chirurgie cultivées sans interruption dans sa famille, firent de si grands progrès sous quelques-uns de ses descendans, qu'Hippocrate le dix-septieme en ligne directe, fut en état de pousser ces deux sciences à un point de perfection surprenant.

Depuis la prise de Troie jusqu'au tems d'Hippocrate, l'antiquité nous offre peu de faits authentiques & relatifs à l'histoire de la *Médecine*: cependant, dans ce long intervalle de tems, les descendans d'Esculape continuerent sans doute leur attachement à l'étude de cette science.

Pythagore qui vivoit, à ce qu'on croit, dans la soixantieme olympiade; c'est-à-dire, 520 ans ou environ avant la naissance de Jesus-Christ, après avoir épuisé les connoissances des prêtres égyptiens, alla chercher la science jusqu'aux Indes: il revient ensuite à Samos qui passe pour sa patrie; mais la trouvant sous la domination d'un tyran, il se retira à Crotone, où il fonda la plus célebre des écoles de l'antiquité. Celse assure que ce philosophe hâta les progrès de la *Médecine*; mais, quoi qu'en dise Celse, il paroît qu'il s'occupa beaucoup plus des moyens de conserver la santé que de la rétablir, & de prévenir les maladies par le régime que de les guérir par les remedes. Il apprit sans doute la *Médecine* en Egypte, mais il eut la foiblesse de donner dans les superstitions qui jusqu'alors avoient infecté cette science; car cet esprit domine dans quelques fragmens qui nous restent de lui.

Empédocle, son disciple, mérite plus d'éloges. On dit qu'il découvrit que la peste & la famine, deux fléaux qui ravageoient fréquemment la Sicile, y étoient l'effet d'un vent du midi, qui, soufflant continuellement par les ouvertures de certaines montagnes, infectoit l'air & séchoit la terre; il conseilla de fermer ces gorges, & les calamités disparurent. On trouve dans un ouvrage de Plutarque, qu'Empédocle connoissoit la membrane qui tapisse la coquille du limaçon dans l'organe de l'ouie, & qu'il la regardoit comme le point de réunion des sons & l'organe immédiat de l'ouie. Nous n'avons aucune raison de croire que cette belle découverte anatomique ait été faite avant lui. Quant à sa physiologie, elle n'étoit peut-être guere mieux raisonnée que celle de son maître; cependant, par une conjecture aussi juste que délicate, il assura que les graines dans la plante étoient analogues aux œufs dans l'animal, ce qui se trouve confirmé par les expériences des modernes.

Acron étoit compatriote & contemporain d'Empédocle: j'en parlerai au *mot* Médecine.

Alcméon, autre disciple de Pythagore, se livra tout entier à la *Médecine*, & cultiva si soigneusement l'anatomie, qu'on l'a soupçonné de connoître la communication de la bouche avec les oreilles, sur ce qu'il assura que les chevres respiroient en partie par cet organe.

Après avoir exposé les premiers progrès de la *Médecine* en Egypte & dans la Grece, nous jetterons un coup d'œil sur l'état de cette science chez quelques autres peuples de l'antiquité, avant que de passer au siecle d'Hippocrate, qui doit attirer tous nos regards.

Les anciens Hébreux, stupides, superstitieux, séparés des autres peuples, ignorans dans l'étude de la physique, incapables de recourir aux causes naturelles, attribuoient toutes leurs maladies aux mauvais esprits, exécuteurs de la vengeance céleste: de-là vient que le roi Asa est blâmé d'avoir mis sa confiance aux medecins, dans les douleurs de la goutte aux piés dont il étoit attaqué. La lepre

pre même, ſi commune chez ce peuple, paſſoit pour être envoyée du ciel; c'étoient les prêtres qui jugeoient de la nature du mal, & qui renfermoient le patient lorſqu'ils eſpéroient le pouvoir guérir. (1)

Les maladies des Egyptiens, dont Dieu promet de garantir ſon peuple, ſont, ou les plaies dont il frappa l'Egypte avant la ſortie des Iſraélites de cette contrée, ou les maladies endémiques du lieu; comme l'aveuglement, les ulceres aux jambes, la phthiſie, l'éléphantiaſis, & autres ſemblables qui y regnent encore.

On ne voit pas que les Hébreux ayent eu des médecins pour les maladies internes, mais ſeulement pour les plaies, les tumeurs, les fractures, les meurtriſſures, auxquelles on appliquoit certains médicamens, comme la réſine de Galaad, le baume de Judée, la graine & les huiles; en un mot, l'ignorance où ils étoient de la *Médecine*, faiſoit qu'ils s'adreſſoient aux devins, aux magiciens, aux enchanteurs, ou finalement aux prophetes. Lors même que notre Seigneur vint dans la Paleſtine, il paroît que les Juifs n'étoient pas plus éclairés qu'autrefois; car dans l'Evangile, ils attribuent aux démons la cauſe de la plûpart des maladies. On y lit, par exemple, *Luc*, *xiij. v.* 16. que le démon a lié une femme qui étoit courbée depuis dix-huit ans.

Les gymnoſophiſtes, dont parle Strabon, ſe mêloient beaucoup de *médecine* en orient, & ſe vantoient de procurer par leurs remedes la naiſſance à des enfans, d'en déterminer le ſexe, & de les donner aux parens, mâles ou femelles à leur choix.

Chez les Gaulois, les druides, revêtus tout enſemble du ſacerdoce, de la juſtice & de l'exercice de la *Médecine*, n'étoient ni moins trompeurs, ni plus éclairés que les gymnoſophiſtes. Pline dit qu'ils regardoient le gui de chêne comme un remede ſouverain pour la ſtérilité, qu'ils l'employoient contre toutes ſortes de poiſons, & qu'ils en conſacroient la récolte par quantité de cérémonies ſuperſtitieuſes.

Entre les peuples orientaux qui ſe diſputent l'antiquité de la *Médecine*, les Chinois, les Japonois & les habitans de Malabar, paroiſſent les mieux fondés. Les Chinois aſſurent que leurs rois avoient inventé cette ſcience longtems avant le déluge; mais quelle que ſoit la dignité de ceux qui l'exercerent les premiers dans ce pays-là, nous ne devons pas avoir une opinion fort avantageuſe de l'habileté de leurs ſucceſſeurs: ils n'ont d'autre connoiſſance des maladies que par des obſervations minutieuſes ſur le pouls, & recourent pour la guériſon à un ancien livre, qu'on pourroit appeller *le code de la médecine chinoiſe*, & qui preſcrit les remedes de chaque mal. Ces peuples n'ont point de chimie; ils ſont dans une profonde ignorance de l'anatomie, & ne ſaignent preſque jamais. Ils ont imaginé une eſpece de circulation des fluides dans le corps humain, d'après un autre mouvement périodique des cieux, qu'ils diſent s'achever cinquante fois dans l'eſpace de 24 heures. C'eſt ſur cette théorie ridicule que des européens ont écrit, que les Chinois avoient connu la circulation du ſang long-tems avant nous. Leur pathologie eſt auſſi pompeuſe que peu ſenſée: c'eſt cependant par elle qu'ils déterminent les cas de l'opération de l'aiguille, & de l'uſage du moxa ou coton brûlant. Ces deux pratiques leur ſont communes avec les Japonois, & ne different chez ces deux peuples, qu'en quelques circonſtances légeres dans la maniere d'opérer. En un mot, leur théorie & leur pratique, toute ancienne qu'on la ſuppoſe, n'en eſt pas pour cela plus philoſophique ni moins imparfaite.

On dit que les bramines ont commencé à cultiver la *Médecine*, en même-tems que les prêtres égyptiens; mais ce qu'il y a de sûr, c'eſt que depuis tant de ſiecles ils n'en ont pas avancé les progrès. Jean-Erneſt Grudler danois, qui fit le voyage du Malabar en 1708, nous apprend que toute la *médecine* de ces peuples étoit contenue dans un ouvrage miſérable, qu'ils appellent en leur langue *vagadaſaſtiram*. Le peu qu'ils ont de théorie eſt plein d'erreurs & d'abſurdités. Ils diviſent les maladies en huit eſpeces différentes; & comme c'eſt pour eux une étude immenſe, chaque médecin ſe doit borner à un genre de maladie, & s'y livrer tout entier. Le premier ordre des médecins eſt compoſé de ceux qui traitent les enfans; le ſecond, de ceux qui guériſſent de la morſure des animaux venimeux; le troiſieme, de ceux qui ſavent chaſſer les démons, & diſſiper les maladies de l'eſprit; le quatrieme, de ceux qu'on conſulte dans le cas d'impuiſſance, & dans ce qui concerne la génération; le cinquieme, pour lequel ils ont une vénération particuliere, eſt compoſé de ceux qui préviennent les maladies; le ſixieme, de ceux qui ſoulagent les malades par l'opération de la main; le ſeptieme, de ceux qui retardent les effets de la vieilleſſe, & qui entretiennent le poil & les cheveux; le huitieme, de ceux qui s'occupent des maux de tête, & des maladies de l'œil. Chaque ordre a ſon dieu tutélaire, au nom duquel les opérations ſont faites, & les remedes adminiſtrés. Cette cérémonie eſt une partie du culte qu'on lui rend. Le vent préſide aux maladies des enfans; l'eau à celles qui proviennent de la morſure des animaux venimeux; l'air à l'exorciſme des démons; la tempête à l'impuiſſance; le ſoleil aux maladies de la tête & des yeux.

La ſaignée n'eſt guere d'uſage chez eux, & les clyſteres leur ſont encore moins connus. Le médecin ordonne & prépare les remedes, dans leſquels il fait entrer de la fiente & de l'urine de vache, en conſéquence de la vénération profonde que leur religion leur preſcrit pour cet animal. Au reſte, perſonne ne peut exercer la *Médecine* ſans être inſcrit ſur le regiſtre des bramines, & perſonne ne peut paſſer d'une branche à une autre. Il eſt à préſumer, ſur l'attachement preſqu'invincible que tous ces peuples marquent pour leurs coutumes, qu'ils ne changeront pas ſitôt la pratique de leur *médecine* pour en adopter une meilleure, malgré la communication qu'ils ont avec les Européens.

Je ne puis finir l'hiſtoire de la *médecine* des peuples éloignés, ſans obſerver que de tous ceux dont les mœurs nous ſont connues par des relations authentiques, il n'y en a point chez qui cette ſcience ait été traitée avec plus de ſageſſe, ſans ſcience, que chez les anciens Américains.

Antonio de Solis aſſure, en parlant de Montézuma, empéreur du Mexique, qu'il avoit pris des ſoins infinis pour enrichir ſes jardins de toutes les plantes que produiſoit ce climat heureux; que l'étude des médecins ſe bornoit à en ſavoir le nom & les vertus; qu'ils avoient des ſimples pour toutes ſortes d'infirmités, & qu'ils opéroient des cures ſurprenantes, ſoit en donnant intérieurement les ſucs qu'ils en exprimoient, ſoit en appliquant la plante extérieurement. Il ajoute que ce roi diſtribuoit à quiconque en avoit beſoin, les ſimples que les malades faiſoient demander; & que ſatisfait de procurer la guériſon à quelqu'un, ou perſuadé qu'il étoit du devoir d'un prince de veiller à la ſanté de ſes ſujets, il ne manquoit point de s'informer de l'effet des remedes.

Le même auteur raconte que dans la maladie de Cortès, les médecins amériquains appellés, uſerent d'abord de ſimples doux & rafraîchiſſans pour ſuſpendre l'inflammation, & qu'enſuite ils en employerent d'autres pour mûrir la plaie, & cela avec tant d'intelligence, que Cortès ne tarda pas à être parfaitement guéri. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt des Amériquains que nous tenons deux de nos remedes les plus efficaces, le quinquina & l'ipécacuanha, tandis que nos ſubtils phyſiciens ne connoiſſent guere de la vertu des plantes qui croiſſent en Europe, que ce qu'ils en ont lu dans Dioſcoride.

Mais il eſt tems de rentrer en Grece pour y reprendre l'hiſtoire de la *Médecine*, où nous l'avons laiſſée, je veux dire au ſiecle d'Hippocrate, qui, de l'aveu de tout le monde, éleva cette ſcience au plus haut degré de gloire. On ſe rappellera ſans doute que ce grand homme naquit à Cos, la premiere année de la 80e olympiade, 30 ans avant la guerre du Péloponneſe, & environ 460 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

Conſerver aux hommes la ſanté, ſoit en prévenant, ſoit en écartant les maladies, c'eſt le devoir du médecin; or, le mortel capable de rendre noblement ce ſervice à ceux

(1) Si l'écriture Sainte blame le Roi Aſa dans les Paralipomenes, ce n'eſt pas pour avoir eû récours à l'art de la médecine dans ſa derniere infirmité, mais pour y avoir mis toute ſon eſperance, ſans confiance à l'aſſiſtance divine. C'eſt ainſi que parle l'auteur ſacré des Paralipomenes *liv.* 2. *chap.* 16. *v.* 12. *ægrotavit etiam Aſa anno* 39. *regni ſui dolore pedum vehementiſſimo*, *nec in infirmitate ſua quæſivit Dominum*, *ſed magis in medicorum arte confiſus eſt*. A l'égard de la lépre nous ne ſavons du tout ni quels remédes employoient les Iſraëlites pour la guérir, ni comment ils traitoient-ils. Nous liſons ſeulement qu'elle rendoit immonde quiconque en étoit attaqué, & que Dieu avoit donné au ſacerdoce ſeulement le pouvoir de connoître juridiquement de l'immondice légale, pour laquelle il étoit défendu aux lépreux de s'approcher du Sanctuaire, & parce qu'on pouvoit ſuſpecter quelquefois ſi les maladies étoient de l'eſpéce, qui faiſoit contracter l'immondice; c'eſt pour cela qu'il fut ordonné aux prêtres de tenir renfermés les infirmes, juſqu'à ce qu'ils puſſent connoître s'ils étoient ſouillés ou non de cette immondice. *Voyez les Lev. Chap.* 13. & 14. (*W*)

ceux qui l'invoquent, honore son état, & peut s'asseoir à juste titre entre les fils d'Apollon.

Quelles que soient les idées du vulgaire, les personnes instruites n'ignorent point combien il est difficile d'acquérir le degré de connoissance nécessaire pour exercer la *Médecine* avec succès.

Le chemin qui conduit, je ne dis pas à la perfection, mais à une intelligence convenable dans l'art de guérir, est rempli de difficultés presque insurmontables. Ceux qui la pratiquent sont souvent dans une grande incertitude sur la nature des maladies; leurs causes relatives sont cachées dans une obscurité qu'il sera bien difficile de jamais découvrir: mais y parvînt-on un jour, une connoissance suffisante de la vertu des remedes manqueroit encore: d'ailleurs chacune des parties de la *Médecine* est d'une étendue supérieure à la capacité de l'esprit humain; cependant le parfait médecin devroit les posséder toutes.

Est-ce à l'expérience, est-ce au raisonnement que la *Médecine* doit ses plus importantes découvertes? Qui des deux doit-on prendre pour guide? Ce sont des questions qui méritent d'être agitées, & qui l'ont été suffisamment. Il s'est heureusement trouvé des hommes d'un mérite supérieur qui ont montré la nécessité de l'une & de l'autre, les grands effets de leur conspiration, la force de ces deux bras réunis, & leur foiblesse lorsqu'ils sont séparés.

Avant que la *Médecine* eût la forme d'une science, & fût une profession, les malades encouragés par la douleur, sortirent de l'inaction, & chercherent du soulagement dans des remedes inconnus; les symptomes qu'ils avoient eux-mêmes éprouvés, leur apprirent à reconnoître les maladies. Si par hasard, ou par une réunion de circonstances favorables, les expédiens auxquels ils avoient eu recours avoient produit un effet salutaire, l'observation qu'ils en firent fut le premier fondement de cet art, dont on retira dans la suite de grands avantages. De-là vinrent & la coutume d'exposer les malades sur les places publiques, & la loi qui enjoignoit aux passans de les visiter, & de leur indiquer les remedes qui les avoient soulagés en pareil cas.

La *Médecine* fit ce second pas chez les Babyloniens & chez les Chaldéens, ces anciens fondateurs de presque toutes les sciences; de-là, passant en Egypte, elle sortit entre les mains de ses habitans industrieux de cet état d'imperfection. Les Egyptiens couvrirent les murs de leurs temples de descriptions de maladies & de recettes; ils chargerent des particuliers du soin des malades: il y eut alors des médecins de profession; & les expériences qui s'étoient faites auparavant sans exactitude, & qui n'avoient point été rédigées, prirent une forme plus commode pour l'application qu'on en pouvoit faire à des cas semblables.

Cependant les hommes convaincus que l'observation des maladies & la recherche des remedes ne suffisoient pas pour perfectionner la *Médecine* avec une rapidité proportionnée au besoin qu'ils en avoient, eurent recours à cette raison dont ils avoient reconnu long-tems auparavant l'importance dans la distinction & la cure des maladies; mais on préfera, comme il n'arrive que trop souvent en pareil cas, les conjectures rapides de l'imagination à la lenteur de l'expérience, & l'on sépara follement deux choses qu'il falloit faire marcher de pair, la théorie & les faits. Qu'en arriva-t-il? C'est que sans égard pour la sûreté de la pratique, on établit la *Médecine* sur des spéculations spécieuses & fausses, subtiles & peu solides.

L'éloquence des rhéteurs & les sophismes des philosophes ne tinrent pas long-tems contre les gémissemens des malades; l'art de préconiser la méthode n'en prévint point les suites fatales; après qu'on avoit démontré que le malade devoit guérir, il ne laissoit pas de mourir. L'insuffisance de la raison n'étonnera point ceux qui considerent les choses avec impartialité. La santé & les maladies sont des effets nécessaires de plusieurs causes particulieres, dont les actions se réunissent pour les produire; mais l'action de ses causes ne deviendra jamais le sujet d'une démonstration géométrique, à moins que l'essence de chacune en particulier ne soit connue, & qu'on n'ait déduit de cette comparaison les propriétés & les forces résultantes de leur mélange. Or, l'essence & les propriétés de chacune ne se manifestent que par leurs effets; c'est par les effets seuls que nous pouvons juger des causes; la connoissance des effets doit donc précéder en nous le raisonnement. Mais qui peut assurer un médecin, de quelque profondeur de jugement qu'il soit doué, qu'un effet est l'entiere opération de telle & telle cause? Pour en venir-là, il faudroit distinguer & comparer une infinité de circonstances, pour la plûpart si déliées, qu'elles échappent à toute la sagacité de l'observateur. D'ailleurs, telle est la variété prodigieuse des maladies, tel est le nombre des symptomes de chacune d'elles, que la courte durée de la vie, la foiblesse de notre esprit & de nos sens, les difficultés que nous avons à surmonter les erreurs dont nous sommes capables, & les distractions auxquelles nous sommes exposés, ne permettent jamais de rassembler assez de faits pour fonder une théorie générale, un systeme qui s'étende à tout.

Il s'en suit de-là, qu'il faut se remplir des connoissances des autres, consulter les vivans & les morts, feuilleter les ouvrages des anciens, s'enrichir des découvertes modernes, & se faire de la vérité une regle inviolable & sacrée. Le vrai médecin ne s'instruira qu'avec ceux qui ont suivi la nature, qui l'ont peinte telle qu'elle est, qui avoient trop d'honneur pour appuyer une théorie favorite par des faits imaginés, & que des vues interessées n'engagerent jamais à altérer les évenemens, soit en y ajoutant, soit en en retranchant quelque circonstance. Voilà les fontaines sacrées dans lesquelles il ne descendra jamais trop souvent.

Depuis que la *Médecine* est une science, tel a été le bonheur du monde, qu'elle a produit de tems à autre quelques mortels estimables, qui n'ont goûté que la lumiere & la vérité. Elle ne faisoit que de naître lorsqu'Hippocrate parut; & malgré l'éloignement des tems, elle est encore toute brillante des lumieres qu'elle en a reçues. Hippocrate est l'étoile polaire de la *Médecine*. On ne le perd jamais de vûe sans s'exposer à s'égarer. Il a représenté les choses telles qu'elles sont. Il est toujours concis & clair. Ses descriptions sont des images fideles des maladies, grace au soin qu'il a pris de n'en point obscurcir les symptomes & l'évenement: il n'est question chez lui, ni de qualités premieres, ni d'êtres fictifs. Il a su pénétrer dans le sein de la nature, prévoir & prédire ses opérations, sans remonter aux principes originels de la vie. La chaleur innée & l'humeur radicale, termes vuides de sens, ne souillent point la pureté de ses ouvrages. Il a caractérisé les maladies, sans se jetter dans des distinctions inutiles des especes, & dans des recherches subtiles sur les causes. Ceux qui pensent qu'Hippocrate a donné dans les acides, les alkalis, & les autres imaginations de la Chimie, sont des visionnaires plus dignes d'être moqués que d'être réfutés: cet esprit aussi solide qu'élevé, méprisa toutes les vaines spéculations.

Non moins impartial dans ses écrits qu'énergique dans sa diction & vif dans ses peintures, il n'obmet aucune circonstance, & n'assure que celles qu'il a vûe. Il expose les opérations de la nature; & le desir d'accréditer ou d'établir quelque hypothese, ne les lui fait ni altérer ni changer. Tel est le vrai, l'admirable, je dirois presque le divin Hippocrate. Il n'est pas étonnant que ses expositions des choses, & ses histoires des maladies, aient mérité dans tous les âges l'attention & l'estime des savans.

On peut joindre à ce grand homme, Arétée de Cappadoce, & Rufus d'Ephèse, qui, à son exemple, ne se sont illustrés dans l'art de guérir, qu'en observant inviolablement les lois de la vérité. Presque tous leurs successeurs, jusqu'au tems de Galien, abandonnerent cette voie sacrée. Quand on vient à peser, dans la même balance, les travaux des autres médecins de la Grece avec ceux d'Hippocrate, qu'on les trouve imparfaits & défectueux! Les uns dévoués en aveugles à des sectes particulieres, en épouserent les principes, sans s'embarrasser s'ils étoient vrais ou faux. D'autres se sont occupés à déguiser les faits, pour les faire quadrer avec les systèmes. Plusieurs plus sinceres, mais se trompant également, négligerent les mêmes faits, pour courir après les causes imaginaires des maladies & de leurs symptômes.

Ce n'est pas assez que de la pénétration dans un médecin, & de l'impartialité dans ses écrits, il lui faut encore un style simple & naturel, une diction pure & claire. Il lui est toutefois plus important d'être médecin qu'orateur. Toutes les phrases brillantes, toutes les périodes, toutes les figures de la rhétorique, ne valent pas la santé d'un malade. S'attacher trop à polir son discours, c'est trop chercher à faire parade de son esprit dans des matieres de cette importance. Un usage affecté de termes extraordinaires une élocution pompeuse, ne sont capables que d'embrouiller les choses, & d'arrêter le lecteur. Un étalage d'érudition, une énumération des sentimens tant anciens que modernes, les recherches subtiles des maladies, & la connoissance des antiquités médicinales, ne constituent point la *Médecine*. Ce n'est point avec ce qui peut plaire à des gens de lettres, qu'on fixera l'attention d'un homme, dont le devoir est de conserver la santé, de prévenir les maladies, & qui ne lit que pour apprendre les différens moyens de parvenir à ses fins. Plein de mépris pour les productions futiles de l'éloquence & du bel

esprit

esprit, lorsque ces talens déplacés tendront moins à avancer la *Médecine*, qu'à briller à ses dépens, il aura sans cesse sous les yeux du style simple d'Hippocrate. Il aimera mieux entendre & voir la pure nature dans ses écrits, que de se repaître des fleurs d'un rhéteur, ou de l'érudition d'un savant: le mérite particulier du grand médecin de Cos, c'est le jugement & la clarté.

La plûpart des auteurs qui l'ont suivi ne font que se répéter eux-mêmes, & se copier les uns les autres; la seule chose qu'on y trouve, & qu'on n'y cherchoit point, c'est une compilation d'antiquités de fables ou d'histoires inutiles au sujet; sans parler de la barbarie de leur langage, occasionnée par une vaine ostentation de la connoissance de différens idiomes. Il n'y en a presque aucun qui ait eu en vûe l'honneur & les progrès de la *Médecine*. D'un côté les Arabes & les commentateurs de Galien semblent s'être piqués de barbarie dans le style; au contraire, les interpretes d'Hippocrate ont négligé les faits, pour se trop livrer à la diction: de-là vient qu'on n'entend point les uns, & qu'on n'apprend rien dans les autres.

Mais Hippocrate ne l'emporta pas sur tous ses collegues par le mérite seul de sa composition: c'est par une infatigable contention d'esprit à envisager les choses dans les jours les plus favorables; c'est par une exactitude infinie à épier la nature, & à s'éclaircir sur les opérations; c'est par le désintéressement généreux avec lequel il a communiqué ses lumieres & ses ouvrages aux hommes, que cet ancien, considéré d'un œil impartial, paroîtra supérieur même à la condition humaine: son mérite ne laissera point imaginer qu'il puisse avoir de rivaux; rival lui-même d'Apollon, il avoit porté tant de diligence dans ses observations, qu'il étoit parvenu à fixer les différens progrès des maladies, leur état présent, leurs révolutions à venir; & à en prédire l'évenement. Si nous considérons les distinctions délicates qu'il établit entre les accidens qui naissent de l'ignorance du médecin, & de la négligence ou de la dureté des gardes-malades, & les symptômes naturels de la maladie, nous prononcerons sans balancer, que de tous ceux qui ont cultivé la *Médecine*, soit avant, soit après lui, aucun n'a montré autant de pénétration & de jugement.

Il y a plus, les travaux réunis de tous les médecins qui ont paru depuis l'enfance de la *Médecine*, jusqu'aujourd'hui, nous offriroient à peine autant de phénomenes & de symptômes de maladies, qu'on en trouve dans ce seul auteur. Il est le premier qui ait découvert, que les différentes saisons de l'année étoient les causes des différentes maladies qu'elles apportent avec elles, & que les révolutions qui se font dans l'air, telles que les chaleurs brûlantes, les froids excessifs, les pluies, les brouillards, le calme de l'atmosphere, & les vents, en produisent en grand nombre. Il a compté entre les causes des maladies endémiques, la situation des lieux, la nature du sol, le mouvement ou l'amas des eaux, les exhalaisons de la terre, & la position des montagnes.

C'est par ces connoissances qu'il a préservé des nations, & sauvé des royaumes de maladies qui, ou les menaçoient, ou les affligeoient; & semblable au soleil, il a répandu sur la terre une influence vivifiante. C'est en examinant les mœurs, la nourriture & les coûtumes des peuples, qu'il remonta à l'origine des maladies qui les désoloient: c'étoit beaucoup pour les contemporains, d'avoir possédé un tel homme: mais il est devenu par ses écrits le bienfaiteur de l'univers. Il nous a laissé ses observations jusques dans les circonstances les plus légeres; détail futile au jugement des esprits superficiels, mais détail important aux yeux pénétrans des esprits solides & des hommes profonds.

Son traité de *aere, locis & aquis*, est un chef-d'œuvre de l'art. Je ne dirai pas qu'il a posé dans cet ouvrage les fondemens de la *Médecine*, mais qu'il a poussé cette science presqu'au même point de perfection, où nous la possedons. C'est-là qu'on voit ce savant & respectable vieillard, décrivant avec la derniere exactitude les maladies épidémiques, avertissant ses collegues d'avoir égard, non-seulement à la différence des âges, des sexes, & des tempéramens, mais aux exercices, aux coûtumes, & à la maniere de vivre des malades; décidant judicieusement que la constitution de l'air ne suffit pas pour expliquer pourquoi les maladies épidémiques sont plus cruelles pour les uns que pour d'autres. C'est-là qu'on le trouve occupé à décrire l'état des yeux & de la peau, & a réfléchir sur la volubilité ou le bégayement de la langue, sur la force ou la foiblesse de la voix du malade, déterminant par ces symptômes son tempérament, la violence de la maladie, & sa terminaison. C'est-là que l'on se convaincra que jamais personne ne fut plus exact qu'Hippocrate dans l'exposition des signes diagnostics, dans la description des maladies caractérisées par ces signes, & dans la prédiction des évenemens.

Mais s'il savoit découvrir la nature, observer les symptômes, & suivre les révolutions des maladies, il n'ignoroit pas les secours nécessaires dans tous ces cas. Il n'étoit ni téméraire dans l'application des médicamens, ni trop prompt à juger de leurs effets: il ne s'enorgueillissoit point lorsque les choses répondoient à son attente, & on ne lui voit point la mauvaise honte de pallier le défaut du succès, lorsque les remedes ont trompé ses espérances: mais c'est un malheur auquel il étoit rarement exposé; son adresse maîtrisoit, pour ainsi dire, le danger: les maladies sembloient aller d'elles-mêmes où il avoit dessein de les amener; & c'étoit avec un petit nombre de remedes dont l'expérience lui avoit fait connoître le pouvoir, & dont la préparation faisoit tout le prix, qu'il opéroit ces prodiges. Moins curieux de connoître un plus grand nombre de médicamens, que d'appliquer à propos ceux qu'il connoissoit; c'étoit à cette derniere partie qu'il donnoit son attention.

Imitateur & ministre de la nature, pour ne point empiéter sur ses fonctions, ni la troubler dans ses exercices, il distingue dans les maladies différens périodes, & dans chaque période des jours heureux & malheureux. Il hâtoit ou réprimoit l'action des matieres morbifiques, selon les circonstances; il les conduisoit à la coction par des moyens doux & faciles, il les évacuoit, lorsqu'elles étoient cuites, par les voies auxquelles elles se déterminoient d'elles-mêmes, ne se chargeant que de leur faciliter la sortie, & de ne la permettre qu'à tems.

Après qu'il eut appris, soit par hasard, soit par adresse, à discerner les remedes salutaires des moyens nuisibles, & découvert la maniere & le tems que la nature employoit à se débarrasser par elle-même des maladies, il fixa par des regles sûres l'usage des médicamens. Ce ne fut que quand ces médicamens eurent été éprouvées par une longue suite d'expériences journalieres & de cures heureuses, qu'il se crut en état d'indiquer les propriétés des végétaux, des animaux, & des minéraux; ce qu'il exécuta en joignant à ses instructions un détail des précautions nécessaires dans la pratique, détail capable d'effrayer ceux qui seroient tentés de se mêler des fonctions du médecin, sans en avoir la science & les qualités. Voilà l'unique méthode de traiter la *Médecine* avec gloire, & de procurer aux hommes tous les secours qu'ils peuvent attendre de leurs semblables. Voilà la méthode qu'Hippocrate a transmise dans ses écrits, & dont sa pratique a démontré les avantages.

Dans les maladies chroniques, la *médecine* d'Hippocrate se bornoit au régime, à l'exercice, aux bains, aux frictions, & à un très-petit nombre de remedes. On a beau vanter les travaux des modernes, il ne paroît pas qu'ils en sachent en ceci plus que cet ancien, qu'ils aient une méthode plus raisonnée de traiter ces maladies, & qu'ils s'en tirent avec plus de succès. Il est des médecins, je le sais, qui ont alors recours à un grand nombre de remedes, entre lesquels il y en a de violens: mais je doute que ce soit avec satisfaction pour eux, & avec avantage pour le malade; car on a mis en question, & avec justice, si en le guérissant par ces moyens, ils n'avoient point attaqué sa constitution & abrégé sa vie, en lui procurant un mal plus incurable que celui qu'il avoit. Je ne prétends pas proscrire dans tous les cas l'usage des remedes violens: il y a des maladies qui demandent des secours prompts & proportionnés à leur violence, c'est ce qu'Hippocrate n'ignoroit pas: mais il n'y avoit recours que lorsque les moyens les plus doux devoient être insuffisans, ou demeuroient sans effet.

Il savoit par expérience que dans les maladies violentes, la nature faisoit elle-même la plus grande partie de l'ouvrage, & qu'elle étoit presque toujours assez puissante pour préparer la partie morbifique, la cuire, amener une crise, & l'expulser; car il faut qu'un malade passe par tous ces états pour arriver à la santé. En conséquence de ces idées, sans troubler la nature dans ses opérations salutaires par une confusion de remedes, ou faire le rôle de spectateur oisif, il se contentoit de l'aider avec circonspection, d'avancer la préparation des humeurs, & leur coction, & de modérer les symptômes quand ils étoient excessifs; & lorsqu'il s'étoit assuré de la maturité des matieres, & de l'influence de la nature pour les expulser, il s'occupoit à lui donner, pour ainsi dire, la main, & à la conduire où elle vouloit aller, en favorisant l'expulsion par les voies auxquelles elle paroissoit avoir quelque tendance.

Voici les maximes principales par lesquelles Hippocrate se conduisoit. Il disoit en premier lieu, que les contraires se guérissent par les contraires, c'est-à-dire,

que,

que, supposé que de certaines choses soient opposées les unes aux autres, il faut les employer les unes contre les autres. Il explique ailleurs cet aphorisme en cette maniere; la plénitude guérit les maladies causées par l'évacuation, & réciproquement l'évacuation celles qui viennent de plénitude; le chaud détruit le froid, & le froid éteint la chaleur.

2°. Que la *Médecine* est une addition de ce qui manque, & une soustraction de ce qui est superflu; axiome expliqué par le suivant. Il y a des sucs ou des humeurs qu'il faut chasser du corps en certaines rencontres, & d'autres qu'il y faut reproduire.

3°. Quant à la maniere d'ajouter ou de retrancher, il avertit en général, qu'il ne faut ni vuider ni remplir tout-d'un-coup, trop vîte, ni trop abondamment; de-même qu'il est dangereux de refroidir subitement, & plus qu'il ne faut, tout excès étant ennemi de la nature.

4°. Qu'il faut tantôt dilater & tantôt resserrer; dilater ou ouvrir les passages par lesquels les humeurs se vuident naturellement, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment ouverts, ou qu'ils s'obstruent. Resserrer au contraire & retrécir les canaux relâchés, lorsque les sucs qui y passent n'y doivent point passer, ou qu'ils y passent en trop d'abondance. Il ajoute qu'il faut quelquefois adoucir, endurcir, amollir; d'autres fois, épaissir, diviser & subtiliser; tantôt exciter, réveiller; tantôt engourdir, arrêter; & tout cela relativement aux circonstances, aux humeurs & aux parties solides.

5°. Qu'il faut observer le cours des humeurs, savoir d'où elles viennent, où elles vont; en conséquence les détourner, lorsqu'elles ne vont point où elles doivent aller; les déterminer d'un autre côté, comme on fait les eaux d'un ruisseau, ou en d'autres occasions les rappeller en arriere, attirant en-haut celles qui se portent en bas, & précipitant celles qui tendent en-haut.

6°. Qu'il faut évacuer par des voies convenables, ce qui ne doit point séjourner, & prendre garde que les humeurs qu'on aura une fois chassées des lieux où elles ne devoient point aller, n'y rentrent derechef.

7°. Que lorsqu'on suit la raison, & que le succès ne répond pas à l'attente, il ne faut pas changer de pratique trop aisément ou trop vîte, sur-tout si les causes sur lesquelles on s'est déterminé, subsistent toujours: mais comme cette maxime pourroit induire à erreur, la suivante lui servira de correctif.

8°. Qu'il faut observer attentivement ce qui soulage un malade, & ce qui augmente son mal, ce qu'il supporte aisément, & ce qui l'affoiblit.

9°. Qu'il ne faut rien entreprendre à l'aventure; qu'il vaut mieux ordinairement se reposer que d'agir. En suivant cet axiome important, si l'on ne fait aucun bien, au-moins on ne fait point de mal.

10°. Qu'aux maux extrèmes, il faut quelquefois recourir à des remedes extrèmes: ce que les médicamens ne guérissent point, le fer le guérit; le feu vient à bout de ce que le fer ne guérit point. mais ce que le feu ne guérit point, sera regardé comme incurable.

11° Qu'il ne faut point entreprendre les maladies désespérées, parce qu'il est inutile d'employer l'art à ce qui est au-dessus de son pouvoir.

Ces maximes sont les plus générales, & toutes supposent le grand principe que c'est la nature qui guérit.

Hippocrate connoissoit aussi tout ce que nos Médecins savent des signes & des symptomes des maladies, & c'est de lui qu'ils le tiennent. Ils lui sont encore obligés des maximes les plus importantes sur la conservation de la santé. Nous apprenons de lui qu'elle dépend de la tempérance & de l'exercice. Il est impossible, dit-il, que celui qui mange continue de se bien porter s'il n'agit. L'exercice consume le superflu des alimens, & les alimens réparent ce que l'exercice a dissipé. Quant à la tempérance, il la recommande tant à l'égard de la boisson, du manger & du sommeil, que dans l'usage des plaisirs de l'amour. Ces deux regles sur lesquelles les modernes ont fait cent volumes, sont tellement sûres, que si tous les hommes étoient assez sages pour les mettre en pratique, la science de guérir deviendroit presque inutile; car, excepté les maladies endémiques, épidémiques & accidentelles, les autres seroient en petit nombre, si l'intempérance ne les multiplioit à l'infini.

Telles que des sources limpides & pures, les préceptes d'Hippocrate ne sont point mêlées de faussetés, ni souillés par des rodomontades. Comme leur auteur étoit également éclairé, & exemt de toute vanité, on y reconnoit par-tout le ton de la modestie. Non-content des instructions que ses ancêtres lui avoient laissées & de la science qu'il avoit puisée chez les nations étrangeres, il étudia avec une ardeur infatigable les opinions & les sentimens des autres Médecins. Il y avoit alors un temple renommé à Gnide, dont les murs étoient ornés de tables, sur lesquelles on avoit inscrit les observations les plus importantes, concernant les maladies & la santé des hommes. Il ne manqua pas de le visiter, & de transcrire pour son usage tout ce qu'il y trouva d'inconnu pour lui.

Entre les moyens dont il se servit pour augmenter le fonds des connoissances qu'il avoit ou reçues de ses ancêtres, ou recueillies chez les peuples éloignés, il y en a un d'une espece singuliere, & qui lui fut propre. Il envoya Thessalus son fils aîné dans la Thessalie, Dracon le plus jeune sur l'Hellespont, Polybe son gendre dans une autre contrée; & il dispersa une multitude de ses éleves dans toute la Grece, après les avoir instruits des principes de l'art & leur avoir fourni tout ce qui leur étoit nécessaire pour la pratique. Il leur avoit recommandé à tous de traiter les malades, quels qu'ils fussent, dans les lieux de leur mission; d'observer la terminaison des maladies; de l'avertir exactement de leurs especes & de l'effet des remedes; en un mot, de lui envoyer une histoire fidele & impartiale des évenemens. C'est ainsi qu'il rassembla en sa faveur toutes les circonstances qui pouvoient concourir à la formation d'un médecin unique.

Peu d'auteurs ont embrassé toutes les maladies qui ont paru dans une seule ville. Hippocrate a pu traiter de toutes celles qui désolerent les villages, les villes & les provinces de la Grece. Cela seul suffisoit sans doute pour lui donner la supériorité sur ceux qui avoient exercé & qui exerceront dans la suite la même profession, mais sans avoir les mêmes ressources que lui, & sans être placés dans des circonstances aussi favorables.

Telle étoit, en un mot, l'étendue des lumieres d'Hippocrate, que les plus savans d'entre les Grecs, les plus polis d'entre les Romains, & les plus ingénieux d'entre les Arabes n'ont que confirmé sa doctrine, ou la répétant dans leurs écrits. Hippocrate a fourni aux Grecs tout ce que Dioclès, Arétée, Rufus l'éphesien, Soranus, Galien, Æginette, Trallien, Aëtius, Oribase ont dit d'excellent. Celse & Pline les plus judicieux d'entre les Romains ont eu recours aux décisions d'Hippocrate, avec cette vénération qu'ils avoient pour les oracles; & les Arabes n'ont été que les copistes d'Hippocrate, j'entends toutes les fois que leurs discours sont conformes à la vérité.

Enfin que dirai-je de plus à l'honneur de ce grand homme, si ce n'est qu'il a servi de modele à presque tout ce qu'il y a eu de savans Médecins depuis son siecle, ou que les autres se sont formés sur ceux qui l'avoient pris pour modele? Son mérite ne demeura pas concentré dans l'étendue d'une ville ou d'une province: il se fit jour au loin, & lui procura la vénération des Thessaliens, des insulaires de Cos, des Argiens, des Macédoniens, des Athéniens, des Phocéens & des Doriens. Les Illyriens & les Pœoniens le regarderent comme un dieu, & les princes étrangers invoquerent son assistance. Les nations opulentes honorerent sa personne, & le récompenserent de ses services par de magnifiques présens; & l'histoire nous apprend que ses successeurs dans l'art de guérir ont acquis, *en* l'imitant, la confiance des rois & des sujets, & sont parvenus au comble de la gloire, des honneurs & de l'opulence en marchant sur ses traces.

Il laissa deux fils, Thessalus, & Draco, qui lui succéderent dans l'exercice de la *Médecine*, avec une fille qu'il maria à Polybe un de ses éleves. Thessalus l'aîné a fait le plus de bruit. Galien nous apprend qu'il étoit en haute estime à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, dans laquelle il passa la plus grande partie de sa vie. Quant à Draco, frere de Thessalus, on n'en sait aucune particularité, si ce n'est qu'il eut un fils nommé *Hippocrate*, qui fut médecin de Roxane, femme d'Alexandre le grand. Polybe paroît encore s'être acquis le plus de réputation, suivant le témoignage de Galien.

Les premiers médecins qui se soient illustrés dans leur profession après Hippocrate, ses fils & son gendre furent Dioclès de Caryste, Praxagore de la secte des dogmatiques, Chrisippe de Gnide, Erasistrate & son contemporain Hérophile, *voyez* leurs *articles*. C'est assez de remarquer ici que ce fut au tems d'Erasistrate & d'Hérophile, si l'on s'en rapporte à Celse, que la *Medecine*, qui jusqu'alors avoit été exercé avec toutes ses dépendances par une seule personne fut partagée en trois parties, dont chacune fit dans la suite l'occupation d'une personne différente. Ces trois branches furent la diététique, la pharmaceutique & la chirurgique. On seroit

porté

porté à croire que Celse a voulu caractériser les trois professions par lesquelles la *Médecine* s'exerce aujourd'hui; celle des Médecins, celle des Chirurgiens, & celle des Apothicaires: mais ces choses n'étoient point alors sur le même pié que parmi nous; car, par exemple, les plaies, les ulceres, & les tumeurs étoient le partage des Médecins pharmaceutiques, à moins que l'incision ne fût nécessaire.

On vit après la mort d'Erasistrate & d'Hérophile une révolution dans la *Médecine* bien plus importante, ce fut l'établissement de la secte empirique. Elle commença avec le xxxviij. siecle, environ 287 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Celse nous apprend dans la préface de son premier livre, que Sérapion d'Alexandrie fut le premier qui s'avisa de soutenir qu'il est nuisible de raisonner en *Médecine*, & qu'il falloit s'en tenir à l'expérience; qu'il défendit ce sentiment avec chaleur, & que d'autres l'ayant embrassé, il se trouve chef de cette secte. D'autres nomment au lieu de Sérapion, *Philinus de Cos*, disciple d'Hérophile. Quoi qu'il en soit, le nom d'*empirique* ne dérive point d'un fondateur ou d'un particulier qui se soit illustré dans cette secte, mais du mot grec ἐμπειρία, *expérience*.

On connoît assez les différentes révolutions que les théories imaginaires en se succédant ont occasionnées dans la *Médecine*, & les influences qu'elles ont eu sur la pratique. On ne conçoit pas moins que les dogmatiques & les empiriques, en disputant les uns contre les autres, ne s'écarterent jamais de la fin ordinaire qu'on se propose dans les disputes, je veux dire la victoire, & non la recherche de la vérité; aussi la querelle fut longue, quoique le sujet en fût très-simple. Les dogmatiques prétendoient-ils qu'on ne pouvoit jamais appliquer les remedes, sans connoître les causes premieres de la maladie: certes s'ils avoient raison, les malades & les médecins seroient dans un état bien déplorable. D'un autre côté, n'est-il pas constant que les maladies ont des causes purement méchaniques, qu'il importe à la *Médecine* de les connoître, que le médecin habile les découvre souvent, & qu'alors il ne balance point dans le choix & l'application des remedes.

Il est inutile de nous arrêter à parler des défenseurs de la nouvelle secte empirique, entre lesquels Héraclide le Tarentin se distingua; je ne parlerai pas non plus de la théorie & de la pratique d'Asclépiade, qui paroît avoir mis trop de confiance dans son esprit, & s'être formé des monstres pour justifier son adresse à les combattre; mais je dois dire quelque chose de la secte fondée par Thémison qui prit l'épithete de méthodique, parce que le but qu'il se proposa étoit de trouver une méthode qui rendit l'étude & la pratique de la *Médecine* plus aisées. Voici en peu de mots quels étoient ses principes.

1°. Il disoit que la connoissance des causes n'étoit point nécessaire, pourvû qu'on connût bien l'analogie ou les rapports mutuels des maladies, qu'il réduisoit à deux ou trois especes: celles du premier genre naissoient du resserrement; celles du second genre provenoient du relâchement; & celles du troisieme, de l'une & de l'autre de ces causes.

2°. Il rejettoit la connoissance des causes occultes avec les empiriques, & admettoit avec les dogmatiques l'usage de la raison.

3°. Il comptoit pour rien toutes les indications que les dogmatiques tiroient de l'âge du malade, de ses forces, de son pays, de ses habitudes, de la saison de l'année & de la nature de la partie malade.

4°. Les méthodiques disoient qu'on doit s'attacher à guérir les maladies par les choses les plus simples, par celles dont nous faisons usage dans la santé, telles que l'air que nous respirons, & les nourritures que nous prenons. Les anciens Médecins s'étoient occupés à en connoître les avantages: les méthodiques les surpasserent encore dans cette étude; ils prirent des soins tout particuliers pour rendre l'air que le malade respiroit, tel qu'ils le supposoient devoir être pour contribuer à sa guérison; & comme ils ne distinguoient que de deux sortes de maladies, des maladies de relâchement & des maladies de resserrement, toute leur application tendoit à procurer au malade un air resserrant ou relâchant, selon le besoin.

Pour avoir un air relâchant, ils choisissoient des chambres bien claires, fort grandes, & médiocrement chaudes: au contraire pour donner au malade un air resserrant, ils le faisoient placer dans des appartemens peu éclairés & forts frais. Non contens de distinguer les lieux tournés au septentrion ou au midi, ils faisoient descendre les malades dans des grottes & des lieux souterreins. Ils faisoient étendre sur les planchers des feuilles & des branches de lentisque, de vignes, de grenadier, de myrthe, de saules, de pin. Ils arrosoient les chambres d'eau fraîche. Ils se servoient de soufflets & d'éventails; en un mot, ils n'oublioient rien de ce qui peut donner de la fraîcheur à l'air. Il faut, disoient-ils, avoir plus de soin de l'air qu'on respire que des viandes qu'on mange, parce qu'on ne mange que par intervalles, au lieu qu'on respire continuellement, & que l'air entrant sans cesse dans le corps, & pénétrant jusques dans les plus petits interstices, resserre ou relâche plus puissamment que les alimens qu'ils régloient aussi sur leurs principes; car ils s'étoient soigneusement appliqués à distinguer les viandes & les boissons qui relâchent de celles qui resserrent.

5°. Les méthodiques, ou du moins les plus éclairés ne faisoient aucun usage des spécifiques; ces remedes étant pour la plûpart incertains & composés d'ingrédiens, dont les malades n'usoient point dans la santé.

6°. Ils bannirent aussi de la *Médecine* les forts purgatifs, parce qu'ils étoient persuadés que ces remedes attaquoient l'estomac ou relâchoient le ventre, & que par conséquent en guérissant d'une maladie, il en causoient une autre. Cependant ils ordonnoient des clysteres, mais d'une espece émolliente. Ils rejettoient les narcotiques & les cauteres; mais ce qui distinguoit particulierement les méthodiques, c'étoit leur abstinence de trois jours qu'ils faisoient observer aux malades dans le commencement de leurs maladies.

7°. Les méthodiques n'admettant que deux genres de maladie, le genre resserré & le genre relâché, ils n'avoient besoin que de deux especes de remedes, les uns qui relâchassent & les autres qui resserrassent. C'est au choix & à l'application de ces remedes qu'ils donnoient une attention particuliere.

8°. Entre les remedes relâchans, la saignée tenoit chez eux le premier rang; ils saignoient dans toutes les maladies qui dépendent du genre resserré, & même dans celles qu'ils comprenoient sous le genre mêlé, lorsque le resserrement prévaloit sur le relâchement.

9°. Ils faisoient grand usage des ventouses, tantôt avec scarifications, tantôt sans scarifications; ils y joignoient les sangsues. Quant aux autres moyens de relâcher dont ils se servoient, ils consistoient en fomentations faites avec des éponges trempées dans de l'eau tiede, & en des applications extérieures d'huile chaude & de cataplasmes émollient, sans oublier le régime par rapport aux choses naturelles.

10°. Ils n'étoient pas moins occupés à trouver des moyens de resserrer. On a vu de quelle maniere ils s'y prenoient pour rendre l'air astringent & rafraîchissant. Ils tournoient encore à cette fin autant qu'ils le pouvoient la nourriture & les exercices.

Ce systême de *Médecine* eut un grand nombre de défenseurs; entr'autres Thessalus éleve de Themison, Soranus d'Ephese, Cœlius-Aurelianus, Moschion dont nous avons un traité des maladies des femmes, Vindicianus qui vécut sous l'empereur Valentinien, Théodorus, Priscianus son disciple, &c. *Voyez* les articles de chacun d'eux sous le *mot* MEDECINS ANCIENS.

La secte méthodique ne finit qu'à Garlopontus, qui vivoit dans le même tems que Pierre Damien, c'est-à-dire dans le xj. siecle; mais Prosper Alpin, au commencement du xvij. siecle, fit un nouvel effort pour ressusciter le systême des méthodiques, en publiant son excellent ouvrage *de Medicinâ methodicâ*. Baglivi écrivit ensuite sur le même sujet, & dans les mêmes vûes. Enfin Boerhaave a exposé, éclairci & augmenté ce systême avec toute la profondeur de son génie, ensorte que les neuf pages *in-12* que ce systême occupe dans ses aphorismes, imprimés en 1709, ont été commentés dans une multitude prodigieuse de volumes.

Quoique Thémison eût fait un grand nombre de disciples, & que sa secte se soit soutenue si long-tems, cependant plusieurs de ses contemporains & de ses successeurs immédiats ne l'embrasserent point. Les uns demeurerent fermes dans le parti des dogmatiques, & continuerent de suivre Hippocrate, Hérophile, Erasistrate & Asclépiade; les autres s'en tinrent à l'empirisme. La dissension même qui regnoit entre les méthodiques donna naissance à de nouveaux systêmes, & leur secte poussa deux branches; savoir l'épisynthétique & l'éclectique, ainsi qu'il paroît par le livre intitulé *Introduction*, qui est attribué à Galien. Comme le terme *épisynthétique* est tiré du mot grec, qui signifie *entasser* ou *assembler*, l'on est tenté de conjecturer que les Médecins ainsi nommés réunissoient les principes des méthodiques avec ceux des empiriques & des dogmatiques, & que leur systême étoit un composé des trois autres. Le mot *éclectique*, qui veut dire *choisissant*, nous fait entendre sans peine

que

que dans la secte éclectique on faisoit profession de choisir & d'adopter ce qu'on pensoit que les autres sectes avoient enseigné de mieux.

Le système de Pneumatiques, imaginé par Athénée & qui eut peu de partisans, consistoit à établir un cinquieme principe, qu'ils nommerent *esprit*, lequel recevant quelque altération, cause diverses maladies. Cette opinion théorique ne mérite pas de nous arrêter, parce que les pneumatiques ne formerent point de secte distinguée; que d'ailleurs leur pratique étoit la même que celle des anciens Médecins, tant dogmatiques qu'empiriques; & qu'elle s'accordoit à quelques égards avec celle des méthodiques. Si le livre *de flatibus* étoit véritablement d'Hippocrate, on pourroit dire que ce grand homme avoit conçu le premier le système d'Athénée. Cependant l'auteur de ce livre, quel qu'il soit, est à-coup-sûr un médecin dogmatique. Arétée, qui semble avoir admis le cinquieme principe des pneumatiques, suivit aussi généralement dans sa pratique celle des méthodiques; lisez, je ne dis pas son article, mais ses ouvrages, ils en valent bien la peine.

Quoique Celse n'ait fondé aucune secte particuliere, il a écrit en latin de la *Médecine* si judicieusement & avec tant de pureté, qu'il n'est pas permis de le passer sous silence.

Il est vraissemblable qu'il naquit sous le regne d'Auguste, & qu'il écrivit au commencement du regne de Tibère; c'est ce qu'on peut inférer d'un passage de Columelle qui vivoit du tems de Claude, & qui parle de Celse comme d'un auteur qui avoit écrit avant lui, mais qu'il avoit vû. Corneille Celse, dit-il, notre contemporain, a renfermé dans cinq livres tout le corps des beaux-arts; & ailleurs Julius Atticus & Corneille Celse sont deux écrivains célebres de notre âge. Quintilien remarque aussi que Celse avoit écrit non-seulement de la *Médecine*, mais de tous les arts libéraux; cependant de tous ses ouvrages il ne nous reste que ceux qui concernent la *Médecine*, & quelques fragmens de la rhétorique.

Toute la *Médecine* de cet auteur judicieux est renfermée dans huit livres, dont les quatre premiers traitent des maladies internes, ou de celles qui se guérissent principalement par la diete. Le cinquieme & le sixieme, des maladies externes; à quoi il a ajouté diverses formules de médicamens internes & externes. Le septieme & le huitieme parlent des maladies qui appartiennent à la Chirurgie.

Hippocrate & Asclépiade sont les principaux guides que Celse a choisis, quoiqu'il ait emprunté plusieurs choses de ses contemporains: il suit le premier, lorsqu'il s'agit du prognostic & de plusieurs opérations de Chirurgie. Il va même jusqu'à traduire sur cette matiere Hippocrate mot-à-mot, d'où il a acquis le surnom d'Hippocrate latin. Quant au reste de la *Médecine*, il paroît n'être conformé à Asclépiade, qu'il cite comme un bon auteur, & dont il convient avoir tiré de grands secours. Voilà ce qui a donné lieu à quelques uns de compter Celse entre les méthodiques. Mais quand il ne seroit pas évident par la maniere dont il parle des trois sectes principales qui partageoient la *Médecine* de son tems, qu'il n'en embrasse aucune en particulier, on n'auroit qu'à conférer sa pratique avec celle des méthodiques pour se garantir ou pour sortir de cette erreur. En un mot, si Celse ne se déclara pas pour la secte éclectique, il est du-moins certain qu'il en suivit les principes, choisissant avec beaucoup d'esprit ce qui lui paroissoit le meilleur dans chaque secte & dans chaque auteur. On en peut juger par ses écrits qui sont entre les mains de tout le monde; il seroit inutile par cette seule raison d'en faire ici l'analyse; mais je ne puis m'empêcher de rapporter le conseil qu'il donne pour la conservation de la santé, & qui seul peut suffire pour faire connoître son génie & ses lumieres.

Un homme né, dit-il, d'une bonne constitution, qui se porte bien & qui ne dépend de personne, doit ne s'assujettir à aucun régime & ne consulter aucun médecin. Pour diversifier sa maniere de vivre, qu'il demeure tantôt à la campagne, tantôt à la ville; mais plus souvent à la campagne. Il navigera, il ira à la chasse, il se reposera quelquefois, & prendra fréquemment de l'exercice, car le repos affoiblit & le travail rend fort. L'un hâte la vieillesse, l'autre prolonge la jeunesse. Il est bon qu'il se baigne tantôt dans l'eau chaude, & tantôt dans l'eau froide; qu'il s'oigne en certain tems, & qu'il n'en fasse rien en un autre; qu'il ne se prive d'aucune viande ordinaire; qu'il mange en compagnie & en particulier; qu'il mange en un tems un peu plus qu'à l'ordinaire; qu'en un autre il se regle; qu'il fasse plutôt deux repas par jour qu'un seul; qu'il mange toujours assez, & un peu moins que sa faim. Cette maniere de s'exercer & de se nourrir est autant nécessaire que celle des athletes est dangereuse & superflue. Si quelques affaires les obligent d'interrompre l'ordre de leurs exercices, ils s'en trouvent mal; leurs corps deviennent replets, ils vieillissent promptement, & tombent malades.

Voici ses préceptes pour les gens mariés: on ne doit ni trop rechercher, ni trop fuir le commerce des femmes; quand il est rare, il fortifie; quand il est fréquent, il affoiblit beaucoup; mais comme la fréquence ne se mesure pas tant ici par la répétition des actes qu'elle s'estime par l'âge, le tempérament & la vigueur, il suffit de savoir là-dessus que le commerce qui n'est suivi ni de douleur, ni de la moindre débilité, n'est pas inutile; il est plus sûr la nuit que le jour. Il faut en même tems se garder de veiller, de se fatiguer, & de manger trop incontinent après. Enfin toutes les personnes d'une forte santé doivent observer, tant qu'ils jouiront de cet heureux état, de ne pas user mal-à-propos des choses destinées à ceux qui se portent mal.

Je ne me propose point de discuter l'état de la *Médecine* chez les Romains. Il est vraissemblable qu'ils n'ont pas été absolument sans médecins au commencement de leur république, mais il y a apparence que jusqu'à la venue d'Archagatus à Rome l'an 535 de la fondation de cette ville, ils ne s'étoient servi que de la *Médecine* empirique, telle que les premiers hommes la pratiquoient; c'est cette *Médecine* qui étoit si fort du goût de Caton, & de laquelle il avoit écrit le premier de tous les Romains; mais le regne de Jules César fut favorable à ceux de cette profession. Jules César, dit Suétone, donna le droit de la bourgeoisie de Rome à tous ceux qui exerçoient la *Médecine*, & à ceux qui enseignoient les arts libéraux, afin qu'ils demeurassent plus volontiers dans cette ville, & que d'autres vinssent s'y établir. Il n'en falloit pas d'avantage pour attirer un grand nombre de médecins dans cette capitale du monde, où ils trouvoient d'ailleurs des moyens de s'enrichir promptement.

En effet, dès que la profession de *Médecine* fut ouverte aux étrangers comme aux Romains, tous ceux qui se sentoient quelque ressource dans l'esprit, ou des espérances de faire fortune, ne manquerent pas de l'embrasser à l'exemple d'Asclépiade qui avoit abandonné le métier ingrat de la Rhétorique pour devenir médecin. Les uns se faisoient chirurgiens, d'autres pharmaciens, d'autres vendeurs de drogues & de fards, d'autres herboristes, d'autres compositeurs de *médecine*, d'autres accoucheurs, &c.

Auguste, successeur de Jules César, favorisa les médecins, de même que les autres gens de lettres, sur-tout depuis qu'Antonius Musa l'eut guéri d'une maladie opiniâtre par le secours des bains froids. Cette cure valut à Musa, outre de grandes largesses qui lui furent faites par l'empereur & par le sénat, le privilege de porter un anneau d'or; privilege qu'il obtint pour ses confreres, qui furent encore exemtés de tous impôts en sa considération. Suétone ajoute que le sénat fit élever à Musa une statue d'airain, que l'on mit à côté de celle d'Esculape.

Cependant la condition servile d'Antoine Musa, avant tous les honneurs dont il fut revêtu, a persuadé quelques modernes qu'il n'y avoit que des esclaves qui exerçassent la *Médecine* à Rome sous le regne des premiers empereurs, & même assez long-tems après. On ne peut pas nier qu'il n'y ait eu quantité d'esclaves *médecins*, ou qu'on appelloit tels, & qui exerçoient toutes ou quelques parties de cet art; cependant je n'en voudrois pas conclure qu'il n'y eût point à Rome de médecin d'une autre condition. Ce ne furent point des esclaves qui introduisirent la *Médecine* dans cette capitale du monde, ce furent des Grecs d'une condition libre, tels qu'étoient Archagatus & Asclépiade. Si le médecin Antonius, qui fut pris avec Jules César par des pirates, avoit été de condition servile, il semble que Plutarque auroit eû mauvaise grace de l'appeller *l'ami de César*; mais il y a un passage de Cicéron qui prouve, ce me semble, que la *Médecine* étoit de son tems regardée à Rome comme un art que les personnes libres pouvoient exercer sans se dégrader. Les arts, dit-il, qui demandent une grande connoissance, ou qui ne sont pas d'une médiocre utilité, comme la *Médecine*, comme l'Architecture, comme tous les autres arts qui enseignent des choses honnêtes, ne déshonorent point ceux qui les exercent, lorsqu'ils sont d'une condition à laquelle ces professions conviennent, *Offic. liv. I. chap. xlij.*

Il

Il est vrai qu'on vit à Rome & ailleurs un très-grand nombre d'esclaves médecins, soit qu'ils eussent appris leur profession étant déja esclaves, soit qu'étant nés libres, ils fussent tombés par malheur dans l'esclavage: mais de quelque condition qu'ayent été les médecins qui succéderent à ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, ils ne se distinguerent les uns ni les autres par aucun ouvrage intéressant; la plûpart ne s'occuperent que de leur fortune, & les Historiens ne parlent avec éloge que d'Andromaches, médecin de Néron, & de Rufus d'Ephese qui vécut sous Trajan.

Galien qui naquit à Pergame sous le regne d'Adrien environ la 131e année de l'ére chrétienne, se distingua singulierement dans cette profession par sa pratique & par ses ouvrages.

Pour connoître l'état de la *Médecine* lorsque Galien parut, il faut se rappeller que les sectes dogmatiques, empiriques, méthodiques, épisynthétiques, pneumatiques & éclectiques subsistoient encore. Les méthodiques étoient en crédit, & l'emportoient sur les dogmatiques affoiblis par leur division; les uns tenant pour Hippocrate ou Praxagore, les autres pour Erasistrate ou pour Asclépiade. Les empiriques étoient les moins considérés. Les éclectiques les plus raisonnables de tous, puisqu'ils faisoient profession d'adopter ce que chaque secte avoit de bon, sans s'attacher particulierement à aucune, n'étoient pas en grand nombre. Quant aux épisynthétiques & aux pneumatiques, c'étoient des especes de branches du parti des méthodiques.

Galien proteste qu'il ne veut embrasser aucune secte, & traite d'esclaves tous ceux de son tems qui s'appelloient *Hippocratiques*, *Praxagoréens*, & qui ne choisissoient pas indistinctement ce qu'il y avoit de bon dans les écrits de tous les Médecins. Là-dessus qui ne le croiroit éclectique? Cependant Galien étoit pour Hippocrate préférablement à tout autre, ou plutôt il ne suivoit que lui: c'étoit son auteur favori; & quoiqu'il l'accuse en plusieurs endroits d'obscurité, de manque d'ordre, & de quelques autres défauts; il marque une estime particuliere pour sa doctrine, & il confesse qu'à l'exclusion de tout autre, il a posé les vrais fondemens de cette science. Dans cette idée, loin de rien emprunter des autres sectes, ou de tenir entr'elles un juste milieu, il composa plusieurs livres pour combattre ce qu'on avoit innové dans la *Médecine*, & rétablir la pratique & la théorie d'Hippocrate. Plusieurs Médecins avoient commenté cet ancien, avant que Galien parût; mais celui-ci prétend que la plûpart de ceux qui s'en étoient mêlés, s'en étoient mal acquittés. Il n'étoit point éloigné de se croire le seul qui l'eut jamais bien entendu. Cependant les savans ont remarqué qu'il lui donne assez souvent de fausses interprétations.

Les défauts de Galien sont trop connus de tous les habiles médecins, pour m'arrêter à les exposer; on ne peut cependant disconvenir que son systême ne soit la production d'un homme d'esprit, doué d'une imagination des plus brillantes. Il montre ordinairement beaucoup de lumieres & de sagacité, quand il commente quelques points de la doctrine d'Hippocrate sur la connoissance ou la cure des maladies; mais il fait pitié quand il nous entretient des quatre élémens, des qualités premieres, des esprits, des facultés, & des causes occultes.

Pour ce qui regarde son anatomie, il a laissé sur cette matiere, deux ouvrages qui l'ont immortalisé. L'un que nous n'avons pas complet, est intitulé, *administration anatomique*; l'autre a pour titre *de l'usage des parties du corps humain*; c'est un livre admirable digne d'être étudié par tous les physiciens. On voit en parcourant ces deux traités, que leur auteur infatigable possédoit toutes les découvertes anatomiques des siecles qui l'avoient précédé, & que trompé seulement par la ressemblance extérieure de l'homme avec le singe, il a souvent attribué à l'homme ce qui ne regardoit que le singe; c'est presque le seul reproche qu'on puisse lui faire.

Les médecins grecs qui vinrent après lui, suivirent généralement sa doctrine, & s'en tinrent au gros de la méthode de leur prédécesseur. Les plus distingués d'entr'eux sont Oribase, Aëtius, Aléxandre Trallian, Paul Eginete, Actuarius & Myrepsus. Nous parlerons de tous sous le mot MÉDECIN, quoiqu'il n'y ait presque rien de nouveau qui leur appartienne en propre dans leurs écrits. Quelques autres encore moins estimables, quoique nommés par les historiens, n'ont été que les sectateurs aveugles de ceux-ci, & ne méritent pas même d'être placés à côté d'eux. Presque tous, au lieu de se piquer de recherche & d'industrie, ont employé leur tems à décrire & à vanter un nombre infini de compositions ridicules. La *Médecine* en a été surchargée; la pratique en est devenue plus incertaine, & ses progrès en ont été retardés.

Ce qu'on vient de dire des derniers médecins grecs, n'est pas moins vrai des médecins arabes. Ceux-ci ont toutefois la réputation d'avoir introduit dans la *Médecine* l'usage de quelques plantes, & particulierement de quelques purgatifs les plus doux, tels que la manne, les tamarins, la casse, les mirobolans, la rhubarbe & le séné qui est un cathartique plus fort. Ils firent encore entrer le sucre dans les compositions médicinales; d'où il arriva, qu'elles se reproduisirent sous une infinité de formes inconnues aux anciens, & d'un très petit avantage à leurs successeurs. C'est à eux que la *Médecine* doit les syrops, les juleps, les conserves & les confections. Ils ont aussi transmis à la *Médecine* l'usage du musc, de la muscade, du macis, des clous de gérofle, & de quelqu'autres aromates dont se sert la cuisine, & qui sont d'un usage aussi peu nécessaire à la *Médecine*, que celui des pierres précieuses pilées, & des feuilles d'or & d'argent. Enfin, ils ont eu connoissance de la chimie & de l'alchimie; mais ils méritent par quelque endroit d'être lûs, je veux dire pour avoir décrit avec une grande exactitude quelques maladies que les anciens n'ont pas connues; telles que la petite-vérole, la rougeole & le spina ventosa.

Il est certain que dans la décadence des lettres en Europe, les Arabes ont cultivé toutes les sciences; qu'ils ont traduit les principaux auteurs, & qu'il y en a quelques-uns qui étant perdus en grec, ne se retrouvent que dans les traductions arabes. Ce fut le calife Almansor qui donna le premier à ses sujets le goût des sciences; mais Almamon cinquieme calife, favorisa plus qu'aucun autre les gens de lettres, & anima dans sa nation, la vive curiosité d'apprendre les sciences, que les Grecs avoient si glorieusement cultivées.

Alors les Arabes firent un grand cas de la *médecine* étrangere, & écrivirent plusieurs ouvrages sur cette science. Parmi ceux qui s'y distinguerent, on compte Joannes fils de Mésuach, qui mourut l'an de J. C. 819, Haly-Abbas, Rhases, Ezarharagui, Errabarani, Avicenne, Mésuach ou Mesué, Thograi, Ibnu-Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-El-Baitar, Avenzoar, Averrhoès & Albucasis. Jean Léon l'africain peut fournir aux curieux l'abrégé historique de leur vie, car je ne dirai qu'un mot de chacun sous l'article MÉDECINS.

Si des régions du monde que les Arabes éclairoient, nous passons à la partie occidentale de l'Asie, nous serons affligés de la barbarie qui s'y trouvoit, & qui y regne sans interruption, depuis que tout ce pays est soumis à l'empire des Turcs, avec les îles de l'Archipel autrefois si florissantes.

En effet, que penser de la *médecine* d'un état, où l'on admet à peine le premier médecin du prince pour traiter des femmes qui sont à l'agonie? Encore ce docteur ne peut-il les voir ni en être vû; il ne lui est permis de tâter de pouls qu'au travers d'une gaze ou d'un crêpe, & bien souvent il ne sauroit distinguer si c'est l'artère qui bat, ou le tendon qui est en contraction: les femmes même qui prennent soin de ces malades ne sauroient lui rendre compte de ce qui est arrivé dans le cours de la maladie, car elles s'enfuient bien vîte, quand il vient, & il ne reste autour du lit que les eunuques pour empêcher le médecin de regarder la malade, & pour lever seulement les coins du pavillon de son lit, autant qu'ils le jugent nécessaire pour laisser passer le bras de cette moribonde. Si le médecin demandoit à voir le bout de la langue ou à tâter quelque partie, il seroit poignardé sur le champ. Hippocrate avec toute sa science eût été bien embarrassé, s'il eut eû à traiter des musulmanes; pour moi qui ai été nourri dans son école, & suivant ses maximes, écrivoit M. de Tournefort, dans le dernier siecle, je ne savois quel parti prendre chez les grands Seigneurs du levant, quand j'y étois appellé: & que je traversois les appartemens de leurs femmes qui sont faits comme les dortoirs de nos religieuses, je trouvois à chaque porte un bras couvert de gaze qui avançoit par un trou fait exprès. Dans les premieres visites, continue-t-il, je croyois que c'étoient des bras de bois ou de cuivre destinés pour éclairer la nuit; mais je fus bien surpris quand on m'avertit qu'il falloit guérir les personnes à qui ces bras appartenoient.

Revenons donc à notre Europe, & voyons si la *médecine* des Arabes qui vint à s'y introduire sur la fin des siecles d'ignorance, nous a été plus avantageuse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a occasionné dans la suite des tems, la plus grande révolution qui soit arrivée, tant dans la théorie, que dans la pratique de cette science.

M. Boerhaave a pensé qu'après que les Arabes eurent goûté la chimie & l'alchimie, ils porterent dans ces sciences leur façon métaphorique de s'exprimer, donnant aux moyens de perfectionner les métaux, les noms de différentes *médecines*: aux métaux imparfaits des noms de *maladies*; & à l'or celui d'*hommes vigoureux & sain*. Les ignorans prenant à la lettre ces expressions figurées, supposerent que par des préparations chimiques, on pouvoit changer les métaux en or, & rendre la santé au corps. Ils firent d'autant plus aisément cette supposition, qu'ils s'apperçurent que les scories des plus vils métaux étoient désignées dans les auteurs arabes par le mot de *lèpre*, une des plus incurables maladies. On appella du nom de *pierre philosophale* ou de *Don-Azoth*, cette préparation chimique capable de produire ces merveilleux effets; & ceux qui en possédoient le secret furent nommés *adeptes*.

Vers le commencement du treizieme siecle, la chimie vint à pénétrer en Europe, soit par le retour des croisés, soit par la traduction que l'empereur Frédéric II. fit faire dans ce tems-là de quelques livres arabes en latin.

Albert le grand, né dans la Soabe, & Roger Bacon né dans la province de Sommerset, en Angleterre en 1214, goûterent cette science, tenterent de l'introduire en Europe, & ils y réussirent; mais ce ne fut que sur la fin du même siecle, qu'Arnauld de Villeneuve, né, dit-on, dans l'île de Maïorque en 1235, fit servir la Chimie à la *Médecine*. Il trouva l'esprit de vin, l'huile de térébenthine, & quelqu'autres compositions. Il s'apperçut que son esprit-de vin étoit susceptible du goût & de l'odeur des végétaux; & de-là vinrent toutes les eaux composées dont les boutiques de nos Apothicaires sont pleines, & dont on peut dire en général, qu'elles sont plus lucratives pour les distillateurs, que salutaires aux malades.

Basile Valentin, moine bénédictin, qui fleurissoit au commencement du quinzieme siecle, établit le premier comme principe chimique des mixtes, le sel, le mercure & le soufre. Il a décrit le sel volatil huileux dont Sylvius Dele-Boë a parlé avec tant d'éloges, & dont il s'est fait honneur, ainsi que de quelqu'autres découvertes moins anciennes. Le même Basile Valentin est le premier qui ait donné l'antimoine intérieurement, & qui ait trouvé le secret de le préparer.

Sur la fin du même siecle, parut en Europe ce fatal présent qui naît de la communication des amours de gens gâtés. Au retour de Christophe Colomb, dont les soldats & les matelots apporterent cette maladie d'Hispaniola en 1492, elle fit en Europe des progrès si rapides, qu'elle devint en peu d'années la plus commune parmi les peuples, & la plus lucrative pour les médecins.

Cependant cette maladie si remarquable dans l'histoire de la *médecine* par sa naissance, l'est encore par la multitude des remedes nouveaux ou préparés d'une façon nouvelle, dont l'art s'est enrichi à son occasion. Tels sont le gayac, dont on commença à se servir en 1517; la squine, qu'on ne connut en Europe qu'en 1535, & la salsepareille: mais le remede le plus important & qui changea, pour ainsi dire, la face des choses, ce fut le mercure.

Ce minéral fut connu dans toute l'Europe en 1498, & fut employé presque aussi tôt dans la cure des maux vénériens. On l'appliqua extérieurement à l'exemple des Arabes, qui avoient prescrit l'usage du vif-argent dans les maladies cutanées, long-tems avant qu'il fût question de la maladie d'Amérique. Comme cette maladie attaquoit aussi la peau cruellement, on conjectura qu'on pourroit employer contr'elle le mercure avec quelques succès. Paracelse fut un des premiers qui ait eu le secret de l'administrer intérieurement, & d'opérer des cures surprenantes avec ce seul remede.

Tous les Medecins connoissent plus ou moins Paracelse, il naquit près de Zurich en 1493, & se fit pendant sa vie la plus haute réputation dans l'exercice de son art. On le comprendra d'autant plus aisément, que le langage de la *médecine* étoit encore en Europe un composé barbare, de latin, de grec & d'arabe. Galien commandoit aussi despotiquement dans les écoles médicinales, qu'Aristote sur les bancs de la Philosophie. La théorie de l'art étoit uniquement fondée sur les qualités, leurs degrés, & les tempéramens. Toute la pratique se bornoit à saigner, purger, faire vomir, & donner des clystères; c'est tout ce qu'on sut adopter des écrits du médecin de Pergame.

Paracelse, éclairé sur les propriétés du mercure & de l'opium, guérissoit avec ces deux *arcanes*, les maux vénériens, ceux de la peau, la lèpre, la gale, les hydropisies légeres, les diarrhées invétérées, & d'autres maladies incurables pour ses contemporains qui ne connoissoient point le premier de ces remedes, & qui regardoient l'autre comme un réfrigérant du quatriéme degré.

D'ailleurs il avoit voyagé par toute l'Europe, en Russie, dans le levant, avoit assisté a des siéges & à des combats, & avoit suivi des armées en qualité de médecin: il professa pendant deux ans la *médecine* à Bâle, & composa plusieurs ouvrages qu'on vanta d'autant plus qu'ils étoient inintelligibles. Il est vrai que les écrits qui portent son nom, sont en si grand nombre & d'un caractere si différent entr'eux, qu'on ne peut s'empêcher d'en attribuer la plus grande partie à ses disciples. Mais on regarde généralement comme originaux, le traité des minéraux, celui de la peste, celui *de longa vita* & l'*Archidoxa medicina*. Le dernier de ces livres contient quelques découvertes, dont les Chimistes qui lui succéderent immédiatement se firent honneur. Le lithontriptique & l'alcahest de Van-Helmont en sont visiblement tirés. On met encore au nombre des écrits de Paracelse, les livres *de arte rerum naturalium*.

Je me garderai bien de faire l'analyse des ouvrages de cet homme extraordinaire. Ceux qui auront la patience de les parcourir, s'appercevront bien-tôt qu'il avoit l'imagination déréglée, & la tête remplie d'idées chimériques. Il donna dans les rêveries de l'astrologie, de la géomancie, de la chiromancie, & de la cabale, tous arts dont l'ignorance des tems où il vivoit, entretenoit la vogue. Il n'a rien obmis de tout ce qui pouvoit le faire passer pour un magicien, un sorcier; mais il a joué de malheur, on ne l'a pris que pour un fourbe. Il se vantoit d'un remede universel, & malgré la promesse qu'il avoit fait de prolonger sa vie à une durée égale à celle de Mathusalem, par le moyen de son élixir, il mourut au cabaret, dans la quarante-huitieme année de son âge, au bout d'une maladie de quelques jours.

Cependant entre les absurdités dont ses ouvrages sont remplis, on trouve quelques bonnes choses, & qui ont servi aux progrès de la *Médecine*. On ne peut disconvenir qu'il n'ait attaqué avec succès les qualités premieres, le chaud, le sec, le froid, & l'humide; c'est lui qui a commencé à détromper les Médecins, & à leur ouvrir les yeux sur le faux d'un systême qu'on suivoit depuis le tems de Galien. Il osa le premier traiter la philosophie d'Aristote, *de fondement de bois*; & l'on peut dire qu'en découvrant le peu de solidité de cette base, il donna lieu à ses successeurs d'en poser une plus solide.

Son opinion touchant les semences qu'il suppose avoir toutes existé dès le commencement, est adopté aujourd'hui par de très-habiles gens, qui n'ont que le mérite de l'avoir exposée d'une maniere plus vraissemblable. Ce qu'il a avancé sur les principes chimiques, le sel, le souffre, & le mercure, a ses usages dans la physique & dans la *Médecine*. On ne peut encore disconvenir qu'il n'eût une grande connoissance de la matiere médicale, & qu'il n'eût travaillé sur les végétaux & les minéraux. Il avoit fait un grand nombre d'expériences; mais il eut la vanité ridicule de cacher les découvertes auxquelles elles l'avoient conduit, & de se vanter de secrets qu'il ne posséda jamais.

La censure que le chancelier Bacon a portée de ce personnage singulier & de ses sectateurs, est très-juste. Si les Paracelsistes, dit-il, s'accorderent à l'exemple de leur maître, dans les promesses qu'ils firent au monde, c'est qu'ils étoient unis ensemble par un même esprit de vertige qui les dominoit. Cependant en errant en aveugle, à-travers les dédales de l'expérience, ils tomberent quelquefois sur des découvertes utiles; ils cherchoient en tâtonnant (car la raison n'avoit aucune part dans leurs opérations), & le hasard leur mit sous la main des choses précieuses. Ils ne s'en tinrent pas-là: tous couverts de la cendre & de la fumée de leurs laboratoires, ils se mirent à former des théories. Ils tenterent d'élever sur leurs fourneaux un systême de philosophie; ils s'imaginerent que quelques expériences de distillations leur suffisoient pour cet édifice immense; ils crurent que des séparations & des mélanges, la plûpart du tems impossibles, étoient les seuls matériaux dont ils avoient besoin; plus imbécilles que des enfans qui s'amusent à construire des châteaux de cartes.

Le fameux Van-Helmont parut 90 ans après Paracelse, & marcha sur ses traces, mais en homme savant, qui d'ailleurs avoit employé sa vie à examiner par la chimie les fossiles & les végétaux. Ses opinions se répandirent promptement dans toute l'Europe. La *Médecine* ne connut d'autres remedes que ceux que la Chimie préparoit; & les productions de cet art passerent pour les

seuls

seuls moyens qu'on pût employer avec succès à conserver la vie & la santé. Ce qui acheva de mettre les préparations chimiques en réputation, furent les leçons que Sylvius de le Boë dicta peu de tems après à Leyde à un auditoire fort nombreux. Ce professeur prenant à tâche d'accréditer cet art, ne cessoit de vanter ses merveilles; son éloquence, son exemple, & son autorité firent toute l'impression qu'il en pouvoit attendre. Otho Tachénius, partisan enthousiaste du mérite de la Chimie, défendit sa gloire par trois traités aussi travaillés que profonds, & la Chimie n'eut plus d'adversaires.

Tout le monde se tint pour convaincu que la nature opere en chimiste; que la vie de l'homme est son ouvrage; que les parties du corps sont ses instrumens; en un mot qu'elle produit par des voies purement chimiques tout ce que la variété infinie des mouvemens fait éclore dans le corps humain. Les écoles des universités ne retentissoient que de ces propositions, & les écrits des Médecins en étoient remplis.

C'est, disoient-ils, par leur acidité que de certaines liqueurs corrodent les métaux; c'est donc un acide qui dissout les alimens dans l'estomac. Les acides sont extraits par le feu, & si on les mêle avec les huiles des aromates qui sont extrèmement âcres, il se fait une violente effervescence; l'acidité du chyle produira donc la chaleur naturelle, en se mêlant avec le baume du sang; s'il arrive que le chyle & le sang soient l'un & l'autre fort âcres, alors il y aura fievre ardente.

On sait que le nitre, le sel marin, & particulierement le sel ammoniac, refroidissent l'eau; c'est donc ajoutoit-on, à ces matieres qu'il faut attribuer le frisson de la fievre. Les exhalaisons du vin en ébullition, en se portant dans un vaisseau placé au-dessus d'elles, nous offrent, continuoient-ils, une image de la génération des esprits dans notre corps. Les acides mêlés avec les alkalis, produisent une fermentation d'une violence capable de briser les vaisseaux qui les contiennent; c'est ainsi que le chyle occasionne par son mélange avec le sang des effervescences dans les ventricules du cœur, & produit toutes les maladies aiguës & chroniques. Ce systême extravagant qui devint le fondement de plusieurs pratiques fatales au genre humain, regnoit encore dans les écoles françoises il n'y a pas long-tems; on craignoit pour sa vie le duel des acides & des alkalis dans le corps, autant qu'un combat sur mer contre les Anglois.

Comme un beau soleil dissipe les brouillards qui sont tombés sur l'horison, de même au commencement du xvij. siecle Guillaume Harvey dissipa tous les vains fantômes de la *Médecine*, par sa découverte immortelle de la circulation du sang. Elle a seule répandu la lumiere sur la vie, la santé, le plus grand nombre de maladies, & a jetté dans le monde les vrais fondemens de l'art de guérir.

Depuis que les Médecins ont connu cette circulation, ainsi que la route du chyle, ils sont mieux en état d'expliquer la transformation des alimens en sang, & l'origine des maladies. La démonstration des vaisseaux lymphatiques, des veines lactées, du canal thorachique, répand du jour sur les maladies qui naissent du vice des glandes, de la lymphe, ou d'une mauvaise nutrition. Les découvertes de Malpighi sur les poumons, & celles de Bellini sur les reins, peuvent servir à mieux entendre l'origine & les causes des maladies dont ces parties sont attaquées; telles que la phthisie, l'hydropisie, & les douleurs néphrétiques. Le travail de Glisson, de Bianchi, & de Morgagni, sur la structure du foie, conduit au traitement éclairé des maladies de cet organe.

Les recherches aussi belles que curieuses de Sanctorius sur la *Médecine statique*, ont dévoilé les mysteres de la transpiration insensible, ses avantages, & les maladies de sa diminution, de sa suppression, dont on n'avoit auparavant aucune connoissance.

Depuis que les Médecins sont instruits de la maniere dont le sang circule dans les canaux tortueux de l'utérus, les maladies de cette partie, de même que celles qui proviennent de l'irrégularité des regles, sont plus faciles à comprendre & à traiter. La connoissance de la distribution des nerfs & de leur communication, a jetté de la lumiere sur l'intelligence des affections spasmodiques, hypocondriaques & hystériques, dont les symptômes terribles effraient un peu moins.

Depuis que Swammerdam & de Graaf, après eux Cowper, Morgagny, Sanctorini, & une infinité d'autres habiles gens ont examiné la structure des parties de la génération de l'un & de l'autre sexe, les maladies qui y surviennent ont été, pour ainsi dire, soumises aux jugemens de nos sens, & leurs causes rendues assez palpables.

Enfin, personne n'ignore les avantages que retire la Physiologie des travaux de plusieurs autres modernes, comme, par exemple, des traités de Lower, de Lancisi, & de Sénac sur le cœur; des descriptions de Duverney & de Valsalva sur l'organe de l'ouie; des belles observations d'Havers sur les os, & sur-tout des ouvrages admirables de Ruysch.

Mais c'est à Boerhaave qu'est dûe la gloire d'avoir posé, au commencement de ce siecle, les vrais & durables fondemens de l'art de guérir. Ce génie profond & sublime, nourri de la doctrine des anciens, éclairé par ses veilles des découvertes de tous les âges, également versé dans la connoissance de la Méchanique, de l'Anatomie, de la Chimie & de la Botanique, a porté, par ses ouvrages dans la *Médecine*, des lumieres qui en fixent les principes, & qui lui donnent un éclat que l'espace de trois mille ans n'avoit pu lui procurer.

Cependant les nations savantes de l'Europe ne pratiquent pas toutes cette *Médecine* avec la même gloire. Déja l'Italie, qui la premiere a retiré cette science des ténebres, & qui l'a illustrée par le plus grand nombre d'excellens ouvrages, semble se reposer sur les lauriers qu'elle a moissonnés (t). Les Hollandois sont encore plus intéressés par la nature de leur climat à cultiver no-

(t) Déjà l'Italie se repose sur ses lauriers, dit l'auteur de cet article. Jettons un coup d'œil sur les anciens lauriers de l'Italie, cette illustre & glorieuse partie de l'Europe; & guidés par l'esprit de vérité examinons quel est le terme du repos des Italiens modernes dans la Médecine & dans les sciences, qui ont avec elle un intime rapport. Je ne parlerai point de ces siécles de barbarie & d'ignorance presque universelle, où l'Italie opprimée par ses malheurs, n'a pu jouer un grand rôle sur le grand théatre du monde, siecles où la Médecine & toutes les autres sciences étoient ensévelies dans l'oubli, & comme perdues & confondues dans la désolation des peuples. Mais fixant mon attention à des époques plus tranquilles, je vois la Médecine naître dans le onziéme siécle, & suivre l'école des Arabes. En effet ce fut en 1060 que Constantin l'Africain en jetta les fondemens en Italie. Quoique la méthode à laquelle elle fut réduite, servile & totalement limitée à la doctrine des Arabes, n'en fut pas moins utile dans la pratique difficile de guerir les maladies (car les Arabes enrichis des sciences enlevées aux Grecs, étoient habiles dans la chymie, dans la Botanique, & dans la matiére médicale); il est cependant vrai que parcourant les études de ces tems éloignés, & le grand nombre de volumes, que nous a laissé une foule d'Ecrivains Italiens renommés en cette matiére jusqu'à la fin du quinziéme siécle, nous ne trouvons pas que la Médecine ait fait de grands progrès en Italie, & nous voyons que pendant près de quatre siécles on ne s'occupa, qu'à étudier la doctrine des maîtres les plus renommés dans la médecine Arabe, à traduire, compiler, imiter & commenter leurs ouvrages, & principalement ceux d'Avicenne, & de Rhazès qui tenoient le premier rang. Cependant l'école de Salerne fleurissoit dans ce même temps, c'est-à-dire l'an 1100 & elle publia ses préceptes, qui mériterent d'être ensuite commentés par Arnauld de Villeneuve, & sur lesquels Jean de Modene employa aussi ses veilles. Entre le 13. & 14. siécle Mondinus fit des essais sur l'Anatomie dans laquelle on fit quelques progrès, mais très limités. Thadée Florentin fit entrevoir quelques connoissances dans la Médecine chymique, & après lui Pierre d'Apone, Guillaume de Saliceto, & Guillaume Varignana s'y distinguérent avec plus de succès; mais Arnauld de Villeneuve surpassa tous ceux qui l'avoient devancé, & fut le premier qui nous fraya la bonne route dans cette science utile. Ce fut vers l'an 1400. que l'on vit paroître en Italie de judicieuses observations sur les eaux minérales, & sur leurs propriétés, & que Michel Savonarola de Padoue mit au jour un traité de la vertu des eaux Thermales connues en Italie, ajoutant beaucoup de découvertes utiles à ce qu'en avoient déjà écrit J. de Dondis, & Ugolin de Monte. Quant à la chirurgie cette branche si utile, & la plus sure de toutes les parties de la Médecine, quoique les Italiens suivissent presque pas à pas les Arabes, & sur tout Albucasi, nonobstant Roger de Parme, Rolandus, Bruno de Calabre, & Guillaume de Saliceto ajoutérent beaucoup à leur doctrine, & l'enrichirent du nombre d'expériences.

Il étoit tems de secouer le joug de l'école Arabe, & de puiser dans des sources plus sures & plus conformes à la nature. Les Grecs réfugiés en Italie après la prise de Constantinople en frayérent le chemin, & l'on vit sortir des presses les ouvrages de Dioscorides, de Galien & d'Hippocrates, & bientôt aussi l'on vit se former dans le XVI. siécle tant de fameux Médecins, perfectionnés par l'étude de l'école grecque. Tels furent Alexandre Benedetti, Mathieu Curtius, Jean Manar, Antoine Musa Brasavolus, Nicolas Leonicenus, & plusieurs autres que par brévété nous ne nommerons point. Les Médecins Italiens connurent dès lors combien il étoit préjudiciable à la Médecine de suivre servilement les traces des anciens, & de quelle utilité il etoit de l'étudier dans le grand théatre de la nature. L'étude de l'Anatomie les conduisit à ce raisonnable systême, & ils y furent encouragés & dirigés par les nombreuses découvertes que firent dans cette science en Italie, Achillinus de Bologne; Berenger de Carpi, Benedictus de Verone, Nicolas de Massa, Constantinus Varole, Colomb, & Ingrassias Sicilien; mais surtout Gabriel Fallopio, & Barthelemi Eustachi. Les progrès de la Médecine furent encore facilités par l'étude de la Botanique déjà rétablie par Hermolaus Barbaro, corrigée par André Matthiolo, réduite en méthode pour la premiére fois par André

blement une ſcience qu'ils tiennent de leur illuſtre compatriote, mais la facilité que tout le monde a dans les ſept Provinces-Unies d'exercer la profeſſion de *Médecine*, l'aviliſſement où elle eſt à divers égards, les foibles émolumens qu'en retirent ceux qui la pratiquent avec honneur, donnent lieu de craindre que ſa beauté n'y ſoit ternie du matin au ſoir, comme une fleur de leurs jardins que flétrit le premier brouillard.

On aime beaucoup la *Médecine* en Allemagne, mais on aime encore davantage les remedes chimiques & pharmaceutiques qu'elle dédaigne: on travaille, on imprime ſans ceſſe dans les académies germaniques des écrits ſur la *Médecine*; mais ils manquent de goût, & ſont chargés d'un fatras d'érudition inutile & hors d'œuvre.

La France eſt éclairée des lumieres de l'Anatomie & de la Chirurgie, deux branches eſſentielles de l'art qui y ſont pouſſées fort loin: ce pays devroit encore être animé à la culture de la *Médecine* par l'exemple des Janotius, des Durets, des Holliers, des Baillous, des Fernels, des Queſnays; car il eſt quelquefois permis de citer les vivans. Cependant peu de medecins de ce grand royaume marchent ſur les traces de ces hommes célebres qui les ont précédés. Je crois entrevoir que la fauſſe méthode des académies, des écoles medicinales, l'exemple, la facilité d'une routine qui ſe borne à trois remedes; la mode, le goût des plaiſirs, le manque de confiance de la part des malades, l'envie qu'ils ont de guérir promptement; les manieres & le beau langage qu'on préfere à l'étude & au ſavoir; la vanité, le luxe d'imitation: le deſir de faire une fortune rapide . . . . . je ne veux point développer toutes les cauſes morales & phyſiques de cette triſte décadence.

C'eſt donc en Angleterre ou, pour mieux parler, dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne, que la *Médecine* fleurit avec le plus de gloire: elle y eſt perfectionnée par la connoiſſance des autres ſciences qui y concourent; par la nature du gouvernement, par le goût de la nation; par ſon génie naturel & ſtudieux; par les voyages, par l'honneur qu'on attache à cette profeſſion; par les émolumens qui l'accompagnent; par l'aiſance de ceux qui s'y deſtinent; enfin, par la vraie théorie de Boerhaave, qui a formé tous les medecins des îles Britanniques. Puiſſent ils ne point changer cette théorie en empiriſme, ne point s'écarter de la pratique de leur maître, & de la conduite du vertueux Sydenham leur compatriote!

O mes fils, gardez-vous de ſuivre d'autres lois!

Je ſerois fort aiſe ſi je pouvois inſpirer quelque paſſion pour l'honnête profeſſion d'une ſcience utile & néceſſaire: les ſages ont dit que tel étoit l'éclat de la vérité, que les hommes en étoient éblouis lorſqu'elle ſe montroit à eux toute nue; mais ce n'eſt point la *Médecine* qui ſe preſente ainſi. On cherchera vainement les moyens de la perfectionner, tant que ſa véritable théorie ne ſera pas cultivée, & tant que ceux qui en exerceront la pratique la corrompront par leur ignorance ou leur avarice.

L'étendue de cette théorie, dit très-bien M. Queſnay, dont je vais emprunter les réflexions, demande de la part des Medecins une étude continuelle & des recherches pénibles; mais ces travaux ſont ſi longs & ſi difficiles, que la plûpart les négligent, & qu'ils tâchent d'y ſuppléer par des conjectures qui rendent ſouvent l'art de guérir plus nuiſible aux hommes qu'il ne leur eſt utile.

Les Medecins peu intelligens ou peu inſtruits, ne diſtinguent pas aſſez les effets des remedes d'avec ceux de la nature; & les évenemens qu'ils interpretent diverſement, reglent ou favoriſent les différentes méthodes qui ſe ſont introduites dans la *Médecine*. Il y a des praticiens qui, trop frappés des bons ou des mauvais ſuccès, & trop dominés par leurs propres obſervations, reſtent aſſujettis à l'empiriſme, & ne ſuivent de méthode que celle qu'il leur ſuggere. Il y en a d'autres, encore plus nombreux, qui moins attentifs ou même moins ſenſibles au ſort des malades, s'abandonnent aveuglément aux pratiques les plus communes & les plus adoptées par leurs confreres & par le public.

Toutes les nations ont de ces pratiques vulgaires autoriſées par des ſuccès apparens, & plus encore par des préjugés qui les perpétuent & qui en voilent les imperfections. On craint en Allemagne de verſer le ſang, on le prodigue en France: on penſoit différemment autrefois: toutes les nations de l'Europe ſuivoient unanimement la pratique d'Hippocrate; mais le public ſéduit par la réputation de quelques medecins entreprenans qui introduiſent de nouvelles méthodes, s'y prête, s'y accoutume, & même y applaudit. Une telle prévention ſubjugue les praticiens peu éclairés, peu courageux, ou peut-être trop mercénaires, & les aſſujettit à des pratiques qui ne ſont autoriſées que par l'uſage & par la réputation des medecins qui les ſuivent, & dont l'expérience paroît les confirmer.

On ne ſauroit comprendre combien ces préjugés ont retardé les progrès de la *Médecine*; ils ſont ſi dominans en tout pays, qu'on entreprendroit en vain de les diſſi-

per

André Ceſalpini, perfectionnée par Fabio Colonna, & Proſper Alpini. Auſſi trouvons nous beaucoup plus de clarté & de ſolidité dans les ouvrages de ce tems qui traitent de la Médecine & de la chirurgie, où l'on eſt occupé ſérieuſement à éclaircir & à étendre la Doctrine & les préceptes des Anciens, & même à les combattre & à les reformer. Telles ſont les œuvres de Jerôme Capivaccio, de Jerôme Mercurialis, d'Horace Augenius, de Fallopius, Ceſalpini, & Alpini que nous avons déjà cités, & de Jerôme Fabricius ab Aquapendente.

C'eſt ainſi que l'eſprit Philoſophique prenant pied en Italie, pluſieurs ſuivant les traces de Jean Argentare s'attachérent à réfuter les ſentences Grecques: d'autres plus éclairés ouvrirent une carriére plus glorieuſe, en frayant des routes nouvelles & ſecouant le joug des Anciens; & quoique quelques uns ſoient tombés dans l'erreur, le plus grand nombre ſe ſignala par d'heureuſes decouvertes, entr'autres Jean de Bagnolo, Jules Ceſar de la Scala, Jerôme Cardan, Jerôme Fracaſtor, & Ceſar Magati.

Mais au commencement du XVII. ſiecle la découverte des veines lactées par Aſellius de Cremone, & le traité de la circulation du ſang par Harvey, dont cependant les Italiens avoient connoiſſance avant lui, ouvrirent un nouveau champ à la Philoſophie ſur l'economie animale, & ce fut l'époque glorieuſe où l'Italie ſe ſignalant par les plus grands ſuccès dans la Médecine, devint l'objet de l'admiration des autres Nations, & leur modéle. Je ne puis m'étendre ici ſur les progrès ſurprenans qu'y firent la Médecine & les autres ſciences, qui y ont rapport, & qui pourroient ſervir de matiére à une longue & utile hiſtoire de ces ſciences. Je me borne à faire connoître les Italiens les plus célébres, à qui nous ſommes redevables d'avoir jetté les fondemens les plus ſolides de la Médecine, de l'avoir eclairée du flambeau de la vérité, d'en avoir éclaircis les préceptes, & de l'avoir affermie ſur les principes de la Philoſophie, & ſur les expériences les plus certaines.

Marcel Malpighi, le reſtaurateur de l'anatomie, fut un obſervateur infatigable de tout ce qui pouvoit contribuer à perfectionner cette ſcience ſans laquelle tous les raiſonnemens en Médecine ſont ſujets à l'erreur. Jean Alphonſe Borelli fut le premier qui ſuivant la méthode philoſophique de raiſonnement déjà introduite par Galilée, conçut & entreprit le grand projet de réduire à démonſtration les Théoremes de la Phyſiologie, ſur la quelle on pût fonder l'art difficile de guérir les maladies. Sanctorius par la découverte des voyes ſecrettes & imperceptibles de la tranſpiration nous ouvrit la route pour connoître les cauſes de diverſes maladies qui naiſſent de leur altération. François Redi juſtement ennemi de la crédulité de ſes prédéceſſeurs, & de l'uſage immodéré des remedes, s'appliqua à en réformer l'abus, en réduiſant la Médecine à une méthode ſimple, plus judicieuſe, & plus analogue à la nature. Laurent Bellini ſurnommé avec raiſon le chef des Médecins mé-

chaniciens a écrit & raiſonné avec ſuccès ſur diverſes maladies, en ſuivant exactement les principes de l'Anatomie & des Mathématiques. Pierre Antoine Micheli qui comme l'a dit Linnæus, pouſſa ſes recherches *fere ultra limites humanæ ſapientiæ*, nous a fait connoître les grands ſecours que l'humanité peut retirer de la Botanique. Dominique Guglielmini qui pour me ſervir des propres expreſſions de Fontenelle, rappella tout avec rigueur aux regles d'une phiſique exacte & claire, & qui pour épurer la Chimie encore plus parfaitement, & en arracher toutes les faletés, il y fit paſſer la Géometrie. Enfin Georges Baglivi un des meilleurs Médecins praticiens de l'Italie, qui a mérité que les Anglois l'ayent avec juſtice nommé l'Hippocrate Italien.

De ſi grands modéles ont guidé un grand nombre d'excellents Médecins, qui ſe ſont rendus fameux en ſuivant la carriere qui leur étoit ouverte. Je nommerai ſeulement Bernardin Ramazzini, Jean Marie Lanciſi, Antoine Pachioni, Joſeph Lanzoni, Antoine Valſalva, Dominique Santorini, François Torti, Jean Fantoni, & Antoine Valliſneri.

Telle eſt donc l'Epoque de la prétendue décadence de la Médecine Italienne que l'auteur de cet article annonce ſous le titre modeſte de *repos ſur ſes lauriers*. Je ne veux point perdre le tems à diſcuter inutilement une telle propoſition, & il ſeroit indécent d'entreprendre le paralléle des Médecins actuellement vivans avec leurs prédéceſſeurs & leurs maîtres dans l'art. Mais j'obſerve que quiconque s'appliquant à la cure des maladies, ſuivra la brillante carriére ouverte par les Anciens, & ſuivie pendant tant de ſiécles avec une étude réfléchie & des expériences ſans nombre, fera plus d'honneur à la Médecine, & ſe rendra plus utile à la ſociété, qu'en s'égarant dans des raiſonnemens pleins de ſubtilité, & ſe livrant aveuglément à de nouveaux ſyſtêmes. J'ajouterai que ce point de repos eſt aujourd'hui commun aux autres nations même les plus éclairées. Les connoiſſances humaines ont leurs limites, & l'on ne fait ſouvent en voulant les franchir que copier les Anciens, ou tout au plus les déguiſer ſous une fauſſe apparence de nouveauté. Qu'il me ſoit enfin permis de dire que dans les années les moins reculées du ſiecle même où nous vivons, les regrets univerſels ſur la perte de Jean Baptiſte Bianchi, Jules Pontadere, Joſeph Antoine Pujati, Antoine Cocchi, & Barthelemi Beccari, ont aſſés prouvé la réalité de leur mérite, & le prix des ouvrages qu'ils nous ont laiſſé. Je pourrois nommer beaucoup d'autres Médecins dignes de partager les éloges dus aux plus diſtingués parmi ceux qui ne vivent plus, mais j'ai trop de raiſons pour ne point entreprendre l'Apologie des Médecins vivans. & je me bornerai à citer le Grand Morgagni à qui Heiſter donne avec juſtice le titre de Prince des Anatomiciens. Tout le monde ſçait combien la Médecine lui eſt redevable du dégré de perfection où elle eſt portée de nos jours. (*P*)

per. On ne doit donc pas ſe propoſer de réformer les opinions populaires qui décident de la pratique de la *Médecine* & du mérite des Medecins. Ainſi je n'aurai en vûe que quelques hommes de probité qui veulent exercer dignement leur profeſſion, ſans ſe laiſſer entraîner par l'exemple, la renommée & l'amour des richeſſes.

L'exercice le plus multiplié ne nous aſſure ni du mérite ni de la capacité des Medecins. La variété & l'inconſtance de leur pratique eſt au contraire une preuve déciſive de l'inſuffiſance de cet exercice pour leur procurer des connoiſſances. En effet, le long exercice d'un praticien qui ne peut acquérir par l'étude les lumieres néceſſaires pour l'éclairer dans la pratique qui ſe regle par les évenemens, ou ſe fixe à la méthode la plus accréditée dans le public; qui toujours diſtrait par la multitude des malades, par la diverſité des maladies, par les importunités des aſſiſtans, par les ſoins qu'il donne à ſa réputation, ne peut qu'entrevoir confuſément les malades & les maladies. Un medecin privé de connoiſſances, toujours diſſipé par tant d'objets différens, a-t-il le tems, la tranquilité, les lumieres pour obſerver & pour découvrir la liaiſon qu'il y a entre les effets des maladies & leurs cauſes?

Fixé à une pratique habituelle, il l'exerce avec une facilité que les malades attribuent à ſon expérience: il les entretient dans cette opinion favorable par des raiſonnemens conformes à leurs préjugés; & par le récit de ſes ſuccès, il parvient même à les perſuader que la capacité d'un praticien dépend d'un long exercice, & que le ſavoir ne peut former qu'un medecin ſpéculatif ou, pour parler leur langage, un medecin de cabinet.

Il y a des auteurs inſtruits dans la théorie, & qui, étant attentifs à des obſervations répétées où ils ont remarqué conſtamment les mêmes faits dans quelque point de pratique, ſont parvenus à former des dogmes particuliers qu'on trouve diſperſés dans leurs ouvrages: tels ſont les Hilden, les Mercatus, les Riviere, &c. mais ces dogmes ſont ordinairement peu exacts & peu lumineux.

D'autres ont porté plus loin leurs travaux; ils ont raſſemblé les connoiſſances que leur érudition, leur propre expérience & la phyſique de leur tems ont pu leur fournir; pour enrichir les différentes matieres qu'ils ont traitées: tels ſont plus ou moins les Celſe, les Æginetes, les Avicennes, les Albucalis, les Chauliacs, les Paré, les Aquapendente, les Duret, les Houllies, les Sennert &c. Mais dans les tems que ces grands maîtres s'appliquoient à étendre la théorie par les connoiſſances qui naiſſent de la pratique, les autres ſciences qui doivent éclairer ces connoiſſances faiſoient peu de progrès. Ainſi les productions de ces medecins doivent être fort imparfaites.

Quelques auteurs ſe ſont attachés à étendre & à perfectionner la théorie de certaines maladies: tels ont été les Baillou, les Piſon, les Engalenus, les Bennet, les Magatus, les Severinus, les Wepfer, &c. qui, par leurs recherches & par leurs travaux, ont enrichi de nouvelles connoiſſances la théorie des maladies qu'ils ont traitées. Il ſemble même qu'en n'embraſſant ainſi que des parties de la théorie, on pourroit davantage en hâter les progrès; mais toutes les maladies ont entr'elles tant de liaiſon, que l'accroiſſement des connoiſſances ſur une maladie dépend ſouvent entierement du concours de celles que l'on acquiert de nouveau ſur les autres maladies, & cet accroiſſement dépend auſſi du progrès des ſciences qui peuvent éclairer cette théorie.

Enfin, il y a une autre claſſe de grands maîtres, qui eſt d'un ordre ſupérieur à celles dont nous venons de parler, & qui ſe réduit à un très-petit nombre d'hommes. Elle comprend les vrais inſtituteurs de la théorie de la *Médecine* qui cultivent en même tems les différentes ſciences néceſſaires pour former cette théorie, & qui raſſemblent & concilient de nouveau les connoiſſances qu'elles peuvent leur fournir pour former les principes d'une doctrine plus étendue, plus exacte & plus lumineuſe; ce ſont des architectes qui recommencent l'édifice de ſes fondemens; qui ne ſe ſervent des productions des autres que comme des matériaux déja préparés; qui ne s'en rapportent pas ſimplement au jugement de ceux qui les ont fournis; qui en examinent eux-mêmes toute la ſolidité, toute la valeur & toutes les propriétés; qui en raſſemblent beaucoup d'autres qu'on n'a pas encore employé, & qui par des recherches générales & une grande pénétration, en découvrent eux-mêmes un grand nombre, dont l'utilité regle & détermine l'uſage des autres. C'eſt par de tels travaux qu'Hippocrate, Arétée, Galien & Boerhaave ont formé la théorie de la *Médecine*, ou l'ont fait reparoître dans un plus grand jour, & l'ont élevée ſucceſſivement à de plus hauts degrés de perfection.

C'eſt par ces productions plus ou moins étendues de tant d'auteurs qui ont concouru aux progrès de la théorie de la *Médecine*, que nous reconnoiſſons tous les avantages de l'expérience: nous y voyons par-tout que ſes progrès dépendent de l'accroiſſement des connoiſſances qu'on peut puiſer dans la pratique de cet art; que ces connoiſſances doivent être éclairées par la phyſique du corps humain; que cette phyſique tire elle-même des lumieres d'autres ſciences qui naiſſent auſſi de l'expérience; & qu'ainſi l'avancement de la théorie qui peut guider dans la pratique, dépend de l'accroiſſement de tous ces différens genres de connoiſſances, & des travaux des maîtres qui cultivent la *Médecine* avec gloire.

Mais les praticiens de routine, aſſujettis ſans diſcernement aux méthodes vulgaires, loin de contribuer à l'avancement de la *Médecine*, ne font qu'en retarder les progrès; car le public les préſente ordinairement aux autres medecins comme des modeles qu'il doivent imiter dans la pratique; & ce ſuffrage aveugle & dangereux vient à bout de ſéduire des hommes ſages. *Extr. de la préf. du Dict. de Méd. traduite par M. Diderot, de l'angl. du D. James. (D. J.)*

MÉDECINE, *parties de la*, (*Science.*) La *Médecine*, comme je l'ai déja dit, eſt l'art de conſerver la ſanté préſente & de rétablir celle qui eſt altérée; c'eſt la définition de Galien.

Les modernes diviſent généralement la *Médecine* en cinq parties: 1°. la Phyſiologie, qui traite de la conſtitution du corps humain, regardé comme ſain & bien diſpoſé. *Voyez* PHYSIOLOGIE.

2°. La Pathologie, qui traite de la conſtitution de nos corps conſidérés dans l'état de maladie. *Voyez* PATHOLOGIE.

3°. La Sémiotique, qui raſſemble les ſignes de la ſanté ou de la maladie. *Voyez* SÉMIOTIQUE.

4°. L'Hygiene, qui donne des regles du régime qu'on doit garder pour conſerver ſa ſanté. *Voyez* HYGIENE.

5°. La Thérapeutique, qui enſeigne la conduite & l'uſage de la diete ainſi que des remedes, & qui comprend en même-tems la Chirurgie. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

Cette diſtribution eſt auſſi commode pour apprendre que pour enſeigner: elle eſt conforme à la nature des choſes qui forment la ſcience médicinale, & d'ailleurs eſt uſitée depuis long-tems par tous les maîtres de l'art. M. Boerhaave l'a ſuivie dans des inſtitutions de *Médecine*, qui comprennent toute la doctrine générale de cette ſcience.

Il expoſe d'abord dans cet ouvrage admirable, 1°. les parties, ou la ſtructure du corps humain; 2°. en quoi conſiſte la vie; 3°. ce que c'eſt que la ſanté; 4°. les effets qui en réſultent. Cette premiere partie s'appelle *Phyſiologie*; & les objets de cette partie qu'on vient de détailler, ſe nomment communément *choſes naturelles*, ou conformes aux lois de la nature.

Dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, il fait mention 1°. des maladies du corps humain vivant; 2°. de la différence des maladies; 3°. de leurs cauſes; 4°. de leurs effets. On nomme cette partie *Pathologie*, en tant qu'elle contient la deſcription des maladies; *Æthiologie pathologique*, lorſqu'elle traite de leurs cauſes; *Noſologie*, quand elle explique leurs différences; enfin, *Symptomatologie*, toutes les fois qu'elle expoſe les ſymptomes, les effets, ou les accidens des maladies. Cette partie a pour objet les choſes contraires aux lois de la nature.

Il examine dans la troiſieme partie, 1°. quels ſont les ſignes des maladies; 2°. quel uſage on en doit faire; 3°. comment on peut connoître par des ſignes dans un corps ſain & dans un corps malade, les divers degrés de la ſanté ou de la maladie. On appelle cette partie *Sémiotique*. Elle a pour objets les choſes naturelles, non-naturelles, & contre-nature.

Il indique dans la quatrieme partie, 1°. les remedes; 2°. leur uſage. Comme c'eſt par ces remedes qu'on peut conſerver la vie & la ſanté, on donne pour cette raiſon à cette quatrieme partie de la *Médecine*, le nom d'*Hygiene*. Elle a pour objet principalement les choſes qu'on appelle *non-naturelles*.

M. Boerhaave donne dans la cinquieme partie 1°. la matiere médicale; 2°. la préparation des remedes; 3°. la maniere de s'en ſervir pour rétablir la ſanté & guérir les maladies. Cette cinquieme partie de la *Médecine*, ſe nomme *Thérapeutique*, & elle comprend la diete, la Pharmacie, la Chirurgie, & la méthode curative.

Enfin l'auteur développe dans des aphoriſmes particuliers les cauſes & la cure des maladies; ces deux ouvrages renferment toute la ſcience d'Eſculape en deux petits volumes *in-12*, *ſcientia graves*, qui joints aux beaux com-

commentaires de MM. Haller & Van-Swieten, forment une bibliotheque médicinale presque complette:

Apolline nati,
Nocturna versate manu, versate diurna.
Tum diros ægro pelletis e corpore morbos.
(*D. J.*)

MÉDECINS ANCIENS, (*Médec.*) nous entendons sous ce titre les principaux *Médecins* grecs, romains & arabes, qui ont vécu jusqu'à la découverte de l'Imprimerie. Comme leur histoire & la connoissance de leurs ouvrages sont essentiellement liées à la science de la Médecine, nous avons eu soin dans notre discours sur ce *mot* d'y faire les renvois nécessaires à celui-ci, & nous avons suivi cette méthode pour plus d'agrément & de netteté.

Nous commencerons ici leur article en indiquant simplement leurs noms par ordre de dates; mais, pour la commodité du lecteur, nous suivrons l'ordre alphabétique dans les détails qui les concernent. Nous ne parlerons point des *Médecins* qui ont fleuri depuis le célebre Harvey, c'est-à-dire, depuis le commencement du dix-septieme siecle, 1°. parce qu'ils sont assez connus; 2°. parce que nous avons déja nommé, en traitant de la Médecine, ceux qui ont contribué davantage à l'avancement de cette science; 3°. parce qu'enfin les autres n'appartiennent pas essentiellement au but de ce Dictionnaire.

Voici donc les anciens *Médecins* grecs & romains, rangés à-peu-près suivant l'ordre des tems qu'ils ont vécu, du-moins pour la plus grande partie, car je ne puis pas répondre pour tous, de mon ordre chronologique.

Esculape, Machaon & Podalyre, Démocrite de Crotone, Acron, Alcméon, Ægimius, Hérodicus de Sélymbre, Hippocrate, Démocrite d'Abdere, Dioclès de Caryste, Praxagore, Chrisippe de Gnide, Erasistrate, Hérophile, Callianax, Philinus de Cos, Sérapion grec, Héraclide le Tarentin, Asclépiade, Thémison, Ælius Promotus, Antonius, Æmilius Macer, Musa, Euphorbe, Ménécrate, Celse, Scribonius Largus, Andromachus, Arétée, Symmachus, Thessalus, Rufus d'Ephese, Quintus, Galien, Athénée, Agathinus, Archigene, Soranus, Cœlius Aurelianus, Oribaze, Aetius, Vindicianus, Priscianus, Alexandre Trallian, Moschion, Paul Eginete, Théophile, Protospatarius, Palladius, Gariopontus, Actuarius, Myrepsus.

Les *Médecins* arabes qui suivirent, sont:

Joanna; Haly-Abbas, Abulhusen-Ibnu-Termid, Rhazès, Ezarheragui, Etrabarani, Avicenne, Mésué, Sérapion, Thograi, Ibnu Thophail, Ibnu-Zohar, Ibnu-el-Baitar, Avenzoar, Averrhoès, Albucasis.

Les auteurs européens qui introduisirent la Chimie dans la Médecine, sont:

Albert le Grand, Roger Bacon, Arnauld de Villeneuve, Basile Valentin, Paracelse & Van-Helmont, dont nous avons déja parlé aux *mots* MEDECINE & CHIMIE.

Je passe maintenant aux détails particuliers qui concernent les anciens, & je suivrai l'ordre alphabétique des noms de chacun, pour la plus grande commodité des Médecins lecteurs.

Abaris, prêtre d'Apollon l'hyperboréen, est un scythe qu'on dit avoir été versé dans la Médecine, & qu'on donne pour l'auteur de plusieurs talismans admirables. Les uns placent Abaris avant la guerre de Troie, d'autres le renvoient au tems de Pithagore, mais tout ce qu'on en raconte est entierement fabuleux.

Abulhusen-Ibnu-Telmid, habile médecin arabe, chrétien, de la secte des Jacobites, naquit à Bagdad. Il composa un ouvrage sur toutes les maladies du corps humain; cet ouvrage intitulé *elmalihi*, c'est-à-dire, le *vraie réalité*, fut présenté au soudan, & valut à l'auteur la place de médecin de ce prince, dans laquelle il acquit beaucoup d'honneur & de richesses. Il mourut l'an de l'hégyre 384, & de Jesus-Christ 994.

Acésias, médecin grec, dont nous ne savons autre chose sinon qu'il étoit si malheureux dans l'exercice de sa profession, que lorsqu'on parloit de quelqu'un qui avoit échoué dans une entreprise, on disoit communément en proverbe, Ἀκεσίας ἰάσατο, Acésias s'en est mêlé. Il en est parlé dans les proverbes d'Aristophane.

Athénée fait mention d'un Acésias que l'on met au nombre des auteurs qui ont traité de la maniere de faire des conserves, lequel, à ce que prétend Fabricius, est différent de celui dont il s'agit ici.

Acron, naquit à Agrigente, & fut contemporain d'Empedocle; il exerça la Médecine quelque tems avant Hippocrate; il passe pour avoir pratiqué cette science avec beaucoup de succès, & l'empirisme le revendique comme un de ses sectateurs. Plutarque dit qu'Acron se trouva à Athènes lors de la grande peste qui ravagea ce pays au commencement de la guerre du Péloponnese, & qu'il conseilla aux Athéniens d'allumer dans les rues de grands feux, dans le dessein de purifier l'air. On raconte le même fait d'Hippocrate; c'est quelquefois la coutume des anciens d'attribuer à plusieurs grands médecins les cures remarquables & les actions singulieres d'un seul. Les modernes ont donné dans une erreur assez semblable au sujet de découvertes qui avoient été faites, ou de choses qui avoient été dites plusieurs siecles avant qu'ils existassent.

Actuarius. Ce n'est point le véritable nom de Jean, fils de Zacarias, écrivain grec des derniers siecles. Tous les médecins de la cour de Constantinople porterent ce titre, qui par une distinction dont nous ne connoissons point la cause, & dont nous ne pouvons rendre raison, demeura si particulierement attaché à l'écrivain dont il s'agit ici, qu'à-peine le connoît-on sous un autre nom que sous celui d'Actuarius.

La seule circonstance de sa vie qui soit parvenue jusqu'à nous, c'est qu'il fut honoré de ce titre; & ses ouvrages sont des preuves suffisantes qu'il le méritoit qu'en l'élevant à cette dignité on rendit justice à son habileté, & qu'elle seule l'en rendit digne.

Les six livres de Thérapeutique qu'il écrivit pour l'usage du grand chambellan qui fut envoyé en ambassade dans le Nord, quoique composés comme il nous l'apprend en fort peu de tems, & destinés à l'utilité particuliere de l'ambassadeur, contiennent, au jugement du docteur Freind, une compilation judicieuse des écrivains qui l'ont précédé, & quelques observations qu'on n'avoit point faites avant lui, comme on peut voir dans la section de la palpitation du cœur. Il en distingue de deux sortes; l'une provient de la plénitude ou de la chaleur du sang, c'est la plus commune. Les vapeurs sont la cause de l'autre. Il indique la maniere de les distinguer, en remarquant que celle qui naît de plénitude est toujours accompagnée d'inégalité dans le pouls, ce qui n'arrive point dans celle qui provient de vapeurs. Il conseille dans cette maladie la purgation & la saignée; & cette pratique a été suivie par les plus grands médecins de ces derniers siecles.

Fabricius le place au tems d'Andronic Paléologue, aux environs de l'an 1300, ou, selon d'autres, de l'an 1100; mais aucun écrivain de ces siecles n'en ayant parlé, il est difficile de fixer le tems auquel il a vécu. Nous n'avons d'autres connoissances de son éducation, de ses sentimens & de ses études, que celles que nous pouvons tirer de ses ouvrages.

Il a exposé fort au long la doctrine des urines dans sept traités, & il finit son discours par une sortie fort vive contre ceux qui exerçant sur les connoissances & la vérité une espece de monopole, ne peuvent souffrir qu'on en fasse part au public, & ne voyent que d'un œil chagrin les hommes se familiariser avec des lumieres qui leur sont utiles.

Actuarius aimoit les systèmes & les raisonnemens théoriques; il a composé les ouvrages suivans.

Sept livres sur les urines qui n'ont jamais été publiés en grec: Ambrosius Leo Nolanus les a traduits en latin, dont Goupylus a revu la traduction, & on les a imprimés *in*-8°. Ils se trouvent dans l'*Artis medicæ principes* de Henri Estienne.

Six livres de Thérapeutique qui n'ont jamais paru en grec: Ruellius a traduit en latin le cinquieme & le sixieme, & sa version a été imprimée à Paris. L'ouvrage entier a été traduit par Henricus Mathisius. On trouve sa version dans l'*Artis medicæ principes*.

Goupylus fit paroître en grec à Paris deux livres du même auteur, l'un des affections, & l'autre de la génération des esprits animaux, sous le titre commun, περὶ ἐνεργειῶν καὶ παθῶν τοῦ ψυχικοῦ πνεύματος, καὶ τῆς κατ' αὐτὸ διαίτης.

On trouve dans l'*Artis medicæ principes* une traduction latine de l'ouvrage précédent; elle est de Julius Alexandrinus Tridentinus; elle a été aussi imprimée séparément, *Parisiis, apud Morellum* in-8°. & *Lugduni, apud Joannem Tornesium*, 1556, in-8°.

Ses traités *de venæ sectione, de diætâ*, ses *regales* & *commentarii in Hippocratis aphorismos*, sont demeurés en manuscrit.

Adrien. Depuis que les *médecins* ont lu dans Aurelius Victor, que cet empereur possédoit la medécine, ils ont trouvé leur profession trop honorée pour ne pas le mettre dans leur bibliographie médicinale. Ils l'ont fait inventeur d'un antidote qui porte son nom, & dont

la préparation se trouve dans Aetius Tetrab. IV. *serm. I. cap.* 108. Cependant il tomba de bonne heure dans une hydropisie si fâcheuse, qu'il prit le parti de se donner la mort, ne voyant aucune espérance de guérison. Il reconnut dans ces derniers momens qu'il n'avoit consulté que trop de médecins. *Hinc illa infelicis monumenti inscriptio, turbâ se medicorum periisse*, dit Pline: paroles qui sont devenues une espece de proverbe, dont les hommes, & sur-tout les princes, ne profitent pas assez.

Ægimius. C'est le premier *médecin* qui ait écrit expressément sur le pouls, si nous en croyons Galien. Il étoit de Vélie; mais nous ne savons dans quel siecle il a vécu. Le Clerc croit qu'il a précédé Hippocrate, & son opinion est très-vraissemblable. Le traité d'Ægimius sur le pouls, étoit intitulé περὶ παλμῶν *des palpitations*; ce qui prouve que l'auteur de ce traité étoit très-ancien, puisqu'il existoit sans doute avant que les autres termes, dont les auteurs de *médecine* se sont ensuite servis pour exprimer la même chose, fussent inventés.

Ælius Promotus. Il paroît qu'il y a deux *medecins* de ce nom; l'un fut disciple d'Ostanes roi de Perse, & accompagna Xersès en Grece.

L'autre exerça la medecine à Alexandrie, & vécut du tems de Pompée. Il a écrit un traité περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων, *des poisons & des médicamens mortels*. Gesner & Tiraqueau disent qu'on voit dans quelques bibliotheques italiennes, cet ouvrage en manuscrit: Mercurialis & Fabricius assurent qu'il est au Vatican.

Æmilius Macer. Poëte de Véronne, vécut sous le regne d'Auguste. Il est contemporain d'Ovide; mais un peu plus âgé que lui, comme il paroît par ces vers d'Ovide:

Sæpe suas volucres legit mihi grandior ævo,
Quæque nocet serpens, quæ juvat herba, Macer.

L'on sait de-là qu'il avoit écrit des oiseaux, des serpens & des plantes. Le Clerc prétend qu'il n'avoit parlé que des végétaux qui servoient d'antidote aux poisons qui faisoient la matiere de son poëme. Servius dit que le même auteur avoit écrit aussi des abeilles.

C'est par la matiere de son poëme qu'Æmilius Macer a obtenu une place entre les auteurs de medécine. Ses ouvrages ont été perdus. Ceux qui portent son nom passent, parmi les savans, pour supposés; ils ont été écrits à ce qu'on dit, par un certain Obodonus.

Æschrion, médecin grec de la secte empirique, dont nous savons seulement qu'il étoit très-versé dans la connoissance de la matiere médicale, & qu'il eut part à l'instruction de Galien, qui nous a laissé la description d'un remede contre la morsure d'un chien enragé, qu'il tenoit de lui & qu'il estime très-efficace; ce remede se fait tous les jours, & passe pour une découverte moderne: c'est une préparation de cendres d'écrevisses, de gentiane & d'encens infusés dans de l'eau. Son emplâtre de poix, d'opopanax & de vinaigre, appliqué sur la plaie, étoit plus sensée.

Ætius. Il paroît qu'il y a eu trois médecins de ce nom, & qu'ils ont tous trois mérité que nous en disions quelque chose.

Le premier est *Ætius Sicanius*. C'est de ses écrits qu'on dit que Galien a tiré le livre *de atra bile*, qu'on lui attribue.

Le second est *Ætius* d'Antioche, fameux par les différens états qu'il embrassa successivement: il cessa d'être vigneron pour devenir orfevre; il quitta le tablier d'orfevre pour étudier la médecine; abandonna cette science pour prendre les ordres sacrés, & devint évêque vers l'an 361. Il embrassa & soutint l'Arianisme avec beaucoup de zele & d'habileté.

Le troisieme *Ætius*, fut Ætius d'Amida, dont nous possédons les ouvrages. On croit qu'il vécut sur la fin du iv. siecle, ou au commencement du v. Tout ce que nous savons de sa vie, c'est qu'il étudia la médecine en Egypte & en Cælesyrie. Il paroît par deux endroits de ses ouvrages (Tetrab. II. *serm. IV. cap.* 50. & Tetrab. IV. *serm. I. cap.* 11.) qu'il étoit chrétien; mais d'une telle crédulité, que sa foi faisoit peu d'honneur à sa religion. Cependant cet auteur mérite la considération des *médecins*, en ce qu'il leur a conservé dans ses collections quelques pratiques importantes, qui sans lui auroient été immanquablement perdues. Il ne s'est pas seulement enrichi d'Oribase, mais de tout ce qui lui convenoit dans la thérapeutique de Galien, dans Archigene, Rufus, Dioscoride, Soranus, Philagrius, Posidonius & quelques autres, dont les noms se trouvent avec éloge dans l'histoire de la médecine.

Il ne nous reste des ouvrages d'Ætius imprimés en grec, que les deux premiers tetrabibles, ou les huit premiers livres, qui ont paru chez Alde à Venise en 1524, *in-fol.* On dit que le reste est en manuscrit dans quelques bibliotheques. Janus Cornarius traduisit & publia l'ouvrage entier à Bâle en 1542. On le trouve dans la collection des *artis medicæ principes* de Henry Etienne.

Agatarchides surnommé Gnidien, vivoit sous Ptolomée Philométor qui regnoit environ cent trente ans avant Alexandre le grand. Il n'étoit pas *médecin* de profession, mais il avoit composé entre autres ouvrages qui sont tous perdus, une histoire des pays voisins de la mer rouge, dans laquelle il parle d'une maladie endémique de ces peuples, qui consistoit dans de petits animaux (*dracunculos*) qui s'engendroient dans les parties musculeuses des bras & des jambes, & y causoient des ulceres.

Agathinus, *médecin* dont il est parlé dans Galien, dans Cælius Aurelianus & dans Ætius. Il a composé différens traités sur l'ellébore, le pouls & divers autres sujets. Il étoit de la secte pneumatique, & par conséquent partisan d'Athénée. Suidas nous apprend qu'il avoit été maître d'Archigene, qui exerça la medécine à Rome, sous l'empire de Trajan. Ses ouvrages sont perdus.

Albucasis, *médecin* arabe de la fin du xj. siecle. Suivant Fabricius il est connu sous le nom de *Alsa haravius*; il a composé un ouvrage appellé *altasrif*, ou méthode de pratique, qui est effectivement un livre fort méthodique, mais qui ne contient rien qu'on ne trouve dans les ouvrages de Rhasès. Quoiqu'on suppose communement qu'il vivoit vers l'an 1085, on a tout lieu de croire qu'il n'est pas si ancien; car en traitant des blessures, il décrit les fleches dont se servent les Turcs, & l'on sait qu'on ne les connoissoit point avant le milieu du douzieme siecle. Après tout Albucasis est le seul des anciens qui ait décrit & enseigné l'usage des instrumens qui conviennent à chaque opération chirurgicale; il a même soin d'avertir le lecteur de tous les dangers de l'opération, & des moyens qu'on peut employer pour les écarter, ou les diminuer. On a imprimé les ouvrages d'Albucasis en latin à Venise, en 1500, *in-folio*; à Strasbourg, en 1532, *in-folio*, & à Bâle avec d'autres auteurs, en 1541 *in-fol.*

Aléxandre Trallian, c'est-à-dire de Tralles ville de Lydie, où il naquit dans le sixieme siecle, d'un pere qui étoit *médecin* de profession. Après la mort de ce pere, il continua d'étudier sous un autre *médecin*, & compila son ouvrage qui lui procura tous les avantages d'une grande réputation; en entrant dans la pratique de la medécine, il mérita cette réputation par l'étendue de ses connoissances. C'est en effet le seul auteur des derniers siecles des lettres, qu'on puisse appeller un auteur original. Sa méthode est claire & exacte, & son exactitude se remarque sur-tout dans ses détails des signes diagnostiques. Quant à sa maniere de traiter les maladies, elle est ordinairement assez bien raisonnée, accompagnée du détail de la succession des symptomes & de l'application des remedes. Il s'est écarté fréquemment de la pratique reçue de son tems, & paroît le premier qui ait introduit l'usage du fer en substance dans la Médecine; mais malgré ses connoissances & son jugement, il n'a pas été exemt de certaines foiblesses dont on avoit tout lieu d'espérer que sa raison & son expérience l'auroient garanti. Il poussa la crédulité fort loin, & donna dans les amulettes & les enchantemens; tant les causes de l'erreur peuvent être étranges chez les hommes qui ne savent pas se garantir des dangers de la superstition. Peut-être que sans ce fanatisme, Trallian ne le céderoit guere qu'à Hippocrate & à Arétée.

Nous avons une traduction de ses ouvrages par Albanus Taurinus, imprimé à Bâle *apud Henricum Petri* 1532 & 1541 *in fol.* Guinterius Andernacus en a donné une autre à Strasbourg, en 1549 *in-8°.* & *Lugduni* 1575, *cum Joannis Molinæi annotationibus*. On trouve cette traduction entre les *Artis medicæ principes*, donné par Etienne. Nous avons aussi une édition de Trallian en grec, *Parisiis apud Robertum Stephanum*, 1548 fol. *cum castigationibus Jacobi Goupilii*. Enfin la meilleure édition de toutes les œuvres d'Alexandre, a paru à Londres *græcè & latinè* 1732, 2 vol. *in-fol.*

Alexion fut un *médecin* qui vivoit du tems de Cicéron & d'Atticus. Ces deux illustres personnages paroissent l'avoir honoré d'une grande amitié. Il mourut avant Cicéron, & il en fut extrémement regretté, comme on voit par ce que Cicéron même en écrit à Atticus. „ Nous „ venons de perdre Alexion; quelle perte! Je ne peux „ vous exprimer la peine que j'en ressens. Mais si je

m'en

„ m'en afflige, ce n'est point par la raison qu'on croit communement que j'ai de m'en affliger; la difficulté de lui trouver un digne successeur. A qui maintenant aurez vous recours, me dit-on? qui appellerez-vous dans la maladie? comme si j'avois grand besoin de *médecin*, ou comme s'il étoit si difficile d'en trouver! Ce que je regrette, c'est son amitié pour moi, sa bonté, sa douceur; ce qui m'afflige, c'est que toute la science qu'il possédoit, toute sa sobriété ne l'aient point empêché d'être emporté subitement par la maladie. S'il est possible de se consoler dans des événemens pareils, c'est par la seule réflexion que nous n'avons reçu la naissance, qu'à condition que nous nous soumettrions à tout ce qui peut arriver de malheureux à un homme vivant „ *Epist. à Attic. Lib. XV. epist. j.* Sur cet éloge que Cicéron fait d'Alexion, on ne peut qu'en concevoir une haute estime, & regretter les particularités de sa vie qui nous manquent.

Alexippe fut un des *médecins* d'Alexandre le grand, qui lui écrivit, au rapport de Plutarque, une lettre pleine d'affection, pour le remercier de ce qu'il avoit tiré Peucestas d'une maladie fort dangereuse.

Andreas, ancien *médecin* dont parle Celse dans la préface de son cinquieme livre. Andreas, dit-il, Zenon & Apollonius surnommé *Mus*, ont laissé un grand nombre de volumes sur les propriétés des purgatifs. Asclépiade bannit de la pratique la plûpart de ces remedes, & ce ne fut pas sans raison, ajoute Celse, car toutes ces compositions purgatives étant mauvaises au goût, & dangereuses pour l'estomac, ce *médecin* fit bien de les rejetter, & de se tourner entierement du côté de la partie de la médecine qui traite les maladies par le régime.

Andromachus, naquit en Crete, & vécut sous le regne de Néron, comme on en peut juger par son poëme de la thériaque dédié à cet empereur. La seule chose qui nous reste de ce medecin, c'est un grand nombre de descriptions de médicamens composés qui étoient en partie de son invention Il nous reste encore aujourd'hui le poëme grec en vers élégiaques qu'il dédia à Néron, où il enseigne, la maniere de préparer cet antidote, & où il désigne les maladies auxquelles il est propre. Ce remede eut tant de faveur à Rome, que quelques empereurs la firent composer dans leur palais, & prirent un soin particulier de faire venir toutes les drogues nécessaires, & de les avoir bien conditionnées. On suit encore aujourd'hui assez scrupuleusement par-tout la description de la thériaque du medecin de Néron, quoiqu'elle soit pleine de défauts & de superfluités. De savans medecins ont été curieux d'examiner quand, comment, on en vint à ces sortes de compositions, & combien insensiblement on en augmenta les ingrédiens. Je renvoie là-dessus le lecteur à l'excellente histoire de la *Médecine* de M. le Clerc.

Apollonides, medecin de Cos, vivoit dans la 75e Olympiade. Il n'est connu que par une avanture qui le fit périr malheureusement, & qui ne fait honneur ni à sa mémoire, ni à sa profession. Amithys veuve de Mégabise, & sœur d'Artaxerxès Longuemain, eut une maladie pour laquelle elle crut devoir consulter Apollonides. Celui-ci abusant de la confiance de la princesse, obtint ses faveurs, en lui persuadant que la guérison de son mal en dépendoit; cependant Amithys voyant tous les jours sa santé dépérir, se repentit de sa faute, & en fit confidence à la reine sa mere. Elle mourut peu de tems après, & le jour de sa mort, le medecin Apollonides fut condamné à être enterré vif.

Archagathus, medecin célebre parmi les Romains, qui, selon quelques auteurs, fit le premier connoître la *medecine* à Rome; c'est Pline lui-même, *livre XXIX. chap. I.* qui nous apprend qu'Archagathus fils de Lysanias du Péloponnese, fut le premier medecin qui vint à Rome sous le consulat de Lucius Æmilius, & de Marcus Livius, l'an 535 de la fondation de la ville. Il ajoute qu'on lui accorda la bourgeoisie, & que le public lui acheta gratuitement une boutique pour y exercer sa profession; qu'au commencement on lui avoit donné le surnom de *guérisseur* de plaies, *vulnerarius*; mais que peu de tems après, la pratique de couper & de brûler dont il se servoit, ayant paru cruelle, on changea son surnom en celui de *bourreau*; & l'on prit dès-lors une grande aversion pour la *Medecine*, & pour ceux qui l'exerçoient.

Il paroîtra surprenant que les Romains se soient passés si long-tems de medecins; & l'on oppose à l'autorité de Pline celle de Denys d'Halicarnasse, qui dit, *liv. X.* que la peste ravageant Rome l'an 301 de sa fondation, les Medecins ne suffisoient pas pour le nombre des malades. Il y avoit donc des medecins à Rome plus de 200 ans avant l'époque marquée par Pline, & comme il y en a eu de tout tems chez les autres peuples. Ainsi pour concilier ces deux auteurs, il faut entendre des medecins étrangers, & particulierement des grecs, tout ce que Pline en dit. Les Romains jusqu'à la venue d'Archagathus, userent de la simple *médecine* empirique, qui étoit si fort du goût de Caton, & de laquelle il étoit le premier des Romains qui en eût écrit

Il n'est pas étrange que les Romains n'ayent point eu de connoissance de la *médecine* rationelle, jusqu'à la venue d'Archagathus, puisqu'ils ont d'ailleurs beaucoup tardé à cultiver les autres sciences & les beaux arts. Cicéron nous apprend qu'ils avoient dédaigné la philosophie jusqu'à son tems.

Archigenes, vivoit sous Trajan, pratiqua la *Médecine* à Rome, & mourut à l'âge de 63 ans, après avoir beaucoup écrit sur la Physique & sur la *Médecine*. Suidas qui nous apprend ce détail, ajoute qu'Archigenes étoit d'Apamée en Syrie, & que son pere s'appelloit *Philippe*.

Juvenal parle beaucoup d'Archigenes entre autres, *satyre VI. vers* 236.

Tunc corpore sano
Advocat Archigenem, *onerosaque pallia jactat*,
Quot Themisum agros.

Et dans la satyre XIV. vers 52.

Ocyus Archigenem *quære*, *atque eme quod Mithridates*
Composuit.

Juvénal ayant vécu jusqu'à la douzieme année d'Adrien, a été contemporain d'Archigenes; & la maniere dont il en parle, fait voir la grande pratique qu'avoit ce medecin.

Mais ce n'est pas sur le seul témoignage de Juvénal, que la réputation d'Archigenes est établie; il a encore en sa faveur celui de Galien, témoignage d'autant plus fort, que cet auteur est du métier, & qu'il n'est point prodigue de louanges pour ceux qui ne sont pas de son parti. „ Archigenes, dit-il, a appris avec autant de soin que personne, tout ce qui concerne l'art de la *Medecine*; ce qui a rendu avec justice recommendable tous les écrits qu'il a laissés, & qui sont en grand nombre; mais il n'est pas pour cela irrépréhensible dans ses opinions, *&c.* „ Archigenes avoit embrassé la secte des Pneumatiques & des Méthodiques, c'est-à-dire, qu'il étoit proprement de la secte éclectique.

Arétée, vivoit selon Wigan, sous le regne de Néron, & avant celui de Domitien; comme Aetius & Paul Eginete le citent, il est certain qu'il les a précédés. C'est un auteur d'une si grande réputation, que les Médecins ne sauroient trop l'étudier. Il adopta les principes théoriques des Pneumatiques, & suivit généralement la pratique des Méthodiques: ses ouvrages sur les maladies ne permettent pas d'en douter. Il employa le premier les cantharides en qualité de véficatoires, & eut pour imitateur Archigenes. „ Nous nous servons du cataplasme où elles entrent, dit ce dernier dans Aetius, parce qu'il produit de grands effets, pourvu que les petits ulceres demeurent ouverts, & qu'ils fluent, mais il faut avec soin garantir la vessie par l'usage du lait, tant intérieurement qu'extérieurement „.

Arétée n'avoit pas moins de modestie que de savoir, comme il paroît par son détail d'une hydropisie vésiculaire, dont les autres medecins n'avoient point parlé. Il rapporte ailleurs le cas d'une maladie encore plus rare. „ Il y a, dit-il, une espece de manie dans laquelle les malades se déchirent le corps, & se font des incisions dans les chairs, poussés à cette pieuse extravagance par l'idée de se rendre plus agréables aux dieux qu'ils servent, & qui demandent d'eux ce sacrifice. Cette espece de fureur ne les empêche pas d'être sensés sur d'autres sujets: on les guérit tantôt par le son de la flute, tantôt en les enivrant; & dès que leur accès est passé, ils sont de bonne humeur, & se croient initiés au service de Dieu. Au reste, continue-t-il, ces sortes de maniaques sont pâles, maigres, décharnés, & leur corps demeure long-tems affoibli des blessures qu'ils se sont faites „.

Ce n'est point ici le lieu de parler de l'anatomie d'Arétée; il suffit de remarquer qu'il a coutume de commencer chaque chapitre par une courte description anatomique de la partie dont il va décrire les maladies.

Junius Publius Craſſus mit au jour une traduction latine de cet illuſtre médecin, à Veniſe en 1552. *in-4°.* mais l'édition greque de Goupylus, faite à Paris en 1554. *in-8°.* eſt préférable à tous égards. Elle a été ſuivie dans les *artis medicæ principes* de Henri Etienne, en 1567. *in-fol.* Dans la ſuite des tems, Jean Vigan fit paroître à Oxford en 1723. *in-fol.* une exacte & magnifique édition d'Arétée: cette édition ne cede le pas qu'à celle de Boerhaave, publiée *Lugd. Bat.* 1735. *in-fol.*

Artorius, que Cælius Aurelianus a cité comme ſucceſſeur d'Aſclépiade, eſt vraiſſemblablement le même médecin que celui que Suétone & Plutarque ont appellé l'ami d'Auguſte, & qui ſauva la vie à cet empereur à la bataille de Philippe, en lui conſeillant (apparemment d'après les deſirs des militaires éclairés) de ſe faire porter ſur le champ de bataille tout malade qu'il étoit, ou qu'il feignoit d'être. Ce conſeil fut heureuſement ſuivi par Auguſte; car s'il fut demeuré dans ſon camp, il ſeroit infailliblement tombé entre les mains de Brutus, qui s'en empara pendant l'action. Quoiqu'Artorius ne ſe ſoit point illuſtré dans ſon art par aucun ouvrage, tous ceux qui ont écrit l'hiſtoire de la Médecine, en ont fait mention avant moi.

Aſclépiade, médecin d'une grande réputation à Rome pendant la vie de Mitridate, c'eſt-à-dire, vers le milieu du ſiecle xxxix. Cet Aſclépiade n'étoit pas de la même famille des Aſclépiades, c'eſt-à-dire des enfans d'Aſclépius, qui eſt le nom grec d'Eſculape; nous en parlerons tout-à-l'heure dans un article à part. Il s'agit ici d'Aſclépiade, qui remit en crédit dans Rome la Médecine qu'Archagatus médecin grec y avoit fait connoître environ 100 ans auparavant.

Aſclépiade étoit de Pruſe en Bithinie, & vint s'établir à Rome à l'imitation d'un grand nombre d'autres grecs qui s'étoient rendus dans cette capitale du monde, dans l'eſpérance d'y faire fortune. Aſclépiade pour ſe mettre en crédit, condamna les remedes cruels de ſes prédéceſſeurs, & n'en propoſa que de fort doux, diſant avec eſprit, qu'un médecin doit guérir ſes malades promptement & agréablement; méthode charmante, s'il étoit poſſible de n'ordonner rien que d'agréable, & s'il n'y avoit ordinairement du danger à vouloir guérir trop vîte.

Ce nouvel Eſculape ayant réduit toute la ſcience d'un médecin à la recherche des cauſes des maladies, changea de face l'ancienne médecine. Il la borna ſelon Pline; à cinq chefs, à des remedes doux, à l'abſtinence des viandes, à celles du vin en certaines occaſions, aux frictions, & à la promenade: il inventoit tous les jours quelque choſe de particulier pour faire plaiſir à ſes malades.

Il imagina cent nouvelles ſortes de bains, & entre autres des bains ſuſpendus; en ſorte qu'il gagna, pour ainſi dire, tout le genre humain, & fut regardé comme un homme envoyé du ciel. Quoique tous ces éloges partent de l'eſprit de Pline, qui n'eſt guere de ſang froid quand il s'agit de louer ou de blâmer, il eſt vrai cependant que le témoignage de l'antiquité, eſt preſque tout à l'avantage d'Aſclépiade. Apulée, Scribonius Largus, Sextus Empiricus, & Celſe, en font beaucoup de cas; mais pour dire quelque choſe de plus, il étoit tout enſemble le médecin & l'ami de Cicéron, qui vante extrêmement ſon éloquence; ce qui prouve que ce médecin n'avoit pas quitté ſon métier de rhéteur, faute de capacité.

Malheureuſement les écrits d'Aſclépiade ne ſont pas parvenus juſqu'à nous; & c'eſt une perte, parce que, s'ils n'étoient pas utiles aux Médecins, ils ſerviroient du-moins aux Philoſophes à éclaircir les écrits que nous avons d'Epicure, de Lucrece, & de Démocrite. Il ne faut pas confondre notre Aſclépiade avec deux autres de ce nom cités par Galien, & dont l'un ſe diſtingua dans la compoſition des médicamens appellés en grec *pharmaca*.

Aſclépiades, *Aſclepiadæ*; c'eſt ainſi qu'on a nommé les deſcendans d'Eſculape, qui ont eu la réputation d'avoir conſervé la Médecine dans leur famille ſans interruption. Nous en ſaurions quelque choſe de plus particulier, ſi nous avions les écrits d'Eratoſthènes, de Phérécides, d'Apollodore, d'Arius de Tarſe, & de Polyanthus de Cyrène, qui avoient pris le ſoin de faire l'hiſtoire de ces deſcendans d'Eſculape. Mais quoique les ouvrages de ces auteurs ſe ſoient perdus, les noms d'une partie des Aſclépiades ſe ſont au moins conſervés, comme le juſtifie la liſte des prédéceſſeurs d'Hippocrate, dix-huitieme deſcendant d'Eſculape. La généalogie de ce grand homme ſe trouve encore toute dans les Hiſtoriens. On penſera ſans doute que cette généalogie eſt fabuleuſe; mais outre qu'on peut répondre qu'elle eſt tout auſſi autentique que celle de la plûpart de nos grands ſeigneurs, il eſt du-moins certain, qu'on connoiſſoit avant Hippocrate, diverſes branches de la famille d'Eſculape, outre la ſienne; & que celle d'où ce célebre médecin ſortoit, étoit diſtinguée par le ſurnom d'*Aſclépiades Xébrides*, c'eſt-à-dire de *Xébrus*.

On comptoit trois fameuſes écoles établies par les Aſclépiades: la premiere étoit celle de Rhodes; & c'eſt auſſi celle qui manqua la premiere, par le défaut de cette branche des ſucceſſeurs d'Eſculape; ce qui arriva, ſelon les apparences, long-tems avant Hippocrate, puiſqu'il n'en parle point comme il fait de celle de Gnide, qui étoit la troiſieme, & de celle de Cos, la ſeconde. Ces deux dernieres fleuriſſoient en même tems que l'école d'Italie, dont étoit Pythagore, Empédocle, & d'autres philoſophes médecins, quoique les écoles greques fuſſent plus anciennes. Ces trois écoles, les ſeules qui fiſſent du bruit, avoient une émulation réciproque pour avancer les progrès de la Médecine. Cependant Galien donne la premiere place à celle de Cos, comme ayant produit le plus grand nombre d'excellens diſciples; celle de Gnide tenoit le ſecond rang, & celle d'Italie le troiſieme. Hérodote parle auſſi d'une école d'Aſclépiades établie à Cyrène, où Eſculape avoit un temple. Enfin, le même hiſtorien fait mention d'une école de Médecine qui régnoit à Crotone, patrie de Démocede. *Voyez* DEMOCEDE.

On connoît la méthode des *Aſclépiades* de Gnide par quelques paſſages d'Hippocrate, dont on peut recueillir, 1°. que ces médecins ſe contentoient de faire une exacte deſcription des ſymptomes d'une maladie, ſans raiſonner ſur les cauſes, & ſans s'attacher au prognoſtic; 2°. qu'ils ne ſe ſervoient que d'un très-petit nombre de remedes, qu'eux & leurs prédéceſſeurs avoient ſans doute expérimentés. L'élatérium, qui eſt un purgatif tiré du concombre ſauvage, le lait, & le petit-lait, faiſoient preſque toute leur médecine.

A l'égard des médecins de Cos, on peut auſſi dire, que ſi les *prænotiones coacæ* qui ſe trouvent parmi les œuvres d'Hippocrate, ne ſont qu'un recueil d'obſervations faites par les médecins de Cos, comme pluſieurs anciens l'ont cru; il paroît que cette école ſuivoit les mêmes principes que celle de Gnide, & qu'elle s'attachoit peu à la Médecine raiſonnée, c'eſt-à-dire, à celle qui travaille à rechercher les cauſes cachées des maladies, & à rendre raiſon de l'opération des remedes.

Quoi qu'en diſe Galien, les Aſclépiades n'avoient pas fait encore de grands progrès dans l'Anatomie avant le tems d'Hippocrate; mais la pratique de l'art leur fourniſſoit tous les jours des occaſions de voir ſur des corps vivans, ce qu'ils n'avoient pû découvrir ſur les morts, lorſqu'ils avoient à traiter des plaies, des ulceres, des tumeurs, des fractures, & des diſlocations.

Athenée, natif d'Attalie, ville de Cilicie, fut le premier fondateur de la ſecte pneumatique. Ce médecin parut après Thémiſon, après Archigène, & fleurit un peu de tems après Pline. Il penſoit que ce n'eſt point le feu, l'air, la terre & l'eau qui ſont les véritables élémens; mais il donnoit ce nom à ce qu'on appelle les *qualités premieres* de ces quatre corps, c'eſt-à-dire, au chaud, au froid, à l'humide, & au ſec; enfin, il leur ajoutoit un cinquieme élément, qu'il appelloit *eſprit*, lequel, ſelon lui, pénétroit tous les corps, & les conſervoit dans leur état naturel. C'eſt la même opinion des Stoïciens que Virgile inſinue dans ces vers de ſon *Æneïde l. VI.*

Principio cœlum ac terras, campoſque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, titaniaque aſtra,
Spiritus *intus alit: totamque infuſa per artus*
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.

Athenée appliquant ce ſyſtème à la Médecine, croyoit que la plûpart des maladies ſurvenoient, lorſque l'eſprit dont on vient de parler, ſouffre le premier quelque atteinte: mais comme les écrits de ce médecin, à l'exception de deux ou trois chapitres qu'on trouve dans les recueils d'Oribaze, ne ſont pas venus juſqu'à nous, on ne ſait guere ce qu'il entendoit par cet *eſprit*, ni comment il convenoit qu'il ſouffre. On peut ſeulement recueillir de ſa définition du pouls, qu'il croyoit que cet *eſprit* étoit une ſubſtance qui ſe mouvoit d'elle-même, & qui mouvoit le cœur & les arteres. Galien prétend qu'aucun des médecins de ce tems-là n'avoit ſi univerſellement écrit de la Médecine qu'Athenée.

Avenzoar, médecin arabe, moins ancien qu'Avicenne, & qui a précédé Averrhoës qui le comble d'éloges

dans plus d'un endroit de ses ouvrages. Il naquit, ou du moins il demeuroit à Séville, capitale de l'Andalousie, où les califes mahométans faisoient pour lors leur résidence. Il vécut beaucoup au-delà de cent ans, & jouit d'une santé parfaite jusqu'au dernier moment de sa vie, quoiqu'il eût essuyé bien des traitemens barbares de la part d'Haly, gouverneur de Séville. Il paroît par son livre nommé *thaisser*, qu'il avoit la direction d'un hôpital, & qu'il fut souvent employé par le miramamolin. Il montre dans le même ouvrage beaucoup de savoir & de jugement. Il paroît mépriser toutes les subtilités des sophistes, & regarder l'expérience comme le guide le plus sûr que l'on puisse suivre dans la pratique de la Médecine. Mais attaché en même tems à la secte dogmatique, il raisonne avec bon sens sur les causes & les symptomes des maladies. Enfin, comme il prend Galien pour son guide dans la théorie médicinale, il ne perd aucune occasion de le citer. Son livre thaisser ou theisir, c'est-à-dire, *rectificatio medicationis & regiminis*, a été imprimé à Venise en 1496. & 1514. *in-fol.* On l'a réimprimé avec son antidotaire, & les collections d'Averrhoès, *Lugduni*, 1531, *in-8°.*

Averrhoès vivoit peu de tems après Avenzoar, puisqu'il nous apprend lui-même qu'il étoit en liaison avec ses enfans. Il mourut à Maroc vers l'an 600 de l'hegyre, & ses ouvrages l'ont rendu célebre dans toute l'Europe. Il naquit à Cordoue, fut élevé dans la jurisprudence, à laquelle il préféra l'étude des mathématiques. Il seconda par son application les talens qu'il tenoit de la nature, & se rendit encore fameux par sa patience & sa générosité. Il composa par ordre du miramamolin de Maroc, son livre sur la Médecine sous le nom de *collection*, parce que, de son aveu, c'est un simple recueil tiré des autres auteurs; mais il y fait un grand usage de la philosophie d'Aristote, qui étoit son héros. Il paroît être le premier auteur qui ait assûré qu'on ne peut pas avoir deux fois la petite-vérole. Bayle a recueilli un grand nombre de passages dans différens auteurs au sujet d'*Averrhoès*, mais comme il n'a pas cru devoir consulter les originaux pour son dessein, il n'est pas surprenant qu'il ait commis autant de méprises qu'il a fait de citations.

Les ouvrages d'*Averrhoès* sont intitulés *Collectaneorum de re medicâ*, *Lugduni*, 1537. *fol. Venetiis apud Juntas*, 1552. *fol.* & son commentaire sur Avicenne, a aussi vû le jour, *Venetiis*, 1555. *in fol.*

Avicenne, fils d'Aly, naquit à Bochara dans la province de Korasan, vers l'an 980, & passa la plus grande partie de sa vie à Ispahan; il fit des progrès si rapides dans l'étude des Mathématiques & de la Médecine, que sa réputation se répandit de toutes parts; mais son savoir ne put le détourner des plaisirs, ni des maladies qu'ils lui procurerent; il mourut à l'âge de cinquante-six ans, en 1036 à Médine. Néander n'a fait qu'un roman de la vie de cet auteur.

Le fameux canon d'*Avicenne* a été si goûté dans toute l'Asie, que divers auteurs arabes du douzieme & treizieme siecles, l'ont commenté dans ce tems-là: la doctrine de cet auteur prit aussi grand crédit dans toute l'Europe, & s'est soutenue jusqu'au rétablissement des lettres; cependant ses ouvrages ne renferment rien de particulier qui ne se trouve dans Galien, dans Rasès, ou Haly Abbas.

Ils ont été imprimés un grand nombre de fois à Venise, & entre autres *apud Juntas*, en 1608. *in-fol.* 2. *vol.* C'est la meilleure édition, il est inutile d'indiquer les autres.

Cælius Aurelianus, médecin méthodique, a écrit en latin. Il paroît à son style, qui est assez particulier, qu'il étoit africain, ce que le titre de son ouvrage acheve de confirmer. Il y est appellé *Cælius Aurelianus siccensis*; or Sicca étoit une ville de Numidie.

Nous n'avons rien de certain sur le tems auquel il a vécu, mais je croirois que ce ne fut pas long-tems après Soranus, dont il se donne pour le traducteur; cependant, ce qui prouveroit qu'il ne doit point être regardé comme un simple copiste des œuvres d'autrui, c'est qu'il a lui-même composé plusieurs ouvrages, comme il le reconnoît; savoir sur les causes des maladies, sur la composition des médicamens, sur les fievres, sur la Chirurgie, sur la conservation de la santé, &c.

Il ne nous est resté des écrits de cet auteur que ceux dont il fait honneur à Soranus; mais heureusement ce sont les principaux. Ils sont intitulés *des maladies aiguës & chroniques*, & renferment la maniere de traiter selon les regles des méthodiques, toutes les maladies qui n'exigent point le secours de la chirurgie. Un autre avantage qu'on en retire, c'est qu'en réfutant les sentimens des plus fameux *médecins* de l'antiquité, cet auteur nous a conservé des extraits de leur pratique, qui seroit entierement inconnue, si l'on en excepte celle d'Hippocrate, le premier dont il a parlé, & dont il rapporte néanmoins quelques passages, qui ne se trouvent point dans ses œuvres tels que nous les avons.

Les deux premieres éditions qui aient paru de *Cælius Aurelianus*, sont celles de Paris de l'année 1529. *in-fol.* qui ne contient que les trois livres *des maladies aiguës*; & celle de Bâle de la même forme, où l'on ne trouve que les cinq livres des *maladies croniques*. Jean Sicard qui a donné cette édition, croyoit que les livres des *maladies aiguës*, avoient été perdus avec les autres ouvrages de Cælius. La troisieme édition, qui est aussi *in-fol.* est celle d'Aldus de 1547, où *Cælius* est joint à d'autres auteurs, & où il n'y a plus que les cinq livres dont on vient de parler. Dalechamp a fait imprimer ce même auteur complet, à Lyon en 1567, chez Rouillé, *in-8°.* avec des notes marginales; mais il ne s'est pas nommé. Une des dernieres éditions de cet auteur, est celle d'Hollande, *Amsterdam* 1722. *in-4°.* je crois même que c'est la meilleure.

Callianax, sectateur d'Hérophile, n'est connu dans l'histoire de la médecine que par son peu de douceur pour les malades qui le consultoient: Galien & Palladius rapportent à ce sujet, qu'un certain homme qui l'avoit appellé pour le traiter d'une maladie dangereuse, lui demanda s'il pensoit qu'il en mourût; alors Callianax lui répondit durement par ce vers d'Homere:

Patroclus est bien mort, qui valoit plus que vous.

Celse naquit à Rome, selon toute apparence, sous le regne d'Auguste, & écrivit ses ouvrages sous celui de Tibere. On lui donne dans la plûpart des éditions de ses œuvres le surnom d'*Aurelius*, sur ce que tous les mauvais écrits portent le titre suivant, *A. Cornelii Celsi artium libri VI.* Il n'y a qu'une édition d'Aldus Manutius, qui change *Aurelius* en *Aulus*, & peut être avec raison; car le prenom *Aurelius* étant tiré de la famille *Aurelia*, & celui de *Cornelius* de la famille *Cornelia*, ce seroit le seul exemple qu'on eût de la jonction des noms de deux familles différentes.

Je m'embarrasse peu de la question si *Celse* a pratiqué la médecine ou non. C'est assez de savoir qu'il en parle en maître de l'art, & comme il juge savamment de tout ce qui appartient tant à la pratique qu'à la théorie de la médecine, cela nous doit suffire. Ce qui sert encore à augmenter notre bonne opinion en faveur de cet homme célebre, c'est qu'il avoit traité lui seul de tous les arts libéraux, c'est-à-dire, qu'il s'étoit chargé d'un ouvrage que plusieurs personnes auroient eu beaucoup de peine à exécuter. Cette entreprise parut si belle à Quintilien, qu'il ne peut s'empêcher de déclarer que cet auteur méritoit que l'on crût qu'il avoit sû tout ce qu'il faut savoir sur chacune des choses dont il a écrit. *Dignus vel ipso proposito, ut illum scisse omnia illa credamus.* Ce jugement de Quintilien est d'autant plus remarquable, qu'il traite formellement *Celse* d'homme médiocre, relativement aux grands génies de la Grèce & de l'Italie.

Enfin *Celse* a été fort estimé dans le siecle où il a vécu, & dans les âges suivans pour ses écrits de Médecine; Columelle son contemporain le met en rang des illustres auteurs du siecle.

On ne peut en particulier faire trop de cas de la beauté de son style; c'est sur quoi nous avons une ancienne épigramme où l'on introduit *Celse* parlant ainsi de lui-même.

Dictantes medici quandoque & Apollinis artes
Musas romano jussimus ore loqui.
Nec minus est nobis per pauca volumina fama,
Quam quos nulla satis bibliotheca capit.

„ J'ai contraint les muses à dicter en latin l'art du
„ dieu de la Médecine, & je n'ai pas moins acquis de
„ réputation par le petit nombre de volumes que j'ai
„ composés, que ceux dont les bibliotheques contiennent
„ à peine les ouvrages. „

Une des premieres éditions de *Celse*, si ce n'est pas la premiere, se fit à Venise, *apud Joh. Rubeum* 1493. *in-fol.* ensuite *ibid. apud Phil. Pinzi*, en 1497. troisiemement *apud Aldum* 1524. *in-fol.* depuis lors, à *Paris*. Parmi les *medici principes* d'H. Etienne, 1567. *in-fol. Lug. Batav. curâ ant.* Vander Linden, *apud Joh. Elsevir* 1659. *in-12.* & 1665. *in-12.* Ce sont là deux jolies éditions, qui ont été suivies par celles de Th. J. ab Almeloveen, Amst. 1687. *in-12.* ensuite par celle de

We-

Wedelius, avec une grande table des matieres, *Jena* 1713. *in*-8°. Il est inutile de citer les autres éditions, qui ont facilité par-tout la lecture de cet excellent auteur.

Chrisippe de Gnide vivoit sous le regne de Philippe, pere d'Alexandre le grand, & fut un des premiers qui se déclarerent contre la Médecine expérimentale. Pline l'accuse d'avoir bouleversé par son babil les sages maximes de ceux qui l'avoient précédé dans sa profession. Il désapprouvoit la saignée, usoit rarement des purgatifs, & leur substituoit les clysteres & les vomitifs. Ses écrits déja fort rares du tems de Galien, ne sont pas venus jusqu'à nous.

Criton, contemporain de Martial, & dont il parle dans une de ses épigrammes, *lib. II. épig.* 61. est apparemment le même qui est souvent cité par Galien, comme ayant très-bien écrit de la composition des médicamens. Il avoit en particulier épuisé la matiere des cosmétiques, c'est-à-dire, des compositions pour l'embellissement, pour teindre les cheveux, la barbe, & toutes les diverses especes de fards. Héraclide de Tarente en avoit déja dit quelque chose; mais les femmes ne s'étoient pas encore portées à l'excès où elles étoient parvenues de ce côté-là dans le siecle de Criton, qui d'ailleurs étoit *médecin* de cour, & qui desiroit de s'y maintenir.

Démocede, fameux médecin de Crotone, vivoit en même tems que Pythagore. Ce médecin, à ce que dit Hérodote, ayant été chassé par la sévérité de son pere, qui s'appelloit Calliphon, vint premierement à Egine, & ensuite à Athènes, où il fut en grande estime. De-là il passa à Samos, où il eut occasion de guérir Polycrate, roi de cette île, & cette guérison lui valut deux talens d'or, c'est-à-dire environ six mille livres sterling. Quelque tems après ayant été fait prisonnier par les Perses, il cachoit sa profession; mais on le découvrit, & on l'engagea à donner son ministere au soulagement du roi Darius qui n'avoit aucun repos d'une dislocation de l'un des piés. Il traita aussi la reine Atossa, femme du même Darius, d'un cancer qu'elle avoit au sein. Hérodote ajoute, que Démocede ayant réussi dans ces deux cures, reçut de très-riches présens, & s'acquit un si grand crédit auprès du roi, qu'il le faisoit manger à sa table. Cependant il eut la liberté de retourner en Grece, sous la promesse de servir d'espion; mais il n'y fut pas tout-à-fait, se garda bien de jouer ce rôle infame, & épousa une fille du fameux Milon son compatriote. On ne sait aucune autre particularité de la médecine de Démocede, ni de celle des autres *médecins* de Crotone.

Démocrite d'Abdere voyagea beaucoup, & se plut à faire des expériences; mais il y a long-tems que nous avons perdu ses ouvrages, & ce que l'histoire nous apprend de sa vie & de ses sentimens, est plein d'incertitude. On sait seulement, à n'en pouvoir douter, qu'il étoit d'Abdere en Thrace, qu'il descendoit d'une famille illustre, & que ce fut dans de longs & pénibles voyages, où le porta l'ardeur insatiable de s'instruire qu'il employa sa jeunesse, & dissipa son riche patrimoine. Revenu dans sa patrie, âgé, fort savant & très-pauvre, il rassembla toutes ses observations, & écrivit ses livres, dans lesquels on a prétendu qu'il avoit traité de l'anatomie & de la chimie. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est l'auteur, ou du-moins le restaurateur de la philosophie corpusculaire, que les méthodiques appliquerent ensuite à la médecine. Hippocrate vint un jour le voir à Abdere; & charmé de ses lumieres, il conserva toute sa vie pour lui la plus grande estime. *Voyez ci-après Hippocrate*.

Dioclès, de Cariste, suivit de près Hippocrate quant au tems, & se fit une réputation des plus célebres. Il passe pour auteur d'une lettre que nous avons, & qui est adressée à Antigonus, roi d'Asie, ce qui marqueroit qu'il vivoit sous le regne de ce successeur d'Alexandre. Ses ouvrages cités par Athénée se sont perdus, ainsi que celui intitulé, *des maladies*, dont Galien rapporte un fragment. Il possédoit, ajoute-t-il, autant que personne l'art de guérir, & exerça la Médecine par principe d'humanité, & non comme la plûpart des autres médecins, par intérêt ou par vaine gloire: il a écrit le premier de la maniere de disséquer les corps.

Empédocle, disciple de Pythagore, & philosophe d'un grand génie, étoit d'Agrigente en Sicile, & florissoit aux environs de la 84e olympiade, ou 430 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Il faisoit un tel cas de la Médecine, qu'il élevoit presque au rang des immortels ceux qui excelloient dans cet art. Il étoit en cela bien éloigné des idées du fameux Héraclite, qui disoit que les Grammairiens pourroient se vanter d'être les plus grands fous, s'il n'y avoit point de *Médecins* au monde.

Erasistrate, disciple de Crisippe de Gnide, étoit de Julis dans l'île de Céa, & fut inhumé sur le mont Mycale, vis-à-vis de Samos. Il tient un rang distingué entre les anciens médecins, par son esprit, par ses systèmes, ses talens & ses ouvrages, dont nous devons regretter la perte: il fleurissoit sous le regne de Séleucus Nicanor; l'histoire suivante en est la preuve.

Antiochus devint éperdument amoureux de Stratonice, seconde femme de Séleucus son pere. Les efforts qu'il fit pour dérober cette passion à la connoissance de ceux qui l'environnoient, le jetterent dans une langueur mortelle. Là-dessus Séleucus appella les médecins les plus experts, entre lesquels fut Erasistrate, qui seul découvrit la vraie cause du mal d'Antiochus. Il annonça à Séleucus, que l'amour étoit la maladie du prince, maladie, ajoûta-t-il, d'autant plus dangereuse, qu'il est épris d'une personne dont il ne doit rien espérer. Séleucus surpris de cette nouvelle, & plus encore de ce qu'il n'étoit point au pouvoir de son fils de se satisfaire, demanda qui étoit donc cette personne qu'Antiochus devoit aimer sans espoir. C'est ma femme, répondit Erasistrate. Hé quoi, reprit Séleucus! causerez vous la mort d'un fils qui m'est cher, en lui refusant votre femme? Seigneur, reprit le médecin, si le prince étoit amoureux de Stratonice, la lui céderiez vous? Sans doute, reprit Séleucus avec serment. Eh bien, lui dit Erasistrate, c'est d'elle-même dont Antiochus est épris. Le roi tint sa parole, quoiqu'il eût déja de Stratonice un enfant.

Aucun anatomiste n'ignore qu'Erasistrate poussa cette science concurremment avec Hérophile, à un haut degré de perfection. Ils connurent les premiers les principaux usages du cerveau & des nerfs, du-moins les usages que les Anatomistes ont depuis assignés à ces parties. Erasistrate découvrit en particulier dans les chevreaux les vaisseaux lactés du mésentere. Il fit aussi la découverte des valvules du cœur. Galien vous instruira de sa pratique; c'est assez de dire ici que sectateur de Crisippe son maître, il desapprouvoit la saignée & les purgatifs, les lavemens âcres, & les vomitifs violens. Il n'employoit aussi que les remedes simples, méprisant avec raison ces compositions royales & tous ces antidotes que ses contemporains appelloient *les mains des dieux*. Il étoit assez éloigné de la secte des empiriques: jugeant nécessaire la recherche des causes dans les maladies des parties organiques, & dans toute maladie en général. Le livre qu'il composa sur ce sujet n'est pas parvenu jusqu'à nous, ainsi que les autres écrits, dont Galien & Cœlius Aurélianus ne nous ont conservé que les titres. Sa franchise mérite des éloges, car il avouoit ingénuement au sujet de cette espece de faim qu'on ne peut rassasier, & qu'il appelle *boulimia* (terme qu'il employa le premier), qu'il ignoroit pourquoi cette maladie regnoit plûtôt dans le grand froid que dans les chaleurs. C'est Aulu-Gelle, *liv. XVI. chap. iij.* qui rapporte ce trait de la vie d'Erasistrate. Petrus Castellanus raconte, que cet illustre médecin, accablé dans la vieillesse des douleurs d'un ulcere qu'il avoit au pié, & qu'il avoit vainement tenté de guérir, s'empoisonna avec le suc de ciguë, & en mourut.

Esculape, est un grand médecin sur le compte duquel on a débité tant de fables, qu'il est maintenant impossible de les séparer de la vérité. Pausanias & d'autres auteurs comptent jusqu'à soixante trois temples qu'on lui avoit élevés dans la Grece & les colonies greques. Les peuples y accouroient de toutes parts pour être guéris de leurs maladies, ce que l'on faisoit apparamment par des moyens fort naturels, mais qu'on déguisoit adroitement par mille cérémonies aux malades, qui ne manquoient pas d'attribuer leur guérison à la protection miraculeuse du dieu. Une vérité que l'on apperçoit au-travers de toutes les fables que les Grecs ont débitées sur le compte d'Esculape, c'est que ce fut un des bienfaiteurs du genre humain, & qu'il dut les autels qu'on lui éleva, aux efforts heureux qu'il fit pour donner à la Médecine, imparfaite & grossiere avant lui, une forme plus scientifique & plus réguliere. Ces principes passerent aux Asclépiades, ses descendans, jusqu'à Hippocrate, qui y mit le sceau de l'immortalité.

Pour ne nous en rapporter ici qu'aux gens du métier, je croirois que d'après le témoignage de Celse & de Galien, on pourroit former quelques conjectures assez approchantes de la vérité sur le compte d'Esculape. Il paroît d'abord qu'il fut fils naturel de quelque femme d'un rang distingué, qui le fit exposer sur une montagne située dans le territoire d'Epidaure, pour cacher sa faute, & qu'il tomba entre les mains d'un berger, dont le chien l'avoit découvert. La mere de cet enfant retrouvé, se chargea secrettement de son éducation, & la fit remettre à Chiron, qui élevoit dans ce tems-là les enfans de la Grece, qui étoient de quelque naissance. Esculape profita de l'occasion de s'avancer à la gloire par

par le chemin que Chiron lui ouvroit, & où il étoit entraîné par son génie. La médecine fit son étude favorite, & il parvint dans cet art à un si haut point d'intelligence, que ses compatriotes lui donnerent le surnom d'Esculape, emprunté de celui qui avoit inventé la Médecine en Phénicie. L'obscurité de sa naissance, jointe à ses lumieres en Médecine, engagerent ses compatriotes à lui donner Apollon pour pere, & à le déifier lui-même après sa mort.

Estrabarani, médecin arabe, naquit dans une province du Chorozan. Il fut médecin du sultan Thechm, roi de Ghazna, ville d'Asie, située sur les frontieres de l'Inde. Il composa un livre de médecine, fort vanté chez les Arabes, intitulé *le Paradis de la prudence*, & qui contient des observations concernant l'art de guérir, avec un détail des propriétés des plantes, des animaux, & des minéraux. Il mourut à Chazna, l'an de l'hégire 474, & de J. C. 1081.

Eudeme. Il y a eu plusieurs médecins de ce nom; le premier étoit vendeur d'antidote, *pharmacopola*, le second étoit un médecin de Chio, que l'ellébore ne pouvoit pas purger; le troisieme étoit anatomiste, contemporain d'Hérophile, ou de ses disciples; le quatrieme avoit décrit en vers la composition d'une espece de thériaque dont usoit Antiochus Philométor, & cette description étoit gravée sur la porte du temple d'Esculape; le cinquieme dont parle Cœlius Aurelianus, est le même que l'adultere de Livie, qui est appellé par Tacite, *l'ami & le médecin* de cette princesse, & qui empoisonna Drusus son époux. Tacite ajoûte, que cet Eudeme faisoit parade de posséder beaucoup de secrets, afin de paroître plus habile dans son art, maxime qui a réussi à plusieurs médecins destitués de talens nécessaires pour se faire distinguer en se conduisant avec franchise; le sixieme Eudeme étoit un médecin méthodique, disciple de Thémison, sous le regne de Tibere; peut-être est-ce le même que l'Eudeme de Tacite. On trouve encore dans Galien, un Eudeme qu'il appelle *l'ancien*, & dont il rapporte quelques compositions de médicamens. Athénée cite un Eudeme, athénien, qui avoit écrit touchant les herbages: enfin Apulée parle d'un Eudeme qui avoit traité des animaux. On ne sauroit dire si ces derniers sont différens des quatre ou cinq premiers.

Euphorbus, frere d'Antoine Musa, médecin chéri d'Auguste, devint aussi médecin d'un prince qui se plaisoit à la Médecine; ce prince étoit Juba, second du nom, roi de Numidie, celui qui épousa Sélene, fille d'Antoine & de Cléopatre. Entre les livres que Juba lui-même avoit écrits, ceux où il traitoit de la Lybie & de l'Arabie, lesquels il dédia à Caius César, petit-fils d'Auguste, contenoient plusieurs choses curieuses concernant l'histoire naturelle de ces pays-là; par exemple, il y décrivoit exactement, à ce que dit Pline, l'arbre qui porte l'encens. Euphorbe ne laissa point d'ouvrage.

Ezarhagus, médecin arabe, composa un ouvrage de medecine, semblable au canon d'Avicenne: les médecins mahométans en font même à présent un grand cas. Il mourut à l'âge de cent un an, l'an de l'hégire 404, & de Jesus-Christ 1013.

Galien (Claude), étoit de Pergame, ville de l'Asie mineure, fameuse à divers égards, & particulierement par son temple d'Esculape. Il est né vers l'an 131 de Jesus-Christ, environ la 15e année du regne d'Adrien. Il paroît par ses écrits qu'il a vécu sous les empereurs Antonin, Marc-Aurele, Lucius-Verus, Commode, & Sévere.

Il embrassa la médecine à l'âge de 17 ans, l'étudia sous plusieurs maîtres, & voyagea beaucoup. Il fut dans la Cilicie, dans la Palestine, en Crete, en Chypre, & ailleurs. Il demeura quelque tems à Alexandrie, capitale de l'Egypte, où fleurissoient encore toutes les sciences. A l'âge de 28 ans il revint d'Alexandrie à Pergame, & traita les blessures de nerfs des gladiateurs avec beaucoup de succès, ce qui prouve que Galien entendoit aussi-bien la Chirurgie que la Médecine.

Il se rendit à Rome à l'âge de 32 ans, eut le bonheur de plaire à Sergius Paulus, préteur, à Sévérus, qui étoit alors consul, & qui fut depuis empereur, & à Boëthius, homme consulaire, dont il guérit la femme, qui lui fit un présent de quatre cens pieces d'or; mais son mérite & son habileté lui firent tant d'ennemis parmi les autres médecins de Rome, qu'ils le contraignirent de quitter cette ville, après y avoir séjourné quelques années.

Cependant au bout de quelque tems Marc-Aurele le rappella dans la capitale, où il écrivit entr'autres livres, celui de l'usage des parties du corps humain. Il est vrai que craignant extrèmement l'envie des médecins de cette ville, il se tenoit le plus qu'il pouvoit à la campagne, dans un lieu où Commode, fils de l'empereur, faisoit son séjour. On ne sait point combien de tems Galien demeura à Rome pour la seconde fois, ni même s'il y passa le reste de sa vie, ou s'il retourna en Asie: Suidas dit seulement que ce médecin vécut 70 ans.

Le grand nombre de livres qui restent de sa plume, sans parler de ceux qui se sont perdus, prouve bien que c'étoit un homme d'un prodigieux travail, & qui écrivoit avec une facilité singuliere. On comptoit plus de cinq cens livres de sa main sur la seule Médecine; mais nous apprenons de lui, qu'une partie de tant d'ouvrages périt de son tems, par un incendie qui consuma le temple de la Paix à Rome, où ces mêmes ouvrages étoient déposés.

Tous les anciens ont eu pour Galien la plus grande estime; & Eusebe qui a vécu environ cent ans après lui, dit que la vénération qu'on portoit à ce médecin, alloit jusqu'à l'adoration. Trallien, Oribase, Aëtius, & surtout Paul Eginete, n'ont fait presque autre chose que de le copier; & tous les médecins arabes se sont conduits de même. Il est pourtant certain qu'il eut pendant sa vie un grand parti à combattre, & la médecine d'Hippocrate qu'il entreprit de rétablir, ne triompha pas apparemment de la secte méthodique, ni des autres.

Nous avons deux éditions greques de Galien; l'une d'Alde, donnée en 1525, en deux volumes *in-folio*; l'autre plus correcte d'André Cratandrue, de Jean Hervagius, & de Jean Bébélius, parue en 1538 en cinq volumes *in-folio*.

Quant aux éditions latines, il y en a en grand nombre. On a plusieurs traductions de Galien en cette langue. On en a donné une à Lyon en 1536, *in-folio*, elle est de Simon Colinœus. La même a paru en 1554, beaucoup plus correcte & avec de grandes augmentations; c'est Jean Frellonius qui l'a mise au jour. Il y en a une autre édition de Jean Frébonius, à Bâle en 1541. La même reparut en 1561 avec une préface de Conrard Gesner, dans laquelle il est parlé avec beaucoup de jugement de Galien, de ses ouvrages, & de ses différens traducteurs.

Il y en a une troisieme des Juntes, qui ont donné à Venise dix éditions de Galien; la premiere est *in*-8°. en 1641; & les autres *in-folio* dans les années suivantes; la neuvieme ou dixieme, car ces deux éditions ne different point, sont les plus complettes & les meilleures.

Nous ne connoissons qu'une seule édition de Galien qui soit greque & latine; elle a été donnée à Paris en 1639, sous la direction de René Chartier, en treize volumes *in-folio*. Cet élégant ouvrage contient, non-seulement les écrits de Galien, mais encore ceux d'Hippocrate, & quelques-autres anciens médecins. La traduction en est correcte & fidelle; elle a été faite sur la comparaison des textes dans les différentes éditions & dans les manuscrits.

Gariopontus a été mal jugé pour beaucoup plus ancien qu'il ne l'est effectivement; car puisque Pierre Damien, élevé au cardinalat en 1057, en parle comme d'un homme qu'il avoit vû, il en résulte que ce medecin vivoit au xj. siecle. On peut croire qu'il étoit du nombre de ceux qui composoient l'école de Salerne. René Moreau, dans ses prolégomenes sur cette école, cite un passage dans lequel il est appellé *Warimpotus*. Il adopta le systême des méthodiques, & a écrit sept livres de pratique dans ce goût-là, mais d'un style barbare. Il traite dans les cinq premiers livres de la plûpart des maladies, & les fievres font la matiere des deux derniers. Cet ouvrage parut à Lyon, *Lugduni apud Blanchardum*, en 1516 & 1526, in-4°. sous le titre de *Passionarii galeni de ægritudinibus, à capite ad pedes*. Ensuite il a été imprimé à Bâle *apud* Henr. *Petri* 1531, in-4°. & 1536 in-8°. sous le titre suivant: *De morborum causis, accidentibus & curationibus, libri octo*.

Glaucias, disciple de Sérapion, c'est-à-dire medecin empirique, est souvent cité par Galien, qui dit qu'il avoit commenté le sixieme livre des épidémiques d'Hippocrate. Il fait aussi l'éloge de quelques-uns de ses médicamens. Pline en parle dans son hist. nat. *liv. XXII. ch. xxiij.*

Haly-Abbas, medecin arabe, passoit de son tems pour un homme d'un savoir si surprenant, qu'on l'appelloit *le Mage*. Il publia vers l'an 980 son livre intitulé *almaleci*, qui renferme un systême complet de toute la *Medecine*, & c'est le systême dont les Arabes font l'éloge le plus pompeux. Etienne d'Antioche traduisit cet ouvrage en latin en 1127. Il est vrai que si l'on avoit à choisir quelque systême de *medecine* fondé sur la doctrine des Arabes, celui qui a été fait par Haly-Abbas paroît moins confus, plus intelligible & plus lié que tous les autres, sans même excepter celui d'Avicenne, & Rhasès en a pris bien des choses.

La

La traduction d'Etienne d'Antioche dont je viens de parler, est intitulée *Regalis dispositionis theoricæ libri decem, & practicæ libri decem quos Stephanus ex arabica in latinam linguam transtulit. Venetiis* 1492, *regal. fol. Lugd.* 1523, *in*-4°.

Héraclide le tarentin fut le plus illustre de tous les sectateurs de Sérapion, fondateur de l'empirisme. Galien fait grand cas d'un ouvrage qu'il avoit composé sur la Chirurgie. Nous lisons dans le même auteur qu'*Héraclide* avoit commenté tous les ouvrages d'Hippocrate; Cœlius Aurelianus cite aussi les livres d'*Héraclide* sur les maladies internes; mais aucun des écrits de ce medecin ne nous est parvenu.

Hermogène. Il y a deux medecins de ce nom; l'un sectateur d'Erasistrate, a pu vivre du tems d'Adrien, un peu avant Galien, qui en parle; l'autre plus ancien, est celui contre lequel Lucile fit en grec l'épigramme dont le sens est : „ Diophante ayant vu en songe le medecin „ Hermogène, ne se réveilla jamais, quoiqu'il portât un „ préservatif sur lui „. Martial, en imitant cette épigramme, attribue la même chose à un autre medecin qu'il appelle Hermocrate, & qui est peut-être un nom supposé; quoique l'épigramme de Martial n'ait pas la finesse & la brièveté de celle de Lucile, on voit pourtant qu'elle part d'une bonne main. La voici:

Lotus nobiscum est hilaris, cœnavit & idem
Inventus mane est mortuus Andragoras.
Tam subitæ mortis causam, Faustive, requiris!
In somnis medicum viderat Hermocratem.

„ Andragoras, après avoir fait un très-bon souper avec „ nous, fut trouvé mort le matin dans son lit. Ne me „ demandez point, Faustinus, la cause d'une mort aussi „ prompte; il avoit eu le malheur de voir en songe le „ medecin Hermocrate „.

Herodicus ou *Prodicus* de Sélymbre, naquit quelque tems avant Hippocrate, & fut contemporain de ce prince de la *Medecine*. Platon le fait inventeur de la gymnastique médicinale, c'est-à-dire de l'art de prévenir ou de guérir les maladies par l'exercice. Si cette idée est vraie, on pourroit regarder Herodicus comme le maître d'Hippocrate en cette partie.

Hérophile naquit à ce qu'on croit à Carthage, & vécut sous Ptolomée Soter. Il étoit contemporain d'Erasistrate, un peu plus âgé que lui, & tous deux se distinguerent également dans l'anatomie humaine. Galien dit d'Hérophile qu'il étoit consommé dans les diverses parties de la *Médecine*, mais sur-tout dans l'Anatomie. Il découvrit le premier les nerfs proprement dits; il donna aux parties de nouveaux noms, qui ont presque tous été conservés. C'est lui qui a imposé les noms de *rétine* & d'*arachnoïde* à deux tuniques de l'œil; celui de *pressoir* ou de *torcular* à l'endroit où les sinus de la dure-mere viennent s'unir; celui de *parastates* à ces glandes qui sont situées à la racine de la verge, *&c.* Il cultiva beaucoup la Chirurgie & la Botanique, & fit le premier entre les anciens dogmatiques, un grand usage des médicamens simples & composés.

La doctrine du pouls acquit sous lui de grands progrès; il ne s'écarta point dans la cure des maladies, ni par rapport à la conservation de la santé, des sentimens d'Hippocrate; cependant il écrivit contre les prognostics de ce grand homme, qu'on avoit rarement attaqué, & toujours avec peu de succès. Hérophile ne fut pas plus heureux que les autres, ses ouvrages n'ont point passé jusqu'à nous.

Hippocrate descendoit d'Esculape au dix-huitieme degré, & étoit allié à Hercule par sa mere au vingtieme degré. Il naquit à Cos la premiere année de la lxxxe olympiade, 458 ans avant la naissance de Jesus-Christ, & la cinquieme année du regne d'Artaxerxès-longuemain. Il étoit digne contemporain de Socrate, d'Hérodote, de Thucydide, & d'autres grands hommes qui ont illustré la Grece.

Son grand-pere Hippocrate & son pere Héraclide, qui n'étoient pas seulement d'habiles medecins, mais des gens versés en tout genre de littérature, ne se contenterent pas de lui apprendre leur art, ils l'instruisirent encore dans la logique, dans la Physique, dans la Philosophie naturelle, dans la Géométrie & dans l'Astronomie. Il étudia l'éloquence sous Gorgias le rhéteur, le plus célebre de son tems.

L'île de Cos, lieu de sa naissance, est très-heureusement située. Il y avoit long-tems que ses ancêtres l'avoient rendue fameuse par une école publique de *Medecine* qu'ils y avoient fondée. Il eut donc toutes les commodités possibles pour s'initier dans la théorie de la *Médecine*, sans être obligé d'abandonner sa patrie; mais comme c'est à l'expérience à perfectionner dans un medecin ce qu'il tient de l'étude, les plus grandes villes de la Grece n'étant pas fort peuplées, il suivit le precepte qu'il donna aux autres; il voyagea. „ Celui qui veut être „ medecin, dit il, doit nécessairement parcourir les pro„ vinces étrangeres; car l'ignorance est une compagne „ fort incommode pour un homme qui se mêle de gué„ rir les maladies; elle le gêne & la nuit & le jour „.

Il parcourut la Macédoine, la Thrace & la Thessalie: c'est en voyageant dans ces contrées qu'il recueillit la plus grande partie des observations précieuses qui sont contenues dans ses épidémiques. Il vit toute la Grece, guérissant en chemin faisant non-seulement les particuliers, mais les villes & les provinces. Les Illyriens le sollicherent par des Ambassadeurs de se transporter dans leur pays, & de les délivrer d'une peste cruelle qui le ravageoit. Hippocrate étoit fort porté à secourir ces peuples; mais s'étant informé des vents qui dominoient dans l'Illyrie, de la chaleur de la saison, & de tout ce qui avoit précédé la contagion, il conclut que le mal étoit sans remede. Il fit plus; prévoyant que les mêmes vents ne tarderoient pas à faire passer la peste de l'Illyrie dans la Thessalie, & de la Thessalie en Grece, il envoya sur le champ ses deux fils, Thessalus & Draco, son gendre Polybe, & plusieurs de ses éleves en différens endroits, avec les instructions nécessaires. Il alla lui même au secours des Thessaliens; il passa dans la Doride, dans la Phocide & à Delphes, où il fit des sacrifices au dieu qu'on y adoroit; il traversa la Béotie, & parut enfin dans Athènes, recevant par-tout les honneurs dûs à Apollon. En un mot, il fit en Grece, pour me servir des termes de Callimaque, l'office de cette panacée divine, dont les gouttes précieuses chassent les maladies de tous les lieux où elles tombent.

Dans une autre occasion plus pressante encore, il délivra la ville d'Athènes, selon quelques historiens, de cette grande peste qui causa dans l'Attique des ravages inouis, que Thucydide, qui en fut le témoin oculaire, a si bien décrits, & que Lucrece a chantés dans la suite. On dit qu'il n'employa pour remedes généraux que de grands feux qu'il fit allumer dans toutes les rues, & dans lesquels il fit jetter toutes sortes d'ingrédiens aromatiques, afin de purifier l'air; méthode pratiquée longtems avant lui par les Egyptiens.

Telle fut sa réputation, que la plûpart des princes tenterent de l'attirer à leur cour. Il fut appellé au-près de Perdiccas, roi de Macédoine, qu'on croyoit attaqué de consomption; mais après l'avoir bien examiné, il découvrit que son mal étoit causé par une passion violente dont il brûloit pour Hila, qui étoit la maîtresse de son pere.

On prétend, dans des pieces ajoutées aux œuvres d'Hippocrate, & dont je ne garantis point l'authenticité; on prétend, dis-je, dans ces pieces, qu'Artaxerxès lui offrit des sommes immenses & des villes entieres pour l'engager à passer en Asie, & à dissiper une peste qui désoloit & ses provinces & ses armées, il ordonna qu'on lui comptât d'avance cent talens (quarante-cinq mille livres sterling); mais Hippocrate regardant ces richesses comme les présens d'un ennemi & l'opprobre éternel de sa maison s'il les acceptoit, les rejetta, & répondit au gouverneur de l'Hellespont qui les lui offroit de la part d'Artaxerxès : „ Dites à votre maître que je suis assez ri„ che; que l'honneur ne me permet pas de recevoir ses „ dons, d'aller en Asie, & de secourir les ennemis de „ la Grece „.

Quelqu'un lui représentant dans cette occasion qu'il faisoit mal de refuser une fortune aussi considérable que celle qui s'offroit, & qu'Artaxerxès étoit un fort bon maître, il répondit: *Je ne veux point d'un maître, quelque bon qu'il soit.*

Le sénat d'Abdere le pria de se transporter dans la solitude de Démocrite, & de travailler à la guérison de ce sage, que le peuple prenoit pour fou. On sait ce qu'en dit l'Histoire:

Hippocrate arriva dans le tems
Que celui qu'on disoit n'avoir raison ni sens,
Cherchoit dans l'homme ou dans la bête
Quel siége a la raison, soit le cœur, soit la tête.
Sous un ombrage épais, assis près d'un ruisseau,
Les labyrinthes d'un cerveau
L'occupoient. Il avoit à ses piés maint volume,
Et ne vit presque pas son ami s'avancer,
Attaché selon sa coutume . . . . .

Lorsque

Lorsque les Athéniens furent sur le point d'attaquer l'île de Cos, Hippocrate, plein d'amour pour sa patrie, se rendit en Thessalie, invoqua contre les armes de l'Attique, des peuples qu'il avoit délivrés de la peste, souleva les états circonvoisins, & en même tems envoya son fils Thessalus à Athènes pour écarter la tempête qui menaçoit son pays. Le pere & le fils réussirent: en peu de jours la Thessalie & le Péloponnese furent en armes, prêts à marcher au secours de Cos; & les Athéniens, soit par crainte, soit par reconnoissance pour Hippocrate, abandonnerent leur projet.

Ce grand homme, qui semblable aux dieux méprisa les richesses, aima la vérité & fit du bien à tout le monde, ne desira qu'une longue vie en parfaite santé, du succès dans son art, & une réputation durable chez la postérité. Ses souhaits ont été accomplis dans toute leur étendue: on lui a rendu même pendant sa vie des honneurs qu'aucun grec n'avoit reçus avant lui. Les Argiens lui éleverent une statue d'or; les Athéniens lui décernerent des couronnes, le maintinrent lui & ses descendans dans le pritanée, & l'initierent à leurs grands mysteres; marque de distinction dont Hercule seul avoit été honoré: enfin il a laissé une réputation immortelle. Platon & Aristote le vénérerent comme leur maître, & ne dédaignerent pas de le commenter. Il a été regardé de tout tems comme l'interprete le plus fidele de la nature; & il conservera, selon les apparences, dans les siecles à venir, une gloire & une réputation que plus de deux mille deux cens ans ont laissées sans atteinte.

Il mourut dans la Thessalie la seconde année, disent quelques auteurs de la cvij. olympiade, 349 ans avant la naissance de Jesus-Christ, & fut inhumé entre Larisse & Gortone. Ce petit nombre de particularités de la vie d'Hippocrate sont suffisantes pour se former une idée de son caractere.

Je n'ajouterai que de courts détails sur quelques éditions de ses ouvrages.

La premiere édition grecque parut à Vénise chez Alde en 1526, *in-fol.* La seconde à Bâle par Forbénius, en 1538, *in-fol.* La premiere édition latine faite sur l'arabe, vit le jour à Vénise en 1493, *in-fol.* Il en parut une autre traduction sur les manuscrits grecs du Vatican à Rome en 1749, *in-fol.* La version de Janus Cornarius vit le jour à Venise en 1545, *in*-8°. & a Bâle en 1553 *in-fol.* La version latine d'Anutius Fœsius, parut à Francfort en 1596, *in*-8°.

On compte entre les éditions grecques & latines, 1°. celle de Jérôme Mescurialis, à Venise 1588, *in-fol.* 2°. celle d'Anutius Fœsius, à Francfort *typis Wecheljanis* 1595, *in-fol.* 1621, 1645, & la même à Geneve 1657, *in-fol.* 3°. de Van-der-linden, avec la version de Cornarius, à Leyde en 1665, 2 vol. *in*-8°. 4°. De René Charlier, avec les ouvrages de Galien, à Paris 1679, 13 vol. *in-fol.*

On a imprimé 22 traités d'Hippocrate avec la version de Cornarius, des tables & des notes, à Bâle en 1579, *in-fol.* & cette édition est maintenant fort rare.

On a tout sujet de croire, suivant plusieurs témoignages des auteurs orientaux, qu'il s'étoit fait en arabe des traductions d'Hippocrate dès les premiers tems d'Almanzor & d'Almamon: mais la version qui a effacé toutes les autres a été celle de Honain, fils d'Isaac, qui fut en grande réputation sous le calife Elmotewakel. Ce prince commença son regne l'an 232 de l'hégire, de Jesus-Christ 846, & mourut l'an de l'hégire 247, & de Jesus-Christ 861. Cet Honain fut disciple de Jesu, surnommé fils de Masuwia.

Les historiens remarquent que Honain entreprit de nouvelles traductions des livres grecs, parce que celles de Sergius étoient fort défectueuses. Gabriel, fils de Bost-Jechua, autre fameux médecin, l'exhorta à ce travail, qu'il fit avec tant de succès, que sa traduction surpassa toutes les autres. Sergius avoit fait les siennes en syriaque; & Honain, qui avoit demeuré deux ans dans les provinces où on parloit grec, alla ensuite à Balsora où l'arabe étoit le plus pur; & s'étant perfectionné dans cette langue, il se mit à traduire.

La plûpart des traductions arabes d'Hippocrate & de Galien portent son nom; & les hébraïques faites il y a plus de 700 ans, l'ont été sur la sienne. Honain est donc le plus considérable interprete d'Hippocrate; & c'est de lui que les Arabes ont tiré tout ce qu'ils ont d'érudition sur l'histoire de la Médecine.

Il y avoit encore dans ce tems-là deux traductions d'Hippocrate: l'une syriaque, & l'autre arabe. La premiere passoit pour un second original, & pour avoir été conférée avec les éditions syriaques, qui sont fort rares depuis plusieurs siecles, à cause que le syriaque est devenu une langue savante qui n'a plus été d'usage que parmi les Chrétiens, & qui ne s'apprend plus que par étude. On peut juger par ce détail qu'il ne faut pas attendre de grands secours des Arabes pour la révision des textes grecs.

Nous pouvons encore conclure de-là qu'il seroit difficile de découvrir chez les Orientaux quelque chose qui servît à l'histoire d'Hippocrate, de plus que ce qu'en disent les Grecs & les Latins. Cependant les Arabes ont des vies de cet ancien médecin, & ils en parlent comme d'un des plus grands hommes qui aient existé; c'est ce qu'on lit dans les deux seules versions qui soient imprimées: la premiere est d'Eutychius ou Sahid, patriarche d'Alexandrie; l'autre est de Grégoire, surnommé Abufarage, qui étoit métropolitain de Takrit, ville d'Arménie, & qui a vécu jusqu'au treizieme siecle: mais on ne trouve ni dans l'une ni dans l'autre aucun trait qui ait un fondement solide.

En échange nos médecins, entr'autres Brasavolus, Jacotius, Marinellus, Martianus & Mercurialis, on fait d'excellens commentaires sur Hippocrate. Voici les titres de leurs ouvrages.

Brasavolus, (Antonius Musa) *in aphorismos* Hippocratis *commentarius*; Ferrariæ, 1594, *in*-4°. *In libros de ratione victûs in morbis acutis, commentaria*; Venetiis, 1546, *in-fol.*

Jacotius, (Desiderius) *commentariorum ad* Hippocratis *coaca præsagia libri tredecim*; Lugd. *apud Guil. Rovillium*, 1576; *in-fol.*

Marinellus, (Joannes) *commentaria in* Hippocratis *opera*; Venet. *apud Valgrisium*, 1575, *in-fol. ed. prima & optima*: ibidem, 1619, *in-fol.* Vicentiæ, 1610. *in-fol.*

Martianus, (Prosper) Hippocrates *conf. notationibus explicatus*; Patavii, 1719; *in-fol.*

Mescurialis, (Hieronymus) *commentarii in* Hippocratis *prognostica*; Venet. 1597, *in-fol.* *In* Hippocratis *aphorismos*; Bonon, 1619, *in-fol.*

Ibnu el-Baitar, médecin arabe, naquit à Malaga en Andalousie. Pour se perfectionner dans la connoissance des plantes, il parcourut l'Afrique & presque toute l'Asie. A son retour de l'Inde par le Caire, il devint médecin de Saladin, premier soudan d'Egypte; &, après la mort de ce prince, il retourna dans sa patrie où il finit ses jours l'an de l'hégire 594, & de Jesus-Christ 1197. Il a composé un ouvrage sur les propriétés des plantes, sur les poisons, & sur les animaux.

Ibnu-Thophail, médecin arabe, naquit à Séville dans l'Andalousie, d'une famille noble: mais ses parens ayant été dépouillés de leurs biens pour avoir pris parti dans une rébellion contre leur prince, il fut obligé de se jetter du côté de la Médecine. Averrhoès, Rabbi Moses l'égyptien, & beaucoup d'autres vinrent prendre de ses leçons; il mourut l'an de l'hégire 571, & de Jesus-Christ 1175. C'est le même qu'Abu-Becr, Ebn-Thophail, l'auteur d'un ouvrage ingénieux & bien écrit, publié par le docteur Pocock, en arabe & en latin, sous le titre de *philosophus*, *autodidactus*, imprimé à Oxford en 1671, réimprimé plusieurs fois depuis, & traduit en d'autres langues.

Ibnu-Zohar, d'origine arabe, naquit en Sicile dans le cinquieme siecle, & devint médecin du roi de Maroc. Il exerça son art sans intérêt pour les gens dont la fortune étoit médiocre, mais il acceptoit les présens des princes & des rois. Il a eu un fils célebre par des ouvrages de Médecine, & pour disciple Averrhoès qui le laissa bien loin derriere lui. Il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans l'an de l'hégire 564, & de Jesus-Christ 1168.

Joanna, chaldéen de nation & chrétien de religion, de la secte de Nestorius, est un fameux médecin arabe par le crédit qu'il eut sous le célebre Almamon, calife de Bagdad, qui fit tant de bien à la Littérature en rassemblant les meilleurs ouvrages en Médecine, en Physique, en Astronomie, en Cosmographie, *&c.* & en les faisant traduire. Joanna fut chargé de présider aux traductions des auteurs grecs, & ce fut alors qu'on mit pour la premiere fois en langue arabesque les ouvrages de Galien & ceux d'Aristote. Il mourut à la quatre-vingtieme année de son âge l'an de l'hégire 284, & de Jesus-Christ 819.

Isaac, fils d'Erram, médecin juif, naquit à Damas, étudia à Bagdad, & fut médecin de Zaïde, viceroi d'Afrique. Il a fait un livre sur la cure des poisons, & est mort l'année de l'hégire 183, & de Jesus-Christ 799.

Lucius Apulée, de Madaure ville d'Afrique, vivoit sous les empereurs Adrien, Antonin le Débonnaire, & Marc Aurele. Sa mere, nommée *Salvia*, étoit de la famille de Plutarque, & de celle du philosophe Sextus.

Après

Après avoir étudié à Athènes la philosophie de Platon, il étudia la Jurisprudence à Rome, & s'acquit même de la réputation dans le barreau; mais il reprit ensuite la Philosophie, & fit en grec des livres de *questions naturelles* & de *questions médicinales*. On met au nombre de ses écrits un livre intitulé, *des remedes tirés des plantes*; livre qui nous reste & qui est écrit en latin, mais on n'est pas certain qu'il soit de lui. Les deux plus anciennes éditions de cet ouvrage chargé de remedes superstitieux, sont l'édition de Paris de 1528, *in-fol.* & celle de Basle de la même année, aussi *in-fol.* La cinquieme édition de toutes les œuvres prétendues d'Apulée de Madaure est à Lyon en 1587, *in-8°.* Son livre de l'*âne, d'or*, est tout plein de contes magiques, quoique ce ne soit qu'un jeu d'esprit dont le sujet même n'est pas de l'invention d'Apulée.

Machaon, étoit frere aîné de Podalyre, tous deux fils d'Esculape; mais il paroît par Homere, que Machaon étoit plus estimé que Podalyre, & qu'on l'appelloit préférablement pour panser les grands de l'armée. Ce fut Machaon qui traita Ménélaüs blessé par Tindare, en essuyant premierement le sang de sa blessure, & en y appliquant ensuite des remedes adoucissans, comme faisoit son pere. Ce fut aussi Machaon qui guérit Philoctete, qui avoit été rendu boiteux pour s'être laissé tomber sur le pié une fleche trempée dans le fiel de l'hydre de Lerne, présent ou dépôt que lui avoit remis Hercule en mourant.

Les deux freres étoient tous deux soldats aussi-bien que médecins, & Machaon semble avoir été fort brave. Il fut une fois blessé à l'épaule dans une sortie que firent les Troyens; & il fut enfin tué dans un combat singulier qu'il eut contre Nirée, ou, selon d'autres, contre Euripyle, fils de Telephe. Machaon & Podalyre sont aussi mis au nombre des amans d'Helene. La femme de Machaon s'appelloit *Anticlea*, elle étoit fille de Dioclès, roi de Messénie; il en eut deux fils qui posséderent le royaume de leur ayeul, jusqu'à ce que les Héraclides, au retour de la guerre de Troye, se furent emparés de la Messénie & de tout le Péloponnese. On ne sait si Machaon étoit roi par lui-même, ou s'il tenoit cette dignité de sa femme: mais Homere l'appelle en deux ou trois endroits, *pasteur des peuples*, qui est le titre qu'il donne à Agamemnon, & aux autres rois.

Quant à Podalyre, comme il revenoit du siege de Troie, il fut poussé par une tempête sur les côtes de Carie, où un berger qui le reçut, ayant appris qu'il étoit médecin, le mena au roi Dametus dont la fille étoit tombée du toît d'une maison. Il la guérit en la saignant des deux bras, ce qui fit tant de plaisir à ce prince, qu'il la lui donna en mariage avec la Chersonnese. Podalyre eut de son mariage, entr'autres enfans, Hippolochus dont Hippocrate descendoit.

Au reste, la saignée de Podalyre est le premier exemple de ce remede que l'histoire nous offre. On en trouve le récit dans Etienne de Byzance.

Ménécrate. Il y a eu plusieurs Ménécrates, mais nous ne parlerons que du Ménécrate qui vivoit sous le regne de Tibere, un peu après Antonius Musa. Il mourut sous Claude, comme il paroît par une inscription grecque qui se trouve à Rome, & qui est rapportée par Gruterus & par Mercurialis. Il est nommé dans cette inscription *médecin des Césars*, ce qui marque qu'il l'avoit été de plusieurs empereurs.

Galien nous apprend que Ménécrate avoit fait un très-bon livre sur la composition des médicamens, dont le titre étoit *autocrator hologrammatos*, c'est-à-dire, l'*empereur dont les mots sont écrits*. Ce titre n'est pas aussi ridicule qu'il le paroît, car quant au mot *autocrator*, ou empereur, il y a divers exemples chez les anciens de cette maniere d'intituler des livres. Le mot *hologrammatos* marquoit que l'auteur avoit écrit tout au long les noms & le poids, ou la quantité de chaque simple, pour éviter les erreurs qu'on pourroit faire en prenant une lettre numérale pour une autre, ou en expliquant mal une abbréviation.

Cette particularité prouve que les Médecins avoient déja la coutume d'écrire en mots abrégés, & de se servir de chiffres ou de caracteres particuliers, comme quelques-uns de nos Médecins font aujourd'hui, &, à mon avis, fort mal-à-propos. Ménécrate avoit raison de condamner cette nouvelle mode, & de montrer le bon exemple à suivre.

C'est lui qui a inventé l'emplâtre que l'on appelle *diachylon*, c'est-à-dire, composé de sucs, & qui est un des meilleurs de la Pharmacie.

Mésuach ou *Mésué*, chrétien, de la secte des Jacobites ou demi-Eutychiens, naquit, selon Léon l'Africain, à Maridin, ville située sur les bords de l'Euphrate, étudia la Médecine à Bagdad, & fut disciple d'Avicenne. Il exerça son art au Caire, il y jouit de la bienveillance du calife, & y acquit de la réputation & des richesses. Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, l'an de l'hégire 406, & de Jesus-Christ 1015. Le docteur Freind croit que Mésué est né à Nisabur, & qu'il écrivit ses ouvrages, *de medicamentis, & morbis internis*, en langue syriaque. Ils ont paru pour la premiere fois en latin, avec des notes de Pierre de Apono, à Venise en 1494, *in-fol.* ensuite à Paris, *apud Valgrisium*, 1575, *in-fol.* & enfin *Venet. apud Juntas*, 1589 & 1623, *in-fol.* qui sont les deux meilleures éditions.

Moschion, médecin grec méthodique qui fleurissoit dans le cinquieme siecle, a fait un livre sur les maladies des femmes, qui nous est parvenu. Il a paru en grec, par les soins de Gaspard Wolph, à Basle, *apud Thom. Guarinum*, 1566, *in-4°.* On l'a inséré, en grec & en latin, *in Gynaeciorum libris*, de Spacchius; *Argentinae*, 1597, *in-fol.*

Musa, (*Antonius*) a été le plus fameux de tous les médecins qui ont vécu sous le regne d'Auguste, parce qu'il guérit cet empereur dangereusement malade, en lui conseillant de se baigner dans de l'eau froide, & même d'en boire; cette cure mit ce remede fort en vogue, & valut au médecin de grandes largesses, & des honneurs distingués. Pline parle en trois endroits des remedes qui guérirent Auguste. Dans le premier (*liv. XXIX. ch. j.*), il dit que ce prince fut rétabli par un remede contraire, c'est-à-dire, opposé à ceux qui avoient été pratiqués. Dans le second (*liv. XVIII. ch. xv.*), il avance qu'Auguste avoit mandé dans quelques unes de ses lettres, qu'il s'étoit guéri par le moyen de l'orobe. Et dans le troisieme (*liv. XIX. ch. viij.*), Pline attribue la même chose à l'usage des laitues; peut être que ces trois remedes avoient été employés dans la même maladie, ou dans d'autres.

On ne trouve rien d'ailleurs de remarquable dans l'histoire sur la médecine de Musa. Il traitoit les ulceres en faisant manger de la chair de vipere. Galien parle de quelques livres qu'il avoit écrit sur les médicamens. On lui a attribué un petit livre *de la bétoine* qui nous est resté, & que l'on soupçonne avoir été tirée de l'herbier d'Apulée, Mais Horace & Virgile ont immortalisé ce médecin dans leur poésies. Il avoit un frere nommé *Euphorbus*, dont nous avons dit un mot ci-dessus.

Myrepsus (*Nicolaus*), médecin grec d'Alexandrie, qui vivoit, à ce qu'on croit, sur la fin du douzieme siecle, dans le tems que la barbarie couvroit encore la terre. Il n'est connu que par un livre des médicamens, divisé en quarante-huit sections, traduit du grec en latin par Léonard Fuchsius, & imprimé à Basle, chez Oporin, en 1540, *in-fol.* Il se trouve parmi les *Medici principes* d'Henri Etienne, publiés en 1567, *in-fol.*

Oribase, naquit à Pergame, & devint professeur à Alexandrie. Eunapius, médecin auquel il dédia ses quatre livres *de Euporistis*, &c. en fait les plus grands éloges, & dit qu'il contribua beaucoup à élever Julien à l'empire; ce qui lui mérita sa confiance, comme cela paroît par une des lettres de cet empereur. Oribase jouissoit d'une fortune éclatante dans le tems qu'Eunapius écrivit cette histoire, c'est-à-dire, l'an 400 de Jesus-Christ.

Oribase écrivit soixante-dix livres de collections selon Photius, & soixante-douze selon Suidas. Il n'en reste que les quinze premiers, & deux autres qui traitent de l'Anatomie. Il s'est perdu quelques traités de cet auteur. Freind remarque que sa diction est extrèmement variée, ce qui jette de la lumiere sur ses écrits. Il paroît que c'étoit un homme d'esprit & un médecin expérimenté, qui a donné dans plusieurs cas des regles de pratique fort bien raisonnés. Ses ouvrages ont paru à Basle, en 1557, *in-8°.* &, dans les *Medici principes* d'Henri Etienne, à Paris, 1567, *in-fol.* Mais la meilleure édition est *graecè & latinè cum notis* G. Dundas; *Lugd. Bat.* 1735, *in-4°.*

Palladius, médecin d'Alexandrie, où il fut élevé & il naquit vraissemblablement. Il est de beaucoup postérieur à Galien & à Ætius. Il nous reste de lui, 1°. *scholia in librum Hippocratis de fracturis*, apud Wekel, 1595. *in-fol.* 2°. *Breves interpretationes sexti libri de morbis popularibus Hippocratis*. Basileæ, 1581. *in-4°.* 3°. *de febribus synopsis*. Paris, 1646. *in-4°.* Les commentaires de ce médecin sur le livre des fractures d'Hippocrate sont peu de chose: il a mieux réussi dans les inter-

interprétations ſur les livres des épidémies. Son texte des fiévres eſt bon & court, mais tout ce qu'il en dit paroît être emprunté d'Ætius.

Paracelſe, ou pour le nommer par tous les noms faſtueux qu'il s'arrogea: *Aureolus*, *Philippus Paracelſus*, *Theophraſtus Bombaſt ab Hoppenheim*, naquit en 1493 à Einſidlen, village ſitué à deux milles de Zurich. Il apprit ſous Fugger Schwartz, les opérations ſpargiriques, & s'attacha à tous ceux qui avoient de la réputation dans l'art. Il ne s'en tint pas là; il voyagea dans toutes les contrées de l'Europe, & commerça indiſtinctement avec les médecins, les barbiers, les gardes-malades, & les prétendus ſorciers.

Après avoir viſité les mines d'Allemagne à l'âge de vingt ans, il paſſa en Ruſſie, & fut fait priſonnier par des Tartares qui le conduiſirent au Cham. Il eut enſuite l'avantage d'accompagner le fils de ce prince à Conſtantinople, où il dit avoir appris, à l'âge de vingt-huit ans, le ſecret de la pierre philoſophale, qu'il ne poſſéda jamais.

La réputation qu'il ſe fit par quantité de cures, engagerent les magiſtrats de Bâle à lui donner un honoraire conſidérable pour profeſſer la Médecine dans leur ville. Il y fit des leçons en 1527, ordinairement en langue allemande, car il ſavoit fort mal le latin. Il eut un grand nombre de diſciples; & communiqua quelques-uns de ſes ſecrets à deux ou trois d'entr'eux; cependant il ne ſéjourna que deux ans à Bâle, & ſe mit à parcourir l'Alſace avec Oporinus, qui finalement mécontent de lui, le quitta. Paracelſe continua d'errer de lieu dans un autre, dormant peu, ne changeant preſque jamais de linge, ni d'habit, & étant preſque toujours ivre. Enfin en 1541 il tomba malade dans une auberge à Saltbourg, où il mourut dans la quarante-huitieme année de ſon âge. Voici ſon portrait en raccourci, *tiré de la préf. du Dict. de Med. traduct. de M. Diderot*.

„ *Paracelſe* eſt un des plus ſinguliers perſonnages que
„ nous préſente l'Hiſtoire littéraire: viſionnaire, ſuperſti-
„ tieux, crédule, crapuleux, entêté des chimeres de l'a-
„ ſtrologie, de la cabale, de la magie, de toutes les ſcien-
„ ces occultes; mais hardi, préſomptueux, enthouſiaſte,
„ fanatique, extraordinaire en tout, ayant ſû ſe donner
„ éminemment le relief d'homme paſſionné pour l'étude
„ de ſon art (il avoit voyagé à ce deſſein, conſultant
„ les ſavans, les ignorans, les femmelettes, les barbiers,
„ *&c.*), & s'arrogeant le ſingulier titre de prince de la
„ Médecine & de monarque des *arcanes*, *&c.*

Sa vie, dont il faut ſe défier, a été donnée par Oporin. Ses ouvrages, qui ſont pour la plupart ſuppoſés & de la main de ſes diſciples, ont été recueillis à Francfort ſous le titre de *Paracelſi operum medico-chimicorum, ſive paradoxorum tomi duodecim*. Francof. apud Palthenios, 1603. 12. vol. *in-4°*. Ils ont été enſuite reimprimés à Genève plus exactement & plus complétement en 1658, 3 vol. *in-fol.*

Paul Eginete, Paulus Ægineta, exerçoit la Médecine dans le vij. ſiecle. Le frontiſpice de la premiere edition de ſes ouvrages porte en grec: „ voilà les ouvrages de
„ *Paul* né à *Ægine*, qui a parcouru la plus grande par-
„ tie du monde „, & cette inſcription contient la ſeule particularité de ſa vie qui nous ſoit connue. Quant à ſes ouvrages; Paul *Eginete* eſt au ſentiment du docteur Freind, un de ces écrivains infortunés à qui l'on n'a point rendu juſtice, & qu'on n'a point eſtimés ce qu'ils valoient; cependant, quand on l'a lu attentivement, on s'apperçoit qu'il avoit mûrement diſcuté la pratique des anciens, & qu'il étoit fondé en raiſons dans ce qu'il en a admis ou rejetté. Il fait mention dans ſes *opérations chirurgicales*, de quelques opérations qui paroiſſent avoir été ignorées de ſes prédéceſſeurs, telle eſt celle de la bronchotomie. Il paroît encore avoir bien connu les maladies particulieres aux femmes, ce qui le fit ſurnommer Paul *alkavabeli*, c'eſt-à-dire l'*accoucheur*. Les Arabes le nomment *Bulus Alaginitès*. Herbelot dit qu'il vivoit ſous l'empereur Héraclius, & du tems que régnoit Omar ſecond caliſe des Muſulmans, qui mourut l'an de l'hégire 23 ou l'an 645 de J. C.

Ses ouvrages qu'on a traduits anciennement en arabe, ſont diviſés en ſept livres, & ils ont été pluſieurs fois imprimés en grec. La premiere édition eſt celle d'Alde en 1528. La ſeconde parut à Bâle en 1538. chez André Cratander. On en a trois traductions latines, l'une d'Albanus Taurinus, l'autre d'Andernacus, & la troiſieme de Cornarius, avec de bonnes remarques: la meilleure édition eſt *Lugduni*, 1589. *in-8°*.

Philinus de Cos, diſciple d'Hérophile contemporain de Sérapion d'Alexandrie, paſſe dans l'eſprit de quelques-uns, pour être l'auteur de la ſecte empirique qui s'établit 287 ans avant J. C. Athenée nous apprend qu'il avoit fait des commentaires ſur Hippocrate; mais il ne dit point par quel ſecret il vint à-bout de fonder une ſecte.

Podalyre. Voyez ci-deſſus *Marhaon*.

Praxagore eſt le troiſieme *médecin* qui ſe ſoit fait connoître avec diſtinction après Hippocrate & Dioclès. Il étoit de l'île de Cos, & de la famille des Aſclépiades; avec cette particularité, qu'il fut le dernier de cette race, qui ſe ſignala dans la Médecine.

Priſcianus, (*Theodorus*) médecin méthodique, diſciple de Vindicianus vivoit ſous les regnes de Gratien & de Valentinien II. vers l'an 370. Il écrivit en latin les quatre livres que nous avons de lui. Le premier eſt intitulé *logicus* quoiqu'il ne contienne rien moins que des raiſonnemens philoſophiques; au-contraire; l'auteur ſe déchaîne dans ſa préface, contre les *médecins* qui raiſonnent; mais il faut auſſi dire qu'on ignore d'où vient qu'on a ſubſtitué dans l'édition d'Italie ce titre de *logicus* à celui d'*euphoriſton*, ou des remedes faciles à trouver, qu'il porte dans l'édition de Bâle.

Priſcianus dédie ce premier livre à ſon frere Timothée, ainſi que le ſecond où il traite des maladies aiguës & des maladies chroniques. C'eſt ce ſecond livre qui pourroit porter le titre de *logicus*, car il eſt plein de raiſonnemens.

Le troiſieme intitulé *Gynæcia*, ou *des maladies des femmes*, eſt dédié à une femme nommée *Victoria* dans l'édition d'Alde, & *Salvina* dans celle de Bâle.

Le quatrieme intitulé *de phyſica ſcientia*, eſt adreſſé à un fils de l'auteur, nommé *Euſebe*. Il ne s'agit point de phyſique dans cet ouvrage; c'eſt une compilation de médicamens empiriques, dont quelques-uns ſont fort ſuperſtitieux. La fin du livre traite de quelques queſtions phyſiologiques, comme de la nature de la ſemence, des fonctions animales, *&c.* le tout d'une maniere barbare.

La premiere édition des œuvres de Priſcien s'eſt faite à Strasbourg en 1532. On lui donne dans cette édition pleine de fautes (comme l'a remarqué Reineſius qui a expliqué pluſieurs endroits de cet auteur dans ſes leçons), le nom de *Quintus Horatianus*, & le titre d'*archiater*. La ſeconde édition s'en fit la même année à Bâle ſous le nom de *Theodorus Priſcianus*, mais le quatrieme livre ne ſe trouve point dans cette édition. Enfin, Aldus ou ſes fils, en donnerent une troiſieme édition en 1547, dans laquelle ils réunirent ſes œuvres à celles de tous les anciens *médecins* qui ont écrit en latin. Il ne porte point dans l'édition d'Aldus, le titre *d'archiater*. Le troiſieme livre de cet auteur, qui traite des maladies des femmes, a été inſeré par Spachius dans un recueil d'ouvrages ſur la même matiere. Nous avons un livre intitulé *Diæta*, attribué à un ancien *médecin* nommé *Theodore*, & que Reineſius croit être le même que *Theodorus Priſcianus*.

Quintus, médecin grec, vivoit vers l'an 100 de J. C. Il paſſoit pour le plus grand *médecin* de ſon tems, & un des plus exacts anatomiſtes. Galien lui marque dans ſes écrits beaucoup de conſidération, quoiqu'il fût dans des principes tout-à fait oppoſés aux ſiens. Car *Quintus* diſoit en raillant, que le froid, le chaud, le ſec, & l'humide étoient des qualités dont la connoiſſance appartenoit plutôt aux baigneurs qu'aux *médecins*; & qu'il falloit laiſſer aux teinturiers l'examen de l'urine. Galien lui donne encore un bon mot au ſujet des drogues qui entrent dans la thériaque. Il diſoit que ceux qui, faute d'avoir de véritable cinnamome, mettent dans cet antidote le double de caſia, font la même choſe, que ſi quelqu'un manquant de vin de Falerne, buvoit le double de quelque méchant vin frelaté; ou que manquant de bon pain, il mangeât le double de pain de ſon.

Rhasès eſt un des plus grands & des plus laborieux médecins arabes. On l'appelle encore *Albubécar-Muhamede*, que Léon l'africain écrit *Abubachar*. Il nous apprend en même tems, qu'il étoit perſan, de la ville de Ray ſituée dans le Choraſan, où il fut chargé de l'intendance d'un hôpital. Il étudia la Médecine à Bagdad, d'où il vint au Caire; du Caire il paſſa à Cordoue, à la ſollicitation d'Almanzor homme puiſſant, riche, & ſavant, viceroi de la province. Il pratiqua ſon art avec ſuccès dans tout le pays, donna le premier l'hiſtoire de la petite vérole, devint aveugle à l'âge de 80 ans, & mourut l'an de l'hégire 401, & de J. C. 1010, à l'âge d'environ 90 ans.

Nous avons de lui un ouvrage célebre parmi les Arabes, diviſé en douze livres, & qui a pour titre *Elchavi*, en latin, *Libri continentes*, ou le *Continens*, qu'on ſuppoſe un abregé de toute la Médecine réduit en ſyſtêmes; dix livres, dédiés à Almanzor; ſix livres d'apho-

aiſmes

sismes, & quelques autres traités. Ses ouvrages intitulés *Rhasis opera exquisitiora*, ont paru *Brixiæ* 1486, *Venetiis* 1497, *in-fol.* ibid. 1509. 2 vol. *in regali fol.* & finalement *Basileæ*, apud Henric. Petri, 1544. *in-fol.* cette derniere édition passe pour la meilleure de toutes.

Rufus, d'Ephèse, vivoit sous l'empereur Trajan, & mérite d'être compté entre les plus habiles médecins; mais la plupart de ses écrits, cités par Suidas, ne nous sont pas parvenus. Il ne nous reste qu'un petit traité des noms grecs des diverses parties du corps, & un autre des maladies des reins & de la vessie, avec un fragment où il est parlé des médicamens purgatifs. On recueille du premier de ses ouvrages, que toutes les démonstrations anatomiques se faisoient dans ces tems-là sur des bêtes.

Les trois livres de Rufus ephesius sur les noms grecs des parties du corps humain, furent publiés par Goupylus, à Paris 1554, *in 8. typis regiis, ex officina Turnebi*. Ils ont été réimprimés parmi les *medici Principes* d'Etienne, 1567 *in-fol.* Il est de même de son livre des maladies des reins & de la vessie: ainsi que son fragment des médicamens purgatifs. Enfin tous ses ouvrages ont paru *græce & latine, Londini*, 1726 *in-4. cum notis & commentario* Gul. Clinch. & c'est-là la meilleure édition.

Scribonius Largus, médecin romain, qui vivoit sous les empereurs Claude & Tibere; il nous reste de lui un Recueil de la composition des médicemens, qui est souvent cité dans Galien. Il l'avoit dédié à Julius Callistus, celui de tous les affranchis de Claude qui étoit la plus en faveur. Il le remercie dans la préface de son ouvrage, de ce qu'il a bien voulu prendre la peine de présenter son traité latin à l'empereur. Le nom de ce médecin marque qu'il étoit romain & de la famille Scribonia. Je sai qu'on peut objecter qu'il avoit emprunté ce nom de la même famille, à l'imitation des autres étrangers; mais si cela étoit, il auroit joint son nom propre à ce dernier.

Son livre *de compositione medicamentorum*, a été imprimé par les soins de Ruellius, *Paris.* 1528. *in-fol.* à Bâle, en 1529, *in-8.* à Venise, *apud Aldum*, 1547, *in-fol.* parmi les *artis medicæ Principes* d'Henri Etienne; & finalement *Patavii*, 1657, *in-4.* & c'est la meilleure édition.

Sérapion. Les *médecins* connoissent deux Sérapions: un d'Alexandrie, l'autre Arabe.

Sérapion d'Alexandrie étoit postérieur à Erasistrate, & antérieur à Héraclide de Tarante. Celse le donne pour fondateur de la secte empirique. Cælius Aurelianus parle assez souvent de ses remedes. Galien nous dit, qu'il ne ménageoit pas Hippocrate dans ses ouvrages, où l'on remarquoit d'ailleurs la bonne opinion qu'il avoit de son savoir-faire, & son mépris excessif pour tout ce qu'il y avoit eû de grands *médecins* avant lui

Sérapion arabe n'a fleuri que sur la fin du 11. siecle, entre Mesué & Rhazès. Ses ouvrages ne méritent aucun éloge. Ils ont paru sous le nom de *Practica* à Venise *apud Octav. Scotum*, an 1497. *in-fol.* ensuite *apud Juntas*, *Andrea* Alpage *interprete*, 1550. *in-fol.* & finalement *Argentinæ* 1531. *in-fol.* avec les opuscules d'Averrhoès, de Rhasès, & autres, *curâ* Otton. Brunfelsii.

Soranus, il y a eû quatre ou cinq médecins de ce nom. Le premier d'Ephese, étoit le plus habile de tous les médecins méthodiques, & celui qui mit la derniere main à la méthode; c'est du moins le jugement qu'en porte Cælius Aurelianus, qui étoit de la même secte; mais ce qui augmente beaucoup sa gloire, c'est qu'il a été consideré par les médecins mêmes qui n'étoient pas de son parti, comme par Galien. Il vivoit sous les empereurs Trajan & Adrien, & après avoir long-tems demeuré à Alexandrie, il vint pratiquer la *médecine* à Rome, sous le regne des deux empereurs qu'on vient de nommer. Ses écrits se sont perdus, mais on les retrouve dans Cælius Aurelianus qui reconnoît ingénuement, que tout ce qu'il a mis au jour n'est qu'une traduction des ouvrages de Soranus.

Le second de même nom étoit éphésien, ainsi que le grand méthodique; mais il a vécu long-tems après lui. Suidas parle de divers livres de *médecine* de ce second Soranus, entre autres d'un qui étoit intitulé *des maladies des femmes*. C'est apparemment de ce livre qu'a été tiré le fragment grec qui a pour titre *de la matrice, & des parties des femmes*, fragment mis en jour par Turnebe dans le siecle passé. C'est ce second Soranus qui a écrit la vie d'Hippocrate que nous avons.

Le troisieme Soranus étoit de Malles en Cilicie, & porte le surnom de *mallotes*.

L'auteur de la vie d'Hippocrate cite un quatrieme Soranus, qui étoit, dit-il, de l'île de Cos.

On trouve dans les priapées de Scioppius, des lettres de Marc-Antoine à *Q. Soranus*; & de celui-ci à Marc-Antoine, de Cléopatre au même Soranus, & de Soranus à Cléopatre. Dans ces lettres l'on demande & l'on donne des remedes contre l'incontinence. Ce sont des pieces visiblement supposées.

Symmachus fleurissoit sous le regne de Galba; il falloit qu'il eût une réputation éclatante, de la maniere dont Martial son contemporain le représente, suivi d'un grand nombre d'étudians en *médecine*, qu'il menoit avec lui chez les malades. L'épigramme du poëte à ce sujet est fort bonne; c'est la 9. du *l. V.*

Languebam: sed tu comitatus protinùs ad me
Venisti, centum, Symmache, *discipulis*;
Centum me tetigere manus aquilone gelatæ;
Non habui febrem, Symmache; *nunc habeo*.

Thémison de Laodicée fut disciple d'Asclépiade, & vécut peu de tems avant Celse, c'est-à-dire sous le regne d'Auguste. Il est célebre dans l'histoire de la *médecine*, pour avoir fondé la secte méthodique; quoiqu'en fait de pratique il ne se soit pas écarté des regles de son maître. Il appliqua le premier l'usage des sang-sues dans les maladies, pour relâcher de plus en plus. Galien nous apprend aussi, qu'il donne le premier la description du diacode, remede composé du suc & de la décoction des têtes de pavot & de miel. Il avoit encore inventé une composition purgative appellée *hiera*. Enfin il avoit écrit sur les propriétés du plantain, dont il s'attribuoit la découverte. Dioscorius prétend qu'il fut un jour mordu par un chien enragé, & qu'il n'en guerit qu'après de grandes souffrances. Pline en fait un éloge pompeux; car il le nomme *summus auctor*, un très-grand auteur. Le Thémison, à qui Juvenal reproche le nombre des malades qu'il avoit tués dans un automne, *quot Themison ægros autumno occiderit uno*, ne paroît pas être celui dont il s'agit ici. Il est vraissemblable que le poëte satyrique a eu en vûe quelque médecin méthodique de son tems, qu'il appelle Thémison, pour cacher son véritable nom.

Théophile, surnommé *Protaspatharius*, médecin grec, qui vécut, selon Fabricius, sous l'empereur Héraclius, & selon Freind, seulement au commencement du ix. siecle. Il étoit certainement chrétien, & est fort connu des Anatomistes par ses quatre livres de la structure du corps humain, dans lesquels on dit qu'il a fait un excellent abrégé de l'ouvrage de Galien sur l'usage des parties. Ce n'est pas ici le lieu d'en parler; il suffit de dire que les ouvrages anatomiques de *Théophile* ont été publiés à Paris en grec & en latin en 1556. *in-8°*. Nous avons son petit livre *de urinis & excrementis*, publié pour la premiere fois d'après des manuscrits de la bibliotheque d'Oxfort, *Lugd. Batav.* 1703. *in-8°. p.* 271. *græcè & latinè*.

Thessalus, disciple de Thémison, vivoit sous Néron, environ 50. ans après la mort de son maître.

Il étoit de Tralé en Lydie, & fils d'un cardeur de laine, chez lequel il fut élevé parmi des femmes, si l'on en croit Galien. La bassesse de sa naissance, & le peu de soin qu'on avoit pris de son éducation ne firent que retarder ses progrès dans le chemin de la fortune. Il trouva le moyen de s'introduire chez les grands: il sut adroitement profiter du goût qu'il leur connut pour la flatterie: il obtint leur confiance & leurs faveurs par les viles complaisances ausquelles il ne rougit point de s'abaisser; enfin il joua à la cour un personnage fort bas: ce n'est pas ainsi, dit Galien, que se conduisirent ces descendans d'Esculape, qui commandoient à leurs malades comme un prince à ses sujets. Thessalus obéit aux siens, comme un esclave à ses maîtres. Un malade vouloit-il se baigner, il le baignoit; avoit-il envie de boire frais, il lui faisoit donner de la glace & de la neige. A ces réflexions, Galien ajoute que Thessalus n'avoit qu'un trop grand nombre d'imitateurs; d'où nous devons conclure qu'on distinguoit alors aussi bien qu'aujourd'hui, la fin de l'art, & la fin de l'ouvrier.

Pline parle de ce médecin, comme d'un homme fier, insolent, & qui étoit, dit-il, si plein de la bonne opinion de son mérite, qu'il prit le titre de *vainqueur des Médecins*, titre qu'il fit graver sur son tableau qui est sur la voie appienne. Jamais bateleur, continue l'historien, n'a paru en public avec une suite plus nombreuse. *Lib. XXIX. ch. 1.*

C'est dommage que Thessalus eût fait voir tant de défauts, car on ne peut douter qu'il n'eût de l'esprit & des

des lumieres. Il composa plusieurs ouvrages, introduisit l'abstinence de trois jours pour la cure des maladies, fut l'inventeur de la métasyncrise, qui paroît être une doctrine judicieuse; & pour tout dire, défendit, amplifia, & rectifia si considérablement les principes de Thémison, qu'il en fut surnommé *l'instaurateur de la méthode*.

Thograi, médecin arabe, philosophe, rhéteur, alchimiste, poete & historien. Il naquit à Hispahan en Perse. Ses talens l'éleverent à la dignité de premier ministre du prince Masehud, frere du soudan d'Asie. Il amassa dans ce poste des richesses immenses; mais son maître s'étant révolté contre son frere, il fut pris; & *Thograi* son ministre dépouillé de tout ce qu'il possédoit, fut attaché à un arbre, & percé à coups de fleches, l'an de l'hégire 515, & de J. C. 1112. Outre ses œuvres historiques & poétiques, il a laissé un ouvrage intitulé, *le raps de la nature*; il y traite de l'alchimie.

C. Valgius fut le premier des médecins romains après Pompeius Lenæus & Caton, qui écrivit de l'usage des plantes dans la *médecine*; cependant Pline, qui a fait cette remarque, ajoute que cet ouvrage étoit très-médiocre, quoique l'auteur passât pour être savant.

Vectius Valens, médecin méthodique, qui eut avec Messaline, femme de l'empereur Claude, la même familiarité qu'Eudeme avoit eue avec Livie, est cité par Pline comme auteur d'une nouvelle secte. Il y a néanmoins de l'apparence que sa doctrine n'étoit autre chose que celle de Thémison, déguisée par quelques changemens, qu'il fit à l'exemple des autres méthodiques, & dans le même dessein, je veux dire, de s'ériger en fondateur de secte. Pline ajoute que Valens étoit éloquent, & qu'il acquit une grande réputation dans son art. Il est vraissemblable que ce Valens est le même que celui que Cælius Aurelianus appelle *Valens* le physicien.

Vindicianus, médecin grec de la secte des méthodiques, vivoit vers l'an 370. de J. C. & devint premier médecin de l'empereur Valentinien. Nous n'avons de lui qu'une seule lettre sur la *médecine*, *epistola de medecinas* : elle est imprimée à Venise, *cum antiquis medicis*, chez Alde 1547 *in-fol. p.* 86.

Xénophon, médecin de Claude, fut si avant dans la faveur, que cet empereur obligea le sénat à faire un édit, par lequel on exemptoit, à la considération du médecin, les habitans de l'île de Cos de tous impôts pour toujours. Cette île étoit la patrie de Xénophon, qui la disoit de la race des Asclépiades, ou des descendans d'Esculape. Mais ce bien-fait n'empêcha pas ce méchant homme, qui avoit été gagné par Agrippine, de hâter la mort de son prince, en lui mettant dans le gosier pour le faire vomir, une plume enduite d'un poison très-prompt. Il faut bien distinguer le *Xénophon* dont on vient de parler, d'avec le disciple d'Erasistrate.

Voilà la liste des médecins célebres de l'antiquité dont parle l'histoire, & je ne doute point que le mérite de leur pratique, j'entends le mérite de la pratique des sectateurs d'Hippocrate & de Thémison, ne l'emporte sur celle des modernes, en prodiguant moins les remedes dans les maladies, en voulant moins accélerer les guérisons, en observant avec plus de soin les indications de la nature, en s'y prêtant avec plus de confiance, & en se bornant à partager avec elle l'honneur de la guérison, sans prétendre s'en arroger la gloire.

J'ajoute cependant, pour conclure ce discours, & celui de la *Médecine*, que si l'on vient à peser mûrement le bien qu'ont procuré aux hommes, depuis l'origine de l'art jusqu'à ce jour, une poignée de vrais fils d'Esculape, & le mal que la multitude immense de docteurs de cette profession a fait au genre humain dans cet espace de tems; on pensera sans doute qu'il seroit beaucoup plus avantageux qu'il n'y eût jamais eu de médecins dans le monde. C'étoit le sentiment de Boerhaave, l'homme le plus capable de décider cette question, & en même tems le médecin qui, depuis Hippocrate, a le mieux mérité du public. (*D. J.*)

MÉDECINE, ce mot est quelquefois synonyme de *remede* ou *médicament*. C'est dans ce sens qu'il est employé dans cette expression, *médecine universelle*, c'est-à-dire *remede universel*. *Voyez* MÉDECINE UNIVERSELLE. Mais on entend plus communément dans le langage ordinaire par le mot *médecine*, employé dans le sens de remede, une espece particuliere de remedes; savoir, les purgatifs & principalement même une potion purgative. (*b*)

MÉDECINE UNIVERSELLE, (*Médec.* & *Chim.*) c'est-à-dire, *remede universel*, ou *à tous maux*; chimere dont la recherche a été toujours subordonné à celle de la pierre philosophale, comme ne faisant qu'un seul & même être avec la pierre philosophale. *Voyez* PIERRE PHILOSOPHALE. (*b*)

MÉDECINE MAGIQUE, *voyez* ENCHANTEMENT, *Médecine*.

MÉDÉE, (*Hist. grecq.* & *Mythol.*) cette fille d'Hécate & d'Aetes, roi de Colchide, joue un trop grand rôle dans la fable, dans l'histoire & dans les écrits des poetes, pour supprimer entierement son article.

Pausanias, Diodore de Sicile, & autres historiens nous peignent cette princesse comme une femme vertueuse, qui n'eut d'autre crime que d'aimer Jason, qui l'abandonna lâchement, malgré les gages qu'il avoit de sa tendresse, pour épouser la fille de Créon; une femme qui, étant en Colchide, sauva la vie de plusieurs étrangers que le roi vouloit faire périr, & qui ne s'enfuit de sa patrie que par l'horreur qu'elle avoit des cruautés de son pere; enfin, une reine abandonnée, persécutée, qui, après avoir eu inutilement recours aux garants des promesses de son époux, fut obligée de passer les mers pour chercher un asile dans les pays éloignés.

Les Corinthiens inviterent *Médée* à venir prendre chez eux possession d'un trône qui lui étoit dû; mais ces peuples inconstans, soit pour venger la mort de Créon dont ils accusoient cette princesse, ou pour mettre fin aux intrigues qu'elle formoit pour assurer la couronne à ses enfans, les lapiderent dans le temple de Junon, où ils s'étoient refugiés. Ce fait étoit encore connu de quelques personnes, lorsque Euripide entreprit de l'altérer faussement en donnant sa tragédie de *Médée*. Les Corinthiens lui firent présent de cinq talens, pour l'engager de mettre sur le compte de *Médée*, le meurtre des jeunes princes dont leurs aïeux étoient coupables. Ils se flatterent avec raison, que cette imposture s'accréditeroit par la réputation du poete, & prendroit enfin la place d'une vérité qui leur étoit peu honorable: en effet, les tragiques qui suivirent se conformant à Euripide, inventerent à l'envi tous les autres crimes de l'histoire fabuleuse de *Médée*; les meurtres d'Absyrte, de Pélias, de Créon & de sa fille, l'empoisonnement de Thésée, &c.

Cependant ceux qui ont chargé cette reine de tant de forfaits, n'ont pu s'empêcher de reconnoître que née vertueuse, elle n'avoit été entraînée au vice que par une espece de fatalité, & par le concours des dieux, sur-tout de Vénus, qui persécuta sans relâche toute la race du Soleil, pour avoir découvert son intrigue avec Mars. De-là ces fameuses paroles d'Ovide; *Video meliora, proboque, deteriora sequor*: paroles que Quinault a si bien imitées dans ces deux vers;

Le destin de Médée est d'être criminelle;
Mais son cœur étoit fait pour aimer la vertu.

Outre Euripide qui choisit pour sa premiere piece de présenter sur la scène la vengeance que *Médée* tira de l'infidélité de Jason, Ovide avoit composé une tragédie sur ce sujet, qui n'est pas venue jusqu'à nous, & dont Quintilien nous a conservé ce seul vers si connu;

Servare potui, perdere an possim, rogas?
„ Si j'ai pu le sauver, ne puis-je le détruire? „

On dit que Mécénas avoit aussi traité ce sujet à sa maniere; mais il ne nous reste que la *Médée* de Séneque. Nous avons parmi les modernes la tragédie de Louis Doles en italien, & en françois celle du grand Corneille. (*D. J.*)

MÉDÉE, *Pierre de*, (*Hist. nat.*) *medea*; nom donné par Pline à une pierre noire, traversée par des veines d'un jaune d'or, qui, selon lui, fournit une liqueur de couleur de safran, & qui a le goût du vin.

MÉDELLIN, (*Géog.*) en latin *metellinum*, ancienne ville d'Espagne, dans l'Estramadure, avec titre de comté; elle est dans une campagne fertile, sur la Guadiana. *Long.* 12. 42. *lat.* 38. 46.

Quintus Cæcilius Metellus, consul romain, en est regardé comme le fondateur, & l'on prétend que c'est du nom de ce consul qu'elle a été appellée *Metellinum*. Quoi qu'il en soit, c'est la patrie de Fernand Cortez, qui conquit le Mexique. Mais, dit M. de Voltaire, dans le *tom. III. de son essai sur l'hist.* quel fut le prix des services inouis de Cortez? celui qu'eut Colomb; il fut persécuté; & le même évêque Fonseca, qui avoit contribué à faire renvoyer le découvreur de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même le vainqueur du Mexique: enfin, malgré les titres dont Cortez fut décoré dans sa patrie, il y fut peu considéré, à peine put-il obtenir audience de Charles-quint. Un jour il fendit la presse qui entouroit le coche de l'empereur, & mon-

& monta sur l'étrier de la portiere. Charles demanda quel étoit cet homme? *C'est*, répondit Cortez, *celui qui vous a donné plus d'états, que vos peres ne vous ont laissé de villes* (*D. J.*)

MEDELPADIE, LA (*Géog.*) *Medelpadia*, province maritime de Suede, sur le golfe de Bothnie, dans la Scandinavie; elle est hérissée de montagnes, de forêts, & est arrosée de trois rivieres, dont la plus septentrionale la traverse dans toute sa longueur, & s'appelle *Indal*. Sundswald en est la capitale.

MEDEMBLICK, (*Géog.*) ville des Provinces-unies dans la Westfrise, sur le Zuyderzée. Les historiens du pays ont appellé cette ville *Medemleck*, à cause d'un lac de ce nom, que traversoit la riviere Hisla. Alting dit que *medem* signifie *des prairies* chez les Frisons, & c'est-de-là peut-être que le mot anglois *meadow*, une prairie, tira son origine.

Le lac dont on vient de parler, est présentement confondu avec le Zuyderzée, qui auroit bientôt absorbé la ville-même, sans les belles & fortes digues qui en font la sûreté. La riviere Hisla est apparemment le Lese, ruisseau souvent confondu avec les canaux pratiqués, mais qui reparoît encore avec son nom au sud de Woguin, en tirant vers Hoorn.

Médemblick a essuyé ses malheurs, comme d'autres villes; elle fut prise en 1517 par les Gueldrois, qui la brûlerent, & incendiée en 1556. Elle a réparé ses pertes, & a creusé de beaux canaux pour mettre les navires à couvert. Elle a la seconde chambre de la compagnie des Indes orientales, possede un peu plus du cinquieme du total du fonds de la compagnie entiere, & envoie ses députés aux états de la province, où elle a la dix-septieme voix. Elle est sur la mer avec un bon havre, à 3 lieues d'Enkhuysen, 3 lieues & demie de Hoorn, autant d'Alcmar, & 9 N. O. d'Amsterdam. *Longit.* 22. 28. *latitud.* 52. 47. (*D. J.*)

MEDENA, (*Géog. anc.*) ancien nom de la ville aujourd'hui nommée *Newport*, dans l'île de Wight, sur la côté d'Angleterre.

MEDENIENS, en latin *Medeni*, en grec Μηδηνοί, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Afrique propre, selon Ptolomée, *liv. IV. chap. iii.* Ils avoient une ville du tems de Belisaire, *nommée Médene* ou *Midene*, & qui étoit situé aux confins de la Numidie & de l'Afrique, non loin de Madaure.

MEDEON, (*Géog. anc.*) nom commun à deux villes de Grece; l'une, dont parlent Homere & Strabon, étoit en Béotie; l'autre étoit en Phocide, assez près d'Anticyre, dans le golfe Crisséen. Cette derniere fut détruite par le roi Philippe durant la guerre sacrée.

MEDES, (*Géog.*) peuples de Médie. *Voy.* MÉDIE.

Les anciens auteurs grecs confondent les noms des *Medes* & des Perses, à cause que ces peuples vinrent à ne composer proprement qu'une nation qui vivoit sous les mêmes souverains, & selon les mêmes lois. Les rois de Médie avant Cyrus, petit-fils d'Achéménès, étoient vrais *Medes*, mais depuis que cette race fut éteinte, les noms de *Mede* & de *Médie* se perpétuerent avec honneur sous les Perses, ou Achéménides. Ecbatane capitale de Médie, étoit aussi-bien que Suse, la résidence du roi de Perse. Il passoit l'été dans la premiere, & l'hiver dans l'autre; son royaume pouvoit donc également s'appeller Médie ou Perse, & ses sujets Perses ou *Medes*. Ces derniers même depuis la jonction des deux monarchies, conserverent dans la Grece l'éclat de leur nom, & la haute réputation de leurs armes, comme on le voit dans Hérodote, *liv. VI.* (*D. J.*)

MEDIÆ, murus, (*Géog. anc.*) mur dans l'Assyrie entre le Tigre & l'Euphrate, au-dessus de Babylone & d'Opire. Xénophon, *liv. I. chap. iij.* en parle ainsi dans la retraite des dix mille. On arriva au *mur de la Médie*, qui a quelques cent piés de haut, vingt d'épaisseur, & s'étend, à ce qu'on dit, au-delà de vingt lieues. Il est tout bâti de briques liés ensemble avec du bitume, comme les murs de Babylone dont il n'est pas fort éloigné. (*D. J.*)

MEDIALES, adj. (*Ecrivain.*) se dit dans l'écriture, de certaines lettres qui ne se placent bien effectivement qu'au milieu des mots, comme *f* ainsi faite, *d*, *r*, *p*, &c. *Voyez le vol. des Pl.* à la table de l'écriture, *Planche des majuscules coulées*.

MEDIANA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville d'Asie dans l'Orrhoëne, & d'une ville épiscopale d'Afrique, dans la Mauritanie sitifense. (*D. J.*)

MEDIAN, ANE, adj. *en Anatomie*, c'est ainsi que l'on appelle un nerf du bras & une veine.

Ce nerf est situé entre le nerf musculocutané & le nerf cubital. Il naît de l'union de la sixieme paire cervicale avec les deux paires précédentes, & de la septieme avec la premiere paire dorsale: il descend avec l'artere brachiale le long du bras; & ayant passé avec elle par-dessous l'aponévrose du biceps, il descend entre les muscles sublime & profond tout le long de la partie interne de l'avant-bras: il jette dans ce trajet plusieurs filets, & vient ensuite passer sous le ligament transversal du poignet dans la paume de la main, où il donne plusieurs rameaux au pouce, au doigt index, au doigt du milieu, au doigt annulaire.

La veine *mediane* est formée par la réunion de la céphalique & de la basilique dans le pli du coude. Ce n'est pas une veine particuliere, ou une troisieme veine du bras, comme croient quelques auteurs, mais une simple branche de la basilique, qui s'étendant sur la partie interne du coude, s'unit à la céphalique, & forme une veine commune, appellée *mediane*, & par les Arabes *veine noire*. Voyez *nos Planches d'Anat.*

La *mediane* céphalique est la branche la plus courte des deux qui s'unissent à la céphalique vers le pli du bras. *Voyez* CÉPHALIQUE.

La *mediane* céphalique descend obliquement vers le milieu du pli du bras sur les tegumens & par-dessus le tendon du biceps, où elle s'unit à une pareille branche tordue de la veine basilique, appellée *mediane basilique*. *Voyez* BASILIQUE.

MEDIANOCHE, s. f. (*Gramm.*) terme qui nous vient d'Italie; c'est un repas qui se fait la nuit, après un bal ou une autre divertissement, au passage d'un jour maigre à un jour gras.

MEDIANTE, s. f. (*Musique.*) est en musique, la corde ou le son qui partage en deux tierces l'intervalle de quinte qui se trouve de la tonique à la dominante. L'une de ces tierces est toujours majeure, & l'autre mineure; quand la tierce majeure se trouve au grave, c'est-à-dire, entre la *médiante* & la tonique, le mode est toujours majeur; mineur, quand la tierce majeure est à l'aigu, & la mineure au grave. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE. (*S*)

MEDIASTIN, s. m. *en Anatomie*, est une cloison formée par la rencontre des deux sacs qui tapissent la poitrine, & servent à diviser le thorax & les poumons en deux parties, à soutenir les visceres & à empêcher qu'ils ne tombent d'un côté du thorax dans l'autre. *Voy.* THORAX, *&c.*

Il vient du sternum, & traversant tout droit le milieu du thorax jusqu'aux vertebres, il partage en deux cette cavité. Les deux lames dont il est composé, s'écartent en bas pour loger le cœur, & le péricarde: l'œsophage, l'aorte & différens nerfs passent dans cette duplicature, qui semble leur former des especes de loges par l'écartement & le rapprochement de ses membranes en certains endroits. Il reçoit des branches de veines & d'arteres des mammaires, des diaphragmatiques & des intercostales; ses branches sont nommées *mediastines*: ses nerfs viennent de la huitieme paire & des diaphragmatiques; il a aussi quelques vaisseaux lymphatiques qui se déchargent dans le canal thorachique.

Le *mediastin* divise en deux le thorax dans sa longueur.

Le *mediastin* sert à retenir les lobes du poumon, qui seroient tombés l'un sur l'autre quand nous aurions été couchés sur les côtés; la circulation & la respiration eussent souffert de cette compression; de plus, il étoit à propos que l'œsophage ne fut pas flottant, & qu'il ne pût être comprimé par le poids des poumons; la nature attentive a d'abord réuni les lames du médiastin pour y enfermer l'aorte & l'azigos, ensuite elle les a séparées pour embrasser l'œsophage; mais le cœur sur-tout n'avoit-il pas besoin d'un lien qui l'affermît dans sa position, & qui lui formât pour ainsi dire une caisse qui l'empêchât de flotter & qui soutînt un peu l'effort des poumons? *Voyez* CŒUR, POUMON, *&c.*

MEDIASTINE, (*Anatom.*) c'est le nom des arteres & des veines, qui se distribuent au médiastin. *Voyez* MÉDIASTIN.

MEDIASTITICUS ou MEDIXTUTICUS, subst. masc. (*Hist. anc.*) c'étoit autrefois le premier magistrat à Capoue. Il avoit dans cette ville la même autorité que le consul à Rome. On abolit cette magistrature, lorsque Capoue quitta le parti des Romains pour se soumettre à Annibal.

MEDIAT, adj. (*Gramm.*) terme relatif à deux extrêmes; il se dit de la chose qui les sépare. Ainsi la substance est genre à l'égard de l'homme, mais ce n'est pas le genre *médiat*. Il a sur moi une puissance *médiate*, c'est-à-dire que c'est de lui que la tiennent ceux qui l'exercent immédiatement sur moi.

MÉDIATS, (*Hist. Jurisprud.*) c'est ainsi que dans l'empire d'Allemagne on nomme ceux qui ne possedent point des fiefs qui relevent immédiatement de l'empire; on les nomme aussi *landsasses*. *Voyez* cet *article*.

MÉDIATEUR, s. m. (*Théol.*) celui qui s'entremet entre deux contractans, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer.

Dans les alliances entre les hommes où le saint nom de Dieu intervient, Dieu est le témoin & le *médiateur* des promesses & des engagemens réciproques que les hommes prennent ensemble.

Lorsque Dieu voulut donner sa loi aux Hébreux, & qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, il fallut un *médiateur* qui portât les paroles de Dieu aux Hébreux & les réponses des Hébreux à Dieu, & ce *médiateur* fut Moïse.

Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Eglise chrétienne, Jesus-Christ a été le *médiateur* de rédemption entre Dieu & les hommes; il a été le répondant, l'hostie, le prêtre & l'entremetteur de cette nouvelle alliance. *Mediator Dei & hominum homo Christus Jesus*, *Tim. xj. 5.* Saint Paul, dans son épître aux Hébreux, releve admirablement cette qualité de *médiateur* du nouveau Testament qui a été exercée par Jesus-Christ.

Outre ce seul & unique *Médiateur de rédemption*, les Catholiques reconnoissent pour *médiateurs d'intercession* entre Dieu & les hommes les prêtres & les ministres du Seigneur, qui offrent les prieres publiques & les sacrifices au nom de toute l'Eglise. Ils donnent encore le même nom aux saints personnages vivans, aux prieres desquels il se recommandent, aux anges qui portent ces prieres jusqu'au trône de Dieu, aux saints qui regnent dans le ciel & qui intercedent pour les fideles qui sont sur la terre. Et cette expression ne déroge en rien à l'unique & souveraine médiation de Jesus-Christ, ainsi que nous le reprochent les protestans, qui, comme on voit, abusent à cet égard du nom de *médiateur*. (*G*)

MÉDIATEUR, s. m. (*Politique.*) lorsque des nations se sont la guerre pour soutenir leurs prétentions réciproques, on donne le nom de *médiateur* à un souverain ou à un état neutre, qui offre ses bons offices pour ajuster les différends des puissances belligérantes, pour régler à l'amiable leurs prétentions, & pour rapprocher les esprits des princes, que les fureurs de la guerre ont souvent trop aliénés pour écouter la raison, ou pour vouloir traiter de la paix directement les uns avec les autres. Pour cet effet, il faut que la *médiation* soit acceptée par toutes les parties intéressées; il faut que le *médiateur* ne soit point lui-même engagé dans la guerre que l'on veut terminer; qu'il ne favorise point une des puissances aux dépens de l'autre; en un mot, il faut que faisant en quelque façon les fonctions d'arbitre & de conciliateur, il se montre équitable, impartial & ami de la paix. Le rôle de conciliateur est le plus beau qu'un souverain puisse jouer; aux yeux de l'homme humain & sage, il est préférable à l'éclat odieux que donnent des victoires sanguinaires, qui sont toujours des malheurs pour ceux mêmes qui les remportent, & qui les achetent au prix du sang, des trésors & du repos de leurs sujets.

MÉDIATEUR, (*Hist. de Constant.*) en grec μεσάζων. On nommoit *médiateurs*, μεσάζοντες, sous les empereurs de Constantinople, les ministres d'état, qui avoient l'administration de toutes les affaires de la cour; leur chef ou leur président s'appelloit le *grand médiateur*, μέγας μεσάζων; & c'étoit un poste de grande importance. (*D. J.*)

MÉDIATEUR, (*Jeu.*) au jeu de ce nom, c'est un roi que demande à l'un des joueurs un autre joueur qui peut faire six levées à l'aide seule de ce roi. Il joue seul, & gagne seul alors, & donne pour le roi qu'il demande telle carte de son jeu qu'il veut à celui qui le lui remet, & une fiche ou deux, s'il joue en couleur favorite.

Ce jeu est, à proprement parler, un quadrille, où pour corriger en quelque façon, ou plutôt pour étendre à tous les joueurs, l'avantage considérable de pouvoir jouer avec leur jeu au préjudice même du premier en cartes, on a ajouté à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, celle de le jouer avec le *médiateur* & la couleur favorite ce qui rend ce jeu beaucoup plus amusant: au reste cette petite addition ne change rien à la maniere ordinaire de jouer le quadrille, il y faut le même nombre de cartes, elles ont la même valeur; & c'est la même quantité de personnes qui jouent. Celui qui demande en appellant dans la couleur favorite, a la préférence sur un autre qui auroit demandé avant lui en couleur simple. Celui qui demande avec le *Médiateur*, a la préférence sur un autre qui demanderoit simplement, en ce cas il doit faire six mains seul pour gagner. Celui qui demande avec le *médiateur* dans la couleur favorite, doit avoir la préférence sur un autre qui demande avec le *médiateur* dans une des autres couleurs. Celui qui joue sans-prendre dans une autre couleur que la favorite, aura la préférence sur celui qui ne jouera que le *médiateur*, ou qui auroit demandé, le sans-prendre en couleur favorite a la préférence sur tous les autres jeux. *Voyez* SANS-PRENDRE. A l'égard de la maniere de jouer le *médiateur*, elle est la même que celle du jeu de quadrille ordinaire, tant pour celui qui demande en appellant un roi, soit dans la couleur favorite, soit en couleur simple, que pour celui qui joue sans prendre en couleur favorite, ou autrement. La seule différence qu'il y ait dans ces deux jeux, est lorsqu'un des joueurs demande le *médiateur*, alors il est obligé de jouer seul, & de faire six levées comme s'il jouoit sans-prendre. Celui qui a demandé le *médiateur*, doit, s'il n'est pas premier, jouer de la couleur de son roi, parce qu'il est à présumer qu'il a plusieurs cartes de la couleur de ce roi qui, par ce moyen, peut être coupé. Il faut observer aussi de ne point jouer dans le roi appellé quand l'hombre est dernier en carte, ou qu'il ne peut jouer dans la couleur de son roi, parce que par-là on feroit l'avantage de son jeu: & que quand on le couperoit, il pourroit ne mettre qu'une basse carte, & le garder pour quand il auroit fait tomber tous les atous. Le jeu se marque par celui qui mêle en mettant devant lui le nombre de fiches qu'on est convenu, qui est de deux ordinairement pour le jeu, & de quatre pour les matadors, que ceux qui les ont tirent entr'eux deux pour spadille, & un pour chacun des autres. Ceux qui ont gagné par demande en couleur simple, reçoivent six jettons chacun de chaque joueur, & chacun une fiche; s'ils perdent par remise, ils perdent quatre jettons de consolation, & six si c'est par codille. Si le roi appellé fait deux mains, il ne doit point payer ni bête, ni consolation: ceux qui gagnent dans la couleur favorite par demande simple, se font payer chacun douze jettons des deux autres joueurs; ils en donnent huit s'ils perdent par remise, & douze par codille.

Celui qui a gagné avec le *médiateur*, doit recevoir seize jettons de chacun; s'il perd par remise, il en doit donner quatorze à chacun, & seize par codille. Celui qui a gagné en jouant dans la couleur favorite avec le *médiateur*, doit recevoir de chacun trente-deux jettons, & doit en donner vingt-huit à chaque joueurs s'il perd par remise, & trente-deux par codille.

Celui qui a gagné un sans-prendre dans une autre couleur que la favorite, doit recevoir vingt-six jettons de chacun; s'il perd par codille, il payera pareil nombre à tous les joueurs, & vingt-quatre par remise.

Celui qui gagne sans-prendre dans la couleur favorite, doit recevoir cinquante-deux jettons de chacun; il en paye pareil nombre aux joueurs s'il perd codille, & quarante-huit s'il perd par remise: pour la vole en couleur simple deux fiches, en favorite quatre; pour la vole avec le *médiateur* en simple trois fiches, & six en favorite; pour la vole & le sans-prendre ordinaire quatre fiches, en couleur favorite huit fiches. On paye deux jettons pour chaque matador, & quatre en couleur favorite. Il y a des maisons où l'on paye deux fiches pour spadille, & une pour chacun des autres matadors. Il y a même des personnes qui ne comptent point les matadors, & qui veulent que l'on donne une fiche pour tous ceux qu'on peut avoir, & deux quand on les a dans la couleur favorite. Il faut encore observer qu'on peut jouer le *médiateur* & annoncer la vole, & que celui qui demande le *médiateur* & annonce la vole, doit l'emporter sur celui qui a demandé le *médiateur* sans l'annoncer, parce qu'il est à présumer que celui qui annonce ainsi la vole, doit avoir dans son jeu de quoi faire neuf levées, ou tout-au-moins huit avec une dame dont il demande le roi, & parce qu'il risque de perdre la vole annoncée, si son roi est coupé, comme cela peut arriver; de même celui qui peut entreprendre la vole avec le secours d'un *médiateur*, doit l'emporter sur celui qui a de quoi jouer sans prendre. Quant aux bêtes & à leurs payemens, rien de plus facile à concevoir; toute bête augmente de vingt-huit sur celle qui est déja faite; la premiere par exemple, est vingt-huit; la seconde, de cinquante-six; la troisieme, de quatre-vingt-quatre, & ainsi des autres. La plus haute se paye toujours la premiere. Ce jeu, comme on le voit, étant bien mené & bien entendu, ne peut être que fort amusant.

MÉDIATION, s. f. (*Géom.*) selon certains auteurs anciens d'arithmétique, est la division par 2, ou lorsqu'on prend la moitié de quelque nombre ou quantité. Ce mot n'est plus en usage: on se sert plus commu-

munément de celui de *bipartition*, qui n'est pas lui-même trop usité; & lorsqu'il s'agit de lignes, on dit *bissection*. *Voyez* BISSECTION.

MEDICAGO. (*Botan.*) genre de plante à fleur papilionacée; le pistil sort du calice, & devient, quand la fleur est passée, en fruit plat, arrondi, en forme de faux, & qui renferme une semence à-peu-près de la figure d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte quatre especes de ce genre de plante, dont la plus commune se nomme *medicago, annua, trifolii facie*. Les feuilles naissent au nombre de trois sur une queue, comme au trefle ordinaire; sa fleur est légumineuse, soutenue par un cornet, dentelée; lorsque cette fleur est passée, le pistil devient un fruit applati, plus large que l'ongle du pouce, pnupé en fraise, & composé de deux lames appliquées l'une sur l'autre, qui renferment quelques semences de la figure d'un petit rein. (*D. J.*)

MÉDICAL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à la Médecine: ainsi l'on dit *matiere médicale*, & l'on entend par cette expression la collection de toutes les substances que la Médecine emploie en médicamens. L'étude de la matiere *médicale* est une branche très-importante de la Médecine. Les Médecins étrangers me semblent plus convaincus de cette vérité que les nôtres.

MEDICAMENT, s. m. (*Thérapeutique.*) ou REMEDE; ces deux mots ne sont cependant point toujours synonymes. *Voyez* REMEDE.

On appelle *médicament* toute matiere qui est capable de produire dans l'animal vivant des changemens utiles; c'est-à-dire propres à rétablir la santé, ou à en prévenir les dérangemens, soit qu'on les prenne intérieurement, ou qu'on les applique extérieurement.

Cette diversité d'application établit la division générale des *médicamens* en externes & en internes. Quelques pharmacologistes ont ajouté à cette division un troisieme membre; ils ont reconnu des *médicamens* moyens: mais on va voir que cette derniere distinction est superflue. Car ce qui fonde essentiellement la différence des *médicamens* internes & des externes, c'est la différente étendue de leur action. Les internes étant reçus dans l'estomac, & étant mis ainsi à portée de passer dans le sang par les voies du chyle, & de pénétrer dans toutes les routes de la circulation, c'est-à-dire jusque dans les plus petits organes & les moindres portions des liqueurs, sont capables d'exercer une opération générale, d'affecter immédiatement la machine entiere. Les externes se bornent sensiblement à une opération particuliere sur les organes extérieurs, ils ne méritent véritablement ce titre, que lorsque leur opération ne s'étend pas plus loin; car si l'on introduit par les pores de la peau un remede qui pénetre, par cette voie, dans les voies de la circulation, ou seulement dans le système parenchymateux & cellulaire; ou si un remede appliqué à la peau, produit sur cet organe une *affection* qui se communique à toute la machine, ou à quelque organe intérieur, ce *médicament* se rapproche beaucoup du caractere propre des *médicamens* internes. Ainsi les bains, les frictions & les fumigations mercurielles, les vésicatoires, la fomentation avec la décoction de tabac qui purge ou fait vomir, ne sont pas proprement des remedes externes, ou du moins ne méritent ce nom que par une circonstance peu importante de leur administration. Il seroit donc plus exact & plus lumineux de distinguer les remedes, sous ce point de vûe, en universels, & en topiques ou locaux. Les *médicamens* appellés *moyens* se rangeroient d'eux-mêmes sous l'un ou sous l'autre chef de cette division. On a ainsi appellé ceux qu'on portoit dans les diverses cavités du corps qui ont des orifices à l'extérieur; les lavemens, les gargarismes, les injections dans la vulve, dans l'uretre, les narines, &c. étoient des *médicamens* moyens. Il est clair que si un lavement, par exemple, purge, fait vomir, reveille d'une affection soporeuse, &c. il est remede universel; que si au contraire il ne fait que ramollir des excrémens ramassés & durcis dans les gros intestins, déterger un ulcere de ces parties, &c. il est véritablement topique.

Une seconde division des *médicamens*, c'est celle qui est fondée sur leur action méchanique; c'est-à-dire dépendante du poids, de la masse, de l'effort, de l'impulsion, &c. & de leur action appellée *physique*, c'est-à-dire *occulte*, & qui sera chimique si jamais elle devient manifeste. L'action méchanique est sensible: par exemple, dans le mercure coulant donné dans le volvulus, pour forcer le passage intercepté du canal intestinal, comme dans la flagellation, les ligatures, les frictions seches, la succion des ventouses, &c. l'action occulte est celle d'un purgatif, d'un diurétique, d'un narcotique quelconque, &c. c'est celle d'une certaine liqueur, d'une telle poudre, d'un tel extrait, &c. qui produit dans le corps animal des effets particuliers & propres, que telle autre liqueur, telle autre poudre, tel autre extrait méchaniquement, c'est-à-dire sensiblement identique, ne sauroient produire. Cette action occulte est la vertu médicamenteuse proprement dite: les corps qui agissent méchaniquement sur l'animal, portent à peine, ne portent point même pour la plûpart le nom de *médicament*, mais sont & doivent être confondus dans l'ordre plus général des secours médicinaux ou remedes, en prenant ce dernier mot dans son sens le plus étendu. *Voyez* REMEDE.

En attendant que la Chimie soit assez perfectionnée pour qu'elle puisse déterminer, spécifier, démontrer le vrai principe d'action dans les *médicamens*, les médecins n'ont absolument d'autre source de connoissance sur leur action, ou pour mieux dire sur leurs effets, que l'observation empirique.

Quant à l'affection, à la réaction du sujet, du corps animal, aux mouvemens excités dans la machine par les divers *médicamens*, à la *série*, la succession des changemens qui amenent le rétablissement de l'intégrité & de l'ordre des fonctions animales, c'est-à-dire de la santé; la saine théorie médicinale est, ou du moins devroit être tout aussi muette & aussi modeste que la chimie raisonnable l'est sur la cause de ces changemens, considerée dans les *médicamens*; mais les médecins ont beaucoup discouru, raisonné, beaucoup théorisé sur cet objet, parce qu'ils discourent sur tout. Le succès constamment malheureux de toutes ces tentatives théoriques est très-remarquable, même sur le plus prochain, le plus simple, le plus sensible de ces objets, savoir leur effet immédiat, le vomissement, la purgation, la sueur, &c. ou plus prochainement encore l'irritation. Que doit-ce être sur l'action élective des *médicamens*, sur leur pente particuliere vers certains organes, la tête, les reins, la peau, les glandes salivaires, &c; ou si l'on veut leur affinité avec certaines humeurs, comme la bile, l'urine, &c; car quoiqu'on ait outré le dogme de la détermination constante des divers remedes vers certains organes, & qu'il soit très-vrai que plusieurs remedes se portent vers plusieurs couloirs en même tems, ou vers différens couloirs dans différentes circonstances; que le même *médicament* soit communément diurétique, diaphorétique & emménagogue, & que le kermès minéral, par exemple, produise selon les diverses dispositions du corps, ou par la variété des doses, le vomissement, la purgation, la sueur ou les crachats; il est très-évident cependant que quelques remedes affectent constamment certaines parties; que les cantharides & le nitre se portent sur les voies des urines, le mercure sur les glandes salivaires, l'aloës sur la matrice & les vaisseaux hémorrhoïdaux, &c: encore un coup, tout ce que la théorie médicinale a établi sur cette matiere est absolument nul, n'est qu'un pur jargon; mais nous le repétons aussi, l'art y perd peu, l'observation empirique bien entendue suffit pour l'éclairer à cet égard.

Relativement aux effets immédiats dont nous venons de parler, les *médicamens* sont divisés en altérans, c'est-à-dire produisant sur les solides ou sur les humeurs des changemens cachés, ou qui ne se manifestent que par des effets éloignés, & dont les médecins ont évalué l'action immédiate par des conjectures déduites de ces effets, & en évacuans. L'*article* ALTÉRANT ayant été omis, nous exposerons ici les subdivisions dans lesquelles on a distribué les *médicamens* de cette classe, & nous renverrons absolument aux articles particuliers, parce que les généralités ne nous paroissent pas propres à instruire sur cette matiere. Les différens *altérans* ont été appellés émolliens, délayans, relâchans, incrassans, apéritifs, incisifs, fondans, détersifs, astringens, absorbans, vulnéraires, échauffans, rafraichissans, fortifians, cordiaux, stomachiques, toniques, nervins, antispasmodiques, hystériques, céphaliques, narcotiques, tempérans ou sédatifs, repercussifs, styptiques, mondificatifs, résolutifs, suppuratifs, sarcotiques ou cicatrisans, dessicatifs, escarrotiques, corrosifs. (*Voyez ces articles.*)

La subdivision des évacuans est exposée au mot ÉVACUANT. (*Voyez cet article.*)

Les *médicamens* sont encore distingués en doux ou benins, & en actifs ou forts; ces termes s'expliquent d'eux-mêmes. Nous observerons seulement que les derniers ne different réellement des poisons que par la dose; & qu'il est même de leur essence d'être dangereux à une trop haute dose. Car l'action vraiment efficace des *médicamens* réels doit porter dans la machine un trouble vif & soudain, & dont par conséquent un certain excès pourroit devenir funeste. Aussi les anciens désignoient-ils par un même nom, les *médicamens* & les poisons; ils les appelloient distinctement *pharmaca*. Les *médicamens*

benins,

benins, innocens exercent à peine une action directe & véritablement curative. Souvent ils ne font rien; & quand ils font vraiment utiles, c'est en disposant de loin & à la longue, les organes ou les humeurs à des changemens qui sont principalement opérés par l'action spontanée, naturelle de la vie, & auxquels ces remedes doux n'ont par conséquent contribué que comme des moyens subsidiaires très-subordonnés; au lieu qu'encore un coup, les *médicamens* forts bouleversent toute la machine, & la déterminent à un changement violent, forcé, soudain.

Il y a encore des *médicamens* appellés *alimenteux*. On a donné ce nom & celui d'aliment médicamenteux, à certaines matieres qu'on a cru propres à nourrir & à guérir en même tems, par exemple à tous les prétendus incrassans, au lait, &c. *Voy.* INCRASSANS, LAIT & NOURISSANS.

Les *médicamens* sont distingués enfin, en égard à certaines circonstances de leur préparation, en simples & composés, officinaux, magistraux & secrets (*voyez ces articles.*): en chimiques & galéniques. *Voyez l'article* PHARMACIE

La partie de la Medécine qui traite de la nature & de la préparation des *médicamens*, est appellée *Pharmacologie*, & elle est une branche de la Thérapeutique (*voyez* PHARMACOLOGIE & THÉRAPEUTIQUE.); & la provision, le trésor de toutes les matieres premieres ou simples, dont on tire les *médicamens*, s'appelle *matiere médicale*. Les trois regnes de la nature (*voyez* REGNE, *Chimie.*) fournissent abondamment les divers sujets de cette collection, que les pharmacologistes ont coutume de diviser selon ces trois grandes sources; ce qui est un point de vûe plus propre cependant à l'histoire naturelle de ces divers sujets, qu'à leur histoire médicinale, quoiqu'on doive convenir que chacun de ces regnes imprime à ces produits respectifs, un caractere spécial qui n'est pas absolument étranger à leur vertu médicamenteuse. (*b*)

MEDICAMENTEUSE, PIERRE. *Voyez sous le mot* PIERRE, *pierre médicamenteuse.*

MEDICAMENTEUX, (*Regule d'antimoine.* *Voyez* REGULE MEDICINAL, *sous le mot* ANTIMOINE.

MÉDICINAL, adj. (*Gram.*) qui a quelque propriété relative à l'objet de la Médecine. C'est en ce sens qu'on dit une plante *médicinale*, des eaux *médicinales*.

MEDICINALES, *Heures*, (*Malad.*) on nomme ainsi les tems du jour que l'on estime propres à prendre les médicamens ordonnés par les Médecins. On en reconnoît ordinairement quatre; savoir, le matin à jeun, une heure environ avant le dîner, quatre heures environ après dîner, & enfin le tems de se coucher: voilà à-peu-près comme on regle les momens de prendre des médicamens dans les maladies qui ne demandent pas une diete austere, telles que les fievres intermittentes, les maladies chroniques; mais dans les maladies aiguës, les tems doivent être réglés par les symptômes & l'augmentation de la maladie, sans aucun égard aux *heures médicinales*. Outre cela, lorsqu'un malade dort & repose d'un sommeil tranquille, il ne faut pas le tirer de son sommeil pour lui faire prendre une potion ou un bol.

Les *heures médicinales* dépendent encore de l'action & de la qualité des remedes, comme aussi du tempérament des malades & de leur appétit, de leur façon de digérer, & de la liberté ou de la paresse que les différens organes ont chez eux à exercer leurs fonctions.

MÉDICINIER, s. m. (*Ricinoides Botan.*) genre de plante à fleur en rose qui a plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice composé de plusieurs feuilles, & stérile. L'embryon naît sur d'autres parties de la plante, il est enveloppé d'un calice, & devient dans la suite un fruit partagé en trois capsules, remplies d'une semence oblongue Tournefort, *inst. rei herb. appendix*. *Voyez* PLANTE.

MEDICINIER, (*Botan.*) PIGNON, en latin *ricinoides folio sub rotundo, fructu luteo*. Arbuste de l'Amérique dont le bois est fibreux, coriace, mol & léger; ses branches s'entrelacent facilement les unes dans les autres, elles sont garnies de feuilles larges, presque rondes, un peu anguleuses à leur extrêmité & sur les côtes; ces feuilles sont attachées à de longues queues, qui étant séparées des branches, répandent quelques gouttes d'un suc blanchâtre, visqueux, causant de l'âpreté étant mis sur la langue, & formant sur le linge de très-vilaines taches rousses qui ne s'en vont point à la lessive; cet arbre s'emploie à faire des hayes & des clôtures de jardin. Les fleurs du *medicinier* viennent par bouquets; elles sont composées de plusieurs pétales d'une couleur blanchâtre, tirant sur le verd, disposées en espece de rose & couvrant un pistil qui se change en un fruit rond, de la grosseur d'un œuf de pigeon, couvert d'une peau épaisse, verte, lisse, & qui jaunit en mûrissant: ce fruit renferme deux & quelquefois trois pignons oblongs, couverts d'une petite écorce noire un peu chagrinée, seche, cassante, renfermant une amande très-blanche, très-délicate, ayant un goût approchant de celui de la noisette, mais dont il faut se méfier; c'est un des plus violens purgatifs de la nature, agissant par haut & par bas. Quelques habitans des îles s'en servent pour leurs négres & même pour eux; quatre ou cinq de ces pignons mangés à jeun & précipités dans l'estomac par un verre d'eau, produisent l'effet de trois ou quatre greins d'émétique. On peut en tirer une huile par expression & sans feu, dont deux ou trois gouttes mises dans une tasse de chocolat ne lui communiquent aucun goût, & purgent aussi-bien que les pignons; mais cette épreuve ne doit être tentée que par un habile & très-prudent médecin. *M.* LE ROMAIN.

MEDICINIER *d'Amérique*, (*Botan. exot.*) *Voyez* RICIN & RICINOIDE *d'Amérique*. (*Botan.*)

MEDICINIER *d'Espagne*, (*Botan. exot.*), *voyez* la description de cette plante sous le mot RICIN. *Voyez* PIGNON D'INDE.

MEDICINIER, (*Mat. méd.*) *Ricinoide*, ricin d'Amérique, pignon de Barbarie.

La graine de cette plante est un purgatif émétique des plus violens même à une très-foible dose; par exemple, à celle de trois ou quatre de ces semences avalées entieres: ensorte qu'on ne peut guères l'employer sans danger. *Voyez* PURGATIF.

On retire de ces semences une huile par expression, que les auteurs assurent être puissamment résolutive & discussive. L'infusion des feuilles de *médicinier* est aussi un puissant émétique, dont les négres font usage en Amérique. (*B*)

MEDICINIER *d'Espagne*, (*Mat. méd.*) *Voyez* PIGNON D'INDE.

MÉDIE, (*Géog. anc.*) *Media*, grand pays d'Asie, dont l'étendue a été fort différente, selon les divers tems.

La *Médie* fut d'abord une province de l'empire des Assyriens, à laquelle Cyaxares joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Ibérie: ensuite les Scythes s'emparerent de la *Médie*, & y régnerent vingt-huit ans. Après cela les *Médes* se délivrerent de leur joug; enfin, la *Médie* ayant été confondue de nouveau dans l'empire de Cyrus, ou, ce qui est la même chose, dans la monarchie des Perses, tomba sous la puissance d'Alexandre. Depuis les conquêtes de ce prince, on distingua deux *Médies*, la grande & la petite, autrement dite la *Médie* Atropatène.

La grande *Médie*, province de l'empire des Perses, étoit bornée au nord par des montagnes qui la séparoient des Cadusiens & de l'Hyrcanie: elle répond, selon M. de l'Isle, à l'Arac Agémie, au Tabristan & au Laurestan d'aujourd'hui.

La *Médie* Atropatène, ainsi nommée d'Atropatos qui la gouverna, avoit au nord la mer Caspienne, & au levant la grande *Médie*, dont elle étoit séparée par une branche du mont Zagros. Cette petite *Médie* répond présentement à la province d'Adirbeitzan, & à une lisiere habitée par les Turcomans, entre les montagnes du Curdistan & l'Irac-Agémie. (*D. J.*)

MEDIE, (*Pierre*) *lapis medus* ou *medinus* (*Hist. nat.*) pierre fabuleuse qui dit-on, se trouvoit chez les Médes; il y en avoit de noires & de vertes; on lui attribuoit différentes vertus merveilleuses, comme de rendre la vûe aux aveugles, de guérir la goutte en la faisant tremper dans du lait de brebis, &c. *Voyez* Boëce de Boot.

MÉDIMNE, s. m. (*Mesur. antiq.*) μέδιμνος; c'étoit une mesure de Sicile, qui selon Budée, contient six boisseaux de blé, & qui revient à la mesure de la mine de France; mais j'aime mieux en traduisant les auteurs grecs & latins, conserver le mot *medimne*, que d'employer le terme de *mine* qui est équivoque. M. l'abbé Tarrasson met toujours *médimne* dans sa traduction de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

MÉDINA-CÉLI, (*Géog.*) en latin *Methymna cœlestis*, ancienne ville d'Espagne dans la vieille Castille, autrefois considérable, & n'ayant aujourd'hui que l'honneur de se dire capitale d'un duché de même nom, érigé en 1491. Elle est sur le Xalon, à 4 lieues d'Espagne N. E. de Siguença, 20 S. O. de Sarragosse. *Long.* 15. 26. *lat.* 41. 15. (*D. J.*)

MÉDINA-DEL-CAMPO, (*Géog.*) en latin *Metymna-Campestris*, ancienne ville d'Espagne, au royaume de Léon. Cette ville jouit d'un terroir admirable, & de grands privileges; elle est sur le torrent de

Zaper-

Zapardiel, à 52 lieues S. E. de Zamore, 10 S. O. de Valladolid, 25 N. O. de Madrid. *Long.* 13. 15. *lat.* 41. 12.

C'est la patrie de Balthazard Alamos, & de Gomes Pereyra, médecin du seizieme siecle.

Alamos partagea la confiance & la disgrace d'Antoine Pérez, secrétaire d'état, sous Philippe II. On le retint onze ans en prison, & ce fut pendant sa captivité qu'il composa sa traduction estimée de Tacite, en espagnol; elle parut à Madrid en 1614.

Mais Pereyra se fit une toute autre réputation par son amour des paradoxes; né dans un pays où la liberté de philosopher est presque aussi rare qu'en Turquie, il osa franchir cette contrainte, & mit au jour un ouvrage dans lequel, non-seulement il attaqua Gallien sur la fievre, & Aristote sur la matiere premiere; mais il établit, que les bêtes sont des machines & qu'elles n'ont point l'ame sensitive qu'on leur attribue. Je vous renvoie sur ce point à ce que Bayle en dit dans son *Dictionnaire*. (*D. J.*)

MEDINA DE LAS TORREZ, (*Géog.*) en latin *Methymna Turrium*, petite ville d'Espagne, dans l'Estramadure, au pié d'une montagne, proche de Badajoz, *Long.* 11. 27. *lat.* 38. 35. (*D. J.*)

MEDINA-DEL-RIO-SECCO, (*Géog.*) en latin *Methymna Flavii Sicci*: quelques auteurs la prennent pour le *Forum Egurrorum*, ancienne ville d'Espagne, au royaume de Léon, avec titre de duché, qui est dans la maison d'Henriquez, issue de la famille royale: elle est située dans une plaine abondante en pâturages, à 6 lieues O. de Palencia, 18 de Valladolid & de Zamora, 15 S. E. de Léon. *Long.* 13. 2. *lat.* 42. 8. (*D. J.*)

MEDINA SIDONIA, (*Géog.*) en latin *Assidonia* ou *Asindum*, ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie; elle est sur une montagne, à 15 lieues de Gibraltar, 20 S. O. de Séville, 9 E. de Cadix. *Long.* 12. 20. *lat.* 36. 25. (*D. J.*)

MÉDINE, (*Géog.*) *Metymna*, ville de la presqu'île d'Arabie dans l'Arabie heureuse; le mot *Médinah* signifie en Arabe une *ville* en général, & ici la *ville* par excellence, parce que Mahomet y établit le siége de l'empire des Musulmans, & qu'il y mourut; on l'appelloit auparavant *Latreb*.

Au milieu de *Médine*, est la fameuse mosquée où les Mahométans vont en pélerinage, & dans les coins de cette mosquée, sont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar: le tombeau de Mahomet est de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des sultans à Constantinople. Ce tombeau est placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *Turbé*. il regne autour du dôme une galerie, dont on prétend que le dedans est tout orné de pierres précieuses d'un prix inestimable, mais on ne peut voir ces richesses que de loin & par des grilles.

Abulfeda nous a donné les distances de *Medine*, aux principaux lieux de l'Arabie: c'est assez de dire qu'elle est à 10 stations de la Mecque, & à 25 du Caire. Ces stations ou journées sont de 30 milles arabiques. *Médine* est gouvernée par un chérif qui se dit de la race de Mahomet, & qui est souverain indépendant. L'enceinte de cette ville ne consiste qu'en un méchant mur de briques; son terroir est humide, & ses environs abondent en palmiers. *Long.* 57. 30. *lat.* 25. (*D. J.*)

MÉDIOCRITÉ, s. f. (*Morale.*) état qui tient le juste milieu entre l'opulence & la pauvreté; heureux état au dessus du mépris & au-dessous de l'envie! C'est aussi l'état dont le sage se contente, sachant que la fortune ne donne qu'un vernis de bonheur à ses favoris, & que travailler à augmenter ses richesses sans une vraie nécessité c'est travailler à augmenter ses inquiétudes. Aveugles mortels que l'avarice, l'ambition & la volupté amorcent par de vains appas jusqu'aux bords du tombeau! Vous qui empoisonnez les plaisirs bornés d'une vie passagere par des soins toujours renaissans, & par des peines inutiles! Vous qui méprisez les tranquilles douceurs de la *médiocrité*; qui demandez plus au destin que la nature n'exige de vous, & qui prenez pour des besoins ce que la folie vous suggere! Croyez-moi, une étoile rayonnante ne rend pas heureux: un collier de diamans n'enrichit pas le cœur. Tous les biens & les joies des sens consistent dans la santé, la paix & le nécessaire; la *médiocrité* possede ce nécessaire: elle maintient la santé par la tempérance soumise à ses lois, & la paix est sa compagne inséparable. *Auream quisquis mediocritatem*..... (*D. J.*)

MEDIOLANUM Insubriæ, (*Géogr. anc.*) ville d'Insubrie, aujourd'hui *Milan*; elle est très ancienne, & la premiere que les Gaulois aient bâtie en Italie; car *Mediolanum* est un nom gaulois commun à plus d'un lieu: sur quoi je remarque que toutes les villes ainsi nommées sont dans un terroir fertile & avantageux. Tacite la met entre les plus fortes places de la Gaule Cispadane. Il paroît, par une lettre de Pline le jeune, *liv. IV. ép.* 13, que les études y florissoient. Ausonne a enchéri dans les vers suivans, *de claris urbibus*.

> *Et* Mediolani *mira omnia copia rerum,*
> *Innumeræ cultæque domus, facunda virorum*
> *Ingenia & mores læti.*

Il est du moins certain que Milan a été regardée comme la métropole d'Italie par rapport aux affaires ecclésiastiques. Trajan y fit bâtir un palais; Hadrien, les Antonins, sur-tout Théodose & Constantin, y séjournerent long-tems. Théodoric, roi des Goths, & Pepin roi d'Italie, y moururent. Saint Grégoire pape, donna à l'archevêque de Milan la prérogative de consacrer les rois d'Italie. Enfin Milan avoit tous les édifices publics des grandes villes, une arène, un théâtre où l'on représentoit des comédies; un hippodrome pour les courses des chevaux, un amphithéâtre où l'on se battoit contre les bêtes féroces; des thermes, un panthéon, & autres superbes édifices.

On sait l'avanture de César avec les magistrats de Milan. Plutarque rapporte que ce grand capitaine traversant Milan, & voyant au milieu de cette ville une statue de bronze de Brutus parfaitement ressemblante & d'un travail exquis, il appella les magistrats; & jettant les yeux sur la statue, il leur reproche que la ville manquoit au traité qu'elle avoit fait avec lui, en recélant un de ses ennemis dans ses murailles. Les magistrats confondus ne surent que répondre pour se justifier; mais César prenant un ton plus doux, leur dit de laisser cette statue, & les loua de ce qu'ils étoient fideles à leurs amis jusque dans les disgraces que la mauvaise fortune leur faisoit éprouver.

Pour ce qui regarde l'état actuel de cette ville, *voy.* MILAN. (*D. J.*)

MEDIOLANUM ordovicum, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de la Grande-Bretagne ou d'Albion, au pays des Ordovices, selon Ptolomée, *l. II. ch. iij.* Les savans d'Angleterre ne s'accordent point sur le nom moderne de cet endroit. David Powel pense que c'est *Mathraval*; Cambden croit que c'est *Lan-vethling*: enfin M. Gale a encore plus de raison de conjecturer que c'est *Meivod*, où d'ailleurs l'on a déterré des marques d'antiquité qui concourent à justifier sa conjecture.

MEDIOMANUM, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne sur la route de *Segontium*, qui est Caernarvon. M. Gale conjecture que c'est *Mainturog* en Mérionetshire.

MÉDIOMATRICES, LES (*Géog. anc.*) en latin *Mediomatrici*; ancien peuple de la Gaule-Belgique qui étoient alliés du peuple romain. Sanson dit d'eux que du tems de César, outre le diocèse de Metz, ils occupoient encore celui de Verdun d'un côté, & que de l'autre, ils s'avançoient vers le Rhin; cependant bientôt après, ils firent un peuple en chef. (*D. J.*)

MÉDISANCE, s. f. (*Morale.*) médire, c'est donner atteinte à la réputation de quelqu'un, ou en révelant une faute qu'il a commise, ou en découvrant ses vices secrets; c'est une action de soi-même indifférente. Elle est permise & quelquefois même nécessaire, s'il en résulte un bien pour la personne qu'on accuse, ou pour celles devant qui on la dévoile: ce n'est pas-là précisément médire.

On entend communément par *médisance* une satyre maligne lâchée contre un absent, dans la seule vûe de la décrier ou de l'avilir. On peut étendre ce terme aux libelles diffamatoires, *médisances* d'autant plus criminelles, qu'elles font une impression plus forte & plus durable. Aussi chez tous les peuples policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on y punit séverement.

On médit moins à-présent dans les cercles qu'on ne faisoit les siecles passés, parce qu'on y joue davantage. Les cartes ont plus sauvé de réputations, que n'eût pû faire une légion de missionnaires attachés uniquement à prêcher contre la *médisance*; mais enfin on ne joue pas toujours, & par conséquent on médit quelquefois.

Une trop grande sensibilité à la *médisance* entretient la malignité, qui ne cherche qu'à affliger.

MÉDITATION, s. f. (*Gramm.*) opération de l'esprit qui s'applique fortement à quelque objet. Dans la *méditation* profonde, l'exercice des sens extérieurs est suspendu, & il y a peu de différence entre l'homme en-

tiere-

tierement occupé d'un seul objet, & l'homme qui rêve, ou l'homme qui a perdu l'esprit. Si la *méditation* pouvoit être telle que rien ne fût capable d'en distraire, l'homme méditatif n'appercevant rien, ne répondant à rien, ne prononçant que quelques mots décousus qui n'auroient de rapports qu'aux différentes faces sous lesquelles il considéreroit son objet; rapports éloignés que les autres ne pourroient lier que rarement. Il est certain qu'ils le prendroient pour un imbécille. Nous ne sommes pas faits pour méditer seulement, mais il faut que la *méditation* nous dispose à agir, ou c'est un exercice méprisable. On dit, cette question est épineuse, elle exige une longue *méditation*. L'étude de la morale qui nous apprend à connoître & à remplir nos devoirs, vaut mieux que la *méditation* des choses abstraites. Ce sont des oisifs de profession qui ont avancé que la vie méditative étoit plus parfaite que la vie active. L'humeur & la mélancolie sont compagnes de la *méditation* habituelle: nous sommes trop malheureux pour obtenir le bonheur en méditant; ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de glisser sur les inconvéniens d'une existence telle que la nôtre. Faire la *méditation* chez les dévots, c'est s'occuper de quelque point important de la religion. Les dévots distinguent la *méditation* de la contemplation; mais cette distinction même prouve la vanité de leur vie. Ils prétendent que la *méditation* est un état discursif, & que la contemplation est un acte simple permanent, par lequel on voit tout en Dieu, comme l'œil discerne les objets dans un miroir. A s'en tenir à cette distinction, je vois qu'un méditatif est souvent un homme très-inutile, & que le contemplatif est toujours un insensé. (1) Il y a cette distinction à faire entre méditer un projet & méditer sur un projet, que celui qui médite un projet, une bonne, une mauvaise action, cherche les moyens de l'exécution; au lieu que la chose est faite pour celui qui médite sur cette chose; il s'efforce seulement à la connoître, afin d'en porter un jugement sain.

MEDITERRANÉE, f. f. (*Géogr.*) signifie cette vaste mer qui s'étend entre les continens de l'Europe & de l'Afrique, qui communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar. *voyez* GIBRALTAR, & qui mouille jusqu'à l'Asie en formant le Ponte-Euxin & les Palus mæotides. *Voyez* MER.

La *Méditerranée* s'appelloit autrefois la *mer de Grece* & la *grande Mer*; elle est maintenant partagée en différentes divisions qui portent différens noms. A l'occident de l'Italie, elle s'appelle la *mer de Toscane*. Près de Venise, la *mer Adriatique* ou *le golfe de Venise*. Vers la grece, la *mer Ionique*, ou *Egée*, ou *l'Archipel*. Entre l'Hellespont & le Bosphore, elle se nomme *mer Blanche*, parce que la navigation en est facile; & par-delà, *mer Noire*, à cause que la navigation en devient plus difficile.

Sur la communication de l'Océan avec la *Méditerranée*, entreprise exécutée sous le regne de Louis XIV. *voyez* CANAL ARTIFICIEL. *Chambers*.

MEDITRINALES, adj. (*Hist. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en Automne le 11 d'Octobre, dans lesquelles on goûtoit le vin nouveau & l'on en buvoit aussi du vieux par maniere de médicament, parce qu'on regardoit le vin non-seulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puissant dans la plûpart des maladies. On faisoit aussi en l'honneur de *Meditrina*, déesse de la Medecine, des libations de l'un & de l'autre vin. La premiere fois qu'on buvoit du vin nouveau, on se servoit de cette formule, selon Festus: *Vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medeor*; c'est-à-dire *je bois du vin vieux, nouveau, je remédie à la maladie vieille, nouvelle*; paroles qu'un long usage avoit consacrées, & dont l'omission eût passé pour un présage funeste. (*G*)

MEDITULLIUM, (*Anat.*) est un terme latin employé par quelques anatomistes pour signifier le diploé, autrement cette substance spongieuse qui se trouve entre les deux tables du crâne, & dans les interstices de tous les os qui ont des lames, *Voyez* OS, CRANE.

MEDIUM. *terme de philosophie méchanique*; c'est la même chose que *fluide* ou *milieu*. Ce dernier est beaucoup plus usité. *Voyez* MILIEU.

MEDIUS FIDIUS, (*Mytholog.*) divinité qui présidoit à la foi donnée. Plaute *in asin.* dit, *per deum Fidium, credis jurato mihi?* Ainsi *voyez* FIDIUS.

MEDMA, (*Géogr. anc.*) ville maritime d'Italie au pays des Brutiens. Strabon & Pomponius Mela disent *Médama*. Quelques modernes croient que c'est la *Nicotera* d'Antonin qui subsiste encore; d'autres, comme le P. Hardouin, pensent que c'est présentement *Bossarno*, ville de la Calabre ultérieure: mais celle-ci est trop dans les terres pour avoir été un port de mer.

MEDNIKI, (*Géogr.*) en latin *Mednicia*; ville épiscopale de Pologne dans la Samogitie, sur la riviere de Wirwitz, *Long.* 41. *lat.* 55. 40.

MEDOACUS, (*Géog. anc.*) rivieres d'Italie, toutes deux du même nom, n'ayant qu'une embouchure commune dans la bouche la plus septentrionale du Pô. On les distinguoit par les surnoms de grande & petite, *major* & *minor*. Le *Médoachus major* est présentement la Brenta, & le *Médoachus minor* est le Bachiglione.

MEDOBREGA, (*Géog. anc.*) & *Mundobriga* dans l'itinéraire d'Antonin; ancienne ville d'Espagne dans la Lusitanie, près du mont Herminius, qui s'appelle aujourd'hui *monte Arminno*: la même ville prit ensuite le nom de la montagne, & s'appella *Aramenha*. Elle est ruinée; mais Resende, dans ses *antiquités*, dit qu'on en voyoit encore de son tems les ruines près de Marvaon dans l'Alentejo, à peu de distance de Portalegre.

MEDOC, (*Géogr.*) par les anciens *Medulicus pagus*; nos ancêtres ont écrit *Médoc*: contrée de France en forme de presqu'isle, entre l'Océan & la Garonne, en Guienne dans le Bourdelois. Ausone appelle la côte de Médoc *littus Medulorum*. Ses huîtres avoient alors une grande réputation.

> *Ostrea Baianis certantia quæ* Medulorum,
> *Dulcibus in stagnis, reflui maris æstus opimat*.

Les Romains les nommoient *ostrea Burdigalensia*, parce qu'ils les tiroient de Bourdeaux: on les servoit à la table des empereurs. Sidonius Apollinaris les nomme *medulica supellex*; & les gens de bonne-chere qui en faisoient leurs délices, *medulicæ supellectilis epulones*.

Le bourg de l'Esparre est le principal lieu du pays de *Médoc*; mais c'est au village de Soulac qu'on prend à-présent les huîtres de *Médoc Voyez*, sur ce pays, Duchesne dans son *chapitre du duché de Guienne*. (*D. J.*)

MÉDOC, *cailloux de*, (*Hist. nat.*) On donne ce nom à des fragmens de crystal de roche qui se trouvent sous la forme de cailloux roulés & d'une figure ovale, dans un canton de la Gascogne que l'on appelle *pays de Médoc*.

(1) On pourroit citer Jean Gerson, aussi profond en érudition qu'en piété, S. Bernard, S. Bonaventure, & une infinité d'autres qui, quoiqu'on ne puisse les mettre au nombre des personnes oisives, sans contredire la verité, & l'évidence, étoient persuadés, que la vie contemplative considerée en elle même, etoit plus sublime & plus parfaite que la vie active. Bien plus le grand Chancelier de Paris ajoute dans sa seconde leçon sur S. Marc à la 6. conclusion, que quoique l'une & l'autre vies fussent nécessaires dans l'Eglise, la contemplative étoit cependant plus utile que l'active, considerée absolument, & non rélativement aux devoirs d'un état auquel on auroit été appellé de Dieu, ni ne devoit non plus d'assister son prochain dans un besoin urgent, parce que, continue ce célèbre écrivain, valoit plus au peuple d'Israël la méditation de Moïse sur la montagne, que toutes les belles actions que faisoient les Juifs avec les armes. Exod. 17 v. 11. C'est pourquoi les prieres d'un petit nombre de ceux qui menent une vie contemplative sont plus agréables aux yeux de Dieu, & le rendent plus propice à son Eglise, que les travaux d'un grand nombre qui se distinguent par une vie active. De là vient, ajoute S. Jerôme que ce n'est pas sans raison que les Hermites & Anachoretes etoient appellés *la vie du monde*, parce que c'étoit par eux qu'il se contenoit & qu'il se sauvoit de sa destruction entiere. *Hoc inferunt*, continue le dit illustre Gerson, *contra illos, qui terrena tantummodo cogitantes dicunt justificas & prædiques corpus trahamus*... *mittique in otio ipso quam contemplativos bona vita, & spiritualibus exercitiis intendentes, quos dolores vel phanaticos, vel inutiles reputant, quia animalis homo non percipit quæ sunt spiritus Dei.*

C'est ainsi que s'exprime aussi S. Bernard sur la vie contemplative dans son 3 sermon sur l'assomption de Marie. C'est dans ce sens que les commentateurs de l'écriture sainte expliquent ces paroles de J. C. au chap. 10 de S. Luc. *Maria optimam partem elegit*. Le célèbre Gerson a parlé plus d'une fois de la distinction & différence qu'il y a entre la méditation, & la contemplation, mais spécialement dans son traité de la méditation, considération XI. & dans le traité de l'oraison sur la fin de la premiere partie dans son sermon de l'esprit S. considération 2. Bossuet aussi célèbre a admis cette même distinction dans la premiere partie de sa defense des gens mistiques Chap. 10. où il la rapporte en se servant des paroles mêmes de S. Jean de la Croix, & l'approuve. Elle a été pareillement réconnue & approuvée des principaux docteurs de l'Eglise cités par Joseph Lopez dans ses Prolegomènes de la mistique. On entend inferer de tout ce qu'on vient de dire que l'intention de savant auteur de cet article (Meditation) n'a pas été de reprendre sinon que ceux qui pretendroient ou que tout le monde menat une vie contemplative ou qu'elle fut en toute occurrence plus parfaite que l'active. Une pareille opinion seroit certainement digne de répréhension. (*W*)

dor. Quelques personnes ont cru que ces pierres approchoient du diamant, mais elles ne different aucunement du vrai crystal de roche, & se taillent avec la même facilité. On en fait des boutons & d'autres petits ornemens. (—)

MÉDRASCHIM, s. m. (*Théol. rabbin.*) c'est, dit M. Simon, le nom que les Juifs donnent aux commentaires allégoriques sur l'Ecriture-sainte, & principalement sur le Pentateuque: ils le donnent même généralement à tous les commentaires allégoriques, car *médraschim* signifie *allégorie*. (*D. J.*)

MÉDRESE s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à des académies ou grandes écoles que les sultans font bâtir à côté de leurs jamis ou grandes mosquées. Ceux qui sont préposés à ces écoles se nomment *muderis*: on leur assigne des pensions annuelles proportionnées aux revenus de la mosquée. C'est de ces écoles que l'on tire les juges des villes, que l'on nomme *mollas* ou *molahs*.

MÉDUA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans une contrée abondante en blé & en troupeaux, à 50 lieues S. O. d'Alger. La milice de cette ville y tient garnison. *Long.* 21. 12. *lat.* 33. 25. (*D. J.*)

MEDULLA SAXORUM, (*Hist. natur.*) nom donné par quelques auteurs à une substance calcaire ou à une espece de craie fluide qui suinte quelquefois au-travers des fentes de la terre, & qui se durcit ensuite: c'est la même chose que le *lac lunæ* ou lait de lune, ou que le guhr blanc. (—)

MÉDULLAIRE, ad. *huile médullaire*, est la partie la plus fine & la plus subtile de la moelle des os. *Voyez* MOELLE & HUILE.

Cette huile, selon la remarque du docteur Havers, ne passe pas dans les os par des conduits, mais par de petites vésicules accumulées en lobules distincts, & revêtues des différentes membranes qui enveloppent la moëlle. Toutes ces vésicules sont formées de la tunique extérieure des arteres, & l'*huile médullaire* passe de l'une à l'autre jusqu'à ce qu'elle parvienne à la superficie de l'os. Mais la partie de cette *huile*, qui va aux articulations s'y rend par des conduits qui traversent l'os, & qui sont faits exprès pour cela.

L'usage de l'huile *médullaire* est, en commun à tous les os, dont il conserve la température, & qu'il empêche d'être trop cassans; en particulier aux articulations, ausquelles il est d'un grand secours. 1°. Pour lubrifier les extrémités des os, & rendre leur mouvement plus libre & plus aisé. 2°. Pour empêcher les extrémités des os de s'échauffer par le mouvement. 3°. Pour empêcher les articulations de s'user par le frottement des os les uns contre les autres. 4°. Pour lubrifier les ligamens des articulations, & les empêcher de devenir secs & roides, & entretenir la flexibilité des cartilages.

La substance *médullaire* du cerveau paroît composée de fibres creuses, dont l'origine est dans les extrémités des artérioles, & la fin dans les nerfs; elle a un peu plus de consistance que la substance corticale. *Voyez* CORTICALE & CERVEAU.

MÉDULLE, MONT, LE (*Géog. anc.*) en latin *Medullius mons*; montagne d'Espagne dans la Cantabrie, au-dessus du Minho: Garibay croit que le nom moderne est *Mondarria*; mais voici un fait d'histoire bien étrange. Quand le *mont Médulle*, dit Florus *l. IV. c. xij.* fut assiégé par les Romains, & que les Barbares virent qu'il ne leur étoit pas possible de résister long-tems, ils se firent tous mourir à l'envi les uns des autres dans un repas, par le fer, ou par le poison qu'on tire des ifs: & c'est ainsi qu'ils se déroberent à une soumission, qu'ils regardoient comme une captivité. (*D. J.*)

MEDULLI, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes; leur pays est présentement une partie de la Savoie, & s'appelle la *Maurienne*. (*D. J.*)

MEDULLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Tite-Live, Denis d'Halycarnasse & Pline en parlent; mais elle ne subsistoit plus du tems de ce dernier écrivain. (*D. J.*)

MÉDUS, (*Géog. anc.*) le fleuve *Médus*, ou le fleuve des Medes, *Medum flumen*, comme dit Horace, *ode ix. l. II.* est vraissemblablement l'Euphrate. Il séparoit les deux empires des Parthes & des Romains. Il y avoit aussi le fleuve *Medus* en Perse, qui venoit de la Médie, & tomboit dans l'Araxe. *In Araxem a Parætacis labentem* Medus *influit a Media decurrens*, dit Strabon, *l. XV. p.* 729. L'Araxe dans lequel ce fleuve se décharge, est celui qui tombe dans le sein Persique. (*D. J.*)

MÉDUSE, s. f. (*Mythol.*) une des trois Gorgones, & celle-là même sur laquelle l'histoire a inventé le plus de fictions qui se contredisent. Mais pour ne rien répéter à ce sujet, nous renvoyons le lecteur à l'*article* GORGONES.

Nous ajouterons seulement que la Sculpture, la Peinture, & la Gravure ont pris les mêmes libertés que les poëtes dans la représentation de *Méduse*, dans la plûpart des anciens monumens; cette Gorgone lance des regards effroyables au milieu de la terreur & de la crainte; il en est d'autres où elle n'a point ce visage affreux & terrible. Il se trouve même des *Méduses* très-gracieuses, gravées sur l'égide de Minerve, ou séparément. On connoît une *Méduse* antique assise sur un rocher, accablée de douleur, de voir que non-seulement ses beaux cheveux se changent en serpens; mais que ces serpens rampent sur elle de tous côtés, & lui entortillent les bras, les jambes, & le corps. Elle appuie tristement sa tête sur la main gauche; la noblesse de son attitude, la beauté & la douceur de son visage fait qu'on ne peut la regarder sans s'intéresser à son malheur. On oublie en ce moment la peinture qu'en fait Hésiode, & les explications que MM. le Clerc & Fourmont nous ont données de la fable des filles de Phorcus. (*D. J.*)

MEDWAY, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre dans la province de Kent. Elle passe par Maidstone, Rochester, Chatham, & se jette dans la Tamise. Le chevalier Blackmore en fait une jolie peinture.

The fair Madwaga *that with wanton pride*
Forms silver mazes with her crooked tide,
Its nobler streams in wreathing volume flows,
Still forming ready Islands, as it gows.

Comme la *Medway* est fort profonde, on s'en sert pour mettre en sûreté les gros vaisseaux de guerre en hiver, l'entrée de cette riviere étant défendue par le fort Sheerness. (*D. J.*)

MÉFAIRE, (*Droit cout. de France.*) M. le Fevre Chantereau explique ainsi ce vieux terme. „ Si le „ seigneur vexoit intolérablement son vassal, & manquoit à la protection qu'il lui devoit, il *méfaisoit*, „ c'est-à-dire, qu'il perdoit la seigneurie qu'il avoit sur „ son vassal & sur son fief; qu'il relevoit à l'avenir non „ du seigneur dominant, mais du seigneur souverain, „ qui est celui de qui releve le seigneur dominant; donc, „ ajoute notre jurisconsulte, les mots de *commise* de fief „ & de *méfaire*, sont relatifs; & toutes les fois qu'ils „ sont employés dans les actes, ils concluent autant l'un „ que l'autre la feudalité, &c. (*D. J.*)

MEFFAIT, s. m. (*Jurisp.*) action contraire au bon ordre & aux loix. Ainsi *meffaire*, c'est faire une action de cette nature.

Ce terme n'est plus en usage que dans le style de pratique.

MÉFIANCE, s. f. (*Gramm. & Moral.*) c'est une crainte habituelle d'être trompé. La défiance est un doute que les qualités qui nous seroient utiles ou agréables soient dans les hommes ou dans les choses, ou en nous-mêmes. La *méfiance* est l'instinct du caractere timide & pervers. La défiance est l'effet de l'expérience & de la réflexion. Le méfiant juge des hommes par lui-même, & les craint; le défiant en pense mal, & en attend peu. On naît méfiant, & pour être défiant, il suffit de penser, d'observer, & d'avoir vécu. On se méfie du caractere & des intentions d'un homme; on se défie de son esprit & de ses talens.

MÉGABYSE, (*Mythol.*) nom des prêtres de Diane d'Ephese; les *Mégabyses*, ou *Mégalobyses*, étoient eunuques; une déesse vierge ne vouloit pas d'autres prêtres, dit Strabon. On leur portoit une grande considération, & des filles vierges partageoient avec eux l'honneur du sacerdoce; mais cet usage changea suivant les tems & les lieux. (*D. J.*)

MÉGAHETÉRIARQUE, s. m. (*Hist. du bas empire.*) nom d'une dignité à la cour des empereurs de Constantinople. C'étoit l'officier qui commandoit en chef les troupes étrangeres de la garde de l'empereur; & son vrai nom, dit M. Fleury, étoit *mégabétairiaque*. (*D. J.*)

MÉGALASCLÉPIADES, (*Mythol.*) c'est-à-dire, les grandes *asclépiades*, ou *asclépies*; fêtes qu'on célébroit à Epidaure en l'honneur d'Esculape. Ἀσκληπιὸς, est le nom grec du dieu de la Médecine, à qui tout le monde rendoit hommage. (*D. J.*)

MÉGALARTIES, s. m. pl. (*Hist. anc. & Myth.*) fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cerès dans l'île de Délos. Elles étoient ainsi nommées d'un grand pain qu'on portoit en procession. *Mégas* signifie en grec *grand*, & *artos*, *pain*, dont on fit *mégalarties*.

MÉGALÉSIE, (*Antiq. rom.*) *mégalésie*; fêtes instituées à Rome l'an 550 de sa fondation, en l'honneur de Cybele, ou de la grande-mere des dieux. Les oracles sibyllins marquoient, au jugement des décemvirs, qu'on vaincroit l'ennemi, & qu'on le chasseroit d'Italie, si la mere Idéenne étoit apportée de Pessinonte à Rome. Le sénat envoya des ambassadeurs au roi Attalus, qui les reçut humainement, & leur fit présent de la statue de la déesse, qu'ils desiroient d'avoir. Cette statue apportée à Rome, fut reçue par Scipion Nasica, estimé le plus homme de bien de la République. Il la mit, le 12 Avril, dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin. Ce même jour, on institua la *mégalésie*, avec des jeux qu'on appella *mégalésiens*. *Voyez* MÉGALÉSIENS *jeux*. (*D. J.*)

MÉGALÉSIENS, *jeux* (*Ant. rom.*) *ludi megalenses*. On les nommoit aussi les grands jeux, non-seulement parce qu'ils étoient magnifiques, mais encore parce qu'ils étoient dédiés aux grands dieux, c'est-à-dire, à ceux du premier ordre, & particuliérement à Cybele, appellée par excellence *la grande déesse*, μεγαλη. Les dames romaines dansoient à ces jeux devant l'autel de Cybele. Les magistrats y assistoient revêtus d'une robe de pourpre; la loi défendoit aux esclaves de paroître à ces augustes cérémonies; & pendant qu'on les célébroit, plusieurs prêtres phrygiens portoient en triomphe, dans toutes les rues de Rome, l'image de la déesse

On représentoit aussi sur le théatre pendant ces solemnités, des comédies choisies. Toutes celles de Terence furent jouées aux *jeux mégalésiens*, excepté les Adelphes, qui le furent aux jeux funebres de Paul Emile, & le Phormion, qui le fut aux jeux romains. Les Ediles donnoient d'ordinaire ce divertissement au peuple pendant six jours, & ils y joignoient des festins où regnoit la magnificence & la somptuosité, sur la fin de la république. (*D. J.*)

MÉGALOGRAPHIE, s. f. (*Peinture.*) terme qui se dit des peintures dont le sujet est grand, telles que sont les batailles, ainsi que *ryparographie* se dit des peintures viles & des sujets bas, tels que des animaux, des fruits, &c.

MÉGALOPOLIS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, Pausanias, & Etienne le Géographe, écrivent *Mégalepolis*. Polybe écrit indifféremment *Mégale-polis*, & *Megalepolis*. Strabon écrit seulement *Mégalopolis* en un seul mot. Ses habitans sont appellés par Tite-Live *Megalopolites*, & *Mégalopolitani*.

Mégalopolis étoit une ville de Péloponnese dans l'Arcadie, qui se forma sous les auspices d'Epaminondas, de diverses petites villes rassemblées en une seule, après la bataille de Leuctres, afin d'être plus en état de résister aux Lacédémoniens. On nomme aujourd'hui cette ville *Leontari*, selon Sophian & de Wit. M. Fourmont prétend, que ce n'est point *Léontari* qui tient la place de *Mégalopolis*, mais un méchant village d'environ 150 maisons, la plûpart habitées par des mordates.

Quoi qu'il en soit, *Mégalopolis* a été la patrie de deux grands personnages, qui méritent de nous arrêter quelques momens; je veux parler de Philopœmen, & de Polybe son tendre éleve.

Philopœmen se montra l'un des plus habiles & des premiers capitaines de l'antiquité. Il ressuscita la puissance de la Grece, à mesure qu'elle vit croître sa réputation. Les Achéens l'élurent huit fois pour leur général & ne cessoient de l'admirer. Il eut une belle preuve de la haute considération qu'on lui portoit, lorsqu'il vint un jour par hazard à l'assemblée des jeux neméens, au moment que Pylade chantoit ces deux vers de Thimothée,

C'est lui qui couronne nos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs en se levant jetterent les yeux sur Philopœmen, avec des acclamations, des battemens des main, des cris de joie, qui marquoient assez leurs espérances de parvenir sous ses ordres, à leur premier degré de bonheur & de gloire. Mais cet illustre guerrier, en chargeant Dinocrate, qui s'étoit emparé d'un poste important, eut son cheval abattu sous lui, & tomba presque sans vie. Les ennemis le releverent, comme s'il eût été leur général, & le conduisirent à Messene, où Dinocrate acheva ses jours par le poison.

Les Achéens ne différerent pas la vengeance de cet attentat, & le tyran se donna la mort, pour éviter sa juste peine. L'on tira de Messene le corps de Philopœmen, l'on le brûla, & l'on porta ses cendres à *Mégalopolis*.

Toutes les villes du Péloponnese lui décernerent les plus grands honneurs par des decrets publics, & lui érigerent par-tout des statues & des inscriptions. Son convoi funebre fut une sorte de pompe triomphale. Polybe, âgé de 22 ans, portoit l'urne, & Lycortas son pere, fut nommé général des Achéens, comme le plus digne de succeder au héros qu'ils pleuroient.

Ce fut à ces deux écoles de Philopœmen & de Lycortas, que notre historien prit ces savantes leçons de gouvernement & de guerre qu'il a mises en pratique. Après avoir été chargé des plus grandes négociations auprès des Ptolomées, rois d'Egypte, il fut long-tems détenu à Rome dans la maison des Emiles, & forma lui-même le destructeur de Carthage & de Numance. Quelle pupille, & quel maître! Notre ame s'éleve en lisant ces beaux conseils qu'il lui donnoit, ces sentimens de générosité & de magnanimité qu'il tâchoit de lui inspirer, & dont le pupille fit un si bel usage. C'est encore aux conseils de Polybe que Démétrius fut redevable du trône de Syrie. Génie supérieur, il cherchoit dans les regles de la prudence, de la politique, & de la guerre, la cause des événemens. Il traitoit la fortune de chimere, & ne croyoit point à ces divinités qui avoient des yeux sans voir, & des oreilles sans entendre.

Il composa la plus grande partie de son histoire dans la maison même des Emiles, qui lui donnerent tous les mémoires qu'il desira. Scipion l'emmena au siege de Carthage, & lui fournit des vaisseaux pour faire le tour de la mer Atlantique. Toutes les villes du Péloponnese adopterent le code des lois dont il étoit l'auteur, & les Achéens, en reconnoissance, lui érigerent, de son vivant, plusieurs statues de marbre. Il mourut l'an de Rome 624, à l'âge de 82 ans, d'une blessure qu'il s'étoit faite en tombant de cheval.

Il avoit composé son histoire universelle en quarante-deux livres, dont il ne nous reste que les cinq premiers, avec des fragmens des douze livres suivans. Quel dommage que le tems nous ait envié des annales si précieuses! Jamais historien ne mérita mieux notre confiance dans ses récits, & jamais homme ne porta plus d'amour à la vérité. Pour la politique, il l'avoit étudiée toute sa vie; il avoit géré les plus grandes affaires, & avoit gouverné lui-même.

Les Géographes ont encore raison de partager avec les politiques, & les généraux d'armées, la douleur de la perte de son histoire. Si l'on doit juger de ce que nous n'avons pas par ce qui nous en reste, ses descriptions de villes & de pays sont d'un prix inestimable, & n'ont été remplacées par aucun historien.

On desireroit qu'il eût fait moins de réflexions & de raisonnemens; mais il réfléchit avec tant de sagesse, il raisonne si bien, il discute les faits avec tant de sagacité, qu'il développe chaque événement jusque dans sa source. On lui reproche aussi ses digressions, qui sont longues & fréquentes; mais elles sont utiles & instructives. Enfin, Denys d'Halicarnasse critique son style raboteux; mais c'est que Polybe s'occupoit de plus grandes choses, que du nombre & de la cadence de ses périodes; & c'est encore parce que Dénis ne prisoit dans les autres, que ce qu'il possédoit lui-même davantage. Après tout, nous avons en françois une excellente traduction de Polybe, avec un savant commentaire militaire, qui passeront l'un & l'autre à la postérité. (*D. J.*)

MÉGARA, pl. (*Littér.*) Μέγαρα. Les Grecs appelloient μέγαρον un grand édifice, de μεγαίρω, *j'envie, je respecte*. Μέγαρα, dit Pausanias, est le nom qu'on donnoit dans l'Attique aux premiers temples de Cérès, parce qu'ils étoient plus grands que les bâtimens ordinaires, & qu'ils étoient propres à exciter la jalousie ou la vénération. (*D. J.*)

MÉGARA, (*Géog. anc.*) il y a plusieurs villes de ce nom. 1°. *Mégara*, ville de Grece dans l'Achaie. *Voy.* MÉGARE. 2°. *Mégara* ville de Sicile, sur la côte orientale de l'île, dans le golfe de Mégare, au nord de Syracuse. Elle avoit été appellée auparavant *Hybla*. 3°. Etienne le géographe place une *Mégara* en Macédoine, une autre dans la Molosside, une autre en Illyrie, & une quatrieme dans le royaume de Pont. 4°. *Mégara*, ville de Syrie, dans la dépendance d'Apamée, selon Strabon. 5°. *Mégara*, ville du Péloponnèse, selon Aristote. (*D. J.*)

MEGARADA, ou BAGRADA, (*Géog.*) riviere d'Afrique, au royaume de Tunis. Elle a sa source dans la montagne de Zeb, qui sépare le royaume de Tunis de celui d'Alger, prend son cours du midi au nord oriental, passe à Tunis, & va se jetter dans la mer. (*D. J.*)

MÉGARE, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dont il importe de parler avec plus d'étendue que de coutume.

La

La ville de *Mégare* étoit située dans l'Achaïe. Elle étoit la capitale du pays connu sous le nom de la *Mégarique*, ou *Mégaride*, *Megaris*, au fond du golfe Saronique, entre Athenes & Corinthe, à 20 milles d'Athenes, à 40 de Thespies, ville de la Béotie, & à 12 d'Eleusis, ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé, & abondant en pâturages.

La Mégarique ou Mégaride s'étendoit entre le golfe Saronique, au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & jusqu'à l'isthme de Corinthe. Les Latins, tant poëtes qu'historiens, qui ont suivi les Grecs, appellent la ville *Megara* au singulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel.

Il faut d'abord observer avec les anciens géographes, qu'il y avoit une ville de *Mégare* en Syrie, une au Péloponnèse, une en Thessalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une enfin dans la Molosside.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur la fondation & les révolutions de la ville de *Mégare* en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, sur les ruines de la ville d'Hybla, fameuse par l'excellence de son miel. Nous dirons seulement que s'il se trouve dans le cabinet des antiquaires des médailles, avec l'inscription Μεγαρέων (Angeloni & Goltzius en rapportent chacun une), qui soient antérieures aux tems des empereurs romains; elles sont de la colonie de *Mégare* en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme *Mégare* de l'Achaïe. Les habitans de cette derniere étoient surnommés Μεγαρεῖς Μεγαρέων *Nisæi*, & Théocrite les distingue de ceux de Sicile, en disant d'eux qu'ils étoient maîtres en l'art de naviger.

Les Historiens, suivant leur coutume ordinaire, ne sont point d'accord sur l'origine du nom de la ville de *Mégare* en Achaïe, ni sur celle de son fondateur; mais peu nous importe de savoir si ce sont les Héraclides qui du tems de Codrus bâtirent *Mégare*; si c'est Megarus fils de Neptune, & protecteur de Nisus, ou bien encore Mégarée fils d'Apollon. Selon Pausanias c'est Apollon lui-même qui prêta son ministere à la construction des murailles de cette ville. Elles ont été plus souvent renversées & détruites que celles de Troie qui se vantoit du même honneur. Je pense que Pausanias ne croyoit pas plus que nous qu'Apollon eût bâti *Mégare*, quoiqu'on l'engageât pour le lui persuader, à observer le rocher sur lequel ce Dieu déposoit sa lyre, pendant le tems de son travail, & qui rendoit, disoit-on, un son harmonieux, lorsqu'on le frappoit d'un caillou.

Il y a plus d'apparence que le nom de *Mégare* fut donné à cette ville, à cause de son premier temple bâti par Car, fils de Phoronée, à l'honneur de Cérès. Eustathe nous apprend que les temples de cette déesse étoient simplement appellés Μέγαρα. Ce temple attiroit une si grande quantité de pélerins, que l'on fut obligé d'établir des habitations pour leur servir de retraite & de reposoir, dans les tems qu'ils y apportoient leurs offrandes. C'est ce temple dédié à Cérès, sous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons dont Diogene fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être bélier d'un troupeau d'un mégarien, que d'être son fils; parce que ce peuple négligeoit de garantir ses propres enfans des injures de l'air, pendant qu'il avoit grand soin de couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine & plus aisée à mettre en œuvre. Du-moins Plutarque fait ce reproche aux Mégariens de son siecle.

La ville de *Mégare* étoit encore célebre par son temple de Diane surnommée *la protectrice*, dont Pausanias vous fera l'histoire, à laquelle selon les apparences il n'ajoutoit pas grand foi.

On assure que le royaume de Mégaride fut gouverné par douze rois, depuis Clison, fils de Lélex, roi de Lélégie, jusqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au siege de Troie, de sa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait présent, en considération de sa valeur.

Après cet évenement, ce royaume devint un état libre & démocratique, jusqu'au tems que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Ensuite les Héraclides enleverent aux Athéniens cette conquête, & établirent le gouvernement aristocratique.

Alors les Mégariens presque toujours occupés à se défendre contre des voisins plus puissans qu'eux, devenoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt d'Athenes, tantôt de Lacédémone, & tantôt de Corinthe, ce qui ne manqua pas de les mettre aux prises alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens outrés de l'ingratitude des Mégariens, dont ils avoient pris la défense contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce decret fulminant alluma la guerre du Péloponnèse.

Pausanias dit que le héraut d'Athènes étant allé sommer les Mégariens de s'abstenir de la culture d'une terre consacrée aux déesses Cérès & Proserpine, on massacra le héraut pour toute réponse. L'intérêt des Dieux, ajoute Plutarque, servit aux Athéniens de prétexte; mais la fameuse Aspasie de Milet, que Périclès aimoit éperdument, fut la véritable cause de la rupture des Athéniens avec *Mégare*. L'anecdote est bien singuliere.

Les Mégariens par représailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Séméthé courtisane célebre dans Athenes, enleverent deux courtisanes de la suite d'Aspasie. Une folle passion, lorsqu'elle possede les grandes ames, ne leur inspire que les plus grandes foiblesses. Périclès épousa la querelle d'Aspasie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de persuader ce qui lui plut. On publia contre les Mégariens, un decret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux, sous peine de la vie, & l'on dressa un nouveau formulaire de serment, par lequel tous les généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de *Mégare*. Ce decret jetta les premieres étincelles, qui peu-à-peu allumerent la guerre du Péloponnèse. Elle fut l'ouvrage de trois courtisanes. Les plus grands évenemens ont quelquefois une origine assez honteuse; j'en pourrois citer des exemples modernes, mais il est encore de trop bonne heure pour oser le hasarder.

Enfin il paroît que la ville de *Mégare* n'eut de consistence décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie romaine par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus, surnommé *le Macédonien*, lorsque Alcamène fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à *Mégare*, & qu'il les transporta de cette ville à Corinthe. Passons aux idées qu'on nous a laissées des Mégariens.

Ils n'étoient pas estimés; les auteurs grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaise foi; leur goût de plaisanterie avoit passé en proverbe, & il s'appliquoit à ces hommes si communs parmi nous, qui sacrifient un bon ami à un bon mot: illusion de l'esprit qui cherche à briller aux dépens du cœur! On comparoit aussi les belles promesses des Mégariens aux barillets de terre de leurs manufactures; ils imposoient à la vûe par leur élégance, mais on ne s'en servoit point, & on les mettoit en réserve dans les cabinets des curieux, parce qu'ils étoient aussi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regardées comme exprimées par force, & non par de vrais sentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cause à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de *Mégare* n'étoient pas plus considérées par leur vertu, que les hommes par leur probité; leur nom servoit dans la Grece à désigner les femmes de mauvaise vie.

L'imprécation usitée chez les peuples voisins, que personne ne devienne plus sage que les Mégariens, n'est vraissemblablement qu'une dérision, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit du peu de mérite de ce peuple. Je crois cependant qu'il entroit dans tous ces jugemens beaucoup de partialité, parce que la politique des Mégariens les avoit obligés d'être très-inconstans dans leurs alliances avec les divers peuples de la Grece.

Cependant je ne tenterois pas la défense de leur piété & de leur religion, du nombre & de la magnificence des temples, & des monumens qu'ils avoient élevés à l'honneur des dieux & des héros, quoique Pausanias seul m'en fournit de grandes preuves. Il faudroit même copier plusieurs pages de ce célebre historien, pour avoir une idée des belles choses en ce genre, qui se voyoient encore de son tems à *Mégare*; mais lui-même n'a pu s'empêcher de rabattre souvent la vanité des Mégariens, par la critique judicieuse de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir. Il en démontre même quelquefois la fausseté, par des preuves tirées des anachronismes, ou du peu de vraissemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens historiques.

Quoi qu'il en soit, les Mégariens ne négligerent jamais la culture des beaux arts & de la Philosophie. D'abord il est sûr que la Peinture & la Sculpture étoient chez eux en grande considération. Théocosme qui avoit acquis un nom célebre en Sculpture, étoit de cette ville. Il travailla conjointement avec Phidias, aux ornemens du temple de Jupiter Olympien.

La Poésie n'étoit pas moins honorée à *Mégare*, Théognis né dans cette ville, & qui fleurissoit 548 ans avant J. C. peut servir de preuve. Le tems nous a conservé quelques-uns de ses ouvrages. Henri Etienne les a recueil-

recueillis avec ceux des autres poëtes, dans son édition de 1566.

Mais c'est Euclide, fondateur de la secte Mégarique, qui fit le plus d'honneur à sa patrie. Il vivoit 390 ans avant l'ere chrétienne, & près de cent avant le grand géometre du même nom, qui étoit natif d'Alexandrie. Euclide le mégarien avoit tant d'amour pour Socrate dont il étoit disciple, qu'il se déguisoit en femme, & se rendoit presque toutes les nuits de *Mégare* à Athènes, pour voir & pour entretenir ce philosophe, malgré les peines décernées par les Athéniens, contre tout citoyen de *Mégare* qui mettroit le pié dans leur ville.

On rapporte un mot de lui, qui peint une ame tendre & sensible. Entendant son frere qui lui disoit dans sa colere: „ Que je meurs si je ne me venge! Et moi, „ répliqua-t-il, je mourrai à la peine, si je ne puis calmer votre transport, & faire en sorte que vous m'aimiez encore plus que vous n'avez fait jusqu'ici „.

Eubulide son successeur, étoit aussi de *Mégare*. Il eut la gloire d'attirer à lui Démosthene, de le former, de l'exercer, & de lui apprendre à prononcer la lettre *R*, que la conformation de ses organes de la voix, & la négligence de son éducation, l'avoient empêché d'articuler jusqu'alors.

Enfin Stilpon qui fleurissoit vers la 120 Olympiade, ou 314 ans avant J. C. étoit natif de *Mégare*. Son éloquence entraîna presque toute la Grece dans la secte Mégarique. C'est de lui que Cicéron dit à l'honneur de la Philosophie, qu'étant porté par son tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux passions. Ptolomée Soter s'étant emparé de *Mégare*, fit tous ses efforts pour l'emmener en Egypte, & lui remit une grosse somme d'argent, pour le dédommager de la perte qu'il pouvoit avoir faite dans le siege de la ville. Stilpon renvoya la plus grande partie du présent, & resta dans sa patrie. C'est dommage qu'une secte qui eut pour chefs de si grands maîtres, ait enfin dégénéré en disputes frivoles.

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, qu'est devenue votre ville de *Mégare* qui produisoit des artistes, des poëtes, & des philosophes illustres dans le tems même qu'elle étoit si fort en butte au mépris & aux traits satyriques de ses voisins, qui l'ont tant de fois saccagée & renversée? Je réponds que *Mégare* conserve toujours son nom, avec une légere altération: on la nomme aujourd'hui *Mégra*, espece de village habité seulement par deux ou trois cent malheureux grecs. Ce village est situé à l'est du duché d'Athènes, dans une vallée, au fond de la baie du golfe de Corinthe, qui se nomme à-présent *Livadostro*, & au sud-est du golfe Saronique, qu'on appelle le *golfe Engia*.

On y trouve encore quelques inscriptions & restes d'antiquités. Son territoire est assez fertile dix lieues à la ronde. Il y a une tour dans cet endroit, où logeoit ci-devant un vayvode que des corsaires prirent, & depuis lors aucun turc n'en a voulu. Les pauvres grecs de *Mégra* craignent eux-mêmes tellement les pirates, qu'à la vûe de la moindre barque, ils plient bagage, & se sauvent dans les montagnes. Ils gagnent leur vie à labourer la terre, & les Turcs à qui elle appartient en propre, leur donnent la moitié de la récolte. *Long.* 41. 27. *lat.* 38. 10. (*D. J.*)

MEGARE, *Pierre de*, (*Hist. nat.*) *lapis megaricus*, nom donné par quelques naturalistes à des pierres entierement d'un amas composée de coquilles.

MEGARIQUE, *secte*, (*Hist. de la Philosophie.*) Euclide de Mégare fut le fondateur de cette secte, qui s'appella aussi l'*eristique*; *megarique*, de la part de celui qui présidoit dans l'école; *eristique*, de la maniere contentieuse & sophistique dont on y disputoit. Ces philosophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre; mais ils l'avoient corrompu par la subtilité du sophisme & la frivolité des sujets. Ils se proposoient moins d'instruire que d'embarrasser; de montrer la vérité, que de réduire au silence. Ils se jouoient du bon sens & de la raison. On compte parmi ceux qui excellerent particulierement dans cet abus du tems & des talens Euclide, ce n'est pas le géometre, Eubulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Clinomaque, & Stilpon: nous allons dire un mot de chacun d'eux.

Euclide de Mégare reçut de la nature un esprit prompt & subtil. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Il avoit lû les ouvrages de Parmenide, avant que d'entendre Socrate. La réputation de celui ci l'attira dans Athènes. Alors les Athéniens irrités contre les habitans de Mégare, avoient décerné la mort, contre tout mégarien qui seroit entré dans leur ville. Euclide, pour satisfaire sa curiosité, sans exposer trop indiscrettement sa vie, sortoit à la chûte du jour, prenoit une longue tunique de femme, s'enveloppoit la tête d'un voile, & venoit passer la nuit chez Socrate. Il étoit difficile que la maniere facile & paisible de philosopher de ce maître plût beaucoup à un jeune homme aussi bouillant. Aussi Euclide n'eut guère moins d'empressement à le quitter, qu'il en avoit montré à le chercher. Il se jetta du côté du barreau. Il se livra aux sectateurs de l'eléatisme; & Socrate qui le regrettoit sans doute, lui disoit: „ ô Euclide, „ tu sais tirer parti des Sophistes, mais tu ne sais pas „ user des hommes „.

Euclide de retour à Mégare, y ouvrit une école brillante, où les Grecs, amis de la dispute, accoururent en foule. Socrate lui avoit laissé toute la pétulance de son esprit, mais il avoit adouci son caractere. On reconnoît les leçons de Socrate dans la réponse que fit Euclide à quelqu'un qui lui disoit dans un transport de colere: je veux mourir si je ne me venge. Je veux mourir, reprit Euclide, si je ne t'appaise, & si tu ne m'aimes comme auparavant.

Après la mort de Socrate, Platon & les autres disciples de Socrate, effrayés, chercherent à Mégare un asile contre les suites de la tyrannie. Euclide les reçut avec humanité, & leur continua ses bons offices jusqu'à ce que le péril fût passé, & qu'il leur fût permis de reparoître dans Athènes.

On nous a transmis peu de chose des principes philosophiques d'Euclide. Il disoit dans une argumentation: l'on procede d'un objet à son semblable ou à son dissemblable. Dans le premier cas il faut s'assurer de la similitude; dans le second, la comparaison est nulle.

Il n'est pas nécessaire dans la réfutation d'une erreur de poser des principes contraires; il suffit de suivre les conséquences de celui que l'adversaire admet; s'il est faux, on aboutit nécessairement à une absurdité.

Le bien est un, on lui donne seulement différens noms.

Il s'exprimoit sur les dieux & sur la religion avec beaucoup de circonspection. Cela n'étoit guère dans son caractere; mais le sort malheureux de Socrate l'avoit apparemment rendu sage. Interrogé par quelqu'un sur ce que c'étoient que les dieux, & sur ce qui leur plaisoit le plus. Je ne sais là dessus qu'une chose, répondit-il, c'est qu'ils haïssent les curieux.

Eubulide le milésien succéda à Euclide. Cet homme avoit pris Aristote en aversion, & il n'échappoit aucune occasion de le décrier. On compte Démosthene parmi ses disciples. On prétend que l'orateur d'Athènes en apprit entre autres choses à corriger le vice de sa prononciation. Il se distingua par l'invention de différens sophismes dont les noms nous sont parvenus. Cela sont le menteur, le caché, l'électra, le voilé, le sorite, le cornu, le chauve: nous en donnerions des exemples s'ils en valoient la peine. Je ne sais qui je méprise le plus, ou du philosophe qui perdit son tems à imaginer ces inepties, ou de ce Philetas de Cos, qui se fatigua tellement à les résoudre qu'il en mourut.

Clinomaque parut après Eubulide. Il est le premier qui fit des axiomes, qui en disputa, qui imagina des catégories, & autres questions de dialectique.

Clinomaque partagea la chaire d'Eubulide avec Alexinus, le plus redoutable sophiste de cette école. Zénon, Aristote, Menedeme, Stilpon, & d'autres, en furent souvent impatientés. Il se retira à Olympie, où il se proposoit de fonder une secte, qu'on appelleroit du nom pompeux de cette ville, l'*olympique*. Mais le besoin des choses de la vie, l'intempérie de l'air, l'insalubrité du lieu dégoûterent ses auditeurs; ils se retirerent tous, & le laisserent là seul avec un valet. Quelque tems après, se baignant dans l'Alphée, il fut blessé par un roseau, & il mourut de cet accident. Il avoit écrit plusieurs livres que nous n'avons pas, & qui ne méritent guère nos regrets.

Alexinus, ou si l'on aime mieux, Eubulide, eut encore pour disciple Euphante. Celui-ci fut précepteur du roi Antigone. Il ne se livra pas tellement aux difficiles minuties de l'école eristique, qu'il ne se reservât des momens pour une étude plus utile & plus sérieuse. Il composa un ouvrage de l'art de regner qui fut éprouvé des bons esprits. Il disputa dans un âge avancé le prix de la tragédie, & ses compositions lui firent honneur. Il écrivit aussi l'histoire de son tems. Il eut pour condisciple Apollonius Cronus, qu'on connoît peu. Il forma Diodore, qui porta le même surnom & qui lui succéda. On dit de celui-ci, qu'embarrassé par Stilpon en présence de Ptolomée Soter, il se retira confus, se renferma pour chercher la solution des difficultés que son adversaire lui avoit proposées, & qui lui avoit attiré de l'empereur le

surnom

surnom de Cronus, & qu'il mourut de travail & de chagrin. Ceuton & Sextus Empyricus le nomment cependant parmi les plus fiers logiciens. Il eut cinq filles, qui toutes se firent de la réputation par leur sagesse & leur habileté dans la dialectique. Philon maître de Carnéade, n'a pas dédaigné d'écrire leur histoire. Il y a eu un grand nombre de Diodore & d'Euclide, qu'il ne faut pas confondre avec les philosophes de la secte *megarique*. Diodore s'occupe beaucoup des propositions conditionnelles. Je doute que ses regles valussent mieux que celles d'Aristote & les nôtres. Il fut encore un des sectateurs de la physique atomique. Il regardoit les corps comme composés de particules indivisibles, & les plus petites possibles, finies en grandeur, infinies en nombre; mais leur accordoit-il d'autres qualités que la figure & la position, c'est ce qu'on ignore, & par conséquent si ces atomes étoient ou non les mêmes que ceux de Démocrite.

Il ne nous reste d'Ichthias que le nom; aucun philosophe de la secte ne fut plus célebre que Stilpon.

Stilpon fut instruit par les premiers hommes de son tems. Il fut auditeur d'Euclide, & contemporain de Thrasimaque, de Diogene le cinique, de Pasiclès le thébain, de Dioclès, & d'autres qui ont laissé une grande réputation après eux. Il ne se distingua pas moins par la réforme des penchans vicieux qu'il avoit reçus de la nature, que par ses talens. Il aima dans sa jeunesse les femmes & le vin. On l'accuse d'avoir eu du goût pour la courtisane Nicarete, femme aimable & instruite. Mais on sait que de son tems les courtisannes fréquentoient assez souvent les écoles des Philosophes. Laïs assistoit aux leçons d'Aristipe, & Aspasie fait autant d'honneur à Socrate qu'aucun autre de ses disciples. Il eut une fille qui n'imita pas la sévérité des mœurs de son pere, & il disoit à ceux qui lui parloient de sa mauvaise conduite: „ je ne „ suis pas plus deshonoré par ses vices qu'elle est hono„ rée par mes vertus „. Quelle apparence qu'il eût osé s'exprimer ainsi, s'il eût donné à sa fille l'exemple de l'incontinence qu'on lui reprochoit! Le refus qu'il fit des richesses que Ptolomée Soter lui offroit, après la prise de Mégare, montre qu'il fut au-dessus de toutes les grandes tentations de la vie. „ Je n'ai rien perdu, disoit-il à ceux qui lui demandoient l'état de ses biens, pour qu'ils lui fussent restitués, après le pillage de sa patrie par Démétrius, fils d'Antigone; „ il me reste mes connoissances „ & mon éloquence „. Le vainqueur fit épargner sa maison & se plut à l'entendre. Il avoit de la simplicité dans l'esprit, un beau naturel, une érudition très-étendue. Il jouissoit d'une si grande célébrité, que s'il lui arrivoit de paroître dans les rues d'Athenes, on sortoit des maisons pour le voir. Il fit un grand nombre de sectateurs à la philosophie qu'il avoit embrassée. Il dépeupla les autres écoles. Metrodore abandonna Théophraste pour l'entendre; Clitarque & Simmias, Aristote; & Peonius, Aristide. Il entraîna Phrasidemus le péripatécien, Alcinus, Zénon, Cratès, & d'autres. Les dialogues qu'on lui attribue ne sont pas dignes d'un homme tel que lui. Il eut un fils appellé Dryson ou Brison qui cultiva aussi la philosophie, & qu'on compte parmi les maîtres de Pirrhon. Les subtilités de la secte eristique conduisent naturellement au scepticisme. Dans la recherche de la vérité, on part d'un fil qui se perd dans les tenebres, & qui ne manque guere d'y ramener, si on le suit sans discussion. Il est un point intermédiaire où il faut savoir s'arrêter; & il semble que l'ignorance de ce point ait été le vice principal de l'école de Mégare & de la secte de Pirrhon.

Il nous reste peu de chose de la philosophie de Stilpon, & ce peu encore est-il fort au-dessous des talens & de la réputation de ce philosophe.

Il prétendoit qu'il n'y a point d'universaux, & que ce mot, *homme*, par exemple, ne signifioit rien d'existant. Il ajoûtoit qu'une chose ne pouvoit être le prédicat d'une autre, &c.

Le souverain bien, selon lui, c'étoit de n'avoir l'ame troublée d'aucune passion.

On le soupçonnoit dans Athènes d'être peu religieux. Il fut traduit devant l'aréopage, & condamné à l'exil pour avoir répondu à quelqu'un qui lui parloit de Minerve, „ qu'elle n'étoit point fille de Jupiter, mais bien „ du statuaire Phidias „. Il dit une autre fois à Cratès qui l'interrogeoit sur les présens qu'on adresse aux dieux, & sur les honneurs qu'on leur rend: „ étourdi, quand tu „ auras de ces questions à me faire, que ce ne soit pas „ dans les rues „. On raconte encore de lui un entretien en songe avec Neptune, où le dieu ne pouvoit être traité aussi familierement que par un homme libre de préjugés. Mais de ce que Stilpon faisoit assez peu de cas des dieux de son pays, s'en suit-il qu'il fût athée? Je ne le crois pas.

MÉGARIS, (*Géog. anc.*) île sur la côte d'Italie; Pline la place entre Naples & Pausilipe. On l'appelle aujourd'hui l'*île de l'Oeuf*, à cause de sa figure ovale; & la forteresse qui est dessus, se nomme le *château de l'Oeuf*.

MÉGARIDE GOLFE, (*Géog.*) en latin *Megarisenus sinus*, *Melanus*, ou *Cardianus sinus*; golfe qui fait une partie de l'Archipel, & qui s'étend le long de la côte de la Romanie, depuis la presqu'île de ce nom, jusqu'à l'embouchure de la Marisa.

MÉGARSUS, *ou* MAGARSUS (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ville de Cilicie, près du fleuve Pyrame; 2°. d'une riviere de Scythie, selon Strabon; 3°. d'un fleuve de l'Inde, selon Denys le Periégete. (*D. J.*)

MÉGELLE, s. f. (*Hist. mod.*) c'est l'assemblée des grands seigneurs à la cour de Perse, soit que le sophi les appelle pour des choses de cérémonie, soit qu'il ait besoin de leur conseil dans des affaires importantes & secretes. Les *mégelles* ont été de tous les tems impénétrables.

MÉGERE, (*Mythologie.*) une des furies, la troisieme de ces déesses inexorables, dont l'unique occupation étoit de punir le crime, non-seulement dans les enfers, mais même dès cette vie, poursuivant sans relâche les scélérats par des remords qui ne leur donnoient aucun repos, & par des visions effrayantes, qui leur faisoient souvent perdre la raison. *Voyez* FURIES.

Le nom de *Mégere*, dit Servius, marquoit son envie d'exécuter la vengeance céleste, puisqu'il vient de *μεγαίρειν*, *invidere*, ou de *μεγάλη ἔρις*, *magna contentio*.

Au moment qu'il s'agissoit de faire mourir quelqu'un, c'étoit ordinairement de *Mégere* que les dieux se servoient, comme nous le voyons dans le douzieme livre de l'Enéide, lorsque Turnus doit perdre la vie; & dans Claudien, qui a employé la même furie à trancher les jours de Rufin. (*D. J.*)

MÉGERE, s. f. (*Commerce.*) mesure de grains dont on se sert à Castres en Languedoc. Quatre *mégeres* font l'émine, & deux émines le septier de cette ville; on divise la *mégere* en quatre boisseaux. *Voyez* EMINE, SEPTIER, BOISSEAU. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

MÉGESVAR, *ou* MEDGIES, (*Géog.*) & par les Allemands MIDWISW, ville de Transylvanie sur le Kokel, chef-lieu d'un comté de même nom; elle est renommée par ses excellens vins. *Long.* 42. 55. *lat.* 46. 50. (*D. J.*)

MÉGIE, s. f. (*Art. méchan.*) art de préparer les peaux de mouton; nous l'avons décrit à l'*article* CHAMOISEUR. *Voyez cet article.*

MÉGILLAT, *ou* MÉGILLOTS, s. m. (*Théol.*) terme hébreu qui signifie *rouleau*: les Juifs donnent le nom de *Mégillote* à ces cinq livres, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, les *Lamentations*, *Ruth* & *Esther*. C'est ce qu'ils nomment les *cinq mégillots*. *Voyez* ROULEAU.

MÉGISSERIE, s. f. (*Comm.*) négoce qui se fait des peaux de moutons, &c. passées en mégie.

On appelle aussi *Mégisserie*, le métier des ouvriers qu'on appelle *Mégissiers*; ce qui comprend encore le négoce des laines, que leurs statuts leur permettent de faire.

MÉGISSIER, s. m. (*Art méchan.*) celui qui prépare les peaux de moutons, d'agneaux, de chevres, lorsqu'elles sont délicates & fines. *Voyez* GANT, PEAU, &c.

Ce sont aussi les *Mégissiers* qui préparent les peaux dont on veut conserver le poil ou la laine, soit pour être employés à faire de grosses fourrures, ou pour d'autres usages. Ils apprêtent aussi quelques cuirs propres aux Bourreliers, & font le négoce des laines.

Ce sont encore les *Mégissiers* qui donnent les premieres préparations au parchemin & au vélin avant qu'ils passent entre les mains du parcheminier.

La communauté des *Mégissiers* de la ville de Paris, est assez considérable: ses anciens statuts sont de l'année 1407, & ont été depuis confirmés & augmentés par François I. en 1517, & encore par Henri IV. au mois de Décembre 1594.

Suivant ces statuts, un maître ne peut avoir qu'un apprentif à la fois, & les aspirans ne peuvent être reçus maîtres qu'après six ans d'apprentissage, & après avoir fait un chef-d'œuvre, qui consiste à passer un cent de peaux de mouton en blanc.

Les fils de maîtres sont dispensés de faire l'apprentissage; mais on ne les dispense pas du chef-d'œuvre.

La communauté des maîtres *Mégissiers* est régie par trois maîtres jurés; on en élit deux tous les ans dans une assemblée générale des maîtres, & le prevôt de Paris reçoit leur serment.

Les autres articles des statuts contiennent des reglemens au sujet du commerce des laines, que les *Mégissiers* ont droit de faire. *Diction. de Commerce.*

MÉ-

MEGISTA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Lycie, selon Pline & Ptolomée. Il en est aussi fait mention sur une médaille rapportée par Goltzius.

MEHAIGNE, (*Géog.*) petite riviere de Pays-Bas : elle a sa source dans le comté de Namur, & se perd dans la Meuse.

MEHEDIE, (*Géog.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Trémécen, à 15 lieues d'Alger, en tirant vers le midi. Elle fut bâtie anciennement par une colonie romaine, comme on le voit par des restes d'antiquités & d'inscriptions qui se trouvent dans ses ruines. C'est maintenant une forteresse, où le dey d'Alger tient un gouverneur avec une garnison pour défendre le pays contre les Arabes. (*D. J.*)

ME HERCULES, (*Hist. anc.*) jurement des hommes par Hercule : *me Hercules*, est la même chose que *ita me Hercules juvet*. Les femmes ne juroient point par Hercule; ce dieu ne leur étoit point propice; une femme lui avoit refusé un verre d'eau, lorsqu'il avoit soif; les artifices d'une femme lui coûterent la vie; c'étoit le dieu de la force, & les femmes sont foibles. On fit dans les premiers siecles de l'Eglise un crime aux Chrétiens de jurer par *Hercule*.

MEHUN-SUR LOIRE, (*Géogr.*) petite ville de France dans l'Orléanois, élection de Beaugency; on l'appelle en latin *Magdunum*, *Mudunum*, *Medunum* & *Maudunum*; il y avoit anciennement un château qui donnoit son nom à la ville *Castrum Magdunense*, mais il fut détruit par les Vandales vers l'an 409. Cette ville a toujours éprouvé dans les guerres le sort d'Orléans, dont elle est à 4 lieues. *Long.* 19. 17. *lat.* 47. 50.

Mais sa principale illustration lui vient d'avoir donné la naissance à Guillaume de Lorris, qui vivoit sous saint Louis, & à Jean Clopinel ou Jean de Méhun, qui florissoit sous Philippe le bel vers l'an 1300. Le premier commença le fameux roman de la Rose, ouvrage imité de l'art d'aimer d'Ovide, & 40 ans après le second le continua. (*D. J.*)

MÉHUN-SUR-YEVRE *ou* MEUN-SUR-YEVRE, (*Géog.*) en latin *Macedunum*, ancienne ville de France dans le Berry, dans une plaine fertile sur l'Yevre, à 4 lieues de Bourges, 42 S. O. de Paris. *Longit.* 19. 50. *latitud.* 47. 8.

Charles VII. avoit fait bâtir dans cette ville un château, où il finit sa carriere le 12 Juillet 1461, âgé de 58 ans. Il s'y laissa mourir de faim, par la crainte que Louis XI. ne l'empoisonnât : ce prince aimable ne fut malheureux que par son pere & par son fils. Il eut l'avantage de conquérir son royaume sur les Anglois, & de rentrer dans Paris, comme y entra depuis Henri IV. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné; mais Henri IV. gagna ses états par lui-même, au lieu que Charles VII. ne fut, pour ainsi dire, que le témoin des merveilles de son regne : la fortune se plut à les produire en sa faveur, tandis qu'aux piés de la belle Agnès il consumoit ses plus belles années en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte d'une affaire très-importante après le fâcheux succès de la bataille de Verneuil, le roi très-occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en pensoit : Je pense, dit la Hire, qu'on ne sauroit perdre son royaume plus gaiement.

Ragneau (François) qui fleurissoit sur la fin du xvj. siecle, étoit né à *Méhun-sur-Yevre*. Il est auteur d'un grand commentaire sur la coûtume de Berry, & d'autres ouvrages semblables estimés de nos jurisconsultes. (*D. J.*)

MEIBOMIUS, *conduits de meibomius*, (*Anat.*) cet auteur a découvert de nouveaux vaisseaux qui prennent leur chemin vers les paupieres, ce qui lui a donné occasion d'écrire une lettre à l'Angelot sur cette découverte; on les appelle les *conduits de Meibomius*. *Voyez* ŒIL. Son ouvrage est intitulé : *Meibom. de fluxu humorum ad oculum*, Helmst. 1687.

MEIDUBRIGA, (*Géog. anc.*) c'est la même ville que *Médobrega*, dont nous avons parlé ci-dessus. *Voyez-en l'article*. (*D. J.*)

MEIGLE, s. m. (*Econom. rust.*) outil de vigneron, composé d'un fer large du côté du manche, & se terminent en point. On s'en sert beaucoup à Chabli.

MEIMAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Limousin, à 7 lieues de Tulles, entre la Vésere & la Dorgogne, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 1080. *Long.* 18. 50. *latit.* 45. 10. (*D. J.*)

MEIN, s. m. (*Comm.*) poids des Indes, qu'on nomme autrement *man*. Le *mein* d'Agra, capitale des états du grand Mogol, dont Surate est la ville du plus grand commerce, est de soixante serres, qui font 57 livres $\frac{3}{4}$ de Paris. *Voyez* MAN. *Diction. de commerce.* (*G*)

MEIN, *le*, (*Géog.*) en latin *Mœnus*, grande riviere d'Allemagne. Il prend ses deux sources au marquisat de Culmbach sur les confins de la Bohème, dans les mêmes montagnes, d'où sortent la Sala & l'Egra, qui vont se perdre dans l'Elbe, l'une au nord, l'autre à l'orient, & le Nab qui coulant vers le midi porte ses eaux au Danube.

Les deux sources du *Mein* sont distinguées par les surnoms de *weis*, blanc, & de *roth*, rouge. La plus septentrionale est le *Mein blanc*, & la plus méridionale est le *Mein-rouge* : tous deux se joignent à Culmbach; le *Mein* arrose l'évêché de Bamberg; celui de Wurtzbourg baigne l'électorat de Mayence, passe à Aschaffenbourg, à Selingsted, à Hanau, à Francfort, & va finalement se dégorger dans le Rhin à la porte Mayence. Le *Mein* a été long-tems écrit *Moyn*. (*D. J.*)

MEISSEN, (*Géog.*) en latin *Misena*, *Misnia* & *Misena*, considérable ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, capitale du Margraviat de Misnie, auquel elle donne le nom; elle appartenoit autrefois à son évêque, qui étoit suffragant de Prague, mais les électeurs de Saxe ont sécularisé cet évêché. Ce fut en 928 que l'empereur Henri fit bâtir *Meissen*, & qu'il établit le marquisat de Misnie. Aujourd'hui *Meissen* est luthérienne. Elle reçoit son nom du ruisseau qu'on appelle la *Meisse*, qui y tombe dans l'Elbe, sur lequel cette ville est située, à 3 milles S. E. de Dresde, 9 S. E. de Leipsick, 15 S. E. de Wittemberg, 80 N. O. de Vienne. *Long.* 31. 25. *latit.* 51. 13.

MEIX, s. m. (*Droit cout. franç.*) ce vieux terme est particulier aux coutumes des deux Bourgognes & à celle de Nivernois, où le *meix* signifie non-seulement la maison qu'habite le main-mortable & l'homme de condition servile, mais encore les héritages qui sont sujets à main-morte & qui accompagnent la maison. Ainsi l'*art. 4. du tit. IX.* de la coûtume du duché de Bourgogne porte qu'un *meix* main-mortable, est réputé de semblable condition que sont les autres *meix*, s'il n'y a titre & usances au contraire. (*D. J.*)

MEKKIEMES, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à une salle d'audience, où les causes se plaident & se décident. Il y a à Constantinople plus de vingt de ces *mekkiemes*.

MELA *ou* MELLA, (*Géog. anc.*) dans Virgile *l. IV. v.* 277. riviere de la Gaule transpadane, dont la source est au mont Brennus. Elle passe au couchant de Brescia, & à quelque distance de la ville, d'où vient que Catulle, *carmin. LXII. v.* 31. dit :

> Flavus *quam molli præcurrit flumine* Mela
> *Brixia*, *Veronæ mater amata meæ*.

En effet, *Méla* tombe dans l'Oglio aux confins du Bressan, du Crémonese & du Mantouan. Cette riviere garde encore son nom & sa source au couchant du lac d'Idro aux confins du Trentin; elle se perd dans l'Oglio auprès & au-dessus d'Olliano. (*D. J.*)

MÉLA, (*Géog.*) MILA par Marmol, & MILEUM dans Antonin, ancienne ville d'Afrique, au pays d'Alger. Elle est remarquable par deux conciles qui s'y sont tenus; le premier, en 402; le second, en 416 : l'un & l'autre est nommé *concilium milevitanum*. Saint Optat a été évêque de cette ville; aussi est il qualifié *milevitanus episcopus* à la tête de ses œuvres, dont M. Dupin a donné la meilleure édition en 1700, *in-folio*. Ce grand ennemi des Donatistes mourut vers l'an 380. (*D. J.*)

MELAMPYRUM, (*Botan.*) en françois *blé de vache*, genre de plante à fleur en masque, monopétale, anomale, & divisée en deux levres; la levre supérieure est en forme de casque, & l'inférieure n'est pas découpée. Il sort du calice un pistil qui tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou; ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque qui s'ouvre en deux parties; cette coque est divisée en deux loges par une cloison, & remplie de semences qui ressemblent à des grains de froment. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MELANAGOGUE, (*Thérapeutique.*) signifie dans la doctrine des anciens remedes qui purge la mélancolie. *Voyez* MÉLANCOLIE, HUMEUR & PURGATIF. (*b*)

MELANCHLŒNES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Melanchlæni*, ancien peuple de la Sarmatie asiatique, selon

son Pline, *l. V. c. ix.* qui les place dans les terres entre le Palus Mæotide & le Volga. Hérodote dit: „ Tous les *Mélanchlænes* portent des habits noirs, & c'est de-là que leur vient leur nom; ce sont les seuls „ entre les Scythes qui se nourrissent de chair humaine „. (*D. J.*)

MÉLANCOLIE, s. f. (*Œconomie animale.*) c'est la plus grossiere, la moins active, & la plus susceptible d'acidité de toutes nos humeurs. *Voyez* HUMEUR.

La *mélancolie* étoit, selon les anciens, froide & seche; elle formoit le tempérament froid & sec. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

MELANCOLIE, s. f. c'est le sentiment habituel de notre imperfection. Elle est opposée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes: elle est le plus souvent l'effet de la foiblesse de l'ame & des organes: elle l'est aussi des idées d'une certaine perfection, qu'on ne trouve ni en soi, ni dans les autres, ni dans les objets de ses plaisirs, ni dans la nature: elle se plaît dans la méditation qui exerce assez les facultés de l'ame pour lui donner un sentiment doux de son existence, & qui en même tems la dérobe au trouble des passions, aux sensations vives qui la plongeroient dans l'épuisement. La *mélancolie* n'est point l'ennemie de la volupté, elle se prête aux illusions de l'amour, & laisse savourer les plaisirs délicats de l'ame & des sens. L'amitié lui est nécessaire, elle s'attache à ce qu'elle aime, comme le lierre à l'ormeau. Le Féti la représente comme une femme qui a de la jeunesse & de l'embonpoint sans fraîcheur. Elle est entourée de livres épars, elle a sur la table des globes renversés & des instrumens de mathématique jettés confusément: un chien est attaché aux piés de sa table, elle médite profondément sur une tête de mort qu'elle tient entre ses mains. M. Vien l'a représentée sous l'emblème d'une femme très-jeune, mais maigre & abattue: elle est assise dans un fauteuil, dont le dos est opposé au jour; on voit quelques livres & des instrumens de musique dispersés dans sa chambre, des parfums brûlent à côté d'elle; elle a sa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient une fleur, à laquelle elle ne fait pas attention; ses yeux sont fixés à terre, & son ame toute en elle-même ne reçoit des objets qui l'environnent aucune impression.

MELANCHOLIE RELIGIEUSE, (*Théol.*) tristesse née de la fausse idée que la religion proscrit les plaisirs innocens, & qu'elle n'ordonne aux hommes pour les sauver, que le jeûne, les larmes & la contrition du cœur.

Cette tristesse est tout ensemble une maladie du corps & de l'esprit, qui procede du dérangement de la machine, de craintes chimériques & superstitieuses, de scrupules mal fondés & de fausses idées qu'on se fait de la religion.

Ceux qui sont attaqués de cette cruelle maladie regardent la gaieté comme le partage des réprouvés, les plaisirs innocens comme des outrages faits à la Divinité, & les douceurs de la vie les plus légitimes, comme une pompe mondaine, diamétralement opposée au salut éternel.

L'on voit néanmoins tant de personnes d'un mérite éminent, pénétrées de ces erreurs, qu'elles sont dignes de la plus grande compassion, & du soin charitable que doivent prendre les gens également vertueux & éclairés, pour les guérir d'opinions contraires à la vérité, à la raison, à l'état de l'homme, à sa nature, & au bonheur de son existence.

La santé même qui nous est si chere, consiste à exécuter les fonctions pour lesquelles nous sommes faits avec facilité, avec constance & avec plaisir; c'est détruire cette facilité, cette constance, cette alacrité, que d'exténuer son corps par une conduite qui le mine. La vertu ne doit pas être employée à extirper les affections, mais à les regler. La contemplation de l'Etre suprême & la pratique des devoirs dont nous sommes capables, conduisent si peu à bannir la joie de notre ame, qu'elles sont des sources intarissables de contentement & de sérénité. En un mot, ceux qui se forment de la religion une idée différente, ressemblent aux espions que Moïse envoya pour découvrir la terre promise, & qui par leurs faux rapports, découragerent le peuple d'y entrer. Ceux au contraire, qui nous font voir la joie & la tranquillité qui naissent de la vertu, ressemblent aux espions qui rapporterent des fruits délicieux, pour engager le peuple à venir habiter le pays charmant qui les produisoit. (*D. J.*)

MELANCHOLIE, s. f. (*Medecine*) μελαγχολία est un nom composé de μέλαινα, *noire*, & χολὴ, *bile*, dont Hippocrate s'est servi pour désigner une maladie qu'il a cru produite par la bile noire dont le caractere générique & distinctif est un délire particulier, roulant sur un ou deux objets déterminément, sans fievre ni fureur, en quoi elle differe de la manie & de la phrénésie. Ce délire est joint le plus souvent à une tristesse insurmontable, à une humeur sombre, à la misanthropie, à un penchant décidé pour la solitude: on peut en compter autant de sortes qu'il y a des personnes qui en sont attaquées; les uns s'imaginent être des rois, des seigneurs, des dieux; les autres croient être métamorphosés en bêtes, en loups, en chiens, en chats, en lapins: on appelle le délire de ceux-ci *lycanthropie*, *cynanthropie*, *gallantropie*, &c. *voyez* ces mots, & en conséquence de cette idée, ils imitent ces animaux & suivent leur genre de vie; ils courent dans les bois, se brûlent, se battent avec les animaux, *&c.* on a vû des mélancholiques qui s'abstenoient d'uriner dans la crainte d'inonder l'univers & de produire un nouveau déluge. Trallian raconte qu'une femme tenoit toujours le doigt levé dans la ferme persuasion qu'elle soutenoit le monde; quelques uns ont cru n'avoir point de tête, d'autres avoir le corps ou les jambes de verre, d'argille, de cire, *&c.* il y en a beaucoup qui ressentant de la gêne dans quelque partie, s'imaginent y avoir des animaux vivans renfermés.

Il y a une espece de *mélancholie* que les arabes ont appellé *kutubuk*, du nom d'un animal qui court toujours de côté & d'autre sur la surface de l'eau, ceux qui en sont attaqués sont sans cesse errans & vagabons: le délire qui est diamétralement opposé à celui-là est extrèmement rare. Sennert dit lui-même ne l'avoir pas pû observer dans le cours de sa pratique. Un médecin de l'électeur de Saxe nommé *Janus*, raconte qu'un pasteur tomba dans cette espece de *mélancholie*; il restoit dans l'état & la situation où il s'étoit mis jusqu'à ce que ses amis l'en retirassent; lorsqu'il étoit une fois assis, il ne se seroit jamais relevé, il ne parloit pas, ne faisoit que soupirer, étoit triste, abattu, ne mangeoit que lorsqu'on lui mettoit le morceau dans la bouche, *&c.* on peut rapporter à la *mélancholie*, la nostralgie ou maladie du pays, le fanatisme & les prétendues possessions du démon. Les mélancholiques sont ordinairement tristes, pensifs, rêveurs, inquiets, constans dans l'étude & la méditation, patiens du froid & de la faim; ils ont le visage austere, le sourcil froncé, le teint basané, brun, le ventre constipé. Forestus fait mention d'un mélancholique, qui resta trois mois sans aller du ventre, *lib. II. observ.* 43. & on lit dans les mémoires de Petersbourg, *tom. I. pag.* 368. l'histoire d'une fille aussi mélancholique, qui n'alla pas à la selle de plusieurs mois. Ils se comportent & raisonnent sensément sur tous les objets qui ne sont pas relatifs au sujet de leur délire.

Les causes de la *mélancholie* sont à-peu-près les mêmes que celles de la manie; *voyez ce mot*: les chagrins, les peines d'esprit, les passions, & sur-tout l'amour & l'appétit vénérien non satisfait, sont le plus souvent suivis de délire mélancholique; les craintes vives & continuelles manquent rarement de la produire: les impressions trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes excessives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les infracteurs de sa loi, font dans des esprits foibles des révolutions étonnantes. On a vû à l'hôpital de Montelimart plusieurs femmes attaquées de manie & de *mélancholie* à la suite d'une mission qu'il y avoit eu dans cette ville; elles étoient sans cesse frappées des peintures horribles qu'on leur avoit inconsidérément présentées; elles ne parloient que désespoir, vengeance, punition, *&c.* & une entr'autres ne vouloit absolument prendre aucun remede, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, & que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée. Et ce ne fut qu'avec une extrème difficulté que l'on vint à bout de l'en retirer, & d'éteindre ces prétendues flammes. Les dérangemens qui arrivent dans le foie, la rate, la matrice, les voies hemorroïdales donnent souvent lieu à la *mélancholie*. Le long usage d'alimens austeres, endurcis par le sel & la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes dispose le corps à cette maladie, quelques poisons lents produisent aussi cet effet; il y en a qui excitent aussi-tôt le délire mélancholique: Plutarque (dans la vie d'Antoine) rapporte que les soldats d'Antoine passant par un désert, furent obligés de manger d'une herbe qui les jetta tous dans un délire qui étoit tel, qu'ils se mirent tous à remuer, à tourner & porter les pierres du camp; vous les eussiez vû couchés par terre, occupés à défricher & transporter ces rochers, & peu de tems après mourir en vomissant de la bile; le vin fut au rapport de cet auteur, le seul antidote salutaire.

Quelques médecins, très-mauvais philosophes, ont ajouté à ces causes l'opération du démon; ils n'ont pas hési-

hésité à lui attribuer des *mélancholies* dont ils ignoroient la cause, ou qui leur ont paru avoir quelque chose de surnaturel; ils ont fait comme ces auteurs tragiques, qui ne sachant comment amener le dénouement de leur pieces, ont recours à quelque divinité qu'ils font descendre à propos pour les terminer.

Les ouvertures des cadavres des personnes mortes de cette maladie, ne présentent aucun vice sensible dans le cerveau auquel on puisse l'attribuer; tout le dérangement s'observe presque toujours dans le bas-ventre, & sur-tout dans les hypocondres, dans la région épigastrique; le foie, la rate, l'uterus paroissent principalement affectés & semblent être le principe de tous les symptômes de la manie; parcourons pour nous en convaincre, les différentes observations anatomiques qu'on a faites dans le cas présent. 1°. Bartholin a trouvé la rate extrèmement petite & les capsules atrabilaires considerablement augmentées, *centur. 1. histor.* 38. Riviere a vu l'épiploon rempli de tumeurs skirrheuses, noirâtres, dans un chanoine de Montpellier, mélancholique, *lib. XIII. chap. ju.* Mercatus écrit, que souvent les vaisseaux mésaraïques sont variqueux, carcinomateux, engorgés, distendus par un sang noirâtre. Wolfrigel a fait la même observation, *miscellan. curios. ann.* 1670. Antoine de Pozzis raconte, qu'on trouva dans le cadavre d'un prince mort mélancholique, le mésentere engorgé, parsemé de varices noirâtres, le pancreas obstrué, la rate fort grosse, le foie petit, noir & skirrheux, les reins contenans plus de cent petits calculs, *&c. ibid. ann. 4. observ.* 29. Enfin, nous remarquerons en général, que très-souvent les cadavres des mélancholiques examinés, nous font voir un dérangement considerable dans le bas-ventre; dans les uns les viscères ont paru grossis, monstrueux, dans d'autres extrèmement petits, flétris ou manquant absolument; dans ceux-ci, durs, skirrheux; dans ceux-là, au contraire, ramollis, tombant en dissolution: dans la plûpart on les a vûs de même que l'estomac, le cœur & le cerveau, inondés d'un sang noirâtre ou d'une humeur noire, épaisse, gluante comme de la poix, que les anciens appelloient *atrabile* ou *mélancholie*; on peut consulter à ce sujet Bartholin, Dodonée, Lorichius, Hoechstetter, Blazius, Hoffman, *&c.* Considerant toutes ces observations, & les causes les plus ordinaires de cette maladie, l'on ne seroit pas éloigné de croire que tous les symptômes qui la constituent sont le plus souvent excités par quelque vice dans le bas-ventre, & sur-tout dans la region épigastrique. Il y a tout lieu de présumer que c'est-là que réside ordinairement la cause immediate de la *mélancholie*, & que le cerveau n'est que sympathiquement affecté pour s'assurer qu'un dérangement dans ces parties peut exciter le délire mélancholique, il ne faut que faire attention aux lois les plus simples de l'économie animale, se rappeller que ces parties sont parsemées d'une grande quantité de nerfs extrèmement sensibles, considérer que leur lesion jette le trouble & le désordre dans toute la machine, & quelquefois est suivie d'une mort prochaine; que l'inflammation du diaphragme determine un délire phrénétique, connu sous le nom de *paraphrénésie*; & enfin, il ne faut que savoir que l'empire & l'influence de la region épigastrique sur tout le reste du corps, principalement sur la tête, est très-considerable; ce n'est pas sans fondement que Van-Helmont y avoit placé un archée, qui de-là gouvernoit tout le corps, les nerfs qui y sont répandus lui servoient de rênes pour en diriger les actions.

Des faits que nous avons cités plus haut, on pourroit aussi déduire que la bile noire ou atrabile que les anciens croyoient embarrassée dans les hypocondres, n'est pas aussi ridicule & imaginaire que la plûpart des modernes l'ont pensé: outre ces observations, il est constant que des mélancholiques ont rendu par les sels & le vomissement des matieres noirâtres, épaisses comme de la poix, & que souvent ces évacuations ont été salutaires; on lit dans les mélanges des curieux de la nature, *decad. 1. ann. 6. pag. lxxxxij.* une observation rapportée par Dolée, d'un homme qui fut guéri de la *mélancholie* par une sueur bleuâtre qui sortit en abondance de l'hypocondre droit. Schmid *ibid.* raconte aussi que dans la même maladie, un homme fut beaucoup soulagé d'une excrétion abondante d'urine noire; mais comment & par quel méchanisme, un pareil embarras dans le bas-ventre peut-il exciter un délire, symptome principal de *mélancholie*, c'est ce que l'on ignore? Il nous suffit d'avoir le fait constaté, une recherche ulterieure est très-difficile purement théorique & de nulle importance; il seroit ridicule de dire avec quelques auteurs, que les esprits animaux étant infectés de cette humeur noire, ils en sont troublés, perdent leur nitidité & leur transparence, & en conséquence l'ame ne voit plus les objets que confusément, comme dans un miroir terni ou à travers d'une eau bourbeuse.

Cette maladie est trop bien caractérisée par l'espece de délire qui lui est propre, pour qu'on puisse la méconnoître, on peut même la prévoir lorsqu'elle est prête à se décider; les symptomes qui la précedent sont à-peu-près les mêmes que nous avons rapportés à l'article MANIE, *voyez ce mot*. Si la tristesse & la crainte durent long-tems, c'est un signe de *mélancholie* prochaine, dit Hippocrate; le même auteur remarque, que si quelque partie est engourdie & que la langue devienne incontinente, cela annonce la *mélancholie*; *aphor.* 23. *lib. VI.* &c.

La *mélancholie* est rarement une maladie dangereuse, elle peut être incommode, desagréable, ou au contraire plaisante, suivant l'espece de délire; ceux qui se croient rois, empereurs, qui s'imaginent goûter quelque plaisir, ne peuvent qu'être fâchés de voir guérir leur maladie; c'est ainsi qu'un homme qui s'imaginoit que tous les vaisseaux qui arrivoient à un port lui appartenoient, fut très-fâché ayant rattrapé son bon sens, d'être désabusé d'une erreur aussi agréable. Tel étoit aussi le mélancholique dont Horace nous a transmis l'histoire, qui étant seul au theâtre, croyoit entendre chanter de beaux vers & voir jouer des tragédies superbes; il étoit fâché contre ceux qui lui avoient remis l'esprit dans son assiete naturelle, & qui le privoient par-là de ce plaisir.

Post me occidistis, amici,
Non servastis, ait; cui sic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratissimus error.
Epist. 2. lib. II.

Il n'en est pas de même de ceux qui pensent être transformés en bêtes, qui ont des délires tristes, inquiets; celui, par exemple qui s'abstenoit de pisser crainte d'inonder le monde, risquoit beaucoup pour sa santé & pour sa vie, en retenant un excrément dont le séjour dans la vessie ou la suppression peut occasionner des maladies très-fâcheuses. Le délire, dit Hippocrate, qui roule sur les choses nécessaires, est très-mauvais en général: il est à craindre que les vices du bas-ventre n'empirent, que la bile noire ne se forme & n'engorge ces vaisseaux & même se mêle avec le sang; l'épilepsie succedant aussi quelquefois à la *mélancholie*. Les transports ou metastases des maladies mélancholiques, dit Hippocrate, sont dangereuses au printems & à l'automne; elles sont suivies de même, de convulsion, de mortification ou d'aveuglement, *aphor.* 56. *lib. II.* il y a beaucoup à esperer que la *mélancholie* sera dissipée si le flux hemorroïdal, les varices surviennent; les déjections noires, la galle, les différentes éruptions cutanées, l'élephantiasis sont aussi, suivant Hippocrate, d'un très-heureux augure.

Il faut dans la curation de la *mélancholie*, pour que le succès en soit plus assuré, commencer par guérir l'esprit & ensuite attaquer les vices du corps, lorsqu'on les connoît; pour cela il faut qu'un médecin prudent sache s'attirer la confiance du malade, qu'il entre dans son idée, qu'il s'accommode à son délire, qu'il paroisse persuadé que les choses sont telles que le mélancholique les imagine, & qu'il lui promette ensuite une guérison radicale, & pour l'operer, il est souvent obligé d'en venir à des remedes singuliers; ainsi lorsqu'un malade croira avoir renfermé quelque animal vivant dans le corps, il faut faire semblant de l'en retirer; si c'est dans le ventre, on peut par un purgatif qui secoue un peu vivement produire cet effet, en jettant adroitement cet animal dans le bassin, sans que le malade s'en apperçoive, c'est ainsi que certains charlatans par des tours de souplesse semblables abusent de la crédulité du peuple, & passent pour habiles à faire sortir des vipères ou autres animaux du corps. Si le mélancholique croit l'animal dans sa tête, il ne faut pas balancer à faire une incision sur les tégumens, le malade comptera pour rien les douleurs les plus vives, pourvû qu'on lui montre l'animal dont la présence l'incommodoit si fort; cette incision a cet autre avantage, que souvent elle fait cesser les douleurs de tête qui en imposoient au malade pour un animal & sert de cautere toujours très-avantageux.

On voit dans les différens recueils d'observations, des guérisons aussi singulieres. Un peintre, au rapport de Tulpius, croyoit avoir tous les os du corps ramollis comme de la cire, il n'osoit en conséquence faire un seul pas; ce médecin lui parut pleinement persuadé de la vérité de son accident; il lui promit des remedes infaillibles, mais lui défendit de marcher pendant six jours, après lesquels il lui donnoit la permission de le faire.

Le

Le mélancholique pensant qu'il falloit tout ce tems aux remedes pour agir & pour lui fortifier & endurcir les os, obéit exactement, après quoi il se promena sans crainte & avec facilité.

Il fallut user d'une ruse pour engager celui dont nous avons parlé plus haut à pisser: on vint tout effarouché lui dire que toute la ville étoit en feu, qu'on n'avoit plus espérance qu'en lui pour empêcher la ville d'être réduite en cendres; il fut ému de cette raison & urina, croyant fortement par-là d'arrêter l'incendie. Il est aussi quelquefois à-propos de contrarier ouvertement leurs sentimens, d'exciter en eux des passions qui leur fassent oublier le sujet de leur délire: c'est au medecin ingénieux & instruit à bien saisir les occasions. Un homme croyoit avoir des jambes de verre; & de peur de les casser, il ne faisoit aucun mouvement: il souffroit avec peine qu'on l'approchât; une servante avisée lui jetta exprès contre les jambes du bois; le mélancholique se met dans une colere violente, au point qu'il se leve & court après la servante pour la frapper. Lorsqu'il fut revenu à lui, il fut tout surpris de pouvoir se soutenir sur ses jambes, & de se trouver guéri. Trallian raconte qu'un medecin dissipa le délire mélancholique d'un homme qui s'imaginoit n'avoit point de tête, en lui mettant dessus une balle de plomb dont le poids douloureux lui fit appercevoir qu'il en avoit une. On doit avoir vis-à-vis des mélancholiques l'attention de ne rien dire qui soit relatif au sujet de leur délire: par ce moyen ils l'oublient souvent eux-mêmes; ils raisonnent alors, & agissent très-sensément sur tout le reste; mais dès qu'on vient à toucher à cette corde, ils donnent des nouveaux signes de folie. On doit aussi écarter de leur vûe les objets qui peuvent les reveiller. Un de ces mélancholiques qui s'étoit figuré qu'il étoit lapin, raisonnoit cependant en homme très-sensé dans un cercle; lorsque malheureusement un chien entroit dans la chambre, alors il se mettoit à fuir & alloit se cacher promptement sous un lit pour éviter les poursuites du chien. On peut dans ce cas-là occuper l'esprit de ces personnes ailleurs, l'amuser, la distraire par des bals, des spectacles, & sur-tout par la musique, dont les effets sont merveilleux.

Pour ce qui regarde le corps, les secours dont l'efficacité est la mieux constatée, sont ceux qu'on tire de la diete; ils sont préférables à ceux que la pharmacie nous offre, & encore plus à ceux qui viennent de la Chirurgie. Je prens ici le mot *diete* dans toute son étendue, pour l'usage des six choses non naturelles; & on doit interdire aux mélancholiques des viandes endurcies par le sel & la fumée, les liqueurs ardentes, mais non pas le vin, qui est un des grands anti-mélancholiques, qui fortifie & réjouit l'estomac; les viandes les plus legeres, les plus faciles à digérer, sont les plus convenables; les fruits d'été bien mûrs sont très-salutaires. On doit beaucoup attendre dans cette maladie du changement d'air, du retour du printems, des voyages, de l'équitation, des frictions sur le bas-ventre, des exercices vénériens, sur-tout quand leur privation a occasionné la maladie, & encore plus de la jouissance d'un objet aimé, *&c.* la maladie du pays exige le retour dans la patrie; il est dangereux de différer trop tard ce remede spécifique: on est quelquefois obligé d'en venir, malgré ces secours, à quelques remedes; on doit bien se garder d'aller recourir à ces bisarres compositions qui portent ces noms fastueux d'*exhilarans*, *anti-mélancholiques*, &c. ces remedes semblent n'être faits que pour en imposer, *ad fucum & pompam*, comme on dit. Les seuls remedes vraiment indiqués, sont ceux qui peuvent procurer le flux hémorrhoïdal ou le rappeller, les apéritifs salins, le nitre, le sel de Glauber, le sel de seignette, la tartre vitriolé, *&c.* les martiaux, les fondans aloétiques, hémorrhoïdaux, hépatiques, les savonneux sur-tout: ces médicamens variés suivant les indications, les circonstances, les cas, & prudemment administrés, sont très-efficaces dans cette maladie, & la guérissent radicalement. Il est quelquefois aussi à-propos de purger; il faut, suivant l'avis d'Hippocrate, *aphor.* 9. *liv. IV.* insister davantage sur les purgatifs cathartiques, même un peu forts, & parmi ceux-là il faut choisir ceux que les observateurs anciens ont regardés comme spécialement affectés à la bile noire, & qui sont connus sous le nom de *mélanagogues*, tels sont, parmi les doux ou médiocres, les mirobolans indiens, la polypode, l'épithime, la séné, parmi les forts, on compte la pierre d'Arménie, lazuli, la coloquinte, l'hellébore noir, *&c.*

MÉLANDRIN, (*Hist. nat.*) poisson de mer. On le confond souvent avec le sargo auquel il ressemble beaucoup par la forme du corps & par la position & le nombre des nageoires. Le corps est presqu'entierement noir, & le tour de la tête a une couleur violette; les dents sont petites & aigues. Ce poisson differe du sargo en ce qu'il n'a pas la queue fourchue; sa chair est ferme & assez nourrissante. Rondelet, *Hist. des poissons*, *I. part. liv. V. chap. vij.* voyez SARGO, *poisson*.

MÉLANGE, s. m. (*Gram.*) il se dit de l'aggrégation de plusieurs choses diverses. Le vin de cabaret est un *mélange* pernicieux à la santé. La société est un *mélange* de sots & de gens d'esprit. On donne le titre de *mélanges*, à un recueil d'ouvrages composés sur des sujets divers. Le *mélange* des animaux produit des monstres & des mulets. On ne s'est pas assez occupé du *mélange* des especes.

MÉLANGE, (*Pharm.*) c'est une opération de pharmacie, soit chimique, soit galénique, qui consiste à unir ensemble plusieurs simples, soit solides, soit liquides, ou plusieurs drogues par elles-mêmes composées; comme lorsqu'on fait un opiate avec la thériaque, la confection hyacinthe & le catholicon double. Ce *mélange* doit être raisonné; car il faut joindre des remedes qui soient analogues, & dont l'union fasse un effet plus énergique; c'est ainsi que les sels joints au séné tirent mieux sa teinture, & que les alkalis joints aux graisses aident à diviser les corps gras & à les rendre miscibles à l'eau & plus efficaces soit pour l'intérieur, soit pour l'extérieur.

Le *mélange* est faux & nuisible, lorsqu'on emploie des médicamens qui n'ont nulle analogie, ou qui se détruisent. On peut reprocher ce défaut à plusieurs compositions galéniques, quoique fastueuses & faites avec beaucoup d'appareil; on a même fait ce jugement il y a longtems de la thériaque d'Andromachus.

Les poudres diamargariti froides & chaudes, les especes diambra & autres, sont des preuves plus que suffisantes de ce que nous avançons. On peut dire que dans ces *mélanges* on souffle tout à-la-fois le chaud & le froid. *Voyez* PHARMACIE *à l'article* PREPARATION.

MÉLANGE, *terme de Chapellerie*, qui se dit de la quantité de chaque matiere qui entre dans la composition d'un chapeau, & que l'on mêle ensemble: par exemple, du poil de lapin avec du castor, de la laine de mouton avec celle des agneaux, *&c. Voyez* CHAPEAU.

MÉLANGE, se dit *en Peinture*, des teintes qu'on fait en mêlant les couleurs sur la palette avec un couteau, & sur la toile avec le pinceau; c'est-à-dire, en les fondant ensemble. On ne dit point, des couleurs bien *mélangées*, mais des couleurs bien fondues.

MÉLANGE, en terme *de Potier*, est proprement l'action de mêler la terre avec du sable, du ciment, ou du mâche-fer. Le fournaliste fait toujours son *mélange* avec du mâche-fer. *Voyez* FOURNALISTES.

MELANI MONTES. (*Géog. anc.*) en grec μέλανα ὄρη, chaîne de montagnes que Ptolomée place dans l'Arabie pétrée: ce sont les mêmes montagnes que l'Écriture-sainte nomme *Oreb & Sinaï*.

MÉLANIDE, adj. f. (*Mythol.*) surnom qu'on a donné quelquefois à Vénus, & qu'on a formé du grec μέλας, ténebres, parce que cette déesse aime le silence de la nuit, dans la recherche de ses plaisirs.

MELANIPPIUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans la Pamphylie; elle étoit consacrée à Minerve, au rapport de Quintus-Calaber, *liv. III.*

MÉLANO-SYRIENS, LES, *Melano-Syri*, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, *Syriens-noirs*. On appelloit de ce nom les habitans de la véritable Syrie, au-delà du mont Taurus, pour les distinguer des *Leuco-Syriens*, c'est-à-dire, *Syriens-blancs*, qui habitoient dans la Cappadoce, vers le Pont Euxin. (*D. J.*)

MÉLANTERIE, s. f. (*Hist. nat. Minéral.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une substance minérale, sur laquelle les sentimens des Naturalistes ont été très-partagés. Il y a tout lieu de croire que ce qu'ils ont voulu désigner par-là, n'est autre chose qu'une espece de terre ou de pierre de couleur noire, chargée d'un vitriol qui s'est formé par la décomposition des pyrites. C'est ce que M. Henckel a fait voir dans sa *pyritologie*; ainsi la *mélanterie* peut être définie *une pierre noire chargée de vitriol*. (—)

MELANTHII, (*Géog. anc.*) écueil de la mer Ionienne, auprès de Samos. Strabon en parle, *liv. XIV. pag.* 636. Le nom moderne est *Furni*, selon Niger, & *Fornelli*, selon d'autres. (*D. J.*)

MÉLAS, (*Médec.*) tache de la peau, superficielle, noirâtre, de couleur de terre d'ombre. Cette tache est exempte de douleur & d'escoriation, & la couleur de la peau n'y est altérée qu'à sa surface. Elle paroît peu différer des taches livides de quelques scorbutiques. *Voy.* LENTILLES. (*Y*)

MÉLAS, (*Géog. anc.*) ce mot est grec, & signifie *noir*; & parce que les fleuves dont le cours est lent, ou dont le fonds est obscur, paroissent avoir les eaux noires, les anciens ont appellé bien des rivieres du nom de *Mélas*. Il y en avoit une en Arcadie, une en Achaïe, une en Béotie, une en Migdonie, une en Macédoine, une en Pamphylie, une en Thessalie, & une en Thrace, dont le nom moderne est *Saldaub*; enfin, une en Cappadoce, on l'appelle aujourd'hui *Carason*.

MÉLAS, *Sinus*, (*Géog. anc.*) golfe de Thrace, à l'embouchure de la riviere de même nom. L'île de Samo-Thrace étoit à l'entrée; la ville de Cardia étoit au fond du golfe. Cette ville de *Cardia* s'appelle aujourd'hui *Mégarisse*, & donne son nom au golfe. L'île de Samandrachi est le Samo-Thrace des anciens. (*D. J.*)

MÉLASSE, s. f. (*Mat. méd.*) c'est cette matiere graisseuse & huileuse, mais fluide qui reste du sucre après le raffinage, & à laquelle on n'a pu donner, en le faisant brûler, une consistance plus solide que celle du sirop; on l'appelle aussi pour cela *sirop de sucre*.

Cette *mélasse* est à proprement parler l'eau-mere du sucre, ou la fécule du sucre qu'on n'a pu faire crystalliser, ni mettre en forme de pain.

Quelques-uns font de cette eau-mere une eau-de-vie qui est fort mal-saine.

Il s'est trouvé des empiriques qui ont fait usage de ce prétendu sirop pour différentes maladies, qu'ils donnoient sous un nom emprunté; ce qui a mis ce remede en vogue pendant quelque tems.

Les gens de la campagne des environs des villes où se fait le raffinage du sucre, usent beaucoup de cette sorte de sirop; ils en mangent; ils en mettent dans l'eau; ils en font une espece de vin, & s'en servent au lieu de sucre; quelques épiciers en frelatent leur eau-de-vie. *Voy.* SUCRE.

MÉLAZZO ou MÉLASSO, (*Géog.*) ancienne ville de la Turquie asiatique, dans la Natolie. C'est l'ancienne *Mylasa* où l'on voyoit encore dans le dernier siecle de beaux monumens d'antiquité, entr'autres un petit temple de Jupiter, un grand temple dédié à Auguste, & la belle colonne érigée en l'honneur de Ménander, fils d'Euthydeme, un de ses plus célebres citoyens. *Long.* 45. 30. *lat.* 37. 23.

MELCA, μέλκα, (*Pharmac.*) ce terme est latin selon Galien, & signifie une sorte louable d'aliment rafraîchissant, humectant, & en usage chez les Romains. C'est une espece d'oxygala, ou de lait reposé & mêlé avec du vinaigre bouillant. *Gorraus*.

MELCARTHUS, (*Mythol.*) dieu des Tyriens, à l'honneur duquel les habitans de Tyr célébroient tous les quatre ans avec une grande pompe les jeux quinquennaux; *voyez* QUINQUENNAUX.

Melcharthus est composé de deux mots phéniciens *melec* & *kartha*, dont le premier signifie *roi* & le second *ville*, c'est-à-dire, le roi, le seigneur de la ville. Les Grecs trouvant quelque conformité entre le culte de ce dieu à Tyr, & celui qu'on rendoit dans la Grece à Hercule, s'imaginerent que c'étoit la même divinité; & en conséquence ils appellerent le dieu de Tyr, l'*Hercule* de Tyr: c'est ainsi qu'il est nommé par erreur dans les Macchabées d'après l'usage des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence que *Melcarthus* est le *Baal* de l'Ecriture, dont Jézabel apporta le culte de Tyr chez les Israélites; car comme *melec-cartha* en phénicien, signifie le *roi* de la ville, pareillement *baal-cartha* dans la même langue, veut dire le *seigneur* de la ville, & comme dans l'Ecriture *baal* tout seul, signifie le *dieu* de Tyr, *melec* se trouve aussi signifier seul le même *dieu*. Hésichius dit Μάλικα τὸν Ἡρακλέα Ἀμαθούσιοι; *Malic*, nom d'Hercule chez les Amathusiens: or les Amathusiens étoient une colonie des Tyriens en Chypre. *Voyez*, si vous voulez de plus grands détails, Sanchoniaton *apud Euseb. de præpar. evang. I.* Bocharti Phaleg, *part.* 2. *lib. I. c. xxxiv. & lib. II. c. ij.* Selden, *de diis syriis*; & Fulleri, *miscellan. III. xviij.* (*D. J.*)

MELCHISÉDÉCIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens sectaires, qui furent ainsi appellés parce qu'ils élevoient Melchisedech au-dessus de toutes les créatures, & même au-dessus de Jesus-Christ.

L'auteur de cette secte étoit un certain Théodote, banquier, disciple d'un autre Théodote, corroyeur, en sorte que les *Melchisédéciens* ajouterent seulement à l'hérésie des Théodotiens ce qui regardoit en particulier Melchisedech qui étoit, selon eux, la grande & excellente vertu. *Dict. de Trévoux*.

Cette hérésie fut renouvellée en Egypte, sur la fin du troisieme siecle, par un nommé *Hierax* qui soutenoit que Melchisedech étoit le Saint-Esprit, abusant pour cet effet de quelques passages de l'épître aux Hébreux.

On connoît une autre sorte de *Melchisédéciens* plus nouveaux qui paroissent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchisedech une extrème vénération. Ils ne reçoivent point la circoncision, & n'observent point le sabbat. Ils ne sont proprement ni juifs, ni payens, ni chrétiens, & demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Attingani*, comme qui diroit gens qui n'osent toucher les autres de peur de se souiller. Si vous leur présentez quelque chose ils ne la recevront pas de votre main, mais si vous le mettez à terre ils le prendront; & tout de même ils ne vous présenteront rien avec la main, mais ils le mettront à terre afin que vous le preniez. Cedren. Zonar. Scalig. *ad Euseb. pag.* 241.

Enfin, on peut mettre au nombre des *Melchisédéciens* ceux qui ont soutenu que Melchisedech étoit le fils de Dieu, qui avoit apparu sous une forme humaine à Abraham: sentiment qui a eu de tems en tems des défenseurs, & entr'autres Pierre Cunæus dans son livre *de la république des Hébreux*. Il a été réfuté par Christophe Schlegel, & par plusieurs autres auteurs qui ont prouvé que Melchisedech n'étoit qu'un pur homme, par les textes mêmes qui paroissent les plus favorables à l'opinion contraire. C'est ce qu'on peut voir au long dans *la dissertation* du pere Calmet *sur Melchisedech*.

MELCHITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) c'est le nom qu'on donne aux sectaires du Levant, qui ne parlent point la langue grecque, & qui ne different presque en rien des Grecs, tant pour la croyance que pour les cérémonies.

Ce mot est la même chose dans la langue syriaque que *royalistes*. Autrefois ce nom fut donné aux Catholiques par les hérétiques, qui ne voulurent point se soumettre aux décisions du concile de Chalcédoine, pour marquer par-là qu'ils étoient de la religion de l'empereur.

On nomme cependant aujourd'hui *Melchites* parmi les Syriens, les Cophtes ou Egyptiens, & les autres nations du Levant, ceux qui n'étant point de véritables Grecs, suivent néanmoins leurs opinions. C'est pourquoi Gabriel Sionite, dans son traité de la religion & des mœurs des Orientaux, leur donne indifféremment le nom de Grecs & de *Melchites*. *Voyez* GREC.

Il observe encore qu'ils sont répandus dans tout le Levant, qu'ils nient le purgatoire, qu'ils sont ennemis du pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui se soient si fort déclarés contre sa primauté; mais ils n'ont point là-dessus, ni sur les articles de leur croyance, d'autres sentimens que ceux des Grecs schismatiques.

Ils ont traduit en langue arabe l'eucologe des Grecs, & plusieurs autres livres de l'office ecclésiastique. Ils ont aussi dans la même langue les canons des conciles, & en ont même ajouté des nouveaux au concile de Nicée, qu'on nomme ordinairement les *canons arabes*, que plusieurs savans traitent de supposés. Ces mêmes canons arabes sont aussi à l'usage des Jacobites & des Maronites. *Voyez* CANONS. *Dict. de Trévoux*.

MELECHER, s. m. (*Hist. anc.*) idole que les Juifs adorerent. *Melecher* fut, selon les uns, le soleil; la lune, selon d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'est que les femmes lui offroient un gâteau signé d'une étoile & que les Grecs faisoient à la lune l'offrande d'un pain sur lequel la figure de cette planete étoit imprimée.

MELEK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la basse-Autriche, sur le Danube. Elle est ancienne, & a plusieurs choses qui la rendent remarquable.

Cluvier veut qu'on l'ait d'abord appellée *Namaleck*, d'où le nom moderne s'est formé par une abréviation assez ordinaire chez toutes les nations. Quoi qu'il en soit, elle appartient présentement à la fameuse abbaye des Bénédictins, qui commande la ville & les campagnes des environs, je dis qui commande, parce qu'elle est bien fortifiée, & qu'elle a su se défendre en 1619 des attaques de l'armée des états d'Autriche ligués contre elle, avec la Bohème. Cette abbaye ne releve que du saint-siège; & quoique l'abbé qui en est seigneur aujourd'hui n'ait plus ni les richesses, ni la puissance dont jouissoient ses prédécesseurs avant les guerres de religion il conserve encore la préséance dans toutes les dietes du pays.

Lazius prétend que les Bénédictins ont été établis généreusement à *Melek* par Léopold II. & Albert III. qui leur céderent le château où ils résidoient eux-mêmes.

C'est dans leur église, la plus riche de l'Autriche, qu'est le tombeau de Colmann, prince du sang des rois d'Ecosse, qui, passant dans cet endroit en équipage de pélerin pour se rendre à Jérusalem, fut arrêté par

par le gouverneur du pays, & pendu comme eſpion, en 1014.

Meleck eſt bâtie au-bas d'une colline, à 12 milles d'Allemagne de Vienne. *Long.* 33. 25. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MELDELA, LA, (*Géog.*) en latin moderne, *Meldula*, petite place d'Italie, dans la Romagne. Elle appartient à ſon propre prince, qui eſt de la maiſon Pamphili & eſt à 3 lieues S. de Forli, 41 de Ravenne. *Long.* 29. 45. *lat.* 44. 23. (*D. J.*)

MELDORP, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, au duché de Holſtein, dans la Dithmarſe, proche la Milde & la mer, à 5 milles S. de Tonningen, 3 S. O. de Londen, 12 N. O. de Hambourg. *Long.* 54. 20. *lat.* 42. 32. ſelon les géographes du pays. (*D. J.*)

MÉLÉCÉ, (*Géog.*) ou MÉLÉCEY en Bourgogne près de Chatron, c'eſt un village, mais j'en parle à cauſe de ſa grande ancienneté: il ſe nommoit *ager melliacenſis* dans le ſeptieme ſiecle. Cuſſet, dans ſon hiſtoire de Châlons, donne la deſcription d'un temple des anciens Gaulois, qui ſubſiſtoit encore de ſon tems en ce lieu. Dom Jacques Martin a obſervé que la figure de cet édifice tenoit le milieu entre le rond & le quarré. (*D. J.*)

MÉLÉDA, (*Géog.*) en latin *Melita*, par les Eſclavons *Mlit*; île de Dalmatie, dans le golfe de Veniſe. Elle appartient à la république de Raguſe, à 10 lieues de long, abonde en poiſſon, vin, orangers & citronniers. Il y a une fameuſe abbaye de Bénédictins. C'eſt dans cette île que ſaint Paul fut mordu d'une vipere ſelon l'opinion de quelques critiques; & d'autres en plus grand nombre prétendent que c'étoit à Malte. *Long.* 35d. 28'. 38". *lat* 42d. 41'. 46". (*D. J.*)

MÉLER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt faire un mélange, *voyez l'article* MÉLANGE. *Méler au jeu*, c'eſt battre les cartes, afin qu'elles ne ſe retrouvent pas dans l'ordre où elles étoient. *Méler du vin*, c'eſt le frelater. *Méler une ſerrure*, c'eſt en embarraſſer les reſſorts; *ſe méler*, ſe dit auſſi de certains fruits, lorſque la maturité les colore; il ne faut pas *ſe méler* ordinairement d'une affaire étrangere, on s'expoſe à faire dire de ſoi, *de quoi ſe méle-t-il?* Dieu a ſi ſagement *mélé* la peine au plaiſir, que l'homme ignore ſi la vie eſt un bien ou un mal. Il ſe méle d'un méchant métier.

MÉLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) en terme de manege, c'eſt, à l'égard du cavalier, le mener de façon qu'il ne ſache ce qu'on lui demande. Un cheval de tirage eſt *mélé*, lorſqu'il embarraſſe ſes jambes dans les traits qui s'attachent à la voiture.

MÉLÈS, (*Géog. anc.*) petite riviere d'Aſie, près de Smyrne, dans l'Ionie. A la ſource de cette riviere, dit Pauſanias, eſt une grotte dans laquelle on penſe qu'Homere compoſa ſon Iliade; c'eſt du-moins de cette tradition que ce poëte a pris le ſurnom de *Méléſigène*, & c'eſt auſſi ſur ce fondement que Tibulle diſoit:

Poſſo Meleteas *nec mallem vincere* chartas.
(*D. J.*)

MELESE, *larix*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets & ſtérile. L'embryon naît entre les feuilles du jeune fruit & devient une ſemence foliacée, cachée ſous les écailles qui ſont attachés à l'axe & qui compoſent le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par bouquet. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MELESE, ſ. m. *larix*, (*Botan.*) grand arbre qui ſe trouve communément dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, & de l'Apennin; dans le Canada, dans le Dauphiné, en France, & particulierement aux environs de Briançon. C'eſt le ſeul des arbres réſineux qui quitte ſes feuilles en hiver: il donne une tige auſſi droite, auſſi forte, & auſſi haute que les ſapins, avec leſquels il a beaucoup de reſſemblance à pluſieurs égards. La tête de l'arbre ſe garnit de quantité de branches qui s'étendent & ſe plient vers la terre; les jeunes rameaux ſont ſouples comme un oſier, & tout l'arbre en général a beaucoup de flexibilité. Son écorce eſt épaiſſe, crevaſſée, & rouge en-dedans, comme celles de la plûpart des arbres réſineux. Au commencement du printems cet arbre a un agrément ſingulier: d'abord, les jeunes branches de la derniere année ſe chargent de fleurs mâles ou chatons écailleux, de couleur de ſoufre, raſſemblés en un globule; les fleurs femelles paroiſſent enſuite à d'autres endroits des mêmes branches: ce ſont de petites pommes de pin, écailleuſes, d'une vive couleur de pourpre violet, de la plus belle apparence: puis viennent les feuilles d'un verd tendre des plus agréables; elles ſont raſſemblées plus ou moins en nombre de quarante ou ſoixante, autour d'un petit mamelon. L'arbre produit des cônes qui contiennent la ſemence; ils ſont en maturité à la fin de l'hiver, mais il faut les cueillir avant le mois de Mars, dont le hâle les fait ouvrir, & les graines qui ſont très-menues & très legeres, tombent bien-tôt & ſe diſperſent. Le *meleſe* eſt ſi robuſte, qu'il réſiſte à nos plus grands hivers. Son accroiſſement eſt régulier; il ſe plaît dans les lieux élevés & expoſés au froid, ſur les croupes des hautes montagnes tournées au nord, dans des places incultes & ſtériles. Il vient auſſi dans un terrein ſec & léger; mais il ſe refuſe au plat pays, aux terres fortes, cretacées, ſablonneuſes, à l'argile, & à l'humidité. Il lui faut beaucoup d'air & de froid; il n'exige aucune culture, lorſqu'il eſt placé à demeure.

Cet arbre n'eſt point aiſé à multiplier: on ne peut en venir à bout qu'en ſemant ſes graines après les avoir tirées des cônes: pour y parvenir on expoſe les cônes au ſoleil ou devant le feu; on les remue de tems en tems; les écailles s'ouvrent peu à peu, & les graines en ſortent. On peut les ſemer dès le commencement de Mars; mais la ſaiſon dans ce mois étant ſujette aux alternatives d'une humidité trop froide, ou d'un hale trop brûlant, qui font pourrir ou deſſécher les graines; il vaut beaucoup mieux attendre les premiers jours d'Avril. Et comme cette graine leve difficilement, & que les plants qui en viennent, exigent des précautions pour les garantir des grêles pendant les premieres années, il ſera plus convenable de la ſemer dans des caiſſes plates ou terrines, que de les riſquer en pleine terre. On le répete encore, & on ne peut trop le redire, il eſt très-difficile de faire lever la graine de *meleſe*, & de conſerver pendant la premiere année les jeunes plants qui en ſont venus. Faites préparer un aſſemblage de terres de différentes qualités, en ſorte pourtant que celles qui ſont legeres dominent; ce mélange ſervira à emplir les caiſſes ou terreines juſqu'à un pouce près du bord. Après que les graines y ſeront ſemées, faites-les recouvrir d'un pouce de terreau très-pourri, très-leger, très-fin; faites-les placer contre un mur, ou une paliſſade à l'expoſition du levant, & recommandez de ne les arroſer que modérément dans les grandes ſécherеſſes; les graines leveront au bout d'un mois; preſcrivez de nouveaux ſoins pour l'éducation des jeunes plants. La trop grande ardeur du ſoleil & les pluies trop abondantes, peuvent également les faire périr: on pourra les garantir du premier inconvénient en ſuppléant quelque abri, & les ſauver de l'autre en inclinant les terrines pour empêcher l'eau de ſéjourner. Il faudra ſerrer les caiſſes ou terrines pendant l'hiver, & ne les ſortir qu'au mois d'Avril lorſque la ſaiſon ſera bien adoucie; car rien de ſi contraire aux jeunes plants d'arbres réſineux que les pluies froides, les vents deſſéchans, & le hâle brûlant qu'on éprouve ordinairement au mois de Mars. On pourra un an après les mettre en pepiniere; dans une terre meuble & legere, vers la fin de Mars ou le commencement d'Avril, lorſqu'ils ſont ſur le point de pouſſer. On aura ſoin de conſerver de la terre au-tour de leurs racines en les tirant de la caiſſe, de les garantir du ſoleil & des vents, juſqu'à ce qu'ils ayent pouſſé, & de les ſoutenir & dreſſer avec des petites baguettes; parce qu'ils s'inclinent volontiers & ſe redreſſent difficilement, ſi on les a négligés. Au bout de trois ans, on pourra les tranſplanter à demeure ſur la fin du mois d'Octobre, lorſque les feuilles commencent à tomber. Ils réuſſiſſent rarement lorſqu'ils ont plus de deux piés, ou deux piés & demi de hauteur, à-moins qu'on ne puiſſe les enlever & les tranſporter avec la motte de terre. Ces arbres viennent lentement pendant les cinq premieres années; mais dès qu'ils ont pris de la force, ils pouſſent vigoureuſement, & ſouvent ils s'élevent à 80 piés. On peut les tailler & leur retrancher des branches ſans inconvénient, avec l'attention néanmoins d'en laiſſer à l'arbre plus qu'on ne lui en retranche.

Le bois du *meleſe* eſt d'un excellent ſervice: il eſt dur, ſolide, facile à fendre. Il y en a du rouge & du blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre: le rouge eſt le plus eſtimé; auſſi eſt-ce le plus âgé. Il eſt propre aux ouvrages de charpente, & à la conſtruction des petits bâtimens de mer; on le préfere au pin & au ſapin pour la menuiſerie. Ce bois eſt d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gerſure; il pourrit difficilement, & on l'emploie avec ſuccès contre le courans des eaux. Il eſt bon à brûler, & on en fait du charbon qui eſt recherché par ceux qui travaillent le fer. On ſe ſert de l'écorce des jeunes *meleſes*, comme de celle du chêne, pour tanner les cuirs.

Le *melese* est renommé pour trois productions; la manne, la résine, & l'agaric.

La manne que l'on trouve sur le *melese*, se forme en petits grains blancs, mollasses, glutineux, que la transpiration rassemble pendant la nuit sur les feuilles de l'arbre, au fort de la seve, dans les mois de Mai & Juin. Les jeunes arbres sont couverts de cette matiere au lever du soleil, qui la dissipe bien-tôt. Plus il y a de rosée, plus on trouve de manne; elle est aussi plus abondante sur les arbres jeunes & vigoureux. C'est ce que l'on appelle la *manne de Briançon*, qui est la plus commune & la moins estimée des trois especes de manne que l'on connoît. On ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie & de celle de Calabre.

On donne le nom de *térébenthine*, à la résine que l'on fait couler du *melese*, en y faisant des trous avec la tarriere. On tire cette résine depuis la fin de Mai jusqu'à la fin de Septembre. Les arbres vigoureux en donnent plus que ceux qui sont trop jeunes ou trop vieux. Un *melese* dans la force de l'âge peut fournir tous les ans sept à huit livres de térébenthine pendant quarante ou cinquante ans. C'est dans la vallée de S. Martin & dans le pays de Vaudois en Suisse, que s'en fait la plus grande récolte, & c'est à Briançon ou à Lyon qu'on la porte vendre. On trouvera sur ce sujet un détail plus circonstancié dans *le traité des arbres* de M. Duhamel, au mot *Larix*.

L'agaric est une espece de champignon qui croît sur le tronc du *melese*. On croyoit que cette production étoit une excroissance, une tumeur causée par la maladie, ou la foiblesse de l'arbre; mais M. Tournefort considérant l'agaric comme une plante, l'a mise au nombre des champignons; & M. Micheli a prétendu depuis avoir vû dans l'agaric des fleurs & des semences. On distingue encore un agaric mâle, & un agaric femelle. On ne fait nul cas du premier; mais le second est d'usage en Médecine: c'est un purgatif qui étoit estimé des anciens, & qui l'est fort peu à présent. *Voyez le mot* AGARIC.

Outre le *melese* ordinaire auquel on doit principalement appliquer ce qui vient d'être dit, on connoît encore quelques especes de cet arbre, savoir:

Le melese à fruit blanc; c'est la couleur des petits cônes naissans qui en fait toute la différence. Ils sont d'un blanc très-éclatant, au lieu que ceux du *melese* ordinaire sont d'une couleur pourpre très-vive. On peut encore ajoûter que les feuilles de l'espece à fruit blanc, sont d'un verd plus clair & plus tendre.

Le melese de Canada, ou *le melese noir:* ses feuilles sont moins douces au toucher & d'un verd moins clair; cet arbre est encore bien peu connu en France.

Le melese d'Archangel: tout ce qu'on en sait, c'est qu'il donne ses feuilles trois semaines plutôt que le *melese* ordinaire, & que ses branches sont plus minces & plus disposées par leur flexibilité à s'incliner vers la terre. *M.* D'AUBENTON *le Subdélégué*.

MELESE, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale, comme lui fournissant une espece de manne connue dans les boutiques sous le nom de *manne de Briançon*, ou de *melese*, & une espece de térébenthine communément appellée *térébenthine de Venise*. *Voyez* MANNE & TÉRÉBENTHINE. (*b*)

MELET ou SAUCLES, (*Hist. nat.*) poisson fort long, relativement à sa grosseur qui n'excede pas celle du petit doigt; il a le dos épais, le ventre plat, les yeux grands & la bouche petite & sans dents. La couleur du ventre est argentée; le dos est brun, & le tour de la tête en partie jaune & en partie rouge comme dans la sardine. Il a deux nageoires auprès des ouies, une de chaque côté, deux autres sous le ventre placées plus en arriere; une autre grande nageoire située immédiatement au-dessous de l'anus, & deux sur le dos; toutes ces nageoires sont blanches; le corps de ce poisson est transparent; on voit seulement une ligne obscure lorsqu'on le regarde à contre jour, ou lorsqu'il est cuit. Cette ligne s'étend sur les côtés du corps depuis la tête jusqu'à la queue: le *melet* est de bon goût, il a la chair assez ferme. Rondelet, *Hist. des poiss. prem. part. liv. VII. chap. IX. Voyez* POISSON.

MELETTE, *voyez* NADELLE.

MELFI, (*Géog.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, avec un château sur une roche, le titre de principauté, & un évêché suffragant de la Cerenza, mais exempt de sa jurisdiction. Il ne faut pas la confondre avec Amalfi. Elle est à quatre milles de l'Offante, 15 N. O. de Conza, 65 N. E. de Naples. *Longit.* 33. 25. *latit.* 41. 2. (*D. J.*)

MELIANTHE, s. f. *melianthus*, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur polipétale, anomale, composée de quatre pétales disposés tantôt en éventail, & tantôt en forme de cône. Le pistil sort du calice, qui est découpé profondément en plusieurs parties inégales, & devient dans la suite un fruit tétragone & ressemblant à une vessie: ce fruit est divisé en quatre loges, & contient des semences arrondies. Tournefort; *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois especes de ce genre de plante, qui ne different qu'en grandeur: les Botanistes l'appellent *melianthus africanus*, à cause de son origine afriquaine.

Cette plante s'éleve en général à la hauteur de sept à huit piés, toûjours verte, & en vigueur. Sa tige est de la grosseur d'un, deux, ou trois pouces, ronde, cannelée, rude au toucher, noueuse, solide, rougeâtre.

Ses feuilles sont faites, & à peu près rangées comme celles de la pimprenelle, mais cinq ou six fois aussi grandes, lisses, nerveuses, dentelées profondément tout-autour, de couleur de verd de mer, d'une odeur forte, puante, assoupissante, d'un goût herbeux, un peu styptique.

Ses fleurs naissent aux sommités de la tige disposées en épis, d'un noir rougeâtre, attachées à de petits pédicules rouges, couverts d'un fin coton, portant sous la fleur une feuille de la grandeur de l'ongle, quelquefois purpurine, quelquefois d'un purpurin verdâtre.

Ces fleurs sont irrégulieres, à quatre pétales, disposées en main ouverte, ou en cône, soutenues par un calice découpé jusqu'à la base en cinq parties inégales, & contenant au fond un suc mielleux rougenoir, doux, vineux, & fort agréable.

Quand la fleur est passée, le pistil devient un fruit vésiculaire, gros comme celui du nigella, membraneux, relevé de quatre coins, & divisé en quatre loges, qui renferment des semences rondelettes, noirâtres, luisantes comme celles de la pivoine.

La racine de cette plante est vivace, grosse, branchue, ligneuse, rampante profondément en terre, & s'étendant beaucoup.

La *melianthe* est originaire d'Afrique: M. Herman professeur en Botanique à Leyde, l'a fait connoître en Europe, & lui a donné son nom, qui signifie *fleur miellée*, parce que sa fleur est pleine d'un suc miellé qu'elle distille.

On cultive cette plante en Europe dans les jardins des Botanistes curieux, sur-tout en Angleterre; elle y fleurit, & y perfectionne ses graines. Miller vous apprendra sa culture, qui n'est même pas difficile. (*D. J.*)

MELIAPOUR, ou MELIAPOR, (*Géog.*) ville célebre de l'Inde, en-deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate. On l'appelle aussi *S. Thomé*; quoiqu'à proprement parler, *Meliapour* & *S. Thomé*, soient plutôt deux villes contiguës qu'une seule: *Meliapour* n'est habitée que par des Indiens & des Mahométans, au lieu qu'il y a beaucoup d'arméniens & quelques portugais à *S. Thomé*. *Meliapour* est nommée par les Indiens *Mailabouraen*, c'est-à-dire *ville des paons*, parce que les princes qui y regnoient portoient un paon pour armes. Aurengzeb ayant conquis le royaume de Golconde, est aujourd'hui maître de *Meliapour* & de *Saint-Thomé*, où les Portugais ont eu long-tems un quartier considérable. *Long.* 98. 30. *lat.* 13. 10.

MELIBÆE, (*Géog. anc.*) en latin *Meliboea*, ancienne ville de Thrace, dans la Thessalie, au pié du mont Ossa, & au-dessus de Démétriade, comme le prouve un passage de Tite-Live, *liv. XLIV. chap. xiij.*

MELIBOEUS MONS, LE, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une montagne de la Germanie, dont César parle, *de bello gallico, lib. VI. cap. x.* Il est assez vraissemblable que *Blocberg* est le nom moderne du *Meliboeus* des anciens. Il est dans le Hartz, nom qui conserve encore quelque chose de celui d'Hercyne. Les Cattes voisins du *Meliboeus*, *Catti Meliboei*, étoient les Cattes limitrophes des Chérusques. (*D. J.*)

MELICA, s. f. (*Gram. Hist. nat. Bot.*) blé barbu; c'est une espece de millet qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de huit ou dix piés, & quelquefois de treize, semblables à celles des roseaux, grosses comme le doigt, noueuses, remplies d'une moelle blanche. De chaque nœud il sort des feuilles longues de plus d'une coudée, longues de trois ou quatre doigts, semblables aussi à celles des roseaux; ses fleurs sont petites, de couleur jaune, oblongues, pendantes; elles naissent par bottes ou bouquets, longs presque d'un pié, larges de quatre à cinq pouces. Lorsqu'elles sont passées, il leur succede des semences presque rondes, plus grosses du double que

celle

celle du millet ordinaire, de couleur tantôt jaune ou rousssâtre, tantôt noire. Ses racines sont fortes & fibreuses; le *melica* aime les terres grasses & humides; on la cultive en Espagne, en Italie, & en d'autres pays chauds. Les paysans nettoyent le grain, & l'ayant fait moudre, ils en pétrissent du pain friable, lourd, & peu nourrissant; on en engraisse la volaille & les pigeons en Toscane; on fait de la moëlle des tuyaux un remede pour les écrouelles. Gaspard Bauhin désigne cette plante par cette phrase, *millium arundinaceum, subrotundo semine, sorgo nominatum*.

MELICERIS, s. m. (*Chirurgie.*) est une tumeur enfermée dans un kiste, & contenant une matiere qui ressemble à du miel, d'où lui vient son nom. Elle est sans douleur, & ressemble beaucoup à l'athérome & au stéatome. *Voyez* ATHÉROME & STÉATOME.

Le *meliceris* est une espece de loupe. *Voyez* LOUPE. (*Y*)

MELICRATE, (*Chimie, Diete, Mat. med.*) est la même chose qu'hydromel. *Voyez* HYDROMEL, & MIEL.

MELIO, ou MELIS, (*Mariac.*) *Voyez* TOILE.

MELIKTU-ZIZIAR, ou PRINCE DES MARCHANDS, s. m. (*Hist. mod. & Comm.*) On nomme ainsi en Perse celui qui a l'inspection générale sur le commerce de tout le royaume, & particulierement sur celui d'Ispaham. C'est une espece de prevôt des marchands, mais dont la jurisdiction est beaucoup plus étendue que parmi nous.

C'est cet officier qui décide & qui juge de tous les différends qui arrivent entre marchands; il a aussi inspection sur les tisserands & les tailleurs de la cour sous le nazir, aussi-bien que le soin de fournir toutes les choses dont on a besoin au serrail; enfin il a la direction de tous les courtiers & commissionnaires qui sont chargés des marchandises du roi, & qui en font négoce dans les pays étrangers. *Voyez* NAZIR & SERRAIL. *Diction. de Comm.* (*G*)

MELILLE, *Melilla*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle tire son nom de la quantité de miel qu'on trouve dans son terroir. Les Espagnols la prirent en 1496, & y bâtirent une citadelle; mais cette ville est retournée aux Maures. Elle est près de la mer, à 30 lieues de Trémécen. *Long.* 15. 35. *lat.* 34. 58 (*D. J.*)

MELILOT, s. m. *melilotus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée: le pistil sort du calice & devient, quand sa fleur est passée, une capsule découverte, c'est-à-dire qu'elle n'est pas enveloppée du calice de la fleur comme dans le trefle. Cette capsule contient une ou deux semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que chaque pédicule porte trois feuilles. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte 15 especes de *mélilot*, auxquelles on peut joindre celle qui est représentée dans les *mémoires de l'académie de Pétersbourg, tome VIII. page* 279. Elle y est nommée *melilotus, siliquâ membranaceâ, compressâ*; & elle est venue de graines cueillies en Sibérie. Mais c'est assez de décrire ici le *mélilot* commun à fleurs jaunes, qu'on appelle vulgairement *mirlirot*; c'est le *melilotus Germanicus* de C. B. P. & des I. R. H. 407, en anglois *the common* ou *german melilot*.

Sa racine est blanche, pliante, garnie de fibres capillaires fort courtes, plongées profondément dans la terre; ses tiges sont ordinairement nombreuses, quelquefois elle n'en a qu'une; elles sont hautes d'une coudée ou d'une à deux coudées, lisses, cylindriques, cannelées, foibles, cependant creuses, branchues, revêtues de feuilles qui viennent par intervalles au nombre de trois sur une même queue, grêles & longues d'un pouce & demi; ces feuilles sont oblongues, légerement dentelées, & comme rangées à leur bord, lisses, d'un verd foncé.

Ses fleurs naissent sur de longs épis qui sortent des aisselles des feuilles: elles sont clair-semées, légumineuses, petites, jaunes, à quatre pétales, portées sur des pédicules courts très-menus; il leur succede des capsules ou gousses fort courtes, simples, pendantes, ridées, nues, c'est-à-dire qui ne sont pas enchées dans le calice, comme dans le trefle, noires quand elles sont mûres; elles renferment chacune une ou deux graines arrondies, jaunâtres, d'une saveur légumineuse.

Cette plante verte n'a presque point d'odeur; mais quand elle est seche, elle en a une très-pénétrante: elle croît en abondance dans les haies, les buissons & parmi les blés; elle est d'usage étant fleurie. On s'en sert extérieurement pour amollir, résoudre, digérer. On tire de ses fleurs une eau distillée qui s'emploie dans les parfums. (*D. J.*)

MÉLILOT, ou MIRLIROT, (*Pharm. & Mat. méd.*) Les sommités fleuries de *mélilot* sont employées très-fréquemment dans les décoctions pour les lavemens carminatifs & adoucissans, & pour les fomentations résolutives & discussives; on les applique en cataplasmes, étant cuites dans de l'eau avec les plantes & les semences émollientes, sur les tumeurs inflammatoires, dont on prétend qu'elles arrêtent les progrès ou qu'elles procurent la maturation. Quelques auteurs ont recommandé l'application extérieure de ces fomentations ou de ces cataplasmes, comme étant très-utile contre les affections inflammatoires des visceres, & particulierement contre la pleurésie. *Voyez aux articles* INFLAMMATION, PLEURÉSIE & TOPIQUE, quels fonds on peut faire sur les secours de ce genre.

Le suc ou l'infusion des fleurs de *mélilot* ont été recommandés dans les ophthalmies douloureuses.

On emploie rarement le *mélilot* à l'intérieur; quelques auteurs ont recommandé cependant l'infusion & la décoction de ses fleurs contre les inflammations du bas-ventre, les douleurs néphrétiques & les fleurs blanches.

On garde dans quelque boutiques une eau distillée & chargée d'un petit parfum leger que ne peut lui communiquer que très-peu de vertu médicinale.

Le *mélilot* a donné son nom à son emplâtre dont l'usage est assez fréquent, & dont voici la composition.

Emplâtre de mélilot *de la pharmacopée de Paris*. Prenez des sommités de *mélilot* fleuries & fraîches, trois livres; hachez-les & jettez-les dans quatre livres de suif de bœuf fondu; cuisez jusqu'à la consommation presqu'entiere de l'humidité; exprimez le suif fortement, & mêlez-y de résine blanche six livres, de cire jaune trois livres, & votre emplâtre est fait. (*b*)

MELINDE, *Melindum*, (*Géogr.*) royaume d'Afrique sur la côte orientale de l'Ethiopie, au Zanguebar. Les Portugais y ont un fort, à cause qu'ils font le commerce de cette côte, le long de laquelle il y a des îles considérables. Tout le pays est arrosé de plusieurs rivieres. (*D. J.*)

MÉLINE, s. f. (*Hist. anc. des fossiles.*) *melinum*, n. Cels. Vitr.

Vitruve dit que la *méliae* étoit un métal; il parle comme les anciens, qui appelloient indifféremment *métal* tout ce qui se tiroit de la terre; car la *méline* étoit une vraie terre alumineuse, & de couleur jaune, selon Dioscoride. Pline lui donne une couleur blanche, & Servius une couleur fauve: mais les modernes s'en tiennent au sentiment de Dioscoride; & ce que les Peintres appellent *ocre de rut*, approche fort de la description que cet auteur fait de la terre *méliae*. Galien nomme sous ce titre divers emplâtres qui devoient apparemment ce nom à leur couleur jaune (*D. J.*)

MÉLINET-CERINTHE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée & profondément découpée. Cette fleur est fermée dans quelques especes, & ouverte dans d'autres. Le pistil sort du calice, qui est tétragone; il tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou, & il devient dans la suite un fruit composé de deux coques, qui se divisent en deux loges dans lesquelles on trouve une semence pour l'ordinaire oblongue. Tournefort *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MELINUM, (*Hist. nat. Peinture.*) Les anciens donnoient ce nom à une terre très-blanche dont les Peintres se servoient dans leurs ouvrages pour peindre en blanc. On nous dit que cette terre étoit légere, douce au toucher, friable entre les doigts, & qu'elle coloroit: jettée dans l'eau, elle faisoit un petit bruit ou une espece de sifflement; elle s'attachoit à la langue, & fondoit comme du beurre dans la bouche. C'est de cette terre que l'on se servoit anciennement pour le blanc dans la Peinture; depuis on lui a substitué le blanc de céruse, qui a l'inconvénient de jaunir. M. Hil prétend que le *melinum* ou la terre dont on vient de parler, est exempte de ce défaut, & demeure toujours blanche, en qui mérite d'être examiné.

Le nom de cette terre annonce qu'on la trouvoit dans l'île de *Melos* ou *Milo*; mais d'après la description qu'on en donne, il paroît que nous n'avons pas besoin de l'aller chercher si loin, puisque nous avons des terres blanches qui ont tous les caracteres qui viennent d'être rapportés; il s'agit seulement de savoir si elles prendroient corps avec l'huile, qualité nécessaire pour servir dans la Peinture. (—)

MÉLIORATION, s. f. (*Gramm. & Jurispr.*) en terme de palais signifie toute impensa que l'on a faite pour rendre un héritage meilleur, comme d'avoir réparé les bâtimens, d'y avoir ajouté quelque nouvelle construction; d'avoir fumé, marné, ou amandé autrement les

terres;

terres ; d'avoir fait des plants d'arbres fruitiers ou de bois. *Voyez* FRUITS, IMPENSES, RESTITUTION. (*A*)

MÉLISSE, *Melissa*, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale labiée : la levre supérieure est relevée, arrondie, & divisée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice, & il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur ; ce pistil est accompagné de quatre embryons, qui deviennent autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent dans les aisselles des feüilles, & qu'elles ne sont pas entierement verticillées. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte six especes de ce genre de plante, dont les deux principales sont la *mélisse* des jardins & la *mélisse* de bois.

La *mélisse* des jardins ou la *mélisse* cultivée, *melissa hortensis* des Botanistes, en anglois *the common garden baam*, pousse ses tiges à la hauteur de deux piés, quarrées, presque lisses, rameuses, dures, roides, fragiles ; ses feuilles sont oblongues, d'un verd brun, assez semblables à celles du calamens ou du baume des jardins, luisantes, hérissées d'un petit poil follet, dentelées sur les bords, d'une odeur de citron fort agréable, & d'un goût un peu âcre.

Des aisselles des feuilles sortent des fleurs verticillées qui ne forment point d'anneaux entiers autour de la tige, mais sont placées ordinairement au nombre de six, trois d'un côté & trois de l'autre ; elles sont en gueule, petites, blanches, ou d'un rouge-pâle : chacune d'elles est un tuyau découpé par le haut en deux levres, soutenu par un long calice velu, tubuleux, divisé en deux parties.

Quand la fleur est passée, il lui succede quatre semences jointes ensemble, presque rondes ou oblongues, enfermées dans le calice de la fleur. On cultive la *mélisse* dans les jardins : elle fleurit en Juin, Juillet & Août ; l'hiver elle se seche sur la surface de la terre, mais la racine ne périt point. Elle est ligneuse, longue, fibreuse & rampante.

La *mélisse* des jardins est d'un grand usage en Medecine, Gaspar Hoffman conseille de la cueillir au printems pour les boutiques, avant que la fleur paroisse, parce que dès qu'elle vient à fleurir, elle sent la punaise. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de sel essentiel.

La *mélisse* des bois, la *mélisse* sauvage, la *mélisse* bâtarde ou la *mélisse* puante (car elle porte tous ces noms), est celle que Tournefort appelle *melissa humilis, sylvestris, latifolia, maximo flore, purpurascente*, I. R. H 193 *lamium montanum*, *melissæ folio*, par C. B. P. 231.

Elle vient dans les bois & differe de la précédente par ses tiges, beaucoup plus basses & moins rameuses, par ses feuilles plus velues, plus longues ; par ses fleurs très-grandes, & par son odeur qui n'est point agréable. Ses racines sont si semblables à celles de l'aristoloche menue, que plusieurs apoticaires les confondent. Ses fleurs naissent dans des calices oblongs & velus ; elles sont grandes, toutes tournées en-devant, sans odeur, assez semblables à celles du *lamium*, mais plus grandes, d'un blanc purpurin ou d'un pourpre clair ; quelquefois la crête de la fleur est entiere, & quelquefois taillée comme un cœur. Sa graine est grosse, noirâtre & inégale. (*D. J.*)

MÉLISSE, (*Chimie, Pharm. & Mat. med.*) *mélisse* des jardins ou citronelle. Cette plante contient un esprit aromatique & une huile essentielle : ce dernier principe est contenu dans cette plante en assez petite quantité, mais en revanche les Pharmacologistes lui accordent tant de subtilité, qu'ils l'ont comparé aux esprits qui animent le corps humain. Pour parler plus raisonnablement des vertus de la *mélisse* & de ses principes volatils, il faut se contenter de dire que c'est à ces principes qu'elle doit toutes ses qualités médicinales, du-moins dans l'emploi ordinaire ; car la teinture qu'on peut en retirer par l'application de l'esprit-de-vin, n'est empreinte d'aucun autre principe utile que de son huile essentielle ; une autre substance qui constitue manifestement la principale partie du produit que M. Cartheuser a retiré de cette plante par l'esprit-de-vin, ne paroît être autre chose que la partie colorante verte, commune à toutes les plantes, qui ne paroît douée d'aucune vertu médicamenteuse. L'infusion théiforme, beaucoup plus usitée que la teinture, ou qui est, pour mieux dire, le seul remede magistral que nous tirions de la *mélisse*, doit sa principale vertu au principe aromatique ; car l'extrait leger dont cette infusion se charge, n'a ni âpreté, ni amertume, ni aucune autre qualité sensible par laquelle on puisse évaluer l'action de ce remede.

La *mélisse* tient un rang distingué parmi les remedes cordiaux, stomachiques, carminatifs, céphaliques & utérins. L'observation prouve cependant que la longue liste de maux contre lesquels les auteurs la célebrent, doit être restreinte aux legeres affections de tête, qui dépendent essentiellement d'un vice de l'estomac, à être essayée à son tour dans les douleurs & les foiblesses d'estomac, dans les coliques intestinales legeres ; dans les dispositions aux affections mélancholiques & hystériques, & enfin dans les affections nerveuses peu graves. En un mot, c'est ici un secours fort leger, sur lequel il ne faut pas assez compter pour négliger d'en employer de plus efficaces.

L'emploi officinal de la *mélisse* est beaucoup plus étendu, & ce sont toujours principalement ses principes volatils qu'on se propose de mettre en œuvre. On prépare une eau distillée simple de l'herbe & des fleurs : elle donne son nom à une eau spiritueuse composée, & qui est aussi connue sous celui d'*eau des Carmes*, & dont nous allons donner la description. Son huile essentielle est gardée dans les boutiques, du-moins dans les boutiques les mieux pourvues. On fait un sirop de ses sommités séchées, & ses feuilles entrent dans le sirop d'armoise, qui doit être préparé par le moyen de la distillation aussi bien que le précédent. On fait une conserve de ses fleurs ; ses feuilles entrent dans la composition de plusieurs eaux distillées aromatiques, telles que l'eau générale de la pharmacopée de Paris, l'eau de lait alexitere, l'eau prophylactique, & son eau distillée simple dans l'eau impériale & dans l'eau divine ou admirable de la pharmacopée de Paris, qui est une liqueur spiritueuse, ratafiat dont le goût ne doit pas être bien admirable.

Eau spiritueuse de mélisse *composée*, ou *eau des Carmes*, selon la description de Lemery. Prenez des feuilles de *mélisse* tendres, vertes, odorantes, nouvellement cueillies, six poignées ; de l'écorce de citron extérieure jaune, deux onces ; de la muscade & de la coriande, de chacune une once ; de la canelle & des gérofles, de chacune demi once : pilez & concassez bien les ingrédiens, mêlez les ensemble ; & les ayant mis dans une cucurbite de verre ou de grès, versez dessus du vin blanc & de l'eau-de-vie, de chacun deux livres ; bouchez bien le vaisseau, & laissez la matiere en digestion pendant trois jours ; mettez-la ensuite distiller au bain-marie, vous aurez une eau aromatique spiritueuse, fort propre pour les maladies hystériques, pour les maladies du cerveau, pour fortifier le cœur, l'estomac, pour les palpitations, pour les foiblesses, pour résister au venin : la dose en est depuis une dragme jusqu'à une once. Lemery, *cours de Chimie*. Le commentateur de Lemery ajoute en note sur cette préparation l'avis suivant : „ il „ faut savoir que cette prétendue eau de *mélisse* est la „ si fameuse eau des Carmes dont le public s'obstine „ sans fondement à vouloir attribuer le secret à ces re„ ligieux, quoique ce ne soit de leur part qu'une usur„ pation sur la profession des Apothicaires, qui sont „ tous en état de la préparer aussi belle & aussi bonne, „ *&c* „.

L'eau de *mélisse* spiritueuse composée est un des ingrédiens les plus ordinaires des potions cordiales les plus usitées. (*b*)

MELISSE, *Melissa*, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de Lybye, 2°. d'un bourg de la grande Grece, 3°. d'un village de Péloponnese au territoire de Corinthe, &, 4°. d'un autre village en Phrygie, célebre par le tombeau d'Alcibiade, qui y fut inhumé après qu'il y eut péri par les embuches que lui tendit Pharnabase. Plutarque nous a donné la vie curieuse de ce fameux athénien, mais il a oublié un trait qui le peint d'après nature. Etant encore jeune, il vint rendre visite à Périclès son oncle, qu'il trouva plongé dans une profonde rêverie ; il lui en demande la raison : „ C'est, dit „ Périclès, que je ne trouve pas le moyen de rendre „ mon compte du trésor sacré. Eh bien, imaginez-en „ quelqu'un, lui répondit le jeune Alcibiade avec viva„ cité, pour vous dispenser de le rendre „. Cet avis fut malheureusement suivi, & dès-lors Périclès hasarda de s'ensevelir plûtôt sous les ruines de la république que sous celles de sa maison.

MELITA, (*Géog. anc.*) nom latin de l'île & de la ville de Malthe. Ciceron le dit, *in quâ insulâ* Melita, *eodem nomine, oppidum est*. Ovide appelle cette île fertile.

Fertilis est Melite, *sterili vicina Cosyra*,

Mais

Mais c'étoient les habitans qui la fertilisoient; ils y travailloient aussi les laines avec beaucoup de goût, car c'est là-dessus que porte l'épithete de *lanigera*, dont Silius Italicus l'honore. Scylax & Ptolomée ont trop approché cette île de l'Afrique, à laquelle ils le donnoient, au lieu que les Romains, qui la connoissoient beaucoup mieux, la regardoient comme une annexe de la Sicile, dont elle est en effet bien plus voisine.

MELITÆNSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Thessalie dans la Phthiotide. Strabon nomme leur ville principale *Pyrrha*, & Pline *Melitæa*.

MÉLITE, (*Géog. anc.*) Μελίτη, quartier d'Athènes de la tribu cécropide. Il y avoit dans ce quartier plusieurs temples, un à Hercule, un à Eurisaces, un à Mélanippe, fils de Thésée, un à Diane où l'on enterroit ceux qui étoient morts de la main du bourreau, &c. Enfin Thémistocle, Phocion & les acteurs des tragédies y avoient leurs palais.

MÉLITENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie dans la Cappadoce, & ensuite dans la petite Arménie. Son chef-lieu en prit le nom, & devint une ville célebre dans l'histoire ecclésiastique, parce que S. Polieucte y fut le premier martyrisé en 257. De plus, c'est le lieu de la naissance de saint Mélece, évêque d'Antioche au IV. siecle. Cet endroit se nomme aujourd'hui *Malatbiah*. (*D. J.*)

MÉLITES, (*Hist. nat.*) Quelques auteurs ont donné ce nom au bois de frêne pétrifié.

MELITHIA, (*Littérat.*) gâteaux faits avec du miel, & qu'on offroit à Trophonius. (*D. J.*)

MELITITES, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens auteurs lithologes à une espece d'argile compacte, d'un blanc tirant sur le jaune & semblable à la couleur du miel. On s'en servoit autrefois intérieurement, & on la regardoit comme un soporatif; on l'appliquoit aussi extérieurement pour la guérison des ulceres.

Le nom de *melitites* a aussi été donné par quelques auteurs à une espece d'oursine arrondie comme une pomme. (—)

MELITO ou MILETO, (*Géog.*) *Miletus*, petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Reggio; mais exempt de sa jurisdiction. Elle est sur une montagne, à 16 milles N. E. de Reggio, 20 S. O. de Cozenza. Un tremblement de terre la maltraita cruellement en 1638. *Long.* 34. 9. *lat.* 38. 36. (*D. J.*)

MELLARIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique, auprès de la mer; elle est entierement ruinée. Le P. Hardouin dit que le lieu où elle étoit, se nomme présentement *Milaresa*. M. Conduit gentilhomme anglois, qui a fait bien des recherches dans le pays, pense que *Mellaria* étoit située dans le val de Vacca, canton qui produit d'excellent miel, ainsi que d'autres lieux sur la même côte, qui en tirent également leur nom (*D. J.*)

MELLARIUM, s. m. (*Myth.*) vaisseau rempli de vin qu'on portoit dans les fêtes de la bonne déesse. On lui faisoit des libations de ce vin qu'on n'appelloit point *vin*, mais *lait*; & le vaisseau étoit appellé *mellarium*.

MELLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Poitou, au midi de S. Maixant. Elle contient deux paroisses, & c'est le siege d'une justice royale. *Long.* 17. 25. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MELLEUM MARMOR, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une espece de marbre d'un jaune clair, de la couleur du miel. On en trouve, dit-on, en plusieurs endroits d'Italie.

MELLI, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au midi de la riviere de Gambie. Il est borné au nord-ouest par les Biafares, au nord est & à l'est par les Sousous, au sud par les Feloupes de Sierra-Lione, & au couchant par les Mallous, qui le séparent de la mer; nous n'en avons aucune relation satisfaisante, la moitié du monde nous est inconnue. (*D. J.*)

MELLONIA, (*Mythol.*) divinité champêtre qui, disoit-on, prenoit sous sa protection les abeilles & leur ouvrage. Parmi des peuples dont le miel faisoit la grande richesse, il falloit une divinité protectrice de cette denrée, & severe vengeresse de quiconque la voleroit, ou gâteroit les ruches d'un autre. (*D. J.*)

MELLONA, s. m. (*Mythol.*) déesse de la récolte du miel.

MELLUSINE s. f. (*Blason.*) en terme de blason on donne le nom de *mellusine* à une figure échevelée, demi-femme & demi serpent, qui se baigne dans une cuve, où elle se mire & se coëffe; on ne se sert de ce terme que pour les cimiers. Les maisons de Lusignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *mellusine*. (*D. J.*)

MELNICK, (*Géog.*) petite ville de Bohème, au confluent de l'Elbe & du Muldau, à 4 milles N. au-dessous de Prague. *Long.* 30. 18. *lat.* 50. 22. (*D. J.*)

MELOCACTUS, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, profondément découpée, & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit mou, ressemblant à une olive, charnu & rempli d'une petite semence. Ce fruit est surmonté d'un chapiteau dans plusieurs especes. Tournefort. *Inst. rei herb. appendix. Voyez* PLANTE.

Le *melocactus*, ou le melon à chardons, comme disent les Anglois, *melon thistle*, en latin par nos botanistes *melocactus*, *melocarduus*, termes qui désignent la même chose, une pomme, un melon hérissé de piquans, à cause que cette plante américaine a quelque ressemblance à une pomme, à un melon garni d'épines. Elle est pleine de suc, & toute armée de pointes anguleuses ou polygonales. Sa fleur est monopétale, en cloche, tubuleuse, nue, divisée en plusieurs segmens placés sur l'ovaire, & garnie en-dedans d'un grand nombre d'étamines. Son ovaire dégénere en un fruit pulpeux, rempli d'une multitude de semences.

On trouve de plusieurs especes de *melocactes* dans les Indes occidentales, mais nous n'en connoissons que deux en Europe, qui même ne different que par leur grosseur; savoir le grand & le petit *melocacte*. *Melocactus Americana major*, & *melocactus minor*.

C'est une des plus merveilleuses plantes de la nature, & en même tems de la forme la plus étrange & la plus bizarre de l'aveu des connoisseurs. Il n'y a rien qui lui ressemble dans le regne végétable de l'Europe. Aussi les curieux qui le possedent, la conservent précieusement; & ceux qui la voient du premier coup d'œil, la prennent pour un ouvrage de l'art, fait à dessein d'amuser le peuple. Mais voici sa description, faite par le P. Plumier, qui prouvera ce que j'avance.

Elle présente une grosse masse ovale garnie d'épines robustes, ou si l'on aime mieux, un gros melon tout hérissé de piquans, & planté immédiatement sur la terre. Elle naît ordinairement ou sur les rochers, ou dans des lieux secs & arides, de même que nos grandes joubarbes.

Sa racine ressemble quelquefois à la corne d'un bœuf; mais ordinairement n'est un corps de plusieurs grosses fibres blanches, ligneuses & branchues, d'où il sort immédiatement une masse, souvent plus grosse que la tête d'un homme. On en voit de plusieurs figures les unes rondes comme des boules, les autres ovales, & d'autres presque en pain de sucre. La surface extérieure est toute cannelée, à la façon de nos melons; mais les côtes sont plus fréquentes, plus relevées. Elles ne sont point arrondies, mais taillées comme en dos d'âne, & toutes ondées par divers plis. Dans l'entre-deux des plis, on remarque sur le dos un écusson cotonneux, d'où sortent ordinairement deux aiguillons très-pointus, roides, presque osseux; blancs, mais rouges par la pointe.

Il y a toujours un de ces aiguillons plantés perpendiculairement au centre de l'écusson. Les autres sont arrangés en rayons tout-autour de la base. Le plus bas de tous, est la moitié plus grand que les autres, leur longueur ordinaire est depuis demi pouce, jusques à un pouce & demi.

La peau extérieure de cette masse est fort unie, d'un verd-foncé, & toute picotée de petits points un peu plus clairs en façon de miniature. Son intérieur est massif & sans vuide, charnu, d'une substance blanche, succulente, un peu plus ferme que celle du melon, & d'un goût tant-soit-peu acide.

Du sommet de cette masse, il en sort une maniere de colonne ou cylindre, haut d'environ un pié, & épais de trois à quatre pouces. Le dedans de cette colonne est charnu, de même que la masse, l'espace d'environ deux pouces. Le reste est un composé d'un coton très-blanc & très-fin, mêlé d'une infinité de petites épines subtiles, piquantes, rouges, dures, quoique pliables comme les soies dont on fait les vergettes à nettoyer les habits. Le sommet de cette colonne est arrondi comme la coëffe d'un chapeau, & compartí le plus agréablement du monde, en façon d'un réseau formé de plusieurs rayons courbés, qui se croisent de droite à gauche, & de gauche à droite, du centre à la circonférence.

Dans chaque lozange que composent ces rayons ainsi croisés, on voit sortir une fleur d'un rouge très-vif, faite en tuyau évasé, & fendue en plusieurs pointes en façon de couronne. Dans quelques especes de plantes ces fleurs

sont doubles, c'est-à-dire, composées de plusieurs tuyaux les uns dans les autres. Elles ont ordinairement trois à quatre lignes de diametre, & portent toutes sur un embryon qui devient ensuite un fruit rouge comme de l'écarlate, poli, mol, de la grosseur & figure presque d'une olive. Sa chair est fort tendre, succulente, blanche, d'un goût très-agréable. Elle est remplie de quantité de petites semences noires, chagrinées, & presque aussi grosses que la semence du pavot.

Quand ce fruit est mûr, il sort de soi-même du dedans de sa niche, où il étoit entierement caché; & quand il commence à sortir vous diriez que c'est un rubis enchâssé dans les piquans de cette colonne.

On voit quantité de ces plantes dans l'île Saint-Christophe, du côté des salines. On en voit dans toute l'Amérique de différentes especes; mais les deux especes mentionnées ci-dessus, sont presque les seules que nous connoissions en Europe.

Cette plante croît communément dans les rochers des Indes occidentales, d'où elle sort par les ouvertures qui se trouvent dans ces rochers, & par conséquent reçoit très-peu de nourriture du terroir. Elle ne prospere point quand elle est transplantée dans un autre terrein, à moins que ce terrein ne soit sec, ou élevé du sol ordinaire par un amas de pierres & de décombres.

La grande espece abonde à la Jamaïque, d'où on l'envoie en Angleterre, mais elle y arrive rarement en bon état; ceux qui la transportent l'humectent trop, & la pourrissent pour vouloir la mieux conserver. La meilleure méthode pour la transporter saine, est de la tirer entiere des lieux où elle croît; de choisir les plus jeunes plantes par préférence aux vieilles; de les empaqueter séparées dans une large caisse avec du foin ou de la paille seche, & de les préserver de la moisissure & des vers dans le trajet.

Quand on les veut apporter toutes plantées dans des tonneaux, alors la bonne façon est de remplir d'abord les tonneaux de blocailles; d'y mettre en même tems les plantes, de ne les point arroser dans le passage; mais au contraire de les préserver de l'humidité. Arrivées en Europe, il faut promptement les ôter des tonneaux, les replanter dans des pots, remplis en partie de moellon & en partie de sable. L'on plongera ces pots dans un lit chaud de poudre menue d'écorce de chêne, pour aider les plantes à prendre racine. On les laissera dans ce lit jusqu'au mois d'Octobre; ensuite on les remettra dans une bonne serre au lieu le plus chaud & le plus sec, pour y rester pendant tout l'hiver. Au printems on les remettra de nouveau dans un lit de tan, & dans un lieu chaud à l'abri de l'air froid. On observera de ne les point arroser, parce que la vapeur du tan suffit à leur entretien.

Malgré ces précautions, cette plante a bien de la peine à croître dans nos climats; cependant on a trouvé le moyen de la multiplier par les graines mêmes qu'elle donne en Europe. Alors on seme les graines dans des pots de décombres, qu'on couvre artificiellement tant de blocailles, que de sable de mer. On plonge ensuite ces pots dans un lit chaud de tan; & avec beaucoup de soins la plante commence à pousser au bout de dix à douze semaines, mais comme elle croît très-lentement, & qu'elle n'attrape un peu de grandeur qu'au bout de cinq ou six ans, cette méthode très-ennuyante & fautive est rarement mise en pratique.

Miller ayant remarqué les inconvéniens de cette méthode, en a imaginé une autre qui lui a fort bien réussi. Quand la tête, ou la couronne qui se forme sur le sommet de la plante, a souffert quelque injure, il arrive que la plante pousse plusieurs têtes de côté; Miller a donc enlevé diverses de ces têtes, les a plantées dans des pots remplis de blocailles & de sable de mer, & a plongé ces pots dans un lit chaud de poudre d'écorce de chêne: par ce moyen la plante a pris parfaitement racine, & est devenue fort belle dans le cours d'un an. On observera seulement de ne pas planter les jeunes têtes immédiatement après qu'on les a coupées de dessus les vieilles, parce que la partie blessée se pourriroit; c'est pourquoi il faut avoir soin après les avoir coupées, de les mettre à part dans une serre chaude pendant une quinzaine de jours, pour consolider leur blessure.

Le fruit de cette plante se mange en Amérique; il a une acidité agréable, qui plait beaucoup aux habitans de ces pays chauds. (*D. J.*)

MELOCALENI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes. Pline, *liv. III. ch. xx.* les place entre Tergeste & Pola. Lazius croit que leur principale habitation est aujourd'hui *Mengelstat*. (*D. J.*)

MELOCHIE, s. f. *corchorus*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante décrit sous le nom de *corchorus*. Voyez *ce mot*.

MELOCORCOPALI, s. f. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes occidentales, assez semblable au coignassier. Il porte un fruit fait comme le melon à côtes, mais plus petit, d'un goût agréable, qui tient de celui de la cerise, & qui est tant soit peu cathartique. C'est le *macorcopal* de Thevet. (*D. J.*)

MÉLODIE, s. f. *en Musique*, est l'arrangement successif de plusieurs sons, qui constituent ensemble un chant régulier. La perfection de la *mélodie* dépend des regles & du goût. Le goût fait trouver de beaux chants; les regles apprennent à bien moduler: il n'en faut pas davantage pour faire une bonne *mélodie*.

Les anciens resserroient plus que nous le sens de ce mot: la *mélodie* n'étoit chez eux que l'exécution du chant; sa composition s'appelloit *mélopée*; l'une & l'autre s'appelle chez nous *mélodie*. Mais comme la constitution de nos chants dépend entierement de l'harmonie, la *mélodie* ne fait pas une partie considérable de notre musique. *Voyez* HARMONIE, MÉLOPÉE, *&c. Voyez* aussi l'*article* FONDAMENTALE sur cette question, si la *mélodie* vient de l'*harmonie*. (*S*)

MÉLODIE *oratoire*, (*Art oratoire.*) accord successif des sons, dont il n'existe à la fois qu'une partie, mais partie liée par ses rapports avec les sons qui précédent & qui suivent; comme dans le chant musical, où les sons sont placés à des intervalles aisés à saisir: c'est le ruisseau qui coule.

La *mélodie du discours* consiste dans la maniere dont les sons simples ou composés sont assortis & liés entr'eux pour former des syllabes; dans la maniere dont les syllabes sont liées entr'elles pour former un mot; les mots entr'eux pour former un membre de période, ainsi de suite.

Toutes les langues sont formées de voyelles, de consonnes & de diphthongues, qui sont des combinaisons de voyelles seulement. On a fait ensuite les syllabes, qui sont des combinaisons des voyelles avec les consonnes. De ces combinaisons primordiales du langage, les peuples ont formé leurs mots, qu'ils ont figuré au gré de certaines lois, que l'usage, l'habitude, l'exemple, le besoin, l'art, l'imagination, les occasions, le hasard ont introduits chez eux. C'est ainsi que de sept notes, les Musiciens ont composé non-seulement différens airs, mais différentes especes, différens genres de musique.

Ceux qui ont traité de la *mélodie*, nous disent que les lettres doivent se joindre entr'elles d'une maniere aisée; qu'il faut éviter le concours trop fréquent des voyelles, parce qu'elles rendent le discours mou & flottant; celui des consonnes, parce qu'elles le rendent dur & scabreux; le grand nombre des monosyllabes, parce qu'elles lui ôtent sa consistance; celui des mots longs, parce qu'ils le rendent lâche & traînant; il faut varier les chûtes, éviter les rimes, mettre d'abord les plus petites phrases, ensuite les grandes; enfin il faut, dit-on, que les consonnes & les voyelles soient tellement mêlées & assorties, qu'elles se donnent par retour les unes aux autres, la consistence & la douceur, que les consonnes appuient, soutiennent les voyelles; & que les voyelles à leur tour, lient & polissent les consonnes; mais tous ces préceptes demandent une oreille faite à l'harmonie. Ils ne doivent pas être toujours observés avec bien du scrupule; c'est au goût à en décider. Il suffit presque que le goût soit averti qu'il y a là-dessus des lois générales, afin qu'il soit plus attentif sur lui-même. (*D. J.*)

MELON, *melo*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, ouverte, profondement découpée, & entierement semblable à celle du concombre. Il y a deux sortes de fleurs sur cette plante, les unes n'ont point d'embryon, & sont stériles, les autres sont fécondes, & placées sur un embryon, qui devient dans la suite un fruit, le plus souvent ovoïde, lisse ou couvert de rugosités. Ce fruit se divise en trois loges, qui semblent se soudiviser, chacune en deux autres. Ces loges contiennent des semences oblongues. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte sept especes de *melon*, entre lesquelles nous nous contenterons de décrire l'espece commune, que les Botanistes nomment *melo vulgaris*.

Cette plante pousse sur terre des tiges longues, sarmenteuses, rudes au toucher. Ses feuilles ressemblent entierement à celles du concombre; elles sont seulement un peu plus petites, plus arrondies, & moins anguleuses. Des aisselles des fleurs naissent des fleurs jaunes, semblables à celles du concombre, nombreuses, dont les unes sont stériles, & les autres fertiles. A ces dernie-

res

diocre grosseur, & les autres petits. Les uns sont de forme alongée, les autres ovale, arrondie, renflée; les uns lisses, les autres différemment brodés, ou cannelés. Tous sont couverts d'une écorce assez dure & épaisse, de couleur verte, cendrée, jaune, &c.

Leur chair est tendre, moelleuse, humide, glutineuse, blanche, jaunâtre, verdâtre, ou rougeâtre, d'une odeur suave, d'un goût doux comme du sucre, & fort agréable. L'intérieur du fruit est divisé en trois principales loges, chacune desquelles semble être subdivisée en deux autres. Ces loges sont remplies d'un grand nombre de semences, presque ovales, & applaties, blanches, revêtues chacune d'une écorce dure comme du parchemin, & contenant une amande très-blanche, douce, huileuse, savoureuse. Les loges où sont enchâssées les semences, & qui sont le cœur du *melon*, sont composées d'une moëlle liquide, rougeâtre & de bon goût.

On cultive cette plante sur des couches dans les jardins pour l'excellence de son fruit, & cette culture, si perfectionnée de nos jours, demande cependant quelques remarques particulieres; sur quoi voyez Melon, *Agricult.* (*D. J.*)

Melon, (*Agricult.*) Quoique la culture des *melons* soit très-perfectionnée, MM. Bradley & Miller y reprennent encore des pratiques, qui, pour être d'un usage presque universel, n'en sont pas moins contraires aux lois de la nature.

1°. Lorsqu'un *melon* ou un concombre est en fleur, plusieurs jardiniers ont coutume d'en ôter toutes les fausses fleurs, qui, disent-ils, ne manqueroient pas d'affoiblir la plante, mais si ce sont des fleurs mâles qu'ils ôtent, comme il est vraissemblable, ce sont elles que la nature a destinées pour la propagation du fruit.

2°. Ils ont l'habitude de coucher les différentes branches courantes à égale distance les unes des autres, & de les soulever très-souvent pour appercevoir le jeune fruit; mais cet usage lui fait beaucoup de tort, parce que les vaisseaux qui portent le suc dans le fruit sont tendres, & sujets à se froisser, pour peu qu'on le dérange de l'endroit où il croît naturellement, de sorte qu'il arrive que par cette seule raison, il ne croît, ni ne prospere.

3°. C'est encore une erreur d'exposer le jeune fruit au soleil, en écartant les feuilles qui en sont voisines, dans le dessein de mieux faire croître le fruit; mais la chaleur immédiate du soleil n'est nécessaire que pour faire mûrir le fruit, & non pour son accroissement; car les rayons du soleil tombant directement sur une plante, en dessechent & resserrent les vaisseaux, de sorte que la seve ne trouvant pas un passage libre, il est impossible qu'elle remplisse la plante si promptement & si abondamment qu'elle le feroit, si ses vaisseaux étoient larges & ouverts, comme ils le sont toujours à l'ombre.

Pour ce qui regarde les graines, il faut s'en procurer de bons *melons* nés dans quelques jardins éloignés; car si l'on seme la graine de ceux de son propre jardin, elle ne manque guere de dégénerer. Il faut garder cette graine deux ou trois ans avant que de la semer. Si l'on ne peut avoir des graines de deux ou trois ans, & qu'on soit obligé d'en semer de plus fraîches, il faut les tenir dans un endroit chaud à une distance du feu pendant deux mois, afin de leur ôter leurs parties aqueuses, & pour lors cette graine est aussi bonne, que si on l'avoit gardée deux ou trois ans. Il est parlé dans *les Transf. phil.* n°. 475. *sect.* 6. de graines de *melon* qui avoient 33 ans, & qui ont produit de très-bons *melons*; & dans *les mêmes Transf.* n°. 464. de graines de *melon* de 43 ans, qui ont donné du fruit.

Une chose très-importante dans la culture du *melon*, est d'enlever exactement les mauvaises herbes, & retourner la surface de la terre sur laquelle les branches rampent, car leurs racines sont tendres, & poussent toujours en longueur aussi loin que les branches.

Si l'on veut avoir des *melons* de bonne odeur, il ne faut point laisser de concombre auprès, de crainte que leur duvet mâle ne soit emporté par le vent sur les fleurs des *melons*, & ne les fasse tourner en fruit, ce qui donneroit à coup sûr au *melon* ainsi produit, le goût de concombre, selon que la farine y seroit tombée en plus ou moins grande quantité.

Si l'on desire de transplanter le *melon* d'une couche dans une autre, il faut faire cette transplantation dans des corbeilles d'osier, ouvertes de tous côtés, qui aient dix pouces d'ouverture par en haut, & quatre de profondeur, parce que les racines en liberté, s'ouvrent un passage à travers la corbeille dans la terre voisine de la couche, qu'on couvre de paille & de paillassons pendant la nuit.

M. de la Quintinie a le premier publié, il y a déja presque 80 ans dans *les Transf. philos.* la vraie culture des *melons*; & personne en France n'a depuis lors renchéri sur sa méthode, quoiqu'on n'ait cultivé cette plante beaucoup plus communément que du tems de cet habile jardinier. Nos *melons* sont en général assez médiocres, plus gros que savoureux: j'en excepte bien ceux des parties méridionales de ce royaume, qui viennent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes, & sans soin; ceux-ci sont admirables & pour le goût, & pour la graine. (*D. J.*)

Melons. M. Triewald indique, dans les mémoires de l'académie de Stockholm, une méthode dont il s'est servi avec succès pour entretenir les couches où l'on fait venir des *melons* dans une chaleur égale, & plus durable que celles que ces couches ont ordinairement. Pour cet effet, il fit faire dans son jardin des tas d'écorces de bois semblables à celles dont se servent les Tanneurs; il fit couvrir ces tas avec de la paille, afin qu'ils ne fussent point exposés à se geler pendant l'hyver; lorsqu'il fut question de remplir les couches à *melons*, on étendit également ces écorces au fond, de l'épaisseur d'environ un pié; on mit par dessus de la paille légérement, lorsque cette paille eut commencé à se pourrir, ou à se consommer & à s'affaisser, on remit encore une couche d'écorces d'environ deux piés d'épaisseur, jusqu'à ce que les couches eussent la hauteur requise; on mit encore de la paille par-dessus, & lorsqu'elle eut commencé à se pourrir, on couvrit le tout avec du terreau ordinaire dont on se sert communément pour les couches. M. Triewald assure que par cette méthode il est parvenu à entretenir dans ses couches une chaleur égale jusque bien avant dans l'automne, & elles lui ont produit de très-bons *melons*, même dans une saison avancée, & à la suite du printems qui avoient été très-froids.

Melon, (*Diete & mat. Méd.*) on ne mange guere à Paris, & dans les provinces septentrionales de la France que le *melon* commun, à chair rougeâtre ou orangée mais dans les provinces méridionales de ce royaume, on mange encore le *melon* blanc, ou à chair blanche, c'est-à-dire, presque semblable à celle d'une poire, mais tirant sur le verdâtre, & qu'on appelle communément *melon d'Espagne*, & le *melon* d'eau, qui a la chair d'un rouge vineux très-foncé.

Le *melon* commun & le *melon* blanc ont la chair également fondante; celle du *melon* d'eau l'est infiniment davantage; c'est peut-être la plus aqueuse de toutes les substances végétales organisées. Ce n'est presque que de l'eau. Les qualités diététiques de ces trois especes de fruit sont exactement les mêmes; la derniere differe seulement des deux premieres quant au degré de ces qualités, c'est-à-dire, en ce qu'un certain volume de *melon* d'eau doit être regardé comme répondant à peine à un volume trois fois moindre de *melon* commun, ou de *melon* blanc.

Le *melon* fournit un aliment agréable, aisé à digerer rafraichissant, humectant, désaltérant. Les habitans des pays chauds, où ils sont excellens, trouvent une grande ressource dans leur usage journalier contre l'influence du climat. Dans ces pays, on en mange presque à tous les repas; & on les fait rafraichir en les faisant tremper tout entiers dans de l'eau de puits, ou en les couvrant de glace. Il est rare qu'ils causent des accidens. Ils ne lâchent pas même assez souvent le ventre qu'on pourroit le penser, en considérant leur analogie avec d'autres fruits de la même famille, tels que la coloquinte & le concombre sauvage, & en partant d'après l'observation de la vertu très-purgative du *melon* lui-même, dans le pays où il croît naturellement & sans culture. J'ai vû un malade qui en mangeoit un par jour, tandis qu'il prenoit des eaux minérales purgatives, sans en être incommodé. On a cependant vû quelquefois que ce fruit mangé avec excès, sur tout par les personnes qui n'y sont point accoutumées, & dans les climats moins chauds, a cau-

a causé des coliques, suivies quelquefois de dissenteries ou de cours de ventre opiniâtres. Mais il n'est pas possible de déterminer quels sont les sujets qui doivent s'abstenir de l'usage du *melon*. Il faut s'en rapporter à cet égard aux tentatives de chacun; & heureusement ces tentatives ne sont pas dangereuses. On croit communément que le *melon* est moins dangereux lorsqu'on le mange avec du sel, & qu'on boit par-dessus du bon vin un peu copieusement. Il n'est pas clair que ce soit-là un assaisonnement salutaire; mais il est certain qu'il est au-moins fort agréable.

La semence du *melon* commun est une des quatre semences froides majeures. *Voyez* SEMENCES FROIDES.

Cette confiture si commune, qu'on nous vend sous le nom d'*écorce verte de citron*, est l'écorce préparée d'une espece de gros *melon*, qui croît en Italie. Cette confiture est en général pesante à l'estomac, & de difficile digestion. (*b*)

MELONS PÉTRIFIÉS, (*Hist. nat.*) nom donné très-improprement par quelques voyageurs & naturalistes, à des pierres d'une forme ovale ou sphéroïde, en un mot de la forme des *melons*; il y en a depuis la grosseur d'un œuf de poule jusqu'à celle des plus gros *melons*; ces *melons* sont unis à leur surface & d'une couleur qui est ou grisâtre ou brune & ferrugineuse; on les trouve sur le mont Carmel, dans une couche de grès d'un gris couleur de cendre, dont ils se détachent assez aisément. Quand on vient à les casser, on y trouve une cavité plus ou moins réguliere, qui est entierement couverte de petits crystaux brillans & transparens, dont les sommets sont vers le centre de la cavité. On dit que la pierre même paroît être de la nature du marbre; elle est d'une couleur jaunâtre, prend très-bien le poli, & ressemble assez au marbre de Florence; à proportion de la grosseur de la pierre, elle a tantôt un pouce tantôt un demi-pouce d'épaisseur; & quelquefois la pierre totale est enveloppée dans une autre croûte plus mince qui ressemble en quelque façon à l'écorce du fruit.

Les Moines qui habitent le mont Carmel, disent aux voyageurs, que c'est par miracle que ces pierres ont été formées; & ils racontent, que lorsque le prophete Elie vivoit sur cette montagne, voyant un jour passer un laboureur chargé de *melons* auprès de sa grotte, il lui demanda un de ces fruits; mais ayant répondu que ce n'étoit point des *melons*, mais des pierres qu'il portoit, le prophete, pour le punir, changea ses *melons* en pierres.

Au reste, ces prétendus *melons pétrifiés* ne ressemblent point parfaitement à de vrais *melons*; on n'y remarque point les côtes, ni la queue ou tige; & le merveilleux cessera, lorsqu'on fera attention que l'on rencontre en une infinité d'endroits des cailloux & d'autres pierres, arrondis à l'extérieur, dans lesquelles on trouve des cavités remplies de crystaux, & quelquefois même de l'eau. Ainsi les *melons pétrifiés* du mont Carmel ne doivent être regardés que comme des corps produits suivant l'ordre ordinaire de la nature. (—)

MELON, *terme de Perruquier*, est une sorte d'étui, à peu-près de la forme d'un *melon*, qui s'ouvre par le milieu, & dont les personnes qui voyagent se servent pour enfermer leurs perruques, sans qu'elles soient gâtées. Les *melons* sont ordinairement faits de carton battu, & recouvert d'une peau: ce sont les Gaîniers qui les fabriquent.

MELONGENE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) Tournefort compte douze especes de ce genre de plante; mais ses variétés ne consistent que dans la différente grandeur, forme, & couleur du fruit, ou dans les piquans dont il est armé.

Nous n'avons donc besoin que de décrire ici l'espece commune nommée par le même Tournefort, *melongena fructu oblongo, violaceo, Inst. rei herb.* 151.

Sa racine qui est fibreuse & peu profonde, pousse une tige ordinairement simple, d'environ un pié de haut, de la grosseur du doigt, cylindrique, rougeâtre, couverte d'un certain duvet qui s'en peut aisément détacher. Elle jette des rameaux nombreux, & placés sans ordre, qui partent des aisselles des feuilles.

Ses feuilles sont de la grandeur de la main, & même plus grandes, assez ressemblantes aux feuilles de chêne, sinuées ou plissées sur les bords, mais non crenelées ou dentelées, vertes & couvertes superficiellement d'une certaine poudre blanche comme de la farine. Elles sont portées sur de grosses queues, longues d'un empan; leurs nervures sont rougeâtres comme la tige, & quelquefois épineuses.

A l'opposite des feuilles, sortent des fleurs, tantôt seules, tantôt deux à deux ou trois à trois, sur la même tige ou la même branche. Ces fleurs sont des rosettes à cinq pointes, en façon d'étoile, amples, sinuées blanchâtres ou purpurines, soutenues par des calices hérissés de petites épines rougeâtres, & divisés en cinq segmens pointus. Quand les fleurs sont passées, il leur succede des fruits, environ de la grosseur d'un œuf ou d'un concombre, & selon l'espece; oblongs, cylindriques, ou ovoïdes, solides, lisses, de couleur violette, jaune, purpurine, blanche, noire, ou verdâtre, doux au toucher, remplis d'une pulpe ou chair succulente. Ces fruits contiennent plusieurs semences blanchâtres, applaties, qui ont pour l'ordinaire la figure d'un petit rein, & ressemblent assez à la graine du poivre d'Inde.

Il est vraissemblable que la *mélongene* est la *bedingian* des Arabes, le *tongu* des habitans d'Angola, & le *belingel* des Portugais. Quelques botanistes modernes, comme Dodonée, Gérard, Lonicer, & Gesner, ont nommé le fruit de cette plante *mala insana*, des pommes dangereuses, ou mal-saines, ou propres à rendre fou. Cependant ce fruit n'est nullement mal-faisant, comme il paroît par l'usage continuel qu'en font les Espagnols, les Italiens, & les habitans de la côte de Barbarie dans leurs salades & leurs ragoûts. Les habitans des Antilles les font bouillir après les avoir pelées; ensuite ils les coupent par quartiers, & les mangent avec de l'huile & du poivre. Les Anglois leur trouvent un goût insipide; les Botanistes qui s'embarrassent peu du goût des fruits cultivent la *mélongene* par pure curiosité. (*D. J.*)

MELONGENE, (*Diete*) Le fruit de cette plante se mange très communément en été & en automne, dans les provinces méridionales de France. La maniere la plus usitée de les apprêter, c'est de les partager longitudinalement par le milieu, de faire dans leur chair de profondes entailles, qui ne percent cependant point la peau, de les saupoudrer de sel & de poivre, de les couvrir de mie de pain & de persil haché, de les arroser avec beaucoup d'huile, & de les faire cuire avec ces assaisonnement au four ou sur le gril. On les coupe aussi par tranches longitudinales; après les avoir pelées, on les couvre d'une pâte fine, & on en prépare des beignets à l'huile. On les mange aussi au jus comme les cardes, avec du mouton sous la forme du ragoût populaire qu'on appelle *haricot* à Paris & aux environs.

Ce fruit a fort peu de goût par lui-même, mais il fournit une base très convenable aux divers assaisonnemens dont nous venons de parler.

Presque tous les auteurs, en y comprenant le continuateur de la matiere médicale de Geoffroy, conviennent que la *melongene* est un aliment non seulement froid & insipide, mais aussi mauvais que les champignons, qu'il excite des vents, des indigestions, & des fievres, &c. Tous ces auteurs se trompent: on en mange à Montpellier, par exemple, pendant quatre mois consécutifs, autant aumoins que de petits pois à Paris, dans le même tems, c'est-à-dire presque deux fois par jour dans la plus grande partie des tables: les étrangers surtout les trouvent très appétissantes, & en mangent beaucoup. On en trouve dans plusieurs potagers de Paris, depuis quelques années, & j'ai vû beaucoup de personnes qui connoissoient ce mets, en faire apprêter plusieurs fois; & en faire manger à beaucoup de personnes, pour l'estomac desquelles c'étoit un aliment insolite; & je puis assurer que je n'ai jamais vû l'usage de ce fruit suivi de plus d'accidens que la nourriture la plus innocente. (*b*)

MELONNIERE, s. f. (*Jardinage.*) est l'endroit du jardin où s'élevent les melons; il est ordinairement renfoncé & soutenu par des murs ou entouré de brises-vent de paille. Les couches qu'on y forme servent non seulement à élever les plantes les plus délicates, mais elles fournissent tout le terreau si nécessaire dans les jardins.

MÉLOPÉE, s. f. Μελοποιία, (*Musique.*) étoit dans la musique greque, l'art ou les regles de la composition du chant, dont l'exécution s'appelloit *mélodie*, voyez *ce mot*.

Les anciens avoient diverses regles pour la maniere de conduire le chant, par degrès conjoints, disjoints ou mêlés, en montant ou en descendant. On en trouve plusieurs dans Aristoxene qui dépendent toutes de ce principe, que dans tout systême harmonique, le quatrieme ou le cinquieme son après le son fondamental, on doit toujours frapper la quarte ou la quinte juste, selon que les tétracordes sont conjoints ou disjoints; différence qui rend un mode quelconque authentique ou plagal, au gré du compositeur.

Aristide Quintilien divise toute la *mélopée* en trois especes qui se rapportent à autant de modes, en prenant ce nom dans un nouveau sens. La premiere étoit l'*hypatoïde* appellée ainsi de la corde *hypate*, la principale ou la plus basse; parce que le chant régnant seulement sur les

sons

s'appelloit *netoïde*, de *neté*, la derniere corde ou la plus haute: son chant ne s'étendoit que sur les sons aigus, & constituoit le mode dithyrambique ou bacchique. Ces modes en avoient d'autres qui leur étoient en quelque maniere subordonnés, tels que l'héroïque ou *encomiaque*, le comique, & l'encomiaque destiné aux louanges. Tous ces modes étant propres à exciter ou à calmer certaines passions, influoient beaucoup dans les mœurs: & par rapport à cette influence, la *mélopée* se partageoit encore en trois genres; savoir, 1°. Le *systaltique*, ou celui qui inspiroit les passions tendres & amoureuses, les passions tristes & capables de resserrer le cœur, suivant le sens même du mot grec. 2°. Le *diastaltique*, ou celui qui étoit propre à l'épanouir en excitant la joie, le courage, la magnanimité, & les plus grands sentimens. 3°. L'*éuchastique*, qui tenoit le milieu entre les deux autres, c'est-à-dire, qui ramenoit l'ame à un état de tranquillité. La premiere espece de *mélopée* convenoit aux poésies amoureuses, aux plaintes, aux lamentations, & autres expressions semblables. La seconde étoit réservée pour les tragédies & les autres sujets héroïques. La troisieme, pour les hymnes, les louanges, les instructions. (*S*)

MÉLOPEPO, (*Botan.*) genre de plante qui differe des autres cucurbitacées, en ce que son fruit est rond, silté, anguleux, divisé le plus souvent en cinq parties, & rempli de semences applaties & attachées à un placenta spongieux. Tournef. *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

MÉLOPHORE, adj. (*Littér. greq.*) surnom de Cérès, qui signifie celle qui donne des troupeaux. Cérès *mélophore* avoit à Mégare un temple sans toit. Le mot *mélophore* est formé de μῆλον, *brebis*, & de φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

MÉLOS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques lieux, 1°. *Mélos*, petite île de l'Archipel, dont le nom moderne est *Milo*. 2°. *Mélos*, ville de Thessalie. 3°. *Mélos*, ville située à l'extrémité de l'Espagne, auprès des colonnes d'Hercule. (*D. J.*)

MÉLOS, *terre de*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une terre qui se trouve dans l'île de *Mélos* dans l'Archipel. On dit qu'elle est d'un blanc tirant sur le gris, seche, friable, & un peu liée. Il y a tout lieu de croire que c'est une espece de marne. Les anciens l'appelloient *terra melia*; il ne faut point la confondre avec la terre qu'ils nommoient *melinum*. Voyez *cet article*. (—)

MÉLOTE, s. f. (*Antiq. eccl.*) Ce mot purement grec, μηλωτὴ, se prend en général selon Henri Etienne, pour la *peau* de toutes sortes de quadrupedes à poil ou à laine; mais il désigne en particulier une peau de mouton ou une peau de brebis avec sa toison: car μῆλον signifie *brebis*. Les premiers anachoretes se couvroient les épaules avec une *mélote*, & erroient ainsi dans les deserts. Par-tout où la vulgate parle du manteau d'Elie, les Septante disent la *mélote* d'Elie. M. Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, rapporte que les disciples de S. Pacôme portoient une ceinture, & dessus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en grec μηλωτὴ, qui couvroit les épaules. Il ajoute qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & au lit; mais, que, quand ils venoient à la communion, ils ôtoient la *mélote* & la ceinture, & ne gardoient que la tunique. (*D. J.*)

MÉLOUÉ, ou MÉLAVE, (*Géog.*) petite ville de la haute Egypte, sur la riviere occidentale du Nil, presque vis-à-vis d'Ansoia à 4 lieues d'Insine qui est l'Antinopolis des anciens. *Long.* 49. 30. *lat.* 27. 30. (*D. J.*)

MÉLPES, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, auprès du promontoire Palinure, selon Pline, *lib. III. cap. v.* Le nom moderne est la *Molpa*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. (*D. J.*)

MELPOMENE, (*Mythol.*) une des neuf Muses. Son nom signifie *attrayante*, & les poëtes la font présider en particulier à la tragédie.

Dans une scene intéressante
Retraçant d'illustres malheurs,
Vois Melpomene *gémissante*
De nos yeux arracher des pleurs!
Sur l'ame vivement atteinte
La compassion & la crainte
Font d'utiles impressions;
Et l'affreuse image du crime
Dont le coupable est la victime,
Du cœur purge les passions.

La terreur, toujours menaçante,
La soutient d'un air éperdu.
Quel infortuné faut-il plaindre?
Ciel! quel est le sang qui doit teindre
Le fer qu'elle tient suspendu?

Cependant cette muse, sous le nom de laquelle on nous peint le vrai caractere de tragique; cette muse, dis-je, qu'on a tant de raisons d'admirer, n'est autre chose dans Horace que la poésie même, le feu, l'harmonie, & l'enthousiasme: l'art & l'étude peuvent bien les régler; mais la nature seule en fait présent à ceux à qui elle destine ses lauriers; & sans le don de ses faveurs, on ne méritera jamais le beau nom de poëte. (*D. J.*)

MELPUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie dans l'Insubrie. Elle ne subsistoit déja plus du tems de Pline. On soupçonne que c'est *Melzo*, bourg du Milanez. (*D. J.*)

MELTE, s. f. (*Jurispr.*) terme usité dans quelques coutumes pour signifier l'*étendue* de la jurisdiction d'un juge. *Voyez* DISTRICT & RESSORT.

MELTRISCHSTATT, (*Géogr.*) ou MELLERSTATT, en latin moderne, *Melrichstadium*, ville ruinée d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, chef-lieu d'un bailliage du même nom, sur le Strat. Elle est renommée par la bataille qui s'y donna entre l'empereur Henri IV. & Rodolphe duc de Suabe. (*D. J.*)

MELULE, (*Géogr.*) *Mellulus*, grande riviere d'Afrique au royaume de Fez. Elle sort du mont Atlas, & se rend dans le Muluya qui est le *flumen Malva* des anciens, qui séparoit les deux Mauritanies, la Tingitane & la Césarienne; de même le Muluya sépare aujourd'hui les royaumes de Fez & d'Alger. (*D. J.*)

MELUN, (*Géog.*) ville de France dans le Hurepoix, aux confins du Gâtinois, sur la Seine, à dix lieues au-dessus de Paris, à quatre au-dessous de Fontainebleau, & à quatorze de Sens.

Cette ville est fort ancienne; & si l'on en croit ses citoyens, elle a servi de modele pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la figure & la situation de ces deux places sont parfaitement semblables. La riviere de Seine forme une île à *Melun*, & coupe la ville en trois parties: l'une du côté de la Brie qui est la ville, celle de l'île qui est la cité, & celle qui touche le Gâtinois.

L'ancien nom de *Melun* est *Melodunum*; elle est nommée *Metiosedum*, dans les commentaires de César, dit le savant abbé de Longuerue; mais cet habile homme auroit eu bien de la peine à le prouver, & pour n'en pas dire ici davantage, voyez METIOSEDUM. *Melun* étoit autrefois dans le territoire des Sénonois; aussi est-elle encore du diocese de Sens.

On avoit cru voir dans cette ville les vestiges d'un temple consacré à Isis. Mais après avoir mieux regardé, il s'est trouvé, que ce qu'on y montre sous ce nom, sur le bord de l'île vers le Nord, à côté de l'église de Notre-Dame, n'est qu'un reste de salle des chanoines de ce lieu, & son antiquité ne paroît pas remonter plus haut que le regne du roi Robert. C'est un bâtiment de forme quarrée-longue, dont il n'y a plus que les quatre murs.

Melun a été assiégé & pris plusieurs fois par les Anglois & le duc de Bourgogne. Les habitans en chasserent les premiers, & y reçurent les troupes de Charles VII. Ce prince, par reconnoissance leur accorda de beaux privileges, dont il ne leur reste que les lettres patentes en date du dernier Février 1432. Le bailliage & le siege présidial de *Melun* se gouvernent par une coutume particuliere appellée la *coutume de Melun*, qui fut rédigée en 1560. *Long.* 20. 16. *lat.* 48. 33.

Cette ville a été le tombeau de deux de nos rois & la patrie d'un homme qui fut le précepteur de deux autres, après avoir commencé par l'être des enfans d'un particulier (de M. Bouchetel) secrétaire d'état. On sait que je veux parler de Jacques Amyot, né de très-basse naissance, par-venu aux plus éminentes dignités.

La *traduction des amours de Théagene & de Chariclée* qu'il mit au jour en 1549, en fut l'origine. Elle le fit connoître à la cour, & Henri II. lui donna pour lors l'abbaye de Bellozane en 1551, il fut nommé pour aller à Trente, & y prononça au nom du roi, cette protestation si hardie & si judicieuse, que l'on ne cesse de

de lire avec plaisir dans les actes de ce concile. Peu de tems après son retour d'Italie, il fut choisi par Henri II. pour être le précepteur de ses enfans. Ce fut à la reconnoissance de ses augustes éleves, qu'il dut sa fortune. Charles IX. le fit évêque d'Auxerre & grand aumônier. Henri III. lui donna le cordon bleu, qu'à sa considération il attacha pour toujours à la grande aumônerie. Enfin il mourut comblé de célébrité, de gloire & d'années en 1593, étant presqu'octogénaire.

Son principal ouvrage est sa traduction de toutes les œuvres de Plutarque, dont nous avons deux éditions très-belles par Vascosan, l'une *in-fol.* & l'autre *in-8.*

Les graces du style la firent réussir avec avidité, quoiqu'elle soit souvent infidele; & malgré les changemens arrivés dans la langue, on la lit toujours avec plaisir. Les vies des hommes illustres ont été traduites plusieurs fois depuis Amyot, mais sa traduction est toujours restée seule entre les mains de tout le monde, & celle-même de M. Dacier, qui parut en 1722, ne l'a point fait oublier.

Disons un mot des rois Robert & Philippe, morts à *Melun*. Le premier y finit sa carriere le 20 Juin 1031, à soixante ans. On sait tout ce que ce prince éprouva de Grégoire V. au sujet de son mariage avec Berthe. Il fallut qu'il obéît; & même ensuite combien de pélérinages ne se crut-il pas obligé de faire à Rome?

Le roi Philippe termina ses jours à *Melun*, âgé de cinquante-sept ans, le 29 Juillet 1108. Son regne célebre par sa longueur, le fut souvent par plusieurs grands évenemens, où ce monarque ne prit point de part; de sorte qu'il parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que le siecle étoit plus fécond en héros. (*D. J.*)

MÉMARCHURE, s. f. (*Maréchall.*) on appelle ainsi l'effort qu'un cheval se donne au paturon, en posant son pié à faux. *Voyez* PATURON.

MEMBRANE, s. f. (*Anat.*) c'est une espece de peau mince, flexible, formée de diverses sortes de fibres entrelacées ensemble, & qui sert à couvrir ou à envelopper certaines parties du corps. *Voyez* CORPS, & PARTIE.

Les *membranes* du corps sont de différentes sortes, & ont différens noms; tels sont le périoste, la plevre, le péricarde, le péritoine, &c. *Voyez-les* chacun dans son *article*, &c. tels sont aussi la *membrane adipeuse*, la *membrane charnue*, la *membrane* appellée *meditans*.

Les *membranes* des vaisseaux se nomment *tuniques*, & celles qui couvrent le cerveau, portent le nom particulier de *meninges*. *Voy.* TUNIQUE & MENINGES.

Les fibres des *membranes* leur donnent une élasticité, au moyen de laquelle elles peuvent se contracter, & embrasser étroitement les parties qu'elles enveloppent; & ces fibres étant nerveuses, leur donnent un sentiment exquis, qui est la cause de leur contraction: ainsi elles ne peuvent guere souffrir les médicamens âcres, & se réunissent difficilement quand elles sont blessées. Elles sont garnies de quantité de petites glandes qui séparent une humeur propre à humecter les parties qu'elles renferment. L'épaisseur & la transparence des *membranes* sont cause qu'on y apperçoit mieux que dans aucune autre partie du corps, les ramifications des vaisseaux sanguins, dont les divisions infinies, les tours & les détours en mille manieres, les fréquentes anastomoses, non-seulement des veines avec les arteres, mais aussi des veines avec les veines, & des arteres avec les arteres, forment un réseau très-délicat qui couvre toute la *membrane*, & qui est très-agréable à voir. *Voy.* VAISSEAU, &c.

L'usage des *membranes* est de couvrir & envelopper les parties, & de les fortifier, de les garantir des injures extérieures, de conserver la chaleur naturelle, de joindre une partie à l'autre, de soutenir les petits vaisseaux & les nerfs qui s'étendent dans leurs duplicatures, d'empêcher les humeurs de retourner dans leurs vaisseaux, comme les valvules empêchent le sang de retourner au cœur & dans les veines, d'empêcher le chyle de retourner dans le canal thorachique, & la lymphe dans les vaisseaux lymphatiques. *Voyez* VALVULE, &c.

Les Anatomistes avancent généralement qu'il y a une *membrane* commune à tous les muscles: l'aponevrose que l'on voit à plusieurs, les a jettés dans cette erreur; car si on y fait bien attention, on ne trouvera point de pareille *membrane*.

La *membrane* propre des muscles est celle qui couvre immédiatement toutes les fibres d'un muscle en général & chacune en particulier, & qui y est étroitement attachée. Il y a une autre *membrane*, appellée *membrane commune des vaisseaux*, qui est fort mince, & qui accompagne presque tous les vaisseaux. On doit au reste remarquer que toutes ces *membranes* ne sont que des dépendances du tissu cellulaire, & qu'elles sont formées par ce tissu. *Voyez* CELLULAIRE, VAISSEAU, VEINE, ARTERE, &c.

Toutes ces *membranes* reçoivent des arteres, des veines & des nerfs, des parties dont elles sont le plus proche.

MEMBRANE *commune des muscles*.
MEMBRANE *propre des muscles*.
MEMBRANE *commune des vaisseaux*.
} *Voyez* MEMBRANE.

MEMBRANE *adipeuse*. *Voyez* ADIPEUSE.

MEMBRANE *charnue*. *Voyez* CHARNUE.

MEMBRANE *du tympan*. *Voyez* TYMPAN & TROU.

MEMBRANE *allantoïde*. *Voyez* ALLANTOÏDE.

MEMBRANE *des yeux*. *Voyez* YEUX.

MEMBRANE VELOUTÉE, *en Anatomie*, c'est la *membrane* ou *tunique* interne de l'estomac & des intestins. *Voyez* ESTOMAC & INTESTINS.

On voit sur la surface intérieure de cette *membrane* ou *tunique*, un nombre infini de fibrilles, qui s'élevent perpendiculairement dans toute la substance, que quelques uns prétendent ne servir qu'à défendre l'estomac contre les humeurs acrimonieuses; mais M. Drake les regarde comme des conduits excrétoirs des glandes qui sont au-dessous, que quelques-uns appellent un *parenchime*, & qu'on a déja rejetté: mais elles sont vraiment les organes par lesquels la plus grande partie de l'humeur qui est déchargée dans l'estomac & des intestins est séparée, & ces fibrilles sont les conduits immédiats par lesquels l'humeur est portée.

MEMBRANE, (*Jardinage.*) est la peau ou l'enveloppe des chairs & autres parties d'un fruit.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, épithete qui se donne à différentes parties qui ont quelque rapport avec la membrane. *Voyez* MEMBRANE.

C'est dans ce sens qu'on a appellé un des muscles de la jambe, le *demi-membraneux*.

Ce muscle est situé à la partie postérieure & interne de la cuisse; il s'attache supérieurement par un tendon très-plat & large à la partie latérale interne de la tubérosité de l'os ischion au-dessous du biceps & du demi-nerveux; son tendon plat & large se continue jusqu'environ la partie moyenne de la cuisse: c'est ce qui l'a fait nommer *demi-membraneux*; ensuite redevenant charnu, il va s'attacher à la partie postérieure & supérieure & interne du tibia par un tendon court.

MEMBRES, s. m. *en Anatomie*, sont les parties extérieures qui viennent du tronc ou corps d'un animal, comme les branches viennent du tronc d'un arbre. *Voy.* CORPS.

Les Médecins divisent le corps en trois régions ou ventres, qui sont la tête, la poitrine & le bas ventre, ou abdomen; & en extrémités, qui sont les *membres*. *Voyez* EXTRÉMITÉ.

MEMBRE, (*Mythol.*) chaque *membre* ou *portion du corps*, étoit autrefois consacré & voué à quelque divinité; la tête à Jupiter, la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi ou Fidélité, les genoux à la Miséricorde, les sourcils à Junon, les yeux à Cupidon, ou, selon d'autres, à Minerve; le derriere de l'oreille droite, à Nemesis, le dos à Pluton, les reins à Vénus, les piés à Mercure, les talons & les plantes des piés à Thétis, les doigts à Minerve, &c.

MEMBRE, *en Grammaire*, se dit des parties d'une période ou d'une pensée. *Voyez* PERIODE & PENSÉE.

MEMBRES D'UNE EQUATION, (*Alg.*) ce sont les deux parties séparées par le signe $=$; ainsi dans $a + b = c$, $a + b$ est un *membre* & c l'autre. Dans $x^3 + axx - c^3 = 0$, $x^3 + axx - c^3$ est le premier *membre*, & 0 l'autre: les termes d'une équation sont les différentes parties de chaque *membre*; par exemple, ici x^3, $+ axx$, $- c^3$, &c. sont trois termes. *Voyez* EQUATION & TERME. (*O*)

MEMBRE, (*Architect.*) s'entend de toute moulure en particulier, ou bien d'une des parties de l'entablement, d'un chapiteau, d'une base, pié-d'estal, imposte, archivolte, chambranle, &c. servant à la décoration tant extérieure qu'intérieure. On dit, ce *membre* d'architecture est trop fort ou trop foible, par rapport à la colonne, à la porte, à la croisée, &c.

MEMBRES D'UN VAISSEAU, (*Mar.*) on appelle *membre* dans un vaisseau, toute grosse piece de bois qui entre dans sa construction, comme varangues, alonges, genoux, &c.

MEMBRE, (*Peinture.*) on dit que les *membres* d'une figure sont bien proportionnés, lorsqu'il n'y en a point de

… proportions.

MEMBRÉ, adj. *en termes de Blason*; il se dit des cuisses & jambes des aigles, des cygnes & autres oiseaux, quand ils les ont d'un autre émail que le reste du corps.

Foissi, d'azur au cygne d'argent, becqué & *membré* d'or.

MEMBRETTO, *dans l'Architecture*, est le terme italien pour dire *pilastre* qui porte un arc. Ils sont souvent cannelés, mais il n'ont jamais plus de 7 ou 9 cannelures. On s'en sert souvent pour orner les chambranles de portes & des cheminées, les fronts des galeries, & pour porter les corniches & les frises de boiserie.

MEMBRON, *terme de Plomberie*, c'est ainsi qu'on appelle la troisieme piece qui compose les enfaîtemens de plomb qu'on met au faîte des bâtimens qui sont couverts en ardoise; cette piece est faite en forme de quart de rond, & se place au bas de la bavette. *Voyez* ENFAITEMENT.

MEMBRURE, s. f. (*Com.*) sorte de mesure dont on se sert sur les ports pour mesurer la voie de bois de corde.

La *membrure* doit avoir quatre piés de haut & quatre piés de large.

MEMCEDA, s. f. (*Commerce*,) mesure des liquides dont on se sert à Mocha en Arabie; elle contient trois chopines de France ou trois pintes d'Angleterre; 40 *memcedas* font un teman. *Voyez* TEMAN. *Diction. de comm.*

MEMINA, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui ressemble parfaitement à un daim, quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'un lievre.

MEMINI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoise. Pline, *livre III. chap. iv.* donne ce nom aux habitans de la ville & du territoire de Carpentras. (*D. J.*)

MEMMEL *ou* MEMELBURG, (*Géogr.*) en latin moderne *Memelium*, ville forte, & château de la Prusse polonoise, sur la riviere de Tangé, près de la mer Baltique, bâtie en 1250, à 48 lieues N. E. de Dantzig, 82 N. de Varsovie. *Long.* 39. 25. *lat.* 55. 50. (*D. J.*)

MEMMINGEN, (*Géog.*) *Drusomagus*, ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Algow. Les Suédois la prirent en 1634, les Bavarois en 1703, & les Impériaux la même année. Elle est dans une plaine fertile & agréable, à 6 lieues d'Ulm, 10 d'Augsbourg, à quelque distance de l'Iller. Ses habitans sont Luthériens. Son commerce consiste en étoiles, étoffes, & papier qu'on y fabrique. *Long.* 27. 50. *lat.* 47. 58. (*D. J.*)

MEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie sous l'Egypte, selon Ptolomée, *liv. IV. chap. viij.* qui les place près de Méroé. (*D. J.*)

MÉMOIRE, SOUVENIR, RESSOUVENIR, RÉMINISCENCE, (*Synonymes.*) ces quatre mots expriment également l'attention renouvellée de l'esprit à des idées qu'il a déja apperçues. Mais la différence des points de vûe accessoires qu'ils ajoutent à cette idée commune, assigne à ces mots des caracteres distinctifs, qui n'échappent point à la justesse des bons écrivains, dans le tems même qu'ils s'en doutent le moins: le goût, qui sent plus qu'il ne discute, devient pour eux une sorte d'instinct, qui les dirige mieux que ne feroient les raisonnemens les plus subtils, & c'est à cet instinct que sont dûes les bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à des gens d'esprit, comme le disoit un des écrivains de nos jours qui méritoit le mieux d'en trouver, & qui en trouvoit très-fréquemment.

La *mémoire* & le *souvenir* expriment une attention libre de l'esprit à des idées qu'il n'a point oubliées, quoiqu'il ait discontinué de s'en occuper: les idées avoient fait des impressions durables; on y jette un coup-d'œil nouveau par choix, c'est une action de l'ame.

Le *ressouvenir* & la *réminiscence* expriment une attention fortuite à des idées que l'esprit avoit entierement oubliées & perdues de vûe: ces idées n'avoient fait qu'une impression légere, qui avoit été étouffée ou totalement effacée par de plus fortes ou de plus récentes; elles se représentent d'elles-mêmes, ou du-moins sans aucun concours de notre part; c'est un évenement où l'ame est purement passive.

On se rappelle donc la *mémoire* ou le *souvenir* des choses quand on veut, cela dépend uniquement de la liberté de l'ame; mais la *mémoire* ne concerne que les idées de l'esprit; c'est l'acte d'une faculté subordonné à l'intelligence, elle sert à l'éclairer: au-lieu que le *souvenir* regarde les idées qui intéressent le cœur: c'est l'acte d'une faculté nécessaire à la sensibilité de l'ame, elle sert à l'échauffer.

où la *mémoire des faits les plus éclatans ne vaudra pas le souvenir d'un verre d'eau présenté par humanité à celui qui avoit soif.* (Epît. dédic.) On peut dire aussi dans le même sens: qu'une ame bienfaisante ne conserve aucun *souvenir* de l'ingratitude de ceux à qui elle a fait du bien, ce seroit se déchirer elle-même & détruire son penchant favori; cependant elle en garde la *mémoire*, pour apprendre à faire le bien; & c'est le plus précieux & le plus négligé de tous les arts.

On a le *ressouvenir* ou la *réminiscence* des choses quand on peut; cela tient à des causes indépendantes de notre liberté. Mais le *ressouvenir* ramene tout-à-la-fois les idées effacées & la conviction de leur préexistence; l'esprit les reconnoît: au-lieu que la *réminiscence* ne réveille que les idées anciennes, sans aucune réflexion sur cette préexistence; l'esprit croit les connoître pour la premiere fois.

L'attention que nous donnons à certaines idées, soit par notre choix, soit par quelque autre cause, nous porte souvent vers des idées toutes différentes, qui tiennent aux premieres par des liens très-délicats & quelquefois même imperceptibles. S'il n'y a entre ces idées que la liaison accidentelle qui peut venir de notre maniere de voir, ou si cette liaison est encore sensible nonobstant les autres liens qui peuvent les attacher l'un à l'autre; nous avons alors par les unes le *ressouvenir* des autres; nous reconnoissons les premieres traces. Mais si la liaison que notre ancienne maniere de voir a mise entre ces idées, n'a pas fait sur nous une impression sensible, & que nous n'y distinguions que le lien apparent de l'analogie; nous pouvons alors n'avoir des idées postérieures qu'une *réminiscence*, jouir sans scrupule du plaisir de l'invention, & être même plagiaires de bonne-foi; c'est un piége où maints auteurs ont été pris.

Il y a en latin quatre verbes qui me paroissent assez répondre à nos quatre noms françois, & différés entre eux par les mêmes nuances; savoir *meminisse*, *recordari*, *memorari*, & *reminisci*.

Le premier a la forme & le sens actif, & vient, comme tout le monde sait, du vieux verbe *meno*, dont le prétérit par rédupplication de la premiere consonne est *memini*, *meminisse*, se rappeller la *mémoire*, ce qui est en effet l'acte de l'esprit.

Le second a la forme & le sens passif, *recordari*, se recorder, ou plûtôt être recordé, recevoir au cœur une impression qu'il a déja reçue anciennement, mais le recevoir par le *souvenir* d'une idée touchante: si ce verbe a la forme & le sens passif, c'est que, quoique l'esprit agisse ici, le cœur y est purement passif, puisque son émotion est une suite nécessaire & irrésistible de l'acte de *mémoire* qui l'occasionne; & il y a une sorte de délicatesse à montrer de préférence l'état conséquent du cœur, vû d'ailleurs qu'il indique suffisamment l'acte antérieur de l'esprit, comme l'effet indique assez la cause d'où il part: *Tua in me studia & officia multum tecum recordere*, dit Cicéron à Trébonius (*Epist. famil. xv.* 24) & comme s'il avoit eu le dessein formel de nous faire remarquer dans ce *recordere* l'esprit & le cœur, il ajoute: *non modo virum bonum me existimabis*, ce qui me semble désigner l'opération de l'esprit simplement, *verum etiam te à me amari plurimum judicabis*, ce qui est dit pour aller au cœur.

Les deux derniers, *memorari*, être averti par une *mémoire* accidentelle & non spontanée, avoir le *ressouvenir*, & *reminisci*, être ramené aux anciennes notions de l'esprit, en avoir la *réminiscence*; ces deux derniers, dis-je, ont la forme & le sens passif, quoi qu'en disent les traducteurs ordinaires, à qui la dénomination de verbe déponent mal entendue en a imposé; & ce sens passif a bien de l'analogie avec ce que j'ai observé sur le *ressouvenir* & la *réminiscence*.

Au reste, malgré les conjectures étymologiques, peut-être seroit-il difficile de justifier ma pensée entierement par des textes précis: mais il ne faudroit pas non plus pour cela la condamner trop; car si l'euphonie a amené dans la diction des fautes même contre l'analogie & les principes fondamentaux de la grammaire, selon la remarque de Cicéron (*Orat. n.* 47.) *Impetratum est à consuetudine ut peccare suavitatis causâ liceret*; combien l'harmonie n'aura-t-elle pas exigé des sacrifices de la justesse qui décide du choix des synonymes? Dans notre langue même, où les lois de l'harmonie ne sont pas à beaucoup près si impérieuses que dans la langue latine, combien de fois les meilleurs écrivains ne sont-ils pas obligés d'abandonner le mot le plus précis, & de lui substituer un synonyme modifié par quelque correctif,

pit-

plutôt que de faire une phrase mal sonnante, mais juste? (*B. E. R. M.*)

MEMOIRE, s. f. (*Métaphysique.*) il est important de bien distinguer le point qui sépare l'imagination de la *mémoire*. Ce que les Philosophes en ont dit jusqu'ici est si confus, qu'on peut souvent appliquer à la *mémoire* ce qu'ils disent de l'imagination, & à l'imagination ce qu'ils disent de la *mémoire*. Loke fait lui-même consister celle-ci en ce que l'ame a la puissance de réveiller les perceptions qu'elle a déjà eues, avec un sentiment qui dans ce tems-là la convainc qu'elle les a eues auparavant. Cependant cela n'est point exact; car il est constant qu'on peut fort bien se souvenir d'une perception qu'on n'a pas le pouvoir de réveiller.

Tous les Philosophes sont ici tombés dans l'erreur de Loke. Quelques-uns qui prétendent que chaque perception laisse dans l'ame une image d'elle-même, à-peu-près comme un cachet laisse son empreinte, ne sont pas exception; car que seroit-ce que l'image d'une perception qui ne seroit pas la perception même? La méprise en cette occasion vient de ce que, faute d'avoir assez considéré la chose, on a pris pour la perception même de l'objet quelques circonstances ou quelque idée générale, qui en effet se réveillent.

Voici donc en quoi different l'imagination, la *mémoire* & la reminiscence; trois choses que l'on confond assez ordinairement. La premiere réveille les perceptions mêmes; la seconde n'en rappelle que les signes & les circonstances; & la derniere fait reconnoître celles qu'on a déja eues.

Mais pour mieux connoître les bornes posées entre l'imagination & la *mémoire*, distinguons les différentes perceptions que nous sommes capables d'éprouver, & examinons quelles sont celles que nous pouvons réveiller, & celles dont nous ne pouvons nous rappeller que les signes, quelques circonstances ou quelque idée générale. Les premieres donnent de l'exercice à l'imagination & les autres à la *mémoire*.

Les idées d'étendue sont celles que nous réveillons le plus aisément; parce que les sensations d'où nous les tirons sont telles que, tant que nous veillons, il nous est impossible de nous en séparer. Le goût & l'odorat peuvent n'être point affectés; nous pouvons n'entendre aucun son & ne voir aucune couleur; mais il n'y a que le sommeil qui puisse nous enlever les perceptions du toucher. Il faut absolument que notre corps porte sur quelque chose, & que ses parties pesent les unes sur les autres. De-là naît une perception qui nous les représente comme distantes & limitées, & qui par conséquent emporte l'idée de quelque étendue.

Or, cette idée, nous pouvons la généraliser en la considérant d'une maniere indéterminée. Nous pouvons ensuite la modifier & en tirer, par exemple, l'idée d'une ligne droite ou courbe. Mais nous ne saurions réveiller exactement la perception de la grandeur d'un corps, parce que nous n'avons point là-dessus d'idée absolue qui puisse nous servir de mesure fixe. Dans ces occasions, l'esprit ne se rappelle que les noms de *pié*, de *toise*, &c. avec une idée de grandeur d'autant plus vague que celle qu'il veut se représenter est plus considérable.

Avec le secours de ces premieres idées, nous pouvons en l'absence des objets nous représenter exactement les figures les plus simples: tels sont des triangles & des quarrés: mais que le nombre des côtés s'augmente considérablement, nos efforts deviennent superflus. Si je pense à une figure de mille côtés & à une de 999, ce n'est pas par des perceptions que je les distingue, ce n'est que par les noms que je leur ai donnés: il en est de même de toutes les notions complexes; chacun peut remarquer que, quand il en veut faire usage, il ne se retrace que les noms. Pour les idées simples qu'elles renferment, il ne peut les réveiller que l'une après l'autre, & il faut l'attribuer à une opération différente de la *mémoire*.

L'imagination s'aide naturellement de tout ce qui peut lui être de quelque secours. Ce sera par comparaison avec notre propre figure que nous nous représenterons celle d'un ami absent, & nous l'imaginerons grand ou petit, parce que nous en mesurerons en quelque sorte la taille avec la nôtre. Mais l'ordre & la symmétrie sont principalement ce qui aide l'imagination, parce qu'elle y trouve différens points auxquels elle se fixe & auxquels elle rapporte le tout. Que je songe à un beau visage, les yeux ou d'autres traits qui m'auront le plus frappé, s'offriront d'abord, & ce sera relativement à ces premiers traits que les autres viendront prendre place dans mon imagination. On imagine donc plus aisément une figure à proportion qu'elle est plus réguliere; on pourroit même dire qu'elle est plus facile à voir, car le premier coup-d'œil suffit pour s'en former une idée. Si au contraire elle est fort irréguliere, on n'en viendra à bout qu'après en avoir long-tems considéré les différentes parties.

Quand les objets qui occasionnent les sensations de goût, de son, d'odeur, de couleur & de lumiere sont absens, il ne reste point en nous de perception que nous puissions modifier pour en faire quelque chose de semblable à la couleur, à l'odeur & au goût, par exemple d'une orange. Il n'y a point non plus d'ordre, de symmétrie, qui vienne ici au secours de l'imagination. Ces idées ne peuvent donc se réveiller qu'autant qu'on se les est rendues familieres. Par cette raison, celles de la lumiere & des couleurs doivent se retracer le plus aisément, ensuite celles des sons. Quant aux odeurs & aux saveurs, on ne réveille que celles pour lesquelles on a un goût plus marqué. Il reste donc bien des perceptions dont on peut se souvenir, & dont cependant on ne se rappelle que les noms. Combien de fois même cela n'a-t-il pas lieu par rapport aux plus familieres, où l'on se contente souvent de parler des choses sans les imaginer?

On peut observer différens progrès dans l'imagination. Si nous voulons réveiller une perception qui nous est peu familiere, telle que le goût d'un fruit dont nous n'avons mangé qu'une fois, nos efforts n'aboutiront ordinairement qu'à causer quelque ébranlement dans les fibres du cerveau & de la bouche; & la perception que nous éprouverons ne ressemblera point au goût de ce fruit: elle seroit la même pour un melon, pour une pêche, ou même pour un fruit dont nous n'aurions jamais goûté. On en peut remarquer autant par rapport aux autres sens. Mais quand une perception est familiere, les fibres du cerveau accoutumées à fléchir sous l'action des objets obéissent plus facilement à nos efforts; quelquefois même nos idées se retracent sans que nous y ayons part, & se présentent avec tant de vivacité, que nous y sommes trompés & que nous croyons avoir les objets sous les yeux; c'est ce qui arrive aux fous & à tous les hommes quand ils ont des songes.

On pourroit, à l'occasion de ce qui vient d'être dit, faire deux questions. La premiere, pourquoi nous avons le pouvoir de réveiller quelques unes de nos perceptions. La seconde, pourquoi, quand ce pouvoir nous manque, nous pouvons souvent nous rappeller au-moins les noms ou les circonstances.

Pour répondre d'abord à la seconde question, je dis que nous ne pouvons nous rappeller les noms ou les circonstances qu'autant qu'ils sont familiers. Alors ils rentrent dans la classe des perceptions qui sont à nos ordres, & dont nous allons parler en répondant à la premiere question, qui demande un plus grand détail.

La liaison de plusieurs idées ne peut avoir d'autre cause que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles se sont présentées ensemble. Ainsi les choses n'attirant notre attention que par le rapport qu'elles ont à notre tempérament, à nos passions, à notre état, ou, pour tout dire en un mot, à nos besoins; c'est une conséquence que la même attention embrasse tout-à-la-fois les idées des besoins & celles des choses qui s'y rapportent, & qu'elle les lie.

Tous nos besoins tiennent les uns aux autres, & l'on en pourroit considérer les perceptions comme une suite d'idées fondamentales auxquelles on rapporteroit toutes celles qui font partie de nos connoissances. Au-dessus de chacun s'éleveroient d'autres suites d'idées qui formeroient des especes de chaînes, dont la force seroit entierement dans l'analogie des signes, dans l'ordre des perceptions, & dans la liaison que les circonstances, qui réunissent quelquefois les idées les plus disparates, auroient formée. A un besoin est liée l'idée de la chose qui est propre à le soulager; à cette idée est liée celle du lieu où cette chose se rencontre; à celle-ci, celle des personnes qu'on y a vûes; à cette derniere, les idées des plaisirs ou des chagrins qu'on en a reçus & plusieurs autres. On peut même remarquer qu'à mesure que la chaîne s'étend, elle se soudivise en différens chaînons, ensorte que plus on s'éloigne du premier anneau, plus les chaînons s'y multiplient. Une premiere idée fondamentale est liée à deux ou trois autres; chacune de celles-ci à un égal nombre, ou même à un plus grand, & ainsi de suite.

Ces suppositions admises, il suffiroit, pour se rappeller les idées qu'on s'est rendues familieres, de pouvoir donner son attention à quelques unes de nos idées fondamentales auxquelles elles sont liées. Or cela se peut toujours, puisque tant que nous veillons, il n'y a point d'in-

[illegible], à proportion que les idées que nous voudrions nous retracer, tiendroient à un plus grand nombre de besoins, & y tiendroient plus immédiatement.

Les suppositions que je viens de faire ne sont pas gratuites. J'en appelle à l'expérience, & je suis persuadé que chacun remarquera qu'il ne cherche à se ressouvenir d'une chose que par le rapport qu'elle a aux circonstances où il se trouve, & qu'il y réussit d'autant plus facilement que les circonstances sont en grand nombre, ou qu'elles ont avec elle une liaison plus immédiate. L'attention que nous donnons à une perception qui nous affecte actuellement, nous en rappelle le signe; celui-ci en rappelle d'autres, avec lesquels il a quelque rapport; ces derniers réveillent les idées auxquelles ils sont liés; ces idées retracent d'autres signes ou d'autres idées, & ainsi successivement.

Je suppose que quelqu'un me fait une difficulté, à laquelle je ne sais dans le moment de quelle maniere satisfaire. Il est certain que, si elle n'est pas solide, elle doit elle-même m'indiquer ma réponse. Je m'applique donc à en considérer toutes les parties, & j'en trouve qui étant liées avec quelques-unes des idées qui entrent dans la solution que je cherche, ne manquent pas de les réveiller. Celles-ci, par l'étroite liaison qu'elles ont avec les autres, les retracent successivement, & je vois enfin tout ce que j'ai à répondre.

D'autres exemples se présenteront en quantité à ceux qui voudront remarquer ce qui arrive dans les cercles. Avec quelque rapidité que la conversation change de sujet, celui qui conserve son sang-froid & qui connoît un peu le caractere de ceux qui parlent, voit toujours [illegible] stances, vient uniquement de la liaison que l'attention a mise entre ces choses, & les besoins auxquels elles se rapportent. Détruisez cette liaison, vous détruirez l'imagination & la *mémoire*.

Le pouvoir de lier nos idées a ses inconvéniens, comme ses avantages. Pour les faire appercevoir sensiblement, je suppose deux hommes; l'un chez qui les idées n'ont jamais pu se lier; l'autre chez qui elles se lient avec tant de facilité & tant de force, qu'il n'est plus le maître de les séparer. Le premier seroit sans imagination & sans *mémoire*, il seroit absolument incapable de réflexion, ce seroit un imbécille. Le second auroit trop de *mémoire* & trop d'imagination, il auroit à peine l'exercice de sa réflexion, ce seroit un fou. Entre ces deux excès, on pourroit supposer un milieu, où le trop d'imagination & de *mémoire* ne nuiroit pas à la solidité de l'esprit, & où le trop peu ne nuiroit pas à ses agrémens. Peut être ce milieu est-il si difficile, que les plus grands génies ne s'y sont encore trouvés qu'à peu-près. Selon que différens esprits s'en écartent, & tendent vers les extrémités opposées, ils ont des qualités plus ou moins incompatibles, puisqu'elles doivent plus ou moins participer aux extrémités qui s'excluent tout-à-fait. Ainsi ceux qui se rapprochent de l'extrémité où l'imagination & la *mémoire* dominent, perdent à proportion des qualités qui rendent un esprit juste conséquent & méthodique; & ceux qui se rapprochent de l'autre extrémité, perdent dans la même proportion des qualités qui concourent à l'agrément. Les premiers écrivent avec plus de grace, les autres avec plus de suite & de profondeur. Lisez l'*essai sur l'origine des connoissances humaines*, d'où ces réflexions sont tirées. (1)

Mé-

(1) L'illustre auteur de cet article en faisant le riche Tableau qu'il a fait de la mémoire naturelle, semble avoir [illegible] de la mémoire artificielle, il est dommage qu'ayant le pinceau à la main, il n'ait pas [illegible], en nous mettant sous les yeux [illegible] les avantages qui en résultent, & des regles [illegible] parvenir. C'est un vuide qu'on auroit desiré qu'il eût rempli de sa main, il est certain que la mémoire naturelle ne sçauroit sans le secours de l'artificielle faire ces coups de prodiges, qui mettent une si grande différence entre les opérations de l'entendement [illegible]. Je ne dis pas de fille seulement, mais de fille la plus digne de [illegible], qui donnerent à [illegible] le premier rang parmi les facultés de l'ame, en qui fit [illegible] à d'autres qu'elle étoit la mere, & son usage le pere de la Philosophie. Les [illegible] attribuent dans leurs fictions la naissance des [illegible] à Jupiter & à la mémoire, appellée par les grecs [illegible]. Les grands hommes lui ont tous donné des grandes dénominations. Cicéron l'appelle la force divine, les uns le [illegible] de l'homme, d'autres l'Ouran, ceux-ci le ciel, ceux-là enfin la [illegible] humaine.

C'est une chose surprenante & rare qu'une grande mémoire. Aussi en connoît-il beaucoup de prix [illegible] qui veut l'avoir, & qui la possede est regardé comme un homme à prodiges, tel fut [illegible], suivant le témoignage de Pline, Solin, d'Aule Gelle, & de plusieurs autres. Il entretenoit par lui-même, & sans interprete une pleine correspondance avec vingt deux nations, qui étoient sous sa domination, en se servant de leurs propres langages. Cinéas Ambassadeur de Pyrrhus connut deux jours après qu'il fut arrivé à Rome, tous les Senateurs Romains, & les appella par leurs noms. Sénéque répétoit deux mille noms avec le même ordre qu'on les lui avoit dits, & il récitoit deux cens vers de suite. Cyrus Roi des Perses haranguant son armée composée de trente mille hommes nomma tous ses soldats par leurs propres noms. Lucius Scipion fit la même chose en parlant au Peuple Romain. Themistocle en fit autant en portant la parole à les citoyens. On raconte aussi de nos jours des choses surprenantes de Jean Pic de la Mirandole, d'un Jeune Corse, & de Magliabecchi, qui avoient une mémoire prodigieuse.

Ces exemples, & une infinité d'autres paroîtroient incroyables, s'ils n'étoient étayés de témoignages authentiques & dignes de foi [illegible] développons néanmoins ces prodiges, il ne paroît pas qu'on en doive la gloire à la seule mémoire naturelle, mais encore à l'art, dont on attribue l'invention à Simonide Meliceus Poëte Lirique en sujet de l'écroulement d'une maison, qui arriva dans le tems d'un festin qu'on y faisoit. Tout fut en désordre, les convives massacrés. Se rappellant l'ordre, avec lequel ils étoient assis à Table, il les reconnut tous, quoique démembrés & entierement défigurés, afin de leur faire donner une sépulture convenable. Metrodore Scepsius fut le premier à perfectionner cet art, & Cicéron en fit un excellent traité. Quintilien, Sénéque, Petrarque, Ravenne, le Pere Laurent Guillaume de l'ordre des Minimes, Côme Rosselius de [illegible] ordre, & avant lui Romberch, Jacques Publitius, Marafio de Perugo, François Moudon, Porta, Gesualdo, & plusieurs autres, en firent aussi divers traités. Je ne prétends pas néanmoins faire [illegible] à la gloire due à Erasme, & à Pierius, qui en ont parlé avec tant d'érudition, d'autant plus que nos modernes connoissent à leur sentier, & puisent dans ces eaux précieuses.

Pour moi si je voulois dire quelque chose de plus sur cette principale branche de l'entendement, en puisant pareillement dans ces sources diverses de sciences, & de lumieres, et qui convient à ce sujet, je l'envisagerois sous deux points de vûe, le premier pour ce qui regarde le Physique, le second pour ce qui concerne l'oratoire. C'est à dire celui-là pour le regime de vie, & celui-ci pour la direction de la même mémoire.

Le regime de vie qu'on se doit prescrire, pour avoir une ferme & heureuse mémoire, paroît d'autant plus nécessaire, qu'elle réside dans la partie la plus fragile & la plus délicate de l'homme. Sénéque entr'autres nous l'apprend [illegible] dans la préface de son livre des déclamations. Les Galénistes marchant sur les traces des Arabes [illegible], & des Platoniciens, qui distinguerent les trois opérations si vantées dans le cerveau, savoir imagination, raisonnement, & mémoire, prétendirent que cette derniere recevoit son action d'un esprit pur & subtil, ils indiquerent en conséquence d'une maniere distincte, les moyens propres, dont il falloit se servir, pour conserver & faciliter les opérations de ces esprits, quoi qu'il soit très difficile de pénétrer dans les plis & replis infinis de [illegible] de l'homme, pour en épuiser les besoins: il semble cependant, & on peut même l'assurer, que leurs expédiens contribuent la plûpart à perfectionner la mémoire.

C'est donc dans les observations physiques, qu'on doit puiser & fonder le régime de vie, qui sert à former la premiere partie de la mémoire artificielle. Comme cette faculté de l'esprit de l'homme a peut être une plus étroite relation, que toutes les autres, avec les mouvemens de nos fibres, ou esprits vitaux, qui servent au commerce de l'ame & du corps pendant leur union, il est aisé de comprendre de quel avantage peut être à la mémoire le régime de vie, & d'en deduire, ou au moins conjecturer les regles, qui servent à l'y faire plus, ou moins contribuer; il s'ensuit donc de ce principe que, plus un régime de vie sera propre à [illegible] nos fibres, plus il sera utile & avantageux à la mémoire.

Ainsi sachant que le froid & l'humide excessifs sont aussi nuisibles, que le défaut d'humeurs & le chaud sec & trop ardent, ceux-ci par la trop forte contraction, & ceux-là par la trop grande dilatation des fibres qu'ils occasionnent; sachant, dis-je, que ces révolutions nous causent un dérangement considérable, cette connoissance devroit naturellement nous porter, ce semble, à un régime de vie réglé, & conforme à notre tempérament, & à modérer conséquemment ces excès ou défauts de nature. Il est vrai que l'air que nous respirons, & les alimens qui nous affectent peuvent y contribuer beaucoup, ainsi que le [illegible], le sommeil, & la course. Cependant lorsqu'on tient les fibres dans un mouvement continuel qui les empêche de tomber dans l'inaction, cette activité fait des vives impressions & acquiert à la mémoire une nouvelle facilité. Je n'insisterai point ici sur le tort que fait le trop dormir ou le trop veiller; à qui est plus salutaire d'avoir la tête couverte en dormant, & de dormir la tête haute: un chacun peut se régler à cet égard sur les principes de physique, & voir ce qui lui convient le mieux. Je dirai seulement qu'on doit par des actes généreux de notre [illegible] & éteindre entierement le feu des passions violentes, en leur opposant une barriere inaccessible, & s'armer contre les attaques des craintes & chagrins excessifs, qui sont les ennemis mortels, & les tirans de la mémoire, relativement à ces choses qui sont étrangeres à de semblables passions & affections, comme il est aisé de comprendre par ce qui a été dit dans le présent article pour preuve de ce qui y est avancé concernant les vraies causes des effets de notre mémoire.

Maintenant pour dire quelque chose avec les orateurs, de la méthode de diriger la mémoire artificielle, qui s'appelle par distinction mémoire locale, j'en formerai la seconde partie, sur laquelle il se présente deux réflexions, que les parallelles [illegible], savoir le souvenir & l'oubli, deux choses également nécessaires, qui font le sujet de cet division.

Pour se souvenir facilement des choses, je ne sçaurois que proposer en général de multiplier & lancer de plus en plus avec le secours de la [illegible] on suppose, je dirois presque, ces points d'appui qui fixent l'enchaînement des choses ensemble, ou des choses

MÉMOIRES, (*Littér.*) terme aujourd'hui très-usité, pour signifier des histoires écrites par des personnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires. Ces sortes d'ouvrages, outre quantité d'évenemens publics & généraux, contiennent les particularités de la vie ou les principales actions de leurs auteurs. Ainsi nous avons les *mémoires* de Comines, ceux de Sully, ceux du cardinal de Retz, qui peuvent passer pour de bonnes instructions pour les hommes d'état. On nous a donné aussi une foule de livres sous ce titre. Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il est très-difficile de déraciner de l'esprit des lecteurs, c'est que les auteurs de ces *mémoires*, obligés de parler d'eux-mêmes presqu'à chaque page, ayent assez dépouillé l'amour-propre & les autres intérêts personnels pour ne jamais altérer la vérité; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverses mains, on rencontre souvent des faits & des sentimens absolument contradictoires. On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre, n'ont pas assez respecté le public, qu'ils ont entretenu de leurs intrigues, amourettes & autres actions qui leur paroissoient quelque chose, & qui sont moins que rien aux yeux d'un lecteur sensé.

Les Romains nommoient ces sortes d'écrits en général *commentarii*. Tels sont les commentaires de César, une espece de journal de ses campagnes; il seroit à souhaiter qu'on en eût de semblables de tous les bons généraux.

On donne aussi le nom de *memoires* aux actes d'une société littéraire, c'est-à-dire au résultat par écrit des matieres qui y ont été discutées & éclaircies, nous avons en ce genre les *mémoires* de l'académie des Sciences & ceux de l'academie des Inscriptions & Belles-Lettres; le caractere de ces sortes d'écrits est l'élégance & la précision, une méthode qui ramene au sujet tout ce qui peut l'éclaircir, & qui en écarte avec le même soin tout ce qui est étranger. Ces deux qualités regnent dans la plûpart des pieces qui composent les recueils dont nous venons de parler, & font suffisamment l'éloge des sociétés savantes qui leur ont donné le jour.

MEMOIRE, (*Jurisprud.*) signifie la bonne ou mauvaise réputation qu'on laisse après soi. On fait le procès au cadavre ou à la *mémoire* des criminels de lése-majesté divine ou humaine, de ceux qui ont été tués en duel, ou qui ont été homicides d'eux-mêmes, ou qui ont été tués en faisant rebellion à justice avec force ouverte; & pour cet effet on nomme un curateur au cadavre ou à la *mémoire* du défunt. *Voyez le tit. XXII. de l'Ordonnance criminelle.*

La veuve, les enfans & parens d'un condamné par sentence de contumace, qui sera décédé avant les cinq ans, à compter du jour de son exécution, peuvent appeller de la sentence, à l'effet de purger la *mémoire* du défunt, s'ils prétendent qu'il a été condamné injustement. *Voyez le tit. XXVII. de l'Ordonnance criminelle.* On brûle le procès de ceux qui ont commis des crimes atroces, pour effacer la *mémoire* de leur crime. (*A*)

MEMOIRE, *ou* FACTUM, (*Jurisprud.*) est aussi un écrit qui est ordinairement imprimé, contenant le fait & les moyens d'une cause, instance ou procès. *Voyez* FACTUM. (*A*)

MÉMOIRE DES FRAIS, (*Jurisprud.*) est un état des frais, déboursés, vacations & droits dûs à un procureur par la partie. Ce *mémoire* différe de la déclaration de dépens, en ce que celle-ci est signifiée au procureur adverse, & que l'on n'y comprend que les frais qui entrent en taxe; au lieu que dans le *mémoire* des frais, le procureur comprend en général tout ce qui lui est dû par la partie, comme les ports de lettres & autres faux frais, & ce qui lui est dû pour ses pertes, soins & vacations extraordinaires, & autres choses qui n'entrent point en taxe. *Voyez* DEPENS. (*A*)

MÉMOIRE, *en termes de Commerce*, écrit sommaire qu'on dresse pour soi-même, ou qu'on donne à un autre pour se souvenir de quelque chose.

On appelle aussi quelquefois *mémoire* chez les marchands & chez les artisans, les parties qu'ils fournissent à ceux à qui ils ont vendu de la marchandise, ou livré de l'ouvrage.

Ces *mémoires* ou *parties*, pour être bien dressées, doivent non-seulement contenir en détail la nature, la qualité & la quantité des marchandises fournies, ou des ouvrages livrés à crédit, mais encore l'année, le mois & le jour du mois qu'ils l'ont été, à qui on les a donnés, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus, ou ceux qu'on a dessein de les vendre, enfin les sommes déja reçues à compte. *Voyez* PARTIES.

Les marchands, négocians & banquiers appellent *agenda*, les *mémoires* qu'il dressent pour eux-mêmes, & qu'ils portent toujours sur eux, & conservent le nom de *mémoires* à ceux qu'ils donnent à leurs garçons & facteurs, ou qu'ils envoient à leurs correspondans ou commissionnaires. *Voyez* AGENDA.

Les *mémoires* que les commissionnaires dressent des marchandises qu'ils envoient à leurs commettans, se nomment *factures*, & ceux dont ils chargent les voituriers qui doivent les conduire, se nomment *lettres de voiture*. *Voyez* FACTURES *&* LETTRES DE VOITURE, *Dict. de Comm.* (*G*)

MEMORIAL, f. m. (*Comm.*) livre qui sert comme de mémoire aux marchands, négocians, banquiers & autres commerçans pour écrire journellement toutes leurs affaires, à mesure qu'ils viennent de les finir.

Le

ser avec leurs signes. Je propose donc des lieux & des images que les anciens ont aussi proposé, ou ce qui est le même chose, le point fixe d'un lieu, où l'on se représente enchaînées les choses, dont on veut se souvenir, pour les distinguer d'avec les signes, auxquels il faut prêter une vive immanquable attention qui reveille & excite facilement les impressions y correlatives, resserre & fortifie la relation ou enchaînement des choses signifiées. Ciceron propose de nous représenter dans un desert une vaste ville, pour mieux & distinctement placer dans divers endroits les différens magasins des connoissances humaines. D'autres prétendent qu'il faudroit se fixer sur des endroits réels & les plus connus, mais qu'il faudroit avoir bien soin d'éviter ceux qui nous peuvent faire souvenir de quelque autre chose remarquable, capable de distraire la memoire. Je m'en vas donc conclure que n'y ayant point d'endroits connus, qui ne fassent distraire la memoire, il vaut mieux se conformer au sentiment de l'incomparable auteur latin. Il ne faut pas non plus faire un usage arbitraire des images qui n'ont pas des signes evidens des choses, dont il faut se souvenir. On devroit se comporter dans la representation de ces figures ou simboles distinctifs pour notre memoire, de la même maniere que ceux qui mettent avec raison pour vignette en tête d'un livre quelque chose d'allusif, ou à l'action principale, ou au sujet de leur traité. Je soutiens aussi que plus ces signes auront de l'extravagant, plus ils seront propres à donner dans l'œil. Il suffit qu'ils fassent allusion à quelque chose, fut il même à l'opposé. On doit cependant observer en tout cela l'harmonie, & l'ordre que tous les Philosophes nous indiquent, principalement Aristote. Je voudrois aussi qu'on le fit encore avec cette uniformité, qui fait un des plus grands reliefs des ouvrages de l'auteur de la nature. C'est pourquoi au lieu d'insister si fort sur la varieté des figures & des lieux, j'estime qu'il vaudroit mieux se fixer sur l'uniformité du calcul de ces signes, ou dans le rapport de leur nombre, qui sera d'autant plus simple & confondra d'autant moins l'entendement prêt à succomber sous leur grande multitude, qu'il sera plus uniforme. Cela posé, je crois que la numeration décuple seroit la meilleure, principalement s'il y a beaucoup de choses à se souvenir.

Nous voici à la seconde partie qui concerne l'oubli. C'est un art plus difficile peut-être, que celui du souvenir, j'irai même jusqu'à dire plus nécessaire. Ah! que Themistocle désiroit le savoir! & quel grand usage n'en fit pas l'immortel Jules Cesar, en oubliant les injures, qu'on lui avoit eu! cet art est si nécessaire, que si nous ne savions oublier ce qui fait le sujet de nos afflictions, nous raccourcirions insensiblement le fil de nos jours. Si nous ne savions oublier les choses inutiles, leur grand foule nous en feroit perdre les bonnes. Je ne prétends pas pour cela qu'il soit nécessaire de faire des efforts surprenans, d'aller passer par exemple avec les Poëtes dans le fleuve Lethé, ou avec les cosmographes dans l'île de Rhée ou auprès de Citon. Je voudrois seulement pour chasser de la memoire quelque chose, qu'on en effaçât les images, qu'on rompît les liens de la relation qu'elle a avec nous; qu'on se représentât ces endroits nuds, vuides, & qu'on y plaçât quelqu'autre chose de plus intéressant. L'influence que nos besoins ont avec la reminiscence des choses, nous servira de guide, & nous fournira les moyens d'obtenir cet oubli si utile & si nécessaire, ainsi que l'indique & prouve très bien l'auteur de cet article. Comme les hommes avancés en dignité ont coutume d'oublier facilement le passé; c'est par cette raison que je proposerois encore, s'il n'étoit la crainte que quelqu'un ne s'habituât à un si détestable vice, & je crois même qu'il seroit avantageux de se figurer qu'on est élevé à un emploi de la plus haute distinction: mais les principes que j'ai donnés ci-dessus jusqu'à present, devroient suffire. Qui en voudra d'avantage, ait recours aux auteurs ci-dessus cités. Qu'on se mette néanmoins bien dans l'esprit que ce n'est qu'à force de fatigue, d'exercice, & de patience qu'on peut acquerir le rare & le merveilleux.

Virtutem posuere Dii sudore parandam.

Je finis par faire une reflexion que le don d'une mémoire surprenante, exigeant une grande agilité dans les esprits animaux, plus on sera doué de ce rare bonheur, moins on jouira des avantages du bon sens & du raisonnement, qui exigent au contraire de la consistence dans les fibres pour être susceptibles d'impressions plus fortes, plus solides, & de réflexions plus meures.

C'est pourquoi on ne sauroit assez repeter, & recommender de se tenir dans les bornes d'une juste moderation, si on veut briller dans toutes les facultez caractéristiques de notre espece.

. . . . *Medium tenuere beati.* (*D*)

Le *mémorial* est proprement une espece de journal qui n'est pas au net; aussi l'appelle-t-on quelquefois *brouillard* ou *brouillon*. *Voyez* BROUILLON.

Ce livre, tout informe qu'il est, est le premier & peut-être le plus utile de tous ceux dont se servent les marchands, étant comme la base & le fondement des autres dont il conserve & fournit les matieres. Quant à la maniere de le tenir, *voyez l'article* LIVRE, *Dict. de Commerce*. (*D. J.*)

MEMPHIS, (*Géog. anc.*) ville considérable d'Egypte, située à 15. mille pas au-dessus du commencement du delta ou de la séparation du Nil, sur la rive gauche de ce fleuve, peu loin des pyramides, & la capitale du nôme auquel elle donnoit son nom.

Cette ville appellée par les Egyptiens *Menuf* ou *Migdol*, & par les Hébreux *Moph*, étoit anciennement célebre. Nabuchodonosor la ruina; mais elle se rétablit; car du tems de Strabon, elle étoit grande, peuplée & la seconde ville d'Egypte, qui ne le cédoit qu'à Alexandrie.

Ses ruines ne sont plus que des masures fort peu distinctes, & qui continuent jusque vis-à-vis du vieux Caire. Parmi ces ruines est le bourg de Geze: cependant on voyoit autrefois dans *Memphis* plusieurs temples magnifiques, entr'autres celui de Vénus, & celui du dieu Apis. Il n'en reste plus de vestiges. (*D. J.*)

MEMPHITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui, mise en macération dans du vinaigre, engourdissoit les membres au point de rendre insensible à la douleur, & même à celle de l'amputation. On la trouvoit, dit-on, près de Memphis en Egypte.

On a aussi donné quelquefois le nom de *memphitis* à une espece d'onyx ou de camée, composée de plusieurs petites couches, dont l'inférieure est noire & la supérieure blanche. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie*. (—)

MEMPHITIS, (*Géog. anc.*) nome ou canton d'Egypte, au-dessus du delta, à l'occident du Nil. Il prenoit son nom, suivant Ptolomée, *liv. IV. ch. v.* de Memphis sa capitale.

MÉNALAGOGUE, (*Médec.*) espece de purgatif, selon la division des anciens, cru propre à évacuer la mélancholie ou bile noire, *Voyez* PURGATIF & HUMEUR, *Médecine*.

MENACE, s. f. (*Gramm. & Moral.*) c'est le signe extérieur de la colere ou du ressentiment. Il y en a de permises; ce sont celles qui précedent l'injure, & qui peuvent intimider l'aggresseur & l'arrêter. Il y en a d'illicites; ce sont celles qui suivent le mal. Si la vengeance n'est permise qu'à Dieu, la *menace* qui l'annonce est ridicule dans l'homme. Licite ou illicite, elle est toujours indécente. Les termes *menace* & *menacer* ont été employés métaphoriquement en cent manieres diverses. On dira très-bien, par exemple, lorsque le gouvernement d'un peuple se déclare contre la philosophie, c'est qu'il est mauvais. il *menace* le peuple d'une stupidité prochaine. Lorsque les honnêtes gens sont traduits sur la scène; c'est qu'ils sont *menacés* d'une persécution plus violente; on cherche d'abord à les avilir aux yeux du peuple, & l'on se sert, pour cet effet, d'un Anite, d'un Milits, ou de quelqu'autre personnage diffamé, qui n'a nulle considération à perdre. La perte de l'esprit patriotique *menace* l'état d'une dissolution totale.

MENÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, selon Ptolomée, *liv. III. chap. iv.* qui la place dans les terres entre *Nechum* & *Paciorus*. Fazel la nomme *Ménée*, & Niger *Calategirone*.

MÉNADE, (*Littérat.*) c'est-à-dire, *furieuse*, de *μαίνομαι*, *être en fureur*. Le surnom de *ménades* fut donné aux bacchantes, parce que dans la célébration des mysteres de Bacchus, elles ne marchoient que comme des prêtresses agitées de transports furieux. Dans ces fêtes elles couroient toutes échevelées, tenant le thyrse à la main, & faisant retentir de leurs cris insensés, ou du bruit de leurs tambours, les rives de l'Hebre & les montagnes de Rhodope jusqu'à Ismara. (*D. J.*)

MÉNAGE, MÉNAGEMENT, ÉPARGNE, (*Synon.*) On se sert du mot de *ménage* en fait de dépense ordinaire; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires; & de celui d'*épargne*, à l'égard des revenus. Le *ménage* est le talent des femmes; il empêche de se trouver court dans le besoin. Le *ménagement* est du ressort des maris; il fait qu'on n'est jamais dérangé. L'*épargne* convient aux peres; elle sert à amasser pour l'établissement de leurs enfans. (*D. J.*)

MÉNAGER, on dit *en Peinture* qu'il faut être *ménager* de grands clairs & de grands bruns, parce qu'ils produisent de plus grands effets lorsqu'ils ne sont point prodigués.

MÉNAGERIE, s. f. (*Gram.*) bâtiment où l'on entretient pour la curiosité un grand nombre d'animaux différens. Il n'appartient guere qu'aux souverains d'avoir des *ménageries*. Il faut détruire les *ménageries*, lorsque les peuples manquent de pain; il seroit honteux de nourrir des bêtes à grands frais, lorsqu'on a autour de soi des hommes qui meurent de faim.

MÉNAGYRTHES, s. m. pl. (*Littér.*) Les prêtres de Cybele furent ainsi nommés & avec raison, parce qu'ils alloient tous les mois demander des aumônes pour la grand-mere, & pour en obtenir, ils n'épargnoient point les tours de souplesse; c'est ce que signifie le mot grec *ménargyrthe*, composé de *μὴν*, *mois*, & *ἀγύρτης*, *charlatan*, charlatan de tous les mois; combien y en a-t-il qui le sont de tous les jours? (*D. J.*)

MÉNALE, (*Géog. anc.*) en latin *Mænalus*, *Mænalium*, *Mænalius mons*, montagne du Péloponnese dans l'Arcadie. Pausanias, *in Arcad. c. xxxvj.* Pline, *l. IV. c. vj.* & Strabon, *l. VIII. p.* 338 en parlent. La fable en a fait le théâtre d'un des travaux d'Hercule. Il attrapa, dit-elle, sur cette montagne la biche aux piés d'airain & aux cornes d'or, biche si légere à la course, que personne, avant ce héros, n'avoit pu l'atteindre. Le mont *Ménale* ne manqua pas d'être particulierement consacré à Diane, parce que c'étoit un terrain admirable pour la chasse. Virgile n'a point oublié son éloge dans ses églogues.

> Mænalus *argutumque nemus, pinosque loquentes*
> *Semper habet, semper pastorum ille audit amores.*

Cette montagne étoit fort habitée, & avoit plusieurs bourgs, *Alea*, *Pallantium*, *Helisson*, *Dipæa*, &c. dont les habitans passerent à Mégalopolis. Le principal de ces bourgs se nommoit Μαίναλον, *Mænalum oppidum*; mais Pausanias dit que de son tems on n'en voyoit plus que les ruines. (*D. J.*)

MÉNALIPPIE, s. f. (*Ant. grec.*) Fête qu'on célébroit à Sycione en l'honneur de Ménalippe, une des maîtresses de Neptune: c'étoit une maniere adroite de faire sa cour au dieu des eaux, & d'encenser ses autels.

MENAM, (*Géog.*) Gervaise nomme ainsi la principale des trois rivieres qui traversent le royaume de Siam, & elle en baigne la capitale. Il en donne une description fort étendue dans son *Hist. de Siam*, *part. VII. c. ij.* j'y renvoie les lecteurs.

MENANCABO, (*Géog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans l'île de Sumatra. (*D. J.*)

MÉNANDRIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom de la plus ancienne secte des Gnostiques. Ménandre, leur chef, étoit disciple de Simon le magicien, magicien comme lui, & ayant les mêmes sentimens. *Voyez* SIMONIENS & GNOSTIQUES.

Il disoit que personne ne pouvoit être sauvé, s'il n'étoit baptisé en son nom. Il avoit un baptême particulier qui devoit, selon lui, rendre immortel dès cette vie, & préserver de la vieillesse ceux qui le recevoient. Ménandre, selon S.[t] Irénée, publioit qu'il étoit cette premiere vertu inconnue à tout le monde, & qu'il avoit été envoyé par les anges pour le salut du genre humain.

Il se vantoit, dit le même saint, d'être plus grand que son maître; ce qui est contraire à ce qu'avance Théodoret, qui fait Ménandre d'une vertu inférieure à celle de Simon le magicien, qui prenoit le nom de la *grande vertu*. *Voyez* SIMONIENS, *Dict. de Trévoux*.

MÉNAPIENS, LES, *Menapii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, qui avoient des bourgades sur l'une & l'autre rive du Rhin, & qui s'étendoient encore entre la meuse & l'Escaut. Ils occupoient selon Sanson, la partie la plus méridionale de l'ancien diocèse d'Utrecht, & les pays où sont Middelbourg en Zélande, Anvers, Bois-le-duc en Brabant, Ruremonde en Gueldres, & le duché de Cleves, sur l'un & l'autre côté du Rhin. (*D. J.*)

MENARICUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique. Antonin la met sur la route de Castellum à Cologne, à 11 milles de la premiere, & à 19 de la seconde. On croit que c'est aujourd'hui Mergen, en françois *Merville*, village de Flandres sur la Lys. (*D. J.*)

MENCAULT ou MAUCAUD, s. m. (*Comm.*) mesure dont on se sert en quelques endroits de Flandres, entr'autres à Landrecy, le Quesnoy, & Catteau, &c.

A Landrecy, le *mencault* de froment pese, poids de marc, 97 livres, de méteil 94, de seigle 90, & d'avoi-

ne 72. Il faut remarquer que pendant sept mois de l'année, qui sont depuis y compris Août jusqu'à & y compris Février, le *mencault* d'avoine se mesure comble à Landrecy, & fait sept boisseaux $\frac{1}{3}$ mesure de Paris, ou onze rations, comme disent les Munitionnaires, & que pendant les autres cinq mois il se mesure à la main-tierce, c'est-à-dire ras, & ne faisant que six boisseaux $\frac{2}{3}$ mesure de Paris, ou dix rations. A Saint-Quentin le septier contient quatre boisseaux mesure de Paris; il faut deux *mencaults* pour un septier: ainsi le *mencault* est de deux boisseaux mesure de Paris. Au Quesnoy, le *mencault* de froment pese 80, de meteil 76, de seigle 79, & d'avoine 71. A Catteau-Cambresis le *mencault* de froment pese 75, de meteil 70, de seigle 72, d'avoine 60; le tout poids de marc comme à Landrecy. *Dictionnaire de Commerce.*

MENCHECA, (*Géog.*) montagne d'Afrique fort-élevée & fort-rude. Elle est dans le royaume de Fez, & est couverte d'épaisses forêts; ses habitans sont des Béréberes Zénetes, qui maintiennent leur liberté par leur valeur & leur position. (*D. J.*)

MENCIO, en latin *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie en Lombardie; elle sort du lac de Garda, forme celui de Mantoue, & se jette dans le Pô près de sa chûte. (*D. J.*)

MENDE, en latin *vicus mimetensis*, (*Géog.*) ancienne petite ville de France, capitale du Gévaudan, avec un évêché suffragant d'Albi. Ses fontaines & les clochers de la cathédrale sont tout ce qu'elle a de remarquable. Elle est située sur le Lot, à 15 lieues S. O. du Puy, 28 N. E. d'Albi, 120 S. E. de Paris; son évêché vaut 4000 liv. de rentes. *Long.* 21^{d}. 9'. 30'' *lat.* 44^{d}. 30'. 47''. (*D. J.*)

MENDÈS, s. m. (*Mythol. Egypt.*) *Mendès* étoit le dieu Pan même, que les Egyptiens honoroient sous l'hiéroglyphe du bouc, au lieu que chez les Grecs & les Romains on le représentoit avec le visage & le corps d'homme, ayant seulement les cornes, les oreilles, & les jambes ressemblantes à celles d'un bouc.

C'étoit, dit Strabon, à *Mendès* ville d'Egypte, que le dieu Pan étoit particulierement honoré. On juge bien que les Mendésiens n'avoient garde d'immoler en sacrifice ni bouc, ni chevre, eux qui croyoient que leur dieu *Mendès* se cachoit souvent sous la figure de ces animaux. (*D. J.*)

MENDÈS, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de l'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c.* v. parle d'une des embouchures du Nil nommée *mendésienne*, *ostium mendesianum*. Il parle aussi d'un nome appellé *mendésien*, & dont il fait *thmuis* la métropole. (*D. J.*)

MENDIANT, s. m. (*Econom. politiq.*) gueux ou vagabond de profession, qui demande l'aumône par oisiveté & par fainéantise, au lieu de gagner sa vie par le travail.

Les législateurs des nations ont toujours eu soin de publier des lois pour prévenir l'indigence, & pour exercer les devoirs de l'humanité envers ceux qui se trouveroient malheureusement affligés par des embrasemens, par des inondations, par la stérilité, ou par les ravages de la guerre; mais convaincus que l'oisiveté conduit à la misere plus fréquemment & plus inévitablement que toute autre chose, ils l'assujettirent à des peines rigoureuses. Les Egyptiens, dit Hérodote, ne souffroient ni *mendians* ni fainéans sous aucun prétexte. Amasis avoit établi des juges de police dans chaque canton, par-devant lesquels tous les habitans du pays étoient obligés de comparoître de tems en tems, pour leur rendre compte de leur profession, de l'état de leur famille, & de la maniere dont ils l'entretenoient; & ceux qui se trouvoient convaincus de fainéantise, étoient condamnés comme des sujets nuisibles à l'état. Afin d'ôter tout prétexte d'oisiveté, les intendans des provinces étoient chargés d'entretenir, chacun dans leur district, des ouvrages publics, où ceux qui n'avoient point d'occupation, étoient obligés de travailler. *Vous êtes des gens de loisir*, disoient leurs commissaires aux Israélites, en les contraignant de fournir chaque jour un certain nombre de briques; & les fameuses pyramides sont en partie le fruit des travaux de ces ouvriers qui seroient demeurés sans cela dans l'inaction & dans la misere.

Le même esprit regnoit chez les Grecs. Lycurgue ne souffroit point de sujets inutiles; il régla les obligations de chaque particulier conformément à ses forces & à son industrie. Il n'y aura point dans notre état de *mendiant* ni de vagabond, dit Platon; & si quelqu'un prend ce métier, les gouverneurs des provinces le feront sortir du pays. Les anciens Romains attachés au bien public, établirent pour une premiere fonction de leurs censeurs, de veiller sur les *mendians* & les vagabonds, & de faire rendre compte aux citoyens de leur tems. *Cavebant ne quis otiosus in urbe oberraret.* Ceux qu'ils trouvoient en faute, étoient condamnés aux mines ou autres ouvrages publics. Ils se persuaderent que c'étoit mal placer sa libéralité, que de l'exercer envers des *mendians* capables de gagner leur vie. C'est Plaute lui-même qui débite cette sentence sur le théatre. *De mendico male meretur qui dat ei quod edat aut bibat; nam & illud quod dat perdit, & producit illi vitam ad miseriam.* En effet, il ne faut pas que dans une société policée, des hommes pauvres, sans industrie, sans travail, se trouvent vêtus & nourris; les autres s'imagineroient bientôt qu'il est heureux de ne rien faire, & resteroient dans l'oisiveté.

Ce n'est donc pas par dureté de cœur que les anciens punissoient ce vice, c'étoit par un principe d'équité naturelle; ils portoient la plus grande humanité envers leurs véritables pauvres qui tomboient dans l'indigence ou par la vieillesse, ou par des infirmités, ou par des évenemens malheureux. Chaque famille veilloit avec attention sur ceux de leurs parens ou de leurs alliés qui étoient dans le besoin, & ils ne négligeoient rien pour les empêcher de s'abandonner à la mendicité qui leur paroissoit pire que la mort: *malim mori quam mendicare*, dit l'un d'eux. Chez les Athéniens, les pauvres invalides recevoient tous les jours du trésor public deux oboles pour leur entretien. Dans la plûpart des sacrifices il y avoit une portion de la victime qui leur étoit réservée; & dans ceux qui s'offroient tous les mois à la déesse Hécate par les personnes riches, on y joignoit un certain nombre de pains & de provisions; mais ces sortes de charités ne regardoient que les pauvres invalides, & nullement ceux qui pouvoient gagner leur vie. Quand Ulysse, dans l'équipage de *mendiant*, se présente à Eurimaque, ce prince le voyant fort & robuste, lui offre du travail, & de le payer; sinon, dit-il, je t'abandonne à ta mauvaise fortune. Ce principe étoit si bien gravé dans l'esprit des Romains, que leurs lois portoient qu'il valoit mieux laisser périr de faim les vagabonds, que de les entretenir dans leur fainéantise. *Potiùs expedit*, dit la loi, *inertes fame perire, quam in ignaviâ fovere.*

Constantin fit un grand tort à l'état, en publiant des édits pour l'entretien de tous les chrétiens qui avoient été condamnés à l'esclavage, aux mines, ou dans les prisons, & en leur faisant bâtir des hôpitaux spatieux, où tout le monde fût reçu. Plusieurs d'entre eux aimerent mieux courir le pays sous différens prétextes, & offrant aux yeux les stigmates de leurs chaînes, ils trouverent le moyen de se faire une profession lucrative de la mendicité, qui auparavant étoit punie par les lois. Enfin les fainéans & les libertins embrasserent cette profession avec tant de licence, que les empereurs des siecles suivans furent contraints d'autoriser par leurs lois les particuliers à arrêter tous les *mendians* valides, pour se les approprier en qualité d'esclaves ou de serfs perpétuels. Charlemagne interdit aussi la mendicité vagabonde, avec défense de nourrir aucun *mendiant* valide qui refuseroit de travailler.

Des édits semblables contre les *mendians* & les vagabonds, ont été cent fois renouvellés en France, & aussi inutilement qu'ils le seront toujours, tant qu'on n'y remédiera pas d'une autre maniere, & tant que des maisons de travail ne seront pas établies dans chaque province, pour arrêter efficacement les progrès du mal. Tel est l'effet de l'habitude d'une grande misere, que l'état de *mendiant* & de vagabond attache les hommes qui ont eu la lâcheté de l'embrasser; c'est par cette raison que ce métier, école du vol, se multiplie & se perpétue de pere en fils. Le châtiment devient d'autant plus nécessaire à leur égard, que leur exemple est contagieux. La loi les punit par cela seul qu'ils sont vagabons & sans aveu; pourquoi attendre qu'ils soient encore voleurs, & se mettre dans la nécessité de les faire périr par les supplices? Pourquoi n'en pas faire de bonne-heure des travailleurs utiles au public? Faut-il attendre que les hommes soient criminels, pour connoître de leurs actions? Combien de forfaits épargnés à la société, si les premiers déréglement eussent été réprimés par la crainte d'être renfermés pour travailler, comme cela se pratique dans les pays voisins!

Je sai que la peine des galeres est établie dans ce royaume contre les *mendians* & les vagabonds; mais cette loi n'est point exécutée, & n'a point les avantages qu'on trouveroit à joindre des maisons de travail à chaque hôpital, comme l'a démontré l'auteur des considérations sur les finances.

Nous

Nous n'avons de peines intermédiaires entre les amendes & les supplices, que la prison. Cette derniere est à charge au prince & au public, comme aux coupables; elle ne peut être que très-courte, si la nature de la faute est civile. Le genre d'hommes qui s'y exposent, la méprisent, elle sort promptement de leur mémoire; & cette espece d'impunité pour eux éternise l'habitude du vice, ou l'enhardit au crime.

En 1614 l'excessive pauvreté de nos campagnes, & le luxe de la capitale y attirerent une foule de *mendians*; on défendit de leur donner l'aumône, & ils furent renfermés dans un hôpital fondé à ce dessein. Il ne manquoit à cette vûe, que de perfectionner l'établissement, en y fondant un travail; & c'est ce qu'on n'a point fait. Ces hommes que l'on resserre seront-ils moins à charge à la société, lorsqu'ils seront nourris par des terres à la culture desquelles ils ne travaillent point? La *mendicité* est plus à charge au public par l'oisiveté & par l'exemple, que par elle-même.

On n'a besoin d'hôpitaux fondés que pour les malades & pour les personnes que l'âge rend incapables de tout travail. Ces hôpitaux sont précisément les moins rentés, & le nécessaire y manque quelquefois; & tandis que des milliers d'hommes sont richement vétus & nourris dans l'oisiveté, un ouvrier se voit forcé de consommer dans une maladie tout ce qu'il possede, ou de se faire transporter dans un lit commun avec d'autres malades, dont les maux se compliquent au sien. Que l'on calcule le nombre des malades qui entrent dans le cours d'une année dans les hôtels-dieu du royaume, & le nombre des morts, on sera fâché dans une ville composée du même nombre d'habitans, la peste feroit plus de ravage.

N'y auroit-il pas moyen de verser aux hôpitaux des malades la majeure partie des fonds destinés aux *mendians*? & seroit-il impossible, pour la subsistance de ceux-ci, d'affermer leur travail à un entrepreneur dans chaque lieu? Les bâtimens sont construits, & la dépense d'en convertir une partie en atteliers, seroit assez médiocre. Il ne s'agiroit que d'encourager les premiers établissemens. Dans un hôpital bien gouverné, la nourriture d'un homme ne doit pas coûter plus de cinq sols par jour. Depuis l'âge de dix ans les personnes de tout sexe peuvent les gagner; & si l'on a l'attention de leur laisser bien exactement le sixieme de leur travail, lorsqu'il excédera les cinq sols, on en verra monter le produit beaucoup plus haut. Quant aux vagabonds de profession, on a des travaux utiles dans les colonies, où l'on peut employer leurs bras à bon marché. (*D. J.*)

Mendiant, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) mot consacré aux religieux qui vivent d'aumônes, & qui vont quêter de porte en porte. Les quatre ordres *mendians* qui sont les plus anciens, sont les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers & les Augustins. Les religieux *mendians* plus modernes, sont les Capucins, Récolets, Minimes, & plusieurs autres, dont vous trouverez l'histoire dans le pere Héliot, & quelques détails généraux au *mot* Ordre religieux. (*D. J.*)

MENDIP-HILLS, (*Géog.*) en latin *minarii montes*, hautes montagnes d'Angleterre dans le comté de Sommerset. (*D. J.*)

MENDOLE, f. f. *ou* CAGAREL, INSOLE, SCAVE, (*Hist. nat. Ichtiol.*) poisson de mer écailleux, ressemblant à la bogue par le nombre & la position des nageoires; *voyez* Bogue. Il en differe par les yeux qui sont plus petits, & en ce qu'il a le corps plus large & moins allongé. La *mendole* a une grande tache presque ronde sur les côtés du corps, & les dents petites; elle change de couleur selon les différentes saisons, elle est blanche en hiver, tandis qu'au printems & en été elle a sur le corps, & principalement sur le dos & sur la tête, des taches bleues éparses, & plus ou moins apparentes. Dès le commencement du frai, les couleurs du mâle changent & deviennent obscures, alors sa chair répand une odeur fétide & a un mauvais goût; au contraire la femelle est meilleure à manger lorsqu'elle a le corps plein d'œufs: la ponte se fait en hiver. Rondelet, *hist. des poiss. premiere partie, liv. V. chap. xiij. Voy.* Poisson.

MENDRISIO, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans le Milanès, avec titre de bailliage. C'est le plus méridional de ceux que les Suisses possedent en Italie. Il est entre le lac de Lugano & celui de Côme; il n'a pas trois lieues de longueur sur deux de largeur, & contient cependant & des bourgs & des villages, avec *Mendris* ou *Mendrisio* qui en est le chef-lieu. (*D. J.*)

MENÉ, f. f. (*Mythol.*) déesse invoquée par les femmes & par les filles. Elle présidoit à l'écoulement menstruel. *Mené* ou *lune*, c'est la même chose. On lui sacrifioit dans le dérangement des regles.

MENEAU, f. m. (*Architect.*) c'est la séparation des ouvertures des fenêtres ou grandes croisées. Autrefois on les défiguroit par des croisillons, comme on en voit encore au Luxembourg & autres bâtimens. Ils avoient quatre à cinq pouces d'épaisseur. On appelle *faux meneaux*, ceux qui ne s'assemblent pas avec le dormant de la croisée & qui s'ouvrent avec le guichet.

MENÉE, f. f. (*Gram.*) pratique secrette & artificieuse, où l'on fait concourir un grand nombre de moyens sourds, & par conséquent honteux, au succès d'une affaire dans laquelle on n'a pas le courage de se montrer à découvert. Les gens à *menée* sont à redouter: on est ou leur instrument ou leur victime.

Menée, f. f. (*Hist. ecclés.*) livre à l'usage des Grecs. C'est l'office de l'année divisé par mois.

Menée, terme dont les *Horlogers* se servent en parlant d'un engrenage; il signifie le *chemin* que la dent d'une roue parcourt depuis le point où elle rencontre l'aile du pignon, jusqu'à celui où elle la quitte. Il se dit encore du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre lorsqu'elle pousse la palette. *Voyez* Dent, Engrenage, Engrener & Echappement.

Menée, (*Venerie.*) *belle menée*, c'est-à-dire, qu'un chien a la voie belle & chasse de bonne grace.

Menée est aussi la droite route du cerf fuyant, & on dit suivre la *menée*, être toûjours à la *menée*; on dit qu'une bête est mal *menée*, quand elle est lasse pour avoir été long-tems poursuivie & chassée, & lors elle se laisse approcher.

MENEGGERE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, que l'Itinéraire d'Antonin met entre *Thévesle* & *Cilium*. (*D. J.*)

MENEHOULD, Sainte, (*Géog.*) *sancta Manechildis fanum*, ancienne ville de France en Champagne, la principale de l'Argonne, avec titre de comté & un château sur un rocher. Elle a soutenu plusieurs siéges en 1038, en 1089, en 1436, en 1590; & elle servit de retraite au prince de Condé, aux ducs de Bouillon & de Nevers, en 1614. Le marquis de Praslin la prit en 1616, les Espagnols en 1652, & Louis XIV. en 1653. Ses fortifications ont été démolies, & un incendie arrivé en 1719, a comblé son désastre. Elle est dans un marais, entre deux rochers, sur l'Aisne, à 10 lieues N. E. de Châlons, 9 S. O. de Verdun, 15 S. E. de Rheims, 44 N. E. de Paris. *Long.* 22. 34. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

MENELAIES, (*Littér. grecq.*) fête qui se célébroit à Thérapné en l'honneur de Ménélas, qui y avoit un monument héroïque. Les habitans de cette ville de Laconie prétendoient qu'Hélene & lui y étoient inhumés dans le même tombeau, du-moins, dans les troyennes d'Euripide, Ménélas se réconcilie de bonne foi avec sa belle infidelle, & la ramene à Lacédémone. (*D. J.*)

MENELAUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, & la capitale d'un nome appellé *Ménélaites* par Pline, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

MENER, REMENER, AMENER, RAMENER, EMMENER, REMMENER, (*Gram.*) *Mener*, signifie *conduire* d'un lieu où on est en un lieu où on n'est pas; *remener*, c'est conduire une seconde fois au même lieu: comme *menez*-moi aux Tuileries, *remenez*-moi encore ce fois aux Tuileries, & vous m'obligerez. *Amener*, c'est conduire en lieu où on est; *ramener*, c'est conduire une seconde fois au lieu où on est: il m'a *amené* aujourd'hui son cousin, & il m'a promis de me le *ramener* demain. *Emmener*, se dit quelquefois quand on veut se défaire d'un homme; comme *emmenez* cet homme. Il signifie d'ordinaire *mener* en quelque lieu, mais alors on ne nomme jamais l'endroit; exemple, voilà un homme que les archers *emmenent*. *Remmener*, c'est *emmener* une seconde fois; comme les archers *remmenent* encore ce prisonnier. Lorsqu'on nomme le lieu, il faut dire, voilà un homme que les archers *menent* en fort-l'Evêque, les archers *remenent* cet homme en prison pour la seconde fois. (*D. J.*)

Mener, parmi les *Horlogers*, signifie l'*action* de la dent d'une roue, qui pousse l'aile d'un pignon. *Voyez* Menée, Dent, Engrenage, Engrener, &c.

Mener, (*Maréchal.*) se dit du pié de devant du cheval qui part le premier au galop. Lorsqu'un cheval galope sur le bon pié, c'est le pié droit de devant qui mene. *Mener un cheval en main*, c'est le conduire sans être monté dessus.

Mener les verges, (*Soierie.*) c'est dégager les fils dans l'envergure pour reculer les verges qui les séparent.

MENESTHEI PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'Espagne bétique selon Strabon & Ptolomée. C'est aujourd'hui *puerto de Santa-Maria*. Pline connoît ce lieu & le nomme *Besippo*. (*D. J.*)

MENETRIER, *voyez* Gatan.

MENEUR & MENEUSE, (*Econ. rustiq.*) homme ou femme qui mene les enfans en nourrice, & qui vient recevoir leurs mois, & donner de leurs nouvelles aux parens.

Meneur de billettes, *terme de Verrerie*. *Voyez* Billette.

Meneuse de table, *terme de Cartier*; c'est ainsi qu'on nomme une *fille de boutique* qui trie les cartes après qu'elles ont été coupées, & qui en forme des jeux.

MENFLOTH, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique sur le Nil; les Romains la ruinerent, & les Arabes la rétablirent en partie. Ptolomée met cette ville dans la province d'Afrodite, à 61^{d}. 20 de *long* & à 27^{d}. 20 de *latit.* (*D. J.*)

MENI, s. m. (*Hist. anc.*) idole que les Juifs adorerent. On prétend que c'est le Mercure des payens. On dérive son nom de manah, *numeravit*, & l'on en fait le dieu des Commerçans. D'autres disent que le *Meni* des Juifs fut le Mena des Arméniens & des Egyptiens, la lune ou le soleil. Il y a sur cela quelques autres opinions qui ne sont ni mieux ni plus malfondées.

MÉNIANE, s. f. (*Architect. rom.*) mot purement latin, *menianum*, dans Vitruve, espece de balcon ou de galerie avec une saillie hors de l'édifice. Ce mot tire son origine de Ménius, citoyen romain, qui le premier fit poser des pieces de bois sur une colonne. Ces pieces de bois faisant saillie hors de sa maison, lui donnoient moyen de voir ce qui se passoit dans les lieux voisins. Son esprit lui suggéra cette idée par l'amour des spectacles. Comme il étoit accablé de dettes, & qu'il fut obligé de vendre sa maison à Caton & à Flaccus, consuls pour y bâtir une basilique, il leur demanda de s'y réserver une colonne, avec la permission d'y élever un petit toît de planches, où lui & ses descendans pussent avoir la liberté de voir les combats de gladiateurs. La colonne qu'il ajusta fut appellée *méniane*; & dans la suite, on donna ce même nom à toutes les saillies de bâtimens qu'on fit, à l'imitation de celle de Ménius.

Il ne faut pas confondre les colonnes *ménianes* avec les colonnes *médianes* dont parle aussi Vitruve. Ces dernieres, *columnæ medianæ*, sont les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entre-colonne plus large que les autres.

Les Italiens de nos jours nomment *ménianes* les petites terrasses, où l'on voit souvent les femmes du commun exposées au soleil, pour sécher leurs cheveux après les avoir lavés. (*D. J.*)

MENIANTE, s. f. (*Botan.*) *menianthes*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée. Il sort du calice un pistil qui est attaché, comme un clou, à la partie postérieure de la fleur; ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque le plus souvent oblongue, composée de deux pieces & remplie de semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

Meniante, Trefle d'eau ou de marais. (*Mat. med.*) Les feuilles & la racine de cette plante sont fort vantées prises en décoction, contre la goutte & le scorbut, & principalement contre cette derniere maladie.

Il ne faut pas croire cependant avec les continuateurs de la matiere médicale de Geoffroy, que cette plante contienne un alkali volatil libre, comme les plantes cruciferes de Tournefort, qui sont regardées comme les antiscorbutiques par excellence.

Le *trefle d'eau* est un amer pur, qu'on mêle très-utilement à ce titre avec les plantes antiscorbutiques alkalines, dans le traitement du scorbut de terre. *Voyez* Scorbut. C'est encore comme amer qu'on s'en sert avec avantage pour prévenir ou pour éloigner les accès de la goutte.

On prépare un extrait & un sirop simple de *meniante* qui contiennent les parties médicamenteuses de cette plante, & que les malades peuvent prendre beaucoup plus facilement que sa décoction, dont la grande amertume est insupportable pour le plus grand nombre de sujets.

Le *trefle d'eau* est recommandé encore dans les pâles-couleurs, les suppressions des regles, dans les fievres quartes, l'hydropisie, & les obstructions invétérées.

Toutes ces vertus lui sont communes avec la chardon-benit, le houblon, la fumeterre, la chicorée amere, la racine de grande gentiane, de fraxinelle, &c. *Voyez tous ces articles.* (*b*)

MENIANUM, s. m. (*Hist. anc.*) *balcon*. Lorsque Caius Menius vendit sa maison aux censeurs Caton & Flaccus, il se réserva un balcon soutenu de colonne, d'où lui & ses descendans pussent voir les jeux. Ce balcon étoit dans la huitieme région. Il l'appella *menianum* & on le désigna dans la suite par la colonne qui le soutenoit; on dit *columna mensa* pour le *menianum*. Les Italiens ont fait leur mot *mignani* du mot *menianum* des anciens. *Voyez* Meniane.

MENIMA, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui ressemble parfaitement à un daim, mais qui n'est pas plus gros qu'un lievre; il est gris & tacheté de blanc; sa chair est un manger délicieux.

MENIN, s. m. (*Hist. mod.*) ce terme nous est venu d'Espagne, où l'on nomme *meninos*, c'est-à-dire, *mignons* ou *favoris*, de jeunes enfans de qualité placés auprès des princes, pour être élevés avec eux, & partager leurs occupations & leurs amusemens.

Menin, (*Geog.*) en flamand *Meenen*, ville des Pays-bas dans la Flandre. Le seigneur de Montigni la fit fermer de murailles, en 1578; elle a été prise & reprise plusieurs fois. Les Hollandois étoient les maîtres de cette place par le traité de Baviere de 1715, & y mettoient le gouverneur & la garnison. *Menin* a fleuri jusqu'en 1744, que Louis XV. s'en empara, & en fit raser les fortifications. C'est à présent un endroit misérable. Elle est sur la Lis, entre Armentieres & Courtrai à trois lieues de cette derniere ville, autant de Lille & d'Ipres. *Long.* 20. 44. *lat.* 50, 49. (*D. J.*)

MENINGÉE, s. f. (*Anatomie.*) nom d'une artere qui se distribue à la dure-mere sur l'os occipital, & aux lobes voisins du cerveau, est une branche de la vertébrale. *Voyez* Cerveau, Menin & Vertebrale.

MENINGES, μήνιγγες, (*Anatomie.*) ce sont les membranes qui enveloppent le cerveau. *Voyez* Cerveau.

Elles sont au nombre de deux: les Arabes les appellent *meres*; c'est de-là que nous les nommons ordinairement *dure-mere*, & *pie-mere*. L'arachnoïde est considérée par plusieurs anatomistes comme la lame externe de la pie mere. *Voyez* Dure-mere & Pie-mere.

MENINGOPHILAX, s. m. (*Chirur.*) instrument de chirurgie dont on se sert au pansement de l'opération du trépan. Il est semblable au couteau lenticulaire, excepté que sa tige est un cylindre exactement rond, & n'a point de tranchant. Sa lentille, qui est située horisontalement à son extrémité, doit être très-polie pour ne pas blesser la dure-mere. L'usage de cet instrument est d'enfoncer un peu avec sa lentille la dure-mere, & de ranger la circonférence du sinciput sous le trou fait au crane par la couronne du trépan. *Voyez* la *fig.* 16. *Pl. XVI.* On peut avoir une lentille à l'extrémité du stilet dans l'étui de poche, & supprimer le *meningophilax* du nombre des instrumens non portatifs.

Meningophilax est un mot grec, qui signifie *gardien des meninges*; il est composé μῆνιγξ, genit. μήνιγγος, *membrana meninx*, membrane meninge, & de φύλαξ, *custos* gardien.

On peut aussi se servir pour le pansement du trépan d'un petit levier applati par ses bouts. *Pl. XVI. fig.* 17. (*Y*)

MENIPPÉE, (*Littérat.*) *satyre menippée*, sorte de satyre mêlée de prose & de vers. *Voyez* Satyre.

Elle fut ainsi nommée de Menippe Gadarenien, philosophe cynique, qui, par une philosophie plaisante & badine, souvent aussi instructive que la philosophie la plus sérieuse, tournoit en raillerie la plûpart des choses de la vie auxquelles notre imagination prête un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage étoit en prose & en vers; mais les vers n'étoient que des parodies des plus grands poetes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractere de cette espece de satyre, dans son dialogue intitolé *la Necromancie*.

Elle fut aussi appellée *varronienne* du savant Varron, qui en composa de semblables, avec cette différence, que les vers qu'on y lisoit étoient tous de lui, & qu'il avoit fait un mélange de grec & de latin. Il ne nous reste de ces satyres de Varron que quelques fragmens, le plus souvent fort corrompus, & les titres qui montrent qu'il avoit traité un grand nombre de sujets.

Le livre de Seneque sur la mort de l'empereur Claude celui de Boëce de la consolation de la Philosophie, l'ouvrage de Pétrone, intitulé *Satiricon*, & les Césars de l'empereur Julien, sont autant de *satyres menippées*, entierement semblables à celles de Varron.

Nos auteurs françois ont aussi écrit dans ce genre; & nous avons en notre langue deux ouvrages de ce caractere, qui ne cedent l'avantage ni à l'Italie, ni à la Grece. Le premier c'est le Catolicon, même plus connu

sous

peints, & si parfaitement tournés en ridicule. Elle parut pour la premiere fois, en 1594, & on la regarde, avec raison, comme un chef-d'œuvre pour le tems. L'autre c'est la *Pompe funebre de Voiture* par Sarrasin, où le sérieux & le plaisant sont mêlés avec une adresse merveilleuse. On pourroit mettre aussi au nombre de nos *satyres menippées* l'ouvrage de Rabelais, si sa prose étoit un peu plus mêlée de vers, & si par des obscénités affreuses il n'avoit corrompu la nature & le caractere de cette espece de satyre. Il ne manque non plus que quelques mêlanges de vers à la plûpart des pieces de l'ingénieux docteur Swift, d'ailleurs si pleines de sel & de bonne plaisanterie pour en faire de véritables satyres menippées. *Disc.* de M. Dacier, *sur la satyre*. *Mém. de l'ac. des bell. Lettres*

MENISPERMUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs feuilles disposées au-tour du même centre. Le pistil est à trois pieces dont chacune devient une baie qui renferme ordinairement une semence plate échancrée en croissant. Tournefort, *Mém. de l'acad. roy. des Sciences*, *année* 1705. *Voyez* PLANTE.

MÉNISQUE, s. m. (*Optique.*) verre ou lentille concave d'un côté & convexe de l'autre, qu'on appelle aussi quelquefois *lunula*. *Voyez* LENTILLE & VERRE.

Nous avons donné à l'*article* LENTILLE une formule générale par le moyen de laquelle on peut trouver le foyer ou le point de réunion des rayons. Cette formule est $z = \frac{2aby}{ay+by-2ab}$, dans laquelle z marque la distance du foyer au verre, y la distance de l'objet au verre, a le rayon de la convexité tournée vers l'objet, b le rayon de l'autre convexité. Pour appliquer cette formule aux *menisques*, il faudra faire a négatif ou b négatif, selon que la partie concave sera tournée vers l'objet ou vers l'œil; ainsi on aura dans le premier cas

$$z = \frac{-2aby}{-ay+by+2ab};$$

& dans le second, $z = \frac{-2aby}{ay-by+2ab}$: delà on tire les regles suivantes.

Si le diametre de la convexité d'un *menisque* est égal à celui de la concavité, les rayons qui tomberont parallelement à l'axe, redeviendront paralleles après les deux réfractions souffertes aux deux surfaces du verre.

Car soit $a=b$ & y infinie; c'est-à-dire supposons les rayons des deux convexités égaux, & l'objet à une distance infinie, afin que les rayons tombent paralleles sur le verre; on aura dans le premier cas & dans le second $z = \frac{-2a^2y}{ay-ay}$: ce qui donne z infinie, & par conséquent les rayons seront paralleles en sortant, puisqu'ils ne se réuniront qu'à une distance infinie du verre.

Un tel *ménisque* ne seroit donc propre ni à rassembler en un point les rayons de lumiere, ni à les disperser; & ainsi il ne peut être d'aucun usage en Dioptrique. *Voyez* RÉFRACTION.

Voici la regle pour trouver le foyer d'un *ménisque*, c'est-à-dire le point de concours des rayons qui tombent paralleles. Comme la différence des rayons de la convexité & de la concavité est au rayon de la convexité, ainsi le diametre de la concavité est à la distance du foyer du *ménisque*.

En effet supposant y infinie, la premiere formule donne $z = \frac{2ab}{-a+b}$, & la seconde donne $\frac{-2ab}{a-b}$, qui donne dans le premier cas $b-a : b :: -2a : z$, & dans le second $a-b : a :: -2b : z$.

Par exemple, si le rayon de la concavité étoit triple du rayon de la convexité, la distance du foyer du *ménisque* seroit alors, en conséquence de cette regle, égale au rayon de la concavité; & par conséquent le *ménisque* seroit en ce cas équivalent à une lentille également convexe des deux côtés. *Voyez* LENTILLE.

De même si le rayon de la concavité étoit double de celui de la convexité, on trouveroit que la distance du foyer seroit égale au diametre de la concavité; ce qui rendroit le *ménisque* équivalent à un verre plan convexe. *Voyez* VERRE.

voir que le foyer est de l'autre côté du verre, par rapport à l'objet. Si b est plus petit que a dans le premier cas, & si b est plus grand que a dans le second; & au contraire si b est plus grand que a dans le premier cas, & plus petit que a dans le second, le foyer sera du même côté du verre que l'objet, & sera par conséquent virtuel, c'est-à-dire que les rayons sortiront divergens. *Voyez* FOYER.

Il s'ensuit encore de cette même formule que le rayon de la convexité étant donné, on peut aisément trouver celui qu'il faudroit donner à la concavité pour reculer le foyer à une distance donnée.

Quelques géometres ont donné le nom de *ménisque* à des figures planes ou solides, composées d'une partie concave & d'une partie convexe, à l'instar des *ménisques* optiques. (*O*)

MÉNISQUES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) plaques rudes qu'on mettoit sur la tête des statues, afin que les oiseaux ne s'y reposassent point, & ne les gâtassent point de leurs ordures. C'est de-là que les auréoles de nos saints sont venues.

MENNONITE, s. m. (*Hist. eccl. mod.*) les chrétiens connus dans les Provinces Unies, & dans quelques endroits de l'Allemagne, sous le nom *Mennonites*, ont formé une société à part, presque dès le commencement de la réformation. On les appella d'abord *Anabaptistes*, & c'est le nom qu'ils portent encore en Angleterre, où ils sont fort estimés. Cependant ce nom étant devenu odieux par les attentats des fanatiques de Munster, ils le quitterent dès-lors; & ils ne l'ont plus regardé depuis, que comme une sorte d'injure. Celui de *Mennonites* leur vient de Menno Frison, qui se joignit à eux, en 1536, & qui par sa doctrine, ses écrits, sa piété, sa sagesse, contribua plus qu'aucun autre à éclairer cette société, & à lui faire prendre ce caractere de simplicité dans les mœurs, par lequel elle s'est distinguée dans la suite, & dont elle se fait toujours honneur.

Les *Mennonites* furent exposés aux plus cruelles persécutions sous Charles Quint. Les crimes que proscrit cet empereur par son placard de 1540, sont d'avoir, de vendre, donner, porter, lire des livres de Luther, de Zuingle, de Mélancthon, de prêcher leur doctrine, & de la communiquer secrettement ou publiquement. Voici la peine portée contre ces crimes, & qu'il est sévérement défendu aux juges d'adoucir, sous quelque prétexte que ce soit: les biens sont confisqués, les prétendus coupables condamnés à périr par le feu, s'ils persistent dans leurs erreurs; & s'ils les avouent, ils sont exécutés, les hommes par l'épée, & les femmes par la fosse, c'est-à-dire, qu'on les enterroit en vie: même peine contre ceux qui logent les *Anabaptistes*, ou qui sachant où il y en a quelques-uns de cachés, ne les décelent point. Les cheveux dressent à la tête quand on lit de pareils édits. Est-ce que la religion adorable de J. C. a pû jamais les inspirer? (*t*)

Le malheur des *Mennonites* voulut encore qu'ils eussent à souffrir en divers lieux de la part des autres protestans, qui, dans ces commencemens, lors même qu'ils se croyoient revenus de beaucoup d'erreurs, retenoient encore celle qui pose que le magistrat doit sévir contre des opinions de religion, comme contre des crimes.

Mais la république des Provinces-Unies a toujours traité les *Mennonites*, assez peu différemment des autres protestans. Tout le monde sait quelle est leur façon de penser. Ils s'abstiennent du serment; leur simple parole leur en tient lieu devant les magistrats. Ils regardent la guerre comme illicite; mais si ce scrupule les empêche de défendre la patrie de leurs personnes, ils la soutiennent volontiers de leurs biens. Ils ne condamnent point les charges de magistrature; seulement pour eux-mêmes, ils aiment mieux s'en tenir éloignés. Ils n'administrent le baptême qu'aux adultes, en état de rendre raison de leur foi. Sur l'eucharistie, ils ne different pas des réformés.

A l'égard de la grace & de la prédestination, articles épineux, sur lesquels on se partage encore aujourd'hui, soit dans l'église romaine, soit dans le protestantisme, les *Mennonites* rejettent les idées rigides de S. Augustin, adoptées par la plûpart des réformateurs, surtout

(*a*) Personne n'ignore l'extravagance des Anabaptistes, & de ses différentes sectes, sectes monstrueuses, engendrées de cette horrible légion de phanatiques, & imposteurs, ennemis jurés de Dieu, & de la société civile, destructeurs de la souveraineté légitime, & de la religion véritable. On a déja observé à la note de l'article (heresie) avec combien de raison les Princes Catholiques, & zélés partisans de la sainte religion de J. C. & en particulier l'Empereur Charle-quint, ont fait & publié des Edits contre les prophanateurs de la vraie religion, & rebelles aux legitimes souverains. (*W*)

tout par Calvin, & suivent à-peu-près les principes radoucis que les Luthériens ont pris de Mélanchthon. (1) Ils professent la tolérance, & supportent volontiers dans leur sein des opinions différentes des leurs, dès qu'elles ne leur paroissent point attaquer les fondemens du christianisme, & qu'elles laissent la morale chrétienne dans sa forme. En un mot, les successeurs de fanatiques sanguinaires sont les plus doux, les plus paisibles de tous les hommes, occupés de leur négoce, de leurs manufactures, laborieux, vigilans, modérés, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un si beau, si respectable, & si grand changement; mais, dit M. de Voltaire, comme les *Mennonites* ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'appercevoir s'ils sont méchans ou vicieux. (*D. J.*)

MENOIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre semblable au croissant de la lune, que Boot conjecture être un fragment de la corne d'Ammon.

MÉNOLOGE, s. m. (*Hist. eccl.*) ce mot est grec, il vient de *μην*, *mois*, & de *λογος*, *discours*. C'est le martyrologe ou le calendrier des grecs, divisé par chaque mois de l'année. *Voyez* MARTYROLOGE & CALENDRIER.

Le *ménologue* ne contient autre chose que les vies des saints en abrégé pour chaque jour pendant tout le cours de l'année, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites. Il y a différentes sortes de *ménologues* chez les Grecs. Il faut remarquer que les *Grecs*, depuis leur schismes, ont inséré dans leurs *ménologues* le nom de plusieurs hérétiques, qu'ils honorent comme des saints. Baillet parle fort au long de ces *ménologues* dans son *discours sur l'histoire de la vie des Saints Dict. de Trevoux*.

MENON, s. m. (*Hist. nat.*) animal terrestre à quatre piés, qui ressemble à-peu-près au bouc ou à la chévre. On le trouve assez communément dans le Levant; & on fabrique le marroquin avec sa peau. *Voyez* MARROQUIN.

MENOSCA, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne chez les Vardules. On croit assez généralement que c'est aujourd'hui la ville d'*Orea* ou *Oria* dans le Guipuscoa. (*D. J.*)

MENOTTE, s. m. (*Gram.*) lien de corde ou de fer que l'on met aux mains des malfaiteurs, pour leur en ôter l'usage.

MENOVIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Angleterre avec évêché suffragant de Cantorbery, dans la partie méridionale; du pays de Galles, au comté de Pembroch; elle a été ruinée par les Danois, & n'est plus aujourd'hui qu'un village: cependant le siege épiscopal subsiste toujours sous le nom de *Saint David*. (*D. J.*)

MENOYE, (*Géog.*) petite riviere de Savoie. Elle vient des montagnes de Boege, & se jette dans l'Arve, au-dessous du pont d'Ettembieres. (*D. J.*)

MENS, (*Mythol.*) c'est-à-dire l'esprit, la pensée, l'intelligence. Les Romains en avoient fait une divinité qui suggéroit les bonnes pensées, & détournoit celles qui ne servent qu'à séduire. Le préteur T. Ottacilius voua un temple à cette divinité, qu'il fit bâtir sur le Capitole, lorsqu'il fut nommé duumvir. Plutarque lui en donne un second dans la huitieme région de Rome. Ce dernier étoit celui qui fut voué par les Romains, lors de la consternation où la perte de la bataille d'Allias & la mort du consul C Flaminius, jetterent la république. On consulta, dit Tite-Live, les livres des Sibylles, & en conséquence, on promit de grands jeux à Jupiter, & deux temples; savoir, l'un à Vénus Erycine, & l'autre au bon Esprit, *Menti* (*D. J.*)

MENSAIRES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) officiers qu'on créa à Rome, au nombre de cinq, l'an de cette ville 402, pour la premiere fois. Ils tenoient leurs séances dans les marchés. Les créanciers & les débiteurs comparoissoient là; on examinoit leurs affaires; on prenoit des précautions pour que le débiteur s'acquittât, & que son bien ne fût plus engagé aux particuliers, mais seulement au public qui avoit pourvu à la sureté de la créance. Il ne faut donc pas confondre les *mensarii* avec les *argentarii* & les *nummularii*: ces derniers étoient des especes d'usuriers qui faisoient commerce d'argent. Les *mensarii*, au contraire, étoient des hommes publics qui devenoient ou quinquevirs ou triumvirs; mais se faisoit *argentarius* & *nummularius* qui vouloit. L'an de Rome 356, on créa à la requête du tribun du peuple M. Minucius, des triumvirs & des *mensaires*. Cette création fut occasionnée par le défaut d'argent. En 538, on confia à de pareils officiers les fonds des mineurs & des veuves; & en 542, ce fut chez des hommes qui avoient la fonction des *mensaires*, que chacun alloit déposer sa vaisselle d'or & d'argent & son argent monnoyé. Il ne fut permis à un sénateur de se réserver que l'anneau, une once d'or, une livre d'argent; les bijoux des femmes, les parures des enfans & cinq mille *asses*, le tout passoit chez les triumvirs & les *mensaires*. Ce prêt, qui se fit par esprit de patriotisme, fut remboursé scrupuleusement dans la suite. Il y avoit des *mensaires* dans quelques villes d'Asie; les revenus publics y étoient perçus & administrés par cinq préteurs, trois questeurs & quatre *mensaires* ou *trapezetes*; car on leur donnoit encore ce dernier nom.

MENSE, s. f. (*Jurisprud.*) du latin *mensa* qui signifie *table*. En matiere ecclésiastique, se prend pour la part que quelqu'un a dans les revenus d'une église. On ne parloit point de *menses* tant que les évêques & les abbés vivoient en commun avec leur clergé; mais depuis que les supérieurs ont voulu avoir leur part distincte & séparée de celle de leur clergé, on a distingué dans les cathédrales la *mense* épiscopale & celle du chapitre, dans les abbayes on a distingué la *mense* abbatiale & la *mense* conventuelle, qui est la part de la communauté.

Outre les deux *menses* de l'abbé & du couvent, il y a le tiers lot destiné pour les réparations de l'église & des lieux réguliers.

La distinction des *menses* n'est que pour l'administration des revenus; elle n'ôte pas à l'abbé l'autorité naturelle qu'il a sur ses religieux; & l'aliénation des biens qui sont de l'une ou l'autre *mense*, ne peut être faite sans le consentement réciproque des uns & des autres.

Dans quelques monasteres il y a des *menses* particulieres, attachées aux offices claustraux; dans d'autres on a éteint tous ces offices, & leurs *menses* ont été réunies à la *mense* conventuelle.

On entend par *menses monachales*, les places de chaque religieux; ou plutôt la pension destinée pour l'entretien & la nourriture de chaque religieux. Cette portion alimentaire n'est dûe que par la maison de la profession; & pour la posséder, il faut être religieux profès de l'ordre. Le nombre de ces *menses* est ordinairement reglé par les partages & transactions faites entre l'abbé & les religieux; de maniere que l'abbé n'est tenu de fournir aux religieux que le nombre de *menses* qui a été convenu, autrement il dépendroit des religieux de multiplier les *menses* monachales; un officier claustral, retenant sa *mense*, résigneroit son office à un nouveau religieux; celui-ci à un autre, & c'est au résignataire à attendre qu'il y ait une *mense* vacante pour la requerir.

Anciennement les *menses* monachales étoient fixées à une certaine quantité de vin, de bled, d'avoine. Les chapitres généraux de Cluny, de 1676 & 1678, ordonnent que la *mense* de chaque religieux demeureroit fixée à la somme de trois cent liv. en argent, & que les prieurs auroient une double *mense*.

Dans les abbayes qui ne sont imposées aux décimes que par une seule cotte, c'est à l'abbé seul à l'acquitter; on présume que la *mense* conventuelle n'a point été imposée.

Dans celles où l'abbé & les religieux ont leurs *menses* séparées, la *mense* conventuelle doit être imposée séparement de celle de l'abbé; & les religieux doivent acquitter leur cotte sans pouvoir la répéter sur leur abbé, quoiqu'il jouisse du tiers lot.

Lorsque les revenus d'un monastere soumis à la jurisdiction de l'évêque, ne sont pas suffisans pour entretenir le nombre de religieux suffisans pour soutenir les exercices de la régularité, les saints decrets & les ordonnances autorisent l'évêque à éteindre & supprimer la *mense* con-

(1) Ce seroit manquer d'intelligence que de penser que les idées qu'ont S. Augustin de la grace, étoient trop séveres ou ce seroit malicieusement interpreter les ouvrages de ce S. que de leur donner un sens tout à fait étranger à son sentiment. Qui ne sait que c'a été là l'idée des Protestans, & particulierement des Calvinistes par rapport à la grace, & à la prédestination, sentiment entierement opposé à celui de S. Augustin sur ce sujet; les protestans refor- mateurs n'ont cherché dans ce S. Docteur que certaines expressions pour défendre leur hérésie. Les Mennonites furent encore les destructeurs de la religion Chrétienne, parce qu'outre plusieurs erreurs, qu'ils soutenoient contr'elle ils nioient aussi la vraie & naturelle humanité de J. C. laquelle est un des dogmes fondamentaux de cette religion. (W)

... tom. 1. pag. 11. Douchet, *verbo Mense.* Carondas, *liv. XIII. rep. 17. Les mémoires du clergé & le diction. des arrêts* au mot *Mense*.

MENSONGE, s. m. (*Morale.*) fausseté deshonnête ou illicite. Le *mensonge* consiste à s'exprimer, de propos délibéré, en paroles ou en signes, d'une maniere fausse, en vûe de faire du mal, ou de causer du dommage, tandis que celui à qui on parle a droit de connoître nos pensées, & qu'on est obligé de lui en fournir les moyens, autant qu'il dépend de nous. Il paroît de-là que l'on ne *ment* pas toutes les fois qu'on parle d'une maniere qui n'est pas conforme, ou aux choses, ou à nos propres pensées: & qu'ainsi la vérité logique, qui consiste dans une simple conformité de paroles avec les choses, ne répond pas toujours à la vérité morale. Il s'ensuit encore que ceux-là se trompent beaucoup, qui ne mettent aucune différence entre *mentir* & *dire une fausseté*. Mentir est une action deshonnête & condamnable, mais on peut dire une fausseté indifférente; on en peut dire une qui soit permise, louable & même nécessaire: par conséquent une fausseté que les circonstances rendent telle, ne doit pas être confondue avec le *mensonge*, qui décele une ame foible, ou un caractere vicieux.

Il ne faut donc point accuser de *mensonge*, ceux qui emploient des fictions ou des fables ingénieuses pour l'instruction, & pour mettre à couvert l'innocence de quelqu'un, comme aussi pour appaiser une personne furieuse, prête à nous blesser: pour faire prendre quelques remedes utiles à un malade, pour cacher les secrets de l'état, dont il importe de dérober la connoissance à l'ennemi, & autres cas semblables, dans lesquels on peut se procurer à soi-même, ou procurer aux autres une utilité légitime & entierement innocente.

Mais toutes les fois qu'on est dans une obligation manifeste de découvrir fidélement ses pensées à autrui, & qu'il a droit de les connoître, on ne sauroit sans crime ni supprimer une partie de la vérité, ni user d'équivoques ou de restrictions mentales; c'est pourquoi Cicéron condamne ce romain qui, après la bataille de Cannes, ayant eu d'Annibal la permission de se rendre à Rome, à condition de retourner dans son camp, ne fut pas plûtôt sorti de ce camp, qu'il y revint sous prétexte d'avoir oublié quelque chose, & se crut quitte par ce stratagème de sa parole donnée.

Concluons que si le *mensonge*, les équivoques & les restrictions mentales sont odieuses, il y a dans le discours des faussetés innocentes, que la prudence exige ou autorise; car de ce que la parole est l'interprete de la pensée, il ne s'ensuit pas toujours qu'il faille dire tout ce que l'on pense. Il est au contraire certain que l'usage de cette faculté doit être soumis aux lumieres de la droite raison, à qui il appartient de décider quelles choses il faut découvrir ou non. Enfin pour être tenu de déclarer naïvement ce qu'on a dans l'esprit, il faut que ceux à qui l'on parle, aient droit de connoître nos pensées. (*D. J.*)

MENSONGE OFFICIEUX: un certain roi, dit Mossadin Sadi dans son *Rosarium politicum*, condamna à la mort un de ses esclaves qui, ne voyant aucune espérance de grace, se mit à le maudire. Ce prince qui n'entendoit point ce qu'il disoit, en demanda l'explication à un de ses courtisans. Celui-ci qui avoit le cœur bon & disposé à sauver la vie au coupable, répondit: „ Seigneur, ce misérable dit que le paradis est préparé pour ceux qui moderent leur colere, & qui pardonnent les fautes; & c'est „ ainsi qu'il implore votre clémence „. Alors le roi pardonna à l'esclave, & lui accorda sa grace. Sur cela un autre courtisan d'un méchant caractere, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de son rang de mentir en présence du roi, & se tournant vers ce prince: „ Seigneur, „ dit-il, je veux vous instruire de la vérité; ce malheureux a proféré contre vous les plus indignes malédictions, & ce seigneur vous a dit un *mensonge* formel „. Le roi s'appercevant du mauvais caractere de celui qui tenoit ce langage, lui répondit: „ Cela se peut; mais son *mensonge* vaut mieux que votre vérité, puisqu'il a tâché „ par ce moyen de sauver un homme, au lieu que vous „ cherchez à le perdre. Ignorez-vous cette sage maxime, „ que le *mensonge* qui procure du bien, vaut mieux que „ la vérité qui cause du dommage „? Cependant, auroit dû ajouter le prince, qu'on ne me mente jamais.

MENSORES, (*Antiq. rom.*) c'étoient des fourriers & maréchaux-des-logis, qui avoient le soin d'aller marquer les logis quand l'empereur vouloit se rendre dans quelque province; & quand il falloit camper, ils dressoient le plan du camp, & assignoient à chaque régiment son quartier.

sores frumentarii. (*D. J.*)

MENSTRUES, *catamenia*, (*Medécine.*) ce sont les évacuations qui arrivent chaque mois aux femmes qui ne sont ni enceintes ni nourrices. *Voyez* MENSTRUEL. On les appelle ainsi de *mensis* mois, parce qu'elles viennent chaque mois. On les nomme aussi *fleurs*, *regles*, *ordinaires*, &c. *Voyez* REGLES.

Les *menstrues* des femmes sont un des plus curieux & des plus embarrassans phénomènes du corps humain. Quoiqu'on ait formé différentes hypothèses pour l'expliquer, on n'a encore presque rien de certain sur cette matiere.

On convient universellement que la nécessité de fournir une nourriture suffisante au fœtus pendant la grossesse, est la raison finale de la surabondance de sang qui arrive aux femmes dans les autres tems. Mais voilà la seule chose dont on convienne. Quelques-uns non contens de cela, prétendent que le sang menstruel est plûtôt nuisible par sa qualité, que par sa quantité; ce qu'ils concluent des douleurs que plusieurs femmes ressentent aux approches des regles. Ils ajoutent, que sa malignité est si grande, qu'il gâte les parties des hommes par un simple contact, que l'haleine d'une femme qui a ses regles, laisse une tache sur l'ivoire, ou sur un miroir; qu'un peu de sang menstruel brûle la plante sur laquelle elle tombe & la rend stérile; que si une femme grosse touche de ce sang elle se blesse; que si un chien en goûte, il tombe dans l'épilepsie, & devient enragé. Tout cela, ainsi que plusieurs autres fables de même espece, rapportées par de graves auteurs, est trop ridicule pour avoir besoin d'être refuté.

D'autres attribuent les *menstrues* à une prétendue influence de la lune sur les corps des femmes. C'étoit autrefois l'opinion dominante; mais la moindre réflexion en auroit pu faire voir la fausseté. En effet, si les *menstrues* étoient causées par l'influence de la lune, toutes les femmes de même âge & de même tempérament, auroient leurs regles aux mêmes périodes & révolutions de la lune, & par conséquent en même tems, ce qui est contraire à l'expérience.

Il y a deux autres opinions qui paroissent fort probables, & qui sont soutenues avec beaucoup de force & par quantité de raisons. On convient de part & d'autre que le sang menstruel n'a aucune mauvaise qualité, mais on n'est pas d'accord sur la cause de son évacuation. La premiere de ces deux opinions est celle du docteur Bohn & du docteur Freind, qui prétendent que l'évacuation menstruelle est uniquement l'effet de la pléthore. *V.* PLETHORE.

Freind qui a soutenu cette opinion avec beaucoup de force & de netteté, croit que la plethore est produite par une surabondance de nourriture, qui peu-à-peu s'accumule dans les vaisseaux sanguins, que cette plethore a lieu dans les femmes & non dans les hommes, parce que les femmes ont des corps plus humides, des vaisseaux & surtout leurs extrémités plus tendres, & une maniere de vivre moins active que les hommes; que le concours de ces choses fait que les femmes ne transpirent pas suffisamment pour dissiper le superflu des parties nutritives, lesquelles s'accumulent au point de distendre les vaisseaux, & de s'ouvrir une issue par les arteres capillaires de la matrice. La plethore arrive plus aux femmes, qu'aux femelles des animaux qui ont les mêmes parties, à cause de la situation droite des premieres, & que le vagin & les autres conduits se trouvent perpendiculaires à l'horison, ensorte que la pression du sang se fait directement contre leurs orifices; au-lieu que dans les animaux, ces conduits sont paralleles à l'horison, & que la pression du sang se fait entierement contre leurs parties latérales; l'évacuation, suivant le même auteur, se fait par la matrice plutôt que par d'autres endroits, parce que la structure des vaisseaux lui est plus favorable, les arteres de la matrice étant fort nombreuses, les veines faisant plusieurs tours & détours, & étant par conséquent plus propres à retarder l'impétuosité du sang. Ainsi, dans un cas de plethore les extrémités des vaisseaux s'ouvrent facilement, & l'évacuation dure jusqu'à ce que les vaisseaux soient déchargés du poids qui les accabloit.

Telle est en substance la théorie du docteur Freind, par laquelle il explique d'une maniere très-méchanique & très-philosophique, les symptomes des *menstrues*.

A ce qui a été dit, pourquoi les femmes ont des *menstrues* plutôt que les hommes, on peut ajoûter, selon Boerhaave, que dans les femmes l'os sacrum est plus large & plus avancé en-dehors, & le coccyx plus avancé en dedans, les os innominés plus larges & plus évasés,

leurs

leurs parties inférieures, de même que les éminences inférieures du pubis, plus en dehors que dans les hommes. C'est pourquoi la capacité du bassin est beaucoup plus grande dans les femmes, & néanmoins dans celles qui ne sont pas enceintes, il n'y a pas beaucoup de choses pour remplir cette capacité. De plus, le devant de la poitrine est plus uni dans les femmes que dans les hommes, & les vaisseaux sanguins, les vaisseaux lymphatiques, les nerfs, les membranes & les fibres sont beaucoup plus lâches: de-là vient que les humeurs s'accumulent plus aisément dans toutes les cavités, les cellules, les vaisseaux, &c. & celles-ci plus sujettes à la plethore.

D'ailleurs, les femmes transpirent moins que les hommes, & arrivent beaucoup plutôt à leur maturité. Boerhaave ajoûte à tout cela la considération du tissu mol & pulpeux de la matrice, & le grand nombre de veines & d'arteres dont elle est fournie intérieurement.

Ainsi, une fille en santé étant parvenue à l'âge de puberté, prépare plus de nourriture que son corps n'en a besoin; & comme elle ne croît plus, cette surabondance de nourriture remplit nécessairement les vaisseaux, sur-tout ceux de la matrice & des mammelles, comme étant les moins comprimés. Ces vaisseaux seront donc plus dilatés que les autres, & en conséquence les petits vaisseaux latéraux s'évacuant dans la cavité de la matrice, elle sera emplie & distendue, c'est pourquoi la personne sentira de la douleur, de la chaleur, & de la pesanteur autour des lombes, du pubis, &c. en même tems les vaisseaux de la matrice seront tellement dilatés qu'ils laisseront échapper du sang dans la cavité de la matrice: l'orifice de ce viscere se ramollira & se relâchera & le sang en sortira. A mesure que la plethore diminuera, les vaisseaux seront moins distendus, se contracteront davantage, retiendront la partie rouge du sang, & ne laisseront échapper que la sérosité la plus grossiere, jusqu'à ce qu'enfin il ne passe que la sérosité ordinaire. De plus il se prépare, dans les personnes dont nous parlons, une plus grande quantité d'humeurs, laquelle est plus facilement reçue dans les vaisseaux une fois dilatés: c'est pourquoi les *menstrues* suivent différens périodes en différentes personnes.

Cette hypothese, quoique très-probable, est combattue par le docteur Drake, qui soutient qu'il n'y a point de pareille plethore, ou qu'au-moins elle n'est pas nécessaire pour expliquer ce phénomene. Il dit, que si les *menstrues* étoient les effets de la plethore, les symptomes qui en résultent, comme la pesanteur, l'engourdissement, l'inaction, surviendroient peu-à-peu, & se feroient sentir long-tems avant chaque évacuation; que les femmes recommenceroient à les sentir aussi-tôt après l'écoulement, & que ces symptomes augmenteroient chaque jour: ce qui est entierement contraire à l'expérience; plusieurs femmes dont les *menstrues* viennent régulierement & sans douleur, n'ayant pas d'autre avertissement ni d'autre signe de leur venue, que la mesure du tems; ensorte que celles qui ne comptent pas bien, se trouvent quelquefois surprises, sans éprouver aucun des symptomes que la plethore devroit causer. Le même auteur ajoûte, que dans les femmes même, dont les *menstrues* viennent difficilement, les symptomes, quoique très-fâcheux & très-incommodes, ne ressemblent en rien à ceux d'une plethore graduelle. D'ailleurs, si l'on considere les symptomes violens qui surviennent quelquefois dans l'espace d'une heure ou d'un jour, on sera fort embarrassé à trouver une augmentation de plethore assez considérable pour causer en si peu de tems un si grand changement. Selon cette hypothese, la derniere heure avant l'écoulement des *menstrues* n'y fait pas plus que la premiere, & par conséquent l'altération ne doit pas être plus grande dans l'une que dans l'autre, mettant à part la simple éruption.

Voilà en substance les raisons que le docteur Drake oppose à la théorie du docteur Freind, laquelle, nonobstant toutes ces objections, est encore, il faut l'avouer, la plus raisonnable & la mieux entendue, qu'on ait proposée jusqu'ici.

Ceux qui la combattent ont recours à la fermentation, & prétendent que l'écoulement des *menstrues* est l'effet d'une effervescence du sang. Plusieurs auteurs ont soutenu ce sentiment, particulierement les docteurs Charleton, Graaf & Drake. Les deux premiers donnent aux femmes un ferment particulier, qui produit l'écoulement, & affecte seulement, ou du moins principalement la matrice. Graaf, moins précis dans ses idées, suppose seulement une effervescence du sang produite par un ferment, sans marquer quel est ce ferment, ni comment il agit. La surabondance soudaine du sang a fait croire à ces auteurs, qu'elle provenoit de quelque chose d'étranger au sang, & leur a fait chercher dans les parties principalement affectées, un ferment imaginaire, qu'aucun examen anatomique n'a jamais pu montrer ni découvrir, & dont aucun raisonnement ne prouve l'existence. D'ailleurs, la chaleur qui accompagne cette surabondance les a portés à croire qu'il y avoit dans les *menstrues* autre chose que de la plethore & que le sang éprouvoit alors un mouvement intestin & extraordinaire.

Le docteur Drake enchérit sur cette opinion d'un ferment, & prétend non-seulement qu'il existe, mais encore qu'il a un reservoir particulier. Il juge par la promptitude & la violence des symptomes, qu'il doit entrer beaucoup de ce ferment dans le sang en très-peu de tems, & par conséquent, qu'il doit être tout prêt dans quelques reservoirs, où il demeure sans action, tandis qu'il n'en sort pas. Le même auteur va encore plus loin, & prétend démontrer que la bile est ce ferment, & que la vesicule du fiel en est le reservoir. Il croit que la bile est très-propre à exciter une fermentation dans le sang, lorsqu'elle y entre dans une certaine quantité; & comme elle est contenue dans un reservoir qui ne lui permet pas d'en sortir continuellement, elle y demeure en reserve jusqu'à ce qu'au bout d'un certain tems la vesicule étant pleine & distendue, & d'ailleurs comprimée par les visceres voisins, lâche la bile, qui s'insinuant dans le sang par les vaisseaux lactés, peut y causer cette effervescence qui fait ouvrir les arteres de la matrice. *Voyez* FIEL.

Pour confirmer cette doctrine Drake ajoûte, que les femmes d'un tempérament bilieux ont leurs *menstrues* plus abondantes ou plus fréquentes que les autres, & que les maladies manifestement bilieuses sont accompagnées de symptomes qui ressemblent à ceux des femmes dont les *menstrues* viennent difficilement. Si on objecte que sur ce pié là les hommes devroient avoir des *menstrues* comme les femmes, il répond que les hommes n'abondent pas en bile autant que les femmes, par la raison que les pores, dans les premiers étant plus ouverts, & donnant issue à une plus grande quantité de la partie séreuse du sang, laquelle est le véhicule de toutes les autres humeurs, il s'évacue par conséquent une plus grande quantité de chacune de ces humeurs dans les hommes que dans les femmes, dont les humeurs superflues doivent continuer de circuler avec le sang, ou se ramasser dans des reservoirs particuliers, comme il arrive en effet à la bile. Il rend de même raison pourquoi les animaux n'ont point de *menstrues*; c'est que ceux-ci ont les pores manifestement plus ouverts que les femmes, comme il paroît par la qualité de poil qui leur vient, & qui a besoin pour pousser d'une plus grande cavité & d'une plus grande ouverture des glandes que lorsqu'il n'en vient point. Il y a néanmoins quelque différence entre les mâles & les femelles des animaux, c'est que celles-ci ont aussi leurs *menstrues*, quoique pas si souvent ni sous la même forme, ni en même quantité que les femmes.

L'auteur ajoûte que les divers phénomenes des *menstrues*, soit en santé, soit en maladie, s'expliquent naturellement & facilement par cette hypothese, & aussi bien que par celle de la plethore, ou d'un ferment particulier.

La racine d'hellébore noir & le mars, sont les principaux remedes pour faire venir les regles. Le premier est presque infaillible, & même dans plusieurs cas où le mars n'est pas seulement inutile, mais encore nuisible, comme dans les femmes plethoriques auxquelles le mars cause quelquefois des mouvemens hystériques, des convulsions, & une espece de fureur utérine: au-lieu que l'hellébore atténue le sang & le dispose à s'évacuer sans l'agiter. Ainsi quoique ces deux remedes provoquent les *menstrues*, ils le font néanmoins d'une maniere différente, le mars les provoque en augmentant la vélocité du sang, & en lui donnant plus d'action contre les arteres de la matrice; & l'hellébore en le divisant & le rendant plus fluide. *Voyez* HELLEBORE & CHALIBE.

MENSTRUE & ACTION MENSTRUELLE, *ou* DISSOLVANT & DISSOLUTION, (*Chimie.*) le mot *menstrue* a été emprunté par les Chimistes du langage alchimique. Il est du nombre de ceux auxquels les philosophes hermétiques ont attaché un sens absolument arbitraire, ou du moins qu'on ne peut rapprocher des significations connues de ce mot que par des allusions bisarres & forcées.

On entend communément par dissolution chimique la liquéfaction, ou ce qu'on appelle dans le langage ordinaire la *fonte* de certains corps concrets par l'application de quelques liqueurs particulieres, tel est le phénomene que présente le sel, le sucre, la gomme, &c. dissous ou fondus dans l'eau.

Cette idée de la dissolution est inexacte & fausse à la rigueur, comme nous l'avons déja remarqué à l'*article*

CHIMIE, *voyez cet article p.* 317. *col.* 2. parce qu'elle eſt incomplette & trop particuliere. Nous l'avons crue cependant propre à repréſenter ce grand phénomene chimique de la maniere la plus ſenſible, parce que dans les cas auxquels elle convient, les agens chimiques de la diſſolution operent avec toute leur énergie, & que leurs effets ſont auſſi manifeſtes qu'il eſt poſſible. Mais, pour rectifier cette notion ſur les vérités & les obſervations que fournit la ſaine Chimie, il faut ſe rappeller.

1°. Que les corps que nous avons appellés *aggrégés*, *voyez article* CHIMIE, *p.* 341. *col.* 2, ſont des amas des particules continues, arrêtées dans leur poſition reſpective, leur aſſemblage, leur ſyſtème par un lien ou une force quelconque, que j'ai appellé *rapport de maſſe*, & que les Chimiſtes appellent auſſi *union aggrégative* ou *d'aggrégation*.

2°. Que cet état d'aggrégation ſubſiſte ſous la conſiſtance liquide & même ſous la vaporeuſe, & qu'un même corps en paſſant de l'état concret à l'état liquide, & même à celui de vapeur n'eſt altéré, tout étant d'ailleurs égal, que dans le degré de vicinité de ſes parties intégrantes, & dans le plus ou le moins de laxité de ſon lien aggrégatif.

3°. Il faut ſavoir que dans toute diſſolution les parties intégrantes du corps diſſous s'uniſſent chimiquement aux particules du *menſtrue*, & conſtituent enſemble de nouveaux composés ſtables, conſtans, que l'art ſait manifeſter de diverſes manieres, & qu'il eſt un terme appellé *point de ſaturation*, *voyez* SATURATION, au-delà duquel il n'y a plus de mixtion, *voyez* MIXTION, ni par conſéquent de diſſolution, circonſtance qui conſtitue l'eſſence de la diſſolution parfaite: c'eſt ainſi que de la diſſolution ou de l'union en proportion convenable de l'alkali fixe & de l'acide nitreux réſulte le ſel neutre, appellé *nitre*. Il faut ſe rappeller encore à ce propos que les divers principes qui conſtituent les composés chimiques, ſont retenus dans leur union par un lien ou une force, que les Chimiſtes appellent *union mixtive* ou *de mixtion*, & qui, quoique dépendant très-vraiſſemblablement du même principe que l'union aggrégative, s'exerce pourtant très-diverſement, comme il eſt prouvé dans toute la partie dogmatique de l'*article* CHIMIE, *voyez cet article*.

4°. De quelque maniere qu'on retourne l'application mutuelle, le mélange, l'intromiſſion de deux corps naturellement immiſcibles, jamais la diſſolution n'aura lieu entre de tels corps: c'eſt ainſi que de l'huile d'olive qu'on verſera ſur du ſel marin qu'on fera bouillir ſur ce ſel, qu'on battra avec ce ſel, dans laquelle on broyera ce ſel, dans laquelle on introduira ce ſel auſſi diviſé qu'il eſt poſſible précédemment diſſous ſous forme liquide, c'eſt ainſi, dis-je, que l'huile d'olive ne diſſoudra jamais le ſel marin.

5°. On doit remarquer que la diſſolution, c'eſt-à-dire l'union intime de deux corps a lieu de la même maniere & produit un nouvel être exactement le même, ſoit lorſque le corps appellé *à diſſoudre* eſt concret, ſoit lorſqu'il eſt en liqueur, ſoit lorſqu'il eſt dans l'état de vapeur; ainſi de l'eau ou un certain acide feront convertis chacun dans un corps exactement le même, lorſqu'ils ſeront imprégnés de la même quantité de ſel alkali volatil, ſoit qu'on l'introduiſe dans le *menſtrue* ſous la forme d'un corps ſolide, ou bien ſous celle d'une liqueur, ou enfin ſous celle d'une vapeur. Il faut ſavoir cependant que l'union de deux liqueurs miſcibles, dont l'une eſt l'eau pure, a un caractere diſtinctif bien eſſentiel, ſavoir que cette union a lieu dans toutes les proportions poſſibles des quantités reſpectives des deux liqueurs, ou, ce qui eſt la même choſe, que cette union n'eſt bornée par aucun terme, aucun point de ſaturation. Auſſi n'eſt-ce pas là une vraie diſſolution, l'eau ne diſſout point proprement un liquide aqueux, composé tel qu'il ſoit tout liquide, composé miſcible à l'eau; elle ne fait que l'étendre, c'eſt-à-dire entrer en aggrégation avec l'eau liquéfiante du liquide aqueux composé. Ceci recevra un nouveau jour de ce qui eſt dit de la liquidité *empruntée* au mot LIQUIDITÉ (*Chimie*), *voyez cet article*, & de l'état des mixtes artificiels dans la formation deſquels entre l'eau *à l'article* MIXTION, *voyez cet article*.

6°. Il eſt indifférent à l'eſſence de la diſſolution que le corps diſſous demeure ſuſpendu dans le ſein de la liqueur diſſolvante, ou, ce qui eſt la même choſe, ſoit réduit dans l'état de liquidité. Il y a tout auſſi bien diſſolution réelle dans la production d'un amalgame ſolide, dans celle du tartre vitriolé formé par l'effuſion de l'huile de vitriol ordinaire ſur l'alkali fixe concret, ou ſur l'huile de tartre ordinaire, dans l'offa de Vanhelmont, dans la préparation du précipité blanc, &c. quoique les produits de ces diſſolutions ſoient des corps concrets, que dans la préparation d'un ſirop, d'un bouillon, &c. quoique ces dernieres diſſolutions reſtent ſous forme liquide.

Enfin il eſt des corps qui ne peuvent être diſſous tant qu'ils ſont en maſſe ſolide, & même d'autres que leur diſſolvant propre n'attaque point, encore qu'ils ſoient dans l'état de liquidité, & qui ont beſoin pour obéir à l'action d'un *menſtrue* d'avoir été déja diviſés juſques dans leurs corpuſcules primitifs par une diſſolution précédente. C'eſt ainſi que le mercure crud ou en maſſe n'eſt point diſſout par l'acide du ſel marin, qui exerce facilement ſa vertu *menſtruelle* ſur ce corps lorſqu'il a été précédemment diſſout par l'acide nitreux. *Voyez* MERCURE, *Chimie*. Il eſt facile de déduire de ces principes l'idée vraie & générale de la diſſolution, de reconnoître qu'elle n'eſt autre choſe qu'une mixtion artificielle, c'eſt-à-dire que l'union mixtive déterminée par l'oppoſition artificielle de deux ſubſtances diverſes & appropriées ou miſcibles.

Il eſt encore aiſé d'en conclure que les explications méchaniques que certains Phyſiciens ont donné de ce phénomene, & dont le précis eſt expoſé, *article* CHIMIE, *page* 347, *col.* 2, tombent d'elles-mêmes par ces ſeules obſervations; car enfin ces explications ne portant que ſur la diſgrégation & la liquéfaction des corps concrets, & ces changemens étant purement accidentels & très-ſecondaires lors même qu'ils ont lieu, il eſt évident que ces explications ne peuvent être qu'inſuffiſantes. D'ailleurs la néceſſité de l'appropriation ou rapport des ſujets de la diſſolution & l'union intime, ou la mixtion qui en eſt la ſuite, dérangent abſolument toutes ces ſpéculations méchaniques; il n'eſt pas poſſible à quelque torture qu'on ſe mette pour imaginer des proportions de molécules, d'interſtices, de figures, &c. d'attribuer aux inſtrumens méchaniques un choix pareil à celui qu'on obſerve dans les diſſolutions; & il eſt tout auſſi difficile de réſoudre cette objection victorieuſe, ſavoir l'union de l'inſtrument avec le ſujet ſur lequel il a agi, car les inſtrumens méchaniques ſe ſéparent dès que leur action a ceſſé des corps qu'ils ont diviſés, ſelon que leur diverſe peſanteur, ou telle autre cauſe méchanique agit diverſement ſur ces différens corps. C'eſt une des raiſons par laquelle Boerhaave qui a d'ailleurs beaucoup trop donné aux cauſes méchaniques dans ſa théorie de l'action menſtruelle, *voyez elementa chemiæ*, *pars altera*, *de menſtruis*, infirme les explications purement méchaniques. Cet auteur obſerve auſſi avec raiſon qu'un inſtrument méchanique, un coin, par exemple, ne peut point agir en ſe promenant doucement (*ſole levi circumnatatione*) autour du corps à diviſer, qu'il doit être chaſſé à coups redoublés, & que certainement on ne trouve point cette cauſe impulſive dans des particules nageant paiſiblement dans un fluide, *in particulis molli fluido placide circumfuſis omni cauſa adigente carentibus*, &c.

La cauſe de la diſſolution eſt donc évidemment l'exercice de la propriété générale des corps que les Chimiſtes appellent *miſcibilité*, *affinité*, *rapport*, &c. *voyez* RAPPORT, ou, ce qui revient au même, la tendance à l'union mixtive, *voyez encore* MIXTION.

Si cette tendance eſt telle que l'union aggrégative des ſujets de la diſſolution en puiſſe être vaincue, la diſſolution aura lieu, quoique ces ſujets ou du-moins l'un d'eux ſoit dans l'état de l'aggrégation le plus ſtable, c'eſt-à-dire qu'il ſoit concret ou ſolide. Il arrivera au contraire quelquefois que la force du lien aggrégatif ſera ſupérieure à la force de miſcibilité; & alors la diſſolution ne pourra avoir lieu, qu'on n'ait vaincu d'avance la réſiſtance oppoſée par l'union aggrégative, en détruiſant cette union par divers moyens. Ces moyens les voici: 1°. Il y en a un qui eſt de néceſſité abſolue; ſavoir, que l'un des ſujets de la diſſolution ſoit au-moins ſous la forme liquide; car on voit bien, & il eſt confirmé par l'expérience, que des corps concrets, quand même ils ſeroient réduits dans l'état d'une poudre très-ſubtile, ne ſauroient ſe toucher aſſez immédiatement pour que leurs corpuſcules reſpectifs ſe trouvaſſent dans la ſphere d'activité de la force mixtive. Cette force qui eſt à cet égard la même que celle que les Phyſiciens appellent *attraction de cohéſion*, ne s'exerce, comme il eſt aſſez généralement connu, que dans ce qu'on appelle le *contact*, & qu'il ne faut appeller qu'une *grande vicinité*. *Voyez l'article* CHIMIE.

C'eſt cette condition dans le *menſtrue* que les Chimiſtes ont entendue, lorſqu'ils ont fait leur axiome, *corpora*, ou plûtôt *menſtrua non agunt niſi ſint ſoluta*.

La liquidité sert d'ailleurs à éloigner du voisinage du corps; à dissoudre les parties du *menstrue*, à mesure qu'elles se sont chargées & saturées d'une partie de ce corps, & en approcher successivement les autres parties du *menstrue*: car il ne faut pas croire que la liquidité consiste dans une simple oscillation, c'est-à-dire dans des éloignemens & des rapprochemens alternatifs & uniformes de ces parties. Tout liquide est agité par une espece de bouillonnement; le feu produit dans son sein des tourbillons, des courans, comme nous l'avons déja insinué à l'article Chimie; & quand même cette assertion ne seroit point prouvée d'ailleurs, elle seroit toujours démontrée par les phenomenes de la dissolution. Au reste la liquidité contribue de la même maniere à la dissolution; elle est une condition parfaitement semblable, soit qu'elle réside dans un corps naturellement liquide sous la température ordinaire de notre atmosphere, ou qu'elle soit procurée par un degré très-fort de feu artificiel, ou, pour s'exprimer plus chimiquement, que cette liquidité soit aqueuse, mercurielle ou ignée. Il faut remarquer seulement que les *menstrues* qui jouissent de la liquidité aqueuse, sont tous, excepté l'eau pure, composés de l'eau liquéfiante & d'un autre corps, lequel est proprement celui dont on considere l'action menstruelle: en sorte que dans l'emploi de ces *menstrues* aqueux composés, il faut distinguer une double dissolution; celle du corps à dissoudre par le principe spécifique du *menstrue* aqueux composé, les corpuscules acides, par exemple, répandus dans la liqueur aqueuse composée, appellée *acide vitriolique*, & la dissolution par l'eau du nouveau corps résultante de la premiere dissolution. *Voyez* Liquidité, *Chimie*.

Lorsque les Chimistes emploient des *menstrues* doués de la liquidité aqueuse, ils appellent de tels procédés, *procédés par la voie humide*; & ils nomment *procédés par la voie seche*, ceux dans lesquels le *menstrue* employé éprouve la liquidité ignée ou la fusion. *Voyez l'article* Voie seche & Voie humide.

C'est l'état ordinaire de liquidité propre à certaines substances chimiques qui leur a fait donner spécialement le nom de *menstrue* ou de *dissolvant*; car on voit bien par la doctrine que nous venons d'exposer, que cette qualité ne peut pas convenir à un certain nombre d'aggrégés seulement, qu'au contraire tous les aggrégés de la nature sont capables d'exercer l'action menstruelle, puisqu'il n'en est point qui ne soient miscibles à d'autres corps, & que d'ailleurs l'action menstruelle est absolument réciproque, que l'eau ne dissout pas plus le sucre que le sucre ne dissout l'eau. Cette distinction entre le corps à dissoudre & le dissolvant, que les Chimistes ont conservée, n'a donc rien de réel, mais elle est aussi sans inconvénient, & elle est très-commode dans la pratique, en ce qu'elle sert à énoncer d'une façon très-abrégée l'état de la liquidité de l'un des réactifs, & l'état ordinairement concret de l'autre. Sous ce dernier point de vûe, l'acception commune du mot *menstrue* ne signifie donc autre chose qu'une liqueur capable de s'unir ou de subir la mixtion avec un sujet chimique quelconque; & les liqueurs étant en effet naturellement disposées à s'associer à un grand nombre de corps, méritent de porter par préférence le titre de *dissolvant*.

On a grossi pourtant la liste des *menstrues* de quelques corps qu'on a aussi assez communément sous la forme concrete; tels sont l'un & l'autre alkali, quelques acides, comme la crême de tartre & le sel de succin, le soufre, quelques verres métalliques, le plomb, la litharge, le foie de soufre, &c. mais outre que ces corps sont très-facilement ou liquéfiables ou fusibles, ils ont d'ailleurs mérité le titre de *dissolvans* par l'étendue de leur emploi. On trouvera aux articles particuliers les propriétés & les rapports divers de tous ces différens *menstrues*, que nous croyons très-inutile de classer, & sur l'histoire particuliere desquels on doit consulter aussi la savante dissertation que le célebre M. Pott a publiée sur cette matiere, sous le titre de *historia partic. corporum solutionis*. *Voyez*, par exemple, Eau, Huile, Sel, Soufre, &c.

La seconde condition, sinon essentielle, du-moins le plus souvent très-utile pour faciliter la dissolution, c'est que le *menstrue* soit plus ou moins échauffé par une chaleur artificielle: cette chaleur augmente la liquidité, c'est-à-dire la rapidité des courans & la laxité de l'aggrégation du *menstrue*. Il est nécessaire dans quelques cas particuliers que cette liquidité soit portée jusqu'à son degré extrème, c'est-à-dire l'ébullition, & quelquefois même que l'un & l'autre sujet de la dissolution soit réduit en vapeurs. Le mercure n'est point dissous, par exemple, par l'acide vitriolique, à-moins que cette liqueur acide ne soit bouillante; & l'acide marin qui ne dissout point le mercure tant que l'un & l'autre corps demeurent sous forme de liqueur, s'unit facilement à ce corps, & forme avec lui le sublimé corrosif, s'ils se rencontrent étant réduits l'un & l'autre en vapeurs. Au reste le feu n'agit absolument dans l'affaire de la dissolution que de la maniere que nous venons d'exposer; il ne faut point lui prêter la propriété de produire des chocs, des collisions, des ébranlemens par l'agitation qu'il produit dans les parties du liquide. Cette prétention seroit un reste *puérile* & *routinier* des *miseres* physiques que nous avons réfutées plus haut. Encore un coup, l'effet de cette agitation se borne à amener *mollement* les parties du liquide dans le voisinage de celles du corps concret. Tout ceci est déjà insinué à l'*article* Chimie, *pag.* 343. *col.* 1.

Un troisieme moyen de favoriser les dissolutions, est quelquefois de *lâcher* le lien aggrégatif des liquides salins, en faisant ce qu'on appelle communément les *affoiblir*, c'est-à-dire en les étendant dans une plus grande quantité de la liqueur à laquelle ils doivent leur liquidité, savoir l'eau. *Voyez* Liquidité, *Chimie*. C'est ainsi que l'acide nitreux concentré n'agit point sur l'argent, & que l'acide nitreux foible, c'est-à-dire plus aqueux, dissout ce métal.

Quatriemement, on supplée au mouvement de liquidité, ou on accélere ses effets en secouant, roulant, battant, agitant avec une spatule, un moussoir, quelques brins de paille, &c. le liquide dissolvant.

Cinquiemement enfin, on dispose les corps concrets à la dissolution de la maniere la plus avantageuse, en rompant d'avance leur aggrégation par les divers moyens méchaniques ou chimiques, en les pulvérisant, les rapant, les laminant, grenaillant, &c. les pulvérisant philosophiquement, les calcinant, les réduisant en fleurs, & quelquefois même en les fondant ou les divisant autant qu'il est possible par une dissolution préliminaire. Il est nécessaire, par exemple, de fondre le succin pour le rendre dissoluble, dans une huile par expression même bouillante; & l'acide marin n'attaque l'argent que lorsque ce métal a été préalablement dissout par l'acide nitreux.

Les Chimistes admettent ou du-moins distinguent trois especes de dissolutions: celle qu'ils appellent *radicale*, la dissolution *entiere* ou *absolue*, & la dissolution *partiale*.

La dissolution radicale est celle qui divise un corps jusque dans ses premiers principes, & qui laisse tous ces divers principes libres ou à nud véritablement séparés les uns des autres & du *menstrue* qui a opéré leur séparation. Une pareille dissolution n'a été jusqu'à-présent qu'une vaine prétention, & on peut légitimement soupçonner qu'elle sera fondée encore long-tems sur un espoir chimérique. L'agent merveilleux de cette prétendue dissolution, est ce que les Chimistes ont appellé *alkahest* ou *dissolvant universel*. *Voyez* Alkahest. On trouvera une idée très-claire & très-précise de cette prétendue propriété de l'alkahest dans la *physique souterraine* de Becher, *liv. I. sect.* 3. *ch. iv. n°.* 10 & 11.

La dissolution entiere ou absolue est celle que subissent des sujets dont la substance entiere inaltérée, *indivise*, est dissoute, mêlée, unie: c'est celle qui a lieu entre le sucre & l'eau, l'acide & l'alkali, l'esprit-de-vin & une résine pure, &c.

Enfin, la dissolution partiale est celle dans laquelle le *menstrue*, appliqué à un certain corps composé ou à un simple mélange par confusion (*voyez* Confusion *Chimie*), ne dissout qu'un des principes de ce composé; ou l'un des matériaux de ce mélange. La dissolution de l'acide vitriolique, qui est un des principes de l'alun par l'alkali fixe, tandis que ce *menstrue* ne touche point à la terre, qui est un autre principe de l'alun, fournit un exemple d'une dissolution partiale de la premiere espece, & cette opération est connue dans l'art sous le nom de *précipitation*, *voyez* Précipitation, *Chimie*. La dissolution d'une résine répandue dans un bois par l'esprit-de-vin qui ne touche point au corps propre du bois, fournit un exemple d'une dissolution partiale de la seconde espece, & cette opération est connue dans l'art sous le nom d'*extraction*, *voyez* Extraction. L'effervescence est un accident qui accompagne plusieurs dissolutions, & qui étant évalué avec précision, doit être rapporté à la classe des précipitations. *Voyez* Effervescence & Précipitation.

Les usages, tant philosophiques que pharmaceutiques, diététiques, économiques, &c. de la dissolution chimique, sont extrémement étendus: c'est cette opération qui produit les lessives ou liqueurs salines de toutes les especes, les sels neutres, les sirops, les baumes artificiels,

plus de ce moyen continue l'analyse menstruelle. *Voyez* MENSTRUELLE, *analyse*.

On emploie quelquefois dans le langage chimique le mot de *dissolution*, comme synonyme à celui de *diacrese* ou *séparation* (*voyez* SEPARATION, *Chimie*); mais son usage dans ce sens, qui est beaucoup plus étendu que celui que nous lui avons donné dans cet article, est peu reçu.

Nous avons déja dit ailleurs *voyez* (DISSOLUTION, *Chimie*) qu'on donnoit aussi le nom de *dissolution* aux liqueurs composées produites par la dissolution. (*b*)

MENSTRUEL, *dans l'économie animale*, se dit du sang que les femmes perdent chaque mois dans leurs évacuations ordinaires. *Voyez* MENSTRUES.

On peut définir le sang *menstruel*, un sang surabondant qui sert à la formation & à la nutrition du fœtus dans la matrice, & qui dans les autres tems s'évacue chaque mois. *Voyez* SANG.

De tous les animaux, il n'y a que les femmes & peut-être les femelles des singes qui aient des évacuations *menstruelles*.

Hippocrate dit que le sang *menstruel* ronge la terre comme le vinaigre; Pline & Columelle ajoutent qu'il brûle les herbes, fait mourir les plantes, ternit les miroirs, & cause la rage aux chiens qui en goûtent. Mais tout cela est fabuleux, car il est certain que ce sang est le même que celui des veines & des arteres. *Voyez* SANG.

Selon la loi des Juifs, une femme étoit impure tant que le sang *menstruel* couloit: l'homme qui la touchoit dans cet état, ou les meubles qu'elle touchoit elle-même, étoient pareillement impurs. *Levit. chap. xv.*

Je n'ajouterai qu'une seule remarque à cet article. Quand le sang *menstruel* accumulé ne peut couler par les voies qui lui sont destinées, la nature plus forte que tout lui ouvre des routes également étonnantes & extraordinaires. Les Médecins ont vu le sang *menstruel* se frayer un passage par toutes les parties du corps, à-travers les pores de la peau du visage, des joues, par des blessures & des ulceres, par le sommet de la tête, les oreilles, les paupieres, les yeux, les narines, les gencives, les alvéoles, les levres, la veine jugulaire, les poumons, l'estomac, le dos; par des abcès sur les côtes, par les mamelles, l'aîne, la vessie, le nombril, les vaisseaux hémorrhoïdaux, les jambes, cuisses ulcérées; par le talon, le pié, les orteils; par le bras, la main, les doigts & le pouce.

Je n'entre point ici dans l'énumération de ces parties au hasard. Les curieux qui voudront se convaincre de la vérité de ce que j'avance, en trouveront les faits observés dans les écrits des auteurs suivans; dans Amatus Lusitanus, les ouvrages des Bartholins, Bonnet, Borgarut, Blanngerus, Blancard, Batium, Begay, Boner, Borellus, Brendelius, Roderic à Castro, Dionis, Dolæus, Dodonæus, Donatus, Fabrice de Hilden, Fabrice d'Aquapendente, Fernel, Forestus, Gochelius, de Graaf, Hagendorn, Harderus, Helwigius, Highmor, Hoechstetter, Maurice & Frédéric Hoffman, Hollerius, Horstius, Kerkringius, Langius, Laurentius, Lemnius, Lentilius, Lopchius, Meretus, Michaelis, Mulisius, Nenterus, Palfyn, Panarolus, Paré, Paullini, Pechlinus, Peyerus, Platerus, Rodiiius, Riolan, Riverius, Rulandus, Ruyschius, Salmuthus, Schenckius, Sennert, Solenander, Spacchius, Spindler, Stalpart, Vander-Wiel, Sylvius, Timæus, Tulpius, Velschius, Verdue, Verheyen, Vesartcha, Wedelius, Zacutus Lusitanus, les actes de Berlin, de Copenhague, des curieux de la nature, les transactions de Londres, les mémoires de l'académie des Sciences. Il étoit impossible de joindre les citations sans y consacrer une vingtaine de pages.

Si une femme chez les Hébreux a ce qui lui arrive tous les mois, elle sera impure pendant sept jours, dit le *Lévitique*, *xv.* 19. 20. 21. &c. tout ce qu'elle touchera pendant ces sept jours sera souillé; & ceux qui toucheront son lit, ses habits ou son siege, seront impurs jusqu'au soir, laveront leurs habits, & useront du bain pour se purifier. Si pendant le tems de cette incommodité un homme s'approche d'elle, il sera souillé pendant sept jours, & tous les lits où ils auront dormi seront aussi souillés. Que s'il s'en approche avec connoissance, & que la chose soit portée devant les juges, ils seront tous deux mis à mort. Les anciens chrétiens regardoient aussi

se retirer dans une petite hutte à une certaine distance. Au royaume de Congo c'est un usage qui subsiste pour les filles lorsque leurs infirmités lunaires commencent pour la premiere fois, de s'arrêter dans le lieu où elles se trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maison paternelle: on leur donne alors deux esclaves de leur sexe pour les servir dans un logement séparé, où elles doivent passer deux ou trois mois, & s'assujettir à certaines formalités, comme de ne parler à aucun homme, de se lever plusieurs fois pendant le jour, & de se frotter d'un onguent particulier. Celles qui négligeroient cette pratique, se croiroient menacées d'une stérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait souvent connoître la vanité de cette superstition.

On sait que toutes ces fausses idées sont le fruit de l'ignorance, & qu'une femme qui se porte bien ne rend point un sang *menstruel* différent de celui qui circule dans les arteres du reste du corps, excepté que par son séjour dans les vaisseaux de l'utérus, il ait acquis quelque corruption.

Il ne faut pas non plus ajouter foi aux exemples qu'on rapporte de femmes qui ont eu leurs regles à 65, 70, 80, 90 ans: les récits de filles nubiles à quatre ou cinq ans ne sont pas plus vrais; & l'académie des Sciences n'auroit jamais dû transcrire dans son histoire des contes aussi ridicules. (*D. J.*)

MENSTRUELLE, *analyse*, *Chimie*, ou analyse par combinaison, par précipitation, par extraction, par intermede: c'est ainsi que les chimistes modernes appellent la voie de procéder à l'examen chimique des corps, en séparant par ordre leurs principes constitutifs par le moyen de la dissolution partiale & successive. *Voyez* MENSTRUE, *Chimie*. On trouvera un exemple plus propre à donner une idée de cette analyse, que toutes les généralités que nous pourrions en exposer ici, à l'*art.* VÉGÉTAL, *Chimie*.

Après avoir considéré le tableau de ce travail particulier, on s'appercevra facilement qu'il peut servir de modele à l'examen de tous les corps naturels, & principalement de ceux qui sont très-composés, tels que les végétaux & les animaux, sujets sur lesquels on emploie cette analyse avec le plus de succès, & l'on se convaincra sans peine des avantages qu'a cette méthode moderne sur l'emploi du feu seul que l'ancienne chimie mettoit en œuvre pour l'examen des mêmes corps, car on retire par le secours de cette analyse des principes réellement hypostatiques ou préexistens, & évidemment inaltérés; ces principes sont en grand nombre ou très-variés en comparaison des produits de l'analyse à feu seul. Ces avantages suffiroient pour mériter la *préférence* à l'*analyse menstruelle*, puisque les défauts tant reprochés à l'ancienne analyse se réduisoient précisément à l'altération ou même à la création des produits ou principes qu'elle manifestoit, au petit nombre & à l'uniformité de ses produits. Mais un titre de prééminence plus essentiel encore pour l'*analyse menstruelle*, c'est la régularité de sa marche, de sa méthode: elle attaque par rang, comme nous l'avons déja insinué, les différens ordres de combinaison du corps qu'elle se propose d'examiner, en commençant par les matériaux les plus grossiers, les plus sensibles; au lieu que l'analyse par la violence du feu atteint tout d'un coup les derniers ordres de combinaison. Cette différence peut-être représentée par la comparaison d'un mur formé de pierres & de mortier, & recrépi ou enduit d'une couche de plâtre, dont on sépareroit les matériaux en enlevant d'abord la couche de plâtre, dont il seroit recouvert, détachant ensuite les pierres une à une, & les séparant du mortier; prenant ensuite successivement chacun de ces matériaux, séparant, par exemple la pierre que je suppose coquilliere, en coquilles & en matiere qui leur servoit de ciment naturel; le mortier en chaux & en sable, &c. & voilà l'image de la marche de l'*analyse menstruelle*. Celle de l'analyse par la violence du feu seul, seroit à-peu-près représentée par la destruction soudaine & confuse de ce mur, le broyement d'un pan entier du plâtre, de la pierre, du mortier pêle-mêle, &c. (*b*)

MENSURABILITÉ, s. f. (*Géom.*) c'est l'aptitude ou la propriété qu'a un corps, de pouvoir être appliqué à une certaine mesure, c'est-à-dire de pouvoir être mesuré par quelque grandeur déterminée. *Voy.* MESURE & MESURER.

MENTAGRA, (*Médec.*) je suis obligé de conserver le mot latin *mentagra*; c'étoit une espece de dartre lépreuse de mauvaise qualité, qui selon le rapport de Pline, *liv. XXVI. ch. j.* parut pour la premiere fois à Rome, sous le regne de Claude; elle commençoit par le menton, d'où elle prit son nom, s'étendoit successivement aux autres parties du visage, ne laissoit que les yeux de libres, & descendoit ensuite sur le cou, sur la poitrine, & sur les mains. Cette maladie ne faisoit pas craindre pour la vie, mais elle étoit extrèmement hideuse; Pline, de qui nous tenons ce récit, ajoute que les femmes, le menu peuple & les esclaves, n'en furent point atteints, mais seulement les hommes de la premiere qualité.

On fit venir, continue cet auteur, des médecins d'Egypte, qui est un pays fertile, en semblables maux. La méthode qu'on suivoit généralement pour la cure, étoit de brûler ou de cautériser en quelques endroits jusqu'aux os pour éviter le retour de la maladie; mais ce traitement faisoit des cicatrices aussi difformes que le mal étoit laid. Galien parle d'un Pamphile qui guérissoit cette dartre sans employer les cauteres, & qui gagna beaucoup d'argent par ses remedes. Manilius Cornutus, gouverneur d'Aquitaine, composa avec le medecin qui entreprit de le guérir, pour une somme marquée dans Pline de cette maniere, *HS.* $\overline{CC}$. cette ligne mise au-dessus de deux *C*, indiquetoit qu'il faut entendre deux cens milles grands sesterces qui font environ deux millions de livres. Mais comme cette somme paroît follement excessive, pour avoir été le salaire de la guérison d'une simple maladie, où d'ailleurs la vie ne se trouvoit point en danger; le P. Hardouin a sans doute raison de croire, qu'il faut entendre seulement deux cens sesterces, c'est-à-dire environ vingt mille livres, ce qui est toujours une récompense magnifique.

On prétend que sous le pontificat de Pélage II. dans un été qui suivit l'inondation du Tibre, il parut à Rome une espece de dartre épidémique que les Médecins n'avoient jamais vûe, & qui tenoit des caracteres de la *mentagra*, dont Pline a donné la description. Mais il ne faut pas s'y tromper, la maladie qui ravagea Rome sous le pape Pélage, & dont lui même périt, étoit une peste si violente, que souvent on expiroit en éternuant ou en baillant; c'est de-là qu'est venue, selon quelques historiens, la coutume de dire à celui qui éternue, *Dieu vous bénisse*, & celle de faire le signe de la croix sur la bouche lorsqu'on baille, coutume qui subsiste encore parmi le petit peuple. (*D. J.*)

MENTAL, (*Gram.*) *qui s'exécute dans l'entendement*; verbal ou qu'on profere au-dehors est son opposé, il y a l'oraison *mentale*; la restriction *mentale*. Voy. l'*article* RESTRICTION.

MENTAVAZA, (*Hist. nat.*) oiseau de l'île de Madagascar, il est de la grosseur d'une perdrix; son plumage est gris, son bec est long & recourbé; il se tient sur le sable des côtes de la mer; sa chair est un manger très-délicat.

MENTEITH, (*Géog.*) petite province d'Ecosse, qui confine à l'orient avec celle de Fife. Le fleuve Forth la sépare au midi de la province de Sterling, & elle a celle de Lennox à l'occident; elle prend son nom de la riviere de Teith qui l'arrose, & se jette dans le Forth. Sa longueur est de treize lieues, & sa largeur de quatre. Dublin sur l'Allan en est la capitale, & la seule ville. (*D. J.*)

MENTESA, (*Géog. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom en Espagne; l'une dont les habitans étoient nommés *Mentesani Oretani*, & l'autre *Mentesani Bastuli*; on ne trouve plus de trace de ces deux villes. (*D. J.*)

MENTES-ILI, (*Géog.*) contrée d'Asie dans la Natolie, suivant M. de Lisle; elle est bornée au nord, par l'Aidin-Ili, à l'orient par le pays de Macri, au midi par le golfe de Macri, & à l'occident par l'Archipel. (*D. J.*)

MENTHE, s. f. *mentha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopetale labiée; la levre supérieure est voûtée, & l'inférieure divisée en trois parties; cependant ces deux levres sont partagées de façon que cette fleur paroît au premier coup d'œil, divisée en quatre parties. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur; ce pistil a quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

La Médecine retire tant d'utilité de la *menthe*, & l'odeur de ce genre de plante qui tient du baume & du citron, plaît si généralement, qu'on en cultive dans les jardins de botanique presque toutes les especes; mais il suffira de décrire ici la *menthe* la plus commune de nos jardins.

La *menthe ordinaire* est appellée par C. Bauhin, *mentha hortensis, verticillata, ocymi odore*, C. B. p. 227. c'est-à-dire *menthe* des jardins verticillée, à odeur de basilic; en anglois *the verticillated gardenmint, With the smell of basil*.

Sa racine est traçante & garnie de fibres, qui s'étendent au loin de toutes parts. Elle pousse des tiges à la hauteur d'un pié & demi, quarrées, un peu velues, roides, & rougeâtres. Ses feuilles sont arrondies, opposées deux à deux, d'une odeur forte, assez semblables à celles du moyen basilic; mais plus longues, plus pointues, & plus dentelées au bout de la tige.

Des aisselles des feuilles naissent des anneaux serrés de petites fleurs en gueule purpurine, qui forment un épi, & sont découpées en deux levres courtes, fendues de maniere que ces fleurs semblent découpées à quatre segmens, parce que les deux levres paroissent à peine.

Quatre graines menues succedent à chaque fleur, dont le pistil est plus haut que dans le pouliot thym, & d'une couleur plus pâle. Toute la plante a une agréable odeur, balsamique, aromatique; elle fleurit en Juillet & Août.

La *menthe frisée* ou crépue, *mentha crispa, verticillata*, de C. B. p. 227. s'éleve pour l'ordinaire à trois piès, & ne differe de la précédente que par ses feuilles qui sont ridées, crêpues, & comme gaudronnées.

La *menthe à épi & à feuilles étroites*, par C. Bauhin, *mentha angustifolia, spicata*, C. B p. 1227. a ses fleurs qui forment au haut de la tige & des branches, un épi allongé. Elles sont disposées en gueule, découpées en deux levres, blanchâtres, semées de petits points rouges. L'odeur de cette espece est forte, son goût est âcre & aromatique.

La *menthe aquatique*, en latin *mentha rotundifolia, palustris, seu aquatica major*, de C. B. p. 227. se plaît dans les lieux humides. Ses fleurs sont ramassées en grosses têtes arrondies, & d'un pourpre lavé. Chaque fleur à quatre étamines saillantes à sommets, d'un rouge plus foncé. Les graines sont menues & noirâtres. Cette espece de *menthe* est d'une odeur fort pénetrante.

La *menthe aquatique à larges feuilles*, est la même plante que presque tous les Botanistes nomment *pouliot, pouliot royal; pulegium, pulegium regium*, & par Tournefort, *mentha aquatica, sive pulegium vulgare*, I. R. H. 182. en anglois, *the common penny-royal*.

Ses feuilles approchent de celles de l'origan; elles sont douces au toucher, noirâtres, d'un goût brûlant. Ses fleurs sont de couleur bleuâtre ou purpurine, quelquefois blanches & quelquefois d'un rouge-pâle. Cette plante croît abondamment au bord des lieux humides, fleurit en Juillet & Août; & comme elle est plus aromatique quand elle est en fleur, c'est alors qu'il la faut cueillir. Son odeur est très-pénétrante, sa saveur très-âcre, & très-amere; la Medecine en fait un grand usage.

La *menthe sauvage* ou le menthastre, *mentha sylvestris, rotundiore folio*, de C. B. p. 227. vient sans culture, répand une odeur plus forte, mais moins agréable que celle des *menthes* cultivées.

La *menthe* de quelque espece qu'elle soit, contient une grande quantité d'huile subtile, confortative, & amie des nerfs; cependant la vertu qu'elle a de fortifier le ton de l'estomac & des intestins, d'arrêter le hoquet, le vomissement, la diarrhée, qui naissent de l'affoiblissement des visceres, n'est pas seulement dûe à l'huile dont on vient de parler; mais encore à un principe terrestre, quelque peu astringent. On tire de la *menthe* une eau simple, un esprit & une huile distillée, qu'on trouve dans les boutiques. (*D. J.*)

MENTHE, (*Chimie, Pharmacie, & Mat. medic.*) *menthe* crêpue des jardins: cette plante est très-aromatique, & a une saveur âcre & amere; elle donne dans la distillation une bonne quantité d'huile essentielle, qui est d'abord jaune, qui prend bien-tôt une couleur rougeâtre, & qui devient enfin d'un rouge très-foncé. M. Cartheuser a retiré d'une livre de feuilles seches de *menthe*, cueillie dans le tems convenable, c'est-à-dire, lorsqu'elle commence à montrer quelques fleurs, environ trois gros d'huile; ce qui est beaucoup. L'eau distillée qu'on en retire dans la même opération est très chargée de parties aromatiques, sur-tout lorsqu'elle a été convenablement cohobée; on peut en retirer aussi une eau distillée essentielle, très-chargée des mêmes principes. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

C'est aux principes volatils dont nous venons de faire mention, que la *menthe* doit évidemment ses qualités medi-

medicamenteuses; car M. Cartheuser n'a retiré de cette plante qu'un extrait qui n'annonce aucune activité, & une teinture qui étant rapprochée n'a fourni qu'une très-petite quantité d'un principe résineux.

La *menthe* tient un rang distingué, peut-être même le premier rang parmi les remedes stomachiques; c'est son eau distillée que l'on emploie principalement pour cette vertu: deux autres onces de bonne eau de *menthe* sont un secours presque assuré pour arrêter le vomissement, fortifier l'estomac, en appaiser les douleurs. On la donne encore dans les mêmes cas en infusion, principalement dans le vin à la dose d'une ou de deux pincées; l'eau distillée & l'infusion de *menthe* sont aussi de très-grands remedes contre les coliques venteuses, les coliques & les autres affections hystériques, & la suppression des regles; elles sont aussi très-efficaces contre les vers.

L'application de la *menthe* en forme de cataplasme sur les mamelles est donnée par plusieurs auteurs comme un remede éprouvé, pour résoudre le lait congulé dans ces parties; quelques gouttes d'huile essentielle soit seule, soit mêlée à un peu d'huile d'olive peut en temperer l'âcreté qui seroit capable d'enflammer la peau; cette espece d'épithème, dis-je, est recommandé contre les foiblesses d'estomac & le vomissement habituel. Une pareille application sur la région hypogastrique passe pour capable de rétablir l'écoulement des regles; l'huile par infusion qu'on prépare avec cette plante, possede à-peu-près les mêmes vertus que le mélange dont nous venons de parler, mais dans un degré inférieur. Cette huile par infusion est veritablement chargée des principes médicamenteux de la plante; elle doit être mise au rang des remedes exterieurs puissamment resolutifs & propres à appaiser les douleurs.

On trouve dans les boutiques un syrop simple de *menthe*, qui, s'il est préparé comme il doit l'être par la distillation, possede les vertus réunies de l'infusion & de l'eau distillée, considerablement affoiblies cependant par le sucre, ce qui le rend moins propre aux usages principaux & essentiels de la *menthe*.

Les feuilles de cette plante entrent dans l'orviétan, l'eau vulneraire, l'eau de lait alexitere, l'eau génerale, l'élixir de vitriol, la poudre contre la rage, la plante seche entre dans les tablettes stomachiques, les fleurs dans le vinaigre prophylastique, & le baume tranquille, le suc dans l'emplâtre de betoine, le syrop dans les pillules *sine quibus*, l'huile essentielle dans le baume nervin & l'emplâtre stomachal. (*b*)

Nota, c'est par inadvertance qu'on a renvoyé de l'*art.* EAUX DISTILLÉES à celui-ci, pour y trouver dans la description de l'eau de *menthe* composée, un exemple d'une eau distillée composée, proprement dite. L'eau de *menthe*, composée des boutiques, est spiritueuse comme l'eau de melisse composée, & toutes les eaux distillées composées, usuelles.

MENTHE SAUVAGE, (*matiere med.*) *menthastre*. La *menthe sauvage* tue les vers comme les autres *menthes*; elle est utile dans l'asthme, peut provoquer les mois, & contre la dureté de l'ouie. Elle entre aussi dans les bains utérins & nervins; plusieurs appliquent dans la sciatique cette plante pilée en maniere de cataplame sur la partie malade; on assure qu'elle y excite des vessies, qui venant à crever, calment la douleur. Tournefort dans son *histoire des plantes* des environs de Paris, dit que la tisane de cette *menthe* est bonne pour les vapeurs. *Suite de la matiere medicale de* Geoffroy.

Les Médecins ne se servent presque point de cette plante, quoiqu'elle soit très-bonne contre les vers; cette vertu est prouvée par l'experience constante des paysans de plusieurs provinces qui en font prendre le suc à leurs enfans attaqués de vers, avec beaucoup de succès, & qui la leur appliquent aussi pilée sur l'estomac dans le même cas, moins utilement que beaucoup de medecins ne seront tentés de le penser.

Cette plante entre dans l'électuaire de baies de laurier & dans les trochisques de myrrhe. (*b*)

MENTHE-COQ, (*Botan.*) espece de tanaisie, connue sous les noms vulgaires de *menthe-coq*, *herbe de coq*, ou coq des jardins, *costus hortorum* des boutiques, mais par Tournefort, *tanacetum hortense*, *foliis & odore menthæ*.

La racine de cette petite plante est aussi assez semblable à celle de la *menthe*, oblique, ronde, garnie de plusieurs fibres. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, rameuses, de couleur pâle; ses feuilles sont oblongues, approchantes de celles de la passetage, dentelées dans leurs bords, de la même couleur que les tiges, rarement découpées, d'une odeur forte & agréable, d'un goût amer & aromatique.

Ses fleurs naissent comme celles de la tanaisie en bouquets ou petites ombelles, aux sommets des tiges & des branches, ramassées & jointes ensemble en rond, d'une couleur jaune dorée. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des semences menues & sans aigrette, oblongues, applaties, enfermées dans le fond du calice de la fleur.

Cette plante se trouve dans presque tous les jardins où l'on se plaît à la cultiver, & où elle se multiplie fort aisément. Elle fleurit en été, mais assez tard, & subsiste enfin jusqu'à la fin de l'automne. On tire quelquefois de cette plante une eau distillée, & une huile par infusion, qu'on nomme improprement *huile de baume*. (*D. J.*)

MENTHE-COQ, (*Mat. méd.*) *coq*, *herbe du coq*, *coq des jardins*, *grand baume*. Cette plante a beaucoup d'analogie avec la tanaisie & avec l'absynthe, auxquels on la substitue quelquefois dans tous les cas.

Mais elle est principalement & particulierement connue comme servant à préparer une huile par infusion, appellée à Paris *huile de baume*, qui est un remede populaire & domestique des plaies & des contusions, & qui vaut autant, mais non pas mieux que toute autre huile par infusion, chargée du parfum & de l'huile essentielle d'une ou de plusieurs plantes aromatiques.

L'*herbe du coq* est employée aussi quelquefois à titre d'assaisonnement dans quelques ragoûts vulgaires.

Elle entre dans l'onguent martiatum & dans le baume tranquille. (*b*)

MENTION, s. f. (*Gram.*) témoignage ou rapport par écrit ou de vive voix. Combien de grands hommes dont les noms sont tombés dans l'oubli, & à qui nous ne donnons ni larmes ni regrets, parce qu'il ne s'est trouvé aucun homme sacré qui en ait fait *mention*. Cet homme sacré, c'est le poëte ou l'historien. Il y a tel personnage aujourd'hui qui se promet de longues pages dans l'histoire, & qui n'y occupera pas une ligne si elle est bien faite. Qu'a-t-il fait pour qu'on transmette son nom à la postérité? Il y en a tel autre qui ne s'est signalé que par des forfaits, qui seroit trop heureux s'il pouvoit se promettre de mourir tout entier, & qu'on ne fera non plus *mention* de lui que s'il n'eût pas existé.

MENTON, s. m. (*Anatomie.*) c'est la partie moyenne de la machoire inférieure. *Voyez* MACHOIRE.

MENTON, (*Jardinage.*) ce sont les trois feuilles de la fleur d'iris qui s'inclinent vers la terre. *V.* IRIS.

MENTON, (*Maréchal.*) on appelle ainsi dans le cheval la partie de la mâchoire inférieure qui est immédiatement sous la barbe. *Voyez* BARBE.

MENTON, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la principauté de Monaco. Elle est près de la mer, sur la côte occidentale de la riviere de Gènes, à 3 lieues de Vintimiglia, & 2 de Monaco, dont elle dépend depuis 1346, que Charles Grimaldi, gouverneur de Provence & amiral de Gènes, en fit l'achat. *Long.* 25. 10. *lat.* selon le pere Laval, 43d. 44'. 43". (*D. J.*)

MENTONNIERE, adj. *en Anatomie*; se dit des parties relatives au menton.

Le trou *mentonnier* antérieur. Le trou *mentonnier* postérieur. *Voyez* MACHOIRE.

L'artere *mentonniere*. *Voyez* MAXILLAIRE.

MENTONNIERE, (*Docimastique*) on nomme ainsi une plaque de fer, placée horisontalement au-devant & au-bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai. Cette plaque sert à supporter des charbons ardens qu'on met à cette entrée ou bouche, lorsqu'on veut augmenter, par ce moyen, la chaleur intérieure de la moufle. On y pose aussi les essais, pour les refroidir lentement à mesure qu'on les retire. *Tiré du schlutter de* M. Hellot.

MENTZELE, *menzelia*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice dont le pistil devient dans la suite un fruit en forme de tuyau membraneux & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *V.* PLANTE.

MENU, adj. (*Gram.*) terme relatif à la masse. C'est l'opposé de *gros* & de *grossier*. On réduit les corps en poudres *menues* ou grossieres. On dit, ces parties de l'édifice sont trop *menues*; alors il est synonyme à *maigre*. *Voyez*, dans les articles suivans, d'autres acceptions de ce *mot*.

MENUES DÎMES. (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* DÎMES l'*article* MENUES DÎMES.

MENUS PLAISIRS *ou simplement* MENUS, (*Hist. mod.*) c'est chez le roi le fonds destiné à l'entretien de la musique tant de la chappelle que du concert de la reine, aux frais des spectacles, bals, & autres fêtes de la cour.

Il y a un intendant, un trésorier, un contrôleur, & un caissier des *menus*, dont chacun en droit soi est chargé de

de l'ordonnance des fêtes, d'en arrêter, viſer & payer les dépenſes.

Menu, (*Comm.*) on entend par ce terme, dans les bureaux du convoi à Bordeaux, toutes les marchandiſes généralement quelconques qui doivent droit au convoi, & qui ſe chargent ſur les vaiſſeaux à petites parties.

On appelle *regiſtre du menu* un des regiſtres du receveur du convoi, où on enregiſtre toutes ces marchandiſes & les droits qu'elles payent.

On nomme auſſi *iſſue du menu* les droits de ſortie, qui ſont dûs pour les marchandiſes qui ſortent en petite quantité.

Les entrées du ſel *au menu* ſe diſent auſſi à Bordeaux du ſel blanc qui ne paſſe pas un quart.

La ſortie du ſel *au menu* eſt quand le ſel qui ſort ne paſſe pas une mine. *Dictionn. de Commerce.*

Menu, *en terme de Commerce*; ſignifie quelquefois la même choſe que *détail*. Ce marchand trafique tant en gros qu'en *menu*. *Détail* eſt plus uſité. *Voyez* Détail, *Dictionn. de Commerce.*

Menu, *en terme de pain d'épicier*, déſigne tous les ouvrages faits de pâte à *menu*, depuis la valeur d'un liard juſqu'à deux ſols.

Menu, *en terme de Diamantaire*; ce ſont des diamans fort petits, qu'on taille néanmoins en roſe ou en brillant comme les autres, avec cette différence qu'on les taille à moins de pans, ce qui fait des roſes ſimples & des brillans ſimples.

Menus droits, (*Chaſſe.*) ce ſont les oreilles d'un cerf, les bouts de ſa tête quand elle eſt molle, le mufle, les dintiers, le franc boyau, & les nœuds qui ſe levent ſeulement au printems & dans l'été; c'eſt le droit du roi.

MENUET, ſ. m. (*Danſe.*) ſorte de danſe que l'abbé Broſſard prétend nous venir originairement du Poitou. Il dit que cette danſe eſt fort gaie, & que le mouvement en eſt fort vîte. Ce n'eſt pas tout-à-fait cela. Le caractere du *menuet* eſt une noble & élégante ſimplicité, le mouvement en eſt plus modéré que vîte; & l'on peut dire que le moins gai de tous les genres de danſes, uſités dans nos bals, eſt le *menuet*. C'eſt autre choſe ſur le théatre.

La meſure du *menuet* eſt à trois tems qu'on marque par le 3 ſimple, ou par le $\frac{3}{4}$, ou par le $\frac{3}{8}$. Le nombre de meſures de l'air, dans chacune de ſes repriſes, doit être quatre ou un multiple de quatre, parce qu'il en faut autant pour achever le pas du *menuet*; & le ſoin du muſicien doit être de faire ſentir, par des chûtes ou cadences bien marquées cette diviſion par quatre, pour aider l'oreille du danſeur & le maintenir en cadence. (*S*)

Le *menuet* eſt devenu la danſe la plus uſitée, tant par la facilité qu'on a à la danſer, qu'à cauſe de la figure aiſée que l'on y pratique, & dont on eſt redevable au nommé Pécour, qui lui a donné toute la grace qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme *S* qui étoit ſa principale figure, en celle d'un *Z*, où les pas comptés pour le figurer, contiennent toûjours les danſeurs dans la même régularité.

Le *menuet* eſt compoſé de quatre pas, qui n'en ſont qu'un par leur liaiſon. Ce pas a trois mouvemens, & un pas marché ſur la pointe du pié. Le premier mouvement, eſt un demi-coupé du pié droit & un du gauche; le ſecond, un pas marché du pié droit ſur la pointe avec les jambes étendues; & le troiſieme, eſt qu'à la fin de ce pas on laiſſe poſer doucement le talon droit à terre pour laiſſer plier ſon genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche qu'on paſſe en-avant, en faiſant un demi-coupé échappé, & ce troiſieme mouvement fait le quatrieme pas du *menuet*. *Voyez* Coupé.

MENUF, ſ. m. (*Econ. ruſtiq.*) eſpece de lin qui croît en Egypte, & qui ſe vend au Caire. Son prix eſt de 7 à 8 piaſtres le quintal de cent-dix roſols. *Voyez* Rosols.

Il y a des toiles appellées *menuf*. Elles ont 83 piés de longueur, & ſe vendent 83 meidens la piece, ou un medin le pie. *Voyez* Meiden & Pic. *Dictionn. de Commerce.*

MENUISE, ſ. f. (*Venerie.*) c'eſt la plus petite eſpece de plomb à giboyer. Elle eſt au-deſſous de la dragée, & ne ſe tire qu'aux petits oiſeaux. La *menuiſe* s'appelle auſſi *cendrée*.

MENUISERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) *De la Menuiſerie en général.* Sous le nom de *Menuiſerie*, l'on comprend l'art de tailler, polir & aſſembler avec propreté & délicateſſe les bois de différente eſpece pour les menus ouvrages; comme les portes, les croiſées, les cloiſons, les parquets, plafonds, lambris, & toutes les eſpeces de revêtiſſement dans l'intérieur des appartemens, faites en bois. Ce mot vient de *minutarius* ou *minutiarius*; parce que l'ouvrier emploie des menus bois, debités (*a*) par planches, ou autres pieces d'une groſſeur médiocre, corroyées & polies avec des rabots (*fig.* 92, 95.) & autres inſtrumens, & qu'il travaille en petit en comparaiſon du charpentier dont les ouvrages ſont en gros bois, comme poutres, ſolives, chevrons, ſablieres, &c. charpentés avec la coignée & parés ſeulement avec la beſaiguë. Quelques-uns nomment encore ainſi ceux qui travaillent en petit, comme chez les Orfévres & les Potiers d'étaim, ceux qui font des boucles, anneaux, crochets, &c. oppoſés aux vaiſſelles & autres ouvrages qu'ils appellent *groſſerie*. En général on donne plus communément ce nom à ceux qui travaillent aux menus ouvrages en bois.

La *Menuiſerie* ſe diviſe en deux claſſes: l'une où l'on emploie les bois de différentes couleurs, débités par feuilles très-minces, qu'on applique par compartiment ſur de la *menuiſerie* ordinaire, & à laquelle on donne plus communément le nom d'*ébéniſterie* ou de *marqueterie*. L'autre qui a pour objet la décoration & les revêtiſſement des appartemens, pour laquelle la connoiſſance du deſſein eſt néceſſaire, ſe fournit dans les bâtimens par les Menuiſiers à la toiſe courante ou ſuperficielle, ſelon qu'il eſt ſpécifié par les devis & marchés faits avec eux. Les ouvriers qui travaillent à la premiere, ſe nomment *Menuiſiers de placage* ou *Ebéniſtes*; & ceux qui travaillent à la ſeconde, ſe nomment *Menuiſiers d'aſſemblage* ou ſeulement *Menuiſiers*.

On diviſe encore cette derniere en trois différentes eſpeces. La premiere eſt la connoiſſance des bois propres à ces ſortes d'ouvrages; la ſeconde en eſt l'aſſemblage; & la troiſieme eſt l'art de les profiler & de les joindre enſemble, pour en faire des lambris propres à décorer l'intérieur des appartemens.

Des bois propres à la Menuiſerie. Les bois dont on ſe ſert pour la *menuiſerie* ſont le plus communément le chêne, le ſapin, le tilleul, le noyer & quelques autres. On ſe ſert encore quelquefois de bois d'orme, de frêne, d'hêtre, d'aune, de bouleau, de châtaignier, de charme, d'érable, de cormier, de peuplier, de tremble, de pin & d'une infinité d'autres de différente eſpece; mais de tous ces bois employés le plus ordinairement par les Tourneurs en bois, les uns ſont rares, les autres ſont trop durs ou trop tendres; & d'autres enfin ſont trop foibles, trop petits, & n'ont aucune ſolidité. Il y a encore des bois de couleur fort durs qu'on appelle *ébène*, mais ils ne ſont employés que pour l'ébéniſterie & la marqueterie.

Le chêne eſt de deux eſpeces: l'une que l'on appelle *chêne* proprement dit, ſe trouve dans toutes les terres fraîches, ſur-tout lorſqu'elles ſont un peu ſablonneuſes. On l'emploie pour les gros ouvrages, comme portes cocheres, chartieres, d'écurie, de cuiſine, &c. & pour les chaſſis des autres portes & croiſées qui ont beſoin de ſolidité. Ce bois ſeul a la qualité de ſe durcir dans l'eau ſans ſe pourrir. L'autre eſpece de chêne, que l'on nomme bois de Vauge & qui vient du pays de ce nom en Lorraine, eſt plus tendre que le précédent, & ſert pour les lambris, ſculptures & autres ouvrages de propreté & de décoration.

Le bois de ſapin qui eſt beaucoup plus leger, plus tendre, plus difficile à travailler & plus caſſant que ce dernier, ſert auſſi quelquefois pour des lambris de pieces peu importantes, & qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande propreté.

Le bois de tilleul eſt auſſi fort tendre & fort leger; peu ſolide à la vérité dans ſes aſſemblages, mais ſe travaillant mieux & plus proprement que tous les autres bois. C'eſt pourquoi on ne s'en ſert que pour des modeles; auſſi eſt-il d'un uſage excellent pour ces ſortes d'ouvrages.

Tous les bois propres à la *menuiſerie*, qui ſe vendent chez les marchands de bois, ſe débitent ordinairement dans les chantiers (*b*) ou forêts de chaque province; & arrivent à Paris tous débités par planches de différentes dimenſions; dont la longueur differe de trois en trois piés, depuis ſix juſqu'à environ vingt & un; & l'épaiſſeur à proportion, en variant de trois en trois lignes depuis ſix lignes, épaiſſeur des planches de ſix piés de long qu'on

(*a*) Débiter des planches ou pieces de bois, c'eſt les refendre ou ſcier ſur leur longueur.

(*b*) On appelle ordinairement *chantier*, un lieu à découvert & très-vaſte, où l'on diſpoſe les materiaux propres à faire des ouvrages.

qu'on appelle *voliches*, jusqu'à cinq à six pouces épaisseur des planches qui servent aux tables de cuisine & aux établis de Menuisiers & d'Ebénistes. Mais les Menuisiers intelligens, & qui peuvent faire une certaine dépense, ont soin d'en prendre sur les ports de la Rapée ou de l'Hôpital à Paris, dont ils font une provision qu'ils placent dans leurs chantiers par piles les unes sur les autres, entrelacées de lattes, afin que l'air puisse circuler dans l'intérieur, & que l'humidité puisse facilement s'évaporer. Ils couvrent ensuite ces piles de quelques mauvaises planches en talut, pour faire écouler les eaux, & observent d'entretenir cette quantité de bois, & de n'employer que celui qui a séché pendant cinq ou six ans. Aussi les Menuisiers qui ne sont pas en état de faire cette dépense, & qui l'achetent chez les marchands à mesure qu'ils en ont besoin, sont très-sujets à faire de mauvais ouvrages; ce qu'ils peuvent, à la vérité, éviter lorsqu'ils ont affaire à des marchands de bonne foi, ou en l'achetant chez leurs confreres, lorsqu'ils en trouvent d'assez complaisans pour leur en vendre.

Pour que le bois soit de bonne qualité, il faut qu'il soit de droit fil, c'est-à-dire que toutes les fibres soient à-peu-près paralleles aux deux bords des planches, qu'il n'ait aucun nœud vicieux (c), tampon (d), aubier (e), malandre (f), flache (g), fistule, (h) ou galle (i); on le distingue selon ses especes, selon ses défauts, & selon ses façons.

Du bois selon ses especes. On appelle *bois de chêne* rustique ou dur, celui qui a le plus gros fil & dont on se sert dans la charpenterie & dans la *menuiserie*, pour les chassis des portes & croisées qui ont besoin d'une certaine solidité.

Bois de chêne tendre, est celui qui est gras & moins poreux que le précédent, qui a fort peu de fils, & qu'on emploie dans la *menuiserie* pour les lambris, profils, moulures, sculptures & autres ouvrages de propreté. On l'appelle encore *bois de Vauge* ou de Hollande.

Bois précieux & dur, est un bois très-rare, de plusieurs especes & de différentes couleurs, qui reçoit un poli très-luisant, & qu'on emploie le plus souvent dans l'ébénisterie & la marqueterie.

Bois legers, sont des bois blancs dont on se sert au lieu de chêne, tels que le tilleul, le sapin, le tremble & autres qu'on emploie dans les planchers, cloisons, *&c.* pour en diminuer le poids.

Bois sain & net, est un bois qui n'a aucun nœud, malandres, galles, fistules, *&c.*

Du bois selon ses défauts. On appelle *bois blanc*, celui qui est de même nature que l'aubier, & qui se corrompt facilement.

Bois carié ou vicié, celui qui a des malandres, galles ou nœuds pourris.

Bois gelif, celui que l'excès du froid ou du chaud a fait fendre ou gerser.

Bois noueux ou nouailleux, celui qui a beaucoup de nœuds, qui le font casser lorsqu'il est chargé de quelques fardeaux, ou lors même qu'on le débite.

Bois qui se tourmente, celui qui se déjette (k), ou se cauffine (l), lorsqu'il seche plus d'un côté que de l'autre, dans un endroit que dans un autre.

Bois rouge, celui qui s'échauffe & est sujet à se pourrir.

Bois roulé, celui dont les cernes ou fibres sont séparées, & qui ne faisant pas corps, n'est pas propre à débiter.

Bois tranché, celui dont les fibres sont obliques & traversantes, & qui coupant la piece l'empêchent de résister à la charge.

Bois vermoulu, celui qui est piqué de vers.

Du bois selon ses façons. On appelle *bois bouge* ou bombé, celui qui est courbé en quelques endroits.

Bois corroyé, celui qui est corroyé avec le rabot, *fig.* 92, ou la varlope, *fig.* 95.

Bois d'échantillon, celui qui est d'une grosseur ordinaire; tel qu'il se trouve dans les chantiers des marchands.

Bois de sciage, celui qui est propre à refendre, & que l'on débite pour cela avec la scie, *fig.* 125, pour des planches, voliches, *&c.*

Bois flache, celui dont les arrêtes ne sont pas vives, & où il y a du déchet pour le dresser ou l'équarrir. Les ouvriers appellent *cantibai*, celui qui n'a de flache que d'un côté.

Bois gauche ou deversé, celui qui n'est pas droit selon ses angles & ses côtés.

Bois lavé, celui dont on a ôté tous les traits de la scie avec le rabot, *fig.* 92, ou la varlope, *fig.* 95.

Bois méplat, celui qui a beaucoup moins d'épaisseur que de largeur, telles que des membrures de *menuiserie*, *&c.*

Bois tortueux, celui dont les fibres sont courbées, & qui pour cela n'est propre qu'à faire des parties circulaires.

Bois vif, celui dont les arrêtes sont vives, & dont il ne reste ni écorce, ni aubier, ni flache.

Des assemblages de menuiserie. On entend par assemblage de *menuiserie* l'art de réunir & de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble, pour ne faire qu'un corps. Il y en a de plusieurs especes; on les nomme assemblages quarrés, à bouëment, à queue d'aronde, à clé, ou onglet, ou anglet, en fausse coupe, en adeul & en emboiture.

La premiere espece, que l'on appelle assemblage quarré, *fig.* 1, & 2, se fait quarrément de deux manieres; l'une, *fig.* 1, en entaillant le deux morceaux de bois par les bouts *A* & *B*, que l'on veut joindre ensemble, chacun de la moitié de leur épaisseur; & en les retenant avec des chevilles & de la colle forte que l'on applique toute chaude dessus: ce que l'on appelle communément *coller & cheviller*, tel qu'on le voit en *C*, même *fig.* L'autre, *fig.* 2, en les assemblant à tenon *A*, & à mortaise *B*; cet assemblage se fait en perçant dans l'épaisseur du bout *B*, d'un de ces deux morceaux de bois, un trou méplat qu'on appelle mortaise, avec un bec-d'âne, *fig.* 77, & un ciseau, *fig.* 75, & en entaillant le bout *A* de l'autre morceau de bois du tiers de son épaisseur de chaque côté; & laisser par-là de quoi remplir la mortaise *B*; ce qu'on appelle tenon. On fait entrer ensuite le tenon dans la mortaise, que l'on colle & que l'on cheville, si on le juge à propos. Mais ordinairement lorsque le tenon & la mortaise sont bien dressés, & qu'ils entrent bien juste l'un dans l'autre, on se contente de les cheviller sans les coller; afin que si par la suite il étoit nécessaire de démonter cet assemblage, on n'ait que les chevilles à ôter pour les séparer. On a toujours soin lorsque l'on fait ces sortes d'ajustemens, de tenir le tenon *A* plus d'un côté que de l'autre, afin qu'il puisse rester à l'extrémité de la mortaise *B*, une épaisseur de bois qui puisse la soutenir, & de la rendre plus ferme. Il faut observer encore de tenir ce tenon *A*, un peu plus épais que la troisieme partie de l'épaisseur du bois; parce que de ces trois parties, le tenon n'en a qu'une, & la mortaise en a deux, & que deux sont plus forts qu'une. Il arrive quelquefois que ce même tenon *A* ne traverse pas la mortaise *B*, comme on le voit dans les *fig.* 3 & 4; ce qui rend cet assemblage beaucoup plus propre, & non moins solide.

Le second assemblage, *fig.* 3. 4. & 5. se nomme à *bouëment*, & se fait à tenons & à mortaises comme le précédent; à l'exception que les moulures ou les cadres de ses paremens sont coupés en anglet (m). Il y en a de trois sortes. La premiere, *fig.* 3. est appellée *à bouëment simple*, parce qu'elle n'a de moulure *A* que d'un côté. La seconde, *fig.* 4. est appellée *à bouëment double*, parce qu'elle en a des deux côtés. Et la troisieme, *fig.* 5. est appellée *à bouëment double* de chaque côté, parce que les moulures *A* sont doubles des deux côtés. La mortaise est ici percée à jour; & comme il s'y trouve un tenon de chaque côté, ils ne contiennent chacun que la moitié de l'épaisseur du bois.

Le

(c) Un nœud dans une planche est originairement la naissance d'une branche de l'arbre que l'on a debité. Cet endroit est toujours très-dur, & sans aucune solidité ni propreté.

(d) Un tampon dans une planche est le closoir d'un trou formé ordinairement par un nœud

(e) L'aubier est la partie entre l'écorce & le fort du bois. C'est la pousse de la derniere année, qui, comme nouvelle, est par conséquent plus tendre.

(f) Malandre est une espece de fente qui s'ouvre d'elle-même dans le bois lorsqu'il séche.

(g) Flache est un manque de bois dans un ouvrage fini, comme lorsque l'on emploie des planches ou des bois trop étroits, il en reste une partie qui n'a point été travaillée.

(h) Fistule est toute espece de coup de marteau, de ciseau, ou autres choses semblables donnés mal-à-props, qui font autant de cavités dans les ouvrages finis.

(i) Galles sont des mangeures de vers.

(k) Un bois déjetté est celui qui, après avoir été bien dressé devient gauche.

(l) Cauffiné ressemble à peu de chose près au précédent.

(m) Un morceau de bois coupé en anglet, ou à quarante-cinq degrés, c'est la même chose.

Le troisieme assemblage, *fig.* 6. 7. & 8. se nomme *à queue d'aronde*; c'est une espece d'ajustement à tenons & à mortaises; mais qui differe des précédentes, en ce que les tenons *A* s'élargissent en approchant de leurs extrémités, & qu'ils comprennent toute l'épaisseur du bois, & les mortaises sont faites comme les tenons. Il y en a de trois sortes: La premiere, *fig.* 6. que l'on appelle *à queue d'aronde* seulement, sert quelquefois à entretenir de fortes pieces de bois pour les empêcher de se déranger de leurs places, lorsqu'elles sont posées. Aussi cet assemblage n'est-il pas des plus solides, parce qu'il coupe le bois transversalement. La seconde, *fig.* 7. se nomme *à queue perdue*, parce que ces especes de tenons *A* sont perdus dans l'épaisseur du bois, & qu'ils se trouvent recouverts par un joint *B* en onglet, qui rend cet ajustement fort propre. La troisieme, *fig.* 8. se nomme *à queue percée*, parce que les tenons *A* entrent dans les mortaises *B*, & traversent l'épaisseur du bois. Cet assemblage seroit fort solide, & plus que le précédent, si ce qui reste de bois *C* entre chaque mortaise ne se trouvoit pas à bois debout (n); & que le bois disposé de cette maniere n'a aucune force, & est sujet à s'éclater d'une façon ou d'une autre. C'est pourquoi les bons ouvriers ont soin de choisir pour cet effet des morceaux de bois noueux dans cet endroit, & propres à cela, afin de donner à ces intervalles plus de fermeté. Celui qui porte les tenons, n'a pas besoin de ces précautions, en observant toujours de le disposer à bois de fil. (o).

Le quatrieme assemblage, *fig.* 9. se nomme *à clé*. Il sert ordinairement à joindre deux morceaux de bois ou planches l'une contre l'autre, ainsi que pour les emboîtures, *fig.* 14. comme nous le verrons ci-après. Ce n'est autre chose qu'une mortaise *A fig.* 9. percée de chaque côté, dans l'une desquelles on chasse à force (p) une espece de tenon, collé, chevillé & retenu à demeure d'un côté, & par l'autre chevillé seulement, pour donner la liberté de démonter cet assemblage lorsqu'on le juge à propos. On en peut placer dans la longueur de deux planches que l'on veut joindre ensemble, autant qu'il est nécessaire pour les entretenir.

La cinquieme assemblage, *fig.* 10. & 11. se nomme en *onglet* ou *anglet*. C'est une espece d'assemblage quarré, plus long à faire & moins solide que les autres; raison pour laquelle on s'en sert fort peu. Il s'en fait cependant de deux sortes: l'une *fig.* 10. dont l'extrémité *A* du bois est taillée quarrément d'un côté, & à onglet de l'autre. Et l'autre *B* est percée d'une espece de mortaise à jour, dont un côté est aussi en onglet. La seconde sorte en onglet, *fig.* 11. s'assemble simplement à tenons & à mortaises dans l'angle: mais il est mieux de le faire, comme ceux des assemblages quarrés.

Le septieme assemblage, *fig.* 13. se nomme *en adent*. Il sert à joindre des planches l'une contre l'autre, à l'usage des lambris, panneaux de portes, &c. On l'appelle plus communément *assemblage à rainure & languette*, parce qu'il est composé d'une rainure *A* faite avec les bouvets, *fig.* 105. 190 & 111. & d'une languette faite avec celui *fig.* 107.

La huitieme & dernier assemblage, *fig.* 14. se nomme *en emboîture*. Il est composé d'une emboîture *A*, sur laquelle on fait une rainure *B* d'un bout à l'autre, dans laquelle entre la languette *C*. Cette emboîture se trouve percée de distance en distance, de mortaises *D* dans lesquelles s'ajustent des clefs *E*, chevillées seulement pour retenir de part & d'autre plusieurs planches *E*, assemblées à rainures & languettes, comme nous venons de le voir, à l'usage des tables, des portes, &c.

Des lambris. Les lambris de *menuiserie* sont très en usage, & d'une plus grande utilité en France & dans les pays voisins du Nord que dans les pays chauds; car dans ceux-là, ils échauffent les pieces, les rendent seches, & conséquemment salubres, & habitables peu de tems après leur construction; au-lieu que dans ceux-ci, ils font perdre une partie de la fraîcheur des appartemens, & les insectes, en abondance, s'y amassent & s'y multiplient. Ils n'ont pas le seul avantage d'économiser des meubles dans les pieces d'une moyenne grandeur, & dans celles qui sont les plus fréquentées: ils ont encore celui de corriger leurs défauts; comme des irrégularités, biais, enclaves, causés par des tuyaux de cheminées, murs mitoyens, ou par la décoration extérieure des bâtimens, sur lesquels on adosse des armoires, dont les guichets conservent la même symmétrie que le reste des lambris. Les bâtis (q) qui contiennent les panneaux, doivent former de compartimens de moulures & de quadres, proportionnés, séparés par d'autres plus étroits, que l'on nomme *pilastres*; en observant d'éviter les petites parties, défaut fort commun autrefois, où l'on employoit tous les bouts de bois; de sorte qu'il y avoit des panneaux si petits qu'ils étoient élégis à la main sans aucun assemblage; & les plus grands étoient de mairrain, de cinq à six lignes d'épaisseur: mais maintenant que l'on tient le bois plus long & plus épais, on assemble plusieurs ais l'un contre l'autre, à clef, *fig.* 9. ou à rainure & languette, *fig.* 13. que l'on colle ensemble. On les assemble aussi à rainure & languette dans leurs bâtis; mais bien loin d'y être collés, ils y sont placés à l'aise, afin que si ceux sur-tout qui ont beaucoup de largeur venoient à se tourmenter, ils ne pussent se fendre ni s'éclater.

Des lambris en particulier. Sous le nom de *lambris*, on comprend les différens compartimens de *menuiserie* servant à revêtir les murailles, tel que dans l'intérieur des appartemens, les portes à placards, simples & doubles, les armoires, buffets, cheminées, trumeaux de glaces, tablettes de bibliotheques, & dans la plupart des églises, des retables, tabernacles, crédences d'autels, bancs, formes, confessionnaux, œuvres, chaires de prédicateurs, tribunes, porches, &c. On les réduit à deux especes principales, l'une qu'on appelle *lambris d'appui*, & l'autre *lambris à hauteur de chambre*, ou seulement *lambris de hauteur*.

La premiere ne se place que dans le pourtour intérieur des salles, chambres & pieces tapissées, & n'ont que deux piés & demi à trois piés & demi de hauteur. Ils servent à revêtir les murs au-dessous des tapisseries pour les garantir de l'humidité des planchers & du dossier des sieges.

La seconde sert à revêtir les murs des appartemens dans toute leur hauteur depuis le dessus du carreau ou du parquet jusqu'au dessous de la corniche.

La continuité & ressemblance des mêmes panneaux dans un même lambris, tel qu'on le pratiquoit autrefois, ne produisoit rien de fort agréable aux yeux: on y a introduit peu-à-peu des tableaux, pilastres, &c. de distance à autre, disposés symmétriquement & correspondans à leurs parties opposées, le choix des moulures & des ornemens que l'on y distribue maintenant à propos & avec délicatesse, ne concourent pas moins à en augmenter la richesse & l'agrément, jusqu'à le disputer même avec les plus beaux ouvrages de ciselure les plus recherchés. Les formes des quadres que l'on insere dans les panneaux se varient à l'infini, selon le goût des décorateurs; mais il faut leur donner peu de relief, ainsi qu'aux parties de lambris qui forment des avant-corps, & il est fort désagréable de voir des ressauts trop marqués dans une même continuité de lambris. On avoit coutume autrefois de diviser les panneaux dans leur hauteur, par des especes de frises (r): ce que l'on peut faire cependant lorsque les planchers des pieces sont d'une trop grande élévation, & on ne connoissoit alors que les formes quarrées. Mais depuis que la *menuiserie* s'est perfectionnée, on a reconnu que les grands panneaux faisoient un plus bel effet; & il n'y a plus maintenant de forme, quelqu'irréguliere qu'elle soit tant sur les plans que sur les élévations, que l'on ne puisse exécuter facilement; on s'étudie même tous les jours à en imaginer de nouvelles: tellement que quelques-uns sont tombés dans un défaut opposé de trop chantourner leurs panneaux, au point qu'il placent ces frivolités jusque dans les pieces qui demandent le plus de gravité; mais ce qui augmente encore la richesse de ces nouveaux lambris, ce sont les glaces que l'on y insere, & que l'on place sur des trumeaux en face des croisées, des cheminées, & sur les cheminées même.

La *fig.* 30. est une portion de lambris, dans laquelle il se trouve trois especes de portes *A*, *B* & *C* dont nous parlerons ci-après. Ce lambris est distribué de panneaux *D* & de pilastres *E* de différentes especes, selon la grandeur & l'usage des pieces où ils doivent être placés.

Lors-

(n) Le bois de bout, dans de certains ouvrages, comme, par exemple, dans des tenons ou mortoises, est lorsque les fibres du bois sont disposées sur la largeur ou l'épaisseur de ces mêmes tenons ou mortoises, & non sur la longueur.

(o) Le bois de fil est lorsque les fibres du bois sont disposées sur la longueur des ouvrages.

(p) Chasser à force, c'est frapper jusqu'à ce que ce qui est frappé ne puisse plus entrer sans rompre quelque chose.

(q) Un bâti de panneaux est le chassis sur lequel il est assemblé.

(r) Le mot *frise*, tiré de l'architecture, est la partie de l'entablement entre l'architrave & la corniche.

Lorsqu'il s'agit des principales, comme sallons, salle de compagnie, cabinets, chambres à coucher, &c. on décore leurs extrémités haut & bas d'ornemens de sculpture, comme on le voit d'un côté de cette figure. On y en place quelquefois dans le milieu de ces mêmes panneaux & pilastres, lorsqu'ils sont longs & droits, & cela pour interrompre leur trop grande longueur. Mais lorsqu'il s'agit de pieces peu importantes, comme vestibules, antichambres, garde-robe, &c. on y supprime la sculpture, comme on le voit de l'autre côté de la même *fig.* *F* sont des panneaux d'appui, *D* des panneaux de hauteur, *G* des pilastres d'appui, *E* des pilastres de hauteur, *H* panneaux dits *dessus de portes*, où l'on place très-souvent des tableaux, camayeux, paysages, &c. *Q* est une espece de platebande ou moulure qui regne autour des pieces, & qui couronne le lambris d'appui, ainsi que la plinthe ou espece de socle *R* qui lui sert de base; & *S* une corniche qui se fait quelquefois en bois, avec plus ou moins de sculpture, selon l'importance du lieu, mais le plus souvent en plâtre, pour plus d'économie.

Les lambris d'appui se mesurent à la toise courante, en les contournant par-tout, sans avoir égard à la hauteur, & les lambris de hauteur à la toise superficielle, en multipliant la hauteur par le pourtour.

Des moulures. Le choix des moulures, leurs proportions & leurs exécutions, sont trois choses absolument nécessaires pour la perfection des lambris. La premiere, qui dépend de la capacité du décorateur, consiste à n'employer que les moulures relatives à cet art, & qui ont ordinairement plus de délicatesse que celles de la pierre, tant parce qu'elles se soutiennent mieux, que parce qu'elles sont plus près des yeux des spectateurs. Celles qui y sont le plus particulierement affectées, sont les baguettes, *fig.* 15. boudins, *fig.* 16. quart de ronds, *fig.* 17 caret, *fig.* 18. talons, *fig.* 19. doucines, *fig.* 20. bec-de-corbin, *fig.* 21. &c. qui en quelque situation qu'ils soient, se présentent toujours avantageusement, & qui pour cette raison réussissent toujours dans la composition des profils des quadres qui se voyent de différens côtés; leur proportion demande aussi beaucoup de précision de la part du décorateur; car il est essentiel qu'elles soient d'une grandeur convenable à celle des quadres & des panneaux auxquels elles servent de bordure, que les plus délicates ne se trouvent pas trop petites; car lorsqu'elles sont couvertes de plusieurs couches de peinture, elles se confondent, & ne font plus qu'un amas de profils qu'on ne peut distinguer, & dont on ne peut voir la beauté: que les profils des chambranles des portes ayent beaucoup plus de saillie que ceux des quadres de leurs vanteaux, rien ne rendant la *Menuiserie* plus massive, que lorsque ce qui est contenu a plus de relief que ce qui contient.

La troisieme, qui est l'exécution, & qui n'a pas moins besoin de l'attention du même décorateur, dépend plus particulierement de l'ouvrier, raison pour laquelle il faut choisir le plus habile, & exiger de lui qu'il les pousse (*s*) avec beaucoup de propreté; qu'il ait soin de bien arrondir les moulures circulaires, de bien dresser celles qui sont plates, & de rendre leurs arrêtes bien vives.

Tous ces différens profils se réduisent à trois principaux: la premiere, que l'on appelle *quadre ravallé*; la seconde, *quadre élégi*, & la troisieme, *quadre embrevé*: on leur donne encore les noms de *bouemens simples & doubles*; on les appelle *bouement simple*, lorsqu'elles ne sont composées que d'une grosse moulure, soit doucine, bec-de-corbin, ou autres; & *bouement double*, lorsque cette même moulure est doublée; *bouement à baguette*, lorsqu'elle est accompagnée d'une baguette; à boudin, à doucine, à talon, lorsqu'elle est accompagnée d'un boudin, d'une doucine ou d'un talon.

Il faut remarquer que ces quadres doivent être tous pris dans l'épaisseur des bâtis, & jamais plaqués; ce qui les rend alors beaucoup plus solides.

La premiere se distingue lorsque la moulure a été prise dans l'épaisseur du bois, & qu'elle ne les desaffleure point telles que celles marquées *AB* & *C*, *fig.* 26. La seconde, lorsque n'entamant point l'épaisseur du bois, elle semble être apposée dessus telles que celles marquées *A*, *fig.* 27. & 28. & la troisieme, lorsqu'elle se trouve prise moitié dehors, & moitié dans l'épaisseur du bois, comme les chambranles *A*, *fig.* 22. 23. 24. 25. & presque toutes les autres moulures de cette même planche.

Les *figures* 22. 23 24. & 25. sont autant de profils de portes à placards simples ou doubles, dont nous verrons dans la suite l'explication; *A* en est le chambranle, tel qu'on le peut voir en petit, *fig.* 30 dans la partie du lambris marquée *I*; *B* est le bâtis de la porte faisant battement marqué en *K*, *fig.* 30. *C* est le quadre de la porte marqué aussi en *L*, *fig.* 30. *D* est le panneau de la porte marqué en *A* & en *B*, *fig.* 30. & *E* est un bâti dormant (*t*) du lambris placé dans l'embrasement de la porte.

Les *figures* 26. 27. 28. 29. sont différens profils de quadres pour des panneaux de lambris.

Des portes. Les portes de *Menuiserie* sont, comme on le sait, faites pour fermer les communications des lieux dans d'autres, tant pour leur sûreté, que pour empêcher l'air extérieur d'y entrer; mais leur usage étant assez connu, il suffit d'en distinguer les especes; les unes placées dans l'intérieur des bâtimens, servent à communiquer de pieces en pieces dans un appartement; les autres placées dans les dehors, servent à communiquer de l'extérieur à l'intérieur des maisons, des avant-cours aux principales, de celles-ci aux basses-cours, & autres, &c. Les premieres sont appellées *à parement simple*, & *à parement double*: l'une, lorsqu'elles ne sont parement que d'un côté, c'est-à-dire lorsqu'elles ne sont ornées de quadres & de panneaux que d'un côté; l'autre lorsqu'elles sont parement des deux côtés, c'est-à-dire lorsqu'elles sont ornées de quadres & de panneaux des deux côtés; elles se divisent en deux especes, l'une marquée *A*, *fig.* 30. que l'on nomme *porte à placard simple*, porte ordinairement de largeur depuis deux piés jusqu'à trois piés & demi, sur six à huit piés de hauteur, & n'a qu'un seul vantail (*u*) composé de deux panneaux *B*, environné chacun d'un quadre *L*, embrevé ou élégi, pris dans l'épaisseur d'un bâti *K*, qui regne autour desdits panneaux. *M*, est une traverse allant d'un bâtis à l'autre, faite pour interrompre la trop grande hauteur d'un panneau, qui dans une porte qui va & vient journellement, ne pourroit pas se soutenir; la seconde marquée *B*, *même figure*, que l'on appelle *à placard double*, differe de cette derniere, en ce qu'elle a deux vanteaux; les grands appartemens exigeant des portes d'une proportion relative à leur grandeur, on est obligé par conséquent d'en faire de très-larges & très-hautes, dont la largeur est communément depuis quatre jusqu'à six piés, & la hauteur depuis sept jusqu'à dix piés; & pour éviter l'embarras que ces grandes portes causeroient dans les appartemens, on les fait en deux morceaux, c'est-à-dire à deux vanteaux, dont l'un sert pour entrer & sortir ordinairement, & les deux ensemble en cas de cérémonie. Ces vanteaux sont ornés de quadres & de panneaux en proportion avec leur hauteur, & quelquefois aussi de sculpture comme le reste du lambris. La troisieme espece de porte, *même figure*, se nomme *coupée* dans le lambris, & sert à dégager des salles de compagnie, chambres à coucher, &c. dans des garde-robes, toilettes, arriere-cabinets, & autres pieces de commodité voisines de ces grandes pieces. Ces especes de portes ne sont autre chose qu'une portion du lambris coupée en *N* & en *O*. Dans l'endroit où arrive la porte, il faut observer pour cacher les joints *N* de la porte, de les faire rencontrer autant qu'il est possible, dans les assemblages des quadres avec leurs bâtis, comme on le voit du côté *O* de la même porte. Cette portion de lambris coupée a besoin pour se soutenir d'être plaquée & attachée avec de grandes vis sur une autre porte de *Menuiserie P*, *même figure*, suffisamment forte; & de cette maniere les joints étant bien faits, on ne s'apperçoit pas qu'il y ait de porte dans cette partie de lambris.

Cette *figure* est accompagnée de son plan au-dessous d'elle, & sert à indiquer les vuides des portes & le plein des murs sur lequel est adossé le lambris.

La seconde espece de porte sont les portes cocheres de plusieurs especes, de basses-cours, charretieres, bâtardes, bourgeoises, d'écurie battantes à un & à deux vanteaux, de cuisine, d'office, de cave, &c.

Toutes ces sortes de portes se font de deux especes; les unes que l'on nomme *d'assemblage* lorsqu'elles sont distribuées de quadres & de panneaux, comme les *figures* 31. 32. 33. 34. 35. & autres, & sans assemblage, lorsqu'il n'y a ni quadres ni panneaux, comme celles des *figures* 36. 44. 45. &c.

Les portes cocheres se varient à l'infini, selon le goût & l'endroit où elles doivent être placées; elles ont ordinairement depuis sept piés & demi jusq'à neuf piés & demi,

(*s*) En terme de menuiserie on ne dit point *faire une moulure*, mais *la pousser*; & cela, parce qu'elle se fait en poussant les rabots ou bouvets.

(*t*) On appelle *dormant*, tout ce qui ne bouge point de sa place, & qui en quelque façon dort.

(*u*) Un vantail de porte est ce que le vulgaire appelle *battant de porte*.

demi, & quelquefois dix piés de largeur, sur douze à vingt piés de hauteur. Il y en a de circulaires ou en plein ceintre, *fig.* 31. & 32. de quarrées, *fig.* 33. de bombées, *fig.* 34. & de surbaissées en forme d'anse de panier, *fig.* 35. De ce nombre, les unes, *fig.* 31. 34. & 35. s'ouvrent depuis le haut jusques en-bas; les autres, *fig.* 32. & 33. ne s'ouvrent que jusqu'au-dessous du linteau *A*, & la partie supérieure resta dormante; ce n'est pas que les unes & les autres ne puissent s'ouvrir indifféremment depuis le haut jusqu'en-bas, ou seulement jusqu'au-dessous du linteau; mais cette derniere maniere sert à procurer le moyen de placer dans la partie dormante la croisée d'un entre-sol, comme dans la *fig.* 32. alors on est obligé de placer le linteau *A*, qui tient lieu d'imposte (*x*), beaucoup plus bas que le centre de la partie circulaire, lieu où l'on a coutume de le placer. De ces cinq especes de portes cocheres, les trois premieres se placent souvent aux entrées principales des palais, hôtels, & grandes maisons; les deux dernieres sont le plus souvent admises à cause de leurs formes, aux entrées de maisons particulieres de peu d'importance, ou de basses-cours, chacune d'elles ont de chaque côté une petite porte *B*, que l'on appelle *guichet*, qui est dormant d'un côté & ouvrant de l'autre, à l'usage des gens de piés, la grande porte ne s'ouvrant que pour le passage des voitures, ou en cas de cérémonie. Ces guichets sont composés d'un bâtis *C* qui regne tout autour d'un quadre *D*, d'un panneau *B*, & d'une table saillante *E*, couronnés d'une moulure. Celui qui est dormant est assemblé à reinure & languette (*voyez la figure* 13.) dans le bâtis *F* de la grande porte, & celui qui ne l'est pas entre tout entier dans une feuillure qui regne autour du même bâtis *F*, la *figure* 38. en est le profil developpé, *C* est le bâti du guichet, *D* le quadre, *E* le panneau, *F* le bâti de la grande porte portant sa feuillure.

Dans la *figure* 31. les deux guichets sont couronnés chacun d'une table saillante *G*, sur laquelle se trouve une autre table *H*, dite d'*attente*, & sur laquelle on se propose de tailler des ornemens de sculpture; au-dessus est le linteau *A*, qui comme nous l'avons dit, tient lieu d'imposte; au-dessus sont placés deux panneaux *I*, ornés de quadres *K*, embreuvés ou élégis.

Les deux guichets *B* de la *fig.* 32 sont surmontés d'un panneau *G* orné de quadre *H*, au-dessus est le linteau *A*, au-dessus du linteau est la croisée au bas de laquelle se trouve une banquette *I*, aux deux côtés de cette croisée sont deux panneaux *K* ornés de quadres *L*.

Au-dessus des guichets de la *fig.* 33 sont deux tables saillantes *G*, ornées de panneaux *H* & de quadre *I*, terminés par en bas de crossettes *K*, & couronnés d'un bec de corbin *L*, accompagnés de son filet; au-dessus est le linteau *A*, au-dessus duquel se trouve une grande table distribuée de panneau *M*, & de quadre *N*.

Les portes, *fig.* 34 & 35, sont terminées par en-haut chacune d'une table saillante *G*, dont la premiere est couronnée d'une astragalle *H* (*y*) parallele à la courbe de la porte, & ornée de panneau *I* & de quadre *L* suivant aussi la même courbe, au-dessous se trouve une plinthe *M* & la seconde sans couronnement suit la courbe de la porte, & est distribuée de quadre *H* ou de panneau *I*, suivant aussi la même courbe; cette table se trouve terminé par son extrémité inférieure d'une astragalle *K* en bec de corbin.

Toutes ces portes sont susceptibles plus ou moins de richesses & d'ornemens de sculpture, comme on peut les faire simplement & sans aucun assemblage, selon l'importance plus ou moins grande des lieux où elles sont placées.

Les portes charretieres, *fig.* 36, se font aussi à deux vanteaux comme les portes cocheres, mais de deux manieres: l'une est un composé de plusieurs planches *A* de bateau (*z*) de même longueur, posées l'une contre l'autre, & retenues par derriere avec deux, trois ou quatre traverses *B* de bois de deux à trois pouces d'épaisseur sur six à huit pouces de largeur, attachées avec de forts clous de distance en distance; l'autre est aussi un composé de plusieurs planches *A* même *figure*, de chêne, assemblées à reinure & languette, & retenues comme la premiere, avec deux, trois, ou quatre traverses *B*, entaillés à queue d'aronde dans l'épaisseur des planches *A*: dans ces deux manieres on ajoute à ces traverses *B* deux ou trois autres *C* posées obliquement en forme de support, attachées aussi avec de forts clous, & cela pour soutenir chaque vantail, qui ne manqueroit pas de s'affaisser par sa pesanteur, ces especes de portes servent de fermetures aux basses-cours, granges, fermes, & autres, par où passent toutes les especes de charettes d'où elles tirent leurs noms.

Les portes batardes, *fig.* 37, qui ont depuis cinq jusqu'à sept piés de largeur sur dix à quatorze piés de hauteur, sont appellées ainsi parce qu'elles tiennent le milieu entre les portes cocheres & les portes bourgeoises d'allées, &c. Elles servent ordinairement d'entrée aux maisons bourgeoises, & autres où l'on ne fait passer aucune voiture, ces portes s'ouvrent à deux vanteaux, & sont décorées à peu près comme les portes cocheres, c'est-à-dire de bâtis *B*, de quadres *C*, de panneaux *D*, & d'une table *E*, couronnée comme les précédentes d'une moulure; elles sont aussi ornées quelquefois de sculpture; on les fait circulaires, quarrés, bombées ou lambrissées comme les autres, en les faisant aussi ouvrir, tantôt depuis le haut jusqu'en bas, & tantôt depuis le dessous du linteau *A*, & la partie supérieure décorée de quadres *F* & de panneaux *G* reste dormante. La *fig.* 39 en est le profil détaillé, *B* est le bâti, *C* le quadre, & *D* le panneau.

Les portes bourgeoises, *fig.* 40, sont ordinairement à un seul ventail de trois à quatre piés de large sur sept à neuf piés de haut, & servant d'entrée aux maisons particulieres bourgeoises & à loyer; elles sont composées d'un bâti *A*, d'un quadre *B*, d'un panneau *C*, & d'une table saillante *D*, couronnée d'une moulure.

Les portes d'écuries qui ont depuis trois jusqu'à cinq piés de large sur sept à dix piés de haut, se font à un & à deux vanteaux fort simples & sans moulures, mais elles ne peuvent avoir moins de trois piés de largeur, puisqu'il faut que les chevaux y passent; celle-ci, *fig.* 41, est à deux vanteaux; composés chacun d'un bâti *A*, d'un panneau *B*, rentrant, saillant ou arrasé, sans quadre ni moulure, & par en bas d'une table *C*, couronnée d'une moulure.

Les portes battantes se font à deux vanteaux, *fig.* 42, & à un seul, *fig.* 43, l'une & l'autre se placent dans l'intérieur des bâtimens, derriere les portes à placard des vestibules, anti-chambres, salles à manger, &c. pour empêcher l'air extérieur de s'y introduire, sur-tout pendant l'hiver; ces portes sont ferrées de maniere à pouvoir se fermer toujours d'elles-mêmes, raison pour laquelle on les appelle *battantes*; ce n'est autre chose qu'un chassis *A*, assemblé quarrément selon les *fig.* 1, 2 & 3 avec des traverses *B*, aussi assemblées quarrément, sur lesquelles on tend une étoffe que l'on attache de clous dorés: les portes de cuisine, d'office, de caves, &c. se font de différentes manieres; les unes, *fig.* 44, se font de plusieurs planches *A* assemblées à rainure & languette, avec une emboîture *B* par en haut & par en bas; les autres sans assemblage de reinure & languette avec deux emboîtures *B* en haut & en bas, & une traverse *C* dans le milieu, assemblées à queue d'aronde dans l'épaisseur de la porte, ou posées seulement dessus, attachées avec de forts clous; d'autres avec une seule emboîture *B* par en haut, & deux traverses *C*; d'autres enfin, *fig.* 45, avec trois traverses *C*; ces deux dernieres sont beaucoup mieux lorsqu'elles sont placées dans des lieux humides, parce que l'eau qui coule perpétuellement de haut en bas pourrit facilement & en fort peu de tems les emboîtures.

Toutes les portes que nous venons de voir ont chacune leur plan au-dessous d'elles pour plus grande intelligence.

Des croisées & de leurs volets. Sous le nom de *croisée* on entend toute espece d'ouverture dans les murs, faites pour procurer du jour dans l'intérieur des appartemens; ce mot étoit beaucoup plus significatif autrefois que l'on faisoit des croisées en pierre, dans le milieu de ces ouvertures, telles que l'on en voit encore aux palais des Tuilleries, du Louvre, du Luxembourg, & ailleurs; mais depuis ce tems on a trouvé le moyen de substituer le bois à la pierre, & on en a conservé le nom.

Une croisée est donc maintenant, non-seulement l'ouverture faite dans le mur pour procurer le jour, mais encore la réunion de tous les chassis de bois qu'elle contient, & qui servent tant à la sureté du lieu, qu'à empêcher l'air extérieur d'entrer dans l'intérieur, & par conséquent y procurer plus de chaleur. Le

(*x*) Imposte est un ornement d'architecture placé dans toutes les arcades à la retombée du ceintre & au même niveau que son centre.

(*y*) Une astragalle est une moulure composée d'une baguette & de son filet.

(*z*) On appelle *planches de bateaux*, celles qui proviennent des débris des vieux bateaux qui transportent des provisions.

La *fig.* 46 est l'élévation d'une croisée composée d'un chassis dormant *B C*, de deux chassis à verre *D E F G*, & de deux volets brisées *K L M*; au-dessous de cette croisée est son plan, mais pour plus d'intelligence la *fig.* 47 en est le plan en grand de la moitié, & la *fig.* 49 le profil; *A*, *fig.* 47 & 49, est le trumeau, tableau, baie ou appui de la croisée, *B C* est le chassis dormant, marqué aussi en *B G fig.* 46, qui entre dans la feuillure du tableau *A*, & dont le bas *C fig.* 49 est en bec de corbin, afin que l'eau ne puisse remonter & entrer par-là dans l'intérieur; *D E F G*, sont les chassis à verre, dont le haut *F* & le bas *G fig.* 49, terminé par une doucine en bec de corbin, de peur que l'eau ne remonte, entrent à feuillure dans le chassis dormant *B C*, *D* en est le battant de derriere, dont un côté entre à noix dans l'épaisseur du chassis dormant *B*, & l'autre est orné d'une moulure en dedans & d'une feuillure en dehors pour recevoir le verre, *E* en est le battant de devant, qui d'un côté a aussi une moulure & une feuillure pour recevoir le verre, & qui avec celui qui lui est opposé, sont appellés *à recouvrement l'un sur l'autre*, parce qu'ils se ferment l'un après l'autre & l'un sur l'autre; mais depuis quelque tems s'étant apperçu que l'air extérieur s'introduisoit par le joint de ces deux battans *E*, & que, pour le peu que le bois travailloit dans sa hauteur, non-seulement il produisoit beaucoup de froid pendant l'hiver, mais encore étoit desagréable à la vûe, on a imaginé de les faire à noix, *fig.* 48, c'est-à-dire que celui *A* de cette figure entre dans une espece de cannelure ou gorge pratiquée dans l'épaisseur de celui *B* de la même figure, & qu'ainsi ces deux battans sont toujours contraints dans leur hauteur, & que la communication de l'air extérieur se trouve interrompue: ces chassis à verre *D E F G* se trouvant trop larges pour contenir des verres de cette grandeur, qui couteroient beaucoup, tant pour leur achat que pour leur entretien, on divise cet intervalle de petits bois *H* sur la largeur & sur la hauteur, composé du côté des dedans de moulures, & par dehors, d'une feuillure de chaque côté, un peu plus profonde que l'épaisseur du verre dans laquelle il se trouve contenu.

Lorsque la croisée se trouve d'une trop grande élévation, on place alors quatre chassis à verre, deux au-dessus & deux au-dessous d'un linteau *I*, *fig.* 49, orné en dehors d'une moulure en bec de corbin, & de l'autre de feuillure dessus & dessous, sur laquelle viennent battre les chassis; on donne de hauteur aux premiers environ la moitié ou les deux tiers de la largeur de la croisée.

Les volets servent à la sûreté des dedans pendant la nuit, à procurer un peu plus de chaleur pendant le même tems, à éviter les vents coulis, & à supprimer le grand jour du matin: pour empêcher que leur trop grande saillie n'embarrasse dans les appartemens, on les brise dans leur milieu sur leur hauteur en *K fig.* 46 & 47, à moins que les murs ne se trouvent d'une assez grande épaisseur pour qu'ils puissent se loger dans leur embrasement; chaque partie brisée est composée d'un chassis *L*, *fig.* 46, 47, & 49 qui ferme d'un côté à recouvrement sur les chassis à verre, & de l'autre est assemblée à rainure & languette en *K*, comme le fait voir la *fig.* 13, ils sont chacun divisés de deux ou trois traverses *M*, ornés comme le chassis de quadres ravallés *N*, & de panneaux; *O P fig.* 47 & 49 est une partie du lambris qui sert de revêtissement dans l'embrasement de la même croisée.

La *fig.* 50 est aussi une croisée, mais plus proprement appellée *fenêtre*, du latin *fenestra* ou *fenestro*, *ouvrir*, quoique l'on confonde ces deux mots ensemble, elle differe de la premiere en ce qu'elle s'ouvre des deux côtés *C* à coulisse, & qu'elle ne descend que jusqu'à deux piés & demi à trois piés hauteur d'appui, au lieu que l'autre s'ouvre à deux venteaux comme une porte, & qu'elle descend jusqu'à environ un pié de la superficie du plancher inferieur; cette fenêtre est composée d'un chassis dormant *A*, & de quatre autres chassis à verre *B C*, dont les deux superieurs *B* sont dormans, & les deux inferieurs *C* s'ouvrent à coulisse par dessus les deux autres; cette coulisse n'est autre chose qu'une rainure ou feuillure pratiquée dans le chassis dormant *A fig.* 51., & une dans le chassis à verre *C*, & qui s'emboîtant l'une dans l'autre forment une coulisse, chacun d'eux sont divisés de petits bois *B* & *C*, comme dans la *fig.* 40 servant aux mêmes usages; au-dessous de cette fenêtre est son plan.

Des portes croisées, *vitrées*, &c. Il est encore des portes ou croisées qui participent des unes & des autres, & qui servent aux deux usages en même tems, raison pour laquelle on leur donne le nom de *portes croisées*. On les nomme *portes* parce qu'elles servent à communiquer de l'intérieur des sallons, galeries, & autres pieces semblables, dans les vestibules, péristiles, jardins, &c. & on les nomme aussi *croisées* parce qu'elles servent en même-tems à éclairer l'intérieur de ces mêmes pieces. On en fait comme de toutes autres especes de portes, de quarrées, de circulaires, de bombées, surbaissées, &c. elles s'ouvrent comme les portes-cocheres, quelquefois depuis le haut jusqu'en-bas, & quelquefois jusqu'au-dessous du linteau *A*, *fig.* 52. & le chassis à verre, de quelque forme qu'il soit, reste dormant.

La *fig.* 52. est une porte croisée, composée d'un chassis dormant *B*, qui, au-lieu de régner tout autour comme celui de la croisée, *fig.* 46. se termine seulement jusqu'en-bas, sans traverser la baie de la croisée. *C D* sont deux vanteaux de porte croisée ou chassis à verre ouvrant jusqu'au linteau *A*, composées comme la croisée *fig.* 46. chacun d'un battant de derriere *C* & d'un battant de devant *D*, dont l'intervalle est divisé de petits bois *E* pour soutenir le verre. Chacun de ces vanteaux differe encore de ceux de la croisée, en ce que le bas *F* est divisé de panneaux *F* & de quadres *G* jusqu'à environ deux piés de hauteur, afin que là où le jour ne vient point les verres ne soient pas si sujets à être cassés. On peut y placer aussi, si on le juge à propos, des volets de la même maniere que ceux de la croisée, *fig.* 46.

La partie circulaire au-dessus du linteau étant dormante, on la divise aussi de petits bois *E* qui suivent la courbe de la porte, entrelacées d'autres petits bois qui vont joindre le centre de cette courbe, & qui ensemble forment l'évantail; ce qui lui en a fait donner le nom.

Au-dessous de cette porte croisée est le plan de la même figure.

La *fig.* 53. en est le plan détaillé d'une partie, *B* est le bâtis ou chassis dormant, *C* le battant de derriere du chassis à verre, & *D* le battant de devant, qui avec celui qui lui est opposé, ferment à recouvrement l'un sur l'autre.

La *fig.* 54. est aussi un évantail fait d'une autre maniere que le précédent.

Les portes vitrées, *fig.* 55. sont aussi des portes qui servent d'entrée à des cabinets, garde-robes, &c. & qui servent en même-tems à leur donner du jour. La différence de celle-ci à la précédente, est que l'une prend son jour de l'intérieur des pieces pour le procurer dans celles de commodités, au-lieu que l'autre le prend directement des dehors. Elle est composée d'un chassis à verre *A* qui regne tout autour, dont l'intervalle est divisé de petits bois *B*, & la partie inférieure *C*, jusqu'à environ trois piés de hauteur, est divisée de panneaux *C* & de quadre *D*.

Des cloisons de menuiserie. Les cloisons de *menuiserie* servent comme toutes les autres à séparer plusieurs pieces les unes des autres, pour en faire des pieces purement de commodités. Si ces cloisons ont l'avantage de charger très-peu les planchers à cause de leur légéreté & de leur peu d'épaisseur, elles ont aussi pour cette raison l'inconvénient que d'une piece à l'autre l'on entend tout ce qui s'y passe, c'est pourquoi on prend quelquefois le parti d'y faire un bâtis enduit de plâtre. Ces cloisons sont composées de plusieurs planches *A* bien ou peu dressées, & corroyées selon l'importance du lieu & la dépense que l'on veut faire, posées l'une contre l'autre, ou assemblées à rainure & languette, emboîtées dans une coulisse *B* en-haut & en-bas, & sur laquelle on pose de la tapisserie, lambris de *menuiserie*, &c.

Des jalousies. Les jalousies, *fig.* 57. servent de fermeture aux croisées, contribuent à la sûreté des dedans, à ne point ôter entierement le jour, & à empêcher d'être apperçu des dehors. On les fait à un & à deux venteaux, selon la largeur des croisées, & elles sont composées chacune d'un chassis *A* assemblé quarrément par des angles à tenon & à mortaise, d'une, deux ou trois traverses *B* assemblées aussi de même maniere, & de plusieurs planches *C* très-minces & très-étroites qu'on appelle *lattes* ou *voliches*, posées à trois ou quatre pouces de distance l'une de l'autre, & inclinées à-peu-près selon l'angle de quarante-cinq degrés.

Depuis peu l'on a imaginé, par le moyen d'une ferrure, d'incliner ces lattes ou voliches tant & si peu que l'on vouloit, & c'est ce qui a donné lieu à d'autres jalousies qui prennent toute l'épaisseur du tableau de la croisée, & qui s'enlevent toutes entieres jusqu'à son sommet. Ce n'est autre chose qu'une certaine quantité de pareilles lattes ou voliches dont la longueur est la largeur de la croisée, suspendues de distance en distance sur des especes d'échelles de forts rubans attachés par en-haut, sur des planches qui touchent au sommet du tableau de la croisée & qui y sont à demeure, sur les-

quelles sont placées des poulies qui renvoyent les cordes avec lesquelles on les enleve, & de cette maniere on peut donner à ces volets tant & si peu d'inclinaison qu'on le juge à-propos. Ces sortes de jalousies ne tiennent pas directement à la *menuiserie*, parce qu'elles sont composées de fer & de bois; aussi toutes les especes d'ouvriers intelligens en font, & les font mieux les uns que les autres.

Des fermetures de boutique. La *fig*. 58. est une fermeture de boutique, composée de plusieurs planches *A* assemblées à clé ou à rainure & languette, avec une emboîture *B* par en-haut & par en-bas, & qui se brisent en plusieurs endroits selon la commodité des Commerçans. On les divise quelquefois comme les lambris de quadre & de panneaux, selon l'importance des maisons où elles sont placées.

Du parquet. La *fig*. 59. est un assemblage de *menuiserie*, appellé *parquet*, qui sert à paver ou, pour parler plus exactement, couvrir le sol des appartemens. Ce parquet est composé de plusieurs quarrés *A*, environnés chacun de quatre bâtis *B*, assemblés par leurs extrémités *C*, & à tenon & à mortaise. Chacun de ces quarrés *A* est divisé de plusieurs autres bâtis *D* ornés également, assemblés à tenon & à mortaise par leurs extrémités, & dirigés vers les angles du quarré. La distance de ces petits bâtis *D* se trouve remplie d'un autre petit quarré *E*, assemblé dans son périmetre avec les petits bâtis *D* à rainure & languette.

Cette forme de parquet la plus commune se fait ordinairement en bois de chêne, & est assez en usage en France pour rendre les appartemens plus secs & par conséquent plus salubres. On peut encore en faire de plusieurs autres manieres, & leur donner diverses formes telles que des cercles poligones, ou autres figures circonscrites ou inscrites autour, ou dans d'autres quarrés, cercles ou poligones, divisés aussi de bâtis de différentes formes. Ces sortes de parquets se font en bois de chêne seulement ou recouvert de marqueterie, c'est-à-dire, de bois précieux débité par feuilles très-minces, ouvrage relatif à l'ébénisterie.

Pour rendre les appartemens plus secs & plus sains, & éviter en même tems la dépense du parquet, on se sert de planches assemblées bout-à-bout par leurs extrémités, c'est-à-dire, posées l'une contre l'autre, & à rainure & languette sur leurs longueurs, ce qu'on appelle *planchéier*. Cette maniere qui ne contribue pas moins que le parquet à la salubrité des appartemens, n'est pas si propre à la vérité, mais ne monte pas à beaucoup près à une si grosse dépense.

Tous ces parquets ou planchers se posent & s'attachent, avec des clous ou des broches (*a*), sur des lambourdes (*b*) d'environ quinze à dix-huit pouces de distance l'une de l'autre, dont l'intervalle se remplit de poussier de charbon de cendre ou de mâchefer (*c*), surtout dans les lieux humides, pour empêcher que cette même humidité ne fasse déjetter ces parquets ou planchers.

Observation sur les outils de Menuiserie. Il faut remarquer, avant que de parler des outils propres à la *menuiserie*, que dans tous les arts & professions les ouvriers se servent le plus souvent, & même autant qu'il est possible pour leurs outils, des matériaux qu'ils ont chez eux & qui semblent leur coûter peu; tels, par exemple, que ceux qui emploient le fer, les font de fer; ceux qui emploient le bois, comme les Menuisiers & autres, les font de bois, ce qui en effet leur coûte beaucoup moins & leur est aussi utile.

Des outils propres à la menuiserie. La *fig*. 60. est une équerre de bois, assemblée en *A*, à tenon & à mortaise faite pour prendre des angles droits.

La *fig*. 61. est aussi une équerre de bois employée aux mêmes usages, & appellée improprement par les Menuisiers *triangle quarré*, mais qui plus commode que la précédente, differe en ce que la branche *A* est plus épaisse que la branche *B*, & que par-là l'épaulement *C* posant le long d'une planche, donne le moyen de tracer l'autre côté *B* d'équerre.

La *fig*. 62. est un instrument aussi de bois, appellé *fausse équerre* ou *sauterelle*, fait pour prendre différentes ouvertures d'angles.

La *fig*. 63. est un instrument appellé par les Menuisiers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, plus épaisse par un bout que par l'autre, & dont l'épaulement *A* ainsi que ses deux extrémités sont disposés selon l'angle de quarante-cinq degrés. Son usage est pour jauger les bâtis des quadres qui environnent les panneaux de lambris lorsqu'on les assemble, afin que les bouts des deux bâtis étant coupés à quarante-cinq degrés, ils fassent ensemble un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fig*. 64. est un maillet. On en fait de plusieurs grosseurs, selon la délicatesse plus ou moins grande des ouvrages: les uns & les autres servent également à frapper sur le manche de bois des *figures* 73, 74, 75, &c. On s'en sert pour cela plutôt que du marteau, *fig*. 65. pour plusieurs raisons: la premiere, c'est que, quoique plus gros, il est quelquefois moins pesant; la seconde, qu'il a plus de coup (*d*); la troisieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciseaux. Ce n'est autre chose qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui se fendent difficilement), arrondi ou à pans coupés, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

La *figure* 65 est un marteau qui sert à enfoncer des clous, chevilles, broches, serres, & autres choses qui ne peuvent se frapper avec le maillet, *figure* 64, la partie *AB* de ce marteau est de fer, dont *A* se nomme le gros, ou la tête, & *B* la panne; il est percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C*, qui est toujours fort court chez les Menuisiers, & qui, pour cette raison a moins de coup, & n'en est pas plus commode.

La *figure* 66 est un instrument appellé *trusquin*, composé d'un morceau de bois quarré *A* d'environ un pié de long, portant par un bout une petite pointe *B*, de fer ou d'acier, qui sert à tracer, & d'une planchette *C*, d'environ un pouce d'épaisseur, percée dans son milieu d'un trou quarré, bien juste à la grosseur du bois *A*, qui passe au-travers, & sur lequel elle glisse d'un bout à l'autre: pour l'y fixer, on perce dans son épaisseur un trou méplat, qui rencontre celui du milieu, & qui avec une espece de clavette de bois en forme de coin, serre l'un & l'autre ensemble, & fixe la planchette *C* au point que l'on desire: cette même planchette *C*, fait une base que l'on fait glisser le long des planches, déja dressées d'un côté, & dont la petite pointe *B* trace les paralleles de la largeur que l'on juge à-propos.

La *figure* 67 est aussi un trusquin, qui ne differe du précédent que par la longueur de sa petite pointe *B*, qui quelquefois est d'un grand usage, lorsqu'il se trouve des saillies plus grandes que sa longueur.

La *figure* 68 est un compas fait pour prendre des intervalles égaux.

La *figure* 69 est un instrument double, appellé *tenailles* ou *tricoises*, composé de deux bascules *A*, qui répondent aux deux mâchoires *B* par le moyen d'une espece de charniere ou touriquet *C*; leur usage est d'arracher des clous, chevilles, & autres choses semblables, en serrant les deux branches *A* l'une contre l'autre.

La *figure* 70 est une espece de petite scie, appellée *scie à cheville*, dentelée des deux côtés, à pointe par un bout, & enfoncée dans un manche de bois *A*, qui sert à élargir des mortaises très-minces, à approfondir des rainures, ou à d'autres usages.

La *figure* 71 est encore un trusquin appellé un *trusquin d'assemblage* ou *guilboquet*, employé aussi aux mêmes usages; il est plus petit & fait différemment que les autres, *figures* 66 & 67, & composé d'une tige *A*, percée sur la longueur d'une mortaise, au bout de laquelle est la petite pointe *B* faite pour tracer, & d'une planchette *C*, percée aussi d'un trou quarré dans le milieu, traversé dans le milieu sur son épaisseur d'un autre trou plat, au travers de laquelle à la mortoise de la tige *A* passe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'un & l'autre ensemble.

La *figure* 62 est un instrument appellé *boite à recaller*, qui sert pour les assemblages en onglet, on passe dans son intérieur *A* les bâtis que l'on veut assembler, en coupant du côté *B* ce qui passe la boite, aussi ce côté *B* est-il disposé selon l'angle de 45 degrés.

La *figure* 73 est un ciseau appellé *fermoir*, qui avec le secours du maillet, *figure* 64, sert à couper le bois pour le dégrossir, ce qui s'appelle encore *ébaucher*, ce ciseau s'élargit en s'amincissant du côté du taillant *A* qui

a deux

(*a*) Des broches sont des especes de clous ronds, longs & sans tête.

(*b*) Des lambourdes sont des pieces de bois de charpente de 4 pouces sur 6 pouces de grosseur.

(*c*) Le mâchefer est ce qui sort des forges où l'on use du charbon de terre.

(*d*) On dit qu'un maillet, un marteau, a plus de coup qu'un autre, lorsqu'avec un poids égal, le coup qu'il donne fait plus d'effet.

a deux biseaux (e); l'autre bout *B* qui est à la pointe, entre dans un manche de bois *C*.

La *figure* 74 est aussi un ciseau proprement dit, servant à toute espece d'ouvrage, & qui differe du précédent en ce que le biseau du taillant *A* est joint d'un côté.

La *figure* 75 est un pareil ciseau que le précédent, mais plus petit, & appellé pour cela *ciseau de lumiere*, parce qu'il sert le plus souvent à faire des mortaises, qu'on appelle aussi *lumieres*.

La *fig.* 76 est un ciseau appellé *fermoir à nez rond*, qui differe du fermoir, *fig.* 73, en ce que son taillant, aussi à biseau des deux côtés, se trouve à angle aigu du côté *A*, & par conséquent à angle obtus de l'autre *B*.

La *figure* 77 est un ciseau appellé *bec-d'ane*, qui sert communément aux mortaises, & qui se trouve de différente épaisseur, selon celle des mortaises; ce ciseau differe des précédens en ce qu'il est beaucoup plus étroit & beaucoup plus épais.

La *figure* 78 est un ciseau appellé *gouge*, dont le taillant *A* s'arrondit, & est évidé dans son milieu; il sert pour toutes les parties rondes.

La *figure* 79 est aussi une gouge appellée *grain d'orge*, dont le taillant *A* retourne quarrément, & forme un angle un peu aigu; il sert pour toutes sortes d'angles.

Du côté de la pointe de chacun de ces différens ciseaux est un arrasement qui empêche que cette pointe n'entre trop avant dans le manche à mesure qu'on la frappe, ce qui causeroit en peu de tems sa destruction.

La *figure* 80 est une lime appellée *quarrelette d'Allemagne*, parce que ces sortes de limes viennent du pays de ce nom, telles qu'on les vend chez les quincailliers au paquet, chacune de une, deux, trois, quatre, cinq, six, &c. Cette lime, à pointe par un bout, entre dans un manche de bois *A*, & sert à dresser & adoucir des parties de *menuiserie* où le rabot & le ciseau ne sauroient pénétrer.

La *figure* 81 est aussi une lime appellée *rape*, qui différe de la précédente par la taille, en ce que celle-là est taillée avec des ciseaux plats, & celle-ci, enfoncée avec des poinçons, est faite non pour limer, mais pour râper & ébaucher des ouvrages où l'on ne sauroit employer le rabot ni le ciseau.

La *figure* 82 est aussi une râpe taillée de la même maniere que la derniere, & appellée *queue de rat*, à cause de sa forme; elle sert à râper dans des trous ronds, soit pour les arrondir, les rendre ovales, ou leur donner la forme que l'on juge à propos.

On se sert encore, si l'on veut, de limes & de rapes de différentes formes & grosseurs, selon le besoin que l'on en a, comme des ciseaux que les ouvriers intelligens composent, font eux-mêmes, ou font faire, selon les ouvrages qu'ils ont à exécuter.

La *figure* 83 est une espece de rabot appellé *scie à ravaler*, c'est une petite scie *A* attachée avec des clous ou des vis, sur une espece de rabot, qui, lui-même sur sa longueur, est entaillé par-dessus à moitié, ou selon une mesure requise, & qui en glissant le long des planches déja dressées, forme une rainure de l'épaisseur de la petite scie *A*.

La *figure* 84 est un instrument appellé *roulet*, fait pour dégauchir les planches: il est composé d'une tige *A* de bois quarré d'environ deux, trois ou quatre piés de long, le long de laquelle glissent deux planchettes *B*, aussi de bois, d'environ un pouce d'épaisseur, percées chacune d'un trou quarré dans leur milieu, bien ajusté à la grosseur de la tige de bois *A*; on peut encore, si l'on veut, pratiquer par dessous deux petites ouvertures *C*, pour les empêcher de toucher dans le milieu.

La *figure* 85 est un instrument appellé *vilebrequin*, fait pour percer des trous; c'est une espece de manivelle *A*, composée d'une manche *B*, en forme de touret, que l'on tient ferme & appuyé sur l'estomac; le côté opposé *C* est quarré, & un peu plus gros que le corps de cet instrument, & est percé d'un trou aussi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois *D*, quarré, de la même grosseur que celui *C* qui lui est voisin, portant du même côté un tenon quarré de la même grosseur que le trou dans lequel il entre, & de l'autre une petite mortaise, dans laquelle entre la tête *A* de la meche, *figure* 86; cet instrument avec sa meche est appellé *vilebrequin*, & sans meche est appellé *fust de vilebrequin*.

La *figure* 86 est une meche fait pour percer des trous, dont la partie inférieure *B* est évidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

(e) Le biseau d'un ciseau est une partie inclinée qui en fait le taillant.

Des scies. La *figure* 87 est une scie à refendre composée d'un chassis de bois *A B*, assemblé dans ses angles à tenon & à mortaise d'une scie à grosse dents *C*, retenue par en-bas dans un tasseau *D*, qui glisse à droite & à gauche le long de la traverse *B* du chassis, & par en-haut, dans un pareil tasseau *E*, qui glisse aussi à droite & à gauche le long d'une pareille traverse *B*; le trou quarré *E* de ce tasseau se trouve toujours assez grand pour le pouvoir caller lorsqu'il s'agit de bander la scie, ou, ce qui vaut mieux, on perce au-dessus un autre trou *F*, au travers duquel passe une clavette en forme de coin, qui bande également la scie; l'extrémité supérieure de ce même tasseau se trouve encore percée d'un autre trou au-travers duquel on passe un bâton *G*, qui sert à la manœuvrer quelquefois par un seul homme, & quelquefois par deux; mais dans le premier cas elle est beaucoup plus fatigante lorsqu'elle est manœuvrée par un seul homme; il la tient des deux mains, en les portant à droite & à gauche par les bâtis montant *A* du chassis; lorsqu'elle est manœuvrée par deux, le second monte sur l'établi, *figure* 124, & la tient des deux mains par le bâton *G*; elle sert à refendre ou débiter des planches retenues avec des valets *A*, *figure* 124, sur l'établi *même figure*.

La *figure* 88 est une scie appellée *scie à débiter*, qui sert à scier de gros bois ou planches; elle est composée d'une scie dentelée *A*, retenue par les deux extrémités *B*, à deux traverses *C*, séparées par une entretoise *D*, qui va de l'un à l'autre. Les deux bouts *E* des traverses *C*, sont retenus par une ficelle ou corde *F*, à laquelle un bâton *G*, appellé en ce cas *gareau*, fait faire plusieurs tours, qui font faire la bascule aux traverses *G*, & par-là font bander la scie *A*, ce qui la tient plus ferme, & c'est ce qu'on appelle *monture de scie*.

La *figure* 89 est aussi une scie appellée *scie tournante*, dont la monture ressemble à la précédente; les deux extrémités *B* de la scie sont retenues à deux especes de clous ronds en forme de touret, qui la font tourner tant & si peu que l'on veut, ce qui, sans cela, gêneroit beaucoup lorsqu'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *figure* 90 est une scie appellée *scie à tenon*, qui est faite de même maniere que celle de la *figure* 88, excepté qu'elle est plus legere, & en cela beaucoup plus commode; elle sert pour des petits ouvrages, ou autres, qui n'ont pas besoin de la grande, *figure* 88, qui par sa pesanteur, est plus embarrassante.

La *figure* 91 est un autre scie, appellée *scie à main*, ou *égoine*, qui sert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus épaisse, n'ayant point de monture, comme les autres, pour se soutenir; son extrémité inférieure est à point enfoncée dans un manche de bois.

Des rabots. La *figure* 92 est un instrument appellé simplement *rabot*; il est connu sous ce nom à cause de sa forme & de sa grosseur: la partie de dessous, ainsi qu'à toutes les autres especes de rabots, doit être bien dressée à la regle. Celui-ci est percé dans son milieu d'un trou qui se rétrécit à mesure qu'il approche du dessous, & fait pour y loger une espece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biseau acéré, arrêté avec le secours d'un coin à deux branches dans le rabot: cet instrument sert à unir, dresser ou raboter les bois.

La *figure* 93 est le coin du rabot.

La *figure* 94 en est le fer.

La *figure* 95 est un rabot d'une autre forme, plus long & plus gros, appellé *varlope*, qui sert à dresser de grandes & longues planches; pour s'en servir on emploie les deux mains; l'une, de laquelle on tient le manche *A* de la varlope; & l'autre avec laquelle on appuie sur la volute *B*. Il est percé dans son milieu, comme le rabot précédent, d'un trou pour y loger son fer & son coin, qui sont l'un & l'autre de même forme que ceux du rabot. Chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une, appellée *riflard*, sert pour ébaucher, & l'autre, appellée *varlope*, sert pour finir & polir les ouvrages; aussi cette derniere est-elle toujours la mieux conditionnée.

La *figure* 96 est un rabot appellé *demi-varlope*, ou *varlope à onglet*, non qu'elle serve plutôt que d'autres rabots pour des assemblages en onglet; mais seulement à cause de sa forme, qui tient une moyenne proportion entre le rabot, *figure* 92, & la varlope, *figure* 95: son fer & son coin ne different en rien de ceux des rabots & varlopes.

La *figure* 97 est un autre rabot appellé *guillaume*, à l'usage des plates-bandes, & autres ouvrages de cette espece: il differe des rabots en ce que son fer comprend toute sa largeur.

La *figure* 98 en est le coin.

La *figure* 99 en est le fer, beaucoup plus large en bas qu'en haut.

La

La *figure* 100 est un rabot appellé *feuilleret*, qui differe du précédent, en ce que son fer & son coin se placent par le côté, & que par-dessous il porte une feuillure; cet instrument sert pour faire des feuillures d'où il tire son nom.

La *figure* 101 en est le coin.

La *figure* 102 en est le fer, dont la partie supérieure est en forme de crochet, pour le retirer plus facilement de sa place lorsqu'il y a été trop chassé.

La *fig.* 103 est encore un guillaume employé aux mêmes usages que celui de la *fig.* 47, mais différent en ce que son fer & son coin se placent par le côté comme ceux du feuilleret; aussi son fer *fig.* 104 est-il disposé différemment.

La *fig.* 105 est un rabot, appellé *bouvet simple*, dont le côté *A* est plus haut que celui *B*, afin de pouvoir glisser le long du bord des planches; l'intervalle de ces deux bords est à rainure, ce qui, avec la maniere dont le fer, *fig.* 106, est fait, procure le moyen de former une rainure sur le bord de ces mêmes planches.

La *fig.* 107 est un pareil rabot, appellé *bouvet double*, parce qu'il est disposé de maniere, lui & son fer, *fig.* 108, qu'en faisant comme le précédent la rainure, il fait de plus & en même tems une languette à côté, d'où il a été appellé *double*.

La *fig.* 109 est un double rabot, appellé *bouvet brisé*, dont l'un *A*, semblable à celui, *figure* 105, sert à faire les rainures, & l'autre *B* qui lui sert de conducteur, porte par son extrémité inférieure une espece de languette *C*, ou rainure, selon le lieu où l'on doit s'en servir; ces deux rabots sont retenus ensemble par deux tiges de bois quarrées, arrêtées & clavetées à demeure sur celui *A*, & à coulisse sur celui *B*, mais que l'on fixe cependant avec deux clavettes *D* en forme de coin; cet assemblage double est le même que celui des trusquins *fig.* 66 & 67; cet instrument ne sauroit être manœuvré, à cause de sa largeur, par un seul homme, mais bien par deux, qui sont obligés d'y employer les quatre mains; il sert à former des rainures dans le milieu des planches, & à la distance de leurs bords que l'on juge à propos.

La *fig.* 110 en est le fer, qui peut aussi être semblable à celui *fig.* 106.

La *fig.* 111 est encore un bouvet brisé, qui ne differe du précédent qu'en ce que la languette du premier rabot *A* est soutenue par une petite lame de fer attachée de clous ou de vis, les tiges *B* retenues aussi à demeure dans les mêmes trous sont fendues en forme de mortaise d'un bout à l'autre, & assemblées comme celles du guilboquet *fig.* 71.

Au lieu du rabot *A*, on en peut placer d'autres, comme ceux *fig.* 107 & 119, selon le besoin qu'on en a, de même que l'on en peut substituer aussi d'autres à celui *B*, selon l'utilité des ouvrages.

La *fig.* 112 est un rabot ceintré, semblable à celui, *fig.* 92, excepté qu'il est ceintré sur sa longueur, à l'usage des parties circulaires.

La *fig.* 114 en est le fer.

La *fig.* 115 est un rabot rond, aussi semblable à celui *fig.* 92, excepté qu'il est arrondi sur sa largeur par-dessous, il sert pour les fonds des parties rondes.

La *fig.* 116 en est le fer arrondi du côté du taillant, & qui prend la forme du rabot.

La *fig.* 117 est un rabot appellé *mouchette ronde*, parce qu'il est arrondi sur sa largeur par-dessous, & qu'il a un côté plus haut que l'autre; il sert quelquefois pour des moulures.

La *fig.* 118 en est le fer dont le taillant prend la forme du rabot.

La *fig.* 119 est un rabot appellé *mouchette à grains d'orge*, semblable au précédent, à l'exception que sa partie inférieure toujours plus haute d'un côté que de l'autre est droite.

La *fig.* 120 en est le fer.

On se sert encore d'une infinité de mouchettes, que l'on nomme *mouchette à talon*, *à baguette*, *à doucine*, *à bec de corbin*, *à bouement double*, *simple*, &c. selon les moulures que l'on veut pousser, & dont les fers sont faits de même.

La *fig.* 121 est un instrument appellé *compas à verge*, qui fait en grand le même effet du petit compas *fig.* 68, & qui sert aux mêmes usages, il est ainsi appellé à cause de la verge quarrée *A* de bois dont il est composé; cette verge porte environ depuis cinq ou six piés jusqu'à quelquefois dix & douze piés, le long de laquelle glissent deux planchettes *B* percées chacune d'un trou quarré de la grosseur de la verge *A* leur partie inférieure est armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou se rapprochant, font l'effet des pointes de compas, & la partie supérieure d'une vis, pour les fixer sur la verge où l'on le juge à propos.

La *fig.* 122 est un instrument de fer appellé *sergent*, composé d'une grande verge *A* de fer quarrée, d'environ dix ou douze lignes de grosseur, coudée d'un côté *B* avec un talon recourbé *C*, & d'une coulisse *D* aussi de fer avec un talon *E* aussi recourbé, l'autre bout *F* de la verge est renforcé de peur que la coulisse *D* ne sorte.

La *fig.* 123 est un pareil instrument beaucoup plus commode, en ce qu'au lieu d'un talon *F*, *fig.* 122, on y place une vis *A* avec une tête à piton, qui fait que l'on peut serrer les planches autant qu'on le veut sans ébranler leurs assemblages.

La *fig.* 124 est un établi, la chose la plus nécessaire aux Menuisiers, & sur lequel ils font tous leurs ouvrages; c'est avec le valet *A*, le seul instrument que les maîtres Menuisiers fournissent à leurs compagnons, qui sont obligés de se fournir de tous les autres outils.

Cet établi est composé d'une grande & forte planche *B* d'environ cinq à six pouces d'épaisseur, sur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, posée sur quatre piés *C*, assemblés à tenon & à mortoise dans l'établi avec des traverses ou entretoises *D*, dont le dessous est revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers mettent leurs outils, rabots, & autres instrumens dont ils n'ont pas besoin dans le tems qu'ils travaillent; sur le côté *E* de l'établi se trouve une petite planche clouée qui laisse un intervalle entre l'un & l'autre, pour placer les fermoirs, ciseaux, limes, &c. marqués *F*; à l'opposite & presque au milieu est un trou quarré *G*, dans lequel se trouve un tampon *H*, de même forme que le trou ajusté à force, sur lequel est enfoncée une piece de fer *I*, coudée & à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde & dentelée, qui sert d'arrêts aux planches & autres pieces de bois lorsqu'on les rabote; ce tampon *H* peut monter & descendre à coups de maillet, selon l'épaisseur de ces planches ou pieces de bois que l'on veut travailler; *K* est encore un arrêt de bois posé sur le côté de l'établi qui sert lorsque l'on en rabote de grandes sur leurs côtés en les posant le long de l'établi, en les y fixant par le moyen d'un valet *A* chaque bout.

Ce valet *A* qui est de fer & qui passe par des trous semés çà & là sur l'établi, est fait pour qu'en frappant dessus il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler.

La *fig.* 125 est une grande scie à refendre à l'usage des scieurs de long, gens qui ne font que refendre; elle est faite comme celle *fig.* 87, mais plus grande, & dont la partie supérieure *A* est composée d'un petit chassis de bois d'une certaine élévation, on ne s'en sert pour refendre à cause de sa grandeur, que dans les chantiers seulement; & pour la manœuvrer on place d'abord deux traiteaux de cinq à six piés de hauteur, & distans l'un de l'autre de presque la longueur des planches que l'on veut refendre & que l'on pose dessus, sur lesquels est monté un homme tenant la scie des deux mains par la partie *A*, tandis qu'un autre placé au-dessous la tient par son extrémité inférieure *B*, & de cette maniere vont toujours, celui-là en reculant, celui-ci en avançant à mesure que l'ouvrage se fait.

Les ouvriers les plus industrieux dans la *menuiserie*, comme dans toutes les autres professions, ont toujours l'art de composer de nouveaux outils plus prompts & plus commodes que ceux dont ils se servent ordinairement, & aussi plus propres aux ouvrages qu'ils ont à faire.

Explication des deux vignettes; la premiere représente une boutique de menuisier ou attelier de Menuiserie.

Fig. a, ouvrier qui scie de long avec la scie à refendre, *fig.* 87.

Fig. b. il débite du bois avec la scie, *fig.* 87.

Fig. c, deux scieurs de long, *fig.* 125.

Fig. d, perce des trous au vilebrequin, *fig.* 85.

Fig. e, deux ouvriers qui poussent des moulures, rainures ou languettes avec les bouvets brisés, *fig.* 109. & 111.

Fig. f, ouvrier qui travaille au parquet, *fig.* 59.

Fig. g, portion de comptoir.

Fig. h, portes, planches, & autres ouvrages faits.

Fig. i, i, i, i, établis chargés de maillets, de marteaux, de valets, de rabots, de ciseaux, & autres outils.

La vignette seconde représente un chantier.

Fig. a, scieurs de long en ouvrage.

Fig. 6, attelier ou boutique de la vignette précédente.

Fig.

Fig. 9, ouvriers qui descendent des planches.

Fig. 5, 5, 5, piles de bois. *M. Lucotte.*

MENUISERIE D'ÉTAIN, (*Potier d'étain.*) sous ce terme on entend presque tout ce qui se fabrique en étain, excepté la vaisselle & les pots: les moules qui ont des vis, comme les seringues, boules au ris, *&c.* ou des noyaux de fer, comme les moules de chandelle, se dépouillent avec un *tourne-à-gauche*, le reste se fait comme à la poterie d'étain. *Voyez* POTERIE D'ÉTAIN & ACHEVER.

MENUSSE *ou* CHERRON, *terme de pêche*; sorte de petit poisson que l'on pêche pour servir d'âpat aux pêcheurs à la ligue ou corde de toutes les sortes. Cette pêche se fait avec une chausse de toile, *voyez* CHAUSSE; mais celle-ci est menée par deux hommes qui la traînent sur les sables & au-devant de la marée. *Voyez* CHERRON.

MENU-VAIR, (*Blason.*) le *menu-vair* étoit une espece de panne blanche & bleue, d'un grand usage parmi nos peres. Les rois de France s'en servoient autrefois au lieu de fourrures; les grands seigneurs du royaume en faisoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le seigneur d'Entrache qui avoit été blessé, il le trouva enveloppé dans son couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des présidens à mortier, les robes des conseillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés jusqu'au quinzieme siecle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribaudes d'en porter, aussi-bien que des ceintures dorées, des robes à collets renversés, des queues & boutonnieres à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourrure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & la ventre blanc. C'est le *sciuro vario* d'Aldrovandi, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturalistes latins le nomment *varius*, soit à cause de la diversité des deux couleurs grise & blanche, ou par quelque fantaisie de ceux qui ont commencé à blasonner. Les Pelletiers nomment à présent cette fourrure *petit-gris*.

On la diversifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de panne imposé à ces sortes de fourrures, leur vint de ce qu'on les composa de peaux cousues ensemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* passa dans le blason, & en fit la seconde panne, qui est presque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine est presque toujours d'argent ou de sable. Le *menu-vair*, en termes d'armoiries, se dit de l'écu chargé de *vair*, lorsqu'il est composé de six rangées; parce que le *vair* ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut spécifier en blasonnant, aussi-bien que l'émail, quand il est autre que d'argent & d'azur. (*D. J.*)

MENYANTHE, (*Botan.*) plante encore plus connue sous le nom de trefle de marais, *trifolium paluestre*; *voyez donc* TREFLE de MARAIS. (*D. J.*)

MÉONIE, (*Géog. anc.*) *Mæonia*; contrée de l'Asie mineure, autrement appellée *Lydie*. *Voyez* LYDIE.

La capitale de cette province portoit aussi le nom de *Méonie*, *Mæonia*; elle étoit au pié du Tmolus, du côté opposé à Sardes. La riviere s'appelloit *Mæones*, & les peuples *Mæones* ou *Mæonoii*, les Méons, les Méoniens. (*D. J.*)

MEPHITIS, s. f. (*Phys.*) est le nom latin des exhalaisons minérales, appellées *mouphetes*. *Voyez* EXHALAISON.

MEPLAT, adj. *terme d'artiste*. Il désigne la forme des corps qui ont plus d'épaisseur que de largeur. Les Peintres le prennent dans un sens un peu différent. *Voy.* MEPLAT. (*Peint.*)

MEPLAT, (*Peinture.*) se dit en Peinture & en Sculpture, des muscles qui ont un certain plat, tel que seroit le côté d'une orange qu'on auroit appuyé sur un plan uni.

MÉPLATE *maniere*, (*Gravure*) la maniere *méplate* consiste dans des tailles un peu tranchées & sans adoucissement. On se sert de cette maniere pour fortifier les ombres & en arrêter les bords. *Voy.* GRAVURE (*D. J.*)

MEPPEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dépendant de l'évêché de Munster. Elle est sur l'Ems, à 6 lieues N. de Lingen, 20 N. O. de Munster. *Long.* 25. 3. *lat.* 52. 45. (*D. J.*)

MÉPRIS, s. m. (*Morale.*) L'amour excessif de l'estime fait que nous avons pour notre prochain ce *mépris* qui se nomme *insolence*, *hauteur* ou *fierté*; selon qu'il a pour objet nos supérieurs, nos inférieurs ou nos égaux. Nous cherchons à abaisser davantage ceux qui sont au-dessous de nous, croyant nous élever à mesure qu'ils descendent plus bas; ou à faire tort à nos égaux, pour nous ôter du pair avec eux; ou même à ravaler nos supérieurs, parce qu'ils nous font ombre par leur grandeur. Notre orgueil se trahit visiblement en ceci: car si les hommes nous sont un objet de *mépris*, pourquoi ambitionnons-nous leur estime? Ou si leur estime est digne de faire la plus forte passion de nos ames, comment pouvons-nous les mépriser? Ne seroit-ce point que le *mépris* du prochain est plutôt affecté que véritable? Nous entrevoyons sa grandeur, puisque son estime nous paroît d'un si grand prix; mais nous faisons tous nos efforts pour la cacher, pour nous faire honneur à nous-mêmes.

De-là naissent les médisances, les calomnies, les louanges empoisonnées, la satyre, la malignité & l'envie. Il est vrai que celle-ci se cache avec un soin extrème, parce qu'elle est un aveu forcé que nous faisons du mérite ou du bonheur des autres, & un hommage forcé que nous leur rendons.

De tous les sentimens d'orgueil, le *mépris* du prochain est le plus dangereux, parce que c'est celui qui va le plus directement contre le bien de la société, qui est la fin à laquelle se rapporte l'amour de l'estime.

MEQUE, PÉLERINAGE DE LA (*Hist. des Turcs.*) c'est un voyage à la *Meque* prescrit par l'alcoran. „ Que tous ceux qui peuvent le faire, n'y manquent „ pas, dit l'auteur de ce livre „. Cependant le *pélerinage* de la *Meque* est non-seulement difficile par la longueur du chemin, mais encore par rapport aux dangers que l'on court en Barbarie, où les vols sont fréquens, les eaux rares & les chaleurs excessives. Aussi par toutes ces raisons, les docteurs de la loi ont décidé qu'on pouvoit se dispenser de cette course, pourvu qu'on substituât quelqu'un à sa place.

Les quatre rendez-vous des pélerins sont Damas, le Caire, Babylone & Zébir. Ils se préparent à ce pénible voyage par un jeune qui suit celui du ramazan; & s'assemblent par troupes dans des lieux convenus. Les sujets du grand-seigneur qui sont en Europe, se rendent ordinairement à Alexandrie sur des bâtimens de Provence, dont les patrons s'obligent à voiturer les pélerins. Aux approches du moindre vaisseau, ces bons musulmans, qui n'appréhendent rien tant que de tomber entre les mains des armateurs de Malte, baisent la banniere de France, s'enveloppent dedans, & la regardent comme leur asyle.

D'Alexandrie ils passent au Caire, pour joindre la caravane des Africains. Les Turcs d'Asie s'assemblent ordinairement à Damas; les Persans & les Indiens à Babylone; les Arabes & ceux des îles des environs, à Zebir. Les pachas qui s'acquittent de ce devoir, s'embarquent à Suez, port de la mer Rouge, à trois lieues & demi du Caire. Toutes ces caravanes prennent si bien leurs mesures, qu'elles arrivent la veille du petit bairam sur la colline d'Arafagd, à une journée de la *Meque*. C'est sur cette fameuse colline qu'ils croient que l'ange apparut à Mahomet pour la premiere fois; & c'est-là un de leurs principaux sanctuaires. Après y avoir égorgé des moutons pour donner aux pauvres, ils vont faire leurs prieres à la *Meque*, & de là à Médine, où est le tombeau du prophete, sur lequel on étend tous les ans un poele magnifique que le grand-seigneur y envoie par dévotion: l'ancien poële est mis par morceaux; car les pélerins tâchent d'en attraper quelque piece, pour petite qu'elle soit, & la conservent comme une relique très-précieuse.

Le grand-seigneur envoie aussi par l'intendant des caravanes, cinq cent sequins, un alcoran couvert d'or, plusieurs riches tapis, & beaucoup de pieces de drap noir, pour les tentures de mosquées de la *Meque*.

On choisit le chameau le mieux fait du pays, pour être porteur de l'alcoran: à son retour ce chameau, tout chargé de guirlandes de fleurs & comblé de bénédictions, est nourri grassement, & dispensé de travailler le reste de ses jours. On le tue avec solemnité quand il est bien vieux, & l'on mange sa chair comme une chair sainte; car s'il mouroit de vieillesse ou de maladie, cette chair seroit perdue & sujette à pourriture.

Les pélerins qui ont fait le voyage de la *Meque*, sont en grande vénération le reste de leur vie; absous de plusieurs sortes de crimes; ils peuvent en commettre de nouveaux impunément, parce qu'on ne sauroit les faire mourir selon la loi; ils sont réputés incorruptibles, irréprochables & sanctifiés dès ce monde. On assure qu'il y a des Indiens assez sots pour se crever les yeux, après avoir vu ce qu'ils appellent les saints lieux de

Meque

Méque; prétendant que les yeux ne doivent point après cela, être prophanés par la vûe des choses mondaines.

Les enfans qui sont conçus dans ce pélerinage, sont regardés comme de petits saints, soit que les pélerins les aient eû de leurs femmes légitimes, ou des aventurieres: ces dernieres s'offrent humblement sur les grands chemins, pour travailler à une œuvre aussi pieuse. Ces enfans sont tenus plus proprement que les autres, quoiqu'il soit mal-aisé d'ajouter quelque chose à la propreté avec laquelle on prend soin des enfans par-tout le levant. (*D. J.*)

MEQUINENÇA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne au royaume d'Arragon. Elle a été connue autrefois sous les noms d'*Octogesa* & d'*Ictosa*. Elle est forte par sa situation, & défendue par un château. Elle est au confluent de l'Ebre & de la Ségre, dans un pays fertile & agréable, à 12 lieues N. E. de Tortose, 65 N. E. de Madrid. *Long.* 17. 55. *lat.* 41. 22. (*D. J.*)

MER, s. f. (*Géog.*) ce terme signifie ordinairement ce vaste amas d'eau qui environne toute la terre, & qui s'appelle plus proprement *Océan*. *Voyez* OCEAN.

Mer est un mot dont on se sert aussi pour exprimer une division ou une portion particuliere de l'Océan, qui prend son nom des contrées qu'elle borde, ou d'autres circonstances.

Ainsi l'on dit, la *mer* d'Irlande, la *mer* Méditerranée, la *mer* Baltique, la *mer* Rouge, &c. *Voyez* MÉDITERRANÉE.

Jusqu'au tems de l'empereur Justinien, la *mer* étoit commune & libre à tous les hommes; c'est pour cela que les lois romaines permettoient d'agir contre toute personne qui en troubleroit un autre dans la navigation libre, ou qui gêneroit la pêche de la *mer*.

L'empereur Léon, dans sa 56e novelle, a été le premier qui ait accordé aux personnes qui étoient en possession de terres, le privilege de pêcher devant leurs territoires respectifs exclusivement aux autres. Il donna même une commission particuliere à certaines personnes pour partager entr'elles le Bosphore de Thrace.

Depuis ce tems les princes souverains ont tâché de s'approprier la *mer*, & d'en défendre l'usage public. La république de Vénise prétend si fort être la maitresse dans son golfe, qu'il y a tous les ans des épousailles formelles entre le doge & la *mer* Adriatique.

Dans ces derniers tems les Anglois ont prétendu particulierement à l'empire de la *mer* dans le canal de la Manche, & même à celui de toutes les *mers* qui environnent les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & cela jusqu'aux côtes ou aux rivages des états voisins; c'est en conséquence de cette prétention que les enfans nés sur les *mers* de leur dépendance sont déclarés natifs d'Angleterre, comme s'ils étoient nés dans cette île même. Grotius & Selden ont disputé fortement sur cette prétention dans des ouvrages qui ont pour titre, *mare liberum*, la mer libre, & *mare clausum*, la mer interdite. *Chambers*.

MER MÉDITERRANÉE. *Voyez* MÉDITERRANÉE.

MER NOIRE. *Voyez* NOIRE.

MER ROUGE. *Voyez* ROUGE.

MER CASPIENNE. *Voyez* CASPIENNE & LAC.

Sur les différens phénomenes de la mer, *voyez* FLUX & REFLUX, MARÉE, VENT, COURANT, MOUSSONS, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, LAC. *Voyez aussi le discours* de M. de Buffon *sur la théorie de la terre*, *art.* 8. 13. 19. On prouve dans ce discours; 1°. que les amas prodigieux de coquilles qu'on trouve dans le sein de la terre à des distances fort considérables de la *mer*, montrent incontestablement que la *mer* a couvert autrefois une grande partie de la terre ferme que nous habitons aujour-d'hui. *Hist. acad.* 1720. *pag.* 5. 2°. Que le fonds de la *mer* est composé à-peu-près comme la terre que nous habitons, parce qu'on y trouve les mêmes matieres, & qu'on tire de la surface du fonds de la *mer* les mêmes choses que nous tirons de la surface de la terre. 3°. Que la *mer* a un mouvement général d'orient en occident qui fait qu'elle abandonne certaines côtes, & qu'elle avance sur d'autres. 4°. Qu'il est très-probable que les golfes & les détroits ont été formés par l'irruption de l'Océan dans les terres. *Voyez* CONTINENT & TERRAQUÉE. *Voyez* aussi DÉLUGE, MONTAGNE & FOSSILE. (*O*)

C'est une vérité reconnue aujourd'hui par les naturalistes les plus éclairés, que la *mer*, dans les tems les plus reculés, a occupé la plus grande partie du continent que nous habitons; c'est à son séjour qu'est dû la quantité prodigieuse de coquilles, de squelettes de poissons, & d'autres corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de la terre, dans des endroits souvent très-éloignés du lit que la *mer* occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomenes au déluge universel; on a fait voir dans l'*article* FOSSILES, que cette révolution n'ayant été que passagere, n'a pu produire tous les effets que la plûpart des physiciens lui ont attribués. Au contraire, en supposant le séjour de la *mer* sur notre continent, rien ne sera plus facile que de se faire une idée claire de la formation des couches de la terre, & de concevoir comment un si grand nombre de corps marins se trouvent renfermés dans un terrein que la mer a abandonné. *Voyez* FOSSILES; TERRE, *couches de la*; TERRE, *révolutions de la*.

La retraite de la *mer* a pu se faire ou subitement, ou successivement, & peu-à-peu; en effet, ses eaux ont pu se retirer tout-à-coup, & laisser à sec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu causer l'inclination de son axe. A l'égard de la retraite des eaux de la mer qui se fait successivement & par degrés insensibles, pour peu qu'on ait considéré les bords de la *mer*, on s'apperçoit aisément qu'elle s'éloigne peu-à-peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaisseaux abordoient. L'ancienne ville d'Alexandrie est actuellement assez éloignée de la *mer*; les villes d'Arles, d'Aigues-mortes, &c. étoient autrefois des ports de mer; il n'y a guere de pays maritimes qui ne fournissent des preuves convaincantes de cette vérité; c'est sur tout en Suede que ces phénomenes ont été observés avec le plus d'exactitude depuis quelques années, ils ont donné lieu à une dispute très-vive entre plusieurs membres illustres de l'académie royale des sciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une histoire générale de la Suede, très-estimée des connoisseurs, osa jetter quelques soupçons sur l'antiquité de ce royaume, & parut douter qu'il eût été peuplé aussi anciennement que l'avoient prétendu les historiens du nord qui l'ont précédé; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que plusieurs parties de la Suede avoient été couvertes des eaux de la *mer* dans des tems fort peu éloignés de nous; ces idées ne manquerent pas de trouver des contradicteurs; presque tous les peuples de la terre ont de tout tems été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suede deshonorée parce qu'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celsius, savant géometre de l'académie de Stockholm, inséra en 1743, dans le recueil de son académie, un mémoire très-curieux; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la *mer* Baltique, ainsi que l'Océan qui borne la Suede à l'occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de pilotes & de pêcheurs avancés en âge, qui attestent avoir trouvé dans leur jeunesse beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui; des écueils & des pointes des rochers qui étoient anciennement sous l'eau ou à fleur d'eau, sortent maintenant de plusieurs piés au-dessus du niveau de la *mer*; on ne peut plus passer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il passoit autrefois des navires chargés; des bourgs & des villes qui étoient anciennement sur le bord de la mer, en sont maintenant à une distance de quelques lieues; on trouve des ancres & des débris de vaisseaux qui sont fort avancés dans les terres, &c. Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celsius tente de déterminer de combien les eaux de la *mer* baissent en un tems donné. Il établit son calcul sur plusieurs observations qui ont été faites en differens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & sur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'est élevé depuis ce tems de 8 piés au-dessus de la surface de la *mer*. M. Celsius trouve que l'on marche à sec dans un endroit où 98 ans auparavant on avoit de l'eau jusqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés sous l'eau, dans la jeunesse de quelques anciens pilotes, & qui même étoient à deux piés de profondeur, sortent maintenant de 3 piés, &c. De toutes ces observations, il résulte, suivant M. Celsius, que l'on peut faire une estimation commune, & que l'eau de la *mer* baisse en un an de 4 $\frac{1}{2}$ lignes, en 18 ans de 4 pouces & 5 lignes, en cent ans de 4 piés 5 pouces, en 500 ans de 22 piés 5 pouces, en mille ans de 45 piés géométriques, &c.

M. Celsius remarque, avec raison, qu'il seroit à souhaiter que l'on observât exactement la hauteur de certains endroits au-dessus du niveau de la *mer*, par ce

moyen

moyen la postérité seroit à portée de juger avec certitude de la diminution de ses eaux ; à sa priere, M. Rudman son ami, fit tracer en 1731 une ligne horisontale sur une roche appellée *swarthällen på wibeken*, qui se trouva à la partie septentrionale de l'île de Loefgrund, à deux milles au nord-est de Gesle. Cette ligne marque précisément jusqu'où venoit la surface des eaux en 1731. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede*, tom. *V. année* 1743. Il seroit à souhaiter que l'on fît des observations de ce genre sur toutes les côtes & dans toutes les *mers* connues, cela jetteroit beaucoup de jour sur un phénomene très-curieux de la Physique, & dont jusqu'à présent l'on ne paroît s'être fortement occupé qu'en Suede.

La grande question qui partage maintenant les académiciens de Suede, a pour objet de savoir si la diminution des eaux de la *mer* est réelle ; c'est-à-dire, si la somme totale des eaux de la *mer* diminue effectivement sur notre globe, ce qui paroît être le sentiment de M. Celsius, du célebre M. Linnæus & de plusieurs autres : ou si, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution des eaux n'est que relative ; c'est-à-dire, si la *mer* va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On sent aisément combien cette question est embarrassante ; en effet, il faudroit un grand nombre d'observations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant plusieurs siecles pour la décider avec quelque certitude.

Il est constant que les eaux de la *mer* s'élevent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie ; une partie de ces pluies rentre dans la *mer*, une autre forme des rivieres qui retombent encore dans la *mer*, de-là il résulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la *mer* ; mais, suivant M. Celsius, la partie des eaux qui abreuve les terres, & qui sert à la végétation, c'est-à-dire, à l'accroissement des arbres & des plantes, est perdu pour la somme totale des eaux, & cette partie, selon lui, peut se convertir en terre par la putréfaction des végétaux, sentiment qui a été soutenu par Van Helmont, & qui n'est rien moins que démontré ; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties solides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour disparoître totalement, vû que, suivant ce savant géometre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du soleil ; d'où il conjecture qu'il finira par se dessécher totalement, à moins que l'approche de quelque comete ne vienne rendre à notre planete l'humidité qu'elle aura perdue.

M. Celsius trouve encore une autre maniere d'expliquer la diminution des eaux de la *mer* ; c'est que, selon lui, une partie des eaux se retire dans les cavités & les abysmes qui sont au fond du lit de la *mer* ; mais il ne nous dit point comment ces cavités se forment : il y a tout lieu de croire que c'est le feu qui fait place à l'eau, & que les eaux de la *mer* vont occuper les espaces qui ont été creusés par les feux souterreins dont l'intérieur de notre globe est perpétuellement consumé.

Il seroit très-important que l'on fît les observations nécessaires pour constater jusqu'à quel point ces idées peuvent être fondées ; cela ne manqueroit pas de jetter beaucoup de lumieres sur la Physique & sur la Géographie, & sur la connoissance de notre globe. M. Celsius croit que la Scandinavie a été anciennement une île, & que le golfe de Bothnie communiquoit autrefois avec la *mer* Blanche par les marais aujourd'hui formés par l'Ulo-Elbe ; ce sentiment s'accorde avec celui de Ptolémée & de plusieurs anciens géographes, qui ont parlé de la Scandinavie comme d'une île.

Ce n'est point seulement dans le nord que l'on a observé que les eaux de la *mer* se retiroient & laissoient à sec une partie de son lit, les plus anciens historiens nous apprennent que l'île du Delta en Egypte, qui se trouve à l'embouchure du Nil, a été formée par le limon que ce fleuve a successivement déposé. Les voyageurs modernes ont observé que le continent gagnoit continuellement de ce côté. Les ruines du port de Cartage sont aujourd'hui fort éloignées de la mer. On a aussi remarqué que la Méditerranée se retiroit des côtes méridionales de la France vers Aigues-mortes, Arles, &c. & l'on pourroit conjecturer qu'au bout de quelques milliers d'années, cette *mer* disparoîtra totalement, comme M. Celsius présume que cela arrivera à la *mer* Baltique. On peut en dire autant de la *mer* Noire, de la *mer* Caspienne dont le fond doit nécessairement hausser par les dépôts qu'y font les grandes rivieres qui vont s'y rendre.

Tout ce qui précede, nous prouve que les *mers* produisent sur notre globe des changemens perpétuels. Il y en a qui disparoissent dans un endroit ; il n'en est pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'est ainsi qu'a été formé la *mer* d'Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amsterdam, dont la formation qui est assez récente, est due à des vents violens qui ont poussé les eaux de la *mer* par-dessus ses anciennes bornes, & qui par-là ont inondé un terrein bas d'où ces eaux n'ont point pu se retirer. Pline regarde la *mer* Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan. Voici comme ce célebre naturaliste s'exprime, au *liv. III.* de son hist. natur. *Terrarum orbis universus in tres dividitur partes ; Europam, Asiam & Africam ; origo ab occasu solis & gaditano freto, qua irrumpens Oceanus atlanticus in maria interiora diffunditur.*

Il y a des *mers*, telles que la *mer* Caspienne, la *mer* morte, &c. qui se trouvant au milieu des terres, n'ont point de passages sensibles par où l'écoulement des eaux qu'elles reçoivent puisse se faire. Le P. Kircher & plusieurs autres naturalistes ont soupçonné que leurs eaux s'écouloient par des conduits ou canaux souterreins par où elles se dégorgeoient dans l'Océan ; & qu'il y avoit une espece de liaison entre toutes les *mers*, qui fait qu'elles communiquent les unes avec les autres. Ces auteurs n'ont trouvé que ce moyen d'expliquer pourquoi ces *mers* ne débordoient point, malgré les eaux des rivieres qu'elles reçoivent continuellement ; mais ils n'ont point fait attention que l'évaporation pouvoit être équivalente à la quantité d'eau que ces *mers* reçoivent journellement.

C'est au séjour des eaux de la *mer* sur de certaines portions de notre continent, qu'il faut attribuer la formation des mines de sel gemme ou de sel marin fossile que l'on trouve dans plusieurs pays qui sont maintenant très-éloignés de la *mer*. Des eaux salées sont restées dans des cavités d'où elles ne pouvoient sortir. Là, par l'évaporation, ces eaux ont déposé leur sel ; qui, après avoir pris une consistance solide & concrete, a été recouvert de terre, & forme des couches entieres que l'on rencontre aujourd'hui à plus ou moins de profondeur. *Voyez l'article* SEL GEMME.

Il n'est point si aisé de rendre raison de la salure des eaux de la *mer*, & d'expliquer d'où elle tire son origine. Un grand nombre de physiciens ont cru que l'on devoit supposer le fond de la *mer* rempli de masses ou de roches de sel que les eaux de la *mer* dissolvoient perpétuellement, mais on ne nous apprend point comment ces masses de sel ont été elles-mêmes formées.

Au reste, le célebre Stahl regarde la formation du sel marin comme un des mysteres de la nature que la chimie n'a point encore pu découvrir. En général, nous savons que tous les sels sont composés d'une terre atténuée & d'eau, & l'on pourroit présumer que le sel marin se génere continuellement dans la *mer*. Quelques physiciens ont cru que l'eau de la *mer* avoit été salée dès la création du monde. Ils se fondent sur ce que sans cela les poissons de *mer*, exigeant une eau salée, n'auroient pas pu y vivre, si elle n'avoit été salée dans son origine.

M. Cronstedt, de l'acad. des Sciences de Suede, remarque dans sa *minéralogie*, §. 21, que l'eau de la *mer* tient en dissolution une quantité prodigieuse de terre calcaire, qui est saturée par l'acide du sel marin. C'est cette terre qui s'attache au fond des chaudieres où l'on fait cuire l'eau pour obtenir le sel ; elle a la propriété d'attirer l'humidité de l'air. Suivant cet auteur, c'est cette terre calcaire qui forme les coquilles, les écailles des animaux crustacés, &c. à quoi il ajoute qu'il peut arriver que la nature sache le moyen de faire de la chaux un sel alkali qui serve de base au sel marin.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, il est constant que toutes les *mers* qui sont sur notre globe, ne sont point également salées. Dans les pays chauds & vers la ligne, l'eau de la *mer* est beaucoup plus salée que vers le nord : ce qui vient de la forte évaporation que la chaleur cause, & qui doit rapprocher & comme concentrer le sel. Des circonstances particulieres peuvent encore concourir à faire que les eaux de la *mer* soient moins salées en quelques endroits qu'en d'autres : cela arrivera, par exemple, vers l'embouchure d'une riviere dont l'eau tempérera la salure de la *mer* dans un grand espace ; c'est ainsi qu'on nous dit que la *mer* Blanche n'est nullement salée à l'embouchure de la grande riviere d'Oby en Sibérie. D'ailleurs, il peut se faire qu'il y ait dans de certains endroits des sources, qui, en entrant dans la *mer* & en sortant du fond de son lit, adoucissent

eiffent sa salure dans ces sortes d'endroits; mais c'est sans fondement que quelques personnes ont étendu cette regle, & ont prétendu que l'on trouvoit toujours de l'eau douce au fond de la *mer*. Voyez *l'article suivant*, MER, *eau de la*.

Outre la salure, les eaux de la *mer* ont ordinairement un goût bitumineux & dégoûtant qui révolte l'estomac de ceux qui veulent en boire. Il y a lieu de conjecturer que ce goût leur vient des couches de matieres bitumineuses qui se trouvent dans le lit de la *mer*: à quoi l'on peut joindre la décomposition de la graisse que fournit une quantité immense d'animaux & de poissons de toute espece, qui vivent & meurent dans toutes les *mers*.

La salure & le mauvais goût des eaux de la *mer* empêchent de la boire. C'est pour remédier à cet inconvénient, que l'on est obligé d'embarquer de l'eau douce dans les vaisseaux; & lorsque les voyages sont fort longs, cette eau douce se corrompt, & les équipages se trouvent dans un très-grand embarras. Depuis long-tems on avoit inutilement cherché le moyen de dessaller l'eau de la *mer*. Enfin il y a quelques années que M. Appleby, chimiste anglois, a trouvé le secret de rendre cette eau potable; cette découverte lui a mérité une récompense très-considérable de la part du parlement d'Angleterre qui a fait publier son secret. Il consiste à mettre quatre onces de pierre à cautere & d'os calcinés sur environ vingt pintes d'eau de *mer*; on distille ensuite cette eau avec un alambic, & l'eau qui passe à la distillation est parfaitement douce. Cette expérience importante a été réitérée avec succès par M. Rouelle. Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on adaptera les vaisseaux distillatoires à la cheminée de la cuisine d'un vaisseau, & sans augmentation de dépense, on pourra distiller continuellement de l'eau de *mer*, en même tems que l'on préparera les alimens des équipages.

Les eaux de la *mer* ont trois especes de mouvement. Le premier est le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à sa surface en produisant des flots ou des vagues plus ou moins considérables, en raison de la force qui les excite. Ce mouvement des flots est modifié par la position des côtes, des promontoires, des îles, &c. que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le second mouvement de la *mer* est celui que l'on nomme *courant*; c'est celui par lequel les eaux de la *mer* sont continuellement entraînées d'orient vers l'occident; mouvement qui est plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve incontestable, que le mouvement de la terre sur son axe se fait d'occident vers l'orient. Ce mouvement dans l'Océan, commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il est peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *mer pacifique*. Mais en partant de-là, les eaux dont le mouvement est accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, si leur force n'étoit arrêtée par les îles qui se trouvent en cet endroit, & que quelques auteurs regardent comme des restes de l'Atlantide ou de cette île immense dont les anciens prêtres égyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déjà que par tradition. Un auteur allemand moderne appellé M. *Popowitz*, qui a publié en 1750, en sa langue, un ouvrage curieux, sous le titre de *recherches sur la mer*, présume que tôt ou tard la violence du mouvement de la *mer* dont nous parlons, forceroit un passage au travers de l'isthme de Panama, si ce terrein n'étoit rempli de roches qui opposent de la résistance aux entreprises de la *mer*; sur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la *mer* à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute seule.

Cette conjecture est d'autant mieux fondée que plusieurs exemples nous prouvent que la violence des eaux de la *mer* arrache & sépare des parties du continent, & fait des îles de ce qui étoit autrefois terre ferme. C'est ainsi qu'une infinité de circonstances prouvent que la grande Bretagne tenoit autrefois à la France; vérité qui a été mise dans un très-grand jour par M. Desmarets dans sa *dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre avec la France*, publiée il y a peu de tems. On ne peut guere douter non plus que la Sicile n'ait été séparée de la même maniere de l'Italie, &c.

Le troisieme mouvement de la *mer* est celui qui est connu sous le nom de la *marée* ou du *flux & reflux*; on n'en parlera point ici, vu que cet important phénomene a été examiné au long dans les *articles* FLUX & MARÉE.

Outre les trois especes de mouvemens dont on vient de parler, il en est encore un autre sur lequel les physiciens ne sont point tout-à-fait d'accord. Quelques auteurs prétendent que dans les détroits, tels que ceux de Gibraltar, du Sund & des Dardanelles, les eaux de la *mer* ont deux courans directement opposés, & que les eaux de la surface ont une direction contraire à celle des eaux qui sont au-dessous. Le comte de Marsigli a observé ces deux courans contraires au passage des Dardanelles, phénomene qui avoit déjà été remarqué dans le sixieme siecle par l'historien Procope. Ces deux auteurs assurent que lorsque les pêcheurs jettent leurs filets dans ce détroit, la partie supérieure du filet est entraînée vers la Propontide ou *mer* de Marmora; tandis que la partie la plus enfoncée du filet se trouve emporté par le courant inférieur vers le pont Euxin ou la *mer* Noire. Le comte de Marsigli a constaté la même expérience avec une sonde de plomb attachée à une corde; quand il ne l'enfonçoit que de cinq ou six piés, la sonde étoit emportée vers la propontide; mais lorsqu'il l'enfonçoit plus avant, il voyoit qu'elle étoit poussée vers le pont Euxin.

M. Popowitz explique d'après ce phénomene, pourquoi les eaux de la *mer* Noire sont toujours également salées, malgré les rivieres qu'elle reçoit. C'est que, suivant ces expériences, la Méditerranée fournit continuellement à la *mer* Noire par le détroit des Dardanelles, de l'eau salée, qu'elle reçoit elle-même de la même maniere de l'Océan par le détroit de Gibralter. Suivant le rapport du célebre Ray, on a fait dans le Sund les mêmes expériences que dans le détroit des Dardanelles; & l'on a trouvé que les eaux de la *mer* Baltique sortoient à la partie supérieure, & que les eaux de l'Océan entroient dans la *mer* Baltique par-dessous les premieres.

Comme plusieurs *mers* de notre globe sont placées au milieu du continent, & reçoivent de très-grandes rivieres, sans que l'on apperçoive de passages par où leurs eaux puissent s'écouler: quelques auteurs ont cru qu'il falloit qu'il y eût des communications souterreines entre ces *mers* & l'Océan. C'est ainsi que l'on a cru qu'il y avoit une communication cachée sous terre entre la *mer* Caspienne & l'Océan, entre la *mer* Morte & la Méditerranée, &c. On a cru sur-tout expliquer par-là pourquoi ces *mers* ne débordent point; peut-être que l'évaporation des eaux de ces *mers* est équivalente à la quantité des eaux que les rivieres leur apportent. (—)

MER, *eau de la*, (*Physique, Chimie*) L'eau de l'Océan & des autres mers differe de l'eau pure par les principes étrangers dont elle est chargé, c'est-à-dire, par les différens sels qu'elle renferme, & par la substance sulfureuse qui produit son amertume, son onctuosité, & sa qualité phosphorique.

Nous ne nous étendrons point sur la nature du sel marin proprement dit, sur sa vertu septique, ou anti-septique, suivant la dose dans laquelle on le joint aux substances qui se putréfient. *Voyez plus bas* SEL MARIN.

On assure que ceux qui navigent sous la ligne s'apperçoivent que la mer est plus salée dans les climats où la chaleur du soleil est plus forte & plus propre à corrompre les fluides. Cependant d'habiles observateurs ont rapporté à Boyle que la gravité spécifique de l'*eau de mer* étoit la même que sous l'équateur, & au-delà du trentieme degré de latitude. Il paroît par les observations de Swedenborg, que cite Wallerius dans son *Hydrologie*, *p.* 81. que la salure de la mer, dans les pays du Nord & vers les poles de la terre, diminue toûjours très-sensiblement. On ne peut guère douter que les mers du Nord ne gelent, que parce qu'elles sont moins salées; car on a observé que le sel marin, le sel ammoniac, sont de tous les sels ceux dont les dissolutions se changent en glace le plus difficilement.

Wallerius rapporte ailleurs (*in tentam. chim.* Hierne, *t. II. p.* 117, *note*.) que M. Palmitruck a constaté par des expériences faites dans le golfe de Bothnie, au tems des solstices & des équinoxes, que la salure de la mer diminue dans les grands jours, & augmente quand les jours deviennent plus courts. Le même M. Palmitruck assure que la mer est plus salée pendant le flux que pendant le reflux, & que sa salure est plus considérable à une plus grande distance des côtes & à une plus grande profondeur. Cette derniere observation est conforme à celle du comte Marsigli; & quoiqu'elle ne s'accorde pas avec les expériences de Boyle, elle est d'une vérité sensible, puisque l'eau de la surface de la mer, ainsi que celle qui baigne les côtes, doit être beaucoup plus délayée par les eaux des pluies & des fleuves qui se jettent dans la mer.

C'est sans doute à cause que les sels des eaux de la surface de la mer sont plus lavés par des eaux pures, qu'ils sont plus acides. Ceci est prouvé, parce que le

comme

comte Marsigli ayant mis des sels tirés de l'*eau de mer* superficielle, & des sels tirés de la même *eau* prise à une certaine profondeur, dans du papier bleu, il vit que ceux qui avoient été tirés de l'*eau* superficielle teignoient ce papier en rouge; & au contraire le sel des eaux profondes ne donnoit aucune impression de rougeur.

M. Hales a remarqué que des morceaux de papier bleu prenoient un œil rougeâtre, après avoir été trempés dans de la saumure de sel tiré de l'*eau de la mer*, mais ils n'avoient point cette couleur, lorsqu'on les trempoit de même dans une forte saumure de sel commun; ce qui montre, dit M. Hales, que le sel imparfait d'*eau de mer* est en partie nitreux, mais cette conclusion ne semble pas assez juste, & ce fait prouve seulement que le sel de la premiere saumure étoit moins exactement neutralisé. De même on a expliqué, par ce principe nitreux, pourquoi l'*eau de mer* n'éteint pas la flamme ainsi que l'eau douce; mais il est plus naturel d'attribuer cet effet aux parties sulfureuses & bitumineuses.

On est mieux fondé à admettre un principe nitreux dans l'*eau de la mer*, parce que l'esprit de sel, tiré du sel de la mer, est un dissolvant de l'or, & parce que l'on a retiré de l'esprit nitreux de l'eau-mere des salines. L'origine de ce nitre n'est pas bien connue, il appartient sans doute aux plantes marines, il est développé, & rendu sensible par leur putréfaction.

J'ai appris de M. Venel qu'on voit beaucoup de sel de glauber très-distinct, & très-bien crystallisé dans les tables des salines où on évapore l'*eau de mer*. Je ne connois point d'auteurs qui aient fait cette remarque. Peut-être ce sel de glauber est-il formé dans les salines par la combinaison d'un acide aérien avec la base alkaline du sel marin: peut-être aussi l'existence des sels neutres, produits dans l'*eau de la mer* par l'acide nitreux & par l'acide vitriolique, doit-elle fortifier le soupçon si légitime qu'on a de l'identité radicale des acides nitreux.

L'*eau de la mer* est d'autant plus amere qu'on la puise à une plus grande profondeur. Il est très-probable qu'elle doit son amertume à un esprit huileux, volatil, de nature bitumineuse, dont elle est imprégnée. Car le comte Marsigli a publié dans son *Histoire physique de la mer*, *p.* 26. une table des proportions des sels communs & d'esprit de charbons, qui donnent à l'eau de citerne, outre la même pesanteur spécifique, le même goût salé & amer qu'à l'*eau* naturelle *de la mer*, superficielle ou profonde. Le même auteur a trouvé que l'*eau de la mer*, bien qu'elle ait été entierement dépouillée de sel après beaucoup d'exactes & réitérées distillations, conserve avec une amertume dégoûtante, quelque chose de visqueux & de gluant, qui s'attache aux côtés d'une bouteille dans laquelle on agite cette eau distillée, & ne se précipite au fond qu'avec peine lorsqu'on la laisse reposer: il a remarqué que cette substance onctueuse ne rend l'*eau de la mer* distillée en aucune façon plus pesante que l'eau insipide des citernes, ce qui prouve la grande volatilité de l'esprit bitumineux qui produit cette substance onctueuse. Cette volatilité est encore démontrée parce que l'esprit qu'employoit Marsigli, pour donner le goût amer à l'eau simplement salée, n'en altéroit point du tout le poids. Il faut observer néanmoins qu'on ne trouve point d'amertume, ni le goût de bitume, si l'on distille de l'*eau de mer* qui ait été puisée seulement à quatre ou cinq pouces de la surface de la mer.

On n'est point d'accord sur l'origine de la salure des *eaux de la mer*, plusieurs auteurs pensent qu'elle est aussi ancienne que la mer même; d'autres prétendent qu'elle est dûe à la dissolution des rochers & des mines de sel gemme, que le bassin de la mer renferme en grande quantité suivant Varenius. Mais les Stalbliens conjecturent avec beaucoup de fondement, qu'il se produit chaque jour une nouvelle quantité de sel dans les *eaux de la mer*, puisque le sel est un mixte composé de terre & d'eau, & que rien n'empêche que ce mixte ne puisse être produit par la combinaison de l'eau avec le sable, le limon, les débris des coquillages, & de terre calcaire qui recouvre en plusieurs endroits le fond de la mer, dont les parties sont subtilisées par l'agitation de la mer & par la chaleur du soleil. Les cadavres résous d'une infinité de poissons, & le bitume de la mer ajoutent à ce produit une substance inflammable particuliere, qui acheve le caractere spécifique du sel marin. L'opinion des Stalbliens peut être confirmée par ce que Tavernier rapporte, que dans le royaume d'Assem on prépare un sel semblable au sel commun, en agitant fortement pendant dix à douze heures une dissolution du sel lixiviel des feuilles du figuier d'Adam, qu'on dépure des feces, & qu'on épaissit ensuite par la coction. Sthal (*fundam. Chim. part. II. p.* 154.) ne doute point qu'on ne pût retirer de même du sel commun des autres sels lixiviels.

Le comte Marsigli a vû en plusieurs endroits de la mer de Thrace du bitume flottant, qui paroît sur l'eau lorsqu'elle est calme. Il ajoute qu'on en trouve de même abondamment dans les mers des Indes orientales, surtout aux endroits où il y a quantité d'ambre gris. Il croit que l'*eau de la mer* se charge de cette substance en baignant des couches de bitume qui s'étendent dans son bassin, & qui se continuent avec des veines de charbons de terre & de jais dans les montagnes des rivages voisins. Cette cause ne paroît pas être universelle, mais elle ne doit pas être négligée. Boyle nous apprend que le bitume liquide, connu en Angleterre sous le nom de *poix des barbades*, coule des rochers de ces îles dans la mer. Hales dit qu'on pourroit attribuer en partie à des sources de pétroles l'origine du bitume de la mer.

M. Deslandes prétend que ces minieres de bitume ne se trouvent point dans la mer, mais que l'onctuosité amere de l'*eau de la mer* vient d'une infinité de matieres pourries, bois, plantes, poissons morts, cadavres; il remarque qu'un limon huileux enduit toûjours les bords de la mer, & les rend si glissans qu'on a de la peine à s'y soutenir. On voit d'autant mieux comment les cadavres des poissons concourent à la production du bitume des *eaux de la mer*, qu'on a remarqué que la graisse de poisson est plus propre que les autres graisses à la réduction des terres cuivreuses.

Il paroît que le bitume qui surnage les *eaux de la mer* est produit par un acide vitriolique, sulfureux, semblable à celui des charbons par l'acide marin plus développé à la surface de ces *eaux*, & qui se joint au pétrole & aux parties huileuses que fournissent les plantes marines & les poissons en se putréfiant.

On a essayé par un grand nombre de moyens de rendre l'*eau de la mer* potable. Pour y parvenir, il ne suffit pas de la dessaler, mais il faut encore lui ôter ce goût désagréable & bitumineux qu'elle conserve même après la distillation. Pline rapporte que les navigateurs se procuroient de l'eau douce en exprimant des peaux de moutons, qu'ils avoient étendues autour de leurs vaisseaux & qui avoient été humectées par les vapeurs de la mer; ou, en descendant dans la mer des vases vuides & bien bouchés, ou des boules de cire creuses: mais le premier moyen étoit insuffisant, & on a observé que le second ne dessaloit pas entierement l'eau marine. La filtration de l'*eau de mer* à-travers le sable, ou la terre de jardin, n'a pas mieux réussi au comte Marsigli.

On peut rapporter à ces moyens tous ceux dont on a fait usage avant que de connoître l'art de distiller. M. Hales fait entendre que les essais faits avant lui en Angleterre pour rendre l'*eau de mer* potable, se réduisoient uniquement à la distillation. Je suis surpris qu'il n'ait point parlé du procédé qu'a publié Listes dans les *Transactions Philosophiques*. Il y propose, pour éviter l'empyreume ordinaire à l'*eau de mer* distillée, de placer l'alembic sur un vase rempli d'eau, ou d'algue, ou d'autres plantes marines. M. Gautier, médecin de Nantes, avoit imaginé fort ingénieusement, pour perfectionner la distillation de l'*eau de mer*, un vaisseau distillatoire, dont la description se trouve dans le *Recueil des machines* approuvées par l'académie royale des Sciences, *tom. III. nombre* 189.

Nous n'avons rien de plus intéressant sur la maniere de rendre l'*eau de mer* potable, que les expériences de M. Hales; ce grand physicien ayant distillé une quantité assez considérable d'*eau de mer*, il en fit diverses portions à mesure qu'elle sortoit de l'alembic. La premiere étoit belle, claire, & de très-bon goût; les dernieres étoient âcres & désagréables. M. Hales s'est assuré que l'*eau de mer* distillée renfermoit de l'esprit de sel, parce qu'on voit des nuages blancs & épais s'élever dans les différentes portions de cette *eau*, lorsqu'on y verse de la dissolution d'argent dans l'eau forte, parce qu'elle conserve & durcit la chair, & parce qu'elle se corrompt moins vîte, & ne sent jamais aussi mauvais que l'eau commune. Cet esprit de sel, qu'on retire par une chaleur au-dessous du degré de l'eau bouillante, paroît à M. Hales n'être point l'esprit du sel marin parfait, mais sortir d'un sel beaucoup plus imparfait, âcre, impur & acide, dont l'*eau de mer* abonde.

M. Hales a trouvé d'abord que des alkalis fixes, très-forts, la chaux & divers absorbans, étant ajoutés à l'*eau de mer* distillés, sont très-propres à ôter les qualités nuisibles de cette *eau* dans une seconde distillation. On voit par-là que M. Appledy n'a rien imaginé de fort nouveau, lorsqu'il a proposé dernierement, comme les nouvelles publiques l'ont rapporté, de dessaler l'*eau de la*

mer par le moyen de la pierre infernale. Les Anglois donnent ce nom à la *pierre à cautere*, ou à l'*alkali fixe* combiné avec la chaux. Il paroît certain, quoique M. Hales ne fasse que le conjecturer, que les alkalis fixes, très-forts, ou aiguisés par la chaux, peuvent fixer en partie le soufre désagréable de l'*eau de mer*, puisqu'on sait d'ailleurs que l'esprit de vin dissout plus de succin lorsque cet esprit est alkalisé, & qu'il en extrait d'autant plus qu'il a été préparé avec un alkali caustique.

Enfin, les embarras d'une seconde distillation ont fait chercher à M. Hales, & découvrir un moyen très-avantageux de rendre l'*eau de mer* potable & saine. C'est de la laisser premierement bien putréfier, & de la distiller lorsqu'elle sera revenue dans son état naturel; la distillation de cette *eau* produit les $\frac{6}{8}$ d'une eau qui ne donne aucun nuage blanc lorsqu'on y verse de la solution d'argent, qui n'a guère plus de goût aduste que la meilleure eau de source distillée, qui, de même que l'eau de pluie, se putréfie, & laisse corrompre la chair qu'on y met, &c. jusqu'à ce que les $\frac{4}{8}$ de la liqueur fussent distillées. M. Hales observa qu'aucun esprit de sel ne s'éleva de l'eau marine, mais aux $\frac{2}{3}$ il parut, un pouce au-dessus de la surface de l'eau, un cercle de sel blanchâtre, attaché aux parois intérieurs de la retorte, qui croissoit de plus en plus.

M. Hales explique fort bien la théorie de sa méthode. Pendant que la putréfaction met en mouvement les sels & les soufres de l'*eau de mer*, l'esprit de sel s'éleve fort aisément dans la distillation de cette *eau* encore putride; mais après la putréfaction les parties les plus grossieres s'étant précipitées d'elles-mêmes, il faut beaucoup plus de chaleur pour élever l'esprit du sel imparfait de l'*eau de mer* qu'il n'en auroit fallu avant la putréfaction, & l'on peut par conséquent distiller une grande quantité de cette *eau* avant que l'esprit de sel commence à se lever & à s'y mêler. Je pense que Boyle employoit la putréfaction dans cette digestion *particuliere* & fort longue, par laquelle il dit que le sel marin est amené au point que l'esprit de sel s'en éleve sans aucune addition à un feu de sable modéré, & même que cet esprit passe avant le phlegme. Boyle, *de origine & productione volatilitatis, cap. iv.*

Il nous reste à parler de la lumiere que produisent les *eaux de la mer* pendant la nuit lorsqu'elles sont agitées. On a observé que dans certains tems & dans certaines mers il se produit plus facilement des points lumineux & même sans le secours de l'agitation, & que ces points conservent leur lumiere beaucoup plus long-tems. M. Vianelli, qui a été suivi de M. l'abbé Nollet & de M. Griselini, a prétendu que ces points lumineux sont des vers luisans de mer, dont il a fait dessiner & graver la figure. Mais M. le Roi, célebre professeur en Médecine de l'université de Montpellier, a objecté contre ce systême dans un mémoire fort curieux, qui est imprimé *au troisieme volume des Mémoires* approuvés par l'académie des Sciences, qu'on ne peut guère concevoir comment la proue d'un vaisseau feroit paroître constamment moins d'animaux, lorsqu'il fait route lentement que lorsqu'il va vîte; comment ces animaux, étant dans un vase avec de l'*eau de mer*, ou sur un mouchoir d'un tissu serré, bien étendu, & imbibé de cette *eau*, ne luiroient pour l'ordinaire que lorsqu'on agite cette *eau*, ou lorsqu'on frappe le mouchoir. M. Wallerius, dans ses *notes sur* Hierne, *t. I. p.* 80, a opposé depuis les mêmes raisons contre le sentiment de M. Vianelli. M. le Roi assure que si on coule de l'*eau de mer* au-travers d'un cornet de papier, l'*eau* qui a passé ne donne plus d'étincelles. Il ajoute, qu'en regardant avec une loupe très-forte les étincelles, qu'on voyoit paroître dans l'obscurité sur les cornets par lesquels il avoit coulé de l'*eau de mer*, il n'a jamais pû découvrir sur ces papiers aucun corps qui approchât de l'animal décrit par M. Vianelli.

M. le commandeur Godeheu a donné dans le même *volume des Mémoires* présentés à l'académie des Sciences, la figure & la description d'insectes lumineux qui laissent échaper une liqueur huileuse qui surnage l'*eau de la mer*, & qui répand une lumiere vive & azurée. On peut aussi consulter les *amœnitates* de Linnæus, *volume troisieme, p.* 202. *de noctiluca marina*. Mais il semble que ces insectes ne peuvent servir qu'à expliquer pourquoi la mer est beaucoup plus lumineuse en certains endroits comme aux environs des îles Maldives & de la côte de Malabar; & que les observations de M. le Roi que nous allons rapporter peuvent seules fournir la cause générale du phénomene.

L'*eau de la mer*, exposée à l'air libre, perd en un jour ou deux la propriété de produire des étincelles, & même en un moment, si on la met sur le feu, quoique sans la faire bouillir. Cette propriété de l'*eau de la mer* se conserve un peu plus long-tems dans des vaisseaux fermés. Dans certains jours l'*eau de la mer* produit beaucoup plus d'étincelles qu'à l'ordinaire, & dans d'autres tems elle en donne à peine quelques-unes.

En mêlant dans l'obscurité un peu d'esprit de vin avec de l'eau récemment tirée de la mer, & contenue dans une bouteille, M. le Roi a observé que ce mélange produit des étincelles en plus grand nombre, & qui durent d'ordinaire plus long tems que lorsqu'elles sont produites seulement par l'agitation. On produit aussi des étincelles par le mélange d'un grand nombre d'autres liqueurs acides, alkalines, & autres avec l'*eau de mer*; mais aucune de ces liqueurs n'en fait paroître autant que l'esprit de vin. Après les étincelles qui sont excitées par ces mélanges, on ne peut plus en exciter de nouvelles d'aucune maniere.

M. le Roi conclut de ces expériences intéressantes, que le phénomene général qu'on peut observer dans toutes les saisons, & vraissemblablement dans tous les pays, doit être attribué à une matiere phosphorique qui brûle & se détruit lorsqu'elle donne de la lumiere, & qui par conséquent se consume & se régénere continuellement dans la *mer*; que cette matiere qui se porte naturellement à la surface de l'eau, est de telle nature que le contact d'un très-grand nombre de liqueurs la fait déflagrer, mais qu'elle ne fait déflagrer que les parties de cette matiere; enfin, que cette matiere ne passant pas à-travers le filtre, il est clair qu'elle n'est que suspendue dans l'*eau de la mer*, & qu'elle est par conséquent d'une nature huileuse ou bitumineuse.

On se persuadera encore davantage que la qualité lumineuse des *eaux de la mer* est attachée à leur bitume, si l'on fait attention à ce que le pere Bourzais (*Lettres édifiantes, volume V.*) dit avoir observé, que dans quelques endroits de l'Océan l'eau étoit si onctueuse qu'en y trempant un linge on le retiroit tout gluant, & qu'en l'agitant rapidement dans cette eau il jettoit un grand éclat. Il remarque aussi, que le vaisseau traçoit après lui un sillon d'autant plus lumineux que cette eau étoit plus grasse. Enfin, il paroît que l'esprit de vin n'est si propre à extraire la substance phosphorique des *eaux de la mer*, que parce que l'acide du bitume de ces *eaux* est très-développé.

MER, (*Marine.*) ce mot s'emploie dans plusieurs sens par les marins: voici les principales expressions.

Mettre à la mer, c'est un vaisseau qui part & commence sa route.

Mettre un vaisseau à la mer, ou *le mettre à l'eau*, c'est-à-dire ôter le vaisseau de dessus les chantiers & le mettre à flot. *Voyez* LANCER.

Mettre une escadre à la mer, c'est la sortie du port.

Mettre la chaloupe à la mer, c'est ôter la chaloupe de dessus le tillac & la mettre dans l'eau.

Tenir la mer, c'est continuer sa navigation ou croisiere sans entrer dans les ports ou rades.

Tirer à la mer, ou *porter le cap à la mer*, c'est se mettre au large en s'éloignant de la terre.

La mer est courte, c'est-à-dire que les vagues de la *mer* se suivent de près les unes des autres.

La mer est longue, c'est-à-dire que les vagues de la *mer* se suivent de loin & lentement.

La mer brise, c'est lorsqu'elle bouillonne en frappant contre quelques rochers ou contre la terre.

La mer mugit, c'est lorsqu'elle est agitée & qu'elle fait grand bruit.

La mer blanchit ou *moutonne*, c'est-à-dire que l'écume des lames paroît blanche, de sorte que les vagues paroissent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de *mer* poussée par un vent frais.

La mer étale, c'est lorsqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre.

La mer rapporte, c'est-à-dire que la grande marée recommence.

La mer va chercher le vent, c'est-à-dire que le vent souffle du côté où va la *mer*.

Mer va contre le vent, ce qui arrive lorsque le vent change subitement après une tempête.

La mer se creuse, c'est-à-dire que les vagues deviennent plus grosses & s'élevent davantage, que la *mer* s'enfle & s'irrite.

La mer a perdu, c'est-à-dire qu'elle a baissé.

Il y a de la mer, c'est-à-dire que la mer est un peu agitée.

Il n'y

Il n'y a plus de mer, c'est-à-dire que la *mer* est calme, ou qu'après qu'elle a été agitée elle s'adoucit ou se calme à cause que le vent a cessé.

Grosse mer, c'est l'agitation extraordinaire de la *mer* par les lames.

La mer nous mange, être mangé par la mer, c'est-à-dire que la *mer* étant extrèmement agitée, entre par les hauts dans le navire, soit étant à l'ancre, soit étant sans voiles.

MER D'AIRAIN, (*Critique sacrée.*) grande cuve que Salomon fit faire dans le temple, pour servir aux prêtres à se purifier avant & après les sacrifices. Ce vase étoit de forme ronde; il avoit cinq coudées de profondeur, dix de diametre d'un bord à l'autre, & environ trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes & de boulettes, & de têtes de bœufs en demi-relief. Il portoit sur un pié qui formoit comme une grosse colomne creuse appuyée sur douze bœufs disposés en quatre groupes, trois à trois, & laissant quatre passages pour aller tirer l'eau par des robinets attachés au piés du vase; *iij. Rois* 16, 17, 2; *Par.* 4. (*D. J.*)

MER, (*Mythol.*) non-seulement la *mer* avoit des divinités qui présidoient à ses eaux, mais elle étoit elle-même une grande divinité personnifiée sous le nom d'*Océan*, auquel on faisoit de fréquentes libations. Lorsque les Argonautes furent prêts de mettre à la voile, Jason ordonna un sacrifice solemnel, & chacun s'empressa de répondre à ses desirs. On éleva un autel sur le rivage, & après les oblations ordinaires, le prêtre répandit dessus de la fleur de farine, mêlée avec du miel & de l'huile, immola deux bœufs aux dieux de la *mer*, & les pria de leur être favorables pendant leur navigation. Ce culte étoit fondé sur l'utilité qu'on en retiroit, sur les merveilles qu'on remarquoit dans la *mer*, l'incorruptibilité de ses eaux, son flux & reflux, la variété & la grandeur des monstres qu'elle enfante: tout cela produisit l'adoration des dieux qu'on supposoit gouverner cet élément. (*D. J.*)

MER, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Blaisois, à une lieue de la Loire & à 4 de Blois & de Beaugency. Les Calvinistes avoient un temple dans cette ville, avant la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 18. 59. *lat.* 47. 35.

Jurieu (*Pierre*) professeur en théologie & ministre à Rotterdam, naquit à *Mer* en 1637, & mourut en 1713, à 76 ans. Il s'est fait connoître par des écrits pleins d'esprit, de feu, & d'imagination, par des opinions chimériques sur le rétablissement du calvinisme en France en 1689; & ce que je trouve de plus blamâble, il ne cessa de persécuter Bayle, qui a vécu & qui est mort en sage. (1) (*D. J.*)

MER D'AREX, (*Géog.*) partie de la mer Rouge, le long des côtes de l'Abyssinie. (*D. J.*)

MER ADRIATIQUE, (*Géog.*) *Adriaticum mare*; ce grand golfe de la Méditerranée, qu'on nomme aussi *golfe de Venise*, s'enfonce du sud-sud-est, au nord-nord-ouest, entre l'Italie & la Turquie européenne, & s'étend depuis la 40d. de *lat.* jusqu'au 45d. 25'. Son nom latin vient de l'ancienne ville *Adria*, aujourd'hui *Atri*, sur les côtes de l'Abruzze septentrionale. Dans les *Actes des apôtres*, *c. xxvij. v.* 27. le nom *Adria*, ou *mer Adriatique*, se dit de la *mer* de Sicile, & de la *mer* Ionienne. (*D. J.*)

MER D'AFRIQUE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, entre les îles de Malthe, de Sicile & d'Egypte, & le long des côtes de Barca & de Tripoli. (*D. J.*)

MER D'ARABIE, (*Géog.*) on appelle proprement ainsi la partie de l'Océan, qui est entre le cap Rasalgate & l'île de Zocotora. Les autres parties de la *mer*, qui font une presqu'île de l'Arabie, ont des noms particuliers, savoir, *le sein Persique, le golfe d'Ormus*, & *la mer Rouge*. Les anciens comprenoient la *mer d'Arabie* sous le nom d'*Erithræum mare*. (*D. J.*)

MER ATLANTIQUE. (*Géog.*) *Voyez au mot* ATLANTIQUE, (*D. J.*)

MER AUSTRALE, (*Géog.*) c'est la partie de l'Océan la plus méridionale. On a découvert qu'elle occupe un vaste espace, où l'on se figuroit des terres: cette fausse idée engageoit les navigateurs à passer le détroit de Magellan, avec bien des difficultés & des dangers. A présent qu'on a fait le tour de l'île de Feu, l'on fait qu'à la reserve d'un amas d'îles, il n'y a qu'une *mer* assez large au midi de ce détroit, que l'on évite pour entrer dans la *mer* du Sud. (*D. J.*)

MER BALTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* BALTIQUE. (*D. J.*)

MER DE BASSORA, (*Géog.*) c'est la même que le golfe Persique. *Voyez* GOLFE PERSIQUE. (*D. J.*)

MER BLANCHE, (*Géog.*) *Voyez au mot* BLANCHE. (*D. J.*)

MER BLEUE, (*Géog.*) en latin moderne, *lacus Caesius*, dans la langue du pays *Arallnoor*: c'est un grand lac d'eau salée, dans le pays auquel il donne son nom d'*Arall*, & qui fait partie du pays de Khowaresme, ou Mawaralnaher, province montueuse, sablonneuse, généralement stérile, mais ayant en plusieurs endroits des paturages excellens pour les troupeaux: elle tire son nom du lac.

Ce lac qui sépare le pays d'Allsa des provinces orientales de Khowaresme, est un des plus grands lacs de l'Asie septentrionale. Il a plus de 30 milles géographiques, ou 40 lieues en longueur du nord au sud, environ la moitié en largeur de l'est à l'ouest, & plus de quatre-vingt lieues d'Allemagne de tour. Ses eaux sont extrèmement salées. Il reçoit toutes les eaux de la riviere de Sirt, celles de Kesell, & d'autres rivieres moins importantes; cependant il ne s'éleve point au-dessus de ses rives ordinaires, & l'on ne connoît aucun canal apparent par où ses eaux puissent s'écouler.

Les Kara-Kalpacks, qui occupent le bord septentrional du lac d'Arall, conduisent en été les eaux de ce lac par le moyen de certaines rigoles, dans les plaines sablonneuses d'alentour; l'humidité de l'eau venant à s'exhaler peu à peu par la chaleur du soleil, laisse à la fin toute la surface de ces plaines couvertes d'une croute d'un beau sel crystallisé, où chacun en va prendre sa provision de l'année, pour les besoins de son ménage. (*D. J.*)

MER DU BRESIL, (*Géog.*) partie de l'Océan sur la côte du Bresil, le long de la côte orientale de l'Amérique, entre l'embouchure de l'Amazonne & celle de la riviere de la Plata. (*D. J.*)

MER CARPATHIENNE, (*Géog.*) *Carpatium mare*, partie de la *mer* Méditerranée, entre l'Egypte & l'île de Rhodes; elle avoit pris son nom de l'île de Scarpanto, que les Grecs nommoient *Carpathos*, & les Latins *Carpathus*. Elle a au nord la *mer* Icarienne, au midi celle d'Egypte, & au couchant celle de Candie & d'Afrique.

MER CASPIENNE, (*Géog.*) *Voyez* CASPIENNE. Je n'ajoûterai que quelques lignes. Les anciens ont connu cette *mer*, mais fort mal; cependant Hérodote, *liv. I. chap.* 203. avoit très-bien remarqué qu'elle n'a aucune communication visible avec les autres, & on en est revenu au sentiment d'Hérodote.

Pierre-le-Grand a fait faire une carte exacte de cette *mer* par des pilotes également habiles & hardis. M. Charles Van-verden a dressé cette carte, & M. de L'isle l'a réduite au méridien d'Astracan. Il n'y a point de gouffre dans la *mer Caspienne*, mais elle se décharge à la partie orientale dans une autre petite *mer* de 15 lieues d'étendue. L'eau de cette derniere *mer* est d'une si grande salure, que les poissons de la *mer Caspienne* qui y entrent meurent peu de tems après. Cette *mer* n'a ni flux ni reflux, & ce ne sont que les vents qui la font monter ou baisser sur l'une ou l'autre côte; l'unique bon port qui soit sur cette *mer*, est le port de Mangustave, sur la côte orientale au pays de Kovaresme, au nord de l'embouchure de l'Aum: ce port est entre les mains des Tartares, qui n'en font point d'usage. (*D. J.*)

MER DE DANNEMARK, (*Géogr.*) On appelle ainsi la *mer* qui s'étend depuis l'Ocean jusqu'à la *mer* Baltique, dont elle est en quelque façon le vestibule, entre la Norwege au nord, la Suede à l'orient, le Jutland au midi & au couchant. (*D. J.*)

MER D'ESPAGNE, (*Géogr.*) partie de la Méditerranée, le long de l'Espagne, depuis le cap de Creuze au pié des Pyrenées, jusqu'au détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

MER EGÉE, *Ægæum mare*, (*Géog. anc.*) cette partie de la Méditerranée que nous appellons *Archipel*, & qui s'étend entre la turquie européenne & la Natolie, depuis le détroit des Dardanelles jusqu'à l'île de Candie. Cette *mer* a été nommée *Ægæum*; c'est-à-dire, *fluctuosum*, *procellosum*, à cause qu'au moindre vent ses flots

(1) Les écrits pernicieux, qu'a mis au jour Pierre Baile, font assez voir son caractère, & la renommée qu'il a laissé dans le monde après sa mort. Ceux qui ont écrit sa vie, rapportée au commencement du dictionnaire historique & critique de cet auteur, en donnent aussi des preuves évidentes. (W)

flots bondissent comme des chevres. Les Grecs ont appellé αἶγας, *chevres* ces flots écumans dont la *mer* est toute couverte dans un gros tems. Nous les appellons de même des *moutons*, & nous disons que la *mer* moutonne, quand elle est tourmentée par la tempête. Plusieurs îles de la *mer Egée* tiroient leur nom de la même cause, comme celle qu'on appelloit *Ægea*, aujourd'hui *les Fourn is*, entre Nicaria & Samos. (*D. J.*)

Mer de France, (*Géog.*) On appelle proprement ainsi la partie de l'Océan qui lave les côtes de France, depuis le cap de S. Mahé en Bretagne, jusqu'aux côtes d'Espagne, où commence la *mer* de Biscaye; mais quand on dit les *mers* de France, on entend depuis Bayonne jusqu'à Dunkerque sur l'Océan, toutes les côtes de Provence & de Languedoc sur la Méditerranée, dans le golfe de Lion. (*D. J.*)

Mer de Grece, (*Géog.*) partie de la Méditerranée, le long des côtes de la Grece & de la Morée, depuis les îles de Sainte Maure, de Cephalonie, & de Zante, jusqu'à l'île de Cérigo. La côte orientale de la Grece est de la *mer* qu'on nomme *Archipel*. (*D. J.*)

Mer de Groenland, (*Géog.*) partie de l'Océan, sur la côte des terres arctiques. La partie orientale du *Groenland*, que cette mer baigne, est devenue inaccessible par les glaces qui s'y sont accumulées avec le tems. Il y avoit autrefois sur cette côte, une colonie danoise qui a long-tems subsisté; mais qu'on a été obligé d'abandonner depuis deux siecles, faute d'avoir pu en approcher. (*D. J.*)

Mer d'Iemen, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes de l'Arabie heureuse, entre la *mer* Rouge & le golfe d'Ormus. (*D. J.*)

Mer des Indes, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes méridionales de l'Asie, depuis la Perse jusqu'au golfe de Siam; passé lequel commence l'Océan oriental qui coule le long de la Cochinchine, du Tonquin, & de la Chine. (*D. J.*)

Mer Ionienne, (*Géog.*) Ce devroit être la *mer* qui lave les côtes d'Ionie dans l'Asie mineure. Mais le caprice de quelques géographes a voulu que l'on donnât très-improprement ce nom à la partie de la *mer* Méditerranée qui est entre la Grece, la Sicile, & la Calabre. Cependant nos navigateurs ont rejetté ce mot, & disent *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

Mer de Marmora, (*Géog.*) nom moderne de la Propontide des anciens *Voyez* Propontide. (*D. J.*)

Mer Méditerranée, (*Géog.*) grande *mer* entre l'Europe, l'Asie & l'Afrique. Elle communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar. Elle est séparée de la *mer* rouge par l'isthme de Suez, & de la *mer* de Marmora par le détroit des Dardanelles. Elle contient plusieurs grands golfes. Les principaux sont le golfe de Lyon, le golfe Adriatique, l'Archipel & le golfe de Barbarie. Elle renferme trois grandes presqu'îles: savoir l'Italie, la Grece & la Natolie. Ses principales îles sont Sicile, Sardaigne, Corse, Majorque, Minorque, Malthe, Corfou, Céphalonie, Zante & Candie, outre cette multitude d'autres îles qui sont comprises dans la partie de cette *mer* qu'on appelle *Archipel*.

La meilleure carte de la *Méditerranée* que nous ayons, a été donnée par M. Guillaume de Lisle. Cette *mer* si connue de tout tems par les nations les plus savantes, toujours couverte de leurs vaisseaux, traversée de tous les sens possibles par une infinité de navigateurs, s'est trouvée n'avoir que 860 lieues d'occident en orient, au lieu de 1160 qu'on lui donnoit; & c'est ce que M. de Lisle a rectifié par des observations astronomiques. Cependant non content de ces observations astronomiques, dont on vouloit se défier, il entreprit, pour ne laisser aucun doute, de mesurer toute cette *mer* en détail & par partie, sans employer ces observations, mais seulement les portulans & les journaux des pilotes, tant des routes faites de cap en cap, en suivant les terres, que de celles qui traversoient d'un bout à l'autre; & tout cela évalué avec toutes les précautions nécessaires, réduit & mis ensemble, s'est accordé à donner à la *Méditerranée* la même étendue que les observations astronomiques dont on vouloit se défier. (*D. J.*)

Mer Morte, (*Géog.*) ou Mer de sel, ou mieux encore, Lac Asphaltide, grand lac de la Palestine à l'embouchure du Jourdain. Sa longueur du N. au S. est d'environ 70 milles anglois, & sa largeur d'environ 18 mille. Le Jourdain & l'Arnon se jettoient dedans & s'y perdoient. On peut consulter sur ce lac, le P. Nau jésuite, dans son *voyage de la Terre-sainte*. (*D. J.*)

Mer Noire, (*Géog.*) ou Mer Majeure, connue des anciens sous le nom de Pont-Euxin. *Voyez* Pont-Euxin.

Grande *mer* d'Asie, entre la Tartarie au nord, la Mingrélie l'Imirete, le Guriel & quelques provinces de l'ancienne, Colchide, que possede aujourd'hui le turc. Elle a à l'orient la Natolie, au midi la Bulgarie, & la Romanie au couchant.

Cette *mer* reçoit plusieurs grands fleuves; savoir le Danube, le Borysthene, le Don, le Phase, le Casalmac, l'Anoeza & la Zagarie.

Elle communique à la Propontide, autrement *mer* de Marmora, par le détroit de Constantinople, nommé le *canal de la mer Noire*, & par cette *mer*, avec l'Archipel. Elle communique encore par le détroit de Caffa, avec le Palus Méotide, qui est une *mer* formée par le concours des eaux de la *mer Noire* & du Don.

Les peuples qui habitent les bords de cette mer sont ou sujets, ou tributaires de l'empire ottoman.

Le canal de la *mer Noire*, ou le bosphore de Thrace, comme disoient les anciens, a 16 milles & demi de longueur; commence à la pointe du serrail de Constantinople, & finit vers la colonne de Pompée. Hérodote, Polybe & Strabon, lui donnent 120 stades d'étendue, lesquelles reviennent à 15 milles. Ils fixent le commencement de ce canal, entre Bizance & Chalcédoine, & le font terminer au temple de Jupiter, où est présentement le nouveau château d'Asie; mais cette différente maniere de mesurer le canal est arbitraire & revient au même calcul.

Sa largeur, aux nouveaux châteaux où étoient autrefois les temples de Jupiter & de Sérapis, est depuis un mille jusqu'à deux. Son cours est si rapide entre les deux châteaux, qu'avec un vent du nord il n'y a point de bâtimens qui s'y puissent arrêter, & qu'il faut un vent opposé aux courans, pour les pouvoir remonter; cependant la vitesse des eaux diminue si sensiblement, que l'on monte & que l'on descend sans peine, lorsque les vents ne sont pas violens.

Indépendamment des vents, il y a des courans fort singuliers dans le canal de la *mer Noire*; le plus sensible est celui qui en parcourt la longueur, depuis l'embouchure de la *mer Noire*, jusqu'à la *mer* de Marmora, qui comme on sait, est la Propontide des anciens. M. le comte de Marsigli y a observé de petits courans, qui permettent aux bateaux de monter, tandis que d'autres bateaux descendent à la faveur du grand courant. Cependant cette diversité de courans ne doit point paroître merveilleuse, parce qu'on conçoit aisément qu'un cap trop avancé, doit faire reculer les eaux qui se présentent dans une certaine direction; mais il est difficile de rendre raison d'un autre courant caché, que nous appellerons *courant inférieur*, lequel dans un endroit du grand canal, roule ses eaux dans une direction contraire au courant qui lui est supérieur, comme le prouvent les filets des pêcheurs. Procope de Césarée, M. Gilles, M. le comte de Marsigli & M. de Tournefort, en ont fait l'observation.

Il n'est pas plus aisé d'expliquer pourquoi le canal vuide si peu d'eau, sans que la *mer Noire* qui en reçoit une si prodigieuse quantité, en devienne plus grande. Cette *mer* reçoit plus de rivieres que la Méditerranée; les plus grandes de l'Europe y tombent par le moyen du Danube, dans lequel se dégorgent celles de Suabe, de Franconie, de Baviere, d'Autriche, d'Hongrie, de Moravie, de Carinthie, de Croatie, de Bosnie, de Servie, de Transylvanie, de Valaquie; celles de la Russie-noire & de la Podolie, se rendent dans la même *mer*, par le moyen du Niester; celles des parties méridionales & orientales de la Pologne, de la Moscovie septentrionale, & du pays des Cosaques, y entrent par le Nieper ou Borysthene; le Tanaïs & le Coper ne passent-ils pas dans la *mer Noire*, par le Bosphore Cimmérien? les rivieres de la Mingrelie, dont le Phase est la principale, se jettent aussi dans la *mer Noire*, de même que le Casalman, le Sangaris & les autres fleuves de l'Asie-mineure, qui ont leur cours vers le nord; néanmoins le Bosphore de Thrace n'est comparable à aucune des rivieres dont on vient de parler. Il est certain d'ailleurs que la *mer Noire* ne grossit pas, quoiqu'en bonne physique, un réservoir augmente quand sa décharge ne répond pas à la quantité d'eau qu'il reçoit. Il faut que la *mer Noire*, indépendamment de son évaporation par le soleil, se vuide & par des canaux souterrains qui traversent peut-être l'Asie & l'Europe, & par la dépense continuelle de ses eaux, lesquelles s'évaporent en partie, en partie s'abreuvent dans la terre, & s'écoulent bien loin des côtes.

Quelque rapide que soit le cours des eaux dans le canal de la *mer Noire*, elles n'ont pas laissé de se geler dans les plus grands hivers. Zonare assure qu'il y en

eut

eut un ſi rude ſous Conſtantin Copronime, que l'on paſſoit à pié ſur la glace, de Conſtantinople à Scutari; la glace ſoutenoit même les charrettes. Ce fut bien autre choſe en 401, ſous l'empire d'Arcadius: la *mer Noire* fut gelée pendant 20 jours; & quand la glace fut rompue, on en voyoit paſſer devant Conſtantinople des monceaux effroyables.

D'un autre côté, quoi qu'en aient dit les anciens, & quoi que penſent les Turcs de cette *mer*, qu'ils ont nommée *Noire*, elle n'a rien de noir que le nom; les vents n'y ſoufflent pas avec plus de furie, & les orages n'y ſont guere plus fréquens que ſur les autres *mers*. Il faut cependant pardonner les exagérations aux poëtes anciens, & ſur-tout aux chagrins d'Ovide; mais le ſable de la *mer Noire* eſt de même couleur que celui de la *mer* Blanche, & ſes eaux ſont auſſi claires: en un mot, ſi les côtes de cette *mer*, qui paſſent pour fort dangereuſes, paroiſſent ſombres de loin, ce ſont les bois qui les couvrent, ou le grand éloignement qui leur donnent le coup d'œil noirâtre.

Valerius Flaccus, qui a décrit poétiquement le voyage des Argonautes, aſſure que le ciel de la *mer Noire* eſt toujours brouillé, & qu'on n'y voit jamais de tems bien formé; mais nos navigateurs qui ont couru cette *mer*, démentent hautement ce fameux poëte latin.

On voyage tout auſſi ſûrement ſur la *mer Noire*, que dans les autres *mers*, ſi les vaiſſeaux ſont conduits par de bons pilotes. Les Grecs & les Turcs ne ſont guere plus habiles que Tiphys & Nauplius, qui conduiſirent Jaſon, Hercule, Théſée & les autres héros de la Grece, juſques ſur les côtes de la Colchide, la Mingrelie de nos jours.

On voit par la route qu'Apollonius de Rhodes leur fit tenir, que toute leur ſcience aboutiſſoit, ſuivant le conſeil de Phinée, ce roi de Thrace qui étoit aveugle, à éviter les écueils qui ſe trouvent ſur la côte méridionale de la *mer Noire*, ſans oſer pour-tant ſe mettre au large; c'eſt-à-dire, qu'il falloit n'y paſſer que dans le tems calme. Les Grecs & les Turcs ont preſque les mêmes maximes. Ils n'ont pas l'uſage des cartes marines, & ſachant à peine qu'une des pointes de la bouſſole ſe tourne vers le nord; ils perdent la tête dès qu'ils perdent les terres de vûe. Enfin, ceux qui ont le plus d'expérience parmi eux, au lieu de compter par les rhumbs de vent, paſſent pour fort habiles lorſqu'ils ſavent que pour aller à Caffa, il faut prendre à main gauche en ſortant du canal de la *mer Noire*; que pour aller à Trébizonde, il faut ſe détourner à droite. A l'égard de la manœuvre, ils l'ignorent tout-à-fait, leur ſeule ſcience conſiſte à ramer.

On a beau dire que les vagues de la *mer Noire* ſont courtes, & par conſéquent violentes, il eſt certain qu'elles ſont plus étendues & moins coupées que celles de la *mer* Blanche, laquelle eſt partagée par une infinité de canaux qui ſont entre les îles. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui navigent ſur la *mer Noire*, c'eſt qu'elle a peu de bons ports, & que la plûpart de ſes rades ſont découvertes; mais ces ports ſeroient inutiles à des pilotes qui, dans une tempête, n'auroient pas l'adreſſe de s'y retirer.

Pour aſſurer la navigation de cette *mer*, toute autre nation que les Turcs formeroit de bons pilotes, repareroit les ports, y bâtiroit des moles, y établiroit des magaſins; mais leur eſprit n'eſt pas tourné de ce côté-là. Les Génois n'avoient pas manqué de prendre toutes ces précautions, lors de la decadence de l'empire des Grecs, & lorſqu'ils faiſoient tout le commerce de la *mer Noire*, après en avoir occupé les meilleures places, Mahomet les en chaſſa, & depuis ce tems-là les Turcs ayant tout laiſſé ruiner par leur négligence, n'ont jamais voulu permettre aux Francs d'y naviger, quelques avantages qu'on leur ait propoſé pour en obtenir la permiſſion.

Les côtes de la *mer Noire* fourniſſent abondamment tout ce qu'il faut pour remplir les arſenaux, les magaſins & les ports du grand-ſeigneur. Comme elles ſont couvertes de forêts & de villages, les habitans ſont obligés de couper des bois & de les ſcier. Quelques-uns travaillent aux clous, les autres aux voiles, aux cordes & agrès néceſſaires pour les félouques, caïques & ſaïques de ſa hauteſſe. C'eſt même de-là que les ſultans ont tiré leurs plus puiſſantes flottes, dans le tems de leurs conquêtes; & rien ne ſeroit plus aiſé que de rétablir leur marine. Le pays eſt fertile, il abonde en vivres, comme blé, ris, viande, beurre, fromages, & les gens y vivent très ſobrement. (*D. J.*)

Mer du nord, (*Géog.*) on appelle ainſi la partie de *mer* qui lave les côtes orientales de l'Amérique, depuis la ligne équinoxiale au midi, juſqu'à la *mer* glaciale au ſeptentrion. Le golfe du Mexique fait partie de cette *mer*. Elle comprend un grand nombre d'îles: Terre-Neuve, les Açores, les Lucayes, Cuba, S. Domingue, la Jamaïque & les Antilles ſont les principales.

On appelle auſſi *mer du nord*, la partie de l'Océan qui eſt entre l'Iſlande & la Norwege. (*D. J.*)

Mer rouge, (*Géog.*) *Oceanus ruber* dans Horace; golfe de l'Océan méridional, qui ſépare l'Afrique de l'Aſie, & s'engage dans les terres entre la côte d'Abeck, l'Egypte & l'Arabie, depuis le détroit de Babel-Mandel, juſqu'à l'iſthme de Suez.

Les anciens l'ont nommé *ſinus Arabicus*, le golfe d'Arabie, parce que les Arabes en ont occupé les deux côtés. L'Ecriture-ſainte l'appelle la *mer du ſuph*, c'eſt-à-dire la *mer du jonc*, à cauſe de la grande quantité de joncs, ou de mouſſe de *mer*, qui ſe trouve dans ſon fonds & ſur ſes bords. Les Turcs la nomment la *mer de Suez*, & plus communément la *mer de la Meque*, parce que cette ville, pour laquelle ils ont une ſinguliere vénération eſt ſituée près de cette *mer*.

On eſt en peine de ſavoir d'où vient ce nom de *mer rouge*. Pline *liv. VI. c.* 28, Strabon, *liv. XVI. pag.* 520, & Quinte-Curſe *liv. X.* avancent, ſans aucune preuve, qu'on nomma cette *mer Rouge*, en grec *Erithrea*, d'un certain roi Erythros qui regna dans l'Arabie. Les modernes ont à leur tour cherché pluſieurs étymologies de ce nom dont les plus ſavantes ſont apparemment les moins vraies. Il en eſt de cette *mer*, comme de la *mer* Blanche, la *mer* Bleue, la *mer* Noire, la *mer* Vermeille, la *mer* Verte, *&c.* le haſard, la fantaiſie, ou quelque événement particulier, a produit ces noms bizarres, qui ont enſuite fourni matiere à l'érudition des critiques.

Il eſt plus important de remarquer que l'on a quelquefois étendu le nom de *mer Rouge* au ſein Perſique & à la *mer* des Indes; faute de cette attention, les interpretes ont repris fort mal-à-propos, pluſieurs endroits des anciens auteurs qu'ils n'ont pas entendus.

M. de Liſle place la ſituation de la *mer Rouge*, ſelon ſa longueur, à 51 degrés du méridien de Paris. Abulféda a donné la deſcription la plus détaillée & la plus exacte de cette *mer*, qu'il nomme *mer de Kolſum*, parce que cette ville eſt ſituée à l'extrémité de ſa côte ſeptentrionale, ſous le 23. 45. *de latitude*.

Tout le monde ſait le fameux miracle du paſſage de la *mer rouge*, lorſque le Seigneur ouvrit cette *mer*, la deſſécha, & y fit paſſer à pié ſec les Iſraélites, au nombre de ſix cent mille hommes, ſans compter les vieillards, les femmes & les enfans.

Divers critiques, verſés dans la connoiſſance du génie des langues orientales, ont cru pouvoir interpréter ſimplement le texte de l'Ecriture, quelque formel qu'il paroiſſe. Ils ont dit que Moïſe, qui avoit été long-tems ſur la *mer Rouge* dans le pays de Madian, ayant obſervé qu'elle avoit ſon flux & reflux reglé comme l'Océan, avoit ſagement profité du tems du reflux, pour faire paſſer le peuple hébreu; & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette *mer*, s'y étant témérairement engagés dans le tems du flux, furent enveloppés dans ſes eaux, & périrent tous, comme dit l'hiſtorien ſacré. C'eſt du moins ainſi que les prêtres de Memphis le racontoient, au rapport d'Artapane, *apud* Euſeb. *præpar. liv. IV. c. xvij.*

Joſephe dans ſes *antiq. liv. II. ch. dernier*, après avoir rapporté l'hiſtoire du paſſage de la *mer rouge*, telle que Moïſe l'a racontée, ajoute qu'on ne doit pas regarder ce fait comme impoſſible, parce que Dieu peut avoir ouvert un paſſage aux Hébreux, à travers les eaux de cette *mer*, comme il en ouvrit un, long-tems après, aux Macédoniens conduits par Alexandre lorſqu'ils paſſerent la *mer* de Pamphilie. Or les hiſtoriens qui ont parlé de ce paſſage des Macédoniens, diſent qu'ils entrerent dans la *mer*, & en cotoyerent les bords, en marchant tout le jour dans l'eau juſqu'à la ceinture. Arrien *lib. I. de exped. Alexandri*, remarque qu'on n'y ſauroit paſſer quand le vent du midi ſouffle; mais que le vent s'étant changé tout-à-coup, donna aux ſoldats le moyen d'y paſſer ſans péril. C'eſt peut-être la réflexion de Joſephe qui a fait croire à quelques anciens, & à divers modernes, à S. Thomas par exemple, à Toſtat, à Grotius, à Paul de Burgos, à Génébrad, à Vatable & à plus d'un rabin, que les Iſraélites ne paſſerent pas la *mer Rouge* d'un bord à l'autre; mais ſeulement qu'ils la cotoyerent, & remonterent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient à un autre endroit un peu plus haut, en faiſant comme un demi-cercle dans la *mer*.

On ne manque pas de ſavans qui ſe ſont attachés à refuter cette opinion. *Voyez* les principaux commentateurs

teurs de l'Ecriture *sur l'Exode, ch. xiv. Voyez* en particulier la dissertation de M. Leclerc, & celle du dom Calmet, sur le passage de la *mer Rouge*. (*D. J.*)

Mer de Sicile, (*Géog.*) quoique ce nom convienne à toute la *mer* dont la Sicile est environnée, on le donne principalement à celle qui est à l'orient & au midi, jusqu'à l'île de Malthe. (*D. J.*)

Mer du Sud, (*Géog.*) vaste partie de l'Océan, entre l'Amérique & l'Asie. Elle a été découverte le 25 Septembre 1513, par Vasco Nuñes de Balboa, espagnol. Comme la premiere fois que les Espagnols la navigerent, ils partoient d'Espagne pour le Pérou, & que par conséquent cette *mer* étoit au sud à leur égard, ils l'appellerent *mer du Sud*. Ils l'ont aussi nommé la *mer Pacifique*, à cause des grands calmes qui y regnent en certains tems & en certains parages.

Elle a un grand golfe que l'on appelle la *mer Vermeille*. Le golfe de Kamtzchatka peut être aussi considéré comme faisant partie de cette *mer*, sur-tout si on l'étend jusqu'au Japon & à la Chine, & que l'on y comprenne l'Océan oriental, les Philippines, &c.

La *mer du Sud* communique à l'Océan qui lave les côtes de l'Europe, 1°. par la *mer* des Indes, au midi de l'Afrique & de l'Asie; 2°. par la *mer* Glaciale, au nord de l'Asie & de l'Europe; 3°. par le détroit de Magellan; 4°. par le midi des îles qui sont au midi de ce détroit; 5°. enfin, il peut se faire qu'il y ait au nord de l'Amérique, par la baie de Hudson ou par celle de Baffin, un passage vers cette *mer*.

Il y a long-tems qu'on tâche de découvrir le passage de la *mer* du nord à celle du sud par le nord-ouest. Les Espagnols instruits des tentatives fréquentes que les Anglois avoient déja faites dans le xvj. siecle, en furent alarmés, & prirent la résolution de le chercher eux-mêmes par la *mer du Sud*, dans la vûe que s'il s'y en trouvoit effectivement un, de le fortifier si bien qu'ils en demeurassent les maîtres. Ils équiperent pour cet effet quatre vaisseaux de guerre qu'ils mirent en *mer* le 3 Août 1640 au port de Callao, sous la conduite de Barthelemi de Fuente, alors amiral de la nouvelle Espagne. Cet homme célebre n'a pas trouvé le passage qu'il cherchoit; mais les autres découvertes qu'il fit, jointes à celles des Russes en 1731, nous donnent la connoissance de presque toute la partie septentrionale de la *mer du Sud*, & le dénouement de la difficulté sur la maniere dont le nord de l'Amérique a pû être peuplé, rien n'étant plus aisé que de franchir le détroit qui la sépare de l'Asie, du moins dans les tems de glaces où ce détroit est gelé.

Cependant les Anglois n'ont point encore abandonné l'espérance de trouver le passage à la *mer du Sud* par le nord-ouest, & c'est un objet sur lequel le parlement a tâché d'encourager les recherches. Il promit par un acte passé en 1745 une récompense magnifique aux navigateurs de la Grande-Bretagne qui en feroient la découverte. Ceux qui proposeront des vûes sur cette matiere, sont dans le cas d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas les degrés d'utilité qui sont spécifiés dans l'acte. Il suffit que leur systême puisse être de quelque avantage au public, pour que les commissaires ayent le droit de leur assigner une récompense proportionnée au mérite de leur travail.

Mer de Tibériade, (*Géog.*) & dans S. Matthieu, c. iv. ℣. 18. *mer de Galilée*, à cause que la Galilée l'enveloppoit du côté du nord & de l'orient. On la nomme encore *lac de Génézareth*, ou de *Génézar*. Ce n'est en effet qu'un petit lac auquel Joseph, *de bello judaic. l. III. c. xviij.* donne environ douze milles de longueur, & deux de largeur; son eau étoit fort poissonneuse. S. Pierre, S. André, S. Jacques, & S. Jean, qui étoient pêcheurs, exerçoient leur métier sur ce lac. Notre Seigneur y étoit souvent, Matth. *xv.* 29. Marc, *j.* 16. Jean, *vj.* 1. Luc, *vj.* Le Jourdain entroit dans ce lac, & en sortoit ensuite; mais il alloit se perdre dans le lac Asphaltide.

Mer de Toscane, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, le long des côtes occidentales d'Italie, depuis la riviere de Gènes jusqu'au royaume de Naples. Elle baigne les états du grand-duc, & l'état du saint siége de ce côté-là. On y trouve l'île d'Elbe & quelques autres.

Mer Vermeille, (*Géog.*) grand golfe de l'Amérique septentrionale dans la *mer* du Sud, au midi occidental du nouveau Mexique, au couchant de la nouvelle Espagne, & au couchant septentrional de la presqu'île de Californie. M. de Lisle & le P. Kino, jésuite, qui a fait le tour de cette *mer*, en ont donné la carte.

Mer Vaute, (*Géog.*) les Géographes orientaux appellent ainsi la *mer* qui baigne les côtes de Perse & celles d'Arabie.

Mer de Zabache, (*Géog.*) nom moderne de la *mer*, que les anciens ont appellée *Palus méotide*. *Voyez ce mot*. (*D. J.*)

MERA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar, dont la feuille est semblable à celle de l'olivier. Son bois est très-dur, le cœur en est jaune, il n'a aucune odeur.

MERAN, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le Tirol, capitale de l'Etschland, sur le bord de l'Adige, à 5 lieues N. O. de Bolzano. *Long.* 28. 28. *lat.* 46 35.

MERAGUE *ou* MERAGA, (*Géog.*) ville de Perse dans l'Azerbiane, renommée par l'excellence des fruits de son terroir. *Long.* 79. 5. *lat.* 37. 40.

MERCANTILLE, adj. (*Comm.*) ce qui a rapport à la profession de marchand. Ainsi on dit qu'un homme est de profession *mercantille*, pour exprimer qu'il se mêle de marchandise & de commerce. On dit aussi arithmétique *mercantille*, pour distinguer celle qui n'est propre qu'aux marchands, d'avec celle des géometres, algébristes, &c. *Diction. du Comm.*

MERCANTILLEMENT, adv. (*Comm.*) se dit d'une maniere mercantille. On l'emploie en ce sens dans le commerce. Il parle, il écrit, il s'exprime *mercantillement*, pour dire qu'il s'exprime selon les maximes, les usages & avec les termes affectés aux négocians. *Dict. du Comm.*

MERCANTISTE, s. m. (*Comm.*) terme dont on se sert quelquefois pour signifier un marchand. *Voyez* Marchand.

MERCANTORISTE, adj. (*Comm.*) il se dit de la maniere de parler d'un marchand. Ce style est *mercantoriste*, c'est-à-dire, plein d'expressions familieres & affectées aux marchands. *Dict. de Comm.*

MERCELOT *ou* MERCEROT, s. m. (*Comm.*) petit mercier qui étale aux foires de village, ou qui porte à la campagne une balle ou panier de menue mercerie sur son dos, ou dans les rues de Paris une manette pendue à son cou & remplie de peignes, couteaux, ciseaux, siflets & autres petites marchandises ou jouets d'enfans, qui se vendent à bon marché. *Dict. de Comm.*

MERCENAIRE, s. m. (*Gramm.*) s'il est pris comme une modification de l'ame, il signifie un caractere, inspiré par un intérêt sordide, soit dans les mêmes sens qu'on dit des actions, des discours, des amitiés des amours *mercenaires*.

Mercenaire se dit de tout homme dont on paye le travail. Il y a dans l'état des métiers qui sembleroient ne devoir jamais être *mercenaires*; ce sont ceux que récompense la gloire ou même la considération.

Machiavel prétend que les peuples sont corrompus sans ressource quand ils sont obligés d'entretenir des soldats *mercenaires*. Il est possible que les grands états s'en passent. Avant François I. il n'y avoit point eu en France des corps armés & stipendiés en tout tems. Si le citoyen ne veut pas être opprimé, il faut qu'il soit toujours en état de défendre lui-même, ses biens & sa liberté. Depuis un siecle les troupes *mercenaires* ont été augmentées à un excès dont l'histoire ne donne pas d'idée. Cet excès ruine les peuples & les princes, il entretient en Europe entre les puissances une défiance qui fait plus entreprendre de guerres que l'ambition, & ce ne sont pas là les plus grands inconvéniens du grand nombre des troupes *mercenaires*.

MERCERIE, s. f. (*Comm.*) commerce de presque toutes sortes de marchandises. Un mercier est marchand de tout & faiseur de rien. Ce corps est très-nombreux; c'est le troisieme des six corps marchands: il a été établi en 1407, par Charles VI.

MERCEZ, (*Géogr.*) riviere des Pays-bas dans le Brabant. Elle prend sa source dans le comté de Hoekstratten, & se perd dans la mer vis-à-vis l'île d'Overflakée.

MERCIER, s. m. (*Gramm. Comm.*) marchand qui ne fait rien & qui vend de tout. *Voyez l'article* Mercerie.

MERCIE, (*Géog.*) grande contrée d'Angleterre, qui eut anciennement le titre de royaume. Il porta d'abord le nom de *Middel-Angles*, c'est-à-dire *Anglois mitoyens*. Crida, le premier de ses rois, fut couronné en 584.

Le royaume de *Mercie* étoit borné au nord par l'Humber, qui le séparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du couchant jusqu'à la Saverne, au-delà de laquelle étoient les Bretons, ou Gallois. Du côté du midi, la Tamise le séparoit des trois royaumes saxons,

de

de Kent, de Suſſex & de Weſſex; ainſi la *Mercie* étoit gardée de trois côtés par trois grandes rivieres qui ſe jettoient dans la mer, & elles ſervoient comme de bornes à tous les autres royaumes par quelqu'un de ſes côtés; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot ſaxon *merck*, qui ſignifie *borne*.

On comptoit entre les principales villes de la *Mercie*, Lincoln, Nottingham, Warwick, Leiceſter, Coventry, Lichfiel, Northampton, Worceſter, Gloceſter, Darby, Cheſter, Shrewsbury, Stafford, Oxford & Briſtol.

Ce royaume le plus beau & le plus conſidérable de l'heptarchie, ſubſiſta ſous dix-ſept rois, juſqu'en 827, qu'Ecbert en fit la conquête.

MERCŒUR, (*Géog.*) en latin moderne *Mercorium*, petite ville de France en Auvergne, avec titre de duché érigé en 1569 par Charles IX. en faveur de Nicolas de Lorraine. M. le prince de Conti en eſt aujourd'hui le ſeigneur. *Mercœur* eſt ſitué au pié des montagnes près d'Ardes, à 8 lieues de Clermont. *Long.* 20. 45. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

MERCREDI, ſ. m. (*Chronol. & Aſtrol.*) eſt le quatrieme jour de la ſemaine chrétienne, & le cinquieme de la ſemaine des Juifs. Il étoit conſacré à Mercure chez les payens; c'eſt de-là que lui eſt venu ſon nom *dies Mercurii*. Dans l'Egliſe on l'appelle *feria quarta*.

MERCREDI DES CENDRES, (*Hiſt. eccl.*) c'eſt le premier jour de carême. On croit qu'il a été ainſi appellé de la coutume qu'avoient les pénitens dans les premiers ſiecles de ſe préſenter ce jour-là à la porte de l'égliſe revêtus de cilices & couverts de cendres. Aujourd'hui dans l'égliſe romaine, le célébrant, après avoir récité les pſeaumes pénitentiaux & quelques oraiſons qui ont rapport à la pénitence, benit des cendres, & en impoſe ſur la tête du clergé & du peuple qui les reçoit à genoux; & à chaque perſonne à laquelle il en donne, il dit ces paroles bien vraies: *memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris*.

MERCURE, ſ. m. ☿, *en Aſtronomie*, eſt la plus petite des planetes inférieures, & la plus proche du Soleil. *Voyez* PLANETE & SYSTEME.

La moyenne diſtance de *Mercure* au Soleil eſt à celle de notre Terre au Soleil, comme 387 eſt à 1000.

L'inclinaiſon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, l'angle formé par le plan de ſon orbite avec le plan de l'écliptique, eſt de 6 degrés 52 minutes. Son diametre eſt à celui de la Terre, comme 3 eſt à 4; par conſéquent ſon globe eſt à celui de la Terre à-peu-près comme 2 eſt à 5. *Voyez* INCLINAISON, DIAMETRE, DISTANCE, &c.

Selon M. Newton, la chaleur & la lumiere du Soleil ſur la ſurface de *Mercure*, ſont ſept fois auſſi grandes qu'elles le ſont au fort de l'été ſur la ſurface de la Terre; ce qui, ſuivant les expériences qu'il a faites à ce ſujet avec le thermometre, ſuffiroit pour faire bouillir l'eau. Un tel degré de chaleur doit donc rendre *Mercure* inhabitable pour des êtres de notre conſtitution; & ſi les corps qui ſont ſur ſa ſurface ne ſont pas tout en feu, il faut qu'ils ſoient d'un degré de denſité plus grand à proportion que les corps terreſtres. *Voyez* CHALEUR.

La révolution de *Mercure* au-tour du Soleil ſe fait en 87 jours & 23 heures; c'eſt-à-dire que ſon année eſt de 87 jours & 23 heures. Sa révolution diurne, ou la longueur de ſon jour n'eſt pas encore déterminée; il n'eſt pas même certain s'il a ou s'il n'a point de mouvement au-tour de ſon axe.

Nous ne ſavons pas non plus à quelle variété de tems ou de ſaiſons il peut être ſujet, parce que nous ne connoiſſons point encore l'inclinaiſon de ſon axe ſur le plan de ſon orbite. Sa denſité, & par conſéquent la gravitation des corps vers ſon centre, ne ſauroit ſe déterminer exactement; mais le grand chaud qu'il fait ſur cette planete ne laiſſe pas douter qu'elle ne ſoit plus dure que la terre. *Voyez* GRAVITÉ & DENSITÉ, &c.

Mercure change de phaſes comme la Lune, ſelon ſes différentes poſitions avec le Soleil & la Terre. *Voyez* LUNE.

Il paroît plein dans ſes conjonctions ſupérieures avec le Soleil, parce qu'alors nous voyons tout l'hémiſphere illuminé; mais dans les conjonctions inférieures, on ne voit que l'hémiſphere obſcur; ſa lumiere va en croiſſant, comme celle de la Lune, à meſure qu'il ſe rapproche du Soleil. *Voyez* PHASE.

Quelquefois à peine offre-t-il à nos yeux une petite trace lumineuſe, parce qu'étant entre le Soleil & la Terre, il ne nous préſente qu'une fort petite partie de ſon hémiſphere éclairé. Quelquefois il eſt comme une eſpece de petite lune dans ſon croiſſant, dans ſes quartiers, &c. Quelquefois c'eſt une ſorte de pleine lune; ſon diſque lumineux paroît entier ou preſque entier, parce qu'étant au-deſſus ou au-delà du ſoleil, il offre à nos yeux tout ſon hémiſphere ou éclairé ou du-moins preſque tout. Si l'hémiſphere ne paroît pas tout entier, c'eſt apparemment à cauſe de quelques inégalités de la planete, ou de quelques parties peu propres à réfléchir la lumiere. Si *Mercure* étoit toujours entre le Soleil & la Terre, à peine montreroit-il à nos yeux une petite partie de ſon hémiſphere éclairé. S'il étoit toujours dans une même diſtance, à droite ou à gauche, il ne paroîtroit jamais plein. S'il étoit toujours au-deſſus du Soleil, jamais on ne le verroit en forme de croiſſant, toujours il paroîtroit rond ou preſque rond, il faut donc qu'il tourne autour du Soleil; le cercle qu'il décrit autour de cet aſtre environ en trois mois, eſt excentrique; il eſt plus près du Soleil dans quelques-uns de ſes points, plus loin dans d'autres. Enfin *Mercure* a ſon apogée & ſon périgée, & ce qui paroît d'abord ſurprenant, c'eſt qu'il ſe montre plus petit dans ſon périgée que dans ſon apogée, quoiqu'alors il ſoit plus près de nous. La raiſon en eſt pourtant ſenſible: c'eſt que dans ſon périgée, comme il eſt entre la Terre & le Soleil, à peine préſente-t-il à nos yeux quelque partie de ſa ſurface éclairée, & que dans ſon apogée il nous la montre entiere ou preſque entiere étant alors au-deſſus du Soleil qui ſe trouve entre la Terre & lui. *M.* FORMEY.

Le ſyſteme de Ptolomée eſt faux; car on apperçoit bien quelquefois *Mercure* entre la Terre & le Soleil, & quelquefois au-delà du Soleil; mais jamais on ne voit la Terre entre *Mercure* & le Soleil; ce qui devroit arriver, ſi les cieux de toutes les planetes renfermoient la Terre dans leur centre, comme le ſuppoſe Ptolomée. *Voyez* SYSTEME.

Le diametre du Soleil vû de *Mercure*, doit paroître trois fois plus grand que de la Terre, cette planete en étant trois fois plus proche que nous ne le ſommes, & par conſéquent ſon diſque nous paroîtroit, ſi nous étions dans cette planete, environ neuf fois plus grand qu'il ne nous paroît ici.

Sa plus grande élongation du Soleil par rapport à nous, c'eſt-à-dire l'arc de l'écliptique compris entre le lieu du Soleil & celui de *Mercure*, ne paſſe jamais 28 degrés, *voyez* ELONGATION; ce qui fait qu'il eſt rarement viſible, ſe perdant d'ordinaire dans la lumiere du Soleil; ou, lorſqu'il en eſt plus éloigné, dans le crépuſcule. Les meilleures obſervations de cette planete ſont celles qu'on en fait lorſqu'elle eſt vue ſur le diſque du Soleil; car dans ſa conjonction inférieure elle paſſe devant le Soleil, comme une petite tache qui éclipſe une petite partie de ſon corps, & qu'on ne ſauroit obſerver qu'au téleſcope. La premiere obſervation de cette eſpece a été faite par Gaſſendi en 1631, à Paris le 7 Novembre. On trouve dans le recueil des ouvrages de ce célebre philoſophe un grand nombre d'autres obſervations de *Mercure*, ainſi que des autres planetes. *Voyez* PASSAGE.

Les taches du Soleil paroîtroient à un habitant de *Mercure* traverſer ſon diſque, quelquefois en lignes droites d'orient en occident, & quelquefois décrire des lignes elliptiques. Comme les cinq autres planetes ſont ſupérieures à *Mercure*, leurs phénomenes paroîtroient aux habitans de *Mercure* à-peu-près les mêmes que nous paroiſſent ceux de Mars, de Jupiter & de Saturne.

Il y a cependant cette différence que les planetes de Mars, de Jupiter & de Saturne paroîtront encore moins lumineuſes aux habitans de *Mercure*, qu'elles ne nous le paroiſſent à cauſe que cette planete en eſt plus éloignée que nous. Vénus leur paroîtra à-peu-près auſſi éclatante qu'elle nous le paroît de la terre.

Un des meilleurs moyens de perfectionner la théorie de *Mercure* eſt l'obſervation du paſſage de ſon diſque ſur le ſoleil. M. Picard a donné ſur ce ſujet un mémoire à l'Académie en 1677, que M. le Monnier a publié dans ſes inſtitutions aſtronomiques. Le 3 Mai 1661, l'auteur des tables carolines obſerva à Londres avec M. Huyghens le paſſage de *Mercure* ſur le ſoleil. En 1677, le 28 Octobre, vieux ſtyle, M. Halley eut le premier l'avantage d'obſerver dans l'île de Sainte Hélene l'entrée & la ſortie de *Mercure* ſur le Soleil; ce qui donnoit la poſition du nœud d'une maniere beaucoup plus préciſe qu'on ne l'avoit établi par les obſervations de 1631 & 1661, ces deux premieres n'étant pas d'ailleurs auſſi completes à beaucoup près qu'on pouvoit le deſirer.

Cependant quoique *Mercure* ait été vû encore deux fois depuis en tems là sur le Soleil, ce n'a été qu'en 1723 que M. Halley s'est déterminé à publier ses élémens des tables de cette planete, dont on peut dire que le mouvement est assez exactement connu aujourd'hui. On peut s'en assûrer en comparant ces élémens à deux autres observations du passage de *Mercure* sur le Soleil faites en 1736 & 1743, & qui ont été aussi completes qu'on pouvoit le desirer.

Selon M. Newton, le mouvement de l'aphélie de *Mercure* seroit beaucoup plus lent que ne supposent les Astronomes, ce qui ne doit pas nous étonner, *Mercure* n'ayant jamais été si souvent ni si exactement observé que les autres planetes. Ce mouvement, suivant M. Newton, est d'environ 52" par an. Le mouvement du nœud, déterminé par M. Halley, d'après ses observations des passages de *Mercure* sur le Soleil en cent ans de 1°. 26'. 35". selon la suite des signes.

L'excentricité de cette planete est très-considérable, & sa plus grande équation du centre est, selon M. Halley, de 24°. 42'. 37". Cependant les Astronomes sont encore partagés là-dessus, & cet élément de sa théorie est celui qui paroît jusqu'à présent le moins connu. Il n'en est pas de même de l'inclinaison de son orbite au plan de l'écliptique, M. Halley l'a établie par des observations décisives & fort exactes de 6°. 59'. 20".

M. Halley, dans la dissertation qu'il a donnée sur l'observation du passage de *Mercure* faite dans l'île de Ste Hélene en 1677, a prédit les différens passages qui doivent être observées jusqu'au xix. siecle; suivant le calcul de cet astronome, *Mercure* doit être vû dans le Soleil proche de son nœud ascendant au mois d'Octobre des années 1756, 1769, 1776, 1782, 1789, & proche de son nœud descendant au mois d'Avril des années 1753, 1786, 1799. *Voyez* PASSAGE. *Chambers*, *Wolf*, & *Inst. astr. de M. le Monnier*.

M. le Monnier, dans l'assemblée publique de l'académie des Sciences d'après Pâques 1747, a lu un mémoire qui contient les élémens de la théorie de *Mercure*, déterminés avec l'exactitude qu'on sait qu'il apporte dans l'Astronomie. (*O*)

MERCURE, *en Physique*, se prend pour le *Mercure* du barometre dans les expériences de Toricelly. *Voyez* BAROMETRE.

Quoique le *mercure* ne se soutienne ordinairement dans le barometre qu'à la hauteur de 28 à 29 pouces, cependant M. Huyghens a trouvé que si on enferme le *mercure* bien purgé dans un lieu bien fermé & à l'abri de toute agitation, il se soutiendra alors à la hauteur de 72 pouces, phénomene dont les Philosophes ont assez de peine à rendre raison. M. Muschenbroeck, dans son *Essai de Physique*, l'attribue à l'adhésion du *mercure* aux parois du verre, & dit, pour appuyer son sentiment, que lorsqu'on secoue un peu le tuyau, le *mercure* se détache, & retombe à la hauteur de 29 pouces. *Voyez* BAROMETRE. (*O*)

MERCURE ou VIF-ARGENT, (*Hist. nat. Minéralogie, Chimie, Métallurgie & Pharmacie.*) en latin, *mercurius*, *argentum vivum*, *hydrargyrum*. Le *mercure* est une substance métallique fluide, d'un blanc brillant, semblable à de l'étain fondu; le *mercure* est, après l'or & la platine, le corps le plus pesant de la nature, cela n'empêche pas qu'il ne se dissipe entierement au feu. Quelques auteurs placent le *mercure* au rang des métaux, d'autres le regardent comme un demi-métal; mais la fluidité qui le caractérise fait qu'il paroît n'appartenir ni aux métaux, ni aux demi-métaux, quoiqu'il ait des propriétés communes avec les uns & avec les autres. Il paroît donc plus naturel de le regarder comme une substance d'une nature particuliere.

Le *mercure* se trouve en deux états différens dans le sein de la terre; ou il est tout pur & sous la forme fluide qui lui est propre, & alors on le nomme *mercure vierge*, parce qu'il n'a point éprouvé l'action du feu pour être tiré de sa mine; ou bien il se trouve combiné avec le soufre, & alors il forme une substance d'un rouge plus ou moins vif que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez cet article*, où l'on a décrit les différentes especes de cinnabre, & la maniere dont on en tire le *mercure*; il nous reste donc simplement à parler ici du *mercure vierge*, & de la maniere dont il se trouve.

De toutes les mines de *mercure* connues en Europe, il n'en est point de plus remarquables que celles d'Ydria dans la Carniole, qui appartient à la maison d'Autriche. Ces mines sont dans une vallée au pié de hautes montagnes, appellées par les Romains *Alpes Juliæ*. Elles furent découvertes par hasard en l'année 1497. On dit qu'un ouvrier qui faisoit des cuves de bois, ayant voulu voir si un cuvier qu'il venoit de finir étoit propre à tenir l'eau, le laissa un soir au bas d'une source qui couloit; étant revenu le lendemain & voulant ôter sa cuve, il trouva qu'elle étoit si pesante, qu'il ne pouvoit point la remuer; ayant regardé d'où cette pesanteur pouvoit venir, il apperçut qu'il y avoit sous l'eau une grande quantité de *mercure* qu'il ne connoissoit point; il l'alla porter à un apothicaire qui lui acheta ce *mercure* pour une bagatelle, & lui recommanda de revenir lorsqu'il auroit de la même matiere: à la fin cette découverte s'ébruita, & on en avertit l'archiduc d'Autriche, qui se mit en possession de ces mines, dont les princes de cette maison se sont jusqu'à présent fait un revenu très-considérable.

Les mines d'Ydria peuvent avoir environ neuf cens piés de profondeur perpendiculaire; on y descend par des bures ou puits, comme dans toutes les autres mines; il y a une infinité de galeries sous terre, dont quelques-unes sont si basses, que l'on est obligé de se courber pour pouvoir y passer, & il y a des endroits où il fait si chaud que, pour peu qu'on s'y arrête, on est dans une sueur très abondante. C'est de ces souterreins que l'on tire le *mercure vierge*; quelques pierres en sont tellement remplies, que lorsqu'on les brise, cette substance en sort sous la forme de globules ou de gouttes. On la trouve aussi dans une espece d'argille, & quelquefois l'on voit ce *mercure* couler en forme de pluie & suinter au-travers des roches qui forment les voûtes des souterreins, & un homme a souvent été en état d'en recueillir jusqu'à 36 livres en un jour.

Quant à la mine de *mercure* ou roche qui contient le *mercure vierge*, on la brise avec des marteaux, & on en fait le lavage, ainsi que de l'argille qui en est chargée; à l'égard des pierres qui n'en contiennent qu'une petite quantité, on les écrase sous des pilons, & on les lave ensuite pour en dégager la partie terreuse & pierreuse la plus légere, & qui ne renferme plus de *mercure*; après quoi on porte cette mine lavée dans un magasin. On ne travaille dans les souterreins que pendant l'hiver, alors on amasse une grande provision de la mine, & pendant l'été on traite la mine préparée de la maniere qui a été dite au fourneau: voici comment cette opération se faisoit au tems de M. Keyssler; on méloit la mine pulvérisée ou concassée avec partie égale de chaux vive, & on mettoit ce mélange dans des cornues de fer, auxquelles on adaptoit des récipiens de terre bien lutés, pour que rien ne se perdît. On faisoit rougir fortement ces cornues; & lorsque par hasard il s'y faisoit une fente, on avoit soin de la boucher promptement avec de la glaise. Chaque fourneau contenoit depuis 60 jusqu'à 90 de ces cornues, & il y avoit ordinairement 10 ou 12 de ces fourneaux qui travailloient; on commençoit à les chauffer le matin à 5 heures, cela continuoit jusqu'à 2 heures de l'après-dînée; & à la fin de l'opération, les cornues ou retortes devenoient d'un rouge très-vif. Après la distillation, on trouvoit dans les récipiens de terre outre le *mercure* une matiere noire semblable à de la cendre, dont on retiroit encore beaucoup de *mercure* en la lavant avec de l'eau dans une auge de bois placée en pente; on réitéroit ce lavage tant que cette matiere donnoit du *mercure*; & enfin lorsqu'elle n'en donnoit plus, on la remettoit encore en distillation dans les retortes avec un nouveau mélange de mine & de chaux. Mais depuis M. Keyssler, le traitement a été changé, & actuellement on fait la distillation du *mercure* dans un fourneau semblable à celui dont les Espagnols se servent à Almaden, & qui se trouve représenté parmi les Planches de métallurgie, dans celle qui indique le *travail du mercure*. *Voyez Pl. de Métallurg.*

Les atteliers, où l'on distille la mine de *mercure*, sont à quelque distance d'Ydria; lorsqu'on y travaille, on sent une odeur très-desagréable; il ne croît rien dans le voisinage, les bestiaux ne veulent point manger du foin qu'on y recueille, & les veaux que les paysans élevent ne deviennent point grands; les ouvriers sont relevés tous les mois, & le tour de chacun d'eux ne revient qu'une fois l'an. Ces ouvriers, ainsi que ceux des mines de *mercure*, sont sujets à des tremblemens & à des mouvemens convulsifs dans les nerfs, sur-tout ceux qui recueillent le *mercure* vierge; on les tire de-là au bout de quinze jours, & on les emploie au lavage de la mine qui se fait à l'air libre, ce qui les rétablit. Quelques-uns de ces ouvriers sont si pénétrés de *mercure*, que lorsqu'on les fait suer, le *mercure* leur sort par les pores de la peau; en frottant une piece d'or avec leurs doigts, ou la mettant dans leur bouche, on assûre qu'elle devient blanche sur le champ.

Dans les atteliers d'Ydria, on distille tous les jours environ 35 quintaux de mine, qui donnent communé-

ment la moitié de leur poids en *mercure*; lorsque le débit va bien, on peut obtenir tous les ans jusqu'à 3000 quintaux de *mercure* distillé, & dans les mines on recueille environ 100 quintaux de *mercure* vierge. Le quintal de *mercure* se vendoit du tems de M. Keyssler sur le pié de 150 florins d'Allemagne en gros, & la livre de *mercure* se vendoit sur le pié de 2 florins en détail, d'où l'on peut juger du produit de ces mines. C'est une compagnie hollandoise qui tire la plus grande partie de ce *mercure*; elle en prend 3000 quintaux par an.

Le *mercure* qui a été obtenu par la distillation se met dans des sacs de cuir épais, qui en contiennent chacun 150 livres; & quand il est question de le transporter, on met deux de ces sacs dans un tonneau que l'on remplit ensuite avec du son de farine de froment.

Ces détails sont tirés des voyages de Keyssler, publiés en allemand, il a été témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte; cet auteur judicieux remarque qu'il est très-rare de trouver du cinnabre dans les mines d'Ydria, & comme les Alchimistes regardent le *mercure* comme l'origine & la base des autres métaux, il fait observer que l'on ne trouve aucuns autres métaux dans ces mines; cependant cette observation n'est point constante, & l'on trouve des mines de cinnabre qui sont jointes avec des mines d'autres métaux.

Les mines de *mercure* ne sont en général point communes, mais sur-tout rien n'est plus rare que de trouver du *mercure* vierge dans le sein de la terre: cette mine d'Ydria doit donc être regardée comme une grande singularité; cependant il y a déja plusieurs années que l'on avoit découvert à Montpellier en Languedoc, que cette ville est bâtie sur une couche de glaise qui contient du *mercure* vierge. Cette découverte, à laquelle on n'avoit point fait beaucoup d'attention jusqu'à-présent, a été suivie par M. l'abbé Sauvage. Ce savant amateur de l'histoire Naturelle soupçonna d'abord que c'étoit accidentellement que le *mercure* se trouvoit dans cette glaise, que c'étoit par hasard qu'il avoit été enfoui dans des puits ou latrines; mais à l'occasion d'une cave que l'on creusa, il eut lieu de se détromper, & il vit que cette glaise n'avoit jamais été remuée, & devoit être regardée comme une vraie mine de *mercure* vierge, dans laquelle cette substance formoit des petits rameaux cylindriques qui s'étendoient en différens sens; & en écrasant les mottes de cette glaise, on voyoit le *mercure* en sortir sous la forme de petits globules très-brillans & très-purs. Il est fâcheux que cette mine de *mercure* se trouve précisément placée au-dessous de l'endroit où est bâtie la ville de Montpellier, ce qui empêche qu'on ne puisse l'exploiter: peut-être qu'en creusant aux environs on retrouveroit la même couche d'argille ou de glaise dans des endroits où l'on pourroit tirer ce *mercure* plus commodément; l'objet est assez considérable pour qu'on entreprenne des recherches à ce sujet.

La maniere la plus ordinaire de trouver le *mercure*, c'est sous la forme de cinnabre: c'est ainsi qu'on le trouve à Almaden dans l'Estramadoure en Espagne, & à Guancavelica au Pérou. On rencontre aussi des mines de *mercure* en cinnabre en Styrie & en Hongrie, mais on ne les travaille point convenablement. On a trouvé une mine de cinnabre à Saint-Lo en Normandie, mais le produit n'en est point fort considérable jusqu'à-présent. Il y a aussi des mines de cinnabre dans la principauté de Hesse-Hombourg en Allemagne, & dans le Palatinat à Muchlandsberg, à trois lieues de Creutzensch, où il se trouve aussi du *mercure* vierge.

Les Alchimistes & les partisans du merveilleux font beaucoup plus de cas du *mercure* vierge, c'est-à-dire de celui qui se trouve pur dans le sein de la terre, que de celui qui a été tiré de la mine à l'aide du feu; mais c'est un préjugé qui n'est fondé sur aucune expérience valable: il est certain que le meilleur *mercure* que l'on puisse employer dans les opérations, soit de la Pharmacie, soit de la Métallurgie, est celui qui a été tiré du cinnabre: c'est ce qu'on appelle *mercure revivifié du cinnabre*.

Voici les propriétés du *mercure* lorsqu'il est pur. 1°. Il a l'éclat & le poids d'un métal, & c'est, à l'exception de l'or & de la platine, le corps le plus pesant de la nature. Son poids est à celui de l'eau comme 14 est à 1. 2°. Le *mercure* se bombe ou est convexe à sa surface; il differe de l'eau & des autres liquides en ce qu'il ne mouille point les doigts lorsqu'on les trempe dedans. 3°. C'est le corps le plus froid qu'il y ait dans la nature; d'un autre côté il est susceptible de prendre très-promptement une chaleur plus forte que tous les autres fluides; mais le degré de chaleur qui fait bouillir l'eau le dissipe & le volatilise entierement. 4°. Le *mercure* ne se condense point par la gelée la plus forte, & elle ne le rend point solide. 5°. Le *mercure* n'a ni saveur ni odeur. 6°. Cette substance est d'une divisibilité prodigieuse; il se partage en globules parfaitement sphériques, & l'action du feu le divise en vapeurs qui ne sont qu'un amas de globules d'une petitesse extrème, qui sont toujours du *mercure* qui n'a point été altéré. 7°. Le *mercure* a la propriété de dissoudre plusieurs métaux, & de s'unir intimement avec eux; c'est ce qu'on nomme *amalgame*: il s'unit par préférence avec l'or, ensuite avec l'argent, avec l'étain, avec le plomb; il ne s'unit que très-difficilement avec le cuivre, & point du tout avec le fer. Il s'unit avec le bismuth & forme un amalgame avec lui; mais un phénomene très-singulier, c'est que l'amalgame de bismuth joint à celui du plomb, fait que la combinaison des deux amalgames devient beaucoup plus fluide qu'auparavant, au point que de cette maniere le plomb lui-même peut passer avec le *mercure* au-travers d'une peau de chamois. 8°. Le *mercure* se dissout par tous les acides, c'est-à-dire par l'acide vitriolique, l'acide nitreux, l'acide du sel marin; il se dissout aussi dans le vinaigre & dans les acides tirés des végétaux: mais il faut pour cela que son aggrégation ait été rompue. 9°. Il se combine très-aisément avec le soufre, & forme avec lui une substance rouge que l'on appelle *cinnabre*, à l'aide de l'action du feu & de la sublimation. *Voyez* CINNABRE. 10° Par la simple trituration on peut le combiner avec le soufre, ce qui donne une poudre noire que l'on appelle *éthiops minéral*. 11°. Le poids du *mercure* est plus considérable en hiver que dans l'été. M. Neumann a observé qu'un vaisseau qui étant rempli de *mercure* pesoit en été onze onces & sept grains, pesoit en hiver onze onces & trente-deux grains. 12°. Le *mercure* bien pur est privé de l'eau qu'il attire de l'air; mis dans un tube de verre & agité dans l'obscurité, il produit une lumiere phosphorique ou plûtôt électrique.

En l'année 1760, au mois de Janvier, on a éprouvé à Pétersbourg un froid d'une rigueur excessive: cela a donné lieu à une découverte très-importante sur le *mercure*; on a trouvé qu'il étoit susceptible de se changer en une masse solide par la gelée. Pour cet effet on a trempé la boule d'un thermometre dans une espece de bouillie faite avec de la neige & de l'esprit de nitre fumant; en remuant ce mélange avec le thermometre même, le *mercure* s'est gelé & s'est arrêté au degré 500 du thermometre de M. de Lisle, qui répond au 183 de M. de Réaumur. Ce *mercure* ainsi gelé est plus pesant que celui qui est fluide, d'ailleurs il est ductile & malléable comme du plomb. La glace pilée ne peut point, dit-on, faire geler le *mercure*, qui ne va pour lors que jusqu'au 260 degré du thermometre de M. de Lisle. On n'a point encore pu vérifier ces expériences dans d'autres pays de l'Europe.

La disposition que le *mercure* a à s'unir avec le plomb, l'étain & le bismuth, fait qu'à cause de sa cherté on le combine avec ces substances; il est donc nécessaire de le purifier avant que de s'en servir. On le purifie ordinairement avec du vinaigre & du sel marin, & on triture le *mercure* dans ce mélange: par ce moyen le vinaigre dissout les métaux avec lesquels le *mercure* est combiné, & il reste pur. Mais la maniere la plus sûre de purifier le *mercure*, est de le combiner avec du soufre, & de mettre ce mélange en sublimation pour faire du cinnabre, que l'on met ensuite en distillation pour en obtenir le *mercure*.

Quant à la maniere de purifier le *mercure* en le pressant au-travers d'une peau de chamois, elle est fort équivoque, puisque, comme on a vu, le bismuth fait que l'étain & le plomb passent avec lui au-travers du chamois; cette maniere de purifier le *mercure* ne peut donc que le dégager de la poussiere ou de la crasse qu'il peut avoir contractées à l'extérieur. Le *mercure* qui a été falsifié avec d'autres substances métalliques, peut se reconnoître en ce qu'il ne se met point en globules parfaitement ronds; il coule plus lentement, & semble former une espece de queue à la surface des corps sur lesquels on le verse.

Plusieurs physiciens ont cru que le *mercure* contenoit beaucoup de particules d'air, mais c'est une erreur; & M. Rouelle a trouvé que ces prétendues particules d'air sont de l'eau dont on peut le dégager en le faisant bouillir; mais il en reprend très-promptement si on le laisse exposé à l'air, dont il attire fortement l'humidité. Borrichius a observé qu'une chaîne de fer poli s'étoit chargée de rouille après avoir séjourné pendant quelque tems dans du *mercure*. Raimond Lulle est le premier des Chimistes qui ait dit que le *mercure* contenoit de l'eau. On pourroit conjecturer que c'est à cette eau que con-

tient le *mercure*, que sont dûs quelques-uns de ses effets dangereux, & peut-être est-ce de là que vient la propriété qu'il a d'exciter la salivation & d'attaquer le genre nerveux. Il seroit fort avantageux de n'employer que du *mercure* qui eût été privé de cette partie aqueuse. Les mauvais effets que le *mercure* produit souvent sur le corps humain, ont fait soupçonner à quelques chimistes qu'il contenoit une terre étrangere & arsénicale qu'ils ont appellée *nymphe*; & ils pretendoient l'en dépouiller, en le combinant avec les acides minéraux, dont ils le dégageoient ensuite pour y introduire une autre terre: par ce moyen ils avoient un *mercure* parfaitement pur, qu'ils ont nommé *mercure animé*, dont ils vantoient l'usage, tant dans la Medecine que dans la Chrysopée; ils prétendoient que ce *mercure* dissolvoit l'or à parties égales, mais il perdoit ses propriétés lorsqu'on l'exposoit à l'air. C'est à l'expérience à faire connoître jusqu'à quel point toutes ces idées peuvent être fondées. Beecher, Stahl & Henckel, les trois plus grands chimistes que l'Allemagne ait produits, regardent non-seulement le *mercure* comme une substance arsenicale, mais même comme un *arsenic fluide*.

Le célebre M. Neumann définit le *mercure* un mixte aqueux & terreux, *mixtum aqueo terreum*, dans lequel il entre une portion du principe inflammable, & qui est chargé jusqu'à l'excès de la troisieme terre de Beecher ou la *terre mercurielle*, qui est le principe à qui les métaux doivent leur fusibilité ou l'état de fluidité que leur donne l'action du feu. Quoi qu'il en soit de cette définition, il est certain que la facilité avec laquelle le feu dissipe & volatilise le *mercure*, fait qu'il est impossible de le décomposer & d'en faire une analyse exacte. Si on l'expose à l'action du feu dans des vaisseaux fermés, il se met en expansion & brise les vaisseaux. M. Rouelle a trouvé que cela vient de l'eau qui lui est jointe, vu, qu'en le privant de cette eau il ne fait plus d'explosion. Si on l'expose au feu dans des vaisseaux ouverts, il se réduit en vapeurs ou en fumée: en l'exposant pendant long-tems à un feu doux, il se change en une poudre grise que, suivant la remarque de M. Rouelle, on a mal-à-propos regardée comme une chaux, puisqu'en donnant un degré de chaleur plus fort, cette poudre reprend très-promptement la forme & l'éclat du *mercure*. Pour le changer en cette poudre grise, il suffit de l'enfermer dans une bouteille que l'on agitera fortement & long-tems; c'est ce qu'on appelle *mercure* précipité par lui-même.

Malgré la difficulté qu'il y a à connoître la nature du *mercure*, un grand nombre de chimistes l'ont regardé comme la base de tous les métaux, & ils ont prétendu que l'on pouvoit l'en tirer, opération qu'ils ont nommé *mercurification*; mais ils assurent que ce *mercure* tiré des métaux est d'une nature bien plus parfaite que le *mercure* ordinaire. Beecher admet dans tous les métaux un principe qu'il nomme *mercuriel*, à qui est dû leur fusibilité.

Plusieurs chimistes ont prétendu avoir le secret de fixer le *mercure*, c'est-à-dire de lui joindre un nouveau principe qui lui ôtât sa fluidité & lui fît prendre une consistence solide telle que celle des autres métaux; c'est cette opération qu'ils ont nommée la *fixation du mercure*. Kunckel assure positivement avoir fixé le *mercure* en argent.

Les usages du *mercure* sont de deux especes; on peut les distinguer en méchaniques & en pharmaceutiques: un des principaux usages du *mercure* est dans la Métallurgie. En effet, comme le *mercure* a la propriété de s'unir avec l'or & l'argent, dans les pays où le bois manque & où ces métaux précieux se trouvent en abondance & tout formés ou natifs, on ne fait qu'écraser la roche qui les contient, & on la triture avec du *mercure*, qui se combine avec l'or & l'argent sans s'unir avec la pierre qui servoit de matrice ou de miniere à ces métaux. Quand le *mercure* s'est chargé d'une quantité suffisante d'or ou d'argent, on met en distillation la combinaison ou l'amalgame qui s'est fait; par ce moyen on sépare le *mercure*, & l'or ou l'argent dont il s'étoit chargé reste au fond des vaisseaux. Telle est la méthode que l'on suit pour le traitement des mines d'or & d'argent de presque toute l'Amérique. *Voyez* Or.

Dans les monnoies on triture de la même maniere avec du *mercure* les creusets qui ont servi à fondre les métaux précieux, ainsi que les crasses résultantes des différentes opérations dans lesquelles il reste souvent quelque portion de métal que l'on ne veut point perdre. *Voyez* Lavure.

Le *mercure* sert encore à étamer les glaces, ce qui se fait en l'amalgamant avec l'étain. *Voyez* Glaces. Il sert aussi pour dorer sur de l'argent, *voyez* Dorure. On l'emploie pour faire des barometres; il entre dans la composition dont se fait l'espece de végétation métallique que l'on nomme *arbre de Diane*, &c. On peut joindre à ces usages la propriété que le *mercure* a de faire périr toutes sortes d'insectes.

Si on enferme du *mercure* dans l'*œuf philosophique*, c'est-à-dire dans un vaisseau de verre qui ait la forme d'un œuf & pourvu d'un long col; que l'on emplisse cet œuf jusqu'au tiers avec du *mercure* que l'on aura fait bouillir auparavant pour le priver de l'eau avec laquelle il est joint, on scellera hermétiquement ce vaisseau, & on lui donnera un degré de feu toujours égal, & capable de faire bouillir le *mercure* sans aller au-delà; on pourra faire durer cette opération aussi long-tems qu'on voudra, sans crainte d'explosion, & le *mercure* se convertira en une poudre rouge que l'on nomme *mercure précipité per se*.

En faisant dissoudre le *mercure* dans l'acide nitreux, & en faisant évaporer & crystalliser la dissolution, on aura un sel neutre très-corrosif, qui sera en crystaux semblables à des lames d'épées. Si on fait évaporer la dissolution jusqu'à siccité, en donnant un grand feu, on obtient une poudre rouge que l'on appelle *mercure précipité rouge*. Si on met peu-à-peu de l'alkali fixe dans la dissolution du *mercure* faite dans l'acide nitreux, & étendue de beaucoup d'eau, on obtient aussi une poudre ou un précipité rouge. Si au lieu d'alkali fixe on se sert de l'alkali volatil, le précipité, au lieu d'être rouge, sera d'un gris d'ardoise. M. Rouelle a fait dissoudre le précipité du *mercure* fait par l'alkali fixe dans l'acide du vinaigre, ce qui produit un vrai sel neutre, ce qui arrive, parce que l'aggrégation du *mercure* a été rompue.

Pour que l'acide vitriolique dissolve le *mercure*, il faut qu'il soit très-concentré & bouillant, & alors la dissolution se fait avec effervescence: cette opération se fait dans une cornue bien lutée avec un récipient. Suivant M. Rouelle, il passe à la distillation de l'acide sulfureux volatil, & il reste dans la cornue une masse saline qui mise dans un grand volume d'eau s'y dissout, & laisse tomber une poudre jaune que l'on nomme *turbith minéral* ou *précipité jaune*.

Lorsque le *mercure* a été dissout dans l'acide nitreux, si l'on verse de l'acide du sel marin dans la dissolution, il se dégage une poudre blanche qui tombe au fond, c'est ce qu'on nomme *mercure précipité blanc*. M. Rouelle observe avec raison que c'est un vrai sel neutre, formé par la combinaison de l'acide du sel marin & du *mercure*, & que par conséquent c'est très-improprement qu'on lui donne le nom de *précipité*. De plus, l'acide du sel marin n'agit point sur le *mercure*, à moins qu'il n'ait été dissous, c'est-à-dire à moins que son aggrégation n'ait été rompue.

Le sel marin combiné avec le *mercure* qui a été dissous dans l'esprit de nitre & mis en sublimation, s'appelle *sublimé corrosif*; si on triture le sublimé corrosif avec de nouveau *mercure*, & que l'on mette le mélange de nouveau en sublimation, on obtient, en réitérant trois fois cette trituration & cette sublimation, ce qu'on nomme le *mercure doux*, ou *aquila alba*, ou *panacée mercurielle*. Si on réitere ces sublimations un plus grand nombre de fois, on obtient ce qu'on appelle la *calomelle*.

En triturant exactement ensemble une partie de *mercure* & deux parties de soufre en poudre, on obtient une poudre noire que l'on nomme *éthiops minéral*.

Si l'on joint ensemble sept parties de *mercure* & quatre parties de soufre, on triturera ce mélange, on le fera sublimer, & l'on obtiendra par là ce qu'on appelle le *cinnabre artificiel*; mais pour qu'il soit pur & d'une belle couleur il faudra le sublimer de nouveau, parce qu'on lui avoit joint d'abord une trop grande quantité de soufre.

En mêlant ensemble une livre de cinnabre pulvérisé & cinq ou six onces de limaille de fer, & distillant ce mélange dans une cornue à laquelle on adaptera un récipient qui contiendra de l'eau, on obtiendra le *mercure* qui étoit dans le cinnabre, sous sa forme ordinaire: cette opération s'appelle *révivification du cinnabre*.

Telles sont les principales préparations que la Chimie fait avec le *mercure*, tant pour les usages de la Medecine que pour les Arts. (—)

Mercure, (*Principe de Chimie.*) le *mercure* que les Chimistes ont aussi appellé *esprit*, est un des trois fameux principes des anciens chimistes, & celui dont la nature a été déterminée de la maniere la plus inexacte, & la plus vague. *Voyez* Principes, *Chimie*. (*b*)

Mercure, (*Mat. med. & Pharm.*) ou remedes mercuriels, tant simples que composés.

Les remedes mercuriels communément employés en Médecine, sont le *mercure* courant, coulant ou crud; le *mercure* uni plus ou moins intimément au soufre; sçavoir

voir

voir, le cinnabre & l'éthiops minéral, plusieurs sels neutres ou liqueurs salines, dont le *mercure* est la base; savoir, le sublimé corrosif, le sublimé doux & *mercure* doux, ou *aquila alba*; le calomelas des Anglois, la panacée mercurielle, le précipité blanc & l'eau phagédenique, la dissolution de *mercure* & le précipité rouge, le turbith mineral ou précipité jaune, & le précipité verd. Toutes ces substances doivent être regardées comme simples en Pharmacie. *voyez* SIMPLE, *Pharmacie*. Les compositions pharmaceutiques mercurielles les plus usitées, dont les remedes mercuriels sont l'ingredient principal ou la base, sont les pillules mercurielles de la pharmacopée de Paris; les pillules de Belloste, les dragées de Keyser, le sucre vermifuge & l'opiate mésenterique de la pharmacopée de Paris, la pommade mercurielle, onguent néapolitain ou onguent à frictions, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochisques escharotiques, les trochisques de minium, l'emplâtre de vigo, &c.

De ces remedes quelques uns s'emploient, tant intérieurement qu'extérieurement; quelques autres ne sont d'usage que pour l'intérieur; & enfin, il y en a qu'on n'applique qu'extérieurement.

Les premiers sont le *mercure* coulant, le cinnabre, le sublimé corrosif & le sublimé doux, le précipité rouge & le précipité verd.

Ceux de la seconde classe sont le *mercure* violet, l'éthiops mineral, le calomelas, la panacée, le précipité blanc, le turbith mineral, les pillules mercurielles, les pillules de Belloste, les dragées de Keyser, le sucre vermifuge & l'opiate mésenterique.

Et enfin, les derniers ou ceux qu'on n'applique qu'extérieurement sont la dissolution de *mercure*, l'eau phagedenique, la pommade mercurielle, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochisques escharotiques, les trochisques de minium, l'emplâtre de vigo.

Voyez à l'*article* MERCURE (*Chimie*) quelle est la nature de tous ceux de ces remedes que nous avons appellé *simples*. Voici la préparation des compositions mercurielles pharmaceutiques connues.

Pillules mercurielles de la Pharmacopée de Paris; prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once, sucre en poudre deux gros, diagrede en poudre une once, resine de jalap & rhubarbe en poudre, de chacun demi-once; éteignez parfaitement le *mercure* dans un mortier de fer ou de marbre avec le sucre, un peu d'eau & une partie du diagrede: ensuite ajoutez la résine de jalap, le reste du diagrede & la rhubarbe; mêlez exactement en battant très-long-tems, faites une masse, *&c.*

La composition des pillules de Belloste n'est point publique; on croit avec beaucoup de fondement, qu'elles sont fort analogues aux précedentes.

Prenez du *mercure*, réduisez-le en poudre noire par la trituration. Distillez, remettez en poudre noire. Mettez cette poudre en un matras, versez dessus du vinaigre autant que vous voudrez; chauffez, même jusqu'à bouillir. Lorsque la liqueur se troublera par des nuages, décantez. A mesure que la liqueur décantée se refroidira, elle formera des cristaux presque semblables à ceux du sel sédatif; le *mercure* y est saturé d'acide. Faites-en des pilules avec la manne, & ces pilules seront celles qu'on appelle *dragées de Keyser*.

Sucre vermifuge; prenez *mercure* revivifié du cinabre une once, sucre blanc deux onces; broyez-les ensemble dans le mortier de marbre, jusqu'à ce que le *mercure* soit parfaitement éteint.

Opiate mésenterique; prenez gomme ammoniac demi-once, feuilles de séné six gros, *mercure* sublimé doux, racine d'arum & aloës succotrin de chacun deux gros; poudre cornachine, rhubarbe choisie de chacun trois gros; limaille de fer préparée demi-once. Mettez en poudre ce qui doit être pulvérisé, & incorporez le tout avec suffisante quantité de syrop de pommes composé, faites une opiate.

Nota qu'on n'emploie quelquefois dans la préparation de cet onguent, qu'une partie de *mercure* sur les deux parties de sain-doux.

Pommade mercurielle; prenez graisse de porc lavée & *mercure* crud, de chacun une livre; mêlez jusqu'à ce que le *mercure* soit parfaitement éteint. Faites un onguent.

Onguent gris; prenez graisse de porc lavée une livre, térebenthine commune une once, *mercure* crud deux onces. Faites un onguent selon l'art.

Onguent mercuriel citrin pour la gale; prenez *mercure* crud deux onces, esprit de nitre une quantité suffisante pour opérer la dissolution du *mercure*. Cette dissolution étant faite & la liqueur refroidie, prenez sain-doux deux livres, faites le fondre à un feu doux, & mêlez-y peu-à-peu en agitant continuellement dans un mortier de bois votre dissolution de *mercure*; jettez votre mélange dans des moules que vous aurez formé avec du papier, il s'y durcira bien-tôt, & vous aurez votre onguent sous forme de tablettes.

Trochisques escharotiques; prenez sublimé corrosif une partie, amydon deux parties, mucilage de gomme adragant suffisante quantité: faites des trochisques selon l'art.

Trochisques de minium; prenez minium demi-once, sublimé corrosif une once, mie de pain desséchée & réduite en poudre quatre onces, eau-rose suffisante quantité; faites des trochisques selon l'art.

Emplâtre de vigo. *Voyez sous le mot* VIGO. Le plus ancien usage medecinal du *mercure* a été borné à l'application extérieure. Les anciens l'ont regardé comme un excellent topique contre les maladies de la peau; mais ils ont cru que pris extérieurement il étoit un poison. Il est assez reçu que c'est sur l'analogie déduite de ses propriétés reconnues pour la guérison des maladies de la peau, que se fonderent les premiers Médecins qui l'employerent dans le traitement des maladies vénériennes, dont les symptômes les plus sensibles sont des affections extérieures. Tout le monde sait que cette tentative fut si heureuse, que le *mercure* fut reconnu dès-lors pour le vrai spécifique de la maladie vénerienne, & que cette propriété a été confirmée depuis par les succès les plus constans. L'usage principal essentiel fondamental du *mercure* & des diverses préparations mercurielles, c'est son administration contre la maladie vénérienne. *Voyez* MALADIE VÉNERIENNE.

Ce sont principalement tous ceux des remedes ci-dessus énoncés que nous avons appellés *simples*, qui sont usités contre cette maladie. On trouvera à l'article auquel nous venons de renvoyer les usages particuliers de chacun, leurs effets, leurs inconvéniens, la discussion de la préference qui doit être accordée à leur application interieure ou exterieure, & quant aux diverses especes de cette derniere, aux lotions, aux fumigations, aux onctions ou frictions; & pour ce qui regarde la proprieté singuliere que possedent les remedes mercuriels d'exciter la salivation, il en sera traité à l'article *sialagogue*. *Voyez* SIALAGOGUE, *&c.*

Parmi les compositions particulieres pharmaceutiques, celles qu'on emploie vulgairement au traitement général de la maladie vénerienne sont la pommade mercurielle, les pillules mercurielles & les dragées de Keyser. Les observations pratiques & nécessaires pour évaluer leurs bons & leurs mauvais effets, & pour diriger leur légitime administration, se trouveront aussi *au mot* MALADIE VÉNERIENNE.

Le second emploi des remedes mercuriels, tant à l'interieur qu'à l'exterieur; c'est contre les maladies de la peau, & principalement contre les dartres & la gale. *Voyez* DARTRE, GALE ET MALADIE DE LA PEAU. Les pillules de Belloste jouissent de la plus grande réputation dans ces cas; il y a plusieurs observations fameuses de dartres très-malignes, guéries par leur usage continu, & entr'autres celle d'une maladie très-grave de ce genre parfaitement guérie chez un grand seigneur, déja fort avancé en âge. L'onguent pour la gale que nous avons décrit ci-dessus, guérit cette maladie très-promptement & presque infailliblement.

Une troisieme proprieté géneralement reconnue des remedes mercuriels, c'est leur efficacité contre les vers & les insectes qui s'engendrent dans le corps de l'homme, ou qui se logeant dans les parties de la peau qui sont recouvertes de poils lui causent diverses incommodités. *Voyez* VERS, VERMIFUGE, MORPION, POUX, & MALADIE PÉDICULAIRE.

Quatriemement, les remedes mercuriels dont l'action est temperée sont de très-bons fondans, *voyez* FONDANS, & vraissemblablement fébrifuges en cette qualité; on a conjecturé que l'*anti-quartium* ou febrifuge spécifique de Riviere étoit principalement composé de panacée mercurielle.

Cinquiemement, les remedes mercuriels ont été proposés comme le veritable antidote de la rage, par de Sault célebre médecin de Bordeaux; & ils fournissent réellement la principale ressource contre cette maladie. *Voyez* RAGE.

Sixiemement, le *mercure* est encore le souverain remede des affections écrouelleuses. M. Bordeu celebre medecin de Paris, a proposé il y a environ dix ans dans une dissertation qui remporta le prix de l'académie de Chirurgie, un traitement de cette maladie dont le *mercure* fait la base.

Septiemement, ceux d'entre les remedes mercuriels dont nous avons dit que l'usage étoit borné à l'exte-
rieur

rieur, & qui sont caustiques ou corrosifs; savoir la dissolution de *mercure* qu'on est obligé d'affoiblir avec de l'eau distillée, & qui s'appelle dans cet état *eau mercurielle*, l'eau phagedenique, les trochisques ascharotiques, les trochisques de minium sont, aussi-bien que le précipité rouge & le précipité verd d'un usage très-ordinaire; lorsqu'on se propose de consumer de mauvaises chairs, d'agrandir des ouvertures, de détruire des verrues, d'ouvrir des loupes & autres tumeurs de ce genre, soit que ces affections soient vénériennes, soit qu'elles ne le soient pas.

Enfin, le *mercure* crud est regardé comme le principal secours qu'on puisse tenter pour forcer les especes de nœuds des intestins, ou pour mieux dire la constriction quelconque qui occasionne la passion iliaque, voy. ILIAQUE (*Passion*). On donne dans ce cas plusieurs livres de *mercure* coulant, & il est observé que le malade en rend exactement la même quantité, & que cette dose immense n'exerce dans le corps aucune action proprement médicamenteuse ou physique, pour parler le langage de quelques médecins. Il n'agit absolument que par son poids & par sa masse, que méchaniquement à la rigueur. Cette observation prouve 1°. de la maniere la plus démonstrative, que le *mercure* est en soi, un des corps de la nature auquel on a été le moins fondé à attribuer une qualité veneneuse. 2°. c'est principalement de cette expérience qu'on a inféré que le *mercure* crud ou coulant ne passoit pas dans les secondes voies. Le raisonnement est venu à l'appui de ce fait, & il a décidé que cette transmission étoit impossible, parce que le *mercure* n'étoit point soluble par les humeurs intestinales. La même théorie a statué aussi que le cinnabre & l'éthiops minéral (substances plus grossieres & tout aussi peu solubles que le *mercure* coulant) n'étoient point reçues dans les vaisseaux absorbans des intestins. Cependant il est prouvé par des observations incontestables, que ces trois remedes pris interieurement ont procuré chacun plus d'une fois la salivation; & quant au *mercure* coulant, c'est très-mal raisonner sans doute, que de conclure qu'une petite quantité ne peut point passer dans les secondes voies, & sur-tout lorsque cette petite quantité est confondue parmi d'autres matieres, comme dans les pillules mercurielles, &c. que de tirer cette conclusion, dis-je, de ce qu'une grande masse dont l'aggrégation n'est point rompue n'y passe pas; car l'union aggrégative est un puissant lien, & sur tout dans le *mercure*. D'ailleurs, l'efficacité d'une décoction de *mercure* contre les vers, *voyez* VERMIFUGE, prouve que le *mercure* peut imprégner les liqueurs aqueuses de quelque matiere médicamenteuse. (*b*) (1)

MERCURE DE VIE, *ou* POUDRE D'ALGAROTH. (*Chimie*.) noms qu'on donne en Chimie, au beurre d'antimoine précipité par l'eau. *Voyez* à l'*article* ANTIMOINE.

MERCURE, (*Mythol.*)

Le dieu dont l'aile est si legere,
Et la langue a tant de douceur;
C'est Mercure.

c'est celui de tous les dieux, à qui la Fable donna le plus de fonctions, il en avoit de jour, il en avoit de nuit. Ministre & messager de toutes les divinités de l'olympe, particulierement de Jupiter son pere il les servoit avec un zele infatigable, quelquefois même dans leurs intrigues amoureuses ou autres emplois peu honnêtes. Comme leur plénipotentiaire, il se trouvoit dans tous les traités de paix & d'alliance. Il étoit encore chargé du soin de conduire & de ramener les ombres dans les enfers. Ici, c'est lui qui transporte Castor & Pollux à Pallene. Là, il accompagne le char de Pluton qui vient d'enlever Proserpine. C'est encore lui qui assiste au jugement de Paris, au sujet de la dispute sur la beauté, qui éclata entre les trois déesses. Enfin, on sait tout ce que Lucien lui fait dire de plaisanteries sur la multitude de ses fonctions.

Il étoit le dieu des voyageurs, des marchands, & même des filous, à ce que dit le même Lucien, qui a rassemblé dans un de ses dialogues, plusieurs traits de filouteries de ce dieu. Mais les allégoristes prétendent que le vol du trident de Neptune, celui des fleches d'Apollon, de l'épée de Mars, & de la ceinture de Vénus, signifient, qu'il étoit habile navigateur, adroit à tirer de l'arc, brave dans les combats, & qu'il joignoit à ces qualités toutes les graces & les agrémens du discours.

Mercure, en qualité de négociateur des dieux & des hommes, porte le caducée, symbole de paix. Il a des aîles sur son pétase, & quelquefois à ses piés, assez souvent sur son caducée, pour marquer la légereté de sa course. On le représente en jeune homme, beau de visage d'une taille dégagée, tantôt nu, tantôt avec un manteau sur les épaules, mais qui le couvre peu. Il est rare de le voir assis; ses différens emplois au ciel, sur la terre, & dans les enfers, le tenoient toujours dans l'action. C'est pour cela que quelques figures le peignent avec la moitié du visage claire, & l'autre moitié noire & sombre.

La vigilance que tant de fonctions demandoient, fait qu'on lui donnoit un coq pour symbole, & quelquefois un bélier; parce qu'il est, selon Pausanias, le dieu des bergers. Comme il étoit la divinité tutélaire des marchands, on lui met à ce titre une bourse à la main, avec un rameau d'olivier, qui marque, dit-on, la paix, toujours nécessaire au commerce. Aussi les négocians de Rome célébroient une fête en l'honneur de ce dieu le 15 de Mai, auquel jour on lui avoit dédié un grand temple dans le grand cirque, l'an de Rome 675. Ils sacrifioient au dieu une truie pleine, & s'arrosoient de l'eau de

(1) Si le Mercure crud qu'on donne dans la passion iliaque force la résistance qu'il trouve dans le conduit intestinal, il passe alors librement par les selles: mais s'il est long-tems retenu dans quelque intestin resserré, rétréci ou replié, il peut par l'expansion que lui cause la chaleur, ou par la compression continue des parties qui l'enveloppent, alterer & rompre l'adhésion naturelle de ses parties, & l'on peut alors esperer que quelque petite quantité s'en glisse dans les secondes voyes. Quand le mercure n'est plus fluide, mais divisé en très petites parties, & lorsqu'il est incorporé à quelqu'autre substance, ainsi qu'on le prépare en médecine, dans ce cas, sa petite masse, sa figure toujours sphérique, & son union à des substances, qui peuvent-être dissoutes par les humeurs intestinales sont des motifs pour se persuader qu'il pénétre en grande quantité & promptement dans les vaisseaux absorbans des intestins, & dans les veines lactées, comme l'expérience journaliere nous en assure.

L'on met plûtot en doute si le vif argent mêlé avec le soufre, comme l'Ethiops minéral & le cinnabre passe dans le sang, ou bien reste dans les intestins comme une matiére pesante & inutile, ainsi que l'a cru & écrit Boerhaave, qui n'admet à ces remédes qu'une vertu vermifuge très limitée: mais l'autorité de ce grand homme ne suffit pas pour nous convaincre. En effet je ne crois pas que personne révoque en doute la vertu & l'activité du soufre pris par la bouche, sa promptitude à pénétrer dans les secondes voyes, & à s'insinuer dans le sang, & dans les canaux les plus étroits de la circulation. Il est certainement de sa nature indissoluble dans l'eau, ce qui pourroit faire croire qu'il est peu propre à s'unir à quelque humeur intestinale; mais combien de substances sont incapables d'union, qui s'unissent intimement par le mélange de quelque autre: ainsi le soufre dont nous parlons s'unit très bien avec l'eau, par le moyen d'un sel Alcali fixe: & suivant la doctrine prouvé d'Homberg l'huile est un des menstrues les plus efficaces pour le soufre, & il pourra facilement s'unir avec les humeurs huileuses & salines de notre corps: donc la bile étant une espéce de savon acre, & une substance huileuse & saline, sera très propre à dissoudre le soufre, & en procurera l'union avec les autres humeurs intestinales & avec le chile même. Cela est vérifié par l'expérience, puisque ceux qui font usage de soufre pris intérieurement comme remède, ont souvent une transpiration qui en porte l'odeur.

Après la preuve que les parties sulphureuses de l'Ethiops peuvent librement circuler avec le sang, il en vient la conséquence qu'il en est de même des globules de Mercure qui sont incorporés aux dites parties, car il n'est pas possible qu'elles se divisent, leur union étant trop réciproque & trop grande, pour que chaque parcelle de soufre ne porte pas avec soi un petit globule de mercure. En effet l'Ethiops exposé au feu, se sublime au lieu de se décomposer, & devient cinnabre, lequel consiste dans une plus étroite union de soufre & de mercure: si quelque portion de celui-ci s'échape, & s'éleve en guise de fumée, il conserve toujours sa figure sphérique, & peut pénetrer dans les pores & canaux les plus étroits. Il faut donc se persuader que le soufre qui est dans l'Ethiops, passant dans les secondes voyes porte avec lui le mercure, & s'il s'en détache quelque partie, elle peut passer librement non seulement dans les voyes lactées, mais encore dans les petits tuyaux qui aboutissent aux veines méseraïques.

Ce que nous avons dit de l'Ethiops peut en partie s'appliquer au cinnabre, quoique celui-ci contient une plus grande quantité de mercure étant composé de $\frac{5}{8}$, $\frac{6}{8}$ & même $\frac{7}{8}$ de mercure, & de $\frac{3}{8}$, $\frac{2}{8}$, ou $\frac{1}{8}$ de soufre; & quoique son union soit plus forte, & non par méchanique comme celle de l'Ethiops, mais chimique, ne pouvant se dissoudre par le feu, sans quelque intermede, comme la chaux, où quelque métal imparfait: c'est pourquoi on peut le considerer comme une masse plus pesante, & plus difficile à s'unir avec les humeurs intestinales, avec lesquelles elle pourroit peut être passer dans le sang, mais sans se dégager & comme une substance neutre. En effet j'ai vu plus d'une fois la salivation reprendre cours par l'usage de l'Ethiops, ce que je n'ai jamais observé dans celui de cinnabre: je n'assure cependant point que le cinnabre ne puisse produire le même effet.

Quant à l'eau mercurielle dont on parle dans cet article, elle n'est qu'une eau pure & simple, & quelque expérience que l'on puisse faire pour l'analiser, on n'y trouvera aucune substance médicamenteuse: & je la crois du nombre des divers remedes qui ont quelque crédit dans l'opinion des hommes sans le mériter, & dont la vertu consiste dans la crédulité des Médecins qui en font usage. (P)

de la fontaine nommée *aqua Mercurii*, prioit *Mercure* de leur être favorable dans leur trafic, & de leur pardonner, dit Ovide, les petites supercheries qu'ils y faisoient. C'est pourquoi son culte étoit très-grand dans les lieux de commerce, comme, par exemple, dans l'île de Crete.

Ce dieu étoit aussi particulierement honoré à Cyllene en Elide, parce qu'on croyoit qu'il étoit né sur le mont Cyllene situé près de cette ville. Pausanias dit qu'il y avoit une statue posée sur un piédestal, mais dans une posture fort indécente. Il avoit aussi un oracle en Achaïe qui ne se rendoit que le soir. Amphion est le premier qui lui ait élevé un autel. On offroit à ce dieu les langues des victimes, pour marque de son éloquence; comme aussi du lait & du miel, pour en exprimer la douceur.

C'est par ces beaux côtés, qu'Horace nous le peint dans l'ode qu'il lui adresse: „ Petit-fils d'Atlas, divin „ *Mercure*, lui dit-il, c'est vous qui entreprîtes de façonner les premiers hommes, qui cultivâtes leur esprit „ par l'étude des sciences les plus propres à lui ôter sa „ premiere rudesse, & qui formâtes leur corps par les „ exercices capables de leur donner de la vigueur & de „ la grace; permettez-moi de chanter vos louanges. „ Vous êtes l'envoyé de Jupiter, l'interprete des dieux, „ & l'inventeur de la lyre, &c.

Mercuri facunde, nepos Atlantis,
Qui feros cultus hominum recentum
Voce formasti catus, & decoræ
More palestræ:
Te canam, magni Jovis & deorum
Nuntium, curvæque lyræ parentem.

Od. x. l. I.

Les Mythologistes font *Mercure* pere de plusieurs enfans; ils lui donnent Daphnis qu'il enleve dans le ciel, le second Cupidon qu'il eut de Vénus, Æthalide de la nymphe Eupolemie, Linus d'Uranie, & finalement Autolycus de Khioné. Mais le nom de ce dieu est véritablement d'origine égyptienne. Les anciens historiens nous parlent de *Mercure II.* égyptien, comme d'un des plus grands hommes de l'antiquité. Il fut surnommé *trismégiste*, c'est-à-dire, *trois fois grand*. Il étoit l'ame des conseils d'Osiris & de son gouvernement. Il s'appliqua à faire fleurir les arts & le commerce dans toute l'Egypte. Il acquit de profondes connoissances dans les Mathématiques, & sur-tout dans la Géométrie; & apprit aux Egyptiens la maniere de mesurer leurs terres dont les limites étoient souvent dérangées par les accroissemens du Nil, afin que chacun pût reconnoître la portion qui lui appartenoit. Il inventa les premiers caracteres des lettres; & régla, dit Diodore, jusqu'à l'harmonie des mots & des phrases. Il institua plusieurs pratiques touchant les sacrifices & les autres parties du culte des dieux. Des ministres sacrés portoient ses livres dans une procession solemnelle, qui se faisoit encore du tems de Clement d'Alexandrie. Ils se sont tous perdus; & nous apprenons de Jamblique qu'il étoit difficile de démêler les véritables ouvrages de *Mercure* trismégiste parmi ceux que les savans d'Egypte avoient publiés sous son nom.

Les fables qu'on débita dans la Grece sur *Mercure*, ont été cause que c'est un des dieux que les anciens ont le plus multiplié. Cicéron même dans son *III. liv. de nat. deor.* en admet cinq qui se réduisent à un seul, comme l'a prouvé M. Fourmont, dans les *Mém. de littér. tom. X.* Celui que Cicéron appelle *fils du Ciel*, est le même que le fils de Jupiter; Ciel & Jupiter étant chez les Latins, deux noms différens de la même divinité. Celui que Cicéron appelle *Trophonius* fils de *Valens*, n'est aussi que le même personnage sous différens noms; *Valens* n'étant qu'une épithete de Jupiter, & *Trophonius* un surnom de *Mercure*. Le quatrieme *Mercure* à qui Cicéron donne le Nil pour pere, ne peut être fils de ποταμὸς Νεῖλος; parce que son culte étoit connu dans la Grece long-tems avant ce roi d'Egypte, & qu'une pareille filiation désigne plutôt chez les anciens, le lieu de la naissance, que les parens de qui les héros la tenoient. D'ailleurs ce quatrieme *Mercure* n'est pas différent du cinquieme, qui selon Cicéron, tua Argus, régna en Egypte, inventa les lettres, étoit révéré sous le nom de Θώθ, fils de Kneph, qui n'étoit autre que le Jupiter des Grecs & autres peuples. Il résulte donc que les quatre *Mercure* de Cicéron se réunissent avec son troisieme *Mercure* fils de Maia & de Jupiter Ammon. De même, les trois meres que Cicéron donne à *Mercure*, n'en font qu'une seule. Je ne crois pas qu'on puisse rien objecter au sujet de Maia. Comme elle étoit fille d'Atlas, on sent combien elle rapproche *Mercure* de l'Egypte. A l'égard de Phoronis, qui ne voit que c'est une épithete, pour signifier *pharaonide*, & marquer par-là que *Mercure* descendoit d'une maison qui régnoit, ou avoit régné dans le pays? Quant aux principaux noms que les poetes lui ont donnés, ils font autant de petits articles, dont l'explication se trouve dans cet Ouvrage.

Au reste, on a trouvé à Langres, en 1642, dans les fondemens des anciens murs de cette ville, une consécration de monument que firent à *Mercure* surnommé *Moccus*, Lucius Masculus & Sedatia Blandula sa mere, pour l'accomplissement d'un vœu; mais j'ignore ce que veut dire le surnom de *Moccus* donné à *Mercure* dans cette inscription. (*D. J.*)

Mercures, (*Antiq. greq.*) On nommoit *mercures*, chez les Grecs, de jeunes enfans, de huit, dix à douze ans, qui étoient employés dans la célébration des mysteres. Lorsqu'on alla consulter l'oracle de Trophonius, deux enfans du lieu, qu'on appelloit *mercures*, dit Pausanias, venoient vous frotter d'huile, vous lavoient, vous nettoyoient, & vous rendoient tous les services nécessaires, autant qu'ils en étoient capables. Les Latins nommoient ces jeunes enfans *Camilli*, des *Camilles*; parce que dans les mysteres de Samothrace, Mercure étoit appellé *Casmillus*. C'est à quoi se rapporte cet endroit de Virgile:

. . . . *matrisque vocavit*
Nomine Casmillum, *mutata parte Camillam.*

Statius Tullianus, cité par Macrobe, observe que Mercure étoit nommé *Camillus*, & que les Romains donnoient le nom de *Camilles* aux enfans les plus distingués, lorsqu'ils servoient à l'autel. (*D. J.*)

Mercure, s. m. titre d'une compilation de nouvelles & de pieces fugitives & littéraires, qui s'imprime tous les mois à Paris, & dont on donne quelquefois deux volumes, selon l'abondance des matieres.

Nous avons eu autrefois le *mercure* françois, livre très-estimé, & qui contient des particularités fort curieuses. Le *mercure* galant lui avoit succédé, & a été remplacé par celui qu'on nomme aujourd'hui *mercure de France*. Il tire ce nom de *Mercure* dieu du Paganisme, qu'on regardoit comme le messager des dieux, & dont il porte à son frontispice, la figure emprainte, avec cette légende; *Quæ colligit, spargit.* *Voyez* Journal.

Mercure, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes souverains. *Voy.* Pourpre.

MERCURIALE, *mercurialis*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur sans pétale, & composée de plusieurs étamines soutenues par un calice. Cette fleur est stérile. Les embryons naissent sur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la suite des fruits composés de deux capsules qui renferment chacun une semence arrondie. Tournef. *Inst. rei herb.* *V.* Plante.

M. de Tournefort compte neuf especes de *mercuriale*, à la tête desquelles il met la mâle, la femelle & la sauvage.

La *mercuriale mâle* est nommée *mercurialis testiculata*, sive *mas Dioscoridis & Plinii*, par C. B. pere, & par Tournef. *Inst. rei herb.* 534. en anglois, *the male mercurie*.

Elle a la racine tendre, fibreuse, annuelle, périssant après qu'elle a donné des fleurs & des graines. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié, anguleuses, genouillées, lisses & rameuses. Ses feuilles ressemblent assez à celles de la pariétaire. Elles sont étroites, oblongues, unies, d'un verd jaune-pâle, pointues, dentelées à leurs bords, d'une saveur nitreuse un peu chaude, & nauséabonde. D'entre les aisselles des feuilles sortent des pédicules courts & menus qui portent de petites bourses, ou des fruits à deux capsules un peu applaties, rudes & velues, qui contiennent chacune une petite semence ovale ronde.

Cette plante est fort commune dans les cimetieres, dans les jardins potagers, les vignobles & les décombres. Elle est du nombre des cinq plantes émollientes; son suc est propre à faire tomber les verrues.

La *mercuriale femelle* ou *à épi*, est le *mercurialis spicata* seu *fœmina* des Botanistes. Cette *mercuriale* est toute semblable à la mâle, dans ses tiges, ses feuilles & ses racines; mais au lieu que la précédente ne fleurit point stérilement: celle-ci porte des fleurs à plusieurs étamines, soutenues par un calice à trois feuilles. Ces fleurs

sont

font ramassées en épis, & ne sont suivies ni de fruits ni de graines. Elle fleurit tout l'été, & périt l'hiver. On s'en sert indifféremment comme de la mâle; l'une & l'autre fournissent un sirop à la Médecine; cultivées dans les jardins, elles sont fort supérieures à nos épinars.

Dans leur description, j'ai suivi l'opinion commune, en prenant la *mercuriale* stérile pour la femelle, & la fertile pour la mâle. Mais il est plus raisonnable d'appeller la stérile *mâle*, & la fertile *femelle*, & c'est ainsi qu'en pensent les meilleurs botanistes modernes.

La *mercuriale sauvage*, *mâle* ou *femelle*, *mercurialis montana*, *spicata* de Tournef. *Inst. rei herb.* 534. *cynocrambe mas & foemina*, *perennis*, de Ray, & de J. B. *pag.* 979, ne doit pas être confondue avec celles des boutiques; car il paroît qu'elle a une qualité somnifere & maligne. (*D. J.*)

MERCURIALE, (*Pharm. & mat. med.*) *mercuriale* mâle & *mercuriale* femelle: on se sert indifféremment en Médecine, de l'une & l'autre *mercuriale*.

Cette plante est apéritive, diurétique & légérement laxative: elle est une des cinq plantes émollientes.

Elle est fort peu employée dans les prescriptions magistrales, pour l'usage intérieur; cependant quelques auteurs la recommandent en décoction, ou en bouillon avec un morceau de veau, pour tenir le ventre libre, principalement dans les menaces d'hydropisie, de rhumatisme, de cachexie, &c. Le miel *mercurial*, qui n'est autre chose qu'une espece de sirop simple préparé avec le suc de cette plante & le miel, possede à peu près les mêmes vertus. Mais ce sont des remedes bien foibles, en comparaison du fameux sirop de longue vie, appellé aussi *sirop de mercuriale composé*, quoique le suc de cette plante n'en soit qu'un des ingrédiens les moins actifs. Ce sirop est fort recommandé pour les usages dont nous venons de faire mention, & il est réellement très-utile dans ces cas; mais il est évident que c'est à la racine de glayeul & à celle de gentiane, que ce sirop doit ses principales vertus. En voici la composition: Prenez, de suc épuré de *mercuriale*, deux livres; des sucs de bourache & de buglose, de chacun, demi-livre; de racine de glayeul ou iris, deux onces; de racine de gentiane, une once; de bon miel blanc, trois livres; de vin blanc, douze onces; faites macérer dans le vin blanc pendant vingt-quatre heures les racines pilées; passez-les; d'autre part, faites fondre le miel, mêlez-le aux sucs; donnez quelques bouillons à ce mélange; écumez-le légérement, & passez-le à la manche; mêlez les deux liqueurs, & les cuisez en consistance de sirop.

L'usage ordinaire de ce sirop se continue pendant environ une quinzaine de jours; & la dose en est d'environ deux cuillerées, que l'on prend trois ou quatre heures avant le repas. L'évacuation par les selles peu abondantes, mais soutenues que ce remede procure, & l'astriction légere que doit produire sur l'estomac l'extrait très-amer de la gentiane, l'ont fait regarder sur-tout comme un remede souverain pour rétablir les estomacs foibles, ruinés & chargés de glaires, & contre la migraine & les vertiges, qui sont souvent dépendans de la sécheresse du ventre. La *mercuriale* s'emploie extérieurement dans les cataplasmes émolliens rarement seule, plus souvent avec les autres plantes émollientes. Elle entre aussi assez communément avec les mêmes plantes dans la composition des lavemens émolliens & laxatifs. (*b*)

MERCURIALES, s. f. plur. (*Mythol.*) fête qu'on célébroit dans l'île de Crete en l'honneur de Mercure, avec une magnificence qui attiroit alors dans cette île un grand concours de monde, mais plus pour le commerce dont Mercure étoit le dieu, que pour la dévotion. La même fête se célébroit à Rome fort simplement le 14 de Juillet. (*D. J.*)

MERCURIALES, (*Gram. Jurisprud.*) cérémonie qui a lieu dans les cours souveraines le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la S. Martin & de Pâques; où le président exhorte les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, & blâme ou loue les autres membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils ont bien ou mal rempli leurs fonctions. Les *mercuriales* ont été établies par les édits des rois Charles VIII. Louis XII. & Henri III.

MERCURIEL, ONGUENT, (*Pharm. & mat. méd.*) *Voyez* MERCURE & REMEDES MERCURIAUX.

MERCURIELLE, *terre*, (*Chimie.*) ou troisieme terre de Becher. *Voyez* TERRES DE BECHER (*les trois.*)

La *terre mercurielle* est, selon Becher, le principe le plus propre, le plus spécifique des mixtes, celui dans lequel réside leur caractere constitutif, ineffaçable, *immortalis quædam forma caracterismum suum observans*. C'est à la présence de cette terre qu'il attribue la propriété qu'ont, selon un dogme chimique qu'il adopte formellement, les sels volatils des plantes & des animaux, arrachés même de ces substances par la violence du feu, de représenter l'image, *ideam*, des substances qui les ont fournies. La résurrection des animaux de leurs propres cendres, la régénération des plantes, des fleurs est, selon lui, l'ouvrage de la *terre mercurielle*. Il rapporte l'expérience fort singuliere d'un morceau de jaspe tenu en fusion dans un creuset fermé, dont la couleur abandonna entierement la matiere pierreuse, & alla s'attacher à la partie supérieure du creuset, & s'y disposer de la même maniere qu'elle l'est sur le jaspe, tant pour la diversité des couleurs, que pour la distribution des veines & des taches: & c'est à sa *terre mercurielle* qu'il attribue le transport, la migration de l'ame du jaspe, c'est ainsi qu'il nomme cette matiere colorée. C'est cette terre qui donne la métalléité aux métaux, c'est-à-dire leur mollesse, extensibilité, malléabilité, liquescibilité. Elle est la plus pénétrante & la plus volatile des trois terres: c'est elle qui, soit seule, soit unie à la seconde terre, que les chimistes modernes appellent *phlogistique*, forme les mouffetes, pousses ou vapeurs souterreines, qui éteignent la flamme des flambeaux & des lampes des mineurs, & qui les suffoquent eux-mêmes, ou les incommodent considérablement. *Voyez* GAS, EXHALAISON, MOUFFETE, POUSSE; c'est cette terre pure, nue & résoute, ou réduite en liqueur, qui est le véritable alkahest. *Voyez* ALKAEST & MENSTRUE; cette liqueur est si pénétrante que si on la respire imprudemment, on est frappé comme de la foudre, accident qui arriva une fois à Becher, qui fut sur le point d'en périr. La *terre mercurielle* se masque, *larvatur*, quelquefois dans les mines sous l'apparence d'une fumée ou d'une eau, & s'attache aussi quelquefois aux parois des galeries sous la forme d'une neige légere & brillante. La *terre mercurielle* est le principe de toute volatilité; elle est sur-abondante dans le mercure ordinaire, qu'elle met par cet excès dans l'état de *décomposition*. *Voyez* l'*article* MIXTION, & c'est par son accrétion au corps métallique parfait, *absolutum*, qu'elle opere la mercurification. *Voyez* MERCURIFICATION. Elle est le premier être, *primum ens*, du sel marin. Quelques chimistes la regardent comme le principe de l'arsenic; les métaux cornés, les sels alkalis volatils & ammoniacaux lui doivent leur volatilité, &c. Ceux qui ont appellé ce principe *mercure*, & qui l'ont pris bonnement pour le mercure coulant ordinaire, ou même pour le mercure des métaux, se sont grossierement trompés. Cette terre est appellée *mercurielle* au figuré; ce nom ne signifie autre chose, sinon qu'elle est volatile & fluide, *fluxilis*, comme le mercure.

Nous venons d'exposer sommairement les propriétés fondamentales & caractéristiques que Becher attribue à sa troisieme terre. Le point de vûe sous lequel ce profond & ingénieux chimiste a considéré la composition des corps naturels, lorsqu'il s'est trouvé forcé à recourir à un pareil principe, est véritablement sublime, plein de génie & de sagacité: la chaîne, l'analogie, l'identité des phénomenes qu'il a rapprochés, qu'il a liés, en les déduisant de ce principe, est frappante, lumineuse, utile, avançant l'art. Mais enfin on est forcé d'avouer que ce n'est pourtant là qu'une coordination de convenance, qu'un systême artificiel, & qu'elle fait tout au plus soupçonner ou desirer un principe quelconque. Stahl qui a tant médité le Becherianisme, & qui a été doué du génie éminent propre à en sonder les profondeurs & à en dévoiler les mysteres, confesse & professe, *confiteor & profiteor*, ce sont ses termes en des endroits de son *Specimen becherianum*, que l'existence du principe mercuriel, & son influence dans les phénomenes que lui attribue Becher, ne sont rien moins que démontrés; qu'il penche très-fort à se persuader que la troisieme terre de Becher ne differe qu'en nombre, & non pas en espece, de sa seconde terre, du phlogistique; c'est-à-dire qu'une certaine quantité d'un même, seul & unique principe étant admise dans les mixtes, y produit les effets attribués aux phlogistiques; & qu'une quantité différente y produit les effets attribués à la *terre mercurielle*. *Voyez* MIXTION. Et enfin il promet en son nom, & en celui de tous les vrais chimistes, une éternelle reconnoissance à quiconque rendra simple, facile, *praticable* la doctrine de Becher sur cette troisieme terre, comme il l'a fait lui sur la seconde, sur le phlogistique. (*b*)

MERCURIELLE, *eau ou liqueur*. Voyez sous le *mot* EAU & l'*article* MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIELLE, *liqueur ou huile*. Voyez MERCURE, (*Mat. méd.*)

Mercurification, (*Chimie.*) opération par laquelle on produit, ou prétend produire du vrai mercure coulant, par une *transmutation* quelconque des autres substances métalliques en celles-ci.

Ce changement est une des promesses de l'alchimiste. Le produit de cette opération s'appelle *mercure* des métaux, & en particulier selon l'espece, *mercurifier*, mercure d'or, d'argent, de plomb, &c. & ces produits sont non-seulement précieux en soi, mais plus encore parce qu'ils fournissent la matiere propre & hypostatique, le sujet, la matrice du grand-œuvre.

Les chimistes antérieurs à Becher ont tous pensé que le mercure coulant étoit un principe essentiel de toute substance métallique, & que la convertion dont nous parlons étoit une vraie extraction. Becher a pensé que le mercure n'étoit point contenu actuellement dans les métaux, mais que le corps, le mixte métallique devoit recevoir une surabondance, un excès de l'un de ses principes, savoir de la terre mercurielle pour être changée en mercure coulant. Selon cette opinion la *mercurification* se fait donc par augmentation, par accrétion, par composition, par syncrese.

Stahl a prononcé sur la *mercurification* en particulier le même arrêt que sur le dogme de la terre mercurielle en général. *Voyez* la fin de l'*article* Mercurielle, *terre*, ce témoignage est très-grave, comme nous l'avons déjà observé en cet endroit. Mais on peut avancer que Stahl accorde même trop à cette doctrine, & sur-tout à l'affaire de la *mercurification* en particulier, en laissant le champ libre aux chimistes laborieux qui voudront entreprendre d'éclaircir cette matiere. Tout ce qui en a été écrit jusqu'à présent est si arbitraire quant au dogme, & si mal établi quant aux faits; la maniere de ces ouvrages est si alchimique, c'est-à-dire si marquée par le ton affecté de mystere, & le vain étalage de merveilles, que tout bon esprit est nécessairement rebuté de cette étude. Je n'en excepte point les ouvrages de Becher sur cette matiere, qui a été sa prétention ou sa manie favorite, son véritable *donquichotisme*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, & de parler avec cette espece d'irrévérence d'un si grand homme. Le second supplément à sa physique souterraine que je me suis dix fois obstiné à lire sur la réputation de l'auteur, pendant le cele de mes premieres études, m'est autant de fois tombé des mains. Et supposé que les ouvrages de cette espece renferment réellement des immenses trésors de science, certes c'est acheter trop cher la science que de la poursuivre dans ces ténébreux abîmes. *Voyez* ce que nous avons déja observé à ce sujet à l'*article* Hermetique, *philosophie*. (*b*)

MERDIN, (*Géog.*) les voyageurs écrivent aussi MARDIN, MEREDIN, MIRIDEN, ville d'Asie dans le Diarbeck, avec un château, qui passe pour imprenable; le terroir produit du coton en abondance. Elle appartient aux Turcs qui y ont un pacha avec garnison. *Merdin* est située à 6 lieues du Tigre, entre Mosoul & Bagdat, près d'Amed. *Long.* selon M. Petit de la Croix, 62. 50. *lat.* 35. 15. (*D. J.*)

MERE, f. f. (*Jurisprud.*) est celle qui a donné la naissance à un enfant.

Il y avoit aussi chez les Romains des *meres* adoptives; une femme pouvoit adopter des enfans quoiqu'elle n'en eût point de naturels.

On donna aussi le titre de *mere* à certaines églises, relativement à d'autres églises que l'on appelle leurs *filles*, parce qu'elles en ont été pour ainsi dire détachées, & qu'elles en sont dépendantes.

Pour revenir à celles qui ont le titre de *meres* selon l'ordre de la nature, on appelloit chez les Romains *meres-de-famille* les femmes qui étoient épousées *per coemptionem*, qui étoit le mariage le plus solemnel; on leur donnoit ce nom parce qu'elles passoient en la main de leur mari, c'est-à-dire en sa puissance, ou du-moins en la puissance de celui auquel il étoit lui-même soumis, elles passoient en la famille du mari, pour y tenir la place d'héritier comme enfant de la famille, à la différence de celle qui étoit seulement épousée *per usum*, que l'on appelloit *matrona*, mais qui n'étoit pas réputée de la famille de son mari.

Parmi nous on appelle *mere-de-famille* une femme mariée qui a des enfans. On dit en Droit que la *mere* est toujours certaine, au-lieu que le pere est incertain.

Entre personnes de condition servile, l'enfant suit la condition de la *mere*.

La noblesse de la *mere* peut servir à ses enfans lorsqu'il s'agit de faire preuve de noblesse des deux côtés, & que les enfans sont légitimes & nés de pere & *mere* tous deux nobles; mais si la *mere* seule est noble, les enfans ne le sont point.

Le premier devoir d'une *mere* est d'alaiter ses enfans, & de les nourrir & entretenir jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie, lorsque le pere n'est pas en état d'y pourvoir.

Elle doit prendre soin de leur éducation en tout ce qui est de sa compétence, & singulierement pour les filles, auxquelles elle doit enseigner l'économie du ménage.

La *mere* n'a point, même en pays de Droit écrit, une puissance semblable à celle que le Droit romain donne aux peres; cependant les enfans doivent lui être soumis, ils doivent lui porter honneur & respect, & ne peuvent se marier sans son consentement jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de majorité; ils doivent, pour se mettre à couvert de l'exhérédation, lui faire des sommations respectueuses comme au pere.

En général la *mere* n'est pas obligée de doter ses filles comme le pere, elle le doit faire cependant selon ses moyens lorsque le pere n'en a pas le moyen; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action contre la *mere* non plus que contre le pere.

Lorsque le pere meurt laissant des enfans en bas âge, la *mere* quoique mineure est leur tutrice naturelle & légitime, & pour cet emploi elle est préférée à la grand-mere; elle peut aussi être nommée tutrice par le testament de son mari; le juge lui défere aussi la tutelle. *Voyez* Mineur & Tutelle.

La tutelle finie, la *mere* est ordinairement nommée curatrice de ses enfans jusqu'à leur majorité.

Suivant la loi des douze tables, les enfans ne succédoient point à la *mere*, ni la *mere* aux enfans; dans la suite le préteur leur donna la possession des biens sous le titre *unde cognati*; enfin l'empereur Claude & le senatusconsulte Tertyllien déférent la succession des enfans à la *mere*, savoir à la *mere in genere*, lorsqu'elle avoit trois enfans, & à la *mere* affranchie lorsqu'elle en avoit quatre. Il y avoit cependant plusieurs personnes qui étoient préférées à la *mere*, savoir les héritiers siens ou ceux qui en tenoient lieu, le pere & le frere consanguin; la sœur consanguine étoit admise. Par les constitutions postérieures la *mere* fut admise à la succession de son fils ou de sa fille unique, & lorsqu'il y avoit d'autres enfans elle étoit admise avec les freres & sœurs du défunt. Par le droit des novelles elles furent préférées aux freres & sœurs qui n'étoient joints que d'un côté.

L'édit de S. Maur du Mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, ordonna que les *meres* ne succéderoient point en propriété aux biens paternels de leurs enfans, qu'elles demeureroient réduites à l'usufruit de la moitié de ces biens avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faisoient pas partie. Cet édit fut registré au parlement de Paris, mais il ne fut pas reçu dans les parlemens de Droit écrit, si ce n'est au parlement de Provence, & il a été révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui ordonne que les successions des *meres* à leurs enfans seront reglées comme elles l'étoient avant l'édit de S. Maur.

Suivant le Droit commun du pays coutumier, la *mere*, aussi-bien que le pere, succede aux meubles & acquêts de ses enfans décédés sans enfans ou petits-enfans; à l'égard des propres ils suivent leur ligne.

La *mere* fut admise à la succession de ses enfans naturels par le senatusconsulte Tertyllien.

Pour ce qui est des successions des enfans à leur *mere*, ils ne lui succedoient point *ab intestat*; ce ne fut que par le senatusconsulte Orphitien qu'ils y furent admis, & même les enfans naturels, ce qui fut depuis étendu aux petits-enfans.

En France la *mere* ne succede point à ses enfans naturels, & ils ne lui succedent pas non plus si ce n'est en Dauphiné & dans quelques coutumes singulieres, où le droit de succeder leur est accordé réciproquement. *Voyez les Instit.* de Just. *liv. III. tit. iij. & iv. l'institution* d'Argou, *tit. des bâtards*. (*A*)

Mere de Dieu, (*Théol.*) est une qualité que l'Eglise catholique donne à la sainte Vierge. *V.* Vierge.

L'usage de la qualifier ainsi nous est venu des Grecs qui l'appelloient θεοτόκος, que les Latins ont rendu par *Deipara* & *Dei genitrix*. Ce fut le concile d'Ephese qui introduisit cette dénomination; & le cinquieme concile de Constantinople ordonna qu'à l'avenir on qualifieroit toujours ainsi la sainte Vierge. Ce decret donna occasion à de terribles disputes. Anastase, prêtre de Constantinople, dont Nestorius étoit patriarche, avança hautement dans un sermon, qu'on ne devoit absolument point appeller la Vierge θεοτόκος. Ces paroles ayant causé un grand soulevement dans les esprits, le patriarche prit le parti du prédicateur, & appuya sa doctrine. *Voyez* Nestorien.

Mais quoiqu'on puisse absolument parlant faire signifier à Θεοτόκος mere de Dieu, Τίκτω & γεννάω signifient quelquefois la même chose; ce qui a fait que les Latins l'ont traduit par *Dei genitrix*, aussi-bien que par *Deipara*: cependant les anciens Grecs qui appelloient la Vierge Θεοτόκος, ne l'appelloient pas pour cela *μήτηρ τοῦ Θεοῦ*, *mere de Dieu*. Ce ne fut qu'après que les Latins eurent traduit Θεοτόκος par *Dei genitrix*, que les Grecs traduisirent à leur tour *Dei genitrix* par *μήτηρ τοῦ Θεοῦ*; moyennant quoi les Grecs & les Latins s'accorderent à appeller la Vierge *mere de Dieu*.

Le premier, à ce que prétendent les Grecs, qui lui ait donné cette qualité est S. Léon; & cela, prétend S. Cyrille, parce que prenant les mots de *Seigneur* & *Dieu* pour synonymes, il jugeoit que sainte-Elisabeth en appellant la sainte-Vierge *mere de son Seigneur*, avoit voulu dire *mere de Dieu*.

MERE-FOLLE, ou MERE-FOLIE, (*Histor. mod.*) nom d'une société facetieuse qui s'établit en Bourgogne sur la fin du xiv. siecle ou au commencement du xv. Quoiqu'on ne puisse rien dire de certain touchant la premiere institution de cette société, on voit qu'elle étoit établie du tems du duc Philippe le Bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboise, évêque de Langres, gouverneur de Bourgogne, en 1454. *festum fatuorum*, dit M. de la Mare, est ce que nous appellons la *mere-folle*.

Telle est l'époque la plus reculée qu'on puisse découvrir de cette société, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. Menestrier, qu'elle vient d'Engelbert de Cleves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui introduisit à Dijon cette espece de spectacle; car je trouve, poursuit cet auteur, qu'Adolphe, Comte de Cleves, fit dans ses états une espece de société semblable, composée de trente-six gentilshommes ou seigneurs, qu'il nomma la *compagnie des fous*. Cette compagnie s'assembloit tous les ans au tems des vendanges. Les membres mangeoient tous ensemble, tenoient cour pleniere, & faisoient des divertissemens de la nature de ceux de Dijon, élisant un roi & six conseillers pour présider à cette fête. On a les lettres-patentes de l'institution de la société de *fous*, établie à Cleves en 1381. Ces patentes sont scellées de 35 sceaux en cire verte, qui étoit la couleur des fous. L'original de ces lettres se conservoit avec soin dans les archives du comté de Cleves.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette institution & ceux de la société de la *mere-folle* de Dijon, laquelle avoit, comme celle du comté de Cleves, des statuts, un sceau & des officiers, que j'embrasse volontiers le sentiment du P. Menestrier, qui croit que c'est de la maison de Cleves que la compagnie dijonnoise a tiré son origine; ajoutez que les princes de cette maison ont eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour desquels ils vivoient le plus souvent.

La plûpart des villes des Pays-bas dépendantes des ducs de Bourgogne, célébroient de semblables fêtes. Il y en avoit une à Lille sous le nom de *fête de l'épinette*, à Douai sous le nom de la *fête aux ânes*, à Bouchain sous le nom de *prevôt de l'étourdi*, & à Evreux sous celui de la *fête des conards*, ou *cornards*. Doutreman a décrit ces fêtes dans son histoire de Valenciennes; en un mot, il y avoit alors peu de villes qui n'eussent de pareilles bouffonneries.

La *mere-folle* ou *mere-folie*, autrement dite l'*infanterie dijonnoise*, en latin de ce tems-là, *mater stultorum*, étoit une compagnie composée de plus de 500 personnes, de toutes qualités, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, procureurs, bourgeois, marchands, *&c.*

Le but de cette société étoit la joie & le plaisir. La ville de Dijon, dit le P. Menestrier, qui est un pays de vendanges & de vignerons, a vu long-tems un spectacle qu'on nommoit la *mere-folie*. Ce spectacle se donnoit tous les ans au tems du carnaval, & les personnes de qualité, déguisées en vignerons, chantoient sur des chariots des chansons & des satyres, qui étoient comme la censure publique des moeurs de ce tems-là. C'est de ces chansons à chariots & à satyres que venoit l'ancien proverbe latin, des chariots d'injures, *plaustra injuriarum*.

Cette compagnie, comme nous l'avons déja dit, subsistoit dans les états du duc Philippe le Bon avant 1454, puisqu'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince. L'on voit aussi au trésor de la sainte chapelle du roi à Dijon, une seconde confirmation de la *mere-folle* en 1482; par Jean d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant en Bourgogne, & par le seigneur de Beaudricourt, gouverneur du pays; ladite confirmation est en vers françois.

Cette société de *mere-folle* étoit composée d'infanterie. Elle tenoit ordinairement assemblée dans la salle du jeu de paume de la Poissonnerie, à la réquisition du procureur fiscal, dit *fiscal verd*, comme il paroît par les billets de convocation, composés en vers burlesques. Les trois derniers jours du carnaval, les membres de la société portoient des habillemens déguisés & bigarrés de couleur verte, rouge & jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes avec des sonnettes, & chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges & les postes étoient distingués par la différence des habits; la compagnie avoit pour chef celui des associés qui s'étoit rendu le plus recommandable par sa bonne mine, ses belles manieres & sa probité. Il étoit choisi par la société, en portoit le nom, & s'appelloit *la mere-folle*. Il avoit toute sa cour comme un souverain, sa garde suisse, ses gardes à cheval, ses officiers de justice, des officiers de sa maison, son chancelier, son grand écuyer, en un mot toutes les dignités de la royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobstant appel, qui se relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la cour du 6 Février 1579, qui confirme le jugement rendu par la *mere-folle*.

L'infanterie qui étoit de plus de 200 hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de fous sans nombre avec leurs chaperons, plusieurs bandes d'or, & pour devise, *stultorum infinitus est numerus*.

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui des ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit représentée une femme assise, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, tenant en sa main une marotte à tête de fou, & un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coiffés de même, qui sortoient par-dessous & par les fentes de sa jupe. La devise pareille à celle de l'étendard, étoit bordée tout-autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres-patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la société, étoient sur parchemin, écrites en lettres des trois couleurs, signées par la *mere folle*, & par le griffon verd, en sa qualité de greffier. Sur ces lettres patentes étoit empreinte la figure d'une femme assise, portant un chaperon en tête, une marotte en main, avec la même inscription qu'à l'étendard.

Quand les membres de la société s'assembloient pour manger ensemble, chacun portoit son plat. La *mere-folle* (on sait que c'est le commandant, le général, le grand-maître) avoit cinquante suisses pour sa garde. C'étoient les plus riches artisans de la ville qui se prêtoient volontiers à cette dépense. Ces suisses faisoient garde à la porte de la salle de l'assemblée, & accompagnoient la *mere-folle* à pié, à la reserve du colonel qui montoit à cheval.

Dans les occasions solemnelles, la compagnie marchoit avec de grands chariots peints, traînés chacun par six chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, & conduits par leurs cochers & leurs postillons vetus de même. Sur ces chariots étoient seulement ceux qui récitoient des vers bourguignons, habillés comme la devoient être les personnages qu'ils représentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les plus belles poésies se chantoient d'abord devant le logis du gouverneur, ensuite devant la maison du premier président du parlement, & enfin devant celle du maire. Tous étoient masqués, habillés de trois couleurs, mais ayant des marques distinctives suivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes, marchoient à la tête devant le capitaine des gardes; ensuite paroissoient les chariots, puis la *mere-folle* précédée de deux hérauts, & montée sur une haquenée blanche; elle étoit suivie de ses dames d'atour, de six pages & de douze valets de pié: après eux venoit l'enseigne, puis 60 officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand veneur & autres. A leur suite marchoit le guidon, accompagné de 50 cavaliers, & à la queue de la procession le fiscal verd & les deux conseillers, habillés comme lui; enfin les suisses fermoient la marche.

La *mere-folle* montoit quelquefois sur un chariot fait exprès, tiré par deux chevaux seulement, lorsqu'elle étoit seule; toute la compagnie le précédoit, & suivoit ce char en ordre. D'autres fois on atteloit au char de la *mere-folle* douze chevaux richement caparaçonnés; & cela se faisoit toujours lorsqu'on avoit construit sur le chariot un théâtre capable de contenir avec la *mere-folle* des acteurs habillés suivant la cérémonie: ces acteurs réci-

cito-

étoient aux coins des rues des vers françois & bourguignons conformes au sujet. Une bande de violons & une troupe de musiciens étoient aussi sur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque événement singulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, séduction du sexe, &c. pour lors le chariot & l'infanterie étoient sur pié; l'on habilloit des personnes de la troupe de même que ceux à qui la chose étoit arrivée, & on représentoit l'événement d'après nature. C'est ce qu'on appelle faire marcher la *mere-folle*, l'infanterie dijonnoise.

Si quelqu'un aggregé dans la compagnie s'en absentoit, il devoit apporter une excuse légitime, sinon il étoit condamné à une amende de 20 livres. Personne n'étoit reçu dans le corps que par la *mere-folle*, & sur les conclusions du fiscal verd: on expédioit ensuite des provisions au nouveau reçu, qui lui coûtoient une pistole.

Quand quelqu'un se présentoit pour être admis dans la compagnie, le fiscal assis faisoit des questions en rimes, & le recipiendaire debout, en présence de la *mere-folle* & des principaux officiers de l'infanterie, devoit aussi répondre en rimes; sans quoi son aggrégation n'étoit point admise. Le recipiendaire de grande condition, ou d'un rang distingué, avoit le privilege de répondre assis.

D'abord après la réception, on lui donnoit les marques de confrere, en lui mettant sur la tête le chapeau de trois couleurs, & on lui assignoit des gages sur des droits imaginaires, ou qui ne produisoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui subsistent encore. Nous avons dit plus haut que la compagnie comptoit parmi ses membres des personnes du premier rang, en voici la preuve qui méritoit d'être transcrite.

Acte de reception de Henri de Bourbon, *prince de Condé, premier prince du sang*, en la compagnie de la *mere-folle* de Dijon, *l'an* 1626.

Les superlatifs, mirélifiques & scientifiques, l'opinant de l'infanterie dijonnoise, régent d'Apollon & des muses, nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bontems & de la marotte ses petits-fils, neveux & arriere-neveux, rouges, jaunes, verds, couverts, découverts & forts-en-gueule; à tous fous, archi-fous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poëtes de nature bizarres, durs & mols, almanach vieux & nouveaux, passés, présens & à venir, *salut*. Doubles pistoles, ducats & autres especes forgées à la portugaise, vin nouveau sans aucun malaise, & chacun qui ne le voudra croire, que haut & puissant seigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, maison & couronne de France, chevalier, &c. à toute outrance auroit son altesse honoré de sa présence les festos & guoguelos mignons de la *mere-folle*, & daigné requérir en pleine assemblée d'infanterie, être immatriculé & recepturé, comme il a été reçu & couvert du chaperon sans péril, & pris en main la marotte, & juré par elle & pour elle ligue offensive & défensive, soutenir inviolablement, garder & maintenir folie en tous ses points, s'en aider & servir à toute fin, requerant lettres à ce convenables; à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable dame & *mere*, de notre certaine science, connoissance, puissance & autorité, sans autre information précédente, à plein confisut de S. A. avons icelle avec allégresse par ce présentes, *hurelu, berelu*, à bras ouverts & découverts, reçu & impatronisé, le recevons & impatronisons en notre infanterie dijonnoise, en telle sorte & maniere qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'intelle, & généralement tant que folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à son choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puissance que le ciel, sa naissance & son épée lui ont acquis; prêtant S. A. main forte à ce que folie s'éternise, & ne soit empêchée, ains ait cours & décours, débit de sa marchandise, trafic & commerce en tout pays soit libre par tout, en tout privilégiée; moyennant quoi, il est permis à S. A. ajouter, si faire le veut, folie sur folie, franc sur franc, *ante, sub ante, per ante*, sans intermission, diminution ou interlocutoire, que le branle de la machoire; & ce aux gages & prix de sa valeur, qu'avons assigné & assignons sur nos champs de Mars & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ses mains, sans en être comptable. Donné & souhaité à S. A.

A Dijon, où elle a été,
Et où l'on boit à sa santé,
L'an six cent mille avec vingt-six,
Que tous les fous étoient assis.

Signé par ordonnance des redoutables seigneurs buvans & tolatiques, & contre-signé *Deschamps, Mere*, & plus bas, *le Griffon verd*.

Cependant, peu d'années après cette facétieuse réception du premier prince du sang dans la société, parut l'édit severe de Louis XIII, donné à Lyon le 21 Juin 1630, vérifié & enregistré à la cour le 5 Juillet suivant, qui abolit & abrogea sous de grosses peines, la compagnie de la *mere-folle* de Dijon; laquelle compagnie de *mere-folie*, dit l'édit, est vraiment une *mere & pure folie*, par les désordres & débauches qu'elle a produits, & continue de produire contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec très-mauvais exemple.

Ainsi finit la société dijonnoise. Il est vraissemblable que cette société, ainsi que les autres confreries laïques du royaume, tiroient leur origine de celle qui vers le commencement de l'année se faisoit depuis plusieurs siecles dans les églises par les ecclésiastiques, sous le nom de la *fête des fous*. *Voyez* Fête des fous.

Quoi qu'il en soit, ces sortes de sociétés burlesques prirent grande faveur & fournirent long-tems au public un spectacle de récréation & d'intérêt, mêlé sans doute d'abus; mais faciles à réprimer par de sages arrêts du parlement, sans qu'il fût besoin d'ôter au peuple un amusement qui soulageoit ses travaux & ses peines. (*D. J.*)

Mere, (*Jardin.*) se dit d'une touffe d'ifs, de tilleul & autres arbres qu'on a resserrés dans une pepiniere, & dont on tire des boutures & marcottes; ce qui s'appelle *une mere*, parce qu'elle reproduit plusieurs enfans.

Mere perle, Mere des perles, Maison des perles, *concha margaritifera jonst.* (*Hist. nat.*) on a donné le nom de *mere-perle* à une espece de coquillage bivalve, du genre des huîtres, parce qu'on y trouve beaucoup plus de perles que dans les autres coquillages; elles sont aussi plus grosses & plus belles. La *mere-perle* est grande, pesante, & de figure applatie & circulaire; elle a la surface extérieure grise & inégale, l'intérieure est blanche ou de couleur argentée, unie & nacrée. On pêche ce coquillage dans les mers orientales. *Suite de la matiere médicale, tom. I. Voyez* Perle, Coquille.

MERECZ, (*Géog.*) ville du grand duché de Lithuanie, au confluent de la Meretz & du Mémen, à 12 lieues N. E. de Grodno, 19. S. E. de Vilna. *Long.* 43. 2. *lat.* 53. 55.

MEREND, (*Géog.*) ville de Perse, dans l'Azerbiane, dont M. Petis de la Croix met la *long.* à 80. 50. & la *lat.* à 37. 55.

MERIDA, (*Géog.*) par les Latins, *Emerita Augusta*, ancienne, petite & forte ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille. Auguste la bâtit & y établit une colonie romaine, l'an de Rome 726. Il orna sa nouvelle ville d'un pont de pierre sur le Guadiana, qui fut emporté en 1610, de deux aqueducs, & il acheva un chemin qu'on avoit commencé de cette place à Cadix. On a des médailles qui prouvent tous ces faits. Vespasien y fit aussi de belles réparations.

Sous les Goths, *Mérida* tenoit le premier rang dans l'état & dans l'Eglise; car elle étoit la capitale de la Lusitanie, & la métropole des évêchés d'alentour. Les Maures en ont été les maîtres pendant 520 ans; elle leur fut enlevée en 1230.

Elle est située dans une vaste campagne, fertile en vins, en pâturages, en fruits admirables, & sur-tout en grains, à 14 lieues espagnoles E. d'Elvas, 10 S. E. d'Alcantara, 40. S. O. de Madrid. *Long.* 12. 15. *lat.* 38. 45. (*D. J.*)

Mérida, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, dans un terroir abondant en fruits, à 40 lieues N. E. de Pampelune. *Long.* 309. 17. *lat.* 8. 30.

Mérida, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, capitale de la province d'Yucatan, la résidence de l'évêque & du gouverneur de cette province. Elle n'est cependant habitée que par quelques espagnols, & par des indiens, & est à 12 lieues de la mer. *Long.* 289. 50. *lat.* 20. 10.

MERIDARCHE, s. m. (*Crit. sacr.*) emploi dont Alexandre Balès, roi de Syrie, honora Jonathas, frere de Judas Machabée, chef du peuple, général des troupes & grand sacrificateur. Grotius, dans son commentaire sur les Machabées, dit que cette charge approchoit de celle d'*écuyer tranchant*, qu'un des électeurs a dans l'empire d'Allemagne. Mais le même Grotius, sur *S. Matt. xix.* 28. préfere une autre explication de ce terme, qui est celle de *gouverneur de province*, ou de *tribu*. Il est bien plus que vraissemblable que Jonathas fut nommé par Alexandre au gouvernement d'une province de l'empire de Syrie, qu'à celui de régler ce qui regardoit sa table. (*D. J.*)

MERIDIANI, (*Hist. anc.*) nom que les anciens Romains donnoient à une espece de gladiateurs qui se

donnoient en spectacle, & entroient dans l'arène vers le midi, les bestiaires ayant déja combattu le matin contre les bêtes.

Les *Méridiens* prenoient leur nom du tems auquel ils donnoient leur spectacle. Les *Méridiens* ne combattoient pas contre les bêtes, mais les uns contre les autres l'épée à la main. De-là vient que Séneque dit que les combats du matin étoient pleins d'humanité, en comparaison de ceux qui les suivoient.

MÉRIDIEN, s. m. (*Astronomie.*) grand cercle de la sphere qui passe par le zénith & le nadir, & par les poles du monde, & qui divise la sphere du monde en deux hémispheres placés l'un à l'orient, & l'autre à l'occident. *Voyez* SPHERE. On peut définir encore plus simplement le *méridien*; en disant que c'est un cercle vertical *AZBN*, *Pl. astron. I. fig.* 6. qui passe par les poles du monde *P*, *Q*. *Voyez* VERTICAL & CERCLE.

On l'appelle *méridien*, du mot latin *meridies*, midi, parce que lorsque le soleil se trouve dans ce cercle, il est ou midi ou minuit pour tous les endroits situés sous ce même cercle.

MÉRIDIEN, (*Géographie.*) c'est un grand cercle comme *PAQD*, *Pl. géogr. fig.* 7. qui passe par les poles de la terre *P*, *Q*, & par un lieu quelconque donné *Z*; de façon que le plan de tous *méridiens* terrestres est toûjours dans le plan du *méridien* céleste; d'où il s'ensuit 1°. que comme tous les *méridiens* entourent, pour ainsi dire, la terre, en se coupant aux poles, il y a plusieurs lieux situés sous le même *méridien* 2°. Comme il est ou midi ou minuit toutes les fois que le centre du soleil est dans le *méridien* des cieux, & comme le *méridien* terrestre est dans le plan du céleste, il s'ensuit qu'il est au même instant ou midi ou minuit dans tous les lieux situés sous le même *méridien*. 3°. On peut concevoir autant de *méridiens* sur la terre, que de points sur l'équateur; de sorte que les *méridiens* changent à mesure que l'on change de longitude.

Premier *méridien*, est celui duquel on compte tous les autres en allant d'orient en occident. Le premier *méridien* est donc le commencement de la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

C'est une chose purement arbitraire de prendre tel ou tel *méridien* pour premier *méridien*; aussi le premier *méridien* a-t-il été fixé différemment par différens auteurs en différentes nations, & en différens tems; ce qui a été une source de confusion dans la Géographie. La regle que les anciens observoient là-dessus étoit de faire passer le premier *méridien* par l'endroit le plus occidental qu'ils connussent: mais les modernes s'étant convaincus qu'il n'y avoit point d'endroit sur la terre qu'on pût regarder comme le plus occidental, on a cessé depuis ce tems de compter les longitudes des lieux, à commencer d'un point fixe.

Ptolomée prenoit pour premier *méridien*, celui qui passe par la plus éloignée des îles fortunées, parce que c'étoit l'endroit le plus occidental qu'on connût alors. Depuis on recula le premier *méridien* de plus en plus, à mesure qu'on découvrit des pays nouveaux. Quelques-uns prirent pour premier *méridien*, celui qui passe par l'île S. Nicolas, près du cap-Verd; Hondius, celui de l'île de Saint-Jacques; d'autres, celui de l'île du Corbeau, l'une des Açores. Les derniers géographes, & sur tout les Hollandois, l'ont placé au pic de Ténériffe; d'autres à l'île de Palme, qui est encore une des Canaries; & enfin, les François l'ont placé par ordre de Louis XIII. à l'île de Fer, qui est aussi une des Canaries.

On compte de cette île la longitude vers l'orient, en achevant le cercle, c'est-à-dire jusqu'au 360 degré qui vient joindre cette île à son occident. Il y a même à cette occasion une ordonnance de Louis XIII. du premier Juillet 1634, qui défend à tous pilotes, hydrographes, compositeurs & graveurs de cartes ou globes géographiques, „ d'innover ni changer l'ancien établissement „ des *méridiens*, ou de constituer le premier d'iceux ailleurs qu'à la partie occidentale des îles Canaries, conformément à ce que les plus anciens & fameux géographes ont déterminé, &c. „ M. de Lisle l'avoit d'abord conclu à 20 degrés cinq minutes de longitude occidentale par rapport à Paris, d'après les observations de messieurs Varin & Deshayes, faites en 1682 à Gorée, petite île d'Afrique, qui est à deux lieues du cap Verd; mais il s'étoit arrêté ensuite au nombre rond de 20 degrés.

Il seroit sans doute plus sûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la position fût mieux constatée; tel, par exemple, que l'observatoire de Paris, & de compter ensuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du *méridien* de ce lieu jusqu'au 180 degré de part & d'autre; c'est ainsi que plusieurs astronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet usage n'est pas encore généralement établi, il seroit toûjours important de connoître la véritable position de l'île de Fer par rapport à Paris, pour profiter d'une infinité d'observations & de déterminations géographiques, qui ont été faites relativement à cette île.

C'est la plus occidentale des Canaries qu'on croit être les îles fortunées des anciens, & qui s'étendent peu à-peu sur un même parallele au nombre de sept. Ptolomée au contraire qui n'en comptoit que six, plaçoit toutes les îles fortunées sur une même ligne du nord au sud, qu'il prenoit aussi pour le premier *méridien*, & il leur donnoit par conséquent à toutes la même longitude. De-là une infinité d'erreurs & d'équivoques dans nos premiers navigateurs; plusieurs d'entre eux ayant pris indistinctement une de ces îles pour le point fixe d'où l'on devoit compter les longitudes de tous les autres lieux de la terre. M. le Monnier, dans les *mém. de l'acad.* de 1742, place l'île de Fer à 20 degrés deux minutes 30 secondes, à l'occident de Paris. *Instit. astron.*

Sans faire attention à toutes ces regles purement arbitraires sur la position du premier *méridien*, les Géographes & constructeurs de carte prennent assez souvent pour premier *méridien*, celui de leur propre ville, ou de la capitale de l'état où ils vivent; & c'est de-là qu'ils comptent les degrés de longitude des lieux.

Les Astronomes choisissent dans leur calcul pour premier *méridien*, celui du lieu où ils font leurs observations, Ptolomée avoit pris celui d'Alexandrie; Tycho Brahé, celui d'Uranibourg; Riccioli celui de Boulogne; Flamsteed prend l'observatoire royal de Greenwich; & les Astronomes françois l'observatoire royal de Paris. *Voyez* OBSERVATOIRE.

Comme c'est à l'horison que toutes les étoiles se levent & se couchent, de même c'est au *méridien* qu'elles sont à leur plus grande hauteur; & c'est aussi dans le même *méridien* au-dessous de l'horison, qu'elles sont dans leur plus grand abaissement. Car puisque le *méridien* est situé perpendiculairement tant à l'égard de l'équateur, qu'à l'égard de l'horison, il est évident de-là qu'il doit diviser en parties égales soit au-dessus, soit au-dessous de l'horison, les segmens de tous les cercles paralleles; & qu'ainsi le tems qui doit s'écouler entre le lever d'une étoile & son passage au *méridien*, est toûjours égal à celui qui est compris entre le passage au *méridien* & le coucher. *Voy.* CULMINATION.

On trouve dans les Transactions philosophiques des observations qui porteroient à soupçonner que les *méridiens* varieroient à la longue. Cette opinion se prouve par l'ancienne méridienne de saint Pétrone de Boulogne, qui maintenant ne décline pas moins, dit-on, que de huit degrés du vrai *méridien* de la ville, & par celle de Tycho à Uranibourg, qui, selon M. Picart, s'éloigne de 16 minutes du *méridien* moderne. S'il y a en cela quelque chose de vrai, dit M. Vallis, ce doit être une suite des changemens des poles terrestres, changement qu'il faut vraissemblablement attribuer à quelque altération dans le mouvement diurne, & non à un mouvement des points du ciel ou des étoiles fixes auxquelles répondent les poles de la terre.

En effet, si les poles du mouvement diurne restoient fixes au même point de la terre, les *méridiens* dont l'essence, pour ainsi dire, est de passer par les poles, resteroient toûjours les mêmes.

Mais cette idée que les *méridiens* puissent changer de position, semble détruite par les observations de M. de Chazelles, de l'académie des Sciences, qui étant en Egypte, a trouvé que les quatre côtés d'une pyramide construite 3000 ans auparavant, regardoient encore exactement les quatre point cardinaux; position qu'on ne sauroit prendre pour un effet du hasard. Il est bien plus naturel de penser, ou qu'il y a eu quelque erreur dans les opérations de Tycho, & dans la méridienne de Boulogne, ou ce qui est encore plus vraissemblable, que le sol des endroits où ces méridiennes ont été tracées, sur-tout celle de Boulogne, peut avoir souffert quelque altération. *Voyez* POLE.

Méridien du globe ou de la sphere, c'est le cercle de cuivre dans lequel la sphere tourne & est suspendue; il est divisé en quatre quarts ou 360 degrés en commençant à l'équateur. C'est sur ce cercle & à commencer de l'équateur, qu'on compte dans le globe céleste la déclinaison australe & boréale du soleil & des étoiles fixes, & dans les globes terrestres la latitude des lieux nord & sud; il y a deux points sur ce cercle qu'on nomme *poles*; & celui de ses diametres qui passe par ces deux points,

est

est nommé l'*axe de la terre* dans le globe terrestre, ou l'*axe des cieux* dans le céleste; parce que c'est sur ce diametre que la terre tourne.

On trace ordinairement 36 *méridiens* sur le globe terrestre, savoir de dix en dix degrés de l'équateur ou de longitude.

Les usages de ce cercle appellé *méridien*, sont d'arrêter par son moyen le globe à une certaine latitude, ou à une certaine hauteur de pole, ce qu'on appelle *rectifier le globe*, *voyez* GLOBE; de faire connoître la déclinaison, l'ascension droite, la plus grande hauteur du soleil ou d'une étoile. *Voyez* encore l'*article* GLOBE.

MÉRIDIENNE, *ou* LIGNE MÉRIDIENNE, c'est une partie de la commune section du plan du méridien d'un lieu & de l'horison de ce lieu. On l'appelle quelquefois *ligne du nord & sud*, parce que sa direction est d'un pole à l'autre. *Voyez* MÉRIDIEN.

On appelle aussi en général *méridienne*, la commune section du méridien & d'un plan quelconque, horisontal, vertical, ou incliné. *Voyez plus bas*. MÉRIDIENNE D'UN CADRAN.

La *ligne méridienne* est d'un grand usage en Astronomie, en Géographie, en Gnomonique; toutes ces sciences supposent qu'on sache la tracer exactement; ce qui a fait que différens astronomes se sont donnés les plus grands soins & la plus grande peine pour en décrire avec la derniere précision. Une des plus fameuses autrefois étoit celle qu'avoit tracé M. Cassiny sur le pavé de l'église de sainte Pétrone à Boulogne. Au toit de l'église, 1000 pouces au-dessus du pavé, est un petit trou à-travers lequel passe l'image du soleil, de façon que dans le moment où cet astre est au méridien, elle tombe toûjours infailliblement sur la ligne, & elle y marque le progrès du soleil en différens tems de l'année par les différens points où elle correspond en ces différens tems.

Quand cette *méridienne* fut finie, M. Cassiny apprit aux Mathématiciens de l'Europe par un écrit public, qu'il s'étoit établi dans un temple un nouvel oracle d'Apollon ou du soleil, que l'on pouvoit consulter avec confiance sur toutes les difficultés d'Astronomie. On peut en voir l'histoire plus en détail dans l'éloge de cet astronome par M. de Fontenelle, *Hist. acad.* 1712. *Voyez* SOLSTICE & GNOMON.

A Paris les plus célebres *méridiennes* de cette espece sont celles de l'Observatoire de Paris, & de S. Sulpice. Dans toutes ces *méridiennes*, qu'on peut regarder comme des especes d'instrumens, les plus grands dont les Astronomes se soient servis, le *gnomon* proprement dit, est une ouverture d'environ un pouce de diametre, pratiquée à la voute, ou en quelque endroit de ces édifices, par où passent les rayons du soleil, dont l'image vient se projetter sur le plan horisontal de la *méridienne*; chez les anciens ce qu'on appelloit des *gnomons*, consistoit ordinairement en de grands obélisques élevés en plein air, & dans quelque grande place, au sommet desquels étoit un globe, ou une figure quelconque, qui faisoit l'office de cette ouverture, & dont l'ombre tenoit lieu de l'image solaire, en cela inférieurs à nos *méridiennes*, puisque cette ombre ainsi environnée de la lumiere du soleil ne pouvoit qu'être fort mal terminée, & d'autant plus mal, que le gnomon étoit plus grand, & le soleil plus bas, comme il arrive au tems du solstice d'hyver. *Voyez* GNOMON.

M. le Monnier nous a donné dans les *Mém. de l'académie des Sciences de* 1743, la description de la *méridienne* qu'il a tracée dans l'église de S. Sulpice, description que nous allons transcrire ici d'après l'historien de l'académie. Cette *méridienne* avoit été tracée il y avoit environ vingt ans par Henri Sully, fameux horloger anglois. L'ouverture en fut placée aux vitreaux du bras méridional de la croisée à 75 piés de hauteur. Le mur opposé du bras septentrional n'en étoit intérieurement qu'à 180 piés; d'où il suit que l'image du soleil, qui passoit par cette ouverture, ne pouvoit porter sur la *ligne méridienne*, tracée horisontalement sur le pavé de l'église que jusqu'au commencement de Novembre. Car on sait que le point de solstice d'hyver sur une pareille ligne à la latitude de Paris, s'éloigne du pié du stile ou du gnomon de plus du triple de sa hauteur; ce qui donne plus de 225 ou 230 piés. Le soleil se peignoit donc alors sur le mur opposé; & la *méridienne* continuée devenoit une ligne verticale.

M. le Monnier ayant pris garde à cette espece d'inconvénient, n'en a été frappé que pour le tourner au profit de l'astronomie. Il a fait hausser de 5 piés & reculer de 2 la grande plaque de métal, ce soleil doré qui en portoit l'ouverture, ou plutôt il y en a substitué une autre, qui est scellée dans l'épaisseur du mur, & qui n'en déborde que pour présenter aux rayons du soleil l'ouverture d'un pouce de diametre, ce qui la rend d'autant moins sujette à se dilater par le chaud, & à se resserrer par le froid, & l'on a entierement supprimé le jour de la fenêtre. Cette ouverture est donc présentement à 80 piés de hauteur au-dessus du pavé de l'église. A la partie inférieure du mur septentrional, où répond desormais la portion verticale de la nouvelle *méridienne*, qui se trouve à 18 pouces vers l'occident de la précédente: on a encastré en saillie un obélisque de marbre blanc de 30 à 35 piés de hauteur, sur une base ou piédestal de 4 à 5 piés de largeur; & à la face antérieure & exactement verticale de cet obélisque, sur la *méridienne* qui la coupe par le milieu, sont gravées les transversales de 3 minutes, & leurs subdivisions de 5 en 5 secondes, qui répondent aux bords supérieurs & inférieurs du soleil au solstice d'hyver. Voici les avantages qui résultent de toute cette construction.

L'image du soleil qui se peint sur un plan horisontal vers le tems du solstice d'hyver, étant desalongée sur le grand axe de la projection, se trouve par-là mal bornée sur cet axe, donne une grande pénombre, & ne peut par conséquent qu'indiquer assez imparfaitement la hauteur apparente du soleil. Ici au contraire l'image du soleil est presque ronde à ce solstice, & sa projection qui est d'environ 20 pouces de diametre en hauteur, approche d'autant plus d'être direct, qu'elle eût été plus oblique sur le plan horisontal; elle est aussi d'autant moins affoiblie par ses bords.

Cette image au solstice d'hyver parcourt deux lignes par seconde sur l'obélisque où elle monte à environ 25 piés au-dessus du pavé de l'église, & un peu plus de 3 lignes, lorsque le soleil étant au parallele de Sirius, elle est descendue plus bas. Ainsi l'on y peut ordinairement déterminer le moment du midi, en prenant le milieu entre le passage des deux bords, à moins d'une demi-seconde, ou même d'un quart de seconde.

On doit sur-tout se servir de ce grand instrument pour déterminer les ascensions droites du soleil en hyver, & le véritable lieu de cet astre dans son périgée, ou, ce qui revient au même, dans le périhelie de la terre, les divers diametres dans les différentes saisons de l'année, les distances apparentes du tropique, ou du solstice d'hyver à l'équateur, & enfin s'assurer si l'obliquité de l'écliptique est constante ou variable.

Dans la partie horisontale de la *méridienne* qui est la plus étendue, se trouve marqué le solstice d'été avec les divisions qui en indiquent l'approche. Toute cette partie de la ligne, ainsi que la verticale sur l'obélisque, est indiquée par une lame de cuivre de 2 lignes d'épaisseur, mise & enfoncée de champ dans le marbre.

Un inconvénient commun à toutes les *méridiennes* est que, par le peu de distance du point solsticial d'été au pié du stile, en comparaison de l'éloignement du point solsticial d'hyver, les divisions y sont extrémement resserrées, & qu'il est d'autant plus difficile par-là d'y déterminer le tems & le point précis où le soleil y arrive. La *méridienne* de S. Sulpice n'est pas exempte de ce défaut, quant à la partie qui répond au solstice d'été & à son gnomon de 80 piés de hauteur: il y a plus; l'entablement de la corniche inférieure empêche le soleil d'y arriver, & en intercepte les rayons pendant plusieurs jours avant & après. Mais M. le Monnier a parfaitement remédié à tous ces défauts, & en a même tiré avantage par une seconde ouverture, qu'il a ménagée 5 piés plus bas que la premiere, & en-deçà vers le dedans de l'église, dans le même plan du *méridien*, & il y a ajusté & scellé un verre objectif de 80 piés de foyer, au moyen duquel l'image solaire projettée sur la partie correspondante de la *méridienne*, est exactement terminée & sans pénombre sensible. Cette partie est distinguée des autres par une grande table quarrée de marbre blanc de près de 3 piés de côté. L'image du soleil n'y parcourt qu'environ $1\frac{1}{2}$ ligne & 2 secondes; mais aussi on l'y détermine par ses bords à un demi ou à un quart de seconde près. Ce qui produit le même effet ou approchant que si l'image bien terminée y parcouroit 3 ou 4 lignes en une seconde, ou si le point du solstice d'été étoit à la même distance que celui du solstice d'hyver; ou enfin si l'on observoit avec un quart de cercle à lunette de 80 piés de rayon; avantage qu'aucune *méridienne* que l'on connoisse n'a eu jusqu'ici. L'objectif qui constitue cette nouvelle ouverture, & qui est d'environ 4 pouces de diametre, est renfermé dans une boîte ou espece de tambour qui ferme à clef, & que l'on n'ouvre que quand il s'agit de faire l'observation du solstice.

Comme il est souvent difficile de trouver de grands objectifs d'une mesure précise, & telle qu'on la demande,

de, on s'eſt ſervi de celui de 80 piés qu'on avoit, & qui étoit excellent, faute d'un de 82 à 83 piés qu'il auroit fallu employer pour un gnomon de 75 piés de hauteur: car c'eſt-là la diſtance du point ſolſticial d'été ſur l'horiſontale à l'objectif: mais le foyer de ces grands objectifs n'eſt pas compris dans des limites ſi étroites, qu'ils ne raſſemblent encore fort bien les rayons de la lumiere à quelques piés de diſtance, plus ou moins, & l'eſſai qu'on a fait de celui-ci juſtifie cette théorie.

Ce que nous ne devons pas omettre, & ce qui eſt ici de la derniere importance, c'eſt la ſolidité de tout l'ouvrage, & ſur-tout de cette partie de la *méridienne* qui répond au ſolſtice d'été, & à l'ouverture de 75 piés de hauteur. Rien n'eſt ſi ordinaire que de voir le pavé des grands édifices tels que les égliſes, s'affaiſſer par ſucceſſion de temps. Cet accident a obligé pluſieurs fois de retoucher à la fameuſe *méridienne* de S. Petrone, & ce ne peut être jamais qu'avec bien de la peine, & avec beaucoup de riſques pour l'accord & la juſteſſe du tout enſemble. Mais on n'a rien de pareil à craindre pour la *méridienne* de S. Sulpice. Tout ce pavé fait partie d'une voute qui eſt ſoutenue ſur de gros piliers; & l'un de ces piliers qui ſe trouve, non ſans deſſein, placé ſous le point du ſolſtice d'été, ſoutient la table de marbre blanc ſur laquelle ſont tracées les diviſions qui répondent à ce ſolſtice, & aux tems qui le précédent ou le ſuivent de près. On en avoit fixé la place à cet endroit, & pour cet uſage, dès le tems qu'on a conſtruit le portail méridional de S. Sulpice, & le mur où devoit être attaché l'objectif; & comme les marbres, & ſurtout les marbres blancs viennent enfin à s'uſer ſous les pieds des paſſans, on a couvert celui-ci d'une grande plaque de cuivre, qu'on ne leve qu'au tems de l'obſervation. Toutes ces précautions, jointes à tant de nouvelles ſources d'exactitudes, font de la *méridienne* de S. Sulpice un inſtrument ſingulier, & l'un des plus utiles qui aient jamais été procurés à l'Aſtronomie. L'obéliſque eſt chargé d'une inſcription qui conſervera à la poſtérité la mémoire d'un ſi bel ouvrage, & du célebre aſtronome au ſoin duquel on en eſt redevable.

Maniere de tracer une méridienne. Nous ſuppoſons qu'on connoiſſe à-peu-près le ſud, il faudra alors obſerver la hauteur FE, (*Pl. aſtron. fig.* 8.) de quelque étoile près du *méridien* $HZRN$, tenant alors le quart de cercle ferme ſur ſon axe, de façon que le fil à plomb coupe toujours le même degré, & ne lui donnant aucun autre mouvement que de le diriger du côté occidental du *méridien*, on épiera le moment où l'étoile aura la même hauteur fe qu'auparavant; enfin, on diviſera en deux parties égales par la droite HR l'angle formé par les interſections des deux plans où le quart de cercle ſe ſera trouvé dans le tems des deux obſervations avec l'horiſon, & cette droite HR ſera la *ligne méridienne*.

Autre maniere. Décrivez ſur un plan horiſontal & du même centre (*fig.* 9) pluſieurs arcs de cercle BA, ba, &c. Sur ce même centre C élevez un ſtile ou gnomon perpendiculaire à l'horiſon, & d'un pié ou d'un demi-pié de long. Vers le 21 Juin, entre 9 & 11 heures du matin, obſervez la point B, b, &c. où l'ombre du ſtile ſe terminera en différens inſtans, & des droites CB, Cb, décrivez des cercles. Obſervez enſuite l'après midi les momens où l'ombre viendra couper de nouveau les mêmes cercles & les points A, a, où elle les coupera. Partagez enſuite les arcs de cercles AB, ab, en deux également aux points D, d, &c. & ſi la même droite CD, qui paſſe par le centre C, commun à tous les cercles, & par le milieu D d'un des arcs paſſe auſſi par le milieu d, &c. des autres arcs, ce ſera la *méridienne* cherchée.

Tous ces cercles ainſi tracés, ſervent à donner plus exactement la poſition de la *méridienne*, parce que les opérations réitérées, pour la déterminer ſur pluſieurs cercles concentriques, peuvent ſervir à ſe corriger mutuellement.

Au reſte, cette méthode n'eſt exacte qu'au tems des ſolſtices, & ſur-tout du ſolſtice d'été, c'eſt-à-dire, vers le 21 Juin, comme nous l'avons preſcrit: car dans toutes les autres ſaiſons la *méridienne* tracée déclinera de quelques ſecondes, ſoit à l'orient, ſoit à l'occident, à cauſe du changement du ſoleil en déclinaiſon, qui devient aſſez ſenſible, pour que cet aſtre, quoique à même hauteur, ſe trouve plus ou moins éloigné du *méridien*, le ſoir que le matin; on corrigera donc cette erreur par les tables qui en ont été conſtruites, ou en pratiquant les différentes méthodes que les Aſtronomes ont données pour cela. *Voyez* CORRECTION DU MIDI. (*O*)

Comme l'extrémité de l'ombre eſt un peu difficile à déterminer, il eſt encore mieux d'applatir le ſtile vers le haut, & d'y percer un petit trou qui laiſſe paſſer ſur les arcs AB, ab, une tache lumineuſe au-lieu de l'extrémité de l'ombre; ou bien on peut faire les cercles jaunes au-lieu de les faire noirs, ce qui aidera à mieux diſtinguer l'ombre.

Divers auteurs ont inventé des inſtrumens & des méthodes particulieres pour décrire des *méridiens*, ou plutôt pour déterminer des hauteurs égales du ſoleil à l'orient & à l'occident; mais nous nous abſtiendrons de les décrire, parce que la premiere des méthodes que nous venons de donner ſuffit pour les obſervations aſtronomiques, ainſi que la derniere pour des occaſions plus ordinaires.

Des méthodes que nous venons de décrire, il s'enſuit évidemment que le centre du ſoleil eſt dans le plan de la *méridienne*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt midi toutes les fois que l'ombre de l'extrémité du ſtile couvre la *méridienne*. De là l'uſage de la *méridienne* pour régler les horloges au ſoleil.

Il s'enſuit encore que, ſi on coupe la *méridienne* par une droite perpendiculaire OU, qui paſſe par C, cette droite ſera l'interſection du premier vertical avec l'horiſon, & qu'ainſi le point O marquera l'orient, & le point U l'occident.

Enfin, ſi l'on éleve un ſtile perpendiculaire à un plan horiſontal quelconque, qu'on faſſe un ſignal au moment où l'ombre d'un autre ſtile couvrira une *méridienne* tirée du pié de ce dernier ſtile dans un autre plan, & qu'on marque le point où répondra en ce moment l'extrémité de l'ombre du premier ſtile, la ligne qu'on pourra tirer par ce point, & le pié du premier ſtile ſera la *méridienne* du lieu du premier ſtile.

MÉRIDIENNE D'UN CADRAN, c'eſt une droite qui ſe détermine par l'interſection du *méridien* du lieu avec le plan du cadran.

C'eſt la ligne de midi d'où commence la diviſion des lignes des heures. *Voyez* CADRAN.

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, c'eſt un grand cercle qui paſſe par les poles de l'aimant, & dans le plan duquel l'aiguille magnétique, ou l'aiguille du compas marin ſe trouve. *Voyez* AIMANT, AIGUILLE, BOUSSOLE, DECLINAISON, VARIATION, COMPAS, *&c.*

Hauteur méridienne du ſoleil ou *des étoiles*, c'eſt leur hauteur au moment où elles ſont dans le *méridien* du lieu où on les obſerve. *Voyez* HAUTEUR.

On peut définir la hauteur *méridienne*, un arc d'un grand cercle perpendiculaire à l'horiſon, & compris entre l'horiſon & l'étoile, laquelle eſt ſuppoſée alors dans le *méridien* du lieu.

Maniere de prendre les hauteurs avec le quart de cercle. Suppoſons d'abord qu'on connoiſſe la poſition du *méridien*, on mettra exactement dans ſon plan le quart de cercle au moyen du fil à plomb, ou cheveu ſuſpendu au centre. On pourra alors déterminer facilement les hauteurs *méridiennes* des étoiles, c'eſt-à-dire, qu'on pourra faire les principales des obſervations ſur leſquelles roule toute l'Aſtronomie.

La hauteur *méridienne* d'une étoile pourra ſe déterminer pareillement au moyen du pendule, en ſuppoſant qu'on connoiſſe le moment précis du paſſage de l'étoile par le *méridien*.

MÉRIDIONAL, adj. (*Géog. & Aſtr.*) diſtance méridionale en *navigation*, eſt la différence de longitude entre le méridien ſous lequel le vaiſſeau ſe trouve, & celui dont il eſt parti. *Voyez* LONGITUDE.

Parties milles, ou *minutes méridionales* dans la navigation, ce ſont les parties dont les méridiens croiſſent dans les cartes marines à proportion que les paralleles de latitude décroiſſent. *Voyez* CARTE.

Le coſinus de la latitude d'un lieu étant égal au rayon, ou au demi-diametre du parallele de ce lieu, il s'enſuit de-là que dans une vraie carte marine, ou planiſphere nautique, ce rayon étant toujours égal au rayon de l'équateur, ou au ſinus de 90 degrés, les parties ou milles méridionales doivent y croître à chaque degré de latitude, en raiſon de ſecantes de l'arc compris entre cette latitude & le cercle équinoctial. *Voy.* CARTE DE MERCATOR, *au mot* CARTE.

C'eſt pour cela que dans les livres de navigation on forme les tables des parties méridionales par l'addition continuelle des ſecantes qu'on trouve calculés dans les mêmes livres (*p. e, dans les tables de* M. Jonas Moore) pour chaque degré & minute de latitude; & ces parties ſervent tant à faire, & à graduer une carte marine, qu'à ſe conduire dans la navigation.

Pour

Pour en faire usage, il faut prendre en-haut dans la table le degré de latitude; & dans la premiere colonne à gauche de la même table, le nombre des minutes, & la case correspondante à ces deux endroits de la table, donnera les parties *méridionales*.

Lorsqu'on a les latitudes des deux endroits placés sous le méridien, & qu'on veut trouver les milles, ou les minutes méridionales qui marquent la distance de ces deux lieux, il faut d'abord observer si de ces deux lieux il n'y en auroit point un situé sous l'équateur, s'ils sont situés aux deux côtés opposés de l'équateur, ou si enfin ils se trouvent situés d'un même côté de l'équateur.

Dans le premier cas, les minutes méridionales qu'on trouvera immédiatement au-dessus du degré de latitude du lieu qui n'est pas dans l'équateur, seront la difference de latitude.

Dans le second cas, il faudra ajouter ensemble les minutes méridionales marquées au-dessous des latitudes des deux lieux pour avoir les minutes méridionales comprises entre ces deux lieux, ou la différence de latitude de ces deux lieux.

Dans le troisieme cas enfin, il faudra soustraire les minutes qui sont au-dessous d'un lieu des minutes qui sont au-dessous de l'autre. *Chambers*. (*O*)

MÉRIDIONAL. *Cadrans méridionaux*, voyez CADRAN.

Hémisphere méridional, voyez HÉMISPHERE.

Océan méridional, voyez OCÉAN.

Signes méridionaux, voyez SIGNES.

MÉRIGAL, s. m. (*Comm.*) espece de monnoie d'or qui a cours à Sofola & au royaume de Monomotapa: elle pese un peu plus que la pistole d'Espagne.

MÉRINADE, s. f. (*Géog.*) On donne ce nom en Espagne au district d'une jurisdiction, comme d'une châtellenie, d'un petit bailliage, & d'une prevôté dont le juge est appellé *mérino*; & le mérino-mayor, c'est le roi. Le royaume de Navarre est divisé en six *mérindades*. (*D. J.*)

MERINGUES, s. f. *en terme de Confiseur*, c'est un petit ouvrage fort joli & fort facile à faire, ce sont des especes de massepains de pâte d'œufs dont on a séparé les blancs, de rapure de citron & de sucre fin en poudre. Au milieu des *meringues* on met un grain de fruit confit selon la saison, comme cerise, framboise, *&c.*

MÉRIONETSHIRE. (*Géog.*) province d'Angleterre dans la partie septentrionale du pays de Galles, avec titre de comté, borné au nord par les comtés de Carnavan & de Denbigh; est, par celui de Montgomery; sud, par ceux de Radnor & de Cardighan; ouest, par la mer d'Irlande. On lui donne 108 milles de tour, & environ 500 mille arpens. C'est un pays montueux, où l'on fait un grand trafic de coton. La plus haute montagne de la Grande Bretagne, appellée *Kader idris*, est dans cette province. (*D. J.*)

MERISIER, s. m. (*Botan.*) espece de cerisier sauvage à fruit noir, *cerasus sylvestris, fructu nigro*, I. B. 1. 220 *cerasus major, ac sylvestris, fructu subdulci, nigro colore inficiente*, C. B. P. 450.

C'est un grand arbre dont le tronc est droit, l'écorce extérieure de couleur brune ou cendrée, tachetée & lisse; l'écorce intérieure est verdâtre. Son bois est ferme, tirant sur le roux; ses feuilles sont oblongues, plus grandes que celles du prunier, profondément crénelées, luisantes, un peu ameres.

Ses fleurs sortent plusieurs ensemble comme d'une même gaîne, portées sur des pédicules courts, un peu rouges, semblables à celles des autres cerisiers; quand elles sont passées, il leur succede des fruits presque ronds, petits, charnus, doux, avec une legere amertume, agréables, remplis d'un suc noir qui teint les mains: nous nommons ces fruits *cerises noires*.

On les mange nouvellement cueillies; on en boit la liqueur fermentée & distillée; enfin on en tire une eau spiritueuse, soit en les arrosant de bon vin & les distillant après les avoir pilées avec les noyaux, soit en versant leur suc exprimé sur des cerises fraîchement cueillies & pilées, les laissant bien fermenter, jusqu'à ce qu'elles aient acquis une saveur vineuse: alors on les distille pour en tirer un esprit ardent; & c'est dans les proportions de force & d'agrément de cet esprit que consiste l'art des distillateurs qui en font commerce. (*D. J.*)

MERISIER, grand arbre qui se trouve dans les bois des pays tempérés de l'Europe, au Mississipi, dans le Canada, *&c.* Il fait une tige très-droite; il prend une grosseur proportionnée & uniforme: ses branches se rangent par gradation; elles s'étendent en largeur & se soutiennent. Son écorce est lisse, unie & d'un gris cendré assez clair. Ses feuilles sont belles, grandes, longues, dentelées, pointues, & d'un verd assez clair; mais elles deviennent d'un rouge foncé en automne avant leur chûte. L'arbre donne au printems une grande quantité de fleurs blanches qui ont une teinte legere de couleur pourpre: elles sont remplacées par des fruits charnus, succulens, d'un goût passable, qui renferment un noyau dans lequel est la semence. Il y a deux sortes de *merisiers*, l'un à fruit noir, qui est le plus commun, & l'autre à fruit rouge, qui a le plus d'utilité relativement aux pepinieres. Ces arbres sont agrestes, très-robustes; ils viennent assez promptement; il subsistent dans les plus mauvais terreins; ils se plaisent dans les lieux élevés & exposés au froid, & ils réussissent très-aisément à la transplantation.

On multiplie le *merisier* en faisant semer les noyaux au mois de Juillet dans le tems de la maturité du fruit; ils leveront au printems suivant: on pourra même attendre jusqu'au mois de Février pour les semer; mais si on n'avoit pas eu la précaution de les conserver dans du sable ou de la terre, ils ne leveroient qu'au second printems. Les jeunes plants seront assez forts au bout de deux ans pour être mis en pepiniere, ce qu'il faudra faire au mois d'Octobre, avec la seule attention de couper le pivot & les branches latérales; mais il faut bien se garder de couper le sommet des arbres: ce retranchement leur causeroit du retard, & les empêcheroit de faire une tige droite. L'année suivante ils seront propres à servir de sujets pour greffer en écusson des cerisiers de basse tige; mais si l'on veut avoir des arbres greffés en haute tige, il faudra attendre la quatrieme: c'est le meilleur sujet pour greffer toutes les especes de bonnes cerises.

On peut se procurer des *merisiers* en faisant prendre dans les bois des plants de sept à huit piés de hauteur: le mois d'Octobre ou celui de Février sont les tems propres à la transplantation. Un auteur anglois, M. Ellis, assure qu'à quarante ans ces arbres sont à leur point de perfection; & il a observé que des *merisiers* dont il avoit fendu au mois d'Avril l'écorce extérieure avec la pointe d'un couteau, sans blesser l'écorce intérieure, avoient pris plus d'accroissement en deux ou trois ans, que d'autres *merisiers* auxquels on n'avoit pas touché, n'avoient fait en quinze ans.

Le *merisier* est peut-être l'arbre qui réussit le mieux à la transplantation pour former du bois & pour garnir des places vuides. M. de Buffon, à qui j'ai vu faire de grandes épreuves dans cette partie, & qui a fait planter des arbres de toutes especes pour mettre des terreins en bois, y a fait employer entr'autres beaucoup de *merisiers*. Dans des terres très-fortes, très-dures, très-froides, couvertes d'une quantité extrème d'herbes sauvages, le *merisier* a été l'espece d'arbre qui a le mieux réussi, le mieux repris, & le mieux profité, sans aucune culture. On observe que le terrein en question est environné de grandes forêts où il n'y a point de *merisiers*, & qu'on n'en trouve qu'à trois lieues de là: ainsi on ne peut dire pour raison du succès que les *merisiers* étoient naturalisés dans le pays, qu'ils s'y plaisoient, ni que ce terrein dût leur convenir particulierement, puisqu'il est bien acquis au contraire qu'il faut à cet arbre une terre légere, sablonneuse & pierreuse.

Le fruit de cet arbre, que l'on nomme *merise*, est succulent, extrèmement doux, bon à manger; les merises rouges sont moins douces que les noires: celles-ci sont d'un grand usage pour les ratafiats; elles en font ordinairement la base. On en peut faire aussi de bonne eau-de-vie.

Le bois du *merisier* est rougeâtre, très-fort, très-dur; il est veiné, sonore & de longue durée; il est presque d'aussi bon service que le chêne pour le de-dans des bâtimens. Sa couleur rouge devient plus foncée en le laissant deux ou trois ans sur la terre après qu'il est coupé; il est très-propre à faire des meubles, tant parce qu'il est veiné & d'une couleur agréable, qu'à cause qu'il prend bien le poli & qu'il est facile à travailler; ensorte qu'il est recherché par les Ebenistes, les Menuisiers, les Tourneurs, & de plus par les Luthiers.

Le *merisier* a donné une très-jolie variété, qui est à fleur double: on peut l'employer dans les bosquets, où elle fera d'un grand agrément au printems; elle donne à la fin d'Avril la plus grande quantité de fleurs très-doubles, qui sont d'une blancheur admirable. Cette variété ne porte point de fruit: on la multiplie aisément par la greffe en écusson sur le *merisier* ordinaire, qui fait toujours un grand arbre; mais si l'on ne veut l'avoir que sous la forme d'un arbrisseau, il faudra la greffer aussi en écusson sur le cerisier sauvage dont le fruit est très-amer, que l'on nomme à Paris *mahaleb*, en Bourgogne *canot* ou *quenot*, & à Orléans *canout*.

MERITE, s. m. (*Droit nat.*) Le *mérite* est une qualité qui donne droit de prétendre à l'approbation, à l'estime & à la bienveillance de nos supérieurs ou de nos égaux, & aux avantages qui en sont une suite.

Le *démérite* est une qualité opposée qui, nous rendant digne de la désapprobation & du blâme de ceux avec lesquels nous vivons, nous force pour ainsi dire de reconnoître que c'est avec raison qu'ils ont pour nous ces sentimens, & que nous sommes dans la triste obligation de souffrir les mauvais effets qui en sont les conséquences.

Ces notions de *mérite* & de *démérite* ont donc, comme on le voit, leur fondement dans la nature même des choses, & elles sont parfaitement conformes au sentiment commun & aux idées généralement reçues. La louange & le blâme, à en juger généralement, suivent toujours la qualité des actions, suivant qu'elles sont moralement bonnes ou mauvaises. Cela est clair à l'égard du législateur; il se démentiroit lui-même grossierement, s'il n'approuvoit pas ce qui est conforme à ses lois, & s'il ne condamnoit pas ce qui y est contraire; & par rapport à ceux qui dépendent de lui, ils sont par cela même obligés de regler là-dessus leurs jugemens.

Comme il y a de meilleures actions les unes que les autres, & que les mauvaises peuvent aussi l'être plus ou moins, suivant les diverses circonstances qui les accompagnent & les dispositions de celui qui les fait, il en résulte que le *mérite* & le *démérite* ont leurs degrés. C'est pourquoi, quand il s'agit de déterminer précisément jusqu'à quel point on doit imputer une action à quelqu'un, il faut avoir égard à ces différences; & la louange ou le blâme, la récompense ou la peine, doivent avoir aussi leurs degrés proportionnellement au *mérite* ou au *démérite*. Ainsi, selon que le bien ou le mal qui provient d'une action est plus ou moins considérable; selon qu'il y avoit plus ou moins de facilité ou de difficulté à faire cette action ou à s'en abstenir; selon qu'elle a été faite avec plus ou moins de réflexion & de liberté; selon que les raisons qui devoient nous y déterminer ou nous en détourner étoient plus ou moins fortes, & que l'intention & les motifs en sont plus ou moins nobles, l'imputation s'en fait aussi d'une maniere plus ou moins efficace, & les effets en sont plus avantageux ou fâcheux.

Mais pour remonter jusqu'aux premiers principes de la théorie que nous venons d'établir, il faut remarquer que dès que l'on suppose que l'homme se trouve par sa nature & par son état assujetti à suivre certaines regles de conduite, l'observation de ces regles fait la perfection de la nature humaine, & leur violation produit au contraire la dégradation de l'un & de l'autre. Or nous sommes faits de telle maniere que la perfection & l'ordre nous plaisent par eux-mêmes, & que l'imperfection, le desordre & tout ce qui y a rapport nous déplait naturellement. En conséquence nous reconnoissons que ceux qui répondant à leur destination font ce qu'ils doivent & contribuent au bien du système de l'humanité, sont dignes de notre approbation, de notre estime, & de notre bienveillance; qu'ils peuvent raisonnablement exiger de nous ces sentimens, & qu'ils ont quelque droit aux effets qui en sont les suites naturelles. Nous ne saurions au contraire nous empêcher de condamner ceux qui par un mauvais usage de leurs facultés dégradent leur propre nature; nous reconnoissons qu'ils sont dignes de desapprobation & de blâme, & qu'il est conforme à la raison que les mauvais effets de leur conduite retombent sur eux. Tels sont les vrais fondemens du *mérite* & du *démérite*, qu'il suffit d'envisager ici d'une vûe générale.

Si deux hommes sembloient à nos yeux également vertueux, à qui donner la préférence de nos suffrages? ne vaudroit-il pas mieux l'accorder à un homme d'une condition médiocre, qu'à l'homme déjà distingué; soit par la naissance, soit par les richesses? Cela paroît d'abord ainsi; cependant, dit Bacon, le *mérite* est plus rare chez les grands que parmi les hommes d'une condition ordinaire, soit que la vertu ait plus de peine à s'allier avec la fortune, ou qu'elle ne soit guere l'héritage de la naissance; en sorte que celui qui la possede se trouvant placé dans un haut rang, est propre à dédommager la terre des indignités communes de ceux de sa condition. (*D. J.*)

MÉRITE, *en Théologie*, signifie la *bonté morale* des actions des hommes, & la *récompense* qui leur est dûe.

Les Scholastiques distinguent deux sortes de *mérite* par rapport à Dieu; l'un de congruité, l'autre de condignité, ou, comme ils s'expriment, *meritum de congruo*, & *meritum de condigno*.

Meritum de congruo, le *mérite* de congruité est lorsqu'il n'y a pas une juste proportion entre l'action & la récompense: ensorte que celui qui récompense supplée par sa bonté ou par sa libéralité à ce qui manque à l'action; tel est le *mérite* d'un fils par rapport à son pere, mais ce *mérite* n'est appellé *mérite* qu'improprement.

Meritum de condigno, le *mérite* de condignité est, quand il y a une juste estimation & une égalité absolue entre l'action & la récompense, comme entre le travail d'un ouvrier & son salaire.

Les prétendus Réformés n'admettent point de *mérite* de condignité; c'est un des points entr'autres en quoi ils different d'avec les Catholiques.

Le *mérite*, soit de congruité, soit de condignité, exige diverses conditions, tant du côté de la personne qui *mérite* que du côté de l'acte méritoire & de la part de Dieu qui récompense.

Pour le *mérite* de condignité, ces conditions sont, de la part de la personne qui *mérite*, 1°. qu'elle soit juste, 2°. qu'elle soit encore sur la terre: de la part de l'acte méritoire, qu'il soit, 1°. libre & exempt de toute nécessité, même simple & relatif; 2°. moralement bon & honnête; 3°. surnaturel & rapporté à Dieu. Enfin, de la part de Dieu qui récompense, il faut qu'il y ait promesse ou obligation de couronner telle ou telle bonne œuvre.

Le *mérite* de congruité n'exige pas cette derniere condition, mais il suppose dans la personne qui *mérite* qu'elle est encore en cette vie, mais non pas qu'elle soit juste, puisque les actes de piété par lesquels un pécheur se dispose à obtenir la grace, peuvent la lui mériter *de congruo*; 2°. de la part de l'acte, qu'il soit libre, bon & surnaturel dans son principe, c'est-à-dire fait avec le secours de la grace.

On ne peut pas mériter *de congruo* la premiere grace actuelle, mais bien la premiere grace sanctifiante & la persévérance; mais on ne peut *mériter* celle-ci *de condigno*, non plus que la premiere grace sanctifiante, quoiqu'on puisse mériter la vie éternelle d'un *mérite* de condignité. Montagne, *traité de la grace, quest. viij. article 2. paragr.* 2.

MERKUFAT, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier qui est sous le tefterdar ou grand trésorier; sa fonction est de disposer des deniers destinés à des usages pieux. (—)

MERLAN, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de la mer océanne; il ressemble beaucoup au merlus, *voyez* MERLUS, par la forme du corps: il a les yeux grands, très clairs & blancs, la bouche de moyenne grandeur, & les dents petites: il differe du merlus en ce qu'il a trois nageoires sur le dos, tandis que le merlus n'en a que deux; les côtés du corps sont marqués par une ligne longitudinale & tortueuse, qui s'étend depuis les ouïes jusqu'à la queue: le *merlan* mange de petits poissons, tels que les aphyes, les goujons, &c. & il les avale tout entiers; sa chair est légere, & très-facile à digérer. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. IX. chap. ix.* *Voyez* POISSON.

MERLE, s. m. *merula vulgaris*, (*Hist. nat. Ornit.*) oiseau qui est de la grosseur de la litorne, ou à-peu-près, il pese quatre onces; il a huit pouces neuf lignes de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des pattes, & neuf pouces huit lignes jusqu'au bout de la queue. Dans le mâle, cette longueur est de dix pouces & quelques lignes; le bec a un pouce de long, il est en entier d'un jaune de saffran dans le mâle, tandis que la pointe & la racine sont noirâtres dans la femelle; le dedans de la bouche se trouve jaune dans l'un & l'autre sexe. Les mâles ont le bec noirâtre pendant la premiere année de leur âge, ensuite il devient jaune, de même que le tour des paupieres: les vieux *merles* mâles sont très-noirs en entier; les femelles & les jeunes mâles ont au contraire une couleur plutôt brune que noire, ils different encore des premiers en ce que la gorge est roussâtre, & la poitrine cendrée. Quand les *merles* sont jeunes, on ne peut distinguer les mâles d'avec les femelles. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, la quatrieme est la plus longue de toutes. La queue a quatre pouces deux lignes de longueur; elle est composée de douze plumes toutes également longues, excepté l'extérieure de chaque côté qui est un peu plus courte; les pattes ont une couleur noire; le doigt extérieur & celui de derriere sont égaux. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'une couleur bleuâtre, parsemés d'un grand nombre de petits traits bruns. Le mâle chante très-bien.

Cet oiseau construit l'extérieur de son nid avec de la mousse, du chaume, de petits brins de bois, des racines fibreuses, &c. il se sert de boue pour lier le tout ensem-

enſemble; il enduit l'intérieur de boue; & au lieu de pondre ſes œufs ſur l'enduit, comme fait la grive, il le garnit de petit haillons, de poils & d'autres matieres plus douces que la boue, pour empêcher que ſes œufs ne ſe caſſent & pour que ſes petits ſoient couchés plus mollement. Il aime à ſe laver & à vivre ſeul, il nettoye ſes plumes avec ſon bec. On trouve des *merles* blancs dans les Alpes ſur le mont Appennin & ſur les autres montagnes fort élevées. Willoghby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MERLE BLEU ou MOINEAU SOLITAIRE, *paſſer ſolitarius dictus*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle*, auquel il reſſemble parfaitement par la forme du corps. Il a la tête & le cou fort gros; le deſſus de la tête eſt d'une couleur cendrée obſcure, & le dos d'un bleu foncé & preſque noir, excepté les bords extérieurs des plumes qui ſont d'un blanc ſale. Les plumes des épaules & celles qui recouvrent les grandes plumes des aîles ont la même couleur que le dos; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſont toutes brunes, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui eſt plus courte que les autres, parmi leſquelles il y en a quelques unes qui ont la pointe blanche. La queue eſt longue d'une palme, & compoſée de douze plumes d'un brun preſque noir. Toute la face inférieure de l'oiſeau, c'eſt-à-dire la poitrine, le ventre & les cuiſſes, ont des lignes tranſverſales, les unes de couleur cendrée, les autres noires, & d'autres blanches; ces taches ſont comme ondoyantes. La couleur du ventre reſſemble à celle du coucou; le gorge & le partie ſupérieure de la poitrine ne ſont pas cendrées. On y voit au contraire des taches blanches avec un peu de roux; le bec eſt droit, noirâtre, un peu plus long, un peu plus gros & plus fort que celui de la grive. Les pattes ſont courtes & noires, les piés & les ongles ont cette même couleur. L'oiſeau ſur lequel on a fait cette deſcription, étoit femelle. Selon Aldrovande, les mâles ſont plus beaux, ils ſont en entier d'une couleur bleue pourprée. Willughby dit avoir vû un mâle à Rome, dont le dos principalement étoit d'un bleu obſcur pourpré. Le *merle* chante très-agréablement, ſa voix imite le ſon d'une flûte; il apprend aiſément à parler, il ſe plaît à être ſeul, il reſte ſur les vieux édifices. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MERLE A COLLIER, *merula torquata*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle* ordinaire, ou un peu plus gros, la face ſupérieure du corps eſt d'une couleur brune noirâtre. On le diſtingue aiſément du *merle*, en ce qu'il a au-deſſous de la gorge un collier blanc de la largeur du doigt, & de la figure d'un croiſſant. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MERLE D'EAU, *merula aquatica*, oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle* ordinaire; il a le dos d'une couleur noirâtre, mêlée de cendre, & la poitrine très-blanche; il fréquente les eaux, il ſe nourrit de poiſſons, & il plonge quelquefois ſous les eaux, quoiqu'il reſſemble par l'habitude du corps aux oiſeaux terreſtres, & qu'il ait les piés faits comme eux. Raii, *Synop. meth. Voyez* OISEAU.

MERLE COULEUR DE ROSE, *merula roſea*. Aldrov. oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle*; il a le dos, la poitrine & la face ſupérieure des aîles de couleur de roſe ou de couleur de la chair. La tête eſt garnie d'une huppe; les aîles, la queue & la racine du bec ſont noires, le reſte du bec eſt de couleur de chair; les pattes ſont d'une couleur jaune, ſemblable à-peu-près à celle du ſaffran. Cet oiſeau ſe trouve dans les champs, & ſe tient ſur le fumier. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MERLE, TOURD, ROCHAU, *merula*, poiſſon de mer, aſſez reſſemblant par la forme du corps à la perche de riviere; il eſt d'un bleu noirâtre; la couleur du mâle eſt moins foncée que celle de la femelle, & tire plus ſur le violet. Ce poiſſon a le bouche garnie de dents pointues & courbes, il reſte ſur les rochers, & il ſe nourrit de mouſſe, de petits poiſſons, d'ourſins, *&c.* Ariſtote dit que la couleur des *merles* devient plus foncée, c'eſt-à-dire plus noire au commencement du printems, & qu'elle s'éclaircit en été. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. VI. chap. v.*

MERLETTE, ſ. f. *dans le Blaſon*, petit oiſeau qu'on repréſente ſans piés & même ſans bec. On s'en ſert pour diſtinguer les cadets des aînés. Il y en a qui l'attribuent en particulier au quatrieme frere. *Voyez* DIFFÉRENCE.

MERLIN, ſ. m. *terme de Corderie*, eſt une ſorte de corde ou auſſiere compoſée de trois fils commis enſemble par le tortillement.

Le *merlin* ſe fabrique de la même maniere que le bitord, à l'exception qu'on l'ourdit avec trois fils, au lieu que le bitord n'en a que deux, & que le toupin, dont on ſe ſert pour le *merlin*, doit avoir trois rainures. *Voyez l'article* CORDERIE.

MERLINER *une voile*, (*Marine.*) c'eſt coudre la voile à la ralingue par certains endroits avec du *merlin*.

MERLON, ſ. m. *en Fortification*, eſt la partie du parapet entre deux embraſures. *Voyez* PARAPET & EMBRASURE. Ce mot vient du latin corrompu *merula* ou *merla*, qui ſignifie un *creneau*. Il a ordinairement 8 à 9 piés de long du côté extérieur du parapet, & 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur & la même épaiſſeur que le parapet. *Chambers*.

MERLOU, (*Géog.*) autrefois *Mello*, petite baronnie de France en Picardie, au dioceſe de Beauvais; elle a donné le nom à l'illuſtre maiſon de Mello, & appartient préſentement à celle de Luxembourg. *Long.* 20. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

MERLU, *voyez* MERLE.

MERLUCHE, *voyez* MORUE.

MERLUCHE & MORUE, (*Diete.*) *voyez l'article particulier* POISSON SALÉ, ſous l'*article* POISSON, (*Diete.*)

MERLUCLE, *voyez* MORUE.

MERLUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon qui ſe trouve dans la haute mer, il croît juſqu'à une coudée & plus; il a les yeux grands, le dos d'un gris cendré, le ventre blanc, la queue plate, la tête allongée & applatie. L'ouverture de la bouche eſt grande, & la mâchoire inférieure un peu longue & plus large que la ſupérieure; les deux mâchoires & le palais ſont garnis de dents aiguës & courbées en arriere, il y a auſſi au fond de la bouche & de l'œſophage des os durs & raboteux, l'anus eſt ſitué plus en avant que dans la plûpart des autres poiſſons. Le *merlus* a deux nageoires près des ouies; deux un peu au-deſſous & plus près de la bouche, une longue qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue, une ſur le dos qui correſpond à la précédente, & une plus petite placée près de la tête: il a ſur les côtés du dos une ligne qui s'étend depuis les yeux juſqu'à la queue. Les *merlus* qui vivent dans l'eau pure en pleine mer ont la chair tendre & de bon goût, ceux au contraire qui reſtent dans les endroits fangeux, deviennent gluans & de mauvais goût. Le foie de ce poiſſon peut être comparé pour la délicateſſe à celui du ſurmulet. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX. chap. viij. Voyez* POISSON.

MERLUS, *laite d'un*, (*Science microſcop.*) M. Leeuwenhoek, après avoir obſervé la *laite* ou le *ſemen* d'un *merlus* vivant au microſcope, en conclud qu'il contient plus d'animalcules qu'il n'y a d'hommes vivans ſur la ſurface de la terre dans un même tems; car il calcule que cent grains de ſable faiſant le diametre d'un pouce; il ſuit qu'un pouce cubique contiendroit un million de grains de ſable; & comme il a trouvé que la laite du *merlus* eſt d'environ quinze pouces cubiques, elle doit contenir quinze millions de quantités auſſi grandes qu'un grain de ſable; mais ſi chacune de ces quantités contient dix mille de ces petits animaux, il doit y en avoir dans toute la laite cent cinquante mille millions.

Maintenant pour trouver avec quelque vraiſſemblance le nombre des hommes qui vivent ſur toute la terre dans un même tems, il remarque que la circonférence d'un grand cercle eſt de 5400 milles de Hollande; d'où il conclud que toute la ſurface de la terre contient 9, 276, 218 de ces milles quarrés; & ſuppoſant qu'un tiers de cette ſurface ou 3, 092, 072 milles eſt une terre ſeche, & qu'il n'y a d'habité que les deux tiers de ce dernier nombre, ou 2, 061, 382 milles; ſuppoſant encore que la Hollande & la Weſtfriſe ont 22 milles de longueur & 7 de largeur, ce qui fait 154 milles quarrés, la partie habitable du monde ſera 13, 385 fois la grandeur de la Hollande & Weſtfriſe.

Si l'on ſuppoſe à préſent que le nombre des habitans de ces deux provinces eſt d'un million, & que les autres parties du monde ſoient auſſi peuplées que celle-là, (ce qui eſt hors de vraiſſemblance), il y aura 13, 385 millions d'ames ſur toute la terre; mais la laite de ce *merlus* contient 150, 000 millions de ces petits animaux, elle en contient donc dix fois plus qu'il n'y a d'hommes ſur la terre.

On peut calculer d'une autre maniere le nombre de ces petits animaux; car l'auteur du *Spectacle de la nature* dit que trois curieux ont compté avec toute l'attention dont ils ont été capables, combien il entroit d'œufs d'une *merlus* femelle dans le poids d'une dragme, & ils ſe ſont trouvés d'accord dans les nombres qu'ils avo-

avoient mis par écrit; ils peserent ensuite toute la masse, & prenant huit fois la somme d'une drachme pour chaque once qui contient huit drachmes, toutes les sommes réunies produisirent le total de 9 millions 334 mille œufs.

Supposons maintenant (comme le fait M. Leeuwenhoek par le *semen masculinum* des grenouilles) qu'il y a dix mille animaux petits dans la laite pour chaque œuf de la femelle, il s'ensuit que puisque la laite de la femelle s'est trouvée contenir neuf millions 334 mille œufs, la laite du mâle contiendra 93 mille 440 millions de petits animaux; ce qui, quoique bien au-dessous du premier calcul, est toujours sept fois autant que toute l'espece humaine.

Pour trouver la grandeur comparative de ces petits animaux, M. Leeuwenhoek plaça auprès d'eux un cheveu de sa tête, lequel à travers de son microscope paroissoit avoir un pouce de largeur, & il trouva que ce diametre pouvoit aisément contenir soixante de ces animaux; par conséquent leurs corps étant sphériques, il s'ensuit qu'un corps dont le diametre ne seroit que de l'épaisseur de ce cheveu, en contiendroit 216 mille.

Il observa finalement que lorsque l'eau où il avoit délayé la semence d'un *merlus* étoit exhalée, les petits corps de ces petits animaux se mettoient en piece, ce qui n'arrivoit point à ceux de la semence d'un bélier. Il attribue cette différence à la plus grande consistance & fermeté du corps du bélier, la chair d'un animal étant plus compacte que celle d'un poisson.

Dans la laite d'une autre sorte de *merlus*, nommé *jack* en anglois, on distingue au-moins dix mille petits animaux dans une quantité qui n'est pas plus grande qu'un grain de sable, qui sont exactement semblables en apparence à ceux du *merlus* ordinaire, mais plus forts & plus vifs. *Voy.* Baker, *Microscop. observations*. (*D. J.*)

Merlus, (*Pêche.*) La pêche du *merlus* ne se pratique que dans la baie d'Audierne, à trois ou quatre lieues seulement au large; le poisson se tient ordinairement sur des fonds de sables un peu vaseux, il fuit les fonds durs & couverts de rochers; quand il est bien préparé, sa qualité ne differe guère de celle de l'Amérique, les chairs aux connoisseurs en paroissent un peu plus coriaces; la pêche commence à la fin d'Avril & finit à la saint Jean.

Les pêcheurs qui font cette pêche ont chacun plusieurs lignes; l'ain ou l'hameçon est garni d'un morceau de chair d'orphie ou d'éguille que l'on pêche exprès pour cet usage; les rets sont dérivans; deux hommes de l'équipage nagent continuellement, parce qu'autrement les pêcheurs ne prendroient rien. La meilleure pêche se fait la nuit sur les fonds de trente brasses de profondeur.

Pour saler & faire sécher le *merlus*, on lui coupe la tête & on le fend par le ventre du haut en bas, on le met dans le sel pendant deux fois vingt-quatre heures, d'où on le retire pour le laver dans l'eau de mer, on l'expose à terre au soleil pendant plusieurs jours jusqu'à ce qu'il soit bien sec, après quoi on le met en grenier dans les magasins jusqu'à ce qu'on le porte à Bordeaux, pour y être vendu en paquets de deux cens livres pesant.

MERLUT, s. m. (*Mégisserie.*) on appelle *peaux en merlut*, des peaux de boucs, de chevres & de moutons, en poil & laine, qu'on fait sécher à l'air sur des cordes, afin de pouvoir les conserver sans qu'elles se corrompent, en attendant qu'elles puissent se passer en chamois. *Voyez* Mégie.

MEROCTE, s. f. (*Hist. nat.*) pierre fabuleuse dont il est fait mention dans Pline, qui nous dit qu'elle étoit d'un verd de poreau, & suintoit du lait.

MÉROÉ, Île de, (*Géog. anc.*) île ou plutôt presqu'île de la haute Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* dit qu'elle est formée par le Nil qui la baigne à l'occident, & par les fleuves Astape & Astaboras qui la mouillent du côté de l'orient. Diodore & Strabon donnent à cette île 120 lieues de longueur sur 40 de large, & à la ville de *Méroé* 16 degrés 30' de *latitude* septentrionale.

Il n'y a rien de plus célebre dans les écrits des anciens que cette île de *Méroé*, ni rien de plus difficile à trouver par les modernes. Si ce que les anciens en ont raconté est véritable, cette île pouvoit mettre en armes deux cens cinquante mille hommes, & nourrir jusqu'à quatre cens mille ouvriers. Elle renfermoit plusieurs villes, dont la principale étoit celle de *Méroé* qui servoit de résidence aux reines; je dis aux reines, parce qu'il semble que c'étoient des femmes qui régnoient dans ce pays-là, puisque l'histoire en cite trois de suite, & toutes ces trois s'appelloient *Candace*: Pline nous apprend que depuis long-tems ce nom étoit commun aux reines de *Méroé*.

Mais la difficulté de trouver cette île dans la Géographie moderne, est si grande, que le pere Tellez, jésuite, & autres, se sont laissé persuader qu'elle étoit imaginaire; cependant le moyen de révoquer en doute son existence, après tous les détails qu'en ont fait les anciens? Pline rapporte que Simonide y a demeuré cinq ans, & qu'après lui, Aristocréon, Bion & Basilis, ont décrit sa longueur, sa distance de Syene & de la mer Rouge, sa fertilité, sa ville capitale, & le nombre des reines qu'elle a eu pour souveraines. Ludolf, sans avoir mieux réussi que le pere Tellez à trouver cette île, n'a pas douté néanmoins qu'elle n'existât.

Les peres Jésuites qui ont été en Ethyopie, semblent convaincus que l'île de *Méroé* n'est autre chose que le royaume de Gojam, qui est presque tout entouré de la riviere du Nil, en forme de presqu'île; mais cette presqu'île qui fait le royaume de Gojam est formée par le Nil seul; point d'Astape, point d'Astaboras, je veux dire, aucune riviere que l'on puisse supposer être l'Astape & l'Astaboras, ce qui est contre la description que les anciens en ont faite. Ajoutez que la ville de *Méroé*, capitale du pays, étoit placée entre le 16 & le 17 degré de *latitude* septentrionale, & le royaume de Gojam ne passe pas le 13 degré.

L'opinion de M. de Lisle est donc la seule vraissemblable. Il conjecture que l'île de *Méroé* des anciens est ce pays qui est entre le Nil & les rivieres de Tacaze & de Dender, & il établit cette conjecture par la situation du pays, par les rivieres qui l'arrosent, par son étendue, par sa figure, & par quelques autres singularités communes à l'île de *Méroé*, & au pays en question. *Voyez-en* les preuves dans les *Mém. de l'acad. des Sc. ann.* 1708. Je remarquerai seulement que la riviere de Tacaze a bien l'air d'être en effet l'Astaboras des anciens, & le Dender d'être l'Astape, parce qu'il n'y a que ces deux rivieres, au-moins de quelque considération, qui entrent immédiatement dans le Nil du côté de l'orient. (*D. J.*)

MÉROPES, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île de Cos, l'une des Sporades, voisine de la Doride. Elle fut appellée Μεροπὶς, de Mérops, l'un de ses rois, dont la fille nommée *Cos* ou *Coos* donna depuis son nom à cette île. Les *Méropes* de l'île de Cos étoient contemporains d'Hercule. Plutarque décrit une statue qu'ils avoient érigée dans l'île de Délos, en l'honneur d'Apollon. (*D. J.*)

MÉROPS, *voyez* Guêpier.

MÉROS, s. m. (*Hist. nat. Ichthyol.*) grand poisson d'Amérique, nommé par les Brésiliens *aipupuguacu*. Il a cinq ou six piés de long, une tête très-grosse, une gueule large, sans aucune dent. Ses nageoires sont au nombre de cinq, étendues sur toute la longueur du dos, presque jusqu'à la queue; leur partie antérieure est armée de pointes; la nageoire de la queue est très-large surtout à l'extrémité. Les écailles de ce poisson sont fort petites; son ventre est blanc; sa tête, son dos, & ses côtés sont d'un gris brun. (*D. J.*)

Méros ou Mérus, (*Géog. anc.*) montagne de l'Inde, selon Strabon, Théophraste, Ælien, Mela, & autres. Elle étoit consacrée à Jupiter. Les anciens donnent des noms bien différens à cette montagne. Elle est appellée *Nysa* par Pline, *l. VIII. c. xxxix. Sacrum*, par Trogus; &, par Polien, *Tricoryphus*, à cause de ses trois sommets. (*D. J.*)

MÉROU, (*Géog.*) ville d'Asie en Perse, dans le Khorassan. Elle a produit plusieurs savans hommes; & Jecut assure qu'il y a vû trois bibliotheques, dans l'une desquelles il y avoit quelques mille volumes manuscrits. L'agrément de sa situation, la pureté de son air, la fertilité de son terroir, & les rivieres qui l'arrosent en font un séjour délicieux. Elle est assez également éloignée de Nichapour, de Hérat, de Balk, & de Bocara. *Long.* 81, *lat.* 37. 40.

C'est dans cette ville que mourut en 1072 Alp Arslan, second sultan de la dynastie des Selgincides, & l'un des plus puissans monarques de l'Asie. On y lit cette épitaphe sur son tombeau: „ Vous tous qui avez vû la grandeur d'Alp-Arslan élevée jusqu'aux cieux, venez le voir à *Mérou* enseveli dans la poussiere „. (*D. J.*)

MÉROVINGIEN, subst. & adj. masc. (*Hist. de France.*) nom que l'histoire donne aux princes de la premiere race des rois de France, parce qu'ils descendoient de Mérovée. Cette race a régné environ 333 ans, depuis Pharamond jusqu'à Charles Martel, & a donné 36 souverains à ce royaume.

M. Gibert (*Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*) tire le mot de *Mérovingien*, de Marobodicus, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & ont formé

mé le nom de *Mérovée* par l'analogie de la langue germanique rendue en latin, M. Freret, au contraire, après avoir essayé d'établir que le nom de *Mérovingien* ne fut connu que sous les commencemens de la deuxieme race (ce que nie M. Gibert), dans un tems où il étoit devenu nécessaire de distinguer la famille régnante de celle à qui elle succédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné son nom à la premiere race de nos rois; & sa raison, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, est que, suivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient seulement son parent, *de stirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée la filiation de cette race n'est plus interrompue. C'est un procès entre ces deux savans, & je crois que M. Freret le gagneroit. (*D. J.*)

MERS, LE, (*Géog.*) quelques François disent, & mal-à-propos, la *Marche*; province maritime de l'Ecosse septentrionale, avec titre de comté. Elle abonde en blé & en pâturages. Elle est située à l'orient de la province de Twedale, & au midi de celle de Lothian, sur la mer d'Allemagne. La riviere de Lauder donne le nom de *Lauderdale* à la vallée qu'elle arrose dans cette province. La famille de Douglas jouit aujourd'hui du comté de *Mers*. (*D. J.*)

MERSBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Martinopolis*) ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe en Misnie, avec un évêché suffragant de Magdebourg, aujourd'hui sécularisé. Elle appartient à l'électeur de Saxe. Henri I. gagna près de cette ville, en 933, une fameuse bataille sur les Hongrois. Le comte de Tilly le prit en 1631, les Suédois ensuite, & depuis les Impériaux & les Saxons. Son évêché a été fondé par l'empereur Othon I. *Mersbourg* est sur la Sala, à 4 milles S. O. de Hall; 8 N. O. de Leipsick; 23 N. O. de Dresde. *Long.* 30. 2. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

MERSEY, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans la province d'Yorck, prend son cours entre les comtés de Lancastre au nord, & de Chester au midi, & finit par se rendre dans la mer d'Irlande, où elle forme le port de Leverpole. (*D. J.*)

MERTOLA, (*Géog.*) autrefois *Myrtilis*; ancienne petite ville de Portugal dans l'Alentéjo. Elle est forte par sa situation, & devoit être opulente du tems des Romains, si l'on en juge par des monumens d'antiquités, comme colonnes & statues qu'on y a déterrées. Cette ville fut prise sur les Maures par dom Sanche en 1239. Elle est auprès de la Guadiana, dans l'endroit où cette riviere commence à porter bateau, à 24 lieues S. d'Evora, 40 de Lisbonne. *Long.* 10. 20. *lat.* 37. 30. (*D. J.*)

MERVEILLE, s. f. (*Hist. anc. Philol.*) *voyez l'article* MIRACLE. Ce que l'on appelle vulgairement les *sept merveilles du monde*, sont les pyramides d'Egypte, le mausolée bâti par Artemise, le temple de Diane à Ephese, les murailles de Babylone couvertes de jardins, le colosse de Rhodes, la statue de Jupiter Olympien, le phare de Ptolemée Philadelphe. *Voyez* PYRAMIDE, MAUSOLÉE, COLOSSE, &c.

MERVEILLES DU MONDE, (*Hist. anc.*) On en compte ordinairement sept; savoir, les pyramides d'Egypte, les jardins & les murs de Babylone, le tombeau qu'Arthemise reine de Carie éleva au roi Mausole son époux, à Halycarnasse; le temple de Diane à Ephese; la statue de Jupiter Olympien, par Phidias; le colosse de Rhodes; le phare d'Alexandrie.

MERVEILLES DU DAUPHINÉ, (*Hist. nat.*) On a donné ce nom à quelques objets remarquables que l'on trouve en France, dans la province de Dauphiné. L'ignorance de l'Histoire naturelle & la crédulité ont fait trouver du merveilleux dans une infinité de choses qui, vûes avec des yeux non prévenus, se trouvent ou fausses ou dans l'ordre de la nature. Les *merveilles du Dauphiné* en fournissent une preuve. On en a compté sept à l'exemple des sept merveilles du monde.

1°. La premiere de ces *merveilles* est la *fontaine ardente*; elle se trouve au haut d'une montagne qui est à trois lieues de Grenoble, & à une demi-lieue de Vif. S. Augustin dit qu'on attribuoit à cette fontaine la propriété singuliere d'*éteindre un flambeau allumé, & d'allumer un flambeau éteint*; *ubi faces ardentes extinguuntur, & accenduntur extinctæ. De civitate Dei, l. XXI. c. vij.* Si cette fontaine a eu autrefois cette propriété, elle l'a entierement perdue actuellement; l'on n'y voit quant à-présent qu'un petit ruisseau d'eau froide; il est vrai que l'on assure que ce ruisseau a changé de cours, & qu'il passoit autrefois pour un endroit d'où quelquefois on voyoit sortir des flammes & de la fumée occasionnées suivant les apparences par quelque petit vulcan ou feu souterrein qui échauffoit les eaux de ce ruisseau, & qui par le changement qu'il a pu causer dans le terrein, lui a fait changer de place.

2°. *La tour sans venin.* On a prétendu que les animaux venimeux ne pouvoient point y vivre, ce qui est contredit par l'expérience, vû qu'on y a porté des serpens & des araignées qui ne s'en sont point trouvés plus mal. Cette tour est à une lieue de Grenoble, au-dessus de Seyssins, sur le bord du Drac. Elle s'appelle *pariset*. Autrefois il y avoit auprès une chapelle dédiée à S. Verain, dont par corruption on a fait *sans venin*.

3°. *La montagne inaccessible.* C'est un rocher fort escarpé, qui est au sommet d'une montagne très-élevée dans le petit district de Triéves, à environ deux lieues de la ville de Die. On l'appelle le *mont de l'aiguille*. Aujourd'hui cette montagne n'est rien moins qu'inaccessible.

4°. *Les cuves de Sassenage*: Ce sont deux roches creusées qui se voyent dans une grotte située au-dessus du village de Sassenage, à une lieue de Grenoble. Les habitans du pays prétendent que ces deux cuves se remplissent d'eau tous les ans au 6 de Janvier; & c'est d'après la quantité d'eau qui s'y amasse, que l'on juge si l'année sera abondante. On dit que cette fable a été entretenue par des habitans du pays qui avoient soin d'y mettre de l'eau au tems marqué. On trouve au même endroit les pierres connues sous le nom de *pierres d'hirondelle* ou de *pierres de Sassenage*. *Voyez* HIRONDELLE, (*pierre d'*).

5°. *La manne de Briançon*, que l'on détache des mélezes qui se trouvent sur les montagnes du voisinage, ce qui n'est rien moins qu'une *merveille*.

6°. *Le pré qui tremble*; c'est une île placée au milieu d'un étang, ou lac du territoire de Gap, appellé le *lac Pelhotier*. Il est à présumer que ce pré est formé par un amas de roseaux & de plantes mêlés de terre, qui n'ont point une consistence solide. On trouve des prairies tremblantes au-dessus de tous les endroits qui renferment de la tourbe. *Voyez l'art.* TOURBE.

7°. *La grotte de Notre-Dame de la Balme*; elle ressemble à toutes les autres grottes, étant remplie de stalactites & de congélations, ou concrétions pierreuses. On dit que du tems de François I. il y avoit un abîme au fond de cette grotte, dans lequel l'eau d'une riviere se perdoit avec un bruit effrayant; aujourd'hui ces phénomenes ont disparu.

Aux *merveilles* qui viennent d'être décrites, quelques auteurs en ajoutent encore d'autres; telles sont la *fontaine vineuse*, qui est une source d'une eau minérale qui se trouve à Saint-Pierre d'Argenson; elle a, dit-on, un goût vineux, & est un remede assuré contre la fievre, ce goût aigrelet est commun à un grand nombre d'eaux minérales acidules. Le *ruisseau de Barberon* est encore regardé comme une *merveille* du Dauphiné; par la quantité de ses eaux on juge de la fertilité de l'année. Enfin un peut mettre encore au même rang les *eaux thermales de la Motte*, qui sont dans le Greisivaudan, à cinq lieues de Grenoble sur le bord du Drac; elles sont, dit-on, très-efficaces contre les paralysies & les rhumatismes. (—)

MERVEILLE DU PEROU, *voyez* BELLE-DE-NUIT.

MERVEILLE, *Pomme de* (*Botan. exot.*) c'est ainsi qu'on nomme en françois le fruit du genre de plante étrangere que les Botanistes appellent *momordica*. *Voyez* MOMORDICA.

MERVEILLEUX, adj. (*Littérat.*) terme consacré à la poésie épique, par lequel on entend certaines fictions hardies, mais cependant vraissemblables, qui étant hors du cercle des idées communes, étonnent l'esprit. Telles est l'intervention des divinités du Paganisme dans les poemes d'Homere & de Virgile. Tels sont les êtres métaphysiques personnifiés dans les écrits des modernes, comme la Discorde, l'Amour, le Fanatisme, &c. C'est ce qu'on appelle autrement *machines*. *Voyez* MACHINES.

Nous avons dit sous ce mot que même dans le *merveilleux*, le vraissemblable a ses bornes, & que le merveilleux des anciens ne conviendroit peut-être pas dans un poeme moderne. Nous n'examinerons ni l'un ni l'autre de ces points.

1°. Il y a dans le *merveilleux* une certaine discrétion à garder, & des convenances à observer; car ce *merveilleux* varie selon les tems, ce qui paroissoit tel aux Grecs & aux Romains ne l'est plus pour nous. Minerve & Junon, Mars & Venus, qui jouent de si grands rôles dans l'Iliade & dans l'Enéide, ne seroient aujourd'hui dans un poème épique que des noms sans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée distincte, parce qu'il est né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens. „ L'Iliade est pleine de

„ dieux & de combats dit M. de Voltaire dans son *essai sur la poésie épique*; ces sujets plaisent naturellement aux hommes; ils aiment ce qui leur paroît terrible, ils sont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de sorciers qui les effraient. Il y a des fables pour tout âge; il n'y a point de nation qui n'ait eu les siennes „. Voilà sans doute une des causes du plaisir que cause le *merveilleux*; mais pour le faire adopter, tout dépend du choix, de l'usage & de l'application que le poëte fera des idées reçues dans son siecle & dans sa nation, pour imaginer ces fictions qui frappent, qui étonnent & qui plaisent; ce qui suppose également que ce *merveilleux* ne doit point choquer la vraissemblance. Des exemples vont éclaircir ceci: qu'Homere dans l'Iliade fasse parler des chevaux, qu'il attribue à des trépiés & à des statues d'or la vertu de se mouvoir, & de se rendre toutes seules à l'assemblée des dieux; que dans Virgile des monstres hideux & dégoutans viennent corrompre les mets de la troupe d'Enée; que dans Milton les anges rebelles s'amusent à bâtir un palais imaginaire dans le moment qu'ils doivent être uniquement occupés de leur vengeance; que le Tasse imagine un perroquet chantant des chansons de sa propre composition: tous ces traits ne sont pas assez nobles pour l'épopée, ou forment du sublime extravagant. Mais que Mars blessé jette un cri pareil à celui d'une armée; que Jupiter par le mouvement de ses sourcils ébranle l'Olympe; que Neptune & les Tritons dégagent eux-mêmes les vaisseaux d'Enée ensablés dans les syrtes; ce merveilleux paroît plus sage & transporte les lecteurs. De-là il s'ensuit que pour juger de la convenance du *merveilleux*, il faut se transporter en esprit dans les tems où les Poëtes ont écrit, épouser pour un moment les idées, les mœurs, les sentimens des peuples pour lesquels ils ont écrit. Le *merveilleux* d'Homere & de Virgile considéré de ce point de vue, sera toujours admirable: si l'on s'en écarte il devient faux & absurde; ce sont des beautés que l'on peut nommer *beautés locales*. Il en est d'autres qui sont de tous les pays & de tous les tems. Ainsi dans la Lusiade lorsque, la flotte portugaise commandée par Vasco de Gama, est prête à doubler le cap de Bonne-Espérance, appellé alors le *Promontoire des Tempêtes*, on apperçoit tout-à-coup un personnage formidable qui s'éleve du fond de la mer; sa tête touche aux nues; les tempêtes, les vents, les tonnerres sont autour de lui; ses bras s'étendent sur la surface des eaux. Ce monstre ou ce dieu est le gardien de cet océan, dont aucun vaisseau n'avoit encore fendu les flots. Il menace la flotte, il se plaint de l'audace des Portugais qui viennent lui disputer l'empire de ces mers; il leur annonce toutes les calamités qu'il doivent essuyer dans leur entreprise. Il étoit difficile d'en mieux allégorier la difficulté, & cela est grand en tout tems & en tout pays sans doute. M. de Voltaire, de qui nous empruntons cette remarque, nous fournira lui-même un exemple de ces fictions grandes & nobles qui doivent plaire à toutes les nations & dans tous les siecles. Dans le septieme chant de son poëme, saint Louis transporte Henri IV. en esprit au ciel & aux enfers; enfin il l'introduit dans le palais des destins, & lui fait voir sa postérité & les grands hommes que la France doit produire. Il lui trace les caracteres de ces héros d'une maniere courte, vraie, & très-intéressante pour notre nation. Virgile avoit fait la même chose, & c'est ce qui prouve qu'il y a une sorte de *merveilleux* capable de faire par tout & en tout tems les mêmes impressions. Or à cet égard il y a une sorte de goût universel, que le poëte doit connoître & consulter. Les fictions & les allégories, qui sont les parties du systême *merveilleux*, ne sauroient plaire à des lecteurs éclairés, qu'autant qu'elles sont prises dans la nature, soutenues avec vraissemblance & justesse, enfin conformes aux idées reçues; car si, selon M. Despréaux, il est des occasions où

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraissemblable,

à combien plus forte raison, une fiction pourra-t-elle ne l'être pas, à moins qu'elle ne soit imaginée & conduite avec tant d'art, que le lecteur sans se défier de l'illusion qu'on lui fait, s'y livre au contraire avec plaisir & facilite l'impression qu'il en reçoit? Quoique Milton soit tombé à cet égard dans des fautes grossieres & inexcusables, il finit néanmoins son poëme par une fiction admirable. L'ange qui vient par l'ordre de Dieu pour chasser Adam du Paradis terrestre, conduit cet infortuné sur une haute montagne: là l'avenir se peint aux yeux d'Adam; le premier objet qui frappe sa vue, est un homme d'une douceur qui le touche, sur lequel fond un autre homme féroce qui le massacre. Adam comprend alors ce que c'est que la mort. Il s'informe qui sont ces personnes, l'ange lui répond que ce sont ses fils. C'est ainsi que l'ange met en action sous les yeux mêmes d'Adam, toutes les suites de son crime & les malheureux de sa postérité, dont le simple récit n'auroit pû être que très-froid.

Quant aux êtres personnifiés, quoique Boileau semble dire qu'on peut les employer tous indifféremment dans l'épopée,

Là pour nous enchanter tout est mis en usage,
Tout prend un corps, une ame, un esprit, un visage.

il n'est pas moins certain qu'il y a dans cette seconde branche du *merveilleux*, une certaine discrétion à garder & des convenances à observer comme dans la premiere. Toutes les idées abstraites ne sont pas propres à cette métamorphose. Le péché par exemple, qui n'est qu'un être moral, fait un personnage un peu forcé entre la mort & le diable dans un épisode de Milton, admirable pour la justesse, & toute-fois dégoutant pour les peintures de détail. Une regle qu'on pourroit proposer sur cet article, ce seroit de ne jamais entrelacer des êtres réels avec des êtres moraux ou métaphysiques; parce que de deux choses l'une, ou l'allégorie domine & fait prendre les êtres physiques pour des personnages imaginaires, ou elle se dément & devient un composé bisarre de figures & de réalités qui se détruisent mutuellement. En effet, si dans Milton la mort & le péché préposés à la garde des enfers & peints comme des monstres, faisoient une scene avec quelque être supposé de leur espece, la faute paroîtroit moins, ou peut être n'y en auroit-il pas; mais on les fait parler, agir, se préparer au combat vis-à-vis de satan, que dans tout le cours du poëme, on regarde & avec fondement, comme un être physique & réel. L'esprit du lecteur ne bouleverse pas si aisément les idées reçues, & ne se prête point au changement que le poëte imagine & veut introduire dans la nature des choses qu'il lui présente, sur-tout lorsqu'il apperçoit entre elles un contraste marqué: à quoi il faut ajouter qu'il en est de certaines passions comme de certaines fables, toutes ne sont pas propres à être allégoriées; il n'y a peut-être que les grandes passions, celles dont les mouvemens sont très-vifs & les effets bien marqués, qui puissent jouer un personnage avec succès.

2°. L'intervention des dieux étant une des grandes machines du *merveilleux*, les poëtes épiques n'ont pas manqué d'en faire usage, avec cette différence que les anciens n'ont fait agir dans leurs poésies que les divinités connues dans leur tems & dans leur pays, dont le culte étoit au-moins assez généralement établi dans le paganisme, & non des divinités inconnues ou étrangeres, ou qu'ils auroient regardé comme faussement honorées de ce titre: au-lieu que les modernes persuadés de l'absurdité du paganisme, n'ont pas laissé que d'en associer les dieux dans leurs poëmes, au vrai Dieu. Homere & Virgile ont admis Jupiter, Mars & Vénus, &c. Mais ils n'ont fait aucune mention d'Orus, d'Isis, & d'Osiris, dont le culte n'étoit point établi dans la Grece ni dans Rome, quoique leurs noms n'y fussent pas inconnus. N'est-il pas étonnant après cela de voir le Camouens faire rencontrer en même tems dans son poëme Jesus-Christ & Vénus, Bacchus & la Vierge Marie? saint Didier, dans son poëme de Clovis, ressusciter tous les noms des divinités du paganisme, leur faire exciter des tempêtes, & former mille autres obstacles à la conversion de ce prince? Le Tasse a eu de même l'inadvertance de donner aux diables, qui jouent un grand rôle dans la Jérusalem délivrée, les noms de Pluton & d'Alecton. „ Il est étrange, dit à ce sujet M. de Voltaire dans son *Essai sur la Poésie épique*, que la plûpart des poëtes modernes soient tombés dans cette faute. On diroit que nos diables & notre enfer chrétien auroient quelque chose de bas & de ridicule, qui demanderoit d'être ennobli par l'idée de l'enfer payen. Il est vrai que Pluton, Proserpine, Rhadamante, Tisiphone, sont des noms plus agréables que Belzebut & Astaroth: nous rions du mot de *diable*, nous respectons celui de *furie* „.

On peut encore alleguer en faveur de ces auteurs, qu'accoûtumés à voir ces noms dans les anciens poëtes, ils ont insensiblement & sans y faire trop d'attention, contracté l'habitude de les employer comme des termes connus dans la fable, & plus harmonieux pour la versification que d'autres qu'on y pourroit substituer. Raison frivole, car les poëtes payens attachoient aux noms de leurs divinités quelque idée de puissance, de grandeur, de bonté relative aux besoins des hommes: or un poëte chrétien n'y pourroit attacher les mê-

mes

mes idées sans impiété, il faut donc conclure que dans sa bouche le nom de Mars, d'Apollon, de Neptune ne signifient rien de réel & d'effectif. Or qu'y a-t-il de plus indigne d'un homme sensé que d'employer ainsi de vains sons, & souvent de les mêler à des termes par lesquels il exprime les objets les plus respectables de la religion? Personne n'a donné dans cet excès aussi ridiculement que Sannazar, qui dans son poëme *de partu Virginis*, laisse l'empire des enfers à Pluton, auquel il associe les Furies, les Gorgones & Cerbere, *&c.* Il compare les îles de Crete & de Delos, célebres dans la fable, l'une par la naissance de Jupiter, l'autre par celle d'Apollon & de Diane, avec Bethléem, & il invoque Apollon & les Muses dans un poëme destiné à célébrer la naissance de Jesus-Christ.

La décadence de la Mythologie entraîne nécessairement l'exclusion de cette sorte de *merveilleux* dans les poëmes modernes. Mais à son défaut, demande-t-on, n'est-il pas permis d'y introduire les anges, les saints, les démons, d'y mêler même certaines traditions ou fabuleuses ou suspectes, mais pourtant communément reçues?

Il est vrai que tout le poëme de Milton est plein de démons & d'anges; mais aussi son sujet est unique, & il paroît difficile d'assortir à d'autres le même *merveilleux*. „ Les Italiens, dit M. de Voltaire, s'accommodent assez des saints, & les Anglois ont donné beaucoup de réputation au diable; mais des idées qui seroient sublimes pour eux ne nous paroîtroient qu'extravagantes. On se moqueroit également, ajoûte-t-il, d'un auteur qui emploieroit les dieux du paganisme, & de celui qui se serviroit de nos saints. Vénus & Junon doivent rester dans les anciens poëmes grecs & latins. Sainte Génevieve, saint Denis, saint Roch, & saint Christophle, ne doivent se trouver ailleurs que dans notre légende.

„ Quant aux anciennes traditions, il pense que nous permettrions à un auteur françois qui prendroit Clovis pour son héros, de parler de la sainte ampoule qu'un pigeon apporta du ciel dans la ville de Rheims pour oindre le Roi, & qui se conserve encore avec foi dans cette ville; & qu'un Anglois qui chanteroit le roi Arthur auroit la liberté de parler de l'enchanteur Merlin....... Après tout, ajoute-t-il, quelque excusable qu'on fût de mettre en œuvre de pareilles histoires, je pense qu'il vaudroit mieux les rejetter entierement: un seul lecteur sensé que ces faits rebuteut, méritant plus d'être ménagé qu'un vulgaire ignorant qui les croit „.

Ces idées, comme on voit, réduisent à très-peu de choses les priviléges des poëtes modernes par rapport au *merveilleux*, & ne leur laissent plus, pour ainsi dire, que la liberté de ces fictions où l'on personnifie des êtres: aussi est-ce la route que M. de Voltaire a suivie dans sa Henriade, où il introduit à la vérité saint Louis comme le pere & le protecteur des Bourbons, mais rarement & de loin-à-loin; du reste ce sont la Discorde, la Politique, le Fanatisme, l'Amour, *&c.* personnifiés qui agissent, interviennent, forment les obstacles, & c'est peut-être ce qui a donné lieu à quelques critiques, de dire que la Henriade étoit dénuée de fictions, & ressembloit plus à une histoire qu'à un poëme épique.

Le dernier commentateur de Boileau remarque, que la poésie est un art d'illusion qui nous présente des choses imaginées comme réelles: quiconque, ajoute-t-il, voudra réflechir sur sa propre expérience se convaincra sans peine que ces choses imaginées ne peuvent faire sur nous l'impression de la réalité, & que l'illusion ne peut être complette qu'autant que la poésie se renferme dans la créance commune & dans les opinions nationales: c'est ce qu'Homere a pensé; c'est pour cela qu'il a tiré du fond de la créance & des opinions répandues chez les Grecs, tout le *merveilleux*, tout le surnaturel, toutes les machines de ses poëmes. L'auteur du livre de Job, écrivant pour les Hébreux, prend ses machines dans le fond de leur créance: les Arabes, les Turcs, les Persans en usent de même dans leurs ouvrages de fiction, ils empruntent leurs machines de la créance mahométane & des opinions communes aux différens peuples de levant. En conséquence on ne sauroit douter qu'il ne fallût puiser le *merveilleux* de nos poëmes dans le fond même de notre religion, s'il n'étoit pas incontestable que,

De la foi d'un chrétien les mysteres terribles
D'ornemens égayés ne sont point susceptibles.
Boileau, *Art poët.*

C'est la réflexion que le Tasse & tous ses imitateurs n'avoient pas faite. Et dans une autre remarque il dit que les *merveilles* que Dieu a faites dans tous les tems conviennent très-bien à la poésie la plus élevée, & cite en preuve les cantiques de l'Ecriture sainte & les pseaumes. Pour les *fictions vraissemblables*, ajoute-t-il, qu'on imagineroit à l'imitation des *merveilles* que la religion nous offre à croire, je doute que nous autres François nous en accommodions jamais; peut-être même n'aurons-nous jamais de poëme épique capable d'enlever tous nos suffrages, à moins qu'on ne se borne à faire agir les différentes passions humaines. Quelque chose que l'on dise, le *merveilleux* n'est point fait pour nous, & nous n'en voudrons jamais que dans des sujets tirés de l'Ecriture-sainte, encore ne sera-ce qu'à condition qu'on ne nous donnera point d'autres *merveilles* que celles qu'elle décrit. En vain se fonderoit-on dans les sujets profanes sur le *merveilleux* admis dans nos opera: qu'on le dépouille de tout ce qui l'accompagne, j'ose répondre qu'il ne nous amusera pas une minute.

Ce n'est donc plus dans la poésie moderne qu'il faut chercher le *merveilleux*, il y seroit déplacé, & celui seul qu'on y peut admettre réduit aux passions humaines personnifiées, est plûtôt une allégorie qu'un *merveilleux* proprement dit. *Princip. sur la lecture des Poëtes, tom. II.* Voltaire, *Essai sur la poésie épique*, *œuvres de* M. Boileau Despréaux, *nouvelle édit.* par M. de Saint-Marc, *tom. II.*

MERVEROND, (*Géog.*) ville de Perse, située dans un très-bon terroir. Selon Tavernier, les géographes du pays la mettent à 88^d. 40'. de *long.* & à 34^d. 30'. de *lat.* (*D. J.*)

MERVILLE, (*Géog.*) petite ville de la Flandres françoise, sur la Lys, à 3 lieues de Cassel. Elle appartient à la France depuis 1677. *Long.* 20. 18. *lat.* 50. 38.

MERUWE, (*Géogr.*) on nomme ainsi cette partie de la Meuse, qui coule depuis Goreum jusqu'à la mer, & qui passe devant Dordrecht, Rotterdam, Schiedam, & la Brille. On appelle *vieille Meuse*, le bras de cette riviere qui coule depuis Dordrecht, entre l'île d'Yssel-monde, celle de Beyerland, & celle de Putten, & se joint à l'autre un peu au-dessous de Vlaerdingen. (*D. J.*)

MERY-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Champagne, à 5 lieues au-dessous de Troyes. Il y a un bailliage royal, & un prieuré de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 21. 40. *lat.* 48. 25.

MERYCOLOGIE, *en Anatomie*, traité des glandes conglomérées; ce mot est composé du grec *μήρυξ*, *peloton*, & *λόγος*, *traité*, parce que les glandes conglomérées ressemblent à des pelotons: nous avons un livre *in-4°.* de Peyer, imprimé en 1685, sous le titre de *Merycologia*.

MES-AIR, (*Maréchal.*) air de manége qui tient du terre-à-terre & de la courbette. *Voyez* TERRE-A-TERRE & COURBETTE.

MÉSANGE, MÉSANGE NONETTE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *fringillago, seu parus major*, oiseau qui est presque de la grandeur du pinson, à peine pese-t-il une once; il a six pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue: l'envergeure est de huit pouces trois lignes; son bec est droit, noir, long d'un demi pouce, & de médiocre épaisseur; les deux parties du bec sont d'égale longueur; la langue est large & terminée par quatre filamens; les pattes sont de couleur livide ou bleue; le doigt extérieur tient par le bas au doigt du milieu; la tête & le menton sont noirs; il y a de chaque côté au-dessous des yeux une large bande ou une grande tache blanche qui s'étend en arriere & sur les machoires; cette tache blanche est entourée par une bande noire; il y a sur le derriere de la tête une autre tache blanche qui est au-dessous de la couleur noire de la tête, & au-dessus de la couleur jaune du cou: les épaules, le cou, & le milieu du dos sont verdâtres ou d'un verd jaunâtre; le croupion est de couleur bleuâtre; la poitrine & le ventre sont jaunes, & le bas-ventre est blanc. Il y a une bande ou un trait noir qui va depuis la gorge jusqu'à l'anus, en passant sur le milieu de la poitrine & du ventre. Les grandes plumes de l'aile sont brunes, à l'exception des bords qui sont blancs, ou en partie blancs & en partie bleus. Les bords extérieurs des trois plumes les plus prochaines du corps sont de couleur verdâtre; le premier rang des petites plumes de l'aile qui recouvrent les grandes & qui sont sur la partie de l'aile qui correspond à notre avant-bras ont leurs extrémités blanches, ce qui forme une ligne transversale blanche sur l'aile, les plumes des autres rangs sont bleuâtres. La queue a environ deux pouces & demi de longueur, elle est composée de douze plumes qui ont toutes, à l'exception des extérieures, les barbes externes

de

de couleur cendrée ou bleue, & les barbes intérieures de couleur noirâtre, la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes & la pointe de couleur blanche, la queue ne paroît pas fourchue, même quand elle est pliée; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre la premiere qui est fort courte. *Willughby*, *voy.* OISEAU.

MESANGE BLEUE, *parus caeruleus*, oiseau qui a le dessus de la tête de couleur bleue; ce sommet bleu est entouré d'un petit cercle blanc fait en forme de guirlande; au-dessous de ce cercle on en voit un autre de différentes couleurs qui entoure la gorge & le derriere de la tête, il est bleu par derriere & noir par devant; il y a de chaque côté de la tête une large marque blanche traversée par une petite bande noire qui commence à la racine du bec, qui passe sur les yeux, & qui se termine en arrivant au second cercle noir. Ces deux taches blanches se réunissent sur le bec; elles sont séparées en-dessous à l'endroit du menton qui est noir. Le dos est d'un verd jaunâtre, les côtés, la poitrine, la ventre sont de couleur jaune, à l'exception d'une bande de couleur blanchâtre qui passe sur le milieu de la poitrine, & qui se termine à l'anus. Le mâle a le dessus de la tête d'un bleu plus foncé, cette couleur est plus pâle dans la femelle & dans les jeunes mâles. La pointe des plumes de l'aîle qui sont les plus prochaines du corps, est blanche, & les bords extérieurs des premieres sont blancs environ depuis le milieu jusqu'au-dessus. Les petites plumes de l'aîle qui recouvrent les grandes sont bleues, & ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne transversale sur l'aîle. La queue a deux pouces de longueur, elle est de couleur bleue, à l'exception des bords de la plume extérieure de chaque côté qui sont blanchâtres. Le bec est court, fort & pointu: sa couleur est d'un brun noirâtre; la langue est large & terminée par quatre filamens; les piés sont de couleur livide; le doigt de derriere tient au doigt du milieu à sa naissance.

Cet oiseau pese trois gros. Il a environ quatre pouces deux lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & trois pouces huit lignes jusqu'au bout des ongles. L'envergeure est de sept pouces quatre lignes. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre l'extérieure qui est très-courte. La queue est composée de douze plumes. *Willughby*, *voy.* OISEAU.

MESANGE DES BOIS, *parus ater Gesneri*, oiseau qui a sur le derriere de la tête une tache blanche, le reste de la tête est noir; le dos a une couleur cendrée mêlée de verd, & le croupion est verdâtre; les aîles & la queue sont brunes; le bec est droit, arrondi & noir; les pattes, les piés & les ongles ont une couleur bleuâtre. La *mesange des bois* est la plus petite de toutes les *mesanges*, elle ne pese que deux gros; elle a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces & demi d'envergeure. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue, dont la longueur est d'un pouce trois quarts. Willughby, *Ornit.* Albin a donné à cet oiseau le nom de *mesange des bois*, parce qu'on le trouve beaucoup plus communément dans les forêts & dans les jeunes taillis que par-tout ailleurs. *Voyez* OISEAU.

MESANGE HUPPÉE, *parus cristatus*, *Ald.* oiseau qui a le bec court, un peu gros, & de couleur noirâtre; la langue est large & divisée en quatre filamens, les piés sont de couleur livide, les plumes du dessus de la tête sont noires & ont les bords blancs; la huppe s'éleve presqu'à la hauteur d'un pouce. Une bande noire qui commence derriere la tête entoure le cou comme un collier; il y a une tache noire qui s'étend depuis la machoire inférieure jusqu'au collier, & une bande blanche qui est contiguë au collier & au menton; on voit aussi au-delà des oreilles une tache ou ligne noire. Le milieu de la poitrine est blanc & les côtés sont un peu roussâtres. Les aîles & la queue ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont verdâtres. Le dos est d'un roux mêlé de verd. Cet oiseau ne pese que deux dragmes & demie, il a quatre pouces sept lignes de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & sept pouces huit lignes d'envergeure; les aîles ont chacune dix-huit grandes plumes; on en compte douze dans la queue, sa longueur est de deux pouces. Le bec a un demi-pouce depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DE MARAIS, *parus palustris Gesneri*. Cet oiseau a la tête noire, les mâchoires blanches, le dos verdâtre & les piés de couleur livide. Il differe de la *mesange* des bois, 1°. parce qu'il est plus gros; 2°. parce qu'il a la queue plus grande; 3°. parce qu'il n'a pas de tache blanche derriere la tête; 4°. parce qu'il est plus blanc par-dessous; 5°. parce qu'il a moins de noir sous le menton; & enfin parce qu'il n'a point de tout de blanc à la pointe des petites plumes des aîles qui recouvrent les grandes.

Il pese plus de trois gros; il a quatre pouces & demi depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles. L'envergeure est de huit pouces. Le nombre des grandes plumes des aîles & de la queue est le même que dans tous les petits oiseaux. Sa queue est longue de plus de deux pouces, & elle est composée de douze plumes de même longueur. Il y a dans les aîles dix-huit grandes plumes, sans compter la premiere à l'extérieur qui est très-petite, selon Gesner. Le dos est roux tirant sur le cendré. *Willughby*. *Voyez* OISEAU.

MESANGE A LONGUE QUEUE, *parus caudatus Ald.* oiseau qui a le dessus de la tête de couleur blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec jusque derriere la tête, en passant au-dessus des yeux: les mâchoires & la gorge sont blanches, la poitrine est de couleur blanche mêlée de brun, le ventre & les côtés sont couleur de châtaigne pâle, le dos & le croupion ont quelque teinte de cette même couleur, mais elle est mêlée de noir.

Les grandes plumes des aîles sont d'un brun obscur; les bords externes des plumes intérieures sont blancs. La structure singuliere de la queue de ce petit oiseau, le distingue de tous les autres, de quelque genre qu'ils soient. Les plumes extérieures sont les plus courtes, les autres qui suivent sont de plus en plus longues, jusqu'à celles du milieu qui sont beaucoup plus grandes; le bout & le milieu de la plume extérieure, de chaque côté, est comme dans la pie à longue queue, de couleur blanche seulement du côté extérieur du tuyau; dans celles qui suivent il y a moins de blanc, les troisiemes n'ont que la pointe blanche, & les autres sont tout-à-fait noires.

Le bec est court, fort & noir; la langue est large, fourchue & découpée en filamens; les yeux sont plus grands que dans les autres petits oiseaux, l'iris est de couleur de noisette, les poils de la paupiere sont de couleur jaunâtre; les narines sont couvertes de petites plumes, les pattes sont noirâtres, & les ongles noirs; celui du doigt de derriere est plus grand, comme dans presque tous les petits oiseaux.

Cet oiseau reste plus dans les jardins que sur les montagnes; il fait son nid comme le roitelet, & même avec plus d'art; il est voûté par le haut; il n'est ouvert que par un petit trou à l'un des côtés, qui sert de passage à l'oiseau: les œufs & les petits sont garantis par ce moyen de toutes les injures de l'air, du vent, de la pluie & du froid; & pour qu'ils soient couchés plus mollement, ce nid est garni endedans avec des plumes & de la laine, les dehors sont revêtus de mousse & de laine entrelacées ensemble. La femelle fait 20 ou 30 œufs d'une seule ponte. *Willughby*. *Voyez* OISEAU.

MÉSARAÏQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) *Mésaraïques*, dans un sens général, sont les mêmes que les *mésentériques*. *Voyez* MESENTERIQUES. Dans l'usage ordinaire, *mésaraïques* se dit plus souvent des veines du mesentere, & *mésentériques* des arteres.

MESARÆUM, *…*, *en Anatomie*, est la même chose que mesentere. *Voyez* MESENTERE.

MESARÆUM, se dit aussi dans un sens plus limité d'une partie du mesentere, qui est attachée aux menus intestins.

La partie du mesentere qui est attachée aux gros intestins, se nomme *mesocolon*. *Voyez* MESOCOLON.

MESCAL, s. m. (*Com.*) petit poids de Perse, qui fait environ la centieme partie d'une livre de France de seize onces; c'est le demi dethem ou demi dragme des Persans. Trois cent dethems ou six cent mescals, font la batman de Tauris, qui pese cinq livres quatorze onces de France. *Voyez* BATMAN, *Diction. de Com. tom. III, pag.* 362.

MESCHED, (*Géog.*) ville considérable de Perse, dans le Korasan, à 20 lieues de Nichapour. Elle est enceinte de plusieurs tours, & fameuse par le sépulcre d'Iman Risa, de la famille d'Aly, l'un des douze saints de Perse; c'est dans une montagne près de *Meschded*, qu'on trouve les plus belles turquoises. Les tables géographiques de Naffir-Eddin nomment cette ville *Thus*, & la placent à 92. 30 de *long.* & à 37. 0. de *lat.* (*D. J.*)

MESE, s. f. est *dans l'ancienne musique*, le nom de la corde la plus aiguë du second tétracorde. *Voyez* MESON. *Mese* signifie *moyenne*, & ce nom fut donné à cette corde, non pas, comme dit Brossard, parce qu'elle est mitoyenne & commune entre les deux octaves de l'ancien systême, car elle portoit ce nom bien avant que le systême eût acquis cette étendue; mais parce

ce qu'elle formoit précisément le milieu entre les deux premiers tétracordes dont ce système avoit d'abord été composé. (*S*)

Mese, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée sur la côte de la Gaule. Pline *lib. III. cap.* v. la surnomme *Pomponiana*. C'est l'île de Portecroz, l'une des îles d'Hieres. (*D. J.*)

MESENTERE, s. m. *en Anatomie*, c'est un corps gras & membraneux; ainsi appellé parce qu'il est situé au milieu des intestins, qu'il attache les uns aux autres. *Voyez* Intestins. Ce mot vient du grec *μέσος*, *moyen*, & *ἔντερον*, *intestin*.

Le *mesentere* est presque d'une figure circulaire, avec une production étroite à laquelle la fin du colon & le commencement du rectum, sont attachés. Il a environ quatre doigts & demi de diametre. Sa circonférence, qui est pleine de replis, est d'environ trois aunes. Les intestins sont attachés comme un bord à cette circonférence du *mesentere*, & ce bord est d'environ trois pouces de large. *Voyez* Intestins.

Le *mesentere* est lui-même fortement attaché aux trois premieres vertebres des lombes. Il est composé de trois lames; l'interne, sur laquelle sont placées les glandes & la graisse, les veines & les arteres, & sa membrane propre. Les deux autres, qui couvrent chaque côté de la membrane propre, viennent du péritoine. Entre ces deux lames externes du *mesentere* se trouvent les branches de l'artere mesentérique supérieure & inférieure, qui portent le sang aux intestins; & les veines mesaraïques, qui sont des branches de la veine porte, fournissent le sang au foye. Ici les grosses branches des arteres & des veines communiquent ensemble, & vont directement aux intestins, où étant accompagnées des nerfs qui viennent du plexus mesentérique, elles se divisent en une infinité de petites branches extrémement fines, qui se répandent sur les tuniques des intestins. Les veines lactées & les vaisseaux lymphatiques vont de même sur le *mesentere*, qui est garni de plusieurs glandes conglobées, dont la plus considérable est au milieu du *mesentere*, & se nomme *pancreas d'Asellius*. Ces glandes reçoivent des veines lactées la lymphe & le chyle. *Voyez* Pancreas & Lactée.

On a divisé ordinairement le *mesentere* en deux parties, savoir le *meseraeum* & le *mesocolon*; le premier appartenant aux intestins *grêles*, & le second aux gros intestins; mais cette division n'est pas fort importante.

L'usage du *mesentere* est premierement, de ramasser les intestins dans un petit espace, afin que les vaisseaux qui portent le chyle aient peu de chemin à faire jusqu'au réservoir commun; secondement, de mettre à couvert ces vaisseaux & les vaisseaux sanguins: troisiemement, d'attacher & disposer tellement les intestins, qu'ils ne puissent s'embarrasser les uns dans les autres, ce qui empêcheroit leur mouvement péristaltique. (I)

MESENTERIQUE, (*Anat.*) se dit d'un plexus ou réseau de nerfs, qui est formé par les branches ou ramifications de la huitieme paire. Le grand plexus *mesenterique* est formé par la concurrence des branches de plusieurs autres plexus, & envoie des filets de nerfs, qui se distribuent dans tout le mesentere; & s'entortillant diversement autour des vaisseaux mesaraïques, les accompagnent jusqu'aux intestins. *Voyez* Plexus.

Mesenteriques ou Mesaraiques, se dit de deux arteres qui viennent de l'aorta descendante, & vont au mesentere.

L'une, est la *mesenterique* supérieure, qui se distribue à la partie supérieure du mesentere; & l'autre, la *mesenterique* inférieure, qui se distribue à la partie inférieure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez aussi* Artere.

Il y a aussi une *mesentérique*, composée d'une infinité d'autres veines qui viennent du mesentere, laquelle avec la veine splenique, qui vient du foie, forme la *veine-porte*.

Les Anatomistes reconnoissent aussi un nerf *mesenterique* qui vient de l'intercostal, & envoie plusieurs branches au mesentere. *Voyez* Nerf.

Omphalo-Mesenterique. *Voyez* Omphalo-*Mésenterique*.

MESEREON, (*Mat. méd.*) ou bois gentil, espece de thymelée absolument semblable, quant aux propriétés médicinales, à une autre espece de thymelée, appellée communément *garou*. *Voyez* Garou.

MES-ESTIMER, v. act. (*Com.*) dans le commerce, c'est mépriser une marchandise, en faire peu de cas.

MESFAIT, s. f. (*Jurisprud.*) terme usité dans les procedures criminelles pour exprimer toute sorte de délit. (*A*)

MESNIE ou MESGNIE, s. f. (*Jurisp.*) famille, parenté. Terme usité dans les anciennes ordonnances, pour désigner les gens d'une même maison, comme femme, enfans ou serviteurs.

MESICA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre d'Afrique, fort commun dans le royaume de Congo, qui est de la grandeur d'un noyer, & dont le bois donne une resine ou gomme que l'on emploie dans les usages medicinaux.

MESOCHONDRIAQUES, *en Anatomie*, c'est ainsi que Boërhaave dans son commentaire, appelle les fibres longitudinales & transverses qui unissent les cartilages de la trachée artere. *Voyez cet article*.

MESOCOLON, s. m. *en Anatomie*, est la partie du mesentere qui est attachée aux gros intestins, & particulierement au colon, *voyez* Mesentere. Le *mesocolon* est situé au milieu du colon, auquel il est attaché; sa partie inférieure l'est à une portion du rectum.

MESOCORE, (*Antiq. Greq. & Rom.*) Les *mesocores*, *μεσόχοροι*, étoient chez les Grecs les musiciens qui présidoient dans les concerts, & qui en dirigeoient la mesure en la battant avec leurs piés; c'est pour cela qu'ils avoient des especes de patins de bois, *κρουπέζια*, afin qu'ils pussent être mieux entendus.

Le *mesocoru*, *mesocorus*, chez les Romains étoit celui qui dans les jeux publics, donnoit le signal à-propos pour les acclamations, afin que tout le monde battît à la fois des mains.

Il ne faut pas confondre le *mesocore* avec le *mesoeure*, *μεσόκουρος*; ce dernier mot designoit une actrice de tragédie, qui avoit la moitié de la tête rasée. (*D. J.*)

MES-OFFRIR, (*Comm.*) faire des offres déraisonnables, & bien au-dessous du prix que vaut une marchandise. *Dictionn. de commerce*.

MESOIDES, *en Musique*, sons moyens. *Voyez* Lepsis.

MESOLABE, s. m. (*Géom.*) instrument mathématique, inventé par les anciens pour trouver méchaniquement deux moyennes proportionnelles; il est composé de trois parallélogrammes qui se meuvent dans une rainure, & se coupent en certains points. Eutocius en donne la figure dans son commentaire sur Archimede. *Voy. les articles* Duplication & Moyenne proportionnelle.

MESOLOGARITHME, s. m. (*Arithm.*) Kepler s'est servi de ce terme, pour exprimer les logarithmes des co-sinus, & des co-tangentes; mais Neper appelle *antilogarithmes* les logarithmes des co-sinus, & *logarithmes* differentiels, *differentiales*, les logarithmes des co-tangentes; ces expressions ne sont plus usitées.

MESON, adj. est *dans la musique* des Grecs, le nom du second de leurs tetracordes, en commençant au grave, & c'est aussi le nom par lequel on distingue chacune de ses quatre cordes, de celles qui leur correspondent dans les autres tetracordes. Ainsi dans celui dont nous parlons, la premiere corde s'appelle *hypate-meson*, la seconde *parypate-meson*, la troisieme *lichanos-meson* ou *meson diatonos*, & la quatrieme *mese*. *Voyez* Systeme.

Meson est le genitif plurier de l'adjectif *μέσος*, *moyenne*, parce que le tetracorde *meson* occupe le milieu, entre le premier & le troisieme; ou plutôt, parce que la

(1) Malpighi fut le premier qui établit l'opinion qu'il passoit une substance huileuse de l'Epiploon dans le foie, l'ayant clairement découverte dans les grenouilles & dans d'autres animaux, où il crut presque, ainsi qu'il le dit *in ep. ft. de omento. vas. adip.* &c. que l'on pût admettre des vaisseaux destinés à cet office: mais l'on trouve sa retractation formelle dans ses œuvres posthumes, où il paroît persuadé que ce passage peut avoir lieu par les vases sanguins: c'est pourquoi Boerhaave a cru ensuite avec beaucoup de fondement que l'usage principal de l'Epiploon était de contribuer à la formation de la bile, & après lui Morgagni suivant un si juste principe a jugé qu'une des fonctions du mésentere est de renfermer des collections adipeuses nécessaires comme celles de l'Epiploon, pour fournir une substance huileuse, qui passant continuellement dans les veines mésaraïques & ensuite dans la veine-porte, se rend au foie, pour y procurer la séparation d'une humeur acre, amere, & tendante en savon comme la bile. Ce sentiment a été suivi ensuite par Winslow & par d'autres anatomiciens. *Voy. Morgagni adversa: anat. III. animad. II.* Winslow *expos. anat. T. IV. §.* 384. 387. (P)

la corde *mese* donne son nom à ce tetracorde, dont elle forme l'extrémité aiguë. (*s*)

MESONYCTION, (*Littérat.*) mot grec que les Latins traduisent par *media nox*, le milieu de la nuit. Ce terme est assez rare, même dans les auteurs grecs, qui nous restent. Anacréon s'en sert comme adjectif au commencement de sa jolie chanson sur l'amour, en y ajoutant ὥραις.

Μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις.
Vers le milieu de la nuit.

Il paroît par M. du Cange, qu'on donna le nom de *mesonyctium* dans le bas empire grec, à un des offices de l'église, qui se récitoit vers le milieu de la nuit. Tel étoit chez les payens le *pervigilium* ordinaire des sacrifices; il consistoit proprement dans quelques prieres nocturnes, que Constantin, au rapport d'Eusebe, changea en celles que l'Eglise catholique appelle *matines*, & qui sont encore le *mesonyctium* de la plûpart des moines. (*D. J.*)

MESOPOTAMIE, (*Géog. anc.*) *Mesopotamia*; vaste contrée de l'Asie, renfermée entre le Tigre & l'Euphrate; le mot grec Μεσοποταμία, signifie *un pays renfermé entre deux fleuves*. Le Tigre, dit Strabon, borne la *Mésopotamie* à l'orient, & l'Euphrate à l'occident; au nord le mont Taurus la sépare de l'Armenie, & l'Euphrate lorsqu'il a pris son cours vers l'orient, la baigne au midi.

Les Hébreux appellerent cette contrée, *Aram* ou *Aramasam*, & elle est fameuse dans l'écriture sainte, pour avoir été la premiere demeure des hommes, avant & après le déluge. Souvent l'Ecriture lui donne le nom de *Mésopotamie syrienne*, parce qu'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens.

Nos historiens ont divisé la *Mésopotamie* en diverses provinces, qu'ils appellent la *Mésopotamie* propre, l'Osroène, la Mygdonie, la Sophimène & l'Arabie Scénite.

Les différentes puissances qui possederent des portions de la *Mésopotamie*, ont occasionné d'autres divisions de ce pays; par exemple, après les expéditions de Lucullus & de Pompée, la partie qui joint l'Euphrate fut presque toute occupée par les Romains, tandis que les Parthes possédoient presque tout ce qui étoit du côté du Tigre. Enfin, comme le succès des armes n'est pas toujours le même, plusieurs empereurs de Rome furent depossédés de toutes les terres que leurs prédécesseurs avoient conquises au-delà de l'Euphrate.

Aujourd'hui, les arabes nomment *Al Gézirah*, le pays renfermé entre le Tigre & l'Euphrate, & ils le divisent en quatre parties, qu'ils appellent *diars* ou *quartiers*. Ces quatre quartiers sont celui de Diarbekr, nommé vulgairement *Diarbek*, qui donne souvent son nom à toute la *Mésopotamie*. Le second est Diar-Rabiat, le troisieme Diar-Rachat & le quatrieme Diar Moussal.

Les villes capitales de ces quatre cantons, sont dans le premier quartier Amide, que les Turcs appellent *Caramit* & *Diarbek*; dans le second quartier, *Nisibe*; dans le troisieme, *Racach*, que nos historiens nomment *Aracta*; & dans le quatrieme quartier, la ville celebre de *Moussal* ou *Mosul*. (*D. J.*)

MESOTHENAR, *en Anatomie*, nom d'un muscle décrit sous le nom d'*anti-thenar*. *Voyez* ANTI-THENAR.

MESPILEUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une espece d'échinites ou d'oursins petrifiés, à cause de leur ressemblance avec la nefle.

MESQUIN, *en Peinture*, est une sorte de mauvais goût, où tout est chétif & amaigri & où il regne un air de secheresse qui ôte le caractere & l'effet à tous les objets. On dit, les ouvrages de ce peintre sont secs, *mesquins*; composition *mesquine*, caractere *mesquin*, *mesquinement* dessiné.

MESQUINERIE, s. f. (*Morale.*) dépense & épargne sordide; en effet, ce vice opposé à la *libéralité* paroît autant dans un avare, lorsqu'il donne, que lorsqu'il épargne. Theophraste a fait un tableau vivant des *mesquins* de la Grece; il faut en trascrire ici quelques passages.

Cette espece d'avarice, dit-il, est dans les hommes une passion de vouloir ménager les plus petites choses, sans aucune fin honnête; c'est dans cet esprit, que quelques-uns faisant l'effort de donner à manger, lorsqu'ils ne peuvent l'éviter, comptent pendant le repas, le nombre de fois que chacun des conviés demande à boire. Ce sont eux encore dont la portion des prémices des viandes que l'on envoie sur l'autel de Diane, est toujours la plus petite. Ils apprécient les choses au-dessous de ce qu'elles valent, & de quelque bon marché qu'un autre en leur rendant compte, veuille se prévaloir, ils lui soutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. Implacables à l'égard d'un valet qui aura laissé tomber un pot de terre, ou cassé par malheur quelque vase d'argile, ils lui déduisent cette perte sur sa nourriture. Ne prenez point l'habitude, disent-ils, à leurs femmes, de prêter votre sel, votre orge, votre farine, ni même du cumin, de la marjolaine, & des gâteaux pour l'autel; car ces petits détails ne laissent pas de monter à la fin d'une année à une grosse somme. Ces sortes d'avares portent des habits qui leur sont trop courts & trop étroits; ils se déchaussent vers le milieu du jour pour épargner leurs souliers; ils vont trouver les foulons pour leur recommander de se servir de craye dans la laine qu'ils leur ont donné à préparer, afin, disent-ils, que leur étoffe se tache moins.

Plaute s'est aussi diverti à peindre dans le personnage d'Euclion, un vieillard romain de la derniere *mesquinerie*. On peut voir les plaisans exemples qu'en alleguent deux cuisiniers, dans la piece intitulée *Aulularia*, *act. ij. scen.* 4. où l'un d'eux après quelques traits que l'autre lui en conte, s'écrie:

Edepol mortalem, parce parcum, prædicas.

Ce *parce parcus* est une expression énergique, qui peint à merveille ce que nous nommons un *mesquin*, mot vraissemblablement tiré de l'italien *meschino* (*D. J.*)

MESQUIS On appelle *bazannes passées en mesquis*, celles qui ont été apprêtées avec du rédon au lieu de tan. *Voyez* BAZANNE.

MESQUITE, (*Bot. exot.*) arbre de l'Amérique, qui est grand & gros comme un chêne, à feuilles plus petites & d'un verd moins foncé. Il produit une gousse semblable à celle de nos haricots, dans laquelle on trouve trois ou quatre graines plus grosses que nos féverolles. On seche ce fruit, & l'on s'en sert à faire de l'encre, à nourrir les bestiaux & quelquefois les hommes, du-moins c'est ce qu'on en dit dans le *Journal de Trévoux*, *Novembre* 1704, *p.* 1976.

MESSA, (*Géog.*) on l'appelloit autrefois *Temese*, ancienne ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, au pié de l'atlas proche de l'océan, dans un terrein abondant en palmiers, à 16 lieues O. de Sus. *Long.* 8. 40. *lat.* 29. 20. (*D. J.*)

MESSAGER, s. m. chez les anciens Romains étoit un officier de justice, ce terme ne signifiot originairement qu'un *messager* public ou un *serviteur* qui alloit avertir les sénateurs & les magistrats des assemblées qui devoient se tenir, & où leur présence étoit nécessaire.

Et comme dans les premiers tems de l'empire romain la plûpart des magistrats vivoient à la campagne, & que ces *messagers* se trouvoient continuellement en route, on les appelloit *voyageurs*, de *via*, grand-chemin, *viatores*.

Avec le tems le nom de *viator* devint commun à tous les officiers des magistrats, comme ceux qu'on appelloit *lictores*, *accensi*, *scribæ*, *statores*, *præcones*, soit que tous ces emplois fussent réunis dans un seul, soit que le terme *viator* fût un nom général, & que les autres termes signifiassent des *officiers* qui s'acquittoient chacun en particulier de fonctions différentes, comme Aulu-Gelle semble l'insinuer, lorsqu'il dit que le nombre de la compagnie des *viatores*, chargé de garotter un criminel condamné au fouet, s'appelloit *lecteur*. *Voyez* ACCENSI, SCRIBÆ.

Quoi qu'il en soit, les noms de *lictor* & *viator* s'employoient indifféremment l'un pour l'autre, & nous lisons aussi fréquemment: *Envoyer chercher ou avertir quelqu'un par un* lictor *que par un* viator.

Il n'y avoit que les consuls, les préteurs, les tribuns & les édiles qui fussent en droit d'avoir des *viatores*. Il n'étoit pas nécessaire qu'ils fussent citoyens romains, & cependant il falloit qu'ils fussent de condition libre.

Du tems de l'empereur Vespasien il y eut encore une autre espece de *messagers*. C'étoient des gens préposés pour aller & venir d'Ostie à Rome prendre les ordres du prince pour la flote, & lui rapporter les avis des commandans. On les appelloit *messagers des galeres*, & ils faisoient leurs courses à pié.

MESSANA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, la premiere qu'on rencontre en traversant de l'Italie dans cette île. Elle est située sur le détroit, comme le dit Silius Italicus, *l. XIV. v.* 195. *Incumbens* Messana *Freto*. Diodore de Sicile observe qu'elle s'appelloit anciennement *Zancla*. Le nom de *Messana* lui vient, selon Strabon, des Messéniens du Péloponnese, qui en furent les fondateurs,

Dans

Dans les écrivains grecs, le nom de Μεσσήνη est indifféremment employé pour signifier cette colonie des Messéniens en Sicile, & leur ville capitale dans la Messénie au *Péloponnese*; mais les écrivains latins ont appellé *Messana* celle de Sicile, & *Messene* celle du Péloponnese.

Lorsque les Messaniens d'Italie, nommés par les latins *Messanienses*, eurent admis parmi eux les Mamertins, ils prirent le nom de ces derniers en reconnoissance du secours qu'ils en avoient reçu, voilà pourquoi Pline appella les habitans de Messane *Mamertini*, & que Cicéron nomme leur ville *Mamertina civitas*; c'est aujourd'hui Messine. *Voyez* MESSINE. (*D. J.*)

MESSAPIE, *Messapia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, en forme de péninsule, qui avance dans la mer Ionienne, son isthme est entre Brindes & Tarente. Strabon dit qu'on appelloit encore cette péninsule *Japygia*, *Calabria* & *Salentina*, quoique le pays des Salentins n'en formât qu'une partie. (*D. J.*)

MESSE, s. f. *terme de Religion*, c'est l'office ou les prieres publiques que l'on fait dans l'Eglise romaine lors de la célébration de l'Eucharistie. Nicod, après Baronius, dit que le mot *Messe* vient de l'hébreu *missach*, qui signifie *oblatum*, ou de *missa missorum*, parce qu'on mettoit en ce tems-là hors de l'Eglise les cathécumenes & les excommuniés, lorsque le diacre disoit *ite missa est*, après le sermon & la lecture de l'Epître & de l'Evangile, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'assister à la consécration, & cette opinion est la seule véritable. *Voyez* CATHECUMENE. Ménage le fait venir de *missio*, *congé*; d'autres de *missa*, envoi, parce que la *Messe*, les prieres des hommes qui sont sur la terre, sont envoyées & portées au ciel.

Les Théologiens disent que la *Messe* est une oblation faite à Dieu, où, par le changement d'une chose sensible, on reconnoît le souverain domaine de Dieu sur toutes choses en vertu de l'institution divine.

C'est dans le langage ordinaire la plus grande & la plus auguste des cérémonies de l'Eglise. C'est le sacrifice non-sanglant de la nouvelle loi, où l'on présente à Dieu le corps & le sang de son Fils Jesus-Christ sous les especes du pain & du vin.

On donne des noms différens à la *Messe*, selon les différens rits, les différentes intentions, les différentes manieres selon lesquelles on la dit, comme on va le voir.

Messe ambrosienne, c'est-à-dire *du rit ambrosien*, ou de l'Eglise de Milan.

Messe anglicane, selon le rit qui s'observoit autrefois dans l'Eglise d'Angleterre.

Messe gallicane est une *Messe* célébrée suivant l'ancien rit de l'Eglise de France.

Messe greque est une *Messe* célébrée suivant le rit grec en langue greque, & par un prêtre de cette nation.

Messe latine, celle qui se dit en latin dans l'Eglise latine, & selon le rit de cette Eglise.

Messe mozarabique ou gothique est celle qu'on célébroit autrefois en Espagne, & dont le rit est encore en usage dans les églises de Tolede & de Salamanque. On l'a nommée *mozarabique*, parce que les Arabes ont été maîtres de l'Espagne, & qu'on appelloit alors les Chrétiens de ce pays-là *mozarabes*, c'est-à-dire *mêlés avec les Arabes*.

Messe haute, qu'on appelle aussi *grande Messe*, est celle qui se chante par des choristes, & que l'on célebre avec diacre & soudiacre.

Messe basse, c'est celle qui se dit sans chant, mais en récitant seulement les prieres, sans diacre ni soudiacre.

Messe *de beatâ*, ou de la Vierge, c'est celle que l'on offre à Dieu par l'entremise de la Vierge & sous son invocation.

Messe commune, ou de la communauté, celle qui se dit dans les monasteres à certaine heure pour toute la communauté.

Messe du Saint-Esprit, celle que l'on célebre au commencement de quelque solemnité, ou d'une assemblée ecclésiastique qu'on commence par l'invocation du Saint-Esprit.

Messe de fête, comme de Noël, de Paques, c'est celle qu'on dit ces jours-là, & dont les lectures sont conformes au tems où l'on est, & au mystere que l'on célebre.

Messe du jugement, celle où l'on se purgeoit d'une calomnie par les preuves établies. *Voyez* PREUVES.

La *Messe pour la mort des ennemis* a été long-tems en usage en Espagne, mais on l'a abolie, parce que cette intention est contraire à la charité chrétienne.

Messe des morts ou de *requiem* est celle qu'on dit à l'intention des défunts, dont l'*introït* commence par *requiem*. Au xiij. siecle, avant que de mener les coupables au supplice, on leur faisoit entendre une *Messe* des morts pour le repos de leurs ames.

Messe de paroisse ou *grande Messe* est celle que le curé est obligé de faire chanter toutes les fêtes & dimanches pour ses paroissiens.

Petite Messe ou *Messe basse*, celle qui se dit à des autels particuliers avec moins de cérémonies.

La premiere *Messe* est celle que l'on dit dès le point du jour.

La *Messe* d'un saint est celle où l'on invoque Dieu par l'intercession d'un saint.

Il y a des *Messes* des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des pontifes, des vierges, &c.

Messe du scrutin, étoit une *Messe* qu'on disoit autrefois pour les cathécumenes le mercredi & le samedi de la quatrieme semaine de carême, lorsqu'on examinoit s'ils étoient disposés comme il faut pour recevoir le baptême.

On appelle *seche* la *Messe* où il ne se fait point de consécration, comme celle que dit un prêtre qui ne peut pas consacrer, à cause qu'il a déja dit la *Messe*, comme témoigne Durandus; ou celle qu'on fait dire en particulier aux aspirans à la prêtrise, pour apprendre les cérémonies: c'est ainsi que l'appelle *Eckius*.

Le cardinal Bona dans son ouvrage *de rebus liturgicis*, *lib. I. cap. xv.* parle assez au-long de cette *Messe* seche, qu'il appelle aussi *Messe* nautique, *nautica*, parce qu'on la disoit dans les vaisseaux où l'on n'auroit pas pu consacrer le sang de Jesus-Christ sans courir risque de le répandre à cause de l'agitation du vaisseau, & il dit sur la foi de Guillaume de Nangis, que saint Louis dans son voyage d'Outremer en faisoit dire ainsi dans le navire qu'il montoit. Il cite aussi Génébrard, qui dit avoir assisté à Turin en 1587 à une pareille *Messe* célébrée dans une église, mais après dîner & fort tard pour les funérailles d'une personne noble. Durand qui parle de ces *Messes*, assûre très-distinctement qu'on n'y disoit point le canon ni les prieres directement relatives à la consécration, puisqu'en effet le célébrant ne consacroit pas. Pierre le Chantre, qui vivoit en 1200, s'est élevé contre ces abus, aussi-bien qu'Estius, & le cardinal Bona remarque que la vigilance des évêques les a entierement supprimées.

Le même Pierre le Chantre dans son ouvrage intitulé, *Verbum abbreviatum*, fait mention d'un autre abus, qu'il appelle *Messes* à deux & à trois faces, *Missa bifaciata*, *Missa trifaciata*; & voici comme il le décrit: Quelques prêtres, dit-il, mêloient plusieurs *Messes* en une; c'est-à-dire qu'ils célébroient la *Messe* du jour ou de la fête jusqu'à l'offertoire, puis ils en recommençoient une seconde, & quelquefois une troisieme & une quatrieme jusqu'au même endroit; ensuite ils disoient autant de secretes qu'ils avoient commencé de *Messes*, mais pour toutes ils ne récitoient qu'une fois le canon, & à la fin ils ajoutoient autant de collectes qu'ils prétendoient avoir réuni de *Messes*. Il y avoit bien de l'ignorance & de la superstition dans cette conduite. Il y a apparence que les exemples n'en ont pas été fréquens, puisque l'auteur dont nous venons de parler, est le seul qui en ait fait mention. Bingham, *Orig. ecclesiastiq. tom. VI. lib. XV. cap. iv. §. 5.*

Messe votive, est une *Messe* autre que celle de l'office du jour, & qui se dit pour quelque raison ou quelque dévotion particuliere.

Messe des présanctifiés, est celle dans laquelle on prend la communion de l'hostie consacrée les jours précédens, & réservée. Cette *Messe* est en usage ordinaire chez les Grecs, qui ne consacrent l'Eucharistie en carême que le samedi & le dimanche: chez les Latins, elle n'est plus en usage que le seul jour du vendredi-saint.

La *Messe* est composée de deux parties; la premiere, l'ancienne *Messe* des Catéchumenes; la seconde, qu'on nommoit *Messe des fideles*, comprenoit la célébration & la consécration de l'Eucharistie jointe à la communion qui, selon l'ancien usage, suit la consécration. A l'égard des oraisons particulieres & des cérémonies que l'on emploie dans la célébration de la *Messe*, elles ont été différentes en différens tems & en diverses Eglises, ce qui a composé diverses liturgies chez les Orientaux, & des *Messes* pour les différens pays occidentaux. *Voyez* LITURGIES.

MESSE *du pape Jules*, (*Peinture*.) merveilleux tableau de Raphael; voici ce que M. l'abbé Dubos dit de ce tableau: Il est peint à fresque au-dessus & aux cô-

tés de la fenêtre dans la seconde piece de l'appartement de la signature au Vatican. Il suffit que le lecteur sache que cette peinture est du bon tems de Raphaël, pour être persuadé que la poésie en est admirable. Le prêtre qui doutoit de la présence réelle, & qui a vû l'hostie qu'il avoit consacrée devenir sanglante entre ses mains pendant l'élévation, paroît pénétré de terreur & de respect.

Le peintre a très-bien conservé à chacun des assistans son caractere propre, mais sur-tout l'on voit avec plaisir le genre d'étonnement des suisses du pape, qui regardent le miracle du bas du tableau où Raphaël les a placés. C'est ainsi que ce grand artiste a su tirer une beauté poétique de la nécessité d'observer la coutume en donnant au souverain pontife sa suite ordinaire.

Par une liberté poétique, Raphaël emploie la tête de Jules II. pour représenter le pape devant qui le miracle arriva. Jules regarde bien le miracle avec attention, mais il n'en paroît pas beaucoup ému. Le peintre suppose que le souverain pontife étoit trop persuadé de la présence réelle pour être surpris des évenemens les plus miraculeux qui puissent arriver sur une hostie consacrée. On ne sauroit caractériser le chef de l'Eglise, introduit dans un semblable évenement, par une expression plus noble & plus convenable. Cette expression laisse encore voir les traits du caractere particulier de Jules II. On reconnoît dans son portrait l'assiégeant obstiné de la Mirandole.

Enfin le coloris de ce tableau est très-supérieur au coloris des autres tableaux de Raphael. Le Titien n'a pas peint de chair où l'on voie mieux cette mollesse, qui doit être dans un corps composé de liqueurs & de solides. Les draperies paroissent de belles étoffes de laine & de soie que le tailleur viendroit d'employer. Si Raphaël avoit fait plusieurs tableaux d'un coloris aussi vrai & aussi riche, il seroit cité entre les plus excellens coloristes. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) *Messena*; il y avoit deux villes de ce nom; l'une dans le Péloponnese, dont nous allons parler; l'autre dans la Sicile, étoit l'ouvrage d'une colonie des Messéniens du Péloponnese dans le tems de leurs malheurs. Les Latins nommerent cette derniere *Messana*, c'est Messine de nos jours. *Voyez* MESSINE.

La *Messene* du Péloponnese étoit une grande & puissante ville, située dans les terres sur une hauteur, capitale de la Messénie, & célebre dans l'histoire par les longues & sanglantes guerres qu'elle soutint contre Lacédémone. Diodore de Sicile a fait la récapitulation de la guerre messéniaque dans son XI. livre, il faut le conférer avec Pausanias, & suppléer à l'un par l'autre.

Messene avoit été bâtie par Polycaon; mais ayant été comme détruite par les désastres de la guerre, Epaminondas la rétablit, y appella les Messéniens épars de tous côtés, & la fortifia singulierement; ses murailles ont fait l'étonnement de Pausanias. Cet auteur les met au-dessus de celles d'Amphrysus, de Byzance & de Rhodes, qu'il avoit toutes vûes de ses yeux. Il en restoit encore 38 tours dans leur entier en 1720. M. l'abbé Fourmont suivit pendant une heure de chemin la partie de ces murailles, qui comprenoit la moitié du mont Ithome, & d'une autre montagne qui lui est opposée à l'orient. Ces tours sont éloignées les unes des autres de 150 pas, ce qui forme une enceinte de cinq quarts de lieue au nord de la ville. La muraille s'étendoit encore davantage à l'occident & au midi dans des vallons où l'on croit voir les débris du stade, de beaucoup de temples & d'autres édifices publics.

Strabon, *l. VIII. p.* 361, compare *Messene* à Corinthe, soit pour sa situation, soit pour ses fortifications; l'une & l'autre de ces villes étoient commandées par une montagne voisine, qui leur servoit de forteresse, savoir Ithome à *Messene*, & Acrocorinthus à Corinthe. Ces deux places en effet passoient pour être des postes si importans, que Démétrius voulant persuader à Philippe, pere de Persée, de s'emparer du Péloponnese, lui conseilla de subjuguer Corinthe & *Messene*: vous tiendrez ainsi, disoit-il, le bœuf par les deux cornes.

Cette ville, selon Polybe, Elien & Lactance, a été la patrie d'un homme qui fit autrefois bien du bruit par sa critique des dieux du paganisme, je veux parler d'Evhémere, contemporain de Cassandre, roi de Macédoine, dont il fut fort aimé.

Il composa les vies des dieux, & supposa que ces vies avoient été réellement écrites par Mercure, & qu'il les avoit trouvées gravées, telles qu'il les donnoit, dans l'île de Panchée. Un morceau de ce genre, publié d'après des mémoires si respectables, devenoit également curieux & intéressant par la nature des choses qu'il annonçoit, & par celle de la nouveauté; l'ouvrage étoit intitulé, *Histoire sacrée*, titre convenable à un écrit tiré d'inscriptions originales.

Le dessein de l'auteur étoit de prouver que Cœlus, Saturne, Jupiter, Neptune, Pluton, en un mot la troupe des grands Dieux, auxquels on avoit érigé tant de temples, ne différoient pas des autres mortels. Le monde, disoit-il, étoit alors dans son enfance; ses premiers habitans ne se formoient pas des idées justes des objets, & leurs idées d'ailleurs étoient en très-petit nombre. Hors d'état de faire un usage étendu de leur raison, tout leur parut merveilleux & surnaturel. Les vastes & rapides conquêtes des grands capitaines éblouirent des nations entieres. Il y en eut qui, plus sensibles aux bienfaits, ne purent voir sans étonnement des rois, qui sembloient n'être monté sur le trône que pour travailler au bonheur de leurs sujets, soit par l'utilité de leurs découvertes, soit par la sagesse de leur gouvernement; ainsi toutes les nations, comme de concert, se persuaderent que des personnes si supérieures en talens devoient cet avantage à une nature plus excellente que la leur, ils en firent des dieux. Tel étoit à-peu-près le systême d'Evhémere sur l'origine du paganisme, & cet écrivain ingénieux, pour le mettre dans un plus beau jour, marquoit soigneusement les pays & les villes illustrées par les tombeaux de presque toutes les divinités, que les Théologiens & les Poëtes avoient à l'envi honoré du titre pompeux d'immortels.

Dans la vûe de porter le dernier coup à la religion payenne, il n'avoit passé sous silence aucun des faits qui pouvoient ouvrir les yeux au public, sur-tout de dieux différens adorés dans le monde. Athénée rapporte un trait du peu de ménagement de ce philosophe pour les dieux dans la personne de Cadmus, dont la nombreuse postérité avoit peuplé le ciel. Il assûroit que cet étranger étoit un cuisinier du roi de Sidon, & que séduit par les charmes d'Harmonie, une des musiciennes de la cour, il l'avoit enlevée & conduite dans la Béotie. Enfin il alla jusqu'à mettre au frontispice de son ouvrage un vers sanglant d'Euripide, qui, dit Plutarque, se trouvoit dans une piece de ce poëte toute remplie d'impiétés.

Jamais livre publié contre une religion dominante ne parut plus dangereux que celui d'Evhémere, & jamais homme ne souleva tant de lecteurs contre sa doctrine. Cicéron lui-même, qui peut-être ne pensoit pas différemment du philosophe de *Messene*, se crut obligé dans son discours de la nature des dieux d'avertir que celui d'Evhémere conduisoit à l'extinction de toute religion. Il n'est donc pas étonnant que tant de gens ayent traité cet auteur d'incrédule, d'impie, de sacrilege, & qui plus est d'athée; mais il paroît que son plus grand crime étoit d'avoir pénétré plus avant que le commun des hommes dans les vraies sources de l'idolâtrie. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) île d'Asie entre le Tigre & l'Euphrate, qui après s'être joints & s'être avancés vers le midi, se séparent de nouveau, en sorte qu'avant que de tomber dans le golfe Persique, ils renferment dans leur bras cette grande île qu'on appelloit autrefois *Messene* ou *Mesene*, & qu'on nomme présentement *Chader*. *Voyez* là-dessus M. Huet dans son livre du *paradis terrestre*.

MESSENE, *Golfe de*, (*Géogr. anc.*) *Messeniacus sinus*, golfe dans la partie méridionale du Péloponnese, à l'occident du golfe de Laconie. Il est aussi nommé par Strabon *sinus Asinaeus*, de la ville Asiné, situé sur la côte; *Sinus Thuriates*, de la ville de Thuria; *sinus Coronaeus*, de la ville de Coron, & c'est même aujourd'hui le golfe de Coron.

MESSENIE, (*Géogr. anc.*) contrée du Péloponnese, au milieu de l'Elide & de l'Arcadie, & au couchant de la Laconie, dont anciennement elle faisoit partie. (*D. J.*)

MESSIE, *Messias*, s. m. (*Théol. & Hist.*) ce terme vient de l'hébreu, qui signifie *unxit*, *unctus*; il est synonyme au mot grec *christ*: l'un & l'autre sont des termes consacrés dans la religion, & qui ne se donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce souverain libérateur que l'ancien peuple juif attendoit, après la venue duquel il soupire encore, & que nous avons en la personne de Jesus fils de Marie, qu'ils regardent comme l'oint du Seigneur, le *Messie* promis à l'humanité. Les Grecs emploient aussi le mot d'*eleimmenos*, qui signifie la même chose que *christos*.

Nous voyons dans l'ancien Testament que le mot de *Messie*, loin d'être particulier au libérateur, après la venue duquel le peuple d'Israel soupiroit, ne l'étoit pas seulement aux vrais fideles serviteurs de Dieu, mais que ce nom fut souvent donné aux rois & aux princes idolâtres

lâtres, qui étoient dans la main de l'Eternel les ministres de ses vengeances, ou des instrumens pour l'exécution des conseils de sa sagesse. C'est ainsi que l'auteur de l'ecclésiastique, *xlviij. v. 8.* dit d'Elisée, *qui ungis reges ad pænitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam*: vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur, c'est pourquoi il envoya un prophete pour oindre Jéhu roi d'Israël; il annonça l'onction sacrée à Hazael, roi de Damas & de Syrie, ces deux princes étant les *Messies* du Très-Haut, pour venger les crimes & les abominations de la maison d'Achab. *IV. Reg. viij. ix. 13. 14.*

Mais au xlv. d'Isaïe, *v. 1.* le nom de *Messie* est expressément donné à Cyrus: *ainsi a dit l'Eternel à Cyrus son oint, son* Messie, *duquel j'ai pris la main droite, afin que je terrasse les nations devant lui*, &c.

Ezéchiel au xxviij. de ses révélations, *v. 14.* donne le nom de *Messie* au roi de Tyr, il l'appelle aussi *Chérubin*. „ Fils de l'homme, dit l'Eternel au prophete, „ prononce à haute voix une complainte sur le roi de „ Tyr, & lui dis: ainsi a dit le Seigneur l'Eternel, tu „ étois le sceau de la ressemblance de Dieu, plein de „ sagesse & parfait en beautés; tu as été le jardin d'Heden du Seigneur (ou, suivant d'autres versions) tu „ étois toutes les délices du Seigneur; ta couverture „ étoit de pierres précieuses de toutes sortes, de sardoine, de topase, de jaspe, de chrysolyte, d'onix, de béril, de saphir, d'escarboucle, d'émeraude & d'or; ce „ que savoient faire tes tambours & tes flûtes a été chez „ toi, ils ont été tous prêts au jour que tu fus créé; „ tu as été un chérubin, un *Messie* pour servir de protection; je t'avois établi, tu as été dans la sainte montagne de Dieu; tu as marché entre les pierres flamboyantes; tu as été parfait en tes voies dès le jour que „ tu fus créé, jusqu'à ce que la perversité ait été trouvée en toi.

Au reste, le nom de *messiach*, en grec *christ*, se donnoit aux rois, aux prophetes, aux grands-prêtres des Hébreux. Nous lisons dans le *I. des Rois, chap. xij v. 3. Le Seigneur & son* Messie *sont témoins*, c'est-à-dire, *le Seigneur & le roi qu'il a établi*; & ailleurs, *ne touchez point mes oints, & ne faites aucun mal à mes prophetes*.

David, animé de l'esprit de Dieu, donne dans plus d'un endroit à Saül son beau-pere, il donne dis-je, à ce roi reprouvé, & de dessus lequel l'esprit de l'Eternel s'étoit retiré, le nom & la qualité *d'oint*, de *Messie* du Seigneur: *Dieu me garde*, dit-il fréquemment, *Dieu me garde de porter ma main sur l'oint du Seigneur sur le* Messie *de Dieu*.

Si le beau nom de *Messie*, *d'oint de l'Eternel* a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-souvent employé dans nos anciens oracles pour désigner visiblement l'oint du Seigneur ce *Messie* par excellence, objet du desir & de l'attente de tous les fideles d'Israë; ainsi Anne, (*I. Rois ij. v. 10.*) mere de Samuel, conclut son cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, puisqu'on sait que pour lors les Hébreux n'en avoient point: „ Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, „ il donnera l'empire à son roi, & relevera la corne de „ son Christ, de son *Messie* „. On trouve ce même mot dans les oracles suivans, *ps. ii. v. 2. ps. xliv. 8. Jérém. iv. 20. Dan. ix. 16. Habac. iij. 13.* nous ne parlons pas ici du fameux oracle de la *Gen. xlix. 10.* qui trouvera sa place à *l'article* SYLO.

Que si l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au *Messie*, il en résulte quelques difficultés dont les Juifs se sont prévalus pour justifier, s'ils le pouvoient, leur obstination.

On peut leur accorder que dans l'état d'oppression sous lequel gémissoit le peuple Juif, & après toutes les glorieuses promesses que l'Eternel lui avoit faites si souvent, il sembloit en droit de soupirer après la venue d'un *Messie* vainqueur, & de l'envisager comme l'époque de son heureuse délivrance; & qu'ainsi il est en quelque sorte excusable de n'avoir pas voulu reconnoître ce libérateur dans la personne du Seigneur Jesus, d'autant plus qu'il est de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'esprit, & d'être plus sensible aux besoins présens, que flatté des avantages à venir.

Il étoit dans le plan de la sagesse éternelle, que les idées spirituelles du *Messie* fussent inconnues à la multitude aveugle. Elles le furent au point, que lorsque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple & ses docteurs, ses princes mêmes attendoient un monarque, un conquérant qui par la rapidité de ses conquêtes devoit s'assujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuses avec l'état abjet, en apparence, & misérable de Jesus-Christ? Aussi scandalisés de l'entendre annoncer comme le *Messie*, ils le persécuterent, le rejetterent, & le firent mourir par le dernier supplice. Depuis ce tems-là ne voyant rien qui achemine à l'accomplissement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils se livrent à toutes sortes d'idées chimériques.

Ainsi, lorsqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont senti qu'on pouvoit expliquer spirituellement, & appliquer à Jesus-Christ la plûpart de leurs anciens oracles, ils se sont avisés de nier que les passages que nous leur alléguons, doivent s'entendre du *Messie*, tordant ainsi nos saintes Ecritures à leur propre perte; quelques-uns soutiennent que leurs oracles ont été mal entendus, qu'en vain on soupire après la venue du *Messie*, puisqu'il est déja venu en la personne d'Ezéchias. C'étoit le sentiment du fameux Hillel: d'autres plus relâchés, ou cédant avec politique au tems & aux circonstances, prétendent que la croyance de la venue d'un *Messie* n'est point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, que ce dogme n'est ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique. C'est ainsi que le juif Albo disoit au pape, que nier la venue du *Messie*, c'étoit seulement couper une branche de l'arbre sans toucher à la racine.

Si on pousse un peu les rabbins des diverses synagogues qui subsistent aujourd'hui en Europe, sur un article aussi intéressant pour eux, qu'il est propre à les embarrasser, ils vous disent qu'ils ne doutent pas que, suivant les anciens oracles, le *Messie* ne soit venu dans les tems marqués par l'esprit de Dieu; mais qu'il ne vieillit point, qu'il reste caché sur cette terre, & attend, pour se manifester & établir son peuple avec force, puissance & sagesse, qu'Israel ait célébré comme il faut le sabbat, ce qu'il n'a point encore fait, & que les Juifs ayent réparé les iniquités dont ils se sont souillés, & qui ont arrêté envers eux le cours des bénédictions de l'Eternel.

Le fameux rabbin Salomon Jarchy ou Raschy, qui vivoit au commencement du xij siecle, dit dans les *Talmudiques*, que les anciens Hébreux ont cru que le *Messie* étoit né le jour de la derniere destruction de Jérusalem par les armées romaines; c'est placer la connoissance d'un libérateur dans une époque bien critique, &, comme on dit, appeller le médecin après la mort.

Le rabbin Kimchy, qui vivoit au xij. siecle, s'imaginoit que le *Messie* dont il croyoit la venue très-prochaine chasseroit de la Judée les Chrétiens qui la possédoient pour lors. Il est vrai que les Chrétiens perdirent la terre sainte; mais ce fut Saladin qui les vainquit, & les obligea de l'abandonner avant la fin du xij. siecle. Pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & se fût déclaré pour eux, il est vraissemblable que dans leur enthousiasme ils en auroient fait leur *Messie*.

Plusieurs rabbins veulent que le *Messie* soit actuellement dans le paradis terrestre; c'est-à-dire, dans un lieu inconnu & inaccessible aux humains, d'autres le placent dans la ville de Rome, & les Thalmudistes veulent que cet oint du Très-haut soit caché parmi les lépreux & les malades qui sont à la porte de cette métropole de la chrétienté, attendant qu'Elie, son précurseur, vienne pour le manifester aux hommes.

D'autres rabbins, & c'est le plus grand nombre, prétendent que le *Messie* n'est point encore venu; mais leurs opinions ont toujours extrèmement varié, & sur le tems, & sur la maniere de son avénement. Un rabbin David, petit-fils de Maimonides, consulté sur la venue du *Messie*, dit *de grandes choses impénétrables pour les étrangers*. On sait aujourd'hui ces mysteres: il révéla qu'un nommé Pinéhas ou Phinées, qui vivoit 400 ans après la ruine du temple, avoit eu dans sa vieillesse un enfant qui parla en venant au monde; que parvenu à l'âge de 12 ans, & sur le point de mourir, il révéla de grands secrets, mais énoncés en diverses langues étrangeres, & sous des expressions symboliques. Ses révélations sont très-obscures & sont restées long-tems inconnues, jusqu'à ce qu'on les ait trouvées sur les masures d'une ville de Galilée, où l'on lisoit *que le figuier poussoit ses figues*; c'est à-dire, en langage bien clair pour un enfant d'Abraham, que la venue du *Messie* étoit très-prochaine. Mais les figues n'ont pas encore poussé pour ce peuple également malheureux & crédule.

Souvent attendu dans des époques marquées par des rabbins, le *Messie* n'a point paru dans ce tems-là; il ne viendra sans doute point ni à la fin du vj. milléoaire, ni dans les autres époques à venir qui ont été marquées avec aussi peu de fondement que les précédentes.

Aussi il paroît par la Gemarre (*Gemarr. Sanhed. tit. cap. xj.*) que les juifs rigides ont senti les conséquences de

de ces faux calculs propres à énerver la foi, & ont très-sagement prononcé anathème contre quiconque à l'avenir supputeroit les années du *Messie*: *Que leurs os se brisent & se carient*, disent-ils; *car quand on se fixe un tems & que la chose n'arrive pas, on dit avec une criminelle assurance qu'elle n'arrivera jamais*.

D'anciens rabbins, pour se tirer d'embarras, & concilier les prophéties qui leur semblent en quelque sorte opposées entr'elles, ont imaginé deux *Messies* qui doivent se succéder l'un à l'autre; le premier dans un état abjet, dans la pauvreté & les souffrances; le second dans l'opulence, dans un état de gloire & de triomphe; l'un & l'autre simple homme: car l'idée de l'unité de Dieu, caractere distinctif de l'Etre suprème, étoit si respectée des Hébreux, qu'ils n'y ont donné aucune atteinte pendant les dernieres années de leur malheureuse existance en corps de peuple: & c'est encore aujourd'hui le plus fort argument que les Mahometans preisent contre la doctrine des Chrétiens.

C'est sur cette idée particuliere de deux *Messies*, que le savant docteur en Médecine, Aaron-Isaac Léeman de Sleuwich, dans la dissertation *de oraculis Judaorum*, avoue qu'après avoir examiné avec soin toutes choses, *il seroit assez porté à croire que le Christ des Nazaréens, dont ils font*, dit-il, *follement un Dieu, pourroit bien être le* Messie *en opprobre qu'annonçoient les anciens prophetes, & dont le beni Hazaziel, chargé des iniquités du peuple, & proscrit dans les déserts, étoit l'ancien type*.

A la vérité, les divisions des rabbins sur cet article, ne s'accordent pas avec l'opinion du savant docteur juif, puisqu'il paroît par Abnezra, que le premier *Messie*, pauvre, misérable, homme de douleur, & sachant ce que c'est que langueur, sortira de la famille de Joseph, & de la tribu d'Ephraïm, qu'Haziel sera son pere, qu'il s'appellera *Néhémie*, & que malgré son peu d'apparence, fortifié par le bras de l'Eternel, il ira chercher, on ne sait pas trop où, les tribus d'Ephraïm, de Manassé & de Benjamin, une partie de celle de Gad; & à la tête d'une armée formidable, il fera la guerre aux Iduméens, c'est-à-dire aux Romains & Chrétiens, remportera sur eux les victoires plus signalées, renversera l'empire de Rome, & ramenera les Juifs en triomphe à Jerusalem.

Ils ajoutent que ses prospérités seront traversées par le le fameux ante-christ, nommé *Armillius*; que cet Armillius, après plusieurs combats contre Néhémie, sera vaincu & prisonnier; qu'il trouvera le moyen de se sauver des mains de Néhémie; qu'il remettra sur pié une nouvelle armée; & remportera une victoire complete; le *Messie* Néhémie perdra la vie dans la bataille, non par la main des hommes; les anges emporteront son corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches.

Néhémie, vaincu & ne paroissant plus, les Juifs, dans la plus grande consternation, iront se cacher dans les déserts pendant quarante cinq jours; mais cette affreuse désolation finira par le son éclatant de la trompette de l'archange Michel, au bruit de laquelle paroîtra tout-à-coup le *Messie* glorieux de la race de David, accompagné d'Elie, & sera reconnu pour roi & libérateur par toute l'innombrable postérité d'Abraham. Armillius voudra le combattre; mais l'Eternel fera pleuvoir sur l'armée de cet ante-christ du soufre du feu du ciel, & l'exterminera entierement: alors le second & grand *Messie* rendra la vie au premier; il rassemblera tous les Juifs, tant les vivans que les morts; il relevera les murs de Sion, rétablira le temple de Jérusalem sur le plan qui fut présenté en vision à Ezechiel, & fera périr tous les adversaires & les ennemis de sa nation; établira son empire sur toute la terre habitable; fondera ainsi la monarchie universelle, cette pompeuse chimere des rois profanes; il épousera une reine & un grand nombre d'autres femmes, dont il aura une nombreuse famille qui lui succédera, car il ne sera point immortel, mais il mourra comme un autre homme.

Il faut pour toutes ces incompréhensibles réveries, & sur les circonstances de la venue du *Messie*, lire avec attention ce qui se trouve à la fin du *V. tome de la Bibliotheque rabbinique*, écrite par le P. Charles-Joseph Imbonatus, ce que Bartolocci a compilé sur le même sujet dans le *tome I. de la Bibliotheque des rabbins*, ce qu'on lit dans l'histoire de Juifs de M. Basnage, & dans les dissertations de dom Calmet.

Mais quelque humiliant qu'il soit pour l'esprit humain de rappeller toutes les extravagances des prétendus sages sur une matiere qui plus que toute autre en devroit être exempte, on ne peut se dispenser de rapporter en peu de mots les réveries des rabbins sur les circonstances de la venue du *Messie*. Ils établissent que son avénement sera précédé de dix grands miracles, signes non équivoques de sa venue. *Vid. libel. Abkat Porhel*.

Dans le premier de ces miracles, il suppose que Dieu suscitera les trois plus abominables tyrans qui ayent jamais existé, & qui persécuteront & affligeront les Juifs outre mesure, ils feront venir des extrémités du monde des hommes noirs qui auront deux têtes, sept yeux étincellans, & d'un regard si terrible, que les plus intrépides n'oseront paroître en leur présence; mais ces tems durs & fâcheux seront abrégés, sans quoi personne au monde ne pourroit ni résister, ni survivre à leur extrème rigueur; des pestes, des famines, des mortalités, le soleil changé en épaisses ténebres, la lune en sang, la chute des étoiles & des astres, des dominations insupportables, font les miracles 2, 3, 4, 5 & 6; mais le 7e. est sur-tout remarquable: un marbre que Dieu a formé dès le commencement du monde; & qu'il a sculpté lui même de ses propres mains, en figure d'une belle fille sera l'objet de l'impudicité abominable des hommes impies & brutaux qui commettront toutes sortes d'abominations avec ce marbre; & de ce commerce impur, disent les rabbins, naîtra l'ante-christ Armillius, qui sera haut de dix aunes; l'espace d'un de ses yeux à l'autre, sera d'une aune; ses yeux extrèmement rouges & enflammés, seront enfoncés dans la tête; ses cheveux seront roux comme de l'or, & ses piés verds; il aura deux têtes; les Romains le choisiront pour leur roi, il recevra les hommages des Chrétiens qui lui présenteront le livre de leur loi: il voudra que les Juifs en fassent de même; mais le premier *Messie* Néhémie, fils d'Haziel, avec une armée de 300 mille hommes d'Ephraïm, lui livrera bataille: Néhémie mourra, non par les mains des hommes: quant à Armillius, il s'avancera vers l'Egypte, la subjuguera, & voudra prendre & assujettir aussi Jérusalem, &c.

Les trois trompettes restaurantes de l'archange Michel, seront les trois derniers miracles. Au reste, ces idées fort anciennes ne sont pas toutes à mépriser, puisqu'on trouve quelques-unes de ces diverses notions dans nos saintes Ecritures, & dans les descriptions que J. C. fait de l'avénement du regne du *Messie*.

Les auteurs sacrés, & le Seigneur Jesus lui-même, comparent souvent le regne du *Messie* & l'éternelle béatitude, qui en sera la suite pour les vrais élus, à des jours de noces, à des festins & des banquets, où l'on goûtera toutes les délices de la bonne chere, toute la joie & tous les plaisirs les plus exquis; mais les Talmudistes ont étrangement abusé de ces paraboles.

Selon eux, le *Messie* donnera à son peuple rassemblé dans la terre de Canaan un repas dont le vin sera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terrestre, & qui se conserve dans de vastes celliers creusés par les anges au centre de la terre.

On servira pour entrée, le fameux poisson appellé le grand *léviathan*, qui avala tout d'un coup un poisson moins grand que lui, & qui ne laisse pas d'avoir trois cent lieues de long; toute la masse des eaux est portée sur le léviathan: Dieu au commencement en créa deux, l'un mâle & l'autre femelle; mais de peur qu'ils ne renversent la terre, & qu'ils ne remplissent l'univers de leurs semblables, Dieu tua la femelle, & la sala pour le festin du *Messie*.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce merveilleux repas le bœuf béhémoth, qui est si gros & si grand qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes très-vastes; il ne quitte point le lieu qui lui a été assigné; & l'herbe qu'il a mangée le jour recroît toutes les nuits, afin de fournir toujours à sa subsistance. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, afin qu'une espece si prodigieuse ne multipliât pas, ce qui n'auroit pu que nuire aux autres créatures. Mais ils assurent que l'Eternel ne la sala pas, parce que la vache salée n'est pas un met assez délicat pour un repas si magnifique. Les Juifs ajoutent encore si bien foi à toutes ces réveries rabbiniques, que souvent ils jurent sur leur part du bœuf béhémoth, comme quelques chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Enfin l'oiseau bar-juchne doit aussi servir pour le festin du *Messie*; cet oiseau est si immense, que s'il étend les aîles il offusque l'air & le soleil. Un jour, disent-ils, un œuf pourri tombant de son nid, renversa & brisa trois cens cedres les plus hauts du Liban; & l'œuf s'étant enfin cassé par le poids de sa chûte, renversa soixante gros villages, les inonda & les emporta comme par un déluge. On est humilié en détaillant des chimeres aussi absurdes que celles-là: Après des idées aussi grossieres & si mal digérées sur la venue du *Messie* & sur son origine, faut-il s'étonner si les Juifs, tant anciens que modernes, le général même des premiers chrétiens malheureusement imbus de toutes ces chimériques réveries de leurs docteurs, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de

l'oint

Point du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au *Messie*, après la venue duquel ils soupiroient? Le système des Chrétiens sur un article aussi important, les révolte & les scandalise; *voyez* comme ils s'expriment là-dessus dans un ouvrage intitulé: *Judei lusitani quæstiones ad Christianos, quæst. I, vj. 3. 23*, &c. Reconnoître, disent-ils, un homme dieu, c'est s'abuser soi-même, c'est se forger un monstre, un centaure, le bisarre composé de deux natures qui ne sauroient s'allier. Ils ajoutent que les prophetes n'enseignent point que le *Messie* soit homme-dieu; qu'ils distinguent expressément entre Dieu & David; qu'ils déclarent le premier maître, & le second serviteur, *&c.* Mais ce ne sont-là que des mots vuides de sens qui ne prouvent rien, qui ne contrarient point la foi chrétienne, & qui ne sauroient jamais l'emporter sur les oracles clairs & exprès qui fondent notre croyance là-dessus, en donnant au *Messie* le nom de Dieu. *Vide Isai. IX. vj. 45. 22. 35. 4. Jer. XXIII. vj. Eccl. I, 4.*

Mais lorsque le Sauveur parut, ces propheties, quelque claires & expresses qu'elles fussent par elles-mêmes, malheureusement obscurcies par les préjugés, sucés avec le lait, furent ou mal entendues ou mal expliqués; en sorte que Jesus-Christ lui-même, ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les esprits, paroît extrêmement reservé sur l'article de sa divinité; il vouloit, dit saint Chrysostome, accoutumer insensiblement ses auditeurs à croire un mystere si fort élevé au-dessus de la raison. S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action révolte & souleve tous ceux qui en sont les témoins; ses miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de sa divinité ceux même en faveur desquels il les opere. Lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur il avoue avec un modeste détour qu'il est fils de Dieu, le grand-prêtre déchire sa robe & crie au blasphème. Avant l'envoi du saint Esprit, ses apôtres ne soupçonnent pas même la divinité de leur cher maître: il les interroge sur ce que le peuple pense de lui; ils répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie ou pour quelqu'autre prophete. Saint Pierre, le zélé saint Pierre lui-même, a besoin d'une révélation particuliere pour connoître que Jesus est le Christ, le fils du Dieu vivant. Ainsi le moindre sujet du royaume des cieux, c'est-à-dire le plus petit chrétien, en sait plus à cet égard que les patriarches & les plus grand prophetes.

Les Juifs révoltés contre la divinité de Jesus-Christ, ont eu recours à toutes sortes de voies pour invalider & détruire ce grand mystere, dogme fondamental de la foi chrétienne; ils détournent le sens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au *Messie*. Ils prétendent que le nom de *Dieu* n'est pas particulier à la divinité, & qu'il se donne même par les auteurs sacrés au juges, aux magistrats, en général à ceux qui sont élevés en autorité. Ils citent en effet un très-grand nombre de passages de nos saintes-Ecritures qui justifient cette observation, mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes clairs & exprès des anciens oracles qui regardent le *Messie*.

Enfin ils prétendent que si le Sauveur & après lui les Evangélistes, les Apôtres & les premiers Chrétiens appellent Jesus *fils de Dieu*, ce terme auguste ne signifioit dans les tems évangéliques autre chose que l'opposé des fils de Belial, c'est-à dire homme de bien, serviteur de Dieu par opposition à un méchant, un homme corrompu & pervers qui ne craint point Dieu. Tous ces sophismes, toutes ces réflexions critiques n'ont point empêché l'Eglise de croire la voix céleste & surnaturelle qui a présenté à l'humanité le *Messie* Jesus-Christ comme le *fils de Dieu*, *l'objet particulier de la dilection du Très-Haut, & de croire qu'en lui habitoit corporellement toute plénitude de divinité.*

Si les Juifs ont contesté à Jesus-Christ la qualité de *Messie* & sa divinité, ils n'ont rien négligé aussi pour le rendre méprisable, pour jetter sur sa naissance, sa vie & sa mort tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur cruel acharnement contre ce divin Sauveur & sa céleste doctrine; mais de tous les ouvrages qu'a produit l'aveuglement des Juifs, il n'en est sans doute point de plus odieux & de plus extravagant que le livre intitulé, *Sepher toldos Jeschut*, tiré de la poussiere par M. Vagenseil, dans le second tome de son ouvrage intitulé, *Tela ignea*, &c.

C'est dans ce *Sepher Toldos Jeschut*, recueil des plus noires calomnies qu'on lit des histoires monstrueuses de la vie de notre Sauveur, forgées avec toute la passion & la mauvaise foi que peuvent avoir des ennemis acharnés. Ainsi, par exemple, ils ont osé écrire qu'un nommé Panther ou Pandera, habitant de Bethléem, étoit devenu amoureux d'une jeune coëffeuse qui avoit été mariée à Jochana, & qui sans doute dans ces tems-là & dans un aussi petit lieu que Bethléem, sentoit toute l'ingratitude de sa profession, & n'avoit rien mieux à faire que d'écouter ses amans: aussi, dit l'auteur de cet impertinent ouvrage, la jeune veuve se rendit aux sollicitations de l'ardent Panther qui la séduisit, & eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé Jesua ou Jesus. Le pere de cet enfant fut obligé de s'enfuir, & se retira à Babylone: quant au jeune Jesu on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'insolence de lever la tête, & de se découvrir devant les sacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée & le visage couvert, comme c'étoit la coutume: hardiesse qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure, & l'exposa bientôt à l'ignominie qui en est la suite... ,

Le jeune homme se retire à Jerusalem, où mettant le comble à son impiété & à sa hardiesse, il résolut d'enlever du lieu très-saint le nom de *Jehovah*. Il entra dans l'intérieur du temple; & s'étant fait une ouverture à la peau, il y cacha ce nom mystérieux: ce fut par un art magique & à la faveur d'un tel artifice, qu'il fit quelques prodiges. Il vint d'abord montrer son pouvoir surnaturel à sa famille; il se rendit pour cela à Bethléem, lieu de sa naissance, là il opéra en public divers prestiges qui firent tant de bruit qu'on le mit sur un âne, & il fut conduit à Jérusalem comme en triomphe. On peut voir dans les commentaires de dom Calmet une grande partie des rêveries de ce détestable roman.

L'auteur, parmi ses impostures, fait regner à Jérusalem une reine Helene & son fils Mombaz, qui n'ont jamais existé en Judée, à moins que cet auteur n'ait quelques notions confuses d'Helene reine des Adiabeniens, & d'Izates ou Monbaze son fils, qui vint à Jérusalem quelque tems après la mort de notre Sauveur. Quoi qu'il en soit, ce ridicule auteur dit que Jesus accusé par les lévites, fut obligé de paroître devant cette reine, mais qu'il sut la gagner par de nouveaux miracles; que les sacrificateurs étonnés du pouvoir de Jesus, qui d'ailleurs ne paroissoit pas être dans leurs intérêts, s'assemblerent pour délibérer sur les moyens de le prendre; & qu'un d'entr'eux nommé Judas s'offrit de s'en saisir, pourvu qu'on lui permît d'apprendre le sacré nom de *Jehovah*, & que le collége des sacrificateurs voulût se charger de ce qu'il y avoit de sacrilege & d'impie dans cette action, comme aussi de la terrible peine qu'elle méritoit. Le marché fut fait; Judas apprit le nom inéfable, & vint ensuite attaquer Jesus, qu'il espéroit confondre sans peine. Les deux champions s'éleverent en l'air en prononçant le nom de *Jehovah*; ils tomberent tous deux, parce qu'ils s'étoient souillés. Jesus courut se laver dans le Jourdain, & bien tôt après il fit de nouveaux miracles. Judas voyant qu'il ne pouvoit pas le surmonter comme il s'en étoit flatté, prit le parti de se ranger parmi ses disciples, d'étudier sa façon de vivre & ses habitudes, qu'il révéla ensuite à ses confreres les sacrificateurs. Un jour comme Jesus devoit monter au temple, il fut épié & saisi avec plusieurs de ses disciples; ses ennemis l'attacherent à la colonne de marbre qui étoit dans une des places publiques: il y fut fouetté, couronné d'épines, & abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit demandé à boire; enfin le sanhedrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé.

Ce n'est point encore la fin du roman rabbinique, le *sepher toldos Jeschut* ajoute que Jesus étant lapidé, on voulut le pendre au bois, suivant la coutume, mais que le bois se rompit, parce que Jesus, qui prévoyoit le genre de son supplice, l'avoit enchanté par le nom de *Jehovah*; mais Judas, plus fin que Jesus, rendit son maléfice inutile, en tirant de son jardin un grand chou, auquel son cadavre fut attaché.

Au reste, les contradictions qu'on trouve dans les ouvrages des Juifs sur cette matiere, sont sans nombre & inconcevables; ils font naître Jesus sous Alexandre Jannæus, l'an du monde 3671, & la reine Helene qu'ils introduisent sans raison dans cette histoire fabuleuse, ne vint à Jérusalem que plus de cent cinquante ans après, sous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé aussi *Toldos Jesu*, publié l'an 1705 par M. Huldric, qui suit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anacronismes & les fautes les plus grossieres; il fait naître & mourir Jesus-Christ sous le regne d'Herode le grand; il veut que ce soit à ce prince qu'ont été faites les plaintes sur l'adultere de Panther & de Marie mere de Jesus; qu'en conséquence Herode irrité de la fuite du coupable, se soit transporté à Bethléem & en ait massacré tous les enfans.

L'au-

L'auteur qui prend le nom de Jonathan, qui se dit contemporain de Jesus-Christ & demeurant à Jérusalem, avance qu'Herode consulta, sur le fait de Jesus-Christ, les sénateurs d'une ville dans la terre de Césarée. Nous ne suivrons pas un auteur aussi absurde dans toutes ses ridicules contradictions.

Cependant c'est à la faveur de toutes ces odieuses calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les Chrétiens & contre l'Evangile; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux Testament, & répandre des doutes & des difficultés sur le tems de la venue de notre Sauveur; tout annonce & leur entêtement & leur mauvaise foi.

Ahmed-ben-Cassam-al-Andacousy, more de Grenade, qui vivoit sur la fin du xvj. siecle, cite un manuscrit arabe de saint Cæcilius, archevêque de Grenade, qui fut trouvé avec seize lames de plomb gravées en caracteres arabes, dans une grotte près de la même ville. Dom Pedro y Quinones, archevêque aussi de Grenade, en a rendu lui même témoignage. Ces lames de plomb, qu'on appelle de *Grenade*, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen qui a duré plusieurs années, elles ont enfin été condamnées, comme très-apocryphes, sous le pontificat d'Alexandre VII. Elles ne renferment que quelques histoires fabuleuses touchant la vie de la sainte-Vierge, l'enfance & l'éducation de Jesus-Christ son fils. On y lit entr'autres choses que Jesus-Christ encore enfant & apprenant à l'école l'alphabet arabique, interrogeoit son maître sur la signification de chaque lettre; & qu'après en avoir appris le sens & la signification grammaticale, il lui enseignoit le sens mystique de chacun de ces caracteres, & lui révéloit ainsi d'admirables profondeurs. Cette histoire est sûrement moins ridicule que les prodiges rapportés dans l'évangile de l'enfance, & toutes les autres fables qu'ont imaginé en divers tems l'inimitié des uns, l'ignorance ou la fraude pieuse des autres.

Le nom de *Messie*, accompagnée de l'épithete de *faux*, se donne encore à ces imposteurs, qui dans divers tems ont cherché à abuser la nation juive, & ont pu tromper un grand nombre de personnes qui avoient la foiblesse de les regarder comme le vrai Christ, le *messie* promis. Ainsi il y a eu de ces *faux Messies* avant même la venue du véritable oint de Dieu. *Act. apost. cap. v.* ℣. 34. 35. 36. Le sage Gamaliel parle d'un nommé Theudas dont l'histoire se lit dans les antiquités judaïques de Josephe, *liv. XX chap. ij.* Il se vantoit de passer le Jourdain à pié sec; il attira beaucoup de gens à sa suite par ses discours & ses prestiges; mais les Romains étant tombés sur sa petite troupe la disperserent, couperent la tête au malheureux chef, & l'exposerent à Jérusalem aux outrages de la multitude.

Gamaliel parle aussi de Judas le galiléen, qui est sans doute le même dont Josephe fait mention dans le 12 *chap. du II. liv. de la guerre des Juifs*: il dit que ce fameux prophete avoit ramassé près de 30 mille hommes, mais l'hyperbole est le caractere de l'historien juif: dès les tems appostoliques, *act. apost. chap. viij. v. 9.* l'on voit Simon le magicien qui avoit su séduire les habitans de Samarie au point qu'ils le considéroient comme la *vertu de Dieu*.

Dans le siecle suivant, l'an 178-179 de l'ere chrétienne, sous l'empire d'Adrien, parut le faux *Messie* Barchochebas à la tête d'une grosse armée; il parcourut la Judée, il y commit les plus grands désordres: ennemi déclaré des chrétiens, il fit périr tous ceux qui tomberent entre ses mains qui ne voulurent pas se faire circoncire de nouveau & rentrer dans le judaïsme.

Tinnius Rufus voulut d'abord réprimer les cruautés de Barchochebas, & arrêter les dangereux progrès de ce *faux messie*; l'empereur Adrien voyant que cette révolte pouvoit avoir des suites, y envoya Julius Severus, qui, après plusieurs rencontres, les enferma dans la ville de Bither, qui soutint un siége opiniâtre, & fut enfin emportée. Barchochebas y fut pris & mis à mort, au rapport de saint Jérome & de la chronique d'Alexandrie. Le nombre des juifs qui furent tués ou vendus pendant & après la guerre de Barchochebas, est innombrable. Adrien crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jérusalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville pour en défendre l'entrée au reste du peuple d'Israël.

Au rapport de quelques auteurs juifs, Coziba surnommé Barchochebas, fut mis à mort dans la ville de Bythar par les gens de son propre parti, qui s'en défirent, parce, disent-ils, qu'il n'avoit pas un caractere essentiel du *Messie*, qui est de connoître par le seul odorat si un homme étoit coupable. Les Juifs disent aussi que l'empereur ayant ordonné qu'on lui envoyât la tête de Barchochebas, eut aussi la curiosité de voir son corps; mais que lorsqu'on voulut l'enlever, on trouva un énorme serpent autour de son col, ce qui effraya si fort ceux qui étoient venus pour prendre ce cadavre, qu'ils s'enfuirent; & le fait rapporté à Adrien, il reconnut que Barchochebas ne pouvoit perdre la vie que par la main de Dieu seul. Des faits si puériles & si mal concertés, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Il paroît qu'Akiba s'étoit déclaré pour Barchochebas, & soutenoit hautement qu'il étoit le *Messie*. Aussi les disciples de ce fameux rabbin furent les premiers sectateurs de ce faux Christ; c'est eux qui défendirent la ville de Byther, & furent par l'ordre du général romain, liés avec leurs livres & jettés dans le feu.

Les Juifs, toujours portés aux plus folles exagérations sur tout ce qui a rapport à leur histoire, disent qu'il périt plus de juifs dans la guerre de Byther qu'il n'en étoit sorti d'Egypte. Les crânes de 300 enfans trouvés sur une seule pierre, les ruisseaux de sang si gros qu'ils entraînoient dans la mer, éloignée de quatre milles, des pierres du poids de quatre livres; les terres suffisamment engraissées par les cadavres pour plus de sept années sont de ces traits qui caractérisent les historiens juifs, & font voir le peu de fonds qu'on doit faire sur leur narration. Ce qu'il y a de très-vrai, c'est que les Hébreux appellent Adrien un second Nabuchodonosor, & prient Dieu dans leurs jeûnes & dans les prieres d'imprécations (qui font aujourd'hui la majeure partie de leur culte), ils prient, dis-je, l'Eternel de se souvenir dans sa colere de ce prince cruel & tyran, qui a détruit 480 synagogues très-florissantes, tant ce peuple, que Tite avoit presque détruit 60 ans auparavant, trouvoit de ressources pour renaître de ses cendres, & redevenir plus nombreux & plus puissant qu'il ne l'avoit été avant ses revers.

On lit dans Socrate, historien ecclésiastique, *Soc. hist. ecclef. lib. II. cap. xxviij* que l'an 434 il parut dans l'île de Candie un *faux messie* qui s'appelloit Moïse, se disant être l'ancien libérateur des Hébreux envoyé du ciel pour procurer à sa nation la plus glorieuse délivrence; qu'à-travers les flots de la mer il la reconduiroit triomphante dans la Palestine.

Les juifs candiots furent assez simples pour ajouter foi à ses promesses; les plus zélés se jetterent dans la mer, espérant que la verge de Moïse leur ouvriroit dans la mer Méditerranée un passage miraculeux. Un grand nombre se noyerent; on retira de la mer plusieurs de ces misérables fanatiques; on chercha, mais inutilement le séducteur, il avoit disparu; il fut impossible de le trouver; & dans ce siecle d'ignorance les dupes se consolerent, dans l'idée qu'assurément un démon avoit pris la forme humaine pour séduire les Hébreux.

Un siecle après, savoir l'an 530, il y eut dans la Palestine un *faux messie* nommé Julien; il s'annonçoit comme un grand conquérant qui à la tête de sa nation détruiroit par les armes tout le peuple chrétien. Séduits par ses promesses, les Juifs armés opprimerent cruellement les Chrétiens, dont plusieurs furent les malheureuses victimes de leur aveugle fureur. L'empereur Justinien envoye des troupes au secours des Chrétiens: on livra bataille au faux Christ; il fut pris & condamné au dernier supplice, ce qui donna le coup de mort à son parti & le dissipa entierement.

Au commencement du viij. siecle, Serenus, juif espagnol, prit un tel ascendant sur ceux de son parti, qu'il sut leur persuader sa mission divine, pour être le *Messie* glorieux qui devoit établir dans la Palestine un empire florissant. Un grand nombre de crédules quitta patrie, biens, famille & établissemens pour suivre ce nouveau *Messie*: mais ils s'apperçurent trop tard de sa fourberie; & ruinés de fond en comble, ils eurent tout le tems de se repentir de leur fatale crédulité.

Il s'éleva plusieurs *faux messies* dans le xij. siecle; il en parut un en France duquel on ignore & le nom & la patrie. Louis le jeune sévit contre ses adhérens, il fut mis à mort par ceux qui se saisirent de sa personne.

L'an 1138 il y eut en Perse un *faux messie* qui sut assez bien lier sa partie, pour rassembler une armée considérable, au point de se hasarder de livrer bataille au roi de Perse. Ce prince voulut obliger les juifs de ses états de poser les armes, mais l'imposteur les en empêcha, se flattant des plus heureux succès. La cour négocia avec lui: il promit de désarmer si on lui remboursoit tous les frais qu'ils avoit faits. Le roi y consentit, & lui livra de grandes sommes; mais dès que

l'armée

l'armée du faux christ fut dissipée, les Juifs furent contraints de rendre au roi tout ce qu'il avoit payé pour acheter la paix.

Le xiij. siecle fut fertile en *faux Messies*; on en compte sept ou huit qui parurent en Arabie, en Perse, dans l'Espagne, en Moravie. Un d'eux qui se nommoit David-El-Ré, passe pour avoir été un très-grand magicien; il sut séduire les Juifs par ses prestiges, & se vit ainsi à la tête d'un parti considérable qui prit les armes en sa faveur; mais ce *messie* fut assassiné par son propre gendre.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivoit au milieu du xvj. siecle, annonçoit la prochaine venue du *Messie*, né, à ce qu'il disoit depuis quatorze ans, & l'avoit vu, disoit-il, à Strasbourg, & gardoit avec soin une épée & un sceptre pour les lui mettre en main dès qu'il seroit en âge de combattre: il publioit que ce *Messie*, qui dans peu se manifesteroit à sa nation, détruiroit l'antechrist, renverseroit l'empire des Turcs, fonderoit une monarchie universelle, & assembleroit enfin dans la ville de Constance un concile qui dureroit douze ans, & dans lequel seroient terminés tous les différends de la Religion.

L'an 1624 Philippe Zieglarne parut en Hollande, & promit que dans peu il viendroit un *Messie*, qu'il disoit avoir vu, & qu'il n'attendoit que la conversion du cœur des Juifs pour se manifester.

En l'an 1666 Zabathei Sevi, né dans Alep, se fit passer pour le *Messie* prédit par Zieglerne; il ne négligea rien de ce qu'il falloit pour jouer un si grand rôle; il étudia avec soin tous les livres hébreux, & s'en fit à lui-même application.

Il débuta par prêcher sur les grands chemins & carrefours, & au milieu des campagnes. Les Turcs se mocquoient de lui, le traitoient de fol & d'insensé, pendant que ses disciples l'admiroient & l'exaltoient jusques aux nues. Il eut aussi recours aux prodiges, la Philosophie n'en avoit pas encore désabusé dans ces tems-là; elle n'a pas même produit aujourd'hui cet heureux effet sur la multitude toujours portée au merveilleux. Il se vanta de s'élever en l'air pour accomplir, disoit-il, l'oracle d'Isaïe, *xiv. v.* 14. qu'il appliquoit mal-à-propos au *Messie*. Il eut la hardiesse de demander à ses disciples s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, & il blama l'aveuglement de ceux qui plus sinceres qu'enthousiastes oserent lui assurer que non. Il paroît qu'il ne mit pas d'abord dans ses intérêts le gros de la nation juive puisqu'il eut des affaires fort sérieuses avec les chefs de la synagogue de Smyrne, qui prononcerent contre lui une sentence de mort; mais personne n'osant l'exécuter, il en fut quitte pour la peur & le bannissement.

Il contracta trois mariages, & n'en consomma point; je ne sais dans quelle tradition il avoit pris que cette bisarre continence étoit un des respectables caracteres du libérateur promis. Après plusieurs voyages en Grece & en Egypte, il vint à Gaza, où il s'associa un juif nommé Nathan Levi ou Benjamin. Il lui persuada de faire le personnage du prophete Elie, qui devoit précéder le *Messie*. Ils se rendirent à Jérusalem, où le faux précurseur annonça Zabathei Sevy comme le *Messie* attendu. Quelque grossiere que fût cette trame, elle trouva des disciples: la populace juive se déclara pour lui; ceux qui avoient quelque chose à perdre déclamerent contre lui & l'anathématiserent.

Sevy, pour fuir l'orage, se retira à Constantinople, & de-là à Smyrne. Nathan-Levy lui envoya quatre ambassadeurs qui le reconnurent & le saluerent publiquement en qualité de *Messie*; cette ambassade en imposa au peuple & même à quelques docteurs, qui donnant dans le piége, déclarerent Zabathei-Sevi *Messie* & roi des Hébreux; ils s'empresserent de lui porter des présens considérables, afin qu'il pût soutenir sa nouvelle dignité. Le petit nombre des Juifs sensés & prudens blamerent ces nouveautés, & prononcerent contre l'imposteur une seconde sentence de mort. Fier de ce nouveau triomphe, il ne se mit pas beaucoup en peine de ces sentences, très-assuré qu'elles resteroient sans effet, & que personne ne se hasarderoit à les exécuter. Il se mit sous la protection du cadi de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple juif. Il fit dresser deux trônes, un pour lui, & l'autre pour son épouse favorite; il prit le nom de *roi des rois d'Israël*, & donna à Joseph Sevy son frere, celui de *roi des rois de Juda*. Il parloit de la prochaine conquête de l'empire Ottoman comme d'une chose si assurée, que déja il en avoit distribué à ses favoris les emplois & les charges; il poussa même l'insolence jusqu'à faire ôter de la liturgie ou prieres publiques le nom de l'empereur, & à y faire substituer le sien. Il partit pour Constantinople; les plus sages d'entre les Juifs sentirent bien que les projets & l'entreprise de Sevy pourroient perdre leur nation à la cour ottomane; ils firent avertir sous main le grand-seigneur, qui donna ses ordres pour faire arrêter ce nouveau *Messie*. Il répondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit pris le nom & la qualité de roi, que c'étoit le peuple juif qui l'y avoit obligé.

On le fit mettre en prison aux Dardanelles; les Juifs publierent qu'on ne l'épargnoit que par crainte ou par foiblesse. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit des présens que les juifs crédules lui prodiguerent pour visiter leur roi, leur *Messie* prisonnier, qui dans cet état humiliant conservoit tout son orgueil, & se faisoit rendre des honneurs extraordinaires.

Cependant le sultan, qui tenoit sa cour à Andrinople, voulut faire finir cette pieuse comédie, dont les suites pouvoient être funestes: il fit venir Sevy; & sur ce qu'il se disoit invulnérable, le sultan ordonna qu'il fût percé d'un trait & d'une épée. De telles propositions d'ordinaire déconcertent les imposteurs; Sevy préféra les coups des muphtis & derviches à ceux des icoglans. Fustigé par les ministres de la loi, il se fit mahométan, & il vécut également méprisé des Juifs & des Musulmans: ce qui a si fort décrédité la profession de *faux messie*, que c'est le dernier qui ait fait quelque figure & paru en public à la tête d'un parti.

MESSIER, s. m. (*Gram.*) paysan commis à la garde des vignes.

MESSIEURS, s. m. plur. titre d'honneur ou de civilité dont on se sert en parlant ou en écrivant à plusieurs personnes; c'est le pluriel de *monsieur*.

Les plaidoyers, les harangues commencent toujours par le mot de *messieurs*, qu'on répete souvent dans la suite du discours. On le dit aussi en parlant de tierces personnes; ainsi l'on dit *messieurs* du parlement, *messieurs* du conseil, *messieurs* des comptes, *messieurs* de ville.

Ce terme a pris droit de bourgeoisie depuis quelques années en Angleterre, où l'on s'en sert en plusieurs occasions.

MESSEIN, LE (*Géog.*) ou le pays *Messin*; province de France dans les trois évêchés de Lorraine, entre le duché de Luxembourg, la Lorraine, & le duché de Bar. Il a pris son nom de Mets la capitale, qui l'a été des Médiomatrices; ceux-ci, du temps de César, occupoient un fort grand pays sur le Rhin; mais peu après, ils en furent délogés par les peuples germains *Triboci*, *Vangiones*, & *Nemetes*. Ils ont toujours fait partie de la Gaule Belgique, & lorsque la Gaule Belgique fut divisée en deux provinces, ils furent compris dans la premiere, & mis sous la métropole de Treves.

Le climat du pays *Messin* est d'une fertilité médiocre, plus froid que chaud du côté des Ardennes, & peuplé d'habitans assez semblables pour les mœurs aux Allemands. Ses principales rivieres sont la Moselle, & la Seille. (*D. J.*)

MESSINE, (*Géog.*) en latin *Messana*, mot auquel nous renvoyons le lecteur. *Messine* est une très-ancienne ville de Sicile, dans la partie orientale du Val de Démona sur la côte du Fare de *Messine*, vis-à-vis du continent de l'Italie, au midi occidental du fort de Faro.

Elle a un archevêché, une citadelle qui la commande, un vaste & magnifique port, qui la rendroit commerçante, si l'on savoit profiter de sa position; mais elle ne brille que par ses monasteres. On y comptoit 80 mille habitans avant les vêpres siciliennes: on n'en compteroit pas aujourd'hui la moitié. Elle dispute avec Palerme le titre de capitale, le procès n'est point jugé, & le vice-roi de Sicile demeure six mois dans l'une, & six mois dans l'autre.

Elle est située sur la mer, au pié, & sur la pente de plusieurs collines qui l'entourent, à 40 lieues E. de Palerme, 17. N. E. de Catane, 100 S. E. de Rome, 60 S. E. de Naples. *Long.* selon de la Hire & des Places, 33, 47′, 45″, *lat.* 38, 21.

Cette ville est la patrie de quelques gens de lettres, dont les noms obscurs ne doivent point entrer dans l'Encyclopédie; mais l'Italie a connu la peinture à l'huile par un de ses citoyens. Van Eyk de Bruges, inventeur de cette peinture, en confia le secret à Antoine de *Messine*, de qui le Bellin sut l'arracher par stratagème, & alors ce ne fut plus un mystere pour tous les peintres. (*D. J.*)

MESSINE, *Fare de* (*Géogr.*) *Voyez* FARE DE MESSINE. (*D. J.*)

MESTIVAGE ou MESTIVE, s. m. (*Jurisprud.*) redevance en blé, droit qui se leva sur les blés que l'on

moiss-

moissonne. *Voyez le glossaire de* Ducange, au mot *messivagium*, & celui de Lauriere au mot *mestive*. (*A*)

MESTRES DE CAMP GÉNÉRAUX, sont les deux premiers officiers de la cavalerie & des dragons après le colonel général de chacun de ces deux corps.

Mestre de Camp, c'étoit autrefois le nom qui se donnoit au premier officier de chaque régiment d'infanterie & de cavalerie, lorsque chacun de ces deux corps avoit un colonel général; mais à présent qu'il n'y en a plus que dans la cavalerie & dans les dragons, il n'y a de mestre de camp que dans ces derniers corps. Ils y sont ce que les colonels d'infanterie sont dans leurs régimens. *Voyez* Colonel.

MESTRE, (*Marine*.) c'est le nom qu'on donne au grand mât d'une galere, *voyez* Galere, qu'on appelle *arbre de mestre*.

MESTRIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, selon l'Itinéraire d'Antonin. C'est aujourd'hui *Mestri*, bourgade de la basse-Hongrie, dans le comté de Vesprin, vers le lac de Balaton. (*D. J.*)

MESUAGE, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *manoir*, & s'entend ordinairement d'une maison assise aux champs. *Mesuage* capital, c'est le chef, manoir ou principal manoir. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxvj. & xxxiv. le glossaire* de Ducange, au mot *messuagium, celui de* Cowel, *à la fin de ses institutes du droit anglois*, & le *gloss.* de Lauriere, au mot *mesuage*. (*A*)

MESUE LAPIS, (*Hist. nat.*) nom que l'on a donné au *lapis lazuli*. *Voyez cette article*.

MESVE, (*Géog.*) en latin *Massava*; connu dans l'histoire pour être nommée dans les tables Théodosiennes. Ce n'est point la Charité-sur-Loire, comme Samson l'a crû; mais c'est un village qui n'est pas éloigné, & qui porte le nom de *Mesve*, qu'on écrivoit autrefois. *Maisve*. Ce village, dont la cure est très-ancienne, est sur la Loire, à une lieue plus bas que la Charité, à l'endroit où le ruisseau de *Mazou* se décharge dans cette riviere. (*D. J.*)

MÉVENDRE, v. act. (*Com*.) vendre une marchandise à moindre prix qu'elle ne coûte.

Mévendu ou Mévendue, adj. une marchandise *mévendue* est celle qu'on vend beaucoup au-dessus de son juste prix.

MÉVENTE, s. f. vente à vil prix, sur laquelle il y a beaucoup à perdre. Il se trouve souvent de la *mévente* sur les marchandises sujettes à se gâter, ou qui ne sont plus de mode. Il est de la prudence d'un négociant de les vendre à tems. *Dictionnaire de Commerce*.

MESUIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, que Ptolomée place entre *Lupia* & *Arzelia*. On croit que c'est à présent *Meydemberg*-sur-l'Elbe, (*D. J.*)

MESUMNIUM ou MESYMNIUM, (*Litt.*) nom que les anciens donnoient à une partie de leur tragédie, ou à certain vers qu'ils employoient dans leur tragédie. *Voyez* Tragédie.

Le *mésymnium* étoit un refrain tel qu'*io pæan! ô dithyrambe, hymen, ô hymenée*, ou quelqu'autre semblable qu'on mettoit au milieu d'une strophe; mais quand il se trouvoit à la fin, on le nommoit *ephymnium*. *Voy.* Strophe & Choeur.

MESURAGE, s. m. (*Géom.*) on appelle ainsi l'action de mesurer l'aire des surfaces, ou la solidité des corps. *Voyez* Mesurer & Mesure.

Mesurage, action par laquelle on mesure. On le dit aussi de l'examen qu'on fait si la mesure est bonne & juste. On dit en ce sens, je suis satisfait du *mesurage* de mon blé.

Mesurage, signifie aussi le droit que les seigneurs prennent sur chaque mesure, aussi-bien que les salaires qu'on paie à celui qui mesure.

Les blés qui s'achetent dans les marchés doivent le droit de *mesurage*; mais ceux qui s'achetent dans les greniers n'en doivent point, parce qu'on y fait soi-même le *mesurage*, & sans être obligé d'y appeller les officiers des seigneurs. Ce droit s'appelle aussi *minage*. *V.* Minage. *Dict. de Comm.*

MESURE, s. f. *en Géométrie*, marque une certaine quantité qu'on prend pour unité, & dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogenes. *Voyez* Mesurer & Nombre.

Cette définition est plus générale que celle d'Euclide, qui définit la *mesure* une quantité qui, étant répétée un certain nombre de fois, devient égale à une autre; ce qui répond seulement à l'idée d'une partie aliquote. *Voyez* Aliquote.

La *mesure* d'un angle est un arc décrit du sommet *a*, (*Pl. géomet. fig.* 10.) & d'un intervalle quelconque entre les côtés de l'angle, comme *d f*. Les angles sont donc différens les uns des autres, suivant les rapports que les arcs décrits de leurs sommets, & compris entre leurs côtés, ont aux circonférences, dont ces arcs sont respectivement partie; & par conséquent ce sont ces arcs qui distinguent les angles, & les rapports des arcs à leur circonférence distinguent les arcs; ainsi l'angle *l a f* est dit du même nombre de degrés que l'arc *f d*. *Voyez au mot* Degré la raison pourquoi ces arcs sont la *mesure* des angles. *Voyez aussi* Angle.

La *mesure* d'une surface plane est un quarré qui a pour côté un pouce, un pié, une toise, ou toute autre longueur déterminée. Les Géometres se servent ordinairement de la verge quarrée, divisée en cent piés quarrés & les piés quarrés en pouces quarrés. *Voyez* Quarré.

On se sert de *mesures* quarrées pour évaluer les surfaces ou déterminer les aires des terreins, 1° parce qu'il n'y a que des surfaces qui puissent mesurer des surfaces, 2°. parce que les *mesures* quarrées ont toute la simplicité dont une *mesure* soit susceptible, lorsqu'il s'agit de trouver l'aire d'une surface.

La *mesure* d'une ligne est une droite prise à volonté, & qu'on considere comme unité. *Voyez* Ligne.

Les Géometres modernes se servent pour cela de la toise, du pié, de la perche, &c.

Mesure de la masse, ou quantité de matiere en méchanique, ce n'est autre chose que son poids; car il est clair que toute la matiere qui fait partie du corps, & qui se meut avec lui, gravite aussi avec lui; & comme on a trouvé par expérience que les gravités des corps homogenes étoient proportionnelles à leurs volumes, il s'ensuit de-là, que tant que la masse continuera à être la même, le poids sera aussi le même, quelque figure que le poids puisse recevoir, ce qui n'empêche pas qu'il ne descende plus difficilement dans un fluide sous une figure qui présentera au fluide une surface plus étendue; parce que la résistance & la cohésion d'un plus grand nombre de parties au fluide qu'il faudra déplacer, lui fera alors un plus grand obstacle. *Voyez* Poids, Gravité, Matiere, Résistance, &c.

Mesure d'un nombre, en arithmetique, est un autre nombre qui mesure le premier, sans reste, ou sans laisser de fractions; ainsi 9 est *mesure* de 27. *Voyez* Nombre & Diviseur.

Mesure d'un solide, c'est un cube dont le côté est un pouce, un pié, une perche, ou une autre longueur déterminée.

Mesure de la vitesse. *Voyez* Vitesse, & la fin du mot Equation. *Chambers*. (*E*)

Mesures, *harmonie des* (*Géom.*) la *mesure* en ce sens (*modulus*) est une quantité invariable dans chaque systême, qui a la même proportion à l'accroissement de la *mesure* d'une raison proposée, que le terme croissant de la raison a à son propre accroissement.

La *mesure* d'une raison donnée est comme la mesure (*modulus*) du systême dont elle est prise; & la *mesure* dans chaque systême est toujours égale à la *mesure* d'une certaine raison déterminée & immuable, que M. Cotes appelle, à cause de cela raison de mesure, *ratio modularis*.

Il prouve dans son livre intitulé, *Harmonia mensurarum*, que cette raison est exprimée par les nombres suivans; 2,718281, &c, à 1, ou par 1 à 0,3678794, &c. De cette maniere, dans le canon de Briggs, le logarithme de cette raison est la mesure (*modulus*) de ce systême; dans la ligne logistique, la soutangente donnée est la *mesure* du systême; dans l'hyperbole, le parallélogramme, contenu par une ordonnée à l'asymptote & par l'abscisse du centre; ce parallélogramme, dis-je, donné, est la *mesure* de ce systême; & dans les autres, la *mesure* est toujours une quantité remarquable.

Dans la seconde proposition, il donne une méthode particuliere & concise de calculer le canon des logarithmes de Briggs, avec des regles pour trouver des logarithmes, & des nombres intermédiaires, même au-delà de ce canon.

Dans la troisieme proposition, il bâtit tel systême de *mesures* que ce soit, par un canon de logarithmes, non-seulement lorsque la *mesure* de quelque raison est donnée; mais aussi sans cela, en cherchant la *mesure* du systême par la regle susmentionnée.

Dans les quatrieme, cinquieme & sixieme propositions, il quarre l'hyperbole, décrit la ligne logistique & équiangulaire spirale, par un canon de logarithmes; & il explique divers usages curieux de ces propositions dans les scho-

scholies. Prenons un exemple aisé de la méthode logométrique, dans le problème commun de déterminer la densité de l'atmosphere. Supposée la gravité uniforme, tout le monde sait que si les hauteurs sont prises dans quelque proportion arithmétique, la densité de l'air sera à ces hauteurs en progression géométrique, c'est-à-dire, que les hauteurs sont les *mesures* des raisons des densités à ces hauteurs & au-dessous, & que la différence des deux hauteurs quelconques, est la *mesure* de la raison des densités à ces hauteurs.

Pour déterminer donc la grandeur absolue & réelle de ces *mesures*, M. Cotes prouve *à priori*, que la mesure (*modulus*) du système est la hauteur de l'atmosphere, réduite par-tout à la même densité qu'au-dessous. La mesure (*modulus*) est donc donnée, comme ayant la même proportion à la hauteur du mercure dans le barometre, que la gravité spécifique de l'air; & par conséquent tout le système est donné: car, puisque dans tous les systèmes les *mesures* des mêmes raisons qui sont analogues entre elles, le logarithme de la raison de la densité de l'air dans deux hauteurs quelconques, sera à la mesure (*modulus*) de canon, comme la différence de ces hauteurs l'est à la susdite hauteur donnée de l'atmosphere égale partout.

M. Cotes définit les *mesures* des angles de la même maniere que celle des raisons: ce sont des quantités quelconques, dont les grandeurs sont analogues à la grandeur des angles. Tels peuvent être les arcs ou secteurs d'un cercle quelconque, ou toute autre quantité de tems, de vitesse, ou de résistance analogue aux grandeurs des angles. Chaque système de ces *mesures* a aussi sa mesure (*modulus*) conforme aux *mesures* du système, & qui peut être calculée par le canon trigonométrique des sinus & des tangentes, de la même maniere que les *mesures* des raisons par le canon des logarithmes; car la mesure (*modulus*) donnée dans chaque système, a la même proportion à la *mesure* d'un angle donné quelconque, que le rayon d'un cercle a à un arc soutendu à cet angle; ou celle que ce nombre constant de degrés, 57, 2957795130, a au nombre de degrés de l'angle susdit.

A l'égard de l'avantage qui se trouve à calculer, selon la méthode de M. de Cotes, c'est que les *mesures* des raisons ou des angles quelconques, se calculent toujours d'une maniere uniforme, en prenant des tables le logarithme de la raison, ou le nombre de degrés d'un angle, & en trouvant ensuite une quatrieme quantité proportionelle aux trois quantités données: cette quatrieme quantité est la *mesure* qu'on cherche. (*D. J.*)

Mesure, regle originairement arbitraire, & ensuite devenue fixe dans les différentes sociétés, pour marquer soit la durée du tems, soit la longueur des chemins, soit la quantité des denrées ou marchandises dans le commerce. De-là on peut distinguer trois sortes de *mesures*: celle du tems, celle des lieux, celle du commerce.

La *mesure* du tems chez tous les peuples a été assez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de son axe, & de là les jours; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes ou par mois lunaires; par celle où le soleil paroit dans un des signes du zodiaque, & ce sont les mois solaires; & enfin par le tems qu'emploie la terre à tourner autour du soleil, ce qui fait l'année. Et pour fixer ou reconnoître le nombre des années, on a imaginé d'espace en espace des points fixes dans la durée des tems marqués par de grands événemens, & c'est ce qu'on a nommé *époque*.

La *mesure* des distances d'un lieu à un autre est l'espace qu'on parcourt d'un point donné à un autre point donné, & ainsi de suite, pour marquer la longueur des chemins. Les principales *mesures* des anciens, & les plus connues, étoient chez les Grecs, le *stade*; chez les Perses, la *parasangue*; en Egypte, le *schoene*; le *mille* parmi les Romains, & la *lieue* chez les anciens Gaulois. *Voyez* tous ces mots sous leur titre pour connoître la proportion de ces *mesures* avec celles d'aujourd'hui.

Les Romains avoient encore d'autres *mesures* pour fixer la quantité de terres ou d'héritages appartenans à chaque particulier. Les plus connues sont la *perche*, le *climat*, le *petit acte*, l'*acte quarré* ou *grand acte*, le *jugere*, le *verse* & l'*érédie*. *Voyez* Perche, Climat, Acte, &c.

A l'égard des *mesures* des denrées, soit seches, soit liquides, elles varioient selon les pays. Celles des Egyptiens étoient l'*artaba*, l'*aporrhima*, le *saytès*, l'*emphis*, l'*ionium*; celles des Hébreux étoient le *core*, le *bin*, l'*epha*, le *sat*, ou *satum*, l'*homer* & le *cab*. Les Perses avoient l'*achane*, l'*artaba*, la *capithe*. Chez les Grecs on mesuroit par *medimnes*, *chenices*, *septiers*, *oxibaphes*, *cotyles*, *cyathes*, *cueillerées*, &c. A Rome on connoissoit le *culeus*, l'*amphore*, le *conge*, le *septier*, l'*emine*, le *quartarius*, l'*acetabule* & le *cyathe*, sous lequel étoient encore d'autres petites *mesures* en très-grand nombre. *Voyez* au nom de chacune ce qu'elle contenoit.

Mesure, (*Poésie latine.*) une *mesure* est un espace qui contient un ou plusieurs tems. L'étendue du tems est d'une fixation arbitraire. Si un tems est l'espace dans lequel on prononce une syllabe longue, un demi-tems sera pour la syllabe breve. De ces tems & de ces demi-tems sont composées les *mesures*; de ces *mesures* sont composés les vers; & enfin de ceux-ci sont composés les poëmes. Pié & *mesure* sont ordinairement la même chose.

Les principales *mesures* qui composent les vers grecs & latins, sont de deux ou de trois syllabes; de deux syllabes qui sont ou longues, comme le spondée qu'on marque ainsi — —; ou breves, comme le pyrrique ∪ ∪; ou breve l'une & l'autre longue, comme l'iambe ∪ —; ou l'une longue & l'autre breve, comme le trochée — ∪. Celles de trois syllabes sont le dactyle — ∪ ∪. l'anapeste ∪ ∪ —, le tribraque ∪ ∪ ∪, le molosse — — —.

Des différentes combinaisons de ces piés, & de leur nombre, se sont formées différentes especes de vers chez les anciens.

1°. L'hexametre ou héroïque a six *mesures*.

2°. Le pentametre qui en a cinq.

1 2 3 4 5 6
Principi-is obs-ta: se-rò medi-cina pa-ratur,
1 2 3 4 5
Cum mala per lon-gas invalu-ere moras.

3°. L'iambique, dont il y a trois especes; le dimetre qui a quatre *mesures* qui se battent en deux fois, le trimetre qui en a six, le tétrametre qui en a huit.

4°. Les lyriques qui se chantoient sur la lyre; telles sont les odes de Sapho, d'Alcée, d'Anacréon, d'Horace. Toutes ces sortes de vers ont non-seulement le nombre de leurs piés fixé, mais encore le genre de piés déterminé. *Principes de Littér. tome I.* (*D. J.*)

Mesure, s. f. est *en Musique* une maniere de diviser la durée ou le tems en plusieurs parties égales. Chacune de ces parties s'appelle aussi *mesure*, & se subdivise en d'autres aliquotes qu'on appelle *tems*, & qui se marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pié. *Voyez* Battre la mesure. La durée égale de chaque tems & de chaque *mesure* est remplie par une ou plusieurs notes qui passent plus ou moins vîte en proportion inverse de leur nombre, & auxquelles on donne diverses figures pour marquer leur différente durée. *Voyez* Valeur des notes. Dans la danse on appelle *cadence* la même chose qu'en musique on appelle *mesure*. *Voyez* Cadence.

Bien des gens considérant le progrès de notre Musique, pensent que la *mesure* est de nouvelle invention; mais il faudroit n'avoir aucune connoissance de l'antiquité pour se persuader cela. Non-seulement les anciens pratiquoient la *mesure* ou le *rythme*, mais ils nous ont même laissé les regles qu'ils avoient établies pour cette partie. *Voyez* Rhythme. En effet, pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que le chant ne consiste pas seulement dans l'intonation, mais aussi dans la *mesure*, & que l'un n'étant pas moins naturel que l'autre, l'invention de ces deux choses n'a pas dû se faire en des tems fort éloignés.

La barbarie dans laquelle retomberent toutes les sciences, après la destruction de l'empire romain, épargna d'autant moins la Musique, que les Latins ne l'avoient jamais extrèmement cultivée; & l'état d'imperfection où la laissa Guy d'Arezzo qui passe pour en être le restaurateur, nous fait assez juger de celui où il auroit dû la trouver.

Il n'est pas bien étonnant que le rhythme, qui servoit à exprimer la *mesure* de la poësie, fût fort négligé dans des tems où l'on ne chantoit presque que de la prose. Les peuples ne connoissoient guere alors d'autres divertissemens que les cérémonies de l'église, ni d'autre musique que celle de l'office; & comme cette musique n'exigeoit pas ordinairement la régularité du rhythme, cette partie fut bientôt presque entierement oubliée. On nous dit que Guy nota sa musique avec des points; ces points n'exprimoient donc pas des quantités différentes, & l'invention des notes de différentes valeurs fut certainement postérieure à ce fameux musicien. Tout au plus peut-on supposer que dans le chant de l'église il y avoit quelque signe pour distinguer les syllabes breves ou longues, & les notes correspondantes, seulement par rapport à la prosodie.

On attribue communément cette invention des diverses valeurs des notes à Jean des Murs, chanoine de Paris, vers l'an 1330. Cependant le P. Mersenne, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, assure n'y avoir rien trouvé qui pût confirmer cette opinion. Et en effet, si d'un côté l'usage de la *mesure* paroît postérieur à ce tems, il paroît certain d'autre part, que l'usage des notes de différentes valeurs étoit antérieur à ce même tems; ce qui n'offre pas de petites difficultés sur la maniere dont pouvoient se mesurer ces valeurs. Quoi qu'il en soit, voici l'état où fut d'abord mise cette partie de la Musique.

Les premiers qui donnerent aux notes quelques regles de quantité, s'attacherent plus aux valeurs ou durées relatives de ces notes, qu'à la *mesure* même, ou au caractere du mouvement; de sorte qu'avant l'invention des différentes *mesures*, il y avoit des notes au-moins de cinq valeurs différentes; savoir, la maxime, la longue, la breve, la semi-breve, & la minime. *Voyez ces mots*.

Dans la suite les rapports en valeur d'une de ces notes à l'autre, dépendirent du tems, de la prolation ou du mode. Par le mode on déterminoit le rapport de la maxime à la longue, ou de la longue à la breve; par le tems, celui de la longue à la breve, ou de la breve à la semi-breve, ou de la semi-breve à la minime. *Voy.* MODE, PROLATION, TEMS. En général toutes ces différentes modifications se peuvent rapporter à la *mesure* double ou à la *mesure* triple, c'est-à-dire à la division de chaque valeur entiere en deux ou trois tems inégaux.

Cette maniere d'exprimer le tems ou la *mesure* des notes, changea entierement durant le cours du dernier siecle. Dès qu'on eut pris l'habitude de renfermer chaque *mesure* entre deux barres, il fallut nécessairement proscrire toutes les especes de notes qui renfermoient plusieurs *mesures*; la *mesure* en devint plus claire, les partitions mieux ordonnées, & l'exécution plus facile; ce qui étoit fort nécessaire pour compenser les difficultés que la Musique acquéroit en devenant chaque jour plus composée.

Jusques-là la proportion triple avoit passé pour la plus parfaite; mais la double prit l'ascendant, & le *C* ou la *mesure* à quatre tems, fut prise pour la base de toutes les autres. Or la *mesure* à quatre tems se résout toujours en *mesure* en deux tems; ainsi c'est proprement à la *mesure* double qu'on a à faire rapporter toutes les autres, du-moins quant aux valeurs des notes & aux signes des *mesures*.

Au lieu donc des maximes, longues, breves, *&c.* on substitua les rondes, blanches, noires, croches, doubles & triples croches (*voyez ces mots*), qui toutes furent prises en division sous-double; de sorte que chaque espece de note valoit précisément la moitié de la précédente; division manifestement défectueuse & insuffisante, puisqu'ayant conservé la *mesure* triple aussi-bien que la double ou quadruple, & chaque tems ainsi que chaque *mesure* devant être divisé en raison sous-double ou sous-triple, à la volonté du compositeur, il falloit assigner ou plûtôt conserver aux notes des divisions proportionnelles à ces deux genres de *mesure*.

Les Musiciens sentirent bien-tôt le défaut, mais au lieu d'établir une nouvelle division, ils tâcherent de suppléer à cela par quelque signe étranger; ainsi ne sachant pas diviser une blanche en trois parties égales, ils se sont contentés d'écrire trois noires, ajoutant le chiffre 3 sur celle du milieu. Ce chiffre même leur a enfin paru trop incommode; & pour tendre des pieges plus sûrs à ceux qui ont à lire leur musique, ils prennent aujourd'hui le parti de supprimer le 3, ou même le 6; de sorte que pour savoir si la division est double ou triple, il n'y a d'autre parti à prendre que de compter les notes ou de deviner.

Quoiqu'il n'y ait dans notre Musique que deux genres de *mesure*, on y a tant fait de divisions, qu'on en peut au moins compter seize especes, dont voici les signes.

$$2.\ \tfrac{2}{4}.\ \tfrac{6}{4}.\ \tfrac{6}{8}.\ \tfrac{6}{16}.\ 3.\ \tfrac{3}{2}.\ \tfrac{3}{4}.\ \tfrac{9}{4}.\ \tfrac{3}{8}.\ \tfrac{9}{8}.\ \tfrac{3}{16}.\ C\ \tfrac{12}{4}.\ \tfrac{12}{8}.\ \tfrac{12}{16}.$$

Voyez les exemples, *Pl. de Musiq.*

De toutes ces *mesures*, il y en a trois qu'on appelle *simples*; savoir le 2, le 3 & le *C*, ou quatre tems. Toutes les autres, qu'on appelle *doubles*, tirent leur dénomination & leurs signes de cette derniere, ou de la note ronde, & en voici la regle.

Le chiffre inférieur marque un nombre de notes de valeur égale, & faisant ensemble la durée d'une ronde ou d'une *mesure* à quatre tems; le chiffre superieur montre combien il faut de ces mêmes notes pour remplir une *mesure* de l'air qu'on va noter. Par cette regle on voit qu'il faut trois blanches pour remplir une *mesure* au signe $\frac{3}{2}$; deux noires pour celle au signe $\frac{2}{4}$; trois croches pour celle au signe $\frac{3}{8}$, *&c.* Chacun peut sentir l'ineptie de tous ces embarras de chiffres; car pourquoi, je vous prie, ce rapport de tant de différentes *mesures* à celles de quatre tems qui leur est si peu semblable; ou pourquoi ce rapport de tant de différentes notes à une ronde, dont la durée est si peu déterminée? Si tous ces signes sont institués pour déterminer autant de mouvemens différens en especes, il y en a beaucoup trop; & s'ils le sont outre cela, pour exprimer les différens degrés de vîtesse de ces mouvemens, il n'y en a pas assez. D'ailleurs pourquoi se tourmenter à établir des signes qui ne servent à rien, puisqu'indépendamment du genre de la *mesure* & de la division des tems, on est presque toujours contraint d'ajouter un mot au commencement de l'air, qui détermine le degré du mouvement?

Il est clair qu'il n'y a réellement que deux *mesures* dans notre Musique, savoir à deux & trois tems égaux: chaque tems peut, ainsi que chaque *mesure*, se diviser en deux ou en trois parties égales. Cela fait une subdivision qui donnera quatre especes de *mesure* en tout; nous n'en avons pas davantage. Qu'on y ajoute si l'on veut la nouvelle *mesure* à deux tems inégaux, l'un triple & l'autre double, de laquelle nous parlerons au *mot* MUSIQUE, on aura cinq *mesures* différentes, dont l'expression ira bien au-delà de celle que nous pouvons fournir avec nos seize *mesures*, & tous leurs inutiles & ridicules chiffres. (*S*)

MESURE LONGUE, (*Antiq. Arts & Comm.*) mesure d'intervalle qui sert à déterminer les dimensions d'un corps, ou la distance d'un lieu; ainsi la ligne qui est la douzieme partie d'un pouce, le pouce qui contient douze lignes, le pié douze pouces, le pas géométrique cinq piés, la toise six piés, *&c.* sont des *mesures longues*.

Pour justifier l'utilité de la connoissance de cette matiere, je ne puis rien faire de mieux que d'emprunter ici les observations de M. Freret, en renvoyant le lecteur à son *traité sur les mesures longues*. Il est inséré dans le recueil de l'acad. des inscriptions, *tome XXIV*.

L'histoire & l'ancienne géographie, dit le savant académicien que je viens de nommer, seront toujours couvertes de ténebres impénétrables, si l'on ne connoît la valeur des *mesures* qui étoient en usage parmi les anciens. Sans cette connoissance, il nous sera presque impossible de rien comprendre à ce que nous disent les historiens grecs & romains, des marches de leurs armées, de leurs voyages, & de la distance des lieux où se sont passés les événemens qu'ils racontent; sans cette connoissance, nous ne pourrons nous former aucune idée nette de l'étendue des anciens empires, de celle des terres qui faisoient la richesse des particuliers, de la grandeur des villes, ni de celle des bâtimens les plus célebres. Les instrumens des arts, ceux de l'Agriculture, les armes, les machines de guerre, les vaisseaux, les galeres, la partie de l'antiquité la plus intéressante & même la plus utile, celle qui regarde l'économique, tout en un mot, deviendra pour nous une énigme, si nous ignorons la proportion de leurs *mesures* avec les nôtres.

Les *mesures creuses*, ou celles des fluides, sont liées avec les *mesures longues*; la connoissance des poids est liée de même avec celle des *mesures creuses* ou de capacité; & si l'on ne rapporte le poids de leurs monnoies à celui des nôtres, il ne sera pas possible de se former une idée tant soit peu exacte des mœurs des anciens, ni de comparer leur richesse avec la nôtre.

Cette considération a porté un très-grand nombre d'habiles gens des deux derniers siecles, à travailler sur cette matiere. Ils ont ramassé avec beaucoup d'érudition, les passages des anciens qui concernent les divisions & les subdivisions des *mesures* usitées dans l'antiquité. Ils ont même marqué soigneusement la proportion qui se trouvoit entre diverses *mesures* des Grecs, des Romains & des nations barbares. Mais comme plusieurs ne nous ont point donné le rapport de ces *mesures* avec les nôtres, leur valeur ne nous est pas mieux connue; il est vrai que quelques-uns ont déterminé ce rapport; mais ils l'ont fait avec si peu de solidité, que les évaluations qui résultent de leurs hypothèses rendent incroyables les choses les plus naturelles, parce que dans leurs calculs, les villes, les pays, les monumens, les instrumens des arts, *&c.* deviennent d'une grandeur excessive. C'est dommage qu'on ne puisse excepter de ce nombre le savant Edouard Bernard, dans son livre *de ponderibus & mensuris*, & moins encore le fameux docteur Cumberland, mort en 1708 évêque de Peterborough. Il n'a manqué à M. Gréaves, dans son excellent livre écrit en anglois, sur le pié romain, que de n'avoir pas étendu ses recherches aussi loin qu'il étoit capable de le faire. Cepen-

Cependant pour remplir autant qu'il sera possible l'avide curiosité des lecteurs sur les évaluations des *mesures longues*, nous nous proposons de joindre aux proportions établies par M. Freret, 1°. la table des *mesures longues* des diverses nations comparées au pié romain, par M. Gréaves; 2°. la table de la proportion du pié de Paris, avec les *mesures* de différentes nations, par le même auteur; 3°. la table de proportion de plusieurs *mesures* entr'elles, par M. Picard; 4°. une table de *mesures longues* prises sur les originaux, par M. Auzout; 5°. la table de plusieurs *mesures longues* comparées avec le pié anglois, tirées de Harris & de Chambers; 6°. enfin nous donnerons des tables de *mesures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-sainte, réduites aux *mesures* angloises.

Proportions établies par M. Freret, *entre les différentes* mesures longues *des anciens. Ces proportions sont marquées en dixiemes de doigt, ou en deux cens quarantiemes parties de la coudée égyptienne, autrement dite aléxandrine, la plus grande de toutes.*

	Dixiemes de doigt.
Coudée aléxandrine, égyptienne hébraïque, royale, &c.	240.
Pié,	160.
Coudée babylonienne, greque, italique, de Diodore, de Pline, &c.	200.
Pié,	133. $\frac{1}{3}$
Coudée du pié romain dans Josephe,	192.
Pié romain,	128.
Coudée de mesure ou olympique, dans Hérodote,	175.
Pié,	116. $\frac{2}{3}$

Grandeur des différentes coudées & des différens piés, exprimée en dixiemes de lignes de pié de roi, par la mesure des pyramides.

Selon Hérodote,	Pié,	$1170\frac{243}{800}$.
	Coudée,	$1755\frac{564}{800}$.
Selon Diodore,	Pié,	$1337\frac{843}{700}$.
	Coudée,	2006.
Selon Strabon,	Pié,	$1570\frac{243}{600}$.
	Coudée,	$2355\frac{464}{600}$.

Par la grandeur du devakh, ou coudée du Nilometre au Caire, de 2460 dixiemes de ligne.

Coudée égyptienne, hébraïque, alexandrine, ptolémaïque,	2460.
Pié de cette coudée,	1640.
Coudée babylonienne, italique, greque, de Diodore, de Columelle, Pline, &c.	2050.
Pié de cette coudée,	1366 $\frac{2}{3}$.
Coudée du pié romain employé par Josephe,	1968.
Pié romain de cette coudée,	1312.
Coudée de mesure, ou olympique d'Hérodote,	1793 $\frac{3}{4}$.
Pié de cette coudée,	1195 $\frac{1}{6}$.

Grandeurs différentes des piés romains par les divers monumens.

Sur le tombeau de Statilius,	1312.
Sur le tombeau de Cossutius,	1303 ou 1315.
Sur le tombeau d'Œbutius,	1315 ou 1318.
Piés de fer mésurés par Luca Petto, trois piés différens,	1296 $\frac{32}{84}$
Un autre pié,	1295.
Pié que Petto a fait graver au Capitole, comme la mesure du pié grec,	1358.
Piés mesurés par Gréaves,	1303.
Piés mesurés par Fabretti,	1306.

Pié romain établi par voie de raisonnement.

Grandeur déduite de la mesure du Congius par Villalpandus,	1331.
Par Riccioli,	1306 $\frac{5}{3}$.
Par M. Picard,	1310.
Grandeur déduite de la mesure du mille romain par M. Cassini, pié d'arpentage,	1320.

Tome X.

Pié romain gravé au Capitole, comme celui des anciens architectes, par Luca Petto,	1307.
Pié romeio, dont le palme moderne contient les trois quarts,	1318.

Mesures différentes des Grecs. Mesure itinéraire des Astronomes, d'Aristote, d'Herodote, de Xénophon, &c.

	Dixiemes de ligne de pié de roi.	piés.	pouces.	lignes.
Pié,	740.	0.	6.	2.
Coudée,	1111.	0.	9.	3 $\frac{5}{10}$
Orgye ou 4 coudées,		3.	1.	0. $\frac{4}{10}$
Pléthre, ou 100 piés,		51.	4.	4.
Stade,	61 pas, ou	308.	6.	11.

Il faut compter 15 de ces stades au mille romain, & 1111 $\frac{1}{9}$ au degré d'un grand cercle.

Mesure de Cléfius, & celle qu'Archimede & Aristocréon ont employée pour la mesure de la terre.

	Dixiemes de ligne de pié de roi.	piés.	pouces.	lignes.
Pié,	987.	0.	8.	2 $\frac{7}{10}$.
Coudée,	1481.	0.	12.	4 $\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées,		4.	1.	4 $\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 piés,		66.	8.	8 $\frac{8}{10}$.
Stade,	82 pas, ou	411.	5.	4.

Il y avoit plus de 11 de ces stades au mille romain, & 833 $\frac{1}{3}$ au degré d'un grand cercle.

Mesure commune contenant $\frac{6}{7}$ *de la mesure olympique.*

	Dixiemes de ligne de pié de roi.	piés.	pouces.	lignes.
Pié,	1025.	0.	7.	1 $\frac{1}{6}$.
Coudée,	1537 $\frac{4}{7}$.	0.	10.	11.
Orgye ou 4 coudées,		4.	3.	3 $\frac{3}{10}$.
Pléthre,		71.	2.	2.
Stade,	85 pas, ou	427.	2.	8.

Il y a avoit près de 11 de ces stades au mille, & 803 au degré d'un grand cercle.

Mesure olympique d'Hérodote & d'Eratosthene, pour la mesure de la terre.

	Dixieme de ligne pié de roi.	piés.	pouces.	lignes.
Pié,	1196 $\frac{2}{3}$.	0.	9.	11 $\frac{6}{10}$
Coudée,	1795.	1.	2.	11 $\frac{5}{10}$
Orgye ou 4 coudées,		4.	11.	10.
Pléthre,		83.	1.	1.
Stade,	99 pas, ou	498.	7.	4.

Il y avoit un peu plus de 9 de ces stades au mille romain, & 694 $\frac{4}{9}$ au degré d'un grand cercle.

Mesure italique ou greque de Columelle, Pline, &c. *de Diodore*, &c. *babylonique d'Ezéchiel, & d'Hérodote*, &c.

	Dixiemes.	piés.	pouces.	lignes.
Pié,	1366 $\frac{2}{3}$.	0.	11.	4 $\frac{6}{10}$
Coudée,	2050.	1.	5.	1.
Orgye ou 4 coudées,		5.	8.	4.
Pléthre,		94.	10.	4.
Stade,	113 pas, ou	569.	5.	4.

Il y a 8 de ces stades au mille romain, & 603 au degré d'un grand cercle.

Mesure égyptienne, hébraïque de Josephe, samienne, alexandrine, des Ptolomées, du dévakh, de la géographie de Ptolomée, & de Marin de Tyr, &c.

	Dixiemes.	piés.	pouces.	lignes.
Pié,	1640.	1.	1.	8.
Coudée,	2460.	1.	8.	6.
Orgye,		6	10.	0.
Pléthre,		113.	10.	0.
Stade,	116 pas, ou	683.	4.	0.

Il y

Il y avoit un peu moins de 7 de ces stades au mille romain, & moins de 502 stades au degré d'un grand cercle.

L'aroure, mesure d'arpentage, avoit pour chacun de ses quatre côtés 166 piés 8 pouces, son aire étoit de moins de 28000 piés quarrées, un peu plus grande que celle du *jugerum romain* & du demi arpent de Paris.

Mesures romaines anciennes.

	Dixiem. de lig.
Pié des Architectes par la *mesure* des anciens bâtimens, ...	1307.
Pié gravé sur les tombeaux, ...	1312.
Pié du palme romain moderne, ...	1318.
Pié de la mesure du mille romain ancien, déterminé par M. Cassini, ...	1320.
Pas ou 5 piés de cette *mesure*, . . .	4 piés 7 pouc.

Actus minimus, espace de 4 piés romains de large sur 120 de long, fait 3 piés 8 pouces de roi sur 110 piés; l'aire est de 403 piés de roi quarrés, & un restant.

Clima, espace de 60 piés en tout sens, ou de 55 piés de roi; l'aire est de 3600 piés romains, & de 3025 piés de roi.

Actus quadratus, de 120 piés en tout sens, ou de 110 piés de roi; l'aire est de 14400 piés romains, ou de 12100 piés de roi. Cette mesure est le demi-*jugerum*, ou l'*arepennis*, c'est-à-dire l'*arpent*, mesure gauloise.

Jugerum, *mesure* de 120 piés sur 240, ou de 110 piés de roi sur 220; l'aire est de 28800 piés romains, ou de 24200 piés de roi; c'est le demi-arpent de Paris juste, puisque cet arpent contient 48400 piés quarrés, & qu'il est quadruple de l'ancien *arepennis* des Gaulois.

Le *mille* romain ou les 5000 piés, font 916 pas 3 piés 4 pouces de roi, & les 75 milles, 68758 pas; ce qui approche tellement de la *mesure* du degré d'un grand cercle, que l'on peut sans aucune erreur employer cette proportion, en réduisant les distances des itinéraires romains anciens, en degrés & en minutes géographiques.

Passons aux mesures longues des modernes, qui sont si différentes entr'elles suivant les pays.

La mesure des longueurs en France, est la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toise qui étant multipliés, composent chacun suivant leur évaluation, les pas, soit communs, soit géométriques, & les perches; ceux-ci étant pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, *&c.*

On met encore au nombre des *mesures de longueur* celles dont on se sert à mesurer les étoffes de soie, de laine, *&c.* les toiles, les rubans, & autres semblables marchandises. A Paris & dans la plûpart des provinces, on se sert de l'aune, qui contient 3 piés 7 pouces 8 lignes, ou une verge d'Angleterre, $\frac{2}{7}$. L'aune de Paris se divise de deux manieres, savoir en moitié, tiers, sixieme & douzieme, ou en demi-aune, en quart, en huit & en seize, qui est la plus petite partie de l'aune, après quoi elle ne se divise plus. *Voyez* AUNE.

En Angleterre la *mesure longue* qui sert de regle dans le commerce, est la verge (*the yard*), qui contient 3 piés, ou $\frac{7}{9}$ de l'aune de Paris; desorte que neuf verges angloises font 7 aunes de Paris. Les divisions de la verge sont le pié, l'empan, la palme, le pouce, la ligne; ses multiples sont le pas, la brasse, (*fathom*), la perche (*pole*), le stade (*furlong*), dont huit font le mille.

Les *mesures de longueur* en Hollande, Flandres, Suede & une partie de l'Allemagne, sont l'aune, mais une aune différente dans tous ces pays de l'aune de Paris; car l'aune de Hollande contient 2 pié de roi & 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris. L'aune de Flandres, contient 2 piés 1 pouce 5 lignes & demie, c'est-à-dire $\frac{7}{12}$ de l'aune de Paris.

Dans presque toute l'Italie, à Bologne, Modenes, Venise, Florence, Lucques, Milan, Bergame, Mantoue, *&c.* c'est la brasse qui est en usage, mais qui est de différente longueur dans chacune de ces villes. A Venise elle contient 1 pié de roi 11 pouces 3 lignes, ou $\frac{8}{15}$ de l'aune de Paris. A Lucques elle contient 1 pié de roi 9 pouces 0 lignes; c'est-à-dire une demi-aune de Paris. A Florence la brasse contient 1 pié de roi 9 pouces 4 lignes, ou $\frac{49}{100}$ de l'aune de Paris. A Bergame la brasse fait 1 pié de roi 7 pouces 6 lignes, ou $\frac{5}{9}$ de l'aune de Paris.

La *mesure longue* de Naples est la canne, qui contient 6 piés de roi 10 pouces 2 lignes, c'est-à-dire une aune de Paris & $\frac{11}{17}$.

La *mesure longue* d'Espagne est la vare, qui contient $\frac{17}{24}$ de l'aune de Paris. En Arragon la vare fait une aune & demie de Paris, c'est-à-dire qu'elle contient 5 piés 5 pouces 6 lignes.

La *mesure de longueur* des Portugais est le cavedos & le varas. Le cavedos contient 2 piés 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris; 106 varas font 100 aunes de Paris.

La *mesure longue* de Piémont & de Turin, est le raz, qui contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes; c'est-à-dire à peu près demi aune de Paris.

Les Moscovites ont deux *mesures de longueur*, l'arcin & la coudée. La coudée est égale aux pié de roi 4 pouces 2 lignes; deux arcins font 3 coudées.

Les Turcs & les Levantins ont le pié qui contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, ou $\frac{5}{9}$ de l'aune de Paris.

Le cobre est la mesure des étoffes à la Chine; 10 cobres font 3 aunes de Paris. En Perse & dans quelques états des Indes, on se sert de la guèze, dont il y a deux especes; la guèze royale & la petite guèze: la guèze royale contient 2 piés de roi 10 pouces 11 lignes, ou $\frac{4}{5}$ de l'aune de Paris; la petite guèze fait les deux tiers de la guèze royale. Le royaume de Pégu & quelques autres lieux des Indes, se servent du cando, qui est égal à l'aune de Venise; mais le cando de Goa est une longue *mesure* qui revient à 17 aunes de Hollande. La *mesure longue* des Siamois se nomme le *ken*, qui fait 3 piés de roi moins 1 pouce. Il ne s'agit plus maintenant que de transcrire les tables détaillées de Gréaves, de Picard & d'Auzout.

Table des mesures longues *de diverses nations, comparées au pié romain par M. Gréaves.*

Supposant le pié romain du monument de Cossutius à Rome divisé en 1000 parties égales, les autres *mesures* sont en proportion avec ce pié en la maniere qui suit:

		Centiemes.
Le pié romain du monument de Cossutius, ...	1000.	
Le pié romain du monument de Statilius à Rome, ...	1005.	17.
Le pié romain de Villelpandus pris sur le Congius de Vespasien, . . .	1019.	65.
L'ancien pié grec qui étoit au romain comme 25 est à 24, ...	1041.	67.
Le pié de roi de Paris, ...	1104.	45.
Le pié d'Angleterre, ...	1034.	13.
Le pié de Venise, ...	1201.	65.
Le pié du Rhin de Snellius, . . .	1068.	25.
Le dérah ou coudée d'Egypte, . . .	1886.	25.
L'arish de Perse, ...	3306.	10.
La grande pique des Turcs à Constantinople.	2275.	8.
La petite pique des Turcs à Constantinople est à la grande comme 31 est à 32.		
Le braccio, ou bras de Florence, .	198.	28.
Le braccio de Sienne pour tout, .	1682.	58.
Le braccio de Sienne pour la toile,	2041.	37.
Le braccio de Naples, ...	2171.	66.
La canne de Naples, ...	7114.	79.
La vare d'Almérie & de Cadix en Espagne, ...	2854.	19.
Le palme des Architectes à Rome, dont dix font la canne des mêmes Architectes, ...	759.	98.
Le palme du braccio des marchands & des tisserans à Rome. On voit sa *mesure* & sa forme sur un marbre au Capitole, avec cette inscription, *curante lu poeto*, ...	719.	24.
Le palme de Genes, ...	842.	51.
L'aune d'Anvers, ...	2360.	91.
L'aune d'Amsterdam, ...	2345.	40.
L'aune de Leyde, ...	2387.	18.

Table de la proportion du pié de Paris, avec les mesures longues *de différentes nations, par le même M.* Gréaves.

Le pié de roi de Paris divisé en 1068 parties, dont chacun des 12 pouces qui le composent en contiendra

89,

89', les autres *mesures* seront en proportion avec le pié de Paris en la maniere qui suit;

Le pié de Paris, ...	1068.
Le pié romain de monument de Cossuties, ...	967.
Le pié romain du monument de Statilius, ...	972.
Le pié romain de Villalpandus. . .	986.
Le pié grec, ...	1007. $\frac{19}{100}$
Le pié d'Angleterre, ...	1000.
Le pié de Venise, ...	1162.
Le pié du Rhin de Snellius, . . .	1033.
Le dérah, ou la coudée d'Egypte,	1824.
L'arish de Perse, ...	3197.
La grande pique des Turcs à Constantinople, ...	2200.
La petite pique des Turcs à Constantinople est à la grande comme 31 à 32.	
Le braccio de Florence, ...	1913.
Le braccio de Sienne pour tout, .	1242.
Le braccio de Sienne pour la toile,	1974.
Le braccio de Naples, ...	6880.
La vare d'Almérie & de Cadix en Espagne, ...	2760.
Le palme des architectes à Rome, .	732.
Le palme du braccio des marchands & des risserans à Rome, ...	695 $\frac{1}{2}$.
Le palme de Gênes, ...	815.
L'aune d'Anvers, ...	2283.
L'aune d'Amsterdam, ...	2268.
L'aune de Leyde, ...	2260.

Table de proportion de plusieurs mesures longues *entr'elles par* M. Picard.

Le pié de Paris supposé de	720.
Le pié de Rhin ou de Leyde, observé par M. Picard, ...	696.
La perche du Rhin contenant 12 piés.	
Le pié de Londres, ...	675 $\frac{2}{3}$.
Le pié danois observé par M. Picard,	701 $\frac{8}{10}$.
L'aune danoise contenant 2 piés.	
Le pié de Dantzick pris par proportion sur celui de Leyde du *liv. I.* de la sélénographie d'Hévélius, ...	636.
Le pié de Lynn sur une observation de M. Auzout, ...	757 $\frac{2}{3}$.
Le pié de Boulogne par M. Auzout,	843.
Le braccio de Florence observé par le même, & par le pere Mersenne, .	1290.
Le pié de Suede, ...	658 $\frac{1}{4}$.
Le pié de Bruxelles, ...	609 $\frac{5}{9}$.
Le pié d'Amsterdam pris sur celui de Leyde, selon Snellius, ...	629.
Le palme des architectes à Rome, observée par MM. Picard & Auzout, . .	494 $\frac{5}{4}$.
La canne des architectes contient dix palmes.	
Le pié romain du Capitole examiné par MM. Picard & Auzout, . . .	653 ou 653 $\frac{1}{2}$.
Le même pris sur le pié grec, . . .	652.

Car ce nombre 652 pour le pié romain du Capitole, convient parfaitement avec le pié grec qui est 679, selon la proportion de 24 à 25; mais parce que selon M. Gréaves, le pié d'Angleterre est au pié romain comme 1000 à 967, il s'ensuit que le pié romain est dans l'état qu'il est, de 653 parties plus $\frac{1}{5}$.

Le pié romain de Villalpandus pris sur le Congius selon Riccioli, . . .	665 $\frac{2}{15}$.
Le pié romain du monument de Statilius, ...	655 $\frac{1}{2}$.
Le pié romain de la vigne Mattei, .	657 $\frac{2}{3}$.
Le pié romain pris du palme, . . .	658 $\frac{3}{4}$.
ou près de	659.
Le pié romain tiré sur les pavés du Panthéon, en les supposant de 10 piés romains, ...	653.
Le pié romain tiré d'une bande de marbre du même pavé, en la supposant de trois piés romains, ...	650.
Le pié romain pris sur les portes du même temple en les supposant de 20 piés romains de large, ...	661 $\frac{1}{8}$.
Le pié romain pris sur la pyramide de Cestius, en la supposant de 95 piés romains, ...	653 $\frac{5}{8}$.
Le pié romain pris sur le diametre des colonnes, tiré de l'arc de Septime Severe, ...	653 $\frac{2}{3}$.
Le pié romain pris sur la bande de porphyre du pavé du Panthéon, . .	653 $\frac{1}{3}$.

Cette table est tirée des divers ouvrages de Mathématique & de Physique, par MM. de l'ac. royale des Sciences à Paris, 1693, *in fol. pag.* 367. *& suiv.*

Table de mesures longues *prises sur les originaux, & comparées avec le pié du Châtelet de Paris*, par M. Auzout.

Le pié de Paris divisé en 1440 parties égales, c'est-à-dire chaque ligne en dix parties; c'est sur cette *mesure* que les suivantes sont réduites.

Le palme de Rome pris au Capitole, contient 988 $\frac{1}{4}$, ou 8 pouces 2 lignes 8 $\frac{1}{2}$. parties.

Celui des passets est quelquefois un peu plus grand, & fait 8 pouces 3 lignes. Le passet est une *mesure* de buis qui contient ordinairement 5 palmes, & qui est faite de plusieurs pieces jointes ensemble par des clous, pour pouvoir se plier & se porter commodément.

Le palme est divisé en 12 onces, & l'once en 5 minutes; ce qui fait 60 minutes au palme. On ne se sert point d'une plus petite division; 10 palmes font la canne qu'on nomme d'*architecte*.

Le pié romain que l'on nomme *ancien*, qui est celui de Lucas poëtus pris au même lieu, contient 1306 ou 1307 parties. Il est un peu trop petit, puisque le palme devant être les trois quarts du pié, ou douze doigts des 16 qui composent tout le pié; il devroit contenir, suivant la premiere mesure, 1318 parties.

Il reste à Rome deux piés antiques sur des sépulchres d'architectes; l'un dans le jardin de Belvedere, & l'autre dans la vigne Mattei; quoique les divisions en soient inégales & malfaites; on peut pourtant supposer que le total en est bon. Celui de Belvedere contient 1315 parties, ou bien 10 pouces 11 lignes & 5 partie ou $\frac{1}{10}$; & celui de la vigne Mattei en contient 1315, ou bien 10 pouces 11 lignes 5 parties $\frac{1}{2}$. lignes; & comme ils peuvent être un peu diminués sur les bords, on peut les estimer égaux à 16 onces du palme moderne.

Par toutes ces *mesures*, on peut prendre l'aune de Paris pour 4 piés romains antiques.

Le pié grec pris au Capitole a 1358 parties, ou bien 11 pouces 3 lignes 8 parties, étant au romain comme 25 à 24, comme l'on déduit ordinairement de la différence de leurs stades, dont l'une contenoit 600 piés & l'autre 625, le pié romain étant 1306 ou 1307, le pié grec devroit être 1373. Si le romain étoit 1311, le grec seroit 1365 $\frac{5}{8}$; si le romain étoit 1315, le grec seroit 1369 $\frac{19}{24}$, toujours plus grand que celui du Capitole marqué par Lucas Poëtus.

Nota. Le pié qui est à Belvedere sur le tombeau de T. Statilius Mensor, est divisé en palmes & en doigts; la division en est mal faite & grossiere, le pié qui est dans la vigne Mattei sur un autre tombeau de Cossutius n'est point divisé en doigts. Il est à croire que Lucas Poëtus avoit marqué le pié romain & le pié grec de juste proportion; mais qu'à force de prendre le pié romain, on l'a augmenté. Si le romain étoit 652, le grec seroit 679 $\frac{5}{6}$.

Le palme de marchand dont 8 font la canne, & qui sert à mesurer toutes les étoffes, a 1102 $\frac{1}{2}$ parties, ou bien 9 pouces 2 $\frac{1}{4}$ de ligne. La canne faisant justement 6 piés 1 pouce 6 lignes, elle revient à peu-près à 1 aune 2 tiers de celle de Paris.

Le palme & la canne de Rome pour les marchands est précisément le pan & la canne dont on se sert à Montpellier.

Le palme de Naples pris sur l'original, a 1161 ou 1162 parties, ou bien 9 pouces 8 lignes 1 ou 2 parties.

La brasse de Florence prise à la *mesure* publique contre la prison, a 2580 ou 2581 parties; c'est-à-dire 1 pié 9 pouces & 6 lignes, ou une partie davantage, mais le premier est plus juste.

Le

Le pié de Boulogne pris dans le palais de la Vicairerie, a 1686 parties, ou bien 1 pié 2 pouces & 6 parties.

Le braccio pris au même lieu, a 2826 parties, ou bien 1 pié 11 pouces 6 lignes; ce qui ne fait pas justement 5 piés de 3 bras, comme le suppose le P. Riccioli.

Le braccio de Modane a 2812 $\frac{1}{2}$. parties, ou bien 2 pié 11 pouces 5 lignes $\frac{1}{4}$.

Le braccio de Parme pris auprès du dôme, a 2526 parties, ou bien 2 pié 9 pouces 6 parties.

Le braccio de Lucques a 2615 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 9 lignes 5. parties.

Le braccio de Sienne pris sur la canne publique qui est posée horizontalement sous la loge de l'hôtel-de-ville, & qui contient 4 bras, a 2667 parties, ou bien 1 pié 10 pouces 2 lignes & 7 parties.

Le pié de Milan pris sur le trabocco de bois, où on éprouve les mesures, a 1760 parties, ou bien 1 pié 2 pouces 8 lignes; & le bras dont le pié fait les deux tiers, a 2640 parties, ou bien 1 pié 10 pouces.

Le pié de Pavie pris sur la canne de fer qui est à la porte du dôme, a 2080 parties, ou bien 1 pié 5 pouces 4 lignes; & le bras dont il est les trois quarts, a 2780 parties, ou 2 pié 1 pouce 2 lignes.

Le pié de Turin pris sur le même de cuivre qui est dans l'hôtel-de-ville, a 2274 parties, ou 1 pié 6 pouc. 11 lignes 4 parties.

La pié de Lyon contient 1515 & $\frac{3}{5}$. de parties, ou bien 1 pié 7 lignes & $\frac{27}{10}$.

La toise contient 7 piés $\frac{1}{2}$.

L'aune de Lyon contient 3 piés 7 pouces 8 lignes & 3 parties; telles sont les *mesures* données par M. Auzout dans les divers ouvrages de MM. de l'académie royale des Sciences, 1693, *pag.* 368, 369 & 370.

Table de différentes mesures longues *comparées avec le pié anglois, divisé premierement en* 1000 *parties égales, puis en pouces & en dixiemes parties de pouce.*

		Pié.	pouces.	dixiemes.
Le pié de Londres,	1000.		12.	
Le pié de Paris,	1068. ou	1.	0.	8.
Le pié d'Amsterdam,	942.	0.	11.	3.
Le pié de la Brille,	1103.	1.	1.	2.
Le pié d'Anvers,	946.		11.	3.
Le pié de Dort,	1184.	1.	2.	2.
Le pié du Rhin ou de Leyde,	1033.	1.	0.	4.
Le pié de Lorraine,	958.		11.	4.
Le pié de Malines,	919.		11.	
Le pié de Middelbourg,	991.		11.	9.
Le pié de Strasbourg,	920.		11.	
Le pié de Bremen,	964.		11.	6.
Le pié de Cologne,	954.		11.	4.
Le pié de Francfort-sur-le-Mein,	948.		11.	4.
Le pié d'Espagne,	1001.	1.		
Le pié de Tolede,	899.		10.	7
Le pié romain,	967.		11.	6.
L'ancien pié romain de Cossutius Statilius,	972.		11.	7.
Le pié de Boulogne en Italie,	1204.	1.	2.	4.
Le pié de Mantoue,	1569.	1.	6.	8.
Le pié de Venise,	1162.	1.	1.	9.
Le pié de Dantzick,	944.		11.	3.
Le pié de Copenhague,	965.		11.	6.
Le pié de Prague,	1026.	1.	0.	3.
Le pié de Riga,	1831.	1.	9.	9.
Le pié de Turin,	1062.	1.	0.	7.
Le pié grec,	1007.	1.	0.	1.
Le pié de Paris selon M. Bernard,	1066.			
Le pié universel,	1089.			
L'ancien pié romain,	970.			
Le pié de Boulogne selon M. Auzout,	1140.			
L'aune de Lyon,	3976.	3.	11.	7.
L'aune de Boulogne,	2056.	2.	0.	8.
L'aune d'Amsterdam,	2269.	2.	3.	2.
L'aune d'Anvers,	2273.	2.	0.	2.
L'aune du Rhin & de Leide,	2160.	3.	3.	1.
L'aune de Francfort,	1826.	1.	9.	9.
L'aune de Hambourg,	1905.	1.	10.	8.
L'aune de Leipzig,	2160.	2.	3.	1.
L'aune de Lubeck,	1908.	1.	9.	8.
L'aune de Nuremberg,	2227.	2.	3.	3.
L'aune de Baviere,	954.		11.	4.
L'aune de Vienne,	1053.	1.	0.	6.
L'aune de Boulogne,	2147.	2.	3.	7.
L'aune de Dantzick,	1903.	1.	10.	8.
L'aune ou braccio de Florence,	1913.	1.	11.	
Le palme d'Espagne ou de Castille,	751.		9.	
La vare ou verga d'Espagne, contenant 4 palmes,	3001.	3.	0.	
La vare de Lisbonne,	2750.	2.	9.	
La vare de Gibraltar,	2760.	2.	9.	1.
La vare de Tolede,	2685.	2.	8.	2.
Le palme de Naples,	861.	2.	9.	6.
Le braccio de Naples,	2022.	2.	1.	2.
La canne de Naples,	6880.	6.	10.	5.
Le palme de Gènes,	780.		9.	6.
Le calamus de Milan,	6544.	6.	6.	5.
La coudée de Parme,	1565.	1.	10.	4.
La coudée de la Chine,	1016.	1.	6.	2.
La coudée du Caire,	1824.	1.	9.	9.
L'ancienne coudée de Babylone,		1.	6 $\frac{34}{100}$	
L'ancienne coudée greque,		1.	6 $\frac{13}{100}$	
L'ancienne coudée romaine,		1	5 $\frac{456}{1000}$	
La pique de Turquie,	2200.	2.	2 $\frac{4}{10}$	
L'arish de Perse,	3197.	3.	2 $\frac{3}{10}$	

Il me reste à donner les tables des *mesures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-Sainte, réduites aux *mesures* d'Angleterre. Mais pour entendre ces tables de réduction, il faut se rappeller que les *mesures longues* d'Angleterre, sont le pouce, *inch*; la palme, *palm*; l'empan, *span*; le pié, *foot*; la coudée, *cubic*; la verge, *yard*; le pas, *pace*; la brasse, *fathom*; la perche, *pole*; le stade, *furlongue*; le mille, *mile*.

Voici d'abord la table qui donne le contenu de ces diverses *mesures*.

Table des mesures longues *d'Angleterre*,

Inch.										
3	Palm.									
9	3	Span.								
12	4	1 $\frac{1}{3}$	Foo.							
18	6	2	1 $\frac{1}{2}$	Cubit.						
36	12	4	3	2	Yard.					
60	20	6 $\frac{2}{3}$	5	3 $\frac{1}{3}$	1 $\frac{2}{3}$	Pace.				
72	24	8	6	4	2	1 $\frac{1}{5}$	Fathom.			
198	66	22	16 $\frac{1}{2}$	11	5 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{3}{10}$	2 $\frac{3}{4}$	Pole.		
7920	2640	880	660	440	220	132	110	40	Furlong.	
63360	21120	7040	5280	3520	1760	1056	880	320	8	Mile.

Table

Table des mesures longues de l'Ecriture réduites à celles d'Angleterre.

								Engl. Feet.	Inch.	Dec.
Digit.								0	0	912.
4	Palm.							0	3	648.
12	3	Span.						0	10	944.
24	6	3	Cubit.					1	9	888.
96	24	6	2	Fathom.				7	3	552.
144	36	12	8	1 1/2	Ezekiel's reed.			10	11	328.
192	48	16	8	2	1 1/3	Arabian pole.		14	7	104.
1920	480	160	80	20	13 1/3	10	Schœnus.	145	11	04.

Nota. *Digit* signifie un travers de doigt; *palm*, la palme; *span*; l'empan; *cubit*, la coudée; *fathom*, la brasse; *ezekiel's reed*, la verge d'Ezéchiel; *Arabian pole*, la perche d'Arabie; *schœnus*, le schœoe,

Tables des mesures longues des Grecs réduites à celles d'Angleterre.

												Engl. Paces.	Feet.	Inch. Dec.
Dactylus,												0	0	0, 7554 11/16.
4	Dovon,											0	0	3, 0218 3/4.
10	2 1/2	Lichas,										0	0	7, 5546 7/8.
11	2 3/4	1 1/10	Orthodorou,									0	0	8, 3101 9/16.
12	3	1 1/5	1 1/11	Spithamus,								0	0	9, 0656 1/4.
16	4	1 6/10	1 5/11	1 1/3	Pes,							0	1	0, 0875.
18	4 1/2	1 4/5	1 7/11	1 1/2	1 1/8	Pygmos, *coudée*,						0	1	1, 5984 3/8.
20	5	2	1 9/11	1 2/3	1 1/4	1 1/9	Pygon,					0	1	3, 109 3/8.
24	6	2 2/5	2 2/11	2	1 1/2	1 1/3	1 1/5	Pecus, *grande coudée*,				0	1	6, 13125.
96	24	9 3/5	8 8/11	8	6	5 1/3	4 4/5	4	Orgya,			0	6	0, 525.
9600	2400	960	872 8/11	800	600	533 1/3	480	400	100	Stadius Aulus, *Stade*,		100	4	4, 5.
76800	19200	7680	6981 9/11	6400	4800	4266 2/3	3840	3200	800	8	Mille,	805	5	0.

Table

Table des mesures longues des Romains réduites à celles d'Angleterre.

										Engl. Paces.	Feet.	Inch. Dec.
Digitus transversus,										0	0	0, 725 $\frac{5}{4}$.
1 $\frac{1}{3}$	Uncia,									0	0	0, 967.
4	3	Palmus minor,								0	0	2, 901.
16	12	4	Pes,							0	0	11, 604.
20	15	5	1 $\frac{1}{4}$	Palmipes,						0	1	2, 505.
24	18	6	1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{5}$	Cubitus,					0	1	5, 406.
40	30	10	2 $\frac{1}{2}$	2	1 $\frac{2}{3}$	Gradus,				0	2	5, 01.
80	60	20	5	4	3 $\frac{1}{3}$	2	Passus,			0	4	10, 02.
10000	7500	2500	625	590	416 $\frac{2}{3}$	250	125	Stadium,		120	4	4, 5.
80000	60000	20000	5000	4090	3333 $\frac{1}{3}$	2000	1000	8	Milliarium,	967	0	0.

Mesure quarrée, (*Antiquité, Arts & Comm.*) Les *mesures quarrées* pour les surfaces se font en multipliant une *mesure* longue par elle même. Ainsi les *mesures quarrées* de France sont réglées par douze lignes quarrées dans un pouce quarrée, douze pouces dans le pié, vingt-deux piés dans la perche, & cent perches dans l'arpent.

Les *mesures quarrées* d'Angleterre se tirent de la verge contenant trente-six pouces multipliés par eux-mêmes; cette multiplication produit 1296 pouces quarrés dans une verge quarrée; ses divisions sont le pié & le pouce quarrés; & ses multiples sont les pas, les perches, les quartiers d'arpent (*rood*) & l'arpent (*acre*), qui contient 720 piés de long sur 72 de large. Comme les *mesures* de la Grande-Bretagne sont fixes, nous allons donner une table de leur aire.

Table des mesures quarrées d'Angleterre.

Pouces (inches.)

144	Piés (*feet*).					
1296	9	Verges (*yards.*)				
3600	25	2 $\frac{7}{9}$	Pas (*Paces.*)			
39204	272 $\frac{1}{4}$	30 $\frac{1}{4}$	10, 89	Perches (*poles.*)		
1568160	10890	1210	435, 6	40	$\frac{1}{4}$ d'arpent (*rood*).	
6272640	43560	4840	1743, 6	160	4	Arpent (*acre*).

Le pléthron ou plethre des Grecs, contenoit suivant les uns, 1444, & suivant les autres 10000 piés quarrés; mais comme le plethre étoit différent selon les lieux & les tems, son aire ne peut être la même. L'aire de l'aroure des Egyptiens étoit un peu plus grande que celle du demi arpent de Paris. Nous avons déja donné les aires de quelques *mesures romaines* en parlant des *mesures longues*. En voici la table générale réduite aux *mesures* d'Angleterre. Comme les Romains divisoient leur *jugerum* de la même maniere que leur livre, le *jugerum* contenoit.

	Square Feet.	Scruples.	Roods.	Sq Poles	Sq Feet.
As	28800.	288.	2.	18.	250, 05.
Deunx . . .	26400.	264.	2.	10.	183, 85.
Dextans . . .	24000.	240.	2.	02.	117, 64.
Dodrans . .	21600.	216.	1.	34.	51, 42.
Bes	19200.	192.	1.	25.	257, 46.
Septunx . . .	16800.	168.	1.	17.	191, 25.
Semis, . . .	14400.	144.	1.	09.	125, 03.
Quincunx . .	12000.	120.	1.	01.	58, 82.
Triens . . .	9600.	96.	0.	32.	264, 85.
Quadrans . .	7200.	72.	0.	24.	198, 64.
Sextans . . .	4800.	48.	0.	16.	132, 43.
Uncia . . .	2400.	24.	0.	08.	66, 21.

Mesure des liquides, (*Antiq. Arts & Comm.*). les *mesures* creuses, ou *mesures* de continence pour les liquides, sont celles avec lesquelles on mesure toutes sortes de liqueurs, comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, la biere, &c. On y mesure aussi d'autres corps fluides, particulierement les huiles. Ces *mesures* sont différentes dans les divers états, & quelquefois dans les provinces & villes d'un même royaume.

Mesures liquides d'Angleterre. En Angleterre les *mesures cubiques* des liquides ont été prises originairement du poids de troy. Il a été établi dans ces pays-là, que huit livres de froment poids de troy, bien séché, peseroit un gallon *mesure* de vin, & que ses divisions multiples serviroient de regle pour les autres *mesures*; cependant la coutume a introduit un nouveau poids, savoir celui qu'on nomme *avoir-du-poids*, qui est plus foible que le poids de troy. L'étalon de cette *mesure* à Guildhall, & qui sert de regle pour mesurer les vins, les eaux-de vie, les liqueurs, les huiles, &c. est supposé contenir 231 pouces cubiques, & c'est sur cette supposition que les autres *mesures* de liquide ont été faites. Nous en donnerons la table ci-après, en y rapportant les *mesures* attiques, romaines & juives,

Mesure

Mesures liquides de France. A Paris & dans une partie du royaume, ces *mesures*, à commencer par les plus petites, sont la *poisson*, le *demi-septier*, la *chopine*, la *pinte*, la *quarte* ou le *pot*, dont en les multipliant, on compose les *quartaux*, *demi-muids*, *demi-queues*, *muids*, *queues*, *tonneaux*, &c. Le poisson contient six pouces cubiques; deux poissons font le demi-septier, deux demi-septiers font le septier ou la chopine; deux chopines font la pinte, deux pintes font la quarte ou le pot; quatre quartes font le septier ou huit pintes; les trente six septiers font le muid, qui se divise en demi-muid ou feuillette, contenant dix-huit septiers; quart de muid, contenant neuf septiers, & demi-quart ou huitieme de muid, contenant quatre septiers & demi.

Du quarteau on a formé par augmentation les *mesures* usitées dans d'autres parties du royaume, comme la queue, qui est d'usage à Orléans, à Blois, &c. Elle contient un muid & demi de Paris, c'est-à-dire 420 pintes; le tonneau qui est d'usage à Bayonne & à Bourdeaux, contient quatre barrils, & est égal à trois muids de Paris, ou à deux muids d'Orléans; ainsi le tonneau de Bourdeaux contient 864 pintes, & le tonneau d'Orléans, 576.

Mesures liquides de Hollande. A Amsterdam les *mesures* des liquides sont, à commencer par les diminutions, les *mingles*, les *viertels*, les *stékans*, les *ankers* & les *awms*; & pour les huiles, la *tonne*. Le mingle ou bouteille, contient deux livres quatre onces poids de marc, plus ou moins, suivant la pesanteur des liqueurs. Elle se divise en deux pintes, en quatre demi-pintes, en huit musties & en seize demi-musties; 777 mingles font leur tonneau. Le viertel ou la quarte, est composé de cinq mingles & $\frac{1}{6}$ de mingle. Le viertel de vin contient précisément six mingles; le stékan contient seize mingles; l'anker contient deux stékans, & les quatre ankers font le awm. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis vingt jusqu'à vingt-cinq stékans, de seize mingles chaque stékan.

Mesures liquides d'Espagne. L'Espagne a des *bottes*, des *robes*, des *azumbres* & des quartaux. La botte contient entre trente-six & trente-sept stékans hollandois, qui pesent environ mille livres. Elle est composée de trente robes pesant chacune vingt huit livres. Chaque robe est divisée en huit azombres, & l'azumbre en quatre quartaux. La pique contient dix huit robes.

Les *mesures liquides de Portugal* sont les *bottes*, les *almudes*, les *cavadas*, les *quatas*; & pour l'huile, les *alquiers* ou *cantars*. La botte portugaise est de vingt-cinq à vingt-six stékans; la quata est la quatrieme partie du cavada; le cavada est de la même capacité que la mingle hollandoise; six cavadas font un alquier; deux alquiers une almude, & vingt-six almudes une botte.

Mesures liquides d'Italie. Rome mesure les liqueurs à la *branta*, au *rubbo* & au *boccale*. Le boccale contient un peu plus de la pinte de Paris; sept boccales & demi font le rubbo, & treize rubbo & demi font la branta; de sorte que la branta contient 96 boccales. Florence a ses *staros*, ses *barrils* & ses *fiascos*. Le staro contient trois barrils, & le barril vingt-six fiascos; le fiascos est à-peu-près égal à la pinte de Paris. A Véronne on se sert de la *bussa*, dont seize font la branta; & la branta contient 96 boccales, ou treize rubos & demi. Les Vénitiens ont leur *amphora*, qui contient deux bottas; la botta contient quatre bigoncios, le bigoncio quatre quartes, & la quarte quatre tischaufferas. La botta de Venise se divise encore en mostachios, dont 76 font leur amphora. A Ferrare on se sert du mathilly, qui contient huit sechios, & les six sechios font l'urne. La Calabre & la Pouille ont leur pignatoli, & chaque pignatoli répond à la pinte de France. Trente-deux pignatolis font le staro, & dix staros font la salma.

Mesures d'Allemagne. Le *fuder* que nous nommons *foudre*, est la *mesure* dont on se sert presque par toute l'Allemagne, mais avec plusieurs différences dans la continence & dans ses subdivisions, attendu les divers états de tant de princes & de tant de villes libres qui partagent ce pays. Le fuder est supposé la charge d'un chariot à deux chevaux. Deux fuders & demi font le roeder; six awms font le fuder, trente fertels font le awm, & quatre massems font le fertel. Ainsi la roeder contient 1200 massems, le fuder 480, la awm 80, & la fertel 4.

Il nous reste à donner les *mesures* de liquides d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons celles de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce sera l'affaire de quatre tables.

MESURE ITINÉRAIRE, (*Géogr.*) on nomme en Géographie *mesures itinéraires*, celles dont les différens peuples se sont servis, ou se servent encore aujourd'hui pour évaluer les distances des lieux & la longueur des chemins. Si ces *mesures* avoient entre elles plus d'uniformité qu'elles n'en ont, & que les noms qui les expriment eussent un usage fixe qui exprimât toujours une valeur invariable, cette étude seroit assez courte; mais il s'en faut bien que les choses soient ainsi. Les noms de *mille*, de *stade*, de *parasangue*, de *lieue*, ont été sujets à tant de variations, qu'il est très-pénible d'évaluer les calculs d'une nation ou d'un siecle, à ceux d'une autre nation ou d'un autre siecle. Cependant comme plusieurs savans ont pris cette peine, nous allons donner ici d'après leurs travaux, une courte table géographique des principales *mesures itinéraires* anciennes & modernes, rapportées à un degré de l'équateur, ou à la toise de Paris.

Le mille hébraïque ou le chemin d'un jour de sabbat de deux mille coudées, est égalé par saint Epiphane, à six stades romains. Six cens de ces stades font un degré, donc le mille hébraïque est de 100 au degré.

Le stade égyptien est de 600 piés, selon Hérodote. Cet historien donne 800 piés de largeur à la base de la grande pyramide d'Egypte, qui mesurée au pié de Paris, font 680 piés. Or comme 800 sont à 680, de même 600 piés qui font le stade d'Hérodote, sont à 510 piés de Paris; donc le stade d'Hérodote est 85 toises de Paris; donc la parasangue égyptienne évaluée à 30 stades, est de 2550 toises. Donc le schoene double de la parasangue sera de 5100. toises, & les autres schoenes à proportion. Un degré de l'équateur est égal à 57060 toises. Divisez ce nombre par 85, qui est le nombre des toises contenues dans ce stade, il en résulte 671 stades, plus 25 toises pour le degré. & ainsi à proportion de la parasangue & du schoene. Donc 671 stades égyptiens, plus 25 toises, font un degré de l'équateur.

Trente de ces stades font la parasangue égyptienne, car celle d'Arménie étoit de 40 stades.

Soixante de ces stades font le schoene d'Hérodote, ou l'ancien schoene.

Le grand schoene étoit double, & comprenoit 120 stades.

Le petit schoene du Delta, ou le demi-schoene, n'étoit que de 30 stades. Ce n'est donc que la parasangue changée de nom.

La parasangue des Perses étoit anciennement égale à celle d'Egypte, ensuite elle fut bornée à 40 stades romains, & équivaloit par conséquent à cinq milles romains, dont 75 faisoient un degré. Donc la parasangue des Perses étoit de 15 au degré.

Le stade d'Aristote, de Xénophon, &c. étoit de 1111 au degré.

Le stade romain étoit de 600 au degré.

Le mille romain, de 75 au degré.

L'ancienne lieue des Gaules & d'Espagne, contenant 1500 pas, étoit de 50 au degré.

La raste des Germains de 3000 pas romains, ou de 2 lieues gauloises, étoit de 25 au degré.

Les parasangues des Perses, 22 & trois neuviemes au degré.

Chez leurs successeurs, elles sont de 19 moins deux neuviemes au degré.

Lis de la Chine est de 250 au degré.

Lieue du Japon, de 25 au degré.

Werstes de Russie, de 90 au degré.

Milles de la basse Egypte, de 110 au degré.

Cosses, ou lieues de l'Indoustan, de 40 au degré.

Gos, ou lieues de Cormandel, de 10 au degré.

Lieues communes de Hongrie, de 12 au degré.

Milles communs de Turquie, de 60 au degré.

Milia communs italiques, de 60 au degré.

 Mil-

Milles pas géométriques, de 60 au degré.
Milles marins de l'Océan, de 60 au degré.
Milles marins de la Méditerranée, de 75 au degré.
Lieues géographiques de quatre mille pas géométriques, de 15 au degré.
Lieues communes d'Allemagne, de 15 au degré.
Lieues d'Espagne, de 15 au degré.
Lieues marines de Hollande, de 15 au degré.
Lieues marines d'Espagne, de 17 & demi au degré.
Lieues marines d'Angleterre & de France, sont composées de 2853 toises, & sont de 20 au degré.

Lieues de Suede, de 1800 aunes de Suede chacune, & les trois aunes font environ cinq piés & demi de Paris, sont de 12 au degré.
Lieues de Prusse, de 16 au degré.
Lieues de Pologne, de 20 au degré.
Lieues communes des Pays-Bas sont de 22 au degré.
Lieues communes de France de trois milles romains, ou de 2282 toises, sont de 25 plus 10 toises au degré.
Enfin il y a des lieues de France de 34, de 28, de 26, de 24, de 23, de 21 & demi, & de 19 au degré. *Voyez* LIEUE. (*D. J.*)

I. *Table des mesures liquides d'Angleterre, qui sont d'usage pour mesurer les vins & eaux-de-vie.*

Solid inches.									
28	Pinch.								
231	8	Gallon.							
4158	144	18	Rundlet.						
7276 1/2	252	31 1/2	1 3/4	Barret.					
9702	336	42	2 1/3	1 1/3	Tierce.				
14553	504	63	3 1/2	2	1 1/2	Hogshead.			
19279	672	84	4 2/3	2 2/3	2	1 1/3	Punchion.		
29106	1008	126	7	4	3	2	1 1/2	Brett.	
58212	2016	252	14	8	6	4	3	2	Tun.

II. *Table des mesures liquides des Grecs réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	Pints.	Sol. Inch.	Dec.
Cochlearion,										0	1/120	0,0356.	1/12.
2	Cheme,									0	1/60	0,0712	5/6.
2 1/2	1 1/4	Mystron,								0	1/48	0,089	15/48.
5	2 1/2	2	Concha,							0	1/24	0,178	12/24.
10	5	4	2	Cyathus,						0	1/12	0,356	15/24.
15	7 1/2	6	3	1 1/2	Oxybaphon,					0	1/8	0,535	3/8.
60	30	24	12	6	4	Cotyle,				0	1/2	2,141	1/2.
120	60	48	24	12	8	2	Xestes,			0	1	4,283.	
720	360	288	144	72	48	12	6	Chos,		0	6	25,698.	
8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	Metretes,	10	2	19,626.	

III. *Ta-*

III. *Table des mesures liquides des Romains réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	Pints. Sol.	Inch. Dec.
Ligula,										0	0 $\frac{1}{48}$	0,117 $\frac{5}{10}$.
4	Cyathus,									0	0 $\frac{1}{12}$	0,469 $\frac{2}{3}$.
6	1 $\frac{1}{2}$	Acetabulum,								0	0 $\frac{1}{8}$	0,704 $\frac{1}{2}$.
12	3	2	Quartarius,							0	0 $\frac{1}{4}$	1,409.
24	6	4	2	Hemina,						0	0 $\frac{1}{2}$	2,818.
48	12	8	4	2	Sextarius,					0	1	5,636.
288	72	24	48	12	6	Congius,				0	7	4,942.
1152	288	96	192	48	24	4	Urna,			3	4 $\frac{1}{2}$	5, 33.
2304	576	192	384	96	48	8	2	Amphora,		7	1	10, 66.
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	40	20	Culeus,	143	3	11,095.

IV. *Table des mesures liquides des Hébreux, réduites à celles d'Angleterre.*

							Gall.	Pints.	Sol. Inch.
Caph,							0	0 $\frac{5}{8}$	0,177.
1 $\frac{1}{3}$	Log,						0	0 $\frac{5}{6}$	0,211.
5 $\frac{1}{3}$	4	Cab,					0	3 $\frac{1}{3}$	0,844.
16	12	3	Hin,				1	2	2,533.
32	24	6	2	Seah,			2	4	5,067.
96	72	18	6	3	Bath, epha,		7	4	15, 2.
960	720	180	60	30	10	Coron, Chomer,	75	5	7,625.

MESURES RONDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) on appelle *mesures rondes* ou *mesures des choses seches*, celles qui servent à mesurer les grains, les graines, les légumes, les fruits secs, la farine, le sel, le charbon, &c. Ces *mesures* sont différentes dans les divers pays, & quelquefois dans les provinces d'un même royaume.

Mesures rondes de France. Elles sont faites de bois, & ce sont le *litron*, le *boisseau*, le *minot*, & leurs diminutions ou augmentations. De deux minots, on compose la *mine*; de deux mines le *septier*, & de plusieurs septiers, suivant les lieux, le *muid* ou le *tonneau*.

Le litron se divise en deux demi-litrons, & en quatre quarts de litron. Le litron contient trente-six pouces cubiques. *Voyez* LITRON.

Le boisseau est très-différent en France, change presque dans toutes jurisdictions, & se nomme en plusieurs endroits *bichet*. *Voyez* BOISSEAU.

Le minot contient trois boisseaux; il faut quatre minots pour faire un septier, & les douze septiers font le muid; mais le minot dont on se sert pour mesurer le charbon & le sel, differe en continence de celui des grains. *Voyez* MINOT.

La mine n'est pas un vaisseau réel tel que le minot, qui serve de *mesure* de continence, mais une estimation de plusieurs autres *mesures*; & cette estimation varie suivant les lieux & les choses. A Paris la mine de grains est composée de six boisseaux, ou de deux minots radés, & sans grains sur bord. Il faut deux mines pour le septier, & vingt-quatre mines pour le muid. *Voyez* MINE.

Le septier est comme le minot, une estimation variable de plusieurs autres *mesures*. A Paris le septier se divise en deux mines, & les douze septiers font un muid. *Voyez* SEPTIER.

Le muid est semblablement une estimation variable de plusieurs autres *mesures*. A Paris le muid des grains qui se mesurent radés est composé de douze septiers, qui font dix-huit muddes d'Amsterdam, & les dix-neuf septiers font un laste. *Voyez* MUID.

Le tonneau est une *mesure* ou quantité de grains, qui contient ou qui pese plus ou moins, suivant les lieux du royaume. A Nantes le tonneau de grains contient dix septiers, de seize boisseaux chacun, & pese 2200 à 2250 livres. Il faut trois tonneaux de Nantes pour faire vingt-huit septiers de Paris, & treize muddes & demi d'Amsterdam. *Voyez* TONNEAU.

Mesures rondes du Nord, d'Hollande. En Hollande & dans le Nord, on évalue les choses seches sur le pié du *last*, *lest*, *leth*, ou *lecht*, ainsi appellé, selon la différente prononciation de ces peuples. En Hollande le last est égal à dix-neuf septiers de Paris, ou à trente-huit boisseaux de Bourdeaux. Le last de froment pese ordinairement 4600 à 4800 livres poids de marc. Ce même last se divise en vingt-sept *muddes*, le mudde en quatre *schepels*, le schepel en quatre *vierdevats*, & le vierdevat en huit *kops*. *Voyez* LAST.

La *mesure* d'Archangel pour les grains se nomme *chefford*; elle tient environ trois boisseaux *mesure* de Rouen, & se subdivise en quatre parties.

Mesures rondes d'Italie. A Venise, Livourne, Lucques, &c. les choses seches se mesurent au *staro*. Le staro de Livourne pese ordinairement cinquante-quatre livres; 112 staroi $\frac{7}{8}$ font le last d'Amsterdam, au lieu

qu'il en faut 119 de Lucques. Le ſtaro de Veniſe peſe 128 livres gros poids; chaque ſtaro contient quatre quartas; trente-cinq ſtaros $\frac{1}{7}$, ou 140 quartas $\frac{4}{7}$ font le laſt d'Amſterdam. A Palerme on réduit les *meſures* des corps ſecs au *tomolo*, qui eſt le tiers du ſeptier de Paris. Il faut ſeize tomoli de Palerme pour la ſalma, & quatre *mondili* pour le tomolo.

Meſures rondes d'Eſpagne & de Portugal. A Cadix, Bilbao & Saint Sébaſtien, on meſure les choſes ſeches au *fanega*; vingt-trois fanegas de Saint-Sébaſtien font le tonneau de Nantes, ou neuf ſeptiers & demi de Paris. Le fanega de Bilbao eſt un peu plus grand; il en faut vingt à vingt-un pour le tonneau de Nantes. Cinquante fanegas de Cadix font le laſt d'Amſterdam; chaque fanega peſe 93 $\frac{3}{4}$ livres de Marſeille. A Séville on meſure les choſes ſeches par anagro. L'anagro contient un peu plus que la mine de Paris; trente-ſix anagros font dix-neuf ſeptiers de Paris. A Bayonne on meſure les grains & ſels par *conchas*; trente conchas font le tonneau de Nantes, qui revient à neuf ſeptiers & demi de Paris. A Liſbonne on meſure les grains par *fanegos* & par *alquieres*; quinze fanegos font le muid, & quatre alquieres font le fanego; quatre muids de Liſbonne font le laſt d'Amſterdam, 240 alquieres font dix-neuf ſeptiers de Paris.

Il nous reſte à indiquer les *meſures* ſeches d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons les *meſures* ſeches de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

I. Table des meſures d'Angleterre pour les choſes ſeches.

Solid inches.

34 $\frac{1}{12}$	Pint.								
272 $\frac{1}{4}$	8	Gallon.							
544 $\frac{1}{2}$	16	2	Peck.						
2178	64	8	4	Buſhel.					
17424	128	16	8	2	Strike.				
	256	32	16	4	2	Carnock, ou Coom.			
	512	64	32	8	4	2	Scam, ou Quarter,		
	3072	384	192	48	24	12	6	Way.	
	5120	640	320	80	40	20	10	12	Laſt.

II. Table des Meſures greques pour les choſes ſeches, réduites à celles d'Angleterre.

							Peck.	Gall.	Pints.	Sol. Inch.
Cochlearion,							0	0	1 $\frac{1}{10}$	0, 276 $\frac{1}{10}$.
10	Cyathus,						0	0	1 $\frac{1}{2}$	2, 763 $\frac{1}{2}$.
15	1 $\frac{1}{2}$	Oxubaphon,					0	0	$\frac{1}{8}$	4, 144 $\frac{3}{4}$.
16	8	4	Cotyle,				0	0	0	16, 579.
120	12	8	2	Xeſtès, ou Septier,			0	0	1	33, 158.
180	18	12	3	1 $\frac{1}{2}$	Choinix,		0	0	1 $\frac{1}{2}$	15, 705 $\frac{3}{4}$.
8640	864	576	144	72	48	Medimus,	4	0	1	3, 501.

III. Ta-

III. Table des mesures *romaines pour les choses seches réduites à celles d'Angleterre.*

							Pecks.	Gall.	Pints.	Sol. Inch.	Dec.
Ligula,							0	0	0 $\frac{1}{48}$	0,	01.
4	Cyathus,						0	0	0 $\frac{1}{12}$	0,	04.
6	1 $\frac{1}{2}$	Acetabulum,					0	0	0 $\frac{1}{8}$	0,	06.
24	6	4	Hemina,				0	0	0 $\frac{1}{2}$	0,	24.
48	12	8	2	Sextarius,			0	0	1	0,	48.
384	96	64	16	8	Semi-modius,		0	1	0	3,	84.
768	192	128	32	16	2	Modius,	1	0	0	7,	68.

IV. Table des mesures *hébraïques pour les choses seches, réduites à celles d'Angleterre.*

							Pecks.	Gall.	Pints.	Sol. Inch.
Gachal,							0	0	0 $\frac{17}{120}$	0, 031.
20	Cab,						0	0	2 $\frac{5}{6}$	0, 073.
36	1 $\frac{4}{5}$	Gomor,					0	0	5 $\frac{1}{10}$	1, 211.
120	6	3 $\frac{1}{3}$	Seah,				1	0	1	4, 036.
360	18	10	3	Epha,			3	0	3	12, 107.
1800	90	50	15	5	Lettech,		16	0	0	26, 500.
3600	180	100	30	10	2	Chomer, ou Coron,	32	0	1	18, 969.

(*D. J.*)

MESURE, (*Gouvernement.*) On conçoit bien que les peuples ne s'accorderont jamais à prendre de concert, les mêmes poids & les mêmes *mesures*; mais la chose est très-possible dans un pays soumis au même maître. Henri I. roi d'Angleterre, fixa dans ses états les mêmes poids & les mêmes *mesures*; ouvrage d'un sage législateur, qu'il mit à fin dans son royaume, & qu'on a toujours inutilement proposé dans celui-ci. En 1321, Philippe-le-Long songeoit à l'exécuter, quand il mourut. Louis XI. eut depuis la même pensée; parce qu'il ne falloit, disoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une *mesure*. Ne nous objectez pas que cette idée n'est qu'un projet spécieux, rempli d'inconvéniens dans son exécution, & qui dans l'examen n'est qu'une peine inutile, une dispute de mots, parce que le prix des choses fait bientôt leur poids & leur *mesure*. Mais ne seroit-il pas encore plus naturel d'éviter cette marche, de la prévenir, de simplifier & de faciliter le cours du commerce intérieur qui se fait toujours difficilement, lorsqu'il faut sans cesse avoir présent à son esprit ou devant les yeux, le tarif des poids & des *mesures* des diverses provinces d'un royaume, pour y ajuster ses opérations? (*D. J.*)

MESURE, (*Pharm.*) Les Apoticaires se servent à présent par-tout des *mesures* communes qui sont en usage dans leur pays; les françois ont leur pinte, les anglois leur galon, les allemands leur *mesure*, &c. *voyez ces articles*. Mais les doses de liqueurs se déterminent encore quelquefois dans les prescriptions des remedes par quelques *mesures* moins exactement déterminées, savoir par verrées, par cuillerées & par gouttes.

Les Pharmacologistes exacts ont observé que ces dernieres *mesures*, & même les *mesures* exactes, ne déterminoient avec une précision suffisante que les doses des liqueurs innocentes, telles que l'eau commune, les bouillons, les tisannes, la plupart des sirops, *&c.* mais que pour les remedes actifs, il étoit beaucoup mieux d'en déterminer les doses par le poids que par la *mesure*.

On a fixé pourtant jusqu'à un certain point par le poids, la contenance du verre & de la cuillerée. Le verre contient environ six onces de décoction ou de potion; & la cuillerée environ une demi-once de liqueur aqueuse, & à peu-près une once de sirop; la goutte est regardée comme pesant environ un grain.

Il y a outre cela certaines *mesures*, vaguement déterminées aussi, mais cependant avec une exactitude suffisante pour certaines matieres solides, tels que des bois, des fleurs, des semences, *&c.* Ces *mesures* sont pour ces dernieres matieres, le fascicule, la poignée & la pincée. Le fascicule est ce que le bras plié en rond peut contenir; La poignée est ce que la main peut empoigner; & la pincée est ce qui peut être pris avec les trois doigts.

On désigne communément dans les formules toutes ces *mesures* par la lettre initiale, ou les lettres initiales de leur nom latin. On met *cyath.* pour verre, *cyathus*, *coc.* ou *cochl.* pour cuillerée, *cochlear*; *g* ou *gut.* pour goutte, *gutta*, *f.* ou *fasc.* pour fascicule, *fasciculus*; *m.* ou *man.* pour poignée, *manipulus*; *p.* ou *pug.* pour pincée, *pugillum*.

On ordonne encore certains opiats par morceaux gros comme une noix, une noisette, un pois, *&c.* les poudres, par la quantité qu'il en peut tenir sur la queue d'une cuiller ou sur une piece de monnoie, *&c.* *Voyez* DOSE.

Les anciens médecins grecs, latins & arabes font mention d'un grand nombre de *mesures* qui ne sont plus usitées aujourd'hui en Médecine, & dont l'immensité ne permet pas même d'en exposer ici la nomenclature. On évalue suffisamment dans le plus grand nombre de passages des anciens, les doses indiquées par ces diverses *mesures*, d'après la connoissance de l'activité du remede dont ils parlent. Que s'il y a quelquefois lieu de douter à cet égard en matiere grave, on peut consulter les traités exprès qu'en ont donnés plusieurs auteurs, entre lesquels celui de Dominique Massarius, imprimé tout au long dans la Bibliotheque pharmaceutique de Manget, où il occupe vingt-cinq pages *in-fol.* peut être regardé comme suffisant pour le moins. Au reste, ce traité comprend aussi tout ce qui concerne les poids des anciens. (*b*)

ME-

MESURE, (*Comm.*) Ce mot, en fait de trafic, désigne une certaine quantité ou proportion de quelque chose vendue, achetée, évaluée, échangée. Ainsi les *mesures* sont différentes selon les choses; c'est pourquoi on a formé des *mesures* d'intervalle pour les longueurs, des *mesures* quarrées pour les surfaces, & des *mesures* solides ou cubiques pour les capacités des choses seches ou liquides. Mais comme ces *mesures* sont très-différentes selon les pays, nous tâcherons de mettre de l'ordre dans ce vaste sujet, en traitant séparément des *mesures* longues, des *mesures* quarrées, des *mesures* des liquides, & des *mesures* rondes pour les choses seches. En même tems, sous chacune de ces classes, nous parlerons des *mesures* anciennes qui nous intéressent beaucoup, & de leur réduction à celle d'Angleterre. (*D. J.*)

MESURE, (*Comm.*) se dit en général de tout ce qui peut servir de regle pour connoître & pour déterminer la grandeur, l'étendue ou la quantité de quelque corps.

Les *mesures* se divisent en *mesures* de longueur & *mesures* de continence; & de celles-ci, les unes sont pour les choses seches, & les autres pour les liquides. Nous donnerons ici les noms des principales *mesures* tant de longueur que de continence, sans expliquer leurs différences, leurs proportions ou leurs évaluations, suivant les différens lieux & pays où elles sont en usage avec celles de Paris; parce que dans le cours de cet Ouvrage, ces réductions & comparaisons se trouvent faites sous les noms de chaque *mesure* en particulier.

Les principales *mesures* des longueurs sont la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toise, qui multipliés, composent chacun selon leur valeur, les pas géométriques & communs, & les perches; & ceux-ci pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, &c.

On met aussi au nombre des *mesures* de longueurs, celles dont on se sert à *mesurer* les étoffes, toiles, rubans & autres semblables marchandises.

A Paris, & dans la plûpart des provinces de France, on se sert de l'aune. Elle est aussi en usage à Amsterdam & dans toute la Hollande, en Flandre, en Brabant & dans une partie de l'Allemagne, à Stokolm & dans les autres villes de Suede, en quelques autres villes anséatiques, comme Dantzic & Hambourg; à Breslau, Saint-Gal, Geneve & Francfort; mais toutes ces aunes n'ont pas la même proportion & longueur. *Voyez* AUNE.

La canne est la *mesure* la plus commune dans le haut & bas Languedoc, particulierement à Montpellier & à Toulouse: on s'en sert également en Provence, en Guienne, à Avignon, à Naples & en Sicile. *Voyez* CANNE.

La brasse est en usage presque par toute l'Italie, à Bologne, Modene, Venise, Florence, Luques, Milan, Bergame & Mantoue. *Voyez* BRASSE.

A Turin, c'est le raz; en Angleterre & dans une partie de l'Espagne, la verge; le cavedos & le veras en Portugal, la barre en Arragon, Castille & Valence; le pan ou empan qu'on nomme aussi *palme* à Gènes & en quelques lieux du Languedoc; le picq à Constantinople, le Caire, Bolette, Seyde, Alexandrette, Alep, Alexandrie, l'île de Chypre & dans toutes les échelles du Levant. *Voyez* RAS, VERGE, CAVEDOS, VERAS, BARRE, PAN, PALME, PICQ.

Les Moscovites ont deux *mesures* des longueurs; l'arcin & la coudée: il faut trois coudées pour deux arcins. *Voyez* ARCINS & COUDÉE.

Enfin, le cobre est la *mesure* des étoffes à la Chine; la gueze celle de Perse & de quelques états des Indes; la vare celle de Goa & d'Ormus; le cando ou candi celle d'une partie des Indes, sur-tout du royaume de Pégu: on s'en sert aussi à Goa pour les toiles. Le niou, le keub, le sok, le ken, le voua, le sen, le jod & le roeneng, sont les *mesures* de Siam; le cuiang de Camboye; l'ikens du Japon; le pan sur quelques côtes de Guinée, particulierement à Loango. *Voyez tous ces articles sous leurs titres.*

Les *mesures* de continence pour les liquides, sont celles avec lesquelles on *mesure* les liqueurs: comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, le verjus, la biere: on y *mesure* aussi d'autres corps fluides, particulierement toutes sortes d'huiles.

A Paris, & dans une partie de la France, ces *mesures*, à commencer par la plus petite, sont le poisson ou pollon, le demi-septier, la chopine, la pinte, la quarte ou le pot, dont en les multipliant, on compose les quartaux, demi-muids, queues, tonneaux, &c. *Voyez* POISSON, DEMI-SETIER, CHOPINE, PINTE, &c.

A Orléans, Blois, Nuis, Dijon, Mâcon, on mesure par queues; en Champagne par demi queues; en Anjou par pipes ou bussars; en Provence par millerolles; à Bordeaux & dans le reste de la Guienne par tonneaux & barriques; à Nantes par poinçons. *Voyez* QUEUE, DEMI QUEUE, PIPE, &c.

A Amsterdam, les *mesures* des liquides sont, à commencer par les diminutions, les mingles, les viertels ou verges, les stekans ou stekamens, les ankers & l'aem; & pour les huiles la tonne. *Voyez* MINGLE, VIERTEL, STEKAN, &c.

En Angleterre, on se sert de tonneaux, de barriques, de gallons, de firkins, de kilderkins & de hogsheads. *Voyez tous ces noms.*

L'Espagne mesure par bottes, robes, sommiers, quartaus.

En Portugal, on parle par bottes, almudes, cavadas, quatas; & pour l'huile par alguiers, autrement cantars. *Voyez* ALMUDE, ALGUIER, &c.

En Italie, Rome mesure ses liqueurs à la brante, aux rubes & aux boccals, Florence au star, au barril & aux fiasques; Vérone à la brante & aux basiées; Venise à l'*amphora*, à la botte, au bigot, à la quarte & au sischauferra; Ferrare au mastilly & au sechys; l'Istrie aussi au sechys & à l'*urna*; enfin la Calabre & la Pouille au pignatolis, au star & à la salme.

A Tripoli, les *mesures* liquides sont les rotolis & le malli; à Tunis le matara & les rotolis. Les autres places de la côte de Barbarie se servent à peu-près de la même *mesure*.

Le feuder est la *mesure* dont on se sert presque par toute l'Allemagne; mais il n'a pas dans toutes les diverses contrées de cette vaste partie de l'Europe les mêmes diminutions ou augmentations par-tout. En quelques lieux, le roeder est au-dessus du feuder, & l'ame au-dessous: cette derniere se divise en sertels & en massems. A Nuremberg les divisions du feuder sont en heemers & ensuite en masses; à Vienne, les heemers, les achterlins & les seitens sont les diminutions du feuder: on y mesure aussi à la masse, au fertel ou schreve & au drinchuk. A Ausbourg, la plus petite *mesure* est la masse; au-dessous est le besom, puis le jé; la plus forte est le feuder. A Heidelberg, l'ame suit le feuder, puis vient la vertelle, & ensuite la masse. Enfin, c'est la même chose à Virtemberg, à la réserve que l'ymne y tient la place que la vertelle occupe à Heidelberg.

En France, les *mesures* de continence pour les choses seches qu'on nomme communément *mesures rondes*, sont celles qui servent à mesurer les grains, les graines, les légumes, les fruits secs, la farine, le sel, le charbon, &c. Elles sont de bois, & ce sont le boisseau, le minot & leurs diminutions. De deux minots on compose la mine, de deux mines le setier, & de plusieurs setiers suivant les lieux, le muid ou le tonneau.

A Paris, Abbeville, Calais, Narbonne, Soissons, Toulouse, &c. on compte par setiers, aussi-bien qu'à Revel & en plusieurs endroits d'Allemagne.

A Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence, Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, c'est par sacs; & à Amboise, Blois, Tours, la Rochelle, Bordeaux, Avignon, par boisseaux.

Le tonneau est la *mesure* de Beauvais, Brest, Nantes, Saint-Malo, Copenhague, les rases celle de Quimpercorentin, de Concarneau & de Pont-l'abbé; la rasiere celle d'Aire, de Lille, de Dunkerque & d'Ostende; la charge celle de Marseille, de Toulon, de Candie & de quelques îles de l'Archipel; le muid d'Orléans & de Rouen; l'ânée de Lyon & de Mâcon; la mine de Dieppe; l'éminet de Toulon; l'émine d'Auxonne, de Marseille, &c. aussi-bien que de Barbarie; la tonne & les perrées de Vannes & d'Avray; le quartier de Morlaix; le bichet de Verdun, de Beaune, Châlons, Tournus, &c. le quartal de Dauphiné & de Bresse; le penel ou peneaux de Franche-Comté; & la civadiere de Mesieres.

A Naples, on réduit les *mesures* des corps secs sur le pié du tomole ou tomolo; à Seville sur celui de l'anagios; à Tongres par muddes; à Anvers par viertels; à Amsterdam, Konisberg, Dantzik & en Pologne par last ou leth.

Il y a le star ou staro de Venise; le fanegue de Cadix, de Saint-Sébastien & de Bilbao en Espagne; le scheppel de Hambourg; l'alquier de Lisbonne; les conques de Bayonne & de Saint-Jean-de-Luz; le gallon, le pech, le comb, le earnok & la quarte de Londres.

A Briare ville de France connue par son canal, on mesure les grains par quartes. Celle de Moscovie se nomme *chefford*, & tient environ trois boisseaux *mesure* de Rouen: elle se subdivise en quatre parties, du-moins celle d'Archangel, car elle n'est pas égale pour tout le pays.

La

La plupart des nations orientales, avec lesquelles nous trafiquons, vendent presque tout au poids, même les liqueurs, & n'ont presque point de *mesures* de continence fixes. On peut pourtant mettre au nombre de ces dernieres chez les Siamois, pour les liquides, le coco & le canon; & pour les graines, le sat, le serte & le cohi. Les Maures qui commercent avec nous au bastion de France, se servent des gautres pour mesurer les blés & autres grains que nous tirons d'eux.

Le bâton de jauge & la verge sont aussi des *mesures* pour estimer la quantité des liqueurs, dans les vaisseaux qui les renferment.

Les *mesures* pour les bois à brûler, sont la corde, la membrure, l'anneau & la chaîne.

La *mesure* pour l'arpentage des eaux & forêts de France, est réglée à raison de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pié, vingt-deux piés pour perche, & cent perches pour arpent; ce qui n'a pourtant lieu que dans le mesurage des bois appartenans au roi: pour les parsicoliers, on se conforme à l'usage des lieux où les bois sont situés.

Les marchands tant en gros qu'en détail, doivent suivant l'ordonnance de 1673, avoir des *mesures* étalonnées. *Voyez* ETALON.

La diversité qui se rencontre en France sur les *mesures*, a toujours causé & cause encore souvent des contestations entre les marchands & négocians. Dès l'an 1321 Philippe V. eut dessein de les rendre toutes uniformes dans son royaume, aussi-bien que les poids; ce projet qu'on a souvent repris dans la suite, & nommément sous le ministere de M. Colbert, mais demeuré sans exécution, seroit-il aussi difficile qu'on le pense? L'utilité que le public en espere, devroit encourager le ministere à établir en ce point une police universelle. *Diction. de Comm. tom. III. pag.* 367. *& suiv.*

MESURE, (*Commerce.*) nom général qu'on donne en quelques lieux de France, & particulierement en Franche Comté, à la *mesure* de continence pour les grains; ce qui varie pour le poids.

A Besançon, par exemple, la *mesure* de froment pese trente six livres poids de marc; celle de méteil, 35 livres; celle de seigle, 34; celle d'avoine, 32 livres.

A Gray, la *mesure* de froment pese 40 livres, de méteil 39, de seigle 38, & d'avoine 30 livres.

A Dan, la *mesure* de froment pese 38 livres, de méteil 36, & d'avoine 33. *Diction. de Commerce, tom. III. pag.* 372.

MESURE DU QUAI, (*Comm.*) on nomme ainsi au Havre-de-Grace une *mesure* de grains, composée de trois boisseaux. Cette *mesure* pour le froment pese 151 livres poids de marc; pour le méteil, 145 livres; & pour le seigle, 139 livres. *Idem, ibid.*

MESURE *pour les raies, outil de Charron*; c'est un morceau de bois long de deux ou trois piés, qui est fait par en-haut comme une etoile, qui sert aux Charrons pour prendre la *mesure* des raies qu'ils veulent faire & les mettre à la longueur. *Voyez la figure Pl. du Charron.*

MESURES, *en terme d'Epinglier*, c'est la même chose que *boite*. *Voyez* BOITE, *& la fig. Pl. de l'Epinglier.*

MESURE, *être en*, (*Escrime.*) c'est être à portée de frapper l'ennemi d'une estocade, & d'en être frappé. On appelle *tirer de pié ferme*, lorsqu'on détache une botte en *mesure*, de sorte que tirer en *mesure* ou tirer de pié ferme est la même chose; puisque, dans l'un & l'autre cas, c'est allonger une estocade, sans qu'il soit nécessaire de remuer le pié gauche.

Pour connoître si l'on est en *mesure*, il faut que la pointe de votre épée puisse toucher la garde de celle de l'ennemi, étant en garde de part & d'autre.

MESURE, *entrer en*, (*Escrime.*) c'est approcher de l'ennemi par un petit pas en-avant. Il se fait en avançant le pié droit d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le gauche.

MESURE, *être hors*, (*Escrime.*) c'est être trop éloigné de l'ennemi pour le frapper, & pour en être frappé. On connoît si l'on est hors de *mesure*, lorsqu'étant en garde de part & d'autre & sans allonger le bras, la pointe de votre épée ne peut pas toucher la garde de l'épée de l'ennemi.

MESURE, *rompre la*, (*Escrime.*) c'est s'éloigner de l'ennemi par un petit pas en-arriere. Il se fait en reculant le pié gauche d'environ sa longueur, & en faisant suivre autant le pié droit: on rompt ordinairement la *mesure* quand on n'est pas sûr de bien parer, & pour attirer l'ennemi.

MESURE, instrument d'usage dans les *grosses forges*. Il est synonyme à *jauge*. *Voyez* JAUGE & FORGES.

MESURE, au jeu de mail, est une espece de compas rond, pour marquer les différens poids que doivent avoir les bonnes boules de toutes grosseurs.

MESURE, *en terme de Manége*, se dit des tems, des mouvemens, des distances qu'il faut observer, comme des cadences, pour faire agréablement le manége.

C'est aussi un instrument destiné à faire connoître la hauteur du cheval depuis le haut du garot jusqu'au bas du pié de devant. Il consiste ordinairement en une chaîne de six piés de haut où chaque pié est distingué: la potence est une *mesure* plus certaine. *Voyez* POTENCE.

MESURES, *en terme de Tireur d'or*, sont des anneaux ouverts plus ou moins, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

MESURE, *terme de Tailleurs*; ce sont les longueurs & les grosseurs du corps, qu'ils prennent sur la personne même qui se fait habiller. Pour cet effet, ils ont une bande de papier ou de parchemin sur laquelle ils marquent par des crans les dimensions qu'ils ont prises; & cette bande se nomme aussi une *mesure*.

Voici les différentes opérations qu'il faut faire pour prendre la *mesure* d'un habit complet. On prend 1°. la longueur du derriere; 2°. celle de la taille depuis le collet jusqu'à la hanche; 3°. les écartures de derriere, c'est-à-dire, depuis une épaule jusqu'à l'autre; 4°. la longueur du devant; 5°. la largeur de la poitrine; 6°. la grosseur du corps sous les aisselles; 7°. la grosseur du ventre; 8°. la grosseur des hanches; 9°. la longueur de la manche; 10°. enfin, la grosseur du bras. Voilà les *mesures* de l'habit.

Les mêmes dimensions servent pour la veste: mais pour avoir celles de la culotte, on *mesure* 1°. la grosseur du genouil; 2°. la grosseur de la cuisse en-bas; 3°. la même grosseur de la cuisse en-haut; 4°. la grosseur de la ceinture; 5°. enfin, la longueur de la culotte.

Toutes ces grosseurs se marquent par des crans qu'on fait avec des ciseaux sur la bande de parchemin; & au bout de cette bande les Tailleurs écrivent le nom de la personne dont ils ont pris la *mesure*.

Chaque tailleur a une maniere particuliere de faire ces marques, de façon qu'ils auroient beaucoup de peine à connoître les *mesures* les uns des autres.

MESURER, v. act. (*Géom.*) Suivant la définition mathématique de ce *mot*, c'est prendre une certaine quantité, & exprimer les rapports que toutes les autres quantités de même genre ont avec celle-là.

Mais en prenant ce *mot* dans le sens populaire, c'est se servir d'une certaine mesure connue, & déterminer par-là l'étendue précise, la quantité, ou capacité de quelque chose que ce soit. *Voyez* MESURE.

L'action de *mesurer* ou le mesurage en général fait l'objet de la partie pratique de la Géométrie. *Voyez* GÉOMÉTRIE. Les différentes portions d'étendue qu'on se propose de *mesurer*, ou auxquelles on applique la Géométrie pratique, font donner à cette science différens noms; ainsi l'art de *mesurer* les lignes ou les quantités géométriques d'une seule dimension, s'appelle *Longimétrie*. *Voyez* LONGIMÉTRIE.

Et quand ces lignes ne sont point paralleles à l'horison, ce même art prend alors le nom d'*Altimétrie*. *Voyez* ALTIMSTRIE. Et il s'appelle *Nivellement*, lorsqu'on ne se propose que de connoître la différence de hauteur verticale des deux extrémités de la ligne. *Voy.* NIVELLEMENT.

L'art de *mesurer* les surfaces reçoit aussi différens noms selon les différentes surfaces qu'on se propose de *mesurer*. Lorsque ce ne sont que des champs, on l'appelle alors *Géodésie* ou *Arpentage*. Lorsque ce sont d'autres superficies, il retient alors le nom générique d'*art de mesurer*. *Voyez* GEODÉSIE & ARPENTAGE.

Les instrumens dont on se sert dans cet art, sont la perche, la chaîne, le compas, le graphometre, la planchette, &c. *Voyez* AIRE, CHAÎNE, COMPAS, &c.

L'art de *mesurer* les solides ou les quantités géométriques de trois dimensions, s'appelle *Stéréométrie*. *Voy.* STEREOMETRIE. Et il prend le nom de *Jaugeage*, lorsqu'il a pour objet de *mesurer* les capacités des vaisseaux, ou les liqueurs que les vaisseaux contiennent. *Voyez* JAUGE.

Par la définition du mot *mesurer*, suivant laquelle la mesure doit être homogene à la chose à *mesurer*, c'est-à-dire, de même genre qu'elle; il est donc évident que dans le premier cas, ou lorsqu'il s'agit de *mesurer* des quantités d'une dimension, la mesure doit être une *ligne*, dans le second une *surface*, & dans le troisieme un *solide*. En effet une ligne, par exemple, ne sauroit *mesurer* une surface, puisque *mesurer* n'est autre chose qu'appliquer la quantité connue à l'inconnue, jusqu'à

qu'à

qu'à ce qu'à force de répétition, s'il en est besoin, l'une soit devenue égale à l'autre. Or les surfaces ont de la largeur & la ligne n'en a point; &, si une ligne n'en a point, quarante, cinquante, soixante lignes n'en ont pas non plus: on a donc beau appliquer une ligne à une surface, elle ne pourra jamais lui devenir égale ou la *mesurer*; & l'on prouvera évidemment de la même maniere, que les surfaces qui n'ont point de profondeur ne sauroient *mesurer* les solides qui en ont.

Nous voyons aussi par-là pourquoi la mesure naturelle de la circonférence d'un cercle est un arc, ou une partie de la circonférence de ce cercle. *Voyez* ARC. C'est qu'une ligne droite ne pouvant toucher une courbe qu'en un point, il est impossible qu'une droite soit appliquée immédiatement à une portion de cercle quelconque; ce qui est pourtant nécessaire, afin qu'une grandeur puisse être la mesure d'une autre grandeur. C'est pourquoi les Géometres ont divisé les cercles en 360 parties, ou petits arcs qu'on nomme *dégrés*. *Voyez* ARC, CERCLE & DEGRÉ.

L'art de *mesurer* les triangles ou de parvenir à connoître les angles & les côtés inconnus d'un triangle, lorsqu'on y connoît déja ou les trois côtés, ou bien deux côtés & un angle, ou bien enfin un côté & deux angles, s'appelle *Trigonométrie*. *Voyez* TRIGONOMETRIE.

L'art de *mesurer* l'air, sa pression, son ressort, &c. s'appelle *Aérométrie* ou *Pneumatique*. *Voyez* AÉROMÉTRIE & PNEUMATIQUE. *Chambers*. (*E*)

MESURER, (*Hydr.*) on dit *mesurer* le courant d'une riviere, c'est le jauger, *voyez* JAUGE; *mesurer* le contenu d'un bassin, c'est le toiser. *Voyez* TOISER. (*K*)

MESURER, c'est se servir d'une mesure certaine & connue pour déterminer & savoir précisément l'étendue, la grandeur, ou la quantité de quelque corps, ou la capacité de quelque vaisseau.

La jauge est l'art ou la maniere de *mesurer* toutes sortes de vaisseaux ou tonneaux à liqueurs, pour en connoître la capacité, c'est-à-dire le nombre de setiers ou de pintes qu'ils contiennent. *Voyez* JAUGE.

Mesurer du blé, de l'avoine, de l'orge, du charbon, &c. c'est remplir plusieurs fois de ces choses une grande ou petite mesure fixée par la police & par les réglemens. On *mesure comble* quand on entasse le grain ou autre matiere seche sur la mesure; & *ras*, quand on racle les bords; en sorte que la *mesurée* n'excede pas les bords de la mesure.

En fait d'étoffes, de rubans, toiles, &c. on se sert plus ordinairement du mot *auner*, que de celui *mesurer*. *Voyez* AUNER.

Dans le même, sens, on dit en quelques endroits *verger* & *canner*, parce qu'on s'y sert de verges & de cannes. *Voyez* VERGE & CANNE. *Dictionnaire de Commerce*.

MESUREUR, s. m. (*Com.*) celui qui mesure. *Voyez* MESURER. A Paris les *mesureurs* sont des officiers de ville établis en titre: il y en a de plusieurs especes qui forment des communautés différentes, suivant leurs fonctions particulieres. Les uns sont destinés pour mesurer les grains & farines; les autres les charbons de bois & de terre; les autres le sel, les aulx, oignons, noix, & autres fruits; & les autres la chaux.

On leur donna à tous le nom de *jurés-mesureurs*, parce qu'ils sont obligés lors de leur reception de jurer ou faire serment devant les prevôt des marchands & échevins, de bien & fidelement s'acquitter du devoir de leur charge.

Les jurés-*mesureurs* de grains qui s'étoient multipliés par diverses créations jusqu'au nombre de 68, sous le regne de Louis XIV. furent supprimées en 1719, & leur office confié à 68 commis. Il consiste à mesurer les grains & farines, juger si ces marchandises sont bonnes & loyales, tenir registre du prix des grains, & en faire rapport au prevôt des marchands, ou au greffe de la ville. Leurs droits fixés par l'édit de Septembre 1719, sont d'une livre quatre sols par muid de farine, de 24 s. par chaque muid de blé, de 18 s. par muid d'orge, de vesce, de grenailles, & d'une livre quatre sols par chaque muid d'avoine, à proportion pour les petites mesures.

L'établissement des *mesureurs* de charbon est fort ancien; il en est fait mention dans les reglemens de police du roi Jean, en 1350, & sous Charles VI. en 1415; sous Louis XIV. ils étoient au nombre de vingt-neuf. Ils furent supprimés en 1719, & remplacés par des commis nommés par le prevôt des marchands. Le devoir de ces commis est de mesurer tous les charbons de bois & de terre qui se vendent sur les ports & dans les places; de les contrôler, d'y mettre le prix, de recevoir les déclarations des marchands forains. Leurs droits ne sont que de deux sols par voie de charbon de bois, composée de deux minots; & de 15 s. pour chaque voie de charbon de terre de quinze minots. Ces commis étoient au nombre de vingt; mais les officiers en titre ont été rétablis par édit du mois de Juin 1730.

Les jurés-*mesureurs* de sel, qui ont aussi la qualité d'étalonneurs des mesures de bois & de compteurs de salines, ont pour principales fonctions, 1°. de faire le mesurage des sels dans les greniers & bateaux; 2°. de faire l'espalement ou étalonnement des mesures de bois sur les étalons ou mesures matrice; 3°. de compter les marchandises de salines quand on les décharge des bateaux, d'en prendre déclaration, enregistrer la quantité & les noms des charretiers qui les enlevent; 4°. de faire une visite une fois l'année chez les marchans qui font le regrat de grains, graines, fruits, légumes, &c. & de vérifier si leurs mesures sont justes. Ce sont les droits & priviléges que leur attribue l'ordonnance de la ville de Paris de l'an 1672.

La même ordonnance porte que les jurés-*mesureurs* d'aulx, oignons, noix, noisettes, châtaignes, & autres fruits, auront des mesures de contenance marquées à la marque de l'année, pour mesurer toutes ces sortes de marchandises qui se vendent au minot, & en cas de défectuosité desdites marchandises, faire leur rapport au procureur du roi de la ville. Lorsque les regratiers veulent vendre de ces denrées au-delà du boisseau, ils sont tenus d'appeller les jurés-*mesureurs*.

Les jurés-*mesureurs* & porteurs de chaux, qui avant leur suppression en 1719, étoient au nombre de deux *mesureurs*, deux contrôleurs, & trois porteurs, & que l'édit de Septembre de la même année, a réduit à deux *mesureurs*, contrôleurs, & porteurs, doivent empêcher qu'il ne soit exposé en vente aucune chaux qui ne soit bonne & loyale, & n'en doivent point eux-mêmes faire commerce. Leurs droits sont de 15 s. par muid de chaux, composé de 48 minots, & pour les mesures au-dessous à proportion.

Il y a aussi des *mesureurs* de plâtre, qu'on nomme plus ordinairement *toiseurs*, qui sont tenus d'avoir de bonnes mesures, & d'empêcher qu'on ne vende des plâtres défectueux. Leurs offices d'abord supprimés en 1719, pour être exercés par des commis ont été rétablis en titre en 1730.

Les jaugeurs sont des *mesureurs* de futailles ou tonneaux à liqueurs. *Voyez* JAUGEURS. Les mouleurs de bois sont des *mesureurs* de bois à brûler. *Voyez* MOULEURS. Les auneurs de toile & étoffes de laine sont des *mesureurs* de ces sortes de marchandises. *Voyez* AUNEUR. *Dictionnaire de Commerce, tome III. page* 377. & *suivante*.

METABOLE, s. f. (*Rhétor.*) figure de rhétorique, qui consiste à répéter une même chose, une même idée, sous des mots différens, *iteratio unius rei, sub varietate verborum*, dit Cassiodore. Il en donne pour exemple, ce passage d'un pseaume. *Verba mea auribus percipe, Domine; intellige clamorem meum; intende animum voci orationis meæ* „ Seigneur; daignez m'entendre; écoutez-moi; prêtez une oreille attentive à mes „ accens „. Cette figure est très-commune dans Ovide, qui se plaît à redire la même chose de plusieurs manieres: c'est une espece de pléonasme, qui est le langage des passions. (*D. J.*)

METACAL, (*Poids égypt.*) Pocock dit que le *métacal* est un poids d'usage en Egypte pour peser les perles. Ce poids est égal à deux karats, & chaque karat a quatre grains; seize karats font la drachme, & douze drachmes font l'once. (*D. J.*)

METACARPE, s. m. ou *METACARPIUM*, *en Anatomie*, est la partie de la main entre le poignet & les doigts. *Voyez nos Pl. d'Anat. voyez aussi* MAIN. Le mot vient du grec *μετα*, *après*, & *καρπος*, *main*.

Le *métacarpe* est composé de quatre os qui répondent aux quatre doigts, & dont celui qui soutient l'index est le plus gros & le plus long. Tous ces os sont longs & ronds, un peu convexes néanmoins vers le dos de la main, un peu concaves & applatis en-dedans. Ils sont creux au milieu, & pleins de moëlle; ils se touchent les uns les autres à leurs extrémités, & laissent entre eux des espaces où sont placés les muscles interosseux. *Voyez* INTEROSSEUX.

A leur extrémité supérieure est un enfoncement pour recevoir les os du carpe; leur extrémité inférieure est ronde, & elle est reçue dans la cavité de la premiere phalange des doigts. *Voyez* DOIGT.

La partie interne du *métacarpe* se nomme *la paume de la main*, & la partie externe, *le dos de la main*. *Voyez* PAUME, &c.

METACARPIEN, ou GRAND HYPOTHENAR, *en Anatomie*, *voyez* ABDUCTEUR.

METACHRONISME, s. m. *en Chronologie*, marque une erreur dans le tems, soit par défaut, soit par excès. *Voyez* CHRONOLOGIE, ANACHRONISME. Ce dernier mot est aujourd'hui le seul usité.

METAGEITNIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) *μεταγείτνια*; ce mot ne se peut traduire que par une longue périphrase, fêtes où l'on célebre le jour que l'on a quitté son pays, pour aller s'établir dans un pays voisin; *μετά*, *ad*, *γείτων*, *gen.* *ονος*, *vicinus*. Les habitans de Mélite, bourg de l'Attique, avoient institué ces fêtes, & voici à quelle occasion. Ils quitterent le bourg qu'ils habitoient, & sous les auspices d'Apollon, ils choisirent pour lieu de leur demeure un bourg voisin, nommé *Diomée*. Cette transmigration leur ayant été favorable, ils donnerent à Apollon l'épithete de *Metageitnius*, comme qui diroit *protecteur* de ceux qui abandonnent leur pays, pour se transplanter dans une contrée voisine. L'épithete du dieu donna le nom à ces fêtes, & ces fêtes le donnerent au mois durant lequel on les célebroit. (*D. J.*)

METAGEITNION, (*Antiq. greq.*) *μεταγειτνιών*, second mois de l'année des Athéniens; il n'avoit que vingt-neuf jours, & répondoit, suivant l'ancien calendrier reçu précédemment en Angleterre, à la derniere partie de Juillet, & au commencement d'Août. Les Béotiens le nommoient *panemus*, & le peuple de Syracuse *carnius*. Il reçut son nom des métageitnies, qui étoit une des fêtes d'Apollon. *Voyez* Potter, *Archaeol. greq. tom. I. page* 424. (*D. J.*)

METAGONIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Afrique, sur la côte de la Mauritanie tingitane, selon Strabon, *liv. XVII.* Castald l'appelle *cabo de tres forcas*, & Olivieri le nomme *cabo de tres arcas*. (*D. J.*)

METAL, au pl. METAUX, (*Hist. nat. Chimie & Métallurgie.*) *metalla*. Ce sont des substances pesantes, dures, éclatantes, opaques, qui deviennent fluides & prennent une surface convexe dans le feu, mais qui reprennent ensuite leur solidité lorsqu'elles sont refroidies; qui s'étendent sous le marteau; qualités que les différens *métaux* ont dans des degrés différens.

On compte ordinairement six *métaux*; savoir, l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. Mais depuis peu quelques auteurs en ont compté un septieme, que l'on nomme *platine* ou *or blanc*. *Voyez* PLATINE.

Il y a trois caracteres principaux & distinctifs des vrais *métaux*; c'est 1°. la ductilité ou la faculté de s'étendre sous le marteau & de se plier, sur-tout lorsqu'ils sont froids; 2°. d'entrer en fusion dans le feu; & 3°. d'avoir de la fixité au feu, & de n'en être point entierement ou du moins trop promptement dissipés. Les substances qui réunissent ces trois qualités, doivent être regardées comme de vrais *métaux*. Il y a plusieurs substances minérales semblables en plusieurs points aux *métaux*, & qui ont une ou deux de ces propriétés, mais comme elles ne les ont point toutes, on les appelle *demi-métaux*; ces substances ont bien à l'extérieur le coup d'œil des vrais *métaux*, mais elles se brisent sous le marteau, & l'action du feu les dissipe & les volatilise entierement, quoiqu'elles ayent la faculté d'entrer en fusion dans le feu. *Voyez l'art.* DEMI-METAUX.

On divise les *métaux* en *parfaits* & en *imparfaits*. Les *métaux* parfaits, sont ceux qui n'éprouvent aucune altération de la part du feu; après les avoir fait entrer en fusion, il ne peut point les calciner ou les changer en chaux, ni en dissiper aucune partie; l'air & l'eau ne produisant aucune altération sur les *métaux* parfaits; on en compte deux, qui sont l'or & l'argent; on appelle *métaux imparfaits*, ceux à qui l'action du feu fait perdre leur éclat & leur forme métallique, & dont à la fin il vient à bout de détruire, de décomposer & même de dissiper une grande partie. Tels sont le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. L'air & l'eau sont en état d'altérer ces sortes de *métaux*.

Pour simplifier les choses, on peut dire que les *métaux* parfaits sont ceux à qui l'action du feu ne fait point perdre leur phlogistique ou la partie inflammable qui leur est nécessaire pour paroître sous la forme métallique qui leur est propre; au lieu que les *métaux* imparfaits sont ceux que le feu prive de cette partie. *Voyez* PHLOGISTIQUE & *voyez* CHAUX MÉTALLIQUE.

Les anciens Chimistes ont encore divisé les *métaux*, en *solaires* & en *lunaires*. Suivant eux, les *métaux* solaires sont l'or, le cuivre & le fer; & les *métaux* lunaires sont l'argent, l'étain & le plomb. Les uns sont colorés & les autres sont blancs. M. Rouelle a trouvé que cette distinction n'étoit point si chimérique que quelques Chimistes l'ont cru; & les *métaux lunaires* ou blancs ont en effet des propriétés qui les distinguent des *métaux solaires* ou jaunes. *Voyez* RAPPORT, *table des*.

Enfin, l'or & l'argent ont été appellés *métaux précieux* ou *métaux nobles*, à cause du prix que les hommes ont attaché à leur possession; les autres *métaux* plus communs ont été appellés *métaux ignobles*; cependant, si l'on ne consultoit que l'utilité pour attacher du prix aux choses, on verroit que le fer devroit sans difficulté, être regardé comme un métal plus précieux que l'or.

Les Alchimistes comptoient sept *métaux*, parce qu'ils joignoient le mercure aux six qui précedent; ils croyoient aussi que chacun de ces sept *métaux* étoient sous l'influence d'une des sept planetes, ou bien, comme ils affectoient un style énigmatique, ils se sont servi des noms des planetes pour désigner les différens *métaux*. C'est ainsi qu'ils ont appellé l'or, *Soleil*; l'argent, *Lune*; le cuivre, *Venus*; le fer, *Mars*; l'étain, *Jupiter*; le plomb, *Saturne*.

Quoique nous ayons dit que les *métaux* sont des corps pesans, ductiles, malléables & fixes au feu, il ne faut point croire qu'ils possedent tous ces qualités au même degré. C'est ainsi que pour le poids, l'or surpasse tous les *métaux*; le plomb tient le second rang; l'argent, le cuivre, le fer & l'étain viennent ensuite.

Il en est de même de la ductilité des *métaux*, elle varie considérablement. L'or possede cette qualité dans le degré le plus éminent; ensuite viennent l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, & enfin le plomb. A l'égard de la malléabilité ou de la faculté de s'étendre sous les coups de marteau, le plomb & l'étain le possedent plus que les autres *métaux*; ensuite vient l'or, l'argent, le cuivre & enfin le fer, qui est moins malléable que tous les autres.

Une autre propriété générale des *métaux* est d'entrer en fusion dans le feu, & d'y prendre une surface convexe, sans qu'il soit besoin pour cela de leur joindre d'additions; mais tous ne se fondent point avec la même facilité. Il y en a qui se fondent avec une très-grande promptitude à un degré de feu très foible, & avant que de rougir; tels sont le plomb & l'étain: d'autres se fondent en même-tems qu'ils rougissent, & exigent pour cela un feu beaucoup plus violent que les premiers; tels sont l'or & l'argent. Enfin, le cuivre & le fer demandent un feu d'une violence extrème, & rougissent long-tems avant que d'entrer en fusion. *Voyez* FUSION.

Les *métaux* sont dissouts par différens menstrues ou dissolvans; il y a des dissolvans qui agissent sur les uns sans rien faire sur d'autres; c'est ainsi que l'esprit de nitre dissout l'argent, le cuivre, le fer &c. sans agir sur l'or. Mais une vérité que M. Rouelle a découverte, c'est que tous les acides agissent sur les *métaux*; il faut pour cela que leur aggrégation ait été rompue, c'est-à-dire qu'ils ayent été divisés en particules déliées. Cependant il est certain qu'il y a des *métaux* qui ont plus de disposition à se dissoudre dans un dissolvant, que d'autres *métaux* qui sont pourtant déja dissouts; c'est ainsi que si de l'argent a été dissout par de l'esprit de nitre, en trempant du cuivre dans cette dissolution, le dissolvant quitte l'argent pour s'unir avec le cuivre; & alors on dit qu'un métal en a dégagé un autre. *Voyez* DISSOLVANT & PRÉCIPITATION.

La plûpart des *métaux* & des demi-*métaux* ont la propriété de s'unir ou de s'amalgamer avec le mercure, mais cette union ne se fait point avec autant de facilité pour tous, & il y en a qui n'ont aucune disposition à s'amalgamer. *Voyez* MERCURE.

L'action du feu dilate tous les *métaux*, & leur fait occuper plus d'espace qu'ils n'en occupoient auparavant, lorsqu'ils étoient froids. La chaleur de l'atmosphere suffit aussi pour dilater les *métaux*, mais cette dilatation est plus insensible.

A l'exception de l'or & de l'argent, le feu fait perdre à tous les *métaux* leur éclat & leur forme métallique, il les change en une espece de terre ou de cendre que l'on nomme *chaux métallique*; par cette calcination, ils perdent leur liaison, ils changent & augmentent de poids; le plomb, par exemple, devient de la nature du verre; ils changent de couleur; ils sont rendus moins fusibles; ils ne sont plus sonores; ils ne sont plus en état de s'unir avec le mercure. Ces changemens s'operent plus ou moins promptement sur les différens *métaux*, mais on peut toujours rendre à ces cendres ou chaux leur premiere forme métallique, en leur joignant une matiere grasse ou inflammable, & en les exposant de nouveau à l'action du feu. *Voyez l'article* RÉDUCTION. Les chaux des *métaux* jointes

jointes avec la fritte, c'est-à-dire, avec la matiere dont on fait le verre, la colore diversement, suivant la couleur propre à chaque métal. *Voyez* ÉMAIL & VERRERIE.

En fondant au feu les *métaux*, plusieurs s'unissent les uns aux autres, & forment ce qu'on appelle des *alliages métalliques*; c'est ainsi que l'or s'unit ou s'allie avec l'argent & avec le cuivre; d'autres ne s'unissent point du tout par la fusion; tels sont le fer & le plomb. Il y a aussi des *métaux* qui s'unissent avec les demi-*métaux*; c'est ainsi que, par exemple, le cuivre s'unit avec le zinc, & forme le cuivre jaune ou laiton. Les *métaux* alliés par la fusion n'occupent point le même espace, qu'ils occupoient chacun pris séparement: il y en a dont le volume augmente par l'alliage, & d'autres dont le volume diminue. D'où l'on voit, que le fameux problème d'Archimede, pour connoître l'alliage de la couronne d'Hiéron, étoit fondé sur une supposition entierement fausse. Il en est de même des alliages des *métaux* avec les demi-*métaux*. Voyez *la métallurgie de* M. Gellert, *tom. I. de la traduction françoise*.

La balance hydrostatique ne peut point non plus faire connoître exactement la pesanteur specifique des *métaux*. Aussi, voit-on, que jamais deux hommes n'ont été parfaitement d'accord sur la pesanteur d'un *métal*: ces variations viennent, 1°. du plus ou du moins de pureté du *métal* que l'on a examiné; 2°. du plus ou du moins de pureté de l'eau que l'on a employée pour l'expérience; 3°. des différens degrés de chaleur de l'atmosphere qui influent considérablement sur les liquides, sans produire des effets si marqués sur des corps solides, tels que les *métaux*.

Telles sont les propriétés générales qui conviennent à tous les *métaux*: on trouvera à l'article de chaque *métal* en particulier, les caracteres qui lui sont propres & qui le distinguent des autres. *Voyez* OR, ARGENT, FER, PLOMB, &c.

Les sentimens des anciens Alchimistes & des Physiciens spéculatifs, qui ont voulu raisonner sur la nature des *métaux*, ont été très-vagues & très-obscurs; ils regardoient le sel, le soufre & le mercure, comme les élémens des *métaux*; ce système subsista jusqu'à ce que Becher eût fait voir, que ces trois prétendus principes sont eux-mêmes des corps composés, & par conséquent ne peuvent point être regardés comme des élémens; d'après ces reflexions, ce celebre chimiste regarde les *métaux*, ainsi que tous les corps de la nature, comme composés de trois substances qu'il appelle *terres*. La premiere de ces terres est la terre saline ou *vitrescible*; la seconde est la terre grasse ou *inflammable*; & la troisieme, est la *terre mercurielle* ou *volatile*. Suivant lui, ces trois terres entrent dans la composition de tous les *métaux*, & c'est de leur combinaison plus ou moins exacte & parfaite, que dépend la perfection des *métaux*, & leur différence ne vient que de ce que l'un de ces principes domine sur tous les autres, & des différentes proportions suivant lesquelles ils se trouvent combinés dans les *métaux*. Quoiqu'il soit très-difficile d'analiser les *métaux*, au point de faire voir ces trois principes distincts & séparés les uns des autres, Becher s'efforce de prouver leur existence par des raisonnemens, & par des expériences qui doivent encore avoir plus de poids.

1°. Il prouva l'existence d'une terre vitrescible, par la propriété que tous les *métaux*, à l'exception de l'or & de l'argent, ont de se calciner au feu, c'est-à-dire, de se changer en une terre ou cendre, qui, exposée à un feu convenable, se convertit en un verre. Selon ce même auteur, cette terre vitrescible se trouve dans le caillou, dans le quartz, & c'est à elle que les sels alkalis doivent la propriété qu'ils ont de se vitrifier.

2°. Le second principe constituant des *métaux* est, suivant Becher, la terre onctueuse ou inflammable; elle corrige & tempere la siccité de la terre vitrescible, elle sert à lui donner de la liaison, & par cette terre, il a voulu désigner ce que l'on appelle le *principe inflammable* ou le *phlogistique des métaux*, dont on ne peut nier l'existence.

3°. Enfin, Becher admet un troisieme principe constituant des *métaux*, qu'il appelle la *terre mercurielle*; c'est cette derniere qu'il regarde comme la plus essentielle aux *métaux*, & qui leur donne la forme métallique. En effet, les deux principes ou terres qui précedent sont communs aux pierres, aux végetaux, &c. mais, selon lui, c'est la terre mercurielle, qui étant jointe avec les deux autres, donne aux *métaux* la ductilité qui leur est propre & qui les met dans l'état métallique, ou la métallicité.

Telle est la théorie de Becher, sur la nature des *métaux*, depuis elle a été adoptée, modifiée & expliquée par Stahl & par la plûpart des Chimistes; il paroît néanmoins qu'il sera toujours très-difficile d'établir rien de certain sur une matiere aussi obscure que celle qui s'occupe des élemens des corps; sur-tout si l'on considere que les parties simples & élementaires échappent toujours à nos sens, qui sont pourtant les seuls moyens que la nature fournisse pour juger des êtres physiques.

Cela posé, il n'est point surprenant que les sentimens des Naturalistes soient si variés sur la formation des *métaux*; c'est encore une de ces questions que la nature semble avoir abandonnées aux spéculations & aux systèmes des Physiciens. Il y a deux sentimens généraux sur cette formation; les uns prétendent que les *métaux* se forment encore journellement dans le sein de notre globe, & que c'est par la différente élaboration & combinaison de leurs molécules élémentaires qu'ils sont produits; on prétend de plus, que ces molécules sont susceptibles d'être mûries & perfectionnées, & que par cette *maturation*, des substances métalliques, qui dans leur origine étoient imparfaites, acquierent peu-à-peu & à l'aide d'une sorte de fermentation, un plus grand degré de perfection. Les Alchimistes ont enchéri sur ces idées, & ont imaginé un grand nombre d'expressions figurées, telles que celles de *semence* ou de *sperme mercurial* & métallique, de *semence saline & vitriolique*, &c. termes obscurs & inintelligibles pour ceux mêmes qui les ont inventés.

Le célebre Stahl croit que les *métaux* ont la même origine que le monde, & que les filons qui les contiennent ont été formés dès sa création; ce savant chimiste pense que dès les commencemens, Dieu créa les *métaux* & les filons métalliques tels qu'ils sont actuellement; il se fonde sur la régularité qui se trouve dans la direction de ces filons sur leur conformation, qui ne semble nullement être un effet du hasard, & sur leur marche qui n'est jamais interrompue que par des obstacles accidentels que différentes révolutions arrivées à de certaines portions de la terre ont pû faire naître. *Voyez l'article* FILONS. Malgré l'autorité d'un si grand homme, il y a tout lieu de croire que les *métaux* & leurs mines se forment encore journellement, plusieurs observations semblent constater cette vérité, & nous convainquent que ces substances éprouvent dans le sein de la terre, des décompositions qui sont suivies d'une reproduction nouvelle. *Voyez l'article* MINES, *minera*.

Les *métaux* se trouvent donc dans le sein de la terre; on les y rencontre quelquefois purs, c'est-à-dire, sous la forme métallique qui leur est propre, & alors on les nomme *métaux natifs* ou *vierges*: mais l'état dans lequel les *métaux* se rencontrent le plus ordinairement est celui de mines, c'est-à-dire, dans un état de combinaison, soit avec le soufre, soit avec l'arsenic, soit avec l'une & l'autre de ces substances à la fois; alors on dit qu'ils sont *minéralisés*. *Voyez* MINÉRALISATION. C'est dans ces deux états que les *métaux* sont dans les filons ou veines métalliques; leur combinaison avec le soufre & l'arsenic leur donne des formes, des couleurs & des qualités très-différentes de celles qu'ils auroient s'ils étoient purs; l'on est donc obligé de recourir à plusieurs travaux pour les purifier, c'est-à-dire, pour les délivrer des substances avec lesquelles ils sont combinés, pour les séparer de la roche ou de la terre à laquelle ils étoient attachés dans leurs filons, & pour les faire paroître sous la forme nécessaire pour servir aux différens usages de la vie. Ces travaux sont l'objet de la métallurgie. *Voyez* METALLURGIE.

Cependant les *métaux* ne se trouvent point toujours dans des filons suivis & réguliers, on les rencontre souvent ainsi que leurs mines, soit mêlés dans les couches de la terre, soit répandus à sa surface, soit en masses roulées par les eaux, soit en paillettes éparses dans le sable des rivieres & des ruisseaux. Il y a lieu de présumer que les *métaux* & leurs mines qui se trouvent en ces états ont été arrachés des filons, & entraînés par la violence des torrens ou par quelqu'autres grandes inondations ou révolutions arrivées à notre globe, c'est par ces eaux que les *métaux* & les fragmens de leurs mines & de leurs matrices ont été portés dans les endroits souvent fort éloignés de ceux où ils avoient pris naissance. *Voyez* MINES. (—)

MÉTAL, *dans l'Artillerie*, est la composition des différens métaux dont on forme celui de canon & des mortiers. *Voyez* CANON.

MÉTAL, les Fondeurs de cloches appellent ainsi la matiere dont les cloches sont faites, qui est trois parties de cuivre rouge, & une d'étain fin. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

ME-

METALEPSE, s. f. (*Gram.*) ce mot est grec; μετάληψις, composé de la préposition μετὰ, qui dans la composition marque *changement*, & de λαμβάνω, *capio* ou *concipio*: la *métalepse*, est donc un trope, par lequel on conçoit la chose autrement que le sens propre ne l'annonce; c'est le caractere de tous les tropes (*voyez* TROPE); & les noms propres de chacun rendent presque tous la même idée, parce qu'en effet les tropes ne different entre eux que par des nuances délicates & difficiles à assigner. Mais la *métalepse*, en particulier, est reconnue par M. du Marsais pour une espece de métonymie (*Voyez* MÉTONYMIE); & peut-être auroit-il été plus à propos de l'y rapporter, que de multiplier sans profit les dénominations. De quelque maniere qu'il plaise à chacun d'en décider, ce qui concerne la *métalepse*, ou l'espece de métonymie que l'on désigne ici sous ce nom, mérite d'être connu; & personne ne peut le faire mieux connoître que M. du Marsais: c'est lui qui va parler ici, jusqu'à la fin de cet article. *Tropes*, *part. II. art.* 3.

„ La *métalepse* est une espece de métonymie, par laquelle on explique ce qui suit, pour faire entendre ce qui précede, ou ce qui précede, pour faire entendre ce qui suit: elle ouvre, pour ainsi-dire, la porte, dit Quintilien, afin que vous passiez d'une idée à une autre; *ex alio in aliud viam præstat*, *Inst. VIII.* 6. c'est l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent; & c'est toujours le jeu des idées accessoires dont l'une éveille l'autre.

„ Le partage des biens se faisoit souvent, & se fait encore aujourd'hui, en tirant au sort. Josué se servit de cette maniere de partager: *Cumque surrexissent viri, ut pergerent ad describendam terram, præcepit eis Josue dicens: circuite terram, & describite eam, ac revertimini ad me; ut hic, coram Domino, in Silo vobis mittam sortem*. Josué *XVIII.* 8. Le sort précede le partage; de-là vient que *sors*, en latin, se prend souvent pour le partage même, pour la portion qui est échue en partage; c'est le nom de l'antécédent qui est donné au conséquent.

„ *Sors* signifie encore *jugement*, *arrêt*; c'étoit le sort qui décidoit chez le Romains, du rang dans lequel chaque cause devoit être plaidée. En voici la preuve dans la remarque de Servius, sur ce vers de Virgile, *Æn. v.* 431. *Nec vero hæ sine sorte datæ, sine judice sedes*. Sur quoi Servius s'exprime ainsi: *Ex more romano non audiebantur causæ, nisi per sortem ordinatæ. Tempore enim quo causæ audiebantur, conveniebant omnes, unde &* concilium: *& ex sorte dierum ordinem accipiebant, quo post dies triginta suas causas exequerentur; unde est*, urnam movet. Ainsi quand on a dit *sors* pour *jugement*, on a pris l'antécédent pour le conséquent.

„ *Sortes* en latin, se prend encore pour un oracle; soit parce qu'il y avoit des oracles qui se rendoient par le sort, soit parce que les réponses des oracles étoient comme autant de jugemens qui régloient la destinée, le partage, l'état de ceux qui les consultoient.

„ On croit avant que de parler; je crois, dit le prophete, & c'est pour cela que je parle: *credidi, propter quod locutus sum. Ps. CXV.* 1. il n'y a point là de *métalepse*; mais il y a une *métalepse* quand on se sert de *parler* ou *dire* pour signifier *croire*. *Direz-vous après cela que je ne suis pas de vos amis?* c'est-à-dire, *croirez-vous? aurez vous sujet de dire?* „

[On prend ici le conséquent pour l'antécédent.]

„ *Cede* veut dire dans le sens propre, *je cede*, *je me rends*; cependant par une *métalepse* de l'antécédent pour le conséquent, *cedo* signifie souvent, dans les meilleurs auteurs, *dites* ou *donnez*: cette signification vient de ce que quand quelqu'un veut nous parler, & que nous parlons toujours nous mêmes, nous ne lui donnons pas le tems de s'expliquer: *écoutez-moi*, nous dit-il, eh bien je vous écoute, parlez: *cede*, *dic*. Quand on veut nous donner quelque chose, nous refusons souvent par civilité; on nous presse d'accepter, & enfin nous répondons *je vous cede*, je vous obéis, je me rends, *donnez*; *cedo*, *da*: *cedo* qui est le plus poli de ces deux mots, est demeuré tout seul dans le langage ordinaire, sans être suivi de *dic* ou de *da*, qu'on supprime par ellipse: *cedo* signifie alors ou l'un ou l'autre de ces deux mots, selon le sens; c'est ce qui précede pour ce qui suit: & voilà pourquoi on dit également *cedo*, soit qu'on parle à une seule personne ou à plusieurs; car tout l'usage de ce mot, dit un ancien grammairien, c'est de demander pour soi: *cedo, sibi poscit & est immobile. Corn. Fronto*, apud autores L. L. *pag.* 1335. *verbo* CEDO.

„ On rapporte de même à la *métalepse* ces façons de parler, *il oublie les bienfaits*, c'est-à-dire, il n'est pas reconnoissant: *souvenez-vous de notre convention*, c'est-à-dire, observez notre convention: *Seigneur, ne vous ressouvenez point de nos fautes*, c'est-à-dire, ne nous en punissez point, accordez-nous en le pardon: *je ne vous connois pas*, c'est-à-dire, je ne fais aucun cas de vous, je vous méprise, vous êtes à mon égard comme n'étant point: *quem omnes mortales ignorant & ludificant*. Plaut. *Amphi. act. IV. sc. iii.* 13.

„ *Il a été, il a vécu*, veut dire souvent *il est mort*; c'est l'antécédent pour le conséquent. *C'en est fait, madame, & j'ai vécu*. (Rac. *Mithrid. act. V. sc. derniere.*), c'est-à-dire, *je me meurs*.

„ Un mort est regretté par ses amis, ils voudroient qu'il fût encore en vie, ils souhaitent celui qu'ils ont perdu, ils le desirent: ce sentiment suppose la mort, ou du moins l'absence de la personne qu'on regrette. Ainsi *la mort*, *la perte*, ou *l'absence*, sont l'antécédent, & *le desir*, *le regret* sont le conséquent. Or en latin *desiderari*, être souhaité, se prend pour *être mort*, *être perdu*, *être absent*; c'est le conséquent pour l'antécédent, c'est une *métalepse*. *Ex parte Alexandri triginta omnino & duo* ou selon d'autres, *trecenti omnino, ex peditibus desiderati sunt* (Q. Curt. *III.* 11. *in fin.*); du côté d'Alexandre il n'y eut en tout que trois cent fantassins de tués, Alexandre ne perdit que trois cent hommes d'infanterie. *Nulla navis desiderabatur* (Cæs.), aucun vaisseau n'étoit desiré, c'est-à-dire *aucun vaisseau ne périt*, il n'y eut aucun vaisseau de perdu. Je vous avois promis que je ne serois que cinq ou six jours à la campagne, dit Horace à Mécénas, & cependant j'y ai déja passé tout le mois d'Août. *Epit. I. vij.*

„ *Quinque dies tibi pollicitus me rure futurum,*
„ *Sextilem totum, mendax, desideror:*

„ où vous voyez que *desideror* veut dire, par *métalepse*, je suis absent de Rome, je me tiens à la campagne.

„ Par la même figure, *desiderari* signifie encore *deficere*, *manquer*, être tel que les autres aient besoin de nous, Cornélius Népos, *Epam.* 7, dit que les Thébains, par des intrigues particulieres, n'ayant point mis Epaminondas à la tête de leur armée, reconnurent bientôt le besoin qu'ils avoient de son habileté dans l'art militaire: *desiderari cœpta est Epaminondæ diligentia*. Il dit encore, (*ibid.* 5.) que Ménéclide jaloux de la gloire d'Epaminondas, exhortoit continuellement les Thébains à la paix, afin qu'ils ne sentissent point le besoin qu'ils avoient de ce général: *hortari solebat Thebanos ut pacem bello anteferrent, ne illius imperatoris opera desideraretur*.

„ La *métalepse* se fait donc lorsqu'on passe, comme par degrés, d'une signification à une autre: par exemple, quand Virgile a dit, *Eclog. I.* 70.

„ *Post aliquot, mea regna, videns mirabor aristas:*

„ après quelques *épis*, c'est-à-dire, après quelques années: les *épis* supposent le tems de la moisson, le tems de la moisson suppose l'été, & l'été suppose la révolution de l'année. Les Poëtes prennent les hivers, les étés, les moissons, les automnes, & tout ce qui n'arrive qu'une fois en une année, pour l'année même. Nous disons dans le discours ordinaire, *c'est un vin de quatre feuilles*, pour dire *c'est un vin de quatre ans*; & dans les coutumes (*cout. de Loudun. tit. xiv. art.* 3.) on trouve *bois de quatre feuilles*, c'est-à-dire *bois de quatre années*.

„ Ainsi le nom de différentes opérations de l'Agriculture se prend pour le tems de ces opérations, c'est le conséquent pour l'antécédent; la moisson se prend pour le tems de la moisson, la vendange pour le tems de la vendange; *il est mort pendant la moisson*, c'est-à-dire, *dans le tems de la moisson*. La moisson se fait ordinairement dans le mois d'Août, ainsi par métonymie ou *métalepse*, on appelle la moisson l'*Août*, qu'on prononce l'*oû*; alors le tems dans lequel une chose se fait se prend pour la chose même, & toujours à cause de la liaison que les idées accessoires ont entre elles.

„ On rapporte aussi à cette figure, ces façons de parler des Poëtes, par lesquelles ils prennent l'antécédent pour le conséquent, lorsqu'au lieu d'une description, ils nous mettent devant les yeux le fait que la description suppose. O Ménalque! si nous vous per-

„ dions, dit Virgile, *Eclog. IV.* 19. qui émailleroit la terre de fleurs? qui feroit couler les fontaines sous une ombre verdoyante? *Quis humum florentibus herbis spargeret, aut viridi fontes induceret umbrâ?* c'est-à-dire, qui chanteroit la terre émaillée de fleurs? qui nous en feroit des descriptions aussi vives & aussi riantes que celles que vous en faites? qui nous peindroit, comme vous, ces ruisseaux qui coulent sous une ombre verte?

„ Le même poëte a dit, *Ecl. VI.* 6. que Silene enveloppa chacune des sœurs de Phaëton avec une écorce amere, & fit sortir de terre de grands peupliers: *Tum Phaëtontiadas musco circumdat amaræ corticis, atque solo proceras erigit alnos*; c'est-à-dire, que Silene chanta d'une maniere si vive la métamorphose des sœurs de Phaëton en peupliers, qu'on croit voir ce changement. Ces façons de parler peuvent aussi être rapportées à l'hypotypose „. [Elles ne sont pas l'hypotipose; mais elles lui prêtent leur secours]. (*B. E. R. M.*)

METALLEITÉ, s. f. (*Chimie.*) Ce mot s'emploie quelquefois pour désigner l'état des métaux lorsqu'ils ont la forme, la ductilité, la pesanteur, l'éclat & les autres propriétés qui les caractérisent; & alors le mot de *métalléité* distingue cet état de celui où sont les métaux quand ils sont privés de ces propriétés, c'est-à-dire, quand ils sont dans l'état de chaux, ou dans l'état de mine. *Voyez* METAUX, MINES, MINERALISATION. (—)

METALLIQUE, (*Chimie.*) ce mot s'emploie comme substantif, ou comme adjectif: comme substantif, on s'en sert quelquefois pour désigner la partie de la Chimie qui s'occupe des travaux sur les métaux; alors c'est un synonime de *métallurgie*: c'est ainsi que l'on dit, Agricola a écrit un traité de *métallique*. *Voyez* METALLURGIE. Comme adjectif, le mot *métallique* se joint au nom d'une substance de la nature des métaux; c'est ainsi qu'on dit les substances *métalliques*, les mines *métalliques*, l'éclat *métallique*, &c. *Voyez* METAUX. (—)

METALLIQUE, *en termes de médailles & d'Antiquaires*, se dit d'une histoire où l'on a justifié tous les grands événemens par une suite de médailles frappées à leur occasion.

Le P. Romani a publié une histoire *métallique* des papes. La France *métallique* est un recueil de médailles imaginaires, par Jacques de Bie graveur, qui prétend avoir tiré des cabinets de divers curieux des monumens qui n'ont jamais existé. M. Bizot a aussi donné au public une histoire *métallique* de Hollande.

METALLISATION, s. f. (*Chimie.*) expression dont quelques chimistes se servent pour désigner une opération par laquelle des substances qui n'avoient ni la forme, ni les propriétés métalliques, prennent cette forme, & se montrent dans l'état qui est propre aux métaux. On sent aisément que ce terme appartient à la *chimie transcendante*, & indique une transmutation, ou changement d'une substance dans une autre. *Voy.* TRANSMUTATION. Il est certain que la *métallisation* est un terme obscur & équivoque, qui a été souvent appliqué à des opérations où l'on a cru produire du métal, tandis qu'on n'avoit fait simplement qu'opérer une réduction. *Voyez* REDUCTION. (—)

METALLURGIE, s. f. (*Chimie.*) c'est ainsi qu'on nomme la partie de la Chimie qui s'occupe du traitement des métaux, & des moyens de les séparer des substances avec lesquelles ils sont mêlés & combinés dans le sein de la terre, afin de leur donner l'état de pureté qui leur est nécessaire pour pouvoir servir aux différens usages de la vie.

Si la nature nous présentoit toujours les métaux parfaitement purs & dégagés de substances étrangeres, au point d'avoir la ductilité & la malléabilité, rien ne seroit plus aisé que la *métallurgie*; cet art se borneroit à exposer les métaux à l'action du feu pour les faire fondre & pour leur faire prendre la forme que l'on jugeroit à propos. Mais il n'en est point ainsi, il est très-rare de trouver des métaux purs dans le sein de la terre; & lorsqu'on en trouve de cette espece, ils sont ordinairement en particules déliées, & ils sont attachés à des terres ou à des pierres dont il faut les séparer avant que de pouvoir en former des masses d'une grandeur convenable aux usages auxquels on les destine.

L'état dans lequel on trouve le plus communément les métaux, est celui de mine; alors ils sont combinés avec du souffre ou avec de l'arsenic, ou avec l'un & l'autre à la fois: souvent dans cet état, plusieurs métaux se trouvent confondus ensemble, & toutes ces combinaisons sont si fortes qu'il n'y a que l'action du feu, appliqué de différentes manieres, qui puisse les détruire. Joignez à cela que ces mines, qui contiennent les métaux, sont liées à des rochers & à des terres qu'il faut aussi commencer par en séparer, avant que de les exposer à l'action du feu. Toutes ces différentes vûes ont donné naissance à une infinité de travaux & d'opérations différentes dont la connoissance s'appelle *métallurgie*.

On voit donc que la *métallurgie*, dans toute l'étendue de sa signification, embrasse toutes les opérations qui se font sur les métaux; par conséquent, elle comprend l'art d'essayer les mines, ou les substances qui contiennent des métaux, qui n'en est qu'une partie & un préliminaire nécessaire: cette partie s'appelle *docimasie* ou l'*art des essais*, & le terme de *métallurgie* se donne par excellence aux travaux en grand, sur les matieres minérales du contenu desquelles on s'est assuré par la docimasie. *Voyez* DOCIMASIE & ESSAI. Comme ces opérations préliminaires ont été suffisamment développées dans ces deux articles, nous ne parlerons ici que des travaux en grand, c'est-à-dire, de ceux qui se font sur un grand volume de mines.

Le travail du *métallurgiste* commence où celui du mineur finit, *voyez* MINES. Lorsque le minerai a été détaché des filons, ou des couches qui le contenoient, on le porte à la surface de la terre dans les atteliers destinés aux opérations ultérieures, par lesquelles il doit passer. La premiere de ces opérations s'appelle le *triage*, elle consiste à briser le minerai à coups de marteau pour détacher, autant qu'il est possible, les substances qui contiennent du métal, de celles qui ne sont que de la pierre. *Voyez* TRIAGE.

Après que le minerai a été trié, on le porte au bocard, c'est-à-dire à un moulin à pilons, où il est écrasé & réduit en poudre. *Voyez* PILONS. Cette opération est suivie de celle qu'on appelle *lavage*, qui consiste à laver dans de l'eau le minerai qui a été écrasé, pour que l'eau entraîne les parties terrestres & pierreuses, & les sépare de celles qui sont métalliques & pesantes; ces dernieres tombent très-promptement au fond de l'eau à cause de leur poids qui est plus grand que celui des terres ou des pierres, *voyez* LAVAGE. Le minerai ainsi préparé, est appellé *schlich* par les Allemans.

Lorsque les mines sont fort chargées de soufre ou d'arsenic, soit avant, soit après les avoir écrasées on les torréfie, c'est-à-dire on les arrange par couches & sur du bois ou sur des charbons; on allume ces charbons, & à l'aide d'un feu doux on dissipe peu-à-peu ces substances avec lesquelles ce métal étoit combiné, & le métal ayant plus de fixité au feu, reste. On est quelquefois obligé de réitérer plusieurs fois cette opération sur le même minérai, à proportion qu'il est plus ou moins chargé de substances que l'on a intérêt de séparer du métal: cette opération se nomme *grillage*. Voyez *cet article*.

Il y a très-peu de minerais que l'on soit dispensé de griller, du-moins légerement, avant que de les faire fondre. Lorsqu'on s'en dispense, il faut que ces mines contiennent du métal très-pur; on ne grille pas les mines d'or qui contiennent ce métal tout formé, non plus que celles qui contiennent de l'argent natif, comme sont les mines du Pérou, du Chili & du Potosi; il n'est besoin que de les amalgamer avec le mercure, ou de les passer à la coupelle; cependant Alonso Barba nous apprend que quelques-unes de ces mines mêmes ne peuvent s'amalgamer sans avoir été d'abord légerement chauffées.

Ce n'est qu'après le grillage que l'on porte le minerai au fourneau de fonte; là on arrange la mine avec du charbon par couches alternatives, on donne un feu proportionné à la nature du minerai que l'on traite; mais avant que de fondre le minerai on est souvent obligé de lui joindre des matieres propres à faciliter sa fusion; ces matieres se nomment *fondans*, voyez *cet article*, c'est à l'expérience du métallurgiste à décider quelles sont les matieres les plus propres à faciliter la fusion de la mine qu'il traite, & à vitrifier les substances terreuses & pierreuses avec lesquelles elle est mêlée. *Voyez l'article* FONDANT & FUSION. Pour en juger il faut beaucoup de lumieres en Chimie, une connoissance parfaite de la nature des terres & des pierres, & des effets que leurs différens mélanges produisent dans le feu.

Les fourneaux de fusion doivent être analogues à la nature des mines & des métaux que l'on y doit traiter, & proportionnés pour la hauteur & la capacité, à la durée & à l'intensité de la chaleur qu'on veut leur faire éprouver: cela est d'autant plus nécessaire, que certains métaux se fondant très-aisément, ne doivent, pour ainsi dire, que passer au-travers du fourneau, tandis que d'autres, qui ne se fondent qu'avec beaucoup de peine, doi-

vent

vent y ſéjourner très-long-tems. Il y a des métaux, tels que le plomb & l'étain, que l'action du feu diſſipe, ou calcine & change promptement en chaux, tandis que d'autres réſiſtent plus fortement à ſon action. Ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans le détail de toutes ces différences, elles ſont indiquées en parlant de chaque métal en particulier, nous y renvoyons donc le lecteur. *Voyez* CUIVRE, FER, ETAIN, PLOMB, *&c.*

Il faut ſeulement obſerver en général que le fourneau de fuſion ſoit conſtruit de pierres qui réſiſtent au feu, & qui ne ſoient point ſujettes à ſe vitrifier; il faut auſſi prendre toutes ſortes de précautions pour que ces fourneaux n'attirent point d'humidité du terrein ſur lequel ils ſont élevés; c'eſt pour cela qu'on pratique en les conſtruiſant des conduits creux appellés *évents*, pour y laiſſer circuler l'air extérieur.

L'action du feu qui eſt allumé dans les fourneaux de fuſion eſt augmentée par le vent des ſoufflets; par-là le mineral ſe fond, la partie métallique qu'il contenoit tombe dans un baſſin formé au bas du fourneau avec un enduit de glaiſe & de charbon pilé; à ce degré de chaleur les mines de plomb & d'étain ne ſont pas long-tems à ſe fondre; mais il n'en eſt point de même des mines de cuivre ou de fer qui ſont infiniment plus difficiles à faire entrer en fuſion. Quand on juge que la matiere eſt dans un état de fluidité convenable, on perce au bas du fourneau l'œil, c'eſt-à-dire un trou qui pendant l'opération étoit bouché avec de la terre graſſe, alors la matiere devenue liquide découle par cette ouverture dans un baſſin qui eſt au-devant du fourneau; lorſqu'on traite de la mine d'étain, comme ce métal ſe calcine avec beaucoup de promptitude, on laiſſe l'œil toujours ouvert, afin qu'il puiſſe découler à meſure qu'il ſe fond, ſans avoir le tems de ſe changer en chaux, ni de ſe diſſiper. *Voyez* ETAIN.

A la ſurface du métal fondu nagent des matieres vitrifiées que l'on nomme *ſcories*; elles ſont formées par les terres, les pierres, & les ſubſtances étrangeres que l'action du feu a changées en une eſpece de verre, & dans leſquelles il reſte encore ſouvent des parties métalliques qui y ſont demeurées attachées. *Voyez* SCORIES. Ces ſcories peuvent encore ſervir de fondans dans la fonte d'un nouveau mineral.

La matiere fondue produite par la premiere fonte eſt rarement un métal pur, il eſt communément encore chargé de parties ſulfureuſes & arſénicales, & quelquefois de parties métalliques étrangeres; c'eſt ce mélange impur que l'on nomme *matte*; on eſt ſouvent obligé, ſurtout quand on traite le cuivre, de faire paſſer cette matte par un grand nombre de feux différens, afin d'achever de diſſiper & de détruire les ſubſtances étrangeres & nuiſibles avec leſquelles le métal eſt encore uni; les feux ſe multiplient en raiſon du plus ou du moins de pureté de la matte: ces opérations ſe nomment le *grillage de la matte*. *Voyez* MATTE. Ce qui reſte après ces différens grillages eſt remis de nouveau au fourneau de fuſion, où il paſſe par la même opération que la premiere fois, & produit encore une nouvelle matte, mais cette ſeconde matte eſt plus dégagée de parties étrangeres que la premiere fois.

Les travaux décrits en dernier lieu ſe pratiquent ſurtout pour le traitement du cuivre dont les mines ſont les plus difficiles à travailler; en effet les mines de cuivre ſont communément chargées de ſoufre, d'arſenic, de parties ferrugineuſes, & d'une portion d'argent plus ou moins grande; ſans compter les pierres & terres qui lui ſervent de matrice ou de miniere, d'où l'on voit que le métallurgiſte a un grand nombre d'ennemis à combattre & à diſſiper. Lorſque le cuivre contient une portion d'argent qui mérite qu'on faſſe des frais pour la retirer, on lui joint du plomb, afin que ce métal qui a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec de l'argent s'en charge; l'opération par laquelle on mêle du plomb avec le cuivre ſe nomme *raffraichiſſement*. Voyez *cet article*.

Lorſque le plomb a été fondu avec le cuivre dans le fourneau, l'on obtient un mélange de ces deux métaux que l'on nomme *œuvre*; il s'agit alors de ſéparer le plomb qui s'eſt chargé de la portion d'argent contenue dans le cuivre, d'avec ce métal; cela ſe fait par une opération particuliere que l'on nomme *liquation*: on ſe ſert à cet effet d'un fourneau particulier, ſur lequel on place les maſſes ou pains de plomb & de cuivre; le feu qu'on donne dans ce fourneau fait fondre le plomb qui s'eſt uni avec l'argent, il découle avec ce métal, & le cuivre étant plus difficile à fondre, reſte ſur le fourneau. *Voy.* LIQUATION.

Pour achever de ſéparer le plomb qui pourroit encore être reſté avec le cuivre, on lui fait éprouver un nouveau feu dans un autre fourneau, que l'on nomme *fourneau de reſſuage*. *Voyez* RESSUAGE.

Enfin le cuivre après avoir paſſé par toutes ces opérations & par des feux ſi multipliés, n'eſt point encore parfaitement pur; l'on eſt obligé, pour lui donner la derniere main, de le raffiner, c'eſt-à-dire de l'expoſer à un nouveau feu dans un nouveau fourneau. *Voyez* RAFFINAGE.

A l'égard du plomb qui s'eſt chargé de l'argent, on le ſépare de ce métal par le moyen de la coupelle. *Voy.* COUPELLE.

Parmi les métaux il n'y en a point de plus difficiles à traiter que le cuivre & le fer; cette difficulté vient, non-ſeulement de ce que ces métaux réſiſtent plus long-tems que tous les autres à l'action du feu, & ont plus de peine à entrer en fuſion, mais encore des matieres étrangeres qui ſe trouvent jointes à leurs mines. *Voyez l'article* CUIVRE, *& l'article* FORGES *&* FER.

Il eſt plus aiſé de traiter les mines de plomb & d'étain; cependant ces métaux ſont quelquefois mêlés de ſubſtances étrangeres qui ne laiſſent pas de rendre leur traitement difficile. C'eſt ainſi que l'étain eſt très-ſouvent mêlé de ſubſtances ferrugineuſes & arſénicales que l'on a beaucoup de peine à en ſéparer; joignez à cela que la pierre qui ſert de miniere ou de matrice à la mine d'étain eſt très-réfractaire & n'entre point en fuſion. *Voy.* ETAIN.

Les mines d'or ſont communément fort aiſées à traiter: comme ce métal n'eſt jamais minéraliſé, c'eſt-à-dire n'eſt jamais combiné ni avec le ſoufre ni avec l'arſenic, il ne s'agit que d'écraſer la gangue ou la roche qui le contient; alors on lave cette mine pour dégager la partie pierreuſe ou le ſable d'avec la partie métallique; on triture ce qui reſte avec du mercure qui ſe charge de tout l'or, après quoi on dégage le mercure par la diſtillation. Mais les travaux ſur l'or deviennent beaucoup plus difficiles lorſqu'il eſt répandu en particules, ſouvent imperceptibles dans un grand volume de matieres étrangeres, & lorſqu'il ſe trouve combiné avec d'autres ſubſtances métalliques. *Voyez* OR, DEPART, COUPELLE.

A l'égard de l'argent, quand il ſe trouve tout formé, on le retire auſſi par le moyen de l'amalgame avec le mercure; mais comme ce métal eſt ſouvent combiné dans d'autres mines, & ſur-tout avec des mines de plomb qui en ſont rarement tout-à-fait dépourvûes, il faut des travaux & des précautions pour l'en retirer: de plus, l'argent eſt ſouvent minéraliſé avec le ſoufre & l'arſenic, comme dans la mine d'argent vitreuſe, dans la mine d'argent rouge, *&c.* alors il faut des ſoins pour le dégager de ces ſubſtances, & l'on ne peut point ſe contenter des amalgames. *Voyez* ARGENT, COUPELLE, DEPART.

C'eſt ſur-tout dans la ſéparation des métaux unis les uns avec les autres que brille tout l'art de la *Métallurgie*. En effet, il eſt très-rare de trouver des métaux entierement purs; l'or natif eſt preſque toujours mêlé d'une portion d'argent; l'argent eſt mêlé avec du plomb; le cuivre eſt ſouvent mêlé avec du fer, & contient outre cela une portion d'argent, *&c.* Il a donc fallu imaginer une infinité de moyens, tant pour conſerver les métaux qu'on l'on avoit intérêt à garder, que pour détruire & diſſiper ceux qui nuiſoient à la pureté de ceux que l'on vouloit obtenir.

Les demi-métaux exigent auſſi des traitemens différens, en raiſon de leur plus ou moins de fuſibilité, de leur volatilité, & des autres propriétés qui les différencient. *Voyez* BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, *&c.*

Enfin tous les travaux de l'Alchimie qui ont pour objet les métaux, leur *amélioration*, leur *maturation*, leur *tranſmutation*, &c. ſont du reſſort de la *Métallurgie*; ces travaux, ſans peut-être avoir eu les ſuccès que ſe promettoient ceux qui les ont entrepris, n'ont pas laiſſé de jetter un très-grand jour ſur les ſciences chimiques & métallurgiques.

On voit, dans ce qui précede, un tableau abrégé des travaux de la *Métallurgie*; on verra par leur variété & par leur multiplicité l'étendue des connoiſſances que cet art exige; on ſentira qu'il demande des notions exactes de la nature du feu, des propriétés des métaux, des mines, des terres, des pierres; en un mot on voit que cet art exige les connoiſſances les plus profondes dans la Chimie, & les notions les plus exactes des propriétés qu'ont les ſubſtances du regne minéral, ſoit ſeules, ſoit combinées entre elles. Ces connoiſſances ne peuvent être que le fruit d'une longue expérience & des méditations les plus ſérieuſes auxquelles peut-être les phyſiciens ſpéculatifs ne rendent point toute la juſtice qu'elles méritent. En effet, comme la nature des mines varie preſque à l'infini, il eſt impoſſible d'établir des regles conſtan-

tes,

tes, invariables, applicables à tous les cas. Celles que l'on suit avec le plus grand succès dans un pays, ne réussissent point du tout dans un autre; il faut donc que le métallurgiste consulte les circonstances, la nature du minéral qu'il traite, les fondans qu'il est à propos de lui joindre. Il faut qu'il s'assure de la forme la plus avantageuse qu'il convient de donner à ses fourneaux pour que le feu y agisse d'une façon qui convienne aux substances qu'on y expose. Il faut qu'il sache les moyens d'éviter la perte des métaux que la trop grande violence du feu peut souvent dissiper. Il faut qu'il sache ménager le bois, sur-tout dans les pays où il n'est point abondant: c'est de ces connoissances que dépend le succès des travaux métallurgiques, & sans l'économie ce seroit en vain que l'on se promettoit de grands profits de ces sortes d'entreprises.

L'étude de la *Métallurgie* ne doit donc point être regardée comme un métier, elle mérite au contraire toute l'attention du physicien-chimiste, pour qui les différens travaux sur les métaux & sur les mines fourniront une suite d'expériences propres à faire connoître la vraie nature des substances du regne minéral. Il est vrai que souvent la *Métallurgie* est exercée par des gens foiblement instruits, sans vues, & peu capables de faire des réflexions utiles sur les phénomenes qui se passent sous leurs yeux; pour toute science ils n'ont qu'une routine souvent fautive, & ne peuvent rendre raison de leur façon d'opérer, qu'en disant qu'ils suivent la voie qui leur a été tracée par leurs prédécesseurs: vainement attendroit-on que des gens de cette espece perfectionnassent un art si difficile. Mais d'un autre côté, nous voyons combien la *Métallurgie* a fait de progrès quand des hommes habiles dans la Chimie, tels que les Beccher, les Stahl, les Henckel ont voulu lui prêter leurs lumieres. Ces grands physiciens se sont occupés sérieusement d'un art si utile; ils ont cherché à rendre raison des phénomenes que d'autres avoient vus sans y faire attention, ou du moins sans pouvoir en deviner les causes.

On ne peut douter de l'antiquité de la *Métallurgie:* le témoignage de l'Ecriture-sainte prouve que cet art étoit connu même avant le déluge; elle nous apprend que Tubalcain *eut l'art de travailler avec le marteau, & fut habile en toutes sortes d'ouvrages d'airain & de fer.* Gen. *chap. iv. v.* 22. D'où l'on voit que dès ces premiers tems du monde, on connoissoit déjà les travaux sur les deux métaux les plus difficiles à traiter. Après le déluge cet art se répandit, & l'histoire profane nous apprend que Sémiramis employoit les prisonniers qu'elle avoit faits à la guerre, aux travaux des mines & des métaux.

La nécessité rendit les hommes industrieux, & les travaux de la *Métallurgie* s'étendirent chez un grand nombre de peuples. Il paroît que les Egyptiens avoient de très-grandes connoissances dans cet art; c'est ce que prouve sur-tout la destruction du veau d'or par Moïse, & son entiere dissolution dans des eaux qu'il fit boire aux Israëlites, opération que le célebre Stahl attribue à l'*hepar sulphuris*, qui a la propriété de dissoudre l'or au point de le rendre miscible avec l'eau. Or l'Ecriture nous apprend que ce législateur des Juifs avoit été élevé dans toutes les sciences des Egyptiens.

Le hasard a encore pu contribuer à faire découvrir aux hommes de différens pays la maniere de traiter les métaux; du bois allumé auprès d'un filon qui aboutissoit à la surface de la terre, a pu faire naître en eux les premieres idées de la *Métallurgie*; les sauvages du Canada n'ont point même aujourd'hui d'autre méthode pour se procurer du plomb; enfin, les richesses & la quantité des métaux précieux que l'histoire tant sacrée que profane dit avoir été possédées par des peuples différens, dans l'antiquité la plus reculée, prouve l'ancienneté des travaux de la *Métallurgie*.

Mais cet art semble en Europe avoir sur-tout été cultivé par les peuples septentrionaux, de qui les Allemands l'ont appris. C'est chez ces peuples que la *Métallurgie* exercée depuis un grand nombre de siecles, a pris un degré de perfection dont les autres nations n'ont point encore pu approcher. Ces travaux étoient des suites nécessaires de la quantité de mines de toute espece que la Providence avoit placées dans ces pays, & il étoit naturel que l'on tâchât de mettre à profit les richesses que la terre renfermoit dans son sein. Le goût pour la *Métallurgie*, fondé sur les avantages qui en résultent, ne s'est point affoibli chez les Suédois & les Allemands; loin de diminuer, il a pris des accroissemens continuels; on ne s'est point rebuté de voir les mines devenir moins riches; au contraire, on a redoublé de soins, & l'on a cherché des moyens de les traiter avec plus d'exactitude & d'économie. La plûpart des princes ont favorisé les entreprises de ce genre, & les ont regardées comme une branche essentielle du commerce de leurs états. Ces soins n'ont point été inutiles; personne n'ignore les grands revenus que la maison électorale de Saxe tire depuis plusieurs siecles des mines de la Misnie; on connoît aussi les produits considérables que les mines du Hartz fournissent à la maison de Brunswick. A l'égard des Suédois, on connoît à quel point la *Métallurgie* fleurit parmi eux; encouragés par le gouvernement, assistés des conseils d'une académie que l'utilité de sa patrie occupe plus que les objets de spéculation, cet art prend de jour en jour un nouveau lustre en Suede, & tout le monde sait que les métaux sont la branche principale du commerce de ce royaume.

C'est aussi de ces pays que nous sont venues les premieres notions de cet art. George Agricola peut être regardé comme le fondateur de la *Métallurgie*. Il naquit à Glaucha en Misnie en 1494: il se livra avec beaucoup de succès à l'étude des lettres grecques & romaines. Après avoir étudié la Médecine en Italie, il alla l'exercer avec succès à Joachimsthal, & ensuite à Chemnitz, lieux fameux par leurs mines & par les travaux de la *Métallurgie*. L'occasion qu'il eut d'examiner par lui-même ces travaux, & de contempler la nature dans ses atteliers souterreins, lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines & de la *Métallurgie* des ténebres & de la barbarie où ils avoient été ensevelis jusqu'à son tems. En effet, les Grecs, les Romains & les Arabes n'en avoient parlé que d'une façon très-confuse & fort peu instructive. Agricola entreprit de suppléer à ce défaut; c'est ce qu'il fit en publiant les ouvrages suivans.

1°. *Bermannus, seu Dialogi de rebus fossilibus.*
2°. *De causis subterraneorum, libri IV.*
3°. *De naturâ eorum quæ effluunt ex terrâ, lib. IV.*
4°. *De natura fossilium, lib. X.*
5°. *De mensuris & ponderibus, libri V.*
6°. *De re metallica, libri XII.*
7°. *De pretio metallorum & monetis, libri II.*
8°. *De restituendis ponderibus & mensuris, liber I.*
9°. *Commentariorum, libri VI.*

Il commença à publier quelques-uns de ces ouvrages en l'année 1530; les autres furent mis au jour successivement. C'est sur-tout dans son traité *de re metallica*, qu'Agricola décrit avec la plus grande précision & dans le plus grand détail, les différentes opérations de la *Métallurgie*. Cet ouvrage a toujours depuis été regardé comme le guide le plus sûr de ceux qui veulent s'appliquer à cet art. Il est vrai que depuis Agricola, plusieurs hommes habiles ont fait des découvertes importantes dans la *Métallurgie*; mais il aura toujours le mérite d'avoir applani la voie à ses successeurs, & d'avoir tiré cet art du chaos où il étoit plongé avant lui.

Parmi ceux qui ont suivi Agricola, le célebre Becher occupe un rang distingué. Son ouvrage, qui a pour titre *Physica subterranea*, a jetté un très-grand jour sur la connoissance des métaux. Quant à son traité de la *Métallurgie*, il doit être regardé comme un ouvrage imparfait & le fruit de sa jeunesse: il est rempli des idées des anciens alchimistes, & Stahl en a fait un commentaire en allemand, dans lequel il a fait sentir les fautes de Becher, qu'il a rectifiées par-tout où il en étoit besoin.

C'est sur-tout à Stahl que la *Métallurgie* a les plus grandes obligations; il porta dans cet art son génie pénétrant & ses lumieres dans la Chimie. Ce grand homme rendit raison des différens phénomenes que les métaux présentent dans les différentes opérations par lesquelles on les fait passer. Nous avons de lui un traité latin fort abrégé, mais excellent de *Métallurgie*; on le trouve à la suite de ses opuscules: d'ailleurs son traité *du soufre*, son *specimen Becherianum*, & son *commentaire sur la* métallurgie *de Becher*, sont des ouvrages qui jettent un grand jour sur cette matiere.

Plusieurs autres auteurs allemands ont donné des ouvrages utiles sur la *Métallurgie*. Celui de M. de Lœhneiss, publié en allemand en un *vol. in fol.* sous le titre de *Bericht vom Bergwerck*, ou *Description des travaux des mines*, est un ouvrage estimable à plusieurs égards. On peut en dire autant de celui de Balthazar Rœsler, qui porte le titre latin de *Speculum* Metallurgiæ *politissimum*, quoique l'ouvrage soit allemand. Il parut à Dresde en 1700, en un *volume in-fol.*

Jean Chrétien Orschall, inspecteur des mines & fonderies du landgrave de Hesse, mérite d'occuper une place distinguée parmi les Métallurgistes; on a de lui plusieurs traités de *Métallurgie* qui sont très-estimables; savoir, *Ars fusoria fundamentalis & experimentalis*; le

Traité

Traité des trois merveilles; une *nouvelle Méthode pour la liquation du cuivre, & pour faire la macération des mines*: tous ces ouvrages qui originairement ont été publiés en allemand, sont actuellement traduits en françois.

Emanuel Swedenborg suédois, a publié en latin trois *vol. in-fol.* sous le titre d'*Opera mineralia*; dans les deux derniers volumes, il a rassemblé toutes les différentes méthodes de traiter le cuivre & le fer: son ouvrage ne peut être regardé que comme une compilation faite sans choix.

L'ouvrage le plus complet que les modernes nous ayent donné sur la *Métallurgie*, est celui de Christophe-André Schlutter; il a paru en allemand sous le titre de *Grundelicher unterricht von hutten wercken*, & fut imprimé *in-fol.* à Brunswick en 1738. Il est accompagné d'un très-grand nombre de planches qui représentent les différens fourneaux qui servent aux travaux de la *Métallurgie*. La traduction françoise de cet important ouvrage a été publiée par M. Hellot, de l'académie royale des sciences de Paris, sous le titre de la *Fonte des mines, en II. vol. in-4*. Cependant il seroit à souhaiter que l'auteur eût joint des explications chimiques à ses descriptions, & qu'il eût donné les raisons des différentes opérations dont il parle; cela eût rendu son livre plus intéressant & plus utile.

M. C. E. Geller a publié en 1751 un traité élémentaire de *Métallurgie*, dont j'ai donné la traduction françoise sous le titre de *Chimie métallurgique, en 2. vol. in-12.* à Paris chez Briasson.

Outre les auteurs principaux dont on vient de parler, l'Allemagne & la Suede en ont produit beaucoup d'autres qui ont donné plusieurs excellens ouvrages sur la *Métallurgie*, ou sur quelques-unes de ses parties. Parmi ces auteurs, on doit donner une place distinguée à Lazare Ercker, qui a suivi de près Agricola. On a de lui un ouvrage allemand fort estimé, sous le titre de *Aula subterranea*. On doit aussi mettre au rang des Métallurgistes ceux qui ont écrit sur la *Docimasie*, tels que Fachs, Schindler, Kiesling, Grammer, &c. Plusieurs autres chimistes & naturalistes ont contribué à jetter un très-grand jour sur l'art de travailler les métaux: tels sont sur-tout Kunckel, le celebre Henckel, & son disciple Zimmermann. Nous avons encore parmi les auteurs vivans des hommes habiles qui ont rendu & qui rendent encore de très-grands services à la *Métallurgie*; tels sont le célebre M. Pott, qui dans la *Lithogéognosie* fournit une infinité de vues excellentes pour le traitement des mines; MM Marggraf, Lehmann, de l'académie des sciences de Berlin, méritent, ainsi que M. Brandt, de l'académie de Suede, une place distinguée parmi les Métallurgistes modernes. (—)

METAMBA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre fort commun en Afrique dans les royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. On en tire une liqueur fort agréable & très-douce, mais moins forte que l'espece de vin que l'on tire des palmiers. Le bois sert à différens usages, & ses feuilles servent à couvrir les maisons & à les défendre de la pluie; on fait aussi une espece d'étoffe de ces feuilles qui sont la monnoie courante du pays.

METAMORPHISTES, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques du xij. siecle, auxquels on a donné ce nom, parce qu'ils prétendoient que le corps de Jesus-Christ lors de son ascension a été changé & métamorphosé en Dieu. Ce sont les mêmes que les Luthériens ubiquitaires. *Voyez* UBIQUITAIRES. On les a aussi nommés. *Transformateurs*.

METAMORPHOSE, s. f. (*Myth.*) espece de fable, où communément les hommes seuls sont admis; car il s'agit ici d'un homme transformé en bête, en arbre, en fleuve, en montagne, en pierre ou tout ce qu'il vous plaira; cependant cette regle reçoit plus d'une exception. Dans la *métamorphose* de Pyrame & de Thisbé, le fruit d'un mûrier est changé de blanc en noir. Dans celle de Coronis & d'Apollon, un corbeau babillard éprouve le même changement.

Les *métamorphoses* sont fréquentes dans la Mythologie; il y en a de deux sortes, les unes apparentes, les autres réelles. La *métamorphose* des dieux telle que celle de Jupiter en taureau, celle de Minerve en vieille, n'est qu'apparente, parce que ces dieux ne conservoient pas la nouvelle forme qu'ils prenoient; mais les *métamorphoses* de Coronis en corneille, d'Arachné en araignée, de Lycaon en loup, étoient réelles c'est-à-dire que les personnes ainsi changées restoient dans la nouvelle forme de leur transformation; c'est ce que nous apprend Ovide, lui qui nous a donné le recueil le plus complet & le plus agréable des *métamorphoses* mythologiques.

Comme la *métamorphose* est plus bornée que l'apologue dans le choix de ses personnages, elle l'est aussi beaucoup plus dans son utilité; mais elle a plusieurs agrémens qui lui sont propres: elle peut, quand elle veut, s'élever à la sublimité de l'Epopée, & redescendre à la simplicité de l'apologue. Les figures hardies, les descriptions brillantes ne lui sont point du tout étrangeres; elle finit même toujours essentiellement par un tableau fidele des circonstances d'un changement de nature.

Pour donner à la *métamorphose* une partie de l'utilité des fables, un de nos modernes pense qu'on pourroit mettre dans tous les changemens qu'on feindroit un certain rapport d'équité, c'est-à-dire que la transformation fût toujours ou la récompense de la vertu, ou la punition du crime. Il croit que l'observation de cette regle n'altéreroit point les agrémens de la *métamorphose*, & qu'elle lui procureroit l'avantage d'être une fiction instructive. Il est du-moins vrai qu'Ovide l'a quelquefois pratiquée, comme dans sa charmante *métamorphose* de Philémon & de Baucis, & dans celle du barbare Lycaon, tyran d'Arcadie. (*D. J.*)

METANÆA, (*Géog. ecclés.*) mot grec, qui signifie *pénitence*; ce nom fut donné à un palais de l'empereur Justinien, qu'il changea en monastere. Il y mit une troupe de femmes de Constantinople, qui, par la faim & la misere, se dévouoient aux embrassemens de toutes sortes d'inconnus. Justinien délivra ces sortes de femmes de leur état honteux de prostitution, en les délivrant de la pauvreté. Il fit du palais qu'il avoit sur le bord du détroit des Dardanelles un lieu de *pénitence*, dans lequel il les enferma, & tâcha, dit Procope, par tous les agrémens d'une maison de retraite, de les consoler en quelque sorte de la privation des plaisirs. (*D. J.*)

METANGISMONITES, s. m. pl hérétiques, ainsi nommés du mot grec *ἀγγεῖον*, qui veut dire *vaisseau*. Ils disoient que le verbe est dans son pere, comme un vaisseau dans un autre. On ne sait point qui fut l'auteur de cette secte. S. Augustin, *her.* 57. Castro, *her.* 6. Pratéole.

METANOEA, (*Hist. de l'église greque.*) cérémonie religieuse qui est d'usage dans l'Eglise greque. *Métanoea* signifie *de profondes inclinations* du corps; elles consistent à se pancher fort bas, & à mettre la main contre terre avant que de se relever. C'est une sorte de pénitence des Chrétiens grecs, & leurs confesseurs leur en prescrivent toujours un certain nombre, quand ils leur donnent l'absolution. Cependant quoique le peuple regarde ces grandes inclinations du corps comme des devoirs essentiels, il condamne les génuflexions, & prétend qu'on ne doit adorer Dieu que de bout. Lorsqu'il m'arrivoit, dit M. la Guilletiere, de trouver à Misitra des Grecs qui me reprochoient la génuflexion comme une bêtise, je leur fermois la bouche avec le bon mot d'un ancien lacédémonien un peu paraphrasé. Un étranger qui étoit venu voir la ville de Sparte, s'étant tenu fort long-tems sur un pié, pour montrer qu'il étoit infatigable dans les exercices du corps, dit à un lacédémonien: „ Tu ne te tiendrois pas si long-tems sur un „ pié. Non pas moi, répondit le spartiate; mais il n'y „ a point d'oison qui n'en fît autant „. (*D. J.*)

METAPA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie. Polybe, *l. V. c. vij*, dit qu'elle étoit située sur le bord du lac Triconide. (*D. J.*)

METAPHORE, s. f. (*Gramm.*) „ c'est, dit M. „ du Marsais, une figure, par laquelle on transporte, „ pour ainsi dire, la signification propre d'un nom (j'ai„ merois mieux dire *d'un mot*) à une autre significa„ tion qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparai„ son qui est dans l'esprit. Un mot pris dans un sens „ *métaphorique* perd sa signification propre, & en prend „ une nouvelle qui ne se présente à l'esprit que par la „ comparaison que l'on fait entre le sens propre de ce „ mot, & ce qu'on lui compare: par exemple, quand „ on dit que *le mensonge se pare souvent des couleurs de* „ *la vérité*; en cette phrase, *couleurs* n'a plus de signi„ fication propre & primitive; ce mot ne marque plus „ cette lumiere modifiée qui nous fait voir les objets ou „ blancs, ou rouges, ou jaunes, &c. il signifie *les de*„ *hors, les apparences*; & cela par comparaison entre „ le sens propre de *couleurs* & les dehors que prend un „ homme qui nous en impose sous le masque de la sin„ cérité. Les couleurs font connoître les objets sensi„ bles, elles en font voir les dehors & les apparences; „ un homme qui ment, imite quelquefois si bien la con„ tenance & le discours de celui qui ne ment pas, que „ lui trouvant le même dehors & pour ainsi dire les „ mêmes couleurs, nous croyons qu'il nous dit la vé„ rité: ainsi comme nous jugeons qu'un objet qui nous

„ pa-

„ paroît blanc est blanc, de même nous sommes souvent la dupe d'une sincérité apparente; & dans le tems qu'un imposteur ne fait que prendre les dehors d'homme sincere, nous croyons qu'il nous parle sincerement.

„ Quand on dit *la lumiere de l'esprit*, ce mot de *lumiere* est pris *métaphoriquement*; car comme la lumiere dans le sens propre nous fait voir les objets corporels, de même la faculté de connoître & d'appercevoir, éclaire l'esprit & le met en état de porter des jugemens sains.

„ La *métaphore* est donc une espece de trope; le mot, dont on se sert dans la *métaphore*, est pris dans un autre sens que dans le sens propre; *il est*, pour ainsi dire, *dans une demeure empruntée*, dit un ancien, *Festus*, *verbo metaphorum*: ce qui est commun & essentiel à tous les tropes.

„ De plus, il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport équivalent entre le mot auquel on donne un sens *métaphorique*, & l'objet à quoi on veut l'appliquer; par exemple, quand on dit d'un homme en colere, *c'est un lion*, *lion* est pris alors dans un sens *métaphorique*; on compare l'homme en colere au lion, & voilà ce qui distingue la *métaphore* des autres figures ,,.

[La P. Lami dit dans sa rhétorique, *liv. II. ch. iij.* que tous les tropes sont des *métaphores*; *car*, dit-il, *ce mot qui est grec, signifie* translation; & il ajoute que c'est par antonomase qu'on le donne exclusivement au trope dont il s'agit ici. C'est que sur la foi de tous les Rhéteurs, il tire le nom μεταφορὰ des racines μετὰ & φέρω, en traduisant μετὰ par *trans*, en sorte que le mot grec μεταφορὰ est synonyme au mot latin *translatio*, comme Cicéron lui-même & Quintilien l'ont traduit: mais cette préposition pouvoit aussi-bien se rendre par *cum*, & le mot qui en est composé par *collatio*, qui auroit très-bien exprimé le caractere propre du trope dont il est question, puisqu'il suppose toujours une comparaison mentale, & qu'il n'a de justesse qu'autant que la similitude paroît exacte. *Pour rendre le discours plus coulant & plus élégant*, dit M Warbunthon (*Essai sur les hiéroglyphes, t. I. part. I. §. 13.*), *la similitude a produit la* métaphore, *qui n'est autre chose qu'une similitude en petit. Car les hommes étant aussi habitués qu'ils le sont aux objets matériels, ont toujours eu besoin d'images sensibles pour communiquer leurs idées abstraites.*

La métaphore, dit-il plus loin, (*part. II. §. 35.*) *est dûe évidemment à la grossiereté de la conception... Les premiers hommes étant simples, grossiers & plongés dans les sens, ne pouvoient exprimer leurs conceptions imparfaites des idées abstraites, & les opérations réfléchies de l'entendement qu'à l'aide des images sensibles, qui, au moyen de cette application, devenoient* métaphores. *Telle est l'origine véritable de l'expression figurée, & elle ne vient point, comme on le suppose ordinairement, du feu d'une imagination poétique. Le style des Barbares de l'Amérique, quoiqu'ils soient d'une compléxion très-froide & très-flegmatique, le démontre encore aujourd'hui. Voici ce qu'un savant missionnaire dit des Iroquois, qui habitent la partie septentrionale du continent.* Les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un discours vif & concis. Leur style est cependant figuré & tout *métaphorique*. (*Mœurs des sauv. améric.* par le P. Lafiteau, *t. I. p. 480.*) *Leur phlegme a bien pu rendre leur style concis, mais il n'a pas pu en retrancher les figures... Mais pourquoi aller chercher si loin des exemples? Quiconque voudra seulement faire attention à ce qui échappe généralement aux réflexions des hommes, parce qu'il est trop ordinaire, peut observer que le peuple est presque toujours porté à parler en figures.*]

„ En effet, disoit M. du Marsais, (*Trop. part. I. art. 5.*) je suis persuadé qu'il se fait plus de figures un jour de marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques ,,.

Il est vrai, continue M. Warburthon, *que quand cette disposition rencontre une imagination ardente qui a été cultivée par l'exercice & la méditation, & qui se plaît à peindre des images vives & fortes, la* métaphore *est bientôt ornée de toutes les fleurs de l'esprit. Car l'esprit consiste à employer des images énergiques &* métaphoriques *en se servant d'allusions extraordinaires, quoique justes.*]

„ Il y a cette différence, reprend M. du Marsais, entre la *métaphore* & la comparaison, que dans la comparaison on se sert de termes qui font connoître que l'on compare une chose à une autre; par exemple, si l'on dit d'un homme en colere qu'*il est comme un lion*, c'est une comparaison; mais quand on dit simplement, *c'est un lion*, la comparaison n'est alors que dans l'esprit & non dans les termes, c'est une *métaphore* ,,. [*Eoque distat, quod illa* (la similitude) *comparatur rei quam volumus exprimere; hæc* (la *métaphore*) *pro ipsâ re dicitur.* Quint. *Inst. VIII. 6. de Tropis.*

„ *Mesurer*, dans le sens propre, c'est juger d'une quantité inconnue par une quantité connue, soit par le secours du compas, de la regle, ou de quelque autre instrument, qu'on appelle *mesure*. Ceux qui prennent bien toutes leurs précautions pour arriver à leurs fins, sont comparés à ceux qui mesurent quelque quantité; ainsi on dit par *métaphore* qu'*ils ont bien pris leurs mesures*. Par la même raison, on dit que *les personnes d'une condition médiocre ne doivent pas se mesurer avec les grands*, c'est-à-dire *vivre comme les grands*, se comparer à eux, comme on compare une mesure avec ce qu'on veut mesurer. *On doit mesurer s[a dé]pense à son revenu*, c'est-à-dire qu'il faut régler s[a dé]pense sur son revenu; la quantité du revenu doit [être c]omme la mesure de la quantité de la dépense.

„ Comme une clé ouvre la porte d'un appartement & nous en donne l'entrée, de même il y a des connoissances préliminaires qui ouvrent, pour ainsi dire, l'entrée aux sciences plus profondes: ces connoissances ou principes sont appellés *clés* par *métaphore*; la Grammaire est la *clé* des sciences: la Logique est la *clé* de la Philosophie. On dit aussi d'une ville fortifiée qui est sur une frontiere, qu'elle est la *clé* du royaume, c'est-à-dire que l'ennemi qui se rendroit maître de cette ville, seroit à portée d'entrer ensuite avec moins de peine dans le royaume dont on parle. Par la même raison, l'on donne le nom de *clé*, en terme de Musique, à certaines marques ou caracteres que l'on met au commencement des lignes de musique: ces marques font connoître le nom que l'on doit donner aux notes; elles donnent, pour ainsi dire, l'entrée du chant.

„ Quand les *métaphores* sont régulieres, il n'est pas difficile de trouver le rapport de comparaison. La *métaphore* est donc aussi étendue que la comparaison; & lorsque la comparaison ne seroit pas juste ou seroit trop recherchée, la *métaphore* ne seroit pas réguliere.

„ Nous avons déja remarqué que les langues n'ont pas autant de mots que nous avons d'idées; cette disette de mots a donné lieu à plusieurs *métaphores*: par exemple, *le cœur tendre*, *le cœur dur*, *un rayon* de miel, *les rayons* d'une roue, &c. L'imagination vient, pour ainsi dire, au secours de cette disette; elle supplée par les images & les idées accessoires aux mots que la langue peut lui fournir; & il arrive même, comme nous l'avons déja dit, que ces images & ces idées accessoires occupent l'esprit plus agréablement que si l'on se servoit de mots propres, & qu'elles rendent le discours plus énergique: par exemple, quand on dit d'un homme endormi qu'*il est enseveli dans le sommeil*, cette *métaphore* dit plus que si l'on disoit simplement qu'il dort. *Les Grecs surprirent Troie ensevelie dans le vin & dans le sommeil*, (invadunt urbem somno vinoque sepultam, *Æn. II. 265.*) Remarquez 1° que dans cet exemple *sepultam* a un sens tout nouveau & différent du sens propre. 2° *Sepultam* n'a ce nouveau sens que parce qu'il est joint à *somno vinoque*, avec lesquels il ne sauroit être uni dans le sens propre: car ce n'est que par une nouvelle union des termes que les mots se donnent le sens *métaphorique*. *Lumiere* n'est uni dans le sens propre qu'avec le feu, le soleil & les autres objets lumineux; celui qui le premier a uni *lumiere* à *esprit*, a donné à *lumiere* un sens *métaphorique*, & en a fait un mot nouveau par ce nouveau sens. Je voudrois que l'on pût donner cette interprétation à ces paroles d'Horace: (*Art poet. 47.*)

„ *Dixeris egregiè, notum si callida verbum*
„ *Reddiderit junctura novum.*

„ La *métaphore* est très-ordinaire; en voici encore quelques exemples. On dit dans le sens propre, *s'enivrer de quelque liqueur*; & l'on dit par *métaphore*, *s'enivrer de plaisirs*; *la bonne fortune enivre les sots*, c'est-à-dire qu'elle leur fait perdre la raison, & leur fait oublier leur premier état.

„ *Ne vous enivrez point des éloges flatteurs*
„ *Que vous donne un amas de vains admirateurs.*
Boil. *Art poét. ch. iv.*

„ *Le peuple qui jamais n'a connu la prudence,*
„ S'enivroit *follement de sa vaine espérance.*
Henriade, ch. vij.

„ Don-

„ *Donner un frein à ses passions*, c'est-à-dire n'en pas suivre tous les mouvemens, les modérer, les retenir comme on retient un cheval avec le frein, qui est un morceau de fer qu'on met dans la bouche d'un cheval.

„ Mézerai, parlant de l'hérésie, dit qu'il étoit nécessaire d'arracher cette *zizanie*, (Abrégé de l'hist. de Fr. *François II.*) c'est-à-dire, *cette semence de division*; *zizanie* est là dans un sens *métaphorique*: c'est un mot grec, ζιζάνιον, *lolium*, qui veut dire *ivraie*, mauvaise herbe qui croît parmi les blés & qui leur est nuisible. *Zizanie* n'est point en usage au propre, mais il se dit par *métaphore* pour *discorde*, *mesintelligence*, *division*, semer la *zizanie* dans une famille.

„ *Materia* (matiere) se dit dans le sens propre de la substance étendue, considérée comme principe de tous les corps; ensuite on a appellé *matiere* par imitation & par *métaphore* ce qui est le sujet, l'argument, le thème d'un discours, d'un poëme ou de quelque autre ouvrage d'esprit. Le prologue du I. liv. de Phedre commence ainsi:

„ *Æsopus auctor, quam materiam reperit,*
„ *Hanc ego polivi versibus senariis;*

J'ai poli la matiere, c'est-à-dire, j'ai donné l'agrément de la poésie aux fables qu'Esope a inventées avant moi.

„ *Cette maison est bien riante*, c'est-à-dire, elle inspire la gaieté comme les personnes qui rient. La *fleur* de la jeunesse, le *feu* de l'amour, l'*aveuglement* de l'esprit, le *fil* d'un discours, le *fil* des affaires.

„ C'est par *métaphore* que les différentes classes ou considérations auxquelles se réduit tout ce qu'on peut dire d'un sujet, sont appellées *lieux communs* en rhétorique & en logique, *loci communes*. Le genre, l'espece, la cause, les effets, &c. sont des *lieux communs*, c'est-à-dire que ce sont comme autant de cellules où tout le monde peut aller prendre, pour ainsi dire, la matiere d'un discours & des argumens sur toutes sortes de sujets. L'attention que l'on fait sur ces différentes classes, réveille des pensées que l'on n'auroit peut-être pas sans ce secours. Quoique ces *lieux communs* ne soient pas d'un grand usage dans la pratique, il n'est pourtant pas inutile de les connoître; on en peut faire usage pour réduire un discours à certains chefs; mais ce qu'on peut dire pour & contre sur ce point n'est pas de mon sujet. On appelle aussi en Théologie par *métaphore*, *loci theologici*, les différentes sources où les Théologiens puisent leurs argumens. Telles sont l'Ecriture sainte, la tradition contenue dans les écrits des saints peres, des conciles, &c.

„ En termes de Chimie, *regne* se dit par *métaphore*, de chacune des trois classes sous lesquelles les Chimistes rangent les êtres naturels. 1° Sous le *regne animal*, ils comprennent les animaux. 2° Sous le *regne végétal*, les végétaux, c'est-à-dire ce qui croît, ce qui produit, comme les arbres & les plantes. 3°. Sous le *regne minéral*, ils comprennent tout ce qui vient dans les mines.

„ On dit aussi par *métaphore* que *la Géographie & la Chronologie sont les deux yeux de l'Histoire*. On personnifie l'Histoire, & on dit que la Géographie & la Chronologie sont, à l'égard de l'Histoire, ce que les yeux sont à l'égard d'une personne vivante; par l'une elle voit, pour ainsi dire, les lieux, & par l'autre les tems; c'est-à-dire qu'un historien doit s'appliquer à faire connoître les lieux & les temps dans lesquels se sont passés les faits dont il décrit l'histoire.

„ Les mots primitifs d'où les autres sont dérivés ou dont ils sont composés, sont appellés *racines* par *métaphore*; il y a des dictionnaires où les mots sont rangés par *racines*. On dit aussi par *métaphore*, parlant des vices ou des vertus, *jetter de profondes racines*, pour dire *s'affermir*.

„ *Calus*, dureté, durillon, en latin *callum*, se prend souvent dans un sens métaphorique; *labor quasi callum quoddam obducit dolori*, dit Cicéron, *Tusc. II. n. 15. seu 36*; le travail fait comme une espece de *calus* à la douleur, c'est-à-dire que le travail nous rend moins sensibles à la douleur; & au troisieme livre des Tusculanes, *n. 22. sect. 53*, il s'exprime de cette sorte: *Magis me moverant Corinthi subitò adspecta parietinæ, quàm ipsos Corinthios, quorum animis diuturna cogitatio callum vetustatis obduxerat*; je fus plus touché de voir tout-d'un-coup les murailles ruinées de Corinthe, que ne l'étoient les Corinthiens mêmes, auxquels l'habitude de voir tous les jours depuis longtems leurs murailles abattues, avoit apporté le *calus* de l'ancienneté, c'est-à-dire que les Corinthiens, accoutumés à voir leurs murailles ruinées n'étoient plus touchés de ce malheur. C'est ainsi que *callere*, qui dans le sens propre veut dire *avoir des durillons*, *être endurci*, signifie ensuite par extension & par *métaphore*, *savoir bien*, *connoître parfaitement*, ensorte qu'il se soit fait comme un *calus* dans l'esprit par rapport à quelque connoissance. *Quo pacto id fieri soleat calleo*, (Ter. Heaut. *act. III. sc. ij. v. 37.*) la maniere dont cela se fait, a fait un *calus* dans mon esprit; j'ai médité sur cela, je sais à merveille comment cela se fait; je suis maître passé, dit madame Dacier. *Illius sensum calleo*, (*id.* Adelph, *act. IV. sc. j. v. 17.*) j'ai étudié son humeur, je suis accoutumé à ses manieres, je sais le prendre comme il faut.

„ *Vûe* se dit au propre de la faculté de voir, & par extension de la maniere de regarder les objets: ensuite on donne par *métaphore* le nom de *vûe* aux pensées, aux projets, aux desseins, *avoir de grandes vûes*, *perdre de vûe une entreprise*, n'y plus penser.

„ *Goût* se dit au propre du sens par lequel nous recevons les impressions des saveurs. La langue est l'organe du *goût*. *Avoir le goût dépravé*, c'est-à-dire trouver bon ce que communément les autres trouvent mauvais, & trouver mauvais ce que les autres trouvent bon. Ensuite on se sert du terme de *goût* par *métaphore*, pour marquer le sentiment intérieur dont l'esprit est affecté à l'occasion de quelque ouvrage de la nature ou de l'art. L'ouvrage plaît ou déplaît, on l'approuve ou on le desapprouve, c'est le cerveau qui est l'organe de ce *goût*-là. *Le goût de Paris s'est trouvé conforme au goût d'Athènes*, dit Racine dans sa préface d'Ifigénie, c'est-à-dire, comme il le dit lui-même, que les spectateurs ont été émus à Paris des mêmes choses qui ont mis autrefois en larmes le plus savant peuple de la Grèce. Il en est du *goût* pris dans le sens figuré, comme du *goût* pris dans le sens propre.

„ Les viandes plaisent ou déplaisent au *goût* sans qu'on soit obligé de dire pourquoi: un ouvrage d'esprit, une pensée, une expression plaît ou déplaît, sans que nous soyons obligés de pénétrer la raison du sentiment dont nous sommes affectés.

„ Pour se bien connoître en mets & avoir un *goût* sûr, il faut deux choses; 1° un organe délicat; 2° de l'expérience, s'être trouvé souvent dans les bonnes tables, &c. on est alors plus en état de dire pourquoi un mets est bon ou mauvais. Pour être connoisseur en ouvrage d'esprit, il faut un bon jugement, c'est un présent de la nature; cela dépend de la disposition des organes; il faut encore avoir fait des observations sur ce qui plaît ou sur ce qui déplaît; il faut avoir su allier l'étude & la méditation avec le commerce des personnes éclairées, alors on est en état de rendre raison des regles & du *goût*.

„ Les viandes & les assaisonnemens qui plaisent aux uns, déplaisent aux autres; c'est un effet de la différente constitution des organes du *goût*: il y a cependant sur ce point un *goût* général auquel il faut avoir égard, c'est-à-dire qu'il y a des viandes & des mets qui sont plus généralement au *goût* des personnes délicates. Il en est de même des ouvrages d'esprit: un auteur ne doit pas se flatter d'attirer à lui tous les suffrages, mais il doit se conformer au *goût* général des personnes éclairées qui sont au fait.

„ Le *goût*, par rapport aux viandes, dépend beaucoup de l'habitude & de l'éducation: il en est de même du *goût* de l'esprit; les idées exemplaires que nous avons reçues dans notre jeunesse, nous servent de regle dans un âge plus avancé; telle est la force de l'éducation de l'habitude & du préjugé. Les organes accoutumés à une telle impression en sont flattés de telle sorte, qu'une impression indifférente ou contraire les afflige: ainsi, malgré l'examen & les discussions, nous continuons souvent à admirer ce qu'on nous a fait admirer dans les premieres années de notre vie; & de-là peut-être les deux partis, l'un des anciens & l'autre des modernes „.

[J'ai quelquefois oui reprocher à M. de Marsais d'être un peu prolixe; & j'avoue qu'il étoit possible, par exemple, de donner moins d'exemples de la *métaphore*, & de les développer avec moins d'étendue: mais qui est ce qui ne porte point envie à une si heureuse prolixité? L'auteur d'un dictionnaire de langues ne peut pas lire cet article de la *métaphore* sans être frappé de l'exactitude étonnante de notre grammairien, à distinguer le sens propre du sens figuré, & à assigner dans l'un le fondement de l'autre: & s'il le prend pour modele, croit-on que le

le dictionnaire qui sortira de ses mains, ne vaudra pas bien la foule de ceux dont on accable nos jeunes étudians sans les éclairer? D'autre part, l'excellente digression que nous venons voir sur le *goût* n'est-elle pas une preuve des précautions qu'il faut prendre de bonne heure pour former celui de la jeunesse? N'indique-t-elle pas même ces précautions? Et un instituteur, un pere de famille, qui met beaucoup au-dessus du *goût* littéraire des choses qui lui sont en effet préférables, l'honneur, la probité, la religion, verra-t-il froidement les attentions qu'exige la culture de l'esprit, sans conclure que la formation du cœur en exige encore de plus grandes, de plus suivies, de plus scrupuleuses? Je reviens à ce que notre philosophe a encore à nous dire sur la *métaphore*.]

„ *Remarques sur le mauvais usage des métaphores.* Les *métaphores* sont défectueuses, 1°. quand elles sont tirées des sujets bas. Le P. de Colonia reproche à Tertullien d'avoir dit que le déluge universel fut la lessive de la nature: *Ignobilitate vitiis laborare videtur celebris illa Tertulliani metaphora, quâ diluvium appellat naturæ generale lixivium. De arte rhet.*

„ 2°. Quand elles sont forcées, prises de loin, & que le rapport n'est point assez naturel, ni la comparaison assez sensible; comme quand Théophile a dit: *Je baignerai mes mains dans les ondes de tes cheveux*; & dans un autre endroit il dit que *la charrue écorche la plaine*. Théophile, dit M. de Bruyere, (*Caract. chap. j. des ouvrages de l'esprit*), la charge de ses descriptions, s'appesantit sur les détails, il exagere, il passe le vrai dans la nature, il en fait le roman. On peut rapporter à la même espece les *métaphores* qui sont tirées de sujets peu connus.

„ 3°. Il faut aussi avoir égard aux convenances des différens styles; il y a des *métaphores* qui conviennent au style poétique, qui seroient déplacées dans le style oratoire. Boileau a dit, *ode sur la prise de Namur*:

Accourez, troupe savante;
Des sons que ma lyre enfante
Ces arbres sont réjouis,

„ On ne diroit pas en prose qu'*une lyre enfante des sons*. Cette observation a lieu aussi à l'égard des autres tropes: par exemple, *lumen* dans le sens propre, signifie *lumiere*. Les poëtes latins ont donné ce nom à l'œil par métonymie, *voyez* MÉTONYMIE. Les yeux sont l'organe de la lumiere, & sont, pour ainsi dire, le flambeau de notre corps. *Lucerna corporis tui est oculus tuus.* Luc. *xi.* 34. Un jeune garçon fort aimable étoit borgne; il avoit une sœur fort belle qui avoit le même défaut: on leur appliqua ce distique, qui fut fait à une autre occasion sous le regne de Philippe II. roi d'Espagne.

„ *Parve puer*, lumen *quod habes concede sorori*,
„ *Sic tu cæcus Amor, sic erit illa Venus.*

„ où vous voyez que *lumen* signifie l'*œil*. Il n'y a rien de si ordinaire dans les poëtes latins que de trouver *lumina* pour les *yeux*; mais ce mot ne se prend point en ce sens dans la prose.

„ 4°. On peut quelquefois adoucir une *métaphore* en la changeant en comparaison, ou bien en ajoutant quelque correctif: par exemple, en disant *pour ainsi dire, si l'on peut parler ainsi*, &c. *L'art doit être, pour ainsi dire*, enté *sur la nature: la nature* soutient *l'art & lui sert de* base, *& l'art* embellit *&* perfectionne *la nature*.

„ 5°. Lorsqu'il y a plusieurs *métaphores* de suite, il n'est pas toujours nécessaire qu'elles soient tirées exactement du même sujet, comme on vient de le voir dans l'exemple précédent: *enté* est pris de la culture des arbres, *soutien*, *base* sont pris de l'Architecture: mais il ne faut pas qu'on les prenne de sujets opposés, ni que les termes *métaphoriques*, dont l'un est dit de l'autre, excitent des idées qui ne puissent point être liées, comme si l'on disoit d'un orateur, *c'est un torrent qui s'allume*, au lieu de dire *c'est un torrent qui entraîne*. On a reproché à Malherbe d'avoir dit, *liv. II.* voyez les *observ.* de Ménage *sur les poësies de Malherbe*,

„ *Prends ta foudre, Louis, & va comme un lion.*

„ Il falloit plûtôt dire *comme Jupiter*.

„ Dans les premieres éditions du Cid, Chimene disoit, *act. III. sc.* 4.

Malgré des feux si beaux qui rompent ma colere.

„ *Feux* & *rompent* ne vont point ensemble: c'est une observation de l'académie sur les vers du Cid. Dans les éditions suivantes on a mis *troublent* au lieu de *rompent*; je ne sais si cette correction répare la premiere faute.

„ *Ecorce*, dans le sens propre, est la partie extérieure des arbres & des fruits, c'est leur couverture: ce mot se dit fort bien dans un sens *métaphorique* pour marquer les dehors, l'apparence des choses. Ainsi l'on dit que *les ignorans s'arrêtent à l'écorce*, qu'*ils s'attachent*, qu'*ils s'amusent à l'écorce*. Remarquez que tous ces verbes *s'arrêtent*, *s'attachent*, *s'amusent*, conviennent fort bien avec l'*écorce* pris au propre; mais vous ne diriez pas au propre, *fondre l'écorce*; *fondre* se dit de la glace ou du métal: vous ne devez donc pas dire au figuré *fondre l'écorce*. J'avoue que cette expression me paroît trop hardie dans une ode de Rousseau, *l. III. ode* 6. Pour dire que l'hiver est passé & que les glaces sont fondues, il s'exprime de cette sorte:

L'hiver qui si long-tems a fait blanchir nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux;
Et les jeunes zéphirs, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'écorce *des eaux*.

„ 6°. Chaque langue a des *métaphores* particulieres qui ne sont point en usage dans les autres langues: par exemple, les Latins disoient d'une armée, *dextrum & sinistrum cornu*; & nous disons, *l'aile droite & l'aile gauche*.

„ Il est si vrai que chaque langue a ses *métaphores* propres & consacrées par l'usage, que si vous en changez les termes par les équivalens même qui en approchent le plus, vous vous rendez ridicule. Un étranger qui depuis devenu un de nos citoyens, s'est rendu célebre par ses ouvrages, écrivant dans les premiers tems de son arrivée en France à son protecteur, lui disoit; *Monseigneur vous avez pour moi des boyaux de pere*: il vouloit dire *des entrailles*.

„ On dit *mettre la lumiere sous le boisseau*, pour dire cacher ses talens, les rendre inutiles. L'auteur du poëme de la Madeleine, *liv. VII. pag.* 117, ne devoit donc pas dire, *mettre le flambeau sous le nid* „.

[Qu'il me soit permis d'ajouter à ces six remarques un septieme principe que je trouve dans Quintilien, *Inst. VIII. vj.* c'est que l'on donne à un mot un sens *métaphorique*, ou par nécessité, quand on manque de terme propre, ou par une raison de préférence, pour présenter une idée avec plus d'énergie ou avec plus de décence; toute *métaphore* qui n'est pas fondée sur l'une de ces considérations, est déplacée. *Id facimus, aut quia necesse est, aut quia significantius, aut quia decentius: ubi nihil horum præstabit, quod transferetur, improprium erit.*

Mais la *métaphore* assujettie aux lois que la raison & l'usage de chaque langue lui prescrivent, est non-seulement le plus beau & le plus usité des tropes, c'en est le plus utile: il rend le discours plus abondant par la facilité des changemens & des emprunts, & il prévient la plus grande de toutes les difficultés, en désignant chaque chose par une dénomination caractéristique. *Copiam quoque sermonis auget permutando, aut mutuando quod non habet; quodque difficillimum est, præstat ne ulli rei nomen deesse videatur.* Quintil. *inst. VIII. vj.* Ajoutez à cela que le propre des *métaphores*, pour employer les termes de la traduction de M. l'abbé Colin, „ est d'agiter l'esprit, de le transporter tout d'un coup d'un objet à un autre; de le presser, de comparer soudainement les deux idées qu'elles présentent, & de lui causer par les vives & promptes émotions un plaisir inexprimable „. *Ea propter similitudinem transferunt animos & referunt, ac movent huc & illuc; qui motus cogitationis, celeriter agitatus, per se ipse delectat.* Cicer. *orat. n. xxxjx. seu* 134. & dans la *traduct.* de l'abbé Colin, *ch. xjx.* „ La *métaphore*, dit le P. Bouhours, *man. de bien penser, dialogue* 2. est de sa nature une source d'agrément; & rien ne flatte peut-être plus l'esprit que la représentation d'un objet sous une image étrangere. Nous aimons, suivant la remarque d'Aristote, à voir une chose dans une autre; & ce qui ne frappe pas de soi-même surprend dans un habile étrangere & sous un masque „. C'est la note du traducteur sur le texte que l'on vient de voir]. (*B. E. R. M.*)

METAPHYSIQUE, s. f. c'est la science des raisons des choses. Tout a sa *métaphysique* & sa pratique: la pratique, sans la raison de la pratique, & la raison

son sans l'exercice, ne forment qu'une science imparfaite. Interrogez un peintre, un poete, un musicien, un géometre, & vous le forcerez à rendre compte de ses opérations, c'est-à-dire à en venir à la *métaphysique* de son art. Quand on borne l'objet de la *métaphysique* à des considérations vuides & abstraites sur le tems, l'espace, la matiere, l'esprit, c'est une science méprisable; mais quand on la considere sous son vrai point de vûe, c'est autre chose. Il n'y a guere que ceux qui n'ont pas assez de pénétration qui en disent du mal.

METAPLASME, s. m. μεταπλασμὸς, *transformatio*, du verbe μεταπλάσσω, *transformo*; c'est le nom général que l'on donne en Grammaire aux figures de diction, c'est-à-dire aux diverses altérations qui arrivent dans le matériel des mots; de même que l'on donne le nom général de *tropes* aux divers changemens qui arrivent au sens propre des mots.

Le *métaplasme* ne pouvant tomber que sur les lettres ou les syllabes dont les mots sont composés, ne peut s'y trouver que par addition, par soustraction ou par immutation.

Le *métaplasme* par augmentation se fait ou au commencement, ou au milieu, ou à la fin du mot, d'où résultent trois figures différentes, la *prosthèse*, l'*épenthèse* & la *paragoge*.

On rapporte encore au *métaplasme* par augmentation, la *diérèse* qui fait deux syllabes d'une seule diphtongue: ce qui est une augmentation, non de lettres, mais de syllabes. *Voyez* PROTHESE, EPENTHESE, PARAGOGE, DIÉRESE.

Le *métaplasme* par soustraction produit de même trois figures différentes, qui sont l'*aphérèse*, la *syncope* & l'*apocope*, selon que la soustraction se fait au commencement, au milieu, ou à la fin des mots; mais il se fait aussi soustraction dans le nombre des syllabes, sans diminution au nombre des lettres, lorsque deux voyelles qui se prononçoient séparément, sont unies en une diphthongue: c'est la *synérèse*. *Voyez* APHERESE, SYNCOPE, APOCOPE & SYNERESE. *Voyez* aussi CRASE & SYNALEPHE, mots presque synonymes à *synérèse*.

Le *métaplasme* par immutation donne deux différentes figures, l'*antithèse*, quand une lettre est mise pour une autre, comme *olli* pour *illi*; & la *métathèse*, quand l'ordre des lettres est transposé, comme *Hanovre* pour *Hanover*. *Voyez* ANTITHESE & METATHESE.

Voici toutes les especes de *métaplasme* assez bien caractérisées dans les six vers techniques suivans:

Prosthesis *apponit capiti*; *sed* aphæresis *aufert*:
Syncopa *de medio tollit*; *sed* epenthesis *addit*:
Abstrahit apocope *fini*; *sed dat* paragoge:
Constringit crasis: *distracta* diæresis *effert*:
Antithesin *mutata dabit tibi littera*; *verum*
Littera si legitur transposita, metathesis *extat*.

Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien présentes à l'esprit toutes les différentes especes de *métaplasme*, non peut-être qu'il faille s'en contenter pour établir une origine; mais parce qu'elles contribuent beaucoup à confirmer celles qui portent sur les principaux fondemens, quand il n'est plus question que d'expliquer les différences matérielles du mot primitif & du dérivé. (*B. E. R. M.*)

METAPONTE, *Metapontum*, ou *Metapontium*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece, sur le golfe de Lucanie, aujourd'hui Tarente. Elle fut bâtie par les Pyliens & par Nestor leur chef, au retour de la guerre de Troie. Pythagore s'y retira de Crotone, & y finit ses jours. Hipparque l'astronome y dressa ses tables. Quelques géographes veulent que ce soit à-présent *Filiciore* dans la Calabre ultérieure; d'autres pensent que c'est *Trébisazze*: enfin d'autres prétendent que c'est *Torré di Mare*. (*D. J.*)

METAPTOSE, s. f. (*Gram.*) de μεταπίπτω, *changer* en pis ou en mieux, signifie le *changement* d'une maladie en une autre, soit en pis, soit en mieux. On l'appelle *diadoche*, lorsque le changement se fait en mieux, & par le transport de la matiere morbifique d'une partie noble dans une autre qui l'est moins; ou métastase, quand le changement se fait en pis, & que la matiere morbifique passe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant.

METARY, s. f. (*Saline.*) ouvriere occupée dans les fontaines salantes à détremper le sel en grain avec de la muire, *voyez* MUIRE, à en remplir une écuelle ou moule de bois, & à la présenter à la fassari. *Voyez* FASSARI & SALANTES FONTAINES.

METASTASE, s. f. (*Méd.*) Ce mot est entierement grec (μετάστασις), dérivé & formé de μεθίστημι, qui signifie *transporter*, *changer de place*. Il désigne suivant le sens littéral & le plus reçu en Médecine, un *transport* quelconque d'une maladie d'une partie dans une autre, soit qu'il se fasse du dehors en dedans, soit au contraire qu'il ait lieu du dedans au dehors. Quelques auteurs restreignent la signification de *métastase* au changement qui se fait en mal, lorsque la maladie passe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant. Ils en font une espece de métaptose, μετάπτωσις, qui, suivant eux, est le mot générique qui signifie tout *changement* en mal ou en bien, donnant les noms de διάδοσις ou διαδοχὴ au transport salutaire qui arrive lorsque la maladie va d'une partie noble à une autre qui l'est moins; mais le nom de *métastase* est le plus usité, il est pris indifféremment dans presque tous les ouvrages de Médecine, pour exprimer un changement quelconque fait dans le siege d'une maladie. Galien dit qu'*exactement* (ἀκριβῶς) *la* métastase *est le transport d'une maladie d'une partie dans une autre* (*comment. in aphor. 7, lib. V.*); & Hippocrate, dans cet aphorisme, s'en sert pour marquer un changement salutaire ou même une entiere solution, lorsqu'il dit que les affections épileptiques, survenues avant l'âge de puberté, *souffrent une métastase* (μετάστασιν [illegible]), mais que celles qui viennent à vingt-cinq ans ne se *guérissent* jamais.

Les symptomes qui accompagnent la *métastase* varient extrèmement suivant l'espece, la gravité de la maladie, l'état, la disposition, la situation, l'usage de la partie que la maladie quitte & de celle où elle va se déposer, & le dérangement qu'elle y occasionne. Si la *métastase* se fait du dedans au dehors, les symptomes de la maladie primitive cessent, les fonctions des visceres affectés se rétablissent, & l'on apperçoit à l'extérieur des abscès, ulceres, éruptions cutanées, tumeurs, &c. On voit souvent des maladies invétérées de poitrine se terminer par des tumeurs aux testicules; des abscès aux jambes, des évacuations de pus par les urines; des migraines, des coliques néphrétiques se changent en goutte; à la mélancholie surviennent quelquefois des éruptions cutanées, des parotides *jugent* des fievres malignes, &c. Lorsqu'au contraire la *métastase* se fait du dehors au dedans, les tumeurs disparoissent, s'effacent entierement, les ulceres se ferment, les éruptions rentrent, les abcès se dissipent, la goutte *remonte*, &c. mais à l'instant on voit succéder des symptomes très-multipliés & pour l'ordinaire très-pressans. Il y a beaucoup d'observations qui font voir qu'en pareils cas les *métastases* ont déterminé des attaques d'apoplexie, d'épilepsie, des gouttes sereines, des toux opiniâtres, asthme suffoquant, dépôt dans la tête, la poitrine, le bas-ventre, hydropisie, ictere, cachexie, marasme, &c. il est inconcevable avec quelle rapidité ces *métastases* sont suivies des accidens les plus fâcheux & de la mort même. J'ai vû un homme qui avoit depuis long-tems un vieux ulcere à la jambe; peu satisfait de quelques applications indifférentes que je lui conseillois & qui entretenoient toûjours l'écoulement de l'ulcere, il s'adressa à un chirurgien qui lui promit des secours plus efficaces; il réussit en effet à cicatriser l'ulcere: mais à-peine eut-il cessé de couler, que le malade tombe comme apoplectique avec une respiration stertoreuse, les forces paroissent épuisées, le pouls est petit, foible, fuyant sous le doigt. Appellé de nouveau pour voir ce malade, je fis à l'instant rouvrir l'ulcere, appliquer un caustique puissant aux deux jambes, mais en-vain; le malade mourut: deux heures après, le cadavre ouvert, nous trouvâmes le poumon rempli de matiere purulente.

La maniere dont ces *métastases* s'operent est assez surprenante & obscure, pour fournir matiere à bien des disputes & des discussions. Elle a beaucoup exercé les esprits des Médecins dissertateurs: la plûpart, suivant par habitude la théorie vulgaire qu'ils ont la paresse de ne pas approfondir, ont cru bonnement qu'il y avoit toûjours un transport réel de la matiere qui avoit excité premierement la maladie dans la partie où elle établissoit son nouveau siege; & qu'ainsi une tumeur extérieure disparoissant, ce sang coagulé qui la formoit étoit porté dans la poitrine, par exemple, & excitoit dans les poumons une semblable tumeur. Ils ont avancé que ce transport étoit opéré par un repompement de cette matiere morbifique par les vaisseaux absorbans qui la transmettoient aux vaisseaux sanguins, d'où elle étoit portée par le torrent de la circulation aux différentes parties du corps, & qu'en chemin faisant elle s'arrêtoit dans la partie la plus disposée à la recevoir. D'autres, frappés de la promptitude de cette opération, plus instruits des

véritables lois de l'économie animale, moins embarrassés pour en expliquer les phénomenes, n'ont pû goûter un transport inutile, un repompement gratuit & souvent impossible; ils ont fait jouer aux nerfs tout le méchanisme de cette action: ainsi le transport d'un abscès d'une partie du corps à l'autre leur a paru opéré par un simple changement dans la direction du spasme suppuratoire. Il est très-certain que pendant que la suppuration se forme, il y a dans toute la machine, & sur-tout dans la partie affectée, un état de gêne, d'irritation, de constriction, qui est très-bien peinte sur le pouls où l'on observe alors une roideur & une vibratilité très-marquée. La constriction spasmodique qui détermine dans la partie engorgée la suppuration, est formée & entretenue par un spasme particulier du diaphragme qui, changeant & de place & de direction, produit le même effet dans une autre partie & fait ainsi changer de place un abscès: ce changement est beaucoup plus simple dans les maladies sans matiere, qui sont exactement nerveuses. Cette idée isolée & prise séparément, est ici dénuée des preuves qui résultent de l'ensemble de toutes les parties de l'ingénieux système, que l'auteur a proposé dans l'*idée de l'homme physique & moral*, & *institutiones ex novo Medicinæ conspectu*. Elle pourra paroître par-là moins vraissemblable; mais pour en appercevoir mieux la liaison & la justesse, le lecteur peut consulter les ouvrages cités & l'*art*. ECONOMIE ANIMALE. Je ne dissimulerai cependant pas qu'elle ne peut guere s'appliquer à une observation faite à l'hôpital de Montpellier: un malade avoit un abscès bien formé au bras, on appercevoit une fluctuation profonde, obscure; on néglige cependant de donner issue au pus, dans la nuit le malade tombe dans un délire violent, il meurt le matin, on l'ouvre, on trouve le cerveau inondé de pus; on disseque le bras où l'on avoit apperçû l'abscès, on n'y voit qu'un vuide assez considérable entre les muscles & l'os du bras. Il paroît par-là qu'il y a eu un transport réel de matiere, mais rien n'empêche que les nerfs n'y aient concouru, la maniere dont ils l'ont fait est fort difficile à déterminer. On voit aussi quelque chose de fort analogue dans les vomiques qui se vuident entierement par les urines; mais ce qui favorise encore l'idée que nous venons d'exposer, c'est une espece d'uniformité qu'on observe dans quelques *métastases*, qui a donné naissance aux mots vagues de *sympathie*, si souvent employés, rarement définis, & jamais expliqués: ainsi des douleurs néphrétiques se changent communément en goutte, des dartres repercutées portent sur la poitrine, une gale renrrée donne lieu à des hydropisies, un abscès à la poitrine se vuide par les jambes, une tumeur aux testicules survenant à la toux la dissipe & disparoît à son tour quand la toux survient. Il y a bien d'autres exemples semblables qui mériteroient d'être examinés; & ce seroit un point d'une grande importance en Médecine que de bien constater & classer la correspondance mutuelle des parties. Les *métastases* qui se font du dedans au dehors sont des especes de crises ouvrages de la nature; les causes qui les déterminent & leur maniere d'agir sont tout-à-fait inconnues. On voit un peu plus clair sur les *métastases* qui se font des parties externes à l'intérieur; on sait qu'elles sont souvent la suite de l'application imprudente des repercussifs, du froid, des remedes qui empêchent l'écoulement d'un ulcere, la formation des exanthemes; elles sont aussi quelquefois excitées par des cardialgies, foiblesses, défaillances, par des passions d'ame, par des remedes internes qui changent la direction du spasme, qui entretient ces affections extérieures, par un excès dans le manger qui, en augmentant le ton de l'estomac, produit le même effet, &c.

On peut déduire de-là quelques canons pratiques sur les *métastases*: 1°. qu'il faut seconder autant qu'il est possible celles qui se font au dehors, il est même des occasions où il faut tâcher de les déterminer; pour en venir sûrement à bout, il faudroit connoître la maniere de faire changer de direction aux forces phréniques, & les détourner vers l'organe extérieur ou vers quelque couloir approprié; au défaut de cette connoissance, nous sommes obligés d'aller à tâtons, guidés par un empirisme aveugle, souvent insuffisant. Dans les maladies de la tête, la *métastase* la plus heureuse est celle qui se fait par les selles; les purgatifs sont les plus propres à remplir cet objet: dans celles qui attaquent la poitrine, surtout les chroniques, la voie des urines & les abscès aux jambes sont les plus salutaires, on peut par les diurétiques, & sur-tout par les vésicatoires, remplir la premiere vûe, & imiter par l'application des cauteres les abscès aux jambes. Dans les affections du bas-ventre, le flux hémorrhoïdal est le plus avantageux; on peut le procurer par les fondans hémorrhoïdaux, aloétiques: dans quelques cas les maladies éruptives ont été une heureuse *métastase*, ici le hasard ou la nature peuvent plus que les remedes. 2°. Dans toutes les affections extérieures qui dépendent d'une cause interne, il faut éviter les remedes repercussifs, ou autres qui puissent empêcher la formation & l'étendue de la maladie; & si, par quelque cause imprévue, la maladie souffre une *métastase* toujours dangereuse, il faut tout aussi-tôt tâcher de la rappeller. 1°. en attaquant, s'il y a lieu, la cause qui l'a excitée, la foiblesse par des cordiaux, les extrémités opposées par les astringens appropriés, le poids des alimens dans l'estomac par l'émétique, &c. 2°. par des remedes topiques qui puissent renouveller l'affection locale; ainsi on rappelle la goutte par des *incessus* chauds, par des épispastiques & les vésicatoires; si un ulcere fermé a donné lieu à la *métastase*, il ne faut que le rouvrir par un cautere mêlé avec du suppuratif; l'application des ventouses peut faire revenir une tumeur, un abscès repercuté; les bains & les sudorifiques conviennent dans les maladies exanthémateuses rentrées; pour ce qui regarde la gale, l'expérience m'a appris qu'il n'y avoit pas de meilleur remede que de la faire reprendre: une jeune fille qui à la suite d'une gale rentrée étoit devenue hydropique, fut par ce moyen guérie en peu de jours; il est très-facile de reprendre la gale en couchant avec une personne qui en soit attaquée; le même expédient pourroit, j'imagine, réussir dans les cas semblables de dartres qui, étant repercutées, font à l'intérieur beaucoup de ravages; personne n'ignore avec quelle facilité elles se communiquent en couchant ensemble. (*m*)

METASYNCRISE, s. f. (*Méd.*) selon Thessalus, est un changement dans tout le corps, ou seulement dans quelques-unes de ses parties. Ce terme est relatif au sentiment d'Asclépiade touchant les corps des animaux, qu'il disoit avoir été formés par le concours des atomes de même que le reste de l'univers.

METATARSE, s. m. *en Anatomie*, est la partie moyenne du pié, située entre le tarse & les orteils. *Voyez nos Planches d'Anatomie, & leur explication. Voyez aussi* PIÉ. Le mot vient du grec μετὰ, *au-delà*, & de ταρσὸς, *tarse*. *Voyez* TARSE.

Le *métatarse* est composé de cinq os. Celui qui soutient le gros orteil, est le plus gros de tous; & celui qui soutient le second orteil, est le plus long. Les autres deviennent plus courts les uns que les autres. Les os du *métatarse* sont plus longs que ceux du métacarpe; mais ils leur ressemblent dans le reste, & sont articulés avec les orteils, comme les os du métacarpe le sont avec les doigts. *Voyez* MÉTACARPE.

METATEURS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoient quelques centurions commandés par un tribun. Ils précédoient l'armée, & ils en marquoient le camp. On entendoit encore par ce *mot* des officiers subalternes qui partoient avant l'empereur, & qui alloient marquer son logis & celui de sa maison.

METATHESE, s. f. (*Gram.*) *transpositio*; de μετὰ, *trans*, & τίθημι, *pono*. C'est un métaplasme par lequel les lettres dont un mot est composé sont mises dans un ordre différent de l'arrangement primitif. C'est par *métathèse* que les Latins ont formé *anas* du grec νῆσσα, *caro* de κρέας, *forma* de μορφή; l'ancien verbe *specio*, qui n'est plus usité que dans les composés *aspicio*, *conspicio*, *despicio*, *exspicio*, *inspicio*, *perspicio*, *prospicio*, *respicio*, *suspicio*, &c. vient par la même voie du grec σκέπτω. C'est de même par *métathèse* que les Espagnols disent *milagro* au lieu de *miraglo*, du latin *miraculum*; que les Allemands disent *operment* au lieu d'*orpement*, comme nous disons *orpiment* d'*auripigmentum*; & que nous-mêmes nous disons *troubler* pour *tourbler* de *turbare*, &c.

La principale cause de la *métathèse*, ainsi que des autres métaplasmes, c'est l'euphonie qui, dépendant immédiatement de l'organisation de chaque peuple, varie nécessairement comme les causes qui modifient l'organisation même. Je dis que c'est la principale cause; car quand Virgile a dit (*Æn. X.* 304.): *Nam tibi, Tymbre, caput evandrius abstulit ensis*; il a mis *Tymbre* pour *Tymber* qui est trois vers plus haut: & ce n'est, selon la remarque de Servius sur ce vers, que pour la mesure de son vers, *metri causâ*, qu'il s'est permis cette *métathèse*.

MÉTATHESE, (*Médec.*) transport ou changement de place d'une cause morbifique que l'on fait passer dans des parties où elle ne peut pas causer un grand dommage, lorsqu'on ne peut l'évacuer par les voies ordinaires.

METAURE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Metaurus*, nom commun à deux rivieres d'Italie. L'une étoit dans le duché d'Urbin: on la nomme à présent *Metaro* ou *Metra*.

Mitro. L'autre étoit dans l'Umbrie. Pline, *lib. III cap. v.* & Strabon, *l. VI. pag.* 256. parlent de cette derniere. Le P. Hardouin dit que c'est aujourd'hui le *Marro*. Elle a sa source sur les frontieres de Toscane, vers le bourg de Borgo di San-Sepolcro, & sortant du mont Appenin, prend son cours vers l'orient, se grossit d'autres petites rivieres, coule près de Fossombrone, & se jette dans le golfe de Venise, à quatre milles de Fano, du côté de Simigallia. Son nom latin dans Pline, est *Metaurus*; mais Horace, dans une de ses odes, le fait adjectif & du genre neutre, en disant *Metaurum flumen*, comme il dit *Rhenum flumen*, *Medum flumen*. Pomponius Mela nomme *Metaurum* une ville d'Italie qu'il donne aux Brutiens. (*D. J.*)

METAYER, s. m. (*Gramm. Œcon. rust.*) celui qui fait valoir des terres ou une métairie, soit à prix d'argent, soit à moisson ou à moitié fruit, ou comme domestique au profit de son maître.

METE, s. f. (*Jurispr.*) du latin *meta* qui signifie *limite*. C'est un terme usité dans quelques coutumes & provinces pour exprimer le territoire d'une jurisdiction. Le juge, sergent ou autre officier, dit qu'il a fait tel acte *ès metes* de sa jurisdiction, c'est-à-dire dans l'étendue de son territoire & au dedans des limites. On doit écrire *mete*, & non pas *meste*, comme l'écrit le dictionnaire de Trévoux. (*A*)

METEDORES, s. m. (*Comm.*) terme espagnol particulierement en usage à Cadix où il signifie des especes de braves qui favorisent la sortie de cette ville aux barres d'argent que les marchands ont été obligé d'y faire débarquer à l'arrivée des gallions ou de la flotte des Indes.

Ces *métedores* sont les cadets des meilleures maisons du pays qui n'ont pas de bien, & qui moyennant un pour cent de tous les effets qu'ils sauvent aux marchands, s'exposent aux risques qui peuvent naître de cette contrebande.

Il y a aussi des *métédores* qui sauvent les droits des marchandises emballées, soit d'entrée, soit de sortie. Ils se partagent ordinairement en deux troupes, dont l'une attend au pié des remparts de la ville, les ballots que l'autre qui reste en dedans vient lui jetter par dessus les murs. Chaque ballot a sa marque, pour être reconnu. On en use à peu près de même pour faire entrer des ballots de marchandises dans la ville. Il est vrai que pour sauver ces effets avec plus de sureté, on a soin de gagner le gouverneur, le major, l'alcade de Cadix, même jusqu'aux sentinelles, ce qui revient environ à dix-sept piastres par ballot. Les *métédores* gagnent ordinairement à chaque arrivée de la flotte ou des gallions, deux ou trois mille piastres chacun, qu'ils vont dépenser à Madrid où ils sont connus pour faire ce métier.

Outre ces *métédores*, il y a aussi des particuliers entre les peuples qui s'en mêlent; mais les uns & les autres avec une si grande fidélité, que les étrangers n'ont jamais eu lieu de s'en plaindre. *Diction. de Commerce.*

METEIL, s. m. (*Econ. rust.*) c'est un grain moitié seigle & moitié froment. Le meilleur blé brise d'année en année, & devient enfin *méteil*.

METELIN, (*Géog.*) île considérable de l'Archipel; c'est l'ancienne Lesbos, dont nous n'avons pas oublié de faire l'article.

L'île de *Mételin* est situé au nord de Scio, & presqu'à l'entrée du golfe de Guereslo. Elle est le double plus grande que celle de Scio, & s'étend beaucoup du côté du Nord-Est. Il y a encore dans cette île plus de cent bourgs ou villages, sans compter Castro qui en est la capitale; cependant elle a été beaucoup plus peuplée autrefois, & elle a produit un nombre étonnant d'hommes illustres. Eustathe remarque que cette île fut jadis appellée *Mytilene*, du nom de sa capitale: il est aisé de voir que de Mytilene on a fait *Mételin*.

Son terroir est fort bon; les montagnes y sont fraîches, couvertes de bois & de pins en plusieurs endroits, dont on tire de la poix noire, & dont on emploie les planches à la construction de petits vaisseaux. On y recueille de bon froment, d'excellente huile, & les meilleures figues de l'Archipel. Ses vins même n'ont rien perdu de leur premiere réputation.

Son commerce consiste seulement en gesins, en fruits, en beurre & en fromage; cependant elle ne laisse pas de payer au grand seigneur dix-huit mille piastres de caratsch.

Ses principaux ports sont celui de Castro ou de l'ancienne Mytilene, celui de Caloni, celui de Sigre, & sur-tout le port Iéro, connu par les Francs sous le nom de *port olivier*, qui passa pour un des plus grands & des plus beaux de la Méditerranée. *Long.* 43. 52.—44. 31. *lat.* 39. 15.

Mais ce qui touche le plus les curieux qui se rendent exprès dans l'île de *Mételin*, ce sont les recueils antiques qui fournissoient encore bien des connoissances aux savans.

M. l'abbé Fourmont qui visita cette île en 1729, qui promit d'en donner une exacte description, y trouva des monumens de l'antiquité la plus reculée, & y recueillit une vingtaine d'inscriptions singulieres échappées à Spon, Whelar, Tournefort, & autres voyageurs de cet ordre.

La plûpart de ces inscriptions étoient antérieures à la puissance des Romains; d'autres étoient de leur tems; & d'autres concernoient les Perses: toutes de conséquence, à ce qu'assuroit M. l'abbé Fourmont, en ce qu'elles prouvoient des faits importans cités par quelques auteurs, ou parce qu'elles nous apprenoient des choses dont ils n'ont fait aucune mention. C'est donc grand dommage que M. Fourmont n'ait point exécuté sa promesse. (*D. J.*)

METELIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte à l'embouchure du Nil, capitale d'un nome auquel elle donnoit son nom. C'est présentement *Fulva* selon le P. Vansleb. (*D. J.*)

METEMPTOSE, s. f. *en Chronologie*, terme qui marque l'équation solaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard. Ce mot vient du grec *μετὰ*, *post*, après, & *πίπτω*, *cado*, je tombe.

Il est opposé à celui de *proemptose*, qui marque l'équation lunaire, à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tôt.

Pour entendre la différence de ces deux mots, il faut se rappeller ce que nous avons dit à l'*article* EPACTE: savoir, que le cycle des épactes qui revient au bout de 19 ans, & qui fait retomber les nouvelles lunes aux mêmes jours, ne sauroit être perpétuel pour deux raisons; la premiere, parce qu'au bout de 300 ans environ, les nouvelles lunes arrivent un jour plutôt qu'elles ne doivent arriver suivant le cycle de dix-neuf ans. La seconde, parce que de quatre années séculaires il n'y en a qu'une de bissextile suivant le nouveau style; & que par conséquent dans les années séculaires qui ne sont point bissextiles, les nouvelles lunes doivent arriver un jour plus tard que l'épacte ne le donne. La *métemptose* est le changement qu'on fait au cycle des épactes dans les années séculaires non bissextiles: & la proemptose est le changement qu'on fait à ce cycle au bout de 300 ans, à cause du peu d'exactitude du cycle des 19 ans. On ne fait ces changemens qu'au bout de chaque siecle, parce que ce tems est plus remarquable & rend la pratique du calendrier plus aisée.

Pour pouvoir faire facilement ces changemens, on a construit deux tables. Dans la premiere on a disposé par ordre tous les cycles possibles des épactes, dont le premier commence à 30 ou *, & finit à 18; & le dernier commence à 1, & finit à 19; ce qui fait en tout 30 cycles d'épactes, & on a mis à la tête de chacun de ces cycles différentes lettres de l'alphabet pour les distinguer. Ensuite on a construit une autre table des années séculaires; & à la tête de ces années on a mis la lettre qui répond au cycle des épactes dont on doit se servir durant le siecle par lequel chacune de ces années commence.

Ces lettres marquées ainsi au commencement de chaque cycle des épactes s'appellent leur *indice*. Ainsi le cycle 22, 3, 14, &c. qui est le cycle des épactes pour ce siecle, est marqué de l'indice *C*, & ainsi des autres. *Voyez* EPACTE.

Cela posé, il y a trois regles pour changer le cycle des épactes. 1°. Quand il y a *métemptose*, proemptose, il faut prendre l'indice suivant ou inférieur; 2°. quand il y a proemptose sans *métemptose*, on prend l'indice précédent ou supérieur; 3°. quand il y a proemptose & *métemptose*, ou qu'il n'y a ni l'une ni l'autre, on garde le même indice. Ainsi en 1600 on avoit le cycle 23, 4, 15, &c. qui est marqué de l'indice *D*. En 1700 qui n'a point été bissextile, on a pris *C*. En 1800 il y aura proemptose & *métemptose*, & ainsi on retiendra l'indice *C*. En 1900 il y aura encore *métemptose*, & on prendra *B* qu'on retiendra en 2000, parce qu'il n'y aura ni l'une ni l'autre.

La raison de ces différentes opérations est 1°. que la *métemptose* fait arriver la nouvelle lune un jour plus tard; ainsi il faut augmenter de l'unité chaque chiffre du cycle des épactes. Car si l'épacte est, par exemple, 23, la nouvelle lune devroit arriver suivant le calendrier des épactes, à tous les jours de chaque mois où le chiffre 23 est marqué. Mais à cause de l'année non bissextile elle n'arrivera que le jour suivant qui a 24; ainsi il faudra pren-

prendre 24 au lieu de 23 pour épactes, & ainsi des autres.

2°. Quand il y a proemptose seulement, la nouvelle lune arrive réellement un jour plutôt que ne le marque le calendrier des épactes. Ainsi il faut alors diminuer chaque nombre du cycle d'une unité, par conséquent on prend le cycle supérieur.

3°. Quand il n'y a ni *métemptose* ni proemptose, on garde le cycle où l'on est, parce que l'épacte donne alors assez exactement la nouvelle lune; & on garde aussi ce même cycle, quand il y a *métemptose* & proemptose, parce que l'une fait retarder la nouvelle lune d'un jour; & l'autre la fait avancer d'autant: ainsi elles détruisent réciproquement leur effet. *Voyez* Clavius qui a fait le calcul d'un cycle de 301800 ans, au bout duquel tems les mêmes indices reviennent & dans le même ordre. *Chambers*. (*O*)

METEMPSYCOSE, s. f. (*Métaph.*) les Indiens, les Perses, & en général tous les orientaux, admettoient bien la *métempsycose* comme un dogme particulier, & qu'ils affectionnoient beaucoup; mais pour rendre raison de l'origine du mal moral & du mal physique, ils avoient recours à celui des deux principes qui étoit leur dogme favori & de distinction. Origene qui affectoit un christianisme tout métaphysique, enseigne que ce n'étoit ni pour manifester sa puissance, ni pour donner des preuves de sa bonté infinie, que Dieu avoit créé le monde; mais seulement pour punir les ames qui avoient failli dans le ciel, qui s'étoient écartées de l'ordre. Et c'est pour cela qu'il a entremêlé son ouvrage de tant d'imperfections, de tant de défauts considérables, afin que ces intelligences dégradées, qui devoient être ensevelies dans les corps, souffrissent davantage.

L'erreur d'Origene n'eut point de suite; elle étoit trop grossiere pour s'y pouvoir méprendre. A l'égard de la *métempsycose*, on abusa étrangement de ce dogme, qui souffrit trois especes de révolutions. En premier lieu les orientaux & la plûpart des Grecs croyoient que les ames séjournoient tour-à-tour dans les corps des différens animaux, passoient des plus nobles aux plus vils, des plus raisonnables aux plus stupides; & cela suivant les vertus qu'elles avoient pratiquées, ou les vices dont elles s'étoient souillées pendant le cours de chaque vie. 2°. Plusieurs disciples de Pythagore & de Platon ajouterent que la même ame, pour surcroît de peine, alloit encore s'ensevelir dans une plante ou dans un arbre, persuadé que tout ce qui végete a du sentiment, & participe à l'intelligence universelle. Enfin quand le Christianisme parut, & qu'il changea la face du monde en découvrant les folles impiétés qui y régnoient, les Celses, les Crescens, les Porphyres eurent honte de la maniere dont la *métempsycose* avoit été proposée jusqu'à eux; & ils convinrent que les ames ne sortoient du corps d'un homme que pour entrer dans celui d'un autre homme. Par-là, disoient-ils, on suit exactement le fil de la nature, où tout se fait par des passages doux, liés, homogenes, & non par des passages brusques & violens; mais on a beau vouloir adoucir un dogme monstrueux au fond, tout ce qu'on gagne par ces sortes d'adoucissemens, c'est de le rendre plus monstrueux encore.

METEMPSYCOSISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens hérétiques qui croyoient la métempsycose conformément au système de Pythagore, ou la transmigration des ames. *Voyez* METEMPSYCOSE.

METEORE, s. m. (*Physiq.*) corps ou apparence d'un corps qui paroît pendant quelque tems dans l'atmosphere, & qui est formé des matieres qui y nagent.

Il y en a de trois sortes: 1° les *météores* ignés, composés d'une matiere sulphureuse qui prend feu; tels sont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes, & d'autres qui paroissent dans l'air. *Voy.* TONNERRE, FEU, FOLLET, *&c.*

2°. Les *météores* aériens, qui sont formés d'exhalaisons. *Voyez* EXHALAISON.

3°. Les *météores* aqueux qui sont composés de vapeurs, ou de particules aqueuses; tels sont les nuages, les arcs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la rosée, & d'autres semblables. *Voyez* NUAGE, ARC-EN-CIEL, GRELE, PLUIE, *&c. Chambers.*

METEORISME, s. m. (*Méd.*) [illegible]; ce mot est dérivé de [illegible], & [illegible], qui signifie *je leve, je suspends*, d'où sont formés [illegible] & [illegible]. Hippocrate se sert souvent de cette expression pour désigner une respiration sublime qu'on appelle *athopnée*, des douleurs superficielles, profondes, *&c.* c'est ainsi qu'il dit [illegible]; & il emploie le mot de *météorisme* pour exprimer une tumeur fort élevée (*Epid. lib. V.*), & il attache dans un autre endroit à ce mot une signification toute différente (*Coac. prænot. n°. 494.*), lorsqu'il l'applique à un malade qui se leve pour s'asseoir, & il en tire un bon signe quand il le fait d'une façon aisée. Dans les ouvrages récens de Médecine on appelle plus proprement *météorisme* une tension & élévation douloureuse du bas-ventre, qu'on observe dans les fievres putrides, & qui manque rarement dans celles qui sont strictement malignes; ce symptôme en impose communément aux praticiens timides pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occasions n'est pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il est facile de distinguer le *météorisme* qu'on pourroit appeller *inflammatoire*, d'avec celui qui ne dépend vraissemblablement que d'un boursoufflement des boyaux, occasionné par des vents ou par des matieres vaporeuses, qui est propre aux fievres malignes. Dans le *météorisme* inflammatoire le pouls est dur, serré, convulsif; les douleurs rapportées au bas-ventre sont extrèmement aiguës; elles augmentent par la pression qu'on fait avec la main en palpant le ventre. Il y a assez ordinairement hocquets, constipation, *&c.* on peut encore tirer d'autres éclaircissemens des causes qui ont précédé; l'autre espece de *météorisme* est pour l'ordinaire sans douleur, ou n'est accompagné que d'une douleur légere, & qu'on ne rend sensible qu'en pressant; le pouls n'a point de caractere particulier différent de celui qui est propre à l'état & au tems de la maladie. Dans celui-ci on peut sans crainte donner les remedes qu'exige la maladie; les purgatifs loin de l'augmenter, le dissipent très-souvent; les fomentations émollientes que la routine vulgaire a spécialement consacrées dans ce cas sont absolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade: les huiles dont on les gorge dans la même vue sont au moins très-inefficaces; ces remedes sont moins déplacés dans le *météorisme* inflammatoire; les purgatifs forts, & sur-tout l'émétique, seroient extrèmement nuisibles, & même mortels; du-reste, les remedes vraiment curatifs ne different pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas ventre. *Voyez* INFLAMMATION & BAS-VENTRE, *maladie du* (*m*).

METEORIQUE, REGNE (*Chimie & Mat. médic.*) *Voyez sous le mot* REGNE.

METEOROLOGIE, s. f. (*Physiq.*) est la science des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes especes, leurs apparences, *&c.* *Voyez* METEORE.

METEOROLOGIQUE, adj. (*Physiq.*) se dit de tout ce qui a rapport aux météores, & en général aux différentes altérations & changemens qui arrivent dans l'air & dans le tems.

Observations météorologiques d'une année sont les observations de la quantité de pluie & de neige qui est tombée pendant cette année-là dans quelque endroit, des variations du barometre, du thermometre, *&c.* On trouve dans chaque volume des mémoires de l'académie des Sciences de Paris les observations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient. (*O*)

MÉTÉOROLOGIQUES, (*instrumens*) sont des instrumens construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphere, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, *&c.* comme aussi pour mesurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour servir par conséquent à prédire les altérations du tems, comme pluie, vent, neige, *&c.* Sous cette classe d'instrumens sont compris les barometres, les thermometres, les hygrometres, manometres, anémometres, qui sont divisés chacun en différentes especes. *Voyez les articles* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, *&c.* (*O*)

METEOROMANCIE, s. f. (*Divin.*) divination par les météores; & comme les météores ignés sont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la *météoromancie* désigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette espece de divination passa des Toscans aux Romains, sans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves, & qui avoient exercé des magistratures, écrivoient à Rome sur cette matiere. Il semble même que l'un d'eux l'épuisa entierement, car il donnoit une liste exacte des différentes especes de tonnerres. Il circonstancioit & leurs noms & les prognostics qui s'en pouvoient tirer; le tout avec un air de confiance plus surprenant encore que les choses qu'il rapportoit. On eût dit, tant cette matiere *météorologique* lui étoit familiere, qu'il comptoit les tableaux de sa galerie, ou qu'il faisoit la description des fleurs de son jardin. La plus ancienne maladie, la plus invétérée, la plus incurable du genre humain, c'est l'envie de connoître ce qui doit arriver. Ni le voile obscur qui nous cache notre destinée,

ni

ni l'expérience journaliere, ni une infinité de tentatives malheureuses, n'ont pû guerir les hommes. Hé! se déprévienneni-ils jamais d'une erreur agréablement reçue? Nous sommes sur ce point aussi crédules que nos ancêtres; nous prêtons comme eux l'oreille à toutes les impostures flatteuses. Pour avoir trompé cent fois, elles n'ont point perdu le droit funeste de tromper encore. (*D. J.*)

MÉTÉOROSCOPE, s. m. (*Physiq.*) nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux instrumens dont ils se servoient pour observer & marquer les distances, les grandeurs, & la situation des corps célestes, dont ils regardoient plusieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de justesse le nom de *météoroscopes* aux instrumens destinés à faire les observations météorologiques. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE. (*O*)

METHER, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Perse un des grands-officiers de la cour du roi, dont la fonction l'oblige à être toujours auprès de sa personne, pour lui présenter des mouchoirs lorsqu'il en a besoin; ce sublime emploi est rempli par un eunuque, qui a communément le plus grand crédit.

METHODE, s. f. (*Logique.*) la *méthode* est l'ordre qu'on suit pour trouver la vérité, ou pour l'enseigner. La *méthode* de trouver la vérité s'appelle *analyse*; celle de l'enseigner, *synthese*. Il faut consulter ces deux articles.

La *méthode* est essentielle à toutes les sciences, mais sur-tout à la Philosophie. Elle demande 1°. que les termes soient exactement définis, car c'est du sens des termes que dépend celui des propositions, & c'est de celui des propositions que dépend la démonstration. Il est évident qu'on ne sauroit démontrer une these avant que son sens ait été déterminé. Le but de la Philosophie est la certitude: or il est impossible d'y arriver tant qu'on raisonne sur des termes vagues. 2°. Que tous les principes soient suffisamment prouvés: toute science repose sur certains principes. La Philosophie est une science, donc elle a des principes. C'est de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philosophie. Y introduire des principes douteux, les faire entrer dans le fil des démonstrations, c'est renoncer à la certitude. Toutes les conséquences ressemblent nécessairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain, & l'erreur est toujours mere féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus essentiel à la saine *méthode* que la démonstration des principes. 3°. Que toutes les propositions découlent, par voie de conséquence légitime, de principes démontrés: il ne fautoit entrer dans la démonstration aucune proposition, qui, si elle n'est pas dans le cas des axiomes, ne doive être démontrée par les propositions précédentes, & en être un résultat nécessaire. C'est la logique qui enseigne à s'assurer de la validité des conséquences. 4°. Que les termes qui suivent s'expliquent par les précédens: il y a deux cas possibles; ou bien l'on avance des termes sans les expliquer, ou l'on ne les explique que dans la suite. Le premier cas peche contre la premiere regle de la *méthode*; le second est condamné par celle-ci. Se servir d'un terme & renvoyer son explication plus bas, c'est jetter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication désirée. 5°. Que les propositions qui suivent, se démontrent par les précédentes: on peut raisonner ici de cette façon. On vous avance des propositions dont la preuve ne se trouve nulle part, & alors votre démonstration est un édifice en l'air; on vous renvoie la preuve de ces propositions à d'autres endroits postérieurs, & alors vous construisez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propositions est donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre; de maniere que celles qui précedent servent à l'intelligence de celles qui suivent: c'est le même ordre que suit notre ame dans le progrès de ses connoissances. 6°. Que la condition sous laquelle l'attribut convient au sujet soit exactement déterminée: le but & l'occupation perpétuelle de la Philosophie, c'est de rendre raison de l'existence des possibles, d'expliquer pourquoi telle proposition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raison étant contenue ou dans la définition même du sujet, ou dans quelque condition qui lui est ajoutée, c'est au philosophe à montrer comment l'attribut convient au sujet, ou en vertu de sa définition, ou à cause de quelque condition; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en suspens, vous ne savez si l'attribut convient au sujet en tout tems & sans condition, ou si l'existence de l'attribut suppose quelque condition, & quelle elle est. 7°. Que les probabilités ne soient données que pour telles, & par conséquent que les hypotheses ne prennent point la place des theses. Si la Philosophie étoit réduite aux seules propositions d'une certitude incontestable, elle seroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainsi il est bon qu'elle embrasse diverses suppositions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, & qui tiennent sa place en attendant qu'on la trouve: c'est ce qu'on appelle *des hypotheses*. Mais en les admettant il est essentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conséquence pour la produire ensuite comme une proposition certaine. Le danger des hypotheses ne vient que de ce qu'on les érige en theses; mais tant qu'elles ne passent pas pour ainsi dire, les bornes de leur état, elles sont extrèmement utiles dans la Philosophie. *Voyez cet article.*

Toutes ces différentes regles peuvent être regardées comme comprises dans la maxime générale, qu'il faut constamment faire précéder ce qui sert à l'intelligence & à la démonstration de ce qui suit. La *méthode* dont nous venons de prescrire les regles, est la même que celle des Mathématiciens. On a semblé croire pendant longtems que leur *méthode* leur appartenoit tellement, qu'on ne pouvoit la transporter à aucune autre science. M. Wolff a dissipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais sur-tout dans la pratique, & dans la composition de tous ses ouvrages, que la *méthode* mathématique étoit celle de toutes les sciences, celle qui est naturelle à l'esprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de sciences mathématiques, cette *méthode* n'en seroit pas moins réelle, & applicable par-tout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en possession, parce qu'ayant à manier de pures abstractions, dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une maniere exacte & complete, ils n'avoient rencontré aucun de ces obstacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui se livrent à d'autres idées. De-là un second préjugé, suite du premier; c'est que la certitude ne se trouve que dans les Mathématiques. Mais en transportant la *méthode* mathématique à la Philosophie, on trouvera que la *vérité* & la certitude se manifestent également à quiconque sait ramener tout à la forme réguliere des démonstrations.

MÉTHODE, on appelle ainsi *en Mathématiques*, la route que l'on suit pour résoudre un problème; mais cette expression s'applique plus particulierement à la route trouvée & expliquée par un géometre pour résoudre plusieurs questions du même genre, & qui sont renfermées comme dans une même classe; plus cette classe est étendue, plus la méthode a de mérite. Les *méthodes* générales pour résoudre à-la-fois par un même moyen un grand nombre de questions, sont infiniment préférables aux *méthodes* bornées & particulieres pour résoudre des questions isolées. Cependant il est facile quelquefois de généraliser une *méthode* particuliere, & alors le principal, ou même le seul mérite de l'invention, est dans cette derniere *méthode*. *Voyez* FORMULE & DÉCOUVERTE. (*O*)

MÉTHODE. (*Gramm.*) ce mot vient du grec *méthodos*, composé de *metà*, *trans* ou *per*, & du nom *òdos*, *via*. Une *méthode* est donc la maniere d'arriver à un but *par la voie* la plus convenable; appliquez ce mot à l'étude des langues; c'est l'art d'y introduire les commençans par les moyens les plus lumineux & les plus expéditifs. De là vient le nom de *méthode*, donné à plusieurs des livres élémentaires destinés à l'étude des langues. Tout le monde connoît les *méthodes* estimées de P. R. pour apprendre la langue grecque, la latine, l'italienne, & l'espagnole; & l'on ne connoît que trop les *méthodes* de toute espece dont on accable sans fruit la jeunesse qui fréquente les colléges.

Pour se faire des idées nettes & précises de la *méthode* que les maîtres doivent employer dans l'enseignement des langues, il me semble qu'il est essentiel de distinguer 1°. entre les langues vivantes & les langues mortes; 2°. entre les langues analogues & les langues transpositives;

I. 1°. Les langues vivantes, comme le françois, l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'anglois, *&c.* se parlent aujourd'hui chez les nations dont elles portent le nom: & nous avons, pour les apprendre, tous les secours que l'on peut souhaiter; des maîtres habiles qui en connoissent le méchanisme & les finesses, parce qu'elles en sont les idiomes naturels; des livres écrits dans ces langues, & des interpretes sûrs qui nous en distinguent avec certitude l'excellent, le bon, le médiocre, & le mauvais: ces langues peuvent nous entrer dans la tête par les oreilles & par les yeux tout-à-la-fois. Voilà le fondement de la *méthode* qui convient aux langues vivantes, décidé

d'une

d'une maniere indubitable. Prenons, pour les apprendre, des maîtres nationnaux : qu'ils nous instruisent des principes les plus généraux du méchanisme & de l'analogie de leur langue; qu'ils nous la parlent ensuite & nous la fassent parler; ajoutons à cela l'étude des observations grammaticales, & la lecture raisonnée des meilleurs livres écrits dans la langue que nous étudions. La raison de ce procédé est simple : les langues vivantes s'apprennent pour être parlées, puisqu'on les parle; on n'apprend à parler que par l'exercice fréquent de la parole; & l'on n'apprend à le bien faire, qu'en suivant l'usage, qui, par rapport aux langues vivantes, ne peut se constater que par deux témoignages inséparables, je veux dire, le langage de ceux qui par leur éducation & leur état sont justement présumés les mieux instruits dans leur langue, & les écrits des auteurs que l'unanimité des suffrages de la nation caractérise comme les plus distingués.

2°. Il en est tout autrement des langues mortes, comme l'hébreu, l'ancien grec, le latin. Aucune nation ne parle aujourd'hui ces langues; & nous n'avons, pour les apprendre, que les livres qui nous en restent. Ces livres même ne peuvent pas nous être aussi utiles que ceux d'une langue vivante; parce que, nous n'avons pas, pour nous les faire entendre, des interpretes aussi sûrs & aussi autorisés, & que s'ils nous laissent des doutes, nous ne pouvons en trouver ailleurs l'éclaircissement. Est-il donc raisonnable d'employer ici la même *méthode* que pour les langues vivantes? Après l'étude des principes généraux du méchanisme & de l'analogie d'une langue morte, débuterons-nous par composer en cette langue, soit de vive voix, soit par écrit? Ce procédé est d'une absurdité évidente : à quoi bon parler une langue qu'on ne parle plus? Et comment prétend-on venir à bout de la parler seul, sans en avoir étudié l'usage dans ses sources, ou sans avoir présent un moniteur instruit qui le connoisse avec certitude, & qui nous le montre en parlant le premier? Jugez par-là ce que vous devez penser de la *méthode* ordinaire, qui fait de la composition des thèmes son premier, son principal, & presque son unique moyen. *Voyez* ETUDE, *& la Mech. des langues, liv. II. §. j.* C'est aussi par-là que l'on peut apprécier l'idée que l'on proposa dans le siecle dernier, & que M. de Maupertuis a réchauffée de nos jours, de fonder une ville dont tous les habitans, hommes & femmes, magistrats & artisans ne parleroient que la langue latine. Qu'avons-nous affaire de savoir parler cette langue? Est-ce à la parler que doivent tendre nos études?

Quand je m'occupe de la langue italienne, ou de telle autre qui est actuellement vivante, je dois apprendre à la parler, puisqu'on la parle; c'est mon objet : & si je lis alors les lettres du cardinal d'Ossat, la Jérusalem délivrée, l'énéide d'Annibal Caro, ce n'est pas pour me mettre au fait des affaires politiques dont traite le prélat, ou des avantures qui constituent la fable des deux poëmes; c'est pour apprendre comment se sont énoncés les auteurs de ces ouvrages. En un mot, j'étudie l'italien pour le parler, & je cherche dans les livres comment on le parle. Mais quand je m'occupe d'hébreu, du grec, de latin, ce ne peut ni ne doit être pour parler ces langues, puisqu'on ne les parle plus; c'est pour étudier dans leurs sources l'histoire du peuple de Dieu, l'histoire ancienne ou la romaine, la Mythologie, les Belles-Lettres, *&c.* La Littérature ancienne, ou l'étude de la Religion, est mon objet : & si je m'applique alors à quelque langue morte, c'est qu'elle est la clé nécessaire pour entrer dans les recherches qui m'occupent. En un mot, j'étudie l'Histoire dans Hérodote, la Mythologie dans Homere, la Morale dans Platon; & je cherche dans les grammaires, dans les lexiques, l'intelligence de leur langue, pour parvenir à celle de leurs pensées.

On doit donc étudier les langues vivantes, comme fin, si je puis parler ainsi; & les langues mortes, comme moyen. Ce n'est pas au reste que je prétende que les langues vivantes ne puissent ou ne doivent être regardées comme des moyens propres à acquérir ensuite des lumieres plus importantes : je m'en suis expliqué tout autrement *au mot* LANGUE; & quiconque n'a pas à voyager chez les étrangers, ne doit les étudier que dans cette vûe. Mais je veux dire que la considération des secours que nous avons pour ces langues doit en diriger l'étude, comme si l'on ne se proposoit que de les savoir parler; parce que cela est possible, que personne n'entend si bien une langue que ceux qui la savent parler, & qu'on ne sauroit trop bien entendre celle dont on prétend faire un moyen pour d'autres études. Au contraire nous n'avons pas assez de secours pour apprendre à parler les langues mortes dans toutes les occasions; le langage qui résulteroit de nos efforts pour les parler ne serviroit de rien à l'intelligence des ouvrages que nous nous proposerions de lire, parce que nous n'y parlerions guere que notre langue avec les mots de la langue morte; par conséquent nos efforts seroient en pure perte pour la seule fin que l'on doit se proposer dans l'étude des langues anciennes.

II. De la distinction des langues en analogues & transpositives, il doit naître encore des différences dans la *méthode* de les enseigner, aussi marquées, que celle du génie de ces langues.

1°. Les langues analogues suivent ou exactement ou de fort près, l'ordre analytique, qui est, comme je l'ai dit ailleurs, (*voyez* INVERSION *&* LANGUE) le lien naturel, & le seul lien commun de tous les idiomes. La nature, chez tous les hommes, a donc déja bien avancé l'ouvrage par rapport aux langues analogues, puisqu'il n'y a en quelque sorte à apprendre que ce que l'on appelle *la Grammaire & le Vocabulaire*, que le tour de la phrase ne s'écarte que peu ou point de l'ordre analytique, que les inversions y sont rares ou legeres, & que les ellipses y sont ou peu fréquentes ou faciles à suppléer. Le degré de facilité est bien plus grand encore, si la langue naturelle de celui qui commence cette étude, est elle même analogue. Quelle est donc la *méthode* qui convient à ces langues? Mettez dans la tête de vos éleves une connoissance suffisante des principes grammaticaux propres à cette langue, qui se réduisent à-peu-près à la distinction des genres & des nombres pour les noms, les pronoms, & les adjectifs, & à la conjugaison des verbes. Parlez-leur ensuite sans délai, & faites-les parler, si la langue que vous leur enseignez est vivante; faites-leur traduire beaucoup, premierement de votre langue dans la leur, puis de la leur dans la vôtre : c'est le vrai moyen de leur apprendre promptement & sûrement le sens propre & le sens figuré de vos mots, vos tropes, vos anomalies, vos licences, vos idiotismes de toute espece. Si la langue analogue que vous leur enseignez, est une langue morte, comme l'hébreu, votre provision de principes grammaticaux une fois faite, expliquez vos auteurs, & faites-les expliquer avec soin, en y appliquant vos principes fréquemment & scrupuleusement : vous n'avez que ce moyen pour arriver, ou plutôt pour mener aisément à la connoissance des idiotismes, où gissent toûjours les plus grandes difficultés des langues. Mais renoncez à tout desir de parler ou de faire parler hébreu; c'est un travail inutile ou même nuisible, que vous épargnerez à votre éleve.

2°. Pour ce qui est des langues transpositives, la *méthode* de les enseigner doit demander quelque chose de plus; parce que leurs écarts de l'ordre analytique, qui est la regle commune de tous les idiomes, doivent y ajoûter quelque difficulté, pour ceux principalement dont la langue naturelle est analogue : car c'est autre chose à l'égard de ceux dont l'idiome maternel est également transpositif; la difficulté qui peut naître de ce caractere des langues est beaucoup moindre, & peut être nulle à leur égard. C'est precisément le cas où se trouvoient les Romains qui étudioient le grec, quoique M. Pluche ait jugé qu'il n'y avoit entre leur langue & celle d'Athènes aucune affinité.

„ Il étoit cependant naturel, dit-il dans la préface de
„ la *Méchanique des Langues, page vij* qu'il en coû-
„ tât davantage aux Romains pour apprendre le grec,
„ qu'à nous pour apprendre le latin : car nos langues
„ françoise, italienne, espagnole, & toutes celles qu'on
„ parle dans le midi de l'Europe, étant sorties, com-
„ me elles le sont pour la plûpart, de l'ancienne lan-
„ gue romaine; nous y retrouvons bien des traits de cel-
„ le qui leur a donné naissance : la latine au contraire
„ ne tenoit à la langue d'Athènes par aucun degré de
„ parenté ou de ressemblance, qui en rendît l'accès plus
„ aisé „.

Comment peut-on croire que le latin n'avoit avec le grec aucune affinité? A-t-on donc oublié qu'une partie considérable de l'Italie avoit reçû le nom de *grande Grece, magna Græcia*, à cause de l'origine commune des peuplades qui étoient venues s'y établir? Ignore-t-on ce que Priscien nous apprend, *lib. V. de casibus*, que l'ablatif est un cas propre aux Romains, nouvellement introduit dans leur langue, & placé pour cette raison après tous les autres dans la déclinaison? *Ablativus proprius est Romanorum, & .... quia novus videtur à Latinis inventus, vetustas reliquorum casuum concessit.* Ainsi la langue latine au berceau avoit précisément les mêmes cas que la langue grecque; & peut-être l'ablatif ne s'est-il introduit insensiblement, que parce qu'on prononçoit un peu différemment la finale du datif, selon qu'il étoit ou qu'il n'étoit pas complément d'une préposition. Cette conjecture se fortifie par plusieurs observations particulie-

contient: 1°. le datif & l'ablatif pluriels sont toûjours semblables: 2°. ces deux cas sont encore semblables au singulier dans la seconde déclinaison: 3°. on trouve *morte* au datif dans l'épitaphe de Plaute, rapportée par Aulu-Gelle, *Noct. Att. I. xxiv.* & au contraire on trouve dans Plaute lui-même, *sacri, sarsari, &c.* à l'ablatif; parce qu'il y a peu de différence entre les voyelles *e* & *i*, d'où vient même que plusieurs noms de cette déclinaison ont l'ablatif terminé des deux manieres: 4°. le datif de la quatrieme étoit anciennement en *u*, comme l'ablatif, & Aulu-Gelle, *IV. xvj.* nous apprend que César lui-même dans ses livres de l'Analogie, pensoit que c'étoit ainsi qu'il devoit se terminer: 5°. le datif de la cinquieme fut autrefois en *e*, comme il paroît par ce passage de Plaute, *Mercat. I. j. 4. Amatores, qui aut nocti, aut die, aut soli, aut lunæ miserias narrant suas*: 6°. enfin l'ablatif en *â* long de la premiere, pourroit bien n'être long, que parce qu'il vient de la diphtongue *æ* du datif. La déclinaison latine offre encore bien d'autres traits d'imitation & d'affinité avec la déclinaison grecque. *Voyez* GENITIF. *n.* I.

Pour ce qui concerne les étymologies grecques de quantité de mots latins, il n'est pas possible de résister à la preuve que nous fournit l'excellent ouvrage de Vossius le pere, *etymologicon linguæ latinæ*; & je suis persuadé que de la comparaison détaillée des articles de ce livre avec ceux du *Dictionnaire étymologique de la langue françoise* par Ménage, il s'ensuivroit qu'à cet égard l'affinité du latin avec le grec est plus grande que celle du françois avec le latin.

Je dirois donc au contraire qu'il doit naturellement nous en couter davantage pour apprendre le latin, qu'aux Romains pour apprendre le grec: car outre que la langue de Rome trouvoit dans celle d'Athènes les radicaux d'une grande partie de ses mots, la marche de l'une & de l'autre étoit également transpositive; les noms, les pronoms, les adjectifs, s'y déclinoient également par cas; le tour de la phrase y étoit également elliptique, également pathétique, également harmonieux; la prosodie en étoit également marquée, & presque d'après les mêmes principes; & d'ailleurs le grec étoit pour les Romains une langue vivante qui pouvoit leur être inculquée & par l'exercice de la parole, & par la lecture des bons ouvrages. Au contraire nos langues, françoise, italienne, espagnole, *&c.* ne tiennent à celle de Rome, que par quelques racines qu'elles y ont empruntées; mais elles n'ont au surplus avec cette langue ancienne aucune affinité qui leur en rende l'accès plus facile; leur construction usuelle est analytique ou très-approchante; le tour de la phrase n'y souffre ni transposition considérable, ni ellipse hardie, elles ont une prosodie moins marquée dans leurs détails; & d'ailleurs le latin est pour nous une langue morte, pour laquelle nous n'avons pas autant de secours que les Romains en avoient dans leur tems pour le grec.

Nous devons donc mettre en œuvre tout ce que notre industrie peut nous suggérer de plus propre à donner aux commençans l'intelligence du latin & du grec; & j'ai prouvé, *article* INVERSION, que le moyen le plus lumineux, le plus raisonnable, & le plus autorisé par les auteurs mêmes à qui la langue latine étoit naturelle, c'est de ramener la phrase latine ou greque à l'ordre & à la plénitude de la construction analytique. Je n'avois que cela à prouver dans cet *article*, j'ajoute dans celui-ci, qu'il faut donner aux commençans des principes qui les mettent en état le plus promptement qu'il est possible d'analyser seuls & par eux-mêmes; ce qui ne peut être le fruit que d'un exercice suivi pendant quelque tems, & fondé sur des notions justes, précises, & invariables. Ceci demande d'être développé.

Personne n'ignore que la tradition purement orale des principes qu'il est indispensable de donner aux enfans, ne feroit en quelque sorte qu'effleurer leur ame: la légereté de leur âge, le peu ou le point d'habitude qu'ils ont d'occuper leur esprit, le manque d'idées acquises qui puissent servir comme d'attaches à celles qu'on veut leur donner; tout cela & mille autres causes justifient la nécessité de leur mettre entre les mains des livres élémentaires qui puissent fixer leur attention pendant la leçon, les occuper utilement après, & leur rendre en tout tems plus facile & plus prompte l'acquisition des connoissances qui leur conviennent. C'est sur-tout ici que se vérifie la maxime d'Horace, *Art poët.* 180.

Segniùs irritant animos demissa per aures,
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

On pourroit m'objecter que j'insiste mal-à-propos sur la nécessité des livres élémentaires, puisqu'il en existe une quantité prodigieuse de toute espece, & qu'il n'y a d'embarras que sur le choix. Il est vrai que graces à la prodigieuse fécondité des faiseurs de rudiment, de particules, de *méthodes*, les enfans que l'on veut initier au latin ne manquent pas d'être occupés; mais le sont-ils d'une maniere raisonnable, le sont-ils avec fruit? Je ne prendrai pas sur moi de répondre à cette question; je me contenterai d'observer que presque tous ces livres ont été faits pour enseigner aux commençans la fabrique du latin, & la composition des thèmes; que la *méthode* des thèmes tombe de jour en jour dans un plus grand discrédit, par l'effet des réflexions sages répandues dans les livres excellens des instituteurs les plus habiles, & des écrivains les plus respectables, M. le Fevre de Saumur, Vossius le pere, M. Rollin, M. Pluche, M. Champré, *&c.* Qu'il est à desirer que ce discrédit augmente, & qu'on se tourne entierement du côté de la version, tant de vive-voix que par écrit; que l'un des moyens les plus propres à amener dans la *méthode* de l'institution publique cette heureuse révolution, c'est de poser les fondement de la nouvelle *méthode*, en publiant les livres élémentaires dans la forme qu'elle suppose & qu'elle exige; & qu'aucun de ceux qu'on a publiés jusqu'à-présent, ou du-moins qui sont parvenus à ma connoissance, ne peut servir à cette fin.

Dans l'intention de prévenir, s'il est possible, une fécondité toujours nuisible à la bonté des fruits, j'ajoute que les livres élémentaires, dans quelque genre d'étude que ce puisse être, sont peut-être les plus difficiles à bien faire, & ceux dans lesquels on a le moins réussi. Deux causes y contribuent: d'une part, la réalité de cette difficulté intrinseque, dont on va voir les raisons dans un moment; & de l'autre, une apparence toute contraire, qui est pour les plus novices un encouragement à s'en mêler, & pour les plus habiles, un véritable piége qui les fait échouer.

Il faut que ces élémens soient réduits aux notions les plus générales, & au nécessaire le plus étroit, parce que, comme le remarque très-judicieusement M. Pluche, il faut que les jeunes commençans voient la fin d'une tâche qui n'est pas de nature à les réjouir, & qu'ils n'en seront que plus disposés à apprendre le tout parfaitement. Ces notions cependant doivent être en assez grande quantité pour servir de fondement à toute la science grammaticale, de solution à toutes les difficultés de l'analyse, d'explication à toutes les irrégularités apparentes, quoiqu'il faille tout-à-la-fois les rédiger avec assez de précision, de justesse, & de vérité, pour en déduire facilement & avec clarté, en tems & lieu, les développemens convenables, & les applications nécessaires, sans surcharger ni dégoûter les commençans.

L'exposition de ces élémens doit être claire & débarrassée de tout raisonnement abstrait ou métaphysique, parce qu'il n'y a que des esprits déja formés & vigoureux, qui puissent en atteindre la hauteur, en saisir le fil, en suivre l'enchaînement, & qu'il s'agit ici de le mettre à la portée des enfans, esprits encore foibles & délicats, qu'il faut soutenir dans leur marche, & conduire au but par une rampe douce & presque insensible. Cependant l'ouvrage doit être le fruit d'une métaphysique profonde, & d'une logique rigoureuse, sinon les idées fondamentales auront été mal vûes; les définitions seront obscures ou diffuses, ou fausses; les principes seront mal digérés ou mal présentés; on aura omis des choses essentielles, ou l'on en aura introduit de superflues; l'ensemble n'aura pas le mérite de l'ordre, qui répand la lumiere sur toutes les parties, en en fixant la correspondance, qui les fait retenir l'une par l'autre en les enchaînant, qui les féconde en en facilitant l'application. Peut-être même faut-il à l'auteur une dose de métaphysique d'autant plus forte, que les enfans ne doivent pas en trouver la moindre teinte dans son ouvrage.

Ce n'est pas assez pour réussir dans ce genre de travail, d'avoir vû les principes un à un; il faut les avoir vûs en corps, & les avoir comparés. Ce n'est pas assez de les avoir envisagés dans un état d'abstraction, & d'avoir, si l'on veut, imaginé le systême le plus parfait en apparence: il faut avoir essayé le tout par la pratique: la théorie ne montre les principes que dans un état de mort; c'est la pratique qui les vivifie en quelque sorte; c'est l'expérience qui les justifie. Il ne faut donc regarder les principes grammaticaux comme certains, comme nécessaires, comme admissibles dans nos élémens, qu'après s'être assuré qu'en effet ils fondent les usages, qui y ont trait, & qu'ils doivent servir à les expliquer.

Afin d'indiquer à-peu-près l'espece de principes qui peut convenir à la *méthode* analytique dont je conseille l'usa-

l'usage, qu'il me soit permis d'insérer ici un essai d'analyse, conformément aux vûes que j'insinue dans cet *article*, & dans l'*article* INVERSION, & dont on trouvera les principes répandus & développés en divers endroits de cet ouvrage. On y verra l'application d'une *méthode* que j'ai pratiquée avec succès, & que toutes sortes de raisons me portent à croire la meilleure que l'on puisse suivre à l'égard des langues transpositives; je ne la propose cependant au public que comme une matiere qui peut donner lieu à des expériences intéressantes pour la religion & pour la patrie, puisqu'elles tendront à perfectionner une partie nécessaire de l'éducation.

Quelques lecteurs délicats trouveront peut-être mauvais que j'ose les occuper de pareilles minuties, & d'observations pédantesques: mais ceux qui peuvent être dans ces dispositions, n'ont pas même entamé la lecture de cet *article*. Je puis continuer sans conséquence pour eux; les autres qui seroient venus jusqu'ici, & qui seroient insensibles au motif que je viens de leur présenter, je les plains de cette insensibilité; qu'ils me plaignent, qu'ils me blâment, s'ils veulent, de celle que j'ai pour leur délicatesse; mais qu'ils ne s'offensent point, si traitant un point de grammaire, j'emprunte le langage qui y convient, & descens dans un détail minutieux, si l'on veut, mais important, puisqu'il est fondamental.

Je reprens le discours de la mere de Sp. Carvilius à son fils, dont j'avois entamé l'explication (*article* INVERSION) d'après les principes de M. Pluche.

Quin prodis, mi Spuri, ut quotiescumque gradum facies,
Toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.

Quin est un adverbe conjonctif & négatif. *Quin*, par apocope, pour *quine*, qui est composé de l'ablatif commun *qui*, & de la négation *ne*; & cet ablatif *qui* est le complément de la préposition sous-entendue *pro* pour; ainsi *quin* est équivalent à *pro qui ne*, pour quoi ne ou ne pas; *quin* est donc un adverbe; puisqu'il équivaut à la préposition *pro* avec son complément *qui*; & cet adverbe est lui-même le complément circonstanciel de cause du verbe *prodis*. *Voyez* REGIME. *Quin* est conjonctif, puisqu'il renferme dans sa signification le mot conjonctif *qui*; & en cette qualité il sert à joindre la proposition incidente dont il s'agit (*voyez* INCIDENTE) avec un antécédent qui est ici sous-entendu, & dont nous ferons la recherche en tems & lieu: enfin *quin* est négatif, puisqu'il renferme encore dans sa signification la négation *ne* qui tombe ici sur *prodis*.

Prodis (tu vas publiquement) est à la seconde personne du singulier du présent indéfini (*voyez* PRÉSENT) de l'indicatif du verbe *prodire*, *prodeo*, *is*, *ivi*, & par syncope, *ii*, *itum*, verbe absolu actif, (*voyez* VERBE) & irrégulier, de la quatrieme conjugaison: ce verbe est composé du verbe *ire*, aller, & de la particule *pro*, qui dans la composition signifie *publiquement* ou *en public*, parce qu'on suppose à la préposition *pro* le complément *ore omnium*, *pro ore omnium* (devant la face de tous) le *d* a été inséré entre les deux racines par euphonie (*voyez* EUPHONIE) pour empêcher l'hiatus: *prodis* est à la seconde personne du singulier, pour s'accorder en nombre & en personne avec son sujet naturel, *mi Spuri*. *Voyez* SUJET.

Mi (mon) est au vocatif singulier masculin de *meus*, *a*, *eum*, adjectif hétéroclite, de la premiere déclinaison. *Voyez* PARADIGME. *Mi* est au vocatif singulier masculin, pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom propre *Spuri*, auquel il a un rapport d'identité. *Voyez* CONCORDANCE & IDENTITÉ.

Spuri (Spurius) est au vocatif singulier de *Spurius*, *ii*, nom propre, masculin & hétéroclite, de la deuxieme déclinaison: *Spuri* est au vocatif, parce que c'est le sujet grammatical de la seconde personne, ou auquel le discours est adressé. *Voyez* VOCATIF.

Mi Spuri (mon Spurius) est le sujet logique de la seconde personne.

Ut (que) est une conjonction déterminative, dont l'office est ici de réunir à l'antécédent sous-entendu *hanc finem*, la proposition incidente déterminative, *quotiescumque gradum facies*, *toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem*.

Quotiescumque (combien de fois) est un adverbe conjonctif; comme adverbe, c'est le complément circonstanciel de tems du verbe *facies*; comme conjonctif, il sert à joindre à l'antécédent *toties* la proposition incidente déterminative *gradum facies*.

Gradum (un pas) est l'accusatif singulier de *gradus*, *ûs*, nom masculin de la quatrieme declinaison; *gradum* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément objectif du verbe *facies*; & par conséquent il doit être après *facies* dans la construction analytique.

Facies (tu feras) est à la seconde personne du singulier du présent postérieur, *voyez* PRÉSENT, de l'indicatif actif du verbe *facere* (faire) *eio*, *eis*, *feci*, *factum*, verbe relatif, actif & irrégulier, de la troisieme conjugaison: *facies* est à la seconde personne du singulier, pour s'accorder en personne & en nombre avec son sujet naturel *mi Spuri*.

Quotiescumque facies gradum (combien de fois tu feras un pas) est la totalité de la proposition incidente déterminative de l'antécédent *toties*; & par conséquent l'ordre analytique lui assigne sa place après *toties*.

Toties (autant de fois) est un adverbe, complément circonstanciel de tems du verbe *veniat*.

Toties quotiescumque facies gradum (autant de fois combien de fois tu feras un pas) est la totalité du complément circonstanciel de tems du verbe *veniat*; & doit par conséquent venir après *veniat* dans la construction analytique.

Tibi (à toi) est au datif singulier masculin de *tu*, pronom de la seconde personne: *tibi* est au datif, parce qu'il est le complément relatif du verbe *veniat*; après lequel il doit donc être placé dans la construction analytique: *tibi* est au singulier masculin pour s'accorder en nombre & en genre avec son co-relatif *Spurius*. *Voyez* PRONOM.

Tuarum (tiennes) est au génitif pluriel feminin de *tuus*, *a*, *um*, adj. de la premiere déclinaison, pour s'accorder en genre, en nombre & en cas avec le nom *virtutum*, auquel il a un rapport d'identité, & qu'il doit suivre dans la construction analytique.

Virtutum (des vaillances) est au génitif pluriel de *virtus*, *tutis*, nom feminin de la troisieme déclinaison, employé ici par une métonymie de la cause pour l'effet, de même que le mot françois *vaillance* pour *action vaillante*; *virtutum* est au génitif, parce qu'il est le complément déterminatif grammatical du nom appellatif sous-entendu *recordatio*. *Voyez* GÉNITIF.

Virtutum tuarum (des vaillances tiennes) est le complément déterminatif logique du nom appellatif sous-entendu *recordatio*, & doit par conséquent suivre *recordatio* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de sous-entendu *recordatio* (le souvenir), qui est le nominatif singulier de *recordatio*, *onis*, nom feminin de la troisieme déclinaison: *recordatio* est au nominatif, parce qu'il est le sujet grammatical du verbe *veniat*.

Recordatio virtutum tuarum (le souvenir des vaillances tiennes) est le sujet logique du verbe *veniat*, & doit conséquemment précéder ce verbe dans la construction analytique.

Veniat (vienne) est à la troisieme personne du singulier du présent indéfini du subjonctif du verbe *venire* (venir) *io*, *is*, *i*, *tum*, verbe absolu, actif, de la quatrieme conjugaison: *veniat* est à la troisieme personne du singulier, pour s'accorder en nombre & en personne avec son sujet grammatical sous-entendu *recordatio*: *veniat* est au subjonctif, à cause de la conjonction *ut* qui doit être suivie du subjonctif quand elle lie une proposition qui énonce une fin à laquelle on tend.

In (dans) est une préposition dont le complément doit être à l'accusatif, quand elle exprime un rapport de tendance vers un terme, soit physique, soit moral; au lieu que le complément doit être à l'ablatif, quand cette préposition exprime un rapport d'adhésion à ce terme physique ou moral.

Mentem (l'esprit) est à l'accusatif singulier de *mens*, *tis*, nom feminin de la troisieme déclinaison: *mentem* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément de la préposition *in*.

In mentem (dans l'esprit) est la totalité du complément circonstanciel de terme du verbe *veniat*, qui doit par conséquent précéder *in mentem* dans l'ordre analytique.

Voilà donc trois complémens du verbe *veniat*: le complément circonstanciel de tems, *toties quotiescumque facies gradum*; le complément relatif *tibi*, & le complément circonstanciel de terme, *in mentem*: tous trois doivent être après *veniat* dans la construction analytique; mais dans quel ordre? Le complément relatif *tibi* doit être le premier, parce qu'il est le plus court; le complément circonstanciel de terme *in mentem* doit être le second, parce qu'il est encore plus court que le complément circonstanciel de tems *toties quotiescumque facies gradum*; celui-ci doit être le dernier, comme le plus long. La raison de cet arrangement est que tout complément, dans l'ordre analytique, doit être le plus près

qu'il

qu'il est possible du mot qu'il complette: mais quand un même mot a plusieurs complémens, vû qu'alors ils ne peuvent pas tous être immédiatement après le mot completé; on place les plus courts les premiers, afin que le dernier en soit le moins éloigné qu'il est possible.

Ainsi, *ut recordatio virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un *pas*), c'est la totalité de la proposition incidente déterminative de l'antécédent sous-entendu *hunc finem*: elle doit donc, dans l'ordre analytique, être à la suite de l'antécédent *hunc finem*.

Il y a donc de sous-entendu *hunc finem*. *Hunc* (cette) est à l'accusatif singulier masculin de *hic*, *hac*, *hoc*, adjectif de la seconde espece de la troisieme déclinaison. *Voyez* PARADIGME. *Hunc* est à l'accusatif singulier masculin pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom *finem*, auquel il a un rapport d'identité. *Finem* (fin) est à l'accusatif singulier masculin de *finis*, *is*, nom douteux de la troisieme déclinaison. *Voyez* GENRE, *n. IV*. *Finem* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément grammatical de la préposition sous-entendue *in*: *finem* est aussi l'antécédent grammatical de la proposition incidente déterminative, *ut* recordatio *tuarum virtutum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum*; & *hunc finem* (cette fin) en est l'antécédent logique.

Hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (*cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est le complément logique de la préposition sous-entendue *in*, qui doit être après *in* par cette raison.

Il y a donc de sous-entendu *in* (*à* ou pour), qui est une préposition dont le complément est ici à l'accusatif, parce qu'elle exprime un rapport de tendance vers un terme moral.

In hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (*à cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est la totalité du complément circonstanciel de fin du verbe *prodis*; donc l'ordre analytique doit mettre ce complément après *prodis*.

Quia prodis, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est la totalité de la proposition incidente déterminative de l'antécédent sous-entendu *causam*, & doit conséquemment suivre l'antécédent *causam* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de sous-entendu *causam* (la cause), qui est à l'accusatif singulier de *causa*, *æ*, nom feminin de la premiere déclinaison; *causam* est à l'accusatif, parce qu'il est le complément objectif grammatical du verbe interrogatif sous-entendu *dic*.

Causam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum* (*la cause* pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le souvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'est le complément objectif logique du verbe interrogatif sous-entendu *dic*; & doit par conséquent être après ce verbe dans la construction analytique.

Il y a donc de sous-entendu *dic* (dis) qui est à la seconde personne du singulier du présent postérieur de l'impératif actif du verbe *dicere* (dire) *eo*, *cis*, *xi*, *ctum*, verbe relatif, actif, de la troisieme conjugaison; *dic* est à la seconde personne du singulier pour s'accorder en personne & en nombre avec son sujet grammatical *Spuri*: *dic* est à l'impératif, parce que la mere de Spurius lui demande de *dire* la cause pourquoi il ne va pas en public, qu'elle l'interroge; & *dic* est le seul mot qui puisse ici marquer l'interrogation désignée par le point interrogatif, & par la position de *quin* adverbe conjonctif à la tête de la proposition écrite, *Dic*, au lieu de *dice*, par une apocope qui a tellement prévalu dans le latin, que *dice* n'y est plus usité, ni dans le verbe simple, ni dans ses composés.

Spuri, que l'on a déja dit le sujet grammatical de la seconde personne, est donc le sujet grammatical du verbe sous-entendu *dic*; & par conséquent *mi Spuri* (mon Spurius) en est le sujet logique: donc *mi Spuri* doit précéder *dic* dans l'ordre analytique.

Voici donc enfin la construction analytique & pleine de toute la proposition: *mi Spuri*, dic causam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotiescumque facies gradum*.

En voici la traduction littérale qu'il faut faire faire à son éleve mot-à-mot, en cette maniere: *mi Spuri* (mon Spurius), dic (*dis*) causam (*la cause*) *quin prodis* (pourquoi tu ne vas pas publiquement), in hunc finem (*à cette fin*) *ut* (que) recordatio (*le souvenir*) *virtutum tuarum* (des vaillances tiennes) *veniat* (vienne) *tibi* (à toi) *in mentem* (dans l'esprit) *toties* (autant de fois) *quotiescumque* (combien de fois) *facies* (tu feras) *gradum* (un pas)?

En reprenant tout de suite cette traduction littérale, l'éleve dira: *mon Spurius*, dis la cause *pourquoi tu ne vas pas publiquement*, à cette fin *que* le souvenir *des vaillances tiennes vienne à toi dans l'esprit autant de fois combien de fois tu feras un pas*?

Pour faire passer ensuite le commençant, de cette traduction littérale à une traduction raisonnable & conforme au génie de notre langue, il faut l'y préparer par quelques remarques. Par exemple, 1°. que nous imitons les Latins dans nos tours interrogatifs, en supprimant, comme eux, le verbe interrogatif & l'antécédent du mot conjonctif par lequel nous débutons, *voyez* INTERROGATIF; qu'ici par conséquent nous pouvons remplacer leur *quin* par *que ne*, & que nous le devons, tant pour suivre le génie de notre langue, que pour nous rapprocher davantage de l'original, dont notre version doit être une copie fidelle: 2°. qu'*aller publiquement* ne se dit point en françois, mais que nous devons dire *paroître*, *se montrer en public*: 3°. que comme il seroit indécent d'appeller nos enfans *mon Jacques*, *mon Pierre*, *mon Joseph*, il seroit indécent de traduire *mon Spurius*; que nous devons dire comme nous disons à nos enfans, *mon fils*, *mon enfant*, *mon cher fils*, *mon cher enfant*, ou du moins *mon cher Spurius*: 4°. qu'au lieu de *à cette fin que*, nous disions autrefois *à icelle fin que*, *à celle fin que*; mais qu'aujourd'hui nous disons *afin que*; 5°. que nous ne sommes plus dans l'usage d'employer les adjectifs *mien*, *tien*, *sien* avec le nom auquel ils ont rapport, comme nous faisions autrefois, & comme font encore aujourd'hui les Italiens, qui disent *il mio libro*, *la mia casa* (le mien livre, la mienne maison); mais que nous employons sans article les adjectifs possessifs prépositifs *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*; qu'ainsi au lieu de dire, *des vaillances tiennes*, nous devons dire *de tes vaillances*: 6°. que la métonymie de *vaillances* pour *actions courageuses*, n'est d'usage que dans le langage populaire, & que si nous voulons conserver la métonymie de l'original, nous devons mettre le mot au singulier, & dire *de ta vaillance*, *de ton courage*, *de ta bravoure*, comme a fait M. l'abbé d'Olivet, *Pens. de Cic. chap. xij. pag.* 359. 7°. que quand le souvenir de quelque chose nous vient dans l'esprit par une cause qui précede notre attention, & qui est indépendante de notre choix, il nous en souvient; & que c'est précisément le tour que nous devons préférer comme plus court, & par-là plus énergique; ce qui remplacera la valeur & la briéveté de l'ellipse latine.

De pareilles réflexions ameneront l'enfant à dire comme de lui même: *que ne parois-tu*, *mon cher enfant*, *afin qu'à chaque pas que tu feras*, *il te souvienne de ta bravoure*?

Cette *méthode* d'explication suppose, comme on voit, que le jeune éleve a déja les notions dont on y fait usage; qu'il connoît les différentes parties de l'oraison, & celles de la proposition; qu'il a des principes sur les métaplasmes, sur les tropes, sur les figures de construction, & à plus forte raison sur les regles générales & communes de la syntaxe. Cette provision va paroître immense à ceux qui sont paisiblement accoutumés à voir les enfans faire du latin sans l'avoir appris; à ceux qui voulant recueillir sans avoir semé, n'approuvent que les procédés qui ont des apparences éclatantes, même aux dépens de la solidité des progrès; & à ceux enfin qui avec les intentions les plus droites & les talens les plus décidés, sont encore arrêtés par un préjugé qui n'est que trop répandu, savoir que les enfans ne sont point en état de raisonner, qu'ils n'ont que de la mémoire, & qu'on ne doit faire fonds que sur cette faculté à leur égard.

Je réponds aux premiers, 1°. que la multitude prodigieuse des regles & d'exceptions de toute espece qu'il faut mettre dans la tête de ceux que l'on introduit au latin par la composition des thèmes, surpasse de beaucoup la provision de principes raisonnables qu'exige la *méthode* analytique. 2°. Que leurs rudimens sont beaucoup plus difficiles à apprendre & à retenir, que les livres élémen-

mentaires nécessaires à cette *méthode*; parce qu'il n'y a d'une part que désordre, que fausseté, qu'inconséquence, que prolixité; & que de l'autre tout est en ordre, tout est vrai, tout est lié, tout est nécessaire & précis. 3°. Que l'application des regles quelconques, bonnes ou mauvaises, à la composition des thèmes, est épineuse, fatigante, captieuse, démentie par mille & mille exceptions, & deshonorée non-seulement par les plaintes des savans les plus respectables & des maîtres les plus habiles, mais même par ses propres succès, qui n'aboutissent enfin qu'à la structure méchanique d'un jargon qui n'est pas la langue que l'on vouloit apprendre; puisque, comme l'observe judicieusement Quintilien, *aliud est grammatice, aliud latine loqui*: au lieu que l'application de la *méthode* analytique aux ouvrages qui nous restent du bon siecle de la langue latine, est uniforme & par conséquent sans embarras; qu'elle est dirigée par le discours même qu'on a sous les yeux, & conséquemment exempte des travaux pénibles de la production, j'ai presque dit de l'enfantement; enfin, que tendant directement à l'intelligence de la langue telle qu'on l'écrivoit, elle nous mene sans détour au vrai, au seul but que nous devions nous proposer en nous en occupant.

Je réponds aux seconds, à ceux qui veulent retrancher du nécessaire, afin de recueillir plûtôt les fruits du peu qu'ils auront semé, sans même attendre le tems naturel de la maturité, que l'on affoiblit ces plantes & qu'on les détruit en hâtant leur fécondité contre nature; que les fruits précoces qu'on en retire n'ont jamais la même saveur ni la même salubrité que les autres, si l'on n'a recours à cette culture forcée & meurtriere; & que la seule culture raisonnable est celle qui ne néglige aucune des attentions exigées par la qualité des sujets & des circonstances, mais qui attend patiemment les fruits spontanés de la nature secondée avec intelligence, pour les recueillir ensuite avec gratitude.

Je réponds aux derniers, qui s'imaginent que les enfans en général ne sont guere que des automates, qu'ils sont dans une erreur capitale & démentie par mille expériences contraires. Je ne leur citerai aucun exemple particulier; mais je me contenterai de les inviter à jetter les yeux sur les diverses conditions qui composent la société. Les enfans de la populace, des manœuvres, des malheureux de toute espece qui n'ont que le tems d'échanger leur sueur contre leur pain, demeurent ignorans & quelquefois stupides avec des dispositions de meilleur augure; toute culture leur manque. Les enfans de ce que l'on appelle la bourgeoisie honnête dans les provinces, acquierent les lumieres qui tiennent au système d'institution qui y a cours; les uns se développent plutôt, les autres plus tard, autant dans la proportion de l'empressement qu'on a eu à les cultiver que dans celle des dispositions naturelles. Entrez chez les grands, chez les princes: des enfans qui balbutient encore y sont des prodiges, sinon de raison, du moins de raisonnement; & ce n'est point une exagération toute pure de la flaterie, c'est un phénomene réel dont tout le monde s'assure par soi-même, & dont les témoins deviennent souvent jaloux, sans vouloir faire les frais nécessaires pour le faire voir dans leur famille; c'est qu'on raisonne sans cesse avec ces embryons de l'humanité que leur naissance fait déja regarder comme des demi-dieux; & *l'humeur singeresse*, pour me servir du vieux mais excellent mot de Montagne, *l'humeur singeresse*, qui dans les plus petits individus de l'espece humaine ne demande que des exemples pour s'évertuer, développe aussi-tôt le germe de raison qui tient essentiellement à la nature de l'espece. Passez de là à Paris, cette ville imitatrice de tout ce qu'elle voit à la cour, & dans laquelle, comme dit Lafontaine, *fab. III.*

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout petit prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages:

Vous y verrez les enfans des bourgeois raisonner beaucoup plutôt que ceux de la province, parce que dans toutes les familles honnêtes on a l'ambition de se modeler sur les gens de la premiere qualité que l'on a sous les yeux. Il est vrai que l'on observe aussi, qu'après avoir montré les premiers les plus flatteuses, & donné les plus grandes espérances, les jeunes parisiens retombent communément dans une sorte d'inertie, dont l'idée se grossit encore par la comparaison sourde que l'on en fait avec le début. c'est que les facultés de leurs parens les forcent de les livrer, à un certain âge, au train de l'institution commune, ce qui peut faire dans ces tendres intelligences une disparate dangereuse; & que d'ailleurs on continue, parce que la chose ne coûte rien, d'imiter par air les vices des grands, la mollesse, la paresse, la suffisance, l'orgueil, compagnes ordinaires de l'opulence, & ennemies décidées de la raison. Il y a peu de personnes au reste qui n'ait par-devers soi quelque exemple connu du succès des soins que l'on donne à la culture de la raison naissante des enfans; & j'en ai, de mon côté, qui ont un rapport immédiat à l'utilité de la *méthode* analytique telle que je la propose ici. J'ai vû par mon expérience, qu'en supposant même qu'il ne fallût faire fonds que sur la mémoire des enfans, il vaut encore mieux la meubler de principes généraux & féconds par eux-mêmes, qui ne manquent pas de produire des fruits dès les premiers développemens de la raison, que d'y jetter, sans choix & sans mesure, des idées isolées & stériles, ou des mots dépouillés de sens.

Je réponds enfin à tous, que la provision des principes qui nous sont nécessaires, n'est pas absolument si grande qu'elle peut le paroître au premier coup d'œil, pourvu qu'ils soient digérés par une personne intelligente, qui sache choisir, ordonner, & écrire avec précision, & qu'on ne veuille recueillir qu'après avoir semé; c'est une idée sur laquelle j'insiste, parce que je la crois fondamentale.

Me permettra-t-on d'esquisser ici les livres élémentaires que suppose nécessairement la *méthode* analytique? Je dis d'abord *les livres élémentaires*, parce que je crois essentiel de réduire à plusieurs petits volumes la tâche des enfans, plutôt que de la renfermer dans un seul, dont la taille pourroit les effrayer: le goût de la nouveauté, qui est très-vif dans l'enfance, se trouvera flatté par les changemens fréquens de livres & de titres; le changement de volume est en effet une espece de délassement physique, ou du moins une illusion aussi utile; le changement de titre est un aiguillon pour l'amour propre, qui se trouve déja fondé à se dire, *je sai ceci*, qui voit de la facilité à pouvoir se dire bientôt, *je sai encore cela*, ce qui est peut-être l'encouragement le plus efficace. Je réduirois donc à quatre les livres élémentaires dont nous avons besoin.

1°. *Elémens de la grammaire générale appliquée à la langue françoise.* Il ne s'agit pas de grossir ce volume des recherches profondes & des raisonnemens abstraits des Philosophes sur les fondemens de l'art de parler; *piscis hic non est omnium*. Mais il faut qu'à partir des mêmes points de vûe, on y expose les résultats fondamentaux de ces recherches, & qu'on y trouve détaillés avec justesse, avec précision, avec choix, & en bon ordre, les notions des parties nécessaires de la parole; ce qui se réduit aux élémens de la voix, aux élémens de l'oraison, & aux élémens de la proposition.

J'entends par les *élémens de la voix*, prononcée ou écrite, les principes fondamentaux qui concernent les parties élémentaires & intégrantes des mots, considérés matériellement comme des productions de la voix: ce sont donc les sons & les articulations, les voyelles, & les consonnes, qu'il est nécessaire de bien distinguer; mais qu'il ne faut pas séparer ici, parce que les signes extérieurs aident les notions intellectuelles; & enfin les syllabes, qui sont, dans la parole prononcée, des sons simples ou articulés; & dans l'écriture, des voyelles seules ou accompagnées de consonnes. *Voyez* LETTRES, CONSONNE, DIPHTONGUE, VOYELLE, HIATUS, &c. & les *articles* de chacune des lettres. La matiere que je présente paroît bien vaste; mais il faut choisir & réduire; il ne faut ici que les germes des idées générales, & tout ce premier traité ne doit occuper que cinq ou six pages *in-12*. Cependant il faut y mettre les principaux fondemens de l'étymologie, de la prosodie, des métaplasmes, de l'orthographe; mais peut-être que ces noms-là mêmes ne doivent pas y paroître.

J'entends par les *élémens de l'oraison*, ce qu'on en appelle communément les parties, ou les différentes especes de mots distinguées par les différentes idées spécifiques de leur signification; savoir, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, la conjonction & l'interjection. Il ne s'agit ici que de faire connoître par des définitions justes chacune de ces parties d'oraison, & leurs especes subalternes. Mais il faut en écarter les idées de genres, de nombres, de cas, de déclinaisons, des personnes, de modes: toutes ces choses ne tiennent à la grammaire, que par les besoins de la syntaxe, & ne peuvent être expliquées sans allusion à ses principes, ni par conséquent être entendues que quand on en connoît les fondemens. Il n'en est pas de même des tems du verbe, considérés avec abstraction des personnes, des nombres & des modes; ce sont des variations qui sortent du fond même de la nature du verbe, & des besoins de l'énonciation, indépendamment de toute syntaxe: ainsi il sera d'autant plus utile d'en mettre ici les notions, qu'elles

font

sont en grammaire de la plus grande importance; & quoiqu'il faille en écarter les idées de personnes, on citera pourtant les exemples de la premiere, mais sans en avertir. On voit bien qu'il sera utile d'ajouter un chapitre sur la formation des mots, où l'on parlera des primitifs & des dérivés; des simples & des composés; des mots radicaux, & des particules radicales; de l'insertion des lettres euphoniques; des verbes auxiliaires; de l'analogie des formations, dont on verra l'exemple dans celles des tems, & l'utilité dans le système qui en facilitera l'intelligence & la mémoire. Je crois qu'en effet c'est ici la place de ce chapitre, parce que, dans la génération des mots, on n'en modifie le matériel que relativement à la signification. Au reste, ce que j'ai déja dit à l'égard du premier traité, je le dis à l'égard de celui-ci: choisissez, rédigez, n'épargnez rien pour être tout-à-la-fois précis & clair. *Voyez* Mots, & tous les *articles* des différentes especes de mots; *Voyez aussi* Tems, Particule, Euphonie, Formation, Auxiliaire, *&c.*

J'entends enfin par les *élémens de la proposition*, tout ce qui appartient à l'ensemble des mots réunis pour l'expression d'une pensée: ce qui comprend les parties, les especes & la forme de la proposition. Les parties, soit logiques, soit grammaticales, sont les sujets, l'attribut, lesquels peuvent être simples ou composés, incomplexes ou complexes; & toutes les sortes de complémens des mots susceptibles de quelque détermination. Les especes de propositions nécessaires à connoître, & suffisantes dans ce traité, sont les propositions simples, composées, incomplexes & complexes, dont la nature tient à celle de leur sujet ou de leur attribut, ou de tous deux à la fois, avec les propositions principales, & les incidentes, soit explicatives, soit déterminatives. La forme de la proposition comprend la syntaxe & la construction. La syntaxe regle les inflexions des mots qui entrent dans la proposition, en les assujettissant aux lois de la concordance, qui émanent du principe d'identité, ou aux lois du régime qui portent sur le principe de la diversité: c'est donc ici le lieu de traiter des accidens des mots déclinables, les genres, les nombres, les cas pour certaines langues, & tout ce qui appartient aux déclinaisons; les personnes, les modes, & tout ce qui constitue les conjugaisons; les raisons & la destination de toutes ces formes seront alors intelligibles, & conséquemment elles seront plus aisées à concevoir & à retenir: l'explication claire & précise de chacune de ces formes accidentelles, en en indiquant l'usage, formera le code le plus clair & le plus précis de la syntaxe. La construction fixe la place des mots dans l'ensemble de la proposition; elle est analogue ou inverse: la construction analogue a des regles fixes qu'il faut détailler; ce sont celles qui reglent l'analyse de la proposition: la construction inverse en a de deux sortes, les unes générales, qui découlent de l'analyse de la proposition, les autres particulieres, qui dépendent uniquement des usages de chaque langue. Le champ de ce troisieme traité est plus vaste que le précédent; mais quoiqu'il comprenne tout ce qui entre ordinairement dans nos grammaires françoises, & même quelque chose de plus, si l'on saisit bien les points généraux, qui sont suffisans pour les vûes que j'indique, je suis assuré que le tout occupera un assez petit espace, relativement à l'étendue de la matiere, & que tout ce premier volume ne sera qu'un *in*-12 très mince. *Voyez* Proposition, Incidente, Syntaxe, Régime, Inflexion, Genre, Nombre, Cas, & les *articles* particuliers, Personnes, Modes & les *articles* des différens modes, Déclinaison, Conjugaison, Paradigme, Concordance, Identité, Construction, Inversion, *&c.*

Si je dis que ces élémens de la grammaire générale doivent être appliqués à la langue françoise; c'est que j'écris principalement pour mes compatriotes: je dirois à Rome qu'il faut les appliquer à la langue italienne; à Madrid, j'indiquerois la langue espagnole; à Lisbonne, la portugaise; à Vienne, l'allemande; à Londres, l'angloise; partout, la langue maternelle des enfans. C'est que les généralités sont toujours les résultats des vûes particulieres, & même individuelles; qu'elles sont toujours très-loin de la plûpart des esprits; & plus loin encore de ceux des enfans; & qu'il n'y a que des exemples familiers & connus qui puissent les en rapprocher. Mais la *méthode* de descendre des généralités aux cas particuliers est beaucoup plus expéditive que celle de remonter des cas particuliers sans fruit pour la fin, puisqu'elle est inconnue, & que dans celle-là au contraire on envisage toujours le terme d'où l'on est parti.

Je conviens qu'il faut beaucoup d'exemples pour affermir l'idée générale, & que notre livre élémentaire n'en comprendra pas assez: c'est pourquoi je suis d'avis que dès que les éleves auront appris, par exemple, le premier traité des *élémens de la voix*, on les exerce beaucoup à appliquer ces premiers principes dans toutes les lectures qu'on leur fera faire, pendant qu'ils apprendront le second traité des *élémens de l'oraison*; que celui-ci appris on leur en fasse pareillement faire l'application dans leurs lectures, en leur y faisant reconnoître les différentes sortes de mots, les divers tems des verbes, *&c.* sans négliger de leur faire remarquer de fois à autre ce qui tient au premier traité; enfin que quand ils auront appris le troisieme, des *élémens de la proposition*, on les occupe quelque tems à en reconnoître les parties, les especes, & la forme dans quelque livre françois.

Cette pratique a deux avantages: 1°. celui de mettre dans la tête des enfans les principes raisonnés de leur propre langue, la langue qu'il leur importe le plus de savoir, & que communément on néglige le plus malgré les réclamations des plus sages, malgré l'exemple des anciens qu'on estime le plus, & malgré les expériences réitérées du danger qu'il y a à négliger une partie si essentielle; 2°. celui de préparer les jeunes éleves à l'étude des langues étrangeres, par la connoissance des principes qui sont communs à toutes, & par l'habitude d'en faire l'application raisonnée. Il ne faudra donc point regarder comme perdu le tems qu'ils emploieront à ce premier objet, quoiqu'on ne puisse pas encore en tirer de latin: ce n'est point un détour; c'est une autre route où ils apprennent des choses essentielles qui ne se trouvent point sur la route ordinaire: ce n'est point une perte; c'est un retard utile, qui leur épargne une fatigue superflue & dangereuse, pour les mettre en état d'aller ensuite plus aisément, plus surement, & plus vîte quand ils entreront dans l'étude du latin, & qu'ils passeront pour cela au second livre élémentaire.

2°. *Elémens de la langue latine.* Ce second volume supposera toutes les notions générales comprises dans le premier, & se bornera à ce qui est propre à la langue latine. Ces différences propres naissent du génie de cette langue, qui a admis trois genres, & dont la construction usuelle est transpositive; ce qui y a introduit l'usage des cas & des déclinaisons dans les noms, les pronoms & les adjectifs: il faut les exposer de suite avec des paradigmes bien nets pour servir d'exemples aux principes généraux des déclinaisons; & ajouter ensuite des mots latins avec leur traduction, pour être déclinés comme le paradigme: on joindra aux déclinaisons grammaticales des adjectifs la formation des degrés de signification, qui en est comme la déclinaison philosophique. L'usage des cas dans la syntaxe latine doit être expliqué immédiatement après; 1°. par rapport aux adjectifs, qui se revêtent de ces formes, ainsi que de celles des genres & des nombres, par la loi de concordance; 2°. par rapport aux noms & aux pronoms qui prennent tantôt un cas, & tantôt un autre, selon l'exigence du régime: & ceci, comme on voit, amenera naturellement, à propos de l'accusatif & de l'ablatif, les principaux usages des prépositions. Viendront ensuite les conjugaisons des verbes, dont les paradigmes, rendus les plus clairs qu'il sera possible, seront également précédés des regles de formation les plus générales, & suivis des verbes latins traduits pour être conjugués comme le paradigme auquel ils seront rapportés. Les conjugaisons seront suivies de quelques remarques générales sur les usages propres de l'infinitif, des gérondifs, des supins, & sur quelques autres latinismes analogues. Partout on aura soin d'indiquer les exceptions les plus considérables; mais il faut attendre de l'usage la connoissance des autres. Voilà toute la matiere de ce second ouvrage élémentaire, qui sera, comme on voit, d'un volume peu considérable. *Voyez* ceux des articles déja cités qui conviennent ici, & spécialement Superlatif, Infinitif, Gérondif, Supin.

On doit bien juger qu'il en doit être de ce livre comme du précédent, qu'à mesure que l'enfant en aura appris les différens articles, il faudra lui en faire faire l'application sur du latin; l'accoutumer à y reconnoître les cas, les nombres, les genres, à remonter d'un cas oblique qui se présente au nominatif, & de-là à la déclinaison, d'un comparatif ou d'un superlatif au positif: puis quand il aura appris les conjugaisons, les lui faire reconnoître de la même maniere, & se hâter enfin de l'amener à l'analyse telle qu'on l'a vûe ci-devant; car cette provision de principes est suffisante, pourvû qu'on ne fasse analyser que des phrases choisies exprès. Mais j'avoue qu'on ne peut pas encore aller bien loin, parce qu'il est rare de trouver du latin sans figures, ou de diction, ou de construction, & sans tropes, & que, pour bien entendre le sens d'un écrit, il faut au-moins être en état d'entendre les observations qu'un maître intelligent peut faire sur ces matieres.

C'est

C'est pourquoi il est bon, pendant ces exercices préliminaires sur les principes généraux, de faire apprendre au jeune éleve les fondemens du discours figuré dans le livre qui suit.

3°. *Elémens grammaticaux du discours figuré, ou traité élémentaire des métaplasmes, des tropes, & des figures de construction.* Ce livre élémentaire se partage naturellement en trois parties analogues & correspondantes à celles du premier; & il appartient, comme le premier, à la grammaire générale: mais on en prendra les exemples dans les deux langues. Le traité des métaplasmes sera très-court, *Voyez* MÉTAPLASME: les deux autres demandent un peu plus de développement, quoiqu'il faille encore s'attacher à y réduire la matiere au moindre nombre de cas, & aux cas les plus généraux qu'il sera possible. Les définitions doivent en être claires, justes, & précises: les usages des figures doivent y être indiqués avec goût & intelligence: les exemples doivent être choisis avec circonspection, non-seulement par rapport à la forme, qui est ici l'objet immédiat, mais encore par rapport au fonds, qui doit toujours être l'objet principal. On trouvera d'excellentes choses dans le bon ouvrage de M. du Marsais sur les *tropes*; & sur l'*ellipse* en particulier, qui est la principale clé des langues, mais sur-tout du latin; il faut consulter avec soin, & pourtant avec quelque précaution, la *Minerve* de Sanctius, & si l'on veut, le traité des ellipses de M. Grimm, imprimé en 1743 à Francfort & à Leipsic: j'observerai seulement que l'un & l'autre de ces auteurs donne à-peu-près une liste alphabétique des mots supprimés par ellipses dans les livres latins; & que j'aimerois beaucoup mieux qu'on exposât des regles générales pour reconnoître & l'ellipse, & le supplément, ce qui me paroît très-possible en suivant à-peu-près l'ordre des parties de l'oraison avec attention aux lois générales de la syntaxe. *Voyez* TROPES & les *articles* de chacun en particulier, CONSTRUCTION, FIGURE, *&c.*

Je suis persuadé qu'enfin avec cette derniere provision de principes, il n'y a plus guere à ménager que la progression naturelle des difficultés; mais que cette attention même ne sera pas longtems nécessaire: tout embarras doit disparoître, parce qu'on a la clé de tout. La seule chose donc que je crois nécessaire, c'est de commencer les premieres applications de ces derniers principes sur la langue maternelle, & peut-être d'avoir pour le latin un premier livre préparé exprès pour le début de notre *méthode*: voici ma pensée.

4°. *Selectæ è probatissimis scriptoribus eclogæ.* Ce titre annonce des phrases détachées; elles peuvent donc être choisies & disposées de maniere que les difficultés grammaticales ne s'y présentent que successivement. Ainsi on n'y trouveroit d'abord que des phrases très-simples & très-courtes; puis d'autres aussi simples, mais plus longues; ensuite des phrases complexes qui en renfermeroient d'incidentes; & enfin des périodes ménagées avec la même gradation de complexité. Il faudroit y présenter les tours elliptiques avec la même discrétion, & ne pas montrer d'abord les grandes ellipses où il faut suppléer plusieurs mots.

Malgré toutes les précautions que j'insinue, qu'on n'aille pas croire que j'approuvasse un latin factice, où il seroit aisé de préparer cette gradation de difficultés. Le titre même de l'ouvrage que je propose me justifie pleinement de ce soupçon: j'entends que le tout seroit tiré des meilleures sources, & sans aucune altération; & la raison en est simple. Je l'ai déja dit; nous n'étudions le latin que pour nous mettre en état d'entendre les bons ouvrages qui nous restent en cette langue, c'est le seul but où doivent tendre tous nos efforts; c'est donc le latin de ces ouvrages mêmes qui doit nous occuper, & non un langage que nous n'y rencontrerons pas; nos premieres tentatives doivent entamer notre tâche, & l'abréger d'autant. Ainsi il n'y doit entrer que ce que l'on pourra copier fidellement dans les auteurs de la plus pure latinité, sans toucher le moins du monde à leur texte; & cela est d'autant plus facile, que le champ est vaste au prix de l'étendue que doit avoir ce volume élémentaire, qui, tout considéré, ne doit pas excéder quatre à cinq feuilles d'impression, afin de mettre les commençans, aussitôt après, aux sources mêmes.

Du reste, comme je voudrois que les enfans apprissent ce livre par cœur à mesure qu'ils l'entendroient, afin de meubler leur mémoire de mots & de tours latins; il me semble qu'avec un peu d'art dans la tête du compilateur, il ne lui seroit pas impossible de faire de ce petit recueil un livre utile par le fonds autant que par la forme: il ne s'agiroit que d'en faire une suite de maximes intéressantes, qui avec le tems pourroient germer dans les jeunes esprits où on les auroit jettées sous un autre prétexte, s'y développer, & y produire d'excellens fruits. Et quand je dis des maximes, ce n'est pas pour donner une préférence exclusive au style purement dogmatique: les bonnes maximes se peuvent présenter sous toutes les formes; une fable, un trait historique, une épigramme, tout est bon pour cette fin: la morale qui plaît est la meilleure.

Quel mal y auroit-il à accompagner ce recueil d'une traduction élégante, mais fidelle vis-à-vis du texte? L'intelligence de celui-ci n'en seroit que plus facile: & il est aisé de sentir que l'étude analytique du latin empêcheroit l'abus qui résulte communément des traductions dans la méthode ordinaire. On pourroit aussi, & peut-être seroit-ce le mieux, imprimer à part cette traduction, pour être le sujet des premieres applications de la Grammaire générale à la langue françoise: cette traduction n'en seroit que plus utile quand elle se retrouveroit vis-à-vis de l'original; il seroit plûtôt conçu; la correspondance en seroit plûtôt sentie; & les différences des deux langues en seroient saisies & justifiées plus aisément. Mais dans ce cas le texte devroit aussi être imprimé à part, afin d'éviter une multiplication superflue.

J'ose croire qu'au moyen de cette *méthode*, & en n'adoptant que des principes de Grammaire lumineux & véritablement généraux & raisonnés, on menera les enfans au but par une voie sûre, & débarrassée non-seulement des épines & des peines inséparables de la *méthode* ordinaire, mais encore de quantité de difficultés qui n'ont dans les livres d'autre réalité que celle qu'ils tirent de l'inexactitude de nos principes, & de notre paresse à les discuter. Qu'il me soit permis, pour justifier cette derniere reflexion, de rappeller ici un texte de Virgile que j'ai cité à l'*article* INVERSION, & dont j'ai donné la construction telle que nous l'a laissée Servius, & d'après lui saint Isidore de Séville, *Æneid. II.* 348. Voici d'abord ce passage avec la ponctuation ordinaire.

Juvenes, fortissima, frustra,
Pectora, si vobis, audentem extrema, cupido est
Certa sequi; (*quæ sit rebus fortuna videtis:*
Excessêre omnes, adytis arisque relictis,
Di quibus imperium hoc steterat:) *succurritis urbi*
Incensæ: moriamur, & in media arma ruamus.

On prétend que l'adverbe *frustrà*, mis entre deux virgules dans le premier vers, tombe sur le verbe *succurritis* du cinquieme vers; & la construction d'Isidore & de Servius nous donne à entendre que le second vers avec les deux premiers mots du troisieme, sont liés avec ce qu'on lit dans le sixeme, *moriamur & in media arma ruamus*. Mais, j'ose le dire hardiment, si Virgile l'avoit entendu ainsi, il se seroit mépris grossierement; ni la construction analytique ni la construction usuelle du latin ou de quelque langue que ce soit, n'autorisent ni ne peuvent autoriser de pareils entrelacemens, sous prétexte même de l'agitation la plus violente, ou de l'enthousiasme le plus irrésistible: ce ne seroit jamais qu'un verbiage répréhensible, &, pour me servir des termes de Quintilien, *inst. VIII.* 2, *pejor est mixturâ verborum*. Mais rendons plus de justice à ce grand poete: il savoit très-bien ce qui convenoit dans la bouche d'Enée au moment actuel: que des discours suivis, raisonnés & froids par conséquent, ne pouvoient pas être le langage d'un prince courageux qui voyoit sa patrie subjuguée, la ville livrée aux flammes, au pillage, à la fureur de l'ennemi victorieux, sa famille exposée à des insultes de toute espece; mais il savoit aussi que les passions les plus vives n'amenent point le phebus & le verbiage dans l'élocution: qu'elles interrompent souvent les propos commencés, parce qu'elles présentent rapidement à l'esprit des torrens, pour ainsi dire, d'idées détachées qui se succedent sans continuité, & qui s'associent sans liaison; mais qu'elles ne laissent jamais assez de phlegme pour renouer les propos interrompus. Cherchons donc à interpréter Virgile sans tordre en quelque maniere son texte, & suivons sans résistance le cours des idées qu'il présente naturellement. J'en ferois ainsi la construction analytique d'après mes principes. (Je mets en parenthese & en caracteres différens les mots qui suppléent les ellipses.)

Juvenes, pectora fortissima frustra, (dicite) *si cupido certa sequi* (me) *audentem* (tentare pericula) *extrema est vobis? videtis quæ fortuna sit rebus; omnes di* (à) *quibus hoc imperium steterat, excessêre* (ex) *adytis, que* (ex) *aris relictis:* (dicite igitur in quem finem) *succurritis urbi incensa?* (hoc negotium unum, ut) *moriamur &* (proinde ut) *ruamus in arma media,* (decet nos.)

Je conviens que cette construction fait disparoître toutes les beautés & toute l'énergie de l'original; mais quand

il

il s'agit de reconnoître le sens grammatical d'un texte, il n'est pas question d'en observer les beautés oratoires ou poétiques; j'ajoute que l'on manquera le second point si l'on n'est d'abord assuré du premier, parce qu'il arrive souvent que l'énergie, la force, les images & les beautés d'un discours tiennent uniquement à la violation des lois minutieuses de la Grammaire, & qu'elles deviennent ainsi le motif & l'excuse de cette transgression. Comment donc parviendra-t-on à sentir ses beautés, si l'on ne commence par reconnoître le procédé simple dont elles doivent s'écarter? Je n'irai pas me défier des lecteurs jusqu'à faire sur le texte de Virgile l'application du principe que je pose ici: il n'y en a point qui ne puisse la faire aisément, mais je ferai trois remarques qui me semblent nécessaires.

La premiere concerne trois supplémens que j'ai introduits dans le texte pour la construire; 1°. (dicite) *si cupido*, &c. Je ne puis suppléer *dicite* qu'en supposant que *si* peut quelquefois, & spécialement ici, avoir le même sens que *an* (*voyez* INTERROGATIF.); or cela n'est pas douteux, & en voici la preuve: *an* marque proprement l'incertitude, & *si* désigne la supposition; mais il est certain que quand on connoît tout avec certitude, il n'y a point de supposition à faire, & que la supposition tient nécessairement à l'incertitude: c'est pourquoi l'un de ces deux mots peut entrer comme l'autre dans une phrase interrogative; & nous trouvons effectivement dans l'Evangile, Matth. *xij*. 10, cette question: *Si licet sabbatis curare?* (est-il permis de guérir les jours de sabbat) Et encore, Luc. *xxij*. 49. *Domine si percutimus in gladio?* (Seigneur, frappons-nous de l'épée?) Et dans saint Marc, *x*. 2. *Si licet viro uxorem dimittere?* (est-il permis à un homme de renvoyer son épouse?) Ce que l'auteur de la traduction vulgate a surement imité d'un tour qui lui étoit connu, sans quoi il auroit employé *an*, dont il a fait usage ailleurs. Ajoutez qu'il n'y a ici que le tour interrogatif qui puisse lier cette proposition au reste, puisque nous avons vu que l'explication ordinaire introduisoit un véritable galimathias. 2°. (Dicite igitur in quem finem) *succurritis urbi incensæ?* C'est encore ici le besoin évident de parler raison, qui oblige à regarder comme interrogative une phrase qui ne peut tenir au reste que par-là; mais en la supposant interrogative, le supplément est donné tel ou à-peu-près tel que je l'indique ici. 3°. (Hoc negotium unum ut,) *moriamur* & (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos): les subjonctifs *moriamur* & *ruamus* supposent *ut*, & *ut* suppose un antécédent (*Voyez* INCIDENTE & SUBJONCTIF), lequel ne peut guere être que *hoc negotium* ou *hoc negotium unum*; & cela même combiné avec le sens général de ce qui précede, nous conduit au supplément *decet nos*.

La seconde remarque, c'est qu'il s'ensuit de cette construction qu'il est important de corriger la ponctuation du texte de Virgile en cette maniere:

Juvenes, fortissima frustrà
Pectora, si vobis, audentem extrema, cupido est
Certa sequi? Quæ sit rebus, fortuna videtis:
Excessêre omnes adytis arisque relictis
Di quibus imperium hoc steterat. Succurritis urbi
Incensæ? Moriamur & in media arma ruamus.

La troisieme remarque est la conclusion même que j'ai annoncée en amenant sur la scene ce passage de Virgile, c'est que l'analyse exacte est un moyen infaillible de faire disparoître toutes les difficultés qui ne sont que grammaticales, pourvu que cette analyse porte en effet sur des principes solides & avoués par la raison & par l'usage connu de la langue latine. C'est donc le moyen le plus sûr pour saisir exactement le sens de l'auteur, non-seulement d'une maniere générale & vague, mais dans le détail le plus grand & avec la justesse la plus précise.

Le petit échantillon que j'ai donné pour essai de cette *méthode*, doit prévenir apparemment l'objection que l'on pourroit me faire, que l'examen trop scrupuleux de chaque mot, de sa correspondance, de sa position, peut conduire les jeunes gens à traduire d'une maniere contrainte & servile, en un mot, à parler latin avec des mots françois. C'est en effet les défauts que l'on remarque d'une maniere frappante dans un auteur anonyme qui nous donna en 1750 (*à Paris chez Mouchet*, 2 *volumes* in-12) un ouvrage intitulé: *Recherches sur la langue latine, principalement par rapport au verbe, & de la maniere de le bien traduire*. On y trouve de bonnes observations sur les verbes & sur d'autres parties d'oraison; mais l'auteur, prévenu qu'Horace sans doute s'est trompé quand il a dit, *art. poët*. 133. *Nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpret*, rend par-tout avec un scrupule insoutenable, la valeur numérique de chaque mot, & le tour latin le plus éloigné de la phrase françoise: ce qui paroît avoir influé sur sa diction, lors même qu'il énonce ses propres pensées: on y sent le latinisme tout pur; & l'habitude de fabriquer des termes relatifs à ses vûes pour la traduction, le jette souvent dans le barbarisme. Je trouve, par exemple, à la derniere ligne de la page 780, *tome II. on ne les expose à* tomber en des *défigurement du texte original ou même* en des écarts *du vrai sens*; & vers la fin de la page suivante: *En effet, après avoir proposé pour exemple dans son traité des études, & qu'il y a beaucoup* exalté *cette traduction*.

On pourroit penser que ceci seroit échappé à l'auteur par inadvertence; mais y il a peu de pages, dans plus de mille qui forment les deux volumes, où l'on ne puisse trouver plusieurs exemples de pareils *écarts*, & s'il par système qu'il *défigure* notre langue: il en fait une profession expresse dès la page 7 de son *épitre qui sert de préface*, dans une note très-longue, qu'il augmente encore dans son *errata*, *page* 859, de ce mot de Furetiere: *Les délicats improuvent plusieurs mots par caprice, qui sont bien françois & nécessaires dans la langue*, au mot *improuver*; & il a pour ce système, sur-tout dans ses traductions, la fidélité la plus religieuse: c'est qu'il est si attaché au sens le plus littéral, qu'il n'y a point de sacrifices qu'il ne fasse & qu'il ne soit prêt de faire pour en conserver toute l'intégrité.

Il me semble au contraire que je n'ai montré la traduction littérale qui résulte de l'analyse de la phrase, que comme un moyen de parvenir & à l'intelligence du sens, & à la connoissance du génie propre du latin: car loin de regarder cette interprétation littérale comme le dernier terme où aboutit la *méthode* analytique, je ramene ensuite le tout au génie de notre langue, par le secours des observations qui conviennent à notre idiome.

On peut m'objecter encore la longueur de mes procédés: ils exigent qu'on repasse vingt fois sur les mêmes mots, afin de n'omettre aucun des aspects sous lesquels on peut les envisager: de sorte que pendant que j'explique une page à mes éleves, un autre en expliqueroit au-moins une douzaine à ceux qu'il conduit avec moins d'appareil. Je conviens volontiers de cette différence, pourvu que l'on me permette d'en ajouter quelques autres.

1°. Quand les éleves de la *méthode* analytique ont vu douze pages de latin, ils les savent bien & très-bien, supposé qu'ils y aient donné l'attention convenable; au lieu que les éleves de la *méthode* ordinaire, après avoir expliqué douze pages, n'en savent pas profondément la valeur d'une seule, par la raison simple qu'ils n'ont rien approfondi, même avec les plus grands efforts de l'attention dont ils sont capables.

2°. Les premiers voyant sans cesse la raison de tous les procédés des deux langues, la *méthode* analytique est pour eux une logique utile qui les accoutume à voir juste, à voir profondément, à ne rien laisser au hasard. Ceux au contraire qui sont conduits par la *méthode* ordinaire, sont dans une voie ténébreuse, où ils n'ont pour guide que des éclairs passagers, que des lueurs obscures ou illusoires, où ils marchent perpétuellement à tâtons, & où, pour tout dire, leur intelligence s'abâtardit au lieu de se perfectionner, parce qu'on les accoutume à ne pas voir ou à voir mal & superficiellement.

3°. C'est pour ceux-ci une allure uniforme & toujours la même; & par conséquent c'est dans tous les tems la même mesure de progrès, aux différences près qui peuvent naître, ou des développemens naturels & spontanés de l'esprit ou de l'habitude d'aller. Mais il n'en est pas ainsi de la *méthode* analytique: outre qu'elle doit aider & accélérer les développemens de l'intelligence, & qu'une habitude contractée à la lumiere est bien plus sûre & plus forte que celle qui naît dans les ténebres, elle dispose les jeunes gens par degrés à voir tout d'un coup l'ordre analytique, sans entrer perpétuellement dans le détail de l'analyse de chaque mot; & enfin à se contenter de l'appercevoir mentalement, sans déranger l'ordre usuel de la phrase latine pour en connoître le sens. Ceci demande sur l'usage de cette *méthode* quelques observations qui en feront connoître la pratique d'une maniere plus nette & plus explicite, & qui répandront plus de lumiere sur ce qui vient d'être dit à l'avantage de la *méthode* même.

C'est le maître qui dans les commencemens fait aux éleves l'analyse de la phrase de maniere dont j'ai présenté ci-devant un modele sur un petit passage de Cicéron: il la fait répéter ensuite à ses auditeurs, dont il doit relever les fautes, en leur en expliquant bien clairement l'incon-

l'inconvénient & la néceffité de la regle qui doit les redreffer. Cette premiere befogne va lentement les premiers jours, & la chofe n'eft pas furprenante; mais la patience du maître n'eft pas expofée à une longue épreuve: il verra bientôt croître la facilité à retenir & à repéter avec intelligence: il fentira enfuite qu'il peut augmenter un peu la tâche: mais il le fera avec difcrétion, pour ne pas rebuter fes difciples: il fe contentera de peu tant qu'il fera néceffaire, fe fouvenant toujours que ce peu eft beaucoup, puifqu'il eft folide & qu'il peut devenir fécond; & il ne renoncera à parler le premier qu'au bout de plufieurs femaines, quand il verra que les répétitions d'après lui ne coutent plus rien ou prefque rien, ou quand il retrouvera quelques phrafes de la fimplicité des premieres par où il aura débuté, & fur lefquelles il pourra effayer les éleves en leur en faifant faire l'analyfe les premiers, après leur en avoir préparé les moyens par la conftruction.

C'eft ici comme le fecond degré par où il doit les conduire quand ils ont acquis une certaine force. Il doit leur faire la conftruction analytique, l'explication littérale, & la verfion exacte du texte; puis quand ils ont répété le tout, exiger qu'ils rendent d'eux-mêmes les raifons analytiques de chaque mot: ils héfiteront quelquefois, mais bientôt ils trouveront peu de difficulté, à-moins qu'ils ne rencontrent quelques cas extraordinaires; & je réponds hardiment que le nombre de ceux que l'analyfe ne peut expliquer eft très-petit.

Les éleves fortifiés par ce fecond degré, pourront paffer au troifieme, qui confifte à préparer eux-mêmes le tout, pour faire feuls ce que le maître faifoit au commencement, l'analyfe, la conftruction, l'explication littérale, & la verfion exacte. Mais ici, ils auroient befoin, pour marcher plus fûrement, d'un dictionnaire latin-françois qui leur préfentât uniquement le fens propre de chaque mot, ou qui ne leur affignât aucun fens figuré fans en avertir & fans en expliquer l'origine & le fondement. Cet ouvrage n'exifte pas, & il feroit néceffaire à l'exécution entiere des vûes que l'on propofe ici & l'entreprife en eft d'autant plus digne de l'attention des bons citoyens, qu'il ne peut qu'être très-utile à toutes les *méthodes*; il feroit bon qu'on y affignât les radicaux latins des dérivés & des compofés, le fens propre en eft plus fenfible.

Exercés quelque tems de cette maniere, les jeunes gens arriveront au point de ne plus faire que la conftruction pour expliquer littéralement & traduire enfuite avec correction, fans analyfer préalablement les phrafes. Alors ils feront au niveau de la marche ordinaire; mais quelle différence entr'eux & les enfans qui fuivent la *méthode* vulgaire! Sans entrer dans aucun détail analytique, ils verront pourtant la raifon de tout par l'habitude qu'ils auront contractée de ne rien entendre que par raifon: certains tours, qui font affentiellement pour les autres des difficultés très-grandes & quelquefois infolubles, ou ne les arrêtent point du tout, ou ne les arrêtent que l'inftant qu'il leur faudra pour les analyfer: tout ce qu'ils expliqueront, ils le fauront bien, & c'eft ici le grand avantage qu'ils auront fur les autres, pour qui il refte toujours mille obfcurités dans les textes qu'ils ont expliqués le plus foigneufement, & des obfcurités d'autant plus invincibles & plus nuifibles, qu'on n'en a pas même le foupçon: ajoutez-y que déformais ils iront plus vîte que l'on ne peut aller par la route ordinaire, & que par conféquent ils regagneront en célérité ce qu'ils paroiffent perdre dans les commencemens; ce qui affure à la *méthode* analytique la fupériorité la plus décidée, puifqu'elle donne aux progrès des éleves une folidité qui ne peut fe trouver dans la *méthode* vulgaire, fans rien perdre en effet des avantages que l'on peut fuppofer à celle-ci.

Je ne voudrois pourtant pas que, pour le prétendu avantage de faire voir bien des chofes aux jeunes gens, on abandonnât tout-à-coup l'analyfe pour ne plus y revenir: il convient, je crois, de les y exercer encore pendant quelque tems de fois à autre, en réduifant, par exemple, cet exercice à une fois par femaine dans les commencemens, puis infenfiblement à une feule fois par quinzaine, par mois, &c. jufqu'à ce que l'on fente que l'on peut effayer de faire traduire correctement du premier coup fur la fimple lecture du texte: c'eft le dernier point où l'on amenera fes difciples, & où il ne s'agira plus que de les arrêter un peu pour leur procurer la facilité requife, & les difpofer à faifir enfuite les obfervations qui peuvent être d'un autre reffort que de celui de la Grammaire, & dont je dois par cette raifon m'abftenir de parler ici.

Je ne dois pas davantage examiner quels font les auteurs que l'on doit lire par préférence, ni dans quel ordre il convient de les voir: c'eft un point déja examiné & décidé par plufieurs bons littérateurs, après lefquels mon avis feroit fuperflu; & d'ailleurs ceci n'appartient pas à la *méthode* méchanique d'étudier ou d'enfeigner les langues, qui eft le feul objet de cet *article*. Il n'en eft pas de même des vûes propofées par M. du Marfais & par M. Pluche, lefquelles ont directement trait à ce méchanifme.

La *methode* de M. du Marfais a deux parties, qu'il appelle la *routine* & la *raifon*. Par la routine il apprend à fon difciple la fignification des mots tout fimplement; il leur met fous les yeux la conftruction analytique toute faite avec les fupplémens des ellipfes; il met au-deffous la traduction littérale de chaque mot, qu'il appelle *traduction interlinéaire*: tout cela eft fur la page à droite; & fur celle qui eft à gauche, on voit en haut le texte tel qu'il eft forti des mains de l'auteur, & au deffous la traduction exacte de ce texte. Il ne rend dans tout ceci aucune raifon grammaticale à fon difciple, il ne l'a pas même préparé à s'en douter; s'il rencontre *confilio*, il apprend qu'il fignifie *confeil*, mais il ne s'attend ni ne peut s'attendre qu'il trouvera quelque jour la même idée rendue par *confilium*, *confilii*, *confilia*, *confiliorum*, *confiliis*: c'eft la même chofe à l'égard des autres mots déclinables; l'auteur veut que l'on mene ainfi fon éleve jufqu'à ce que frappé lui-même de la diverfité des terminaifons des mêmes mots qu'il aura rencontrés, & des diverfes fignifications qui en auront été les fuites, il force le maître par fes queftions à lui révéler le myftere des déclinaifons, des conjugaifons, de la fyntaxe, qu'il ne lui a encore fait connoître que par inftinct. C'eft alors qu'a lieu la feconde partie de la *méthode* qu'il nomme la *raifon*, & qui rentre à-peu-près dans l'efprit de celle que j'ai expofée: ainfi nous ne différons M. du Marfais & moi, que par la routine, dont il regarde l'exercice comme indifpenfablement préliminaire aux procédés raifonnés par lefquels je débute.

Cette différence vient premierement de ce que M. du Marfais penfe que dans les enfans, l'organe, pour ainfi dire, de la raifon, n'eft pas plus proportionné pour fuivre les raifonnemens de la *méthode* analytique, que ne le font leurs bras pour élever certains fardeaux: ce font à-peu-près fes termes, (*méth. p.* 11.) quand il parle de la *méthode* ordinaire, mais qui ne peuvent plus être appliqués à la *méthode* analytique préparée felon les vûes & par les moyens que j'ai détaillés. Je ne préfente aux enfans aucun principe qui tienne à des idées qu'ils n'ont pas encore acquifes; mais je leur expofe en ordre toutes celles dont je prévois pour eux le befoin, fans attendre qu'elles naiffent fortuitement dans leur efprit à l'occafion des fecouffes, fi je puis le dire, d'un inftinct aveugle: ce qu'ils connoiffent par l'ufage non raifonné de leur langue maternelle me fuffit pour fonder tout l'édifice de leur inftruction; & en partant de-là, le premier pas que je leur fais faire en les menant comme par la main, tend déja au point le plus élevé; mais c'eft par une rampe douce & infenfible, telle qu'elle eft néceffaire à la foibleffe de leur âge. M. du Marfais veut encore qu'ils acquierent un certain ufage non raifonné de la langue latine, & il veut qu'on les retienne dans cet exercice aveugle *jufqu'à ce qu'ils reconnoiffent le fens d'un mot à fa terminaifon* (*pag.* 32.) Il me femble que c'eft les faire marcher long-tems autour de la montagne dont on veut leur faire atteindre le fommet, avant que de leur faire faire un pas qui les y conduife; & pour parler fans allégorie, c'eft accoutumer leur efprit à procéder fans raifon.

Au refte, je ne defapprouverois pas que l'on cherchât à mettre dans la tête des enfans bon nombre de mots latins, & par conféquent les idées qui y font attachées; mais ce ne doit être que par une fimple nomenclature, telle à-peu-près qu'eft l'*indiculus univerfalis* du pere Pommey, ou telle autre dont on s'aviferoit pourvû que la propriété des termes y fût bien obfervée. Mais, je ne crois les explications non raifonnées des phrafes bonnes qu'à abâtardir l'efprit; & ceux qui croient les enfans incapables de raifonner, doivent pour cela même les faire raifonner beaucoup, parce qu'il ne manque en effet que de l'exercice à la faculté de raifonner qu'ils ont effentiellement, & qu'on ne peut leur contefter. Les fuccès de ceux qui réuffiffent dans la compofition des thêmes, en font une preuve prefque prodigieufe.

C'eft principalement pour les forcer à faire ufage de leur raifon que je ne voudrois pas qu'on leur mît fous les yeux, ni la conftruction analytique, ni la traduction littérale; ils doivent trouver tout cela en raifonnant: mais s'ils eft dans leurs mains, foyez fûr que les portes des fens demeureront fermées, & que les diftractions de toute efpece, fi naturelles à cet âge, rendront inu-

tiles

tile tout l'appareil de la traduction interlinéaire. J'ajoute, que pour ceux-mêmes qui seront les plus attentifs, il y auroit à craindre un autre inconvénient; je veux dire qu'ils ne contractent l'habitude de ne raisonner que par le secours des moyens extérieurs & sensibles; ce qui est d'une grande conséquence. J'avoue que dans la routine de M. du Marsais, la traduction interlinéaire & la construction analytique doivent être mises sous les yeux: mais en suivant la route que j'ai tracée, ces moyens deviennent superflus & même nuisibles.

Je n'insisterai pas ici sur la *méthode* de M. Pluche: outre ce qu'elle peut avoir de commun avec celle de M. du Marsais, je crois avoir suffisamment discuté ailleurs ce qui lui est propre. *Voyez* INVERSION. *B. E. R. M.*

MÉTHODE, *division méthodique des différentes productions de la nature, animaux, végétaux, minéraux, en classes, genres, especes*, voyez CLASSE, GENRE, ESPECE. Dès que l'on veut distinguer les productions de la nature avant de les connoître, il faut nécessairement avoir une *méthode*. Au défaut de la connoissance des choses, qui ne s'acquiert qu'en les voyant souvent, & en les observant avec exactitude, on tâche de s'instruire par anticipation sans avoir vû ni observé; on supplée à l'inspection des objets réels par l'énoncé de quelques-unes de leurs qualités. Les différences & les ressemblances qui se trouvent entre divers objets étant combinées, constituent des caracteres distinctifs qui doivent les faire connoître, on en compose une *méthode*, une sorte de gamme pour donner une idée des propriétés essentielles à chaque objet, & présenter les rapports & les contrastes qui sont entre les différentes productions de la nature, en les réunissant plusieurs ensemble dans une même classe en raison de leurs ressemblances, ou en les distribuant en plusieurs classes en raison de leurs différences. Par exemple, les animaux quadrupedes se ressemblent les uns aux autres, & sont réunis en une classe distinguée selon M. Linnæus, de celles des oiseaux, des amphibies, des poissons, des insectes, & des vers, en ce que les quadrupedes ont du poil, que leurs piés sont au nombre de quatre, que les femelles sont vivipares, & qu'elles ont du lait. Les oiseaux sont dans une classe différente de celle des quadrupedes, des amphibies, des poissons, des insectes, & des vers, parce qu'ils ont des plumes, deux piés, deux aîles, un bec osseux, & que le femelles sont ovipares, &c.

La division d'une classe en genres & en especes ne seroit pas suffisante pour faire distinguer tous les caracteres différens des animaux compris dans cette classe, & pour descendre successivement depuis les caracteres généraux qui constituent la classe jusqu'aux caracteres particuliers des especes. On est donc obligé de former des divisions intermédiaires entre la classe & le genre; par exemple, on divise la classe en plusieurs ordres, chaque ordre en plusieurs familles ou tribus, légions, cohortes, &c. chaque famille en genres, & le genre en especes. Les caracteres de chaque ordre sont moins généraux que ceux de la classe, puisqu'ils n'appartiennent qu'à un certain nombre des animaux compris dans cette classe, & réunis dans un des ordres qui en dérivent. Au contraire, ces mêmes caracteres d'un ordre sont plus généraux que ceux d'une des familles dans lesquelles cet ordre est divisé, puisqu'ils ne conviennent qu'aux animaux de cette famille: il en est ainsi des caracteres, des genres, & des especes.

Plus il y a de divisions dans une distribution méthodique, plus elle est facile dans l'usage, parce qu'il y a d'autant moins de branches à chaque division. Par exemple, en supposant que la classe des animaux quadrupedes comprenne deux cens quarante especes, si elle n'étoit divisée qu'en deux genres, il y auroit cent vingt especes dans chacun de ces genres, il faudroit retenir de mémoire cent vingt caracteres différens pour distinguer chaque espece, ce qui seroit difficile; au contraire en divisant la classe en deux ordres, & chaque ordre en deux genres, il n'y aura plus que soixante especes dans chaque genre: ce seroit encore trop. Mais si la classe étoit divisée en deux ordres chacun de ces ordres en trois ou quatre familles, chaque famille en trois genres, il n'y auroit que dix especes dans chaque genre, plus ou moins, parce que le nombre des branches ne se trouve pas toujours égal dans chaque division. Dans une classe ainsi divisée, les caracteres spécifiques ne sont pas assez nombreux dans chaque genre pour surcharger la mémoire & pour jetter de la confusion dans l'énumeration des especes. Par exemple, M. Klin a divisé les quadrupedes en deux ordres, dont l'un comprend les animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés, & l'autre ceux qui ont des doigts & de l'autre ceux qui ont des doigts & des ongles; chacun de ces ordres est soudivisé en quatre familles; la premiere de l'ordre des animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés est composée de ceux qui n'ont de la corne que d'une seule piece à chaque pié, & que l'on appelle *solidipedes*; les animaux qui ont la corne des piés divisée en deux pieces, & que l'on appelle *animaux à piés fourchus*, sont dans la seconde famille; le rhinocéros est dans la troisieme, parce que son pié est divisé en trois pieces; & l'éléphant dans la quatrieme, parce qu'il a le pié divisé en quatre pieces: la plus nombreuse de ces familles est celles des piés fourchus, elle est soudivisée en cinq genres.

On voit par ces exemples de quelle utilité les distributions méthodiques peuvent être pour les gens qui commencent à étudier l'Histoire naturelle, & même pour ceux qui ont déja acquis des connoissances dans cette science. Pour les premiers, une *méthode* est un fil qui les guide dans quelques routes d'un labyrinthe fort compliqué: & pour les autres, c'est un tableau représentant quelques faits qui peuvent leur en rappeller d'autres s'ils les savent d'ailleurs.

Les objets de l'Histoire naturelle sont plus nombreux que les objets d'aucune autre science; la durée complette de la vie d'un homme ne suffiroit pas pour observer en détail les différentes productions de la nature; d'ailleurs pour les voir toutes il faudroit parcourir toute la terre. Mais supposant qu'un seul homme soit parvenu à voir, à observer, & à connoître toutes les diverses productions de la nature; comment retiendra-t-il dans sa mémoire tant de faits sans tomber dans l'incertitude, qui fait attribuer à une chose ce qui appartient à une autre? Il faudra nécessairement qu'il établisse un ordre de rapports & d'analogies, qui simplifie & qui abrege le détail en les généralisant. Cet ordre est la vraie *méthode* par laquelle on peut distinguer les productions de la nature les unes des autres, sans confusion & sans erreur: mais elle suppose une connoissance de chaque objet en entier, une connoissance complette de ses qualités & de ses propriétés. Elle suppose par conséquent la science de l'Histoire naturelle parvenue à son point de perfection. Quoiqu'elle en soit encore bien éloignée, on veut néanmoins se faire des *méthodes* avec le peu de connoissances que l'on a, & on croit pouvoir, par le moyen de ces *méthodes*, suppléer en quelque façon les connoissances qui manquent.

Pour juger des ressemblances & des différences de conformation qui sont entre les animaux quadrupedes, il faudroit avoir observé les parties renfermées dans l'intérieur de leur corps comme celles qui sont à l'extérieur, & après avoir combiné tous les faits particuliers, on en retireroit peut-être des résultats généraux dont on pourroit faire des caracteres de classes, d'ordres, de genres, &c. pour une distribution méthodique des animaux; mais au défaut d'une connoissance exacte de toutes les parties internes & externes, les Méthodistes se sont contenté d'observer seulement quelques-unes des parties externes. M. Linnæus a établi la partie de sa *méthode* (*Systema naturæ*), qui a rapport aux animaux quadrupedes, par des observations faites sur les dents, les mamelles, les doigts; de sorte qu'en combinant la position & la forme de ces différentes parties dans chaque espece d'animaux quadrupedes, il trouve des caracteres pour les distribuer en six ordres, & chaque ordre en plusieurs genres. Avant de proposer une telle division il auroit fallu prouver que les animaux qui se ressemblent les uns aux autres par les dents, les mamelles & les doigts, se ressemblent aussi à tout autre égard, & que par conséquent la ressemblance qui se trouve dans ces parties entre plusieurs especes d'animaux est un indice certain d'analogie entre ces mêmes animaux: mais il est aisé de prouver au contraire que cet indice est très-fautif. Pour s'en convaincre il suffit de jetter les yeux sur la division du premier ordre de la *méthode* de M. Linnæus en trois genres, „ qui ont pour
„ caracteres communs quatre dents incisives dans chaque
„ mâchoire, & les mamelles sur la poitrine. Je suis
„ toujours surpris de trouver l'homme dans le premier
„ genre, immédiatement au-dessus de la dénomination
„ générale de quadrupedes, qui fait le titre de la classe:
„ l'étrange place pour l'homme! quelle injuste distri-
„ bution, quelle fausse *méthode* met l'homme au rang
„ des bêtes à quatre piés! Voici le raisonnement sur le-
„ quel elle est fondée. L'homme a du poil sur le corps
„ & quatre piés, la femme met au monde des enfans
„ vivans & non pas des œufs, & porte du lait dans ses
„ mamelles; donc les hommes & les femmes ont qua-
„ tre dents incisives dans chaque mâchoire & les ma-
„ melles sur la poitrine, donc les hommes & les fem-

mes doivent être mis dans le même ordre, c'est-à-dire au même rang, avec les singes & les guenons, & avec les mâles & les femelles des animaux appellés *paresseux*. Voilà des rapports que l'auteur a singulierement combinés pour acquérir le droit de se confondre avec tout le genre humain dans la classe des quadrupedes, & de s'associer les singes & les paresseux pour faire plusieurs genres du même ordre. C'est ici que l'on voit bien clairement que le méthodiste oublie les caracteres essentiels, pour suivre aveuglément les conditions arbitraires de sa *méthode*; car quoi qu'il en soit des dents, des poils, des mamelles, du lait & du foetus, il est certain que l'homme, par sa nature, ne doit pas être confondu avec aucune espece d'animal, & que par conséquent il ne faut pas le renfermer dans une classe de quadrupedes, ni le comprendre dans le même *ordre* avec les singes & les paresseux, qui composent le second & le troisieme genre du premier ordre de la classe des quadrupedes dans la *méthode* dont il s'agit „. *Hist. nat. gen. & part. exp. des méth. tom. IV.*

On voit par cet exemple, à quel point l'abus des distributions méthodiques peut être porté; mais en parcourant plusieurs de ces *méthodes*, on reconnoît facilement que leurs principes sont arbitraires, puisqu'elles ne sont pas d'accord les unes avec les autres. L'éléphant que M. Klin range dans un même *ordre* avec les solipedes & les animaux à pié fourchu, qui tous ont un ou plusieurs sabots à chaque pié, se trouvent dans la *méthode* de Rai, avec les animaux qui ont des doigts & des ongles. Et dans la *méthode* de M. Linnæus, l'éléphant a plus de rapport avec le lamantin, le paresseux, le tamandua & le lézard écailleux, qu'avec tout autre animal. L'auteur donne pour preuve de cette analogie le défaut de dents incisives à l'une ou l'autre des mâchoires, & la démarche difficile qui sont des caracteres communs à tous ces animaux, mais pourquoi l'auteur a-t-il donné la préférence à de tels caracteres, tandis qu'il s'en présentoit tant d'autres, plus apparens & plus importans entre des animaux si différens les uns des autres? C'est parce qu'il a fait dépendre sa méthode, principalement du nombre & de la position des dents, & qu'en conséquence de ce principe, il suffit qu'un animal ait quelque rapport à un autre par les dents, pour qu'il soit placé dans le même ordre.

Ces inconvéniens viennent de ce que les *méthodes* ne sont établies que sur des caracteres qui n'ont pour objet que quelques-unes des qualités ou des propriétés de chaque animal. Il vient encore de ce vice de principe une erreur presqu'inévitable, tant elle est séduisante. Plus une méthode semble abréger le tems de l'étude en applanissant les obstacles, & satisfaire la curiosité en présentant un grand nombre d'objets à la fois, plus on lui donne de préférence & de confiance. Les distributions méthodiques des productions de la nature, telles qu'elles sont employées dans l'étude de l'histoire naturelle, ont tous ces attraits; non-seulement elles font appercevoir d'un coup d'œil les differens objets de cette science, mais elles semblent déterminer les rapports qu'ils ont entr'eux, & donner des moyens aussi sûrs que faciles pour les distinguer les uns des autres & pour les connoître chacun en particulier. On se livre volontiers à ces apparences trompeuses; loin de méditer sur la validité des principes de ces *méthodes*, on se livre aveuglément à ces guides infideles, & on croit être parvenu à une connoissance exacte & complette des productions de la nature, lorsque l'on n'a encore qu'une idée très-imparfaite de quelques-unes de leurs qualités ou de leurs propriétés, souvent les plus vaines ou les moins importantes. Dans cette prévention on néglige le vrai moyen de s'instruire, qui est d'observer chaque chose dans toutes ses parties, d'examiner autant qu'il est possible toutes ses qualités & toutes ses propriétés. *Voyez* BOTANIQUE.

MÉTHODE, s. f. (*Arts & Sciences.*) en grec *μέθοδος*, c'est-à-dire *ordre*, *regle*, *arrangement*. La *méthode* dans un ouvrage, dans un discours, est l'art de disposer ses pensées dans un ordre propre à les prouver aux autres, ou à les leur faire comprendre avec facilité. La *méthode* est comme l'architecture des Sciences; elle fixe l'étendue & les limites de chacune, afin qu'elles n'empiétent pas sur leur terrein respectif; car ce sont comme des fleuves qui ont leur rivage, leur source, & leur embouchure.

Il y a des *méthodes* profondes & abrégées pour les enfans de génie, qui les introduisent tout-d'un-coup dans le sanctuaire, & levent à leurs yeux le voile qui dérobe les mysteres au peuple. Les *méthodes* classiques sont pour les esprits communs qui ne savent pas aller seuls. On diroit, à voir la marche qu'on suit dans la plûpart des écoles, que les maîtres & les disciples ont conspiré contre les Sciences. L'un rend des oracles avant qu'on le consulte; ceux-ci demandent qu'on les expédie. Le maître, par une fausse vanité, cache son art, & le disciple par indolence n'ose pas le sonder; s'il cherchoit le fil, il le trouveroit par lui-même, marcheroit à pas de géant, & sortiroit du labyrinthe dont on lui cache les détours: tant il importe de découvrir une bonne *méthode* pour réussir dans les Sciences.

Elle est un ornement non-seulement essentiel, mais absolument nécessaire aux discours les plus fleuris & aux plus beaux ouvrages. Lorsque je lis, dit Adisson, un auteur plein de génie, qui écrit sans *méthode*, il me semble que je suis dans un bois rempli de quantité de magnifiques objets qui s'élevent l'un parmi l'autre dans la plus grande confusion du monde. Lorsque je lis un discours méthodique, je me trouve, pour ainsi dire, dans un lieu planté d'arbres en échiquier, où, placé dans ses différens centres, je puis voir toutes les lignes & les allées qui en partent. Dans l'un on peut roder une journée entiere, & découvrir à tout moment quelque chose de nouveau; mais après avoir bien couru, il ne vous reste que l'idée confuse du total. Dans l'autre, l'œil embrasse toute la perspective, & vous en donne une idée si exacte, qu'il n'est pas facile d'en perdre le souvenir.

Le manque de *méthode* n'est pardonnable que dans les hommes d'un grand savoir ou d'un beau génie, qui d'ordinaire abondent trop en pensées pour être exacts, & qui, à cause de cela même, aiment mieux jetter leurs perles à pleines mains devant un lecteur, que de se donner la peine de les enfiler.

La *méthode* est avantageuse dans un ouvrage, & pour l'écrivain & pour son lecteur. A l'égard du premier, elle est d'un grand secours à son invention. Lorsqu'un homme a formé le plan de son discours, il trouve quantité de pensées qui naissent de chacun de ses points capitaux, & qui ne s'étoient pas offertes à son esprit, lorsqu'il n'avoit jamais examiné son sujet qu'en gros. D'ailleurs, ses pensées mises dans tout leur jour & dans un ordre naturel, les unes à la suite des autres, en deviennent plus intelligibles, & découvrent mieux le but où elles tendent, que jettées sur le papier sans ordre & sans liaison. Il y a toujours de l'obscurité dans la confusion; & la même période qui, placée dans un endroit, auroit servi à éclairer l'esprit du lecteur, l'embarrasse lorsqu'elle est mise dans un autre.

Il en est à-peu-près des pensées dans un discours méthodique, comme des figures d'un tableau, qui reçoivent de nouvelles graces par la situation où elles se trouvent. En un mot, les avantages qui reviennent d'un tel discours au lecteur, répondent à ceux que l'écrivain en retire. Il conçoit aisément chaque chose, il y observe tout avec plaisir, & l'impression en est de longue durée.

Mais quelques louanges que nous donnions à la *méthode*, nous n'approuvons pas ces auteurs, & sur-tout ces orateurs méthodiques à l'excès, qui dès l'entrée d'un discours, n'oublient jamais d'en exposer l'ordre, la symmetrie, les divisions & les sous-divisions. On doit éviter, dit Quintilien, un partage trop détaillé. Il en résulte un composé de pieces & de morceaux, plutôt que de membres & de parties. Pour faire parade d'un esprit fécond, on se jette dans la superfluité, on multiplie ce qui est unique par la nature, on donne dans un appareil inutile, plus propre à brouiller les idées qu'à y répandre de la lumiere. L'arrangement doit se faire sentir à mesure que le discours avance. Si l'ordre y est regulierement observé, il n'échappera point aux personnes intelligentes.

Les savans de Rome & d'Athènes, ces grands modèles dans tous les genres, ne manquoient certainement pas de *méthode*, comme il paroît par une lecture réfléchie de ceux de leurs ouvrages qui sont venus jusqu'à nous; cependant ils n'entroient point en matiere par une analyse détaillée du sujet qu'ils alloient traiter. Ils auroient cru acheter trop cher quelques degrés de clarté de plus, s'ils avoient été obligés de sacrifier à cet avantage, les finesses de l'art, toujours d'autant plus estimable, qu'il est plus caché. Suivant ce principe, loin d'étaler avec emphase l'économie de leurs discours, ils s'étudioient plutôt à en rendre le fil comme imperceptible, tant la matiere de leurs écrits étoit ingénieusement distribuée, les différentes parties bien assorties ensemble, & les liaisons habilement ménagées: ils déguisoient encore leur *méthode* par la forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages; c'étoit tantôt le style épistolaire, plus souvent l'usage du dialogue, quelquefois la fable & l'allégorie. Il faut convenir à la gloire de quelques modernes, qu'ils

ont

ont imité avec beaucoup de succès, ces tours ingénieux des anciens, & cette habileté délicate à conduire un lecteur où l'on veut, sans qu'il s'apperçoive presque de la route qu'on lui fait tenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MÉTHODE CURATIVE, (*Médecine*) ou traitement méthodique des maladies; c'est-là l'objet précis d'une des cinq parties de la Médecine; savoir de la Thérapeutique. *Voyez* THÉRAPEUTIQUE.

METHODIQUE. On appelloit ainsi une secte d'anciens médecins, qui réduisoient toute la Médecine à un petit nombre de principes communs. *Voyez* MÉDECINS.

Les *Méthodiques* avoient pour chef Thessalus, d'où leur vint le nom de *Thessalici*. Galien combat leur doctrine avec force dans plusieurs de ses écrits, & soutient qu'elle détruit entierement ce qu'il y a de bon dans cet art.

Quincy donne mal-à-propos, le nom de *Méthodiques* aux Medecins qui suivent la doctrine de Galien & des écoles, & qui guérissent avec des purgations & des saignées faites à propos, par opposition aux Empiriques & aux Chymistes, qui usent de remedes violens & de prétendus secrets. *Voyez* EMPIRIQUE, CHYMISTE, &c.

MÉTHODIQUES, adj. (*Hist. de la Médec.*) c'est le nom d'une secte fameuse d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémison de Laodicée, lequel vivoit avant & sous le regne d'Auguste: il est regardé comme le fondateur du systême des *Méthodistes*, dont Celse donne une si haute idée.

Ce fut la diversité d'opinions qui régna si long-tems entre les deux plus anciennes sectes de la Médecine, savoir les Dogmatiques & les Empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Asclépiade entierement opposé à ces deux sectes, qui en fit éclore une nouvelle appellée *Méthodique*, par rapport à son but qui étoit d'étendre la méthode, de connoître & de traiter les maladies, plus aisée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les Méthodistes formoient la secte la plus ancienne des médecins organiques qui a fait le plus de progrès, & qui a le plus simplifié & généralisé les maladies organiques: ils faisoient consister les maladies dans le *resserrement* & le *relâchement* des solides (*strictum laxum*) & dans le mélange de ces deux vices (*mixtum*). Ils pensoient qu'on ne pouvoit guere acquérir de connoissances sur les causes des maladies, & qu'on pouvoit moins encore en tirer des indications. En effet, ils ne les tiroient que des maladies mêmes, telles qu'ils les concevoient & qu'elles pouvoient tomber sous les sens: en quoi ils différoient des médecins dogmatiques ou philosophes, qui raisonnoient sur les causes invisibles, & qui croyoient y appercevoir les indications qu'on avoit à remplir: ils ne différoient pas moins aussi à cet égard, des médecins empiriques qui ne tiroient les indications que des symptomes ou des accidens qu'ils observoient dans les maladies.

Ils étoient, ainsi que les Empiriques, très-exacts dans la description des maladies, & ils suivoient Hippocrate dans la distinction des maladies aiguës & des maladies chroniques, & dans le partage de leur cours: savoir le commencement, le progrès, l'état & le déclin, ils regardoient même ces distinctions comme ce qu'il y avoit de plus important dans la Médecine, réglant le traitement des maladies, suivant le genre de leur maladie (c'est-à-dire, l'une des trois mentionnées ci-devant), quelle qu'en fût la cause, dont ils se mettoient peu en peine. Ils observoient quelle partie souffroit davantage, l'âge, le sexe du malade, ce qui avoit rapport à la nature du pays qu'il habitoit & à la saison de l'année, &c. lorsque la maladie avoit commencé, & tout cela sans avoir aucun recours à la Philosophie ou à l'Anatomie raisonnée.

Ils s'accordoient avec les Empiriques, en ce qu'ils rejettoient comme eux tout ce qui étoit obscur; & avec les Dogmatiques, en ce qu'ils admettoient cependant un peu de raisonnement dans leur pratique pour établir l'idée du vice dominant, pourvu que le raisonnement fût fondé sur quelque chose de sensible. C'est pourquoi ils ne faisoient aucun cas des pores, des corpuscules d'Asclepiade dont la doctrine n'étoit qu'imaginaire. *Voyez* EMPIRIQUE, DOGMATIQUE, MOLÉCULE, PORE.

Avec tout leur bon sens, ils étoient dans une grande erreur, lorsqu'ils négligeoient les observations particulieres, étant uniquement attachés aux maximes générales, & ne considérant dans les maladies, que ce qu'elles avoient de commun entre elles. Car les rapports généraux dans les maladies ne sont pas plus l'objet du médecin, que ce qui s'y remarque de particulier en certains cas; & ces particularités ne méritent pas moins d'attention de sa part, puisqu'il est absolument nécessaire de connoître l'espece particuliere de chaque maladie.

C'est ce que Galien a bien fait sentir, *cap. iij. lib. III. acutorum*, au sujet d'une morsure de chien enragé. Si une telle plaie est traitée comme les plaies ordinaires, il est indubitable que le malade deviendra bientôt hydrophobe & furieux; mais étant traité comme ayant reçu cette plaie de la morsure d'un chien enragé, il peut être guéri.

Cependant les Méthodistes s'appliquoient fort soigneusement aux descriptions des maladies & à la recherche de leurs signes diagnostiques; mais ce n'étoit que pour les rapporter selon qu'ils en jugeoient par ces signes, ou au resserrement ou au relâchement, ou à l'un & à l'autre ensemble: car lorsque les différentes especes de maladies étoient une fois fixées à devoir être regardées décidément comme un effet d'un de ces trois genres de lésion, elles ne leur paroissoient plus exiger aucune autre attention particuliere dans la pratique: leur cure se rapportoit tout simplement à la cause générale.

Ainsi on peut juger de-là combien cette secte de médecins a été pernicieuse à l'avancement de la Médecine: il faut convenir cependant que c'est elle qui a fait naître l'idée des maladies organiques, & qu'effectivement la doctrine de ces médecins renfermoit confusément quelque réalité que l'on pourroit trouver dans l'irritabilité & dans la sensibilité des parties solides de tous les animaux: mais ce n'est que d'une maniere trop générale, bien obscure & bien défectueuse que l'on peut entrevoir cette idée dans la doctrine des Méthodistes. Il ne faut jamais séparer, comme ils ont fait, la laxité & la rigidité des solides de leur action organique; car ces vices produisent des effets fort différens, si cette action est vigoureuse, ou si elle est débile, ou si elle est spasmodique. C'est principalement par la connoissance de la puissance active des solides que l'on peut juger de leur état dans la santé & dans la maladie.

Il n'y avoit pas plus de cinquante ans que Thémison avoit établi la secte *méthodique*, lorsque Thessalus de Tralle en Lydie, parut avec éclat sous Neron. Il fut le premier qui étendit le systême des Méthodistes, & il passa pour l'avoir porté à sa perfection; il en étoit même regardé comme le fondateur, à en juger par ce qu'il dit de lui-même. Son imprudence étant si grande, selon Galien, *meth. medend. lib. I.* qu'il disoit souvent que ses prédécesseurs n'avoient rien entendu, non plus que tous les médecins de son tems, dans ce qui concernoit la conservation de la santé & la guérison des maladies. Il prétendoit avoir tellement simplifié l'art de la Médecine par sa *méthode*, qu'il disoit quelquefois qu'il n'y avoit personne à qui il ne pût aisément enseigner en six mois toutes les connoissances & les regles de cet art.

Thessalus fut le premier qui introduisit, ou plutôt qui rétablit (car on prétend qu'Asclépiade est auteur de cette pratique) les trois jours d'abstinence, par le moyen desquels les Méthodistes vouloient dans la suite guérir toutes sortes de maladies.

Soranus d'Ephese, qui vécut d'abord à Alexandrie & ensuite à Rome, sous Trajan & Adrien, mit la derniere main au systême de la secte des Méthodistes; & il en fut le plus habile, selon Cœlius qui en est aussi un des partisans les plus distingués.

Il étoit afriquain, natif de Sicca ville de Numidie: on l'a cru contemporain de Galien: on lui est redevable du long détail que l'on a conservé sur la doctrine de la secte *méthodique*. C'est un écrivain très-exact, & tels étoient tous les Méthodistes. C'est de lui, sur-tout, que l'on sait qu'ils avoient beaucoup d'aversion pour les spécifiques, pour les purgatifs cathartiques (excepté dans l'hydropisie: car en ce cas, Themison lui-même purgeoit), pour les clysteres forts, pour les diurétiques, pour les narcotiques & pour tous les remedes douloureux, tels que les cauteres, &c. Mais ils faisoient un grand usage des vomitifs, de la saignée, des fomentations & de toutes sortes d'exercices. Ils s'attachoient sur-tout à contenter les malades, comme faisoit Asclepiade, principalement par rapport à la maniere de se coucher, à la qualité de l'air & des alimens; ayant parmi eux cette maxime, que les maladies devoient être guéries par les choses les plus simples, telles que celles dont on fait usage dans la santé, & qu'il ne falloit que les diversifier, suivant que les circonstances l'exigeoient.

Les Méthodistes furent encore célebres long-tems après Cœlius; & Sextus Empiricus les fait plutôt approcher des Pyrrhoniens ou Sceptiques en Philosophie que les Empiriques: mais il y eut enfin tant de varia-

tions parmi eux, & leur doctrine fut ſi fort altérée, que ce ne furent plus entre eux que des diſputes & des querelles qui firent éclore deux nouvelles ſectes, ſavoir, les *Epiſynthétiques* & les *Eclectiques*.

Le chef des premiers, dont il n'a été rien dit dans ce Dictionnaire, fut Léonide d'Alexandrie qui vivoit quelque tems après Soranus. Il prétendoit avoir concilié les opinions & réuni les trois ſectes dominantes; ſavoir, celles des Dogmatiques, des Empiriques & des Méthodiſtes. C'eſt pour cette raiſon que lui & ſes ſectateurs furent appellés *Epiſynthétiques*, mot tiré d'un verbe grec qui ſignifie *entaſſer* ou *aſſembler* : c'eſt tout ce que l'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumieres ſur ce ſujet.

A l'égard des Eclectiques, *voyez* ce qui en a été dit en ſon lieu.

Proſper Alpin aimoit tant la doctrine des Méthodiſtes, qu'il entreprit de faire revivre leur ſecte, comme il paroît par ſon livre *de Medicina methodica*, imprimé en 1611, & dont il a paru depuis une nouvelle édition à Leyde en 1719.

Mais la nouvelle Philoſophie commençoit à paroître dans le tems de cet auteur; & chacun fut bientôt plus attentif à la découverte de la circulation du ſang, au ſyſtème de Deſcartes, qu'au ſoin de le chercher, d'eſtimer ce que les anciennes opinions, même les plus célebres, pouvoient avoir de bon, d'avantageux pour l'avancement de la Médecine. Tel eſt le pouvoir de la nouveauté ſur l'eſprit humain!

Pour tout ce qui regarde plus en détail la ſecte *méthodique*, il faut conſulter l'*hiſtoire de la Médecine* de Leclerc, *celle* de Barchuſen, l'*état de la Médecine ancienne & moderne*, traduit de l'anglois de Clifton, les généralités de la Médecine, dans le *traité des fievres continues* de M. Queſnay, &c. qui ſont les différens ouvrages d'où on a extrait ce qui vient de faire la matiere de cet article; d'ailleurs, *voyez* MÉDECINE, FIBRE, MALADIE.

MÉTHODISTE, adj. (*Méd.*) On appelloit anciennement *méthodiſtes* les médecins de la ſecte méthodique. *Voyez* METHODIQUE.

MÉTHON, CYCLE DE, *Voyez* MÉTHONIQUE.

MÉTHONE, (*Géog. anc.*) Les Géographes diſtinguent pluſieurs villes de ce nom dans la Grece. 1°. *Méthone* de Meſſénie que Pauſanias écrit *Mothon*. Quelques modernes veulent que ce ſoit aujourd'hui *Modon*, & d'autres *Mutane*. 2°. *Méthone* de Laconie, ſelon Thucydide. 3°. *Méthone* de l'Eubée, ſelon Etienne le géographe. 4°. *Méthone* de Theſſalie. 5°. Enfin, *Méthone* de Thrace à 40 ſtades de Pydné. Ce fut, dit Strabon (*in excerptis l. VII.*) au ſiege de *Méthone* de Thrace, qu'Aſter dont Philippe avoit refuſé les ſervices, lui tira une fleche de la place; & ſur cette fleche, pour ſigne de ſa vengeance, il avoit écrit: *à l'œil droit de Philippe*; cette fleche creva effectivement l'œil droit de ce prince. Le ſiege fut long, & la réſiſtance opiniâtre; mais la ville ſe rendit finalement à diſcrétion. Philippe doublement irrité la ruina de fond en comble, ne permit aux ſoldats que d'emporter leurs habits, & diſtribua les terres à ſes troupes. (*D. J.*)

MÉTHONIQUE, *ou* MÉTONIQUE, adj. cycle *méthonique*, en *Chronologie*, eſt le cycle lunaire ou la période de 19 ans, qui s'appelle de la ſorte de Méthon athénien, ſon inventeur. *Voyez* CYCLE & PÉRIODE.

Méthon, pour former cette période ou cycle de 19 ans, ſuppoſa l'année ſolaire de 365 jours 6 h. 18′ 56″ 50‴ 31'''' 34 v. & le mois lunaire de 29 j. 12 h. 45′ 47″ 36‴ 48'''' 30 v.

Lorſque le cycle *méthonique* eſt révolu, les lunaiſons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois; de façon que ſi les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour, elles tomberont dans 19 ans, ſuivant le cycle de Méthon, préciſément au même jour. *Voyez* LUNAISON.

C'eſt ce qui a fait qu'au tems du concile de Nycée, lorſqu'on eut réglé la maniere de déterminer le tems de la Pâque, on inſéra dans le calendrier les nombres du cercle *méthonique* à cauſe de leur grand uſage; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé le *nombre d'or* pour cette année. *Voyez* NOMBRE D'OR.

Cependant ce cycle a deux défauts; le premier, de ne pas faire l'année ſolaire aſſez grande; le ſecond, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure, après 19 ans écoulées; de ſorte qu'il ne peut ſervir que pendant environ 300 ans, au bout deſquels les nouvelles & pleines lunes rétrogradent d'environ un jour.

Calippus a prétendu corriger le cycle *méthonique*, en le multipliant par 4, & formant ainſi une période de 76 ans *V.* PERIODE CALIPPIQUE, *au mot* CALIPPIQUE. (*O*)

MÉTHYDRE, (*Géog. anc.*) μέθυδρον, *Methydrium*; ville du Péloponneſe en Arcadie, ainſi nommée à cauſe de ſa ſituation entre deux rivieres, dont l'une s'appelloit *Maleta*, & l'autre *Mylaon*. Orchomene, qui en fut le fondateur, la bâtit ſur une éminence. Il y avoit proche de cette ville un temple de Neptune équeſtre, & une montagne qu'on ſurnommoit *Thaumaſie*, c'eſt-à-dire *miraculeuſe*. On prétendoit que c'étoit-là que Cybele, enceinte de Jupiter, trompa Saturne, en lui donnant une pierre en-lieu de l'enfant qu'elle mit au monde. On y montroit auſſi la caverne de cette déeſſe, où perſonne ne pouvoit entrer que les ſeules femmes conſacrées à ſon culte. *Méthydre* n'étoit plus qu'un village du tems de Pauſanias, & il appartenoit aux Mégalopolitains. Polybe, Thucydide, Xénophon & Etienne le géographe en font mention. (*D. J.*)

MÉTHYMNE, (*Géog. anc.*) en latin *Methymna*; ville de la partie occidentale de l'île de Lesbos, ſur le littoral du nord, vis-à-vis le *promontorium lectum* aujourd'hui le cap *Babouron*; Ptolomée, *lib. V. cap. ij.* la place entre le promontoire *Argeeum* & la ville *Antiſſa*. Elle étoit célebre par la bonté de ſes vignobles, *uvâ methymnæâ, palmite methymnæo*, comme diſent Horace & Virgile. Elle l'étoit encore par la naiſſance d'Arion poëte lyrique qui fleuriſſoit vers la 38e. olympiade. La fable aſſure qu'ayant été jetté dans la mer, il fut ſauvé par un dauphin, qui le porta ſur ſon dos juſqu'au cap de Ténare près de Lacédémone.

Méthymne ſubſiſtoit du tems de Pline, mais à préſent on ne voit plus que ſes ruines dans l'île de Mételin: & Strabon a ſi bien décrit la ſituation de toutes les anciennes villes de l'île de Lesbos, qu'on découvre aiſément les endroits qu'elles occupoient, en parcourant le pays ſon livre à la main.

J'oubliois de dire que nous avons encore des médailles greques qui ont été frappées à *Methymne*; & qu'il y avoit du tems de Pauſanias entr'autres ſtatues de Poëtes & de Muſiciens célebres, celle d'Arion le méthymnéen, aſſis ſur un dauphin. J'ajoute enfin que cette ville avoit pris ſon nom de *Methymna*, qui étoit une fille de Macaris. (*D. J.*)

METICAL, ſ. m. (*Hiſt. mod. Com.*) monnoie fictive ſuivant laquelle on compte dans le royaume de Maroc en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces; chaque once vaut quatre *blankits*, & ſeize onces font un *métical*, qu'ils nomment auſſi un *ducat d'or*: cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai ducat que ſur le pié de $17\frac{1}{3}$ onces. Le *blankit* vaut 20 *fluces*, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard. Les Marocains ont de plus une petite monnoie d'argent, qui vaut environ 4 ſols, mais que les Juifs ont grand ſoin de rogner, ce qui eſt cauſe que l'on ne peut recevoir cette monnoie ſans l'avoir peſée.

METICHÉE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribunal d'Athènes. Il falloit avoir paſſé 30 ans, s'être fait conſidérer, & ne rien devoir à la caiſſe publique, afin d'être admis à l'adminiſtration de la juſtice. En entrant en charge, on juroit à Jupiter, à Apollon & à Cérès, de juger en tout ſuivant les lois; & dans les cas où il n'y auroit point de loi, de juger ſelon ſa conſcience. Le *métichée* fut ainſi nommé de l'architecte *Metichus*.

METIOSEDUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule celtique, voiſin de Paris, dont il eſt parlé dans Céſar, *lib. VII. de bello Gallico*. Labinus général de l'armée romaine, voulant s'emparer de Paris, conduiſit les troupes qu'il avoit à *Métioſedum*, vers cette ville en deſcendant la riviere, *ſecunda flumine tranſductis*. Ceux qui mettent *Metioſedum* au deſſous de Paris, ſe perſuadent que c'étoit *Meudon*; d'autres imaginent que c'eſt *Melun*; mais M. le Bœuf, par ſes obſervations ſur le *Metioſedum* de Céſar, a prouvé l'erreur de ces deux opinions, ſans oſer décider quel eſt le lieu au-deſſus de Paris appellé *Métioſedum*. Il incline ſeulement à croire que ce pourroit être *Joviſy*, *Joſedum*, mot qui ſemble avoir été abrégé de *Métioſedum*. (*D. J.*)

METIER, ſ. m. (*Gram.*) on donne ce nom à toute profeſſion qui exige l'emploi des bras, & qui ſe borne à un certain nombre d'opérations méchaniques, qui ont pour but un même ouvrage, que l'ouvrier repéte ſans ceſſe. Je ne ſais pourquoi on a attaché une idée vile à ce mot; c'eſt des *métiers* que nous tenons toutes les choſes néceſſaires à la vie. Celui qui ſe donnera la peine de parcourir les atteliers, y verra par-tout l'utilité jointe aux plus grandes preuves de la ſagacité. L'antiquité fit des

dieux

dieux de ceux qui inventerent des *métiers*; les siecles suivans ont jetté dans la fange ceux qui les ont perfectionnés. Je laisse à ceux qui ont quelque principe d'équité, à juger si c'est raison ou préjugé qui nous fait regarder d'un œil si dédaigneux des hommes si essentiels. Le poëte, le philosophe, l'orateur, le ministre, le guerrier, le héros, seroient tout nuds, & manqueroient de pain sans cet artisan l'objet de son mépris cruel.

On donne encore le nom de *métier* à la machine dont l'artisan se sert pour la fabrication de son ouvrage; c'est en ce sens qu'on dit le *métier* à bas, le *métier* à draps le *métier* à tisserand.

Si nous expliquions ici toutes les machines qui portent ce nom, cet article renfermeroit l'explication de presque toutes nos Planches; mais nous en avons renvoyé la plûpart au nom des ouvriers ou des ouvrages. Ainsi à bas, ou à le *métier* à bas; à manufacture en laine, le *métier* à draps; à soierie, les *métiers* en soie; à gaze, le *métier* à gaze, & ainsi des autres.

Métier, *terme & outil de Brodeur*, qui sert pour tenir l'ouvrage en état d'être travaillé. Cette machine est composée de deux gros bâtons quarrés, de la longueur de 3 à 4 piés, & de deux lattes, de la longueur de 2 piés & demi.

Les bâtons sont garnis tout du long en-dedans, d'un gros canevas, attaché avec des clous pour y coudre l'ouvrage que l'on veut broder. Les deux bouts de chaque bâton sont creusés & traversés par 4 mortaises, pour y faire passer les lattes, ce qui forme une espece de quarré long.

Les lattes sont de petites bandes de bois plat, percées de beaucoup de petits trous pour arrêter les bâtons & les assujettir au point qu'il faut. *Voyez la fig.*

Métier, *en terme d'Epinglier*, est un instrument qui leur sert à frapper la tête de leurs épingles. Il est composé d'une planche assez large & épaisse, qui en fait la base, de 2 montans de bois, liés ensemble par une traverse. Dans l'un de ces montans, qui est plus haut que l'autre d'environ un demi pié, passe une bascule, qui vient répondre par une de ses extrémités au milieu de la traverse des montans, & s'y attache à la corde d'un contre-poids assez pesant; elle répond de l'autre bout à une planche qu'on abaisse avec le pié. Dans cette premiere cage sont 2 autres broches de fer plantées sur la base du *métier*, & retenues dans la traverse d'en-haut. Au bas du contre-poids est une autre traverse de fer, qui coule le long de ces broches, & empêche que le contre-poids ne s'écarte du point sur lequel il doit tomber, qui est le trou du poinçon. Il y a dans ce contre poids un tétoir pareil à celui de dessous, pour former la partie supérieure de la tête, pendant que celui-ci fait l'autre moitié, & par ce moyen la tête est achevée d'un seul coup. *Voyez dans les fig. Pl. de l'Epinglier*, les deux montans, la traverse, les deux broches, la traverse du contre-poids, le contre-poids, le tétoir supérieur, l'enclavure au tétoir inférieur: la bascule, son articulation avec le montant, la corde qui joint la bascule avec la marche, sur laquelle l'ouvrier appuye le pié pour faire lever le contre-poids, les épingles dont la tête n'est point achevée, les épingles dont la tête est entierement achevée. Les figures de ces Planches de l'Epinglier, représentent un *métier* à une place, & un *métier* à quatre; & d'autres figures représentent le plan d'un *métier* à quatre places; les places, le contre-poids, l'enclume, la bascule.

Metiers, *est un terme de Brasserie*; il signifie la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir avec la farine ou houblon; les premieres opérations se nomment *premiers métiers*, & les secondes *seconds métiers*; car on ne leur donne le nom de *biere*, que lorsqu'ils sont entonnés dans les pieces. *Voyez* Brasserie.

Métier du Drapier, *voyez l'article* Manufacture en laine.

Metier a' Perruquier, est une machine dont les Perruquiers se servent pour tresser les cheveux. Il est composé d'une piece de bois d'environ un pié & demi ou 2 piés de longueur, sur 4 pouces de largeur & 2 d'épaisseur; cette piece de bois se nomme la *barre*, & sert de base au *métier*. Aux deux extrémités de la barre sont deux trous circulaires, destinés à recevoir deux cylindres de bois d'un pouce & demi de diametre, & d'un pié & demi de hauteur, qui se placent dans une situation verticale & perpendiculaire à la barre. Ces 2 cylindres appellés les *montans*, servent à soutenir 3 brins de soie roulés sur eux par les extrémités, dans lesquels on entrelace les cheveux pour en former une tresse. *Voyez nos Planches.*

Metier de Rubanier, est un chassis sur lequel ces ouvriers fabriquent les rubans, &c. Le *métier* du Rubanier est plus ou moins composé, suivant les ouvrages qu'on veut y fabriquer. Les rubans unis ne demandent pas tant de parties que les rubans façonnés; & ceux-ci beaucoup moins que les galons & tissus d'or & d'argent. Cependant comme les pieces principales & les plus essentielles de ces différens *métiers* sont à-peu-près les mêmes, on se contente de décrire ici un *métier* à travailler les gallons & tissus d'or & d'argent, & les rubans façonnés de plusieurs couleurs; en faisant remarquer cependant les différences des uns & des autres, suivant que l'occasion s'en présentera. Le *métier* contient les parties suivantes:

1°. Le *chassis*, ou comme on dit en terme plus propre le *bâti*, est composé de 4 pilliers ou montans de bois, placés sur un plan parallélograme, ou carré long. Quatre traverses aussi de bois, joignent ces pilliers par en-haut, & 4 autres traverses, dont celle de devant qui est un peu plus élevée s'appelle la *poitriniere*, les unissent à-peu-près au milieu de leur hauteur: enfin il y a une 9e. traverse au bas du bâti pour mettre les piés de l'ouvrier, où sont attachées les marches qui font lever ou baisser les fils de la chaîne. Les pilliers ont 6 ou 7 piés de hauteur, & sont éloignés l'un de l'autre de presqu'autant dans la partie la plus longue du parallélogramme, & seulement de 3 ou 4 piés dans la plus étroite.

2°. Le *chatelet*, c'est un chassis de forme à-peu-près triangulaire, placé au haut du *métier*, & posé sur les 2 plus longues traverses.

3°. Dans le chatelet sont renfermées 24 poulies de chaque côté, autant qu'il y a de marches sous les piés du fabriquant. Les poulies servent à élever les lisserons par le racourcissement des cordons.

4°. Les *tirans*, ce sont des ficelles qui étant tirées par les marches font monter les lisserons. Il y a 24 tirans, un tirant pour 2 poulies.

5°. Le *harnois*, qui est une sorte de petites barres qui soutiennent les lisserons, & qui sont suspendues chacune à 2 cordons enroulés autour des poulies.

6°. Les *lisserons*, c'est un nombre de petits filets, bandés vers le bas par un poids, & qui ont vers leur milieu des bouclettes pour recevoir des ficelles transversales appellées *rames*.

7°. Les *platines*, ce sont des plaques de plomb ou d'ardoise qu'on suspend sous chaque baguette qui termine chaque ligne des lisserons. Quand le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la platine fait retomber les lisserons que le tirant avoit haussés.

8°. Les *rames*, sont des ficelles qui traversent les lisserons, & dont le jeu est le principal artifice de tout le travail de la Rubanerie; comme la tire ou l'ordre des cordons qu'on tire pour fleuronner une étoffe, y produit l'exécution du dessein. Ici il ne faut point de second ouvrier pour tirer les cordons; les marches operent tout sous les piés du tissutier, parce qu'il a pris soin, par avance, de n'étendre au travers des lisserons que le nombre de rames qu'il faut pour prendre certains fils de la chaîne, & en laisser d'autres. Ces rames sont attachées à l'extrémité du *métier*; elles montent sur des roulettes qu'on appelle le *porterames* de derriere, traversent les bouclettes de certains lisserons, & passant entre les autres lisserons sans tenir aux bouclettes; de-là elles arrivent au porterame de devant, qui est pareillement composé de petites roulettes pour faciliter le mouvement des rames. Celles-ci enfin sont attachées en-devant à d'autres ficelles qui tombent perpendiculairement à l'aide d'un fuseau de plomb au bas, & qu'on nomme *lisses* ou *remises*. Les rames ou ficelles transversales ne peuvent être haussées ou baissées par l'un ou l'autre des lisserons, qu'elles ne tirent & ne fassent monter quelques lisses de devant: or celles-ci ont aussi leur bouclettes vers la main de l'ouvrier. Certains fils de la chaîne passent dans une bouclette, d'autres passent à côté. Il y a des lisses qui saisissent tour-à-tour les fils dont la couleur est uniforme; on les nomme *lisses de fond*, parce qu'elles produisent le fond de l'étoffe & la couleur qui soutient tous les ornemens: les autres lisses élevent par leurs bouclettes des fils de différentes couleurs, ce qui par l'alternative des points pris ou laissés, des points qui couvrent la trame, ou qui sont cachés dessous, rendent le dessein ou l'ornement qu'on s'est proposé.

9°. Le *battant*, c'est le chassis qui porte le *rot*, pour frapper la trame. Dans ce *métier* ce n'est point l'ouvrier qui frappe, il ne fait que repousser avec la main le battant qui, tenant à un ressort, est ramené de lui-même, ce qui soulage le rubanier.

11°. Le *tour* ou *bandoir du battant*, c'est une grosse noix, percée de plusieurs trous dans sa rondeur, & traversée de 2 cordes qui tiennent de part & d'autre au *métier*; cette noix sert à bander ces 2 cordes par une cheville qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene

la

la noix à diſcrétion. Deux cordons ſont attachés d'un bout à cette cheville, & de l'autre aux 2 barres du battant qui, par ce moyen, eſt toujours amené contre la trame.

12°. Les *remiſes* ou *liſſes*, ce ſont les liſſes de devant qui par leurs bouclettes, ſaiſiſſent certains fils de la chaîne, & laiſſent tous les autres ſelon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de ſon deſſein.

13°. Les *fuſeaux* qui roidiſſent les remiſes; ils ſont de fer, ont environ un pié de longueur & un quarteron de peſanteur. Les fuſeaux en roidiſſant les remiſes, font ouvrir la chaîne & la referment.

14°. Les *bretelles*, ce ſont deux liſieres de drap qu'on paſſe entre ſes bras pour les ſoutenir, parce qu'en travaillant on eſt obligé de ſe tenir dans une poſture gênante, & qu'on n'eſt preſque pas aſſis.

15°. Le *ſiege* ou *banc* ſur lequel l'ouvrier eſt aſſis, c'eſt une planche ou banc de 3 piés de haut, & à demi panché vers le *metier*, de ſorte que l'ouvrier eſt preſque debout.

16°. Le *marchepié*.

17°. La *poitriniere*, eſt une traverſe qui paſſe d'un montant à l'autre à l'endroit de la poitrine de l'ouvrier. A cette poitriniere eſt attaché un rouleau ſur lequel paſſe le ruban pour aller gagner l'enſouple un peu plus bas.

18°. La *broche* ou *boulon* qui enfile les vingt-quatre marches.

19°. Les *marches*, dans les rubans unis il ne faut que 2, 3 ou 4 marches.

20°. Les *lac* ou *attaches* qui uniſſent les marches aux lames.

21°. Les *lames*, qui ſont de petites barres de bois qui hauſſent ou baiſſent comme les marches, & qui étant arrêtées ſur une même ligne d'un côté & de l'autre, tiennent les liſſerons dans un niveau parfait aux momens de repos.

22 & 23°. L'*enſouple* de devant, & celles de derriere; celles-ci ſont des rouleaux ſur leſquels ſont roulés les fils de la chaîne: il y a autant d'enſouples de derriere qu'il y a de fils de couleurs différentes. L'enſouple de devant ſert à rouler l'ouvrage à meſure qu'il ſe fabrique.

24°. Les *potenceaux* qui ſoutiennent les enſouples.

25°. Les *bâtons de retour*.

26°. La *planchette*.

27°. L'*échelette* ou *les roulettes des retours*.

28°. Les *boutons des retours*.

Ce qu'on appelle les *retours* eſt encore un moyen de menager plus de variété dans l'ouvrage, & de faire revenir les mêmes variétés, outre celles qu'on menage par le jeu alternatif des liſſerons, & par le changement de trame en prenant une autre navette.

Il y a communément trois bâtons de retour; mais on peut en employer davantage. Ils ſont attachés ſur un boulon en forme de baſcules, & ayant un poids pendu à un de leurs bouts, ils enlevent l'autre dès qu'ils ſont libres; l'ouvrier a auprès de lui pluſieurs boutons arrêtés, par le moyen deſquels il peut tirer des cordes, qui en paſſant par les tournans de l'échelette, vont gagner le bout ſupérieur des bâtons de retour. Un de ces bâtons tiré par le bouton s'abaiſſe, & en paſſant rencontre la planchette qui eſt mobile ſur deux charnieres, & qui cede pour le laiſſer deſcendre. Quand la tête du bâton eſt arrivée plus bas que la planchette, celle-ci rendue à elle-même, reprend toujours ſa premiere place; & elle aſſujettit alors la tête du bâton qui demeure arrêtée. Si on en tire un autre qui déplace la planchette, le premier ſe trouve libre & s'échappe. Le ſecond tiré par la corde, demeurant un inſtant plus bas que la planchette, ſe trouve pris & arrêté par le retour de la planchette dans ſa poſition naturelle: tel eſt le jeu des boutons & des bâtons de retour; en voici l'effet. Au-deſſus préciſément, au milieu de ces bâtons ou baſcules, eſt un anneau de métal ou de fil, auquel on fait tenir tant de rames ou de ficelles tranſverſales qu'on juge à propos; quand un bâton de retour eſt tiré & abaiſſé, les rames qui tiennent à ſa boucle ſont roidies: c'eſt donc une néceſſité que les liſſerons, dans les bouclettes deſquels ces rames ont été enfilées, les élevent avec eux; ce qui fait monter certaines liſſes ou remiſes, auxquelles ces rames ſont attachées, & conſéquemment certains fils de la chaîne, par préférence à d'autres. Quand l'ouvrier tire un autre retour, il laiſſe échapper & remonter le premier. Les rames qui tiennent à l'anneau du bâton remonté deviennent lâches, & les liſſerons vont & viennent ſans les bander, ſans les hauſſer. Ces rames déſœuvrées ne produiſent donc point d'effet; celles d'un autre bâton ayant produit le leur, c'eſt à un troiſieme qui dormoit à s'éveiller. Tous ces effets forment une ſuite de différentes portions de fleurs ou autres figures, qui revenant toujours les mêmes, produiſent des figures complettes, toujours les mêmes, & juſtement appellées des retours.

Lorſqu'après que le *métier* eſt monté, l'ouvrier veut travailler, il ſe place au-devant ſur le ſiege, panché de maniere qu'il eſt preſque debout. Il appuie ſa poitrine ſur la traverſe du *métier*, appellée la *poitriniere*; & pour ne point retomber en-devant, il ſe paſſe par-deſſous les bras deux bretelles pour le ſoutenir: ces bretelles ſont attachées par un bout à la traverſe d'en-haut, & de l'autre à la poitriniere.

Métiers, (*Soierie*.) *Voyez l'article* Manufacture en Soie.

Metier de Tisserand, machine à l'uſage du tiſſerand, & qui lui ſert à tiſſer pluſieurs brins de fil pour en faire une piece de toile. Les Tiſſerands ont des *métiers* plus ou moins compoſés, ſuivant les différentes eſpeces qu'ils ont à fabriquer. Les toiles ouvrées, damaſſées, &c. demandent des *métiers* plus garnis que les toiles unies. Voici la maniere dont le *métier* ſimple de tiſſerand eſt conſtruit. Le chaſſis eſt compoſé de quatre montans de 5 piés de haut, qui forme un quarré de 7 piés en tous ſens. Ces quatre montans ſont joints les uns aux autres par quatre traverſes en haut, & quatre autres en bas qui ſont à la hauteur de 2 piés. Au bout du *métier*, à la hauteur d'environ 3 piés, eſt un rouleau de bois porté ſur deux mantonets; ce rouleau s'appelle l'*enſouple de derriere*, ſur laquelle ſont roulés les fils de la chaîne que l'on veut tiſſer. Sur le devant, à la même hauteur, eſt un autre rouleau appellé *la poitriniere*, parce que le tiſſerand, en travaillant, appuie ſa poitrine deſſus. Ce rouleau ſert à recevoir la toile à meſure qu'elle ſe fabrique. Au-deſſous de la poitriniere eſt un autre rouleau de bois appellé *le déchargeoir*, ſur lequel on roule la toile fabriquée pour en décharger la poitriniere. Au milieu du *métier*, dans une poſition perpendiculaire, eſt la chaiſe ou battant, qui eſt ſuſpendu au porte-chaiſe, & dans laquelle, par en bas, eſt inſinué le peigne ou rot; derriere la chaiſe ſont les lames ſoutenues par en-haut par le porte-lame & par les poulies; au bas du *métier*, immédiatement ſous les piés du tiſſerand, ſont les marches; enfin derriere les lames ſont placées les verges & le carton. *Voyez* l'explication de tous ces termes, chacun à leur *article*. *Voyez* auſſi *l'article* Tisserand en toile.

METIS, ſ. f. (*Mythol.*) Μῆτις, ce mot grec ſignifie la *Prudence*. Les anciens Mythologiſtes en ont fait une déeſſe, dont les lumieres étoient ſupérieures à celles des dieux-mêmes. Jupiter l'épouſa, c'eſt-à-dire ſelon Apollodore, qu'il fit paroître beaucoup de prudence dans toute ſa conduite. (*D. J.*)

METKAL ou MITKAL, ſ. m. (*Com.*) petits poids dont ſe ſervent les Arabes: il faut 12 *métkals* pour faire une once. *Dict. du Com. tom. III. pag.* 383.

METL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Eſpagne, qui croît ſur-tout très-abondamment au Mexique. C'eſt un arbriſſeau que l'on plante & cultive à-peu-près de la même maniere que la vigne; ſes feuilles different les unes des autres, & ſervent à différens uſages: dans leur jeuneſſe, on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des ſouliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de-vie. Elles ſont armées d'épines ſi fortes & ſi aiguës, qu'on en fait des eſpeces de ſcies propres à ſcier du bois. L'écorce brûlée eſt excellente pour les bleſſures, & la réſine ou gomme qui en ſort eſt, dit-on, un remede contre toute ſorte de poiſon. Quelques auteurs croient que cette plante eſt la même que celle que quelques voyageurs ont décrite ſous le nom de *maghey*, & qu'on dit être ſemblable à la joubarbe, & non un arbriſſeau. Carreri dit que ſes feuilles donnent un fil dont on fait une eſpece de dentelle & d'autres ouvrages très-délicats. Lorſque cette plante eſt âgée de ſix ans, on en ôte les feuilles du milieu pour y former un creux, dans lequel ſe raſſemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin; cette liqueur eſt auſſi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fermenter comme du vin, & qui la rend très-propre à enivrer: c'eſt cette eſpece de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré*. On peut en diſtiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le *pulque* avec tant d'excès, que l'uſage en fut défendu par les Eſpagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient montaſſent juſqu'à cent-dix mille piaſtres par année; mais l'inutilité de la défenſe l'a fait lever en 1697.

METLING, ou MOTTLING, (*Géog.*) ville forte, & château d'Allemagne dans la Carniole, ſur le Kulp. Quelques géographes croient que c'eſt la *Meclaria* des anciens. *Longit.* 33. 35. *latit.* 45. 58.

ME-

METOCHE, ſ. m. *dans l'ancienne Architecture*, terme dont s'eſt ſervi Vitruve pour marquer l'eſpace ou intervalle entre deux denticules. *Voyez* DENTICULE.

Baldus obſerve que dans une ancienne copie manuſcrite de cet auteur, on trouve le mot *métatomme*, au lieu de *métoche*: c'eſt ce qui donne occaſion à Daviler de ſoupçonner que le texte de Vitruve eſt corrompu; ce qui lui fait conclure qu'il ne faut pas dire *métoche*, mais *métatomme*, c'eſt-à-dire, *ſection*.

METOCIE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribut que les étrangers payoient pour la liberté de demeurer à Athenes. Il étoit de 10 ou 12 drachmes. On l'appelloit auſſi *énorchion*; mais ce dernier mot eſt l'*habitatio* des Latins, déſignant plutôt un loyer qu'un tribut. Le *métocie* entroit dans la caiſſe publique; l'énorchion étoit payé à un particulier propriétaire d'une maiſon.

MESCIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes célébrées dans Athenes à l'honneur de Théſée, & en mémoire de ce qu'il les avoit fait demeurer dans une ville où il les avoit raſſemblés tous, des douze petits lieux où ils étoient auparavant diſperſés.

METOICIEN, (*Litt. grec.*) on appelloit *métoiciens*, μέτοικοι, les étrangers établis à Athenes. Ils payoient un tribut à la république, un impôt nommé μέτοικιον; cet impôt étoit par année de 12 drachmes pour chaque homme, & de 6 drachmes pour chaque femme. La loi les obligeoit encore de prendre un patron particulier, qui les protegeât, & qui répondît de leur conduite. On nommoit ce patron μετοικοφύλαξ. Le polémarque, l'un des neuf archontes, prononçoit ſur les prévarications que les *métoiciens* pouvoient commettre.

Rien n'eſt plus ſenſé que les réflexions de Xénophon ſur les moyens qu'on avoit d'accroître les revenus de la république d'Athenes, en faiſant des lois favorables aux étrangers qui viendroient s'y établir. Sans parler, dit-il, des avantages communs que toutes les villes retirent du nombre de leurs habitans, ces étrangers, loin d'être à charge au public, & de recevoir des penſions de l'état, nous donneroient lieu d'augmenter nos revenus, par le payement des droits attachés à leur qualité. On les engageroit efficacement à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces eſpeces de marques publiques d'infâmie, qui ne ſervent de rien à un état; en ne les obligeant point, par exemple, au danger de la guerre, & à porter dans les troupes une armure particuliere; en un mot, en ne les arrachant point à leur famille & à leur commerce; ce n'étoit donc pas aſſez faire en faveur des étrangers, que d'inſtituer une fête de leur nom, μετοίκια, comme fit Théſée pour les accoutumer au joug des Athéniens, il falloit ſur-tout profiter des conſeils de Xénophon, & leur accorder le terrein vuide qui étoit renfermé dans l'enceinte des murs d'Athènes, pour y bâtir des édifices ſacrés & profanes.

Il n'y avoit point dans les commencemens de diſtinction chez les Athéniens entre les étrangers & les naturels du pays; tous les étrangers étoient promptement naturaliſés, & Thucidide remarque que tous les Platéens le furent en même-tems. Cet uſage fut le fondement de la grandeur des Athéniens; mais à meſure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur, & ce privilege s'accorda ſeulement dans la ſuite à ceux qui l'avoient mérité par quelque ſervice important. (*D. J.*)

METONOMASIE, ſ. f. (*Littér. mod.*) c'eſt-à-dire *changement de nom*. Les ſavans des derniers ſiecles ſe ſont portés avec tant d'ardeur à changer leur nom, que ce changement dans des perſonnes de cette capacité, méritoit qu'on fît un mot nouveau pour l'exprimer. Ce mot même devoit être au-deſſus des termes vulgaires; auſſi l'a-t-on puiſé chez les Grecs, en donnant à ce changement de nom, celui de *métonomaſie*. M. Baillet dit que cette mode ſe répandit en peu de tems dans toutes les écoles, & qu'elle eſt devenue un des phénomenes des plus communs de la république des Lettres. Jean-Victor de Roſſi abandonna ſon nom, pour prendre celui de Janus Nicius Erythræus; Matthias Francowitz prit celui de Flaccus Illiricus, Philippe Scharzerd prit celui de Mélancthon; André Hozen prit celui d'Oſiander, &c. enfin, un allemand a fait un gros livre de la liſte des *métonomaſiens*, ou des *pſeudonymes*. (*D. J.*)

METONYMIE, ſ. f. le mot de *métonymie* vient de μετὰ, qui dans la compoſition marque *changement*, & de ὄνομα, nom; ce qui ſignifie *tranſpoſition* ou *changement* de nom, un nom pour un autre.

En ce ſens cette figure comprend tous les autres tropes; car dans tous les tropes, un mot n'étant pas pris dans le ſens qui lui eſt propre, il réveille une idée qui pourroit être exprimée par un autre mot. Nous remarquerons dans la ſuite ce qui diſtingue la *métonymie* des autres tropes. *Voyez* SYNECDOQUE.

Les maîtres de l'art reſtraignent la *métonymie* aux uſages ſuivans.

I. *La cauſe pour l'effet*. Par exemple: *vivre de ſon travail*, c'eſt-à-dire, *vivre de ce qu'on gagne en travaillant*.

Les Payens regardoient Cérès comme la déeſſe qui avoit fait ſortir le blé de la terre; & qui avoit appris aux hommes la maniere d'en faire du pain: ils croyoient que Bacchus étoit le dieu qui avoit trouvé l'uſage du vin; ainſi ils donnoient au blé le nom de *Cérès*, & au vin le nom de *Bacchus*: on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poëtes.

Virgile, *Æn. I.* 219. a dit, *un vieux Bacchus*, pour du vin vieux:

Implentur veteris Bacchi.

Madame des Houlieres a fait une balade, dont le refrein eſt,

L'Amour languit ſans Bacchus & Cérès:

c'eſt la traduction de ce paſſage de Terence, *Eun. IV.* 6. *Sine Cerere & Libero friget Venus:* c'eſt-à-dire, qu'on ne ſonge guere à faire l'amour, quand on n'a pas de quoi vivre.

Virgile, *Æn. I.* 181. a dit:

Tum Cererem corruptam undis cerealiaque arma
Expediunt feſſi rerum,

Scarron dans ſa traduction burleſque, *liv. I.* ſe ſert d'abord de la même figure; mais voyant bien que cette façon de parler ne ſeroit point entendue en notre langue, il en ajoute l'explication;

Lors fut des vaiſſeaux deſcendue
Toute la Cérès corrompue;
En langage un peu plus humain,
C'eſt ce de quoi l'on fait du pain.

Ovide a dit, *Triſt. IV.* v. 4. qu'une lampe prête à s'éteindre, ſe rallume quand on y verſe *Pallas:*

Cujus ab alloquiis anima hæc moribunda revixit,
Ut vigil infuſâ Pallade *flamma ſolet:*

Pallas, c'eſt-à-dire, *de l'huile*. Ce fut Pallas, ſelon la fable, qui la premiere fit ſortir l'olivier de la terre, & enſeigna aux hommes l'art de faire de l'huile; ainſi Pallas ſe prend pour l'huile, comme Bacchus pour le vin.

On rapporte à la même eſpece de figure les façons de parler où le nom des dieux du paganiſme ſe prend pour la choſe à quoi ils préſidoient, quoiqu'ils n'en fuſſent pas les inventeurs. *Jupiter* ſe prend pour *l'air*, *Vulcain* pour le *feu*. Ainſi pour dire, *où vas-tu avec ta lanterne?* Plaute a dit, *Amph. I.* 1. 185. *Quò ambulas tu, qui Vulcanum in cornu concluſum geris?* (Où vas-tu, toi qui portes *Vulcain* enfermé dans une corne)? Et Virgile, *Æn. V.* 662. *furit Vulcanus*: & encore au *I. liv. des Géorgiques*, voulant parler du vin cuit ou du raiſiné que fait une ménagere de la campagne, il dit qu'elle ſe ſert de *Vulcain* pour diſſiper l'humidité du vin doux:

Aut dulcis muſti Vulcano *decoquit humorem.* v. 295.

Neptune ſe prend pour la *mer*; *Mars*, le dieu de la guerre, ſe prend ſouvent pour *la guerre* même, ou pour *la fortune de la guerre*, pour *l'évenement des combats*, *l'ardeur*, *l'avantage des combattans*. Les hiſtoriens diſent ſouvent qu'on a combattu avec un *Mars* égal, *æquo Marte pugnatum eſt*, c'eſt-à-dire, avec un avantage égal; *ancipiti Marte*, avec un ſuccès douteux; *vario Marte*, quand l'avantage eſt tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

C'eſt encore prendre la cauſe pour l'effet, que de dire d'un général ce qui, à la lettre, ne doit être entendu que de ſon armée: il en eſt de même lorſqu'on donne le nom de l'auteur à ſes ouvrages; il a lu *Cicéron*, *Horace*, *Virgile*, c'eſt-à-dire, *les ouvrages de Cicéron*, &c. Jeſus-Chriſt lui-même s'eſt ſervi de la *métonymie* en ce ſens, lorſqu'il a dit, parlant des Juifs. *Luc. xvi.* 29. *Habent Moſen & prophetas*, ils ont *Moïſe* & les *prophetes*, c'eſt-à-dire, ils ont les livres de Moïſe & ceux des prophetes.

On

On donne souvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage: on dit d'un drap que c'est un *Van-Robais*, ou *Rousseau*, un *Paguen*, c'est-à-dire, un drap de la manufacture de Van-Robais, ou de celle de Rousseau, *&c.* C'est ainsi qu'on donne le nom du peintre au tableau: on dit, j'ai vu un beau *Rembrant*, pour dire un beau tableau fait par le Rembraut. On dit d'un curieux en estampes, qu'il a un grand nombre de *Callots*, c'est-à-dire, un grand nombre d'estampes gravées par Callot.

On trouve souvent dans l'Ecriture-sainte, *Jacob*, *Israël*, *Juda*, qui sont des noms de patriarches, pris dans un sens étendu pour marquer tout le peuple juif. M. Fléchier, *Orais. fun. de M. de Turenne*, parlant du sage & vaillant Machabée, auquel il compare M. de Turenne a dit „ Cet homme qui réjouissoit *Jacob* par ses vertus & par ses exploits „. *Jacob*, c'est-à-dire *le peuple juif.*

Au lieu du nom de l'effet, on se sert souvent du nom de la cause instrumentale qui sert à le produire: ainsi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'est-à-dire, qu'il forme bien les caracteres de l'écriture on dit qu'*il a une belle main*. La *plume* est aussi une cause instrumentale de l'écriture, & par conséquent de la composition; ainsi *plume* se dit par *métonymie*, de la maniere de former les caracteres de l'écriture, & de la maniere de composer. *Plume* se prend aussi pour l'auteur même: *c'est une bonne plume*, c'est-à-dire, c'est un auteur qui écrit bien, *c'est une de nos meilleures plumes*, c'est-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

Style signifie aussi par figure la maniere d'exprimer les pensées. Les anciens avoient deux manieres de former les caracteres de l'écriture. L'une étoit *pingendo*, en peignant les lettres ou sur des feuilles d'arbres, ou sur des peaux préparées, ou sur la petite membrane intérieure de l'écorce de certains arbres: (cette membrane s'appelle en latin *liber*, d'où vient *livre*) ou sur de petites tablettes faites de l'arbrisseau *papyrus*, ou sur de la toile *&c.* Ils écrivoient alors avec de petits roseaux, & dans la suite ils se servirent aussi de plumes comme nous. L'autre maniere d'écrire des anciens étoit *incidendo*, en gravant les lettres sur les lames de plomb ou de cuivre, ou bien sur des tablettes de bois enduites de cire. Or, pour graver les lettres sur ces lames ou sur ces tablettes, ils se servoient d'un poinçon qui étoit pointu par un bout & applati par l'autre: la pointe servoit à graver, & l'extrémité applatie servoit à effacer; & c'est pour cela qu'Horace dit, *I. Sat. x. 72. stylum vertere*, tourner le style, pour dire *effacer*, *corriger*, *retoucher à un ouvrage*. Ce poinçon s'appelloit *stylus*, de *στῦλος*, *columna*, *columella* petite colonne; tel est le sens propre de ces mots: dans le sens figuré, il signifie la maniere d'exprimer les pensées. C'est en ce sens que l'on dit le *style* sublime, *le style* simple, le *style* médiocre, le *style* soutenu, le *style* grave, le *style* comique, le *style* poétique, le *style* de la conversation, *&c. Voyez* STYLE.

Pinceau, outre son sens propre, se dit aussi quelquefois par *métonymie*, comme *plume*, *style*: on dit d'un habile peintre, que c'est un savant *pinceau*.

Voici encore quelques exemples tirés de l'Ecriture-sainte, où la cause est prise pour l'effet. *Si peccaverit anima,... portabit iniquitatem suam*, *Levit. V.* 1. elle portera *son iniquité*, c'est-à-dire, la peine de son iniquité. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei*, *Mich. VII.* 9. où vous voyez que par la *colere du Seigneur*, il faut entendre la *peine* qui est une suite de la colere. *Non morabitur opus mercenarii tui apud te usquè manè*, *Levit. XIX.* 13. opus, *l'ouvrage*, c'est-à-dire, *le salaire*, la récompense qui est dûe à l'ouvrier à cause de son travail. Tobie a dit la même chose à son fils tout simplement, *iv.* 15. *Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, & merces mercenarii tui apud te omninò non remaneat.* Le prophete Osée dit, *iv.* 8. que les prêtres mangeront les *péchés* du peuple, *peccata populi mei comedent*, c'est-à-dire, les victimes offertes pour les péchés.

II. *L'effet pour la cause.* Comme lorsqu'Ovide, *Metamorp. XII.* 513. dit que le mont Pélion n'a point d'ombres, *nec habet Pelion umbras*; c'est-à-dire qu'il n'a point d'arbres, qui sont la cause de l'ombre; *l'ombre*, qui est l'effet des arbres, est prise ici pour les arbres mêmes.

Dans la *Genese*, *xxv.* 23. il est dit de Rébecca, que deux nations étoient en elle, *duæ gentes sunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur*; c'est-à-dire, Esaü & Jacob, les peres des deux nations; Jacob des Juifs, Esaü des Iduméens.

Les Poëtes disent *la pâle mort*, *les pâles maladies*; la mort & les maladies rendent pâle; *pallidamque Pyrenen*, Pers. *prol.* la *pâle* fontaine de *Pyrene*; c'étoit une fontaine consacrée aux muses, l'application à la poésie rend pâle, comme toute autre application violente. Par la même raison Virgile a dit: *Æn. VI.* 275.

Pallentes habitant morbi, tristisque senectus:

& Horace, *I. Od. iv. pallida mors.* La mort, la maladie & les fontaines consacrées aux muses ne sont point pâles, mais elles produisent la pâleur: ainsi on donne à la cause une épithete qui ne convient qu'à l'effet.

III. *Le contenant pour le contenu.* Comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'est-à-dire, *il aime le vin*. Virgile dit, *Æn. I.* 743. que Didon ayant présenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, Bitias la prit, & *se lava*, *s'arrosa de cet or plein*; c'est-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or:

Ille impiger hausit
Spumantem pateram & pleno se proluit auro:

Auro est pris pour la *coupe*; c'est la matiere pour la chose qui en est faite (*voyez* SYNECDOQUE), ensuite la *coupe* est prise pour le *vin*.

Le ciel où les anges & les saints jouissent de la présence de Dieu, se prend souvent pour Dieu même: *implorer le secours du ciel*; *grace au ciel*; *pater*, *peccavi in cœlum & coram te*, (mon pere, j'ai péché contre le *ciel* & contre vous) dit l'enfant prodigue à son pere, (*Luc*, *ch. xv.* 18.) le *ciel* se prend aussi pour les dieux du paganisme.

La terre se tut devant Alexandre, (*I. Machab. j.* 3) *siluit terra in conspectu ejus*; c'est-à-dire, les peuples de la terre se soumirent à lui. *Rome désapprouva* la conduite d'Appius, c'est-à-dire, les Romains désapprouverent....

Lucrece a dit (*V.* 1250.) que les chiens de chasse mettoient une *forêt* en mouvement; *sepire plagis saltum, canibusque ciere*: où l'on voit qu'il prend la *forêt* pour les *animaux* qui sont dans la forêt.

Un *nid* se prend aussi pour les *petits oiseaux* qui sont encore au nid.

Carcer (prison) se dit en latin d'un homme qui mérite la prison.

IV. *Le nom du lieu* où une chose se fait, se prend pour la chose même. On dit un *caudebec*, au lieu de dire un *chapeau* fait à Caudebec, ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, c'est une *marseille*, c'est-à-dire, une étoffe de la manufacture de Marseille: c'est une *perse*, c'est-à-dire, une toile peinte qui vient de Perse.

A-propos de ces sortes de noms, j'observerai ici une méprise de M. Ménage, qui a été suivie par les auteurs du Dictionnaire universel, appellé communément *Diction. de Trév.* c'est au sujet d'une sorte de lame d'épée qu'on appelle *olinde*: les olindes nous viennent d'Allemagne, & sur-tout de la ville de *Solingen*, dans le cercle de Westphalie: on prononce *Solingue*. Il y a apparence que c'est du nom de cette ville que les épées dont je parle ont été appellées des *olindes* par abus. Le nom d'*Olinde*, nom romanesque, étoit déja connu comme le nom de *Sylvie*; ces sortes d'abus sont assez ordinaires en fait d'étymologie. Quoi qu'il en soit, M. Ménage & les auteurs du Dictionnaire de Trévoux n'ont point rencontré heureusement, quand ils ont dit que *les olindes ont été ainsi appellées de la ville d'Olinde dans le Brésil*, d'où ils nous disent que *ces sortes de lames sont venues*. Les ouvrages de fer ne viennent point de ce pays-là: il nous vient du Brésil une sorte de bois que nous appellons *brésil*, il en vient aussi du sucre, du tabac, du baume, de l'or, de l'argent, *&c.* mais on y porte le fer de l'Europe, & sur-tout le fer travaillé.

La ville de Damas en Syrie, au pié du mont Liban, a donné son nom à une sorte de *sabres* ou de *couteaux* qu'on y fait: *il a un vrai damas*, c'est-à-dire, un sabre ou un couteau qui a été fait à Damas. On donne aussi le nom de *damas* à une sorte d'étoffe de soie, qui a été fabriquée originairement dans la ville de Damas; on a depuis imité cette sorte d'étoffe à Venise, à Gènes, à Lyon, *&c.* ainsi on dit *damas de Venise*, *de Lyon*, &c. On donne encore ce nom à une sorte de *prune*, dont la peau est fleurie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

Fayence est une ville d'Italie dans la Romagne; on y a trouvé la maniere de faire une sorte de vaisselle de terre vernissée qu'on appelle de la *fayence*; on a dit ensuite par *métonymie*, qu'on fait de fort belles *fayences* en Hollande, à Nevers, à Rouen, *&c.*

C'est ainsi que le *Lycée* se prend pour les disciples d'Aristote, ou pour la doctrine qu'Aristote enseignoit

dans

dans le Lycée. Le *Portique* se prend pour la Philosophie que Zénon anseignoit à ses disciples dans le Portique.... *on ne pense point ainsi dans le Lycée*, c'est-à-dire, que les disciples d'Aristote ne sont point de ce sentiment. ... *le Portique n'est pas toûjours d'accord avec le Lycée*, c'est-à-dire, que les sentimens de Zénon ne sont pas toûjours conformes à ceux d'Aristote. Rousseau, pour dire que Cicéron dans sa maison de campagne méditoit la Philosophie d'Aristote & celle de Zénon, s'expliqua en ces termes: (*liv. II. od. iij.*)

C'est-là que ce romain, dont l'éloquente voix
D'un joug presque certain sauva sa république,
Fortifioit son cœur dans l'étude des loix
Et du Lycée & du Portique.

Académus laissa près d'Athènes un héritage où Platon enseigna la Philosophie. Ce lieu fut appellé *académie*, du nom de son ancien possesseur; de là la doctrine de Platon fut appellée l'*académie*. On donne aussi par extension le nom d'*académie* à différentes assemblées de savans, qui s'appliquent à cultiver les Langues, les Sciences, ou les beaux Arts.

Robert Sorbon, confesseur & aumonier de saint Louis, institua dans l'université de Paris cette fameuse école de Théologie, qui, du nom de son fondateur, est appellée *sorbonne:* le nom de *sorbonne* se prend aussi par figure pour les docteurs de sorbonne, ou pour les sentimens qu'on y enseigne: *la sorbonne enseigne que la puissance ecclésiastique ne peut ôter aux rois les couronnes que Dieu a mises sur leurs têtes, ni dispenser leurs sujets du serment de fidélité.* Regnum meum non est de hoc mundo. *Joann. xviij.* 36.

V. *Le signe pour la chose signifiée.*

Dans ma vieillesse languissante,
Le sceptre que je tiens pese à ma main tremblante:

(*Quin. Phaët. II. v.*) c'est-à-dire, je ne suis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des soins que demande la royauté. Ainsi le *sceptre* se prend pour l'autorité royale; le *bâton de maréchal de France*, pour la dignité de maréchal de France; le *chapeau de cardinal*, & même simplement le *chapeau*, se dit pour le cardinalat.

L'*épée* se prend pour la profession militaire, la *robe*, pour la magistrature & pour l'état de ceux qui suivent le barreau. Corneille dit dans le *Menteur:* (*act. I. sc. j.*)

A la fin j'ai quitté la robe *pour l'épée.*

Cicéron a dit que les armes doivent céder à la robe:

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ;

C'est-à-dire, comme il l'explique lui-même, (*orat. in Pison. n. lxxiij. aliter xxx.*) que la paix l'emporte sur la guerre, & que les vertus civiles & pacifiques sont préférables aux vertus militaires: *more poëtarum locutus hoc intelligi volui, bellum ac tumultum paci atque otio concessurum.*

„ La lance, dit Mézeral, (*Hist. de Fr. in-fol. tom.* „ *III. pag.* 900.) étoit autrefois la plus noble de toutes „ les armes dont se servissent les gentilshommes fran„ çois „: la quenouille étoit aussi plus souvent qu'aujourd'hui entre les mains des femmes. De là on dit en plusieurs occasions *lance* pour signifier un *homme*, & *quenouille* pour marquer une *femme*. *fief qui tombe de lance en quenouille*, c'est-à-dire, qui passe des mâles aux femmes. *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*, c'est-à-dire, qu'en France les femmes ne succedent point à la couronne: mais les royaumes d'Espagne, d'Angleterre & de Suede, tombent en *quenouille*; les femmes peuvent aussi succéder à l'empire de Moscovie.

C'est ainsi que du tems des Romains les *faisceaux* se prenoient pour l'autorité consulaire; les *aigles romaines* pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enseignes. L'aigle qui est le plus fort des oiseaux de proie, étoit le symbole de la victoire chez les Egyptiens.

Saluste a dit que Catilina, après avoir rangé son armée en bataille, fit un corps de réserve des autres *enseignes*, c'est-à-dire, des autres troupes qui lui restoient: *reliqua signa in subsidiis arctius collocat.*

On trouve souvent dans les auteurs latins *pubes*, poil follet, pour dire la *jeunesse*, les *jeunes gens*: c'est ainsi que nous disons familierement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*, c'est-à-dire, vous n'avez pas encore assez d'expérience. *Canities*, les cheveux blancs, se prend aussi pour la *vieillesse*. *Non deduces canitiem ejus ad inferos.* (*III. Reg. ij. G.*) *Deducetis canos meos cum dolore ad inferos.* (*Gen. xlij.* 38.)

Les divers symboles dont les anciens se sont servis, & dont nous nous servons encore quelquefois pour marquer ou certaines divinités, ou certaines nations, ou enfin les vices & les vertus; ces symboles, dis-je, sont souvent employés pour marquer la chose dont ils sont le symbole. Boileau dit dans son ode sur la prise de Namur:

En vain au lion *belgique*
Il voit l'aigle germanique
Uni sous les léopards:

Par le *lion* belgique, le poëte entend les Provinces-Unies des Pays Bas; par l'*aigle* germanique, il entend l'Allemagne; & par les *léopards*, il désigne l'Angleterre, qui a des léopards dans ses armoiries.

Mais qui fait enfler la Sambre
Sous les jumeaux *effrayés?* (*id. ibid.*)

Sous les *jumeaux*, c'est-à-dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le roi assiégea Namur le 26 de Mai 1692, & la ville fut prise au mois de Juin suivant. Chaque mois de l'année est désigné par un signe, vis-à-vis duquel le soleil se trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, jusqu'au 21 du mois suivant.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo,
Libraque, scorpius, arcitenens, caper, amphora,
pisces.

Aries, le bélier, commence vers le 21 du mois de Mars, ainsi de suite.

„ Les villes, les fleuves, les régions, & même les „ trois parties du monde avoient autrefois leurs symbo„ les, qui étoient comme des armoiries par lesquelles „ on les distinguoit les unes des autres „. Mont. *Antiq. expliq. tom. III. p.* 183.

Le trident est le symbole de Neptune: le paon est le symbole de Junon: l'olive ou l'olivier est le symbole de la paix & de Minerve, déesse des beaux Arts: le laurier étoit le symbole de la victoire; les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les Arts & dans les Sciences, c'est-à-dire, ceux qui s'y distinguoient au-dessus des autres. Peut-être qu'on en usoit ainsi à l'égard de ces derniers, parce que le laurier étoit consacré à Apollon: dieu de la poësie & des beaux Arts. Les poëtes étoient sous la protection d'Apollon & de Bacchus; ainsi ils étoient couronnés quelquefois de laurier, & quelquefois de lierre: *doctarum hederæ præmia frontium.* Horat. *I. od. I. xxix.*

La palme étoit aussi le symbole de la victoire. On dit d'un saint qu'il a remporté la palme du martyre: il y a dans cette expression une *métonymie*, *palme* se prend pour *victoire*; & de plus l'expression est métaphorique, la victoire dont on veut parler est une victoire spirituelle.

„ A l'autel de Jupiter, dit le pere de Montfaucon, „ (*Ant. expl. tom. II p.* 129.) on mettoit des feuilles „ de hêtre: à celui d'Apollon, de laurier: à celui de „ Minerve, d'olivier: à l'autel de Vénus, de myrthe: „ à celui d'Hercule, de peuplier: à celui de Bacchus, „ de lierre: à celui de Pan, des feuilles de pin „.

VI. *Le nom abstrait pour le concret.... Un nouvel esclavage se forme tous les jours pour vous*, dit Horace, *II. od. viij.* 18, c'est-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux esclaves: *tibi servitus crescit nova. Servitus* est un abstrait, au lieu de *servi* ou *novi amatores qui tibi serviant. Invidiâ major*, (*ib. xx.*) au-dessus de l'envie, c'est-à-dire, triomphant de mes envieux.

Custodia, garde, conservation, se prend en latin pour ceux qui gardent: *noctem custodia ducit insomnem. Æn. IX.* 166.

Spes, l'espérance, se dit souvent pour ce qu'on espere: *spes quæ differtur affligit animam. Prov. XIII.* 12.

Petitio, demande, se dit aussi pour la chose demandée: *dedit mihi Dominus petitionem meam. I. Reg. j.* 27.

C'est ainsi que Phedre a dit, *I. fab.* 3. *tua calamitas non sentiret*, c'est-à-dire, *tu calamitosus non sentires*: *tua calamitas* est un terme abstrait, au lieu que *tu calamitosus* est le concret. *Credens colli longitudinem*, (*ib.* 8.) pour *collum longum*: & encore (*ib.* 13) *corvi stupor*, qui est l'abstrait, pour *corvus stupidus*, qui est le con-

concret. Virgile a dit de même, (*Georg. I. 143.*) *ferri rigor*, qui est l'abstrait, au lieu de *ferrum rigidum*, qui est le concret.

VII. *Les parties du corps* qui sont régardées comme le siege des passions & des sentimens intérieurs, se prennent pour les *sentiment mêmes*. C'est ainsi qu'on dit *il a du cœur*, c'est-à-dire, du courage.

Observez que les anciens regardoient le cœur comme le siege de la sagesse, de l'esprit, de l'adresse; ainsi *habet cor*, dans Plaute, (*Persa, act. IV. sc. iv. 71.*) ne veut pas dire comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'esprit; *si est mihi cor*, *id. Mostel. act. I. sc. ij. 3.* si j'ai de l'esprit, de l'intelligence: *vir cordatus*, veut dire en latin un *homme de sens*, qui a un bon discernement. Cornutus, philosophe stoïcien, qui fut le maître de Perse, & qui a été ensuite le commentateur de ce poëte, fait cette remarque sur ces paroles, *sum petulanti splene cachinno*, de la premiere satyre; *Physici dicunt homines splene ridere, felle irasci, jecore amare, corde sapere, & pulmone jactari*. Aujourd'hui on a d'autres lumieres.

Perse dit (*in prol.*) que le *ventre*, c'est-à-dire, la faim, le besoin, a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler.

La *cervelle* se prend aussi pour l'esprit, le jugement. O la belle tête, s'écrie le renard dans Phedre; quel dommage, elle n'a point de cervelle! *ô quanta species, inquit, cerebrum non habet!* (*I. 7.*) On dit d'un étourdi que c'est une tête sans *cervelle*. Ulysse dit à Euryale, selon la traduction de Mad. Dacier, (*odyss. tom. II, pag. 13.*) *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écervelé*, c'est-à-dire, comme elle l'explique dans ses savantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu sage*. Au contraire quand on dit, *c'est un homme de tête, c'est une bonne tête*, on veut dire que celui dont on parle est un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'est-à-dire, qu'il a perdu le bon sens, la présence d'esprit. *Avoir de la tête*, se dit aussi figurément d'un opiniâtre. *Tête de fer*, se dit d'un homme appliqué sans relâche, & encore d'un entêté.

La *langue*, qui est le principal organe de la parole, se prend pour la parole: *c'est une méchante langue*, c'est-à-dire, c'est un médisant: *avoir la langue bien pendue*, c'est avoir le talent de la parole, c'est parler facilement.

VIII. *Le nom du maître* de la maison se prend aussi pour la maison qu'il occupe: Virgile a dit: (*Æn. II. 312.*) *jam proximus ardet Ucalegon*, c'est-à-dire, le feu a déja pris à la maison d'Ucalégon.

On donne aussi aux pieces de monnoie le nom du souverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos philippos reddat aureos*, (Plaut. *bacchid. IV. ix. 8.*) qu'elle rende deux cens *philippes* d'or: nous dirions deux cens *louis* d'or.

Voilà les principales especes de *métonymie*. Quelques-uns y ajoutent la *métonymie*, par laquelle on nomme ce qui précede pour ce qui suit, ou ce qui suit pour ce qui précede; c'est ce qu'on appelle *l'antécédent pour le conséquent*, ou *le conséquent pour l'antécédent*: on en trouvera des exemples dans la métalepse, qui n'est qu'une espece de *métonymie* à laquelle on a donné un nom particulier (*voyez* MÉTALEPSE); au lieu qu'à l'égard des autres especes de *métonymie*, dont nous venons de parler, on se contente de dire, *métonymie* de la cause pour l'effet, *métonymie* du contenant pour le contenu, *métonymie* du signe, &c.

Cet article est tiré entierement du livre des tropes de M. du Marsais.

METOPE, s. m. *terme d'Architecture*, c'est l'intervalle ou quarré qu'on laisse entre les triglyphes de la frise de l'ordre dorique. *Voyez aussi* TRIGLYPHE & FRISE. Ce *mot* est originairement grec, & signifie dans cette langue la *distance* d'un trou à un autre, ou d'un triglyphe à un autre, parce que les triglyphes sont supposés être des solives ou poutrelles qui remplissent des trous, de μετὰ, *inter*, entre, & ὀπὴ, *foramen*, trou.

Les anciens ornoient quelquefois les *métopes* d'ouvrages sculptés, comme de têtes de bœuf, & autres choses qui servoient aux sacrifices des payens; c'est parce qu'il y a beaucoup de difficulté à bien disposer les *métopes* & les triglyphes dans la juste symmétrie que demande l'ordre dorique, que plusieurs architectes jugent à propos de ne se servir de cet ordre que pour des temples.

Demi-*métope* est l'espace un peu moindre que la moitié d'un *métope*, à l'encoignure de la frise dorique.

METOPON, (*Géog. anc.*) promontoire au voisinage de Constantinople. Il est près de Péra: on le nomme aujourd'hui *Arva spandemma*. (*D. J.*)

METOPOSCOPIE, s. f. l'art de découvrir le tempérament, les inclinations, les mœurs, en un mot, le caractere d'une personne par l'inspection de son front ou des traits de son visage. Ce *mot* est composé du grec μέτωπον, *front*, & de σκοπῶ, *je considere*.

La *métoposcopie* n'est qu'une partie de la physionomie, car celle-ci fonde ses conjectures sur l'inspection de toutes les parties du corps. L'une & l'autre sont fort incertaines pour ne pas dire entierement vaines, rien n'étant plus vrai que ce qu'a dit un poëte, *fronti nulla fides*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

Ciro Spontoni qui a traité de la *métoposcopie*, dit que l'on peut distinguer sept lignes au front, & qu'à chaque ligne préside une planete; Saturne à la premiere, Jupiter à la seconde, & ainsi des autres. On peut juger delà combien de rêveries on peut débiter sur les personnes dont on veut juger par la *métoposcopie*. (*G*)

METOYERIE, s. f. *en Architecture*, est toute limite qui sépare deux héritages contigus, appartenans à deux propriétaires. Ainsi on dit que deux voisins sont en *métoyerie*, lorsque le mur qui sépare leur maison est mitoyen.

METRE, s. m. (*Litt.*) en poësie, c'est tout pié ou mesure qui entre dans la composition des vers. *Voy.* PIÉ, VERS, MESURE. Aristide définit le *metre*, un systême de piés composés de syllabes différentes & d'une étendue déterminée. Dans ce sens, *metre* veut dire à-peu-près la même chose qu'une sorte de vers en général, *genus carminis*, & on le trouve employé de la sorte dans les auteurs latins, pour désigner une cadence différente de celle de la prose qu'on nomme *rythme*. *Voyez* RYTHME.

Metre n'est pas proprement un mot françois, il a pourtant lieu dans le style marotique pour signifier des *vers*.

METRETE, s. f. (*Hist. ecclés.*) du grec μετρητὴς sorte de mesure. L'auteur de la vulgate emploie le nom de *metreta* dans deux endroits de sa traduction de l'ancien testament; savoir, *I. paralip. c. iij. ℣. 10.* & *c. iv. ℣. 5.* mais dans l'un & dans l'autre endroit l'hébreu porte *bathe*; qui étoit une grande mesure creuse, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demiseptier, un poiçon & un peu plus mesure de Paris. La *metrete* des Grecs contenoit, selon quelques auteurs, cent livres, & selon d'autres quatre-vingt-dix livres de liqueur; mais comme la livre d'Athènes étoit un peu moindre que celle de Paris, ces quatre-vingt-dix livres se peuvent réduire à soixante livres de France; ce qui revient à-peu-près au bathe des hébreux. *Voyez* BATHE. *Dict. de la bibl.*

METRICOL ou MITRICOL, s. m. (*Comm.*) petit poids de la sixieme partie d'une once, les apoticaires & droguistes portugais s'en servent dans les Indes orientales; au-dessous du *mitricol* est le mitricoli, qui ne pese que la huitieme partie d'une once. *Diction. de Commerce.*

METRICOLI ou MITRICOLI, petit poids dont on se sert à Goa, pour peser les drogues de la Médecine. *Voyez l'article précédent.*

METRIQUE, adj. (*Littér.*) art *métrique*, *ars metrica*. C'est la partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre & la différence des piés qui doivent entrer dans les vers. C'est ce qu'on appelle autrement *prosodie*. *Voyez* QUANTITÉ, PROSODIE, VERS, &c.

METRIQUE, vers *métrique*. On appelle ainsi certains vers assujettis à un certain nombre de voyelles, longues ou breves, tels que les vers grecs & latins. *Voyez* QUANTITÉ.

Capellus observe, que le génie de la langue hébraïque ne peut s'accommoder de cette distinction de longues & de breves; elle n'a pas lieu non plus dans les langues modernes, du-moins jusqu'à faire une regle fondamentale de poésie. *Voyez* HEBREU & VERSIFICATION.

METRO, LE, (*Géogr.*) riviere d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a sa source dans l'Apennin, prend son cours d'occident en orient, & va se jetter dans la mer Adriatique, auprès de Fano, c'est le *metaurus* de Pline, *liv. III. ch. xiv.* (*D. J.*)

METROCOMIE, s. f. *terme de l'hist. de l'ancienne Eglise*, qui signifie un *bourg* qui en a d'autres sous sa jurisdiction, il vient du grec μήτηρ, *mere* & de κώμη, *bourg*, *village*. Ce que les métropoles étoient parmi les villes, les *métrocomies* l'étoient parmi les bourgs à la campagne: les anciennes *métrocomies* avoient un chorévêque ou doyen rural, c'étoit son siege ou sa résidence. *Voyez* METROPOLE, CHOREVEQUE.

METROLITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs, pour désigner les pierres qui se sont formées dans des coquilles. *Voyez* NOYAU.

METROMANIE, s. f. fureur de faire des vers. Nous avons une excellente comédie de M. Piron sous ce titre; elle a introduit le mot de *métromanie* dans la langue, comme le Tartuffe y introduisit autrefois celui de *tartuffe*, qui devint, depuis le chef-d'œuvre de Moliere, synonyme à *hypocrite*.

METROMETRE, s. f. (*Musiq.*) machine à déterminer le mouvement d'une piece de musique. Il faut avoir un pendule, jouer le morceau, & accourcir ou allonger le pendule, jusqu'à ce qu'il fasse exactement une de ses oscillations, tandis qu'on joue ou qu'on chante une mesure, & écrire au commencement de l'air, la longueur du pendule.

METROON, (*Litter. grec.*) nom du temple de la mere des dieux à Athènes, où se conservoient les actes publics. Favorin marquoit dans un de ses ouvrages, au rapport de Diogène Laerce, *lib. II.* qu'on y gardoit les pieces du procès de Socrate. Vossius a fait une grande bévue sur ce sujet; il a cru que μητρῷον étoit le titre d'un livre. Il est étonnant qu'un habile homme comme Vossius, s'y soit trompé. (*D. J.*)

METRONOME, s. m. (*Antiq. greq.*) Les *métronomes*, μετρονόμοι, étoient chez les Athéniens des officiers qui avoient l'inspection sur toutes les mesures, excepté sur celles de blé. Il y avoit cinq *métronomes* pour la ville, & dix pour le pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique. *Voyez* Potter, *Archaeol. lib. I. c. xv. tom I. p.* 83. (*D. J.*)

METROPOLE, s. f. (*Jurisp.*) dans sa juste signification veut dire, *mere ville* ou *ville principale* d'une province. Mais en matiere ecclésiastique, on entend par *métropole* une église archiépiscopale; on donne aussi le titre de *métropole* à la ville où cette Eglise est située, parce qu'elle est la capitale d'une province ecclésiastique.

Usserius & de Marca prétendent, que la distinction des *métropoles* d'avec les autres églises est de l'institution des Apôtres; mais il est certain que son origine ne remonte qu'au troisieme siecle, elle fut confirmée par le concile de Nicée, on prit modele sur le gouvernement civil: l'empire romain ayant été divisé en plusieurs provinces, qui avoient chacune leur *métropole*, on donna le nom & l'autorité de *métropolitain* aux évêques des villes capitales de chaque province, tellement que dans la contestation entre l'évêque d'Arles & l'évêque de Vienne, qui se prétendoient respectivement métropolitains de la province de Vienne, le concile de Turin décida, que ce titre appartenoit à celui dont la ville seroit prouvée être la *métropole* civile.

Comme le prefet des Gaules résidoit à Tours, à Trèves, à Vienne, à Lyon ou à Arles, il leur communiquoit aussi tout-à-tour le rang & la dignité de *métropole*. Cependant tous les évêques des Gaules étoient égaux entr'eux, il n'y avoit de distinction que celle de l'ancienneté. Les choses resterent sur ce pié jusqu'au cinquieme siecle, & ce fut alors que s'éleva la contestation dont on a parlé.

Dans les provinces d'Afrique, excepté celles dont Carthage étoit la *métropole*, le lieu où résidoit l'évêque le plus âgé, devenoit la *métropole* ecclésiastique.

En Asie, il y avoit des *métropoles* de nom seulement, c'est-à-dire, sans suffragans ni aucun droit de métropolitain; telle étoit la situation des évêques de Nicée, de Chalcedoine & de Beryte, qui avoient la préséance sur les autres évêques & le titre de métropolitain, quoiqu'ils fussent eux-mêmes soumis à leurs métropolitains.

On voit par-là que l'établissement des *métropoles* est de droit positif & qu'il dépend indirectement des souverains, aussi comme plusieurs évêques obtenoient par l'ambition, des rescrits des empereurs, qui donnoient à leur ville le titre imaginaire de *métropole*, sans qu'il se fît aucun changement ni démembrement de province: le concile de Chalcédoine dans le canon XII. voulut empêcher cet abus qui causoit de la confusion dans la police de l'Eglise. *Voyez l'hist. des* métropoles, *par le* P. Cantel, & *ci-après* MÉTROPOLITAIN. (*A*)

METROPOLITAIN, s. f. (*Jurisprud.*) est l'évêque de la ville capitale d'une province ecclésiastique; cependant quelques évêques ont eu autrefois le titre de *métropolitain*, quoique leur ville ne fût pas la capitale de la province. *Voyez ci-devant* MÉTROPOLE.

Présentement les archevêques sont les seuls qui ayent le titre & le droit de *métropolitain*; ils ont en cette derniere qualité une jurisdiction médiate & de ressort sur les diocèses de leur province, indépendamment de la jurisdiction immédiate qu'ils ont comme évêques dans leur diocèse particulier.

Les droits de *métropolitains* consistent 1°. à convoquer les conciles provinciaux, indiquer le lieu où il doit être tenu. bien entendu que ce soit du consentement du roi; c'est à eux à interpréter par provision les decrets de ces conciles, & absoudre des censures & peines décernées par les canons de ces conciles.

2°. C'est aussi à eux à indiquer les assemblées provinciales qui se tiennent pour nommer des députés aux assemblées générales du clergé; ils marquent le lieu & le tems de ces assemblées, & ils y président.

3°. Ils peuvent établir des grands-vicaires, pour gouverner les dioceses de leur province qui sont vacans, si dans huit jours après la vacance du siege le chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inspection sur la conduite de leurs suffragans, tant pour la résidence que pour l'établissement ou la conservation des séminaires. Ils sont aussi juges des différends entre leurs suffragans & les chapitres de ces suffragens.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les églises de leur province, y porter le pallium, & faire porter devant eux la croix archiépiscopale.

6°. L'appel des ordonnances & sentences des évêques suffragans, de leurs grands-vicaires & officiaux, va au *métropolitain*, tant en matiere de jurisdiction volontaire que contentieuse, & le *métropolitain* doit avoir un official pour exercer cette jurisdiction *métropolitaine*.

7°. Quand un évêque suffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les six mois de la vacance, ou du tems qu'il a pu en disposer, si c'est par dévolution; le *métropolitain* a droit d'y pourvoir.

8°. Les grands-vicaires du *métropolitain* peuvent, en cas d'appel, accorder des visa à ceux ausquels les évêques suffragans en ont refusé mal-à-propos, donner des dispenses, & faire tous les actes de la jurisdiction volontaire, même conférer les bénéfices vacans par dévolution, si le *métropolitain* leur a donné spécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'usage de France, les bulles du jubilé sont adressées au *métropolitain* qui les envoie à ses suffragens.

Le *métropolitain* assistoit autrefois à l'élection des évêques de sa province, confirmoit ceux qui étoient élus, recevoit leur serment; mais l'abrogation des élections & le droit que les papes se sont insensiblement attribué pour *la conservation*, *ont privé les* métropolitains *de ces droits*. Ils ont aussi perdu par non-usage celui de visiter les églises de leur province. *Voyez* Ferret, *Tr. de l'abus*, *les lois ecclésiastiques tit. des métropolitains*, *les mémoires du clergé*, & *aux mots* ARCHEVÊQUE, OFFICIAL, PRIMAT. (*A*)

METROPOLIS, (*Géogr. anc.*) les Géographes nomment douze à treize villes de ce nom; savoit, deux en Phrygie, deux en Thessalie, une en Lydie, une en Isaurie, une en Acarnanie, une en Doride, une dans le Pont, une dans la Sarmatie européenne, une en Scythie, une en Eubée, & finalement une en Ionie. M. Spon cite deux médailles contorniates de cette derniere, sur lesquelles il s'est persuadé de trouver Solon. L'imagination des Antiquaires est très féconde; ne les privons point du seul plaisir qui leur reste.

METROVISA *ou* MITROVITZ, (*Géog.*) ville de Hongrie sur la Save, au comté de Sirmium, entre Raitha vers le midi & Krsatz vers l'orient. On voit dans ce lieu, selon M. le comte de Marsilly, beaucoup de monumens d'antiquité; ce qui le porte à croire que les Romains y avoient envoyé une grande colonie, & que c'étoit peut-être dans cet endroit qu'étoit bâtie la célebre métropole, nommée *Sirmium*. (*D. J.*)

METROUM, s. m. (*Hist. anc.*) en général un temple consacré à Cibele; mais en particulier celui que les Athéniens éleverent à l'occasion d'une peste, dont ils furent affligés pour avoir jetté dans une fosse un des prêtres de la mere des dieux.

METS, (*Géog.*) ancienne & forte ville de France, capitale du pays Messin, avec une citadelle, un parlement & un évêché suffragant de Treves. Son nom latin est *Divodurus*, *Divodurum Mediomatricorum*, *civitas Mediomatricorum*, comme il paroît par Tacite, par Ptolomée, par la table de Peutinger, & par l'itinéraire d'Antonin. Peut-être que les sources des fontaines que cette ville a dans ses fossés, ont occasionné le nom de *Divodurum*, qui veut dire, *eau de fontaine*; du-moins, selon M. de Valois, *dia* en langue gauloise est une *fontaine*, & *dur* signifie *de l'eau*.

Quoi qu'il en soit, dans le quatrieme siecle, cette ville commença à prendre le nom du peuple *Mediomatrici*; & ce nom fut adopté par les écrivains jusqu'à l'onzieme siecle. Néanmoins dès le commencent du cinquieme, le nom du peuple *Mediomatrices* & le nom de la ville

ville furent changés en celui de *Metis* ou *Meta*, dont l'origine est inconnue.

Mets étoit illustre sous l'empire romain; car Tacite, (*Hist. liv. IV.*) lui donne le titre de *socia civitas*, ville alliée, & Ammian Marcellin l'estimoit plus que Treves sa métropole.

En effet, *Mets* est une des premieres villes des Gaules qui déposant son ancienne barbarie, se soit policée à la maniere des Romains, & d'après leur exemple. Elle se signala par de magnifiques ouvrages, & donna à ses rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des inscriptions du pays. Elle avoit un amphithéâtre, ainsi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours, & qui a servi dans la suite de demeure aux rois d'Austrasie pendant environ 170 ans. Elle fit construire ce bel aqueduc, dont les arches traversant la Moselle, s'élevoient plus de cent piés au-dessus du courant de la riviere, ouvrage presque égal à ce qui s'étoit jamais fait de plus magnifique en Italie dans ce genre.

Mais cette ville, après avoir été très-florissante, fut entierement ruinée par les Huns lorsqu'ils envahirent les Gaules sous Attila.

Les Francs, sous Childeric, s'emparerent des pays de *Mets* & de Treves, & y dominoient du tems de Sidonius Apollinaris. Clovis en resta le maître, ainsi que des pays voisins. Elle continua d'être le siege des rois de la France orientale ou d'Austrasie, & devint encore plus considérable que sous les Romains, parce que ces rois d'Austrasie étendoient leur domination jusqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de *Mets* les reconnurent pour leurs maîtres. Après eux, ils agréerent pour souverains les empereurs allemands, qui conquirent le royaume d'Austrasie.

Il est vrai que les évêques & les comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de *Mets* y eurent beaucoup d'autorité, mais les empereurs seuls jouissoient du suprème domaine. Si les prélats de cette ville y battoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres évêques & avec plusieurs abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être souverains. Enfin il est constant que sous Charles-Quint *Mets* étoit une ville impériale libre, qui ne reconnoissoit pour chef que l'empereur.

Les choses étoient en cet état l'an 1552, lorsqu'Henri II. par brigue & par adresse s'empara de *Mets* & s'en établit le protecteur. Charles-Quint assiégea bientôt cette ville avec une puissante armée, mais il fut contraint d'en lever le siege par la défense vigoureuse du duc de Guise. Cependant les évêques de *Mets* admirent la souveraineté des empereurs, reçurent d'eux les investitures, & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement subsista jusqu'à l'an 1633, que Louis XIII. se déclara seigneur souverain de *Mets*, Toul & Verdun, & du temporel des trois évêchés, ce qui fut confirmé par le traité de Westphalie en 1648. On ne réserva que le droit métropolitain sur ces évêchés à l'archevêque de Treves, électeur de l'empire.

Il faut observer qu'il y a 200 ans que *Mets* étoit trois fois plus grande qu'elle n'est aujourd'hui. Elle ne contient guere actuellement que 20 mille ames.

Son évêché subsiste depuis le commencement du iv. siecle, & c'est un des plus considérables qui soient à la nomination du roi. L'évêque prend le titre de prince du saint empire, & jouit de 90 mille livres de rente; son diocese contient environ 620 paroisses.

Mets est la seule ville du royaume où les Juifs ayent une synagogue, & où ils soient soufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette derniere grace, comme on s'exprimoit alors, à deux seules familles juives; mais le besoin a engagé d'étendre insensiblement la tolérance, ensorte qu'en 1698 on comptoit dans *Mets* 300 familles juives, dont l'établissement confirmé par Louis XIV. a produit de grands avantages au pays. C'est assez de remarquer, pour le prouver, que pendant la guerre de 1700, les Juifs de *Mets* ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de 100 mille écus de bénéfice par an à l'état. Il falloit donc, en tolérant les Juifs, n'y point joindre de clause infamante qui éloignât les principaux d'entr'eux de se réfugier à *Mets*; telle est la condition qu'on leur a imposée de porter des chapeaux jaunes, pour les distinguer odieusement; condition inutile à la police, contraire à la bonne politique, & qui, pour tout dire, tient encore de la barbarie de nos ayeux.

Les appointemens du gouverneur de *Mets* sont de 24 mille livres par an, les revenus de la ville de 100 mille, & la dépense fixe de 70 mille.

Le pays se régit par une coutume particuliere, qu'on nomme *la coûtume de Mets*; & ce qui est fort singulier, c'est que cette coûtume n'a jamais été ni rédigée, ni vérifiée.

Mets est située entre Toul, Verdun & Treves, au confluent de la Moselle & de la Seille, à 10 lieues de Toul, autant de Nancy N. O. 12 S. de Luxembourg, 13 E. de Verdun, 19 S. O. de Treves, 72 N. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 23. 42'. 45". *lat.* 49. 7. 7.

Les citoyens de cette ville ne se sont pas extrèmement distingués dans les sciences; cependant Ancillon, Duchat, Ferri & Foés les ont cultivés avec honneur.

Ancillon (David) & son fils Charles, mort à Berlin en 1727, ont eu tous deux de la réputation en Belles-Lettres.

Duchat (Jacob le) a fait voir dans ses écrits beaucoup de connoissance de nos anciens usages & des vieux termes de notre langue; on lui doit la meilleure édition de Rabelais. Il est mort à Berlin en 1735, à 78 ans.

Ferri (Paul), en latin *Ferrius*, fit à 20 ans un *Catéchisme de réformation*, auquel le célebre Bossuet crut devoir répondre. Ferri étoit l'homme le plus disert de sa province; la beauté de sa taille, de son visage & de ses gestes relevoient encore son éloquence. Il est mort de la pierre en 1669, & on lui trouva plus de 80 pierres dans la vessie.

Foés, en latin *Foesius* (Anutius), décédé en 1596 à 68 ans, est un des grands Littérateurs qu'ait eu l'Europe en fait de médecine greque. Les Médecins lui doivent la meilleure interprétation qu'ils ayent en latin des œuvres d'Hippocrate, dont la bonne édition parut à Geneve en 1657, *in-fol.* (*D. J.*)

METTEUR EN ŒUVRE, s. m. est le nom que prennent des orfevres qui ne s'appliquent qu'à monter les pierres sur l'or ou sur l'argent. Ils ont les mêmes loix que ceux qu'on appelle *grossiers*, ou qui font les plus gros ouvrages de l'Orfévrerie; ils font du même corps & de la même communauté. Ils ont les mêmes droits & les mêmes privileges.

L'art du *Metteur-en-œuvre* est sur-tout connu en Allemagne, en Flandres, en France & en Angleterre. Mais il n'y a guere dans ce dernier pays, que les Allemands & les François qui exercent la *mise en œuvre* avec réputation. Quant aux Allemands & aux François, on croit communément que les premiers travaillent plus finement & plus régulierement; mais le goût françois universellement goûté rend aux derniers ce qu'ils perdent du côté de l'habileté & de l'adresse. Les *Metteurs-en-œuvre* ne different des Bijoutiers qu'en ce qu'ils ne font que monter les pierres fines ou fausses sur des bagues, des colliers, des pendans, ou autres ornemens de cette espece, au lieu que les autres font & enjolivent des tabatieres, étuis, pommes de cannes, boîtes de montres, &c.

METTEURS A' PORT, *terme de rivieres*. *Voy.* BOUT-A'-PORT.

METTRE, v. act. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions, qui toutes ont quelque rapport au lieu & à la situation dans le lieu: exemples, *mettre* un sot en place, *mettre* en apprentissage un enfant, *mettre* des troupes sur pié, *mettre* à la loterie, se *mettre* au travail, *mettre* en couleur, *mettre* à mort, *mettre* bas, *mettre* hors, *mettre* à couvert, *mettre* à mal, *mettre* une chose en quelqu'endroit, &c. *Voyez les articles suivans.*

METTRE, *appointement à*, (*Jurisprud.*) *voyez* ce qui a été dit *au mot* APPOINTEMENT. On peut ajouter que dans ces appointemens l'instruction est fort sommaire; le procureur ne donne ordinairement qu'une seule requête ou inventaire de production, & tous les frais ne doivent pas passer une certaine somme. On appointe à *mettre* dans les matieres provisoires. *Voyez* ce qui en est dit dans le praticien de Couchot, *tome II. à la fin.* (*A*)

METTRE, (*Marine.*) ce mot est employé *dans la marine* à certains usages particuliers.

Mettre à la voile, c'est appareiller & sortir d'un port ou d'une rade.

Mettre les voiles dedans, c'est ferler & plier toutes les voiles, sans en avoir aucune qui soit déployée.

Mettre la grande voile à l'échelle, c'est amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans.

Mettre les basses voiles sur les cargues, c'est se servir de cargues pour trousser les voiles par en-bas.

Mettre à terre, c'est descendre du monde, ou autre chose du vaisseau, à terre.

Mettre à bord, c'est tirer ou porter dans le vaisseau.

Mettre un matelot à terre, c'est le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas son devoir.

Mettre une ancre en place, c'eſt l'amener dans la place où elle doit être au côté de l'avant du vaiſſeau.

Mettre le linguet, c'eſt *mettre* la piece de bois, nommée *linguet* ou *élinguet*, contre une des fuſées ou taquets du cabeſtan, pour l'empêcher de dévirer ou de retourner en arriere.

METTRE, (*Comm.*) terme qui a différentes ſignifications dans le commerce.

Mettre ſes effets à couvert, ſe dit ordinairement en mauvaiſe part d'un négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le deſſein d'une banqueroute frauduleuſe. *Voyez* BANQUEROUTE.

Mettre au-deſſus d'un autre, c'eſt enchérir ſur le prix qui a été offert d'une marchandiſe dans une vente publique.

Mettre, ſignifie quelquefois *s'enrichir*, comme quand on dit *mettre ſol ſur ſol*; & quelquefois avancer ou dépenſer pour la part qu'on prend dans une ſociété ou entrepriſe de commerce. J'ai dépenſé cent mille écus à cette manufacture, je n'y veux plus rien *mettre*.

Mettre de bon argent avec du mauvais, c'eſt faire des avances ou dépenſes ſans eſpérance de les retirer.

Mettre avec le pronom poſitif, ſignifie *s'appliquer*, *s'employer*. Ce jeune homme a eu raiſon de ſe *mettre* au commerce, il y réuſſit. *Dict. de Commerce*.

METTRE L'AME; les *Boiſſeliers* ſe ſervent de ce terme pour ſignifier l'action par laquelle ils garniſſent les ſoufflets d'une ſorte de ſoupape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le ſoufflet quand on l'ouvre, & ſort par la douille, quand on le ferme.

METTRE EN TENON, *en terme de Boiſſelier*, c'eſt retenir les deux extrémités du corps du ſceau dans un tenon ou eſpece de pinces de bois pour les clouer plus facilement enſemble.

METTRE EN SOIE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-piece, d'une ſoie qui s'étend deſſus à meſure qu'on l'amene avec la bobine que l'on tient en ſa main, montée ſur une brochette à lier, *voyez* BROCHETTE A' LIER. En même tems que la ſoie couvre le vélin, elle aſſujettit la cannetille ſur ſes bords, en ſe fixant ſur chacun de ſes crans. *Voyez* CANNETILLE.

METTRE EN CHANTIER, *chez les Charpentiers*, c'eſt lorſqu'on peut travailler une piece de bois, la poſer ſur deux autres pieces de bois qu'on nomme *chantiers*.

METTRE LES BOIS EN LEUR RAISON, *chez les Charpentiers*, c'eſt poſer les pieces de bois qui doivent ſervir à un édifice, ſur les chantiers, chaque morceau en ſon lieu.

METTRE UNE PIECE DE BOIS ſur ſon roide ou ſur ſon fort, (*Charpentier*) c'eſt lorſqu'elle eſt courbe mettre le bombement en contre-haut ou par-deſſus.

METTRE EN TRAIN, *terme d'Imprimerie*, c'eſt mettre une forme ſur la preſſe, & la ſituer de façon qu'elle ſe trouve juſte ſous le milieu de la platine, l'arrêter avec des coins, abbaiſſer deſſus la friſquette pour couper ce qui pourroit mordre, & coller aux endroits qui pourroient barbouiller, faire la marge, placer les pointures, faire le regiſtre, & donner la tierce. *Voyez* FRISQUETTE, REGISTRE, TIERCE.

METTRE, ſe dit, *en terme de manege*, des façons de dreſſer ou de manier un cheval. Ce cheval eſt propre à *mettre* aux courbettes, à caprioles, aux airs relevés. *Voyez* COURBETTE, AIR.

Mettre un cheval au pas, au trot, c'eſt le faire aller au pas, au trot, au galop. *Voyez* PAS, TROT, GALOP. *Mettre un cheval dedans*, c'eſt-à-dire le dreſſer, le mettre dans la main & dans les talons. On dit auſſi *mettre un cheval ſous le bouton*, pour dire le tenir en état par le moyen du bouton des rênes qu'on abaiſſe, comme ſi le cavalier étoit deſſus.

Mettre un cheval hors d'haleine, c'eſt le faire courir au-delà de ſes forces. *Mettre ſur le dos*. *Voyez* VOLTE. *Mettre ſur les hanches*. *Voyez* ASSEOIR. *Mettre au verd*. *Voyez* VERD. *Mettre au filet*, c'eſt lui tourner le cul à la mangeoire pour l'empêcher de manger, & lui mettre un filet dans la bouche. *Mettre ſur le crotin*, c'eſt mettre du crotin mouillé ſous les piés de devant du cheval. *Mettre dans les piliers*, c'eſt attacher un cheval avec un caveſſon aux piliers du manege, pour l'accoutumer ſur les hanches. *Mettre la lance en arrêt*, c'eſt diſpoſer ſa lance comme il eſt expliqué au *mot lance*. *Voyez* LANCE. *Mettre la gourmette à ſon point*. *Voyez* POINT. *Mettre un raſſis*. *Voyez* RASSIS. *Mettre ſes dents*, ſe dit d'un cheval à qui les dents qui ſuccedent à celles de lait commencent à paroître. *Mettre bas*. *Voyez* POULINER.

METTRE EN FUT, chez les *Menuiſiers*, c'eſt monter le fer d'un outil de la claſſe des rabots, varlopes, ſur ſon bois qu'on appelle *fut*.

METTRE EN CIRE, opération du *Metteur-en-œuvre* qui conſiſte à ranger ſur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage, l'ordre, & l'inclinaiſon qu'elles doivent avoir toutes montées pour les ſouder enſemble avec ſuccès: comme il y a fort peu d'ouvrages de Metteurs-en-œuvre, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, *&c.* qui ne ſoit compoſé d'un nombre conſidérable de pieces ſéparées; l'ouvrier prépare d'abord ſéparément chaque partie, & lorſqu'elles ſont toutes diſpoſées il prend une plaque de tôle ſur laquelle il y a un bloc de cire, auquel il donne la forme de ſon deſſein, & le mouvement qui lui convient; ſur ce bloc ramolli il arrange chaque partie ſelon l'ordre, l'élévation, & le mouvement qui eſt propre à chacune d'elles: de cette opération dépend ſouvent la bonne grace d'un ouvrage, parce qu'il ne ſort plus de-là que pour être arrêté par la ſoudure, & que cette derniere opération une fois faite, il n'eſt plus poſſible d'en changer la diſpoſition.

METTRE EN TERRE, opération du *Metteur-en-œuvre*, qui ſuit celle de la miſe en cire. Lorſque toutes les pieces d'un ouvrage ſont arrangées ſur la cire, telles que nous l'avons dit ci-deſſus, on le couvre totalement d'une terre apprêtée exprès, & déliée avec un peu de ſel pour y donner plus de conſiſtence, de l'épaiſſeur d'environ un pouce; on la fait ſécher à très-petit feu, ſur de la cendre chaude, & lorſque cela eſt entierement ſec & cuit, on fait fondre la cire qui eſt deſſous, on enleve cette terre qu'on fait recuire pour brûler le reſte de la cire, & ſur le deſſous des chatons, & entre ces chatons, qui reſtent alors totalement à découvert, l'ouvrier poſe les grains d'argent néceſſaires pour joindre toutes les parties enſemble, & les paillons de ſoudure, que l'on couvre de borax, & en cet état on porte le tout au feu de la lampe, & on arrête ainſi par la ſoudure, toutes les parties qui ne ſont plus qu'un tout; alors on caſſe la terre, & l'ouvrier continue ſes opérations.

METTRE EN ŒUVRE, l'art de mettre en œuvre eſt l'art de monter les pierres fines ou fauſſes, & les diamans, *&c.* ſur l'or & l'argent.

METTRE AU BLEU, c'eſt un *terme de Plumaſſier*, qui ſignifie l'opération par laquelle on met les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo, comme celle dont on ſe ſert pour le linge.

METTRE EN PRESSE. *Voyez* PRESSE.

METTRE LES FICELLES A' LA COLLE, (*Relieure*) quand les ficelles ſont épointées, on prend un peu de colle de pâte dans ſes doigts, & l'on en met aux ficelles; on dit *mettre les ficelles à la colle*. *Voyez* TORTILLER, COUDRE.

METTRE EN MAIN, *terme de Fabrique des étoffes de ſoie*, mettre en main la ſoie, c'eſt la préparer pour la mettre en teinture; pour la *mettre en main* on défait les matteaux que l'on enfile à une cheville, qui fait partie de l'outil qu'on appelle *mettage en main*. On choiſit la ſoie écheveau par écheveau pour en ſéparer les différentes qualités; enſuite quand il y a une certaine quantité d'écheveaux, je veux dire trois ou quatre, ſuivant leur groſſeur, on en fait une pantine que l'on tord, & à laquelle on fait une boucle; on met autour de cette floſſe un fil que l'on noue, afin que le Teinturier ne les confonde pas quand il les défait pour les teindre.

Quand il y a quatre pantines de faites, on les tord enſemble, & ces quatre pantines de ſoie unies enſemble s'appellent communément *une main de ſoie*.

METTRE SUR LE POT, *en terme de Rafineur*, c'eſt emboîter la tête du pain ſur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient, & propre à recevoir le premier ſirop qui en découle.

METTRE BAS *ou* QUITTER SON BOIS, c'eſt ce que le cerf fait au printems.

METYCHIUM, (*Antiq. grec.*) nom d'un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes; les quatre autres étoient l'Hélide, le Parabyſte, le Trigonum, & le tribunal des Arbitres. Le *Metychium* tiroit ſon nom de l'architecte Metychius, qui fut l'ordonnateur du bâtiment, où les juges s'aſſembloient. On le nommoit auſſi *Batrachioum* & *Phœnikoum*, ſoit à cauſe des peintures dont il étoit orné, ſoit parce qu'il étoit tendu de rouge. (*D. J.*)

METZCUITLATL, (*Hiſt. nat.*) nom que ſuivant François Ximenez, les Mexicains donnent à une pierre qui reſſemble à la pierre ſpéculaire ou au gypſe en lames, mais qui eſt un vrai talc, vû que l'action du feu ne produit aucun changement ſur elle. Cette pierre eſt d'un jaune d'or tirant un peu ſur le pourpre. *Voyez* De Laet, *de gemmis & lapidibus*.

MEVANIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Vilumbres qui habitoient la partie orientale de l'Umbrie : ses habitans sont appellés *Mévénates* par Pline. Cette ville étoit renommée par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les sacrifices, & c'est ce que prouve ce vers de Lucain :

Tauriferis ubi sese Mevania *campis*
Explicat, *liv. I. v.* 473.

MEVAT, (*Géog.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol.

MEUBLES, *mobilia*, (*Gramm. & Jurisprud.*) sont toutes les choses qui peuvent se transporter facilement d'un lieu à un autre sans être détériorées, tels que les habits, linges & hardes, les *meubles* meublans, c'est-à-dire les *meubles* qui servent à garnir les maisons, tels que les lits, tapisseries, chaises, tables, ustensiles de cuisine, les livres, papiers, &c. tels sont aussi les bestiaux, volailles, ustensiles de labour, de jardinage & autres; l'argent comptant, les billets & obligations pour une somme à une fois payer; les bijoux, pierreries, la vaisselle d'argent, les glaces & tableaux, lorsque ces *meubles* ne sont point attachés pour perpétuelle demeure.

Les matériaux préparés & amenés sur le lieu pour bâtir, sont aussi réputés *meubles* tant qu'ils ne sont point employés.

Il en est de même des presses d'Imprimerie, des moulins sur bateaux, des pressoirs qui se peuvent desassembler, du poisson en boutique ou reservoir, & des pigeons en voliere destinés pour l'usage de la maison.

C'est ainsi que le bois coupé, le blé, foin ou grain soyé ou fauché, est réputé *meuble*, quoiqu'il soit encore sur le champ & non transporté.

Il y a même des choses qui sont réputées *meubles* par fiction, quoiqu'elles ne le soient pas encore en effet.

Tels sont dans certaines coutumes les fruits naturels ou industriaux, lesquels sont réputés *meubles* après le tems de la maturité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne soient pas encore séparés du fonds. *Voyez les coutumes de Reims. Bourbonnois, Normandie.*

Les fruits pendans par les racines sont aussi réputés *meubles* relativement aux conjoints.

Un immeuble est réputé *meuble* en tout ou en partie, en vertu d'une clause d'ameublissement.

En Artois, les catheux secs, qui sont les bâtimens, & les catheux verds, qui sont les arbres, sont réputés *meubles* dans les successions.

Il y a au contraire des *meubles* qui dans certains cas sont réputés immeubles, tels que les deniers provenant du rachat d'une rente appartenante à un mineur. *Coutume de Paris, article* 94.

Les actions sont *meubles* ou immeubles selon leur objet : si l'action tend à avoir quelque chose de mobilier, elle est *meuble*; si elle a pour objet un immeuble, elle est de même nature.

Dans quelques coutumes, comme Reims & autres, les rentes constituées sont *meubles*, quoique suivant le droit commun elles soient réputées immeubles.

Les *meubles* suivent la personne & le domicile, c'est-à-dire qu'en quelque lieu qu'ils se trouvent de fait, ils sont toujours régis par la loi du domicile, soit pour les successions, soit pour les dispositions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de deshérence & de confiscation dans lequel les *meubles* appartiennent à chaque seigneur haut justicier dans le territoire duquel ils sont trouvés.

Le plus proche parent est héritier des *meubles*, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puisse disposer autrement.

Celui qui est émancipé a l'administration de ses *meubles*.

La plûpart des coutumes permettent à celui qui est marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de disposer de ses *meubles*, soit entre-vifs ou par testament.

Il est permis, suivant le droit commun, de leguer tous ses *meubles* à un autre qu'à l'héritier présomptif, sauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une. Il y a aussi quelques coutumes qui restraignent la disposition des *meubles* quand le testateur n'a ni propres ni acquêts.

On dit en Droit que *mobilium vilis est possessio*, ce qui ne signifie autre chose, sinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conserver ses *meubles* en nature comme pour les immeubles.

Suivant le droit romain, les *meubles* sont susceptibles d'hypotheque aussi bien que les immeubles; non-seulement ils se distribuent par ordre d'hypotheque entre les créanciers lorsqu'ils sont encore en la possession du débiteur, mais ils peuvent être suivis par hypotheque lorsqu'ils passent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays coutumiers on tient pour maxime que les *meubles* n'ont point de suite par hypotheque, ce qui semble n'exclure que le droit de suite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge aussi qu'ils ne se distribuent point par ordre d'hypotheque, quoiqu'ils soient encore entre les mains du débiteur : c'est le premier saisissant qui est préféré sur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui passent avant le premier saisissant, tel que le nanti du gage.

Il y a des *meubles* non-saisissables, suivant l'ordonnance, savoir le lit & l'habit dont le saisi est vêtu, les bêtes & ustensiles de labour. On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chevres; & aux ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, leurs meubles destinés au service divin ou servant à leur usage nécessaire, & leurs livres jusqu'à cinquante écus. *Voyez l'ordonnance de* 1667., *titre* 33.

Voyez aux institutes le titre *de rerum divisione*, & au *mot* IMMEUBLE, HÉRITIER, HYPOTHEQUE *&* SUITE.

MEUBLE, adj. (*Jardinage.*) On dit, quand on a labouré une terre, qu'elle est *meuble*, c'est-à-dire qu'elle est propre à recevoir la semence qui lui convient.

MEUDON, (*Géogr.*) en latin *Medo* dans les anciens titres; maison royale de France sur un côteau qui s'éleve dans une plaine aux bords de la Seine, à deux lieues de Paris. Nicolas Sanson, M. Chatelain, M. de Valois, Cellarius, Wesseling, & M. de la Martiniere, se sont tous trompés en prenant *Meudon* pour le *Metiosedum* dont parle César au *VII. liv.* de la guerre des Gaules. *Voyez* METIOSEDUM. (*D. J.*)

MEVELEVITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de dervis ou de religieux turcs, ainsi nommés de Mevélava leur fondateur. Ils affectent d'être patiens, humbles, modestes & charitables : on en voit à Constantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vases remplis d'eau pour la distribuer aux pauvres. Ils gardent un profond silence en présence de leurs supérieurs & des étrangers, & demeurent alors les yeux fixés en terre la tête baissée & le corps courbé. La plûpart s'habillent d'un gros drap de laine brune : leur bonnet, fait de gros poil de chameau tirant sur le blanc, ressemble à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine découverte, que quelques-uns se brûlent avec des fers chauds en signe d'austérité. Ils se ceignent avec une ceinture de cuir, & jeûnent tous les jeudis de l'année. Guer, *mœurs des Turcs, tome I.*

Au reste, ces *mevélevites*, dans les accès de leur dévotion, dansent en tournoyant au son de la flûte, sont grands charlatans, & pour la plûpart très-débauchés. *Voyez* DERVIS.

MEULAN, *Mellentum*, ou *Medlintum*, (*Géogr.*) petite ville de l'Isle de France, bâtie en forme d'amphithéâtre sur la Seine. C'est une ville ancienne, puisque dans les premiers siecles de la monarchie elle a été le partage d'un fils de France, que l'on nommoit le comte Galeran de *Meulan*. Elle est régie conjointement avec Mantes par une même coutume particuliere, qui fut rédigée en 1556. Sa situation est à 3 lieues de Mantes & de Poissy, & à 8 au-dessous de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 49. 1. (*D. J.*)

MEULE, s. f. (*Art. méchaniq. & Gramm.*) bloc de pierre, d'acier ou de fer taillé en rond, & destiné à deux usages principaux, émoudre ou aiguiser les corps durs, ou les broyer. On broye au moulin les graines avec des *meules* de pierre; on aiguise les instrumens tranchans chez les Couteliers & les Taillandiers à la *meule* de pierre. On fait les *meules* à broyer de pierre dure : celles à aiguiser de pierre qui ne soit ni dure ni tendre. Pour tailler les premieres, on se sert d'un moyen bien simple : on va à la carriere, on coupe en rond la *meule* de l'épaisseur & du diametre qu'on veut lui donner, en sorte qu'elle soit toute formée, excepté qu'elle tient à la masse de pierre de la carriere par toute sa surface inférieure, qu'il s'agit de détacher, travail qui seroit infini si l'on n'eût trouvé le moyen de l'abréger, en formant tout-au-tour une petite excavation prise entre la *meule* même & le banc de la carriere, & en enfonçant à coups de masse dans cette excavation des petits coins de bois blanc; quand ces coins sont placés, on jette quelques seaux d'eau : l'eau va imbiber ces coins de bois; ils se renflent, & telle est la violence de leur renflement, que le seul effort suffit pour séparer la *meule* du banc auquel elle tient, malgré sa pesanteur, & mal-

malgré l'étendue & la force de son adhésion au banc. Les *meules* à aiguiser des Taillandiers & des Fourbisseurs sont les plus grandes qui s'emploient; plus un instrument à émoudre est large & doit être plat, plus la *meule* doit être grande; car plus elle est grande, plus le petit arc de sa circonférence sur lequel l'instrument est appliqué tandis qu'on l'aiguise, approche de la ligne droite. Il y a des *meules* à aiguiser de toutes grandeurs: elles sont de grès ni trop tendre ni trop dure; trop tendre, il prendroit trop facilement l'eau dans laquelle la *meule* trempe en tournant: la *meule* s'imbiberoit jusqu'à l'arbre sur lequel elle est montée, & la force centrifuge suffiroit pour la séparer en deux, accident où la perte de la *meule* est le moins à craindre: l'ouvrier peut en être tué. Si elle ne se fend pas, elle s'use fort vite. Trop dure, & par conséquent d'un grain trop petit & trop serré, elle ne prend pas sur le corps dur & ne l'use point. Il est important que la *meule* sur laquelle on émout trempe dans l'eau par sa partie inférieure: sans cela le frottement de la piece sur elle échaufferoit la piece au point qu'elle bleuiroit & seroit détrempée. Les *meules* des Diamantaires sont de fer, &c.

MEULE *de moulin*, (*Antiq.*) Les *meules de moulin* de l'antiquité que l'injure des tems a conservées, sont toutes petites & fort différentes de nos *meules* modernes. Thoresby rapporte qu'on en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités romaines, qui n'avoient que vingt pouces de long & autant de large. Il est très vraissemblable que les Egyptiens, les Juifs & les Romains ne se servoient point de chevaux, du vent ou d'eau, comme nous faisons, pour tourner leurs *meules*, mais qu'ils employoient à cet ouvrage pénible leurs esclaves & leurs prisonniers de guerre; ex Samson étant prisonnier des Philistins, fut condamné dans sa prison à tourner la *meule*. Il est expressément défendu dans l'Ecriture de les mettre en gage. Les Juifs désignoient le grand poids de l'affliction d'un homme, par l'expression proverbiale d'une *meule* qu'il portoit à son col; ce qui ne peut guere convenir qu'à l'espece de petite *meule* que le hasard a fait découvrir dans ces derniers tems. (*D. J.*)

MEULE, *outil de Charron*. Cette *meule* est à-peu-près semblable à celle des Taillandiers, est montée sur un chassis, & est mue par une barre de fer faite en manivelle. Elle sert aux Charrons pour donner le fil & le tranchant à leurs outils.

MEULE, en *terme de Cloutier d'épingle*, est une roue d'acier trempé montée sur deux tampons, *voyez* TAMPONS, & mise en mouvement par une autre grande roue de bois tournée par toute la force d'un homme, & placée vis-à-vis la *meule* à quelque distance. Cette *meule* est couverte d'un chassis de planche des deux côtés & au-dessus, d'où pend un carreau de verre pour garantir l'ouvrier des parcelles de fer enflammées que la *meule* détache des clous qu'on y affine. *Voyez* AFFINER, *Voyez les fig. & les Pl. du Cloutier d'épingle*.

MEULE à l'usage *des Coutelliers*. *Voyez l'article* COUTELIER.

MEULE, en *terme d'Epinglier*, est une roue de fer en plein tailladée sur les surfaces en dents plus ou moins vives, selon l'usage auquel on l'emploie. L'ébauchage exige qu'elles soient plus tranchantes, & l'affinage en demande de plus douces. Ces *meules* sont d'un fer bien trempé; quand elles sont trop usées, on les remet au feu; on lime ce qui reste de dents jusqu'à ce que la place soit bien égale, & on les refait ensuite avec un ciseau d'acier fort aigu, sur des traits qu'on marque au compas & à la regle. Les *meules* sont montées dans un billot percé à jour & en quarré sur des pivots où leur arbre joue; elles tournent à l'aide d'une espece de roue de rouet, dont la corde vient se rendre sur une noix de l'arbre de la *meule*. Le billot n'est point ouvert par en haut; il y a vis-à vis du côté de la *meule* un établi ou maniere de sellette, plus haute derriere l'ouvrier que vers le billot: l'ouvrier y est assis les jambes croisées en dessous à la maniere des Tailleurs. *Voyez les figures & les Pl. de l'Epinglier, & la fig. de la* meule *en particulier, représentée parmi les Pl. du Cloutier d'épinglet*.

MEULE, *terme de Fondeur de cloches*, est un massif de maçonnerie dans lequel on assujettit un piquet de bois sur lequel tourne comme sur un pivot une des branches du compas de construction qui sert à construire le moule d'une cloche. *Voyez les figures, Pl. de la fonderie des cloches, & l'article* FONTE DES CLOCHES.

MEULE *de foin*, (*Jardinage.*) est une grande élévation d'herbes que l'on arrange & que l'on tripe ou foule pour former une pyramide sur laquelle l'eau roule, & l'on dit que le foin est fanné quand il est *ammeulé*.

MEULE. Les *Miroitiers-Lunetiers* ont des *meules* de grès qu'ils tirent de Lorraine, sur lesquelles ils arrondissent la circonférence des verres des lunettes, & autres ouvrages d'optique. *Voyez* GRES.

MEULES, s. f. (*Verrerie.*) morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en sert, & qui s'en détachent quand elles se refroidissent.

MEULES, (*Vénerie.*) c'est le bas de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, ce qui est le plus proche du massacre; c'est la fraise & les pierrures qui se forment. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large & gros, bien pierré & près de la tête.

MEULIERE, MOILON DE (*Architect.*) se dit de tout moilon de roche mal fait, plein de trous, & fort dur. Ce moilon est fort recherché pour construire des murs en fondation & dans l'eau.

MEULIERE, *pierre de* (*Hist. nat. Minéral*) nom générique que l'on donne à des pierres fort dures, mais remplies de trous & d'inégalités, dont on se sert pour faire des meules de moulins. On sent que l'on peut employer des pierres de différentes especes pour cet usage, cependant il faut toujours qu'elles aient de la dureté & de la rudesse pour pouvoir mordre sur les grains. Dans quelques pays on fait des meules avec du granite; dans d'autres on prend une espece de grais compacte & à gros grains. Wallerius donne le nom de *pierres à meules* au quartz rempli de trous comme s'il étoit rongé des vers.

La pierre dont on se sert pour faire des meules aux environs de Paris se tire sur-tout de la Ferté-sur-Jouare, c'est une pierre de la nature du caillou ou du quartz; elle est opaque, très-dure, & remplie de petits trous; on la trouve par de grands blocs dans la terre. Quand on veut en faire des meules on commence par arrondir un bloc, & on lui donne le diametre convenable; on lui donne aussi telle épaisseur qu'on juge à propos, en enlevant la terre qui est au tour: pour lors à coups de ciseaux on forme une entaille qui regne tout-au-tour de la masse de pierre arrondie, & l'on y fait entrer des coins de bois, ensuite on remplit le creux avec de l'eau, qui en faisant gonfler les coins de bois qu'on a fait entrer dans l'entaille, font que la meule se fend & se sépare horisontalement. On continue de même à creuser pour ôter la terre, & à arrondir le bloc de *pierre de meuliere*, & l'on ne fait la même opération que pour la premiere meule.

On donne encore assez improprement le nom de *pierre de meuliere* à une pierre dure remplie de trous & comme rongée, qui se trouve en morceaux détachés dans quelques endroits des environs de Paris, à peu de profondeur en terre: cette pierre est très-bonne pour bâtir, parce que les inégalités dont elle est remplie font qu'elle prend très-bien le mortier. (—)

MEUM, s. m. (*Botan.*) M. de Tournefort place cette plante parmi les fenouilles, & l'auroit appellée volontiers *fœniculum alpinum, perenne, capillaceo folio, odore medicato*, si le nom de *meum* n'étoit approuvé par le long usage. Les Anglois la nomment *spignel*.

Les racines du *meum* sont longues d'environ neuf pouces, partagées en plusieurs branches, plongées dans la terre obliquement & profondément; de leur sommet naissent des feuilles, dont les queues sont longues d'une coudée, & cannelées. Ces feuilles sont découpées jusqu'à la côte, en lanieres très-étroites comme dans le fenouil, plus nombreuses, plus molles & plus courtes.

Du milieu de ces feuilles s'élevent des tiges semblables à celles du fenouil, cependant beaucoup plus petites, triées, creuses, branchues, & terminées par des bouquets de fleurs blanches, disposées en maniere de parasol. Elles sont composées de plusieurs pétales en rose, portés sur un calice qui se change en un fruit à deux graines, oblongues, arrondies sur le dos, cannelées & applaties de l'autre côté: elles sont odorantes, ameres, & un peu âcres. Comme la racine du *meum* est de celles qui subsistent pendant l'hiver, elle reste garnie de fibres chevelues vers l'origine des tiges, & ces fibres sont les queues des feuilles desséchées.

Pline dit que le *meum* étoit de son tems étranger en Italie, & qu'il n'y avoit que des médecins en petit nombre qui le cultivoient; présentement il vient de lui-même en abondance, non-seulement en Italie, mais encore en Espagne, en France, en Allemagne & en Angleterre.

On ne se sert que de la racine dans les maladies, quoiqu'il soit vraissemblable que la graine ne manqueroit pas de vertus pour atténuer & diviser les humeurs visqueuses & tenaces. On nous apporte cette racine séchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées. Elle est oblongue, de la grosseur du petit doigt, branchue, couverte d'une écorce de couleur de rouille de fer en-dehors,

hors,

hors, pâle en-dedans, & un peu gommeuse. La moëlle qu'elle renferme est blanchâtre, d'une odeur assez suave, approchante de celle du panais, mais plus aromatique; & d'un goût qui n'est pas desagréable, quoiqu'un peu âcre & amer.

Cette racine de *meum* n'étoit pas inconnue aux anciens Grecs; ils l'appelloient *athamantique*, peut-être parce qu'ils estimoient le plus celle qu'on trouvoit sur la montagne de Thessalie, qui se nommoit *athamante*. Elle entre encore d'après l'exemple des anciens, dans le mithridate & la thériaque de nos jours. On multiplie la plante qui fournit le *meum*, soit de graine, soit de racine, & cette derniere méthode est la plus prompte. (*D. J.*)

Meum, (*Mat. méd.*) *meum* athamantique est chez les Droguistes une racine oblongue de la grosseur du petit doigt, branchue, dont l'écorce est de couleur de rouille de fer en-dehors, pâle en-dedans, un peu gommeuse, renfermant une moelle blanchâtre d'une odeur assez agréable, presque comme celle du panais, mais cependant plus aromatique; d'un goût qui n'est pas desagréable, quoiqu'il soit un peu âcre & amer. On nous l'apporte séchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le *meum* n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs; ils l'appellent *athamantique*, ou parce qu'il a été inventé par Athamas, fils d'Eole & roi de Thebes, ou parce qu'on regardoit comme le plus excellent celui qui naissoit sur une montagne de Thessalie appellée *athamante*. Geoffroi, *matiere médicale*. Le *meum* est compté avec raison parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les stomachiques, carminatifs, emmenagogues & diurétiques. On s'en sert fort peu cependant dans les prescriptions magistrales; il entre dans plusieurs compositions officinales, & sur-tout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau distillée simple, qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux distillées utiles. *Voyez* Eau distillées. Cette racine est aussi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MEUNIER, TETARD, VILAIN, CHEVESNE, CHOUAN, s. m. *capito*, (*Hist. nat.*) poisson de riviere que l'on trouve communément près des moulins; il se plait aussi dans les endroits fangeux & remplis d'ordures. Il a deux nageoires au-dessous des ouies, deux autres au bas du ventre, à peu près sur le milieu de sa longueur, une derriere l'anus, & une sur le dos. La tête est grosse; la bouche dénuée de dents, & le palais charnu. La chair de ce poisson a un goût fade, elle est blanche & remplie d'arrêtes. Rondelet. *hist. des poiss. de riviere, chap. xiv. Voyez* Poisson.

Meunier, *Voyez* Martin-pêcheur.

Meunier *ou* Blanc, s. m. (*Jardinage.*) est une maladie commune aux arbres, principalement aux pêchers, aux fleurs & aux herbes potageres, telles que le melon & le concombre; c'est une espece de lepre qui gagne peu-à-peu les feuilles, les bourgeons ou rameaux, les fruits, & les rend tout blancs & couverts d'une sorte de matiere cotonneuse, qui bouchant les pores, empêche leur transpiration, & par conséquent leur cause un grand préjudice. Quelques expériences que l'on ait faites, on n'a point encore pû y trouver du remede.

Meunier, (*Pêche.*) est un poisson de riviere, espece de barbeau, qui a une grosse tête, les écailles luisantes, la chair blanche & molle, & qui est tout blanc, mais moins dessus le dos que sous le ventre: on lui donne plusieurs noms; les uns l'appellent *têtard* ou *têtu*, parce qu'il a une grosse tête; les autres *meunier*, parce qu'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parce qu'il a la chair blanche; enfin on lui donne aussi les noms de *mulet*, *marsus*, ou *meuge*, du mot latin *mugil*; il a dans la tête un os entouré de pointes comme une chataigne: il se nourrit de bourbe, d'eau & d'insectes, qui nagent sur la superficie, on le prend à la ligne, & on appâte l'hameçon avec des grillons qu'on trouve par les champs, ou des grains de raisin, ou avec une espece de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivieres. Il y en a qui se servent de cervelles de bœuf: ce poisson ne va jamais seul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, soit à la ligne, soit aux filets.

Il y en a encore une autre espece, dont les écailles sont plus transparentes, un peu plus larges & plus déliées; elles approchent de la couleur de l'argent; ce poisson est long, épais & charnu: il est rusé & difficile à prendre; il reste souvent entre les bancs de sable dans les rivieres: pour le prendre les pêcheurs se servent plûtôt de la ligne que de toute autre chose. C'est dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne jusqu'au mois de Mars: pour amorcer l'hameçon, on se sert d'autres petits poissons; ce poissons s'amorce aussi avec des vers qu'on prend sur des charognes, & après en avoir fait amas, on les conserve dans des pots pleins de son, & si on veut n'en point manquer, on peut mettre du sang caillé dans des mannequins.

Meunier, (*Econ. rust.*) c'est celui qui fait valoir un moulin à moudre le grain. *Voyez* Moulin à Froment.

MEURIR, MURE, (*Jardin.*) quand les fruits sont trop *mûrs*, l'on dit qu'ils sont passés de tems. Le soleil fait *meurir* les fruits, & l'on peut avancer leur maturité en les exposant davantage au soleil, si ce sont des arbres enessilés ou emportés. Si les arbres sont en place, on dégarnit les fruits de feuilles dans le tems de la maturité.

MEURTE, (*Géogr.*) riviere de Lorraine. Elle prend sa source dans les montagnes de Vôges, aux frontieres de la haute Alsace; elle se jette dans la Moselle, trois lieues au-dessous de Pont-à-Mousson. (*D. J.*)

MEURTRE, s. m. (*Jurisprud.*) est un homicide commis de guet-à-pens & de dessein prémédité, & lorsque le fait n'est point arrivé dans aucune rixe ni duel.

Le *meurtre* differe du simple homicide, qui arrive par accident ou dans une rixe.

Ce crime est aussi puni de mort. *Voyez* Homicide. (*A*)

MEURTRIERES, s. f. sont en *terme de Fortification*, des ouvertures faites dans des murailles, par lesquelles on tire des coups de fusils sur les ennemis. *Voyez* Crenau, *Chambers*.

MEURTRIER, (*Méd.*) *voyez* Meurtrissure.

Meurtrir, Meurtri. (*Jardinage.*) se dit d'un fruit qui a été froissé, & est un peu écorché.

Meurtrir, (*Peint.*) meurtrir en Peinture, c'est adoucir la trop grande vivacité des couleurs avec un vernis qui semble jetter une vapeur éparse sur le tableau. (*D. J.*)

MEURTRISSURE. s. f. (*Gramm. & Chirurgie.*) amas de sang qui se fait en une partie du corps; lorsqu'elle a été offensée par quelque contusion: ce sang extravasé se corrompt, bleuit, noircit, & donne cette couleur à la partie meurtrie: cependant à la longue il s'atténue, ou de lui-même, ou par les topiques appropriés, se dissipe par la peau, & la *meurtrissure* disparoit.

MEUSE, la (*Géogr.*) en latin *Mosa*; voyez ce *mot*: grande riviere qui prend sa source en France, dans la Champagne, au Bassigny, auprès du village de *Meuse*; son cours est d'environ cent vingt lieues. Elle passe dans les évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Namur; ensuite après avoir arrosé l'évêché de Liege, une partie des Pays-Bas Autrichiens & des Provinces-Unies, & avoir reçu le Wahal au-dessous de l'île de Bommel, elle prend le nom de *Mérawe*, & se perd dans l'Océan entre la Brille & Gravesend. Elle est très-poissonneuse.

Un physicien a remarqué qu'elle s'enfle ordinairement la nuit d'un demi-pié plus que le jour, si le vent ne s'y oppose; mais c'est un fait qu'il faudroit bien constater avant que d'en chercher la cause.

On nomme *vieille Meuse*, le bras de la *Meuse* qui se sépare de l'autre à Dordrecht, & s'y rejoint ensuite vis-à-vis de Vlaerdingen. Le maréchal de Vauban avoit projetté de faire un canal pour joindre la Moselle à la *Meuse*, par le moyen d'un ruisseau qui tombe dans la Moselle à Toul, & d'un autre qui se perd dans la *Meuse* au dessous de Pagny; il croyoit ce projet également utile & facile à exécuter. Mais exécute-t-on les meilleurs projets! (*D. J.*)

MEUTE, s. f. (*Vénerie.*) c'est un assemblage de chiens-courans destinés à chasser les bêtes fauves ou carnassieres, cerfs, sangliers, loups, &c. Pour mériter le nom de *meute*, il faut que l'assemblage soit un peu nombreux. Cinq ou six chiens-courans ne font pas une *meute*: il en faut au-moins une douzaine, & il y a des *meutes* de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & utilité, les chiens qui composent une *meute* doivent être de même taille, & ce qu'on appelle *du même pié*, c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entr'eux pour la vîtesse & le fonds d'haleine. Un chien de *meute* trop vîte est aussi défectueux que celui qui est trop lent, parce que ce n'est qu'en chassant tous ensemble que les chiens peuvent s'aider, & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend souvent le succès de la chasse. D'ailleurs le coup d'œil & le bruit sont plus agréables lorsque les chiens sont rassemblés. Les chasseurs qui veulent louer leur *meute*, disent qu'on la couvriroit d'un drap. Mais c'est un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & de même pié, par des accouplemens dirigés avec intelligence, & en réformant sévérement tout ce qui est trop vîte ou trop lent. En général on chasse plus sûrement avec une *meute* un peu pesante. La rapidité du train ne laisse pas le tems de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que sur la foi des autres, à ne faire aucun usage de leur nez. Par-là ils sont incapables de se redresser eux-mêmes lorsqu'ils se sont fourvoyés, de garder le change, de relever un défaut. Ils ne servent à la chasse que par un vain bruit qui même fait souvent tourner au change une partie des autres chiens & des chasseurs.

Les soins nécessaires pour se procurer & entretenir une bonne *meute*, doivent précéder la naissance même des chiens, puisqu'on n'obtient une race qui ne dégénere pas, qu'en choisissant avec beaucoup d'attention les sujets qu'on veut accoupler.

Lorsque les petits sont nés, on leur donne des nourrices au-moins pendant un mois. Quand ils sont parvenus à l'âge de six, on juge de leur forme extérieure, & on réforme ceux dont la taille, autant qu'on peut le prévoir, s'accorderoit mal avec celle des autres chiens de la *meute*. Lorsqu'ils ont à-peu près quinze mois, il est tems de les mener à la chasse. On les y prépare en les accoutumant à connoître la voix, & à craindre le fouet soit au chenil, soit en les menant à l'ébat, soit en leur faisant faire la curée avec les autres.

Il seroit presqu'impossible de former une *meute* toute composée de jeunes chiens.

Leur inexpérience, leur indocilité, leur fougue donneroient à tout moment dans le cours de la chasse, occasion à des désordres qui augmenteroient encore ces mauvaises qualités par la difficulté d'y remédier. Il est donc presque indispensable d'avoir d'abord un fonds de vieux chiens déja souples & exercés. Si on ne peut pas s'en procurer, il faut en faire dresser de jeunes par pelotons de quatre ou cinq, parce qu'en petit nombre ils sont plus aisés à retenir.

Lorsque les jeunes chiens sont accoutumés avec les autres, qu'on les a menés à l'ébat ensemble, qu'on leur a fait faire la curée, qu'ils sont accoutumés à marcher couplés, on les mene à la chasse. Il faut se donner de garde de mêler ces jeunes chiens avec ceux qui sont destinés à attaquer. Dans ces premiers momens de la chasse, il ne faut que des chiens sûrs, afin qu'on puisse les rompre aisément pour les remettre ensemble, & faire tourner toute la *meute* à l'animal qu'on veut chasser. On garde donc les jeunes chiens pour les premiers relais. Encore ne faut-il pas les y mettre seuls. On gâteroit tout si l'on en découploit un trop grand nombre à-la-fois. Lorsque l'animal qu'on chasse est un peu échauffé, & qu'il commence à laisser sur la terre & aux portées un sentiment plus fort de son passage, on cherche l'occasion de donner un relais. Ce moment est souvent celui du désordre, si on ne le donne pas avec précaution. Il faut premierement laisser passer les chiens de meute. Ensuite on découple lentement ceux du relais, en commençant par les moins fougueux, afin que ceux qui le sont le plus, ayent le tems de s'essouffler avant de rejoindre les autres. Sans cela des chiens jeunes & pleins d'ardeur s'emporteroient au-delà des voies, & on auroit beaucoup de peine à les redresser. Lorsque les jeunes chiens ont chassé pendant quelque tems, & qu'on est assuré de leur sagesse, ce sont eux dont on se sert pour attaquer, parce qu'ayant plus de vigueur que les autres, ils sont plus en état de fournir à la fatigue de la chasse toute entiere. Un relais étant donné, les piqueurs doivent s'attacher à ramener à la *meute* les chiens qui pourroient s'en être écartés. Pour faciliter cet ameutement, il est nécessaire d'arrêter souvent sur la voie, & de-là résultent divers avantages.

L'objet de la chasse est de prendre sûrement la bête que l'on suit, & de la prendre avec certaines conditions, d'où résulte un plus grand plaisir. Or pour être sûr, autant qu'il est possible, de prendre la bête qu'on a attaquée, il faut que les chiens soient dociles, afin qu'on puisse aisément les redresser: il faut que le plus grand nombre ait le nez fort-exercé, pour garder le change, c'est-à-dire, distinguer l'animal chassé d'avec tout autre qui pourroit bondir devant eux: il faut encore qu'ils soient accoutumés à chasser des voies froides, afin que s'il arrive un défaut, ils puissent rapprocher l'animal & le relancer. Lorsqu'une *meute* n'a pas cette habitude, qu'on pique au premier chien, & qu'on veut étouffer l'animal de vîtesse, au lieu de le chasser régulierement, on manque souvent son objet: le moindre défaut qui laisse refroidir les voies, n'est plus réparable, sur-tout lorsque le vent de nord ouest souffle, ou que le tems est disposé à l'orage, les chiens ayant moins de finesse de nez, la voie une fois perdue ne se retrouve plus. On ne court pas ces risques, à beaucoup près au même degré, avec des chiens accoutumés à chasser des voies un peu vieilles; mais on ne leur en fait prendre l'habitude qu'en les arrêtant souvent lorsque le tems est favorable, & qu'on peut juger en commençant la chasse, que les chiens emporteront bien la voie. Ces arrêts répétés donnent aux chiens écartés le tems de se rameuter. Ils les mettent dans le cas de faire usage de leur nez, de goûter eux-mêmes la voie, & de s'en assurer de maniere à ne pas tourner au change. Le bruit qui n'est pas un des moindres agrémens de la chasse, en augmente: les chasseurs se rassemblent, le son des trompes, les cris des veneurs & des chiens donnent ainsi dans le cours d'une chasse différentes scenes qui deviennent plus chaudes à mesure que les relais se donnent, & que l'animal perd de sa force. Ces momens vifs & gradués préparent & amenent enfin la catastrophe, la mort tragique & solemnelle de l'animal. C'est donc par la docilité qu'on amene les chiens d'une *meute* à acquérir toutes les qualités qui peuvent rendre la chasse agréable & sûre. Ils y gagnent, comme on voit, du côté de la finesse du nez, & de son usage; mais cette qualité est toujours inégale parmi les chiens, malgré l'éducation; & il en est quelques-uns que la nature a doués d'une sagacité distinguée: ceux-là ne changent jamais, quoi qu'il arrive. Le cerf a beau s'accompagner & se mêler avec une troupe d'autres animaux de son espece, ils le démêlent toujours, & en reconnoissent la voie à travers les voies nouvelles, de sorte qu'ils chassent hardiment lorsque les autres chiens aussi sages, mais moins fins, balancent & semblent hésiter. On dit que ces chiens supérieurs sont hardis dans le change. Les piqueurs doivent s'attacher à les bien connoître, parce qu'ils peuvent toujours en sûreté y rallier les autres.

La plûpart des avantages qu'une *meute* puisse réunir, dépendent, comme on voit, de la docilité des chiens. Avec une *meute* sage, la chasse n'a presque point d'inconvéniens qu'on ne prévienne ou qu'on ne répare. Il faut que la voix du piqueur enleve toujours sûrement les chiens, qu'il soit le maître de les redresser lorsqu'ils se fourvoyent, & que lorsqu'ils le suivent, il n'ait rien à craindre de leur impatience. L'usage de mener les chiens couplés lorsqu'on va frapper aux brisées, annonce une défiance de leur sagesse, qui ne fait pas d'honneur à une *meute*. Il est très avantageux de les avoir au point de docilité où ils suivent le piqueur posément & sans desir de s'échapper, parce qu'alors on attaque sans étourderie, & qu'on évite un partage de la *meute* qui est très-ordinaire au commencement des chasses. Il est toujours possible d'arriver à ce degré, lorsqu'on en prend la peine. L'alternative de la voix & du fouet est un puissant moyen, & il n'est point de fougue qui résiste à l'impression des coups répétés. Les autres soins qui regardent la *meute*, consistent à tenir propres le chenil & les chiens, à leur donner une nourriture convenable & réglée, à observer avec le plus grand soin les chiens qui paroissent malades, pour les séparer des autres. *Voyez* PIQUEUR & VÉNERIE.

MEWARI, (*Géog.*) ville considérable du Japon, dans l'île de Niphon, avec un palais, où l'empereur séculier fait quelquefois son séjour. Elle est sur une colline, au pié de laquelle il y a de vastes campagnes, semées de blé & de ris, entrecoupées de vergers pleins de pruniers. Cette ville a quantité de tours, & de temples somptueux. (*D. J.*)

MEWIS *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique septentrionale, & l'une des Antilles, peu loin de S. Christophle. Elle n'a que 16 milles de circuit, & produit abondamment tout ce qui est avantageux à l'entretien des habitans, sucre, coton, gingembre, tabac, &c. Les Anglois en sont les possesseurs depuis 1628, & y ont bâti un fort pour la mettre en sureté. *Long.* 315, *lat. nord* 17, 19. (*D. J.*)

MEXAT-ALI, (*Géog.*) ville de Perse, dans l'Irac-Rabi, ou l'Irac propre. Elle est renommée par la riche mosquée d'Aly, où les Persans vont en pélerinage de toutes parts. Cette ville néanmoins tombe tous les jours en ruine; elle est entre l'Euphrate & le lac de Rehemat, à 18 lieues de Bagdat. *Long.* 62, 32, *lat.* 31, 40. (*D. J.*)

MEXAT-OCEM *ou* RERBESA, (*Géog.*) ville de Perse, dans l'Irac-Rabi. Elle prend son nom d'une mosquée dédiée à Ocem, fils d'Aly. Elle est dans un terroir fertile, sur l'Euphrate. *Long.* 62. 40. *lat.* 32. 20. (*D. J.*)

MEXICAINE, TERRE (*Hist. nat.*) *terra Mexicana*, nom donné par quelques auteurs à une terre très-blanche, que l'on tire du lac de Mexique; on la regarde comme astringente, dessicative, & comme un remede contre les poisons. Les Indiens la nomment *Thicatlali*.

MEXICO, VILLE DE (*Géog.*) autrement ville de Mexique; ville de l'Amérique septentrionale, la plus considérable du Nouveau-Monde, capitale de la Nouvelle-Espagne, avec un archevêché érigé en 1547, une audiance royale, une université, si l'on peut nommer de ce nom les écoles de l'Amérique espagnole.

Elle fut la capitale de l'empire du Mexique jusqu'au 13 Août 1521, que Cortez la prit pour toujours, & que finit ce fameux empire. Voyons ce qu'elle étoit alors, avant que de parler de son état actuel.

Cette ville, fondée au milieu d'un grand lac, offroit aux yeux le plus beau monument de l'industrie américaine. Elle communiquoit à la terre par ses digues ou chaussées principales, ouvrages somptueux, qui ne servoient pas moins à l'ornement qu'à la nécessité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantité de ponts, & paroissoient tirées au cordeau. On voyoit dans la ville les canots sans nombre naviger de toutes parts pour les besoins, & le commerce. On voyoit à *Mexico* les maisons spacieuses & commodes construites de pierres, huit grands temples qui s'élevoient au-dessus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent sculptés, de vaisselle de terre vernissée, d'étoffes de coton, & de tissus de plumes, qui formoient des desseins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente se faisoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop, pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao servoient seulement de monnoie pour les choses de moindre valeur. Il y avoit une maison où les juges de commerce tenoient leur tribunal, pour regler les différends entre les négocians: d'autres ministres inférieurs alloient dans les marchés, maintenir par leur présence, l'égalité dans les traités.

Plusieurs palais de l'empereur Montézuma augmentoient la somptuosité de la ville. Un d'eux s'élevoit sur des colonnes de jaspe, & étoit destiné à récréer la vûe par divers étangs couverts d'oiseaux de mer & de riviere, les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiseaux de proie. Un troisieme étoit rempli d'armes offensives & défensives, arcs, fleches, frondes, épées avec des tranchans de cailloux, enchâssés dans des manches de bois, &c. Un quatrieme étoit consacré à l'entretien & nourriture des nains, des bossus, & autres personnes contrefaites ou estropiées des deux sexes & de tout âge. Un cinquieme étoit entouré de grands jardins, où l'on ne cultivoit que des plantes médecinales, que des intendans distribuoient gratuitement aux malades. Des médecins rendoient compte au roi de leurs effets, & en tenoient régistre à leur maniere, sans avoir l'usage de l'écriture. Les autres especes de magnificence ne marquent que le progrès des arts; ces deux dernieres marquent le progrès de la morale, comme dit M. de Voltaire.

Cortez, après sa conquête, réfléchissant sur les avantages & la commodité de la situation de *Mexico*, la partagea entre les conquérans, & la fit rebâtir; après avoir marqué les places pour l'hôtel-de-ville, & pour les autres édifices publics. Il sépara la demeure des Espagnols d'avec celle du reste des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacemens & des privileges, & donna une rue entiere au fils de Montézuma, pour gagner l'affection des Mexicains. Les descendans de ce fameux empereur subsistent encore dans cette ville, & sont de simples gentilshommes chrétiens, confondus parmi la foule.

Mexico est actuellement située dans une vaste plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de tour. Dans la saison des pluies, qui commencent vers le mois de Mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chaussées, dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres sont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les tems de sécheresse, le lac au milieu duquel la ville est située, diminue considérablement. Les Espagnols se sont efforcés de faire écouler les eaux à-travers les montagnes voisines; mais après des travaux immenses, exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réussi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages aux inondations, dont cette ville étoit souvent menacée.

Elle est actuellement bâtie régulierement, & traversée de quelques canaux, lesquels se remplissent des eaux qui viennent du lac. Les maisons y sont basses, à cause des fréquens tremblemens de terre; les rues sont larges, & les églises très-belles. Il y a un très-grand nombre de couvents.

On comptoit au moins trois cent mille ames dans *Mexico* sous le regne de Montézuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui soixante mille, parmi lesquels il y a au plus dix mille blancs; le reste des habitans est composé d'Indiens, de negres d'Afrique, de mulâtres, de métis, & d'autres, qui descendent du mélange de ces diverses nations entre elles, & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc jusqu'au noir.

C'est cependant une ville très-riche pour le commerce, parce que par la mer du nord une vingtaine de gros vaisseaux abordent tous les ans à S. Jean de Ulhua, qu'on nomme aujourd'hui *la Vera-Crux*, chargés de marchandises de la chrétienté, qu'on transporte ensuite par terre à *Mexico*. Par la mer du sud, elle trafique au Pérou & aux Indes orientales au moyen de l'entrepôt des Philippines, d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco, où l'on décharge les marchandises, pour les conduire par terre à *Mexique*.

Enfin, si l'on considere la quantité d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la magnificence des édifices sacrés, le grand nombre de carosses qui roulent dans les rues, les richesses immenses de plusieurs Espagnols qui y demeurent, l'on pensera qu'elle doit être une ville prodigieusement opulente: mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui font les quatre cinquiemes des habitans, sont si mal vétus, qu'ils vont sans linge & nuds piés, on a bien de la peine à se persuader que cette ville soit effectivement si riche.

Elle est située à 22 lieues de la Puébla, 75 d'Acapulco, & à 80 de la Vera-Crux. *Long.* selon le P. Feuillée & des Places, 272 *deg.* 21 *min.* 30 *sec. lat.* 20. 10. *Long.* selon Cassini & Lieutaud, 273. 51 30 *lat.* 20. *Long.* selon M. de Lisle, 275. 15. *lat.* 20. 10. (*D. J.*)

MEXIQUE, L'EMPIRE DU (*Géog.*) vaste contrée de l'Amérique septentrionale, soumise aux rois de *Mexique*, avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête.

Lorsqu'il aborda dans le *Mexique*, cet empire étoit au plus haut point de sa grandeur. Toutes les provinces qui avoient été découvertes jusqu'alors dans l'Amérique septentrionale, étoient gouvernées par les ministres du roi du *Mexique*, ou par des caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de sa monarchie de levant au couchant étoit au moins de 500 lieues; & sa largeur du midi au septentrion contenoit jusqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le pays étoit par-tout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique, que l'on appelle maintenant *la mer du Nord*, & qui lave ce long espace du côté étendu depuis Panuco jusqu'à Yucatan, bornoit l'empire du côté du septentrion. L'Océan, que l'on nomme *asiatique*, ou plus communément *mer du Sud*, le bornoit au couchant, depuis le cap Mendosin, jusqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du sud occupoit cette vaste côte, qui court au long de la mer du Sud, depuis Acapulco jusqu'à Guatimala; le côté du nord s'étendoit jusqu'à Panuco, en y comprenant cette province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux siecles. Le premier chef des Mexiquains, qui vivoient d'abord en république, fut un homme très habile & très-brave; & depuis ce tems-là, ils élurent, & déférerent l'autorité souveraine à celui qui passoit pour le plus vaillant.

Les richesses de l'empereur étoient si considérables, qu'elles suffisoient non-seulement à entretenir les délices de sa cour, mais des armées nombreuses pour couvrir les frontieres. Les mines d'or & d'argent, les salines, & autres droits, lui produisoient des revenus immenses. Un grand ordre dans les finances maintenoit la prospérité de cet empire. Il y avoit différens tribunaux pour rendre la justice, & même des juges des affaires de commerce. La police étoit sage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler des prisonniers de guerre à l'idole Vitzitzilipoztli, qu'ils regardoient pour le souverain des dieux. L'éducation de la jeunesse formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre sexe. Nous admirons encore les anciens Egyptiens, d'avoir connu que l'année est d'environ 365 jours; les Mexiquains avoient poussé jusques-là leur astronomie.

Tol

Tel étoit l'état du *Mexique* lorsque Fernand Cortez, en 1519, simple lieutenant de Vélasquez, gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec son agrément, suivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques pieces de campagne, & subjuga tout ce puissant pays.

D'abord Cortez est assez heureux pour trouver un espagnol, qui, ayant été neuf ans prisonnier à Yucatan, fait le chemin du *Mexique*, lui sert de guide & de truchement. Une américaine, qu'il nomme dona Marina, devient à-la-fois sa maîtresse & son conseil, & apprend bientôt assez d'espagnol, pour être aussi une interprete utile. Pour comble de bonheur, on trouva un volcan plein de souphre & de salpêtre, qui sert à renouveller au besoin la poudre qu'on consommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golphe du *Mexique*, tantôt caressant les naturels du pays, & tantôt faisant la guerre. La puissante république de Tlascala se joint à lui, & lui donne six mille hommes de ses troupes, qui l'accompagnent dans son expédition. Il entre dans l'empire du *Mexique*, malgré les défenses du souverain, qu'on nommoit *Montezuma*: „ Mais ces animaux guerriers sur qui „ les principaux Espagnols étoient montés, ce tonnerre „ artificiel qui se formoit dans leurs mains, ces châteaux „ de bois qui les avoient apportés sur l'Océan, ce fer „ dont ils étoient couverts, leurs marches comptées par „ des victoires; tant de sujets d'admiration, joints à cet„ te foiblesse qui porte le peuple à admirer; tout cela fit „ que quand Cortez arriva dans la ville de Mexico, il „ fut reçu de Montézuma comme son maître, & par „ les habitans, comme leur dieu. On se mettoit à ge„ noux dans les rues, quand un valet espagnol passoit. „

Cependant, peu-à-peu, la cour de Montezuma s'apprivoisant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Espagnols étoit sur le chemin du *Mexique*, la fit attaquer en secret par un de ses généraux, qui par malheur fut battu. Alors Cortez, suivi d'une escorte espagnole, & accompagné de sa dona Marina, se rend au palais du roi. Il emploie tout ensemble la persuasion & la menace, emmene à son quartier l'empereur prisonnier, & l'engage de se reconnoître publiquement vassal de Charles-Quint.

Montézuma, & les principaux de la nation, donnent pour tribut attaché à leur hommage, six cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'industrie de plusieurs siecles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquieme pour son maître, prit un cinquieme pour lui, & distribua le reste à ses soldats.

Ce n'est pas là le plus grand prodige; il est bien plus singulier que les conquérans de ce nouveau monde, se déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en souffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraissemblable. Vélasquez offensé de la gloire de Cortez, envoye un corps de mille Espagnols avec deux pieces de canon pour le prendre prisonnier, & suivre le cours de ses victoires. Cortez laisse cent hommes pour garder l'empereur dans sa capitale, & marche, suivi du reste de ses gens, contre ses compatriotes. Il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres, qui, sous ses étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à son arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montézuma, lesquels cent hommes, sous prétexte d'une conspiration, avoient pris le tems d'une fête pour égorger deux mille des principaux seigneurs, plongés dans l'ivresse de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierreries dont ils s'étoient parés. Montézuma mourut dans cette conjoncture; mais les Mexicains animés du desir de la vengeance, élurent en sa place Quahutimoc, que nous appellons *Gatimozin*, dont la destinée fut encore plus funeste que celle de son prédécesseur.

Le désespoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes, qu'ils n'osoient auparavant regarder qu'à genoux; Cortez se vit forcé de quitter la ville de Mexico, pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chaussées, & les Espagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les poursuivoient. Mais dans leur retraite sanglante, ils perdirent tous les trésors immenses qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint, & pour eux. Cortez n'osant s'écarter de la capitale, fit construire des bâtimens, afin d'y rentrer par le lac. Ces brigantins renverserent les milliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui vouloient vainement s'opposer à leur passage.

Enfin, au milieu de ces combats, les Espagnols prirent Gatimozin, & par ce coup funeste aux Mexiquains, jetterent la consternation & l'abattement dans tout l'empire du *Mexique*. C'est ce Gatimozin si fameux par les paroles qu'il prononça, lorsqu'un receveur des trésors du roi d'Espagne le fit mettre sur des charbons ardens, pour savoir en quel endroit du lac il avoit jetté toutes ses richesses. Son grand-prêtre condamné au même supplice, poussoit les cris les plus douloureux, Gatimozin lui dit sans s'émouvoir: „ Et moi suis-je sur un lit de „ roses? „

Ainsi Cortez se vit, en 1521, maître de la ville de *Mexique*, avec laquelle le reste de l'empire tomba sous la domination espagnole, ainsi que la Castille d'or, le Darien, & toutes les contrées voisines.

L'empire du *Mexique* se nomme aujourd'hui *la nouvelle Espagne*. Ce fut Jean de Grijalva, natif de Cuellar en Espagne qui découvrit le premier cette vaste région, en 1518, & l'appella *nouvelle Espagne*. Vélasquez, dont j'ai parlé, lui en avoit donné la commission, en lui défendant d'y faire aucun établissement. Cette défense les ayant brouillés, Cortez fut chargé de la conquête, & ne tarda pas à faire repentir Vélasquez de son choix.

Ce grand pays est borné au nord par le nouveau *Mexique*, à l'orient par le golfe du *Mexique*, & par la mer du Nord, au midi par l'Amérique méridionale, & par la mer du Sud, & à l'occident encore par la mer du Sud.

Cette contrée est divisée en 23 gouvernemens, qui dépendent tous du viceroi du *Mexique*, dont la résidence est dans la ville de Mexico, de sorte qu'il a plus de 400 lieues de pays sous ses ordres. Le roi d'Espagne lui donne cent mille ducats d'appointemens, à prendre sur les deniers de l'épargne, outre son casuel, qui n'est guere moins considérable, si l'avarice s'en mêle. L'exercice de sa viceroyauté est ordinairement de cinq ans.

Voilà toute l'histoire de l'*empire* du *Mexique*; mais je ne conseille à personne de se former l'idée de la conquête qu'en firent les Espagnols, sur les mémoires d'Antonio de Solis. (*D. J.*)

MEXIQUE, *province de*, (*Géog.*) province principale de l'Amérique septentrionale dans l'empire du *Mexique* ou la nouvelle Espagne. Elle est bornée au nord par la province de Panuco, à l'orient par cette même province de Panuco, & par celle de Tlascala, au midi par la mer du Sud, & à l'occident par la province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette province, en prenant du nord au midi, sont *Mexico* & *Acapulco*. Ce dernier est un bourg avec un port sûr, où les vaisseaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive souvent des tremblemens de terre dans ce bourg. (*D. J.*)

MEXIQUE, *le lac de*, (*Géog.*) ou *lac de Mexico*. On donne ce nom à un grand lac du *Mexique*, dans lequel est bâtie la ville de Mexico. Ce lac est double; l'un est formé par une eau douce, bonne, saine, & tranquille; & l'autre a une eau salée, amere, avec flux & reflux, selon le vent qui souffle. Tout ce lac d'eau douce & salée peut avoir cinquante-deux lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingt bourgs ou villes sur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles; présentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrein; & le plus grand bourg contient à peine quatre cent cabanes d'Espagnols ou d'Indiens. On prétend que la seule entreprise des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexiquains, pour empêcher l'eau du lac d'inonder la ville de Mexico, en a fait périr un million dans le dernier siecle: on ne peut épuiser le récit des différentes manieres dont les Espagnols se sont joué de la vie des Américains.

MEXIQUE, *le golfe du*, (*Géog.*) grand espace de mer sur la côte orientale de l'Amérique septentrionale. Il a au nord la côte de la Floride & l'île de Cuba qui est à son embouchure, au midi la presque île d'Iucatan & la nouvelle Espagne, & à l'occident la côte du *Mexique*, qui lui a donné son nom. M. Buache a mis au jour en 1730 une bonne carte du *golfe du Mexique*.

MEXIQUE, *nouveau*, (*Géog.*) grand pays de l'Amérique septentrionale, découvert en 1553 par Antoine Despejo, natif de Cordoue & qui étoit venu demeurer à *Mexique*. Ce pays est habité par des Sauvages. M. Delisle le place entre le 28 & 39 degré de *latit.* septentrionale; il l'étend au nord jusqu'à Quivira, & à l'orient jusqu'à la Louisiane; au midi, il lui donne pour bornes la nouvelle Espagne; & à l'occident la mer de Californie.

MEYEN, *ou* **MEYN**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, sur la riviere de Nette, assez près de Montreal. Henri de Finstingen archevêque de Treves bâtit cette place en 1280. On la nommoit anciennement *Magniacum*, & elle donnoit à la campagne voisine le nom de *Meynfeld*, en latin *magniacensis ager*. Ce petit pays qui s'appelloit auparavant *Ripuaria*, à cause des Ripuaires ou Ubiens qui habitoient entre le Rhin, la Meuse & la Moselle du tems des Francs, faisoit un duché particulier sous l'empereur Conrard le salique. (*D. J.*)

MEYENFELD, (*Géog.*) ville du pays des Grisons, dans la ligue des dix jurisdictions, chef-lieu de la cinquieme communauté. On l'appelle en latin *Mejævilla & Lupinum*. Elle est sur le Rhin dans une campagne agréable & fertile, surtout en excellent vin, à six lieues N. E. de Coire. *Long.* 27. 15. *lat.* 47. 10.

MEYRAN, *ou* **MEYAN**, (*Géog.*) cap de la mer Méditerranée sur la côte de Provence, environ sept à huit milles à l'est du cap Couronne. C'est une grosse pointe fort haute, & escarpée de toutes parts. *Voy.* Michelot, Portulan, *de la Méditerranée*. (*D. J.*)

MEZAIL, s. m. (*Blas.*) On appelle ainsi dans le Blason, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce *mot* comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec *μεσος*, *milieu*.

MEZANINE, s. f. (*Architect.*) terme dont se servent quelques architectes, pour signifier un *attique* ou *petit étage* qu'on met par occasion sur un premier, pour y pratiquer une garde-robe ou autres choses semblables. *Voyez* Attique.

Le mot est emprunté des Italiens qui appellent *mezzanines* ces petites fenêtres moins hautes que larges, qui servent à donner du jour à un attique ou entre-sol.

On appelle *fenêtres mézanines* celles qui servent à éclairer un étage d'entre-sol ou d'attique.

MEZDAGA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Cart, au royaume de Fez. Elle est ancienne, & bâtie au pié du mont Atlas: Ptolomée en met la *long.* à 10. 10. la *lat.* à 33. la *latitude* est assez juste, mais la *longitude* doit être à environ 134. (*D. J.*)

MEZELERIE, s. f. (*Gram.*) c'est-à-dire *léproserie*, vieux terme d'usage du tems de S. Louis, où la léproserie étoit fréquente parmi les François qui l'avoient apportée de la Terre-sainte. Joinville raconte dans la vie de ce prince, qu'un jour il lui fit cette question. „ Séneschal, lui dit-il, une demande vous fais-je, savoir, „ lequel vous aimeriez mieux, être *mézeau*, ladre, ou „ avoir commis un pechié mortel: & moi qui onque „ lui voulus mentir, lui répondis que j'aimerois mieux „ avoir commis trente pechiez mortels, que d'être *mézeau*; &, quand les freres furent départis de-là, il me „ rappella tout seulet, me fit seoir à ses pieds, & me „ dit: comment avez-vous osé dire ce que m'avez dit? „ & je lui réponds que encore je le disoye; & il me va „ dire: Ha! fool musart, vous y êtes deceu; car vous „ savez que nulle si laide *mézellerie* n'est comme être „ en pechié mortel; & bien est vrai, fit-il, car quand „ l'homme est mort, il est sane & guéri de sa *mézellerie* corporelle. Mais quand l'homme qui a fait pe„ chié mortel meurt, il ne fait pas ni n'est certain qu'il „ ait eu en sa vie une telle repentance que Dieu lui veuille „ pardonner. Par quoi grand paour doit-il avoir que cette „ *mézellerie* de pechié lui dure longuement; pourtant „ vous prie, fit-il, que pour l'amour de Dieu premier, „ puis pour l'amour de moi, vous resteigniez ce dit dans „ votre cœur, & que aimiez mieux que *mézellerie* & „ autres meschefs vous viennent au corps, que commet„ tre un pechié mortel, qui est si infame *mézellerie*, &c." Quel roi! quel bon sentiment! quelle sainteté! *Voyez* M. Ducange, dans ses *notes sur ce passage de* Joinville. (*D. J.*)

Mezelerie, s. f. (*Commerce.*) espece de brocatelle, qu'on connoît mieux sous le nom d'*étoffe de l'apport de Paris*: elle est mêlée de laine & de soie.

MEZERAY, (*Géog.*) village de France dans la basse Normandie, entre Argentan & Falaise. Il n'est connu, & nous n'en parlons ici, que parce qu'il a donné le jour à François Eudes de *Mezeray*, qui s'est fait un grand nom par son *histoire de France*. Il publia le premier volume *in-fol.* en 1643, le second en 1646, & le troisieme en 1651. Ensuite il donna l'abregé de cette histoire en 1668, trois vol. *in-4*. Comme il mit dans cet abregé l'origine des impôts du royaume, avec des réflexions, on lui supprima la pension de 4000 liv. dont il avoit été gratifié; mais on n'a pas pu détruire le goût de préférence du public pour cet abregé. *Mezeray* fut reçu à l'Académie françoise en 1648, & mourut en 1683, à 73 ans. (*D. J.*)

MEZEREON *ou* **BOIS-JOLI**, s. m. (*Jardin.*) petit arbrisseau que l'on nomme communément *bois-joli*. Il se trouve dans les bois de la partie septentrionale de l'Europe & jusque dans la Laponie. Il s'éleve à environ quatre piés, donne peu de branches, à-moins qu'il n'y soit contraint par la taille. Il fait une tige droite qui a du soutien, ainsi que les branches. Son écorce est lisse, épaisse, jaunâtre. Ses racines sont jaunes, molasses, courtes & lisses, sans presqu'aucunes fibres, ni chevelures. Sa feuille est longue, étroite, pointue, d'un verd-tendre en-dessus & bleuâtre en-dessous. Dès le mois de Février, l'arbrisseau bien avant la venue des feuilles, se couvre de fleurs d'une couleur de pourpre violet: elles sont belles, fort apparentes, de longue durée, & d'une odeur agréable. Les fruits qui leur succedent, sont des baies rouges, pulpeuses, rondes, de la grosseur d'un poids; elles couvrent un noyau qui renferme la semence; leur maturité arrive au mois d'Août.

Le *bois-joli* résiste aux plus grands froids. Il se plaît aux expositions du nord, dans les lieux froids & élevés, dans les terres franches & humides, mêlées de sable ou de pierrailles. Il vient sur-tout à l'ombre & même sous les arbres.

On peut multiplier cet arbrisseau de bouture ou de branches couchées; mais ces méthodes sont longues & incertaines. La voie la plus courte est de faire prendre de jeunes plants d'environ un pié de haut dans les bois, qu'il faudra transplanter dès la fin du mois d'Octobre. A défaut de cette facilité, il faut faire semer les graines peu de tems après leur maturité, qui est à sa perfection lorsqu'elles commencent à tomber. En ce cas, elles leveront au printems suivant; mais si on ne les semoit qu'après l'hiver, elles ne leveroient qu'à l'autre printems. Il faut semer ces graines dans une terre fraîche, à l'ombre d'un mur exposé au nord ou tout au plus au soleil levant. Au bout de deux ans, les jeunes plants auront cinq à six pouces, & seront en état d'être transplantés, ce qu'il faudra faire autant que l'on pourra avec la motte de terre. Par ce moyen, les plants auront deux ans après environ un pié de haut, & commenceront à donner des fleurs. Mais quand on tire des jeunes plants du bois, il n'en reprend pas la dixieme partie; & ceux qui réussissent, sont deux ou trois ans à reprendre vigueur. Cependant il y a des terreins qui permettent de les enlever avec la motte de terre, par ce moyen on évite le retard & la langueur.

On peut tirer grand parti de cet arbrisseau dans les jardins, pour l'agrément. Il est très-susceptible d'une forme réguliere; on peut lui faire prendre une tige droite de deux piés de hauteur, avec une tête bien arrangée. On peut le mettre en palissade contre un mur exposé au midi, où il fleurira dès le mois de Janvier. On peut en faire des haies de deux à trois piés de haut. En le taillant tous les ans, au printems, il se garnira de branches & il donnera quantité de fleurs, dont la beauté, la durée & la bonne odeur feront un ornement, dans une saison où la nature est encore dans l'engourdissement pour le plus grand nombre des végétaux.

Toutes les parties du *bois joli*, à l'exception des fleurs, sont d'une âcreté si excessive qu'elles brûlent la bouche. Les fruits ne sont pas de mauvais goût & n'ont rien d'âcre en les mangeant; mais ils sont si mordicans & si caustiques, que quelque tems après on sent à la gorge une chaleur extraordinaire qui cause pendant environ douze heures une ardeur des plus vives & très-incommode. Ce fruit est un violent purgatif; cependant les oiseaux en mangent, sans qu'il en résulte d'inconvénient; ils en sont même très-avides. Linnæus rapporte qu'en Suede on prend les loups & les renards, en leur faisant manger de ce fruit caché sous l'appât des charognes, & qu'ils en meurent subitement.

On connoît quelques variétés de cet arbrisseau.

1°. Le *bois-joli à fleurs rouges*; c'est celui qui est le plus commun.

2°. Le *bois joli à fleurs rougeâtres*; c'est une moindre teinte de couleur, dont le mérite est de contribuer à la variété.

3°. Le *bois-joli à feuilles panachées de blanc*; autre variété qui est plus rare que belle. On peut la multiplier par la greffe en approche ou en écusson sur l'espece commune.

4°. Le *bois-joli à fleurs blanches*; cette variété est très-rare & d'une grande beauté. Sa fleur est un peu plus grande que celle des autres *bois-joli*; mais l'odeur en est plus délicieuse: elle tient du jasmin & de la jonquille. Son fruit est jaune, & les plants qui en viennent, donnent la même variété à fleurs blanches; on peut aussi la multiplier par la greffe sur l'espece commune.

On

On peut encore multiplier toutes ces variétés, en les greffant en écusson ou en approche sur le laureola ou garou, qui est un arbrisseau toujours verd, du même genre. *Voyez* LAUREOLE. *Article de M. DAUBENTON le subdélégué.*

MÉZIERES, en latin moderne *Maceriæ*, (*Géog.*) ville de France en Champagne, avec une citadelle. *Mézieres* appartenoit dans le x. siecle à l'église de Reims; *voyez* l'abbé de Longuerue, & Baugier, *Mém. hist. de Champagne*. Une puissante armée de l'empereur Charles-Quint fut obligée d'en lever le siege en 1521, par la belle résistance du chevalier Bayard. Elle est bâtie en partie sur une colline, en partie dans un vallon, sur la Meuse, à 8 lieues de Rhétel, 5 N. E. de Sedan, 1 S. E. de Charleville, 51 N. E. de Paris. *Long.* 22^d. 23'. 15". *lat.* 59. 44'. 47".

MÉZILLE, (*Géog.*) petite riviere de France; elle a sa source dans le pays appellé *Puisaye*, au-dessus du bourg de *Mézille*, & se perd dans le Loin, auprès de Montargis. (*D. J.*)

MEZUNE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique, dans la province de Ténez, au royaume de Trémecen, entre Ténez & Mostagan, à 12 milles de la Méditerranée. On y trouve encore de beaux vestiges des Romains, quoique les Arabes ayent ruiné cette ville, & contraint les habitans d'aller s'établir ailleurs. Ptolomée en parle sous le nom d'*Opidoneum colonia*, & lui donne de *long.* 16^d. & de *lat.* 23. 40.

MÉZUZOTH, s. m. (*Théol. rabbin.*) c'est ainsi que les Juifs appellent certains morceaux de parchemin écrits qu'ils mettent aux poteaux des portes de leurs maisons, prenant à la lettre ce qui est prescrit au Deuteronome, *ch. vj. ℣.* 9. mais pour ne pas rendre les paroles de la loi, le sujet de la profanation de personne, les docteurs ont décidé qu'il falloit écrire ces paroles sur un parchemin. On prend donc un parchemin quarré, préparé exprès, où l'on écrit d'une encre particuliere, & d'un caractere quarré, les versets 4, 5, 6, 7, 8, & 9 du chap. vj. du Deutéronome; & après avoir laissé un petit espace, on ajoute ce qui se lit *Deutéronome, chap. ii. ℣.* 13. jusqu'au ℣. 20. Après cela on roule le parchemin, on le renferme dans un tuyau de roseau ou autre; enfin on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Saddai*, qui est un des noms de Dieu. On met de ce *mézuzoth* aux portes des maisons, des chambres, & autres lieux qui sont fréquentés; on les attache aux battans de la porte au côté droit; & toutes les fois qu'on entre dans la maison ou qu'on en sort, on touche cet endroit du bout du doigt, & on baise le doigt par dévotion. Le dictionnaire de Trévoux écrit *mazuze*, au-lieu de *mezuzoth*; il ne devoit pas commettre une faute si grossiere. (*D. J.*)

MEZZO-TINTO, (*Grav.*) on appelle une estampe imprimée en *mezzo-tinto*, celle que nous nommons en France *piece noire*; ces sortes d'estampes sont assez du goût des Anglois; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elles n'ont pas le même relief; d'un autre côté, on attrape mieux la ressemblance en *mezzo-tinto*, qu'avec le trait ou la hachure. (*D. J.*)

MI

MI, s. m. (*Musique.*) une des six syllabes inventées par Guy-Arétin, pour nommer ou solfier les notes. *Voy.* E, SI, MI, & GAMME. (*S*)

MIA, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent aux temples dédiés aux anciens dieux du pays: ce mot signifie *demeure des ames*. Ces temples sont très-peu ornés; ils sont construits de bois de cèdre ou de sapin, ils n'ont que quinze ou seize piés de hauteur; il regne communément une galerie tout-au-tour, à laquelle on monte par des degrés. Cette espece de sanctuaire n'a point de portes; il ne tire du jour que par une ou deux fenêtres grillées, devant lesquelles se prosternent les Japonois qui viennent faire leur dévotion. Le plafond est orné d'un grand nombre de bandes de papier blanc, symbole de la pureté du lieu. Au milieu du temple est un miroir, fait pour annoncer que la divinité connoît toutes les souillures de l'ame. Ces temples sont dédiés à des especes de saints appellés *Cami*, qui font, dit-on, quelquefois des miracles, & alors on place dans le *mia* ses ossemens, ses habits, & ses autres reliques, pour les exposer à la vénération du peuple: à côté de tous les *mia*, des prêtres ont soin de placer un tronc pour recevoir les aumones. Ceux qui vont offrir leurs prieres au cami, frappent sur une lame de cuivre pour avertir le dieu de leur arrivée. A quelque distance du temple est un bassin de pierre rempli d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puissent s'y laver; on place ordinairement ces temples dans des solitudes agréables, dans des bois, ou sur le penchant des collines; on y est conduit par des avenues de cèdres ou de cyprès. Dans la seule ville de Méaco on compte près de quatre mille *mia*, desservis par environ quarante mille prêtres; les temples des dieux etrangers se nomment *tira*.

MIA *ou* MIJAH, (*Géogr.*) ville du Japon, dans la province d'Owari, sur la côte méridionale de l'île de Niphon, avec un palais fortifié, & regardé comme troisieme de l'empire. *Long.* 153. 55. *lat.* 35.

MIAFARKIN, (*Géog.*) ville du Courdistan. *Long.* selon Petit de la Croix, 75. *lat.* 38. (*D. J.*)

MIAGOGUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit, par plaisanterie, aux peres qui faisoient inscrire leurs fils le troisieme jour des apaturies dans une tribu, & sacrifioient une chevre ou une brebis, avec une quantité de vin, au-dessous du poids ordonné.

MIAO-FSES LES, (*Géog.*) peuples répandus dans les provinces de Setchuen, de Koeitcheou, de Houquang, de Quangsi, & sur les frontieres de la province de Quangtong.

Les Chinois, pour les contenir, ont bâti d'assez fortes places dans plusieurs endroits, avec une dépense incroyable. Ils sont censés soumis lorsqu'ils se tiennent en repos; & même s'ils font des actes d'hostilité, on se contente de les repousser dans leurs montagnes, sans entreprendre de les forcer: le vice-roi de la province a beau les citer de comparoître, ils ne font que ce que bon leur semble.

Les grands seigneurs *Miao-fses* ont sous eux de petits seigneurs, qui, quoique maîtres de leurs vassaux, sont comme feudataires, & obligés d'amener leurs troupes, quand ils en reçoivent l'ordre. Leurs armes ordinaires sont l'arc & la demi-pique. Les selles de leurs chevaux sont bien faites, & différentes des selles chinoises, en ce qu'elles sont plus étroites, plus hautes, & qu'elles ont les étriers de bois peint. Ils ont des chevaux fort estimés, soit à cause de la vitesse avec laquelle ils grimpent les plus hautes montagnes, & en descendent au galop, soit à cause de leur habileté à sauter des fossés fort larges. Les *Miao-fses* peuvent se diviser en *Miao-fses* soumis & en *Miao-fses* non soumis.

Les premiers obéissent aux magistrats chinois, & font partie du peuple chinois, dont ils se distinguent seulement par une espece de coëffure, qu'ils portent au lieu du bonnet ordinaire, qui est en usage parmi le peuple à la Chine.

Les *Miao-fses* sauvages, ou non soumis, vivent en liberté dans leurs retraites, où ils ont des maisons bâties de briques à un seul étage. Dans le bas ils mettent leurs bestiaux, se logent au-dessus. Ces *Miao-fses* sont séparés en villages, & sont gouvernés par des anciens de chaque village. Ils cultivent la terre; ils font de la toile, & des especes de tapis qui leur servent de couverture pendant la nuit. Ils n'ont pour habit qu'un caleçon, & une sorte de casque, qu'ils replient sur l'estomac. (*D. J.*)

MIASME, s. m. (*Méd.*) [illegible] ce nom est dérivé du verbe grec [illegible], qui signifie *souiller*, *corrompre*; cette étymologie fait voir qu'on doit écrire *miasme* par un *i*, & non par un *y*; cette sorte d'orthographe est assez ordinaire, & notamment elle s'est glissée dans ce dictionnaire à l'*article* CONTAGION, *voyez* ce mot. Par *miasme* on entend des corps extrèmement subtils, qu'on croit être les *propagateurs* des maladies contagieuses; on a pensé assez naturellement que ces petites portions de matiere prodigieusement atténuées s'échappoient des corps infectés de la contagion, & la communiquoient aux personnes *non infectées*, en pénétrant dans leurs corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes, passant immédiatement du corps *affecté* au *non affecté*; ce n'est que par leurs effets qu'on est parvenu à en soupçonner l'existence: un seul homme attaqué de la peste a répandu dans plusieurs pays cette funeste maladie. Lorsque la petite vérole se manifeste dans une ville, il est rare qu'elle ne devienne pas épidémique; il y a des tems où l'on voit des maladies entierement semblables par les symptomes, les accidens, & les terminaisons, se répandre dans tout un pays; si un homme bien sain boit dans le même verre, s'essuie aux mêmes serviettes qu'une personne galeuse, ou s'il couche simplement à côté d'elle, il manque rarement d'attraper la gale; il y a des dartres vives qui se communiquent aussi par le simple toucher; la vérole exige pour se *propager* un contact plus immédiat, & l'application des parties dont les pores sont plus ouverts ou plus disposés; la nature, les propriétés, & la façon d'agir de ces particules contagieuses ou *miasmes* sont entierement inconnues; comme elles échappent à la vûe, on est réduit

duit sur leur sujet à des conjectures toujours incertaines; on ne peut conclure autre chose sinon que ce sont des corps qui par leur ténuité méritent d'être regardés comme les extrèmes des êtres immatériels, & comme placés sur les confins qui séparent la matiere des êtres abstraits. *Voyez* CONTAGION. Et le plus ou moins de proximité que les maladies différentes exigent pour se communiquer, fait présumer que leur fixité varie beaucoup: quelques auteurs ont voulu pénétrer plus avant dans ces mysteres, ils ont prétendu déterminer exactement la nature de ces *miasmes*, sur la simple observation que les ulceres des pestiférés étoient parsemés d'un grand nombre de vers, suite assez ordinaire de la corruption; ils n'ont pas balancé à nommer ces petits animaux, *auteurs* & *propagateurs* de la contagion, & ils ont assuré que les *miasmes* n'étoient autre chose que ces vers qui s'élançoient des corps des pestiférés sur les personnes saines, ou qui se répandoient dans l'air. Desault, médecin de Bordeaux, ayant vû le cerveau des animaux morts hydrophobes remplis de vers, en a conclu que les *miasmes* hydrophobiques n'étoient autre chose; il a porté le même jugement par analogie sur le virus vénérien. On ne s'est point appliqué à réfuter ces opinions, parce qu'elles n'ont aucunement influé sur la pratique; & que d'ailleurs, dans des cas aussi obscurs, tous les systèmes ont à-peu-près le même degré de probabilité, & ne peuvent être combattus par des faits évidens. (*M*)

MIATBIR, (*Géog.*) c'est, 1°. le nom d'une petite ville d'Afrique, dans la province de Hea, au royaume de Maroc; 2°. c'est aussi le nom d'une montagne du grand Atlas de la province de Cuts, au royaume de Fez. (*D. J.*)

MICA, s. m. (*Hist. nat. Minéral.*) c'est le nom que quelques auteurs donnent à une pierre apyre, c'est-à-dire que l'action du feu ne peut ni fondre ni convertir en chaux, & qui doit être regardée comme un vrai talc. *Voyez* TALC.

Le *mica* est composé de feuillets ou de lames minces, faciles à écraser quoique flexibles jusqu'à un certain point. Le *mica* doré, *mica aurea*, est composé de petites lames de couleur d'or, ce qui fait qu'on le nomme aussi *or de chat*. Le *mica* argenté, *mica argentea*, *argyrites*, *argyrolytus*, est d'un blanc brillant comme l'argent, on le nomme aussi *argent de chat*. La plombagine ou crayon s'appelle *mica pictoria*, il est de la couleur du plomb. Il y a de plus des *mica* rougeâtres, verdâtres. On appelle *mica écailleux* celui qui est en feuillets recourbés comme des écailles, en latin *mica squamosa*. Les différentes especes de *mica* se trouvent, ou par lames assez grandes unies les unes aux autres, ou bien il est en petites paillettes répandues dans différentes especes de pierres. *Voyez* TALC.

M. de Justi, chimiste allemand, prétend avoir obtenu du *mica* jaune une nouvelle substance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or; l'eau forte n'agissoit point sur ce *mica*, mais l'eau régale en dissolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner un *mica* qui se trouve en Autriche; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fusion, & l'y laissa pendant trois heures, après avoir couvert le mélange avec un verre composé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de safran de Mars, d'une partie de safran de Vénus, *crocus veneris*, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre est d'un usage excellent, suivant M. de Justi qui s'en est souvent servi avec succès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre, qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nitre, lui donna une substance métallique d'un gris noirâtre; elle n'étoit point ductile. M. de Justi joignit vingt-quatre livres, poids d'essai, d'or pur, & autant de la substance susdite, il fit fondre le tout, & obtint une masse de quarante-sept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de sa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'assurer de la nature de cette masse il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui resta un bouton d'or qui pesoit vingt-cinq livres & demi d'essai, ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demie, d'où il conclut que la couleur du *mica* doré, sa fixité au feu, pouvoient bien annoncer la présence d'une substance métallique analogue à l'or, mais à qui il manque quelque principe pour être un or parfait. *Voyez* l'ouvrage allemand de M. de Justi qui a pour titre, *nouvelles vérités physiques, partie premiere*. Il y a lieu de présumer que l'augmentation dont parle M. de Justi, est venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la composition du verre dont il s'est servi comme d'un fondant.

Plusieurs minéralogistes donnent le nom de *mica ferreum*, ou de *mica ferrugineux* à une mine de fer arsénicale composée de feuillets ou de lames, qui ressemble beaucoup au vrai *mica* dont nous avons parlé, mais qui en differe en ce que le *mica* ferrugineux écrasé donne une poudre rouge comme l'hématite ou sanguine, ce qui n'arrive point au *mica* talqueux. (—)

MICATION, s. f. (*Hist. anc.*) jeu où l'un des joueurs leve les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, & l'autre devine le nombre de doigts levés, pairs ou impairs. Les lutteurs en avoient fait un proverbe, pour agir sans les connoissances nécessaires à la chose qu'on se proposoit, ce qu'ils désignoient par *micare in tenebris*.

MICAWA, (*Géog.*) selon le pere Charlevoix, & MIRAWA dans Kæmpfer, province, & royaume du Japon, qui a le Voari à l'ouest, le Sinano au nord, le Tootomi à l'est, & la mer du Japon au sud. (*D. J.*)

MICE, s. f. (*Jurisprud.*) terme usité dans quelques coûtumes, qui signifie moitié, *media pars*, droit de *mice*, c'est en quelques lieux le droit de percevoir la moitié des fruits. (*A*)

MICHABOU, s. m. (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom que les Algonquins, & autres sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à l'Etre suprème ou premier Esprit, que quelques-uns appellent le *grand-lievre*; d'autres l'appellent *atahocan*. Rien n'est plus ridicule que les idées que ces sauvages ont de la divinité; ils croient que le grand-lievre étant porté sur les eaux avec tous les quadrupedes qui formoient sa cour, forma la terre d'un grain de sable, tiré du fond de l'Océan, & les hommes des corps morts des animaux; mais le grand-tigre, dieu des eaux, s'opposa aux desseins du grand-lievre, ou du moins refusa de s'y prêter. Voilà, suivant les sauvages, les deux principes qui se combattent perpétuellement.

Les Hurons désignent l'Etre suprème sous le nom d'*Areskoui* que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le dieu de la guerre. Ils croient qu'il y eut d'abord six hommes dans le monde; l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme, avec qui il eut commerce; le très-haut s'en étant apperçu précipita la femme, nommée *Atahentsik* sur la terre, où elle eut deux fils, dont l'un tua l'autre. Suivant les Iroquois, la race humaine fut détruite par un déluge universel, & pour repeupler la terre les animaux furent changés en hommes. Les sauvages admettent des génies subalternes bons & mauvais, à qui ils rendent un culte; *Atahentsik* qu'ils confondent avec la lune, est à la tête des mauvais, & *Jouskeka*, qui est le soleil, est le chef des bons. Ces génies s'appellent *Okkisik* dans la langue des Hurons, & *Manitous* chez les Algonquins. *Voyez ces deux articles.*

MICHAELSTOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans l'île de la Barbade, avec une bonne citadelle & un bon port, appartenant aux Anglois, qui la nomment communément *Bridg-town*. *Longit.* 319. 50. *lat.* 13. (*D. J.*)

MICHE, s. f. (*Boulang.*) pain de grosseur suffisante pour nourrir un homme à un repas; plus souvent un pain rond, très-considérable, pesant plusieurs livres. Il y a des *miches* de toute grandeur & de tout poids.

MICHEL, SAINT (*Hist. mod.*) ordre militaire de France, qui fut institué par Louis XI. à Amboise, le premier Août 1469. Ce prince ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & posées sur une chaînette d'or d'où pend une médaille de l'archange *saint Michel*, ancien protecteur de la France. Par les statuts de cet ordre, dont le roi est chef & grand-maître, il devoit être composé de trente-six gentilshommes, auxquels il n'est pas permis d'être d'un autre ordre, s'ils ne sont empereurs, rois, ou ducs. Ils avoient pour devise ces paroles *immensi tremor Oceani*: cet ordre s'étant insensiblement avili sous les premiers successeurs d'Henri II. Henri III. le releva en le joignant avec celui du saint-Esprit. C'est pourquoi les chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'ordre de *saint-Michel*, en portent le collier autour & tout proche de leur écusson, & sont en conséquence appellés *chevaliers des ordres du roi*. De tous ceux qui avoient reçu l'*ordre de saint-Michel*, sans avoir celui du saint-Esprit, le roi Louis XIV. en 1665 en choisit un certain nombre, à la charge de faire preuve de leur noblesse & de leurs services. Le roi commit un des chevaliers de ses ordres pour présider au chapitre général de l'*ordre de saint-Michel*, & y recevoir ceux qui y sont admis. On le confere à des gens de robe, de finance, de lettres, & même à des artistes célebres par leurs talens. Ils portent la croix de *saint-Michel* attachée à un cordon de soie noire moiré; c'est-là

c'est-là ce qu'on appelle simplement *l'ordre de saint-Michel*.

MICHEL, la *saint Michel*, la fête de saint *Michel*, qui arrive le 29 de Septembre. *Voyez* QUARTIER & TERME.

Aile de saint Michel, voyez AILE.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville forte de l'île de Maltha, appellée autrefois l'*île de la Sengle*, du nom du grand maître de ce nom, qui la fit bâtir en 1560. Elle est séparée de la Terre-ferme par un fossé, & bâtie sur un rocher.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, dans la province de Méchoacan; elle est à 540 lieues de México. *Long.* 274. 40. *lat.* 21. 35. (*D. J.*)

MICHEL-ANGE, *cachet de*, (*Pierres gravées.*) fameuse cornaline du cabinet du roi de France, ainsi nommée parce qu'on croit qu'elle servoit de cachet à *Michel-Ange*. Quoi qu'il en soit, cette cornaline est transparente, gravée en creux, & contient dans une espace de cinq à six lignes, treize ou quatorze figures humaines, sans compter celles des arbres, de quelques animaux, & un exergue où l'on voit seulement un pêcheur. Les antiquaires françois n'ont pas encore eu le plaisir de deviner le sujet de cette pierre gravée. M. Moreau de Mautour y découvre un sacrifice en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de sa naissance; & M. Baudelot y reconnoît la fête que les Athéniens nommoient *Pyanepsies*. Quand vous aurez vu dans l'histoire de l'académie des Belles-Lettres, la figure de ce prétendu *cachet de Michel-Ange*, vous abandonnerez l'énigme, ou vous en chercherez quelque nouvelle explication, comme a fait M. Elie Rosinann, dans ses remarques sur ce cachet, imprimées à la Haye en 1752 *in* 8°. (*D. J.*)

MICHELSTATT, *ou* MICHLENSTATT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, sur la riviere de Mulbing, dans le comté d'Erpach, entre la ville d'Erpach & Furstenau. *Long.* 27. 48. *lat.* 48. 22.

MICHIGAN, (*Géog.*) grand lac de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; ce lac s'étend du nord au sud depuis les 49 30 *de lat.* nord, jusqu'au 41 45. Sa largeur moyenne est de 33 ou 34 lieues; son circuit peut avoir 300. lieues.

MICIACUM, (*Géog.*) nom latin d'une abbaye de France au diocèse d'Orléans, à deux lieues de cette ville vers le couchant, sur le Loiret. Cette abbaye aujourd'hui nommée *saint Mesmin*, fut bâtie sur la fin du regne de Clovis, par saint Euspice & saint Maximin son neveu, de qui il a pris le nom. Elle appartient maintenant aux Feuillans; saint Euspice en fut le premier abbé en 508, & saint Maximin ou saint Mesmin le second. Elle a eu beaucoup de saints religieux dans les commencemens; les tems ont changé. (*D. J.*)

MICO, (*Hist. mod.*) c'est le titre que les sauvages de la Géorgie, dans l'Amérique septentrionale, donnent aux chefs ou rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *mico* des Yamacraws, fut amené en Angleterre, où il fut très-bien reçu du roi à qui il présenta des plumes d'aigles, qui sont le présent le plus respectueux de ces sauvages. Parmi les curiosités que l'on fit voir à Londres à ce prince barbare, rien ne le frappa autant que les couvertures de laine, qui selon lui, *imitoient assez bien les peaux des bêtes*; tout le reste n'avoit rien qui frappât son imagination au même point.

MICOCOULIER, f. m. *celtis*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, qui a plusieurs étamines très-courtes. Le pistil s'éleve au milieu de ces étamines, & devient dans la suite un fruit ou une baie qui renferme un noyau arrondi. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MICOCOULIER, *celtis*, arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe pour l'utilité de son bois. Il prend une tige droite & d'une grosseur proportionnée; il fait une tête réguliere & se garnit de beaucoup de branches qui s'étendent & s'inclinent: son écorce d'une couleur olivâtre rembrunie, est assez unie. Sa feuille est rude au toucher en-dessus, veinée en-dessous, longue, dentelée, & pointue; elle a beaucoup de ressemblance avec celle de l'orme, & sa verdure, quoique terne, est assez belle; du-moins elle est constante & de longue durée. Ses fleurs paroissent au commencement d'Avril: elles sont petites, de couleur herbacée, & de nul agrément: les fruits qui succedent sont ronds, noirâtres, de la grosseur d'un pois. Ce sont des noyaux qui renferment une amande, & qui sont couverts d'une pulpe fort agréable au goût, mais trop mince pour servir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans, & quoiqu'ils soient en maturité au mois de Janvier, ils restent sur l'arbre jusqu'au retour de la séve.

Cet arbre, quoiqu'originaire des pays méridionaux, est dur, robuste, tenace: il résiste aux hivers les plus rigoureux dans la partie septentrionale de ce royaume, sans en être aucunement endommagé; il réussit à toutes les expositions, & il vient dans tous les terrains; il m'a paru seulement qu'il ne profitoit pas si bien dans une terre franche, trop dure, & trop forte. Il se multiplie fort aisément; son accroissement est assez prompt; il reprend volontiers à la transplantation, & il n'exige aucune culture particuliere.

On peut le multiplier en couchant ses branches au mois de Mars: mais comme elles n'auront qu'au bout de deux ans des racines suffisantes pour la transplantation, qui ensuite retarde beaucoup l'accroissement; la voie la plus courte, la plus sûre, & la plus facile, sera d'élever cet arbre de graines. Il faudra les semer aussitôt que la saison le permettra dans le mois de Février, ou au commencement de Mars, afin qu'elles puissent lever la même année; car si on les semoit tard, la plus grande partie ne leveroit qu'au printems suivant. Dès la premiere année les plantes s'éleveront à deux ou trois piés: si on néglige de les garantir du froid par quelqu'abri, les tiges des jeunes plans périront jusqu'à trois ou quatre pouces de terre: petit desastre qui n'aura nul inconvénient; les jeunes plans n'en formeront qu'une tige plus droite & plus vigoureuse; il auroit toûjours fallu les y amener en les coupant à deux ou trois pouces de terre. Car en les laissant aller, leur tige qui est trop foible, se charge de menues branches, & se chiffonne sans prendre d'accroissement. A deux ans les jeunes plans seront en état d'être mis en pépiniere pendant quatre ou cinq ans; après quoi on pourra les transplanter à demeure. Le mois de Mars est le tems le plus propre pour cette opération, qu'il faut faire immédiatement avant que ces arbres ne commencent à pousser; ils porteront du fruit à six ou sept ans. Nul autre soin après cela que de les aider à former de belles tiges, en les dressant avec un appui, & en retranchant les branches latérales, à mesure que les arbres prennent de la force.

On pourroit employer le *micocoulier* dans les jardins pour l'agrément; son feuillage n'éprouve aucun changement dans sa verdure pendant toute la belle saison. Il donne beaucoup d'ombre, & il est tout des derniers à se faner & à tomber. Dans les terreins de peu d'étendue où l'on ne peut mettre de grands arbres, on pourroit employer celui-ci, parce qu'il ne s'éleve qu'autant qu'on l'y oblige; son branchage est menu, souple, pliant; il s'étend de côté, & s'incline naturellement. Cet arbre seroit par conséquent très-propre à faire du couvert dans les endroits où l'on veut ménager les vûes d'un bâtiment. Il est disposé de lui-même à se garnir de rameaux depuis le pié: il souffre le ciseau & le croissant en toute saison, ce qui le rend très-propre à être employé à tous les usages que l'on fait de la charmille. On auroit de plus l'avantage d'avoir une verdure de bien plus longue durée. Jamais cet arbre d'ailleurs n'est attaqué d'aucun insecte, & il ne cause pas la moindre malpropreté jusqu'à la chûte des feuilles. Il sera encore très-convenable à faire de la garniture, & à donner de la variété dans les bosquets, les massifs, les petits bois que l'on fait dans les grands jardins: & quand même on ne voudroit faire nul usage de cet arbre pour l'agrément, parce qu'on n'a pas dans l'habitude de s'en servir pour cela, on devroit toûjours le multiplier pour l'utilité de son bois.

Le bois de *micocoulier* est noirâtre, dur, compacte, pesant, & sans aubier. Il est si liant, si souple, & si tenace, qu'il plie beaucoup sans se rompre: en sorte que c'est un excellent bois pour faire des brancarts de chaise & d'autres pieces de charronnage. On en fait des cercles de cuve qui sont de très-longue durée: on prétend qu'après l'ébene & le buis, ce bois prévaut à tous les autres par sa dureté, sa force, & sa beauté. Il n'est point sujet à la vermoulure, & sa durée est inaltérable, à ce que disent les anciens auteurs. On s'en sert aussi pour les instrumens à vent, & il est très-propre aux ouvrages de sculpture, parce qu'il ne contracte jamais de gerfures. La racine de l'arbre n'est pas si compacte que le tronc, mais elle est plus noire: on en fait des manches pour des couteaux & pour des menus outils. On se sert aussi de cette racine pour teindre les étoffes de laine, & de l'écorce pour mettre les peaux en couleur.

Voici les différentes especes de cet arbre que l'on connoît jusqu'à présent.

1°. Le *micocoulier à fruit noirâtre*: on le nomme en Provence *fabrecoulier*, ou *falabreguier*. C'est à cette espe-

espece qu'il faut principalement appliquer tout le détail ci-dessous.

2°. Le *micocoulier à fruit noir:* cet arbre est très-commun en Italie, en Espagne, & dans nos provinces méridionales. Il est de même grandeur que le précédent; mais ses branches ont plus de soutien; sa tige se forme plus aisément, & son accroissement est plus prompt. Ses feuilles sont plus épaisses, plus rudes, plus dentelées, & la plûpart panachées de jaune; ce qui donne à cet arbre un agrément singulier; d'autant plus que cette bigarrure lui est naturelle, & ne provient nullement de foiblesse ou de maladie. Ses fruits sont plus gros, plus noirs, & plus charnus: en général cet arbre a plus de beauté; on peut le multiplier & le cultiver de même; il ne demande qu'un soin de plus; c'est de la garantir des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers; après quoi il résistera au froid, aussi-bien que le précédent.

3°. Le *petit micocoulier du Levant:* ce petit arbre s'éleve à environ vingt piés. Il a les feuilles beaucoup plus petites, plus épaisses, & d'un verd plus brun, que celles des especes précédentes; son fruit est jaune.

4°. Le *micocoulier à gros fruits jaune*: on le croit originaire d'Amérique; il est rare en Angleterre, & peu connu en France.

5°. Le *micocoulier du Levant à gros fruit & à larges feuilles*: il est aussi rare que le précédent.

Ces trois dernieres especes sont aussi robustes que les deux premieres: on peut les multiplier & les cultiver de même, & de plus les greffer les unes sur les autres. *Article de M. DAUBENTON, subdélégué.*

MI-COTE *ou* DEMI-COTE, (*Jardinage.*) se dit d'un terrein situé sur le milieu de la pente d'une montagne, d'un côteau: c'est la situation la plus agréable des jardins. *Voyez* SITUATION.

MICROCOSME, s. m. (*Physiq.*) terme grec qui signifie littéralement *petit monde*. Quelques anciens philosophes ont appellé ainsi l'homme, comme par excellence & comme étant, selon eux, l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le grand monde ou *macrocosme*. *V.* MACROCOSME.

Mais si l'homme est l'abrégé des perfections de l'univers, on peut dire aussi qu'il est l'abrégé de ses imperfections. Au reste, le mot de *microcosme*, non plus que celui de *macrocosme*, ne sont plus usités.

Ce mot est composé du grec μικρὸς, *parvus*, petit, & κόσμος, *mundus*, monde. *Chambers.*

MICROSCOMIQUE, SEL, (*Chimie.*) sel propre & sel fusible de l'urine. *Voyez sous le mot* SEL, *voyez* aussi l'*article* URINE.

MICROCOUSTIQUE, adj. (*Physique.*) Instrumens *microcoustiques* sont des instrumens propres à augmenter le son. *Voyez* MICROPHONE.

Ce mot vient de μικρὸς, *petit*, & ἀκούω, *j'entends*. Au reste, il n'est pas fort en usage.

MICROGRAPHIE, s. f. (*Phys.*) description des objets qui sont trop petits pour qu'on les puisse voir sans le secours d'un microscope, *voyez* MICROSCOPE. Le docteur Hook, auteur anglois, a fait un livre qui a pour titre, *Micrographie*.

Ce mot est composé de μικρὸς, *petit*, & γράφω, *je décris*.

MICROMETRE, s. m. (*Astronomie.*) machine astronomique qui par le moyen d'une vis sert à mesurer dans les cieux avec une très-grande précision, de petits distances ou de petites grandeurs, comme les diametres du soleil, des planetes, &c. *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du grec μικρὸς, *petit*, & μέτρον, *mesure*, parce qu'avec cette machine on peut, comme nous venons de le dire, mesurer de très-petites grandeurs, un pouce, par exemple, s'y trouvant divisé en un très-grand nombre de parties, comme en 2400, & dans quelques-uns même dans un plus grand nombre encore.

On ne sait point bien certainement à qui l'on doit attribuer la premiere invention de cette ingénieuse machine; les Anglois en donnent la gloire à un M. Gascoigne, astronome qui fut tué dans les guerres civiles d'Angleterre, en combattant pour l'infortuné Charles I. Dans le continent on en fait honneur à M. Huyghens. On jugera de leurs titres respectifs par ce que nous allons rapporter. M. de la Hire, dans son mémoire de 1717 sur la date de plusieurs inventions qui ont servi à perfectionner l'Astronomie, dit que c'est à M. Huyghens que nous devons celle du *micrometre*. Il remarque que cet auteur dans son observation sur l'anneau de Saturne, publiée en 1659, donne la maniere d'observer les diametres des planetes en se servant de la lunette d'approche, & en mettant, comme il le dit, au foyer du verre oculaire convexe, qui est aussi le foyer de l'objectif, un objet qu'il appelle *virgule*, d'une grandeur propre à comprendre l'objet qu'il vouloit mesurer. Car il avertit qu'en cet endroit de la lunette à deux verres convexes on voit très-distinctement les plus petits objets. Ce fut par ce moyen qu'il mesura les diametres des planetes tels qu'il les donne dans cet ouvrage. D'un autre côté, M. Townley, sur ce que M. Auzout avoit écrit dans les *Trans. phil. n°.* 21. sur cette invention, la revendique en faveur de M. Gascoigne par un écrit inséré dans ces mêmes *Trans. n°* 25, ajoutant qu'on le regarderoit comme coupable envers sa nation, s'il ne faisoit valoir les droits de cet astronome sur cette découverte. Il remarque donc qu'il paroît par plusieurs lettres & papiers volans de son compatriote qui lui ont été remis, qu'avant les guerres civiles il avoit non-seulement imaginé un instrument qui faisoit autant d'effet que celui de M. Auzout, mais encore qu'il s'en étoit servi pendant quelques années pour prendre les diametres des planetes; que même d'après sa précision il avoit entrepris de faire d'autres observations délicates, telles que celles de déterminer la distance de la lune par deux observations faites, l'une à l'horison, & l'autre à son passage par le méridien; enfin, qu'il avoit entre les mains le premier instrument que M. Gascoigne avoit fait, & deux autres qu'il avoit perfectionnés. Après des témoignages aussi positifs, il paroît difficile (quoiqu'on connoisse l'ardeur avec laquelle les Anglois revendiquent leurs découvertes & cherchent quelquefois même à s'attribuer celles des autres nations) il paroît, dis-je, difficile de ne pas donner à cet anglois l'invention du *micrometre*; mais on n'en doit pas moins regarder M. Huyghens comme l'ayant inventé aussi de son côté, car il est plus que vraissemblable qu'il n'eut aucune connoissance de ce qui avoit été fait dans ce genre au fond de l'angleterre. Quant à la construction du *micrometre* donné par le marquis de Malvasia trois ans après celle de M. Huyghens, on ne peut la regarder comme une découverte; il paroît presque certain qu'il en dut l'idée au *micrometre* de cet illustre géometre. Mais s'il fut imitateur, il fut imité aussi à son tour; car il y a tout lieu de penser que le *micrometre* de ce marquis donna à M. Auzout l'idée du sien, qui étoit si bien imaginé, qu'on ne se sert pas d'autre aujourd'hui. En effet, celui que nous décrirons plus bas n'est que celui-là perfectionné.

On voit dans les différens *perfectionnemens* de cette machine, ce que l'on a souvent occasion d'observer dans ce Dictionnaire au sujet de nos découvertes dans les Arts & dans les Sciences; je veux dire la marche lente de nos idées, & la petitesse des espaces que franchit chaque inventeur. M. Huyghens invente sa virgule: celles-ci donne au marquis de Malvasia l'idée de son chassis. Enfin M. Auzout imagine d'en détacher quelques fils qui pouvant se mouvoir parallélement en s'éloignant ou s'approchant des premiers, qui restent immobiles, donnent par-là la facilité de prendre avec beaucoup de précision le diametre d'un astre ou une très-petite distance.

Comme il seroit inutile de rapporter la construction des différentes especes de *micrometre* que l'on a imaginées, nous nous attacherons simplement à décrire celle qui est la plus parfaite & la plus en usage.

Description du micrometre. Au milieu d'une plaque de cuivre *AB*, *fig. premiere*, de forme oblongue, est coupé un grand trou oblong *abcdef*, qui doit être placé au foyer du télescope; ce trou est traversé au milieu dans sa longueur par un fil très-délié *bc*, qui est perpendiculaire à deux très-petites lames ou pinnoles de cuivre *gh*, *ik*, placées en-travers du trou. L'une de ces lames *gh*, est attachée sur la plaque *AB* par des vis en *g* & en *h*; mais l'autre *ik* est mobile parallelement à *gh*, on lui communique le mouvement en faisant tourner la poignée *C* fixée sur le bout d'une longue vis d'acier *DE*, qui roule par son extrémité *D* formée en pointe, sur la vis *T*, & qui tourne par l'autre dans un trou en *E* au centre du cadran *EF*, situé à angle droit avec la platine. La piece *ssWX*, qui pose sur la grande plaque & qui porte le fil ou la petite lame mobile *ik*, cette piece, dis-je, a deux especes de talons *WX* qui sont percés & taraudés pour recevoir la grande vis *DE*, de façon qu'en la tournant d'un sens ou de l'autre on fait avancer ou reculer toute la piece *ssX*. Afin que l'extrémité *p* de cette piece ne leve pas, elle est accrochée sur la grande plaque par une petite *qr* qui y tient avec des vis, & sous laquelle elle glisse. Pour que la lame mobile *ik* soit placée bien parallelement à l'autre *gh*, elle est percée de deux trous *tsts* qui sont oblongs & plus grands que les tiges des vis qui doivent les presser contre la piece *ssWX*: car par-là on ne serre ces vis que lorsque ayant approché cette lame *ik* de l'autre *gh*, on voit qu'elle touche cette derniere également par-tout. En effet, si l'on suppose que les talons *W* & *X*,

X, au-travers desquels passe la grande vis *DE*, soient suffisamment éloignés l'un de l'autre, qu'elles s'y meuve sans jeu, enfin que cette vis soit bien droite, on sera assuré alors que la petite lame *ik* se mouvera parallelement à l'autre *gh*. Supposant donc que la vis soit bien droite, voici les précautions que l'on prend pour que, se mouvant avec liberté dans les talons *WX*, ce soit toujours d'un mouvement doux & sans jeu.

Un petit ressort *wx* que l'on voit au-dessus de la figure, porte en son milieu *v* une portion d'écrou à-peu-près le tiers de la circonférence; & ce petit ressort étant visé vers *w* & *x*, son action est telle, qu'il tend toûjours à élever la portion d'écrou *v*, & par conséquent à presser la vis *DE*, & lui ôter le jeu insensible qu'elle pourroit avoir. Pour empêcher de même qu'elle ne se meuve selon sa longueur, le petit trou où est reçu son extrémité conique est fait dans une vis, *T*, de façon qu'en la tournant on peut ôter à la vis *DE* toute espece de jeu en ce sens.

On voit sur le cadran une aiguille & un index: celle-là marque les parties de révolutions de la vis, & celui-ci ou l'index marque sur le petit cadran (qui paroît à-travers l'entaille circulaire) le nombre de ces révolutions. Pour cet effet il y a dans l'intérieur deux roues & un pignon qui menent ce petit cadran, de façon qu'à chaque tour de l'aiguille il avance d'une division. Ainsi on voit par-là que sachant une fois à quel espace équivaut l'intervalle d'un pas de la vis *DE*, on saura par l'aiguille & par l'index à quelle distance les deux lames ou les deux fils (car on peut y en substituer) *gh* & *ik* sont l'un de l'autre.

Ce *micrometre* tel que nous venons de le décrire, étant placé dans un télescope, a cet inconvénient qu'il faut tourner cet instrument graduellement jusqu'à ce que l'astre que vous observez paroisse se mouvoir parallelement au fil *he*, ce qui souvent est assez difficile. Or pour y remédier, on voit qu'il faut trouver le moyen de monter le *micrometre* dans le télescope de maniere qu'il puisse avoir un mouvement circulaire autour de l'axe du télescope indépendant de la piece qui le fait tenir avec cet instrument. C'est à quoi le savant M. Bradley a parfaitement bien réussi par la construction suivante.

Sur le derriere de la grande plaque qui est tournée en-dessus, & représentée ici par le parallélogramme *GHIK*, *fig.* 2, il y a une autre plaque *LMNO* de la même largeur & de la même épaisseur, mais plus courte, qui est percée au milieu d'un trou oblong & un peu plus grand que celui qui est dans la grande plaque, comme on le voit dans la figure; ce trou, ou plutôt cette ouverture, est terminée par deux lignes droites, & à ses deux bouts par deux arcs concaves, dont le centre commun est le point *c*, intersection commune des fils *he* & *gh*. La partie concave glisse en tournant autour de ce centre *c* le long d'un arc convexe, décrit du même centre, un peu plus long que l'arc concave, de même épaisseur que la plaque *LMNO*, & fortement vissée sur la grande. L'arc concave glisse aussi le long d'un autre arc convexe plus court, décrit aussi du centre *c*, & formé d'une piece de la même épaisseur que la plaque supérieure, & fortement vissée à celle de dessous. On conçoit par-là que tout ceci étant bien exécuté, la plaque *LMNO* doit tourner autour des deux portions de cercle, comme si elle tournoit autour du centre *c*: les deux arcs sont recouverts de deux plaques vissées dessus, & qui les débordant pressent toujours par ce moyen la plaque *LMNO* contre la grande. Pour la faire mouvoir graduellement autour du point *c*, il y a à l'extrémité de la plaque *LMNO* une petite portion de roue *a* que l'on fait tourner par le moyen de la vis sans fin *sr*. D'après tout ceci on voit clairement que la plaque *LMNO* étant fixement arrêtée au foyer du télescope, en faisant mouvoir la vis sans fin *sr*, on donnera à la grande plaque *GHIK* la position requise, ou, en d'autres termes, qu'on donnera au fil *he* qu'elle porte la position qu'il doit avoir pour que l'astre se meuve parallélement à lui.

Pour que tout ceci puisse se placer commodément dans le télescope, il y a sur les bords de la plaque *LMNO* deux petites plaques, comme on le voit dans la *figure*, qui sont recourbées à chaque extrémité en équerre, mais de façon qu'un bout soit en sens contraire de l'autre: par-là, d'un côté, ce rebord sert à les visser sur la plaque; de l'autre, il sert à entrer dans une rainure pratiquée dans un tuyau quarré que l'on met dans le télescope de façon qu'ils fassent corps ensemble. On voit en *xz* la coupe de ce tuyau, & les entailles *xz*, faites pour recevoir les rebords des petites plaques dont nous venons de parler.

Voici les principales mesures de ce *micrometre*.

	pouces.
La longueur de la plaque *AB*, ...	8, 0
Sa largeur *MN*, ...	3, 6
Son épaisseur, ...	0, $\frac{1}{2}$
Longueur de l'ouverture *he*, ...	3, 5
Sa largeur *gh* = *ie*, ...	2, 2
Longueur de la vis *DE*, ...	5, 5
Son diametre, ...	0, 3
L'intervalle *wx*, ...	3, 0
Longueur des rebords, ...	4, 5
Leur largeur, ...	0, 8
Largeur des rebords, ...	0, 2
Diametre du cadran, ...	3, 1
Son épaisseur (étant double avec deux roues en-dedans), ...	0, 3
La plus grande ouverture des fils ou pinnules *gh*, *ik* = *ie*, ...	0, 2

Un pouce contient 40 pas de la vis *DE*.

Enfin le pouce est divisé par le cadran en 40 fois 40 ou 1600 parties égales. On peut, comme nous l'avons dit, au lieu de petites lames ou barreiettes de cuivre *gh*, *ik*, leur substituer des fils paralleles.

Lorsque les pinnules ou les fils se touchent, il faut que l'aiguille & l'index soient au commencement des divisions: alors à mesure que les fils s'éloignent, il est évident, comme nous l'avons dit, que le nombre des révolutions sera comme les distances entre ces fils; & conséquemment comme les angles dont ces ouvertures sont la base, & qui ont leur sommet au centre de l'objectif, ces distances different insensiblement des arcs qui mesurent ces petits angles. C'est pourquoi, lorsqu'on a une fois déterminé par l'expérience un angle correspondant à un nombre de révolutions donné, on peut facilement trouver par une regle de trois l'angle correspondant à un autre nombre de révolutions: on pourra en conséquence former des tables qui montreront tout d'un coup le nombre de minutes & de secondes d'un angle répondant à un certain nombre & à une certaine partie de révolutions.

Afin de déterminer un angle quelconque, le plus grand sera le mieux, parce que les erreurs seront en raison inverse de la grandeur des angles: on fixera le télescope à une étoile connue dans l'équateur ou très-près, & on écartera les fils à leur plus grande distance; ensuite on comptera avec une pendule à seconde le tems écoulé entre le passage de cette étoile par l'intervalle de ces fils; & l'ayant converti en minutes & secondes de degré, on aura la mesure de l'angle cherché.

Au reste, nous avons donné ici le nom de *micrometre* à l'instrument que nous venons de décrire; mais on donne encore ce nom dans l'Astronomie à toute espece de vis qui fait parcourir un très-petit arc à un instrument: de sorte que d'après la premiere idée on appelle *micrometre* toute machine qui par le moyen d'une vis sert à mesurer de très-petits intervalle.

MICROPHONE, s. m. (*Physiq.*) on a donné ce nom aux instrumens propres à augmenter les petits sons, comme les microscopes augmentent les petits objet. Telles sont les porte-voix, les trompettes, &c. Ce mot qui est peu en usage, vient de μικρὸς, *petit*, & de φωνή, *son* ou *voix*.

MICROSCOPE, s. m. (*Dioptr.*) instrument qui sert à grossir de petits objets. Ce mot vient des mots grecs, μικρὸς, *petit*, & σκοπέομαι, *je considere*. Il y a deux especes de *microscopes*, le simple & le composé.

Le *microscope* simple est formé d'une seule & unique lentille ou loupe très-convexe. *Voyez* LENTILLE & LOUPE.

On place cette lentille *ED* tout proche de l'œil, (*fig.* 22. *opt.*) & l'objet *AB* qu'on suppose très-petit, est placé un peu en-deçà du foyer de la lentille; de sorte que les rayons qui viennent des extrémités *A*, *B*, sortent de la lentille presque paralleles, & comme s'ils partoient de deux points *K*, *I*, beaucoup plus éloignés; de sorte que l'objet paroît en *KI*, est beaucoup plus grand, & l'image *KI* est à *AB* comme *FH* est à *FC*, c'est-à-dire à-peu près comme la distance à laquelle on verroit l'objet distinctement, est à la longueur du foyer. *Voyez* DIOPTRIQUE & VISION.

Les *microscopes* simples devoient être probablement aussi anciens que le tems où l'on a commencé à s'appercevoir des effets des verres lenticulaires; ce qui remonteroit à plus de 400 ans, *voyez* LUNETTE; cependant les observations faites au *microscope*, même simples,

sont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent guere à plus de 130 ans. On voit dans la *fig.* 22. la figure d'un *microscope* simple; *A* est l'endroit au centre duquel on place la lentille; & *H* est une vis où cette lentille est enchâssée; au moyen de quoi on peut placer en *A* des lentilles ou loupes de différens foyers. *EG* est une pointe au bout de laquelle on fixe l'objet qu'on veut voir, & qu'on approche pour cet effet de la lentille. Les *microscopes* simples sont quelquefois formés d'une seule loupe sphérique de verre. La *fig.* 21. n°. 2. fait voir comment ces loupes augmentent l'image de l'objet. Car l'œil est emplacé, par exemple, en *G*, il voit le point *A* par le rayon rompu *GDLA* & dans la direction de *GD*; de sorte que l'objet *AB* lui paroîtra plus grand que s'il étoit vû sans loupe. *Voyez* APPARENT.

Les *microscopes* composés sont formés d'un verre objectif *EL* (*fig.* 24.) d'un foyer très-court, & d'un oculaire *GH* d'un foyer plus long. Ainsi le *microscope* est l'inverse du télescope. *Voyez* TELESCOPE. On place l'objet *AB* à-peu-près au foyer du verre *EL*, mais un peu au-delà; les rayons sortent du verre *EL* presque paralleles (*voyez* LENTILLE) avec très-peu de convergence; de-là ils tombent sur le verre *GH*, & se réunissent presque à son foyer *I*. Ainsi le verre *EL* aggrandit d'abord l'objet *AB*, à-peu-près comme feroit un *microscope* simple, & l'image de l'objet déja aggrandie l'est encore par le verre *GH*. Il est encore facile de voir que dans ce *microscope* l'objet paroîtra renversé.

Au lieu d'un oculaire on en met quelquefois plusieurs, & ce sont même les *microscopes* les plus en usage aujourd'hui. On peut voir dans la *fig.* 25. un *microscope* composé, & tout monté sur son pié pour voir les objets; on les place en *I* sur la plaque *LI*, & ces objets sont éclairés par la lumiere que réfléchit le miroir *ON*.

A l'égard de la *fig.* 23. elle représente un *microscope* simple d'une autre espece que celui de la *fig.* 22 on place l'objet au haut de la vis *B*, qu'on éloigne ou qu'on approche du miroir à volonté; & le *microscope* est évidé & à jour dans une de ses faces, afin que l'objet puisse recevoir la lumiere extérieure. Dans d'autres *microscopes*, le tuyau extérieur n'est point évidé, mais la vis l'est en-dedans, & au-dessus de la vis on place un verre plan, qui tombe à-peu-près au foyer de la lentille, l'objet reçoit alors la lumiere par-dessous; la vis sert à éloigner ou rapprocher l'objet du foyer, selon les différentes vûes.

On ne sait pas exactement l'inventeur du *microscope* composé. On attribue ordinairement cette invention à Drebbel, mais M. Montucla, dans son *Histoire de Mathématique, tome. II. p.* 174, apporte des raisons pour en douter, Fontana se les attribue ainsi que les télescopes à oculaire convexe; il est difficile de prononcer là-dessus.

MICROSCOPE SOLAIRE, n'est autre chose, à proprement parler, qu'une lanterne magique, éclairée par la lumiere du soleil, & dans laquelle le porte-objet au lieu d'être peint, n'est qu'un petit morceau de verre blanc, sur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore cette différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le *microscope solaire. Voyez* LANTERNE-MAGIQUE.

Cet instrument qui nous est venu de Londres en 1743, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'académie royale des Sciences de Prusse. On trouvera sur cet instrument un plus grand détail *à l'article qui suit sous la même dénomination de microsc. sol.* On place le tuyau de *microscope solaire* dans le trou d'un volet d'une chambre obscure bien fermée, & on fait tomber la lumiere du soleil sur les verres du *microscope* par le moyen d'un miroir placé en-dehors de la fenêtre. Alors les objets placés sur le porte-objet paroissent prodigieusement grossis sur la muraille de la chambre obscure. (*O*)

MICROSCOPE *des objets opaques*, (*Optiq.*) ce *microscope*, dont on doit l'invention au D. Lieberkuhn, est aussi curieux qu'avantageux. Il remédie à l'inconvénient d'avoir le côté obscur d'un objet tourné du côté de l'œil; ce qui a été jusqu'ici un obstacle insurmontable, qui a empêché de faire sur les objets opaques des observations exactes; car dans toutes les autres inventions qui nous sont connues, la proximité de l'instrument à l'objet (lorsqu'on emploie les lentilles les plus fortes) produit inévitablement une ombre si grande, qu'on ne le voit que dans l'obscurité & sans presque rien distinguer; & quoiqu'on ait essayé différens moyens de diriger sur l'objet la lumiere du soleil, ou d'une chandelle par un verre convexe placé à côté, les rayons qui tombent ainsi sur l'objet, forment avec sa surface un angle si aigu qu'ils ne servent qu'à en donner une idée confuse, & qu'ils sont incapables de le faire voir clairement.

Mais dans ce nouveau *microscope*, par le moyen d'un miroir concave d'argent extrèmement poli en plaçant à son centre la lentille, on réfléchit sur l'objet une lumiere si directe & si forte, qu'on peut l'examiner avec toute la facilité & tout le plaisir imaginable.

On emploie quatre miroirs concaves de cette espece & de différentes profondeurs, destinés à quatre lentilles de différentes forces, pour s'en servir à observer les différens objets: on connoît les plus fortes lentilles, en ce qu'elles ont de moindres ouvertures. (*D. J.*)

MICROSCOPE *solaire*, (*Optiq.*) ce *microscope* dépend des rayons du soleil, & comme on ne peut en faire usage que dans une chambre obscure, on le nomme quelquefois *microscope de la chambre obscure*. Il est composé d'un tuyau, d'un miroir, d'une lentille convexe & du *microscope* simple. Le méchanisme de ce *microscope* est si simple, qu'il n'exige point de figures; c'est assez de dire ici que les rayons du soleil étant dirigés par le miroir à-travers le tuyau sur l'objet renfermé dans le *microscope* cet objet vient se peindre distinctement & magnifiquement sur un écran couvert de papier blanc ou de linge bien blanc. Cette image est tout autrement grande que ne peuvent l'imaginer ceux qui n'ont pas vû ce *microscope*; car plus on recule l'écran, plus l'objet s'aggrandit, ensorte que l'image d'un pou est quelquefois de cinq à six piés; mais il faut avouer qu'elle est plus distincte, lorsqu'on ne lui donne qu'une partie de cette longueur.

Quand on veut se servir du *microscope solaire*, on doit rendre la chambre aussi obscure qu'il est possible, car c'est de l'obscurité de la chambre & de la vivacité des rayons du soleil que dépendent la clarté & la perfection de l'image. Les lentilles les plus utiles à ce *microscope* sont en général la quatrieme, la cinquieme ou la sixieme.

L'écran propre à recevoir l'image des objets est ordinairement d'une feuille d'un très-grand papier étendue sur un chassis qui glisse en-haut ou en-bas, ou qui tourne, comme on veut, à droite ou à gauche sur un pié de bois arrondi, à-peu-près comme certains écrans qu'on met devant le feu: on fait aussi quelquefois des écrans plus grands avec plusieurs feuilles du même papier collées ensemble, que l'on roule & déroule comme une grande carte.

Ce *microscope* est le plus amusant de tous ceux qu'on a imaginés, & peut-être le plus capable de conduire à des découvertes dans les objets qui ne sont pas trop opaques, parce qu'ils les représentent beaucoup plus grands qu'on ne peut les représenter par aucune autre voie. Il a aussi plusieurs autres avantages qu'aucun *microscope* ne sauroit avoir; les yeux les plus foibles peuvent s'en servir sans la moindre fatigue; un nombre de personnes peuvent observer en même tems le même objet, en examiner toutes les parties, & s'entretenir de ce qu'elles ont sous les yeux, ce qui les met en état de le bien entendre & de trouver la vérité; au lieu que dans les autres *microscopes* on est obligé de regarder par un tems l'un après l'autre, & souvent de voir un objet qui n'est pas dans le même jour, ni dans la même position. Ceux qui ne savent pas dessiner, peuvent par cette invention prendre la figure exacte d'un objet qu'ils veulent avoir; car ils n'ont qu'à attacher un papier sur l'écran, & tracer sur ce papier la figure qui est représentée, en se servant d'une plume ou d'un pinceau.

Il est bon de faire remarquer à ceux qui veulent prendre beaucoup de figures par ce moyen, qu'ils doivent avoir un chassis où l'on puisse attacher une feuille de papier, & l'en retirer aisément; car si le papier est simple, on verra l'image de l'objet presqu'aussi clairement derriere que devant; & en la copiant derriere l'écran, l'ombre de la main n'interceptera pas la lumiere, comme il arrive en partie lorsqu'on la copie par-devant.

Le *microscope solaire* est encore une invention qui est dûe au génie du docteur Lieberkuhn prussien, membre de la société royale, à laquelle il a communiqué en 1748 ou environ, les deux beaux *microscopes* qu'il avoit inventés & travaillés lui-même, je veux dire le *microscope solaire* & le *microscope* pour les objets opaques; ensuite Mrs Cuff & Adam, anglois, ont perfectionné ces ouvrages. Le *microscope solaire* du D. Lieberkuhn n'avoit point de miroir, & par conséquent ne pouvoit servir que pendant quelques heures du jour lorsqu'on pouvoit placer le tube directement contre le soleil; mais l'application du miroir fournit le moyen de faire réfléchir les rayons du soleil dans le tube, quelque soit la hauteur ou sa situation, pourvu qu'il donne sur la fenêtre. *Phil. trans.*

tranſ. n°. 458. *ſect.* 9. de Bakes, *microſcop. object.* (*D. J.*)

MICROSCOPIQUE, OBJET, (*Optiq.*) Les *objets microſcopiques* ſont ceux qui ſont propres à être examinés par les microſcopes; tels ſont tous les corps, tous les pores, ou tous les mouvemens extrèmement petits.

Les corps extrèmement petits ſont, ou les parties des plus grands corps, ou des corps entiers fort déliés; comme les petites ſemences, les inſectes, les ſables, les ſels, &c.

Les pores extrèmement petits ſont les interſtices entre les parties ſolides des corps; comme dans les os, dans les minéraux, dans les écailles, &c. ou comme les ouvertures des petits vaiſſeaux; tels que les vaiſſeaux qui reçoivent l'air dans les végétaux, les pores de la peau, des os, &c. des animaux.

Les mouvemens extrèmement petits ſont ceux des différentes parties ou membres des petits animaux, ou ceux des fluides renfermés dans les corps des animaux ou des végétaux.

Sous l'un ou l'autre de ces trois chefs, tout ce qui nous environne peut nous fournir un ſujet d'examen, d'amuſement & d'inſtruction; cependant pluſieurs perſonnes ſavent ſi peu combien l'uſage des microſcopes eſt étendu, & ſont tellement embarraſſées à trouver des objets à examiner, qu'après en avoir conſidéré quelques-uns des plus communs, ſoit ſeuls, ſoit avec des amis, ils abandonnent leurs microſcopes, comme n'étant pas d'un grand uſage. Nous tâcherons de les détromper par quantité de faits que nous mettrons, dans l'occaſion, ſous les yeux du lecteur; & peut-être que par ce moyen nous engagerons des curieux à employer agréablement & utilement leurs heures de loiſir dans la contemplation des merveilles de la nature, au lieu de les paſſer dans une oiſiveté pleine d'ennui, ou dans la pourſuite de quelque paſſion ruineuſe; mais avant que de diſcuter l'examen des *objets microſcopiques*, il faut parler de l'inſtrument qui les groſſit à nos yeux.

On ſait que les microſcopes ſont de deux ſortes; les uns ſimples, les autres doubles: le microſcope ſimple n'a qu'une lentille; le double en a au moins deux combinées enſemble. Chacune de ces eſpeces a ſon utilité particuliere; car un verre ſimple fait voir l'objet de plus près & plus diſtinct; & la combinaiſon des verres préſente un plus grand champ, ou, pour le dire en d'autres termes, elle découvre tout à coup une plus grande partie de l'objet qu'elle groſſit également. Il eſt difficile de décider lequel des deux microſcopes on doit préférer, parce qu'ils donnent chacun une différente ſorte de plaiſir. On peut alléguer de grandes autorités en faveur de l'un & de l'autre; Leeuwenhoek ne s'eſt jamais ſervi que du microſcope ſimple; & M. de Hook a fait toutes ſes obſervations avec le microſcope double. Les fameux microſcopes du premier conſiſtoient dans une ſimple lentille placée entre deux plaques d'argent, qui étoient percées d'un petit trou, & il y avoit au-devant une épingle mobile pour y mettre l'objet, & l'appliquer à l'œil du ſpectateur. C'eſt avec ces microſcopes ſimples qu'il a fait ces découvertes merveilleuſes qui ont ſurpris l'univers.

Aujourd'hui le microſcope de poche de M. Wilſon, paſſe pour le meilleur; & le microſcope double de réflexion le plus eſtimé, eſt un diminutif perfectionné du grand microſcope double de MM. Culpéper, Scarlet & Marshal. Nous avons donné la deſcription relative à nos figures, de ces machines. Mais il importe beaucoup, avant que de paſſer à la méthode d'examen des *objets microſcopiques*, de connoître la force des lentilles d'un microſcope, & de découvrir la grandeur réelle des objets qu'on y préſente.

De la ſurface des verres d'un microſcope ſimple. La vue eſt incapable de diſtinguer un objet qu'on approche trop des yeux; mais ſi on le conſidere au-travers d'une lentille convexe, quelque près que ſoit le foyer de cette lentille, on y verra l'objet très-diſtinctement, & le foyer de la lentille ſera d'autant plus proche qu'elle ſera plus petite; de ſorte que la force de cette lentille, pour groſſir un objet, en ſera plus grande dans la même proportion.

On voit par ces principes pourquoi la premiere & plus forte lentille eſt ſi petite, & l'on peut aiſément calculer la force de chaque lentille convexe du microſcope ſimple; car la force de la lentille, pour groſſir, eſt en même proportion que l'eſt ſon foyer par rapport à la vue ſimple. Si le foyer d'une lentille convexe eſt, par exemple, d'un pouce, & que la vue ſimple ſoit fixée à huit pouces, comme le ſont les vues ordinaires, on pourra voir par cette lentille un objet qui ſera à un pouce de diſtance de l'œil, & le diametre de cet objet paroîtra huit fois plus grand qu'à la vue ſimple. Mais comme l'objet eſt groſſi également, tant en longueur qu'en largeur, il nous faut quarrer ce diametre pour ſavoir combien il eſt agrandi, & nous trouverons que ce verre groſſit la ſurface de l'objet ſoixante-quatre fois.

De plus, ſuppoſons une lentille convexe dont le foyer eſt fort éloigné du centre de la lentille, de la dixieme partie d'un pouce: il y a dans huit pouces quatre-vingt diziemes d'un pouce; par conſéquent l'objet paroîtra à-travers cette lentille, quatre-vingt fois plus près qu'à la vue ſimple; on le verra par conſéquent quatre-vingt fois plus long, & quatre-vingt fois plus large qu'il ne paroît aux vues ordinaires; & comme quatre-vingt multiplié par quatre vingt, produit ſix mille & quatre cent, l'objet paroîtra réellement auſſi grand.

Faiſons encore un pas. Si une lentille convexe eſt ſi petite que ſon foyer n'en ſoit éloigné que de la vingtieme partie d'un pouce, nous trouverons que huit pouces, diſtance commune de la vue ſimple, contient cent ſoixante de ces vingtiemes, & que par conſéquent la longueur & la largeur d'un objet que l'on voit à travers cette lentille, ſeront l'une & l'autre groſſies cent ſoixante fois; ce qui étant multiplié par cent ſoixante, donne le quarré qui monte à vingt-cinq mille ſix cent. Il réſulte que cette lentille fera paroître l'objet vingt-cinq mille ſix cent fois auſſi grand en ſurface, qu'il paroît à la vue ſimple à la diſtance de huit pouces.

Pour ſavoir donc quelle eſt la force d'une lentille dans le microſcope ſimple, il ne faut que l'approcher de ſon vrai foyer; ce qui ſe connoît aiſément, parce que la lentille eſt à cette diſtance lorſque l'objet paroît parfaitement diſtinct & bien terminé. Alors avec un petit compas on aura ſoin de meſurer exactement la diſtance entre le centre du verre & l'objet qu'on examine; & appliquant le compas ſur une échelle où le pouce eſt diviſé en diziemes & centiemes par des diagonales, on trouvera aiſément combien cette diſtance contient de parties d'un pouce: ce point étant connu, vous chercherez combien de fois ces parties ſont contenues dans huit pouces, qui ſont la diſtance ordinaire de la vue ſimple, & vous ſaurez combien de fois le diametre eſt groſſi: quarrez ce diametre, & vous aurez la ſurface; & ſi vous voulez connoître l'épaiſſeur ou la ſolidité de votre objet, vous multiplierez la ſurface par le diametre, pour en avoir le cube ou la maſſe. La table ſuivante vous donnera le calcul tout fait.

Table de la force des verres convexes, dont on fait uſage dans les microſcopes ſimples, ſelon la diſtance de leurs foyers calculée ſur une échelle d'un pouce diviſé en cent parties; où l'on voit combien de fois le diametre, la ſurface & le cube ſont groſſis au-travers de ces verres, par rapport aux yeux dont la vûe ſimple eſt de huit pouces, ou de huit cent centiemes d'un pouce.

Le foyer d'un verre étant		groſſit le diametre	groſſit la ſurface.	groſſit le cube d'un objet.	
1/2 ou 50		16	256	4,096	
4/10 ou 40		20	400	8,000	
3/10 ou 30		26	676	17,576	
1/5 ou 20	Centiemes d'un pouce.	40	1,600	64,000	
15		53	2,809	148,877	
14		57	3,249	185,193	
13		61	3,721	226,981	
12		66	4,356	287,496	
11		72	5,184	373,248	
1/10 ou 10		80	6,400	512,000	fois.
9		88	7,744	681,472	
8		100	10,000	1,000,000	
7		114	12,996	1,481,544	
6		133	17,689	2,352,637	
1/20 ou 5		160	25,600	4,096,000	
4		200	40,000	8,000,000	
3		266	70,756	18,821,096	
1/50 ou 2		400	160,000	64,000,000	
1		800	640,000	512,000,000	

La plus forte lentille du cabinet des microſcopes de M. Leeuwenhoeck, préſenté à la ſociété royale, a ſon foyer à la diſtance de la vingtieme partie d'un pouce; par conſéquent il groſſit le diametre d'un objet cent ſoixante fois, & la ſurface vingt-cinq mille ſix cent fois. Mais la plus forte lentille du microſcope ſimple de M. Wilſon,

Wilson, tel qu'on le fait aujourd'hui, a ordinairement son foyer à la distance seulement d'environ la cinquantieme partie d'un pouce; par conséquent il grossit le diametre d'un objet quatre cent fois, & sa surface cent soixante mille fois.

Comme cette table a été calculée en nombres ronds, elle est si facile, que quiconque fait diviser & multiplier un petit nombre de figures, pourra la comprendre aisément.

Cette même table peut servir à calculer la force des verres du microscope double; d'autant qu'ils ne grossissent guere plus que ceux du microscope simple de M. Wilson; le principal avantage que l'on tire de la combinaison des verres, est de voir un plus grand champ, ou une plus grande partie de l'objet grossi au même degré.

De la grandeur réelle des objets vus par les microscopes. Ce n'est pas assez de connoître la force des lentilles des microscopes, il faut encore trouver quelle est la grandeur réelle des objets que l'on examine lorsqu'ils sont excessivement petits; car quoique nous sachions qu'ils sont grossis tant de mille fois, nous ne pouvons parvenir par cette connoissance qu'à un calcul imparfait de leur véritable grandeur; pour en conclure quelque chose de certain, nous avons besoin de quelque objet plus grand, dont les dimensions nous soient réellement connues: en effet, la grandeur n'étant elle-même qu'une comparaison l'unique voie que nous ayons pour juger de la grandeur d'une chose, est de la comparer avec une autre, & de trouver combien de fois le moindre corps est contenu dans le plus grand. Pour faire cette comparaison dans les *objets microscopiques*, les savans d'Angleterre ont imaginé plusieurs méthodes ingénieuses. Il est bon d'en mettre quelques-unes des faciles & de pratiquables sous les yeux du lecteur.

La méthode de M. Leeuwenhoeck de calculer la grandeur des sels dans les fluides, des petits animaux *in semine masculino*, dans l'eau de poivre, &c. étoit de les comparer avec la grosseur d'un grain de sable, & il faisoit ces calculs de la maniere suivante.

Il observoit avec son microscope un grain de sable de mer, tel que cent de ces grains placés bout-à-bout, forment la longueur d'un pouce; ensuite observant un petit animal qui en étoit proche, & le mesurant attentivement des yeux, il concluoit que le diametre de ce petit animal étoit, par exemple, moindre que la douzieme partie du diametre du grain de sable; que par conséquent, selon les regles communes, la surface du grain de sable étoit 144 fois, & toute la solidité 1728 fois plus grande que celle de ce petit animal. Il faisoit le même calcul proportionnel, suivant la petitesse des animaux qu'il exposoit au microscope.

Voici la méthode dont se servoit M. Hook pour connoître combien un objet est grossi par le microscope. „ Ayant, dit-il, rectifié le microscope pour voir très-„ distinctement l'objet requis: dans le même moment „ que je regarde cet objet à travers le verre d'un œil, „ je regarde avec l'autre œil nud d'autres objets à la mê-„ me distance; par-là je suis en état, au moyen d'une „ regle divisée en pouces & en petites parties, & placée „ au pié du microscope, de voir combien l'apparence „ de l'objet contient de parties de cette regle, & de me-„ surer exactement le diametre de cette apparence, le-„ quel étant comparé avec le diametre qu'il paroît avoir „ à la vue simple, me donne aisément la quantité de „ son agrandissement.

L'ingénieux docteur Jurin nous donne une autre méthode fort curieuse pour parvenir au même but dans ses *dissertations physicomathématiques*: la voici. Faites plusieurs tours avec un fil d'argent très-subtil sur une aiguille, ou sur quelqu'autre corps semblable, en sorte que les révolutions du fil se touchent exactement, & ne laissent aucun vuide; pour en être certain, vous l'examinerez avec un microscope très-attentivement. Mesurez ensuite avec un compas très-exactement l'intervalle entre les deux révolutions extrêmes du fil d'argent, pour savoir quelle est la longueur de l'aiguille qui est couverte par ce fil; & appliquant cette ouverture de compas à une échelle de pouces divisée en 10mes & en 100mes par les diagonales, vous saurez combien elle contient de parties d'un pouce: vous compterez ensuite le nombre des tours du fil d'argent compris dans cette longueur, & vous connoîtrez aisément par la division, l'épaisseur réelle du fil en plusieurs petits morceaux; si l'objet que vous voulez examiner est opaque, vous jetterez au-dessus de l'objet quelques-uns de ces petits brins, & s'il est transparent, vous les placez au-dessous, ensuite vous comparerez à l'œil les parties de l'objet avec l'épaisseur connue de ces brins de fil.

Par cette méthode le docteur Jurin observa que quatre globules du sang humain couvroient ordinairement la largeur d'un brin, qu'il avoit trouvé $\frac{1}{441}$ d'un pouce, & que par conséquent le diametre de chaque globule étoit $\frac{1}{1942}$ partie d'un pouce. Ce qui a été aussi confirmé par les observations de Leeuwenhoeck sur le sang humain, qu'il fit avec un morceau du même fil que lui envoya le docteur Jurin. *Voy. les Trans. philosop.* n°. 377.

Je passe sous silence d'autres méthodes plus composées; mais je ne dois pas oublier de remarquer que l'aire visible, le champ de la vue, ou la portion d'un objet vû par le microscope, est en proportion du diametre, & de l'aire de la lentille dont on fait usage, & de sa force; car si la lentille est extrèmement petite, elle grossit considérablement, & par conséquent on ne peut distinguer par son moyen qu'une très-petite portion de l'objet; ainsi l'on doit user de la plus forte lentille pour les plus petits objets, & toujours proportionnellement. Sans donner ici des regles embarrassantes sur le champ des objets vûs par chaque lentille, c'est assez de dire que cette aire differe peu de la grandeur de la lentille dont on se sert, & que si le total d'un objet est beaucoup au-dessus de ce volume, on ne peut pas le bien voir à travers cette lentille.

Après avoir combiné la force des microscopes, & donné les méthodes de connoître la grandeur réelle des *objets microscopiques*, il nous reste à décrire la maniere de les examiner, de les préparer, & de les appliquer au microscope.

De l'examen des objets microscopiques. Quelqu'objet qu'on ait à examiner, il en faut considérer attentivement la grandeur, le tissu & la nature, pour pouvoir y appliquer les verres convenables, & d'une maniere à les connoître parfaitement. Le premier pas à faire doit être constamment d'examiner cet objet à-travers d'une lentille qui le représente tout entier; car en observant de quelle maniere les parties sont placées les unes à l'égard des autres, on verra qu'il sera plus aisé d'examiner ensuite chacune en particulier, & d'en juger séparément si l'on en a occasion. Lorsqu'on se sera formé une idée claire du tout, on pourra le diviser autant que l'on voudra; & plus les parties de cette division seront petites, plus la lentille doit être forte pour les bien voir.

On doit avoir beaucoup d'égard à la transparence ou à l'opacité d'un objet, & de-là dépend le choix des verres dont on doit se servir; car un objet transparent peut supporter une lentille beaucoup plus forte qu'un objet opaque, puisque la proximité du verre qui grossit beaucoup, doit nécessairement obscurcir un objet opaque & empêcher qu'on ne le voie, à-moins qu'on ne se serve du microscope pour les objets opaques. Plusieurs objets cependant deviennent transparens, lorsqu'on les divise en parties extrèmement minces ou petites.

Il faut aussi faire attention à la nature de l'objet, s'il est vivant ou non, solide ou fluide; si c'est un animal, un végétal, une substance minérale, & prendre garde à toutes les circonstances qui en dépendent, pour l'appliquer de la maniere qui convient le mieux. Si c'est un animal vivant, il faut prendre garde de ne le serrer, heurter, ou décomposer que le moins qu'il sera possible, afin de mieux découvrir la véritable figure, situation & caractere. Si c'est un fluide & qu'il soit trop épais, il faut le détremper avec l'eau; s'il est trop coulant, il faut en faire évaporer quelques parties aqueuses. Il y a des substances qui sont plus propres aux observations lorsqu'elles sont seches, & d'autres au contraire lorsqu'elles sont mouillées; quelques-unes lorsqu'elles sont fraîches, & d'autres lorsqu'on les a gardées quelque tems.

Il faut ensuite avoir grand soin de se procurer la lumiere nécessaire, car de-là dépend la vérité de tous nos examens; un peu d'expérience fera voir combien les objets paroissent différens dans une position & dans un genre de lumiere, de ce qu'ils sont dans une autre position; de sorte qu'il est à-propos de les tourner de tous les côtés, & de les faire passer par tous les degrés de lumiere, jusqu'à ce que l'on soit assuré de leur vraie figure; car, comme dit M. Hooke, il est très-difficile dans un grand nombre d'objets, de distinguer une élévation d'un enfoncement, une ombre d'une tache noire, & la couleur blanche d'avec la simple réflexion. L'œil d'une mouche, par exemple, dans une espece de lumiere, paroît comme un treillis percé d'un grand nombre de trous; avec les rayons du soleil, il paroît comme une surface couverte de clous dorés; dans une certaine position, il paroît comme une surface couverte de pyramides; dans

une

une autre il eſt couvert de cones, & dans d'autres ſituations, il paroît couvert de figures toutes différentes.

Le degré de lumiere doit être proportionné à l'objet; s'il eſt noir, on le verra mieux dans une lumiere forte; mais s'il eſt transparent, la lumiere doit être à proportion plus foible: c'eſt pour cela qu'il y a une invention dans le microſcope ſimple & dans le microſcope double, pour écarter la trop grande quantité de rayons, lorſqu'on examine ces ſortes d'objets tranſparens avec les plus fortes lentilles.

La lumiere d'une chandelle, pour la plûpart des objets, & ſur-tout pour ceux qui ſont extrèmement petits & tranſparens, eſt préférable à celle du jour, & pour les autres celle du jour vaut mieux; j'entends la lumiere d'un jour ſerein. Pour ce qui eſt des rayons du ſoleil, ils ſont réfléchis par l'objet avec tant d'éclat, & ils donnent des couleurs ſi extraordinaires, qu'on ne peut rien déterminer avec certitude par leur moyen; par conſéquent cette lumiere doit être regardée comme la plus mauvaiſe.

Ce que je dis des rayons du ſoleil, ne doit pas s'étendre néanmoins au microſcope ſolaire; au contraire, on ne peut s'en ſervir avec avantage ſans la lumiere du ſoleil la plus brillante; en effet, par ce microſcope on ne voit pas l'objet en lui-même dans l'endroit où il eſt frappé des rayons du ſoleil: on voit ſeulement ſon image ou ſon ombre repréſentée ſur un écran, & par conſéquent il ne peut réſulter aucune confuſion de la réflexion brillante des rayons du ſoleil, qui ne viennent pas de l'objet à l'œil comme dans les autres microſcopes. Mais auſſi dans le microſcope ſolaire, nous devons nous borner à connoître la vraie figure & grandeur d'un objet, ſans nous attendre à en découvrir les couleurs, parce qu'il n'eſt pas poſſible qu'une ombre porte les couleurs du corps qu'elle repréſente.

De la préparation & application des objets microſcopiques. Il y a pluſieurs objets qui demandent beaucoup de précautions pour les bien placer devant les lentilles. S'ils ſont plats & tranſparens, en ſorte qu'en les preſſant, on ne puiſſe pas les endommager; la meilleure méthode eſt de les renfermer dans les gliſſoirs entre deux pieces de talc. Par ce moyen les aîles des papillons, les écailles des poiſſons, la pouſſiere des fleurs, *&c.* les différentes parties, & même les corps entiers des petits inſectes & mille autres choſes ſemblables peuvent ſe conſerver. Il faut donc avoir un certain nombre de ces gliſſoirs toujours prêts pour cet uſage.

Lorſqu'on fait une collection d'*objets microſcopiques*, on ne doit pas remplir au haſard les gliſſoirs, mais on doit avoir ſoin d'aſſortir les objets, ſelon leur grandeur & leur tranſparence; de maniere qu'on ne doit mettre dans le même gliſſoir, que ceux qu'on peut obſerver avec la même lentille, & alors on marquera ſur le gliſſoir le nombre qui déſigne la lentille convenable aux objets qu'il renferme. Les nombres marqués ſur les gliſſoirs, préviennent l'embarras où l'on peut être pour ſavoir quelle eſt la lentille qu'on doit leur appliquer.

En plaçant vos objets dans les gliſſoirs, il eſt bon d'avoir un verre convexe d'environ un pouce de foyer, & de le tenir à la main pour les ajuſter proprement entre les talcs, avant que de les enfermer avec les anneaux de cuivre.

Les petits objets vivans, comme les poux, puces, couſins, petites punaiſes, petites araignées, mites, *&c.* pourront être placées entre les talcs, ſans qu'on les tue ou qu'on les bleſſe, ſi l'on prend ſoin de ne pas preſſer les anneaux de cuivre qui arrêtent les talcs, & par ce moyen ils reſteront vivans des ſemaines entieres; mais s'ils ſont trop gros pour être placés de cette maniere, il faudra les placer dans un gliſſoir avec des verres concaves deſtinés à cet uſage, ou bien on les percera d'une pointe pour les obſerver, ou bien encore on les tiendra avec des *pincettes*.

Si vous avez des fluides à examiner pour y découvrir les petits animaux qu'il peuvent contenir; prenez avec une plume ou avec un pinçeau une petite goutte du fluide, & faites-la couler ſur un morceau de talc ou ſur un des petits verres concaves, & appliquez-la de cette façon à la lentille. Mais au cas qu'en faiſant votre obſervation, vous trouviez, comme il arrive ſouvent, que ces petits animaux nageant enſemble, ſoient en nombre ſi prodigieux, que roulant continuellement les uns ſur les autres, on ne puiſſe pas bien connoître leur figure & leur eſpece, il faut enlever du verre une partie de la goutte, & y ſubſtituer un peu d'eau claire, qui les fera paroître ſéparés & bien diſtincts. C'eſt tout le contraire, lorſqu'on veut examiner un fluide pour y découvrir les ſels qu'il contient, car il faut alors le faire évaporer, afin que ces ſels qui reſtent ſur le verre puiſſent être obſervés avec plus de facilité.

Pour diſſéquer les petits inſectes, comme les puces, poux, couſins mites, *&c.* il faut avoir beaucoup de patience & de dextérité; cependant on peut le faire par le moyen d'une fine lancette & d'une aiguille, ſi l'on met ces animaux dans une goutte d'eau; car alors on pourra ſéparer aiſément leurs parties & les placer devant le microſcope, pour obſerver leur eſtomac & leurs entrailles.

Les corps opaques, tels que les ſemences, les ſables, les bois, *&c.* demandent d'autres précautions: voici le meilleur moyen de les conſidérer. Coupez des cartes en petits morceaux d'environ un demi-pouce de longueur, & de la dixieme partie d'un pouce de largeur; mouillez-les dans la moitié de leur longueur avec de l'eau gommée bien forte, mais bien tranſparente, & avec cette eau vous y attacherez votre objet. Comme les figures des cartes ſont rouges & noires, ſi vous coupez vos morceaux de cartes ſur ces figures, vous aurez pour vos objets un contraſte de preſque toutes les couleurs; & fixant les objets noirs ſur le blanc, les blancs ſur le noir, les bleus ou verds ſur le rouge ou le blanc, & les autres objets colorés ſur les morceaux qui leur ſont le plus oppoſés en couleurs, vous les obſerverez avec plus d'avantage. Ces morceaux ſont principalement deſtinés au microſcope nouvellement inventé pour les objets opaques, & on doit les appliquer entre les pincettes; mais ils ſont auſſi utiles aux autres microſcopes qui peuvent découvrir les objets opaques.

Il faut avoir une petite boîte quarrée deſtinée à conſerver ces morceaux de cartes, avec un nombre de petits trous fort peu profonds, & l'on colera un papier ſur un côté de chaque carte pour ſervir de fond.

Précautions dans l'examen des objets microſcopiques. En examinant les objets dans tous les degrés de lumiere, il ne faut rien aſſurer qu'après des expériences réitérées & des obſervations exactes. Ne formez donc aucun jugement ſur les objets qui ſont étendus avec trop de force, ou reſſerrés par la ſécbereſſe, ou qui ſont hors de leur état naturel en quelque maniere que ce ſoit, ſans y avoir les égards convenables.

Il eſt fort douteux ſi l'on peut juger des vraies couleurs des objets que l'on voit par la plus forte lentille; car comme les pores ou interſtices d'un objet ſont agrandis à proportion de la force du verre dont on ſe ſert, & que les particules qui en compoſent la matiere, doivent par le même principe, paroître ſéparées pluſieurs mille fois plus qu'à la vûe ſimple, la réflexion des rayons de lumiere qui viennent à nos yeux, doit être fort différente & produire différentes couleurs; & certainement la variété des couleurs de certains objets qu'on y obſerve, juſtifie cette remarque.

On ne doit pas non plus déterminer ſans beaucoup de réflexion, tous les mouvemens des créatures vivantes ou des fluides qui les renferment, lorſqu'on les voit par le microſcope; car comme le corps qui ſe meut, & l'eſpace où il ſe meut eſt agrandi, le mouvement le doit être auſſi, & par conſequent on doit juger ſur ces principes, de la rapidité avec laquelle le ſang paroît couler dans les vaiſſeaux des petits animaux. Suppoſons, par exemple, qu'un cheval & un rat faſſent mouvoir leurs membres exactement dans le même moment des tems; ſi le cheval fait un mille, pendant que le rat parcourt cinquante perches (quoique le nombre des pas ſoit le même de part & d'autre) on conviendra aiſément, ce me ſemble, que le mouvement du cheval eſt le plus rapide. Le mouvement d'une mite vû par le microſcope, on apperçû à la vûe ſimple, n'eſt pas peut-être moins différent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

MICYBERNE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſituée entre Pallene & le mont-Athos, dans leur voiſinage. Philippe de Macédoine s'en empara, au rapport de Diodore de Sicile, qui eſt le ſeul hiſtorien qui parle de cette ville. (*D. J.*)

MIDAIUM, (*Géog. anc.*) en grec μίδαιον, ville de la grande Phrygie, dont Ptolomée, Pline, Dion Caſſius & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Middelburgum*; belle, riche & forte ville des Pays-bas, capitale de l'île de Walchren, & de toute la Zélande; avec un port nouvellement creuſé, large, profond, propre à recevoir des vaiſſeaux de 400 tonneaux, qui abordent chargés au milieu de la ville, où le canal qui communique à la mer, ſe diviſe dès ſon entrée.

Le gouvernement politique & civil de *Middelbourg*, eſt entre les mains de deux bourguemeſtres, d'onze échevins & de douze conſeillers. Le Calviniſme y eſt introduit depuis 1574.

Cette

Cette ville a pris ſon nom de ce qu'elle eſt preſque au milieu de l'île de Walcheren: elle eſt auſſi ſituée comme au milieu, entre celle de Were au N. E. & celle de Fleſſingue au S. O. à 8 lieues N. E. de Bruges, 12 N. O. de Gand, 14 N. O. d'Anvers, 29 S. O. d'Amſterdam. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 30.

Entre les gens de lettres qu'a produit *Middelbourg*, je ne dois pas oublier Adrien Beverland & Melchior Leydecker. Le premier abuſa de ſon eſprit & de ſes talens dans ſes écrits licentieux. Il écrivit dans le goût d'Ovide, de Catulle & de Pétrone; il mourut vers 1712. Le ſecond au contraire, ſe diſtingua par ſon érudition dans les antiquités eccléſiaſtiques; ſur-tout par ſon grand ouvrage latin de la république des Hébreux, en 2. vol. *in-fol.* Il mourut profeſſeur à Utrecht en 1721, à 78 ans. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île des Indes, entre la côte orientale du royaume de Maduré, & la côte occidentale de l'île de Ceylan. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île de la mer du ſud, à environ 204. *deg.* de *long.* ſous les 21. 50 de *lat.* méridionale. (*D. J.*)

MIDDELFART, (*Géog.*) *ou* MIDDELFURT, petite ville du royaume de Dannemark, ſur la côte occidentale de l'île de Fionie, & d'où l'on paſſe de cette île à Kolding, ville du Jutland ſeptentrional. Elle eſt ſituée ſur le détroit auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

MIDDLESEX, (*Géog.*) province méditerranée d'Angleterre, au dioceſe de Londres. Elle a 27 lieues de tour, & contient environ 247000 arpens. Elle eſt petite, mais agréable, fertile & arroſée par la Tamiſe, qui la ſépare de la province de Surrey. C'eſt la province capitale du royaume, à cauſe de Londres qui y eſt ſituée. (*D. J.*)

MI-DENIER, ſ. m. (*Juriſp.*) ce terme pris à la lettre ne ſignifie autre choſe que la moitié d'une ſomme en général.

Mais dans l'uſage on entend ordinairement par *mi-denier*, la récompenſe du *mi-denier* que l'un des conjoints ou ſes héritiers, doivent à l'autre conjoint ou à ſes héritiers, pour les impenſes ou améliorations qui ont été faites des deniers de la communauté ſur l'héritage de l'un des conjoints; cette récompenſe n'eſt dûe dans ce cas, que quand les impenſes ont augmenté la valeur du fond

Quand la femme ou ſes héritiers renoncent à la communauté, ils doivent la récompenſe pour le tout, & non pas ſeulement du *mi-denier*; & dans ce même cas, ſi les impenſes ont été faites ſur le fond du mari, il n'a rien à rendre à la femme ou à ſes héritiers, attendu qu'il reſte maître de toute la communauté. *Voyez* Dupleſſis, Lebrun, Renuſſon.

Il y a auſſi le retrait de *mi-denier*. *Voy.* RETRAIT. (*A*)

MIDI, ſ. m. (*Aſtr.*) c'eſt le moment où le ſoleil eſt au méridien *Voyez* MÉRIDIEN.

Le moment de *midi* diviſe à-peu-près le jour en deux parties égales; nous diſons à-peu-près, parce que cela n'eſt vrai exactement que dans le tems où le ſoleil eſt aux ſolſtices, & où le moment du *midi* eſt le même que celui du ſolſtice. *Voy.* CORRECTION DU MIDI & SOLSTICE.

On appelle *midi vrai* le tems où le ſoleil eſt réellement au méridien, & *midi moyen*, le tems où il ſeroit *midi* eu égard ſeulement au mouvement moyen du ſoleil combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou, pour parler plus clairement, le tems où il ſeroit *midi* ſi le ſoleil avoit un mouvement uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coincidaſſent. *Voyez* ÉQUATION DU TEMS & ÉQUATION DE L'HORLOGE. Il y a toujours la même diſtance du *midi moyen* du jour quelconque au *midi moyen* du jour ſuivant; mais la diſtance du *midi vrai* d'un jour au *midi vrai* du ſuivant, eſt continuellement variable. (*O*)

MIDON, (*Géog.*) petite riviere de France, en Guyenne. Elle a ſa ſource dans le bas-Armagnac, auprès d'Agnan, & à quelque diſtance de Tartas, ſe jette dans l'Adour. (*D. J.*)

MI-DOUAIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) penſion aſſignée à une veuve, de la moitié de ſon douaire, comme le mot le porte.

MIDSIKKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, qui a ſes feuilles comme celles du prûnier ſauvage. Ses baies, qui croiſſent en très-petites grappes à l'extrémité des rameaux, ſont rouges, de la groſſeur d'une graine de coriandre, & renferment pluſieurs ſemences rouſſes & triangulaires.

MIE, ſ. m. (*Boulang.*) la partie intérieure du pain, que la croûte recouvre. Il faut que la *mie* ſoit légere & pleine d'yeux, ou de trous; c'eſt une marque que la pâte a été bien faite & bien paîtrie.

MIEGE, ſ. m. (*Juriſp.*) terme uſité dans quelques coutumes & provinces, pour dire la moitié d'une choſe: ailleurs on dit *mege*; l'une & l'autre vient du latin *media pars*. (*A*)

MIEL, (*Hiſt. nat.*) matiere que les abeilles recueillent ſur les fleurs des plantes, & que l'on tire des gâteaux de cire qui ſont dans leur ruche. Les abeilles entrant dans les fleurs pour y prendre, par le moyen de leur trompe, une liqueur miellée qui eſt dans des glandes & des réſervoirs placés au fond de la fleur, ou qui eſt épanchée ſur différentes autres parties, ayant tranſpiré au travers des membranes des cellules qui la renfermoient. L'abeille leche cette liqueur, elle la lappe pour ainſi-dire avec le bout de ſa trompe; peut être auſſi frotte-t-elle les glandes qui renferment cette liqueur pour l'en faire ſortir, & les dechire-t-elle avec ſes dents. La trompe ayant donc ramaſſé des gouttelettes de miel, les conduit à la bouche où il y a une langue qui fait paſſer ce miel dans l'œſophage. Cette partie s'étend dans les abeilles, & dans les mouches en général, depuis la bouche juſqu'au bout du corcelet, & aboutit à l'eſtomac qui eſt placé dans le corps près du corcelet. Dans les abeilles il y a encore un ſecond eſtomac plus loin; lorſque le premier eſt vuide, il ne forme aucun renflement, il reſſemble à un fil blanc & délié, mais lorſqu'il eſt bien rempli de *miel*, il a la figure d'une veſſie oblongue; ſes parois ſont ſi minces que la couleur de la liqueur qu'elles contiennent paroît à-travers. Parmi les enfans des gens de la campagne il y en a qui ſavent bien trouver cette veſſie dans les abeilles, & ſur-tout dans les bourdons velus, pour en boire le *miel*. Ce premier eſtomac eſt ſéparé du ſecond par un étranglement; c'eſt dans le ſecond eſtomac & dans les inteſtins, que ſe trouve la cire brute, il n'y a jamais que du *miel* dans le premier. Il faut qu'une abeille parcoure ſucceſſivement pluſieurs fleurs avant de le remplir; enſuite elle revient à la ruche, & cherche un alvéole dans lequel elle puiſſe ſe dégorger: elle ſe place ſur le bord de l'alvéole, elle fait entrer ſa tête dedans, & y verſe par la bouche le *miel* qui eſt dans l'eſtomac, & qui en ſort à l'aide des contractions de cette partie. Il y a lieu de croire qu'il n'en ſort pas tel qu'il y eſt entré; mais qu'il eſt digeré & épaiſſi par une coction. Les abeilles ſuivent ordinairement un certain ordre en rempliſſant de *miel* les alvéoles; elles commencent par ceux qui ſont à la partie ſupérieure des gâteaux du deſſus, lorſqu'il y a pluſieurs rangs de gâteaux. Pour qu'un alvéole ſoit plein de *miel*, il faut que pluſieurs abeilles viennent y verſer celui qu'elles ont recueilli & préparé. A quelque degré que l'alvéole ſoit rempli, on voit toujours que la derniere couche de *miel* eſt différente du reſte; elle ſemble être ce que la crême eſt ſur le lait: cette crême ou croûte de *miel* eſt plus épaiſſe que le reſte; il y a lieu de croire qu'elle eſt faite d'un *miel* qui a plus de conſiſtance que le *miel* des autres couches, & moins de diſpoſition à couler. Cette croûte ne forme pas un plan perpendiculaire à l'axe de l'alvéole, & même elle eſt contournée. Lorſqu'une abeille entre dans l'alvéole pour y verſer du *miel*, elle s'arrête près de la croûte; elle fait paſſer par-deſſous les deux bouts de ſes premieres jambes; elle menage par ce moyen l'entrée d'une groſſe goutte de *miel* que l'on voit pénétrer ſous la croûte, & qui en ſe mêlant avec le *miel* qui ſe trouve dans l'alvéole, perd ſa figure arrondie. Toutes les abeilles qui apportent du *miel* dans la ruche, ne le verſent pas dans un alvéole; il y en a qui le donnent à manger aux travailleuſes qui ſont occupées au-dedans de la ruche, & qui, ſans cette rencontre, iroient en prendre dans des alvéoles: car il y a des alvéoles remplis de *miel*, & ouverts pour la conſommation journaliere. Toutes les abeilles de la ruche s'en nourriſſent dans les tems où les fleurs manquent, & même dans le tems des fleurs lorſque le froid ou la pluie empêchent les abeilles de ſe mettre en campagne. Les autres alvéoles remplis de *miel*, ſont fermés par un couvercle de cire qui empêche qu'il ne s'évapore, & qu'il ne devienne dur & grainé avant la fin de l'hiver. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des Inſectes* par M. de Reaumur, *tom. V.* *Voyez* ABEILLE.

MIEL, *mel*, (*Econ. ruſtiq. & Mat. médicale.*) Théophraſte diſtingue trois ſortes de *miel*.

La premiere eſpece, eſt celui que les abeilles recueillent ſur les fleurs, ſoit dans nos jardins, ſoit dans les prairies, dans les campagnes, & ſur-tout ſur les montagnes dans les pays chauds; tel que celui du mont Hymette en Attique.

La ſeconde, eſt une roſée qui tombe de l'atmoſphere, & qui provient des exhalaiſons qui ſe ſont élevées de la terre; & qui ne peuvent plus reſter en l'air lorſqu'elles ont

ont été cuites ou fondues par le soleil. Il paroît que la manne, dont les Juifs furent nourris par le Seigneur dans le désert, pendant 40 ans, étoit cette espece de *miel*.

La troisieme que Théophraste appelle *μέλι καλάμινον*, ou *miel de roseau*, est le sucre.

Le meilleur *miel* des anciens étoit celui du mont Hymette, en Attique; après celui-là venoient celui des Cyclades, & celui de Sicile, connu sous le nom de *miel du mont Hybla*.

Le meilleur *miel* est celui qui est doux, & en même tems un peu âcre, odoriférant, jaunâtre, non liquide, mais glutineux & ferme, & si visqueux que lorsqu'on le touche du doigt, il s'y attache & le suit. Dioscoride, *lib. II. cap. x.*

Le meilleur *miel* de nos jours est celui de Languedoc, du Dauphiné & de Narbonne; il est très-blanc, & le plus estimé pour la table & la Médecine.

Les autres *miels* sont jaunes; le meilleur est celui de Champagne; il est d'une couleur jaune dorée, d'une odeur gracieuse, d'une consistance ferme & grasse: il doit être nouveau.

Ceux de Touraine & de Picardie sont moins bons; ils sont écumeux, trop liquides, sentent la cire, & ont un goût moins agréable que celui de Champagne.

Le *miel* de Normandie est le moins bon de tous, sa couleur est rougeâtre, son odeur est désagréable, il a le goût de cire.

Les différentes qualités du *miel* viennent moins de la température du climat, que de la mauvaise manœuvre des ouvriers; les Normands mettent trop d'eau dans leurs gâteaux, de-là vient qu'en le faisant évaporer, il acquiert une couleur rouge; ils en séparent mal la cire dans le pressoir, ce qui fait qu'il a un goût de cire. Ce n'est pourtant pas leur profit.

Le *miel* est en usage dans quelques alimens & dans les médicamens, il l'étoit beaucoup davantage avant l'invention du sucre; on s'en servoit dans les ragoûts, dans les confitures & les syrops, comme dans leur *melimelum*, qui étoit du coing ou un autre fruit confit dans du *miel*.

Ils en faisoient une boisson qu'ils appelloient *hydromel*, *aqua mulsa*, *apomeli*. Nous lui avons substitué *l'eau sucrée*.

Ils buvoient du vin miellé qu'ils appelloient *oenomeli*; nous lui avons substitué le *vin sucré* & l'*hypocras*.

Ils buvoient aussi de l'*oxymel*, ou mélange de *miel* & de vinaigre, qu'ils tempéroient avec beaucoup d'eau pour se rafraîchir, nous employons à sa place le *syrop de limon*, le *syrop aceteux*.

Nous n'employons guere aujourd'hui ces liqueurs miellées que dans les remedes.

Le *miel* est souvent préférable au sucre, quand on n'a point égard à la délicatesse du goût, d'autant que c'est comme l'essence de la partie la plus pure & la plus éthérée d'une infinité de fleurs, qui possede de grandes vertus; il est plus balsamique, plus pectoral & plus anodin que le sucre, qui n'est que le suc purifié & épaissi du seul roseau ou de la canne à sucre.

Le *miel* devient amer par une trop forte coction, de même que les autres choses douces; il s'enflamme au feu à peu-près comme le sucre.

Le *miel* sauvage n'est pas si agréable.

Réflexions de Pharmacie. Les anciens faisoient entrer le *miel* dans leur antidote, dans leur thériaque, dans le mithridate: Fracastor a suivi leur exemple dans le diascordium. Le *miel* est excellent dans toutes ces préparations; il ouvre les autres ingrédiens par la fermentation; il extrait en quelque façon, leurs vertus: d'ailleurs il sert de correctif à l'opium & aux autres narcotiques, qui sont souvent répétés dans les antidotes des anciens. Dioscoride a remarqué aussi que le *miel* soulageoit dans les maladies causées par l'usage du suc de pavot: lors donc qu'on prépare quelques-uns de ces antidotes avec le diacode, le médicament a une vertu différente de celle qu'il auroit eu si on l'eût préparé avec le *miel*. Ceci demande une attention sérieuse de la part de ceux qui ordonneront le diascordium, ou quelqu'autre antidote fait avec le diacode.

Remarque. Il y a des tempéramens en qui l'usage du *miel*, même à la plus petite dose, produit des coliques, des tranchées douloureuses, des vomissemens continuels, à-peu-près comme un poison; comme on la peut voir dans les *Transactions philosophiques*. On emploie les sudorifiques pour remédier à cet accident; & cela sert à prouver qu'il ne faut pas ordonner le *miel* à tout le monde.

Les propriétés médicinales du *miel* sont grandes & en grand nombre; car depuis Hippocrate jusqu'à nous, tous les auteurs l'ont regardé comme un grand remede: il est pénétrant & détersif, & bon par conséquent dans toutes les obstructions, dans les humeurs épaissies & visqueuses, il est énergique dans les embarras & dans les engorgemens de poitrine; alors il procure merveilleusement l'expectoration: enfin il est bienfaisant dans toutes les maladies qui proviennent du phlegme & de la pituite; mais il est nuisible dans les tempéramens chauds, dans ceux qui sont sanguins; ce remede feroit du bien dans les embarras de poitrine, dans l'épaississement de l'humeur bronchique, mais on le néglige. Cependant il soulageroit les asthmatiques & les poulmoniques qui ne peuvent expectorer cet amas de phlegmes visqueuses & tenaces qui engluent & bouchent les bronches.

La Chirurgie s'en sert pour nettoyer les ulceres sordides.

La Pharmacie fait plusieurs préparations de *miel*, & l'emploie dans plusieurs préparations, tels sont les syrops de roses, de cerises noires, de genievre, d'absynthe, de romarin, de mercuriale.

Les électuaires de baies de laurier, diaphénique, caryocostin, l'hyerapicra, le philonium romain, la confection hamech, la thériaque diatessaron, l'orviétan ordinaire, la thériaque, l'onguent ægyptiac.

Les préparations du *miel* entrent dans d'autres compositions. *Voyez* là-dessous les différentes pharmacopées.

Miel. Le meilleur *miel* est celui de Narbonne; on le fait en Dauphiné & en Languedoc, parce que les plantes qui le produisent y sont plus odorantes.

Hydromel vineux. *Voyez* Hydromel.

Oxymel simple. *Voyez* Oxymel.

Miel violat. Prenez fleur de violettes nouvellement cueillies, quatre livres; *miel* commun, douze livres; mêlez-les ensemble, & les laissez en digestion pendant huit jours dans un lieu chaud; après cela, faites bouillir avec une pinte d'infusion de fleurs de violettes, jusqu'à la consomption du quart; passez ensuite avec expression; puis faites cuire la colature en consistence de sirop. On ôtera l'écume avec soin, & on gardera le *miel* pour l'usage.

Le *miel nénuphar* se prépare de même que le précédent.

Miel mercurial. Prenez suc de mercuriale, *miel* commun, de chacun parties égales; faites cuire jusqu'à consistance de sirop. *Voyez* Mercuriale.

On peut préparer de même le *miel de nicotiane*.

Miel anthosat ou de romarin. Prenez fleurs nouvelles de romarin, une livre; *miel* bien écumé, quatre livres; laissez-les en digestion exposés au soleil pendant un mois; après cela, ajoutez-y un peu d'eau distillée de romarin, ensuite cuisez-le légérement; passez la liqueur & gardez-la pour l'usage. *Voyez* Romarin & Anthosat.

Miel de savon. Prenez savon commun, *miel*, de chaque quatre onces; sel de tartre, une demi-once; eau de fumeterre, deux gros: mêlez le tout ensemble. Ce savon est un excellent cosmétique. *Voyez* Savon.

Miel scillitique, (*Pharm.*) *voyez* Scille, (*Mat. méd.*)

MIELLEUX, adj. (*Gram.*) qui a le goût, la douceur, & les autres qualités du miel. Il se dit au simple & au figuré. Ce fruit a un goût *mielleux*. Je n'aime pas le ton de cet homme-là, il est *mielleux* & fade.

MIEN-CHO, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Suchuen, & la premiere métropole de cette province, sous le 31 degré de *latitude*, & plus occidentale que Péking de 12. 55. (*D. J.*)

MIES ou MYSA, (*Géog.*) petite ville de Bohême, sur les frontieres du haut Palatinat, bâtie vers l'an 1131 par le duc Sobieslas. *Long.* 30. 55. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

MIESZAVA, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans la Cujavie, sur la rive gauche de la Vistule, à 4 lieues de Thorn. *Long.* 37. 5. *lat.* 52. 50. (*D. J.*)

MIETÉ. La fête de saint Jean-Baptiste qui tombe le 24 de Juin. *Voyez* Quartier & Terme.

MIEZA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, selon Pline, *l. IV. c. x.* & c'est le seul auteur qui le dise; mais Pline n'auroit-il point pris pour une ville le parc de Stagyra, patrie d'Aristote. Quoi qu'il en soit, Plutarque, dans la vie d'Alexandre, dit que Philippe ayant ruiné & détruit Stagyre, patrie d'Aristote, la rebâtit pour l'amour de lui, y rétablit les habitans, & leur donna pour le lieu de leurs études & de leurs assemblées, dans le fauxbourg de cette ville, un beau parc appellé *Mieza*. Il ajoute que de son tems on y montroit encore des sieges de pierre qu'Aristote fit faire pour s'y reposer, & de grandes allées couvertes d'arbres qu'il planta, pour se promener à l'ombre. (*D. J.*)

MIGANA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Bugie, au royaume de Trémecen. Elle est à 4 lieues

lieues de la montagne de La-Abez. Ptolomée en parle sous le nom de *Lare*, & lui donne 17. 30. de *long.* & 30. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

MIGLIARO, s. m. (*Comm.*) en françois *millier*; poids de Venise auquel l'huile se pese, & se vend dans la capitale & dans les états de terre ferme de cette république.

Le millier est composé de quarante mirres, & la mirre de trente livres, poids subtil ou léger de Venise, qui est de trente-quatre pour cent plus foible que celui de Marseille, c'est-à-dire, que les cent livres de Marseille en font cent trente-quatre du poids subtil de Venise. *Diction. de Commerce*. (*G*)

MIGNARDISE, s. f. (*Morale.*) délicatesse puérile qui s'exerce sur des choses, & en des occasions qui n'en méritent point. C'est, dit la Bruyere, Emilie qui crie de toute sa force sur un petit péril qui ne lui fait pas de peur; quoi dit qu'elle pâlit à la vûe d'une souris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuses. Je conseillerois à Emilie de dédaigner ces petites affectations, qui n'augmentent point ses charmes, ne contribuent point à son bonheur, & qui bientôt ne lui rapporteront que du ridicule. (*D. J.*)

MIGNARDISE, (*Jardinage.*) est une espece d'œillet sauvage, dont les feuilles petites & découpées en maniere de frange, & de couleur blanche ou incarnate, lui ont fait donner le nom d'*œillet frangé*, ou de *mignardise*, qui fleurit l'été. On l'appelle encore *effilé* ou *regence*.

Il y en a de double, de simple. La *mignardise* est facile à cultiver; elle pousse de ses feuilles quantité de petites tiges foibles, dont les fleurs sont assez ressemblantes aux œillets.

MIGNON, s. m. (*Gramm. franç.*) *Ce mot* s'emploie seulement dans les conversations familieres, pour exprimer, comme les Italiens, par leur *mignone*, une personne aimée, chérie, favorisée plus que les autres. Rhédi prétend que les François ont porté ce mot *mignon* en Toscane, qu'ils l'ont pris de l'allemand *minnen*, aimer; & que c'est de la même source que sont nés les mots *mignard*, *mignarder*, *menin*. Sous le regne d'Henri III. le terme *mignon* devint fort commun, & désignoit en particulier les favoris de ce prince.

Quélus & saint Mégrin, Joyeuse & d'Epernon,
Jeunes voluptueux qui régnoient sous son nom.

On lit dans les mémoires pour servir à l'histoire de France, *imprimés à Cologne en* 1719, que „ ce fut en „ 1576 que le nom *mignons* commença à trotter par la „ bouche du peuple, à qui ils étoient fort odieux, tant „ pour leurs façons de faire badines & hautaines, que pour „ leurs accoutremens efféminés, & les dons immenses „ qu'ils recevoient du roi. Ces beaux *mignons* portoient „ des cheveux longuets, frisés & refrisés, remontant „ par-dessus leurs petits bonnets de velours, comme chez „ les femmes, & leurs fraises de chemises de toile d'atour, „ empesées & longues d'un demi-pié, de façon qu'à voir „ leurs têtes dessus leurs fraises, il sembloit que ce fût le „ chef de saint Jean dans un plat „. (*D. J.*)

MIGNONE, s. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) troisieme corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion est d'une ligne & un point, mesure de l'échelle; son corps double est le saint augustin. *Voyez* PROPORTIONS DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & exemple à l'*article* CARACTERES.

La *mignone* peut être regardée comme un entre-corps, ainsi que la gaillarde & la philosophie, parce que d'un corps à l'autre il doit y avoir deux points de différence, & qu'à ceux-ci il n'y en a qu'un; ce qui fait qu'on emploie ordinairement l'œil du petit texte sur le corps de *mignone*, n'y ayant qu'une légere différence de corps & d'œil. Cela sert à faire entrer plus de lignes dans une page, qu'il n'en seroit entré si l'œil de petit texte avoit été fondu sur son corps naturel, & ainsi de la gaillarde & de la philosophie. *Voyez* CORPS, ŒIL.

MIGNONETTE, s. f. (*Comm.*) petite dentelle qui n'est à proprement parler qu'un réseau fin, où l'on a conduit un ou plusieurs gros fils qui forment des ramages, fleurs, ou autres figures.

MIGONIUM, (*Géog. anc.*) contrée de la Laconie, qui avoit à son opposite l'île de Cranaé, située pareillement en Laconie, & que Strabon a confondue avec celle de Cranaé dans l'Attique; mais Paris étoit trop amoureux d'Hélene, & trop aimé d'elle, pour n'avoir pas commencé à contenter les ardeurs de sa flamme dans le voisinage de Lacédémone: c'est-là, en effet, que cet heureux amant fit bâtir après sa conquête un temple à Vénus, pour lui marquer les transports de sa reconnoissance. Il surnomma cette Vénus *Migonitis*, & son territoire *Migonium*, d'un mot qui signifioit l'*amoureux mystere* qui s'y étoit passé. Ménélas, le malheureux époux de cette princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint visiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin de l'infidélité de sa femme. Il ne le ruina point cependant, il y fit mettre seulement aux deux côtés les images de deux autres déesses, celle de Thétis & celle de Praxidicé, comme qui diroit *la déesse des châtimens*, pour marquer l'espérance qu'il avoit de se voir vengé d'Hélene; mais dans la suite il abandonna les projets de sa vengeance, & cette belle veuve lui survéquit. (*D. J.*)

MIGRAINE, s. f. (*Médecine.*) espece de douleur de tête qu'on a cru n'occuper que la moitié de cette partie. Ce nom est dérivé du mot grec ἡμικρανία, composé d'ἡμι qui signifie *demi* ou *moitié*, & κρανίον, *crâne* ou *le dessus de la tête*. Les signes qui caractérisent cette maladie, sont d'abord des douleurs vives, aiguës, lancinantes, qui quelquefois sont restreintes à un côté de la tête; & on a observé que la partie gauche étoit le plus souvent affectée: quelquefois elles occupent tout ce côté, le plus souvent elles sont fixées à la tempe, d'autres fois elles courent, comme on dit, par toute la tête sans distinction de côté; elles s'étendent aussi jusqu'aux yeux, aux oreilles, aux dents, & même au cou & aux bras. La violence de ces douleurs est telle qu'il semble aux malades qu'on leur fend la tête, qu'on en déchire les enveloppes; ils ne peuvent quelquefois supporter la lumiere, ni le bruit qu'on fait en marchant sur le même plancher où ils se trouvent; ils sont tellement sensibles à cette impression, qu'on en a vû s'enfermer seuls dans une chambre pendant plus d'un jour, sans souffrir que personne en approchât. Il est rare que les malades éprouvent sans relâche ces cruelles douleurs; elles reviennent par especes d'accès qui n'ont pour l'ordinaire aucun type réglé; ils sont déterminés par quelque erreur dans l'usage des six choses non-naturelles, par un air froid qui saisit inopinément la tête, par un excès dans le manger, par la suppression d'une excrétion naturelle, par une passion d'ame, & ils sont annoncés & accompagnés de constipation, d'un flux abondant d'urines crues & limpides, qui, sur la fin du paroxysme, deviennent changées & déposent beaucoup de sédiment. L'observation a appris que les femmes, sur-tout celles qui menent une vie sédentaire, oisive, & qui mariées sont stériles, étoient plus communément attaquées de cette maladie que les hommes. Les causes qui y disposent, qui la déterminent, sont le plus souvent un vice des premieres voies, quelquefois la suppression du flux menstruel ou hémorrhoïdal, des veilles excessives, un travail d'esprit forcé, un refroidissement subit de tout le corps, sur-tout des piés, joints à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active & laborieuse en sédentaire, des coleres fréquentes mais réprimées; & on en a vû succéder à des gouttes repercutées, à des simples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la *migraine* est un vice héréditaire transmis par les parens, sans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularité de régime.

Le siege de cette douleur est extérieur, vraissemblablement dans le péricrâne, & il y a lieu de présumer qu'elle ne dépend que d'une constriction spasmodique des vaisseaux & des fibres de cette membrane. Les symptomes, les causes, la curation même de cette maladie, sont autant de raisons qui nous engagent à croire qu'elle est purement nerveuse sans la moindre congestion de *matiere*. Quelques auteurs, & entr'autres Junker, n'ont pas fait difficulté de compter la *migraine* parmi les différentes especes de goutte, croyant avec quelque raison que c'est la même cause qui agit dans ces deux maladies. Cet écrivain animiste, souvent trop outré, pensant que l'ame est la cause efficiente de toutes les maladies, pour ne pas la faire agir sans motif, avance sans autre fondement, que la *migraine* consiste dans un amas de sang que l'ame avoit déterminé à la tête, dans le sage dessein d'exciter une hémorrhagie salutaire par le nez, mais qui n'a pas pû avoir lieu par quelque obstacle imprévu sans qu'il y ait de sa faute. Sans m'arrêter à réfuter ces idées absurdes, je remarquerai que l'hémorrhagie du nez est une évacuation très-rare & très-indifférente dans les *migraines*.

Quoiqu'il n'y ait aucun des signes que nous avons détaillés, qui puisse être censé vraiment pathognomonique; cependant leur concours, leur ensemble est si frappant, qu'il n'y a personne, même parmi les personnes qui ne sont pas de l'art, qui méconnoisse la *migraine*, & qui ne la différencie très-bien des autres douleurs de tête, qui occupent ordinairement toute la tête ou les parties antérieures, & qui ne sont le plus souvent qu'un sentiment de pesanteur incommode.

La

La *migraine* n'est pas une maladie qui fasse craindre pour la vie : le prognostic considéré sous ce point de vûe n'a pour l'ordinaire rien de fâcheux ; cependant si on l'irrite, si on la combat trop par des applications, par des topiques peu convenables, elle peut avoir des suites très-funestes, exciter des fievres inflammatoires, ou faire perdre la vûe, comme je l'ai vû arriver à une dame, qui ayant pris la douche sur la partie de la tête qui étoit affectée, les douleurs furent effectivement calmées, mais elles se firent ressentir avec plus de violence pendant près d'un an au fond de l'œil sans le moindre relâche, jusqu'à ce qu'enfin la malade perdit entierement l'usage de cet œil. Quelquefois la goutte survenue aux extrémités dissipe la *migraine* ; d'autres fois elle se termine par la paralysie du bras, qui est d'autant plus à craindre que les douleurs y parviennent & y excitent un engourdissement. Assez souvent elle se guérit d'elle-même par l'âge, la vieillesse, le germe fécond d'incommodités, fait disparoître celle-là.

On ne doit dans cette maladie attendre aucun secours vraiment curatif de la Médecine : la *migraine* doit être renvoyée aux charlatans dont l'intrépidité égale l'ignorance ; ils donnent sans crainte, comme sans connoissance, les remedes les plus équivoques, & cependant, pour l'ordinaire, les succès se partagent à-peu-près. Quelques-uns tombent dans des accidens très-fâcheux, ou meurent promptement victimes de leur bisarre crédulité ; d'autres sont assez heureux pour échapper de leurs mains non-seulement sans inconvénient, mais même quelquefois parfaitement guéris : toutes ces maladies si rebelles exigent des remedes forts, actifs, qui operent dans la machine des grands & subits changemens. Si le médecin instruit ne les ordonne pas, ce n'est pas qu'il ignore leur vertu, mais c'est qu'il connoît en outre le danger qui suit de près leur usage, & qu'il craint d'exposer la vie du malade & sa propre réputation ; motifs incapables de toucher l'effronté charlatan. Quelques malades se sont fort bien trouvés de l'artériotomie, ce même secours employé dans d'autres a été au-moins inutile ; & il est à remarquer que les saignées que quelques médecins regardent comme propres à calmer les douleurs violentes, ne font que les animer, elles rendent les accès de *migraine* plus forts & plus longs. Des vomissemens de sang ont été quelquefois critiques, & ont entalement emporté la maladie. Les paysans de Franconie se servent dans pareils cas, au rapport de Ludovic, d'un remede singulier ; ils mettent sur la partie souffrante de la tête un plat d'étain avec un peu d'eau, dans lequel ils versent du plomb fondu. Ce remede, accrédité chez le peuple, doit avoir eu quelques succès heureux ; qui cependant seroit tenté d'y recourir ? quel est le médecin qui dans nos pays osât proposer un semblable secours ? pour moi, je conseillerois à un malade de supporter patiemment ses douleurs pendant l'accès ; si les douleurs étoient trop aiguës, on pourroit, je pense, les calmer un peu par l'odeur des essences aromatiques, des esprits volatils, fétides, des remedes connus sous le nom d'*anti-hystériques* : j'ai connu une dame qui, par l'odeur de l'eau de la reine d'Hongrie, étoit venue à bout de rendre supportables les douleurs de *migraine* dont elle étoit tourmentée. Les lavemens réitérés me paroissent d'autant plus convenables, que la constipation est un avant-coureur & quelquefois aussi la cause d'un accès. Les purgatifs cathartiques sont spécialement appropriés dans les maladies de la tête, ils conviennent principalement dans le cas où une indigestion a procuré le retour de la *migraine*. Hors du paroxysme, la cure radicale doit commencer par l'émétique : nous avons observé que le dérangement de l'estomac étoit une des causes les plus ordinaires de la maladie que nous voulons combattre ; mais ce n'est pas par son action seule sur l'estomac que l'émétique peut opérer quelque bon effet, c'est principalement par la secousse générale qu'il excite. Je dois à ce seul remede la guérison d'une cruelle *migraine* dont j'ai été tourmenté pendant quelque tems ; il est à propos de seconder l'effet de l'émétique par les stomachiques amers, par les toniques, les martiaux, & sur-tout par le quinquina, remede souverain dans les maladies nerveuses, spasmodiques, & dans les affections de l'estomac. On pourroit aussi tirer quelque fruit de l'application des vésicatoires, mais plus ces remedes sont violens & décisifs, plus aussi leur usage demande de la prudence, & de la circonspection. Lorsque la *migraine* est périodique, invétérée, & sur-tout héréditaire, ces secours, quoique indiqués qu'ils paroissent, sont rarement efficaces. Lorsqu'elle est récente & qu'elle est la suite d'une excrétion supprimée, il y a beaucoup plus à espérer, on peut la guérir en rappellant l'excrétion qui avoit été dérangée. Mais de tous les secours, ceux sur lesquels on doit le plus compter, sont ceux qu'on tire du régime. Ceux qui sont sujets à la *migraine* doivent avec plus de soin éviter tout excès, se tenir le ventre libre, ne manger que des mets de facile digestion & qui n'échauffent point, se garantir des impressions de l'air froid, se dissiper, bannir les chagrins, &, s'il est possible, passer quelque tems à la campagne. Avec ces précautions, on peut éloigner les accès & en diminuer la violence. Mais sur-tout qu'on prenne garde à l'usage des topiques, toûjours incertains & souvent dangereux. (*m*)

MIGRANE, s. m. (*Hist. nat.*) espece de crabe de mer, dont les premieres jambes sont dentelées comme la crête d'un coq ; ce qui lui a fait donner aussi le nom de *coq*. Rondelet, *hist. des poiss. part. I. liv. XVIII. chap. xv.* Voyez CRABE.

MIGUEL, SAINT- (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la nouvelle Espagne, dans la province de Guatimala, sur une petite riviere à 60 lieues de Guatimala. *Long.* 289. 50 *lat.* 13.

MIGUEL, *Saint-* (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le gouvernement de Quinto, dans la vallée de Piura. C'est la premiere colonie que les Espagnols aient eu dans ce pays-là ; elle est à l'embouchure de la riviere de Catamayo, à 130 lieues de Quinto. *Longit.* 297. *latit. méridion.* 5.

MIGUEL, *l'île de Saint-* (*Géogr.*) l'une des Açores, & l'une des plus orientales. Elle a environ 20 lieues de long, & est exposée aux tremblemens de terre. Punta-del-Gado en est la capitale *Longit.* 354. 50. *lat.* 38. 10.

MIHIEL, SAINT- (*Géog.*) ville de France au duché de Bar, capitale du bailliage du pays d'entre la Moselle & la Meuse. Il y avoit autrefois une cour souveraine. Elle est sur la Meuse à 8 lieues N. E. de Bar, 14 N. O. de Nancy, 9 S. E. de Verdun, 72 N. E. de Paris. *Long.* 23. 51. 27. *lat.* 48. 38. 11.

MIHIR, s. m. (*Antiq. persan.*) *Mihir* ou *Mihr* étoit une divinité persane que les Grecs & les Romains nommoient *Mithra*, qu'ils ont confondue avec le soleil, & qu'ils ont cru le principal objet du culte des Perses. Mais Hérodote, beaucoup mieux instruit de la religion & des mœurs persanes, que tous les écrivains qui l'ont suivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perses, dit-il, n'ont ni temple, ni statues, ni autels. Ils traitent ces pratiques d'extravagance, parce qu'ils ne pensent pas, comme les Grecs, que la nature des dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils sacrifient à Jupiter sur le sommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du ciel. Ils offrent encore des sacrifices au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'air & aux vents. Telle est, continue-t-il, l'ancienne religion du pays ; mais ils y ont joint dans la suite le culte de la Vénus céleste, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Assyriens & des Arabes. Les Assyriens l'appellent *Mylitta*, les Arabes *Alyta*, & les Perses *Mithra*.

On voit par ce passage d'Hérodote, que le culte de *Mithra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet non le soleil, mais la Vénus céleste, principe des générations, & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux se perpétuent & se renouvellent.

Telle est l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms sous lesquels elle étoit désignée. *Maoulodta* dans le syrien d'aujourd'hui, signifie *mere, genitrix* : dans l'ancien persan, le mot *mihr* ou *mihir*, signifie *amour, bienveillance*. De-là vient le nom de *Mithridate*, ou plus régulierement *Mihrdate*, comme il se lit sur une inscription ancienne, ainsi que dans Tacite ; c'est en persan *mihir dad*, *amour de la justice*. Le nom d'*alitta*, employé par les Arabes, désignoit seulement le sexe de Vénus Uranie : *Ilohat*, ou *Alilaat*, étoit encore au tems de Mahomet, le nom général des déesses inférieures, filles du Dieu suprême, dont il reproche le culte à ses compatriotes.

Le *mihir* des Perses, pris pour le nom de l'amour, sentiment naturel qui est le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre assure que le Mithra des Perses présidoit aux générations, & il rapporte à cette idée les différens attributs joints à la représentation de Mithra dans l'antre qui lui étoit consacré ; antre mystique, dont nous voyons une image sur quelques bas-reliefs & sur quelques pierres gravées.

Quoiqu'à certains égards le soleil puisse être considéré comme le principe & la cause physique de toutes les géné-

nérations, ou du-moins de la chaleur qui leur est nécessaire, les Persans ne l'ont jamais confondu avec *mihir*. Le mot *mihir* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet astre; & les Mages postérieurs protestent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au soleil, aux élémens, & aux parties de l'univers matériel; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu suprème, & les intelligences qui gouvernent l'univers sous ses ordres.

Les nations situées à l'occident de la Perse, accoutumées à un culte dont les objets étoient grossiers & sensibles, firent une idole du *mihir* des Persans, & le confondirent avec le feu & le soleil. Les Romains embrasserent la même erreur, & instituerent les fêtes appellées *Mithriaques*, fêtes bien différentes de celles que les Persans nommoient *Mihragan*, & qu'ils célébroient solemnellement en l'honneur de Vénus Uranie. *Voyez* MITHRA, *fête de* (*Antiq. rom.*) (*D. J.*)

MIHOHATS, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, que l'on vante pour ses vertus cordiales & confortatives.

MIKADO, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon l'empereur ecclésiastique, ou le chef de la religion de cet empire; il s'appelle aussi *dairo*, ou *dairi*. *Voyez* DAIRI.

MIKIAS, s. m. (*Antiq. Egypt.*) symbole des Egyptiens dans leur écriture hiéroglyphique. C'étoit la figure d'une longue perche terminée comme un T, traversée soit d'une seule, soit de plusieurs barres, pour signifier les progrès de la crue du Nil. Cette figure devint le signe ordinaire du bonheur qu'on souhaitoit, ou de la délivrance du mal qu'on souffroit. On en fit une amulette qu'on suspendoit au cou des malades, & à la main de toutes les divinités bienfaisantes. Une écriture hiéroglyphique devenir un remede dans les maladies, est une chose étrange à imaginer; mais n'y a-t-il pas cent exemples de choses aussi folles? *Voyez* M. Gordon dans *sa collection des amulettes remarquables des monumens des Egyptiens*. (*D. J.*)

MIL, GROS (*Diete*) grand *mil* noir, ou *sorgho*; la farine de cette plante fournit du pain aux habitans de certains pays, à ceux de quelques contrées d'Espagne & d'Italie par exemple; mais ce n'est que dans le cas de disette que le paysan a recours à cet aliment, qui est fort rude, grossier, astringent & peu nourrissant. (*b*)

MILA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province constantine. Elle étoit autrefois considérable, & est tombée en ruines. *Long.* selon le P. Gaubil, 91. 53. *lat.* 28. 40. (*D. J.*)

MILAN, MILAN ROYAL, s. m. *milvus vulgaris*, (*Hist. nat.*) oiseau de proie qui pese trois livres huit onces; il a environ deux piés deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure est à-peu-près de cinq piés; le bec a deux pouces de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; il est croche sur la longueur d'environ un demi-pouce; la tête & le menton sont d'une couleur blanche cendrée avec des bandes noires qui descendent le long du tuyau des plumes. Le cou est roux, & le milieu de chaque plume est noir. Le dos est brun comme dans les buses; les plumes qui sont contre la queue sont de même couleur que la queue, & ont leur milieu, ou seulement leur tuyau noir. Les petites plumes des aîles sont rousses & noires, avec un peu de blanc; le noir occupe le milieu de la plume en suivant la direction du tuyau. Les longues plumes des épaules ont des bandes noires comme les grandes plumes des aîles. Les plumes du dessous de l'aîle sont rousses, & le milieu est noir. Les plumes de toute la face inférieure de l'oiseau ont le milieu noir; celles qui sont sous le menton ont les bors cendrés, & les plumes qui sont au-dessous de celles-ci les ont roux. A mesure que l'on approche de la queue, l'espace du noir diminue de façon que les plumes du dessous de la queue n'ont que le tuyau noir; la couleur rousse de ces dernieres plumes est aussi moins foncée & plus claire que celle des plumes du ventre. Il y a dans chaque aîle vingt-quatre grandes plumes; les cinq extérieures sont noires, les six suivantes ont une couleur cendrée noirâtre, & les autres plumes sont noires, excepté les dernieres qui ont trois couleurs, savoir du roux, du blanc & du brun. Il a sur les barbes extérieures de toutes ces plumes, à l'exception des cinq ou six premieres, des lignes transversales noires, & entre ces lignes noires, des bandes blanchâtres, principalement sur les plumes qui se trouvent entre la cinquieme, & la douzieme. Les plumes de l'aîle quand elle est pliée, sont plus grandes que celles du milieu de la queue, & plus courtes que les extérieures. La queue est fourchue, & composée de douze plumes qui sont toutes de couleur rousse, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui est noirâtre; elles ont toutes des bandes transversales noires sur les barbes extérieures, excepté les deux du milieu, qui n'ont que des taches noires auprès du tuyau. La pointe de toutes ces plumes est blanchâtre. Les deux plumes extérieures ont quatorze pouces de longueur, & les deux du milieu n'en ont qu'onze. Le bec est noir, & n'a presque point d'appendices. La langue est large, épaisse, comme dans les autres oiseaux de proie. La membrane des narines & des coins de la bouche est jaune. Les yeux sont grands; l'iris est d'un beau jaune mêlé d'un peu de blanc. Les pattes sont jaunes; le doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane, presque jusqu'au milieu de sa longueur; les ongles sont noirs; celui du doigt de derriere est le plus petit; celui du doigt du milieu est tranchant seulement par le côté intérieur. On distingue le *milan* de tous les autres oiseaux de proie, par sa queue qui est fourchue; il est le seul qui ait ce caractere.

Les *milans* sont des oiseaux de passage, & changent de lieux dans différentes saisons de l'année; cependant on en voit toute l'année en Angleterre. Pline dit que les *milans* ne se nourrissent que de viande. Bellon assure au contraire, qu'il en a vû en Egypte voler sur des palmiers, & manger des dattes. Le *milan* prend toutes sortes d'oiseaux domestiques, & sur-tout des poules, des canards & des oies. Willughby. *Voyez* OISEAU.

MILAN, (*Hist. nat.*) en latin *milvus*, ou *milvago*, poisson de mer qui ressemble au corp (*voyez* CORP.) par la forme du corps & de la queue, & par le nombre des nageoires; il en differe par la grandeur, par la couleur, & en ce qu'il a la tête moins large & applatie sur les côtés: il est d'une couleur plus rouge; la face extérieure des nageoires qui sont près des ouies n'a point de taches rouges, & la face intérieure, au lieu d'être d'un verd mêlé de noir, comme dans le corbeau, se trouve en partie jaunâtre, & en partie noirâtre. Il a des aiguillons courts & pointus, rangés sur une ligne qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue. Ce poisson n'a point d'écailles, tout son corps est couvert d'une peau rude; il s'éleve un peu au-dessus de l'eau par le moyen de ses nageoires qui lui servent d'aîles; enfin il est pendant la nuit lumineux. Rondelet, *hist. des poiss. I. partie, liv. X. chap. vij. Voyez* POISSON.

MILAN, (*Matiere médic.*) comme cet oiseau se nourrit d'animaux, ses humeurs sont empreintes de beaucoup de sel volatil & d'huile.

Sa chair est propre pour l'épilepsie, pour la goutte; son foie & son fiel sont estimés bons pour les maladies des yeux, étant appliqués dessus.

Sa graisse est propre pour les douleurs de jointures.

Sa fiente est résolutive. Lemeri, *Dict. des drogues*.

MILAN, (*Géog.*) en latin *Mediolanum Insubria*, *voyez* ce mot; ancienne ville d'Italie, capitale du duché de *Milan*.

Elle a souvent été ravagée, & même détruite par les plus terribles fléaux, la peste & la guerre, entre autres années, en 1162, que Frédéric I. dit Barberousse, la rasa, & y sema du sel. Mais elle s'est si bien rétablie, qu'elle figure aujourd'hui avec les grandes & belles villes de l'Europe.

Sa forme est assez ronde; le circuit de ses murailles est de 8 à 9 milles italiques, & le nombre de ses habitans d'environ deux cent mille ames. Elle a quantité d'églises, un archevêché, une citadelle, une université, une académie de peinture, & une bibliotheque, appellée *Ambrosienne*, où l'on compte 10 mille manuscrits.

C'est en même tems une chose fort étrange, qu'une ville de cette conséquence soit bâtie au milieu des terres, sans mer & sans rivieres qui fassent son commerce. Ces défauts sont noblement réparés par les eaux de sources, les petits ruisseaux, & par les canaux de l'Adda & du Tésin, qui fournissent une eau courante dans le fossé de l'enceinte intérieure de la ville.

Milan est la patrie de Valere Maxime, historien latin, qui florissoit sous Tibere; du célebre jurisconsulte Alciat; de Philippe Decius, qui enseigna le droit à Pavie, à Bourges, à Valence, & fut nommé par Louis XII. conseiller au parlement; d'Octavio Ferrari, savant, versé dans les antiquités romaines; du cardinal Jean Moron, homme d'un mérite rare; des papes Alexandre II. Urbain III. Célestin IV. Pie IV. & Grégoire XIV. qui prit le parti de la ligue contre Henri IV. Cette ville a aussi produit d'autres hommes illustres, parmi lesquels se

trou-

trouvent les maisons des Galéas, de Sforces, & de Trivulces. (1)

Milan est à 54 lieues N. E. de Casal, 28 N. E. de Gènes, 26 N. O. de Parme, 27 N. E. de Turin, 30 N. O. de Mantoue, 58 N. O. de Florence, 110 N. O. de Rome. *Long.* selon Cassini & Lieutaud, 25. 51. 30. *lat.* 45. 25. (*D. J.*)

MILANDRE, s. m. (*Hist. nat.*) poisson de mer auquel on a donné aussi le nom de *cagnot*, c'est-à-dire, petit chien. Rond. *Hist. des Poiss. prem. part. l. XIII. chap. iv. Voyez* CHIEN DE MER. *Voyez* POISSON.

MILANEZ, LE (*Géogr.*) ou le *duché de Milan*, pays considérable d'Italie, borné au nord par les Suisses & les Grisons; à l'orient par la république de Venise, & par les duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Apennin, & par l'état de Gènes; à l'occident par les états du duc de Savoie, & par le Montferrat.

Son étendue du septentrion au midi peut être d'environ 80 milles, & de 60 d'orient en occident. Il est très-fertile en marbre, en blés, & en vins; le riz y croît en abondance, par les canaux qu'on a tiré du Tésin, une de ses principales rivieres. Les autres sont le Pô, l'Adda, & la Sessia.

On le divise en 13 parties, le Milanez propre, le Pavésan, le Lodésan, le Crémonese, le Comasque, le comté d'Anghiera, les vallées de Sessia, le Novarese, le Vigévanois, la Laumeline, l'Alexandrin, le Tortonese, & le territoire de Bobio.

Passons aux révolutions de cet état. Après que Charlemagne eut donné fin au royaume des Lombards, en 774, le *Milanez* fit partie de l'empire, & les empereurs y créerent des gouverneurs, qui acquirent dans la suite un grand pouvoir, prirent le titre de seigneurs de *Milan*, & formerent une principauté indépendante. Le premier fut Alboin, qui vivoit dans le dixieme siecle; Jean Galéas, un de ses successeurs, fut duc de *Milan*, en 1395, & mourut en 1402. Ses deux fils ne laisserent point d'enfans légitimes, de sorte qu'après la mort du dernier, en 1447, ce beau pays devint l'objet de l'ambition de plusieurs princes, de l'empereur, des Vénitiens, d'Alphonse, roi de Naples, de Louis duc de Savoie, & de Charles duc d'Orléans. Enfin, l'an 1468, cet état passa sous les lois du bâtard d'un paysan, grand homme, & fils d'un grand homme. Ce paysan est François Sforce, devenu par son mérite connétable de Naples, & puissant en Italie. Le bâtard de son fils avoit été un de ces Condottieri, chef de brigands disciplinés, qui louoient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Non-seulement les Milanez se soumirent à lui, mais il prit Gènes, qui flottoit alors d'esclavage en esclavage.

A la mort de François Sforce II. du nom, qui survint en 1536, Charles-Quint investit du duché de *Milan* Philippe II. son fils; depuis ce tems-là l'Espagne a joui de ce duché jusqu'en 1706, que l'empereur, assisté de ses alliés, s'en rendit maître au nom de l'archiduc. Ce dernier en est resté possesseur jusqu'en 1733, que Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, réuni au roi d'Espagne Philippe V. prit tout le Milanez, & en est resté souverain jusqu'à ce jour par le traité de paix conclu à Vienne, le 18 Novembre 1738. (*D. J.*) (2)

MILANEZ *propre*, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans l'état, ou duché de *Milan*, dont il prend son nom. Il est situé au milieu de ce duché, entre le Comasque au nord, le Lodésan à l'orient, le Pavese au midi, & le Novarese à l'ouest. Ses principaux lieux sont Milan, capitale de tout le duché, les bourgs de Marignano, de Agnadée, & de Cassano. (*D. J.*)

MILANESE, *terme de Cotonnier*, fil de la grosseur qu'il a plu à l'ouvrier de lui donner, en retordant plusieurs brins ensemble, & recouvert d'un fil de soie de grenade tordu dans le même sens; mais en observant de laisser des intervales à-peu-près égaux entre chaque tour. Il y a une autre espece de *milanese* appellée *frisée*, qui ne differe de la premiere que parce qu'elle est de nouveau couverte d'une soie à laise, très-fine, & les tours près l'un de l'autre, comme dans le bouillon.

MILANESE, chez *les fileurs d'or*, est un ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

MILAZZO, (*Géog.*) c'est le *Mylæ* des anciens; ville de Sicile, dans le Val-de-Démone, sur la côte septentrionale de cette province. On la divise en ville haute fortifiée, & en ville basse, qui n'a ni murailles, ni fortifications. *Milazzo* est située sur la rive occidentale du golfe, auquel elle donne son nom, à 7 lieues N. O. de Messine. *Long.* 33. 10. *lat.* 38. 32. (*D. J.*)

MILES, s. m. (*Hist. mod.*) terme latin qui signifie à la lettre un *fantassin*; mais dans les lois & les coutumes d'Angleterre, il signifie aussi un chevalier, qu'on appelloit autrement *eques*. *Voy.* CHEVALIER & EQUES.

MILESII, (*Géog. anc.*) peuple de la Grece Asiatique dans l'Ionie, selon Diodore de Sicile, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

MILET, *Miletus*, (*Géog. anc.*) capitale de l'Ionie, & l'une des plus anciennes villes de cette partie de la Grece. On la nommoit auparavant *Pithyusa*, *Anactoria*, & *Lelegis*.

C'étoit une ville maritime sur le *Lycus*, à 20 lieues au sud de Smirne, à 10 d'Ephese, & à 3 de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatsha*: son territoire s'appelloit *Milesia*, & ses citoyens *Milesii*. Leurs laines & leurs teintures étoient singulierement estimées.

Milet, du tems de sa grandeur & de sa force, osa résister à toute la puissance d'Alexandre; & ce prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on considere les avantages que retirerent les *Milésiens* de leurs alliances avec les Egyptiens. Psamméticus & Amasis, rois d'Egypte, leur permirent de bâtir sur les bords du Nil, non-seulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratis, qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Egypte. C'est par des liaisons si étroites avec les Egyptiens, qu'ils se rendirent familiere la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Isis, la grande divinité du royaume. De-là vient qu'Hérode remarque, que les Milésiens établis en Egypte, se distinguoient sur toutes les nations à la fête d'Isis, par les cicatrices qu'ils se faisoient au visage à coups d'épées.

Milet, mere de plus de 70 colonies, comme le dit Pline, devint maîtresse de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jetta sur les côtes, des peuplades grecques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé sur les bords d'un des bras du Nil, jusqu'à Panticapée, à l'entrée du Bosphore Cimmérien. En un mot, Pomponius fait noblement l'éloge de *Milet*, quand il l'appelle *urbem quondam totius Joniæ, belli pacisque artibus principem*.

Mais elle est sur-tout recommandable à nos yeux pour avoir été la patrie de Thalès, d'Anaximandre, d'Anaximene, d'Hécatée, de Cadmus, & de Timothée.

Thalès florissoit environ six cent vingt ans avant J. C. Ce fameux philosophe est le premier des sept sages de la Gre-

(1) Milan cette ville célebre, communément appellée la grande, parce qu'elle est des quatre premieres d'Italie, & des dix plus grandes d'Europe; fortifiée de bons Bastions; aggrandie des faux-bourgs, qui y furent réunis par Galéas Visconti, se distingue par l'éclat de ses superbes édifices, par la grandeur des Eglises & par la beauté de ses rües: le fort Chateau qui la défend, est admirable: le palais Archiepiscopal est magnifique: la Bibliotheque Ambrosienne est inestimable: le Palais Ducal, le Seminaire, le College Helvetique sont superbes. Ensuite la Metropole d'un architecture gothique de Gamodie, le grand hôpital avec son vaste cimetiere fait en figure circulaire à grands arcs, soutenus de plusieurs colomnes, & le grand lazaret à deux pas hors de la ville, en font l'admiration de tout le monde.

Milan rempli d'ancienne, & resplendissante noblesse, féconde en Héros; célebre par une infinité de gens de lettres & à talens de la premiere classe, tels que Cardan & Settala, qu'on ne doit passer sous silence, jouit de toutes les commodités de la vie, & abonde en richesses. Tout le monde la reconnoit pour telle & c'est avec raison qu'on la voit figurer avec les premieres villes d'Europe, quoiqu'elle ne soit sur les bords d'une mer ou d'un fleuve, on n'en doit pas être surpris. Située au milieu d'une vaste plaine, son territoire est si fertile, qu'il lui fournit en abondance de tout ce qui est nécessaire à la vie; elle renferme dans son sein la vraie source intarissable d'une richesse permanente, rendue plus considerable par l'art de se servir des eaux, que lui offrent à peu de distance l'Adda & le Tesin, à l'effet d'arroser ses campagnes. Par la communication de ces deux rivieres navigables, jointes par le canal appellé le Naviglio, elle a la facilité d'entretenir un commerce général, non tant pour tirer parti des denrées surabondantes en grande quantité, qu'elle fournit à ses voisins avec avantage suffisant, que pour avoir la satisfaction de se procurer plus commodément & à moindres frais ce qui lui manque pour l'aisance & l'éclat. Mais pour y faire prépondérer encore de plus en sa faveur la balance du commerce, non contente de faire l'exportation du surabondant de ses grandes recoltes, qui est néanmoins très-considerable, elle entretient encore les arts, & un si grand nombre d'ouvriers, d'artisans, d'écoles, de fabriques, que c'est avec raison qu'on dit que si on detruisoit Milan, on auroit de quoi en former une Italie. (D)

(2) Il faut que l'imprimeur ait par negligence omis quelque parole modificative, n'étant pas croïable que l'habile auteur de cet article ne sache que le territoire de Milan, de Côme, de Cremone, de Lodi, & Pavie avec ses dépendances au septentrion du Pô appartiennent à S. M. la Reine d'Hongrie. (D)

Grece. Il cultiva son esprit par l'étude, & par les voyages. Il disoit quelquefois avoir observé, que la chose la plus facile étoit de conseiller autrui, & que la plus forte étoit la nécessité. Il ne voulut jamais se marier, & éluda toujours les sollicitations de sa mere, en lui répondant lorsqu'il étoit jeune, il n'est pas encore tems; & lorsqu'il eut atteint un certain âge, il n'est plus tems. Il fit de très-belles découvertes en Astronomie, & prédit le premier dans la Grece, les éclipses de lune & de soleil. Enfin, il fonda la secte ionique. *Voyez* IONIQUE.

Anaximandre fut son disciple. Il inventa la sphere, selon Pline, & les horloges, selon Diogene Laerce. Il décrivit l'obliquité de l'écliptique, & dressa le premier des cartes géographiques. Il mourut vers la fin de la 52 olympiade, 550 ans avant J. C.

Anaximene lui succéda, inventa le cadran solaire, & en fit voir l'expérience à Sparte, au rapport de Pline.

Hécatée vivoit sous Darius Hystaspes. Il étoit fils d'Agésandre, qui rapportoit son origine à un dieu, & ce fils étoit le seizieme descendant; il y a eu peu de princes d'une noblesse plus ancienne. Hécatée ne dédaigna point d'enrichir le public de plusieurs ouvrages, entr'autres d'itinéraires d'Asie, d'Europe, & d'Egypte, & d'une histoire des événemens les plus mémorables de la Grece.

Cadmus florissoit 450 ans avant J. C. & se distingua par une histoire élégante de l'Ionie. Comme c'étoit la plus ancienne histoire écrite en prose chez les Grecs avec art, & avec méthode, les Milésiens qui cherchoient à faire honneur à leur ville déja célebre, pour avoir été le berceau de la Philosophie & de l'Astronomie, attribuerent à Cadmus l'invention de l'art historique en prose harmonieuse. Ils se trompoient néanmoins à quelques égards; car avant Cadmus, Phérécyde de Scyros avoit déja publié un livre philosophique en excellente prose.

Timothée, contemporain d'Euripide, est connu pour avoir été le plus habile joueur de lyre de son siecle, & pour avoir introduit dans la musique le genre chromatique. Il ajouta quatre nouvelles chordes à la lyre, & la sévere Sparte craignit tellement les effets de cette nouvelle musique, pour les mœurs de ses citoyens, qu'elle se crut obligée de condamner Timothée par un decret public, que Boece nous a conservé.

Aux personnages illustres dont nous venons de parler, il faut joindre deux milésiennes encore plus célebres; je veux dire Thargélie & Aspasie, qui attirerent sur elles les regards de toute la Grece.

L'extrème beauté de Thargélie, l'éleva au faîte de la grandeur, tandis que ses talens & son génie lui mériterent le titre de sophiste. Elle étoit contemporaine de Xercès; & dans le tems que ce puissant monarque méditoit la conquête de toute la Grece, il l'avoit engagée à faire usage de ses charmes & de son esprit, pour lui gagner tout ce qu'elle pourroit de partisans. Elle le servit selon ses vœux, vint à bout de séduire par ses graces, par ses discours, & par ses démarches, quatorze à quinze d'entre ceux qui avoient la principale autorité dans le gouvernement de la Grece. Elle fixa finalement ses courses en Thessalie, dont le souverain l'épousa, & elle vécut sur le trône pendant trente ans.

Aspasie suivit son exemple dans sa conduite, dans ses manieres, & dans ses études. Elle n'étoit pas moins belle que Thargélie, & l'emportoit encore par son savoir & par son éloquence. Comblée de tous les dons de la nature, elle se rendit à Athènes, où elle fit à la fois deux métiers bien différens, celui de courtisane, & celui de sophiste. Sa maison étoit tour-à-tour un lieu de débauche, & une école d'éloquence, qui devint le rendez-vous des plus graves personnages. Nous n'avons point d'idées de pareils assortimens. Aspasie entretenoit chez elle une troupe de jeunes courtisanes, & vivoit en partie de ce honteux trafic. Mais, d'un autre côté, elle donnoit généreusement des leçons de politique, & de l'art oratoire avec tant de décence & de modestie, que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes, & qu'elles pouvoient y assister sans honte & sans danger.

A l'art de manier la parole, à tous les talens, à toutes les graces de l'esprit, elle joignoit la plus profonde connoissance de la Rhétorique & de la politique. Socrate se glorifioit de devoir toutes ses lumieres à ses instructions, & lui attribuoit l'honneur d'avoir formé les premiers orateurs de son tems.

Entre ceux qui vinrent l'écouter, ses soins se porterent en particulier sur Périclès; ce grand homme lui parut une conquête digne de flatter son cœur & sa vanité. L'entreprise & le succès ne furent qu'une seule & même chose. Périclès comblé de joie, fut son disciple le plus assidu, & son amant le plus passionné. Elle eut la meilleure part à cette oraison funebre qu'il prononça après la guerre de Samos, & qui parut si belle à tout le monde, que les femmes coururent l'embrasser, & le couronner comme dans les jeux olympiques.

Périclès gouvernoit Athènes par les mains d'Aspasie. Elle avoit fait décider la guerre de Samos, elle fit entreprendre celle de Mégare, & de Sycione. Partout Périclès recueillit des lauriers, & devint fou d'une créature si merveilleuse. Il résolut de l'épouser, exécuta son dessein, & vécut avec elle jusqu'à sa mort, dans la plus parfaite union.

Je ne déciderai point, si c'étoit avant ou après son mariage qu'Aspasie fut accusée en justice du crime d'impiété; je sai seulement, que Périclès eut beaucoup de peine à la sauver. Il employa pour la justifier tout ce qu'il avoit de biens, de crédit, & d'éloquence. Il fit pour sa défense le discours le plus pathétique & le plus touchant qu'il eût fait de sa vie; & il répandit plus de larmes en le prononçant, qu'il n'en avoit jamais versé en parlant pour lui-même. Enfin, il eut le plaisir inexprimable de réussir, & d'en porter le premier la nouvelle à sa chere Aspasie.

Quel bonheur de sauver les jours de ce qu'on aime!
Quand on sait, par ce bonheur même,
Se l'attacher plus fortement!

(*D. J.*)

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville située aux embouchures du Borysthène. On la nomme à présent *Oczacow*; c'étoit l'ouvrage d'une colonie des Milésiens, qui firent de cette ville le centre de leur commerce avec les peuples septentrionaux de ces quartiers.

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) en grec Μιλητόπολις, ville de Mysie, entre Bithynie & Cyzique, sur l'étang d'Artynia, d'où sort le Rhyndacus. Pline, *l. V. c. xxxij.* parle de cette ville.

MILETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, aujourd'hui Calabre ultérieure, & dans les terres à environ 5 milles de Nicotera vers l'orient septentrional; elle se nomme encore *Mileto*. Cette ville autrefois habitée par les Milésiens asiatiques, devint épiscopale en 1075, sous la métropole de Rhégio, & est actuellement tombée en ruines, en partie enlevées par les vicissitudes des tems, & en partie par un tremblement de terre, qui y a mis le comble en 1638. (*D. J.*)

MILGREUX, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) especes particulieres d'herbes marines. *milgreux baudunes*: les sables volages qui bordent les côtes de l'amirauté de Portbail & Carteret sur la côte du Ponant, couvrent en peu d'heures des arpens de terres, qui sont souvent les meilleures & les plus fécondes; pour remédier autant qu'il est possible à ce dommage, il y a des côtes où les seigneurs & les communautés font planter une espece de jonc marin, que l'on nomme sur ce ressort *baudunes* ou *milgreux*, qui viennent assez volontiers sur les sables des dunes qui bordent la haute-mer; ces joncs donnent lieu à la production d'une espece de mousse qui croît à leur pié, & qui par la suite y forme une croute où il croît de petites herbes que les troupeaux y paissent, & qui arrête de cette maniere le volage des sables: ainsi il ne faut pas souffrir que les riverains coupent les *milgreux*, mais seulement qu'ils enlevent au rateau ceux qui sont secs.

MILHAUD ou MILLAN, (*Géogr.*) en latin *Æmilianum*, petite ville de France dans la haute Marche de Rouergue. Louis XIII. la fit démanteler en 1629. Elle est sur le Tarn, à 7 lieues de Lodeve, 120 S. E. de Paris. *Long.* 20. 50. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

MILIAIRE FIEVRE, (*Médecine.*) La *fievre miliaire* est ainsi nommée des petites pustules ou vésicules, qui s'élevent principalement sur les parties supérieures du corps, & qui ressemblent en quelque sorte à des grains de millet. Quelques médecins l'appellent *fievre vésiculaire*, à cause que les pustules sont des vésicules d'abord remplies d'une sérosité limpide, qui devient ensuite blanchâtre & presque de couleur de perle.

Quelquefois les *fievres miliaires* sont contagieuses, & se communiquent par l'attouchement, par des écoulemens, par la respiration, ou par d'autres manieres inconnues.

La *fievre miliaire* est simple ou composée. Elle est simple, quand il ne paroît sur le corps que des pustules *miliaires*; elle est composée, quand les boutons blancs sont entremêlés de pustules papillaires rouges.

Signes. Cette fievre se manifeste par une oppression de poitrine, accompagnée de soupirs, un abattement extraordinaire des esprits sans cause évidente, des insomnies, des agitations, un pouls foible & fréquent, une chaleur interne, avec soif ou sans soif: tels sont les signes qui annoncent l'éruption des pustules *miliaires*; & tous ces symptô-

mes continuent jusqu'à ce que ces pustules soient sorties & parvenues à leur degré de grosseur, après quoi elles sechent pour la plûpart.

Les pustules *miliaires* se portent ordinairement sur la poitrine, sur le col, & dans les interstices des doigts; elles couvrent aussi quelquefois tout le corps; après avoir augmenté insensiblement jusqu'à un certain point, elles disparoissent tout-à-fait, & laissent dans les endroits de l'épiderme, où elles s'étoient formées, une certaine rudesse écailleuse.

Il n'est pas possible de déterminer le jour de l'éruption des pustules *miliaires*, puisque cela varie depuis le quatre jusqu'au dixieme jour de la maladie; elles commencent à se sécher quelques jours après l'éruption, plûtôt ou plus tard, selon que la matiere morbifique est abondante.

Quelquefois la *fievre miliaire*, en conséquence de sa malignité ou d'un mauvais traitement, est suivie de l'enflure des cuisses, des jambes, des piés ou des mains, d'un écoulement immodéré des vuidanges ou de l'urine; d'une espece de passion hypocondriaque ou hystérique, & d'une chaleur interne accompagnée de foiblesse, de langueur & de dégoût.

Causes. Cette maladie paroît dépendre en partie d'une sérosité surabondante, & d'une espece d'acrimonie acide; & en partie de l'agitation extraordinaire ou du mouvement irrégulier du fluide nerveux.

Pronostics. Les pronostics de la *fievre miliaire* sont importans à connoître; en voici quelques-uns. Lorsque le malade a usé au commencement d'un mauvais régime & de remedes chauds, incapables d'exciter une sueur légere, la maladie est souvent dangereuse, quoiqu'elle soit d'abord accompagnée de symptomes fort doux; car ou elle met la vie en grand danger, ou elle devient chronique. Lorsque dans le cours & le déclin de la maladie, le malade est foible, & que les pustules *miliaires* viennent à rentrer, la matiere morbifique se jette sur le cerveau, sur la poitrine, les intestins ou quelques autres parties nobles, la vie est en grand danger.

Lorsque l'urine devient pâle, de jaune qu'elle étoit d'abord, le medecin doit être sur ses gardes, pour empêcher le transport de la matiere morbifique.

La diarrhée est un symptome dangereux pour les femmes qui sont attaquées de cette *fievre* pendant leurs couches, à cause qu'elle empêche l'éruption des pustules & l'écoulement des voidanges.

La difficulté de la respiration, la perte de la parole, le tremblement de la langue, & sur-tout une dyspnée convulsive, doivent être mis au rang des symptomes dangereux dont cette maladie est accompagnée.

La plûpart des malades guérissent d'autant plus heureusement, qu'ils ont plus de disposition au sommeil.

Les personnes d'un naturel doux & tranquilles guérissent avec plus de facilité de la *fievre miliaire*, que ceux qui se laissent emporter à leurs passions.

Lorsque la nature & le médecin prennent les mêmes mesures & agissent comme de concert, les malades recouvrent leurs forces immédiatement après que les pustules sont desséchées, à-moins que le superflu de la matiere morbifique ne forme un dépôt dans quelque partie du corps.

Les pustules *miliaires* qui surviennent dans la fievre scarlatine après que la rougeur est passée, pronostiquent la guérison des malades.

Cure. La méthode curative consiste à corriger l'acidité du sang, à détruire la sérosité excessive, & à rétablir le cours naturel des esprits animaux. On corrige l'acidité du sang par les poudres absorbantes & les remedes alkalis. On diminue sa sérosité en procurant une transpiration douce & continue. Les vésicatoires sont encore efficaces pour y parvenir. On rétablit le cours des esprits animaux par le repos, en évacuant les premieres voies par des clysteres adoucissans, par l'usage du safran, & par des bouillons convenables. Les cathartiques doivent être évités dans la *fievre miliaire*, ainsi que les cardiaques chauds & les saignées. On ne doit employer des opiates dans cette fievre qu'après les vésicatoires, & lorsque le malade est attaqué d'une violente diarrhée. Hamilton a fait un traité particulier *de febre miliari*, London 1730, *in-8°*. il faut le consulter. *Voyez* aussi le *mot* POURPRÉE, *fievre*. (*D. J.*)

MILIAIRES, *glandes miliaires*, en *Anatomie*, sont de petites glandes répandues en très-grand nombre dans la substance de la peau. *Voyez* GLANDE & PEAU.

Les *glandes miliaires* sont les organes par où la matiere de la sueur & de la transpiration insensible est séparée du sang. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Elles sont entremêlées parmi les mamelons de la peau, & sont fournies chacune d'une artere, d'une veine & d'un nerf; comme aussi d'un conduit excrétoire par où sort la matiere liquide qui a été séparée du sang dans le corps de la glande, laquelle matiere est ensuite évacuée par les pores ou trous de l'épiderme. *Voyez* PORE & EPIDERME.

MILIANE, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique dans la province de Ténés, au royaume de Trémécen, avec un château qui la commande. On l'appelloit autrefois *Magnana*, & on en attribue la fondation aux Romains. Elle est dans un pays fertile en noyers, en oranges & en citrons, qui sont les plus beaux de la Barbarie. Elle est à 15 lieues O. d'Alger. *Long.* selon Ptolomée, 15. 50. *latit.* 28. 50. Nous estimons aujourd'hui la *long.* de cette ville 20. 10. *lat.* 35. 44. (*D. J.*)

MILIARISIUM, s. m. (*Hist. anc.*) monnoie d'argent de cours à Constantinople, on n'est pas d'accord sur sa valeur. Il y en a qui prétendent que six *miliarisium* valoient un *solidum*, & que le *solidum* étoit la sixieme partie de l'once d'or.

MILIARIA, (*Littér.*) les Romains nommoient *miliaria* trois vases d'airain d'une très-grand capacité, & qui étoient placés dans le sallon des thermes; l'un de ces vases servoit pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troisieme pour la froide; mais ces vases étoient tellement disposés que l'eau pouvoit passer de l'un dans l'autre par le moyen de plusieurs syphons, & se distribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voisins, suivant les besoins de ceux qui s'y baignoient. (*D. J.*)

MILICE, (*Art. milit.*) terme collectif, qui se dit des différens corps des gens de guerre, & de tout ce qui appartient à l'art militaire. *Voyez* SOLDAT.

Ce mot vient du latin *miles*, soldat, & *miles* vient de *mille*, qui s'écrivoit autrefois *mila*; dans les levées qui se faisoient à Rome, comme chaque tribu fournissoit mille hommes, quiconque étoit de ce nombre s'appelloit *miles*.

Milice se dit plus particulierement des habitans d'un pays, d'une ville qui s'arment soudainement pour leur propre défense, & en ce sens les *milices* sont opposées aux *troupes réglées*.

L'état de la *milice* d'Angleterre se monte maintenant à 200 mille hommes, tant infanterie que cavalerie; mais il peut être augmenté au gré du roi.

Le roi en donne la direction ou le commandement à des *lords lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de former en compagnies, troupe & régiment, pour les faire marcher en cas de rebellion & d'invasion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéissance du roi. Les lords lieutenans donnent des commissions aux colonels & à d'autres officiers, & ils ont pouvoir d'imposer un cheval, un cavalier, des armes, &c. selon le bien de chacun, &c.

On ne peut imposer un cheval qu'à ceux qui ont 500 liv. sterlings de revenus annuels ou 6000 liv. de fonds, & un fantassin qu'à ceux qui ont 50 liv. de revenus ou 600 liv. de fonds. *Chambers*.

MILICE en France est un corps d'infanterie, qui se forme dans les différentes provinces du royaume d'un nombre de garçons que fournissent chaque ville, village ou bourg relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons sont choisis au sort. Ils doivent être au-moins âgés de seize ans, & n'en avoir pas plus de quarante. Leur taille doit être de 5 piés au-moins: il faut qu'ils soient en état de bien servir; on les assemble ensuite dans les principales villes des provinces, & on en forme des bataillons. Par l'ordonnance du roi du 27 Février 1726, les *milices* de France formoient 100 bataillons de 12 compagnies, & chaque compagnie de 50 hommes.

MILICE, (*Gouvern. politiq.*) ce nom se donne aux paysans, aux laboureurs, aux cultivateurs qu'on enrôle de force dans les troupes. Les lois du royaume, dans les tems de guerre, recrutent les armées des habitans de la campagne, qui sont obligés sans distinction de tirer à la *milice*. La crainte qu'inspire cette ordonnance porte également sur le pauvre, le médiocre & le laboureur aisé. Le fils unique d'un cultivateur médiocre, forcé de quitter la maison paternelle au moment où son travail pourroit soutenir & dédommager ses pauvres parens de la dépense de l'avoir élevé, est une perte irréparable; & le fermier un peu aisé préfere à son état toute profession qui peut éloigner de lui un pareil sacrifice.

Cet établissement a paru sans doute trop utile à la monarchie, pour que j'ose y donner atteinte; mais du-moins l'exécution semble susceptible d'un tempérament qui sans l'énerver, corrigeroit en partie les inconvéniens actuels. Ne pourroit-on pas, au lieu de faire tirer au sort les garçons

gons d'une paroisse, permettra à chacune d'acheter les hommes qu'on lui demande? Par-tout il s'en trouve de bonne volonté, dont le service sembleroit préférable en tout point; & la dépense seroit imposée sur la totalité des habitans au marc la livre de l'imposition. On craindra sans doute une désertion plus facile, mais les paroisses obligées au remplacement auroient intérêt à chercher & à présenter des sujets dont elles seroient sûres; & comme l'intérêt est le ressort le plus actif parmi les hommes, ne seroit-ce pas un bon moyen de faire payer par les paroisses une petite rente à leurs miliciens à la fin de chaque année? La charge de la paroisse n'en seroit pas augmentée; elle retiendroit le soldat qui ne peut guere espérer de trouver mieux: à la paix, elle suffiroit avec les petits privileges qu'on daigneroit lui accorder pour le fixer dans la paroisse qui l'auroit commis, & tous les six ans son engagement seroit renouvellé à des conditions fort modérées; ou bien on le remplaceroit par quelque autre milicien de bonne volonté. Après tout, les avantages de la *milice* même doivent être murement combinés avec les maux qui en résultent; car il faut peser si le bien des campagnes, la culture des terres & la population ne sont pas préférables à la gloire de mettre sur pié de nombreuses armées, à l'exemple de Xerxès. (*D. J.*)

Milice *des Romains*, (*Art milit.*) nous considérerons, d'après Juste-Lipse ou plutôt d'après l'extrait qu'en a fait Nieupoort, cinq choses principales dans la *milice des Romains*; savoir, la levée des soldats, leurs différens ordres, leurs armes, leur maniere de ranger une armée, & leur discipline militaire. Nous aurons sur-tout égard aux tems qui ont précédé Marius; car sous lui & sous Jules César, la discipline des troupes fut entierement changée, comme Saumaise l'a prouvé dans son ouvrage posthume sur ce sujet, inséré dans le X. tome des *antiquités* de Grævius.

De la levée des soldats. Lorsque les consuls étoient désignés, on faisoit vingt-quatre tribuns de soldats pour quatre légions. Quatorze étoient tirés de l'ordre des chevaliers, & ils devoient avoir cinq ans de service; on en tiroit dix d'entre le peuple, & ceux-ci devoient avoir servi dix ans. Les chevaliers n'étoient obligés qu'à dix ans de service, parce qu'il importoit à la république que les principaux citoyens parvinssent de bonne heure aux dignités. Les autres étoient obligés de servir vingt-neuf ans, à commencer depuis la dix-septieme année jusqu'à la quarante-sixieme; & l'on pouvoit obliger à servir jusqu'à la cinquantieme année ceux dont le service avoit été interrompu par quelqu'accident. Mais à l'âge de cinquante ans, soit que le tems de service fût accompli, soit qu'il ne le fût pas, on étoit dispensé de porter les armes. Personne ne pouvoit posséder une charge de la ville, à-moins qu'il n'eût dix ans de service.

Dans les commencemens de Rome, on ne tiroit de soldats de la derniere classe des citoyens qu'au cas d'un besoin urgent. Les citoyens de la lie du peuple & les affranchis étoient réservés pour le service de mer. On vouloit que les plus riches allassent à la guerre, comme étant plus intéressés que les autres au bien commun de la patrie. Dans la suite & même du tems de Polybe, on commença à enrôler ceux qui avoient seulement la valeur de 4000 liv. de fonds, *quatuor millia æris*. Enfin du tems de Marius, on enrôla les affranchis & ceux même qui n'avoient aucun revenu, parce que c'étoit à ces gens-là qu'il devoit sa fortune & sa réputation. Les esclaves ne servoient jamais, à-moins que la république ne fût réduite à une grande extrémité, comme après la bataille de Cannes, *&c.* Bien plus, celui à qui il n'étoit pas permis de s'enrôler & qui le faisoit, se rendoit coupable d'un crime dont il étoit sévérement puni.

Quand les consuls devoient lever des troupes, ils faisoient publier un édit par un héraut, & planter un étendart sur la citadelle. Alors tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, avoient ordre de s'assembler dans le capitole ou dans le champ de Mars. Les tribuns militaires, suivant leur ancienneté, se partageoient en quatre bandes, de maniere que dans la premiere & dans la troisieme ils fussent quatre des plus jeunes, & deux des plus vieux, & dans la seconde & dans la quatrieme trois des plus jeunes & autant des anciens, car ordinairement on levoit quatre légions.

Après cette division, les tribuns s'asseyoient dans le rang que le sort leur avoit donné, afin de prévenir toute jalousie; & ils appelloient les tribus dans lesquelles ils choisissoient quatre jeunes gens à-peu-près de même âge & de même taille, en mettoient un dans chaque légion, & continuoient de même jusqu'à ce que les légions fussent remplies. On agissoit ainsi pour rendre les légions à-peu-près égales en force; ils choisissoient avec plaisir des soldats qui eussent un nom heureux, comme Valerius, Salvius, *&c.* quelquefois aussi on les levoit à la hâte & sans choix, sur-tout quand on avoit une longue guerre à soutenir; on appelloit ces soldats *subitarii* ou *tumultuarii*; ceux qui refusoient de s'enrôler, y étoient forcés par des peines & par la confiscation de leurs biens; quelquefois même ils étoient réduits en esclavage ou notés d'infamie; mais les tribuns du peuple s'y opposoient dans l'occasion, quoique ce fût aux consuls à en décider, puisque c'étoit eux qui dirigeoient les affaires de la guerre. Il y avoit quelquefois des citoyens qui de peur de porter les armes se coupoient le pouce, & peut-être est-ce là l'étymologie du mot de *poltron* dans la langue françoise, *pollex*, pouce.

Il y avoit néanmoins des raisons légitimes pour s'exempter de la guerre; comme le congé qu'on avoit obtenu à cause de son âge, ou de la dignité dont on étoit revêtu, telle que celle de magistrat, de préteur, & comme une permission accordée par le sénat ou par le peuple. On étoit encore exempt d'aller à la guerre, lorsqu'on avoit servi le tems prescrit, qu'on étoit malade, ou qu'on avoit quelque défaut naturel, par exemple, d'être sourd, à ne pouvoir pas entendre le son de la trompette. On n'y avoit pas cependant beaucoup d'égard dans une guerre imprévue & dangereuse.

Cette maniere de lever des soldats cessa sous les empereurs. Les levées dépendirent alors de l'avarice ou du caprice de ceux qui les faisoient; à quoi on doit attribuer en partie la ruine de l'empire romain.

La levée de la cavalerie étoit plus facile, parce que tous les chevaliers étoient écrits sur les registres des censeurs; on en prenoit trois cent pour chaque légion. Il ne paroît pas qu'avant Marius une partie de la cavalerie fût de l'ordre des chevaliers, & l'autre composée de citoyens particuliers qui servoient à cheval.

La levée des soldats étant faite, on en prenoit un de chaque légion qui prononçoit les paroles du serment avant tous les autres, qui les répétoient ensuite. Par ce serment, ils promettoient d'obéir au général, de suivre leur chef, & de ne jamais abandonner leur enseigne.

On ne les obligea à faire ce serment que l'année de la bataille de Cannes; on leur demandoit seulement auparavant s'ils ne promettoient pas d'obéir, *&c.*

Les soldats alliés se levoient dans les villes d'Italie par les capitaines romains, & les consuls leur indiquoient le jour & le lieu où ils devoient se rendre. Ces alliés servoient à leurs dépens, les Romains ne leur donnoient que du blé; c'est pourquoi ils avoient leurs questeurs particuliers. Il ne faut pas confondre avec les alliés les troupes auxiliaires qui étoient fournies par les étrangers. Ceux qu'on appelloit *evocati* étoient des soldats vétérans, qui, ayant accompli le tems de leur service, retournoient à la guerre par inclination pour les commandans. Ils étoient fort considérés dans l'armée, & exempts des travaux militaires; ils portoient même la marque qui distinguoit les centurions; c'étoit un sarment.

Des ordres différens qui composoient la milice. Les chefs & les soldats composoient deux différens ordres. D'abord il y avoit quatre ordres de fantassins; savoir les *vélites*, qui étoient les plus pauvres & les plus jeunes citoyens: ce corps n'étoit pas fort considéré, & on comptoit peu sur lui. Après eux venoient les piquiers, *hastati*, suivis des *principes*, jeunes gens ainsi nommés, parce qu'ils commençoient le combat. Ensuite venoient ceux qu'on appelloit *triarii* ou *pilani*, parce qu'ils se servoient du javelot. Les derniers s'appelloient *antepilani*: c'étoient les plus âgés & les plus expérimentés. On les plaçoit au troisieme rang dans le corps de réserve, & on n'y en mettoit jamais plus de six cens. On subdivisoit ces corps en dix compagnies appellées manipules, *manipuli*.

Chaque compagnie de piquiers & d'enfans perdus étoit de deux centuries de soixante ou soixante-dix hommes; car on ne doit pas entendre par centurie une compagnie précise de cent hommes, mais un certain nombre d'hommes. La compagnie des triariens étoit de soixante hommes seulement. On composoit une cohorte de trois compagnies de chaque ordre & d'une compagnie de frondeurs, ce qui faisoit quatre cens vingt hommes; mais la cohorte ne fut pas ordinaire dans le tems de la république, on ne s'en servoit que quand l'occasion l'exigeoit: d'une compagnie de chaque ordre on composoit un corps, qui étoit à-peu-près ce que nous nommons aujourd'hui *brigade*.

La légion étoit composée de dix cohortes du tems de Romulus; comme les cohortes étoient petites, la légion étoit de trois mille hommes, & elle ne fut que de quatre

tre mille deux cens hommes tant que la république fut libre; mais elle devint beaucoup plus grande dans la suite: elle ne passa cependant jamais six mille hommes. A chaque légion on joignoit toujours trois cens chevaux qu'on appelloit *ailés*, & cette aîle étoit divisée en dix troupes nommées *turmes*; chaque turme étoit divisée en trois décuries ou dixaines.

Le nombre des fantassins alliés égaloit & quelquefois surpassoit celui des Romains, & la cavalerie étoit deux fois plus nombreuse. Tous les alliés étoient séparés en deux corps, que l'on mettoit aux deux côtés de l'armée: peut-être les plaça-t-on ainsi, afin que s'ils vouloient entreprendre quelque chose contre les Romains, leurs forces se trouvassent divisées. On choisissoit la troisieme partie de leurs cavaliers, qui faisoit le nombre de deux cens, pour être aux ordres des consuls, qui de ces deux cens, appellés *extraordinaires*, tiroient une troupe pour leur servir de garde. Les autres quatre cens étoient distribués en dix troupes. Les Romains se conduisoient ainsi en apparence pour faire honneur aux alliés; mais la véritable raison étoit afin que les plus distingués, combattant sous les yeux du général, devinssent autant d'otages & de garants de la fidélité des peuples qui les avoient envoyés; & qu'en cas qu'ils voulussent faire quelque entreprise contre les intérêts de la république, ils ne fussent pas en état d'en venir à bout.

La cinquieme partie de l'infanterie (ce qui faisoit 840 fantassins) étoit distribuée en huit cohortes de 336 hommes, avec une demi-cohorte de gens d'élite, *ablecti*, composée de 168 soldats; le reste étoit divisé en dix cohortes de 336 hommes. Il est incertain si les alliés étoient divisés par compagnies, ce qui est pourtant assez vraissemblable: deux légions avec les troupes des alliés & la cavalerie, faisoient une *armée consulaire*, qui étoit en tout de 18600 hommes.

Il y avoit des officiers particuliers & des officiers généraux: les officiers particuliers étoient les centurions qui conduisoient les différens corps, *ordinum ductores*. Les tribuns, par ordre des consuls, les choisissoient dans tous les ordres des soldats, excepté dans celui des vélites, & on avoit sur-tout égard à la bravoure. Ces centurions, pour marque de leur charge, portoient une branche de sarment. Chaque centurion choisissoit deux sous-centurions, qui étoient à-peu-près comme nos lieutenans, & deux enseignes, gens distingués par leur courage.

Les officiers s'avançoient, en passant d'un ordre dans un autre; de façon que le centurion de la dixieme compagnie des piquiers montoit à la dixieme compagnie de ceux qu'on appelloit *principes*: de celle-là il passoit à la dixieme de ceux qu'on appelloit *triaires*. Quand on étoit parvenu à la premiere compagnie, un centurion, après avoir été le dixieme, devenoit le neuvieme, le huitieme, *&c.* jusqu'au grade de premier centurion, ce qui ne pouvoit arriver que fort tard; mais celui qui avoit ce beau grade étoit admis au conseil de guerre avec les tribuns: son emploi consistoit à défendre l'aigle, d'où vient que Pline & Juvénal se servent du terme d'*aigle* pour exprimer le premier centurion. Il recevoit les ordres du général; il avoit des gratifications considérables, & étoit sur le pié de chevalier romain.

Les tribuns étoient au nombre de trois sous Romulus, mais dans la suite les légions ayant été composées d'un plus grand nombre de soldats, on fit six tribuns pour chaque légion. Ils furent choisis par les rois dans le tems de la monarchie, & puis par les consuls, jusqu'à ce que le peuple commença à en créer six l'an 345, & seize dans l'année 444. Après la guerre de Persée, roi de Macédoine, les consuls en nommerent la moitié & le peuple l'autre. Du tems de Cicéron ils furent choisis dans les camps mêmes par les consuls ou par les proconsuls. Quelquefois les tribuns militaires avoient été préteurs.

Les empereurs commencerent à faire des tribuns de soldats pour six mois seulement, afin qu'ils pussent gratifier un plus grand nombre de personnes; il y en avoit même qu'on appelloit *laticlavii*, laticlaviens, parce qu'ils devenoient sénateurs, comme le disent Dion & Xiphilin: d'autres se nommoient *angusticlavii*, angusticlaviens, parce qu'ils ne pouvoient aspirer qu'à l'ordre des chevaliers.

Les tribuns avoient pour marque distinctive une espece de poignard ou de couteau de chasse; leur charge étoit de rendre la justice, de recevoir le mot du guet du général, de le donner aux autres, de veiller sur les munitions, de faire faire l'exercice aux troupes, de poser les sentinelles, *&c.* Deux des tribuns commandoient la légion chacun leur jour pendant deux mois; ensorte que dans une armée consulaire il y en avoit au moins quatre pour faire exécuter les ordres du général. Ceux qui avoient passé par le tribunat militaire étoient censés chevaliers, comme nous l'avons dit des premiers centurions appellés *primopili*, & ils portoient un anneau d'or au doigt.

Il y en avoit trois à la tête de chaque corps de cavalerie; celui des trois qui avoit été nommé le premier, commandoit tout le corps, & dans son absence celui qui suivoit; ils se choisissoient autant de lieutenant. Les alliés avoient leurs commandans particuliers, qui étoient nommés par les consuls pour la sureté de la république.

Ceux qui avoient le commandement de toute l'armée étoient le général & ses lieutenans; le général étoit celui à qui toute l'armée obéissoit, qui faisoit tout par lui-même, ou qui le faisoit faire sous ses auspices. Cette coutume fut toujours observée dans les malheurs de la république, & c'étoit un usage fort ancien de ne rien entreprendre qu'après avoir pris les auspices. Ce qui distinguoit le général étoit le manteau, mais il est vraissemblable qu'ils ne portoient qu'une casaque, *sagum*: ces mots du-moins se confondent souvent.

Les lieutenans étoient ordinairement choisis par les généraux; il leur falloit cependant un decret du sénat pour cette élection. Ces lieutenans étoient pour l'ordinaire d'un courage & d'une prudence consommée; leur charge étoit aussi importante qu'honorable. Nous voyons dans l'histoire que l'illustre P. Cornelius Scipion l'africain, qui soumit les Carthaginois, avoit été lieutenant de Lucius son frere, dans la guerre contre Antiochus; & l'an 556, P. Sulpicius & P. Velleius, deux hommes consulaires, furent lieutenans en Macédoine.

Le nombre des lieutenans varia plusieurs fois dans les occasions: Pompée en eut 25 dans la guerre contre les pirates, parce que cette guerre s'étendoit sur toute la mer Méditerranée. Cicéron étant proconsul de Cilicie, en avoit quatre; cependant on régloit ordinairement le nombre des lieutenans sur celui des légions: leur devoir étoit d'aider en tout le général, ce qui leur fit donner dans la suite le nom de *sous-consuls*. Leur pouvoir étoit fort étendu, quoique cependant par commission. Auguste étant général, & ayant les auspices sous lui seul, fit tout par ses lieutenans, & donna à quelques-uns le titre de *consulaires*; ceux-ci commandoient toute l'armée, & les autres qui conduisoient chaque légion, portoient le nom de *prétoriens*.

Des armes de la milice romaine. Les armes chez les Romains étoient défensives & offensives; les offensives étoient principalement le trait. Il y en eut de bien des especes, selon les différens ordres des soldats.

Les soldats armés à la legere, s'appelloient en général *ferentarii*.

Les vélites qui furent créés l'an 542, cesserent quand on donna le droit de bourgeoisie à toute l'Italie; on leur substitua les frondeurs, *funditores*, & les archers, *jaculatores*.

Les armes des vélites étoient premierement le sabre d'Espagne, commun à tous les soldats. Ce sabre avoit une excellente pointe, & coupoit des deux côtés; ensorte que les soldats pouvoient se servir du bout & des deux tranchans. Du tems de Polybe, ils le portoient à la cuisse droite. Ils portoient en second lieu sept javelots ou demi-piques qui avoient un doigt d'épaisseur, trois piés de longueur, avec une pointe de neuf doigts. Cette pointe étoit si fine, qu'on ne pouvoit renvoyer le javelot quand il avoit été lancé, parce que la pointe s'émoussoit en tombant. Ils portoient encore un petit bouclier de bois d'un demi pié de large, couvert de cuir. Leur casque étoit une espece de chaperon de peau appellé *galea* ou *galerus*, qu'il faut bien distinguer des casques ordinaires qui étoient de métal, & qu'on appelloit *cassis*; cette sorte de casque étoit assez commune chez les anciens.

Les armes des piquiers & des autres soldats étoient premierement un bouclier qu'ils appelloient *scutum*, différent de celui qu'ils nommoient *clypeus*. Celui-ci étoit rond, & l'autre étoit ovale; la largeur du bouclier étoit de deux piés & demi, & sa longueur d'environ quatre piés, de façon qu'un homme en se courbant un peu pouvoit facilement s'en couvrir, parce qu'il étoit fait en forme de tuile creuse, *imbricatus*. On faisoit ces boucliers de bois pliant & léger, qu'on couvroit de peau ou de toile peinte; c'est, dit-on, de cette coutume de peindre les armes, que sont venues les armoiries. Le bout de ce bouclier étoit garni de fer, afin qu'il résistât plus facilement, & que le bois ne se pourrît point quand on le posoit à terre. Au milieu du bouclier il y avoit une espece de bosse de fer pour le porter; on y attachoit une courroie.

Outre le bouclier, ils avoient le javelot qu'ils nommoient *pila*: les uns étoient ronds & d'une grosseur à remplir la main; les autres étoient quarrés, ayant quatre doigts de tour & quatre coudées de longueur. Au bout de

de ce bois étoit un fer à crochet qui faisoit qu'on ne retiroit le javelot que très-difficilement; ce fer avoit à-peu-près trois coudées de long; il étoit attaché de maniere que la moitié tenoit au bois, & que l'autre servoit de pointe: en sorte que ce javelot avoit en tout cinq coudées & demie de longueur. L'épaisseur du fer qui étoit attaché au bois, étoit d'un doigt & demi, ce qui prouve qu'il devoit être fort pesant, & propre à percer tout ce qu'il atteignoit. Ils se servoient encore d'autres traits plus legers qui ressembloient à-peu-près à des pieux.

Ils portoient un casque d'airain ou d'un autre métal, qui laissoit le visage nud; d'où vient le mot de César à la bataille de Pharsale, *soldats, frappez au visage*. On voyoit flotter sur ce casque une aigrette de plumes rouges & blanches, ou de crin de cheval. Les citoyens d'un certain ordre étoient revêtus d'une cuirasse à petites mailles ou chaînons, & qu'on appelloit *armata*; on en faisoit aussi d'écailles ou de lames de fer: celles-ci étoient pour les citoyens les plus distingués, & pouvoient couvrir tout le corps. Héliodore en a fait une description fort exacte; cependant la plûpart des soldats portoient des cuirasses de lames de cuivre de douze doigts de largeur, qui couvroient seulement la poitrine.

Le bouclier, le casque, la cuirasse, étoient enrichis d'or & d'argent, avec différentes figures qu'on gravoit dessus; c'est pourquoi on les portoit toujours couvertes, excepté dans le combat ou dans quelque cérémonie. Les Romains avoient aussi des bottines, mais quelquefois une seule à une des deux jambes. Les fantassins portoient de petites bottines garnies de clous tout-autour, & qu'on appelloit *caliga*, d'où est venu le nom de *Caligula*, qui fut donné à l'empereur Caïus, parce qu'il avoit été élevé parmi les simples soldats, dans le camp de Germanicus son pere.

Dans les premiers tems, les cavaliers chez les Romains n'avoient qu'une espece de veste, point de selle sur leur cheval, mais une simple couverture. Ils avoient des piques fort légeres, & un bouclier de cuir. Dans la suite, ils emprunterent leurs armes des Grecs, qui consistoient en une grande épée, une longue pique, un casque, un bouclier & une cuirasse; ils portoient aussi quelquefois des javelots. Voilà à-peu-près les armes des soldats romains, tant à pié qu'à cheval: parlons maintenant de leurs machines de guerre.

Les machines que les Romains employoient pour assiéger les villes, étoient de différentes especes. On nomme d'abord la tortue dont ils se servoient dans les combats, en mettant leurs boucliers sur leurs têtes, pour avancer vers la muraille; Tite-Live, *liv. XLIV. c. ix.* nous en fait une très-belle description: ce qu'on entend ordinairement par *tortue*, étoit une machine de bois, qui couvroit ceux qui sappoient la muraille. Il y avoit outre cela, les claies, *crates*; les mantelets, *vinea*, avec d'autres claies couvertes de terre & de peaux de bœufs nouvellement écorchés, *plutei*. Toutes ces machines servoient à couvrir les travailleurs, à mesure qu'ils approchoient de la muraille. Ils employoient quelquefois de tours, montées sur des roues pour les faire avancer plus facilement, & ces tours avoient souvent plusieurs étages remplis de soldats.

Ils se servoient encore pour abattre les murailles, d'une machine qu'ils nommoient *bélier*: c'étoit une grosse poutre, au bout de laquelle étoit une masse de fer en forme de tête de bélier, & c'est ce qui lui fit donner ce nom. Cette machine étoit très-forte; aussi quand on assiégeoit une ville, on lui promettoit de la traiter favorablement, si on vouloit se rendre avant qu'on eût fait approcher le bélier, comme nous pouvons faire aujourd'hui par rapport au canon. Ils avoient encore des machines qu'ils appelloient *catapultes & balistes*, dont la force consistoit dans celle des hommes qui les faisoient agir. Les catapultes servoient à lancer de grands javelots, & les balistes à jetter des pierres, des torches allumées & autres matieres combustibles. On a souvent confondu le nom de ces deux machines, qui servoient à empêcher les ennemis d'approcher du camp ou des villes qu'ils vouloient assiéger. Il faut lire Folard sur ce sujet, que nous ne traitons ici qu'en passant.

De la maniere dont les Romains se rangeoient en bataille. Après avoir parlé des armes & des machines de guerre des Romains, il est à propos d'expliquer la maniere dont ils mettoient une armée en bataille. Elle étoit rangée de façon, que les vélites commençoient le combat: leur place étoit à la tête de toute l'armée, ou entre les deux aîles. Après eux combattoient les piquiers, *hastati*; s'ils ne pouvoient enfoncer l'ennemi, ou s'ils étoient eux-mêmes enfoncés, ils se retiroient parmi ceux qu'on appelloit les *principes*, ou bien derriere eux s'ils étoient fatigués. Quelquefois ils se retiroient peu-à-peu, jusqu'aux *triariens*, auprès desquels il y avoit un corps de reserve composé des alliés. Alors ceux-ci se levant, car ils étoient assis par terre, d'où on les appelloit *subsidiarii*, rétablissoient le combat. Les mouvemens se faisoient aisément, à cause des intervalles qui étoient entre les compagnies arrangées en forme d'échiquier: ces intervalles étoient ou entre les différens ordres des soldats, ou entre les compagnies de chaque ordre.

La cavalerie étoit quelquefois placée derriere l'infanterie, ce qui faisoit qu'on pouvoit l'avoir assez promptement à son secours; mais le plus souvent on la rangeoit sur les aîles. Les alliés étoient d'un côté, & les citoyens de l'autre. L'infanterie alliée étoit ordinairement rangée aux côtés de celle des Romains. La place du général étoit entre ceux qu'on appelloit *triariens*, pour avoir plus de facilité à envoyer ses ordres partout, étant à-peu-près au centre de l'armée. Il avoit auprès de lui une partie des lieutenans, des tribuns, des préfets, & les principaux de ceux qu'ils appelloient *evocati*, qui étoient, à ce que je crois, une troupe d'élite. On les distribuoit aussi dans les compagnies, afin d'animer les troupes. Chacun connoissoit si bien le poste qu'il devoit occuper, que dans une nécessité, les soldats pouvoient se ranger sans commandant.

Voilà ce qui regarde la disposition ordinaire de l'armée; mais elle se rangeoit différemment, selon les circonstances & la situation des lieux. Par exemple, on se mettoit quelquefois en forme de coin, quelquefois en forme de tenailles ou en forme d'une tour. Les centurions assignoient aux simples soldats, le poste qu'ils jugeoient à-propos; celui qui s'en éloignoit seulement d'un pas, étoit puni très-sévérement. Lorsque l'armée étoit en marche, celui qui s'éloignoit assez pour ne plus entendre le son de la trompette, étoit puni comme déserteur.

Les enseignes n'étoient d'abord qu'une botte de foin que portoit chaque compagnie, *manipulus fœni*: ce qui leur fit donner le nom de *manipules*. Ils se servirent dans la suite d'un morceau de bois mis en-travers au haut d'une pique, au-dessus de laquelle on voyoit une main, & au-dessous plusieurs petites planches rondes où étoient les portraits des dieux. On y ajouta finalement celui de l'empereur, ce qui se prouve par les médailles & autres monumens. La république étant devenue très-opulente, les enseignes furent d'argent, & les questeurs avoient soin de les garder dans le trésor public. Depuis Marius, chaque légion eut pour enseigne un aigle d'or placée sur le haut d'une pique, & c'étoit dans la premiere compagnie des triariens qu'on la portoit. Avant ce tems-là, on prenoit pour enseigne des figures de loup, de minotaure, de cheval, de sanglier. Les dragons & autres animaux servoient aussi d'enseigne sous les empereurs.

Les cavaliers avoient des étendards à-peu-près semblables à ceux de la cavalerie d'aujourd'hui, sur lesquels le nom du *général* étoit écrit en lettres d'or. Toutes ces enseignes étoient sacrées pour les Romains; les soldats qui les perdoient étoient mis à mort, & ceux qui les profanoient étoient punis très-sévérement; c'est pourquoi nous lisons que dans un danger pressant, on jettoit les enseignes au milieu des ennemis, afin que les soldats excités par la honte & par la crainte de la punition, fissent des efforts incroyables pour les recouvrer. Le respect qu'on avoit pour les enseignes, engagea Constantin à faire inscrire les lettres initiales du nom de *Jésus-Christ* sur l'étendard impérial, appellé *labarum*.

Avant que de livrer la bataille, le général élevé sur un tribunal fait ordinairement de gazon, haranguoit l'armée. Les soldats, pour témoigner leur joie, poussoient de grands cris, levoient leur main droite, ou frappoient leurs boucliers avec leurs piques. Leur crainte & leur tristesse se manifestoient par un profond silence; plusieurs faisoient leur testament, qui étoit seulement verbal. On appelloit ces testamens, *testamenta in procinctu facta, non scripta, sed nuncupativa*, testament de vive voix: après la harangue du général, tous les instrumens donnoient le signal pour le combat. Ces instrumens étoient des trompettes d'airain un peu recourbées, ou une espece de trompettes semblables à nos cors de chasse, & qu'on appelloit *buccina* lorsqu'elles étoient petites, les Romains n'avoient point de tambours, comme nous. Lorsqu'on étoit en présence de l'ennemi, les soldats faisoient retentir l'air de cris confus pour l'épouvanter & pour s'animer eux-mêmes. On jugeoit souvent de l'ardeur des troupes par la vivacité de ses cris, & on en tiroit un présage favorable pour le succès du combat: un autre signal qui annonçoit la bataille, étoit un drapeau rouge suspendu au-dessus de la tente du général.

Du camp des Romains. L'endroit où s'observoit le plus exactement la discipline militaire, étoit le camp. Les armées romaines ne passoient pas une seule nuit sans camper, & ils ne livroient presque jamais de combat, qu'ils n'eussent un camp bien fortifié pour servir de retraite au cas qu'ils fussent vaincus; ce camp étoit presque toujours quarré, il y en avoit pour l'été & pour l'hiver. Celui d'été étoit quelquefois pour une seule nuit, & il s'appelloit *logement*, au moins dans les derniers tems lorsqu'ils étoient faits pour plusieurs nuits, on les appelloit *stativa*. Les camps d'hiver étoient beaucoup mieux munis que ceux d'été. Aussi Tite-Live, en parlant de leur construction, se sert de cette expression, *ædificare hyberna*, *lib. XXVI, cap. j.* Il y avoit un arsenal, des boutiques de toutes sortes de métiers, un hôpital pour les malades, outre l'endroit nommé *procestrium*, où étoient les goujats, les valets, les blanchisseuses & autres gens de cette espece. Il y régnoit un ordre & une police admirables.

La forme de ces camps d'hiver a été décrite par Juste-Lipse. Il nous apprend que le camp étoit séparé en deux parties, par un chemin fort large; dans la partie supérieure étoit la tente du général, au milieu d'une place large & quarrée. La tente du questeur étoit à la droite de celle du général, & à gauche étoient celles de ses lieutenans. Vis-à-vis étoit une place où les denrées se vendoient, où l'on s'assembloit & où l'on donnoit audience aux députés.

Les tribuns avoient leurs tentes *prætorium*, près de celle du général, & ils étoient six de chaque côté, ayant chacun un chemin qui conduisoit aux endroits où les légions étoient postées. Les officiers généraux des alliés étoient aussi au nombre de six de chaque côté, & avoient pareillement un chemin qui les conduisoit vers leurs troupes.

La partie inférieure du camp étoit divisée en deux autres parties, par un chemin qui la traversoit, & qui des deux côtés aboutissoit au lieu où la cavalerie des légions étoit postée. Lorsqu'on avoit passé ce chemin, on trouvoit les triariens, ceux qu'on appelloit les princes, *principes*, & ensuite les piquiers dont la cavalerie & l'infanterie des alliés étoient séparées. Les velites avoient leurs postes près de la circonvallation.

Les tentes des soldats étoient le plus souvent faites de peaux; *sub pellibus hiemare*, dans Flor. *l. XI. cap. xij.* c'est camper durant l'hiver. Elles étoient tendues avec des cordes, & c'est pour cela qu'on les appelloit tentes, *tentoria*. On employoit des planches pour les tentes d'hiver, afin qu'elles résistassent davantage. Il y avoit dans chaque tente dix soldats avec leur chef, & ces tentes s'appelloient *contubernia*.

Le camp étoit environné d'une palissade, *vallum*, qui de tous côtés étoit éloignée des tentes de deux cens pas. Cette palissade étoit formée d'une élévation de terre, & de pieux pointus par en-haut. Chaque soldat avoit coutume de porter trois ou quatre pieux, *valli*, & même davantage: Tite-Live, *lib. XXXIII. cap.* v. en a fait la description avec exactitude. Ces palissades avoient trois ou quatre piés de profondeur, à-moins que l'ennemi ne fût proche; auquel cas on les faisoit plus hautes; elles étoient défendues par un fossé de neuf piés de profondeur & de douze de largeur.

Le camp avoit quatre portes qui avoient chacune leur nom. La premiere s'appelloit *prétorienne*, & étoit ordinairement vis-à-vis l'ennemi. La porte *décumane* étoit à l'opposite. On l'appelloit ainsi parce qu'elle étoit la plus éloignée des dixiemes cohortes qui avoient leurs sorties par cette porte. Des deux côtés étoient les portes appellées *principales*. De plus, il y avoit dans le camp trois rues de traverse & cinq grandes. La premiere rue de traverse passoit au-dessus de la tente du général, & la derniere coupoit les cohortes en deux parties égales. Celle du milieu s'appelloit *principia*: c'étoit là où les tribuns rendoient la justice, où étoient les autels, les portraits des empereurs, les principales enseignes des légions. C'étoit-là encore qu'on prêtoit serment, & qu'on exécutoit les coupables. Enfin, on y conservoit comme dans un lieu sacré, l'argent que les soldats y avoient déposé.

Voilà la description de Juste-Lipse dont on vante l'exactitude; cependant je crois qu'au mot LÉGION, le lecteur trouvera quelque chose de beaucoup meilleur qui vient de main de maître, & sans lequel on ne peut se former d'idée nette d'un camp des Romains. J'ajoute ici que les travaux s'y faisoient sous l'inspection des tribuns & autres officiers supérieurs, par tous les soldats de l'armée. Dans le tems de la république, le général n'exemptoit que quelques vétérans de cette besogne; mais dès que cette exemption vint à s'acheter sous les empereurs, on y mit l'enchere, le camp ne se fortifia plus, le luxe & la mollesse s'y introduisirent, & les Barbares le forcerent sans peine & sans péril.

Pour compléter ce discours sur la *milice* des Romains, il me resteroit à parler de leur discipline militaire, en-tant qu'elle consiste dans le service, les exercices, les lois, les récompenses, les peines & le congé: mais ce vaste sujet demande un article à part. *Voyez* donc MILITAIRE, *discipline des Romains*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MILICHIUS, (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit en quelques endroits à Jupiter & à Bacchus. Mais, l'origine de ce surnom, que quelqu'un nous l'apprenne. (*D. J.*)

MILIEU, s. m. (*Méchan.*) dans la Philosophie méchanique, signifie un espace matériel à-travers lequel passe un corps dans son mouvement, ou en général, un espace matériel dans lequel un corps est placé, soit qu'il se meuve ou non.

Ainsi on imagine l'éther comme un *milieu* dans lequel les corps célestes se meuvent. *Voyez* ETHER.

L'Air est un *milieu* dans lequel les corps se meuvent près de la surface de la terre. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

L'eau est le *milieu* dans lequel les poissons vivent & se meuvent.

Le verre enfin est un *milieu*, eu égard à la lumiere, parce qu'il lui permet un passage à-travers ses pores. *Voyez* VERRE, LUMIERE, RAYON.

La densité des parties du *milieu*, laquelle retarde le mouvement des corps, est ce qu'on appelle résistance du *milieu*. *Voyez* RESISTANCE, &c.

MILIEU ÉTHÉRÉ. M. Newton prouve d'une maniere très-vraissemblable, qu'outre le *milieu* aérien particulier dans lequel nous vivons & nous respirons, il y en a un autre plus répandu & plus universel, qu'il appelle *milieu éthéré*. Ce *milieu* est beaucoup plus rare & plus subtil que l'air; & par ce moyen il passe librement à-travers les pores & les autres interstices des autres *milieux*, & se répand dans tous les corps. Cet auteur pense que c'est par l'intervention de ce *milieu* que sont produits la plupart des grands phénomenes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce *milieu*, comme au premier ressort de l'univers & à la premiere de toutes les forces. Il imagine que ses vibrations sont la cause qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conserve & qui accroît dans les corps chauds l'intensité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids. *Voyez* CHALEUR.

Il le regarde aussi comme la cause de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumiere; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile transmission, effet qu'il attribue à l'attraction: ce philosophe paroît même insinuer que ce *milieu* pourroit être la source & la cause de l'attraction elle-même. Sur quoi *voyez* ETHER, LUMIERE, RÉFLEXION, DIFFRACTION, ATTRACTION, GRAVITÉ, &c.

Il regarde aussi la vision comme un effet des vibrations de ce même *milieu* excitées au fond de l'œil par les rayons de lumiere & portées de-là au *sensorium* à-travers les filamens des nerfs optiques. *Voyez* VISION.

L'ouie dépendroit de même des vibrations de ce *milieu*, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui servent à cette sensation & portées au *sensorium* à-travers les filamens de ces nerfs, & ainsi des autres sens, &c.

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même *milieu*, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de-là dans les muscles à-travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muscles, & peuvent par là être la cause du mouvement musculaire. *Voyez* MUSCLE & MUSCULAIRE.

Ce *milieu*, ajoute M. Newton, n'est-il pas plus propre aux mouvemens célestes que celui des Cartésiens qui remplit exactement tout l'espace, & qui étant beaucoup plus dense que l'or, doit résister davantage? *Voyez* MATIERE SUBTILE.

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce *milieu* peut être si rare, je le prierois, de mon côté, de me dire comment dans les régions supérieures de l'athmosphere, l'air peut être plus que 10000 fois plus rare que l'or; comment un corps électrique peut, au moyen d'une simple friction, envoyer hors de lui une matiere si rare & si subtile, & cependant si puissante, que quoique son émission n'altere point sensiblement le poids du corps, elle se répande cependant dans une sphere de deux piés de diametre, & qu'elle souleve des feuil-

les ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la distance d'un pié du corps électrique; comment les émissions de l'aimant peuvent être assez subtiles pour passer à-travers un carreau de verre, sans éprouver de résistance & sans perdre de leur force, & en même tems assez puissante pour faire tourner l'aiguille magnétique par-delà le verre? *Voyez* EMANATION, ELECTRICITÉ.

Il paroît que les cieux ne sont remplis d'aucune autre matiere que de ce *milieu* éthéré; c'est une chose que les phénomenes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planetes & même des cometes dans leurs cours & dans leurs directions? Comment accorder ces deux choses avec la résistance que ce *milieu* dense & fluide dont les Carthésiens remplissent les cieux, doit faire sentir aux corps célestes? *Voyez* TOURBILLON & MATIERE SUBTILE.

La résistance des *milieux fluides* provient en partie de la cohésion des particules du *milieu*, & en partie de la force d'inertie de la matiere. La premiere de ces causes considerée dans un corps sphérique est à-peu-près en raison du diametre, toutes choses d'ailleurs égales, c'est-à-dire en général, comme le produit du diametre & de la vitesse du corps: la seconde est proportionnelle au quarré de ce produit.

La résistance qu'éprouvent les corps qui se meuvent dans un fluide ordinaire, dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de résistance qui proviendroit de la ténacité du *milieu*, peut être diminuée de plus en plus en divisant la matiere en de plus petites particules & en rendant ces particules plus polies & plus faciles à glisser; mais l'autre qui reste toujours proportionnelle à la densité de la matiere, ne peut diminuer que par la diminution de la matiere elle-même. *Voyez* RESISTANCE.

La résistance des *milieux* fluides est donc à peu près proportionnelle à leur densité. Ainsi l'air que nous respirons étant environ 900000 fois moins dense que l'eau, devra par cette raison, résister 900000 fois moins que l'eau, ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui se meuvent dans le vif-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroissent éprouver d'autre résistance que celle qui provient de la densité & de la tenacité de ces fluides; ce qui doit être en effet, en supposant leurs pores remplis d'un fluide dense & subtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la tenacité des corps; & cependant elle ne diminue pas sensiblement la résistance de l'eau. La résistance de l'eau provient donc principalement de sa force d'inertie; & par conséquent si les cieux étoient aussi denses que l'eau & le vif-argent, ils ne résisteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient absolument denses sans aucun vuide, quand même leurs particules seroient fort subtiles & fort fluides, ils résisteroient beaucoup plus que le vif-argent. Un globe parfaitement solide, c'est-à dire, sans pores, perdroit dans un tel *milieu*, la moitié de son mouvement dans le tems qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois son propre diametre; & un corps qui ne seroit solide qu'imparfaitement, la perdroit en beaucoup moins de temps.

Il faut donc, pour que le mouvement des planetes & des cometes soit possible, que les cieux soient vuides de toute matiere, excepté peut-être quelqu'émission très-subtile des atmospheres des planetes & des cometes, & quelque *milieu éthéré*, tel que celui que nous venons de décrire. Un fluide dense ne peut servir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens célestes; & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvement de vibrations de leurs parties, en quoi consiste leur chaleur & leur activité. Un tel *milieu* doit donc être rejetté, selon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de son existance; & ce *milieu* étant une fois rejetté, le systême qui fait consister la lumiere dans la pression d'un fluide subtil, tombe & s'anéantit de lui-même. *Voyez* LUMIERE, CARTESIANISME, &c. *Chambers*. (O)

MILIORATS, s. m. plur. (*Comm.*) sorte de soie qui se tire d'Italie. Il y a des *miliorats* de Bologne & de Milan. Les premiers se vendent jusqu'à 54 sols de gros la livre, & les seconds jusqu'à 42 sols

MILITAIRE, adj. & s. (*Art. milit.*) On appelle ainsi tout officier servant à la guerre.

Ainsi un *militaire* exprime un officier ou toute autre personne dont le service concerne la guerre, comme ingénieur, artilleur, &c.

On donne aussi le nom de *militaire* à tout le corps en général des officiers. Ainsi l'on dit d'un ouvrage, qu'il sera utile à l'instruction du *militaire*, pour exprimer l'utilité que les officiers peuvent en tirer. On dit de même la science *militaire*, pour la science de la guerre ou celle qui convient à tous les officiers pour agir par regles & principes.

MILITAIRE, *discipline des Romains*, (*Art. milit.*) La *discipline militaire* consistoit principalement dans les services, les exercices, & les lois. Les services étoient différens devoirs dont il falloit s'aquitter, comme des gardes & des sentinelles pendant la nuit. Dès qu'on étoit campé, les tribuns nommoient deux soldats *principes*, ou *hastati*, pour avoir soin de faire tenir propre la rue appellée *principia*, & ils en tiroient trois autres de chacune des compagnies, pour faire dresser les tentes, fournir de l'eau, du bois, des vivres, & autres choses de cette nature.

Il paroît que les tribuns avoient deux corps-de-garde de quatre hommes chacun, soit pour honorer leur dignité, soit pour leur commodité particuliere. Le questeur & les lieutenans généraux avoient aussi les leurs. Pendant que les chevaliers étoient de garde, les triariens les servoient, & avoient soin de leurs chevaux. Saluste nous apprend que tous les jours une compagnie d'infanterie, & une de cavalerie, faisoient la garde près de la tente du général; c'étoit la même chose pour les alliés. Il y avoit à chaque porte une cohorte & une compagnie de cavalerie qui faisoit la garde; on la relevoit vers midi selon la regle établie par Paul Emile.

Le second service *militaire* étoit donc de faire la garde durant la nuit. Il y avoit, comme parmi nous, la sentinelle, la ronde, & le mot du guet, *tessera*. Sur dix compagnies, on choisissoit tour-à-tour un soldat, appellé pour cet effet *tesserarius*, qui vers le coucher du soleil, se rendoit chez le tribun, qui étoit de jour, & recevoir de lui une petite tablette de bois, où par l'ordre du général étoient écrits un ou plusieurs mots; par exemple, à la bataille de Philippe, César & Antoine donnerent le nom d'Appollon pour mot du guet. On écrivoit encore sur ces mêmes tablettes quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet, après avoir rejoint sa compagnie, le donnoit, en présence de témoins, au capitaine de la compagnie suivante. Celui-ci le donnoit à l'autre, & toujours de même, ensorte qu'avant le coucher du soleil toutes ces tablettes étoient apportées au tribun, lequel par une inscription particuliere qui marquoit tous les corps de l'armée, comme les piquiers, les princes, &c. pouvoient connoître celui qui n'avoit point rapporté sa tablette: sa faute ne pouvoit être niée, parce qu'on entendoit sur cela des témoins.

Toutes les sentinelles étoient de quatre soldats, comme les corps-de-gardes, usage qui paroît avoir été toujours observé. Ceux qui la nuit faisoient la sentinelle auprès du général & des tribuns, étoient en aussi grand nombre que ceux de la garde du jour. On posoit même une sentinelle à chaque compagnie. Il y en avoit trois chez le questeur, & deux chez les lieutenans généraux, Les *vélites* gardoient les dehors du camp. A chaque porte du camp on plaçoit une décurie, & l'on y joignoit quelques autres soldats. Ils faisoient la garde pendant la nuit, quand l'ennemi étoit campé près de l'armée. On divisoit la nuit en quatre parties qu'on appelloit *veilles*, & cette division se faisoit par le moyen des clepsydres: c'étoient des horloges d'eau qui leur servoient à regler le tems. Il y avoit toujours un soldat qui veilloit pendant que les autres se reposoient à côté de lui, & ils veilloient tour-à-tour. On leur donnoit à tous une tablette différente, par laquelle on connoissoit à quelle veille tel soldat avoit fait la sentinelle, & de quelle compagnie il étoit.

Enfin il y avoit la ronde, qui se faisoit ordinairement par quatre cavaliers, que toutes les compagnies fournissoient chacune à leur tour. Ces cavaliers tiroient leurs veilles au sort. Un centurion faisoit donner le signal avec la trompette, & partageoit le tems également par le moyen d'une clepsydre. Au commencement de chaque veille, lorsqu'on renvoyoit ceux qui veilloient à la tente du général, tous les instrumens donnoient le signal. Celui à qui étoit échu la premiere veille, & qui recevoit la tablette des autres qui étoient en sentinelle, s'il trouvoit quelqu'un dormant, ou qui eût quitté son poste, il prenoit à témoin ceux qui étoient avec lui & s'en alloit. Au point du jour chacun de ceux qui faisoient la ronde reportoit les tablettes au tribun qui commandoit ce jour là, & quand il en manquoit quelqu'une, on cherchoit le coupable que l'on punissoit de mort si on le découvroit. Tous les centurions, les décurions, & les tribuns alloient environ à la même heure saluer leur général, qui donnoit ses ordres aux tribuns, qui les faisoient savoir aux centurions, & ceux ci aux soldats. Le même ordre s'observoit parmi les alliés.

Les

Les exercices *militaires* faisoient une autre partie de la discipline; aussi c'est du mot *exercitium*, exercice, que vient celui d'*exercitus*, armée, parce que plus des troupes sont exercées, plus elles sont aguerries. Les exercices regardoient les fardeaux qu'il falloit porter, les ouvrages qu'il falloit faire, & les armes qu'il falloit entretenir. Les fardeaux que les soldats étoient obligés de porter, étoient plus pesans qu'on ne se l'imagine, car ils devoient porter des vivres, des ustensiles, des pieux, & outre cela leurs armes. Ils portoient des vivres pour quinze jours & plus; ces vivres consistoient seulement en blé, qu'ils écrasoient avec des pierres quand ils en avoient besoin; mais dans la suite ils porterent du biscuit qui étoit fort léger; leurs ustensiles étoient une scie, une corbeille, une bêche, une hache, une faulx, pour aller au fourrage; une chaîne, une marmite pour faire cuire ce qu'ils mangeoient. Pour des pieux, ils en portoient trois ou quatre, & quelquefois davantage. Du reste, leurs armes n'étoient pas un fardeau pour eux, ils les regardoient en quelque sorte comme leurs propres membres.

Les fardeaux dont ils étoient chargés ne les empêchoient pas de faire un chemin très-long. On lit que dans cinq heures ils faisoient vingt mille pas. On conduisoit aussi quelques bêtes de charge, mais elles étoient en petit nombre. Il y en avoit de publiques, qui portoient les tentes, les meules, & autres ustensiles. Il y en avoit aussi qui appartenoient aux personnes considérables. On ne se servoit presque point de chariots, parce qu'ils étoient trop embarrassans. Il n'y avoit que les personnes d'un rang distingué qui eussent des valets.

Lorsque les troupes décampoient, elles marchoient en ordre au son de la trompette. Quand le premier coup du signal étoit donné, tous abattoient leurs tentes & faisoient leurs paquets; au second coup, ils les chargeoient sur des bêtes de somme; & au troisieme, on faisoit défiler les premiers rangs. Ceux-là étoient suivis des alliés de l'aîle droite avec leurs bagages: après eux défiloient la premiere & la deuxieme légion, & ensuite les alliés de l'aile gauche, tous avec leurs bagages; ensorte que la forme de la marche & celle du camp, étoient à-peu-près semblables. La marche de l'armée étoit une espece de camp ambulant: les cavaliers marchoient tantôt sur les aîles, & tantôt à l'arriere-garde. Lorsqu'il y avoit du danger, toute l'armée se serroit, & cela s'appelloit *pilatum agmen*; alors on faisoit marcher séparément les bêtes de charge, afin de n'avoir aucun embarras, au cas qu'il fallût combattre: les vélites marchoient à la tête. Le général qui étoit toujours accompagné de soldats d'élite, se tenoit au milieu, ou dans l'endroit où sa présence étoit nécessaire, la marche ne se faisoit ainsi que quand on craignoit d'être attaqué.

Quand on étoit prêt d'arriver à l'endroit où l'on devoit camper, on envoyoit devant les tribuns & les centurions avec des arpenteurs, ou ingénieurs, pour choisir un lieu avantageux, & en tracer les limites; les soldats y entroient comme dans une ville connue & policée, parce que les camps étoient presque toujours uniformes.

Les travaux des soldats dans les siéges, & dans d'autres occasions, étoient fort pénibles. Ils étoient obligés, par exemple, de faire des circonvallations, de creuser des fossés, &c. Durant la paix, on leur faisoit faire des chemins, construire des édifices, & bâtir même des villes entieres, si l'on en croit Dion Cassius, qui l'assure de la ville de Lyon. Il en est ainsi de la ville de Doesbourg dans les Pays-Bas, dans la Grande-Bretagne, de cette muraille dont il y a encore des restes, & d'un grand nombre de chemins magnifiques.

Le troisieme exercice, étoit celui des armes qui se faisoit tous les jours dans le tems de paix, comme dans le tems de guerre, par tous les soldats excepté les vétérans; les capitaines mêmes & les généraux, comme Scipion, Pompée, & d'autres, se plaisoient à faire l'exercice; c'étoit sur-tout dans les quartiers d'hyver qu'on établissoit des exercices auxquels présidoit un centurion, ou un vétéran d'une capacité reconnue. La pluie ni le vent ne les interrompoient point, parce qu'ils avoient des endroits couverts destinés à cet usage. Les exercices des armes étoient de plusieurs especes; dans la marche on avoit sur-tout égard à la vîtesse, c'est pourquoi trois fois par mois on faisoit faire dix mille pas aux soldats armés, & quelquefois chargés de fardeaux fort pesans; ils en faisoient même vingt mille; si l'on en croit Végece, ils étoient obligés d'aller & de venir avec beaucoup de célérité.

Le second exercice, étoit la course sur la même ligne; on obligeoit les soldats de courir quatre mille pas armés & sous leurs enseignes. Le troisieme consistoit dans le saut, afin de savoir sauter les fossés quand il en étoit besoin. Un quatrieme exercice, regardé comme important, étoit de nager; il se pratiquoit dans la mer, ou dans quelque fleuve, lorsque l'armée se trouvoit campée sur le rivage, ou dans le Tibre proche le camp de Mars. Le cinquieme exercice étoit appellé *palaria*, il consistoit à apprendre à frapper l'ennemi, & pour cela le soldat s'exerçoit à donner plusieurs coups à un pieu qui étoit planté à quelque distance, ce qu'ils faisoient en présence d'un vétéran, qui instruisoit les jeunes. Le sixieme exercice montroit la maniere de lancer des fleches & des javelots; c'étoit proprement l'exercice de ceux qui étoient armés à la légere. Enfin le septieme étoit pour les cavaliers, qui fondoient l'épée à la main sur un cheval de bois. Ils s'exerçoient aussi à courir à cheval, & à faire plusieurs évolutions différentes: voilà les exercices qui étoient les plus ordinaires chez les Romains; nous supprimons les autres.

La troisieme partie de la *discipline militaire* consistoit dans les lois de la guerre. Il y en avoit une chez les Romains qui étoit très-sévere, c'étoit contre les vols. Frontin, *Strateg. liv. I. ch. iv.* nous apprend quelle en étoit la punition. Celui qui étoit convaincu d'avoir volé la plus petite piece d'argent étoit puni de mort. Il n'étoit pas permis à chacun de piller indifféremment le pays ennemi. On y envoyoit des détachemens; alors le butin étoit commun; & après que le questeur l'avoit fait vendre, les tribuns distribuoient à chacun sa part, ainsi personne ne quittoit son poste ou son rang. C'étoit encore une loi de ne point obliger les soldats à vuider leurs différends hors du camp, ils étoient jugés par leurs camarades.

Jusqu'à l'an 347, les soldats Romains ne reçurent aucune paye, & chacun servoit à ses dépens. Mais depuis ce tems-là jusqu'à Jules-César, on leur donnoit par jour environ deux oboles, qui valoient cinq sols. Jules-César doubla cette paye, & Auguste continua de leur donner dix sols par jour. Dans la suite la paye augmenta à un point, que du tems de Domitien, ils avoient chacun quatre écus d'or par mois, au rapport de Juste-Lipse; mais je crois que Gronovius *de Pecun. vet. liv. III. cap.* 21. pense plus juste, en disant que les soldats avoient douze écus d'or par an. Les centurions recevoient le double de cette somme, & les chevaliers le triple. Quelquefois on donnoit une double ration, ou bien une paye plus forte qu'à l'ordinaire à ceux qui s'étoient distingués par leur courage. Outre cela on accordoit aux soldats quatre boisseaux de blé, mesure romaine, par mois, afin que la disette ne les obligeât pas à piller; mais il leur étoit défendu d'en vendre. Les centurions en avoient le double, & les chevaliers le triple, ce n'est pas qu'ils mangeassent plus que les autres; mais ils avoient des esclaves à nourrir: on leur fournissoit aussi de l'orge pour leurs chevaux.

Les fantassins des alliés avoient autant de blé que ceux des Romains; mais leurs chevaliers n'avoient que huit boisseaux par mois, parce qu'ils n'avoient pas tant de monde à nourrir que les chevaliers romains. Tout cela se donnoit *gratis* aux alliés, parce qu'ils servoient de même. On retranchoit aux Romains une fort petite partie de leur paye, pour le blé & les armes qu'on leur fournissoit. On leur donnoit aussi quelquefois du sel, des légumes, du lard; ce qui arriva sur-tout dans les derniers tems de la république. Il n'étoit permis à personne de manger avant que le signal fût donné, & il se donnoit deux fois par jour; ils dînoient debout, frugalement, & ne mangeoient rien de cuit dans ce repas: leur souper qu'ils apprêtoient eux-mêmes, valoit un peu mieux que leur dîner. La boisson ordinaire des soldats étoit de l'eau pure, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre; c'étoit aussi celle des esclaves.

La récompense & les punitions sont les liens de la société & le soutien de l'état *militaire*: c'est pour cela que les Romains y ont toujours eu beaucoup d'égard. Le premier avantage de l'état *militaire* étoit que les soldats n'étoient point obligés de plaider hors du camp; ils pouvoient aussi disposer à leur volonté de l'argent qu'ils amassoient à la guerre. Outre cela, le général victorieux récompensoit les soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure; & pour distribuer les récompenses, il assembloit l'armée. Après avoir rendu graces aux dieux, il la haranguoit, faisoit approcher ceux qu'il vouloit récompenser, leur donnoit des louanges publiques, & les remercioit.

Les plus petites récompenses qu'il distribuoit, étoient par exemple, une pique sans fer, qu'il donnoit à celui qui avoit blessé son ennemi dans un combat singulier; celui qui l'avoit renversé & dépouillé, recevoit un brasselet s'il étoit fantassin; & s'il étoit cavalier, une espece

de hausse-col d'or ou d'argent. On leur faisoit aussi quelquefois présent de petites chaînes, ou de drapeaux, tantôt unis, tantôt de différentes couleurs, & brodés en or.

Les grandes récompenses étoient des couronnes de différentes especes : la premiere & la plus considérable, étoit la couronne obsidionale que l'on donnoit à celui qui avoit fait lever un siége. Cette couronne étoit regardée comme la plus honorable : on la composoit d'herbes que l'on arrachoit dans le lieu même où étoient campés les assiégeans. Après cette couronne, venoit la couronne civique qui étoit de chêne : on en peut voir la raison dans Plutarque, *vie de Coriolan*. Cette couronne étoit réservée pour un citoyen qui avoit sauvé la vie à un autre citoyen, en tuant son ennemi. Le général ordonnoit que cette couronne fût donnée d'abord à celui à qui on avoit sauvé la vie, afin qu'il la présentât lui-même à son libérateur, qu'il devoit toujours regarder comme son pere. La couronne murale d'or, qui étoit faite en forme de mur, & où il y avoit des tours & des mantelets représentés, se donnoit à celui qui avoit monté le premier à la muraille d'une ville assiégée. Il y en avoit deux autres qui lui ressembloient assez ; l'une s'appelloit *corona castrensis*, couronne de camp ; & l'autre *corona vallaris*, couronne de retranchement. La premiere s'accordoit à celui qui dans un combat, avoit pénétré le premier dans le camp de l'ennemi ; & la seconde, à celui qui étoit entré le premier dans le retranchement. La couronne d'or navale, étoit pour celui qui avoit sauté le premier les armes à la main dans le vaisseau ennemi. Il y en avoit une autre qu'on appelloit *classica* ou *rostrata*, dont on faisoit présent au général qui avoit remporté quelque grande victoire sur mer. On en donna une de cette espece à Varron, & dans la suite à M. Agrippa : cette couronne ne le cédoit qu'à la couronne civique.

Il y avoit encore d'autres couronnes d'or, qui n'avoient aucun nom particulier ; on les accordoit aux soldats à cause de leur valeur en général. Au reste, on leur donnoit plutôt des louanges, ou des choses dont on ne considéroit point le prix, que de l'argent, pour faire voir que la récompense de la valeur devoit être l'honneur, & non les richesses. Quand ils alloient aux spectacles, ils avoient soin de porter ces glorieuses marques de leur vaillance : les chevaliers s'en paroient aussi quand ils passoient en revûe.

Ceux qui avoient remporté quelques dépouilles, les faisoient attacher dans le lieu le plus fréquenté de leur maison, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maison, ni de les suspendre une seconde fois, si elles tomboient. Les dépouilles opimes étoient celles qu'un officier, quoique subalterne, comme nous le voyons par l'exemple de Cossus, remportoit sur un officier des ennemis. On les suspendoit dans le temple de Jupiter férétrien : ces dépouilles ne furent remportées que trois fois pendant tout le tems de la république romaine. On les appelloit *opimes*, selon quelques-uns, d'Ops, femme de Saturne, qui étoit censée la distributrice des richesses ; selon d'autres, ce mot vient d'*opes*, richesses ; parce que ces dépouilles étoient précieuses : c'est pour cela qu'Horace dit, *au triomphe opime*, Od. xliv.

Un des honneurs qu'on accordoit au commandant de l'armée, étoit le nom d'*imperator* ; il recevoit ce titre des soldats, après qu'il avoit fait quelque belle action, & le sénat le confirmoit. Le commandant gardoit ce nom jusqu'à son triomphe : le dernier des particuliers qui ait eu le nom d'*imperator*, est Junius Blæsus, oncle de Séjan : un autre honneur étoit la supplication ordonnée pour rendre graces aux dieux de la victoire que le général avoit remportée ; ces prieres étoient publiques & ordonnées par le sénat. Cicéron est le seul, à qui ces prieres ayent été accordées dans une autre occasion que celle de la guerre. Ce fut après la découverte de la conjuration de Catilina ; mais le comble des honneurs auxquels un général pouvoit aspirer, étoit le triomphe. *Voyez* TRIOMPHE.

S'il y avoit des récompenses à la guerre pour animer les soldats à s'acquitter de leurs devoirs, il y avoit aussi des punitions pour ceux qui y manquoient. Ces punitions étoient de la compétence des tribuns, des préfets avec leur conseil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi Porcia, portée, l'an 556. On punissoit les soldats, ou par des peines afflictives, ou par l'ignominie. Les peines afflictives consistoient dans une amende, dans la saisie de leur paye, dans la bastonnade, sous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer ; ce châtiment s'appelloit *fustuarium*. Les soldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompense obtenue sur un faux exposé, pour la désertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les sentinelles pendant la nuit. Si la bastonnade ne devoit pas aller jusqu'à la mort, on se servoit d'un sarment de vigne pour les citoyens, & d'une autre baguette, ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme, ou le centieme, selon la griéveté de la faute.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, sont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit aussi une des plus grandes. Elle consistoit, par exemple, à donner de l'orge aux soldats au lieu de blé, à les priver de toute la paye, ou d'une partie seulement. Cette derniere punition étoit surtout pour ceux qui quittoient leurs enseignes ; on leur retranchoit la paye pour tout le tems qu'ils avoient servi avant leur faute. La troisieme espece d'ignominie, étoit d'ordonner à un soldat de sauter au delà d'un retranchement ; cette punition étoit faite pour les poltrons. On les punissoit encore en les exposant en public avec leur ceinture détachée, & dans une posture molle & efféminée. Cette exposition se faisoit dans la rue du camp appellée *principia* ; c'est-là que s'exécutoient aussi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faisoit passer d'un ordre supérieur dans un autre fort au-dessous, comme des triariens dans les piquiers, ou dans les vélites. Il y avoit encore quelques autres punitions peu usitées.

La derniere chose dont il nous reste à parler touchant la *discipline militaire*, est le congé ; il étoit honnête, ou diffamant : le congé honnête, étoit celui que l'on obtenoit après avoir servi pendant tout le tems prescrit, ou bien à cause de maladie, ou de quelqu'autre chose. Ceux qui quittoient le service après avoir servi leur tems, étoient mis au nombre de ceux qu'on appelloit *beneficiarii*, qui étoient exempts de servir, & souvent on prenoit parmi eux les gens d'élite, *evocati*. Ce congé honnête pouvoit encore s'obtenir du général par faveur. Le congé diffamant, étoit lorsqu'on étoit chassé & déclaré incapable de servir, & cela pour quelque crime.

Sous Auguste, on mit en usage un congé appellé *exauctoratio*, qui ne dégageoit le soldat que lorsqu'il étoit devenu vétéran. On nommoit ce soldat *vexillaire*, parce qu'il étoit attaché à un drapeau, & que dans cet état il attendoit les récompenses *militaires*. De plus, quand le tems de son service étoit fini, on lui donnoit douze mille sesterces. Les prétoriens qui furent institués par cet empereur, au bout de seize ans de service, en recevoient vingt milles : quelquefois on donnoit aux soldats des terres en Italie, ou en Sicile.

On peut maintenant se former une idée complette de la *discipline militaire* des Romains, & du haut point de perfection où ils porterent l'art de la guerre, dont ils firent sans cesse leur étude jusqu'à la chûte de la république : c'est sans doute un dieu, dit Végece, qui leur inspira la légion. Ils jugerent qu'il falloit donner aux soldats qui la composoient, des armes offensives & défensives plus fortes & plus pesantes que celles de quelqu'autre peuple que ce fût. J'en ai dit quelque chose, mais je prie le lecteur d'en voir les détails dans Polybe & dans Josephe. Il y a peu de différence, conclut ce dernier, entre les chevaux chargés & les soldats romains. Ils portent, dit Cicéron, leur nourriture pour plus de quinze jours, tout ce qui est à leur usage, tout ce qu'il faut pour se fortifier ; & à l'égard de leurs armes, ils n'en sont pas plus embarrassés que de leurs mains. *Tuscul. livre III.*

Pour qu'ils pussent avoir des armes plus pesantes que celles des autres hommes, il falloit qu'ils se rendissent plus qu'hommes : c'est ce qu'ils firent par un travail continuel qui augmentoit leur force, & par des exercices qui leur donnoient de l'adresse, laquelle n'est autre chose qu'une juste dispensation des forces que l'on a.

Il faut bien que j'ajoute un mot à ce que j'ai déja dit de la *discipline* des soldats romains. On les accoutumoit à aller le pas *militaire*, c'est-à-dire, à faire en cinq heures vingt milles, & quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches, on leur faisoit porter des poids de soixante livres : on les entretenoit dans l'habitude de courir & de sauter tout armés. Ils prenoient dans leurs exercices des épées, des javelots, des fleches d'une pesanteur double des armes ordinaires ; & ces exercices étoient continuels. *Voyez* dans Tite-Live, les exercices que Scipion l'Africain faisoit faire aux soldats après la prise de Carthage la neuve. Marius, malgré sa vieillesse, alloit tous les jours au champ de Mars. Pompée, à l'âge de cin-

cinquante-huit ans, alloit combattre tout armé, avec les jeunes gens; il montoit à cheval, couroit à bride abattue, & lançoit ses javelots.

Toutes les fois que les Romains se crurent en danger, ou qu'ils voulurent réparer quelque perte, ce fut une pratique constante chez eux d'affermir la *discipline militaire*. Ont-ils à faire la guerre aux Latins, peuples aussi aguerris qu'eux-mêmes, Manlius songe à augmenter la force du commandement, & fait mourir son fils qui avoit vaincu sans ordre. Sont-ils battus à Numance, Scipion Emilien les prive d'abord de tout ce qui les avoit amollis. Il vendit toutes les bêtes de somme de l'armée, & fit porter à chaque soldat du blé pour trente jours, & sept pieux.

Comme leurs armées n'étoient pas nombreuses, il étoit aisé de pourvoir à leur subsistance; le chef pouvoit mieux les connoître, & voyoit plus aisément les fautes & les violations de la *discipline*. La force de leurs exercices, les chemins admirables qu'ils avoient construits, les mettoient en état de faire des marches longues & rapides. Leur présence inopinée glaçoit les esprits; ils se montroient sur-tout après un mauvais succès, dans le tems que leurs ennemis étoient dans cette négligence que donne la victoire.

Leurs troupes étant toujours les mieux disciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne se ralliassent quelque part, ou que le desordre ne se mît quelque part chez les ennemis. Aussi les voit-on continuellement dans les histoires, quoique surmontés dans le commencement par le nombre & par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains.

Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la supériorité sur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus, ne les surprennent qu'une fois. Ils suppléerent à la foiblesse de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée, ensuite en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée espagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la science des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. En un mot, comme dit Joseph, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice.

Si quelque nation tint de la nature ou de son institution, quelque avantage particulier, ils en firent d'abord usage, ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaisseaux rhodiens; enfin jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Elle parvint à commander à tous les peuples, tant par l'art de la guerre que par sa prudence, sa sagesse, sa constance, son amour pour la gloire & pour la patrie. Lorsque sous les empereurs, toutes ces vertus s'évanouirent, l'art *militaire* commença à décheoir; mais lorsque la corruption se mit dans la milice même, les Romains devinrent la proie de tous les peuples. La milice étoit déja devenue très à charge à l'état. Les soldats avoient alors trois sortes d'avantages, la paie ordinaire, la récompense après le service, & les libéralités d'accident, qui devinrent des droits pour des gens qui avoient le prince & le peuple entre leurs mains. L'impuissance où l'on se trouva de payer ces charges, fit que l'on prit une milice moins chere. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avoient ni le luxe des soldats romains, ni le même esprit, ni les mêmes prétentions.

Il y avoit une autre commodité à cela; comme les Barbares tomboient tout-à-coup sur un pays, n'y ayant point chez eux de préparatifs après la résolution de partir, il étoit difficile de faire des levées à tems dans les provinces. On prenoit donc un autre corps de Barbares toujours prêt à recevoir de l'argent, à piller & à se battre. On étoit servi pour le moment; mais dans la suite on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Enfin les Romains perdirent entierement leur *discipline militaire*, & abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végece dit que les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songerent qu'à fuir. De plus comme ils avoient perdu la coutume de fortifier leurs camps, leurs armées furent aisément enlevées par la cavalerie des Barbares. Ce ne fut pas néanmoins une seule invasion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invasions. C'est ainsi qu'il alla de degré en degré de l'affoiblissement à la dégénération, de la dégénération à la décadence, & de la décadence à sa chûte, jusqu'à ce qu'il s'affaissa subitement sous Arcadius & Honorius. L'empire d'occident fut le premier abattu, & Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquant à la fois, la subjuguerent, & pénétrerent par-tout. *Voyez* tout ce tableau dans les considérations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence. (*D. J.*)

MILITAIRE, *pécule* (*Jurisprud.*) *voyez* PÉCULE CASTRENSE.

MILITAIRE, *testament* (*Jurisprud.*) *voyez* TESTAMENT.

MILITANTE, EGLISE (*Theolog.*) ce terme s'entend du corps des Chrétiens qui sont sur la terre.

On distingue trois sortes d'églises, en prenant ce terme dans sa signification la plus étendue: *l'église militante*, par où l'on entend les fideles qui sont sur la terre; *l'église souffrante*, c'est-à-dire les fideles qui sont dans le purgatoire, & l'*église triomphante*, qui s'entend des Saints qui sont dans le ciel. *Voyez* EGLISE.

On appelle la premiere *église militante*, parce que la vie d'un chrétien est regardée comme une milice, ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au démon & à ses propres passions.

MILLE, s. m. (*Gramm. Arithmét.*) nom de nombre égal à dix centaines; il s'écrit par l'unité suivie de trois zéros.

MILLE, s. m. (*Géographie.*) mesure en longueur dont les Italiens, les Anglois & d'autres nations se servent pour exprimer la distance entre deux lieux. *Voyez* MESURE, DISTANCE, &c.

Dans ce sens le mot *mille* est à peu près de même usage que lieue en France, & dans d'autres pays. *Voy.* LIEUE.

Le *mille* est plus ou moins long dans différens pays.

Le *mille* géographique ou italien contient mille pas géométriques, *mille passes*; & c'est de-là que le terme *mille* est dérivé, &c.

Le *mille* anglois contient huit stades; la stade quarante perches, & la perche seize piés & demi.

Voici la réduction qu'a faite Casimir des *milles* ou lieues de différens pays de l'Europe au pié romain, lequel est égal au pié du Rhin, dont on se sert dans tout le Nord.

			Piés.
Le *mille*	d'Italie,		5000.
	d'Angleterre,		5454.
	d'Ecosse,		6000.
	de Suéde,		30000.
	de Moscovie,		3750.
	de Lithuanie,		18500.
	de Pologne,		19850.
	d'Allemagne,	le petit,	20000.
		le moyen,	22500.
		le plus grand,	25000.
	de France,		15750.
	d'Espagne,		21270.
	de Bourgogne,		18000.
	de Flandres,		20000.
	d'Hollande,		24000.
	de Perse, qu'on nomme aussi parasangue,		18750.
	d'Egypte,		25000.

Chambers.

MILLES DE LONGITUDE, *terme de Navigation*; c'est le chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti, ou d'où il a fait voile (*voyez* MÉRIDIEN); ou bien c'est la différence du chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le vaisseau, & celui d'où la derniere observation ou supputation a été faite. *Voyez* LONGITUDE.

Dans tous les lieux de la terre, excepté sous l'équateur, ce chemin doit être compté par le nombre des *milles* de degré des paralleles sur lesquels on se trouve successivement; ainsi il y a de la différence entre la *longitude* proprement dite, & les *milles de longitude*. Soient (*fig.* 8. *Navig.*) deux lieux *A*, *G*, la *longitude* est représentée par l'arc *AD* de l'équateur, les *milles de longitude* par les sommes des arcs *AB*, *IK*, *HF*, paralleles à l'équateur. La somme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, &c. étant plus petite que la somme des arcs *AB*, *BC*, *CD*, ou que l'arc *AD* qui exprime la *longitude*, se nomme par cette raison *lieues mineures de longitude*. *Voyez* LIEUES MINEURES DE LONGITUDE. Au reste la somme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, contient autant de degrés que l'arc entier *AD*; sur quoi *voyez les articles* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

Il est

Il est visible que tandis que le vaisseau fait sous un même rhumb ou certain chemin de peu d'étendue, par exemple trois à quatre lieues, l'espace qu'il décrit est réellement à l'espace qu'il décrit en *longitude*, comme le sinus total est au sinus de l'angle constant de la route avec le méridien. Cette proportion donnera facilement les *milles de longitude*, qui ne sont que la somme de ces derniers espaces. *Voyez* DEGRÉ *&* NAVIGATION. (*J*)

MILLE-FEUILLE, *mille folium*, s. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons; la couronne de cette fleur est formée par des demi-fleurons qui sont posés sur des embryons, & soutenus par un calice écailleux, & presque cylindrique. Ces embryons deviennent dans la suite des semences minces. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les découpures des feuilles sont très-petites, & que les fleurs naissent en bouquets fort serrés. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte neuf especes de ce genre de plante, d'entre lesquelles nous décrirons la commune à fleur blanche, nommée par la plûpart des Botanistes, *mille folium vulgare album*, & par les Anglois, *the common white-flowerd yarrow*.

Sa racine est ligneuse, fibreuse, noirâtre, traçante. Elle jette des tiges nombreuses à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, roides quoique menues, cilyndriques, cannelées, velues, rougeâtres, moelleuses & rameuses vers leurs sommités. Ses feuilles sont rangées sur une côte, découpées menu, ressemblantes en quelque maniere à celles de la camomille, mais plus roides, aîlées, ou représentant des plumes d'oiseaux, d'une odeur agréable, & d'un goût un peu âcre.

Ses fleurs naissent à la cime des branches, en ombelles ou bouquets fort serrés, ronds. Chaque fleur est petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, soutenue par un calice écailleux, cilyndrique ou oblong. Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede des semences menues. Cette plante croît presque par-tout, le long des grands chemins, dans les lieux incultes, secs, dans les cimetieres & dans les pâturages. Elle fleurit en Mai, Juin, & pendant tout l'été.

Elle est un peu âcre, amere, & aromatique. Elle rougit considérablement le papier bleu, & ses fleurs donnent par la distillation une huile fine, d'un bleu foncé. Les fleurs de camomille en donnent aussi, mais je ne sache pas d'autres plantes qui aient cette propriété singuliere.

On regarde avec raison la *mille-feuille* comme vulnéraire & astringente; en conséquence on l'emploie intérieurement pour arrêter toutes sortes d'hémorrhagies. Dans ces cas, l'expérience a prouvé qu'une forte décoction (& non pas une simple infusion) de toute la plante, racine & feuilles, est la meilleure méthode. On applique cette décoction, ou la plante fraichement pilée, sur les plaies ou sur les coupures, & elle y fait des merveilles; d'où vient qu'on appelle vulgairement la *mille-feuille*, l'herbe aux voituriers, aux charpentiers, parce qu'elle n'a pas moins de vertu pour arrêter le sang des coupures, que la brunelle, la grande consoude, l'orpin, & quelques autres plantes employées à cet usage. (*D. J.*)

MILLE-FEUILLE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. méd.*) cette plante a une odeur forte, & une saveur un peu âcre & amere; elle donne dans la distillation avec l'eau une petite quantité d'huile essentielle de couleur bleue; elle est analogue en cela avec la camomille, avec laquelle elle a d'ailleurs les plus grands rapports. M. Cartheuser observe que l'huile de *mille feuille* n'a cette couleur bleue que lorsque la plante d'où on l'a retirée avoit crû dans un terrein fertile & chargé d'engrais, & que celle qui étoit fournie par la même plante, qu'on auroit cueillie dans un lieu sec & sablonneux, étoit jaunâtre.

On emploie en Médecine les fleurs & l'herbe de cette plante: chacune de ces parties fournit les mêmes principes & dans la même proportion; selon les analyses de Cartheuser & de Neuman, seulement l'herbe les donne en plus grande quantité.

La *mille-feuille* tient un rang distingué parmi les plantes vulnéraires, résolutives & astringentes; elle est célébrée encore comme anti-épileptique, fébrifuge, bonne contre l'asthme, anti-pestilentielle, propre à prévenir l'avortement; mais son usage le plus ordinaire, soit intérieur, soit extérieur, est contre les hémorrhagies, les plaies & les ulceres; encore ce dernier emploi est-il absolument sorti hors du sein de l'art, comme presque toutes les applications de plantes dans ces cas, qui ne sont plus pratiquées que par les paysans & les bonnes femmes. La *mille-feuille* se donne intérieurement ou en faisant bouillir une petite poignée dans un bouillon, ou sous forme d'infusion théiforme. On peut aussi la réduire en poudre & la dose en est d'environ deux gros.

Fr. Hoffman nous a laissé une longue dissertation sur la *mille-feuille*, qu'il vante principalement contre les affections spasmodiques, qui sont accompagnées de vives douleurs; & c'est là la seule chose qu'il assure d'après sa propre expérience; il ne fonde toutes les autres merveilles qu'il en publie que sur le témoignage des auteurs, entre lesquels on peut distinguer Sthaal, qui en célebre beaucoup l'usage contre la passion hypochondriaque. On retire une eau distillée simple de la *mille feuille*, qu'on prétend posséder éminemment ses vertus antispasmodiques, nervines, utérines, sédatives, *&c.*

On prépare un sirop avec le suc, & ce sirop renferme à peu près les mêmes propriétés que l'infusion, & sur-tout celles qui dépendent principalement des parties fixes, savoir la vertu vulnéraire astringente, résolutive, mondifiante, *&c.*

Les feuilles de cette plante entrent dans la composition de l'eau vulnéraire, du baume vulnéraire, & de l'onguent mondificatif *de apio*. (*b*)

MILLE-FLEURS, EAU DE, c'est ainsi qu'on appelle les pissat de vache.

MILLE-GRAINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le piment. *Voyez* PIMENT. Tournefort l'a rangé parmi les chénopodium, ou pates d'oie.

MILLENAIRES, s. m. pl. (*Théolog.*) secte du second & troisieme siecle, dont la croyance étoit que J. C. reviendroit sur la terre, & y régneroit l'espace de mille ans, pendant lesquels les fideles jouiroient de toutes sortes de félicités temporelles; & au bout duquel tems arriveroit le jugement dernier. On les appelloit aussi *Chiliastes*. *Voyez* CHILIASTES.

L'opinion des *Millenaires* est fort ancienne, & remonte presque au tems des Apôtres. Elle a pris son origine d'un passage de l'apocalypse entendu trop à la lettre, où il est fait mention du regne de J. C. sur la terre.

L'opinion de S. Papias touchant le nouveau regne de J. C. sur la terre, après la résurrection, a été en vogue pendant près de trois siecles, avant d'être taxés d'erreur, comme on l'apprend par la lecture de l'histoire ecclésiastique. Elle a été adoptée & suivie par quantité de peres de l'Eglise des premiers siecles, tels que S. Irenée, S. Justin martyr, Tertulien, *&c.* mais d'autre part Denis d'Alexandrie, & S. Jerôme ont fortement combattu cette imagination d'un regne de mille ans. *Dict. de Trévoux*.

Quelques auteurs parlent encore de certains *Millenaires*, auxquels on donna ce nom, parce qu'ils pensoient qu'il y avoit en enfer une cessation de peines de mille en mille ans.

MILLENIUM, ou *MILLENARE*, millénaire, terme qui signifie à la lettre un espace de mille ans. Il se dit principalement du prétendu second événement, ou regne de J. C. sur la terre, qui doit durer mille ans, selon les défenseurs de cette opinion. *Voyez* MILLENAIRES *&* CHILIASTES.

Ce mot est latin, & composé de *mille*, mille, & d'*annus*, année. M. Whiston, en plusieurs endroits de ses écrits, a tâché d'appuyer l'idée du *millenarium*. Selon son calcul, il auroit dû commencer vers l'année 1720.

MILLEPERTUIS, s. m. *hypericum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice, composé aussi de plusieurs feuilles, & devient dans la suite un fruit qui a ordinairement trois angles; il est aussi terminé par trois pointes, & divisé en trois capsules remplies de semences, qui sont pour l'ordinaire petites. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naissent par paires à l'endroit des nœuds de la tige. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante est très-étendu; car M. de Tournefort en compte 22 especes, sans parler de celle qu'il trouva en voyageant de Sinope à Trébizonde, & qui servit à adoucir ses chagrins, dans un pays où l'on ne voyoit ni gens, ni bêtes. Il a décrit cette belle espece, sous le nom de *millepertuis* oriental à feuilles de l'herbe à éternuer, *ptarmicæ foliis*; mais nous ne pouvons parler ici que du *millepertuis commun* de nos contrées, son nom latin est *hypericum vulgare*, dans C. B. P. 279, & dans les I. R. H. 254; en anglois *the common yellow-flowerd S. John's-wort*.

La racine de cette espece de *millepertuis*, est fibreuse & jaunâtre. Ses tiges sont nombreuses, roides, ligneuses, cylindriques, rougeâtres, branchues, hautes au moins d'une coudée. Ses feuilles naissent deux à deux, opposées, sans queue, longues d'un demi-pouce & plus, larges

ges de trois lignes, lisses, veinées dans toute leur longueur. Exposées au soleil, elles paroissent percées d'un grand nombre de trous; mais ces points transparens, ne sont autre chose que des vésicules remplies d'un suc huileux, d'une saveur astringente, un peu amere, & qui laisse de la sécheresse sur la langue.

Ses fleurs poussent en grand nombre à l'extrémité des rameaux; elles sont en rose, composées de cinq pétales, jaunes, pointues des deux côtés, & dont le milieu est occupé par quantité d'étamines, garnies de sommets jaunâtres. Le calice est à cinq feuilles: il en sort un pistil à trois cornes, lequel occupe le centre de la fleur. Quand la fleur est tombée, le pistil se change en une capsule, partagée en trois loges, pleines de graines menues, luisantes, oblongues, d'un brun noirâtre, d'une saveur amere, résineuse, d'une odeur de poix. Les fleurs & les sommets étant pilés répandent un suc rouge comme du sang.

Cette plante vient en abondance dans les champs, & les bois. Elle est d'un grand usage dans plusieurs maladies, & tient le premier rang à l'extérieur parmi les plantes vulnéraires. On tire du *millepertuis*, deux sortes d'huiles, l'une simple, & l'autre composée, & toutes les deux se font différemment chez les artistes. A Montpellier, on macere les fleurs de cette plante dans une liqueur résineuse, tirée des vésicules d'orme; on s'en sert pour mondifier & consolider les plaies, & les ulcérations, soit internes, soit externes. (*D. J.*)

MILLEPERTUIS, (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) cette plante contient beaucoup d'huile essentielle; car les points transparens de ses feuilles que l'on prend mal-à-propos pour des trous, les poils noirs que l'on découvre sur les bords de ses pétales, les tubercules que l'on découvre sur la surface de ses fruits sont autant de vésicules remplies de cette huile essentielle.

Le *millepertuis* ordinaire est d'un grand usage dans plusieurs maladies. Il tient le premier rang parmi les plantes vulnéraires. C'est pourquoi son principal usage est pour mondifier & consolider les plaies & les ulceres, soit internes, soit externes. Il guérit le crachement & le pissement du sang; il résout le sang grumelé; il excite les regles & les urines; il tue les vers. On dit qu'il délivre les possédés; c'est pourquoi on l'appelle *fuga dæmonum* non pas parce que les démons s'enfuient à la vûe de cette plante, mais parce qu'elle est utile à ceux qui sont parvenus à un tel point de mélancholie & de manie, qu'ils passent pour possédés.

On emploie souvent les sommités fleuries, infusées ou bouillies dans de l'eau, ou dans du vin, à la dose d'une poignée. On en prescrit quelquefois les feuilles & les graines en substance, à la dose d'un gros, seules ou mêlées avec d'autres vulnéraires. Geoffroi, *matiere médicale*.

On se sert encore plus communément des feuilles de *millepertuis* infusées dans du lait bouillant, ou de leur infusion mêlée avec pareille quantité de lait. C'est sous cette forme qu'on emploie le plus communément ce remede dans les phthisies pulmonaires commençantes, & dans tous les cas d'ulceres internes. Sur quoi il faut observer que l'huile essentielle, & la partie balsamique, si l'hypéricum en contient en effet une autre que son huile, ne passent ni dans l'eau, ni dans le lait, & fort peu dans le vin; ensorte que si le principe huileux ou balsamique quelconque possédoit en effet une vertu vulnéraire & cicatrisante éprouvée, la meilleure forme sous laquelle on pourroit donner le *millepertuis*, seroit celle de conserve. La teinture qu'on en tire par l'esprit de vin, qui est véritablement empreinte du principe dont nous venons de parler, ne sauroit être employée dans les cas où le *millepertuis* est indiqué comme vulnéraire. Cette teinture ne peut s'employer que comme vermifuge, anti-hystérique, diurétique, &c.

On prépare dans les boutiques une huile par infusion des sommités fleuries, ou chargées de graines de *millepertuis*. Cette préparation est du petit nombre de celles qui sont selon les bons principes de l'art, puisque le *millepertuis*, en cela différent de la plûpart des plantes avec lesquelles on prépare des huiles par infusion ou par coction, contient un principe vraiment médicamenteux soluble par les menstrues huileux, & qu'il contient même ce principe à une proportion très-considérable. Aussi l'huile par infusion de *millepertuis*, qui est un mélange d'huile essentielle & d'huile par expression, est-elle un remede externe puissamment résolutif.

Les feuilles & les sommités de cette plante entrent dans l'eau vulnéraire; ses feuilles dans l'eau générale, & dans la poudre contre la rage; ses sommités fleuries, dans l'huile de scorpion composée; l'herbe, dans le sirop d'armoise, & l'onguent *martiatum*; les fleurs dans la thériaque, le mithridate, le baume tranquille, & le baume du commandeur; ses sommités, dans le baume vulnéraire, & l'huile de petits chiens. Son huile par infusion dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

MILLEPIÉS, s. m. *mille-pet* CENTPIÉS, MALFAISANT, SCOLOPENDRE, (*Hist. natur. Insect.*) Cet insecte venimeux de l'Amérique, ressemble à une chenille; il s'en voit qui ont six à sept pouces de long; mais ceux des Antilles n'excedent guere la longueur de quatre à cinq, & ne sont pas plus gros que l'extrémité du petit doigt: cet animal est plus large qu'épais, il est couvert d'un bout à l'autre par un seul rang d'écailles peu convexes, larges, molles, d'une couleur brune, & emboîtées les unes sur les autres, comme celles de la queue d'une écrevisse.

Deux rangées de petites pattes déliées, comme des brins de gros fil, au nombre de 30 ou 40, garnissent les deux côtés du corps dans toute sa longueur.

La tête est ronde plate, d'une couleur rougeâtre, ayant deux petits yeux noirs presque imperceptibles, & deux petites antennes qui s'écartent & se recourbent à droite & à gauche en forme d'y grec; sous la tête sont deux défenses noires, dures, crochues, fort aigues, mobiles, avec lesquelles l'animal pique violemment: sa partie postérieure se termine en fourche par deux especes de longues pattes qui s'écartent & se rapprochent selon le besoin qu'il en a.

Cet insecte est fort incommode; il se gîte dans le bois pourri, dans les fentes des murailles, derriere les meubles, entre les livres, & quelquefois dans les lits; sa piquure cause une vive douleur, suivie d'une enflure considérable, toujours accompagnée d'inflammation, & souvent de fievre.

Les remedes à ce mal sont les mêmes qu'on emploie contre la piquure des scorpions.

Quelques auteurs ont confondu la bête à *mille-piés* avec un autre insecte de l'Amérique qui pourroit, avec plus de raison, porter le nom de *mille-piés*, à cause de la multitude de ses pattes. *Voyez l'article* CONGORY. *M. LE ROMAIN.*

MILLEPORES, s. m. (*Hyst. nat.*) c'est le nom que quelques naturalistes donnent à une espece de madrépore, ou de corps marin, semblable à un arbrisseau, dont la surface est remplie d'une infinité de petits trous qui pénetrent jusque dans l'intérieur de ce corps. Quelques naturalistes distinguent les *mille-pores* des madrépores; ils ne donnent le premier nom qu'à des corps marins remplis de trous parfaitement ronds, au lieu que les madrépores ont des trous étoilés. Cependant il paroît constant que les *mille-pores* ne doivent être regardés que comme des variétés des madrépores. *Voyez* MADRÉPORE.

MILLERES, (*Gram. & Com.*) nom d'une monnoie d'or, en Portugal.

MILLEROLLE, s. f. (*Commerce.*) mesure dont on se sert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olive.

La *millerolle* revient à soixante-six pintes mesure de Paris, & à cent pintes mesure d'Amsterdam. Elle pese environ cent trente livres poids de marc. *Dict. de Com.*

MILLESIME, s. m. (*Gram.*) c'est le chiffre qui marque le mille des années courantes, depuis une date déterminée, dans les actes, sur les monnoies.

MILLET, *milium*, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétale; elle est disposée par petits faisceaux en un large épi. Chaque fleur a plusieurs étamines qui sortent d'un calice composé de deux feuilles. Le pistil devient dans la suite une semence arrondie ou ovale, & enveloppée d'une bâle qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Voici ses caracteres, selon Ray. Il a un panicule lâche, & divisé en plusieurs parties. Chaque fleur est portée sur un calice composé de deux feuilles, qui, en guise de pétale, servent à défendre les étamines & le pistil de la fleur, lequel se change en une semence de figure ovale & luisante.

Linnæus fait aussi du *millet* un genre distinct de plante qu'il caractérise ainsi: son calice est une espece de bâle, qui contient diverses fleurs. Il est composé de trois valvules, ovales, pointues. La fleur est plus petite que le calice, & est formée de deux valvules oblongues, dont l'une est plus petite que l'autre. Les étamines sont trois courts filets capillaires. Les bossettes sont oblongues, & le germe du pistil est arrondi. La fleur renferme la semence, & ne s'ouvre point pour la laisser tomber. La graine est unique & sphéroïde.

Bou-

Boerhaave compte dix-ſept ou dix-huit eſpeces de ce genre de plante; mais c'eſt aſſez de décrire ici les deux principales, le petit & le grand *millet* nommé *ſorgo*.

Le petit *millet*, le *millet* ordinaire, jaune ou blanc, *milium vulgare*, *ſemine luteo vel albo*, des Bauhin, de Ray, Tournefort, & autres botaniſtes, a des racines nombreuſes, fibreuſes, fortes, blanchâtres; elles jettent pluſieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux ou trois piés, de moyenne groſſeur, entrecoupées de nœuds. Ses feuilles ſont amples, larges de plus d'un pouce, ſemblables à celles du roſeau, revêtues d'un duvet épais dans l'endroit où elles enveloppent la tige; mais après qu'elles s'en ſont détachées, elles deviennent inſenſiblement liſſes & polies. Ses fleurs naiſſent en bouquets aux ſommités des rameaux, de couleur ordinairement jaune, quelquefois noirâtre; elles ſont compoſées de trois étamines qui ſortent du milieu d'un calice, le plus ſouvent à deux feuilles. Quand les fleurs ſont tombées il leur ſuccede des graines preſque rondes, ou ovales, jaunes, ou blanches, dures, luiſantes, renfermées dans des eſpeces de coques minces, tendres, qui étoient enveloppées par le calice de la fleur.

Cette plante ſe cultive dans les campagnes, & demande une terre meuve, légere, graſſe, & humectée.

Le grand *millet*, le *millet* d'Inde, ou le ſorgo, eſt le *milium arundinaceum*, *ſubrotundo ſemine*, *ſorgo nominatum*, C. B. P. 26, & de Tournefort *I. R. H.* 514.

Sa racine conſiſte en de groſſes fibres, fortes, qui s'enfoncent çà & là en terre, afin que les tiges qu'elles ſoutiennent puiſſent plus aiſément réſiſter au vent. Elle jette pluſieurs tuyaux ſemblables à ceux des roſeaux à la hauteur de huit à dix piés, & quelquefois de douze, gros comme le doigt, noirâtres, robuſtes, noueux, remplis d'une moëlle blanche & douçâtre, à la maniere du roſeau. Ces tuyaux rougiſſent quand la ſemence mûrit. De chaque nœud il ſort des feuilles longues d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, ſemblables à celles du roſeau; les feuilles d'en haut ſont armées de petites dents pointues, qui coupent les doigts quand on les manie en deſcendant.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités des tiges en maniere de bottes, ou de bouquets, droits, longs d'environ un pié, larges de quatre ou cinq pouces; ces fleurs ſont petites, jaunes, oblongues, & pendantes, compoſées de pluſieurs étamines qui ſortent du milieu du calice à deux feuilles. Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences nombreuſes, plus groſſes du double que celles du petit *millet*, preſque rondes, ou ovales, de couleur, pour l'ordinaire, rougeâtre, ou d'un roux tirant ſur le noir, plus rarement blanchâtre, ou jaune, enveloppées d'une double capſule; & après qu'elles ont été ſecouées, il reſte des pédicules, comme de gros filamens, dont on fait des broſſes.

Il y a un autre *millet* d'Inde, qui ne differe du premier, qu'en ce que ſa ſemence eſt applatie, groſſe comme un grain d'orobe, & fort blanche. C'eſt le *ſorghi album*, *milium indicum*, Dora *Arabum* de J. B. Il croît en Arabie, en Cilicie, & dans l'Epire. Les Arabes en tirent de même que des cannes à ſucre, un ſuc extrémement doux. On le ſeme en Cilicie pour la volaille, & pour ſuppléer au bois dont on manque. (*D. J.*)

Millet, (*Diete.*) la farine de *millet* fournit un aliment aſſez groſſier, de difficile digeſtion, reſſerrant un peu le ventre, & cauſant quelquefois des vents. Les payſans qui ont les organes de la digeſtion fort vigoureux, s'en accommodent cependant aſſez bien. Ils la mangent ſoit fermentée, ſous forme d'un pain aſſez mal levé, mou & gluant, à moins qu'on n'y mêle une bonne quantité de farine de froment, ou non fermentée ſous la forme de différentes bouillies, pâtes, gâteaux, &c. cuits à l'eau ou au lait. Le *millet* a d'ailleurs toutes les propriétés communes des farineux. *Voyez* Farineux. (*b*)

MILLIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpace de mille pas géométriques, diſtance par laquelle les Romains marquoient la longueur des chemins, comme nous la marquons par lieues. On compte encore par milles en Italie. Il y avoit à Rome au milieu de la ville une colonne appellée *milliaire*, qui étoit comme le centre commun de toutes les voies ou grands chemins ſur leſquels étoient plantés, de mille pas en mille pas, d'autres colonnes, ou pierres numérotées, ſuivant la diſtance où elles étoient de la capitale; de là ces expreſſions fréquentes dans les auteurs, *tertio ab urbe lapide*, *quarto ab urbe lapide*, pour exprimer une diſtance de trois ou quatre mille pas de Rome. A l'exemple de cette ville les autres principales de l'Empire firent poſer dans leurs places publiques des colonnes *milliaires* deſtinées au même uſage. *Voyez* Colonne milliaire.

Milliaires, *milliaria*, (*Hiſt. anc.*) grands vaſes, ou réſervoirs dans les thermes des Romains, ainſi nommés de la grande quantité d'eau qu'ils contenoient, & qui par des tuyaux ſe diſtribuoit, à l'aide d'un robinet, dans les différentes piſcines, ou cuves où l'on prenoit le bain. *Voyez* Bains.

Milliaire doré, (*Littér. & Géog.*) *milliarium aureum*, comme diſent Pline & Tacite; colonne qui fut dreſſée au centre de Rome, & ſur laquelle étoient marqués les grands chemins d'Italie, & leurs diſtances de Rome par milles.

Ce fut Auguſte qui, pendant qu'il exerçoit la charge de *curator viarum*, fit élever cette colonne & l'enrichit d'or, d'où elle reçut ſon nom de *milliaire doré*. Il ne faut pas croire d'après Varron, que tous les chemins d'Italie aient abouti à la colonne *milliaire* par une ſuite de nombres: cela n'étoit point ainſi; pluſieurs villes célebres interrompoient cette ſuite, & comptoient leurs diſtances des unes aux autres par leurs *milliaires* particuliers: encore moins cette ſuite ſe rencontroit-elle depuis Rome juſqu'aux autres parties de l'empire, comme, par exemple, dans les Gaules, puiſque l'on trouve pluſieurs colonnes où le nombre gravé n'eſt que d'un petit nombre de milles, quoiqu'elles ſoient à plus de cent lieues de Rome.

La *colonne milliaire* d'Auguſte étoit érigée dans le *forum romanum*, près du temple de Saturne. Elle ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & ce n'eſt que par une vaine conjecture qu'on ſuppoſe qu'elle étoit poſée à l'endroit où l'on voit maintenant l'égliſe de Sainte-Catherine de la conſolation, dans le quartier de Campitoli, qui eſt au milieu de Rome moderne. (*D. J.*)

MILLIAR, ſ. m. (*Gramm. Arithmétiq.*) c'eſt le nombre qui ſuit les centaines de millions dans la numération des chiffres.

MILLIEME, adj. (*Gramm. & Arithmétiq.*) c'eſt, dans un ordre de choſes qui ſe comptent, celle qui occupe le rang qui fait les centaines.

MILLIER, ſ. m. (*Gramm. Arithmétiq. & Comm.*) c'eſt le nombre ou le poids d'un mille ou de dix fois cent. Il ſe dit dans le commerce des clous, des épingles, du fer, du foin, de la paille, des fagots, des fruits, des poids, &c. Cette cloche peſe douze *milliers*.

MILLION, ſ. m. (*Arithmétiq.*) nombre qui vaut dix fois cent mille ou mille fois mille. *Voyez* Arithmétique & Chiffre.

MILO, (*Géog. anc & mod.*) par Strabon Μῆλος, & dans Pline *Milo*; île de l'Archipel au nord de l'île de Candie, qu'elle regarde, & au ſud-oueſt de l'île de l'Argenterie, dont elle eſt à 3 milles.

Cette île, ſi parfaitement décrite par Tournefort, eſt preſque ronde, & a environ 60 milles de tour; elle eſt bien cultivée, & ſon port, qui eſt un des meilleurs & des plus grands de la Méditerranée, ſert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent: car elle eſt ſituée à l'entrée de l'Archipel, que les anciens connoiſſoient ſous le nom de *mer Egée*.

Le *Milo*, comme dit Thucydide, quoique petite, fut très-conſidérable dans le tems des beaux jours de la Grece: elle jouiſſoit d'une entiere liberté 700 ans avant la fameuſe guerre du Péloponnèſe. Les Athéniens y tenterent inutilement deux deſcentes, & ce ne fut qu'à la troiſieme qu'ils y firent ce maſſacre odieux dont parlent le même Thucydide, Diodore de Sicile & Strabon.

Cette île tomba, comme toutes les autres de l'Archipel, ſous la domination des Romains, & enſuite ſous celle des empereurs grecs. Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel, joignit le *Milo* en 1207 au duché de Naxie; mais Barberouſſe, capitan bacha, la ſoumit, avec le duché de Naxie, à l'empire de Soliman II.

Cette île abonde en mines de fer, de ſoufre & d'alun; il faut la regarder comme un laboratoire naturel, où continuellement il ſe prépare de l'eſprit de ſel, de l'alun, du ſoufre par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela eſt mis en mouvement par des braſiers que le fer & le ſoufre y excitent jour & nuit.

Le rocher ſpongieux & caverneux qui ſert de fondement à cette île, eſt comme une eſpece de poële qui en échauffe doucement la terre, & lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La ſeve de cette terre eſt admirable; les champs ne s'y repoſent jamais. La premiere année on y ſeme du froment, la ſeconde de l'orge, & la troiſieme on y cultive le coton, les légumes & les melons; tout y vient pêle-mêle.

La campagne eſt chargée de toutes ſortes de biens & de gibier; on y fait bonne chere à peu de frais: le printems y offre un tapis admirable, parſemé d'anémones

simples de toutes couleurs, & dont la graine a produit les plus belles especes qui se voient dans nos parterres. L'heureuse température du *Milo* & la bonté de ses pâturages, contribuent beaucoup à l'excellence des bestiaux qu'on y nourrit. On y voit encore des troupeaux de chevres dont les chevreaux ont été si vantés par Julius Pollux.

On ne lessive point le linge dans cette île, on le laisse tremper dans l'eau, puis on le savonne avec une terre blanche cimolée ou craie, que Dioscoride & Pline appellent la *terre de Milo*, parce que de leur tems le meilleure se trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes, où l'on sent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume se trouvent dans des mines qui sont à demi-lieue de la ville de *Milo*.

L'air de cette île est assez mal-sain; les eaux, sur-tout celles des bas-fonds, y sont mauvaises à boire, & les habitans y sont sujets à des maladies dangereuses. Les femmes s'y fardent avec le suc d'une plante marine, *alcyonium durum*, dont elles se frottent leurs joues pour les rougir; mais cette couleur passe promptement, & l'usage de cette poudre rouge gâte leur teint & détruit la surpeau.

Il n'y a que des grecs dans cette île, excepté le juge (cadi) qui est turc. Le vaivode est ordinairement un grec, qui exige la taille réelle & la capitation. Outre le vaivode, on élit tous les trois ans trois consuls qui s'appellent *epitropi*, c'est-à-dire administrateurs, intendans, parce qu'ils ont l'administration des rentes qui se prennent sur la douane, les salines & les pierres de moulin. Tout cela ne s'afferme cependant qu'environ six mille livres de notre monnoie.

On prétend que l'île a pris son nom de *mylos*, qui signifie en grec littéral un *moulin*, du grand commerce qu'on y faisoit de moulins à bras; mais il y a plus d'apparence qu'elle a conservé son ancien nom de *Mélos*, dont on a fait *Milo*, & que Festus dérive d'un capitaine phénicien appellé *Meles*. Pour ce qui est du sel, on ne le vend pas dans cette île, car la mesure ordinaire, qui pese 70 livres, se donne pour 15 sols.

Il y a deux évêques dans le *Milo*, l'un grec & l'autre latin; le latin possede en tout 300 livres de rente, & n'a qu'un prêtre pour tout clergé. (*D. J.*)

MILO, (*Géogr.*) ancienne ville de Grece, capitale de l'île de ce nom, située dans la partie orientale. Elle contient, dit-on, quatre à cinq mille ames, est assez bien bâtie, mais d'une saleté insupportable, car les cochons y ont un appartement sous une arcade de chaque maison, à rez-de-chaussée, dont l'ouverture donne toujours sur la rue. Les ordures qui s'y amassent, les vapeurs des marais salans, & la disette des bonnes eaux, empoisonnent l'air de cette ville. Sa *long.* selon le P. Feuillée, est à 42. 31'. 30''. *lat.* 36. 41.

MILSUNGEN *ou* MELSINGEN, (*Géog.*) petite ville & château de l'Allemagne dans la basse-Hesse, sur la Fulde, chef lieu d'un bailliage.

MILTENBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, sur le Meyn, entre Aschaffenbourg & Freudenberg. *Long.* 26. 36 *lat.* 50. 2. (*D. J.*)

MILTOS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à ce que nous appellons crayon rouge, *rubrica*, ou à une espece de terre ferrugineuse ou d'ochre, dont on se servoit dans la Peinture. Quelques-uns ont cru qu'ils se servoient aussi de ce mot pour désigner le cinnabre.

MILYAS, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Asie entre la Pisidie & la Lycie, selon Strabon, *liv. XIII.* qui ajoute qu'elle s'étendoit depuis la ville de Termesse & le passage du Taurus, jusqu'aux territoires de Sagalassus & d'Apamée. Sa capitale portoit le même nom de *Mylias*, & ses habitans s'appelloient *Milyæ* ou *Milyes*, selon Etienne le géographe. Pline, *livre III. chap. xxvij.* dit qu'ils tiroient leur origine de Thrace. (*D. J.*)

MIMAR AGA, s. m. (*Hist. mod.*) officier de police chez les Turcs. C'est l'inspecteur des bâtimens publics, ou ce que nous appellerions en France *grand voyer*.

Son principal emploi consiste à avoir l'œil sur tous les bâtimens nouveaux qu'on éleve à Constantinople & dans les fauxbourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux reglemens, car la maison d'un chrétien n'y peut avoir plus de treize verges d'élévation, ni celle d'un turc plus de quinze; mais les malversations du *mimar aga* sur cet article, aussi bien que sur la construction des églises des chrétiens, sont d'autant plus fréquentes, qu'elles lui produisent un gros revenu. Il y a aussi une espece de jurisdiction sur les maçons du commun, appellés *calfas* ou *chalifes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, si en bâtissant ils anticipent sur la rue, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas assez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le propriétaire ne s'en plaindroit pas. Cette place est à la disposition & nomination du grand-visir. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

MIMAS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Asie propre, opposé à l'île de Chio. Niger l'appelle *Capo stillari*, & on le nomme aujourd'hui le *cap Blanc*.

Il ne faut pas confondre le promontoire *Mimas* avec *Mimas*, haute & vaste montagne d'Asie dans l'Ionie. La carte de la Grece méridionale par M. de Lisle, marque cette montagne comme une longue chaîne qui traverse la plus grande partie de la Mœonie, toute l'Ionie, & aboutit au cap *Mimas*. (*D. J.*)

MI-MAT, (*Marine.*) voyez HUNIERS.

MIMBOUHE', s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagascar dont on ne nous apprend rien, sinon que sa feuille est très-aromatique, & est un très-bon cordial.

MIME, s. m. (*Gramm. Littér.*) acteur qui jouoit dans les pieces dramatiques de ce nom. *Voyez l'article suivant*.

MIMES, s. m. pl. (*Poésie.*) en grec *mimoi*, en latin *mimus*; c'est un nom commun à une certaine espece de poésie dramatique, aux auteurs qui la composoient, & aux acteurs qui la jouoient. Ce nom vient du grec *mimeisthai*, *imiter*; ce n'est pas à dire que les *mimes* soient les seules pieces qui représentent les actions des hommes, mais parce qu'elles les imitent d'une maniere plus détaillée & plus expresse. Plutarque, *Sympos. liv. VII. probl.* 8. distingue deux sortes de pieces *mimiques*; les unes étoient appellées *ēthikous*: le sujet en étoit honnête, aussi-bien que la maniere, & elles approchoient assez de la comédie. On nommoit les autres *paignia*; les bouffonneries & les obscénités en faisoient le caractere.

Sophron de Syracuse, qui vivoit du tems de Xerxès, passe pour l'inventeur des *mimes* décentes & semées de leçons de morale. Platon prenoit beaucoup de plaisir à lire les *mimes* de cet auteur; mais à peine le théâtre grec fut formé, que l'on ne songea plus qu'à divertir le peuple par des farces, & par des acteurs qui en les jouant représentoient, pour ainsi dire, le vice à découvert. C'est par ce moyen qu'on rendit les intermedes des pieces de théâtre agréables au peuple grec.

Les *mimes* plurent également aux Romains, & formoient la quatrieme espece de leurs comédies: les acteurs s'y distinguoient par une imitation licentieuse des mœurs du tems, comme on le voit par ce vers d'Ovide.

Scribere si fas est imitantes turpia mimos.

Ils y jouoient sans chaussure, ce qui faisoit quelquefois nommer cette comédie *déchaussée*, au lieu que dans les trois autres les acteurs portoient pour chaussure le brodequin, comme le tragique se servoit du cothurne. Ils avoient la tête rasée, ainsi que nos bouffons l'ont dans les pieces comiques; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos arlequins. On appelloit cet habit *panniculus centunculus*. Ils paroissoient aussi quelquefois sous des habits magnifiques & des robes de pourpre, mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple, par le contraste d'une robe de sénateur, avec la tête rasée & les souliers plats. C'est ainsi qu'arlequin sur notre théâtre revêt quelquefois l'habit d'un gentilhomme. Ils joignoient à cet ajustement la licence des paroles & toutes sortes de postures ridicules. Enfin, on ne peut leur reprocher aucune négligence sur tout ce qui pouvoit tendre à amuser la populace.

Leur jeu passa jusque dans les funérailles, & celui qui s'en acquittoit fut appellé *archimime*. Il devançoit le cercueil, & peignoit par ses gestes les actions & les mœurs du défunt: les vices & les vertus, tout étoit donné en spectacle. Le penchant que les *mimes* avoient à la raillerie, leur faisoit même plutôt révéler dans cette cérémonie funebre ce qui n'étoit pas honorable aux morts, qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

Les applaudissemens qu'on donnoit aux pieces de Plaute & de Térence, n'empêchoient point les honnêtes gens de voir avec plaisir les farces *mimiques*, quand elles étoient semées de traits d'esprit & représentées avec décence. Les poëtes *mimographes* des Latins qui se distinguerent en ce genre, sont Cneus Mattius, Decimus Laberius, Publius Syrus sous Jules-César; Philistion sous Auguste; Silon sous Tibere; Virgilius Romanus sous Trajan, & Marcus Marcellus sous Antonin. Mais les

deux plus célebres entre ceux que nous venons de nommer, furent Decimus Laberius, & Publius Syrus. Le premier plut tellement à Jules-César, qu'il en obtint le rang de chevalier romain, & le droit de porter des anneaux d'or. Il avoit l'art de saisir à merveille tous les ridicules, & se faisoit redouter par ce talent. C'est pourquoi Cicéron écrivant à Trébatius qui étoit en Angleterre avec César, lui dit : *Si vous êtes plus long-tems absent sans rien faire, je crains pour vous les* mimes *de Laberius*. Cependant Publius Syrus lui enleva les applaudissemens de la scène, & le fit retirer à Pouzol, où il se consola de sa disgrace par l'inconstance des choses humaines, dont il fit une leçon à son compétiteur dans ce beau vers :

Cecidi ego : cadet qui sequitur ; laus est publica.

Il nous reste de Publius Syrus des sentences si graves & si judicieuses, qu'on auroit peine à croire qu'elles ont été extraites des *mimes* qu'il donna sur la scène : on les prendroit pour deux maximes moulées sur le soc & même sur le cothurne. (*D. J.*)

MIMESIS, s. f. (*Gramm.*) figure de rhétorique, par laquelle on imite par quelque description la figure, les gestes, les discours, les actions d'une personne. *Voy.* MIME & PANTOMIME.

MIMOLOGIE, s. f. (*Gramm.*) imitation de la voix, de la prononciation & du geste d'un autre ; de *mimologus*, on a fait *mimologue*.

MIMOS, s. m. (*Hist. mod.*) lorsque le roi de Loango en Afrique est assis sur son trône, il est entouré d'un grand nombre de nains, remarquables par leur difformité, qui sont assez communs dans ses états. Ils n'ont que la moitié de la taille d'un homme ordinaire, leur tête est fort large, & ils ne sont vêtus que de peaux d'animaux. On les nomme *mimos* ou *bakke-bakke* ; leur fonction ordinaire est d'aller tuer des éléphans qui sont fort communs dans leur pays, on dit qu'ils sont fort adroits à cet exercice. Lorsqu'ils sont auprès de la personne du roi, on les entremêle avec des négres blancs pour faire un contraste, ce qui fait un spectacle très-bisarre, & dont la singularité est augmentée par les contorsions & la figure des nains.

MIMOSE, (*Botan.*) voyez SENSITIVE.

MINA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne dans les terres, vers la source d'une riviere de même nom. Elle devint épiscopale, car dans la notice épiscopale d'Afrique, n°. 49, Cæcilius est qualifié *Episcopus Minnensis*. Sa riviere est assez grande, tire sa source des montagnes du grand Atlas, & se jette dans la Méditerranée. Les Maures nomment aujourd'hui cette riviere *Cena*.

MINÆGARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde en-deçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la place dans l'Inde Scythe, à l'occident du fleuve *Namadus*, entre *Ozène* & *Tiatura*. (*D. J.*)

MINAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit que le seigneur perçoit dans les marchés sur chaque mine de grain pour le mesurage qui en est fait par ses préposés. *Voyez* les *ordonnances* du duc de Bouillon, en plusieurs lieux ce droit est réuni au domaine du roi.

Quelquefois *minage* est pris pour redevance en grain ; tenir *à minage*, c'est tenir à ferme une terre à la charge de rendre tant de mines de blé par an. *Voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere *au mot* MINAGE. (*A*)

MINARET, s. m. (*Hist. mod.*) tour ou clocher des mosquées chez les Mahométans. Ces tours ont 3 ou 4 toises de diametre dans leur base ; elles sont à plusieurs étages avec des balcons en saillie, sont couvertes de plomb avec une aiguille surmontée d'un croissant. Avant l'heure de la priere, les muezzins ou crieurs des mosquées montent dans ces *minarets*, & de dessus les balcons appellent le peuple à la priere en se tournant vers les quatre parties du monde, & finissant leur invitation par ces paroles : *Venez, peuples, à la place de tranquillité & d'intégrité ; venez à l'asyle du salut.* Ce signal, qu'ils nomment *ezan*, se répete cinq fois le jour pour les prieres qui demandent la présence du peuple dans les mosquées, & le vendredi, on ajoute un sixieme azan. Il y a plusieurs *minarets*, bâtis, & ornés avec la derniere magnificence. Guer. *Mœurs des Turcs, tome I.*

MINCE, adj. (*Gramm.*) epithete, par laquelle on désigne un corps qui a très peu d'épaisseur relativement à sa surface. Ainsi le taffetas est une étoffe fort *mince*. Il y a des gens d'un mérite assez *mince*, à qui l'on a accordé des places très-importantes, soit dans la robe, soit dans l'église, soit dans le gouvernement, soit dans le militaire.

MINCIO, le, *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie, qui forme le marais de Mantoue, elle est illustrée par Virgile, quand il dit, en parlant de cette ville :

Tardis ingens ubi flexibus errat
Mincius, *& tenerâ prætexit arundine ripas.*
Georg. *l. III. v.* 14.

MINDANAO, (*Géog.*) grande île des Indes orientales, l'une des Philippines la plus méridionale & la plus grande après Manille. Sa figure est triangulaire ; elle a environ 250 lieues de tour. On y compte plusieurs rivieres navigables, dont les plus fameuses sont Bukayen & Boтuan. La plûpart des habitans sont idolâtres, & les autres mahométans. Dampier a peint leur figure ; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le visage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche assez grande, les levres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & lisses. Mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens ; ils sont sauvages, & vont tout nuds. La ville de *Mindanao* est la capitale de tout le pays ; elle est située sur la côte occidentale. Sa *long.* selon M. de Lisle, est 144. *latit.* 7. (*D. J.*)

MINDELHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans l'Algow, sur la riviere de Mindel. C'est la capitale d'un petit état entre l'Iller & le Lech, qui appartient à la maison de Baviere. L'empereur, après la bataille d'Hochstedt, créa Marlboroug prince de l'empire, en érigeant en sa faveur *Mindelheim* en principauté, qui fut depuis échangée contre une autre. Mais Marlborough n'a jamais été connu sous de pareils titres, son nom étant devenu le plus beau qu'il pût porter. *Long.* 28. 15. *latit.* 48. 5.

MINDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, capitale de la province de même nom sur le Wéser, avec un pont qui fait un grand passage, & la rend commerçante. Elle appartient à l'électeur de Brandebourg, qui en a sécularisé l'évêché. Elle est dans une situation avantageuse, à 11 lieues S. E. d'Osnabruck, 15 O. de Hannover, 15 N. E. de Paderborn. *Long.* 26. 40. *lat.* 52. 23.

MINDORA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, une des Philippines, à 18 lieues de Luçon. Elle a 20 lieues de tour, & une petite ville nommée *Baco*. Elle est remplie de montagnes qui abondent en palmiers. Les habitans sont tous idolâtres, & payent tribut aux Espagnols à qui l'île appartient. *Long.* 139. *lat.* 13. (*D. J.*)

MINE, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) en latin *minera, gleba metallica*. Dans l'histoire naturelle du regne, on appelle *mine* toute substance terreuse ou pierreuse qui contient du métal ; c'est ainsi qu'on appelle *mine* d'or toute pierre dans laquelle on trouve ce métal. Mais dans un sens moins étendu, on donne le nom de *mine* à tout métal qui se trouve minéralisé, c'est-à-dire combiné avec le soufre ou avec l'arsenic, ou avec l'un & l'autre à la fois ; combinaison qui lui fait perdre sa forme, son éclat & ses propriétés. *Voyez* MINÉRALISATION.

C'est dans cet état que les métaux se trouvent le plus ordinairement dans les filons ou veines métalliques, alors on dit que ces métaux sont *minéralisés*, ou dans l'état de *mine* ; au lieu que quand un métal se trouve dans le sein de la terre sous la forme qui lui est propre, on le nomme *métal natif* ou *métal vierge*.

Il y a souvent plusieurs métaux qui sont mêlés & confondus dans une même *mine*, c'est ainsi qu'on trouve rarement des *mines* de cuivre qui ne contiennent en même tems une portion de fer ; toutes les *mines* de plomb contiennent plus ou moins d'argent. Voilà précisément ce qui cause la difficulté de reconnoître les *mines* au simple coup-d'œil, il faut pour cela des yeux fort accoutumés, quelquefois on est obligé même de recourir au microscope, & souvent encore c'est sans succès, & l'on est forcé de faire l'essai de la *mine*, quand on veut être assûré de ce qu'elle contient. Ces essais doivent se faire avec beaucoup de précaution, vû que le feu peut souvent volatiliser & dissiper plusieurs des substances contenues dans une *mine*, & par-là l'on ne trouve plus de métaux qui y étoient auparavant très-réellement renfermés. Cela vient de ce qu'en donnant un feu trop violent, non-seulement le soufre & l'arsenic se dégagent & se dissipent, mais encore ils entraînent avec eux les parties métalliques, qui sont dans un état de division extrème dans les *mines*.

Dans les dénomination que l'on donne aux différentes *mines*, on doit toujours consulter le métal qui y domine ; quelque naturelle que soit cette observation, elle

a été

a été souvent négligée par la plûpart des Minéralogistes; dans les noms qu'ils ont donnés à leurs *mines*, souvent ils se sont réglés plutôt sur le prix que la convention a fait attacher à un métal qui s'y trouvoit accidentellement & en petite quantité, que sur le métal qui y étoit le plus abondant; c'est ainsi que nous voyons souvent qu'ils donnent le nom des *mines* d'argent à de vrais *mines* de plomb, dont le quintal fournit tout-au-plus quelques onces d'argent contre une très-grande quantité de plomb; c'est avec grande raison que M. Rouelle reproche cette faute à la plûpart des auteurs; ce savant chimiste observe très-judicieusement que, pour parler avec l'exactitude convenable dans l'histoire naturelle, une *mine* de cette espece devroit être appellée *mine de plomb contenant de l'argent*, & non *mine d'argent*. La même observation peut s'appliquer à un grand nombre d'autres *mines* qui ont été nommées avec aussi peu d'exactitude, & l'on sent que ces dénominations sont très-capables d'induire en erreur les Naturalistes, qui doivent plutôt s'arrêter à la nature qu'à la valeur des métaux contenus dans une *mine*.

C'est dans les profondeurs de la terre que la nature s'occupe de la formation des *mines*; & quoique cette opération soit une de celles qu'elle cache le plus soigneusement à nos regards; les Naturalistes n'ont pas laissé de faire des efforts pour tâcher de surprendre quelques-uns de ses secrets. Quelques auteurs, parmi lesquels se trouve le célebre Stahl, croient que les métaux & les *mines* qui sont dans les filons, ont été créés dès les commencemens du monde; d'autres au contraire croient avec plus de raison que la nature forme encore journellement des métaux, ce qu'elle fait en unissant ensemble les parties élémentaires, ou les principes qui doivent entrer dans leurs différentes combinaisons, c'est-à-dire les trois terres que Becher a nommées *terre vitrescible*, *terre onctueuse & terre mercurielle*, dont, suivant lui, tous les métaux sont composés. *Voyez l'article* MÉTAUX. Quoi qu'il en soit, on ne peut douter qu'il ne se forme journellement des *mines* nouvelles, soit que les métaux existent depuis l'origine du monde, soit qu'eux-mêmes soient d'une formation récente & journaliere.

Les deux grands agens, dont la nature se sert pour la formation des *mines*, sont la chaleur & l'eau. En effet, sans adopter les idées chimériques d'un feu placé au centre de notre globe, il est constant, d'après les observations des Minéralogistes qu'il regne toujours un air chaud dans les lieux profonds de la terre, tels que sont les souterreins des *mines*; cette chaleur est quelquefois si forte que pour peu qu'on s'arrête dans quelques-uns de ces souterreins, on est entierement trempé de sueur; par-là les eaux salines, qui se trouvent dans la terre, sont mises en état d'agir sur les molécules métalliques & minérales; elles sont peu-à-peu divisées, atténuées, mises en dissolution & en digestion: lorsque ces particules sont assez divisées, la chaleur de la terre en réduisant les eaux en vapeurs, fait qu'elles s'élevent & entraînent avec elles les parties métalliques, tellement atténuées qu'elles peuvent demeurer quelque tems suspendues dans l'air avec les vapeurs qui les entraînent; alors elles voltigent dans les cavités de la terre, dans ses fentes & dans les espaces vuides des filons; les différentes molécules se mêlent, se confondent, se combinent; & lorsque par leur aggrégation & leur combinaison elles sont devenues des masses trop pesantes pour demeurer plus long-tems suspendues en l'air, elles tombent par leur propre poids, se déposent sur les terres ou les roches qu'elles rencontrent; elles s'attachent à leurs surfaces, ou bien elles les pénetrent; les molécules s'entassent peu-à-peu les unes sur les autres: lorsqu'il s'en est amassé une quantité suffisante, leur aggrégation devient sensible; alors si les molécules qui se sont déposées, ont été purement métalliques sans s'être combinées avec des molécules étrangeres, elles formeront des métaux purs, ou ce qu'on appelle des métaux *vierges* ou *natifs*; mais si ces molécules métalliques, lorsqu'elles voltigeoient en l'air, ont rencontré des molécules d'autres métaux, ou de soufre ou d'arsenic, qui ont été élevées par la chaleur souterreine en même tems qu'elles, alors ces molécules métalliques se combineront avec ces substances ou avec des molécules d'autres métaux, pour-lors il se formera des *mines* de différentes especes, suivant la nature & les proportions des molécules étrangeres qui se seront combinées. Telle est l'idée que l'on peut se faire de la formation des *mines*. A l'égard des pierres ou roches sur lesquelles ces combinaisons s'attachent ou déposent, elles se sont appellées *minieres*. *Voyez* MINIERE, MINÉRALISATION & EXHALAISONS MINÉRALES.

Ainsi, quelle que soit l'origine primitive des métaux, soit qu'ils existent depuis la création du monde, soit que par la réunion de leurs parties élémentaires ils se forment encore tous les jours, l'expérience nous prouve qu'il se fait de nouvelles *mines*. En effet, nous voyons que la nature, dans l'intérieur de la terre ainsi qu'à sa surface, est perpétuellement en action; quoique nous ne soyons pas en état de la suivre pas-à-pas, plusieurs circonstances nous convainquent qu'elle recompose d'un côté ce qu'elle a décomposé d'un autre. Nous voyons que tous les métaux imparfaits souffrent de l'altération & se décomposent, soit à l'air, soit dans les eaux; l'un & l'autre de ces agens se trouvent dans le sein de la terre; ils sont encore aidés par la chaleur; les eaux chargées de parties salines agissent plus puissamment sur les substances métalliques & les dissolvent; ce qui a été altéré, dissout & décomposé dans un endroit, va se reproduire & se recomposer dans un autre, ou bien va former ailleurs de nouvelles combinaisons toutes différentes des premieres: cela se fait parce que les molécules qui formoient la premiere combinaison ou *mine*, sont élevées & transportées par les exhalaisons minérales, ou même cette translation se fait plus grossierement par les eaux, qui après s'être chargées de particules métalliques les charrient en d'autres lieux où elles les déposent. Nous avons des preuves indubitables de ces reproductions de *mines*. On trouve dans la terre des corps entierement étrangers au regne minéral, tels que du bois, des coquilles, des ossemens, &c. qui y ont été enfouis par des révolutions générales, ou par des accidens particuliers, & qui s'y sont changés en de vraies *mines*. C'est ainsi qu'à Orbissau en Bohème, on trouve du bois changé en *mine* de fer; en Bourgogne on trouve des coquilles qui sont devenues des *mines* que l'on traite avec succès dans les forges & dont on tire du très-bon fer; & les ouvrages de minéralogie sont remplis d'exemples de la reproduction de *mines* de fer, & d'autres métaux. C'est ainsi que nous voyons que dans des souterreins de *mines* abandonnées, & où depuis plusieurs siecles les travaux ont cessé, quand on vient à y travailler de nouveau, on retrouve assez souvent de nouvelles *mines* qui se sont reproduites sur les parois des rochers des galeries. En Allemagne on a trouvé une incrustation de *mine*, qui s'étoit formée sur un morceau de bois provenu d'une échelle; elle contenoit huit marcs d'argent au quintal. M. Cronstedt, de l'académie royale de Suede, a trouvé dans les *mines* de Kungsberg en Norvege, une eau qui découloit par une fente d'une roche, & qui avoit formé un enduit ou une pellicule d'argent sur cette roche. *Voyez les Œuvres physiques & minéralogiques* de M. Lehman, *tom. I. pag.* 380. *suiv.* ainsi que le *tom. II.* du même ouvrage. Tous ces faits prouvent d'une maniere incontestable que les *mines* sont sujettes à des altérations & à des translations continuelles; c'est aussi pour cette raison que l'on rencontre assez fréquemment des endroits dans les filons qui sont entierement vuides, & où l'on ne trouve plus que les débris des *mines* qui y étoient autrefois contenues; ce qui donne lieu à l'expression des Mineurs, qui disent alors *qu'ils sont arrivés trop tard*. *Voyez* FILONS.

Nous avons lieu de croire que la nature opere très-lentement la formation des *mines*; mais elle n'agit point en cela d'une maniere constante & uniforme. Les productions qu'elle fait de cette maniere doivent être variées à l'infini, en raison de la nature des molécules qu'elle combine, de leur quantité, de leurs différentes proportions, & du tems & des voies qu'elle emploie, des différens degrés d'atténuation & de division des substances, &c. de-là cette grande multitude de corps que nous présente le regne minéral, & cette différence prodigieuse dans le coup-d'œil que nous offrent les *mines*. En effet les *mines* varient pour le tissu, pour la couleur, pour la forme, & pour les accidens; il y en a quelques-unes qui sont d'une figure indéterminée, tandis que d'autres ont une figure réguliere, semblable à celle des crystaux; quelques-unes sont opaques, d'autres ont un peu de transparence. On ne s'arrêtera point ici à décrire ces sortes de variétés, d'autant plus que l'on trouvera aux articles de chaque métal & demi-métal l'aspect que présentent leurs *mines*. On peut dire en général que les métaux dans l'état de *mine*, ont un coup-d'œil tout différent de celui qu'ils ont lorsqu'ils sont purs.

Ce sont les filons & les fentes de la terre qui sont les attéliers dans lesquels la nature s'occupe le plus ordinairement de la formation des *mines*; comme à *l'article* FILONS on a suffisamment expliqué leur nature, leurs propriétés, nous ne répéterons point ici ce que nous en avons déja dit. *Voyez* FILONS *ou* VEINES MÉTALLIQUES.

QUES. Nous nous contenterons seulement d'observer ici que suivant la remarque de M. Rouelle, constatée par les observations que M. Lehmann a publiées dans son *Traité de la formation des couches de la terre*, les *mines* en filons ne se trouvent que dans les montagnes primitives, c'est-à-dire dans celles qui paroissent aussi anciennes que le monde, & qui n'ont point été produites par les inondations, par le séjour de la mer, par le déluge universel, ou par d'autres révolutions arrivées à notre globe. *Voyez* MONTAGNES.

Les mines ne se trouvent point toujours par filons suivis; souvent on les rencontre dans le sein des montagnes par masses détachées, & formant comme des tas séparés, dans des pierres dont les creux en sont remplis; ces sortes de *mines* s'appellent *mines en marons* ou *mines en rognons*. M. Rouelle les nomme *minera nidulantes*. *Voyez* MARONS.

D'autres *mines* se trouvent quelquefois par fragmens détachés dans les couches de la terre, ou même à sa surface; ce sont ces sortes de *mines* que les Anglois nomment *shoads*; il est très-visible qu'elles n'ont point été formées par la nature dans les endroits où on les trouve actuellement placées, elles y ont été transportées par les eaux qui ont arraché ces fragmens des filons placés dans les montagnes primitives, & qui après avoir été roulées comme les galets, les ont portées & rassemblées dans les couches de la terre, qui ont elles-mêmes été produites par des inondations. Ces *mines* par fragmens peuvent quelquefois conduire aux filons dont elles ont été arrachées: nous avons dit à l'*article* ETAIN, que cela se pratiquoit sur-tout en Cornouaille pour retrouver les filons des *mines* d'étain; ces *shoads* ou fragmens sont roulés & arrondis; outre la *mine* on y trouve encore des fragmens de la roche ou miniere, à laquelle la *mine* tenoit dans le filon. Il y a lieu de croire que c'est ainsi que se sont formées toutes les *mines* répandues en particules déliées que l'on trouve dans des couches de terre & de sable dont on les retire par le lavage; ce sont ces *mines* que les Allemands nomment *seifenwerck* ou *mines de lavage*. Cela peut encore nous faire comprendre comment il se fait que l'on trouve dans le lit d'un très-grand nombre de rivieres, des particules métalliques, & sur-tout du sable ferrugineux mêlé de petites particules ou de paillettes d'or. Il y a lieu de conjecturer que ces particules ont été détachées des montagnes où il y a des filons, par les rivieres mêmes ou par les torrens qui s'y déchargent.

Enfin il y a encore un état dans lequel on trouve les *mines* de quelques métaux, ce sont celles qui ont été formées par transport, telles sont les ochres, les *mines* de fer limoneuses, la calamine, quelques *mines* de cuivre: suivant M. Rouelle, ces sortes de *mines* ne doivent leur formation qu'à des vitriols qui ont été dissouts & entraînés par les eaux, & qui étant ensuite venus à se décomposer, ont déposé la terre métallique que ces vitriols contenoient, qui par-là a formé des bancs ou des lits. Ce savant chimiste observe avec raison qu'il n'y a que le fer, le cuivre & le zinc qui soient susceptibles de se vitrioliser, d'où il conclut qu'il n'y a que ces trois substances métalliques que l'on puisse rencontrer dans cet état dans les couches de la terre. Il est certain que plusieurs *mines* de fer que l'on traite avec beaucoup de succès se trouvent dans cet état, c'est celui de la plûpart des *mines* de fer de France, & la *mine* de fer que les Suédois & les Allemands appellent *minera ferri pulverosa*, ou *mine marécageuse & limoneuse*, paroît être de cette nature. La calamine, qui est une ochre chargée de zinc, paroît aussi avoir été formée par la décomposition du vitriol blanc. L'ardoise ou la pierre schisteuse, qui est devenue une mine de cuivre, telle que celle que l'on rencontre en quelques endroits d'Allemagne, doit ce métal à la décomposition d'un vitriol cuivreux. (—)

MINES, *fodina metallica*, ou *metalli fodina*, (*Hist. nat. Minéral. arts.*) on nomme ainsi les endroits profonds de la terre, d'où l'on tire les métaux, les demi-métaux, & les autres substances minérales qui servent aux usages de la vie, telles que le charbon de terre, le sel gemme, l'alun, &c.

La nature, non contente des merveilles qu'elle opere à la surface de la terre & au-dessus de nos têtes, a encore voulu nous amasser des trésors sous nos piés. Le prix que les hommes ont attaché aux métaux, joint aux besoins qu'ils en ont, leur ont fait imaginer toutes sortes de moyens pour se les procurer. En vain la Providence avoit-elle caché des richesses dans les profondeurs de la terre; en vain les a-t-elle enveloppées dans les rochers les plus durs & les plus inaccessibles, le desir de les posséder a su vaincre ces obstacles, & ce motif a été assez puissant pour entreprendre des travaux très-pénibles malgré l'incertitude du succès.

> *Itum est in viscera terræ,*
> *Quasque recondiderat stygiisque admoverat umbris,*
> *Effodiuntur opes, irritamenta malorum.*

On a vû dans l'*article* MINE, *minera*, qui précede, que les métaux ne se présentent que rarement sous la forme qui leur est propre; ils sont le plus communément minéralisés, c'est-à-dire masqués, & pour ainsi dire rendus méconnoissables par les substances avec lesquelles ils sont combinés; *voyez* MINÉRALISATION. Il faut donc de l'expérience & des yeux accoûtumés pour distinguer les substances qui contiennent des métaux; en effet, ce ne sont point celles qui ont le plus d'éclat qui sont les plus riches, ce sont souvent des masses informes qui renferment les métaux les plus précieux, d'où l'on voit que les travaux pour l'exploitation des *mines* supposent des connoissances préliminaires qui doivent être très-étendues, puisqu'elles ont pour objet toutes les substances que la terre renferme dans son sein. *Voyez* MINÉRALOGIE. Parmi ces connoissances, une des plus importantes est celle de la nature des terreins où l'on peut ouvrir des *mines* avec quelque apparence de succès.

C'est ordinairement dans les pays de montagnes, & non dans les pays unis, qu'il faut chercher des *mines*. Les Minéralogistes ont observé que les hautes montagnes, qui s'élevent brusquement & qui sont composées d'un roc très-dur, ne sont point les plus propres pour l'exploitation des *mines*; lorsque par hasard on a rencontré un filon métallique dans une montagne de cette nature, on a beaucoup de peine à le suivre, & souvent il n'est pas d'une grande étendue. D'un autre côté, les terreins bas sont trop exposés aux eaux, dont on a beaucoup de peine à les débarrasser. On donne donc la préférence, quand on le peut, aux montagnes ou aux terreins qui s'élevent en pente douce, & qui retombent de la même maniere; le travail y devient plus facile, & peut être plus long-tems continué.

Mais la découverte d'un terrein commode ne suffit point; il faut que les espérances soient fortifiées par d'autres circonstances & par un grand nombre d'indications. Avant que de songer à établir des *mines* dans un pays, il faut s'assurer si le terrein contient des filons ou des veines métalliques; les personnes versées dans la Minéralogie ont observé que plusieurs signes pouvoient concourir à annoncer leur présence.

D'abord les endroits des montagnes où il ne vient que très-peu d'herbe, où les plantes ne croissent que foiblement, où elles jaunissent promptement, où les arbres sont tortueux & demeurent petits, semblent annoncer des filons. On observe pareillement les terreins où l'humidité des pluies, des rosées disparoît promptement, & où les neiges fondent avec le plus de célérité. On peut s'assurer par la vûe & par l'odorat des endroits d'où il part des exhalaisons minérales, sulphureuses & arsénicales; tous ces signes extérieurs, quoique souvent trompeurs, commencent déjà à faire naître des espérances. On considere ensuite la couleur des terres, celles qui sont métalliques sont aisées à distinguer; quelquefois elles sont chargées de fragmens de *mines*, qui ont été détachés par les torrens des filons du voisinage. Les sables des rivieres des environs doivent encore être examinés; souvent ils contiennent des parties minérales & métalliques, qui ont été entraînées par les ruisseaux & par les torrens. On peut regarder au fond des ravins, pour voir quelle est la nature des pierres & des substances que les fontes des neiges & les pluies d'orage arrachent & entraînent. Il est encore important d'examiner la nature des eaux qui sortent des montagnes, pour voir si elles sont chargées de sels vitrioliques; & l'on considérera leur odeur, les dépôts qu'elles font. Quoique tous ces signes soient équivoques, lorsqu'ils se réunissent, ils ne laissent point de donner beaucoup de probabilité qu'un terrein renferme des *mines*.

Nous ne parlerons point ici de la baguette divinatoire, dont on a la foiblesse de se servir encore dans quelques pays pour découvrir les *mines*; c'est un usage superstitieux, dont la saine physique a désabusé depuis long-tems. *Voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

On pourra se servir avec beaucoup plus de certitude & de succès, d'un instrument au moyen duquel dans de certains pays on peut percer les roches & les terres à une grande profondeur; c'est ce qu'on appelle *la sonde des mines*. *Voyez* SONDE. On en verra la *figure dans les Planches de Minéralogie*, qui représentent le travail des *mines* de charbon de terre.

Mais

Mais si l'on veut établir le travail des *mines* dans un pays où l'on sait par tradition, & par les monumens historiques, qu'il y en a déja eu anciennement, on pourra opérer avec plus de sureté; sur-tout si l'on découvre des débris, des scories & des rebuts d'anciens travaux: alors on saura plus certainement à quoi s'en tenir, que si on alloit inconsidérément ouvrir des *mines* dans un canton qui n'a point encore été fouillé.

Quelquefois les *mines* se montrent même à la surface de la terre, parce que leurs filons étant peu profonds, ont été dépouillés par les eaux du ciel qui ont entraîné les terres ou les pierres qui les couvroient; ou parce que les tremblemens de la terre, les affaissemens des montagnes & d'autres accidens, les ont rompus & mis à nud.

Il faudra encore faire attention à la nature de la roche & des pierres dont sont composées les montagnes où l'on veut établir ses travaux. Une roche brisée & non suivie rendroit le travail couteux & incommode, par les précautions qu'il faudroit prendre pour la soutenir & pour l'empêcher d'écrouler; joignez à cela que les roches de cette nature fournissant des passages continuels aux eaux du ciel, détruisent peu-à-peu les filons de *mines* qui peuvent y être contenus.

On considérera aussi la nature des pierres & des substances qui accompagnent les *mines* & les filons. Les Minéralogistes ont trouvé que rien n'annonçoit plus sûrement un minerai d'une bonne qualité, que la présence de la pierre appellée *quartz*, qu'un spath tendre, la blende, quand elle n'est point trop ferrugineuse, une terre fine, tendre & onctueuse, que les Allemans nomment *besteg*, ainsi que les terres métalliques & atténuées qui remplissent quelquefois les fentes des rochers, & que l'on connoît sous le nom de *guhrs*.

C'est dans les filons, c'est-à-dire dans ces veines ou canaux qui traversent les montagnes en différens sens, que la nature a déposé les richesses du regne minéral. Nous avons suffisamment expliqué leurs variétés, leurs dimensions, leurs directions, leurs inclinaisons & les autres circonstances qui les accompagnent, à l'article FILONS, auquel nous renvoyons le lecteur. On a aussi développé dans l'article MINE (*minera*), les idées les plus probables sur leur formation; nous ne répéterons donc pas ici ce qui a été dit à ce sujet, nous nous contenterons de faire observer qu'il ne faut point toujours se flatter de trouver une *mine* d'une même nature dans toutes les parties d'une montagne ou d'un filon; souvent elle change, totalement quelquefois: lorsqu'on aura commencé par trouver du fer, en continuant le travail, on rencontrera de l'argent ou des *mines* de plomb. Le célebre Stahl rapporte, dans son *Traité du soufre*, un exemple frappant des variations des *mines*; il dit qu'à Scheneberg, en Misnie, on exploitoit avant l'an 1400, une *mine* de fer; à mesure qu'on s'enfonçoit en terre, la *mine* devenoit d'une mauvaise qualité; cela força à la fin les intéressés d'abandonner cette *mine*. Le travail ayant été repris par la suite des tems, on trouva que c'étoit l'argent qui y étoit en abondance, qui nuisoit à la qualité du fer que l'on tiroit de cette *mine*, & l'on obtint pendant 79 ans une quantité prodigieuse de ce métal précieux; au bout de ce tems cette *mine* se trouva entierement épuisée, & fit place à du cobalt ou à de l'arsenic. Les Mineurs disent ordinairement que toute *mine* riche *a un chapeau de fer*, c'est-à-dire qu'elle a de la *mine* de fer qui lui sert de couverture.

Après avoir exposé quels doivent être les signes extérieurs qui annoncent la présence d'une *mine*, nous allons décrire les différens travaux de leur exploitation, tels qu'ils se pratiquent ordinairement. Le premier travail s'appelle *la fouille*, il consiste à écarter la terre supérieure qui couvre la roche; lorsqu'on est parvenu à cette roche, on la creuse & on la détache avec des outils de fer, des ciseaux bien trempés, des maillets, des leviers; & quelquefois lorsqu'elle est fort dure, on la fait sauter avec de la poudre à canon. Souvent au bout de tout ce travail on ne rencontre qu'une fente de la montagne, ou une vénule peu riche, au-lieu du filon que l'on cherchoit; comme cela ne dédommageroit point des peines & des frais de l'exploitation, on est obligé de recommencer la même manœuvre, ou fouille, dans un autre endroit; & l'on continue de même jusqu'à ce qu'on ait donné sur le vrai filon. Les souverains d'Allemagne, dans la vûe d[illegible]iser le travail des *mines*, ont accordé de très g[illegible] prérogatives à ceux qui fouilloient pour découvrir des filons; non-seulement on leur donnoit des gratifications considérables lorsqu'ils découvroient quelque filon, mais encore on leur accordoit la faculté de fouiller dans les maisons, dans les jardins, dans les prairies des sujets, en un mot par-tout, à l'exception des champs ensemencés: & il étoit défendu, sous peine d'une amende très-considérable, de les troubler dans leur travail, ou de s'y opposer. Les fouilles qui avoient été faites devoient rester ouvertes, & il n'étoit point permis de les combler; cela se faisoit pour instruire ceux qui pourroient venir ensuite chercher des *mines* aux mêmes endroits.

Après qu'en fouillant, on s'est assuré de la présence d'une *mine*, ou d'un filon, on forme des *bures* ou *puits*; ce sont des trous quarrés, qui descendent en terre, ou perpendiculairement ou obliquement: ces puits ont deux côtés plus longs que les deux autres, c'est-à-dire forment des quarrés longs. On les revêtit de planches, assujetties par un chassis de charpente; cela se fait pour empêcher l'éboulement des terres & des pierres, qui pourroient blesser les ouvriers, & même combler les fosses: cette opération s'appelle *cuvelage*. Parmi *les Planches de Minéralogie*, on en trouvera une qui représente une coupe d'un souterrain de *mine*; on y verra des puits revêtus de la maniere qui vient d'être décrite.

Sur la longueur du quarré long qui forme le puits, on prend un espace pour y former une cloison de planches, pratiquée dans l'intérieur du puits; cette cloison ou séparation, va d'un des petits côtés à l'autre; elle partage le puits en deux parties inégales: la partie la plus spacieuse est destinée à la montée & à la descente des seaux ou paniers que l'on charge du minerai qui a été détaché sous terre, ou des pierres inutiles dont on veut se débarrasser: la partie la plus étroite est destinée à recevoir les échelles que l'on place perpendiculairement dans les puits, & qui servent aux ouvriers pour descendre dans leurs atteliers souterrains. On multiplie ces échelles, mises au bout les unes des autres, en raison de la profondeur qu'on veut donner à son puits. Directement au-dessus du puits, on place un tourniquet ou bouriquet; c'est un cylindre garni à chaque extrémité d'une manivelle, autour de ce cylindre s'entortille une corde ou une chaîne, à laquelle sont attachés les seaux ou paniers destinés à recevoir le minerai: deux ou quatre ouvriers font tourner ce cylindre. Mais lorsque les fardeaux qu'il faut tirer de la terre sont trop considérables, ou lorsque les puits sont d'une trop grande profondeur, on se sert d'une machine à molettes que des chevaux font tourner; c'est un arbre ou essieu placé perpendiculairement, au haut duquel est une lanterne autour de laquelle s'entortille la chaîne de fer, à laquelle sont attachés les seaux ou paniers: cette chaîne est soutenue par deux cylindres, ou par des poulies qui la conduisent directement au-dessus du puits. Des chevaux font tourner cette machine qui est représentée dans la *figure* qui représente *la coupe d'une mine*, on la couvre d'un angard ou cabanne de planches, pour la garantir des injures de l'air; cet angard sert en même tems à empêcher la pluie ou la neige de tomber dans le puits.

On forme quelquefois plusieurs puits de distance en distance, les uns servent à l'épuisement des eaux, d'autres servent à donner de l'air dans le fond des souterrains, comme nous aurons occasion de le faire voir plus loin.

Lorsque le premier puits est descendu jusques sur le filon, on forme une espece de repos ou de salle, afin que les ouvriers puissent y travailler à l'aise, & l'on creuse des galeries, c'est-à-dire, des chemins souterreins qui suivent la direction du filon que l'on a trouvé; c'est dans ces galeries que les ouvriers détachent le minerai de la roche qui l'enveloppe, & en allant toujours en avant, à force de détacher du minerai ils se font un passage. Ces galeries doivent être assez hautes & assez larges pour qu'un homme puisse s'y tenir de bout, & y agir librement, pour y faire aller des brouettes, dont on se sert pour transporter le minerai jusqu'à l'endroit où on le charge dans les paniers. Pour empêcher que la roche dans laquelle les galleries ont été pratiquées ne s'affaisse par le poids de la montagne, on la soutient au moyen d'une charpente, c'est ce qu'on appelle *étrésillonner*; cela se fait de différentes manieres, que l'on peut voir dans la *Planche* qui représente *la coupe d'une mine*. Quelquefois même on soutient les galeries par de la maçonnerie, ce qui est plus solide, & dispense des réparations continuelles qu'on est obligé de faire aux étais de charpente que l'humidité pourrit très-promptement dans les souterrains.

Comme le filon que l'on exploite a quelquefois dans son voisinage des vénules, des fentes & des rameaux remplis de minerai qui viennent s'y rendre, on est obligé de faire des boyaux de prolongation aux deux côtés des galeries pour aller chercher ce minerai; on étaye ces boyaux de même que les galeries. On fait aussi très-souvent des excavations sur les côtés des puits & des galeries, que l'on nomme des *ailes*, afin de détacher les masses de mi-

nerai

nerai qui peuvent s'y trouver, & pour découvrir les fentes & veinules qui vont aboutir au filon principal.

Lorsque les galeries ont été formées & bien assurées, & lorsque le filon a été découvert & dépouillé de la roche qui l'environne, les ouvriers en détachent le minerai; cela se fait avec des marteaux pointus des deux côtés, & d'autres outils bien trempés. Quand la roche est fort dure, on y fait des trous avec un outil pointu qu'on nomme *fleuret* : on remplit ces trous d'une cartouche ou d'un pétard, auquel on met le feu avec une méche soufrée, par-là on fait un effet plus grand & plus prompt que les ouvriers ne pourroient faire à l'aide de leurs outils. Quelquefois pour attendrir la roche, on amasse auprès d'elle quelques voies de bois que l'on allume; alors les ouvriers sortent des souterreins, de peur d'être étouffés par la fumée & par les vapeurs dangereuses que le feu dégage de la *mine*, par ce moyen le feu fait gerser la roche qui se détache ensuite avec plus de facilité; cependant il est plus avantageux de se servir de la poudre à canon, parce que cela évite une perte de tems considérable.

Lorsque l'épaisseur du filon le permet, on y forme des especes de marches ou de gradins, les uns au-dessus des autres, & sur chacun de ces gradins est un ouvrier qui est éclairé par sa lampe qui est auprès de lui, & qui détache du minerai sur le gradin qui est devant. *Voyez* la *Planche de la coupe d'une mine*.

Les galeries se continuent, tant que l'on voit apparence de suivre un filon; il y a dans quelques *mines* de Misnie où l'on travaille depuis plusieurs siecles, des galeries ou chemins souterreins qui ont plusieurs lieues de longueur, & qui vont d'une montagne à l'autre. On sent que dans ce cas on est obligé de multiplier les puits qui descendent de la surface de la terre, tant pour tirer le minerai, que pour renouveller l'air & pour épuiser les eaux.

Comme souvent dans une même montagne il y a plusieurs filons placés au-dessus les uns des autres, on est encore obligé de faire plusieurs étages de galeries, & l'on forme sur le sol de la premiere galerie des puits qui conduisent à la seconde, & ainsi de suite en raison de la quantité de galeries ou d'étages que l'on a été dans le cas de faire. Il faut observer, que ces puits souterreins ne soient point placés précisément au-dessous des premiers, c'est-à-dire, de ceux qui descendent de la surface de la terre; cela incommoderoit les ouvriers qui y travaillent. Ces puits sont revêtus comme les premiers, & ils n'en different qu'en ce qu'ils ne vont point jusqu'au jour: On y place aussi des tourniquets, & quelques-uns servent à l'épuisement des eaux. On peut se faire une idée de leur arrangement, en jettant les yeux sur la *Planche de la coupe d'une* mine.

Lorsque les *mines* sont très-profondes, & que les galeries ont été poussées à une grande longueur, il deviendroit très-pénible & très-couteux de s'occuper à tirer les pierres inutiles qui ont été détachées de la montagne. Pour éviter ce transport, on les jette dans les creux & les cavités qui ont été épuisées de minerai; quelquefois même on forme des planches à la partie supérieure des galeries pour les recevoir, & l'on a trouvé que souvent au bout d'un certain tems, ces pierres brisées avoient repris du corps & étoient devenues chargées de minerai.

Quand les choses sont ainsi disposées, il faut songer à prévenir ou à remédier aux inconvéniens auxquels les *mines* sont exposées. La principale incommodité vient des eaux qui se trouvent dans le sein de la terre, & que les ouvriers font sortir des réservoirs ou cavités où elles étoient renfermées, en perçant avec leurs outils les roches qui les contiennent; alors elles sortent avec violence & quelquefois en si grande quantité, que l'on est souvent forcé d'abandonner l'exploitation des *mines* au moment où leur produit devenoit le plus considérable; c'est aussi un des plus grands obstacles que l'on ait à vaincre, & ce qui constitue souvent dans les plus fortes dépenses. On a différens moyens pour se débarrasser des eaux; on pratique ordinairement sur le sol des galeries, des especes de rigoles ou de petits canaux qui vont en pente, & qui conduisent les eaux dans des réservoirs pratiqués dans des endroits qui sont au-dessus du niveau de ceux où l'on travaille; là ces eaux s'amassent, & elles en sont tirées par des pompes mises en mouvement par des machines à moulettes, tournées par des chevaux à la surface de la terre; on multiplie les corps de pompes en raison de la profondeur des endroits dont on veut épuiser les eaux. Ces pompes ou machines sont de différentes especes; on trouvera leur description à l'*article* POMPES DES MINES.

Rien n'est plus avantageux pour procurer l'épuisement des eaux des *mines*, que de faire ce qu'on appelle une galerie de *percement*. C'est un chemin que l'on fait aller en pente, il prend sa naissance au centre de la montagne, & se termine dans quelque endroit bas au pié de la montagne, par-là les eaux se dégorgent, soit dans la plaine, soit dans quelque riviere voisine. Cette voie est la plus sûre pour se débarrasser des eaux, mais on ne peut point toujours la mettre en pratique, soit par les travaux immenses qu'elle exige, soit par la position des lieux, soit par la trop grande profondeur des souterreins, qui quelquefois vont beaucoup au-dessous du niveau des plaines & des rivieres voisines, d'où l'on voit qu'il faut beaucoup de prudence & d'expérience pour pouvoir lever cet obstacle. Dans les *mines* d'Allemagne, les entrepreneurs d'un percement ont le neuvieme du minerai, qui se détache dans la *mine* qu'ils ont débarrassée des eaux.

Un autre inconvénient funeste des *mines* vient du mauvais air qui regne dans les souterreins; cet air déja chaud par lui-même, le devient encore plus par les lampes des ouvriers; il est dans un état de stagnation, & lorsque le soleil vient à donner sur les ouvertures des puits, il regne quelquefois une chaleur insupportable dans ces souterreins. On doit joindre à cela des exhalaisons sulfureuses & arsénicales, ou mouffettes qui partent du minéral que l'on détache, & qui souvent font périr subitement les ouvriers. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES. Il est donc très-important de remédier à ces inconvéniens, & d'établir dans les fonds des *mines* des courans d'air, qui emportent les vapeurs dangereuses & qui mettent de l'air frais en leur place. Nous avons déja remarqué, que l'on faisoit pour cela des puits de distance en distance, mais il est important que ces puits ne soient point de la même longueur que les autres, parce que s'ils étoient exactement de la même longueur, l'air, qui est un fluide ne se renouvelleroit point; au lieu qu'en faisant attention à cette observation, les différens puits feront la fonction d'un syphon, dans lequel l'eau dont on le remplit sort par la branche la plus courte, tandis que cette eau reste si les deux branches du syphon sont égales; il en est de même de l'air qui est un fluide. C'est pour cette raison que les mineurs avisés allongent par une trompe de bois un des puits, lorsque la position peu inclinée de leurs galeries ne permet pas de rendre la longueur des puits assez inégale.

Autrefois on se servoit aussi de grands soufflets qui poussoient de l'air dans les souterreins, au moyen de tuyaux dans lesquels ils souffloient; mais de toutes les inventions pour renouveller l'air des *mines*, il n'en est point de plus sûre que de placer près de l'ouverture d'un puits un fourneau, au travers duquel on fera passer un tuyau de fer, que l'on prolongera dans les souterreins par des planches, dont les jointures seront exactement bouchées. Par ce moyen, le feu attirera perpétuellement l'air qui sera dans l'intérieur de la terre, & il sera renouvellé par celui qui ira y retomber, par les autres puits & ouvertures.

Telle est en général la maniere dont se fait l'exploitation des *mines* ; elle peut varier en quelques circonstances peu importantes dans les différens pays; mais ce qui vient d'être dit suffit pour en donner une idée distincte. On voit que ce travail est très-pénible, très-dispendieux, sujet à de grands inconvéniens & très-incertain. Il est donc important de ne s'embarquer dans ces dépenses & ces travaux qu'avec connoissance de cause, & après avoir pesé mûrement toutes les circonstances. Le monde est plein de faiseurs de projets qui cherchent à engager les personnes peu instruites dans des entreprises, dont ils savent seuls tirer du profit. Il vaut mieux ne point commencer à travailler, que de se mettre dans le cas d'abandonner son travail; il faut débuter avec économie, & ne le faire qu'après s'être assuré par des essais exacts, de ce qu'on a lieu d'attendre de ses travaux, *voyez* ESSAI. Cependant il ne faudra point oublier que les travaux en grand de la Métallurgie ne répondent presque jamais exactement aux produits que l'on avoit obtenus par les essais en petit; ces derniers se font avec une précision que l'on ne peut point avoir dans le travail en grand. Il n'y a qu'un petit nombre de personnes qui soient vraiment instruites dans la science des *mines*, il faut beaucoup de lumieres, de connoissances & d'expériences pour y faire les améliorations dont elle est susceptible. Le plus grand nombre ne suit qu'une routine prescrite par les prédécesseurs. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Comme le travail des *mines* doit nécessairement être suivi des travaux de la Métallurgie, on ne doit point entreprendre l'exploitation d'une *mine* [illegible] avoir examiné si le pays où l'on est fournira la [illegible] de bois nécessaire, tant pour les charpentes des souterreins qui demandent souvent à être renouvellées, que pour les travaux des fonderies qui en consument une quantité très-considérable: on sent que l'entreprise deviendroit trop couteuse s'il falloit faire venir le bois de loin. Il n'est

pas

pas moins important de voir si l'on trouvera dans son voisinage, des rivieres, des ruisseaux, parce que l'on a besoin d'eau pour les lavoirs, les bocards, pour faire aller les soufflets des fonderies, & même pour faire aller les pompes qui tirent les eaux des souterreins; cela épargne la main-d'œuvre.

Si l'exploitation des *mines* est une entreprise ruineuse lorsqu'elle se fait trop légerement, elle est très-avantageuse lorsqu'elle se fait avec connoissance de cause. Personne n'ignore les revenus immenses que les *mines* produisent à la maison électorale de Saxe, à la maison de Brunswick & à la maison d'Autriche, sans compter un grand nombre d'autres princes d'Allemagne, qui en tirent des profits très-considérables. C'est par ces motifs que les souverains d'Allemagne ont donné une attention particuliere à cette branche importante du commerce de leurs états; ils s'intéressent ordinairement eux-mêmes dans les entreprises des *mines*, & ils ont établi des colléges ou des conseils uniquement destinés à veiller non-seulement à leurs propres intérêts, mais encore à ceux des compagnies qui font l'exploitation des *mines*. Ils ont accordé de très-grands privileges pour exciter & encourager ces travaux si pénibles & si coûteux; ils n'ont point cru faire une grace à leurs sujets en leur permettant de se ruiner, & ils ne leur accordoient pas des concessions pour un tems limité, méthode très-propre à empêcher qu'on ne fasse de grandes entreprises en ce genre, parce que ce n'est souvent qu'au bout d'un grand nombre d'années de travaux inutiles que l'on trouve enfin la récompense de ses peines. Il seroit à souhaiter que la France ouvrit les yeux sur ses véritables intérêts, remédiât à ce que ses ordonnances ont de défectueux à cet égard; elle mettroit par-là ses sujets à portée de travailler à l'exploitation des *mines*, que l'on trouveroit en abondance si l'on étoit encouragé à les chercher; cela fourniroit des ressources à des provinces qui n'ont d'ailleurs point de commerce ni de débouché pour leurs denrées, & qui abondent de bois dont elles ne peuvent trouver le transport. Schreuder a regardé le travail des *mines* comme une chose si avantageuse pour un état, qu'il ne balance point à dire qu'un prince doit les faire exploiter dans son pays même sans profit, parce que parlà il occupe un grand nombre de bras qui demeureroient oisifs, il occasionne une circulation de l'argent parmi ses sujets, il se fait une consommation des denrées, & il s'établit des manufactures & du commerce. Comme depuis quelques années on a envoyé des jeunes gens en Saxe & dans les *mines* de Hongrie pour s'instruire dans les travaux de la Minéralogie & de la Métallurgie, il paroît que le gouvernement a dessein de s'occuper de cette partie si importante du commerce, & l'on doit se flatter qu'il mettra à profit les lumieres qui ont été acquises par les personnes qu'il a fait voyager dans cette vue.

Quand on veut établir des *mines* dans un pays où l'on n'en a point encore exploitées, il est à propos de faire venir, à force d'argent, des ouvriers d'un pays où ces travaux sont cultivés; les habitans apprendront d'eux la maniere dont il faut opérer, & peu-à-peu on se met en état de se passer des étrangers. Il faut aussi que le souverain encourage les travailleurs par des franchises & des privileges qui leur fassent fermer les yeux sur les dangers qui accompagnent la profession de mineur & sur la dureté de ce travail. En effet, le travail des *mines* étoit un supplice chez les Romains; la santé des ouvriers est ordinairement très-exposée, sur-tout dans les *mines* arsénicales, où il regne des exhalaisons empoisonnées. Ceux qui travaillent en Saxe dans les *mines* de cobalt, ne vivent point long-tems; ils sont sujets à la phthisie & à la pulmonie, cela n'empêche point les enfans de courir les mêmes dangers que leurs peres, & de passer la plus grande partie de leur vie enterrés tout vivans dans des souterreins où ils sont privés de la lumiere du jour, & continuellement en péril d'être noyés par les eaux, d'être blessés par l'écroulement des rochers, par la chute des pierres & par une infinité d'autres accidens. En 1687 la fameuse montagne de Hoppaberg en Suede écroula tout d'un coup, parce que les grandes excavations qu'on y avoit faites, furent cause que les piliers qu'on avoit laissés ne purent plus soutenir le poids de la montagne: par un grand bonheur ce désastre arriva un jour de fête, & personne ne se trouva dans les souterreins qui renfermoient ordinairement plusieurs milliers d'ouvriers. Comme en Suede on a senti l'importance dont le travail des *mines* étoit pour ce royaume, on n'a rien omis pour adoucir la rigueur du sort des mineurs; ceux qui ont eu le malheur d'être blessés, ou d'être mis hors d'état de travailler, sont entretenus aux dépens de l'état, dans un hôpital fondé en 1696, & on leur donne 18 thalers par mois. *Voyez* Naucleras, *de fodinis cuprimontanis*.

La Providence a répandu des *mines* dans presque toutes les parties de notre globe, il y a peu de pays qui en soient entierement privés; mais certains métaux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe les *mines* les plus connues sont celles de Suede, sur-tout pour le cuivre & le fer; le travail s'y fait avec le plus grand soin, & attire toute l'attention & la protection du gouvernement. La *mine* d'Adelfors donne de l'or. La Norwege a aussi des *mines* que le roi de Danemark, actuellement regnant, paroît vouloir faire travailler. La Russie & la Sibérie ont un grand nombre de *mines*, dont quelques-unes ont été mises en valeur par les soins de Pierre le grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plûpart des *mines* de Sibérie ont cela de particulier, qu'elles se trouvent à la surface de la terre, au lieu que dans presque tous les autres pays, elles ne se rencontrent qu'à une certaine profondeur sous terre. La Pologne contient sur-tout des *mines* inépuisables de sel gemme, sans compter celle des plusieurs métaux.

L'Allemagne est depuis plusieurs siecles renommée par ses *mines*, & par le grand soin avec lequel on les travaille. C'est de ce pays que nous sont venues toutes les connoissances que nous avons sur les travaux des *mines* & de la Métallurgie. Tout le monde connoît les fameuses *mines* du Hartz, appartenantes à la maison de Brunswick. Les *mines* de Misnie se travaillent avec le plus grand soin. Albinus rapporte dans sa *Chronique des mines de Misnie*, *pag.* 30 qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de *mine* d'argent, si riche, que l'on y détacha un morceau d'argent natif, sur lequel le duc Albert de Saxe dîna dans la *mine* avec toute sa cour, dont on tira 400 quintaux d'argent. La Bohême a des *mines* d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des *mines* de mercure, de fer, de plomb, *&c.* La Hongrie & la Transilvanie ont des *mines* d'or très abondantes.

La Grande-Bretagne étoit fameuse dans l'antiquité la plus reculée par ses riches *mines* d'étain, situées dans la province de Cornouailles; elle ne l'est pas moins par ses *mines* de charbon-de-terre; on y trouve aussi du plomb, du fer & du cuivre. Malgré ces avantages, les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention sur les travaux de leurs *mines*.

La France possede aussi un grand nombre de *mines*; mais jusqu'à présent elle ne s'est encore occupée que très-foiblement de cette partie de ses richesses: cependant on travaille avec beaucoup de soin les *mines* de plomb de Pompéan en Basse-Bretagne. Celles de saint Bel & de Chessy en Lyonnois, s'exploitent avec succès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui sont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il se trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant assez long-tems à sainte-Marie-aux Mines; mais l'exploitation en paroît entierement cessée depuis quelques années. Quant aux *mines* de fer, on les exploite très-bien en Bourgogne, dans le Nivernois, en Berry, en Champagne, dans le Perche, *&c.*

L'Espagne étoit autrefois très-renommée par ses *mines* d'or & d'argent; suivant le rapport de Strabon, de Tite-Live, & de Pline, les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richesses immenses. Ces *mines* sont entierement inconnues aujourd'hui; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les trésors que l'on avoit à sa portée. Actuellement on ne travaille avec succès en Espagne, que la *mine* de cinabre d'Almaden, bourg de la Manche. En Catalogne on trouve des *mines* de cuivre & de sel gemme, & en Biscaye on trouve des *mines* de fer, dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en Aragon, près d'Aranda, il se trouve une *mine* de cobalt d'une qualité supérieure à tous les autres.

L'Asie renferme des *mines* d'or & de pierres précieuses très-abondantes; c'est sur-tout l'Inde qui contient des trésors inépuisables en ce genre. Il y a tout lieu de croire que c'est dans l'Inde que l'on doit placer l'*ophir*, d'où l'Ecriture-sainte nous dit que Salomon tiroit une si grande quantité d'or. En effet, M. Poivre, voyageur éclairé, qui a été dans ces pays, nous apprend que les Indiens donnent encore aujourd'hui en leur langue le nom d'*ophir* à toute *mine* d'or. Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuses se trouvent dans les royaumes de Golconde, de Pégu, de Bisnagar, de Siam, *&c.* On rencontre aussi de très-grandes richesses dans les îles de Sumatra, de Ceylan, *&c.*

Les parties de l'Afrique qui sont connues, fournissent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment

dans

dans le Sénégal, ſur la côte de Guinée, au royaume de Calem & de Congo, &c. On regarde les royaumes d'Ethiopie, d'Abyſſinie & de Sofala, comme très-riches en or. Dans la plûpart de ces pays, l'or ſe trouve à la ſurface de la terre, & l'on ne ſe donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Perſonne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaſte champ à la cupidité des Eſpagnols, qui ont fait la découverte de cette partie du monde, ſi long-tems inconnue aux Européens. Le Pérou, le Potoſi & le Mexique ont mis leurs conquérans en poſſeſſion de tréſors immenſes, qu'une mauvaiſe politique a diſſipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richeſſes ſont devenues funeſtes à leurs poſſeſſeurs, par les colonies nombreuſes qu'ils ont fait ſortir de l'Eſpagne; par-là elle eſt devenue déſerte & inculte, & ſes habitans ſe ſont plongés dans l'indolence & l'oiſiveté.

Aujourd'hui les *mines* du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fourniſſent encore des richeſſes très-conſidérables aux Eſpagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour preſque tous les beſoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais; ils ne ſemblent tirer l'or & l'argent du Bréſil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois, dont, faute de manufactures, ils ſont devenus les facteurs. Ces deux peuples ſont une preuve bien frappante que ce n'eſt point l'or ſeul qui peut rendre un état puiſſant & redoutable. Une nation active & libre finit toujours par dépouiller celles qui n'ont que des richeſſes. (—)

Mine, (*Géog.*) partie de la terre où ſe forment les métaux, les minéraux, & même les pierres précieuſes. L'on ſait aſſez qu'il y a des *mines* d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain, de plomb & autres; des *mines* d'antimoine, de ſoufre, d'alun, de vitriol, de cinnabre, d'arſenic, & autres; enfin des *mines* de diamans, d'émeraudes, de rubis, de topazes, de cornalines, & d'autres pierres précieuſes, orientales & occidentales.

Comme les *mines* appartiennent à la Géographie, c'eſt à elle en parcourant la terre, à les indiquer, à en donner des cartes & des liſtes; mais on manque encore de bons mémoires pour remplir cette tâche. Voici donc ſeulement les noms de quelques unes de ces *mines*, dont je ne puis faire ici qu'une nomenclature auſſi courte que ſeche.

Almaden. Mine de vif-argent en Eſpagne, dans l'Andalouſie, qui rapporte au roi tous les ans près de deux millions de livres, & la perte de bien des hommes.

Alſace. *Mines* de cette province, dont on a parlé au mot Alsace.

Andacoll. *Mines* d'or & d'argent dans l'Amérique méridionale, au Chili, à dix lieues vers l'eſt de la ville de Coquimbo. Ces *mines* ſont ſi abondantes, qu'elles pourroient occuper trente mille hommes. Les habitans prétendent que la terre eſt créatrice, c'eſt-à-dire que l'or s'y forme continuellement; il eſt de vingt-deux à vingt-trois carats, & l'on y travaille toujours avec profit quand l'eau ne manque pas.

Bambouc. Le pays de Bambouc en Afrique abonde en *mines* d'or; mais les negres n'ont aucune connoiſſance ni de la fécondité ou ſtérilité des terres qui peuvent produire de l'or, ni de l'art d'exploiter les *mines*. Leurs recherches ſe terminent à ſept ou huit piés de profondeur en terre: & dès qu'ils s'apperçoivent qu'une *mine* menace de s'ébouler, au lieu de l'étayer ils la quittent. Ils ſont ſages de parler ainſi.

Biſcaye. La Biſcaye, province d'Eſpagne, abonde en *mines* de fer.

Biſnagar. Auprès de cette ville, dans les états du grand-mogol, ſont des *mines* célebres de diamans, dans les montagnes voiſines; & les diamans qu'on en tire ſont les meilleurs qu'on porte en Europe.

Bleyberg. *Mine* de plomb dans la haute Carinthie. On a travaillé à cette *mine* pendant plus de mille ans. Les puits en ſont très-profonds; mais la neige des montagnes y eſt fort redoutable quand elle vient à fondre.

Bochne. *Mine* de ſel en Pologne à dix lieues de Cracovie. On le tire comme la pierre des carrieres, à la lueur des chandelles ou des flambeaux.

Le Brezil. On ſait aſſez combien ce vaſte pays de l'Amérique méridionale eſt fécond en *mines* de diamans, de rubis & de topazes.

Candi. Ce royaume dans l'île de Ceylan, a des *mines* d'or, d'argent, & de pierres précieuſes, auxquelles le roi ne permet pas qu'on travaille.

Carthagene. On trouve dans le voiſinage de cette ville d'Eſpagne, au royaume de Murcie, des *mines* d'alun d'une grande fécondité.

Caſtamboul. *Mines* de cuivre très-abondantes dans la Natolie, à dix journées de Tocat, du côté d'Angora.

Cerro de ſancta Iunès. Montagne qui fait partie de la Cordelliere, remarquable par ſes *mines* d'aimant, dont elle eſt preſque toute compoſée.

Chemnitz. *Mines* d'argent en Miſnie auprès de la ville de Chemnitz. Elles ſont fameuſes, & appartiennent à l'électeur de Saxe.

La Chine. Pays riche en *mines* de toutes ſortes de métaux & de minéraux; mais la loi défend d'ouvrir les *mines* d'or & d'argent.

Chemnitz. *Mines* d'or en Hongrie, au voiſinage de la ville de Chemnitz. Il y a plus de 1100 ans qu'on y travaille. Cette *mine* a neuf milles anglois de longueur, & juſqu'à 170 braſſes de profondeur. On trouve encore dans les montagnes de Chemnitz une célebre *mine* de vitriol, qui a 80 braſſes de profondeur.

Congo. Le royaume de Congo dans l'Ethiopie occidentale, a des mines d'or qui enrichiroient ſes rois, s'ils n'aimoient mieux les tenir cachées, de peur d'attirer chez eux les étrangers qui viendroient les égorger, pour ſe rendre maîtres des ſources de ce précieux métal une fois connues.

Copiapo. *Mines* d'or de l'Amérique méridionale au Chili, découvertes au milieu du dernier ſiecle. Comme leur richeſſe y a attiré du monde, on a pris les terres des Indiens ſous prétexte d'établir ceux qui valoit ces *mines*.

Coquimbo. *Mines* de cuivre dans l'Amérique méridionale au Chili, à trois lieues N. E. de Coquimbo. Ces *mines* fourniſſent depuis long-tems les batteries de cuiſine à preſque toute la côte du Chili & du Pérou.

Cordilliere. La montagne de la Cordilliere dans l'Amérique méridionale au Chili, a entr'autres minéraux des *mines* du plus beau ſoufre qu'il y ait au monde; on le tire tout pur, ſans qu'il ait preſque beſoin d'être manié.

Cornouaille. Le pays de Cornouaille en Angleterre abonde en *mines* d'étain, qui eſt le plus beau & le plus parfait de l'univers.

L'île de l'Elbe ſur la côte de Toſcane, a des *mines* de fer abondantes, mais faute de bois, il faut porter la matiere ailleurs pour la travailler.

Le Frioul. En Italie dans l'état de Veniſe, il a dans ſes montagnes des *mines* précieuſes de vif-argent. *Voyez* Idria.

Glashitten. *Mine* d'or en Hongrie à quelques lieues de Chemnitz. Cette *mine* étoit très-riche, mais on l'a perdue, & on n'a pas pu en retrouver l'entrée

Guancavelica *Mine* de vif-argent en Amérique méridionale au Pérou, dans l'audiance de Lima, à 60 lieues de Piſco. *Voyez* Guancavelica.

Guingui-Faranna. *Mine* d'or en Afrique, au royaume de Combre-Gondon, près de la riviere de Falème. C'eſt un endroit tout ſemé pour ainſi dire de *mines* d'or, à ce que prétend le P. Labat.

Le Hainaut. Ce pays abonde en *mines* de charbon de terre & de fer, qui n'eſt pas d'une quantité inférieure à celui de Suede.

La Hongrie. Ce pays ne manque pas de *mines* d'or, d'argent, & de vif-argent, aſſez abondantes.

Le Japon. On trouve dans ce vaſte royaume des *mines* d'or conſidérables, mais ſur-tout de cuivre & de ſoufre: l'empereur s'attribue un droit abſolu ſur toutes les *mines* de ſon empire.

Kabia-Gora. *Mine* d'un ſoufre admirable en Ruſſie, ſur la route de Moſcou à Aſtracan, auprès de Samara, à l'oueſt du Volga.

Lipes. *Mines* d'argent dans l'Amérique méridionale au Pérou, environ à 70 lieues de Potoſi. Elles fourniſſent beaucoup d'argent depuis long-tems.

Maſalipatan. Cette ville des états du Mogol a dans ſon voiſinage une *mine* très riche en diamans.

Pachuca. *Mine* de l'Amerique ſeptentrionale au Méxique, à environ ſix lieues de México. Il y a dans cet endroit quantité de diverſes *mines*; les unes ſont exploitées, les autres en réſerve, & d'autres abandonnées.

Le Pérou. Tout le monde ſait que ce royaume abonde en *mines* d'or & d'argent. On trouve une *mine* de ſel inépuiſable à 18 milles de Lima.

Phiruſcou. *Mine* de Turquoiſe en Perſe, à quatre journées de Méched.

Saint-Chriſtofle de Lampangui. Montagne de l'Amérique méridionale au Chili, à 80 lieues de Salparaiſo, féconde en pluſieurs ſortes de *mines*. L'or de cette montagne eſt de 21 à 22 carats.

Sicile. La Sicile a des *mines* de fer, d'alun, de vitriol, de ſalpêtre & de ſel, qui renaît à meſure qu'on le tire.

Side-

Siderocaps. *Mine* d'or très-riche en Europe, dans la Jamboli. Elle appartient au grand-seigneur.

Sierra Morena. *Mines* d'argent en Espagne dans la nouvelle Castille, au pié de la montagne.

La Silésie. Ce pays a des *mines* de pierres précieuses de différentes especes, mais toutes tendres.

La Suede. Ses *mines* de fer & de cuivre sont si abondantes, qu'on assure qu'elles pourroient fournir presque toute l'Europe de ces deux métaux. Elles sont principalement dans les pays de Gotland & de Vermland.

Tamba-Aoura & Netteco. *Mines* d'or en Afrique au pays des Mandingues, sur le Sanon, à 30 lieues E. de la riviere de Falème. Ces *mines* seroient d'une richesse surprenante pour un peuple qui sauroit les exploiter.

Tortose. *Mines* d'argent, de fer & de jaspe, en Espagne, dans la Catalogne, au territoire de Tortose.

Valparaiso. *Mine* d'or dans l'Amérique méridionale au Chili; mais comme les eaux y manquent en été, on ne peut y travailler que quelques mois de l'année.

Veliska. Grande *mine* de sel en Pologne, à deux lieues de Cracovie. M. le Laboureur en a fait une description fabuleuse.

Visapour. La ville de Visapour en Carnate, dans les états du Mogol, a dans son voisinage des *mines* de diamans de la plus grande beauté. Le grand Mogol les fait travailler pour son compte.

Ulug Tag. Montagne d'Asie aux frontieres de la Russie & de la Sibérie. Ses *mines* produisent le meilleur fer de Russie, & peut-être du monde. On le connoît sous le nom de *fer de Sibérie*. (*D. J.*)

MINE, (*Art milit.*) par *mine* on entend dans l'art militaire, une espece de galerie souterreine que l'on construit jusque sous les endroits qu'on veut faire sauter, & au bout de laquelle on pratique un espace suffisant pour contenir toute la poudre nécessaire pour enlever ce qui est au-dessus de cet espace.

Le bout de la galerie ou l'espace où l'on met la poudre pour charger la *mine*, se nomme la *chambre*, ou le *fourneau de la mine*.

L'objet des *mines* est donc de faire sauter ce qui est au-dessus de leur chambre. Pour cela, il faut que la poudre qui y est renfermée, trouve plus de facilité à faire son effort de ce côté que vers la galerie; autrement elle ne pourroit enlever la partie supérieure du fourneau.

Pour obliger la poudre à faire son effort par la partie supérieure de la chambre de la *mine*, on remplit une partie de la galerie de maçonnerie, de fascines, de pierres, & de pieces de bois, de distance en distance, qui s'arboutent les unes & les autres, &c. On met le feu à la *mine* par le moyen d'un long sac de cuir appellé *saucisson*, qui va depuis l'intérieur de la chambre de la *mine* jusqu'à l'ouverture de la galerie, & même au-delà; & afin que la poudre n'y contracte point d'humidité, on le met dans une espece de petit canal de bois appellé *auget*. Le diametre du saucisson est d'environ un pouce & demi.

Le feu étant mis au saucisson, se communique à la chambre de la *mine*; la poudre y étant enflammée, fait effort de tous côtés, pour donner lieu à la dilatation dont elle est capable; & trouvant par-tout une plus grande résistance que vers le haut de la chambre de la *mine*, elle fait son effort vers la partie supérieure, & elle l'enleve avec tout ce qui est dessus.

Observations & principes pour le calcul des mines. Pour que la *mine* produise l'effet qu'on s'en propose, il faut qu'elle soit chargée d'une quantité de poudre suffisante. Une trop petite charge ne feroit que donner un petit mouvement aux terres sans les enlever; & même cette charge pourroit être si petite qu'elle ne leur en donneroit qu'un insensible qui ne se communiqueroit point du-tout à la partie extérieure ou à la surface du terrein. D'un autre côté, cette charge trop forte feroit employer de la poudre inutilement, & causer quelquefois plus d'ébranlement & de désordre que l'on n'en desire. Pour éviter tous ces inconvéniens, il faut savoir:

La quantité de poudre nécessaire pour enlever un pié cube de terre. Il y a des terres de différentes sortes, les unes plus lourdes & les autres plus légeres; les unes sont tenaces & les autres dont les parties peuvent être plus aisément séparées. Il est besoin de connoître ce qu'il faut de poudre pour enlever un pié cube de chacune de ces especes de terre.

Il faut connoître le solide de terre que la poudre enlevera, & toiser sa solidité pour savoir la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée.

Le solide de terre que la *mine* enleve, se nomme son *excavation*; & l'espece de creux qu'il laisse dans l'endroit où il a été enlevé, se nomme *l'entonnoir de la mine*, nom qui lui a été donné à cause de son espece de ressemblance avec l'instrument que nous appellons *entonnoir*.

C'est de l'expérience que l'on peut prendre les connoissances dont nous venons de parler. Elle seule peut apprendre quelle est la quantité de poudre nécessaire pour enlever un certain poids, de même que la figure de l'entonnoir de la *mine*, ou ce qui est la même chose, du solide qu'elle fait sauter.

Les différens terreins, suivant les auteurs qui ont parlé des *mines*, peuvent se rapporter à quatre principaux:

Au sable fort qu'on appelle aussi *tuf*.

A l'argille ou terre de potier, dont on fait les tuiles.

A la terre remuée ou sable maigre.

A la vieille & à la nouvelle maçonnerie;

Le pié cube de tuf pese 124 livres;

Celui d'argille, 133 livres;

Celui de sable ou terre remuée, 95 livres.

A l'égard du poids du pié cube de maçonnerie, on ne peut guere le fixer précisément, parce qu'il dépend de la nature des différentes pierres qui y sont employées.

On prétend que, pour enlever une toise cube de sable ou tuf en terre ferme, il faut environ 11 livres de poudre.

Que pour enlever une toise cube d'argile aussi en terre ferme, il faut 15 livres de poudre;

Que pour une toise cube de sable ou terre remuée, il faut au-moins 9 livres de poudre;

Et qu'enfin pour une toise cube de maçonnerie, il faut 20 ou 25 livres de poudre, si la maçonnerie est hors de terre, & 35 ou 40 livres, si la maçonnerie est en fondation.

En supposant ces expériences faites avec tout le soin & toute l'exactitude possibles, il n'est pas difficile de connoître la quantité de poudre dont on doit charger une *mine*, lorsque l'on connoît la valeur du solide de terre qu'elle doit enlever.

Ce solide a d'abord été pris par un cône renversé *AFB*, *Pl. IX de fortif. fig.* dont la pointe ou le sommet *F* étoit au milieu de la chambre de la *mine*; ensuite par un cône tronqué, comme *CAfBDC*; mais M. de Valliere, cet officier général si célebre par sa grande capacité dans l'Artillerie, & principalement dans les *mines*, ayant examiné ce solide avec plus d'attention, a trouvé que sa figure différoit un peu du cône tronqué; qu'elle approchoit davantage de celle d'un solide courbe appellé *paraboloïde* par les Géometres, & que la chambre ou le fourneau de la *mine* se trouvoit un peu au-dessus de l'excavation; parce que la poudre en s'enflammant, agit aussi sur le fond des terres du fourneau, & que par conséquent elle doit les presser ou les enfoncer de quelque chose.

La coupe ou le profil du paraboloïde formé par l'excavation de la *mine*, est la ligne courbe *ADB*, appellée *parabole*; elle est de la même nature que celle que décrit une bombe, & en général tout autre corps jetté parallelement ou obliquement à l'horison. Le fourneau *C* se trouve placé dans un point de l'espace enfermé par cette courbe qu'on appelle son *foyer*. *Voyez* PARABOLE & PARABOLOÏDE.

On peut considérer le paraboloïde comme une espece de cône tronqué dont la partie supérieure seroit arrondie en forme de calotte, & les côtés un peu en ligne courbe.

Dans plusieurs expériences qui ont été faites anciennement à Tonnay, pour observer le solide formé par l'excavation des *mines*, on a remarqué que la perpendiculaire *CE*, *Pl. IX. de fortific. fig. 6.* élevée du fourneau à la superficie du terrein, étoit égale au rayon du cercle de la partie extérieure de l'excavation, c'est-à-dire de celui de l'ouverture de l'entonnoir. Cette ligne perpendiculaire au-dessus du fourneau, laquelle exprime la hauteur des terres à enlever, est appellée *ligne de moindre résistance*, parce qu'elle représente le côté où la poudre trouve la moindre résistance en sortant du fourneau. On a trouvé aussi dans les mêmes expériences que le rayon du petit cercle qui répond au fourneau, étoit la moitié du rayon du grand cercle ou de l'ouverture de la *mine*.

La Géométrie fournit des moyens ou des méthodes pour trouver la solidité des cônes tronqués, de-même que celles des paraboloïdes. Ainsi supposant la ligne de moindre résistance connue & l'excavation de la *mine*, un cône tronqué ou paraboloïde, on trouvera la quantité de toises cubes que contient chacun de ces corps, & par conséquent la poudre dont le fourneau doit être chargé pour les enlever.

Pour rendre ceci plus sensible, nous allons l'appliquer à un exemple; & nous supposerons, pour simplifier le cal-

calcul, que l'excavation de la *mine* est un cône tronqué. Le peu de différence qu'il y a entre le toisé du paraboloïde & celui du cône tronqué, fait que l'on peut, sans erreur bien sensible, donner la préférence à celui de ces deux corps dont le toisé est le plus simple, & c'est le cône tronqué qui a cet avantage.

Soit, *Pl. IX. de fortif. fig. 7. F.* le fourneau ou la chambre d'une *mine*; *FC*, la ligne de moindre résistance de 10 piés; *CB*, le rayon du plus grand cercle de l'excavation, égal à la ligne de moindre résistance, & par conséquent aussi 10 piés; *FG*, le rayon du plus petit cercle du cône tronqué, égal à la moitié de celui du grand cercle, c'est-à-dire de 5 piés.

Cela posé, pour trouver la solidité du cône tronqué *ADGB*, il faut d'abord trouver celle du cône entier *AEB*; & pour cela, il faut connoître son axe *EC*; on imaginera une perpendiculaire *GH*, tirée de *G* sur *CB*, qui sera parallele à *FC*; & à cause des deux triangles semblables *CHB*, *ECB*, l'on viendra à la connoissance de la ligne entiere *CE*; car l'on aura *HB* est à *HG* comme *CB* est à *CE*. *HB* est la différence de *CB* à *CH* égale *FG*, ainsi *CH* sera de 5 piés, & par conséquent aussi *HB*. *HG* est égale à *CF*, ainsi *HG* est de 10 piés; ensorte que si dans la proportion précédente à la place des lignes *HB*, *HG*, *CB*, on met leur valeur, on aura 5 est à 10, comme 10 est à *CE*, qu'on trouvera de 20 piés; si l'on en ôte *CF* de 10, il restera *FE* qui est l'axe ou la hauteur du petit cône qui sera aussi de 10 piés, on trouvera la solidité du cône total en multipliant la superficie du cercle de sa base par le tiers de sa hauteur *CE*, & l'on aura pour sa solidité 2100 piés cubes. On retranchera de cette solidité celle du petit cône, que l'on trouvera être de 262 piés cubes, il restera pour la solidité du cône tronqué *AD*, *GB*, 1838 piés cubes, c'est-à-dire, environ 8 toises cubes & demie.

Cela fait, si l'on suppose que pour enlever une toise cube de terre, dans laquelle on veut pratiquer la *mine*, il soit besoin de 11 livres de poudre, il faudra multiplier les toises de l'excavation par le nombre des livres de poudre qu'il faut pour enlever chaque toise, c'est-à-dire, que dans cet exemple, il faudra multiplier 8 toises & demie par 11, & le produit 93 livres & demie donnera la quantité de poudre dont il faudra charger la *mine* dont il est ici question. On augmente cette quantité de quelque chose, afin que l'effet de la *mine* se trouve plutôt plus grand que plus petit, & pour remédier aux différens accidens qui peuvent arriver aussi à la poudre dans le fourneau & retarder son activité.

Si l'on avoit voulu calculer l'excavation de cette *mine*, dans la supposition du paraboloïde, on auroit trouvé pour sa solidité 1890 pids cubes qui valent huit toises trois quarts cubes; c'est-à-dire, que cette solidité se trouveroit environ d'un quart de toise plus grand que dans la supposition du cône tronqué, ce qui n'est pas ici un objet fort important.

Lorsque l'on fait la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée, il faut trouver quelle doit être la grandeur ou la capacité de la chambre de la *mine*; qu'on fait ordinairement de forme cubique.

On peut connoître aisément cette capacité par le moyen de la Géométrie, & pour cela il faut savoir la pesanteur d'un pié cube de poudre. On a trouvé qu'elle étoit d'environ 80 livres; ainsi, lorsqu'une *mine* doit être chargée de 80 livres de poudre, il faut que la chambre soit d'un pié cube. On la fait cependant d'environ un tiers plus grande que l'espace que doit occuper la poudre; parce que, pour empêcher que la poudre ne contracte de l'humidité dans la chambre ou le fourneau, on la tapisse, pour ainsi dire, par-tout de sacs à terre, de planches, de paille, &c. *Voyez* CHAMBRE & FOURNEAU.

Soit donc la *mine* dont on vient de trouver la charge, pour trouver la capacité de sa chambre, nous supposerons qu'aux 93 livres & demi que le calcul a données, on ajoute 7 livres & demi, on aura 100 livres pour sa charge complete.

Présentement, si 80 livres de poudre occupent un pié cube, 100 livres en occuperont un pié & un quart de pié, ajoutant à cela trois quarts de pié pour les sacs à terre, la paille & les planches qui doivent être dans la *mine*, on aura 2 piés cubes pour la capacité totale de la chambre. Ainsi il ne s'agit plus que de trouver le côté d'un cube qui contienne 2 piés cubes, qu'on trouve par approximation être d'environ un pié trois pouces. Ainsi donnant pour base à la chambre un quarré dont le côté soit de cette quantité; & faisant sa hauteur aussi de la même quantité, on aura la chambre de la grandeur demandée. Il est bon d'observer que l'exacte précision n'est pas d'une nécessité absolue dans ces sortes de calculs.

On ajoute ici une table calculée par M. de Valliere, qui contient la quantité de poudre dont les *mines* doivent être chargées, depuis un pid de ligne de moindre résistance jusqu'à 40.

Longueur des lignes de moindre résistance.	Charges des mines.		Longueur des lignes de moindre résistance.	Charges des mines.	
Piés.	livres.	onces.	Piés.	livres	onces.
1	000	2	21	868	3
2	0	12	22	998	4
3	2	8	23	1140	10
4	6	0	24	1296	0
5	11	11	25	1558	9
6	20	4	26	1647	12
7	32	2	27	1815	4
8	48	0	28	2058	0
9	68	5	29	2186	7
10	93	13	30	2530	4
11	124	12	31	2792	4
12	162	0	32	3072	0
13	205	15	33	3369	1
14	257	4	34	3680	12
15	316	4	35	4019	8
16	324	0	36	4374	0
17	460	9	37	4758	11
18	546	12	38	5144	4
19	643	0	39	5501	2
20	750	0	40	6000	0

Nous avons observé que la poudre en agissant également de tous côtés, fait son plus grand effort vers celui qui lui oppose le moins de résistance. Ainsi on peut la déterminer à agir vers un côté quelconque, en lui donnant plus de facilité à s'échapper par ce côté que par les autres.

Soit figuré, *Pl. IX. de fortif. fig. 8*, la coupe ou le profil d'un rempart de 30 piés de haut; si l'on plaçoit la chambre de la *mine* dans les terres du rempart *D*, ensorte que la ligne de moindre résistance *CD* se trouvât moindre que la distance *BD*, c'est-à-dire, que celle du fourneau à la partie extérieure du revêtement; il est évident que la *mine* feroit son effort vers *C* & non vers *B*. Mais dans l'attaque des places, on les emploie pour détruire les revêtemens où elles font des efforts considérables. Il faut donc pour cela que la chambre de la *mine* soit placée de maniere à produire cet effet, c'est-à-dire comme en *A*, où la distance *AB* est plus petite que celles de toutes les autres parties extérieures du rempart & du revêtement au fourneau *A*. Nous avons supposé dans cet exemple la hauteur du revêtement *BK* de 30 piés; ainsi l'on place le fourneau à la distance de 12 ou 15 piés du côté extérieur du revêtement; l'effort de la *mine* se fera selon *HAI*; & comme la partie *I* du terrein résistera à cet effort, il se fera totalement vers *BK*, & il renversera ainsi le revêtement dans la fossé. On trouvera la quantité de poudre nécessaire pour produire cet effet, comme nous l'avons indiqué ci-devant, en toisant le solide *HAI*, & en multipliant chaque toise de sa solidité par 20 ou 25 qui est la quantité de poudre dont il est besoin pour enlever une toise cube de maçonnerie. Après quoi l'on réglera aussi la grandeur de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit contenir, & à ce qu'on a enseigné précédemment à ce sujet.

On voit dans la *Pl. VIII.* n°. 2. c'est-à-dire, dans la seconde *Pl. VIII. fig.* 12. les différens outils dont se servent les Mineurs. Voici les noms de ces outils, avec les lettres qui les désignent dans la planche qu'on vient de citer.

A, sonde à tariere de plusieurs pieces, & vûe de plusieurs façons.

B, sonde pour des terres.

C, grandes pinces dont une à pié de chevre.

D, petite pince à main.

E, aiguille pour travailler dans le roc, pour faire de petits logemens de poudre pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc.

F, drague, vûe de deux côtés.

G, beche.

H, pelle de bois ferrée.

I, masse, vûe de deux côtés.

K, massette, vûe de deux côtés.

L, marteau de maçon, vû de deux côtés.

M, grelet de travers.

N, grelet, vû de deux côtés.

O, marteau à deux pointes, vû de deux côtés.

P, pic-hoyau, vû de deux côtés.
Q, pic à roc, vû de deux côtés.
R, hoyau.
S, feuille de sauge, vûe de deux côtés,
T, ciseaux plats.
V, poinçon à grain d'orge.
X, ciseau demi-plat, vû de deux côtés.
Y, louchet à faire les rigoles pour les auges : ces louchets servent aussi à faire du gason.
Z, plomb avec son fouet & son chat.
&, équerre de mineur.
a, boussolle.
b, chandelier.

Les galeries que font les Mineurs pour aller jusque sous les endroits que l'on veut faire sauter, ont communément quatre piés & demi de hauteur, & deux piés & demi ou trois piés de largeur.

Pour que la galerie puisse opposer la résistance nécessaire pour empêcher la *mine* d'y faire son effet, il faut qu'elle soit plus longue que la ligne de moindre résistance du fourneau de la *mine*.

Car si l'on suppose que *B*, *Pl. X. de fortif. fig.* 1. soit le fourneau d'une *mine* construite dans la contrefort *A*, & *C* l'entrée de la galerie, vis-à-vis le fourneau *B*; comme sa longueur *B C* est beaucoup moindre que la hauteur des terres & de la maçonnerie au dessus du fourneau, quelqu'exactement que cette galerie puisse être remplie & bouchée, elle n'opposera point la même effet que ces terres & cette maçonnerie: ainsi, dans ce cas, la plus grande partie de l'effet de la *mine* se fera dans la galerie, ou, comme le disent communément les Mineurs, la *mine* soufflera dans sa galerie.

Mais si, pour faire sauter la partie du rempart vis-à-vis le point *L* & au-dessus, on fait l'ouverture de la *mine* en *D* assez loin de cette partie, & qu'on y conduise la galerie, en la coudoyant, comme de *D* en *E*, de *E* en *F*, de *F* en *G*, *Pl. X. de fortif. fig.* 2. & enfin de *G* en *I*, il est évident qu'on pourra alors emplir ou boucher une partie de cette galerie suffisamment grande, pour opposer plus de résistance à la poudre enfermée dans le fourneau, que la ligne de moindre résistance de ce fourneau; & qu'ainsi, dans cet état, on peut faire faire à la *mine* tout l'effet qu'on en desire.

Il suit de-là que pour faire sauter une partie de rempart ou de revêtement par le moyen d'une *mine*, il faut ouvrir la galerie loin de cette partie, & l'y conduire par différens endroits en retours. Ces retours ont encore un objet bien essentiel, c'est qu'ils donnent plus de facilité à bien boucher la galerie; mais comme ils allongent le travail, on n'en fait qu'autant qu'il en est besoin, pour que la galerie soit capable d'une plus grande résistance que la ligne de moindre résistance que la *mine*.

Pour donner une idée de la maniere dont on remplit la galerie à chaque coude, soit *A B C D*, *Pl. X. de fortif. fig.* 3. un coude quelconque; on commencera par planter des madriers verticalement le long de *D C*, & de même le long de *A B*, que l'on recouvrira d'autres madriers posés horisontalement, dont les extrémités porteront, savoir, ceux de *D C* vers *C* & vers *D*, & ceux de *A B* vers *A* & vers *B*. On adossera verticalement à ces madriers des pieces de bois appellées *piés-droits*, que l'on serrera de part & d'autre sur les madriers *D C* & *A B*, par de fortes pieces de bois mises en-travers, qui se nomment *arcs-boutans* ou *étrésilons*; & pour que ces pieces de bois pressent les madriers auxquels sont adossés les piés-droits avec tout l'effort possible, on les fait entrer à force, & l'on met de forts coins entre les extrémités des étrésilons & les piés droits sur lesquels posent les extrémités des étrésilons. On remplit après cela le vuide du coude de même matiere, dont on remplit celui du dessus de la chambre de la *mine*.

Il faut remarquer que la longueur de tous les contours de la galerie pris ensemble, n'expriment pas la résistance qu'elle peut opposer à l'effet de la *mine*; car la poudre agissant circulairement, une galerie à plusieurs retours ne lui offre de résistance que suivant la ligne droite imaginée, tirée de son ouverture à la chambre de la *mine*, laquelle ligne pouvant être considérée comme la longueur de la galerie, c'est par elle que nous exprimerons cette longueur.

Soit *B*, *Pl. X. de fortif. fig.* 4. le fourneau d'une *mine* dont la ligne de moindre résistance est *A B*. Si les parties *B C* & *C D* de la galerie sont prises ensemble égales à la ligne *A B*, & si l'on suppose la galerie remplie de matériaux qui résistent autant que les terres de la ligne de moindre résistance, la *mine* fera son effort par la galerie; car la poudre agira vers l'ouverture *D* de la galerie, suivant ce que nous venons de dire, selon la

ligne *B D*, qui est plus petite que les lignes *B C* & *C D*, prises ensemble, & par conséquent moindre que la ligne de moindre résistance: donc, &c.

Il suit de-là qu'il faut évaluer la partie de la galerie qu'il faut remplir, non par la longueur des parties de cette galerie, mais par une ligne droite, tirée du centre du fourneau à un point déterminé de la galerie.

Des différentes especes de mines. Une *mine* qui n'a qu'une simple chambre ou fourneau, comme la *mine A*, *Pl. X. de fortif. fig.* 2. se nomme *mine simple*. Si elle a deux fourneaux, comme la figure *B*, *fig.* 5. le fait voir, la galerie en ce cas forme une espece de *T*, & la *mine* est appellée *mine double*. Si elle a trois fourneaux comme la *mine C*, *fig.* 6. elle est appellée *mine triplée* ou *treflée*; & enfin, si elle en a quatre, *mine quadruplée*, & ainsi de suite, en prenant le nom du nombre de ses chambres ou fourneaux.

L'objet des *mines* à plusieurs fourneaux, est de faire sauter à la fois une plus grande étendue de rempart ou de terrein. On observe un tel arrangement dans leur distance que leurs efforts se communiquent, & on leur donne à tous le feu en même tems, par le moyen d'un saucisson qui communique à tous les fourneaux; on détermine l'endroit où l'on doit mettre le feu au saucisson, de maniere que le feu arrive en même tems dans toutes les chambres. Il ne s'agit pour cela que de lui faire parcourir des parties égales du saucisson, depuis le point où l'on met le feu, lequel se nomme *foyer*, jusqu'au centre de chaque chambre. En sorte que s'il s'en trouve quelques-unes plus près du foyer que les autres, il faut faire différens coudes ou zig-zags au saucisson, afin qu'il y en ait la même quantité du foyer à ces chambres qui en sont proches, qu'il y en a du même foyer à celles qui en sont les plus éloignées.

Les *mines* simples & les doubles sont les plus en usage dans les sieges. On ne se sert guère des autres que lorsqu'on veut démolir ou détruire totalement des ouvrages.

L'usage de charger les *mines* avec de la poudre est moins ancien que sa découverte. Le premier essai qu'on en fit fut en 1487. Les Génois assiégeant Serezanella, ville qui appartenoit aux Florentins, un ingénieur voulut faire sauter la muraille du château avec de la poudre dessous; mais l'effet n'ayant pas répondu à son attente, on ne pensa plus à perfectionner l'idée de cet ingénieur, jusqu'à ce que Pierre de Navarre qui servoit alors dans l'armée des Génois, & qui s'étant depuis mis au service des Espagnols, en fit usage en 1503 contre les François au siege du château de l'Œuf, espece de fort ou de citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce fort n'ayant point voulu se rendre à la sommation que lui en fit faire Pierre de Navarre, celui-ci fit sauter en l'air la muraille du château, & le prit d'assaut.

Ceux qui voudront plus de détails sur ce sujet pourront avoir recours au traité d'Artillerie, seconde édition des *élémens de la guerre des sieges*.

Voyez, *Planche X. de fortification*, *fig.* 7, 8, 9, 10, 11 & 12, les différens effets d'une *mine* qui joue.

La *fig.* 7. est le profil de la chambre de la *mine* & de la galerie.

a, est la chambre ou le fourneau de la *mine*.

b, est un lit de paille & de sacs à terre sur lesquels on met la poudre.

c, sont les arcs-boutans avec lesquels on ferme la chambre.

d, est l'auget qui contient le saucisson; *e*, est le saucisson.

f, est une cheville qui perce le saucisson, & qui le retient dans la chambre.

A B C D, *fig.* 8. exprime la partie du revêtement qu'on se propose de détruire par la *mine*.

La *fig.* 9. fait voir le profil de cette partie du revêtement & de la chambre de la *mine*.

La *fig.* 10. est la vûe par-devant d'une *mine* qui joue.

La *fig.* 11. est la vûe par le côté de l'effet de la *mine*.

Et la *fig.* 12. le profil du revêtement après que la *mine* a joué. Les lignes ponctuées font voir la partie que la *mine* a fait sauter.

Mine, (*Monn. rom.*) la *mine* valoit cent drachmes attiques selon l'estimation de Pline, *liv. XXI.* sur la fin. *Mna*, dit-il, *quam nostri minam vocant*, *pendit drachmas atticas centum*. Le même historien nous apprend quelques lignes auparavant, que la drachme étoit du poids d'un denier d'argent. Comme nous pouvons estimer le denier romain d'argent au-moins à quinze sols de notre monnoie actuelle, il s'ensuivra que la *mine* qui valoit cent drachmes, feroit au-moins 70 de nos livres. Je sais que ce calcul ne s'accorde pas avec celui de plusieurs

 fran-

françois qui ont évalué la *mine* attique à 90 livres; mais c'est qu'alors notre marc d'argent étoit à environ 36 livres. *Voyez* MINE DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MINE DES HÉBREUX, (*Monnoie hébraïque.*) La *mine* hébraïque nommée en hébreu *min*, valoit soixante sicles, qui font selon le docteur Bernard, neuf livres sterling; mais la *mine* attique dont il est parlé dans le nouveau-Testament, valoit cent drachmes, & monnoie d'Angleterre, trois livres sterling, huit shellings, neuf sols. (*D. J.*)

MINE, (*Commerce.*) est aussi une mesure de France. *Voyez* MESURE.

Mine, est une mesure estimative qui sert à mesurer les grains, les légumes secs, les graines, comme le froment, le seigle, l'orge, les féves, pois, lentilles, &c.

La *mine* n'est pas un vaisseau réel tel que le minot qui sert de mesure de continence, mais une estimation de plusieurs autres mesures.

A Paris, la *mine* de grains, de légumes, de graines, est composée de six boisseaux ou de deux minots rasés & sans grains sur le bord. Il faut deux *mines* pour le septier, & vingt-quatre *mines* pour le muid.

A Rouen, la *mine* est de quatre boisseaux : à Diepe, les dix-huit *mines* font le muid de Paris, & dix-sept muddes d'Amsterdam.

A Péronne, la *mine* fait la moitié du septier, *Voyez* SEPTIER & MUID.

Mine est une mesure de grains dont on se sert en quelques lieux d'Italie, particulierement à Gènes, où vingt-cinq mines du pays font le last d'Amsterdam. *Voyez* LAST.

Mine est aussi une mesure de charbon de bois, qui n'est pas un vaisseau particulier, mais un composé de plusieurs mesures.

La *mine* de charbon, qu'on nomme aussi quelquefois *sac* ou *charge*, parce que le sac de charbon qui contient un muid est la charge d'un homme, contient deux minots ou seize boisseaux.

Mine se dit pareillement de la chose mesurée : une *mine* de blé, une *mine* d'avoine, une *mine* de charbon, &c. *Dictionnaire de Commerce.*

MINÉENS, (*Théologie.*) nom que saint Jérome donne dans son epître 89 aux Nazaréens, dont il fait une secte parmi les Juifs. *Voyez* NAZARÉENS.

MINÉIDES, s. f. pl. (*Mythologie.*) ou les filles de Minyas nées à Thèbes : elles refuserent de se trouver à la célébration des Orgies, soutenant que Bacchus n'étoit pas fils de Jupiter. Pendant que tout le monde étoit occupé à cette fête, elles seules continuerent à travailler, sans donner aucun repos à leurs esclaves, marquant par-là, dit Ovide, le mépris qu'elles faisoient du fils de Sémélé, & de ses jeux sacrés. Mais tout d'un coup, elles entendent un bruit confus de tambours, de flûtes, & de trompettes; une odeur de myrrhe & de safran s'exhale dans leur chambre; la toile qu'elles faisoient se couvre de verdure, & pousse des pampres, & des feuilles de lierre. Le fil qu'elles venoient d'employer, se convertit en ceps chargés de raisins; & ces raisins prennent la couleur de pourpre, qui étoit répandue sur tout leur ouvrage. Un bruit terrible ébranle la maison; elle paroît à l'instant remplie de flambeaux allumés, & de mille autres feux, qui brilloient de toutes parts. Les *Minéides* effrayées veulent en vain se sauver; pendant qu'elles cherchent à se réfugier dans les endroits les plus secrets, une membrane extrêmement déliée couvre leurs corps, & des ailes fort minces s'étendent sur leurs bras. Elles s'élevent en l'air par le moyen de ces ailes sans plumes, & s'y soutiennent; elles veulent parler, une espece de murmure plaintif est toute la voix qui leur reste pour exprimer leurs regrets; en un mot, elles sont changées en chauve-souris. C'est le conte d'Ovide; voici comme la Fontaine en embellit la fin.

Bacchus entre & sa cour, confus, & long cortége;
Où sont, dit-il, *ces sœurs à la main sacrilége?*
Que Pallas les défende, & vienne en leur faveur
Opposer son égide à ma juste fureur,
Rien ne m'empêchera de punir leur offense:
Voyez, & qu'on se rie après de ma puissance!
Il n'eut pas dit, qu'on vit trois monstres au plancher,
Ailés, noirs, & velus, en un coin s'attacher.
On cherche les trois sœurs, on n'en voit nulle trace:
Leurs métiers sont brisés, on éleve en leur place
Une chapelle au dieu pere du vrai Nectar.
Pallas a beau se plaindre, elle a beau prendre part
Au destin de ces sœurs par elle protégées;
Quand quelque dieu voyant ses bontés négligées,
Nous fait sentir son ire, un autre n'y peut rien:
L'olympe s'entretient en paix par ce moyen.

(*D. J.*)

MINÉO, (*Géog.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, vers la source de la riviere Santo-Paulo. Elle est située entre Calatagirone à l'occident, & Lentini à l'orient. C'est l'ancienne *Mena*. (*D. J.*)

MINERAI, s. m. (*Hist. nat.*) mot synonyme de *mine*, & qui désigne la substance métallique, soit pure, soit minéralisée, que l'on détache dans les souterreins des mines. On dit laver le *minerai*, écraser le *minerai*, fondre le *minerai*, &c. comme on dit aussi *détacher la mine, laver la mine, fondre la mine*, &c. Le mot *minerai* semble s'être introduit pour éviter la confusion que peut occasionner le mot de *mine*, *minera*, ou *gleba metallica*, avec le mot *mine*, *metalli fodina*. Cependant l'usage veut qu'on dise en françois une *mine de cuivre*, une *mine de plomb*, une *mine d'argent*, & l'on ne dit point un *minerai* d'or ou d'argent, &c. *Voyez* MINE. (—)

MINÉRAL, adj. (*Hist. nat.*) ce mot se prend ou comme substantif, ou comme adjectif. Comme substantif, on dit un *minéral*, ce qui est la même chose qu'une substance appartenante à la terre : comme adjectif, le mot *minéral* se joint à un substantif, & désigne que c'est un corps qui se trouve dans la terre, ou qui lui appartient : c'est ainsi qu'on dit regne *minéral*, charbon *minéral*, substance *minérale*; les eaux *minérales* sont des eaux chargées de quelques parties qui leur sont étrangeres, & qui appartiennent au regne *minéral*. *Voyez* MINÉRAUX.

Dans la Chimie, on nomme acides *minéraux*, les dissolvans ou menstrues acides que l'on obtient du vitriol, du sel marin, & du nitre, pour les distinguer des acides qu'on obtient des végétaux. (—)

MINÉRAL, *Æthiops*. *voyez* MERCURE, *Chimie*, & MERCURE, *Mat. med.*

MINÉRAL, *regne*, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme l'assemblage total des corps qui appartiennent à la terre; & qui se forment dans son sein. Ces corps s'appellent *minéraux*, ou *substances du regne minéral*; ils font une des trois branches dans lesquelles il a plu aux Physiciens de partager l'histoire naturelle. Le *regne minéral* est l'objet d'une étude particuliere, qu'on nomme *Minéralogie*. *Voyez* MINÉRALOGIE & MINÉRAUX. Il est très-difficile de fixer les bornes précises que la nature a mises entre les différens regnes; tout nous démontre qu'il y a la plus grande analogie entre les minéraux, les végétaux, & les animaux. En effet, le *regne minéral* fournit aux végétaux la terre & les sucs nécessaires pour leur accroissement; les végétaux fournissent aux animaux leur nourriture, & passent ainsi avec les parties qu'ils ont tiré de la terre dans la substance de ces animaux, qui eux-mêmes rendent à la fin à la terre ce qu'ils en ont reçus, & retournent dans la substance d'où ils ont été originairement tirés. Le célebre M. Hencke a fait voir cette circulation perpétuelle des êtres qui passent d'un regne de la nature dans un autre, par l'ouvrage qu'il a publié sous le nom de *flora saturnizans*, ou de l'analogie qui se trouve entre le regne végétal & le *regne minéral*. (—)

MINÉRALES *Eaux*, (*Chimie & Médecine.*) c'est ainsi qu'on appelle les eaux chargées ou imprégnées de principes minéraux en assez grande quantité, pour produire sur le corps humain des effets sensibles & différens de ceux de l'eau commune.

Les *eaux minérales* se divisent ordinairement en *thermales* & en *froides*. Parmi ces dernieres, il y en a qu'on nomme *acidules*, à cause d'un certain goût piquant qu'elles impriment sur la langue, à-peu-près égal à celui du vin mousseux, comme le vin de Champagne & la biere; telles sont les eaux de Spa, de Pyrmont, de Vals, &c. Relativement à leurs principes, les *eaux minérales* se divisent encore en *sulphureuses*, en *martiales*, & *en salées* : c'est à cette division que nous nous en tiendrons dans cet article, en commençant par les salées. Il est néanmoins à propos d'observer que les eaux martiales & les sulphureuses, qui outre le soufre ou le fer, contiennent encore des sels, doivent être entierement distinguées des autres, par cela seul qu'elles renferment des substances sulphureuses & martiales; c'est pourquoi nous en ferons une classe à part.

Eaux minérales salées. Ce sont les eaux qui sont imprégnées de sels, & qui ne contiennent d'ailleurs ni fer, ni soufre, mais qui indépendamment des principes salins, renferment quelquefois un air ou esprit élastique, du moins, une terre absorbante, & souvent même une autre espece de terre appellée *sélénite*. *Voyez* SÉLÉNITE.

On reconnoît les *eaux minérales* qui sont purement salées, à ces signes : 1°. si l'*infusion* de la poudre de noix de gale n'altere point sensiblement leur couleur naturelle, phénomene qui est particulier aux eaux martiales : 2°. si en y jettant de l'argent en masse, ou une piece d'argent,

on

en exposant ce métal à leur vapeur, se coulent n'en est point obscurcie ou noircie ; 3°. si elles n'exhalent point une mauvaise odeur approchante de celle des œufs pourris, deux propriétés des eaux sulphureuses.

Maintenant parmi les eaux salées, on en trouve qui sont chaudes, & dans différens degrés de chaleur ; d'autres qui sont froides. Les principales eaux thermales salées du royaume, sont les eaux de Balaruc, de Bourbon, du mont d'Or ; celles de Vichy, de Bourbonnes, de Bagneres, &c. Les froides sont celles de Pougues, de Mier, de Vals, d'Yeuzet, & les eaux froides du mont d'Or, celles de saint Martin de Fenouilla, & plusieurs autres, dont nous attendons l'analyse des travaux de MM. Venel & Bayen. On doit encore mettre au nombre des eaux salées, les martiales qu'on ne boit que quelque tems après qu'elles ont été tirées de la source, en sorte qu'elles ayent déposé leur fer, comme sont les eaux de Passy épurées, qu'on prend communément à Paris, celles de Camares qu'on transporte dans diverses villes du Languedoc, &c.

Les principes qu'on retire ordinairement des eaux salées, & qui s'y trouvent dans une variété de rapports proportionnels à celle des eaux, sont 1°. un air ou *esprit* élastique ; 2°. un sel marin ; 3°. un sel d'epsom ; 4°. un sel alkali minéral ; 5°. une terre absorbante ; 6°. une terre sélénitique ; 7°. un sel marin à base terreuse qui ne se crystallise point ; 8°. une espece d'huile *minérale*, autrement dite *bitume* ; 9°. enfin, on retire de l'alun de quelques-unes : mais celles-ci sont très-rares. Nous allons traiter de chacune de ces eaux en particulier, sans omettre de donner des exemples de la maniere dont on peut en découvrir & en démontrer les principes.

Les *eaux minérales* qui contiennent un air élastique, sont presque toutes froides ; la présence de cet air se manifeste par les bulles qui s'élevent continuellement çà & là sur la surface de ces eaux, & par leur goût piquant. Or ce goût que nous avons comparé à celui du vin mousseux, dépend évidemment de cet air élastique ; la preuve en est que les eaux perdent de ce goût ou deviennent plates à proportion de l'air élastique qu'on en chasse. Voici d'ailleurs une expérience qui démontre presque à la vue l'existence de cet air dans ces sortes d'eaux ; elle consiste à adapter au goulot d'une bouteille à deux tiers remplie d'eau *minérale*, une vessie de porc vuide d'air, qu'on a eu soin de mouiller pour la rendre plus flasque ; pour lors en agitant un peu l'eau de la bouteille par quelques secousses, tandis qu'on comprime d'une main la vessie, l'air élastique se débarrasse, fait irruption dans l'intérieur de la vessie, qui lui présente moins de résistance que le verre, & en remplit la capacité. On peut suppléer cette expérience par une autre plus aisée, c'est-à-dire, on n'a qu'à boucher exactement avec le pouce l'ouverture d'une bouteille à moitié pleine d'eau ; secouer la bouteille, lever ensuite un peu le pouce, comme pour donner de l'air, on entendra pour lors sortir avec sifflement par la petite issue ménagée par le pouce, cet *esprit* élastique que M. Venel assure être du véritable air, & même de l'air très-pur.

Pour ce qui est de la mixtion de cet air avec l'eau, elle est si foible que la plus legere secousse, le plus petit degré de chaleur, la seule impression de l'air externe est capable de la détruire ; c'est pourquoi lorsqu'on veut transporter un peu loin ces eaux *spiritueuses*, & qu'on desire d'en conserver toute la vertu, il faut avoir la précaution de ne les mettre en bouteilles que le matin, & de choisir autant qu'on le peut, un tems froid pour les voiturer. Il se trouve de ces eaux qui renferment une si grande quantité d'air élastique, qu'elles romproient toutes les bouteilles, si on n'avoit l'attention de les laisser quelque peu de tems exposées à l'air libre dans les bouteilles non bouchées, pour qu'elles puissent évaporer partie de cet *esprit*.

Parmi les eaux *minérales* salées, dont nous avons jusqu'à présent l'analyse, il en est peu de spiritueuses ; nous avons pourtant celle des eaux de Seltz & des eaux de S. Martin de Fenouilla. A l'égard des eaux martiales & spiritueuses, il s'en trouve très communément ; les eaux de Spe, de Pyrmont, de Camares, & un grand nombre d'autres sont de cette classe.

On a trouvé de nos jours l'art de contrefaire ces eaux salées spiritueuses ; cette invention très-ingénieuse appartient à M. Venel, professeur en l'université de Médecine de Montpellier. Pour avoir de ces eaux spiritueuses factices, on n'a donc qu'à remplir une bouteille d'eau commune pure, sur laquelle on fera tomber successivement quelques gouttes d'un alkali minéral, & d'un acide, soit marin, soit vitriolique, chacune de ces liqueurs versée à-part dans une dose & proportion convenable, ensorte que le mélange de l'acide avec le sel alkali se fasse tranquillement, peu-à-peu & sans trouble ; par ce moyen tout mouvement d'effervescence étant, pour ainsi dire, étouffé, l'air se trouvera retenu. *Voyez le second mémoire sur l'analyse des eaux minérales de Seltz*, qui se trouve dans le second volume des mémoires présentés à l'académie royale des Sciences.

Les acides versés dans les eaux *minérales* spiritueuses y occasionnent constamment de l'effervescence, encore que par l'analyse ces eaux ne donnent que très-peu ou même point de sel alkali nud ; d'où Hoffman, conduit par une fausse interprétation de la véritable cause de cette effervescence, conjecturoit qu'il y avoit dans ces eaux quelque alkali volatil très-prompt à s'envoler. Il seroit peut-être aussi naturel de penser que cette effervescence est un effet du conflit ou du choc de l'acide, avec la terre absorbante que contiennent presque toutes ces eaux *minérales* ; mais il *conste* des expériences & des observations de M. Venel que ce phénomene est dû réellement à l'air, qui, par l'*effusion* des acides, est forcé de rompre son mélange avec l'eau.

On retire du plus grand nombre de ces eaux *minérales* un sel marin. On a plusieurs expériences pour constater la présence de ces sels dans les eaux ; mais son goût & la forme cubique de ces crystaux en sont des indices suffisans.

Les sels de Glauber, d'Epsom, ou de Seidlitz (car ces sels ne sont qu'un même sel) entrent également dans la composition de beaucoup de ces eaux. On les reconnoît à un goût d'amertume qui leur est propre, & qui laisse une impression de froid sur la langue ; à la figure de leurs crystaux, qui est un parallelogramme, dont les angles sont coupés d'un côté ; à l'ordre de la crystallisation, car ces sels qui se trouvent le plus souvent avec le sel marin, ne se crystallisent qu'après ce dernier sel à une évaporation lente.

Le sel alkali, qui se rencontre dans les eaux *minérales* salées, a pour base un alkali de sel marin, ou autrement un sel alkali minéral : on le distingue à un goût lixiviel qui lui est particulier, & principalement à l'effervescence qui s'excite dans l'eau *minérale* concentrée lorsqu'on y verse de l'acide vitriolique, ainsi qu'à la forme de ses crystaux.

Les propriétés des sels dont il a été question jusqu'ici, sont de détacher & d'entraîner les matieres glaireuses des premieres voies, de stimuler l'estomac & le canal intestinal, d'augmenter le ton & les oscillations de ces organes, de résoudre les obstructions, de provoquer les urines, & même d'être purgatifs lorsqu'ils se trouvent en grande abondance dans les eaux.

Il est encore plusieurs de ces eaux médicinales qui sont chargées de substances terreuses que nous avons dit être, ou une terre absorbante, ou de la sélénite ; la nature de ces substances est véritablement terreuse ; & lorsque, par l'évaporation, elles se sont formées en masse, elles résistent à leur dissolution dans l'eau pure. A l'égard de la terre absorbante, elle fait effervescence avec les acides, & se transforme avec eux en sels neutres. La sélénité au contraire élude l'énergie des acides. On apprend encore à reconnoître & à distinguer l'une & l'autre de ces substances à la forme de leurs crystaux ; ainsi, par exemple, la terre absorbante, au moyen d'une évaporation lente, se forme en petites lames écailleuses & la sélénite en petites aiguilles qui desséchées ont un luisant comme soyeux. La concrétion de l'une & de l'autre de ces substances précede toujours celle des sels dans une liqueur qu'on soumet à l'évaporation, & c'est toujours la terre absorbante qui se concret la premiere, & la sélénite ensuite. On ignore jusqu'à présent quelles peuvent être les vertus de la terre absorbante & de la sélénite par rapport au corps humain : il faut pourtant en excepter ce qu'on connoît de la propriété qu'a la terre absorbante de corriger & d'adoucir les acides des premieres voies.

Les eaux *minérales* salées renferment souvent encore un sel marin à base terreuse, résultant de l'acide de sel marin & d'une terre absorbante, qui par leur union forment un sel neutre. Ce genre de sel ne se crystallise point, & on ne parvient même à le dessécher qu'en y employant une très-forte chaleur ; exposé à l'air libre, ce sel se charge de l'humidité de l'atmosphere, & ne tarde pas à tomber en déliquescence : ces divers caracteres serviront à le faire connoître, & autant que son goût amer, âcre, très-pénétrant ; en outre lorsqu'on verse dessus de l'acide vitriolique, l'esprit de sel marin dégagé s'envole & frappe l'odorat ; si sur cette dissolution vous venez à verser de l'huile de tartre par défaillance, il se fait un précipité blanc terreux, ensuite, en filtrant cette liqueur & la faisant

ſant concentrer à une évaporation lente, vous en obtiendrez les cryſtaux du ſel marin régénéré, appellé vulgairement *ſel fébrifuge de Sylvius*. Ce ſel a les mêmes vertus que tous ceux dont nous avons déja parlé; il eſt néanmoins à préſumer d'après le goût qu'il doit être plus énergique que les autres.

Il ſe trouve encore nombre d'eaux *minérales* ſalées qui contiennent du bitume, ou une huile *minérale* diſſoute par des ſels; telles ſont les eaux de Bourbon, celles d'Yeuzes, s'il faut en juger par le goût, les eaux d'une ſource ſinguliere qui ſe voit près de Clermont (le puits de la Pege), & celles d'une ſource à-peu-près ſemblable auprès d'Alais. On s'aſſûre de la préſence du bitume dans ces eaux, ſoit par le goût lorſque cette ſubſtance y abonde, ſoit en verſant de l'eſprit-de-vin ſur l'eau entierement concentrée, car pour-lors le bitume débarraſſé des ſels ſurnage les eaux.

Il eſt quelques autres ſources encore qui contiennent de l'alun dans leurs eaux; ce genre de ſel ſe reconnoît tout de même à ſon goût ſtiptique, à la figure de ſes cryſtaux, & à ce qui arrive en le mêlant avec l'huile de tartre par défaillance, c'eſt-à-dire que dans ce procédé la terre de l'alun étant dégagée de l'acide vitriolique qui s'unit au ſel alkali, il en réſulte un tartre vitriolé. M. Leroi, profeſſeur en l'univerſité de Médecine de Montpellier, a reconnu au goût une de ſes ſources ſur un volcan appellé *ſolfatara*, près de Naples; il prétend que les habitans du pays ont coutume d'employer extérieurement les eaux de cette ſource contre les maladies de la peau. Du reſte il ſuffira de ſavoir que les eaux alumineuſes ne ſont du tout point propres à aucun uſage intérieur, pour ne pas leur appliquer ce que nous allons dire de l'uſage rationel des eaux *minérales* ſalées.

Les vertus des eaux *minérales* ſalées en général ſont d'être éminemment ſtomachiques, ce qui eſt confirmé par leur opération qui conſiſte à balayer les premieres voies, à emporter les matieres qu'on ſuppoſe y croupir, à en détacher les mucoſités tenaces qui peuvent s'être accumulées, à redonner du ton à l'eſtomac & aux inteſtins, *&c.*

En conſéquence priſes intérieurement, elles ſont très-bonnes. 1° Dans une léſion quelconque de coction, pourvu toutesfois qu'elle ne provienne pas d'un engorgement des vaiſſeaux du ventricule, ou d'un état de phlogoſe de cet organe, ou enfin de quelque tumeur, ſoit au pylore, ſoit dans quelque autre endroit du canal inteſtinal, les eaux cathartiques, comme par exemple celles de Balaruc, de Vichy ou de Vals, conviennent dans ce cas aux perſonnes robuſtes, & les *minérales* non-cathartiques, comme celles d'Yeuzet, aux perſonnes délicates, aux hypochondriaques, aux mélancholiques, *&c.* 2° Dans les accès rebelles de vertige, lorſque le foyer de la maladie eſt cenſé réſider dans les premieres voies, ce qui eſt aſſez ordinaire, & c'eſt le cas d'uſer par préférence des eaux cathartiques. 3° Dans l'hémiplegie, cas dans lequel conviennent éminemment les eaux *minérales* cathartiques, ſoit que dans cette maladie l'eſtomac & les inteſtins ayent perdu leur reſſort, ſoit qu'elle ſoit entretenue par des ſucs épais, viſqueux, ou autrement, tels qu'il plaira de les imaginer, qui réſident dans les premieres voies: cependant il eſt prudent de ne pas ſe preſſer dans ces ſortes de maladies de recourir à l'uſage, ſoit interne, ſoit externe de ces eaux, *voyez* PARALYSIE. 4° Dans l'épilepſie (*voyez* EPILEPSIE), dont elles ne ſervent jamais mieux à éloigner les paroxyſmes que quand on les ordonne aux malades à trois ou quatre repriſes dans l'année, & qu'on en fait continuer la boiſſon durant trois ou quatre jours chaque fois. 5° Ces eaux ſont admirables pour réſoudre les obſtructions des viſceres, principalement les engorgemens bilieux qui produiſent un ictere opiniâtre. 6° Leur qualité apéritive les rend excellentes contre les fievres-quartes rebelles, dont il a été obſervé pluſieurs fois qu'elles ont opéré la guériſon. 7° Elles ſont encore fort bonnes, priſes hors le tems du paroxyſme, dans les affections des reins qui ſont occaſionnées par du gravier, ou des mucoſités viſqueuſes qui obſtruent les racines des ureteres, ou les baſſinets des reins: dans ces cas, il faut choiſir les eaux non-cathartiques; en outre dans toutes ces affections, le bain tempéré des eaux *minérales* ſalées eſt d'un grand ſoulagement, tout comme dans les maladies qui proviennent d'une léſion de coction, & dans l'ictere. 8° Bien que les eaux *minérales* ſalées ſoient très-propres à provoquer le flux menſtruel en déſobſtruant les vaiſſeaux utérins, elles ne le ſont pas moins pour arrêter ce flux s'il eſt trop abondant, ſur-tout lorſqu'il y a lieu d'accuſer ou des obſtructions des viſceres, ou des impuretés dans les premieres voies, ce qui n'eſt pas rare. 9° Elles arrêtent également le flux hémorrhoïdal trop copieux, lorſque les obſtructions des viſceres en ſont la cauſe, & elles l'excitent dans le cas d'une ſuppreſſion; ici conviennent les eaux les plus douces. 10° Enfin on obſerve qu'elles ſont quelquefois des merveilles dans les affections cutanées.

Les eaux *minérales* ſalées ont cela de commun avec tous les autres ſecours efficaces qu'emploie la Médecine, qu'elles ſont beaucoup de bien ſi elles ſont données à propos, & qu'elles ſont beaucoup de mal dans le cas contraire. Il faut donc être d'abord fort circonſpect en conſeillant l'uſage des eaux *minérales* aux hémiplégiques, & ne les ordonner qu'avec beaucoup de prudence. Ces eaux, les piquantes ſur-tout, ne conviennent pas mieux aux perſonnes qui ont la poitrine délicate, ou à celles qui ſont ſujettes à l'hémopthiſie; elles ſont très-dangereuſes pour les malades qui ont des tumeurs confirmées, renitentes, *&c.* dans quelque viſcere; à plus forte raiſon leur ſeroient-elles nuiſibles ſi ces tumeurs étoient déja parvenues à l'état de ſkirrhe; car, bien loin que les malades en retiraſſent aucun ſoulagement, ils ne tarderoient pas de tomber dans l'hydropiſie. Ce ſeroit par la même raiſon le comble de l'erreur de faire prendre ces eaux aux perſonnes qui ont quelque abſcès interne, ou qui ſont travaillées de quelque fluxion ſéreuſe. Il faut encore avoir la plus grande attention de ne pas gorger de ces eaux, principalement de celles qui ne purgent point, les perſonnes chez leſquelles elles paſſent difficilement, car le tempérament pituiteux, froid, ou une certaine habitude corporelle, qui eſt particuliere à ces perſonnes, les diſpoſe éminemment à l'hydropiſie. Il ne faut pas non plus ordonner, ſans de très-grandes raiſons, les eaux *minérales* ſalées, les piquantes ſur-tout, aux perſonnes ſujettes aux *ſtranguries*, non plus qu'aux aſthmatiques. Enfin les vieillards ſont ceux qui ſupportent le moins bien l'uſage de ces eaux, au contraire des jeunes gens.

Quant à ce qui regarde la préparation qui doit précéder l'uſage des eaux *minérales* ſalées, il peut être quelquefois utile de ſaigner auparavant, ſi la maladie le permet; on peut encore préparer le malade par quelques bouillons ou de ſimples décoctions rafraîchiſſantes, apéritives, & légerement atténuantes.

Lorſque le malade eſt déterminé à prendre les eaux, il doit en commençant jetter dans la premiere verrée un léger cathartique; par exemple trois onces de manne ou environ. Il doit en faire autant le dernier jour de la boiſſon à l'égard du dernier verre, ſur-tout ſi les eaux n'ont pas bien paſſé par les voies alvines ou par les voies urinaires.

La doſe ordinaire des eaux *minérales* ſalées eſt d'environ neuf livres par jour. Ce n'eſt pas cependant que cette doſe doive être une regle pour tous les ſujets; il faut au contraire la varier ſuivant l'âge, le tempérament du malade, & la nature de la maladie.

C'eſt le grand matin qu'il convient de prendre les eaux; celles qui ne purgent point, doivent être priſes par plus petits verres, & en obſervant de mettre une plus grande diſtance d'une priſe à l'autre; il doit être tout le contraire de la boiſſon des eaux cathartiques: dans tout cela, il faut ſe conduire de maniere qu'on ait avalé la doſe entiere dans l'eſpace d'une heure ou d'une heure & demie.

A l'égard du tems que doit durer la boiſſon de ces eaux, on a coutume de prendre les cathartiques pendant trois jours & avec ſuccès, à-moins qu'il n'y ait quelque contre-indication. L'uſage des eaux *minérales* fortes peut encore être pouſſé juſqu'au ſixieme jour, & celui des eaux plus douces juſqu'au neuvieme, lors, par exemple, qu'on a en vûe de nettoyer entierement les premieres voies. Les non-cathartiques peuvent ſe prendre pendant neuf, douze, ou quinze jours, & même des mois entiers, ſi elles paſſent bien, & en ayant l'attention de n'en boire qu'une petite doſe par jour.

Les eaux *minérales* ſe prennent ordinairement vers le milieu ou la fin du printems, ou au commencement de l'automne; quoique cependant celles qui purgent efficacement par le bas, peuvent être ordonnées pendant l'hiver même, ſi le cas l'exige.

Il eſt toujours mieux de prendre les eaux *minérales* à-peu-près au degré de la chaleur naturelle de l'homme que de les prendre froides. Il eſt cependant à remarquer, à l'égard des eaux du genre des *ſpiritueuſes*, qu'on ne ſauroit les chauffer ſans leur faire perdre beaucoup de leur air élaſtique; c'eſt pourquoi il eſt plus à propos de les prendre froides, ſur-tout avec la précaution d'appliquer ſur la région épigaſtrique des ſerviettes chaudes, pour favoriſer ou aider l'action de ces eaux & leur paſſage: mais lorſqu'il s'agit d'un jeune ſujet, d'une per-

perſonne délicate qui a la poitrine foible, ou qui eſt avancée en âge, comme elle pourroit ſe trouver incommodée d'une boiſſon copieuſe de ces eaux froides, il convient qu'on les faſſe tiédir au bain-marie avant de les prendre.

Indépendamment de l'uſage interne auquel nous venons de voir combien ces eaux étoient propres, elles peuvent encore être employées extérieurement, tant les ſalées que les ſulphureuſes; on s'en ſert donc pour les uſages extérieurs, qui conſiſtent principalement en bains, en douches, & en vapeurs qu'on reçoit dans une étuve, mais c'eſt toujours par les bains qu'on commence.

Le bain d'eaux thermales eſt de deux ſortes: l'un eſt *tempéré*, & c'eſt celui dont la chaleur va depuis le degré 28 jusqu'au 32 du thermometre de Reaumur: l'autre eſt celui qu'on appelle *bain chaud*; ſa chaleur commence au 36 ou 37e du même thermometre, & ſe porte jusqu'au 42e ou environ, ce qui eſt le plus fort degré de chaleur qu'un homme puiſſe ſupporter.

On connoît tout le bien que peuvent faire les bains tempérés; ils relâchent le ſyſtême des ſolides lorſqu'il eſt trop tendu; ils rétabliſſent la tranſpiration, temperent les humeurs, *&c. Voyez* BAIN, *en Médecine*.

Nous avons à parler plus au long du bain chaud, & nous y ajoûterons ce qui a paru le plus digne de remarque à M. Leroy, dans les obſervations qu'il a faites à ce ſujet aux bains de Balaruc; ce que nous dirons d'après lui ſur ces eaux particulieres, pourra s'appliquer à l'uſage de toutes les autres eaux thermales.

Il y a deux ſortes de bains en uſage à Balaruc; l'un ſe prend dans la ſource même, dont la chaleur eſt au 42e degré du thermometre de Réaumur; l'autre eſt plus doux, c'eſt celui qu'on appelle *le bain de la cuve*, ſa chaleur ne va pas au-delà du 38 au 39e degré, & il eſt bien rare qu'elle ſe porte au 40e; celui-ci eſt beaucoup plus en uſage que le précédent qui, vû ſon extrème chaleur, n'eſt guère propre que dans le cas d'une atonie, ou d'un relâchement total des parties. Il n'eſt pas poſſible aux perſonnes, même les plus robuſtes, de reſter plus de quinze minutes dans le bain tempéré, & plus de cinq dans le bain chaud. Le malade plongé une fois dans le bain, y eſt à peine que ſon pouls devient auſſi fort, auſſi fréquent, & auſſi animé que dans la plus grande chaleur de la fievre, ſon viſage ſe colore, s'enflamme, & ſe couvre de gouttelettes de ſueur: s'il lui arrive de reſter dans le bain au-delà du tems preſcrit, il eſt ſurpris d'un tintement d'oreilles, de vertiges noirs, & de tous les autres ſignes qui précedent ordinairement les attaques d'apoplexie. Tout le tems qu'il reſte dans le bain, ſa tranſpiration inſenſible augmente au point d'en être quarante fois plus abondante que dans l'état naturel, comme M. Lemonnier l'a déterminé par des expériences faites aux bains de Barége, & rapportées dans les Mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1717, *Hiſt. pag.* 77. 78. Le malade ayant reſté ſuffiſamment dans le bain, on l'en retire en le couvrant d'un drap de lit bien chaud, & on le tranſporte ainſi enveloppé dans un lit qu'on a également eu ſoin de bien baſſiner; on l'y laiſſe pendant une heure & demie ou plus, durant lequel tems il eſt ordinaire que le malade ſue très-copieuſement; ſi pour-lors on lui tâte le pouls, on le trouve encore fébrile, mais il perd inſenſiblement de ſa fréquence & de ſa force, & on obſerve qu'il ne revient à ſon état naturel qu'après quelques heures.

L'uſage de ces bains, tant du tempéré que du chaud, échauffe très-puiſſamment, & cet effet eſt quelquefois d'aſſez longue durée pour ſe faire ſentir, même quelque tems après qu'on a ceſſé de les prendre; ainſi par exemple, il cauſe l'hémophtiſie aux uns, donne la fievre continue aux autres, renouvelle le paroxyſme chez les aſthmatiques & les perſonnes attaquées de ſtrangurie, *&c.* Il eſt même d'une obſervation journaliere à l'égard des femmes, que l'uſage de ces bains avance le retour des mois.

Sur cet expoſé des divers inconvéniens qui peuvent réſulter de l'adminiſtration des bains de Balaruc, il paroît qu'il eſt bien aiſé d'établir des regles & des précautions pour la ſureté des malades à qui on ordonne ce remede, & d'imaginer les ſecours qu'on doit apporter à ceux qui s'en trouvent incommodés. Il peut donc être utile, ainſi que nous l'avons déja dit, de faire ſaigner le malade avant qu'il ſe tranſporte aux bains, ou bien de le préparer pendant neuf ou douze jours par des remedes adouciſſans & rafraichiſſans, qu'il pourra même continuer durant l'uſage des bains, pour peu qu'il ſoit d'un tempérament facile à émouvoir, ou comme on dit, d'un tempérament bilieux, ſec, *&c.* Il peut être également bien de purger les premieres voies, & c'eſt ce qu'on obtiendra très-efficacement par la boiſſon de ces eaux continuée pendant trois jours avant d'en venir aux bains.

On ne prend le bain qu'une ſeule fois par jour, & c'eſt toujours le matin, comme nous l'avons remarqué, qu'il convient de ſe baigner.

On ordonne rarement plus de trois ou quatre bains des eaux de Balaruc à prendre dans la ſource même. Les bains d'eaux *minérales* plus douces ne s'ordonnent pas au-delà du nombre de ſix; le plus ſouvent même en ordonne-t-on un plus petit nombre; mais lorſqu'on en donne ſix, pour l'ordinaire on a la ſage précaution de mettre un jour de repos entre le troiſieme & le quatrieme.

Il eſt à propos que tous les malades ſoient traités avec les mêmes précautions, & il eſt très-important de les redoubler à l'égard des hémophtiſiques, de ceux qui ont la fievre continue, & autres dont nous avons parlé en dernier lieu, parmi leſquels on peut compter les goutteux & les femmes qui ſont ſujettes à des pertes de ſang très-abondantes.

Lorſqu'un malade ſe trouvera incommodé des effets du bain, il faudra le traiter par les ſaignées & par beaucoup d'adouciſſans ou de rafraîchiſſans, *&c.* ſur quoi la raiſon eſt d'accord avec l'expérience. On ne ſauroit trop recommander à ceux qui prennent les bains de ne pas s'expoſer à l'air froid, par le danger qu'il y auroit que la tranſpiration qui ſe trouve en train de s'augmenter, ne venant à être ſupprimée il n'en réſultât des accidens très-fâcheux.

On obſerve de très-bons effets des bains dans la paralyſie, & en général toutes les affections de ce genre paroiſſent aſſez bien indiquer l'adminiſtration de ce remede; néanmoins il n'eſt pas vrai que tous les paralytiques en ſoient également ſoulagés; ainſi il eſt prudent de ne l'employer, à l'égard de certains malades, qu'avec beaucoup de précautions, & il eſt mieux pour d'autres qu'ils s'en abſtiennent tout-à-fait. *Voyez* PARALYSIE.

Le bain local des eaux de Balaruc, ou même encore la douche, convient également dans cette eſpece de paralyſie qui procede d'une foulure ou compreſſion trop rude dans une partie, pourvû toutefois que les nerfs aient conſervé leur intégrité: dans ce genre d'affection on applique le remede à la partie même qui a été maltraitée, quoiqu'elle ſe trouve bien ſouvent aſſez différente ou aſſez éloignée de celle qui eſt réellement paralyſée.

Il faut encore être très-circonſpect dans l'adminiſtration de ce remede à l'égard des perſonnes goutteuſes, de celles qui ſont atteintes de virus vénérien, des épileptiques, des hypocondriaques, des hyſtériques, *&c.*

Il ne faut pas non plus négliger, dans le cas d'un rhumatiſme invétéré, les bons ſecours qu'on peut retirer du bain chaud, qu'il ſera toujours mieux de prendre au degré le plus approchant du bain tempéré, qu'à celui du bain chaud proprement dit.

Le demi-bain s'emploie encore ordinairement dans les douleurs ſciatiques, mais avec des ſuccès différens, car il fait du bien aux uns & du mal aux autres; or donc en ſuppoſant d'un côté que la ſciatique participe de la goute à laquelle les bains chauds ſont contraires; de l'autre, que cette douleur ſoit l'effet d'une forte impreſſion du froid, & qu'elle tienne de la qualité du rhumatiſme muſculaire; en ſuppoſant, dis-je, ces différentes cauſes de la ſciatique, il paroît que les bains plus tempérés, comme ceux des eaux de la *Malou*, devroient convenir dans le premier cas, & les bains chauds, comme ceux des eaux de Balaruc, dans le ſecond.

Pour ce qui eſt de la douche, tout le monde ſait que c'eſt une eſpece de bain local dans lequel la partie placée convenablement à la ſource eſt continuellement arroſée d'eaux *minérales*, tandis qu'un baigneur la frictionne légerement en dirigeant l'eau avec ſa main à meſure qu'elle y eſt verſée par une autre perſonne prépoſée à cette fonction. Le tems que dure la douche des eaux de Balaruc n'eſt pas de plus de quinze minutes ordinairement; il eſt pourtant de parties qu'on pourroit doucher plus long-tems, & toutes même ſont dans ce cas, ſi vous en exceptez la tête, qu'il y auroit du danger à expoſer trop de tems à cette opération; outre l'incommodité des vapeurs de la ſource que le malade ne ſupporte point aiſément, lorſqu'il a la face tournée du côté des eaux, la ſenſation de l'eau de Balaruc verſée dans l'opération de la douche ſur la partie, paroît d'abord la même au malade que celle de l'eau bouillante, ſur-tout lorſqu'on la répand ſur le viſage; on voit auſſi que la partie douchée en devient extrèmement chaude & fort rouge; on juge auſſi, d'après ce que nous avons dit plus

haut,

haut, que la transpiration doit y augmenter considérablement.

On peut répéter deux fois par jour la douche, & cela pendant quatre, six, huit jours, ou même pendant un plus long-tems, suivant que la maladie & le tempérament du malade paroissent le permettre. On applique la douche à la tête & à la nuque, ou à la partie postérieure du cou dans l'hémiplegie; les malades dûement préparés, suivant la méthode ci-dessus indiquée, se baignent le matin & se font doucher le soir. On a plusieurs exemples de surdités guéries par la douche de la tête, lorsque cette affection est récente, & qu'elle a été sur-tout occasionnée par l'impression du froid. Quelques médecins sont encore en usage d'ordonner dans ce cas les injections d'eau de Balaruc dans le *meat* auditif, manœuvre que les baigneurs ne manquent pas de vous reppeller, & qu'on voit reussir admirablement bien quelquefois, ces injections détachant & entrainant au-dehors des especes de bouchons qui obstruoient le conduit de l'oreille. Quelquefois encore on applique très-efficacement les douches dans les douleurs chroniques & périodiques de la tête, avec l'attention de n'administrer ce remede que hors du tems du paroxysme. On l'emploie avec le même succès lorsqu'une partie est affectée de stupeur, pour avoir été trop long-tems exposée à un froid extrême; dans le vertige également occasionné par un froid à la tête; dans l'œdeme qu'on peut encore combattre par le bain local, ce qui revient au même que la douche; dans les tumeurs glanduleuses qui ne sont pas produites par du virus scrophuleux, & qui n'ont point encore dégénéré en skirrhe, ainsi qu'on peut le conclure par analogie de ce qu'on observe en pareils cas, des bons effets de la douche des eaux de Barège, que M. de Bordeu a très-bien notés dans sa belle these sur les eaux d'Aquitaine.

A l'égard des ulceres, c'est la douche des eaux *minérales* sulphureuses qui leur convient principalement; on emploie néanmoins avec assez d'efficacité celles de Balaruc pour laver & déterger les vieux ulceres; la douche de ces eaux est encore d'une très-grande ressource dans le traitement des dartres, mais il faut avoir la plus grande attention à bien distinguer les cas où l'on peut entreprendre leur curation, de ceux où l'on doit, pour ainsi dire, en abandonner simplement la guérison à la nature.

On peut encore présumer avec quelque fondement, que la douche des eaux de Balaruc conviendroit très-fort contre la teigne en administrant ce remede avec prudence, & en préparant le malade avec toutes les précautions convenables.

Nous avons vû qu'on employoit encore les bains de Balaruc sous forme de vapeurs; cela se pratique en plaçant le malade dans une étuve propre à cet usage. La chaleur de l'étuve de ces bains se porte au 30 ou 31e degré du thermometre de Réaumur, les malades y sont mis tout nuds, couverts seulement d'un linceul, & ils ne tardent pas d'y être tout trempés de sueur; ils y restent autant de tems que les forces peuvent le leur permettre: les uns y restent une demi-heure & quelquefois plus; d'autres ne peuvent plus y tenir après dix ou quinze minutes; enfin il y a des sujets, & ce sont principalement les femmes, qui à peine introduites dans l'étuve, y tombent en syncope; il est donc mieux pour ces derniers de s'abstenir entierement de ce remede. Les malades au sortir de l'étuve sont traités avec le même soin qu'ils le sont au sortir du bain des eaux, & c'est toujours les mêmes préparations, la même conduite à suivre dans ce remede que dans l'autre. Les bains de vapeurs ont aussi leur utilité dans les *reliquats* de rhumatisme, dans la contraction permanente des membres, dans les maladies cutanées; ils sont encore très-efficaces, si l'on en croit Springfeld, pour les personnes qui souffrent des contractures dans quelques membres en conséquence du mercure administré avec imprudence ou à trop fort dose.

Eaux martiales: Les eaux martiales sont ainsi appellées du fer dont elles sont *impregnées*; elles sont presque toutes froides, & plus ou moins *spiritueuses*, ou chargées d'air élastique. Celles de ces eaux qui contiennent en petite quantité de cet air ou *esprit*, ont un goût de vitriol; celles qui renferment beaucoup de cette substance aérée ont, outre le goût de vitriol, le goût piquant dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Nous avons remarqué aussi que les eaux martiales, encore que chargées d'autres principes que du fer, tiroient néanmoins leur nom de cette derniere substance. La noix de galle est comme la pierre de touche pour s'assurer de la qualité martiale des eaux; en effet, par l'inspersion de cette poudre sur ces eaux, on voit qu'elles prennent bien tôt une couleur rouge ou de violet foncé, ou enfin qu'elles se teignent en noir, & cette couleur plus ou moins foncée est l'indice certain de la plus ou moins grande quantité de fer qu'elles peuvent contenir. Toute eau *minérale* qui soumise à la même expérience, ne donnera aucun de ces signes, ne sauroit donc être mise au nombre des eaux *martiales*. On doit distinguer deux especes d'eaux martiales qui different entierement l'une de l'autre, c'est-à-dire que dans les unes le fer s'y trouve dissous d'une façon constante & durable sous la forme du vitriol de Mars; telles sont les eaux de Calsabigi, celles de Vals, de la source qu'on appelle la *dominique*, & suivant M. de Sauvages, celles d'une des sources d'eaux *minérales* qu'on trouve aux environs d'Alais. dans les autres au contraire le fer est dans un état de dissolution si légere & si facile à se dissiper, qu'exposé au plus petit degré de chaleur, même au seul air libre, le fer se précipite au fond des vaisseaux; les mêmes phénomenes arrivent, quoique plus tard, à ces eaux dans les bouteilles les mieux bouchées. On met au nombre de ces dernieres les eaux de Spa, de Pyrmont, de Passy, de Forges, de Vals, de Camares, de Daniel près d'Alais, *&c.* Il faut encore observer, 1°. que ces eaux different entre elles, non-seulement par rapport aux différens sels, aux différentes terres, soit terre absorbante, soit séléuite, mais encore, ce qui mérite plus d'attention, par une différente quantité de principe martial. Maintenant les mêmes phénomenes étant produits dans les eaux martiales par l'inspersion de la poudre de noix de galle, que dans une dissolution aqueuse du vitriol de Mars, il est arrivé de-là que les premiers auteurs qui ont parlé des eaux *minérales*, ont unanimement avancé que toutes les eaux martiales contenoient du véritable vitriol; cette assertion qui est vraie en effet de quelques eaux martiales dont on a fait tout récemment la découverte, & qui sont les plus rares de toutes, se trouve fausse à l'égard des eaux martiales en général, auxquelles cependant on faisoit cette application, comme l'ont très-bien observé Mrs Venel & Bayen. *Voyez l'analyse des eaux de Calsabigi*.

Les eaux martiales contiennent non-seulement une terre martiale, mais encore un sel marin, un sel d'épsom, un sel marin à base terreuse, un sel séléniteux, & une terre absorbante. Tous ces principes, & peut-être encore quelques autres, y sont contenus dans une variété de rapports qui fait la difference des especes des eaux. Nous n'avons rien à ajoûter à ce que nous avons dit plus haut sur la maniere de découvrir & de démontrer ces principes.

Les eaux martiales produisent de même que les salées un effet stimulant & détersif sur les premieres voies; elles menent encore par le bas, si elles sont prises en grande quantité & qu'elles soient chargées de beaucoup de sels, principalement du sel marin à base terreuse; en outre le fer qu'elles contiennent leur donne une qualité ou vertu corroborante; il leur est encore ordinaire de teindre les selles d'une couleur noire. En supposant que ces eaux pénetrent réellement dans la masse du sang, elles le temperent, le raffraichissent; elles stimulent légerement les solides, ouvrent les voies urinaires, & provoquent le flux des urines, effets qui leur sont communs avec les eaux salées, du reste, elles sont en même tems légerement astringentes & toniques, & c'est même la qualité qui leur est la plus propre. Il s'en suit donc que les eaux martiales participent de la nature des eaux salées, ainsi que des propriétés de ces dernieres, & qu'on peut en conséquence les employer dans beaucoup de cas avec le même succès, elles sont sur-tout bonnes pour les personnes chez lesquelles la digestion & l'appétit languissent à cause d'un relâchement dans les visceres abdominaux, aux mélancholiques, aux hypocondriaques, ou à ceux dans l'estomac desquels les impuretés acides se régénerent continuellement; elles sont encore excellentes dans les fleurs blanches invétérées pourvû qu'il n'y ait point de virus vénérien, dans les gonorrhées invétérées, dans les flux de ventre opiniâtres, & même dans la dyssenterie.

Plus les sujets se trouvent délicats, plus leurs solides sont faciles à irriter, plus leur poitrine est foible, & plus on doit avoir d'attention à ne choisir que les eaux martiales les plus légeres pour l'usage de ces personnes.

Pour ce qui est des précautions qu'on doit observer dans l'usage de ces eaux, la maniere de les administrer, l'utilité d'une préparation, nous ne nous répéterons pas sur ces articles.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut juger que les eaux martiales font toujours plus de bien à la source même que quand elles sont transportées; nous ne devons pas omettre non plus que leur action est très-

uti-

utilement favorisée par un exercice modéré, comme la promenade dans des lieux couverts, & où l'on respire un air pur & champêtre.

Eaux minérales *sulfureuses*. Les eaux sulfureuses sont ainsi appellées du soufre qu'elles renferment, ou d'une espece de vapeur soufrée très-legere qui s'éleve de leur surface. Nous avons déja dit qu'on reconnoissoit la qualité sulfureuse de ces eaux à deux signes; savoir à l'altération que l'argent en masse recevoit dans sa couleur, soit qu'il fût jetté dans ses eaux, soit qu'il fût exposé à leur vapeur, & à l'odeur nidoreuse, à-peu-près semblable à celle d'une dissolution de foie de soufre, ou des œufs durs à demi-pourris, qu'elles exhalent ordinairement. Il y a de ces eaux qui ont un goût *nauséabonde*, comme celui des œufs pourris; telles sont les eaux d'Aix-la-Chapelle, celles de Barège: il y en a d'autres, comme, les eaux *bonnes*, qui ne font pas sur le palais une sensation aussi désagréable, & qui même ont presque le goût du petit-lait, apparemment parce qu'elles sont moins chargées d'élémens sulfureux.

Les eaux sulfureuses mêlées à une dissolution d'argent par l'acide nitreux, ou au sel de saturne, font un précipité brun & même noir. Aux signes que nous avons dit caractériser ces eaux, nous devons ajouter qu'il nage dans plusieurs des flocons d'une matiere gélatineuse ou presque gelatineuse, qui présentés au feu donnent une flamme bleue & répandent une odeur de soufre brûlant.

Parmi les eaux sulfureuses, on compte principalement celles de Bareges, celles d'Ax, de Cauterets; les eaux *bonnes* & les eaux *chaudes* dans le Béarn; celles d'Arles, de Molitx, de Vernet, & plusieurs qu'on trouve dans le Roussillon; celles de Saint-Jean-de-*Syrargues*, près d'Uzès, la fontaine puante près d'Alais; les eaux de Bagnols dans le Gévaudan; celles qui portent le même nom dans la Normandie; les fameuses eaux d'Aix-la-Chapelle, &c. Toutes ces eaux sont onctueuses & même, autant qu'on peut le croire, chaudes, mais dans différens degrés de chaleur: elles contiennent certains sels & certaines terres qui sont différentes suivant les eaux; ces principes se trouvent même plus abondamment dans les unes que dans les autres; celles d'Aix-la-Chapelle, par exemple, en contiennent une grande-quantité. Cette considération doit donc nécessairement entrer dans l'estimation des propriétés de ces eaux, puisque toutes different entr'elles à raison de la quantité & de la qualité de ces principes terreux & salins, & sur-tout par le plus ou le moins d'élément sulfureux. Le soufre est si manifestement contenu dans certaines de ces eaux, qu'il paroît même à la vûe sous la forme de petites masses très-sensibles; dans d'autres cette substance y est sublimée en forme de fleurs, ainsi qu'on l'observe dans les eaux d'Aix-la-Chapelle. Enfin il est de ces eaux dont le soufre occupe la surface en forme de pellicule; telle est la fontaine puante près d'Alais. Dans un grand nombre de ces eaux on ne sauroit s'assurer de l'existence du soufre que par le moyen des expériences & des observations rapportées ci-dessus, l'analyse n'ayant pu jusqu'ici parvenir à la démontrer. Le soufre de ces eaux s'y trouve dissous dans un degré de ténuité & de volatilité qui est à peine saisissable: ensorte qu'elles perdent bientôt leur goût & leur odeur à l'air libre; & que soumises aux expériences, elles ne donnent pas deux fois les mêmes phénomenes, ce qui arrive plus parfaitement encore si on les met sur le feu. Il est d'ailleurs de ces eaux qui blanchissent ou deviennent laiteuses à l'air libre, peut-être est-ce par la précipitation du principe sulfureux.

Ces eaux, quoique mises depuis long-tems dans le verre, conservent leur vertu, pourvu que les bouteilles soient exactement bouchées; il faut cependant avouer que ces vertus n'y sont pas dans toute leur intégrité; & même que celles de ces eaux qui ne sont pas fort chargées de soufre, perdent absolument dans le transport toute leur efficacité & leur énergie. C'est pourquoi il est plus utile de les boire à la source même que dans des endroits éloignés.

Les eaux sulfureuses prises intérieurement par des sujets d'un tempérament robuste, font les effets suivans: 1°. la plûpart d'entr'elles ne menent pas par le bas, & ne provoquent les urines que presqu'en proportion de la quantité qu'on en prend. 2°. Elles excitent la circulation du sang, augmentent la transpiration. 3°. Elles portent quelquefois à la tête, la rendent lourde, & occasionnent des insomnies. 4°. Elles aiguisent l'appétit, d'où il est bien aisé de se représenter le principal méchanisme de leur action dans le soulagement qu'elles procurent aux malades auxquels on juge qu'elles sont convenables; & l'on peut également prévoir les regles à suivre dans leur administration. En outre ces eaux sont encore bonnes dans les affections froides de l'estomac & des intestins, qui participent du spasme ou de l'*atonie*; dans la crudité acide, la diarrhée; dans la cuestion de l'ictere, leur vertu se montre à peu-près la même que celle des eaux salées: elles sont également propres à rétablir le flux menstruel & hémorrhoïdal, ou à les modérer lorsqu'ils sont trop abondans. Elles font souvent beaucoup de bien dans les fleurs blanches, en redonnant du ton à l'estomac, en excitant la circulation des humeurs, & augmentant la transpiration. Elles sont par la même raison utiles dans la *chlorose*: on les regarde comme spécifiques dans certaines maladies de la poitrine, & on les emploie avec beaucoup de succès dans les catharres opiniâtres, dont elles viennent à bout en débarrassant les couloirs des poumons, & augmentant la transpiration de cet organe: elles sont encore très-bonnes dans l'asthme tuberculeux, prises hors le paroxysme; dans les ulceres du poumon qui sont produits par un abscès ou qui viennent à la suite de la pleurésie, de la péripneumonie, ou en conséquence d'une blessure, dans la suppuration de beaucoup d'autres parties internes, &c. Elles sont encore quelquefois indiquées dans la phtisie pulmonaire, soit que le malade en soit actuellement atteint, ou qu'il n'en soit que menacé; dans ces derniers cas les medecins expérimentés ont coutume de n'ordonner les eaux sulfureuses qu'autant que le sujet & la maladie sont pour ainsi dire d'une espece ou qualité froide. Ils en redoutent au contraire l'usage lorsqu'il s'agit de personnes d'un tempérament facile, comme ils le disent, à émouvoir, & que la maladie tient beaucoup du caractere fiévreux & de la phlogose.

Quoique bien indiqué que paroisse l'usage des eaux sulfureuses, il est toujours à craindre que le malade ne s'en trouve trop échauffé; il convient donc alors de choisir les eaux les plus douces & les plus tempérées, de ne les donner qu'à très-petite dose, & même de les couper quelquefois avec du lait: cette méthode a souvent très-bien réussi. Dans le traitement des écrouelles, l'usage de ces eaux combiné avec des frictions mercurielles, est encore un excellent remede, comme M. de Bordeu l'assure dans sa *dissertation sur l'usage des eaux de Barège & du mercure*.

Pour ce qui est de la méthode d'administrer convenablement ces eaux, ce que nous avons dit à ce sujet en parlant des eaux salées, convient ici parfaitement.

Les eaux sulfureuses qui sont très-fortes, comme, par exemple, celles de Barége & de Cauterets, doivent être prises à fort petite dose, c'est-à-dire depuis trois jusqu'à six ou huit verres; on peut cependant augmenter la dose de celles où l'élément sulfureux se trouve en petite quantité, comme dans celles de Bagnols, que plusieurs personnes prennent à la dose de quatre ou six livres sans s'en trouver incommodées. Du reste, dans tous les cas dont nous venons de parler, le bain tempéré aide très-utilement la boisson de ces eaux.

Dans la curation des ulceres calleux, fistuleux, invétérés, qui ne tiennent point à une cause interne absolument indestructible, la douche, soit des eaux de Barége, soit des eaux *bonnes*, est au-dessus de tous les remedes; au surplus, leur chaleur & leurs effets prochains sont à-peu-près comme ceux de la douche des eaux de Balaruc. Ce remede opere ordinairement avec beaucoup d'efficacité dans ces sortes d'affections, soit par la chaleur comme brûlante des eaux qui, en excitant une fievre locale dans la partie, & mettant en jeu les forces suppuratoires & dépuratoires, renouvelle, pour ainsi dire, la plaie, soit encore à cause de la qualité détersive & balsamique de l'élément sulfureux dont ces eaux sont chargées. L'injection, dans le cas des ulceres sinueux ou fistuleux, n'est pas non plus d'un moindre secours pour en procurer & en hâter la guérison.

Par les raisons que nous avons exposées plus haut, en traitant des effets des eaux sulfureuses sur des personnes robustes, il est clair que l'usage de ces eaux employées, soit extérieurement, comme dans le bain tempéré, soit intérieurement par la boisson, ne peut qu'être fort utile. Toutefois les remedes chirurgicaux ne doivent pas être négligés lorsqu'ils paroissent nécessaires pour procurer ou faciliter l'issue à du pus qui peut s'être amassé & croupir dans quelque sinus profond, d'autant mieux que par ce moyen l'eau thermale portera sur toutes les parties de l'ulcere. On peut appliquer ceci à la carie lorsqu'elle se rencontre, c'est-à-dire il faut tâcher de la découvrir autant qu'on le peut, & de l'emporter par des remedes convenables.

La douche des eaux de Barége a encore cela de merveilleux, qu'en renouvellant l'inflammation & la suppuration dans une partie, elle procure bien souvent l'issue

des corps étrangers: souvent même ce remede est très-efficacement employé dans l'amaigrissement d'une partie. Il résout quelquefois encore avec succès les tumeurs lymphatiques des glandes, ainsi que l'hydropisie des articulations, &c.

Cet article est un abrégé d'un traité latin *sur la nature & l'usage des eaux minérales*, de M. Leroy, professeur en Medecine en l'université de Montpellier.

MINÉRALISATION, (*Hist. nat. Minéral.*) c'est ainsi qu'on nomme dans la Minéralogie l'opération par laquelle la nature combine un métal ou un demi-métal avec du soufre, ou avec de l'arsenic, ou avec l'une & l'autre de ces substances à-la-fois. Par cette combinaison l'aspect du métal est entierement changé; on n'y voit plus ni éclat, ni ductilité, ni malléabilité, en un mot le métal n'est plus reconnoissable, & la combinaison totale prend une forme entierement étrangere au métal qu'elle contient. Alors on dit qu'un tel métal est *minéralisé*, c'est-à-dire qu'il est dans l'état de mine ou de minerai. C'est ainsi que l'argent qui est métal blanc, lorsqu'il est combiné avec de l'arsenic & avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de crystaux rouges qui sont quelquefois transparens comme des grenats; c'est ce que l'on nomme la *mine d'argent rouge*. Dans cette mine, l'argent & une portion de fer sont *minéralisés* avec l'arsenic. L'argent combiné avec une portion de soufre, devient une substance d'un gris-foncé, flexible comme du plomb, & si tendre, que l'on peut le tailler avec le couteau: alors on dit que dans cette mine l'argent se trouve *minéralisé* avec le soufre.

Le plomb uni ou *minéralisé* avec le soufre, affecte une forme cubique que l'on nomme *galène* ou *mine de plomb*. Ce même métal combiné avec de l'arsenic, forme quelquefois des grouppes de crystaux d'un beau verd ou d'un beau blanc, que l'on nomme *mines de plomb vertes ou blanches*. *Voyez* PLOMB.

L'étain est *minéralisé* par l'arsenic, & la masse qui résulte de leur union est en crystaux polygones. *Voyez* ETAIN.

Le cuivre & le fer *minéralisés* soit avec le soufre, soit avec l'arsenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoissables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine. *Voyez* CUIVRE & FER.

Quant à l'or, jusqu'à-présent on ne l'a point encore trouvé *minéralisé*; on le rencontre toujours sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres. Cependant comme nous ne connoissons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider si l'or est absolument incapable d'être *minéralisé*. *Voyez* OR.

Les demi-métaux sont, ainsi que les métaux, susceptibles de la *minéralisation*, c'est-à-dire, ils peuvent être combinés avec le soufre & avec l'arsenic, de maniere à prendre une forme entierement différente de celle qui leur est propre. C'est ainsi que l'antimoine combiné avec le soufre, forme une masse composée de stries ou d'aiguilles, que l'on nomme *antimoine crud*. L'arsenic combiné avec le soufre, forme une masse feuilletée jaune ou rouge, que l'on appelle *orpiment*, *voyez* ORPIMENT. Le cobalt se montre aussi sous plusieurs aspects différens; il en est de même du zinc, qui est méconnoissable dans la calamine & dans la blende, qui sont ses mines ordinaires. A l'égard du bismuth, on le trouve toujours sous la forme qui lui est propre, & on ne l'a point encore rencontré *minéralisé*.

Le mercure est *minéralisé* avec le soufre, & alors il forme une masse d'un beau rouge que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez* CINNABRE.

Les métaux qui ne sont point *minéralisés* & que l'on trouve sous la forme qui leur est propre, se nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges*. *Voyez* NATIF & VIERGE.

La Chimie est parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de *minéralisations*; c'est ainsi qu'en combinant du mercure avec du soufre, on fait un vrai cinnabre. En combinant de l'argent avec de l'arsenic, & joignant un peu de safran de mars à ce mélange, on fait une combinaison semblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du soufre, une combinaison semblable à la mine d'argent vitrée, à la mine d'argent noire, &c. cela dépend du plus ou du moins de soufre que l'on fait entrer dans la combinaison. Personne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du soufre, il résulte une masse striée semblable à l'antimoine crud. M. Rouelle connoît un tour de main au moyen duquel il donne au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galene ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plûpart des *minéralisations* que la nature opere. La voie de l'analyse & de la récomposition est assurément la plus sûre pour connoître avec exactitude les substances que la nature fait entrer dans la combinaison des corps, d'où l'on voit la nécessité de la Chimie pour démêler les mysteres de la Minéralogie. *Voyez* MINERALOGIE; & *voyez* MINE & MINERAI. (—)

MINERALOGIE, s. f. (*Hist. nat.*) La *Minéralogie* prise dans toute son étendue, est la partie de l'Histoire naturelle qui s'occupe de la connoissance des substances du regne minéral; c'est-à-dire, des terres, des pierres, des sels, des substances inflammables, des pétrifications, en un mot, des corps inanimés & non pourvus d'organes sensibles qui se trouvent dans le sein de la terre & à sa surface.

Dans un sens moins étendu, par *Minéralogie* l'on entend la suite des travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines, & alors on comprend aussi sous ce nom la Métallurgie. *Voyez* MÉTALLURGIE. Cela est fondé sur la liaison intime de ces deux sciences, qui se prêtent des secours mutuels, & qui tendent toutes deux au même but. En effet, il est très-difficile ou même impossible que le métallurgiste ait une connoissance parfaite de son art, s'il n'est aidé des lumieres de la *Minéralogie*, c'est-à-dire, s'il ne connoît parfaitement les substances qu'il doit travailler. Vainement prétendroit-il à l'une ou l'autre de ces connoissances sans le secours de la Chimie, comme nous allons avoir occasion de le prouver.

Sous quelque point de vue que l'on envisage la *Minéralogie*, son objet est très-vaste, & ses branches très-étendues. Elle s'occupe des substances dont est composé le globe que nous habitons; elle considere les différentes révolutions qui lui sont arrivées; elle en suit les traces dans une antiquité souvent si reculée, qu'aucun monument historique ne nous en a conservé le souvenir; elle examine quels ont pu être ces événemens surprenans par lesquels tant de corps appartenant originairement à la mer, ont été transportés dans les entrailles de la terre; elle pese les causes qui ont déplacé tant de corps du regne animal & du regne végétal, pour les donner au regne minéral: elle fournit des raisons sûres & non hasardées de ces embrasemens souterreins, de ces tremblemens sensibles, qui semblent ébranler la terre jusque dans ses fondemens; de ces éruptions des volcans allumés dans presque toutes les parties du monde, dont les effets excitent la terreur & la surprise des hommes: elle médite sur la formation des montagnes, & sur leurs différences; sur la maniere dont se sont produites les couches qui semblent servir d'enveloppe à la terre; sur la génération des roches, des pierres précieuses, des métaux, des sels, &c. *Voyez* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, REVOLUTIONS DE LA TERRE, MONTAGNES, PIERRES, &c.

Les eaux qui se trouvent à la surface de la terre & dans son intérieur, sont aussi du ressort de la *Minéralogie*, en tant qu'elles contribuent à la formation des pierres, par les particules qu'elles ont ou dissoutes, ou détrempées, par les couches qu'elles forment sur la terre, par les altérations continuelles qu'elles operent, & par les transpositions qu'elles font des corps qu'elles ont entraînés; en un mot, la *Minéralogie* s'occupe des eaux, en tant qu'elles sont les agens les plus universels dont la nature se serve pour la production des substances minérales. *Voyez* PIERRES, PÉTRIFICATION, LIMON, TUF, &c.

Quelque vastes que soient ces objets, quelque grands que soient les phénomenes de la nature qu'elle considere, la *Minéralogie* ne dédaigne point les détails les plus minutieux en apparence, tous les faits deviennent précieux pour elle; elle les recueille avec soin, parce qu'elle sait que les plus petits détails peuvent quelquefois la mener à l'intelligence des plus grands mysteres de la nature; c'est toujours le flambeau de l'expérience qui la guide, & elle ne se permet des systemes que lorsqu'ils sont appuyés sur des observations constantes & reitérées, & alors ce sont des enchaînemens de vérités.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embrasse la *Minéralogie*, on sent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquérir. Les spéculations tranquilles du cabinet, les connoissances acquises dans les livres ne peuvent point former un *minéralogiste*; c'est dans le grand livre de la nature qu'il doit lire; c'est en descendant dans les profondeurs de la terre pour épier ses travaux mystérieux; c'est en gravissant contre le sommet des montagnes escarpées; c'est en parcourant différentes contrées, qu'il parviendra à arracher à la nature quelques-uns des secrets qu'elle dérobe à nos regards. Mais pour attein-

dre

dre à ses connoissances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec précision; il faut des notions préliminaires; il faut être dégagé des idées systématiques qui ne permettent d'appercevoir que ce qui favorise les préjugés qu'on s'est formés.

Pour reconnoitre les différens objets dont s'occupe la *Minéralogie*, il est essentiel de s'être familiarisé avec les substances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ses yeux à les distinguer & à reconnoître les signes extérieurs qui les caractérisent; cette connoissance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature; elle se plaît sur-tout dans le regne minéral à éluder les regles qu'elle s'étoit imposée; il faut de plus avoir des idées générales de la maniere dont ces substances sont arrangées dans le sein de la terre; il faut connoître les signes qui annoncent la présence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément; il est à propos d'examiner les bords des rivieres, & les sables qu'elles charrient; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures & les excavations de la terre, les carrieres d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choses fourniront à un observateur attentif des connoissances assez sûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrein renferme. En effet, quoique la nature semble quelquefois déroger aux loix qu'elle s'est prescrites, elle ne laisse pas pour l'ordinaire de suivre une marche uniforme dans ses opérations; les observations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays où le terrein sera analogue; à force de faire des observations dans ce goût, on pourra à la fin ramasser les matériaux nécessaires pour élever un système général de *Minéralogie*, fondé sur des faits certains & sur des remarques constantes.

Mais ce seroit en vain qu'on se flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoissances suffisantes en *Minéralogie*; l'on n'auroit que des notions très-imparfaites des corps, si on n'en jugeoit que par leur aspect & par leurs surfaces: aussi la *Minéralogie* ne se contente-t-elle point de ces notions superficielles, que Becher a comparées à celles que prennent les animaux, *sicut asini & boves*; on ne peut donc point s'en rapporter à la simple vue, & c'est très-légerement que quelques auteurs ont avancé que les caracteres extérieurs des fossiles suffiroient pour nous les faire connoître: ce sont les analyses & les expériences de la Chimie qui seules peuvent guider dans ce labyrinthe; c'est faute de l'avoir appellée à leur secours, que les premiers naturalistes ont confondu à tout moment des substances très-différentes, leur ont donné des dénominations impropres, & leur ont souvent assigné des caracteres qui leur sont entierement étrangers. Comment se fera-t-on une idée de la formation des crystaux, si la Chimie n'a point appris comment se fait la crystallisation des sels, qui nous fait connoître par analogie les crystallisations que la nature opere dans son grand laboratoire? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *sucs lapidifiques*, si l'on n'a point des idées nettes de la dissolution des corps, & si on ne la distingue point de leur division méchanique, ou de leur détrempement dans les eaux? Est-il possible sans la Chimie, de se faire des notions distinctes de la minéralisation, c'est-à-dire de l'opération par laquelle la nature masque les métaux sous tant de formes différentes dans les mines? L'analyse & la récomposition ne nous donnent-elles pas sur ce point des lumieres auxquelles il est impossibles de se refuser? *Voyez l'article* MINÉRALISATION. Comment s'assurer de la nature des pierres, si l'on n'a éprouvé leurs effets dans différens degrés du feu, & si l'on ne les a essayées à l'aide des dissolvans que fournit la Chimie? sans ces précautions, on risquera toujours de confondre des substances, entre lesquelles la Chimie fait trouver les différences les plus frappantes, quoique le coup d'œil séduit les ait décidées de la même nature. *Voyez* MINÉRAUX.

C'est sur-tout dans les travaux des mines que la *Minéralogie* a le plus grand besoin des lumieres de la Chimie; dans les autres objets dont elle s'occupe, elle peut errer plus impunément; mais dans cette partie l'on est exposé à donner inconsidérément dans des entreprises ruineuses, si l'on s'en tient à des connoissances superficielles, & si une étude profonde de la Chimie métallurgique ne met en état de s'assurer de ce qu'on peut attendre de ses travaux.

Cela n'est point encore suffisant. Il faut outre cela des connoissances dans la Géométrie souterreine; par son moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques, de leur inclinaison, de leur marche, des endroits où l'on pourra les retrouver lorsque quelque obstacle imprévu aura interrompu leur cours. *Voy.* FILONS & GÉOMÉTRIE SOUTERREINE. La *Minéralogie* emprunte aussi des secours de la Méchanique & de l'Hydraulique, tant pour le renouvellement de l'air au fond des souterreins, que pour l'épuisement des eaux, & pour élever des poids immenses qu'on a tirés du sein de la terre. Elle a besoin de l'Architecture pour empêcher les éboulemens des terres, & les affaissemens des roches & des montagnes qui ont été excavées. *Voyez* MINES. Toutes ces choses demandent un grand nombre de connoissances, & sur-tout beaucoup d'habitude & d'expérience, sans lesquelles on risque de se jetter dans des dépenses ruineuses & inutiles.

C'est sur-tout en Allemagne & en Suede que la *Minéralogie* a été cultivée avec le plus de soin. Ceux qui se sont livrés à l'étude de cette science, ont bientôt senti qu'une Physique systématique n'étoit propre qu'à retarder ses progrès; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la Chimie, de qui seule ils pouvoient attendre les lumieres dont ils avoient besoin. Ils ne furent point trompés dans leurs espérances, & ils ne tarderent point à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ si vaste: le célebre Becher, dans sa *Physique souterreine*, répandit encore plus de jour sur cette matiere. Henckel nous a donné, dans sa *Pyritologie*, & dans plusieurs autres ouvrages, des idées claires & distinctes de la *Minéralogie*; il a prouvé que cette science avoit besoin à chaque pas des secours de la Chimie. MM. Linnæus, Wallerius, Woltersdorf, Cartheuser ont tâché de nos jours de donner un ordre systématique aux substances du regne minéral: leurs différentes méthodes sont exposées à l'*article* MINÉRAUX. Enfin M. Pott & Lehman, l'un dans sa *Lithogéognosie*, & l'autre dans ses *Œuvres physiques & minéralogiques*, nous ont donné un grand nombre d'expériences & d'observations propres à répandre de la lumiere sur cette science difficile. (—)

MINÉRAUX, *mineralia*, (*Hist. nat.*) on se sert ordinairement de ce mot pour désigner en général toutes les substances qui se trouvent dans le sein de la terre; alors c'est un synonyme de *fossiles*, *voyez* FOSSILES. Dans cette signification étendue des *minéraux*, sont renfermés tous les corps non vivans & non organisés qui se trouvent dans l'intérieur de la terre & à sa surface; tels sont les terres, les pierres, les métaux, les demi-métaux, les substances inflammables, les sels & les pétrifications.

Les végétaux vivent & croissent; les animaux croissent, vivent & jouissent outre cela de l'instinct ou du sentiment: mais les *minéraux* sont susceptibles de croissance & d'altération, sans jouir ni de la vie ni du sentiment.

Quelques auteurs prennent le mot *minéraux* dans un sens moins étendu, & ils ne donnent ce nom qu'aux sels, aux substances inflammables, aux métaux & aux demi-métaux, c'est-à-dire, aux seules substances qui entrent dans la composition des mines ou glebes métalliques. *Voyez* MINES & MINÉRALISATION. Ils refusent le nom de *minéraux* aux terres, aux pierres, &c. On ne voit point sur quoi cette distinction peut être fondée; elle ne semble venir que de l'envie de multiplier les noms que l'on n'a déja que trop accumulés dans les différentes branches de l'Histoire naturelle. On doit donc en général comprendre sous les *minéraux* toutes les substances du regne minéral, ou qui appartiennent à la terre. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Plusieurs naturalistes modernes ont cherché à ranger les *minéraux* dans un ordre systématique, ou suivant une méthode semblable à celles que les Botanistes ont adoptée pour le regne végétal. Le célebre M. Linnæus, dans son *Systema naturæ*, divise les substances du regne minéral en trois classes; savoir, 1°. les pierres, 2°. les mines, 3°. les fossiles. Il sous-divise les pierres en vitrifiables, en calcaires & en apyres: il sous-divise les mines en sels, en soufres ou substances inflammables, & en substances mercurielles, ce qui comprend les métaux & les demi-métaux; enfin il sous-divise les fossiles en concrétions, *concreta*, en pétrifications & en terres.

M. Jean Gotschalk Wallerius, de l'académie royale de Suede, & professeur de Chimie à Upsal, publia en langue suédoise en 1747, une *Minéralogie* ou *Distribution méthodique des substances du regne minéral*, accompagnée d'observations & de notes très-instructives; c'est l'ouvrage le plus complet que nous ayons en ce genre. L'auteur ne s'est point contenté de donner une simple énumération des *minéraux*, il y a joint des descriptions très-exactes, des analyses chimiques d'après les meilleurs auteurs. Si l'on a quelque chose à reprocher à M. Wallerius, c'est d'avoir peut être trop multiplié les sous-divisions, & d'avoir souvent fait des genres de ce qui n'au-

roit dû être regardé que comme eſpece, & d'avoir fait des eſpeces de ce qui n'étoit que des variétés d'une même eſpece. Ce ſavant minéralogiſte diviſe les *foſſiles* ou *minéraux* en quatre claſſes; ſavoir, les terres, les pierres, les mines & les pétrifications : il ſous-diviſe ces quatre claſſes en quinze ordres; ſavoir, 1°. les terres, en terres détachées, en terres argilleuſes, en terres minérales & en ſables.

2°. Les pierres ſont ſous-diviſées en pierres calcaires, en pierres vitrifiables, en pierres apyres & en pierres de roches.

3°. Les mines ſont ſous-diviſées en ſels, en ſoufres, en demi-métaux, & en métaux.

4°. Les concrétions ſe ſous-diviſent en pores, en corps pétrifiés, en pierres figurées, & en calculs.

Chacun de ces ordres eſt encore ſous-diviſé en un grand nombre de genres, d'eſpeces, & de variétés. Au reſte, quoique l'on ait beaucoup d'objections à faire contre la diſtribution générale que M. Wallerius fait des *minéraux*, & quoique ſouvent il ait placé des ſubſtances dans des claſſes auxquelles elles n'appartiennent point, ſon travail mérite toute la reconnoiſſance des Naturaliſtes, qui ſentiront la difficulté qu'il y avoit à mettre dans un ordre méthodique des corps auſſi variés & auſſi difficiles à connoître que les ſubſtances du regne minéral. La traduction françoiſe de la Minéralogie de Wallerius a été publiée à Paris en 1753.

M. Wolterſdorff, dans ſon *ſyſtema minerale*, diviſe les *minéraux* en ſix claſſes : ſavoir,

1°. Les *terres*; il les ſous-diviſe en terres, en pouſſiere, en terres alkalines, en terres gypſeuſes, en terres vitrifiables.

2°. Les *pierres*, qu'il ſous-diviſe en cinq ordres de même que les terres.

3°. Les *ſels*, qu'il ſous-diviſe en acides, en alkalis, & en ſels neutres & moyens.

4°. Les *bitumes*, qui ſont ou fluides ou ſolides.

5°. Les *demi-métaux*, qu'il diviſe auſſi en fluides comme le mercure, & en ſolides.

6°. Les *métaux*, qui ſont ſous-diviſés en parfaits & en imparfaits.

M. Frideric-Auguſte Cartheuſer, dans ſes *elementa Mineralogiæ*, diviſe tous les *minéraux* en ſept claſſes : ſavoir, 1°. en terres, dont les unes ſont ſolubles dans l'eau, & les autres ne s'y diſſolvent point. 2°. En pierres, qu'il ſous-diviſe d'après leur tiſſu en feuilletées, en filamenteuſes ou ſtriées, en continues ou liées, en granulées, & en mélangées. 3°. En ſels, qui ſont ou acides, ou alkalins, ou neutres, ou ſtyptiques, tels que les vitriols & l'alun. 4°. En ſubſtances inflammables; il les ſous-diviſe en naturelles & en bâtardes (*genuina & ſpuria*); les premieres ſont les bitumes & le ſoufre; les dernieres ſont l'*humus* ou la terre végétale. 5°. Les demi-métaux, qu'il diviſe en ſolides qui ſouffrent le marteau, en ſolides qui ne ſouffrent point le marteau, & en fluides. 6°. Les métaux, qui ſont ou volatils & flexibles, ou volatils & durs, ou fixes au feu. 7°. Les *minéraux* étrangers (*heteromorpha*), qui ſe diviſent en vraies pétrifications, en fauſſes pétrifications, & en pierres figurées.

M. de Juſti a publié en 1757 un ouvrage allemand ſous le titre de *plan du regne minéral*, dans lequel il diviſe les ſubſtances foſſiles : 1°. en métaux; 2°. en demi-métaux; 3. en ſubſtances inflammables; 4°. en ſels; 5°. en pétrifications ou foſſiles figurés; 6°. en terres & pierres. M. Pott, dans ſa *Lithogéognoſie*, a cherché à ranger les ſubſtances minérales dans un ordre ſyſtématique, fondé ſur leurs premiers principes que font connoître les analyſes de la Chimie. Mais cette voie paroît devoir ſouvent tromper, parce que la plûpart des ſubſtances du regne minéral ne ſont point pures, mais mélangées, & donnent en raiſon de leurs mélanges des réſultats différens, ſur-tout lorſqu'on les expoſe à l'action du feu.

Outre ces auteurs, M. Gellert, dans ſa *Chimie métallurgique*, a encore donné une diſtribution méthodique des *minéraux* en terres, en pierres, en ſels, en métaux & demi-métaux : C'eſt auſſi ce qu'a fait M. Lehmann dans le premier volume de ſes *œuvres phyſiques & minéralogiques*.

Parmi les Anglois, le docteur Woodward avoit déja tenté de ranger les foſſiles ou *minéraux* ſuivant un ordre méthodique; c'eſt ce qu'il a exécuté dans ſon ouvrage anglois qui a pour titre, *an attemp towards a natural hiſtory of the foſſils of England*. Son ſyſtème n'eſt fondé que ſur la ſtructure, le tiſſu & le coup-d'œil extérieur des corps, & par conſéquent ne peut ſuffire pour faire connoître leur nature & les caracteres eſſentiels qui les diſtinguent les uns des autres. Depuis lui, M. Hill a publié en anglois, en 1748, une *hiſtoire naturelle générale des foſſiles* en un volume *in-folio*, dans laquelle il donne une nouvelle diviſion ſyſtématique des ſubſtances du regne minéral. Il les diviſe, 1°. en foſſiles ſimples & non-métalliques; 2°. en foſſiles compoſés & non-métalliques; 3°. en foſſiles métalliques.

Il ſous-diviſe les foſſiles ſimples, 1°. en ceux qui ne ſont ni inflammables, ni ſolubles dans l'eau; 2°. en ſolubles dans l'eau & non-inflammables; 3°. en inflammables qui ne ſont point ſolubles dans l'eau. Il emploie la même ſous-diviſion pour les foſſiles compoſés. Enfin, les foſſiles métalliques qui ont de la dureté & une peſanteur remarquable & qui ſont fuſibles au feu, ſe ſous-diviſent en ſubſtances métalliques parfaites & en métalliques imparfaites. Il fait enſuite un grand nombre de nouvelles ſous-diviſions en ordres & en genres, fondés ſur des caracteres qui ne ſont ſouvant que purement accidentels à ces corps. Enfin, il finit par donner à ces différentes ſubſtances des dénominations dérivées du grec, qui prouvent que l'auteur entend cette langue, mais qui, ſi on les adoptoit, rendroient l'étude de la Minéralogie beaucoup plus difficile qu'elle n'eſt, puiſque l'on a déja lieu de ſe plaindre du grand nombre de dénominations inutiles que les auteurs ont introduites dans cette partie de l'hiſtoire naturelle, & qui ne peuvent ſervir qu'à mettre de la confuſion dans les idées des Naturaliſtes. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'au lieu de multiplier les mots, on cherchât à les ſimplifier & à bannir ceux qui ſont inutiles, afin de rendre l'étude de la Minéralogie plus facile, & moins l'effet de la mémoire que de connoiſſances plus ſolides.

Enfin, M. Emmanuel Mendez d'Acoſta, de la ſociété royale de Londres, a publié en 1757 un ouvrage en anglois, ſous le titre de *natural hiſtory of foſſils*, dans lequel il donne un nouveau ſyſtème pour l'arrangement des ſubſtances du regne minéral; il a cherché à faire un ſyſtème nouveau du regne minéral d'après les principes de Woodward & de Wallerius, en tâchant d'éviter les défauts dans leſquels ces deux auteurs ſont tombés. M. d'Acoſta décrit donc les qualités extérieures des foſſiles, ſans négliger pour cela leurs qualités internes que l'on peut découvrir au moyen du feu & des diſſolvans de la Chimie. Son ouvrage n'eſt point encore achevé, mais par ce qui en a paru on voit qu'il ne laiſſe pas d'y régner beaucoup de confuſion, & l'on trouve à côté les unes des autres des ſubſtances qui ont des caracteres très-différens.

En général, on peut dire que toutes les diviſions ſyſtématiques des *minéraux* qui ont paru juſqu'à préſent, ſont ſujettes à un grand nombre de difficultés & d'objections; il eſt conſtant que le coup d'œil extérieur ne ſuffit point pour nous faire connoître les corps du regne minéral, ſouvent il peut nous tromper par la reſſemblance extérieure que la nature a miſe entre des ſubſtances qui different intérieurement par des caracteres eſſentiels; d'ailleurs cette connoiſſance ſuperficielle des corps ſeroit ſtérile & infructueuſe; & comme l'hiſtoire naturelle doit avoir pour objet l'utilité de la ſociété, il faut avoir une connoiſſance des qualités internes des ſubſtances minérales, pour ſavoir les uſages auxquels ils peuvent être employés; & ce n'eſt que la Chimie qui puiſſe procurer cette connoiſſance. Or, il eſt très-difficile de trouver un ordre méthodique qui préſente les *minéraux* ſous ces différens points de vûe à la fois; il y a même peu d'eſpérance que l'on puiſſe jamais concilier ces deux choſes. Cependant, il ne paroît point que l'on ſoit en droit pour cela de rejetter tout ordre ſyſtématique, ou toute méthode; cela facilite toûjours, ſur-tout aux commençans, l'étude d'une partie de l'hiſtoire naturelle, qui ne le cede point aux autres pour la variété de ſes productions. *Voy.* MINÉRALOGIE. (—)

MINERVALES, (*Hiſt. anc.*) fêtes chez les Romains en l'honneur de Minerve. On en célébroit une le 3 de Janvier, l'autre le 19 de Mars, & elles duroient chacune 5 jours. Les premiers ſe paſſoient en prieres & en vœux qu'on adreſſoit à la déeſſe; les autres étoient employés à des ſacrifices & à des combats de gladiateurs: on y repréſentoit auſſi des tragédies, & les ſavans, par la lecture de divers ouvrages, y diſputoient un prix fondé par l'empereur Domitien. Pendant cette fête, les écoliers avoient vacances, & portoient à leurs maîtres des étrennes ou un honoraire nommé *minerval*. *Hoc menſe*, dit Macrobe, *mercedes exſolvebant magiſtris quas completus annus deberi fecit*; les Romains, toûjours délicats dans leurs expreſſions, ayant donné à ce ſalaire ſi légitime un nom tiré de celui de la déeſſe des beaux arts.

MINERVE, (*Mythol.*) déeſſe de la ſageſſe & des arts, la ſeule des enfans de Jupiter, qui ait mérité de participer aux prérogatives attachées au rang ſuprème de la divi-

divinité. Tous les Mythologues, tous les Poëtes en parlent aussi. Il ne faudroit, pour s'en convaincre, que lire l'hymne de Callimaque sur les bains de *Minerve*, qui est une des plus belles pieces de l'antiquité. On voit dans cette hymne, que *Minerve* donne l'esprit de prophétie, qu'elle prolonge les jours des mortels à sa volonté, qu'elle procure le bonheur après la mort, que tout ce qu'elle autorise d'un signe de tête est irrévocable, & que tout ce qu'elle promet arrive immanquablement; car, ajoute le poëte, elle est la seule dans le ciel à qui Jupiter ait accordé ce glorieux privilege d'être en tout comme lui, & de jouir des mêmes avantages. En effet, quand les Mythologistes nous disent qu'elle étoit née de Jupiter sans le secours d'une mere, cela signifie que *Minerve* n'étoit autre chose que la vertu, la sagesse, le conseil du souverain maître des dieux.

Non-seulement elle daigna conduire Ulysse dans ses voyages, mais même elle ne refusa pas d'enseigner aux filles de Pandare l'art de représenter des fleurs & des combats dans les ouvrages de tapisserie, après avoir embelli de ses belles mains le manteau de Junon. De-là vient que les dames troyennes lui firent hommage de ce voile précieux qui brilloit comme un astre, & qu'Homere a décrit dans le *sixieme livre de l'Iliade*.

Cette déesse ne dédaigna pas encore de présider au succès de la navigation; elle éclaira les Argonautes sur la construction de leur navire, ou le bâtit elle-même selon Apollodore. Tous les Poëtes s'accordent à nous assurer qu'elle avoit placé à la proue le *bois parlant*, coupé dans la forêt de Dodone, qui dirigeoit la route des Argonautes, les avertissant des dangers, & leur apprenoit les moyens de les éviter. Sous ce langage figuré, on voit qu'il est question d'un gouvernail qu'on mit au navire *Argo*.

C'est en-vain que les anciens ont reconnu plusieurs *Minerves*: les cinq que Cicéron compte font une seule & même personne, la *Minerve de Saïs*, c'est-à-dire, Isis même, selon Plutarque. Son culte fut apporté d'Egypte dans la Grece, passa dans la Samothrace, dans l'Asie mineure, dans les Gaules, & chez les Romains. Saïs dédia la premiere à *Minerve* un temple magnifique, & disputa long-tems aux autres villes du monde la gloire d'encenser ses autels. Ensuite les Rhodiens se mirent sous la protection particuliere de la déesse. Enfin elle abandonna le séjour de Rhodes pour se donner toute entiere aux Athéniens, qui lui dédierent un temple superbe, & célébrerent en son honneur des fêtes dont la solemnité attiroit à Athènes des spectateurs de toute l'Asie; c'est ce que prouvent les médailles, & *Minerve* fut surnommée Ἀθήνη.

Quoiqu'elle ne régnât pas aussi souverainement dans la Laconie que dans l'Attique, elle avoit cependant son temple à Lacédémone comme à Athènes, dans un endroit élevé qui commandoit toute la ville. Tyndare en jetta les fondemens, Castor & Pollux l'acheverent. Ils bâtirent aussi le temple de *Minerve asia* à leur retour de Colchos. Enfin entre les temples qui lui furent consacrés dans tout le pays, celui qui portoit le nom de *Minerve ophtalmitide* étoit le plus remarquable; Lycurgue le dédia sous ce nom dans le bourg d'Alphium, parce que ce lieu-là lui avoit servi d'azile contre la colere d'Alcandre qui, mécontent de ses lois, voulut lui crever les yeux.

On donnoit à *Minerve*, dans ses statues & dans ses peintures, une beauté simple, négligée, modeste, un air grave, noble, plein de force & de majesté. Son habillement ordinaire sur les médailles la représente comme protectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas qui, couverte du bouclier, inspire l'horreur & le carnage. Elle y paroît vêtue du péplum, habillement si célebre chez les Poëtes, & qui désignoit *le génie, la prudence & la sagesse*. D'autres fois elle est représentée le casque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre, avec l'égide sur la poitrine; c'est Pallas qu'on désigne ainsi.

Ces statues étoient anciennement assises, au rapport de Strabon; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient consacrés accompagnent souvent ses images. C'est ce qui donna lieu à Démosthene, exilé par le peuple d'Athènes, de dire en partant que *Minerve* se plaisoit dans la compagnie de trois vilaines bêtes: la chouette, le dragon & le peuple.

On sait que *Minerve* étoit honorée en différens endroits sous les noms de *Minerve aux beaux yeux*, *Minerve aux yeux pers*, *Minerve inventrice*, *hospitaliere*, *itonienne*, *lemnienne*, *péonienne*, *saronide*, *sténiade*, *suniade*, & autres épithetes, dont les principales se trouvent expliquées dans l'*Encyclopédie*. (*D. J.*)

MINERVIUM, s. m. (*Hist. anc.*) en général édifice consacré à Minerve, mais en particulier ce petit temple consacré à *Minerva capitata*, dans la onzieme région de la ville de Rome, au pié du mont Cælius.

MINEUR, s. m. (*Jurisp.*) est celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité. Comme il y a diverses sortes de majorités, l'état de minorité, qui est opposé, dure plus ou moins selon la majorité dont il s'agit.

Ainsi nos Rois cessent d'être *mineurs* à 14 ans.

On cesse d'être *mineur* pour les fiefs lorsqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumiere finit à l'âge auquel la coutume donne l'administration des biens.

Enfin l'on est *mineur* relativement à la majorité de droit, ou grande majorité, jusqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis; excepté en Normandie, où l'on est majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les *mineurs* n'étant pas ordinairement en état de se conduire, ni de veiller à l'administration de leurs droits, sont sous la tutelle de leurs pere & mere, ou autres tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut des pere & mere.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutelle que jusqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent se passer de curateur, si ce n'est pour ester en jugement: en pays coutumier les *mineurs* demeurent en tutelle jusqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne soient émancipés plûtôt, soit par mariage ou par lettres du prince.

Ceux qui sont émancipés ont l'administration de leurs biens; mais ils ne peuvent faire aucun acte qui ait trait à la disposition de leurs immeubles, ni ester en jugement sans l'assistance d'un curateur.

Le *mineur* qui est en puissance de pere & mere, ou de ses tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en son nom seul, aucune action; toutes les actions actives & passives résident en la personne de son tuteur; c'est le tuteur seul qui agit pour lui, & ce qu'il fait valablement, est censé fait par le *mineur* lui-même.

Lorsque le *mineur* est émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'administration seulement, & en ce cas il contracte & agit seul & en son nom; mais pour ester en jugement, il faut qu'il soit assisté de son curateur.

Le mari, quoique *mineur*, peut autoriser sa femme majeure.

Le domicile du *mineur*, est toujours le dernier domicile de son pere; c'est la loi de ce domicile qui regle le mobilier du *mineur*.

Les biens du *mineur* ne peuvent être aliénés sans nécessité; c'est pourquoi il faut discuter leurs meubles avant de venir à leurs immeubles; & lors même qu'il y a nécessité de vendre les immeubles, on ne peut le faire sans avis de parens, homologué en justice & sans publications.

L'ordre de la succession d'un *mineur* ne peut être interverti, quelque changement qui arrive dans ses biens; de sorte que si son tuteur reçoit le remboursement d'une rente fonciere, ou d'une rente constituée dans les pays où ces rentes sont reputées immeubles, les deniers provenant du remboursement appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un *mineur* ne peut se marier sans le consentement de ses pere, mere, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans; & s'il est sous la puissance d'un tuteur, autre que le pere ou la mere, ayeul ou ayeule, il faut un avis de parens.

Il n'est pas loisible au *mineur* de mettre tous ses biens en communauté, ni d'ameublir tous ses immeubles; il ne peut faire que ce que les parens assemblés jugent nécessaire & convenable; il ne doit pas faire plus d'avantage à sa future qu'elle ne lui en fait.

En général le *mineur* peut faire sa condition meilleure; mais il ne peut pas la faire plus mauvaise qu'elle n'étoit.

Le *mineur* qui se prétend lésé par les actes qu'il a passés en minorité, ou qui ont été passés par son tuteur ou curateur, peut se faire restituer, en obtenant en chancellerie des lettres de rescision dans les 10 ans, à compter de sa majorité, & en formant sa demande en enthérinement de ces lettres, aussi dans les 10 ans de sa majorité; après ce tems les majeurs ne sont plus recevables à réclamer contre les actes qu'ils ont passés en minorité, si ce n'est en Normandie, où les *mineurs* ont jusqu'à 35 ans pour se faire restituer, quoiqu'ils deviennent majeurs à 20 ans. *Voyez* RESCISION & RESTITUTION *en entier*.

Il ne suffit pourtant pas d'avoir été *mineur* pour être restitué en entier, il faut avoir été lésé; mais la moindre lésion, ou l'omission des formalités nécessaires, suffit pour faire enthériner les lettres de rescision. *Voyez* LÉSION.

Il y a des *mineurs* qui sont reputés majeurs à certains égards; comme le bénéficier à l'égard de son bénéfice; l'officier pour le fait de sa charge; le marchand pour son commerce.

En

En matiere criminelle les *mineurs* sont aussi traités comme les majeurs, pourvû qu'ils eussent assez de connoissance pour sentir le délit qu'ils commettoient : il dépend cependant de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Autrefois le *mineur* qui s'étoit dit majeur, étoit reputé indigne du bénéfice de minorité ; mais présentement on n'a plus égard à ces déclarations de majorité, parce qu'elles étoient devenues de style ; on a même défendu aux notaires de les insérer.

La prescription ne court pas contre les *mineurs*, quand même elle auroit commencé contre un majeur, elle dort pour ainsi-dire pendant la minorité ; cependant l'an du retrait lignager, & la fin de non-recevoir pour les arrérages de rente constituée, antérieurs aux cinq dernieres années, courent contre les *mineurs* comme contre les majeurs.

Dans les parlemens de Droit écrit, les prescriptions de 30 ans ne courent pas contre les *mineurs* : celles de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles ; mais elles courent contre les *mineurs* puberes, sauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de restitution.

Lorsqu'il est intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier ressort contre un *mineur*, il peut, quoiqu'il ait été assisté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement, par requête civile, s'il n'a pas été défendu ; c'est-à-dire, s'il a été condamné par défaut ou forclusion, ou s'il n'a pas été défendu valablement, comme si l'on a omis de produire une piece nécessaire, ou d'articuler un fait essentiel ; car la seule omission des moyens de droit & d'équité ne seroit pas un moyen de requête civile, les juges étant présumés les suppléer.

On ne restitue point les *mineurs* contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres personnes que leurs pere & mere, ou leur tuteur ; ils ne sont pas non-plus restitués contre le défaut d'insinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation ; mais si le tuteur a eu connoissance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement accepté ou fait insinuer, il en est responsable envers son *mineur*.

De même lorsque le tuteur ne s'est pas opposé, pour son *mineur*, au decret des biens qui lui sont hypothéqués, le *mineur* ne peut pas être relevé ; il a seulement son recours contre le tuteur, s'il y a eu de la négligence de sa part.

Il y a quelques personnes qui, sans être réellement *mineures*, jouissent néanmoins des mêmes droits que les *mineurs*, telles que l'Eglise ; c'est pourquoi on dit qu'elle est toûjours *mineure*, ce qui s'entend pour ses biens qui ne peuvent être vendus ou aliénés sans nécessité ou utilité évidente, & sans formalités ; mais la prescription de 40 ans court contre l'Eglise.

Les interdits, les hôpitaux & les communautés laïques & ecclésiastiques, jouissent aussi des privileges des *mineurs*, de la même maniere que l'Eglise.

Voyez au digeste les titres *De minoribus*, *de his qui ætatis veniam impetraverunt*, & au code le *tit. x. in integrum restitutionibus* ; *voyez* aussi le *Traité des tutelles* de Gillet, celui *des minorités* de Meslé, *& aux mots* CURATELLE, CURATEUR, EMANCIPATION, TUTELLE, RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINEUR, s. m. (*Gram.*) ouvrier employé à l'exploitation des mines. *Voyez l'article* MINE *&* MINES, *hist. nat.*

MINEUR, (*Art. milit.*) ouvrier qui travaille à la mine, en prenant ce mot comme à l'article MINE, (*Fortificat.*) Voyez *cet article*.

MINEURS *ou* FRERES MINEURS, (*Hist. ecclésiast.*) religieux de l'ordre de saint François. C'est le nom que prennent les Cordeliers par humilité. Ils s'appellent *fratres minores*, c'est-à-dire *moindres freres*, & quelquefois *minoritæ*. *Voyez* CORDELIER *&* ORDRE.

MINEURS *ou* CLERCS MINEURS, (*Hist. ecclés.*) ordre des clercs réguliers qui doivent leur établissement à Jean-Augustin Adorne, gentilhomme génois, qui les institua en 1588 à Naples, avec Augustin & François Carraccioli. Le pape Paul V. approuva en 1605, leurs constitutions. Leur général réside dans la maison de saint Laurent à Rome, où ils ont un college à sainte Agnès de la place Navonne. (1)

MINEUR, adj. (*Musique.*) est le nom qu'on donne, en Musique, à certains intervalles, quand ils sont aussi petits qu'ils peuvent l'être sans devenir faux. *Voy.* MAJEUR, *voyez aussi* MODE. (*S*)

MINEUR, (*Ecrivain.*) se dit, dans l'écriture, de tous les caracteres qui sont inférieurs aux majuscules en volume, pour les distinguer les unes des autres.

MINGLE, s. f. (*Comm.*) mesure de Hollande pour les liquides. Les huiles d'olives se vendent à Amsterdam par livres de gros, le tonneau contenant 717 *mingles* ou bouteilles, mesure de cette ville, à raison du pot de France ou de deux pintes de Paris le *mingle*. Les bottes ou pipes d'huile, contiennent depuis 20 jusqu'à 25 steckans, de 56 *mingles* chaque steckan. La *verge* ou *viertel*, pour les eaux-de-vie, est de 6 *mingles* & demie. En général le *mingle* pese 2 livres 4 onces poids de marc, plus ou moins, suivant la pesanteur des liqueurs. Elle se divise en 2 pintes, en 4 demi-pintes, en 8 mussies & en 16 demi-mussies. *Voyez* STEKAN, VIERTEL, MUSSIE, *&c. Diction. de Comm.*

MINGOL, (*Géog.*) montagne de Perse sur une des routes de Constantinople à Ispahan ; c'est de cette montagne que sortent les sources dont se forment l'Euphrate d'un côté, & la riviere de Kars de l'autre.

MINGRELA, (*Géog.*) fameux bourg des Indes dans le royaume de Visepour, à cinq lieues de Goa. Je n'en parle que parce que le cardamome ne croît que dans son district. Les Hollandois y ont un comptoir. Tous les vaisseaux qui viennent des Indes pour aller dans le golfe Persique, mouillent presque toujours à la rade de ce bourg.

MINGRÉLIE, LA, (*Géog.*) c'est la Colchide des anciens, province d'Asie qui fait aujourd'hui partie de la Géorgie. Elle est bornée à l'ouest par la mer Noire ; à l'est par le Caucase & l'Imirete ; au sud par la Turcomanie ; au nord par la Circassie.

C'est un pays couvert de bois, mal cultivé, & qui produit néanmoins du grain, blé ou millet, suffisamment pour la nourriture des habitans. Il y a beaucoup de vignes, qui donnent d'excellent vin ; elles croissent autour des arbres, & jettent des seps si gros, qu'un homme peut à peine les embrasser. On y trouve aussi d'admirables paturages qui nourrissent quantité de chevaux. Les pluies qui sont fréquentes pendant l'été reverdissent ces paturages, tandis qu'elles rendent la saison humide & mal saine. Le gibier abonde dans les vallées, & les bêtes sauvages dans les montagnes. La viande des *Mingréliens* est le bœuf & le pourceau, qui sont à grand marché.

Le pays se divise en trois petits états, dont les princes indépendans les uns des autres, payent quelque tribut au grand-seigneur. Ils héritent tous du bien des gentilshommes, & ceux-ci du bien de leurs vassaux, lorsque les familles viennent à s'éteindre.

Leur religion a un grand rapport avec celle des Grecs, mais elle est mêlée de tant de superstitions, qu'on peut la regarder comme une espece d'idolâtrie. Les églises y tombent en ruine, & les prêtres qui les desservent croupissent dans l'ignorance.

Les Turcs font quelque commerce en *Mingrélie* ; ils en tirent de la soie, du lin, des peaux de bœuf, de la cire, du miel, & quantité d'esclaves, parce que les gentilshommes ont le droit de vendre leurs sujets, & qu'ils se servent de ce droit toutes les fois qu'ils en peuvent tirer du profit.

Au reste, les esclaves n'y sont pas chers ; les hommes depuis 25 jusqu'à 40 ans n'y valent qu'une vingtaine d'écus, les femmes une dixaine, les enfans moitié, & les belles filles depuis 13 jusqu'à 18 ans, trente écus piece.

Cependant les *Mingréliens*, au rapport des voyageurs, sont tout aussi beaux que les Géorgiens & les Circassiens : il semble que ces trois peuples ne fassent qu'une seule & même race. Il y a en *Mingrélie*, dit Chardin, des femmes merveilleusement bien faites, charmantes pour le visage, la taille & la beauté de leurs yeux. Les moins belles & les plus âgées se fardent beaucoup, mais les autres se contentent de peindre leurs sourcils en noir. Leur habit est semblable à celui des Persanes ; elles portent un voile qui ne couvre que le dessus & le derriere de la tête ; elles sont spirituelles & affectueuses, mais en même tems perfides & capables de toutes sortes de traits de coquetterie, d'astuce & de noirceur, pour se faire des amans, pour les conserver ou pour les perdre.

Les hommes ont aussi bien de mauvaises qualités ; ils sont tous élevés au larcin, l'étudient, & en font leur plaisir. Le concubinage, la bigamie & l'inceste sont des actions autorisées en *Mingrélie* ; l'on y enleve les femmes les uns des autres ; on y épouse sans scrupule sa tante ou sa niece, & on entretient autant de concubines qu'on veut. La jalousie n'entre point dans la tête des maris ; quand un homme surprend sa femme couchée

avec

(1) S. Sainte Agnès de la place Navonne, il n'y a pas de Clercs Mineurs. Cette Eglise est à la Maison Pamphili, & est desservie par des Prêtres Seculiers.

avec ſon galant, il lui fait payer pour amande un cochon, qui ſe mange entre eux trois.

Le Caucaſe met les *Mingréliens* à couvert des courſes des Circaſſiens par ſa hauteur, & par des murailles qu'ils ont élevées dans les endroits les plus acceſſibles, & qu'ils font garder avec quelque ſoin. Ils n'ont point de villes, mais des bourgs & des villages, avec des maiſons ſéparées les unes des autres. La chaſſe eſt leur occupation ordinaire; ils mettent leur félicité dans la poſſeſſion d'un bon cheval, d'un bon chien, & d'un excellent faucon. Leur principal commerce conſiſte en eſclaves; ils vendent leurs propres enfans, en les échangeant pour des hardes & pour des vivres.

Ces détails ſur les *Mingréliens* ſont ici ſuffiſans; on peut en lire de plus étendus dans Chardin & la Mottaye. Mais qui croiroit que l'article de la *Mingrélie* eſt oublié dans le dictionnaire de la Martiniere, & dans les contrefaçons faites en France de cet ouvrage? Après cela, oſerons-nous prétendre de n'être point tombés quelquefois à notre tour dans de pareilles obmiſſions? Nous eſpérons l'avoir évité, mais il ne faut répondre de rien. (*D. J.*)

MINGRE'LIENS, ſ. m. (*Théolog.*) *Peuples d'Aſie*, conſidérés quant à la religion, ils ont à-peu-près la même que les Grecs. Quelques hiſtoriens eccléſiaſtiques diſent qu'une eſclave convertit à la foi de Jeſus-Chriſt le roi & la reine, & les grands de la Colchide, ſous le regne de Conſtantin le grand, qui leur envoya des prêtres & des docteurs pour les baptiſer, & pour les inſtruire dans les myſteres de notre religion. D'autres diſent que ces peuples doivent la connoiſſance du Chriſtianiſme à un Cyrille, que les Eſclavons appellent en leur langue *Chiuſil*, qui vivoit vers l'an 806. Les *Mingréliens* montrent ſur le bord de la mer, proche du fleuve Coras, une grande égliſe où ils aſſurent que ſaint André a prêché. Le primat de la Mingrélie y va une fois en ſa vie faire l'huile ſainte, que les Grecs appellent *myron*. Ces peuples reconnoiſſoient autrefois le patriarche d'Antioche, maintenant ils obéiſſent à celui de Conſtantinople, & ont néanmoins deux primats de leur nation qu'ils appellent *catholicos*. Celui de la Géorgie a ſous ſa juriſdiction les provinces de Cartuli ou Cardulil, de Gagheti, de Baratalu & de Samené: celui d'Odiſci a les provinces d'Odiſci, d'Imereti, de Guriel, des Abcaſſes & des Suans. Ce patriarche a preſque autant de revenu que le prince de Mingrélie. Il y avoit autrefois douze évêchés dans le pays, mais il n'en reſte maintenant que ſix parce que les ſix autres ont été convertis en abbayes. Ces évêchés ſont Dandaris, Moquis, Bedias, Ciais, Scalingiers, où ſont les ſépultures des princes, & Scondidi: les abbayes ſont Chiaggi, Gripurias, Cop's, Obbugi, Sebaſtopoli, Anarghia. Les évêques de ce pays ſont fort riches, & vivent ordinairement dans une grande diſſolution; néanmoins parce qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils jeûnent fort exactement le carême, ils croient être plus réguliers que les prélats de l'Egliſe romaine. La ſymonie y eſt ordinaire. Les primats ne conſacrent point d'évêque à moins de ſix cens écus. Ils ne célebrent point de meſſe des morts qu'on ne leur en donne cinq cens; & ils ne diſent les autres meſſes que pour le prix de cent écus chacune. Ils ſe font auſſi payer des confeſſions; & l'on a vu un de ces primats qui fut fort mal ſatisfait d'une ſomme de cinquante écus qu'un viſir du prince de Mingrélie lui avoit donnée après s'être confeſſé à lui dans une maladie. Les évêques vendent auſſi l'ordination des prêtres. Tous les eccléſiaſtiques y ſont fort ignorans, & diſent la meſſe avec beaucoup d'irrévérence. Pluſieurs même ont appris une ſeule meſſe par cœur. Ils font auſſi des ſacrifices comme dans l'ancienne loi. La victime eſt conduite le matin devant le prêtre, qui la bénit avec quelque cérémonie, enſuite de quoi on la mene à la cuiſine pour y être égorgée. Cependant le prêtre dit la meſſe, après laquelle il ſe rend à la maiſon de celui qui a préſenté la victime, où l'on fait un feſtin. Le prêtre eſt aſſis à une petite table particuliere, ſur laquelle on ſert certaines parties de la victime qui lui ſont deſtinées, comme la poitrine, le dos, le foie & la rate. Tout le reſte de la victime, avec la tête & la peau, eſt porté chez le prêtre, parce que c'eſt une viande de ſacrifice. Il n'y a point de peuples plus ſuperſtitieux que les *Mingréliens*. Ils ne mangent point de viande le lundi, parce qu'ils reſpectent ou craignent la lune: le vendredi eſt pour eux une fête; & il y a apparence qu'ayant reçu le Chriſtianiſme au tems de Conſtantin, ils ont pris de lui cette coutume; car cet empereur ordonna que ſes ſujets célébraſſent le vendredi comme une fête en l'honneur de la paſſion de Jeſus-Chriſt. L'habillement des prélats eſt ſuperbe pour le pays, car il eſt d'écarlate & de velours, & n'eſt guere différent de celui des ſéculiers; ce qui les diſtingue particulierement, c'eſt leur barbe longue, leur bonnet noir, rond & haut, fait comme celui des moines grecs. Ils portent des chaînes d'or au col; ils vont à la chaſſe & même à la guerre, où ils ſe mettent à la tête de leurs ſujets, principalement quand le roi va en perſonne, & ne combattent pas moins que les gentilshommes. Il y a en Mingrélie des religieux de l'ordre de ſaint Baſile que l'on appelle *berres*, qui vont habillés comme les moines grecs, & qui obſervent leur façon de vivre. Un enfant eſt fait religieux par ſon pere & ſa mere, avant même qu'il ſoit capable de faire un choix; ils l'engagent dans cet état dès l'enfance, en lui mettant un bonnet noir ſur la tête, lui laiſſant croître les cheveux, l'empêchant de manger de la viande, & lui diſent pour toutes raiſons qu'il eſt *berre*. Il y a auſſi des religieuſes de cet ordre, qui obſervent le jeûne & portent un voile noir; mais elles ne ſont point enfermées dans les couvens, ne font point de vœux, & quittent le jeûne & le voile quand il leur plaît.

La plûpart des égliſes n'ont point de cloches, mais on y appelle le peuple au ſon d'une planche de bois que l'on frappe avec un bâton. Les égliſes cathédrales ſont aſſez propres & bien ornées d'images peintes, & non pas en relief: ces images ſont parée d'or & de pierreries, mais celles des paroiſſes ſont fort négligées. Le peuple leur offre des cornes de cerf, des défenſes de ſanglier, des aîles de faiſans, & des armes, afin d'obtenir un heureux ſuccès à la chaſſe & à la guerre, & leur rend un culte qui approche de l'idolâtrie. Leur grand ſaint eſt S. Georges, ainſi que chez les Géorgiens, les Moſcovites & les Grecs. On dit qu'ils ont beaucoup de ſaintes reliques, & que les principales furent tranſportées dans la Mingrélie par des prélats qui s'y retirerent lorſque Conſtantinople fut priſe par les Turcs, en l'année 1453. Dom Joſeph Zampy, préfet des Théatins en Mingrélie, aſſure que les religieux de cet ordre y ont vu un morceau de la vraie croix long d'une palme ou de huit pouces, une chemiſe de la Vierge brodée à l'aiguille & ſemée de fleurs, & pluſieurs autres reliques que le prince de Mingrélie tient à ſa garde.

La meſſe des *Mingréliens* ſe dit à la grecque, mais avec peu de cérémonies. Pendant le carême on ne dit la meſſe que le ſamedi & le dimanche, parce que tous les autres jours il faut jeûner, & que, ſelon leur penſée, la communion rompt le jeûne. Ils ont quatre carêmes; celui qui ſe fait avant Pâques, qui eſt de 48 jours; celui qui précede la fête de Noël, qui dure 40 jours; celui qui prend ſon nom de la fête de ſaint Pierre, qui eſt d'environ un mois; & celui que tous les chrétiens orientaux font en l'honneur de la vierge, qui dure 15 jours. Ils font des ſacrifices comme faiſoient les Juifs, & immolent des victimes qu'ils mangent enſemble. Ils égorgent auſſi des bêtes & des oiſeaux ſur les ſépulchres de leurs parens, & y verſent du vin & de l'huile, comme faiſoient les payens. Les prêtres peuvent non-ſeulement ſe marier avant leur ordination, comme font les Grecs, mais ils paſſent à de ſecondes noces, & en ſont quittes pour prendre de leur évêque une diſpenſe qui ne coûte qu'une piſtole. Quand quelqu'un eſt malade, il appelle un prêtre, qui ne lui parle point de confeſſion, mais qui ſe contente de feuilleter un livre pour chercher la cauſe de la maladie, qu'il attribue à la colere de quelqu'une de leurs images. Il ordonne enſuite que le malade fera ſon offrande à cette image pour l'appaiſer, ce qui tourne au profit du prêtre. Auſſi-tôt qu'un enfant eſt venu au monde, le prêtre l'oint du crême, en lui faiſant une croix ſur le front, & differe ſon baptême juſqu'à ce qu'il ait atteint l'age environ de deux ans: alors on le baptiſe, en le plongeant dans l'eau chaude, & en l'oignant preſque par toutes les parties du corps: enfin on lui donne à manger du pain qui a été béni, & du vin à boire. Quelquefois, pour rendre le baptême plus ſolemnel, ils baptiſent ſans eau, avec du vin. Ptolomée, *lib. V.* Lenoir, *deſcription d'Aſie*. Ortelius, Clunier, Danini; dom Joſeph Zampy théatin, *relation de la Mingrélie*; le P. Lamberti, *dans le recueil* de Thevenot; le chevalier Chardin, & Jean-Baptiſte Tavernier, *voyage de Perſe*.

MINHO, (*Géog.*) en latin *Minius*, fleuve d'Eſpagne qui prend ſa ſource dans la Galice, près de *Caſtro del rei*, traverſe le royaume de Galice, & ſe jette dans l'Océan atlantique aux confins du Portugal. Il eſt fort poiſſonneux, & tire ſon nom du *minium* ou vermillon qu'on trouve ſur ſes côtes.

MINIATO, SAINT, (*Géogr.*) ville de Toſcane en Italie, dans le Florentin, avec un évêché ſuffragant de Flo-

Florence. Elle est sur l'Arno, à 8 lieues S. O. de Florence. *Long.* 28. 30. *lat.* 43. 40. (*D. J.*)

MINIATURE, s. f. (*Peinture.*) Quelques-uns font dériver ce mot de *minium*, vermillon, parce que, disent ils, on se sert beaucoup de cette couleur en *miniature*, ce qui souffre quelques difficultés; car les plus habiles peintres s'en servent le moins qu'ils peuvent, parce qu'elle noircit: d'ailleurs on peut peindre en *miniature* des camaïeux (*voyez* CAMAÏEU) ou toute autre tableau, sans le secours du vermillon. Quoi qu'il en soit, l'usage françois semble tirer *miniature* du vieux mot *mignard*, délicat, flatté, *&c.* En effet, la *miniature*, par la petitesse des objets qu'elle représente & leur grand fini, paroît flatter ou embellir la nature en l'imitant; effet commun à tout ce qui est réduit du grand au petit. *Miniature* peut bien encore venir de *μικρὸς*, *petit*.

Le mot *miniature* est souvent pris pour les tableaux même peints en ce genre: on dit une *miniature* pour dire un tableau peint en *miniature*; mais c'est improprement que l'on nomme *miniature* un tableau peint à l'huile, en émail, à gouache ou en détrempe, seulement parce qu'il est peint en petit.

La *miniature* est l'art de peindre en petit sur une matiere quelconque, qui soit blanche naturellement & non blanchie; ensorte que toute partie qui a besoin de blanc ou tout au-moins de grand clair, le tire du blanc même de la matiere sur laquelle elle est peinte; & que toutes les autres couleurs qui doivent être très-legeres en tirent tout leur éclat. C'est ainsi que la *miniature* a été pratiquée dans son commencement: on peignoit sur des os blanchis au soleil & préparés, sur le marbre, l'albâtre, sur la plupart des pierres blanches & polies, enfin sur l'ivoire, car l'usage du vélin n'étoit point encore trouvé. Les couleurs dont on se servoit étoient en petit nombre, presque toutes ayant trop de corps, & ne pouvant produire cette riche variété de teintes si essentielle à la vigueur du coloris, ainsi qu'à l'harmonie. *Voyez* MÉLANGES, TEINTES, TON. Mais à mesure que la Peinture a étendu ses découvertes, on a senti la nécessité d'admettre le mélange du blanc dans les couleurs, pour avoir des teintes de dégradation, comme dans les autres peintures. Des artistes intelligens ont travaillé à augmenter le nombre des couleurs simples, & à les rendre plus légeres: enfin les plus habiles se sont permis l'usage du blanc indifféremment dans toutes les couleurs de fond, de draperies, *&c.* qui en demandent, en exceptant cependant les chairs & semblables parties délicates dans lesquelles, pour mieux conserver la touche caractéristique de l'objet, l'art défend d'employer le blanc dans les mélanges. Cette seconde maniere de peindre associe naturellement la *miniature* aux autres genres de peinture, par la liberté & la facilité qu'elle a de multiplier ses tons, si ce n'est, comme on l'a dit, dans certaines parties que l'habile peintre doit sentir, & dans lesquelles il ne faut pas moins qu'une extrême pratique de l'art pour réussir, & que l'on ne s'apperçoive pas de la grande disette où nous sommes de couleurs legeres. On a presqu'entierement abandonné la premiere maniere, du-moins peu de peintres s'en servent aujourd'hui, & il ne lui est resté que le nom de *peinture à l'épargne*, *voyez* PEINTURE A L'ÉPARGNE; parce qu'en effet elle épargne le blanc de la matiere sur laquelle on peint, pour en former des blancs ou des grands clairs assoupis à la vérité par les couleurs locales.

Van Dondre en Hollande, Torrentius & Hufnagel en Flandre, Volsak en Allemagne, ont été les premiers à quitter cette maniere seche & peinée, pour ne plus peindre que de pleine couleur, comme à l'huile, excepté le nud.

La peinture en *miniature* florissoit depuis longtems en Hollande, en Flandres, en Allemagne, qu'elle n'étoit encore en France qu'une sorte d'enluminure; on ne faisoit guere que des portraits entierement à l'épargne ou à gouache, & que l'on pointilloit avec beaucoup de patience. Une fois enrichis de la nouvelle découverte, les Carriera, les Harlo, les Macé firent bientôt sentir dans leurs ouvrages que la *miniature* peut avoir ses Rigaud ou ses Latour; mais il lui manquoit encore la plus belle partie, c'est-à-dire des maîtres qui peignissent l'Histoire. L'académie royale de Peinture, toujours attentive à tout ce qui peut contribuer à la gloire de la Peinture, attendoit avec empressement ce second succès pour se l'associer. On lui doit cette même justice, qu'ébranlée sans doute par l'effort d'émulation de quelques artistes de ce genre elle a de nos jours encouragé la *miniature*, en l'admettant au nombre de ses chef-d'œuvres. C'est reconnoître qu'elle est susceptible de rendre en petit les plus grandes choses. Elle peut donc briller par la belle composition (ce qui feroit son principal mérite), par un coloris frais & vigoureux, & par un bon goût de dessein? il n'est point d'amateur qui n'en accepte l'augure; & il y a lieu d'espérer que la *miniature* aura ses Rubens ou ses Vanloo.

Quant à ce qui concerne la pratique de cet art, *voyez Peinture en* miniature, *Palette*, *Pinceaux*, *Pointillé*, *Touche*, *Vélin*, *à la fin de cet article*.

De la palette. La palette qui sert à la *miniature* est un morceau d'ivoire d'environ six pouces de long, plus ou quatre pouces de large; l'épaisseur n'y fait rien, non plus que la forme, qui est arbitraire: on en fait communément de carrées ou d'ovales. D'autres ont jusqu'à quatre lignes d'épaisseur, & portent sur leur superficie, tout autour du bord, des petites fossettes creusées en forme sphérique du diametre, d'environ demi-pouce, & espacées également. On met une couleur dans chaque fossette; mais cette palette est moins propre que la premiere. On applique les couleurs autour de celle-ci & sur le bord, assez près les unes des autres; & pour cela, si les couleurs qui sont dans les coquilles sont seches, on y met un peu d'eau nette, & on les détrempe avec le bout du doigt, ensuite on porte ce doigt plein de couleur sur le bord de la palette, appuyant un peu & tenant à soi: on fait de même de chaque couleur. Ceux qui aiment l'ordre dans leur palette, la chargent suivant la gradation naturelle c'est-à-dire commençant par le noir, les rouges foncés jusqu'aux plus clairs, de même des jaunes, ensuite les verds, les bleus, les violets & les laques, ces quatre dernieres commencent par leurs plus claires. Le milieu de la palette reste pour faire les mélanges & les teintes dont on a besoin, soit avec le blanc que l'on met à portée, ou sans blanc; par ce moyen on a toutes ses couleurs sous sa main. On se sert encore de palettes de nacre ou d'un morceau de glace, sous laquelle on colle un papier blanc. Toutes les matieres poreuses en général ne valent rien à cet usage; les palettes de marbre blanc ou d'albâtre sont très-bonnes.

De la peinture en miniature. Quoique la *miniature* n'embrasse pas généralement tous les détails qui se rencontrent dans les objets qu'elle imite, elle a néanmoins des difficultés qui s'opposent à ses succès: telles sont la petitesse des objets, la précision & la liberté dans leurs contours, le grand fini sans perdre du côté de la vigueur. En outre, le choix des matieres sur lesquelles on a dessein de peindre, & qui ont quelquefois leurs inconvéniens, l'apprêt & le choix des couleurs, & la touche, sans compter qu'il est toujours très-difficile d'annoncer la grande maniere, dans un tableau qui perd déja de son effet à deux ou trois pas de distance.

On peint en *miniature* sur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs; enfin, sur toutes les matieres blanches naturellement, & solides, ou du-moins qui ne se laissent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain: ces qualités ne se trouvent pas toutes dans chacune des matieres ci-dessus, quelques-unes d'entr'elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raison de leur peu d'épaisseur qui trouve place dans les plus petits cadres, & de la grande douceur de leur surface.

Le vélin pour être bon, exige plusieurs conditions, *voyez* VÉLIN. L'ivoire doit être choisi très-blanc, sans veines apparentes, fort uni, sans être poli, & en tablette très-mince, parce que plus il est épais, plus son opacité le fait paroître roux. Avant que de peindre dessus, il est nécessaire d'y passer légerement un linge blanc, ou un peu de coton imbibé de vinaigre blanc, ou d'eau d'alun de roche, & de l'essuyer aussi-tôt: cette préparation dégraisse l'ivoire, lui ôte son grand poli, s'il en a, & la légere impression de sel qui reste encore dessus, fait que les couleurs s'y attachent mieux, de l'eau salée pourroit suffire. On colle ensuite derriere l'ivoire un papier blanc de la même grandeur seulement aux quatre coins, ou tout autour, avec de la gomme: la même préparation sert aussi pour le marbre blanc, l'albâtre & les coques d'œufs qu'il faut amolir auparavant pour les redresser.

Les couleurs. Les couleurs propres à la *miniature* ne sont pas toutes les mêmes que celles dont on se sert dans les autres genres: la peinture à huile, la détrempe, la gouache, *voyez à ces mots*, ont à-peu-près les mêmes; la fresque en adopte une partie. *Voyez* FRESQUE. L'émail en a de particulieres; il importe beaucoup en *miniature* n'employer que des couleurs légeres, mais qui ayent cependant un certain corps, sans être pâteuses: il en est sur-tout dont il faut éviter de se servir, telles sont celles qui tiennent entiérement des métaux, des minéraux, ou de certains végétaux. On doit plutôt préférer les

cou-

couleurs extraites des terres, des gommes ou du regne animal.

Outre les cabinets des curieux ou des connoiſſeurs, que la *miniature* peut enrichir de ſes chef-d'œvres, elle orne encore ſouvent des boîtes, des braſſelets, des bagues & autres bijoux; mais dans ces trois dernieres places, elle eſt plus expoſée à différens degrés de chaleur, auſſi en reçoit-elle de plus grands dommages: car les couleurs tirées des végétaux en jauniſſent, rougiſſent ou ſe diſſipent. Celles des métaux ou des minéraux noirciſſent ou paliſſent infailliblement à la chaleur, ainſi qu'à l'air, ſelon que leur partie métallique, qui eſt toujours la plus conſidérable, ſe dépouille de cette chaux vitriolique ou ſulphureuſe qui formoit tout leur éclat; c'eſt alors qu'elles tourmentent les autres couleurs qui leur ont été alliées. Il ſemble qu'il ſeroit à déſirer, que ceux qui s'appliquent avec amour à cet art, examinaſſent toujours en bons naturaliſtes, la nature, la force, ou l'antipathie de leurs couleurs; ils éviteroient, ſans doute, ce changement ſubit qu'éprouvent leurs tableaux, & conſerveroient par-là cette fraîcheur de couleur, mérite ſi juſtement vanté dans les écoles Lombarde & Vénitienne; mais on croit pouvoir le dire, ſouvent pour s'épargner la multiplicité des teintes, on préfere de charger la palette d'un grand nombre de couleurs ſimples, qui, les unes métalliques, les autres végétales, s'entredétruiſent en très-peu de tems, & ne laiſſent à celui qui les a placées avec beaucoup d'art, que l'inutile regret d'avoir ménagé ſes ſoins & perdu ſon tems. Cette réflexion arrachée par l'amour pour les Arts, ſemble pouvoir s'étendre ſur preſque tous les genres de peinture.

Il réſulte de toutes ces obſervations, qu'on ne doit employer à la *miniature*, que les couleurs ſur leſquelles la chaleur ou le grand air agiſſent le moins. Les terres ſemblent remplir le mieux ces objet, quoique bien des peintres les rejettent, comme trop pâteuſes & peu colorantes; à cela l'expérience répond qu'il n'eſt point de ſubſtance, ſi dure ſoit-elle, qu'on ne vienne à bout de réduire impalpable, avec du ſoin & de la patience, lorſqu'il y va d'un ſuccès glorieux dans ce que l'on entreprend. Il ne s'agit donc que de les broyer ſuffiſamment, (*voyez* Broyer, Bistre) ſur l'écaille de mer, ou plutôt ſur une glace brute. Les Peintres, jaloux de la pureté de leurs couleurs, ne doivent confier ce ſoin à perſonne.

En rejettant ainſi toutes les couleurs, qui tiennent des métaux ou de certains végétaux, excepté quelques-unes que l'on n'a encore pû remplacer par d'autres, il n'en reſteroit qu'un petit nombre. On va donner les noms des unes & des autres; celles que l'on croit devoir préférer ſeront marquées d'une aſtériſque.

On peut voir ces couleurs chacune à ſon *article*.

* Carmin, compoſ. qui ne change point.
* Vermillon; *minér*.
Mine de plomb rouge, *métall.*
Orpin rouge, *minér*.
* Pierre de fiel, *reg. anim*.
Jaune de Naples, *minér*.
* † Stile de grain de Troyes, *vég.* le moins pâle eſt le meilleur.
* Gomme gutte, fondue dans de l'eau, ſans gomme.
Orpin pâle, *minér*.
Maſſicot doré, *métall*.
Maſſicot pâle, *métall*.
Cendre verte, *minér*.
Verd de montagne, *minér*.
Verd de veſſie, *vég*.
Verd d'Iris. *vég*.
* † Cendre bleue, *minér*.
* Outremer, *pi*, le plus foncé en couleur.
* Bleu de Pruſſe, *reg. anim*.
Tourneſol, *vég*.
Cochenille, *vég*.
* † Laque, *compoſ*.
Kermès, *vég*.
* † Biſtre, le plus roux, & ſur-tout celui qui ſe fait par ébullition.
* Terre d'ombre, ſans être brûlée.
* † Sanguine, *pi*.
* Rouge brun, d'Angleterre, *terre*, le plus foncé.
* Ocre rouge, *terre*.
* † Terre d'Italie, la véritable.
* Stile de grain, d'Angleterre, *vég.* le plus tendre.
† Ocre de rhue, *terre*. ſans être brûlé.
* Encre de la Chine, la plus rouſſe.
Noir d'ivoire.
Blanc de plomb ou de céruſe, *métall.* le blanc fait d'os de pié de mouton calcinés, & préparés comme le biſtre, ne change jamais. *Voyez* Bistre.
* Fiel d'anguille ou de brochet, ſans gomme. Le fiel d'anguille eſt une eſpece de ſtile de grain, car il eſt très-bon pour glacer. Il peut varier les verds dans le payſage, étant mêlé avec différens bleus. On s'en ſert auſſi pour donner de la force aux couleurs ſourdes.

On croit devoir propoſer, en place du noir d'ivoire qui a trop de corps, un noir ſemblable au noir de charbon, *voyez à ce mot*; mais auſſi léger que l'encre de la Chine.

Ce noir ſe fait avec l'amande qui ſe trouve dans la noix d'Acajou, *voyez* Acajou; il faut ôter la pellicule qui eſt deſſus. On calcine enſuite l'amande au feu, & on l'éteint auſſi-tôt dans un linge mouillé d'eau-de-vie, ou de vinaigre. Du reſte, elle ſe prépare comme le biſtre & les autres couleurs, obſervant de la broyer à pluſieurs repriſes, & de la laiſſer ſécher chaque fois.

Toutes les couleurs ci-deſſus ſe conſervent, non dans les godets d'yvoire ou de bois, qui les deſſéchent, les ruinent; mais dans des coquilles bien lavées auparavant: on en met environ deux bonnes pincées dans chaque coquille, & on les détrempe avec un peu d'eau de gomme arabique, à conſiſtance de crême un peu épaiſſe. Il importe beaucoup de ſavoir gommer les couleurs à-propos, c'eſt-à-dire, que l'eau ne ſoit ni trop foible, ni trop forte de gomme; car de-là s'en ſuit la ſécherelle ou la dureté des couleurs au bout de pinceau, & la touche en ſouffre beaucoup. Pour connoître ſi elles ſont aſſez gommées, il faut, après les avoir délayées dans leurs coquilles, en prendre un peu au bout du doigt, & en toucher le creux de la main, on les laiſſe un inſtant ſécher. Si en remuant ou agitant les doigts de cette main, la couleur ſe fend & s'écaille, elle eſt trop gommée; il faut alors la détremper avec un peu d'eau ſans gomme. Si au contraire, en paſſant le doigt deſſus elle s'efface, elle n'eſt pas aſſez gommée: le *medium* eſt aiſé à trouver; on la redélaie avec un peu d'eau de gomme, ce qu'on doit obſerver pour les couleurs qui veulent un peu plus de gomme que les autres: on a eu ſoin de les marquer d'une †.

Eau de gomme. L'eau de gomme ſe fait en mettant gros comme une noix de gomme arabique, la moins jaune & la plus tranſparente, dans la quantité d'un verre d'eau bien claire; on y laiſſe fondre, enſuite on paſſe le tout dans un linge blanc trempé auparavant dans de l'eau nette, & preſſé. Cette eau de gomme ſe conſerve dans une bouteille bien bouchée, pour la préſerver de la pouſſiere.

Bien des peintres ajoutent quelques gouttes d'eau-de-vie dans leurs couleurs, ou du ſucre candi, pour les rendre plus coulantes & leur donner plus d'éclat. Les unes en acquierent en effet davantage; mais d'autres en ſouffrent beaucoup. En général la gomme ne nuit à aucune, & remplit tous les objets. On doit ſur-tout avoir grand ſoin de garentir tout ce qui a rapport à la *miniature* contre la pouſſiere, qui en eſt le poiſon.

Quoiqu'il n'y ait point de regle certaine qui limite la meſure des tableaux en *miniature*, on croit pouvoir dire au moins, que les figures qui excedent quatre pouces & demi ou cinq pouces de hauteur, ne doivent plus être réputées peintes en *miniature*; parce qu'alors pour que le faire ne devienne pas ſec, on eſt obligé de groſſir la touche; l'œil du connoiſſeur la découvre, & le tableau perd tout le mérite du fini.

De même les plus petites figures au-deſſous de deux pouces & demi de haut ne peuvent plus être apperçues diſtinctement qu'à la loupe, avec le ſecours de laquelle elles ont été peintes; mais auſſi l'illuſion du grand fini ceſſe, & l'on ne découvre aucun détail, ſi ce n'eſt des couleurs dures, égratignées; preſque toujours un mauvais enſemble, & une touche, quelque légere qu'elle ſoit frappée au haſard, & toujours diſproportionnée à l'objet.

Les *miniatures* ſe couvrent ordinairement d'une glace; on colle un papier fin ſur le bord & tout autour de la glace & du tableau, & empêche la pouſſiere de s'introduire entre deux, ce qui nuiroit beaucoup.

Peinture à l'épargne. C'étoit anciennement ce que l'on nommoit *miniature*. Cette peinture ſe pratiquoit ſur pluſieurs ſortes de matieres blanches, comme les os, l'ivoire, &c. mais le grand art conſiſtoit à ne point ſe ſervir de blanc pour faire les teintes & les mélanges. On employoit toutes couleurs ſimples, que l'on dégradoit en en mettant moins. Le fond, ou plutôt le blanc de la matiere paroiſſoit par-tout entre les coups de pinceau, parce que la touche n'étoit qu'un pointillé général. *Voyez* Pointillé, *miniature*.) On peint encore aujourd'hui le nud & quelques parties, de cette maniere dans la *mi-*

niature, ainſi que dans des petits tableaux peints ſur le vélin ou l'ivoire, ſeulement à l'encre de la Chine. Cette matiere imite l'eſtampe, mais d'une façon beaucoup plus douce & plus agréable: c'eſt une ſorte de griſaille en petit. On touche de quelques couleurs légeres les principales parties pour les mieux différencier du reſte du tableau, & le rendre en tout plus piquant.

Des pinceaux pour la miniature. Il eſt aſſez difficile de décider ſur la vraie qualité que doivent avoir les pinceaux de la peinture en *miniature*. Chaque peintre s'étant fait une maniere de peindre qui lui eſt propre, choiſit ſes pinceaux en conſéquence. Les uns les veulent avec beaucoup de pointe & très-longs, quoiqu'aſſez garnis. D'autres les choiſiſſent fort petits & peu garnis. Il ſemble cependant qu'on doit donner la préférence à un pinceau bien nourri de poils, point trop long, & qui n'a pas trop de pointe; il contient plus de couleur, elle s'y ſeche moins vîte, & la touche en doit être plus large & plus moelleuſe; autrement l'ouvrage doit prendre un air ſec & peiné. En général la pointe d'un pinceau doit être ferme, & faire reſſort ſur elle-même. Les pinceaux s'emmanchent avec des antes (*Voyez* ANTES) ſoit d'yvoire, d'ébeine, ou d'autres bois, que l'on entoure à l'endroit le plus large de la plume, avec un peu de cire d'Eſpagne, pour que l'eau dans laquelle on eſt obligé de les laver ſans ceſſe n'entre pas dedans, ce qui les ruine plutôt. Il faut ſur-tout avoir ſoin, quand on ne s'en ſert pas, de les enfermer dans une boîte où il y ait un peu de poivre fin; autrement il ſe fourre entre les poils une eſpece de mites qui les rongent en peu de tems.

Du pointillé. Le pointillé étoit anciennement la ſeule touche de la *miniature*. *Voyez* MINIATURE. Il conſiſte à placer les couleurs, non en touchant le vélin ou l'ivoire, d'un des côtés de l'extrémité du pinceau; mais en piquant ſeulement de la pointe, ce qui forme des petits points à-peu-près ronds & égaux entre eux. Ils doivent tous ſe toucher, enſorte que les triangles qui reſtent entre ces points ſont ou blancs, s'il n'y a point encore eu de couleurs ſur le velin, ou bien ils montrent la couleurs qu'ils ont reçue avant que les points y fuſſent placés; c'eſt cette variété de points & de triangles coloriés qui forme l'union des différentes teintes. *Voy*. Peinture en miniature, *touche*.

De la touche. C'eſt la maniere dont on fait agir le pinceau ſur le vélin ou l'ivoire en peignant en *miniature*. Le pointillé a longtems prévalu, & quelques peintres s'en ſervent encore aujourd'hui, ſur-tout en Allemagne & en Angleterre, où l'extrème fini paſſe pour le mérite le plus réel de la *miniature*. *Voyez* POINTILLÉ. Cette maniere de faire uniforme ne demande aucun ſoin, mais beaucoup de patience. Il eſt vrai que les objets paroiſſent tous de la même nature, étant tous pointillés. Les chairs, les cheveux, les étoffes de ſoie, comme de laine, les corps polis, les nuages, tout enfin ne paroît plus qu'une même matiere, dès que tout eſt aſſujetti à la même touche. De bons peintres ont cependant ſenti l'inconvénient de cette touche. Les uns ont formé la leur de coups de pinceaux croiſés, & même recroiſés. D'autres l'ont marquée par des coups de pointe du pinceau donnés tous du même ſens, ſoit de gauche à droite, ou de droite à gauche, ou perpendiculairement. Enfin on a imaginé une troiſieme touche, qui n'eſt déterminée que par la nature & la forme des objets. Elle eſt compoſée de pluſieurs ſortes de coups de pinceaux, tantôt de la pointe, tantôt en appuyant davantage; les uns ſont de petites courbes, d'autres reſſemblent à une virgule droite, d'autres ne ſont que des petites lignes courtes & traînées, quelquefois de ſimples points; enfin ſuivant la forme & la nature de l'objet que l'on veut caractériſer; car il paroît vraiſſemblable, par exemple, qu'une armure polie ſemble demander une touche particuliere, qui la caractériſe & la différencie d'avec une étoffe de laine, ou un morceau de bois qui ſeroit de la même couleur. En général cette derniere touche obſerve de ne jamais donner de coups de pinceaux perpendiculairement, à moins qu'il ne ſoit directement queſtion de lignes réelles.

Du vélin. Le vélin ſur lequel on peint en *miniature* eſt le veau mort-né; il y en a d'Angleterre & de Picardie; les vélins de Flandres & de Normandie ſont moins propres à la *miniature*. Le vélin d'Angleterre eſt très-doux & aſſez blanc, celui de Picardie l'eſt davantage. Il faut pour qu'un vélin ſoit parfait, qu'il ſoit très-blanc, & non pas frotté de chaux; qu'il n'ait point de petites taches, ni de veines-claires, comme il s'en trouve. Pour éprouver le vélin, il ne faut qu'appliquer le bout de la langue ſur un des coins; ſi l'endroit mouillé eſt un peu de tems à ſécher, le vélin eſt bon; s'il ſeche auſſi-tôt, le vélin boit, & ne vaut rien.

Il eſt eſſentiel que le vélin ſoit bien tendu pour pouvoir peindre aiſément deſſus: pour cet effet, lorſque le tableau que l'on veut faire n'a guere plus de deux ou trois pouces, il ſuffit de coller le vélin ſur un carton bien blanc & très-liſſé, obſervant cependant de mettre encore un papier blanc & liſſé entre le vélin & le carton. On enduit les bords du carton avec de la gomme arabique fondue dans de l'eau, & on applique le vélin deſſus, après avoir paſſé légerement ſur ſon envers un linge mouillé d'eau nette: cette opération fait que le vélin ſe détend d'abord; enſuite venant à ſécher, il ne ſe tend que mieux de lui-même & également; lorſque les tableaux doivent être plus grands, le carton ſeroit ſujet à ſe courber; ainſi il vaut mieux coller le vélin ſur une glace, ou un verre, ſur leſquels on colle auparavant & entierement le papier blanc liſſé.

On deſſine ſur ce vélin avec une éguille d'or ou d'argent, ou de cuivre, & jamais avec des crayons. Il eſt même à-propos de faire ſon deſſein d'abord ſur un papier, & le calquer enſuite ſur le velin (*Voy*. CALQUER), en frottant le derriere du papier de ſanguine légerement. Le vélin craint la grande chaleur, qui le fait jaunir. L'ivoire en ſouffre davantage, parce qu'il eſt plus huileux.

Comme on n'avoit point encore écrit ſur la *miniature*, du moins utilement, on s'eſt permis d'autant plus volontiers les longs détails ſur ce genre de peindre, que beaucoup de perſonnes de diſtinction & de goût s'occupant d'un art auſſi noble & auſſi commode à exercer, trouvent difficilement des lumieres pour les ſeconder; on croit les pouvoir obliger en levant du moins les premieres difficultés.

MINIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'Hiſtoire naturelle la terre, la pierre, ou le ſable dans leſquels on trouve une mine ou un métal. C'eſt ainſi qu'on dit que le ſable eſt la *miniere* de l'or, parce que l'on trouve ſouvent ce métal en paillettes répandues dans le ſable d'un grand nombre de rivieres. On dit auſſi que le quartz ſert ordinairement de *miniere* à l'or, parce qu'on trouve ce métal communément attaché à cette ſorte de pierre. Le ſpath & le quartz ſont les *minieres* les plus ordinaires des métaux, c'eſt-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés ſur ces ſortes de pierres, d'où l'on voit qu'en ce ſens le mot *miniere* eſt ſynonyme de *gangue* ou de *matrice*. Voyez *ces deux mots*.

On voit donc qu'il ne faut point confondre la *miniere* d'un métal avec le métal même, ou avec ſa mine. Cette *miniere* n'eſt autre choſe qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine ſont reçus; elle ſert à les conſerver, à les élaborer, à recueillir les molécules métalliques & minéraliſantes qui leur ſont portées peu-à-peu par les vapeurs ſouterreines. L'expérience a fait connoître que certaines ſubſtances ſont plus propres à devenir des *minieres* que d'autres; il y a des *minieres* ſi dures, que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs ſurfaces; d'autres ſont plus tendres & plus ſpongieuſes, & par conſéquent plus propres à être entierement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déja formés peuvent ſervir de *miniere* à d'autres métaux & à d'autres mines. D'un autre côté une même pierre peut ſervir de *miniere* à pluſieurs métaux & à pluſieurs mines à la fois; c'eſt ainſi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre, de la mine d'argent, de la mine de fer, &c. en un mot les *minieres* méritent toute l'attention du naturaliſte; & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomenes du regne minéral. Cette matiere a été amplement & ſavamment traitée par M. Lehmann, de l'academie de Berlin, dans ſon *Traité de la formation des métaux, & de leurs matrices* ou minieres, qui fait le ſecond volume de ſes œuvres de phyſique & d'hiſtoire naturelle, dont j'ai donné la traduction françoiſe en 1759. (—)

MINIMA, APPEL A, (*Juriſprud.*) c'eſt l'appel que le miniſtere public interjette d'un jugement rendu en matiere criminelle, où il échet peine afflictive; cet appel eſt qualifié *à minimâ*, ou ſous-entend *pœnâ*; c'eſt-à-dire que le miniſtere public appelle, parce qu'il prétend que la peine qui a été prononcée eſt trop légere.

Le miniſtere public doit toujours appeller *à minimâ*, & cet appel ſe porte à la tournelle, *omiſſo medio*. *Voy. le tit. XXVI. de l'Ordonn. criminelle*. (*A*)

MINIME, adj. *en Muſique*, eſt le nom d'une ſorte de ſemi-ton dont le rapport eſt de 625 à 648, & qui eſt la différence du ſemi-ton mineur au ſemi-ton maxime. *Voy*. SEMI-TON.

Minime, par rapport à la durée ou au tems, eſt dans nos anciennes muſiques, la note qu'aujourd'hui nous appel-

pellent *blanche*. *Voyez* BLANCHE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

MINIMES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) ordre religieux fondé par S. François de Paule environ l'an 1440, & confirmé en 1473 par Sixte IV & par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *Bons-hommes* aux religieux de cet institut, parce que le roi Louis XI & Charles VIII les nommoient ordinairement ainsi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monastere des religieux de Grammont qu'on appelloit *les Bons-hommes*. Le peuple en Espagne les appelle *Peres de la victoire*, à cause d'une victoire que Ferdinand V remporta sur les Maures, & qui, dit-on, lui avoit été prédite par S. François de Paule. Ce saint leur fit prendre le nom de *Minimes*, c'est-à-dire, *les plus petits* par humilité, & comme pour les rabaisser au-dessous des Franciscains qui se nommoient *Mineurs*. Les *Minimes*, outre les trois voeux monastiques, en font un quatrieme, d'observer un carême perpétuel. Leur ordre a donné à la république des lettres quelques hommes illustres, entr'autres le pere Mersenne, ami & contemporain de Descartes.

MINIMUM, s. m. *dans la Géométrie transcendante*, marque le plus petit état, ou les plus petits états d'une quantité variable, sur quoi *voyez* MAXIMUM.

MINIO, (*Géogr.*) petit fleuve d'Italie en Toscane. Il avoit son embouchure entre *Gravisca* & *Centrum cellæ*. Niger le nomme *Mignu*, & Léander l'appelle *Mugnone*. Virgile en fait mention dans ce vers de l'Enéide:

Qui Cærete domo, qui sunt Minionis *in arvis*.

Il ne faut pas confondre le *Minio* avec le *Minius*; ce dernier étoit un fleuve de l'Espagne tarragonoise, ou de la Lusitanie, dont Ptolomée & Pomponius Méla font mention. (*D. J.*)

MINJOE-TAMNACH, s. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi que les habitans de l'île de Sumatra nomment une espece de petrole ou de bitume que fournit la montagne appellée *Bulatam*, qui est un volcan. Ce nom signifie dans la langue du pays, *huile de terre*. On en vante l'usage pour la guérison des plaies, &c.

MINISTERE, s. m. (*Gram. Hist. mod.*) profession, charge ou emploi où l'on rend service à Dieu, au public, ou à quelque particulier. *Voyez* MINISTRE.

On dit dans le premier sens que le *ministere* des prêtres est un *ministere* redoutable, & qu'ils en rendront à Dieu un compte rigoureux. Dans le second, qu'un avocat est obligé de prêter son *ministere* aux opprimés, pour les défendre. Et dans le troisieme, qu'un domestique s'acquitte fort bien de son *ministere*.

Ministere se dit aussi du gouvernement d'un état sous l'autorité souveraine. On dit en ce sens que le *ministere* du cardinal de Richelieu a été glorieux, & que les lettres n'ont pas moins fleuri en France sous le *ministere* de M. Colbert qu'elles avoient fait à Rome sous celui de Mécénas.

Ministere est aussi quelquefois un nom collectif, dont on se sert pour signifier les ministres d'état. Ainsi nous disons, le *ministere* qui étoit Wigh devint Tory dans les dernieres années de la reine Anne, pour dire que les ministres attachés à la premiere de ces factions furent remplacés par d'autres du parti contraire.

MINISTERE PUBLIC; (*Jurisprud.*) ce terme pris dans une étroite signification, veut dire *service* ou *emploi public*; *fonction publique*.

Mais on entend plus ordinairement par ce terme, ceux qui remplissent la fonction de partie publique; savoir dans les cours supérieures, les avocats & procureurs généraux; dans les autres jurisdictions royales, les avocats & procureurs du roi; dans les justices seigneuriales, le procureur fiscal; dans les officialités, le promoteur.

Le *ministere public* requiert tout ce qui est nécessaire pour l'intérêt du public; il poursuit la vengeance des crimes publics, requiert ce qui est nécessaire pour la police & le bon ordre, & donne des conclusions dans toutes les affaires qui intéressent le roi ou l'état, l'église, les hôpitaux, les communautés: dans quelques tribunaux, il est aussi d'usage de lui communiquer les causes des mineurs. On ne le condamne jamais aux dépens, & on ne lui adjuge pas non plus de dépens contre les parties qui succombent. *Voyez* AVOCAT GÉNÉRAL, AVOCAT DU ROI, CONCLUSIONS, COMMUNICATION, AU PARQUET, GENS DU ROI, PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, SUBSTITUTS, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

MINISTRE, (*Gramm. Hist. mod.*) celui qui sert Dieu, le public, ou un particulier. *Voyez* SERVITEUR.

C'est en particulier le nom que les Prétendus Réformés donnent à ceux qui tiennent parmi eux la place de prêtres.

Les Catholiques mêmes appellent aussi quelquefois les évêques ou les prêtres, les *ministres* de Dieu, les *ministres* de la parole ou de l'Evangile. On les appelle aussi *pasteurs*. *Voyez* EVÊQUE, PRÊTRE, &c.

Ministres de l'autel, sont les ecclésiastiques qui servent le célébrant à la messe; tels sont singulierement le diacre & le sous-diacre, comme le porte leur nom; car le mot grec *διάκονος* signifie à la lettre, *ministre*. *Voyez* DIACRE & SOUS DIACRE.

MINISTRE, (*Hist. eccl.*) est aussi le titre que certains religieux donnent à quelques uns de leurs supérieurs. *V.* SUPÉRIEUR.

On dit dans ce sens le *ministre* des Mathurins, le *ministre* de la Merci. Parmi les Jésuites, le *ministre* est le second supérieur de chaque maison; il est en effet le *ministre* ou l'aide du premier supérieur, qu'on nomme le *recteur*. C'est ce qu'on appelle dans d'autres communautés, *assistant*, *sous-prieur*, *vicaire*. Le général des Cordeliers s'appelle aussi *ministre général*. *Voyez* GÉNÉRAL.

MINISTRE D'ETAT, (*Droit public.*) est une personne distinguée que le roi admet dans sa confiance pour l'administration des affaires de son état.

Les princes souverains ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de leur état, ont toujours eu des *ministres* dont ils ont pris les conseils, & sur lesquels ils se sont reposés de certains détails dans lesquels ils ne peuvent entrer.

Sous la premiere race de nos rois, les maires du palais, qui dans leur origine ne commandoient que dans le palais de nos rois, depuis la mort de Dagobert, accrurent considérablement leur puissance; leur emploi, qui n'étoit d'abord que pour un tems, leur fut ensuite donné à vie; ils le rendirent héréditaire, & devinrent les *ministres* de nos rois: ils commandoient aussi les armées; c'est pourquoi ils changerent dans la suite leurs qualités de maire en celle de *dux Francorum*, *dux & princeps*, *subregulus*.

Sous la seconde race, la dignité de maire ayant été supprimée, la fonction de *ministre* fut remplie par des personnes de divers états. Fulrad, grand chancelier, étoit en même tems *ministre* de Pepin. Eginhard, qui étoit, à ce que l'on dit, gendre de Charlemagne, étoit son *ministre*, & après lui Adelard. Hilduin le fut sous Louis le débonnaire, & Robert le fort, duc & marquis de France, comte d'Anjou, bisaïeul de Hugues Capet, tige de nos rois de la troisieme race, faisoit les fonctions de *ministre* sous Charles le chauve.

Il y eut encore depuis d'autres personnes qui remplirent successivement la fonction de *ministres*, depuis le commencement du regne de Louis le begue, l'an 877 jusqu'à la fin de la seconde race, l'an 987.

Le chancelier qu'on appelloit, sous la premiere race, *grand référendaire*, & sous la seconde race, tantôt *grand chancelier* ou *archi-chancelier*, & quelquefois *souverain chancelier* ou *archi notaire*, étoit toujours le *ministre* du roi pour l'administration de la justice, comme il l'est encore présentement.

Sous la troisieme race, le conseil d'état fut d'abord appellé le *petit conseil* ou l'étroit conseil, ensuite le conseil secret ou privé, & enfin le conseil d'état & privé.

L'étroit conseil étoit composé de cinq grands officiers de la couronne; savoir, le sénéchal ou grand-maître, le connétable, le boutellier, le chambrier & le chancelier, lesquels étoient proprement les *ministres* du roi. Ils signoient tous ses chartres; il leur adjoignoit, quand il jugeoit à propos, quelques autres personnes distinguées, comme évêques, barons ou Sénateurs: ce conseil étoit pour les affaires journalieres ou les plus pressantes.

Le sénéchal ou grand sénéchal de France, qui étoit le premier officier de la couronne, étoit aussi comme le premier *ministre* du roi; il avoit la surintendance de sa maison, en régloit les dépenses, soit en tems de paix ou de guerre; il avoit aussi la conduite des troupes, & cette dignité fut reconnue pour la premiere de la couronne sous Philippe I. Il étoit ordinairement grand-maître de la maison du roi, gouverneur de ses domaines & de ses finances, rendoit la justice aux sujets du roi, & étoit au-dessus des autres sénéchaux, baillifs & autres juges.

L'office de grand sénéchal ayant cessé d'être rempli depuis 1191, les choses changerent alors de face; le conseil du roi étoit composé en 1316, de six des princes du sang, des comtes de St. Paul & de Savoie, du dauphin de Vienne, des comtes de Boulogne & de Forêts, du sire de Mercour, du connétable, des sieurs de Noyers & de Sully, des sieurs d'Harcourt, de Reinel & de Teye, des

deux

deux maréchaux de France, du sieur d'Ecquery, l'archevêque de Rouen, l'évêque de saint Malo & le chancelier, ce qui faisoit en tout vingt-quatre personnes.

En 1350 il étoit beaucoup moins nombreux, du-moins suivant le registre C. de la chambre des comptes; il n'étoit alors composé que de cinq personnes; savoir, le chancelier, les sieurs de Tiye & de Beaucou, Chevalier, Enguerrand de petit collier, & Bernard Fermant, trésorier; chacun de ces conseillers d'état avoit 1000 livres de gages, & le roi ne faisoit rien que par leur avis.

Dans la suite le nombre de ceux qui avoient entrée au conseil varia beaucoup, il fut tantôt augmenté & tantôt diminué. Charles IX. en 1564, le réduisit à vingt personnes: nous n'entreprendrons pas de faire ici l'énumération de tous ceux qui ont rempli la fonction de *ministres* sous les différens regnes, & encore moins de décrire ce qu'il y a eu de remarquable dans leur ministere; ce détail nous meneroit trop loin, & appartient à l'histoire plutôt qu'au droit public: nous nous bornerons à expliquer ce qui concerne la fonction de *ministre*.

Jusqu'au tems de Philippe Auguste, le chancelier faisoit lui-même toutes les expéditions du conseil avec les notaires ou secrétaires du Roi. Frere Guerin, évêque, de Senlis; *ministre* du roi Philippe Auguste étant devenu chancelier, abandonna aux notaires du Roi toutes les expéditions du secrétariat, & depuis ce tems les notaires du Roi faisoient tous concurremment ces sortes d'expéditions.

Mais en 1309 Philippe-le-Bel ordonna qu'il y auroit près de sa personne trois clercs du secret, c'est-à-dire pour les expéditions du conseil secret, ce que l'on a depuis appellé *dépêches*; ces clercs furent choisis parmi les notaires ou secrétaires de la grande chancellerie; on les appella *clercs du secret*, sans doute parce qu'ils expédioient les lettres qui étoient scellées du scel du secret, qui étoit celui que portoit le chambellan.

Ces clercs du secret prirent en 1343 le titre de *secrétaires des finances*, & en 1547 ils furent créés en titre d'office au nombre de quatre sous le titre de *secrétaires d'état* qu'ils ont toujours retenu depuis.

Ces officiers dont les fonctions sont extrèmement importantes, comme on le dira plus particulierement au *mot* SECRÉTAIRE D'ÉTAT, participent tous nécessairement au ministere par la nature de leurs fonctions, même pour ceux qui ne seroient point honorés du titre de *ministre d'état* comme ils le sont la plûpart au bout d'un certain tems, c'est pourquoi nous avons cru ne pouvoir nous dispenser d'en faire ici mention en parlant de tous les *ministres* du Roi en général.

L'établissement des clercs du secret, dont l'emploi n'étoit pas d'abord aussi considérable qu'il le devint dans la suite, n'empêcha pas que nos rois n'eussent toujours des *ministres* pour les soulager dans l'administration de leur état.

Ce fut en cette qualité que Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, & oncle du roi Louis X. dit Hutin, eut toute l'autorité quoique le roi fût majeur. Il est encore fait mention de plusieurs autres *ministres*, tant depuis l'établissement des secrétaires des finances, que depuis leur érection sous le titre de *secrétaires d'état*.

Mais la distinction des *ministres d'état* d'avec les autres personnes qui ont le titre de *ministre du roi*, ou qui ont quelque part au ministere, n'a pû commencer que lorsque le conseil du roi fut distribué en plusieurs séances ou départemens; ce qui arriva pour la premiere fois sous Louis XI. lequel divisa son conseil en trois départemens, un pour la guerre & les affaires d'état, un autre pour la finance, & le troisieme pour la justice. Cet arrangement subsista jusqu'en 1526 que ces trois conseil ou départemens furent réunis en un. Henri II en forma deux, dont le conseil d'état ou des affaires étrangeres étoit le premier; & sous Louis XIII. il y avoit cinq départemens, comme encore à présent.

On n'entend donc par *ministres d'état* que ceux qui ont entrée au conseil d'état ou des affaires étrangeres, & en présence desquels le secrétaire d'état qui a le département des affaires étrangeres, rend compte au roi de celles qui se présentent.

On les appelle en latin *regni administer*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre d'*excellence*.

Le roi a coûtume de choisir les personnes les plus distinguées & les plus expérimentées de son royaume pour remplir la fonction de *ministre d'état*: le nombre n'en est pas limité, mais communément il n'est que de sept ou huit personnes.

Le choix du roi imprime à ceux qui assistent au conseil d'état le titre de *ministre d'état*, lequel s'acquiert par le seul fait & sans commission ni patentes, c'est-à-dire par l'honneur que le roi fait à celui qu'il y appelle de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne se perd point, quand même on cesseroit d'être appellé au conseil.

Le secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangeres est *ministre* né, attendu que sa fonction l'appelle nécessairement au conseil d'état ou des affaires étrangeres: on l'appelle ordinairement le *ministre des affaires étrangeres*.

Les autres secrétaires d'état n'ont la qualité de *ministres* que quand ils sont appellés au conseil d'état; alors le secrétaire d'état qui a le département de la guerre, prend le titre de *ministre de la guerre*; celui qui a le département de la marine, prend le titre de *ministre de la marine*.

On donne aussi quelquefois au contrôleur général le titre de *ministre des finances*, mais le titre de *ministre d'état* ne lui appartient que lorsqu'il est appellé au conseil d'état.

Tous ceux qui sont *ministres d'état*, comme étant du conseil des affaires étrangeres, ont aussi entrée & séance au conseil des dépêches dans lequel il se trouve aussi quelques autres personnes qui n'ont pas le titre de *ministre d'état*.

Ce titre de *ministre d'état* ne donne dans le conseil d'état & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs; soit par l'ancienneté aux autres séances ou départemens du conseil du roi, soit par la dignité dont on est revêtu lorsqu'on y prend séance.

Les *ministres* ont l'honneur d'être assis en présence du roi pendant la séance du conseil d'état & de celui des dépêches, & ils opinent de même sur les affaires qui y sont rapportées.

Le roi établit quelquefois un premier ou principal *ministre d'état*. Cette fonction a été plusieurs fois remplie par des princes du sang & par des cardinaux.

Les *ministres d'état* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur sont présentés.

Les *ministres* ont le droit de faire contre-signer de leur nom ou du titre de leur dignité tous les lettres qu'ils écrivent; ce contre-seing se met sur l'enveloppe de la lettre.

Les devoirs des princes, sur tout de ceux qui commandent à de vastes états, sont si étendus & si compliqués, que les plus grandes lumieres suffisent à peine pour entrer dans les détails de l'administration. Il est donc nécessaire qu'un monarque choisisse des hommes éclairés & vertueux, qui partagent avec lui le fardeau des affaires & qui travaillent sous ses ordres au bonheur des peuples soumis à son obéissance. Les intérêts du souverain & des sujets sont les mêmes. Vouloir les désunir, c'est jetter l'état dans la confusion. Ainsi, dans le choix de ses *ministres*, un prince ne doit consulter que l'avantage de l'état, & non ses vûes & ses amitiés particulieres. C'est de ce choix que dépend le bien-être de plusieurs millions d'hommes; c'est de lui que dépend l'attachement des sujets pour le prince, & le jugement qu'en portera la postérité. Il ne suffit point qu'un roi desire le bonheur de ses peuples; sa tendresse pour eux devient infructueuse, s'il les livre au pouvoir des *ministres* incapables, ou qui abusent de l'autorité. „ Les *ministres* sont les mains des rois, „ les hommes jugent par eux de leur souverain; il faut „ qu'un roi ait les yeux toujours ouverts sur ses *ministres*; „ en vain rejette-t-il sur eux ses fautes au jour où les „ peuples se souleveront. Il ressembleroit alors à un „ meurtrier qui s'excuseroit devant ses juges, en disant „ que ce n'est pas lui, mais son épée qui a commis le „ meurtre „. C'est ainsi que s'exprime Hussein, roi de Perse, dans un ouvrage qui a pour titre, *la sagesse de tous les tems*.

Les souverains ne sont revêtus du pouvoir que pour le bonheur de leurs sujets; leurs *ministres* sont destinés à les seconder dans ces vûes salutaires. Premiers sujets de l'état, qu'ils donnent aux autres l'exemple de l'obéissance aux loix. Ils doivent les connoître, ainsi que le génie, les intérêts, les ressources de la nation qu'ils gouvernent. Médiateurs entre le prince & ses sujets, leur fonction la plus glorieuse est de porter aux piés du trône les besoins du peuple, de s'occuper des moyens d'adoucir ses maux, & de resserrer les liens qui doivent unir celui qui commande à ceux qui obéissent. L'envie de flatter les passions du monarque, la crainte de le contrister, ne doivent jamais les empêcher de lui faire entendre la vérité. Distributeurs des graces, il ne leur est permis de consulter que le mérite & les services.

Il est vrai qu'un *ministre* humain, juste & vertueux, risque toujours de déplaire à ces courtisans avides & mercenaires, qui ne trouvent leur intérêt que dans le désordre & l'oppression; ils formeront des brigues, ils trameront des cabales, ils s'efforceront de faire échouer ses

desseins

desseins généreux, mais il recueillera malgré eux les fruits de son zele; il jouira d'une gloire qu'aucune disgrace ne peut obscurcir; il obtiendra l'amour des peuples, la plus douce récompense des ames nobles & vertueuses. Les noms chéris des d'Amboise, des Sulli partageront avec ceux des rois qui les ont employés, les hommages & la tendresse de la postérité.

Malheur aux peuples dont les souverains admettent dans leurs conseils des *ministres* perfides, qui cherchent à établir leur puissance sur la tyrannie & la violation des lois, qui ferment l'accès du trône à la vérité lorsqu'elle est effrayante, qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont causée, qui insultent avec barbarie aux miseres dont ils sont les auteurs, qui traitent de rebellion les justes plaintes des malheureux, & qui endorment leurs maîtres dans une sécurité fatale qui n'est que trop souvent l'avant-coureur de leur perte. Tels étoient les Séjan, les Pallas, les Rufin, & tant d'autres monstres fameux qui ont été les fléaux de leurs contemporains, & qui sont encore l'exécration de la postérité. Le souverain n'a qu'un intérêt, c'est le bien de l'état. Ses *ministres* peuvent en avoir d'autres très-opposés à cet intérêt principal; une défiance vigilante du prince est le seul rempart qu'il puisse mettre entre ses peuples & les passions des hommes qui exercent son pouvoir.

Mais la fonction de *ministre d'état* demande des qualités si éminentes, qu'il n'y a guère que ceux qui ont vieilli dans le ministere qui en puissent parler bien pertinemment, c'est pourquoi nous nous garderons bien de hasarder nos propres réflexions sur une matiere aussi délicate; nous nous contenterons seulement de donner ici une courte analyse de ce que le sieur de Silhon a dit à ce sujet dans un ouvrage imprimé à Leyden en 1643, qui a pour titre, *le Ministre d'état*, avec le véritable usage de la politique moderne.

Ce petit ouvrage est divisé en trois livres.

Dans le premier l'auteur fait voir que le conseil du prince doit être composé de peu de personnes; qu'un excellent *ministre* est une marque de la fortune d'un prince, & l'instrument de la félicité d'un état; qu'il est essentiel par conséquent de n'admettre dans le ministere que des gens sages & vertueux, qui joignent à beaucoup de pénétration une grande expérience des affaires d'état, où l'on est quelquefois forcé de faire ce que l'on ne voudroit pas, & de choisir entre plusieurs partis celui dans lequel il se trouve le moins d'inconvéniens; un *ministre* doit regler sa conduite par l'intérêt de l'état & du prince, pourvû qu'il n'offense point la justice; il doit moins chercher à rendre sa conduite éclatante qu'à la rendre utile.

L'art de gouverner, cet art si douteux & si difficile, reçoit, selon le sieur de Silhon, un grand secours de l'étude, & la connoissance de la morale est, dit-il, une préparation nécessaire pour la politique; ce n'est pas assez qu'un *ministre* soit savant, il faut aussi qu'il soit éloquent pour protéger la justice & l'innocence, & pour mieux réussir dans les négociations dont il est chargé.

Le second livre du sieur de Silhon a pour objet de prouver qu'un *ministre* doit être également propre pour le conseil & pour l'exécution; qu'il doit avoir un pouvoir fort libre, particulierement à la guerre. L'auteur examine d'où procede la certitude de garder un secret, & fait sentir combien elle est nécessaire à un *ministre*; que pour avoir cette égalité d'ame qui est nécessaire à un homme d'état, il est bon qu'il ait quelquefois trouvé la fortune contraire à ses desseins.

Un *ministre*, dit-il encore, doit avoir la science de discerner le mérite des hommes, & de les employer chacun à ce qu'ils sont propres.

Mais que de dons du corps & de l'esprit ne faut-il pas à un *ministre* pour bien s'acquitter d'un emploi si honorable, & en même tems si difficile! un tempérament robuste, un travail assidu, une grande sagacité d'esprit pour saisir les objets & pour discerner facilement le vrai d'avec le faux, une heureuse mémoire pour se rappeller aisément tous les faits, de la noblesse dans toutes ses actions pour soutenir la dignité de sa place, de la douceur pour gagner les esprits de ceux avec lesquels on a à négocier, savoir user à propos de fermeté pour soutenir les intérêts du prince.

Lorsqu'il s'agit de traiter avec des étrangers, un *ministre* ne doit pas regler sa conduite sur leur exemple; il doit traiter différemment avec eux, selon qu'ils sont plus ou moins puissans, plus ou moins libres, savoir prendre chaque nation selon son caractere, & sur-tout se défier des conseils des étrangers, qui doivent toujours être suspects.

Un *ministre* n'est pas obligé de suivre inviolablement ce qui s'est pratiqué dans un état; il y a des changemens nécessaires, selon les circonstances, c'est ce que le *ministre* doit peser avec beaucoup de prudence.

Enfin, dans le troisieme livre le sieur de Silhon fait connoître combien le soin & la vigilance sont nécessaires à un *ministre*, & qu'il ne faut rien négliger, principalement à la guerre; que le véritable exercice de la prudence politique consiste à savoir comparer les choses entre elles, choisir les plus grands biens, éviter les plus grands maux.

Il fait aussi, en plusieurs endroits de son ouvrage, plusieurs réflexions sur l'usage qu'un *ministre* doit faire des avis qui viennent de certaines puissances avec lesquelles on a des ménagemens à garder, sur les alliances qu'un *ministre* peut rechercher pour son maître, sur la conduite que l'on doit tenir à la guerre; & à cette occasion il envisage les instructions que l'on peut tirer du siege de la Rochelle où commandoit le cardinal de Richelieu, l'un des plus grands *ministres* que la France ait eu.

Sur ce qui concerne les qualités & fonctions des *ministres*, on peut encore voir les différens mémoires des négociations faites, tant par les *ministres* de France que par les *ministres* étrangers, & principalement les *Lettres* du cardinal d'Ossat, les *Mémoires* de M. de Villeroy, ceux du président Janin, ceux du maréchal d'Estrades, & sur-tout les *Mémoires* de M. de Torcy. (*A*)

Ministres du Roi sont des personnes envoyées de sa part dans les cours étrangeres pour quelques négociations; tels sont les ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, les envoyés ordinaires & extraordinaires, les *ministres* plénipotentiaires; ceux qui ont simplement le titre de *ministre du roi* dans quelque cour ou à quelque diete, les résidens & ceux qui sont chargés des affaires du roi auprès de quelque république; quoique ces *ministres* ne soient pas tous de même ordre, on les comprend cependant tous sous la dénomination générale des *ministres du roi*.

Les cours étrangeres ont aussi des *ministres* résidens près la personne du roi, de ce nombre est le nonce du pape; les autres sont, comme les *ministres du roi*, des ambassadeurs ordinaires & extraordinaires, des envoyés ordinaires & extraordinaires, des *ministres* plénipotentiaires, des personnes chargées des affaires de quelque prince ou république; il y a aussi un agent pour les villes anséatiques.

Le nombre des *ministres du roi* dans les cours étrangeres, & celui des *ministres* des cours étrangeres résidens près le roi, n'est pas fixe; les princes envoient ou rappellent leurs ambassadeurs & autres *ministres*, selon les diverses conjonctures.

Les *ministres* des princes dans les cours étrangeres signent au nom de leur prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui se font entre les cours.

Lorsqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public, passé en pays étranger, pour s'en servir dans un autre état, on la fait légaliser par le *ministre* que le prince de cet état a dans les pays étranger d'où l'acte est émané, afin que foi soit ajoutée aux signatures de ceux qui ont expédié ces actes; le *ministre* signe cette légalisation, & la fait contresigner par son secrétaire & sceller de son sceau. (*A*)

Ministres, *élection des*, (*Hist. ecclés. mod. des Provinces-Unies.*) Il est bon d'indiquer la maniere dont se font les élections des *ministres* de l'Evangile dans les Provinces-Unies.

Quand il manque un *ministre* dans une église, le consistoire s'assemble & envoie des députés au magistrat, pour lui demander la permission de remplir la place vacante. C'est ce qu'on appelle en hollandois *hand-opening*.

Cette permission obtenue, on fait dans une nouvelle assemblée, à la pluralité des voix, une nomination de trois personnes que l'on présente au magistrat. Quand il approuve ces trois personnes nommées, le consistoire se rassemble, & l'on choisit un des trois que l'on présente encore au magistrat, pour avoir son approbation; c'est-là ce qu'on appelle *élection*. Quand les magistrats approuvent celui qui est élu, on publie son nom trois fois devant toute l'assemblée, pour savoir si l'on a quelque chose à représenter contre sa doctrine, ou contre ses mœurs; & quand il n'y a rien, il est installé. Ajoutons qu'avant que les proclamations se fassent, la vocation doit être approuvée par le corps ecclésiastique, soit classe, soit synode.

Quelquefois les magistrats laissent aux consistoires une entiere liberté de choisir qui il leur plaît; mais quelque-

fois

fois il arrive aussi qu'ils protegent une certaine personne, sur qui ils veulent faire tomber leur choix: en ce cas ils desapprouvent les nominations jusqu'à ce que celui qu'ils souhaitent s'y trouve; & improuvent les élections jusqu'à ce que le consistoire ait choisi ce sujet; quelquefois même ils font savoir au consistoire qu'il fera bien de jetter les yeux sur un tel; ce qui est un équivalent à un ordre exprès.

Il y a dans les provinces-Unies plusieurs églises ou bénéfices auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre; cependant celui qui est nommé, doit être approuvé par l'assemblée. Dans ces cas de présentation ou de nomination par un seigneur particulier, celui-ci notifie son choix au consistoire, qui fait ensuite la cérémonie d'élire le même sujet; & cette élection, avec la nomination du patron, doit être approuvée par la classe ou par le synode.

Il faut remarquer encore qu'il y a plusieurs autres variétés par rapport aux élections. Par exemple, celles qui se font par un college qualifié, ainsi qu'on le nomme, sont très-différentes des précédentes; & cette voie est en usage dans la province de Zélande pour les églises hollandoises. Une église a besoin d'un pasteur; elle demande à la classe dont elle releve, la permission de faire une élection aussi-bien qu'au magistrat. Munie de ces permissions, elle procede au choix de la maniere suivante: le magistrat envoie deux, trois ou quatre députés, cela varie, qui forment avec le consistoire le college qualifié: ce college fait l'élection à la pluralité des voix, & cette élection ne peut être cassée: elle n'est soumise qu'au corps ecclésiastique, dont elle doit encore avoir l'approbation. (*D. J.*)

MINIUM, s. m. (*Chimie & Art.*) c'est ainsi qu'on nomme une préparation du plomb qui est d'un rouge très-vif, mais tirant toujours un peu sur le jaune. On l'appelle aussi *vermillon*: c'est une couleur très-usitée dans la peinture.

Pour faire du *minium*, on n'aura qu'à prendre de la céruse, c'est-à-dire du plomb dissout par le vinaigre; cette matiere est d'une couleur blanche; on mettra cette céruse dans un fourneau de réverbere, de maniere que la flamme puisse rouler sur elle; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque tems, ensuite on l'augmentera tout-d'un-coup lorsque la céruse sera changée en une poudre grise, on donnera un degré de feu qui soit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération, on remuera sans cesse la chaux de plomb, & lorsqu'elle sera devenue d'un beau rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'est la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente considérablement de poids.

Une autre maniere de faire le *minium*, c'est de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre grise, qui se forme perpétuellement à sa surface; lorsque le plomb est entierement réduit en cette chaux, on l'écrase sous des meules pour la réduire en une poudre très-fine; on met cette poudre dans un fourneau de réverbere où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en observant de la remuer sans cesse avec un crochet de fer, jusqu'à ce que la matiere ait pris la couleur que l'on demande. Il faudra aussi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matiere, & la mettroit en grumeaux.

Pline & les auteurs anciens donnoient le nom de *minium* non à la substance que nous venons de décrire, mais au cinnabre. *Voyez* CINNABRE. (—)

MINIUM, (*Pharmacie & Mat. méd.*) cette matiere métallique est employée dans les préparations pharmaceutiques destinées à l'usage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Le *minium*, qui est appellé aussi *plomb rouge* dans les Pharmacopées, est regardé comme dessiccatif, repercussif, refrigérant, aussi-bien que les autres préparations de plomb. C'est sur-tout avec la litharge, autre préparation de plomb fort usuelle, qu'on lui croit le plus d'analogie. On peut l'employer aussi-bien que les autres chaux de plomb à préparer un vinaigre & un sel de saturne. *Voyez* LITHARGE & PLOMB.

Son emploi le plus ordinaire est, comme nous l'avons déja observé, pour quelques emplâtres tels que celui qui porte son nom, l'emplâtre stypcique, l'emplâtre appellé *ciroine*, &c. Il donne son nom, mais fort peu de vertu à des trochisques escharrotiques, qui doivent toute leur efficacité au sublimé corrosif qui entre dans leur composition. *Voyez* TROCHISQUES de *minium* à l'*article* MERCURE, *Mat. méd. & Pharmac.*

L'emplâtre de *minium* est un des plus simples qu'on puisse préparer; il n'est composé que de cire, d'huile & de cette chaux de plomb. Il ne differe de l'emplâtre de céruse que par la couleur, & de l'emplâtre diapalme simple ou sans vitriol, appellé aussi *emplâtre de litharge*, que parce qu'il entre du saindoux dans ce dernier; ce qui ne fait point une différence réelle, car ce dernier ingrédient ne tient lieu que d'une pareille quantité d'huile. *Voyez* DIAPALME.

Au reste, le nom de *minium* n'est pas absolument propre à la chaux rouge de plomb. Pline le donne aussi au cinnabre des modernes ou cinnabre de mercure, & réciproquement la chaux rouge de plomb a été appellé *cinnabre*, *κιννάβαρι*, par quelques anciens auteurs grecs. (*b*)

MINNOEI ou MINOEI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Arabie heureuse sur la côte de la mer Rouge; ils avoient pour capitale la ville de *Carna* ou *Carana*. Strabon, Pline, Ptolomée parlent de ces peuples.

MINO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande île de Niphon, au nord de Voary & le long de la rive orientale du lac d'Oïtz, sur le bord duquel Nobunanga avoit bâti la ville d'Anzoquiama, & un magnifique palais qu'on appelloit *le paradis de Nobunanga*.

MINOA, (*Géog. anc.*) c'est 1° le nom d'un port de l'île de Crète; 2° d'une ville de la même île; 3° d'une île de Grece dans le golfe Saronique; 4° d'un promontoire de l'Attique du côté de Mégare; 5° d'un lieu fortifié, d'un port & promontoire dans le golfe d'Argos; 6° d'un promontoire du Péloponnese dans l'Argie; 7° d'une ville d'Arabie & d'une ville dans l'île Siphnus, selon Etienne le Géographe, &c.

La *Minoa* de l'île d'Amorgos l'une des Sporades, étoit la patrie de Simonide, poëte iambique, qui fleurissoit, suivant Suidas, environ 400 ans avant la prise de Troie. Il est fait mention de ce poëte dans Athénée, Pollux, Elien & autres; il avoit fait une satyre bien ridicule contre les femmes, & dans laquelle il n'étoit guere moins injuste que cet auteur italien qui a soutenu qu'elles n'ont point d'ame. (*D. J.*)

MINORATIFS, (*Médecine.*) purgatifs légers, qui ne font que produire une évacuation légere, sans causer aucun trouble dans l'économie animale. De là est venu le nom de *minoration*, qui est cette évacuation légere.

Ces purgatifs sont la manne, la casse, le méchoacan, la rhubarbe, quelques sels, des plantes, comme la racine de patience, d'aunée, d'iris de Florence. *Voyez* PURGATIFS.

MINORATION, s. f. (*Méd.*) évacuation légere, extrêmement modérée, & qui se fait par les purgatifs que l'on nomme *minoratifs*. *Voyez* MINORATIF.

MINORBINO, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché suffragant de Bari, à 8 lieues N. O. de Cirenza. *Long.* 33. 45. *lat.* 40. 30. (*D. J.*)

MINORITÉ, s. f. (*Jurisp.*) est l'état de celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité; ainsi comme il y a plusieurs sortes de majorités, savoir celle des rois, la majorité féodale, la majorité coutumiere & la majorité parfaite, ou grande majorité. La *minorité* dure jusqu'à ce qu'on ait atteint la majorité nécessaire pour faire les actes dont il s'agit.

La *minorité* rend celui qui est dans cet état incapable de rien faire à son préjudice; elle lui donne aussi plusieurs privileges que n'ont pas les majeurs: elle forme un moyen de restitution.

Voyez le *Traité des minorités, tutelles & curatelles*, par Meslé; & ci-devant, MAJEUR, MINEUR, & RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINORITÉ DES ROIS, (*Hist. mod.*) âge pendant lequel un monarque n'a pas encore l'administration de l'état. La *minorité des rois* de Suede, de Danemarck & des provinces de l'Empire, finit à 18 ans; celle des rois de France se termine à 14 ans, par une ordonnance de Charles V. du mois d'Août 1374. Ce prince voulut que le recteur de l'université, le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, assistassent à l'enregistrement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance, sous le regne de Charles IX; & il fut alors décidé, que l'esprit de la loi étoit que les rois fussent majeurs à 14 ans commencés, & non pas accomplis, suivant la regle que, dans les causes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur*. Il est bien difficile de peser le pour & le contre qui se trouve à abréger le tems de la *minorité des rois*; ce qu'il y a de certain, c'est que si dans la *minorité* on porte aux piés du trône les gémissemens du peuple, le prince laisse répondre pour lui, les auteurs mêmes des maux dont on se plaint; & ceux-ci ne manquent jamais d'ordonner la suppression de pareilles remontrances. Mais des ministres n'abu-

n'abuserent-ils pas également de l'esprit d'un prince qui commence sa 14e année? (*D. J.*)

MINORQUE, (*Géog.*) île du royaume d'Espagne dans la Méditerranée, au nord-est & à 10 lieues de l'île Majorque. Elle s'étend du nord-ouest au sud-est, l'espace de 12 ou 15 lieues, de sorte qu'elle peut avoir 40 à 50 lieues de long, sur 2 de large: elle appartient aux Anglois.

Cette île est nommée *Minorca*, parce qu'elle est la moindre des îles Baléares. Son terrein, quoique montueux, ne laisse pas de produire presque toutes les choses nécessaires à la vie, excepté l'huile; à cause que cette île est fort exposée aux frimats du nord. Elle ne le cede point à Majorque, pour l'abondance des animaux sauvages & domestiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens mulets. Les anciens lui ont donné le nom de *Nura*, sans qu'on en puisse deviner la raison.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon*, est un des plus beaux de l'univers. Nous en fesons un article séparé.

Citadella, capitale de l'île, est extrèmement fortifiée. Les François ne l'ont prise en 1756, que par ces coups du hasard, qui sont quelquefois couronnés du succès.

La lat. de *Minorque* est entre le 39 & le 40 degré; *long.* 21. 30. jusqu'au 22. degré. (*D. J.*)

MINOS, (*Mythol.*) juge souverain des enfers; & d'un rang supérieur à ceux d'Eaque & de Rhadamante. Homère nous le représente assis, tenant le sceptre à la main, au milieu des ombres dont on plaide les causes en sa présence. C'est lui, dit Virgile, qui remue l'urne fatale où est renfermé le sort de tous les mortels. Il cite les ombres muettes à son tribunal, il examine leur vie, pese leurs actions, & recherche avec soin tous leurs crimes,

Quæsitor, Minos, *urnam movet. Ille silentum*
Consiliumque vocat, vitasque & crimina discit,

Æneid, *lib. VI.*

Voilà la fable, voici l'histoire. *Minos* I. roi de Crete, fils d'Astérius, est regardé pour un des plus sages législateurs de l'antiquité. On a dit de lui par cette raison, qu'il avoit été admis aux intimes secrets de Jupiter; éloge le plus flatteur qu'on puisse donner à aucun prince; mais ce qui confirme la vérité de cet éloge, c'est que les lois de ce grand homme servirent de modele à Lycurgue. Il fleurissoit, selon Selden, l'an 1462 avant J. C. mais selon l'abbé Banier, dont le calcul me paroît plus exact, le regne de *Minos* ne tombe que vers l'an 1320 avant Notre Seigneur. (*D. J.*)

MINOT, s. m. (*Commerce.*) mesure ronde, composée d'un fût de bois ceintré par le haut en-dehors d'un cercle de fer appliqué bord à bord du fût, d'une potence de fer, d'une fleche, d'une plaque qui la soutient, & quatre goussets qui tiennent le fond en état. Il y a une sentence des prevôt des marchands & échevins de la ville de Paris, du 29 Décembre 1670, insérée dans l'ordonnance générale de la même ville, du mois de Décembre 1672, *c. xxiv.* qui veut que le *minot* ait onze pouces neuf lignes de hauteur sur un pié deux pouces huit lignes de diametre ou de large entre les deux fûts. C'est de ce *minot* dont on se sert à mesurer les corps ou choses seches, comme les grains, qui sont le froment, le seigle, l'orge, &c. les légumes, qui sont les pois, les feves, les lentilles, &c. les graines, qui sont le chenevis, le millet, la navette, le sainfoin, &c. les fruits secs, qui sont les chataignes, les noix, &c. les navets, les oignons, la farine, le son, &c.

Il contient trois boisseaux, chaque boisseau composé de deux demi-boisseaux ou quatre quarts de boisseau, ou seize litrons. Il faut quatre *minots* pour faire un septier; les douze septiers font le muid. Ainsi le muid est de 48 *minots*.

Les grains & autres marchandises ci-dessus exprimées, doivent être mesurés ras, sans laisser grains sur bord; il doit être radé ou rasé avec la radoire, instrument de bois propre à cet usage; ce qui ne doit cependant s'entendre qu'à l'égard des grains, légumes, graines & farines; car pour les noix & les chataignes, elles se rasent avec la main; & pour ce qui est des oignons & des navets, ils se mesurent comble. L'avoine se mesure au double des autres grains; en sorte que le *minot* d'avoine doit contenir deux *minots* à blé qui font six boisseaux; de maniere que le septier d'avoine est de vingt-quatre boisseaux, & douze de ces septiers font un muid; l'avoine se mesure rase de même que le blé. Le *minot* dont on se sert pour mesurer la chaux, contient, ainsi que le *minot* à blé, trois boisseaux, le boisseau quatre quarts, & le quart, quatre litrons. Il faut 48 *minots* pour faire un muid de chaux, laquelle se vend mesure comble. Le *minot* de charbon de bois, qui se mesure charbon sur bord, suivant l'arrêt du parlement du 24 Juillet 1671, inséré dans l'ordonnance générale de la ville de Paris, du mois de Décembre 1672, contient huit boisseaux, & chaque boisseau se divise en deux demi-boisseaux ou en quatre quarts, ou en huit demi-quarts de boisseau. Les deux *minots* font une mine; en sorte que quarante *minots* font vingt mines qui composent le muid. Quand on dit que le *minot* de charbon se mesure charbon sur bord, cela veut dire que l'on doit laisser quelques charbons au-dessus du bord du *minot* sur toute sa superficie, sans néanmoins qu'il soit entierement comblé. En fait de charbon de terre, on ne parle que par demi-*minots*, chaque demi-*minot* faisant trois boisseaux, il faut trente demi-*minots* comble pour faire une voie de charbon de terre. Les étalonnages & espalement des *minots* dont il a été parlé ci-dessus, & de toutes leurs diminutions, se fait en l'hôtel-de-ville de Paris par les jurés-mesureurs de sel, étalonneurs de bois, qui sont gardiens des étalons de cuivre ou mesures matrices & originales qui doivent servir à étalonner toutes les autres. Le *minot* de sel se mesure ras avec la trémie. Il contient quatre boisseaux; les quatre *minots* font un septier, & les douze septiers font un muid; en sorte que le muid de sel doit être composé de quarante-huit *minots*. Le *minot* de sel doit être étalonné sur les matrices déposées au greffe de l'hôtel-de-ville de Paris, en présence d'un conseiller de la cour des aides, & d'un substitut du procureur général de la même cour. Les mesurages & contre-mesurages du sel dans les dépôts de greniers doivent se faire au *minot* avec une trémie, en comptant depuis un jusqu'à douze, sans passer ce nombre; en sorte qu'après le douzieme *minot*, le compte se recommence toujours depuis un autre premier *minot* jusqu'à un autre douzieme, & ainsi successivement. *Ordonnance des Gabelles du mois de Mai* 1680, *art. V. & IX. du tit. III.*

Minot se dit aussi de la chose mesurée. Un *minot* de blé. Un *minot* de pois. Un *minot* de sel, &c. *Dict. de Commerce.*

MINOTAURE, (*Mythol.*) monstre moitié homme, moitié taureau, qui étoit le fruit d'un infâme amour de Pasiphaé ..... Je m'arrête ici, car personne n'ignore ce que la fable raconte du *Minotaure*, de Neptune, de Pasiphaé, de Minos, de la guerre qu'il soutint contre les Athéniens, de son fils Androgée, de Thesée, de Dédale & du labyrinthe de Crete; on sait dis-je par cœur, toutes ces fictions fabuleuses, mais on ne sait pas assez les faits historiques, qui leur ont donné naissance. Exposons-les en peu de mots.

Pasiphaé femme de Minos II. roi de Crete, avoit pris de l'inclination pour Taurus, que quelques-uns font l'un des secrétaires de Minos, & d'autres l'un de ses lieutenans généraux; Dédale favorisa leurs amours, il leur procura la liberté de se voir, il leur prêta même sa maison. Pasiphaé étant accouchée d'un fils, que les auteurs nomment *Astérius* ou *Astérion*, comme le pere en étoit incertain, & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus, aussi-bien que de Minos, on l'appella *Minotaure*.

Dédale, complice des amours de la reine, encourut l'indignation de Minos, qui le fit mettre en prison; Pasiphaé l'en tire en lui faisant donner un vaisseau, où Dédale s'étant embarqué, pour échapper à la colere du roi & à la flotte qui le poursuivoit, il s'avisa de mettre une voile & des vergues ou antennes au bout d'un mât; Icare sur un autre bâtiment, ne sçut pas le gouverner, il fit si bien naufrage, que le flot ayant porté son corps dans une île proche de Samos, Hercule qui s'y trouva par hasard, lui donna la sépulture. Voilà tout le fondement de la fable de Pasiphaé, qui s'enferme dans une vache d'airain, pour avoir commerce avec un taureau; de-là la naissance de ce monstre qui a fait tant de bruit sous le nom de *Minotaure*, & du prétendu secret que trouva Dédale, de fendre l'air avec des aîles comme un oiseau.

Minos auroit passé pour un des plus grands princes de son tems, sans la malheureuse avanture qui troubla la paix de ses états, & ternit sa réputation. L'envie qu'il eut de venger la mort de son fils Androgée, tué dans l'Attique par la faction des Pallantides, lui fit déclarer la guerre aux Athéniens, dont il ravagea le pays. Le tribut qu'il leur imposa attira Thesée dans l'île de Crete, où après la défaite du *Minotaure*, il enleva la belle Ariadne.

Enfin les désordres de Pasiphaé ayant éclaté, mirent le comble aux malheurs domestiques de Minos. Il poursuivit Dédale en Sicile, où regnoit Cocalus; mais les filles de ce monarque, touchées du mérite de Dédale, concerterent de lui sauver la vie, aux dépens de celle de Minos. Un jour que ce prince étoit dans le bain, elles lui firent mettre l'eau si chaude, qu'il y fut suffoqué; & sa mort passa pour naturelle.

Ainsi périt dans une terre étrangere Minos II, qui auroit tenu une place honorable dans l'histoire, sans la haine qu'Athènes avoit conçue contre lui; tant il est dangereux, dit Plutarque, d'offenser une ville savante qui a, dans les ressources de son esprit, des moyens de se vanger. La mémoire de Minos étoit odieuse aux Athéniens, à cause du tribut également cruel & humiliant qu'il leur avoit imposé. Les autres grecs embrasserent leur cause, pour travestir l'histoire de Minos, & la crayonner des couleurs les plus noires.

Les poëtes ensuite, qui ne prenoient aucun intérêt à Minos, ne manquerent pas d'employer la fable inventée & accréditée par les Athéniens, comme une matiere qui pouvoit leur fournir de belles peintures, & même de grands sentimens; témoins ces vers de Virgile.

Hic crudelis amor tauri, suppostaque furto
Pasiphae, mistumque genus, prolesque biformis
Minotaurus *inest, veneris monimenta nefandæ*.
Æneid. lib. VI.

Et ces autres où il parle d'Icare:

Tu quoque magnam
Partem opere in tanto, sineret dolor, Icare, haberes,
Bis conatus erat casus effingere in auro,
Bis patriæ cecidere manus.

Je supprime à regret, les ingénieuses descriptions d'Ovide; car quoi qu'en disent quelques modernes, la fable, la fiction, & tout ce qui est du ressort de l'immagination, sera toûjours l'ame de la Poésie. Le prétendu esprit philosophique, dont on s'applaudit tant aujourd'hui, a beau rejetter ces ornemens, ils seront toûjours précieux aux grands poetes; & ceux qui veulent qu'en vers la raison parle toûjours à la raison, montrent par-là même qu'ils n'ont ni la connoissance, ni le talent de la vraie poésie.

Les innocens mensonges dont Homere, Virgile, le Tasse & l'Arioste, ont rempli leurs poemes, plaisent à tous ceux qui ont quelque goût; & ne trompent personne parce qu'on doit les regarder comme des peintures ingénieuses, des allégories, ou des emblêmes, qui cachent quelquefois un fait historique; quelquefois aussi:

Le doux charme de maint songe,
Par leur bel art inventé,
Sous les habits du mensonge
Nous offre la vérité.

(*D. J.*)

MINSINGEN, (*Géog.*) *ou* MUNSINGEN; petite ville d'Allemagne, dans les états du duc de Wurtemberg sur l'Elbe, entre Neutlingen & Blaubeuren. *Long.* 27. 26, *lat.* 48. 21. (*D. J.*)

MINSKI, (*Géog.*) ville forte de Pologne, dans la Lithuanie; capitale d'un palatinat de même nom. Le tribunal supérieur de la Lithuanie s'y tient de 3 en 3 ans. Elle est située vers la source de la riviere de Swislocks. *Long.* 45. 32, *lat.* 35. 57. (*D. J.*)

MINTURNE, (*Géog.*) *Minturnæ*; ancienne ville d'Italie dans le Latium, sur le fleuve Liris, un peu au-dessus de son embouchure, à 80 stades de Formies. Elle devoit sa naissance à une colonie romaine.

C'est à *Minturne* que Marius fut conduit, après avoir été pris dans les marais de Marica, qu'on nomme *Maricæ paludes*, ou *Minturnensium paludes*; le magistrat de *Minturne*, croyant ne pouvoir se dispenser d'obéir aux ordres précis du sénat, envoya sur le champ à Marius, un esclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet esclave dans la prison, & jugeant de son dessein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte: „ Barbare, as-tu bien „ la hardiesse d'assassiner Caius Marius? „ L'esclave épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres, jette son épée, & sort de la prison tout ému, „ en criant: „ Il m'est impossible de tuer Marius „.

Les magistrats de *Minturne* regarderent la peur & le trouble de cet esclave, comme un avis du ciel, qui veilloit à la conservation de ce grand homme & touchés d'un sentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. On sait la suite de ses aventures, les nouveaux périls qu'il essuya sur les côtes de Sicile, sa jonction avec Cinna, son entrée dans Rome, & les flots de sang qu'il répandit.

Enfin maître du monde, mais repassant dans son esprit ses anciennes disgraces, sa fuite, son exil, & tous les dangers qu'il avoit couru, il en perdit le sommeil. Ce fut pour se le procurer, & pour se débarrasser de ces idées funestes, qu'il se jetta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ses inquiétudes dans le vin; & il ne trouvoit de repos, que quand il n'avoit plus de raison. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui causerent une pleurésie dont il mourut, accablé d'années, & le corps épuisé de fatigues & de tourmens, le 7e jour de son 7e consulat (*D. J.*)

MINUIT, s. m. (*Gramm.*) le milieu de la nuit; l'heure à laquelle le soleil, descendu sous notre horison, se retrouve dans le plan du même méridien.

MINURI, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché suffragant d'Amalfi, dont elle est à deux lieues N. E. *Long.* 32. 9. *lat.* 40. 37.

MINUSCULE, adj. *terme d'Imprimerie*, qui se dit d'une sorte de lettres que l'on nomme plus ordinairement *petites capitales*. *Voyez* CAPITALES, PETITES CAPITALES, MAJUSCULES.

MINUTE, s. f. (*Géograph. & Astron.*) c'est la soixantieme partie d'un degré. *Voyez* DEGRÉ. Ce mot vient du latin *minutus*, petit.

On appelle aussi les *minutes*, *minutes premieres*; mais le mot de *minutes* tout court est plus usité.

Les divisions des degrés sont des fractions dont les dénominateurs croissent en raison sexagecuple, c'est-à-dire qu'une *minute* $= \frac{1}{60}$ de degré, une seconde $\frac{1}{3600}$. *Voyez* SECONDE.

Dans les tables astronomiques, *&c.* les *minutes* sont marquées par un accent aigu en cette sorte, les secondes par deux ″, les tierces par trois ‴. *Voyez* SECONDE & TIERCE.

Minute dans le calcul du tems marque la soixantieme partie d'une heure. Comme le mot de *minute* est employé par les Astronomes dans deux sens, savoir comme partie de degré & comme partie de tems, on appelle quelquefois les premieres *minutes de degré*, & les autres *minutes de tems*. La terre dans son mouvement diurne fait 15 *minutes* de degré en une *minute* de tems, 15 secondes de degré en une seconde de tems, *&c. Voyez* HEURE *Chambers*. (*O*)

MINUTE MÉRIDIONALE, *voyez* MÉRIDIONALE.

MINUTE DE MERSION, *voyez* MERSION.

MINUTE, *en Architecture*, marque ordinairement la soixantieme, la trentieme, la dix-huitieme & la douzieme partie d'un module.

Le module est le demi-diametre du bas de la colonne, & sert à mesurer toutes les parties d'un ordre. *Voy.* MODULE.

MINUTE, (*Medec.*) *minuta*; épithete d'une fievre extrêmement violente accompagnée de syncope qui abat si fort les forces du malade, qu'il ne sauroit y résister plus de quatre jours. *Castelli*.

MINUTE, (*Jurisprud.*) est l'original d'un acte, comme la *minute* des lettres de chancellerie, la *minute* des jugemens & procès-verbaux, & celle des actes qui se passent chez les notaires.

Les *minutes* des actes doivent être signées des officiers dont ils sont émanés, & des parties qui y stipulent, & des témoins s'il y en a.

Les *minutes* des lettres de grande & petite chancellerie restent au dépôt de la chancellerie, où elles ont été délivrées. Celles des jugemens restent au greffe; celles des procès-verbaux de vente faite par les huissiers, celles des arpentages & autres semblables, restent entre les mains des officiers dont ces actes sont émanés.

Pour ce qui est des *minutes* des Notaires, *voyez* ce qui en est dit au *mot* NOTAIRE. (*A*)

MINUTE, (*Ecrivain.*) on emploie aussi ce terme dans l'écriture pour exprimer la coulée ordinaire; la *minute* est plus en usage dans le barreau que dans l'usage ordinaire.

MINUTIE, s. f. MINUTIEUX, adj. (*Gramm.*) *minutie* est une petite chose. Il y a des *minuties* en tout, & des hommes *minutieux* dans tous les états. Un bon esprit néglige communément les *minuties*; mais il ne s'y trompe pas. Il y a plus encore d'inconvenient à prendre une chose importante pour une *minutie*, qu'une *minutie* pour une chose importante. Les caracteres *minu-*

tieux

tieux sont sans ressource. Ils sont usés pour se tourmenter eux-mêmes, & pour tourmenter les autres à propos de rien.

MINUTIUS, s. m. (*Myth.*) dieu qu'on imploroit dans toutes les petites choses qu'on appelle *minuties*; il se voit à Rome un temple près d'une porte qui en étoit appellée *minutia*.

MINYA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de Thessalie & d'une ville de Phrygie, selon Etienne le géographe.

MINYÆ, (*Géogr. anc.*) nom de peuples du Péloponnèse dans l'Elide, & de peuples de la Béotie près de la ville d'Orchomene. (*D. J.*)

MIOLANS, (*Géogr.*) forteresse de Savoie dans la vallée de Barcelonette; elle est sur un roc escarpé, vis-à-vis du confluent de l'Arche & de l'Isère. *Long.* 33. 25. *lat.* 45. 35. (*D. J.*)

MI-PARTI, adj. (*Gramm.*) qui est en deux couleurs, moitié par moitié, ou de deux matieres, & il se dit en général de la division d'un tout en deux parties égales de nature différente.

MI-PARTI, *terme de Blason*: il se dit de deux écus coupés par la moitié, & joints ensemble par un seul écu; de sorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maisons, en usent ainsi. L'écu coupé & *parti* seulement en une de ses parties, s'appelle aussi *écu mi-parti*.

Salignon en Dauphiné, que bien des gens appellent mal à propos *salignon*, d'azur au chevron *mi-parti* d'or & d'argent.

MI-PARTIE, *chambre* (*Jurisprud.*) *Voyez* CHAMBRE MI-PARTIE.

MIPLEZETH, s. m. ou s. idole que l'ayeule d'Asa fit construire, & qu'Asa fit brûler. C'est selon les uns Priape ou Mithras, selon d'autres Hecate.

MIQUELETS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) espece de fantassins ou de brigands qui habitent les Pyrénées. Ils sont armés de pistolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les *miquelets* sont fort à craindre pour les voyageurs.

Les Espagnols s'en servent comme d'une très-bonne milice pour la guerre de montagnes, parce qu'ils sont accoutumés dès l'enfance à grimper sur les rochers. Mais hors de là, ce sont de très-mauvaises troupes.

MIQUENÈS, *ou* MÉQUINEZ, (*Géog.*) ancienne & grande ville d'Afrique au royaume de Fez, sur laquelle *voyez* Olon, *relat. de l'empire de Maroc*.

Cette ville est fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la cour y fait sa résidence: à la réserve du palais & des mosquées, il n'y a point d'autres édifices publics. On y garde les esclaves chrétiens, pour lesquels le roi d'Espagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les Juifs y ont un quartier assez considérable, où demeure le chef de leur nation. Dans tout le royaume, c'est lui qui impose & paye les garammes auxquels la nation juive du pays est taxée. C'est par lui que l'empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

Miquenès est à 17 lieues de Salé, à 20 de Mamore, & à 5 des montagnes du grand Atlas. Ptolomée la place à 7. 50. de *long.* & à 34. 15. de *lat.* sous le nom de *Silda*, qui a depuis été changé en celui de *Miquenès*. (*D. J.*)

MIRA, (*Pharmacie.*) on se sert quelquefois de ce mot même en françois, comme d'un synonyme à *gelée* de fruits. La gelée de coing est principalement connue sous ce nom dans les boutiques. *Voyez* COING, (*Pharm.*) DIETE & COTIGNAC, (*Confit.*) (*b*)

MIRABELLE, s. f. (*Jardinag.*) espece de petites prunes jaunâtres, dont la chair est ferme, un peu pâteuse, de la nature de l'abricot, du reste excellente & saine.

MIRACLE, subst. masc. (*Théologie.*) dans un sens populaire; prodige ou événement extraordinaire qui nous surprend par sa nouveauté. *Voyez* PRODIGE.

Miracle dans un sens plus exact & plus philosophique signifie un effet qui n'est la suite d'aucune des lois connues de la nature, ou qui ne sauroit s'accorder avec ces lois. Ainsi un *miracle* étant une suspension de quelqu'une de ces lois, il ne sauroit venir d'une cause moins puissante que celle qui a établi elle-même ces lois.

Les Théologiens sont partagés sur la notion du vrai *miracle*: M. Clarke, dans son *traité de l'existence de Dieu*, *tome III. chap. xix.* définit le *miracle* un événement singulier produit contre le cours ordinaire régulier & uniforme des causes naturelles, par l'intervention de quelque être intelligent supérieur à l'homme.

M. l'abbé Houteville, dans son *traité de la religion Chrétienne*, prouvée par les faits, *Liv. I. ch. v.* dit que le *miracle* est un résultat de l'ordre général de la méchanique du monde, & du jeu de tous ses ressorts. C'est, ajoute-t-il, une suite de l'harmonie des lois générales que Dieu a établies pour la conduite de son ouvrage; mais c'est un effet rare, surprenant, qui n'a point pour principe les lois générales, ordinaires, & connues, qui surpasse l'intelligence des hommes, dont ils ignorent parfaitement la cause, & qu'ils ne peuvent produire par leur industrie. Il appuie cette idée sur ces deux passages de saint Augustin, *nec enim ista* (miracula) *cum fiunt*, *contra naturam fiunt*, *nisi nobis quibus aliter naturæ cursus innotuit*, *non autem Deo cui hoc est natura quod fecerit*. De Genesi, ad liter. *lib. V. cap. xiij.* & dans le liv. XXI. de la cité de Dieu, *chap. viij. quomodo est contra naturam quod Dei fit voluntate*, *cum voluntas tanti utique conditoris conditæ cujusque rei natura sit? Portentum ergo fit non contra naturam*, *sed contra quam est nota natura*.

L'idée commune qu'on a d'un vrai *miracle*, dit le P. Calmet, dans *sa dissertation sur les vrais & les faux miracles*, est que c'est un effet qui surpasse les regles ordinaires de la nature: comme de marcher sur les eaux, de ressusciter un mort, de parler tout-à-coup une langue inconnue, &c. Un faux *miracle* au contraire est un effet qui paroît, mais qui n'est pas au-dessus des lois ordinaires de la nature.

Un théologien moderne distingue le *miracle* pris dans un sens populaire, le *miracle* pris dans un sens général, & le *miracle* pris dans un sens plus propre & plus étroit. Il définit le premier avec saint Augustin: *miraculum voco quidquid arduum aut insolitum suprà spem vel facultatem mirantis apparet*, lib. de utilit. credend. cap. xvj. Le second, avec saint Thomas: *dicitur tamen quandoque miraculum large quod excedit humanam facultatem & considerationem & sic dæmones possunt facere miracula*; & le troisieme, il le définit avec le même saint docteur: *miraculum proprie dicitur quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ*, *sub quo ordine continetur omnis virtus creata*, I. part. quæst. 114. art. 4°. Ainsi il adopte pour le *miracle* proprement dit cette définition de Salmeron, tome VI. tract. I. page 1. *miraculum proprie dictum est res insolita supra naturæ potentiam effecta*. Musson, lection. theolog. de relig. part. II.

On pourroit encore définir le *miracle* proprement dit, un effet extraordinaire & merveilleux, qui est au-dessus des forces de la nature, & que Dieu opere pour manifester sa puissance & sa gloire, ou pour autoriser la mission de quelqu'un qu'il envoye. C'est ainsi que Moïse a prouvé la sienne, & que Jesus-Christ a confirmé la vérité de sa doctrine.

Spinosa qui définissoit le *miracle* un événement rare qui arrive en conséquence de quelques lois qui nous sont inconnues, a nié qu'il pût rien arriver au-dessus des forces de la nature, rien qui pût troubler l'ordre des choses: & la raison qu'il apporte pour contester la possibilité des *miracles*, est que les lois de la nature ne sont autre chose que les decrets de Dieu; or, ajoute-t-il, les decrets de Dieu ne peuvent changer, les lois de la nature ne peuvent donc changer. Donc les *miracles* sont impossibles, puisqu'un vrai *miracle* est contraire aux lois connues & ordinaires de la nature.

Dans le système de l'abbé Houteville, ce raisonnement ne conclut rien; puisque les *miracles* y sont une suite des lois générales de la nature. Mais dans celui de M. Clarke, & des autres théologiens, il suppose faux; car Spinosa s'est formé une idée trop bornée de la volonté de Dieu, s'il prétend qu'elle soit tellement immuable, qu'elle ne soit plus libre. Les *miracles* entrent dans l'économie de ses desseins; il les a arrêtés de toute éternité pour le moment qui les voit naître, *opera mutat*, *consilia non mutat*, dit saint Augustin. Ou bien Spinosa joue sur l'équivoque de ces termes, *lois de la nature*; comme si ces lois de la nature étoient différentes de la volonté de Dieu, ou si un *miracle* détruisoit ces lois de la nature. Un *miracle* est un effet de la volonté de Dieu, mais d'une volonté libre & particuliere, qui produit un effet différent de ceux qu'elle produit en suivant le cours ordinaire & connu de la nature. Cette interruption ou cette suspension ne marque dans Dieu ni caprice ni imperfection, mais une toute-puissance & une souveraineté conformes à l'idée que nous avons de sa nature.

L'existence des *miracles* est attestée non-seulement dans l'ancien & dans le nouveau Testament, mais encore depuis Jesus-Christ jusqu'à nous, par des témoignages précis des auteurs ecclésiastiques. Saint Augustin sur-tout en raconte un grand nombre opérés de son tems, dont il

parle ou comme témoin oculaire, ou comme instruit par ceux qui en avoient été témoins. Il assure que dans la seule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 *miracles* depuis deux ans qu'on y avoit bâti une chapelle en l'honneur de saint Etienne, premier martyr.

Il y a sur cette matiere deux excès très-fréquens à éviter : l'un est l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige, & qui veut faire servir l'autorité des vrais *miracles*, de preuve de la vérité de tous les *miracles* indistinctement, sans penser que par cette voie l'on n'établit point la réalité de ceux-ci, & qu'on énerve la force des autres. Une disposition encore plus dangereuse, est celle des personnes qui cherchent à renverser toute l'autorité des *miracles*, & qui pensent qu'il n'est point convenable à la sagesse de Dieu d'établir des lois qu'il seroit si souvent obligé de suspendre. En vain ils allegueront les faux *miracles* en preuve contre les véritables. Il faut ou s'aveugler & tomber dans le pyrrhonisme historique le plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette derniere espece, & même en assez grand nombre, pour prouver que dans des occasions extraordinaires, Dieu a jugé cette voie nécessaire pour annoncer aux hommes ses volontés, & manifester sa puissance. L'église même en exigeant notre soumission sur les faits bien avérés, nous donne par sa propre conduite l'exemple de ne pas admettre sans examen tous les faits qui tiennent du prodige ; & nous pouvons croire comme elle que Dieu ne les opere pas sans nécessité ou sans utilité.

On a vivement agité dans ces derniers tems la question de savoir si les démons pouvoient opérer des *miracles*, & jusqu'où s'étendoit leur pouvoir en ce genre.

M. Clarke, dans le traité dont nous avons déja parlé, décide que Dieu peut communiquer aux mauvais anges & à des imposteurs le pouvoir de faire des *miracles*. M. Serces, dans un traité sur les *miracles*, imprimé à Amsterdam en 1729, soutient l'opinion contraire.

Les prodiges opérés par les magiciens de Pharaon, & rapportés dans l'Exode, ont également divisé les Peres & les Théologiens : les uns comme Origene, saint Augustin, & saint Thomas, ont reconnu que ces prodiges étoient réels, & non pas seulement apparens & phantastiques. Saint Augustin sur-tout s'étant proposé cette question, savoir si les verges des magiciens étoient appellées *dragons* dans le texte sacré, à cause simplement qu'elles avoient la figure de cet animal, sans en avoir la réalité, le changement qui y étoit arrivé n'ayant été que phantastique ; il répond qu'il semble que les manieres de parler de l'Ecriture étant les mêmes, on doit reconnoître dans les verges des magiciens un changement pareil à celui qu'on remarque dans celles de Moïse. Mais s'étant ensuite objecté qu'il faudroit donc que les démons eussent créé ces serpens, un changement si prompt & si subit d'une verge en un serpent ne paroissant ni possible ni naturel : il dit qu'il y a dans la nature un principe universel répandu dans tous les élémens, qui contient la semence de toutes les choses corporelles, lesquelles paroissent au dehors lorsque leurs principes sont mis en action à tems, & par des agens convenables ; mais ces agens ne peuvent ni ne doivent être nommés *créateurs*, puisqu'ils ne tirent rien du néant, & qu'ils déterminent seulement les causes naturelles à produire leurs effets au-dehors. Ainsi, selon ce pere, les démons ont pu produire dans un instant des serpens avec la matiere des verges des magiciens, en appliquant par une vertu subtile & surprenante des causes qui paroissent fort éloignées à produire un effet subit & extraordinaire : saint Thomas raisonne sur les mêmes principes, & en tire les mêmes conséquences. S. August. *quæst.* 25. *in Exod.* S. Thom. *I. part. quæst.* 104. *art.* 4.

La grande difficulté dans ce systême est que la nature & la force des démons & des ames séparées de la matiere nous étant assez inconnues, il n'est pas aisé de marquer positivement jusqu'où va leur pouvoir sur les corps, ni d'expliquer comment une substance purement spirituelle peut agir d'une maniere physique sur un corps. Il faut pour cela reconnoître en Dieu des volontés particulieres, par lesquelles il a décidé qu'à l'occasion de la volonté d'un esprit, un corps fût mis en mouvement de la maniere que cet esprit le voudroit, ou plutôt que Dieu s'est engagé à donner à la matiere certains mouvemens à l'occasion de la volonté d'un esprit ; c'est le dénouement qu'en donne dom Calmet, dans *sa dissertation sur les miracles*.

Mais quoiqu'on ne sache pas précisément jusqu'où s'étendent les forces & le pouvoir des esprits, on sait bien jusqu'où elles ne s'étendent pas, & que par conséquent des *miracles* de premier ordre, tels que la création, la résurrection d'un mort, *&c.* ne peuvent être l'ouvrage des démons.

Plusieurs autres peres & théologiens soutiennent que les magiciens de Pharaon ne changerent pas véritablement leurs verges en serpens, & qu'ils firent seulement illusion aux yeux des spectateurs. Outre Philon & Josephe qu'on cite pour ce sentiment, l'auteur des questions aux orthodoxes sous le nom de saint Justin, soutient que tout ce que firent les magiciens étoit fait par l'opération du démon ; mais que c'étoit de purs prestiges par lesquels ils trompoient les yeux des assistans en leur représentant comme des serpens ou comme des grenouilles ce qui n'étoit ni l'un ni l'autre. Tertullien, saint Jérome, saint Grégoire de Nysse, saint Prosper, tiennent la même opinion. C'est aussi celle de Tostat, & de quelques théologiens modernes ; & M. Serces entre autres, prétend que les prodiges des ministres de Pharaon, n'étoient que des prodiges & des *tours de passe-passe* semblables à ceux des joueurs de gobelets.

Mais puisqu'il y en a de vrais & de faux, de réels & d'apparens, il est nécessaire d'avoir des caracteres sûrs pour distinguer les uns des autres. M. Clarke en assigne trois, 1°. la doctrine qu'ils établissent ; 2°. la grandeur des *miracles* considérés en eux-mêmes ; 3°. la quantité & le nombre des *miracles*. Or comme une doctrine peut être ou impie, ou sainte, ou obscure, en sorte qu'elle ne soit clairement connue ni pour vraie ni pour fausse, soit par les lumieres de la raison, ou par celles de la révélation, il s'ensuit que les *miracles* faits pour appuyer la premiere sont faux ; que ceux qui soutiennent la seconde sont vrais, & que dans le troisieme cas, les *miracles* décident que la doctrine en question est vraie, parce que Dieu ne peut abuser de sa toute-puissance pour induire les hommes en erreur. En cas de conflict de *miracles*, la grandeur & la supériorité des *miracles* comparés les uns avec les autres, font connoître quels sont ceux qui ont Dieu pour auteur. L'histoire de Moïse & des magiciens de Pharaon, fournit la preuve complette de ce second caractere ; & enfin, en cas de conflict de *miracles* qui paroissent d'abord égaux, le nombre & la quantité discernent les *miracles* divins, d'avec les faux *miracles* par la même preuve.

On ajoute encore qu'on peut discerner les vrais *miracles* d'avec les prestiges du démon, ou d'autres faits prétendus miraculeux, par la doctrine, par la fin, par les circonstances, & sur-tout par l'autorité de l'Eglise. Quelques écrivains dans ces derniers tems, ont prétendu que les vrais *miracles* devoient avoir été prédits, sans faire attention que si ce caractere étoit absolument essentiel pour discerner les faux *miracles* d'avec les véritables, on auroit pû contester la mission de Moïse, dont assurément les *miracles* n'avoient été prédits nulle part. On peut consulter sur cette matiere le *traité de la Religion* de M. l'abbé de la Chambre, celui de M. Moisson, les ouvrages que nous avons cités de MM. Clarke & Serces, & *la dissertation* de dom Calmet.

MIRADOUX, (*Géog.*) petite ville de France dans le bas Armagnac, élection de Lomagne, & à deux lieues de Lectoure. *Long.* 18. 16. *lat.* 43. 56. (*D. J.*)

MIRAILLÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des aîles des papillons, ou des marques que les paons ont sur leur queue, à cause de la ressemblance que ces marques ont avec un miroir. Reneralles en Picardie, comme ci-devant sous le terme *bigarré*.

MIRAILLET, *raia lævis oculata*, s. m. (*Hist. nat.*) espece de raie qui a de chaque côté du corps une tache ronde semblable à un œil. Rondelet, *hist. des poiss. part. premiere, liv. XII. chap. x. Voyez* RAIE.

MIRANDA, (*Géog.*) petite place d'Espagne dans la Navarre, sur l'Arga. Elle n'est connue que pour avoir donné la naissance à un des plus malheureux dominicains du seizieme siecle, Barthélemi Carranza. Ses avantures sont fort singulieres, quoiqu'il n'ait fait qu'un catéchisme espagnol & une somme des conciles, ouvrages même pitoyables : mais voici sa vie.

Il vint en Angleterre avec Philippe d'Autriche, y travailla de toutes ses forces à extirper la foi protestante, fit brûler des livres, & exiler bien du monde. En 1557, Philippe II. lui donna le premier siege d'Espagne, l'archevêché de Tolede. Il assista aux dernieres heures de Charles-Quint, & fut ensuite arrêté par l'inquisition comme hérétique. Il perdit son archevêché, sa liberté au bout de quinze ans de prison, fut déclaré suspect d'hérésie, & condamné comme tel à l'abjuration & à d'autres peines. Un homme contre lequel on n'a nulle preuve, ne sort des mains de ses délateurs qu'après une longue & dure captivité, n'en sort qu'avec flétrissure, & le jugement porte qu'il y a des présomptions contre lui ! C'est aux sages à voir les iniquités d'un tribunal qui regne depuis si long-tems en plusieurs lieux de la chrétienté, & qui

qui commence à répandre des racines & des fibres chevelues dans des pays, où son nom même jusqu'à ce jour excite l'indignation de tous les honnêtes gens. (*D. J.*) (1)

MIRANDA, (*Géog.*) riviere d'Espagne, autrement nommée *Eo*. Elle a sa source au pié des montagnes des Asturies, fait la borne entre les Asturies & la Galice, & se jette ensuite dans la mer. (*D. J.*)

MIRANDA DO DUERO, (*Géog.*) on l'appelloit anciennement *Contia* ou *Contium*, ville forte de Portugal, capitale de la province de Tra-los-Montes, avec un évêché suffragant de Brague. Elle est sur un roc, au confluent du Duero & du Fresne, à 33 lieues S. O. de Léon, 15 N. O. de Salamanque, 12 S. E. de Bragance, 83 N. E. de Lisbonne. *Long.* 11. 55. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

MIRANDA DE EBRO, (*Géog.*) petite ville d'Espagne dans la vieille Castille. Elle est dans un terroir fertile en excellent vin, sur les deux bords de l'Ebre qui la traverse, sous un pont, à 64 lieues N. de Madrid, 14 S. O. de Bilbao. *Long.* 14. 25. *lat.* 42. 52. (*D. J.*)

MIRANDE, LA, (*Géog.*) pauvre petite ville de France en Gascogne, capitale du comté d'Astarac. Elle fut bâtie en 1289, sur la Baise, à 6 lieues S. O. d'Ausch, 160. S. O. de Paris. *Long.* 17. 56. *lat.* 42. 33. (*D. J.*)

MIRANDOLE, LA, ou LA MIRANDE, (*Géog.*) forte ville d'Italie, capitale du duché de même nom, qui est entre les duchés de Mantoue & de Modène. Les François & les Espagnols furent défaits près de cette place par les Allemands en 1703. Les François la prirent en 1705, & l'évacuerent en 1707. L'empereur Charles VI. la vendit avec le duché au duc de Modène. Le roi de Sardaigne s'en empara en 1743. Elle a été rendue avec le duché, en 1748, au duc de Modène par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle est à 7 lieues N. E. de Modène, 9. S. E. de Mantoue, 10 O. de Ferrare, 34 S. E. de Milan. *Long.* 28. 40. *lat.* 44. 52.

Mais si la ville de la *Mirandole* est connue par ses vicissitudes, elle l'est encore davantage par un de ses princes souverains qui porta son nom. On voit que je veux parler de Jean-François Pic de la *Mirandole*, qui, dès sa tendre jeunesse, fut un prodige d'étude & de savoir. Le goût des Sciences fut si grand en lui, qu'il prit le parti de renoncer à la principauté de sa patrie, & de se retirer à Florence où il mourut en 1494.

Il est extraordinaire que ce prince qui avoit étudié une vingtaine de langues, ait pû à vingt-quatre ans soutenir des thèses sur tous les objets de sciences connues dans son siecle. Il est vrai que les sciences de ce tems-là se bornoient presque toutes à la connoissance de la somme de saint Thomas-d'Aquin, & des ouvrages d'Albert surnommé le Grand, c'est-à-dire, à un jargon inintelligible de théologie péripatéticienne. Pic de la *Mirandole* étoit bien malheureux, avec son beau génie, d'avoir consumé ses veilles & abrégé ses jours dans ces graves démences.

Cependant, dit M. de Voltaire, les thèses qu'il soutint firent plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton, & les vérités approfondies par Locke. On trouva dans ces thèses plusieurs propositions hérétiques, fausses & scandaleuses; mais n'en trouve-t-on pas par-tout où l'on veut en trouver? Enfin, il fallut que le pape Alexandre VI. qui du-moins avoit le mérite de mépriser les disputes, envoyât une absolution à Pic de la *Mirandole*. Sans cette absolution, c'étoit un homme perdu. Il eût été heureux pour lui d'avoir laissé la philosophie péripatéticienne pour les beautés agréables de Virgile, du Dante, & de Pétrarque. (*D. J.*)

MIRAVEL, (*Géog.*) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, & dans un terroir qui produit d'excellent vin. Elle est sur le penchant d'une colline à 4 lieues de Plazencia. *Long.* 12. 30. *lat.* 39. 54. (*D. J.*)

MIRE, s. f. (*Arquebus.*) marque sur la longueur d'une arme à feu, qui sert de guide à l'œil de celui qui veut s'en servir. Les Canonniers ont des coins de *mire* qui haussent & baissent le canon; ils ont aussi une entretoise qu'ils appellent de même. *Voyez les articles* CANON, AFFUT & ENTRETOISE.

MIREBEAU, (*Géog.*) petite ville de France en Poitou, capitale d'un petit pays appellé le *Mirebalais*. Elle fut bâtie par Foulques de Néra, & souffrit un long siege en 1202, en faveur de la reine d'Angleterre, veuve d'Henri II. qui s'y étoit réfugiée. Elle est à 4 lieues

de Poitiers, & à 71 lieues S. O. de Paris. *Long.* 17d. 50. 23. *lat.* 46d. 46. 56. (*D. J.*)

MIRECOURT, (*Géog.*) ville de France en Lorraine, capitale du bailliage de Vosge. Elle s'appelle en latin *Mercurii curtis*; ce nom pourroit faire conjecturer que c'est un lieu d'une grande antiquité, les anciens pourtant n'en font aucune mention. On voit seulement que c'étoit un des premiers domaines des ducs de Lorraine. Elle est sur la riviere de Madon, à 10 lieues S. O. de Nanci, 12 S. E. de Toul, 7 N. O. d'Espinal, 66 S. E. de Paris. *Long.* 23. 52. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MIREMONT, (*Géog.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Périgord, proche la Vézere, à 6 lieues de Sarlat, à 8 de Périgueux. On voit auprès une grande caverne appellée *Cluseau*, fort célebre dans le pays. *Long.* 18. 26. *lat.* 45. 12. (*D. J.*)

MIREPOIX, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, avec un évêché suffragant de Toulouse, valant dix-huit mille livres de rente, & n'ayant que 154 paroisses. Cette ville est nommée dans la basse-latinité *Mirapicum*, *Mirapicium*, *Mirapices castrum*. C'étoit un lieu fort, & une place d'armes du comté de Foix, au commencement du treizieme siecle. Les Croisés la prirent, & la donnerent à Gui de Levis, un de leurs principaux chefs, donation que confirmerent les rois de France, de sorte que *Mirepoix* a resté depuis lors dans cette même maison. Elle est sur le Gers, à 6 lieues N. E. de Foix, 16 S. E. de Toulouse, 172 S. O. de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MIRER, v. neut. (*Gram.*) c'est diriger à l'œil une arme vers le point éloigné qu'on veut frapper. *Voyez* MIRE, CANON, FUSIL.

MIRER, (*Marine.*) la terre se *mire*, c'est-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle maniere, qu'il semble qu'elles soient élevées sur de bas nuages.

MIRLICOTON, s. m. (*Jardinage.*) terme usité en Provence, Languedoc & Gascogne pour parler des grosses rossanes tardives, qui sont toûjours des pêches ou pavies.

MIRLIRO, s. m. (*Jeu.*) c'est un hasard au *jeu de l'hombre* à trois. Ce sont les deux as noirs sans matadors, qui valent au joueur une fiche de chacun, s'il gagne; qu'il paye, s'il perd.

MIRLIROS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) sorte d'herbe des champs, qui croît dans les avoines & les terres fortes; elle fleurit jaune, sa tige est haute, & son odeur est vive.

MIRMILLON, s. m. (*Hist. anc.*) espece de gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faulx. On les distinguoit encore à la figure de poisson qu'ils portoient à leurs casques.

MIROBRIGA, (*Géog. anc.*) Il y a plusieurs villes qui portent ce nom latin. 1°. Une d'Espagne, dans la Bétique. 2°. Une seconde d'Espagne, dans la même Bétique, entre Æmiliana & Salica, selon Ptolomée. Le pere Hardouin prétend que c'est présentement *Villa de Capilla*, au voisinage de *Fuente de la Ovejuna*. 3°. Une de la Lusitanie dans les terres, selon Ptolomée, *l. II. c. v.* qui la place entre *Bretolæum* & *Acobriga*. On prétend avec beaucoup d'apparence, que c'est aujourd'hui *San-Jago-de-Cacem*, à une lieue & demie du rivage, dans l'Entre-Tejo e Guadiane, à l'orient du port de Sinis. 4°. Une de l'Espagne tarragonoise, aux confins de la Lusitanie. Il paroît d'une inscription recueillie par Gruter, qu'elle étoit voisine de *Bletisa* & de *Salmantica*. Or, si Bletisa est aujourd'hui Ledesma, comme le prétend Mariana; & si Salmantica est Salamanque, comme personne n'en doute, cette derniere *Mirobriga* pourra être Ciudad Rodrigo, ou quelque part, entre cette derniere ville & Salamanque. (*D. J.*)

MIROIR, s. m. (*Catoptr.*) corps dont la surface représente par réflexion les images des objets qu'on met au-devant. *Voyez* RÉFLEXION.

L'usage des *miroirs* est très-ancien, car il est parlé de certains *miroirs* d'airain, au *chap. xxxviii. de l'Exode. vers.* 8. où il est dit que Moïse fit un bassin d'airain des *miroirs* des femmes qui se tenoient assiduement à la porte du tabernacle. Il est vrai que quelques commentateurs modernes prétendent que ces *miroirs* n'étoient pas d'airain; mais quoi qu'il en soit, le passage précédent suffit pour constater l'ancienneté de l'usage des *miroirs*: d'ailleurs les plus savans rabbins conviennent que dans ce tems-là chez les Hébreux, les femmes se ser-

(1) Pour concevoir la vénération dûe à ce saint & respectable tribunal, voyez la note à l'article *Inquisition*. (E)

voient de *miroirs* d'airain pour se coëffer. Les Grecs ont eu aussi autrefois des *miroirs* d'airain, comme il seroit aisé de le prouver par beaucoup de passages d'anciens poetes. *Voyez* ARDENT.

Miroir, dans un sens moins étendu, signifie une *glace de verre* fort unie & étamée par-derriere, qui représente les objets qui y sont présentés.

Miroir, en *Catoptrique*, signifie un *corps poli* qui ne donne point passage aux rayons de lumiere, & qui par conséquent les réfléchit. *Voyez* RAYON & LUMIERE. Ainsi l'eau d'un puits profond ou d'une riviere, & les métaux dont la surface est polie, sont autant d'especes de *miroirs*. La théorie des propriétés des *miroirs* fait l'objet de la *Catoptrique*. *Voyez* CATOPTRIQUE.

La science des *miroirs* est fondée sur les principes généraux suivans. 1°. La lumiere se réfléchit sur un *miroir*, de façon que l'angle d'incidence soit égal à l'angle de réflexion. *Voyez l'article* RÉFLEXION.

D'où il s'ensuit qu'un rayon de lumiere comme *HB* (*Pl. d'Optique*, *figure* 26,) tombant perpendiculairement sur la surface d'un *miroir DE*, retournera en arriere dans la même ligne par laquelle il est venu, & le rayon oblique *AB* se réfléchira par une ligne *BC*, telle que l'angle *CBG* soit égal à *ABF*, ce que l'expérience vérifie en effet.

Car si on place l'œil en *C* à la même distance du *miroir* que l'objet *A*, & qu'on couvre d'un corps opaque, comme d'un petit morceau de drap, le point *B* qui est le milieu de *FG*, on ne verra plus alors l'objet *A* dans le *miroir*: ce qui prouve que le rayon par lequel on le voit est *ABC*, puisqu'il n'y a que ce rayon qui soit intercepté & arrêté par l'interposition du corps opaque en *B*. Or les côtés *FB*, *BG* sont égaux ainsi que les côtés *AF*, *CG* sont égaux; d'où il s'ensuit que l'angle *ABF* est égal à l'angle *CBG*: par conséquent le rayon *ABC* qui vient de l'objet *A* à l'œil en *C*, réfléchit en *B*, de maniere que les angles d'incidence & de réflexion sont égaux.

Ainsi il n'est pas possible que plusieurs rayons différens tombant sur un même point du *miroir*, se réfléchissent vers un même point hors de sa surface; puisqu'en ce cas plusieurs angles de réflexion seroient égaux au même angle de réflexion *ABD*, & qu'ils le seroient par conséquent les uns aux autres, ce qui est absurde. 2°. Il tombe sur un même point du *miroir* des rayons qui partent de chaque point de l'objet radieux & qui se réfléchissent; & par conséquent, puisque les rayons qui partent de différens points d'un même objet, & qui tombent sur un même point du *miroir*, ne peuvent se réfléchir en arriere vers un même point; il s'ensuit de-là que les rayons envoyés par différens points de l'objet se sépareront de nouveau après la réflexion, de façon que la situation de chacun des points où il parviendra, pourra indiquer ceux dont ils sont partis.

De-là vient que les rayons réfléchis par les *miroirs* représentent les objets à la vûe. Il s'ensuit aussi de-là que les corps dont la surface est raboteuse & inégale, doivent réfléchir la lumiere, de façon que les rayons qui partent de différens points se mêlent confusément les uns avec les autres.

Les *miroirs* se peuvent diviser en plans, concaves, convexes, cylindriques, coniques, paraboliques, elliptiques, &c.

Les *miroirs plans* sont ceux dont la surface est plane. *Voyez* PLAN. Ce sont ceux qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

Lois & effets des miroirs *plans*. 1°. Dans un *miroir plan*, chaque point *A* de l'objet, *Pl. d'Optique fig.* 27, est vû dans l'intersection *B* de la cathete d'incidence *AB* avec le rayon réfléchi *CB*.

Or 1°. tous les rayons réfléchis rencontrent la cathete d'incidence en *B*, c'est-à-dire dans un point *B* autant éloigné de la surface du *miroir* en-dessous que *A* l'est en-dessus. Car l'angle *ADG* qui est l'angle d'incidence, est égal à l'angle de réflexion *CDH*, & celui-ci est égal à l'angle *GDB*; d'où il s'ensuit que les angles *ADG*, *GDB* sont égaux, & qu'ainsi *AG* est égal à *GB*. Donc on verra toujours l'objet dans le même lieu, quelque soit le rayon réfléchi qui le fasse appercevoir. Et par conséquent plusieurs personnes qui voyent le même objet dans le même *miroir*, le verront tous au même endroit derriere le *miroir*, de-là vient que chaque objet n'a qu'une image pour les deux yeux, & c'est pour cette raison qu'il ne paroît point double.

Il s'ensuit aussi de-là que la distance de l'image *B* à l'œil *C* est composée du rayon d'incidence *AD* & du réfléchi *CD*, & que l'objet *A* envoie des rayons par réflexion de la même maniere qu'il le feroit directement, s'il étoit situé derriere le *miroir* dans le lieu de l'image.

2°. L'image d'un point *B* paroît précisément aussi loin du *miroir* par derriere que le point en est éloigné en-devant. Ainsi le *miroir C fig.* 28. étant placé horisontalement, le point *A* paroîtra autant abaissé au-dessous de l'horison qu'il est réellement élevé au-dessus, les objets droits y paroîtront donc renversés. Un homme, par exemple, qui est sur ses piés, y paroîtra la tête en-bas. Ou, si le *miroir* est attaché à un plafond parallele à l'horison, les objets qui seront sur le carreau, paroîtront autant au-dessus du plafond qu'ils sont réellement au-dessous, & sens-dessus-dessous.

3°. Dans les *miroirs* plans, les images sont parfaitement semblables & égales aux objets.

4°. Les parties des objets qui sont placés à droite, y paroissent à gauche, & réciproquement.

En effet, quand on se regarde dans un *miroir*, par exemple, les parties qui sont à droite & à gauche nous paroissent dans des lignes menées de ces parties perpendiculairement au *miroir*: c'est donc la même chose que si nous regardions une personne qui seroit directement tournée vers nous. Or en ce cas, la gauche de cette personne répondroit à notre droite, & sa droite à notre gauche; par conséquent nous jugeons que les parties d'un objet placées à droite, sont à gauche dans le *miroir*, & réciproquement. C'est pour cette raison que nous nous croyons gauchers, quand nous nous regardons écrire ou faire autre chose, dans un *miroir*.

L'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans les *miroirs plans* fournit une méthode pour mesurer des hauteurs inaccessibles au moyen d'un *miroir plan*. Placez pour cela votre *miroir* horisontalement comme en *C fig.* 28; & éloignez-vous-en jusqu'à ce que vous y puissiez appercevoir, par exemple, la cime d'un arbre, dont le pié répond bien verticalement au sommet; mesurez l'élévation *DE* de votre œil au-dessus de l'horison ou du *miroir*, ainsi que la distance *EC* de la station au point de réflexion, & la distance du pié de l'arbre à ce même point. Enfin, cherchez une quatrieme proportionnelle *AB* aux lignes *EC*, *CB*, *ED*: & ce sera la hauteur cherchée. *Voyez* HAUTEUR.

En effet, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion *ACB*; *DCE* rend semblables les triangle *ACB*, *DCE* qui sont rectangles en *B* & en *E*, d'où il s'ensuit que ces triangles ont leurs côtés proportionels, & qu'ainsi *CE* est à *DE* dans le même rapport que *CB* à *BA*.

5°. Si un *miroir plan* est incliné de 45 degrés à l'horison, les objets verticaux y paroîtront horisontaux, & réciproquement. D'où il suit qu'un globe qui descendroit sur un plan incliné, peut dans un *miroir* paroître monter dans une ligne verticale, phénomene assez surprenant pour ceux qui ne sont point initiés dans la Catoptrique.

Car, pour cela, il n'y a qu'à disposer un *miroir* à un angle de 45 degrés avec l'horison, & faire descendre un corps sur un plan un peu incliné, ce plan paroîtra dans le *miroir* presque vertical. Ou, si on veut que le plan paroisse exactement vertical, il faut que le *miroir* fasse avec l'horison un angle un peu plus grand que 45 degrés. Par exemple, si le plan sur lequel le corps descend, fait avec l'horison un angle de 30 degrés, il faudra que le *miroir* soit incliné de 45 degrés plus la moitié de 3 degrés; si le plan fait un angle de 5 degrés, il faudra que le *miroir* fasse un angle de 45 degrés plus la moitié de 5 degrés, & ainsi du reste.

6°. Si l'objet *AB*, *fig.* 29, est situé parallelement au *miroir CD*, & qu'il en soit à la même distance que l'œil, la ligne de réflexion *CD*, c'est-à-dire la partie du *miroir* sur laquelle tombent les rayons de l'objet *AB* qui se réfléchissent vers l'œil, sera la moitié de la longueur de l'objet *AB*.

Et ainsi, pour pouvoir appercevoir un objet entier dans un *miroir plan*, il faut que la longueur & la largeur du *miroir* soient moitié de la longueur & de la largeur de l'objet. D'où il s'ensuit qu'étant données la longueur & la largeur d'un objet qui doit être vû dans un *miroir*, on aura aussi la longueur & la largeur que doit avoir le *miroir*, pour que l'objet placé à la même distance de ce *miroir* que l'œil, puisse y être vû en entier.

Il s'ensuit encore de-là que, puisque la longueur & la largeur de la partie réfléchissante du *miroir* sont soudoubles de la longueur & de la largeur de l'objet, la partie réfléchissante de la surface du *miroir* est à la surface de l'objet en raison de 1 à 4. Et par conséquent, si en une certaine position, nous voyons dans un *miroir* un objet entier, nous le verrons de-même dans tout autre lieu, soit que nous nous en approchions, soit que nous nous en éloignions, pourvu que l'objet s'approche ou s'éloigne

en

en même tems, & demeure toujours à la même distance du *miroir* que l'œil.

Mais si nous nous éloignons du *miroir*, l'objet restant toujours à la même place, alors la partie de la surface du *miroir*, qui doit réfléchir l'image de l'objet, doit être plus que le quart de la surface de l'objet; & par conséquent, si le *miroir* n'a de surface que le quart de celle de l'objet, on ne pourra plus voir l'objet entier. Au contraire, si nous nous approchons du *miroir*, l'objet restant toujours à la même place, la partie réfléchissante du *miroir* sera moindre que le quart de la surface de l'objet. Ainsi on verra, pour ainsi dire, plus que l'objet tout entier; & on pourroit même diminuer encore le *miroir* jusqu'à un certain point, sans que cela empêchât de voir l'objet dans toute son étendue.

7°. Si plusieurs *miroirs* ou plusieurs morceaux de *miroirs* sont disposés de suite dans un même plan, ils ne nous feront voir l'objet qu'une fois.

Voilà les principaux phénomenes des objets vûs par un seul *miroir plan*. En général, pour les expliquer tous avec la plus grande facilité, on n'a besoin que de ce seul principe, que l'image d'un objet vû dans un seul *miroir plan*, est toujours dans la perpendiculaire menée de l'objet à ce *miroir*, & que cette image est autant au-delà du *miroir* que l'objet est en-deçà. Avec le secours de ce principe & des premiers élémens de la Géométrie, on trouvera facilement l'explication de toutes les questions qu'on peut proposer sur cette matiere. Passons présentement aux phénomenes qui résultent de la combinaison des *miroirs plans* entr'eux.

8°. Si deux *miroirs plans* se rencontrent en faisant un angle plan quelconque, l'œil placé en-dedans de cet angle plan, verra l'image d'un objet placé en-dedans du même angle, aussi souvent répétée qu'on pourra tirer de cathetes propres à marquer les lieux des images, & terminés hors de l'angle.

Pour expliquer cette proposition, imaginons que *XY* & *XZ*, *fig.* 30. *Opt.* soient deux *miroirs plans*, disposés entr'eux de maniere qu'ils forment l'angle *ZXY*, & que *A* soit l'objet & *O* l'œil. On menera d'abord de l'objet *A* la perpendiculaire ou cathete *AT* sur le *miroir XZ* qu'on prolongera jusqu'à ce que $AT = TC$. On menera ensuite du point *C* la cathete *CE*, de maniere que *DE* soit égal à *CD*. Après cela on menera du point *E* la cathete *EG* sur le premier *miroir*, de maniere que *EF* soit égal à *FG*; ensuite la cathete *GI* sur le second, de maniere que *GH* soit égal à *HI*. Enfin, la cathete *IL* sur le premier, & cette cathete *IL* sera la derniere; parce qu'en faisant *KL* égal à *IK*, l'extrémité *L* tombe en-dedans de l'angle *ZXY*. Or, comme il y a quatre cathetes *AC*, *CE*, *EG*, *GI*, dont les extrémités *C*, *E*, *G*, *I*, tombent hors de l'angle formé par les *miroirs*, l'œil *O* verra l'objet *A* quatre fois. De plus, si du même objet *A* on mene sur le *miroir XY* une premiere cathete, qu'on prolongera jusqu'à une égale distance; qu'ensuite on tire de l'extrémité de cette cathete une cathete nouvelle sur le *miroir XZ*, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on arrive à une cathete qui soit terminée au-dedans de l'angle des *miroirs*, on trouvera le nombre d'images que l'œil *O* peut voir, en supposant la premiere cathete tirée sur le *miroir XY*, & ainsi on aura le nombre total d'images que les deux *miroirs* représentent.

Pour en faire sentir la raison en deux mots, on remarquera, 1°. que l'objet *A* est vû en *C* par le rayon réfléchi *A*, *T*, *O*. 2°. Que ce même objet *A* est vû en *E* par le rayon *AVRO*, qui se réfléchit deux fois. 3°. Qu'il est vû en *G* par un rayon qui se réfléchit trois fois, & qui vient à l'œil dans la direction *GO*, le dernier point de réflexion étant *M*, & ainsi de suite. De plus, si la perpendiculaire *IL* est telle que la ligne menée du point *L* à l'œil *O* coupe le *miroir* ou plan *XZ* en quelques points entre *X* & *Z*, on pourra voir encore l'image *L*; autrement on ne la verra point: la raison de cela est que l'image *L* doit être vûe par un rayon mené du point *L* à l'œil *O*; & ce rayon doit être réfléchi, de maniere qu'étant prolongé il passe par le point *I* d'où il s'ensuit qu'il doit être réfléchi par le *miroir XZ* auquel *IL* est perpendiculaire. Or, si le rayon mené de *O* en *L* ne coupe point le *miroir XY* entre *X* & *Y*, il est impossible qu'il en soit réfléchi: par conséquent on ne pourra voir l'image *L*.

Par ce principe général on déterminera très-facilement le nombre des images de l'objet *A* que l'œil *O* doit voir.

Ainsi, comme on peut tirer d'autant plus de cathetes terminées hors de l'angle, que l'angle est plus aigu; plus l'angle sera aigu, plus on verra d'images. Ainsi l'on trouvera qu'un angle d'un tiers de cercle représentoit l'objet deux fois; que celui d'un quart de cercle le représentoit trois fois; celui d'un cinquieme cinq fois; celui d'un douzieme onze fois. De plus, si l'on place ces *miroirs* dans une situation verticale, qu'ensuite on resserre l'angle qu'il forme, ou bien qu'on s'en éloigne, ou qu'on s'en approche, jusqu'à ce que les images se confondent en une seule, elles n'en paroîtront alors que plus difformes & monstrueuses.

On peut même, sans tirer les cathetes, déterminer aisément par le calcul combien il doit y en avoir qui soient terminées hors de l'angle, & par-là on trouvera le nombre des images plus facilement & plus simplement qu'on ne feroit par une construction géométrique.

Nous avons dit ci-dessus, que l'image *L* devoit paroître ou non, selon que le rayon mené de *L* en *O* coupoit le *miroir XY* au-dessous de *Y*, ou non; d'où il s'ensuit, que selon la situation de l'œil, on verra une image de plus ou de moins. Par exemple, si deux *miroirs* plans sont disposés de maniere qu'ils fassent entre eux un angle droit, chacun de ces *miroirs* fera d'abord voir une image de l'objet; de plus, on verra une troisieme image, si on n'est pas dans la ligne qui joint l'objet avec l'angle des *miroirs*; mais si on est dans cette ligne, on ne verra point cette troisieme image.

Les *miroirs* de verre ainsi multipliés, réfléchissent deux ou trois fois l'image d'un objet lumineux; il s'ensuit que si l'on met une bougie allumée, *&c.* dans l'angle des deux *miroirs*, elle y paroîtra multipliée.

C'est sur ces principes que sont fondées différentes machines catoptriques, dont quelques-unes représentent les objets très-multipliés, disloqués & difformes, d'autres infiniment grossis & placés à de grandes distances. *Voyez* Boite Catoptrique.

Si deux *miroirs* *BC*, *DS*, *fig.* 29. *n.* 2. sont disposés parallellement l'un à l'autre, on verra une infinité de fois l'image de l'objet *A* placé entre ces deux *miroirs*; car soit fait *AD* égale à *DF*, il est d'abord évident, que l'œil *O* verra l'image de l'objet *A* en *F* par une seule réflexion, savoir, par le rayon *OMA*. Soit ensuite *FB* égale à *BL*, & *LD* égale à *DH*, l'œil *O* verra l'objet *A* en *H* par trois réfléxions & par le rayon *OSRLA*, & ainsi de suite; de même si on mene la perpendiculaire *AB*, & qu'on fasse *BI* égale à *AB*, *DG* égale à *ID*, l'œil *O* verra l'objet *A* en *I* par une seule réflexion, & en *G*, par le rayon *OPNA* qui a souffert deux réfléxions. On trouvera de même les lieux des images de l'objet vûes par quatre réfléxions, par cinq, par six, par sept, *&c.* & ainsi à l'infini; d'où il s'ensuit que l'œil *O* verra une infinité d'images de l'objet *A* par le moyen des *miroirs* plans paralleles *BC*, *DE*; au reste, il est bon de remarquer que dans ce cas & dans celui des *miroirs*, joints ensemble sous un angle quelconque, les images seront plus foibles à mesure qu'elles seront vûes par un plus grand nombre de réflexions; car la réflexion affoiblit la vivacité des rayons lumineux.

Il ne sera peut-être pas inutile d'expliquer ici une observation curieuse sur les *miroirs* plans: quand on place un objet assez petit, comme une épingle, perpendiculairement à la surface d'un *miroir*, & qu'on regarde l'image de cet objet en mettant l'œil assez près du *miroir*, on voit deux images au lieu d'une, l'une plus foible, l'autre plus vive. La premiere paroît immédiatement contiguë à l'objet; de sorte que la pointe de l'image, si l'objet est une épingle, paroît toucher la pointe de l'épingle véritable; mais la pointe de la seconde image paroît un peu éloignée de la pointe de l'objet, & d'autant plus que la glace est plus épaisse. On voit outre cela très-souvent plusieurs autres images qui vont toutes en s'affoiblissant, & qui sont plus ou moins nombreuses, selon la position de la glace & de l'œil, & selon que l'objet est plus ou moins lumineux. Pour expliquer ces phénomenes nous remarquerons, 1°. que de toutes les rayons que l'objet envoie sur la surface du *miroir*, il n'y en a qu'une partie qui est renvoyée ou réfléchie par cette surface, & cette partie même est assez peu considérable; car l'image qui paroît la plus proche de l'objet, & dont l'extrémité est contiguë à l'extrémité de l'objet, est celle qui est formée par les rayons que réfléchit la surface du *miroir*. Or cette image, comme nous l'avons dit, est souvent assez foible. 2°. La plus grande partie des rayons qui viennent de l'objet pénetrent la glace & rencontrent sa seconde surface dont le derriere est étamé, & par conséquent les empêche de sortir; ces rayons se réfléchissent donc au-dedans de la glace, & repassant par la premiere surface, ils arrivent à l'œil du spectateur. Or ces rayons sont en beaucoup plus grand nombre que les premiers qui sont immédiatement réfléchis par la premiere surface. En effet, le

verre

verre ainsi que tous les autres corps a beaucoup plus de pores que de matiere solide, car l'or qui est le plus pesant de tous est lui-même fort poreux, comme on le voit par les feuilles d'or minces qui sont transparentes, & qui donnent passage à l'eau, & l'or est beaucoup plus pesant que le verre, d'où il s'ensuit que le verre a beaucoup plus de pores que de parties propres. De plus, le verre ayant, selon toutes les apparences, une grande quantité de pores en ligne droite, sur-tout lorsqu'il est peu épais; il s'ensuit qu'il doit laisser passer beaucoup plus de rayons que la premiere surface n'en réfléchit; mais ces rayons étant arrivés à la seconde surface sont presque tous renvoyés, parce qu'elle est étamée, & lorsqu'ils arrivent de nouveau à la premiere surface, la plus grande partie de ces rayons sort du verre, par la même raison que la plus grande partie des rayons de l'objet est entrée en-dedans du verre. Ainsi, l'image formée par ces rayons doit être plus vive que la premiere: enfin, les rayons qui reviennent à la premiere surface, après avoir souffert une réflexion au-dedans du verre, ne sortent pas tous, mais une partie est réfléchie au-dedans de la glace par cette premiere surface, & de-là sont renvoyés de nouveau par la seconde, & ressortant en partie par la premiere surface, ils produisent une nouvelle image beaucoup plus foible, & ainsi il se forme plusieurs images de suite par les réflexions réitérées des rayons au-dedans de la glace, & ces images doivent aller toujours en s'affoiblissant.

Les *miroirs convexes*, sont ceux dont la surface est convexe; cette surface est pour l'ordinaire sphérique.

Les lois des phénomenes des *miroirs*, soit convexes, soit concaves, sont beaucoup plus compliquées que celles des phénomenes des *miroirs* plans, & les auteurs de Catoptrique sont même assez peu d'accord entr'eux là-dessus.

Une des principales difficultés qu'il y ait à résoudre dans cette matiere, c'est de déterminer le lieu de l'image d'un objet vû par un *miroir*, convexe ou concave: or les Opticiens sont partagés là-dessus en deux opinions. La premiere & la plus ancienne, place l'image de l'objet dans le lieu où le rayon réfléchi qui va à l'œil, coupe la cathete d'incidence, c'est-à-dire, la perpendiculaire menée de l'objet à la surface réfléchissante; laquelle perpendiculaire, dans les *miroirs* sphériques, n'est autre chose que la ligne menée de l'objet au centre du *miroir*. Ce qui a donné naissance à cette opinion, c'est qu'on a remarqué que dans les *miroirs* plans, le lieu de l'image étoit toujours dans l'endroit où la perpendiculaire menée de l'objet sur le *miroir*, étoit rencontré par le rayon réfléchi; on a donc cru qu'il devoit en être de même dans les *miroirs* sphériques, & on s'est même imaginé que l'expérience étoit assez conforme à ce sentiment. Cependant le P. Taquet, un de ceux qui ont le plus soutenu que le lieu de l'image étoit dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi, convient lui-même qu'il y a des cas où l'expérience est contraire à ce principe; malgré cela, il ne laisse pas de l'adopter, & de prétendre qu'il est confirmé par l'expérience dans un grand nombre d'autres cas. Si les auteurs d'optique qui ont suivi cette opinion sur le lieu de l'image, avoient approfondi davantage les raisons pour lesquelles les *miroirs* plans font toujours voir de l'image dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi; ils auroient vû que dans ces sortes de *miroirs*, le point de concours de la cathete & du rayon réfléchi, est aussi le point de concours commun de tous les rayons réfléchis, que par conséquent des rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, y entrent comme s'ils venoient directement de ce point de concours, & que c'est pour cette raison que ce point de concours est le lieu où l'on apperçoit l'image. Or dans les *miroirs*, soit convexes, soit concaves, le point de concours des rayons réfléchis n'est pas le même que le point de concours de ces rayons avec la perpendiculaire. Ces raisons ont engagé plusieurs opticiens à abandonner l'opinion commune sur le lieu de l'image: M. Barrow, Newton, Muschenbroeck, &c. prétendent qu'elle doit être dans le lieu où concourent les rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, c'est-à-dire, à-peu près dans l'endroit où concourent deux rayons réfléchis infiniment proches, venant de l'objet & passant par la prunelle de l'œil. Cependant il faut avouer, & Barrow lui-même en convient à la fin de son optique, que ce principe, quoique fondé sur des raisons plus plausibles que le premier, n'est pas encore absolument général, & qu'il y a des cas où l'expérience y est contraire. Il est vrai que dans ces cas, l'image de l'objet paroît presque toujours confuse; ce sont ceux où les rayons réfléchis entrent dans l'œil convergens, c'est-à-dire en se rapprochant l'un de l'autre, de sorte que dans ces cas on devroit voir l'image derriere soi, suivant le principe, parce que le point de concours des rayons est derriere. Barrow, en rapportant ces expériences, dit qu'elles ne l'empêchent pas de regarder comme vraie son opinion sur le lieu l'image, & que les difficultés auxquelles elle peut être sujette viennent de ce que l'on ne connoît point encore parfaitement les lois de la vision directe. En effet, la difficulté se réduit ici à savoir, quel devroit être le lieu apparent d'un objet qui nous envoyeroit des rayons, non pas divergens, mais convergens; or comme ces rayons devroient presque toujours se réunir avant d'arriver au fond de l'œil, il s'ensuit que la vision devroit en être fort confuse; & comme une longue expérience nous a accoutumés à juger, que les objets que nous voyons, soit confusément, soit distinctement, sont au-devant de nous; cette image, quoique confuse, nous paroîtroit au-devant de nous, quoique nous dussions naturellement la juger derriere; peut-être expliqueroit-on par-là le phénomene dont il s'agit: quoi qu'il en soit, on ne sauroit nier que le principe de Barrow ne soit appuyé sur des raisons bien plus plausibles que celui des anciens.

M. Wolf dans son optique embrasse un sentiment moyen. Il prétend que quand les deux yeux sont dans le même plan de réflexion, l'objet est vû dans le concours des rayons réfléchis, suivant l'opinion de Barrow, mais que quand les yeux sont dans différens plans, ce qui arrive presque toujours, l'objet est vû dans le concours de rayon réfléchi avec la cathete. Voici comme il démontre cette derniere proposition: soient, dit-il (*fig. 38. de l'Opt.*) G, H, les deux yeux, A, l'objet, AF la cathete d'incidence, & ADG un rayon réfléchi qui concoure avec la cathete en C; le rayon réfléchi AEH qui passe par l'œil H, concourra aussi au même point C, & par conséquent l'objet sera vû en C; mais 1°. cette démonstration suppose que les rayons réfléchis EH, GD, sont dans le même plan, ce qui est fort rare; 2°. la proposition est fausse lors même qu'ils y sont: car alors on ne devroit voir qu'une seule image de l'objet A, cependant il y a des cas où l'on en voit deux. *Voyez* Barrow, *lec.* 15. 3°. pourquoi l'auteur veut-il que l'on voye l'objet dans l'endroit où les rayons DG, HE concourent? Cela seroit vrai, si tous les rayons qui vont à l'œil G & à l'œil H partoient du point C, comme il arrive dans la vision directe, & l'objet seroit alors vû en C, non parce que les axes optiques GD, HE concourroient en C, mais parce que tous les rayons qui entreroient dans chacun des yeux partiroient du point C; or, dans le cas présent, ils n'en partent pas. Il n'y a donc point de raison pour que l'objet paroisse en C.

Nous avons crû devoir exposer ici avec quelque étendue, ces différentes opinions: nous allons marquer le plus succinctement qu'il nous sera possible, l'explication des différens phénomenes des *miroirs* courbes, suivant le principe des anciens, & nous en marquerons en même tems l'explication dans le principe de Barrow, afin qu'on juge de la différence, & qu'on puisse décider auquel des deux l'expérience est le plus conforme. Nous remarquerons d'abord, qu'il y a bien des cas où ces deux principes s'accordent à-peu-près: par exemple, lorsque l'objet est fort près de l'œil, c'est-à-dire que l'œil est presque dans la cathete, le point de concours des rayons réfléchis est à-peu-près le même que le point de concours de ces rayons avec la cathete; ainsi le lieu de l'image est alors à-peu près le même dans les deux principes. *Voyez* DIOPTRIQUE.

Lois & phénomenes des miroirs convexes. 1°. Dans un *miroir convexe* sphérique, l'image d'un point radieux paroît entre le centre & la tangente du *miroir* sphérique au point d'incidence, mais plus près de la tangente que du centre, ce qui fait que la distance de l'objet à la tangente est plus grande que celle de l'image, & par conséquent que l'objet est plus loin du *miroir* que l'image.

2°. Si l'arc BD (*fig.* 38.) intercepté entre le point d'incidence D & la cathete AB, ou l'angle C formé au centre du *miroir* par la cathete d'incidence AC, & celle d'*obliquation* FC est double de l'angle d'incidence, l'image paroîtra sur la surface du *miroir*.

3°. Si cet arc ou cet angle sont plus que doubles de l'angle d'incidence, l'image se verra hors du *miroir*.

Suivant le principe de Barrow, le lieu de l'image dans les *miroirs* convexes est toujours au-dedans du *miroir*, parce que le point de concours des rayons réfléchis n'est jamais hors du *miroir*. Ainsi, voilà déja un moyen de décider lequel des deux principes s'accorde le plus avec les observations. Le P. Dechals dit, qu'après en avoir

fais

fait l'expérience plusieurs fois, il ne peut assurer là-dessus rien de positif. Mais M. Wolf en propose une dans laquelle on voit clairement, selon lui, l'image hors du *miroir*. Il prétend qu'ayant pris un fil d'argent $A\ B\ C$ courbé en équerre (*fig.* 38. *n°.* 3. *d'Opt.*) & l'ayant exposé à un *miroir* convexe de telle sorte, que la partie $A\ B$ étoit située très-obliquement à la surface du *miroir*, il a vû clairement l'image du fil $B\ A$ contiguë à ce même fil, quoique le fil $B\ A$ ne touchât point le *miroir*.

4°. Si cet arc ou cet angle sont moins que doubles de l'angle d'incidence, l'image paroîtra en dedans du *miroir*.

5°. Dans un *miroir convexe*, un point A plus éloigné (*fig.* 32.) est réfléchi par un point F plus près de l'œil O que tout autre point B, situé dans une même cathete d'incidence; d'où il s'ensuit, que si le point A de l'objet est réfléchi par le point F du *miroir*, & que le point B de l'objet le soit par le point E du *miroir*, tous les points intermédiaires entre A & B dans l'objet, seront réfléchis par les points intermédiaires entre F & E: & ainsi $F\ E$ sera la ligne qui réfléchira $A\ B$, & par conséquent un point B de la cathete semble à une plus grande distance $C\ B$ du centre C, que tout autre point A plus éloigné.

6°. Un point B plus proche, *fig.* 33, mais qui ne sera pas situé dans la même cathete qu'un autre point H plus près, sera réfléchi à l'œil O par un point de *miroir* plus voisin que celui par lequel sera réfléchi le point plus proche H. Ainsi, si le point A d'un objet est réfléchi par le point C du *miroir*, & le point B de l'objet par le point D du *miroir*, l'un & l'autre vers le même point O, tous les points intermédiaires entre A & B dans l'objet seront réfléchis par des points intermédiaires entre C & D dans le *miroir*.

7°. Dans un *miroir convexe sphérique*, l'image est moindre que l'objet; & de-là l'usage de ces sortes de *miroirs* dans la Peinture, lorsqu'il faut représenter des objets plus petits qu'au naturel.

8°. Dans un *miroir convexe*, plus l'objet sera éloigné, plus l'image sera petite.

9°. Dans un *miroir convexe*, les parties de l'objet situées à droite sont représentées à gauche & réciproquement, & les objets perpendiculaires au *miroir* paroissent sens-dessus-dessous.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire au *miroir* est une droite; mais celle d'une droite ou oblique ou parallele au *miroir* est convexe.

Cette proposition est encore une de celles sur lesquelles les Opticiens ne sont point d'accord. Ainsi un autre moyen de décider entre les deux principes, seroit d'examiner si l'image d'un objet long comme d'un bâton placé perpendiculairement au *miroir*, paroît exactement droite ou courbe; car suivant le P. Taquet, les images des différens points du bâton doivent être dans les concours des rayons réfléchis avec la cathete; & comme le bâton est la cathete lui-même, il s'ensuit que l'image du bâton doit former une ligne droite dans la direction même du bâton. Au contraire, suivant le principe de Barrow, cette même image doit paroître courbe; il est vrai que sa courbe ne sera pas considérable, & c'est ce qui rend cette expérience délicate. Quoi qu'il en soit, les uns & les autres conviennent que l'image d'un objet infiniment long ainsi placé, ne doit paroître que de la longueur d'environ la moitié du rayon.

11°. Les rayons réfléchis par un *miroir convexe*, divergent plus que s'ils l'étoient par un *miroir* plan.

C'est pour cela que les myopes voyent dans un *miroir convexe* les objets éloignés plus distinctement qu'ils ne les verroient à la vûe simple. *Voyez* MYOPE.

Les rayons réfléchis par un *miroir convexe* d'une plus petite sphere, divergent plus que s'ils l'étoient par une sphere plus grande; & par conséquent la lumiere doit s'affoiblir davantage, & ses effets doivent être moins puissans dans le premier cas que dans le dernier.

Miroirs concaves sont ceux dont la surface est concave, *voyez* CONCAVE. Remarquez que les auteurs entendent ordinairement par *miroirs concaves* les *miroirs* d'une concavité sphérique.

Lois & phénomenes des miroirs concaves. 1°. Si un rayon $K\ I$, *fig.* 34, tombe sur un *miroir* concave $L\ I$ sous un angle de 6°. & parallele à l'axe $A\ B$, le rayon réfléchi $I\ B$ concourra avec l'axe $A\ B$ dans le sommet B du *miroir*. Si l'inclinaison du rayon incident est moindre que 6°. comme celle de $H\ E$, le rayon réfléchi $E\ F$ concourra alors avec l'axe à une distance $B\ F$, moindre que le quart du diametre; & généralement la distance du centre C au point F, où le rayon $H\ E$ concourt avec l'axe, est à la moitié du rayon $C\ D$, en raison du sinus total au co-sinus d'inclinaison. On a conclu de-là par le calcul, que dans un *miroir sphérique concave* dont la largeur comprend un angle de 6°. les rayons paralleles se rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que $\frac{1}{1457}$ du rayon; que si la largeur du *miroir concave* est de 6°. 9°. 15°. ou 18°. la partie de l'axe où les rayons paralleles se rencontreront après la réflexion, est moindre que $\frac{1}{363}$, $\frac{1}{140}$, $\frac{1}{89}$, $\frac{1}{56}$, $\frac{1}{36}$ du rayon, & c'est sur ce principe qu'on construit les *miroirs* ardens.

Car puisque les rayons répandus sur toute la surface du *miroir concave* sont resserrés par la réflexion dans un très-petit espace, il faut par conséquent que la lumiere & la chaleur des rayons paralleles y augmentent considérablement, c'est-à-dire en raison doublée de celle de la largeur du *miroir*, & de celle du diametre du cercle où les rayons sont rassemblés; & les rayons du soleil qui tombent sur la terre devant d'ailleurs être censés paralleles (*voyez* LUMIERE), on ne doit donc pas s'étonner que les *miroirs concaves* brûlent avec tant de violence. *Voyez* aussi ARDENT.

Il est facile de voir, par les regles que nous venons d'établir, que les rayons du soleil réfléchis par le *miroir* ne rencontrent jamais l'axe $B\ A$ en un point qui soit plus éloigné du sommet B que de la moitié du rayon: ainsi, comme le point de milieu entre C & B est toujours la limite du concours des rayons, on a appellé ce point de milieu le *foyer du miroir*, parce que c'est auprès de ce point que les rayons concourent, & qu'ils sont d'autant plus serrés, qu'ils en sont plus proches; d'où il s'ensuit que c'est en ce point qu'ils doivent faire le plus d'effet. *Voyez* FOYER.

2°. Un corps lumineux étant placé au foyer d'un *miroir concave* $E\ I$, *fig.* 34, les rayons deviendront paralleles après la réflexion, ce qui fournit le moyen de projetter une lumiere très-forte à une grande distance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un *miroir concave*; il s'ensuit encore de-là que si les rayons qui sont renvoyés par le *miroir* sont reçus par un autre *miroir concave*, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. Zahnius fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne: on plaça deux *miroirs concaves*, l'un de six, l'autre de trois piés de diametre, à environ 24 piés l'un de l'autre; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une meche avec une amorce au foyer de l'autre, & les rayons qui partirent du charbon allumerent la meche.

3°. Si on place un corps lumineux entre le foyer F, *fig.* 37, & le *miroir* $H\ B\ C$, les rayons divergeront de l'axe après la réflexion.

4°. Si un corps lumineux se trouve placé entre le foyer F & le centre G, les rayons se rencontreront après la réflexion dans l'axe & au-delà du centre.

Ainsi une bougie étant placée en I, on verra son image en A; & si elle est placée en A, on verra son image en I, &c.

5°. Si l'on met un corps lumineux dans le centre du *miroir*, tous les rayons se réfléchiront sur eux-mêmes. Ainsi l'œil étant placé au centre d'un *miroir concave*, il ne verra rien autre que lui-même confusément & dans tout le *miroir*.

6°. Si un rayon tombant d'un point H de la cathete, *fig.* 35, sur le *miroir* convexe $b\ E$, est prolongé, ainsi que son rayon réfléchi $I\ F$ dans la concavité du *miroir*; $F\ H$ sera le rayon incident du point H de la cathete, $E\ F\ Q$ réfléchi; & par conséquent si le point H est l'image du point b dans le *miroir* convexe, b est l'image de H dans le concave. Si donc l'image d'un objet réfléchi par un *miroir* convexe, étoit vûe par réflexion dans le même *miroir*, supposé concave, elle paroîtroit semblable à l'objet même.

Et puisque l'image d'une cathete infinie est moindre dans son *miroir* convexe que le quart du diametre, il s'ensuit encore de-là que l'image d'une portion de cathete moindre que le quart du diametre, peut être dans un *miroir concave* aussi grand que l'on voudra.

Ainsi tout point distant du *miroir concave* de moins que le quart du diametre, doit paroître plus ou moins loin derriere le *miroir*.

Puisque l'image d'un objet aussi large qu'on voudra est comprise dans un *miroir* convexe entre les deux lignes d'incidence de ses deux points externes, nous pouvons conclure de-là que si on place un objet entre ces deux lignes dans le *miroir concave*, & à une distance moindre que le quart de son diametre, la grandeur de l'ima-

ge pourra paroître aussi grande qu'on voudra; d'où nous pouvons conclure que les objets placés entre le foyer d'un *miroir concave* & le *miroir*, doivent paroître dans ce *miroir* d'une grandeur énorme: & en effet, l'image est d'autant plus grande dans le *miroir concave*, qu'elle est plus petite dans le convexe.

Dans un *miroir* convexe l'image d'un objet éloigné paroîtra plus proche du centre que celle d'un objet plus voisin; & par conséquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet éloigné du *miroir* paroîtra plus éloignée que celle d'un objet plus voisin, pourvu cependant que la distance du sommet au centre soit moindre que le quart du diametre.

Dans un *miroir* convexe, l'image d'un objet éloigné est moindre que celle d'un objet voisin; & par conséquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet placé entre le foyer & le *miroir*, doit paroître d'autant plus grand, que l'objet est plus près du foyer.

Ainsi, l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du *miroir concave*, doit devenir de plus en plus grande, pourvu que l'objet ne s'éloigne point jusque derriere le foyer, où elle deviendroit confuse, & de même l'objet s'approchant, l'image diminuera de plus en plus.

Plus la sphere dont un *miroir* convexe est le segment, est petite, plus l'image l'est aussi; & par conséquent plus celle dont un *miroir concave* est le segment, sera petite, plus l'image sera grande. D'où il s'ensuit que les *miroirs concaves* qui sont segmens de très-petites spheres, peuvent servir de microscopes.

7°. Si on place un objet entre un *miroir concave* & son foyer, son image paroîtra derriere le *miroir* & dans sa situation naturelle, excepté que ce qui est à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

8°. Si on met un objet *AB*, *fig.* 36, entre le foyer & le centre, son image *EF* paroîtra renversée & en plein air, l'œil étant placé au-delà du centre.

9°. Si on met un objet *EF* par-delà le centre *C*, & que l'œil soit aussi par-delà le centre, l'image paroîtra renversée en plein air entre le centre & le foyer.

Il n'est pas inutile de remarquer que lorsque l'objet est au foyer ou proche du foyer, alors l'image est très-souvent confuse, à cause que les rayons réfléchis par le *miroir* étant paralleles, entrent dans l'œil avec trop peu de divergence; & quand l'objet est placé entre le foyer & le centre, il faut que l'œil soit placé au-delà du centre, assez loin du point de concours des rayons, pour que l'image puisse être vûe distinctement, car sans cela on la verra très-confuse. C'est l'expérience de Barrow dont nous avons déja parlé.

D'où il s'ensuit que les images renversées des objets placés au-delà du centre d'un *miroir concave*, seront réfléchies directes par un *miroir*, pourront être reçues en cet état sur un papier placé entre le centre & le foyer, sur-tout si la chambre est obscure; que si l'objet *EF* est plus éloigné du centre que ne l'est le foyer, l'image sera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut représenter diverses apparences extraordinaires au moyen des *miroirs concaves*, sur-tout de ceux qui sont segmens de grandes spheres, & qui peuvent réfléchir des objets entiers. Ainsi un homme qui fera le mouliner avec son épée au-devant d'un *miroir concave*, en verra un autre venir à lui dans le même mouvement; & la tête de cet image sortant de ce *miroir*, s'il se met en attitude de la lui couper avec son épée réelle, l'épée imaginaire paroîtra alors lui couper sa propre tête. S'il tend sa main à l'image, l'autre main s'avancera vers la sienne, & viendra la rencontrer en plein air, & à une grande distance du *miroir*.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire à un *miroir concave*, est une droite, mais toute ligne oblique ou parallele y est représentée concave; & selon Barrow, elle doit être courbe dans tous les cas.

Formule pour trouver le foyer d'un miroir *quelconque, convexe ou concave*. 1°. Si le *miroir* est concave, & qu'on nomme *y* la distance de l'objet au *miroir* (on suppose l'objet placé dans l'axe), *z* la distance de l'image au *miroir*, & *a* le rayon, on aura $z = \frac{ay}{2y-a}$; *voyez les mémoires académiq.* 1710: d'où il est aisé de voir, 1°. que si $y = \frac{a}{2}$, les rayons réfléchis seront paralleles à l'axe, *z* étant alors infinie; 2°. $2y < a$, *z* sera négative, c'est-à-dire que les rayons réfléchis seront divergens, & concourront au-delà du *miroir*, &c. 3°. que si le *miroir* est convexe, il n'y a qu'à faire *a* négative, & on aura $z = \frac{-ay}{2y+a}$; ce qui montre que les rayons réfléchis par un *miroir* convexe sont toujours divergens. *Voyez* LENTILLE.

Les miroirs cylindriques, paraboliques & elliptiques sont ceux qui sont terminés par des surfaces cylindriques, paraboliques & sphéroïdes. *Voyez* CYLINDRE, CONE *&* PARABOLE, *&c.*

Phénomenes ou propriétés des miroirs *cylindriques*. 1°. Les dimensions des objets qu'on place en long devant ces *miroirs*, n'y changent pas beaucoup; mais les lignes de ceux qu'on y place en large, y sont fort altérées, & leurs dimensions y diminuent d'autant plus, qu'ils sont plus éloignés du *miroir*, ce qui les rend très-difformes.

La raison de cela est que les *miroirs cylindriques* sont plans dans le sens de leur longueur, & convexes dans le sens de leur largeur: de sorte qu'ils doivent représenter à-peu-près au naturel celle des dimensions de l'objet qui est placée en long, c'est-à-dire qui se trouve dans un plan passant par leur axe; au contraire, la dimension placée en large, c'est-à-dire parallelement à un des diametres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'est en effet.

2°. Si le plan de réflexion coupe le *miroir cylindrique* par l'axe, la réflexion se fera alors de la même maniere que dans un *miroir* plan; s'il le coupe parallelement à la base, la réflexion se fera alors comme dans un *miroir* sphérique: si enfin elle le coupe obliquement ou si elle est oblique à la base, la réflexion se fera dans ce dernier cas comme dans un *miroir* elliptique.

3°. Si on présente au soleil un *miroir cylindrique creux* on verra les rayons se réfléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuse parallele à l'axe, & à une distance un peu moindre que le quart du diametre.

Les propriétés des *miroirs* coniques & pyramidaux sont assez analogues à celles des *miroirs cylindriques*, & on en déduit la méthode de tracer des anamorphoses, c'est-à-dire des figures difformes sur un plan, lesquelles paroissent belles & bien proportionnées lorsqu'elles sont vûes dans un *miroir cylindrique*. *Voyez* ANAMORPHOSE.

Quant aux *miroirs* elliptiques, paraboliques, on n'en fait guere que les propriétés suivantes:

1°. Si un rayon tombe sur un *miroir* elliptique en partant d'un des foyers, il se réfléchit à l'autre foyer: de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, sa lumiere doit se rassembler à l'autre.

Si le *miroir* est parabolique, les rayons qui partent de son foyer & qui tombent sur la surface du *miroir*, sont réfléchis parallelement à l'axe; & réciproquement les rayons qui viennent parallelement à l'axe tomber sur la surface du *miroir*, comme ceux du soleil, sont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces *miroirs* réfléchissent doivent se rassembler en un même point, ils doivent être par cette raison les meilleurs *miroirs* ardens, au moins, si on considere la chose mathématiquement; cependant les *miroirs* sphériques sont pour le moins aussi bons. On en verra la raison à l'*article* ARDENT.

3°. Comme le son se réfléchit suivant les mêmes lois que la lumiere, il s'ensuit qu'une figure elliptique ou parabolique est la meilleure qu'on puisse donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre sonore. C'est sur ce principe qu'est fondée la construction de ces sortes de cabinets appellées *cabinets secrets*, dont la voûte est en forme d'ellipse; car si une personne parle tout bas au foyer de cette ellipse, elle sera entendue par une autre personne qui aura l'oreille à l'autre foyer, sans que ceux qui sont répandus dans le cabinet entendent rien. De même si la voûte a une forme parabolique, & qu'une personne soit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilement tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y sont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas. *Voyez* CABINETS SECRETS, ECHO, *&c. Chambers & Wolf*. (*O*)

MIROIRS ARDENS (*Physiq. Chimie & Arts.*) dans le premier volume de ce Dictionnaire on a donné la description de plusieurs *miroirs ardens*. *Voyez l'article* ARDENS, (MIROIRS). Mais depuis la publication de ce volume, on a fait quelques découvertes intéressantes à ce sujet qui méritent de trouver place ici; elles sont dûes à M. Hoesen, méchanicien du roi de Pologne électeur de Saxe, établi à Dresde.

On avoit jusqu'ici imaginé deux manieres de faire les *miroirs ardens* métalliques: 1°. on se servoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arsenic; on faisoit fondre ces substances, ensuite de quoi on creusoit la masse fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été suffisamment creusée, on leur donnoit le poli. Ces *miroirs ardens* réfléchissent très-bien les rayons du soleil, mais ils ont l'inconvénient d'être fort couteux, très-pesans & difficiles à remuer; d'ailleurs il n'est point aisé

de

de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvéniens; il faisoit des *miroirs* de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire; il est vrai que par-là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure se gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matieres fondues qui partent des substances que l'on expose au foyer d'un pareil *miroir ardent*.

M. Hoesen a tâché de remédier à tous ces défauts: pour cet effet il commence par assembler plusieurs pieces de bois solides & épaisses, qui en se joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le *miroir* doit avoir; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune, qui s'y adaptent parfaitement; ces lames se joignent si exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction: on polit ensuite ces lames avec le plus grand soin. Lorsque le *miroir ardent* a été ainsi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer sur deux bras de bois qui portent sur un pivot sur lequel ils tournent; le tout est soutenu sur un trépié dont chaque pié est porté sur une roulette, de maniere qu'un seul homme suffit pour donner au *miroir* telle position que l'on souhaite. Outre la légéreté, ces *miroirs* ne sont point sujets à être endommagés par les matieres qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible est assujetti à deux des extrémités d'un des diametres du *miroir*; il est destiné à présenter les objets que l'on veut exposer au feu solaire: au moyen de deux écrous on peut à volonté éloignes & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc est une ouverture ovale, aux deux côtés de laquelle sont deux fourchettes, sur lesquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on assujettit par de petites plaques mobiles de fer blanc.

En 1755 M. Hoesen avoit fait quatre *miroirs ardens* de cette espece, qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces *miroirs* avoit neuf piés & demi de diametre; sa plus grande concavité ou courbure avoit seize pouces; la distance du foyer étoit de quatre piés. Le second avoit environ six piés & demi de diametre; la distance du foyer étoit de trois piés. Le troisieme avoit cinq piés trois pouces de diametre; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin la quatrieme avoit quatre piés deux pouces de diametre, sept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt-un pouces.

Les foyers de tous ces *miroirs ardens* n'avoient point au-delà d'un demi-pouce de diametre; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propre à rapprocher les rayons du soleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troisieme de ces *miroirs*, c'est-à-dire avec celui qui avoit cinq piés trois pouces de diametre, dix pouces de concavité, & dont la distance du foyer étoit de vingt-deux pouces: par son moyen il est parvenu à vitrifier les substances les plus réfractaires.

En trois secondes un morceau d'amiante se réduisit en un verre jaune verdâtre: en une seconde du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de spath calcaire feuilleté entra en fusion au bout d'une minute. La même chose arriva en une demi-seconde à des crystaux gypseux. En un mot toutes les terres & les pierres subirent la vitrification, les unes plus tôt, les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui résista le plus longtems à la chaleur du *miroir ardent*. Ces expériences sont rapportées au long dans un mémoire inséré dans *un des magasins de Hambourg*.

Miroir des Anciens, (*Hist. des Invent.*) voici sur ce sujet des recherches qu'on a insérées dans l'histoire de l'acad. des Inscriptions, & qui méritent de trouver ici leur place.

La nature a fourni aux hommes les premiers *miroirs*. Le crystal des eaux servit leur amour propre, & c'est sur cet idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers *miroirs* artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Esculape. Une preuve plus incontestable de leur antiquité, si notre traduction est bonne, seroit l'endroit de l'exode, *chap. xxxviij. v. 8.* où il est dit qu'on fondit les *miroirs* des femmes qui servoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un bassin d'airain avec sa base.

Outre l'airain on employa l'étain & le fer bruni; on en fit depuis qui étoient mêlés d'airain & d'étain. Ceux qui se faisoient à Brindes passerent longtems pour les meilleurs de cette derniere espece; mais on donna ensuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent; & ce fut Praxitele, différent du célebre sculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le badinage des poëtes & la gravité des jurisconsultes se réunissent pour donner aux *miroirs* une place importante dans la toilette des dames. Il falloit pourtant qu'ils n'en fussent pas encore, du-moins en Grece, une piece aussi considérable du tems d'Homere, puisque ce poëte n'en parle pas dans l'admirable description qu'il fait de la toilette de Junon, où il a pris plaisir à rassembler tout ce qui contribuoit à la parure la plus recherchée.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les *miroirs*. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierreries, & en fit des bijoux d'un grand prix. Seneque dit qu'on en voyoit dont la valeur surpassoit la dot que le sénat avoit assignée des deniers publics à la fille de Cn. Scipion. Cette dot fut de 11000 as; ce qui selon l'évaluation la plus commune, revient à 550 livres de notre monnoie. On ornoit de *miroirs* les murs des appartemens; on en incrustoit les plats ou les bassins dans lesquels on servoit les viandes sur la table, & qu'on appelloit pour cette raison *specillata patina*; on en revêtoit les tasses & les gobelets, qui multiplioient ainsi l'image des convives; ce que Pline appelle *populus imaginum*.

Sans nous arrêter aux *miroirs ardens*, qui ne sont pas de notre sujet, passons à la forme des anciens *miroirs*. Il paroît qu'elle étoit ronde ou ovale. Vitruve dit que les murs des chambres étoient ornés de *miroirs* & d'abaques, qui faisoient un mélange alternatif de figures rondes & de figures quarrées. Ce qui nous reste de *miroirs anciens* prouve la même chose. En 1647 on découvrit à Nimegue un tombeau où se trouva entr'autres meubles, un *miroir* d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diametre étoit de cinq pouces romains. Le revers en étoit concave, & couvert de feuilles d'argent, avec quelques ornemens.

Il ne faut cependant pas s'y laisser tromper: la fabrication des *miroirs* de métal n'est pas inconnue à nos artistes; ils en font d'un métal de composition qui approche de celui dont les anciens faisoient usage: la forme en est quarrée, & porte en cela le caractere du moderne.

Le métal fut longtems la seule matiere employée pour les *miroirs*. Il est pourtant incontestable que le verre a été connu dans les tems les plus reculés. Le hasard fit découvrir cette admirable matiere environ mille ans avant l'époque chrétienne. Pline dit que des marchands de nitre qui traversoient la Phénicie, s'étant arrêtés sur le bord du fleuve Bélus, & ayant voulu faire cuire leurs viandes, mirent au défaut de pierres, des morceaux de nitre pour soutenir leur vase, & que ce nitre mêlé avec le sable, ayant été embrasé par le feu, se fondit, & forma une liqueur claire & transparente qui se figea, & donna la premiere idée de la façon du verre.

Il est d'autant plus étonnant que les anciens n'aient pas connu l'art de rendre le verre propre à conserver la représentation des objets, en appliquant l'étain derriere les glaces, que les progrès de la découverte du verre furent chez eux poussés fort loin. Quels beaux ouvrages ne fit-on pas avec cette matiere! quelle magnificence que celle du théatre de M. Scaurus, dont le second étage étoit entierement incrusté de verre! Quoi de plus superbe, selon le récit de saint Clément d'Alexandrie, que ces colonnes de verre d'une grandeur & d'une grosseur extraordinaire, qui ornoient le temple de l'île d'Aradus?

Il n'est pas moins surprenant que les anciens connoissant l'usage du crystal plus propre encore que le verre à être employé dans la fabrication des *miroirs*, ils ne s'en soient pas servis pour cet objet.

Nous ignorons le tems où les anciens commencerent à faire des *miroirs* de verre. Nous savons seulement que ce fut des verreries de Sidon que sortirent les premiers *miroirs* de cette matiere. On y travailloit très-bien le verre, & on en faisoit de très-beaux ouvrages, qu'on polissoit au tour, avec des figures & des ornemens de plat & de relief, comme on auroit pû faire sur des vases d'or & d'argent.

Les anciens avoient encore connu une sorte de *miroir* qui étoit d'un verre, que Pline appelle *vitrum Obsidianum*, du nom d'Obsidius qui l'avoit découvert en Ethiopie; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de *verre*. La matiere qu'on y employoit étoit noire comme le jayet, & ne rendoit que des représentations fort imparfaites.

Il ne faut pas confondre les *miroirs* des anciens avec la pierre spéculaire. Cette pierre étoit d'une nature toute diffé-

différente, & employée à un tout autre uſage. On ne lui donnoit le nom de *ſpecularis* qu'à cauſe de ſa tranſparence; c'étoit une ſorte de pierre blanche & tranſparente qui ſe coupoit par feuilles, mais qui ne réſiſtoit point au feu. Ceci doit la faire diſtinguer du talc, qui a bien la blancheur & la tranſparence, mais qui réſiſte à la violence des flammes.

On doit rapporter au tems de Séneque l'origine de l'uſage des pierres ſpéculaires; ſon témoignage y eſt formel. Les Romains s'en ſervoient à garnir leurs fenêtres, comme nous nous ſervons du verre ſur-tout dans les ſales à manger pendant l'hiver pour ſe garantir des pluies & des orages de la ſaiſon. Il s'en ſervoient auſſi pour les litieres des dames, comme nous mettons des glaces à nos carroſſes; pour les ruches, afin d'y pouvoir conſidérer l'ingénieux travail des abeilles. L'uſage des pierres ſpéculaires étoit ſi général, qu'il y avoit des ouvriers dont la profeſſion n'avoit d'autre objet que celui de les travailler & de les mettre en place. On les appelloit *ſpecularii*.

Outre la pierre appellée *ſpéculaire*, les anciens en connoiſſoient une autre appellée *phengitès*, qui ne cédoit pas à la premiere en tranſparence. On la tiroit de la Cappadoce. Elle étoit blanche, & avoit la dureté du marbre. L'uſage en commença du tems de Néron; il s'en ſervit pour conſtruire le temple de la Fortune, renfermé dans l'enceinte immenſe de ce riche palais, qu'il appela la *maiſon Dorée*. Ces pierres répandoient une lumiere éclatante dans l'intérieur du temple; il ſembloit, ſelon l'expreſſion de Pline, que le jour y étoit plûtôt renfermé qu'introduit, *tanquam incluſâ luce non tranſmiſsâ*.

Nous n'avons pas de preuves que la pierre ſpéculaire ait été employée pour les *miroirs*; mais l'hiſtoire nous apprend que Domitien, dévoré d'inquiétudes & agité de frayeurs, avoit fait garnir de carreaux de pierre phengite, tous les murs de ſes portiques, pour appercevoir lorſqu'il s'y promenoit, tout ce qui ſe faiſoit derriere lui, & le prémunir contre les dangers dont ſa vie étoit menacée.

Miroir, (*Hydr.*) eſt une piece d'eau ordinairement quarrée ou échancrée comme un *miroir*. (*K*)

Miroir, Fronton, (*Marine.*) c'eſt un cartouche de menuiſerie placé au-deſſus de la voute à l'arriere. On charge le *miroir* des armes du prince, & on y met quelquefois le nom ou la figure dont le vaiſſeau a tiré ſon nom. *Voyez* Fronton & Ecusson. *Pl. III. fig.* 1. le miroir *coté O*. (*Z*)

Miroir, (*Architect.*) terme d'ouvrier de bâtiment; c'eſt dans le parement d'une pierre une cavité cauſée par un éclat quand on la taille.

Ce ſont auſſi des ornemens en ovale qui ſe taillent dans les moulures creuſes, & ſont quelquefois remplis de fleurons.

Miroir, *terme de Braſſerie*, qui ſignifie la même choſe que *clairiere*. *Voyez* Clairiere.

Miroir, (*Chamoiſeur.*) terme des ouvriers en peaux de chagrin, qui ſe dit des endroits de la peau de chagrin qui ſe rencontrent vuides & unis, & où le grain ne s'eſt pas formé. *Voyez* Chagrin.

C'eſt un grand défaut dans une peau de chagrin que d'avoir des *miroirs*.

Miroir, (*Maréchal.*) *Voyez* a Miroir.

Miroir, *en terme de Metteur en œuvre:* eſt un eſpace uni réſervé au milieu du fond d'une piece quelconque, d'où partent les gaudrons comme de leur centre.

Miroir, (*Vénerie.*) on attire les alouettes dans les filets par un *miroir*, ou morceau de verre monté ſur un pivot fiché en terre au milieu de deux nappes tendues; celui qui eſt caché & tient les ficelles pour plier les nappes & les fermer comme deux battans de porte, lorſque les alouettes y donnent, tient auſſi une ficelle attachée au pivot où eſt le *miroir* pour le faire remuer. *Voyez nos Pl. de Chaſſe.*

MIROITÉ, ou A MIROIR, (*Maréchal.*) poil de cheval. *Voyez* Bay.

MIROITERIE, ſ. m. (*Art. méchan.*) profeſſion de miroitier, ou commerce des miroirs.

MIROITIER, ſ. m. (*Comm.*) ouvrier qui fait ou qui vend des miroirs. *Voyez* Miroir. La communauté des *Miroitiers* eſt compoſée de celle des Bimblotiers & de celle des Doreurs ſur cuir. Par cette union les *Miroitiers* ont la qualité de *Miroitiers* Lunettiers-Bimblotiers, Doreurs ſur cuir, Garniſſeurs & Enjoliveurs de la ville, fauxbourgs, vicomté & prevôté de Paris.

Ils ont quatre jurés, dont l'élection de deux ſe fait chaque année, enſorte qu'ils reſtent chacun deux années de ſuite en charge, gouvernent la communauté, donnent les chef-d'œuvres, reçoivent les maîtres, & font les viſites, dans leſquelles lorſqu'il ſe fait quelque ſaiſie, ils ſont obligés d'en faire le rapport dans les vingt-quatre heures.

Nul ne peut vendre miroirs, lunettes ou bimblots, s'il n'eſt maître, & s'il n'a fait chef-d'œuvre de l'un de ces trois ouvrages, auquel tous ſont tenus, à la réſerve des fils de maîtres qui ne doivent que ſimple expérience, mais qui ſont néanmoins obligés de payer les droits du Roi & des jurés.

Chaque maître ne peut obliger qu'un ſeul apprenti à-la-fois: il eſt toutefois permis d'en prendre un ſecond la derniere année du premier.

L'apprentiſſage eſt de cinq années entieres & conſécutives, après leſquelles l'apprenti peut aſpirer à la maîtriſe & demander chef-d'œuvre, qu'on lui donne ſuivant la partie du métier qu'il a choiſie & qu'il a appriſe.

Les compagnons, même ceux qui ſont apprentis de Paris, ne peuvent travailler pour eux, mais ſeulement pour les maîtres; & les maîtres ne leur peuvent non plus donner d'ouvrage à faire en chambre, ni autre part qu'en leur boutique

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte, & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis.

Les ouvrages permis aux maîtres de la communauté, à l'excluſion de tous autres, ſont des miroirs d'acier, & de tous autres métaux, comme auſſi des miroirs de verre, de cryſtal & de cryſtallin, avec leurs montures, bordures, couvertures, & enrichiſſemens, des boutons pareillement de verre & de cryſtal; des lunettes & des beſicles de toutes ſortes, montées en cuivre, corne, & écaille de tortue, les unes & les autres de cryſtal de roche, de cryſtalin, ou de ſimple verre; enfin tout ce qu'on peut appeller ouvrage de bimbloterie d'étain mêlé d'aloi, comme boutons, ſonnettes, annelets, aiguilles, & autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur *ménage* & leur *chapelle*, même des flacons d'étain ſervant à mettre vin & eau, cuilleres, ſalieres, & autres légeres bagatelles d'étain de petits poids, & à la charge que les ſalieres entre autres ne ſeront hautes que d'un demi-doigt, & ne pourront peſer qu'une livre & demie la douzaine.

Les jurés ſont obligés de faire la viſite des ouvrages apportés par les marchands forains, & de vaquer au lotiſſage de ces marchandiſes & matieres propres au métier, arrivant dans la ville de Paris. Pour cette raiſon ils ſont déchargés pendant les deux années de leur jurande, du ſoin des boues & lanternes.

Les découvertes d'Optique & d'Aſtronomie ont beaucoup augmenté les ouvrages des maîtres *Miroitiers*-Lunettiers, à cauſe de la taille des verres & de la fabrique des miroirs de métal dont les Aſtronomes & les Opticiens ont beſoin, les uns pour leurs expériences, & les autres pour leurs obſervations céleſtes: c'eſt pourquoi ils ont pris la qualité de *Miroitiers-Lunettiers-Opticiens*.

Outre les verres oculaires & objectifs qui ſe trouvent dans leurs boutiques, comme lunettes ſimples, téleſcopes ou lunettes de longue vûe, les binocles, les lorgnettes, les microſcopes, & autres ſemblables qu'ils vendent tous montés, ils ſont auſſi fournis de cylindres, de cônes, de pyramides polygones, de boîtes à deſſiner, de lanternes magiques, de miroirs ardens, ſoit de métal ou de verre, de priſmes, de loupes, de verres à facettes; enfin de tout ce que l'art a pu inventer de curieux & d'utile dans l'Optique.

Les outils, inſtrumens, & machines dont ſe ſervent les maîtres Lunettiers-Opticiens ſont, le tour, les baſſins de cuivre, de fer ou de métal compoſé; les molettes, le rondeau de fonte ou de fer forgé; le compas ordinaire, le compas coupant; le gravoir, le poliſſoir; les ſpheres ou boules; divers moules de bois pour faire les tubes: enfin la meule de grès dons.

Les matieres qu'ils emploient pour travailler leurs verres, les adoucir & les polir, ſont le grès, l'émeril, la potée d'étain, le tripoli, le feutre & le papier. *Voyez l'article* Verrerie, *Dictionn. du comm.*

MIROTON, ſ. m. (*Cuiſine.*) tranche de bœuf ſervie en place de bouilli, avec une ſauce deſſous.

MIRRE, ſ. f. (*Comm.*) poids dont on ſe ſert à Veniſe pour peſer les huiles. Il eſt de trente livres poids ſubtil de cette ville, qui eſt de trente-quatre par cent plus foible que celui de Marſeille. Il faut quarante *mirres* pour faire un migliaro ou millier. *Voyez* Migliaro. *Dictionn. de Comm.*

Mirre, c'eſt auſſi une meſure des liquides, & particulierement des huiles; alors la *mirre* ou meſure d'huile ne peſe que vingt-cinq livres auſſi poids ſubtil. *Dictionn. du Comm.*

MIRTILLE, AIRELLE, BRINBELLE, RAISIN DE BOIS, MORETTE, (*Diete, Pharmacie, & Mat.*

Mat. méd.) le goût des fruits de *myrtille* qui est doux & aigrelet est assez agréable. On ne connoît de ces fruits que leurs propriétés communes aux doux-aigrelets. *Voy.* DOUX, *Chimie*, & DOUX, *Diete & Mat. méd.* on peut en préparer un rob qui sera bon contre les cours de ventre billeux. On a aussi vanté ses fruits séchés & réduits en poudre, à la dose d'un gros jusqu'à deux, ou en décoction à la dose de demi-once, contre la dyssenterie: mais ce ne sont pas là des remedes éprouvés. (*b*)

MIRZA *ou* MYRZA, (*Hist.*) titre de dignité qui signifie *fils de prince*; les Tartares ne l'accordent qu'aux personnes d'une race noble & très-ancienne. Les filles du *mirza* ne peuvent épouser que des *mirzas*, mais les princes peuvent épouser des esclaves, & leurs fils ont le titre de *mirza*. On dit que toutes les princesses tartares ou *mirzas* sont sujettes à la lunacie; c'est à ce signe qu'on juge de la légitimité de leur naissance, leurs meres sur-tout s'en réjouissent, parce que cela prouve qu'elles ne sont point nées d'un adultere; les parens en sont aussi très-joyeux, & ils se complimentent sur ce qui, selon eux, est une marque infaillible de noblesse. Lorsque la lunacie se manifeste, on célebre ce phénomene par un festin auquel les filles des autres *mirzas* sont invitées, après quoi la lunatique est obligée de danser continuellement, pendant trois jours & trois nuits, sans boire, ni manger, ni dormir; & cet exercice la fait tomber comme morte. Le troisieme jour on lui donne un bouillon fait avec de la chair de cheval & de la viande. Après qu'elle s'est un peu remise, on recommence la danse, & cet exercice se réitere jusqu'à trois fois; alors la maladie est guérie pour toujours. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.* (—)

MIS, s. m. (*Hist. du bas Empire.*) c'est, comme on le dit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, le nom que l'on donnoit autrefois aux commissaires que les rois déléguoient dans les généralités, & qui répond en partie aux intendans de nos jours. On voit dans les vieux capitulaires, que Charles-le-Chauve nomma douze *mis* dans les douze missies de son royaume, on les appelloit *missi dominici*; sur quoi le P. d'Argone, sous le nom de Vigneul Marville, dit qu'un bibliothécaire ignorant rangea au nombre des missels un traité *de missis dominicis*, croyant que c'étoit un recueil des messes du dimanche. Ces commissaires informoient de la conduite des comtes, & jugeoient les causes d'appel dévolues au roi, ce qui n'a eu lieu cependant que sous la deuxieme race. Sous la troisieme ce pouvoir a été transféré aux baillifs & sénéchaux, qui depuis ont eu droit de juges en dernier ressort, jusqu'au tems que le parlement a été rendu sédentaire par Philippe-le-Bel. (*D. J.*)

MIS, (*Jurisprud.*) acte de *mis*, c'est une espece de procès-verbal qui est fait pour constater qu'une piece ou production a été mise au greffe, ou que le dossier ou sac contenant les pieces d'une cause a été mis sur le bureau; on donne aussi ce nom à l'acte par lequel on signifie à la partie adverse que cette remise a été faite. (*A*)

MIS, (*Maréchal.*) cheval bien ou mal *mis*, terme de manége, qui signifie bien ou mal dressé.

MISAINE *ou* MISENE, (*Marine.*) voile de *misaine*, c'est la voile que porte le mât de *misaine*. *Voyez* VOILE, & *ci-dessous* MAT DE MISAINE.

MISAINE, (*Marine.*) c'est le mât d'avant. *Voyez* MAT, il est posé sur le bout de l'étrave du vaisseau, est garni d'une hune avec son chouquet, de barres de hune, de haubans, & d'un étai. *Planc. I. fig. 2. cotté* 105. Cette derniere manœuvre embrasse le mât au-dessous du chouquet; en passant au-travers de la hune, vient se rendre au milieu du mât de beaupré, où il y a une étrope avec une grande poulie amarrée: au bout de cet étai est une autre grande poulie, & dans cette poulie passe une manœuvre qui sert à le rider.

La vergue de ce mât (*fig. 2. cotté* 96.) qui y est jointe par son racage, est garnie d'une drisse qui passe dans deux poulies doubles, lesquelles sont amarrées au chouquet, de deux autres poulies doubles, qui servent à hisser la vergue, & à l'amener lorsqu'il est nécessaire; de deux bras, de deux balancines, de deux cargues-points, de deux cargues-fons, de deux cargues-boulines; pour l'intelligence de ceci, *voyez tous ces mots*.

Les bras passent dans deux poulies placées aux deux extrémités de la vergue: leurs dormans sont amarrés au grand étai; & à environ une brasse & demie au-dessous de ces dormans, il y a des poulies par où passent lesdits bras pour venir tomber sur le milieu du gaillard d'avant; ces bras servant à brasser ou tourner la vergue, tant à stribord qu'à bas-bord.

Les balancines (*Pl. I. fig. 2. cotté* 98.) passent dans le fond de la poulie du fond de la vergue, & de-là vont passer dans une autre poulie, qui est amarrée au-dessous du chouquet: elles servent à dresser la vergue, lorsqu'elle penche plus d'un côté que de l'autre.

Les cargues-points passent dans des poulies qui sont amarrées de chaque bord au tiers de la vergue, & viennent de-là dans d'autres poulies amarrées aux coins de la voile du mât, qui fait le sujet de cet article, & retournent de-là à la vergue où leurs dormans sont amarrés proche ses poulies.

Les cargues-fonds passent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & viennent de-là amarrer leurs dormans au-bas de la ralingue.

Enfin les cargues-boulines passent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & de-là passent par des poulies coupées, qui sont clouées sur la vergue.

Le mât de *misaine* est un mât de hune, qui passe dans ses barres, au milieu de sa hune & de son chouquet; ce mât de hune est garni d'une guinderesse, qui passe deux fois dans le pié du mât de hune, & dans deux poulies amarrées au chouquet: il a un dormant qui est amarré aussi au chouquet, & qui passe dans une poulie amarrée sur le pont, par laquelle on l'hisse: le pié de ce mât est posé dans l'endroit où passe une barre de fer, qui a environ sept pouces en quarré, on appelle cette barre la *clef du mât de hune*. Quand ce mât est laissé en son lieu, on passe cette clef dans le trou du pié du mât, & on l'arrête sur les barres de hune: ce second mât est garni de barres de haubans, de galaubans, d'un chouquet, & d'un étai; cet étai embrasse le mât en passant dans les barres de hune, va de-là jusqu'au mât de beaupré, un peu au-dessus de sa hune, où il est ridé avec un palan: il a encore une vergue avec son racage qui les joint ensemble.

Cette vergue a une itaque, une fausse itaque, & une drisse: l'itaque passe dans la tête du mât, au-dessous des barres; un de ses bouts est amarré à la vergue du petit humier, & à l'autre bout il y a une poulie, dans laquelle passe une fausse itaque, dont une extrémité vient en bas en-dehors du vaisseau, & s'amarre à un anneau: à l'autre extrémité est une poulie double, dans laquelle passe la drisse, en deux ou trois tours, qui sert à amener le petit hunier avec la vergue.

Le reste de la garniture de cette vergue consiste en deux bras, deux balancines, deux cargues-pointes, deux cargues de fond, deux cargues-boulines, deux écoutes: voici la position de ces pieces.

Les bras (*Marine. Pl. I. fig. 2. cotté* 91.) passent dans des poulies qui sont amarrées aux deux extrémités de la vergue, à deux bragues d'environ une brasse & demie de long: leurs dormans sont amarrés à l'étai du grand mât de hune, & passent dans des poulies amarrées au-dessous d'eux à la distance d'environ une brasse: delà ces dormans passent dans d'autres poulies qui sont amarrées au grand étai, d'où ils viennent tomber sur le gaillard d'avant.

Les balancines (*cotté* 89.) passent dans des poulies amarrées au-dessous des barres de ce mât de hune, & passent de-là dans des poulies amarrées aux extrémités de la vergue: leurs dormans sont amarrés au chouquet de ce mât, & venant ensuite le long des haubans du petit hunier, passent à travers de la hune de *misaine*, d'où coulant le long de ces haubans ils tombent sur le pont; ces balancines servent d'écoutes au petit perroquet.

Les cargues-points passent dans des poulies amarrées au tiers de la vergue, vont passer de-là dans deux poulies, qui sont amarrées au coin du petit hunier, retournent ensuite en haut proche les poulies où elles ont passé la premiere fois, à l'endroit où sont attachés leurs dormans; & enfin passent de-là à travers de la hune de *misaine*, viennent le long des haubans s'amarrer sur le pont.

Les cargues de fond passent en arriere de la hune de *misaine*, & de-là passant par-dessus son chouquet, viennent s'amarrer à la ralingue d'en-bas: ces cordes sont faites en forme de palans; elles viennent directement en arriere du mât.

Les cargues-boulines passent dans la hune, & vont passer de-là dans des poulies qui sont amarrées à l'itaque du petit hunier.

Les boulines (*fig. 2. cotté* 97.) sont amarrées à des herses, qui sont en dehors de la ralingue, & de-là vont passer dans des poulies amarrées à l'étai du petit hunier, elles vont passer dans des poulies doubles, qui sont amarrées sur le beaupré une brasse par-dessus l'étai de *misaine*.

Enfin les deux écoutes sont amarrées au point du petit hunier, passent de-là à la poulie du bout de la ver-

gue, viennent tout-au-long de la vergue jusqu'au mât de *misaine*, passent ensuite dans des poulies amarrées au-dessous de la vergue; & coulant de-là le long du mât de *misaine*, viennent enfin dans les bittes, où on les amarre.

Au-dessus du mât de hune est un autre mât appellé le *perroquet* (*cotté* 87.) il passe dans les barres & le chouquet du mât de hune, & a un trou d'un pié, dans lequel entre une clé de bois, en forme de cheville quarrée, qui l'arrête sur les barres: il est garni de croisettes, de haubans, & de galaubans, d'un chouquet & d'un étai (*cotté* 83.) qui embrasse le mât au-dessous, d'où il va aboutir au ton de perroquet de beaupré où il est ridé, avec une poulie, sur les barres de hune de ce dernier mât: sa vergue, outre son racage, a encore une drisse, des bras, des balancines, des cargues-points, ou des boulines.

La drisse sert à amener & à hisser le perroquet; elle passe à la tête du mât: un de ses bouts est amarré à la vergue, & il y a à l'autre bout une poulie, dans laquelle passe un bout de corde qui vient tomber sur le pont.

Les bras (*cotté* 78.) passent dans des poulies qui sont amarrées aux deux extrémités de la vergue, & tiennent à des bragues d'environ une brasse de long: leurs dormans sont amarrés à l'étai du grand perroquet.

Les balancines (*cotté* 79.) passent dans des poulies amarrées à la tête du mât de perroquet, vont de-là passer dans des poulies amarrées aux deux extrémités de la vergue, & vont répondre au chouquet de perroquet, où sont leurs dormans.

Les cargues-points sont amarrés aux points de perroquet, d'où ils vont passer dans d'autres poulies qui sont au tiers du perroquet, aboutissent ensuite à une pomme amarrée aux haubans du petit hunier; coulant après cela le long desdits haubans, passent au-travers de la hune de *misaine*; enfin coulant encore le long des haubans de cette hune, viennent sur le gaillard d'avant.

Les boulines sont amarrées à la estingue du perroquet, vont passer dans de petites poulies qui sont amarrées à l'étai de ce petit mât; de-là vont repasser dans d'autres petites poulies amarrées aux haubans de perroquet de beaupré, eviennent passer dans de troisiemes poulies amarrées à la liure de beaupré, & tombent sur le fronteau d'avant.

MISANTHROPIE, s. f. (*Médecine.*) dégoût & aversion pour les hommes & le commerce avec eux. La *misanthropie* est un symptome de mélancolie; car, dans cette maladie, il est ordinaire d'aimer les endroits écartés, le silence & la solitude, de même que de fuir la conversation & de rêver toujours au-dedans de soi-même; il désigne une mélancolie parfaite, *Voyez l'article* MELANCOLIE.

MISCELLA TERRA, (*Hist. nat.*) nom générique, dont quelques auteurs se servent pour désigner les terres composées ou mélangées avec du sable; ils en distinguent de noirâtres, de blanches, de jaunes, d'un jaune pâle, de brunes, de verdâtres; toutes ces terres acquierent de la dureté dans le feu, ce qui doit les faire regarder comme mêlées d'argille. Les Anglois les appellent *loams*, & en France, c'est proprement la *glaise*. (—)

MISCHIO, s. m. (*Hist. nat. Minér.*) nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs, & qui semble formé par l'assemblage de plusieurs fragmens de marbre qui se sont, pour ainsi dire, collés pour ne faire qu'une même masse. On en trouve près de Vérone une espece qui est d'un rouge pourpre, mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

MISCIBILITÉ *ou* SOLUBILITÉ, s. f. (*Chimie.*) propriété générale par l'exercice de laquelle tous les corps chimiques contractent une union, une combinaison réelle, la mixtion chimique, *voyez* MIXTION; c'est proprement la même chose qu'*affinité*, que *rapport*. *Voyez* RAPPORT, (*Chimie.*)

Cette propriété est toujours relative, c'est-à-dire que la *miscibilité* ne réside dans aucun corps, dans aucune substance de la nature que relativement à quelques autres substances en particulier, & qu'il n'existe aucun corps connu; que vraissemblablement il ne peut exister aucun corps qui soit miscible, capable de combinaison réelle avec tous les autres corps. Si un tel corps existoit, il auroit une des qualités essentielles du dissolvant universel ou *alkahest*, qui ne paroît être jusqu'à présent qu'une vaine prétention alchimique. *Voyez à l'article* MENSTRUE.

La *miscibilité* des Chimistes differe par cet exercice limité, de la *cohésibilité* ou *attractibilité* des Physiciens qui est une propriété absolue; & c'est une suite nécessaire de la maniere différente dont la Chimie & la Physique considerent les corps que la diverse doctrine de chacune de ces sciences sur les loix de leur union, *voy. l'article* CHIMIE; car ceux qui n'admettent qu'une matiere homogene (ce sont les Physiciens) & qui ne contemplent les *affections* de cette matiere que dans les masses ou *aggrégats*, dans lesquels la matiere *se comporte* en effet comme homogene, ceux-là, dis-je, ne sauroient même soupçonner les loix de la *miscibilité* qui supposent la multiplicité des matieres, *voyez* MIXTION, PRINCIPES. Aussi tant que les Physiciens se renferment dans les bornes des sujets physiques, leur doctrine sur la cohésibilité est vraie: une surface très-plane & très-polie d'eau solide, de glace, adhere aussi fort que des masses peuvent adhérer à des masses, à une surface très-plane & très-polie de soufre, quoique l'eau & le soufre soient *immiscibles*. Mais s'ils s'avisent, comme Jean Keil, *&c.* de sonder les profondeurs de l'union chimique en s'occupant seulement des conditions qui sont requises pour l'union des masses, & négligeant nécessairement les loix de la *miscibilité* qu'ils ne connoissent pas, ils *écriront* dogmatiquement des absurdités *démontrées* telles par les faits chimiques les plus communs. Ils auront beau placer le corpuscule dans toutes les circonstances qu'ils croient les plus favorables à l'adhésion; si l'un de ces corpuscules est de l'eau & l'autre du soufre, il n'y aura jamais d'union, *tractent fabrilia fabri*. *Voyez l'article* CHIMIE. (*b*)

MISE, s. f. (*Commerce.*) dans le commerce signifie en terme de compte la *dépense*. La *mise* de ce compte excede la recette de plus de moitié, c'est-à-dire que le comptable a dépensé une fois plus qu'il n'a reçu.

Mise signifie aussi ce qui a cours dans le commerce. On le dit particulierement des monnoies; je ne veux point de cet écu, il est décrié, il n'est plus de *mise*.

Mise se prend encore pour une enchere, pour ce qu'on met au dessus d'un autre dans une vente publique. Toutes vos *mises* ne m'empêcheront pas d'avoir ce tableau, j'enchérirai toujours au-dessus.

Mise se dit quelquefois en bonne ou mauvaise part des étoffes qu'on veut estimer ou mépriser. Ce satin est de *mise*: ce damas est vieux, il n'est plus de *mise*, *Dictionnaire de Commerce*.

MISE, (*Tailland.*) se dit d'un morceau de fer qu'on soude sur un autre, pour le rendre plus fort.

MISE, *terme de riviere*, est une certaine quantité de buches retenues par deux liens, nommés *rouettes*, & dont six forment la branche d'un train.

MISENE, PROMONTOIRE DE, *Misenum promontorium*, (*Géog.*) promontoire d'Italie, sur la côte de la Campanie. Virgile inventa le premier l'origine fabuleuse du nom de ce cap. Il dit qu'on l'appella de la sorte, après que *Misene*, trompette d'Enée, y eut été enterré, & que l'ancien nom de ce cap étoit *Ærius*.

Les deux Pline nous apprennent qu'il y avoit une ville du même nom, & que les habitans se nommoient *Misenenses*. Cette ville étoit tout à l'entour ombragée de maisons de plaisance, dans l'une desquelles mourut l'empereur Tibere; ce tyran soupçonneux, triste & dissimulé, qui appliquant la *loi de majesté* à tout ce qui pût servir sa haine ou ses défiances, ôta la liberté dans les festins, la confiance dans les parentés, la fidélité dans les esclaves. Il persécuta la vertu, dans la crainte qu'elle ne rappellât dans l'esprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Le promontoire *Misenum* conserve encore aujourd'hui son premier nom. On l'appelle *capo di Miseno*. On le trouve à l'orient du cap de Posilipo, & à l'occident de l'île Ischia. (*D. J.*)

MISÉRABLE, adj. & s. (*Gramm.*) celui qui est dans le malheur, dans la peine, dans la douleur, dans la misere, en un mot, dans quelque situation que lui rend l'existence à charge, quoique peut-être il ne voulût ni se donner la mort, ni l'accepter d'une autre main. La superstition & le despotisme couvrent & ont couvert dans tous les tems la terre de *misérables*. Il se prend encore en d'autres sens; on dit un auteur *misérable*, une plaisanterie *misérable*, deux *misérables* chevaux, un préjugé *misérable*.

MISÉRATSIÉ, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Japonois donnent à des curiosités de divers genres, dont ils ornent leurs appartemens.

MISERE, s. f. (*Gramm.*) c'est l'état de l'homme misérable. *Voyez* MISÉRABLE.

Il y a peu d'ames assez fermes que la *misere* n'abatte & n'avilisse à la longue. Le petit peuple est d'une stupidité incroyable. Je ne sais quel prestige lui ferme les yeux sur sa *misere* présente, & sur une *misere* plus grande encore qui attend sa vieillesse. La *misere* est la mere des grands crimes; ce sont les souverains qui font les misérables

bles, qui répondront dans ce monde & dans l'autre des crimes que la *misere* aura commis. On dit dans un sens bien opposé, c'est une *misere*, pour dire une chose de rien; dans le premier sens, c'est une *misere* que d'avoir affaire aux gens de loi & aux prêtres.

MISERERE, (*Médecine.*) c'est une sorte de colique, où l'on rend les excrémens par la bouche. *Voyez* COLIQUE.

Le *miserere* est la même chose que ce qu'on appelle autrement *volvulus* & *passion iliaque*. *Voyez* PASSION ILIAQUE.

Ce nom est latin, & signifie *ayez pitié*; il est pris de la douleur insupportable que souffre le malade, & qui lui fait implorer le secours des assistans.

MISÉRICORDE, DÉESSE DE LA (*Mythol.*) il y avoit dans la place publique d'Athènes un autel consacré à cette déesse; hé, comment ne regne-t-elle pas dans tous les cœurs!

„ La vie de l'homme, dit Pausanias, est si chargée de „ vicissitudes, de traverses & de peines, que la *Miséricorde* est la divinité qui mériteroit d'avoir le plus de „ crédit; tous les particuliers, toutes les nations du monde devroient lui offrir des sacrifices, parce que tous les „ particuliers, toutes les nations en ont également besoin „. Son autel chez les Athéniens étoit un lieu d'asyle, où les Héraclides se réfugierent lorsqu'Euristhée les poursuivoit après la mort d'Hercule, & les privileges de cet asyle subsisterent très-long tems. (*D. J.*)

MISÉRICORDE, (*Menuiserie.*) c'est une console attachée sous le siege des stalles; & lorsqu'il est levé, la *miséricorde* se trouve à hauteur pour que les ecclésiastiques puissent se reposer sans paroître être assis.

MISITRA, (*Géog. anc. & mod.*) ville de la Morée, dans les terres auprès d'une petite montagne, branche du Taygete des anciens, & d'une petite riviere du même nom qui se décharge dans le Vasilipotamos.

Misitra, ou du-moins son fauxbourg, est l'ancienne Sparte, cette ville si célebre dans le monde. Le nom de *Misitra* lui a été donné sous les derniers empereurs de Constantinople, à cause des fromages de ses environs qu'on appelle vulgairement *misitra*.

Cette ville n'a plus, à beaucoup près, les 48 stades que Polybe donnoit à l'ancienne Lacédémone. *Misitra* est divisée en quatre parties détachées, le château, la ville & deux fauxbourgs; l'un de ces fauxbourgs se nomme *Mesokorion*, bourdage du milieu, & l'autre *Exokorion*, bourdage du dehors.

La riviere Vasilipotamos passe encore aujourd'hui à l'orient de la ville comme autrefois. Elle ne fait en été qu'un ruisseau; mais en hiver, elle est comme le bras de la Seine à Paris devant les Augustins.

Le château n'est pas celui de l'ancienne Lacédémone, dont on voit encore quelques masures sur une colline opposée; c'est l'ouvrage des despotes, sous le déclin de l'empire.

Il y a une mosquée dans le *Mesokorion*, deux bazars & une fontaine qui jette de l'eau par des tuyaux de bronze. C'est la fontaine *Dorcea*, aussi fameuse à Sparte que l'Ennéacrunos l'étoit à Athènes.

En abordant à *Misitra*, on n'oublie point de prendre son Pausanias à la main, pour l'examiner. Cet auteur ayant passé le pont qui est sur l'Eurotas, entre dans le Plataniste, qui est à la rive droite de ce fleuve, & que l'on voit encore. Il monte ensuite dans la ville, où il trouve le temple de Lycurgue; il suit, il décrit tous les autres temples qui sont sur sa route. Il voit & décrit le palais des anciens rois, leurs tombeaux, & le théatre dont la beauté le surprend. Toutes ces choses sont abattues, & les princes paléologues n'ont laissé de tous ces édifices que quelques fondemens.

De tant de temples autrefois consacrés à Diane dans Sparte, à peine en trouve-t-on le terrein. Pallas en avoit sept ou huit pour sa part, entre lesquels, celui qu'on surnommoit *Chalsiœcos*, étoit le plus célebre de toute la Grece. Il n'en reste pas le moindre vestige.

Les ruines du temple de Vénus armée sont à l'orient de *Misitra*. On voyoit autrefois aux environs de ce temple le Cœnotaphe de Brasidas, & près de ce Cœnotaphe les tombeaux de Pausanias & de Léonidas. Près de ces tombeaux étoit le théâtre de Lacédémone, dont il reste à peine quelques fragmens de colonnes. On y chercheroit en vain la place du temple de Cérès qui n'étoit pas loin de-là.

Autrefois toute l'enceinte de l'*Agora* étoit embellie des statues superbes, de tombeaux célebres, ou de tribunaux majestueux. On y voyoit un temple dédié à Jules César, & un autre à Auguste. Il y en avoit de consacrés à Apollon, à la Terre, à Jupiter, aux Parques, à Neptune, à Minerve, à Junon; il ne reste plus de traces d'aucun de tous ces édifices.

Il n'y en a pas davantage du *Gérosia*, c'est-à-dire du tribunal des vingt-huit gérontes, ni du tribunal des éphores, ni de celui des bidiaques qui avoient l'œil sur la discipline des enfans, ni finalement des nomophylaces ou interpretes des lois de Lycurgue. Tout ce qu'on peut en juger, c'est que le terrein est occupé par le serrail de Mula, par la prison publique & par des jardins.

La rue du grand Bazar est la fameuse rue, qu'on appelloit *Aphétars*. Ulysse contribua à la rendre célebre, quand elle lui servit de carriere pour disputer à la course la possession de Pénélope contre ses rivaux.

En sortant de *Misitra* pour aller du côté du pont de pierre, qu'on nommoit autrefois le *Babica*, on trouve une grande plaine bornée à l'orient par la riviere & à l'occident par le Mézocorion. C'est-là que sont le Plataniste & le Dromos. Il ne reste de ce dernier que des amas de pierres bouleversées. A l'égard du Plataniste, la nature y produit encore des platanes à la place de ceux de l'antiquité. La riviere s'y partage en plusieurs bras; mais on n'y sauroit plus discerner celui qui se nommoit l'*Euripe*, c'est-à-dire ce canal qui formoit l'île fameuse, où se donnoit tous les ans le combat des Ephebes.

A une portée de mousquet de l'*Exokorion*, on découvre au nord une colline où sont des vignobles qui produisent le meilleur vin de la Morée. C'est le même terrois où Ulysse planta lui-même une vigne, lorsqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II. a établi à *Misitra* un bey, ou aga, un vaivode, & quatre gérontes. Le bey est gouverneur de la Zaconie, & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le vaivode est comme un prevôt de maréchaussée. Ces trois charges sont exercées par des Turcs. Celles des gérontes sont possédées par des Chrétiens d'entre les meilleures familles greques de *Misitra*. Ils font l'assiette & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paye au sultan. Les femmes, les caloyers & les papas ne payent rien. Ce tribut est de quatre piastres & demi par tête dès le moment de sa naissance; oppression particuliere à la Zaconie, & mauvaise en bonne politique: aussi l'argent est si rare dans le pays, que le peuple n'y vit que par échange de ses denrées. Le reste du trafic se fait par les mains des Juifs, qui composent la plus grande partie des habitans: ils ont à *Misitra* trois synagogues. Les caloyeres ou les filles consacrées à la Panagia y possedent un moustiere bien bâti.

Enfin *Misitra* n'est plus recommandable que par ses filles greques qui sont jolies, & par ses chiens qui sont excellens; c'est tout ce qu'elle a conservé de l'ancienne Sparte. Mais il ne faudroit pas faire aux Grecs de cette ville la même question qu'on fit autrefois à leur compatriote Léotichidas, ni attendre d'eux une aussi sage réponse que celle qu'il fit quand on lui demanda pourquoi les Lacédémoniens étoient les seuls d'entre les Grecs qui aimoient si peu à boire: afin, dit-il, que nous disposions toujours de nous comme nous voudrons, & que les autres n'en disposent jamais comme il leur plaira.

M. Fourmont, dans son *voyage de Grece en* 1729, dit avoir ramassé à *Misitra* des inscriptions de conséquence, mais il n'en a publié aucune.

Cette ville est sur la riviere ou le ruisseau de Vasilipotamos, à 40 lieues S. O. d'Athènes, à 37 S. E. de Lépante, à 150 S. O. de Constantinople. *Long.* 40. 20. *lat.* 35. 26. (*D. J.*)

MISLA, s. m. (*Hist. mod. Diete.*) c'est une boisson que font les Indiens sauvages, qui habitent la terre ferme de l'Amérique vers l'isthme de Panama. Il y a deux sortes de *misla*; la premiere se fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli, on le fait rôtir dans sa gousse & l'on écrase dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en sort avec une certaine quantité d'eau. Le *misla* de la seconde espece se fait avec le fruit du platane séché, & dont on a formé une espece de gâteau; pour cet effet, on cueille ce fruit dans sa maturité, & on le fait sécher à petit-feu sur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui servent de pain aux Indiens.

MISLINITZ, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Cracovie, située entre deux montagnes, à 4 lieues de Cracovie. *Long.* 38. 2. *lat.* 50. 4.

MISNA, LA, ou MISCHNA, (*Théol. rabiniq.*) on ne dit point *mischne* en françois, parce qu'on ne doit point altérer les noms propres. *Code de Droit ecclésiastique & civil des Juifs.* Ce terme signifie la répétition de la loi ou seconde loi. L'ouvrage est divisé en six parties; la premiere roule sur les productions de la terre; la seconde regle l'observation des fêtes; la troisieme traite des femmes & des divers cas du mariage; la quatrieme, des

procès

procès qui naissent du commerce, du culte étranger & de l'idolâtrie; la cinquieme dirige ce qui regarde les oblations & les sacrifices; la sixieme enfin a pour objet les diverses sortes de purifications.

La *mischna* est donc le recueil ou la compilation des traditions judaïques à tous les égards dont nous venons de parler; maintenant voici l'histoire de ce recueil que j'emprunterai du célebre Prideaux.

Le nombre des traditions judaïques étoit si grand vers le milieu du second siecle sous l'empire d'Antonin le pieux, que la mémoire ne pouvoit plus les retenir, & que les Juifs se virent enfin forcés de les écrire. D'ailleurs, dans leur nouvelle calamité sous Adrien, ils avoient tout fraîchement perdu la plus grande partie de leurs savans; leurs écoles les plus considérables étoient détruites, & presque tous les habitans de la Judée se trouvoient alors dispersés; de cette maniere la voie ordinaire, dont se servoient leurs traditions, étoit devenue presque impraticable, de sorte qu'appréhendant qu'elles ne s'oubliassent & ne se perdissent, ils résolurent d'en faire un recueil.

Rabbi Judah, fils de Siméon, surnommé pour la sainteté de sa vie, *Haccadosh* ou le *Saint*, qui étoit recteur de l'école que les Juifs avoient à Tibérias en Galilée, & président du sanhedrin qui s'y tenoit alors, fut celui qui se chargea de cet ouvrage; il en fit la compilation en six livres, dont chacun contient plusieurs traités: il y en a soixante-trois. Il rangea fort méthodiquement sous ces soixante-trois chefs tout ce que la tradition de leurs ancêtres leur avoit transmis jusques-là sur la religion & sur la loi. Voilà ce qu'on appelle *la mischna*.

Ce livre fut reçu par les Juifs avec toute la vénération possible dans tous les lieux de leur dispersion, & continue encore aujourd'hui à être fort estimé; car ils croient qu'il ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu lui-même à Moyse sur le mont Sinaï, aussi bien que la loi écrite; & que par conséquent il est d'autorité divine & obligatoire tout comme l'autre. D'abord donc qu'il parut, tous leurs savans de profession en firent le sujet de leurs études, & les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'en Babylone, se mirent à travailler à le commenter. Ce sont ces commentaires qui, avec le texte même ou la *mischna*, composent leurs deux talmuds, c'est-à-dire celui de Jérusalem & celui de Babylone. Ils appellent ces commentaires la *gemare* ou le *supplément*, parce qu'avec eux la *mischna* se trouve avoir tous les éclaircissemens nécessaires, & le corps de la doctrine traditionnelle de leur loi & de leur religion est par-là complet; la *mischna* est le texte, la *gemare* est le commentaire, & les deux ensemble font le *talmud*. La *mischna* étoit déja écrite l'an 150 de Jesus-Christ, & le commentaire le fut environ l'an 300. *Voy.* GEMARE & TALMUD. (*D. J.*)

MISNIE, *ou* MEISSEN, en latin *Misnia*, (*Géog.*) province d'Allemagne avec titre de margraviat.

Elle est bornée au nord par le duché de Saxe & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Lusace; au midi par la Bohème & la Franconie; à l'occident par la Thuringe.

Elle fut anciennement habitée par les Hermundures, & ensuite par les Misniens; ces derniers étant opprimés par des Sorabes, eurent recours aux Francs, qui les aiderent à recouvrer leur liberté; mais pour la conserver plus facilement, ils s'unirent avec les Saxons, & donnerent le nom de *Misnie* au pays qu'ils occupoient. Ce pays fut érigé en margraviat en faveur de la maison de Saxe, & cette maison, après en avoir été dépouillée plusieurs fois, est enfin rentrée dans l'ancienne possession de ce patrimoine.

La *Misnie*, telle qu'elle est actuellement, a 28 lieues de long sur 17 de large. Elle est fertile en tout ce qui est nécessaire à la vie; mais ses principales richesses viennent de ses mines.

On la divise en huit territoires ou cercles; savoir, le cercle de *Misnia*, le cercle de Leipsick, le cercle des Montagnes d'airain, le territoire de Weissensels, le territoire de Mersebourg, le territoire de Zeitz, de Voigtland & l'Osterland; l'électeur de Saxe en posseda la plus grande partie, & les autres princes de Saxe possedent le reste. *Meissens* en est la capitale, & Dresde la principale ville.

Parmi les gens de lettres nés en *Misnie*, il n'en est point qui lui fasse plus d'honneur que Samuel Puffendorf, l'un des savans hommes du xvij. siecle, dans le genre historique & politique. On connoît son histoire des états de l'Europe, celle de Suede depuis Gustave Adolphe jusqu'à l'abdication de la reine Christine, & celle de Charles Gustave écrite en latin; mais c'est sur-tout son droit de la nature & des gens qui fait sa gloire. Il établit dans cet ouvrage, & développe beaucoup mieux que Grotius, les principes fondamentaux du droit naturel, & il en déduit par une suite assez exacte de conséquences, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen, en quelqu'état qu'il se trouve. Il étend & rectifie tout ce qu'il emprunte du grand homme qui l'a précédé dans cette carriere, & s'écarte avec raison du faux principe de Grotius, je veux dire, de la supposition d'un droit de gens arbitraire, fondé sur le consentement tacite des peuples, & ayant néanmoins par lui-même force de loi, autant que le droit naturel. Enfin, l'ouvrage de Puffendorf est, à tout prendre, beaucoup plus vrai & plus utile que celui de Grotius. M. Barbeyrac y a donné un nouveau prix par sa belle traduction françoise, accompagnée d'excellentes notes. Cette traduction est entre les mains de tout le monde. Puffendorf mourut à Berlin en 1694, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MISPIKKEL, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques minéralogistes allemands à la pyrite blanche, ou pyrite arsenicale. *Voyez* PYRITE.

MISQUITL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre du Mexique, qui croît sur-tout sur les montagnes; ses feuilles sont longues & étroites; il produit des siliques comme le tamarinde, remplies d'une graine dont les Indiens font une espece de pain. Les jeunes rejettons de cet arbre fournissent une liqueur très-bonne pour les yeux, l'eau-même dans laquelle on les fait tremper acquiert la même vertu. Ximenès croit que cet arbre est le *cassia* des anciens.

MISSEL, s. m. (*Litur.*) livre de messes, qui contient les messes différentes pour les différens jours & fêtes de l'année. *Voyez* MESSE.

Le *missel romain* a d'abord été dressé par le pape Gelase, & ensuite réduit en un meilleur ordre par St. Gregoire le grand, qui l'appella *sacramentaire*, ou *livre des sacremens*.

Chaque diocèse & chaque ordre de religieux a un *missel* particulier pour les fêtes de la province ou de l'ordre; mais conforme pour l'ordinaire au *missel* romain pour les messes des dimanches & fêtes principales.

MISSI DOMINICI, (*Hist.*) c'est ainsi que l'on nommoit sous les princes de la race carlovingienne, des officiers attachés à la cour des empereurs, que ces princes envoyoient dans les provinces de leurs états, pour entendre les plaintes des peuples contre leurs magistrats ordinaires, leur rendre justice & redresser leurs griefs, & pour veiller aux finances; ils étoient aussi chargés de prendre connoissance de la discipline ecclésiastique & de faire observer les reglemens de police. Il paroît que ces *missi dominici* faisoient les fonctions que le roi de France donne aujourd'hui aux intendans de ses provinces. (—)

MISSILIA, s. m. pl. (*Hist. anc.*) présens en argent qu'on jettoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de draps, pour qu'ils ne blessassent pas. On faisoit de ces présens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet usage. Quelquefois au lieu d'argent, on distribuoit des oiseaux, des noix, des dattes, des figues. On jetta aussi des dés. Ceux qui pouvoient s'en saisir alloient ensuite se faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits désignés par leur dé. L'empereur Léon abolit ces sortes de largesses qui entraînoient toujours beaucoup de désordre. Ceux qui les faisoient se ruinoient; ceux qui s'attroupoient pour y avoir part, y perdoient quelquefois la vie. Les largesses véritables, c'est le soulagement des impôts. Donner à un peuple qu'on écrase de subsides, c'est le revêtir d'une main, & lui arracher de l'autre la peau.

MISSILIMAKINAC, (*Géographie.*) espece d'isthme de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; il a environ 120 lieues de long, sur 20 de large. Les François y ont un établissement qui est regardé comme un poste important, à une demi-lieue de l'embouchure du lac des Illinois, & situé à environ 292 degrés de *long.* sous le 45. 35. *de lat.*

MISSIO, (*Art. milit. des Rom.*) c'est-à-dire, *congé*. Il y en avoit quatre sortes principales. 1°. Celui qui se donnoit à ceux qui avoient fini le tems ordinaire du service, qui étoit de dix ans, *missio honesta*. 2°. Celui qui se donnoit pour raison d'infirmité, *missio causaria*. 3°. Celui qui se donnoit pour quelque faute considérable, pour laquelle on étoit chassé ignominieusement, & déclaré indigne de servir, *missio ignominiosa*. 4°. Enfin le congé qui s'obtenoit par grace & par faveur, *missio gratiosa*. *Voyez* CONGÉ. (*D. J.*)

MISSION, s. f. *en Théologie*, & en parlant des trois personnes de la sainte Trinité, signifie la *procession*, ou la *destination* d'une personne par une autre pour quelqu'effet temporel.

Cette

Cette *mission* suppose nécessairement deux rapports, l'un à la personne qui en envoie une autre, & le second à la chose que doit opérer la personne envoyée. Le premier de ces rapports marque l'origine, le second tombe sur l'effet particulier pour lequel la personne est envoyée.

Ainsi la *mission* dans les personnes divines est éternelle quant à l'origine, & temporelle quant à l'effet. Par exemple, Jesus-Christ avoit été destiné de toute éternité à être envoyé pour racheter le genre humain; mais cette *mission*, l'exécution de ce decret n'a eu lieu que dans le tems; comme le dit saint Paul, *Galat. iv. 4. At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus filium suum*, &c. & ce que saint Jean dit du Saint-Esprit, *Nondum erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus*.

La *mission*, dans les personnes divines, est quelque chose de notionel propre à certaines personnes, & qui n'est pas commune à toute la Trinité. Car, si on la prend activement, elle est propre à la personne qui envoie; si on la prend passivement, elle est propre à la personne qui est envoyée.

Les personnes ne sont envoyées que par celles dont elles procedent. Car envoyer suppose quelqu'autorité improprement dite quant aux Personnes divines; or il n'y a point entre elles d'autre autorité que celle qui est fondée sur l'origine par laquelle une personne est le principe d'une autre. Ainsi comme le Pere est sans principe, il n'est point envoyé; mais comme il est le principe du Fils, il envoie le Fils; & le Pere & le Fils en tant que principe du Saint-Esprit, envoient le Saint-Esprit: mais le Saint Esprit n'étant point le principe d'une autre personne, ne donne point de *mission*: ou, pour parler le langage des Théologiens; *Pater mittit & non mittitur. Filius mittitur & mittit. Spiritus sanctus mittitur & non mittit*. Car ce que l'on lit dans Isaïe, *Spiritus Domini misit me, eo quod ad annuntiandum misit me*, ne doit s'entendre que de Jesus-Christ en tant qu'homme, & non en tant que Personne divine, puisqu'à ce dernier égard il ne procede en aucune maniere du Saint-Esprit.

Les Théologiens distinguent deux especes de *mission* passive dans les Personnes divines; l'une visible, telle qu'a été celle de Jesus-Christ dans l'incarnation, & celle du Saint-Esprit lorsqu'il descendit sur les Apôtres en forme de langues de feu; & l'autre invisible, comme quand il est dit de la Sagesse, *mitte illam de cælis sanctis*, & du saint-Esprit, dans l'épitre aux Galates, *misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra*.

MISSION, (*Gramm.*) à consulter l'étymologie de ce mot, signifie en général l'*ordre* que reçoit quelqu'un de son supérieur d'aller en quelque endroit; mais il n'est pas usité dans toutes sortes de circonstances en ce sens; voici les cas où il l'est.

Mission, en Théologie, signifie le *pouvoir* ou la *commission* donnée à quelqu'un de prêcher l'Evangile. *Voyez* EVANGILE, *&c*.

Jesus-Christ donna *mission* à ses disciples en ces termes: *Allez & enseignez toutes les nations*, &c. *Voyez* APÔTRES.

On reproche aux Protestans que leurs ministres n'ont pas de *mission*, n'étant autorisés dans l'exercice de leur ministere, ni par une succession continue depuis les Apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation. *Voyez* ORDINATION.

Les Anabaptistes prétendent qu'il ne faut d'autre *mission* pour le ministere évangélique, que d'avoir les talens nécessaires pour s'en bien acquitter.

Mission se dit aussi des établissemens & des exercices de gens zélés pour la gloire de Dieu & le salut des ames, qui vont prêcher l'Evangile dans des pays éloignés & parmi des infideles. *Voyez* MISSIONNAIRES.

Il y a des *missions* aux Indes orientales & occidentales. Les Dominicains, les Franciscains, les religieux de saint Augustin & les Jésuites en ont au Levant, dans l'Amérique & ailleurs.

Les Jésuites ont aussi des *missions* dans la Chine & dans toutes les autres parties de la terre où ils ont pu pénétrer.

Mission est aussi le nom d'une congrégation de plusieurs prêtres séculiers, instituée par saint Vincent de Paul, approuvée & confirmée par le pape Urbain VIII. en 1626, sous le titre de *Prêtres de congrégation de la mission*. Ils s'appliquent à l'instruction du menu peuple de la campagne; & à cet effet, les prêtres qui la composent, s'obligent à ne prêcher, ni administrer les sacremens dans aucune des villes où il y a siege épiscopal ou présidial. Ils sont établis dans la plûpart des provinces du royaume, & ont des maisons en Italie, en Allemagne & en Pologne. Ils ont à Paris un séminaire qu'on nomme *de saint Firmin*, ou *des bons Enfans*, & sont chargés dans plusieurs diocèses de la direction des séminaires. On les appelle aussi *Lazaristes*, ou *Prêtres de saint Lazare*. *Voyez* LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, s. m. (*Théol.*) ecclésiastique séculier ou régulier envoyé par le pape, ou par les évêques, pour travailler soit à l'instruction des orthodoxes, soit à la conviction des hérétiques, ou à la réunion des schismatiques, soit à la conversion des infideles.

Il y a plusieurs ordres religieux employés aux missions dans le Levant, les Indes, l'Amérique, entre autres les Carmes, les Capucins, les Jésuites, & à Paris au séminaire d'ecclésiastiques pour les missions étrangeres. On donne aussi le nom de *missionnaires* aux prêtres de saint Lazare. *Voyez* LAZARISTES.

MISSISAKES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique méridionale, sur le bord septentrional du lac des Hurons. Ils se vendent à qui les veut payer.

MISSISSIPI, LE, autrement nommé par les François, *fleuve saint Louis*, (*Géog.*) fleuve de l'Amérique septentrionale, le plus considérable de la Louisiane, qu'il traverse d'un bout à l'autre jusqu'à son entrée dans la mer. Il arrose un des grands pays du monde, habité par des sauvages. Ferdinand Soto, espagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans son tems *Cacagua*. En 1673, M. Talon, intendant de la nouvelle France, envoya pour le parcourir, le P. Marquette, jésuite, & le sieur Jollet, bourgeois de Quebec, qui le descendirent depuis les 43. 20. de latitude nord, jusqu'au 33. 40. M. d'Iberville, capitaine de vaisseau, découvrit le pays du *Mississipi*, & le premier établissement d'une colonie françoise s'y fit en 1698.

M. de Lisle a prouvé en 1700, que l'embouchure de ce fleuve est au milieu de la côte septentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Lisez pour preuve, la description qu'en a faite le pere Charlevoix.

Ce fleuve perce tous les jours de nouvelles terres, où il s'établit un nouveau cours, & en peu de tems des lits très-profonds. Sa largeur est par-tout d'une demi-lieue, ou de trois quarts de lieue, souvent partagé par des îles. Sa profondeur est en quelques endroits de soixante brasses, ce qui joint à sa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis son confluent avec le Missouri, & fait que presque par-tout la pêche y est impraticable.

Il reçoit dans son cours à droite & à gauche plusieurs autres rivieres fort considérables, dont les noms sont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chute du Missouri dans ce fleuve, il commence à être embarrassé d'arbres flottans, & il en charrie une si grande quantité, qu'à toutes les pointes on en trouve de amas, dont l'abattis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin, on lui donne plus de 650 lieues d'étendue. (*D. J.*)

MISSITAVIE, s. f. (*Comm.*) droit de douane qu'on paye à Constantinople. Les marchandises qui viennent de chrétienté à Constantinople, & que l'on envoie à la mer Noire ne payent point de douane pour la sortie, mais seulement le droit qu'on nomme *missitavie*. *Dictionnaire du Com.*

MISSIVE, s. f. (*Littérat.*) chose qu'une personne envoie à une autre. Nous avons francisé ce mot du latin *mittere*, qui signifie *envoyer*.

Nous appellons *lettres missives*, les lettres que nous envoyons à d'autres, ou que d'autres nous envoient.

Les lettres *missives* sont proprement des lettres d'affaires, mais d'affaires peu importantes; celles qui roulent sur de plus grands objets, & qui sont écrites par des gens en place, comme princes, ministres, ambassadeurs, se nomment *dépêches*; celles de beaucoup moindre conséquence, & qui ne contiennent qu'un avis, ou autre chose semblable, comme en peu de lignes, se nomment simplement *billets*: les *missives* forment une espece mitoyenne entre ces deux autres. *Voy.* EPITRE, & LETTRE.

MISSOURI, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, & l'une des plus rapides qu'on connoisse. Elle court nord-ouest & sud-est, & tombe dans le Mississipi, 5 ou 6 lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Mississipi, on ne peut guere distinguer quelle est la plus grande des deux rivieres, & le *Missouri* ne conserve apparemment son nom, que parce qu'elle continue à couler sous le même air de vent. Du reste, elle entre dans le Mississipi en conquérante, y porte ses eaux blanches jusqu'à l'autre bord sans les mêler, & communique ensuite à

ce fleuve sa couleur & sa rapidité. Le P. Marquette, qui, selon le P. Charlevoix, découvrit le premier cette riviere, l'appelle *Pékitanoni*. On lui a substitué le nom de *Missouri*, à cause des premiers sauvages qu'on rencontre en la remontant, & qui s'appellent *Missourites* ou *Missourites*. (*D. J.*)

MISTACHE, s. f. (*Com.*) mesure des huiles & des vins, dont on se sert dans quelques échelles du Levant, particulierement dans l'île de Candie. Les cinq *mistaches* $\frac{5}{3}$ de la Cannée font la millerole de Marseille. *V.* MILLEROLE. *Diction. de Com.*

MISTECA, (*Géog.*) contrée de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, au département de Guaxaca. On la divise en haute & basse; l'un & l'autre ont plusieurs ruisseaux qui charrient des paillettes d'or.

MISTRÆ, *ou plutôt* MYSTIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Locres épizéphyriens. Barri croit que c'est présentement *Gesofia*. (*D. J.*)

MISUM, s. m. (*Hist. nat. Cuisine.*) c'est le nom que les Chinois ou Tartares tonguses donnent à une liqueur dont ils font une sauce à certains alimens. On choisit une espece de choux rouge, à feuilles minces, on les sale très-fortement, & on les conserve dans une étuve jusqu'à ce qu'ils commencent à s'aigrir & à jetter de l'eau; on décante cette eau, & on la fait bouillir fortement, jusqu'à ce qu'elle ait une consistance épaisse, comme celle de la biere qui n'a point fermenté. Quand cette liqueur est refroidie, on la met dans des bouteilles, que l'on expose au soleil pendant l'été, & que l'on met sur un poële pendant l'hiver; par-là elle devient de plus en plus épaisse. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. (—)

MISY, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une substance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croit que ce n'est autre chose qu'un vitriol martial décomposé, dont la partie ferrugineuse est changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette espece qui a été quelque tems exposé à l'air *Voyez Pyritologie, ch. xiv.*

Dioscoride dit que le *misy* de la meilleure espece est celui de l'île de Chypre, il faut, selon lui, qu'il soit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorsqu'on l'écrase, comme s'il contenoit des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette espece dans le pays de Hesse, c'est apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra solaris Hassiaca*. Au reste cette substance est vitriolique. (—)

MITAINE, s. f. (*Gantier.*) espece de gans à l'usage des femmes, qui n'a qu'un pouce & point de doigts; mais seulement une patte terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au-dessus de la main.

Mitaine se dit aussi de certains gros gants de cuir fourrés, qui ont un pouce, & une espece de sac fermé, qui enveloppe les doigts sans être séparés. *V.* MOUFFLE.

Les maîtres Gantiers-Parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toute sorte de *mitaines* de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvû qu'elles soient doublées de fourrures.

MITAINES A JOUR, *terme de marchand de modes*. Ces *mitaines* sont tricotées à l'aiguille, & ressemblent à une dentelle; elles sont ordinairement de soie noire ou blanche; du reste elles n'ont rien de particulier.

Les marchands de modes font ou font faire par des ouvriers attitrés des *mitaines* de satin, taffetas & velours de toute couleur.

MITAINES, (*Pelleterie.*) c'est ainsi qu'on appelle certaines peaux de castor qui ne sont pas de la meilleure qualité; ce nom leur vient apparemment de ce qu'elles ne sont propres qu'à fourrer des *mitaines*.

MITE, s. f. (*Insectolog.*) On appelle *mites* ces petits animaux qu'on trouve en grande abondance dans le fromage tombant en poussiere, & qui paroissent à la vûe simple comme des particules de poussiere mouvante; mais le microscope fait voir que ce sont des animaux parfaits dans tous leurs membres, qui ont une figure réguliere, & qui font toutes les fonctions de la vie avec autant d'ordre & de régularité que les animaux plusieurs millions de fois plus grands.

Hook & Lower ont découvert que les *mites* étoient des animaux crustacés, & ordinairement transparens; leurs parties principales sont la tête, le col, & le corps; la tête est petite à proportion du corps; leur museau est pointu, & leur bouche s'ouvre & se ferme comme celle d'une taupe; elles ont deux petits yeux, & la vûe extrémement perçante; car si on les touche une fois avec une épingle ou un autre instrument, on voit avec quelle promptitude elles évitent un second attouchement. Quelques-uns ont six jambes, & d'autres huit; ce qui prouve déja qu'il y en a de différentes especes, quoique d'ailleurs elles paroissent semblables en tout le reste. Chaque jambe a six jointures environnées de poils, & deux petits ongles crochus à leur extrémité, avec lesquels elles peuvent aisément saisir ce qu'elle rencontrent; la partie de derriere du corps est grosse & potelée, & se termine en figure ovale, avec quelques poils extraordinairement longs qui en sortent; les autres parties du corps, ainsi que la tête, sont aussi environnées de poils. Ces insectes sont mâles & femelles; les femelles font leurs œufs, d'où sortent leurs petits avec tous leurs membres parfaits (comme dans les poux & les araignées), quoiqu'excessivement menus; mais sans changer de figure, ils changent quelquefois de peau avant qu'ils aient tout leur accroissement.

On peut les conserver en vie plusieurs mois entre deux verres concaves, & les appliquer au microscope lorsqu'on le juge à propos: en les observant souvent on y découvre beaucoup de particularités curieuses: Leuwenhoek les a vû accouplés queue à queue; car quoique le pénis du mâle soit au milieu du ventre, il le tourne en arriere comme le rhinoceros. L'accouplement se fait, à ce qu'il dit, avec une vitesse incroyable. Leurs œufs dans un tems chaud viennent à éclore dans douze ou quatorze jours; mais en hiver, & lorsqu'il fait froid, il leur faut plusieurs semaines. Il n'est pas rare de voir les petits se démener violemment pour sortir de leur coque.

Le diametre de l'œuf d'une *mite* paroît égal à celui d'un cheveu de la tête d'un homme, dont six cent font environ la longueur d'un pouce. Supposant donc que l'œuf d'un pigeon a les trois quarts d'un pouce de diametre, quatre cent cinquante diametres de l'œuf d'une *mite* feront le diametre de l'œuf d'un pigeon, & par conséquent, si leurs figures sont semblables, nous pouvons conclure que quatre vingt-onze millions & cent vingt mille œufs d'une *mite* n'occupent pas plus d'espace qu'un œuf de pigeon.

Les *mites* sont des animaux très-voraces, car elles mangent non-seulement le fromage, mais encore toute sorte de poissons, de chair crue, de fruits secs, des grains de toute espece, & presque tout ce qui a un certain degré de moisissure, sans être mouillé au-dessus: on les voit même se dévorer les unes les autres. En mangeant elles portent en avant une machoire, & l'autre en arriere alternativement, par où elles paroissent moudre leur nourriture; & après qu'elles l'ont prise, il semble qu'elles la mâchent & la ruminent.

Il y a une espece de *mite* qui s'insinue dans les cabinets des curieux, & qui mange leurs plus jolis papillons, & autres insectes choisis, ne laissant à leur place, que des ruines & de la poussiere: l'unique moyen de les prévenir, est de faire brûler de tems en tems du soufre dans les tiroirs ou dans les boîtes. Ses écoulemens chauds & secs pénetrent, rident, & détruisent les corps tendres de ces petits insectes.

Les diverses especes de *mites* sont distinguées par quelques différences particulieres, quoiqu'elles aient en général la même figure & la même nature; par exemple, suivant les observations de Power, les *mites* qu'on trouve dans les poussieres de dreche & de gruau d'avoine, sont plus vives que celles du fromage, & ont des poils plus longs & plus nombreux. Les *mites* de figues ressemblent à des escargots; elles ont au museau deux instrumens & deux cornes fort longues au-dessus, avec trois jambes de chaque côté. Leuwenhoek observa qu'elles avoient les poils plus longs que ceux qu'il avoit vûs dans toutes les autres especes; & en les examinant de près, il trouva que ces poils étoient en forme d'épis. M. Hook a décrit une espece de *mites*, qu'il appelle *mites vagabondes*, parce qu'on les trouve dans tous les endroits où elles peuvent subsister.

M. Baker ayant jetté les yeux sur un pot vuide de fayence, le crut couvert de poussiere: mais en le regardant de plus près, il apperçut que les particules de cette poussiere étoient en mouvement; il les examina pour lors avec le microscope, & vit que c'étoient des essains de ces *mites* vagabondes, qui avoient été attirées par l'odeur de quelque drogue mise dans ce pot peu de jours auparavant.

La *mite* est excessivement vivace; on en a gardé des mois entiers sans leur donner aucune nourriture; & Leuwenhoek assure qu'il en fixa une sur une épingle devant son microscope, qui vécut dans cette situation pendant onze semaines.

Quoique les Naturalistes ne parlent que de *mites* ovipares, cependant M. Lyonnet, sur les observations duquel on doit beaucoup compter, déclare avoir souvent vû des *mites* de fromages vivipares, & qui mettent des

petits

petits tout vivans au monde. Ces petits de *mites*, direz-vous peut-être, devoient être bien petits de taille; soit; mais enfin une *mite* sur un gros fromage d'Hollande, est aussi grande à proportion qu'un homme sur la terre. Les petits insectes qui se nourrissent sur une feuille de pêcher représentent un troupeau de bœufs broutans dans un gros pâturage; les animalcules nagent dans une goutte d'eau de poivre avec autant de liberté que les baleines dans l'Océan; ils ont tous un espace égal à proportion de leur volume. Nos idées de matiere, d'espace, & de durée, ne sont que des idées de comparaison; mais je crains bien que la petitesse des animaux microscopiques, & le petit espace qu'ils occupent, comparés à nous-mêmes, ne nous fassent imaginer que nous jouons un grand rôle dans le système du monde. Pour confondre notre orgueil, comparons le corps d'un homme avec la masse d'une montagne, cette montagne avec la terre, la terre elle-même avec le cercle qu'elle décrit autour du soleil, ce cercle avec la sphere des étoiles fixes, cette sphere avec le circuit de toute la création, & ce circuit même avec l'espace infini qui est tout autour, alors, selon toute apparence, nous nous trouverons nous-mêmes réduits à rien. (*D. J.*)

MITELLA, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & ressemble à une mitre; il est rempli de semences qui sont ordinairement arrondies. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

MITELLA, s. f. (*Hist. anc.*) espece de bonnet qui s'attachoit sous le menton. C'étoit une coëffure des femmes que les hommes ne portoient qu'à la campagne. On appella aussi *mitella* des couronnes d'étoffe de soie, bigarées de toutes couleurs, & parfumées des odeurs les plus précieuses. Néron en exigeoit de ceux dont il étoit le convive. Il y en eut qui coûterent jusqu'à 4,000, 000, de sesterces.

MITERNES, s. f. (*Pêche.*) on appelle ainsi de grosses mottes de terre, des îles, îlots & autres atterrissemens qui sont des retraites pour les ennemis des poissons.

MIGANNIR, (*Géog.*) ville d'Egypte sur la rive orientale du Nil, entre Damiette & le Caire. (*D. J.*)

MITHRA, FÊTES DE, *ou* FETES MITRIAQUES, (*Antiq. rom.*) nom d'une fête des Romains en l'honneur de *Mithra*, ou du Soleil. Plutarque prétend que ce furent les Pirates vaincus & dissipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de *Mithra*; mais comme ces pirates étoient des Pisidiens, des Ciliciens, des Cypriens, nations chez qui le culte de *Mithra* n'étoit point reçu, il en résulte que l'idée de Plutarque n'est qu'une vaine conjecture avancée au hasard.

Le plus ancien exemple de cette *Mithra* chez les Romains, se trouve sur une inscription datée du troisieme consulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'Ere chrétienne. C'est la dédicace d'un autel au Soleil sous le nom de *Mithra*, *deo Soli Mithra*. Sur une autre inscription sans date, *Mithra* est l'assesseur ou le compagnon du Soleil: *Deo Mithra, & Soli socio*. Le culte de *Mithra*, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Egypte & en Syrie au tems d'Origene, mort l'an 263 de J. C. Cependant le culte de cette divinité & de ses mysteres étoit commun à Rome depuis plus d'un siecle. On voit dans les collections de Gruter & de Reinesius plusieurs dédicaces faites à *Mithra*, comme *Sol invictus Mithra*, ou *numen invictum Mithra*, &c. Et Lampride dans la vie de Commode, fait mention des mysteres de *Mithra*, *sacra Mithriaca*. Commode a regné depuis l'an 180, jusqu'à l'an 192.

Ces mysteres devoient même avoir déja une certaine célébrité dans l'Occident, au tems de S. Justin, qui, dans sa seconde apologie, & dans son dialogue avec Tryphon, parle de l'antre sacré de *Mithra*, de ses mysteres, & d'une espece de communion que recevoient les initiés. La seconde apologie de S. Justin, fut présentée à l'empereur Antonin, l'an 142 de J. C. Tertulien qui a fleuri peu après, l'an 200 de J. C. s'étend aussi sur les mysteres de *Mithra*, parle d'une espece de baptême qui lavoit les initiés de toutes les souillures que leur ame avoit contractées jusqu'alors. Il parle encore d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain, & d'un emblème de la résurrection, qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prieres, on offroit un vase d'eau avec le pain. Ailleurs Tertulien dit, qu'on présentoit aux initiés une couronne soutenue sur une épée; mais qu'on leur apprenoit à la refuser en disant: *c'est Mithra qui est ma couronne*.

On lit sur une inscription trouvée en Carinthie, dans les ruines de Solva, aujourd'hui Solfeld, près de Clagenfurt, que le 8e des calendes de Juillet, sous le consulat de Gordien & d'Aviole, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de *Mithra*, ruiné par le tems, *vetustate conlapsum*. Une autre inscription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même dieu, *Pro salute Commodi Antonini*. Commode ayant reçu de Marc-Aurele le titre de César, dans l'année 166, l'inscription qui ne lui donne pas ce titre doit être d'un tems antérieur.

Porphyre, qui vint à Rome en 263, nous apprend d'autres particularités des Mysteres de *Mithra*. Il dit que dans ces mysteres, on donnoit aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyenes*, espece de loup ou de renard, commun dans l'Orient. Les ministres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*, de *corbeaux*, *&c.* & ceux d'un ordre supérieur, avoient celui de *peres*.

Les initiés étoient obligés de subir un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuses, avant que d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crete, & l'évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les scholies sur les discours de S. Gregoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très austere de 50 jours, d'une retraite de plusieurs jours dans un lieu obscur, d'un tems considérable qu'il falloit passer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fustigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient, sans doute, séparées par les intervalles nécessaires aux initiés, pour reprendre de nouvelles forces. Dès le tems de Commode, les mysteres de *Mithra* étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il semble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet empereur, qui aimoit le sang, changea en des meurtres réels, ce qui n'étoit qu'un danger apparent: *sacra Mithriaca homicidio vero polluit, cum illic aliquid ad speciem timoris vel dici vel fingi soleat*, dit Lampride.

Le déguisement des ministres de *Mithra*, sous la forme de divers animaux féroces dont parle Porphyre n'étoit pas une pratique absolument nouvelle à Rome: il se passoit quelque chose d'approchant dans les mysteres d'Isis. Valere Maxime & Appien disent que lors de la proscription des triumvirs, l'Edile Volusius sachant qu'il étoit sur la liste de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un isiaque de ses amis, sa longue robe de lin, & son masque à tête de chien: on sait que les masques antiques enveloppoient la tête entiere. Dans cet équipage Volusius sortit de Rome, & se rendit, par les chemins ordinaires, un filtre à la main, & demandant l'aumône sur la route: *per itinera viasque publicas stipem petens*, dit Valere Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Volusius par les premiers qui l'eussent rencontré. Ce fut peut-être par le secours d'un semblable déguisement, que Mundus persuada à Pauline, qu'elle avoit passé la nuit avec le dieu Sérapis.

Il semble que vers l'an 350 de J. C. c'est-à dire, sous les enfans de Constantin, le zele du paganisme expirant se ranima pour la célébration des *fêtes Mithriaques*, & de plusieurs autres inconnues dans l'ancienne religion grecque & romaine. On trouve à la vérité avant cette époque, des consécrations d'autels à *Mithra* marquées sur les inscriptions; mais ce n'est qu'après Constantin qu'on commença à trouver des inscriptions qui parlent des mysteres, & des *fêtes Mithriaques*. Le culte de *Mithra* fut proscrit à Rome l'an 378, & son antre sacré fut détruit cette même année, par les ordres de Gracchus, préfet du prétoire.

Nous avons, dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainsi que dans les *monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Thomas Hyde, plusieurs bas-reliefs, où l'antre sacré de *Mithra* est représenté. On le voit aussi sur quelques pierres gravées. *Mithra* en est toujours la principale figure: il est représenté sous la forme d'un jeune homme domptant un taureau, & souvent prêt à l'égorger: il est coëffé d'une tiare persienne recourbée en devant, comme celle des rois: il tient à la main une espece de bayonnette, que Porphyre nomme *le glaive sacré d'Aries*, & qui doit être l'arme persienne nommée *acinacès*: il est vêtu d'une tunique courte avec l'anaxyride, ou la culotte persienne: quelquefois il porte un petit manteau. A ses deux côtés sont deux autres figures humaines, coëffées d'une tiare semblable, mais sans manteau: ordinairement l'un tient un flambeau élevé, & l'autre un flambeau baissé. Quelquefois ces figures sont dans une attitude, que l'honnêteté ne permet pas de décrire,

crire, & par laquelle attitude il semble qu'on a voulu désigner le principe de la fécondité des êtres.

On croit communément que le culte de *Mithra* étoit chez les Romains, le même que celui du *Mihr* ou *Mihir* des Perses; mais quand on examine de près les circonstances du culte de *Mithra* chez les Romains, on n'y trouve nulle ressemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion persane. *Voyez* MIHIR.

Il est plus vraissemblable que les fêtes de *Mithra* venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été instituées pour célébrer l'exaltation du soleil dans le signe du taureau. C'est l'opinion de M. Freret, qui a donné d'excellentes observations à ce sujet dans les *mém. de littérature, tom. XIV.* Ces sortes de matieres sont très-curieuses; car il est certain que les recherches savantes concernant les divers cultes du paganisme, répandent non-seulement un grand jour sur les antiquités ecclésiastiques, mais même sur la filiation de plusieurs autres cultes qui subsistent encore dans le monde. *(D. J.)* (1)

MITRHAX, f. m. (*Hist. nat.*) nom que Pline donne à une pierre précieuse qui se trouvoit en Perse, qui, présentée au soleil, montroit une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma solis*, ou pierre du soleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, suivant sa description, paroît être une opale. On la trouve aussi nommée *mithridates*. (—)

MITHRIAQUES, FÊTES, (*Antiq. rom.*) *Voyez* MITHRA. *(D. J.)*

MITHRIDATE, f. m. (*Pharmacie & Matiere médicale.*) Voici sa préparation d'après l'édition de 1758 de la pharmacopée de Paris. Prenez myrrhe, safran, agaric, gingembre, canelle, nard indien, encens mâle, semences de thlaspi, de chacun dix dragmes; semences de seseli, vrai baume de Judée, jonc odorant, stœchas arabique, castus arabique, galbanum, térébenthine de Chio, poivre long, castor, suc d'hipocystis, storax calamite, opopanax, malabathrum, de chacun une once; cassia lignea, polium de montagne, poivre blanc, scordium, semences de daucus de Crete, fruits de baumier, trochisques de Cyphi, de chacun sept gros; nard celtique, gomme arabique, semences de persil de Macédoine, opium thébaïque, petit cardamum, semences de fenouil & d'anis, racines de gentiane, d'acorus vrai & de grande Valériane, sagapenum, de chacun trois dragmes; meum athamantique, acacia, lombes de scinc marin, sommités d'hypericum, de chacun deux dragmes & demie; miel de Narbonne, une quantité triple de la quantité totale de tous les autres ingrédiens; vin d'Espagne, autant qu'il en faut pour délayer les sucs. Faites un opiat selon l'art.

Par ce mot de *sucs*, il faut entendre tout ce qui est soluble bien ou mal dans le vin, comme l'opium, l'hipocystis, & les gommes résines, sur-tout celles qui ne peuvent point être mises en poudre, ou qui ne peuvent l'être que très-difficilement. Cette méthode est prescrite *expressément* dans plusieurs pharmacopées où l'on trouve; faites fondre les sucs & les gommes dans le vin, *&c.* au reste, ces mots *selon l'art* disent tout. La composition des remedes décrits dans les pharmacopées est censée uniquement confiée à des artistes instruits, à qui il ne faut pas en dire davantage.

Le *mithridat* est le plus ancien de tous les remedes officinaux très-composés. Il est décrit dans Celse sous le nom d'*antidotum Mithridatis*. Et cet auteur croit que c'est-là le vrai antidote dont le célebre Mithridate, roi de Pont, avoit usé tous les jours pour disposer son corps à résister à tous les poisons. Cette opinion sur l'origine du *mithridate* a été presque dans tous les tems l'opinion dominante. Il se trouve cependant des auteurs qui assurent que le vrai remede de Mithridate étoit quelque chose de beaucoup plus simple. Voici à ce sujet un passage de Sérénus Samonicus, qui est rapporté dans l'histoire de la Médecine de le Clerc;

Antidotus vero multis mithridatica *fertur*
Consociata modis: sed magnus scrinia regis
Cum raperet victor (c.-à-d. Pompée) *vilem deprendit in illis*
Syntesim, & vulgata satis medicaminu visa
Bis denum Rutæ folium, salis & breve granum,
Juglandesque duas totidem cum corpore ficus.
Hæc oriente die pauco conspersa lyæo
Sumebat, metuens dederat quæ pocula mater.

On ne sait pas en quel tems la description de l'antidote très-composé, attribué bien ou mal-à-propos à Mithridate, a paru, ni qui est le véritable auteur ou restaurateur de ce remede: car Damocrate, sous le nom de qui on le trouve dans les pharmacopées modernes, est très-postérieur à Celse; & il paroît que l'usage d'intituler cet antidote du nom de *Damocrate*, vient de ce que ce remede se trouve décrit à-peu-près tel qu'on le prépare aujourd'hui, mais ne différant point essentiellement de celui de Celse dans un fragment de Damocrate qu'on trouve dans Galien. Le *mithridat* paroît avoir servi de modele à toutes les grandes compositions officinales dont les boutiques ont été remplies depuis, & sur-tout à celles qui portent plus particulierement le nom d'*antidote*, telles que la thériaque, l'orviétan, le diascordium, *&c.* *Voyez ces articles*.

La principale vertu attribuée au *mithridate*, & celle qu'on lui a le moins contestée jusqu'à ce siecle, c'est la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes, entre lesquels il faut sur-tout distinguer Wepfer, ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poisons, tous ces magnifiques antidotes & le très-noble *mithridate* comme les autres, ont beaucoup perdu de leur réputation. *Voyez* POISON.

Des vertus plus réelles du *mithridat* sont les qualités stomachiques, cordiales, sudorifiques, calmantes, fébrifuges, mais on ne l'emploie presque point à tous ces titres; par conséquent le *mithridat* est un remede qu'on ne prépare presque plus que pour la décoration des boutiques, par une espece de respect religieux pour son antiquité.

Voyez à l'article COMPOSITION, (*Pharmac.*) ce que nous estimons qu'on doit généralement penser sur les remedes très-composés. (*b*)

MITOMBO ou MITOUBA, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique dans la haute Guinée. Il a au nord la riviere de Sierre-Lione; à l'orient, les montagnes du pays des Hondo; au midi, les terres du pays de Corrodobou; & à l'occident, celles du royaume de Bouré. *(D. J.)*

MITON, f. m. *terme de Marchand de mode*; ce sont des especes de mitaines qui n'ont ni patte ni pouce, & qui ne sont faites que pour garantir les bras du froid; elles sont garnies en haut & au bas de blonde ou dentelle noire.

L'on en a fait de velours, mais plus ordinairement elles sont faites à l'aiguille & de soie noire: les Marchands de modes les font faire. Ils ne sont presque plus à la mode.

MITIGÉ, adj. part. MITIGER, v. act. (*Gram.*) adoucir, modérer, relâcher. On dit *mitiger* une regle auste-

(1) C'est un peu trop équivoquement que l'on écrit ici, que plusieurs des faux cultes qui subsistent encore dans le monde, tirent leur origine de celui qu'on rendoit anciennement au dieu Mithra, & d'autres semblables du paganisme. Parmi les cultes qui existent présentement, on peut entendre celui des Guebres qui adorent le feu & le soleil dans la Perse, d'où tira son origine le culte de Mithra, qui selon le témoignage des anciens écrivains n'étoit autre chose que le soleil. Plusieurs écrivains modernes consultés par l'Abbé Bannier [*Hist. universelle des cer. relig. de toutes les nations. Tome V.*] parlent de ce culte des Guebres ou Gaures. Mais, est-ce qu'on voudroit, dans ce peu de paroles, faire allusion au culte sacré de la Religion Catholique, vû que dans les fêtes Mithriaques, ceux, qui en étoient initiés, faisoient une espece de baptême, & pratiquoient des offrandes de pain & d'eau? Il convient observer que s'agissant de rits & d'usages sacrés, on ne doit pas être surpris de trouver parmi ceux des payens quelques ressemblances aux nôtres, parce que ce n'est que par des actes, & par des marques extérieures, & sensibles, que les hommes peuvent s'unir dans la Societé tant pour le politique, & le civile, que pour les choses sacrées, & de Religion. Rien de plus naturel que de trouver de la ressemblance, ou pour mieux dire de l'identité dans des prosternemens, dans des ablutions, & dans des offrandes de eau, de pain, de vin & d'encens &c. Pour distinguer le vrai culte d'avec le faux, & pour découvrir l'origine de l'un & de l'autre, il faut remonter à son institution, au but, & à l'objet de ces mêmes cérémonies, & de ces mêmes rits.

Nous savons bien que le baptême, l'Eucharistie, & les autres sacremens dans lesquels on fait usage d'élément & des rits matériels, & sensibles, sont d'institution divine, qu'ils sont dirigés à la gloire du vrai Dieu, & à la sanctification de l'homme, & qu'enfin Dieu même est l'objet principal, & final des actes extérieurs que la Religion prescrit.

Au contraire les cérémonies superstitieuses de Mithra & du Paganisme sont défectueuses dans leur invention, qui est ou diabolique ou humaine, elles sont également défectueuses dans leur but qui est inséparable de la superstition, & de l'erreur, & dans leur objet même qui est une fausse divinité. C'est par une telle réponse que S. Jerôme a imposé un silence éternel à Jovinien, & à Vigilance. (-e)

austere; une morale *mitigée*; des Carmes *mitigés*; un luthérien *mitigé*.

MITONNER, *terme* dont se servent les *Peintres en émail*. *Mitonner*, est faire cuire doucement & à petit feu la couleur, en la changeant de place de tems en tems, & par degrés, à l'entrée du fourneau de reverbere ou le feu est moins grand.

MITONNER, (*Cuisine*.) parmi les Cuisiniers, c'est mettre un mets, le potage, par exemple, sur un grand feu; faire bouillir le pain dans le bouillon pour mieux s'imbiber, & lui faire prendre son goût.

MITOTE, s. f. (*Hist. mod.*) danse solemnelle qui se faisoit dans les cours du temple de la ville de Mexico, à laquelle les rois même ne dédaignoient pas de prendre part. On formoit deux cercles l'un dans l'autre: le cercle intérieur, au milieu duquel les instrumens étoient placés, étoit composé des principaux de la nation; le cercle extérieur étoit formé par les gens les plus graves d'entre le peuple, ornés de leurs plumes & de leurs bijoux les plus précieux. Cette danse étoit accompagnée de chants, de mascarades, de tours d'adresse. Quelques-uns montoient sur des échasses, d'autres voltigeoient & faisoient des sauts merveilleux; en un mot, les Espagnols étoient remplis d'admiration à la vûe de ces divertissemens d'un peuple barbare.

MITOYEN, MUR, (*Jurisprud.*) le mur qui fait la séparation commune de deux maisons contiguës.

Le seul principe que nous ayons dans le droit romain touchant le mur *mitoyen*, c'est que l'un des voisins ne pouvoit pas y appliquer de canaux malgré l'autre pour conduire l'eau qui venoit du ciel ou d'un réservoir.

Mais nos coutumes, singulierement celle de Paris, en ont beaucoup d'autres dont voici quelques-uns.

Quand un homme fait bâtir, s'il ne laisse un espace vuide sur son propre terrein, il ne peut empêcher que son mur ne devienne *mitoyen* entre lui & son voisin, lequel peut appuyer son bâtiment contre ce mur, en payant la moitié du mur & du terrein sur lequel il est assis.

L'un des deux propriétaires du mur *mitoyen* n'y peut rien faire faire sans le consentement du voisin, ou du-moins sans lui en avoir fait faire une signification juridique.

L'un des voisins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur *mitoyen*, à proportion de son hébergement, & pour la part qu'il y a.

Le voisin ne peut percer le mur *mitoyen*, pour y placer les poutres de sa maison, que jusques à l'épaisseur de la moitié du mur, & il est obligé d'y faire mettre des jambes, parpaignes ou chaînes, & corbeaux suffisans de pierre de taille, pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs, on peut contraindre les voisins de contribuer aux murs de clôture, pour séparer les maisons, cours & jardins, jusques à la hauteur du rez-de-chaussée, compris le chaperon. *Voyez* tout le titre *des servitudes* de la coutume de Paris, à laquelle la plupart des autres coutumes sont conformes sur cette matiere, à très-peu de différences près.

MITOYERIE, *terme de coutumes*, séparation de deux héritages ou deux maisons voisines, par une clôture commune ou un mur mitoyen. *Voyez ci-dessus* MITOYEN.

MITRAILLE, s. f. (*Art milit.*) Ce sont des balles de mousquet, des pierres, de vieilles ferrailles, *&c.* qu'on met dans des boîtes, & dont on charge les canons. *Voyez* DRAGÉE & CARTOUCHE.

Les *mitrailles* sont sur-tout d'usage à la mer pour nettoyer le pont des vaisseaux ennemis, lorsqu'il est rempli d'hommes; de même que dans les attaques & les combats où l'on tire de près.

MITRALES, VALVULES, *terme d'Anatomie*, sont deux valvules du cœur, ainsi appellées parce qu'elles ont en effet la figure d'une mitre. *Voyez* VALVULE & CŒUR.

Elles sont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur usage est de fermer cet orifice, & d'empêcher le retour du sang dans les poumons par la veine pulmonaire. *Voyez* CIRCULATION, *&c.*

MITRE, s. f. (*Littérat.*) en grec & en latin *mitra*, sorte de coëffure particuliere aux dames romaines. Ce que le chapeau étoit aux hommes, la *mitre* l'étoit aux femmes. Elle étoit plus coupée que la *mitre* moderne que nous connoissons, mais elle avoit comme elle ces deux pendans que les femmes ramenoient sous les joues. Servius, sur ce vers de Virgile, où Hiarbas reproche à Enée ses vêtemens efféminés,

Mæonia mentum mitrâ, *crinemque madentem*
Sub nexus,

ajoute, *mitrâ lydiâ*; *nam utebantur & Phryges & Lydii* mitrâ, *hoc est incurvo pileo, de quo pendebat etiam buccarum tegimen*. Cet ornement dégénéra peu-à-peu; peut-être avoit-il l'air de coëffure trop négligée. Les femmes qui avoient quelque pudeur n'oserent plus en porter, de sorte que la *mitre* devint le partage des libertines. Juvenal s'en expliquoit ainsi, lorsqu'il reprochoit aux Romains le langage & les modes des Grecs, qu'ils tenoient eux-mêmes des Assyriens:

Ite quibus grata est pictâ lupa barbara mitrâ.

Il faut admirer ici le caprice du goût, celui de la bisarrerie de la mode, qui fait servir à nos cérémonies les plus augustes la même chose qu'elle employoit à l'appareil de la galanterie, & met sur la tête des plus respectables ministres du Seigneur les mêmes ornemens à-peu-près dont se paroient les courtisannes. (*Voyez l'article suivant*.) Ainsi, par un exemple de mode tout opposé à celui-ci, le voile qui d'abord n'avoit été d'usage que dans les fonctions du temple, devint une espece de coëffe sous laquelle les dames romaines ramassoient leurs cheveux bien frisés & bien ajustés. Les progrès du luxe produisirent cet effet, changerent la destination du voile, & firent servir à la vanité ce qui n'avoit été qu'un ornement de cérémonies & de sacrifices.

Un chanoine régulier de sainte Genevieve, Claude du Molinet, a fait une dissertation sur la *mitre* des anciens, où il a recueilli bien des choses curieuses; le lecteur peut le consulter. (*D. J.*)

MITRE, en latin *mitra*, (*Hist. ecclés.*) sorte d'ornement de tête dont les évêques se servent dans les cérémonies. Elle est de drap d'or ou d'argent, accompagnée de deux languettes de même étoffe, qui pendent d'environ un demi-pié sur les épaules, & qui, à ce qu'on croit, représentent les rubans dont on se servoit autrefois pour l'affermir en les nouant sous le menton, & elle forme à son sommet deux pointes, l'une par-devant, l'autre par-derriere, surmontées chacune par un bouton.

Dans un ancien pontifical de Cambrai, où l'on entre dans le détail de tous les ornemens pontificaux, il n'est point fait mention de la *mitre*, non-plus que dans les anciens pontificaux manuscrits, ni dans Amalaire, dans Raban, dans Alcuin, ni dans les autres anciens auteurs qui ont traité des rits ecclésiastiques. C'est peut-être ce qui a fait dire à Onuphre, dans son *Explication des termes obscurs*, à la fin de ses vies des papes, que l'usage des *mitres* dans l'église romaine ne remontoit pas au-delà de 600 ans. C'est aussi le sentiment du pere Hugues Menard, dans ses *Notes sur le sacramentaire de saint Grégoire*, où il répond aux opinions contraires. Mais le pere Martenne, dans son *Traité des anciens rits de l'Eglise*, dit qu'il est constant que l'usage de la *mitre* a été suivi dans les évêques de Jérusalem, successeurs de saint Jacques, comme cela est marqué expressément dans une lettre de Théodose, patriarche de Jérusalem, à saint Ignace, patriarche de Constantinople, qui fut produite dans le huitieme concile général. „ Il est certain „ aussi ajoute le même auteur, que l'usage des *mitres* „ a eu lieu dans l'église d'occident long-tems avant l'an „ 1000, comme il est aisé de le prouver par l'ancienne „ figure de saint Pierre, qui est au-devant de la porte du „ monastere de Corbie & qui a plus de mille ans, & par „ les anciens portraits des papes que les Bollandistes ont „ rapporté dans leur vaste recueil „. Théodolphe, évêque d'Orléans, fait aussi mention de la *mitre* dans une de ses poésies, où il dit en parlant d'un évêque:

Illius ergo caput resplendens MITRA *tegebat*.

Le pere Martenne ajoute que, pour concilier les différens sentimens sur cette matiere, il faut dire que l'usage des *mitres* a toûjours été dans l'Eglise, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portoient pas, s'ils n'avoient un privilege particulier du pape à cet égard. Dans la cathédrale d'Acqs, on voit en effet sur la couverture d'un tombeau un évêque représenté avec sa crosse sans *mitre*. Le pere Mabillon & plusieurs autres auteurs prouvent la même chose pour l'église d'occident & pour les évêques d'orient excepté les patriarches. Le pere Goar & le cardinal Bona en disent autant pour les Grecs modernes.

En Occident, quoique l'usage de la *mitre* ne fût pas commun aux évêques mêmes, on vint ensuite à l'accorder non-seulement aux évêques & aux cardinaux, mais encore aux abbés. Le pape Alexandre II. l'accorda à l'abbé de Cantorberi & à d'autres. Urbain II. à ceux du mont Cassin & de Cluni. Les chanoines de l'église

 de

de Besançon portent le rochet comme les évêques, & la *mitre* lorsqu'ils officient. Le célébrant & les chantres portent aussi la *mitre* dans l'église de Mâcon; la même chose est pratiquée par le prieur & le chantre de Notre-Dame de Loches & par plusieurs autres. Il y a beaucoup d'abbés, soit réguliers soit séculiers en Europe, qui ont droit de *mitre* & de crosse. La forme de cet ornement n'a pas toûjours été, & n'est pas encore partout la même, comme le montre le pere Martenne tant dans l'ouvrage que nous avons cité, que dans son voyage littéraire. Celles qui sont représentées sur un tombeau d'évêques à saint Remi de Reims, ressemblent plutôt à une coeffe qu'à une *mitre*. La couronne du roi Dagobert sert de *mitre* aux abbés de Moutier. *Moréri.*

MITRE, *en Architecture*, c'est un terme d'ouvrier, pour marquer un angle qui est précisément de 45 degrés, ou la moitié d'un droit.

Si l'angle est le quart d'un droit, ils l'appellent *demi-mitre*. *Voyez* ANGLE. Ils ont pour décrire ces angles un instrument qu'ils nomment *espece de mitre*, avec lequel ils tirent des lignes de *mitres* sur les quartiers ou battans; &, pour aller plus vîte, ils ont ce qu'ils appellent une *boîte de mitre*. Elle est composée de quatre pieces de bois, chacune d'un pouce d'épaisseur, clouées à plomb l'une sur le bord de l'autre. Sur la piece supérieure sont tracées les lignes de *mitre* des deux côtés, & on y pratique outre cela une coche pour diriger la scie, de façon qu'elle puisse couper proprement les membres de la *mitre*, en mettant seulement la piece de bois dans cette boîte. *Voyez* BEUVEAU.

On appelle aussi *mitre* une seconde fermeture de cheminée, qui se pose après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

MITRER, (*Jurisp.*) M. Philippe Bornier, en sa conférence sur l'ordonnance du commerce, *tit. xi. des faillites, art.* 12. dit que ce qu'on appelle en France *mitrer*, est lorsqu'on met le cou ou les poignets entre deux ais, comme on voit encore les ais troués, au haut de la tour du pilory des halles, & à l'échelle du Temple à Paris; mais il paroît que dans l'origine, ce qu'on appelloit *mitrer*, étoit une autre sorte de peine ignominieuse, qui consistoit à mettre sur la tête du condamné une mitre de papier, à peu près comme on en mettoit sur la tête de l'évêque ou abbé des fous, lorsqu'on en faisoit la fête, qui n'a été totalement abolie que depuis environ 200 ans. En effet, il est dit dans Barthole, sur la loi *eum qui*, au digest. *de injuriis*: *tu fuisti mitratus pro falso*. Et dans le *Memoriale* de Pierre de Paul, année 1393, *tit. de quibusdam maleficiis*, il est dit: *Ubi unus dictorum sacerdotum S. Dermeæ mitratus fuit, & in eadem mitra ductus fuit una cum prædictis aliis clericis ligatus*, &c. Sur quoi on peut voir aussi Julius Clarus, *in sentent. p.* 328. & le glossaire de Ducange, *p.* 328. La mitre, qui est ordinairement une marque d'honneur, est encore en certains cas une marque d'ignominie. Dans le pays de Vosges le bourreau en porte une, pour marque extérieure de son office. En Espagne, l'Inquisition fait mettre une mitre de carton sur la tête de ceux qu'elle condamne pour quelque crime d'hérésie. *Voyez le Traité des signes des pensées*, par Alphonse Costadaci, *deuxieme édition, tom. IV. p.* 198. (*A*)

MITTA, s. f. (*Hist. mod.*) étoit anciennement une mesure de Saxe, qui tenoit 10 boisseaux.

MITTAU, (*Géog.*) petite ville du duché de Curlande, capitale de la Sémigalle & de la Curlande. Les Suédois la prirent en 1701, & les Moscovites en 1706. Elle est sur la riviere de Bodler, à 8 lieues S. O. de Riga, 96 N. de Varsovie. *Long.* 41. 45. *lat.* 56. (*D. J.*)

MITTENDARII, (*Antiq. rom.*) on appelloit ainsi les commissaires qui étoient envoyés dans les provinces, en certaines occasions importantes, pour avoir l'œil sur la conduite des gouverneurs provinciaux, & en faire leur rapport au préfet du prétoire, qui seul avoit le droit d'y remédier. On appelloit aussi *mittendarii* ou *mittendaires*, des officiers que le préfet prétorien envoyoit dans les provinces, pour voir ce qu'il y avoit à faire, & ordonner des réparations. Les *mittendarii* faisoient leur rapport au préfet, qui prononçoit suivant l'exigence des cas. Ils avoient aussi quelquefois leur commission directement de l'empereur. Ils s'appellerent aussi *missi*, envoyés.

MITTENTES, s. m. (*Hist. ecclés.*) ceux que la crainte des supplices déterminoit à jetter de l'encens dans le feu allumé sur les autels du paganisme. L'Eglise les punissoit sévérement de cette apostasie. Elle les appelloit aussi *thurificati* ou *sacrificati*; & ils étoient compris sous la dénomination générale de *lapsi*, tombés.

MITU, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom d'un oiseau du Brésil du genre des faisans, selon Marggrave, ou plutôt des paons, selon Ray; c'est un bel oiseau, plus gros qu'un coq, d'un noir de jais sur tout le corps, excepté sur le ventre, qui est d'un brun de perdrix, il porte sur la tête une touffe de plumes, d'un noir luisant, qu'il éleve en maniere de crête; son bec est large à la base, étroit à la pointe, & d'un rouge éclatant; sa queue est très-longue, il peut l'élever & l'étendre en évantail comme les paons. Il aime à jucher sur les arbres; mais on l'apprivoise très-aisément. (*D. J.*)

MITYLENE, (*Géog. anc.*) capitale de l'île de Lesbos. Il est étonnant que la plupart des livres grecs & latins écrivent *Mitylene* & *Mitylena*, tandis qu'on lit dans les anciennes médailles [illegible], [illegible], c'est-à-dire *Mytilina*, *Mytilenæon*; & comme c'est-là, selon toute apparence, la véritable orthographe, nous la suivrons dans cet ouvrage. Ainsi *voy.* MYTILENE (*D. J.*)

MIULNOY-DIWOR, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi à Pétesbourg, le marché où se vendent les denrées & les meubles nécessaires dans les maisons, comme pois, lentilles, feves, lard, farine, vaisselle de bois, pots de terre, &c. C'est un grand bâtiment quarré, & dans les deux côtés qui donnent sur la rue, on vend toutes sortes de vivres & d'ustensiles de menage. Les magasins à la farine occupent les deux autres côtés, qui regardent la riviere. Ces maisons & magasins n'étant que de bois, & couverts de bois à la moscovite, sont sujets à de grands incendies, dont on a fréquemment des exemples. *Dictionn. de Comm.*

MIURE *ou* MYURE, s. f. (*Med. Semiot.*) [illegible], ou [illegible], nom que les anciens grecs ont donné à une espece de pouls inégal régulier, dont le caractere distinctif est d'aller toujours en diminuant, de façon que la seconde pulsation est moins élevée que la premiere, la troisieme, que la seconde, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à une extrème petitesse, ou qu'elle ait dégénéré en intermittence parfaite; alors, ou le pouls reste dans cet état d'affaissement, ou il remonte tout d'un coup, & passe brusquement d'une extrème à l'autre, ou enfin, les pulsations reprennent leur force & leur grandeur par degrés, & dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdus. Ces deux dernieres especes portent aussi le nom de pouls *réciproques*, *accourcis*, *reciproci*, *decursati*; & l'on a appellé la premiere espece *accourcis manquans*, *deficientes decurtati*. Galen. *de different. puls. lib. I. cap. xi.* La ressemblance qu'on a trouvée ou imaginée de cette espece de pouls à la queue d'une souris qui va toûjours en diminuant, l'a fait appeller par plusieurs [illegible], nom composé de [illegible], qui signifie *rat*, & de [illegible], *queue*. Cette étymologie & cette ortographe, qui se trouvent dans quelques vieux cayers grecs, sont assez naturelles. Galien dit que les Médecins grecs nomment ces pouls [illegible] & [illegible], c'est-à-dire *inutiles* & comme *accourcis*, *inutiles & quasi decurtatos*, empruntant ce nom des figures qui se terminent en pointe. Suivant ce sentiment, il faut écrire ce mot en françois par un *i*, *miure*.

Galien, & ses commentateurs serviles, ont tous regardé ce caractere du pouls comme très-mauvais, indiquant une foiblesse générale, un ralentissement mortel dans les forces du cœur & des arteres. Cependant il paroît par les observations exactes de M. de Bordeu, que ce pouls n'est pas un signe aussi fâcheux qu'on l'avoit cru jusqu'alors, & qu'au contraire, il annonce quelquefois une évacuation critique & salutaire par les urines. *Il paroît*, dit cet illustre & judicieux observateur, *que dans cette inégalité même, il y a une sorte de régularité qui manque au pouls intestinal. Le pouls des urines a plusieurs pulsations moindres les unes que les autres, & qui vont ordinairement jusqu'à se perdre, pour ainsi dire, sous le doigt; c'est dans ce même ordre qu'elles reviennent de tems en tems: les pulsations qui se font dans ces intervalles, sont plus développées, assez égales, & un peu sautillantes.* Recherches sur le pouls, par rapport aux crises, *chap. xv. obs.* 83. 84. & 85. &c. Ces observations ont été confirmées par M. Michel, médecin de Montpellier *Nouvel. obs. sur le pouls, par rapport aux crises*. Et nous avons vu nous-mêmes, dans un malade, le pouls *miure* précéder une excrétion abondante d'urine. *Voyez* POULS.

MIXIS, s. f. [illegible], *mixtio*, *en musique*, est une des parties de l'ancienne mélopée, par laquelle le compositeur apprend à bien combiner les intervalles, & à bien distribuer les genres selon le caractere du chant qu'il s'est proposé de faire. *Voyez* MELOPÉE. (*S*)

MIXO-LYDIEN, adj. est le nom de l'un des modes de l'*ancienne Musique*, appellé autrement *hyperdorien*;

vien; parce que sa fondamentale ou tonique étoit une quarte au-dessous de celle du mode dorien. *Voyez* HYPERDORIEN.

Le mode *mixo-lydien* étoit le plus aigu des sept, auxquels Ptolomée avoit réduit tous ceux de l'ancienne musique. *Voyez* MODE. On attribue à Sapho l'invention de ce mode.

MIXOQUIXOCHI-COPALLI, (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc est rayé de blanc, & dont la feuille ressemble à celle de l'oranger. Ses fleurs, qui sont fort petites, sont d'une couleur rougeâtre. Cet arbre donne une résine d'un rouge très-vif, très-aromatique, un peu astringente; & que l'on regarde comme un spécifique pour un grand nombre de maladies. On désigne aussi cet arbre sous le nom de *xochicopal*.

MIXTE, adj. (*Mathémat.*) On dit qu'il y a raison ou proportion *mixte*, lorsqu'on compare la raison de l'antécédent & du conséquent à leur différence, comme si $a . b :: c . d$ / $3 . 4 :: 12 . 16$: en ce cas, l'on aura

$7 . 1 :: 28 . 4$

$a+b . a-b :: c+d . c-d$. *Voyez* RAISON & PROPORTION.

Mathématiques mixtes. *Voyez* MATHÉMATIQUES.

MIXTE (*Phys.*) un corps *mixte* en Philosophie, est celui qui est composé de divers élémens ou principes. En ce sens, *mixte* est opposé à *simple* ou *élémentaire*, qui se dit des corps qui ne sont composés que d'un principe seulement, comme les Chimistes supposent que sont le soufre, le sel, &c.

Les Scholastiques définissent un corps *mixte*, un tout résultant de plusieurs ingrédiens altérés, ou modifiés par le mélange. Suivant ce principe, les différens ingrédiens ou composans, n'existent point actuellement dans le *mixte*, mais ils sont tous changés de façon qu'ils conspirent à la formation d'un nouveau corps, d'une espece différente de celles des ingrédiens.

L'objet de la Chimie est de résoudre les *mixtes* en leurs parties composantes, ou principes. *Voyez* CHIMIE, &c.

Les Scholastiques distinguent les *mixtes* en *parfaits* & *imparfaits*. Les *mixtes* parfaits sont des corps animés, où les élémens sont transformés par un parfait mélange: tels sont les plantes, les bêtes, les hommes. Les *mixtes* imparfaits, sont des corps inanimés dont la forme n'est pas différente de celle des élémens: tels sont les météores, les minéraux, les métaux. Sur quoi tout cela est-il fondé? *Voyez* ÉLÉMENS. *Chambers*.

MIXTE & MIXTION, (*Chimie*.) les Chimistes prennent ces mots dans deux sens différens: premierement, dans un sens général & vague, ils appellent *mixtes* les corps chimiques, formés par l'union de divers principes quelconques; & *mixtion*, l'union, la combinaison de ces divers principes: c'est-là le sens le plus connu, & le plus ancien. Secondement, dans un sens moins général, plus resserré, ils appellent *mixte* le corps formé par l'union de divers principes élémentaires ou simples; & *mixtion*, l'union qui constitue cet ordre particulier de corps chimiques. Cette derniere acception est plus propre aux Chimistes modernes; elle a été principalement introduite dans la langue chimique, par Becher & par Stahl, qui n'ont cependant pas assez soigneusement évité d'employer ces expressions dans la premiere signification.

Nous allons considérer les *mixtes* & la *mixtion*, sous ces deux points de vûe.

Il est clair que sous le premier, la *mixtion* est la même chose que la syncrèse, que la combinaison, que l'union chimique, que la liaison intime, la forte cohésion de divers principes, opérée par l'exercice de cette force, ou de ce principe universel que nous avons considéré sous le nom de *miscibilité*, *voyez* MISCIBILITÉ, *Chimie*. On trouvera encore beaucoup de notions majeures sur la *mixtion*, répandues dans plusieurs autres articles de ce Dictionnaire, dans *l'article* CHIMIE, dans *l'art.* MENSTRUE, dans *l'art.* RAPPORT, dans *l'art.* PRINCIPES, *Chimie*, dans *l'art.* UNION, &c. où ces notions ont concouru nécessairement à établir ou à éclaircir les différens points de doctrine chimique, dont on s'occupe dans ces articles. Nous allons en donner dans celui-ci, le résumé & le complément.

1°. Les *mixtes* ou corps *chimiques composés*, sont formés par l'union de principes divers, d'eau & d'air, de terre & de feu, d'acide & d'alkali, &c. ils different essentiellement en cela des aggregés, aggregats, ou molécules qui sont formées par l'union de substances pareilles ou homogenes. Cette différence est exposée avec beaucoup de détail dans la partie dogmatique de *l'article* CHIMIE, *voyez cet article*. Il suffit de rappeller ici, que c'est à cause de cette circonstance essentielle à la formation des *mixtes*, que ces corps ne peuvent être résous en leurs principes, qu'on n'en peut séparer un de leurs matériaux, sans que leur être propre spécifique périsse, au lieu que l'aggregé étant divisé dans ses parties intégrantes & primitives, chacune de ces parties est encore un corps pareil à la masse dont elle est détachée. C'est dans ce dernier sens que la plus petite partie d'or est toujours de l'or; mais nul des principes chimiques de la plus petite partie d'or, de l'or individu, du *mixte* appellé *or*, n'est de l'or; nul assemblage de certains principes de l'or moins un, n'est de l'or; de même que nulle unité, concourant à la formation du nombre six, n'est six; ni nulle somme de ces unités, moins une, ou moins plusieurs, n'est six.

2°. La *mixtion* ne se fait que par *juxta-position*, que par adhésion superficielle de principes, comme l'aggrégation se fait par pure adhésion des parties intégrantes d'individus chimiques. On n'a plus heureusement besoin de combattre les entrelacemens, les intromissceptions, les crochets, les spyres & les autres chimeres des Physiciens & des Chimistes du dernier siecle.

3°. La *mixtion* n'est exercée, ou n'a lieu, qu'entre les parties solitaires, uniques, individuelles des principes, *fit per minima*: elle suppose, elle demande la destruction, ou du moins le très-grand relâchement de l'aggrégation, tel que celui qui est propre aux liquides, aux substances que les Chimistes appellent *dissoutes* ou *résoutes*, *solutæ*; & voilà d'où naît l'axiome chimique, *corpora non agunt*, c'est-à-dire, ne contractent point la *mixtion* chimique, *nisi sint soluta*.

4°. La *mixtion* est un acte naturel spontané; l'art ne la produit point, n'ajoute rien à l'énergie du principe naturel dont elle dépend, n'excite point la force qui la produit; il ne fait que placer les corps miscibles dans la sphere d'activité de cette force; sphere qui est très-bornée, qui ne s'étend point à un espace sensible. Ainsi, non seulement les *mixtes* naturels, mais même les *mixtes* qui peuvent être appellés à quelques égards *artificiels*, savoir, ceux qui sont dûs à la dissolution chimique, ou à l'action menstruelle, déterminée par des opérations artificielles, *voyez* MENSTRUE, *Chimie*; tous ces corps, dis-je, sont à la rigueur des produits naturels, des êtres dûs immédiatement à un principe absolument indépendant de l'art humain. Je sens bien qu'on pourroit chicaner sur cette maniere d'envisager le principe immédiat de la *mixtion*, & dire que tous les principes des changemens que les hommes appellent *artificiels*, sont pourtant naturels à la rigueur; mais cela ne seroit pas exact: des principes naturels concourent, il est vrai, aux changemens opérés par les hommes, mais ils y concourent plus ou moins prochainement; & ce concours plus ou moins prochain, plus ou moins médiat, suffit ici pour établir des différences essentielles. En un mot, l'acide & l'alkali qui, lorsqu'ils sont mis à portée l'un de l'autre, *ex intentione artificis*, s'unissent pour former le nitre, sont joints par un lien qui peut être plus exactement, plus proprement appellé naturel, que celui qui assujettit les douves d'un tonneau, au moyen des cerceaux, &c.

5°. L'acte de la *mixtion* est soudain & momentané; *mixtio fit in instanti*, dit Stahl, dans son *specimen Becherianum*, *part. I. sect. 1. membr. 1. §. xij.* Ceci est une suite nécessaire du dogme précédent; car non-seulement l'observation, les faits, établissent cette vérité; mais elle est susceptible, dans la considération abstraite, de la plus exacte démonstration. En effet, dès que la *mixtion* s'opere par une force inhérente, ou toujours subsistante dans les corps; dès que des corps se trouvent placés dans la sphere d'activité de cette force (cette sphere étant surtout circonscrite dans les termes de la plus grande vicinité possible, peut être du contact), & dès que tous les obstacles sont écartés ou vaincus, la *mixtion* doit arriver dans un instant, par un acte simple, dans lequel on ne sauroit concevoir de la durée; en un mot, être très-voisin, ou se toucher, est la même chose dans ce cas, que subir la *mixtion*.

6°. La cohésion mixtive est très-intime; le nœud qui retient les principes des mixtes est très-fort: il résiste à toutes les puissances méchaniques; nul coin, nul lévier, nul choc, nulle direction de mouvement, ne peut le rompre: & même le plus universel des agens chimiques, le feu, & toute l'énergie connue de son action dissociante, agit en vain sur la *mixtion* la plus parfaite, sur un certain ordre de corps chimiques composés, dont nous parlerons dans la suite de cet article. A plus forte raison, le degré le plus foible de cette action, savoir la raréfaction par la chaleur ne porte-t-elle point absolument sur

la

la *mixtion*, même la plus imparfaite. Le moyen le plus commun, le plus généralement efficace que la nature & l'art employent pour surmonter cette force, c'est un plus grand degré de cette même force. Certains corps combinés chimiquement, ne se séparent parfaitement & absolument, que lorsque chacun ou au-moins l'un d'entre eux, passe dans une nouvelle combinaison. Cette nouvelle combinaison est l'effet propre du phénomene que les Chimistes appellent *précipitation*; & ce plus haut degré de force mixtive existe entre deux substances, dont l'une est nue ou libre, (*voyez* NUD, *Chimie*) & l'autre unie ou combinée, par l'exercice duquel cette derniere est dégagée de ses anciens liens, & en subit de nouveaux; ce plus haut degré de force, dis-je, est connu dans l'art sous les noms de *plus grand rapport*, & de *plus grande affinité*. *Voyez* RAPPORT, *Chimie*. *Voyez aussi à l'art.* FEU, *Chimie*, & *à l'art.* DISTILLATION, quels sont les corps chimiques composés dont le feu seul peut désunir les principes, & quels sont ceux contre la *mixtion* desquels cet agent est impuissant.

Ce lien, ce nœud, cette cohésion mixtive, est très-supérieure dans le plus grand nombre de cas à la cohésion aggrégative, qui est l'attraction de cohésion des Physiciens. Cette vérité est prouvée, & en ce que l'action dissociante du feu se porte efficacement sur tous les aggrégés chimiques; & en ce que dans le cas les plus ordinaires & les plus nombreux, les parties intégrantes individuelles des aggrégés abandonnent, *deserunt*, leur association aggrégative, pour se porter violemment, *ruere*, à la *mixtion*, ou à l'association avec des principes divers, comme cela arrive dans presque toutes les dissolutions (*voyez* MENSTRUE, *Chimie*), & enfin en ce que les puissances méchaniques surmontent, quelquefois même avec beaucoup de facilité, la cohésion aggrégative.

Il est tout commun aussi de voir dans les opérations chimiques les agens chimiques très-énergiques, & principalement le feu rompre l'aggrégation d'un sujet chimique composé sans agir sur sa *mixtion*. Toutes les opérations chimiques proprement dites, que nous avons appellé *dissrégatives*, & toutes celles que nous avons appellé *mixtives* ou *combinantes*, sont dans ce cas. *Voyez* OPERATIONS CHIMIQUES.

Il arrive cependant quelquefois que certains menstrues obéissent davantage à la force de cohésion aggrégative, qu'à la force de miscibilité: par exemple, l'esprit de nitre concentré à un certain point, n'agit pas sur l'argent par cette raison; *voyez* MENSTRUE, *Chimie*: mais ces cas sont rares.

7°. Un caractere essentiel de la *mixtion* chimique, du-moins la plus parfaite, c'est que les propriétés particulieres de chaque principe qui concourt à la formation du *mixte*, périssent, ou du-moins qu'elles soient tellement masquées, suspendues, *sopita*, qu'elles soient comme si elles n'étoient point, & que le *mixte* soit une substance vraiment nouvelle, spécifiée par des qualités propres, & diverses de celles de chacun de ses principes. C'est ainsi que le nitre formé par l'union d'un certain acide, & d'un certain alkali, n'a plus ni les propriétés essentielles de cet acide, ni celles de cet alkali, mais des propriétés nouvelles & spéciales. C'est ainsi que plusieurs sels métalliques qui conservent la corrosivité de l'un de leurs principes, de l'acide, ne retiennent cette propriété, que parce que cet acide est contenu surabondamment dans ces sels, c'est-à-dire dans un état de *mixtion* très-imparfaire, très-improprement dite. *Voyez* SURABONDANT, *Chimie*.

8°. Un autre caractere essentiel de la *mixtion*, caractere beaucoup plus général, puisqu'il est sans exception, c'est que les principes qui concourent à la formation d'un *mixte*, y concourent dans une certaine proportion fixe, une certaine quantité numérique de parties déterminées, qui constitue dans les *mixtes* artificiels ce que les Chimistes appellent *point de saturation*. *Voyez* SATURATION, *Chimie*. Car quoique nous ayons dit que les principes des *mixtes* s'unissoient *per minima* partie à partie, cela n'empêche point qu'à une seule partie d'un certain principe, ne puissent s'unir deux ou plusieurs parties d'un autre. C'est ainsi que très-vraissemblablement le soufre commun est formé par l'union d'une partie unique d'acide, & de plusieurs parties de feu; il est vrai que cette derniere *animadversion* n'est qu'un soupçon qui est établi cependant sur de très-grandes probabilités. *Voyez* SOUFRE. Mais l'observation générale sur la proportion déterminée des *ingrédiens* de la *mixtion*, est un dogme d'éternelle vérité, de vérité absolue, nominale. Nous n'appellons *mixtes*, ou substances *non-simples*, vraiment chimiques, que celles qui sont si essentiellement, si nécessairement composées, selon une proportion détermi-née de principes; que non-seulement la soustraction ou la *suraddition* d'une certaine quantité de tel ou tel principe, changeroit l'essence de cette substance; mais même que l'excès d'un principe quelconque est de fait inadmissible dans les *mixtes*, tant naturels qu'artificiels, & que la soustraction d'une portion d'un certain principe, est, par les définitions ci-dessus exposées, la décomposition même, la destruction chimique d'une portion du *mixte*; en sorte que si d'une quantité donnée de nitre, on sépare une certaine quantité d'acide nitreux, il ne reste pas un nitre moins chargé d'acide; mais un mélange de nitre parfait comme auparavant, & d'alkali fixe, qui est l'autre principe du nitre, absolument nud, à qui l'acide auquel il étoit joint a été entierement enlevé. En un mot, l'acide n'a pas été enlevé proportionnellement à la quantité entiere de nitre, mais à une certaine portion qui a été absolument dépouillée. Ceci est démontré par les faits.

La premiere assertion est prouvée aussi par des faits très-connus: tous les menstrues entrent en *mixtion* réelle avec les corps qu'ils dissolvent: mais l'énergie de tous les menstrues est bornée à la dissolution d'une quantité déterminée du corps à dissoudre; l'eau une fois *saturée* de sucre, (*voyez* SATURATION, *Chimie*) ne dissout point du nouveau sucre; du sucre jetté dans une dissolution parfaitement saturée de sucre y reste constamment sous le même degré de chaleur dans son état de corps concret. Cette derniere circonstance rend le dogme que nous proposons très-manifeste; mais elle ne peut s'observer que lorsqu'on éprouve l'énergie des divers menstrues sur les corps concrets ou consistans; car lorsqu'on l'essaye sur des liquides, ce n'est pas la même chose, & quelque excès d'alkali résout qu'on verse dans de l'esprit de vinaigre, par exemple, il ne paroît pas sensiblement qu'une partie de la premiere liqueur soit rejettée de la *mixtion*. Elle l'est pourtant en effet, & la chimie a des moyens simples pour démontrer dans les cas pareils, la moindre portion excédente ou superflue de l'un des principes (*voyez* SATURATION, *Chimie*); & cette portion excédente n'en est pas plus unie avec le *mixte*, pour nager dans une même liqueur avec lui. Car deux liqueurs capables de se mêler parfaitement, & qui sont actuellement mêlées très-parfaitement, ne sont pas pour cela en *mixtion* ensemble. Au contraire les liqueurs très-pareilles, celles, par exemple, qui ont l'eau pour base commune, se mêlent on ne peut pas plus parfaitement ensemble, au point même qu'elles sont aussi inséparables que deux verres d'eau pure bien *entre-mêlés*. Un verre de dissolution de sel marin, & un verre de dissolution de nitre qu'on mêleroit ensemble, seroient tout aussi inséparables que ces deux verres d'eau pure. Or ces mélanges tout indissolubles qu'ils sont, ne constituent pas la *mixtion*. Il en est ainsi de l'alkali excédent, dans l'expérience ci-dessus proposée; c'est une liqueur alkaline, dont la base est de l'eau, qui est mêlée ou confondue avec une liqueur de terre foliée (c'est le nom du sel résultant de l'union de l'alkali fixe, commun, & de l'acide du vinaigre) dont la base est aussi de l'eau, comme un verre d'eau pure seroit mêlé ou confondu avec un autre verre d'eau pure. La circonstance de tenir en dissolution quelque corps ne change point à cet égard la condition de l'eau, pourvû que dans le cas où chaque eau est chargée d'un corps divers, ces deux corps ne soient point miscibles ou solubles l'un par l'autre.

Il est évident, & les considérations précédentes nous conduisent à cette vérité plus générale, que toutes ces unions de divers liquides aqueux, sont de vraies, de pures aggrégations. Une certaine quantité déterminée d'eau s'unit par le lien d'une vraie *mixtion* à une quantité déterminée de sel, & constitue un liquide aqueux qui est un vrai *mixte*. Cela est prouvé entre autres choses, en ce que dès qu'on *soustrait* une portion de cette eau, une portion du *mixte* périt: on a au lieu du *mixte aqueo-salin*, appellé *lessive*, *lixivium*, un corps concret, un crystal de sel. Mais toute l'eau qu'on peut surajouter à cette lessive proprement dite, ne contracte avec celle que l'aggrégation; c'est de l'eau qui s'unit à de l'eau; & voilà pourquoi ce mélange n'a point de termes, point de proportions: une goutte de lessive se mêle parfaitement à un océan d'eau pure: une goutte d'eau pure se mêle parfaitement à un océan de lessive. Il en est absolument de même de l'esprit de vin, du vin, du vinaigre, de toutes les liqueurs végétales & animales aqueuses, des acides, des esprits alkalis, aromatiques, &c. & de leurs mélanges à de l'eau pure ou entre eux, toutes les fois qu'ils ne contiendront pas des substances réciproquement solubles, ou abstraction faite de l'événement qui résul-

tera

tant de cette circonstance accidentelle, il est clair que tous ces mélanges ne sont pas des *mixtions*; premierement par les définitions, car ils ne sont bornés par aucune proportion; secondement, par la nature même des choses; car nous croyons avoir prouvé que dans tous ces cas, ce sont des corps non-seulement pareils, mais mêmes identiques de l'eau & de l'eau qui s'unissent, ce qui constitue l'aggrégation. *Voyez l'article* LIQUIDITÉ, *Chimie*. L'acide surabondant des sels métalliques peut aussi être considéré à quelques égards comme uni par simple aggrégation au vrai *mixte* sallo.

Les différentes substances métalliques s'alliant aussi ou s'entremêlant, pour la plûpart, sans aucune proportion, un grain d'argent étant reçu dans une masse d'un millier de cuivre, comme un grain de cuivre dans une masse d'un millier d'argent, nous regardons aussi ces mélanges & les pareils, comme une espece d'aggrégation. C'est ainsi que nous l'avons considéré dans l'exposition du systême des opérations chimiques. *V.* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Des mixtes & de la mixtion considérés dans la seconde acception. M. Becker distingue tous les sujets chimiques en *mixtes*, composés, surcomposés, *decomposita*, & ceux qu'il appelle *super decomposita*.

Il appelle *mixtes* les corps formés par l'union chimique de deux ou de plusieurs élémens, premiers principes, ou corps simples. *Voyez* PRINCIPES. L'acide, le soufre, l'huile, le charbon le plus simple, les métaux, sont regardés comme des corps de cet ordre, qui est très-peu nombreux, soit dans la nature, soit dans les produits de l'art. C'est la *mixtion* des sujets chimiques de cet ordre qui est la plus parfaite, la plus intime, la plus constante, à laquelle conviennent éminemment les propriétés de la *mixtion* en général. Il est tout simple par exemple, qu'elle élude davantage l'énergie des agens chimiques, tant parce que les *mixtes* sont de tous les corps destructibles les plus petits, que parce que leurs principes sont vraissemblablement cohérans dans le plus grand degré de vicinité possible, ou du-moins existant dans la nature. Si le contact même est concevable, c'est sans contredit principalement entre les principes simples & premiers.

Les composés sont des corps formés par l'union chimique de deux ou de plusieurs *mixtes*; ces corps sont plus communs, soit dans la nature, soit dans l'art. Les métaux minéralisés avec le soufre, les sels métalliques, les résines, *&c.* sont des composés.

Les sur composés sont des corps formés par l'union chimique de deux ou de plusieurs composés: les exemples des corps de cet ordre, ou du-moins qui suivent strictement dans les termes de la définition, ne sont pas aisés à trouver. Stahl dans le *specimen Becherianum*, n'ose en proposer qu'avec la formule du doute. Cette difficulté vient d'un vice inhérant à la division même de Becker, qui n'a point fait d'ordre distinct pour les combinaisons qui se présentent le plus fréquemment tant dans les sujets naturels que dans les sujets artificiels; savoir les unions immédiates des élémens, des *mixtes* & des composés entre eux. En effet, il existe très-peu de corps très-composés dans le dernier ordre de composition, dans lesquels n'entre quelque *mixte* ou quelque élément. Il y a beaucoup de combinaisons de *mixte* & d'élémens, *&c.*

L'usage que fait Becker de sa superdécomposition est aussi très-peu exact; il entend presque la même chose que nous entendons par *surabondance* (*voyez* SURABONDANCE), & spécialement la surabondance d'un principe élémentaire dans un *mixte* ou dans un composé.

Toute cette doctrine, ou plûtôt cette nomenclature est inexacte & heureusement inutile: il importe seulement en considérant & en traitant les sujets chimiques, d'avoir le plus grand égard aux différens ordres de leur composition, à les examiner successivement en commençant par le plus prochain, le plus immédiat, le dernier. *Voyez* pour exemple de cette méthode, *l'article* VÉGÉTAL, (*Chimie*) Il entre assurément dans cette recherche, de connoître l'état de simplicité ou de composition diverse de chaque principe considéré à son tour; mais il importe peu ce me semble, que chacun de ces états ait un nom distinct: si cependant il les faut ces noms, les Chimistes doivent en chercher d'autres, ceux-ci ne valent rien. (*b*)

MIXTE, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui tient de deux natures différentes. Il a des corps *mixtes* qui sont partie laïcs & partie ecclésiastiques, comme les universités.

Il y a des droits & actions qui sont *mixtes*, c'est-à-dire partie réels & partie personnels; de même les servitudes *mixtes* sont celles qui sont tout-à-la-fois destinées pour l'usage d'un fond & pour l'utilité de quelque personne. *Voyez* ACTION, SERVITUDE.

On appelle *questions mixtes*, celles où plusieurs lois ou coutumes différentes se trouvent en opposition; par exemple, lorsqu'il s'agit de savoir si c'est la loi de la situation des biens, ou celle du domicile du testateur, ou celle du lieu où le testament est fait qui regle la forme & les dispositions du testament. *Voyez* QUESTION MIXTE.

Les statuts *mixtes* sont ceux qui ont en même tems pour objet la personne & les biens. *V.* STATUTS. (*A*)

MIXTE, *ou* MÊLÉ, adject. est *en Musique* le nom qu'on donnoit autrefois à quelques modes qui participoient de l'authentique & du plagal; c'est ainsi que s'en explique l'abbé Brossard; sur quoi l'on ne doit pas se tourmenter pour entendre une explication qu'il n'a surement pas entendu lui-même.

On appelloit *modes mixtes* ceux qui participoient à plusieurs genres à fois. *Voyez* GENRES.

MIXTE, (*Peinture*) c'est une sorte de peinture où l'on se sert du pointillement de la miniature & de la touche libre de la détrempe. Les points sont propres à finir les parties du tableau les plus susceptibles d'une extrême délicatesse; mais par la touche, le peintre répand dans son ouvrage une liberté & une force que le trop grand fini n'a point. On peut travailler en grand & en petit de cette façon. Il y a deux tableaux précieux du Corrège peints dans ce genre, que le roi de France possede. (*D. J.*)

MIXTILIGNE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui est formé de lignes droites & de lignes courbes; ainsi on dit une figure *mixtiligne* pour dire une figure terminée en partie par des lignes courbes, & en partie par des lignes droites; on dit aussi un angle *mixtiligne* pour dire un angle formé par une ligne droite & une ligne courbe. *V.* FIGURE & CONTINGENCE.

MIXTION, subst. f. (*Pharmacie*.) ce mot signifie exactement la même chose que le mot *mélange* pris dans son sens le plus vulgaire. La *mixtion* pharmaceutique n'est autre chose que la confusion chimique. *Voyez* CONFUSION, (*Chimie*.)

On ajoute communément à la fin des prescriptions ou formules des remedes composés, le mot *mêlez*, *misce*, qu'on écrit en abregé par la seule lettre initiale *M*. On ajoute quelquefois, lorsque le manuel des mélanges est un peu compliqué, comme dans les électuaires officinaux ou les opiates magistrales, l'expression suivante, selon l'art, *secundum artem*, ou *ex arte*, qu'on abrege ainsi *s. a. Voyez aux articles particuliers* des diverses formes de remedes, tels que ÉLECTUAIRE, POTION, POUDRE, ONGUENT, *&c.* ce que l'art enseigne sur la *mixtion* ou mélange que comporte chaque forme de remede. (*b*)

MIXTURE, s. f. (*Pharmacie*.) on trouve sous ce nom dans plusieurs auteurs, plusieurs especes de remedes magistraux. Gaubius distingue trois especes de *mixture*: la *mixture* étendue, la *mixture* moyenne & la *mixture* concentrée. La qualité commune ou générique de ces sortes de remedes, c'est d'être formés sur le champ & par le simple mélange, c'est-à-dire sans décoction, infusion, *&c.* & les trois especes sont distinguées entr'elles par la dose sous laquelle chacune opere son effet moyen, la premiere n'agissant qu'à grandes doses & même à doses réitérées; la seconde à doses beaucoup moindres; & enfin la derniere à très-petites doses.

La premiere espece n'est autre chose que la composition beaucoup plus connue sous le nom de *julep* (*voy.* JULEP); la seconde est une véritable espece de la préparation beaucoup plus connue sous le nom de *potion* (*voyez* POTION); & enfin la troisieme n'est autre chose que ce qu'on appelle *goutte*. *Voyez* GOUTTE, (*Pharmacie*.)

MIXTURA DE TRIBUS, (*Phar. Mat. méd.*) préparation qu'on trouve encore dans les livres sous le nom de *mixtura simplex de tribus*, & de *spiritus carminativus de tribus*. Ce n'est autre chose qu'un mélange d'esprit thériacal camphré & de sel ammoniac, secret de Garber; & si elle est appellée *mélange de trois*, & non pas *de deux*, c'est qu'on compte les deux principes du sel ammoniac avant leur combinaison. La recette de la pharmacopée de Paris est la suivante. Prenez d'esprit thériacal camphré dix onces, d'esprit de vitriol deux onces, d'esprit de tartre rectifié, qui est un alkali volatil assez concentré, six onces, digérez dans un matras bien fermé pendant trois semaines. Les proportions de l'acide & de l'alkali sont ici mal déterminées car elles ne doivent jamais l'être par le poids ou la mesure. *Voyez* SEL NEUTRE. Ici donc comme ailleurs, il faut le prescrire au point de saturation.

gion, ou prefcrire l'excès de l'un ou de l'autre, fi par hafard on fe propofe que l'acide ou l'alkali domine dans cette préparation.

Secondement, il eft inutile de digérer pendant fi longtems : l'union convenable des trois ingrédiens eft opérée en très-peu de tems, & il fuffit pour le hâter d'agiter pendant quelque tems le vaiffeau dans lequel on a fait le mélange.

Cette *mixture* eft un puiffant cordial & fudorifique qu'on doit prefcrire par gouttes mêlées à quelque liqueur aqueufe appropriée. Ce remede eft fort peu ufité. (*b*)

MIZINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie fur la route de Conftantinople à Antioche, fuivant l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

M N

MNEME CE'PHALIQUE, f. m. *baume*. C'eft un baume que Charles duc de Bourgogne acheta d'un medecin anglois la fomme de dix mille florins. Quelques-uns affurent qu'il eft fi efficace qu'il conferve dans l'efprit un fouvenir perpétuel des chofes paffées ; il n'y a que ceux qui en ont fait ufage, qui peuvent nous le dire. On le prépare de la maniere fuivante :

Prenez fuc de feuilles de mélifie, bafilic, fleurs de tamaris, lys, primevere, romarin, lavande, bourache, genêt, de chaque deux onces ; rofes, violettes, de chaque une once ; cubebes, cardamome, maniguette, fantal citrin, carpobalfamum, iris, fafran oriental, feriette, pivoine, thym, de chaque demi-once ; florax liquide, ftorax calamite, opopanax, bdellium, galbanum, gomme de lierre, labdanum, de chaque fix gros ; racine d'ariftoloche longue, huile de térébenthine, de chaque cinq gros ; coftus, genievre, baies de laurier, maftic, been, de chaque cinq gros.

Pulvérifez ce qui doit l'être, mêlez le tout enfemble, diftillez-le par l'alambic à un degré de chaleur convenable, jufqu'à ce que l'eau foit féparée de l'huile. On en prend la groffeur d'une noix, & l'on s'en oint tous les jours les paffages des narines & des oreilles pendant les deux premiers mois ; tous les trois jours les deux mois fuivans ; deux fois par femaine pendant les deux autres mois, enfuite une fois toutes les femaines, & après tous les quinze jours, jufqu'à ce que l'année foit expirée. Il fuffit après cela de s'en oindre une fois tous les mois. Sennert, *Pract. lib. I. c. v.*

MNEMOSINE, f. f. (*Mythol.*) la déeffe de la mémoire. Elle étoit, felon Diodore, fille du Ciel & de la Terre, & fœur de Saturne & de Rhéa. On lui accorde, dit le même auteur, non-feulement le premier ufage de tout ce qui fert à rappeller la mémoire des chofes dont nous voulons nous reffouvenir, mais encore l'art du raifonnement. Jupiter, ajoutent les Poëtes, devint amoureux de *Mnémofine*, & la rendit mere des neuf Mufes. Pline, *liv. XXXV. c. xi.* parle d'un excellent tableau de cette deeffe, fait par Philicus ; & Paufanias nomme une fontaine facrée de même nom, dans la Béotie.

MNIARA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie Céfarienne, felon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Marmol prétend que c'eft *Habez*, bourgade du royaume d'Alger.

M O

MOATAZALITES ou MUTAZALITES, f. m. pl. nom d'une fecte de la religion des Turcs, qui fignifie *féparés*, parce qu'ils firent une efpece de fchifme avec les autres fectes, ou parce qu'ils font divifés d'elles dans leurs opinions. Ils prennent le titre de l'*unité* & de la *juftice* de Dieu, & difent que Dieu eft éternel, fage, puiffant, mais qu'il n'eft pas éternel par fon éternité, ni fage par fa fageffe, & ainfi de fes autres attributs, entre lefquels ils ne veulent admettre aucune diftinction, de peur de multiplier l'effence divine. La fecte qui leur eft la plus oppofée, eft celle des Séphalites, qui foutiennent qu'il y a en Dieu plufieurs attributs réellement diftingués, comme la fageffe, la juftice, &c. Ricaut, *de l'Emp. ottom.*

MOATRA, *voyez* MOHATRA,

MOBILE, adj. (*Méch.*) fe dit de ce qui eft fufceptible de mouvement, qui eft difpofé au mouvement. *Voy.* MOUVEMENT.

La fphere eft le plus *mobile* de tous les corps, c'eft-à-dire le plus facile à mouvoir. Une porte eft *mobile* fur fes gonds ; l'aiguille aimantée, fur fon pivot, &c. *Mobile* fe dit fouvent par oppofition à *fixe*. *Voyez* FIXE.

Premier mobile eft le nom que les anciens Aftronomes donnoient à un prétendu ciel de cryftal qui, felon eux, enfermoit tous les autres, & qui les entraînoit avec lui dans fon mouvement. *Voyez* SYSTÊME.

MOBILES FÊTES, font des fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la femaine. *Voy.* FÊTE.

Ainfi Pâques eft une *fête mobile*, étant attaché au Dimanche d'après la pleine lune qui fuit immédiatement l'équinoxe du printems.

Toutes les autres fêtes fe reglent fur celle-là, & en font toutes les années à même diftance ; enforte que par rapport à Pâques, elles font fixes : telles font la Septuagéfime, la Sexagéfime, le Mercredi des cendres, l'Afcenfion, la Pentecôte, la Trinité, &c. *Voyez chacun de ces jours à fon article.*

MOBILE, *parmi les Horlogers* fignifie *une roue*, ou quelque autre piece du mouvement d'une montre ou pendule, qui tourne fur des pivots. Ils appellent, par exemple, le barrillet *le premier mobile*. Dans une montre les derniers *mobiles* font la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre, & le balancier. Les premiers font le barrillet, la fufée, & la grande roue moyenne.

MOBILIAIRE, ou MOBILIER, f. m. (*Jurifpr.*) fe dit de ce qui eft meuble de fa nature, ou qui eft réputé tel, foit par la difpofition de la loi ou par convention & fiction.

Quelquefois par le terme de *mobilier*, on entend tous les meubles meublans, linges, habits, argent comptant, grains, beftiaux, billets & obligations, & autres chofes *mobiliaires*, ou réputées telles. *Voyez* MEUBLES. ( )

MOBILISER, v. act. (*Jurifpr.*) fignifie *ameublir*, faire qu'un immeuble réel, ou réputé tel, foit réputé meuble. L'ameubliffement n'eft, comme on voit, qu'une fiction qui fe fait par convention. Ces fortes de claufes font affez ordinaires dans les contrats de mariages, pour faire entrer en communauté quelque portion des immeubles des futurs conjoints, lorfqu'ils n'ont pas affez de mobilier. *Voyez* AMEUBLISSEMENT. (*A*)

MOBILITE', f. f. (*Méchan.*) fignifie poffibilité d'être mu, ou facilité à être mu & quelquefois le mouvement même actuel. *Voy.* MOUVEMENT.

La *mobilité* ou poffibilité d'être mu, eft une propriété générale des corps.

La *mobilité* du mercure, ou la facilité de fes parties à être mues, provient de la petiteffe & de la fphéricité de fes particules, & c'eft ce qui en rend la fixation fi difficile. *Voyez* MERCURE.

L'hypothefe de la *mobilité* de la Terre eft l'opinion la plus plaufible & la plus reçûe chez les Aftronomes. *Voyez* TERRE.

Le pape Paul V. nomma des commiffaires pour examiner l'opinion de Copernic fur la *mobilité* de la Terre. Le réfultat de leur recherche fut une défenfe, non d'affurer que cette *mobilité* fût poffible, mais feulement d'affurer que la Terre fût actuellement mobile, c'eft-à-dire qu'ils permirent de foutenir la *mobilité* de la Terre comme une hypothefe qui donne une grande facilité pour expliquer d'une maniere fenfible tous les phénomenes des mouvemens céleftes ; mais ils défendirent qu'on la foutînt comme thefe ou comme une chofe réelle & effective, parce qu'ils la croient contraire à l'Ecriture. Sur quoi *voyez* COPERNIC & SYSTÊME. *Chambers.* (*O*)

MOCADE, ou MOQUADE, f. f. (*Comm.*) étoffe de laine fur fil, & qui eft travaillée en velours. La *mocade* fe fait en Flandre, & elle eft diverfifiée de couleurs, en rayures ou fleurons. On l'appelle auffi *moquette*. On l'emploie en meubles. La chaîne eft de lin, & la trame de laine ; & la laine des couleurs propres à exécuter le deffein du montage du métier, lu fur la femple, & tiré par la tireufe de femple.

MOCHA, ou MOKA, (*Géog.*) ville de l'Arabie heureufe, avec un bon port, à l'entrée de la mer Rouge, à 15 lieues N. du détroit de Babel-Mandel. La chaleur y eft exceffive & les pluies fort rares. On fait à *Mocha* un commerce affez confidérable de café qui y paffe pour excellent. *Long.* 303. *lat. mérid.* 34.

MOCHA, (*Géogr.*) île de l'Amérique méridionale au Chili. Elle dépend de la province d'Arauco, & eft fertile en fruits & en bons pâturages. Elle eft à cinq lieues du continent, éloignée de la ligne vers le fud, de 38 degrés & quelques minutes. Ses habitans font des Indiens fauvages qui s'y réfugierent d'Arauco, lorfque les Efpagnols fe rendirent maîtres de cette province & de la terre-ferme. (*D. J.*)

MOCHE, f. f. (*Com.*) *en terme de Blondier*, eft un paquet de foie, tel qu'il vient des pays étrangers,

pe-

pesant depuis sept jusqu'à dix livres, mais partagé en trois parties égales nommées *tiers*, *voyez* TIERS. Les soies en *moches* ne sont pas teintes, & n'ont pas encore eu tous leurs apprêts.

MOCHLIQUE, (*Thérapeutique.*) c'est un des noms que les Médecins ont donné aux purgatifs violens. *Voy.* PURGATIFS.

MOCHLIQUE *de la Charité de Paris. Voyez* REMEDES *de la Charité.*

MOCKA, PIERRES DE, (*Hist. nat. Lithol.*) Les Anglois nomment ainsi les belles agates herborisées qui sont quelquefois presqu'aussi claires & transparentes que du crystal de roche; ce qui fait que l'on distingue parfaitement les buissons & rameaux que ces pierres renferment; ces buissons sont communément ou noirs, ou bruns, ou rougeâtres; il s'en trouve quoique rarement, qui sont d'un beau verd. Le nom de *pierres de Mocka* paroît leur avoir été donné parce qu'on en tire de *Mocka* en Arabie. Ces pierres sont beaucoup plus communes en Angleterre qu'en France & par-tout ailleurs. On les emploie à faire des boutons, des tabatieres, lorsqu'elles sont assez grandes, & d'autres ornemens semblables. (—)

MOCKEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de la basse Saxe, dans l'archevêché de Magdebourg, sur la Struma, à trois milles de Magdebourg. *Long.* 33. 52. *lat.* 62. 16. (*D. J.*)

MODES, s. m. pl. (*Philos. & Log.*) ce sont les qualités qu'un être peut avoir & n'avoir pas, sans que pour cela son essence soit changée ou détruite. Ce sont des manieres d'être, des façons d'exister, qui changent, qui disparoissent, sans que pour cela le sujet cesse d'être ce qu'il est. Un corps peut être en repos ou en mouvement, sans cesser d'être corps; le mouvement & le repos sont donc des *modes* de ce corps; ce sont ses manieres d'être.

On donne quelquefois le nom d'*accident* à ce que nous appellons des *modes*; mais cette expression n'est pas propre, en ce qu'elle donne l'idée de quelque chose qui survient à l'être & qui existe sans lui; ou c'est cette maniere de considérer deux êtres ensemble, dont l'un est *mode* de l'autre. *Voyez* l'*art.* ACCIDENT, comme sur la distinction des attributs & des *modes*, *voyez* aussi l'*article* ATTRIBUT.

Tout ce qui existe a un principe ou une cause de son existence. Les qualités essentielles n'en reconnoissent point d'autre que la volonté du créateur. Les attributs découlent des qualités essentielles, & les *modes* ont leur cause dans quelque *mode* antécédent, ou dans quelque être différent de celui dans lequel ils existent, ou dans l'un & l'autre ensemble. Penser à une chose plutôt qu'à une autre, est une maniere d'être qui vient ou d'une pensée précédente, ou d'un objet extérieur, ou de tous les deux à la fois. La perception d'un objet se liant avec ce que nous avions dans l'esprit un moment auparavant, occasionne chez nous une troisieme idée.

Il ne faut pas confondre avec les *modes* leur *possibilité*, & ceci a besoin d'explication. Pour qu'un sujet soit susceptible d'un certain *mode*, il faut qu'il ait au préalablement certaines qualités, sans lesquelles on ne sauroit comprendre qu'il puisse être revêtu de ce *mode*. Or ces qualités nécessaires au sujet pour recevoir le *mode*, sont ou essentielles, ou attributs, ou simples *modes*. Dans les deux premiers cas, le sujet ayant toujours ses qualités essentielles & ses attributs, est toujours susceptible & prêt à recevoir le *mode*; & sa possibilité étant elle-même un attribut, est par cela même *prochaine*. Dans le troisieme cas, le sujet ne peut être revêtu du *mode* en question, sans avoir acquis auparavant les *modes* nécessaires à l'existence de celui-ci: sa possibilité en est donc éloignée, & ne peut être regardée elle-même que comme un *mode*.

Il faut des exemples pour expliquer cette distinction. Un corps est mis en mouvement; pour cela, il ne lui faut qu'une impulsion extérieure assez forte pour l'ébranler. Il a en lui-même & dans son essence tout ce qu'il faut pour être mu. Sa mobilité ou la possibilité du mouvement est donc *prochaine*, c'est un attribut.

Pour que ce corps roule en se mouvant, il ne suffit pas d'une action extérieure; il faut encore qu'il ait de la rondeur ou une figure propre à rouler. Cette figure est un *mode*; c'est une possibilité de *mode* éloignée. Elle est éloignée dans un bloc de marbre, & elle devient prochaine dans une boule, puisque la rondeur, simple *mode* dans le bloc de marbre, est attribut essentiel dans la boule.

Cette distinction fait voir que la possibilité de *modes* éloignés peut être attachée ou détachée du sujet sans qu'il périsse, puisque ce ne sont que des *modes*; au-lieu que les possibilités prochaines étant des attributs, elles sont inséparablement annexées au sujet. On ne sauroit concevoir un corps sans mobilité; mais on le conçoit si plat qu'il ne sauroit rouler. Modifier un être, c'est le revêtir de quelques *modes* qui sans en altérer l'essence, lui donnent pourtant de nouvelles qualités, ou lui en font perdre. Ces modifications peuvent arriver, sans que l'être pour cela soit changé ni détruit. Un corps peut recevoir diverses situations; il peut garder la même place, ou passer sans cesse d'une place dans une autre; il peut prendre successivement toutes sortes de figures, sans devenir différent de ce qu'il est, sans que son essence soit détruite. Ces modifications sont simplement des changemens de relation, soit externes, soit internes. Malgré ces variations, l'être subsiste; & c'est en tant que subsistant, quoique sujet à mille & mille modifications, que nous le nommons *substance*. *Voyez* l'*article* SUBSTANCE. Sur quoi nous nous contenterons de dire que l'idée de la substance peut servir à rendre plus nette & plus complette l'idée du *mode* qui la détermine à être d'une certaine maniere.

MODE, (*Logique.*) *Des modes & des figures des syllogismes.* On appelle *mode* en Logique la disposition de trois propositions, selon leur quantité & leur qualité.

Figure est la disposition du moyen terme avec les termes de la conclusion.

Or on peut compter combien il peut y avoir de *modes* concluans: car par la doctrine des combinaisons, 4 termes comme A, E, I, O, étant pris trois à trois, ne peuvent être différemment arrangés qu'en 64 manieres. Mais de ces 64 diverses manieres, ceux qui voudront prendre la peine de les considérer chacune à part, trouveront qu'il y en a

28 excluses par la troisieme & la sixieme regle, qu'on ne conclut rien de deux négatives & de deux particulieres:

18 par la cinquieme, que la conclusion suit la plus foible partie:

6 par la quatrieme, qu'on ne peut conclure négativement de deux affirmatives:

1, savoir I, E, O, par le troisieme corollaire des regles générales:

1, savoir A, E, O, par le sixieme corollaire des regles générales.

Ce qui fait en tout 54; & par conséquent il ne reste que dix *modes* concluans;

4 affirmatifs,	A. A. A.	6 négatifs,	E. A.
	A. I. I.		A. E. E.
	A. A. I.		E. A. O.
	I. A. I.		A. O. O.
			O. A. O.
			E. I. O.

Mais de-là il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait que dix especes de syllogismes, parce qu'un seul de ces *modes* en peut faire diverses especes, selon l'autre maniere d'où se prend la diversité des syllogismes, qui est la différente disposition des trois termes que nous avons dit s'appeller *figure*.

Or cette disposition des trois termes ne peut regarder que les deux premieres propositions, parce que la conclusion est supposée avant qu'on fasse le syllogisme pour la prouver; ainsi le moyen ne pouvant s'arranger qu'en quatre manieres différentes avec les deux termes de la conclusion, il n'y a aussi que quatre figures possibles.

Car ou le moyen *est sujet dans la majeure & attribut dans la mineure*; ce qui fait *la premiere figure*.

Ou il *est attribut dans la majeure & dans la mineure*; ce qui fait *la seconde figure*.

Ou il *est sujet en l'une & en l'autre*; ce qui fait *la troisieme figure*.

Ou il *est enfin attribut dans la majeure & sujet dans la mineure*. Ce qui peut faire *une quatrieme figure*, que l'on nomme *figure galenique*.

Néanmoins parce qu'on ne peut conclure de cette quatrieme maniere que d'une façon qui n'est nullement naturelle, & où l'esprit ne se porte jamais, Aristote & ceux qui l'ont suivi, n'ont pas donné à cette maniere de raisonner le nom de *figure*. Galien a soutenu le contraire, & il est clair que ce n'est qu'une dispute de mots, qui se doit décider en leur faisant dire de part & d'autre ce qu'ils entendent par *figure*.

Il y a deux regles pour la premiere figure.

I. regle. *Il faut que la mineure soit affirmative*, car si elle étoit négative, la majeure seroit affirmative par la troisieme regle générale, & la conclusion négative par la cinquieme: donc le grand terme seroit pris universellement dans la conclusion, & particulierement dans la majeure, parce qu'il en est l'attribut dans cette figure; ce qui

qui seroit contre la seconde regle, qui défend de conclure du particulier au général. Cette raison a lieu aussi dans la troisieme figure, où le grand terme est aussi attribut dans la majeure.

II. regle. *La majeure doit être universelle*, car la mineure étant affirmative, le moyen qui en est l'attribut y est pris particulierement: donc il doit être universel dans la majeure où il est sujet, ce qui la rend universelle. *Voyez* la premiere regle générale.

On a fait voir qu'il ne peut y avoir que dix *modes* concluans; mais de ces dix *modes*, A. E. E. & A. O. O. sont exclus par la premiere regle de cette figure.

I. A. I. & O. A. O. sont exclus par la seconde.

A. A. I. & E. A. O. sont exclus par le quatrieme corollaire des regles générales; car le petit terme étant sujet dans la mineure, elle ne peut être universelle que la conclusion ne le soit aussi.

Et par conséquent il ne reste que ces 4 *modes*,

2 affirmatifs, A. A. A. — 2 négatifs, E. A. E.
A. I. I. — E. I. O.

Ces 4 *modes* pour être plus facilement retenus, ont été réduits à des mots artificiels, dont les trois syllabes marquent les trois propositions, & la voyelle de chaque syllabe marque quelle doit être cette proposition.

Bar *Tout être créé est dépendant*;
Ba *Tout homme est créé*:
Ra. *Donc tout homme est dépendant*.

Ce *Nul qui désire plus qu'il n'a n'est content*;
La *Tout avare désire plus qu'il n'a*:
Rent. *Donc nul avare n'est content*.

Da *Tout ce qui sert au salut est avantageux*;
Ri *Il a des afflictions qui servent au salut*:
I. *Donc il y a des afflictions qui sont avantageuses*.

Fe *Rien de honteux n'est souhaitable*;
Ri *Certains gains sont honteux*:
O. *Donc il y a certains gains qu'on ne doit pas souhaiter*.

Il y a deux regles pour la seconde figure.

I. regle. *Une des deux prémices doit être négative*, car si elles étoient toutes deux affirmatives, le moyen qui y est toujours attribut seroit pris deux fois particulierement contre la premiere regle générale.

II. regle. *La majeure doit être universelle*, car la conclusion étant négative, le grand terme qui en est l'attribut, y est pris universellement; or ce même terme est sujet de la majeure: donc il doit être universel, & par conséquent rendre la majeure universelle.

Des dix *modes* concluans, les quatre affirmatifs sont exclus par la premiere regle de cette figure.

O. A. O. est exclu par la seconde, qui est que la majeure doit être universelle.

E. A. O. est exclu pour la même raison qu'en la premiere figure, parce que le petit terme est aussi sujet dans la mineure.

Il ne reste donc de ces dix *modes* que ces quatre,

2 généraux, E. A. E. — 2 particuliers, E. I. O.
A. E. E. — A. O. O.

On a compris ces quatre *modes* sous ces mots artificiels,

Ce *Nulle figure n'est indivisible*;
Sa *Toute pensée est indivisible*:
Re. *Donc nulle pensée n'est figure*.

Ca *Tout ce qui excite la malice des hommes est blâmable*;
Mes *Aucune vertu n'est blâmable*:
Tres. *Donc aucune vertu n'excite la malice des hommes*.

Fes *Nulle vertu n'est contraire à l'amour de la vérité*;
Ti *Il y a un amour de la paix qui est contraire à l'amour de la vérité*:
No. *Donc il y a un amour de la paix qui n'est pas une vertu*.

Ba *Toute vraie science est utile*;
Ro *Plusieurs subtilités des philosophes ne sont pas utiles*:
Co. *Donc plusieurs subtilités des philosophes n'appartiennent pas à la vraie science*.

Il y a encore des regles pour la troisieme figure.

I. regle. *La mineure doit être affirmative*. On le démontre de la même maniere que dans la premiere figure.

II. regle. *L'on n'y peut conclure que particulierement*, car la mineure étant toujours affirmative, le petit terme qui en est l'attribut y est particulier: donc il ne peut être universel dans la conclusion où il est sujet, parce que ce seroit conclure le général du particulier contre la seconde regle générale.

Des dix *modes* concluans, A. E. E. & A. O. O. sont exclus par la premiere regle de cette figure.

A. A. A. & E. A. E. sont exclus par la seconde.

Il ne reste donc que ces six modes,

3 affirmatifs, A. A. I. — 3 négatifs, E. A. O.
A. I. I. — E. I. O.
I. A. I. — O. A. O.

C'est ce qu'on a réduit à ces six mots artificiels:

Da *La divisibilité de la matiere à l'infini est incompréhensible*;
Rap *La divisibilité de la matiere à l'infini est très-certaine*:
Ti. *Il y a donc des choses très-certaines qui sont incompréhensibles*.

Fe *Nul homme n'est un ange*;
Lap *Tout homme pense*:
Ton. *Donc quelque chose qui pense n'est pas un ange*.

Di *Certains avares sont riches*;
Sa *Tous les avares ont des besoins*:
Mis. *Donc certains riches ont des besoins*.

Da *Tout serviteur de Dieu est roi*;
Ti *Il y a des serviteurs de Dieu qui sont pauvres*;
Si. *Il y a donc des pauvres qui sont rois*.

Bo *Il y a des coleres qui ne sont pas blamables*;
Car *Toute colere est une passion*:
Do. *Donc il y a des passions qui ne sont pas blamables*.

Fe *Rien de ce qui est pénétrable n'est corps*;
Ri *Quelque chose de pénétrable est étendu*:
Son. *Donc quelque chose d'étendu n'est point corps*.

La quatrieme figure est si peu naturelle, qu'il est assez inutile d'en donner les regles. Les voilà néanmoins, afin qu'il ne manque rien à la démonstration de toutes les manieres simples de raisonner.

Premiere regle. Quand la majeure est affirmative, la mineure est toujours universelle; car le moyen est pris particulierement dans la majeure affirmative. Il faudra donc qu'il soit pris généralement dans la mineure, & que par conséquent il la rende universelle, puisqu'il en est le sujet.

Seconde regle. Quand la mineure est affirmative, la conclusion est toujours particuliere; car le petit terme est attribut dans la mineure, & par conséquent il y est pris particulierement quand elle est affirmative; d'où il s'ensuit (par la seconde regle générale) qu'il doit être aussi particulier dans la conclusion dont il est le sujet; ce qui la rend particuliere.

Troisieme regle. Dans les modes négatifs la majeure doit être générale; car la conclusion étant négative, le grand terme y est pris généralement. Il faut donc (par la seconde regle générale) qu'il soit pris aussi généralement dans les prémices: or il est le sujet de la majeure; il faut donc que la majeure soit générale.

Des dix modes concluans, A. I. I. & A. O. O. sont exclus par la premiere regle. A. A. A. & E. A. E. sont exclus par la seconde; O. A. O. par la troisieme. Il ne reste donc que ces 5, deux affirmatifs, A. A. I. I. A. I. trois négatifs, A. E. E.
E. A. O.
E. I. O.

Ces cinq modes se peuvent renfermer dans ces mots artificiels, *barbatips* ou *calentes*, *dibatis*, *fespamo*, *fresisomorum*, en ne prenant que les trois premieres syllabes de chaque mot. Voici un exemple d'un argument dans cette figure, pour faire voir combien peu la conclusion est naturelle.

Ca *Tous les maux de la vie sont des maux passagers*;
len *Tous les maux passagers ne sont point à craindre*:
tes. *Donc nul des maux qui sont à craindre, n'est un mal de cette vie*.

Mode, *anciennement* Moeurs, s. m. (*Grammaire*.) Divers accidens modifient la signification & la forme des verbes, & il y en a de deux sortes: les uns sont communs

muns aux verbes & aux autres eſpeces de mots déclinables; tels ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes, qui varient ſelon la différence des mêmes accidens dans le nom ou le pronom qui exprime le ſujet déterminé auquel on applique le verbe. *Voyez* NOMBRE, CAS, GENRE, PERSONNE, CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Il y a d'autres accidens qui ſont propres au verbe, & dont aucune autre eſpece de mot n'eſt ſuſceptible: ce ſont les tems & les *modes*; les tems ſont les différentes formes qui expriment dans le verbe les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut envisager dans la durée. Ainſi le choix de ces formes accidentelles dépend de la vérité des poſitions du ſujet, & non d'aucune loi de Grammaire; & c'eſt pour cela que dans l'analyſe d'une phraſe le grammairien n'eſt point tenu de rendre compte pourquoi le verbe y eſt à tel ou tel tems. *Voyez* TEMS.

Les *modes* ſemblent tenir de plus près aux vûes de la Grammaire, ou du-moins aux vûes de celui qui parle. Perizonius, *not.* 1. ſur le *chap. xiij. du liv. I. de la Minerve* de Sanctius, compare ainſi les *modes* des verbes aux cas des noms: *Eodem plane modo ſe habent modi in verbis, quo caſus in nominibus. Utrique conſiſtunt in diverſis terminationibus pro diverſitate conſtructionis. Utrique ab illa terminationum diverſa forma nomen ſuum acceperunt, ut illi dicantur* terminationum varii caſus, *hi* modi. *Denique utrorumque terminationes ſingulares appellantur à potiſſimo earum uſu, non unico.* Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'on puiſſe établir entre les cas & les *modes* un parallele ſoutenu, & dire, par exemple, que l'indicatif dans les verbes répond au nominatif dans les noms, l'impératif au vocatif, le ſubjonctif à l'accuſatif, *&c.* on trouveroit peut être entre quelques-uns des membres de ce parallele, quelque analogie éloignée; mais la comparaiſon ne ſe ſoutiendroit pas juſqu'à la fin, & le ſuccès d'ailleurs ne dédommageroit pas aſſez des attentions minutieuſes d'un pareil détail. Il eſt bien plus ſimple de rechercher la nature des *modes* dans l'uſage que l'on en fait dans les langues, que de s'amuſer à des généralités vagues, incertaines & ſtériles. Or,

I. On remarque dans les langues deux eſpeces générales de *modes*, les uns perſonnels & les autres imperſonnels.

Les *modes* perſonnels ſont ceux où le verbe reçoit des terminaiſons par leſquelles il ſe met en concordance de perſonne avec le nom ou le pronom qui en exprime le ſujet: *facio, facis, facit*, je fais, tu fais, il fait; *facimus, facitis, faciunt*, nous faiſons, vous faites, ils font, c'eſt du *mode* indicatif: *faciam, facias, faciat*, je faſſe, tu faſſes, il faſſe; *faciamus, faciatis, faciant*, nous faſſions, vous faſſiez, ils faſſent, c'eſt du *mode* ſubjonctif; & tout cela eſt perſonnel.

Les *modes* imperſonnels ſont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaiſon pour être en concordance de perſonne avec un ſujet: *facere, feciſſe*, faire, avoir fait, c'eſt du *mode* infinitif; *faciens, facturus*, faiſant, devant faire, c'eſt du *mode* participe; & tout cela eſt imperſonnel.

Cette premiere différence des *modes* porte ſur celle de leur deſtination dans la phraſe. Les perſonnes, en Grammaire, conſidérées d'une maniere abſtraite & générale, ſont les diverſes relations que peut avoir à la production de la parole le ſujet de la propoſition; & dans les verbes ce ſont les diverſes terminaiſons que le verbe reçoit ſelon la relation actuelle du ſujet de ce verbe à la production de la parole. *Voyez* PERSONNE. Les *modes* perſonnels ſont donc ceux qui ſervent à énoncer des propoſitions, & qui en renferment ce que les Logiciens appellent la *copule*, puiſque c'eſt ſeulement dans ces *modes* que le verbe s'identifie avec le ſujet, par la concordance des perſonnes qui indiquent des relations excluſivement propres au ſujet conſidéré comme ſujet. Les *modes* imperſonnels au contraire ne peuvent ſervir à énoncer des propoſitions, puiſqu'ils n'ont pas la forme qui déſigneroit leur identification avec leur ſujet conſidéré comme tel. En effet, *Dieu* EST *éternel*, *faut que nous* COMPRENIONS, *vous* AVIEZ *raiſon*, RETIRE-*toi*, ſont des propoſitions, des énonciations completes des jugemens. Mais en eſt-il de même quand on dit *écouter*, *avoir compris*, *une chanſon* NOTÉE, *Auguſte* AYANT FAIT *la paix*, *Catilina* DEVANT PROSCRIRE *les plus riches citoyens*? non, ſans doute, rien n'eſt affirmé ou nié d'aucun ſujet, mais le ſujet tout au plus eſt énoncé; il faut y ajouter quelque choſe pour avoir des propoſitions entieres, & ſpécialement un verbe qui ſoit à un *mode* perſonnel.

II. Entre les *modes* perſonnels, les uns ſont *directs*, & les autres ſont *indirects* ou *obliques*.

Les *modes* directs ſont ceux dans leſquels ſeuls le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale, c'eſt-à-dire l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter.

Les *modes* indirects ou obliques ſont ceux qui ne conſtituent qu'une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale.

Ainſi, quand on dit *je* FAIS *de mon mieux*, *je* FEROIS *mieux ſi je pouvois*, FAITES *mieux*, les différens *modes* du verbe *faire*, *je fais*, *je ferois*, *faites*, ſont directs, parce qu'ils ſervent immédiatement à l'expreſſion du jugement principal que l'on veut manifeſter. Si l'on dit au contraire, *il eſt néceſſaire que* JE FASSE *mieux*, le *mode je faſſe* eſt indirect ou oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation ſubordonnée à l'antécédent *il*, qui eſt le ſujet de la propoſition principale; c'eſt comme ſi l'on diſoit *il que* JE FASSE *mieux eſt néceſſaire*.

Remarquez que je dis des *modes* directs qu'ils ſont les ſeuls dans leſquels le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale; ce qui ne veut pas dire que toute propoſition dont le verbe eſt à un *mode* direct, ſoit principale, puiſqu'il n'y a rien de plus commun que des propoſitions incidentes dont le verbe eſt à un *mode* direct: par exemple, *la remarque que* JE FAIS *eſt utile*, *les remarques que* VOUS FEREZ *ſeroient utiles*, &c. Je ne prétends donc exprimer par-là qu'une propriété excluſive des *modes* directs, & faire entendre que les indirects n'énoncent jamais une propoſition principale, comme je le dis expreſſément dans la définition que j'en donne.

Si nous trouvons quelques locutions où le *mode* ſubjonctif, qui eſt oblique, ſemble être le verbe de la propoſition principale, nous devons être aſſurés que la phraſe eſt elliptique, que le principal verbe eſt ſupprimé, qu'il faut le ſuppléer dans l'analyſe, & que la propoſition exprimée n'eſt qu'incidente. Ainſi, quand on lit dans Tite-Live, *VI. xiv*, *Tunc vero ergo nequicquam capitolium arcemque* SERVAVERIM, *ſi*, &c. il faut réduire la phraſe à cette conſtruction analytique: *Tunc vero* (res erit ita ut) *ego* SERVAVERIM *nequicquam capitolium que arcem*, *ſi*, &c. C'eſt la même choſe quand on dit en françois, *qu'on ſe* TAISE; il faut ſous-entendre *je veux*, ou quelqu'autre équivalent. *Voyez* SUBJONCTIF.

Nous avons en françois trois *modes* perſonnels directs, qui ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif. *Je fais* eſt à l'indicatif, *fais* eſt à l'impératif, *je ferois* eſt au ſuppoſitif.

Ces trois *modes* également directs, different entr'eux par des idées acceſſoires; l'indicatif exprime purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut: c'eſt un *mode pur*; les deux autres ſont *mixtes*, parce qu'ils ajoutent à cette ſignification primitive d'autres idées acceſſoires accidentelles à cette ſignification. L'impératif y ajoute l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle: le ſuppoſitif celle d'une hypothèſe. *Voyez* INDICATIF, IMPÉRATIF, SUPPOSITIF.

Les Grecs ni les Latins n'avoient pas le ſuppoſitif, ils en ſuppléoient la valeur par des circonlocutions que l'ellipſe abrégeoit. Ainſi, dans cette phraſe de Ciceron, *de nat. deor. II. xxxvij. Profectò & eſſe deos, & hæc tanta opera deorum eſſe* ARBITRARENTUR, le verbe *arbitrarentur* ne ſeroit pas rendu littéralement par *ils croiroient*, *ils ſe perſuaderoient*; ce ſeroit *ils cruſſent*, *ils ſe perſuadaſſent*, parce que la conſtruction analytique eſt (*res eſt ita ut*) *arbitrarentur*, &c. Ce *mode* eſt uſité dans la langue italienne, dans l'eſpagnole & dans l'allemande, quoiqu'il n'ait pas encore plu aux grammairiens de l'y diſtinguer, non plus que dans la nôtre, excepté l'abbé Girard. *Voyez* SUPPOSITIF.

IV. Nous n'avons en françois de *mode* oblique que le ſubjonctif, & c'eſt la même choſe en latin, en allemand, en italien, en eſpagnol. Les Grecs en avoient un autre, l'optatif, que les copiſtes de méthodes & de rudimens vouloient autrefois admettre dans le latin ſans l'y voir, puiſque le verbe n'y a de terminaiſons obliques que celles du ſubjonctif. *Voyez* SUBJONCTIF, OPTATIF.

Ces *modes* different encore entr'eux comme les précédens: le ſubjonctif eſt mixte, puiſqu'il ajoute à la ſignification directe de l'indicatif l'idée d'un point de vûe grammatical; mais l'optatif eſt doublement mixte, parce qu'il ajoute à la ſignification totale du ſubjonctif l'idée acceſſoire d'un ſouhait, d'un deſir.

V. Pour ce qui concerne les *modes* imperſonnels, il n'y en a que deux dans toutes les langues qui conjuguent les verbes; mais il y en a deux, l'infinitif & le participe.

L'infinitif eſt un *mode* qui exprime d'une maniere abſtraite & générale l'exiſtence d'un ſujet totalement indéterminé ſous un attribut. Ainſi, ſans ceſſer d'être verbe, puiſ-

puisqu'il en garde la signification & qu'il est indéclinable par tems, il est effectivement nom, puisqu'il présente à l'esprit l'idée de l'existence sous un attribut, comme celle d'une nature commune à plusieurs individus. *MENTIR, c'est se déshonorer*, comme on diroit, *le mensonge est déshonorant*: AVOIR *vu l'occasion de pécher, c'est une victoire*, comme si l'on disoit, *la fuite de l'occasion de pécher est une victoire*; DEVOIR RECUEILLIR *une riche succession, c'est quelquefois l'écueil des dispositions les plus heureuses*, c'est-à-dire, *une riche succession à venir est quelquefois l'écueil des dispositions les plus heureuses*. *V.* INFINITIF.

Le participe est un *mode* qui exprime l'existence sous un attribut, d'un sujet déterminé quant à sa nature, mais indéterminé quant à la relation personnelle. C'est pour cela qu'en grec, en latin, en allemand, le participe reçoit des terminaisons relatives aux genres, aux nombres & aux cas, au moyen desquelles il se met en concordance avec le sujet auquel on l'applique; mais il ne reçoit nulle part aucune terminaison personnelle, parce qu'il ne constitue dans aucune langue la proposition que l'on veut exprimer: il est tout-à-la-fois verbe & adjectif; il est verbe, puisqu'il en a la signification, & qu'il reçoit les inflexions temporelles qui en sont la suite: *precans*, priant, *precatus*, ayant prié, *precaturus* devant prier. Il est adjectif, puisqu'il sert, comme les adjectifs, à déterminer l'idée du sujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'il énonce, & qu'il prend en conséquence les terminaisons relatives aux accidens des noms & des pronoms. Si nos participes actifs ne se déclinent point communément, ils se déclinent quelquefois, ils se sont déclinés autrefois plus généralement; & quand ils ne se seroient jamais déclinés, ce seroit un effet de l'usage qui ne peut jamais leur ôter leur déclinabilité intrinseque. *Voyez* PARTICIPE.

Puisque l'infinitif figure dans la phrase comme un nom, & le participe comme un adjectif, comment concevoir que l'un appartienne à l'autre & en fasse partie? Ce sont assurement deux *modes* différens, puisqu'ils présentent la signification du verbe sous différens aspects. Par une autre inconséquence des plus singulieres, tous les méthodistes qui dans la conjugaison joignoient le participe à l'infinitif, comme en étant une partie, disoient ailleurs que c'étoit une partie d'oraison différente de l'adjectif, du verbe, & même de toutes les autres; & pourtant l'infinitif continuoit dans leur système d'appartenir au verbe. Scioppius, dans sa grammaire philosophique, *de participio pag.* 17, suit le torrent des Grammairiens, en reconnoissant leur erreur dans une note.

Mais voici le système figuré des *modes*, tel qu'il résulte de l'exposition précédente.

Les modes sont		Purs.	Mixtes.
Personnels.	Directs.	*Indicatif.*	*Impératif.*
			Suppositif.
	Obliques.		*Subjonctif.*
			Optatif.
Impersonnels.		*Infinitif.*	
		Participe.	

Voilà donc trois *modes* purs, dont l'un est personnel & deux impersonnels, & qui paroissent fondamentaux, puisqu'on les trouve dans toutes les langues qui ont reçu la conjugaison des verbes. Il n'en est pas de même des quatre *modes* mixtes; les Hébreux n'ont ni suppositif, ni subjonctif, ni optatif: le suppositif, n'est point en grec ni en latin; le latin ni les langues modernes ne connoissent point l'optatif; l'impératif est tronqué par-tout, puisqu'il n'a pas de premiere personne en grec ni en latin, quoique nous ayons, en françois celle du plurier, qu'au contraire il n'a point de troisieme personne chez nous, tandis qu'il en a dans ces deux autres langues; qu'enfin il n'a point en latin de prétérit postérieur, quoiqu'il ait ce tems en grec & dans nos langues modernes. C'est que ces *modes* ne tiennent point à l'essence du verbe comme les quatre autres: leurs caracteres différenciels ne tiennent point à la nature du verbe; ce sont des idées ajoutées accidentellement à la signification fondamentale; & il auroit été possible d'introduire plusieurs autres *modes* de la même espece, par exemple, un *mode* interrogatif, un *mode* concessif, &c.

Sanctius, *minerv. I. xiij.* ne veut point reconnoître de *modes* dans les verbes, & je ne vois guere que trois raisons qu'il allegue pour justifier le parti qu'il prend à cet égard. La premiere, c'est que *modus in verbis explicatur fréquentius per casum sextum, ut meâ sponte, tuo jussu feci; non rarò per adverbia, ut malè currit benè loquitur.* La seconde, c'est que la nature des *modes* est si peu connue des Grammairiens, qu'ils ne s'accordent point sur le nombre de ceux qu'il faut reconnoître dans une langue, ce qui indique, au gré de ce grammairien, que la distinction des *modes* est chimérique, & uniquement propre à répandre des ténebres dans la Grammaire. La troisieme enfin, c'est que les différens tems d'un *mode* se prennent indistinctement pour ceux d'un autre, ce qui semble justifier ce qu'avoit dit Scaliger, *de caus. L. L. liv. V. cap. cxxi.* modus *in verbis non fuit necessarius*. L'auteur de la *méthode latine de P. R.* semble approuver ce système, principalement à cause de cette troisieme raison. Examinons les l'une après l'autre.

I. Sanctius, & ceux qui l'ont suivi, comme Scioppius & M. Lancelot, ont été trompés par une équivoque, quand ils ont statué que le *mode* dans les verbes s'exprime ou par l'ablatif ou par un adverbe, comme dans *meâ sponte feci, benè loquitur*. Il faut distinguer dans tous les mots, & conséquemment dans les verbes, la signification objective, & la signification formelle. La signification objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet de la signification du mot, & qui peut être commune à des mots de différentes especes; la signification formelle, c'est la maniere particuliere dont le mot présente à l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est commune à tous les mots de la même espece, & ne peut convenir à ceux des autres especes. Ainsi le même objet pouvant être signifié par des mots de différentes especes, on peut dire que tous ces mots ont une même signification objective, parce qu'ils représentent tous la même idée fondamentale; tels sont les mots *aimer, ami, amical, amiablement, amicalement, amitié*, qui signifient tous ce sentiment affectueux qui porte les hommes à se vouloir & à se faire du bien les uns aux autres. Mais chaque espece de mot & même chaque mot ayant sa maniere propre de présenter l'objet dont il est le signe, la signification formelle est nécessairement différente dans chacun de ces mots, quoique la signification objective soit la même: cela est sensible dans ceux que l'on vient d'alléguer, qui pourroient tous se prendre indistinctement les uns pour les autres sans ces différences individuelles qui naissent de la maniere de représenter. *Voyez* MOT.

Or il est vrai que les *modes*, c'est-à-dire les différentes modifications de la signification objective du verbe, s'expriment communément par des adverbes ou par des expressions adverbiales: par exemple, quand on dit *aimer peu, aimer beaucoup, aimer tendrement, aimer sincérement, aimer depuis long-tems, aimer plus, aimer autant*, &c. il est évident que c'est l'attribut individuel qui fait partie de la signification objective de ce verbe, en un mot, *l'amitié* qui est modifiée par tous ces adverbes, & que l'on pense alors à une *amitié petite* ou *grande, tendre, sincere, ancienne, supérieure, égale*, &c. Mais il est évident aussi que ce ne sont pas des modifications de cette espece qui caractérisent ce qu'on appelle les *modes* des verbes, autrement chaque verbe auroit ses *modes* propres, parce qu'un attribut n'est pas susceptible des mêmes modifications qui peuvent convenir à un autre; ce qui caractérise nos *modes* n'appartient nullement à l'objet de la signification du verbe, c'est à la forme, à la maniere dont tous les verbes signifient. Ce qui appartient à l'objet de la signification, se trouve sous toutes les formes du verbe; & c'est pourquoi dans la langue hébraïque la fréquence de l'action sert de fondement à une conjugaison entiere différente de la conjugaison primitive, la réciprocation de l'action sert de fondement à une autre, &c. Mais les mêmes *modes* se retrouvant dans chacune de ces conjugaisons, que j'appellerois plus volontiers des voix, *voyez* VOIX. Ce qui constitue les *modes*, ce sont les divers aspects sous lesquels la signification formelle du verbe peut être envisagée dans la phrase; & il faut bien que Sanctius & ses disciples reconnoissent que le même tems varie ses formes selon ces divers aspects, puisqu'ils rejetteroient, comme très-vicieuse, cette phrase latine, *nescio utrum cantabo*, & cette phrase françoise, *je crains qu'il ne vient*; il faut donc qu'ils admettent les *modes*, qui ne sont que ces différentes formes des mêmes tems.

II. Pour ce qui concerne les débats des Grammairiens sur le nombre des *modes*, j'avoue que je ne conçois pas par quel principe de logique on en conclud qu'il n'en faut point admettre. L'obscurité qui naît de ces débats vient de la maniere de concevoir des Grammairiens qui entendent mal la doctrine des *modes*, & non pas du fonds

même

même de cette doctrine; & quand elle seroit par elle-même quelqu'obscurité pour la portée commune de notre intelligence, faudroit-il renoncer à ce que les usages constans des langues nous en indiquent clairement & de la maniere la plus positive?

III. La troisieme considération sur laquelle on insiste principalement dans la *méthode latine de P. R.* n'est pas moins illusoire que les deux autres. Si l'on trouve des exemples où le subjonctif est mis au lieu de l'indicatif, de l'impératif & du suppositif, ce n'est pas une substitution indifférente qui donne une expression totalement synonyme, & dans ce cas là même le subjonctif est amené par les principes les plus rigoureux de la Grammaire. *Ego nequicquam capitolium* SERVAVERIM; c'est, comme je l'ai déja dit, *res erit ita ut servaverim*, ce qui est équivalent à *servavere* & non pas à *servavi*; & l'on voit que *servaverim* a une raison grammaticale. On me dira peut-être que de mon aveu le tout signifie *servavere*, & qu'il étoit plus naturel de l'employer que *servaverim*, qui jette de l'obscurité par l'ellipse, ou de la langueur par la périphrase: cela est vrai, sans doute, si on ne doit parler que pour exprimer didactiquement sa pensée; mais s'il est permis de rechercher les graces de l'harmonie, qui nous dira que la terminaison *rim* ne faisoit pas un meilleur effet sur les oreilles romaines, que n'auroit pû faire la terminaison *re*? Et s'il est utile de rendre dans le besoin son style intéressant par quelque tour plus énergique ou plus pathétique, qui ne voit qu'un tour elliptique est bien plus propre à produire cet heureux effet qu'une construction pleine? Un cœur échauffé préoccupe l'esprit, & ne lui laisse ni tout voir ni tout dire. *Voyez* SUBJONCTIF.

Si les considérations qui avoient déterminé Sanctius, Ramus, Scioppius & M. Lancelot à ne reconnoître aucun *mode* dans les verbes, sont fausses, ou inconséquentes, ou illusoires; s'il est vrai d'ailleurs que dans les verbes conjugués il y a diverses manieres de signifier l'existence d'un sujet sous un attribut, ici directement, là obliquement, quelquefois sous la forme personnelle, d'autres fois sous une forme impersonnelle, &c. enfin, si l'on retrouve dans toutes ces manieres différentes les variétés principales des tems qui sont fondées sur l'idée essentielle de l'existence: c'est donc une nécessité d'adopter, avec tous les autres Grammairiens, la distinction des *modes*, décidée d'ailleurs par l'usage universel de toutes les langues qui conjuguent leurs verbes. (*B. E. R. M.*)

MODE, s. m. *en Musique*, est la disposition réguliere de l'échelle, à l'égard des sons principaux sur lesquels une piece de musique doit être constituée, & ces sons s'appellent *les cordes essentielles du* mode.

Le *mode* differe du ton, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du système qui doit servir de fondement au chant, & le *mode* détermine la tierce & modifie toute l'échelle sur ce ton fondamental.

Le *mode* tire son fondement de l'harmonie: les cordes essentielles au *mode* sont au nombre de trois, qui forment ensemble un accord parfait; 1°. la tonique, qui est le son fondamental du *mode* & du ton. *Voy.* TON & TONIQUE; 2°. la dominante qui est la quinte de la tonique. *Voyez* DOMINANTE; 3°. la médiante, qui constitue proprement le *mode*, & qui est à la tierce de cette même tonique. *Voyez* MÉDIANTE. Comme cette tierce peut être de deux especes, il y a aussi deux *modes* différens. Quand la médiante fait tierce majeure sur la tonique, le *mode* est majeur; mineur, si la tierce est mineure.

Le *mode* une fois déterminé, tous les sons de la gamme prennent chacun un nom relatif au fondamental & conforme à la place qu'ils occupent dans ce *mode* là: voici les noms de toutes les notes relativement à leur *mode*, en prenant l'octave d'*ut* pour exemple du *mode* majeur, & celle de *la* pour exemple du *mode* mineur.

Mode majeur.	*ut*,	*re*,	*mi*,	*fa*,	*sol*,	*la*,	*si*,	*ut*,
Mode mineur.	*la*,	*si*,	*ut*,	*re*,	*mi*,	*fa*,	*sol*,	*la*,
	Tonique.	Seconde note.	Médiante.	Sous dominante, ou quatrieme note.	Dominante.	Sixieme note.	Septieme note.	Octave.

Il faut remarquer que quand la septieme note n'est qu'à un semi-ton de l'octave, c'est-à-dire quand elle fait la tierce majeure de la dominante, comme le *si* naturel dans le *mode* majeur d'*ut*, ou le *sol* dièse dans le mode mineur de *la*; alors cette septieme note s'appelle *note sensible*, parce qu'elle annonce la tonique, & fait sentir le ton.

Non-seulement chaque degré prend le nom qui lui convient, mais chaque intervalle est déterminé relativement au *mode*: voici les regles établies pour cela.

1°. La seconde note, la quatrieme, & la dominante, doivent toujours faire sur la tonique une seconde majeure, une quarte & une quinte justes, & cela également dans les deux *modes*.

2°. Dans le *mode* majeur, la médiante ou tierce, la sixte & la septieme doivent toujours être majeures; c'est là caractere du *mode*. Par la même raison ces trois intervalles doivent être mineurs dans le *mode* mineur; cependant, comme il faut aussi qu'on y apperçoive la note sensible, ce qui ne se peut faire tandis que la septieme reste mineure, cela cause des exceptions auxquelles on a égard dans l'harmonie & dans le cours du chant; mais il faut toujours que la clef avec ses transpositions donne tous les intervalles déterminés par rapport à la tonique, selon le caractere du *mode*: on trouvera au *mot* CLEF TRANSPOSÉE une regle générale pour cela.

Comme toutes les cordes naturelles de l'octave d'*ut* donnent, relativement à cette tonique, tous les intervalles prescrits par le *mode* majeur, & qu'il en est de même de l'octave de *la* pour le *mode* mineur: l'exemple précédent, que nous n'avons proposé que pour les noms des notes, doit encore servir de formule pour la regle des intervalles dans chaque *mode*.

Cette regle n'est point, comme on pourroit le penser, établie sur des principes arbitraires, elle a son fondement dans la génération harmonique. Si vous donnez l'accord parfait majeur à la tonique, à la dominante, & à la sous-dominante, vous aurez tous les sons de l'échelle diatonique pour le *mode* majeur. Pour avoir celle du *mode* mineur, faites la tierce mineure dans les mêmes accords: telle est l'analogie & la génération du *mode*.

Il n'y a proprement que deux *modes*, comme on vient de le voir; mais comme il y a douze sons fondamentaux, qui font autant de tons, & que chacun de ces tons est susceptible du *mode* majeur ou du *mode* mineur, on peut composer en vingt-quatre manieres ou *modes* différens. Il y en a même trente-quatre possibles, mais dans la pratique on en exclut dix, qui ne sont au fond que la répétition des dix autres, considérés sous des relations beaucoup plus difficiles, où toutes les cordes changeroient de nom, & où l'on auroit mille peines à se reconnoître. Tels sont les *modes* majeurs sur les notes diésées, & les *modes* mineurs sur les bémols. Ainsi, au-lieu de composer en *sol* dièse, tierce majeure, vous composerez en *la* bémol qui donne les mêmes touches; & au-lieu de composer en *re* bémol mineur, vous prendrez en *ut* dièse par la même raison: & cela, pour éviter d'avoir d'un côté un *fa* double dièse, qui deviendroit un *sol* naturel; & de l'autre un *si* double bémol, qui deviendroit un *la* naturel.

On ne reste pas toujours dans le *mode* ni dans le ton par lequel on a commencé un air; mais pour varier le chant, ou pour ajouter à l'expression, on change de ton & de *mode*, selon l'analogie harmonique, revenant pourtant toujours à celui qu'on a fait entendre le premier, ce qui s'appelle *moduler*. *Voyez* MODULATION.

Les anciens different prodigieusement les uns des autres sur les définitions, les divisions, & les noms de leurs *modes*, ou tons comme ils les appelloient; obscurs sur toutes les parties de la musique, ils sont presque inintelligibles sur celle-ci. Ils conviennent, à la vérité, qu'un *mode* est un certain système ou une constitution de sons, & que cette constitution n'est autre chose qu'une octave avec tous ses sons intermédiaires: mais quant à la différence spécifique des *modes*, il y en a qui semblent la faire consister dans les diverses affections de chaque son de l'octave, par rapport au son fondamental, c'est-à-dire dans la différente position des deux semi-tons plus ou moins éloignés de ce son fondamental, mais gardant toujours entre eux la distance prescrite. D'autres au contraire, & c'est l'opinion commune, mettent cette différence uniquement dans l'intensité du ton, c'est-à-dire en ce que la série totale des notes est plus aiguë ou plus grave, & prise en différens lieux du système; toutes les cordes de cette série gardant toujours entre elles les mêmes rapports.

Selon le premier sens, il n'y auroit que sept *modes* possibles dans le système diatonique; car il n'y a que sept maniе-

manieres de combiner les deux semi-tons avec la loi prescrite, dans l'étendue d'une octave. Selon le second sens, il y auroit autant de *modes* possibles que de sons, c'est-à-dire une infinité; mais si l'on se renferme de même dans le genre diatonique, on n'y en trouvera non plus que sept, à-moins qu'on ne veuille prendre pour de nouveaux *modes*, ceux qu'on établiroit à l'octave des premiers.

En combinant ensemble ces deux manieres, on n'a encore besoin que de sept *modes*, car si l'on prend ces *modes* en différens lieux du systême, on trouve en même tems les sons fondamentaux distingués du grave à l'aigu, & les deux semi-tons différemment situés, relativement à chaque son fondamental.

Mais outre ces *modes*, on en peut former plusieurs autres, en prenant dans la même série & sur le même son fondamental, différens sons pour les cordes essentielles du *mode*; par exemple, quand on prend pour dominante la quinte du son principal, le *mode* est authentique; il est plagal, si l'on choisit la quarte, & ce sont proprement deux *modes* différens sur la même corde fondamentale. Or, comme pour constituer un *mode* agréable il faut, disent les Grecs, que la quarte ou la quinte soient justes, ou du-moins une des deux, il est évident que l'on a dans l'étendue de l'octave, cinq fondamentales sur chacune desquelles on peut établir un *mode* authentique, & un plagal. Outre ces dix *modes*, on en trouve encore deux, l'un authentique qui ne peut fournir de plagal, parce que sa quarte fait le triton, l'autre plagal, qui ne peut fournir d'authentique, parce que sa quinte est fausse. C'est sans doute ainsi qu'il faut entendre un passage de Plutarque, où la Musique se plaint que Phrynis l'a corrompue, en voulant tirer de cinq cordes, ou plutôt de sept douze harmonies différentes.

Voilà donc douze *modes* possibles dans l'étendue d'une octave ou de deux tétracordes disjoints; que si l'on vient à conjoindre les tétracordes, c'est-à-dire à donner un bémol à la septieme en retranchant l'octave, ou si l'on divise les tons entiers par des intervalles chromatiques, pour y introduire de nouveaux *modes* intermédiaires, ou si, ayant seulement égard aux différences du grave à l'aigu, on place d'autres *modes* à l'octave des précédens; tout cela fournira divers moyens de multiplier le nombre des *modes* beaucoup au-delà de douze: & ce sont là les seules manieres selon lesquelles on peut expliquer les divers nombres de *modes* admis ou rejettés par les anciens en différens tems.

L'ancienne musique ayant d'abord été renfermée dans les bornes étroites du tétracorde, du pentacorde, de l'hexacorde, de l'eptacorde, & de l'octacorde, on n'y admit que trois *modes*, dont les fondamentales étoient à un ton de distance l'une de l'autre. Le plus grave des trois s'appelloit le *dorien*; le phrygien tenoit le milieu; le plus aigu étoit le lydien. En partageant chacun de ces tons en deux intervalles, on fit place à deux autres *modes*, l'ionien & l'éolien, dont le premier fut inséré entre le dorien & le phrygien; & le second entre le phrygien & le lydien.

Dans la suite, le systême s'étant étendu à l'aigu & au grave, les Musiciens établirent de part & d'autres de nouveaux *modes*, qui tiroient leur dénomination des cinq premiers, en y ajoûtant la préposition *hyper*, sur, pour ceux d'enhaut; & la préposition *hypo*, sous, pour ceux d'enbas: ainsi le *mode lydien* étoit suivi de l'*hyperdorien*, de l'*hyperionien*, de l'*hyperphrigien*, de l'*hypereolien*, & de l'*hyperlydien* en montant; & après le *mode* dorien venoient l'*hypolydien*, l'*hypoéolien*, l'*hypophrygien*, & l'*hypodorien*, en descendant. On trouve le dénombrement de ces quinze *modes* dans l'Alypius, musicien grec: voici leur ordre & leurs intervalles exprimés par les noms des notes de notre musique.

1. *si*	Hyperlydien.
2. *si bémol*	Hyperéolien.
3. *la*	Hyper-mixolydien. Hyperphrygien.
4. *la bémol*	Hyperiastien. Hyperionien. Mixolydien aigu.
5. *sol*	Mixolydien. Hyperdorien.
6. *fa dièse*	Lydien.
7. *fa*	Lydien grave. Eolien.
8. *mi*	Phrygien.
9. *mi bémol*	Jastien. Ionien. Phrygien grave.
10. *re*	Dorien. Hipomixolydien.
11. *ut dièse*	Hypolydien. Hypolydien grave.
12. *ut*	Hypoéolien. Hypophrygien.
13. *si*	Hypoiastien.
14. *si bémol*	Hypoionien. Hypophrygien.
15. *la*	Hypodorien. Commun. Locrien.

De tous ces modes, Platon en rejettoit plusieurs comme capables d'altérer les mœurs. Aristoxene, au rapport d'Euclide, n'en admettoit que treize, supprimant les deux plus élevés, savoir l'hyperéolien & l'hyperlydien.

Enfin Ptolomée les réduisoit à sept, disant que les *modes* n'étoient pas introduits dans le dessein de varier les chants selon le grave & l'aigu, car il étoit évident qu'on auroit pu les multiplier fort au-delà du nombre de quinze, mais plutôt afin de faciliter le passage d'un *mode* à l'autre par des intervalles consonnans & faciles à entonner. Il renfermoit donc tous les *modes* dans l'espace d'une octave, dont le *mode* dorien faisoit comme le centre, de sorte que le *mixolydien* étoit une quarte au-dessus de lui, & l'*hypodorien* une quarte au-dessous. Le phrygien une quinte au-dessus de l'*hypodorien*, l'hypophrygien une quarte au-dessous du *phrygien*, & le lydien une quinte au-dessus de l'*hypophrygien*; d'où il paroît qu'à compter de l'hypodorien qui est *le mode* le plus bas, il y avoit jusqu'à l'*hypophrygien* l'intervalle d'un ton; de l'*hypophrygien* au *dorien* un semi-ton; de ce dernier au phrygien un ton; du *phrygien* au *lydien* encore un ton, & du *lydien* au *mixolydien* un semi-ton; ce qui fait l'étendue d'une septieme en cet ordre.

1. *sol*	Mixolydien.
2. *fa dièse*	Lydien.
3. *mi*	Phrygien.
4. *re*	Dorien.
5. *ut dièse*	Hypolydien.
6. *si*	Hypophrygien.
7. *la*	Hypodorien.

Ptolomée retranchoit donc tous les autres *modes*, prétendant qu'on n'en pouvoit placer un plus grand nombre dans le systême d'une octave, toutes les cordes qui la composoient se trouvant employées. Ce sont ces sept *modes* de Ptolomée qui, en y joignant l'*hypomixolydien* ajouté, dit-on, par l'Aretin, font aujourd'hui les huit tons de notre plein-chant. *Voyez* TONS DE L'EGLISE.

Telle étoit la notion la plus ordinaire qu'on avoit des tons ou *modes* dans l'ancienne musique, entant qu'on les regardoit comme ne différant entr'eux que du grave à l'aigu; mais ils avoient outre cela d'autres différences qui les caractérisoient encore plus particulierement. Elles se tiroient du genre de poésie qu'on mettoit en musique, de l'espece d'instrument qui devoit l'accompagner du rhythme ou de la cadence qu'on y observoit, de l'usage où étoient de certains chants parmi certaines nations; & c'est de cette derniere circonstance que sont venus originairement les noms des *modes* principaux, tels que le *dorien*, le *phrygien*, le *lydien*, l'*ionien* & l'*éolien*.

Il y avoit encore dans la musique greque d'autres sortes de *modes*, qu'on auroit pu mieux appeller *styles* ou *manieres de composition*. Tels étoient le *mode* tragique destiné pour le théâtre, le *mode* nomique consacré à Apollon, & le dithyrambique à Bacchus, &c. *Voyez* STYLE & MÉLOPÉE.

Dans notre ancienne musique, on appelloit aussi *modes* par rapport à la mesure ou au tems certaines manieres de déterminer la valeur des notes longues sur celle de la maxime, ou des brèves sur celle de la longue; & le *mode* pris en ce sens se marquoit après la clé d'abord par des cercles ou demi-cercles ponctués ou sans points, suivis des chiffres 2 ou 3 différemment combinés, à quoi on substitua ensuite des lignes perpendiculaires, différentes, selon le *mode*, en nombre & en longueur.

Il y avoit deux sortes de *modes*; le majeur, qui se rapportoit à la maxime; & le mineur, qui étoit pour la longue: l'un & l'autre se divisoit en parfait & imparfait.

Le *mode* majeur parfait se marquoit avec trois lignes ou bâtons, qui remplissoient chacun trois espaces de la portée, & trois autres qui n'en remplissoient que deux; cela marquoit que la maxime valoit trois longues. *Voyez les Pl. de Musique*.

Le *mode* majeur imparfait étoit marqué avec deux lignes qui remplissoient chacune trois espaces, & deux autres qui n'en emplissoient que deux; cela marquoit que la maxime ne valoit que deux longues. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur parfait étoit marqué par une ligne qui traversoit trois espaces, & cela montroit que la longue valoit trois brèves. *Voyez les Pl.*

Le *mode* mineur imparfait étoit marqué par une ligne qui ne traversoit que deux espaces, & la longue n'y valoit que deux brèves. *Voyez les Pl.*

Tout cela n'est plus en usage depuis long-tems; mais il faut nécessairement entendre ces signes pour savoir déchiffrer les anciennes musiques, en quoi les plus habiles Musiciens sont très-ignorans aujourd'hui. (*S*)

On peut voir *aux mots* FONDAMENTAL, GAMME & ECHELLE la maniere dont M. Rameau imagine la formation des deux *modes*, le majeur & le mineur. Dans la premiere édition de mes *Elémens de Musique*, j'avois adopté entierement tous les principes de cet habile artiste sur ce sujet. Mais dans la seconde édition que je prépare, & qui probablement aura vû le jour avant que cet article paroisse, j'ai cru devoir adopter une maniere plus simple de former le *mode* mineur; la voici: *mi* étant, par exemple, la fondamentale, elle fait résonner sa quinte *si*; or si entre la quinte *si* & la fondamentale *mi* on place une autre note *sol*, telle que cette note *sol* fasse aussi résonner *si*, on aura le *mode* mineur; si la note étoit *sol*, on auroit le *mode* majeur. Ces deux *modes* different en ce que dans le majeur la fondamentale fait résonner sa tierce & sa quinte à-la-fois, & que dans le mineur la quinte résonne à-la-fois dans la fondamentale & dans sa tierce. Cette origine me paroît plus naturelle que celle du frémissement des multiples, imaginée par M. Rameau, & que j'avois d'abord suivie. *Voyez* FONDAMENTAL. Cette raison me dispense d'en dire ici davantage.

Quant au nombre de dièses & de bémols de chaque *mode* ou ton, soit en montant, soit en descendant, on peut voir là-dessus *mes Elémens de musique, art. cxxxxiv.* Et voici la regle pour trouver ce nombre; le mode majeur, soit en montant, soit en descendant, est formé 1° de deux tons consécutifs, 2° d'un demi-ton, 3° de trois tons consécutifs, 4° d'un demi-ton; le *mode* mineur en montant differe du *mode* majeur en montant en ce qu'il y a d'abord un ton, plus un demi-ton; puis quatre tons consécutifs, puis un demi-ton. Ce même *mode* en descendant a d'abord deux tons, puis un demi-ton, puis deux tons, puis un demi-ton, puis un ton. *Voyez* ECHELLE & GAMME, *Voyez aussi* CLÉ & TRANSPOSITION. (*O*)

MODE, (*Arts.*) coutume, usage, maniere de s'habiller, de s'ajuster, en un mot, tout ce qui sert à la parure & au luxe; ainsi la *mode* peut être considérée politiquement & philosophiquement.

Quoique l'envie de plaire plus que les autres ait établi les parures, & que l'envie de plaire plus que soi-même ait établi les *modes*, quoiqu'elles naissent encore de la frivolité de l'esprit, elles sont un objet important, dont un état de luxe peut augmenter sans cesse les branches de son commerce. Les François ont cet avantage sur plusieurs autres peuples. Dès le xvj. siecle, leurs *modes* commencerent à se communiquer aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre & à la Lombardie. Les Historiens italiens se plaignent que depuis le passage de Charles VIII. on affectoit chez eux de s'habiller à la françoise, & de faire venir de France tout ce qui servoit à la parure. Mylord Bolinbroke rapporte que du tems de M. Colbert les colifichets, les folies & les frivolités du luxe françois coutoient à l'Angleterre 5 à 500000 livres sterlings par an, c'est-à-dire plus de 12 millions de notre monnoie actuelle, & aux autres nations à proportion.

Je loue l'industrie d'un peuple qui cherche à faire payer aux autres ses propres moeurs & ajustemens; mais je le plains, dit Montagne, de se laisser lui-même si fort piper & aveugler à l'autorité de l'usage présent, qu'il soit capable de changer d'opinion & d'avis tous les mois, s'il plaît à la coutume, & qu'il juge si diversement de soi-même; quand il portoit le busc de son pourpoint entre les mamelles, il maintenoit par vive raison qu'il étoit en son vrai lieu. Quelques années après le voilà ravalé jusqu'entre les cuisses, il se moque d'un autre usage, le trouve inepte & insupportable. La façon présente de se vêtir lui fait incontinent condamner l'ancienne, d'une résolution si grande & d'un consentement si universel, que c'est quelque espece de manie qui lui tourne-boule ainsi l'entendement.

On a tort cependant de se récrier contre telle ou telle *mode* qui, toute bisarre qu'elle est, pare & embellit pendant qu'elle dure, & dont l'on tire tout l'avantage qu'on en peut espérer qui est de plaire. On devroit seulement admirer l'inconstance de la légereté des hommes qui attachent successivement les agrémens & la bienséance à des choses tout opposées, qui emploient pour le comique & pour la mascarade ce qui leur a servi de parure grave & d'ornement très-sérieux. Mais une chose folle & qui découvre bien notre petitesse, c'est l'assujettissement aux *modes* quand on l'étend à ce qui concerne le goût, le vivre, la santé, la conscience, l'esprit & les connoissances. (*D. J.*)

MODE; ce terme est pris généralement pour toute invention, tous usages introduits dans la société par la fantaisie des hommes. En ce sens, on dit l'amour entre les époux, le vrai génie, la solide éloquence parmi les savans; cette gravité majestueuse qui, dans les magistrats, inspiroit tout-à-la-fois le respect & la confiance au bon droit, ne sont plus de *mode*. On a substitué à celui-là l'indifférence & la légereté, à ceux-là le bel-esprit & les phrases, à cette autre la mignardise & l'afféterie. Ce terme se prend le plus souvent en mauvaise part sans doute, parce que toute invention de cette nature est le fruit du rafinemens & d'une présomption impuissante, qui, hors d'état de produire le grand & le beau, se tourne du côté du merveilleux & du colifichet.

Mode s'entend encore distributivement, pour me servir des termes de l'école, de certains ornemens, dont on enjolive les habits & les personnes de l'un & l'autre sexe. C'est ici le vrai domaine du changement & du caprice. Les *modes* se détruisent & se succedent continuellement quelquefois sans la moindre apparence de raison, le bizarre étant le plus souvent préferé aux plus belles choses, par cela seul qu'il est plus nouveau. Un animal monstrueux paroît-il parmi nous, les femmes le font passer de son étable sur leurs têtes. Toutes les parties de leur parure prennent son nom, & il n'y a point de femme comme il faut qui ne porte trois ou quatre rhinocéros; une autre fois on court toutes les boutiques pour avoir un bonnet au lapin, aux zéphirs, aux amours, à la comete. Quoi qu'on dise du rapide changement des *modes*, cette derniere a presque duré pendant tout un printems; & j'ai ouï dire à quelques-uns de ces gens qui font des réflexions sur tout, qu'il n'y avoit rien là de trop extraordinaire eu égard au goût dominant dont, continuent-ils, cette *mode* rappelle l'idée. Un dénombrement de toutes les *modes* passées & regnantes seulement en France, pourroit remplir, sans trop exagérer, la moitié des volumes que nous avons annoncés, ne remontât-t-on que de sept ou huit siecles chez nos ayeuls, gens néanmoins beaucoup plus sobres que nous à tous égards.

MODE, *marchands & marchandes de*, (*Com.*) les *marchandes de modes* sont du corps de Merciers, qui peuvent faire le même commerce qu'elles; mais comme il est fort étendu, les marchands de modes se sont fixés à vendre seulement tout ce qui regarde les ajustemens & la parure des hommes & des femmes, & que l'on appelle *ornemens* & *agrémens*. Souvent ce sont eux qui les posent sur les habillemens, & qui inventent la façon de les poser. Ils font aussi des coeffures, & les montent comme les coeffeuses.

Ils tirent leurs nom de leur commerce, parce que ne vendant que choses à la mode, on les appelle *marchands de modes*.

Il y a fort peu de tems que ces marchands sont établis, & qu'ils portent ce nom; c'est seulement depuis qu'ils ont quitté entierement le commerce de la mercerie pour prendre le commerce des modes.

MODELE, s. m. (*Gram.*) il se dit de tout ce qu'on regarde comme original, & dont on se propose d'exécuter la copie. Ce mot se prend au simple & au figuré, au physique & au moral. Cette femme a toutes les parties du corps de la plus belle forme, & des plus grandes proportions. Ce seroit un *modele* précieux pour un peintre; mais c'est un *modele* de vertu, que son indigence ne réduira jamais à s'exposer nue aux regards curieux d'un artiste. *Voyez* aux articles suivans d'autres acceptions de *modele*.

MODELE, *en Architecture*; original qu'on propose pour l'imiter, ou pour le copier. *Voyez* ORIGINAL.

On dit que l'église de S. Paul de Londres a été bâtie sur le modele de S. Pierre de Rome. *Voy.* ARCHETYPE & TYPE.

Modele est en particulier en usage dans les bâtimens, & il signifie un *patron artificiel*, qu'on fait de bois, de pierre, de plâtre, ou autre matiere, avec toutes ses pro-

por-

portions, afin de conduire plus sûrement l'exécution d'un grand ouvrage, & de donner une idée de l'effet qu'il fera en grand.

Dans tous les grands édifices, la plus sûr est d'en faire des *modeles* en reliefs, & de ne pas se contenter d'un simple dessein.

MODELE. *Voyez* GABARIT.

MODELE, (*Peinture.*) on appelle *modele* en Peinture tout ce que les Dessinateurs, les Peintres, les Sculpteurs se proposent d'imiter.

On appelle plus particulierement *modele*, un homme qu'on met tout nud à l'académie, ou chez soi, dans l'attitude qu'on veut, & d'après lequel les Peintres peignent ou dessinent, & les Sculpteurs modelent de bas-reliefs ou ronde-bosses, en terre ou en cire.

On dit poser le *modele*; c'est le professeur du mois qui pose le *modele* à l'académie. *Voyez* ACADÉMIE.

Modele se dit encore des figures que les Sculpteurs modelent d'après le *modele* à l'académie, & de celles qu'ils font chez eux, de quelque matiere qu'elles soient, pour exécuter d'après elles.

MODELE, (*Sculpt. ant.*) les Sculpteurs nomment *modeles*, des figures de terre ou d'argille, de plâtre, de cire, qu'ils ébauchent pour leur servir de dessein, & en exécuter de plus grandes, soit de marbre, soit d'une autre matiere.

On sait que les anciens faisoient ordinairement leurs premiers *modeles* en cire. Les artistes modernes ont substitué à la cire l'argille, ou d'autres matieres semblables également souples. Ils les ont trouvées plus propres, surtout à exprimer la chair, que la cire, qui leur a paru trop tenace, & s'attacher trop facilement.

Néanmoins on ne peut pas dire que la méthode de faire des *modeles* en argille ait été ignorée des Grecs, ou qu'ils ne l'aient point tentée, puisqu'on nous a même transmis le nom de celui qui en a fait le premier essai. C'étoit Dibutade de Sicyone. On sait encore qu'Arcesilade, l'ami de Lucullus, s'acquit une plus grande célébrité par ses *modeles* en argille, que par ses ouvrages. Il exécuta de cette maniere une figure qui représentoit la félicité, dont Lucullus fit monter le prix à soixante mille sesterces. Octavius, chevalier romain, paya au même artiste un talent, pour le *modele* d'une tasse en plâtre, qu'il vouloit faire exécuter en or.

L'argille seroit sans doute la matiere la plus propre à former des figures, si elle gardoit constamment son humidité; mais comme elle la perd lorsqu'on la fait secher & cuire, il faut nécessairement que ses parties solides se rapprochent entr'elles, que la figure perde sa masse, & qu'elle occupe ensuite un moindre espace. Si cette diminution que souffre la figure étoit égale dans toutes ses parties & dans tous ses points, la même proportion lui resteroit toujours, quoiqu'elle fût plus petite, mais ce n'est pas ce qui arrive. Les petites parties de la figure se sechant plus vîte que les grandes, le corps, comme la plus forte de toutes, se seche le dernier, & perd en même tems moins de sa masse que les premieres.

La cire n'est point sujette à cet inconvénient; il ne s'en perd rien, & il y a moyen de lui donner la surface unie de la chair, qu'elle ne prend que très-difficilement lorsqu'on la modele. Ce moyen est de faire un *modele* d'argille, de l'emprimer dans du plâtre, & de jetter ensuite de la cire fondue dans le moule.

A l'égard de la façon dont les Grecs travailloient en marbre d'après leurs *modeles*, il paroît qu'elle différoit de celle qui est en usage chez la plûpart des artistes modernes. Dans les marbres anciens, on découvre par-tout l'assurance & la liberté du maître. Il est même difficile de s'appercevoir dans les antiques d'un rang inférieur que le ciseau y ait enlevé, en quelque endroit plus qu'il ne falloit. Il faut donc nécessairement que cette main ferme des Grecs ait été guidée par des manieres d'opérer plus sûres, & plus déterminées que ne sont celles qu'on suit aujourd'hui.

D'habiles gens ont fait sentir les difficultés, les inconvéniens, & les erreurs, où il est presque impossible de ne pas tomber, en se conformant à la méthode employée par nos sculpteurs modernes; cette méthode ne sauroit transporter ni exprimer dans la figure toutes les parties & toutes les beautés du *modele*. Michel-Ange le sentit bien; c'est pourquoi il se traya une route particuliere & nouvelle, qu'il seroit à souhaiter qu'il eût daigné communiquer aux artistes. (*D. J.*)

MODELE, *dans les ouvrages de fonte*, le *modele* est en quelque façon l'ouvrage même, dont le métal prend la forme; la matiere seule en fait la différence.

On fait ces *modeles* de différentes matieres, suivant la grandeur des ouvrages; savoir, de cire, pour les figures des cabinets des curieux, jusqu'à la hauteur de deux piés ou environ, d'argille ou de terre à potier, depuis cette grandeur jusqu'à hauteur naturelle; & de plâtre pour les grands ouvrages. La terre, quoique plus expéditive, est sujette à bien des inconvéniens, parce qu'on ne peut pas conserver long-tems un *modele* un peu grand d'une égale fraîcheur, ce qui fait que la proportion des parties peut s'altérer; ce qui n'arrive point aux petits *modeles* de cire, non plus qu'à ceux de plâtre, avec lesquels on a la même liberté de reformer qu'avec la terre, & que l'on conserve autant de tems qu'il est nécessaire pour le perfectionner. *Voyez* FONDERIE.

MODELE, *terme de fondeur de cloche*, est une couche de ciment & de terre, de la forme de la cloche qu'on veut fondre, & de la même épaisseur que la cloche doit avoir. Le *modele* se fabrique avec le compas sur le noyau. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MODELES, *ancien terme de monnoyage*; avant l'invention des planches gravées de monnoyage, on se servoit de lame de cuivre pour former les moules en lames. *Voy.* PLANCHES GRAVÉES DE MONNOYAGE.

MODELER *en terre* ou *en cire*; c'est, *parmi les Sculpteurs*, l'action de former avec de la terre ou de la cire les modeles ou esquisses des ouvrages qu'ils veulent exécuter, soit en marbre, soit en bois, ou en fonte. *Voyez* MODELE & ESQUISSE.

Pour *modeler* en terre, on se sert d'une terre toute préparée, qui est la même dont se servent les Potiers de terre. On met cette terre sur une selle, ou chevalet. *Voyez* SELLE DE SCULPTEUR. On n'a pas besoin de beaucoup d'outils; car c'est avec ses mains qu'on commence & qu'on avance le plus son ouvrage. Les plus grands praticiens se servent plus de leurs doigts que d'outils. Ils se servent néanmoins d'ébauchoirs bretelés pour finir & breter la terre.

On *modele* & on fait aussi des figures & esquisses de cire. Pour cet effet, l'on met sur une livre de cire demi-livre d'arcançon ou colophane; plusieurs y mettent de la térébenthine; & l'on fait fondre le tout avec de l'huile d'olive. On en met plus ou moins, selon qu'on veut rendre la matiere plus dure ou plus molle. On mêle dans cette composition un peu de brun rouge, ou de vermillon, pour donner de la couleur. Lorsqu'on veut s'en servir, on la manie avec les doigts, & avec des ébauchoirs, comme on fait la terre. La pratique est la maîtresse dans cette sorte de travail, qui d'abord n'est pas si facile, ni si expéditif que la terre.

MODENE, (*Géog.*) en latin *Mutina*; voyez *ce mot*; ancienne ville d'Italie, capitale du Modenois, avec une citadelle, & un évêché suffragant de Boulogne.

Cette ville eut autrefois beaucoup de part aux troubles du triumvirat. Elle se rendit l'an 710 de Rome à Marc-Antoine, lorsqu'il eut remporté sous ses murailles cette grande victoire sur Hirtius & Pansa, qui entraînerent avec leur défaite la perte de la république; on regarda cette journée comme la derniere de cet auguste sénat, qui, par sa puissance, avoit pour ainsi dire, foulé aux piés le sceptre des têtes couronnées. (t)

Mode-

(t) L'on ne peut se dispenser de relever, & de corriger une erreur de fait, dans laquelle l'auteur de cet article est tombé pour avoir copié aveuglement ce qu'il a trouvé dans le dictionnaire géographique de la Martiniere. Il n'est pas vrai que Modène se soit rendue à Marc-Antoine l'an de Rome 710, & que celui-ci remportât une grande victoire sous les murs de cette même ville sur Hirtius & Pansa, & qu'en conséquence cette journée fût regardée comme la derniere de la liberté, & de la gloire de l'auguste Sénat de Rome. La verité est que tous les historiens de ces tems-là nous assurent que Decius Brutus qui commandoit dans la Gaule cisalpine, s'étant trouvé assiegé dans Modène par Marc-Antoine, les nouveaux Consuls Hirtius, & Pansa accompagnés de César Octavien, furent à son secours contre lui comme ayant été déclaré à Rome ennemi de la République; il est constant que Marc-Antoine ayant été battu, s'enfuit au de-là des alpes avec ce qu'il avoit pu sauver de son armée défaite, & que le siege de Modène fut levé, & que Decius Brutus fut delivré. L'avilissement du Sénat Romain provenoit de ce qu'il avoit perdu ses deux Consuls, le premier ayant été tué dans la bataille, & le second étant mort peu après des blessures qu'il y avoit reçues; desorte qu'Octavien se trouvant seul chef de l'armée Romaine victorieuse, se servit de cette même armée, pour se faire élire consul; cependant il fit la paix avec Marc-Antoine à son retour des Gaules en Italie avec Lepidus: ce fut alors qu'on fit le funeste triumvirat qui mit fin à la gloire & à la liberté du Sénat de Rome. [*A*]

Modene souffrit beaucoup de l'irruption des Goths & des Lombards en Italie; mais lorsque Charlemagne eut mis fin à la monarchie de ces derniers, *Modene* se releva de ses ruines. Elle fut rebâtie, non pas dans le même endroit, mais un peu plus bas, dans une plaine agréable & fertile en bons vins; telle est la plaine où cette ville se trouve encore aujourd'hui.

C'est à-peu-près là tous ses avantages; car elle est pauvre, mal bâtie, sans commerce, chargée d'impôts, & la proie du premier occupant. L'empereur, les François, le roi de Sardaigne, s'en sont emparés successivement dans les guerres de ce siecle. (1)

C'est à sa cathédrale qu'est attaché ce fameux seau qui a été le prétexte ou le sujet de la longue division entre les Petronii & les Geminiani, c'est-à-dire, entre les Bolonois, qui reconnoissent S. Petrone, & les Modenois, S. Géminien, pour leur patron. Le Tassoni a plaisamment peint dans sa *secchia rapita*, poëme héroï-comique, l'histoire de ce seau & la guerre qu'il a causé.

Cadibus ob raptam lymphis putealibus urnam
Concinit, immissis socco ridente cothurnis.

On ne sauroit jetter trop de ridicule sur des pareilles querelles.

Le Palais du duc de Modene est enrichi de belles peintures, & en particulier de morceaux précieux du Corrache.

La citadelle est assez forte pour tenir la ville en bride.

Modene est située sur un canal, entre la Panaro & la Secchia, à 7 lieues N. O. de Boulogne, 10 S. O. de Parme, 12 S. E. de Mantoue, 20 N. O. de Florence, 34 S. E. de Milan, 70 de Rome. *Long.* selon Cassini, & selon les PP. Riccioli & Fontana, 28. 43. *lat.* 44. 34.

Cette ville a été la patrie d'hommes illustres en plusieurs genres: il suffit pour le prouver, de nommer Falloppe, Sadolet, Sigonius, Castelvetro, le Molsa, & le Tassoni.

Falloppe (Gabriel) tient un des premiers rangs entre les Anatomistes. Il mourut à Padoue, en 1562, âgé de 39 ans. Quoique la plûpart de ses œuvres soient posthumes, elles sont très-précieuses aux amateurs de l'Anatomie. Ils recherchent avec soin l'édition de Venise de 1606, en 3 vol. *in-fol.*

Sadolet (Jacques) secretaire de Léon X, fut employé dans des négociations importantes, & parvint à la pourpre en 1536. Il finit ses jours à Rome en 1547, à 72 ans. Ses ouvrages de théologie & de poësie ont été publiés à Vérone en 3 volumes in-4°. Ils ne sont pas tous intéressans, mais ils respirent le goût de la belle latinité.

Sigonius (Charles) se montra l'un des plus savans littérateurs du xvj. siecle, & mourut en 1584, à l'âge de 60 ans. Personne n'a mieux approfondi les antiquités romaines. Tous ses ouvrages ont été recueillis à Milan en 1732, 1733 & 1734. Ils forment 8 vol. *in-fol.*

Castelvetro (Louis) mort en 1571, est principalement connu par son commentaire sur la poëtique d'Aristote, dont la bonne édition est de Vienne en Autriche. C'étoit aussi son ouvrage favori. On déféra ce subtil écrivain à l'inquisition, pour avoir traduit en italien un traité de Melanchton. Les inquisitions littéraires sont les moyens les plus courts pour jetter les peuples dans la barbarie. Nos têtes ne sont pas aussi bien organisées que celles des Italiens; d'ailleurs, nous ne sommes encore qu'au crépuscule des jours de lumiere; que deviendrions-nous, si l'on éteignoit ce nouveau flambeau dans nos climats? (2)

Molsa (François-Marie) l'un des bons poëtes du xvj. siecle, mena la vie la moins honnête, & mourut en 1544, d'une maladie honteuse. La nature l'avoit doué d'un heureux génie, que l'étude perfectionna. Il réussit également en prose & en vers, dans le sérieux & dans le comique. Ses élégies sont dans le goût de celles de Tibulle; *latinis elegiis, & etruscis rhythmis, pari gratia ludendo, musas exercuit, sed ita fœdè prodigus, honestique nescius pudoris, ut clarioris fortunæ, certissimam spem facile corruperit*; voilà son portrait par Paul Jove.

Il ne laissa qu'un fils, qui fut pere d'une illustre fille nommée Tarquinia Molsa. Elle éleva sa gloire par sa vertu, son esprit, son savoir, & sa beauté. La ville de Rome la gratifia d'un privilege, dont il n'y avoit point eu d'exemple, ce fut de la bourgeoisie romaine.

Le Tassone ou Tassoni (Alexandre) dont j'ai déja parlé, mit au jour à Paris, la *secchia rapita*, en 1622. On en a fait nombre d'éditions, Celle qui parut à Ronciglione deux ans après, passe pour la meilleure. La traduction de ce poëme, par M. Perrault, est exacte, mais seche, assez souvent peu françoise, & presque toujours dépourvûe d'agrémens. Le Tassoni mourut dans sa patrie en 1635. Antoine-Louis Muratori a écrit sa vie. (*D. J.*) (3)

MODENE, LE DUCHÉ DE, (*Géogr.*) il comprend, outre *Modene* & ses dépendances, le petit pays de Feignano, & une partie de la Carfagnane. Cet état, qui porte le nom de sa capitale fut érigé en duché l'an 1413, en faveur de Borso d'Este, dans la famille duquel il étoit depuis long-tems. (*D. J.*)

MODENOIS, LE (*Géog.*) petit état d'Italie, qui comprend les duchés de Modene, de la Mirandole, & de Reggio. C'est un très-beau pays, abondant en blé & en vin. Il est borné au nord par le Mantouan, au sud par la Toscane, à l'orient par le Boulonois, & à l'occident par le Parmesan. Son étendue du septentrion au midi est d'environ 56 milles, & de l'orient au couchant de près de 50 milles. (*D. J.*)

(1) La ville de Modéne n'est pas une ville pauvre, sans commerce, & surchargée d'impôts, comme l'auteur de cet article le prétend; s'il n'avoit pas copié servilement & sans aucun examen ce qu'il a trouvé à ce sujet dans le dictionnaire de M. de la Martiniere, & s'il n'avoit pas altéré ce qu'en a écrit ce géographe, il ne seroit pas tombé dans ces erreurs de fait qu'on peut d'autant moins se dispenser de lui reprocher qu'elles sont démenties par les descriptions sinceres & exactes, que tant d'auteurs étant de géographes modernes, ont faites de la ville de Modéne. (*A*)

(2) Louis Castelvetro s'étoit mis dans le cas d'être dénoncé au Tribunal de l'inquisition qui pourtant a usé d'indulgence envers lui, & le renvoya absous. On dit dans cet article que *les têtes françoises ne sont pas aussi bien organisées que celles des Italiens, & que les inquisitions littéraires sont les moyens les plus courts pour jetter les peuples dans la barbarie.* Je ne veux pas examiner, si c'est par ironie qu'on accorde aux Italiens une organisation meilleure des autres; j'observe seulement que d'autres écrivains françois accordent aux Italiens une gloire semblable: & pour en donner un exemple, puisqu'il est question d'écrivains modenois, je renvois le lecteur à la préface que le célebre Richard Simon a faite sur l'ouvrage de Léon de Modéne touchant les usages & les coutumes des juifs; ce savant critique y fait le parallel, du petit, mais excellent, & judicieux livre de Léon, avec l'ouvrage volumineux de Buxtorf, & il tire de ce parallel la conséquence qui suit... *Aussi assure-t-on que le propre des Italiens est d'avoir de l'esprit dans la tête pour fondre les matieres & que les autres nations n'ont de la force qu'au dos pour s'en charger.* On ne peut certainement pas dire que les inquisitions litteraires, ayent empeché l'Italie de produire de grands hommes, & d'excellens auteurs en tout genre de litterature. On ne peut pas coucher sur cette liste le Castelvetro, puisqu'il n'a excellé que dans son art poëtique; il auroit dû s'abstenir de composer certains sonnets satiriques contre Annibal Caro. Mais il faut nécessairement convenir que Charles Sigonius, & plusieurs autres dont il est parlé dans la note suivante étoient de grands hommes. On peut aussi réfléchir que dans le 15. & dans le 16. siecle les belles lettres, ont reparu en Italie, & que cependant dans ces mêmes siecles le pouvoir de l'Inquisition étoit très-grand: ces faits sont connus, ils n'ont pas besoin de preuve. (*A*)

(3) Il ne faut pas des richesses, pour rendre un état, une Ville, ou une nation célebre; elles ne servent au contraire qu'à fomenter la molesse. Au lieu de lui procurer des lauriers, elles ne font que ternir sa gloire. Ce sont des grands hommes qu'il lui faut. L'Etat de Modéne ne laisse pas néanmoins que d'avoir un bon commerce. Il y a même dans sa Capitale de belles fabriques, comme le Palais Ducal, la tour du Dôme, & le College. Le Duc regnant l'a aussi beaucoup embellie. Mais ce qui fait son plus grand éclat, c'est d'avoir mis au jour des personnages illustres, non-seulement dans les siecles passés, mais encore de nos jours. Il suffiroit d'en nommer deux Torti & Muratori. Le monde entier rendroit avec moi témoignage à la vérité: Ce sont des noms dignes de gloire immortelle, qu'on ne sauroit prononcer, sans faire éclater auparavant leurs éloges. Ce sont des hommes vraiment rares, qui font non-seulement la gloire, & la félicité de Modéne leur patrie, mais encore d'Italie, d'Europe, du monde entier, parce que leurs profondes connoissances l'ont éclairé en procurant l'avantage commun.

Sont-ce des hommes à laisser dans l'oubli, au lieu de rendre hommage à leur mérite? ce fut cépendant Torti qui par sa pénétration découvrit la cause des fievres pernicieuses. Comme c'étoit un medecin de la premiere renommée, il en indiqua les simptômes, en distingua les classes, en prescrivit le remède spécifique qui est le Quinquina. Aussi fut-il le grand antagoniste de Ramazzini son compatriote, homme pareillement d'un grand mérite qui par le beau traité qu'il fit de *Morbis artificum* si utile à tout le genre humain, & par une infinité d'autres, mérita d'être mis au rang des hommes célebres. Les savans, & les gens de lettres ne cesseront d'admirer les ouvrages de ces grands hommes.

Antoine Louis Muratori reçû même dans les plus célebres Académies ultramontaines, ne s'est il pas immortalisé par ses Annales d'Italie, par ses 27. Tomes de *Rerum italicarum scriptores*, & par une infinité surprenante de tant d'autres traités & ouvrages de toute sorte il mérite à juste titre d'occuper le premier rang parmi les grands hommes que Modéne a l'avantage d'avoir mis au jour. Sa gloire éclipsa tellement celle des autres, qu'il suffit de proférer ce seul grand nom, pour qu'il ne soit plus question d'eux, quoiqu'ils se soient néanmoins fort distingués. Il auroit aussi Correggio, Vignole & tant d'autres, mais sa mémoire suffit pour venérer la Secchia & Panaro. (*A*)

MODERATEUR, s. m. terme usité dans quelques écoles pour signifier le *président* d'une dispute, ou d'une assemblée publique. *Voyez* PRÉSIDENT.

On dit, un tel docteur est le *modérateur*, le président de cette dispute, ou de cette assemblée publique.

Ce terme n'est guere en usage parmi nous, où l'on se sert de celui de président d'un acte, ou d'une thèse.

MODERATION, s. f. (*Morale.*) vertu qui gouverne & qui regle nos passions. C'est un effet de la prudence, par laquelle on retient ses desirs, ses efforts & ses actions dans les bornes les plus conformes à la bonté, à la fin, & à la nécessité ou l'utilité des moyens. Or, la prudence dirige notre ame à rechercher la meilleure fin, & à mettre en usage les moyens nécessaires pour y parvenir; c'est pourquoi la véritable *modération* est inséparable de l'intégrité, aussi-bien que de la diligence, ou de l'application. Elle se fait voir principalement dans les actes de la volonté & dans les actions; c'est la marque d'un esprit sage, & c'est la source du plus grand bonheur dont on puisse jouir ici bas. J'en crois Horace plus que Séneque. „ Heureux, dit-il, ce-
„ lui qui peut modérer ses desirs & ses affections; il n'est
„ allarmé ni par les mugissemens d'une mer courrou-
„ cée, ni par le lever ou le coucher des constellations
„ orageuses; que ses vignes soient maltraitées par la grê-
„ le, que ses espérances soient trompées par une moisson
„ infidelle, il n'en est point troublé; que les pluies, la
„ sécheresse, la rigueur des hivers portent la stérilité dans
„ ses vergers, ces sortes de malheurs ne le jettent point
„ dans le désespoir „.

Desiderantem quod satis est, neque
Tumultuosum sollicitat mare,
Nec sævus arcturi cadentis
Impetus, nec orientis hædi,
Nec verberatæ grandine vineæ,
Fundusque mendax, arbore nunc aquas
Culpante, nunc torrentia agros
Sydera, nunc hiemis iniquas.

Ode I. *liv. III.*

C'est qu'un homme modéré, content de ce que la nature lui offre pour ses vrais besoins, est bien éloigné de s'en faire de chimériques; s'il s'est engagé dans le commerce pour prévenir l'indigence, ou pour procurer à ses enfans une subsistance honnête, sa vertu le soutient encore contre les disgraces de la fortune. (*D. J.*)

MODÉRATION, (*Jurispr.*) ce terme, dans cette matiere, signifie *adoucissement* ou *diminution*. Les juges supérieurs peuvent modérer la peine à laquelle le juge inférieur a condamné; ils peuvent aussi, en certains cas, modérer l'amende, c'est-à-dire la diminuer. (*A*)

MODERNE, ce qui est nouveau, ou de notre tems, en opposition à ce qui est *ancien*. *Voyez* ANCIEN.

Médailles modernes sont celles qui ont été frappées depuis moins de trois cent ans. *Voyez* MÉDAILLES.

MODERNES; Naudé appelle *modernes* parmi les auteurs latins, tous ceux qui ont écrit après Boece. On a beaucoup disputé de la prééminence des anciens sur les *modernes*; & quoique ceux-ci ayent eu de nombreux partisans, les premiers n'ont pas manqué d'illustres défenseurs.

Moderne se dit encore en matiere de goût, non par opposition absolue à ce qui est ancien, mais à ce qui étoit de mauvais goût: ainsi l'on dit l'*architecture moderne*, par opposition à l'*architecture gothique*, quoique l'architecture *moderne* ne soit belle, qu'autant qu'elle approche du goût de l'antique. *Voyez* ANTIQUE.

MODERNE, adj. (*Math.*) se dit des différentes parties des Mathématiques & de la Physique, en comparant leur état & leur accroissement actuel, avec l'état où les anciens nous les ont transmises. L'Astronomie *moderne* a commencé à Copernic; la Géométrie *moderne* est la Géométrie des infiniment petits; la Physique *moderne* étoit celle de Descartes dans le siecle dernier, & dans ce siecle-ci c'est celle de Newton. *Voyez* ASTRONOMIE, GÉOMÉTRIE, NEWTONIANISME & CARTESIANISME. (*O*)

MODERNE, s. f. (*Comm.*) petite étoffe mêlée de fleurs, de poil, de fil, de laine & de coton; sa largeur est de $\frac{5}{8}$ aune moins $\frac{1}{16}$, ou d'une demi-aune entiere, ou d'une $\frac{1}{2}$ aune plus $\frac{1}{16}$.

MODESTIE, s. f. (*Morale.*) modération de l'esprit, qui en estimant les autres, se respecte soi-même. Je crois encore que la *modestie* est la réflexion d'un cœur honnête, qui condamne son ambition & ses autres fautes, indépendamment de la censure d'autrui. Il me paroît de-là qu'un homme véritablement modeste, l'est aussi bien lorsqu'il se trouve seul qu'en compagnie, & qu'il rougit dans son cabinet, de même que lorsqu'une foule de gens ont les yeux attachés sur lui. Ce beau rouge de la nature, qui n'est point artificiel, est la vraie *modestie*; c'est le meilleur cosmétique qui soit au monde.

La *modestie* est blessée dans la recherche outrée des honneurs, dans l'appréciation orgueilleuse de ses talens, & dans l'indécence de l'extérieur. Ces trois défauts ne sont pas tous exprimés par le mot *immodestie*, qui ne désigne que l'indécence des airs, des gestes, des postures & des habits. La *vanité* est le vice opposé au genre de *modestie* qui concerne la trop haute opinion qu'on a de ses talens. Ceux que la nature a comblés de ses dons précieux, peuvent plaindre ceux à qui ils ont été refusés; mais ils doivent sentir leur supériorité sans orgueil. L'ambition démesurée est le défaut opposé à ce genre de *modestie*, qui par une sorte de justice envers nous-mêmes, consiste dans la recherche des honneurs subordonnée au bien commun.

La *modestie* est une espece de vernis qui releve les talens naturels. Elle est à la vertu ce que le voile est à la beauté; ou, pour me servir d'une autre similitude, elle est au mérite, ce que les ombres sont aux figures dans un tableau; elle lui donne du relief. Quoique son avantage se borne au sujet qui la possede, en contribuant à sa perfection, il faut avouer qu'elle est pour les autres un objet digne de leurs applaudissemens. (*D. J.*)

MODICA, (*Géog.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, à l'orient de Noto, au nord de Sichili, & au midi oriental de Raguse, sur la riviere de Modica. C'est l'ancienne *Mutyca*. *Long.* 33. 34. *lat.* 36. 58.

MODICITÉ, MODIQUE, (*Gram.*) terme relatif à la quantité. Ainsi on dit d'un revenu qu'il est *modique*, lorsqu'il suffit à peine aux besoins essentiels de la vie. La *médiocrité* se dit de l'état & de la personne. On voit souvent la médiocrité de talens élevée aux emplois les plus grands & les plus difficiles. Ce siecle est celui des hommes médiocres, parce qu'ils peuvent s'asservir bassement à capter la bienveillance des protecteurs qui les préferent à d'habiles gens qu'ils ne voient point dans leurs anti-chambres, & qui peut-être les humilieroient s'il en étoient approchés, & à d'honnêtes gens qui ne se prêteroient point à leurs vues injustes.

MODIFICATION, MODIFIER, MODIFICATIF, MODIFIABLE, (*Gram.*) dans l'école, *modification* est synonyme à *mode* ou *accident*. *Voyez* MODE & ACCIDENT. Dans l'usage commun de la société, il se dit des choses & des personnes. Des choses, par exemple, d'un acte, d'une promesse, d'une proposition, lorsqu'on la restreint à des bornes dont on convient. L'homme libre ou non, est un être qu'on *modifie*. Le *modificatif* est la chose qui modifie; le *modificable* est la chose qu'on peut *modifier*. Un homme qui a de la justesse dans l'esprit, & qui sait combien il y a peu de propositions généralement vraies en Morale, les énonce toujours avec quelque *modificatif* qui les restreint à leur juste étendue, & qui les rend incontestables dans la conversation & dans les écrits. Il n'y a point de causes qui n'ayent son effet; il n'y a point d'effet qui ne *modifie* la chose sur laquelle la cause agit. Il n'y a pas un atome dans la nature qui ne soit exposé à l'action d'une infinité de causes diverses; il n'y a pas une de ces causes qui s'exercent de la même maniere en deux points différens de l'espace: il n'y a donc pas deux atomes rigoureusement semblables dans la nature. Moins un être est libre, plus on est sûr de le *modifier*, & plus la *modification* lui est nécessairement attachée. Les *modifications* qui nous ont été imprimées, nous changent sans ressource, & pour le moment, & pour toute la suite de la vie, parce qu'il ne se peut jamais faire que ce qui a été une fois tel n'ait pas été tel.

MODILLON, s. m. (*Archit.*) ornement de la corniche des ordres corinthiens. Ce mot vient de l'Italien *modiglioni*, petite mesure.

Les *modillons* sont des petites consoles ou tasseaux renversés en forme d'une S, sous le plafond de la corniche; ils semblent soutenir le larmier; ils ne servent toutefois que d'ornement. *Voyez* CONSOLE.

Les *modillons* s'appellent aussi quelquefois *mutules*; cependant l'usage a distingué le *mutule* & le *modillon*; le mutule est quarré, & est particulier à l'ordre dorique.

Les *modillons* doivent toujours être placés à plomb de l'axe de la colonne, & distribués de maniere à produire une régularité dans les parties du soffite.

Les *entre-modillons*, c'est-à-dire les *distances* entre les *modillons*, dependent des entre-colonnes qui demandent

que

que les *modillons* ſoient d'une certaine longueur & largeur pour rendre les intervalles parfaitement quarrés ; figure qui fait toujours un meilleur effet qu'un parallelogramme.

MODIMPERATOR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui qui déſignoit dans un feſtin les ſantés qu'il falloit boire, qui veilloit à ce qu'on n'enivrât pas un convive, & qui prévenoit les querelles. On tiroit cette dignité au ſort. Le *modimperator* des Grecs s'appelloit *ſympoſiarque* ; il étoit couronné.

MODIOLUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpece de bonnet à l'uſage des femmes grecques. Il reſſembloit à un petit ſceau, ou à la meſure appellée *modiolus*.

MODIOLUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) c'étoit la quatrieme partie du modius. C'étoit auſſi un vaiſſeau à boire, & un ſceau à puiſer de l'eau. C'eſt la configuration qui avoit raſſemblé ces objets ſous une même dénomination.

MODIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) meſure antique qui ſervoit à meſurer les choſes ſeches, & tous les grains chez les Romains ; elle contenoit trente-deux hemines ou ſeize ſetiers, ou un tiers de l'*amphora* ; ce qui revient à un picotin d'Angleterre. Il a huit litrons meſure de Paris.

MODON, (*Géog.*) ancienne & forte ville de Grece, dans la Morée, avec un port commode, & un évêché ſuffragant de Patras.

Pline la nomme *Metona*, & les Turcs l'appellent *Muton*. Elle a eſſuyé bien des révolutions. Les Inſubriens s'emparerent de *Metona* dans les anciens tems : les Illyriens ravagerent enſuite cette ville, & emmenerent ſes habitans en eſclavage. Trajan, touché de leurs malheurs, les rétablit, leur accorda des privileges, & les laiſſa ſe choiſir un gouvernement ariſtocratique. Elle conſerva ſes immunités par la condeſcendance de Conſtantin. Elle fut ſoumiſe à l'autorité de l'empereur grec en 1125. Elle tomba ſous la puiſſance des Vénitiens en 1204, & ſous celle de Bajazet en 1498. La république de Vénise la reprit ſur les Turcs en 1686 ; mais elle a reconnu de nouveau la domination du grand-ſeigneur, à qui elle appartient encore aujourd'hui. Elle eſt ſituée ſur un promontoire avancé dans la mer de Sapienza, à 10 milles N. de Coron & 72 du cap de Matapan. *Long.* 49. 20. *lat.* 36. 58. (*D. J.*)

MODONEDO, *Glandomirum*, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne dans la Galice, avec un évêché ſuffragant de Compoſtelle. Elle eſt dans une campagne fertile, & dans un air ſain, à la ſource du *Migno*, à 20 lieues N. E. de Compoſtelle, & environ autant N. E. d'Oviédo. *Long.* 10. 27. *lat.* 43. 30.

MODONUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. chap.* 2. en place l'embouchure entre le promontoire ſacré, & la ville Ménapia. Il ſemble que cette riviere ſoit celle qui paſſe à Dublin, & qu'on nomme aujourd'hui la *Liffe*.

MODOTIA, (*Géog.*) ville des Inſubres, ſelon Paul diacre, qui la met à 12 milles de Milan. Léander dit qu'on la nomme aujourd'hui *Monza*.

MODRINGOU, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre à feuilles de lentiſque, qui croît au Malabar, & en pluſieurs endroits des Indes orientales. Il a environ 30 piés de haut, & une braſſe de circonférence. On le cultive dans les jardins & dans les vergers à cauſe de ſon fruit, qui, ſelon Acoſta, eſt gros comme une rave, long d'un pié, octangulaire, moëlleux, blanc en dedans, diviſé en pluſieurs loges, & d'un goût agréable. Il contient de petites graines ſemblables à celles de l'ers. Les habitans font des pilules alexipharmatiques du fruit & des racines de cet arbre. J. B. l'appelle en latin *moringua*, *lentiſci folio*, *fructu magno*, *anguloſo*, *in quo ſemina ervi*. Il a fort peu de branches, toutes noueuſes ; ſon bois ſe rompt aiſément ; ſes fleurs ſont d'un verd-brun. (*D. J.*)

MODULATION, ſ. f. *en Muſique*, ſignifie proprement la conſtitution réguliere de l'harmonie & du chant dans un même mode ; mais ce mot ſe prend plus communément pour l'art de conduire le chant & l'harmonie ſucceſſivement dans pluſieurs modes, d'une maniere conforme aux regles, & agréable à l'oreille.

Si le mode tire ſon origine de l'harmonie, c'eſt d'elle auſſi que naiſſent les lois de la *modulation*. Ces lois ſont très-ſimples à concevoir, mais plus difficiles à bien obſerver : voici en quoi elles conſiſtent. Pour bien moduler dans un même ton, il faut en parcourir tous les tons avec un beau chant, en rebattant plus ſouvent les cordes eſſentielles, & s'y appuyant davantage ; c'eſt-à-dire que l'accord ſenſible & l'accord de la tonique doivent s'y rencontrer fréquemment, mais toujours ſous différentes faces & par différentes routes, pour prévenir la monotonie ; n'établir de cadences ou de repos que ſur ces deux accords, tout au plus ſur celui de la ſouſdominante ; enfin, n'altérer jamais aucun des ſons du mode ; car on ne peut, ſans le quitter auſſi-tôt, faire entendre un dièſe ou un bémol qui ne lui appartienne pas, ou en retrancher quelqu'un qui lui appartienne.

Mais pour paſſer d'un ton à l'autre, il faut avoir égard au rapport des toniques, & à la quantité de cordes communes aux deux tons, comme je l'expliquerai bientôt.

Partons d'abord du mode majeur. Soit que l'on conſidere la quinte de la tonique comme ayant avec elle le plus ſimple de tous les rapports, après celui de l'octave, ſoit qu'on la conſidere comme un des ſons qui entrent dans l'accord de cette même tonique, on trouvera toujours que cette quinte, qui eſt la dominante du ton, eſt la corde ſur laquelle on peut établir la *modulation* la plus analogue à celle du ton principal.

Cette dominante, qui faiſoit partie de l'accord parfait de la premiere tonique, fait auſſi partie du ſien propre, puiſqu'elle en eſt le ſon fondamental ; il y a donc liaiſon entre ces deux accords. *Voyez* LIAISON. De plus, l'accord de cette même note, dominante dans le premier ton, & tonique dans le ſecond, ne differe dans tous les deux que par la diſtance qui lui eſt propre en qualité de tonique, ou en qualité de dominante. *Voyez* DOMINANTE. Et toutes les cordes du premier ton ſervent également au ſecond, excepté le quatrieme, note ſeule qui prend un dièſe pour devenir note ſenſible. Paſſons à d'autres *modulations*.

La même ſimplicité de rapport que nous trouvons entre une tonique & ſa dominante, ſe trouve auſſi entre la même tonique & ſa ſous-dominante ; car la quinte que la dominante fait à l'aigu avec cette tonique, l'autre la fait au grave ; mais cette ſous-dominante n'eſt quinte de la tonique que par renverſement ; elle eſt proprement quarte, en plaçant cette tonique au grave comme elle doit être, ce qui établit l'ordre & la gradation des rapports, car en ce ſens la quarte dont le rapport eſt comme 3 à 4, ſuit immédiatement la quinte qui eſt comme 2 à 3. Que ſi cette ſous-dominante n'entre pas de même dans l'accord de la tonique ; en récompenſe, cette tonique entre dans le ſien : car, ſoit *ut*, *mi*, *ſol*, l'accord de la tonique, celui de la ſous-dominante ſera *fa*, *la*, *ut* : ainſi c'eſt l'*ut* qui fait ici liaiſon. D'ailleurs, il ne faut pas alterer plus de ſons pour ce nouveau ton, que pour celui de la dominante. Ce ſont, à une près, toutes les mêmes cordes du ton principal. Donnez un bémol à la note ſenſible *ſi*, & toutes les notes du ton d'*ut* ſerviront à celui de *fa*. Le ton de la ſous-dominante n'eſt donc guères moins analogue avec le ton principal, que celui de la dominante.

On doit encore remarquer, qu'après s'être ſervi de la premiere *modulation* pour paſſer d'un ton principal *ut*, à celui de ſa dominante *ſol*, on eſt obligé d'employer la ſeconde pour revenir au ton principal : car ſi *ſol* eſt dominante du ton d'*ut*, *ut* eſt ſous-dominante du ton de *ſol* ; ainſi une de ces *modulations* n'eſt pas moins néceſſaire que l'autre.

Le troiſieme ſon qui entre dans l'accord de la tonique, eſt celui de ſa tierce ou médiante, & c'eſt auſſi le plus ſimple des rapports après les deux précédens. Voilà donc une nouvelle *modulation* qui ſe préſente, & d'autant plus analogue, que deux des ſons de l'accord de la tonique principale entrent auſſi dans l'accord de celle-ci : car le premier accord étant *ut*, *mi*, *ſol* ; celui-ci ſera *mi*, *ſol*, *ſi*, où *mi* & *ſol* ſont communs.

Mais ce qui éloigne un peu cette *modulation*, c'eſt la quantité des ſons qu'il y faut altérer, même pour le mode mineur qui convient le mieux ſur ce *mi* : nous avons donné au mot *mode* la formule de l'échelle pour les deux modes : or, appliquant cette formule à *mi*, mode mineur, on n'y trouvera en deſcendant que le quatrieme ſon *fa* du ton principal, altéré par un dièſe ; mais en montant, on en trouve deux autres outre celui-là ; ſavoir, la tonique *ut* & la ſeconde note *re*, qui devient note ſenſible. Or, il eſt certain que l'altération de tant de ſons, & ſur-tout de la tonique éloigne le mode, & affoiblit la premiere analogie.

Si l'on renverſe la tierce, comme on a renverſé la quinte, & qu'on prenne cette tierce au-deſſous de la tonique ſur la ſixieme note qu'on devroit auſſi appeller *ſous-médiante*, on formera une *modulation* plus analogue au ton principal, que n'étoit celle du *mi* ; car l'accord parfait de cette ſous-médiante étant *la*, *ut*, *mi* ; on y retrouve, comme dans celui de la médiante, deux des ſons *ut* & *mi* qui entrent dans l'accord de la tonique principale ; & de plus, l'échelle de cette nouvelle *modulation* étant compoſée du moins en deſcendant, des mêmes ſons que celle du ton principal, & n'ayant que

deux ſons altérés en montant, c'eſt-à-dire un de moins que l'échelle de la médiante, il s'enſuit que la *modulation* de la ſous-dominante eſt préférable à celle de cette médiante, d'autant plus que la tonique principale y fait une des cordes eſſentielles du mode, ce qui eſt plus propre à rapprocher l'idée de la *modulation*.

Voilà donc quatre cordes, *mi*, *fa*, *ſol*, *la*, ſur chacune deſquelles on peut moduler dans le ton majeur d'*ut*, reſte le *ré* & le *ſi*. Ce dernier comme note ſenſible, ne peut jamais devenir tonique par aucune bonne *modulation*, du-moins immédiatement. Ce ſeroit appliquer bruſquement à un même ſon, des idées trop oppoſées. Pour la ſeconde note, à la faveur d'une marche conſonante de la baſſe fondamentale, on peut encore y moduler, quoique peu naturellement; mais il n'y faut reſter qu'un inſtant, de ſorte qu'on n'ait pas le tems d'oublier la *modulation* d'*ut*; autrement, il faudroit, au lieu de revenir immédiatement en *ut*, paſſer par d'autres *modulations* intermédiaires, où il ſeroit dangereux de s'égarer.

Telles ſont les *modulations* dans leſquelles on peut paſſer immédiatement, en quittant un ton ou mode majeur. En ſuivant les mêmes analogies, on trouvera pour ſortir d'un mode mineur d'autres *modulations* dans l'ordre ſuivant; la médiante, la dominante, la ſous-dominante, & la ſixieme note. Le mode de chacun de ces tons eſt déterminé par ſa médiante priſe dans l'échelle du ton principal. Par exemple, ſortant d'un ton majeur pour moduler ſur ſa médiante, cette médiante doit porter tierce mineure, parce que la dominante *ſol* du ton principal ne fait la tierce mineure ſur la nouvelle tonique *mi*, dont elle devient médiante: au contraire, en ſortant d'un ton mineur *la*, on module ſur la médiante *ut* en mode majeur, parce que la dominante *mi* du ton d'où l'on ſort, fait tierce majeure ſur la fondamentale *ut* de celui où l'on entre.

Voici, ſi on l'aime mieux, une regle plus générale. Le mode de la dominante & celui de la ſous-dominante, doivent toujours ſe conformer au mode de la tonique; ſi celui-ci eſt majeur, les autres doivent l'être auſſi; mineurs, s'il eſt mineur. Le mode de la médiante & celui de la ſous-dominante ſuivent une regle contraire, & ſont toujours oppoſés à celui du ton principal. Il faut remarquer, qu'en vertu du droit qu'on a de paſſer du majeur au mineur, & réciproquement, dans un même ton, on peut auſſi changer cet ordre de mode, d'un ton à l'autre.

J'ai raſſemblé dans deux exemples fort courts, tous les tons dans leſquels on peut paſſer immédiatement: le premier, en partant du mode majeur, & l'autre en partant du mode mineur. Chaque note indique une *modulation*, & la valeur des notes dans chaque exemple indique auſſi la durée relative convenable à chacun de ces modes à proportion de ſon analogie avec le ton principal. *Voy. nos Pl. de Muſique*.

Ces *modulations* immédiates fourniſſent les moyens de paſſer par les mêmes regles, dans des *modulations* plus éloignées, & de revenir enſuite à celle du ton principal, qu'il ne faut jamais perdre de vûe: mais il ne ſuffit pas de connoître les routes qu'on devra ſuivre, il faut encore ſavoir comment y entrer, & voici le ſommaire des préceptes qu'on peut donner pour cette partie.

Dans la mélodie, il ne faut pour annoncer la *modulation* qu'on a choiſie, que faire entendre les altérations qu'elle produit dans quelque ſon du ton d'où l'on veut ſortir. Eſt-on en *ut* majeur; il ne faut que ſonner un *fa* dièſe pour annoncer le ton de la dominante, ou un *ſi* bémol pour annoncer celui de la quatrieme note.... Parcourez après cela les cordes eſſentielles du ton où vous entrez: s'il eſt bien choiſi, votre *modulation* ſera toujours bonne & réguliere.

Dans l'harmonie, il y a un peu plus de difficulté; car comme il faut que le changement de ton ſe faſſe en même-tems dans toutes les parties; on doit bien prendre garde, & à l'harmonie & au chant, pour éviter de ſuivre à la fois deux différentes *modulations*. M. Huyghens a très-bien remarqué que la proſcription des deux quintes a cette regle pour principe: en effet, on ne peut guères former entre deux parties pluſieurs quintes juſtes de ſuite ſans moduler en deux tons différens.

Pour annoncer un ton, pluſieurs prétendent qu'il ſuffit de former l'accord parfait de ſa tonique: mais il eſt certain que le ton ne peut être bien déterminé que par l'accord ſenſible ou dominant: il faut donc faire entendre cet accord en commençant la nouvelle *modulation*. La bonne regle ſeroit, que la ſeptieme de la dominante y fût toujours préparée la premiere fois qu'on fait entendre cet accord; mais cette regle n'eſt pas praticable dans toutes les *modulations* permiſes, & pourvû que la baſſe fondamentale marche par intervalles conſonans, qu'on obſerve la liaiſon harmonique, l'analogie du mode, & qu'on évite les fauſſes relations, la *modulation* eſt toujours bonne. Les compoſiteurs donnent ordinairement pour un autre précepte eſſentiel de ne jamais changer de ton, qu'après une cadence parfaite: mais cette regle eſt fauſſe, & perſonne ne s'y aſſujettit.

Toutes les manieres poſſibles de paſſer d'un ton dans un autre ſe réduiſent à cinq pour le mode majeur, & à quatre pour le mineur, qu'on trouvera énoncées par une baſſe fondamentale pour chaque *modulation*. *Voyez nos Pl. de Muſiq.* S'il y a quelque autre *modulation* qui ne revienne à aucune de ces neuf, elle eſt mauvaiſe infailliblement. (*S*)

MODULE, ſ. m. (*Alg. & Géom.*) Quelques auteurs appellent ainſi la *ligne* qu'on prend pour ſous-tangente de la logarithmique dans le calcul des logarithmes. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE. Ainſi, dans les logarithmes de Neper, le *module* eſt 0, 434294; &, dans les logarithmes de Briggs, c'eſt l'unité. Quand on dit qu'une ligne eſt le logarithme du rapport de *a* à *b*, *c* étant pris pour *module*, cela veut dire que cette ligne eſt l'abſciſſe d'une logarithmique dont la ſous-tangente eſt *c*, cette abſciſſe étant compriſe entre deux ordonnées égales à *a* & à *b*. M. Cotes, dans ſon *Harmonia menſurarum* (commentée & développée par dom Walmesley dans ſon *Analyſe des rapports*), emploie fréquemment cette expreſſion de *module* qui d'ailleurs n'eſt pas fort uſitée. (*O*)

MODULE, (*Art numiſm.*) terme emprunté de l'Architecture par les Médailliſtes, pour fixer par des grandeurs déterminées leurs médailles, & en compoſer les différentes ſuites dans les médailliers; ainſi ils ont réduit toutes les grandeurs des médailles de bronze à trois *modules*, qu'ils nomment des *pieces de grand*, *de moyen*, & *de petit bronze*, & on écrit par abréviation *G. B. M. B. P. B.* (*D. J.*)

MODULE, (*Architecture.*) meſure priſe à volonté pour régler les proportions des colonnes, & la ſymmétrie ou la diſtribution de l'édifice.

Les Architectes prennent d'ordinaire pour *module* le diametre, mais le plus ſouvent le demi-diametre du bas de la colonne, & ils le ſubdiviſent en parties ou minutes. *Voyez* MINUTE.

Vignole partage ſon *module*, qui eſt le demi-diametre de la colonne, en douze parties égales pour les ordres toſcan & dorique, & en dix-huit pour les autres ordres. Palladio, Scamozzi, Deſgodets & le Clerc, diviſent leur demi-diametre en trente parties ou minutes dans tous les ordres. Quelques-uns partagent toute la colonne en ſeize parties pour la dorique, en dix-huit pour l'ionique, en vingt pour la corinthienne; & d'une de ces parties ils font un *module* pour régler le reſte de l'édifice.

Il y a deux manieres de déterminer les meſures & les proportions des bâtimens. La premiere, par une meſure fixe ou une eſpece de talon qui eſt ordinairement le diametre de la partie inférieure de la colonne, lequel s'appelle *module*, & eſt diviſé en ſoixante parties nommées *minutes*. Il eſt une autre maniere de déterminer les meſures & les proportions des ordres, dans laquelle il n'entre ni minute ni diviſion certaine, mais on diviſe leur hauteur ſuivant l'occaſion en autant de parties qu'on juge à propos; c'eſt ainſi que la baſe attique ſe diviſe ou en trois pour avoir la hauteur du plinte, ou en quatre pour avoir celle du plus grand tore, ou en ſix pour en conſtater celle du plus petit, *&c.*

MODURA, (*Géog. anc.*) Ptolomée parle de deux villes de ce nom. Il met la premiere dans l'Inde, endeçà du Gange, chez les Caſpyréens; & Caſtaldus penſe que c'eſt aujourd'hui *Biſnagar*. Il place l'autre *Modura* chez les Pandions, entre Tangala & Acei. Pline nomme cette derniere *Modaſa*, *l. VI. c. xxiv.* (*D. J.*)

MODZYR, (*Géog.*) en latin *Modzeria*; ville de Pologne, dans la Lithuanie, ſur le Pripeca, chef-lieu d'un territoire de même nom, qui eſt fertile & bien cultivé. *Modzyr* eſt ſitué dans un marais, entre Turow à l'occident, & Babies à l'orient. *Long. 46. 45. lat. 52. 5.* (*D. J.*)

MOEDE, ſ. f. (*Comm.*) monnoie d'or de Portugal. Elle équivaut à la piſtole d'Eſpagne: la double *moede*, à deux; la *demi-moede*, à une demie. La *moede* vaut 2000 rès du pays. Le rès eſt une petite monnoie de cuivre. *Voyez* RE'S.

MOELLE, ſ. f. (*Phyſiologie.*) en latin *medulla*; ſubſtance graſſe, oléagineuſe, qu'on trouve en maſſe dans le milieu des os longs: on l'appelle *ſuc moëlleux*, *huile medullaire*, dans la portion cellulaire de ces mêmes os,

& dans

& dans celle de tous les autres os qui n'ont pas la même figure.

Mais pour donner une idée plus exacte de la *moëlle* conformément à sa nature, nous la définirons un amas de plusieurs petites vésicules membraneuses, très-déliées, qui s'ouvrent les unes dans les autres, & qui sont remplies d'une matiere huileuse, coulante & liquide.

Ces vésicules sont renfermées dans une membrane qui sert d'enveloppe générale à la *moëlle*, & cette membrane, qui est parsemée d'un très-grand nombre de vaisseaux, est d'une tissure encore plus fine que la membrane arachnoïde de la *moëlle* de l'épine.

La *moëlle* ne fait qu'une seule masse dans les endroits où l'os est creusé en canal; car dans ceux où il est spongieux, elle est partagée en plusieurs petites portions qui en remplissent les cellules.

La saveur douce & agréable de ce suc, & sa consistance onctueuse, donnent lieu de croire que c'est un extrait de ce qu'il y a de plus délicat & de plus fin dans la portion huileuse du sang, qui est continuellement filtré dans ce tissu vésiculaire, d'où il se distribue dans toute la substance de l'os.

Entrons dans quelques détails sur la distribution de ce suc médullaire dans les os, sa sécrétion, son abondance, son sentiment, son usage, & ses maladies.

Distribution de la moëlle *dans la substance des os*. L'huile médullaire est ramassée dans de petites vésicules qui communiquent les unes aux autres, & qui sont logées dans les parties cellulaires des os aux environs des jointures, d'où il suit que cette huile peut non seulement se distribuer dans toute la substance de l'os, mais encore passer dans les cavités des jointures, comme Clopton-Havers, qui a parfaitement traité cette matiere, l'a prouvé par diverses expériences.

Suivant cet auteur, l'huile médullaire peut sortir des vésicules qui la contiennent, de trois manieres différentes. Ou la dérivation s'en fait vers les extrémités de l'os, en conséquence de la communication des vésicules & des lobes, & elle suinte à-travers les pores du cartilage, dont les extrémités des os articulés sont couverts, dans la cavité des jointures, & en facilite le mouvement. Ou cette huile subtile & atténuée entre dans les petites veines, en est absorbée, & se mêle avec le sang. Ainsi, dans certaines maladies aiguës, nous voyons quelquefois toute la graisse du corps entierement consumée en peu de jours. Ou enfin, cette huile médullaire se disperse dans la substance des os, & procure à leurs parties le degré de cohésion, & surtout le degré d'onctuosité qui convient.

Les pores transversaux dont les os sont composés donnent issue à l'huile médullaire, les pores longitudinaux la répandent entre les lames des os, & c'est par leur moyen que les interstices que ces lames laissent entr'elles en sont humectés. Cependant cette distribution de l'huile médullaire dans la substance des os n'a lieu que dans les endroits où les lames osseuses sont contiguës les unes aux autres; car aux environs des jointures où elles laissent entr'elles une distance considérable, il y a des vésicules médullaires à l'aide desquelles l'huile se distribue facilement.

Sécrétion de la moëlle. Mais d'où provient cette huile médullaire qui se distribue dans la substance osseuse, & comment se forme-t-elle?

Si on mêle de l'esprit de nitre avec de l'huile d'olives, on a un composé qui ressemble à la *moëlle*, & qui se fond sur le feu; si on laisse ces deux matieres en digestion durant quelques jours, la partie fluide s'exhale, & il reste une masse plus solide. Ne pensons pourtant pas avec quelques Chimistes que la *moëlle* ait une origine semblable, car il n'y a point dans le sang des esprits nitreux développés comme ceux dont on se sert dans cette opération. Un tout autre méchanisme produit la *moëlle*, & c'est du sang artériel que s'en fait la secrétion par un grand nombre de vaisseaux.

Il faut d'abord remarquer que le périoste intérieur des os qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la *moëlle*, distribue les vaisseaux artériels aux vésicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaisseaux veineux, tant grands que petits.

Les arteres qui passent dans la *moëlle* sont différentes de celles qui portent les humeurs vitales dans la substance des os. Lorsqu'une artere de cette nature est parvenue dans la cavité de l'os, elle se divise communément en deux ramifications, dont il part un nombre infini de petites ramifications qui vont aux vésicules médullaires.

L'on découvre par le moyen du microscope, un grand nombre de petits vaisseaux sanguins disposés dans la plus petite vésicule médullaire. De plus, les injections de Ruysch nous ont démontré qu'il y a de tels vaisseaux répandus dans toute la masse de la *moëlle*; d'où il suit vraisemblablement que le même méchanisme regne dans toutes les vésicules qui forment cette masse.

Après que la secrétion de l'huile est faite, le reste du sang passe dans de petites veines qui forment en se réunissant, des troncs plus considérables, & ces troncs se terminent enfin en une veine qui sort ordinairement par le même trou qui a servi d'entrée à l'artere. Les petites veines qui partent de la *moëlle*, & entrent dans la substance des os, s'y évanouissent. Peut-être que ces veines rapportent le sang transmis à la *moëlle* par les arteres pour sa nutrition; car c'est une économie remarquable presque dans toutes les parties du corps, que la nature y a donné aux veines & aux arteres un double emploi; l'un, par lequel se fait la secrétion d'un fluide; & l'autre, par lequel se fait la nutrition & l'entretien de la partie.

Les parties dont il s'agit, de blanches & transparentes qu'elles étoient, devenant rouges par l'injection, prouvent ce grand nombre de petits vaisseaux dont nous avons parlé, & conséquemment quantité de vaisseaux lymphatiques. Comme il est démontré que toutes les cavités du corps, grandes ou petites, sont humectées par une liqueur subtile qui s'exhale, il n'est pas moins nécessaire qu'il y ait dans ces parties de petites veines absorbantes. Il y a encore un grand nombre de filamens nerveux, distribués aux vésicules membraneuses.

En outre, la *moëlle* est environnée d'une membrane qui sert comme de périoste aux os intérieurement. Cette membrane est très-fine, transparente comme le verre, & formée par les tuniques des arteres. Elle est adhérente aux os, 1°. par des petits vaisseaux; 2°. par les petits prolongemens qu'elle envoie dans les pores osseux.

L'usage de ce périoste interne est non-seulement de distribuer des vaisseaux artériels dans les vésicules médullaires, & de recevoir à leur retour des vésicules médullaires, les vaisseaux veineux, mais encore de faciliter l'accroissement & la nutrition des os, par le moyen de ces vaisseaux qui entrent dans leur substance, & en sortent.

Rien donc n'est plus merveilleux que la structure des vaisseaux qui contiennent la *moëlle* & l'huile médullaire. On remarque d'abord la cavité des os traversée par une infinité de petits filets qui forment un réseau. Dans les aires de ce réseau s'insinue une membrane qui forme une infinité de vésicules semblables à une grappe de raisin, dans lesquelles les vaisseaux sanguins déposent une substance huileuse. Tous ces petits filets semblent destinés à soutenir les vésicules, qui dans les sauts tomberoient sans leur appui. Les animaux qui sautent, suivant les observations de Nieuwentyt, ont beaucoup de ces filets; mais ceux qui ne sont sujets qu'à des mouvemens peu rapides, comme le bœuf, ont des cavités inégales dans leurs os, qui soutiennent la *moëlle*.

Abondance de la moëlle *& du suc médullaire*. On ne peut douter que l'huile médullaire distribuée entre les lames des os, ne transpire continuellement en grande abondance. Si l'on fait bouillir des os de bœuf, on verra combien est grande l'abondance de cette huile médullaire logée dans les parties caverneuses des os; si l'on broye, ou si l'on bat avec un marteau l'extrémité des os, après qu'on en aura ôté toute la *moëlle*, on verra sortir une grande quantité de cette huile médullaire. C'est encore la raison pour laquelle certains os font un si bon feu. Par la même cause, les squelettes les mieux préparés deviennent jaunes.

C'est en effet le plus grand obstacle qu'on trouve lorsqu'on veut blanchir les os, & en faire un squelette; car, si l'on n'a soin de les percer par un bout, & d'en tirer entierement la *moëlle*; si l'on n'y seringue plusieurs fois des eaux propres à emporter cette matiere onctueuse, on voit dans quelque tems, qu'un os qui paroissoit blanc d'abord, devient extrèmement jaune ensuite; parce qu'à la moindre chaleur l'huile médullaire qui y est restée, transude naturellement, & peu à-peu des lames internes vers les lames externes.

C'est aussi pour quoi les ouvriers qui emploient des os dans leurs ouvrages, ont la précaution de les scier en long, pour en ôter exactement toute la *moëlle*, & même le tissu spongieux, afin que la blancheur de l'os ne soit point altérée.

Sentiment dont la moëlle *est susceptible*. Les anciens & les modernes ont parlé avec tant d'incertitude du sentiment que peut avoir la *moëlle*, que M. Duverney s'est cru obligé de l'examiner avec soin. Voyant dans les hôpitaux panser ceux qui avoient un bras ou une jambe coupés, il fit toucher un peu rudement la *moëlle* qui étoit à découvert, & le malade aussi-tôt donna des marques d'une nouvelle douleur; mais comme cette premiere expérience ne lui parut pas convainquante, il eut

recours

recours à une seconde qui ne lui laissa aucun sujet de doute.

Il fit scier, en présence de Mrs de l'académie des Sciences, (*Mém. de l'acad. des Scienc. année* 1700.) l'os de la cuisse d'un animal vivant, & ayant fait ôter les chairs & les membranes pour laisser le bout de l'os entierement à nud, après avoir laissé passer les cruelles douleurs que cette opération causoit à l'animal, il plongea un stilet dans la *moëlle*, & aussi-tôt on vit que l'animal donnoit des marques d'une très-vive douleur. Cette expérience ayant été réitérée plusieurs fois avec le même succès, il n'y a pas lieu de douter que la *moëlle* n'ait un sentiment très-exquis.

Mais il ne faut pas s'imaginer que ce sentiment soit dans la *moëlle* même, c'est-à-dire dans cette huile fine & fluide qui fait proprement la *moëlle*; car la *moëlle* considérée de la sorte, n'est pas plus susceptible de sentiment que le sang renfermé dans les veines. Il faut donc l'attribuer aux petites vésicules membraneuses qui contiennent la *moëlle*, & qui seules peuvent avoir un sentiment si délicat. Donc, quand l'on dit que les moindres impressions sur la *moëlle* excitent des sensations douloureuses, cela ne doit s'entendre que de sa portion membraneuse qui est très-sensible, parce qu'elle est parsemée de nerfs.

Les usages de la moëlle. La *moëlle* & le suc moëlleux ont des usages qui leur sont communs avec la graisse, & d'autres qui leur sont particuliers.

Hippocrate & Galien ont cru que la *moëlle* servoit de nourriture aux os, tant parce qu'ils ne voyoient point de vaisseaux sanguins se distribuer dans le corps de l'os, que parce qu'à mesure que les os sont longs, leur cavité est plus ample & plus capable de contenir une grande quantité de suc moëlleux pour leur nourriture.

Il faut avouer que cette opinion a quelque apparence de vérité. Cependant on ne peut l'adopter, quand l'on considere que la partie solide des os des jeunes animaux est réellement parsemée d'un grand nombre de vaisseaux sanguins; qu'il y a plusieurs os qui sont tout-à-fait solides, & dépourvus de *moëlle*, comme les osselets de l'oreille, le bois des cerfs & des daims, & que cependant ces os ne laissent pas de se nourrir; qu'il y a d'autres os qui sont creux, & qui ne sont revêtus que d'une membrane glanduleuse, comme les cavités qui se trouvent entre les deux tables de certains os du crâne, & qu'on nomme *sinus*. On sait aussi que les feuilles osseuses qui tiennent lieu de diploé dans le crâne de l'éléphant, sont sans *moëlle*, & tapissées seulement d'*une* membrane parsemée de plusieurs vaisseaux. Le creux des os, dont les pattes des homars & des écrevisses sont composées, est aussi sans *moëlle*, & n'est rempli que de muscles qui servent à leur mouvement: & cependant tous ces os ne laissent pas de se bien nourrir. On peut enfin ajouter que ce n'est pas seulement pour enfermer & conserver la *moëlle*, que les os sont creux; mais que c'est principalement afin qu'ils soient moins pesans, sans être moins fermes.

Il est donc plus vraissemblable de croire que l'usage de l'huile médullaire sera de lubrifier les jointures, & de s'insinuer entre les lames des os pour entretenir la cohésion des parties terrestres des corps osseux, & faire entre elles l'office d'une espece de glu.

Cette conjecture s'appuie par les raisons suivantes.

1°. Lorsque cette huile médullaire vient à manquer, par la vieillesse ou les maladies qui l'ont épuisée, le mouvement des jointures devient plus rede & plus pénible; & les os privés de ce suc, ou abreuvés de ce suc quand il est vicié, se brisent bien plus aisément. 2°. Que les os qui font de grands mouvemens, & qui par-là pourroient trop se dessécher, sont abondamment pourvus de *moëlle* ou d'huile médullaire, de même que les parties où la nature a fourni plus de graisse, sont celles d'ordinaire, où les muscles ayant plus d'action, ont plus besoin d'être humectés. De-là vient qu'il y a beaucoup moins de *moëlle*, à proportion dans les jeunes os, qui sont tendres & flexibles. 3°. Si l'on dépouille les os de cette huile, par le moyen du feu, ils deviennent friables; & si après les avoir calcinés par un feu violent, on les plonge dans l'huile, ils recouvrent de rechef leur consistance.

On objecte contre ces raisons, que le cerf qui court avec tant de légéreté, a moins de *moëlle* dans les os longs que d'autres bêtes qui marchent très-lentement. Mais l'on peut répondre, que, si l'exercice du cerf le prive d'une abondance de *moëlle* dans les os longs, l'huile médullaire qui y est répandue, ou dans les jointures, y supplée & facilite également sa course légere.

Maladies que produit la moëlle *altérée*. Il est aisé de concevoir que l'huile médullaire separée du sang artériel, accumulée dans les vésicules, ou dispersée dans les parties celluleuses des os, peut être sujette à diverses maladies, car elle peut être viciée à plusieurs égards.

Il y aura maladie dans les os, lorsque les vésicules qui contiennent l'huile médullaire, seront affectées; si la corruption de cette huile est considérable, il en résultera un grand nombre de maux. Si l'huile médullaire est en stagnation dans ses vésicules, dans ses émonctoires, ou dans les interstices des os, & s'il arrive que le mouvement & la chaleur vitale la rendent acrimonieuse, putride & sanieuse, la secrétion en sera interrompue, il y aura obstruction dans les vaisseaux qui servent à sa distribution, & dans ceux qui sont destinés à sa secrétion, & il surviendra inflammation dans ses vésicules. Il en suivra donc suppuration ou putréfaction gangreneuse, & corruption des fluides & des solides. La substance de l'os en deviendra altérée, & cette altération sera nécessairement suivie de douleurs violentes, de chaleurs, de pulsations, de tumeurs, d'abscès, & de carie. *Voyez* sur ces maladies, Boerhaave & son savant commentateur Van-Swieten.

Contes faux sur la moëlle. On a fait bien des contes sur la *moëlle*, lesquels, comme il arrive ordinairement, se sont évanouis à l'examen, & M. Duverney en a pris la peine. Il a vérifié que la *moëlle* ne souffroit aucun changement dans les divers aspects de la lune; que sa qualité n'augmentoit point ou ne diminuoit point suivant le cours de cet astre, mais suivant la bonne nourriture ou le repos que prenoit l'animal; que les os ne sont pas moins pleins de *moëlle* à la nouvelle qu'à la pleine lune; que ceux des lions sont creux & remplis de *moëlle*, contre le sentiment d'Aristote; enfin, que ceux du cheval ne sont point sans *moëlle*, contre l'opinion populaire.

La moëlle *dans les animaux est liquide*. La *moëlle* des animaux est toujours coulante & liquide, tandis qu'ils sont en vie; si elle nous paroît avoir de la consistance après leur mort, & principalement après qu'elle est cuite, cela provient d'un côté, de l'interruption de sa circulation & du froid de l'air qui l'a congelée; & de l'autre côté, de ce que le feu faisant évaporer ce qu'il y a de plus aqueux, donne plus de consistance au reste.

La *moëlle* est émolliente comme la graisse, & n'a pas d'autre qualité, ni celles de divers animaux n'ont pas plus d'efficace les unes que les autres.

Il faut lire & relire Clopton Hivers sur cette matiere de *Physiologie*; son ouvrage écrit originairement en Anglois, est traduit en latin. Il a le premier découvert dans chaque articulation, des glandes particulieres, d'où sort une substance mucilagineuse, qui sert avec la *moëlle* que les os fournissent, à humecter, lubrifier les jointures & les parties qui y ont leur emboitement. Il a aussi fait quelques découvertes sur le périoste, & plusieurs sur la *moëlle* en particulier. Mais Jacques de Marque a soutenu le premier, que la *moëlle* ne servoit pas à la nourriture des os, & a fait pour le prouver, un livre exprès qui est aujourd'hui fort rare, & qu'il mit au jour à Paris en 1609, *in-8°*. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

MOELLE DES PLANTES; (*Botan.*) c'est une substance molle, spongieuse qui se trouve au milieu de quelques arbres & autres plantes, comme dans le sureau & dans la tige de l'héliotrope. Grew pense d'après Hook, que la *moëlle* est un amas de plusieurs petits bouillons, dont le mouvement latéral & le mouvement perpendiculaire élevent le suc, & font croître la plante, tant en grosseur qu'en hauteur: mais cette idée ne paroît être qu'une pure hypothèse. (*D. J.*)

MOELLE DES PIERRES. (*Hist. nat.*) *Voyez* MEDULLA SAXORUM. On a quelquefois donné à la marne le nom de *moëlle de terre*.

MOELLE DU CERVEAU & DU CERVELET, (*Anat.*) est la partie blanche & molle du cerveau & du cervelet, laquelle est couverte extérieurement de la substance corticale, qui est d'une couleur plus obscure & cendrée. La *moëlle* du cerveau se nomme la *substance médullaire*. *Voyez*-en l'origine, la structure & l'usage, sous les *articles* CERVEAU & CERVELET.

MOELLE *alongée* est la partie médullaire du cerveau & du cervelet joints ensemble. La partie antérieure vient du cerveau, & la postérieure du cervelet. Elle est située sur la base du crâne, & se continue à-travers le grand trou de l'occipital, dans le canal des vertebres du cou, du dos, & des lombes; mais il n'y a que ce qui est enfermé dans le crâne, qui retienne le nom de *moëlle alongée*. Après qu'elle est sortie du crâne, elle s'appelle *moëlle de l'épine*. *Voyez* MOELLE DE L'ÉPINE & JAMBES.

La substance de la *moëlle alongée* n'étant que la réunion de la *moëlle* du cerveau & du cervelet, doit de même être purement fibreuse ou nerveuse, & un simple assemblage de petits tuyaux pour porter les esprits animaux. Elle a, pour ainsi dire, quatre racines dont les

deux plus grosses viennent du cerveau, & se nomment *jambes*; & les deux moindres viennent du cervelet, & ont été nommées *pédoncules* par Willis. *Voyez* CERVEAU & CERVELET.

En renversant la *moëlle alongée*, la premiere chose qui paroît sous son tronc, est une éminence qui ressemble un peu à un anneau, & qui a été nommée par cette raison *protubérance annulaire*. Ensuite est l'origine des dix paires de nerfs, qui de-là vont se distribuer aux différentes parties du corps. *Voyez* NERF.

Immédiatement sous la premiere paire ou sont les olfactifs, on voit deux petites arteres qui sont des branches des carotides. La seconde paire, où les optiques étant coupées, on découvre l'entonnoir, en latin *infundibulum*, qui se termine à la glande pituitaire, & de chaque côté les arteres carotides entrent dans le crâne. Dans les ventricules latéraux de la *moëlle alongée*, sont deux éminences de chaque côté. Les unes sont appellées *corps cannelés*, en latin *corpora striata*, à cause des raies ou fibres nerveuses qu'on voit en-dedans de ces éminences. Leur substance extérieure est corticale ou glanduleuse, comme le reste de la surface du cerveau, quoique non pas si profonde. Entre les corps cannelés est une production large & mince de la *moëlle alongée*, qui se nomme la *voûte*, en latin *fornix*; & au-dessous des corps cannelés se voient deux autres éminences, appellées *couches des nerfs optiques*, en latin *thalami nervorum opticorum*. De chaque côté de ces éminences est un plexus de vaisseaux sanguins, appellé *plexus choroïde*.

Au-dessous de la voute est une ouverture étroite, appellée la *fente* qui s'ouvre dans l'entonnoir, lequel est un conduit qui va du troisieme ventricule à la troisieme glande pituitaire à travers la *moëlle* du cerveau, & qui est tapissée de la pie-mere. Sous ce ventricule, & dans la fosse de l'os sphénoïde, nommée *selle à cheval*, ou *selle du Turc*, se trouve placée la glande pituitaire qui est environnée d'un plexus de vaisseaux, appellé *réseau admirable*, mais qui n'est visible que dans les brutes. *Voyez* RÉSEAU, PITUITAIRE, &c. A la troisieme partie du troisieme ventricule est un petit trou appellé *anus*, qui mene au quatrieme ventricule du cervelet. A l'orifice de ce trou est fixée une petite glande, qui à raison de sa prétendue ressemblance avec une pomme de pin, est nommée *glande pinéale* ou *conarium*, & où Descartes & ses sectateurs mettent le siege de l'ame. *Voyez* PINÉALE.

A la partie postérieure de la *moëlle allongée*, près du cervelet, se voient quatre éminences, dont les deux supérieures & plus grosses sont appellées *nates*, les deux inférieures & plus petites, *testes*. *Voyez* NATES & TESTES. Entre ces éminences & les productions du cervelet, se trouve le quatrieme ventricule, appellé à cause de sa figure *calamus scriptorius*. Voyez CALAMUS. Près de l'extrémité de la *moëlle alongée*, il y a quatre autres éminences, deux de chaque côté, les unes appellées *pyramidales*, & les autres *olivaires*. *Voyez* OLIVAIRES & CONARIUM.

MOELLE DE L'ÉPINE, ou *épineuse*, est une continuation de la *moëlle* alongée, ou partie médullaire du cerveau. *Voyez* EPINE.

Elle est composée, de même que le cerveau, de deux parties, une blanche ou medullaire, & une cendrée ou glanduleuse; la premiere est extérieure & la seconde intérieure. La substance de la partie extérieure est à-peu-près la même que celle de la substance médullaire, sinon qu'elle est un peu plus ferme & plus fibreuse, & cette différence devient plus sensible à mesure que la *moëlle de l'épine* descend plus bas, parce que le canal des vertebres devenant toujours plus étroit, presse davantage les fibres medullaires, les rend plus compactes, & les rassemble en faisceaux plus distincts, jusqu'à ce qu'étant descendues jusqu'au bas de l'épine, elles se terminent par la queue de cheval. La *moëlle de l'épine* donne naissance à la plûpart des nerfs du tronc: elle en envoie trente paires, tant aux extrémités qu'aux grendes cavités, & à d'autres parties. Ces nerfs ne sont autre chose que des faisceaux de fibres medullaires, couverts de leurs tuniques particulieres. *Voyez* NERF.

On dit ordinairement que la *moëlle de l'épine* est couverte de quatre tuniques; la premiere ou extérieure est un ligament fort & nerveux, qui attache les vertebres les unes aux autres, & se trouve collée à la face interne du canal des vertebres; la seconde est une continuation de la dure-mere; elle est extrêmement forte, & sert à empêcher que la *moëlle de l'épine* ne soit endommagée par la flexion des vertebres; la troisieme, qui se nomme *arachnoïde*, est mince & transparente, c'est elle qui fournit aux nerfs qui sortent de l'épine, leur tunique interne, comme la dure-mere leur fournit l'externe; la quatrieme tunique est une continuation de la pie-mere, elle est extrêmement fine & transparente, & embrasse étroitement toute la substance de la *moëlle*, qu'elle partage exactement en deux dans sa longueur, & en fait, pour ainsi dire, deux colonnes. *Voyez nos Planches anatomiques*. *Voyez aussi* EPINE, VERTEBRES, &c.

On voit dans l'*Histoire* de l'académie royale des Sciences, *année* 1714, un exemple d'un fœtus né sans cerveau, sans cervelle ni *moëlle de l'épine* du dos quoique fort bien conformé à tout autre égard. Il étoit à terme; il a vécu deux heures, & même a donné des signes de vie, lorsqu'on lui a répandu de l'eau sur la tête en le baptisant.

MOELLEUX, EUSE, adj. rempli de moëlle. Il y a des os qui sont plus *moëlleux* les uns que les autres.

MOELLEUX. On dit *en Peinture*, un pinceau *moelleux*, *moelleusement* peint, lorsque les coups de pinceau ne sont pas trop sensibles, mais qu'ils sont bien fondus avec les couleurs qui expriment l'objet sans cependant en détruire l'esprit: c'est l'opposé de *sec*.

MOELLON ou MOILON, s. m. (*Maçonn.*) c'est la moindre pierre qui provient d'une carriere: il y en a aussi de roche, qu'on nomme *meuliere* ou *moliere*. Le *moëllon* s'emploie aux fondemens, aux murs de médiocre épaisseur, & pour le garni des gros murs: le meilleur est le plus dur, comme celui qui vient des carrieres d'Arcueil. Vitruve nomme toute sorte de *moellon*, *cæmenta*.

MOELLON, (*Manuf. de glaces.*) on appelle *moellons*, dans les manufactures des glaces, des pierres qui servent à adoucir les glaces de petit volume.

Il y en a de deux sortes, les *moëllons* d'assiete, & les *moëllons* de charge.

On nomme *moëllon d'assiete* une pierre de liais d'environ deux piés de long, dix-huit à vingt pouces de large, & deux à trois d'épaisseur, sous laquelle on mastique, avec du plâtre, une des glaces qu'on veut adoucir.

Le *moellon* de charge est une pierre commune dont celle de liais est couverte pour lui donner plus de poids & de force dans le frottement; il est de la figure d'un *moëllon* d'assiete, mais épais & aussi pesant qu'il est convenable pour qu'un seul ouvrier puisse le mouvoir & tourner de tout sens sur la glace de dessous. Quatre gros boutons ou boules de bois posées aux quatre coins servent à le tenir pour lui donner le mouvement. *Voyez* GLACE.

MOELLONNIER, s. m. (*Carrier.*) ces ouvriers ont plusieurs coins à séparer la pierre: le moëllonnier est le plus petit; il a 18 pouces de long, & pese 20 à 22 livres.

MOEN, ou MOONE, ou MOW, ou MUEN, ou MONE-DANOISE, (*Géog.*) en latin *Mona danica*, île du royaume de Danemarck, dans la mer Baltique, Siege en est la capitale. Il y a dans cette île une forteresse & plusieurs villages. *Long.* 30. 40'. *lat.* 54. 56. à 554. 8'. (*D. J.*)

MŒNUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Germanie, selon Pline; il est appellé *Menus* par Ammien Marcellin; *Mœnis* par Pomponius Méla; & *Mogonus* par les écrivains du moyen âge. Il conserve son ancien nom; c'est le *Mein*, riviere de Franconie. (*D. J.*)

MOERES, *unies*, *satinées*, *brochées & à bandes*, s. f. (*Soierie.*) la *moere* n'est qu'un gros-de-tours auquel on donne le nom de *moëre* lorsqu'il a passé sous la calendre. On dit *moërer* une étoffe.

La *moëre* est sans contredit une des plus belles étoffes de la fabrique; on la divise en *moëre* simple & *moere* double.

La *moëre* simple est composée de 40 portées doubles, & la double de 80, ce qui vaut autant que 80 portées simples pour la premiere, 160 portées de même pour la seconde. Il s'en fait de 50, & 60, & 70 portées doubles, suivant la fantaisie du fabriquant, ou la grosseur de l'organsin dont la chaîne est composée; mais ordinairement les plus belles sont de 80 portées doubles d'un organsin fin de 48 deniers, pour que l'étoffe soit plus brillante; on trouvera à l'article ORGANSIN la façon dont se fait l'essai des organsins depuis 18, 20 deniers jusqu'à 48.

La figure que la calendre imprime sur la *moëre*, n'est belle qu'autant que l'étoffe est garnie en chaîne, la trame n'y ayant aucune part, attendu que sa qualité étant naturellement plate, elle ne peut recevoir aucune impression par le poids de la calendre, & que l'organsin dont la chaîne est composée étant rond par le tord & le retord qui lui a été donné dans sa préparation, ainsi qu'il sera démontré dans le moulinage des soies, la figure

paroît

paroît imprimée sur la *moëre*, n'étant autre chose que les fils de la chaîne qui sont applatis par le poids énorme de la calendre qui lui donne ce brillant, ce même poids ne pourroit faire aucune impression sur une soie naturellement plate; d'ailleurs la trame étant enterrée (c'est le terme) dans la chaîne, elle ne sert qu'à faire le corps de l'étoffe, & devient très-inutile pour la figure.

Les *moëres* simples sont montées sur quatre lisses seulement; les fils sont passés dans les mailles ou boucles des lisses à col tors. Pour avoir une idée de la maille de cette lisse, imaginez un brin de fil plié en deux, il formera une boucle à son pli. Imaginez un second brin de fil plié en deux, il formera à son pli une boucle. Imaginez que les boucles des deux brins de fil soient prises l'une sur l'autre, ensorte que les deux bouts du premier brin de fil soient en haut, & les deux bouts du second brin de fil soient en bas; il est évident que ces deux brins étant passés l'un sur l'autre, & s'embrassant par leurs boucles, si l'on tire l'un en haut, il fera monter l'autre; & si l'on tire celui-ci en bas, il fera descendre le premier, & que s'il y a un fil de soie passé entre les boucles, ce fil embrassé en dessus par la boucle du brin d'en bas, & en dessous par la boucle du brin d'en haut, il obéira à tous les mouvemens de ces brins de fil ou de leurs boucles. Tous les fils de *moëre* ont été passés dessus & dessous la boucle de chaque maille de la lisse, afin que cette même lisse puisse faire lever & baisser alternativement le fil de la chaîne; & pour éviter quatre lisses de rabat qu'il faudroit de plus si le fil étoit passé à l'ordinaire dans une maille seulement, attendu que dans cette étoffe, qui est la même que le gros-de-tours, lorsque l'ouvrier foule la marche pour faire l'ouverture de la chaîne quand il veut passer son coup de navette, il faut qu'il fasse baisser les deux lisses de rabat qui se rapportent aux deux lisses qui ne levent pas, afin que son ouverture soit nette & qu'il ne se trouve pas de fil en l'air, c'est-à-dire qui pourroient suivre ceux qui doivent lever, soit par une tenue ou union du fil qui leve avec celui qui ne leve pas, ce que le rabat empêche dans les gros-de-tours à l'ordinaire; & dans l'étoffe de cette espece, le passage du fil à col tors qui se trouve dans la maille de la lisse qui baisse quand les deux autres levent. Aussi dans l'étoffe de cette espece il n'y a ni carrete, ni calquerons, ni alerons: les lisses étant suspendues de deux en deux sur une poulie de chaque côté, de façon que pour faire l'ouverture de la chaîne on fait simplement baisser une lisse, laquelle en baissant fait lever celle qui lui est jointe avec laquelle elle est suspendue, au moyen de la poulie sur laquelle la corde qui tient les deux lisses est passée, & par ce moyen il n'est besoin que de deux étrivieres, au lieu de quatre qui seroient nécessaires s'il y avoit un rabat, afin de faire baisser les deux lisses qui forment le gros-de-tours & faire lever les deux autres, de façon que deux marches suffisent pour faire lever & baisser alternativement la moitié de la chaîne.

La façon de prendre les lisses pour la fabrication de la *moëre* unie, n'est pas seulement pour éviter les étrivieres, les alerons, calquerons, &c. elle concourt encore à la perfection de cette étoffe, qui est des plus délicates, sur-tout celle qui est unie, en ce que, lorsque l'ouvrier foule la marche, les deux lisses qui baissent faisant lever les deux autres lisses qui leur correspondent, il arrive que la moitié de la chaîne qui baisse, baissant autant que celle qui leve, l'extension de la chaîne se trouve égale dessous comme dessus, & fait que le grain du gros-de-tours se trouve plus parfait que dans toutes les autres étoffes de fabrique dans lesquelles les lisses que l'ouvrier fait lever pour faire l'ouverture de la chaîne, étant les seules qui sont fatiguées par l'effort de l'extension de la chaîne, il n'est pas possible que la soie qui leve ne souffre beaucoup par rapport à cette même extension, puisqu'elle en supporte tout le poids, & qu'au contraire, celle qui ne leve pas ne lâche un peu ou ne soit moins tendue dans cet intervalle, ce qui occasionne nécessairement une imperfection qu'on ne sauroit éviter qu'en procurant à la soie qui compose la chaîne une égalité parfaite pendant le cours de la fabrication.

Quoique les fils soient passés à col tors dans les *moëres* de cette espece, & qu'ils soient arrêtés dans la maille, néanmoins l'on en fabrique qui sont brochées, ce qui paroît d'autant plus surprenant que la façon en est des plus simples.

Comme le poids des deux marches tient les lisses tendues, on en ajoute une troisieme, laquelle au moyen d'une corde qui prend les quatre lisserons d'en bas des quatre lisses, les souleve, lorsque l'on tire les lacs pour brocher les fleurs, de la hauteur convenable pour que la soie tirée puisse lever, & au moyen d'une invention aussi simple, les mailles n'étant plus tendues on broche les fleurs, qui ne sont liées que par la corde, dans cette étoffe comme dans une autre.

Les *moëres* doubles unies sont montées comme les *moëres* simples, avec cette différence qu'elles ont plus de lisses afin que les fils soient plus dégagés; par exemple, une *moëre* de 40 portées doubles, montée sur quatre lisses, fourniroit 10 portées doubles sur chacune, ce qui fait 800 fils, conséquemment 800 mailles. Or comme dans une *moëre* double qui n'auroit que quatre lisses, chacune de ces lisses contiendroit 1600 mailles, lesquelles dans la largeur de onze vingt-quatriemes, qui est celle des étoffes de la fabrique, cette quantité de mailles par son volume gêneroit les fils d'une façon qu'il seroit très-difficile de les faire lever & baisser avec facilité, & avec autant d'aisance que l'exige cette étoffe, pour que les fils n'étant ni gênés ni contrariés elle soit parfaite, ce qui fait qu'au lieu de quatre lisses on en met ordinairement huit, pour que ces mêmes fils soient plus dégagés (c'est le terme), & que l'étoffe acquiere toute la perfection dont elle est susceptible.

Les *moëres* satinées sont montées différemment, il faut que les chaînes soient ourdies à fils simples, elles sont ordinairement de 100 portées, les plus belles sont de 120 portées, ce qui fait 9600 fils. On les nomme *satinées* parce qu'elles ont des fleurs qui forment un satin parfait de la couleur de la chaîne & qu'elles se font à la tire; ces étoffes & les fleurs ont l'endroit dessus, il ne pourroit pas se faire dessous. On les monte à 12 lisses, on ne pourroit pas en mettre moins, savoir 8 lisses de satin où les fils sont passés simples, & 4 lisses pour le gros-de-tours où ils sont passés doubles. Il faut que les 2 fils des 2 premieres lisses de satin soient passés dans la maille de la premiere lisse du gros-de-tours, les 2 de la troisieme & quatrieme lisse dans la maille de la seconde, ceux de la cinquieme & de la sixieme dans celle de la troisieme, & enfin ceux de la septieme & de la huitieme dans celle de la quatrieme.

Les huit lisses de satin forment un rabat, de façon que les fils qui y sont passés sont dessous la maille, pour que la lisse puisse les faire baisser. Les quatre lisses pour les gros-de-tours ont les fils passés dessus la maille pour qu'elles puissent les faire lever. Il faut huit marches pour fabriquer cette étoffe chaque marche fait lever deux lisses de gros-de-tours à l'ordinaire, & baisser une lisse de rabat. L'armure des quatre lisses de gros-de-tours est à l'ordinaire, une prise & une laissée alternativement, celle du rabat est une prise & deux laissées pour le premier coup, comme dans les satins ordinaires, c'est-à-dire au premier coup de navette la premiere, au second coup la quatrieme, au troisieme coup la septieme, au quatrieme coup la seconde, au cinquieme coup la cinquieme, au sixieme coup la huitieme, au septieme coup la troisieme, au huitieme coup la sixieme: on entend par la premiere lisse celle qui est du côté du corps, ainsi des autres.

Lorsqu'on veut travailler l'étoffe, on fait tirer le lac qui doit faire le façonné en satin, pour-lors on fait lever la 2e & la 4e lisse du gros-de-tours & baisser la premier lisse du rabat pour le premier coup; & comme il faut passer deux coups de navette sur chaque lac tiré, au second coup on fait lever la premiere & la troisieme lisse de gros-de-tours & baisser la quatrieme lisse du rabat, suivant l'armure qui a été décrite ci-devant, ce qui fait que la partie qui n'est pas tirée fait visiblement un gros-de-tours, puisque les deux lisses qui levent font lever la moitié de la chaîne; & que dans celle qui est tirée le rabat n'en faisant baisser que la huitieme partie, les sept restantes ne sauroient manquer de former un satin parfait dans la figure ou dans tout ce qui est tiré.

Une observation très-importante à faire, est que quoiqu'on puisse faire un beau satin par une prise & une laissée, même par les lisses suivies, néanmoins la *moëre* ne pourroit pas se faire satinée si l'armure n'étoit pas d'une lisse prise & de deux laissées, comme il a été expliqué ci-devant, en voici la raison. On a dit que les huit lisses sous la maille desquelles sont passés les fils simples de la chaîne se rapportoient parfaitement aux quatre lisses de gros-de-tours; si l'armure de ces huit lisses étoit différente il arriveroit que ces mêmes lisses se trouveroient forcées une fois à chaque coup de navette, c'est-à-dire à l'un des deux coups pour le lac tiré, de faire baisser la moitié des fils qui se trouveroient levés par la lisse de gros-de-tours, & par cette contrariété arrêteroient le fil qui doit baisser au satin, de même que celui qui doit lever au gros-de-tours, & empêcheroient la fabrication de l'étof-

l'étoffe, au-lieu que suivant cette disposition il est clair que la premiere lisse qui rabat ne répondant qu'à la premiere lisse de gros-de-tours qui ne leve point au premier coup, les fils ne sauroient se contrarier, de même qu'au second où on fait baisser la quatrieme qui répond à la seconde du gros-de-tours, qui pour-lors demeure baissée, ainsi des autres pendant la course; on appelle *course* le mouvement suivi de huit marches pendant la fabrication: on donne aussi le nom de *course* au nombre des fils ensemble que contient une maille de corps.

Quoiqu'il n'y ait point de rabat, & qu'il ne puisse pas même en être mis dans la *moère* satinée pour arrêter les fils qui ne levent pas & les empêcher de suivre, néanmoins comme ces mêmes fils sont passés séparément dans les huit lisses qui doivent être les premieres du côté du corps, cette séparation empêche qu'ils ne se lient ou se joignent par quelques petits ou légers bouchons de soie, comme il arrive très-fréquemment, & fait que l'étoffe se fabrique toujours bien & avec netteté.

Les *moères* satinées & brochées ne pouvant être fabriquées que l'endroit dessus, dans ce cas on ne fait lire que la corde qui fait le contour des fleurs, des feuilles & des fruits, ainsi que les découpures; pour-lors le lac étant tiré, on le broche à l'ordinaire.

Les *moères* à bandes, dont les unes font un très-beau satin & les autres un parfait gros-de-tour, sont montées différemment des premieres, & à-peu-près comme les satinées, quant aux lisses, avec cette différence qu'encore que la quantité soit égale, les huit lisses qui forment le satin ne rabattent point, parce que les fils y sont passés pour être levés, ainsi que dans les autres satins, mais il faut douze lisses comme dans les précédentes, conséquemment huit marches.

Pour fabriquer les *moères* à bandes, on fait ourdir la quantité de portées dont on veut que l'étoffe soit composée, partie d'une couleur à fils doubles pour faire le gros-de-tour, & partie à fils simples pour faire le satin, en observant que le même nombre de fils soit égal dans chaque bande, c'est-à-dire que si une bande est composée de dix portées doubles qui valent autant que vingt portées simples, il faut que la bande de satin, si elle est composée d'une même largeur, contienne vingt portées simples; mais comme il faut que la bande de gros-de-tours soit dominante attendu le brillant du *moërage*, il faut que celle de satin qui ordinairement est plus étroite, lui soit proportionnée pour la quantité de fils.

La disposition de l'ourdissage de ces sortes de *moères* doit être de façon que lorsque la *moère* est fabriquée, & qu'on la double pour la passer sous la calandre, il faut que les bandes qui forment le gros-de-tours se trouvent précisément les unes contre les autres, lorsque la piece d'étoffe est doublée pour la *moère*, sans quoi les bandes qui se trouveroient de gros-de-tours contre le satin, ne pourroient pas prendre le *moërage*; le satin ne prenant pas la *moère*, attendu qu'il ne forme aucun grain, étant uni & plat; le gros-de-tours au contraire étant d'autant plus grené qu'il est garni en chaîne, les deux grains étant adossés & écrasés par le poids de la calandre, donnent le brillant que l'on apperçoit dans les belles *moères*; le satin au contraire se trouvant contre le satin, devient plus uni & plus brillant par la pression du poids de la même calandre.

Les Anglois sont les premiers inventeurs de ces sortes de *moères* de cette espece, attendu le poids énorme des caisses de leurs calandres qui est de 140 à 150 milliers qui sont mues à l'aide d'un cheval seulement au moyen des poulies doubles qui en facilitent le mouvement; ce qui n'est pas ignoré en France, comme on voit par celle que l'abbé Hubert a fait construire à Paris, & à Lyon où la ville a fait construire de même une calandre, suivant le plan donné par un anglois qui la conduit, auquel on a donné un éleve qui est françois, & assure une pension à son auteur outre le prix de *moërage* qu'il retire des fabriquans qui le font travailler. Tous les connoisseurs sont d'accord que la calandre de Lyon est la plus belle du royaume.

Les douzes lisses pour passer les fils de la chaîne de cette étoffe doivent être à jour, c'est-à-dire que les quatre lisses qui sont destinées pour former le gros-de-tours ne doivent avoir des mailles qu'autant qu'il en faut pour y passer les fils de la bande qui doit être *moërée*, & ne doivent point avoir de mailles dans les parties où les bandes de satin passeront; les lisses pour le satin doivent être de même, & n'avoir aucunes mailles dans les parties où les bandes des gros-de-tours passeront. Les fils pour le gros-de-tours doivent être passés à col tors pour éviter quatre lisses de rabat; les lisses doivent être suspendues comme dans les *moères* brochées, unies, ou celles qui sont simplement unies. On arme les lisses de satin comme on juge à propos, soit une prise ou deux laissées; soit une prise & une laissée, &c. on pourroit brocher ces sortes de *moères* à l'ordinaire, l'endroit dessous, mais nos Lyonnois ne l'ont pas encore entrepris, peut-être n'ont-ils pas connoissance de la façon dont on fait lever les lisses pour brocher, ce qu'ils ne pourroient faire qu'en ajoutant quatre lisses de rabat; la façon de soulever les lisses ayant été tirée d'Angleterre, ces insulaires étant aussi inventeurs que nous.

Pour que cette étoffe soit belle, il faut que la trame approche beaucoup plus de la couleur du satin que de celle de la bande du gros-de-tours, parce que le beau satin doit être uni & d'une seule couleur, au lieu que le gros-de-tours, dont la trame est d'une couleur différente que les fabriquans nomment *gros-de-tours changeant*, paroît d'une couleur transparente, laquelle étant *moërée*, augmente considérablement la beauté de cette étoffe. Par exemple, une *moère* dont les bandes principales seroient marron clair ou mordoré, & les bandes de satin aurore ou autre couleur jaune comme souci, jonquille, &c. étant tramée d'une couleur aurore ou autre jaune, ne pourroit pas manquer d'être belle, attendu l'effet que produiroit la couleur jaune qui transpireroit (c'est le terme) au-travers de la chaîne marron, c'est-à-dire qui perceroit ou paroîtroit imperceptiblement, ce qui, avec le *moërage*, ne pourroit s'empêcher de produire un bel effet. Dans le nombre des échantillons de *moère* fabriqués en Angleterre, il s'en est vû un dont les bandes principales étoient blanches, & les bandes de satin d'un beau pourpre, la trame étoit d'une belle couleur cerise dont la rougeur ne pouvoit pas nuire au satin, attendu qu'elle étoit également rouge; mais au contraire elle donnoit par son changement dans la bande blanche une couleur de feu si tendre, que les Anglois avoient donné le nom à cette *moère*, *couleur de cuisse de nymphe enflammée*. L'usage étant de donner ordinairement aux *moères* à bandes le nom de la couleur de celles qui sont *moërées*, parce qu'elles doivent être les plus larges.

Moères satinées & brochées à l'ordinaire. On a trouvé depuis quinze jours environ la maniere de faire les *moères* satinées & brochées l'endroit dessous, ce qui est infiniment plus aisé à travailler que celles qui se sont faites jusques à ce jour l'endroit dessus; il est même étonnant que la multitude des fabriquans de Lyon ait ignoré jusqu'à ce jour cette nouvelle méthode, attendu sa simplicité, qui ne mérite pas que l'on fasse l'éloge de l'inventeur qui est l'auteur de nos mémoires.

Pour fabriquer cette étoffe, il n'est besoin que de passer la chaîne sur les huit lisses qui, dans des lisses satinées, sont disposées pour le rabat, & dans celles-ci doivent être passées comme dans un satin ou comme dans la lustrine à poil, ou celle qui est sans poil, ainsi qu'il est expliqué à l'article *des lustrines*, & faire lire le fond ou tout ce qui doit être *moère* dans l'étoffe. En faisant tirer le fond dont la moitié est rabatue par les lisses de rabat, on fera un parfait gros-de-tours de tout ce qui sera tiré, conséquemment dans une *moère* tout ce qui ne sera pas tiré, formera un satin qui pourra figurer dans l'étoffe, ou qui sera destiné pour être couvert du broché qui sera dessiné pour l'étoffe. Tout ce qu'on pourroit objecter est que, s'il y a beaucoup de *moère*, la tire ou le lac qui la formera sera pesant, mais on a des machines pour cette opération.

MOERIS, LA, (*Géog.*) lac d'Egypte à l'occident du Nil. Le roi Mœris le fit construire pour obvier aux irrégularités des inondations du Nil.

Hérodote, *l. II. c. cxl.* sur la bonne foi des gens du pays, lui donne 180 lieues de circuit. Diodore de Sicile, *l. I. p.* 47, répete la même chose, & cette erreur a été regardée comme un fait incontestable par M. Bossuet: cependant Pomponius Méla mieux informé, ne donne à ce lac que 20 mille pas de tour, qui font à-peu près 10 ou 12 lieues communes. *Mœris*, dit cet historien latin, *aliquando campus, nunc lacus viginti millia passuum in circuitu patens*; & c'est aussi ce qui a été vérifié par des récentes observations de nos voyageurs modernes.

Deux pyramides, dont chacune portoit une statue colossale placée sur un trône, s'élevoient de 300 piés au milieu du lac, & occupoient, dit-on, sous les eaux un pareil espace. Elles prouvoient du-moins par-là, qu'on les avoit érigées avant que le creux eût été rempli & justifioient qu'un lac de cette étendue avoit été fait de main d'homme.

Ce lac communiquoit au Nil par le moyen d'un canal, qui avoit plus de 15 stades, ou 4 lieues de lon-

gueur,

gueur, & 50 piés de largeur. Des vaſtes écluſes ouvroient & le canal & le lac, ou les fermoient ſelon le beſoin.

La pêche de ce lac valoit aux princes beaucoup d'argent; mais ſa principale utilité étoit pour réprimer les trop grands débordemens du Nil. Au contraire, quand l'inondation étoit trop baſſe, & menaçoit de ſtérilité, on tiroit de ce même lac par des coupures & des ſaignées, une quantité d'eau ſuffiſante pour arroſer les terres. C'eſt donc en conſidérant l'utilité de ce lac, qu'Hérodote a eu raiſon d'en parler avec admiration, de le préférer aux pyramides, au labyrinthe, & de le regarder comme le plus beau & le plus précieux de tous les ouvrages des rois d'Egypte.

Strabon remarque, que de ſon tems, ſous Pétrone, gouverneur d'Egypte, lorſque le débordement du Nil montoit à 12 coudées, la fertilité étoit grande, & qu'à 8 coudées la famine ne ſe faiſoit point ſentir; apparemment parce que les eaux du lac ſuppléoient au défaut de l'inondation par le moyen des coupures & des canaux. (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Europe, à l'orient de la Pannonie. Preſque tous les auteurs latins diſent *Mœſia* en parlant de la *Mœſie* en Europe, & *Myſia* quand il eſt queſtion de la *Myſie* aſiatique: les exemples contraires ſont rares; cependant Denis le géographe a dit *Myſia* pour *Mœſia*: Ovide dit auſſi *Myſas* pour *Mœſas*, en parlant des peuples.

Hic tenuit Myſos *gentes in pace fideli.*

Cette même ortographe ſe trouve dans quelques inſcriptions; & finalement le code théodoſien l'emploie deux fois.

Pline & Ptolomée ont décrit la *Mœſie*, les peuples & les fleuves qu'elle contenoit. Selon Pline, les frontieres de la *Mœſie* prenoient depuis le confluent du Danube & de la Save, où étoit la ville de Taurinum, juſqu'à l'embouchure du Danube dans le Pont-Euxin; de façon que le Danube étoit au nord, les montagnes de Dalmatie faiſoient la borne au midi, de même qu'une grande partie du mont Hæmus, qui ſéparoit cette contrée de la Macédoine & de la Thrace. Ptolomée diſtingue la *Mœſie* en haute & baſſe, ou en ſupérieure & en inférieure, & ne differe de Pline, qu'en ce qu'il étend la baſſe *Mœſie* juſqu'à l'embouchure du Boryſthene.

La haute *Mœſie* eſt appellée *Mieſi* par Leunclavius; *Servie*, par Lazius; *Moldavie* par Taurinus; *Walachie* par Sabellicus, & *Hongrie* par Tzetzés.

La baſſe *Mœſie* eſt nommée *Bulgarie* par divers auteurs. Dans Jornandés elle a le nom de *Scythie mineure*, & celui de *Scythie de Thrace* dans Zozime: Ovide l'appelle ſimplement *Scythie*, & d'autres l'ont nommée *Pontique maritime*. (*D. J.*)

MŒSIE, (*Géog. anc.*) ville de Phrygie, au voiſinage de Troye, dans Virgile; mais Etienne le géographe lit *Myſia* au lieu de *Mœſia*, & il eſt vraiſſemblable qu'il a raiſon.

MŒUF, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt la même choſe que *mode*. Voyez *l'article* MODE.

MŒURS, ſ. f. (*Morale.*) actions libres des hommes, naturelles ou acquiſes, bonnes ou mauvaiſes, ſuſceptibles de regle & de direction.

Leur variété chez les divers peuples du monde dépend du climat, de la religion, des lois, du gouvernement, des beſoins, de l'éducation, des manieres & des exemples. A meſure que dans chaque nation une de ces cauſes agit avec plus de force, les autres lui cedent d'autant.

Pour juſtifier toutes ces vérités, il faudroit entrer dans des détails que les bornes de cet ouvrage ne ſauroient nous permettre; mais en jettant ſeulement les yeux ſur les différentes formes du gouvernement de nos climats temperés, on devineroit aſſez juſte par cette unique conſidération, les *mœurs* des citoyens. Ainſi, dans une république qui ne peut ſubſiſter que du commerce d'économie, la ſimplicité des *mœurs*, la tolérance en matiere de religion, l'amour de la frugalité, l'épargne, l'eſprit d'intérêt & d'avarice, devront néceſſairement dominer. Dans une monarchie limitée, où chaque citoyen prend part à l'adminiſtration de l'état, la liberté y ſera regardée comme un ſi grand bien, que toute guerre entrepriſe pour la ſoutenir, y paſſera pour un mal peu conſidérable; les peuples de cette monarchie ſeront fiers, généreux, profonds dans les ſciences & dans la politique, ne perdant jamais de vue leurs privileges, pas même au milieu du loiſir & de la débauche. Dans une riche monarchie abſolue, où les femmes donnent le ton, l'honneur, l'ambition, la galanterie, le goût des plaiſirs, la vanité, la molleſſe, ſeront le caractere diſtinctif des ſujets; & comme ce gouvernement produit encore l'oiſiveté, cette oiſiveté corrompant les *mœurs*, fera naître à leur place la politeſſe des manieres. *Voyez* MANIERES.

MOEURS, (*Poétique.*) ce mot à l'égard de l'épopée, de la tragédie ou de la comédie, déſigne le caractere, le génie, l'humeur des perſonnages qu'on fait parler. Ainſi, le terme de *mœurs* ne s'emploie point ici ſelon ſon uſage commun. Par les *mœurs* d'un perſonnage qu'on introduit ſur la ſcene, on entend le fonds, quel qu'il ſoit, de ſon génie, c'eſt-à-dire les inclinations bonnes ou mauvaiſes de ſa part, qui doivent le conſtituer de telle ſorte, que ſon caractere ſoit fixe, permanent, & qu'on entrevoye tout ce que la perſonne repréſentée eſt capable de faire, ſans qu'elle puiſſe ſe détacher des premieres inclinations par où elle s'eſt montrée d'abord: car l'égalité doit régner d'un bout à l'autre de la piece. Il faut tout craindre d'Oreſte dès la premiere ſcene d'Andromaque, juſqu'à n'être point étonné qu'il aſſaſſine Pyrrhus même aux piés des autels. C'eſt, pour ainſi dire, ce dernier trait qui met le comble à la beauté de ſon caractere & à la perfection de ſes *mœurs*.

Je ne ſai de tout tems quelle injuſte puiſſance
Laiſſe le crime en paix, & pourſuit l'innocence.
De quelque part enfin que je jette les yeux,
Je ne vois que malheurs qui condamnent les dieux.
Méritons leur courroux, juſtifions leur haine,
Et que le fruit du crime en précede la peine.

Voilà les traits que Racine emploie pour peindre le caractere, le génie, les *mœurs* d'Oreſte. Quelle conformité de ſes ſentimens, de ſes idées intérieures avec les actions qu'il commettra! Quelle façon ingénieuſe de prévenir le ſpectateur ſur ce qui doit arriver!

Ariſtote a raiſon de déclarer, qu'il faut que les *mœurs* ſoient bien marquées & bien exprimées; j'ajoute encore qu'il faut qu'elles ſoient toujours convenables, c'eſt-à-dire conformes au rang, à l'état, au tems, au lieu, à l'âge, & au génie de celui qu'on repréſente ſur la ſcene; mais il y a beaucoup d'art à faire ſupérieurement ces ſortes de peintures: & tout poëte qui n'a pas bien étudié cette partie, ne réuſſira jamais.

Il y a une autre eſpece de *mœurs*, qui doit régner dans tous les poëmes dramatiques, & qu'il faut s'attacher à bien caractériſer: ce ſont des *mœurs* nationales, car chaque peuple a ſon génie particulier. Ecoutez les conſeils de Deſpréaux:

Des ſiecles, des pays, étudiez les mœurs;
Les climats font ſouvent les diverſes humeurs.
Gardez donc de donner, ainſi que dans Clélie,
L'air, ni l'eſprit françois à l'antique Italie;
Et ſous des noms romains faiſant notre portrait,
Peindre Caton galant, & Brutus dameret.

Corneille a conſervé précieuſement les *mœurs*, ou le caractere propre des Romains; il a même oſé lui donner plus d'élévation & de dignité. Quelle magnificence de ſentimens ne met-il point dans la bouche de Cornélie, lorſqu'il la place vis-à-vis de Céſar?

Céſar, car le deſtin, que dans tes fers je brave,
Me fait ta priſonniere, & non pas ton eſclave;
Et tu ne prétends pas qu'il m'abatte le cœur,
Juſqu'à te rendre hommage, & te nommer ſeigneur.
De quelque rude coup qu'il m'oſe avoir frappée,
Veuve du jeune Craſſe, & du jeune Pompée,
Fille de Scipion, &, pour dire encore plus,
Romaine, mon courage eſt encore au-deſſus.

La ſuite de ſon diſcours renchérit même ſur ce qu'elle vient de dire; & ſa plainte eſt ſuperbe:

Céſar, de ta victoire, écoute moins le bruit;
Elle n'eſt que l'effet du malheur qui me ſuit:
Je l'ai portée en dot chez Pompée & chez Craſſe;
Deux fois du monde entier j'ai cauſé la diſgrace;
Deux fois, de mon hymen le nœud mal-aſſorti
A chaſſé tous les dieux du plus juſte parti:
Heureuſe en mes malheurs, ſi ce triſte hyménée,
Pour le bonheur de Rome, à Céſar m'eût donnée,
Et ſi j'euſſe avec moi, porté dans ta maiſon
D'un aſtre envenimé l'invincible poiſon!
Mais enfin, n'attends pas que j'abaiſſe ma haine;
Je te l'ai déja dit, Céſar, je ſuis Romaine:
Et quoique ta captive, un cœur comme le mien,
De peur de s'oublier, ne te demande rien.
Ordonne, & ſans vouloir qu'il tremble ou s'humilie,
Souviens-toi ſeulement que je ſuis Cornélie.

Le

Le grand Corneille n'a pas essuyé sur cela les reproches que l'on fait à Racine, d'avoir francisé ses héros, si on peut parler ainsi. Enfin, on n'introduit point des *mœurs* comme des modes, & il n'est point permis de rapprocher les caracteres, comme on peut faire le cérémonial & certaines bienséances. Achille, dans *Iphigénie*, ne doit point rougir de se trouver seul avec Clytemnestre.

Le terme de *mœurs*, veut donc être entendu fort différemment, & même il n'a trait en façon quelconque, à ce que nous appellons *morale*, quoiqu'en quelque sorte elle soit le véritable objet de la tragédie qui ne devroit, ce me semble, avoir d'autre but que d'attaquer les passions criminelles, & d'établir le goût de la vertu, d'où dépend le bonheur de la société. (*D. J.*)

MOEURS, (*Jurisprudence.*) signifie quelquefois *coutume & usage*; on connoît par les formules de Marculphe quelles étoient les *mœurs* de son tems. *Mœurs* signifie aussi quelquefois *conduite*, comme quand on dit information de vie & *mœurs*. *Voyez* INFORMATION.

MOEURS ou MORS, (*Géog.*) petite ville, château, & comté d'Allemagne, au cercle de Westphalie, près du Rhin. Elle appartient au duc de Cleves & de Juliers, & est à 7 lieues N. O. de Dusseldorp, 5 S. E. de Gueldres. *Long.* 24. 15. *lat.* 51. 23. (*D. J.*)

MOGADOR, (*Géogr.*) petite isle & château d'Afrique, au royaume de Maroc, à 5 milles de l'Océan. On croit que c'est l'île *Erythrée* des anciens. Il y a des mines d'or & d'argent dans une montagne voisine. *Long.* 8. *lat.* 31. 35. (*D. J.*)

MOGES DE MORUE, NOUES, ou NOS DE MORUE; ce sont les intestins de ce poisson, dans l'amirauté de la Rochelle.

MOGESTIANA, ou MONGENTIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie inférieure, que l'Itinéraire d'Antonin met sur la route de Sirmium à Trèves. Lazius conjecture que c'est aujourd'hui *Zika*. (*D. J.*)

MOGOL, L'EMPIRE DU (*Géogr.*) grand pays d'Asie dans les Indes, auxquelles il donne proprement le nom.

Il est borné au nord par l'Imaüs, longue chaîne de montagnes où sont les sources du Sinde & du Gange; & cette chaîne de montagnes sépare le *Mogol* de la grande Tartarie. Il a pour bornes à l'orient le royaume d'Aracan, dépendant de Pégu. Il se termine au midi par le golphe du Gange, & la presqu'île de Malabar & de Coromandel, dans laquelle sont comprises les nouvelles conquêtes du Décan, de Golconde, & de quelques autres pays. Enfin, il est borné du côté du couchant par la Perse & par les Agwans, qui occupent le pays de Candahar.

Timur-Bec, ou Tamerlan, fut le fondateur de l'empire des *Mogols* dans l'Indoustan; mais il ne soumit pas entierement le royaume de l'Inde; cependant ce pays, où la nature du climat inspire la mollesse, résista foiblement à la postérité de ce vainqueur. Le sultan Babar, arriere petit-fils de Tamerlan, fit cette conquête. Il se rendit maître de tout le pays, qui s'étend depuis Samarkande, jusqu'auprès d'Agra, & lui donna des lois qui lui valurent la réputation d'un prince sage. Il mourut en 1552.

Son fils Amayum pensa perdre ce grand empire pour toujours. Un prince Patane nommé *Chircha*, le détrôna, & le contraignit de se réfugier en Perse. Chircha regna heureusement sous la protection de Soliman. C'est lui qui rendit la religion des Osmalis dominante dans le *Mogol*. On voit encore les beaux chemins, les caravanserais, & les bains qu'il fit construire pour les voyageurs. Après sa mort & celle du vainqueur de Rhodes, une armée de Persans remit Amayum sur le trône.

Akébar, successeur d'Amayum, sut non-seulement se maintenir, mais étendre avec gloire les frontieres de son empire. A un esprit pénétrant, & à un courage intrépide, il joignit un cœur généreux, tendre & sensible. Il fit à l'Inde plus de bien qu'Alexandre n'eut le tems d'en faire. Ses fondations étoient immenses, & l'on admire toujours le grand chemin bordé d'arbres l'espace de 150 lieues, depuis Agra jusqu'à Lahor; c'est un ouvrage de cet illustre prince; il s'empoisonna par une méprise, & mourut en 1605.

Son fils Géhanguir suivit ses traces, regna 23 ans, & mourut à Bimberg en 1627.

Après sa mort ses petits-fils se firent la guerre, jusqu'à ce que l'un d'eux, nommé *Orangzeb* ou *Aurengzeb*, s'empara du trône sur le dernier de ses freres, le roi, & soutint un sceptre qu'il avoit ravi par le crime. Son pere vivoit encore dans une prison dure, il le fit périr par le poison, en 1666. Nul homme n'a mieux montré que le bonheur n'est pas le prix de la vertu. Ce scélérat, souillé du sang de toute sa famille, réussit dans toutes ses entreprises, & mourut sur le trône chargé d'années, en 1707.

Jamais prince n'eut une carriere si longue & si fortunée. Il joignit à l'empire du *Mogol*, les royaumes de Visapour & de Golconde, le pays de Carnate, & presque toute cette grande presqu'île que bordent les côtes de Cormandel & de Malabar. Cet homme qui eût péri par le dernier supplice, s'il eût pû être jugé par les lois ordinaires des nations, a été le plus puissant prince de l'univers. La magnificence des rois de Perse, toute éblouissante qu'elle nous a paru, n'étoit que l'effort d'une cour médiocre, qui étale quelque faste, en comparaison des richesses d'Orangzeb.

De tout tems les princes asiatiques ont accumulé des trésors; ils ont été riches de tout ce qu'ils entassoient, au-lieu que dans l'Europe, les princes sont riches de l'argent qui circule dans leurs états. Le trésor de Tamerlan subsistoit encore, & tous ses successeurs l'avoient augmenté. Orangzeb y ajouta des richesses étonnantes. Un seul de ses trônes a été estimé par Tavernier 160 millions de son tems, qui font plus de 300 du nôtre. Douze colomnes d'or, qui soutenoient le dais de ce trône, étoient entourées de grosses perles. Le dais étoit de perles & de diamans surmonté d'un paon, qui étaloit une queue de pierreries. Tout le reste étoit proportionné à cette étrange magnificence. Le jour le plus solemnel de l'année étoit celui où l'on pesoit l'empereur dans des balances d'or, en présence du peuple; & ce jour-là, il recevoit pour plus de 50 millions de présens.

Si jamais, continue M. Voltaire, le climat a influé sur les hommes, c'est assurément dans l'Inde; les empereurs y étaloient le même luxe, vivoient dans la même mollesse que les rois indiens dont parle Quinte-Curce, & les vainqueurs tartares prirent insensiblement ces mêmes mœurs, & devinrent indiens.

Tout ces excès d'opulence & de luxe n'a servi qu'au malheur du *Mogol*. Il est arrivé, en 1739, au petit-fils d'Orengzeb, nommé *Mahamat Scha*, la même chose qu'à Crésus. On avoit dit à ce roi de Lydie, vous avez beaucoup d'or, mais celui qui se servira du fer mieux que vous, vous enlevera cet or.

Thamas-Kouli-kan, élevé au trône de Perse, après avoir détrôné son maître, vaincu les Agwans, & pris Candahar, s'est avancé jusqu'à Déli, pour y enlever tous les trésors que les empereurs du *Mogol* avoient pris aux Indiens. Il n'y a guere d'exemples ni d'une plus grande armée que celle de Mahamad-Scha levée contre Thamas-Kouli-kan, ni d'une plus grande foiblesse. Il opposa 1200 mille hommes, dix mille pieces de canons, & deux mille éléphans armés en guerre au vainqueur de la Perse, qui n'avoit pas avec lui soixante mille combattans. Darius n'avoit pas armé tant de forces contre Alexandre.

La petite armée persane assiegea la grande, lui coupa les vivres, & la détruisit en détail. Le grand *mogol* Mahamad fut contraint de venir s'humilier devant Thamas-Kouli-kan, qui lui parla en maître, & le traita en sujet. Le vainqueur entra dans la capitale du *Mogol*, qu'on nous présente plus grande, & plus peuplée que Paris & Londres. Il traînoit à sa suite ce riche & misérable empereur, l'enferma dans une tour, & se fit proclamer en sa place.

Quelques troupes du *Mogol* prirent les armes dans Déli contre leurs vainqueurs, Thamas-Kouli-kan livra la ville au pillage. Cela fait, il emporta plus de trésor de cette capitale, que les Espagnols n'en trouverent à la conquête du Mexique. Ces richesses amassées par un brigandage de quatre siecles, ont été apportées en Perse par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Persans d'être long-tems le plus malheureux peuple de la terre. Elles y sont dispersées ou ensevelies pendant les guerres civiles, jusqu'au tems où quelque tyran les rassemblera.

Kouli-kan en partant du *Mogol* en laissa le gouvernement à un viceroi, & un conseil qu'il établit. Le petit-fils d'Oreg-zeb garda le titre de souverain, & ne fut qu'un fantôme. Tout est rentré dans l'ordre ordinaire, quand on a reçu la nouvelle que Thamas-Kouli-kan avoit été assassiné en Perse au milieu de ses triomphes.

Enfin, depuis dix ans, une nouvelle révolution a renversé l'empire du *Mogol*. Les princes tributaires, les vicerois ont tous secoué le joug. Les peuples de l'intérieur ont détrôné le souverain, & ce pays est devenu, comme la Perse, le théâtre des guerres civiles: tant il est vrai que le despotisme qui détruit tout le détruit finalement lui-même. C'est une subversion de tout gouvernement: il admet le caprice pour toute regle: il ne s'appuie point sur des lois qui assurent sa durée; & ce colosse tombé par terre dès qu'il n'a plus le bras levé,

C'eſt une belle preuve qu'aucun état n'a forme conſtante, qu'autant que les lois y regnent en ſouveraines.

De plus, il eſt impoſſible que dans un empire où des vicerois ſoudoyent des armées de vingt, trente mille hommes, ces vicerois obéiſſent long-tems & aveuglément. Les terres que l'empereur donne à ces vicerois, deviennent, dès là-même, indépendantes de lui. Les autres terres appartiennent aux grands de l'empire, aux rayas, aux nabab, aux omras. Ces terres ſont cultivées comme ailleurs par des fermiers, & par des colons. Le petit peuple eſt pauvre dans le riche pays du *Mogol*, ainſi que dans preſque tous les pays du monde; mais il n'eſt point ſerf & attaché à la glebe, ainſi qu'il l'a été dans notre Europe, & qu'il l'eſt encore en Pologne, en Bohème, & dans pluſieurs lieux de l'Allemagne. Le payſan dans toute l'Aſie peut ſortir de ſon pays quand il lui plait, & en aller chercher un meilleur, s'il en trouve.

On diviſe l'*empire du Mogol* en 23 provinces, qui ſont Déli, Agra, Lahor, Guzurate, Malhua, Patna, Barar, Brampour, Baglana, Ragemal, Multan, Cabul, Tata, Aſmir, Bacar, Ucen, Urécha, Cachemire, Décan, Nandé, Bengale, Viſapour, & Golconde.

Ces 23 provinces ſont gouvernées par 23 tyrans, reconnoiſſent un empereur amolli, comme eux, dans les délices, & qui dévorent la ſubſtance du peuple. Il n'y a point là de ces grands tribunaux permanens, dépoſitaires des lois, qui protegent le foible contre le fort.

L'Ermadoulet, premier miniſtre de l'empereur, n'eſt ſouvent qu'une dignité ſans fonctions. Tout le poids du gouvernement retombe ſur deux ſecrétaires d'état, dont l'un raſſemble les tréſors de l'empire, qui, à ce qu'on dit, monte par an à neuf cent millions, & l'autre eſt chargé de la dépenſe de l'empereur.

C'eſt un problème qui paroît d'abord difficile à réſoudre, que l'or & l'argent venu de l'Amérique en Europe, aille s'engloutir continuellement dans le *Mogol*, pour n'en plus ſortir, & que cependant le peuple ſoit ſi pauvre, qu'il y travaille preſque pour rien: mais la raiſon en eſt, que cet argent ne va pas au peuple: il va aux trafiquans qui payent des droits immenſes aux gouverneurs; ces gouverneurs en rendent beaucoup au grand mogol, & enfouiſſent le reſte.

La peine des hommes eſt moins payée que par-tout ailleurs dans cette contrée, la plus riche de la terre, parce que dans tout pays, le prix des journaliers ne paſſe guere leur ſubſiſtance & leur vêtement. L'extrème fertilité de l'Indouſtan, & la chaleur du climat, ſont que cette ſubſiſtance & ce vêtement ne coûtent preſque rien. L'ouvrier qui cherche des diamans dans les mines, gagne de quoi acheter un peu de ris & une chemiſe de coton; par-tout la pauvreté ſert à peu de frais la richeſſe.

L'empire du *Mogol* eſt en partie mahométan, en partie idolâtre, plongé dans les mêmes ſuperſtitions, & pires encore que du tems d'Alexandre. Les femmes ſe jettent en quelques endroits dans des buchers allumés ſur le corps de leurs maris.

Une choſe digne d'obſervation, c'eſt que dans ce pays-là les arts ſortent rarement des familles où ils ſont cultivés. Les filles des artiſans ne prennent des maris que du métier de leurs peres. C'eſt une coutume très-ancienne en Aſie, & qui avoit paſſé autrefois en loi dans l'Egypte.

Il eſt difficile de peindre un peuple nombreux, mêlangé, & qui habite cinq cent lieues de terrain. Tavernier remarque en général que les hommes & les femmes y ſont olivâtres. Il ajoute, que lorſqu'on a paſſé Lahor, & le royaume de Cachemire, les femmes du *Mogol* n'ont point de poil naturellement en aucune partie du corps, & que les hommes ont très peu de barbe. Thevenot dit qu'au royaume de Décan on marie les enfans extrêmement jeunes. Dès que le mari a dix ou douze ans, & la femme huit à dix, les parens les laiſſent coucher enſemble. Parmi ces femmes, il y en a qui ſe font découper la chair en fleurs, comme quand on applique des ventouſes. Elles peignent ces fleurs de différentes couleurs avec du jus de racines, de maniere que leur peau paroît comme une étoffe fleurdeliſée.

Quatre nations principales compoſent l'empire du *Mogol*; les Mahométans arabes, nommés *Patanes*; les deſcendans des Guebres, qui s'y réfugierent du tems d'Omar, les Tartares de Genzis-Kan & de Tamerlan; enfin les vrais Indiens en pluſieurs tribus ou caſtes.

Nous n'avons pas autant de connoiſſances de cet empire que de celui de la Chine; les fréquentes révolutions qui y ſont arrivées depuis Tamerlan, en ſont partie cauſe. Trois hommes, à la vérité, ont pris plaiſir à nous inſtruire de ce pays-là, le P. Catrou, Tavernier, & Bernier.

Le P. Catrou ne nous apprend rien d'original, & n'a fait que mettre en ordre divers mémoires. Tavernier ne parle qu'aux marchands, & ne donne guere d'inſtructions que pour connoître les grandes routes, faire un commerce lucratif, & acheter des diamans. Bernier ſeul ſe montre en philoſophe; mais il n'a pas été en état de s'inſtruire à fond du gouvernement, des mœurs, des uſages, & de la religion, ou plutôt des ſuperſtitions de tant de peuples répandus dans ce vaſte empire. (*D. J.*)

MOHABUT, ſ. m. (*Com.*) toile de coton de couleur; elle vient des Indes, en pieces de ſept aunes & demie de long, ſur trois quarts de large.

MOHATRA, (*Juriſprud.*) ou contrat *mohatra*, eſt un contrat uſuraire, par lequel un homme achete d'un marchand des marchandiſes à crédit & à très-haut prix, pour les revendre au même inſtant à la même perſonne argent comptant & à bon marché.

Ces ſortes de contrats ſont prohibés par toutes les lois: l'ordonnance d'Orléans, *art.* 141. défend à tous marchands & autres, de quelque qualité qu'ils ſoient, de ſuppoſer aucun prêt de marchandiſe appellé *perte de finance*, qui ſe fait par reventе de la même marchandiſe à perſonnes ſuppoſées, à peine de punition corporelle & de confiſcation de biens. *V.* USURE, USURIERS. (*A*)

MOHATZ, (*Géog.*) *Auamarcia*, bourgade de la baſſe Hongrie, dans le comté de Baraniwar; elle eſt fameuſe par les deux grandes batailles de 1526 & de 1687; la premiere, gagnée par Soliman II. contre Louis, dernier roi de Hongrie, qui y perdit la vie. Et la ſeconde gagnée par les Chrétiens, contre les Turcs. *Mohatz* eſt au confluent de la Coraſſe & du Danube. *Long.* 36. 8. *lat.* 45. 50. (*D. J.*)

MOHILOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la Lithuanie, au Palatinat de Mſciſlaw. Les Suédois y remporterent une grande victoire ſur les Moſcovites en 1707. Elle eſt ſur le Nieper, à 14 lieues S. d'Orſa, 20 S. O. de Mſciſlaw. *Long.* 49. 20. *lat.* 53. 58. (*D. J.*)

MOHOCKS ou MOHAWKS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une nation de ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, qui habitent la nouvelle Angleterre. Ils ne ſe vêtiſſent que des peaux des bêtes qu'ils tuent à la chaſſe, ce qui leur donne un aſpect très-effrayant; ils ne vivent que de pillage & traitent avec la derniere cruauté ceux qui ont le malheur de tomber entre leurs mains; mais ils ne ſont, dit-on, rien moins que braves, lorſqu'on leur oppoſe de la réſiſtance, on aſſure qu'ils ſont dans l'uſage d'enterrer tous vifs leurs vieillards, lorſqu'ils ne ſont plus propres aux brigandages & aux expéditions. En 1712. il s'éleva en Angleterre une troupe de jeunes débauchés qui prenoient le nom de *mohocks*, ils parcouroient les rues de Londres pendant la nuit, & faiſoient éprouver toutes ſortes de mauvais traitemens à ceux qu'ils rencontroient dans leurs courſes nocturnes.

MOI, (*Gramm.*) On ſait que ce pronom perſonnel ſignifie la même choſe que *je* ou *ego* des latins. On a condamné le *je* au mot *égoïſme*, mais cela n'empêche pas qu'on ne doive l'employer dans certaines occaſions; il s'enſuit encore moins, que le *moi* ne ſoit quelquefois ſublime ou admirablement placé; en voici des exemples.

Démoſthène dit dans ſa harangue pour Ctéſiphon. „ Qui empêcha l'Helleſpont de tomber ſous une domi„ nation étrangere? Vous, Meſſieurs; or quand je dis „ vous, je dis l'état; mais alors, qui eſt-ce qui conſa„ croit au ſalut de la république, diſcours, conſeils, ac„ tions, & ſe dévouoit totalement pour elle? *Moi*. Il „ y a bien du grand dans ce *moi*. „

Quand Pompée, après ſes triomphes, requit ſon congé dans les formes; le cenſeur lui demanda, dit Plutarque, s'il avoit fait toutes les campagnes portées par les ordonnances; Pompée répondit qu'il les avoit toutes faites; ſous quels généraux, répliqua le cenſeur, les avez-vous toutes faites? *Sous moi*, répondit Pompée; à cette belle réponſe, *ſous moi*, le peuple qui en ſavoit la vérité, fut ſi tranſporté de plaiſir, qu'il ne pouvoit ceſſer ſes acclamations & ſes battemens de mains.

Nous ne ceſſons pas nous mêmes encore aujourd'hui, d'applaudir au *moi* de Médée dans Corneille; la confidente de cette princeſſe lui dit, *act.* 1. *ſcène* 4.

Votre pays vous hait, votre époux eſt ſans foi,
Contre tant d'ennemis, que vous reſte-t-il?

A quoi Médée répond,

Moi;

Moi, *dis-je*, & *c'eſt aſſez*.

Toute la France a ſenti & admiré la hauteur & la grandeur de ce trait; mais ce n'eſt ni dans Démoſthène, ni

ni dans Plutarque, que Corneille a puisé ce *moi* de Médée, c'est en lui-même. Les génies du premier ordre, ont dans leur propre fonds les mêmes sources du bon, du beau, du grand, du sublime. (*D. J.*)

MOIGNON, s. m. (*en Anatomie*) est la partie supérieure de l'épaule, qui s'étend jusqu'à la nuque du col.

Ce mot est grec, & signifioit originairement un petit *manteau* ou *voile* dont on se couvroit les épaules.

Quelques auteurs appellent *épomis* la partie supérieure de l'humerus, mais les anciens médecins Grecs ne s'en servoient que pour marquer la partie musculeuse & charnue placée à l'endroit que nous venons de dire.

MOIGNON, (*Jardin.*) est une branche d'arbre un peu trop grosse qu'on a racourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pousser de nouvelles branches, & arrêter par-là la seve d'un arbre trop vigoureux.

MOIL, *voyez* SURMOLET.

MOILON, *voyez* MOELLON.

MOINE, *voyez* ANGE.

MOINE, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom qui signifie proprement *solitaire*, & qui dans un sens étroit s'entend de ceux, qui selon leur premiere institution, doivent vivre éloignés des villes & de tout commerce du monde.

Parmi les Catholiques, on le donne communément à tous ceux qui se sont engagés par vœu à vivre suivant une certaine regle, & à pratiquer la perfection de l'évangile.

Il y a toujours eu des Chrétiens, qui à l'imitation de S. Jean-Baptiste, des prophetes & des réchabites, se sont mis en solitude pour vaquer uniquement à l'oraison, aux jeûnes & aux autres exercices de vertu. On les appella *ascetes*, c'est-à-dire, *exercitans*, ou *moines*, c'est-à-dire *solitaires*, du grec *μόνος*, seul. *Voyez* ASCETES.

Il y en avoit dès les premiers tems dans le voisinage d'Alexandrie qui vivoient ainsi renfermés dans des maisons particulieres, méditant l'Ecriture-sainte, & travaillant de leurs mains. D'autres se retiroient sur des montagnes ou dans des déserts inaccessibles, ce qui arrivoit principalement pendant les persécutions. Ainsi S. Paul, que quelques-uns regardent comme le premier des solitaires Chrétiens, s'étant retiré fort jeune dans les déserts de la Thébaïde, pour fuir la persécution de Dece, l'an 250. de J. C. y demeura constamment jusqu'à l'âge de cent treize ans.

Le P. Pagi, Luc Holstenius, le P. Papebrok, Bingham dans ses antiquités ecclésiastiques, *liv. VII. c. j. §. 4.* reconnoissent que l'origine de la vie monastique ne remonte pas plus haut que le milieu du troisieme siecle. S. Antoine, Egyptien comme S. Paul, fut, selon M. l'abbé Fleury, le premier qui assembla dans le désert un grand nombre de moines. Cependant Bingham, remarque d'après S. Jerôme, que S. Antoine lui-même assuroit que S. Pacome avoit le premier rassemblé des moines en commun, & leur avoit donné une regle uniforme, ce qu'il n'exécuta que dans le quatrieme siecle. Mais il est facile de concilier ces contrariétés, en observant que S. Antoine fut le premier qui rassembla plusieurs solitaires en commun, qui habitoient dans le même désert, quoique dans des cellules séparées & dans des habitations éloignées les unes des autres, & qui se soumirent à la conduite de S. Antoine, au lieu que S. Pacome fonda dans le même pays les fameux monasteres de Tabenne.

Ses disciples qu'on nomma *cénobites*, parce qu'ils étoient réunis en communautés, vivoient trente ou quarante ensemble en chaque maison, & trente ou quarante de ces maisons composoient un monastere, dont chacun par conséquent comprenoit depuis 1200 moines jusqu'à 1600. Ils s'assembloient tous les Dimanches dans l'oratoire commun de tout le monastere. Chaque monastere avoit un abbé pour le gouverner, chaque maison un supérieur, un prevôt, *præpositum*, chaque dixaine de *moines* un doyen *decennarium*, & même de religieux préposés pour veiller sur la conduite de cent autres *moines*, *centenarios*. Toutes les monasteres reconnoissoient un seul chef & s'assembloient avec lui pour célébrer la Pâque, quelquefois jusqu'au nombre de cinquante mille cénobites, & cela des seuls monasteres de Tabenne, outre lesquels il y en avoit encore en d'autres parties de l'Egypte, ceux de Scété, d'Oxyrinque, de Nitrie, de Mareote. Ces *moines* Egyptiens ont été regardés comme les plus parfaits & les originaux de tous les autres.

S. Hilarion, disciple de S. Antoine, établit en Palestine des monasteres à-peu-près semblables, & cet institut se répandit dans toute la Syrie. Eustathe évêque de Sébaste, en établit dans l'Arménie & la Paphlagonie, & S. Basile qui s'étoit instruit en Egypte en fonda sur la fin du quatrieme siecle dans le Pont & dans la Cappadoce, & leur donna une regle qui contient tous les principes de la morale chrétienne. Dès-lors la vie monastique s'étendit dans toutes les parties de l'Orient, en Ethiopie, en Perse, & jusques dans les Indes. Elle étoit déja passée en occident dès l'an 340, que S. Athanase étant venu à Rome & y ayant apporté la vie de S. Antoine qu'il avoit composée, porta les fideles d'Italie à imiter le même genre de vie, il se forma des monasteres, des *moines* & des vierges sous la conduite des évêques. S. Ambroise & S. Eusebe de Verceil avoient fait bâtir des monasteres près de leurs villes épiscopales. Il y en eut un fameux dans l'île de Lérins en Provence, & les petites îles des côtes d'Italie & de Dalmatie, furent bien-tôt peuplées de saints solitaires. On regarde S. Martin, comme le premier instituteur de la vie monastique dans les Gaules, elle passa un peu plus tard dans les îles Britanniques. Mais dans tout l'occident la discipline n'étoit pas si exacte qu'en orient; on y travailloit moins, & le jeûne y étoit moins rigoureux.

Il y avoit des hermites ou anachoretes, c'est-à-dire des *moines* plus parfaits, qui après avoir vécu long-tems en communauté pour dompter leurs passions & s'exercer à toutes sortes de vertus, se retiroient plus avant dans les solitudes, pour vivre en des cellules séparées plus détachés des hommes & plus unis à Dieu. C'étoit ainsi que s'achevoient pour l'ordinaire les plus illustres solitaires, *voyez* ANACHORETES; mais l'abbé conservoit son autorité sur eux.

Les *moines* étoient pour la plûpart laïques, & même leur profession les éloignoit des fonctions ecclésiastiques. Il ne falloit d'autre disposition pour le devenir que la bonne volonté, un desir sincere de faire pénitence & d'avancer dans la perfection. Il ne faut pourtant pas s'imaginer qu'on les y admît sans épreuve; Pallade *dans son histoire de Lausiaque, ch. xxxviij.* dit expressément, que celui qui entre dans le monastere & qui ne peut pas en soutenir les exercices pendant trois ans, ne doit point être admis. Mais que si durant ce terme, il s'acquite des œuvres les plus difficiles, on doit lui ouvrir la carriere: *in stadium prodeat*. Voilà l'origine bien marquée du noviciat usité aujourd'hui, mais restraint à un tems plus court. *Voyez* NOVICIAT.

Au reste, on y recevoit des gens de condition & de tout âge, même de jeunes enfans que leurs parens offroient pour les faire élever dans la pieté. Le onzieme concile de Tolede avoit ordonné, qu'on ne leur fît point faire profession avant l'âge de dix-huit ans & sans leur consentement, dont l'évêque devoit s'assurer. Le quatrieme concile de la même ville par une disposition contraire, attacha perpétuellement aux monasteres ceux que leurs parens y avoient offert dès l'enfance; mais cette décision particuliere n'a jamais été autorisée par l'Eglise. Les esclaves étoient aussi reçus dans les monasteres comme les libres, pourvû que leurs maîtres y consentissent. Les gens mariés n'y pouvoient entrer sans le consentement de leurs femmes, ni les femmes sans celui de leurs maris, ni les gens attachés à la cour par quelqu'emploi, que sous le bon plaisir du prince.

Tout l'emploi des *moines* consistoit dans la priere & dans le travail des mains. Les évêques néanmoins tiroient quelquefois les *moines* de leur solitude pour les mettre dans le clergé; mais ils cessoient alors d'être *moines*, & ils étoient mis au nombre des clercs. S. Jerome distingue toujours ces deux genres de vie: *alia monachorum est causa*, dit-il dans son épître à Héliodore, *alia clericorum*, *clerici pascunt oves*; & ailleurs; monachus *non docentis habet officium, sed plangentis*, *epist. 55. ad Ripar*. Quand on leur eut permis de s'approcher des villes ou même d'y habiter pour être utiles au peuple; la plûpart d'entr'eux s'appliquerent aux lettres, aspirerent à la cléricature, & se firent promouvoir aux ordres, sans toutefois renoncer à leur premier état. Ils se rendirent alors utiles aux évêques en Orient, & acquirent de la réputation sur-tout dans l'affaire de Nestorius; mais parce que quelques-uns abuserent de l'autorité qu'on leur avoit donnée; le concile de Chalcédoine statua, que les *moines* seroient soumis entierement aux évêques, sans la permission desquels ils ne pourroient bâtir aucun monastere, & qu'ils seroient éloignés des emplois ecclésiastiques, à-moins qu'ils n'y fussent appellés par leurs évêques. Ils n'avoient alors d'autre temporel, que ce qu'ils gagnoient par le travail de leurs mains, mais ils avoient part aux aumônes que l'évêque leur faisoit distribuer, & le peuple leur faisoit aussi des charités. Il y en avoit néanmoins qui gardoient quelque chose de leur patrimoine, ce que S. Jerome n'approuvoit pas. Pour ce qui est du spirituel, ils se trouvoient à l'église épiscopale ou à la paroisse avec le peuple, ou bien on leur accordoit de faire venir chez eux un prêtre pour leur administrer les Sacremens. Enfin, ils obtinrent d'avoir un prêtre qui fût de leur corps, puis

d'en

d'en avoir plusieurs, ce qui leur donna occasion de bâtir des églises joignant leurs monasteres, & de former un corps régulier composé de clercs & de laïques.

Tous les vrais *moines* étoient cénobites ou anachoretes; mais il y eut bientôt deux especes de faux *moines*. Les uns demeuroient fixes, à la vérité, mais seuls, ou seulement deux ou trois ensemble, indépendans & sans conduite; prenant pour regle leur volonté particuliere, sous prétexte d'une plus grande perfection: on les nommoit *sarabaites*, *voyez* SARABAÏTES. Les autres que l'on nommoit *gyrovagues*, ou *moines errans*, & qui étoient les pires de tous, couroient continuellement de pays en pays, passant par les monasteres sans s'arrêter en aucun comme s'ils n'eussent trouvé nulle part une vie assez parfaite. Ils abusoient de l'hospitalité des vrais *moines*, pour se faire bien traiter: ils entroient en tous lieux, se mêloient avec toutes sortes de personnes, sous prétexte de les convertir, & menoient une vie dereglée à l'abri de l'habit monastique qu'ils deshonnoroient.

Bingham observe que les premiers *moines* qui parurent en Angleterre & en Irlande, furent nommés *apotactiques* & cela du tems des Pictes & des Saxons, avant que saint Augustin y eût été envoyé par le pape saint Grégoire; mais il ne dit rien de positif sur l'origine de ce nom. Il parle aussi, après Bede, des deux monasteres de Banchor ou de Bangor, situés l'un en Angleterre, & l'autre en Irlande, dans lesquels on comptoit plusieurs milliers de *moines*. Il parle aussi de différens autres noms donnés, mais moins communément aux anciens *moines*, comme ceux d'*asceteſ*, de *studites*, de *stylites*, de *silentiaires*, de *Βοσκοὶ*, c'est-à-dire *paissans*, donné aux *moines* de Syrie & de Mésopotamie, parce qu'ils ne vivoient que d'herbes qu'ils fauchoient dans les champs & sur les montagnes: on les appelloit encore, selon le même auteur, *hesychastes* ou *quiétistes*, à cause de la vie tranquille & retirée qu'ils menoient; *continens* & *renonçans*, parce qu'ils renonçoient au monde & au mariage; quelquefois *philosophes* & *philothées*, c'est-à-dire *amateurs de la sagesse* ou *de Dieu*; *cellulani* & *insulani*, parce qu'ils habitoient dans des cellules, ou se retiroient dans des îles. Bingham. *origi. Eccles. tom. III. lib. vij. c. ij. p. 35. & suiv.*

Il y avoit près de deux siecles que la vie monastique étoit en vigueur quand saint Benoît, après avoir longtems vécu en solitude, & long-tems gouverné des *moines*, écrivit sa regle pour le monastere qu'il avoit fondé au mont Cassin, entre Rome & Naples. Il la fit plus douce que celle des Orientaux, permettant un peu de vin & deux sortes de mets, outre le pain; mais il conserva le travail des mains, le silence exact & la solitude: cette regle fut trouvée si sage, qu'elle fut volontairement embrassée par la plûpart des *moines* d'occident, & elle fut bientôt apportée en France. Le *moine* saint Augustin l'introduisit en Angleterre sur la fin du vj. siecle.

Les Lombards en Italie, & les Sarrasins en Espagne, désolerent les monasteres; les guerres civiles qui affligerent la France sur la fin de la premiere race, causerent aussi un grand relâchement: on commença à piller les monasteres qui étoient devenus riches par les donations que la vertu des *moines* attiroit, & que leur travail augmentoit. L'état étant rétabli sous Charlemagne, la discipline se rétablit aussi sous sa protection, par les soins de saint Benoît d'Aniane, à qui Louis le Débonnaire donna ensuite autorité sur tous les monasteres. Cet abbé donna les instructions sur lesquelles fut dressé, en 817, le grand réglement d'Aix-la-Chapelle; mais il resta beaucoup de relâchement: le travail des mains fut méprisé, sous prétexte d'étude & d'oraison: les abbés devinrent des seigneurs ayant des vassaux, & étant admis aux parlemens avec les évêques, avec qui ils commençoient à faire comparaison: ils prenoient parti dans les guerres civiles, comme les autres seigneurs: ils armoient leurs vassaux & leurs serfs; & souvent ils n'avoient pas d'autre moyen de se garantir du pillage: d'ailleurs il y avoit des seigneurs laïcs qui, sous prétexte de protection, se mettoient en possession des abbayes, ou par concession des rois, ou de leur propre autorité, & prenoient même le titre d'abbés. Les Normands qui couroient la France en même tems, acheverent de tout ruiner. Les *moines* qui pouvoient échapper à leurs ravages, quittoient l'habit & revenoient chez leurs parens, prenoient les armes, ou faisoient quelque trafic pour vivre. Les monasteres qui restoient sur pié, étoient occupés par des *moines* ignorans, souvent jusqu'à ne savoir pas lire leur regle, & gouvernés par des supérieurs étrangers ou intrus. Fleuri, *Instit. au droit ecclés. tom. I. part. I. c. xxj.*

Au milieu de ces miseres, ajoute le même auteur, saint Odon commença à relever la discipline monastique dans la maison de Cluny, fondée par les soins de l'abbé Bernon, en 910, *voyez* CLUNY. Elle reprit encore un nouveau lustre dans celle de Cîteaux, fondée par saint Robert, abbé de Molesme, en 1098, *voyez* CITEAUX. Dans l'onzieme siecle on travailla à la réformation du clergé séculier, & c'est ce qui produisit les diverses congrégations de chanoines réguliers, auxquels on confia le gouvernement de plusieurs paroisses, & dont on forma même des chapitres dans quelques églises cathédrales, sans parler du grand nombre de maisons qu'ils fonderent par toute l'Europe. Les croisades produisirent aussi un nouveau genre de religion; ce furent les ordres militaires & hospitaliers, *voyez* CHANOINES REGULIERS, ORDRES & HOSPITALIERS. A ceux-ci succéderent les ordres mendians: saint Dominique & S. François d'Assise en furent les premiers instituteurs, & à leur exemple, on en forma plusieurs autres, dont les religieux faisoient profession de ne point posséder de biens, même en commun, & de ne subsister que des aumônes journalieres des fideles. Ils étoient clercs la plûpart, s'appliquant à l'étude, à la prédication, & à l'administration de la pénitence, pour la conversion des hérétiques & des pécheurs. Ces fonctions vinrent principalement des Dominicains; le grand zele de pauvreté vint principalement des Franciscains: mais en peu de tems tous les mendians furent uniformes, & on auroit peine à croire combien ces ordres s'étendirent promptement. Ils prétendoient rassembler toute la perfection de la vie monastique & de la vie cléricale; l'austérité dans le vivre & le vêtement, la priere, l'étude & le service du prochain. Mais les fonctions cléricales leur ont ôté le travail des mains; la solitude & le silence des anciens *moines*, & l'obéissance à leurs supérieurs particuliers, qui les transférerent souvent d'une maison, ou d'une province à l'autre, leur a ôté la stabilité des anciens clercs, qui demeuroient toûjours attachés à la même église, avec une dépendance entiere de leur évêque, *voyez* MENDIANS.

Les anciens *moines*, comme nous l'avons dit, étoient soumis à la jurisdiction des ordinaires; les nouveaux ordres ont tenté de s'y soustraire, par des privileges & des exemptions qu'ils ont de tems en tems obtenues des papes. Mais le concile de Trente a ou restreint ou révoqué ces privileges, & rappellé les choses au droit commun; en sorte que les réguliers ne peuvent s'immiscer dans le ministere ecclésiastique, sans l'approbation des évêques.

Depuis le commencement du xvj. siecle, il s'est élevé plusieurs congrégations de clercs réguliers, tels que les Théatins, les Jésuites, les Barnabites, &c. dont nous avons parlé en détail sous leurs titres particuliers. *Voyez* THEATINS, JESUITES, &c.

Ainsi tous les ordres religieux, depuis leur établissement jusqu'à présent, peuvent être rapportés à cinq genres: *moines*, chanoines, chevaliers, religieux mandians, clercs réguliers.

Les Grecs ont aussi des *moines* qui, quoique différens entre eux, regardent tous saint Basile comme leur pere & leur fondateur, & pratiquent ses constitutions avec la derniere régularité. Ils n'ont pourtant pas tous la même discipline générale, ou façon de vivre. Les uns s'appellent κοινοβιακοὶ, & les autres ἰδιόῤῥυθμοι. Les premiers sont ceux qui demeurent ensemble & en commun, qui mangent dans un même réfectoire, qui n'ont rien de particulier entre eux pour l'habit, & qui ont enfin les mêmes exercices. Ils sont ainsi nommés de κοινὸς, *commun*, & de βίος, *vie*, c'est-à-dire *religieux qui vivent en commun*. Il y a néanmoins deux ordres parmi eux; car les uns se disent être *du grand & angélique habit*, lesquels sont d'un rang plus élevé & plus parfait que les autres, qu'on appelle *du petit habit*, qui sont d'un rang inférieur, & ne menent pas une vie si parfaite que les premiers. *Voyez* ANGELIQUE.

Ceux qu'on nomme ἰδιόῤῥυθμοι, vivent comme il leur plaît, ainsi que porte leur nom, composé du grec ἴδιος, *propre* ou *particulier*, & ῥυθμὸς, *regle* ou *mesure*. C'est pourquoi avant que de prendre l'habit, ils donnent une somme d'argent pour avoir une cellule, & quelques autres choses du monastere. Le célerier leur fournit du pain & du vin, de même qu'aux autres; & ils pourvoient eux-mêmes au reste. Exempts de tout ce qu'il y a d'onéreux dans le monastere, ils s'appliquent à leurs affaires. Quand quelqu'un de ceux-ci est prêt à mourir, il legue, par testament, ce qu'il possede tant dedans que dehors le monastere, à celui qui l'a assisté dans ses besoins. Celui-ci augmente encore par son industrie, les biens dont il a hérité; & laisse par testament, ce qu'il

a acquis

a acquis à celui qu'il a pris aussi pour compagnon. Le reste du bien qu'il possede, c'est-à-dire, ce que son maître lui avoit laissé en mourant, demeure au monastere qui le vend ensuite. Il s'en trouve néanmoins de si pauvres parmi ces derniers *moines*, que n'ayant pas de quoi acheter un fonds, ils sont obligés de donner tout leur travail au monastere, & de s'appliquer aux plus vils emplois : ceux-là sont tout pour le profit du couvent.

Il y a un troisieme ordre de ces *moines*, auxquels on a donné le nom d'*anachoretes* : ceux-ci ne pouvant travailler ni supporter les autres charges du monastere, achetent une cellule dans un lieu retiré, avec un petit fonds dont ils puissent vivre ; & ne vont au monastere qu'aux jours de fêtes pour assister à l'office : ils retournent ensuite à leurs cellules, où ils s'occupent à leurs affaires ou à leurs prieres. Il y a quelquefois de ces anachoretes qui sortent de leur monastere avec le consentement de l'abbé, pour mener une vie plus retirée & s'appliquer davantage à la méditation. Le monastere leur envoie une fois ou deux le mois des provisions, lorsqu'ils ne possedent ni fond ni vignes ; mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'abbé, louent quelque vigne voisine de leur cellule, la cultivent & en mangent les fruits, ou ils vivent de figues & de quelques fruits semblables ; on en voit aussi qui gagnent leur vie à écrire des livres. Les monasteres de la Grece sont ordinairement vastes, bien bâtis, avec de fort belles églises, où les *moines* chantent l'office jour & nuit.

Outre ces *moines*, il y a des moinesses qui vivent en communauté, & qui sont renfermées dans des monasteres, sous la regle de saint Basile. Elles ne sont pas moins austeres que les *moines*, dans tout ce qui concerne la vie monastique. Elles ont une abbesse ; mais leur monastere dépend toujours d'un abbé qui leur donne un *moine* des plus anciens & des plus vertueux, pour les confesser & leur administrer les autres sacremens. Il dit la messe pour elles, & regle les autres offices. Ces religieuses ont la tête rasée, & portent toutes un habit de laine noire, avec un manteau de même couleur. Elles ont les bras couverts jusqu'au bout des doigts ; chacune a sa cellule séparée, où il y a de quoi se loger tant en haut qu'en bas, & celles qui sont les plus riches, ont une servante : elles nourrissent même quelquefois, dans la maison, de jeunes filles qu'elles élevent dans la piété. Lorsqu'elles ont rempli les obligations de leur état, elles font des ouvrages à l'aiguille, & des ceintures qu'elles vendent aux laïcs & même aux Turcs, qui témoignent du respect pour ces religieuses. *Leo Allatius, lib. III. de ecclés. orient.*

Bingham prétend que les anciens *moines* ne faisoient point de profession ni de vœux. Cependant ce qu'on lit dans saint Basile, *Epist. Can. c. xix.* paroît directement contraire à la premiere de ces prétentions : *Virorum professiones*, dit ce pere, *non novimus præter quam si qui se ipsos monachorum ordini addixerint ; qui tacite videntur cœlibatum admittere. Sed in illis quoque illud existimo præcedere oportere, ut ipsi interrogentur & evidens eorum accipiatur professio.* Ce S. docteur, qui avoit tracé des regles aux *moines* qu'il institua, jugeoit donc que la profession tacite ne suffisoit pas ; mais qu'il en falloit une expresse, publique & solemnelle : & il y a tout lieu de croire que les *moines* d'Egypte, chez qui il avoit puisé ces regles les pratiquoient. Pour répondre à sa seconde objection, il est bon de distinguer les tems & les faits. S. Athanase écrivant au *moine* Dracone, lui dit qu'il y a eu des *moines* mariés, & qui ont eu des enfans, & d'autres *moines* qui n'ont point eu de postérité : *Monachi autem reperiuntur qui filios suscepêre .... Monachos autem nullam posteritatem habuisse cernimus.* Car outre qu'on peut très-bien entendre ce passage de *moines* dont les uns ont eu des enfans avant que d'entrer dans le monastere, & dont les autres n'en ont jamais eu, parce qu'ils y sont entrés si jeunes qu'ils n'ont pu se marier, ni vivre dans le siecle, ce qui n'exclut, ni dans les uns ni dans les autres, le vœu de continence : Marc-Antoine de Dominis, & Bingham lui-même, reconnoissent que ces sortes de *moines* qui avoient eu des enfans, étoient des *moines* séculiers, c'est-à-dire, des chrétiens qui n'avoient pas renoncé au monde, comme les *moines* disciples de saint Antoine ou de saint Pacôme : c'étoient des chrétiens fervens qui vivoient dans le siecle avec leurs femmes ; & qui pratiquoient toutefois la vie ascétique, c'est-à-dire l'exercice des vertus chrétiennes dans leur état. Or qu'est-ce que tout cela a de commun avec les *moines* proprement dits ? Concluroit-on que ceux-ci ne renonçoient pas à leurs biens & à leurs possessions, parce que ces *moines* séculiers conservoient leurs biens. Il seroit donc aussi absurde de conclure de ce que ceux-ci ne renonçoient pas au mariage, que les premiers n'y renonçoient pas non plus. Mais, ajoute Bingham, les mariages contractés par les *moines* après leur entrée en religion, n'ont jamais été déclarés nuls & invalides par la primitive Eglise. Il n'apporte aucun fait en preuve, mais il nous fournit lui-même une réponse victorieuse : que le concile de Chalcédoine, tenu en 451, avoit statué, *canon xvj. Virginem quæ se Domino Deo dedicavit, similiter & monachos non licere matrimonio conjungi.* Il déclare donc déjà ces mariages illicites ; mais depuis l'autorité temporelle, réunie à la puissance spirituelle, les a déclarés nuls : lui en contestera-t-on le droit ? Et ces mariages étoient-ils légitimes en Angleterre avant le schisme ?

Le même auteur déclame aussi fort vivement contre l'habillement des différens ordres de *moines*. On peut voir ce que nous avons dit sur cette matiere, sous le mot Habits, où l'on trouvera des raisons capables de satisfaire tout esprit non prévenu.

Moine des Indes, *voyez* Rhinoceros.

Moines blancs, est un nom commun à plusieurs ordres religieux, & qu'on leur donne, parce qu'ils sont habillés de blanc. Tels sont les chanoines réguliers de saint Augustin, les prémontrés, les feuillans, &c.

Moines noirs, est aussi un nom commun donné à plusieurs autres ordres religieux, dont les membres portent des habits noirs, tels que les Bénédictins, &c.

Moine, *terme d'Imprimerie*, se dit de l'endroit d'une feuille imprimée, qui n'ayant point été touché avec la balle, par l'ouvrier de la presse, vient blanc, ou pâle, tandis que le reste de la feuille est imprimé comme il convient. Ce défaut vient, ou de la précipitation, ou de l'inattention de l'ouvrier.

MOINEAU, Moineau franc, Passereau, Passe Paisse, Passerat, Pierrot, Moucet, Moisson ; *passer domesticus*, s. m. (*Hist. nat. Ornithologie.*) oiseau qui est très-connu ; il pese une once & un huitieme ; il a environ six pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; son bec est épais & long à peine d'un demi-pouce. La femelle a le bec de couleur brune, il est noir dans le mâle, excepté la racine qui a une couleur jaunâtre près les coins de la bouche ; l'iris des yeux est couleur de noisette ; les pattes sont de couleur de chair mêlée de brun, & les ongles noirs.

La tête est de couleur brune cendrée, & le menton noir ; il y a de chaque côté au-dessus des yeux deux petites taches blanches, & une bande de couleur de châtain derriere les yeux ; les plumes qui couvrent les oreilles sont cendrées ; la gorge est d'un blanc cendré. Il y a de chaque côté au-dessous des oreilles une large tache blanche ; le ventre & la poitrine sont blancs ; les plumes qui séparent le cou d'avec le dos, sont rousses du côté extérieur du tuyau, & noires du côté intérieur. Le reste du dos & le croupion, sont comme dans les grives, d'une couleur verte mêlée de brun & de cendré. La femelle n'a pas de taches blanches au cou, ni au-dessus des yeux comme le mâle ; elle en differe encore par la couleur de la tête & du cou, qui est la même que celle du croupion. En général, les couleurs de la femelle sont moins foncées que celles du mâle : on compte dans chaque aile dix-huit grandes plumes, qui ont une couleur brune, à l'exception des bords qui sont roussâtres. Il y a une bande blanche qui s'étend depuis la fausse aile jusqu'à l'articulation suivante ; les petites plumes qui sont au-dessus de cette bande blanche, ont une couleur de châtain ; & celles qui sont au-dessous sont noires, à l'exception des bords extérieurs, dont la couleur est rousse. Toutes les plumes de la queue sont d'un brun noirâtre, & ont les bords roussâtres ; la couleur des *moineaux* varie ; on en voit de blancs, de jaunes, &c. Willughby, *Ornith. Voyez* Oiseau.

Moineau de haie, oiseau qui est le même que le *moineau* franc ; il n'en differe qu'en ce qu'il vit & qu'il niche dans les haies & sur les arbres. *Voyez* Moineau.

Moineau de jonc, *passer arundinaceus, minor, au cannevarola*, Ald. oiseau qui est de la grosseur de la gorge rouge, ou un peu plus petit. Il reste dans les endroits plantés de joncs & de roseaux ; il a un peu plus de cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & sept pouces quatre lignes d'envergure. Le bec paroît un peu large, & il a cinq lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; la piece inférieure est presque blanchâtre, & la supérieure noirâtre. Cet oiseau a l'iris des yeux de couleur de noisette, le dedans de la bouche jaune, & la langue fourchue ; & divisée en filamens. Les plumes de la partie postérieure du dos sont d'un brun verdâtre ; cel-

celles de la partie antérieure ont une teinte cendrée. Le milieu de la poitrine est blanc, la gorge & le bas-ventre ont une teinte de jaune; les côtés du corps sont d'un verd jaunâtre, la plante des piés est de cette même couleur, le bec & les pattes sont fort gros; la femelle ressemble au mâle. Willughby. *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOINEAU A LA SOUCIE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU A TÊTE ROUGE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU AU COLLIER JAUNE, *voyez* FRIQUET.

MOINEAU DE MONTAGNE, *passer montanus*, oiseau qui a cinq pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles; la langue est un peu fourchue; les plumes du menton sont noires, l'iris des yeux est de couleur de noisettes; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire qui est entourée de blanc; cette couleur blanche s'étend presque jusqu'au milieu du cou, & forme un collier; la tête est d'un brun rougeâtre; les petites plumes extérieures du dos sont rousses, & les intérieures noires; le croupion est brun ou d'un jaune cendré; le ventre & la poitrine ont une couleur blanche sale; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile; la pointe des petites plumes du second & du troisieme rang de l'aile est blanche seulement dans celles qui suivent les huit ou dix premieres; la queue a deux pouces de longueur; elle est composée de douze plumes, toutes à-peu-près également longues; le bec a un peu plus d'un demi-pouce de longueur; il est jaune, à sa racine vers les coins de la bouche; tout le reste est noir. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOINEAU DES INDES, *passer indicus*, *macrourus rostro miniaceo*, Ald. (*Pl. XII. fig.* 2.) oiseau qui est de la grosseur du moineau ordinaire; il a le bec court, épais, & d'un très-beau rouge; la tête est d'une couleur noirâtre, mêlée de verd bleuâtre; cette couleur s'étend sur le dos. La face supérieure des aîles a aussi cette même couleur; mais elle est mêlée de noir, de blanc, & de jaune; les grandes plumes n'ont point de jaune; elles sont noires, à l'exception des barbes intérieures, qui ont une couleur cendrée: la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine & le ventre sont blancs; la queue est double, comme dans le paon mâle, parce que cet oiseau a quatre plumes longues, étroites, & d'un fort beau noir, qui forment une très-longue queue; ces plumes ont huit pouces trois lignes de longueur, & sont soutenues par une seconde queue beaucoup plus courte & blanchâtre; les pattes & les piés ont des taches noires & blanches; les ongles sont noirs, très-pointus, & crochus comme dans les oiseaux de proie. Willughby, *Ornith. Voy.* OISEAU.

MOINEAU, *en terme de Fortification*, est un bastion beaucoup plus petit que les autres, qu'on place quelquefois au milieu des courtines, lorsque les lignes de défense excedent la portée du fusil, & que le côté du polygone est trop petit pour construire un bastion plat. *Voyez* BASTION PLAT.

MOINELAY *ou* OBLAT, soldat estropié que différentes abbayes royales en France étoient obligés de recevoir, & de lui donner une portion comme à un autre moine. L'*oblat* étoit obligé de balayer l'église & de sonner les cloches. Louis XIV, en fondant les invalides y attacha les fonds dont les abbayes royales étoient chargées à l'occasion des soldats hors de service. Depuis la fondation de cet hôtel, il n'y a plus de *moinelay*. *Voyez* HÔTEL DES INVALIDES.

MOINGONA, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale, dans la Louisiane. Elle prend sa source au midi du pays des Timons; & après un cours de près de cent lieues, elle se décharge dans le Mississipi, vers les 40. 35. de *latit.* nord, à 40 lieues au-dessus de l'embouchure du Missouri. (*D. J.*)

MOINS, terme fort en usage *en Algebre*, & que l'on désigne par ce signe $-$; ainsi $5-3$ s'exprime ainsi, *cinq moins trois*; ce qui veut dire que 3 est retranché de 5; le signe $-$ ou *moins*, est le signe de la soustraction; il est opposé à $+$ *plus*, qui est le signe de l'addition. *Voy.* NÉGATIF.

MOIRÉ, *voyez* MOERE.

MOIS, s. m. (*Astronomie & Chronologie.*) c'est la douzieme partie de l'année. *Voyez* ANNÉE.

Comme il y a différentes especes d'années, il y a aussi différentes especes de *mois* suivant l'astre particulier par les révolutions duquel on les détermine, & les usages particuliers auxquels on les destine, comme *mois* solaire, *mois* lunaire, *mois* civil, *mois* astronomique, &c.

Mois solaire, c'est l'espace de tems que le soleil emploie à parcourir un signe entier de l'écliptique. *Voyez* SOLEIL.

Si on a égard au vrai mouvement du soleil, les *mois* solaires sont inégaux, puisque le soleil est plus long-tems dans les signes d'hyver que dans ceux d'été.

Mais comme il parcourt constamment tous les douze signes en 365^{j}. 5^{h}. $49'$. on aura la quantité du *mois* moyen en divisant ce nombre par douze; & d'après ce principe on déterminera la quantité du *mois* solaire de 30^{j}. 10^{h}. $29'$. $5''$.

Les *mois* lunaires sont ou synodiques ou périodiques.

Le *mois* lunaire synodique qui s'appelle simplement *mois lunaire* ou *lunaison*, c'est l'espace de tems compris entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes. *Voyez* SYNODIQUE & LUNAISON.

La quantité du *mois* synodique est de 29^{j}. 12^{h}. $44'$. $3''$. $11'''$. *Voyez* LUNE.

Le *mois lunaire périodique*, c'est l'espace de tems dans lequel la lune fait son tour dans le zodiaque, c'est-à-dire le tems qu'elle emploie à revenir au même point du zodiaque d'où elle est partie. *Voyez* PÉRIODIQUE.

La quantité de ce *mois* est de 27^{j}. 7^{h}. $43'$. $8''$.

Les anciens romains se sont servi des *mois* synodiques lunaires, & les ont fait alternativement de 29 & 30 jours; ils marquoient les différens jours de chaque *mois* par trois termes, *calendes*, *nones & ides*. *Voyez* CALENDES, NONES & IDES.

Mois astronomique ou *naturel*, c'est celui qui est mesuré par quelqu'intervalle exact correspondant au mouvement du soleil ou de la lune.

Tels sont les *mois* lunaires & solaires dont nous avons déja parlé, sur quoi il faut remarquer que ces *mois* ne sont point d'usage dans la vie civile, où on demande que les *mois* commencent & finissent à un jour marqué; c'est ce qui fait qu'on a recours à une autre sorte de *mois*.

Mois civil ou *commun*, c'est un intervalle d'un certain nombre entier de jours qui approche beaucoup de la quantité de quelques *mois* astronomiques, soit lunaires, soit solaires. *Voyez* JOURS.

Les *mois civiles* sont différens, suivant les différens *mois* astronomiques auxquels ils répondent.

Comme le *mois* lunaire synodique est de 29^{j}. 12^{h}. $44'$. $3''$. $11'''$. les *lois mois lunaires civils* devroient être alternativement de 29 à 30 jours, pour conserver autant qu'il seroit possible l'accord avec les vrais *mois* lunaires. Cependant si tous les mois étoient alternativement de 29 & de 30 jours, on négligeroit $44'$. $3''$. $11'''$, qui au bout de 948 *mois* font un *mois* de 29 jours; il faut ajouter à la fin de chaque 948e *mois* un *mois* de 29 jours, ou bien il faut faire, si l'on aime mieux, chaque 33e *mois de* 30 jours, ainsi que le 32e, parce que ces $44'$. $3''$. $11'''$. font un jour au bout de 33 *mois*.

C'étoit-là le *mois* qui étoit d'usage civil ou commun parmi les Grecs, les Juifs & les Romains, jusqu'au tems de Jules-César.

Sous Auguste, le sixieme *mois*, qui jusqu'alors avoit été nommé par cette raison *Sextilis*, fut nommé, en l'honneur de ce prince, *Augustus*, & il eut dans la suite 31 jours, au lieu qu'il n'en avoit eu jusqu'alors que 30. Pour faire une compensation, on ôta un jour à Février, de façon qu'il n'eut plus que 28 jours, & à chaque quatrieme année 29, &c. Tels sont encore les *mois* civils ou du calendrier dont on se sert pour compter le tems en Europe. *Voyez* CALENDRIER.

Mois draconitique, *voyez* DRACONTIQUE.

Mois embolismique, *voyez* EMBOLISMIQUE. *Chambers*. (*O*)

MOIS APOSTOLIQUES, (*Jurisprud.*) sont les *mois* que les papes se sont reservés pour la collation des bénéfices dans les pays d'obédience. La regle de chancellerie *de mensibus alternativâ* donne au pape la collation de tous les bénéfices qui vaquent pendant huit *mois* de l'année, n'en conservant que quatre de libres aux collateurs ordinaires. La même regle donne six *mois* aux évêques en faveur de la résidence, quand ils ont accepté l'alternative.

On tient que ce furent quelques cardinaux qui projetterent cette regle des huit *mois* après le concile de Constance. Martin V. en fit une loi de la chancellerie; Innocent VIII. en 1484 établit l'alternative pour les évêques en faveur de la résidence.

Chaque *mois apostolique* commence & finit à minuit. *Voyez les lois ecclésiastiq.* de d'Héricourt, *p.* 329, & les *mots* ALTERNATIVE, BÉNÉFICE, CHANCELLERIE ROMAINE, COLLATEUR, COLLATION, PAPE, REGLES DE CHANCELLERIE, (*A*)

MOIS MILITAIRES, en Pologne sont trois *mois* de l'année, ainsi nommés, parce qu'autrefois les fiefs de nomi-

nomination royale qui venoient à vaquer dans le cours de ces trois *mois*, ne se conféroient qu'à des gens de guerre. La diete de Pologne proposa en 1752 de rétablir ces *mois militaires*, mais l'opposition d'un nonce rendit ce projet & plusieurs autres inutiles. *Voyez le journal de Verdun de Janvier* 1753, *pag.* 9. (*A*)

Mois Romains sont des aides extraordinaires qui se payent à l'empereur en troupes ou en argent; ils consistent aussi en quelques subsides ordinaires des villes impériales, en taxes de la chancellerie de l'empire; enfin, en redevances ordinaires & extraordinaires que les Juifs sont obligés de payer à l'empereur: savoir les redevances extraordinaires à son couronnement, les redevances ordinaires tous les ans à Noël, ce qui ne forme pas des sommes fort considérables. Les fiefs de l'empire produisent aussi quelqu'argent à l'empereur pour l'investiture, mais cet argent est presque toujours tout pour les officiers qui assistent à la cérémonie. *Voyez le tableau de l'empire Germanique*, *pag.* 38. (*A*)

Mois philosophique, (*Alchimie.*) Les Alchimistes ont désigné par cette expression un *tems* de quarante jours, & c'est-là la durée qu'ils ont déterminée pour plusieurs opérations alchimiques, principalement des circulations & des digestions. *Voyez* Circulation & Digestion. (*b*)

Mois des Arabes. Les Arabes, depuis qu'ils ont embrassé la religion de Mahomet, partagent leur année, qui est de 355 jours, en douze *mois* lunaires, dont les uns ont 30 jours & les autres 29 jours. Ils donnent à ces *mois* les noms suivans: *Moharram*, *Safar*, le premier *Rabi*, le dernier *Rabi*, le premier *Jomada*, le dernier *Jomada*, *Rajeb*, *Shaaban*, *Ramadan*, *Shawal*, *Dhulkaada* & *Dhulhaja*. Le premier de ces mois est de 30 jours, le second est de 29, & ainsi de suite alternativement; cependant dans les années intercalaires on ajoute un jour de plus au *mois Dhulhaja*, qui par ce moyen en a 30. Il n'est point permis aux Mahométans de rien changer à cet égard, & leur maniere de compter est fixée par l'alcoran. Par cette maniere de diviser l'année, dans l'espace de 33 ans le premier jour de l'année mahométane passe par les quatre saisons.

Avant la venue de Mahomet, les arabes payens avoient quatre *mois* dans l'année qu'ils regardoient comme sacrés, pendant lesquels toute guerre & tout acte d'hostilité cessoient; il n'étoit pas permis durant cet intervalle de se venger de ses plus cruels ennemis, ni même de porter des armes. Cette loi s'observoit avec la plus grande exactitude, & sa violation étoit regardée comme la plus grande impiété.

Mois des Egyptiens, (*Calendrier égypt.*) c'est une matiere des plus obscures que celle de ce calendrier. S'il est vrai, comme le rapporte Diodore de Sicile, que les Egyptiens des premiers âges employerent des années qui n'avoient chacune qu'un seul *mois* ou deux; il en résulte qu'ils ne connurent point d'année proprement dite, ni de mesure plus longue pour supputer les tems, que l'intervalle des révolutions lunaires. Une méthode si bornée désigne manifestement l'enfance du monde; & bientôt la vicissitude des saisons dut conduire les hommes à la connoissance de quelques périodes plus longues que celle du cours de la lune: delà, cette distinction qu'on fit des saisons, qui porterent aussi le nom d'année, par exemple, les années de trois *mois* établies, dit-on, par l'égyptien Horus, & les années de quatre *mois*, dont on prétend que les auteurs furent les peuples d'Egypte: c'est par une réduction de ces sortes d'années si fort abrégées, que d'anciens écrivains, tels que Diodore, Varron & Pline, expliquent historiquement les antiquités égyptiennes, qu'on faisoit remonter à tant de milliers de siecles; pendant que d'autres estiment que tout cet appareil chronologique cache réellement, des calculs de pure astronomie.

Quoi qu'il en soit, il est démontré que l'Egypte employa dans la suite une mesure de tems plus longue & plus conforme à l'idée que nous avons de ce qu'on nomme *année*. Telle fut l'année en usage parmi les Hébreux à leur sortie d'Egypte, la même année sans doute que celle des naturels du pays. On voit par l'histoire sainte que les *mois* de cette année Judéo-égyptienne avoient pour toute dénomination celle de premier *mois*, second *mois*, ainsi du reste, jusqu'au douzieme, & Josephe suppose manifestement qu'ils étoient lunaires. D'ailleurs, comme on sait que les *mois* judaïques des tems postérieurs étoient reglés par le cours de la lune, on doit juger par l'attachement de la nation juive à ses usages & à ses cérémonies, que ses *mois* furent effectivement lunaires dès les premiers tems, & que les anciens *mois égyptiens* ayant été les mêmes, furent aussi pareillement lunaires. Cependant on ne peut rien établir de positif, ni sur la forme d'une pareille année, ni même sur l'année de 360 jours, que les Egyptiens employerent, selon le Syncelle, avant leur année vague de 365 jours; & c'est avec raison à cette derniere qu'on fait ordinairement commencer l'histoire du calendrier égyptien.

Les années égyptiennes ont été l'objet du travail de plusieurs savans modernes. Scaliger & Pétau ont traité cette matiere dans leurs ouvrages chronologiques; Golius dans ses notes sur Alfragan; Marsham, dans son canon chronique; Dodwel, dans un appendix ou addition à différentes dissertations; M. Des-Vignoles, dans une piece qui est à la tête du quatrieme tome des mémoires intitulés, *Miscellanea Berolinensia*; dom Martin, dans son explication de divers monumens; & M. Averani, dans son petit livre sur les *mois égyptiens*, imprimé à Florence en 1737, *in*-4°. Nous renvoyons le lecteur à tous ces divers ouvrages qui regardent la forme des années égyptiennes: c'est assez de donner ici l'ordre des *mois* qui la composoient.

Premier mois, ...	*Thoth.*
Second mois, ...	*Paophi.*
Troisieme mois, ...	*Athyr.*
Quatrieme mois, ...	*Choeac.*
Cinquieme mois, ...	*Tybi.*
Sixieme mois, ...	*Méchir.*
Septieme mois, ...	*Phamenoth.*
Huitieme mois, ...	*Pharmuthi.*
Neuvieme mois, ...	*Pachon.*
Dixieme mois, ...	*Payni.*
Onzieme mois, ...	*Epéphi.*
Douzieme mois, ...	*Mesori.*

Tels étoient les *mois* qui composoient la forme des années civiles des Egyptiens, soit de leur année vague, soit de leur année solaire, dite l'*année alexandrine*, soit enfin de leur année lunaire; car ces différentes formes d'années furent toutes trois en usage pendant un certain tems dans différens cantons de l'Egypte.

L'année alexandrine, établie en l'an 336 avant Jesus-Christ, & usitée encore du tems de Pline, vers l'an 80 de l'Ere chrétienne, subsiste plus de 400 ans. Voici présentement quel étoit le rapport du calendrier alexandrin avec le calendrier julien des Romains, & quel étoit dans les années communes le jour julien, qui répondoit à l'ouverture des *mois* alexandrins.

	Commencement des anciens *mois* alexandrins.	*Dans les années communes*
Automne.	*Thoth*, ...	11 Août.
	Paophi, ...	10 Septembre.
	Athyr, ...	10 Octobre.
Hiver.	*Choeac*, ...	9 Novembre.
	Tybi, ...	9 Décembre.
	Méchir, ...	8 Janvier.
Printems.	*Phaménoth*, ...	7 Février.
	Pharmuthi, ...	9 Mars.
	Pachon, ...	8 Avril.
Eté.	*Payni*, ...	8 Mai.
	Epéphi, ...	7 Juin.
	Mesori, ...	7 Juillet.

Vers les premiers siecles de l'ere chrétienne, les peuples qui composoient la partie orientale de l'empire Romain ne s'accordoient point entr'eux dans la maniere de compter leurs années; & parmi les peuples d'Asie, souvent une seule province avoit des calendriers différens: le cardinal Noris l'a démontré par rapport à la Syrie en particulier, dans son ouvrage intitulé, *annus & epochae Syro-Macedonum*. On ne doit donc pas trouver étrange si les Egyptiens, étant voisins de la Syrie, se diviserent aussi pour leurs méthodes de calendrier; & si dans les premiers siecles de l'ere chrétienne, où ils employoient ici une année vague & là une année fixe solaire, ils se servirent ailleurs d'une troisieme sorte d'année véritablement lunaire, comme celle des Juifs & des Grecs, c'est ce qui a engagé le savant Dodwel à dresser la table du cycle *egyptio-judeo*-macédonien, suivant laquelle on voit l'ordre des *mois égyptiens*, judaïques & macédoniens, qui se répondoient uniformément. Comme cette table est essentielle pour l'intelligence de l'Histoire, il convient de la rapporter ici.

	Mois égyptiens.	*Mois judaïques.*	*Mois macédon.*
Automne.	Thoth.	Elul.	Gorpiæus.
	Paophi.	Tisri.	Hyperberetus.
	Athyr.	Marcheswan.	Dius.
Hiver.	Chœac.	Kisleu.	Apellæus.
	Tybi.	Tébeth.	Audynœus.
	Méchir.	Sébat.	Peritius.
Printems.	Phaménoth.	Adar.	Dystrus.
	Pharmuthi.	Nisan.	Xanthique.
	Pachon.	Ijar.	Artemisius;
Eté.	Pagni.	Sivan.	Dœsius.
	Epéphi.	Tamuz.	Panémus.
	Mésori.	Ab.	Loüs.

(*D. J.*)

MOIS DES HÉBREUX, (*Hist. sacrée.*) Les Hébreux ne désignoient les *mois* que par l'ordre qu'ils tenoient entr'eux, le premier, le second, le troisieme, & ainsi du reste. Moïse, Josué, les juges, les rois, suivirent le même usage; & ce n'est que depuis la captivité de Babylone que les Israëlites prirent les noms des *mois* des Chaldéens & des Perses, chez qui ils avoient demeuré si long-tems. Voici les noms de tous les *mois* des Hébreux, & l'ordre qu'ils tiennent entr'eux dans l'année sainte & dans l'année civile.

Année sainte.

Nisan, qui répond à Mars.
Ijar, ... Avril.
Sivan, ... Mai.
Thammuz, ... Juin.
Ab, ... Juillet.
Elul, ... Août.
Tisri, ... Septembre.
Marschewan, . . . Octobre.
Caslen, ... Novembre.
Thebet, ... Décembre.
Sébat, ... Janvier.
Adar, ... Février.

Année civile.

Tisri, ... Septembre.
Marschewan, . . . Octobre.
Caslen, ... Novembre.
Thebet, ... Décembre.
Sebat, ... Janvier.
Adar, ... Février.
Nisan, ... Mars.
Ijar, ... Avril.
Sivan, ... Mai.
Thammuz, ... Juin.
Ab, ... Juillet.
Elul, ... Août.

Comme les *mois* des Juifs étoient lunaires, ils ne pouvoient exactement répondre aux nôtres, qui sont solaires; ainsi ils se rapportent à deux des nôtres, & enjambent de l'un dans l'autre; & les douze *mois* lunaires ne faisant que 364 jours & six heures, l'année des Juifs étoit plus courte que la romaine de 52 jours. C'est pourquoi les Juifs avoient soin de trois en trois ans d'intercaler dans leur année un treizieme mois qu'ils appelloient *Vé-adar* ou le second *Adar*; & par-là leur année lunaire égaloit l'année solaire, parce qu'en 36 mois de soleil il y en a 37 de lune. (*D. J.*)

MOIS DES GRECS (*Littérat. grecq.*) chez les anciens Grecs, l'année étoit partagée en douze mois, qui contenoient chacun alternativement trente, ou vingt-neuf jours. Mais comme les mois de trente jours précédoient toujours ceux de 29, on les nommoit *pleins*, πληρεις ou δεκαφθινοι comme finissant au dixieme jour. Les *mois* de vingt-neuf jours étoient appellés *creux*, κοιλοι; & comme ils finissoient au neuvieme jour, on les nommoit εννεαφθινοι.

Pour entendre la maniere qu'avoient les Grecs de compter les jours des *mois*, il faut savoir que chacun de leurs *mois* étoit divisé en trois décades, ou dixaines de jours, τρια δεκημερα; la premiere décade étoit du *mois* commençant, μηνος αρχομενου ou ισταμενου; la seconde décade étoit du milieu du *mois*, μηνος μεσουντος; la troisieme décade étoit du mois finissant, μηνος φθινοντος, ou παυομενου, ou λεγοντος.

Ils nommoient le premier jour du mois νουμηνια, comme tombant sur la nouvelle lune; ils l'appelloient aussi πρωτη αρχομενου, ou ισταμενου, parce qu'il faisoit le premier jour de la premiere décade; le second jour se nommoit δευτερα ισταμενου; le troisieme, τριτη ισταμενου, & ainsi de suite jusqu'à δεκατη ισταμενου.

Le premier jour de la deuxieme décade, qui faisoit le onzieme jour du *mois*, s'appelloit πρωτη μεσουντος, ou πρωτη επιδεκα, c'est-à-dire le premier au-dessus de la dixaine; le second de cette même décade se nommoit δευτερα μεσουντος, ou δευτερα επιδεκα, & ainsi de suite, jusqu'à εικας, le vingtieme, qui étoit le dernier de la deuxieme décade.

Le premier jour de la troisieme décade étoit nommé πρωτη επ' εικαδι; le second δευτερα επ' εικαδι, & ainsi des autres.

Quelquefois ils renversoient les nombres de cette derniere décade, appellant le premier jour φθινοντος δεκατη, le second φθινοντος εννατη, le troisieme φθινοντος ογδοη, & ainsi de suite jusqu'au dernier jour du *mois*, qui se nommoit δημητριας, en l'honneur de Démétrius Poliorcete. Avant le regne de ce prince, & en particulier du tems de Solon, on appelloit le dernier jour du *mois* ενη και νεα, le vieux & le nouveau, parce que la nouvelle lune arrivant alors, une partie de ce jour tomboit sur la vieille lune, & l'autre partie sur la nouvelle. On la nommoit encore τριακας, le trentieme; & cela non-seulement dans les *mois* de trente jours, mais aussi dans ceux de vingt-neuf. A l'égard de ces derniers, on ne comptoit pas le vingt-deux, &, selon d'autres, le vingt-neuf, mais on comptoit toujours constamment le trentieme; ainsi, conformément au plan de Thalès, tous les *mois* étoient nommés *mois* de trente jours, quoique par le réglement de Solon, la moitié des *mois* n'avoit que vingt-neuf jours. De cette maniere l'année lunaire des Athéniens s'appelloit une année de 360 jours, quoique réellement elle en eût seulement 354.

Comme les noms des *mois* étoient différens dans les différentes parties de la Grece, & que nous n'avons de calendriers complets que ceux d'Athènes & de Macédoine, c'est assez de considérer ici les *mois athéniens*, en mentionnant simplement ceux de quelques autres grecs qui leur répondent.

Hecatombæon étoit le premier *mois* de l'année athénienne; il commençoit à la nouvelle lune, après le solstice d'été, & répondoit, suivant le calcul du savant Potter, à la fin de notre *mois* de Juin & au commencement de Juillet. Il avoit trente jours, & s'appelloit par les Béotiens *Hippodromus*, & par les Macédoniens *Loüs*; son ancien nom étoit *Cronius*.

2°. *Metagitnion*, second mois de l'année athénienne, qui répondoit à la fin de Juillet & au commencement d'Août. Il n'avoit que vingt-neuf jours, & étoit appellé par les Béotiens *Panémus*, & par le peuple de Syracuse, *Carnius*.

3°. *Boëdromion* étoit le troisieme *mois* de l'année athénienne. Il contenoit trente jours, & répondoit à la fin de notre *mois* d'Août & au commencement de Septembre.

4°. *Mæmacterion*, quatrieme *mois* de l'année des Athéniens, étoit composé de vingt-neuf jours. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Septembre & au commencement d'Octobre. Les Béotiens le nommoient *Alalcomenius*.

5°. *Pianepsion* étoit le cinquieme *mois* de l'année des Athéniens. Il avoit trente jours, & répondoit à la fin de notre Octobre & au commencement de Novembre. Il étoit appellé par les Béotiens *Damatrius*.

6°. *Anthesterion* étoit le sixieme *mois* de l'année athénienne. Il répondoit à la fin de notre *mois* de Novembre & au commencement de Décembre. Il avoit vingt-neuf jours. Les Macédoniens le nommoient *Dæsion*.

7°. *Posideon*, septieme *mois* de l'année athénienne, répondant à la fin de Décembre & au commencement de Janvier, & contenant trente jours.

8°. *Gamelion* étoit le huitieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit en partie à la fin de notre Janvier, en partie au commencement de Février, & il n'avoit que vingt-neuf jours.

9°. *Elaphébolion* faisoit le neuvieme *mois* de l'année athénienne. Il étoit de trente jours & répondoit à la fin de Février, ainsi qu'au commencement de Mars.

10°. *Munychion*, dixieme *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit de vingt-neuf jours, & répondoit à la fin de Mars & au commencement d'Avril.

11°. *Thargelion* faisoit le onzieme *mois* de l'année des Athéniens. Il répondoit à la fin de notre *mois* d'Avril & au commencement de Mai. Il avoit 30 jours.

12°. *Scirrophorion* étoit le nom du douzieme & dernier *mois* de l'année des Athéniens. Il étoit composé de vingt-neufs jours, & répondoit en partie à la fin de Mai, & en partie au commencement de Juin.

Telle

Telle est la réduction du calendrier attique au nôtre, d'après M. Potter; & je l'ai pris pour mon guide, parce qu'il m'a paru avoir examiné ce sujet avec le plus de soin & d'exactitude. Le P. Pétau dispose bien différemment les douze *mois* des Athéniens. Il en met trois pour l'automne; savoir, *Hécatombeon*, *Métageitnion* & *Boëdromion*, Septembre, Octobre, Novembre; trois pour l'hiver, *Mémactérion*, *Pyanepsion* & *Posideon*, Décembre, Janvier, Février; trois pour le printems, *Gamelion*, *Anthesterion* & *Elaphébolion*, Mars, Avril, Mai; & trois pour l'été, *Munychion*, *Thargelion*, *Scirrophorion*, Juin, Juillet & Août.

Mais quelque respect que j'aie pour tous les savans qui ont entrepris d'arranger le calendrier des Athéniens avec le nôtre, je suis persuadé que la chose est impossible, par la raison que les *mois* des Grecs étant lunaires, ils ne peuvent répondre avec la même justesse à nos *mois* solaires; c'est pourquoi je pense qu'en traduisant les anciens auteurs, il vaut mieux retenir dans nos traductions les noms propres de leurs *mois*, que de suivre aucun systême, en les ajustant pour aîr mal ou faussement avec notre calendrier romain.

Je sai tout ce qu'on peut objecter contre mon sentiment. On dira qu'il vaut mieux être moins exact, que d'épouvanter la plus grande partie des lecteurs par des mots étrangers auxquels ils ne sont point accoutumés; car, quelles oreilles françoises ne seroient effrayées des *mois* nommés *Pyanepsion*, *Posideon*, *Gamélion*, *Anthesterion*? &c. On ajoutera que hasarder des termes si difficiles à articuler, c'est faire naître dans l'esprit des lecteurs des diversions désagréables, & leur faire porter sur des mots une partie de l'attention qu'ils doivent aux choses. Mais toutes ces raisons ne sont pas assez fortes pour me faire changer d'avis; je ne crois pas que par trop d'égard pour une fausse délicatesse, on doive commettre volontairement une sorte d'anachronisme, & user de noms postérieurs aux Grecs qu'on fait parler françois. J'ai du moins pour moi l'exemple de M. d'Ablancourt, qui dans la traduction de Thucydide, emploie cruement le nom des *mois* grecs. On ne peut pas dire que ce savant homme a pris ce parti sans réflexion; car en cela même il se retractoit, puisqu'il avoit pratiqué le contraire dans ses ouvrages précédens. Je n'affectionne point pédantesquement des termes d'un vieux calendrier conçu en langue barbare pour bien des gens; mon oreille est peut-être aussi délicate que celle de ceux qui se piquent d'avoir du goût; aussi le nom françois de chaque mois me plairoit bien mieux que le nom grec; mais aucune complaisance vicieuse ne doit obtenir d'un traducteur qu'il induise sciemment en erreur, & qu'il emploie des noms affectés aux *mois* romains & solaires, qui n'ont aucun rapport avec les *mois* attiques & lunaires.

Le P. Pétau s'est persuadé que les douze *mois* macédoniens répondoient aux *mois* d'Athènes à peu-près de la maniere suivante: pour l'automne, *Gorpiaus*, *Hyperberetaus*, *Dius*; pour l'hiver, *Appellaus*, *Audinaus*, *Loüs*, pour le printems, *Dystrus*, *Xanticus*, *Artemisius*; & pour l'été, *Dæsius*, *Panemus* & *Peritius*: mais si Philippe Macédonien & Plutarque prétendent, l'un que le *mois Loüs* répondoit au *mois Boëdromion*, & l'autre au *mois Hécatombaeon*, comment un moderne peut-il oser ajuster les douze *mois* macédoniens, je ne dis pas aux nôtres, mais même aux *mois* attiques?

Quant à ce qui regarde les *mois* des Corinthiens, les anciens monumens ne nous ont conservés que les noms de quelques-uns.

Nous n'avons aussi que quatre *mois* du calendrier de Béotie, & cinq du calendrier de Lacédémone. (*D. J.*)

MOIS DES ROMAINS, (*Calendrier romain.*) les *mois* des Romains gardent encore les mêmes noms qu'ils avoient autrefois. Le *mois* de Janvier, *Januarius*, qui commence l'année, fut ainsi nommé de *Janus*, dieu du tems; *Février*, de la fête *Februale*, parce qu'il y avoit dans ce mois une purification de tout le peuple. Le *mois de Mars* prend son nom du dieu *Mars* auquel il étoit consacré. *Avril* vient du mot latin *aperire*, qui veut dire *ouvrir*, parce que c'est dans ce *mois* que la terre ouvre son sein pour produire toutes les plantes. D'autres le tirent d'un mot grec qui signifie *Vénus*, parce que Romulus l'avoit consacré à cette déesse, en qualité de fondatrice de l'empire romain par Enée. Le *mois de Mai* avoit reçu ce nom en l'honneur des jeunes gens, ou, selon quelques uns, à cause de *Maia*, mere de Mercure, & selon d'autres, en considération de la déesse *Majesta*, que l'on disoit fille de l'Honneur. Le *mois de Juin* tiroit son nom de *Junon*, ce qui a fait que quelques peuples du *Latium* l'ont appellé *Junonius*, *Junalet*. Le *mois de Juillet* qu'on nommoit le *cinquieme mois*, *quintilis*, parce qu'il est le cinquieme en commençant par *Mars*, porta le nom de *Juillet*, *Julius*, en l'honneur de Jules-César, comme le *mois d'Août*, *sextilis*, *sixieme mois*, fut appellé *Augustus*, à cause de l'empereur Auguste. Les autres *mois* ont conservé le nom du rang qu'ils avoient quand le *mois de Mars* étoit le premier de l'année; ainsi, *Septembre*, *Octobre*, *Novembre* & *Décembre*, ne signifioient autre chose, que le *septieme*, *huitieme*, *neuvieme* & *dixieme mois*. Dans la suite des tems, les Romains, pour faire leur cour aux empereurs, ajoutoient au nom de ces *mois* celui de l'empereur régnant, comme *Septembre-Tibere*, *Octobre-Livie*, en l'honneur de Tibere & de Livie sa mere. Les mêmes *mois* eurent aussi les noms de *Germanicus*, *Domitianus*, &c. L'empereur Commode donna même à tous les *mois* différens noms qu'il avoit tirés des surnoms qu'il portoit; mais ces noms furent abolis après la mort de ce prince. On divisoit les *mois* en calendes, nones & ides. *Voyez ces trois mots & l'article* AN. (*D. J.*)

MOIS, pl. m. (*Médec.*) terme vulgaire pour signifier cet écoulement périodique des femmes, que les médecins nomment *flux menstruel*. Les femmes ont je ne sai combien d'autres termes de mode, moins propres que celui-ci, mais que tout le monde entend, & qu'elles emploient pour désigner l'indisposition réguliere à laquelle la nature les a soumises pendant une partie de leur vie. (*D. J.*)

MOIS DE CAMPAGNE, (*Art. milit.*) c'est dans les troupes un *mois* de quarante-cinq jours. Les appointemens que le roi paye aux officiers généraux employés à l'armée, aux brigadiers, &c. de ses troupes, sont fixés pour des mois de cette espece.

MOISES, s. f. pl. (*Art. méch.*) sont des liens de bois embrassant les arbres & les autres pieces d'un assemblage de charpente qui montent droit dans les machines; cela sert à les entretenir. Ces *moises* sont accollées avec des tenons & mortaises, & des chevilles ou boulons de fer qui les traversent, & qui étant clavetés, se peuvent ôter facilement. Il y en a de droites & de circulaires.

MOISIR, v. n. (*Gram.*) *Voyez l'article* MOISISSURE.

MOISISSURE, s. f. (*Gram. & Phys.*) ce terme se dit des corps qui se corrompent à l'air par le principe d'humidité qui s'y trouve caché, & dont la corruption se montre par une espece de duvet blanc qu'on voit à leur surface.

Cette *moisissure* est très-curieuse à voir au microscope; elle y représente une espece de prairie, d'où sortent des herbes & des fleurs, les unes seulement en bouton, d'autres toutes épanouies, & d'autres fanées, dont chacune a sa racine, sa tige & toutes les autres parties naturelles aux plantes. On en peut voir les figures dans la Micrographie de Hook. On peut observer la même chose de la *moisissure* qui s'amasse sur la surface des liquides.

M. Bradley a observé avec grand soin cette *moisissure* dans un melon, & il a trouvé que la végétation de ces petites plantes se faisoit extrémement vîte. Chaque plante a une quantité de semences qui ne paroissent pas être trois heures à jetter racine, & dans six heures de plus la plante est dans son état de maturité, & les semences prêtes à en tomber. Quand le melon eût été couvert de *moisissure* pendant six jours, sa qualité végétative commença à diminuer, & elle passa entierement en deux jours de plus; alors le melon tomba en putréfaction, & ses parties charnues ne rendirent plus qu'une eau fétide, qui commença à avoir assez de mouvement dans sa surface. Deux jours après il y parut des vers, qui en six jours de plus s'envelopperent dans leurs coque, où ils resient quatre jours, & après ils en sortirent en état de mouche. *Voyez* MOUCHERON.

MOISON, (*Jurispr.*) signifie le prix d'une ferme qui se paye en grain. On croit que ce terme vient de *muid*, parce que dans ces sortes de baux, on stipule tant de muids de blé; d'où l'on a fait *muison*, & par corruption *moison*.

L'ordonnance de 1539, *article* 76. permet de saisir & de faire criées pour *moysons* de grains ou autres especes dûes par obligations ou jugement exécutoire, encore qu'il n'y ait point eu d'appréciation précédente. *V. l'art.* 176 *de la Cout. de Paris.* (*A*)

MOISON, s. m. (*Comm.*) ancien mot qui signifie *mesure*.

MOISON; on dit *en terme d'étalonage* & de mesurage de grains, qu'une mesure propre à mesurer les grains, est de la *moison*, de la mesure matrice sur laquelle elle doit se vérifier pour être étalonnée, lorsqu'elle est de bonne consistence, & qu'elle tient précisément autant de grains de millet que l'étalon. *Voyez* ETALON, *Dict. de Com.*

Moison, s. m. (*Draperie.*) la *moison* d'une chaîne, ou sa *longueur*, c'est la même chose.

MOISSAC, *Mussiacum*, (*Géogr.*) ancienne petite ville de France dans le Quercy. Elle est abondante en toutes sortes de denrées, & est agréablement située sur le Tarn, un peu au-dessus de l'endroit où il s'embouche dans la Garonne. Elle doit son origine à une abbaye qui y fut fondée dans le xj. siecle, & depuis lors elle a été cent fois affligée par les guerres. *Long.* 19. 2. *lat.* 44. 8. (*D. J.*)

MOISSON, s. f. est le terme dont on se sert pour exprimer la recolte que l'on a faite des fruits d'une piece de terre, d'un verger, *&c.*

Moisson, (*Hist. sacrée des Juifs.*) Les Juifs ouvroient la *moisson* avec cérémonie. Celle de froment commençoit au dix huitieme du mois de *Tiar*, le trente-troisieme jour après la fête de Pâques, & les prémices du froment se présentoient au temple à la Pentecôte. La *moisson* de l'orge se commençoit immédiatement après la fête de Pâques, & le seizieme de *Nisan*. La maison du jugement envoyoit hors de Jérusalem des hommes pour cueillir la gerbe des nouveaux orges, afin de sacrifier au Seigneur les prémices des *moissons*. Les villes voisines s'assembloient au lieu où l'on devoit cueillir cette gerbe, pour être témoins de la cérémonie. Trois hommes moissonnoient avec trois faucilles différentes une gerbe que l'on mettoit dans trois cofres différens, & on l'apportoit au temple où elle étoit battue, vannée & préparée pour être offerte au Seigneur le lendemain matin. Moïse ordonne que quand on moissonne un champ, on ne le moissonne pas entierement, mais qu'on ne laisse un petit coin pour le pauvre & l'indigent. *Postquam autem messueritis segetem terrae vestrae, non secabitis eam usque ad solum, nec remanentes spicas colligetis; sed pauperibus & peregrinis dimittetis eas.* Levit. 23. 22. C'est une loi d'humanité. (*D. J.*)

Moisson, (*Jurisp.*) on entend aussi quelquefois par *moisson* les grains recueillis, & quelquefois le tems où se fait la recolte.

Il y a des pays où l'on commet des messiers pour la garde des *moissons*, de même que l'on fait pour les vignes; ce qui dépend de l'usage de chaque lieu.

Suivant le Droit romain, le gouvernement de chaque province faisoit publier un ban pour l'ouverture de la *moisson*, *l. XIV. ff. de feriis.* C'est apparemment de-là que quelques seigneurs en France s'étoient aussi arrogé le droit de ban à *moisson*; mais ce droit est présentement aboli par-tout. *Voyez* le Traité des fiefs de Guyot, *tome I. à la fin.*

L'édit de Melun de l'an 1579, *art.* 29, veut que les détenteurs des fonds sujets à la disme, fassent publier à la porte de l'église paroissiale du lieu où les fonds sont situés, le jour qu'ils ont pris pour commencer la *moisson* ou vendange, afin que les décimateurs y fassent trouver ceux qui doivent lever la disme. Cependant cela ne s'observe pas à la rigueur; on se contente de ne point enlever de grains que l'on n'ait laissé la disme, ou en cas que les dismeurs soient absens, on laisse la disme dans le champ. (*A*)

MOITE, MOITEUR, (*Gram.*) Il se dit de tout corps qui excite au toucher la sensation d'un peu d'humidité. Le linge mal séché est *moite*. La chaleur qui suit un accès de fievre est souvent accompagnée de *moiteur*. La surface du marbre, du fer, & de presque tous les corps durs semble *moite*. Ce phénomene vient en partie de ce que la matiere qui transpire des doigts, s'y attache & n'y est point imbibée; c'est nous-mêmes qui y faisons cette *moiteur*.

MOITIÉ, s. f. (*Gram.*) Il se dit indistinctement de l'une des deux parties égales dans lesquelles un tout est ou est censé divisé; il se dit des choses & des personnes. La femme est la *moitié* de l'homme. Il se prend au simple & au figuré. On peut prendre à la lettre le bien que le public jaloux dit de ceux qui le gouvernent ou qui l'instruisent; il faut communément rabattre la *moitié* du mal, que sa méchanceté se plaît à exagérer.

MOKISSOS, (*Hist. mod. superstition.*) les habitans des royaumes de Loango & de Benguela en Afrique, & plusieurs autres peuples idolâtres de cette partie du monde, désignent sous ce nom des génies ou démons, qui sont les seuls objets de leur adoration & de leur culte. Il y en a de bienfaisans & de malfaisans; on croit qu'ils ont des départemens séparés dans la nature, & qu'ils sont les auteurs des biens & des maux que chaque homme éprouve. Les uns président à l'air, d'autres aux vents, aux pluies, aux orages: on les consulte sur le passé & sur l'avenir. Ces idolâtres représentent leurs *mokisso* sous la forme d'hommes ou de femmes grossierement sculptés; ils portent les plus petits suspendus à leur cou; quant à ceux qui sont grands, ils les placent dans leurs maisons, ils les ornent de plumes d'oiseaux, & leur peignent le visage de différentes couleurs.

Les prêtres destinés au culte de ces divinités, ont un chef appellé *enganga mokisso*, ou *chef des magiciens*. Avant que d'être installé prêtre, on est obligé de passer par un noviciat étrange qui dure quinze jours; pendant ce tems, le novice est confiné dans une cabane solitaire; il ne lui est permis de parler à personne, & pour s'en souvenir il se fourre une plume de perroquet dans la bouche. Il porte un bâton, au haut duquel est représentée une tête humaine qui est un *mokisso*. Au bout de ce tems le peuple s'assemble, & forme autour du récipiendaire une danse en rond, pendant laquelle il invoque son dieu, & danse lui-même autour d'un tambour qui est au milieu de l'aire où l'on danse. Cette cérémonie dure trois jours, au bout desquels l'enganga ou chef fait des contorsions, des folies, & des cris comme un frénétique; il se fait des plaies au visage, au front, & aux temples; il avale des charbons ardens, & fait une infinité de tours que le novice est obligé d'imiter. Après quoi il est aggrégé au collége des prêtres ou sorciers, nommés *fetisseros*, & il continue à contrefaire le possédé, & à prédire l'avenir pendant le reste de ses jours. Belle vocation!

MOKKSEI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre du Japon, qui se cultive dans les jardins, & dont la feuille ressemble à celle du châteignier. Ses fleurs qui naissent aux aisselles des feuilles sont petites, à quatre pétales, d'un blanc jaunâtre, & de l'odeur du jasmin.

MOKOKF, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbre du Japon, à feuilles de téléphium, à fleurs monopétales, dont le fruit ressemble à la cerise, & dont les semences ont la figure d'un rein. Sa grandeur est moyenne, son tronc droit, & sa grosseur à-peu-près celle de la jambe. Ses feuilles ressemblent à celles du téléphium commun: ses fleurs sont monopétales, partagées en cinq levres, de couleur pâle, de l'odeur de giroflées jaunes, garnies d'un grand nombre d'étamines. Chaque fleur ne dure qu'un jour; le fruit est de la grosseur & de la figure d'une cerise, d'un blanc incarnat en dehors, d'une chair blanche, seche, & friable, d'un goût un peu amer & sauvage.

MOKOMACHA, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne dans l'empire du Monomotapa à un des plus grands seigneurs de l'état, qui est le général en chef de ses forces.

MOL, adj. (*Phys.*) on appelle *corps mols*, ceux qui changent de figure par le choc, en quoi ils different des corps durs, mais qui ne le reprennent pas ensuite; en quoi ils different des corps élastiques. *Voyez* Dureté, Elastique, & Elasticité. Les lois du choc des corps *mols* sont les mêmes que celles du choc des corps durs. *Voyez* Percussion, & Communication du mouvement. (*O*)

Mol, adj. c'est l'épithete que donne Aristoxene à une espece de genre diatonique, dont le tétracorde est divisé en trois intervalles dans le rapport suivant; le premier d'un semi-ton, le second de trois quarts de ton, & le troisieme d'un ton & un quart, & à une espece du genre chromatique dans le rapport suivant. Un tiers de ton, un autre tiers de ton, puis un ton & cinq sixiemes.

Mol, un cheval *mol* est celui qui n'a point de force.

MOLA (*Antiq. rom.*) pâte consacrée; c'étoit une pâte faite avec de la farine & du sel, dont on frottoit le front des victimes avant que de les égorger dans les sacrifices. On appelloit cette pâte *mola*, en un seul mot, ou *mola salsa*: de-là vient que le mot *immolare*, ne signifie pas proprement égorger la victime, mais la préparer à être égorgée. (*D. J.*)

Mola, (*Géog.*) bourgade du royaume de Naples, dans la terre de Labour, sur le golfe de Gaete, à l'embouchure d'une petite riviere. Ce bourg est situé sur la voie appienne, & est défendu par une tour contre les descentes des corsaires. On trouve plusieurs inscriptions dans ce bourg & aux environs; ce qui persuade qu'il tient la place de l'ancienne Formie, ou du-moins à-peu-près. On y voit dans un jardin un tombeau que quelques savans prennent pour celui de Cicéron. On dit pour appuyer cette foible conjecture, que ce grand homme avoit une maison de plaisance à Formie, & qu'il y alloit en litiere, quand il fut assassiné. Mais le tombeau dont on parle, n'a point d'inscriptions, & cela seul suffiroit pour faire penser que ce ne doit pas être le tombeau de Cicéron. (*D. J.*)

MOLACHEN, s. m. (*Hist. mod.*) monnoie d'or des Sarrasins. C'est, à ce qu'on pense, la même que le miloquin.

MOLAIRE DENT, (*Anat.*) grosse dent de la bouche à une, ou plusieurs racines. On compte ordinairement dans l'homme vingt dents *molaires*, savoir dix à chaque mâchoire, cinq dents de chaque côté.

Les dents *molaires* sont plus grosses que les incisives & les canines, larges, plates, & fort inégales à leur surface supérieure; leur corps est d'une figure presque quarrée; elles occupent la partie postérieure des mâchoires après les canines.

On les divise en petites, en grosses *molaires*; soit parce que les deux premieres sont ordinairement moins grosses dans les adultes, que leurs voisines de la même espece, & moins garnies d'éminences à l'extrémité de leurs corps; soit parce qu'elles ont communément moins de racines que celles qui leur sont postérieures. Il y a quelquefois un plus grand nombre de dents *molaires* dans l'une des mâchoires que dans l'autre, à cause qu'il y en a quelquefois qui ne sortent que d'un côté dans un âge avancé, & que le vulgaire appelle par cette raison *dents de sagesse*. Toutes ces dents de la partie postérieure des mâchoires, sont nommées *molaires*, parce que leur figure & leur disposition les rendent très-propres à briser, à broyer, & à moudre les alimens les plus solides; elles perfectionnent ainsi la division de ceux qui ont échappé à l'action que les incisives & les canines ont commencée.

J'ai dit que les dents *molaires* situées auprès des canines sont ordinairement plus petites que celles qui en sont plus éloignées: en effet, elles ressemblent alors tellement aux canines, que la difficulté de déterminer à quelle espece elles appartiennent, est cause que le nombre des dents canines est différemment établi dans quelques auteurs.

Il est vrai cependant que les vrais dents *molaires* varient pour le nombre; il y en a tantôt cinq, & tantôt quatre seulement de chaque côté; il y en a quelquefois quatre au côté gauche, & cinq au côté droit; ou cinq au côté gauche, & quatre au côté droit; ou cinq à la mâchoire supérieure, & quatre à l'inférieure.

Mais de toutes les dents, ce sont les *molaires* qui offrent le plus de variété par rapport à leurs racines. Les dents *molaires* qui sont auprès des canines, n'ont ordinairement qu'une racine; & on en a vu même de plus éloignées, qui n'en avoient pas davantage. Il arrive néanmoins qu'elles ont deux racines séparées dans toute leur longueur, ou seulement à leur extrémité; on remarque encore que ces racines se recourbent tantôt en-dedans, tantôt en-dehors.

Les dents *molaires* qui sont les plus grosses, & situées plus en-arriere, ont communément deux racines à la mâchoire inférieure: celles d'en-haut en ont toujours trois, quelquefois quatre, & même cinq. Il arrive aussi quelquefois que les dents *molaires* d'en-bas, sont pourvues de quatre racines; ainsi l'on ne peut guere compter sur le plus ou sur le moins à cet égard.

Il y a des dents *molaires*, dont les racines se touchent par la pointe, & sont fort écartées par la base proche le corps de la dent. Ce sont ces dents qu'on peut appeller *dents barrées*, si difficiles & si dangereuses à arracher, par la nécessité où l'on est d'emporter avec elles la portion spongieuse de l'os de la mâchoire, qui occupe l'intervalle des racines.

Quelques dents *molaires* ont une ou deux racines plates; chacune de ces racines plates semble être composée de deux racines jointes ensemble, & distinguées seulement par une espece de gouttiere qui regne dans toute leur longueur, & en marque la séparation. Quelquefois on trouve dans le dedans de ces racines ainsi figurées, deux canaux, chacun à-peu-près semblable à celui que l'on voit dans les racines simples & séparées les unes des autres.

Il y a des dents *molaires* à trois & quatre racines, qui sont fort écartées l'une de l'autre vers la base, & qui s'approchent en montant vers le corps de la dent. De telles dents sont difficiles à ôter, & l'on ne le peut sans rompre l'alvéole, par le grand écartement qu'on y fait. Pour rapprocher autant qu'il est possible cet écartement, il faut presser la gencive entre les doigts, lorsque la dent est arrachée.

On voit quelquefois des dents *molaires*, dont les racines sont recourbées par leur extrémité en forme de crochet; alors ces dents ne se peuvent arracher, sans intéresser l'os de la mâchoire, parce que le crochet entre dans une petite cavité qu'il faut rompre, pour faire sortir la dent de son alvéole. Quand ce cas se rencontre à une des dents *molaires* ou canines de la mâchoire supérieure, il arrive quelquefois que l'alvéole ne se réunit point, & qu'il y reste une ouverture fâcheuse. Highmor rapporte à ce sujet un fait singulier. Une dame s'étant fait arracher une dent de cette espece, il découloit du sinus sans cesse une humeur séreuse. Cette dame voulant en découvrir l'origine, introduisit dans la cavité d'où l'on avoit tiré la dent, un tuyau de plume délié long de six travers de doigt, & le poussa presque tout entier dans le sinus; ce qui l'épouvanta fort, parce qu'elle crut l'avoir porté jusque dans la substance du cerveau. Highmor tranquillisa cette dame, en lui démontrant que le corps de la plume avoit tourné en spirale dans le sinus; mais l'écoulement subsista.

Le mal est encore bien plus grand, s'il se trouve dans la dent *molaire*, deux racines crochues en sens opposé, ou si chaque crochet se rapproche l'un de l'autre par son extrémité. Il est alors impossible d'ôter la dent, sans briser les cloisons osseuses qui forment chaque loge de l'alvéole, & dans lesquelles les racines sont engagées: si au contraire les cloisons résistent, les racines crochues doivent nécessairement se casser.

Fauchard a vu une dent *molaire* qui paroissoit composée de deux autres, entre les racines desquelles il se trouvoit une troisieme dent, dont la couronne étoit unie à la voûte que formoient les racines des deux autres dents. Le même auteur dit avoir vu une autre dent *molaire* composée de deux dents unies ensemble par sept racines.

Eustache rapporte avoir vu dans un particulier quatre dents *molaires*, si étroitement unies, qu'elles ne faisoient qu'une seule piece d'os. Genga assure avoir trouvé dans un des cimetieres de Rome, une tête dont la mâchoire supérieure n'avoit que trois dents, savoir deux *molaires*, qui chacune étoit divisée en cinq; la troisieme dent formoit les canines & les incisives.

Il est très-rare que les dents *molaires* reviennent après être tombées; cependant Eustachius & Fallope en citent des exemples. Diémerbroek assure avoir vu un homme de quarante ans, à qui la dent *molaire*, voisine de la dent canine, étoit revenue.

La sortie des dernieres dents *molaires* cause souvent de grandes douleurs aux adultes; le moyen le plus sûr pour avancer la sortie de ces sortes de dents, c'est de faire une incision avec la lancette sur le corps de la dent qui a de la peine à percer. (*D. J.*)

MOLALIA, ou **MULALY**, (*Géog.*) île d'Afrique, dans le canal de Mosambique, l'une des îles de Comore. Elle abonde en vaches, en moutons à grande & large queue, en volaille, en oranges, en citrons, bananes, gingembre, & riz.

MOLDAVIE, *Moldavia*, (*Géog.*) contrée d'Europe, autrefois dépendante du royaume de Hongrie, aujourd'hui principauté tributaire du turc. C'est proprement la Valaquie supérieure, qui a pris du fleuve *Molda*, le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Elle est bornée au nord par la Pologne, au couchant par la Transylvanie, au midi par la Valaquie, & à l'orient par l'Ukraine. Elle est arrosée par le Pruth, par le Mulda, & par le Bardalach. Jassy en est le lieu principal.

La *Moldavie* a eu autrefois ses ducs particuliers, dépendans ou tributaires des rois de Hongrie. On les appelloit alors communément *myrzas*, ou *waivodes*; myrza signifie *fils du prince*, & waivode, *homme du roi*, *gouverneur*. Les chefs de Valaquie & de *Moldavie*, s'étant soustraits de l'obéissance des rois de Hongrie, prirent des Grecs le nom de *despotes*, qui étoit la premiere dignité après celle de l'empereur. On leur donna dans la suite le nom de *hospodars*, ou de *palatins*.

En 1574, Sélim II. soumit la *Moldavie*; & sous Mahomet III. ce pays, de même que la Valaquie, secoua le joug des Ottomans. Mais depuis 1622, les waivodes de *Moldavie* sont devenus dépendans des Turcs & leurs tributaires. *Long.* de ce pays 43. 10-47. *lat.* 35. 10. 49. (*D. J.*)

MOLDAVIQUE, *moldavica*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre supérieure est un peu voutée, & fendue en deux parties relevées; la levre inférieure est aussi découpée en deux parties, qui se terminent en deux gorges frangées. Le calice est fait en tuyau, & partagé en deux levres souvent inégales; il s'éleve du fond de ce calice un pistil, qui tient à la partie postérieure de la fleur comme un clou; ce pistil est accompagné de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit especes de ce genre de plante, dont la plus commune est à feuilles de bétoine, & à fleurs bleues ou blanches, *moldavica betonicæ folio, flore cæruleo, aut albo*; en anglois, *turkey-balm blue flowered*.

C'est une plante annuelle qui s'éleve à la hauteur d'environ deux piés. Ses tiges sont quarrées, rougeâtres, rameu-

meuses. Ses feuilles sont oblongues, de la figure de celles de la bétoine, rangées trois sur une même queue, dentelées sur les bords. Ses fleurs sont verticillées; chacune est un tuyau évasé par en haut, en gueule, c'est-à-dire, découpée en deux levres ouvertes, de couleur bleue ou blanchâtre, soutenue d'un calice épineux. Quand cette fleur est passée, il lui succede des semences longues, noires, enfermées dans une capsule qui avoit servi de calice. Cette plante a l'odeur & le goût de la mélisse ordinaire, mais plus fort & moins agréable.

La plus curieuse espece de *moldavique* est nommée dans Tournefort, *moldavica americana, trifolia, odore gravi*, & par les Anglois qui la cultivent beaucoup, *the balm of gilead*; c'est une plante permanente, qu'on peut multiplier de bouture, ses feuilles broyées dans les mains, donnent une odeur très-forte de baume. (*D. J.*)

MOLDAW, *ou* MOLDAWA, (*Géogr.*) riviere de la Turquie en Europe, dans la Moldavie. Elle a sa source à l'occident de Kotmora, & vient se perdre dans le Danube auprès de Brahilow. (*D. J.*)

MOLE, LUNE DE MER, MOLE BOUST, (*Pl. XIII. fig.* 6.) poisson de mer qui grogne comme un cochon quand on le pêche. Il a quatre, cinq ou six coudées de longueur; il est large & de figure ovale; il a la bouche petite & les dents larges. La partie antérieure du corps un peu pointue, & la postérieure large & arrondie. Il est couvert d'une peau rude & luisante comme de l'argent; les ouies ont leur ouverture située au centre du corps. Ce poisson a deux nageoires arrondies, courtes & larges, & deux autres plus longues & plus étroites près de la queue, dont l'une se trouve contre l'autre, & l'autre sur le dos; la queue est faite en croissant; on tire de la *mole* beaucoup de graisse, qui ne sert qu'à brûler, parce qu'elle a une mauvaise odeur, ainsi que sa chair, qui devient comme de la colle quand elle est cuite. Ce poisson est lumineux pendant la nuit. Rondelet, *Hist. des poiss. part. premiere, liv. XV. ch. iv. Voyez* POISSON.

MOLE. s. f. *en Anatomie*, est une masse charnue, dure & informe, qui s'engendre quelquefois dans la matrice des femmes, au-lieu d'un fœtus; on l'appelle aussi *fausse conception. Voyez* CONCEPTION.

Les Latins ont donné à cette masse le nom de *mola* c'est à dire *meule*, parce qu'elle a en quelque sorte la forme & la dureté d'une meule.

La *mole* est un embryon manqué, qui seroit devenu un enfant, si la conception n'avoit pas été troublée par quelque empêchement. Quoiqu'elle n'ait proprement ni os, ni visceres, *&c.* souvent néanmoins ses traits n'y sont pas tellement effacés, qu'elle ne conserve quelques vestiges d'un enfant. On y a quelquefois apperçu une main, d'autre fois un pié; mais le plus souvent un arriere-faix. Il y a rarement plus d'une *mole* à la fois. Sennert observe néanmoins qu'il s'en est trouvé deux, trois ou même davantage. Il ajoute que, quoique les *moles* viennent ordinairement seules; on en a cependant vû venir avec un fœtus, quelquefois avant, & quelquefois après. *Voyez* CONCEPTION.

La *mole* se distingue d'un embryon, en ce qu'elle n'a pas de placenta, par où elle reçoit de la mere sa nourriture; & qu'au-lieu de cela elle est attachée immédiatement à la matrice, & en reçoit sa nourriture. *Voyez* FOETUS.

Elle a une espece de vie végétative, & grossit toujours jusqu'à l'accouchement. Il y en a eu qui ont demeuré deux ou trois ans dans la matrice.

On croit que la *mole* est causée par un défaut, ou une mauvaise disposition de l'œuf de la femme, ou par un vice de la semence de l'homme, laquelle n'a pas la force de pénétrer suffisamment l'œuf pour l'ouvrir & le dilater. On peut aussi expliquer cette production informe, en supposant qu'un œuf est tombé dans la matrice, sans être impregné de la semence du mâle. Dans tous ces cas, l'œuf continuant de croître, & manquant néanmoins de quelque chose de nécessaire pour l'organiser & en former un embryon, devient une masse informe. *Voyez* EMBRYON.

Les auteurs ne conviennent pas si les femmes peuvent porter des *moles* sans avoir eu de commerce avec les hommes. Quelques-uns disent que certaines *moles* viennent d'un sang menstruel, retenu, coagulé & durci, à travers lequel le sang & les esprits se sont ouvert des passages, *&c. Voyez* MENSTRUES.

La *mole* se distingue d'une véritable conception, en ce qu'elle a un mouvement de palpitation & de tremblement; qu'elle roule d'un côté à l'autre; & que le ventre est enflé également partout. Les mamelles se gonflent comme dans une grossesse naturelle; l'humeur qui s'y produit n'est pas du vrai lait, mais une humeur crue, provenant des menstrues supprimées.

Pour faire sortir de la matrice une *mole*, on emploie les saignées, & les purgations violentes, & à la fin les forts emmenagogues. Si tout cela est inutile, il faut avoir recours à l'opération manuelle. *Chambers*.

Lamzweerde, médecin de Cologne, a donné, en 1686, un traité fort savant sur les *moles*, sous ce titre *historia naturalis molarum uteri*. Il rapporte le sentiment de ceux que soutiennent que les filles sages ne sont point exposées à cette maladie, & de ceux qui admettent l'affirmative. Il les concilie en distinguant deux especes de *moles*: l'une de génération, l'autre de nutrition. En général il regarde les *moles* comme des conceptions manquées. Son ouvrage est rempli des faits curieux & instructifs. M. Levret a traité des *moles* sous la dénomination de fausse grossesse. Le commerce avec les hommes est toujours la cause occasionnelle des *moles*. Les signes de la fausse grossesse sont assez semblables à ceux qui annoncent la vraie: l'une & l'autre produisent également des nausées, des vomissemens, des appétits dépravés, & du dégoût pour les alimens qu'on mangeoit habituellement & avec plaisir. Les mammelles deviennent douloureuses, les regles se suppriment; mais tous ces signes sont équivoques, puisque les filles les plus sages peuvent les éprouver par le dérangement de leurs regles.

Voici des signes plus caractéristiques. Les progrès de la tuméfaction du ventre sont plus rapides dans le commencement d'une fausse grossesse que dans la vraie; la région de la matrice est douloureuse; la femme vraiment grosse ne ressent rien. Dans le premier mois d'une bonne grossesse on touche aisement le col de la matrice, il est alongé comme une poire par sa pointe: dans la fausse grossesse au contraire on a de la peine à trouver l'orifice qui est racourci, & comme tendu, & appliqué sur un balon. Dans la bonne & vraie grossesse, le ventre n'augmente que peu-à-peu; & vers la fin du terme seulement, l'augmentation est beaucoup plus prompte qu'auparavant; puisque l'enfant du septieme au neuvieme mois, croît presque du double. Au contraire dans la fausse grossesse les progrès de l'augmentation du volume du ventre, qui sont considérables & rapides dans le commencement, deviennent très lents vers la fin. Les mammelles qui se gonflent vers la fin d'une bonne grossesse, se flétrissent au même terme dans la mauvaise. Quand on examine une femme grosse d'enfant, couchée sur le dos, & que dans cette situation on la fait tousser ou se moucher, son ventre s'éleve antérieurement comme en boule; ce que l'on ne remarque pas au ventre d'une femme qui n'a qu'une fausse grossesse.

La cure de la fausse grossesse, bien reconnue par les signes qui la caractérisent, consiste à délivrer la femme du corps étranger formé dans sa matrice. Il n'y a pas de moyen plus efficace que le bain. L'expérience en a montré l'utilité, quoique plusieurs auteurs de réputation l'aient proscrit comme dangereux.

Il se forme quelquefois dans le fond ou sur les parties intérieures de la matrice des engorgemens qui dégénerent en tumeurs, lesquelles venant à franchir l'orifice de la matrice, croissent dans le vagin; c'est ce que Lamzwerde appelle *mole de nutrition*. Ces tumeurs sont sarcomateuses, & ont été appellées dans ces derniers temps *polypes uterins*. *Voyez* POLYPE.

L'auteur des pensées sur l'interprétation de la nature parle des *moles* de la façon suivante. „ Ce corps singulier s'engendre dans la femme, & selon quelques-„ uns, sans le concours de l'homme. De quelque maniere que le mystere de la génération s'accomplisse, „ il est certain que les deux sexes y cooperent. La *mole* „ ne seroit-elle point cet assemblage ou de tous les élémens qui émanent de la femme dans la production „ de l'homme, ou de tous les élémens qui émanent de „ l'homme dans ses différentes approches de la femme? „ Ces élémens, qui sont tranquilles dans l'homme, répandus & retenus dans certaines femmes d'un tempérament ardent, d'une imagination forte, ne pourroient-„ ils pas s'y échauffer, s'y exciter & y prendre de l'activité? Ces élémens qui sont tranquilles dans la femme ne pourroient-ils pas y être mis en action, soit „ par une présence seche & stérile, & des mouvemens „ inféconds, & purement voluptueux de l'homme, soit „ par la violence & la contrainte des desirs provoqués „ de la femme, sortir de leurs réservoirs, se porter dans „ la matrice, s'y arrêter, & s'y combiner d'eux-mêmes? „ La *mole* ne seroit-elle point le résultat de cette combinaison solitaire ou des élémens émanés de la femme, ou des élémens fournis par l'homme? Mais si la

„ *mole*

„ *mole* est le résultat d'une combinaison, telle qu'on la
„ suppose, cette combinaison aura ses loix aussi invaria-
„ bles que celles de la génération. Il nous manque l'a-
„ natomie des *moles*, faites d'après ces principes; elle
„ nous découvriroit peut-être des *moles* distinguées par
„ quelques vestiges relatifs à la différence des sexes,
„ *&c.* „ *Voyez les pensées sur l'interprétation de la nature*. (*T*)

MOLE, s. m. (*Arch.*) ouvrage massif construit de grosses pierres qu'on construit dans la mer, au moyen des bâtardeaux qui s'étendent ou en droite ligne, ou en arc devant un port; il sert à le fermer pour y mettre des vaisseaux à couvert de l'impétuosité des vagues, ou pour en empêcher l'entrée aux vaisseaux étrangers. C'est ainsi qu'on dit le *mole* du havre de Messine, *&c.* On se sert quelquefois du mot de *mole* pour signifier le *port* même. *Voyez* HAVRE.

Mole, c'étoit chez les Romains une espece de mausolée, bâti en maniere de tour ronde sur une base quarrée, isolé avec colonnes en son pourtour, & couvert d'un dome. *Voyez* DOME, MAUSOLÉE.

Le *mole* de l'empereur Adrien, aujourd'hui le château Saint-Ange, étoit le plus grand & le plus superbe; il étoit couronné d'une pomme de pin de cuivre dans laquelle étoit une urne d'or, qui contenoit les cendres de l'empereur.

Antoine Labaco donne un plan & une élévation du *mole* d'Adrien, dans son livre d'architecture.

MOLE, (*Menuiserie.*) il se dit d'un morceau de bois dans lequel on a fait une rainure avec un bouvet, pour voir si les languettes des planches se rapportent à cette rainure qui est semblable à celle des autres planches, & dans lesquelles elles doivent entrer, lorsqu'on voudra tout assembler.

MOLEBOUST, *voyez* MOLE.

MOLECULE, s. f. *en Médecine & en Physique*, petite masse ou petite portion de corps. *Voyez* PARTIE & PARTICULE.

L'air s'insinuant par la respiration dans les veines & dans les arteres, emploie sa force élastique à diviser & à rompre les *molécules* du sang, qui de leur côté résistent assez à cette division.

MOLENE, s. f. (*Jardin.*) la *molene* s'appelle encore *bouillon blanc*, ou *bon-homme*. C'est une plante qui s'éleve de quatre à cinq piés, avec une tige grosse, rameuse & couverte de laines. Ses feuilles sont grandes & cotonneuses, les unes attachées à leur tige, les autres éparses sur la terre. On voit ses fleurs former une touffe jaune en forme de rosettes à cinq quartiers. Il leur succede des coques pointues où on trouve des semences noires. Rien n'est si commun que cette plante dont l'utilité est reconnue de tout le monde.

MOLENE, (*Mat. méd.*) *voyez* BOUILLON BLANC.

MOLER EN POUPE, *ou* PONGER, (*Marine.*) c'est faire vent arriere, & prendre le vent en poupe. Ce terme n'est usité que dans le Levant.

MOLET, s. m. *terme d'Orfévre*, petite pincette dont une orfévre se sert pour tenir sa besogne.

MOLETON, s. m. (*Drap.*) étoffe de laine croisée, tirée à poil tantôt d'un seul côté, tantôt des deux côtés. Elle est chaude. On en fait des camisolles, des gilets. La piece porte communément $\frac{5}{8}$ aune, $\frac{7}{8}$ ou $\frac{2}{3}$ de largeur, sur 21 à 23 aunes de longueur. La France tiroit autrefois ses *moletons* d'Angleterre. Il y en avoit d'unis & de croisés.

MOLETTES, *voyez* AMOLETTES, *Marine*.

MOLETTE, *en terme de Boutonnier*, ce sont de petites roues pleines & creusées dans leurs bords comme une poulie, traversées les unes d'une pointe à percer des moules de boutons & autres outils propres aux ouvrages de bois, les autres d'une broche recourbée par un bout, qui servent à faire la milanoise, le guipé, le cordonnet, *&c.* Voyez *ces mots à leur article*.

MOLETTE, *instrument de Cordier*, petit rouleau de bois creusé en forme de poulie dans le milieu où répond la corde à boyau, & traversé par une broche de fer qui se termine par un de ses bouts en crochet; c'est à ce crochet que les fileurs attachent leur chanvre qui se tord quand la *molette* vient à tourner. *Voyez les figures dans nos Planches de la Corderie*, qui représentent deux *molettes*, & *l'article* CORDERIE.

MOLETTE *terme d'Horlogerie*, c'est une petite roue employée dans les conduites des cadrans des grosses horloges. *Voyez* CONDUITE, HORLOGE, *&c.*

MOLETTE, (*Jard.*) ce terme signifie un *melon*, un *concombre*, une *citrouille*, un *potiron* mal venu, c'est-à-dire, dont la figure est plate & enfoncée d'un côté, au lieu que pour être bien faite elle doit être ronde; cette difformité est causée par la mauvaise substance dont ils ont été nourris.

MOLETTE, (*Lunettier.*) petit instrument de bois doublé de chapeau, dont les ouvriers qui travaillent au poli des glaces dans les manufactures de celles du grand volume, se servent pour les rechercher après les avoir polies. On l'appelle plus communément *lustroir*. *Voyez* GLACE.

Les miroitiers lunettiers appellent encore ainsi les morceaux de bois ou de buis au bout desquels ils attachent avec du ciment les pieces de verre qu'ils veulent travailler, soit de figure convexe, dans des bassins, soit de figure concave, avec des spheres ou boules. *Voyez* BOUSU.

Les *molettes* ou *poignées* dont les lunettiers se servent pour l'ordinaire, ne valent rien, tant par rapport à leur matiere, que par rapport à leur forme; car pour la matiere, ils se contentent de les faire simplement de bois, rondement tournées, un peu plus larges en leur assiette, où elles sont cavées pour contenir le mastic, qu'en leur sommet. Mais cette maniere, de même que la forme qu'ils lui donnent, ne vaut rien pour produire l'effet nécessaire; car elle est trop légere, & ne seconde ni ne soulage en rien le travail de la main pour l'application réguliere dans la conduite du verre sur la forme. En second lieu, leurs *molettes* manquent d'assiette pour y appuyer régulierement le verre, & l'y tenir toujours dans la même situation sur son mastic; en effet, ces *molettes* ont besoin au moins d'une pesanteur modérée pour fixer l'instabilité de la main, qu'elles aident & soulagent de plus de la moitié du travail; outre qu'elles contribuent considérablement à faire prendre au verre la forme sphérique qu'on veut lui donner, son poids prenant naturellement la pente de la superficie de la forme, & incomparablement mieux que la main seule. Il ne faut pas cependant qu'elles ayent trop de pesanteur, car elles rejetteroient le grès ou mordant de dessous le verre; & de-là vient que le plomb & l'étain-même sont moins propres à faire ces *molettes*, que le cuivre, joint que leur consistance est trop molle pour conserver exactement la forme qu'on leur a donnée sur le tour. J'en représente quatre sortes dans la *Planche de profil* seulement. La *figure* 2. est simple, & celle qui est marquée 3, porte un petit globe qui lui sert de poids, & que l'on peut ôter & remettre au besoin. La doucine *b e*, en retrait dessus la plate-bande *b f e g*, & *e f d a n*, sert à appuyer & empêcher les doigts de glisser sur la forme, en travaillant. Depuis cette plate-bande en haut, l'on peut augmenter un peu la *molette* de grosseur, pour que la main puisse l'enlever plus aisément de dessus la forme. On remarquera que le bord inférieur *f g* de la plate-bande de ces sortes de *molettes* qui servent pour les verres objectifs, est plus court d'environ deux ou trois lignes que leur plate-forme, qui reste sur leur milieu *b e*, qui sert pour asseoir le verre. Cette plate-forme doit être coupée bien quarrément sur le bord de sa circonférence; mais de son bord vers son centre, elle doit être un peu cavée. On peut même vuider tout le milieu de cette plate-forme de la *molette*, & n'y laisser qu'une épaisseur d'une ligne ou deux, coupée bien quarrément sur le tout, pour y asseoir le verre objectif: par ce moyen la *molette* n'ayant de la pesanteur que dans sa circonférence, est plus ferme en son assiette pour la conduite du verre sur la forme. Le dessous de la plate-bande *fg*, doit être cavé assez profondement, mais inégalement & rudement, pour que ce canal étant rempli de mastic, qui doit tenir le verre sur la *molette*, il s'y attache mieux. La premiere de ces *molettes* porte aussi un petit trou, *a k*, qui la traverse en axe dans le milieu dans toute sa longueur. La seconde en a deux, *i*, *k*, un peu en pente sur les côtés, pour ne point empêcher la vis de son sur-poids; ils servent de vent pour laisser sortir l'air qui s'enferme entre la *molette* & le verre; & qui s'échauffant & se raréfiant par le travail, feroit sans cela souvent détacher le verre de dessus son mastic. Les deux autres *molettes*, 4 & 5, sont simplement cavées pour tenir le mastic, & servent à travailler le verre de l'œil. *Voyez* BASSIN DE LUNOTTIER, & *les fig. Pl. du Lunettier*.

MOLETTE, (*Maréchal.*) extrémité de l'éperon qui sert à piquer les chevaux. Elle est faite en forme d'étoile à six pinces, ou d'une petite rose, & mobile sur la branche de derriere. *Voyez* ÉPERON.

C'est aussi un épi de poil qui se trouve au milieu du front du cheval & entre les deux yeux.

On appelle aussi *molettes*, certaines grosseurs pleines d'eau qui viennent au bas des jambes des chevaux. Il n'y a que le feu qui puisse les guérir, encore ce remede n'est il point infaillible.

MO-

MOLETTES, *en terme d'Orfévre en groſſerie*, ſont des eſpeces de grandes pincettes ſouples, d'égale largeur de la tête juſqu'en bas, & qui jouent aiſément, dont les Orfévres ſe ſervent à la forge, ou ſoute.

MOLETTE, *en Peinture*, eſt une pierre de marbre de porphyre, d'écaille de mer ou autre, de figure conique, dont la baſe eſt plate ou arrondie, & unie, qui ſert à broyer les couleurs ſur une autre pierre très-dure. Les Italiens l'appellent *macinelle*.

MOLETTE, *inſtrument de Chimie, de Pharmacie, & de pluſieurs autres arts*, morceau de porphyre, ou d'une autre pierre très-dure, de forme à peu-près pyramidale, haut de ſix à ſept pouces, d'une groſſeur telle qu'elle puiſſe être commodément empoignée par la partie ſupérieure, & dont la baſe eſt terminée par une ſurface plane & polie, propre à s'appliquer exactement, à porter par fonds ſes points ſur une table de porphyre bien dreſſée & applanie auſſi. On emploie cet inſtrument à broyer ultérieurement, à porphyriſer, à alcoholiſer des poudres dures, ſoit terreuſes, ſoit pierreuſes, ſoit métalliques, *&c. Voyez* PORPHYRISER. (*b*)

MOLETTE, (*Rubanier.*) eſt une poulie de bois traverſée dans ſon axe par un fer recourbé, dont les Paſſementiers-Boutonniers, & les Tiſſutiers-Rubaniers font uſage quand ils veulent retordre les fils dont ils doivent ſe ſervir.

MOLETTE, *outil de verniſſeur*; cette *molette* reſſemble à celle des Broyeurs de couleur, & ſert aux Verniſſeurs pour mêler & broyer leurs couleurs avec du vernis.

MOLETTER, v. act. (*Glaces.*) c'eſt ſe ſervir de la molette pour finir le poli des glaces. *Voyez* VERRERIE & MOLETTE.

MOLFETTA, (*Géog.*) en latin *Melficium*, petite ville d'Italie, dans le royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, & titre de duché. Elle eſt ſur le golfe de Veniſe, à 3 lieues N. O. de Bari, 2 E. de Trani. *Long.* 31. 25. *lat.* 41. 28 (*D. J.*)

MOLHEIM, ou *plûtôt* MULHEIM, (*Géog.*) lieu franc en Allemagne, au cercle de Weſtphalie ſur le Rhin, un peu au-deſſous de Cologne: c'eſt là où étoit autrefois la capitale des Ubiens, & la mer, pour ainſi dire, de Cologne; c'eſt encore là que Jules-Céſar fit conſtruire un pont de bois ſur le Rhin. Cet endroit eſt préſentement une dépendance du duché de Berg. (*D. J.*)

MOLIANT, adj. (*Chamoiſ. Corroy. & autres arts méchaniques.*) ce qui par le travail eſt devenu doux, flexible & maniable, de dur & roide qu'il étoit, c'eſt une qualité que le chamoiſeur, le corroyeur, & d'autres artiſans qui préparent les peaux, cherchent à leur donner.

MOLIENNE, *ou* LAINE DE MOLINE, ſorte de laines d'Eſpagne qui viennent de Barcelone.

MOLIERE. *Voyez* MEULIERE.

MOLINA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, ſur le Gallo, à 3 lieues des frontieres de l'Arragon, près de Caracena. Cette ville eſt dans un pays de pâturage, où l'on nourrit des brebis qui portent une laine précieuſe. Elle eſt ſituée à 10 lieues S. E. de Siguenza, 28 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 55. *lat.* 40. 50. (*D. J.*)

MOLINE, ſ. f. (*Commerce.*) ſorte de laine d'Eſpagne; c'eſt le même que la molienne.

MOLINISME, ſ. m. (*Théologie*) ſyſtème particulier de Théologie ſur la grace ſuffiſante & efficace, qui a pris ſon nom de Louis Molina ſon auteur, jéſuite eſpagnol, & profeſſeur en Théologie dans l'univerſité d'Evora.

Le livre où il explique ce ſyſtème, intitulé, *de concordiâ Gratiæ & liberi arbitrii*, parut à Lisbonne en 1588, & fut vivement attaqué par les Dominicains, qui le déférerent à l'inquiſition. La cauſe ayant été portée à Rome, & diſcutée dans ces fameuſes aſſemblées, qu'on nomme les congrégations *de auxiliis*, depuis l'an 1597, juſqu'à l'année 1607, demeura indéciſe, le pape Paul V. qui tenoit alors le ſiege de Rome, n'ayant rien voulu prononcer, mais ſeulement défendu aux deux partis de ſe noter mutuellement par des qualifications odieuſes. Depuis cette eſpece de treve le *Moliniſme* a été enſeigné dans les écoles comme une opinion libre; mais il a eu de terribles adverſaires dans la perſonne des Janséniſtes, & n'en a pas manqué de la part des écoles catholiques

Voici toute l'économie du ſyſtème de Molina, ſelon l'ordre que cet auteur imagine dans les decrets de Dieu.

1°. Dieu, par la ſcience de ſimple intelligence, voit tout ce qui eſt poſſible, & par conſéquent des ordres infinis de choſes poſſibles.

2°. Par la ſcience moyenne Dieu voit certainement ce que dans chacun de ces ordres, chaque volonté créée, en uſant de ſa liberté, doit faire, ſi on lui confere telle ou telle grace.

3°. Il choiſit l'ordre des choſes qui a exiſté dès le commencement du monde, & qui exiſte encore en partie.

4°. Il veut, d'une volonté antécédente, ſauver les anges & les hommes, mais ſous une condition unique, c'eſt qu'ils veuillent bien eux-mêmes ſe ſauver.

5°. Il donne à tous, ſoit anges, ſoit hommes, & abondamment, tous les ſecours néceſſaires pour opérer leur ſalut.

6°. Les ſecours ſurnaturels, ou cette grace accordée aux anges & aux hommes dans l'état d'innocence n'a point été efficace par elle-même & de ſa nature, mais verſatile & efficace par l'évenement, c'eſt-à-dire à cauſe du bon uſage qu'ils en ont fait.

7°. D'où il s'enſuit qu'il n'y a nulle différence quant à l'efficacité de la grace, entre les ſecours accordés dans l'état de nature innocente, & ceux dont on a beſoin dans l'état de nature tombée, nuls decrets abſolus efficaces par eux-mêmes, antécédens à la libre détermination de la volonté créée, ni par conſéquent nulle prédeſtination avant la prévifion des mérites, nulle réprobation qui ne ſuppoſe des péchés actuels.

8°. Dieu prédeſtine à la gloire les anges qu'il ſait, par ſa ſcience de viſion, devoir perſévérer dans le bien, & reprouve les autres.

9°. Quant à ce qui regarde Adam & ſa poſtérité infectée de ſon péché, quelque dignes que ſoient tous les hommes des ſupplices éternels & du courroux de Dieu, cependant il veut bien par miſéricorde les ſauver, mais d'une volonté antécédente, générale & conditionnée, c'eſt-à-dire pourvû qu'ils le veuillent bien eux-mêmes, & que l'ordre ou l'arrangement des cauſes naturelles n'y mette nul obſtacle.

10°. Cette volonté eſt vraie, ſincere & active, c'eſt elle qui a deſtiné Jeſus-Chriſt pour ſauveur au genre humain & qui accorde, prépare, ou du-moins offre à tous les hommes des graces très-ſuffiſantes pour opérer leur ſalut.

11°. Dieu, par la ſcience moyenne, voit certainement ce que l'homme placé dans telle ou telle circonſtance fera, s'il eſt aidé de telle ou telle grace, qui ſont ceux qui dans l'ordre préſent des choſes uſeront bien ou mal de leur libre arbitre, s'il leur accorde telle ou telle grace.

12°. Il ſe propoſe, par un decret abſolu, de leur accorder les graces qu'ils ont effectivement eues dans la ſuite; & s'il veut convertir efficacement quelqu'un & le faire perſeverer dans le bien, il forme le decret de lui accorder telles ou telles graces auxquelles il prévoit qu'il conſentira, & avec leſquelles il doit perſéverer.

13°. Il connoit toutes les œuvres qui ſont dans l'ordre ſurnaturel par la ſcience de viſion, qui ſuppoſe le decret dont nous venons de parler, & par conſéquent il voit, par la même ſcience, qui ſont ceux qui feront le bien & qui perſévereront juſqu'à la fin, ou qui ſont ceux qui pecheront & ne perſévereront pas.

14°. En conſéquence de la prévifion de ces mérites abſolument futurs, il prédeſtine les uns à la gloire, & il en exclut les autres ou les réprouve, parce qu'il a prévû leurs démérites.

La baſe principale de ce ſyſtème eſt que la grace ſuffiſante & la grace efficace ne ſont point réellement diſtinguées, mais que la même grace eſt tantôt efficace & tantôt inefficace, ſelon que la volonté y coopere ou y réſiſte, enſorte que l'efficace de la grace dépend du conſentement de la volonté de l'homme, non, dit Molina, que ce conſentement donne quelque force à la grace ou la rend efficace *in actu primo*, mais parce que ce conſentement eſt une condition néceſſaire pour que la grace ſoit efficace *in actu ſecundo*, c'eſt-à-dire lorſqu'on la conſidere jointe avec ſon effet, à-peu-près comme les ſacremens ſont des ſignes pratiques & efficaces par eux-mêmes, mais ils dépendent cependant des diſpoſitions de ceux qui les reçoivent pour produire la grace: c'eſt ce qu'enſeigne formellement Molina dans ſon livre de la Concorde, *queſt. xiv. art. xiij. diſput.* 40. & *queſt. xxiij. art. iv. & v.*

Cet écrivain & ſes défenſeurs vantent beaucoup ce ſyſtème, en ce qu'il dénoue une partie des difficultés que les peres, & ſur-tout S. Auguſtin, ont trouvé à concilier le libre arbitre avec la grace; mais leurs adverſaires tirent de ces motifs mêmes des raiſons très-fortes de les rejetter, & quelques-uns d'eux ont avancé que le *Moliniſme* renouvelloit le Semi-pélagianiſme. Mais le P. Alexandre, dans ſon Hiſtoire eccléſiaſtique du v. ſiecle, *chap. iij. art. iij.* §. 13. répond à ces accuſateurs, que

ce

ce système n'ayant pas été condamné par l'Eglise, & y étant toléré comme toutes les autres opinions d'école c'est blesser la vérité, violer la charité, & troubler la paix que de le comparer aux erreurs des Pélagiens & des Semi-pélagiens & l'illustre M. Bossuet dans son premier & son second avertissement contre les Protestans montre solidement par un parallele exact du *Molinisme* avec le Semi-pelagianisme; que l'Eglise romaine en tolérant le système de Molina, ne toléroit point les erreurs des Semi-pélagiens, comme avoit osé le lui reprocher le ministre Jurieu. Tournely, *Tract. de grat. pars II. quest. v. art. ij.* §. 30.

MOLINISTES, nom qu'on donne aux théologiens défenseurs du système de Molina sur la grace, que nous avons exposé dans l'article précédent.

MOLINOSISME, s. m. (*Théologie.*) système de Michel Molinos, prêtre espagnol, dont la doctrine fut condamnée à Rome en 1687, par une bulle du pape Innocent XI. qui anathématisa soixante-huit propositions tirées des écrits de Molinos, qui contiennent des opinions très-dangereuses sur la mysticité: ce système est le pur quiétisme & le plus outré. *Voyez* QUIÉTISME.

On a accusé Molinos, & quelques-uns de ses disciples, d'enseigner tant en théorie qu'en pratique, qu'on peut s'abandonner sans péché à des déreglemens infâmes, pourvû que la partie supérieure demeurât unie à Dieu par l'oraison de quiétude. Ses propositions 25, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49 & 50, prouvent évidemment qu'il a enseigné ces horreurs; & toutes les autres tendent à détruire les pratiques les plus saintes & les plus usitées de la religion, sous prétexte d'introduire une plus grande perfection. Il n'est pas également sûr qu'il ait pratiqué les choses obscènes qu'on lui reproche; cependant la bulle dont nous avons parlé le condamne *ob errores, hæreses & turpia facta*, ce dernier motif rend cette accusation vraissemblable. *Voyez*. QUIÉTISTES.

MOLIONIDES, (*Mythol.*) surnom de deux freres, Euryte & Créate, fils d'Actor & de Molione, ou selon d'autres, fils de Neptune & de Molione, fille de Molus. Hercule les surprit dans une embuscade, les combattit & les tua. La fable dit que les *Molionides* étoient de célebres conducteurs de chariots, qui avoient deux têtes & quatre mains avec un seul corps, ce qui marque qu'ils agissoient avec une parfaite intelligence: des auteurs écrivent que Créate, pere d'Amphimaque, fut un des quatre généraux des Epéens, lesquels menerent quarante vaisseaux à la guerre de Troie.

MOLINGAR, *ou* MULINGAR. (*Géog.*) ville forte d'Irlande, capitale du comté d'West-Méath, à 40 milles O. de Dublin, & à 13 de Batimore. *Long.* 11. 12. *lat.* 53. 28. (*D. J.*)

MOLISE; LE COMTÉ DE, (*Géog.*) contrée d'Italie au royaume de Naples, entre l'Abruze citérieure, la Capitanate, & la terre de Labour propre. Elle a environ dans sa plus grande longueur 30 milles de nord au sud-sud-ouest, & 36 milles de l'est à l'ouest. Elle est fertile en blés, en vins, en safran, en gibies, & en vers à soie: le bourg de *Molise* lui donne son nom. (*D. J.*)

MOLITON, s. m. *Voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

MOLLE *ou* LENTISQUE DU PÉROU, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, dont le pistil devient un fruit qui ressemble à un grain de poivre. Tournefort, *Inst. rei herb. Appendix*. *Voyez* PLANTE.

MOLLE, (*Botan. exot.*) c'est un arbre, grand & rameux, de l'Amérique méridionale, très-commun au Pérou & au Chili. Il est appellé *lentiscus Peruana* dans C. B. *aroeira* dans Marcgrave, & *molle* par le plus grand nombre des Botanistes. Nos François le nomment *poivrier du Pérou*, parce que son fruit ressemble à un grain de poivre.

Les rameaux du *molle*, suivant l'exacte description de cet arbre par le P. Feuillée, sont garnis de longues côtes, chargées de feuilles nombreuses, alternes, plus grandes & plus droites que celles du lentisque, polies, terminées en pointe, sans queue & dentelées d'ordinaire à leur contour; car il y a de ces arbres dont les feuilles ne sont pas dentelées.

Les fleurs sont très-nombreuses, petites, attachées à des rameaux particuliers: elles sont en rose, composées de cinq pétales pointes, de couleur jaune-blanchâtre.

Il leur succede des grains ou baies, disposées en grappes comme le raisin; ces grains sont presque ronds, ayant 3 à quatre lignes de diametre, & 4 de longueur. Ils renferment à leur centre deux petits noyaux qui ont le goût du poivre. La substance qui les environne est un peu gommeuse, d'une saveur douce, couverte d'une pellicule mince, & d'un beau rouge.

Lorsque ces fruits & grappes sont mûres, les Indiens en font une boisson assez délicate: pour cela, ils mettent en infusion dans de l'eau commune ces petits grains, séparés de leur grappe, qu'ils pressent dans la même eau pour leur faire rendre leur suc, lequel se mêlent avec l'eau, font ensemble une belle couleur de vin; les gens du pays se servent de cette liqueur pour se rafraîchir. Garsilaso de la Vega, *liv. VIII. ch. xij.* & François Ximenez, vous en diront davantage sur les usages que les Indiens tirent de ce fruit

Cet arbre s'éleve dans nos climats tempérés à la hauteur de 7 ou 8 piés; mais rarement ses jets sont réguliers, de sorte qu'il est très-difficile de lui donner une belle tête: d'ailleurs il vient rarement à fleurir. On ne le trouve aussi que dans quelques jardins de Botanistes, plus curieux que les autres en plantes étrangeres. (*D. J.*)

MOLLE; s. f. *en terme de Tonnelerie*, ce sont des bottes d'osier fendu, dont ces ouvriers se servent pour lier les cerceaux: la *molle* contient 300 brins.

Molle se dit aussi des paquets ou bottes de cerceaux dont se servent les Tonneliers. Les *molles* de cerceaux sont plus ou moins grosses, selon la grandeur des cerceaux qu'elles contiennent. Les *molles* de cerceaux à futaille en contiennent ordinairement 25, & 16 quand ils sont plus forts: celles des cuviers n'en ont que 12; & celles des cuves sont pour l'ordinaire de 3 cerceaux.

MOLLEN, (*Géog.*) ou *Molna*; petite ville d'Allemagne, au cercle de Basse-Saxe. Elle est située à 6 milles de Lunebourg. & à 4 de la ville de Lubeck, à qui elle appartient. *Long.* 31. 43. *lat.* 54. 45. (*D. J.*)

MOLLESSE, s. f. (*Morale.*) délicatesse d'une vie efféminée, fille du luxe & de l'abondance; elle se fait de faux besoins que l'habitude lui rend nécessaires; & renforçant ainsi les liens qui nous attachent à la vie, elle en rend la perte encore plus douloureuse. Ce vice a l'inconvénient de redoubler tous les maux qu'on souffre, sans pouvoir donner de solides plaisirs. Nourris dans ses bras, plongés dans ses honteux délices, nous regardons les mœurs de quelques peuples de l'antiquité comme une belle fable; & ces peuples regarderoient les nôtres comme un songe monstrueux: nous ne sommes point la race de ces robustes Gaulois, qui s'étoient endurcis aux pénibles travaux de la campagne. Ils passoient leurs jours à cultiver la terre, sous les yeux d'une mere vigilante; & rapportoient eux-mêmes leurs moissons, lorsque le soleil finissant sa course, tournoit l'ombre des montagnes du côté de son lever; délioit le joug des bœufs fatigués, & ramenoit le repos aux laboureurs:

Mais que n'alterent point les tems impitoyables!
Nos peres plus gâtés que n'étoient nos ayeux,
Ont eu pour successeurs des enfans méprisables,
Qui seront remplacés par d'indignes neveux.

(*D. J.*)

MOLLET, s. f. (*Rubanier.*) espece de frange fort basse, tant de la tête que du corps. Ce sont les Tissutiers-rubaniers qui les fabriquent. *Voyez* FRANGE.

MOLLIFIER, v. act. (*Gramm.*) amollir.

MOLLIFIER, *en terme de Caractier*, se dit de l'action d'amollir les galins, fendus pour pouvoir les étendre & les ouvrir plus aisément. On les met dans une chaudiere sur le feu; tout l'art de cette opération consiste à leur donner le degré de chaleur nécessaire, sans lequel on n'en pourroit rien faire.

MOLLIR, v. neut. (*Gramm.*) c'est devenir mol. *Voyez l'article* MOL.

MOLLIR, (*Marine.*) c'est lâcher une corde afin qu'elle ne soit pas si tendue. *Mollir* se dit aussi du vent, lorsqu'il diminue & n'est pas si fort.

MOLLIR sous l'homme, (*Maréchal.*) se dit d'un cheval qui diminue de force en allant. On dit aussi qu'il *mollit*, ou que sa jambe *mollit*, lorsqu'il bronche souvent.

MOLMUTINES, (*Lois. Jurisp.*) *Voyez au mot loi*, LOIS MOLMUTINES.

MOLOCH, (*Mythol.*) on écrit ce nom diversement, *Molek*, *Moloc*, *Malcam* & *Milcom*; faux dieu de plusieurs peuples orientaux, & en particulier des Ammonites. Les Juifs qui l'adoroient, sont appellés *Molochites* dans l'Ecriture. On lui sacrifioit des animaux, & l'on faisoit rapidement passer des enfans devant un bucher allumé de cette idole, pour purifier ces enfans par cette cérémonie. Selden croit que *le Moloch* des Ammonites, est le soleil, & dom Calmet adopte la même idée *Voy.* sa Dissertation sur *Moloch*, à la tête de son *Commentaire sur le Lévitique*. (*D. J.*)

MOLOCHATH, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie Tingitane. Pomponius Mela l'appelle *Mulucha*, & les Arabes *Munzemoir*. Il bornoit autrefois le royaume de Bochus & celui des Massæsyliens. (*D. J.*)

MOLOPAGUES, (*Géog.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale au Brésil. Ils occupent une contrée spacieuse au-delà de la riviere Paracivar. Les hommes portent leur barbe, & se couvrent le milieu du corps; les femmes laissent croître leurs cheveux, & s'en servent pour couvrir leur nudité. (*D. J.*)

MOLORCHOS, (*Géog. anc.*) forêt de la Némée, contrée de l'Elide. Virgile en parle dans ses géorgiques, *lib. III. v.* 19, où on lit *lucosque Molorchi*. Le bois de *Molorchus*, dit Servius, est la forêt de Némée, dans laquelle on célébroit des jeux en l'honneur d'Archémorus; & quant à son nom, il lui vient de Molorchus, berger qui exerça l'hospitalité envers Hercule, lorsque ce héros arriva dans cet endroit pour tuer le lion de Némée. (*D. J.*)

MOLOSSE, s. m. (*Littérat.*) terme de l'ancienne poésie grecque & latine. C'est le nom d'une mesure ou pié de vers, composé de trois longues, comme *audiri*, *cantabant*, *virtutem*. Il avoit pris ce nom ou des *Molosses*, peuples d'Epire, ou de ce que dans le temple de Jupiter molossien, on chantoit des odes dans lesquelles ce pié dominoit, ou encore parce qu'on les chantoit en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus & d'Andromaque; d'autres veulent que ce soit parce que les *Molosses*, en allant au combat, chantoient une chanson guerriere, dont les vers étoient presque tous composés de syllabes longues. Les anciens appelloient encore ce pié *voluminus*, *extensipes*, *hippius* & *chanius*. Denis, *c. iij. pag.* 475.

MOLOSSES, les (*Géog. anc.*) *Molossi*, & leur contrée *Molossis* ou *Molossia*; peuples de l'Epire où ils vinrent s'établir après la ruine de Troye, sous la conduite d'un fils de Néoptoleme, ou de Néoptoleme lui-même, comme Pindare semble l'insinuer. Les *Molosses* soumirent avec le tems, les autres Epirotes; & tomberent enfin avec toute l'Epire sous la puissance des Romains. Paul Emile les dépouilla de leurs possessions & de leurs privileges. Leurs chiens passoient pour être excellens, l'on en faisoit un grand usage pour la chasse & pour la garde des troupeaux. Delà vint en proverbe, le nom latin *Molossus*, pour dire un chien fort, courageux & de bonne garde. (*D. J.*)

MOLPA, (*Géog.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples dans la principauté citérieure. Elle a sa source au-dessus de Rofreno, & va se jetter dans la mer de Toscane, au-dessus du cap Palinuro. (*D. J.*)

MOLSHEIM, (*Géog.*) autrefois *Molesheim*, en latin moderne *Molshemium*; ville de France en Alsace, sur la riviere de Brusch, à 3 lieues de Strasbourg. La chartreuse & la maison des jésuites occupent presque toute la ville. Elle est à 95 lieues de Paris. *Long.* 25. 10. 27, *lat.* 48. 32. 26. (*D. J.*)

MOLTOLINOS, s. m. (*Comm.*) peau de mouton passée en mégie au levant, d'une maniere particuliere.

MOLUCANE, (*Hist. nat. Botan.*) plante des îles Moluques & de l'Indostan, qui s'éleve de six ou sept piés. Elle est d'un beau verd; sa tige est mince, tendre & foible; elle produit un grand nombre de rameaux qui rampent lorsqu'on les laisse venir; ses feuilles ressemblent à celles du sureau, elles sont molles, tendres & dentelées: sa fleur est jaune, & semblable à celle de la citrouille. Cette plante se plaît dans les lieux humides, & demeure verte toute l'année. Sa seconde écorce passe pour un vulnéraire très-efficace: elle est regardée comme ayant une infinité de vertus, ce qui fait que les Indiens l'appellent dans leur langue, *le remede des pauvres*, & *la ruine des médecins*.

MOLUE, *voyez* MORUE.

MOLUQUE, *Molucca*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, & dont la levre supérieure est creusée en forme de cuilliere; la levre inférieure est divisée en trois parties. Il s'éleve du fond du calice un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur comme un clou; ce pistil est accompagné de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences anguleuses & renfermées dans une capsule, en forme de cloche, qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois especes de ce genre de plantes, qu'on appelle autrement les *anacardes*; savoir la *moluque lisse*, la *moluque épineuse*, & la *moluque de Sicile*, qui s'éleve en arbrisseau. Les Anglois nomment la premiere *smooth molucca balm*, & la seconde *prickly molucca balm*.

La moluque lisse pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un à deux piés, presque quarrées, rougeâtres, remplies de moëlle: ses feuilles sont découpées tout-au-tour assez profondément, attachées à des queues longues, d'une odeur agréable & d'un goût amer: ses fleurs sont blanches, verticillées entre les feuilles; chacune d'elles est en gueule, ou formée en tuyau découpé par le haut en deux lévres, dont la supérieure est creuse en maniere de cuillere, & l'inférieure divisée en trois segmens; le calice des fleurs est déployé, large, fait en forme de cloche, comme membraneux & ouvert. Quand la fleur est passée, il lui succede quatre semences anguleuses & enfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur: la racine est ligneuse & fibreuse.

La *moluque* épineuse se distingue de la précédente, en ce que ses fleurs sont soutenues par des calices plus grands, plus étroits, épineux, à piquans longs & roides: l'odeur de la plante est désagréable. On ne cultive ces deux especes que dans les jardins des curieux; car elles ne sont ni belles, ni d'aucune utilité.

La *moluque* de Sicile n'est guere connue que dans son lieu natal, où elle est même abandonnée. (*D. J.*)

MOLUQUES, (*Géogr.*) îles de l'Océan oriental, situées aux environs de la ligne, au midi des Philippines.

Les îles principales qu'on appelle proprement *Moluques*, sont Ternates, Tidor, Machian, Moter & Bachian. Elles sont toutes comprises entre deux méridiens, à la vue les unes des autres, & n'occupent guere que 25 lieues d'étendue. Elles sont presque entierement sous la ligne la plus septentrionale, à un demi-degré du côté du nord, & la plus méridionale, à un degré du côté du sud; vers le couchant, elles sont proche de l'île de Gilolo.

Les *Moluques* ne sont séparées les unes des autres, que par quelques petits bras de mer, ou quelques petites îles désertes, & obéissent en général à trois rois.

Le terroir en est sec & spongieux; les arbres toujours couverts de feuilles, chargés de diverses sortes de fruits; donnent des bananes, des noix de coco, des oranges, des limons, du macis & de la muscade; mais ce qui vaut mieux que tout cela, ces îles produisent seules dans le monde le girofle, objet d'un commerce aussi surprenant que lucratif. D'un autre côté, il ne croît ni blé, ni riz aux *Moluques*; on se sert de farine de sagou. Il n'y a dans ces îles aucune mine d'or, ni d'argent, ni de métaux inférieurs.

Les Chinois subjuguerent autrefois les *Moluques*. Après eux, elles furent occupées par ceux de Java, & par les Malais; ensuite les Persans & les Arabes s'y jetterent, & y introduisirent parmi les pratiques de l'idolâtrie, les superstitions du mahométisme. On y parle plusieurs langues différentes, & le malais plus communément qu'aucune autre.

Les *Moluques* furent découvertes en 1511 par les Portugais, qui y descendirent, & s'en emparerent sous la conduite de Francisco Serano. Au bout de peu de tems, cette possession leur fut disputée par les Castillans, en conséquence de la ligne de démarcation d'Alexandre VI. Cependant, après quelques actes d'hostilité, Charles-quint, par le traité de Saragosse en 1529, engagea ces îles litigieuses au roi de Portugal, pour 360 mille ducats. Mais finalement les Hollandois ont dépossédé les Portugais des *Moluques* & de leur commerce, en 1601, 1605 & 1669, pour y établir un empire plus durable, & qu'ils savent conserver avec fruit.

Les naturels de ces îles s'accommodent fort bien avec leurs derniers maîtres. Ils ressemblent beaucoup à ceux de Java & de Sumatra pour les mœurs, les usages, la façon de vivre, l'habillement & la couleur. Les hommes sont extrèmement basanés; ils ont les cheveux noirs & lisses, qu'ils blanchissent de bonne heure; les yeux gros, les poils des sourcils longs, les paupieres larges, le corps robuste. Ils sont doux, paresseux, adroits, soupçonneux, pauvres & fiers. (*D. J.*)

MOLY, (*Botan. exot.*) nom d'une plante qu'Homere a rendue célebre, & que les Botanistes de tous les âges ont tâché de connoître. Ce n'est pas sûrement la *rue sauvage*, comme le pensent les interpretes de ce poëte; mais Théophraste semble avoir rencontré juste quand il assure que le *moly* d'Homere abondoit en Arcadie; que cette plante avoit une longue racine bulbeuse, & des feuilles épaisses & vertes comme celles de l'oignon. Pline au contraire a ressemblé toutes les contradictions qui avoient été débitées par ses prédécesseurs sur le *moly*, & il a fait dire à Théophraste tout l'opposé de ce que cet habile auteur avoit écrit.

Comme les médecins d'Italie se persuadent que le *moly* d'Homere croissoit dans la campagne de Rome, Pline adopte leur idée, & raconte qu'on lui avoit apporté une

racine

racine de *moly*, qu'on avoit tirée avec beaucoup de peine d'entre les pierres & les rochers, & qui avoit néanmoins 30 piés de long, quoiqu'elle ne fût pas entiere. C'étoit vraiſſemblablement la racine de quelque eſpece de luzerne ſauvage, & non pas la racine d'une plante bulbeuſe. Il eſt vrai qu'Homere dit que la racine du *moly* étoit difficile à arracher; mais il avoit été mal inſtruit à cet égard; car aucune racine bulbeuſe ne s'arrache difficilement. On trouve encore que Pline donne des fleurs jaunes au *moly*, tandis qu'Homere déclare qu'elles ſont blanches, & c'eſt un des caracteres eſſentiels de ſa plante, que Théophraſte n'a point perdu de vue. Auſſi tous nos modernes s'en tiennent à l'opinion de cet ancien botaniſte, & rangent le *moly* d'Homere parmi les aulx: c'eſt l'eſpece d'ail nommé *allium latifolium liliflorum* par Bauhin & Tournefort. Nous pourrions l'appeller le *grand moly*.

Cette plante pouſſe de ſa racine cinq feuilles longues d'un à deux piés, larges de deux ou trois pouces, épaiſſes, pointues, vertes, couvertes d'une poudre qui n'eſt pas adhérante. Il s'éleve d'entre ces feuilles une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, nue, verte, creuſe, portant à ſon ſommet un bouquet de petites fleurs à ſix pétales, pointues, diſpoſées en rond, & blanches comme celles du lis. Lorſque ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede de petits fruits triangulaires, diviſés intérieurement en trois loges, qui contiennent des ſemences preſque rondes, noires, reſſemblantes à celle de l'oignon. Sa racine eſt bulbeuſe, groſſe ordinairement comme le poing, noire en dehors & blanche en dedans. On cultive cette plante dans les jardins. Elle a peu d'odeur & de force. (*D. J.*)

MOLYBDÆNA, ſ. f. (*Hiſt. nat. min.*) ſubſtance minérale connue ſous le nom de *crayon*. C'eſt une eſpece de talc devenu compacte, & compoſé de particules extrèmement fines; elle ſalit les doigts, & fait des traces ſur le papier. Pouſſée à un feu violent, on en tire des fleurs, ou un ſublimé qui eſt inflammable; ce n'eſt autre choſe que du zinc dont la *molybdæna* ou le *crayon* eſt une vraie mine. Cette ſubſtance ſe trouve auſſi déſignée ſous les noms de *molybdoïdes*, *mica pictoria*. *Voyez* BLENDE, & *voyez* CRAYON, PLOMBAGINE. (—)

MOLYBODES, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de Sardaigne: c'eſt le même que *Plumbea*. On la nomme aujourd'hui, ſelon Léander, *iſola de Toro*.

MOLYCRIE, (*Géog. anc.*) petite ville de la Livadie en Grece ſur le golfe de Patra. A une lieue de cette ville eſt le cap *Molycria*, ou l'*Antirrhium* des anciens, qui avec le golfe de Rhion, forme l'entrée du golfe de Lépante.

MOLZOUDON, (*Géog.*) ville du Mogoliſtan. *Long.* 132. *lat.* 30. (*D. J.*)

MOMBAZA, *pierre de*, ou *lapis de Bombaca*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les Portugais nomment un *beſoar* ou *pierre*, qui ſe trouve dans un animal que quelques-uns croient être un cheval ſauvage des Indes. Cette *pierre* eſt de la groſſeur d'un œuf de pigeon; elle eſt très-dure, d'un gris tirant ſur le jaune à l'extérieur, compoſé de pluſieurs couches à l'intérieur; au centre on trouve un petit amas de poils, enveloppés d'une croûte tendre qui ſe durcit à meſure qu'elle approche de la circonférence. Les Portugais lui attribuent de grandes vertus dans la colique, dans les fievres, dans la mélancholie, & ſur-tout ils croient qu'elle eſt très-propre à faciliter les accouchemens. On prend cette pierre pulvériſée dans du vin & de l'eau. *Voyez Ephemerides naturæ curioſ. decad. II. anno* 1. (—)

MOMENT, INSTANT (*Gram. & ſynon.*) un *moment* n'eſt pas long, un *inſtant* eſt encore plus court.

Le mot de *moment* a une ſignification plus étendue; il ſe prend quelquefois pour le tems en général, & il eſt d'uſage dans le ſens figuré. Le mot d'*inſtant* a une ſignification plus reſſerrée; il marque la plus petite durée du tems, & n'eſt jamais employé que dans le ſens littéral.

Quelque ſage & quelque heureux qu'on ſoit, on a toujours quelque fâcheux *moment* qu'on ne ſauroit prévoir. Chaque *inſtant* de la vie eſt un pas vers la mort. (*D. J.*)

MOMENT, ſ. m. *dans le tems*, (*Méch.*) eſt une partie très-petite & preſqu'inſenſible de la durée, qu'on nomme autrement *inſtant*. Le mot *inſtant* ſe dit néanmoins plus proprement d'une partie de tems non-ſeulement très-petite, mais infiniment petite; c'eſt-à-dire, plus petite qu'aucune partie donnée, ou aſſignable. *Voy.* TEMS.

Moment, dans les nouveaux calculs de l'infini, marque chez quelques auteurs, des quantités cenſées infiniment petites. *Voyez* INFINI. C'eſt ce qu'on appelle autrement & plus communément *différences*; ce ſont les augmentations ou diminutions momentanées d'une quantité conſidérée, comme dans une fluxion continuelle. *Voyez* DIFFERENTIEL & FLUXION.

Moment ou *momentum*, Méchanique, ſignifie quelquefois la même choſe qu'*impetus*, ou la quantité du mouvement d'un mobile. *Voyez* MOUVEMENT.

Dans la comparaiſon des mouvemens des corps, la raiſon de leurs *momens* eſt toujours compoſée de celles de la quantité de matiere, & de la viteſſe du mobile, de façon que le *moment* d'un corps en mouvement peut être regardé comme le produit fait de ſa quantité de matiere & de ſa viteſſe; & comme on ſait que tous les produits égaux ont des facteurs réciproquement proportionnels, il s'enſuit de-là que ſi des mobiles quelconques ont des *momens* égaux, leurs quantités de matiere ſeront en raiſon inverſe de leurs viteſſes; c'eſt-à-dire, que la quantité de matiere du premier ſera à la quantité de matiere du ſecond: en raiſon de la viteſſe du ſecond à celle du premier, & réciproquement, ſi les quantités de matiere ſont réciproquement proportionnelles aux viteſſes, les *momens* ſont égaux.

Le *moment* de tout mobile peut auſſi être conſidéré comme la ſomme des *momens* de toutes ſes parties; & par conſéquent ſi les grandeurs des corps & le nombre de leurs parties ſont les mêmes, ainſi que leurs viteſſes, les corps auront les mêmes *momens*.

MOMENT, s'emploie plus proprement & plus particulierement dans la *Statique*, pour déſigner le produit d'une puiſſance par le bras du levier auquel elle eſt attachée, ou, ce qui eſt la même choſe, par la diſtance de ſa direction au point d'appui; une puiſſance a d'autant plus d'avantage, toutes choſes d'ailleurs égales, & ſon *moment* eſt d'autant plus grand, qu'elle agit par un bras de levier plus long. *Voyez* LEVIER, BALANCE & MÉCHANIQUE.

MOMERIE, ſ. f. (*Gram.*) bouffonnerie, ou maintien hypocrite & ridicule, ou cérémonie vile, miſérable & riſible. Il n'y a point de religion qui ne ſoit défigurée par quelques *momeries*. La cérémonie de ſe faire toucher des ſouverains pour les écrouelles, eſt une *momerie*.

L'uſage en Angleterre de ſervir la monarque à genoux, eſt une eſpece de *momerie*. Il y a des gens dont la vie n'eſt qu'une *momerie* continuelle; ils ſe rient au fond de leur ame de la choſe qu'ils ſemblent reſpecter, & devant laquelle ils font mettre le front dans la pouſſiere à la foule des imbécilles qu'ils trompent. Combien de prétendues ſciences qui ne ſont que des *momeries*!

MOMIE, ou MUMIE, ſ. f. ſquelette, ou cadavre embaumé ou deſſéché à la maniere des anciens Egyptiens. *Voyez* ACTION D'EMBAUMER.

Ménage, après Bochart, dérive ce mot du mot arabe *mumia*, qui vient de *mum*, cire. Saumaiſe le tire d'*amomum*, ſorte de parfum. *Voyez* AMOMUM. Cependant d'autres auteurs croient qu'en arabe, le mot *mumia* ſignifie *un corps embaumé* ou *aromatiſé*.

A proprement parler, la *momie* n'eſt point le cadavre, mais la compoſition avec laquelle il eſt embaumé; cependant ce mot ſe prend ordinairement pour ſignifier le cadavre même.

L'art de préparer les *momies* eſt ſi ancien, qu'il étoit en uſage en Egypte dès avant le tems de Moïſe. Le cercueil dans lequel on les enfermoit, étoit de bois de ſycomore, qui, comme on l'a trouvé, ſe conſerve ſain pendant l'eſpace de 3000 ans; mais cet arbre eſt fort différent de notre ſycomore.

Les *momies*, dit-on, ont été miſes en uſage pour la premiere fois dans la Médecine, par un médecin juif, qui prétendit que la chair des cadavres ainſi embaumés, étoit un excellent remede contre pluſieurs ſortes de maladies, principalement contre les contuſions, pour prévenir l'amas & la coagulation du ſang. Les Turcs empêchent autant qu'il leur eſt poſſible le tranſport des *momies* d'Egypte en Europe.

Il y a deux ſortes de corps qu'on appelle *momies*. Les premiers ſont des ſquelettes deſſéchés par la chaleur du ſoleil, & préſervés par ce moyen de la putréfaction. On en trouve fréquemment dans les déſerts ſablonneux de la Lybie. Quelques-uns prétendent que ce ſont des ſquelettes des cadavres qui ont été enterrés dans ces déſerts, afin de les pouvoir conſerver en entier ſans les embaumer; d'autres, que ce ſont des ſquelettes de voyageurs étouffés & accablés par les nuées de ſable qu'élevent dans ce déſert de fréquens ouragans. Quoi qu'il en

en fait, ces *momies* ne sont d'aucun usage en Médecine, & on en les conserve que pour la curiosité.

Les *momies* de la seconde espece sont des corps tirés des fosses ou catacombes qui se trouvent proche le grand Caire, & où les Egyptiens enfermoient les cadavres, après les avoir embaumés. Ce sont-là ces *momies* qu'on recherche avec tant de soin, & auxquelles on a attribué des vertus si extraordinaires.

On assure que toutes les *momies* qui se vendent dans les boutiques des marchands, soit qu'elles viennent de Venise ou de Lyon, soit qu'elles viennent même directement du Levant par Alexandrie, sont factices, & qu'elles sont l'ouvrage de certains juifs qui, sachant le cas que font les Européens des vraies *momies* d'Egypte, les contrefont en desséchant des squelettes dans un four, après les avoir enduits d'une poudre de myrrhe, d'aloès caballin, de poix noire, & d'autres drogues de vil prix & mal-saines.

Il paroît que quelques charlatans françois ont aussi un art particulier de préparer des *momies*. Leur méthode est assez simple. Ils prennent le cadavre d'un pendu, en tirent la cervelle & les entrailles, dessechent le reste dans un four, & le mettent tremper dans de la poix fondue, & d'autres drogues, pour les vendre ensuite comme des vraies *momies* d'Egypte.

Paré a fait un traité fort curieux sur les *momies*, où il explique tous les abus qu'on en fait, & démontre qu'elles ne peuvent être d'aucun usage dans la Médecine.

Serapion & Matthiolus, après lui, sont du même sentiment. Ces deux auteurs prétendent que les *momies* d'Egypte même, ne sont que des corps embaumés avec le pissasphalte.

Momie, *mumia*, se dit aussi en particulier de la liqueur, ou de l'espece de suc qui sort des corps humains embaumés ou aromatisés, & qu'on a enfermés dans les tombeaux. Ce mot a été employé souvent par les anciens écrivains dans le sens dont il s'agit ici.

Momie signifie aussi une espece de drogue, ou composition visqueuse faite avec du bitume & de la poix, qu'on trouve dans les montagnes ou forêts d'Arabie, & dans d'autres pays chauds du Levant: on en fait usage pour embaumer les corps. Dioscoride parle d'une *momie* trouvée sur le bord de la mer proche Epidaure, qui y avoit été apportée par les torrens qui descendent des monts Cerauniens, & avoit été desséché par la chaleur du soleil sur le sommet de ces montagnes.

Son odeur est à-peu-près semblable à celle du bitume mêlé avec la poix. Le peuple des environs l'appelle *cire minérale*. En latin, ou plutôt en grec, on l'appelle *pissasphaltus* Voyez PISSASPHALTE.

Momie, *mumia*, est aussi un mot dont quelques Physiciens se servent pour signifier je ne sai quel esprit, qui se trouve dans le cadavres lorsque l'ame les a quittés.

L'esprit ou l'ame qui anime les sujets vivans est aussi appellée par eux *momie*; & ils supposent que cet esprit, ainsi que l'autre, sert beaucoup à la transplantation. *Voy.* TRANSPLANTATION.

Une plante, par exemple, portant cette *momie* d'un sujet dans un autre, elle se joint & s'unit immédiatement avec la *momie*, ou l'esprit du nouveau sujet; & de cette union naît une inclination naturelle & commune dans les deux sujets. C'est par ces principes que quelques-uns expliquent les vertus sympathiques & magnétiques dans la guérison des maladies. *Voyez* SYMPATHIQUES.

Momie se dit aussi dans le jardinage d'une espece de cire dont on se sert dans la plantation & la greffe des arbres. *Voyez* CIRE.

Voici la maniere de la préparer que donne Agricole. Prenez une livre de poix noire commune, un quarteron de terebenthine commune; mettez-les ensemble dans un pot de terre, que vous mettrez sur le feu en plein air, ayant quelque chose à la main pour l'éteindre, & couvrir le feu de tems en tems; vous allumerez & éteindrez ainsi le feu alternativement, jusqu'à ce que toutes les parties nitreuses & volatiles de la matiere soient évaporées, enfin vous y mêlerez un peu de cire commune, & la préparation sera faite, & pourra être mise en usage.

Pour appliquer cette composition à la racine d'un arbre, tondez la, & trempez-y les deux bouts de la racine l'un après l'autre; ensuite mettez la racine dans l'eau, & enfin plantez-la en terre de maniere que le plus petit bout soit en bas, afin que le plus grand ait moins de chemin à faire pour sortir de terre, & recevoir les influences de l'air; après quoi vous recouvrirez la racine de terre, que vous foulerez le plus que vous pourrez, afin que la racine ne reçoive point trop d'humidité. *V.* ACTION DE PLANTER.

MOMON, s. m. (*Gramm.*) somme d'argent que des gens masqués jouent dans des jours de fêtes. Il est défendu de parler quand on présente le *momon*. On ne donne ni ne reçoit de revanche.

MOMORDICA, (*Botan. exot.*) ce genre de plante étrangere est nommé par les Anglois *male-balsam-apple*, son fruit s'appelle en françois *pomme de merveille*.

M. de Tournefort après avoir caractérisé la plante, en distingue, outre l'espece commune, deux autres, natives de Ceylan; mais il n'a pas connu celle que les Péruviens nomment *saigua*, & que le P. Feuillée a soigneusement décrite, & représentée sous le nom de *momordica fructu striato, levi*. *Voyez* son hist. médicinale des plantes du Pérou & du Chili, *pag.* 754. *Planc.* XXXXI.

C'est assez de dire que la *momordica* d'Amérique porte une fleur blanchâtre, stérile, d'une seule piece, découpée en cinq quartiers égaux. De la base du pédicule commun part une fleur fertile de même structure. L'embryon qui la soutient, n'a presque pas de pédicule. Il devient un fruit long environ de quatre pouces, épais de deux, un peu applati, charnu, le plus souvent bosselé, rayé, pointu par ses deux bouts, un peu recourbé vers son sommet, couvert à sa naissance d'une écorce verd-blanchâtre, qui se change en beau verd vers son extrémité. Ce fruit renferme une substance blanche, spongieuse, d'un goût aigrelet, creusée dans l'intérieur, où l'on voit plusieurs graines attachées à leur placenta blanc. La peau de ces graines est noire dans leur maturité, & chaque graine renferme une amande blanche, du goût des noisettes. Tous les Péruviens chez lesquels on trouve cette plante, mangent ce fruit dans leurs soupes; il est extrémement rafraîchissant, & fort utile dans un pays où les chaleurs sont excessives.

On ne cultive en Europe une ou deux especes de *momordica*, que pour la variété & la singularité de leur fruit; car ce ne sont des plantes étrangeres ni belles, ni utiles, outre qu'elles demandent une grande place dans les serres, & beaucoup de soins.

Ce sont des plantes annuelles. On seme leurs graines dans des lits de tan préparé; quand elles ont monté, on les transplante dans d'autres couches chaudes, où on les cultive de même que les concombres & les melons. Alors elles donnent du fruit en Juillet. Leurs graines sont bonnes au mois d'Août; il faut les recueillir au moment que le fruit s'ouvre, ce qu'il fait par une maniere de ressort, & bientôt après il élance lui-même ses graines de côté & d'autre avec violence. (*D. J.*)

MOMUS, (*Mythol.*) ce dieu de la raillerie & des bons mots satyriques, selon les poëtes, étoit fils du Sommeil & de la Nuit. Μῶμος en grec, veut dire *reproche*, *mocquerie*. *Voyez* sur le *Momus* de la fable, l'*Anthologie*, & le livre de Lucien du conseil des dieux. (*D. J.*)

MONA, (*Géog. anc.*) nom commun à deux îles de la Grande Bretagne. La premiere est située entre la Grande-Bretagne & l'Hibernie, selon César, Pline, & Ptolomée; c'est aujourd'hui l'île de *Man*. La seconde est sur la côte de la Grande-Bretagne. Tacite, *l. XIV. c. xxx.* dit que les chevaux des Romains y passerent à gué, & à la nage. C'est à présent l'île de *Mon* dans l'ancien breton, & les Anglois la nomment *Anglesey*. (*D. J.*)

MONABAMBYLE, s. m. (*Hist. anc.*) chandelier qu'on portoit devant le patriarche de Constantinople le jour de son élection. Il étoit à un cierge. Celui qu'on portoit devant l'empereur, étoit à deux cierges, & s'appelloit *dibambyle*.

MONACHELLE, CASTAGNOLLE, CHROMIS, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer auquel on a aussi donné le nom de *castagne*, parce qu'il est de couleur de chataigne; il ressemble au nigroil par la forme du corps, par le nombre & la position des nageoires; mais il en differe en ce qu'il n'a point de taches noires sur la queue, & par les yeux qui sont plus petits. Il a l'ouverture de la bouche & les écailles petites, les côtés du corps sont marqués de lignes droites, qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Ce poisson a la chair humide, il est petit & très-peu recherché. Rondelet, *Hist. des Poissons*, *premiere partie*, *liv. V. chap. xxi.* *Voyez* NIGROIL, *poisson*.

MONACHISME, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom collectif qui comprend tout l'état des moines, leur établissement, leurs progrès, leur genre de vie, leur caractere, & leurs mœurs. *Voyez* MOINE, MONASTERE, ORDRE RELIGIEUX.

Le *monachisme*, dit l'auteur de l'esprit des lois, a ce désavantage, qu'il augmente les mauvais effets du climat, c'est-à-dire la paresse naturelle. Il est né dans les

pays

pays chauds d'Orient, où l'on est moins porté à l'action qu'à la spéculation. En Asie, le nombre des derviches ou moines semble augmenter avec la chaleur du climat; les Indes, où elle est excessive, en sont remplies : on trouve en Europe cette même différence. Pour vaincre la paresse du climat, il faudroit que les lois cherchassent à ôter tous les moyens de vivre sans travail : mais dans le midi de l'Europe, elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être oisifs des places propres à la vie spéculative, & y attachent des richesses immenses. (*D. J.*) (r)

MONACO, *Monæcum*, (*Géog.*) petite ancienne & forte ville d'Italie, dans la partie occidentale de la mer de Gènes, capitale d'une principauté de même nom, avec un château, une citadelle, & un port.

Elle est située sur un rocher qui s'étend dans la mer, & qui est fortifié par la nature. Sur ce rocher étoit autrefois le temple d'Hercule *Monæcus*, qui donne encore le nom à la ville. Ce lieu étoit connu de Virgile, ainsi qu'il paroît par le vers 831 du *liv. VI.* de l'énéide.

> *Aggeribus socer Alpinis, atque arce* Monæci
> *Descendens*,

La ville de *Monaco* est regardée comme une place importante, parce qu'elle est frontiere de France, à l'entrée de la mer de Provence. Son port, qui est au pié de la ville, a été décrit magnifiquement par Lucain, *l. I. v.* 405. *& suiv.*

> *Quaque sub Herculeo sacratus nomine portus,*
> *Urget rupe cavâ Pelagus. Non Corus in illum*
> *Jus habet, aut Zephirus; solus sua littora turbat*
> *Circius, & tutâ prohibet statione* Monæci.

Le château est bâti sur un rocher escarpé que battent les flots de la mer. Il n'y a qu'une terrible montagne qui commande la ville, & qui diminue beaucoup de sa force.

La maison de Grimaldi, issue de Grimoald, maire du palais, sous Childebert II. a possédé la principauté de *Monaco*, depuis l'empire d'Othon I. jusques à la mort du dernier seigneur de cette maison, dont la fille aînée porta cette principauté dans la maison de Matignon, à la charge que le nom & les armes de *Monaco* se continueroient dans ses descendans.

On sait comment Honoré Grimaldi II. du nom, prince de *Monaco*, délivra sa ville, en 1641, du joug des Espagnols, qui en étoient les maîtres, & se mit sous la protection de la France. Son exploit a un grand rapport avec ceux de Pélopidas, & de Thrasybule.

Monaco est à 3 lieues S. O. de *Vintimiglia*, 2 N. E. de Villefranche, 3 N. E. de Nice, 170 S. E. de Paris. *Long.* 25. 8. *lat.* selon le P. Laval, 43. 43'. 40". (*D. J.*)

MONÆDA, (*Géog. anc.*) île que Ptolomée, *l. II. ch. ij.* place sur la côte orientale de l'Hibernie. Elle est appellée *Menavia* par Bède. On la nomme en anglois *Man*. (*D. J.*)

MONAGHAN, (*Géog.*) ville d'Irlande, capitale du comté de même nom, qui est divisé en cinq baronies, & qui a 34 milles de longueur sur 20 de largeur; c'est un pays montagneux, & couvert de forêts. La petite ville de *Monaghan* envoie deux députés au parlement d'Irlande. Elle est à 15 milles S. O. d'Armagh. *Long.* 10. 36. *lat.* 54. 12. (*D. J.*)

MONALUS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile; elle a sa source dans les montagnes Nébrodès, & son embouchure sur la côte septentrionale. On l'appelle aujourd'hui *Pollina*. (*D. J.*)

MONARCHIE, s. f. (*Gouvernement polit.*) forme de gouvernement où un seul gouverne par des lois fixes & établies.

La *monarchie* est cet état dans lequel la souveraine puissance, & tous les droits qui lui sont essentiels, réside indivisément dans un seul homme appellé *roi*, *monarque*, ou *empereur*.

Etablissons, d'après M. de Montesquieu, le principe de ce gouvernement, son soutien, & sa dégénération.

La nature de la *monarchie* consiste en ce que le monarque est la source de tout pouvoir politique & civil, & qu'il régit seul l'état par des lois fondamentales, car s'il n'y avoit dans l'état que la volonté momentanée & capricieuse d'un seul sans lois fondamentales, ce seroit un gouvernement despotique, où un seul homme entraîne tout par sa volonté; mais la *monarchie* commande par des lois dont le dépôt est entre les mains de corps politiques, qui annoncent les lois lorsqu'elles sont faites, & les rappellent lorsqu'on les oublie.

Le gouvernement monarchique n'a pas, comme le républicain, la bonté des mœurs pour principe. Les lois y tiennent lieu des vertus, indépendamment de l'amour pour la patrie, du desir de la vraie gloire, du renoncement à soi-même, du sacrifice de ses plus chers intérêts, & de toutes les vertus héroïques des anciens dont nous avons seulement entendu parler. Les mœurs n'y sont jamais aussi pures que dans les gouvernemens républicains; & les vertus qu'on y montre sont toujours moins ce que l'on doit aux autres que ce que l'on se doit à soi-même. Elles ne sont pas tant ce qui nous appelle vers nos concitoyens, que ce qui nous en distingue; l'honneur, c'est-à-dire, le préjugé de chaque personne & de chaque condition prend, dans la *monarchie*, la place de la vertu politique, & la représente. Il entre dans toutes les façons de penser, & dans toutes les manieres de sentir. Il étend ou borne les devoirs à sa fantaisie, soit qu'ils aient leur source dans la religion, la politique ou la morale. Il y peut cependant inspirer les plus belles actions; il peut même, joint à la forme des lois, conduire au but du gouvernement comme la vertu même.

Telle est la force du gouvernement monarchique, qu'elle use à son gré de tous les membres qui la composent. Comme c'est du prince seul qu'on attend des richesses, des dignités, des récompenses, l'empressement à les mériter fait l'appui de son trône. De plus, les affaires étant toutes menées par un seul, l'ordre, la diligence, le secret, la subordination, les objets les plus grands, les exécutions les plus promptes en sont les effets assurés. Dans les secousses même, la sûreté du prince est attachée à l'incorruptibilité de tous les différens ordres de l'état à la fois; & les séditieux qui n'ont ni la volonté, ni l'espérance de renverser l'état, ne peuvent ni ne veulent renverser le prince.

Si le monarque est vertueux, s'il dispense les récompenses & les peines avec justice & avec discernement, tout le monde s'empresse à mériter ses bien-faits, & son regne est le siecle d'or; mais si le monarque n'est pas tel, le principe qui sert à élever l'ame de ses sujets pour participer à ses graces, pour percer la foule par de belles actions, il dégénere en bassesse & en esclavage. Romains,

(r) On remet de nouveau sur le tapis l'ancienne querelle contre le Monachisme : on ne peut ignorer que la contemplation des choses célestes, l'administration des choses saintes, & les prieres réiterées à Dieu pour tous ses fideles, forment les anneaux dont la chaîne de la vie monastique est composée; elle ne peut donc mériter le nom de vie paresseuse, & inutile, si ce n'est dans la bouche des personnes qui uniquement occupées des choses terrestres, & charnelles, ne font aucun compte des spirituelles, & des célestes. La priere, & le travail des mains se succédoient naturellement dans les premiers tems de la vie monastique, on a depuis substitué l'étude à ce travail manuel, l'utilité qu'on en tire dans le siecle est assez connue.

Si cependant, il y avoit quelque défaut dans le monachisme, je ne dis pas dans le général, mais dans le particulier, ne doit on pas avouer qu'il y en a de bien plus essentiels dans les établissemens de la société civile? D'ailleurs il faut déclamer contre les abus introduits dans les établissemens utiles, & non pas contre les établissemens en général, & s'il étoit impossible d'éviter ces abus (ce qui ne se vérifie pas dans notre cas) il faudroit alors mettre dans une même balance l'utilité de ces établissemens d'un côté, & les abus de l'autre: si le premier est prépondérant, il n'est pas douteux que l'établissement est toujours digne d'admiration, bien loin d'être blamable.

Ce qu'on objecte sur les climats ne mérite pas d'autre réponse que celle que j'ai ci-devant faite: j'ai observé ailleurs que les climats peuvent bien influer sur les habitudes propres au pays, qu'ils ne violentent pas les hommes qui y vivent; & qu'il y a dans tous les pays, & dans toutes les sociétés, des hommes de différentes inclinations, de différens caracteres & humeurs, mais que les lumieres de l'evangile, & les maximes de la religion qui nous offrent une recompense éternelle dans le Ciel, corrigent dans les hommes ces différentes coûtumes, & inclinations; en effet ne trouve-t-on pas des célibataires dans les pays les plus chauds de l'Asie & n'y a-t-il pas dans les pays froids & septentrionaux de l'europe, une grande quantité de moines qui s'y exercent dans les travaux de la pénitence par des jeûnes très-longs, & très-austeres!

Le surnom de Derviches qu'on donne aux moines est injurieux à la qualité & au nom respectable de chrétien; il n'y a pas d'historiens, ni de voyageurs qui ne fassent mention de la vie dissolue, & libertine des premiers, qui absorbés de fanatisme suivent les impietés de l'alcoran.

On trouve au contraire dans les fastes de l'Eglise, des pieuses & édifiantes relations de la vie pénitente, mortifiée & sainte des seconds, qui sont autant de bouches vivantes qui nous enseignent que la vie des chrétiens doit être pénitente, parce que *non habemus hic manentem civitatem sed futuram, inquirimus*. (r)

mains, vous triomphâtes sous les deux premiers Césars, vous fûtes sous les autres les plus vils des mortels.

Le principe de la *monarchie* se corrompt lorsque les premieres dignités sont les marques de la premiere servitude; lorsqu'on ôte aux grands le respect des peuples, & qu'on les rend les instruments du pouvoir arbitraire.

Il se corrompt, lorsque des ames singulierement lâches, tirent vanité de la grandeur que pourroit avoir leur servitude; lorsqu'elles croient que ce qui fait que l'on doit tout au prince, fait que l'on ne doit rien à sa patrie; & plus encore, lorsque l'adulation tenant une coquille de fard à la main, s'efforce de persuader à celui qui porte le sceptre, que les hommes sont à l'égard de leurs souverains, ce qu'est la nature entiere par rapport à son auteur.

Le principe de la *monarchie* se corrompt, lorsque le prince change sa justice en sévérité, lorsqu'il met, comme les empereurs romains, une tête de Méduse sur sa poitrine; lorsqu'il prend cet air menaçant & terrible que Commode faisoit donner à ses statues.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince croit qu'il montre plus sa puissance en changeant l'ordre des choses; qu'en le suivant; lorsqu'il prive les corps de l'état de leurs prérogatives; lorsqu'il ôte les fonctions naturelles des uns, pour les donner arbitrairement à d'autres, & lorsqu'il est amoureux de ses fantaisies frivoles.

La *monarchie* se perd, lorsque le monarque rapportant tout directement à lui, appelle l'état à sa capitale, la capitale à sa cour, & la cour à sa seule personne.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince méconnoît son autorité, sa situation, l'amour de ses peuples, & qu'il ne sent pas qu'un monarque doit se juger en sûreté, comme un despote doit se croire en péril.

La *monarchie* se perd, lorsqu'un prince, trompé par ses ministres, vient à croire que plus les sujets sont pauvres, plus les familles sont nombreuses; & que plus ils sont chargés d'impôts, plus ils sont en état de les payer: deux sophismes que j'appelle crimes de lèse-majesté, qui ont toujours ruiné, & qui ruineront à jamais toutes les *monarchies*. Les républiques finissent par le luxe, les *monarchies* par la dépopulation & par la pauvreté.

Enfin la *monarchie* est absolument perdue, quand elle est culbutée dans le despotisme; état qui jette bientôt une nation dans la barbarie, & de-là dans un anéantissement total, où tombe avec elle le joug pesant qui l'y précipite.

Mais, dira quelqu'un aux sujets d'une *monarchie* dont le principe est prêt à s'écrouler, il vous est né un prince qui le rétablira dans tout son lustre. La nature a doué ce successeur de l'empire des vertus, & des qualités qui feront vos délices; il ne s'agit que d'en aider le développement. Helas! peuples, je tremble encore que les espérances qu'on vous donne ne soient déçues. Des monstres flétriront, étoufferont cette belle fleur dans sa naissance; leur souffle empoisonneur éteindra les heureuses facultés de cet héritier du trône, pour le gouverner à leur gré: ils rempliront son ame d'erreurs, de préjugés & de superstitions. Ils lui inspireront avec l'ignorance leurs maximes pernicieuses. Ils infecteront ce tendre rejetton de l'esprit de domination qui les possede.

Telles sont les causes principales de la décadence & de la chûte des plus florissantes *monarchies*. *Heu! quam pereunt brevibus ingentia causis!* (*D. J.*)

MONARCHIE ABSOLUE, (*Gouvernement.*) forme de *monarchie*, dans laquelle le corps entier des citoyens a cru devoir conférer la souveraineté au prince, avec l'étendue & le pouvoir absolu qui résidoit en lui originairement, & sans y ajouter de restriction particuliere, que celle des lois établies. Il ne faut pas confondre le pouvoir absolu d'un tel monarque, avec le pouvoir arbitraire & despotique; car l'origine & la nature de la *monarchie* absolue est limitée par sa nature même, par l'intention de ceux de qui le monarque la tient, & par les lois fondamentales de son état. Comme les peuples qui vivent sous une bonne police, sont plus heureux que ceux qui, sans regles & sans chefs, errent dans les forêts; aussi les monarques qui vivent sous les lois fondamentales de leur état sont-ils plus heureux que les princes despotiques, qui n'ont rien qui puisse regler le cœur de leurs peuples, ni le leur. (*D. J.*)

MONARCHIE ÉLECTIVE, (*Gouvernement politiq.*) On appelle ainsi tout gouvernement dans lequel on ne parvient à la royauté que par élection; c'est sans doute une maniere très-légitime d'acquérir la souveraineté, puisqu'elle est fondée sur le consentement & le choix libre du peuple.

L'élection d'un monarque est cet acte par lequel la nation désigne celui qu'elle juge le plus capable de succéder au roi défunt pour gouverner l'état; & sitôt que cette personne a accepté l'offre du peuple, elle est revêtue de la souveraineté.

L'on peut distinguer deux sortes de *monarchies électives*, l'une dans laquelle l'élection est entierement libre, l'autre dans laquelle l'élection est gênée à certains égards. La premiere a lieu lorsque le peuple peut choisir pour monarque celui qu'il juge à-propos; l'autre, quand le peuple par la constitution de l'état est astreint d'élire pour souverain une personne qui soit d'une certaine nation, d'une certaine famille, d'une certaine religion, &c. Parmi les anciens Perses, aucun, dit Cicéron, ne pouvoit être élu roi s'il n'avoit été instruit par les Mages.

Mais une nation qui jouit du privilege d'élever à la monarchie un de ses citoyens, & principalement une nation qui seroit encore soumise aux lois de la nature, n'est-elle pas en droit de tenir à ce citoyen lors de son élection, le discours suivant?

„ Nous sommes bien aises de mettre la puissance entre vos mains, mais en même tems nous vous recommandons d'observer les conventions faites entre nous; & comme elles tendent à entretenir une réciprocité de secours si parfaite qu'aucun ne manque, s'il est possible, du nécessaire & de l'utile, nous vous enjoignons de veiller de votre mieux à la conservation de cet ordre, de nous faciliter les moyens efficaces de le maintenir, & de nous encourager à les mettre en usage. La raison nous a prescrit cette regle, & nous vous prions de nous y rappeller sans cesse. Nous vous conférons le pouvoir & l'autorité des lois sur chacun de nous; nous vous en faisons l'organe & le héraut. Nous nous engageons à vous aider, & à contraindre avec vous quiconque de nous seroit assez dépourvu de sens pour désobéir. Vous devez concevoir en même tems que si vous même alliez jusqu'à nous imposer quelque joug contraire aux lois, ces mêmes lois vous déclarent déchu de tout pouvoir & de toute autorité.

„ Nous vous jugeons capable de nous gouverner, nous nous abandonnons avec confiance aux directions de vos conseils: c'est un premier hommage que nous rendons à la supériorité des talens dont la nature vous a doué. Si vous êtes fidele à vos devoirs, nous vous chérirons comme un présent du ciel, nous vous respecterons comme un pere: voilà votre récompense, votre gloire, votre grandeur. Quel bonheur de pouvoir mériter que plusieurs milliers de mortels vos égaux s'intéressent tendrement à votre existence & à votre conservation!

„ Dieu est un être souverainement bienfaisant; il nous a fait sociables, maintenez-nous dans la société que nous avons choisie; comme il est le moteur de la nature entiere, où il entretient un ordre admirable, soyez le moteur de notre corps politique: en cette qualité vous semblerez imiter l'Etre suprème. Du reste, souvenez-vous qu'à l'égard de ce qui vous touche personnellement, vous n'avez d'autres droits incontestables, d'autres pouvoirs que ceux qui lient le commun des citoyens, parce que vous n'avez point d'autres besoins, & que vous n'éprouvez pas d'autres plaisirs. Si nous pensons que quelqu'un des vôtres soit après vous capable du même commandement, nous y aurons beaucoup d'égard, mais par un choix libre & indépendant de toute prétention de leur part „.

Quelle capitulation, quel droit d'antique possession peut prescrire contre la vérité de cet édit perpétuel, peut en affranchir les souverains élus à ces conditions? Que dis-je, ce seroit les priver d'un privilege qui les revêt du pouvoir de suprèmes bienfaiteurs, & les rend par-là véritablement semblables à la divinité. Que l'on juge sur cet exposé de la forme ordinaire des gouvernemens. (*D. J.*)

MONARCHIE LIMITÉE, (*Gouvernement.*) sorte de *monarchie* où les trois pouvoirs sont tellement fondus ensemble, qu'ils se servent l'un à l'autre de balance & de contrepoids. La *monarchie limitée* héréditaire, paroît être la meilleure forme de *monarchie*, parce qu'indépendamment de sa stabilité, le corps législatif y est composé de deux parties, dont l'une enchaîne l'autre par leur faculté mutuelle d'empêcher; & toutes les deux sont liées par la puissance exécutrice, qui l'est elle-même par la législative. Tel est le gouvernement d'Angleterre, dont les racines toujours coupées, toujours sanglantes, ont enfin produit après des siecles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté & de la royauté. Dans les autres *monarchies* européennes que nous connoissons, les trois pouvoirs n'y sont point fondus de cette maniere; ils ont chacun une distribution particuliere suivant laquelle ils approchent plus ou moins de la liberté politique. Il paroît qu'on jouit en Suede de ce précieux avantage, autant

qu'on

qu'on en est éloigné en Danemark; mais la *monarchie* de Russie est au pur despotisme. (*D. J.*)

MONARQUE, s. m. (*Gouvernement.*) souverain d'un état monarchique. Le trône est le plus beau poste qu'un mortel puisse occuper, parce que c'est celui où un peut faire le plus de bien. J'aime à voir l'intérêt que l'auteur de l'esprit des lois prend au bonheur des princes, & la vénération qu'il porte à leur rang suprème.

Que le *monarque*, dit-il, n'ait point de crainte, il ne sauroit croire combien on est porté à l'aimer. Eh! pourquoi ne l'aimeroit-on pas? Il est la source de presque tout le bien qui se fait, & presque toutes les punitions sont sur le compte des lois. Il ne se montre jamais au peuple qu'avec un visage serein: sa gloire même se communique à nous, & sa puissance nous soutient. Une preuve qu'on le chérit, c'est qu'on a de la confiance en lui, & que lorsqu'un ministre refuse, on s'imagine toujours que le prince auroit accordé, même dans les calamités publiques: on n'accuse point sa personne; on se plaint de ce qu'il ignore, ou de ce qu'il est obsédé par des gens corrompus. *Si le prince savoit*, dit le peuple: ces paroles sont une espece d'invocation.

Que le *monarque* se rende donc populaire; il doit être flatté de l'amour du moindre de ses sujets: ce sont toujours des hommes. Le peuple demande si peu d'égards, qu'il est juste de les lui accorder: la distance infinie qui est entre le *monarque* & lui, empêche bien qu'il n'en soit gêné. Il doit aussi savoir jouir de soi à part, dit Montagne, & se communiquer comme Jacques & Pierre à soi même. La clémence doit être sa vertu distinctive; c'est le caractere d'une belle ame que d'en faire usage, disoit Cicéron à César.

Les mœurs du *monarque* contribuent autant à la liberté que les lois. S'il aime les ames libres, il aura des sujets; s'il aime les ames basses, il aura des esclaves. Veut-il regner avec éclat, qu'il approche de lui l'honneur, le mérite & la vertu: qu'exorable à la priere, il soit ferme contre les demandes; & qu'il sache que son peuple jouit de ses refus, & ses courtisans de ses graces. (*D. J.*)

MONASTER, (*Géographie.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis. Elle est battue des flots de la mer, à 4 lieues de Saze, & à 25 S. E. de Tunis. *Long.* 28. 40. *lat.* 36. (*D. J.*)

MONASTERE, s. m. (*Hist. ecclésiastiq.*) maison bâtie pour loger des religieux ou religieuses, qui y professent la vie monastique. Les premiers *monasteres* ont conservé la religion dans des tems misérables: c'étoient des asyles pour la doctrine & la piété, tandis que l'ignorance, le vice & la barbarie inondoient le reste du monde. On y suivoit l'ancienne tradition, soit pour la célébration des divins offices, soit pour la pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes voyoient les exemples vivans dans les anciens. On y gardoit des livres de plusieurs siecles, & on en écrivoit de nouveaux exemplaires; c'étoit une des occupations des religieux; & nous possédons quantité d'excellens ouvrages qui eussent été perdus pour nous, sans les bibliotheques des *monasteres*.

Cependant comme les choses ont entierement changé de face en Europe depuis la renaissance des Lettres & l'établissement de la réformation, le nombre prodigieux de *monasteres* qui a continué de subsister dans l'Eglise catholique, est devenu à charge au public, oppressif, & procurant manifestement la dépopulation; il suffit pour s'en convaincre de jetter un coup d'œil sur les pays protestans & catholiques. Le Commerce ranime tout chez les uns, & les *monasteres* portent par-tout la mort chez les autres.

Quoique le Christianisme dans sa pureté primitive ne soit pas défavorable à la société, on abuse des meilleures institutions; & il ne seroit peut-être pas aisé de justifier tous les édits des empereurs chrétiens à ce sujet. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on regarde la quantité de moines, & celle des personnes du sexe qui dans les couvens font vœu de virginité, comme une des principales causes de la disette de peuple dans tous les lieux soumis à la domination du souverain pontife. On ne doit pas être surpris que des auteurs protestans tiennent ce langage, lorsque les écrivains catholiques les plus judicieux & les plus attachés à la religion, ne peuvent s'empêcher de former les mêmes plaintes.

Si l'Espagne, autrefois si peuplée, est aujourd'hui deserte, c'est sur-tout à la quantité de *monasteres* qu'il faut s'en prendre, selon les auteurs espagnols. „ Je laisse, dit „ le célebre dom Diego de Saavedra dans un de ses em„ blèmes, à ceux dont le devoir est d'examiner si le nom„ bre excessif des ecclésiastiques & des *monasteres* est „ proportionné aux facultés de la société des laïques qui „ doit les entretenir, & s'il n'est pas contraire aux usa„ ges mêmes de l'Eglise. Le conseil de Castille, dans le „ projet de réforme qui fut présenté à Philippe III. en „ 1619, supplie le roi d'obtenir du pape qu'il mette des „ bornes à ce nombre prodigieux d'ordres & de *mona„ steres* qui s'accroît tous les jours, & de lui représenter „ les inconvéniens qui en résultent. Celui qui rejaillit sur „ l'état monastique même, ajoute le conseil, n'est pas „ le moindre de tous; le relâchement s'y introduit, par„ ce que la plûpart y cherchent moins une pieuse retraite, „ que l'oisiveté & un abri contre la nécessité. Cet abus „ a les plus funestes conséquences pour l'état & pour le „ service de votre majesté. La force & la conservation „ du royaume consiste dans la multiplicité des hommes „ utiles & occupés, nous en manquons & par cette cause „ & par d'autres. Les séculiers cependant s'appauvrissent „ de plus en plus; les charges de l'état retombent uni„ quement sur eux, tandis que les *monasteres* en sont „ exempts, ainsi que les biens considérables qu'ils accu„ mulent, & qui ne peuvent plus sortir de leurs mains. „ Il seroit donc très-convenable que sa sainteté informée „ de ces désordres, réglât que les vœux ne pourront „ être faits avant l'âge de vingt ans, & que l'on ne „ pourra entrer au noviciat avant l'âge de seize ans. Plu„ sieurs sujets ne prendroient plus alors cet état, qui, „ pour être plus parfait & plus sûr, n'en est pas moins „ le plus préjudiciable à la société „.

Henri VIII, voulant réformer l'église d'Angleterre, détruisit tous les *monasteres*, parce que les moines y pratiquant l'hospitalité, une infinité de gens oisifs, gentilshommes & bourgeois, y trouvoient leur subsistance, & passoient leur vie à courir de couvent en couvent. Depuis ce changement, l'esprit de commerce & d'industrie s'est établi dans la Grande-Bretagne, & les revenus de l'état en ont singulierement profité. En général, toute nation qui a converti les *monasteres* à l'usage public, y a beaucoup gagné, humainement parlant, sans que personne y ait perdu. En effet, on ne fit tort qu'aux passagers que l'on dépouilloit, & ils n'ont point laissé de descendans qui puissent se plaindre. C'est une injustice d'un jour qui a produit un bien pendant des siecles.

Il est vrai, dit M. de Voltaire, qu'il n'est point de royaume catholique où l'on n'ait du moins proposé plusieurs fois de rendre à l'état une partie des citoyens que les *monasteres* lui enlevent; mais ceux qui gouvernent sont rarement touchés d'une utilité éloignée, toute sensible qu'elle est, sur tout quand cet avantage futur est balancé par les difficultés présentes. (*D. J.*) (1)

MONASTERE, (*Jurisprud.*) Un *monastere* a le titre d'*abbaye*, *prieuré*, ou autre, selon que le *monastere* est soumis

(1) On fait encore revivre dans cet article les anciennes querelles tant de fois renouvellées contre les monasteres, & contre les célibataires qui y demeurent, mais sans retracer les réponses qu'on a déja données à cet égard, & sans reprendre les argumens qu'on y a fait d'après les conseils de l'évangile, & sur l'exemple de ces premiers siecles fortunés de l'Eglise, le lecteur peut réfléchir que dans les pays catholiques, les personnes retirées dans les monasteres sont, généralement parlant, vis-à-vis du reste du peuple dans la proportion de 2. à 50, & même dans d'autres comme dans celle de 1 à 100. le dépeuplement des pays catholiques ne provient donc pas des célibataires, & des monasteres. Les célibataires qui vivent dans le monde & dans le sein de leur propre famille sont en bien plus grand nombre que ceux qui vivent retirés dans les cloîtres. D'ailleurs l'usage des familles nobles & opulentes, est qu'il n'est permis qu'à l'aîné de perpétuer son nom, en se donnant des héritiers par le mariage. Ce sacrement est interdit aux cadets, ils doivent tous garder le célibat, pourquoi ne leur fait-on pas les mêmes reproches dont on accable si injustement les personnes qui se sont consacrées à Dieu par des vœux solemnels! On compte en Italie plusieurs villes remarquables comme Naples, Venise, Gênes & Turin qui sont très-florissantes, très-peuplées, & très-commerçantes quoiqu'il y ait plusieurs monasteres tant d'hommes que de filles.

Je suis surpris de ce qu'on cite l'exemple de l'Espagne tandis que tout le monde sait que depuis l'expulsion des Maures, tant de colonies qui en sont parties successivement pour aller en Amérique, contribuerent au dépeuplement de cette monarchie, & qu'on y a si négligé l'agriculture, & le commerce intérieur qu'on y a donné lieu à quelques politiques de proposer le problème si la découverte du nouveau monde a été plus désavantageuse, ou plus utile à la monarchie d'Espagne.

C'est à la constitution du gouvernement de l'Angleterre & à la situation du pays qu'on doit rapporter, & qu'on doit attribuer l'état florissant actuel de ce Royaume. En effet la premiere sert à animer le peuple à cultiver les terres & à entreprendre le commerce tant dans l'intérieur, que dans l'extérieur.

C'est sous Henry VIII. que l'Angleterre a cessé d'avoir des monasteres, & cependant, elle a été très-souvent exposée à de grandes disettes, & à des chertés de vivres; elle les a essuyées jusques à la moitié du dernier siecle, c'est-à-dire pendant plus de 100 ans depuis la suppression des monasteres. Les Anglois ne se sont adonnés à la culture des terres que depuis que le parlement fit

soumis directement à un abbé ou abbesse, prieur ou prieure.

Pour qu'une maison religieuse ait le caractere de *monastere* ou couvent, il faut qu'il y ait un nombre compétent de religieux, que la regle de l'ordre s'y observe, & que la maison ait, ou au moins qu'elle ait eu anciennement, *claustrum, arcam communem & sigillum*, c'est-à-dire des lieux réguliers, une administration commune des biens, & un sceau particulier pour la maison.

Les premiers *monasteres* s'établirent en Egypte vers l'an 306, sous la conduite de saint Antoine, & ceux-ci furent comme la source des autres qui s'établirent dans la suite en divers lieux.

Le plus ancien *monastere* de France est celui de Ligugé, près Poitiers, fondé par S. Martin en 360.

Au commencement les *monasteres* étoient des maisons de laïcs; les moines ayant été appellés à la cléricature par saint Sirice pape, ne resterent pas moins soumis à l'évêque: c'est pourquoi aucun *monastere* ne peut être établi sans son consentement; la regle doit aussi être approuvée par le saint siége.

Pendant plus de six siecles tous les *monasteres* d'Occident étoient indépendans les uns des autres, & gouvernés par des abbés qui ne répondoient de leur conduite qu'à leur évêque.

En Orient il y avoit des abbés appellés *archimandrites* qui gouvernoient plusieurs laures, dans lesquelles ils établissoient des supérieurs particuliers.

Dans le ix. siecle il se forma en France une congrégation encore plus étendue, Louis le débonnaire ayant établi saint Benoît d'Aniane abbé général de plusieurs *monasteres*; mais après la mort de cet abbé, ces maisons se séparerent & resterent indépendantes les unes des autres.

Dans le x. siecle, saint Odon, abbé de Clugny, unit à cette abbaye plusieurs *monasteres*, qu'il mit sous la conduite de l'abbé de Clugny.

Plusieurs réformes des siecles suivans ont donné lieu à des congrégations qui sont comme autant d'ordres séparés, composés de plusieurs *monasteres* répandus en diverses provinces & royaumes, gouvernés par un même général ou abbé. Entre ces *monasteres*, il y en a ordinairement un qui est comme le chef-lieu des autres, & qu'on appelle *la maison chef-d'ordre*.

Les ordres mendians, dont les premiers ont été établis dans le xiij. siecle, sont aussi composés chacun de plusieurs *monasteres*.

Nous avons parlé de l'établissement des *monasteres* au *mot* COUVENT.

Quant au temporel des *monasteres*, l'évêque en avoit autrefois l'administration; il y établissoit des économes pour en avoir la direction & leur fournir les nécessités de la vie. Les abbés & les moines ne pouvoient rien aliéner ni engager sans que l'évêque eût approuvé & signé le contrat: c'est ce que prouvent les conciles d'Agde & d'Epone; les troisieme & quatrieme conciles d'Orléans; le second concile de Nicée; les capitulaires & la regle de S. Isidore de Séville.

Mais la discipline ecclésiastique ayant changé peu-à-peu à cet égard, les évêques ont été entierement privés de cette administration. Saint Grégoire le grand est le premier qui en fasse mention en faveur d'une abbesse de Marseille; il étendit ensuite cette exemption à tous les *monasteres* dans le concile de Latran, & elle est devenue d'un usage général.

Dans la suite on a reconnu la nécessité de charger l'évêque du soin d'empêcher le dépérissement du bien des *monasteres*; c'est ce que Boniface VIII. fit à l'égard des *monasteres* de filles, & ce que Grégoire XV. a décidé encore plus expressément, & conformément à l'*article* 37 du réglement des réguliers. Cette décision a été confirmée par la congrégation des cardinaux, & par différens conciles & synodes.

En France, l'évêque est supérieur immédiat de tous les *monasteres* de l'un & de l'autre sexe qui ne sont pas soumis à une congrégation & sujets à des visiteurs, quand même ces *monasteres* se prétendroient soumis immédiatement au saint siege. L'évêque peut donc les visiter, y faire des statuts, & juger les appellations interjettées des jugemens de l'abbé ou autre supérieur: c'est la disposition du concile de Trente & de l'ordonnance de Blois, *article* 27.

Les *monasteres* qui sont en congrégation, ne sont pas pour cela exempts de la jurisdiction épiscopale, à moins qu'ils n'aient d'ailleurs des titres & une preuve de possession constante d'exemption: l'évêque peut donc visiter les *monasteres*, y faire des réglemens, soit pour le service divin ou pour la discipline monastique, soit pour le temporel des *monasteres*. Il peut enjoindre au supérieur de faire le procès à ceux qui ont commis quelque délit dans le cloître; mais il ne peut connoître ni par lui-même ni par son official, des jugemens rendus par les supérieurs de la communauté, l'appel devant être porté devant le supérieur régulier, à moins que celui-ci, ayant été averti par l'évêque, ne négligeât de remplir son ministere. *Edit de* 1695, *article* 18.

L'évêque n'a pas droit de visite dans les *monasteres* qui sont chefs & généraux d'ordre de l'un & de l'autre sexe, ni dans ceux où résident les supérieurs réguliers qui ont une jurisdiction légitime sur d'autres *monasteres* du même ordre, ni enfin sur ceux qui étant exempts de la jurisdiction épiscopale, se trouvent en congrégation; il peut seulement avertir le supérieur régulier de pourvoir dans six mois ou même plus promptement si le cas le requiert, au désordre ou scandale; & si le supérieur n'y satisfait pas dans le tems marqué, l'évêque peut lui-même y pourvoir, suivant la regle du *monastere*. *Edits de* 1695, *art.* 18. *& du* 29 *Mars* 1696.

La visite de l'archevêque ou évêque dans les *monasteres* qui ne sont pas exempts de la jurisdiction épiscopale, quoique soumis à une congrégation, n'empêche pas celle des supérieurs réguliers, lesquels doivent faire observer la discipline monastique.

Quand le général d'ordre est étranger, il ne peut visiter en France les *monasteres* de son ordre sans une permission particuliere du roi. *Voyez* ce qui a été dit *au mot* EXEMPTION, & *au mot* VISITE.

Sur les donations faites aux *monasteres*, *voyez* NOVICES & RELIGIEUX.

Ce sont les évêques & supérieurs réguliers qui doivent réformer les *monasteres* quand on n'y suit pas la regle. *Voyez* RÉFORME.

La conventualité doit être rétablie dans les *monasteres* dont les revenus sont suffisans pour l'y entretenir.

On transfere quelquefois un *monastere* d'un lieu dans un autre, lorsqu'il y a des raisons essentielles pour le faire. *Voyez* TRANSLATION.

Il arrive aussi quelquefois qu'un *monastere* est sécularisé. *Voyez* SECULARISATION.

Il y a dans les *monasteres* divers offices claustraux. *Voyez au mot* OFFICE *l'article* OFFICE CLAUSTRAL.

Quant aux charges des *monasteres*, *voyez* INDULT *du parlement*, DECIMES, OBLATS.

Sur les *monasteres*, *voyez* Jean Thaumas *en son dictionnaire canonique*, au mot *monastere*; les *mémoires du clergé*. (*A*)

MONASTERIENS ou MUNSTERIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donne aux anabaptistes, qui dans le seizieme siecle, suivirent Jean de Leyden ou Becold, tailleur d'habits, natif de Leyden, qui s'étoit fait roi de Munster, qu'on appelle en latin *monasterium*. *Voyez* ANABAPTISTE.

MONASTIQUE, adj. ce qui concerne les moines ou la vie des moines. *Voyez* MOINE.

La profession *monastique* est une mort civile, qui produit à certains égards les mêmes effets que la mort naturelle. *Voyez* MORT CIVILE.

Le concile de Trente & l'ordonnance de Blois, ont fixé à seize ans la liberté de faire profession dans l'état *monastique*.

S. Antoine a été dans le quatrieme siecle l'instituteur de la vie *monastique*, comme S. Pacome qui vivoit dans le même tems, a été l'instituteur de la vie cénobitique, c'est-à-dire des communautés reglées de religieux. *Voy.* CÉNOBITE.

On

de une loi par laquelle il proposa & établir une recompense à quiconque chargeroit des vaisseaux de blé pour l'envoyer dans les pays étrangers. La situation du pays depuis la découverte du Cap de bonne espérance a rendu les Anglois, & les Hollandois maîtres du commerce qui étoit auparavant dans les mains des Italiens.

Le Chevalier Temple, M. Cary, & d'autres écrivains anglois en font ingenuement l'aveu; ils ne placent pas l'epoque de leur commerce florissant, à la date de la suppression des monasteres. Il y a en outre en Agleterre des établissemens aussi riches que les monasteres supprimés, comme il y a un grand nombre de célibataires. Nonobstant toutes ces raisons claires & évidentes, je ne disconviens pas que les monasteres doivent être d'un nombre limité, parce que tout état pourroit en souffrir quelque dommage; mais je crois aussi qu'on devroit encore diminuer le nombre des célibataires laïcs. Mon avis, suivant le proverbe du comique, *ne quid nimis*, est d'éviter l'excès en tout. (*A*)

On vit en peu de tems les déserts d'Egypte peuplés des solitaires qui embrassoient la vie *monastique*. *Voyez* ANACHORETE, HERMITE.

S. Basile porta dans l'Orient, le goût & l'esprit de la vie *monastique*, & composa une regle qui fut trouvée si sage, qu'elle fut embrassée par une grande partie de l'Occident.

Vers le onzieme siecle, la discipline *monastique* étoit fort relâchée en Occident. S. Odon commença à la relever dans la maison de Cluni, ce monastere par le titre de sa fondation, fut mis sous la protection du S. Siége, avec défense à toutes puissances, séculieres & ecclésiastiques, de troubler les moines dans la possession de leurs biens, & dans l'élection de leur abbé. En vertu de cela, ils ont plaidé pour être exempts de la jurisdiction de l'évêque, & ce privilege s'est étendu à tous les monasteres qui dépendoient de celui-là. C'est la premiere congrégation de plusieurs maisons unies sous un seul chef, & immédiatement soumise au pape pour ne faire qu'un corps, ou comme on l'appelle aujourd'hui, un ordre *religieux*. Auparavant, chaque monastere étoit indépendant des autres, & soumis à son évêque. *Voyez* ORDRE, CONGRÉGATION, ABBÉ, RELIGIEUX.

MONBAZA, (*Géog.*) île de la mer des Indes, sur la côte occidentale d'Afrique, & séparée du continent par les bras d'une riviere du même nom, qui se jette dans la mer par deux embouchures. Cette île à qui l'on donne douze milles de circuit, abonde en millet, ris, volaille & bestiaux. Il y a quantité de figuiers, d'orangers & de citronniers; elle fut découverte par Vasco de Gama, Portugais en 1598. Il y a dans cette île une petite ville à laquelle elle donne son nom.

MONBAZA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'île de même nom, avec un port & un château où réside le roi de Mélinde, & le gouverneur de la côte. François Almeida prit & saccagea cette ville en 1505; mais les Arabes en chasserent les Portugais en 1631. Enfin, en 1729. les Portugais s'y sont établis de nouveau. (*D. J.*)

MONBIN, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit oval, charnu & mol; il renferme un noyau qui contient quatre amandes, placées chacune dans une loge. Plumier, *nova plantarum amer. gen. Voyez* PLANTE. (s)

MONCA, s. m. (*Com.*) monnoie d'argent, frappée à Mourgues, aux armes du prince de Monaco. Elle étoit évaluée à 48 sols de la monnoie courante: la maison de Grimaldi Monaco a deux moines pour suppôts de ses armes; la principauté de ce nom appartenoit alors à cette maison.

MONCAHCARD ou MONCAYAR, s. m. (*Com.*) étoffe noire, d'une grande finesse, à chaîne de soie, & trame de fil de laine de sayette, fabriquée en Flandre, & appellée plus communément *boura*, *bura*, *burat* ou *buratt*. Il y en a de lisse ou simple, & de croisée; on appelle aussi cette derniere, *étoffe de Rome*, mais elle n'a pas la longueur ni la largeur de la vraie serge de ce nom. Le *moncayar* a pour l'ordinaire $\frac{2}{3}$ de large, sur 23 aunes de long.

MONCALVO, (*Géog.*) par les François *Moncal*; petite, mais forte ville d'Italie, dans le Montferrat, sur une montagne, à 6 milles du Pô, & à 7 S. O. de Casal, près la Stura. *Long.* 25. 48. *lat.* 44. 58. (*D. J.*)

MONCAON, (*Géog.*) ville forte de Portugal, dans la province d'entre Duéro & Minho, avec un château & titre de comté. Elle est sur le Minho, à 3 lieues S. E. de Tuy, 10 N. de Bragon. *Long.* 9. 33. *lat.* 41. 52. (*D. J.*)

MONCEAU, s. m. (*Gram.*) amas confus de plusieurs choses; on dit un tas de pierre, un *monceau* de blé, un *monceau* de sable.

MONCHA ou MONKA, s. m. (*Com.*) espece de boisseau ou de mesure des grains, dont se servent les habitans de Madagascar pour mesurer le ris mondé. *Voyez* TROUBOUGUACHE. *Dict. de comm.*

MONÇON, (*Géog.*) en latin moderne *Montia*; ville forte d'Espagne, au royaume d'Arragon, avec un château. Les François la prirent en 1642. mais les Espagnols la reprirent l'année suivante. Elle est à 4 quatre lieues S. O. de Balbastro. *Long.* 17. 54. *lat.* 41. 43. (*D. J.*)

MONCONTOUR, (*Géog.*) *Mons Contorius*, ou *Mons Consularis*; petite ville de France, dans le Mirebalais, remarquable par la bataille que le duc d'Anjou y gagna contre l'amiral de Coligni en 1569. Elle est sur la Dive, à 4 lieues de Loudun, 9 de Saumur, 64 S. O. de Paris. *Long.* 17. 35. *lat.* 46. 50. (*D. J.*)

MONDA, (*Géog. anc.*) riviere de la Lusitanie, on la nomme aujourd'hui. *Mondego*. (*D. J.*)

MONDAIN, adj. & subst. Homme livré à la vie, aux affaires, & aux amusemens du monde, & de la société, car ces deux termes sont synonimes. Ils désignent l'un & l'autre la même collection d'hommes; ainsi ceux qui crient contre le monde, crient aussi contre la société. En effet, qu'est-ce que l'air *mondain*, un plaisir *mondain*, un homme *mondain*, une femme *mondaine*, un vêtement *mondain*, un spectacle *mondain*, un esprit *mondain*? Rien de sensé, ou la conformité de toutes ces choses avec les usages, les moeurs, les coutumes, le cours ordinaire de la multitude.

MONDE, s. m. (*Phys.*) on donne ce nom à la collection & au systême des differentes parties qui composent cet Univers. *Voy.* COSMOGONIE, COSMOGRAPHIE, COSMOLOGIE & SYSTEME. *Monde* se prend plus particulierement pour la terre, considérée avec ses différentes parties, & les différens peuples qui l'habitent; & en ce sens, on demande si les planetes sont chacune un *monde* comme notre terre, c'est-à-dire, si elles sont habitées; sur quoi, *voyez* l'*article suivant*. *Pluralité des mondes*.

M. de Fontenelle a le premier prétendu, dans un ouvrage qui a le même titre, que cet article, que chaque planete depuis la lune, jusqu'à saturne, étoit un *monde* habité, comme notre terre. La raison générale qu'il en apporte, est que les planetes sont des corps semblables à notre terre, que notre terre est elle-même une planete, & que par conséquent puisque cette derniere est habitée, les autres planetes doivent l'être aussi. L'auteur se met à couvert des objections des Théologiens, en assurant qu'il ne met point des *hommes* dans les autres planetes, mais des habitans qui ne sont point du tout des hommes. M. Huyghens dans son *cosmotheoros*, imprimé en 1690. peu de tems après l'ouvrage de M. Fontenelle, soutient la même opinion, avec cette différence, qu'il prétend que les habitans des planetes doivent avoir les mêmes arts & les mêmes connoissances que nous, ce qui ne s'éloigne par beaucoup d'en faire des hommes. Après tout, pourquoi cette opinion seroit elle contraire à la foi? L'Ecriture nous apprend, sans doute, que tous les hommes viennent d'Adam, mais elle ne veut parler que des hommes qui habitent notre terre, D'autres hommes peuvent habiter les autres planetes, & venir d'ailleurs que d'Adam.

Quoique l'opinion de l'existence des habitans des planetes ne soit pas sans vraissemblance, elle n'est pas non plus sans difficultés. 1°. On doute si plusieurs planetes, entr'autres la lune, ont une atmosphere, & dans la supposition qu'elles n'en ayent point, on ne voit pas comment des êtres vivans y respireroient & y subsisteroient. 2°. On remarque dans quelques planetes comme Jupiter, &c. des changemens figurés & considérables sur leur surface, *voyez* BANDES, & il semble qu'une planete habitée devroit être plus tranquille. 3° Enfin, les cometes sont certainement des planetes, *voyez* COMETE, & il est difficile cependant de croire que les cometes soient habitées, à cause de la différence extrême que leurs habitans devroient éprouver dans la chaleur du soleil, dont ils seroient quelquefois brûlés, pour ne le ressentir ensuite que très-foiblement ou point du tout. La comete de 1680, par exemple, a passé presque sur le soleil, & de-là elle s'en est éloignée au point qu'elle ne reviendra peut-être plus que dans 575 ans. Quels seroient les corps vivans capables de soutenir cette chaleur prodigieuse d'un côté, & cet énorme froid de l'autre? Il en est de même à proportion des autres cometes. Que faut-il donc répondre à ceux qui demandent si les planetes sont habitées? Qu'on n'en sait rien. (*O*)

MONDE, LE, (*Géog.*) ce mot se prend communément en Géographie pour le globe terrestre. En ce sens, si un voyageur partant de Cadix ou de Séville, alloit à Porto-Bello dans la nouvelle Espagne, & de-là s'embarquant à Panama, passoit aux Philippines, & revenoit en Espagne, ou par la Chine, l'empire Russien, la Polo-

(s) C'est le bois auquel Linnæus a donné le nom de *Spondias*: comme il est mou, & leger il sert au lieu du liége à faire des bouchons de bouteilles: aussi les Anglois le vont chercher dans des endroits marécageux des regions chaudes d'Amérique. (*D*)

Pologne, l'Allemagne, & la France, ou par les Indes, la Perse, la Turquie, & la Méditerranée, on diroit de lui qu'il a fait le tour du *monde*.

Comme la connoissance que les anciens avoient du *monde* se bornoit à l'hémisphere où sont l'Europe, l'Asie & l'Afrique, on s'est accoutumé à donner le nom de *monde* à un seul hémisphere, & on a appellé *l'ancien monde*, l'hémisphere que l'on connoissoit anciennement, & *nouveau monde* celui qu'on venoit de découvrir.

MONDE NOUVEAU, (*Géog.*) c'est ainsi qu'on nomme l'Amérique inconnue aux anciens, & découverte par Colomb, dont la gloire fut pure; mais mille horreurs ont deshonoré les grandes actions des vainqueurs de ce *nouveau monde*: les lois trop tard envoyées de l'Europe, ont foiblement adouci le sort des Américains. (*D. J.*)

MONDE-OUVERT, (*Littérat.*) *mundus-patens*, solemnité qui se faisoit à Rome dans une chapelle ronde comme le *monde*, dédiée aux P.. D... & aux dieux infernaux. On n'ouvroit que trois fois l'an cette chapelle, savoir le lendemain des vulcanales, le 4 d'Octobre, & le 7 des ides de Novembre. Le peuple romain croyoit que l'enfer étoit ouvert ces jours-là, & regardoit en conséquence comme une action religieuse, à ce que dit Macrobe, de ne point livrer bataille alors, de ne point se mettre sur mer, & de ne point se marier. *Mundus cum patet, deorum tristium atque inferûm quasi janua patet, propterea non modo prælium committi, verum etiam navem solvere, uxorem ducere, religiosum est.* Saturnal. *liv. I. cap. xvj.* (*D. J.*)

MONDE, *en terme de Blason*, est un globe sur lequel il y a une croix. On le trouve dans les armes des empereurs & des électeurs de l'Empire. Christophe Colomb, après avoir découvert le nouveau monde, porta un pareil globe dans ses armes, avec la permission du roi d'Espagne.

MONDEGO, (*Géog.*) fleuve du Portugal, connu des anciens sous le nom de *Monda* ou *Munda*; il sort des montagnes au couchant de la ville de Guarda, & se dégorge dans l'Océan par une large embouchure. Il est fort rapide, grossit beaucoup par les pluies, & porte bateau, depuis son embouchure jusqu'à Coimbre. (*D. J.*)

MONDER, (*Pharmacie.*) du latin *mundare*, nettoyer, c'est rejetter les parties inutiles ou nuisibles d'une drogue, en les en séparant par des moyens méchaniques & très-vulgaires. On *monde* les semences froides & les amandes en les pelant; les raisins secs en en tirant les pepins; le séné en séparant les petits bâtons qui se trouvent mêlés parmi les feuilles, &c. (*b*)

MONDIFICATIF, (*Thérapeutique.*) synonyme de détersif. *Voyez* DÉTERSIF.

MONDIFICATIF D'ACHE, (*Pharmacie & Matiere médicale externe.*) onguent. Prenez des feuilles récentes d'ache une livre, des feuilles de tabac, de grande joubarbe, de chacune demi-livre, des feuilles de morelle, d'absinthe, d'aigremoine, de bétoine, de grande chélidoine, de marrube, de mille-feuille, de pimprenelle, de plantin, de brunelle, de pervanche, de scordium, de mouron, de petite centaurée, de chamarras, de véronique, de chacun deux onces; de racine récente d'aristoloche, clematite, de souchet long, d'iris nostras, de grande scrophulaire, de chacun deux onces; d'aloès, de myrrhe, de chacun une once; d'huile d'olive quatre livres, de cire jaune douze onces, de suif demi-livre, de poix-résine & de térébenthine de chacun cinq onces. Faites fondre le suif dans l'huile, ensuite jettez dedans les racines & les herbes pilées; cuisez en remuant souvent jusqu'à ce que l'humidité des plantes soit presque consommée; passez & exprimez fortement. La liqueur passée & exprimée ayant déposé toutes ses feces, ajoutez-y la cire, la résine & la térébenthine; passez une seconde fois, & la matiere étant à demi refroidie, ajoutez-y l'aloès & la myrrhe mises en poudre.

Cet onguent est recommandé pour nettoyer & pour cicatriser les plaies & les ulceres. Il n'est pas d'un usage fort commun, & l'on peut avancer que sa composition est très-mal entendue, puisque la plus grande partie des plantes qui y sont employées ne fournissent à l'huile dans laquelle on les fait bouillir, que leur partie colorante verte, & que leurs principes vraiment médicamenteux ou ne se dissolvent pas dans l'huile, ou sont dissipés par l'ébullition: d'où il s'ensuit que même celles de ces plantes qui sont vraiment vulnéraires & détersives ne communiquent aucune vertu à cet onguent. L'onguent *mondificatif* réformé de Lemeri ne vaut pas mieux que celui dont nous venons de donner la description d'après la Pharmacopée de Paris. Le changement de Lemeri, qui consiste à employer l'ache en plus grande quantité est sur-tout, on ne peut pas plus, frivole; car quoique ce soit cette plante qui donne le nom à l'onguent, elle est précisément du nombre de celles qui ne lui communiquent aucunes vertus. Au reste, il paroît qu'on s'est dirigé d'après cette réforme de Lemeri dans la dispensation de cet onguent, qui est du reste dans la pharmacopée de Paris, & que nous venons de rapporter; car l'ache y entre en une proportion plus considérable encore que dans le *mondificatif* d'ache réformé de Lemeri; mais cette observation sur les ingrédiens inutilement, ou pour mieux dire puérilement employés dans cet onguent célebre, convient à presque tous les onguens, les emplâtres, & les huiles dans la composition desquels entrent des végétaux. *Voyez* HUILE PAR INFUSION & DÉCOCTION *sous le mot*, HUILE, EMPLATRE & ONGUENT. (*b*)

MONDILLO, s. m. (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à Palerme. Quatre *mondilli* font le tomolo, & 16 tomoli la salme; 685 *mondilli* deux tiers font un last d'Amsterdam. *Voyez Diction. de Comm.*

MONDO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est un chiendent du Japon dont la fleur est exapétale, en forme d'épi; sa racine est fibreuse & bulbeuse. Un autre chiendent, nommé aussi *riuno-figu*, s'étend beaucoup, & pousse continuellement des rejetons. On fait prendre aux malades les petits tubercules qui terminent la plante, confits au sucre. Le fruit est rond, un peu oblong, & renfermé dans un calice dont les bords sont crenelés. Le *tamondo* est encore une autre espece, commune sur-tout dans la province de Lamme, & dont la racine est plus grosse.

MONDONNEDO, (*Géog.*) en latin par quelques géographes *Glandomirum*, ville d'Espagne en Galice, avec un évêché suffragant de Compostelle. Elle est située à la source de la petite riviere du Minho au pié des montagnes, à l'extrémité d'une campagne fertile, & favorisée d'un air très-sain, ce qui ne se trouve pas toujours en Galice, à 22 lieues N. E. de Compostelle, & à pareille distance N. E. d'Oviedo. *Long.* 10. 27. *lat.* 43. 30.

MONDOVI, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons vici*, ou *Mons regalis*, ville d'Italie dans le Piémont, avec une citadelle, une espece d'université, & un évêché: elle est capitale d'une petite province à laquelle elle donne son nom.

On rapporte sa fondation à l'an 1032. Elle a joui assez long-tems de la liberté; mais enfin en 1396 elle se mit, moitié de gré, moitié de force, sous la protection d'Amédée de Savoie, & depuis lors elle est restée soumise aux princes de cette maison.

Elle est située au pié des Alpes, sur une montagne proche la petite riviere d'Elero, à 3 lieues N. O. de Ceve, 12 S. E. de Turin. *Long.* 25. 30. *lat.* 44. 23.

Cette ville est la patrie du Cardinal Bona, dont les ouvrages sont plus remplis de piété que de lumieres. (*D. J.*)

MONDAGRON, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, dans le Guipuscoa: ses eaux médicinales la font remarquer dans le pays. Elle est au bord de la Deve, petite riviere, & à 3 lieues de Placentia, sur une colline. *Long.* 15. 2. *lat.* 43. 14. (*D. J.*)

MONDRAM, s. m. (*Marine.*) monticule apperçue de la mer.

MONE, (*Géog.*) *Voyez* MOEN.

MONETA, s. f. (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit à Junon, soit comme la divinité qui présidoit à la monnoie, *moneta*, ainsi qu'il paroît par les médailles, parce que Rome ayant éprouvé un tremblement de terre, on entendit du temple de Junon, une voix qui conseilloit d'immoler, en expiation, une truie pleine; de-là vient que ce temple fut appellé le temple de *Junon avertissante*, en latin *admonestans* ou *Moneta*; mais ajoute Cicéron, depuis lors, de quoi Junon *Moneta* nous a-t-elle jamais avertis? (*D. J.*)

MONETAIRE ou MONNOYEUR, s. m. (*Hist. anc.*) nom que les auteurs qui ont écrit des monnoies & des médailles, ont donné aux fabricateurs des anciennes monnoies. *Voyez* MONNOYEUR.

Quelques-unes des anciennes monnoies romaines portent le nom des *Monétaires* écrit en entier, ou bien marqué par sa lettre initiale. Toute l'étendue de leur commission y est quelquefois marquée par ces cinq lettres, A. A. A. F. F. qui signifient *auro, argento, ære, flando, feriundo*, c'est-à-dire préposés *à tailler & à marquer l'or, l'argent, & l'airain*, qui étoient les matieres ordinaires des monnoies. *Voyez* MONNOIE.

Il faut se garder de prendre toujours le nom de *monétaire* à la lettre, pour celui des ouvriers occupés du travail méchanique de fondre & de frapper les especes. Il est donné, & sur-tout dans le bas-empire, à des personnes de la premiere distinction chargées de la sur-in-

ten-

tendance des monnoies: il paroit que ces grands officiers étoient au nombre de trois, puisqu'ils sont appellés *triumvirs monétaires*, & qu'ils se tenoient honorés du nom de *consulatores monetæ*. Eût il été permis à de simples artisans d'associer leur nom à celui du prince sur les monnoies? cela n'est guère vraissemblable.

MONFIA, (*Géog.*) île d'Afrique sur la côte de Zanguebar. Elle produit du riz, du miel, des oranges, des citrons, des cannes de sucre, & ne contient cependant que quelques villages. *Long.* environ 36. 30. *lat. mérid.* 7. 55. (*D. J.*)

MONGOPOES, s. m. (*Comm.*) toiles de coton, peu différentes, sinon pour l'aunage, qui est le même, du-moins pour la qualité des cambayes. Elles portent quinze cobres de long sur deux de large; le cobre est de dix-sept pouces & demi de roi. Les Anglois en envoient beaucoup aux Manilles: elles se fabriquent aux Indes orientales.

MONHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Baviere, aux confins de la Souabe, à 3 lieues de Weissembourg, à de Donawert. *Long.* 28. 22. *lat.* 53. (*D. J.*)

MONICKENDAM ou MONIKEDAM, (*Géog.*) en latin moderne, *Monachodamum*, petite ville de la Nort-Hollande, sur le Zuiderzée, proche d'Edam, à 3 lieues d'Amsterdam, dans le Waterland. Elle députe aux états de Hollande. *Monickendam* signifie la digue de Monick, qui est le nom d'une petite riviere qui la traverse, & se jette dans la mer. *Long.* 22. 25. *lat.* 52. 29. (*D. J.*)

MONITEUR, s. m. (*Hist. anc.*) gens constitués pour avertir les jeunes gens des fautes qu'ils commettoient dans les fonctions de l'art militaire. On donnoit le même nom aux instituteurs des enfans, garçons ou filles, & aux oisifs qui connoissoient toute la bourgeoisie romaine, qui accompagnoient dans les rues les prétendans aux dignités, & qui leur nommoient les hommes importans dont il falloit captiver la bienveillance par des caresses. Le talent nécessaire à ces derniers étoit de connoître les personnes par leurs noms: un bourgeois étoit trop flatté de s'entendre désigner d'une maniere particuliere par un grand. Aux théâtres, le *moniteur* étoit ce que nous appellons *souffleur*. Dans la domestique, c'étoit le valet chargé d'éveiller, de dire l'heure de boire, de manger, de sortir, de se baigner.

MONITION, s. f. (*Jurisp.*) signifie en général *avertissement*; quelquefois ce terme se prend pour le publication d'un monitoire: mais on entend plus communément par *monition*, & sur-tout lorsqu'on y ajoute l'épithete de *monition canonique*, un avertissement fait par l'autorité de quelque supérieur ecclésiastique à un clerc, de corriger ses mœurs qui causent du scandale.

L'usage des *monitions* canoniques est tracé dans l'évangile selon saint Matthieu, *chap. xviij.* lorsque J. C. dit à ses disciples: „ Si votre frere peche contre vous, „ remontrez-le lui en particulier; s'il ne vous écoute pas, „ prenez un ou deux témoins avec vous; s'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise; s'il n'écoute pas l'Eglise, „ qu'il vous soit comme les payens & les publicains „.

Dans l'Eglise primitive, ces sortes de *monitions* n'étoient que verbales, & se faisoient sans formalités; la disposition des anciens canons ne leur donnoit pas moins d'effet: il étoit ordonné que celui qui auroit méprisé ces *monitions*, seroit privé de plein droit de son bénéfice.

Il paroît par un concile, tenu en 625 ou 630, dans la province de Rheims, du tems de Sonnatius qui en étoit archevêque, que l'on faisoit des *monitions*.

Mais les formalités judiciaires, dont on accompagne ordinairement ces *monitions*, ne furent introduites que par le nouveau Droit canonique. On tient qu'Innocent III. lequel monta sur le saint siege en 1198, en fut l'auteur; comme il paroît par un de ses decrets adressé à l'évêque de Patnies.

L'Esprit du concile de Trente étoit que ces *monitions*, procédures & condamnations, se fissent sans bruit & sans éclat, lorsqu'il dit que la correction des mœurs des personnes ecclésiastiques appartient aux évêques seuls, qui peuvent, *sine strepitu & figurâ judicii*, rendre des ordonnances: & il seroit à souhaiter que cela pût encore se faire comme dans la primitive Eglise! Mais la crainte que les supérieurs ne portassent leur autorité trop loin, ou que les inférieurs n'abusassent de la douceur de leurs juges, a fait que nos Rois ont astreint les ecclésiastiques à observer certaines regles dans ces procédures & condamnations.

Quoique toutes les personnes ecclésiastiques soient sujettes aux mêmes lois, le concile de Trente, *sess. XXV. ch. xiv.* fait voir que les bénéficiers, pensionnaires, ou employés à quelque office ecclésiastique, sont obligés, encore plus étroitement que les simples clercs, à observer ce qui est contenu dans les canons; c'est pourquoi il veut que les ecclésiastiques du second ordre, bénéficiers, pensionnaires, ou ayant emploi & offices dans l'Eglise, lorsqu'ils sont connus pour concubinaires, soient punis par la privation, pour 3 mois, des fruits de leur bénéfice, après une *monition*, & qu'ils soient employés en œuvres pies; qu'en cas de récidive, après la seconde *monition*, ils soient privés du revenu total pendant le tems qui sera avisé par l'ordinaire des lieux; & après la troisieme *monition*, en cas de récidive, qu'ils soient privés pour toujours de leur bénéfice ou emploi, déclarés incapables de les posséder, jusqu'à ce qu'il paroisse amendement, & qu'ils aient été dispensés: que si après la dispense obtenue, ils tombent dans la récidive, ils soient chargés d'excommunication & de censures, déclarés incapables de jamais posséder aucuns bénéfices.

A l'égard des simples clercs, le même concile veut qu'après les *monitions*, en cas de récidive, ils soient punis de prison, privés de leurs bénéfices, déclarés incapables de les posséder, ni d'entrer dans les ordres.

Ces *monitions* canoniques peuvent pourtant encore être faites en deux manieres.

La premiere, verbalement par l'évêque ou autre supérieur, dans le secret suivant le précepte de l'Evangile; c'est celle dont les évêques se servent le plus ordinairement: mais il n'est pas sûr de procéder extraordinairement après de pareilles *monitions*, y ayant des accusés qui dénient d'avoir reçu ces *monitions* verbales, & qui en font un moyen d'abus au parlement.

La seconde forme de *monition*, est celle qui se fait par des actes judiciaires, de l'ordre de l'évêque ou de l'official, à la requête du promoteur; c'est la plus sûre & la plus juridique.

Les évêques ou le promoteur doivent avant de procéder aux *monitions*, être assurés du fait par des dénonciations en forme, à moins que le fait ne fût venu à leur connoissance par la voix & clameur publique: alors le promoteur peut rendre plainte à l'official, faire informer, & après les *monitions* faire informer, suivant l'exigence des cas.

Après la premiere *monition*, le délai expiré, on peut continuer l'information sur la récidive, & sur le réquisitoire du promoteur, qui peut donner sa requête à l'official, pour voir déclarer les peines portées par les canons, encourues.

En vertu de l'ordonnance de l'official, le promoteur fait signifier une seconde *monition*, après laquelle on peut encore continuer l'information sur la récidive.

Sur les conclusions du promoteur, l'official rend un decret que l'on signifie avec la troisieme *monition*.

Si après l'interrogatoire l'accusé obéit aux *monitions*, les procédures en demeurent là; c'est l'esprit de l'Eglise qui ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion.

Si au contraire, l'accusé persévere dans ses désordres, on continue l'instruction du procès à l'extraordinaire, par récolement & confrontation.

Quand les *monitions* n'ont été que verbales, si l'accusé les dénie, on en peut faire preuve par témoins.

On peut faire des *monitions* aux ecclésiastiques pour tout ce qui touche la décence & les mœurs, pour les habillemens peu convenables à l'état ecclésiastique, pour le défaut de résidence, & en général pour tout ce qui touche l'observation des canons & des statuts synodaux.

Les censures que le juge d'Eglise prononce, doivent être précédées des *monitions* canoniques.

On fait ordinairement trois *monitions*, entre chacune desquelles on laisse un intervalle au moins de deux jours, pour donner le tems de se reconnoître à celui qui est menacé d'excommunication. Cependant quand l'affaire est extraordinairement pressée, on peut diminuer le tems d'entre les *monitions*, n'en faire que deux, ou même qu'une seule en avertissant dans l'acte que cette seule & unique *monition* tiendra lieu des trois *monitions* canoniques, attendu l'état de l'affaire qui ne permet pas que l'on suive les formalités ordinaires. *Voyez* Duperray, *titre de l'état & capacité des ecclésiastiques*. Les *Mémoires du clergé*, & le *Recueil des procédures de l'officialité*, par Descombes. (*A*)

MONITOIRE, subst. & adj. (*Jurisp.*) sont des lettres qui s'obtiennent du juge d'Eglise, & que l'on publie au prône des paroisses, pour obliger les fideles de venir déposer ce qu'ils savent des faits qui y sont contenus, & ce sous peine d'excommunication. L'objet de ces sortes de lettres est de découvrir ceux qui sont les auteurs de crimes qui ont été commis secretement.

L'usage des *monitoires* est fort ancien dans l'Eglise. En effet, nous trouvons dans le titre, *de testibus cogendis*,

gendis, divers decrets par lesquels il est ordonné que l'on contraindra, par des censures, des témoins à déposer dans des matieres criminelles. Dans le chapitre, *cum contra*, Innocent III. mande à un archidiacre de Milan, qu'il emploie des censures pour obliger des témoins à rendre témoignage contre un homme qui avoit falsifié des lettres apostoliques. Clément III. dans le chapitre *per emit. ij.* ordonne pareillement qu'on usera de censures pour avoir preuve des injures atroces qui avoient été faites à des clercs par des laïques. Honoré III. en usa de même dans le dernier chapitre de ce titre, pour découvrir les auteurs d'une conjuration d'une ville contre leur prélat.

Le concile de Basle, *tit. xxj. de excommunicatis*, & *xxit. de interdictis*, reçu & autorisé par la pragmatique sanction, de même que le concile de Trente, *sess. xxv. chap. xxiij.* marquent le tems, la maniere & la retenue avec laquelle on doit user des *monitoires*, & des censures qui y sont employées.

Les *monitoires* ne peuvent être accordés que par les évêques, leurs grands-vicaires, ou leurs officiaux; & pour l'obtention de ces *monitoires* on est obligé de garder l'ordre des jurisdictions ecclésiastiques; de maniere que l'on ne peut s'adresser pour cet effet au pape, sinon dans le cas où l'appel lui est dévolu.

Autrefois les papes donnoient des lettres *monitoriales* ou lettres de *monitoires* qu'on appelloit de *significavit*, parce qu'elles commençoient par ces mots, *significavit nobis dilectus filius*. Le pape mandoit à l'évêque diocésain d'excommunier ceux qui ayant connoissance des faits expliqués par l'impétrant, ne viendroient pas les révéler. Les officiers de la cour de Rome s'étoient aussi mis en possession d'accorder à des créanciers des *monitoires & excommunications*, avec la clause satisfactoire qu'on appelloit *de nisi*, par lesquelles le pape excommunioit leurs débiteurs, s'ils ne les satisfaisoient pas dans le terme marqué par le *monitoire*; mais les parlemens ont déclaré tous ces *monitoires* abusifs, non seulement parce que l'absolution de l'excommunication y est réservée au pape, mais encore parce qu'ils donnent au pape un degré de jurisdiction, *omisso medio*: ils sont d'ailleurs abusifs en ce qu'ils attribuent au juge d'Eglise la connoissance des affaires temporelles, & qu'ils n'ordonnent qu'une seule monition.

Le juge d'Eglise ne peut faire publier aucun *monitoire* sans la permission du juge séculier dans le district duquel il est établi.

Les *monitoires* ne peuvent être décernés que pour des matieres graves; & quand on a de la peine à découvrir par une autre voie les faits dont on cherche à s'éclaircir.

Quand le juge séculier a permis d'obtenir *monitoire*, l'official est obligé de l'accorder à peine de saisie de son temporel, sans qu'il lui soit permis d'entrer dans l'examen des raisons qui ont déterminé le juge à donner cette permission.

Les officiaux sont même tenus, en cas de duel, de décerner des *monitoires* sur la simple réquisition des procureurs généraux ou de leurs substituts sur les lieux, sans attendre l'ordonnance du juge.

Ceux qui forment opposition à la publication des *monitoires*, doivent élire domicile dans le lieu de la jurisdiction du juge qui a permis d'obtenir le *monitoire*, afin qu'on puisse les assigner à ce domicile.

Les moyens d'opposition sont ordinairement que la cause est trop légere, ou que celui qui a obtenu *monitoire* n'étoit pas partie capable.

Les jugemens qui interviennent sur ces oppositions sont exécutoires, nonobstant opposition ou appel; & l'on ne donne point de defenses que sur le vû des informations.

L'appel de ces jugemens va devant le juge supérieur, excepté quand l'appel est qualifié *comme d'abus*, auquel cas il est porté au parlement.

Les *monitoires* ne doivent contenir d'autres faits que ceux compris dans le jugement qui a permis de les obtenir, à peine de nullité; on ne doit y désigner personne, car ce seroit une diffamation.

Les curés & vicaires doivent publier les *monitoires* à la messe paroissiale, sur la premiere réquisition qui leur en est faite, à peine de saisie de leur temporel; en cas de refus, le juge royal peut commettre un autre prêtre pour faire cette publication.

Les révélations reçues par les curés ou vicaires, doivent être envoyées par eux au greffe de la jurisdiction où le procès est pendant.

Quand le *monitoire* a été publié, ceux qui ont connoissance du fait doivent le révéler, autrement ils sont excommuniés par le seul fait. Il en faut néanmoins excepter ceux qui ne peuvent pas rendre témoignage, comme les parens jusqu'au quatrieme degré inclusivement; ceux qui ont commis le crime; le prêtre qui les a entendus en confession; enfin l'avocat ou le procureur auxquels l'accusé s'est adressé pour prendre conseil.

Avant de prononcer l'excommunication contre ceux que le *monitoire* regarde, on doit leur faire les trois monitions canoniques.

Quand l'excommunication est lancée, on publie aussi quelquefois d'autres *monitoires* pour l'*aggrave* & le *réaggrave*, qui étendent les effets extérieurs de l'excommunication.

Voyez aux decrétales le titre *de testibus cogendis vel non*, les *Lois ecclésiastiques*, les *Mémoires du clergé*, la *Jurisdict. ecclés.* de Ducasse, & le *Recueil de l'officialité*, de Decombes. (*A*)

MONITORIALES, (*Jurisprud.*) lettres *monitoriales* ou lettres monitoires. *Voyez au mot* LETTRES *l'article* LETTRES MONITOIRES. (*A*)

MONMORILLON, (*Géog.*) en latin moderne *mons Morillio*, ville de France, aux confins de la Marche & du Berri, au bord de la Gartampe, qu'on y passe sur un pont de pierre, à neuf lieues de Poitiers. *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 28.

MONMOUTH, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Monmoutshire. Elle est dans une situation agréable, entre la Wye & le Monnow, à 100 milles de Londres, & à su S. d'Héréford. *Long.* 14. 55. *lat.* 51. 55.

C'est la patrie d'Henri V. roi d'Angleterre, qui conquit la France, & força les François dans la triste désunion qui les déchiroit, de le reconnoître pour régent, & pour héritier de leur royaume. Les historiens anglois le dépeignent comme un héros accompli, & les historiens françois mettent dans son portrait toutes les ombres qui peuvent en ternir l'éclat. Il est nécessaire pour se faire une juste idée de ce prince, de considérer ses actions dans toutes leurs circonstances, indépendamment de l'admiration des uns, & de l'envie des autres. Mais on peut louer en lui, sans crainte d'être trompé, le génie, la tempérance, dès le moment qu'il fut monté sur le trône, un courage, & une valeur personnelle peu commune. Il eut encore la sagesse de ne point toucher aux libertés & aux priviléges de son peuple. Il mourut à Vincennes en 1422, à 36 ans.

MONMOUTSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, au diocèse de Landaff. Elle est située au couchant sur les frontieres du pays de Galles, & arrosée au midi par la Saverne, qui se jette dans la mer. Cette province a environ 34 mille arpens: quoique boisée & montagneuse, elle n'en est pas moins fertile; à quoi contribuent les rivieres l'Usk, la Wye, le Monnow, & la Rumney, dont le génie des habitans sait tirer partie. Montmouth est la capitale; ses autres bourgs principaux où l'on tient marché, sont Albergavenny, Usk, & Newport. (*D. J.*)

MONNOIE, s. f. (*Polit. Finances, Comm.*) la *monnoie* est un signe qui représente la valeur, la mesure de tous les effets d'usage, & est donnée comme le prix de toutes choses. On prend quelque métal pour que le signe, la mesure, le prix soit durable; qu'il se consomme peu par l'usage, & que sans se détruire, il soit capable de beaucoup de division.

On recherche avec empressement 1°. d'où la *monnoie* reçoit sa valeur; 2°. si cette valeur est incertaine & imaginaire; 3°. si le souverain doit faire des changemens à la *monnoie*, & fixer la proportion des métaux. Nous nous proposons de résoudre dans ce discours toutes ces questions intéressantes, en empruntant les lumieres de l'auteur des *Considérations sur les finances*.

Pour éviter toute dispute de mots, nous distinguons ici très-nettement la dénomination ou valeur numéraire de la *monnoie*, qui est arbitraire; sa valeur intrinseque qui dépend du poids & du degré de finesse; & sa valeur accidentelle, qui dépend des circonstances du commerce dans l'échange qu'on fait des denrées avec la *monnoie*. Ainsi la *monnoie* peut être définie une portion de ce métal, à laquelle le prince donne une forme, un nom, & une empreinte, pour certifier du poids & du titre dans l'échange qui s'est pu faire avec toutes les choses que les hommes veulent mettre dans le commerce.

M. Boizard nous donne une idée différente de la *monnoie*; car il la définit une portion de matiere à laquelle l'autorité publique a donné un poids & une valeur certaine, pour servir de prix à toutes choses dans le commerce.

La *monnoie* ne reçoit point ſa valeur de l'autorité publique, comme M. Boizard prétend: l'empreinte marque ſon poids & ſon titre; elle fait connoître que la piece eſt compoſée de telle quantité de matiere, de telle fineſſe, mais elle ne donne pas la valeur, c'eſt la matiere qui en fait la valeur.

Le prince peut appeller une piece de vingt ſols un écu, & la faire recevoir pour quatre livres. C'eſt une maniere de taxer ſes ſujets qui ſont obligés de la recevoir ſur ce pié; cependant il n'augmente pas la piece de vingt ſols, elle paſſe pour quatre livres: mais une livre alors ne vaudroit que ce que cinq ſols valoient avant ce rehauſſement.

Si le prince donnoit la valeur à la *monnoie*, il pourroit donner à l'étain, au plomb, ou aux autres métaux fabriqués en pieces d'une once, la valeur d'un écu, & les faire ſervir dans le commerce, comme la *monnoie* d'argent ſert préſentement. Mais quand le prince auroit donné la fabrique, & le nom d'écu à une once d'étain, le ſujet ne donneroit pas des marchandiſes de la valeur d'un écu pour l'écu d'étain, parce que la matiere de quoi il eſt fait, ne le vaut pas.

La *monnoie* n'eſt pas une valeur certaine, comme M. Boizard le dit encore; car, quoique le prince n'y faſſe aucun changement, que les eſpeces ſoient continuées du même poids & titre, & expoſées au même prix, pourtant la *monnoie* eſt incertaine en valeur.

Pour prouver cela, je ferai voir d'où les effets reçoivent leur valeur, de quelle maniere de cette valeur eſt appréciée, & comment elle change.

Les effets reçoivent leur valeur des uſages auxquels ils ſont employés. S'ils étoient incapables d'aucun uſage, ils ne ſeroient d'aucune valeur.

La valeur des effets eſt plus ou moins haute, ſelon que leur quantité eſt proportionnée à la demande. L'eau n'eſt pas vendue, on la donne, parce que la quantité eſt bien plus grande que la demande. Les vins ſont vendus, parce que la demande pour les vins eſt plus grande que la quantité.

La valeur des effets change, quand la quantité ou la demande change. Si les vins ſont en grande quantité, ou que la demande pour les vins diminue, le prix baiſſe. Si les vins ſont rares, ou que la demande augmente, le prix hauſſe.

La bonne ou la mauvaiſe qualité des effets, & la plus grande ou la moindre des uſages auxquels ils ſont employés, ſont compriſes. Quand je dis que leurs valeur eſt plus ou moins haute, ſelon que la quantité eſt proportionnée à la demande. La meilleure ou plus mauvaiſe qualité n'augmente ni ne diminue le prix, qu'à meſure que la différence dans la qualité, augmente ou diminue la demande.

Exemple: les vins ne ſont pas de la bonté qu'ils étoient l'année paſſée; la demande pour les vins ne ſera pas ſi grande, & le prix diminuera; mais ſi les vins ſont moins abondans, & que la diminution de la quantité réponde à la diminution de la demande, ils continueront d'être vendus au même prix, quoiqu'ils ne ſoient pas de la même bonté. La diminution de la quantité augmentera le prix, autant que la différence dans la qualité l'auroit baiſſé, & la quantité eſt ſuppoſée alors dans la même proportion, qu'elle étoit l'année paſſée avec la demande.

L'eau eſt plus utile & plus néceſſaire que le vin: donc les qualités des effets, ni les uſages auxquels ils ſont employés, ne changent leur prix, qu'à meſure que la proportion entre la qualité & la demande eſt changée; par-là leur valeur eſt plus ou moins haute, ſelon que la quantité eſt proportionnée à la demande. Leur valeur change, quand la quantité ou la demande change. De même, l'or & l'argent, comme les autres effets, reçoivent leur valeur des uſages auxquels ils ſont employés.

Comme la *monnoie* reçoit la valeur des matieres deſquelles elle eſt faite, & que la valeur de ces matieres eſt incertaine, la *monnoie* eſt incertaine en valeur, quoique continuée du même poids & titre, & expoſée au même prix; ſi la quantité des matieres ſouffre quelque changement de valeur, l'écu ſera du même poids & titre, & aura cours pour le même nombre de livres ou ſols; mais la quantité de la matiere d'argent étant augmentée, ou la demande étant diminuée, l'écu ne ſera pas de la même valeur.

Si la meſure de blé eſt vendue le double de la quantité de *monnoie*, qu'elle étoit vendue il y a 50 ans, on conclud que le blé eſt plus cher. La différence du prix peut être cauſée par des changemens arrivés dans la quantité, ou dans la demande, pour la *monnoie*: alors c'eſt la *monnoie* qui eſt à meilleur marché.

Les eſpeces étant continuées du même poids & titre, & expoſées au même prix, nous appercevons peu les changemens dans la valeur de la *monnoie*, & des matieres d'or & d'argent; mais cela n'empêche pas que leur valeur ne change. Un écu, ou une once d'argent, ne vaut pas tant qu'il y a un ſiecle. La valeur de toutes choſes change, & l'argent a plus changé que les autres effets: l'augmentation de ſa quantité, depuis la découverte des Indes, a tellement diminué la valeur, que dix onces en matiere & en eſpeces, ne valent pas tant qu'une once valoit.

Pour être ſatisfait de ce que j'avance, on peut s'informer du prix des terres, maiſons, blés, vins, & autres effets avant la découverte des Indes: alors mille onces d'argent, ou en matiere ou en eſpeces, achetoient plus de ces effets, que dix milles n'acheteroient préſentement. Les effets ne ſont pas plus chers, ou different peu; leur quantité étant à peu-près dans la même proportion qu'elle étoit alors avec la demande, c'eſt l'argent qui eſt à meilleur marché.

Ceux qui ſe ſervent de la vaiſſelle d'argent, croyent ne perdre que l'intérêt de la ſomme employée, le contrôle, & la façon; mais ils perdent encore ce que la matiere diminue en valeur; & la valeur diminuera, tant que la quantité augmentera, & que la demande n'augmentera pas à proportion. Une famille qui s'eſt ſervie de dix milles onces de vaiſſelle d'argent depuis deux cens ans, a perdu de la valeur de ſa vaiſſelle plus de neuf milles onces, outre la façon, le contrôle, & l'intérêt; car les dix milles onces ne valent pas ce que mille onces valoient alors.

Les compagnies des Indes d'Angleterre & d'Hollande ont porté une grande quantité d'eſpeces & de matieres d'argent aux Indes orientales, & il s'en conſomme dans l'Europe; ce qui a un peu ſoutenu ſa valeur; mais nonobſtant le tranſport & la conſommation, la groſſe quantité qui a été apportée, a diminué ſa valeur de quatre-vingt dix pour cent.

La quantité d'or a augmenté plus que la demande, & l'or a diminué en valeur: mais comme ſa quantité n'a pas augmenté dans la même proportion que l'argent, ſa valeur n'a pas tant diminué. Il y a deux cens ans que l'once d'or valoit en France ſeize livres cinq ſols quatre deniers, & l'once d'argent une livre douze ſols. L'once d'or en matiere ou en eſpeces, valoit alors dix onces d'argent; à préſent elle en vaut plus de quinze: donc ces métaux ne ſont pas de la valeur qu'ils étoient à l'égard des autres effets, ni à l'égard l'un de l'autre. L'or, quoique diminué en valeur, vaut la moitié plus d'argent qu'il n'a valu.

Par ce que je viens de dire, il eſt évident que le prince ne donne pas la valeur à la *monnoie*, comme M. Boizard prétend: car ſa valeur conſiſte dans la matiere dont elle eſt compoſée; auſſi eſt-il évident que ſa valeur n'eſt pas certaine, puiſque l'expérience a fait voir qu'elle a diminué depuis la découverte des Indes de plus de quatre-vingt-dix pour cent.

Par ces diminutions arrivées à la *monnoie*, je n'entends pas parler des affoibliſſemens que les princes ont fait dans les eſpeces, je parle ſeulement de la diminution des matieres cauſée par l'augmentation de leur quantité.

Quand on examinera les affoibliſſemens, on trouvera que de cinquante parties, il n'en reſte qu'une, je veux dire, qu'il y avoit autant d'argent en vingt ſols, qu'il y en a preſentement en cinquante livres. C'eſt ce qui eſt prouvé par les ordonnances touchant la fabrique des ſous de France l'année 755; il y avoit alors la même quantité d'argent fin dans un ſol, qu'il y en a préſentement dans le demi écu qui vaut cinquante ſols. Mais pour ne pas remonter ſi loin, les eſpeces d'argent ont été affoiblies en France depuis deux cens ans, d'environ les deux tiers de leur valeur.

Ceux qui ont eu leur bien payable en *monnoie*, ont ſouffert encore par les diminutions des rentes. Avant la découverte des Indes, les rentes étoient conſtituées au denier dix; elles le ſont préſentement au denier vingt. Une donation faite il y a deux cens ans, deſtinée pour l'entretien de cinquante perſonnes, peut à peine aujourd'hui en entretenir une. Je ſuppoſerai cette donation hypothequée pour la ſomme de dix mille livres, la *monnoie* étant alors rare, les rentes étoient conſtituées au denier dix: mille livres d'intérêt pouvoient alors entretenir cinquante perſonnes; la *monnoie* à cauſe de ſa rareté, étant d'une plus grande valeur, devenue plus abondante par la quantité des matieres apportées en Europe, l'intérêt a baiſſé à cinq pour cent; ainſi l'intérêt de l'hypotheque eſt réduit par-là, de mille à cinq cens livres. Il n'y a plus que le tiers d'argent dans la *monnoie*, par les affoibliſſemens que

les

les princes ont faits; ce qui réduit la valeur des cinq cens livres à 166 livres 13 ſ. 4 d. & les matieres étant diminuées en valeur de quatre-vingt-dix pour cent, les cinq cens livres *monnoie* foible, ne valent pas davantage que ſeize livres valoient il y a deux cens ans, & n'acheteroient pas plus de denrées, que ſeize livres en auroient achetées. D'après cette ſuppoſition, une ſomme deſtinée pour l'entretien de cinquante perſonnes, ne peut pas en entretenir une préſentement.

La quantité des matieres apportées en Europe depuis la découverte des Indes, a dérangé non-ſeulement les biens & les revenus des particuliers, mais même elle a dérangé les puiſſances, qui ne ſont plus dans la même proportion de force. Celles qui ont profité le plus par le commerce d'Eſpagne, abondent en eſpeces, pendant que les autres peuvent à peine ſe ſoutenir dans l'état où elles étoient.

Il n'eſt pas extraordinaire que M. Boizard françois, ſe ſoit abuſé dans ſes idées ſur la *monnoie*; mais M. Locke anglois, homme profond, & qui s'eſt rendu fameux par ſes beaux ouvrages ſur cette matiere, ne devoit pas tomber dans une mépriſe approchante de celle de M. Boizard. Il penſe que les hommes par un conſentement général, ont donné une valeur imaginaire à la *monnoie*.

Je ne ſaurois concevoir comment les hommes de différentes nations, ou ceux d'une même province, auroient pû conſentir à donner une valeur imaginaire à aucun effet, encore moins à la *monnoie*, par laquelle la valeur des autres effets eſt meſurée, & qui eſt donnée comme le prix de toutes choſes: ou qu'aucune nation ait voulu recevoir une matiere en échange, ou en payement, pour plus qu'elle ne valoit, & comment cette valeur imaginaire a pu ſe ſoutenir.

Suppoſons qu'en Angleterre, la *monnoie* eût été reçue à une valeur imaginaire, & que les autres nations euſſent conſenti à la recevoir à cette valeur; alors l'écu ayant cours en Angleterre pour 60 pennis, devoit valoir ſoixante ſtuyvers en Hollande, le penni & le ſtuyver n'étant que des numéros, par leſquels on compte; mais on voit le contraire: la *monnoie* eſt eſtimée & reçue ſelon la quantité & qualité des matieres dont elle eſt compoſée.

Avant que l'argent fût employé aux uſages de la *monnoie*, il avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit d'abord employé; il étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il étoit alors en matiere. Si l'argent n'avoit eu aucune valeur avant que d'être employé aux uſages de la *monnoie*, il n'y auroit jamais été employé. Qui auroit voulu recevoir une matiere qui n'avoit aucune valeur, comme le prix de ſes biens? Une livre de plomb en *monnoie* vaudroit quelque choſe, le plomb étant capable de divers uſages, lorſqu'il eſt réduit en matiere; mais une livre d'argent fabriquée ne vaudroit rien, ſi réduit en matiere, l'argent étoit incapable d'aucun uſage, comme métal. Donc l'argent avant que d'être employé à faire la *monnoie*, avoit une valeur dépendante des uſages auxquels il étoit employé, & étoit reçu comme *monnoie* ſur le pié qu'il valoit en matiere.

Etant employé à faire la *monnoie*, il augmenta ſa valeur; mais cette augmentation de valeur ne vient pas de la fabrique, ou monnoyage; car l'argent en matiere vaut autant que celui qui eſt fabriqué, & cette valeur n'eſt pas imaginaire, non plus que la valeur qu'il avoit avant que d'être employé à faire la *monnoie*.

Sa premiere valeur, comme métal, venoit de ce que l'argent avoit des qualités qui le rendoient propre à pluſieurs uſages auxquels il étoit employé: l'augmentation de ſa valeur venoit de ce que ce métal avoit des qualités qui le rendoient propre à faire de la *monnoie*. Ces valeurs ſont plus ou moins grandes, ſelon que la demande eſt proportionnée à la quantité de ce métal.

Si l'une ou l'autre de ces valeurs eſt imaginaire, toute valeur eſt imaginaire: car les effets n'ont aucune valeur que les uſages auxquels ils ſont employés, & ſelon que leur quantité eſt proportionnée à la demande.

Faiſons voir comment, & par quelle raiſon, l'argent a été employé à faire de la *monnoie*.

Avant que l'uſage de la *monnoie* fût connu, les effets étoient échangés; cet échange étoit ſouvent très-embarraſſant: il n'y avoit pas alors de meſure pour connoître la proportion de valeur que les effets avoient les uns aux autres. Par exemple: A demandoit à troquer cinquante mines de blé contre du vin: on ne pouvoit pas bien déterminer la quantité des vins qu'A devoit recevoir pour ſes cinquante mines de blé: car quoique la proportion entre les vins & les blés l'année précédente fût connue, ſi les blés & le vin n'étoient pas de la même bonté; ſi par la bonne ou mauvaiſe récolte, ils étoient plus ou moins abondans, alors la quantité du blé & des vins n'étant plus dans la même proportion avec la demande, la proportion de valeur étoit changée, & les cinquante mines de blé pouvoient valoir deux fois la quantité des vins qu'ils valoient l'année paſſée.

L'argent étant capable d'un titre, c'eſt-à-dire, d'être réduit à un certain degré de fineſſe, étant alors peu ſujet au changement dans la quantité ou dans la demande, & par-là moins incertain en valeur, étoit employé à ſervir de moyen terme pour connoître la proportion de valeur des effets. Si les cinquante mines de blé valoient deux cens onces d'argent, de tel titre, & que deux cens onces d'argent, de cette fineſſe, valuſſent trente muids de vin, de la qualité qu'A demandoit en échange, alors trente muids de ce vin étoient l'équivalent de ces cinquante mines de blé.

La proportion de valeur des effets livrés en différens endroits, étoit encore plus difficile à connoître. Par exemple, cent pieces de toile d'Hollande étoient livrées à Amſterdam, à l'ordre d'un marchand de Londres; ſi le marchand d'Amſterdam écrivoit qu'on livrât à Londres, à ſon ordre, la valeur de ces cent pieces de toile en draps d'Angleterre; or la valeur de ces cent pieces de toile ne pouvoit pas être réglée ſur la quantité des draps d'Angleterre, ni ſur ce qu'elles valoient à Amſterdam, parce que ces draps étoient d'une plus grande valeur à Amſterdam qu'à Londres où ils devoient être livrés. Réciproquement, la valeur des draps d'Angleterre ne pouvoit pas être réglée ſur la quantité des toiles d'Hollande, ni ſur ce que ces draps valoient à Londres, parce que les toiles étoient d'une plus grande valeur à Londres qu'à Amſterdam où elles avoient été livrées.

L'argent étant très-portatif, & par cette qualité à-peu-près de la même valeur en différens endroits, étoit employé à ſervir de meſure pour connoître la proportion des effets livrés en différens endroits. Si les cent pieces de toile valoient à Amſterdam mille onces d'argent fin, & que mille onces d'argent fin valuſſent à Londres vingt pieces de draps de la qualité que le marchand hollandois demandoit en échange; alors vingt pieces de ce drap livrées à Londres, étoient l'équivalent de ces cent pieces de toile livrées à Amſterdam.

Les contrats, promeſſes, &c. étant payables en effets, étoient ſujets aux diſputes, les effets de même eſpece différant beaucoup en valeur. Exemple: A prêtoit cinquante mines de blé à B, & B s'engageoit à les rendre dans une année. A prétendoit que le blé que B lui rendoit, n'étoit pas de la bonté de celui qu'il avoit prêté; & comme le blé n'étoit pas ſuſceptible d'un titre, on ne pouvoit pas juger du préjudice que A recevoit, en prenant ſon payement en blé, d'une qualité inférieure: mais l'argent étant capable d'un titre, étoit employé à ſervir de valeur dans laquelle on contractoit; alors celui qui prêtoit, prenoit le contrat payable en tant d'onces d'argent, de tel titre, & par-là évitoit toute diſpute.

On avoit de la peine de trouver des effets que l'on demandoit en échange. Exemple: A avoit du blé plus qu'il n'en avoit beſoin, & cherchoit à troquer contre du vin; mais comme le pays n'en produiſoit point, il étoit obligé de tranſporter ſon blé, pour le troquer, ſur les lieux où il y avoit du vin.

L'argent étant plus portatif, étoit employé à ſervir de moyen terme, par lequel les effets pouvoient être plus commodément échangés; alors A troquoit ſon blé contre l'argent, & portoit l'argent ſur les lieux, pour acheter les vins dont il avoit beſoin.

L'argent avec ſes autres qualités, étant diviſible ſans diminuer de ſa valeur, étant d'ailleurs portatif, étoit d'autant plus propre à ſervir à ces uſages; & ceux qui poſſédoient des effets dont ils n'avoient pas immédiatement beſoin, les convertiſſoient en argent. Il étoit moins embarraſſant à garder que les autres effets; ſa valeur étoit alors moins ſujette au changement; comme il étoit plus durable, & diviſible ſans perdre de ſa valeur, on pouvoit s'en ſervir en tout ou en partie ſelon le beſoin; donc, l'argent en matiere, ayant les qualités néceſſaires, étoit employé à ſervir aux uſages auxquels la *monnoie* ſert préſentement. Etant capable de recevoir une empreinte, les princes établirent des bureaux pour le porter à un titre, & le fabriquer. Par-là, le titre & poids étoient connus, & l'embarras de le peſer & refiner épargné.

Mais la fabrique ne donne pas la valeur à la *monnoie*, & ſa valeur n'eſt pas imaginaire. La *monnoie* reçoit ſa valeur des matieres dont elle eſt compoſée; & ſa valeur eſt plus ou moins forte, ſelon que la quantité eſt proportionnelle à la demande. Ainſi ſa valeur eſt réelle, comme la valeur des blés, vins & autres effets. Il eſt vrai, que ſi les hommes trouvoient quelque autre métal

plus

plus propre que l'argent, à faire la *monnoie*, & à ſervir aux autres uſages auxquels l'argent en matiere eſt employé, comme de faire de la vaiſſelle, & que ce métal fût à bon marché, l'argent baiſſeroit conſidérablement de ſa valeur, & ne vaudroit pas la dépenſe de le tirer des mines. De même, ſi les hommes trouvoient quelque boiſſon plus agréable, plus ſaine, & à meilleur marché que le vin, les vignes ne ſeroient plus eſtimées, & ne vaudroient pas la dépenſe de les cultiver. On employeroit les terres à produire ce qui ſuppléeroit alors à l'uſage du vin.

Il n'eſt pas difficile de répondre à la troiſieme queſtion, ſi le ſouverain doit faire des changemens à la *monnoie*, l'affoiblir, la ſurhauſſer, & fixer la proportion entre l'or & l'argent. L'expérience a fait voir que la premiere opération eſt funeſte, la ſeconde & la troiſieme inutiles. Tout affoibliſſement de *monnoie* dans un royaume, au lieu d'attirer les eſpeces & matieres étrangeres, fait tranſporter les eſpeces de pays quoique plus foibles, & les matieres en pays étrangers. Sous le nom d'*affoibliſſement*, j'entends les frais de la fabrique, les droits que les princes prennent ſur la *monnoie*, les ſurhauſſemens des eſpeces, & la diminution de leur poids ou titre.

Le ſurhauſſement des *monnoies* n'en augmente pas le prix. On a été long-tems dans cette erreur, que la même quantité d'eſpeces ſurhauſſées, faiſoit le même effet, que ſi la quantité avoit été augmentée. Si, en faiſant paſſer l'écu de trois livres pour quatre, on augmentoit la valeur de l'écu; & que cet écu ainſi ſurhauſſé produisît le même effet que quatre livres produiſoient, quand l'écu étoit à trois livres, il n'y auroit rien à dire. Mais cette idée eſt la même, que ſi un homme qui auroit trois cens aunes d'étoffe pour tapiſſer un appartement, prétendoit faire ſervir les trois cens aunes, en les meſurant avec une aune de trois quarts, il auroit alors quatre cens aunes d'étoffe; cependant l'appartement ne ſera pas tapiſſé plus complétement. Les ſurhauſſemens font que les eſpeces valent plus de livres, mais c'eſt en rendant les livres moins valables.

Je veux croire que les miniſtres ſavent bien que les ſurhauſſemens des eſpeces ne les rendent pas plus valables, & qu'ils ne font de changement dans la *monnoie*, que pour épargner ou trouver des ſommes au prince; mais il eſt vraiſſemblable qu'ils ne ſavent pas toutes les mauvaiſes ſuites de ces changemens.

Les anciens eſtimoient la *monnoie ſacrée*; elle étoit fabriquée dans les temples; les Romains fabriquoient la *monnoie* aux dépens de l'état; le même poids en matiere & en eſpece de même titre, étoit de la même valeur.

L'autorité publique, en fabriquant la *monnoie*, eſt ſuppoſée garantir que les eſpeces ſeront continuées de même poids & titre, & expoſées pour le même nombre de livres, ſols & deniers. Le prince eſt obligé en juſtice & en honneur, envers ſes ſujets & les étrangers qui traſiquent avec eux, de ne point faire de changement dans la *monnoie*. C'eſt la quantité & la qualité de la matiere qui font la valeur de la *monnoie*, & non le prix marqué par le prince. Les matieres qui ſont propres aux uſages de la *monnoie*, doivent être fabriquées, mais le prix des eſpeces faites de différentes matieres, ne doit pas être reglé par le prince.

Il ne doit pas non plus fixer la proportion entre l'or & l'argent, parce qu'elle varie ſans ceſſe, & ce changement occaſionne dans l'intervalle des tranſports ruineux, ou nuit à certains commerces. Il ſuffit que le prix du marc d'argent ſoit fixé, le commerce fixera, ſuivant ſes beſoins, le prix du marc d'or. En Angleterre, le prix de l'or de la Guinée eſt de 20 ſols ſterling; cependant elle eſt reçue dans le commerce pour 21 ſols ſterling. Il eſt vrai que cela n'eſt praticable que dans un pays, où le monnoyable ſe fait aux dépens de l'état, & c'eſt le vrai moyen d'attirer l'or & l'argent. Mais une regle générale pour les états commerçans qui fixent une proportion, c'eſt d'éviter la plus haute & la plus baſſe.

Quelques politiques ont prétendu que la proportion baſſe payant l'or moins cher, & attirant conſéquemment l'argent par préférence, convenoit mieux aux états qui commercent aux Indes orientales. Mais il faut obſerver en même tems, que ces pays ont moins d'avantages dans leur commerce avec les peuples qui ſoldent en or. Aujourd'hui tous les peuples traſiquent dans les Indes orientales, les ſéexportations ſont très-bornées en ce genre; ainſi de plus en plus ce commerce deviendra ruineux; pour réparer les ſommes qu'il coute, il eſt eſſentiel de favoriſer de plus en plus les commerces utiles.

Ce qui conſtitue la valeur réelle d'une piece de *monnoie*, c'eſt le nombre des grains peſant d'or fin ou d'argent fin qu'elle contient. Une piece d'or du poids d'une once à 24 karats, contient cent cinquante-deux grains peſant d'or fin, & vingt-quatre grains d'alliage. Une piece d'or à 23 karats, peſant une once, un denier, & deux grains, ſera de même valeur intrinſeque que la premiere, la ſeule différence conſiſtant dans les vingt-ſix grains d'alliage qu'elle contient de plus que la premiere, & qui ne ſont comptés pour rien. Ce n'eſt pas qu'un orfevre qui auroit beſoin d'or à 23 karats pour ſon travail, ne payât plus cher dans le commerce la piece d'or à 23 karats que l'autre, de toute la dépenſe qu'il faudroit faire pour affiner celle à 22 karats: mais auſſi la fabrication de la piece à 23 karats auroit monté plus cher du montant de cette même dépenſe; les mines ordinaires ne produiſant point d'or au-deſſus de 22 karats; outre que l'emploi de l'or très-fin eſt rare dans le commerce; il faut encore obſerver, que ſi l'on avoit beſoin d'or à 24 karats, la piece d'or à 24 karats couteroit autant d'affinage que la piece d'or à 22 karats. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIE DE BILLON, (*Monnoies.*) On entend par *monnoie de billon*, des eſpeces d'argent qu'on a altérées par le mélange du cuivre. Il y a deux ſortes de *monnoies de billon*: l'une eſt appellée *monnoie de haut billon*, & comprend les eſpeces qui ſont depuis dix deniers de loi juſqu'à cinq; l'autre ſe nomme *monnoie de bas billon*, à laquelle on rapporte toutes les eſpeces qui ſont au deſſous de ſix deniers de loi.

Il eſt douteux qu'en France on ſe ſoit ſervi de *monnoie de billon* ſous la premiere & ſous la ſeconde race; mais vers le commencement de la troiſieme race avant ſaint Louis, on trouve quelques deniers d'argent bas; & depuis ſaint Louis, on ne trouve plus que des deniers de bas *billon*.

Les blancs, les douzains, les liards, les doubles, les deniers, les mailles, les pites, ſont autant de *monnoies de billon* dont on s'eſt ſervi dans ce royaume, ſous la troiſieme race. (*D. J.*)

MONNOIE DE CUIR, (*Monnoie rom.*) Æſchine & Ariſtide nous apprennent que les Carthaginois ſe ſont ſervi de *monnoie de cuir*. Les Romains commencerent par ſe ſervir de *monnoie* de terre cuite & *de cuir*. Cette derniere a été appellée *aſſes ſcortei*; elle étoit en uſage à Rome, avant le regne de Numa, ſuivant le témoignage de Suétone, cité par Suidas; l'auteur anonyme du petit traité *de rebus bellicis*, imprimé à la ſuite de la notice des deux empires, ajoute qu'on imprimoit une petite marque d'or ſur ces pieces *de cuir* qui tenoient lieu de *monnoie* dans le commerce; *formato e corio orbes, auro modico ſignaverant*. Enſuite Numa introduiſit l'uſage des pieces de bronze, qu'on prenoit au poids en échange des marchandiſes & des denrées; cela dura juſqu'au tems de Servius Tullius, qui le premier les fit frapper, & y fit graver une certaine marque. On peut voir ce qu'ont dit ſur ce ſujet Saumaiſe, *de uſur. pag.* 443 *& ſeqq.* & Sperlingius, *de nummis non cuſis*, *pag.* 201, *&* 221.

Nous connoiſſons encore chez les modernes de la petite *monnoie de cuir*, que la néceſſité obligea les Hollandois de renouveller dans le dernier ſiecle, lorſqu'ils défendoient leur liberté contre la tyrannie du roi d'Eſpagne. *Voyez*, pour preuve, MONNOIE OBSIDIONALE. (*D. J.*)

MONNOIE OBSIDIONALE, (*Hiſt. milit.*) on appelle de ce nom une *monnoie* communément de bas alloi, de quelque métal, ou autre matiere, formée & frappée pendant un ſiege, afin de ſuppléer à la vraie *monnoie* qui manque, & être reçue dans le commerce par les troupes & les habitans, pour ſigne d'une valeur intrinſeque ſpécifiée.

Le grand nombre de villes aſſiégées où l'on a frappé pendant les xvj. & xvij. ſiecles de ces ſortes de pieces, a porté quelques particuliers à en rechercher l'origine, l'eſprit, & l'utilité. Il eſt certain que l'uſage de frapper dans les villes aſſiégées des *monnoies* particulieres, pour y avoir cours pendant le ſiege, doit être un uſage fort ancien, puiſque c'eſt la néceſſité qui l'a introduit. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-deſſus de leur valeur intrinſeque, c'eſt une grande reſſource pour les commandans, pour les magiſtrats, & même pour les habitans de la ville aſſiégée.

Ces ſortes de *monnoies* ſe ſentent de la calamité qui les a produites; elles ſont d'un mauvais métal, & d'une fabrique groſſiere; ſi l'on en trouve quelques-unes de bon argent, & aſſez bien travaillées, l'oſtentation y a eu plus de part que le beſoin.

Leur

Leur forme n'est point déterminée, il y en a de rondes, d'ovales, & de quarrées; d'autres en losange d'autres en octogone, d'autres en triangles, &c.

Le type & les inscriptions n'ont pas de regles plus fixes. Les unes sont marquées des deux côtés, & cela est rare; les autres n'ont qu'une seule marque. On y voit souvent les armes de la ville assiégée, quelquefois celles du souverain, & quelquefois celles du gouverneur; mais il est plus ordinaire de n'y trouver que le nom de la ville tout au long, ou en abrégé, le millesime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece. .

Comme les curieux ont négligé de ramasser ces sortes de *monnoies*, il seroit difficile d'en faire une histoire bien suivie; cependant la diversité des pieces obsidionales que nous connoissons, la singularité de quelques-unes, & les faits auxquels elles ont rapport, pourroient former un petit ouvrage agréable, neuf & intéressant.

Les plus anciennes de ces *monnoies obsidionales* de notre connoissance ont été frappées au commencement du xvj. siecle, lorsque François I. porta la guerre en Italie; & ce fut pendant les sieges de Pavie & de Crémone, en 1524 & 1526. Trois ans après on en fit presque de semblables à Vienne en Autriche, lorsque cette ville fut assiégée par Soliman II. Lukius en rapporte une fort singuliere, frappée par les Vénitiens à Nicosie, capitale de l'île de Chypre, pendant le siege que Selim II. mit devant cette île en 1570.

Les premieres guerres de la République d'Hollande avec les Espagnols, fournissent ensuite un grand nombre de ces sortes de *monnoies*; nous en avons de frappées en 1573, dans Middelbourg en Zélande, dans Harlem, & dans Alcmaer. La seule ville de Leyde en fit de trois différens revers pendant le glorieux siege qu'elle soutint en 1574 On en a de Schoonhoven de l'année suivante; mais une des plus dignes d'attention, fut celle que frapperent les habitans de Kampen durant le siege de 1578; elle est marquée de deux côtés. On voit dans l'un & dans l'autre les armes de la ville, le nom au-dessous, le millésime, & la note de la valeur. On lit au-dessus ces deux mots *extremum subsidium*, derniere ressource, inscription qui revient assez au nom que l'on donne en Allemagne à ces sortes de *monnoies*; on les appelle ordinairement *pieces de nécessité*; celles qui furent frappées à Mastricht, en 1579, ne sont pas moins curieuses; mais celles qu'on a frappées depuis en pareilles conjonctures, ne contiennent rien de plus particulier, ou de plus intéressant.

On demande si ces sortes de *monnoies*, pour avoir un cours légitime, doivent être marquées de la tête ou des armes du prince de qui dépend la ville, si l'une ou l'autre de ces marques peut être remplacée par les seules armes de la ville, ou par celle du gouverneur qui la défend; enfin s'il est permis à ce gouverneur ou commandant de se faire représenter lui même sur ces sortes de *monnoies*. Je résous toutes ces questions en remarquant que ce n'est qu'improprement qu'on appelle les pieces obsidionales *monnoies*; elles en tiennent lieu, à la vérité, pendant quelque tems; mais au fond, on ne doit les regarder que comme des especes de méreaux, de gages publics de la foi des obligations contractées par le gouverneur, ou par les magistrats dans des tems aussi cruels que ceux d'un siege. Il paroît donc fort indifférent de quelle maniere elles soient marquées, pourvû qu'elles procurent les avantages que l'on en espere. Il ne s'agit que de prendre le parti le plus propre à produire cet effet, *salus urbis*, *suprema lex esto*.

Au reste, il ne faut pas confondre ce qu'on appelle *monnoies obsidionales*, avec les médailles frappées à l'occasion d'un siege, & de ses divers événemens, ou de la prise d'une ville; ce sont des choses toutes différentes. (*D. J.*)

Monnoie des Grecs, (*Monnoies ancien.*) les Grecs comptoient par drachmes, par mines, & par talens. Mais, selon les différens états de la Grece, la valeur de la drachme étoit différente, & par conséquent celle de la mine, & du talent à proportion. Cependant la *monnoie* d'Athènes, étant celle qui avoit le plus de cours, servoit, pour ainsi dire, de mesure ou d'étalon à toutes les autres. De-là vient que quand un historien grec parle de talens, de mines, ou drachmes sans désignation, il faut toujours supposer qu'il s'agit de la *monnoie* d'Athènes, & que s'il en entendoit d'autre, il nommeroit le pays.

Voici cependant la proportion des drachmes d'Athènes à celle des autres contrées. La mine de Syrie contenoit 25 drachmes d'Athènes; la mine ptolémaïque $33\frac{1}{3}$; celle d'Antioche & d'Eubée 100; celle de Babylone 116; celle de Tyr $133\frac{1}{3}$; celle d'Egine & de Rhodes $166\frac{2}{3}$.

Le talent de Syrie contenoit 15 mines d'Athènes, le ptolémaïque 20, celui d'Antioche 60, celui d'Eubée 60 pareillement, celui de Babylone 70, celui de Tyr 80, celui d'Egine & de Rhodes 100

M. Brerewood en suivant les poids des Orfévres, ne fait valoir la drachme attique que la drachme de son poids d'aujourd'hui, qui fait la huitieme partie d'une once; de cette maniere il en rabaisse la valeur à sept sols & demi *monnoie* d'Angleterre: mais le docteur Bernard, qui a examiné la chose avec plus d'exactitude, donne à la drachme attique moyenne, la valeur de huit sols & un quart *monnoie* d'Angleterre, & aux mines & aux talens à proportion. La table suivante mettra sous les yeux le calcul de ces deux savans.

Monnoies d'Athènes, selon Brerewood.

	l. st.	sh.	d.
La drachme			$7\frac{1}{2}$
Cent drachmes faisoient la mine . . .	3	2	6
Soixante mines faisoient le talent . . .	187	10	
Le talent d'or sur le pié de 16 d'argent .	3000		

Monnoies d'Athènes, selon Bernard.

La drachme			$8\frac{1}{4}$
Cent drachmes faisoient la mine . . .	3	8	9
Soixante mines faisoient le talent . . .	206	5	
Le talent d'or à raison de 16 d'argent .	3300		

(*D. J.*)

Monnoies des Romains, (*Hist. rom.*) La pauvreté des premiers Romains ne leur permit pas de faire battre de la *monnoie*; ils furent deux siecles sans en fabriquer, se servant de cuivre en masse qu'on donnoit au poids: Numa pour une plus grande commodité, fit tailler grossierement des morceaux de cuivre du poids de douze onces, sans aucune marque. On les nommoit, à cause de cette forme brute, *æs rudis*: c'étoit là toute la *monnoie* romaine. Long-tems après Servius Tullius en changea la forme grossiere en pieces rondes du même poids & de la même valeur, avec l'empreinte de la figure d'un bœuf; on nomma ces pieces *æs libralis*, & *libella*, à cause qu'elles pesoient semblablement une livre; ensuite on les subdivisa en plusieurs petites pieces, auxquelles on joignit des lettres, pour marquer leur poids & leur valeur, proportionnellement à ce que chaque piece pesoit. La plus forte étoit le *décussis*, qui valoit & pesoit dix *as*, ce qui le fit nommer *denier*; & pour marque de sa valeur, il y avoit dessus un X. Le *quadrussis* valoit quatre de ces petites pieces; le *tricussis* trois; le sesterce deux & demi: il valut toujours chez les Romains le quart d'un denier, malgré les changemens qui arriverent dans leurs *monnoies*, & pour désigner sa valeur, il étoit marqué de deux grands I, avec une barre au milieu, suivi d'un S, en cette maniere H-S. Le *dupondius* valoit deux as, ce que les deux points qui étoient dessus signifioient. L'*as* se subdivisoit en petites parties, dont voici les noms; le *deunx* pesoit onze onces, le *dextans*, 1.x, le *dodrans* neuf, le *bes* huit, le *septunx* sept, le *semissis*, qui étoit le demi-as, en pesoit six, le *quincunx* cinq, le *triens* qui étoit la troisieme partie de l'as, pesoit quatre onces, le *quadrans* ou quatrieme partie trois, le *sextans*, ou sixieme partie deux; enfin *uncia*, étoit l'once, & pesoit une once.

Toutes ces especes n'étoient que de cuivre; & même si peu communes dans les commencemens de la république, que l'amende décernée pour le manque de respect envers les magistrats se payoit d'abord en bestiaux. Cette rareté d'especes fit que l'usage de donner du cuivre en masse au poids dans les paiemens subsista longtems; on en avoit même conservé la formule dans les actes, pour exprimer que l'on achetoit comptant, comme on voit dans Horace, *librâ mercatur & ære*. Tite-Live rapporte que l'an 347 de Rome, les sénateurs s'étant imposé une taxe pour fournir aux besoins de la république, en firent porter la valeur en lingots de cuivre dans des chariots au trésor public, qu'on appella *ærarium*, du mot *æs*, genitif *æris*, qui signifie du *cuivre*, parce qu'il n'y avoit point à Rome d'or ni d'argent.

Ce fut l'an 485 de la fondation de cette ville que les Romains commencerent de fabriquer des *monnoies* d'argent,

gent, ausquelles ils imposérent des noms & valeurs relatives aux especes de cuivre: le denier d'argent valoit dix as, ou dix livres de cuivre, le demi-denier d'argent ou *quinaire* cinq, le sesterce d'argent deux & demi, ou le quart du denier. Ces premiers deniers d'argent furent d'abord du poids d'une once, & leur empreinte étoit une tête de femme, coëffée d'un casque, auquel étoit attachée une aile de chaque côté; cette tête représentoit la ville de Rome: ou bien c'étoit une victoire menant un char attelé de deux ou quatre chevaux de front, ce qui faisoit appeller ces pieces *bigati* ou *quadrigati*; & sur le revers étoit la figure de Castor & Pollux. Pour lors la proportion de l'argent au cuivre étoit chez les Romains, comme 1 à 960: car le denier romain valant dix *as*, ou dix livres de cuivre, il valoit 120 onces de cuivre; & le même denier valant un huitieme d'once d'argent, selon Budée, cela faisoit la proportion que nous venons de dire.

A peine les Romains eurent assez d'argent pour en faire de la *monnoie*, que s'alluma la premiere guerre punique, qui dura 24 ans, & qui commença l'an 489 de Rome. Alors les besoins de la république se trouverent si grands, qu'on fut obligé de réduire l'*as libralis* pesant douze onces, au poids de deux, & toutes les autres *monnoies* à proportion, quoiqu'on leur conservât leur même valeur. Les besoins de l'état l'ayant doublé dans la seconde guerre punique qui commença l'an 536 de Rome, & qui dura 17 ans, l'as fut réduit à une once, & toutes les autres *monnoies* proportionnellement. La plûpart de ces as du poids d'une once avoient pour empreinte la tête du double Janus d'un côté, & la proue d'un vaisseau de l'autre.

Cette réduction ou ce retranchement que demandoient les besoins de l'état, répond à ce que nous appellons aujourd'hui *augmentation des monnoies*; ôter d'un écu de six livres la moitié de l'argent pour en faire deux, ou le faire valoir douze livres, c'est précisément la même chose.

Il ne nous reste point de monument de la maniere dont les Romains firent leur opération dans la premiere guerre punique: mais ce qu'ils firent dans la seconde, nous marque une sagesse admirable. La république ne se trouvoit point en état d'acquitter ses dettes: l'as pesoit deux onces de cuivre, & le denier valant dix as, valoit vingt onces de cuivre. La république fit des as d'une once de cuivre; elle gagna la moitié sur ses créanciers; elle paya un denier avec ces dix onces de cuivre. Cette opération donna une grande secousse à l'état, il falloit la donner la moindre qu'il étoit possible; elle contenoit une injustice, il falloit qu'elle fût la moindre qu'il étoit possible; elle avoit pour objet la libération de la république envers ses citoyens, il ne falloit donc pas qu'elle eût celui de la libération des citoyens entr'eux; cela fit faire une seconde opération; & l'on ordonna que le denier, qui n'avoit été jusques-là que de dix as, en contiendroit seize. Il résulta de cette double opération que, pendant que les créanciers de la république perdoient la moitié, ceux des particuliers ne perdoient qu'un cinquieme; les marchandises n'augmentoient que d'un cinquieme; le changement réel dans la *monnoie* n'étoit que d'un cinquieme; on voit les autres conséquences. En un mot les Romains se conduisirent mieux que nous, qui, dans nos opérations, avons enveloppé & les fortunes publiques, & les fortunes particulieres.

Cependant les succès des Romains sur la fin de la seconde guerre punique, les ayant laissé maîtres de la Sicile, & leur ayant procuré la connoissance de l'Espagne, la masse de l'argent vint à augmenter à Rome; on fit l'opération qui réduisit le denier d'argent de vingt onces à seize, & elle eut cet effet, qu'elle remit en proportion l'argent & le cuivre, cette proportion étoit comme 1 à 160, elle devint comme 1 est à 128.

Dans le même tems, c'est-à-dire l'an de Rome 547, sous le consulat de Claudius Nero, & de Livius Salinator, on commença pour la premiere fois de fabriquer des especes d'or, qu'on nommoit *nummus aureus*, dont la taille étoit de 40 à la livre de douze onces, de sorte qu'il pesoit près de deux dragmes & demie; car il y avoit trois dragmes à l'once. Le *nummus aureus* après s'être maintenu assez long-tems à la taille de 40 à la livre, vint à celle de 45, de 50 & de 55.

Il arriva sous les empereurs de nouvelles opérations encore différentes sur les *monnoies*. Dans celles qu'on fit du tems de la république, on procéda par voie de retranchement: l'état confioit au peuple ses besoins, & ne prétendoit pas le séduire. Sous les empereurs, on procéda par voie d'alliage: les princes réduits au désespoir par leurs libéralités même, se virent obligés d'altérer les *monnoies*; voie indirecte qui diminuoit le mal, & sembloit ne le pas toucher: on retiroit une partie du don, & on cachoit la main; & sans parler de diminution de la paye ou des largesses, elles se trouvoient diminuées. On remarque que sous Tibere, & même avant son regne, l'argent étoit aussi commun en Italie, qu'il pourroit l'être aujourd'hui en quelque partie de l'Europe que ce soit; mais comme bientôt après le luxe reporta dans les pays étrangers l'argent qui regorgeoit à Rome, ce transport en diminua l'abondance chez les Romains, & fut une nouvelle cause de l'affoiblissement des *monnoies* par les empereurs. Didius Julien commença cet affoiblissement. La *monnoie* de Caracalla avoit plus de la moitié d'alliage, celle d'Alexandre Sévere les deux tiers: l'affoiblissement continua, & sous Galien, on ne voyoit plus que du cuivre argenté.

Le prince qui de nos jours feroit dans les *monnoies* des opérations si violentes, se tromperoit lui-même, & ne tromperoit personne. Le change a appris au banquier à comparer toutes les *monnoies* du monde, & à les mettre à leur juste valeur; le titre des *monnoies* ne peut plus être un secret. Si un prince commence le billon, tout le monde continue, & le fait pour lui: les especes fortes sortent d'abord, & on les lui renvoie foibles. Si, comme les empereurs romains, il affoiblissoit l'argent, sans affoiblir l'or, il verroit tout-à-coup disparoître l'or, & il seroit réduit à son mauvais argent. Le change, en un mot, a ôté les grands coups d'autorité, du moins les succès des grands coups d'autorité.

Je n'ai plus que quelques remarques à faire sur les *monnoies romaines* & leur évaluation.

Il ne paroît pas qu'on ait mis aucune tête de consul ou de magistrat sur les especes d'or ou d'argent avant le déclin de la république. Alors les trois maîtres des *monnoies* nommés *triumvirs monétaires*, s'ingérerent de mettre sur quelques-unes les têtes de telles personnes qu'il leur plaisoit, & qui s'étoient distinguées dans les charges de l'état, observant néanmoins que cette personne ne fût plus vivante, de peur d'exciter la jalousie des autres citoyens. Mais après que Jules-César se fut arrogé la dictature perpétuelle, le sénat lui accorda par exclusion à toute autre, de faire mettre l'empreinte de sa tête sur les *monnoies*; exemple que les empereurs imiterent ensuite. Il y en eut plusieurs qui firent fabriquer des especes d'or & d'argent portant leur nom, comme des Philippes, des Antonins, &c. Quelques-uns firent mettre pour empreinte la tête des impératrices. Constantin fit mettre sur quelques-unes la tête de sa mere: & après qu'il eut embrassé le christianisme, il ordonna qu'on marquât d'une croix les pieces de *monnoie* qu'on fabriqueroit dans l'empire.

Les Romains comptoient par deniers, sesterces, mines d'Italie, ou livres romaines, & talens. Quatre sesterces faisoient le denier, que nous évaluerons, *monnoie* d'Angleterre, qui n'est point variable, à sept sols & demi. Suivant cette évaluation 96 deniers, qui faisoient la mine d'Italie, ou la livre romaine, monteront à 3 liv. sterl. & les 72 liv. romaines, qui faisoient le talent, à 216 liv. sterling.

J'ai dit que les romains comptoient par sesterces; ils avoient le petit sesterce, *sestertius*, & le grand sesterce, *sestertium*. Le petit sesterce valoit à-peu-près 1 d. $\frac{3}{4}$ sterling. Mille petits sesterces faisoient le *sestertium*, valant 8 liv. 1 shell. 5. d. 29. sterling. *Mille sestertia* faisoient *decies sestertium* (car le mot de *centies* étoit toujours sous-entendu), ce qui revient à 8072 liv. 18 sh. 4. d. sterling. *Centies sestertium*, ou *centies* H-S répondent à 80729 liv. 3. sh. 4 d. sterl. *Millies* H-S à 807291 liv. 13 sh. 4 d. sterl. *Millies centies* H-S. à 858020 liv. 16 sh. 8 d. sterl.

La proportion de l'or à l'argent étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 11, & quelquefois de 12 à 1. Outre les *monnoies* réelles d'or & d'argent & de cuivre, je trouve que Martial fait mention d'une espece *monnoie* de plomb, ayant cours de son tems; on la donnoit, dit-il, pour rétribution à ceux qui s'engageoient d'accompagner les personnes qui vouloient paroître dans la ville avec un cortege. Mais il est vraissemblable que cette prétendue *monnoie* de plomb, ne servoit que de marque & de mereau, pour compter le nombre des gens qui étoient aux gages de tel ou tel particulier.

Pour empêcher les faux monnoyeurs de contre-faire certaines especes d'or & d'argent, les Romains imaginerent de les denteler tout autour comme une scie; & on nomma ces sortes especes *nummi serrati*; il y a des traducteurs & des commentateurs de Tacite qui se sont persuadés, que le *nummus serratus* étoit une *monnoie* qui portoit l'empreinte d'une scie; & cette erreur s'est glissée

glissée au moins dans quelques dictionnaires. (*D. J.*)

MONNOIES DES HÉBREUX, DE BABYLONE & D'ALEXANDRIE, (*Monnoie anc.*) le célebre Prideaux sera mon guide sur cet article, parce que ses recherches sont vraiment approfondies, & que ses évaluations ont été faites sur les *monnoies* d'Angleterre, qui ne sont pas variables comme les nôtres.

La maniere la plus commune de compter chez les anciens étoit par talens, & leur talent avoit ses subdivisions, qui étoient pour l'ordinaire des mines & des drachmes; c'est-à-dire, que leurs talens étoient composés d'un certain nombre de mines, & la mine d'un certain nombre de drachmes: mais outre cette maniere de compter, les Hébreux avoient encore des sicles & des demi-sicles, ou des békas.

La valeur du talent des Hébreux est connue par le passage du *xxxviij. chap. de l'Exode*, *v.* 25. & 26. car on y lit que la somme que produit la taxe d'un demi-sicle par tête payée par 603550 personnes, fait 301775 sicles; & cette somme réduite en talens dans ce passage, est exprimée par celle de cent talens, avec un reste de 1775 sicles: il n'y a donc qu'à retrancher ce reste de 1775 sicles du nombre entier 301775, & en divisant les 300000 qui restent par cent, qui est le nombre des talens que cette somme forme dans le calcul de Moïse, on trouve qu'il y avoit 3000 sicles au talent.

On sait d'ailleurs que le sicle pesoit environ trois schellings d'Angleterre, & *Ezéchiel* nous apprend qu'il y en avoit 60 à la mine; d'où il suit qu'il y avoit 50 mines au talent des Hébreux.

Pour leurs drachmes, l'*Evangile*, *selon S. Matthieu*, fait voir que le sicle en contenoit quatre; de sorte que la drachme des Juifs devoit valoir 9 sous d'Angleterre: car au *chap. xvij. v.* 34. le tribut que chaque tête payoit tous les ans au temple, qu'on sait d'ailleurs qui étoit d'un demi-sicle, est appellé du nom de *didrachme*, qui veut dire une piece de deux drachmes: si donc un demi-sicle valoit deux drachmes, le sicle entier en valoit quatre. Josephe dit aussi que le sicle contenoit quatre drachmes d'Athénes; ce qu'il ne faut pas entendre du poids, mais de la valeur au prix courant: car au poids, la drachme d'Athènes la plus pesante ne faisoit jamais plus de huit sous trois huitiemes, *monnoie* d'Angleterre; au lieu que le sicle en faisoit neuf, comme je l'ai déjà remarqué. Mais ce qui manquoit au poids de la drachme attique pour l'égaler à la juive, elle le gagnoit apparemment en finesse, & par son cours dans le commerce: en donnant donc neuf sous d'Angleterre d'évaluation à la drachme attique & à la juive, le béka ou le demi-sicle fait un schellin six sous d'Angleterre; le sicle trois schellins, la mine neuf livres sterling, & le talent 450 livres sterline.

Voilà sur quel pié étoit la *monnoie* des Juifs du tems de Moïse & d'Ezéchiel, & c'étoit la même chose du tems de Josephe. Cet historien dit que la mine des Hébreux contenoit deux livres & demi, qui font justement neuf livres sterling; car la livre est la livre romaine de douze onces, ou de 96 drachmes: par conséquent deux livres & demi contiennent 240 drachmes, qui à neuf sous la piece, font justement 60 sicles ou 9 livres sterling.

Le talent d'Alexandrie étoit précisément la même chose: il contenoit 12 mille drachmes d'Athènes, qui sur le pié de leur valeur en Judée, faisoient autant de neuf sous d'Angleterre, & par conséquent 450 livres sterling, qui sont la valeur du talent mosaïque. Cependant il faut remarquer ici que quoique le talent d'Alexandrie valût 12000 drachmes d'Athénes, il ne contenoit que 6000 drachmes d'Alexandrie; ce qui prouve que les drachmes alexandrines en valoient deux de celles d'Athénes. De-là vient que la version des Septante faite par les Juifs d'Alexandrie, rend le mot de *sicle* dans cet endroit, par celui de didrachme, qui signifie deux drachmes; entendant par-là des *didrachmes* d'Alexandrie. En suivant donc ici la même méthode qu'on a suivie pour le talent de Judée, on trouvera que la drachme d'Alexandrie valoit 18 sous, *monnoie* d'Angleterre; les deux drachmes ou le sicle, qui en font quatre d'Athénes, trois schellings; la mine qui étoit de 60 didrachmes ou sicles, neuf livres sterling; & le talent, qui contenoit 50 mines, 450 livres sterling, que sont aussi le talent de Moïse & celui de Josephe.

Les Babyloniens comptoient par drachmes, par mines & par talens. La mine de Babylone contenoit 116 drachmes d'Athénes, & le talent contenoit, selon les uns, 70 mines, ou 8150 drachmes d'Athénes, & selon les autres, il contenoit seulement 60 mines, ou 7000 drachmes d'Athènes. Il résulte d'après cette derniere évaluation, qui me paroît la plus vraissemblable, que le talent d'argent de Babylone fait, *monnoie* d'Angleterre, 218 livres sterling, 15 schellings; le talent d'or, à raison de 16 d'argent, 3500 livres sterling; mais, selon le docteur Bernard, qui en a fait l'évaluation la plus juste, le talent d'argent de Babylone revient à 240 livres sterling 12 schellings 6 s. & le talent d'or, à raison de 16 d'argent, revient à 3850 livres sterling.

Tout ce que nous venons de dire ne regarde que l'argent. La proportion de l'or avec ce métal chez les anciens, étoit d'ordinaire de 10 à 1, quelquefois de 10 à 11, à 12, & même jusqu'à 13. Du tems d'Edouard I. elle étoit en Angleterre, comme chez les anciens, de 10 à 1; mais aujourd'hui elle est montée à 16, & c'est sur ce pié-là qu'on a fait les calculs précédens; mais ils paroîtront encore plus clairs par les tables de ces évaluations que nous allons joindre ici.

Monnoie des Hébreux, *selon Brerewood*.	l.	ſt.	ſt.	ſ.
La drachme valoit				9
Deux drachmes faisoient le béka, ou le demi-sicle, qui étoit la somme que chaque juif payoit au temple, ...			1	6
Deux békas faisoient le sicle, ...			3	
Soixante sicles faisoient la mine, . .	9	.	.	.
Cinquante mines faisoient le talent,	450	.	.	.
Le talent d'or, sur le pié de seize d'argent, ...	7200	.	.	

Monnoies d'Alexandrie.	l.	ſt.	ſe.	ſ.
La drachme d'Alexandrie valant deux drachmes d'Athénes, sur le pié où cette drachme étoit en Judée, ...			1	6
Le didrachme, ou les deux drachmes, qui faisoient le sicle hébreu, . . .		3	.	
Les 60 didrachmes, qui faisoient la mine, ...	9	.	.	
Les 50 mines qui faisoient le talent, ...	450	.	.	
Le talent d'or, à raison de 16 d'argent, ...	7200	.	.	

Ceux qui desireront de plus grands détails, peuvent consulter le livre de l'évêque Cumberland, des mesures, des poids & de la *monnoie* des Juifs; Brerewood, *de ponderibus & pretiis veterum nummorum*; Bernard *de mensuris & ponderibus antiquis*, & autres savans anglois qui ont traité le même sujet. (*D. J.*)

MONNOIE RÉELLE & MONNOIE IMAGINAIRE; (*Monnoies.*) sur le pié qu'est présentement la *monnoie*, on la divise en *monnoie* réelle ou effective, & en *monnoie* imaginaire ou de compte.

On nomme *monnoie réelle* ou *effective*, toutes les especes d'or, d'argent, de billon, de cuivre, & d'autres matieres qui ont cours dans le commerce, & qui existent réellement; tels que sont les louis, les guinées, les écus, les richedales, les piastres, les sequins, les ducats, les roupies, les abassis, les larins, &c.

La *monnoie imaginaire* ou *de compte*, est celle qui n'a jamais existé, ou du moins qui n'existe plus en especes réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les dressant toujours sur un pié fixe & non variable, comme les *monnoies* qui ont cours, que l'autorité du souverain peut augmenter ou diminuer à sa volonté.

Il y a cependant encore quelques endroits où des *monnoies* courantes servent aussi de *monnoies* de compte. Mais nous ferons un article particulier des principales *monnoies* de compte de l'Europe & de l'Asie. *Voyez* MONNOIE *de compte des modernes*; c'est assez de dire ici, que la *monnoie de compte* est composée de certains nombres d'especes qui peuvent changer dans leur substance, mais qui sont toujours les mêmes dans leur qualité; par exemple, cinquante livres sont composées de cinquante pieces appellées *livres*, qui ne sont pas réelles, mais qui peuvent être payées en diverses especes réelles, lesquelles peuvent changer, comme en louis d'or ou d'argent, qui en France augmentent ou diminuent souvent de prix.

L'on peut considérer plusieurs qualités dans les *monnoies réelles*; les unes qui sont comme essentielles & intrinseques aux especes: savoir, la matiere & la forme; & les autres seulement arbitraires, & en quelque sorte accidentelles; mais qui ne laissent pas d'être séparables, comme le volume, la figure, le nom, le greneris, la

legen-

légende, le millésime, le différent, le point secret & le lieu de fabrication. On va parler en peu de mots des unes & des autres.

La qualité la plus essentielle de la *monnoie* est la *matiere*. En Europe on n'y emploie que l'or, l'argent & le cuivre. De ces trois métaux il n'y a plus que le cuivre qu'on y emploie pur; les autres s'allient ensemble; l'or avec l'argent & le cuivre, & l'argent seulement avec le cuivre: c'est de l'alliage de ces deux derniers que se compose cette matiere ou ce métal qu'on appelle *billon*. *Voyez* MONNOIE DE BILLON.

Les degrés de bonté de l'or & de l'argent monnoyés, s'estiment & s'expriment différemment. Pour l'or, on se sert du terme de *karats*, & pour l'argent, de celui de *deniers*. *Voyez* KARAT & DENIER.

Plusieurs raisons semblent avoir engagé à ne pas travailler les *monnoies* sur le fin, & à se servir *d'alliage*; entr'autres le mélange naturel des métaux, la dépense qu'il faudroit faire pour les affiner, la nécessité de les rendre plus durs, pour empêcher que le frai ne les diminue, & la rareté de l'or & de l'argent dans de certains pays.

L'autre chose essentielle à la *monnoie*, après la *matiere*, est ce que les Monnoyeurs appellent la *forme*, qui consiste au poids de l'espece, en la taille, au remede de poids, en l'impression qu'elle porte, & en la valeur qu'on lui donne.

Par le *poids*, on entend la pesanteur que le souverain a fixée pour chaque espece; ce qui sert, en les comparant, à reconnoître celles qui sont altérées; ou même les bonnes d'avec celles qui sont fausses, ou fourrées.

La *taille* est la quantité des especes que le prince ordonne qui soient faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre.

Le *remede de poids* est la permission qui est accordée aux maitres des *monnoies*, de pouvoir tenir le marc d'especes plus foible d'une certaine quantité de grains que le poids juste, ce qui s'appelle *foiblage*.

L'impression, qu'on nomme aussi *image*, est l'empreinte que reçoit chaque morceau de métal; la marque qui lui donne cours dans le public, qui le fait devenir denier de *monnoyage*, en un mot qui le fait piece de *monnoie*; marque sans laquelle il n'est qu'un simple morceau d'or, d'argent ou de cuivre, qui peut bien être employé à divers ouvrages, ou vendu pour une autre marchandise, mais non pas être reçu sur le pié de ceux qui portent cette impression ordonnée par le souverain.

Enfin *la valeur de la monnoie*, c'est le pié sur lequel les especes sont reçues dans le commerce, pié différent de leur prix intrinseque; à cause qu'outre la valeur de la matiere, les droits du prince qu'on appelle *seigneuriage*, & les frais de la fabrication, qu'on nomme *brassage*, y doivent être ajoutés.

A l'égard des qualités moins essentielles, le *volume de la monnoie* n'est autre chose que la grandeur & l'épaisseur de chaque piece. La *figure*, c'est cette forme extérieure qu'elle a à la vue; ronde en France; irréguliere & à plusieurs angles en Espagne; quarrée en quelques lieux des Indes; presque sphérique dans d'autres, ou de la forme d'une petite navette en plusieurs.

Le *nom* lui vient, tantôt de ce que représente l'empreinte, comme les moutons & les angelots; tantôt du nom du prince, comme les Louis, les Philippes, les Henris; quelquefois de leur valeur, comme les quarts d'écus & les pieces de douze sous; & d'autres fois du lieu où les especes sont frappées, comme autrefois les parisis & les tournois.

Le *grenetis* est un petit cordon fait en forme de grain, qui regne tout-au tour de la piece, & qui enferme les légendes des deux côtés. Outre l'ornement que les pieces en reçoivent, il rend plus difficile l'altération des *monnoies*, qui se fait par la rognure. On a depuis ajouté les légendes, ou les cordonnets sur la tranche, qui acheve de rendre cette sorte d'altération impossible.

La *légende* est l'*inscription* qui est gravée d'un côté autour de l'effigie, & de l'autre autour de l'écusson, ou qui quelquefois remplit tout un des côtés d'une piece de *monnoie*. On vient de dire qu'il y a une troisieme légende qui se met sur la tranche. La légende de l'effigie contient le nom & les qualités du prince qui est représenté; les autres sont souvent composées de quelque passage de l'Ecriture-sainte, ou de quelques mots, comme ceux des devises, ou même du prix de la piece. On ne parle que de ce qui se pratique présentement en Europe.

Le *millésime* marque l'année que chaque piece a été frappée. Depuis l'ordonnance de Henri II, de 1549, elle se met dans ce royaume en chiffres arabes du côté de l'écusson: auparavant on ne connoissoit guere le tems du monnoyage que par le nom du prince, ou par celui des monétaires.

Le *différent* est une petite marque que les tailleurs particuliers & les maîtres des *monnoies* choisissent à leur fantaisie; comme un soleil, une rose, une étoile, un croissant, &c. Elle ne se peut changer que par l'ordre de la cour des *monnoies* ou des juges-gardes. Elle se change nécessairement à la mort des tailleurs & des maîtres, ou quand il y a de nouveaux juges-gardes ou essayeurs.

Le *point secret* étoit autrefois un point qui n'étoit connu que des officiers de chaque *monnoie*, il se mettoit sous quelque lettre des légendes, pour indiquer le lieu des fabriques. Le point secret de Paris se plaçoit sur le dernier *e* de *benedictus*, & celui de Rouen, sous le *b* du même mot. Ce point n'est plus d'usage; on se contente présentement de la lettre de l'alphabet romain que les ordonnances de nos rois ont attribuée à chaque ville de ce royaume où il se fabrique des *monnoies*.

Enfin, les *monnoies réelles* peuvent être fausses, altérées, fourrées, foibles.

La *fausse monnoie* est celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux ordonnés par le souverain; comme seroient des louis d'or de cuivre doré, des louis d'argent d'étain couverts de quelques feuilles de fin.

La *monnoie altérée* est celle qui n'est pas faite au titre, & de poids porté par les ordonnances, ou qui ayant été fabriquée de bonne qualité, a été diminuée de son poids, en la rognant, en la limant sur la tranche, ou en enlevant quelque partie de la superficie avec de l'eau régale si c'est de l'or, ou avec de l'eau forte si c'est de l'argent.

La *monnoie fourrée* est celle qui tient, pour ainsi dire, le milieu entre la *fausse monnoie* & la *monnoie altérée*. Elle est faite d'un morceau de fer, de cuivre, ou de quelqu'autre métal que le faux-monnoyeur couvre des deux côtés de lames d'or ou d'argent, suivant l'espece qu'il veut contrefaire, & qu'il soude proprement & avec justesse autour de la tranche. Le faux-flaon se frappe comme les véritables, & peut même recevoir la légende & le cordonnet de la tranche. On ne peut découvrir la fausseté de ces sortes de pieces que par le poids, ou par le volume, qui est toujours plus épais ou plus étendu que dans les bonnes especes.

La *monnoie foible* est celle où il y a beaucoup d'alliage; & la *monnoie forte*, celle où il y en a le moins.

On appelloit autrefois *monnoie blanche*, celle d'argent, & *monnoie noire*, celle de billon. M. Boizard vous expliquera tous les autres termes qui ont rapport aux *monnoies*: consultez-le.

Quant au *monnoyage*, au *marteau* & au *moulin*, voyez-en l'*article*.

Plusieurs savans ont traité des *monnoies réelles* & *fictives*, tant de celles des anciens, que de celles des modernes: par exemple, Freherus Agricola, Spanheim, Sueldius, Selden, &c. en France, Budé, Dumoulin, Sarot, Ducange, Bouterone, le Blanc, Boizard, Dupré-de-saint-Maur; en Angleterre, Brerewood, Bernard, Locke, Arbuthnot, & autres. (*D. J.*) (1)

MONNOIE BRACTÉATE, (*Monnoies.*) Les antiquaires désignent sous le nom de *bractéates* une espece de *monnoie* du moyen âge, dont la fabrique offre des singularités remarquables à certains égards, malgré la légereté du poids & les défauts du travail.

Ce sont des pieces, ou plutôt de simples feuilles de métal, chargées d'une empreinte grossiere; la plûpart sont d'ar-

(1) Pour les Ecrivains d'Italie je renvoye à M. Carli qui en a fait un traité fort savant en plusieurs volumes dernierement imprimés partie à Pise, & partie à Lucques. Et je m'en vais ajouter ici ce que dit la fable touchant l'invention de la Monnoie. La fable en attribue l'invention à Erichthon. Il la fit faire pour faciliter le commerce entre les Isles de la Grèce, mais il prévit l'inconvénient qui devoit suivre de près cette invention. Il craignit d'avoir fait un présent funeste. Effectivement lorsqu'il s'apperçût que l'argent corrompoit les peuples, il se retira de douleur sur une montagne sauvage, où il vecut pauvre, & éloigné des hommes jusqu'à une extrême vieillesse. Quant à la véritable origine il faut se taire, puisqu'il n'y a rien de certain; Mais pourtant la S. Ecriture nous dit, que vers l'an du monde 2108, & 451. ans après le déluge Abimelec donna à Sara 1000. pieces d'Argent. *Genes.* 20. Noé renouvella cet usage de la monnoye, & son origine se va perdre dans les nuages de l'antiquité. Josephe semble l'attribuer à Caïn; d'autres à Tubalcain. (D)

d'argent, presque toutes frappés en creux, & par conséquent sur un seul côté; plusieurs ne paroissent l'avoir été que sur des coins de bois. L'origine n'en remonte point au-delà des siecles barbares; communes en Suede, en Danemark & dans les diverses provinces de l'Allemagne, où l'usage s'en est perpétué long-tems, elles sont très-peu connues dans les autres pays de l'Europe.

Par-tout où ces *monnoies* eurent cours, on doit les y regarder comme une production de l'art ou naissant ou dégénéré: ce sont des ébauches qui suffiroient seules à caractériser le mauvais goût & l'ignorance des tems écoulés entre la chûte & la renaissance des Lettres. Mais il n'est point d'objet indifférent pour la vanité des hommes. L'origine des *monnoies bractéates* se trouve revendiquée par tous les peuples qui s'en sont servis, sans doute comme le monument d'une antiquité respectable, dont ils croient tirer quelqu'avantage sur leurs rivaux & leurs voisins. Cette diversité de sentimens a fait de l'époque de ces *monnoies* un problème dont la solution demande un examen épineux.

En 1751 le hasard fit naître à M. Schoepflin l'idée d'approfondir la question, & de communiquer à l'académie de Paris ses recherches & ses vûes sur cette matiere, dont nous allons faire usage.

On découvrit en 1736 un dépôt de *monnoies bractéates* dans le monastere de Guengenbach, abbaye du diocèse de Strasbourg, au-delà du Rhin, par rapport à nous, & l'une des plus anciennes de l'ordre de saint Benoît. On y trouva deux petites urnes grises de terre cuite, posées l'une auprès de l'autre, dans un mur qui paroît avoir fait partie d'un tombeau. De ces vases, l'un ne contenoit que des charbons, l'autre renfermoit plusieurs *monnoies bractéates*: chaque vase avoit pour couvercle un morceau de brique.

Ces sortes de *monnoies* sont assez rares: elles avoient trop peu de solidité pour être durables. Toutes celles qui n'ont pas été renfermées dans des vases se sont détruites, parce qu'elles n'étoient point en état de se préserver par elles-mêmes d'un déchet prompt dans la matiere, & d'une altération plus prompte encore dans la forme. Quoique plus communément répandues en Allemagne qu'ailleurs, ce n'est pourtant point en Allemagne que l'usage s'en est d'abord établi.

Ce seroit même par une interprétation forcée de quelques termes obscurs, qu'on leur assigneroit, avec Tilemann Frise, une origine antérieure à l'ere chrétienne. D'autres écrivains la placent cette origine au vij. siecle depuis Jesus-Christ; leur opinion est plus vraissemblable, mais sans être mieux fondée. Les lois des Saliens, des Ripuaires, des Visigoths, des Bavarois & des Lombards, lois dépositaires de leurs usages, fournissent par leur silence une preuve sans réplique que ces peuples n'ont point connu les *bractéates*; dont la forme n'a nul rapport avec celle des sols & des deniers mentionnés dans ces lois, ainsi que dans les capitulaires. Elle n'en a pas davantage avec la forme de ces pieces, dont Justinien parle dans *sa novelle* 105, sous le nom de *caucii*, auquel les auteurs de la basse latinité paroissent attacher la même idée qu'au mot *scyphati*. Cette *monnoie* grecque n'étoit pas toujours mince; & lors même qu'elle l'étoit le plus, elle ne le fut jamais autant que les *bractéates*.

Le sentiment le plus commun attribue l'origine de ces dernieres aux Allemands, & la fixe au tems des empereurs Othons, ce qui donneroit le x. siecle pour époque aux *bractéates*. Plusieurs inductions tirées de faits incontestables, semblent d'abord favoriser ce systême, adopté par Olearius, par Ludwig, par Doederlin, & plusieurs autres savans. Ce fut sous l'empire des Othons que les mines d'argent se découvrirent en Allemagne. Du tems de Tacite la Germanie intérieure ne connoissoit point l'argent; si l'usage en a pénétré depuis dans cette contrée, c'est par les François conquérans des Gaules qu'il y fut introduit. Mais les *monnoies* d'argent que ceux-ci répandirent de leurs nouvelles habitations dans leurs anciennes demeures, n'étoient point des *bractéates*; elles étoient de l'espece qui sous les rois Carlovingiens s'appelloit monnoie palatine, *moneta palatina*, parce que ces princes la faisoient fabriquer dans leur palais même. Leurs monétaires les suivoient par-tout; ils alloient avec la cour d'une résidence à l'autre, tantôt en-deçà, tantôt en-delà du Rhin, & par-tout ils frappoient au coin du monarque des pieces dont le poids & la solidité suffisent pour nous empêcher de les confondre avec les *bractéates*, plus minces sans comparaison. Ce n'est donc qu'après l'extinction de la race Carlovingienne que l'Allemagne a fait usage de cette *monnoie* légere; c'est donc aux regnes des Othons qu'il faut en placer l'origine: ainsi raisonnent Olearius & ses partisans.

Cette conséquence seroit bonne si les *bractéates* avoient en effet pris naissance en Allemagne; mais si elles sont venues d'ailleurs, elles peuvent avoir été plus anciennes que le x. siecle, & c'est ce que pense M. Schoepflin, qui ne donne cependant son opinion que pour une conjecture, mais qui fonde cette conjecture sur des monumens.

Les cabinets de Suede & de Danemark lui ont présenté des *bractéates* d'un tems plus reculé que celles d'Allemagne; il en conclud que l'usage en a commencé dans le Danemark & dans la Suede. Selon lui, c'est la Suede qui la premiere a fabriqué ces sortes de *monnoies*. Elias Brenner, fameux antiquaire suédois, a produit une *bractéate* du roi Biorno I. contemporain de Charlemagne, avec le nom de ce prince pour légende. Brenner rapporte que de son tems on découvrit à Stockholm des deniers de Charlemagne, avec lesquels ces *monnoies* de Biorno paroissent avoir quelque trait de ressemblance. M. Schoepflin en conclud que ces deniers ont servi de modele aux *bractéates* suédoises pour l'empreinte, non pour l'épaisseur, car la rareté de l'argent dans tout le Nord y fit réduire les sols à une feuille très-mince.

De la Suede, l'usage des *bractéates* se transmit en Danemark, & par la suite aux provinces de l'empire Germanique.

Nous avons déja remarqué que les *bractéates* sont plus communes en Allemagne qu'ailleurs; la raison en est simple; c'est une suite de la constitution même de l'état Germanique, composé d'un nombre infini de souverains, & de plusieurs cités libres qui sous différens titres ont joui du droit de battre *monnoie*, prodigué par les successeurs de Charlemagne, avec tant d'autres droits régaliens.

C'est au x. siecle que l'usage des *bractéates* est devenu commun dans la Germanie, du-moins l'époque de celles qu'on a découvertes ne remonte point au-delà; ni le cabinet du duc de Saxe-Gotha, ni celui de l'abbaye de Gottwich en basse Autriche, les deux plus riches dans ce genre que connoisse M. Schoepflin, n'offrent point de *bractéates* plus anciennes.

Les mines d'argent découvertes alors en basse Saxe, n'empêcherent point cette *monnoie* foible de s'introduire dans le pays & de s'y perpétuer. D'autres provinces d'Allemagne ont aussi leurs mines d'argent, trouvées peu après celles de la basse Saxe: l'Alsace a les siennes; cependant ces provinces & l'Alsace ont fabriqué long-tems des *bractéates*. Strasbourg a continué jusqu'au xvj. siecle, & la ville de Bâle persévere encore aujourd'hui dans cet usage, qui atteste peut-être moins l'indigence des siecles barbares, que la méfiance des anciens Allemands, en garde alors, comme au tems de Tacite, contre les *monnoies* fourrées.

Tilemann Frise & Doëderlin prétendent que les premieres *bractéates* sont les plus fines, & qu'insensiblement le titre s'en est altéré de plus en plus. Cela se peut; cependant les *bractéates* trouvées par M. Schoepflin sont presque toutes de différent titre, quoique toutes paroissent du même âge. Ce sont les Italiens qui porterent en Allemagne l'art des alliages; par la suite le cuivre a tellement prévalu dans quelques pieces de cette *monnoie*, que les Antiquaires ont cru trouver des *bractéates* de bronze. M. Schoepflin en a vû quelques-unes en or, mais elles ne sont pas fort anciennes; il en connoît aussi quelques-unes de bi-latérales, mais elles sont si rares, que cette exception n'empêche pas qu'on ne doive, généralement parlant, définir les *bractéates* des *monnoies* à feuilles d'argent frappées en creux sur un seul côté.

La forme en est communément ronde, mais souvent cette feuille de métal est coupée avec tant de négligence, qu'on la prendroit pour un quarré très-irrégulier. La grandeur a beaucoup varié; on en distingue jusqu'à douze modules différens, dont le plus grand excede la circonférence des contorniates des empereurs, & le plus petit est égal au petit bronze du bas-empire. Ni ces divers modules, ni ces divers allois ne sont spécialement affectés à certains états de l'empire plûtôt qu'à d'autres. Les empereurs, les princes ecclésiastiques & séculiers, les villes impériales, en ont frappé de grandes & des petites indifféremment. Les premieres n'ayant point une épaisseur proportionnée à leur diametre, étoient encore moins propres que les secondes au commerce; aussi pourroit-on croire que c'étoit des médailles plûtôt que des *monnoies*. A dire vrai, ni les unes ni les autres ne pouvoient long-tems se conserver, ni par conséquent être d'un grand usage. Mais nous savons qu'alors les sommes un peu considérables se payoient en argent non monnoyé, par marcs & par livres.

De

De ce que tous les souverains d'Allemagne, empereurs, rois, ducs, évêques, abbés, margraves, landgraves, comtes, villes libres ont à l'envi fait frapper des *bractéates*, il en résulte, sans que nous ayons besoin d'insister sur cette conséquence, que les types en sont extrêmement variés. On y trouve des figures d'hommes, d'animaux, des symboles, des armoiries, des édifices, des marques de dignité de toute espece; mais les plus communes, selon M. Schoepflin, sont les *bractéates* ecclésiastiques. *Voyez l'histoire de l'académie des Inscriptions, tome XXXIII. in-4°. (D. J.)*

MONNOIES DE COMPTE DES MODERNES, (*Commerce.*) Parcourons rapidement les *monnoies de compte* de l'Europe & de l'Asie: l'Amérique n'en a point de particulieres, car les nations européennes qui y ont des établissemens, y ont porté les leurs, & ne se servent que de la maniere de compter usitée dans les états des princes d'où sont sorties leurs colonies.

A l'égard de l'Afrique, les villes de Barbarie & celles de l'Egypte où les Européens font commerce, ne comptent guere autrement que dans le Levant & dans les états du grand-seigneur; pour le reste de cette grande étendue de côtes où se fait la traite des negres & le négoce du morfil, de la poudre d'or, de la cire, des cuirs, & de quelque autres marchandises, leurs misérables habitans ne connoissent point ce que c'est que *monnoie de compte*, ou s'ils en ont présentement, ce sont celles que les étrangers qui se sont établis parmi eux y ont portées. Nous dirons néanmoins un mot à la fin de cet article, de la macoute & de la piece, manieres de compter de quelques-uns de ces barbares, qui peuvent en quelque sorte passer pour *monnoie de compte*.

En France, l'ancienne *monnoie de compte* étoit le parisis, le tournois, & l'écu d'or au soleil; aujourd'hui on n'y compte plus qu'en livres, sols & deniers tournois: la livre vaut 20 sols, & le sol 12 deniers.

En Angleterre, la *monnoie de compte* est la livre, le schelling, & le sol sterling, *the pound, shilling, and penny sterling*: la livre sterling contient 20 schellings, & le schelling 12 sols.

En Espagne, les *monnoies de compte* sont le peso, le ducat d'argent & de vellon, la réale de vellon, le cornados & le maravédis d'argent & de vellon. Le peso est au ducat comme 16 est à 10; le ducat d'argent contient 11 réales d'argent, & le ducat de vellon contient 11 réales de vellon, ce qui fait une différence de près d'une moitié. La réale d'argent court dans le commerce pour 7 schellings sterling, & celle de vellon court seulement pour 3 schellings 8 deniers sterlings; 34 maravedis font la réale de vellon, & 63 celle d'argent. Le maravedi se divise en 4 cornados.

En Hollande, en Zélande, dans le Brabant & à Cologne, on se sert pour compter de la livre, sols & deniers de gros. La livre de gros contient 20 sols, & le sol 12 deniers; la livre de gros répond à 10 schellings $\frac{9}{16}$ sterlings. L'on compte aussi dans ces mêmes pays par florins ou guilders, patards & pennins. Le florin vaut 20 patards, & le patard 16 pennins.

En Suisse, & dans plusieurs des principales villes d'Allemagne, entr'autres à Francfort, on se sert pour *monnoie de compte* de florins, mais qui sont sur un autre pié qu'en Hollande, de creutzers & de pennins. Le florin est égal à trois schellings sterlings: il se divise en 60 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes d'Allemagne, comme à Nuremberg, on compte par richedallers, par florins & par creutzers; la richedaller vaut 4 schellings 8 deniers sterlings: elle se divise en 100 creutzers, & le creutzer en 8 pennins. Dans d'autres villes, comme à Hambourg, Berlin, *&c.* on compte par richedallers, marcs, lubs, sols lubs & deniers lubs. La richedaller vaut 4 schellings 6 deniers sterlings; elle se divise en 3 marcs, le marc en 3 sols lubs, & le sol en 12 deniers lubs. On compte aussi à Hambourg en livres, sols & deniers de gros. Je n'entrerai point dans le détail des autres *monnoies de compte* de ces pays-là.

En Italie, les *monnoies de compte* sont presqu'aussi différentes qu'il y a de ville de commerce. A Rome on compte par écu, livre, sols & deniers d'or, *di stampa*. A Venise on compte par ducat & gros de banque, ou, comme ils disent, *di banco*. Le ducat se divise en 24 gros, & chaque gros vaut 2 sols $\frac{2}{5}$ sterlings. On compte encore à Venise par ducats courans, livres, sols & deniers; le ducat courant, autrement nommé *sequin*, vaut 9 shellings 2 deniers sterlings. Livourne & Gênes ont leurs piastres, outre leurs livres, sols & deniers: leur piastre est équivalente à 4 shellings 6 deniers sterlings. A Naples on compte par ducats, grains & tarins; le tarin est égal à 1 shelling sterling & se divise en 20 grains.

A Messine, à Palerme, & dans toute la Sicile; on compte par livres, onces, tarins, grains & piccolis, qu'on rassemble par 6, 20 & 30. L'once contient 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 piccolis. A Malte; on compte par livres, onces, carlins, & grains: l'once renferme 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains; le carlin est égal à 6 d. $\frac{1}{4}$ sterl.

Dans toute la Pologne, à Dantzic, aussi-bien qu'à Berlin, & dans la plûpart des états du roi de Prusse, les *monnoies de compte* sont les richedallers, les roups, & les grochs. La richedaller est égale à 4 sch. 6 d. sterl. & se divise en 32 roups, & en 90 grochs dans la Pologne, ou en 24 grochs dans les états de Prusse.

Les *monnoies de compte* en Suéde, sont par dalles d'argent ou de cuivre. Les dalles d'argent valent 32 sols lups, ou 3 sch. sterl. Les Danois comptent par rixdallers, & par sols; leur rixdaller se divise en 38 sols.

Les Moscovites ont leurs roubles, leurs altins & leurs grifs: le rouble est égal à 100 copecs, ou à 2 richedallers, ou à 9 sch. sterl. il se divise en 10 grifs, 3 altins $\frac{1}{3}$ font le grif ou copec; le copec vaut 13 sols $\frac{3}{4}$ sterl.

L'empire du Turc, soit en Europe, soit en Asie, soit en Afrique, a pour maniere de compte, ce qu'on appelle des *bourses*; les unes d'argent qui sont les plus communes, les autres d'or, dont on ne se sert que dans le serrail, & des demi-bourses qu'on nomme *rizés*: la bourse d'argent est égale à 112 liv. 10 sch. sterl. la demie vaut à proportion: la bourse d'or contient 15 mille séquins, & vaut 6750 liv. sterl.; mais de telles bourses ne sont d'usage que pour des présens extraordinaires, de sorte que le mot *bourse*, signifie *bourse d'argent*. On les appelle ainsi, parce que tout l'argent du trésor du serrail se met dans des sacs ou bourses de cuir. Les marchands dans les états du grand seigneur, comptent par dallers d'Hollande, qu'ils nomment autrement *aslani* ou *abouquels*, par meideins & par aspres. Le thaler ou piastres vaut 35 meideins; le meidein vaut 3 aspres, & l'aspre est égal à un demi sol sterl.

En Perse, la *monnoie de compte* est le man, qu'on nomme plus communément *toman* ou *tumein*, & le dinar-bisti; le toman est composé de 50 abassis, ou de cent mamodis, de 200 chapes, ou de 10 mille dinar-bisti: de sorte qu'en mettant le dinar-bisti sur le pié d'un denier, le toman revient à 3 liv. 12 sch. 6 d. sterl. On compte aussi en Perse, par larins, particulierement à Ormus, & sur les côtes du golfe Persique: le larin est équivalent à 11 sols sterl., & c'est sur ce pié qu'il est d'usage parmi les Arabes, & dans une grande partie du continent des Indes orientales.

Dans la Chine, le pic, le picol & le tach, qui sont des poids, servent en même tems de *monnoies de compte*, ce qui s'étend jusques dans le Tunquin. Le pic se divise en 100 catis, quelques-uns disent 125: le catis se partage en 16 tachs, chaque tach est égal à une once deux drachmes; le picol contient 66 catis $\frac{3}{4}$ le tach équivaut à 6 sch. 8 d. sterl.

Le Japon a pour *monnoies de compte*, ses schuites, ses cockiens, ses oubans & ses taëls; 200 schuites sont égales à 500 florins d'Hollande: le cockien vaut 10 florins des Pays-Bas; 1000 oubans font 45 mille taels.

A Surate, à Agra, & dans le reste des états du grand mogol, on compte par lacres ou lacs, ou per lechs; un lac de roupies fait 100 milles roupies.

Au Malabar & à Goa, on se sert pour *monnoies de compte*, de tangas, de vintins, & de pardaos-xerafins: le tanga est de deux especes, savoir de bon ou de mauvais aloi; quatre tangas de bon aloi valent un pardaos-xerafin, au lieu qu'il en faut 5 de mauvais aloi; 15 barucos font un vintin, le baruco est $\frac{1}{13}$ de sols sterl.

L'île de Java a ses santas, ses sapacou, ses caxes, ses fardos & ses catis. Le santa vaut 200 caxas, qui sont de petites pieces du pays enfilées dans un cordon; la valeur de chaque caxas répond à $\frac{1}{10}$ de sols sterl. 5 santes font le sapacou. Le fardos vaut 2 sch. 8 d. sterl.; le cati contient 20 taels; le tael vaut 6 sch. 8 d. sterl.

Il y a plusieurs autres îles, villes & états des Indes orientales, dont nous ne rapportons point ici les *monnoies de compte*, soit parce qu'elles se réduisent à quelques-unes de celles dont nous avons parlé, soit parce que les auteurs ne s'accordent point dans le récit qu'ils en font.

Il nous reste pour remplir notre promesse, à dire un mot des *monnoies de compte* d'Afrique. Du cap Verd au

cap

cap de bonne-Espérance, tous les échanges & les évaluations & des marchandises se font par macoutes & par pieces. A Loango de Boirée & quelqu'autres lieux de la côte d'Angola, les estimations se font par macoutes. A Malimbo & Cabindo qui sont aussi sur la même côte, les negres comptent par pieces. Chez les premiers, la macoute est équivalente à 10, & dix macoutes font 100; chez les autres la piece vaut 1, mais elle s'augmente par addition, jusqu'à tel nombre qu'il convient pour la traite des marchandises d'Afrique, & leur échange contre celles d'Europe. Supposez donc qu'ils ayent fixé leur esclave à 3500, ce qui revient à 305 macoutes; pour faire ce nombre de macoutes en marchandises d'Europe, chaque espece de ces marchandises a son prix aussi en macoutes.

Par exemple, deux couteaux flamans se comptent une macoute; un bassin de cuivre de deux livres pesant, vaut trois macoutes; un fusil s'estime 30 macoutes, une piece de salampouris bleu 120 macoutes, ainsi du reste; ensuite de quoi, les negres prennent sur cette évaluation autant de ces marchandises qu'il en faut pour 305 macoutes, à quoi ils ont mis leur esclave, il en est de même de la piece: les naturels du pays évaluent leur esclave à 10 pieces; ainsi les Européens mettent, par exemple, un fusil pour valoir 1 piece, une piece de salampouris bleu pour 4 pieces, &c.

Enfin, on sait que les coquillages qu'on appelle *bouges* en Afrique, *cauris* aux Indes, servent de menue *monnoie*. Le cacao pareillement sert de menue *monnoie* en Amérique; le mays & les amandes de lar, en servent en plusieurs endroits des Indes orientales. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MONNOIES, COURS DES, sont des cours souveraines qui connoissoient en dernier ressort & souverainement, de tout ce qui concerne les *monnoies* & leur fabrication, comme aussi de l'emploi des matieres d'or & d'argent, & de tout ce qui y a rapport tant au civil qu'au criminel, soit en premiere instance, soit par appel des premiers juges de leur ressort.

Originairement, la *cour des monnoies* de Paris étoit seule, & avoit tout le royaume pour ressort jusqu'en 1704. que fut créée la *cour des monnoies* de Lyon.

Cour des monnoies de Paris. La fabrication des monnoies, ainsi que l'emploi des matieres d'or & d'argent, sont de telle importance, que les souverains ont eu dans tout les tems des officiers particuliers pour veiller sur les opérations qui y avoient rapport, & sur ceux qui étoient préposés pour y travailler.

Chez les Romains, il y avoit trois officiers appellés *triumviri monsaris seu monetarii*, qui présidoient à la fabrication des *monnoies*; ces officiers faisoient partie des centumvirs, & étoient tirés du corps des chevaliers.

Il paroît que cette qualité leur fut conservée jusqu'au regne de Constantin, qui après avoir supprimé les triumvirs monétaires, créa un intendant des finances, ayant aussi l'intendance des *monnoies* auquel on donna le nom de *comes sacrarum largitionum*.

Cet officier avoit l'inspection sur tous ceux qui étoient préposés pour la fabrication des *monnoies*, il étoit aussi le dépositaire des poids qui servoient à peser l'or & l'argent, & c'étoit par son ordre qu'on envoyoit dans les provinces des poids étalonnés sur l'original, comme il se pratique actuellement à la *cour des monnoies*, seule dépositaire du poids original de France.

Telle étoit la forme du gouvernement des Romains, par rapport aux *monnoies*; lorsque Pharamond, premier roi de France, s'empara de Trèves qui leur appartenoit; il suivit, ainsi que ses successeurs, la police des Romains pour les *monnoies*.

Vers la fin de la premiere race, il y avoit des *monnoirs* dans les principales villes du royaume, qui étoient sous la direction des ducs & comtes de ces villes, mais toujours sous l'inspection du *comes sacrarum largitionum*, ou des généraux des *monnoies*, que le bien du service obligea de substituer à l'intendant général.

Ces généraux des *monnoies* furent d'abord appellés *monetarii*, on les appelloit en 1211. & dans les années suivantes, *magistri monetæ*, & en françois, *maîtres des monnoies*; ces maîtres étoient d'abord tous à la suite de la cour, parce qu'on fabriquoit les *monnoies* que dans le palais des rois; ils étoient commensaux de leur hôtel, & c'est de-là que les officiers de la *cour des monnoies* tirent leur droit de *committimus*.

Depuis que Charles le Chauve eut établi huit hôtels des *monnoies*, il y eut autant de maîtres particuliers des *monnoies* au-dessus desquels étoient les autres maîtres, qu'on appella pour les distinguer, *maîtres généraux des monnoies* par-tout le royaume de France, ou *généraux maîtres* ou *généraux des monnoies*.

En 1359, le roi les qualifioit de ses *conseillers*, ils sont même qualifiés de *présidens* dans des lettres de Charles le Bel de 1322, & dans des comptes de 1473 & 1474, ils sont qualifiés de *sires*.

Le nombre des généraux des *monnoies* a beaucoup varié: ils étoient d'abord au nombre de trois, & c'est dans ce tems, qu'ils furent unis & incorporés avec les maîtres des comptes qui n'étoient pareillement qu'au nombre de trois, & avec les trésoriers des finances qui étoient aussi en pareil nombre, & placés dans le palais à Paris, au lieu où est encore présentement la chambre des comptes.

Ces trois jurisdictions différentes qui composoient anciennement la chambre des comptes, connoissoient conjointement & séparément, suivant l'exigence des cas du maniement & distribution des finances, de celui du domaine qu'on appelloit *trésor des monnoies*, d'où a été tirée la chambre des *monnoies*; cela se justifie par diverses commissions, dont l'adresse leur étoit faite en commun par nos rois.

Les généraux des *monnoies* avoient dans l'enceinte de la chambre des comptes leur chambre particuliere, dans laquelle ils s'assembloient pour tout ce qui concernoit le fait de leur jurisdiction, & même pour y faire faire les essais & épreuves des deniers des boîtes qui leur étoient apportées, par les maîtres & gardes de toutes les *monnoies* du royaume.

Constant qui écrivoit en 1653. dit qu'il n'y avoit pas long-tems que l'on voyoit encore dans cette chambre des vestiges de fourneaux, où les généraux faisoient faire les essais des deniers des boîtes & deniers courans.

Il y a même actuellement dans l'intérieur de la *cour des monnoies*, un endroit destiné à faire lesdits essais.

En 1296, il y avoit quatre généraux, dont un étoit maître de la *monnoie* d'or; on n'en trouve plus que trois en 1315, ils étoient quatre en 1346; l'année suivante ils furent réduits de même à quatre par Charles V. alors régent du royaume; il établit en 1358 un gouverneur & souverain maître des *monnoies* du royaume, mais son administration dont on ne fut pas content ne dura qu'un an; il y en eut cependant encore un semblable en 1364.

Pour ce qui est des généraux, ce même prince en mit un cinquieme en 1359; & dans la même année il en fixa le nombre à huit, dont six étoient pour la langue d'Oil en pays coutumier, & résidoient à Paris, les deux autres étoient pour rendre la justice en qualité de commissaire dans les provinces de la langue d'Oc ou pays de droit écrit.

Les trois corps d'officiers qui se réunissoient à la chambre des comptes, ayant été augmentés, cela donna lieu à leur séparation, ce qui arriva vers 1358, alors la chambre des *monnoies* fut placée au-dessus du bureau de la chambre des comptes, aussi bien que leur greffe & parquet, & ce tribunal tint en cet endroit ses séances jusqu'en 1686, que la *cour des monnoies* fut transférée au pavillon neuf du palais du côté de la place Dauphine, où elle commença à tenir ses séances au mois d'Octobre de ladite année; & depuis ce tems, elle les a toujours tenues dans le même lieu.

Pour revenir aux généraux, l'augmentation qui avoit eu lieu fut confirmée par le roi Jean en 1361, & ils demeurerent dans le même nombre de huit, jusqu'à ce que Charles V. en 1378 les réduisit à six. Charles VI. en 1381. n'en nomma que cinq en titre, & un sixieme pour suppléer en l'absence d'un des cinq qui doit échevin. Ils furent cependant encore depuis au nombre de six, & même en 1388 Charles VI. ordonna qu'il y en auroit huit; savoir, six pour la langue d'Oil, & deux pour la langue d'Oc: il réduisit en 1400 ceux de la langue d'Oil à quatre, & confirma ce même nombre en 1413.

Lorsque les Anglois furent maîtres de Paris sous Charles VI. les généraux des *monnoies* transférerent leur chambre à Bourges, où elle demeura depuis le 27 Avril 1418, jusqu'en 1437 qu'elle fut rétablie à Paris après l'expulsion des Anglois; il y eut néanmoins pendant ce tems une chambre des *monnoies*, tenue à Paris par deux généraux & un commissaire extraordinaire qui étoient du parti des Anglois.

Tous ces officiers étant réunis, lorsque la chambre fut rétablie à Paris, Charles VII. trouva qu'ils étoient en trop grand nombre; c'est pourquoi en 1443 il les réduisit à sept, ce qui demeura sur ce pié jusqu'en 1455 qu'il les réduisit à quatre.

Louis XI. les maintint de même; mais Charles VIII. en 1463 en fixa le nombre à six, & en 1494 il en ajouta deux.

Ce nombre de huit ne paroissant pas suffisant à François premier, il créa en 1522 un président & deux conseillers de robe-longue, ce qui faisoit en tout onze personnes, un président & dix conseillers.

Les premiers généraux des *monnoies* jugeoient & connoissoient de la bonté des *monnoies* de nos rois, & même de celles des seigneurs auxquels nos rois avoient accordé la permission de faire battre *monnoie*; c'étoit les généraux qui regloient le poids, l'aloi, & le prix des *monnoies* de ces seigneurs, & qui pour cet effet en faisoient la visite.

Du tems de Philippe-le-Bel les seigneurs hauts-justiciers connoissoient, dans leurs terres, des abus que l'on faisoit des *monnoies*, soit en fabriquant de fausses, ou en rognant les bonnes, ils pouvoient faire punir le coupable. Philippe-le-Bel accorda même aux seigneurs hauts-justiciers la confiscation des *monnoies* décriées que leurs officiers auroient saisies, il ne leur en accorda ensuite que la moitié.

Mais le roi connoissoit seul par ses officiers des entreprises pour le droit de battre *monnoie*, ils avoient aussi seuls la connoissance & la punition des coupables pour *monnoies* contrefaites à son coin, & les officiers que les seigneurs nommoient pour leurs *monnoies* devoient être agréés par le roi, & reçus par les généraux.

Philippe-le-Bel, Louis Hutin, Philippe-le-Long, Charles IV. Philippe de Valois, Charles VII. & en dernier lieu François premier, ayant ôté aux seigneurs le droit de battre *monnoie*, les généraux des *monnoies*, & autres officiers royaux qui leur étoient subordonnés, furent depuis ce tems les seuls qui eurent connoissance du fait des *monnoies*.

Charles V. étant régent du royaume, renouvella les défenses qui avoient été faites à tous juges de connoître des *monnoies*, excepté les généraux & leurs députés.

Ces députés étoient quelques-uns d'entr'eux qu'ils envoyoient dans les provinces pour empêcher les abus qui se commettoient dans les *monnoies* éloignées de Paris; ils alloient deux de compagnie, & avoient outre leurs gages des taxations particulieres pour les frais de leurs voyages & chevauchées. Leur équipage étoit reglé à trois chevaux & trois valets; ils devoient visiter deux fois l'an chaque *monnoie*.

La jurisdiction des généraux des *monnoies* s'étendoit, comme fait encore celle de la cour des *monnoies*, privativement à tous autres juges, sur le fait des *monnoies* & fabrication d'icelles, baux à fermes des *monnoies*, & réceptions de cautions, sur les maîtres officiers, ouvriers & monnoyeurs, soit pour le poids, aloi, & remede d'icelles, pour le cours & prix des *monnoies*, tant de France qu'étrangeres, comme aussi pour regler le prix du marc d'or & d'argent, faire observer les édits & reglemens sur le fait des *monnoies* par les maîtres & officiers d'icelles, Changeurs, Orfévres, Jouailliers, Affineurs, Orbateurs, Tireurs & Ecacheurs d'or & d'argent, Lapidaires, Merciers, Fondeurs, Alchimistes, officiers des mines, Graveurs, Doreurs, Horlogers, Fourbisseurs, & généralement sur toutes sortes de personnes travaillant ou trafiquant en matieres ou ouvrages d'or & d'argent dans toute l'étendue du royaume.

Les généraux avoient aussi par prévention à tous juges ordinaires la jurisdiction sur les faux monnoyeurs, rogneurs des monnoies, & altérateurs d'icelles.

Pour sceller leurs lettres & jugemens ils se servoient chacun de leur sceau particulier, dont l'apposition à queue pendante rendoit leurs expéditions exécutoires par tout le royaume; on croit même qu'ils ont usé de ces sceaux jusqu'au tems où ils ont été érigés en cour souveraine.

Ils commettoient aussi aux offices particuliers des *monnoies*, qui se trouvoient vacans, ceux qu'ils en jugeoient capables jusqu'à ce qu'ils y eussent été pourvûs par nos rois.

Les généraux des *monnoies* jugeoient souverainement, même avant l'érection de leur cour en cour souveraine, excepté en matiere criminelle, où l'appel de leurs jugemens étoit attribué au parlement de Paris; le roi leur donnoit pourtant quelquefois le droit de juger sans appel, même dans ce cas, ainsi qu'il paroît par différentes lettres-patentes.

La chambre des *monnoies* étoit en telle considération, que les généraux étoient appellés au conseil du roi lorsqu'il s'agissoit de faire quelques reglemens sur les *monnoies*.

Nos rois venoient même quelquefois prendre séance dans cette chambre, comme on voit par des lettres du roi Jean du 3 Septembre 1364, lesquelles sont données en la chambre des *monnoies* le roi y séant; & lorsque Philippe de Valois partant pour son voyage de Flandres, laissa à la chambre des comptes le pouvoir d'augmenter & diminuer le prix des *monnoies*, ce fut encore en particulier les généraux des *monnoies* qui donnerent aux officiers des *monnoies* les mandemens & ordres nécessaires en l'absence du roi.

Louis XII. en confirmant leur jurisdiction à son avenement à la couronne, les qualifia de *cour*, quoiqu'ils ne fussent point encore érigés en cour souveraine, ne l'ayant été qu'en 1551.

Plusieurs généraux des *monnoies* furent élus prevôts des marchands de la ville de Paris, tels que Jean Culdoé ou Cadoé en 1355, Pierre Desiendes en 1438, Michel de la Grange en 1466, Nicolas Poner en 1500, Germain de Marle en 1502 & 1526, & Claude Marcel en 1570.

Anciennement il n'y avoit qu'un même procureur du roi pour la chambre des comptes, les généraux des *monnoies*, & les trésoriers des finances, attendu que ces trois corps composoient ensemble un corps mixte; mais depuis leur séparation il y eut un procureur du roi pour la chambre des *monnoies*, on ne trouve point sa création, mais il existoit dès 1392.

L'office d'avocat du roi ne fut établi que vers l'an 1436, auparavant il étoit exercé par commission.

Celui de greffier en chef existoit dès l'an 1296, sous le titre de *clerc des monnoies*, & ce ne fut qu'en 1448 qu'il prit la qualité de greffier.

Au mois de Janvier 1551 la chambre des *monnoies* fut érigée en cour & jurisdiction souveraine & supérieure comme sont les cours de parlemens, pour juger par arrêt & en dernier ressort toutes matieres, tant civiles que criminelles, dont les généraux avoient ci-devant connu ou dû connoître, soit en premiere instance ou par appel des gardes, prevôts, & conservateurs des privileges des mines.

Le même édit porte qu'on ne pourra se pourvoir contre les arrêts de cette cour que par la voie de proposition d'erreur (à laquelle a succédé celle des requêtes civiles); que les gens de la cour des *monnoies* jugeront eux-mêmes s'il y a erreur dans leurs arrêts en appellant avec eux quelques-uns des gens du grand-conseil, cour de parlement ou généraux des aides jusqu'au nombre de dix ou douze.

Ils devoient, suivant cet édit, être au-moins neuf pour rendre un arrêt; & au cas que le nombre ne fût pas complet, emprunter des juges dans les trois autres cours dont on vient de parler, auxquelles il est enjoint de venir à leur invitation, sans qu'il soit besoin d'autre mandement.

Dans la suite il a été ordonné qu'ils seroient dix pour rendre un arrêt; & le nombre des présidens & conseillers de la cour des *monnoies* ayant été beaucoup augmenté, ils n'ont plus été dans le cas d'avoir recours à d'autres juges.

Le même édit de 1551 en créant un second président & trois généraux, ordonna que les présidens ne pourroient être que de robe-longue, & qu'entre les généraux il y en auroit au-moins sept de robe-longue; depuis par une déclaration du 29 Juillet 1637, il fut ordonné qu'à mesure que les offices de conseillers vaqueroient, ils seroient remplis par des gradués.

Depuis ce tems il y a eu encore diverses autres créations, suppressions, rétablissemens d'offices dont le détail seroit trop long: il suffit de dire que cette cour est présentement composée d'un premier président, de huit autres présidens, de deux chevaliers d'honneur créés en 1702, trente-cinq conseillers qui sont tous officiers de robe-longue, & dont deux sont contrôleurs généraux du bureau des *monnoies* de France établi en ladite cour, où ils ont séance du jour de leur réception après le doyen, chacun dans leur semestre.

Il y a aussi des commissaires en titre pour faire les visites dans les provinces de leur département; ces commissions sont au nombre de dix, lesquelles sont remplies par les présidens & conseillers de ladite cour.

Outre les officiers ci-dessus, il y a encore deux avocats généraux, un procureur général, deux substituts, un greffier en chef, lequel est secrétaire du roi près ladite cour, deux commis du greffe, un receveur des amendes & épices, un premier huissier, & seize autres huissiers audienciers, un receveur général des boîtes des *monnoies*, lequel est trésorier payeur des gages, ancien, alternatif, & triennal des officiers de ladite cour, comme aussi trois contrôleurs dudit receveur général.

Son établissement en titre de cour souveraine fut confirmé par édit du mois de Septembre 1570, par lequel le roi ôta toutes les modifications que les cours avoient pû apporter à l'enregistrement de l'édit de 1551.

Ses

Ses droits & privileges ont encore été confirmés & amplifiés par divers édits & déclarations, notamment par un édit du mois de Juin 1635.

La *cour des monnoies* jouit du droit de committimus, du droit de franc salé, & autres droits attribués aux cours souveraines.

Elle a rang dans toutes les cérémonies publiques immédiatement après la cour des aides.

La robe de cérémonie des présidens est de velours noir, celle des conseillers, gens du roi, & greffies en chef est de satin noir; ils s'en servent dans toutes les cérémonies publiques, à l'exception des pompes funebres des rois, reines, princes & princesses, où en qualité de commensaux ils conservent leurs robes ordinaires avec chaperons, comme une marque du deuil qu'ils portent.

Par un édit du mois de Mars 1719, registré tant au parlement qu'à la chambre des comptes & cour des aides, le roi a accordé la noblesse aux officiers de la cour des *monnoies* au premier degré, à l'instar des autres cours.

L'édit de 1570 ordonna que les officiers de cette cour serviroient alternativement, c'est-à-dire la moitié pendant une année, l'autre moitié l'année suivante; mais par un autre édit du mois d'Octobre 1647, cette cour a été rendue semestre, & tel est son état actuel pour les conseillers; à l'égard des présidens, ils servent par trimestre, savoir trois mois dans un semestre & trois mois dans l'autre, excepté M. le premier président, & M. le procureur général, qui sont de service toute l'année.

La cour des *monnoies* a, suivant sa création, le droit de connoître en dernier ressort & toute souveraineté, privativement à toutes cours & juges, du travail des *monnoies*, des fautes, malversations & abus commis par les maîtres, gardes, tailleurs, essayeurs, contre-gardes, prevôts, ouvriers, monnoyeurs & ajusteurs, changeurs, affineurs, départeurs, batteurs, tireurs d'or & d'argent, cuilleurs & amasseurs d'or de paillole, orfevres, jouailliers, mineurs, tailleurs de gravures, balanciers, fourbisseurs, horlogers, couteliers, & autres faisant fait des *monnoies*, circonstances & dépendances d'icelles, ou travaillans & employans les matieres d'or & d'argent, en ce qui concerne leurs charges & métiers, rapports & visitations d'iceux.

Les ouvriers qui font des vaisseaux de terre resistans au feu à sec, propres à la fonte des métaux, sont aussi soumis à sa jurisdiction.

Les particuliers qui veulent établir des laboratoires destinés à la fusion des métaux, doivent en obtenir la permission, & faire enregistrer leurs brevets en la cour des *monnoies*.

Elle a droit, de même que les juges qui lui sont subordonnés, de connoître des matieres de sa compétence, tant au civil qu'au criminel, & de condamner à toutes sortes de peines afflictives, même à mort.

Les jours d'audience sont les mercredis & samedis; & ceux que M. le premier président veut accorder extraordinairement; les autres jours sont employés aux affaires de rapport.

Dans les audiences les juges se mettent sur les hauts siéges, lorsqu'il est question d'appel des sentences des premieres jurisdictions; & lorsque ce sont des affaires en premiere instance, ils se mettent sur les bas siéges.

Le ressorts de la cour des *monnoies* de Paris s'étend dans tout le royaume, à l'exception de quelques provinces qui en ont été démembrées pour former celui de la cour des *monnoies* de Lyon.

Hôtels des monnoies *& jurisdictions du ressort de la cour des* monnoies *de Paris.*

Paris.	Reims.
Rouen,	Nantes,
Caen.	Troyes.
Tours.	Amiens.
Angers,	Bourges.
Poitiers.	Rennes.
La Rochelle.	Metz.
Limoges.	Strasbourg.
Bourdeaux.	Besançon.
Dijon,	Lille.
Orléans,	

Il y a encore une jurisdiction subordonnée à la cour des *monnoies*, qui est celle du prevôt général des *monnoies*, dont la compagnie a été créée pour le service de ladite cour; il en sera parlé plus au long dans l'article qui le concerne.

La cour des *monnoies* connoît par prévention & par concurrence avec les baillifs, sénéchaux, prevôts des maréchaux, & autres juges, des faux-monnoyeurs, rogneurs & altérateurs des *monnoies*, billonneurs, alchimistes, transgresseurs des ordonnances sur le fait des *monnoies* de France & étrangeres.

Nous observerons en passant à ce sujet, que le crime de fausse *monnoie* est un cas royal, dont la peine a toujours été très-sévere. Anciennement on faisoit bouillir les faux monnoyeurs; leurs exécutions se faisoient au marché aux pourceaux. Il y en eut deux qui subirent cette peine en 1347; d'autres furent aussi attachés en croix; deux autres furent bouillis, l'un en 1525, l'autre en 1550. Présentement on les condamne à être pendus; & la place où se font les exécutions, en vertu d'arrêt de la cour des *monnoies*, est la place de la croix du trahoir.

L'Eglise employoit aussi contre eux les armes spirituelles. Clement V. excommunia les faux-monnoyeurs de toute espece qui étoient en France, & ordonna qu'ils ne pourroient être absous que par le pape, excepté à l'article de la mort. Charles V. envoya une copie de cette bulle à l'évêque de Langres, pour la faire afficher à la porte de toutes les églises de son diocèse.

La cour des *monnoies* a encore, entre autres prérogatives, celle d'être dépositaire de l'étalon ou poids original de France, lequel est conservé dans un coffre fermé à trois serrures & clés différentes.

Ce poids original pese 50 marcs, & contient toutes ses différentes parties; c'est sur ce poids qu'on étalonne tous ceux du royaume, en présence d'un conseiller.

En 1529 l'empereur Charles V. ayant voulu conformer le poids du marc de l'empire pour les Pays-Bas, au poids royal de France, envoya un de ses généraux des *monnoies*, pour en demander permission au roi; & les lettres de créance lui ayant été expédiées à cet effet, la vérification & l'étalonnement fut fait en présence du président & des généraux des *monnoies*.

Et dernierement en 1756, la même vérification & étalonnement ont été faits en présence de son excellence le comte de Staremberg, conseiller au conseil aulique de l'Empire, chambellan actuel de leurs majestés impériales & royales, & leur ministre plénipotentiaire à la cour de France, & aussi en présence de deux conseillers en la cour des *monnoies*, & d'un substitut de M. le procureur général en ladite cour, sur un poids de 64 marcs avec toutes ses divisions, présenté par le sieur Marquart, essayeur général des *monnoies* de sa majesté impériale & royale aux Pays-Bas, & chargé par le gouvernement desdits Pays-Bas, pour lesquels ledit poids est destiné. (*A*)

Généraux provinciaux des monnoies. Les généraux provinciaux subsidiaires des *monnoies*, sont des officiers établis pour veiller dans les provinces de leur département, sous l'autorité des cours des *monnoies* auxquelles ils sont subordonnés, à l'exécution des ordonnances & des réglemens sur le fait des *monnoies*, ainsi que sur tous les ouvriers justiciables d'icelles, qui emploient les matieres d'or & d'argent, & fabriquent les différens ouvrages composés de ces matieres précieuses.

Ils connoissent de toutes les transgressions aux ordonnances & réglemens, ainsi que de toutes les contraventions qui peuvent être commises par lesdits justiciables, à la charge de l'appel dans les cours des *monnoies* auxquelles ils ressortissent; ils président aux jugemens qui sont rendus dans les jurisdictions aux sieges établis dans les hôtels des *monnoies*, & sont tenus de faire exactement des chevauchées dans les provinces de leur département, à l'effet de découvrir les différens abus, délits & malversations qui peuvent se commettre sur le fait des *monnoies* & des matieres & ouvrages d'or & d'argent.

Ils connoissent des mêmes matieres, & ont la même jurisdiction en premiere instance, que les cours des *monnoies* dans lesquelles ils ont entrée, séance & voix délibérative, le jour de leur réception, & toutes les fois qu'il s'y juge quelqu'affaire venant de leur département, ou qu'ils ont quelque chose à proposer pour le bien du service & l'intérêt public.

On les appelle *subsidiaires*, parce qu'ils représentoient en quelque façon les généraux des *monnoies*, & qu'ils représentent encore dans les provinces les commissaires des cours des *monnoies*, qui étant obligés de résider continuellement pour vaquer à leurs fonctions, ne peuvent faire de tournées & chevauchées aussi souvent qu'il seroit à desirer pour la manutentation des réglemens; aussi ont-ils droit dans les provinces de leur département, comme les commissaires desdites cours, de juger en dernier ressort les accusés de crime de fabrication, exposition de fausse *monnoie*, rognure & altération d'especes, & autres cri-

crimes de juriſdiction concurrente, lorſqu'ils ont prévenu les autres juges & officiers royaux.

Ces officiers furent inſtitués originairement dans les provinces de Languedoc, Guienne, Bretagne, Normandie, Bourgogne, Dauphiné & Provence, pour régir & gouverner les *monnoies* particulieres des anciens comtes & ducs de ces provinces, qui ayant un coin particulier pour les *monnoies* qu'ils faiſoient frapper, avoient beſoin d'un officier particulier pour la police & le gouvernement de leurs *monnoies* particulieres, dont le travail étoit jugé par les généraux maîtres des *monnoies* à Paris.

Ils étoient auſſi dès-lors chargés du ſoin de faire obſerver les ordonnances du roi ſur le fait des *monnoies*, & ils étoient dès-lors appellés *ſubſidiaires*, parce qu'ils étoient ſoumis en tout aux généraux des *monnoies* dont ils étoient juſticiables, & ne connoiſſoient que ſubſidiairement à eux des matieres qui leur étoient attribuées.

Ils étoient mis & établis par l'autorité des rois, & ſi les ſeigneurs de ces provinces les nommoient & préſentoient, ils étoient toûjours pourvus par le roi, & reçus par les généraux de la chambre des *monnoies* en laquelle reſſortiſſoit l'appel de leurs jugement.

Pluſieurs de ces officiers avoient été deſtitués en différens tems, & il n'avoit point été pourvu à leurs offices: en 1522 il n'en reſtoit plus que trois, dont un en Languedoc & Guienne, un en Dauphiné, & le troiſieme en Bourgogne; & comme ces offices étoient devenus aſſez inutiles par la réunion que les rois avoient faite des *monnoies* particulieres des ſeigneurs, & qu'ils cauſoient quelquefois du trouble & empêchement aux commiſſaires & députés de la chambre des *monnoies*, lorſqu'ils faiſoient leurs chevauchées dans les provinces, Henri II. les ſupprima en tout par édit du mois de Mars 1549.

Ils furent rétablis au nombre de ſept, par édit du roi Henri III. du mois de Mai 1577, pour faire leur principale réſidence ès villes & provinces dans leſquelles étoient établis les parlemens de Languedoc, Guienne, Bretagne, Normandie, Bourgogne, Dauphiné & Provence; cet édit leur attribua les mêmes pouvoir & juriſdiction qui avoient été attribués aux généraux de la cour des *monnoies* de Paris, par l'édit de Charles IX. de l'année 1570, lorſqu'ils font leurs chevauchées dans les provinces; & ordonna que ceux qui ſeroient pourvus deſdits offices, ſeroient reçus en ladite cour & y auroient entrée, ſéance & voix délibérative en toutes matieres de leur connoiſſance, & quand ils s'y trouveroient pour le fait de leurs charges.

Ces ſept offices ont été ſupprimés par édit du mois de Juin 1696; mais le même édit porte création de 28 autres généraux provinciaux ſubſidiaires des *monnoies*, avec les mêmes honneurs, droits, pouvoirs & juriſdiction portés par l'édit du mois de Mai 1577, ſavoir:

Un pour la ville & généralité de Rouen:

Un pour les villes de Caen & Alençon:

Un pour la ville & diocèſe de Rennes, & ceux de Dol, Saint-Malo, Saint-Brieux, Treguier & Saint-Paul de Leon:

Un pour la ville & diocèſe de Nantes & ceux de Vannes & Cornouailles:

Un pour la ville de Tours, la Touraine & l'Orléanois:

Un pour la ville d'Angers & pour les provinces d'Anjou & Maine:

Un pour la ville & généralité de Limoges:

Un pour la ville & généralité de Bourges & Nivernois:

Un pour la ville & généralité de Poitiers;

Un pour la ville de la Rochelle, le pays d'Aunis & la province de Xaintonge:

Un pour la ville de Bordeaux, Périgueux, Agen, Condom & Sarlat:

Un pour la ville de Bayonne, élection d'Acqs, le pays de Soule & de Labour, & le comté de Marſan.

Un pour la ville de Pau & le reſſort du parlement:

Un pour la ville & diocèſe de Toulouſe, & ceux de Mirepoix, Alby, Lavaur, Comminges, Montauban, Pamiers, Couſerans, Lectoure, Auſch, Lombez, Cahors, Rhodès & Vabres:

Un pour la ville & diocèſe de Narbonne, & ceux de Beziers, Agde, Lodeve, Saint-Pons, Careaſſone, Saint Papoul, Caſtres, Aleth & Limoux:

Un pour la ville & diocèſe de Montpellier, & ceux de Niſmes, Alais, Viviers, le Puy, Uzès & Mende:

Un pour la ville de Lyon, le Lyonnois & les pays de Forès & de Beaujolois:

Un pour la ville de Grenoble, le Dauphiné, la Savoie & le Piémont:

Un pour la ville & reſſort du parlement d'Aix:

Un pour la ville de Riom & les provinces d'Auvergne & de Bourbonnois:

Un pour la ville & reſſort du parlement & chambre des comptes de Dijon:

Un pour la ville & reſſort du parlement de Beſançon:

Un pour la ville & reſſort du parlement de Metz, ville & province de Luxembourg:

Un pour la ville & généralité d'Amiens, le Boulonnois & le pays conquis & reconquis:

Un pour la ville de Lille, la province d'Artois, & le pays nouvellement conquis en Flandres & Hainault, ou cédés par les derniers traités:

Un pour la ville de Rheims & les élections de Rheims, Châlons, Epernay, Rethel, Sainte-Menehould & le Barrois:

Un pour la ville de Troyes, Sézanne, Langres, Chaumont, Bar-ſur-Aube & Vitry-le-François:

Et un pour les villes & provinces d'Alſace, & autres lieux de la frontiere d'Allemagne:

Le même édit ordonne qu'ils ſeront gradués & reçus en la cour des *monnoies* où ils ont entrée, ſéance, après le dernier conſeiller, & voix délibérative comme il eſt dit ci-deſſus,

Ils connoiſſent de même que les commiſſaires des cours des *monnoies*, par prévention & concurrence avec les baillifs, ſénéchaux, officiers des préſidiaux, juges-gardes des *monnoies*, & autres juges royaux, du billonage, altération de *monnoies*, fabrication & expoſition de fauſſe *monnoie*; & peuvent juger de ces matieres en dernier reſſort, en appellant le nombre de gradués ſuffiſant.

Ils connoiſſent auſſi par concurrence avec leſdits commiſſaires & juges gardes des *monnoies*, & jugent ſeuls, ou avec leſdits juges gardes, de toutes les matieres tant de la juriſdiction privative que cumulative, où il n'échet de prononcer que des amendes, confiſcations ou autres peines pécuniaires, la charge de l'appel eſdites cours des *monnoies*.

Ils ſont les chefs des juriſdictions des *monnoies* de leur département; ils ont droit d'y préſider; les juges gardes ſont tenus de les appeller au jugement des affaires qu'ils ont inſtruites, & les jugemens qu'ils ont rendus, ou auxquels ils ont préſidé, ſont intitulés de leurs noms. (*A*)

Juges gardes, voyez ci-après *juriſdictions des monnoies*.

Juriſdictions des monnoies. Les juriſdictions des *monnoies* ſont des juſtices royales, établies dans les différentes villes du royaume, pour connoître en premiere inſtance du fait des *monnoies*, des matieres d'or & d'argent, & de tous les ouvriers employés à la fabrication deſdites *monnoies*, ou aux différens ouvrages d'or & d'argent.

Les officiers qui compoſent ces juriſdictions, ſont le général provincial ſubſidiaire dans le département duquel ſe trouve la juriſdiction; deux juges gardes, qui en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, peuvent faire toutes les inſtructions & connoître des mêmes matieres; un contrôleur contre-garde qui remplit les fonctions des juges en leur abſence; un garde ſcel; un avocat & un procureur du roi; un greffier; un premier huiſſier & deux autres huiſſiers.

Les procureurs des juriſdictions royales y occupent.

L'établiſſement des juges gardes eſt fort ancien; ils réuniſſent aujourd'hui toutes les fonctions & juriſdictions qu'avoient autrefois les gardes & prévôts des *monnoies*.

Les gardes & contre-gardes des *monnoies* furent établis par Charles le Chauve, dans chacune des villes où les *monnoies* du roi étoient établies; il y en avoit auſſi dans les *monnoies* des ſeigneurs particuliers; les uns & les autres étoient pourvus par le roi, ſur la nomination des ſeigneurs, ou des villes dans leſquelles les *monnoies* étoient établies; & lorſque ces places étoient vacantes, il y étoit commis par les généraux maîtres des *monnoies*, comme il y eſt encore aujourd'hui commis à l'exercice de ces charges par les cours des *monnoies*, lorſqu'elles ſe trouvent vacantes, juſqu'à ce qu'il y ait été pourvu ou commis par le roi.

L'édit du mois de Mai 1577, avoit uni les offices de gardes & de contre-gardes à ceux de prevôts royaux des *monnoies*; mais ces mêmes offices furent rétablis par l'édit du mois de Juillet 1581, qui ſupprima les prevôts royaux, & rendit ceux-ci héréditaires.

Les juges gardes connoiſſent en l'abſence du général provincial, & concurremment avec lui, privativement à tous autres officiers, de l'examen & réception des Changeurs, Batteurs & Tireurs d'or, ainſi que des aſpirans à la maîtriſe d'Orfévrerie, de leurs cautions, de l'élection de leurs jurés, de l'inſculpation de leurs poinçons, & de ceux des Fourbiſſeurs, Horlogers, Graveurs ſur métaux, & tous autres ouvriers qui travaillent & emplo-

ploient les matieres d'or & d'argent, chez lesquels ils ont droit de visite, de toutes les malversations qui peuvent être par eux commises, même des entreprises de tous ceux qui ont des fourneaux, & se mêlent de fontes & distillations sans y être autorisés par état ou par lettres du roi enregistrées dans les cours des *monnoies*, & généralement de tout ce qui concerne le titre, bonté, alliage des matieres, marques & poinçons qui doivent être sur les ouvrages, & de l'abus desdits poinçons, à l'effet de quoi les jurés desdites communautés d'Orfévres & autres ouvriers travaillans en or & en argent, doivent porter devant eux leurs procès-verbaux & rapports des visites & saisies qu'ils peuvent faire, ainsi que le fermier de la marque d'or & d'argent, pour être par eux jugés sur le titre & les marques de tous les ouvrages saisis par les uns ou par les autres.

Ils connoissent aussi en l'absence du général provincial, & concurremment avec lui & autres juges royaux, des crimes de billonnage, altération des *monnoies*, fabrication, exposition de fausse *monnoie*, & autres de jurisdiction concurrente.

Ils connoissent seuls & privativement aux généraux provinciaux, de la police intérieure des *monnoies*, & du travail de la fabrication des especes dont ils font les délivrances aux maîtres ou directeurs particuliers d'icelles, ainsi que du paraphe des registres que tiennent tous les officiers & ouvriers employés à ladite fabrication; & ils sont dépositaires des poinçons, matrices & carrés sur lesquels les especes sont monnoyées. (*A*)

Prevôté générale des monnoies. La prevôté générale des *monnoies* est une compagnie d'ordonnance créée & établie par édit du mois de Juin 1635, pour faciliter l'exécution des édits & réglemens sur le fait des *monnoies*, prêter main-forte aux députés de la cour des *monnoies*, tant en la ville de Paris que hors d'icelle, & dans toute l'étendue du royaume, & exécuter les arrêts de ladite cour & ordonnances de ses commissaires, ainsi que les commissions qui peuvent être adressées par elle aux officiers de ladite prevôté.

Cette compagnie est assimilée, & jouit des mêmes honneurs & avantages que les autres maréchaussées du royaume.

Elle étoit originairement composée d'un petit nombre d'officiers créés par ledit édit de 1635; elle a été augmentée depuis en différens tems par différentes créations d'officiers & archers, tant pour le service de ladite cour que pour la jurisdiction.

Elle est actuellement composée d'un prevôt, six lieutenans, huit exempts, un assesseur, un procureur du roi, un greffier en chef, un premier huissier-audiencier, & 66 archers qui ont droit d'exploiter par-tout le royaume.

Les fonctions & le titre de l'assesseur & du procureur du roi, ont été unis aux charges de substituts du procureur général de sa majesté en ladite cour, en laquelle tous ces officiers doivent être reçus, à l'exception seulement des greffier, huissier & archers, qui sont reçus par le prevôt, & prêtent serment entre ses mains.

Cette compagnie a aussi une jurisdiction qui lui a été attribuée par son édit de création, & confirmée depuis par différens arrêts du conseil, réglés ainsi qu'il suit:

Le prevôt général des *monnoies* & les officiers de ladite prevôté, peuvent connoître par prévention & concurrence avec les généraux-provinciaux, juges-gardes, & autres officiers des *monnoies*, prevôts des maréchaux, & autres juges royaux, même dans la ville de Paris, des crimes de fabrication & exposition de fausse *monnoie*, rognure & altération d'especes, billonnage, & autres crimes de jurisdiction concurrente, pour raison desquels il peut informer, decréter, & faire toutes instructions & procédures nécessaires jusqu'à jugement définitif exclusivement, sans pouvoir cependant ordonner l'élargissement des prisonniers arrêtés en vertu de ses decrets; & à la charge d'apporter toutes lesdites procédures & instructions en la cour des *monnoies*, à l'effet d'y être réglées à l'extraordinaire, s'il y a lieu, & être jugées définitivement lorsque le procès a été instruit dans l'étendue de la ville, prevôté, vicomté & *monnoie* de Paris, ou aux présidiaux les plus prochains, lorsque lesdits procès ont été instruits hors ladite étendue.

Il connoît par concurrence avec lesdits généraux-provinciaux, juges gardes, & autres officiers des *monnoies*, & privativement à tous autres prevôts & juges, des délits, abus & malversations qui, dans l'étendue du ressort de la cour des *monnoies* de Paris peuvent être commis par les justiciables d'icelle, chez lesquels ils peuvent faire visites & perquisitions pour ce qui concerne la fonte, l'alliage des matieres d'or & d'argent, les marques qui doivent être sur leurs ouvrages, & autres contraventions aux réglemens, à l'exception cependant de ceux qui demeurent en la ville de Paris, chez lesquels ils ne peuvent se transporter sans y être autorisés par ladite cour; & il peut juger lesdits abus, délits & malversations jusqu'à sentence définitive & inclusivement, sauf l'appel en icelle.

Il ne peut néanmoins connoître dans l'intérieur des hôtels des *monnoies* des abus, délits & malversations qui pourroient être commis par les officiers & ouvriers employés à la fabrication des especes, ni des vols de matieres qui seroient faits dans lesdits hôtels des *monnoies*.

Il peut aussi connoître de cas prevôtaux autres que ceux concernant les *monnoies*, suivant l'édit de sa création, concurremment avec les autres prevôts des maréchaux; on doit cependant observer que par arrêt du conseil du 6 Février 1685, contradictoire entre lui & le prevôt de l'Isle de France, il ne peut en connoître dans la ville de Paris, ni dans l'étendue de l'Isle de France.

Le prevôt général des *monnoies* a aussi le droit de correction & discipline sur les officiers & archers de sa compagnie, sauf l'appel en la cour des *monnoies*, à laquelle il appartient de connoître de toutes les contestations qui peuvent naître entre lui ou autres ses officiers & archers, pour raison des fonctions de leurs offices.

Il a entrée & séance en la cour des *monnoies* après le dernier conseiller d'icelle, le jour de sa réception, ainsi qu'au rapport des procédures instruites par lui ou par ses lieutenans, & toutes les fois qu'il y est mandé & qu'il a quelque chose à représenter pour le service du roi ou les fonctions de sa charge, mais sans avoir voix délibérative.

Le prevôt général des *monnoies* a encore le droit de connoître des duels, suivant la disposition de l'édit de 1669.

Il n'est point obligé de faire juger sa compétence comme les autres prevôts des maréchaux, mais seulement lorsqu'elle lui est contestée; & c'est à la cour des *monnoies* qu'appartient de juger ladite compétence.

Le prevôt général des *monnoies* étoit créé pour toute l'étendue du royaume, & a été seul prevôt des *monnoies* jusqu'en l'année 1704, qu'il a été créé & établi une seconde prevôté des *monnoies* pour le ressort de la cour des *monnoies* de Lyon, à l'instar de celle ci-dessus.

Ces prevôts généraux des *monnoies* ne doivent point être confondus avec les anciens prevôts des *monnoies* dont il va être parlé ci-après.

Prevôts des monnoies. Il y avoit dès le commencement de la troisieme race de nos rois des prevôts des *monnoies* qui avoient inspection sur tous les monnoyeurs & ouvriers des *monnoies*; dans la suite il y en eut deux dans chaque *monnoie*, l'un pour les monnoyers, qu'on appelle aujourd'hui *monnoyeurs*, & l'autre pour les ouvriers, qu'on appelle aujourd'hui *ajusteurs*.

Il est à remarquer que les monnoyers & ouvriers qui ajustent & monnoyent les especes qui se fabriquent dans les *monnoies*, ne peuvent y être admis qu'en justifiant de leur filiation & du droit que la naissance leur en a donné de pere en fils; & il faut bien les distinguer des autres ouvriers ou journaliers, gens de peine & à gages, qui sont employés dans les *monnoies*.

Ces prevôts des monnoyeurs & ouvriers étoient élus chacun dans leur corps, & non-seulement en avoient la direction, mais encore l'exercice de la justice tant civile que criminelle, sur ceux du corps auquel ils étoient préposés: ce droit leur étoit attribué par d'anciennes ordonnances, & ils furent maintenus jusqu'en l'année 1548, que par édit du mois de Novembre ils furent supprimés, & en leur place il fut créé dans chaque *monnoie* un seul prevôt avec un greffier, lequel prevôt avoit l'inspection sur les monnoyeurs & ouvriers, & la connoissance de tout ce qui concernoit la *monnoie*, avec l'exercice de la justice.

En 1555 il fut créé en chacune des *monnoies* un procureur du roi & deux sergens, ce qui formoit un corps de jurisdiction.

Cet établissement souffrit quelques difficultés avec les gardes des *monnoies*; & enfin par édit du mois de Juillet 1581, les prevôts furent entierement supprimés, & les offices des gardes furent rétablis; & depuis ce tems ce sont les gardes qu'on appelle aujourd'hui *juges-gardes des monnoies*, qui ont toute la jurisdiction dans l'étendue de leur département, & qui connoissent de toutes les matieres dont la connoissance appartient à la cour des *monnoies*.

Les monnoyers & ouvriers ont cependant continué d'élire entr'eux des prevôts, mais qui n'ont plus que la police & la discipline de leurs corps, pour obliger ceux

d'entr'eux

d'entr'eux au travail, & les y contraindra par amendes, même par privation ou suspension de leurs droits.

Au mois de Janvier 1705, il fut créé des charges de prevôts & lieutenans des monnoyeurs & ajusteurs, mais elles furent supprimées peu de tems après, & réunies au corps des monnoyeurs & ajusteurs, qui depuis ce tems ont continué d'élire leurs prevôts & lieutenans à vie, lesquels sont reçus & prêtent serment en la cour des *monnoies*. (*A*)

Cour des monnoies *de Lyon* fut créée une premiere fois par édit du mois d'Avril 1645, lequel fut alors presqu'aussi-tôt révoqué. Elle fut créée de nouveau par édit du mois de Juin 1704, à l'instar de celle de Paris, dont elle est un démembrement.

L'année suivante le roi y réunit la sénéchaussée & siége présidial de la même ville, pour ne faire à l'avenir qu'un même corps, par édit du mois d'Avril 1705.

Le ressort de la cour des *monnoies* de Lyon s'étend suivant son édit de création dans les provinces, généralités & départemens de Lyon, Dauphiné, Provence, Auvergne, Toulouse, Montpellier, Montauban & Bayonne.

Et par un autre édit du mois d'Octobre 1705, le roi a ajouté à ce ressort les provinces & pays de Bresse, Bugey, Valromey & Gex, dans lesquelles provinces énoncées dans les deux édits ci-dessus, se trouvant les *monnoies* de Lyon, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Riom, Grenoble & Aix. La *monnoie* de Perpignan est aussi du ressort de la cour des *monnoies* de Lyon.

Cette cour est composée d'un premier président & de cinq autres présidens, aux offices desquels sont joints ceux de lieutenant général, de présidens au présidial, de lieutenant criminel, lieutenant particulier, & assesseur criminel; de deux chevaliers d'honneur, dont l'un est lieutenant général d'épée; de deux conseillers d'honneur, de vingt-neuf autres conseillers, dont un conseiller clerc, & un autre fait les fonctions de commis au comptoir, & un autre celle de contrôleur; de deux avocats généraux, un procureur général, quatre substituts, un greffier en chef, lequel est secrétaire du roi; trois greffiers commis, un receveur-payeur des gages, un receveur des amendes; un premier huissier, trois huissiers-audienciers, & dix autres huissiers.

Il y a en outre huit commissions établies à l'effet de faire des visites dans les *monnoies* du ressort de cette cour, dont deux devoient être possédées par deux présidens, & les six autres par des conseillers: lesquelles charges sont réunies au corps.

Par l'édit de création ci-dessus, du mois de Juin 1704, le roi a établi près la cour des *monnoies* de Lyon, une chancellerie, laquelle est composée d'un garde-scel, quatre secrétaires du roi audienciers, quatre contrôleurs, quatorze secrétaires, deux référendaires, un chauffe-cire, un receveur des émolumens du sceau, un greffier, & deux huissiers.

Il y a encore près cette cour une prevôté générale des *monnoies*, laquelle est composée d'un prevôt général des *monnoies*, d'un lieutenant, d'un guidon, d'un assesseur, d'un procureur du roi, de quatre exempts, d'un greffier, de 30 archers, & d'un archer trompette.

Cette compagnie a été créée par édit du mois de Juin 1704, à l'instar de celle qui est attachée à la cour des *monnoies* de Paris. Suivant cet édit, le prevôt général des *monnoies* de Lyon doit faire juger en cette cour des *monnoies* les procès par lui instruits contre les délinquans dont il aura fait la capture dans l'étendue de la généralité de Lyon; & hors cette généralité, il doit faire juger les procès par lui instruits au plus prochain présidial. (*A*)

Hôtel de la monnoie. C'est à Nancy que les ducs de Lorraine faisoient battre *monnoie*. Le duc René II y fit construire un hôtel de la *monnoie*; il fut démoli & reconstruit avec plus de magnificence sous le regne du duc Léopold en 1720. Les officiers de la *monnoie* y logeoient. Toutes les machines qui servent à la fabrication y sont encore; mais il n'en a été fait usage, depuis l'avénement du roi Stanislas, que pour y frapper des médailles.

La chambre des comptes de Lorraine est en même tems cour des *monnoies*, & elle en a toutes les attributions.

MONNOYAGE AU MARTEAU ET AU MOULIN, (*Hist. des monnoies*.) action de marquer les flancs de l'empreinte qu'ils doivent avoir, par le moyen du marteau ou du moulin.

Toutes les especes de France ont été fabriquées au marteau jusqu'au regne d'Henri II, que les inconvéniens de ce *monnoyage* firent penser à lui en substituer un meilleur. Un menuisier nommé Aubry Olivier, inventa pour lors l'art de monnoyer au moulin; & ce fut Guillaume de Marillac, général des monnoies, qui le produisit à la cour, où tout le monde admira la beauté des essais qu'il fit. Le roi lui permit l'établissement de ce *monnoyage* par ses lettres-patentes du 3 de Mars 1553, lesquelles portent: „ Nous avons pourvu Aubry Olivier „ de l'office de maître & conducteur des engins de la „ monnoie au *moulin* „. Et Aubry Olivier s'associa Jean Rondel & Etienne de Laulne, graveurs excellens, qui firent les poinçons & les carrés.

Cette monnoie fut la plus belle qu'on eût encore vue; mais parce que la dépense excédoit de beaucoup celle de la monnoie au *marteau*, il arriva qu'en 1585 Henri III. défendit de faire à l'avenir de la monnoie au *moulin*, & les machines d'Aubry Olivier ne servirent plus qu'à frapper des médailles, des jetons, & autres pieces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616 & en 1623 de faire recevoir à la monnoie l'usage d'une nouvelle machine très-propre au *monnoyage*, qu'il disoit avoir inventée; mais n'ayant pu la faire goûter dans ce royaume, il se rendit en Angleterre, où on l'approuva peu de tems après. Les machines d'Aubry Olivier ayant passé des mains de ses héritiers dans celles de Warin, celui-ci les perfectionna, de façon qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la vitesse & la facilité avec laquelle on y frappoit toutes sortes de pieces, qui y recevoient l'empreinte d'un seul coup, au lieu qu'auparavant on ne pouvoit les marquer que par sept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien souvent l'empreinte des autres.

Des avantages si sensibles firent qu'en 1640 on commença à Paris de ne plus se servir que du balancier & des autres machines nécessaires pour monnoyer au *moulin*; & qu'au mois de Mars 1645 on supprima entierement en France l'usage du *monnoyage au marteau*. Pour lors Warin fut nommé maître & directeur général des monnoies dans le royaume, & nos especes devinrent si belles & si parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les nations policées.

A cette invention on en a ajouté une autre, qui est celle de marquer un cordon sur la tranche des especes d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la pile. La machine servant à cet usage a été inventée par le sieur Castaing, ingénieur du roi, & l'on commença à l'employer en 1685. (*D. J.*)

MONNOYAGE, (*Art de fabriquer les monnoies*.) On monnoyoit anciennement les especes au marteau; cette manutention a été abandonnée dans presque toutes les parties de l'Europe; on suit maintenant en France, en Angleterre, &c. celle du laminoir & du balancier, comme moins couteuse, plus prompte & bien plus parfaite. Mais, pour suivre cet art avec ordre, commençons de l'instant où le *monnoyage* au marteau a été abandonné, & ce qui y a donné lieu. Jusqu'au regne de Henri II, on s'étoit toujours servi du marteau dans les monnoies de France: ce fut ce prince, qui le premier ordonna en 1553 que l'on fabriqueroit des rartoufles au laminoir dans son palais. Personne ne doute plus que l'inventeur du laminoir, appellé anciennement & aujourd'hui par les ouvriers, *moulin*, ne fût Antoine Brucher, non Aubry Olivier, qui n'en étoit que l'inspecteur ou conducteur.

Henri III. en 1585, rétablit la manutention du marteau, & la fabrication au laminoir ne servit plus que pour les médailles, les jetons, & les pieces de fêtes ou de plaisirs.

Enfin, l'ancienne maniere fut entierement abolie par Louis XIV. qui par son édit du mois de Mars 1645, défendit aux ouvriers & autres officiers des monnoies, de fabriquer aucune monnoie ailleurs ni autrement, que par la voie du laminoir, & ce pour rendre toutes les monnoies uniformes, & éviter tous les abus qu'on pouvoit si facilement commettre, & qui continuellement s'introduisoient dans la fabrication au marteau.

On a continué depuis ce tems à se servir du laminoir dans tous les hôtels des monnoies de France, la commodité des ouvriers & la beauté de l'ouvrage s'y trouvant également. Son effet est trop sûr pour ne pas regarder le *monnoyage* au marteau comme anéanti pour toujours, quoique l'on s'en serve encore en Hollande.

Pour le *monnoyage* au laminoir & au balancier, il faut poinçon des matrices ou des carrés avec lesquels on puisse imprimer sur les flancs, c'est-à-dire sur les morceaux de métal disposés à recevoir l'effigie du prince, ou les autres marques & légendes qui caractérisent les especes, & qui reglent leur poids & leur prix. Ayant expliqué ailleurs la maniere de les tailler & de les graver, on ne la répétera pas ici. *Voyez* POINÇON, MATRICE, CARRÉ, LÉGENDE, Les

Les Monnoyeurs ne fabriquent point d'especes d'or & d'argent sans alliage, & mettent toujours du cuivre avec ces deux métaux. Les raisons de ces coutumes sont la rareté de ces métaux, la nécessité de les rendre plus durs par le mélange de quelque corps étranger; & en-outre par ce moyen d'éviter les dépenses de la fabrication qui se doivent prendre sur les especes fabriquées. *Voyez* ALLIAGE.

Il y a deux sortes d'alliages qui se font dans la fabrique des monnoies: l'un quand on emploie des matieres d'or & d'argent, qui n'ont point encore servi pour le *monnoyage*: & l'autre, lorsque l'on fond ensemble diverses sortes d'especes ou de lingots de différens titres, pour en faire une nouvelle monnoie.

L'évaluation ou plutôt la proportion de l'alliage avec le fin, est facile dans le premier cas; mais elle a plus de difficulté dans le second. Tous les auteurs qui ont traité des monnoies, ont donné des tables pour faire cette réduction; & les calculs donnent aussi des méthodes & formules d'alliage, dont on peut se servir. *Voyez* REGLE D'ALLIAGE.

Voici une méthode que l'on fait assez communément: quand on veut faire un alliage ou plutôt l'évaluation de l'alliage pour ajouter ou diminuer ce qui manque au titre, on dresse un bordereau des matieres qu'on veut fondre, contenant leurs qualités, leur poids & leurs titres; on partage ensuite ce bordereau en deux autres, dont l'un comprend toutes les matieres qui sont au-dessus du titre auquel se doit faire la fonte; & l'autre, toutes celles qui sont au-dessous.

Ayant calculé chaque bordereau séparément, on voit par le calcul des premieres ce que les matieres fortes de titre ont au-dessus du titre ordonné; & par le calcul du second, ce que les matieres foibles ont au-dessous; ensorte que les deux résultats étant comparés, on sait précisément par une soustraction, combien il faut ajouter ou de fin ou d'alliage pour réduire toutes les matieres au titre réglé pour la nouvelle fonte.

A l'égard de la fonte, si c'est de la monnoie d'or, elle se fait dans les creusets de terre, de peur que l'or ne s'aigrisse; mais si c'est de l'argent, du billon ou de cuivre, on se sert de creuses de fer fondu, en maniere de petits seaux sans anses, ou de casses. *Voy.* CREUSET.

Deux sortes de fourneaux sont propres pour la fonte des monnoies; ceux à vent, & ceux à soufflet. *Voyez* FOURNEAU A' MONNOYER.

Quand l'or, l'argent, ou les autres métaux sont en bain, c'est-à-dire entierement fondus, on les brasse avec des cannes ou brassoirs de terre cuite, appellés *quilles*, pour l'or, & de fer, pour l'argent, billon & cuivre.

En cet état, on les coule dans les moules ou chassis pour faire les lames; ce qui se fait de la même maniere que les Fondeurs en sable, tant pour les massifs, que pour la maniere de corroyer la terre & d'y arranger les modeles. *Voyez* FONDERIE, CHASSIS & MOULE.

Les modeles des monnoies sont des lames de bois élevées de relief sur la Planche gravée, *voyez* PLANCHE GRAVÉE, longue d'environ quinze pouces, & à-peu-près de l'épaisseur des especes à fabriquer. Les moules pour l'or & l'argent en ont communément sept pour le tour des louis, écus, & dix pour les demi-louis & petites pieces d'argent ou de billon; on en fait à proportion pour le cuivre. *Voyez* MOULE. La seule différence qu'il y a entre la maniere de jetter l'or en lame & celle dont on se sert pour les autres métaux, c'est que l'argent, billon ou cuivre se tirent des creusets avec de grandes cuillers à long manche, *voyez* CUILLER, pour les verser par le jet du moule; & que pour l'or on se sert de tenailles à croissant, faites comme celles des fondeurs, avec lesquelles on porte aussi comme eux le creuset tout plein d'or en bain pour en remplir le moule. *Voyez* TENAILLE A' CROISSANT.

Monnoyage au laminoir. Les lames ayant été retirées des moules, les parties baveuses en sont emportées avec une serpe, ce que l'on appelle *ébarber*; on les gratte & nettoie avec la gratte-bosse; ensuite on les passe plusieurs fois au laminoir, pour les applatir, & successivement par différens laminoirs, pour les réduire à la juste épaisseur qu'elles doivent avoir: ces lames sont destinées à faire flancs.

Il faut observer que les lames d'or sont recuites avant de passer au laminoir. Pour les recuire, on les met sur un fourneau de recuite; on les fait presque rougir; ensuite on les jette dans l'eau, pour les adoucir, faire qu'elles s'étendent plus facilement, & empêcher que leur aigreur ne les fasse casser au dégrossi, ce qui arrive néanmoins quelquefois malgré cette précaution.

Quant aux lames d'argent, elles passent en blanc, étant recuites, au dégrossiment pour la premiere fois; ensuite on les recuit, on les laisse refroidir d'elles-mêmes & sans les mettre à l'eau, de crainte que par un effet contraire à l'or, la matiere ne s'aigrisse. On les recuit trois ou quatre fois, & on les passe sept ou huit au laminoir. *Voyez* RECUITE.

Les lames soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre, ayant été réduites autant qu'il est possible, à l'épaisseur des especes à fabriquer, on les coupe avec la machine appellée *coupoir*, qui est faite d'acier bien acéré, en forme d'emporte-piece, dont le diametre est proportionné à la piece qu'on veut frapper. Le morceau de métal emporté par cet instrument est appellé *flanc*, & ne prend le nom de *monnoie*, qu'après que l'effigie du roi y a été empreinte.

Le coupoir dont on peut voir la *fig. Pl. de Mon.* est composé du coupoir dont on vient de parler; d'un arbre de fer, dont le haut est à vis, & au-bas duquel est attaché le coupoir; d'une manivelle pour faire tourner l'arbre; d'un écrou où s'engraine la partie de l'arbre qui est à vis; de deux platines, à travers desquelles l'arbre passe perpendiculairement; & au-dessous du coupoir est une troisieme platine taillée en creux, par le milieu du diametre du flanc qu'on veut couper. *Voyez* COUPOIR. Sur la platine en creux on applique la vis baissant le dessous du coupoir par le moyen de la manivelle. L'emporte-piece coupe à l'endroit où elle porte à faux; les flancs coupés, on les livre aux ouvriers, ajusteurs & tailleresses, pour les rendre du poids des deneraux, qui sont des poids étalonnés, sur lesquels doivent être réglées les monnoies, chacune selon son espece, *voy.* DENERAL, AJUSTEUR. Si les flancs sont trop legers, on les cisaille; s'ils sont trop forts, on les lime avec une écouane qui est une sorte de lime: les ajusteurs & les tailleresses répondent de leurs travaux.

Après que les flancs ont été ajustés, on les porte à l'attelier du blanchiment, c'est-à-dire au lieu où l'on donne la couleur aux flancs d'or, & l'on blanchit ceux d'argent; ce qui s'exécute en les faisant recuire dans un fourneau, & lorsqu'ils ont été tirés & refroidis, en leur donnant le bouillitoire. *Voyez* BLANCHIMENT, BOUILLITOIRE.

Donner le bouillitoire aux flancs, c'est les faire bouillir successivement dans deux vaisseaux de cuivre appellés *bouilloirs*, avec de l'eau, du sel commun & du tartre de Montpellier ou gravelle; & lorsqu'ils ont été bien épurés avec du sablon, & bien lavés avec de l'eau commune, les faire sécher sur un feu de braise qu'on met dessous un crible de cuivre où on les a placés au sortir des bouilloirs.

Le blanchiment des flancs se faisoit autrefois bien différemment; & même l'ancienne maniere s'est encore conservée parmi plusieurs Orfévres ou ouvriers qui emploient l'or & l'argent pour blanchir & donner couleur à ces métaux: on en a fait un article particulier. *Voy.* BLANCHIMENT.

Avant l'année 1685, les flancs qui avoient reçu le bouillitoire, étoient immédiatement portés au balancier, pour y être frappés & y recevoir les deux empreintes de l'effigie & de l'écusson; mais depuis ce tems, en conséquence de l'ordonnance de 1690, on les marque auparavant d'une légende ou d'un cordonnet sur la tranche, afin d'empêcher par cette nouvelle marque, la rognure des especes, qui est une des manieres dont les faux-monnoyeurs alterent les monnoies.

La machine pour marquer les flancs sur la tranche, quoique simple, est très-ingénieuse. Elle consiste en deux lames d'acier faites en forme de regle épaisse d'environ une ligne, sur lesquelles sont gravées les légendes ou les cordonnets, moitié sur l'une, moitié sur l'autre; l'une de ces lames est immobile, & fortement attachée avec des vis sur une plaque de cuivre, qui l'est elle-même à une table fort épaisse.

L'autre lame est mobile & coule sur la plaque de cuivre, par le moyen d'une manivelle & d'une roue de fer à pignon, dont les dents s'engrenent dedans la denture qui est sur la superficie de la lame coulante.

Le flanc placé horisontalement entre ces deux lames, est entrainé par le mouvement de celle qui est mobile, ensorte que lorsqu'il a décrit un demi-cercle, il se trouve entierement marqué.

Cette machine est si commode qu'un seul homme peut marquer 20000 flancs en un jour.

Ce fut Castaing, Ingénieur, qui la trouva: elle fut, comme on conçoit facilement, reçue avec applaudissement; on en fit usage en 1685, & l'ordonnance en fut rendu cinq ans après. C'est ici l'endroit de rendre justi-

ce à Castaing. Les Anglois prétendent avoir eu la marque sur tranche avant Castaing.

Voici la preuve qu'ils en donnent. Olivier Cromwel en 1658 fit frapper des pieces appellées *couronne & demi-couronne*, qui sont marquées sur tranche. Mais long-tems avant Cromwel on avoit marqué sur tranche avec des viroles. *Voyez* VIROLE.

Cette opération se faisoit en mettant le flanc dans une virole juste qu'il excédoit de hauteur; & en frappant dessus plusieurs coups de balancier, la matiere s'étendoit, & recevoit l'empreinte des lettres qui étoient gravées sur la virole.

Lorsque les flancs sont marqués sur tranche, on les acheve au balancier, dont on peut voir la figure, qui est une invention de la fin du seizieme siecle.

Les principales parties du balancier sont le fléau, la vis, l'arbre, les deux platines, & les boîtes. Toutes ces parties, à la réserve du fléau, sont contenues dans le corps du balancier, qui est quelquefois de fer, mais plus souvent de fonte ou de bronze. Ce corps qui est très-massif pour soutenir l'effort du travail, est porté par un gros massif de bois ou par un bloc de marbre. Le fléau qui est placé horisontalement au-dessus du corps du balancier, est une longue barre de fer, quarrée, garnie à chaque bout d'une grosse sphere de plomb; le mouvement de cette masse fait toute la force du coup. Il y a au fléau des anneaux auxquels sont attachés des cordons que des hommes tirent.

Dans le milieu du fléau est enclavée la vis; elle s'engrene dans l'écrou qui est travaillé dans la partie supérieure du balancier même, & presse l'arbre qui est au-dessous. A cet arbre qui est dressé perpendiculairement & qui traverse les deux platines qui servent à lui conserver régulierement cette situation, est attaché le carré ou coin d'écusson dans une espece de boîte, où il est retenu par des vis & leurs écrous. Enfin, la boîte où se met le coin d'effigie, est tout-au-dessus, & solidement attachée à la partie inférieure du corps du balancier qu'on voit, *Pl. de Mon.* il y a aussi un autre petit ressort à la boîte de dessous pour en détacher l'espece quand elle a reçu l'empreinte. Enfin, il y a au bas du balancier une profondeur qui s'appelle la *fosse* où se tient aussi le monnoyeur qui doit mettre les flancs entre les carrés ou les en retirer quand ils sont marqués. *Voyez* BALANCIER.

Lorsqu'on veut marquer un flanc, ou frapper une médaille, on la met sur le carré d'effigie; & à l'instant des hommes tirant chacun de leur côté un des cordons du fléau, font tourner la vis qui est enclavée qui par ce mouvement fait baisser l'arbre. On tient le carré d'écusson, ensorte que le métal qui se trouve au milieu, prend la double empreinte des deux carrés.

Les flancs ainsi marqués des trois empreintes, de l'effigie, de l'écusson & de la tranche, deviennent monnoyés, ou comme on parle en terme de monnoies, *deniers de monnoies*; mais ils n'ont cours qu'après la délivrance, & que la cour a donné permission aux directeurs des monnoies de les exposer en public.

Tout ce qui fait la différence entre le *monnoyage* des especes & celui des médailles au balancier, c'est que la monnoie n'ayant pas un grand relief, se marque d'un seul coup; & que pour les médailles, il faut les rengrever plusieurs fois, & tirer plusieurs fois la barre avant qu'elles ayent pris toute l'empreinte; outre que les médailles dont le relief est trop fort, se moulent toujours en sable & ne font que se rengrever au balancier, & quelquefois si difficilement qu'il faut jusqu'à douze ou quinze volées de fléau pour les achever. *Voyez* MÉDAILLE.

On connoît qu'une médaille est suffisamment marquée, lorsqu'en la touchant avec la main dans le carré d'écusson, elle porte également de tout côté, & ne remue point. *Voyez* MEDAILLON.

MONNOYAGE, (*Fabrication de monnoie au marteau.*) Quoique cette manutention ne soit plus d'usage, pour ne rien omettre de tout ce qui peut servir à l'histoire des Arts, voici le procédé que l'on suivoit.

La fonte du métal se faisoit, de même que les essais, à-peu près de la maniere que l'on a détaillée à l'article précédent; c'est aussi-tôt après la fonte des lames que commence la différence.

Les lames d'or, d'argent ou de cuivre, ayant été tirées des moules, on les étendoit sur l'enclume, après les avoir fait recuire; ce qui s'appelloit *battre la chaude*. Après qu'elles étoient suffisamment battues, on les coupoit en morceaux; ce qu'on nommoit *couper carreaux*, *voyez* CARREAUX. Ces carreaux étoient ensuite recuits & flatis, *voyez* FLATIR, c'est-à-dire recuits & étendus avec le marteau appellé *flatoir*; puis ajustés, ce qu'on faisoit en coupant les angles avec des cisailles; après quoi, en les coupant & arrondissant, on les réduisoit au poids des deneraux, *voyez* DENERAL, suivant les especes; ce qu'on appelloit *approcher carreaux*. Enfin on les réchauffoit, *voyez* RÉCHAUFFER, sur l'enclume, c'est-à-dire qu'on achevoit de les arrondir avec un marteau nommé *réchauffoir*, *voyez* RÉCHAUFFOIR, qui rabattoit les pointes qui restoient encore à la tranche; ensorte qu'on les réduisoit au volume des pieces qu'on vouloit fabriquer; ce qu'on appelloit *adoucir*, quelquefois *flatir*.

Les carreaux en cet état se nommoient *flancs*: on portoit les flancs au blanchiment, *voyez* BLANCHIMENT, comme on l'a dit à l'article précédent, ensuite on les donnoit aux monnoyeurs pour les frapper au marteau.

Pour cette derniere opération qui achevoit la monnoie, on se servoit de deux poinçons ou coins, l'un nommé *la pile*, *voyez* PILE, & l'autre, *trousseau*, *voy.* TROUSSEAU. Tous deux étoient gravés en creux; la pile portoit l'écusson, & le trousseau l'effigie du prince, ou la croix; & l'autre, leur légende, & le gréneteis, le millésime, *voyez* MILLÉSIME.

La pile qui avoit environ huit pouces de hauteur, avoit une espece de talon au milieu, & finissoit en pointe; elle avoit cette figure, pour être plus facilement enfoncée, & plus solidement attachée au billot nommé *cépeau*, *voyez* CEPEAU, sur lequel on battoit la monnoie.

Le monnoyeur ayant mis le flanc horisontalement sur la pile, & le couvrant ensuite du trousseau qu'il tenoit ferme de la main gauche, il donnoit sur ce trousseau plusieurs coups d'un maillet de fer qu'il tenoit de la main droite, plus ou moins, suivant que l'empreinte des coins étoit plus ou moins gravée profondément. Si le flanc, après ces premiers coups, n'avoit pas été suffisamment frappé, on le rengrevoit, *voyez* RENGREVER, c'est-à-dire qu'on le remettoit entre la pile & le trousseau, jusqu'à ce que les empreintes de l'un ou de l'autre fussent parfaitement marquées.

Ainsi s'achevoient les diverses especes de monnoies au marteau, qui, non plus que celles que l'on fait aujourd'hui au laminoir, n'avoient cours qu'après que la délivrance en avoit été faite par les juges-gardes.

MONNOYAGE, (*Hôtel des monnoies.*) lieu où l'on frappe les monnoies. Il y a trente villes en France, où l'on bat monnoie (il en faut excepter Angers où l'on n'a jamais fabriqué); elles sont citées à l'article *différent*, avec leurs lettres, chaque hôtel en ayant une.

Il y a dans chaque hôtel de monnoie, pour la régie, deux juges-gardes, un directeur, un contrôleur, un graveur, des ajusteurs & monnoyeurs, dont le nombre n'est pas limité. Dans celle de Paris il y a de plus un directeur général, un trésorier général, un contrôleur général, un graveur général, un essayeur général, qui le sont de toutes les monnoies de France; de plus, un receveur & un contrôleur au change.

Pour la justice dans quelques unes, un général provincial, qui a séance à la cour des monnoies, les deux juges-gardes, un procureur du roi, des huissiers.

Il n'y a en France que deux cours des monnoies, savoir, Paris & Lyon. Il y a de plus une chambre des monnoies à Metz, une à Dole, & une autre à Pau.

MONNOYAGE, *à la monnoie*, lieu où est placé le balancier, & conséquemment où l'on marque les flancs.

Il y a dans l'hôtel des monnoies de Paris un inspecteur du *monnoyage*: ce sont les juges-gardes qui ont cette inspection dans les provinces.

La chambre du *monnoyage* est le lieu où les officiers monnoyeurs s'assemblent, soit pour leurs délibérations, ou autre chose de cette nature.

MONNOYERIE, s. f. *ancien terme de monnoie*, lieu ou attelier où l'on donnoit à la monnoie son empreinte. *Voyez* MONNOYAGE.

MONNOYEUR, *terme de monnoie*, nom que l'on donne aux bas ouvriers qui travaillent à la fabrication des monnoies. Nul ne peut être reçu *monnoyeur*, s'il n'est d'estoc & de ligne de *monnoyeur*. Les *monnoyeurs* reçoivent du directeur les especes, ou au poids ou au compte; leurs fonctions sont d'arranger les quarrés sous le balancier, & d'y placer les flancs pour y être frappés ou monnoyés; leur droit est le même que celui des ajusteurs. *Voyez* AJUSTEUR.

MONOBRICA, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique, selon d'anciennes inscriptions. On la nomme aujourd'hui *Monbrige*; mais ce n'est plus qu'un village de l'Andalousie.

MONOCEROS, *Voyez* MARWAL.

MONOCHROMATION, (*Peint. anc.*) μονοχρώματον, ou *pictura* μονοχρώματος, Plin. *Hist.* espece de peinture tracée & ombrée d'une seule couleur, dans laquelle

le on observe la dégradation des teintes pour les choses éloignées, par le clair & l'obscur, comme avec le crayon.

La peinture antique, en s'acheminant à la représentation fidelle de la nature, ne consistoit cependant encore que dans l'emploi d'une seule couleur pour chaque tableau, *singulis coloribus*; & quoique cette espece de peinture ne fût pas entierement dans les regles de la parfaite imitation, elle ne fut pas moins goûtée; elle a même passé à la postérité. Pline remarque qu'on la pratiquoit de son tems; elle étoit connue sous le nom de *monochromaton*, qui la désigne. Aujourd'hui elle est encore en usage; c'est cette peinture que nous nommons *camayeu*.

Il ne faut pas la confondre avec l'espece de travail que les anciens appelloient *monogramma*, ainsi que l'ont fait quelques commentateurs de Pline. *Voyez* MONOGRAMME.

MONOCLE, s. m. (*Optique.*) on appelle ainsi quelquefois les petites lunettes ou lorgnettes qui ne servent que pour un seul œil, de *μόνος*, seul, & *oculus*, œil. *Voyez* LUNETTE, LORGNETTE, BINOCLE.

MONOCORDE, s. m. (*Luth.*) est un instrument qui a été imaginé pour connoître par son moyen la variété & la proportion des sons de musique. *Voy.* TON.

Le *monocorde*, selon Boëce, est un instrument qui a été inventé par Pithagore pour mesurer géométriquement ou par lignes les proportions des sons.

Le *monocorde* ancien étoit composé d'une regle divisée & subdivisée en plusieurs parties, sur laquelle il y avoit une corde de boyau ou de métal médiocrement tendue sur deux chevalets par ses extrémités; au milieu de ces deux chevalets il y en avoit un autre mobile par le moyen duquel, en l'appliquant aux différentes divisions de la ligne, on trouvoit en quels rapports les sons étoient avec les longueurs des cordes qui les rendoient.

On appelle aussi le *monocorde regle harmonique* ou *canonique*, parce qu'elle sert à mesurer le grave & l'aigu des sons.

Ptolomée examinoit ces intervalles harmoniques avec le *monocorde*. *Voyez* REGLE, GRAVITÉ, &c.

Il y a aussi des *monocordes* qui ont diverses cordes & plusieurs chevalets immobiles, mais qui peuvent être tout suppléés par le seul chevalet mobile, en le promenant sous une nouvelle corde qu'on met au milieu, qui représente toujours le son entier ou ouvert, correspondant à toutes les divisions qui sont sur les autres chevalets.

Lorsque la corde est divisée en deux parties égales, de façon que ses parties soient comme 1 à 1, on les appelle *unisson*; si elles sont comme 2 à 1, on les nomme *octave* ou *diapason*; comme 2 à 3, quinte ou diapente; comme 4 à 3, quarte ou diatesseron; comme 5 à 4, diton ou tierce majeure; comme 6 à 5, demi-diton ou tierce mineure; enfin comme 24 à 25, demi diton ou dièse. *Voyez* UNISSON, OCTAVE, DIAPASON, DIAPENTE, DIATESSERON, &c. Le *monocorde*, ainsi divisé, étoit ce qu'on appelloit proprement un système, & il y en avoit de plusieurs especes, suivant les divisions du *monocorde*. *Voyez* SYSTÈME.

Le docteur Wallis a donné dans les *Transactions philosophiques*, la division du *monocorde*; mais cet instrument n'est plus en usage, parce que la musique moderne ne demande pas de pareille division.

Monocorde est aussi un instrument de musique qui n'a qu'une seule corde, telle qu'est la trompette marine. *Voyez* CORON & TROMPETTE. Le mot est grec, *μονόχορδον* de *μόνος*, *seul*, & *χορδὴ*, *corde*.

MONOCROME, s. m. (*Peinture.*) d'une seule couleur. *Voyez* CAMAYEUX, CLAIR OBSCUR. Ce mot est composé du grec *μόνος*, *seul*, & de *χρῶμα*, *couleur*.

MONOCROTON, s. m. (*Hist. anc.*) vaisseau à un banc de rames de chaque côté. On l'appelloit aussi *moneris*: ce n'étoit donc pas, comme on le pourroit croire, une barque qu'un seul homme pût gouverner.

MONOCULE, s. m. *terme de chirurgie*, bandage pour la fistule lacrymale & autres maladies qui affectent un œil. Il se fait avec une bande longue de trois aunes, large de deux doigts, roulée à un globe qu'on tient de la main opposée à la partie malade; c'est-à-dire, que pour appliquer cette bande sur l'œil droit, le globe est dans la main droite, & l'on tient le bout avec la main gauche, & *vice versâ*. On applique le bout de la bande à la nuque, & l'on fait un circulaire qui passe sur le front, & vient engager le bout de la bande; on descend ensuite sous l'oreille du côté malade, & on passe obliquement sur la joue au-dessous de l'œil, sur la racine du nez, sur le pariétal opposé, & à la nuque; le troisieme tour de bande forme un doloire avec le second; le quatrieme en fait un sur le troisieme, & on finit par quelques circulaires au-tour de la tête. Ce bandage est contentif, & suppose l'application de l'appareil convenable. Son nom lui vient du grec, *μόνος*, *solus*, *unicus*, seul, unique, & du latin, *oculus*, œil. *Voyez fig.* 4. *Pl. XXVII.*

Un mouchoir en triangle est aussi-bon & est moins embarrassant que ce bandage. (*T*)

MONOCULES, (*Géogr.*) peuples qui n'avoient qu'un œil, au rapport d'Hérodote, de Ctésias & de quelques autres auteurs. Ces *Monocules* fabuleux étoient les Scythes, qui tirant continuellement de l'arc, tenoient toujours un œil fermé pour viser plus juste. Il n'y a jamais eu de peuples qui n'eussent en réalité qu'un œil. Les Cynocéphales qu'on a pris pour des hommes, sont des singes d'Afrique à longue queue; & ces peuples, qui passoient pour avoir des piés si larges, sont les habitans de la zone glaciale, qui marchent sur des raquettes pour franchir les neiges dont leur pays est presque toujours couvert; mais l'ignorance & la barbarie peuvent faire renaître les *Monocules*. (*D. J.*)

MONODIE, s. f. (*Littér.*) *μονῳδία*, dans l'ancienne poésie grecque, sorte de lamentation ou de chanson lugubre qu'on chantoit à voix seule, comme l'indique assez ce mot formé du grec *μόνος*, *seul* & *ᾠδὴ*, *chant*.

MONOEMUGI, (*Géog.*) royaume d'Afrique, dans la basse Ethiopie. Luyts le divise en cinq portions, qui sont l'empire de *Monoémugi*, celui de Monomotapa, la Cafrerie, le royaume de Congo & celui de Biafara. Il a au nord le royaume d'Alaba, à l'orient le Zanguebar, au midi le royaume des Borores, & à l'occident celui de Macoco.

Ce pays comprend en partie les montagnes de la lune. Il a des riches mines d'or, d'argent dont les habitans ne tirent aucun parti. Ils sont noirs, idolâtres, sauvages, & obéissent en général à un chef que nous appellons *roi*. (*D. J.*)

MONOGAME, s. m. (*Jurispr.*) terme de droit, qui signifie *celui qui n'a eu qu'une femme*. *Voyez* ci-dessous MONOGAMIE.

MONOGAMIE, s. f. (*Jurisprud.*) état de celui ou de celle qui n'a qu'une femme ou qu'un mari, ou qui n'a été marié qu'une fois. *Voyez* MARIAGE, BIGAMIE, &c. ce mot est composé de *μόνος*, *seul*, *unique*, & de *γάμος*, *mariage*.

MONOGRAMME, s. m. (*Monnoies. Inscriptions. Médailles.*) caractere composé d'un chiffre, formé de plusieurs lettres entrelacées. Ce caractere ou chiffre étoit autrefois une abréviation de nom, & servoit de signe, de sceau, ou d'armoiries.

La signature avec des *monogrammes* étoit fort en usage au vij. & viij. siecles. Charlemagne se servoit du *monogramme* dans ses signatures, comme une infinité de titres de ces tems-là le justifient, il le fit même graver sur un calice dont Louis-le-Débonnaire, ou plûtôt le foible, fit présent à S. Médard, ainsi que l'assure l'auteur de la translation de saint Sébastien; *calicem cum patera patris sui magni Caroli* monogrammate *insignita*. L'on commença pour-lors, à l'imitation de l'empereur, à se servir en France plus fréquemment du *monogramme*. Eginard rapporte que Charlemagne ne savoit pas écrire; qu'il tenta sans succès de l'apprendre dans un âge avancé, & que son ignorance fut cause qu'il se servit pour sa signature du *monogramme*, qui étoit facile à former, *ut imperitiam hanc, honesto ritu suppleret*, monogrammatis *usum*, *loco proprii signi invexit*. Nombre d'évêques de ce tems-là étoient obligés de se servir du *monogramme* par la même raison.

On trouva aussi le *monogramme* de Charlemagne sur les monnoies de ce prince, & c'est une preuve que Charles-le-Chauve n'a pas été le premier, comme l'a cru le pere Sirmond, qui ait ordonné qu'on mît son *monogramme* sur les monnoies, il ne sert de rien pour défendre l'opinion du savant jésuite, de dire qu'il a seulement prétendu que Charles-le-Chauve étoit le premier, qui avoit ordonné par un édit, qu'on marquât les monnoies avec son *monogramme*, puisqu'il est certain que sans l'ordre exprès du souverain, on ne s'avise jamais de toucher à la marque de la monnoie, qui est une chose sacrée. Sous la seconde race de nos rois, on mit presque toujours le *monogramme* du prince sur la monnoie, & cette coutume dura jusques sous le roi Robert. Du Cange s'est donné la peine de recueillir les *monogrammes* des rois de France, des papes, & des empereurs.

Mais l'objet le plus intéressant des *monogrammes*, est relatif aux médailles. Le pere Hardouin prétend qu'ils désignent les différens tributs qu'on payoit à l'empereur, du dixieme, du vingtieme, du trentieme, du quarantieme, & du cinquantieme. Selon lui, I marque le dixieme denier, K le vingtieme, M le quarantieme. De même le

simple

-emple X dénote le dixieme, XX le vingtieme, XXX le trentieme, XXXX le quarantieme; mais ce sentiment est abandonné de tous les savans.

Il seroit plus raisonnable de conjecturer que ces lettres dénotent le prix de la monnoie, que l'I ou l'X marquent, si vous voulez, des oboles, ou semblables petites monnoies du pays, le K ou les XX vingt, &c. comme on voit sur les ochavo d'Espagne, où le VIII. marque maravedis.

Nous avons dans le bas-Empire des *monogrammes* de villes, & de fleuves, comme de Ravenne, du Rhône, & de quelques autres que M. du Cange a recueillis: & dans les modernes nous avons des *monogrammes* de noms, comme on le peut voir dans Strada.

Il ne faut pas croire pour cela que les *monogrammes* soient particuliers au bas-Empire; les médailles antiques des rois & des villes sont chargées quelquefois de plusieurs *monogrammes* différens, sur le même revers. Il y en a de simples qu'on devine sans peine, mais la plûpart sont encore inconnues aux plus éclairés.

Il est donc souvent fort difficile d'expliquer ces sortes de lettres à plusieurs branches, renfermant un mot entier qui est ordinairement le mot de la ville ou du prince, ou de la déité représentée sur la médaille, quelquefois encore l'époque de la ville, ou du regne, du prince pour qui elle a été frappée. On en trouve grande quantité, principalement sur les médailles greques.

Les *monogrammes* sont parfaits, quand toutes les lettres qui composent le mot y sont exprimées; tel est celui du Rhône dans la médaille de Justin, celui de Ravenne, & semblables; telles sont les monnoies de Charlemagne & de ses descendans, où le revers porte *Carolus* en *monogramme*. Ils sont imparfaits quand il n'y a qu'une partie des lettres imprimées; tel est celui de la ville de Tyr, où l'on ne trouve que la tige du T, qui est la massue d'Hercule, divinité tutélaire des Tyriens: le *monogramme* de cette ville est aussi souvent figuré par Y.

Il faut prendre garde à ne pas confondre les *monogrammes* avec les contre-marques des médailles. Les contre-marques sont toujours enfoncées, parce qu'elles sont frappées après la médaille battue; les *monogrammes* battus en même tems que la médaille, y font plûtôt un petit relief. Pour les découvrir sûrement il faut beaucoup de sagacité, & une grande attention au lieu & au tems où la médaille a été frappée, à toutes les lettres qu'on peut former des différens jambages qu'on y découvre, & aux lettres qui sont répétées, où les mêmes traits servent deux ou trois fois. Tel est le *monogramme* de Justinien sur le revers d'une médaille grecque de Césarée, où la premiere branche qui fait I sert trois fois dans le mot ΙΟΥСΤΙΝΙΑΝΟС. Le C & la lettre N servent deux fois. Les lettres uniques qui marquent le nom des villes, comme Π Paphos, Σ Samos, &c. ne doivent point être comptées parmi les *monogrammes*, ce sont de vraies lettres initiales. (*D. J.*)

MONOGRAMME, (*Peint. anc.*) en grec *monogrammos*, en latin *monogrammus* dans Cicéron. Il faut entendre par ce mot de simples esquisses, des desseins où il n'y a que le trait, que nous appellons nous-mêmes aujourd'hui des *traits*, & c'est en ce sens que Cicéron disoit, que les dieux d'Epicure comparés à ceux de Zénon, n'étoient que des dieux *monogrammes* & sans action; ce n'étoit pour ainsi dire que des ébauches de divinités. M. l'abbé d'Olivet, qui montre beaucoup de sagacité & de justesse dans l'interprétation des auteurs anciens, s'est trompé néanmoins en prenant le *monogramme* pour une figure d'un seul trait, il falloit plûtôt dire une figure au simple trait. La définition de Lambin, fondée sur celle que Nonius Marcellus avoit déja donnée, est plus conforme à la pratique de l'art. *Monogramme*, dit-il, est un ouvrage de peinture qui ne fait que de naître sous la main de l'artiste, où l'on ne voit que de simples traits, & où l'on n'a pas encore appliqué la couleur, *quod solis lineis informatum & descriptum est, nullis dum coloribus adhibitis*. *Voyez* TRAITS. (*D. J.*)

MONOLOGUE, s. m. (*Belles-Lettres.*) scene dramatique où un personnage paroît & parle seul. *Voyez* SOLILOQUE. Ce mot est formé du mot grec *monos*, *seul*, & de *logos*, *discours*.

MONOMACHIE, s. f. (*Hist. mod.*) en grec *monomachia*, *duel*, combat singulier d'homme à homme. *Voyez* DUEL. Ce mot vient de *monos*, *seul*, & de *machè*, *combat*.

La *monomachie* étoit autrefois permise & soufferte en justice pour se laver d'une accusation & même elle avoit lieu pour des affaires purement pécuniaires, elle est maintenant défendue. *Voyez* COMBAT. Alciat a écrit un livre *de monomachiâ*.

MONOME, s. m. *en Algebre*, quantité qui n'est composée que d'une seule partie ou terme, comme *ab*, *aab*, *aaabb*; on l'appelle ainsi pour la distinguer du *binome*, qui est composé de deux termes, comme *ab + cd*, &c. *Voyez* QUANTITÉ, BINOME; TERME, &c.

MONOMOTAPA, (*Géogr.*) royaume d'Afrique, qui comprend toute la terre ferme qui est entre les rivieres Magnice & Cuama, ou Zambeze. M. de Lisle borne les états du *Monomotapa* par ces deux rivieres, & à l'orient par la mer.

Cet état est abondant en or & en éléphans: le roi qui le gouverne est fort riche, & étend presque son domaine jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Il a sous lui plusieurs autres princes tributaires, dont il éleve les enfans à sa cour, pour contenir les peres sous son obéissance: c'est un trait de politique des plus adroits & des mieux imaginés. (*D. J.*)

MONOPETALE, *en Botanique*, terme qui se dit des fleurs qui n'ont qu'une pétale indivise ou une seule feuille.

MONOPHAGIES, (*Antiquit. greq.*) fête en l'honneur de Neptune chez les Eginetes, en grec, *monophagia*; on appelloit *Monophages* ceux qui célébroient cette fête, parce qu'ils mangeoient ensemble sans avoir aucun domestique pour les servir; il n'étoit permis qu'aux seuls citoyens & aubains de l'île d'Egine d'y pouvoir assister. *Voyez* Poter, *Archeol. græc. liv. II. c. xx. tom. I pag.* 364. (*D. J.*)

MONOPHYSITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donne en général à toutes les sectes du levant qui n'admettent qu'une nature en Jesus-Christ; ce mot vient du grec *monos*, *seul*, *unique*, & de *physis*, *nature*.

On designe pourtant plus particulierement par cette dénomination les sectateurs de Severe & de Pierre le Foulon. Jacques de Zanzale, syrien, releva cette secte, & de son nom ils furent appellés *Jacobites*. *Voyez* JACOBITES.

MONOPODE, s. m. (*Littérat.*) *monopodium*, table à un seul pié; ces sortes de tables étoient d'usage pour manger. Dans le tems du luxe des Romains on en faisoit de bois d'érable, quelquefois de bois de citre, soutenues par un seul pié d'ivoire bien travaillé; on les vendoit un prix exhorbitant, sur-tout si le bois de citre étoit de différentes couleurs naturelles; c'est ce que nous apprennent Horace, Martial, Juvénal, Pline & Séneque. Cicéron en avoit une qui coûtoit deux cens mille sesterces, les quatre sesterces, selon dom Bernard, valoient sept sols & demi d'Angleterre. (*D. J.*)

MONOPOLE, s. m. (*Jurisprud.*) est le trafic illicite & odieux que fait celui qui se rend seul le maître d'une sorte de marchandise, pour en être le seul vendeur, & la mettre à si haut prix que bon lui semble, ou bien en surprenant des lettres du prince, pour être autorisé à faire seul le commerce d'une certaine sorte de marchandise, ou enfin lorsque tous les marchands d'un même corps sont d'intelligence pour enchérir les marchandises ou y faire quelque altération.

Ce terme vient du grec *monos* & *polein*, qui signifie *vendre seul*; il étoit si odieux aux Romains, que Tibere, au rapport de Suétone, voulant s'en servir, demanda au sénat la permission de le faire, parce que ce terme étoit emprunté du grec.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on voit des *monopoles*, puisqu'Aristote en ses *Politiques*, *liv. I. ch. vij*, dit que Talès, milésien, ayant prévû, par le moyen de l'Astrologie, qu'il y auroit abondance d'olives, l'été suivant ayant recouvré quelque peu d'argent, il acheta & arrha toutes les olives qui étoient à l'entour de Milet & de Chio à fort bas prix, & puis les vendit seul, & par ce moyen fit un gain considérable.

Pline, *liv. VIII.* de son *Histoire naturelle*, dit en parlant des hérissons, que plusieurs ont fait de grands profits pour avoir tiré toute cette marchandise à eux.

Chez les Romains le crime de *monopole* étoit puni par la confiscation de tous les biens, & un exil perpétuel, comme on voit en la loi unique, au code *de monop.* l'empereur Charles-Quint ordonna la même chose en 1548.

François I. fut le premier de nos rois qui défendit les *monopoles* des ouvriers, sous peine de confiscation de corps & de biens. *Voyez l'ordonnance de* 1539. *article* CXCI.

Il y a nombre d'autres reglemens qui ont pour objet de prévenir ou réprimer les *monopoles*.

Comme il n'y a rien de plus nécessaire à la vie que le blé, il n'y a point aussi de *monopole* plus criant que celui des marchands & autres personnes qui se mêlent d'acheter du blé pour le revendre plus cher. *Voyez* BLÉ, COMMERCE, GRAINS.

Sur les *monopoles* en général, voyez Barberius, *in viatorio juris*, *tit. de colleg. illicitis & monopoliis*; Francis-cus

eus Lucanus, *in suo tractatu celeberrimo in secundâ parte principali de casibus bonorum publicandorum*; Damhouderius, *in enchiridio proxeos rerum criminalium*. (*A*)

MONOPOLI, (*Géogr.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché suffragant de Bari, mais exempt de sa jurisdiction. Elle est sur le golfe de Venise, à 9 lieues S. E. de Bari, 3 S. E. de Polignano. *Long.* 35. 2. *lat.* 41. 10. (*D. J.*)

MONOPTERE, s. m. (*Hist. anc.*) sorte de temple chez les anciens, qui étoit de figure ronde & sans murailles pleines, ensorte que le dôme qui le couvroit n'étoit soutenu que par des colonnes posées de distance en distance; ce mot est composé de μόνος, *seul*, & de πτερὸν, *aile*, comme qui diroit, bâtiment composé d'une *seule aile*. *Voyez* TEMPLE.

MONORIME, s. m. (*Litt.*) ouvrage de poésie dont les vers sont tous sur la même rime. *Voyez* RIME. Ce mot est formé du grec μόνος, *seul*, & de ῥυθμὸς, *harmonie* ou *rime*.

On prétend que les *monorimes* ont été inventés par un ancien poëte françois nommé *Léonius* ou *Léoninus*, qui adressa des vers latins *monorimes* au pape Alexandre III. on leur donna enfin aussi le nom de *vers Léonins*. *Voyez* LÉONIN.

Les *monorimes* ont été bannis avec raison de la poésie latine; nous en avons quelques exemples dans la françoise, où, pour peu qu'on ait l'oreille délicate, on est fatigué de ce retour perpétuel des mêmes sons.

MONOSTIQUE, s. m. (*Litt.*) petit morceau de poésie consistant en un seul vers. Ce nom est formé du grec μόνος, *seul*, & de στίχος, *vers*. *Voyez* VERS.

MONOSYLLABE, s. m. (*Gram.*) qui n'est que d'une syllabe, comme *roi*, *yeux*, *dont*. Une langue qui abondera en *monosyllabes* sera prompte, énergique, rapide, mais il est difficile qu'elle soit harmonieuse; on peut le démontrer par des exemples de vers où l'on verra que plus il y a de *monosyllabes*, plus ils sont durs. Chaque syllabe isolée & séparée par la prononciation fait une espece de choc; & une période qui en seroit composée imiteroit à mon oreille le bruit désagréable d'un polygone à plusieurs côtés, qui rouleroit sur des pavés. Quelques vers heureux, tels que celui de Malherbe,

Et moi je ne vois rien, quand je ne la vois pas,

ne prouvent rien contre la généralité de mon observation. Jamais Racine ne se seroit pardonné celui-ci,

Le ciel n'est pas plus pur que le fond de son cœur,

sans le charme de l'idée qui l'a fait passer sur la cacophonie de *pas*, *plus*, *pur*.

MONOTHÉLITES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) anciens hérétiques, qui tiroient leur origine des Eutychiens, & furent ainsi nommés parce qu'ils ne reconnoissoient qu'une seule volonté en Jesus-Christ. *Voyez* EUTYCHIEN. Ce mot est grec, & composé de μόνος, *seul*, & de θέλω, *vouloir*.

L'opinion des *Monothélites* prit naissance en 630, & fut protégée par l'empereur Heraclius. Ils ne différoient en rien des Séveriens acéphales. *Voyez* SÉVERIEN.

Ils admettoient bien à la vérité deux volontés en Jesus-Christ, considéré en tant qu'ayant deux natures en sa personne; mais des deux ils n'en faisoient qu'une, par rapport à l'union des deux natures; regardant comme absurde qu'une même personne pût avoir deux volontés libres & distinctes. *Voyez* PERSONNE.

Ils furent condamnés par le sixieme concile général, comme tendans à dégrader la perfection de la nature humaine en Jesus-Christ, en lui refusant une volonté & une opération qui lui fût propre. Ce concile déclara qu'il est de foi qu'on doit distinguer en Jesus-Christ deux volontés & deux opérations, qui ne sont point confondues l'une dans l'autre, mais subordonnées l'une à l'autre; savoir la volonté humaine à la divine. *Voy.* THEANDRIQUE.

Il est bon d'observer 1°. que par le mot d'*opération*, les *Monothélistes* n'entendoient pas ou un acte, ou une faculté, mais l'un & l'autre en même tems, donnant au mot d'*opération* un sens plus étendu qu'à celui de *volonté*; parce qu'*opération* comprend en général non-seulement tout acte, mais encore toute faculté d'agir, au lieu que le terme *volonté* marque seulement un certain genre d'opération & de faculté.

2°. Que quoiqu'ils ne reconnussent en Jesus-Christ qu'une opération ou qu'une volonté, ils n'expliquoient pas tous leurs sentimens d'une maniere uniforme. Les uns n'admettoient en Jesus-Christ qu'une puissance uniforme d'agir. Les autres au contraire, excluoient entierement cette puissance de la nature humaine, parce qu'ils croyoient, comme les Eutychiens, qu'elle avoit été comme absorbée dans la nature divine au moment de l'union hypostatique. D'autres pensoient que les facultés humaines étoient pour lors restées dans le Verbe, mais qu'elles y étoient demeurées comme mortes, n'ayant d'elles-mêmes nulle action, & n'agissant que comme des instrumens par l'impulsion de la volonté divine, d'où ils concluoient que pour les deux natures, il n'y avoit qu'une seule & unique opération. D'autres enfin admettoient en Jesus-Christ deux opérations, mais confondues l'une dans l'autre, & si bien mêlées, qu'elles n'en faisoient plus qu'une, à-peu-près comme les Eutychiens, de deux natures n'en composoient qu'une, qu'ils comparoient à l'homme, composé de deux substances unies ensemble. Avec tant de variations & d'équivoques, il n'est point étonnant que les *Monothélites* en aient imposé aux empereurs, & même au pape Honorius, qui n'apperçut pas d'abord tout le venin de cette hérésie. (1)

MONOTONIE, s. f. (*Litt.*) défaut de variation ou d'inflexion de voix. Prononciation d'une longue suite de paroles sur un même ton. *Voyez* PRONONCIATION. La *monotonie* dans un orateur est un très-grand défaut, & qui marque communément qu'un homme ne sait pas ce qu'il dit.

Dans la déclamation, la *monotonie* est opposée à un autre défaut, qu'on nomme *chanter les vers*, c'est-à-dire, les prononcer en s'arrêtant régulierement à chaque hemistiche, soit que le sens l'exige, soit qu'il ne l'exige pas, & à en prononcer les finales avec la même inflexion de voix.

MONOTRIGLYPHE, s. m. *terme d'Architec.* qui signifie l'espace d'un seul triglyphe entre deux pilastres ou deux colonnes.

MONS, (*Géog.*) ancienne, grande & forte ville des Pays-bas, capitale du Hainaut autrichien. *Mons* s'appelle en latin *Mons Hannoniæ*, & en flamand *Berghen in Henegouw*. Alberon, fils de Clodion, commença à bâtir dans cet endroit, en 449, une forteresse qu'on nomma *Mons Castrilocius*; voilà l'origine de cette ville qui a été plusieurs fois prise & reprise depuis le duc d'Albe, en 1572, jusqu'à nos derniers jours. Elle appartient encore à la maison d'Autriche jusqu'à ce que les François la lui enlevent.

Elle est en partie sur une montagne, & partie dans la plaine, dans un terroir marecageux sur la Trouille, à 2 lieues de S. Guilhain, dont les écluses la défendent, à 7 lieues de Valenciennes & de Tournay, 4 de Maubuge, 12 N. E. de Cambray, 15 O. de Namur, 50 N. E. de Paris. *Long.* 21. 34. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

MONS, *la prévôté de* (*Géog.*) elle portoit autrefois le nom de comté, qui lui fut donné par Charlemagne, lorsqu'il la démembra du royaume d'Austrasie. Cette prévôté comprend sept villes, savoir Mons, Soignies, Lessine, Chievres, S. Guilhain, Hall, & Roeux. On y compte aussi 91 bourgs ou villages, & quelques abbayes. (*D. J.*)

MONSAUNIS, LES (*Géog.*) peuples sauvages de l'Amérique septentrionale aux environs du fort Nelson. Ils tuent beaucoup de castors, & quelques-uns de très-noirs, couleur rare dans cet animal. Ils vendent toutes leurs pelleteries aux Anglois. (*D. J.*)

MON-

(1) Les preuves que les Monothélites donnoient, avoient des grandes apparences du vrai. C'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'ils surprissent, & en imposassent aux savans mêmes de ces tems. Mais elles ne surprirent pas le Pape Honorius, jusqu'au point de le faire prévariquer contre la foi Catholique. Saint Maxime grand Théologien, & Martyr reconnoit une vraie catholicité dans les lettres que ce Pontife avoit écrites: la preuve en est consignée dans une lettre que ce Saint écrivit à Marin, & dans le dialogue qu'il fit contre Pyrrhus. Le grand Petau, Sirmonde, & Bellarmin reconnurent pareillement les écrits d'Honorius comme orthodoxes: il est vrai que ce Pape poussa trop loin sa connivence avec ces hérétiques, quand il défendit qu'on se servît des termes, *deux opérations*, deux volontés en Jesus-Christ, quoique cette prohibition n'eût pour objet que d'éviter le scandale des simples, comme il l'atteste lui-même dans la lettre qu'il écrivit à Sergius: ce qui flétrit sa réputation dans l'esprit des saints Peres du sixieme Concile œcuménique, & de quelques-uns de ses successeurs dans le siege apostolique. Et s'ils la condamnerent, ce fut à cause de cette même connivance, ou pour être tombé dans le Monothélisme par erreur de fait, n'étant pas ces saints Peres suffisamment instruits du vrai sens que les écrits de ce Pape renfermoient, ou ayant été surpris par des faux bruits, injustement répandus dans le monde, qui lui avoient attiré une mauvaise réputation contre sa catholicité. (*W*)

MONSEIGNEUR, MESSEIGNEURS; *au pluriel*, (*Hist. mod.*) titre d'honneur & de respect dont on use lorsqu'on écrit ou qu'on parle à des personnes d'un rang ou d'une qualité auxquelles l'usage veut qu'on l'attribue. Ce mot est composé de *mon* & de *seigneur*. On traite les ducs & pairs, les archevêques & évêques, les présidens au mortier de *monseigneur*. Dans les requêtes qu'on présente aux cours souveraines, on se sert du terme *monseigneur*.

Monseigneur, dit absolument, est la qualité qu'on donne présentement au dauphin de France; usage qui ne s'est introduit que sous le regne de Louis XIV. auparavant on appelloit le premier fils de France *monsieur le dauphin*.

MONS CASIUS, (*Géog. anc.*) il y a deux célebres montagnes de ce nom: la premiere séparoit l'Egypte de la Palestine, à 37 milles, c'est-à-dire, à environ 12 lieues de Péluse. C'est sur cette montagne, dit Strabon, que repose le corps du grand Pompée, & on y voit le temple de Jupiter surnommé *Casius*. Ce fut près de cet endroit que Pompée ayant été trompé par les Egyptiens, fut indignement égorgé. Pline & Dion Cassius assurent la même chose.

L'autre *mont Casius* étoit une montagne de Syrie près de Séleucie. Pline, *liv. V. ch. xxij.* dit qu'elle est si haute, qu'en pleine nuit, trois heures avant que le soleil se leve, elle le voit, & que dans un petit circuit de sa masse elle montre également le jour & la nuit; c'est-à-dire qu'il est déja jour pour la partie du sommet qui est vis-à-vis du soleil, tandis que la partie qui est derriere & le bas de la montagne ont encore l'obscurité de la nuit. Solin, *chap. xxxvj.* & Martianus Capella, *liv. VI.* copient la même singularité.

Jupiter avoit encore un temple sur cette montagne sous le nom de *Jupiter Casius*, Ζευς Κασιος. Diverses médailles de Séleucie portent le *mont Casius* avec ces mots Σελευκεων τ Πιεριας Ζευς Κασιος, c'est-à-dire, des habitans de Seleucie, surnommé *Pierie* de Syrie, Jupiter Casius. Le maître des dieux est figuré sur ces médailles, par une grosse pierre ronde coupée par la moitié, avec l'inscription que nous venons de citer Ζευς Κασιος. Son temple du *mont Casius* en Syrie, est représenté sur une médaille de Trajan. Il n'étoit pas fort éloigné d'Antioche, puisque, au rapport de Pline, *liv. IV. ch. xij.* les habitans de cette ville alloient y célébrer, toutes les années, une fête en l'honneur de Triptoleme, qu'ils regardoient comme un héros. Il y avoit une autre montagne située vis-à-vis du mont Casius, de Séleucie; c'est l'*anti-Casius* de Strabon. Plusieurs géographes écrivent *Cassius*.

Le culte de Jupiter Casius n'étoit pas seulement établi sur les deux montagnes dont nous venons de parler, mais encore à Cassiope, ville de l'île de Corcyre, aujourd'hui Corfou, située au cap le plus occidental de cette île, & le plus voisin de la terre ferme. Il n'y a plus à présent qu'un couvent de caloyers, & un port qu'on nomme *Porto-Cassopo*. C'est le premier endroit de la Grece où Néron ait abordé en venant d'Italie, *ut primum Cassiopem trajecit*, dit Suétone, *statim ad aram Jovis Casii cantare auspicatus est*. Le type de ce Jupiter Casius se voit sur différentes médailles des Corcyréens; il y paroît à demi-nud, assis, le sceptre à la main droite, & la main gauche posée sur ses genoux, avec cette légende Ζευς Κασιος. L'autre côté représente tantôt la tête de la nymphe Corcyre, qui avoit donné son nom à l'île; tantôt la tête d'un empereur, comme d'Antonin Pie, de Septime Sévere, de Caracalla, *&c.* Tantôt enfin une figure d'homme debout en habit long, sous une voûte soutenue par deux colonnes avec le mot Αγυιευ. (*D. J.*)

MONSIEUR, *au pluriel* MESSIEURS, (*Hist. mod.*) terme ou titre de civilité qu'on donne à celui à qui on parle, ou de qui on parle, quand il est de condition égale, ou peu inférieure. *Voyez* SIEUR. Ce mot est composé de *mon* & de *sieur*. Borel dérive ce mot du grec κυριος, qui signifie *seigneur* ou *sire*, comme si on écrivoit *moncyeur*.

Pasquier tire l'étymologie des mots *sieur* & *monsieur* du latin *senior*, qui signifie *plus âgé*; les Italiens disent *signor*, & les Espagnols *señor*, avec l'n tildé, qui équivaut à *ng* dans le même sens, & d'après la même étymologie; les adresses des lettres portent à *monsieur*, *monsieur*, *&c.* L'usage du mot *monsieur* s'étendoit autrefois plus loin qu'à présent. On le donnoit à des personnes qui avoient vécu plusieurs siecles auparavant; ainsi on disoit *monsieur S. Augustin* & *monsieur S. Ambroise*, & ainsi des autres saints, comme on le voit dans plusieurs actes imprimés & manuscrits, & dans des inscriptions du xv. & du xvj. siecles. Les Romains, du temps de la république ne connoissoient point ce titre, qu'ils eussent regardé comme une flatterie, mais dont ils se servirent depuis, employant le nom de *dominus* d'abord pour l'empereur, ensuite pour les personnes constituées en dignité: dans la conversation ou dans un commerce de lettres, ils ne se donnoient que leur propre nom; usage qui subsista même encore après que César eut réduit la république sous son autorité. Mais la puissance des empereurs s'étant ensuite affermie dans Rome, la flatterie des courtisans qui recherchoient la faveur & les bien-faits des empereurs, inventa ces nouvelles marques d'honneur. Suétone rapporte qu'au théâtre un comédien ayant appellé Auguste *seigneur*, ou *dominus*, tous les spectateurs jetterent sur cet acteur des regards d'indignation, ensorte que l'empereur défendit qu'on lui donnât davantage cette qualité. Caligula est le premier qui ait expressément commandé qu'on l'appellât *dominus*. Martial, lâche adulateur d'un tyran, qualifie Domitien *dominum deumque nostrum*; mais enfin, des empereurs ce nom passa aux particuliers. De *dominus* on fit *dom*; que les Espagnols ont conservé, & qu'on n'accorde en France qu'aux religieux de certains ordres.

Monsieur dit absolument, est la qualité qu'on donne au second fils de France, au frere du roi. Dans une lettre de Philippe de Valois, ce prince, parlant de son prédécesseur, l'appelle *monsieur* le roi. Aujourd'hui personne n'appelle le roi *monsieur*, excepté les enfans de France. *Voyez* SIRE.

MONSOL, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Macoco, ou d'Anzico, dont elle est la capitale. De-là tous les peuples qui habitent ce royaume se nomment *Monsolos*. (*D. J.*)

MONSONI, *ou* MONSIPI, (*Géogr.*) grand fleuve de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle France. Il a son embouchure au fond de la baie d'Hudson par les 31d. 20 *de lat.* N. (*D. J.*)

MONSON, s. m. (*Marine.*) ce mot vient des Arabes; c'est le nom qu'on donne à un vent reglé, qui regne en certains parages sur la mer des Indes cinq ou six mois de suite sans varier, & qui souffle ensuite cinq ou six autres, mais du côté opposé. *Voy.* VENT & MOUSSONS.

MONOSPERMALTHÆA, (*Botan.*) genre de plante de la fabrique de M. Danty d'Isnard, dans les mémoires de l'acad. royale des Sciences, *ann.* 1721. Il a formé ce nom des mots grecs μονος, *seul*, σπερμα, *semence*, αλθαια, *guimauve*, parce que cette plante ressembla en quelque maniere à la guimauve, & que l'unique capsule qui succede à chacune de ses fleurs ne contient qu'une seule semence.

La *monospermalthæa*, selon ce botaniste, est un genre de plante à fleur complette, polypétale, réguliere & hermaphrodite, contenant l'ovaire. Cette fleur est ordinairement de cinq pétales disposés circulairement, & contenus dans un calice découpé en autant de pointes. L'ovaire qui s'éleve du fond du calice devient, après que la fleur est passée, une capsule monosperme. Les fleurs naissent par pelotons le long de la partie supérieure de la tige & des branches. Les feuilles sont à queues & dentelées.

Je ne suivrai pas M. d'Isnard dans sa description, parce qu'elle ne renferme rien de curieux, outre que sa plante étoit déja connue sous le nom de *althæa similis flore luteo*, *monospermate*. (*D. J.*)

MONSTERBERG *ou* MUNSTERBERG, (*Géog.*) ville de la basse Silésie dans la province de même nom. Elle a été fondée par l'Empereur Henri II qui fit bâtir en ce lieu un monastere, d'où elle fut appellée *Monsterberg*. Elle est à 5 milles N. E. O. de Glatz, & S. de Breslau. *Long.* 34. 56. *lat.* 50. 38.

MONSTRE, s. m. (*Botan.*) on nomme *monstres* en Botanique des singularités qui sont hors du cours ordinaire. Par exemple, des feuilles qui naissent de l'intérieur d'autres feuilles; des fleurs du milieu desquelles sort une tige qui porte une autre fleur; des fruits qui donnent naissance à une tige, dont le sommet porte un second fruit semblable, *&c.* (*D. J.*)

MONSTRE, s. m. (*Zoolog.*) animal qui naît avec une conformation contraire à l'ordre de la nature, c'est-à-dire avec une structure de parties très-différentes de celles qui caractérisent l'espece des animaux dont il sort. Il y a bien de sortes de *monstres* par rapport à leurs structures, & on se sert de deux hypotheses pour expliquer la production des *monstres*: la premiere suppose des œufs originairement & essentiellement monstrueux: la seconde cherche dans les seules causes accidentelles la raison de toutes ces conformations.

S'il n'y avoit qu'une différence légere & superficielle, si l'objet ne frappoit pas avec étonnement, on ne donneroit pas le nom de *monstre* à l'animal où elle se trouveroit.

Les uns ont trop ou n'ont pas assez de certaines parties; tels sont les *monstres* à deux têtes, ceux qui sont sans bras, sans piés; d'autres pechent par la conformation extraordinaire, & bisarre par la grandeur disproportionnée, par le dérangement considérable d'une ou de plusieurs de leurs parties, & par la place singuliere que ce dérangement leur fait souvent occuper; d'autres enfin ou par l'union de quelques parties qui, suivant l'ordre de la nature & pour l'exécution de leurs fonctions, doivent toujours être séparés, ou par la désunion de quelques autres parties qui, suivant le même ordre & pour les mêmes raisons, ne doivent jamais cesser d'être unies. *M.* FORMEY.

On trouve dans les mémoires de l'académie des Sciences une longue dispute entre deux hommes célebres, qui à la maniere dont on combattoit, n'auroit jamais été terminée sans la mort d'un des combattans; la question étoit sur les *monstres*. Dans toutes les especes on voit souvent naître des animaux contrefaits, des animaux à qui il manque quelques parties ou qui ont quelques parties de trop. Les deux anatomistes convenoient du système des œufs, mais l'un vouloit que les *monstres* ne fussent jamais que l'effet de quelqu'accident arrivé aux œufs: l'autre prétendoit qu'il y avoit des œufs originairement monstreux, qui contenoient des *monstres* aussi bien formés que les autres œufs contenoient des animaux parfaits.

L'un expliquoit assez clairement comment les desordres arrivés dans les œufs faisoient naître des *monstres*; il suffisoit que quelques parties dans le tems de leur mollesse eussent été détruites dans l'œuf par quelqu'accident, pour qu'il naquît un *monstre* par défaut à un enfant mutilé; l'union ou la confusion des deux œufs ou de deux germes d'un même œuf produisoit les *monstres* par excès, les enfans qui naissent avec des parties superflues. Le premier degré des *monstres* seroit deux gemeaux simplement adhérens l'un à l'autre, comme on a vû quelquefois. Dans ceux-là aucune partie principale des œufs n'auroit été détruite. Quelques parties superficielles des fœtus déchirées dans quelques endroits & reprises l'une avec l'autre, auroient causé l'adhérence des deux corps. Les *monstres* à deux têtes sur un seul corps ou à deux corps sous une seule tête ne différeroient des premiers que parce que plus de parties dans l'un des œufs auroient été détruites: dans l'un, toutes celles qui formoient un des corps, dans l'autre, celles qui formoient une des têtes. Enfin un enfant qui a un doigt de trop est un *monstre* composé de deux œufs, dans l'un desquels toutes les parties excepté ce doigt ont été détruites. L'adversaire, plus anatomiste que raisonneur, sans se laisser éblouir d'une espece de lumiere que ce système répand, n'objectoit à cela que des *monstres* dont il avoit lui-même disséqué la plûpart, & dans lesquels il avoit trouvé des monstruosités qui lui paroissoient inexplicables par aucun désordre accidentel.

Les raisonnemens de l'un tenterent d'expliquer ces désordres; les *monstres* de l'autre se multiplierent. A chaque raison que M. Lemery alléguoit, c'étoit toujours quelque nouveau *monstre* à combattre que lui produisoit M. Winslow.

Enfin on en vint aux raisons métaphysiques. L'un trouvoit du scandale, à penser que Dieu eût créé des germes originairement monstrueux: l'autre croyoit que c'étoit limiter la puissance de Dieu, que de la restreindre à une régularité & une uniformité très-grande.

Ceux qui voudroient voir ce qui a été dit sur cette dispute, le trouveroient dans les mémoires de l'académie, *Mém. de l'acad. royale des Sciences, années* 1724, 1733, 1734, 1738 & 1740.

Un fameux auteur danois a eu une autre opinion sur les *monstres*; il en attribuoit la production aux cometes. C'est une chose curieuse, mais bien honteuse pour l'esprit humain, que de voir ce grand médecin traiter les cometes comme des abscès du ciel, & prescrire un régime pour se préserver de leur contagion. *Recherches phys.*

MONSTRUEUX, *en terme de Blason*, se dit des animaux qui ont face humaine. Bufdraghi à Luques, d'argent au dragon *monstrueux* de synople ayant tête humaine dans un capuchon alié de gueule au pié.

MONT, s. m. (*Gram.*) élévation de terre, qu'on appelle aussi *montagne*. *Voyez* MONTAGNE. *Mont* & *montagne* sont synonymes, mais on se sert rarement du premier en prose, à moins qu'il ne soit accompagné de quelque nom propre, comme le *mont* Etna, le *mont* Gibel, le *mont* Liban, le *mont* Sinai, le *mont* Atlas, le *mont* Parnasse, les *monts* Pyrénées; on ne dit point cependant les *monts* Alpes, mais les Alpes, Ste Catherine du *mont* Sinai. *Voyez* SAINTE CATHERINE.

Quoique ces deux substantifs, quant au sens, soient parfaitement synonymes, il y a cependant des occasions où, par la bisarrerie de l'usage, on doit employer l'un ou l'autre de ces deux termes sans les confondre. On dit le *mont* Caucase, le *mont* Etna, le *mont* Liban, le *mont* Apennin, le *mont* Olympe, les *monts* Krapac, &c. Il semble que le mot *mont* soit affecté aux *montagnes* fameuses par leur hauteur; cependant on dit les *montagnes* de la Lune & les *montagnes* de la Table, pour marquer cette *montagne* voisine du cap de Bonne-Espérance à la pointe méridionale de l'Afrique, quoiqu'au rapport des voyageurs ce soit une des plus hautes du monde. Enfin l'usage a voulu qu'en parlant de certaines *montagnes* on se servît de leur nom tout simple; c'est qu'on dit, *les Alpes, les Andes, les Pyrénées, les Cevennes, le Vésuve, le Stromboli, la Vesge, le Schwartzwalden, le Pic, l'Apennin.*

Chevalier de *mont* Carmel. *Voyez* CARMEL. On appelle en Italie *monts de piété* certains lieux où l'on prête de l'argent à ceux qui en ont besoin en donnant quelques nantissemens.

Ces établissemens ont été faits pour soulager la misere des pauvres qui, dans un besoin pressant d'argent, seroient forcés de vendre leurs effets à vil prix ou d'emprunter à usure. Les papes, & à leur exemple les cardinaux & autres personnes riches, ont donné de grosses sommes & des privileges à ces *monts* de piété. On y reçoit pour gages toutes sortes de meubles, bijoux, &c. Il y a des priseurs qui estiment ce qu'on apporte, sur quoi on prête jusqu'aux deux tiers du prix de l'estimation. On prête jusqu'à 30 écus pour 18 mois sans intérêt. Quand on veut une plus grande somme, on paye deux pour cent d'intérêt par an. Lorsqu'on laisse ses effets plus de 18 mois, ils sont vendus à l'encan: le *mont* prend la somme qu'il a avancée, & garde le surplus pour le rendre aux propriétaires quand ils viennent le demander. Si cependant on ne veut pas que ses meubles soient vendus, on n'a qu'à demander un renouvellement du billet, ce qu'on obtient très aisément quand la somme ne passe pas 30 écus; mais quand elle excede, on fait faire un autre billet où les intérêts échus sont comptés avec le sort principal. On croit communément que le pape Léon X. fut le premier qui autorisa cette pieuse invention par une bulle qu'il donna en 1521, mais il y fait mention de Paul II. qui l'avoit approuvée avant lui: le plus ancien *mont* de piété, dont il soit parlé dans l'histoire, est celui que l'on établit à Padoue en 1491, où l'on fit fermer douze banques des Juifs qui y exerçoient une usure excessive. A l'exemple de Rome, on a fondé des *monts* de piété dans plusieurs villes des Pays-bas, comme à Bruxelles, à Gand, à Anvers, &c.

On avoit aussi appellé en Angleterre *monts de piété* des lieux qui avoient été fondés par contribution en faveur du peuple, qui avoit été ruiné par les extorsions des Juifs.

MONTABURG, (*Géog.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves, entre Coblentz & Limpurg. *Long.* 25. 15. *lat.* 50. 20. (*D. J.*)

MONTAGE DE METIER, (*Soierie.*) c'est une manœuvre longue, difficile & pénible; elle consiste à disposer toutes les parties du métier, de maniere à exécuter l'étoffe dont le dessein est donné.

MONTAGE, *terme de Batelier*, action de celui qui remonte & facilite le *montage* de bateaux. *Ordonnances.*

MONTAGNARD, *voyez* FAUCON.

MONTAGNES, (*Hist. nat. Géographie, Physique & Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme de grandes masses ou inégalités de la terre, qui rendent sa surface raboteuse. On peut comparer les *montagnes* à des ossemens, qui servent d'appui à notre globe & lui donnent de la solidité, de même que les os dans le corps humain servent d'appui aux chairs & aux autres parties qui le composent.

Les *montagnes* varient pour la hauteur, pour la structure, pour la nature des substances qui les composent, & par les phénomenes qu'elles présentent. On ne peut donc se dispenser d'en distinguer différentes especes, & ce seroit se tromper que de les regarder toutes comme de la même nature & de la même origine.

Les sentimens des naturalistes different sur la formation des *montagnes*; quelques physiciens ont cru qu'avant le déluge la terre étoit unie & égale dans toutes ses parties, & que ce n'est que par cet événement funeste & par des révolutions particulieres, telles que des inondations, des excavations, des embrasemens souterreins que toutes les *montagnes* ont été produites, & que notre globe est devenu inégal & raboteux tel que nous le voyons. Mais les partisans de cette opinion ne font point atten-

tion

sion que l'*Ecriture-sainte* dit que les eaux du déluge allerent au-dessus du sommet des plus hautes *montagnes*, ce qui suppose nécessairement qu'elles existoient déja. En effet, il paroît que les *montagnes* étoient nécessaires à la terre dès les commencemens du monde, sans cela elle eût été privée d'une infinité d'avantages. C'est aux *montagnes* que sont dûs la fertilité des plaines, les fleuves qui les arrosent, dont elles sont les réservoirs inépuisables. Les eaux du ciel, en roulant sur ces inégalités qui forment comme autant de plans inclinés, vont porter aux vallées la nourriture si nécessaire à la croissance des végétaux : c'est dans le sein des *montagnes* que la nature a déposé les métaux, ces substances si utiles à la société. Il est donc à présumer que la providence, en créant notre globe, l'orna de *montagnes* qui fussent propres à donner de l'appui & de la solidité à l'habitation de l'homme.

Cependant il est certain que les révolutions que la terre a éprouvées & qu'elle éprouve encore tous les jours, ont dû produire anciennement & produisent à la surface de la terre, soit subitement, soit peu-à-peu, des inégalités & des *montagnes* qui n'existoient point dès l'origine des choses ; mais ces *montagnes* récentes ont des signes qui les caractérisent, auxquels il n'est point permis à un naturaliste de se tromper ; ainsi il est à propos de distinguer les *montagnes* en primitives & en récentes.

Les *montagnes* primitives sont celles qui paroissent avoir été créées en même tems que la terre à laquelle elles servent d'appui ; les caracteres qui les distinguent sont 1° leur élévation qui surpasse infiniment celle des autres *montagnes*. En effet, pour l'ordinaire elles s'élevent très-brusquement, elles sont fort escarpées, & l'on n'y monte point par une pente douce ; leur forme est celle d'une pyramide ou d'un pain de sucre, surmonté de pointes de rochers aigus ; leur sommet ne présente point un terrein uni comme celui des autres *montagnes*, ce sont des roches nues & dépouillées de terre que les eaux du ciel en ont emporté à leurs piés, elles ont des précipices & des vallées profondes, parce que ces eaux & celles des sources dont le mouvement est accéleré par leur chûte, ont escavé & miné le terrein qui s'y trouvoit, & l'ont quelquefois entierement entraîné.

2°. Ces *montagnes* primitives se distinguent des autres par leurs vastes chaînes ; elles tiennent communément les unes aux autres & se succedent pendant plusieurs centaines de lieues. Le P. Kircher & plusieurs autres ont observé que les grandes *montagnes* formoient autour du globe terrestre une espece d'anneau ou de chaîne, dont la direction est assez constante du nord au sud & de l'est à l'ouest ; cette chaîne n'est interrompue que pour ne point contraindre les eaux des mers, au-dessous du lit desquelles la base de ces *montagnes* s'étend & la chaîne se retrouve dans les îles, qui perpétuent leur continuation jusqu'à ce que la chaîne entiere reparoisse sur le continent. Cependant on trouve quelquefois de ces *montagnes* qui sont isolées, mais alors il y a lieu de présumer qu'elles communiquent sous terre à d'autres *montagnes* de la même nature souvent fort éloignées, avec lesquelles elles ne laissent pas d'être liées ; d'où l'on voit que les *montagnes* primitives peuvent être regardées comme la base, ou, pour ainsi dire, la charpente de notre globe.

3°. Les *montagnes* primitives se distinguent encore par leur structure intérieure, par la nature des pierres qui les composent, & par les substances minérales qu'elles renferment. En effet, ces *montagnes* ne sont point par lits ou par bandes aussi multipliées que celles qui ont été formées récemment ; la pierre qui les compose est ordinairement une masse immense & peu variée, qui s'enfonce dans les profondeurs de la terre perpendiculairement à l'horison. Quelquefois cependant l'on trouve différentes couches qui couvrent même ces *montagnes* primitives, mais ces couches ou ces lits doivent être regardés comme des parties qui leur sont entierement étrangeres : ces couches ont couvert le noyau de la *montagne* primitive sur lequel elles ont été portées, soit par les eaux de la mer qui a couvert autrefois une grande partie de notre continent, soit par les feux souterreins, soit par d'autres révolutions, dont nous parlerons en traitant des *montagnes* récentes. Une preuve de cette vérité que ceux qui habitent dans les pays de hautes *montagnes* peuvent attester, c'est que souvent à la suite des tremblemens de terre ou des pluies de longue durée, on a vû quelques-unes de ces *montagnes* se dépouiller subitement des couches ou de l'espece d'écorce qui les enveloppoit, & ne présenter plus aux yeux qu'une masse de roche aride, & former une espece de pyramide ou de pain de sucre.

Quant à la matiere qui compose ces *montagnes* primitives, c'est pour l'ordinaire une roche très-dure, qui fait feu, avec l'acier, que les Allemands nomment *hornstein* ou *pierre cornée* ; elle est de la nature du jaspe ou du quartz. D'autres fois c'est une pierre calcaire & de la nature du spath. La pierre qui compose le noyau de ces sortes de *montagnes* n'est point interrompue par des couches de terre ou de sable, elle est communément assez homogene dans toutes ses parties.

Enfin, ce n'est que dans les *montagnes* primitives dont nous parlons, que l'on rencontre des mines par filons suivis, qui les traversent & forment des especes de rameaux ou de veines dans leur intérieur. Je dis de vrais filons, c'est-à-dire, des fentes suivies, qui ont de l'étendue, une direction marquée, quelquefois contraire à celle de la roche où elles se trouvent, & qui sont remplies de substances métalliques, soit pures, soit dans l'état de mine. *Voyez* FILONS.

Ces principes une fois posés, il sera très-aisé de distinguer les *montagnes* que nous appellons *primitives*, de celles qui sont dûes à une formation plus récente. Parmi les premieres on doit placer en Europe les Pyrénées, les Alpes, l'Apennin, les *montagnes* du Tyrol, le Riesemberg ou monts des Géans en Silésie, les monts Crapacs, les *montagnes* de la Saxe, celles des Vosges, le mont Brocken au Hartz, celles de Norwege, &c. en Asie, les monts Riphées, le Caucase, le mont Taurus, le mont Liban ; en Afrique, les monts de la Lune ; & en Amérique, les monts Apalaches, les Andes ou les Cordilieres qui sont les plus hautes *montagnes* du monde. La grande élévation de ces sortes de *montagnes* fait qu'elles sont presque toujours couvertes de neige, même dans les pays les plus chauds, ce qui vient de ce que rien ne les peut garantir des vents, & de ce que les rayons du soleil qui donnent sur les vallées ne sont point réfléchis jusqu'à une telle hauteur. Les arbres qui y croissent ne sont que des sapins, des pins, & des bois résineux ; & plus on approche de leur sommet, plus l'herbe est courte ; elles sont souvent arides parce que les eaux du ciel ont dû entraîner les terres qui ont pû les couvrir autrefois. Scheuchzer & tous ceux qui ont voyagé dans les Alpes, nous apprennent que l'on trouve communément sur ces *montagnes* les quatre saisons de l'année : au sommet, on ne rencontre que des neiges & des glaces (*Voyez l'article* GLACIERS) ; en descendant plus bas, on trouve une température telle que celle des beaux jours du printems & de l'automne ; &, dans la plaine, on éprouve toute la chaleur de l'été. D'un autre côté, l'air que l'on respire au sommet de ces *montagnes* est très-pur, moins gâté par les exhalaisons de la terre, ce qui, joint à l'exercice, rend les habitans plus sains & plus robustes. Un des plus grands avantages que les hautes *montagnes* procurent aux hommes, c'est, comme nous l'avons déja remarqué, qu'elles servent de réservoirs aux eaux qui forment les rivieres. C'est ainsi que nous voyons que les Alpes donnent naissance au Rhin, au Danube, au Rhône, au Pô, &c. De plus, on ne peut douter que les *montagnes* n'influent beaucoup sur la température des pays où elles se trouvent, soit en arrêtant certains vents, soit en opposant des barrieres aux nuages, soit en réfléchissant les rayons du soleil, &c.

Quoique toutes les *montagnes* primitives aient en général beaucoup plus d'élévation que celles qui ont été formées récemment & par les révolutions du globe, elles ne laissent point de varier infiniment pour leur hauteur. Les plus hautes *montagnes* que l'on connoisse dans le monde sont celles de la Cordiliere, ou des Andes dans l'Amérique, M. de la Condamine qui a parcouru ces *montagnes*, & qui les a examinées avec toute l'attention dont un si habile géometre est capable, nous apprend, dans son voyage à l'équateur, que le terrein de la plaine où est bâtie la ville de Quito au Pérou, est à 1470 toises au-dessus du niveau de la mer, & que plusieurs des *montagnes* de cette province ont plus de 3000 toises de hauteur perpendiculaire au-dessus de ce terrein : d'où l'on voit que presque toutes les autres *montagnes* de l'univers ne peuvent être regardées que comme des collines, si on les compare à celles du Pérou. Quelques-unes de ces *montagnes* sont des volcans & vomissent de la fumée & des flammes, ce qui est cause que ce pays est si souvent ébranlé par d'affreux tremblemens de terre.

Après avoir fait connoître les signes qui caractérisent les *montagnes* que nous avons appellées *primitives*, il faut maintenant examiner ceux des *montagnes* qui sont dûes à une formation plus récente. Il n'est pas douteux que les révolutions que la terre a éprouvées & éprouve encore journellement n'y produisent des nouvelles éminences ; ce sont sur tout les feux souterreins & les inondations,

dations, qui ſont les plus propres à opérer ces changemens à la ſurface de la terre. Un grand nombre d'exemples nous prouvent que les embraſemens de la terre ont ſouvent formé des *montagnes* dans des endroits où il n'y en avoit point auparavant. C'eſt ainſi que les hiſtoires nous apprennent qu'il s'eſt formé des *montagnes* & des îles par l'abondance des pierres, des terres, du ſable, & des autres matieres que les feux ſouterreins ont ſoulevés & fait ſortir même du fond de la mer. Les *montagnes* formées de cette maniere ſont aiſées à reconnoître, elles ne ſont que des amas de débris, de pierres briſées, de pierres ponces, de matiere vitrifiée ou de lave, de ſoufre, de cendres, de ſels, de ſable, &c. & il eſt aiſé de les diſtinguer des *montagnes* primitives dont d'ailleurs elles n'ont jamais la hauteur.

Quant aux *montagnes* qui ont été formées par des inondations, elles different des *montagnes* primitives par la forme: nous avons déja fait remarquer que ces dernieres ſont en pyramides, au lieu que celles dont nous parlons ſont arrondies par le haut, couvertes de terres qui forment ſouvent une ſurface plane très-étendue; on y trouve auſſi ſoit du ſable, ſoit des fragmens de pierres, ſoit des amas de cailloux arrondis & qui paroiſſent avoir été roulés par les eaux, & ſemblables à ceux du lit des rivieres. Il y a lieu de croire que les eaux du déluge ont pû produire quelques unes de ces *montagnes*; cependant pluſieurs phénomenes ſemblent prouver que c'eſt principalement au ſéjour de la mer, ſur des parties de notre continent qu'elle a depuis laiſſées à ſec, que la plûpart de ces *montagnes* doivent leur origine. En effet nous voyons qu'à l'intérieur ces *montagnes* ſont compoſées d'un amas de lits ou de couches horiſontales, ou du-moins foiblement inclinées à l'horiſon. Ces couches ou ces lits ſont remplis d'une quantité prodigieuſe de coquilles, de corps marins, d'oſſemens de poiſſons; on y rencontre des bois, des empreintes de plantes, des matieres réſineuſes qui viſiblement tirent leur origine du regne végétal. Les couches de ces *montagnes* varient à l'infini; elles ſont compoſées tantôt de ſable fin, tantôt de gravier, tantôt de glaiſe, tantôt de craie ou de marne, tantôt de différens lits de pierres qui ſe ſuccedent les uns aux autres. Les pierres que l'on rencontre dans ces couches ſont d'une nature très-différente de celles qui font le noyau des *montagnes* primitives: ce ſont des marbres qui ſont ſouvent remplis de corps marins; des grès formés d'un amas de grains de ſable; des pierres à chaux qui paroiſſent uniquement formées de débris de coquilles; des ardoiſes formées par de l'argille, durcies & pétrifiées, & quelquefois chargées d'empreintes de plantes; de la pierre à plâtre; de la ſerpentine, &c.

A l'égard des ſubſtances métalliques ou des mines que l'on trouve dans ces ſortes de *montagnes*, elles ne ſont jamais par filons ſuivis; elles ſont par couches qui ne ſont compoſées que des débris & des fragmens de filons, que les eaux ont arraché des *montagnes* primitives pour les porter dans celles qu'elles ont produites de nouveau. C'eſt ainſi que l'on trouve un grand nombre de mines de fer qui ont ſouffert une décompoſition, & qui forment des couches entieres d'ochre, ou de ce qu'on appelle *la mine de fer limoneuſe*. On trouve auſſi dans cet état des mines d'étain qui ont été viſiblement roulées, entraînées par les eaux, & amaſſées dans les lits de certaines *montagnes*. *Voyez* MINES. C'eſt dans les *montagnes* dont nous parlons que l'on rencontre la calamine, les mines de charbon de terre, qui, comme il eſt très-probable, ont été formées par des forêts entieres enſevelies par les eaux dans le ſein de la terre. Le ſel gemme, l'alun, les bitumes, &c. ſe trouvent auſſi par couches, & jamais on ne verra ces ſubſtances dans les *montagnes* primitives. Cependant il eſt à-propos de faire attention que ces amas de couches vont très-ſouvent s'appuyer contre les *montagnes* primitives qui leur ſervent de ſupport, pour-lors elles ſemblent ſe confondre avec elles; c'eſt d'elles qu'elles reçoivent les parties métalliques que l'on rencontre dans leurs couches: cette remarque eſt très-importante pour les obſervateurs que ce voiſinage pourroit induire en erreur, s'ils ne faiſoient qu'une attention ſuperficielle aux choſes. Les *montagnes* récentes en s'appuyant, comme il arrive d'ordinaire, ſur les côtés des *montagnes* primitives qu'elles entourent, finiſſent par aller ſe perdre inſenſiblement dans les plaines.

Le parallelíſme qu'obſervent les couches dont les *montagnes* récentes ſont compoſées n'eſt point toûjours parfaitement exact; ces couches depuis leur formation ont éprouvé des révolutions & des changemens, qui leur ont fait faire des coudes, des ſauts, c'eſt-à-dire, qui ont fait tantôt remonter, tantôt deſcendre en terre, & qui tantôt ont tranché quelques-unes de leurs parties; des roches & des matieres étrangeres ſont venues les couper en de certains endroits; ces irrégularités ont été vraiſſemblablement produites par des tremblemens de terre, par des affaiſſemens d'une portion des *montagnes*, par des fentes qui s'y ſont faites & qui ſe ſont enſuite remplies de nouvelles roches, &c.

Les *montagnes* récentes different auſſi entr'elles pour le nombre & l'épaiſſeur des couches ou des lits dont elles ſont compoſées; dans quelques-unes, on a trouvé juſqu'à trente ou quarante lits qui ſe ſuccédoient; dans d'autres, on n'en a rencontré que trois ou quatre. Mais voici une obſervation générale que M. Lehmann, après des remarques conſtantes & multipliées, aſſure n'avoir jamais trouvé démentie, c'eſt que dans les *montagnes* récentes & compoſées de couches, la couche la plus profonde eſt toûjours celle du charbon de terre, elle eſt portée ſur un gravier ou ſable groſſier & ferrugineux. Au-deſſus du charbon de terre, on rencontre les couches d'ardoiſe, de ſchiſte, ou de pierre feuilletée. Et enfin, la partie ſupérieure des couches eſt conſtamment occupée par la pierre à chaux & par les fontaines ſalées. On ſent de quelle utilité peut être une pareille découverte, lorſqu'il s'agira d'établir des travaux pour l'exploitation des mines; &, en faiſant attention à la diſtinction que nous avons donnée des *montagnes*, on ſaura la nature des ſubſtances que l'on pourra eſpérer d'y trouver lorſqu'on y voudra fouiller. Perſonne n'a mieux fait ſentir cette diſtinction que M. Lehmann, de l'académie royale des Sciences de Berlin, dans ſon *Eſſai d'une hiſtoire naturelle des couches de la terre*, qui forme le III. vol. de la traduction françoiſe des œuvres de ce ſavant phyſicien, que j'ai publiée en 1759.

On a déja fait remarquer que toutes les *montagnes*, de quelque nature qu'elles ſoient, ſont ſujettes à éprouver de très-grands changemens. Les eaux du ciel, les torrens en arrachent ſouvent des parties conſidérables & des quartiers de rochers qui ſont portés dans les plaines quelquefois à des diſtances étonnantes, & ces mêmes eaux y creuſent des précipices. Les tremblemens de la terre y produiſent des fentes, les eaux intérieures y font des grottes & des excavations qui cauſent quelquefois leur affaiſſement total. Pline & Strabon nous apprennent que deux *montagnes* du voiſinage de Modene ſe ſont rapprochées tout-à-coup pour n'en faire plus qu'une ſeule.

Pluſieurs *montagnes* vomiſſent des flammes, ce ſont celles que l'on nomme *volcans: voyez cet article*. Quelques-unes, après avoir été des volcans pendant pluſieurs ſiecles, ceſſent tout-à-coup de vomir du feu, & ſont remplacées par d'autres *montagnes* qui commencent alors à préſenter les mêmes phénomenes.

Les *montagnes* varient pour les aſpects qu'elles nous préſentent, qui ſont quelquefois très ſinguliers. Telle eſt la *montagne* inacceſſible que l'on met au rang des merveilles du Dauphiné; elle reſſemble à un cône renverſé, n'ayant par ſa baſe que mille pas de circonférence, tandis qu'elle en a deux mille à ſon ſommet.

On voit à Aderbach en Bohème une ſuite de *montagnes* ou de maſſes de rochers de grès, qui préſentent le coup d'œil d'une rangée de colonnes ou de piliers ſemblables à des ruines; quelques-uns de ces piliers ſont comme des quilles appuyées ſur la pointe. Il paroît que cet aſſemblage de maſſes iſolées a été formé par les eaux, qui ont peu-à-peu excavé & miné le grès qui les compoſe. M. Gmelin dit avoir vû en Sibérie pluſieurs *montagnes* ou rochers qui préſentoient le même aſpect.

Après avoir fait voir les différences qui ſe trouvent entre les *montagnes* primitives & celles qui ſont récentes, il ſera à propos de rapporter les ſentimens des plus célebres phyſiciens ſur leur formation; les opinions ſur cette matiere ſont très-partagées, ainſi que ſur beaucoup d'autres, & l'on verra que faute d'avoir diſtingué les *montagnes* de la maniere qui a été indiquée, on eſt tombé dans bien des erreurs, & l'on a attribué une même cauſe à des effets tout différens.

Thomas Burnet a cru qu'au commencement du monde notre globe étoit uni & ſans *montagnes*, qu'il étoit compoſé d'une croûte pierreuſe qui ſervoit d'enveloppe aux eaux de l'abîme; qu'au tems du déluge univerſel, cette croute s'eſt crevée par l'effort des eaux, & que les *montagnes* ne ſont que les fragmens de cette croûte dont une partie s'eſt élevée, tandis qu'une autre partie s'eſt enfoncée.

Woodward admet des *montagnes* telles que nous les voyons dès avant le déluge, mais il dit que dans cette cataſtrophe toutes les ſubſtances dont la terre étoit compoſée, ont été diſſoutes & miſes dans l'état d'une bouillie, & qu'enſuite les matieres diſſoutes ſe ſont dépoſées & ont formé des couches en raiſon de leur peſanteur

ſpé-

ſpécifique. Ce ſentiment a été adopté par le célebre Scheuchzer, & par un grand nombre de naturaliſtes, qui n'ont pas fait attention que quand même on admettroit cette hypothèſe pour les *montagnes* récentes & formées par couches, elle n'étoit pas propre à expliquer la formation des hautes *montagnes* que nous avons appellées *primitives*.

Ray ſuppoſa des *montagnes* dès le commencement du monde, qui, ſelon lui, ont été produites par ce que la croûte de la terre a été ſoulevée par les feux ſouterreins, à qui cette croûte ôtoit un paſſage libre, & dans les endroits où ces feux ſe ſont fait une iſſue, ils ont formé des *montagnes* par l'abondance des matieres qu'ils ont vomi; cependant il ſuppoſa que dans le commencement la terre étoit entierement couverte d'eau. Ce ſentiment de Ray a été ſuivi par Lazaro Moro qui l'a pouſſé encore plus loin, & qui voyant qu'en Italie tout le terrein avoit été culbuté par des volcans & des tremblemens de terre, qui quelquefois ont formé des *montagnes*, en a fait une regle générale, & s'eſt imaginé que toutes les *montagnes* avoient été produites de cette maniere. En effet, la *montagne* appellée *monte di Cinere*, qui eſt dans le voiſinage de Pouzzole, a été produite par un tremblement de terre en 1538. Mais on pourroit demander d'où ſont venus les bitumes, les charbons de terre, & les autres matieres inflammables qui ſervent d'aliment aux feux ſouterreins, & comment ces ſubſtances qui ſont dûes au regne végétal, ont-elles été enfouies dès la création du monde dans le ſein de la terre. D'ailleurs on ne peut nier que quelques *montagnes* n'ayent été produites de cette façon; mais elles ſont très-différentes des *montagnes* primitives & des *montagnes* formées par couches.

Le célebre Leibnitz dans ſa *Protogée*, ſuppoſe que la terre étoit au commencement toute environnée d'eau, qu'elle étoit remplie de cavités, & que ces cavités ont occaſionné des éboulemens qui ont produit les *montagnes* & les vallées. Mais on ne nous apprend point ce qui a produit ces cavités, & d'ailleurs ce ſentiment n'explique point la formation des *montagnes* par couches.

Emmanuel Swedenborg croit que les endroits où l'on trouve des *montagnes* ont été autrefois le lit de la mer, qui couvroit une portion du continent qu'elle a été forcée d'abandonner depuis; ce ſentiment eſt très-probable, & le plus propre à expliquer la formation des *montagnes* compoſées de couches; mais il ne ſuffit point pour faire connoître l'origine des *montagnes* primitives.

M. Schulze ayant publié en 1746 une édition allemande de l'*hiſtoire naturelle de la Suiſſe* du célebre Scheuchzer, y a joint une diſſertation ſur l'origine des *montagnes*, dont on croit devoir donner ici le précis. Il ſuppoſe 1°. que la terre n'a point toûjours tourné ſur ſon axe, & qu'au commencement elle étoit parfaitement ſphérique, d'une conſiſtence molle, & environnée d'eau; 2°. lorſque la terre commença à tourner ſur ſon axe, elle a dû s'applatir vers ſes pôles, & ſa ſurface a dû augmenter vers l'équateur à cauſe de la force centrifuge. L'auteur s'appuie des obſervations de M. de Maupertuis, qui a jugé que le diametre de la terre devoit être aux poles de 6525600 toiſes & à l'équateur de 6562480, d'où l'on voit que le diametre de la terre ſous la ligne, excede de 36880 toiſes le diametre de la terre ſous les poles.

M. Schulze obſerve que lorſque la terre étoit parfaitement ronde, ſon diametre devoit être de 6537319 toiſes, & conſéquemment elle a dû s'applatir vers les pôles de 11719 toiſes, & s'élever vers la ligne de 25161. Le même auteur prétend que les plus hautes *montagnes* n'ont guere que 12000 piés d'élévation perpendiculaire au-deſſus du niveau de la mer, qui elle-même n'a guere plus de 12000 piés de profondeur.

De cette maniere il fait voir que les plus hautes *montagnes* ont dû ſe trouver vers l'équateur, ce qui eſt conforme aux obſervations les plus exactes & les plus récentes; mais ſuivant ce ſyſtème, la direction de ces *montagnes* devroit être la même que celle de l'équateur, ce qui n'eſt point vrai, puiſque nous voyons, par exemple, que la Cordiliere coupe, pour ainſi dire, l'équateur à angles droits; & d'ailleurs les *montagnes* de la Norwége, de la Ruſſie, les Alpes, les Pyrénées, ſont certainement des *montagnes* du premier ordre, cependant elles ſont très-éloignées de la ligne.

Quant aux *montagnes* par couches, M. Schulze croit que différentes parties de la terre ont eſſuyé à pluſieurs repriſes des inondations diſtinctes, qui ont dépoſé des lits différens, & dont les dépôts ſe ſont fait tantôt dans des eaux tranquilles, tantôt dans des eaux violemment agitées. Ces inondations ont quelquefois couvert le ſommet des *montagnes* les plus anciennes; c'eſt pour cela qu'il y en a où l'on trouve des couches de terre, & des amas de pierres & de débris. C'eſt ainſi qu'il nous apprend avoir trouvé le ſommet du mont Rigi en Suiſſe, couvert d'un amas de pierres roulées & liées les unes aux autres par un *gluten* compoſé de limon & de ſable. Il prétend qu'il y a eu autant d'inondations, qu'il y a de couches différentes; que ces inondations ſe ſont faites à une grande diſtance les unes des autres; que les tremblemens de la terre & ſes affaiſſemens ont dérangé & détruit quelques *montagnes*; d'où l'on voit qu'elles n'ont pu être formées ni en même tems, ni de la même maniere. *Voyez* TERRE (*couches de la*).

Enfin, M. Rouelle a un ſentiment ſur la formation des *montagnes* qu'il faut eſpérer qu'il communiquera quelque jour au public; en attendant voici les principaux points de ſon ſyſtème, qui paroît avoir beaucoup de vraiſſemblance. Il ſuppoſe que dans l'origine des choſes les ſubſtances qui compoſent notre globe nâgeoient dans un fluide; que les parties ſimilaires qui compoſent les grandes *montagnes*, ſe ſont rapprochées les unes des autres, & ont formé au fond des eaux une cryſtalliſation. Ainſi il regarde toutes les *montagnes* primitives comme des cryſtaux qui ſe ſont quelquefois groupés & réunis à la maniere des ſels, & qui quelquefois ſe ſont trouvés iſolés. Ce ſentiment acquerra beaucoup de probabilité, quand on fera attention à la forme pyramidale que les grandes *montagnes* affectent pour l'ordinaire, & que les pierres en le formant ſuivent toûjours une eſpece de régularité dans le tiſſu ou l'arrangement de leurs parties. A l'égard des *montagnes* par couches, M. Rouelle les attribue tant au ſéjour de la mer, qu'au déluge univerſel, & aux inondations locales, & aux autres révolutions particulieres, arrivées à quelques portions de notre globe. (—)

MONTAGNES, ſ. f. (*Géog.*) dans l'article qui précede on a conſidéré les *montagnes* en phyſicien; dans celui-ci on va les conſidérer relativement à la Géographie, c'eſt-à-dire, ſuivant leur poſition, leur hauteur, leur étendue en longueur, qui ſert ſouvent de limites entre les peuples, & leurs rapports.

Divers auteurs en traitant des principes de la Géographie, ont indiqué dans leurs ouvrages des regles pour meſurer la hauteur des *montagnes*; mais ces regles, quoique fort belles, appartiennent à la Phyſique & à la Trigonométrie. C'eſt aſſez de remarquer en paſſant, que la méthode qu'on donne de meſurer la hauteur d'un ſommet de *montagnes* par les angles, n'eſt pas d'une exactitude certaine, à cauſe de la réfraction de l'air, qui en change plus ou moins le calcul à proportion de la hauteur; & c'eſt un inconvénient conſidérable dans cette méthode. La voie du barometre ſeroit plus courte & plus facile, ſi on avoit pu convenir du rapport précis qu'a ſon élévation avec celle des lieux où il eſt placé; car le mercure contenu dans le barometre ne monte ni ne deſcend que par le plus ou le moins de peſanteur de la colonne d'air qui preſſe. Or cette colonne doit être plus courte au ſommet d'une *montagne*, qu'au pié.

On a tâché de fixer le rapport de la hauteur du vif argent à celle de la *montagne*; mais il ne paroît pas que l'on ſoit encore arrivé à cette préciſion ſi néceſſaire pour la ſûreté du calcul. Par exemple, on a trouvé que ſur le ſommet du Snowdon-Hill, qui eſt une des plus hautes *montagnes* de la grande-Bretagne, le mercure baiſſe juſqu'à 24 degrés. Il s'agiroit donc pour meſurer la hauteur de cette *montagne*, d'établir exactement combien cette baiſſe doit valoir de toiſes; cependant c'eſt là-deſſus qu'on n'eſt point d'accord; les tables de M. Caſſini donnent pour 24 degrés de la hauteur du barometre 676 toiſes; celles de Mariote, 544 toiſes; & celles de Scheuchzer, 559. Cette différence ſi grande entre d'habiles gens, eſt une preuve de l'imperfection où eſt encore cette méthode.

Je ne parle pas de la maniere qu'ont les voyageurs de meſurer la hauteur d'une *montagne*, en comptant les heures qu'ils marchent pour arriver au ſommet, & faiſant de chaque heure une lieue. Tout le monde ſent que cette méthode eſt la plus fautive de toutes; car outre qu'on ne monte point une *montagne* en ligne droite, que l'on fait des détours pour en adoucir la marche, le tems que l'on met à la monter, doit varier à proportion que l'on va plus ou moins vîte, & que la pente eſt plus ou moins roide.

Il eſt certain qu'il y a des *montagnes* d'une extrème hauteur, comme le Caucaſe en Aſie, le mont Caſſin, les Andes en Amérique, le pic d'Adam dans l'île de Ceylan, le pic ſaint George aux Açores, le pic de Ténériffe en Afrique, & pluſieurs autres.

Il y a des *montagnes* isolées & indépendantes, qui semblent sortir d'une plaine, & dont on peut faire le tour. Il y en a qui sont contiguës à d'autres *montagnes*, comme les Alpes, les Pyrénées, le mont Krapack, *&c.*

Il y a des *montagnes* qui semblent entassées les unes sur les autres; de sorte que quand on est arrivé au sommet de l'une, on trouve une plaine où commence le pié d'une autre *montagne*. De-là est venu l'idée poétique de ces géans, qui posoient les *montagnes* l'une sur l'autre pour escalader le ciel. Il y a des *montagnes* qui s'étendent à-travers de vastes pays, & qui souvent leur servent de bornes. Les Alpes, par exemple, séparent l'Italie de la France & de l'Allemagne.

Les *montagnes* ainsi continuées, se nommoient en latin *jugum*, & s'appellent dans notre langue *une chaîne de montagnes*, parce que ces *montagnes* sont comme enchaînées l'une à l'autre; & quoiqu'elles ayent de tems en tems quelque interruption, soit pour le passage d'une riviere, soit par quelque *col*, *pas*, ou *défilé*, qui les abaisse, elles se relevent bientôt, & continuent leur cours.

Ainsi les Alpes traversant la Savoie & le Dauphiné, se continuent par une branche qui commence au pays de Gex, court le long de la Franche-Comté, du Suntgow, de l'Alsace, du Palatinat, jusqu'au Rhin & la Véteravie. Une autre branche part du Dauphiné, recommence de l'autre côté du Rhône, traverse le Vivarais, le Lyonnois, & la Bourgogne jusqu'à Dijon, envoie ses rameaux dans l'Auvergne & dans le Forès. Au midi elle se continue par les Cévennes, traverse le Languedoc, & se joint aux Pyrénées, qui séparent la France de l'Espagne.

Ces mêmes *montagnes* se partagent sous d'autres noms en quantité de branches. L'une court par la Navarre, la Biscaye, la Catalogne, l'Arragon, la nouvelle Castille, la Manche, la Sierra Moréna, & traverse le Portugal. Une autre branche partant de la Manche, traverse le royaume de Grenade, l'Andalousie, & vient se terminer à Gibraltar, pour se relever en Afrique, de l'autre côté du détroit où commence le mont Atlas, dont je parlerai bientôt.

Ce n'est pas tout encore. Les Alpes occupées par les Suisses, la Souabe, & le Tirol, envoyent une nouvelle branche qui serpente dans la Carniole, la Stirie, l'Autriche, la Moravie, la Bohème, la Pologne, jusque dans la Prusse. Une autre branche différente part du Tirol, parcourt le Cadorin, le Frioul, la Carniole, l'Istrie, la Croatie, la Dalmatie, l'Albanie; tandis qu'une des branches va se terminer dans le golfe de Patras, une autre va séparer la Janna de la Livadie; une autre va couper en deux la Macédoine; une autre se divisant en divers rameaux, va former les fameuses *montagnes* de Thrace. Ces mêmes *montagnes* descendent dans la Bosnie, la Servie, passent le Danube, se portent le long de la Valachie, & vont à-travers la Transylvanie & la Moldavie, joindre le mont Krapack; celui-ci par la Moravie, vient embrasser les *montagnes* de Bohème.

Une derniere branche des Alpes, court le long des états de Gènes & du Parmésan, pour se réunir à l'Apennin, qui comme un arbre envoie quantité de rameaux dans toute l'Italie, jusqu'au phare de Messine. Il se releve encore dans la Sicile, qu'il parcourt presqu'en tout sens, changeant cent fois de nom.

Le mont Atlas en Afrique, envoye une branche qui va jusqu'à l'Océan, & en produit une autre qui va jusqu'à l'Egypte. Le royaume de Dancali, situé tout à l'entrée de la mer rouge, n'est presqu'autre chose que cette même chaîne, que le détroit de Babel-Mandel interrompt à peine. Les *montagnes* de la Meque & de l'Yémen, se joignent à celles de l'Arabie Pétrée, & puis à celles de la Palestine & de la Syrie, entre lesquelles est le Liban.

Les monts qui s'étendent le long de la mer en-deçà d'Antioche de Syrie, continuent cette chaîne jusqu'au Taurus. Celui-ci a trois principaux bras; l'un s'étendant à l'occident, court jusqu'à l'Archipel. Le second avançant vers le nord par l'Arménie, va prendre le nom de *Caucase*, entre la mer Noire, & la mer Caspienne. Le troisieme bras court vers l'orient, passe l'Euphrate, coupe la Mésopotamie en plusieurs sens, va se joindre aux *montagnes* du Curdistan, & remplit toute la Perse de ses rameaux.

Le bras qui se distribue dans la Perse, ne s'y borne pas. Il entre dans la Corassane, & recevant le nom d'Imaüs, il sépare la Tartarie de l'Indoustan. Entre ses plus considérables parties, il s'en détache une qui prend le nom de *montagne* de Gate, sépare la côte de Malabar de celle de Coromandel, & va se terminer au cap de Comorin. Une autre partie de l'Imaüs forme trois nouvelles chaînes, dont l'une va jusqu'à l'extrémité de l'île de Malaca; l'autre jusqu'au royaume de Camboge, & la troisieme après avoir partagé la Cochinchine dans toute sa longueur, va finir dans la mer, au royaume de Ciampa.

Le Junnan & autres provinces de la Chine, sont situés dans une appendice de cette *montagne*. Le Tangut, le Thibet, la Tartarie chinoise, toute la Tartarie russienne, y comprise la grande presqu'île de Kamtschatka, & la Sibérie & toute la côte de la mer Blanche, sont hérissées, de cette même chaîne de *montagnes* qui par diverses branches qu'elles jettent dans la grande Tartarie, va se rejoindre à l'Imaüs. En vain la mer Blanche semble l'interrompre, elle se releve de l'autre côté dans la Lapponie, & courant de là entre la Suede & la Norvege, elle arrive enfin à la mer de Danemark.

Il regne la même économie de *montagnes* en Amérique. En commençant par l'isthme de Panama, nous y voyons ces hautes *montagnes* qui séparent les deux mers, traversent la Castille d'or & le Popayan. Cette même chaîne court le long du Pérou, du Chili & de la terre Magellanique, jusqu'au détroit de Magellan qui en est bordé. Une branche de ces *montagnes* semble sortir du Popayan, coupe la Goyanne & borde toute la côte du Brésil & du Paraguay. Si on parcourt l'Amérique septentrionale, on trouvera semblablement de vastes chaînes de *montagnes* qui serpentent dans la nouvelle Espagne, dans le nouveau Mexique, dans la Louisiane, le long de la Caroline, de la Virginie, du Maryland & de la Pensylvanie.

Ne croiroit-on pas à cet étalage de troncs, de branches & de rameaux, qu'il ne s'agit point ici de ces monts sourcilleux qui se perdent dans les nuées, & séparent les plus grands royaumes du globe terrestre, mais qu'il est question des ramifications de l'aorte, de la veine cave, ou des nerfs sympathiques? Il est cependant vrai que je ne puis guere m'expliquer autrement, & que les principales *montagnes* de l'univers ont entr'elles un enchaînement assez semblable à celui qu'ont les nerfs, les vertebres ou les vaisseaux sanguins. Le comte de Marsilly avoit eu le projet, sur la fin de sa vie, de prouver cette singuliere connexion des *montagnes*. Son livre devoit être intitulé *Ossatura terræ*, l'*Ossature de la terre*; & le titre étoit ingénieux dans l'idée d'un physicien qui regardoit les *montagnes* sur le globe, comme l'anatomiste regarde les côtes & les os dans la charpente du corps de l'animal.

Mais toutes les *montagnes* de la terre ne se continuent pas par une chaîne plus ou moins grande. Il en est de considérables qui sont très-isolées, comme l'Ethna, le Vésuve, le Pic d'Adam, le Pic de Ténériffe & quantité d'autres.

S'il y en a d'une extrème hauteur, comme nous l'avons dit, il s'en trouve aussi d'une hauteur médiocre, comme sont la plûpart des *montagnes* de France & d'Allemagne; il y en a même sans nombre de très-peu élevées, & qui ne méritent que le nom de *coteaux* ou de *collines*.

Il regne quantité de différences dans leur structure, qui doivent être observées. Il y a par exemple, des *montagnes* dont la cime se termine en pointe; d'autres au haut desquelles on trouve une plaine assez spacieuse, & quelquefois même des lacs poissonneux; d'autres au contraire n'ont que des roches dépouillées de verdure; d'autres n'ont pour sommet que d'affreuses masses de glaces, comme les glaciers de Suisse: en un mot, on trouve une variété prodigieuse dans la conformation des *montagnes*; & cette variété en met beaucoup dans les avantages ou désavantages qu'elles procurent aux pays sur lesquels elles dominent.

Les unes produisent des métaux, des minéraux, des pierres précieuses; d'autres du bois pour bâtir ou pour le chauffage; d'autres de gras pâturages; d'autres sont couvertes d'une pelouse sous laquelle on trouve des veines de marbre, de jaspe ou autres pierres, dont les hommes ont tiré de l'agrément ou de l'utilité. *Voyez l'article précédent.*

Il y a des *montagnes* qui jettent de la fumée, des cendres ou des flammes, comme l'Etna, le Vésuve, l'Hécla & plusieurs autres; on les nomme *volcans*. Voyez *l'article* VULCAN.

Quelques *montagnes* ont le sommet couvert d'une neige qui ne fond jamais; d'autres n'ont point de neige, & d'autres n'en ont que pendant une partie de l'année, plus ou moins longue: cela dépend de leur hauteur, de leur exposition, du climat & de la rigueur ou de la douceur des saisons. Les Allemands appellent *berg*, une *montagne*, & les Espagnols *sierra*, *voyez* SIERRA.

Les abîmes sont opposés aux *montagnes*. Il y a des *montagnes* qui en enferment entre elles de si profonds & de si affreux, que l'on ne peut en soutenir la vue sans que la tête en tourne: c'est ce qu'on nomme des *précipices*.

Il y a

Il y a finalement, telle *montagne* dont le passage est très-dangereux, ou absolument impossible à cause de ces précipices. (*D. J.*)

MONTAGNE DE GLACES, (*Physiq. & Navigat.*) on nomme *montagnes de glaces* ces amas immenses de glaces, tant en étendue qu'en hauteur, qu'on rencontre dans les mers du Nord, de Groenland, de Spitbergen, dans la baie de Baffin, le détroit de Hudson & autres mers septentrionales.

Ces glaces entassées sont si monstrueuses, qu'il y en a de quatre ou cinq cent verges, c'est-à-dire de douze ou quinze cent piés d'épaisseur; c'est sur quoi je pourrois citer les relations de plusieurs voyageurs: mais ces citations ne nous appliqueroient point comment ces *montagnes* prodigieuses se forment. Plusieurs auteurs ont essayé de résoudre cette question, entr'autres le capitaine Middleton anglois, qui a donné à ce sujet les conjectures les plus vraissemblables.

Le pays, dit-il, est fort élevé tout le long de la côte de la baie de Baffin, du détroit de Hudson, *&c.* & il l'est de cent brasses ou davantage, tout près de la côte; ces côtes ont quantité de golfes, dont les cavités sont remplies de neiges & de glaces gelées jusqu'au fond, à cause de l'hiver presque continuel qui regne dans ces endroits. Ces glaces se détachent & sont entraînées dans le détroit, où elles augmentent en masse plutôt qu'elles ne diminuent, l'eau étant presque toujours extrèmement froide pendant les mois de l'été. Elles refroidissent aussi tellement l'air, qu'il se fait un accroissement continuel à ces *montagnes de glaces*, par l'eau de la mer qui les arrosa à chaque instant, & par les brouillards humides & très-fréquens dans ces endroits, qui tombent en forme de petite pluie, & se congelent en tombant sur la glace. Ces *montagnes* ayant beaucoup plus de profondeur au-dessous de la surface de la mer qu'elle ne s'élevent au-dessus, la force des vents ne peut pas faire grand effet sur elles pour les mouvoir: car quoique le vent souffle du côté du nord-ouest pendant presque neuf mois de l'année, & que par-là ces îles soient poussées vers un climat plus chaud, leur mouvement est néanmoins si lent, qu'il leur faudroit un siecle pour avancer cinq ou six cent lieues vers le sud.

Les amas de glaçons qu'on voit près du Groenland, ont commencé par se détacher des grandes rivieres de Moscovie, en flottant dans la mer où ils se sont accrus chaque année par la chûte de la neige qui ne s'est pas fondue pendant l'été, en aussi grande quantité qu'elle étoit tombée. De plus, l'eau des vagues de la mer qui se brisent sans cesse contre les masses de glace & qui en réjaillissent, ne manque pas de se geler à leur tour, & forme insensiblement dans ces contrées froides, des masses énormes & anguleuses de glace, comme le remarquent ceux qui navigent en Groenland. On voit de ces *montagnes de glace* s'élever au dessus de l'eau aussi haut que des tours, tandis qu'elles sont enfoncées sous l'eau jusqu'à la profondeur de quarante brasses, c'est-à-dire plus de deux cent piés. Voilà pourquoi les Navigateurs rencontrent dans les mers du Nord, des *montagnes* de glace qui ont quelques milles de tour, & qui flottent sur mer comme de grandes îles. On en peut lire les détails dans la pêche de Groenland, par Zordrager. (*D. J.*)

MONTAGNES DE ROME. (*Ant. rom.*) Romulus fonda la ville de Rome sur le mont Palatin; & cette ville s'aggrandit tellement dans la suite qu'elle se trouva renfermer sept *montagnes* dans son enceinte, ce qui lui valut le nom célebre de *septicollis*, *la ville à sept montagnes*; mais il ne faut se figurer ces *montagnes* ou collines, que comme des hauteurs que l'on monte dans plusieurs endroits presqu'insensiblement.

Les sept *montagnes*, anciennement renfermées dans Rome, étoient 1°. le mont Palatin, *Palazzo maggiore*; 2°. le mont Quirinal, *monte Cavallo*; 3°. le mont Cælius, *monte di san Giovanni Laterano*; 4°. le mont Capitolin, *campidoglio*; 5°. le mont Aventin, *monte di santa Sabina*; 6°. le mont Esquilin, *monte S. Maria Maggiore*; 7°. le mont Viminal, *Viminale*.

Outre ces *montagnes*, il y a aujourd'hui le Janicule ou le *Montorio*; le mont de *Gliorduli* ou *della SS. Trinità*, ainsi appellé de la belle église des Minimes, contiguë au jardin du grand duc de Toscane. Le *Testaceo*, qui a été formé de vases de terre brisés; enfin le Vatican si renommé par l'église de saint Pierre, & par le palais du pape. Nous ne parlerons ici que des sept *montagnes* de l'ancienne Rome & du Janicule.

1°. D'abord pour ce qui regarde le *mont Palatin*, les auteurs sont partagés sur l'étymologie de ce nom. Les uns veulent que les Aborigenes, appellés autrement *Palatins*, aient donné leur nom à cette *montagne*, lorsqu'ils la vinrent habiter du territoire de Réate qu'on nommoit aussi *Palatium*. D'autres en font l'honneur à *Palatia* femme de Latinus; d'autres à *Palanto* fille d'Hyperborée, femme d'Hercule & mere de Latinus. D'autres tirent son origine du verbe *palare*, qui signifie *errer*, parce qu'on menoit paître des troupeaux sur cette colline. D'autres enfin le font venir de *Palas* fils d'Hercule, & de Dyna fille d'Evandre, qui eut en ce lieu là sa sépulture. Denis d'Halicarnasse semble décider la question au commencement du second livre, où il dit que les Arcadiens étant venus habiter cette *montagne*, ils nommerent *Palentum* la ville qu'ils y bâtirent, du nom d'une ville d'Arcadie dont ils étoient originaires. Le *mont Palatin* fut le premier que Romulus fit fermer de murailles, par une prédilection particuliere pour cette *montagne*, où ils avoient été élevés son frere & lui, & sur laquelle il avoit eu l'heureux auspice des douze vautours, qui lui avoit donné la préférence sur son frere Rémus.

2. *Le mont Quirinal*; les Curetes qui vinrent de Cures à Rome avec le roi Tatius, donnerent leur nom à cette colline, parce qu'ils y avoient placé leur camp. Denis d'Halicarnasse appelle cette *montagne*, *collem Agonalem*: c'est le nom qu'elle portoit avant que les Sabins eussent fait alliance avec les Romains.

3°. *Mont Cælius*; il eut son nom d'un certain Cælius Vibennus, capitaine hétrusque, qui vint avec une troupe d'élite au secours de Romulus contre le roi des Sabins. Cette *montagne* étoit couverte autrefois de chênes; c'est pourquoi Tacite, *lib. IV. Ann.* en parlant du *mont Cælius*, ne le désigne que par le nom qu'il portoit alors, *Querquetulanum montem*.

4°. *Mont Capitolin*; cette *montagne* fut fameuse par trois noms qu'elle porta. 1°. elle fut appellée *mons Saturnius*, de Saturne qui l'avoit anciennement habitée, & sous la protection duquel elle fut toujours depuis; 2°. *mons Tarpeïus*, de cette fameuse *Tarpeïa*, qui y fut accablée sous les boucliers des Sabins, comme Denis d'Halicarnasse le raconte; & qui y eut sa sépulture; 3°. *mons Capitolinus*, parce qu'en fouillant les fondemens du temple de Jupiter sur cette *montagne*, on y trouva la tête d'un homme; c'est ce nom qui a prévalu dans la suite sur les deux autres qu'elle portoit auparavant. La maison qu'habitoit Tatius sur le capitole, fut changée en un temple dédié à *Juno moneta*, parce qu'elle avoit donné, dit-on, des avis salutaires aux Romains dans la guerre contre les Arunces; ou selon Suidas, parce qu'elle leur avoit promis que dans la guerre contre Pyrrhus, l'argent ou la monnoie ne leur manqueroit point.

Ce mont fut le plus célebre de tous, à cause du temple de Jupiter commencé par Tarquin l'ancien, achevé par Tarquin le superbe, & dédié par Horatius Pulvillus. C'étoit là où se faisoient les vœux solemnels, où les citoyens prêtoient serment de fidélité, & où les Triomphateurs venoient rendre graces aux dieux de la victoire qu'ils avoient obtenue.

Mais pour dire quelque chose de plus particulier, on conservoit à Rome sur le *mont Capitolin*, avec une espece de religion, la maison de Romulus couverte de chaume: elle existoit encore du tems de Virgile. Séneque dit noblement *colit etiamnunc in Capitolio* casam *victor gentium populus*: Vitruve ajoûte, *significat mores vetustatis casa in arce sacrorum, stramentis tecta*. C'est ainsi qu'on conservoit encore alors dans la ville d'Athènes l'ancien Aréopage, qui n'étoit couvert que de terre.

5°. *Mont Aventin*; Tite-Live dit que le *mont Aventin* est au-delà de la porte Trigémine, c'est-à-dire au-delà de l'ancienne enceinte de Rome. Denis d'Halicarnasse au contraire, le renferme dans l'enceinte de la ville: mais il est aisé d'accorder les deux historiens. L'historien latin ne renferme point dans la ville l'espace qu'occupoit le *Pomærium* au-delà des murs; l'historien grec pousse plus loin les bornes de Rome, & ne les termine qu'au-delà des murs qui enfermoient le *mont Aventin*, quand il commença d'être habité. Il reste à savoir d'où le *mont Aventin* fut ainsi nommé. L'opinion la plus vraissemblable, en rapporte l'origine à un des rois d'Albe nommé *Aventinus*, qui fut enterré sur cette *montagne*. Ce fut là le lieu où se plaça Rémus pour prendre des auspices; & comme le succès n'en fut pas heureux, Romulus le négligea, & ne voulut point de son regne le renfermer dans Rome, ni le faire habiter.

La vallée qui séparoit le mont Palatin du *mont Aventin*, étoit plantée de myrtes, d'où la *montagne* même portoit le nom de *mons myrteus*. C'est peut-être pour cette raison qu'au pié de la *montagne* il y avoit un temple consacré à Vénus, parce que le myrte est sous sa protection.

6°.

6°. *Mont Esquilin, mons Esquilinus*; quelques-uns tirent l'origine de ce nom *ab excubiis*, de la garde que Romulus y fit faire pour s'assurer contre les soupçons qu'il avoit de la mauvaise foi de Titus Tatius, avec lequel il étoit entré en société du gouvernement. De-là, disent-ils, cette *montagne* fut appellée d'abord *mons excubinus*; & ensuite par corruption, *esquilinus*. Ovide appuie cette étymologie, *lib. III. Fast.* Ce mont a été aussi nommé, *mons Cespius, Oppius & Septimius*, de quelques petites hauteurs particulieres qui étoient sur cette colline.

7°. *Mont Viminal, mons Viminalis*; Servius Tullius l'enferma dans l'enceinte de Rome, ainsi que le mont Esquilin. Varron dit qu'il fut ainsi nommé *à Jove viminao*, parce que Jupiter avoit des autels sur cette *montagne*, qui étoit couverte d'un bois pliant & propre à faire des liens tels que sont l'osier, le saule & le bouleau.

8°. *Mont Janicule*; cette *montagne* fut ainsi nommée, parce qu'anciennement c'étoit le passage par où les Romains entroient dans le pays des Hétrusques. D'autres disent que Janus qui l'avoit habitée, & qui y étoit enterré, lui avoit donné son nom. Le *Janicule* étoit placé au-delà du Tibre, & demeura long-tems sans être compris dans l'enceinte de la ville. C'étoit la plus haute *montagne* de Rome, & d'où l'on pouvoit mieux découvrir toute la ville. Pendant que le peuple romain étoit assemblé par centuries, on y tenoit des troupes rangées en bataille, pour la sureté de la république contre la surprise des ennemis. (*D. J.*)

MONTAGNE, *le bailliage de la*, (*Géog.*) petit pays de France, dans le gouvernement militaire de la Bourgogne, au nord de cette province, le long de la riviere de Seine. Il est enclavé dans la Champagne; ses deux seules villes sont Châtillon & Bar-sur-Seine. Il a pris son nom des *montagnes* dont il est rempli. (*D. J.*)

MONTAGNE DE LA TABLE, (*Géog.*) montagne d'Afrique dans la partie méridionale, au cap de bonne-Espérance. On lui a donné ce nom, parce que son sommet est fort plat, quoique la *montagne de la Table* soit à une lieue du cap, sa hauteur fait qu'elle semble être au pié; son sommet est une esplanade d'environ une lieue de tour, presque toute de roc & unie, excepté qu'elle se creuse un peu dans le milieu; les vûes en sont très-belles. D'un côté, on découvre la baie du cap & toute la rade; d'un autre côté, s'offrent aux yeux les mers du Sud; du troisieme côté se voit le faux cap, avec une grande île qui est au milieu; & du quatrieme côté, c'est le continent de l'Afrique, où les Hollandois ont plusieurs habitations admirablement bien cultivées. Au-dessous de la montagne, est bâti le fort des Hollandois pour leur sûreté. (*D. J.*)

MONTAGNE DES BÉATITUDES (*Géogr.*) montagne de la Judée, aux environs de la tribu de Nephtali; elle est séparée des autres, & s'éleve comme au milieu d'une plaine. La tradition veut que ce soit sur cette montagne, que Jésus-Christ fit ce beau sermon, qui contient toute la perfection du christianisme. (*D. J.*)

MONTAGNE DE L'OISEAU, (*Géog.*) ou mont S. Bernardin, par les Italiens *monte d'Uccelle*, & par les Allemands *Vogelsberg*, montagne du pays des Grisons dans le Rhinwald. *Voyez* VOGELSBERG. (*D. J.*)

MONTAGNIAC, (*Géog.*) ville considérable d'Asie, en Natolie, dans la province de Bec-Sangil, sur la mer de Marmora. M. Vaillans prétend sur des inscriptions authentiques, trouvées sur les lieux, que *Montagniac* est l'ancienne Apamée. Pour se refuser à cette conjecture, il faut dire que les inscriptions qui l'autorisent, ont été transportées à *Montagniac* de quelque endroit voisin. Quoi qu'il en soit, le golfe sur les bords duquel est bâtie *Montagniac*, s'appelloit autrefois *Cianus sinus*, de l'ancienne ville de *Cium*, dont on voit encore quelques ruines. Par le moyen de ce golfe, cette ville a commerce avec Constantinople, dont elle est à 24 lieues, & avec Bursa, dont elle est à 5 lieues. *Long.* 46. 30 *lat.* 40. 10. (*D. J.*)

MONT AIGUILLE, (*Géog.*) & par le peuple, *montagne inaccessible*, qui a passé long-tems pour une merveille du Dauphiné, phantôme que la crédulité de nos peres avoit produit. Cette merveille se reduit à un rocher vif & escarpé; ce rocher est détaché de tous côtés, & planté sur une montagne ordinaire dans le petit pays de Trèves, à deux lieues de Die, & à neuf de Grenoble.

On l'a donné jusqu'au commencement de ce siecle, pour une pyramide ou cône renversé, & l'on assuroit très-sérieusement, qu'il étoit beaucoup plus large par le haut que par le bas; cette opinion même fut presque autorisée par l'histoire de l'académie royale des Sciences, *année* 1700. *p. iv.* car on y lit, que la pyramide n'a par le bas que mille pas de circuit, & qu'elle en a deux mille par le haut. Il est vrai que l'historien ajoute, que cette pyramide se seroit peut-être redressée, si elle avoit été examinée par M. Dieulamant.

On sçut bien-tôt après, en 1703, que rien n'étoit plus faux que cette prétendue figure extraordinaire d'un cône renversé qu'on donnoit à ce rocher. Sa base est comme elle doit naturellement être, plus large que le haut. Comme ce rocher est à la vérité fort escarpé, & qu'il ne présente de tous côtés que le roc nud, dégarni de terre & d'arbres, il est assez difficile & fort inutile d'y grimper; mais il s'en faut beaucoup qu'il soit inaccessible, les paysans y montent tous les jours, & il y a plus de deux cens ans qu'ils le pratiquent; Aimard de Rivail, conseiller au parlement de Grenoble, auteur d'une histoire manuscrite du pays des Allobroges qu'il écrivoit en 1530. le dit formellement. *Hodie frequens est in eum montem ascensus*, ce sont ses termes lûs & rapportés par M. Lancelot, de l'académie des Inscriptions. Que devient donc l'histoire de dom Julien, gouverneur de Montelimar, qui y monta le premier par ordre de Charles VIII. le 26 Juin 1492, avec dix autres personnes, qui fit dire la messe dessus, qui manda au premier président de Grenoble, que c'étoit le plus horrible & le plus épouventable passage qu'on pût se figurer, & en conséquence y planta trois grandes croix, qu'on n'a pas vû depuis! On ne sait point encore assez, remarque très-bien M. de Fontenelle, jusqu'où peut aller le génie fabuleux des hommes. (*D. J.*)

MONTAIN. *Voyez* FAUCON.

MONTAIN, s. m. PINSON, MONTAIN, PINSON DES ARDENNES, (*Hist. nat. Ornithol.*) *fringilla montana, seu montifringilla*; oiseau qui est du poids & de la grosseur du pinson, il a le bec grand, droit, fort & de figure conique; il se trouve noir en entier dans certains individus, dans d'autres la racine est jaune & l'extrémité noire; la piece inférieure du bec ne déborde pas la supérieure, ses côtés sont forts & tranchans. Les femelles n'ont pas la racine du bec jaune, les pattes sont d'un brun pâle; toute la face supérieure, depuis la tête jusqu'au milieu du dos, est comme dans l'étourneau d'un noir brillant mêlé de roux cendré qui se trouve sur les bords des petites plumes; la partie postérieure du dos est blanche, la gorge a une couleur rousse jaunâtre, celle de la poitrine est blanche, & les plumes situées près de l'anus sont roussâtres.

Dans la femelle, la tête est d'un roux ou d'un brun cendré, elle a la gorge moins rousse que le mâle. Les plumes du cou sont cendrées, celles du dos ont le milieu noir & les bords d'un cendré roussâtre. En général les couleurs de la femelle sont plus claires que celles du mâle, les grandes plumes intérieures des ailes sont rousses & les extérieures noires en entier, à l'exception des bords qui ont une couleur rousse, les sept ou huit plumes qui suivent la quatrieme ont une tache blanche sur le côté extérieur du tuyau près de la pointe des plumes du second rang, les bords extérieurs sont aussi un peu blanchâtres au-dessous; au reste elles sont noires. Les plumes de la face inférieure de l'aile à l'endroit du pli, ont une belle couleur jaune, celles de la face supérieure sont de couleur orangée, la queue est noire en entier, excepté le bord extérieur de la plume externe de chaque côté qui a une couleur blanche; dans quelques individus, le bord intérieur de cette plume est aussi blanc; la pointe & les bords des plumes du milieu sont d'une couleur cendrée, mêlée de roux. On trouve des variétés dans les couleurs de cet oiseau. Willughby, *ornit.* *Voy.* OISEAU.

MONTALBAN, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume d'Arragon, avec une citadelle sur le Rio-Martino, à 14 lieues S. O. de Sarragosse, 26 N. O. de Valence, *long.* 16. 55. *lat.* 40. 52. (*D. J.*)

MONTALCINO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la Toscane, au territoire de Sienne, avec un *évêché* qui ne releve que du pape. Elle est située sur une montagne, à 16 milles S. E. de Sienne, 20 S. E. de Florence. *Long.* 29. 12. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MONT ALCIDE LE, (*Géog. anc.*) *algidum*, montagne voisine de Rome, ainsi nommée *ab algore*, à cause de l'air froid qui y regne: auprès de cette montagne, étoit la fameuse forêt connue dans les anciens auteurs, sous le nom de *nemus algidum*, à 12 milles de Rome, entre la voie labicane & la voie latine, au midi de Tusculum. Cette forêt s'appelle aujourd'hui, *selva-del-aglio*. (*D. J.*)

MON-

MONTALTO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la Marche d'Ancone, avec un évêché suffragant de Fermo. Elle est sur le Monocio, à 4 lieues N. E. d'Ascoli, 5. S. O. de Fermo, 17. S. d'Ancone. *Long.* 31. 18. *lat.* 42. 55.

C'est Sixte V. qui fonda l'évêché de *Montalto* en 1586; il étoit né dans un village voisin de cette ville; sa vie est connue de tout le monde. Il s'acquit un nom par les obélisques qu'il releva, & par les monumens dont il embellit Rome. Mais on sait qu'il n'obtint la chaire de S. Pierre, que par quinze années d'artifices, & qu'il se conduisit dans son pontificat avec un manége odieux, & une sévérité barbare. Il laissa dans le Château Saint-Ange des sommes considérables (cinq millions d'écus romains) qu'il avoit amassés, en appauvrissant son pays, en le chargeant de tributs, & en augmentant la vénalité de tous les emplois. Enfin, l'apologie qu'il fit en présence des cardinaux, du parricide du moine Jacques Clément, a découvert à la postérité, ses principes & son génie. (*D. J.*) (1)

MONTANA, (*Mythol.*) surnom que les latins donnoient à Diane, & qui convenoit assez bien à une déesse, qui faisoit son plaisir de la chasse dans les bois & les forêts des montagnes. (*D. J.*)

MONTANISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens hérétiques ainsi appellés du nom de leur chef, *Montan*, qui faisoit le prophete & avoit à sa suite des prophétesses. Les *Montanistes* ne différoient que de nom des Phrygiens, des Cataphrygiens, des Quintiliens & des Pépuziens. *Voyez chacun de ces mots à leur rang.*

Les premiers *Montanistes* ne changerent rien à la foi du symbole; ils soutenoient seulement, que le S. Esprit avoit parlé par la bouche de Montan, & enseigné une discipline beaucoup plus parfaite que celle que les Apôtres avoient établie. En conséquence, 1°. ils refusoient pour toujours la communion à tous ceux qui étoient tombés dans des crimes, & croyoient que les ministres & les évêques n'avoient pas le pouvoir de la leur accorder. 2°. Il imposoient de nouveaux jeûnes & des abstinences extraordinaires, comme trois carêmes & deux semaines de xérophagie, dans lesquelles ils s'abstenoient non-seulement de viande, mais encore de ce qui avoit du jus. 4°. Ils condamnoient les secondes nôces, comme des adulteres; 4°. Ils prétendoient qu'il étoit défendu de fuir dans les tems de persécution; 5°. leur hiérarchie étoit composée de patriarches, de cenons & d'évêques, qui ne tenoient que le troisieme rang. Leur secte a duré fort long-tems en Asie & en Phrygie, & quelques-uns d'eux sont accusés d'avoir adopté les erreurs de Sabellius sur le mystere de la Trinité. Montan & ses fausses prophétesses, malgré l'austérité qu'ils prêchoient à leurs sectateurs, avoient des mœurs très-corrompues; les évêques d'Asie & ceux d'Occident en condamnerent le fanatisme dès sa naissance, ce qui n'empêcha pas cette hérésie de pulluler & de produire les différentes branches dont on a déja parlé. Dupin, *Biblioth. des Aut. ecclés. des trois premiers siecles.*

MONTANT, s. m. (*Comm.*) en termes de comptes; ce à quoi montent plusieurs sommes particulieres, calculées ou additionnées ensemble. Le *montant* d'un compte, le *montant* d'un inventaire.

C'est du *montant* de la recette & de la dépense, en les comparant ensemble par la soustraction, que se fait la balance ou l'arrêté d'un compte ou d'un inventaire. *Voyez* COMPTE, BALANCE, INVENTAIRE.

On appelle encore *montant*, en termes de comptes, le total ou l'addition de chaque page, que celui qui dresse le compte porte & inscrit au haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aisément former le total général de la recette ou de la dépense à la fin du compte. Ce qui se fait en mettant pour premier article de chacune desdites pages, cette espece de note, *pour le montant de l'autre part*, ou *pour le montant de la page ci-contre*, selon qu'on commence un folio recto ou verso. *Dict. de Comm.*

MONTANS, (*Marine.*) de voutis ou du revers d'arcasse, ce sont des pieces de bois d'appui en revers, qui font saillir en arriere & qui soutiennent le haut de la poupe avec tous ses ornemens. On les appelle aussi *courbatons*.

MONTANT, (*Marine.*) c'est une piece de bois droite, sur laquelle est une tête de mort où passe le bâton ou la gaule d'enseigne de poupe.

MONTANS, *terme d'Architecture*; ce sont des corps ou saillies aux côtés des chambranles des portes ou croisées, qui servent à porter les corniches & frontons qui les couronnent; c'est ce que Vitruve appelle *arrectaria*.

MONTANT, *terme de Bourrelier*, ce sont deux bandes de cuir attachées aux extrémités d'en-haut des branches du mors, & qui vont aboutir au commencement de la têtiere. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier.*

MONTANS, *pieces d'une grosse horloge*; ce sont des barres de fer qui font partie de la cage; elles sont situées verticalement, & c'est dans leurs trous que roulent les pivots des roues.

On donne encore ce nom à des pieces semblables, dont on se sert dans les horloges de chambre, les réveils, &c. où elles sont ordinairement de cuivre. *Voyez* HORLOGE, RÉVEIL, &c.

MONTANT, MONTER; on dit d'un arbre qui pousse bien, d'un bois qui s'éleve, *qu'il monte bien*. On dit encore *le montant d'un arbre*, pour exprimer son beau jet.

MONTANT ou DARD, c'est la tige qui sort du fond du calice d'une fleur, ce qui fait un *montant* en forme de *dard*, appellé le *pistil*.

MONTANT, *en terme de Vergetier*, est une corde à boyau, qui va du haut en bas d'une raquette.

MONTANT, *en terme de Blason*, il se dit non-seulement du croissant représenté les pointes en-haut vers le chef, mais encore des écrevisses, des épis & autres choses dressées vers le chef de l'écu.

Perrot à Paris, d'azur à deux croissans acolés d'argent, l'un *montant*, l'autre versé, au chef d'or, chargé de trois aiglettes de sable.

(1) A peine Sixte quint fut monté sur le throne pontifical, que sa grandeur d'ame, sa magnanimité, qualités vraiment royales, & sa exacte connoissance pour le gouvernement temporel, le firent connoître au monde entier, & donnerent lieu aux ennemis de cette auguste dignité de croire que ce Pape, digne de mémoire éternelle, s'introduisit adroitement sur la chaire de Saint Pierre sous le voile artificieux de dévotion, qu'il pratiqua l'espace de quinze ans dans le cours de son Cardinalat. C'est ainsi que nous l'a transmis Grégoire Leti, auteur de la vie de cet illustre Pontife dans son tome c. pag. 118. de l'édition d'Amsterdam l'an 1693. Quelqu'éloge que fasse cet écrivain dans le troisieme tome de son ouvrage, de la piété de Sixte V. comme véritable, quoiqu'elle soit taxée d'hypocrisie par quelques-uns; quelque soit l'idée de ceux qui sont peu favorables au saint Siege par rapport à son exaltation, les Catholiques tiennent pour certain que l'esprit de vérité, que Jesus-Christ a laissé à l'hiérarchie ecclésiastique, préside & concourt d'une maniere spéciale à l'élection de son chef visible, qui représente sur la terre Jesus-Christ son chef invisible. Mais, puisqu'on prétend que Sixte quint gouvernoit avec une sévérité trop barbare, nous rapporterons ce qu'en a dit le dit auteur de sa vie au tome III. pag. 146. Je ne crois pas que personne puisse taxer de partialité son témoignage. Voici comme il parle: „ le commun du peuple recevoit une grande satisfaction du bon gouvernement de Sixte, parce qu'il entretenoit l'abondance dans „ Rome, tandis que la disette regnoit en plusieurs contrées d'Italie; & encore à cause de la magnificence de tant d'édifices, „ dont il embellissoit tous les jours la ville, les Romains lui érigerent dans le capitole le premier mois de cette année 1587. „ une statue de bronze avec cette inscription: *Sixto V. Pont. Max. „ ob quietem publicam, compressa Sicariorum, exulumque licentia, restitutam; annona inopiam sublevatam urbem ædificiis, viis, aquæductis illustratam S. P. Q. R.* „ ensuite le même auteur parlant du trésor que ce Pontife mit en dépôt au Chateau Saint-Ange, l'estime aussi, tome III. pag. 417.: „ l'obligation que l'Eglise reconnoît avoir à Sixte, est certainement infinie par bien „ de considérations, mais particulierement pour l'avoir enrichie, „ je ne dirai pas d'une infinité d'ornemens, & de fabriques, mais „ de ce trésor si nécessaire à l'Eglise ..... C'est à présent „ qu'on voit clairement que, s'il mit des impôts sur ses peuples, „ & s'il vendit quelques offices, qui se donnoient pour l'ordinaire gratis auparavant; ce seroit une impiété d'en murmurer, „ parce que tout cet argent étoit destiné au bien public, au „ service de l'église & à l'honneur du christianisme: fin vraiment noble & importante au dessus de l'imagination. C'est „ pour cela que toute la chrétienté est obligée à célébrer & éterniser la gloire d'un Pontife, qui pensa non seulement au présent, mais encore à l'avenir. „ Un si grand éloge de la part d'un pareil auteur, justifie, ce me semble, la conduite de ce Pape. A l'égard de ce que l'auteur de cet article nous rapporte touchant l'apologie, faite par Sixte V dans un consistoire de Cardinaux, de l'parricide exécrable commis par Jacques Clement dans la personne sacrée d'Henri III., nous dirons que c'est une chose bien surprenante qu'un Pape du caractere de Sixte V, qui ne pouvoit souffrir que la souveraineté des Princes essuyât la moindre naufrage, pour me servir de l'expression de Grégoire Leti tome III. pag. 204. & qui écrivit une lettre à ce même Roi, pour l'exhorter à conserver l'honneur de sa couronne contre l'insolence de ses sujets, pût enfin défendre la cause de cet indigne Parricide en présence des Cardinaux. Il est vrai que ce Pape excommunia ce Roi, mais ce n'est pas à dire pour cela que la conduite d'un pareil assassin fut louable. Grégoire Leti écrivain exact rapporte non seulement les faits, mais encore tout ce que la vie de Sixte pouvoit avoir de suspect. Il ne nous dit cependant rien de cette Apologie, où il rapporte la mort d'Henri III. Roi de France: ce qui nous donne lieu de croire qu'elle est une de ces calomnies sans nombre que les ennemis de Sixte V. répandirent contre lui. [M]

MONTANTE, en *Anatomie*, nom d'une apophyſe de l'os maxillaire, ſituée à la partie ſupérieure latérale interne de la face antérieure de ces os. *Voyez* MAXILLAIRE.

MONTANUS, ſ. m. (*Anat.*) un des treize muſcles des levres; le troiſieme appartenant à la levre inférieure, eſt le quarré ou *montanus*. Il prend ſon origine à la partie antérieure & inférieure du menton & de la racine des dents inciſives de la mâchoire inférieure, & va s'inſérer au bord de la levre inférieure qu'il tire en-bas.

MONTARGIS, (*Géograph.*) ville de France dans l'Orléanois. Son nom latin du moyen âge eſt *Mons Argiſus* pour *Mons Argiſi*. Le roi ſaint Louis donna *Montargis* & tout le pays voiſin à ſon fils Philippe. Louis XIV. le donna en appanage à ſon frere Philippe; & c'eſt à ce titre que M. le duc d'Orleans en eſt aujourd'hui poſſeſſeur. Son ancien château bâti par le roi Charles V. tombe en ruines.

Montargis a un bailliage, un préſidial, une coûtume particuliere réformée en 1531, & une belle forêt compoſée de 8300 arpens.

M. de Valois penſoit que le *Vellaunodunum* de Céſar étoit *Montargis*; mais il n'y a rien qui puiſſe appuyer ce ſentiment que la ſeule autorité de ce ſavant homme. *Montargis* eſt une cité nouvelle du moyen âge, dans laquelle on ne trouve aucune trace d'antiquité, & dont la poſition ne quadre point avec le paſſage entier de Céſar.

Cette ville eſt ſur le Loin à 6 lieues de Nemours; 20 de Nevers, & 24 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 14'. 30". *lat.* 47. 59'. 55".

Madame Guyon (Jeanne-Marie-Bouvieres de la Mothe) ſi célebre par ſes écrits & ſes diſgraces, naquit à *Montargis* le 13 Avril 1648. On ſait ſes avantures. Elle abandonna ſes biens à ſes enfans pour devenir ſupérieure d'une communauté établie à Gex; les regles de cette communauté n'ayant pas été de ſon goût, elle prêcha d'autres maximes, & ſe vit obligée de ſe retirer chez les Urſulines de Thonon, de-là à Turin, à Grenoble, à Verceil. Au milieu de toutes ſes courſes, elle compoſa pluſieurs livres, entr'autres *le Cantique des Cantiques*, interpreté ſelon le ſens myſtique, & *les Torrens ſpirituels*. Elle ſe rendit à Paris pour ſa ſanté, dogmatiſa, & fut miſe dans un couvent. Mais la protection toute-puiſſante de madame de Maintenon lui rendit la liberté; elle vint à Verſailles remercier ſa bienfaitrice, vit l'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, & gagna ſon amitié. Elle répandit bientôt dans Saint-Cyr ſes ſentimens, & madame de Maintenon l'abandonna. Alors elle fut renfermée au château de Vincennes, & enſuite à la Baſtille; elle en ſortit, & ſe retira à Blois, où elle mourut le 9 Juin 1717, à 69 ans. Veuve dans une grande jeuneſſe, avec du bien, de la beauté & un eſprit fait pour le monde, elle s'entêta, dit M. de Voltaire, de ce qu'on appelle la *ſpiritualité*, devint chef de ſecte, & finalement mit aux mains les deux plus grands hommes qui fuſſent alors dans l'Egliſe, M. Boſſuet & M. de Fénelon, qu'elle eut la gloire d'avoir pour diſciple, & qu'elle appelloit ſon *fils*. (*D. J.*)

MONTAUBAN, (*Géog.*) ville conſidérable de France dans le Quercy, avec une généralité, une cour des aides, & un évêché ſuffragant de Toulouſe, érigé en 1317, & qui vaut 24000 livres.

Montauban eſt ſituée ſur le Tarn, à 14 lieues S. O. de Cahors, 11 N. de Toulouſe, 145 S. O. de Paris. *Long.* 19. 5. *lat.* 44. 2.

Cette ville n'eſt pas ancienne; elle a commencé par un monaſtere, nommé *Mons Aureolus*; enſuite Alfonſe, comte de Toulouſe, bâtit en 1144 dans le voiſinage la ville même. On croit qu'elle a pris le nom de *Montauban* de quantité de ſaules qui ſont aux environs, que les Gaſcons appellent *alba*. Ses habitans embraſſerent le calviniſme en 1572, & fortifierent leur ville dans les guerres de religion; enfin le cardinal de Richelieu devenu premier miniſtre, en raſa toutes les fortifications.

Cette ville a donné la naiſſance à Pierre du Belloy, qui publia, en 1585, l'*Apologie catholique*. Henri III. le fit mettre en priſon pour cet ouvrage, qu'il auroit dû récompenſer; mais Henri IV. plus éclairé, nomma du Belloy avocat-général au parlement de Toulouſe. (*D. J.*)

MONTBAR, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne dans l'Auxois, ſur la riviere de Braine. Il y a une châtellenie royale, maréchauſſée, grenier à ſel, & une ſeule paroiſſe. *Long.* 21. 50. *latit.* 47. 40.

MONTBAZON, (*Géogr.*) bourg ou petite ville de France en Touraine, avec titre de duché-pairie, érigée en 1588. Elle eſt agréablement ſituée au pié d'une colline, à 3 lieues de Tours, 54 S. O. de Paris. *Long.* 18d. 22. 24". *lat.* 47d. 17. 7".

MONTBELLIARD, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, capitale d'une principauté de même nom, aux confins de l'Alſace & de la Franche-Comté, entre Porentru & Bâle, au pié d'un rocher occupé par un fort château en façon de citadelle. Depuis 1653, le prince de *Montbelliard* a voix & ſéance dans le college des princes de l'empire. Les traités de Riſwick & de Bade maintinrent la ſouveraineté à ce prince. Louis XIV. s'étant rendu maître de la ville en 1674, la fit démanteler. Elle eſt ſituée proche l'Alaine & le Doux, à 12 lieues O. de Bâle, 15 N. O. de Beſançon, 80 S. E. de Paris. *Long.* 24. 40. *latit.* 47. 38.

MONTBRISON, (*Géogr.*) ville de France dans le Forès, ſur la riviere de Veziſe, au pié d'une montagne. On l'appelle en latin *Mons Briſonis*, du nom de ſon fondateur. Elle eſt à 12 lieues de Vienne, 14 S. O. de Lyon, 96 S. O. de Paris. *Long.* 21. 42. *lat.* 45. 32.

Cette ville a donné naiſſance à Antoine du Verdier, ſeigneur de Vauprivas, qui ſe rendit célebre dans le xvj. ſiecle par ſa bibliotheque des auteurs françois, tout fautif & tout imparfait qu'eſt cet ouvrage.

Jacques-Joſep Duguet, l'une des meilleures & des plus laborieuſes plumes du parti janſéniſte, naquit au milieu du dernier ſiecle à *Montbriſon*. Son ſtyle eſt formé ſur celui des bons écrivains de Port-Royal. Il auroit pu, comme eux, rendre de grands ſervices aux lettres. Ses *Traités de morale & de piété* ſont trop diffus. Son *Explication du myſtere de la paſſion de notre Seigneur* en 9 volumes prouve une grande fécondité d'imagination. Son livre de l'*Education d'un roi*, achevé par une autre main, fit beaucoup de bruit. M. Duguet fut perſécuté & même contraint de s'expatrier. Enfin il revint ſur ſes vieux jours à Paris, & y eſt mort en 1733 à 84 ans. (*D. J.*)

MONT-CARMEL, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, auquel eſt joint celui de S. Lazare de Jéruſalem. *Voyez* S. LAZARE. Les chevaliers de cet ordre portent ſur le côté gauche de leur manteau une croix de velours ou de ſatin tanné, à l'orle ou bordure d'argent; le milieu de la croix eſt rond, chargé d'une image de la Vierge environnée de rayons d'or, le tout en broderie. Ils portent auſſi devant l'eſtomac une croix d'or avec l'image de la Vierge émaillée au milieu, attachée à un ruban de ſoie. Cet ordre fut rétabli ſous Henri IV. par les ſoins de Philibert de Nereſtang, puis confirmé par Louis XIV. en 1664; mais en 1691, le roi en ſépara pluſieurs biens, ſe contenta du titre de ſouverain protecteur. Les chevaliers jouiſſent de quelques commanderies & privileges. *Voyez* S. LAZARE.

MONT-CASSIN, (*Géog.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, au ſommet de laquelle eſt la célebre abbaye du *Mons-Caſſin*, où ſaint Benoît fonda la regle de ſon ordre. *Long.* 31. 25. *latit.* 41. 35.

MONT-CENIS, (*Géogr.*) en latin *Cineſius-Mons*, partie des Alpes que les anciens nommoient *Cottiennes*; elle ſépare le marquiſat de Suze de la Morienne. On diviſe le *Mont-Cenis* en petit & en grand *Mont Cenis*. Le premier eſt moins élevé, & le plus proche du Piémont. Quelques auteurs l'appellent *Jugum Sibenicum*. Son nom moderne lui vient de la petite riviere *Cenis*, qui en deſcend; la Novaleſe, bourg du Piémont, eſt au pié du petit *Mont Cenis*. On y prend des mulets pour monter au plus haut endroit du paſſage où ſe trouve une plaine, au milieu de laquelle eſt un petit lac très-profond. Le côté qui regarde la Savoie s'appelle le grand *Mont Cenis*; il eſt plus haut & plus roide que l'autre, quoique les chevaux y paſſent continuellement; mais ce ſont des hommes pour l'ordinaire qui portent les voyageurs de ce côté-là. (*D. J.*)

MONT-CYLLENE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin, *Cyllene*, *Cyllena*, *Cyllenius*, nous diſons auſſi en françois *Monts Cylléniens*, célebre montagne du Péloponneſe en Arcadie. C'étoit la plus haute montagne de ce pays-là au jugement de Strabon; & Dicéarque qui l'avoit meſurée, lui donnoit 14 à 15 ſtades de hauteur, c'eſt-à-dire plus de 1700 pas. Pauſanias rapporte qu'il y avoit ſur ſon ſommet un temple conſacré à Mercure. De-là vient que la fable a fait naître ce dieu ſur le *Mont-Cyllene*; & Virgile, *Eneide l. VIII. v.* 138, n'a pas oublié d'en atteſter la vérité, comme s'il en eût été témoin.

Vobis Mercurius pater eſt, quem candida Maia
Cyllenæ gelido conceptum vertice fudit.

Les

Les *monts-Cylléniens* commencent à Sycione, vont de l'orient à l'occident jusqu'à Patras, d'où s'étendant au midi vers Chiarenza, l'ancienne *Cylléné* dont ils ont emprunté le nom, ils forment les bornes nouvelles de l'Achaïe dans toute son étendue, & de l'Arcadie au septentrion & au couchant.

Non-seulement il sort des *monts-Cylléniens* plusieurs rivieres qui arrosent ces provinces, mais divers sommets de ces montagnes laissent entre eux des vallons, ou plutôt des plaines enfermées de tous côtés par des collines.

Ces plaines sont fertiles & arrosées par les ruisseaux qui descendent de ces montagnes; mais comme ces plaines n'ont point d'issues, elles seroient inondées, si les ruisseaux qui en découlent ne trouvoient des gouffres dans lesquels ils se précipitent; pour aller en sortir dans d'autres plaines semblables qui sont au-dessous des premieres; ce jeu de la nature se répete cinq à six fois, au rapport de M. Fourmont. C'est ainsi que se forment le Psophis, l'Erymanthe & l'Alphée. (*D. J.*)

MONT-DAUPHIN, (*Géograph.*) petite place de France dans le Dauphiné, à 3 lieues d'Embrun sur une montagne escarpée & presque environnée de la Durance. Louis XIV. fit fortifier cette petite place en 1693. *Long.* 24. 20. *latit.* 44. 40.

MONT-DIDIER, (*Géograph.*) en latin moderne *Mons-Desiderii*, ancienne petite ville de France en Picardie. Quelques-uns de nos rois de la troisieme race y ont eu leur palais, & y ont tenu leur cour. Elle est sur une montagne à 7 lieues d'Amiens & de Compiegne, 23 N. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 20. 5'. 23". *latit.* 49. 39.

M. Galland (*Antoine*), un des savans antiquaires du xvij. siecle, naquit de parens fort pauvres à 2 lieues de *Mont-Didier*. Il fit trois voyages au levant, s'attacha particulierement à l'étude des médailles, & apprit à fond pendant son long séjour dans ce pays-là le turc, l'arabe, le persan & le grec vulgaire. Il mourut en 1715, âgé de 69 ans. Son *Dictionnaire numismatique* a été remis après sa mort à l'académie des Inscriptions, dont il étoit membre. C'est un livre qui manque aux sciences. Les manuscrits orientaux qu'il avoit recueillis ont passé à la bibliotheque du roi. Il a eu la plus grande part à la bibliotheque orientale de Herbelot. On lui doit *les mille & une nuits*, contes arabes, en 10 volumes *in*-12. Il a publié une histoire de la *trompette* chez les anciens, & l'explication de quantité de médailles en plusieurs brochures, qui mériteroient d'être rassemblées en un corps. (*D. J.*)

MONT-D'OR, (*Géogr.*) montagne de France & l'une des plus hautes de l'Auvergne. Elle s'éleve, selon M. Maraldi, de 1030 toises au-dessus de la surface de la Méditerranée; & selon MM. Thury & le Monnier, de 1048 toises. *Voyez* d'autres détails curieux sur cette montagne dans les observations d'histoire naturelle, par M. le Monnier, medecin. Je me contenterai seulement de remarquer qu'elle a donné son nom aux eaux & aux bains que l'on nomme les bains du *Mont-d'or*. Il est bon cependant d'être averti qu'ils sont éloignés de cette montagne d'une grande lieue, & que leur véritable situation est au pié de la montagne de l'*Angle*. (*D. J.*)

MONTE, la *monte d'un haras*, c'est le tems, le lieu & l'heure où l'on fait courir les jumens, aussi-bien que le registre qu'on en tient.

MONTÉ, HAUT MONTÉ, *voyez* HAUT.

MONTÉ, adj. (*Marine.*) se dit d'un nombre d'hommes & de canons qui sont sur un vaisseau. On dit un vaisseau *monté* de 60 canons & de 400 hommes.

MONTE-ALVERNO, (*Géogr.*) en latin *Alvernus*; montagne d'Italie en Toscane, à 14 milles de Florence, à 10 N. de Borgo-san-Sepolcro, aux confins de l'état de l'Eglise, & à deux milles de la source du Tibre. C'est de toutes les montagnes de l'Appennin une des plus sauvages & des plus stériles. Elle est célebre par un couvent de religieux réformés de l'ordre de saint François: ce sont des Récollets que les Italiens appellent *zoccolanti*, du mot *zoccole*, qui signifie la chaussure de bois dont ils se servent.

MONTE ANSIDIANO, (*Géog.*) chaîne de montagnes de Portugal dans l'Estramadure. Cette chaîne de montagnes semble se diviser en deux branches, dont l'une étoit anciennement nommée *Taniacus mons*; l'autre branche n'est autre chose que la partie la plus haute de cette même montagne, & retient encore l'ancien nom de *Porto Tapaio*.

MONTE-BALDO, (*Géogr.*) haute montagne d'Italie. Elle est formée de rochers escarpés, voisins d'autres rochers d'un aussi difficile accès, situés entre l'Adige & le lac de Garde, vers les frontieres du Trentin.

MONTE-BARBARO, (*Géog.*) montagne d'Italie au royaume de Naples, dans la province de Labour. Elle est proche la côte de la mer, auprès de la ville de Pouzzol. Les Latins l'ont connue sous le nom de *Gaurus*, que Stace appelle *Nemorosus*, & Juvenal *Gaurus inanis*. Pline, *lib. XIV. chap. vj.* parle non-seulement de cette montagne, mais encore des vins qu'elle produisoit. Selon Scipion Mazella, cette même montagne avoit trois noms différens: la partie occidentale s'appelloit *Gaurus*; la partie orientale *Massicus*, & la partie septentrionale *Falernus*. Après avoir été si fertile & si renommée, elle est devenue presque stérile.

MONTE CAMELIONE, (*Géog.* en latin *Cema*; montagne de France dans la Provence au comté de Nice. Elle fait partie des Alpes maritimes, s'étend en long entre les vicariats de Barcelone & de saint Etienne au midi, & le marquisat de Saluces au septentrion, entre la source du Var & celle de Sture. (*D. J.*)

MONTE-CAVALLO, (*Géogr.*) nom d'une des collines de Rome moderne, qu'on appelloit anciennement le *mont Quirinal*. Les papes y ont un palais qu'ils habitent ordinairement pendant les chaleurs de l'été. Sixte V. l'acheta de la maison d'Est, & y fit de grands bâtimens, augmentés depuis par Paul V. La galerie est décorée des tableaux des grands-maîtres, & la chapelle est peinte par l'Albane. Vis-à-vis de ce palais on voit deux chevaux de marbre, sur lesquels les noms de Phidias & de Praxitelle se trouvent gravés; l'ouvrage n'est point de leurs mains, mais il n'est pas indigne du ciseau de ces deux hommes célebres. C'est Sixte V. qui les a fait placer sur cette coline, & c'est de là qu'elle a tiré son nom.

MONTECHIO, (*Géogr.*) ville d'Italie au duché de Reggio, à 10. milles S. E. de Parme, 7. N. O. de Reggio. *Long.* 28. 2. *lat.* 44. 45.

MONTE-CHRISTO, (*Géog.*) nom d'une montagne, d'une riviere & d'une bourgade sans habitans dans l'Amérique, sur la côte du nord de l'île Saint-Domingue. Christophe Colomb a découvert la montagne & la riviere, qui a son embouchure à côté de la montagne, & les a nommées *Monte-Christo*. Les Espagnols y formerent en 1733 une bourgade de même nom qui ne subsiste plus.

MONTE-CIRCELLO, (*Géogr.*) c'est ce que Virgile appelle *Circæa terra*, *Æneid. liv. VII. v.* 10.

Proxima Circææ raduntur littora terræ,

Ils rasent les rivages du promontoire de Circé, cap d'Italie dans la campagne de Rome. C'est une haute montagne qui paroît une île, parce qu'elle est environnée de la mer de Toscane du côté du midi, & des marais Pomptins au septentrion. C'étoit le séjour de Circé, célebre magicienne, fille du soleil & sœur d'Aëtès, pere de Médée.

MONTE DE CINTRA, (*Géogr.*) montagne de Portugal dans l'Estramadure; elle fait un cap qui s'avance dans l'Océan, au-dessous de l'embouchure du Tage, à 4 lieues O. de Lisbonne, près du bourg de Cintra, d'où cette montagne a tiré son nom. Le cap, qui s'avance dans l'Océan, a été nommé par les Latins *Mons Lunæ*, parce qu'il y avoit anciennement un temple dédié à la lune & au soleil: on en voit encore les ruines & quelques inscriptions. (*D. J.*)

MONTE DE LA STELLA, (*Géog.*) chaîne de montagnes de Portugal dans la province de Beira, entre les rivieres de Mondego & de Zezare. On nommoit anciennement cette montagne *mons Herminius* ou *Herminius*, qu'il ne faut pas confondre avec le mont *Herminius* qui est dans la province d'Alentéjo.

MONTE DI TRAPANI, (*Géogr.*) montagne de Sicile dans le val de Mazzara, sur la côte occidentale, près de la ville de Trapano, qui lui donne son nom. On la nommoit anciennement *Erix*. Elle étoit consacrée à Vénus; & la ville d'Erix, déja bien déchue du tems de Strabon, étoit au sommet du mont. (*D. J.*)

MONTÉE, s. f. (*Architect.*) se prend quelquefois dans les anciens écrivains pour un degré d'escalier. *Voy.* DEGRÉS *ou* MARCHES.

On appelle vulgairement ainsi un escalier, parce qu'il sert à monter aux étages d'une maison.

MONTÉE *de pont*, c'est la hauteur d'un pont considéré depuis le rez-de-chaussée de sa coulée, jusque sur le couronnement de la voûte de sa maîtresse arche.

MONTÉE *de voûte*, c'est la hauteur d'une voûte depuis sa naissance ou premiere retombée, jusqu'au dessous de sa fermeture. On la nomme aussi *voussure*, en latin *fornicis curvatura*.

MONTÉE, (*Jardinage.*) se dit d'une laitue qui est *montée* en graine & qui n'est plus bonne à manger.

MONTÉE, *terme de fauconnerie*, se dit du vol de l'oiseau qui s'éleve à angles droits par carrieres & par degrés, lorsqu'il poursuit sa proie.

Monter d'essor, c'est quand l'oiseau se guinde si haut en l'air pour chercher le frais, qu'on le perd de vûe.

Monter par fuite, se dit lorsque l'oiseau s'échappe par tirades & gambades pour échapper à la poursuite d'un autre oiseau plus fort que lui.

On dit aussi *monter sur l'aile*.

Monter un filet, c'est mettre toutes les cordes nécessaires pour le rendre prêt à servir.

MONTE-FALCO, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolete, sur une montagne, près du Clitunno. *Long.* 30. 15. *lat.* 42. 58.

Elle se vante d'avoir donné la naissance à sainte Claire en 1193. Cette pieuse amie de saint François d'Assise établit un couvent dont elle fut abbêsse, fonda l'ordre des religieuses qui portent son nom, mourut en 1253, & fut canonisée peu de tems après par le pape Alexandre IV.

MONTE-FALCONE, (*Géogr.*) petite ville du Frioul sur une coline, assez près du golfe de Trieste. Elle appartient avec son territoire à la république de Venise. *Long.* 31. 36. *lat.* 45. 50.

Il y a un cap de l'île de Sardaigne sur la côte occidentale, qu'on appelle aussi *Monte-Falcone*. Ce cap est le *Gorditanum promontorium* de Pline, *liv. III. chap. vij.* & de Ptolomée, *liv. III. chap. iij.*

MONTE-FIASCONE, (*Géogr.*) *Voyez* FIASCONE.

MONTELIMART, (*Géog.*) petite, mais agréable ville de France en Dauphiné, située dans une plaine fertile au confluent de deux petites rivieres, Rioubion & Jabron, & environ à deux milles du Rhône, dominée par une citadelle jadis très-forte, qui est située sur une éminence dont la continuation forme un côteau assez étendu très-bien cultivé, planté principalement en vignes qui donnent un vin excellent. Cette ville, fondée ou rétablie par les Adhémars, fut donnée par un d'eux en hommage volontaire & gratuit à l'Eglise sous le pontificat de Grégoire XI. ensuite érigée en bailliage; enfin restituée en 1446 à Louis XI. roi de France. On reproche aux habitans d'avoir les premiers embrassé les dogmes de la religion P. R. d'avoir excité des séditions, & d'avoir en conséquence attiré sur eux le fléau de la guerre, & des persécutions qui ne firent, comme c'est l'ordinaire, qu'augmenter le mal avec l'obstination. Cette ville a été assiégée plusieurs fois, d'abord en 1569 par l'amiral de Coligny, qui fut obligé de céder à la vigoureuse résistance & au courage naturel des habitans, & d'en lever le siége. Le seigneur de Lesdiguieres fut quelques années après plus heureux, il la prit en 1586; mais l'année suivante elle lui fut enlevée par le comte de Suse, qui étoit d'intelligence avec les habitans. Mais le premier la reprit peu après par le moyen du château qu'on n'avoit encore pu forcer. Les états de la province y ont été convoqués en 1560 par le baron des Adrets; & il y a eu deux conciles tenus, l'un en 1208, composé de tous les prélats des provinces voisines, assemblés par Milon, légat du saint siége; & l'autre en 1248, convoqué par Pierre & Hugues, aussi légats. Ces deux conciles sont sous le nom de *Montilii*, mais Chorier a prouvé contre Castel, qui soutenoit que c'étoit une place du Languedoc, que *Montilli* n'étoit autre chose que *Montelimart*. *Voyez* son histoire du Dauphiné. Il y a dans cette ville une élection & une sénéchaussée: le prince de Monaco en est conseigneur avec la ville, & M. de Gouvernet, gouverneur. Elle est placée au 22d. 25'. *de longit.* sa *lat. est de* 44d. 33'. 38".

MONTE-MARANO, (*Géogr.*) petite & pauvre ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, avec un évêché suffragant de Bénevent, sur la rive du Sabato, entre Nusco au levant, & Avellino au couchant. *Longit.* 32. 42. *lat.* 40. 53. (*D. J.*)

MONTE-MOR-O-NOVO, (*Géog.*) ville de Portugal, sur le chemin de Lisbonne à Badajox. Elle est en partie située sur le penchant d'une montagne, & en partie dans la plaine, au bord de la riviere de Canha. *Longit.* 10. 30. *lat.* 38. 32.

MONTE-MOR-O-VELHO, (*Géog.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira, dans un territoire où on ne recueille que du blé de Turquie, à 4 lieues S. O. de Coimbre, 33 N. de Lisbonne. *Long.* 9. 36. *lat.* 40. 4.

C'est le lieu de la naissance d'un poëte musicien, connu sous le nom de *Georges de Monte-Mayor*, qui finit ses jours à la fleur de son âge, vers l'an 1560. Il a fait une pastorale intitulée la *Diane*, qu'on a traduite en plusieurs langues.

Mais les avantures de Mendez Pinto (*Ferdinand*) compatriote de Monte-Mayor, méritent bien autrement d'attirer nos regards. Il quitta la qualité de laquais pour aller faire fortune aux Indes en 1537, & y demeura 21 ans. Il fut treize fois esclave, vendu seize fois, & essuya un grand nombre de naufrages. De retour en Portugal, il publia dans sa langue la relation curieuse de ses voyages, ouvrage intéressant, & d'un style au-dessus de la condition de l'auteur.

Nous en avons une traduction françoise, imprimée à Paris en 1645, *in*-4°. (*D. J.*)

MONTE-PATERNO, (*Géog.*) montagne d'Italie, à une lieue de la ville de Bologne. Elle fait partie de l'Apennin, elle est fameuse par les pierres de Bologne qu'on y trouve. *Voyez* BOLOGNE, *pierres de*.

MONTE-PELOSO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Basilicate, vers les confins de la province de Bari, avec un évêché suffragant de Cirenza, mais exempt de sa jurisdiction. *Long.* 33. 58. *lat.* 40. 50.

MONTE-PHILIPPO, (*Géog.*) fort d'Italie, en Toscane, sur une hauteur, près de Porto-Hercole, dont il est comme la citadelle. Les Impériaux le prirent en 1712, & traiterent les prisonniers de guerre avec la derniere dureté. *Long.* 28. 45. *lat.* 42. 25.

MONTE-PULCIANO, (*Géog.*) *Mons Politianus*, petite ville d'Italie, en Toscane, avec un évêché qui ne releve que du pape, & qui fut érigé en 1561. Elle est dans un terroir fertile en vins admirables, à 28 milles O. de Pérouse, à pareille distance S. E. de Sienne, & 54 S. E. de Florence. *Long.* 29. 25. *lat.* 43. 5.

Cette ville est la patrie de Bellarmin & de Politien.

Bellarmin (*Robert*) jésuite, l'un des habiles controversistes de son siecle, fut nommé cardinal en 1599, & mourut à Rome en 1621, à 79 ans. Ses ouvrages n'ont ni la pureté de la langue latine, ni les ornemens du discours: il confond souvent les opinions particulieres avec la doctrine générale; enfin il se montre par-tout si zélé défenseur des prétentions de la cour de Rome, & de l'étendue du pouvoir des papes, qu'on ne peut le lire avec estime.

Politien (*Ange*), que nous nommons aussi *le Polti*, étoit l'un des plus doctes & des plus polis écrivains du quinzieme siecle; que dirois-je de plus fort pour le prouver, les deux Scaligers l'ont comblé d'éloges! Il se fit connoître avec éclat de très-bonne heure, & mérita d'être mis au nombre des enfans célebres. Sa version latine d'Hérodien, ses poésies, ses œuvres mêlées augmenterent sa réputation: on a fait du tout une belle édition, chez S. Gryphe en 1550, 3 *vol. in*-8°. Il mourut âgé de 40 ans en 1494. Bayle a donné son article, & M. Mencke a écrit sa vie. (*D. J.*)

MONTE-SANT-ANGELO, (*Géog.*) ville archiépiscopale d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, au nord oriental de Manfrédonia, à 4 milles de cette ville, & à un mille de la mer: on y voit encore des restes d'un temple du dieu Pilumnus. *Long.* 33. 38. *lat.* 41. 43.

La montagne qui s'éleve au-dessus de cette ville, porte aussi le nom de *Monte di santo Angelo*; c'est le *Garganus* des anciens. *Voyez* GARGAN. (*D. J.*)

MONTE-VEDIO, (*Géogr.*) ville du Pérou, nouvellement bâtie par les Espagnols. Le havre n'est bon que pour les petits vaisseaux, car il n'a pas plus de dix-sept piés d'eau dans le tems de la haute marée. Le port est défendu par une forteresse, munie de quinze pieces de canon, & d'une garnison de cent hommes qu'on y envoie d'Espagne; le pays est également beau & fertile, les vignes y réussissent à merveille, il y a même aux environs des mines d'or & de diamans; cependant cette ville est sans habitans & sans commerce: la nature prodigue tous ses trésors en pure perte à la nation Espagnole, elle n'en sait tirer aucun avantage. *Monte-Vedio* est situé à l'est, un quart de sud-est de Buenos-Aires, dans l'embouchure de la riviere de la Plata. *Lat.* selon le P. Feuillée, 34d. 52'. 30". (*D. J.*)

MONTER, (*Gram.*) ce verbe a un grand nombre d'acceptions, il est tantôt actif, tantôt neutre. On dit *monter* à cheval; la mer *monte*; *monter* une pendule; cet instrument est *monté* trop haut; ce mur *monte* au-dessus du voisin; *monter* la garde; *monter* un vaisseau; *monter* en graine; *monter* en couleur; *monter* une machine; la somme de ces nombres *monte* haut; les astres *montent* sur l'horison; il est *monté* sur le théâtre; le luxe est *monté* à un haut excès; la voix de l'innocence est

montée au ciel; il est *monté* de cette classe à une autre avec distinction; le blé *monte*, &c. d'où l'on voit que dans presque toutes ces acceptions il exprime ou simplement ou figurément l'action de passer d'une situation à une plus élevée. *Voyez les articles suivans.*

MONTER, *dans le Commerce*, signifie augmenter de prix, devenir plus cher: en ce sens on dit, le blé *monte* beaucoup; on n'a jamais vû le vin *monter* si haut en si peu de tems.

On se sert aussi de ce terme pour exprimer les encheres considérables qui se mettent sur une chose qu'on vend au plus offrant: cette tapisserie a beaucoup *monté*, *Diction. de Comm.*

MONTER, *en terme de Compte*, signifie ce à quoi peut aller le produit de plusieurs sommes particulieres réunies ensemble pour n'en faire qu'un total: ces quatre articles *montent* à deux mille huit cens trente livres. *Id. ibid.*

MONTER LA TRANCHÉE, (*Art militaire.*) c'est dans l'attaque des places entrer de service à la tranchée pour la garantir ou la défendre. *Voyez* TRANCHÉE.

MONTER LA GARDE, *la tranchée*, *à la breche*, &c. signifie être de service, être de garde dans les tranchées, aller à la breche. *Voyez* GARDE & TRANCHÉE.

MONTER UN CANON, *un mortier*, &c. c'est le mettre sur son affut ou en élever la bouche. *Voy.* CANON, MORTIER. *Chambers*

MONTER AU VENT, (*Marine.*) c'est louvoyer pour prendre l'avantage du vent.

Monter le gouvernail, c'est attacher le gouvernail à l'étambord par le moyen des roses & des vittes: on fait le contraire quand on le démonte.

MONTER, v. n. *en Musique*, *vocem intendere*, c'est faire succéder les sons du grave à l'aigu, ou du bas en haut: cela se présente à l'œil par notre maniere de noter. *Voyez* CLÉ, LIGNES, PORTÉE.

MONTER, *en terme de Bijoutier*, c'est proprement l'action d'assembler & de souder toutes les pieces qui entrent dans la composition d'un ouvrage. On commence, dans une tabatiere, par exemple, par la batte: l'on dresse d'abord deux pans, *voyez* DRESSER, que l'on a eu soin de laisser plus grands pour avoir de quoi limer; on les lie ensemble avec du fil de fer; on les mouille avec de l'eau & un pinceau; on met les paillons, *voyez* PAILLONS; & l'on soude à la lampe avec un chalumeau, *voyez* LAMPE & CHALUMEAU. On fait la même chose pour toutes les parties d'une tabatiere les unes après les autres, c'est-à-dire que si la boîte est à huit angles de huit morceaux, on n'en fait plus que quatre, de quatre deux, & de deux le contour entier de la boîte.

MONTER, *en Boissellerie*, c'est couvrir l'ouvrage, comme un soufflet, de la couleur qu'il plaît à l'ouvrier de choisir.

MONTER, (*Coutellerie.*) c'est assembler les parties d'un ouvrage, c'est quelquefois emmancher, comme aux couteaux de table, & autres instrumens semblables, c'est ajuster la lame, le ressort & les côtes, & les fixer solidement aux couteaux de poche; le *monter* en général est une opération qui se fait lorsque toutes les pieces sont prêtes, & ce n'est pas une des plus aisées; c'est en vain qu'un ouvrier aura bien forgé, bien limé, bien émoulu, & bien poli toutes les pieces; inutilement il leur aura donné une belle proportion, s'il leur ôte la grace, ou s'il gâte le tout par un mauvais assemblage.

MONTER, *en terme de Layetier*, c'est assembler toutes les parties d'une piece, & en faire le tout que l'ouvrier s'étoit proposé.

MONTER À CHEVAL, *l'art de*, (*Arts modernes.*) *Voyez* CHEVAL, ÉQUITATION, MANEGE.

C'est assez de dire ici que Benjamin de Hanniquez introduisit le premier à la cour de France, sur la fin du xvj. siecle, les rudimens de l'art de *monter à cheval*.

Le sieur Pluvinel, gentilhomme du Dauphiné, ouvrit ensuite à la noblesse du royaume des leçons de cet art, qu'il avoit apprises lui-même à Naples, sous J. B. Pignatelli. A son retour Henri de France, duc d'Anjou, le fit son premier écuyer; ensuite Henri IV. lui donna la direction de sa grande écurie: après la mort de ce prince il mit à cheval Louis XIII. & mourut à Paris en 1620, ayant donné au public son livre de *l'art du Manege*.

Soleisel (*Jacques de*), gentilhomme du Forès, né dans une de ses terres en 1617, suivit l'inclination qu'il avoit pour le manege, & en montra les exercices avec un grand succès: c'est lui qui est l'auteur du *parfait Maréchal*, livre original de son tems, & qui brilloit encore sous Louis XIV. Il a aussi augmenté le beau livre du manege de M. le duc de Newcastle, dont il adopta la méthode: il mourut en 1680, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MONTER *à cheval*, MONTER *un cheval*, (*Gram.*) quand on va d'un lieu à l'autre, ou que l'on s'exerce dans un même lieu, sans avoir égard à la qualité du cheval: on dit *monter à cheval*; je *montai* hier *à cheval* avant le jour; il *monte* tous les matins *à cheval*; les médecins lui ont ordonné de *monter à cheval* pour sa santé. Quand on a égard à la qualité du cheval, & qu'on parle d'un cheval, ou de plusieurs chevaux particuliers, on dit *monter un cheval*; je n'ai jamais *monté de cheval* plus rude; les Académistes de la Guériniere *montent* d'excellens chevaux; je *montai* hier un cheval d'Espagne admirable. (*D. J.*)

MONTER SUR CIRE, opération du *metteur-en-œuvre*, qui consiste à assembler toutes les pieces d'un ouvrage quelconque, & à les ranger sur la cire, selon l'élévation & l'inclination qu'elles doivent avoir toutes montées. Il y a fort peu d'ouvrages de metteur-en-œuvre qui ne soit composé d'un nombre considérable de parties séparées, quelquefois même de métaux différens, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, &c. dans lesquels souvent il y a des pierres de couleurs entremêlées, & à qui il faut des sertissures d'or. L'ouvrier prépare séparément tous les morceaux de son ouvrage, conformément à son dessein, & lorsque tous les chatons & ornemens sont disposés, il prend une plaque de tôle, sur laquelle il y a un bloc de cire; on donne à cette cire avec l'ébauchoir la forme en relief du dessein; sur ce bloc ramolli l'ouvrier pose toutes ses pieces, chatons, ornemens, &c. chacune dans l'ordre qui lui est assigné; il donne à chacune d'elles l'élévation ou l'inclinaison qu'elle doit avoir en les enfonçant plus ou moins dans la cire, & de cette opération dépend le goût & la grace d'un ouvrage, parce qu'il ne sort plus de-là que pour être mis en terre, *voyez* METTRE EN TERRE, pour être arrêté par la soudure; & que toutes ces pieces une fois soudées, il n'est pas possible d'en changer le mouvement.

MONTER, *en terme d'Orfévre*, on dit *monter un ouvrage*, quand on assemble & qu'on joint toutes les pieces par le moyen de la soudure. *Voyez* SOUDURE.

MONTER UNE PERRUQUE, *terme de Perruquier*, qui signifie coudre avec une aiguille les tresses de cheveux sur la coëffe ou rézeau, pour en faire une perruque.

Pour *monter une perruque*, l'ouvrier commence par assujettir sur une tête de bois un ruban qui doit faire le bord de la perruque, ensuite il ajuste sur cette tête un rézeau qu'il coud sur le ruban, après quoi il applique un autre ruban par-dessus la coëffe ou rézeau depuis le front jusqu'à la nuque du cou; cela fait, il commence à coudre les tresses de cheveux sur la coëffe, en commençant par les bords, & continuant ainsi tout-au-tour à placer les autres rangs les uns après les autres, jusqu'à ce que la coëffe soit entierement couverte de tresses. *Voyez l'article* PERRUQUIER.

MONTER, *en terme de Planeur*, se prend pour l'action de recommencer à planer une piece enfoncée; les coups de marteau sont moins sensibles dans cette seconde opération, & la piece par-là plus facile à finir.

MONTER LE MÉTIER, (*Rubanier.*) c'est le garnir généralement de tout ce qui lui est nécessaire, mais plus particulierement y passer le patron; ainsi on dit *monter* ou *démonter* le métier, lorsque l'on passe ou dépasse le patron.

MONTER, *en terme de Raffinerie*, n'est autre chose que de porter de main en main par les tracas de l'empli dans les greniers les formes que l'on a emplies. On ne *monte* ordinairement que le soir du même jour de l'empli, ou le lendemain matin. *Voyez* EMPLI & TRACAS.

MONTEREAU-FAUT-YONNE, (*Géogr.*) petite ville de France en Champagne, entre Sens & Melun, au confluent de l'Yonne avec la Seine; son nom latin est *Monasteriolum senonum:* cette ville a eu longtems ses seigneurs propriétaires. Philippe-le-Bel l'acquit du Seigneur d'Anquoi. C'est sur le pont de cette ville que fut tué d'un coup de hache, par Tanneguy-du-Chatel, le 10 Septembre 1419, Jean duc de Bourgogne, conformément aux ordres du Dauphin de France, depuis roi sous le nom de Charles VII. Un jour qu'on montroit encore à Dijon le crâne de ce duc de Bourgogne à François I, & qu'il témoigna sa surprise du grand trou qui y étoit marqué, un chartreux lui dit: *Sire, cessez de vous étonner, c'est le trou par où les Anglois ont passé en France*, *Voyez* Baugier, *Mém. de Champagne*, *pag.* 374. *Montereau-faut-Yonne* est à 14. S. E. de Paris. *Long.* 20. 32. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

MON-

MONTE-RESSORT, *outil d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer dont la tête est pliée quarrément de la longueur d'un $\frac{1}{2}$ pouce, & qui est percée sur le bout d'un œil en écrou, dans lequel passe une vis fort longue & vissée dans toute sa longueur. Le bas de ce morceau de fer est recourbé en rond de la longueur d'un demi-pouce. Cet outil sert aux arquebusiers pour monter le grand ressort sur la noix, lorsqu'il est attaché sur le corps de platine, en cette sorte : ils posent la machoire recourbée en rond dessous le haut du grand ressort, & ensuite font tomber la vis sur le rebord du corps de platine, & vissent jusqu'à ce que le grand ressort soit monté à une hauteur convenable. *Voyez les Pl. d'Arquebus.*

MONTEREY, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne, dans la Galice, aux frontieres du Portugal, avec titre de comté sur la riviere de Tamaga, *Long.* 10. 11. *lat.* 41. 58.

MONTE'ROH, (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar. Elle est très-visqueuse & émolliente, comme la guimauve.

MONTE'SA, (*Géogr.*) forte ville d'Espagne, au royaume de Valence, à deux lieues de Xativa. C'est le siege d'un ordre de chevalerie qui en porte le nom, & qui fut établi en 1317, par Jacques II, roi d'Aragon. *Long.* 17. 11. *lat.* 39. 1.

MONTEUR, *ou* FAISEUR *de boites*, c'est *parmi les Horlogers*, l'ouvrier qui fait les boîtes des montres. La plûpart sont horlogers, mais quelquefois aussi ils sont orfévres. Les outils dont ils se servent n'ont rien de bien particulier ; ce sont des tours à tourner, des marteaux, des enclumes, des rélingues, des mandrins, *&c.* enfin ils emploient la plûpart de ceux dont les orfévres font usage pour faire des charnieres, des petites cuvettes, *&c.*

MONT-FAUCON, (*Topographie.*) gibet autrefois fameux en France, au nord & près de Paris, aujourd'hui ruiné. Enguerrand de Marigny, surintendant des finances sous Philippe-le-Bel, le fit bâtir pour exposer le corps des criminels après leur supplice, & il y fut pendu lui-même par une des plus criantes injustices. Les cheveux dressent à la tête de voir l'innocence subir la peine du crime ; cependant une semblable catastrophe également inique arriva dans la suite à deux autres surintendans, à Jean de Montaigu seigneur de Marcoussis, sous Charles VI, & à Jacques de Beaune seigneur de Semblançay, sous François I. On connoît l'épigramme héroïque, pleine d'élégance & de naïveté que Marot fit à la gloire de ce dernier surintendant.

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Mont-faucon *Semblançay l'ame rendre,*
A votre avis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre;
Et Semblançay fut si ferme veillard,
Que l'on cuidoit pour vrai qu'il menât pendre
A Mont-faucon *le lieutenant Maillard.*

MONTFORT, (*Géogr.*) forte ville des Provinces-Unies, dans la province d'Utrecht, sur l'Issel, à trois lieues d'Utrecht & à deux d'Oudewater. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 7.

C'est la patrie de Lambert Hortensius, qui se fit connoître avec honneur au commencement du xvj. siecle, par une traduction du *Plutus* d'Aristophane. Il faut le mettre à la tête des gens de lettres malheureux. Dans l'horrible sac de Naerden, en 1572, par Frédéric de Tolede, digne fils du duc d'Albe, on pilla la maison d'Hortensius, ses meubles, ses biens, ses manuscrits ; on tua son fils unique sous ses yeux, & il alloit être égorgé lui-même, non obstant sa robe, si un de ses écoliers, au service des Espagnols, ne fût arrivé dans ce moment pour lui sauver la vie ; mais il ne survécut guere à tant de désolations ; car il mourut au commencement de l'année suivante.

MONFORT, (*Géogr.*) petite ville de France, dans la haute-Bretagne, sur le Meu, à cinq lieues de Rennes. *Long.* 15. 16. *lat.* 48. 5.

MONTFORT-L'AMAURI, en latin, *Monsfortis Almarici*, (*Géogr.*) petite ville de l'île de France, à dix lieues de Paris, sur une petite colline, où est encore un vieux château ruiné. Cette ville a été surnommée l'*Amauri*, d'un de ses seigneurs, tige d'une célebre maison. La justice se rend dans cet endroit, suivant une coutume particuliere qui fut rédigée en 1556.

MONTFORTE DE LEMOS, (*Géogr.*) ancienne petite ville d'Espagne, dans la Galice, avec un palais où les comtes Domarça de Lémos font leur résidence. Elle est sur un côteau qui s'éleve au milieu d'une grande plaine, à 8 lieues N. E. d'Orenza, 20 S. E. de Compostelle. *Long.* 10. 30. *lat.* 42. 43.

MONTGOMERY, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du comté de même nom, qui est une des provinces méridionales du pays de Galles ; province fertile, contenant environ 56 mille arpens, 47 paroisses, & 6 bourgs à marché. C'est dans Montgomeryshire que la Saverne prend sa source. La capitale envoie deux députés au parlement, & est à 100 milles N. O. de Londres. *Long.* 14. 22. *lat.* 52. 36. (*D. J.*)

MONTICHICOURT, s. m. (*Comm.*) étoffe de soie & coton, longue de 5 aunes & large de $\frac{4}{3}$ ou longue de 8 & large de $\frac{2}{3}$, plus $\frac{3}{4}$, ou de cinq sixiemes. Elle se fabrique aux Indes orientales.

MONTIEL, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, à 6 lieues O. d'Alcala. C'est le *Laminium* des anciens, & le chef lieu de la partie orientale de la Manche, qu'on nommoit autrefois *Laminitanus ager*. *Long.* 14. 36. *lat.* 40. 28. (*D. J.*)

MONT JOYE SAINT-DENIS, (*Hist. mod.*) mot fameux dans l'histoire de France, qui a été longtems le cri de guerre de la nation, & qui est encore aujourd'hui le nom du roi d'armes.

Divers auteurs ont débité bien des fables & des conjectures puériles sur l'origine & l'étymologie de ce nom.

Ce qu'on a de plus sensé sur cette matiere, se réduit à remarquer qu'on appelloit autrefois *mont joye*, un monceau de pierres entassées, pour marquer les chemins. Sur quoi le cardinal Hugues de S. Cher rapporte la coutume des pélerins, qui faisoient des *mont joyes* de monceaux de pierres sur lesquels ils plantoient des croix aussi-tôt qu'ils découvroient le lieu de dévotion où ils alloient en pélerinage : *construunt*, dit-il, *acervum lapidum, & ponunt cruces, & dicitur* MONS GAUDII. Del-Rio atteste la même chose des pélerins de S. Jacques en Galice : *lapidum congeries .... Galli* mont joyes *vocant*. Les croix que l'on voit sur le chemin de Paris à Saint-Denis étoient de ces *mont joyes*. Or, comme ces *mont joyes* étoient destinés à marquer les chemins, de même quand nos rois eurent pris S. Denis pour protecteur du royaume, & sa banniere ou l'oriflamme pour banniere de dévotion dans les armées, cette banniere devint le *mont joye* qui régloit la marche de l'armée ; & crier *mont joye saint-Denis*, c'étoit crier, *suivez*, ou *marchez*, ou *ralliez-vous à la banniere de S. Denis*. De même que les ducs de Bourgogne avoient pour cri *mont joye S. André* ; & quand le duc se trouvoit en personne à la guerre, *mont joye au noble duc* : ceux de Bourbon crioient, *mont joye Notre-Dame*, pour rassembler leurs troupes au-tour d'eux, ou de leurs bannieres qui portoient l'image de la Vierge. Quoique dans la suite on ne portât plus dans les armées la banniere de S. Denis, le cri de guerre auquel on étoit accoutumé, comme à un cri de joie & de victoire, ne laissa pas que de subsister jusqu'au tems où l'introduction de l'artillerie exigea des signaux d'une autre espece dans les combats.

Cette opinion paroît plus probable que celle qu'a avancé M. Beneton dans ses commentaires sur les enseignes militaires, où il remarque qu'on élevoit sur les tombeaux des personnes considérables, des saints, des martyrs, de ces sortes de monceaux, & qu'on les nommoit *mont joyes* ; que *mont joye saint-Denis* signifioit le tombeau de S. Denis, dont nos monarques se glorifioient d'être possesseurs ; comme s'ils eussent voulu dire, *nous avons la garde du tombeau de S. Denis*, mont joye saint-Denis *est un témoignage de la joie que nous ressentons de cet avantage ; nous espérons que ces paroles serviront à animer la piété & la valeur de nos soldats*. Mais les ducs de Bourgogne possédoient-ils dans leurs états le corps de S. André ? & ceux de Bourbon étoient-ils protecteurs du sépulchre de la Vierge ? Que signifioit donc *mont joye* dans leur bouche, sinon *à la banniere de S. André*, & à celle *de Notre-Dame* ; ainsi *mont joye saint Denis* n'a non plus signifié autre chose qu'*à la banniere de S. Denis*, parce que cette banniere servoit, sous les rois de la troisieme race, à régler les marches & les campemens de l'armée.

Il est bon aussi d'observer que ce cri de guerre n'a été introduit dans nos armées que vers le regne de Louis le Gros, qui ayant réuni en sa personne le comté de Vexin à la couronne, devint advoué de l'église de S. Denis, en prit la banniere, de laquelle est venu le cri d'armes. Ainsi, ceux qui l'ont attribué à Clovis, ont débité une pure fiction, puisque la banniere de saint-Martin des

de-Tours fut portée dans les armées, depuis le regne de ce prince, comme l'étendard de la nation, ainsi que nous l'avons expliqué au long au mot ENSEIGNES MILITAIRES.

MONT JOYE, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie établi à Jérusalem par le pape Alexandre III, qui le confirma en 1180, & lui prescrivit la regle de S. Basile. Ces chevaliers portoient une croix rouge & devoient combattre contre les infidelles. Le roi Alphonse le sage les introduisit en Espagne, s'en servit utilement contre les Maures; & leur ayant donné des revenus, il leur fit prendre le nom de *chevaliers de Mofrat*; mais sous le regne de Ferdinand ils furent unis à l'ordre de *Calatrava*.

MONTIVILLIERS, ou MONTIERSVILLIERS, en latin *Monasterium vetus*, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie, au gouvernement du Havre-de-Grace. Elle est située sur la Lézarde, à une petite lieue d'Harfleur, deux du Havre-de-Grace, six de Fécamp & de Lislebonne, seize de Rouen, trente-six N. O. de Paris. Il y a une riche, ancienne & célebre abbaye de bénédictins, fondée par le duc Warathon, maire du palais, & établie vers l'an 674. *Long.* 17. 58. *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

MONT-JULE, ou ALPES-JULIENNES, (*Géog.*) en latin *Juliæ*, en allemand *Juliers-Begs*; on donne ce nom à toute cette étendue de montagnes qui est au pays des Grisons, dans la basse Engadine, aux environs de la source de l'Inn. On appella ces montagnes Juliennes, *Juliæ*, parce que Jules-César y fit commencer un chemin qui fut achevé par Auguste, du tems des guerres d'Illyrie, selon Rufus Festus. Ammien Marcellin, *liv. XXXI.* dit, qu'on les nommoit anciennement *Alpes Venetæ*. Tacite (*hist. liv. II.*) les appelle *Pannonicæ*. Le froid est très-vif sur ces montagnes, même au fort de l'été, pour peu que le vent du nord souffle. (*D. J.*)

MONT KRAPACK, *Carpathus*, (*Géog. & Phys.*) chaîne de montagnes qui bornoit chez les anciens la Sarmatie européenne du côté du midi. Elle sépare aujourd'hui la Pologne d'avec la Hongrie, la Transylvanie, & la Moldavie.

Les observations faites par David Frœlichius sur cette montagne, sont très-utiles en Physique, pour former un jugement sur la hauteur de l'air, & celle de ses diverses régions; ainsi je crois devoir les donner ici toutes entieres.

Le Carpathus, dit cet auteur, est la principale montagne de Hongrie; ce nom lui est commun avec toutes la suite des montagnes de Sarmatie, qui séparent celles de Hongrie de celles de Russie, de Pologne, de Moravie, de Silésie, & de celles de la partie d'Autriche au-delà du Danube. Leurs sommets élevés & effrayans, qui sont au-dessus des nuages, s'apperçoivent à Césaréopolis. On leur donne quelquefois un nom qui désigne qu'ils sont presque toujours couverts de neiges; & un autre nom, qui signifie qu'ils sont nuds & chauves; en effet, les rochers de ces montagnes l'emportent sur ceux des Alpes, d'Italie, de Suisse, & du Tirol, pour être escarpés & pleins de précipices. Ils sont presque impraticables, & personne n'en approche, à l'exception de ceux qui sont curieux d'admirer les merveilles de la nature.

M. Frœlichius qu'il faut mettre au nombre de ces curieux, ayant formé le dessein de mesurer la hauteur de ces montagnes, y monta au mois de Juin 1615. Quand il fut arrivé au faîte du premier rocher, il en apperçut un second fort escarpé & beaucoup plus haut; il y grimpa par-dessus de grandes pierres mal assurées. Une de ces pierres s'étant éboulée, en entraîna avec elle quelques centaines de plus grandes, avec un bruit si violent, qu'on auroit cru que toute la montagne écrouloit: enfin Frœlichius ayant apperçu un nouveau rocher plus haut, & ensuite quelques autres moindres, mais dont le dernier paroissoit toujours plus élevé que le précédent, il fut obligé de passer à travers au péril de sa vie, jusqu'à ce qu'il eût gagné le sommet.

„ Toutes les fois, dit-il, que je jettois les yeux sur les vallées au-dessous, qui étoient couvertes d'arbres, je n'y appercevois que comme une nuit noire, ou du-moins une couleur de bleu céleste, telle qu'on en voit souvent dans l'air quand le tems est beau; & je croyois que si j'étois tombé, j'aurois roulé non sur la terre, mais dans les cieux; car les objets visibles, à cause de leur grande pente, sembloient diminués & confus. Mais lorsque je montai encore plus haut, j'arrivai dans des nuages épais, & les ayant traversés, je m'assis pendant quelques heures; je n'étois pas alors bien loin du sommet; je voyois distinctement les nuages blancs, dans lesquels j'étois, se mouvoir au-dessous de moi, & j'apperçus clairement au-dessus d'eux l'étendue de quelques milles de pays, au-delà de celui de Sépuze, où étoient les montagnes. Je vis aussi d'autres nuages, les uns plus hauts, les autres plus bas, & quelques-uns également éloignés de terre: de tout cela je conclus trois choses. 1°. que j'avois passé le commencement de la moyenne région de l'air. 2°. Que la distance des nuages à la terre varie en différens lieux, selon les vapeurs qui s'élevent. 3°. Que la hauteur des nuages les plus bas, n'est seulement que d'un demi-mille d'Allemagne.

„ Quand je fus arrivé au sommet de la montagne, continue Frœlichius, l'air étoit si délié & si calme, qu'on n'auroit pas vu remuer un cheveu, quoique j'eusse senti un fort grand vent sur les montagnes au-dessous. Je trouvai donc que le fin sommet du mont *Carpathus* a un mille de hauteur, à prendre depuis sa racine la plus basse, jusqu'à la plus haute région de l'air, où les vents ne soufflent jamais. Je tirai un coup de pistolet, qui d'abord ne fit pas plus de bruit que quand on casse un bâton; mais un moment après, j'entendis un long murmure, qui remplit les vallées & les bois inférieurs.

„ En descendant par les anciennes neiges dans les vallées, je tirai encore une fois; mais ce coup rendit un son terrible, comme si on avoit tiré du canon, & je crus que toute la montagne alloit tomber sur moi. Le son dura bien un demi-quart d'heure, jusqu'à ce qu'il fût parvenu aux antres les plus secrets de la montagne, où étant augmenté, il réfléchit de toutes parts; d'abord les cavernes supérieures retentirent peu; mais quand le son fut arrivé à celles d'au-dessous, le bruit fut très-violent. „

Il grêle ou neige presque toujours sur ces hautes montagnes, même dans le cœur de l'été, c'est-à-dire, aussi souvent qu'il pleut dans les vallées voisines; il est même aisé de distinguer les neiges de différentes années, par la couleur & la fermeté de leur surface. (*D. J.*)

MONT-L'HERI, ou MONT LE HERI, (*Géog.*) petite ville de l'île de France à 6 lieues de Paris, & à 3 de Corbeil. Son ancien nom latin est *Mons Letherici*, corrompu dès le xj. siecle, en *Mons Leherici*, ou *Leheri*. Elle prit ce nom de son fondateur. Il se donna à *Mont-l'Heri* une sanglante bataille en 1465, entre Louis XI & Charles de France, duc de Berri, son frere. Long-tems auparavant Louis le Gros avoit ruiné le château de *Mont-l'Héri* excepté la tour qui subsiste encore aujourd'hui. *Long.* selon Cassini, 19. 47'. 37". *lat.* 48. 38'. 5". (*D. J.*)

MONT-LOUIS, (*Géog.*) petite, mais très-forte ville de France dans les Pyrénées, à la droite du col de la Perche. Louis XIV. la fit bâtir en 1681, & fortifier par le maréchal de Vauban. Il y a une bonne citadelle, & de belles casernes. Elle est à 180 lieues de Paris. *Long.* 19. 40. *lat.* 42. 30. (*D. J.*)

MONT-LUÇON, (*Géog.*) ville de France en Bourbonnois, sur le Cher, à 14 lieues S. O. de Moulins, 69 S. E. de Paris. *Long.* 20. 17. *lat.* 46. 22. (*D. J.*)

Mont-Luçon est la patrie de Pierre Petit, ami de Descartes, dont les ouvrages écrits en latin sont savans & curieux. Il mourut en 1677. (*D. J.*)

MONT-LUEL, *Mons Lupelli*, (*Géog.*) petite ville de France dans la Bresse, capitale d'un territoire appellé *la Valbonne*. Elle est dans un pays fertile & agréable, à 3 lieues de Lyon, sur la petite riviere de Seraine, à environ 100 lieues S. E. de Paris. *Long.* 22d. 43'. 16". *lat.* 45d. 49'. 13". (*D. J.*)

MONT-MARTRE, (*Géogr.*) village de l'île de France sur une hauteur, au nord, près d'un des fauxbourgs de la ville de Paris, auquel il donne son nom. On l'appelloit anciennement *Mons Martis* & *Mons Mercurii*, parce qu'il y avoit un temple dans cet endroit, où étoient les idoles des dieux Mars & Mercure. On y bâtit dans la suite une chapelle appellée *l'église des martyrs*, ce qui fit donner à la montagne le nom de *Mons Martyrum*; enfin on y a fondé l'abbaye royale de religieuses bénédictines qu'on y voit aujourd'hui. Cette abbaye est ordinairement composée d'une abbesse, de 60 religieuses, & de 12 sœurs converses. Elle jouit de 28 mille livres de rente, & d'une pension du roi de 6 mille livres. Il y a dans *Mont-Martre* beaucoup de carrieres, dont on tire continuellement du plâtre pour Paris. (*D. J.*)

MONT MEDI, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons Medius*; petite, mais forte ville de France, dans le Luxembourg François, sur le Cher. Elle appartient à la France depuis 1657. Elle est à 9 lieues S. E. de Sédan, 10 S. O. de Luxembourg, 52 N. E. de Paris. *Long.* 23. 5. *lat.* 49. 26. (*D. J.*)

MONTMELIAN, (*Géog.*) en latin moderne, *Montmelianum*, ville autrefois très-forte du duché de Savoie, avec un château sur l'Isere. Elle a été prise & re-

reprise par nos rois, tantôt avec de l'argent par François I. & Henri IV. tantôt avec le canon par Louis XIV. qui en fit démolir les fortifications, en 1705. Ses environs sont agréables, entrecoupés de plaines, de montagnes, & de collines, sur lesquelles il croît des vins estimés. La situation est commode pour passer en Piémont, en Dauphiné, dans les provinces de Savoie, dans le Génevois, & dans le Fossigny. Elle est à 10 N. E. de Grenoble, 30 N. O. de Turin, 3 S. O. de Chambery. *Long.* 23. 40. *lat.* 45. 42. (*D. J.*)

MONT-MERLE, (*Géogr.*) petite ville de France, dans la principauté de Dombes, & l'une de ses douzes chatellenies. Elle est située sur la Sône, & a un couvent de minimes sur une hauteur. *Long.* 22. 24. *lat.* 45. 55. (*D. J.*)

MONTMORENCI, (*Géogr.*) petite ville sans murailles, de l'île de France, dont la maison de Montmorenci a tiré son nom.

La terre de Montmorenci étoit une des anciennes baronies du royaume. Elle fut érigée en duché pairie, l'an 1551, par Henri II. en faveur d'Anne de Montmorenci, connétable de France, avec l'union de plusieurs autres lieux. Ce duché étant éteint par la mort du maréchal de Montmorenci, en 1633, Louis XIII. érigea de nouveau cette terre en duché-pairie en faveur d'Henri II. duc de Bourbon, prince de Condé, sous le nom d'Enghien, par lettres patentes de 1689, registrées au parlement le 2 Janvier 1690. Mais les habitans n'ont point encore changé l'ancien nom du lieu. Il est situé sur une colline au-dessus d'une grande vallée, dans un beau point de vûe, à une grande lieue de S. Denis, & 3 de Paris. *Long.* 19d. 58'. 56". *lat* 48d. 48'. 4".

Jean le Laboureur, né à *Montmorenci*, en 1623, fut d'abord gentilhomme servant de Louis XIV. ensuite il entra dans l'état ecclésiastique, devint aumônier du roi, & commandeur de l'ordre de S. Michel. Sa relation du *voyage de Pologne*, où il accompagna la maréchale de Guébriant, la seule femme qui ait fait les fonctions d'ambassadrice plénipotentiaire, est une rélation amusante & romanesque. Mais les commentaires historiques, dont il a enrichi les mémoires de Castelnau, ont répandu beaucoup de jour sur l'histoire de France. Son traité de l'origine des armoiries n'est pas assez travaillé. Le mauvais poëme de Charlemagne, qu'on lui a donné, n'est pas de lui, mais de Louis le Laboureur son frere. Jean le Laboureur mourut en 1675, à 52 ans. (*D. J.*)

MONTOIR, s. f. (*Maréchal.*) pierre haute, ou autre petite élevation, qui sert à monter à cheval, & à donner avantage pour monter plus aisément dessus. Ce mot vient originairement d'Italie, où les *montoirs* de pierre sont plus en usage qu'en France.

On appelle, en parlant du cheval, *le pié du montoir*, le pié gauche du devant, & *le pié hors du montoir*, le pié droit de devant.

MONTONE, (*Géogr.*) petite riviere d'Italie nommée *Vitis* par les anciens. Elle a sa source au mont Apennin, & se jette au-dessous de Ragose, dans le golfe de Venise. (*D. J.*)

MONT PAGNOTE, *ou* LE POSTE DES INVULNERABLES, (*Fortification.*) est une hauteur qu'on choisit hors de la portée du canon d'une ville assiegée, où les personnes curieuses, sans vouloir s'exposer, se placent pour voir l'attaque & la maniere dont se fait le siége. *Chambers.*

On donne encore ce nom aux différens endroits d'où l'on peut voir, sans danger, une bataille ou un combat.

MONTPELLIER, (*Géogr.*) en latin moderne *Monspessulanus*; ville de France, la plus considérable du Languedoc après Toulouse.

Ce n'est point une ville ancienne, puisqu'elle doit son origine à la ruine de Maguelonne. Elle a commencé par un village qui fut donné à Ricuin, évêque de Maguelone, vers l'an 975, sous le regne de Lothaire. Cette seigneurie tomba dans le treizieme siecle, entre les mains des rois d'Arragon, & l'an 1500 Ferdinand le Catholique céda ses prétentions sur *Montpellier* à Louis XII. qui, de son côté, renonça à tous ses droits sur le Roussillon.

Montpellier est mal percée, dans une situation défavorable, & dans un mauvais terrain, quoique couvert de vignes & d'oliviers. Les Calvinistes y ont dominé depuis le regne d'Henri III. jusqu'en 1622, qu'elle se soumit à Louis XIII. Ce prince y bâtit une citadelle, qui commande la ville & la campagne.

L'évêché de Maguelone a été transféré à *Montpellier* en 1538. Il est suffragant de Narbonne, & rapporte à l'évêque environ 22 mille livres de rentes.

L'université de *Montpellier*, autrefois fameuse, est ancienne, & reçut sa forme entiere, en 1289. On y enseignoit le Droit dès le douzieme siecle, & les médecins arabes ou sarrasins, qui furent chassés d'Espagne par les Goths, commencerent à y enseigner la Médecine, en 1180.

L'académie des sciences de *Montpellier y* est établie par lettres-patentes de 1706, & est composée de trente membres, outre six honoraires.

Le commerce de cette ville est en futaines, laines du levant, préparées & assorties, blanchissage de cire jaune, tannerie, verd-de-gris, vins, eaux-de-vie, eaux de lavande, & autres liqueurs.

Montpellier est situé à deux lieues de la mer, sur une colline, dont la riviere de Lez arrose le pié, à 8 lieues de Nismes, 15 N. E. de Narbonne, 14 S. O. d'Arles, 22 S. O. d'Orange, 150 S. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 21d. 24'. 15". *lat.* 43d. 36'. 50".

S. Roch, à peine connu dans l'histoire de *Montpellier*, naquit pourtant dans cette ville sur la fin du treizieme siecle, & même y mourut en 1327. On sait combien son culte est célebre parmi les Catholiques; mais comme personne n'est prophete chez soi, il n'est pas dit un mot de ce saint, ni dans le vieux rituel de *Montpellier*, ni dans le *thalamus*, qui est le régitre de tous les évenemens de cette ville, depuis sa fondation.

Mais à S. Roch, il faut joindre ici les noms de quelques hommes de lettres, qui sont de ses compatriotes.

Je connois en jurisprudence Rebuffe (*Pierre*), qui donna des ouvrages latins de sa profession, en 4 vol. *in-fol.* Il entra dans l'état écclesiastique après avoir été long-tems laïque, & mourut à Paris, en 1557, à 70 ans.

D'Espeisses (*Antoine*) a publié un *traité des Successions*, effacé par de meilleurs ouvrages modernes. Il mourut dans sa patrie, en 1658.

Bornier (*Philippe*) s'est fait honneur dans ce siecle par ses conférences sur les ordonnances de Louis XIV. Il a fini sa carriere en 1711, à 78 ans.

Rondelet (*Guillaume*) a donné l'histoire naturelle des poissons, qu'on estimoit avant que celle de l'illustre Willoughby eût vû le jour.

Régis (*Pierre-Sylvain*) avoit beaucoup d'admirateurs dans le tems du regne de la philosophie de Descartes; ses ouvrages sont, avec raison tombés dans l'oubli. Il mourut en 1707, à 75 ans.

Faucheur (*Michel le*) a été un des savans théologiens, & des illustres prédicateurs calvinistes françois du xvij. siecle. Son traité de *l'action de l'orateur* a souffert plusieurs éditions. Il mourut à Paris, en 1657.

Enfin, la Peyronie (*François de*) premier chirurgien de Louis XV. & membre de l'académie des Sciences, a plus fait lui-seul pour la gloire de son art, que la plûpart des rois, & que tous ses prédécesseurs réunis ensemble. Après avoir procuré l'établissement de l'académie de Chirurgie de Paris, en 1741, il a légué tous ses biens, montant au-delà de 500 mille livres, à la communauté des Chirurgiens de cette ville, & de celle de *Montpellier*. D'ailleurs toutes les clauses de ses legs ne tendent qu'au bien public, au progrès & à la perfection de l'art. Il finit ses jours en 1747, en immortalisant son nom par ses bienfaits & par ses talens.

Quant à Bourdon & à Ranc, fameux peintres, nés à *Montpellier*, j'en ai parlé *au mot* ECOLE FRANÇOISE. (*D. J.*)

MONTPENSIER, (*Géog.*) petite ville de France, dans la basse-Auvergne, avec titre de duché-pairie, érigée en 1538. Elle est sur une colline, tout près d'Aigueperse, à 5. lieues N. E. de Clermont, 80 S. E. de Paris. *Longit.* 21. 55 *lat.* 45. 58.

Ici finit ses jours, en 1226, Louis VIII. roi de France, qui fut couronné roi à Londres, & bien-tôt obligé, du vivant même de son pere Philippe Auguste, de sortir du pays qui l'avoit demandé pour son maître. Au lieu de défendre sa conquête, il alla se croiser contre les Albigeois, qu'on égorgeoit alors, en exécution des sentences de Rome. Dans cette expédition, la maladie épidémique se mit dans son armée, l'attaqua lui-même, & l'emporta à 39 ans. Quoiqu'il eût repris sur les Anglois le Limousin, le Périgord & le pays d'Aunis, il ne put leur enlever la Guienne, & ne termina rien de grand ni de décisif. Il légua par son testament vingt mille livres pour deux cent hôtels-dieu, & une autre somme considérable à chacune des deux mille léproseries de son royaume. La livre de ce tems-là revient à 50. livres de nos jours. (*D. J.*)

MONT-PILATE, (*Géog.*) nommé autrement, & mieux encore *Frakmont*; montagne de Suisse, à-peu-près au centre de la Suisse, dans le canton de Lucerne, en

allant

allant du côté d'Uoderwald. Elle commence à l'occident du lac de Lucerne; & sa chaîne d'environ quatorze lieues s'étend du nord au sud, jusque dans le canton de Berne.

La Suisse montagneuse n'étoit guere peuplée, lorsqu'une bande de déserteurs Romains vint s'établir sur cette montagne. Ils lui donnerent le nom de *Mons fractus*, ce qui prouve qu'elle étoit alors, comme aujourd'hui très escarpée. Elle fut ensuite appellée *Mons pileatus*, parce qu'elle est presque toujours en quelque maniere couverte d'un chapeau de nuées. De-là, par corruption, on l'a nommée *Mont-pilate*. Elle est isolée, & doit être regardée à certains égards, pour la plus haute de la Suisse. Il est vrai que le mont Titlio, celui de saint Gothard, & quelques-uns du pays des Grisons, ont la cime plus élevée, mais ce sont des chaînes de montagnes assises les unes sur les autres. Celui-ci, dans toute sa longueur, n'est accessible que dans la partie de ses deux pointes qui sont distantes l'une de l'autre d'une lieue & demie.

Le docteur Lang, de Lucerne, a formé un cabinet de curiosités naturelles en coquillages pétrifiés, dents, arrêtes & carcasses de poissons, qu'il a trouvés sur cette montagne. Le gibier qu'on y voit, consiste en bartavelles, coqs de bruyeres, chamois, chevreuils & bouquetins.

On y donne des leçons pour marcher d'un roches à l'autre. Les souliers d'usage sont une semelle de bois leger, qu'on attache avec des cuirs. On enfonce quatre clous dans le talon, & six sous la semelle. Ces clous qui sont des clous de fers de cheval, faits à l'épreuve, ne cassent jamais, & débordent la semelle d'un demi-pouce.

Les montagnards du *Mons-pilate*, quoique sous la domination d'un souverain, s'exemptent quand ils le veulent, d'en suivre les lois, bien assurés qu'on n'ira pas les forcer dans leurs retranchemens. Comme ils ne peuvent occuper le haut de la montagne que quatre mois de l'année, à cause des neiges, ils ont de chétives habitations à mi-côte, où ils passent l'hiver avec leurs familles, & ne vivent que de laitage & de pain noir. On a d'abord quelque peine à concevoir qu'ils préferent cette demeure stérile à celle du plat-pays fertile, & qu'ils menent gaiement une vie pauvre, dure & misérable en apparence. Mais quel empire n'a pas sur le cœur de l'homme l'amour de la liberté! Elle peut rendre des deserts, des cavernes, des rochers plus agréables que les plaines les plus riantes, puisqu'elle fait souvent préférer la mort à la vie. (*D. J.*)

MONT-REAL, (*Géog.*) petite ville d'Espagne au royaume d'Arragon, vers les frontieres de la nouvelle Castille, avec un château; elle est sur le Xiloca. *Long.* 16. 21. *lat.* 40. 50.

MONT-RÉAL, L'ISLE DE, (*Géog.*) petite île de l'Amérique septentrionale, dans le fleuve de saint Laurent, d'environ 10 lieues de long sur 4 de large. Elle appartient aux François. *Mont-réal* ou Ville-marie en est la capitale; c'est une place fortifiée, dans une situation plus avantageuse que celle de Québec, sur le bord du fleuve saint Laurent, & à 60 lieues de Québec. Le séminaire de saint Sulpice de Paris en est seigneur. *Long.* 305. 35. *lat. septent.* 45. 10. (*D. J.*)

MONTRE *ou* REVUE, s. f. c'est dans l'*Art milit.* assembler les troupes, & les faire paroître en ordre de bataille, pour examiner si elles sont complettes & en bon état, & pour en ordonner le payement. De-là vient que *faire la montre*, c'est faire le payement des troupes.

Les termes de *montre* & *revue* étoient autrefois synonymes, mais il paroît qu'ils ne le sont plus actuellement. Car on ne dit point dans les nouvelles ordonnances, que les commissaires, les inspecteurs & les colonels feront la *montre* des troupes, mais la *revue*, *voyez* REVUE. Ainsi le terme de *montre* exprime simplement la *paye* des troupes; & celui de *revue* l'*assemblée* qui se fait pour constater leur nombre & leur état.

Les *montres* des compagnies d'ordonnance, dit le pere Daniel, se faisoient quatre fois l'année. Il y en avoit deux générales, où se trouvoit souvent un maréchal de France: celles-ci se faisoient en armes, c'est-à-dire que les gendarmes y paroissoient équipés avec l'armure complette de pié en cap, comme s'ils avoient été sur le point de combattre. Les deux autres *revues* étoient des *revues* particulieres de chaque compagnie qui se faisoient en présence du commissaire. La compagnie n'y étoit point en armes, mais seulement avec la livrée du capitaine, & cela s'appelloit *faire la montre en robe*; c'est le terme dont on se sert dans divers anciens rôles. *Hist. de la Milice françoise.*

MONTRE, (*Comm.*) se dit de l'exposition que les marchands font de leurs marchandises l'une après l'autre, à ceux qui se présentent pour les acheter.

Dans le commerce de grains, on dit qu'on a acheté du blé, de l'avoine, de l'orge, &c. sur *montre*, pour faire entendre qu'on l'a acheté sur un échantillon ou poignée qui a été apportée au marché. *Dict. de Comm.*

Montre se dit encore des étoffes ou marques que les marchands mettent au-devant de leurs boutiques ou aux portes de leurs magasins, pour faire connoître aux passans les choses dont ils font le plus de négoce.

Les marchands Merciers & Epiciers ont des *montres* de leurs merceries & drogueries pendues à leurs auvens. Les Orfevres, Joailliers ont sur leurs boutiques de certaines boîtes qu'ils nomment leurs *montres*, & qui sont remplies de bijoux, tabatieres, étuis, bagues, &c. Les Couteliers en ont de semblables où sont rangés des ouvrages de leur profession, avec leur marque ou poinçon gravés en relief au-dessus de leurs boîtes de *montre*.

Les maîtres-Boulangers ont pour *montre* une grille, composée partie de bois ou de gros fer, & partie d'un treillis de fil d'archal qui occupe l'ouverture de leur boutique sur la rue. Au-dedans de cette grille sont divers étages de planches sur lesquelles ils mettent les différentes sortes de pains qu'ils débitent. *Diction. de Comm.*

MONTRE, s. f. (*Horlogerie.*) signifie une très-petite horloge, construite de façon qu'on la puisse porter dans le gousset, sans que sa justesse en soit sensiblement altérée. Quoique cette définition convienne assez généralement aux *montres*, il semble cependant que ce mot de *montre* a aussi beaucoup de rapport à la forme de l'horloge & à la disposition de ses parties; car on appelle *montre* de carrosse, des horloges qui sont aussi grosses que certaines pendules, & il paroît que l'on ne leur a donné ce nom que par la ressemblance de leur forme & de leur construction à celles des *montres* ordinaires.

L'origine de ce nom vient de ce qu'autrefois on appelloit le cadran d'une horloge, la *montre de l'horloge*; de maniere que dans les premieres horloges ou *montres* de poche, toute la machine étant cachée par la boîte, on leur donna vraissemblablement le nom de ce qui seul indiquoit l'heure, qui étoit la *montre*.

On ne sait pas précisément dans quel tems on a commencé à en faire; ce qu'il y a de vraissemblable c'est que ce fut approchant du tems de Charles-Quint, puisqu'on trouve dans son histoire qu'on lui présenta une horloge de cette espece comme quelque chose de fort curieux.

Comme dans les *montres* on fut obligé de substituer un ressort au poids qui dans les horloges étoit le principe du mouvement, on s'apperçut bien-tôt des inégalités qui naissoient des différentes forces de ce ressort; on s'efforça donc d'y remédier; après plusieurs tentatives, on parvint à inventer la fusée, qui est surement une des plus ingénieuses découvertes qu'on ait jamais faite en Méchanique. *Voyez* FUSÉE.

Pour communiquer à cette fusée le mouvement produit par ce ressort, on se servit long-tems d'une corde de boyau, qui fut une autre source d'inégalités; car cette corde, tantôt s'alongeant, tantôt s'accourcissant par la sécheresse ou l'humidité, faisoit continuellement retarder ou avancer la *montre*, de plusieurs minutes en très-peu de tems. Enfin on parvint à faire de très-petites chaînes d'acier qu'on substitua aux cordes de boyau; & le ressort spiral ayant été inventé approchant dans le même tems, on vit tout-d'un-coup changer la face de l'Horlogerie; les *montres* acquérant par ces deux découvertes, & sur-tout, par la derniere une justesse qui, quelqu'accoutumé qu'on y soit, surprend toujours ceux qui sont un peu instruits des difficultés physiques & méchaniques qu'il a fallu vaincre pour les porter à cette perfection.

Les Horlogers distinguent les *montres* en plusieurs sortes; en simples, à secondes, à répétition, à réveil, à sonnerie, & à trois parties.

Les *montres* simples sont celles qui marquent seulement les heures & les minutes.

Les *montres* à secondes, celles qui outre cela marquent encore les secondes. Ce qui se fait de deux façons, l'aiguille qui marque les secondes étant tantôt au centre du cadran, tantôt hors de ce centre: cette derniere espece s'appelle *montre à secondes excentriques*. On verra plus bas comment elles sont construites.

Les *montres* à répétition sont celles qui sonnent l'heure & les quarts marqués par les aiguilles, lorsque l'on pousse le pendant ou poussoir. *Voyez* RÉPÉTITION.

Les *montres* à réveil, celles qui sonnent d'elles-mêmes à une heure marquée, pour vous réveiller. *Voyez* RÉVEIL *ou* RÉVEIL-MATIN.

Les *montres* à sonnerie sont celles qui sonnent d'elles-mêmes, à l'heure, à la demie, & quelquefois aux

quarts, l'heure qu'il est: elles sont aujourd'hui presque hors d'usage. *Voyez* SONNERIE.

Les *montres* à trois parties sont celles qui ont les propriétés des trois dernieres, c'est-à-dire, qu'elles sont en même tems à répétition, à réveil & à sonnerie.

On distingue encore plusieurs sortes de *montres*, comme les *montres* à corde, à barrillet tournant, à remontoir, &c. mais on n'en fait plus de cette sorte; & celles qui subsistent aujourd'hui, sont de celles qui ont été faites autrefois.

Les premieres eurent ce nom, quand on commença à faire des *montres* à chaîne.

Les secondes furent mises en usage dans le tems de la découverte du ressort spiral. On vanta tant ses propriétés, qu'on persuada aux Horlogers que la fusée devenoit inutile; pour lors ils substituerent à sa place le barrillet tournant qui n'étoit autre chose qu'un barrillet qui portoit à sa circonférence des dents qui engrenoient dans le premier pignon du mouvement; de façon que le ressort étant bandé, & faisant tourner le barrillet, faisoit marcher la *montre*: mais bientôt l'expérience apprit aux Horlogers leur erreur, & ils abandonnerent entierement cette pratique. *Voyez* BARRILLET.

Les troisiemes furent une des suites du goût que l'on avoit il y a quarante ans pour la décoration. On trouvoit mauvais que le cadran fût percé pour pouvoir remonter la *montre*; de façon que pour y suppléer, on inventa cette espece de *montres*, où par le moyen de deux roues posées, dessous le cadran, l'une attachée fixément à l'arbre de la fusée, & l'autre fixée au centre du cadran, on pouvoit, ces deux roues engrenant l'une dans l'autre, en faisant tourner celle du milieu, remonter la *montre* par le mouvement qu'elle communiquoit à l'autre qui tenoit à l'arbre de la fusée (notez que cette sorte de *montre* ne marquoit jamais que les heures, sans marquer les minutes.) Dès que l'Horlogerie de Paris commença à refleurir, on abandonna ces *montres*; car il est bon de remarquer que les Anglois qui nous surpassoient de beaucoup en Horlogerie dans ce tems-là, ne donnerent jamais dans de pareilles extravagances.

Une *montre* est composée de sa boîte & de son mouvement. *Voyez dans nos Pl.* le mouvement tiré hors de la boîte: ce mouvement lui-même est composé de différentes parties, dont les unes sont plus ou moins essentielles.

MONTRE A SECONDES. C'est une *montre* qui marque les secondes ou soixantieme partie de minute. Il y en a de deux sortes: les unes, que les Horlogers nomment *excentriques*, marquent les secondes par un petit cadran dont le centre est différent de celui des heures & des minutes; les autres, qu'ils appellent *concentriques*, marquent ces secondes par un cadran qui, pour l'ordinaire, est le même que celui des minutes.

Les *montres à secondes* excentriques sont les plus simples, les meilleures, les plus aisées à faire, & par conséquent les moins coûteuses. Leur mouvement differe peu de celui des *montres* simples; on donne à leurs roues & à leurs pignons les nombres convenables pour que la roue de champ puisse faire un tour par minute; on rend le pivot de cette roue, qui roule dans la barette de la platine des piliers, plus gros & assez long pour passer au-travers du cadran; & on place cette même roue dans la cage, de façon que le pivot dont nous venons de parler, destiné à porter l'aiguille des secondes, se trouve dans un point où le cadran des secondes devienne aussi grand & aussi distinct que faire se peut.

On se sert de deux moyens pour faire marquer les secondes avec une aiguille placée au centre du cadran. Par le premier, on place la petite roue moyenne entre la platine des piliers & le cadran, on la fait engrener dans un pignon de chaussée, qui tourne librement & sans trop de jeu sur la chaussée des minutes; on ajuste ensuite sur la chaussée des secondes un petit point qui porte un canon concentrique avec celui des chaussées, & dont le trou est assez grand pour que le canon de la chaussée des secondes n'y éprouve aucun frottement; enfin, on donne au canon du pont une longueur telle qu'il approche d'un côté fort près du pignon de la chaussée des secondes, & de l'autre, de l'aiguille qui doit marquer ces secondes. La fonction de ce pont est de porter la roue de cadran de la même maniere que la chaussée des minutes le porte dans les *montres* ordinaires; par son moyen, on évite les frottemens trop considérables qui naîtroient, si la roue de cadran tournoit sur la chaussée des secondes. Voici le second moyen qu'on emploie pour faire marquer les secondes par le centre. On met dans la quadrature trois petites roues plates fort légeres qui engrenent l'une dans l'autre; on fixe la premiere sur la tige de la roue de champ, & l'on fait tourner la derniere sur la chaussée des minutes au moyen d'un canon, & de la même maniere que la chaussée des secondes y tourne dans le cas précédent; enfin, l'on ajuste aussi un pont sur cette derniere roue pour porter la roue de cadran.

Lorsqu'on se sert de l'échappement de M. Grechem, ou de quelqu'autre dont la roue de rencontre est parallele aux platines, cette roue tournant à gauche, on peut alors faire mener la roue des secondes qui devient fort grande, immédiatement par le pignon de la roue de rencontre.

Toutes ces méthodes ont leurs avantages & leurs inconvéniens: la premiere est sans doute la plus simple & la meilleure qu'on puisse employer, l'aiguille y marque les secondes très-régulierement & sans jeu; mais le surcroit de grosseur du pivot qui porte cette aiguille, la petitesse du cadran des secondes, & la confusion qu'il occasionne dans celui des heures & des minutes, sont des défauts auxquels on ne peut remédier. Joignez à cela que dans ces sortes de *montres* la roue de champ ne faisant que soixante tours, au lieu de soixante douze qu'elle fait dans les *montres* simples, on est contraint de multiplier les tours qu'un des siens fait faire à la roue de rencontre, d'où il suit que le pignon de cette derniere devient petit, & la denture de la roue de champ trop fine.

On évite ces défauts par la seconde méthode, mais alors on tombe dans d'autres inconvéniens, la petite roue moyenne & le pignon de roue de champ se trouvant fort près d'un de leurs pivots, l'huile ne peut rester à ce pivot, & il s'y fait beaucoup d'usure. Ce défaut doit seul faire abandonner cette construction; mais il y a plus, le jeu de l'engrenage, l'inégalité du pignon qui porte l'aiguille des secondes, produisent sur cette aiguille des effets d'autant plus sensibles que l'engrenage se fait fort près de son centre; il arrive de-là qu'on ne peut savoir qu'à une demi-seconde près le point où l'aiguille des secondes répondroit sans le jeu de l'engrenage; ajoutez à cela que le pignon de secondes, le pont, & les jours nécessaires emportent une partie de la hauteur de la *montre*, d'où il suit que la force motrice en devient plus foible.

Les trois roues employées dans la troisieme méthode produisent les mêmes inconvéniens à-peu-près.

On voit donc qu'il n'est guere possible de faire une *montre à secondes*, sans tomber dans quelques inconvéniens.

Si l'on me demande laquelle des méthodes précédentes je préférerois, je répondrai que celle où l'on met une aiguille sur le pivot de la roue de champ me paroît la meilleure, en observant d'éloigner beaucoup le pignon du pivot qui porte l'aiguille afin de diminuer le frottement. Mais si l'on veut absolument que les secondes soient marquées par une aiguille concentrique avec celle des minutes & des heures, je conseillerai alors de mettre une roue fort légere sur la tige de la roue de champ, de la faire engrener tout de suite dans une roue qui, tournant sur la chaussée, porte l'aiguille des secondes, & de tracer dans l'intérieur du cercle des minutes un second cercle de divisions tout semblable, avec des chiffres qui aillent en augmentant de droite à gauche. Par cette construction, on diminuera considérablement les êtres, les frottemens & les jeux.

Les doubles divisions ne seront point desavantageuses, les plus habiles maîtres y ayant recours dans leurs *montres à secondes* concentriques, pour éviter la trop grande distance où l'aiguille des minutes se trouve de ses divisions, lorsque celle des secondes passe sur ces mêmes divisions.

La seule objection qu'on pourroit donc faire contre la construction que je propose, est que l'aiguille des secondes tournera alors dans un sens opposé à celui des autres aiguilles; mais comme ces sortes de *montres* doivent appartenir pour l'ordinaire à des personnes un peu philosophes, pour lesquelles la droite ou la gauche sont indifférentes, ce défaut, si c'en est un, ne doit être d'aucune considération.

MONTRE, CHAÎNETTE DE, (*Art méchanique*.) *Description des* chaînettes *de* montres *& de pendules, & de leur fabrique*. 1. Après avoir donné une idée des pieces qui composent une *chaînette*, & de leur assemblage, on décrira la maniere dont elle se fabrique, & les outils dont on se sert pour cela.

2. La *chaînette* est composée de trois sortes de pieces: savoir, les paillons, les goupilles, & les crochets. *Voyez les Pl. du Chaînetier*.

3. Les

3. Les paillons sont comme les anneaux de la *chaînette*, ils sont tous parfaitement semblables puisqu'ils sont formés, pour ainsi dire, dans le même moule, comme on le verra bientôt. Un paillon est une petite lame d'acier dont la longueur *a b* (*fig.* 1.) est le double de sa largeur *c d*, & dont l'épaisseur *e n* est environ la sixieme ou huitieme partie de sa largeur. Les deux faces latérales d'un paillon ont chacune la figure de deux cercles accouplés, qui sont chacun percés d'un trou rond dans leur centre; c'est ce qui est représenté géométriquement en *a b*. On voit en *e f* le profil de ce paillon qui est encore représenté en perspective en *A B*.

4. Ces paillons pour former la *chaînette*, sont liés les uns aux autres de la maniere suivante. Deux paillons *a b*, *d f* (*fig.* 4.), en embrassent un troisieme *e g*, & sont liés tous trois ensemble par une cheville ou axe d'acier que les ouvriers nomment *coupille*, qui passe à la fois par les trois trous *b*, *e*, *f*, & de laquelle les deux extrémités étant rivées l'une sur la surface extérieure du paillon *a b*, & l'autre sur la semblable surface du paillon *d f*, serrent ces trois paillons l'un contre l'autre immédiatement par leurs faces intérieures, forment ainsi une espece de charniere que l'on voit représentée de côté ou de profil en *b e f* (*fig.* 3.) & en perspective en *b e f*, *fig.* 5. La *figure* 4. ne les représente éloignés l'un de l'autre, que pour faire voir plus nettement leur disposition & celle de leur trou, prêts à recevoir leur coupille.

5. Le bout *g* du troisieme paillon *e g* (*fig.* 3. 4. & 5) est embrassé par deux autres paillons *h k*, *i m*, & ces trois paillons sont liés ensemble par une autre coupille semblable à la précédente, qui passe par les trois trous *i*, *g*, *h* (*fig.* 4.), & qui est rivée de même pour former une seconde charniere.

6. Ces deux paillons *h k*, *i m*, embrassent un seul paillon *l p* auquel ils sont liés de la même maniere. En un mot, toute une *chaînette* n'est qu'une suite immédiate de paires de paillons, tels que *a b*, *d f* & *h k*, *i m* (*fig.* 3. 4. & 5.), liés l'un à l'autre par le moyen d'un seul paillon *e g*, dont une moitié *e* est embrassée par la paire qui précede, & l'autre moitié *g* par la paire qui suit. La *figure* 2. représente une vûe directe d'une des faces de la *chaînette* ou des paillons externes qui la composent.

7. Suivant la proportion indiquée ci-dessus (dans l'*article* 3.) de chaque paillon, & suivant la maniere dont ils sont joints ensemble, il en résulte 1°. que l'épaisseur *a d* de la *chaînette* (*fig.* 3. & 5) est composée de trois épaisseurs ou trois rangs de paillons *a k*, *c p*, *d m*, pressés l'un contre l'autre par les coupilles. 2°. Que les paillons qui sont dans un même rang, sont aussi pressés l'un contre l'autre par leurs extrémités. C'est ce que les ouvriers regardent comme une des principales qualités d'une bonne *chaînette*.

8. Chaque extrémité de la *chaînette* est terminée par un crochet *c A*, (*fig.* 3. 4. & 5) qui est de même épaisseur qu'un paillon, & qui s'attache de la même maniere.

9. La proportion des paillons indiquée dans l'*art.* 3. n'est pas la même dans différentes *chaînettes*. Elle varie suivant quelques circonstances, & quelquefois suivant la volonté ou le pur caprice des ouvriers; car quelquefois, pour abréger leur travail, ils font les paillons plus longs, afin qu'il en entre moins dans la longueur totale & prescrite de la *chaînette*, ce qui se fait au préjudice de sa bonté & de sa beauté.

10. L'épaisseur des paillons varie aussi à proportion de leur largeur, pour les approprier à la largeur des rainures spirales de la fusée de la *montre*. Car c'est la largeur de ces rainures qui détermine l'épaisseur de la *chaînette*, & par conséquent aussi celle des paillons. Or, comme ces rainures sont plus ou moins étroites, suivant que la *montre* est plus ou moins plate, il faut en conséquence faire les paillons plus ou moins minces. Mais quelque variété que l'on pratique dans ces cas entre la largeur & l'épaisseur d'un paillon, celle qu'on a indiquée (*article* 3.) entre sa longueur & sa largeur, demeure constamment la même dans toutes sortes de grosseurs de *chaînettes*.

11. On fait quelquefois des *chaînettes* pour les pendules, qui ont quatre rangs de paillons ou même cinq rangs, disposés comme on le voit dans la *fig.* 6 qui en représente le côté ou profil; on en pourroit faire qui auroient encore un plus grand nombre de rangs de paillons, mais les ouvriers estiment davantage celles qui n'en ont que trois.

Fabrique des chaînettes. 12. Les grosses & les petites *chaînettes* pour pendules ou pour *montres*, se fabriquent toutes de la même maniere & avec les mêmes sortes d'outils, qui sont cependant plus ou moins grands, suivant la grosseur de la *chaînette* qu'il s'agit de fabriquer. Les outils dont on se sert pour une même grosseur de *chaînette*, ne sont pas toujours de même grandeur ou proportion en toutes leurs parties: certaines dimensions sont fixes, mais la plûpart varient, parce qu'elles sont arbitraires. On les distinguera aisément les unes des autres dans la suite de ce mémoire.

13. Pour faire des paillons l'on prend des lames d'acier dont la longueur & la largeur est arbitraire: elles ont ordinairement environ un pouce de largeur pour les *chaînettes de montre*, & 8, 12 ou 15 pouces de longueur. Leur épaisseur est précisément égale à celle dont on veut que soient les paillons. Ces lames ont leurs deux faces polies ou du-moins bien unies: elles sont faites de la même matiere que les ressorts de *montres*, & par les mêmes ouvriers.

Premiere opération. Piquer les lames. 14. On a un parallelipipede rectangle de bois de buis *B D*, *fig.* 10. de 9 à 12 pouces de long, sur un pouce à un pouce & demi en quarré, on l'attache à un étau ordinaire dans une direction horisontale. On pose la lame sur ce bois à piquer, & on la pique avec un poinçon *A*, dont le bout est terminé par deux pointes aiguës & arrondies *b*, *p*, d'égale longueur entr'elles, & dont l'intervalle *b p* est égal à la distance des deux centres ou trous du paillon que l'on veut faire. On prend ce poinçon entre les doigts de la main gauche; & tenant ce poinçon perpendiculairement sur la lame, à-peu-près comme on tient une plume à écrire sur le papier, on frappe un coup de maillet de fer acéré sur la tête de ce poinçon, qui fait les deux trous *a*, *c*; ensuite on pose la pointe *b* dans le trou *c*, & d'un second coup de maillet la pointe *p* fait le trou *d*; puis mettant la pointe *b* dans le trou *d*, d'un autre coup de maillet la pointe *p* fait le trou *f*. On continue de même dirigeant ces trous en ligne à peu-près droite de *a* en *s* tout le long de la lame: de cette maniere on ne perce qu'un trou à chaque coup de maillet, excepté les deux premiers; & le poinçon faisant, comme l'on voit, l'office d'un compas, tous les trous de ce rang sont à même distance les uns des autres. On vient ensuite commencer un second rang de trous *m q* de la même maniere, lequel est à-peu-près parallele au premier, observant à vue d'œil qu'il y ait entre ces deux rangs un espace égal au-moins à la largeur du paillon que l'on veut faire: les ouvriers en laissent beaucoup plus. Après avoir piqué un second rang, on en pique un troisieme, un quatrieme, & autant que la largeur de la lame peut le permettre.

Seconde opération. Limer les bavures des trous. 15. L'on voit bien que ces pointes ont fait chaque trou de la forme à-peu-près d'un entonnoir, dont la pointe qui est derriere la lame est formée à-peu-près comme un petit mamelon dont le bout est déchiré. Il s'agit d'emporter tous ces mamelons, & de rendre le derriere de la lame parfaitement plat. Pour cet effet on étend la lame sur le bois à piquer comme ci-devant, avec cette seule différence que la face de la lame qui étoit ci-devant supérieure est à-présent inférieure, & appliquée immédiatement contre le bois. En cet état on passe une lime douce & plate sur tous ces mamelons, qui les emporte totalement, & applanit parfaitement cette superficie de la lame, mais aussi elle rebouche, du-moins en partie, la plupart de ces trous, que l'on débouche ensuite de la maniere suivante.

Troisieme opération. Repiquer les lames. 16. On remet la lame sur le bois à piquer dans la premiere situation, c'est-à-dire que le derriere de la lame d'où on a enlevé les mamelons soit appliqué contre le bois; puis tenant de la main gauche un poinçon qui n'a qu'une seule pointe, on fait entrer cette pointe successivement dans tous les trous par un très-petit coup de marteau pour chacun.

Quatrieme opération. Couper les paillons. 17. On a pour cet effet un parallelipipede rectangle d'acier trempé *AB*, *fig.* 7, d'environ un pouce à 15 lignes de longueur *AB*, trois à quatre lignes de largeur *a b*, & au plus d'une ligne & demi d'épaisseur *a c*. Cette piece, nommée par les ouvriers *matrice*, est percée d'un trou *d f* qui traverse son épaisseur dans une direction perpendiculaire à sa face supérieure *AB*, mais dont l'ouverture inférieure est un peu plus grande que la supérieure *d f*, qui a précisément la même longueur, largeur & figure que la longueur, largeur & figure de la face du paillon que l'on veut faire.

18. On a aussi un poinçon ou coupoir *C D* dont le bout *C* est formé à-peu-près comme deux cylindres ac-

couplés de telle forme, que ce bout de poinçon puisse entrer dans le trou *df* de la matrice, & en remplir très-exactement l'ouverture supérieure. Chaque cylindre du coupoir est percé dans son axe pour y fixer solidement deux pointes *e*, *e*, qui excedent chacune également la base du leur cylindre, & qui contre cette base ont tout au plus le même diametre que les trous des paillons que l'on veut faire. La *fig.* 8. représente en perspective la côté du coupoir.

19. La matrice *AB* étant soutenue solidement, on applique sur elle la face limée & plate de la lame, comme on la voit dans la *fig.* 9. ensorte que deux trous *a*, *b*, d'un même rang se trouvent, l'un *a* au centre *n* du cercle, *fig.* 7, & l'autre *b*, *fig.* 9, au centre *r*, *fig.* 7; puis abaissant le coupoir *B*, *fig.* 9, ensorte que les deux pointes *e*, *e*, enfilent les trous *a*, *b*, on donne un coup de maillet sur la tête du coupoir, qui le fait entrer dans le trou de la matrice & couper nettement le paillon, lequel tombe sur la matrice. On répete cette opération sur chaque couple de trous de chaque rang de la lame, de sorte qu'à chaque coup de maillet on coupe & chasse un paillon.

20. On comprend bien que pour le succès de cette opération, il ne s'agit pas seulement d'enfiler les deux trous de la lame par les deux pointes du coupoir, mais qu'il faut de plus que le bout du coupoir corresponde & soit dirigé bien perpendiculairement à l'ouverture de la matrice, sans quoi le coupoir n'y entreroit pas & ne couperoit pas le paillon.

21. Pour cet effet on a une espece de petite enclume, *FG*, *fig.* 11, d'environ deux pouces à deux pouces & demi de longueur *FG*, qui s'attache à l'étau par une languette *HK*. La superficie supérieure de cette enclume est entaillée dans sa largeur pour y larder avec force la matrice *DE*, & l'enclume est percée perpendiculairement & directement sous l'ouverture *a* de la matrice, d'un trou un peu plus grand que cette ouverture. L'enclume est encore percée perpendiculairement vers le milieu de sa surface supérieure en *B*, d'un trou quarré ou de toute autre figure que ronde: dans ce trou passe très-justement, quoique librement, le bout d'un poinçon *AB*, qui porte un bras *ef* auquel est attaché fortement en *g* le coupoir *bg* qui traverse ce bras, & que l'on ajuste solidement dans la direction que l'on a dit être nécessaire *article* 20. En *L* est un talon qui comme le bras *ef* est d'une même piece avec le poinçon *AB*; ce talon sert à retenir solidement la tête du coupoir qui s'appuie contre.

22. Ainsi l'ouvrier tenant des doigts de sa main gauche, non le coupoir, mais le poinçon *AB* auquel il est attaché, il le leve & baisse à sa volonté, sans que le bout *B* sorte entierement de son trou; de sorte que le bout *b* du coupoir se trouve toujours dirigé parfaitement au trou *a* de la matrice, qui est ce que l'on demandoit.

23. L'ouvrier place un petit coffret ou petite boëte ouverte entre les mâchoires de l'étau sous le trou de la matrice, pour recevoir les paillons qui tombent.

Fabrique des crochets. 24. Pour faire les crochets on pique des lames semblables à celles dont on fait les paillons, & de la même épaisseur; on les pique, dis-je, avec un poinçon *A*, *fig.* 12, dont les deux pointes *bi* ont entr'elles le même espace que la longueur d'un crochet, comme on voit dans la *figure* où l'on a exprimé la figure de crochets par des lignes ponctuées. L'on pique d'abord les deux trous *an* à la fois & d'un seul coup de maillet; ensuite mettant la pointe *b* dans le second trou *n*, la pointe *i* par un second coup fait un troisieme trou *g*, & ainsi du reste. On continue à piquer; on lime les bavures, & on repique ces lames tout comme on l'a dit ci-devant des lames des paillons, *articles* 14, 15, 16.

25. On coupe aussi les crochets par un instrument (*fig.* 13.) semblable en toute chose à celui des paillons *fig.* 11, avec cette seule différence que le bout du coupoir *A*, *fig.* 13, & l'ouverture *B* de la matrice, au lieu d'avoir la figure du paillon comme ci-devant, ont celle d'un crochet, & que le bout du coupoir ne porte qu'une pointe *a* qui entre dans le bout de la lame qui doit être celui du crochet.

Cinquieme opération. Faire les coupilles. 26. Pour faire les coupilles on prend un nombre des fils d'acier *AB*, *fig.* 14, d'une longueur arbitraire d'environ cinq à six pouces, & d'un diametre un tant soit peu plus grand que celui des trous des paillons; on fait une pointe à chaque bout du fil d'une longueur *Ad* ou *fB*, d'environ deux à quatre lignes. Pour cet effet on prend un bout *G* (*fig.* 15. *n°.* 1.) d'un de ces fils avec une tenaille ou pince *GC* dont les mâchoires se serrent par une vis *EF*, & dont la queue *C* entre en *B* dans un manche de bois *AB*: on attache un morceau de bois ou d'os *K* à l'étau; & après y avoir fait une petite entaille en *db* pour y loger une partie du diametre du bout du fil, on tient de la main gauche le manche *AB* de la pince, & en le pirouettant sur son axe, on passe & repasse sur le bout du fil *db* une lime plate & douce que l'on tient de la main droite.

Sixieme opération. Coupiller les paillons. 27. Ayant préparé de cette maniere les deux bouts d'un assez grand nombre de fils, on s'en sert pour coupiller les paillons de la maniere suivante: on tient, *fig.* 15. *n.* 2. entre les bouts du pouce & de l'indice *B* & *A* de la main gauche, un paillon ou, si l'on veut, un crochet *Ee*; ensuite avec une pointe *CD*, dont on prend le manche *F* de la main droite, on enfile deux paillons *GH*, dont il y en a un tas sur la table ou établi de l'ouvrier, observant en les enfilant que les faces plates de l'un & de l'autre d'où on a ôté les mamelons, soient intérieures & se regardent mutuellement. On les porte ainsi entre les deux doigts de la main gauche en *g* & *b*, ensorte qu'ils embrassent entr'eux le bout *e* du paillon ou crochet *eE*, & que les trois trous qui doivent être coupillés ensemble soient dans une même direction: alors serrant des doigts ces trois paillons dans cet état, on retire la pointe *ed* que l'on quitte pour prendre un des fils préparés ci-devant *article* 26, dont on passe une de ses pointes par les trois trous, la faisant entrer par l'ouverture *m*, l'on pousse cette pointe aussi avant que l'on peut avec les doigts; mais comme les doigts seuls ne peuvent pas la faire avancer assez fortement, on prend de la main gauche ce fil, auquel tiennent pour lors ces trois paillons, & on l'attache à l'étau de la maniere que la *fig.* 16 le représente, laissant un espace entre les mâchoires de l'étau & les paillons. On applique ensuite sur ces paillons une espece de pince ou *brucelle AB*, *fig.* 17, de maniere que la pointe *D* du fil passe entre les deux jambes *AB*, *AC*; puis tenant cette brucelle de la main gauche par sa tête *A*, on donne un petit coup de marteau sur cette brucelle, qui fait entrer le fil aussi avant qu'il est possible dans les trous des paillons.

28. On ôte la brucelle, on détache le fil de l'étau; & tenant ce fil *AB*, *fig.* 18, de la main gauche, on prend de la droite de petites tenailles à mâchoires tranchantes, dont on coupe le fil de part & d'autre des paillons contre leurs faces extérieures. Ici il faut observer que comme ces faces extérieures ont été rendues concaves autour de chaque trou en perçant ces trous (*Voy. l'article* 15 *au commencement*), de-là il arrive qu'en appliquant le tranchant des mâchoires *A*, *fig.* 19, contre les bords *an* de cette concavité, on coupe la coupille en *b* à l'alignement de ces bords *an*; de sorte que les extrémités *b*, *b* de cette coupille excedent le fond de cette concavité, qui sera remplie tout-à-l'heure par la tête que l'on formera de cet excédent.

29. Pour former ces deux têtes, on tient les paillons de la main gauche, *fig.* 20, on les applique à plat sur une des mâchoires de l'étau, de maniere que la coupille soit dans une situation perpendiculaire à l'horison, & s'appuie par un bout sur cette mâchoire & frappant à petits coups sur l'autre bout *a* de la coupille; on lui fait prendre peu-à-peu la forme d'une tête plate par-dessus, laquelle remplit ladite concavité du paillon. On retourne ensuite ces paillons le dessus dessous, pour en faire autant de l'autre côté à l'autre bout de la coupille.

30. On vient de joindre & de river les deux paillons *gb*, (*fig.* 15) au paillon ou crochet *Ee*. Maintenant les deux paillons *g*, *b*, entre le pouce & l'indice de la main gauche, *fig.* 21, on prend avec la pointe *CD* un seul paillon *k*, que l'on porte aux bouts des doigts & que l'on fait entrer entre les deux paillons *g*, *b*, ensorte que les trois trous par où doit passer la coupille soit dans une même direction, puis pressant des doigts ces trois paillons *g*, *b*, *k*, on ôte la pointe *CD*. On prend un des fils d'acier, dont on enfonce la pointe dans ces trous par l'ouverture *m*; & du reste, on enfonce davantage cette pointe avec les brucelles, on la coupe & on la rive tout comme on l'a dit ci-dessus, *art.* 27. 28. 29.

Septieme opération, égayer la chainette. 31. La *lime à égayer AB*, *fig.* 22, est une lame d'acier d'environ 4 à 5 pouces de longueur, 6 lignes de largeur, & une ligne & demie à 2 lignes d'épaisseur. Sa coupe transversale *DN* fait voir que les bords ou épaisseur de la lime sont arrondis, & ils le sont dans toute la longueur de la lime. Cette lime est improprement nommée ainsi, car elle n'est pas taillée. On attache cette lime à l'étau dans la situation où elle est ici représentée, & après avoir mis un peu d'huile d'olive le long de la *chainette*, on la met

à cali-

à califourchon sur cette lime. On prend deux lames de fer *E F*, *E F*, nommées *poignées*, ayant chacune environ 3 ou 4 pouces de longueur 6 à 9 lignes de largeur & une épaisseur telle que l'on puisse accrocher le crochet des bouts de la *chainette* à l'un des deux petits trous qui sont aux extrémités des poignées. Ayant donc accroché ces poignées l'une à un bout de la chaîne & l'autre à l'autre, on prend une poignée de chaque main & les tirant alternativement, on fait passer & repasser la *chainette* sur le bord de la lime environ une douzaine de fois de chaque côté de la *chainette* où elle reçoit un assez grand frottement. Tandis que l'on fait courir ainsi la *chainette* sur la lime, elle fait d'abord un angle d'environ 50 à 60 degrés dont le sommet est sur la lime, & peu-à-peu en rapprochant les mains l'une de l'autre, l'angle diminue jusqu'à environ 30 à 40 degrés, ce qui augmente le frottement. Par cette opération, on égaye en effet, ou plutôt on commence à égayer & à adoucir le mouvement de toutes les charnieres formées par les paillons & les goupilles.

Huitieme opération, limer la chainette. 32. On attache à l'étau le *bâton à limer*; c'est un cylindre de bois de buis *O B*, *fig*. 23, d'environ un pouce & demi de diametre, & d'une longueur excédant celle de la *chainette*. Au bout *B* du bâton est planté un petit crochet, où l'on accroche un bout de la *chainette*, laquelle on tient tendue sur le bois cylindrique en appuyant un doigt de la main gauche sur l'autre bout *A* de la *chainette*; puis de la droite, on passe une lime douce ordinaire *C D* sur toute sa longueur, promenant cette lime parallelement à elle-même de *A* en *B* & de *B* en *A*, jusqu'à ce que toutes les têtes des goupilles ne fassent qu'un seul & même plan bien uni avec les faces des paillons. On fait cette opération sur chacune des deux faces de la *chainette*.

33. Après avoir ainsi limé les deux faces de la *chainette*, on lime très-légerement ses deux côtés, & pour cela on se sert d'une petite lime cylindrique *A B*, *fig*. 24, terminée à l'un de ses bouts par un bouton. Cette lime qui est taillée très-finement tout-autour, a environ une ligne & demie à deux lignes de diametre. On l'attache par le bout *B* à l'étau, & on fait courir la *chainette* sur cette lime de la même maniere qu'on la fait courir ci-devant sur la lime à égayer, *art*. 31, mais très-légerement, & seulement une ou deux fois de chaque côté de la *chainette*.

34. En limant ainsi la *chainette* sur ses faces & sur ses côtés, on a formé des bavures qu'il faut ôter; on a aussi un peu déformé les paillons qu'il faudra reformer. Les bavures sont sur le sommet des angles plans formés par les faces & les côtés de la *chainette*. Or, pour les abattre, on remet la *chainette* sur la lime à égayer dont on a parlé ci-dessus, *art*. 31, la posant dans une coche *g*, *fig*. 25, semblable à celle *C*, & pratiquée sur le bord de la lime; & tandis qu'une personne fait courir la *chainette* dans cette coche, une seconde personne tient une lime plate extrèmement douce *A B* qu'il appuie par un point *b* d'un de ses angles plans sur le bord de la lime à égayer, & par un point *a* d'une de ses faces sur un des angles plans de la *chainette* très-légerement. La coche dans laquelle court la *chainette*, l'empêche de fuir l'impression de la lime *A B*. Cette impression doit être fort légere, & la *chainette* ne doit courir qu'une ou deux fois pour chacun de ses quatre angles; après avoir fait cette opération sur l'une de ces quatre angles, on sent bien de quelle façon il faut tourner la *chainette* pour la faire sur les autres.

35. Pour reformer les paillons, on attache à l'étau la lime à reformer *D F*, *fig*. 26, qui est à peu-près de la même longueur, largeur & épaisseur que la lime à égayer, *art*. 31; mais dont la différence est telle que la lime à égayer est par-tout de même épaisseur, ayant seulement ses bords arrondis, comme la représente sa coupe transversale *a b*, au lieu que la lime à reformer diminue d'épaisseur depuis le milieu de sa largeur jusque à ses bords qui sont presque tranchans, comme les représente sa coupe transversale *d f*. De plus, la lime à reformer est taillée comme une lime très-douce, au lieu que l'autre ne l'est pas du tout. On fait courir la *chaine* quatre, cinq ou six fois légerement de chaque côté sur le tranchant de cette lime. On se sert indifféremment de cette lime ou du tranchant *A B*, *fig*. 27, d'un burin ordinaire.

Neuvieme opération, tremper la chainette. 36. Maintenant la *chainette* est faite, il ne s'agit plus que de la tremper, la revenir & la polir. Pour la tremper, on la roule en spirale autour d'un chalumeau, comme on le voit *fig*. 28. On la fait glisser ainsi roulée jusqu'au petit bout *A* du chalumeau, pour l'en sortir & la mettre en cet état dans un creux pratiqué dans un gros charbon noir de sapin; ensuite avec le chalumeau on souffle la flamme d'une chandelle dans ce creux qui fait rougir la *chainette*, jusqu'au degré que les ouvriers appellent *couleur de cerise*; alors on la jette dans un vase contenant une assez grande quantité d'huile d'olive, pour qu'elle surnage sur la *chainette*: on retire ensuite cette *chainette* toujours enveloppée sur elle-même, on la suspend en cet état dans la flamme de la chandelle qui alume l'huile dont elle est couverte, & c'est ce que les ouvriers appellent *revenir la chainette*; l'ayant laissé brûler un moment, on la rejette dans l'huile. Cette opération est délicate, car selon que la *chainette* sera trop ou trop peu revenue, elle sera trop molle ou trop dure pour l'usage.

Dixieme opération, polir la chainette. 37. On sort la *chainette* de l'huile; & sans l'essuyer, on l'étend sur le bois à limer, *art*. 32. & *fig*. 23; & au lieu de passer une lime sur les deux faces, comme l'on a fait dans cet article, on y passe dans le même sens avec de l'huile une pierre à éguiser du levant, qui sont de ces pierres douces, dures & transparentes, dont tous les Graveurs se servent pour éguiser leurs burins.

38. On attache ensuite à l'étau, *fig*. 29, un morceau de bois *A B*, que l'on taille à-peu-près de la forme d'un burin, & sur le tranchant duquel l'on étend un mélange d'huile d'olive & de poudre de la susdite pierre broyée très-fine, on met un peu d'huile pure le long de la *chainette*, & on la fait courir sur le lieu de ce tranchant que l'on a couvert de cette composition, on la fait courir, dis-je, par ses deux côtés.

39. On la fait encore courir par ses deux côtés sur un autre semblable bois, ou sur un lieu différent du même bois avec de la potée d'étain mêlée d'huile d'olive pour achever de la polir.

40. Enfin on la fait encore courir sur un lieu propre & net de ce bois avec de l'huile pure, & c'est-là la derniere opération.

41. Le bois dont il s'agit ici doit être doux & d'un certain degré de dureté; on prend pour cela celui qu'on nomme vulgairement *bois quarré*, parce qu'il a sur son écorce quatre fils ou éminences dirigées longitudinalement, & qu'il porte un fruit rouge en forme de bonnet de prêtre. C'est celui dont les Horlogers font des pointes pour nettoyer les trous des pivots, & duquel certains dessinateurs font leur fusin.

Addition à l'article 21. Les crochets qui terminent la *chainette* se font souvent l'un & l'autre de la même forme qu'ils sont représentés dans les *fig*. 2, 4, 5 & 12; mais souvent aussi on donne à celui qui s'accroche au barrillet de la *montre* la figure qu'il a, *fig*. 30, où *A B* exprime une portion de la coupe circulaire du barrillet, le crochet *b* entre par un trou dans le barrillet, & il a un talon ou éperon *a n* qui s'appuie immédiatement contre la surface extérieure & circulaire de ce barillet. Dans la *fig*. 31, *D G* exprime une portion de la circonférence de la fusée dans le massif de laquelle on fait un creux, & dans le milieu de ce creux on y fixe un petit cylindre *a* que le bout du crochet embrasse. *Pl. & art. de M* SOUBEYRAN *de Genève*.

MONTRE DE SEIZE PIÉS, (*Jeu d'orgue*.) ainsi nommé de ce qu'il est exposé à la vûe de ceux qui regardent l'orgue, est un jeu d'étain, dont le plus grand tuyau, qui sonne l'*ut* à l'octave au-dessous du plus bas *ut* des clavessins, a 16 piés de longueur. *Voyez* la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*, & les *fig*. 31. n°. 123. *Pl. d'orgue*, & l'*article* ORGUE, où la facture est expliquée.

Il y a deux sortes de tuyaux de *montre*: les uns ont la bouche ovale; les autres sont en pointe: les premiers se mettent aux tourelles, ou avant-corps du buffet d'orgue; les autres dans les plates faces. Ainsi qu'il est observé dans la *Pl. I. de l'orgue*. On observe aussi de les placer avec symmétrie les plus gros au milieu & d'autres de grosseurs égales, à côté: les piés de ces derniers doivent être de longueur égale, afin que leurs bouches se trouvant à la même hauteur. Comme les tuyaux de *montre* ne sont point placés sur le sommier, on est obligé de leur porter le vent du sommier par un tuyau de plomb, qui prend d'un bout à l'endroit du sommier où le tuyau devroit être placé, & de l'autre va au pié du tuyau. *Voyez* la *Planche I*. On pratique la même chose pour tous les tuyaux qui, par leur volume, occuperoient trop de place sur le sommier.

MONTRE, (*Maréchallerie*.) la *montre* est un endroit choisi par un ou plusieurs marchands pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre. La *montre* est aussi une façon particuliere que les marchands ont

d'essayer

d'essayer les chevaux, laquelle n'est bonne qu'à éblouir les yeux des spectateurs.

Montre, *termes de rivieres*, voyez Témoin.

MONTRER, v. act. (*Gram.*) c'est exposer à la vûe; comme dans cet exemple: la nature *montre* des merveilles de tous côtés à ceux qui savent l'observer. C'est indiquer, comme dans celui-ci, on vous *montrera* le chemin; c'est enseigner, comme dans *montrer* à lire, à écrire; c'est prouver, comme dans *montrer* à quelqu'un qu'on est son ami, *&c.* *Voyez* Montre.

MONTREUIL, (*Géog.*) en latin moderne, *Monasteriolum*, ville de France fortifiée dans la basse Picardie, au comté de Ponthieu, élection de Doulens, sur une colline, près de la Cauche, à trois lieues de la mer, à quatre lieues N. O. d'Hesdin, huit S. E. de Boulogne, 47 N. O. de Paris. *Longit.* 19^d. 25'. 32". *lat.* 43. 36'. 33".

Lambin (*Denis*), un des plus savans humanistes du xvj. siecle, étoit natif de *Montreuil* en Picardie. Il demeura long-tems à Rome avec le cardinal de Tournon, fut fait à son retour professeur royal en langue grecque à Paris, & s'acquit une réputation célebre par ses commentaires sur Plaute, sur Lucrece, sur Cicéron, & sur tout sur Horace. Il étoit si intimément lié d'amitié à Ramus, égorgé au massacre de saint Barthelemi, qu'il en mourut de chagrin quelques semaines après, à l'âge de 56 ans.

MONTREUIL-BELLAY, (*Géog.*) ancienne petite ville, ou bourg de France en Anjou, sur la riviere de Toué, à quatre lieues de Saumur, so d'Angers, 62 de Paris. *Long.* 17 26. *lat.* 47. 10.

La seigneurie de ce bourg est considérable; elle a plus de cent vassaux qui lui portent hommage. Le seigneur de Choarsée qui en releve, est obligé lorsque la dame de *Montreuil-Bellay* va la premiere fois à *Montreuil-Bellay*, de la descendre de sa haquenée, chariot, ou voiture, & de lui porter un sac de mousse ès-lieux privés de sa chambre. Ce devoir est établi par un aveu de la terre de *Montreuil*, qui se trouve dans les regitres du châtelet de Paris. Ces sortes d'usages qu'on ne suit plus, peignent toûjours nos anciennes servitudes. (*D. J.*)

MONTROSS, (*Géog.*) ville d'Ecosse, dans la province d'Angus, qui donne le titre de duc au chef de la maison de Graham; c'est un bon port de mer qui reçoit de gros vaisseaux. Il est situé du côté de Mernes à l'embouchure de la riviere d'Esk, à 15 lieues N. E. d'Edimbourg, huit de saint André. *Long.* 15. 24. *lat.* 56. 48.

MONT-SACRÉ, (*Géog. anc. & Hist. rom.*) montagne située au-delà du Téveron, à trois milles de Rome, aux confins des Sabins & des Latins, sur la route qui mene à Crustumérie: ce qui a donné lieu à Varron d'appeller la fuite du peuple qui s'y rendit, *secessio crustumerina*. Cette colline fut nommée dans la suite le *mont-sacré*, ou parce que le peuple après s'être réconcilié avec les Patrices, y éleva un autel à Jupiter qui inspire la terreur, en mémoire de la frayeur dont il avoit été saisi en y arrivant, ou parce que les lois qu'on y porta de l'accommodement, devinrent si respectables, que quiconque auroit osé attenter à la personne d'un tribun du peuple, étoit regardé comme l'objet de l'exécration publique, & sa tête étoit proscrite comme une victime qu'il étoit permis à quiconque d'immoler à Jupiter.

MONT-SAINT-MICHEL, *sur mer*, (*Géog.*) abbaye, château, & ville en France, sur une roche, ou sur une petite île adjacente à la Normandie. Cette abbaye devint célebre par les biens que lui firent depuis 1709 les rois de France, ceux d'Angleterre, les ducs de Bretagne, & de Normandie. Elle est occupée par des moines de S. Benoît, & vaut à son abbé 40 milles livres de rente. Cette abbaye a donné lieu à l'institution de l'ordre militaire de saint Michel, faite par Louis XI.

Le château & la ville du *Mont-saint-Michel*, sont situés sur le rocher isolé, d'environ un demi-quart de lieue de circuit, au milieu d'une baie que forment en cet endroit les côtes de Normandie & de Bretagne, dont les plus proches sont éloignées d'une lieue & demie de ce mont. Le flux de la mer y vient deux fois en 24 heures, & répand ses eaux une grande lieue avant dans les terres, en sorte qu'il faut choisir l'intervalle des marées pour y pouvoir arriver.

Le *Mont saint-Michel* est une place importante, & très-forte; les bourgeois la gardent en tems de paix, mais on y met des troupes en tems de guerre. C'est l'abbé qui est gouverneur né de cette forteresse; & en son absence, c'est au prieur à qui l'on porte les clefs tous les soirs. Elle est à quatre lieues d'Avranches, 74 S. O. de Paris. *Long.* selon Cassini, 15. 58'. 30". *lat.* 48. 38'. 11".

MONT-SAUJEON, (*Géog.*) petite ville de France, chef-lieu d'un petit pays de même nom dans la Champagne. Cette ville est à six lieues de Langres, & 58 de Paris. *Long.* 22. 56. *lat.* 47. 38.

MONT-SERRAT, (*Géog.*) île de l'Amérique septentrionale, l'une des Antilles, découverte par les Espagnols. Elle a trois lieues de long, & presque autant de large; le terroir y est fertile. On prend sur les côtes des diables de mer, des lamentins, & des épées. Elle est habitée principalement par des Irlandois depuis 1688. *Long.* 315. 25. *lat. septent.* environ 16. 40.

Mont-Serrat, *Mons-Serratus*, (*Geog.*) haute montagne d'Espagne, dans la Catalogne, célebre à cause d'un lieu de dévotion qui s'y trouve, & qui est un des fameux pélerinages, après la maison de Lorette, & l'église de saint Jacques. Il ne faut que lire les rélations qu'on en donne, pour être affligé des superstitions humaines. L'église & le cloître sont bâtis sous un rocher penchant; & au lieu d'y porter remede, on dit tous les jours la messe dans cet endroit, pour prier la sainte Vierge de ne pas permettre que ce rocher tombe sur son église, ni sur le cloître. Ce malheur est cependant arrivé une fois; il se détacha un gros quartier de ce rocher au milieu du xvj. siecle, qui renversa l'infirmerie, & y tua plusieurs malades. Le *Mont-Serrat* est à sept lieues de Barcelone; il peut avoir quatre lieues de tour, & est formé de rochers escarpés, pointus, & élevés en maniere de scie, d'où lui vient apparemment son nom, du mot latin *serra*, une scie.

MONT-TRICHARD, (*Géog.*) ancienne petite ville de France en Touraine, Philippe Auguste la prit après un long siége. Elle est sur une montagne près du Cher, à neuf lieues E. de Tours, 45 S. O. de Paris. *Long.* 18. 50. *lat* 47 20.

MONT-VALERIEN le, (*Géog.*) en latin moderne, *Mons-Valeriani*; coteau élevé près de Paris & de Surenne. C'est un lieu de dévotion habité par des hermites qui n'y sont pas solitaires, & par une communauté de prêtres séculiers. La vûe des terrasses qui occupent le sommet du tertre est admirable pour son étendue, & les beaux paysages des environs de Paris. Tout le coteau est couvert de vignes, & contient une plâtriere assez abondante.

MONTUEUX, adj. (*Gram.*) il se dit d'une contrée que des collines, des montagnes, des monticules, en un mot, des inégalités, coupent & rendent pénibles au voyageur. Les Sevennes sont un pays *montueux*.

MONTUNATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans le territoire de Milan. Ils habitoient, selon Mérula, le village aujourd'hui nommé *Galerate*. (*D. J.*)

MONTURE, s. f. *terme de Commerce*, qui n'est guere en usage que dans les provinces de France voisines de l'Espagne, particulierement du côté de la Gascogne, pour signifier la charge d'un mulet, composée de deux balles de marchandises de cent-cinquante livres chacune. Ainsi lorsqu'un marchand mande à son correspondant, ou un commissionnaire à son commettant, qu'il lui envoye six *montures* de laine, cela doit s'entendre de dix-huit cens livres de laines partagées en douze balles sur six mulets. *Dictionnaire de Commerce*.

Monture, (*Marine.*) c'est la même chose qu'*armement*. *Voyez* Armement.

Monture, *en terme d'Eventaillistes*, sont des bâtons ou verges de bois d'inde, d'ivoire, de baleine, de roseau, sur lesquels la feuille est montée.

Monture, *en terme d'Orfèvre en grosserie*, c'est le corps ou la branche d'un chandelier fait sur différens desseins. Tous les accessoires d'un ouvrage d'orfévrerie quelconque en sont la *monture*, tels que les ornemens qui sont sur les chandeliers, écuelles, terrines, pot-à-oille, *&c.*

Monture, se dit de toutes les bêtes sur le dos desquelles on monte. La mule est une *monture* fort commode.

MONUMENT, s. m. (*Arts.*) on appelle *monument*, tout ouvrage d'Architecture & de Sculpture, fait pour conserver la mémoire des hommes illustres, ou des grands événemens, comme un mausolée, une pyramide, un arc de triomphe, & autres semblables.

Les premiers monumens que les hommes ayent érigés, n'étoient autre chose que des pierres entassées, tantôt dans une campagne, pour conserver le souvenir d'une victoire, tantôt sur une sépulture pour honorer un particulier. Ensuite l'industrie a ajouté insensiblement à ces constructions grossieres, & l'ouvrier est enfin parvenu quelquefois à se rendre lui-même plus illustre par la beauté de son ouvrage, que le fait ou la personne dont il travailloit à célébrer la mémoire. La ville d'Athènes étoit

si fé-

si féconde en *monumens* historiques, que par-tout où l'on passoit, dit Cicéron, on marchoit sur l'Histoire; mais toutes ces choses ont péri; quelque nombreux & quelque somptueux que soient les *monumens* élevés par la main des hommes, ils n'ont pas plus de privilége que les villes entieres, qui se convertissent en ruines & en solitudes. C'est pourquoi il n'y eut jamais de *monument* dont la magnificence ait égalé celle du tombeau de Thémistocle, en l'honneur de qui on dit, que toute la Grece fesoit son *monument*. (*D. J.*)

MONUMENT, s. m. (*Architect.*) ce mot signifie en particulier un tombeau, *quia monet mentem*. *Voyez* TOMBEAU. Je me contenterai de donner en passant l'interprétation de quelques abréviations qu'on voit souvent gravées sur les *monumens*; telles sont les suivantes.

Ab V. C.	*Ab Urbe Condita.*
A. A. A. F. F.	*Auro, Argento, Ære, Flando, Feriundo.*
Ad A. L. M.	*Ad Agrum Locum Monumenti.*
A. F. P. R. C.	*Actum Fide Publica Rutilii Consulis*, Cicéron l'interpreta plaisamment, *Andronicus Fecit, Plectitur Rutilius.*
D. D.	*Dedicaverunt*, ou *Dono Dedit*, ou *Deo Domestico.*
D. M.	*Diis Manibus*, ou *Divæ Memoriæ.*
B. M. P.	*Bene Merenti Posuit.*
P. P.	*Posuerunt.*
P. C.	*Ponendum Curavit.*
M. H. P.	*Monumentum Haredes Posuerunt.*
H S. V. F. M.	*Hoc Sibi Vivens Fieri Mandavit.*
H. B. M. F. C.	*Hæres Bene Merenti Faciendum Curavit.*
I. T. C.	*Juxta Tempus Constitutum.*
N. F. N.	*Nobili Familia Natus.*
Ob M. P. Et C.	*Ob Merita Pietatis Et Concordiæ.*
P. S. F. C.	*Proprio Sumptu Faciendum Curavit.*
R. P. C.	*Retro Pedes Centum.*

Mais il seroit inutile de multiplier ici les exemples de cette espece, parce qu'on ne manque pas d'ouvrages d'antiquaires auxquels on peut recourir pour l'intelligence de toutes les abréviations qu'on trouve sur les *monumens* antiques. (*D. J.*)

MONUMENT *le*, (*Hist. d'Angleterre.*) il est ainsi nommé par les Anglois, & avec raison, car c'est le plus célebre *monument* des modernes, & une des pieces des plus hardies qu'il y ait en Architecture: ce fut en mémoire du triste embrasement de Londres, qui arriva le 2 Septembre 1666, qu'on érigea cette pyramide, au nord du pont qui est de ce côté-là sur la Tamise, près de l'endroit où l'incendie commença; c'est une colonne ronde de l'ordre toscan, bâtie de grosses pierres blanches de Portland. Elle a deux cens piés d'élévation & quinze de diametre; elle est sur un piédestal de quarante piés de hauteur; & vingt-un en quarré. Au dedans est un escalier à vis de marbre noir, dont les barreaux de fer regnent jusqu'au sommet, où se trouve un balcon entouré d'une balustrade de fer, & qui a vûe sur toute la ville. Les côtés du nord & du sud du piédestal ont chacun une inscription latine; une de ces inscriptions peint la désolation de Londres réduite en cendres, & l'autre son rétablissement qui fut aussi prompt que merveilleux. Tout ce que le feu avoit emporté d'édifices de bois, fut en deux ou trois ans rétabli de pierres & de briques sur de nouveaux plans plus réguliers & plus magnifiques, au grand étonnement de toute l'Europe, & au sortir d'une cruelle peste qui suivit l'année même de l'embrasement de cette capitale; & rien ne fait tant voir la richesse, la force, & le génie de cette nation, quand elle est d'accord avec elle-même, & qu'elle a de grands maux à réparer. (*D. J.*)

MONZA, (*Géog.*) ville d'Italie, dans le Milanez, sur le Lambro, à 12 milles N. E. de Milan, 22 S. O. de Bergame, *Long.* 26. 45. *lat.* 45. 33.

MOORSTONE, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Angleterre à une espece de granit blanc & noir, qui se trouve dans la province de Cornouailles & en Irlande; elle est extrèmement dure, & entremêlée de petites particules talqueuses. On trouve cette pierre par masses ou par blocs immenses, & non par couches; on en trasporte à Londres pour faire les marches des églises & des édifices publics, à cause que cette pierre ne s'use point aussi promptement que les autres. Nous avons en France une quantité immense d'une pierre toute semblable, sur-tout en Bourgogne & sur les bords du Rhône. *Voyez* GRANIT. (—)

MOPHI & CROPHI, (*Géog. anc.*) en grec Μῶφι Κρῶφι, montagne d'Egypte. Hérodote, *liv. II. chap. xxviij.* les place au-dessus de Thebes & d'Eléphantina. Lucain dans sa *Pharsale, liv. X. v.* 323, les appelle les *veines du Nil.*

Et scopuli placuit fluvii quos discere venas.

MOPSUESTE, (*Géog. anc.*) *Mopsuestia*, ville de la Cilicie, sur le fleuve Pyrame, au-dessus d'Anazarbe, & plus près de la mer que cette derniere ville. Strabon & Etienne le géographe divisent ce mot *Mopsu-hestia*, Μόψου-ἑστία; mais Ptolomée & Procope n'en font qu'un mot. Pline dit *Mopsos*, & il fait entendre que les Romains avoient laissé la liberté à cette ville; l'empereur Adrien l'embellit de plusieurs édifices, aussi prit-elle le nom de ce prince; sur une médaille d'Antonin le pieux on lit ces mots en grec, ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΜΟΨΕΑΤΩΝ *Hadrianorum Mopseatarum*, car les habitans se nommoient *Mopseates*. Les notices de Léon le sage, & d'Hiéroclès donnent à *Mopsueste* le second rang parmi les évêchés de la seconde Cilicie; mais la notice du patriarchat d'Antioche, lui donne le rang de *métropole indépendante*. (*D. J.*)

MOQUA, s. f. (*Hist. mod.*) cérémonie fanatique en usage parmi les Mahométans indiens. Lorsqu'ils sont revenus du pelerinage de la Meque, un d'entre eux fait une course sur ceux qui ne suivent pas la loi de Mahomet; il prend pour cela en main son poignard, dont la moitié de la lame est empoisonnée, & courant dans les rues, il tue tous ceux qu'il rencontre qui ne sont pas Mahométans, jusqu'à ce que quelqu'un lui donne la mort à lui-même. Ces furieux croient plaire à Dieu & à leur prophete en leur immolant de pareilles victimes; la multitude après leur mort les révere comme saints, & leur fait de magnifiques funerailles. Tavernier, *Voyage des Indes*.

MOQUE, s. f. (*Marine.*) espece de mouffle percé en rond par le milieu, & qui n'a point de poulie.

Moque de civadiere, c'est le *moque* par laquelle passe l'écoute de civadiere.

Moques de trelingage, espece de cap de mouton, par lesquelles passent les lignes de trelingage des étais. *Voyez* TRELINGAGE.

Moques du grand étai, ce sont deux gros caps, de mouton, fort longs & presque quarrés, dont l'un est mis au bout de l'étai, & l'autre au bout de son collier; ils sont joints ensemble par une ride, qui leur sert de liure, ensorte qu'ils ne font qu'une même manœuvre.

MOQUERIE, PLAISANTERIE, (*Gram. franç.*) la *moquerie* se prend toujours en mauvaise part, & la *plaisanterie* n'est pas toujours offensante. La *moquerie* est une dérision qui marque le mépris qu'on a pour quelqu'un, & c'est une des manieres dont il se fait le mieux entendre, l'injure même est plus pardonnable, car elle ne designe ordinairement que de la colere, qui n'est pas incompatible avec l'estime. La *plaisanterie* bornée à un badinage fin & délicat, peut s'employer avec ses amis, & les gens polis, autrement elle devient blamable & dangereuse. Tout ce qui intéresse la réputation ne doit point s'appeller *plaisanterie*, comme tout ce qui est d'un badinage innocent, ne doit point passer pour *moquerie*. (*D. J.*)

MOQUEUR, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *avis polyglotta*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du mauvis: il a environ huit pouces six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & six pouces neuf lignes jusqu'au bout des ongles. Le dessus de la tête, la partie supérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes qui couvrent l'origine du dessus de la queue sont d'un gris-brun. Il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale de la même couleur, une autre blanchâtre qui se trouve au-dessous de l'œil. Les joues, la gorge, la partie inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des aîles sont blanches, le bord de l'aîle à l'endroit du pli est de la même couleur. Les petites plumes des aîles ont une couleur brune, mêlée de taches blanches longitudinales. Les plumes intérieures des aîles sont d'un brun obscur & terminées de blanc. Les extérieures ont la même couleur brune, mais le blanc s'étend plus bas, & l'extrémité de chacune de ces plumes est marquée d'une tache noire. Les plumes du second & du troisieme rang de l'aîle sont blanches & ont l'extrémité brune; les autres au contraire sont blanches à l'extrémité, & brunes sur tout le reste de leur étendue. La queue a trois pouces dix lignes de longueur, elle est composée de douze plumes, les huit du milieu sont d'un brun obscur, les autres ont

les barbes extérieures de la même couleur, & les barbes intérieures blanches, la plume extérieure est entierement blanche. Les deux plumes du milieu sont les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur jusqu'aux extérieures. Il y a au-dessus des coins de la bouche de longs poils roides dirigés en-avant. Le bec est d'un brun noirâtre; les piés, & les ongles sont noirs. Cet oiseau chante très-bien & contrefait la voix des animaux: on le trouve à la Jamaïque, à la nouvelle Espagne. *Ornit.* par M. Brisson, *tom. II. pag.* 262. *Voyez* OISEAU.

MOQUETTE, s. f. (*Comm.*) étoffe de laine qui se travaille comme les velours. *Voy. l'article* VELOURS.

MOQUISIE, s. f. (*Hist. de l'Idolâtrie.*) les habitans de Lovango, & autres peuples superstitieux de la basse Ethiopie, invoquent des démons domestiques & champêtres, auxquels ils attribuent tous les effets de la nature. Ils appellent *moquisie*, tout être en qui réside une vertu secrette, pour faire du bien ou du mal, & pour découvrir les choses passées & les futures: leurs prêtres portent le nom de *ganga moquisie*, & on les distingue par un surnom pris du lieu, de l'autel, du temple, & de l'idole qu'ils servent.

La *moquisie* de Thirico est la plus vénérée; celle de Kikokou préside à la mer, prévient les tempêtes, & fait arriver les navires à bon port: c'est une statue de bois représentant un homme assis. La *moquisie* de Malemba est la déesse de la santé: ce n'est pourtant qu'une natte d'un pié & demi en quarré, au haut de laquelle on attache une corroye pour y pendre des bouteilles, des plumes, des écailles, de petites cloches, des crecerelles, des os, le tout peint en rouge. La *moquisie* Mymie est une cabane de verdure, qui est sur le chemin ombragé d'arbres. La *moquisie* Cossi est un petit sac rempli de coquilles pour la divination. Pour la *moquisie* de Kimsye, ce sont des pieces de pots cassés, des formes de chapeaux & de vieux bonnets. La *moquisie* Injami, qui est à six lieues de Lovango, est une grande image dressée sur un pavillon. La *moquisie* de Moanzi est un pot mis en terre dans un creux entre des arbres sacrés: ses ministres portent des bracelets de cuivre rouge, voilà les idoles de tout le pays de Lovango, & c'en est assez pour justifier que c'est le peuple le plus stupide de l'univers.

MORA, s. f. (*Hist. anc.*) troupe de Spartiates, composée ou de 500, ou de 700, ou de 900 hommes. Les sentimens sont variés sur cette appréciation. Il y avoit six *mora*, chacune étoit commandée par un polémarque, quatre officiers sous le polémarque, huit sous ces premiers, & seize sous ceux-là. Donc si ces derniers avoient à leurs ordres 50 hommes, la *mora* étoit de 400, ce qui réduit toute la milice de Lacédémone à 2400: c'est peu de chose mais il s'agit des tems de Lycurgue. On ne recevoit dans cette milice que des hommes libres, entre 30 & 60 ans.

MORA *la*, *ou* LA MOHR, (*Géog.*) riviere du royaume de Bohème, en Moravie. Elle a sa source dans les montagnes, auprès de Morawitz, entre au duché de Silésie, passe à Morawitz, & va porter ses eaux dans l'Oder.

MORABA, (*Géog.*) fleuve d'Afrique dans l'Abyssinie, selon M. de Lisle. M. Ludolf appelle ce fleuve *Mareb* (*D. J.*)

MORABITES, s. f. (*Hist. mod.*) nom que donnent les Mahométans à ceux d'entre eux qui suivent la secte de Mohaidin, petit-fils d'Aly, gendre de Mahomet. Les plus zélés de cette secte embrassent la vie solitaire, & s'adonnent dans les deserts à l'étude de la philosophie morale. Ils sont opposés en plusieurs points aux sectateurs d'Omar, & menent une vie d'ailleurs assez licencieuse, persuadés que les jeûnes & les autres épreuves qu'ils ont pratiquées leur en donnent le droit. Ils se trouvent aux fêtes & aux nôces des grands, où ils entrent en chantant des vers en l'honneur d'Aly & de ses fils; ils y prennent part aux festins & aux danses jusqu'à tomber dans des excès, que leurs disciples ne manquent pas de faire passer pour des extases: leur regle n'est fondée que sur des traditions.

On donne aussi en Afrique le nom de *Morabites* aux mahométans qui font profession de science & de sainteté. Ils vivent à-peu-près comme les philosophes payens ou comme nos hermites; le peuple les révere extrèmement, & en a quelquefois tiré de leur solitude pour les mettre sur le throne. Marmol *de l'Afrique*.

MORAILLE, s. f. (*Maréchal.*) instrument que les Maréchaux mettent au nez des chevaux pour les faire tenir tranquilles pendant qu'on les ferre ou qu'on les saigne, *&c. Voyez nos Pl. de Maréc.*

MORAILLE, (s. f. (*Verrerie.*) espece de tenailles de fer à l'usage des Verriers, qui l'emploient à tirer & alonger le cylindre de verre avant que de l'ouvrir.

MORAILLER, *le verre*, c'est l'alonger avec la moraille. *Voyez* VERRERIE.

MORAILLON, s. m. (*Serrurerie.*) morceau de fer plat, dont la longueur, la largeur, & l'épaisseur varient, selon les places auxquelles on le destine; il sert à fermer les cofres forts, les portes, *&c.* avec les cadenats. A' une des extrémités est un œil dans lequel passe un lasseret pour l'attacher, à l'autre bout il y a un trou oblong pour recevoir la tête du crampon dans laquelle on place l'anse du cadenat.

MORAINE, s. f. (*Mégisserie.*) c'est la laine que les Mégissiers & les Chamoiseurs ont fait tomber avec la chaux de dessus les peaux de moutons & de brebis mortes de maladie: on appelle aussi cette laine *mauris*, *morif*, *mortin*, *mortain*, & *plures*.

Les laines *moraines* sont du nombre de celles que l'article 11. du reglement du 30 Mars 1700, défend aux ouvriers en bas au métier, se servir dans les ouvrages de leur profession. *Voyez* LAINE.

MORALE, s. f. (*Science des mœurs*) c'est la science qui nous prescrit une sage conduite, & les moyens d'y conformer nos actions.

S'il sied bien à des créatures raisonnables d'appliquer leurs facultés aux choses auxquelles elles sont destinées, la *Morale* est la propre science des hommes; parce que c'est une connoissance généralement proportionnée à leur capacité naturelle, & d'où dépend leur plus grand intérêt. Elle porte donc avec elle les preuves de son prix; & si quelqu'un a besoin qu'on raisonne beaucoup pour l'en convaincre, c'est un esprit trop gâté pour être ramené par le raisonnement.

J'avoue qu'on ne peut pas traiter la *Morale* par des argumens démonstratifs, & j'en fais deux ou trois raisons principales. 1°. le défaut de signes. Nous n'avons pas de marques sensibles, qui représentent aux yeux les idées *morales*; nous n'avons que des mots pour les exprimer: or quoique ces mots restent les mêmes quand ils sont écrits, cependant les idées qu'ils signifient, peuvent varier dans le même homme; & il est fort rare qu'elles ne soient pas différentes, en différentes personnes. 2°. les idées *morales* sont communément plus composées que celles des figures employées dans les mathématiques. Il arrive de-là que les noms des idées *morales*, ont une signification plus incertaine; & de plus, que l'esprit ne peut retenir aisément des combinaisons précises, pour examiner les rapports & les disconvenances des choses. 3°. l'intérêt humain, cette passion si trompeuse, s'oppose à la démonstration des vérités *morales*; car il est vraissemblable que si les hommes vouloient s'appliquer à la recherche de ces vérités, selon la même méthode & avec la même indifférence qu'ils cherchent les vérités mathématiques, ils les trouveroient avec la même facilité.

La science des mœurs peut être acquise jusqu'à un certain degré d'évidence, par tous ceux qui veulent faire usage de leur raison, dans quelque état qu'ils se trouvent. L'expérience la plus commune de la vie, & un peu de réflexion sur soi-même & sur les objets qui nous environnent de toutes parts, suffisent pour fournir aux personnes les plus simples, les idées générales de certains devoirs, sans lesquels la société ne sauroit se maintenir. En effet, les gens les moins éclairés, montrent par leurs discours & par leur conduite, qu'ils ont des idées assez droites en matiere de *morale*, quoiqu'ils ne puissent pas toûjours les bien développer, ni exprimer nettement tout ce qu'ils sentent; mais ceux qui ont plus de pénétration, doivent être capables d'acquérir d'une maniere distincte, toutes les lumieres dont ils ont besoin pour se conduire.

Il n'est pas question dans la *Morale* de connoître l'essence réelle des substances, il ne faut que comparer avec soin certaines relations que l'on conçoit entre les actions humaines & une certaine regle. La vérité & la certitude des discours de *morale*, est considerée indépendamment de la vie des hommes, & de l'existence que les vertus dont ils traitent, ont actuellement dans le monde. Les Offices de Cicéron ne sont pas moins conformes à la vérité, quoiqu'il n'y ait presque personne qui en pratique exactement les maximes, & qui regle sa vie sur le modele d'un homme de bien, tel que Cicéron nous l'a dépeint dans cet ouvrage. S'il est vrai dans la spéculation, que le meurtre mérite la mort, il le sera pareillement à l'égard de toute action réelle, conforme à cette idée de meurtre.

Les difficultés qui embarrassent quelquefois en matiere de *morale*, ne viennent pas tant de l'obscurité qu'on trouve dans les preceptes; que dans certaines circonstances particulieres, qui en rendent l'application difficile; mais ces circonstances particulieres ne prouvent pas plus l'incertitude du precepte, que la peine qu'on a d'appliquer

quer une démonstration de mathématique, n'en diminue l'infaillibilité. D'ailleurs, ces difficultés ne regardent pas les principes généraux, ni les maximes qui en découlent immédiatement ou médiatement, mais seulement quelques conséquences éloignées. Pour peu qu'on fasse usage de son bon sens, on ne doutera pas le moins du monde de la certitude des regles suivantes: qu'il faut obéir aux lois de la Divinité, autant qu'elles nous sont connues: qu'il n'est pas permis de faire du mal à autrui: que si l'on a causé du dommage, on doit le réparer: qu'il est juste d'obéir aux lois d'un souverain légitime, tant qu'il ne prescrit rien de contraire aux maximes invariables du Droit naturel, ou à quelque loi divine clairement révelée, *&c.* Ces vérités, & plusieurs autres semblables, sont d'une telle évidence, qu'on ne sauroit y rien opposer de plausible.

Si la science des mœurs s'est trouvée de tout tems extrèmement négligée, il n'est pas difficile d'en découvrir les causes. Il est certain que les divers besoins de la vie, vrais ou imaginaires, les faux intérêts, les impressions de l'exemple & des coutumes, le torrent de la mode & des opinions reçues, les préjugés de l'enfance, les passions surtout, détournent ordinairement les esprits d'une étude sérieuse de la *Morale*. La Philosophie, dit agréablement l'auteur moderne des Dialogues des morts, ne regarde que les hommes, & nullement le reste de l'univers. L'astronome pense aux astres, le physicien à la nature, & les Philosophes à eux; mais parce que cette philosophie les incommoderoit, si elle se mêloit de leurs affaires, & si elle prétendoit regler leurs passions, ils l'envoient dans le ciel arranger les planetes, & en mesurer les mouvemens; ou bien ils la promenent sur la terre, pour lui faire examiner tout ce qu'ils y voient: enfin ils l'occupent toûjours le plus loin d'eux qu'il leur est possible.

Il est pourtant certain, malgré cette plaisanterie de M. de Fontenelle, que dans tous les tems, ce sont les laïques philosophes qui ont fait le meilleur accueil à la *Morale*; & c'est une vérité qu'on peut établir par tous les écrits des Sages de la Grece & de Rome. Socrate, le plus honnête homme de l'antiquité, fit une étude particuliere de la *Morale*, & la traita avec autant de grandeur, que d'exactitude; tout ce qu'il dit de la Providence en particulier, est digne des lumieres de l'Evangile. La *Morale* est aussi partout répandue dans les ouvrages de Platon. Aristote en fit un systême méthodique, d'après les mêmes principes & la même économie de son maître. La *morale* d'Epicure n'est pas moins belle, que droite dans ses fondemens. Je conviens que sa doctrine sur le bonheur, pouvoit être mal interpretée, & qu'il en résulta de fâcheux effets, qui décrierent sa secte: mais au fond cette doctrine étoit assez raisonnable; & l'on ne sauroit nier, qu'en prenant le mot de *bonheur*, dans le sens que lui donnoit Epicure, la félicité de l'homme ne consiste dans le sentiment du plaisir, ou en général dans le contentement de l'esprit.

Cependant Zénon contemporain d'Epicure, se frayoit une route encore plus glorieuse, en fondant la secte des Stoïciens. En effet il n'y a point eu de Philosophes qui aient parlé plus fortement de la fatale nécessité des choses, ni plus magnifiquement de la liberté de l'homme, que l'ont fait les Stoïciens. Rien n'est plus beau que leur *morale*, considerée en elle-même; & à quelques-unes de leurs maximes près, rien n'est plus conforme aux lumieres de la droite raison. Leur grand principe, c'est qu'il faut vivre conformément à la constitution de la nature humaine, & que le souverain bien de l'homme consiste dans la vertu; c'est-à-dire dans les lumieres de la droite raison, qui nous font considérer ce qui convient véritablement à notre état. Ils regardoient le monde comme un royaume dont Dieu est le prince, & comme un tout, à l'utilité duquel chaque personne qui en fait partie, doit concourir & rapporter toutes ses actions, sans préférer jamais son avantage particulier à l'intérêt commun. Ils croyoient qu'ils étoient nés, non chacun pour soi, mais pour la société humaine; c'étoit là le caractere distinctif de leur secte, & l'idée qu'ils donnoient de la nature du juste & de l'honnête. Il n'y a point de Philosophes qui aient si bien reconnu, & si fort recommandé les devoirs indispensables où sont tous les hommes les uns envers les autres, précisément en-tant qu'hommes. Selon eux, on est né pour procurer du bien à tous les humains; exercer la bénéficence envers tous; se contenter d'avoir fait une bonne action, & l'oublier même en quelque maniere, au-lieu de s'en proposer quelque récompense; passer d'une bonne action à une bonne action; se croire suffisamment payé, en ce que l'on a eu occasion de rendre service aux autres, & ne chercher par conséquent hors de soi, ni le profit ni la louange. A l'égard de nous-mêmes, il faut, disent les Stoïciens, n'avoir rien tant à cœur que la vertu; ne se laisser jamais détourner de son devoir, ni par le desir de la vie, ni par la crainte des tourmens, ni par celle de la mort; moins encore de quelque dommage, ou de quelque perte que ce soit. Je ne dois pas entrer ici dans de plus grands détails; mais un savant anglois, Thomas Gataker, dans la préface de son vaste & instructif Commentaire sur Marc Antonin, nous a donné un abrégé des plus beaux preceptes de la *morale* des Stoïciens, tiré du livre même de cet empereur, & de ceux d'Epictete & de Séneque, trois philosophes de cette secte estimable, & qui sont les seuls avec Plutarque, dont il nous reste quelques écrits.

Depuis Epicure & Zénon, on ne vit plus de beaux génies tenter de nouvelles routes dans la science de la *Morale*: chacun suivit la secte qu'il trouva la plus à son goût. Les Romains, qui reçurent des Grecs les arts & les sciences, s'en tinrent aux systêmes de leurs maîtres. Du tems d'Auguste, un philosophe d'Alexandrie nommé Potamon, introduisit une maniere de philosopher que l'on appella *éclectique*, parce qu'elle consistoit à choisir de tous les dogmes des Philosophes, ceux qui paroissoient les plus raisonnables. Cicéron suit à-peu-près cette méthode dans son livre des Offices, où il est tantôt péripatéticien. Cet excellent livre que tout le monde connoît, est sans contredit le meilleur traité de *Morale*, le plus régulier, le plus méthodique & le plus exact que nous ayons. Il n'y a guere de moins bonnes choses dans celui des Lois, tout imparfait qu'il est; mais c'est grand dommage qu'on ait perdu son Traité de la république, dont le peu de fragmens qui nous restent donnent la plus haute idée.

Pour ce qui regarde la *Morale* de Séneque & de Plutarque, je serois assez du sentiment de Montagne, dans le jugement qu'il en porte. Ces deux auteurs, dit-il, se rencontrent dans la plûpart des opinions utiles & vraies; comme aussi leur fortune les fit naître à-peu-près dans le même siecle; tous deux venus de pays étranger; tous deux riches & puissans. Leur instruction est de la *crème philosophique*: Plutarque est plus uniforme & constant: Séneque plus ondoyant & divers: celui-ci se roidit & se tend pour armer la vertu contre la foiblesse, la crainte & les vicieux appétits: l'autre semble n'estimer pas tant leur effort, & dédaigner d'en hâter son pas, & de se mettre sur sa garde: il paroît dans Séneque qu'il prête un peu à la tyrannie des empereurs de son tems: Plutarque est libre par-tout: Séneque est plein de pointes & de saillies: Plutarque de choses: celui-là vous échauffe plus & vous émeut: celui-ci vous contente davantage & vous paye mieux, il nous guide; l'autre nous pousse: tantôt dans Plutarque, les discours sont étendus; & tantôt il ne les touche que simplement, montrant seulement du doigt par où nous irons s'il nous plaît, & se contentant de ne donner qu'une atteinte dans le plus vif d'un repos. Il les faut arracher de-là, & les mettre en place marchande.

J'ajoute que les sujets des *morales* de Plutarque, sont en général traités superficiellement; & que les ouvrages de Séneque, le meilleur même, celui des Bienfaits, n'a point d'ordre. Epictete est plus simple & plus pur; mais il manque de vûes & d'élévation. Marc Antonin montre un esprit plus vaste & plus grand que son empire. Il ne s'est pas contenté d'appliquer solidement les preceptes de ses maîtres, il les a souvent corrigés, & leur a donné une nouvelle force, par la maniere ingénieuse & naturelle dont il les a proposés, ou par les nouvelles découvertes qu'il y a jointes.

Les Platoniciens qui se rendirent célebres dans le iij. & iv. siecle, un Plotin, un Amélius, un Porphyre, un Jamblique, un Proclus, *&c.* s'attacherent beaucoup plus à appliquer les spéculations, ou plûtôt les rêveries du fondateur de leur secte, qu'à cultiver sa *morale*. Un très-petit nombre de docteurs de l'Eglise chrétienne ne furent guere plus heureux, en s'entêtant d'idées chimériques, d'allégories, de disputes frivoles, & en s'abandonnant aux fougues de leur imagination échauffée. Il seroit superflu de parcourir les siecles suivans, où l'ignorance & la corruption ne laisserent presque plus qu'une étincelle de bon sens & de *morale*.

Cependant Aristote abandonné, reparut dans le vj. siecle. Boece en traduisant quelques ouvrages du philosophe de Stagyre, jetta les fondemens de cette autorité despotique, que la philosophie péripatéticienne vint à acquérir dans la suite des tems. Les Arabes s'en entêterent dans le xj. siecle, & l'introduisirent en Espagne, où elle subsiste toûjours: de-là naquit la philosophie scholastique, qui se répandit dans toute l'Europe; &

dont la barbarie porta encore plus de préjudice à la religion & à la *Morale*, qu'aux sciences spéculatives.

La *morale* des scholastiques est un ouvrage de pieces rapportées, un corps confus, sans regle & sans principe, un mélange des pensées d'Aristote, du droit civil, du droit canon, des maximes de l'Ecriture-sainte & des Peres. Le bon & le mauvais se trouvent mêlés ensemble; mais de maniere qu'il y a beaucoup plus de mauvais que de bon. Les casuistes des derniers siecles n'ont fait qu'enchérir en vaines subtilités, & qui pis est en erreurs monstrueuses. Passons tous ces malheureux tems, & venons enfin à celui où la science des mœurs est, pour ainsi dire, ressuscitée.

Le fameux chancelier Bacon, qui finit sa carriere au commencement du xvij. siecle, est un de ces grands génies à qui la postérité sera éternellement redevable des belles vues qu'il a fournies pour le rétablissement des sciences. Ce fut la lecture des ouvrages de ce grand homme, qui inspira à Hugues Grotius la pensée d'oser le premier former un systême de *morale*, & de droit naturel. Personne n'étoit plus propre que Grotius à tenter cette entreprise. Un amour sincere de la vérité, une netteté d'esprit admirable, un discernement exquis, une profonde méditation, une érudition universelle, une lecture prodigieuse, une application continuelle à l'étude, au milieu d'un grand nombre de traverses, & des fonctions pénibles de plusieurs emplois considérables, sont les qualités qu'on ne sauroit sans ignorance & sans injustice refuser à ce grand homme. Si la philosophie de son siecle étoit encore pleine de ténebres, il a presque suppléé à ce défaut par la force de son bon sens & de son jugement. Son ouvrage, aujourd'hui si connu, parut à Paris pour la premiere fois en 1625.

Quoique Selden ait prodigué la plus vaste érudition dans son systême des lois des Hébreux sur la *morale* & le droit naturel, il s'en faut bien qu'il ait effacé, ni même égalé Grotius. Outre le désordre & l'obscurité qui regnent dans la maniere d'écrire de ce savant anglois, ses principes ne sont point tirés des lumieres de la raison, mais des sept préceptes donnés à Noé, qui ne sont fondés que sur une tradition douteuse, ou sur les décisions des rabbins.

. Peu de tems avant la mort de Grotius, parut sur la scène le fameux Thomas Hobbes. Si ce beau génie eût philosophé sans prévention, il auroit rendu des services considérables à la recherche de la vérité; mais il pose pour principe des sociétés, la conservation de soi-même & l'utilité particuliere: mais il établit sur cette supposition, que l'état de nature est un état de guerre de chacun contre tous; mais il donne aux rois une autorité sans bornes, prétendant que la volonté des souverains fait & la religion, & tout ce qui est juste ou injuste.

Il étoit reservé à Samuel Puffendorf de profiter heureusement des lumieres de tous ceux qui l'avoient précédé, & d'y joindre ses propres découvertes. Il développe distinctement les maximes fondamentales de la *Morale*, que Grotius n'avoit fait qu'indiquer, & il en déduit par des conséquences suivies, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen en quelque état qu'il se trouve. Il n'emprunte guere les pensées des auteurs, sans les développer, sans les étendre, & sans en tirer un plus grand parti. Mais c'est à M. Barbeyrac que le lecteur doit les principaux avantages qu'il peut aujourd'hui tirer de la lecture du droit de la guerre & de la paix, & du droit de la nature & des gens. Il leur faut joindre l'étude, de Shaftsbury, de Hutcheson, de Cumberland, de Wolaston, de la Placette & de l'Esprit des lois, qui respire la pure *morale* de l'homme dans quelque état qu'il se trouve.

Il nous manque peut-être un ouvrage philosophique sur la conformité de la *morale* de l'Evangile avec les lumieres de la droite raison; car l'une & l'autre marchent d'un pas égal, & ne peuvent être séparées. La révélation suppose dans les hommes des connoissances qu'ils ont déja, ou qu'ils peuvent acquérir en faisant usage de leurs lumieres naturelles. L'existence d'une divinité infinie en puissance, en sagesse & en bonté, étant un principe évident par lui-même, les écrivains sacrés ne s'attachent point à l'établir; c'est par la même raison qu'ils n'ont point fait un systême méthodique de la *morale*, & qu'ils se sont contentés des préceptes généraux, dont ils nous laissent tirer les conséquences pour les appliquer à l'état de chacun, & aux divers cas particuliers.

Enfin ce seroit mal connoître la religion, que de relever le mérite de la foi aux dépens de la *Morale*; car quoique la foi soit nécessaire à tous les Chrétiens, on peut avancer avec vérité, que la *Morale* l'emporte sur la foi à divers égards. 1°. Parce qu'on peut être en état de faire du bien, & de se rendre plus utile au monde par la *Morale* sans la foi, que par la foi sans la *Morale*. 2°. Parce que la *Morale* donne une plus grande perfection à la nature humaine, en ce qu'elle tranquillise l'esprit, qu'elle calme les passions, & qu'elle avance le bonheur de chacun en particulier. 3°. Parce que la regle pour la *Morale* est encore plus certaine que celle de la foi, puisque les nations civilisées du monde s'accordent sur les points essentiels de la *Morale*, autant qu'elles different sur ceux de la foi. (1) 4°. Parce que l'incrédulité n'est pas d'une nature si maligne que le vice; ou, pour envisager la même chose sous une autre vue, parce qu'on convient en général qu'un incrédule vertueux peut être sauvé, sur-tout dans le cas d'une ignorance invincible, & qu'il n'y a point de salut pour un croyant vicieux. 5°. Parce que la foi semble tirer sa principale, si ce n'est pas même toute sa vertu, de l'influence qu'elle a sur la *morale*. (*D. J.*)

MORALISTE, f. m (*Science des mœurs.*) auteur sur la morale, *voyez* MORALE. Nous n'avons guere parmi les modernes que Grotius, Puffendorf, Barbeyrac, Tillotson, Wolaston, Cumberland, Nicole & la Placette, qui aient traité cette science d'après des principes lumineux. La plûpart des autres *moralistes* ressemblent à un maître d'écriture, qui donneroit de beaux modeles, sans enseigner à tenir & à conduire la plume pour tracer des lettres. D'autres *moralistes* ont puisé leurs idées de morale, tantôt dans le délire de l'imagination, tantôt dans des maximes contraires à l'état de la nature humaine. Plusieurs enfin ne se sont attachés qu'à faire des portraits finement touchés, laissant à l'écart la méthode & les principes qui constituent la partie capitale de la morale. C'est que les écrivains de ce caractere veulent être gens d'esprit, & songent moins à éclairer qu'à éblouir. Vain amour d'une futile gloire! qui fait perdre à un auteur l'unique but qu'il devroit se proposer, celui d'être utile. Mais il vaut mieux bien exercer le métier de manœuvre, que de mal jouer le rôle d'architecte. (*D. J.*)

MORALITÉ, f. f. (*Droit naturel.*) on nomme *moralité*, le rapport des actions humaines avec la loi qui en est la regle. En effet, la loi étant la regle des actions humaines, si l'on compare ces actions avec la loi, on y remarque ou de la conformité, ou de l'opposition; & cette sorte de qualification de nos actions par rapport à la loi, s'appelle *moralité*. Ce terme vient de celui des *mœurs*, qui sont des actions libres des hommes susceptibles de regle.

On peut considérer la *moralité* des actions sous deux vues différentes: 1°. par rapport à la maniere dont la loi en dispose, & 2°. par rapport à la conformité ou à l'opposition de ces mêmes actions avec la loi.

Au premier égard, les actions humaines sont ou commandées, ou défendues, ou permises. Les actions commandées ou défendues, sont celles que défend ou prescrit la loi; les actions permises sont celles que la loi nous laisse la liberté de faire.

L'autre maniere dont on peut envisager la *moralité* des actions humaines, c'est par rapport à leur conformité ou à leur opposition avec la loi: à cet égard, on distingue les actions en bonnes ou justes, mauvaises ou injustes, & en actions indifférentes.

Une action moralement bonne ou juste, est celle qui est en elle-même exactement conforme à la disposition de quelque loi obligatoire, & qui d'ailleurs est faite dans les dispositions, & accompagnée des circonstances conformes à l'intention du législateur. Les actions mauvaises

(1) L'intelligence qui regne parmi les nations policées sur les principes essentiels de la Morale, n'est point fondée sur une certitude de ces principes plus grande, que celle de la foi revélée, puisque les dogmes de la foi aussi bien que les principes de Morale, sont également certains en eux-mêmes, & également vrais, la vérité étant par elle-même une & indivisible. Il peut seulement arriver qu'une vérité soit plus évidente qu'une autre. D'où je conclus que l'évidence qui se trouve dans les premiers principes de Morale, est la seule cause que les nations les plus policées sont d'accord sur iceux, & partagées sur les dogmes de la foi divine, parce que ceux-ci ne portant avec eux le caractère d'évidence, ils ne peuvent obliger par eux-mêmes l'intellect humain à leur croyance. L'homme est moins pernicieux à la société civile par son incrédulité, pour qu'il soit de bonnes mœurs; que par sa croyance, étant d'une vie desordonnée: mais par rapport à son salut, il en est également hors de la voye, qu'il soit incrédule volontaire, ou transgresseur volontaire des lois Morales. (*W*)

tes ou injustes sont celles qui, ou par elles-mêmes, ou par les circonstances qui les accompagnent, sont contraires à la disposition d'une loi obligatoire, ou à l'intention du législateur. Les actions indifférentes tiennent, pour ainsi dire, le milieu entre les actions justes & injustes; ce sont celles qui ne sont ni ordonnées ni défendues, mais que la loi nous laisse en liberté de faire ou de ne pas faire, selon qu'on le trouve à propos; c'est-à-dire que ces actions se rapportent à une loi de simple permission, & non à une loi obligatoire.

Outre ce qu'on peut nommer la *qualité* des actions morales, on y considere encore une sorte de *quantité*, qui fait qu'en comparant les bonnes actions entr'elles, & les mauvaises aussi entr'elles, on en fait une estimation relative, pour marquer le plus ou le moins de bien ou de mal qui se trouve dans chacune; car une bonne action peut être plus ou moins excellente, & une mauvaise action plus ou moins condamnable, selon son objet; la qualité & l'état de l'agent; la nature même de l'action; son effet & ses suites; les circonstances du tems, du lieu, &c. qui peuvent encore rendre les bonnes ou les mauvaises actions plus louables ou plus blâmables les unes que les autres.

Remarquons enfin qu'on attribue la *moralité* aux personnes aussi-bien qu'aux actions; & comme les actions sont bonnes ou mauvaises, justes ou injustes, l'on dit aussi des hommes qu'ils sont vertueux ou vicieux, bons ou méchans. Un homme vertueux est celui qui a l'habitude d'agir conformément à ses devoirs. Un homme vicieux est celui qui a l'habitude opposée. *Voyez* VERTU & VICE. (*D. J.*)

MORALITÉ, (*Apologue.*) la vérité qui résulte du récit allégorique de l'apologue, se nomme *moralité*. Elle doit être claire, courte & intéressante; il n'y faut point de métaphysique, point de périodes, point de vérités trop triviales, comme seroit celle-ci, qu'*il faut ménager sa santé*.

Phedre & la Fontaine placent indifféremment la *moralité*, tantôt avant, tantôt après le récit, selon que le goût l'exige ou le permet. L'avantage est à-peu-près égal pour l'esprit du lecteur, qui n'est pas moins exercé, soit qu'on la place auparavant ou après. Dans le premier cas, on a le plaisir de combiner chaque trait du récit avec la vérité; dans le second cas, on a le plaisir de la suspension: on devine ce qu'on veut nous apprendre, & on a la satisfaction de se rencontrer avec l'auteur, ou le mérite de lui céder, si on n'a point réussi.

MORALITÉS, (*Théâtre françois.*) c'est ainsi qu'on appella d'abord les premieres comédies saintes qui furent jouées en France dans le xv. & xvj. siecles. *Voy.* COMÉDIES SAINTES.

Au nom de *moralités*, succéda celui de *mysteres de la Passion*. *Voyez* MYSTERES DE LA PASSION.

Ces pieuses farces étoient un mélange monstrueux d'impiétés & de simplicités, mais que ni les auteurs, ni les spectateurs n'avoient l'esprit d'appercevoir. La *Conception à personnages*, (c'est le titre d'une des premieres *moralités*, jouée sur le théâtre françois, & imprimée in-4°. gothique, à Paris chez Alain Lotrian,) fait ainsi parler Joseph;

Mon soucy ne se peut deffaire
De Marie mon épouse sainčte
Que j'ai ainsi trouvée ençainte,
Ne sçay s'il y a faute ou non.
. . . .
De moi n'est la chose venue;
Sa promesse n'a pas tenue.
. . . .
Elle a rompu son mariage,
Je suis bien infoible, incrédule,
Quand je regarde bien son faire,
De croire qu'il n'y ait messaire.

Elle est ençainte, & d'où viendroit
Le fruičt? Il faut dire par droit,
Qu'il y ait vice d'adultere,
Puisque je n'en suis pas le pere.
. . . .
Elle a été troys moys entiers
Hors d'icy, & au bout du tiers
Je l'ay toute grosse receuë:
L'auroit quelque paillard déceuë,
Ou de faičt voulu efforçer?

Hu! brief, je ne sçay que penser?

Voilà de vrais blasphêmes en bon françois! Et Joseph alloit quitter son épouse, si l'ange Gabriel ne l'eût averti de n'en rien faire.

Mais qui croiroit qu'un jésuite espagnol, du xvij siecle, Jean Carthagena, mort à Naples en 1617, ait débité dans un livre, intitulé *Josephi mysteria*, que S. Joseph peut tenir rang parmi les martyrs, à cause de la jalousie qui lui déchiroit le cœur, quand il s'apperçut de jour en jour de la grossesse de son épouse. Quelle porte n'ouvre-t-on point aux railleries des profanes, lorsqu'on ose faire des martyrs de cette nature, & qu'on expose nos mysteres à des idées d'imagination si dépravée! (*D. J.*)

MORAT, (*Géogr.*) petite ville de la Suisse, sur la route d'Avenche à Berne, capitale du bailliage du même nom, appartenant aux cantons de Berne & de Fribourg.

Morat est illustré par trois sieges mémorables, qu'il a soutenus glorieusement, le premier en 1032, contre l'empereur Conrard le Salique; le second en 1292, contre l'empereur Rodolphe de Habsbourg; & le troisieme en 1476, contre Charles le Hardi dernier duc de Bourgogne. Ce dernier siege fut suivi de cette fameuse bataille, où les Suisses triompherent, & mirent l'armée du duc dans la déroute la plus complette. Les habitans de *Morat* célebrent encore de tems à autre ce grand événement par des fêtes & des réjouissances publiques. Ce fut-là l'aurore de leur liberté, que M. de Voltaire a peinte d'un si beau coloris dans les vers suivans:

Je vois la liberté répandant tous les biens,
Descendre de Morat *en habit de guerriere,*
Les mains teintes du sang des fiers Autrichiens,
Et de Charles le téméraire.
Devant elle on portoit ces piques & ces dards,
On traînoit ces canons, ces échelles fatales
Qu'elle-même brisa, quand ses mains triomphales
De Morat *en danger, défendoit les remparts;*
Tout un peuple la suit, sa naïve allegresse
Fit à tout l'Appennin répéter ses clameurs;
Leurs fronts sont couronnés de ces fleurs que la Grece
Aux champs de Marathon, prodiguoit aux vainqueurs.

A un quart de lieue de *Morat*, on voit sur le grand chemin d'Avenche, une chapelle autrefois remplie d'ossemens des bourguignons qui périrent au siege & à la bataille de 1476. Au-dessous de la porte de la chapelle dont je parle, on lit cette inscription singuliere, que les Suisses y ont fait graver: *Deo. Opt. Max. Caroli inclyti, & fortissimi Burgundiæ ducis, exercitus* Muratum *obsidens, ab Helvetiis cæsus, hoc sui monumentum reliquit, anno* 1476.

Le territoire de *Morat* est un pays de vignes, de champs, de prés, de bois & de marais. Son lac joint à un canal qui se rend au lac d'Yverdon & de Neuchatel, y répand du commerce. Le lac de *Morat* peut avoir 25 brasses de profondeur, & nourrit du poisson délicat.

Le bailliage de *Morat* appartient en commun aux cantons de Berne & de Fribourg, & l'on y parle, comme dans la ville, les deux langues, l'allemand & le françois, ou romand; mais tout le bailliage est de la religion protestante. Elle fut établie dans *Morat* en 1530, à la pluralité des voix, en présence des députés de Berne & de Fribourg. Le reste du bailliage imita bientôt l'exemple des habitans de la ville.

Elle est en partie située sur une hauteur qui a une belle esplanade, en partie au bord du lac de son nom, à 4 lieues O. de Berne, & pareille distance N. E. de Fribourg. *Long.* 24. 56. *lat.* 47 (*D. J.*)

MORANKGAST, (*Hist. nat. Botan.*) grand arbre des Indes orientales. Ses feuilles sont petites & rondes; ses rameaux ont beaucoup d'étendue: il produit des siliques remplies d'une espece de feves que les habitans des Maldives mangent très-communément.

MORATOIRES LETTRES, *litteræ moratoriæ.* (*Jurisp.*) C'est ainsi qu'on nomme en Allemagne, des lettres que l'on obtient de l'empereur & des états de l'Empire, en vertu desquelles les créanciers doivent accorder à leurs débiteurs un certain tems marqué par ces lettres, pendant lequel ils ne peuvent point les inquiéter. Suivant les lois de l'Empire, les *lettres moratoires* ne doivent s'accorder que sur des raisons légitimes & valables; & celui qui les obtient, doit donner caution qu'il payera ce qu'il doit, lorsque le délai qu'il a demandé sera expiré. Les *lettres moratoires* sont la même chose que ce qu'on appelle *lettres d'état* en France. (—)

MORAVA LA (*Géog.*) riviere de Moravie, de Hongrie & d'Autriche; elle a sa source aux confins de la Bohème, & court entre l'Autriche & le Hongrie, jusqu'au Danube.

MORAVA LA, (*Géog.*) le *Margus* des Latins; les Allemands l'appellent *der Maber*, & les Bohémiens, *Mora'wska-zemir*, riviere de la Turquie européenne, qui prend sa source aux confins de la Bohème, passe dans la Moravie, & se jette dans le Danube. (*D. J.*)

MORAVES ou FRERES UNIS, *Moraves*, *Moravistes* ou *Freres unis*, secte particuliere & reste de Hussites, répandus en bon nombre sur les frontieres de Pologne, de Bohème & de Moravie; d'où, selon toute apparence, ils ont pris le nom de *Moraves*: on les appelle encore *Hernhuters*, du nom de leur principale résidence en Lusace, contrée d'Allemagne.

Ils subsistent de nos jours en plusieurs maisons ou communautés, qui n'ont d'autre liaison entr'elles, que la conformité de vie & d'institut. Ces maisons sont proprement des agrégations de séculiers, gens mariés & autres, mais qui tous ne sont retenus que par le lien d'une société douce & toujours libre; agrégation où tous les sujets en société de biens & de talens, exercent différens arts & professions au profit général de la communauté; de façon néanmoins que chacun y trouve aussi quelque intérêt qui lui est propre. Leurs enfans sont élevés en commun aux dépens de la maison, & on les y occupe de bonne heure, d'une maniere édifiante & fructueuse; ensorte que les parens n'en sont point embarrassés.

Les *Moraves* font profession de christianisme, ils ont même beaucoup de conformité avec les premiers chrétiens, dont ils nous retracent le désintéressement & les moeurs. Cependant ils n'admettent guere que les principes de la théologie naturelle, un grand respect pour la Divinité, une exacte justice jointe à beaucoup d'humanité pour tous les hommes; & plus outrés à quelques égards que les protéstans mêmes, ils ont élagué dans la religion tout ce qui leur a paru sentir l'institution humaine. Du reste, ils sont plus que personne dans le principe de la tolérance; les gens sages & modérés de quelque communion qu'ils soient, sont bien reçus parmi eux, & chacun trouve dans leur société toute la facilité possible pour les pratiques extérieures de sa religion. Un des principaux articles de leur morale, c'est qu'ils regardent la mort comme un bien, & qu'ils tâchent d'inculquer cette doctrine à leurs enfans, aussi ne les voit-on point s'attrister à la mort de leurs proches. Le comte de Zinkendorf patriarche ou chef des *freres unis*, étant décédé au mois de Mai 1760, fut inhumé à Ernhut en Lusace avec assez de pompe, mais sans aucun appareil lugubre; au contraire, avec des chants mélodieux & une religieuse allégresse. Le comte de Zinzendorf étoit un seigneur allemand des plus distingués & qui ne trouvant dans le monde rien de plus grand ni de plus digne de son estime, que l'institut des *Moraves*, s'étoit fait membre & protecteur zélé de cette société, avant lui opprimée & presque éteinte, mais société qu'il a soutenue de sa fortune & de son crédit, & qui en conséquence reparoît aujourd'hui avec un nouvel éclat.

Jamais l'égalité ne fut plus entiere que chez les *Moraves*; si les biens y sont communs entre les freres, l'estime & les égards ne le sont pas moins, je veux dire que tel qui remplit une profession plus distinguée, suivant l'opinion, n'y est pas réellement plus considéré qu'un autre qui exerce un métier vulgaire. Leur vie douce & innocente leur attire des prosélites, & les fait généralement estimer de tous les gens qui jugent des choses sans préoccupation. (1) On sait que plusieurs familles *Moravistes* ayant passé les mers pour habiter un canton de la Géorgie américaine sous la protection des Anglois; les sauvages en guerre contre ceux-ci, ont parfaitement distingué ces nouveaux habitans sages & pacifiques. Ces prétendus barbares, malgré leur extrème supériorité n'ont voulu faire aucun butin sur les *freres unis*, dont ils respectent le caractere paisible & désintéressé. Les *Moraves* ont une maison à Utrecht; ils en ont aussi en Angleterre & en Suisse.

Nous sommes si peu attentifs aux avantages des communautés, si dominés d'ailleurs par l'intérêt particulier, si peu disposés à nous secourir les uns les autres & à vivre en bonne intelligence, que nous regardons comme chimérique tout ce qu'on nous dit d'une société assez raisonnable pour mettre ses biens & ses travaux en commun. Cependant l'histoire ancienne & moderne nous fournit plusieurs faits semblables. Les Lacédémoniens, si célébres parmi les Grecs, formerent au sens propre une république, puisque ce qu'on appelle *propriété* y étoit presque entierement inconnu. On en peut dire autant des Esséniens chez les Juifs, des Gymnosophistes dans les Indes; enfin, de grandes peuplades au Paraguay réalisent de nos jours tout ce qu'il y a de plus étonnant & de plus louable dans la conduite des *Moraves*. Nous avons même parmi nous quelque chose d'approchant dans l'établissement des freres cordonniers & tailleurs, qui se mirent en communauté vers le milieu du dix-septieme siecle. Leur institut consiste à vivre dans la continence, dans le travail & dans la piété, le tout sans faire aucune sorte de voeux.

Mais nous avons sur-tout en Auvergne d'anciennes familles de laboureurs, qui vivent de tems immémorial dans une parfaite société, & qu'on peut regarder à bon droit comme les *Moraves* de la France; on nous annonce encore une société semblable à quelques lieues d'Orléans, laquelle commence à s'établir depuis vingt à trente ans. A l'égard des communautés d'Auvergne beaucoup plus anciennes & plus connues, on nomme en tête les Quitard Pinon comme ceux qui du tems de plus loin & qui prouvent cinq cens ans d'association, on nomme encore les Arnaud, les Pradel, les Bonnemoy, le Tournel & les Anglade, anciens & sages roturiers, dont l'origine se perd dans l'obscurité des tems, & dont les biens & les habitations sont situés dans la baronnie de Thiers en Auvergne, où ils s'occupent uniquement à cultiver leurs propres domaines.

Chacune de ces familles forme différentes branches qui habitent une maison commune, & dont les enfans se marient ensemble, de façon pourtant que chacun des couforts n'établit guere qu'un fils dans la communauté pour entretenir la branche que ce fils doit représenter un jour après la mort de son pere; branches au reste dont ils ont fixé le nombre par une loi de famille qu'ils se sont imposée, en conséquence de laquelle ils marient au-dehors les enfans surnuméraires des deux sexes. De quelque valeur que soit la portion du pere dans les biens communs, ces enfans s'en croient exclus de droit, moyennant une somme fixée différemment dans chaque communauté, & qui est chez les Pinon de 500. liv. pour les garçons, & de 200 liv. pour les filles.

Au reste, cet usage tout consacré qu'il est par son ancienneté & par l'exactitude avec laquelle il s'observe, ne paroît guere digne de ces respectables associés. Pourquoi priver des enfans de leur patrimoine, & les chasser malgré eux du sein de leur famille? N'ont-ils pas un droit naturel aux biens de la maison, & sur-tout à l'inestimable avantage d'y vivre dans une société douce & paisible, à l'abri des miseres & des sollicitudes qui empoisonnent les jours des autres hommes? D'ailleurs l'association dont il s'agit étant essentiellement utile, ne convient-il pas pour l'honneur & pour le bien de l'humanité, de lui donner le plus d'étendue qu'il est possible? Supposez donc que les terres actuelles de la communauté ne suffisent pas pour occuper tous ses enfans, il seroit aisé avec le prix de leur légitime, de faire de nouvelles acquisitions; & si la providence accroît le nombre des sujets, il n'est pas difficile à des gens unis & laborieux d'accroître un domaine & des bâtimens.

Quoi

(1) Les jugemens faits sans préoccupation sont toujours louables, pourvû qu'ils ne soient relatifs qu'à l'objet, sur lequel ils sont portés; ou au motif, pour lequel ils se font sur un objet qui se présente; & non à la quantité de différentes raisons, sous lesquelles on peut envisager toute sorte d'objets. L'exemple rendra plus claire notre idée. Les Moraves par exemple peuvent être louables par rapport à leur vie civile, c'est-à-dire en tant qu'ils s'addonnent à la culture des beaux arts, & qu'ils regardent leur société comme une seule famille, composée d'un tel nombre de freres; & suivant cette raison précisément leur conduite est louable. Mais si on vouloit par cette même raison justifier ou une généralement toute autre raison, ou relation qu'ils peuvent avoir; par exemple si on vouloit justifier qu'ils tiennent une conduite droite & reguliere, quoique hérétiques, refractaires & rebelles aux préceptes & dogmes de l'Eglise catholique; qui ne sent qu'un pareil jugement renferme plus de préoccupation qu'aucun autre: La tolerance & indolence des Moraves touchant la différence de religion ne sauroit trouver de justifications, qu'en ce qu'ils sont hors de l'Eglise catholique, & par conséquent hors de la vraie croyance: mais si on considere une societé qui professe la vraie religion, telle que la societé des catholiques, qui doit conserver dans la pureté la religion qu'elle a reçue de Dieu; elle ne sauroit vivre dans l'indolence, ou dans la tolerance d'autres religions fausses, & illegitimes, sans exposer à la violence le sacré Dépôt de la foi qu'elle tient de Dieu. De là vient que l'Eglise de Jesus Christ tolere seulement la societé, & la communication civile avec les partisans d'autres sectes, mais elle ne souffrira jamais qu'on dresse l'autel de Belial en face du Sanctuaire. (W)

Quoi qu'il en soit, le gouvernement intérieur est à-peu-près le même dans toutes ces communautés, chacune se choisit un chef qu'on appelle *maître*; il est chargé de l'inspection générale & du détail des affaires; il vend, il achete, & la confiance qu'on a dans son intégrité lui épargne l'embarras de rendre des comptes détaillés de son administration; mais sa femme n'a parmi les autres personnes de son sexe que le dernier emploi de la maison, tandis que l'épouse de celui des consorts qui a le dernier emploi parmi les hommes, a le premier rang parmi les femmes, avec toutes les fonctions & le titre de maîtresse. C'est elle qui veille à la boulangerie, à la cuisine, &c. qui fait faire les toiles, les étoffes & les habits & qui les distribue à tous les consorts.

Les hommes, à l'exception du maître qui a toujours quelque affaire en ville, s'occupent tous également aux travaux ordinaires. Il y en a cependant qui sont particulierement chargés l'un du soin des bestiaux & du labourage; d'autres de la culture des vignes ou des prés, & de l'entretien des futailles. Les enfans sont soigneusement élevés, une femme de la maison les conduit à l'école, au catéchisme, à la messe de paroisse, & les ramene. Du reste, chacun des consorts reçoit tous les huit jours une légere distribution d'argent dont il dispose à son gré, pour ses amusemens ou ses menus plaisirs.

Ces laboureurs fortunés sont reglés dans leurs mœurs, vivent fort à l'aise & sont sur-tout fort charitables; ils le sont même au point qu'on leur fait un reproche de ce qu'ils logent & donnent à souper à tous les mendians qui s'écartent dans la campagne, & qui par cette facilité s'entretiennent dans une fénéantise habituelle, & font métier d'être gueux & vagabons; ce qui est un apprentissage du vols & de mille autres désordres.

Sur le modèle de ces communautés, ne pourroit-on pas en former d'autres pour employer utilement tant de sujets embarrassés, qui faute de conduite & de talens, & conséquemment faute de travail & d'emploi, ne sont jamais aussi occupés ni aussi heureux qu'ils pourroient l'être, & qui par-là souvent deviennent à charge au public & à eux-mêmes?

On n'a guere vû jusqu'ici, que des célibataires, des ecclésiastiques & des religieux qui se soient procuré les avantages des associations; il ne s'en trouve presque aucune en faveur des gens mariés. Ceux-ci néanmoins obligés de pourvoir à l'entretien de leur famille, auroient plus besoin que les célibataires, des secours que fournissent toutes les sociétés.

Ces considérations ont fait imaginer une association de bons citoyens, lesquels unis entr'eux par les liens de l'honneur & de la religion, pussent les mettre à couvert des sollicitudes & des chagrins que le défaut de talens & d'emploi rend presque inévitable; association de gens laborieux, qui sans renoncer au mariage pussent remplir tous les devoirs du christianisme, & travailler de concert à diminuer leurs peines & à se procurer les douceurs de la vie; établissement comme l'on voit, très-desirable & qui ne paroît pas impossible; on en jugera par le projet suivant.

1°. Les nouveaux associés ne seront jamais liés par des vœux, & ils auront toujours une entiere liberté de vivre dans le mariage ou dans le célibat, sans être assujettis à aucune observance monastique; mais sur-tout ils ne seront point retenus malgré eux, & ils pourront toujours se retirer dès qu'ils le jugeront expédient pour le bien de leurs affaires. En un mot, cette société sera véritablement une communauté séculiere & libre dont tous les membres exerceront différentes professions, arts ou métiers, sous la direction d'un chef & de son conseil; & par conséquent ils ne différeront point des autres laïcs, si ce n'est par une conduite plus reglée & par un grand amour du bien public; du reste, on s'en tiendra pour les pratiques de religion à ce que l'église prescrit à tous les fideles.

2°. Les nouveaux associés s'appliqueront constamment & par état, à toutes sortes d'exercices & de travaux, sur les sciences & sur les arts; en quoi ils préféreront toujours le nécessaire & le commode à ce qui n'est que de pur agrément ou de pure curiosité. Dans les Sciences, par exemple, on cultivera toutes les parties de la Médecine & de la Physique utile; dans les métiers, on s'attachera spécialement aux arts les plus vulgaires & même au labourage, si l'on s'établit à la campagne: d'ailleurs, on n'exigera pas un sou des postulans, dès qu'ils pourront contribuer de quelque maniere au bien de la communauté. On apprendra des métiers à ceux qui n'en sauront point encore; & en un mot, on tâchera de mettre en œuvre les sujets les plus ineptes, pourvû qu'on leur trouve un caractere sociable, & sur-tout l'esprit de modération joint à l'amour du travail.

3°. On arrangera les affaires d'intérêt de maniere, que les associés en travaillant pour la maison puissent travailler aussi pour eux-mêmes; je veux dire, que chaque associé aura, par exemple, un tiers, un quart, un cinquieme ou telle autre quotité de ce que ses travaux pourront produire, toute dépense prélevée; c'est pourquoi on évaluera tous les mois les exercices ou les ouvrages de tous les sujets, & on leur en payera sur le champ la quotité convenue; ce qui fera une espece d'appointement ou de pécule que chacun pourra augmenter à proportion de son travail & de ses talens.

L'un des grands usages du pécule, c'est que chacun se fournira sur ce fonds le vin, le tabac & les autres besoins arbitraires, si ce n'est en certains jours de réjouissance qui seront plus ou moins fréquens, & dans lesquels la communauté fera tous les frais d'un repas honnête; au surplus, comme le vin, le caffé, le tabac, font plus que doubler la dépense du nécessaire, & que dans une communauté qui aura des femmes, des enfans, des sujets ineptes à soutenir, la parcimonie devient absolument indispensable; on exhortera les membres en général & en particulier, à mépriser toutes ces vaines délicatesses qui absorbent l'aisance des familles, & pour les y engager plus puissamment, on donnera une gratification annuelle à ceux qui auront le courage de s'en abstenir.

4°. Ceux qui voudront quitter l'association, emporteront non-seulement leur pécule, mais encore l'argent qu'ils auront mis en société, avec les intérêts usités dans le commerce. A l'égard des mourans, la maison en héritera toujours; de sorte qu'à la mort d'un associé, tout ce qui se trouvera lui appartenir dans la communauté, sans en excepter son pécule, tout cela, dis-je, sera pour lors acquis à la congrégation; mais tout ce qu'il possédera au dehors appartiendra de droit à ses héritiers.

5°. Tous les associés, dès qu'ils auront fait leur noviciat, seront regardés comme membres de la maison, & chacun sera toujours sûr d'y demeurer en cette qualité, tant qu'il ne fera pas de faute considérable & notoire contre la religion, la probité, les bonnes mœurs. Mais dans ce cas, le conseil assemblé aura droit d'exclure un sujet vicieux, supposé qu'il ait contre lui au-moins les trois quarts des voix; bien entendu qu'on lui rendra pour lors tout ce qui pourra lui appartenir dans la maison, suivant les dispositions marquées ci-dessus.

6°. Les enfans des associés seront élevés en commun, & suivant les vues d'une éducation chrétienne; je veux dire, qu'on les accoutumera de bonne heure à la frugalité, à mépriser le plaisir présent, lorsqu'il entraîne de grands maux & de grands déplaisirs; mais sur-tout on les élevera dans l'esprit de fraternité, d'union, de concorde, & dans la pratique habituelle des arts & des sciences les plus utiles, le tout avec les précautions, l'ordre & la décence qu'il convient d'observer entre les enfans des deux sexes.

7°. Les garçons demeureront dans la communauté jusqu'à l'âge de seize ans faits; après quoi, si sa majesté l'agrée, on enverra les plus robustes dans les villes frontieres, pour y faire un cours militaire de dix ans. Là ils seront formés aux exercices de la guerre, & du reste occupés aux divers arts & métiers qu'ils auront pratiqués dès l'enfance; & par conséquent ils ne seront point à charge au roi, ni au public dans les tems de paix; ils feront la campagne au tems de guerre, après avoir fait quelqu'apprentissage des armes dans les garnisons. Ce cours militaire leur acquerra tout droit de maîtrise pour les arts & pour le commerce; de façon qu'après leurs dix années de service, ils pourront s'établir à leur choix dans la communauté séculiere ou ailleurs, libres d'exercer partout les différentes professions des arts & du négoce.

8°. Lorsqu'il s'agira de marier ces jeunes gens, ce qu'on ne manquera pas de fixer à un âge convenable pour les deux sexes, leur établissement ne sera pas difficile, & tous les sujets auront pour cela des moyens suffisans; car outre leur pécule plus ou moins considérable, la communauté fournira une honnête légitime à chaque enfant, laquelle consistera tant en argent, qu'en habillement & en meubles; légitime proportionnée aux facultés de la maison, & du reste égale à tous, avec cette différence pourtant qu'elle sera double au-moins pour ceux qui auront fait le service militaire. Après cette espece d'héritage, les enfans ne tireront plus de leurs parens que ce que ceux-ci voudront bien leur donner de leur propre pécule; si ce n'est qu'ils eussent des biens hors la maison, auquel cas les enfans en hériteront sans difficulté.

Il ne faut aucune dotation, aucun privilége, aucun legs pour commencer une telle entreprise; il est visible que tous les membres opérant en commun, on n'aura

pas

pas besoin de ces secours étrangers. Il ne faut de même aucune exemption d'impôts, de corvées, de milice, &c. Il n'est ici question que d'une communauté laïque, dépendante à tous égards de l'autorité du roi & de l'état, & par conséquent sujette aux impositions & aux charges ordinaires. On peut donc espérer que les puissances protégeront cette nouvelle association, puisqu'elle doit être plus utile que tant de sociétés qu'on a autorisées en divers tems, & qui se sont multipliées à l'infini, bien qu'elles soient presque toujours onéreuses au public.

Au reste on ne donne ici que le plan général de la congrégation proposée, sans s'arrêter à développer les avantages sensibles que l'état & les particuliers en pourroient tirer, & sans détailler tous les réglemens qui seroient nécessaires pour conduire un tel corps. Mais on proposa une question; savoir, si suivant les loix établies dans le royaume pour les entreprises & sociétés de commerce, les premiers auteurs d'un pareil établissement pourroient s'obliger les uns envers les autres, & se donner mutuellement leurs biens & leurs travaux, tant pour eux que pour leurs successeurs, sans y être expressément autorisés par la cour.

Ce qui pourroit faire croire qu'il n'est pas besoin d'une approbation formelle, c'est que plusieurs sociétés assez semblables, actuellement existantes, n'ont point été autorisées par le gouvernement; & pour commencer par les freres cordonniers & les freres tailleurs, on sait qu'ils n'ont point eu de lettres-patentes. De même les communautés d'Auvergne subsistent depuis des siecles, sans qu'il y ait eu aucune intervention de la cour pour leur établissement.

Objections & réponse. On ne manquera pas de dire qu'une association de gens mariés est absolument impossible; que ce seroit une occasion perpétuelle de trouble, & qu'infailliblement les femmes mettroient la désunion parmi les consorts; mais ce sont là des objections vagues, & qui n'ont aucun fondement solide. Car pourquoi les femmes causeroient-elles plutôt du désordre dans une communauté conduite avec de la sagesse, qu'elles n'en causent tous les jours dans la position actuelle, où chaque famille, plus libre & plus isolée, plus exposée aux mauvaises suites de la misere & du chagrin, n'est pas contenue, comme elle le seroit là, par une police domestique & bien suivie? D'ailleurs, si quelqu'un s'y trouvoit déplacé, s'il y paroissoit inquiet, ou qu'il y mît la division; dans ce cas, s'il ne se retiroit de lui-même, ou s'il ne se corrigeoit, on ne manqueroit pas de le congédier.

Mais on n'empêcheroit pas, dit-on, les amours furtives, & bien-tôt ces amours causeroient du trouble & du scandale.

A cela je réponds, que l'on ne prétend pas refondre le genre humain; le cas dont il s'agit arrive déja fréquemment, & sans doute qu'il arriveroit ici quelquefois; néanmoins on sent que ce desordre seroit beaucoup plus rare. En effet, comme l'on seroit moins corrompu par le luxe, moins amolli par les délices, & qu'on seroit plus occupé, plus en vue, & plus veillé, on auroit moins d'occasion de mal faire, & de se livrer à des penchans illicites. D'ailleurs les vûes d'intérêt étant alors presque nulles dans les mariages, les seules convenances d'âge & de goût en décideroient; conséquemment il y auroit plus d'union entre les conjoints, & par une suite nécessaire moins d'amours répréhensibles. J'ajoute que le cas arrivant, malgré la police la plus attentive, un enfant de plus ou de moins n'embarrasseroit personne, au lieu qu'il embarrasse beaucoup dans la position actuelle. Observons enfin, que les mariages mieux assortis dans ces maisons, une vie plus douce & plus reglée, l'aisance constamment assurée à tous les membres, seroient le moyen le plus efficace pour effectuer le perfectionnement physique de notre espece, laquelle, au contraire, ne peut aller qu'en dépérissant dans toute autre position.

Au surplus, l'ordre & les bonnes mœurs qui regnent dans les communautés d'Auvergne, l'ancienneté de ces maisons, & l'estime générale qu'on en fait dans le pays, prouvent également la bonté de leur police & la possibilité de l'association proposée. Des peuples entiers, à peine civilisés, & qui pourtant suivent le même usage, donnent à cette preuve une nouvelle solidité. En un mot, une institution qui a subsisté jadis pendant des siecles, & qui subsiste encore presque sous nos yeux, n'est constamment ni impossible, ni chimérique. J'ajoute que c'est l'unique moyen d'assurer le bonheur des hommes, parce que c'est le seul moyen d'occuper utilement tous les sujets; le seul moyen de les contenir dans les bornes d'une sage économie, & de leur épargner une infinité de sollicitudes & de chagrins, qu'il est moralement impossible d'éviter dans l'état de désolation où les hommes ont vécu jusqu'à présent. *Article de M. FAIGUET, trésorier de France.*

MORAVIE, LA (*Géog.*) province annexée au royaume de Bohème, avec titre de Marggraviat. Les Allemands l'appellent *Mahren*; elle est bornée au nord par la Bohème & la Silésie; à l'orient partie par la Silésie, partie par le mont Krapack; au midi par la Hongrie & par l'Autriche; au couchant par la Bohème. Son nom vient de la riviere de Morava, qui la traverse. C'est un pays hérissé de montagnes, & coupé par un grand nombre de rivieres & de ruisseaux. Il est fertile & très-peuplé. Olmutz en étoit autrefois la capitale, & elle le mérite en effet, cependant Brinn l'est actuellement de nom. (*D. J.*)

MORAWA, LA (*Géog.*) riviere de la Turquie en Europe. Elle a sa source dans la Bulgarie, aux confins de la Servie, se partage en deux branches, dont la droite arrose la Bulgarie, & la gauche entre dans la Servie. Ces deux branches s'étant ensuite réunies, la riviere coule vers le nord, & se partage encore en deux branches, qui vont se perdre dans le Danube. (*D. J.*)

MORBEGNO, (*Géog.*) gros bourg de la Valteline, chef-lieu de la premiere communauté du cinquieme gouvernement de la Valteline, & la résidence du gouverneur & de la régence. Il est sur l'Adda, à 5 lieues S. E. de Chiavenne, 8. N. E. de Lecco. *Long.* 26. 58. *lat.* 46. 7. (*D. J.*)

MORBIDEZZA, (*Peint.*) terme de peinture, que nous avons emprunté des Italiens, pour désigner la délicatesse, la tendresse, les graces, le moëlleux des figures d'un tableau. Personne n'a réussi dans la *morbidezza*, comme le Corrège. Il suffiroit pour s'en convaincre, de voir dans le cabinet du roi, le beau tableau de Spatalisse, dont le cardinal Antoine Barberin fit présent au cardinal Mazarin, ainsi qu'une Venus qui dort, & dans la galerie du palais royal, la Magdelaine joignant les mains, l'Amour qui travaille son arc, une petite Sainte-Famille, &c. (*D. J.*)

MORBIFIQUE, adj. (*Gram. & Méd.*) qui est la cause, le principe d'une maladie. On dit l'humeur *morbifique*, la matiere *morbifique*.

MORBIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Grande-Bretagne, qui est vraissemblablement aujourd'hui *Moresby*, bourgade d'Angleterre dans le Cumberland, sur la côte orientale de cette province, environ à 3 milles S. de Werkinton. (*D. J.*)

MORCE, s. f. *en bâtiment*, s'entend des pavés qui commencent un revers, & font des especes de harpes pour faire liaison avec les autres pavés.

MORCEAU, s. m. (*Gram.*) partie détachée d'un tout. On dit un *morceau* de pain, un *morceau* d'Horace, un *morceau* de prés, &c.

MORCEAU, terme usité par métaphore *dans l'Architecture*, où il se prend ordinairement en bonne part, pour signifier un bel ouvrage d'architecture. On dit un beau *morceau* en parlant d'une belle église, d'un beau portail, d'un beau palais, &c.

MORCELER, v. act. (*Gram.*) diviser en plusieurs parties, en plusieurs morceaux. On dit on a *morcelé* ce bloc de marbre. On a *morcelé* cette succession.

MORDACHE, s. f. (*Art méchan.*) espece de tenaille composée de deux morceaux de bois élastiques, assemblés par une de leurs extrémités, & faites à l'autre en mâchoires d'étaux. Lorsqu'on travaille des ouvrages à moulures, & autres ornemens délicats, qui souffriroient des dents & de la pression des mâchoires de l'étau, si on les y serroit, on prend la *mordache*, on la met dans l'étau, & l'on met l'ouvrage dans la *mordache*, observant même quelquefois d'envelopper d'un linge, ou d'appliquer des morceaux de feutre aux endroits où les mâchoires de la *mordache* touchent à l'ouvrage. Plus communément encore ces mâchoires en sont garnies. Il y a des *mordaches* de toute grandeur.

MORDANT, s. m. (*Art méchan.*) composition dont on se sert pour attacher l'or en feuille, ou l'argent battu sur une surface quelconque.

La biere, le miel & la gomme arabique bouillis ensemble feront un *mordant*; la gomme arabique avec le sucre en feront un second. Le suc de l'ail, de l'oignon & de la jacinthe, ou la gomme arabique seule, attacheront la feuille d'or & d'argent. Vous mêlerez à ce dernier un peu de carmin, afin d'appercevoir les endroits que vous en aurez enduits. Vous appliquerez la feuille d'or sur le *mordant* avec un petit tampon de coton. Vous laissez prendre la feuille. Puis avec le coton vous ôterez en frotant toute la surface les portions d'or qui n'auront pas été attachées.

Mo-

MORDANT, *en terme de Cloutier d'épingles*, est une espece de pince courte & sans branches, dont les dents sont de bas en haut. C'est dans le *mordant* que l'on met le clou pour en faire la pointe. On le serre dans un étau pour le tenir plus ferme. *Voyez les fig. Pl. du Cloutier d'épingles*, où l'on a représenté un étau armé de son *mordant*, dans lequel est une pointe prête à être frappée avec le pannoir, sorte de marteau. *Voyez* PANNOIR & *la fig.* qui la représente.

MORDANT, instrument dont le compositeur se sert dans la pratique de l'*Imprimerie*, est une petite tringle de bois à-peu-près quarrée, de dix à onze pouces de long, sur environ deux pouces & demi de circonférence, fendue & évuidée dans sa longueur de sept à huit pouces seulement. Un compositeur se sert ordinairement de deux *mordans*. Ils servent à serrer & maintenir la copie, comme adossée sur le visorium, en embrassant transversalement la copie par devant par une de ses branches, & le visorium par derriere au moyen de sa seconde branche; le premier *mordant*, que l'on peut nommer supérieur, reste comme immobile, tandis que le second sert à indiquer au compositeur la ligne de la copie qu'il compose, en le plaçant immédiatement au-dessus de cette même ligne, & ayant soin de le baisser, à mesure qu'il avance sa composition; s'il n'a pas cette attention, il est en danger de faire des bourdons. *Voyez* BOURDON. *Voyez dans les fig. Pl. de l'Imprimerie*, le visorium, son *mordant* & son usage.

MORDANT, on appelle *mordant en Peinture*, une composition qui sert à rehausser les ouvrages en détrempe; elle se fait avec une livre de térébenthine épaisse, une livre de poix résine, trois quarterons de cire jaune, une demi-livre de suif, un demi-septier d'huile de lin, qu'on fait bouillir: on applique de l'or ou du cuivre sur le *mordant*, dès qu'il est posé sur l'ouvrage qu'on s'est proposé de faire. Il faut l'employer bien chaud. *Voyez* REHAUTS, REHAUSSER.

MORDATE, s. m. (*Terme de relation.*) Les Turcs appellent *mordates* ceux qui de chrétiens se sont fait mahométans, qui depuis ont retourné au Christianisme, & qui enfin, par une derniere inconstance, sont rentrés dans le Mahométisme. Les Turcs ont pour eux un souverain mépris, & ceux-ci en revanche affectent de paroître encore plus zélés mahométans que les musulmans même. Les personnes qui changent de religion par des vûes d'intérêt, n'ont d'autres ressources que l'hypocrisie. (*D. J.*)

MORDEXIN, s. m. (*Médecine.*) c'est un mot chinois qui a passé en Médecine, par lequel on désigne une espece de *cholera morbus* qui est fréquente à la Chine, à Goa, & dans le Brésil, où on l'appelle *mordechi*. Cette maladie se déclare brusquement par des vomissemens continuels bilieux, par des diarrhées de même nature, auxquels se joignent une fievre aigue, soif immodérée, délire, douleur de tête, inquiétudes, &c. Les urines, sont, pendant toute le cours de la maladie, ardentes, rouges, limpides, le pouls fort roide & inégal. Il est à remarquer que ce caractere du pouls, tel que Dellon dit l'avoir observé (*voyage dans les Indes orient. ann.* 1689), est exactement le même que celui que l'auteur *des recherches sur le pouls* dit précéder, désigner & accompagner les excrétions ventrales, le vomissement & la diarrhée. *Voy.* POULS. Et ce n'est pas la seule occasion, comme je crois l'avoir fait appercevoir ailleurs, où l'on voit des observations antérieures exactes & bien détaillées, quadrer parfaitement avec les classes établies par cet illustre médecin; & il ne manqueroit pas d'observations postérieures plus conformes encore à cette méthode, & plus propres à confirmer & à éclaircir un point aussi intéressant, si l'on vouloit voir sans préjugé & raconter sans politique.

Cette maladie est très-grave, toujours dangereuse, & quelquefois funeste: un heureux hasard a découvert depuis long tems à ces peuples un remede que l'empirisme aveugle a employé, & dont un succès presque constant a démontré l'efficacité. Ce remede consiste dans l'application d'une verge de fer rougie au feu sous le talon, qui chez ces peuples accoutumés à marcher piés nuds, est très-dur, calleux & peu sensible: on l'y laisse jusqu'à ce que le malade ressente de la douleur; & alors pour empêcher qu'il ne s'y forme des cloches, on bat doucement la partie avec un soulier plat. Dès l'instant même que l'opération est achevée, on voit pour l'ordinaire diminuer les vomissemens, la douleur & la fievre, qui en est une suite. Ce remede agit, comme l'on voit, moins comme un cautere que comme irritant, & par l'impression douloureuse qu'il fait sur les nerfs de cette partie. Cette méthode est fort analogue à celle qui se pratique à Java pour guérir la colique: on y applique de même un fer rouge indifféremment à la plante des piés, & on soulage tout-à-coup. Cette façon d'agir singuliere, inexplicable dans les théories vulgaires, est très-conforme aux lois bien déterminées de l'économie animale. *Voyez ce mot.* Dellon nous assure qu'il a éprouvé sur lui même & sur une infinité d'autres personnes, les bons effets de ce remede: d'où il résulte que des remedes bien différens guérissent à-peu-près également les mêmes maladies, & l'on voit presque le même nombre de malades échapper ou mourir traités par des méthodes absolument contraires. Il y a lieu de présumer que ce remede souverain à la Chine, auroit les mêmes avantages en France; mais la délicatesse naturelle à ses habitans, la nouveauté de ce secours, la quantité d'autres plus doux, sont des préjugés très forts contre son usage, & qui dans les cas ordinaires méritent d'être respectés. Mais quand on a épuisé tous les remedes inutilement, qu'on est réduit à cette affreuse nécessité de voir périr des malades sans savoir de quel côté se tourner pour les secourir, je serois d'avis qu'on eût recours à un remede qui quoique cruel, l'est bien moins qu'un désespoir fatal. Lorsqu'après l'application de ce remede les symptomes sont diminués, mais la fievre subsiste encore, ils font prendre au malade des crêmes de ris chargées de beaucoup de poivre; ils répandent aussi du poivre sur la tête; ils attendent pour la purger que la maladie soit bien calmée, & que la fievre soit passée: alors ils donnent quelques purgatifs très-doux; & quelle que soit l'ardeur de la fievre dans les commencemens, elle ne leur paroît jamais exiger la saignée, dont ils s'abstiennent entierement. *Voyez* Dellon, *voyages dans les Indes orientales, année* 1689, & Sauvage, *de medicin. sinens. dissertat.* (*m*)

MORDEHI, s. m. (*Medecine.*) Les Indiens appellent de ce nom une espece de langueur d'estomac qui leur est très-familiere; elle est principalement occasionnée par les grandes chaleurs qui provoquent des sueurs abondantes, sur-tout lorsqu'elles sont suivies de froid; & si dans ces circonstances les Indiens font le moindre excès dans le boire ou le manger, sur-tout le soir, leur estomac affoibli & relâché ne peut pas le digérer sans peine & parfaitement, & donne par-là lieu à des diarrhées fréquentes & très-opiniâtres. Les roborans toniques, les boissons acidules, sont les remedes qui paroissent le plus appropriés; & je crois que de l'eau bien fraîche sur-tout pourroit guérir & même prévenir ces diarrhées. Frédéric Hoffman, de qui nous tenons ce que nous avons dit sur la nature de cette maladie, *dissert. de morb. certo regionib. & popul. propriis*, n'a pas daigné ou n'a pas pu nous instruire des remedes que la nature, le seul medecin qu'ils aient, leur fournit, & des succès qu'ils ont. Le *mordehi* est peut-être le même malade que le mordexin.

MORDICANT, (*Gramm. Medec.*) qui blesse, irrite, pique, mord légerement. On dit une humeur *mordicante*. Les parties de cette substance sont *mordicantes*.

MORDRE, (*Physiol.*) *Mordre* est l'action par laquelle les dents divisent les alimens durs en plusieurs particules.

Pour *mordre*, il faut 1°. que la mâchoire inférieure s'écarte de la supérieure vers la poitrine sur son condyle; 2°. il faut que cette mâchoire inférieure soit ensuite fortement pressée contre la mâchoire supérieure, afin que les alimens solides puissent être coupés par les dents incisives.

La premiere action se fait par contraction des deux muscles digastriques; la seconde dépend de la contraction, 1°. des muscles crotaphites, 2°. des masseters, 3°. des ptérigoïdiens externes, 4°. des ptérigoïdiens internes. Ces quatre muscles agissant ensemble élevent la mâchoire, au lieu que s'ils agissent séparément ils la tirent latéralement & en arriere; mais si les huit muscles qu'on vient de décrire agissent ensemble, la mâchoire inférieure est pressée avec une force incroyable contre la supérieure. Ainsi toutes les dents des deux mâchoires étant fort comprimées, on voit clairement que ce sont les huit dents incisives qui se présentant les unes aux autres & se frappant réciproquement avec violence, *mordent*, divisent les alimens, & commencent ainsi la *mastication*. *Voyez donc* MASTICATION.

MORDRE, (*Marine.*) se dit en parlant d'une ancre, lorsqu'elle est attachée par ses extrémités pointues & recourbées au fond de la mer; ces extrémités s'appellent *bras*. *Voyez* ANCRE.

MORDRE, *teinture*, *terme de Chapelier-Teinturier*, qui signifie prendre la couleur plus ou moins vîte.

Il y a des étoffes ou feutres qui *mordent* facilement la teinture, & d'autres qui la *mordent* très-malaisément. *Voyez* CHAPEAU.

MORDRE, *terme d'Imprimerie*, se dit lorsque la frisquette ayant couvert quelqu'extrémité de la lettre d'une forme, il y a dans l'imprimé un vuide où il ne paroît qu'un simple foulage. Ce défaut vient de ce que l'ouvrier de la presse n'a pas coupé la frisquette de cet endroit; il peut venir aussi lorsque après avoir collé un morceau de papier fort pour empêcher le barbouillage, ce même morceau de papier coule & empêche l'impression de venir. *Voyez* FRISQUETTE.

MORDS, *en terme d'Eperonnier*, est cette partie de la bride d'un cheval qui lui passe dans la bouche, dont les branches lui montent le long des joues, & sont jointes ensemble par une gourmette & des chaînettes qui prennent sous sa levre inférieure & son gosier. *Voyez* BRANCHES, GOURMETTE *&* CHAINETTES.

Il y a des *mords* de plusieurs especes, à la Nestier ou à tire-bouchon, *mords* à gorge de pigeon, *mords* à canne ou à trompe, *mords* à porte ou à pié de chat, *mords* à pas d'âne & à olive, *&c. Voyez tous ces termes* chacun à son article, & les *figures*, *Planches de l'Eperonnier*.

MORDS A BERGE, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont l'embouchure est composée d'olives d'une seule piece, formant à son pli une demi-gorge de pigeon; ce *mords*, au lieu de fonceaux, est garni de chaperons. *Voyez* CHAPERONS, *Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A BRANCHES TOURNÉES, en *terme d'Eperonnier*, sont des *mords* dont les branches forment plusieurs coudes ou cambres, & qui sont de figure ronde. On les nomme encore *mords à soubarbe*, parce qu'ils sont garnis d'une voie soubarbe. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A CANON SIMPLE, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont le canon n'est point figuré, mais diminue pourtant de grosseur en approchant de son pli. Il y en a de brisés & d'autres qui ne le sont pas.

MORDS DEMI-MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, se dit d'un *mords* qui a une embouchure à gorge de pigeon, surpassé d'un cercle qui entre dans des anneaux faits à l'embouchure. Ce cercle est garni de trois chaînes, deux vers ses extrémités, qui s'attachent à la branche par un bout, & l'autre dans le haut du cercle.

MORDS A GORGE DE PIGEON, *en terme d'Eperonnier*, se dit d'une sorte de *mords* dont le pli de l'embouchure représente la forme du col d'un pigeon. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A MIROIR, *en terme d'Eperonnier*, signifie une espece de *mords* dont l'embouchure est droite & tourne dans une liberté où elle est rivée. *Voyez* LIBERTÉ, *voyez Pl. de l'Eperonnier*.

MORS A PAS D'ASNE, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont l'embouchure est pliée en forme de *pas d'âne*, & dont le gros du canon représente une olive.

MORDS A PIÉ DE CHAT, *en terme d'Eperonnier* voyez MORDS A PORTE, & la *fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A PORTE, *en terme d'Eperonnier*, signifie une espece de *mords* dont l'embouchure forme vers son milieu une espece de porte cintrée. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS A TIRE-BOUCHON, *en terme d'Eperonnier*, est un *mords* dont les branches se terminent par un anneau applati & percé dans sa partie inférieure comme l'est celui d'un tire-bouchon. On l'appelle encore *mords à la Nestier*, parce que ce fut un écuyer du roi de ce nom qui en inventa l'usage. *Voyez la fig.*

MORDS A LA TURQUE, *en terme d'Eperonnier*, s'entend d'un *mords* dont les branches sont droites, sans banquet, soubarbe, *&c.* l'embouchure est en gorge de pigeon, & est surpassée d'un petit anneau duquel en pend un beaucoup plus grand qui sert de gourmette. *Voyez la fig. Pl. de l'Eperonnier*.

MORDS DES LIVRES. On appelle en *terme de Relieur*, *mords des livres* le rebord du dos que les ais à endosser font faire au livre après la couture, lorsqu'on met le livre en presse. Il y en a un de chaque côté qui sert à loger les cartons, afin qu'ils y entrent comme dans une charniere & ne montent pas par-dessus le dos. *Voyez* RELIURE.

MORDS *du carton*, c'est le coin du carton qui joint les dos du livre en-dedans de la reliure. On dit faire les *mords*, & cela se fait en affoiblissant les angles du carton du côté intérieur avec un couteau ordinaire bien affilé, pour éviter que le carton, s'il étoit aigu, ne coupât les papiers en ouvrant & fermant le livre, & n'en gênât le jeu.

MORDUATES, (*Géog.*) peuples de la Tartarie moscovite: ils sont idolâtres, & habitent des forêts immenses. (*D. J.*)

MOREAU, (*Maréchal.*) On appelle ainsi un cheval extrèmement noir.

MORÉE, LA, (*Géog.*) c'est le Péloponnèse des anciens; grande presqu'île, contiguë à la Grece, au midi de laquelle elle est attachée par un isthme assez étroit, entre les golfes de Lépante & d'Engia.

Cette presqu'île contenoit autrefois un grand nombre d'états très-peuplés, mais les choses ont bien changé de face. Ce pays fit partie du diocèse de Macédoine, après la division des deux empires. Alaric le désola par son incursion, les despotes en jouirent ensuite, les Turcs le possederent, les Vénitiens la leur enleverent en 1687, & le perdirent en 1715.

Le P. Coronelli a faussement divisé la *Morée* en quatre provinces, parce qu'il a copié les erreurs de Baudrand & de Moréri.

En effet, on ne connoît en *Morée* que trois provinces, qui sont la Zaconie, le Brazzo di Maina, & le Belvédere.

La Zaconie occupe le royaume de Sicyone, Corinthe, & toute l'Argie.

Le Belvédere répond à l'Achaïe proprement dite, & comprend outre cela l'ancienne Elide, une partie de la Messénie, & une partie de l'Arcadie.

Le Brazzo di Maina, ou le pays des Magnotes, répond au reste de l'Arcadie, & à toute la Zaconie.

La *Morée* est assez fertile, excepté vers le milieu où sont les montagnes. Aussi l'Arcadie qui jadis occupoit ce milieu, avoit beaucoup d'habitans menant la vie pastorale. Le Brazzo di Maina est encore plus stérile que le reste; aussi voyons-nous que ses anciens habitans, les Lacédémoniens, faisoient de nécessité vertu, & suppléoient, par leur frugalité, à ce qui leur manquoit du côté de l'abondance; mais ce qui vaut cent fois mieux, ils étoient libres. Les Magnotes, leurs successeurs, le sont encore; & les Turcs qui les environnent, n'ont pû les subjuguer entierement.

Il y dans la *Morée* beaucoup d'Albanois qui, ne sachant ni porter le joug du turc, ni le secouer, attirent souvent aux habitans de fâcheuses affaires.

Le morabégi ou sangiac qui commande en *Morée*, a sa résidence à Modon.

Le pere Briet compte soixante-quinze lieues françoises pour la largeur de la *Morée*, depuis le cap de Metapan jusqu'à l'Examile, c'est-à-dire, jusqu'à cette fameuse muraille que les Péloponnésiens avoient élevée anciennement, pour se garantir des courses des ennemis durant la guerre contre le roi de Perse; muraille qui avoit été rétablie par les despotes, percée par Amurath II. relevée par les Vénitiens, & finalement rasée par Mahomet II. Le même pere Briet prend la longueur de la *Morée*, de Castel Fornèse jusqu'à Capo Schilio, & l'évalue à quatre-vingt-dix lieues françoises.

La *Morée* est à-peu-près comprise entre le 35^d. de latitude, & le 37. 30'. Strabon dit qu'anciennement on l'appelloit *Argos*, d'un nom qui fut après cela donné à une de ses villes. Sous le regne d'Apis, le troisieme roi de la ville d'Argos, la *Morée* fut appellée *Apia*, environ 1747 ans avant la naissance de Jesus-Christ. Au bout de quatre cens vingt années, elle prit le nom de *Péloponnèse* du phrygien Pélops, célebre non-seulement par les miracles de son épaule d'ivoire dont Pline vous entretiendra, mais encore par les incestes & les parricides de ses fils Atrée & Thyeste, dont toute l'antiquité peut vous instruire.

Le nom de *Morée* lui a été donné sous les derniers empereurs de Constantinople, parce que sa figure topographique ressemble à une feuille de mûrier que les Grecs appellent *Morea*. Strabon, & beaucoup d'autres, ont écrit qu'elle ressembloit à une feuille de platane, qui ne differe guère de la feuille de mûrier. (*D. J.*)

MORELLE, s. f. *solanum*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en rosette, & profondément découpée. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce pistil devient dans la suite un fruit presque rond ou ovale, plein de suc, & dans lequel on trouve des semences qui sont le plus souvent plates. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

La *morelle* ou la *douce-amere*, est le *solanum scandens seu dulcamara* de C. B. P. 167. de Tournefort, *I. R. H.* 149. *elem. bot.* 124. Boerh. *I. A.* 2. 67. Dillen. *catal. giss.* 82. Rupp. *flo. ien.* 36. Buxb. 306. & autres; les Anglois la nomment *the common night-shade with red berries*.

Sa racine est petite, fibreuse, elle pousse des branches ou sarmens fragiles, grêles, longs de trois, quatre, cinq ou six piés, grimpans sur les haies ou sur les arbrisseaux voisins.

voiſins. L'écorce des jeunes branches eſt verte; celle des vieilles branches & des troncs eſt gerſée, cendrée à l'extérieur, & d'un beau verd en-dedans. Son bois renferme une moëlle fongueuſe & caſſante.

Ses feuilles naiſſent alternativement; elles ſont oblongues, liſſes, pointues, ſemblables à celles du ſmilax, d'un verd foncé, garnies quelquefois de deux oreilles à leur baſe, portées ſur une queue longue d'environ un pouce.

Ses fleurs naiſſent en bouquets; elles ſont petites d'une odeur deſagréable, mais elles ſont aſſez belles à la vue. Elles ſont d'une ſeule piece, en roſette, partagées en cinq ſegmens étroits, pointus réfléchis en-dehors, d'un bleu purpurin, & quelquefois blancs; du milieu des fleurs ſortent des étamines à ſommets jaunes, qui forment une éminence.

Il s'éleve du calice un piſtil attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur. Ce piſtil ſe change en baie ſucculente, allongée, ovale, de couleur d'écarlate quand elle eſt mûre, d'une ſaveur viſqueuſe & deſagréable, remplie de petites graines applaties & blanchâtres.

Cette plante ſe plaît dans les lieux aquatiques, & le long des ruiſſeaux; elle eſt toute d'uſage, & fleurit aux mois de Juin & de Juillet. Elle paſſe pour incitive, diurétique & réſolutive. Les dames de Toſcane, du tems de Matthiole employoient le ſuc de ſes baies en pommade pour le mettre en guiſe de rouge ſur le viſage. (*D. J.*)

MORELLE ou DOUCE-AMERE, (*Mat. méd. & Diete.*) cette plante eſt vantée par pluſieurs botaniſtes célebres comme puiſſamment *deſobſtruante* & fondante. La décoction de ſa tige dans l'eau ou dans le vin blanc, eſt ſur-tout très-recommandée contre la jauniſſe & les obſtructions du foie invétérées. Elle eſt célébrée encore comme un vulnéraire très-efficace, capable de diſſoudre le ſang extravaſé & grumelé; & ſon ſuc eſt très-utile, par cette propriété, à ceux qui ſont tombés d'un lieu élevé. Fallet avance même qu'une infuſion compoſée, dont la *morelle* fait la baſe, opere ſi merveilleuſement dans les chûtes & les grandes contuſions, qu'il a remarqué, avec étonnement, que ce remede rendoit l'urine de ces malades abſolument noire à cauſe des grumeaux diſſous & entraînés avec cet excrément. Les mêmes préparations de la *morelle* ſont données auſſi pour évacuer abondamment les eaux des hydropiques, ſoit par les ſelles, ſoit par les urines.

Les uſages extérieurs de cette plante ſont les mêmes que ceux de la *morelle* à fruit noir. *Voyez cet article.*

La douce-amere tendre qui eſt acidule, peut être mangée en ſalade avec aſſurance: elle n'eſt pas plus dangereuſe dans cet état, que le phitolacca, plante de la famille des *morelles*, dont les habitans de la Martinique mangent les feuilles apprêtées comme nous faiſons nos épinars. *Voy.* PHITOLACCA. (*b*)

MORELLE A FRUIT NOIR, (*Botan.*) en latin *solanum acinis nigricantibus*; c'eſt une eſpece de ſolanum. *Voyez* SOLANUM, (*Botan.*)

MORELLE, (*Mat. méd.*) *morelle commune à fruit noir*. Les feuilles de cette plante ſont employées en Médecine, mais dans l'uſage extérieur ſeulement. Car quoique quelques auteurs aient recommandé le ſuc ou l'eau diſtillée de cette plante pris intérieurement dans l'inflammation de l'eſtomac, l'ardeur d'urine, & la dyſſenterie; cependant trop d'obſervations prouvent que ces ſubſtances ſont de véritables poiſons, pour qu'il ſoit permis de tenter un pareil ſecours. Les baies de la *morelle* commune étant avalées même en petite quantité, cauſent bientôt des convulſions horribles, auſſi-bien que celles de la *morelle* furieuſe. *Voyez* MORELLE FURIEUSE. Au reſte les acides ſont l'antidote aſſuré de toutes les eſpeces dangereuſes de *morelle*. M. Bernard de Juſſieu, dont la candeur & l'exactitude dans les expériences ſont généralement reconnues, m'a aſſuré que les acides végétaux remédioient ſi efficacement aux accidens cauſés par l'uſage intérieur de toutes ces plantes, & de pluſieurs autres que Tournefort a rangées dans la même claſſe, qu'il n'étoit pas même néceſſaire de les faire rejetter par le vomiſſement, & qu'on pouvoit s'en tenir à donner abondamment du vinaigre. Ce ſavant botaniſte a obſervé auſſi que toutes ces plantes étoient innocentes, lorſqu'elles contenoient un acide ſpontané. *Voyez* MORELLE ou DOUCE-AMERE, TOMATE & PHITOLACCA.

La *morelle* eſt employée comme ſtupéfiante, calmante & relâchante, dans tous les cas de tenſions inflammatoires accompagnées de vives douleurs. On l'applique principalement, l'herbe pilée, ſur les hémorrhoïdes très-*dolentes*, on les baſſine avec le ſuc. C'eſt encore là un remede très-uſité contre les douleurs atroces qui accompagnent ſouvent les cancers. On mêle quelquefois à ce ſuc une petite quantité d'eſprit-de-vin, dans la vûe vraiſſemblablement aſſez mal remplie par cette addition, de corriger ſa qualité froide repercuſſive. C'eſt avec ce correctif qu'on l'emploie principalement contre les éruptions éréſipélateuſes, & les démangeaiſons inſupportables.

On retire de cette plante une eau diſtillée ſimple qui contient aſſez des principes propres de la plante pour être vénéneuſe dans l'uſage intérieur, car l'odeur virulente de la plante entiere annonce que ſes principes véritablement actifs ſont au-moins en partie très-volatils: mais cette imprégnation ne communique point à cette eau des qualités comparables, quant à l'énergie, à celles du ſuc; elle la laiſſe, preſque ſans vertu, dans l'application extérieure.

L'huile qu'on prépare par infuſion & par coction de ſes baies & de ſes feuilles, & qu'on fait entrer communément dans les embrocations ou épithemes liquides & les cataplaſmes anodins, eſt auſſi très-inférieure en vertu au ſuc.

Les Médecins les plus circonſpects ont regardé tous ces remedes extérieurs, tirés de la *morelle* commune, comme ſuſpects, par une qualité éminemment repercuſſive qu'ils lui ont attribuée; qualité peut-être trop généralement redoutée, au-moins mal appréciée. *Voyez* REPERCUSSIF. (*b*)

MORELLE FURIEUSE, (*Médecine, Traité des choses non-naturelles.*) Cette plante renferme un poiſon violent, dont le premier effet eſt de jetter dans la fureur les ſujets qu'il affecte.

On trouve dans le *Recueil périodique de Médecine*, &c. Août 1759, une obſervation remarquable à ce ſujet; la voici: en 1743, deux filles, l'une d'environ ſept ans, l'autre de huit, furent frappées d'une manie, dont les ſymptomes furieux firent ſoupçonner le poiſon au médecin, auteur de cette obſervation. Il leur fit donner quelques verres de tiſane ſtibiée. Elles vomirent, l'une deux baies, l'autre trois de *morelle furieuse* entieres, auſſi pleines, auſſi fraîches qu'au moment qu'elles ſont détachées de la plante dans leur parfaite maturité; cependant la manie ſe ſoutenoit depuis près de vingt-quatre heures, tous les membres étoient frappés de foibles mouvemens convulſifs, leur geſte étoit audacieux, leurs regards exprimoient la fureur, le ris ſardonique immodéré ſuccédoit & faiſoit place aux larmes ameres; elles bégayoient des paroles hardies, & cherchoient à mordre & déchirer tout ce qui ſe préſentoit devant elles. L'anus, le ſphincter de la veſſie étoient relâchés, les extrémités inférieures étoient engourdies par une atonie paralytique; l'effroi s'empara du peuple, on cria au ſortilege ſur ces créatures innocentes, on les crut poſſédées. L'exorciſme donné ſans connoiſſance fut auſſi ſans ſuccès. L'émétique en lavage réuſſit: demi-heure après l'opération du remede, le public ſurpris vit jouer en pleine rue nos convaleſcentes avec leurs compagnes. Aujourd'hui elles jouiſſent d'une ſanté ferme & vigoureuſe; elles n'ont jamais reſſenti aucune impreſſion fâcheuſe du poiſon, dès l'inſtant qu'il fut rejetté au-dehors. (*b*)

MORELLE A GRAPPES, (*Botan.*) nom vulgaire d'une eſpece de phitolacca, *Voyez* PHITOLACCA. *Botan.* (*D. J.*)

MORELLE A GRAPPES, (*Mat. méd.*) *phitolacca*, grande *morelle* des Indes. Les feuilles de cette plante entrent dans la compoſition du baume tranquile. On n'en fait aucun autre uſage en Médecine. On croit qu'elle eſt moins dangereuſe que les autres eſpeces de *morelle* avec leſquelles on la range. (*b*)

MORENA, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie qui faiſoit partie de la Myſie. (*D. J.*)

MORESQUES, *en Architecture*, *voyez* ARABESQUES.

MORESQUES & ARABESQUES, (*Ciſeleur.*) ce ſont de certains rinceaux d'où ſortent des feuillages qui ſont faits de caprice & d'une maniere qui n'a rien de naturel; on s'en ſert d'ordinaire dans les ouvrages de damaſquinerie, & dans les ornemens de peinture & de broderie.

MORET, (*Pharmacie.*) *voyez la fin de l'article* MURIER & JULEP.

MORET, (*Géog.*) en latin du moyen-âge *Moretum* ou *Maritum*; ancienne ville de l'Isle-de-France, avec un château qui n'eſt qu'un donjon ſur le Loin, à une lieue de l'endroit où cette petite riviere ſe jette dans la Seine. *Moret* a depuis long-tems le titre de comté. Henri IV. en fit préſent à Jacqueline de Beuil, ſon amie. La ſeigneurie & le château de Fontainebleau, entr'autres fiefs, relevent du comté de *Moret*. *Long.* 21, 34. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

MORFIL, s. m. (*Coutel.*) c'est une petite lisiere très-mince, très-flexible, & très-coupante, qui se forme tout le long d'un instrument tranchant, & lorsqu'on l'émout sur la pierre à aiguiser, & lorsqu'on le passe sur la polissoire. Il faut enlever le *morfil* sur la pierre à repasser, ou sur la pierre à l'huile; sans cette précaution le *morfil* se renversera, le tranchant s'ébréchera, & l'instrument ne coupera plus. Cette lisiere mince qui se fait par l'usure ou le frottement de la piece contre la meule ou la polissoire, ne peut être détachée du tranchant, parce qu'elle est trop flexible & trop mince. On peut sans se blesser, appuyer son doigt sur le tranchant d'un instrument, quand le *morfil* en est enlevé; mais on se blesseroit sûrement, si le *morfil* y étoit. Rien ne rend mieux la nature du *morfil*, n'explique plus nettement sa formation, que de l'appeller ce qu'on nomme *bavure* dans d'autres Arts.

MORFONDU, adj. (*Maréchal.*) cheval attaqué du mal appellé *morfondure*. *Voyez* MORFONDURE.

MORFONDURE, s. f. (*Maréchal.*) maladie du cheval, qui consiste dans un écoulement de matiere par les naseaux, différent de la morve. C'est proprement ce qu'on appelle *rhume* dans l'homme. Elle fait plus ou moins tousser le cheval, & lui cause des battemens de flanc, accompagnés d'un grand dégoût.

MORGAGNI, *trou de Morgagni*. *Morgagni* est de tous les Italiens celui qui s'est acquis le plus de réputation dans notre siecle; il a publié successivement les traités sur l'Anatomie. Il a fait différentes découvertes, entre autres d'un trou de la langue, lequel porte son nom. Il a donné aussi le nom de *arigos morgagni* à un muscle de la luette. Ses ouvrages sont J. B. Morgagni *adversaria anatomica sex. Patav.* 4°. Les mêmes, aux quels on a ajouté plusieurs planches & une dissertation intitulée, *Nova institutionum medicarum idea, medicum perfectissimum adumbrans. Lugduni Batavorum*, 1741. *in* 4°. ses lettres insérées dans la nouvelle édition de Valsava. *Voyez cet article*.

MORGANATIQUE, MARIAGE, *matrimonium ad morganaticum*, (*Jurisp.*) C'est ainsi qu'on nomme dans le Droit public germanique les mariages entre personnes d'une condition inégale, ou les mesalliances. Suivant les usages de l'Empire, les enfans qui naissent de ces sortes de mariages, sont déchûs des états ou des biens féodaux de leur pere, & ces biens passent au plus proche des agnats. Un grand nombre d'exemples prouve que cette loi gothique & vraiment barbare, a encore lieu, & elle a souvent privé des héritiers légitimes de la succession à laquelle les appelloit la nature, dont la voix devroit être plus forte que celle d'un préjugé absurde, ridicule & inhumain. (—)

MORGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dans la partie orientale de cette île, au midi de Catane, assez près de l'embouchure du fleuve Simœthus.

C'est une ville très-ancienne, dont le nom se trouve écrit différemment par les auteurs. Silius Italicus écrit *Morgentia*; Strabon, *Morgantium*; Tite-Live, *Morgantia*; Etienne le géographe met tantôt *Morgentia*, & tantôt *Morgentium*; enfin Diodore de Sicile écrit *Μοργαντίνα*, *Morgantina*. Il ne faut pas confondre cette ville avec la ville *Morgantia* en Italie, dans le Samnium.

MORGELINE, *alsine*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales; ces pétales sont découpés dans quelques especes, & entiers dans d'autres. Le calice est formé de cinq feuilles; le pistil sort de ce calice, & devient, quand la fleur est passée, un fruit membraneux qui n'a qu'une seule capsule, arrondi ou conique. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & contient des semences attachées à un petit placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante est connu des Botanistes sous le nom d'*alsine*. Vaillant en compte vingt-deux especes; la principale que nous allons décrire, est nommée *alsine media*, *alsine vulgaris*, *alsine minor*, par la plûpart des auteurs de Botanique.

Ses racines sont chevelues & fibrées; elles poussent plusieurs petites tiges couchées & étendues par terre, tendres, velues, rougeâtres, genouillées, & rameuses. Ses feuilles sortent des nœuds opposées deux à deux; elles sont arrondies, pointues, longues de trois ou quatre lignes, larges de deux ou trois, portées sur des queues un peu velues & vertes. Ses fleurs naissent à l'extrémité des branches; elles sont en rose, composées de plusieurs pétales fendus en deux, blanches, rayées, renfermées dans un calice velu & à cinq feuilles. Le pistil, qui s'éleve du calice, se change en un fruit membraneux, à une seule loge, conique, qui s'ouvre par la pointe, & est rempli de graines très-menues, roussâtres, attachées comme en grappe à un placenta. Cette plante croît par-tout dans les lieux marécageux, le long des haies & des chemins, dans les vignes, dans les jardins, & parmi les légumes.

La *morgeline* varie beaucoup selon les lieux; & de-là vient que nous en avons tant de figures différentes. On en fait peu d'usage; mais c'est une nourriture délicieuse pour les serins de Canarie, les chardonnerets, & les autres oiseaux de chant. La remarque en est ancienne; Anguillara, Tragus, & plusieurs auteurs nous l'ont transmise. (*D. J.*)

MORGELINE, (*Mat. med.*) *mouron des petits oiseaux*. On a attribué à cette plante, qui est, on ne peut pas moins usuelle, la vertu resolutive, discussive, & rafraîchissante. On l'a donnée pour fort analogue au pourpier, & comme son succédanée. (*b*)

MORGEN, (*Hist. mod.*) c'est une mesure usitée en Allemagne pour les terres labourables, les prés & les vignes; elle n'est point par-tout exactement la même. Le *morgen* dans le duché de Brunswick, est de 120 verges dont chacune à 8 aunes ou environ 16 piés de roi.

MORGENGAB, (*Droit germ.*) c'est-à-dire *présent du matin*. En effet on entend le présent que le mari fait d'ordinaire le lendemain des noces à sa femme pour ses menus-plaisirs, & ce présent peut consister en argent ou en valeur. On l'appelle encore en allemand *spielgeld*, ou comme nous dirions les *épingles*.

Ce présent se fait à la femme par le mari, quand même il auroit épousé une veuve; mais la femme ne fait jamais un présent au mari, quand même il seroit marié pour la premiere fois.

Ce présent peut être promis par une convention expresse, ou bien s'exécuter par une tradition réelle. Mais après, si par le contrat de mariage on n'est pas convenu de ce présent, le mari ne sera pas tenu de le faire après les noces.

Ceux qui peuvent constituer ce *morgengab*, sont, 1° le mari qui peut le donner de son bien propre, 2° le pere qui est obligé de donner des assurances à l'égard de ce présent, de même qu'il est tenu d'en donner, par rapport à la dot, 3° & un étranger, par où nous entendons aussi la mere & les freres.

Lorsque le *morgengab* a été délivré à la femme, elle en acquiert la propriété, & elle en peut disposer à son gré. Si l'on est convenu qu'on en payera les intérêts; ni elle ni les héritiers ne pourront en demander la propriété qu'après la dissolution du mariage.

La femme acquiert par rapport au *morgengab* une hypotheque tacite sur les biens de son mari, depuis le jour qu'on est convenu & qu'elle a été reglée. Mais la femme n'a pas de privilege personnel à ce sujet; c'est pourquoi aussi elle ne sera colloquée, s'il y a un concours de créanciers, dans la cinquieme classe. Cependant si le *morgengab* existe en nature, elle sera rangée dans la premiere classe. S'il n'existe plus, qu'il ait été enregistré dans le livre des hypotheques, la femme sera colloquée dans la troisieme classe.

La femme pourra faire servir le *morgengab* de cautionnement pour son mari, ce qui ne la privera pas du senatus-consulte Velléien.

Le *morgengab* ne retourne jamais au mari ni à ses héritiers, quand même le mariage seroit déclaré nul ou qu'il seroit dissous par la faute de la femme: telles sont les ordonnances du code-Frédéric au sujet du *morgengab*.

Gregoire de Tours appelle le *morgengab*, *matutinale donum*, *lib. IX. c. xix.* comme le remarque Gronovius qui renvoie au *glossaire* de Lindenbrog sur le *codex legum antiquarum*. *Voyez* Cujas *ad l. IV. de Feud. tit. XXXII.* & la *dissertation* de feu M. Hertius *de Spensalibus rom. germ. republ.* &c. *Voyez aussi la Dissertation de* M. Coccejus *de lege morganatica*, imprimée à Francfort-sur-l'Oder en 1695, où il prétend que *lex morganatica* est la même chose que la loi salique; & que comme cette loi permet le mariage dont il s'agit, on les a appellés pour cette raison *matrimonia ad morganaticam* ou *ex lege morganatica*. (*D. J.*)

MORGES, (*Géog.*) ville de Suisse dans le pays de Romand, au canton de Berne, capitale d'un bailliage, avec un château où réside le bailli. Elle a une vue admirable, & est sur le lac de Genève, à deux lieues de Lausanne.

Les Bernois ont pratiqué à *Morges* un port assez spacieux, fermé de murs, avec un quai & des halles, & ce seul ouvrage fait prosperer cette ville. Le bailliage de *Morges* comprend la côte ou du moins la plus grande par-

partie de cette contrée qui passe pour le meilleur vignoble des treize cantons de la Suisse. La côte est un quartier de pays, de trois lieues de long sur le lac Léman, & qui s'éleve insensiblement jusqu'à une lieue de marche. La perspective toute parsemée de villes, de villages & de châteaux en amphithéatre, en est si belle, que Tavernier & le docteur Burnet disoient n'avoir rien vu ailleurs qui fût comparable à cet aspect. *Long.* 24. 15. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MORCETES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Italie dans l'Œnotrie; ayant été chassés de leurs pays par les Œnotriens, ils passerent en Sicile, au rapport de Strabon. (*D. J.*)

MORGOYA, (*Hist. nat. Bot.*) arbuste de l'île de Maragnan, qui s'éleve fort haut lorsqu'un arbre lui sert d'appui. Il produit une fleur qui a la forme d'une étoile; elle est d'un beau pourpre, & ses feuilles sont dentelées; son fruit est de la grosseur d'un œuf, mais plus rond & rempli de graines. Sa peau est verte & mêlée de blanc. On le fait cuire, ou bien on le confit dans du sucre.

MORGUE, s. f. (*Gramm.*) Si vous joignez la dureté & la fierté à la gravité & à la sottise, vous aurez la *morgue*. Elle est de tous les états; mais on en accuse particulierement la robe, & la raison en est simple. Il y a dans la robe, tout autant de gens sots & fiers que dans l'église & le militaire, ni plus ni moins; mais la gravité est particulierement attachée à la magistrature; dépositaire des lois qu'elle fait parler ou taire à son gré, c'est une tentation bien naturelle que d'en promener par-tout avec soi la menace. Les gens de lettres ont aussi leur *morgue*, mais elle ne se montrera dans aucun plus fortement que dans le poëte satyrique.

MORGUE; (*Hist. mod.*) c'est dans les prisons, l'intervalle du second guichet au troisieme. On donne le même nom à un endroit du châtelet, où l'on expose à la vue du public les corps morts dont la justice se saisit: ils y restent plusieurs jours afin de donner aux passans le tems de les reconnoître.

MORHANGE, (*Géog.*) en allemand *Morchingen*, ancienne bourgade de la Lorraine allemande, avec titre de comté. Les seigneurs de cette bourgade prennent la qualité de *rhingraves*, & ne relevent que de l'Empire. Elle est à 10 lieues N. E. de Nancy, 80 N. E de Paris. *Longit.* 24. 17. 35. *lat.* 48. 55. 30 (*D. J.*)

MORICAMBE, (*Géog. anc.*) golfe de l'île d'Albion. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la place sur la côte occidentale entre le golfe *Ituna* & le port de *Setantir*. Le pere Briet pense que c'est la baie de *Kirkby*.

MORIDUNUM, (*Géogr. anc.*) ou *MURIDUNUM*, ville de la Grande-Bretagne, que l'itinéraire d'Antonin met sur la route de *Calleva* à *Uriconium*, à 36 milles de la premiere, & à 15 de la seconde. C'est aujourd'hui *Seaton*, selon le savant Gale. (*D. J.*)

MORIGENER, v. act. (*Gramm.*) *corriger*, *reprendre*, *former* aux bonnes mœurs par des corrections & des réprimandes. Il est difficile qu'un enfant qui n'a point été *morigéné*, soit assez heureusement né pour n'en avoir pas eu de besoin, & n'avoir aucun de ces défauts dont une bonne éducation peut *corriger*. Mais on se rend insupportable à force de *reprendre*. Peu de corrections, mais placées à propos; sur-tout ne pas donner lieu à un enfant de confondre les fautes considérables avec les fautes legeres, en montrant la même sévérité pour les unes & pour les autres: ce seroit corrompre au lieu de *corriger*.

MORILLE, s. f. *boletus*. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ressemble au champignon, & qui n'en differe qu'en ce qu'elle est percée d'un grand nombre de grands trous. Tournefort, *instit. rei herbar. Voy.* PLANTE.

La *morille* est nommée par Tournefort *boletus*, *esculentus*, *vulgaris*, *Inst. rei herb.* 561. & par Bauhin, *fungus porosus*, C. B. P. 370.

C'est un genre de plante dont on ne connoît pas encore les fleurs & les fruits. Souvent la *morille* est de la longueur d'une noix, & quelquefois plus grosse, d'une figure tantôt oblongue, tantôt pyramidale, tantôt ovale. Sa substance est tendre, charnue, ridée, poreuse, toute percée de grands trous semblables à des rayons de miel. Sa couleur est un peu rougeâtre, quelquefois fauve ou noirâtre. La *morille* est concave en-dedans, blanche, & comme enduite d'une fine poussiere. Le pédicule qui la soutient, est tout blanc, creux, garni à sa partie inférieure, de racines menues, déliées & filamenteuses. Clusius a observé quatre especes de *morilles* différentes en grosseur, en figure & en couleur; il y en a vraissemblablement bien davantage.

Ce genre de plante vient à merveille dans certains lieux herbeux, humides, dans les bois, & les collines, au pié des arbres. On en cherche, & on en trouve beaucoup au printems aux environs de Paris, dans le bois de Vincennes, dans la forêt de Saint-Germain, dans la vallée de Montmorency & ailleurs.

On en transporte aussi de seches dans cette capitale, de toutes les provinces de France, parce qu'elles sont fort recherchées à Paris, pour l'assaisonnement de plusieurs mets. Nos Cuisiniers, toujours disposés à satisfaire notre sensualité aux dépens de la santé, préparent des *morilles* de toutes sortes de manieres: ils ont imaginé d'en faire cent plats particuliers pour hors-d'œuvres, ou pour entre-mets: comme *morilles* en tourtes, en ragoût, à la crême en gras, & en ragoût à la crême en maigre. Qui n'a oui parler aux gourmands de *morilles* farcies, de *morilles* frites, de *morilles* à l'italienne, de *morilles* au lard, de pain aux *morilles*, & de tourtes aux *morilles*?

Les Romains aussi voluptueux que nous, & beaucoup plus riches, faisoient leurs délices des *morilles*. Néron appelloit ce genre de nourriture un mets des dieux, *cibus deorum*. Elles sont excellentes, dit Pline, *l. XXII. c. xxij.* mais elles ont été accusées de malignité dans une célebre conjoncture. Agrippine s'en servit pour empoisonner l'empereur Claude. Il est pourtant certain que les *morilles* ne causerent pas seules le décès de cet empereur, ce fut la violence du poison dont on les farcit, qui le fit périr. C'est pour quoi Suétone qui rapporte ce fait dans la vie de Claude, se sert du mot *boletus medicatus*, des *morilles empoisonnées*.

On sait, pour le dire en passant, avec quel art, quelle délicatesse Racine, dans sa *tragédie de Britannicus*, fait raconter à Néron par Agrippine elle-même, *Acte VI. scene III*, ce trait d'histoire de l'empoisonnement de Claude. Elle dit à son fils:

Il mourut; mille bruits en courent à ma honte;
J'arrêtai de sa fin la nouvelle trop prompte,
Et tandis que Burrhus alloit secrétement
De l'armée en vos mains exiger le serment,
Que vous marchiez au camp, conduit sous mes auspices,
Dans Rome les autels fumoient de sacrifices:
Par mes ordres trompeurs, tout le peuple excité,
Du prince déja mort demandoit la santé.

(*D. J.*)

MORILLE, (*Diete.*) La *morille* est un des plus agréables au goût, & des moins dangereux des champignons. On n'a point observé que cet aliment soit sujet à causer des indigestions fâcheuses, encore moins aucun accident qui approchât des effets du poison. Il est seulement très-échauffant, excitant l'appétit vénérien, & disposant efficacement les hommes à le satisfaire. C'est pourquoi il faut les interdire à tous les sujets qu'il est dangereux d'échauffer, & principalement dans les maladies inflammatoires des parties de la génération.

Ce mets a été fameux par l'usage qu'en fit Agrippine pour donner du poison à l'empereur Claude. Mais, selon la remarque de Geoffroy, il est certain que les *morilles* n'ont pas été, par elles-mêmes, la cause de la mort de cet empereur; mais que c'est le poison dont elles étoient remplies qu'il faut en accuser. Aussi, les Historiens en parlant de ce fait, se servent-ils d'une expression qui signifie des *morilles* empoisonnées, *boleti medicati*. (*b*)

MORILLON, s. m. *glaucium belloni*, (*Hist. nat. Bot.*) oiseau de la même grandeur que le canard, & qui lui ressemble beaucoup; son bec est dentelé sur ses bords comme une scie; ses pattes sont rouges à l'intérieur, & brunes à l'extérieur; toute la tête est d'une couleur de rouille foncée jusqu'au milieu du cou où il est entouré d'une bande blanchâtre, la poitrine est de couleur cendrée, le ventre est blanc; le dos & les aîles sont noirs; si on les étend, on voit sept plumes blanches qui les rendent assez semblables à celles des piés; le reste des aîles & la queue qui ressemble à celle de cormoran, sont noires. Le *morillon* a la langue charnue, & si épaisse qu'elle paroît double auprès de la racine, la poitrine est large comme celle des canards; les pattes sont courtes & pliées en arriere comme celles des plongeons. Willughbi, *voyez* OISEAU.

Voici la description qu'on en trouve ailleurs; c'est, dit-on, une espece de canard qui n'est différent des autres que par la couleur rouge de ses jambes & de ses piés, & par son plumage, il a la tête & la moitié du col tannée, un collier blanc, le reste du col & de la poitrine cendrée; il paroît noir sur le dos, mais quand

il étend ses aîles, on y voit des plumes blanches de chaque côté, de sorte qu'elles sont mi-parties comme celles des pies; il a aussi le dessous du ventre blanc & la queue noire; il plonge fréquemment, & demeure sous l'eau plus long-tems que les canards; sa chair est aussi plus délicate & d'un goût plus exquis.

MORILLON, les Lapidaires nomment ainsi des émeraudes brutes qu'on vend au marc. Il y a aussi des demi-*morillons*. *Voyez* EMERAUDES.

MORINE, *morina*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, tubulée, en forme de masque, & divisée en deux levres, dont la supérieure est découpée en deux parties & l'inférieure en trois: le calice est aussi découpé en deux parties pour l'ordinaire. Le pistil qui sort du calice, est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur & stérile. Le calice de la fleur est posé sur un jeune fruit qui est renfermé dans un autre calice comme dans un étui, & qui devient dans la suite une semence arrondie & anguleuse. Tournefort, *Inst. rei herb. coroll. Voyez* PLANTE.

Cette plante n'a pas été seulement décrite exactement par M. Tournefort; elle fait dans le système de Linnæus un genre distinct, dont voici, selon cet illustre botaniste, les principaux caracteres. Le calice est double, & de deux sortes: l'un est l'enveloppe du fruit, & reste après que la fleur est tombée; l'autre est l'enveloppe de la fleur même, qui est monopétale, subulaire, légerement fendue en deux segmens subsistans après la fleur. Il n'y a point proprement de fruit; la graine qui succede à chaque fleur est unique, arrondie, & entourée par le calice de la fleur.

M. de Tournefort trouva cette belle plante dans son voyage du levant, & lui donna le nom de M. Morin non-seulement parce qu'il étoit son ami, mais parce que ce botaniste a eu l'honneur d'élever dans son jardin cette plante de graine, & qu'elle n'a pas réussi dans le jardin du roi.

La *morine* donc, *morina orientalis*, *carlinæ folio*, *I. R. H.* 48. a la racine plus grosse que le pouce, partagée en grosses fibres, brunes, gersées, peu chevelues. Sa tige s'éleve à deux ou trois piés de haut. Elle est ferme, droite, lisse, velue vers le sommet, rougeâtre, & noueuse. Il sort communément de chaque nœud trois feuilles assez semblables à celles de la carline, verd-gai, luisantes, découpées, ondées & garnies de piquans jaunâtres, fermes, durs, longs de 4 ou 5 lignes.

De l'aisselle des feuilles naissent des fleurs par étages & à double rang, longues d'un pouce & demi. Chaque fleur est un tuyau courbe, fort menu vers le bas, évasé en-haut, & divisé en deux levres & profondément échancrées. L'inférieure est découpée en trois parties aussi arrondies. L'ouverture du tuyau qui est entre ces deux levres, est toute découverte. Le filet du pistil qui est un peu plus long que les étamines, finit par un bouton verdâtre. Le calice est un tuyau long de deux lignes, fendue profondément en deux languettes arrondies, légerement canuelées; c'est du fond de ce tuyau que sort la fleur.

On en trouve souvent de deux sortes sur le même pié; les unes sont toutes blanches, les autres sont couleur de rose, tirant sur le purpurin avec les bords blanchâtres. Toutes ses fleurs ont l'odeur de celles du chevrefeuille, & portent sur un embryon de graine. (*D. J.*)

MORINGA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui ressemble au lentisque par sa grandeur & par ses feuilles. Cet arbre est noueux, & a fort peu de branches; son bois est très-cassant. Ses fleurs sont d'une couleur verdâtre & brune, elles ont le goût d'un navet. Il produit un fruit de la grosseur d'une rave qui a un pié de longueur; il est blanc & moelleux en-dedans, & renferme de petites semences vertes & âcres. Ce fruit se mange cuit. La racine de l'arbre est regardée comme un puissant contre-poison dans les morsures des bêtes venimeuses, & comme un remede dans les maladies contagieuses.

MORINIENS, *morini*, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Gaule belgique, qui habitoit du tems des Romains les pays des Cleves, de Juliers & de Gueldres.

MORION, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline & d'autres anciens naturalistes à une pierre noire à l'extérieur, mais qui, tenue entre l'œil & le feu ou une flamme, paroissoit être transparente & d'un beau rouge. On l'appelloit aussi *pramnion*. Il paroît que c'étoit un crystal ou fluor noir. (—)

MORIONS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) personnages bossus, boiteux, contrefaits, tête pointue, à longues oreilles, & à physionomie ridicule, qu'on admettoit dans les festins, pour amuser les convives. Plus un *morion* étoit hideux, plus cherement il étoit acheté. Il y en a qui ont été payés jusqu'à 2000 sesterces.

MORION, armure de tête qui étoit autrefois en usage pour l'infanterie. *Voyez* SALADE.

MORINS, *Morini*, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule belgique, qui habitoient l'ancien diocèse de Térouenne. Ils étoient divisés en plusieurs cantons, *pagos*, comme cela paroît par César même, *l. IV. c. xxj.* qui se trouvant dans le port Iccius pour faire équipper sa flotte, reçut des députés de quelques cantons des *Morins*, qui lui promirent obéissance, & n'en exçut point des autres.

Il seroit difficile d'établir combien la cité entiere des *Morins* renfermoit de pays. Il est néanmoins probable qu'elle comprenoit toute l'étendue des dioceses qui ont été formés de celui de Térouenne, savoir Boulogne, S. Omer & Ypres.

Le nom de *Morini*, comme celui des *Amorici*, dérive du celtique *mor*, qui signifie *mer*; & il avoit été donné à ces peuples, à cause de leur situation sur le rivage de la mer.

Virgile, *Ænéide l. VIII. v.* 727. par une figure hardie, met les *Morini* au bout du monde.

Extremique hominum Morini, *Rhenusque bicornis*. Pline, *l. XIX. c. j.* adoucit l'expression, en disant qu'on les regardoit comme placés à l'extrémité de la terre, *ultimique hominum existimati Morini*. Pomponius-Mela, *l. III. c. ij.* parle plus juste, il les dit les plus reculés de tous les peuples gaulois, *ultimi Gallicarum gentium Morini*. Ptolomée, *l. II. c. ix.* donne aux *Morins* la ville de *Taruana*, Térouenne, & un port nommé *Gessoriacum*, c'est Boulogne sur mer. Il met aussi dans leur pays l'embouchure du fleuve Tadule, & celle de la Meuse (*D. J.*)

MORISONE, *morisona*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond; il sort du calice un pistil, dont le sommet devient dans la suite un fruit rond, chacun couvert d'une écorce dure, & rempli de semences qui ont la forme d'un rein. Plumier, *Nova plant. amer. gen. Voy.* PLANTE.

MORISQUE ou *LOS MORISCOS*, (*Géogr.*) on appelloit ainsi les Maures qui étoient restés en Espagne après la ruine de l'empire qu'ils y avoient établi. Le roi Philippe III. a trouvé le moyen d'appauvrir ses états, & de les dépeupler à jamais en chassant tous les *Morisques* qui s'y trouverent en 1610. Il en sortit plus de 900 mille qui se retirerent en Afrique. On ne sauroit frapper de plus grands coups d'état en politique pour se ruiner sans ressource.

MORISTASGUS, (*Mythol. Gaul.*) le *Moristasgus* des Gaulois paroît avoir été une divinité locale des Senonois; car un homme de ce nom étoit roi du pays dans le tems que César arriva dans les Gaules, & la royauté avoit été déja dans sa famille. Il y a donc bien de l'apparence que ce roi portoit le nom d'un dieu particulier du lieu, ou qu'il étoit lui-même cette divinité, après avoir été mis au nombre des dieux, par la superstition grossiere de ces peuples idolâtres. Quoi qu'il en soit, dans les inscriptions recueillies par Ramsius, on trouve qu'un Ti. Cl. Professus Niger, lequel avoit obtenu toutes les charges des cités de Langres & d'Autun, ordonna par son testament que l'on ajoutât un portique au temple du dieu *Moristasgus*, tant en son nom qu'en celui de sa femme & de ses filles. Cette inscription a été découverte dans les ruines de l'ancienne ville d'Aléfia. *Mém. de l'acad. des Inscr. t. XXIV. p.* 361. (*D. J.*)

MORITONIUM, (*Hist. anc.*) lieu de France en Normandie aux confins de la Bretagne. M. de Valois dit qu'on l'appelle à présent *Mortain*.

MORLAIX, (*Géogr.*) ville de France en Bretagne, avec une rade qui peut passer pour un bon mouillage, un port qui reçoit des navires de cent tonneaux, & un château qu'on nomme le *Taureau* pour couvrir la ville.

Le mot de *Morlaix* est corrompu de *Mourelaix*; car le nom latin du moyen âge est *Mons Relaxus*; ce n'étoit qu'un château sur la fin du xij. siecle. Aujourd'hui *Morlaix* est plus considérable que la capitale du diocèse. Il s'y fait un grand commerce de fil & de toile pour l'étranger. Même par un privilege exclusif, contraire au bien du pays, les marchands de *Morlaix* ont seuls le droit d'acheter les toiles de la main de l'ouvrier ou du marchand de la campagne qui les vend.

Cette ville est située sur une petite riviere qui porte son nom à 2 lieues de la mer & de Saint-Paul de Léon, 12 N. E. de Brest, 18 O. de Saint-Brieux, 110 de Paris. *Long.* 13. 45. *lat.* 48. 35. (*D. J.*)

MOR-

MORLAQUIE, (*Géog.*) contrée de la Croatie, dont elle occupe la partie méridionale le long du golfe de Venise, entre l'Istrie & la Dalmatie. Les *Morlaques* sont sujets de la république de Venise, & habitent la montagne qu'on nomme *Morlaque*. Ce sont des fugitifs d'Albanie, gens déterminés, robustes, guerriers, toujours armés, qui parlent esclavon, & suivent la plûpart la religion des Grecs. (*D. J.*)

MORME, MORMO, MORMUROT, MARME, MORMIROT, MOSMYRUS, poisson de mer, assez ressemblant à la daurade, excepté qu'il a le corps moins rond, la tête plus longue & le museau plus pointu; la bouche est de médiocre grandeur & garnie de petites dents, il a le dos d'un blanc bleuâtre & le ventre d'un blanc argenté; les côtés du corps sont traversés par des bandes noires, également éloignées les unes des autres: la premiere du côté de la tête est la plus longue, les autres diminuent de longueur successivement, & la derniere est la plus courte. Ce poisson se nourrit de petits calemars, sa chair est molle & humide. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. V. chap. xxij. Voyez* POISSON.

MORMO, *voyez* MORME.

MORMUROT, *voyez* MORME.

MORNE, adj. (*Gramm.*) triste, silentieux & sombre. Il ne se dit guere que des personnes & des choses personnifiées. Il y a des animaux en qui la nature est *morne*, & ils sont ordinairement méchans. Une passion violente & malheureuse est *morne*. Le désespoir, quand il est extrème, est *morne*.

MORNES, s. m. (*Géog.*) c'est ainsi qu'on appelle dans les îles françoises de l'Amérique les montagnes de moyenne hauteur, voisines de la mer, & comme détachées des hautes montagnes qui occupent le milieu des îles; quelquefois ces dernieres sont aussi appellées *mornes*, ainsi que le gros *morne*, le *morne* du Vauclin & le *morne* de la Callebasse à la Martinique.

MORNE, (*Géog.*) terme qu'emploient les François de l'Amérique pour signifier un *cap élevé* ou une petite *montagne* qui s'avance en mer; c'est pour cela qu'ils nomment *gros morne* une haute montagne de l'Amérique septentrionale dans l'île de la Martinique, près du bourg de la Trinité & de l'anse du Gallion. Vainement voudrions nous rejetter aujourd'hui ces sortes de termes barbares, nous nous trouvons forcés de les adopter. (*D. J.*)

MORNÉ, adj. *terme de Blason*, il se dit des lions & autres animaux qui n'ont ni dents, ni bec, ni langues, ni griffes, ni queue. Du Halgoet en Bretagne, d'azur au lion *morné* d'or.

MORNÉE, (*Maréchal.*) lance *mornée*. *Voyez* LANCE.

MORNSHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Franconie dans le Hanenkam, sur la Seyt. Elle appartient à l'évêque d'Aichstet. *Long.* 28. 12. *latit.* 49. 50. (*D. J.*)

MOROCHTUS, MOROCHITES *ou* MOROCTES, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline à une espece de substance qui servoit à enlever les taches des habits. On dit qu'elle étoit très dure, très-pesante, douce au toucher, d'un blanc tirant sur le gris & verdâtre. M. Hill croit que c'est la même chose que la craie de Briançon, dans ce cas ce seroit un vrai talc. *Voyez* CRAIE DE BRIANÇON. Boëce de Boot donne le nom de *morochtus* à une pierre très-différente, les Allemands l'appellent *milchstein* ou *pierre de lait*, parce qu'il en sort un suc laiteux, il dit qu'on en trouve aussi de noires; il ajoute qu'il s'en trouve aussi de verdâtres, de couleur de miel, de blanches & de grises. On ne sait pas ce que tout cela signifie. *Voyez* Boëce de Boot, *de lapid. & gemmis*. D'autres naturalistes ont regardé le *morochtus* comme une espece d'argille durcie ou de *stéatite*, & ayant une consistence de pierre; d'autres encore ont donné ce nom à une craie ou marne durcie.

On voit par-là la confusion qui regne dans la nomenclature des substances fossiles, faute de les avoir examinées en chimiste. (—)

MORON, (*Géogr.*) petite ville d'Espagne dans l'Andalousie, au nord de Zahara, dans une vallée des plus riantes & des plus fertiles. Quelques géographes ont pensé que c'étoit l'*Aruci* de Ptolomée; mais l'*Aruci* de cet auteur est *Aroche* sur la Guadiana. *Long.* de *Moron*, 13. 5. *lat.* 37. 10.

MOROSGI, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne, que Pline, *liv. IV. chap. xx.* donne aux Vardules. Le P. Hardouin conjecture que ce pourroit être *Saint-Sébastien*.

MORPETH, (*Géogr.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Northumberland. Elle envoie deux députés au Parlement, & est sur le Wensbeck, à 10 milles N. de Newcastle, & 210 N. O. de Londres. *Long.* 15. 59. *lat.* 51. 12.

MORPHASMUS, (*Art orchestiq.*) en grec, *μορφασμός*, espece de danse chez les Grecs, dans laquelle on imitoit les transformations de Protée par un grand nombre de figures.

MORPHÉE, (*Mythol.*) ministre, ou, si l'on aime mieux, fils du Sommeil & de la Nuit; habile, dit Ovide, à prendre la démarche, le visage, l'air, le son de voix de ceux qu'il veut représenter: son nom même le prouve. Frere de Phobetor & de Phantase, mais beaucoup plus aimable, il appaise les noirs soucis par les trompeuses illusions, & tient toute la nature dans un doux enchantement; c'est lui qui répandant ses pavots sur les paupieres appesanties, fait couler une vapeur divine dans tous les membres fatigués; il se plaît à envoyer aux hommes les songes légers, qui voltigeant sans cesse autour d'eux, les flattent par les images les plus riantes, & repoussent loin de leurs sens tout ce qui peut les réveiller avec trop de précipitation. Mais j'aime la peinture ingénieuse & forte que le poëte Rowe nous a faite du fils aîné du Sommeil. La voici.

Still when the golden sun withdraws his beams,
And drowsy Night invades the weary world,
Forth flies the god of dreams, fantastick Morpheus;
Ten thousand mimick Fancies fleet around him;
Subtile as air, and various in their natures:
Each has ten thousand, thousand, diff'rent forms,
In wich they dance confus'd before the Sleeper;
While the vain god laughs to behold what pain
Imaginary evils give Mankind. (*D. J.*)

MORPHO, (*littér. greeq.*) surnom de Vénus, sous lequel elle avoit à Lacédémone un temple fort singulier, dont Pausanias n'a pas oublié la description. C'étoient proprement deux temples, l'un sur l'autre. Celui de dessous étoit dédié à Vénus armée, & celui de dessus à Vénus *morpho*. Dans ce temple supérieur, la déesse étoit représentée voilée, avec des chaînes aux piés; image de ce que les Lacédémoniens desiroient dans leurs femmes, le courage, la fidélité, la beauté, & leurs desirs étoient remplis. Par Venus *morpho*, ils n'entendoient autre chose que Vénus la belle, Vénus déesse de la beauté: *μορφὴ*, *forma*, la figure. (*D. J.*)

MORPIONS, s. m. insectes plats qui se cramponnent à la chair avec tant de force, qu'on a de la peine à les déloger. Vus au microscope, ils ressemblent à de petits chancres, d'où on les a appellés *plactulæ*, *morpiones*, *petolæ* & *pessolatæ*. Ils s'attachent ordinairement aux aisselles, aux paupieres, aux sourcils, aux aines & aux parties naturelles.

Turner, dans ses *maladies de la peau*, rapporte le cas suivant, comme un exemple de la maniere dont on doit chasser cette espece de vermine.

Un jeune homme étoit depuis long-tems incommodé d'une si grande démangeaison au pubis & au scrotum, qu'il s'étoit presque écorché les parties à force de se gratter. En examinant de plus près les racines des poils, j'apperçus dans les interstices quelques *morpions*, tellement cramponnés à la peau, que je ne pus en arracher que trois, pour le convaincre de la cause de son incommodité.

Comme la sensibilité des parties ne permettoit pas d'y appliquer les topiques ordinaires, j'ai fait le médicament suivant: Prenez du vif-argent, deux onces; du diapompholix, deux onces: faites-en un emplâtre, & appliquez-le sur la partie.

J'assurai cet emplâtre avec un petit suspensoir; il s'en trouva soulagé au bout de quelques jours, & il n'ôta jamais l'appareil sans y trouver des *morpions* morts.

J'ai fait tomber à d'autres, qui ne s'étoient point écorchés, une centaine de *morpions* des aisselles & des parties naturelles, en appliquant dessus un linge trempé dans le lait de sublimé.

Cette espece de vermine présage une mort prochaine à ceux qu'elle abandonne, à moins qu'on ne les ait obligés de lâcher prise avec les remedes. *Voyez* PÉDICULAIRE.

MORRENOR, (*Hist. nat. Botan.*) petit arbre des Indes orientales; il produit un fruit assez gros appellé *cunane*, que les Indiens font cuire, & qu'ils croient un remede contre les maux de tête.

MORRHA, MURRA *ou* MYRRHA, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la substance ou pierre

re dont on faisoit du tems des anciens les vases appellés *vasa myrrhina*, que quelques-uns croient avoir été une agate ou pierre précieuse, d'une odeur très-agréable, & de différentes couleurs. Martial dit *pocula maculosa murræ*. Arrien appelle cette pierre λίθος μυῤῥίνη. *V.* *l'article* MIRRHINA. (—)

MORRUDE, *voyez* ROUGET.

MORS DU DIABLE, *morsus Diaboli*, *en Botanique*, est une sorte de scabieuse, qui a au bout de sa racine une espece de frange. On la nomme autrement *scabieuse*. *Voyez* SCABIEUSE.

Ce nom lui a été donné à cause de sa racine, qui sembla avoir été mordue au bout; ce que des superstitieux attribuoient au diable, comme s'il eût été jaloux que nous eussions une plante si salutaire. On la regardoit autrefois comme un bon alexipharmaque; mais aujourd'hui on ne s'en sert presque plus.

Comme le bord des trompes de Fallope ressemble au bout de cette racine, il a été nommé de même. *Voy.* FALLOPE.

MORSELLI, ou *MORSULI*, s. m. (*Pharm.*) comme qui diroit *petite bouchée*, sont des noms latins que l'on a donnés à certaines préparations de remedes que l'on tient dans la bouche pour les mâcher, comme les tablettes. *Voyez* TABLETTE.

MORSURE, s. f. (*Gramm.*) il se dit de l'action de mordre, & de la blessure faite par cette action. *Voy.* MORDRE. On a découvert un remede sûr contre la *morsure* de la vipere: ce sont des gouttes d'eau-de-luce dans de l'eau pure. *Voyez* EAU-DE-LUCE & VIPERE.

MORSUS RANÆ, (*Botan.*) genre de plante qui produit deux sortes de fleurs; des nouées & d'autres qui ne sont pas nouées: les unes & les autres sont *en roses*, composées ordinairement de trois feuilles disposées autour du même centre. Le calice des fleurs nouées devient un fruit oblong, partagé le plus souvent en six loges remplies de semences assez menues. Tournefort, *Mem. de l'acad. royal. des sciences, année* 1705. *Voyez* PLANTE.

MORT, s. f. (*Hist. nat. de l'homme.*) destruction des organes vitaux, ensorte qu'ils ne puissent plus se rétablir.

La naissance n'est qu'un pas à cette destruction:

Et le premier instant où les enfans des rois
Ouvrent les yeux à la lumiere,
Est celui qui vient quelquefois
Fermer pour toujours leur paupiere.

Dans le moment de la formation du fœtus, cette vie corporelle n'est encore rien ou presque rien, comme le remarque un des beaux génies de l'académie des sciences. Peu-à-peu cette vie s'augmente & s'étend; elle acquiert de la consistance, à mesure que le corps croît, se développe & se fortifie; dès qu'il commence à dépérir, la quantité de vie diminue; enfin lorsqu'il se courbe, se desseche & s'affaisse, la vie décroît, se resserre, se réduit presque à rien. Nous commençons de vivre par degrés, & nous finissons de mourir, comme nous commençons de vivre. Toutes les causes de dépérissement agissent continuellement sur notre être matériel, & la conduisent peu-à-peu à sa dissolution. La *mort*, ce changement d'état si marqué, si redouté, n'est dans la nature que la derniere nuance d'un être précédent; la succession nécessaire du dépérissement de notre corps, amene ce degré comme tous les autres qui ont précédé. La vie commence à s'éteindre, long-tems avant qu'elle s'éteigne entierement, & dans le réel, il y a peut-être plus loin de la caducité à la jeunesse, que de la décrépitude à la *mort*; car on ne doit pas ici considérer la vie comme une chose absolue, mais comme une quantité susceptible d'augmentation, de diminution, & finalement de destruction nécessaire.

La pensée de cette destruction est une lumiere semblable à celle qu'au milieu de la nuit répand un embrasement sur des objets qu'il va bientôt consumer. Il faut nous accoutumer à envisager cette lumiere, puisqu'elle n'annonce rien qui ne soit préparé par tout ce qui la précede; & puisque la mort est aussi naturelle que la vie, pourquoi donc la craindre si fort? Ce n'est pas aux méchans, ni aux scélérats que je parle; je ne connois point de remede pour calmer les tourmens affreux de leur conscience. Le plus sage des hommes avoit raison de dire que si l'on ouvroit l'ame des tyrans, on la trouveroit percée de blessures profondes, & déchirée par la noirceur & la cruauté, comme par autant de plaies mortelles. Ni les plaisirs, ni la grandeur, ni la solitude, ne purent garantir Tibere des tourmens horribles qu'il endurait. Mais je voudrois armer les honnêtes gens contre les chimeres de douleurs & d'angoisses de ce dernier période de la vie: préjugé général si bien combattu par l'auteur éloquent & profond de l'histoire naturelle de l'homme.

La vraie philosophie, dit-il, est de voir les choses telles qu'elles sont; le sentiment intérieur seroit d'accord avec cette philosophie, s'il n'étoit perverti par les illusions de notre imagination, & par l'habitude malheureuse que nous avons prise de nous forger des fantômes de douleur & de plaisir. Il n'y a rien de charmant & de terrible que de loin; mais pour s'en assurer, il faut avoir la sagesse & le courage de considérer l'un & l'autre de près. Qu'on interroge les médecins des villes, & les ministres de l'Eglise, accoutumés à observer les actions des mourans, & à recueillir leurs derniers sentimens, ils conviendront qu'à l'exception d'un petit nombre de maladies aiguës, où l'agitation causée par des mouvemens convulsifs, paroît indiquer les souffrances du malade, dans toutes les autres on meurt doucement & sans douleur; & même ces terribles agonies effrayent plus les spectateurs, qu'elles ne tourmentent le malade; car combien n'en a-t-on pas vus, qui, après avoir été à cette derniere extrémité, n'avoient aucun souvenir de ce qui s'étoit passé, non plus que de ce qu'ils avoient senti: ils avoient réellement cessé d'être pour eux pendant ce tems, puisqu'ils sont obligés de rayer du nombre de leurs jours tous ceux qu'ils ont passés dans cet état, duquel il ne leur reste aucune idée.

Il semble que ce seroit dans les camps que les douleurs affreuses de la *mort* devroient exister; cependant ceux qui ont vu mourir des milliers de soldats dans les hôpitaux d'armées, rapportent que leur vie s'éteint si tranquillement, qu'on diroit que la *mort* ne fait que passer à leur cou un nœud coulant, qui serre moins, qu'il n'agit avec une douceur narcotique. Les *morts* douloureuses sont donc très-rares, & presque toutes les autres sont insensibles.

Quand la faux de la parque est levée pour trancher nos jours, on ne la voit point, on n'en sent point le coup; la faux, ai-je dit? chimere poëtique! La *mort* n'est point armée d'un instrument tranchant, rien de violent ne l'accompagne, on finit de vivre par des nuances imperceptibles. L'épuisement des forces anéantit le sentiment, & n'excite en nous qu'une sensation vague, que l'on éprouve en se laissant aller à une rêverie indéterminée. Cet état nous effraye de loin parce que nous y pensons avec vivacité; mais quand il se prépare, nous sommes affoiblis par les gradations qui nous y conduisent, & le moment décisif arrive sans qu'on s'en doute & sans qu'on y réfléchisse. Voilà comme meurent la plûpart des humains; & dans le petit nombre de ceux qui conservent la connoissance jusqu'au dernier soupir, il ne s'en trouve peut-être pas un qui ne conserve en même tems de l'espérance, & qui ne se flatte d'un retour vers la vie. La nature a, pour le bonheur de l'homme, rendu ce sentiment plus fort que la raison, & si l'on ne réveilloit pas ses frayeurs par ces tristes soins & cet appareil lugubre, qui dans la société devancent la *mort*, on ne la verroit point arriver. Pourquoi les enfans d'Esculape ne cherchent-ils pas des moyens de laisser mourir paisiblement? Epicure & Antonin avoient bien su trouver ces moyens: mais nos médecins ne ressemblent que trop à nos juges qui, après avoir prononcé un arrêt de mort, livrent la victime à sa douleur, aux prêtres, & aux lamentations d'une famille. En faut-il davantage pour anticiper l'agonie? (1)

Un

(1) Quelques efforts que fissent les anciens philosophes du Paganisme, pour dépeindre la mort comme la fin des travaux, le terme des afflictions, & des peines, comme un repos inaltérable, qualification que lui donnoit César dans Salluste *in Catil.* soit qu'ils la regardassent comme un asyle contre les maladies & les souffrances, comme un refuge contre les tribulations & miseres de cette vie, ainsi que la regardoit Cicéron dans le 1. *liv. de ses Tuscul.* ils ne purent néanmoins la représenter de maniere qu'elle ne parût à l'esprit avec ces traits d'horreur qui glacent d'effroi le cœur des hommes, déja convaincus que par la mort on perd le plus précieux de tous les biens, qu'ils croient être la vie, laquelle ont a sans doute cru de tout tems préférable à tout autre bien de l'ordre naturel. Il y a d'ailleurs profondément gravé dans l'esprit de presque tous les hommes un principe constant & ineffaçable, qu'ils tiennent ou de la raison ou de la foi, que la mort ne sauroit anéantir l'homme en entier; qu'il en reste toujours une substance plus noble, qui n'étant pas sujette à la destruction, parce qu'elle est simple en elle-même, doit dans l'instant même de sa séparat-

Un homme qui seroit séquestré de bonne heure du commerce des autres hommes, n'ayant point de moyens de s'éclairer sur son origine, croiroit non-seulement n'être pas né, mais même ne jamais finir. Le sourd de Chartres qui voyoit mourir ses semblables, ne savoit pas ce que c'étoit que la *mort*. Un sauvage qui ne verroit mourir personne de son espece, se croiroit immortel. On ne craint donc si fort la *mort*, que par habitude, par éducation, par préjugé.

Mais les grandes alarmes regnent principalement chez les personnes élevées mollement dans le sein des villes, & devenues par leur éducation plus sensibles que les autres; car le commun des hommes, sur-tout ceux de la campagne, voient la *mort* sans effroi; c'est la fin des chagrins & des calamités des misérables. La *mort*, disoit Caton, ne peut jamais être prématurée pour un consulaire, fâcheuse ou deshonorante pour un homme vertueux; & malheureuse pour un homme sage.

Rien de violent ne l'accompagne dans la vieillesse; les sens sont hébétés, & les vaisseaux se sont effacés, collés, ossifiés les uns après les autres; alors la vie cesse peu-à-peu; on se sent mourir comme on se sent dormir: on tombe en foiblesse. Auguste nommoit cette mort *euthanasie*; expression qui fit fortune à Rome, & dont tous les auteurs se servirent depuis dans leurs ouvrages.

Il semble qu'on paye un plus grand tribut de douleur quand on vient au monde, que quand on en sort: là l'enfant pleure, ici le vieillard soupire. Du moins est-il vrai qu'on sort de ce monde comme on y vient, sans le savoir. La *mort* & l'amour se consomment par les mêmes voies, par l'expiration. On se reproduit quand c'est d'amour qu'on meurt; on s'anéantit, (je parle toujours du corps, & qu'on ne vienne pas m'accuser de matérialisme), quand c'est par le ciseau d'Atropos. Remercions la nature, qui ayent consacré les plaisirs les plus vifs à la production de notre espece, émousse presque toujours la sensation de la douleur, dans ces momens où elle ne peut plus nous conserver la vie.

La *mort* n'est donc pas une chose aussi formidable que nous nous l'imaginons. Nous la jugeons mal de loin; c'est un spectre qui nous épouvante à une certaine distance, & qui disparoît lorsqu'on vient à en approcher de près. Nous n'en prenons que des notions fausses: nous la regardons non-seulement comme le plus grand malheur, mais encore comme un mal accompagné des plus pénibles angoisses. Nous avons même cherché à grossir dans notre imagination ses funestes images, & à augmenter nos craintes en raisonnant sur la nature de cette douleur. Mais rien n'est plus mal fondé; car quelle cause peut la produire ou l'occasionner? La fera-t-on résider dans l'ame, ou dans le corps? La douleur de l'ame ne peut être produite que par la pensée; celle du corps est toujours proportionnée à sa force ou à sa foiblesse. Dans l'instant de la *mort* naturelle, le corps est plus foible que jamais; il ne peut donc éprouver qu'une très petite douleur, si même il en éprouve aucune.

Les hommes craignent la *mort*, comme les enfans craignent les ténebres, & seulement parce qu'on a effaré leur imagination par des fantômes aussi vains que terribles. L'appareil des derniers adieux, les pleurs de nos amis, le deuil & la cérémonie des funérailles, les convulsions de la machine qui se dissout, voilà ce qui tend à nous effrayer.

Les Stoïciens affectoient trop d'apprêts pour ce dernier moment. Ils usoient de trop de consolations pour adoucir la perte de la vie. Tant de remedes contre la crainte de la *mort* contribuent à la redoubler dans notre ame. Quand on appelle la vie une continuelle préparation à la *mort*, on a lieu de croire qu'il s'agit d'un ennemi bien redoutable, puisqu'on conseille de s'armer de toutes pieces; & cependant cet ennemi n'est rien. Pourquoi l'appréhender si vivement? enfin, pourquoi craindre la *mort*, quand on a assez bien vécu pour n'en pas craindre les suites?

Je sai que la mortalité
Du genre humain est l'appanage:
Pourquoi donc serois-je excepté?
La vie n'est qu'un pélerinage!
De son cours la rapidité
Loin de m'allarmer, me soulage;
Sa fin, lorsque j'en envisage
L'infaillible nécessité,
Ne peut ébranler mon courage.
Brûlez de l'or empaqueté,
Il n'en périt que l'emballage,
C'est tout: un si léger dommage
Devroit-il être regretté? (*D. J.*)

MORT LE, (*Critiq. sacrée.*) il est dit dans le Deutéronome, *chap. xiv. ℣. 1.* „ vous ne vous ferez point „ d'incision, & vous ne vous raserez point toute la tê„ te pour le *mort* „. Ce *mort* est Adonis, parce que dans sa fête, on pratiquoit toutes ces choses. Il est parlé de la fête d'Adonis dans Ezéchiel, *viij.* 14. Au reste, les Juifs avoient l'idée superstitieuse, que tous ceux qui se trouvoient dans la maison où il y avoit un *mort*, ou qui touchoient au cadavre, étoient souillés & obligés de se purifier, comme il paroît par saint Luc, *xxij.* 4. (*D. J.*)

MORT, (*Mythol.*) les anciens ont fait de la *mort* une divinité fille de la Nuit; ils lui donnent pour frere le Sommeil éternel, dont le sommeil des vivans n'est qu'une foible image. Pausanias parle d'une statue de la Nuit, qui tenoit entre ses bras ses deux enfans, le Sommeil & la *Mort*; l'un qui y dort profondément, & l'autre qui fait semblant de dormir.

On peignoit la *Mort* comme un squelette, avec une faux & des griffes: on l'habilloit d'une robe semée d'étoiles, de couleur noire avec des aîles noires.

Mors atris circumvolat alis, dit Horace.

On lui sacrifioit un coq, quoiqu'on la regardât comme la plus impitoyable des divinités; c'est ce qui fait dire à Malherbe,

La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crier.

Les Phéniciens lui bâtirent un temple dans l'île de Gadira, qui ne subsista pas long-tems; mais il n'en sera pas de même de celui du duc de Buckingham, dont le génie de la Poésie a fait les frais; le voici.

Temple of Death.
In those cold climates where the sun appears
Unwillingly, and hides his face in tears;
A dreadful Vale lies in a desert isle,
On which indulgent Heav'n did never smild,
There a thick grove of age'd Cypres's-trees,
Which none without an aw'ful horror sees,
Into its withe'd arms depriv'd of Leaves,
Whole flocks of ill-presaging birds, receives:
Poisons are all the plants the soil will bears,
And winter is the only season there,
Millions of graves cover the spacious field,
And springs of blood a thousand rivers yield,
Whose streams oppress'd with carcasses and bones,
Instead of gentle murmurs, pour forth groans;
Within this Vale, a famous temple stands
Old as the world it self wich it commands:
Round is its figure, and four iron Gates
Divide Mankind. By order of the fates,
There come in crowds, doom'd to one common grave;
The young, the old, the monarch, and the slave.
Old age and pains which mankind most deplores,
Are faithful keepers of those sacred doors:
All clad in mournful blacks, which also load
The

paration d'avec le corps subir un jugement souverain & sans appel, qui decide pour toujours de son sort ou par une recompense éternelle de ses vertus, ou par une punition de ses vices. Quels prodiges par conséquent ne peuvent pas opérer les enfans d'Esculape, éclairés de la foi catholique, lorsque voïant la machine du corps ébranlée & prête à échouer, ils avertissent le moribond afin que le bandeau d'une folle espérance levé, il ait recours à la vraie source de lumiere, en faisant usage de ces derniers moyens, que la religion offre & inspire, pour se munir & fortifier dans ce moment critique contre les approches & les suites du plus grand de tous les malheurs, qu'il pourroit encourir après la mort, s'il n'employoit le ministere des prêtres, pour le prévenir, en s'en appliquant à tems le remede convenable. Une si sage précaution est absolument nécessaire; ce seroit être bien imprudent que de la négliger, ne pouvant savoir durant sa vie si on est digne de haine ou d'amour auprès de Dieu. (*W*)

The sacred walls of this obscure abode;
And tapers of a pitchy substance made,
With clouds of smoak, encrease the dismal shade.
A Monster void of reason, and of sight,
The Goddess who sways this realm of night,
Her power extends o'er all things that have breath,
A cruel tyrant, and her name is Death.

(*D. J.*)

MORT, s. m. (*Médecine.*) la *mort* uniquement considérée sous le point de vûe qui nous concerne, ne doit être regardée que comme une cessation entiere des fonctions vitales, & par conséquent comme l'état le plus grave, le plus *contre-nature*, dans lequel le corps puisse se trouver, comme le dernier période des maladies; & enfin comme le plus haut degré de syncope. En l'envisageant sous cet aspect, nous allons tâcher d'en détailler les phénomenes, les causes, les signes diagnostics & prognostics; & d'exposer la méthode *curative* qui est couronnée par le succès le plus constant, & qui est la plus appropriée dans les différens genres de *mort*. La séparation de l'ame d'avec le corps, mystere peut-être plus incompréhensible que son union, est un dogme théologique certifié par la Religion, & par conséquent incontestable; mais nullement conforme aux lumieres de la raison, ni appuyé sur aucune observation de Médecine. Ainsi nous n'en ferons aucune mention dans cet article purement médicinal, où nous nous bornerons à décrire les changemens qui arrivent au corps, & qui seuls tombent sous les sens, peuvent être apperçus par les médecins artistes sensuels, *sensuales artifices*.

Symptomes. On ne connoît la *mort* que par opposition à la vie, de même que le repos se manifeste par son contraste direct avec le mouvement; les principaux symptomes se tirent de l'inexercice de la circulation & de la respiration; ainsi dès qu'un homme est *mort*, on cherche en vain le pouls dans les différentes parties où les arteres sont superficielles; elles sont dans une immobilité parfaite. Le mouvement de la poitrine inséparable de celui des poumons, est totalement anéanti; toutes les excrétions sont suspendues; la chaleur est perdue; les membres sont froids, roides, inflexibles; les sens sont dans l'inaction; il ne reste aucun vestige de sentiment; une pâleur livide occupe le *visage*; les yeux sont sans force, sans éclat, recouverts d'écailles, &c. Jusque-là le cadavre ne differe de l'homme vivant, que par le défaut de mouvement: les différens organes encore dans leur entier peuvent être ranimés; ils conservent pendant quelque tems une aptitude à renouveller les mouvemens auxquels ils étoient destinés. Ils restent dans cet état jusqu'à ce que la putréfaction plus ou moins prompte, détruise leur tissu, rompe l'union des molécules organiques qui les composent, & mette par-là un obstacle invincible au retour de la vie. Lorsque la corruption commence à gagner, le corps devient successivement bleuâtre, livide, noir; il exhale une odeur insoutenable, particuliere, qu'on nome *cadavéreuse*; bientôt après les vers y éclosent; les différentes parties se désunissent, perdent leur lien, leur figure, & leur cohésion; les molécules dégagées sont volatiles, s'évaporent; & enfin, après leur dissipation il n'en reste aucun vestige d'homme. Il me paroît qu'on pourroit distinguer dans la *mort* deux états bien différens, & établir en conséquence deux especes ou deux degrés remarquables de *mort*. J'appellerai le premier degré *mort imparfaite*, ou susceptible de secours, qui comprendra tout le tems où il n'y a qu'un simple *inexercice* des fonctions vitales, & où les organes, instrumens de ces fonctions, sont encore propres à recommencer leur jeu. Le second degré le complément de la *mort imparfaite*, sera connu sous le nom de *mort absolue*, irrévocablement décidée. Il est caractérisé non seulement par la cessation des mouvemens, mais encore par un état des organes tels qu'ils sont dans une impossibilité physique de les renouveller; ce qui arrive le plus souvent par leur destruction opérée par la putréfaction, ou par des moyens méchaniques, quelquefois aussi par un desséchement considérable, ouvrage de l'air ou de la nature. Le tems qui se passe entre la *mort imparfaite*, & la *mort absolue*, est indéterminé; il varie suivant les causes, les sujets, les accidens, les saisons, &c. En général, l'intervalle est plus long dans ceux qui meurent subitement ou de *mort* violente, que dans ceux où la *mort* est l'effet d'une maladie, ou de la vieillesse; dans les enfans que dans les adultes, dans l'hiver que dans l'été, sous l'eau que dans un air libre &c. La distinction que je viens d'établir, est fondée sur un grand nombre de faits par lesquels il conste évidemment que des personnes ont resté pendant assez long-tems dans cet état que nous avons appellé *mort imparfaite*, & qui après cela, ou par des secours appropriés, ou d'elles-mêmes, sont *revenues* à la vie. De ce nombre sont les *morts* volontaires ou extatiques: quelques historiens assurent avoir vû des personnes qui par le seul acte de la volonté, suspendoient chez eux tous les mouvemens vitaux, & restoient pendant un certain tems sans pouls, sans respiration, roides, glacées, & après cela reprenoient d'elles-mêmes l'exercice des sens. Cheyne auteur connu, digne de foi, raconte qu'il a été témoin oculaire d'un semblable fait, & que la *mort* lui paroissoit si bien décidée, qu'il avoit déja pris le parti de se retirer; cependant l'extase finit, la *mort* cessa, le pouls & la respiration revinrent par degrés. Il y a des gens qui réiterent souvent pour satisfaire les curieux ces *morts imparfaites*. On dit que les Lapons sur-tout excellent dans ce métier; on en a cependant vû quelquefois mourir tout-à-fait victimes de ces dangereuses tentatives, de même qu'un anglois qui pouvoit suspendre avec la main le mouvement de son cœur; il mourut enfin ayant poussé trop loin cette expérience. Le traité important, quoique mal digéré, que M. Brubier médecin a donné sur l'*incertitude des signes de la mort*, contient un recueil intéressant & curieux d'observations, qu'il a pris la peine de ressembler & d'extraire de différens auteurs, qui prouvent que des *morts* mis sur la paille, dans la biere, & dans le tombeau même, en sont sortis vivans, après plusieurs jours.

Mais ce qu'il y a de plus terrible, & qu'il est à propos de remarquer dans ces histoires, c'est que presque toutes ces résurrections naturelles sont l'effet d'un heureux hasard, ou d'un concours de circonstances inattendues. Ainsi une jeune fille morte de la petite vérole revint en vie, parce que le bedeau qui la portoit laissa tomber la cercueil, dont les ais mal unis se desassemblerent; la secousse de cette chûte fit donner à l'enfant des signes de vie; on la reporta chez elle, où elle revint en parfaite santé. *Traité de l'incertitude des signes de la mort*, §. *VI. page* 153. *tome I.* Une femme du commun étant exposée sur la paille avec un cierge aux piés, suivant l'usage, quelques jeunes gens renverserent en badinant le cierge sur la paille qui prit feu à l'instant: dans le même moment la morte se ranima, poussa un cri perçant, & vécut long-tems après. *Ibid.* §. *IV. page* 68. Plusieurs personnes enterrées avec des bijoux, doivent la vie à l'avidité des fossoyeurs ou des domestiques, qui sont descendus dans leurs tombeaux pour les voler; les secousses, l'agitation, les efforts faits pour arracher les anneaux, pour les dépouiller, ont rappellé ces *morts imparfaits* à la vie. *Voyez les observations rapportées dans l'ouvrage déja cité, tome I. page* 53, 61, 98, 134, 170. &c. Dans d'autres la *mort* a été dissipée par des incisions faites pour les ouvrir. une femme dont Terrili raconte l'histoire, donna des signes de vie au second coup de bistouri; il est arrivé quelquefois que la vie s'est manifestée trop tard dans de semblables circonstances; le *mort* ressuscité a perdu la vie sous le couteau anatomique. Ce fut un pareil événement qui causa tous les malheurs du grand Vesale, ayant ouvert un gentilhomme espagnol, il apperçut dès qu'il eut enfoncé le bistouri quelques signes de vie; & la poitrine ouverte lui fit observer le mouvement du cœur revenu; le fait devenu public excita les poursuites des parens & des juges de l'inquisition. Philippe II. roi d'Espagne, par autorité ou plutôt par prieres, vint à bout de le soustraire à l'avidité de ce cruel tribunal, à condition qu'il expieroit son crime par un voyage à la Terre-Sainte. On raconte du cardinal Espinosa, premier ministre de Philippe II. qu'ayant été disgracié, il mourut de douleur. Lorsqu'on l'ouvrit pour l'embaumer, il porta la main au rasoir du chirurgien, & on trouva son cœur palpitant; ce qui n'empêcha pas le chirurgien barbare de continuer son opération, & de le mettre par-là dans l'impossibilité d'échapper à la *mort*. Il y a plusieurs exemples de personnes qu'on alloit enterrer, ou qui l'étoient déja, que la tendresse officieuse ou l'incrédulité d'un amant, d'un parent, d'un ami, d'un mari, d'une femme, &c. ont retiré des bras de la *mort*. Un homme au retour d'un voyage, apprend que sa femme est morte & inhumée depuis trois jours: inconsolable de sa perte, & ne pouvant se persuader qu'elle fût réelle, descend comme un autre Orphée dans son tombeau, & plus heureux ou plus malheureux que lui, il trouve le secret de lui rendre la vie & la santé. La même chose arriva à un négociant, qui revenant aussi d'un voyage deux jours après la *mort* de sa femme, la trouva exposée à sa porte dans le moment que le clergé alloit s'emparer de son corps, il fit monter la biere dans sa chambre, en tira le corps

de

de sa femme, qui ne donna aucun signe de vie. Pour mieux s'assurer de sa *mort*, & pour tâcher de la dissiper, s'il étoit possible, il lui fit faire des scarifications & appliquer les ventouses; on en avoit déja mis vingt-cinq sans le moindre succès, lorsqu'une vingt-sixieme fit crier à la morte ressuscitée, *ah, que vous me faites mal!* Miladi Roussel, femme d'un colonel anglois, dut la vie à l'extrême tendresse de son mari, qui ne voulut pas permettre qu'on l'enterrât, quoiqu'elle parût bien morte, jusqu'à ce qu'il se manifestât quelque signe de putréfaction. Il la garda ainsi pendant sept jours, après lesquels la morte se réveilla comme d'un profond sommeil au son des cloches d'une église voisine. *Voyez* d'autres observations semblables dans l'ouvrage déja cité, *tome I. pages* 69, 94, 106, 108, *&c. & tome II. pages* 56 & 58. Quelques *morts* dont l'enterrement a été différé par quelque cause imprévue, sont précisément revenus à la vie dans cet intervalle: un témoin oculaire raconte & certifie qu'étant à Toulouse dans l'église de saint Etienne, il vit arriver un convoi dont on différe la cérémonie jusqu'après un sermon pendant lequel on déposa le corps dans une chapelle. Au milieu du sermon, le cadavre parut animé, fit quelques mouvemens qui engagerent à le reporter chez lui; de façon, ajoûte l'historien de ce fait, *que sans le sermon on auroit enterré un homme vivant*, ou qui étoit prêt à le devenir. *Ibid. tom. I. p.* 62. Diemerbroek rapporte qu'un paysan étant *mort* de la peste, on se préparoit à l'enterrer après les vingt-quatre heures, suivant l'usage; le défaut de cercueil fit différer jusqu'au lendemain; & lorsqu'on voulut y mettre le corps, on s'apperçut qu'il commençoit à reprendre l'usage de la vie. Enfin, il y a eu des personnes qui rappellées à la vie dans le tombeau, en ont été retirées, ont été assez heureuses pour faire entendre leurs cris à des gens que le hasard amenoit dans le voisinage. Ainsi un régiment d'infanterie étant arrivé à Dola, plusieurs soldats manquant de logemens, obtinrent la permission de se retirer dans l'église; & de coucher sur les bancs garnis du parlement & de l'université; quelques soldats entendirent pendant long-tems des plaintes qui sembloient sortir d'un tombeau; ils avertirent le clerc, on ouvre un caveau où l'on avoit enterré le jour même une fille, on la trouve vivante, *&c.*

Quelques enfans étant allés jouer sur le tombeau d'un homme récemment enterré, furent épouvantés du bruit qu'ils entendirent, ils raconterent la cause de leur frayeur; on exhuma la personne qui étoit pour lors en vie. Il est évident que si ces personnes eussent été enterrées dans un cimetiere & couvertes de terre, elles n'auroient pû faire entendre leurs cris; & même sans les circonstances imprévues qui se rencontrerent, elles seroient mortes de nouveau. Quels affreux soupçons ne font pas naître de pareils événemens sur le sort d'une infinité de personnes qu'on enterre trop promptement, & sans beaucoup de précautions, sans attendre sur-tout que la putréfaction manifestée en décide leur *mort* irrévocable. Il arrive de-là que plusieurs meurent *absolument*, qui auroient pû revivre si on eût apporté à propos des secours convenables, ou du-moins si on ne les avoit pas privés d'air en les ensevelissant sous la terre, ou en les mettant dans des caveaux qui sont des especes de mouffetes; d'autres au contraire, ce qui est encore plus terrible, revenus d'eux-mêmes à la vie, ne peuvent faire venir leurs plaintes à ceux qui pourroient les secourir, les tirer du tombeau où ils sont renfermés sans nourriture, ne servent que pour mourir encore plus cruellement dans toutes les horreurs de la faim & du desespoir. On voit en effet souvent en exhumant les corps après plusieurs mois, qu'ils sont changés de place, de posture, de situation; quelques-uns paroissent avec les bras, les mains rongées de rage. Dom Calmet raconte sur la foi d'un témoin oculaire, qu'un homme ayant été enterré dans le cimetiere de Bar-le-Duc, on entendit du bruit dans la fosse; elle fut ouverte le lendemain, & on trouva que le malheureux s'étoit mangé le bras. On vit à Alais le cercueil d'une femme dont les doigts de la main droite étoient engagés sous le couvercle de son cercueil qui en avoit été soulevé. Le docteur Crafft fait mention d'une demoiselle d'Ausbourg, qui étant morte d'une suffocation de matrice, fut enterrée dans un caveau bien murée; au bout de quelques années on ouvrit le caveau, l'on trouva la demoiselle sur les degrés près de l'ouverture, n'ayant point de doigts à la main droite. Cette histoire est fort analogue à celle d'un religieux carme, qui ayant été enterré depuis long-tems, fut trouvé à l'entrée du caveau les doigts écorchés, & la pierre qui bouchoit l'ouverture un peu dérangée; mais ce qui doit confirmer & augmenter ces soupçons, c'est le long intervalle qui peut s'écouler entre la *mort imparfaite*, & la *mort absolue*, c'est-à-dire, depuis le tems où les organes ont cessé leurs mouvemens, jusqu'à celui où ils perdent l'aptitude à les renouveller. On a vu qu'il n'est pas rare de revivre après deux ou trois jours; l'exemple de myladi Roussel prouve qu'on peut être pendant sept jours dans l'état de *mort* imparfaite. Il y a des observations incontestables de noyés, qui ont resté trois, quatre, & cinq jours sous l'eau. On lit dans les mélanges des curieux de la nature, un fait attesté par Kunkel, touchant un jeune homme qui étant tombé dans l'eau, n'en fut retiré qu'après huit jours; & Pechlin assure qu'un jeune homme fut pendant plus de quarante-deux jours enseveli sous les eaux, & qu'enfin retiré la septieme semaine, *septima demum hebdomada extractum*, on put le rappeller à la vie. Ces résurrections qu'on pourroit regarder comme des miracles de la Médecine, passeront pour des fictions, pour des événemens supposés dans l'esprit de quelques lecteurs, qui confondant les bornes du possible avec celles de leur connoissance, ignorent que le vrai peut bien souvent n'être pas vraissemblable. Tous ces faits, quelque merveilleux qu'ils paroissent, n'ont rien que de naturel & de conforme aux lois de l'économie animale: les anciens avoient déja observé qu'on peut rester sans pouls & sans respiration pendant très-long-tems; ils ont même décrit une maladie sous le nom d'ἄπνοια, qui veut dire *sans respiration*, où ils assurent qu'on peut être pendant trente jours sans aucun signe de vie, ne différant d'un *véritable mort*, que par l'absence de la putréfaction. Il y a un traité grec sur cette maladie, περὶ τῆς ἄπνου, que Galien, Pline, & Diogene de Laerce, croient avoir été composé par Héraclide de Pont, & que Celse attribue à Démocrite. Cet ouvrage fut fait à l'occasion d'une femme qui reprit l'usage de la vie, après avoir été pendant sept jours sans en donner la moindre marque. L'histoire naturelle nous fournit dans les animaux des exemples qui confirment ceux que nous avons rapportés: tout le monde sait que les loirs restent pendant tout l'hiver au fond d'une caverne, ou enterrés sous la neige, sans manger & sans respirer; & qu'après ce tems lorsque la chaleur revient, ils sortent de l'engourdissement; parfaite image de la *mort* dans laquelle ils étoient ensevelis: plusieurs oiseaux passent aussi tout l'hiver sous les eaux; telles sont les hirondelles entre autres, qui loin d'aller suivant l'erreur populaire fort accréditée, dans des climats plus chauds, se précipitent au fond de la mer, des lacs, & des rivieres, & y passent ainsi sans plumes & sans vie jusqu'au retour du printems, lorsque la chûte des feuilles annonce les approches du froid, dit un poete latin.

Avolat (hirundo) *& se credit aquis, praecepsque sub illas*
Mersa, in dumosa mortua *valle jacet*
Flebilis, exanimis, deplumis, nuda, neque ullam
Vividae partem moesta caloris habens
Et tamen huic redeunt in sensus munera vitae,
Cum novus herbosam flosculus ornat humum, &c.

David Herlicius, *épigram. lib. VI.*

M. Falconet, medecin de Paris, étant en Bresse, vit apporter une masse de terre que les pêcheurs avoient tirée de l'eau; & après l'avoir lavée & débrouillée, il apperçut que ce n'étoit autre chose qu'un amas d'hirondelles qui approchées du feu se dégourdirent & reprirent la vie. On lui assura qu'il n'étoit pas rare d'en pêcher de la sorte en cette province. *Traité de l'incertitude*, &c. *tome I. page* 131. Tous ces faits vérifient bien la remarque de Pline, qui sert d'épigraphe à l'ouvrage de M. Bruhier: „ telle est la condition des hommes, dit „ ce savant naturaliste, ils sont exposés à des jeux de „ hasard, tels qu'on ne peut même se fier à la *mort*. „

Causes. Il n'est pas possible de déterminer quelles sont les causes qui occasionnent la *mort*, & quelle est leur maniere d'agir, sans connoître auparavant celles qui entretiennent cette continuité & cette réciprocité d'actions qui forment la vie. *Voyez* VIE, ECONOMIE ANIMALE. On peut regarder du-moins dans l'homme, & dans les animaux dont la structure est à-peu-près semblable, la circulation du sang ou le mouvement du cœur & des arteres, comme le signe le plus assuré, la mesure la plus exacte, & la cause la plus évidente de la vie. Deux autres fonctions surnommées aussi *vitales*, savoir la respiration & l'action du cerveau, concourent essentiellement à l'intégrité de cette premiere, qui est la fonction par excellence. La nécessité de la respiration est fondée sur ce que tout le sang qui va se distribuer dans

les différentes parties du corps, est obligé, depuis l'instant de la naissance, de passer par les poumons: aussi dès que le mouvement de ce viscere, sans lequel ce passage du sang ne peut avoir lieu, vient à cesser, la circulation est entierement arrêtée par tout le corps, le cœur & les arteres cessent tout de suite leurs battemens; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que dès le moment qu'on fait recommencer la respiration, on renouvelle les contractions alternatives du cœur. Quelques écrivains, observateurs peu exacts & anatomistes mal instruits, ont pensé que dans les personnes qui restoient long-tems sans respirer le trou ovale ouvert & le canal artériel conservant les propriétés & les usages qu'il avoit dans le fœtus, suppléoient à la respiration, en donnant lieu à une circulation particuliere, telle qu'on l'observe dans le fœtus; mais c'est un fait gratuitement avancé, qui n'a d'autre fondement que la difficulté de trouver une explication plus conforme aux préjugés qu'on s'est formé sur les causes de la vie & de la *mort*. Il est d'ailleurs contraire aux observations anatomiques & à l'expérience qui fait voir que dans les noyés & les pendus, les mouvemens du cœur & les arteres ne sont pas moins interceptés que ceux des organes de la respiration. On n'a encore rien de bien decidé sur la maniere dont le cerveau influe sur les organes de la circulation ou de la vie: le fluide nerveux si universellement admis n'est appuyé sur aucune preuve satisfaisante; & le solidisme des nerfs rejetté sans examen plus conforme au témoignage des sens & à la plûpart des phénomenes de l'économie animale, souffre encore quelques difficultés; mais quel que soit le méchanisme de cette action, il est certain qu'elle est nécessaire au jeu des nerfs: les observations & les expériences concourent à prouver la nécessité d'une libre communication des nerfs cardiques entre le cerveau & le cœur, pour continuer les mouvemens de cet organe; mais il est à-propos de remarquer que le cœur continue de battre quelquefois assez long-tems, malgré la ligature, la section, l'entiere destruction de tous ces nerfs ou d'une grande partie. Willis lia dans un chien les nerfs de la paire vague ou de la huitieme paire, qui, de concert avec les rameaux de l'intercostal, vont former le plexus cardiaque & se distribuer au cœur; le chien après cette opération tomba muet, engourdi, eut des frissons des mouvemens convulsifs dans les hypocondres: ces mêmes nerfs entierement coupés, il ne laissa pas de vivre plusieurs jours, refusant constamment de manger. *Cerebr. anatom. page* 234. Lower a réitéré cette expérience avec le même succès, *de corde*, *pag.* 90. Vieussens est encore allé plus loin, pour ôter lieu à tout vain subterfuge: il coupa ces nerfs & ceux qui concourent à la formation de l'intercostal; & malgré cela le chien qu'il soumit à ce *martyre philosophique* vécut plus de vingt heures. *Neurograph. pag.* 179. On observe que les jeunes animaux, plus muqueux & par conséquent plus irritables, résistent encore plus long tems à ces épreuves; ils sont beaucoup plus vivaces. Il est certain que dans les apoplexies fortes l'action du cerveau est très-dérangée, souvent anéantie: il arrive cependant quelquefois que le cœur continue de battre à l'ordinaire, tandis que tous les autres mouvemens sont interrompus. L'exemple d'une personne qui garda pendant long-tems un abscès au cervelet, joint aux expériences que nous avons rapportées, font voir évidemment que l'ingénieuse distinction des nerfs qui naissent du cervelet d'avec ceux qui tirent leur origine du cerveau, fondement peu solide de la fameuse théorie des maladies soporeuses propalée par Boerhaave, si accréditée dans les écoles, que cette distinction, dis je, est purement arbitraire, absolument nulle. Il résulte de là que la cause du mouvement du cœur ne réside point dans les nerfs qui s'y distribuent; ils ne me paroissent avoir d'autre usage que celui de produire & d'entretenir son extrême & spéciale contractilité, principe fondamental & nécessaire de tout mouvement animal. *Voyez* SENSIBILITÉ. Le principal, ou pour mieux dire l'unique moteur actif du cœur, est le sang qui y aborde, qui irritant les parois *sensibles* des ventricules, en détermine conséquemment aux lois de l'irritabilité les contractions alternatives. *Voyez* CŒUR. Ce que je dis du cœur doit s'appliquer aux arteres qui suivent les mêmes lois, & qui semblent n'être qu'une continuation ou une multiplication de ces organe.

Toutes les causes de *mort* tendent à suspendre les mouvemens du cœur, les unes agissant sur les nerfs ou sur le cerveau, attaquent & détruisent l'irritabilité, *paralysent* pour ainsi dire le cœur, le rendent insensible à l'impression du sang, ou le mettent hors d'état d'exécuter les mouvemens accoutumés; les autres opposent des obstacles invincibles à l'expulsion du sang, ou empêchent son retour dans les ventricules. On peut compter quatre especes, quatre causes générales de *mort*, ou quatre façons particulieres de mourir: 1°. la *mort* naturelle ou de vieillesse; 2°. la *mort* violente; 3°. la *mort* subite; 4°. la *mort* de maladie, qui se rapportent aux deux causes premierement établies.

I. La *mort* de vieillesse est celle qui arrive naturellement aux vieillards décrépits, par le défaut des organes propres à cet âge, indépendamment de toute maladie étrangere. Quelques auteurs aussi peu au fait de la vraie morale que de la saine physique, pour trouver une raison de cette *mort*, ont eu recours à des causes finales toujours incertaines, à des volontés expresses de Dieu, ayant à expliquer *comment* on mouroit dans ces circonstances, ils ont mal déterminé le *pourquoi*: d'autres, aussi mauvais physiciens, ont gratuitement attribué cette *mort* aux fatigues de l'ame, au dégoût qu'ils lui ont supposé de restes trop long-tems emprisonnée dans notre frêle machine. Van-Helmont l'a déduit de l'extinction de la flamme vitale & du chaud inné: cette idée est du-moins plus naturelle, mais elle n'explique encore rien. Il reste à déterminer quelle est la cause de cette extinction.

On trouve dans la structure du corps humain & dans l'examen de ses propriétés, des raisons très-simples de cette *mort*: on n'a qu'à observer les changemens qui arrivent dans l'organisation du corps & dans le méchanisme des fonctions lorsque l'âge augmente, on verra que depuis le premier instant que l'on commence à vivre, les fibres deviennent plus fortes, plus serrées, moins sensibles, moins irritables. Dans la vieillesse, la plûpart des petits vaisseaux s'obliterent, les visceres se durcissent les secrétions diminuent, la peau n'est plus humectée, la maigreur augmente de plus en plus jusqu'au point du marasme senile; la circulation est plus lente, plus foible bien moins universelle que dans les enfans; le pouls est dur, foible, petit, inégal, pour l'ordinaire intérieur: lorsque la vieillesse devient décrépite, l'irritabilité diminue considérablement; les vaisseaux deviennent plus ou moins durs: on en a vu près de l'origine du cœur qui avoient acquis la dureté de l'os du cartilage, des pierres. Lorsque la mort est prochaine, le pouls est intermittent, extrêmement lent & foible; & ces caracteres augmentent ainsi par nuances jusqu'à ce que la sensibilité du cœur entierement détruite, les forces tout-à-fait épuisées, le mouvement de cet organe cesse, & ces vieillards meurent alors sans presque s'appercevoir qu'ils cessent de vivre, le passage de la vie à la *mort* n'étant presque pas sensible chez eux. On voit par-là que notre merveilleuse machine a cela de commun avec toutes les autres, que la maniere dont les mouvemens s'y exécutent est une raison suffisante pour en empêcher la perpétuité: chaque moment de vie prépare & dispose à la *mort*. Il est facile d'appercevoir combien peu on doit compter sur tous ces élixirs admirables, ces secrets précieux que des empiriques ignorans ou fripons débitent pour prolonger la vie, pour rajeunir & conduire à l'immortalité.

II. Sous le titre de *mort violente* nous comprenons toutes celles qui sont occasionnées par quelque cause extérieure dont l'action est évidente & prompte; nous comptons d'abord en conséquence toutes les blessures qui empêchent le mouvement du cœur, par la section des nerfs, le dérangement du cerveau; par l'effusion du sang les plaies des ventricules, des gros vaisseaux, les épanchemens intérieurs, les chûtes sur la tête ou l'épine, avec commotion ou luxation, &c. les opérations chirurgicales mal faites ou imprudemment entreprises; celles qui interceptent la respiration, comme celles qui pénetrent fort avant dans la poitrine, qui coupent, détruisent la trachée-artere. Nous mettons aussi au nombre des *morts* qui viennent par défaut de respiration, celles des noyés de ceux qui sont exposés à la vapeur du vin fermentant, du charbon, des mines, des tombeaux qui ont resté long-tems fermés, des mouffetes, & très-rarement ou plûtôt jamais la mort des pendus; car ils meurent le plus souvent par la luxation de la premiere vertebre du col: cette opération est un coup de maître, un tour délicat de bourreau expérimenté, qui ne veut pas faire languir le patient. Quelquefois aussi les pendus meurent apoplectiques, le sang étant retenu & accumulé dans le cerveau par la compression que fait la corde sur les jugulaires. Le froid est quelquefois & dans certains pays si violent que les personnes les plus robustes ne sauroient y être exposées pendant quelque tems sans perdre la vie de tout le corps ou de quelque partie: son effet le plus sensible est de suspendre le mouvement des humeurs, & d'exciter une gangrene locale ou universelle; cependant lorsqu'il est poussé au dernier degré d'intensité, il empêche la putréfaction, il desseche les solides, les resserre puis-

sam-

samment, & gele pour ainsi dire les fluides. Ceux qui sont *morts* de cette façon se conservent pendant long-tems: on en a trouvé qui étoient encore frais après bien des années. On pourroit enfin rapporter aux *morts* violentes celle qui est l'effet des poisons actifs pris intérieurement ou introduits par quelque blessure ou morsure extérieure; leur action est extrèmement variée & fort obscure. *Voyez* Poison.

III. La *mort subite* est une cessation prompte des mouvemens vitaux, sans aucun changement considérable extérieur: c'est un passage rapide souvent sans cause apparente de l'exercice le plus florissant des différentes fonctions à une inaction totale. On cesse de vivre dans le tems où la santé paroît la mieux affermie & le danger le plus éloigné, au milieu des jeux, des festins, des divertissemens, ou dans les bras d'un sommeil doux & tranquille: c'est ce qui faisoit souhaiter aux anciens philosophes de mourir de cette façon; & en effet, à ne considérer que le présent, c'est la *mort* la moins désagréable, qui évite les souffrances, les horreurs que ne peuvent manquer d'entraîner les approches de la *mort*; qui ne donne pas le tems de tomber dans cet anéantissement affreux, dans cet affaissement souvent honteux pour un philosophe qui la précede dans d'autres circonstances; & enfin on n'a pas le tems de regretter la vie, la promptitude de la *mort* ne permet pas toutes les tristes reflexions qui se présentent à un homme qui la voit s'approcher insensiblement.

On a vû des *morts* subites déterminées par des passions d'ame vives, par la joie, la terreur, la colere, le dépit, &c. Une dame vaporeuse mourut dans l'instant qu'on lui donnoit un coup de lancette pour la saigner, avant même que le sang fortît. Quelques personnes sont mortes ainsi sans qu'on pût accuser aucune cause précédente, sans que rien parût avoir donné lieu à un changement si prodigieux; dans la plûpart de ceux qu'on a ouverts, on a trouvé des abscès qui avoient crevé, du sang épanché dans la poitrine ou dans le cerveau, des polypes considérables à l'embouchure des gros vaisseaux. Frédéric Hoffman raconte, sur le témoignage de Graff, médecin de l'électeur Palatin, qu'un nombre considérable de soldats étant morts subitement, on en fit ouvrir cinquante; il n'y en eut pas un de ceux-là qui n'eût dans le cœur un polype d'une grandeur monstrueuse, *monstrosâ magnitudine*. Georges Greisell assure qu'il a trouvé de semblables concrétions dans le cœur ou le cerveau de tous ceux qui sont morts d'apoplexie ou de catarre, *Miscell. nat. curios.* 1670, *observ.* LXXIV. Wepfer dit avoir vû dans le cadavre d'un homme mort subitement apoplectique, un polype d'une étendue immense, qui non-seulement occupoit les carotides & les vaisseaux un peu considérables du cerveau, mais se distribuoit encore dans tous les sinus & anfractuosités de ce viscere; on comprend facilement comment de semblables dérangemens peuvent suspendre tout-à-coup le mouvement progressif du cœur & faire cesser la vie; mais il arrive quelquefois que tous les visceres paroissent dans un état sain & naturel, on ne trouve aucun éclaircissement dans l'ouverture du cadavre sur la cause de la *mort*; c'est principalement dans le cas de *mort* subite excitée par des passions d'ame vives, par des douleurs aiguës inattendues, il n'y a alors qu'une affection nerveuse; il y a lieu de présumer que le même spasme qui s'observe à l'extérieur occupe les extrémités du cœur, & les empêche d'admettre le sang ou de réagir contre lui. Il est à propos d'observer ici que la *mort* subite peut aussi arriver dans le cours d'une indisposition, d'une maladie, par les mêmes causes qui la déterminent en santé, indépendamment de celle de la maladie, un malade trompe quelquefois le prognostic le mieux fondé, il meurt avant le tems ordinaire & sans que les signes mortels ayent précédé, ou par une passion d'ame, ou par quelque dérangement interne qu'on ne sauroit prévoir; on voit des exemples de cette *mort* dans quelques fievres malignes, ceux qui en sont attaqués meurent dès le troisieme ou quatrieme jour, au grand étonnement des assistans & du médecin même qui ne s'attendoit à rien moins; le cadavre ouvert ne laisse appercevoir aucune cause de *mort*, pas le moindre vice dans aucun viscere: ces cas méritent d'être sérieusement examinés; n'y a-t-il pas lieu de soupçonner qu'on se presse trop d'ouvrir & d'enterrer ceux qui sont morts ainsi?

IV. La *mort* qui doit être uniquement appellée *mort* de maladie, est celle qui arrive dans les derniers tems, lorsque les symptomes, les accidens, la foiblesse sont parvenus au plus haut période; dans les maladies aiguës, la *mort* arrive d'ordinaire dans le tems où la maladie ayant parcouru ses différens périodes, se termineroit par quelque crise salutaire si elle avoit tourné heureusement; de façon qu'on peut la regarder comme une des terminaisons des crises de la maladie où la nature a eu le dessous. On pourroit juger & raisonner d'une fievre aiguë comme d'une inflammation, car comme cette affection locale se termine par la résolution, ou par la suppuration, ou enfin par la gangrene, de même les maladies aigues se guérissent entierement ou dégénerent en maladies chroniques, ou enfin finissent par la *mort* de tout le corps; en approfondissant cette matiere on trouveroit beaucoup de rapport dans la façon dont ces différentes terminaisons s'operent dans l'un & l'autre cas. *Voyez* Inflammation & Maladie aigue. Toutes les maladies aiguës se ressemblent assez par leurs causes, leur marche, leurs effets, & leur terminaison; elles ne me paroissent différer qu'accidentellement par un siege particulier, par la lésion spéciale, primitive, chronique de quelque viscere, par l'altération plus ou moins forte du sang, causes qui en rendent le danger plus ou moins pressant. L'effet le plus heureux, le plus complet de l'augmentation qu'on observe alors dans le mouvement du sang, du cœur & des arteres, est de rappeller ou de suppléer l'excrétion dont la suppression avoit donné naissance à la maladie, de corriger & de refondre, pour ainsi dire, les humeurs, & enfin de rétablir l'exercice des organes affectés. Lorsque la gravité du mal, le dérangement considérable des visceres, la foiblesse des forces empêchent la réussite de ces efforts, l'altération du sang augmente, il ne se fait aucune coction, ou elle n'est qu'imparfaite, suivie d'aucune excrétion; le sang n'obéit que difficilement aux coups redoublés du cœur & des vaisseaux, & leurs pulsations deviennent plus fréquentes, à mesure que la lenteur du mouvement du sang augmente, les obstacles opposés à la circulation se multiplient, les forces continuellement dissipées & jamais reparées vont en décroissant; le mouvement progressif du sang diminue peu-à-peu, & enfin cesse entierement; les battemens du cœur & des arteres sont suspendus, la *gangrene universelle* se forme, & la *mort* est décidée. Tous ces changemens que nous venons d'exposer se manifestent par différens signes qui nous font connoître d'avance le sort funeste de la maladie. Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans le détail de tous les signes mortels, qui varient dans les différentes maladies, on pourra les trouver exposés aux *articles* de séméiotique, comme *pouls*, *respiration*, *urine*, &c. dont on les tire, & aux maladies qu'ils caractérisent: nous n'en rapporterons à présent que quelques généraux qui se rencontrent presque toujours chez les mourans, qui précedent & annoncent une *mort* prochaine. La physionomie présente un coup-d'œil frappant, sur-tout pour le médecin expérimenté, dont les yeux sont accoutumés à l'image de la *mort*; une pâleur livide défigure le visage; les yeux sont enfoncés, obscurs, recouverts d'écailles, la pupile est dilatée, les tempes sont affaissées, la peau du front dure, le nez effilé, les levres tremblantes ont perdu leur coloris; la respiration est difficile, inégale, *stercoreuse*; le pouls est foible, fréquens, petit, intermittent; quelquefois les pulsations sont assez élevées, mais on sent un vuide dans l'artere, le doigt s'y enfonce sans résistance; bien-tôt après le pouls fuit de dessous le doigt; les pulsations semblent remonter; elles deviennent insensibles au poignet, en appliquant la main au pli du coude, lorsque l'artere n'est pas trop enfoncée, on les y apperçoit encore; c'est un axiome proposé par Hippocrate, & fort accrédité chez le peuple, que la *mort* ne tarde pas lorsque le pouls est remonté au coude, enfin tous ces battemens deviennent imperceptibles, le nez, les oreilles & les extrémités sont froides, on n'apperçoit plus qu'un léger sautillement au côté gauche de la poitrine, avec un peu de chaleur, qui cessent enfin tout-à-fait, & le malade meurt dans des efforts inutiles pour respirer. Il n'est pas rare de trouver dans les cadavres des engorgemens inflammatoires, des dépôts, des gangrenes dans les visceres, qui ont souvent accéléré & déterminé la *mort*; ces desordres sont plûtôt l'effet que la cause de la maladie; il est cependant assez ordinaire aux médecins qui font ouvrir les cadavres, d'appuyer sur ces accidens secondaires, souvent effets de l'art, l'impossibilité de la guérison, ils montrent à des assistans peu instruits tous ces desordres comme des preuves de la gravité de la maladie, & justifient à leurs yeux leur mauvais succès. Il y a quelquefois des maladies pestilentielles, des fievres malignes qui se terminent au trois ou quatrieme jour par la *mort*; le plus souvent on trouve des gangrenes internes, causes suffisantes de *mort*. Ces gangrenes paroissent être une source d'exhalaisons méphitiques, qui se portant sur les nerfs, occasionnent un relâ-

relâchement mortel; ces maladies si promptes semblent aussi attaquer spécialement les nerfs, & empêcher principalement leur action; le symptôme principal est une foiblesse extrème, un affaissement singulier; on peut rapporter à la *mort* qui termine les maladies aiguës, celle qui est déterminée par une abstinence trop longue, qui suit l'inanition; il est bien difficile de décider en quoi & comment les alimens donnent, entretiennent & rétablissent les forces; leur effet est certain, quoique la raison en soit inconnue: dès qu'on cesse de prendre des alimens, ou qu'ils ne parviennent point dans le sang, ou enfin quand la nutrition n'a pas lieu, les forces diminuent; les mouvemens ne s'exécutent qu'avec peine & lassitude, les contractions du cœur s'affoiblissent, le mouvement intestin du sang n'étant pas retenu par l'abord continuel d'un nouveau chyle, se développe, les différentes humeurs s'alterent, la salive acquiert une âcreté très-marquée, la machine s'affaisse insensiblement, les défaillances sont fréquentes, la foiblesse excessive, enfin le malade reste enseveli dans une syncope éternelle.

Dans les maladies chroniques la *mort* vient plus lentement que dans les aiguës, elle se prépare de loin, & d'autant plus sûrement; elle s'opere à-peu-près de même; quand la maladie chronique est prête à se terminer par la santé ou par la *mort*, elle devient aiguë. Toute maladie chronique qui est établie, fondée sur un vice particulier, une obstruction de quelques visceres, surtout du bas-ventre, qui donne lieu à l'état cachectique qui les accompagne toujours, à des jaunisses, des hydropisies, &c. qui empêche toujours la nutrition, la parfaite élaboration du sang, de façon qu'il est rapide, sans ton, sans force, & sans activité; le mouvement intestin languit, les nerfs sont relâchés, les vaisseaux affoiblis, peu sensibles, la circulation est dérangée; les forces, produit de l'action réciproque de tous les visceres manquent, diminuent de jour en jour, le pouls est concentré, muet, & conservant toujours un caractere d'irritation; lorsque le malade tend à sa fin il devient inégal, intermittent, foible, & se perd enfin tout-à-fait; il ne sera pas difficile de comprendre pourquoi la lésion d'un viscere particulier entraîne la cessation des mouvemens vitaux, si l'on fait attention, 1°. qu'ils sont tous nécessaires à la vie; 2°. que la circulation influe sur les actions de tous les autres visceres, & qu'elle est réciproquement entretenue & différemment *modifiée* par leur concours mutuel; 3°. que le moindre dérangement dans l'action d'un viscere fait sur les organes de la circulation une impression sensible que le médecin éclairé peut appercevoir dans le pouls: ainsi la circulation peut être & est effectivement quelquefois troublée, diminuée, & totalement anéantie par un vice considérable dans un autre organe. On trouve ordinairement dans ceux qui sont morts de maladies chroniques beaucoup de desordres dans le bas-ventre, le foie, la rate engorgés, abscédés, corrompus, les glandes du mésentere durcies, le pancréas skirrheux, &c. les poumons sont souvent remplis de tubercules, le cœur renferme des polypes, &c.

Avant de terminer ce qui regarde les causes de la *mort*, je ne puis m'empêcher de faire observer qu'on accuse très-souvent les Médecins d'en augmenter le nombre. Cette accusation est pour l'ordinaire dictée par la haine, le caprice, le chagrin, la mauvaise humeur, presque toujours portée sans connoissance de cause; cependant, helas! elle n'est que trop souvent juste; quoique passionnément attaché à une profession que j'ai pris par goût & suivi avec plaisir, quoique rempli d'estime & de vénération pour les Médecins, la force de la vérité ne me permet pas de dissimuler ce qu'une observation constante m'a appris pendant plusieurs années, c'est que dans les maladies aiguës il arrive rarement que la guérison soit l'ouvrage du médecin, & au contraire, la *mort* doit souvent être imputée à la quantité & à l'inopportunité des remedes qu'il a ordonnés. Il n'en est pas de même dans les chroniques, ces maladies au-dessus des forces de la nature, exigent les secours du médecin; les remedes sont quelquefois curatifs, & la *mort* y est ordinairement l'effet de la maladie, abandonnée à elle même sans remedes actifs; en général on peut assurer que dans les maladies aiguës on médicamente trop & à contre-tems, & que dans les chroniques on laisse mourir le malade faute de remedes qui agissent efficacement, il ne manqueroit pas d'observations pour constater & confirmer ce que nous avons avancé. Un médecin voit un malade attaqué d'une fluxion de poitrine, c'est-à-dire d'une fievre putride inflammatoire; persuadé que la saignée est le secours le plus approprié pour résoudre l'inflammation, il fait faire dans trois ou quatre jours douze ou quinze saignées, la fievre diminue, le pouls s'affaisse, les forces s'épuisent; dans cet état de foiblesse, ni la coction ni la crise ne peuvent avoir lieu, & le malade meurt. Un autre croit que l'inflammation est soutenue par un mauvais *levain* dans les premieres voies; partant de cette idée, il purge au-moins de deux jours l'un; heureusement les purgatifs peu efficaces qu'il emploie ne font que lâcher le ventre, chasser le peu d'excrémens qui se trouvent dans les intestins, les efforts de la nature dans le tems d'irritation n'en sont que foiblement dérangés; la coction se fait assez passablement, l'évacuation critique se prépare par les crachats; on continue les purgatifs parce que la langue est toujours chargée & qu'il n'y a point d'appétit; mais à-présent ils cessent d'être *indifférens*, ils deviennent *mauvais*, ils empêchent l'évacuation critique; la matiere des crachats reste dans les poumons, s'y accumule, y croupit; le sang ne se dépure point, la fievre continue devient hectique, les forces manquent totalement, & la *mort* survient. Une jeune dame de considération est attaquée d'une fievre putride qui porte légerement à la gorge; le pouls est dans les commencemens petit, enfoncé, ne pouvant se développer; comme la malade a de quoi payer, on appelle en consultation plusieurs médecins qui regardant la maladie comme un mal de gorge gangréneux: croyant même déjà voir la gangrene décidée à la gorge, ils prognostiquent une *mort* prochaine, & ordonnent dans la vûe de la prévenir, des potions camphrées, & font couvrir la malade de vésicatoires; cependant on donne l'émétique, & on fait même saigner, par l'avis d'un autre médecin appellé; il y a un peu de mieux, la gorge est entierement dégagée; on se réduit à dire, vaguement & sans preuves, que le sang est gangrené; on continue les vésicatoires, les urines deviennent rougeâtres, sanglantes, leur excrétion se fait avec peine & beaucoup d'ardeur; la malade sent une chaleur vive à l'hypogastre; les délires & convulsions surviennent; on voit paroître en même tems d'autres symptômes vapureux; le pouls reste petit, serré, muet, convulsif; la maladie se termine par la *mort*; on ouvre le cadavre, on s'attend de trouver dépôt dans le cerveau, gangrene à la gorge, toutes ces parties sont très-saines; mais les voies urinaires, & sur-tout la vessie & la matrice paroissent phlogosées & gangrénées. Il n'est personne qui ne voye que ces desordres sont l'effet de l'action spécifique des mouches cantharides. Dans les maladies chroniques la nature ne faisant presque aucun effort salutaire, il est rare qu'on la dérange; mais comme elle est affaissée, engourdie, elle auroit besoin d'être excitée, ranimée: on l'affadit encore par des laitages & d'autres remedes aussi indifférens qui, loin de suivre cette indication, ne touchent point à la cause du mal, & qui laissent la maladie tendre à la destruction de la machine.

Un homme a depuis long-tems le bas-ventre rempli d'obstruction, il est cachectique, une fievre lente commence à se déclarer, les jambes sont œdémateuses, on lui donne des apozemes adoucissans, des bouillons de grenouille, on *hasarde* quelques légeres décoctions de plantes apéritives; la maladie ne laisse pas d'empirer, & le malade meurt enfin hydropique; on néglige les remedes héroïques, les fondans savonneux, martiaux, &c. Un autre est attaqué d'une phthisie tuberculeuse, il commence à cracher du pus; le médecin ne fait attention qu'à l'état de suppuration où il croit voir le poumon, il pense que les humeurs sont âcres, qu'il ne faut que combattre ces âcretés, invisquer par un doux mucilage, & engainer, pour ainsi dire, *les petites pointes* des humeurs, il donne en conséquence du lait; s'il entrevoit un peu d'épaississement joint à l'âcreté, il donne le petit-lait ou le lait d'anesse; enfin, il en combine les différentes especes, met son malade à la diete lactée; mais ces secours inefficaces n'arrêtent point les progrès de la funeste terminaison de la maladie; au moins on ne peut pas dire que le médecin dans les chroniques *tue* ses malades; tout au plus pourroit-on avancer qu'il les laisse quelquefois mourir. Il seroit bien à souhaiter qu'on fût réduit à un pareil aveu dans les maladies aiguës.

Quelle que soit la cause de la *mort*, son effet principal immédiat est l'arrêt de la circulation, la suspension des mouvemens vitaux: dès que cette fonction est interrompue, toutes les autres cessent à l'instant; l'action réciproque des solides entr'eux & sur les humeurs est détruite, le sang reste immobile, les vaisseaux dans l'inaction; tous les mouvemens animaux sont suspendus. La chaleur & la souplesse des membres qui en sont une suite se perdent, &, par la même raison, l'exercice des sens est aboli, il ne reste plus aucun vestige de sentiment; mais la sensibilité ou irritabilité, principe du sentiment & du mouvement, subsistent pendant quelque tems;

les

les parties musculeuses piquées, agacées en donnent des marques incontestables; le cœur lui-même après qu'il a cessé de se mouvoir peut, étant irrité, recommencer ses battemens. C'est dans la continuation de cette propriété que je fais consister la *mort* imparfaite; tant qu'elle est présente, la vie peut revenir, si quelque cause constante peut la remettre en jeu; il faut pour cela que tous les organes soient dans leur entier, que le mouvement du sang renouvellé ne trouve plus d'obstacles qui l'arrêtent & le suspendent de rechef; que l'action des causes qui ont excité la *mort*, cesse; c'est ce qui arrive dans tous les cas où elle doit être attribuée au spasme du cœur, dès que la *mort* a suspendu les mouvemens, un relâchement considérable succede à cet état de constriction, la moindre cause peut alors rendre la vie & la santé; le sang lui-même, altéré par le développement du mouvement intestin, peut servir d'aiguillon pour ressusciter les contractions du cœur.

Lorsque le sang arrêté quelque-tems, laissé à lui-même, sans mouvement progressif, sans sécrétion, sans être renouvellé par l'abord du chyle; son mouvement intestin se développe, devient plus actif, & tend enfin à une putréfaction totale, qui détruit le tissu de tous les visceres, rompt l'union, la cohésion des fibres, bannit toute irritabilité, & met le corps dans l'état apparent de *mort* absolue: il est bien des cas où même avant que la putréfaction se soit manifestée, les organes ont entierement perdu leur sensibilité, ils ne peuvent recommencer leurs mouvemens quelque secours qu'on emploie. On peut observer cela surtout après les maladies aiguës, où le sang altéré est dans un commencement de putréfaction, où quelques visceres sont gangrenés; & il est à-propos de remarquer que dans ces circonstances, la *mort* absolue suit de près la *mort* imparfaite, & que l'on apperçoit bientôt des signes de pourriture. Il en est de même lorsqu'une blessure a emporté, coupé, déchiré les instrumens principaux de la vie; ou enfin lorsqu'on a fait dissiper toutes les humeurs, qu'on a desséché ou embaumé le corps.

Diagnostic. Il n'est pas possible de se méprendre aux signes qui caractérisent la *mort*; les changemens qui différentient l'homme vivant d'avec le cadavre sont très-frappans & très-sensibles; on peut assurer la *mort*, dès qu'on n'apperçoit plus aucune marque de vie, que la chaleur est éteinte, les membres roides, inflexibles, que le pouls manque absolument, & que la respiration est tout-à-fait suspendue: pour être plus certain de la cessation de la circulation, il faut porter successivement la main au poignet, au pli du coude, au col, aux tempes à l'aine & au cœur, & plonger les doigts profondement pour bien saisir les arteres qui sont dans ces différentes parties; & pour trouver plus facilement les battemens du cœur s'ils persistoient encore, il faut faire pancher le corps sur un des côtés; on doit prendre garde, pendant ces tentatives, de ne pas prendre le battement des arteres qu'on a au bout de ses propres doigts, & qui devient sensible par la pression, pour le pouls du corps qu'on examine, & de ne pas juger vivant celui qui est réellement *mort*; on constate l'immobilité du thorax, & le défaut de respiration en présentant à la bouche un fil de coton fort délié, ou la flamme d'une bougie, ou la glace d'un miroir bien polie; il est certain que la moindre expiration feroit vaciller le fil & la flamme de la bougie & terniroit la glace; on a aussi coutume de mettre sur le creux de l'estomac un verre plein d'eau, qui ne pourroit manquer de verser s'il restoit encore quelque vestige du mouvement; ces épreuves suffisent pour décider la *mort* imparfaite; la *mort* absolue se manifeste par l'insensibilité constante à toutes les incisions, à l'application du feu ou des ventouses, des vésicatoires, par le peu de succès qu'on retire de l'administration des secours appropriés. On doit cependant être très-circonspect à décider la *mort* absolue, parce que un peu plus de constance peut-être vaincroit les obstacles. Nous avons vu que dans pareil cas, vingt-cinq ventouses ayant été appliquées inutilement, la vingt-sixieme reppella la vie, & dans ces circonstances il n'y a aucune comparaison entre le succès & l'erreur; la *mort* absolue n'est plus douteuse quand la putréfaction commence à se manifester.

Prognostic. L'idée de prognostic emportant nécessairement avec soi l'attente d'un événement futur pourra paroître, lorsque la *mort* est arrivée, singuliere & même ridicule à ceux qui pensent que la *mort* détruit entierement toute esperance; confirme les dangers, & réalise les craintes; mais qu'on fasse attention qu'il est un premier degré de *mort*, pendant lequel les résurrections sont démontrées possibles, & par un raisonnement fort simple, & par des observations bien constatées. Il s'agit de déterminer les cas où l'on peut, avec quelque fondement, esperer que la *mort imparfaite* pourra se dissiper & ceux au contraire où la *mort* absolue paroît inévitable. Je dis plus, il est des circonstances où l'on peut assurer que la *mort* est avantageuse, qu'elle produit un bien réel dans la machine, pourvu qu'on puisse après cela la dissiper; & pour ôter à cette assertion tout air de paradoxe, il me suffira de faire observer que souvent les maladies dépendent d'un état habituel de spasme dans quelque partie, qu'un engorgement inflammatoire est assez ordinairement entretenu & augmenté par la constriction & le resserrement des vaisseaux; la *mort* détruisant efficacement tout spasme, lui faisant succéder le relâchement le plus complet, doit être censée avantageuse dans tous les cas d'affection spasmodique; d'ailleurs la révolution singuliere, le changement prodigieux qui se fait alors dans la machine peut être utile à quelques personnes habituellement malades; ce que j'avance est confirmé par plusieurs observations, qui prouvent que des personnes attaquées de maladies très-sérieuses dès qu'elles ont eu resté quelque-tems mortes, ont été bientôt remises après leur résurrection, & ont joui pendant plusieurs années d'une santé florissante. *Voyez le traité de l'incertitude des signes de la* mort, §. 4. 5. & 6. On a eu aussi quelquefois dans des hémorrhagies considérables la cessation de tout mouvement devenir salutaire. Les jugemens qu'on est obligé de porter sur les suites d'une *mort* imparfaite sont toujours très-fâcheux & extrêmement équivoques; on ne peut donner que des espérances fort légeres, qu'on voit même rarement se vérifier. Les *morts* où ces espérances sont les mieux fondées, sont celles qui arrivent sans lésion, sans destruction d'aucun viscere, qui dépendent de quelqu'affection nerveuse spasmodique, qui sont excitées par des passions d'ame, par la vapeur des mines, du charbon, du vin fermentant des moufetes, par l'immersion dans l'eau; lorsqu'il n'y a dans les pendus que la respiration d'interceptée, ou même une accumulation de sang dans le cerveau sans luxation des vertebres, on peut se flatter de les rappeller à la vie; il en est de même de la *mort* qui vient dans le cours d'une maladie sans avoir été prévenue & annoncée par les signes mortels; les *morts* volontaires ou extatiques n'ont, pour l'ordinaire, aucune suite facheuse, elles se dissipent d'elles-mêmes. S'il en faut croire les historiens, il y a des personnes qui en font métier, sans en éprouver aucun inconvénient; il est cependant à craindre que le mouvement du sang, souvent suspendu, ne donne naissance à des concrétions polypeuses dans le cœur & le gros vaisseau. La *mort* naturelle qui termine les vieillesses décrépites ne peut pas se dissiper, le retour de la vie est impossible, de même que dans les *morts* violentes où les nerfs cardiaques sont coupés, le cerveau considérablement blessé, la partie médullaire particulierement affectée; la destruction du cœur, des poumons, de la trachée-artere, des gros vaisseaux, des visceres principaux, &c. entraîne aussi nécessairement la *mort* absolue, il est rare qu'elle ne succede pas promptement à la *mort* imparfaite, lorsqu'elle est amenée par quelque maladie, & qu'elle est précédée des signes mortels. Il y a cependant quelques observations qui font voir que la *mort*, arrivée dans ces circonstances, a été dissipée. Enfin il n'y a plus d'espoir lorsque la putréfaction est décidée; nous n'avons aucune observation dans les fastes de la Médecine de résurrection opérée après l'apparition des signes de pourriture.

Curation. C'est un axiome généralement adopté que

Contra vim mortis nullum est medicamen in hortis.

qu'à la *mort* il n'y a point de remede; nous osons cependant assurer, fondés sur la connoissance de la structure & des propriétés du corps humain, & sur un grand nombre d'observations, qu'on peut *guérir la mort*, c'est-à-dire, appeller le mouvement suspendu du sang & des vaisseaux, jusqu'à ce que la putréfaction manifestée nous fasse connoître que la *mort* est *absolue*, que l'irritabilité est entierement anéantie, nous pouvons esperer d'animer ce principe, & nous ne devons rien oublier pour y réussir. Je n'ignore pas que ce sera fournir dans bien des occasions un nouveau sujet de badinage & de raillerie à quelques rieurs indiscrets, & qu'on ne manquera pas de jetter un ridicule sur les Médecins, qui étendront jusqu'aux *morts* l'exercice de leur profession. Mais en premier lieu la crainte d'une raillerie déplacée ne balancera jamais dans l'esprit d'un médecin sensé l'intérêt du public, & ne le fera jamais manquer à son devoir. 2°. Quoique dans le plus grand nombre de cas les secours administrés soient inutiles pour dissiper la *mort*; ils servent de signes

pour

pour conſtater la *mort* abſolue, & empêchent de craindre que les *morts* reviennent à la vie dans un tombeau où il ne ſeroit pas poſſible de s'en appercevoir, & où ils ſeroient forcés de mourir une ſeconde fois, de faim, de rage & de déſeſpoir. 3°. Enfin, l'eſpérance de réuſſir doit engager les Médecins à ne pas abandonner les *morts* : un ſeul ſuccès peut dédommager de mille tentatives infructueuſes; l'amour-propre peut-il être plus agréablement flatté que par la ſatisfaction vive & le plaiſir délicat d'avoir donné la vie à un homme, de l'avoir tiré des bras même de la *mort*? Y a-t-il rien qui rende les hommes plus approchans de la divinité que des actions ſemblables? D'ailleurs rien n'eſt plus propre à augmenter la réputation & l'intérêt qui en eſt d'ordinaire la ſuite, attraits plus ſolides, mais moins ſéduiſans. Toute l'antiquité avoit une admiration & une vénération pour Empedocle, parce qu'il avoit rendu l'uſage de la vie à une fille qui n'en donnoit depuis quelque-tems aucun ſigne, & qu'on croyoit morte. Apollonius de Tyane ſoutint par une réſurrection très-naturelle qu'il opéra avec un peu de charlataniſme, ſa réputation de ſorcier, & fit croire qu'il avoit des converſations avec le diable; voyant paſſer le convoi d'une femme *morte* ſubitement le jour de ſes nôces, il fait ſuſpendre la marche, s'approche de la biere, empoigne la femme, la ſécoue rudement, & lui dit d'un air myſtérieux quelques paroles à l'oreille; la morte donne à l'inſtant quelques ſignes de vie, & attire par-là une grande vénération au ruſé charlatan; c'eſt par de ſemblables tours d'adreſſe qu'on donne ſouvent un air de ſurnaturel & de magique à des faits qui n'ont rien d'extraordinaire. Aſclépiade, médecin, fut dans un pareil cas auſſi heureux & moins politique, ou charlatan; il vit dans une perſonne qu'on portoit en terre quelques ſignes de vie, ou des eſpérances de la rappeller, la fait reporter chez elle, malgré la réſiſtance des héritiers avides, & lui rendit, par les ſecours convenables, la vie & la ſanté. Pour compromettre encore moins ſa réputation & l'efficacité des remedes appropriés, un médecin doit faire attention aux circonſtances où ils ſeroient tout-à-fait inutiles, comme lorſque la *mort* abſolue eſt décidée, ou qu'elle paroît inévitable; lorſque la pourriture ſe manifeſte, lorſque quelque viſcere principal eſt détruit, lorſque la *mort* eſt le dernier période de la vieilleſſe, *&c.* il ſeroit, par exemple, très-abſurde de vouloir rappeller à la vie un homme, à qui on auroit tranché la tête, arraché le cœur, coupé l'aorte, l'artere pulmonaire, la trachée-artere, les nerfs cardiaques, *&c.* on ne peut raiſonnablement s'attendre à quelqu'effet des ſecours, que pendant le tems que l'irritabilité ſubſiſte, & que les différens organes conſervent leur ſtructure, leur force & leur cohéſion; l'expérience nous montre les moyens dont nous devons nous ſervir pour renouveller les mouvemens ſuſpendus; elle nous apprend que l'irritation faite ſur les parties muſculeuſes ſur le cœur, en fait recommencer les contractions; ainſi un médecin qui ſe propoſe de rappeller un *mort* à la vie, après s'être aſſuré que la *mort* eſt *imparfaite*, doit au plûtôt avoir recours aux remedes les plus actifs; ils ne ſauroient pécher par trop de violence, & choiſir ſur-tout ceux qui agiſſent avec force ſur les nerfs, qui les ſécouent puiſſamment; les émétiques & les cordiaux énergiques ſeroient d'un grand ſecours, ſi on pouvoit les faire avaler, mais ſouvent on n'a pas cette reſſource, on eſt borné à l'uſage des ſecours *exterieurs & moyens*. Alors, il faut ſecouer, piquer, agacer les différentes parties du corps, les irriter par les ſtimulans appropriés; 1°. les narines par les ſternutatoires violens, le poivre, la moutarde, l'euphorbe, l'eſprit de ſel ammoniac, *&c.* 2°. les inteſtins par des lavemens acres faits avec la fumée ou la décoction de tabac, de ſené, de coloquinte, avec une forte diſſolution de ſel marin; 3°. le goſier, non pas avec des gargariſmes, comme quelques auteurs l'ont conſeillé, ſans faire attention qu'ils exigent l'action des muſcles du palais, de la langue & des joues, mais avec les barbes d'une plume, ou avec l'inſtrument fait exprès qui, à cauſe de ſon effet, eſt appellé *la ratiſſoire* ou *le balai* de l'eſtomac; & ſouvent ces chatouillemens font une impreſſion plus ſenſible que les douleurs les plus vives; 4°. enfin tout le corps par des frictions avec des linges chauds imbibés d'eſſences ſpiritueuſes aromatiques, avec des broſſes de crin, ou avec la main ſimplement, par des ventouſes, des véſicatoires, des inciſions, & enfin par l'application du feu; toutes ces irritations extérieures doivent être faites dans les parties les plus ſenſibles, & dont la léſion eſt la moins dangereuſe; les inciſions, par exemple, ſur des parties tendineuſes, à la plante des piés, les frictions, les véſicatoires & les ventouſes font plus d'effet ſur l'épine du dos & le mamelon. Une ſage-femme a rappellé pluſieurs enfans nouveaux nés à la vie, en frottant pendant quelque-tems, avec la main ſéche, le mamelon gauche; perſonne n'ignore à quel point cette partie eſt ſenſible; & lorſque la friction ne ſuffiſoit pas, elle ſuçoit fortement à pluſieurs repriſes ce mamelon, ce qui faiſoit l'effet d'une ventouſe. On ne doit pas ſe rebuter du peu de ſuccès qui ſuit l'adminiſtration de ces ſecours, on doit les continuer, les varier, les diverſifier; le ſuccès peut amplement dédommager des peines qu'on aura priſes; quelquefois on s'eſt bien trouvé de plier les *morts* dans des peaux de moutons récemment égorgés, dans des linges bien chauds, trempés d'eau-de-vie, leur ayant fait avaler auparavant, par force, quelque élixir ſpiritueux, puiſſant, ſudorifique. On ne doit pas négliger l'application des épithèmes, des épicarpes compoſés avec des cordiaux les plus vifs, parce qu'on n'a aucun mauvais effet à en redouter, & quelque obſervation en conſtate l'efficacité; Borel aſſure s'être ſervi avec ſuccès de rôties de pain pénétrées d'eau-de-vie chaude, qu'on appliquoit ſur la région du cœur, & qu'on changeoit ſouvent. Il eſt encore un ſecours imaginé par la tendreſſe, conſacré par beaucoup d'expériences & d'obſervations, & par l'uſage heureux qu'en faiſoient les Prophetes, au rapport des hiſtoriens. Ils ſe couchoient ſur la perſonne qu'ils vouloient réſuſciter, ſouffloient dans la bouche, & rappelloient ainſi l'exercice des fonctions vitales; c'eſt par cet ingénieux ſtratagême qu'un valet rendit la vie à un maître qu'il chériſſoit: lorſqu'il vit qu'on alloit l'enterrer, il ſe jette avec ardeur ſur ſon corps, l'embraſſe, le ſecoue, appuie ſa bouche contre la ſienne, l'y laiſſe collée pendant quelque-tems, il renouvelle par ce moyen le jeu des poumons, qui ranime la circulation, & bien-tôt il s'apperçoit que la vie revient. On a ſubſtitué à ce ſecours, qui pourroit être funeſte à l'ami généreux qui le donne, l'uſage du ſoufflet, qui peut, par le même méchaniſme, opérer dans les poumons les mouvemens alternatifs d'inſpiration & d'expiration. Ce ſecours peut être principalement utile aux noyés, & à ceux qui meurent par le défaut de reſpiration dans les mouffetes, dans les caves, dans les tombeaux, *&c.* quelquefois il n'eſt pas poſſible d'introduire l'air dans les poumons, l'épiglotte abaiſſé fermant exactement l'orifice du larinx; ſi alors on ne peut pas la ſoulever, il faut en venir promptement à l'opération de la *trachéotomie*, & ſe ſervir du trou fait à la trachée-artere pour y paſſer l'extrêmité du ſoufflet, outre ces ſecours généraux, qu'on peut employer aſſez indifféremment dans toutes ſortes de *morts*, il y en a de particuliers qui ne conviennent que dans certains cas. Ainſi, pour rappeller à la vie ceux qui ſont *morts* de froid, il ne faut pas les préſenter au feu bien fort tout de ſuite; il ne faut les réchauffer que par nuances, les couvrir d'abord de neige, enſuite du fumier, dont on peut augmenter graduellement la chaleur. Lorſqu'il arrive à quelque voyageur dans le Canada de mourir ainſi de froid, on l'enterre dans la neige, où on le laiſſe juſqu'au lendemain, & il eſt pour l'ordinaire en état de ſe remettre en chemin. Le ſecours le plus avantageux aux pendus ſont les frictions, les bains chauds & la ſaignée; ils ne manquent guere de réuſſir quand ils ſont appliqués à tems, & qu'il n'y a point de luxation: lorſque la *mort* n'eſt qu'une affection nerveuſe, c'eſt-à-dire, dépendante d'un ſpaſme univerſel ou particulier au cœur, on la diſſipe par la ſimple aſperſion de l'eau froide, par l'odeur fétide de quelque réſineux, & par les ſternutatoires. Je remarquerai ſeulement à l'égard de ces *morts*, qu'il n'eſt pas néceſſaire de beaucoup ſe preſſer de les ſecourir; la *mort* imparfaite eſt aſſez longue, & l'irritabilité ſe ſoutient aſſez long-tems; je crois même qu'il ſeroit plus prudent d'attendre que la conſtriction ſpaſmodique eût été détruite par la *mort* même; les remedes appliqués pour lors opéreroient plutôt & plus efficacement; en effet, on obſerve que ſouvent la *mort* récente réſiſte aux ſecours les plus propres précipitamment adminiſtrés, tandis que deux, trois jours après, elle ſe diſſipe preſque d'elle même. D'ailleurs, par une guériſon trop prompte, on prévient les bons effets qui pourroient réſulter d'une ſuſpenſion totale de mouvement dans la machine. La précipitation eſt encore plus funeſte dans les *morts* qui ſont la ſuite d'une bleſſure conſidérable, & l'effet d'une grande hémorragie, il eſt certain que dans ce cas toute l'eſpérance du ſalut eſt dans la *mort*; l'hémorragie continue tant qu'il y a du mouvement dans les humeurs; leur repos permet au contraire aux vaiſſeaux de ſe conſolider, & au ſang de ſe cailler; c'eſt auſſi une méthode très-pernicieuſe que d'eſſayer de tirer par des cordiaux actifs les malades de la ſyncope, ou de la *mort* ſalutaire où ils ſont enſevelis; ces remedes ne ſont qu'un effet paſſager, qui eſt bien-tôt ſuivi d'une *mort* abſolue,

ainſi

ainsi, lorsque la blessure n'est pas extérieure, & qu'on ne peut pas y appliquer des styptiques, il faut laisser longtems les *morts* à eux-mêmes, & après cela ne les ranimer qu'insensiblement, & les soutenir, autant qu'on pourra, dans cet état de foiblesse. Nous avertissons en finissant, qu'on doit varier les différens secours que nous avons proposés suivant les causes qui ont excité la *mort*, l'état du corps qui l'a précédé, & les symptomes qu'on observe. (*m*)

MORT CIVILE, (*Jurisprud.*) est l'état de celui qui est privé de tous les effets civils, c'est-à-dire de tous les droits de citoyen, comme de faire des contrats qui produisent des effets civils, d'ester en jugement, de succéder, de disposer par testament; la jouissance de ces différens droits compose ce que l'on appelle *la vie civile*; de maniere que celui qui en est privé est reputé *mort* selon les lois, quant à la vie civile, & cet état opposé à la vie civile, est ce que l'on appelle *mort civile*.

Chez les Romains la *mort civile* provenoit de trois causes différentes; ou de la servitude, ou de la condamnation à quelque peine qui faisoit perdre les droits de cité, ou de la fuite en pays étranger.

Elle étoit conséquemment encourue par tous ceux qui souffroient l'un des deux changemens d'état appellés en Droit *maxima & minor, seu media capitis diminutio*,

Le mot *caput* étoit pris en cette occasion pour la personne, ou plûtôt pour son état civil pour les droits de cité: & *diminutio* signifioit le changement, l'altération qui survenoit dans son état.

Le plus considérable de ces changemens, celui que l'on appelloit *maxima capitis diminutio*, étoit lorsque quelqu'un perdoit tout-à-la-fois les droits de cité & la liberté, ce qui arrivoit en différentes manieres. 1°. Par la condamnation au dernier supplice; car dans l'intervalle de la condamnation à l'exécution, le condamné étoit *mort* civilement. 2°. Lorsque pour punition de quelque crime on étoit déclaré *esclave de peine*, *servus pænæ*: on appelloit ainsi ceux qui étoient *damnati ad bestias*, c'est-à-dire condamnés à combatre contre les bêtes. Il en étoit de même de tous ceux qui étoient condamnés à servir de spectacle au peuple. Le czar Pierre I. condamnoit des gens à être fous, en leur disant *je te fais fou*. Il étoient obligés de porter une marote, des grelots & autres signes, & d'amuser la cour. Il condamnoit quelquefois à cette peine, les plus grands seigneurs; ce que l'on pourroit regarder comme un retranchement de la société civile. Ceux qui étoient condamnés *in metallum*, c'est-à-dire à tirer les métaux des mines; ou *in opus metalli*, c'est-à-dire à travailler aux métaux tirés des mines. La condamnation à travailler aux salines, à la chaux, au soufre, emportoit aussi la privation des droits de cité, lorsqu'elle étoit prononcée à perpétuité. Les affranchis qui s'étoient montrés ingrats envers leurs patrons, étoient aussi déclarés *esclaves de peine*. 3° Les hommes libres qui avoient eu la lâcheté de se vendre eux mêmes, pour toucher le prix de leur liberté, en la perdant étoient aussi déchus des droits de cité.

La *novelle XXII. chap. viij.* abrogea la servitude de peine; mais en laissant la liberté à ceux qui subissoient les condamnations dont on vient de parler, elle ne leur rendit pas la vie civile.

L'autre changement d'état qui étoit moindre, appellé *minor, seu media capitis diminutio*, étoit lorsque quelqu'un perdoit seulement les droits de cité, sans perdre en même tems sa liberté; c'est ce qui arrivoit à ceux qui étoient interdits de l'eau & du feu, *interdicti aquâ & igne*. On regardoit comme retranchés de la société ceux qu'il étoit défendu d'assister de l'usage de deux choses si nécessaires à la vie naturelle. Ils se trouvoient par-là obligés de sortir des terres de la domination des Romains. Auguste abolit cette peine à laquelle on substitua celle appellée *deportatio in insulam*. C'étoit la peine du bannissement perpétuel hors du continent de l'Italie, ce qui emportoit *mort civile*, à la différence du simple exil, appellé *relegatio*, lequel soit qu'il fût à tems ou seulement perpétuel, ne privoit point des droits de cité.

Il y avoit donc deux sortes de *mort civile* chez les Romains; l'un qui emportoit tout à la fois la perte de la liberté & des droits de cité; l'autre qui emportoit la perte des droits de cité seulement. Du reste, la *mort civile* opéroit toûjours les mêmes effets quant à la privation des droits de cité. Celui qui étoit *mort civilement* soit qu'il restât libre ou non, n'avoit plus ses enfans sous sa puissance: il ne pouvoit plus affranchir ses esclaves: il ne pouvoit ni succéder, ni recevoir un legs, ni laisser sa succession, soit *ab intestat*, ou par testament: tous ses biens étoient confisqués: en un mot, il perdoit tous les privileges du Droit civil, & conservoit seulement ceux qui sont du Droit des gens.

En France, il n'y a aucun esclave de peine, ni autres; les serfs & mortaillables, quoique sujets à certains devoirs personnels & réels envers leur seigneur, conservent cependant en général la liberté & les droits de cité. Il y a néanmoins dans les colonies françoises des esclaves, lesquels ne jouissent point de la liberté, ni des droits de cité; mais lorsqu'ils viennent en France, ils deviennent libres, à moins que leurs maîtres ne fassent leur déclaration à l'amirauté, que leur intention est de les remmener aux îles. *Voyez* ESCLAVES.

La *mort civile* peut procéder de plusieurs causes différentes; ou de la profession religieuse; ou de la condamnation à quelque peine qui fait perdre les droits de cité; ou de la sortie d'un sujet hors du royaume, pour fait de religion, ou pour quelque autre cause que ce soit lorsqu'elle est faite sans permission du roi, & pour s'établir dans un pays étranger.

Chez les Romains, la profession religieuse n'emportoit point *mort civile*, au lieu que parmi nous, elle est encourue du moment de l'émission des vœux. Un religieux ne recouvre pas la *vie civile*, ni par l'adeption d'un bénéfice, ni par la sécularisation de son monastere, ni par sa promotion à l'épiscopat.

Les peines qui operent en France la *mort civile* sont 1° toutes celles qui doivent emporter la *mort* naturelle: 2° les galeres perpétuelles: 3° le bannissement perpétuel hors du royaume; la condamnation à une prison perpétuelle.

Dans tous ces cas la *mort civile* n'est encourue que par un jugement contradictoire, ou par contumace.

Quand la condamnation est par contumace, & que l'accusé est décédé après les cinq ans sans s'être représenté, ou avoir été constitué prisonnier il est reputé *mort* civilement du jour de l'exécution du jugement de contumace.

Il y a pourtant une exception pour certains crimes énormes, tels que celui de lése-majesté divine ou humaine, le duel, le parricide, *&c.* dans ces cas la *mort civile* est encourue du jour du délit; mais elle ne l'est pas *ipso facto*, & ce n'est toûjours qu'après un jugement comme il vient d'être dit: tout ce que l'on a ajouté de plus à l'égard de ces crimes, c'est que la *mort civile* qui résulte des peines prononcées par le jugement, a un effet rétroactif au jour du délit.

Hors ces cas, celui qui est *in reatu* n'est pas reputé *mort* civilement; cependant si les dispositions qu'il a faites sont en fraude, on les déclare nulles.

Celui qui est *mort civilement* demeure capable de tous les contrats du Droit des gens; mais il est incapable de tous les contrats qui tirent leur origine du Droit civil: il est incapable de succéder soit *ab intestat*, ou par testament, ni de recevoir aucun legs: il ne peut pareillement tester, ni faire aucune donation entre-vifs, ni recevoir lui-même par donation, si ce n'est des alimens.

Le mariage contracté par une personne *morte civilement* est valable, quant au sacrement; mais il ne produit point d'effets civils.

Enfin celui qui est *mort civilement* ne peut ni ester en jugement, ni porter témoignage; il perd les droits de puissance paternelle; il est déchu du titre & des privileges de noblesse, & la condamnation qui emporte *mort civile*, fait vaquer tous les bénéfices & offices dont le condamné étoit pourvu.

La *mort civile*, de quelque cause qu'elle procede, donne ouverture à la succession de celui qui est ainsi reputé *mort*.

Lorsqu'elle procede de quelque condamnation, elle emporte la confiscation dans les pays où la confiscation a lieu, & au profit de ceux auxquels la confiscation appartient. *Voyez* CONFISCATION.

Les biens acquis par le condemné depuis sa *mort civile*, appartiennent après sa *mort* naturelle, par droit de *deshérence*, au seigneur du lieu où ils se trouvent situés.

L'ordonnance de 1747 décide que la *mort civile* donne ouverture aux substitutions.

La *mort civile* éteint l'usufruit en général, mais non pas les pensions viageres, parce qu'elles tiennent lieu d'alimens: par la même raison le douaire peut subsister, lorsqu'il est assez modique pour tenir lieu d'alimens.

Toute société finit par la *mort civile*; ainsi en cas de *mort civile* du mari ou de la femme, la communauté de biens est dissoute, chacun des conjoints reprend ce qu'il a apporté.

Si c'est le mari qui est *mort civilement*, il perd la puissance qu'il avoit sur sa femme, celle-ci peut demander son augment de dot & ses bagues & joyaux coutumiers en donnant caution, mais elle ne peut pas demander ni deuil, ni douaire, ni préciput.

Il y

Il y avoit chez les Romains différens degrés de restitution, contre les *condamnations pénales*: quelquefois le prince ne remettoit que la peine, quelquefois il remettoit aussi les biens; enfin il remettoit quelquefois aussi les droits de cité, & même les honneurs & dignités.

Il en est de même parmi nous; les lettres d'abolition de commutation de peine, de pardon, de rappel de ban ou des galeres, les lettres de réhabilitation, celles de rémission, rendent la vie civile, lorsqu'elles sont valablement enthérinées.

Les lettres de revision operent le même effet, lorsque le premier jugement est déclaré nul, & que l'accusé est renvoyé de l'accusation.

Les lettres pour ester à droit, après les cinq ans de la contumace, ne donnent que la faculté d'ester en jugement.

La représentation du condamné par contumace, dans les cinq ans, lui rend de droit la vie civile.

Quoique la peine du crime se prescrive par vingt ans, lorsqu'il n'y a point eu de condamnation, & par trente ans lorsqu'il y a eu condamnation, la prescription ne rend pas la vie civile.

Sur la *mort civile*, voyez *les lois civiles, liv. prélimin.* Le Brun, *des successions, liv. I. chap. 1. sect.* 2. Ferrieres *sur l'art.* 229 *de la coutume de Paris.* Augeard, *tom. II. chap. lxvii.* Franc. Marc, *tom. I quest.* 981. *le traité de* M. Richer *de la mort civile.* M. Duparc Poulain, *sur l'art.* 610 *de la coutume de Bretagne.* Hevin sur Frain, *page* 887. *Voyez* aussi les mots BANNISSEMENT, CONTUMACE, GALERES, LETTRES DE GRACE ET RAPPEL, REHABILITATION. (*A*)

MORT, se dit figurément en plusieurs manieres *dans le Commerce*. On appelle un *argent mort*, un *fonds mort*, l'argent & le fonds qui ne portent aucun intérêt. *Voyez* INTERÊT. On dit que le commerce est *mort*, quand il est tombé & qu'il ne s'en fait presque plus. *Diction. de Comm.*

MORT, *au jeu de Tontine*, sont les joueurs qui ont perdu toute leur reprise, & n'ont d'autre espérance que dans les as que leurs voisins peuvent avoir, & dans les jettons qu'ils leur prennent. Les joueurs qui sont *morts* n'ont point de cartes devant eux, & ne mêlent point à leur tour comme les autres.

MORTADELLE, s. f. (*Cuisine.*) saucisson de haut goût, fort épicé, fort poivré, qu'on apporte de Bologne.

MORTAGNE, (*Géog.*) en latin *Moritania Perticei*; ville de France dans le Perche, dont elle est regardée comme la capitale, quoique Bélesme & Nogent-le-Rotrou le lui disputent. Elle est à 7 lieues S. E. de Seez, 9 lieues N. E. d'Alençon, 34 S. O. de Paris. *Long.* selon Cassini 18. 3. 41. *lat.* 48. 31. 17. (*D. J.*)

MORTAGNE, (*Géog.*) en latin moderne *Moritania* petite ville de la Flandre Wallone, au Tournésis, au confluent de la Scarpe avec l'Escaut, à 3 lieues au-dessus de Tournai. *Long.* 21. 10. *lat.* 50. 30. (*D. J.*)

MORTAILLABLES, s. m. pl (*Gram. & Jurisprud.*) sont des especes de serfs, *adscripti glebæ*, auxquels le seigneur a donné des terres à condition de les cultiver. Ils ne peuvent les quitter sans la permission du seigneur, lesquels ont droit de suite sur eux.

Les héritages *mortaillables* sont les biens tenus à cette condition: les tenanciers ne peuvent les donner, vendre ni hypothéquer, qu'à des personnes de la même condition, & qui soient aussi sujets du même seigneur.

Il est parlé des *mortaillables* dans les coutumes d'Auvergne, Bourgogne, Chaumont, la Marche, Nevers, Troies & Vitry. *Voyez* les *commentateurs de ces coutumes* & les *mémoires* d'Auzanet, *pag.* 8. & MAIN-MORTE. (*A*)

MORTAILLE, s. f. (*Jurisprud.*) est l'état des personnes ou héritages mortaillables, ou le droit que le seigneur a sur eux, & singulierement le droit qu'il a de succéder à ceux de ses serfs, qui décedant sans laisser aucuns parens *communiers*. *Voyez* MAIN-MORTE & MORTAILLABLE. (*A*)

MORTAIN, (*Géog.*) petite ville de France dans la Normandie, aux confins du Maine, avec titre de comté. Elle est ancienne, & se nomme en latin *Moritolium*. Elle ne consiste que dans une seule rue, mais de difficile accès, étant toute environnée de rochers assez escarpés, dans un terroir stérile & inégal. Elle est à huit lieues d'Avranches, & à cinq de Vire. *Long.* 16. 46. *lat.* 48. 51. (*D. J.*)

MORTALITÉ, s. f. se dit des *maladies contagieuses* qui regnent sur les bestiaux. Ces maladies ont différentes causes, mais elles proviennent principalement de la trop grande chaleur du tems, ou plutôt d'une putréfaction générale de l'air, qui produit une inflammation dans le sang & un gonflement dans la gorge, lequel devient bientôt mortel, & se communique d'une bête à une autre.

Les symptomes de cette maladie sont généralement que la bête qui en est attaquée a la tête pesante & enflée, qu'elle râle, qu'elle a la respiration courte & des palpitations de cœur, qu'elle est chancelante, ses yeux se remplissent de chassie, que son haleine devient chaude & sa langue luisante.

La *mortalité* la plus remarquable dont nous ayons connoissance est celle dont il est fait mention dans les *Transactions philosophiques*, & qui se répandit dans la Suisse, dans l'Allemagne, la Pologne, &c.

Cette contagion commença par une espece de brouillard bleu qui tomba sur l'herbe que les bestiaux broutoient, de maniere que tous les troupeaux retournerent à leur bercail malades, languissans, & qu'ils refusoient la nourriture; il en mourut beaucoup en vingt-quatre heures. On trouva, par la dissection, la rate grosse & corrompue, la langue sphacelée & rongée, &c. Ceux qui en avoient soin, & qui n'eurent pas beaucoup d'attention à leur propre santé, furent infectés du même mal, & moururent comme les bêtes.

Quelques auteurs ont pensé que cette *mortalité* provenoit de vapeurs malignes qui, selon eux, s'étoient élevées de l'intérieur de la terre dans trois différens tremblemens qui se firent sentir au voisinage de l'endroit où elles commencerent; mais le docteur Selar aime mieux l'attribuer à des essains d'insectes volatiles. Le même remede qui guérissoit les bêtes malades, servoit aussi de préservatif pour celles qui se portoient encore bien; il étoit composé de parties égales de suie de cheminée, de poudre à canon & de sel, avec autant d'eau qu'il en falloit pour laver le tout, savoir une cuillerée par dose.

MORTARA, (*Géog.*) ville d'Italie, au duché de Milan, dans la Laumeline. Elle appartient au duc de Savoie, & est sur le bord de la riviere Albonea, à 7 lieues N. O. de Pavie, 9 S. O. de Milan, 6 N. E. de Casal. *Long.* 26. 19. *lat* 45. 22. (*D. J.*)

MORT-BOIS, (*Charpente.*) est celui qui vit, mais qui ne porte point de fruit, comme le saule, mort-saule, épine, puîne, sureau, aulne, genêt, genievre, & autres.

MORTE-CHARGE, *terme de commerce de mer.* Un vaisseau à *morte-charge* est un vaisseau qui n'a pas sa charge entiere. Le droit de fret ou de cinquante sols par tonneau que payent les navires étrangers qui entrent dans les ports du royaume, se paye à *morte-charge*, c'est-à-dire, tant pleins que vuides pour toute la contenance de chaque vaisseau. *Diction. de Commerce.*

MORTEMAR, (*Géog.*) bourg de France au Poitou, avec titre de duché, érigé par lettres patentes de Louis XIV. en 1650, regîtrées le 15 Décembre 1663, en conséquence des lettres de surannation du 11 du même mois, & présentement éteint. *Long.* 16. 30. *lat.* 47. 2. (*D. J.*)

MORTE-SAISON, se dit, *dans le Commerce*, du tems où le débit va mal, & où l'on vend très-peu de marchandises.

MORTE-PAYE, *voyez* PAYE.

MORT-GAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un contrat de gage par lequel le débiteur engage quelque chose à son créancier, jusqu'à ce qu'il lui ait payé ce qui lui est dû, sans que les fruits & intérêts s'imputent sur le principal de la dette.

Le *mort-gage* ou *gage-mort* est opposé au vif-gage, dont les fruits sont imputés sur le principal qui diminue à proportion.

Dans quelques coutumes, les peres avantagent quelques-uns de leurs enfans par des *morts-gages*, en leur donnant la jouissance d'une terre, jusqu'à ce qu'un autre enfant la rachete pour un certain prix.

Le terme de *mort-gage* signifie aussi quelquefois *un bien engagé* qui ne se peut racheter; c'est en ce sens que la coutume de Tournai. *tit. des fiefs, art.* 33 & 35. parle des fiefs donnés à *morts-gages*.

Quelquefois au contraire *gage-mort* se prend pour *la jouissance d'un bien*, donné sous la condition de le rendre au bon plaisir de celui qui l'a ainsi engagé, c'est ainsi une possession fiduciaire; ainsi tenir une hoirie à *mort-gage*, c'est l'avoir *jure fiduciario*.

Enfin, *mort-gage* ou *gage-mort* se dit quelquefois pour *le gage* que l'on donne pour la délivrance du bétail pris en débit sur le *mort-gage*. Voyez *l'anc. coutume de Normandie, ch. xx.* Loyseau, *du déguerpiss. liv. I. ch. vij. n.* 13. *les coutumes d'Artois & de Lille & le gloss. de* Lauriere, au mot *mort-gage*. Voyez aussi GAGE & MARIAGE *à mort-gage*. (*A*)

MOR-

MORTIER, s. m. *en Architecture*, composition de chaux, de sable, &c. mêlés avec de l'eau qui sert à lier les pierres, &c. dans les bâtimens. *Voyez* BATIMENT, CIMENT.

Les anciens avoient une espece de *mortier* si dur & si liant, que, malgré le tems qu'il y a que les bâtimens qui nous restent d'eux durent, il est impossible de séparer les pierres du *mortier* de certains d'entr'eux; il y a cependant des personnes qui attribuent cette force excessive au tems qui s'est écoulé depuis qu'ils sont construits, & à l'influence de quelques propriétés de l'air qui durcit en effet certains corps d'une maniere surprenante. *Voyez* AIR.

On dit que les anciens se servoient, pour faire leur chaux, des pierres les plus dures, & même de fragmens de marbre. *Voyez* CHAUX.

Delorme observe que le meilleur *mortier* est celui qui est fait de pozzolane au lieu de sable, ajoutant qu'il pénetre même les pierres à feu, & que de noires il les rend blanches. *Voyez* POZZOLANE.

M. Worledge nous dit que le sable fin fait du *mortier* foible, & que le sable plus rond fait de meilleur *mortier*: il ordonne donc de laver le sable avant que de le mêler; il ajoute que l'eau salée affoiblit beaucoup le *mortier*. *Voyez* SABLE.

Wolf remarque que le sable doit être sec & pointu, de façon qu'il pique les mains lorsqu'on s'en frotte; & qu'il ne faut pas cependant qu'il soit terreux, de façon à rendre l'eau sale lorsqu'on l'y lave.

Nous apprenons de Vitruve que le sable fossile seche plus vîte que celui des rivieres, d'où il conclut que le premier est plus propre pour les dedans des bâtimens, & le dernier pour les dehors: il ajoute que le sable fossile exposé long-tems à l'air devient terreux. Palladio avertit que le sable le plus mauvais est le blanc, & qu'il en faut attribuer la raison à son manque d'aspérité.

La proportion de la chaux & du sable varie beaucoup dans notre *mortier* ordinaire. Vitruve prescrit trois parties de sable fossile, & deux de rivieres contre une de chaux; mais il paroît qu'il met trop de sable. A Londres & aux environs, la proportion du sable à la chaux vive est de 36 à 25; dans d'autres endroits, on met parties égales des deux.

Maniere de mêler le mortier. Les anciens maçons, selon Felibien, étoient si attentifs à cet article, qu'ils employoient constamment pendant un long espace de tems dix hommes à chaque bassin, ce qui rendoit le *mortier* d'une dureté si prodigieuse, que Vitruve nous dit que les morceaux de plâtre qui tomboient des anciens bâtimens se voient à faire des tables: Felibien ajoute que les anciens maçons prescrivoient à leurs manoeuvres comme une maxime de *le délayer à la sueur de leurs sourcils*, voulant dire par-là de le mêler long tems au lieu de le noyer d'eau pour avoir plutôt fait.

Outre le *mortier* ordinaire dont on se sert pour placer des pierres, des briques, &c. il y a encore d'autres especes de *mortiers*, comme;

Le *mortier* blanc dont on se sert pour plâtrer les murs & les plafonds, & qui est composé de poil de boeuf mêlé avec de la chaux & de l'eau sans sable.

Le *mortier* dont on se sert pour faire les aqueducs, les citernes, &c. est très ferme & dure long-tems. On le fait de chaux & de graisse de cochon qu'on mêle quelquefois avec du jus de figues, ou d'autres fois avec de la poix liquide: après qu'on l'a appliqué, on le lave avec de l'huile de lin. *Voyez* CITERNE.

Le *mortier* pour les fourneaux se fait d'argile rouge, qu'on mêle dans de l'eau où on a fait tremper de la fiente de cheval & de la suie de cheminée. *Voyez* FOURNEAU.

On se plaint journellement du peu de solidité des bâtimens modernes; cette plainte paroît très-bien fondée, & il est certain que ce défaut vient du peu de soin que l'on apporte à faire un *mortier* durable, tandis que les anciens ne négligeoient rien pour sa solidité. D'abord la bonté du *mortier* dépend de la qualité de la chaux que l'on y emploie; plus la pierre à chaux que l'on a calcinée est dure & compacte, plus la chaux qui en résulte est bonne. Les Romains sentoient cette vérité, puisque, lorsqu'il s'agissoit de bâtir de grands édifices, ils n'employoient pour l'ordinaire que de la chaux de marbre: La bonté du *mortier* dépend encore de la qualité du sable que l'on mêle avec la chaux; un sable fin paroît devoir s'incorporer beaucoup mieux avec la chaux qu'un sable grossier ou au gravier, vû que les pierres qui composent ce dernier doivent nuire à la liaison intime du *mortier*. Enfin, il paroît que le peu de solidité du *mortier* des modernes vient du peu de soin que l'on prend pour le gâcher, ce qui fait que le sable ne se mêle qu'imparfaitement à la chaux.

M. Shaw, célebre voyageur anglois, observe que les habitans de Tunis & des côtes de Barbarie bâtissent de nos jours avec la même solidité que les Carthaginois. Le *mortier* qu'ils emploient est composé d'une partie de sable, de deux parties de cendres de bois, & de trois parties de chaux. On passe ces trois substances au tamis, on les mêle bien exactement, on les humecte avec de l'eau, & on gâche ce melange pendant trois jours & trois nuits consécutives, sans interruption, pour que le tout s'incorpore parfaitement; &, pendant ce tems, on humecte alternativement le mélange avec de l'eau & avec de l'huile: on continue à remuer le tout jusqu'à ce qu'il devienne parfaitement homogene & compacte. *Voyez* Shaw, *Voyage en Afrique*. (—)

MORTIER, (*Jurisprud.*) est une espece de toque ou bonnet qui étoit autrefois l'habillement de tête commun, & dont on a fait une marque de dignité pour certaines personnes.

Le *mortier* a été par quelques empereurs de Constantinople, dans la ville de Ravene: l'empereur Justinien est représenté avec un *mortier*, enrichi de deux rangs de perle.

Nos rois de la premiere race ont aussi usé de cet ornement, ceux de la seconde & quelques-uns de la troisieme race s'en servirent aussi. Charlemagne & S. Louis sont représentés dans certaines vieilles peintures avec un *mortier*; Charles VI. est représenté en la grand'chambre avec le *mortier* sur la tête.

Lorsque nos rois quitterent le palais de Paris pour en faire le siége de leur parlement, ils communiquerent l'usage du *mortier* & autres ornemens à ceux qui y devoient présider afin de leur attirer plus de respect; le *mortier* des présidens au parlement est un reste de l'habit des chevaliers, parce qu'il est de velours & qu'il y a de l'or.

Le chancelier & le garde des sceaux portent un *mortier* de toile d'or, bordé & rebrassé d'hermine.

Le premier président du parlement porte le *mortier* de velours noir, bordé de deux galons d'or. Les autres présidens n'ont qu'un seul galon; le greffier en chef porte aussi le *mortier*.

Autrefois le *mortier* se mettoit sur la tête dessous le chaperon, présentement ceux qui portent le *mortier* le tiennent à la main, il y a néanmoins quelques cérémonies où ils le mettent encore sur la tête comme aux entrées des rois & des reines, ils le portent aussi en cimier sur leurs armes.

Les barons le portent aussi au-dessus de leur écusson avec des filets de perles. *Voyez le Traité des signes des pensées, par* Costadan, *tom. IV.* (*A*)

MORTIER, (*Chimie*) instrument fort connu & qui est commun à la Chimie & à plusieurs arts; mais l'unique qualité requise dans ces instrumens pour l'usage commun, c'est d'être plus dur que les matieres qu'on veut y piler, afin que ses parois ne soient pas égrugés & usés, & que la pulvérisation n'y soit pas lente, difficile ou impossible; mais outre cette qualité qu'on peut appeller *méchanique*, & qui est nécessaire aussi pour les pulvérisations chimiques; l'on a égard encore dans ces dernieres opérations à la nature chimique de la matiere dont le *mortier* est composé, & à ses rapports avec les substances qui doivent être traitées dedans, aussi les Chimistes se sont-ils faits des *mortiers* de beaucoup de différentes matieres pour y traiter sans inconvénient les différens sujets chimiques. Ils ont des *mortiers* de cuivre, de fer fondu, d'argent, de marbre, de granit, de verre, de bois. Les usages des *mortiers* de ces différentes matieres sont déterminés par la connoissance que l'artiste doit avoir de l'action des différentes substances chimiques sur chacune de ces matieres; & quant aux préparations pharmaceutiques ou médicinales qu'on exécute au moyen de ces instrumens, l'espece en est ordinairement déterminée dans les pharmacopées, il y est dit; broyez dans un *mortier* d'airain, de marbre, &c. en général le grand *mortier* du laboratoire ou de la boutique doit plutôt être de fer fondu, que de cuivre ou de bronze. Ce dernier métal est attaqué par un très-grand nombre de substances, & ses effets dangereux sur les corps humains sont assez connus, *voyez* CUIVRE. Le petit *mortier* & la main des boutiques, celui dans lequel on prépare les potions, les juleps, les loochs, &c. doit être d'argent plutôt que de cuivre, par les raisons que nous venons d'alléguer pour la proscription de ce dernier métal, & parce que le *mortier* de fer nuiroit à l'élégance de la plûpart de ces préparations.

Tout ce que nous venons de dire du *mortier* convient également au pilon, instrument que tout le monde connoît aussi, & dont l'usage est nécessairement lié avec celui du *mortier*, ou même qui ne fait proprement avec, qu'un même & seul instrument.

Ces considérations conviennent aussi généralement à tous vaisseau, & à la plûpart des instrumens chimiques & pharmaceutiques. *Voyez* INSTRUMENT, CHIMIE & VAISSEAU. (*b*)

MORTIER DE VEILLE. (*Lang. franç.*) On appelle chez le roi de France, *mortier de veille*, un petit vaisseau d'argent qui a de la ressemblance au *mortier* à piler; il est rempli d'eau sur laquelle surnage un morceau de cire jaune grosse comme le poing, pesant une demi-livre, & ayant un petit lumignon au milieu; ce morceau de cire se nomme aussi *mortier*. On l'allume quand le roi est couché, & il brûle toute la nuit dans un coin de sa chambre, conjointement avec une bougie qu'on allume en même tems dans un flambeau d'argent, au milieu d'un bassin d'argent qui est à terre. (*D. J.*)

MORTIER, LE, est *dans l'Artillerie* une espece de canon plus court que le canon ordinaire, & de même métal, qui sert à jetter des bombes & quelquefois des grenades. *Voyez* BOMBE.

L'usage des *mortiers* est fort ancien. M. Blundel les croit du tems des plus vieux canons, & qu'ils ne servoient alors qu'à jetter des pierres & des boulets rouges. Les premieres bombes jettées avec le *mortier* furent employées au siége de Vachtendunck en 1588; ce fut Malthus, ingénieur anglois, qui a le premier introduit l'usage des bombes en France dans l'attaque des places, & qui s'en servit d'abord au premier siége de la Motte en 1634. Le roi Louis XIII. avoit fait venir cet ingénieur de Hollande.

Il y a plusieurs sortes de *mortiers*; savoir, de 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, & même de 18 pouces de diametre à leur bouche; ils contiennent dans leurs chambres 2, 3, 4, 5, 6 & 12 livres de poudre.

Explication d'un mortier *de douze pouces, contenant six livres de poudre*, *Pl. VII.* de fortification, *fig.* 4. *A* sa culasse, *B* la lumiere avec son bassinet, *C* les tourillons, *D* l'astragale de la lumiere, *E* le premier renfort, *F* plate-bande de renfort chargé de son anse, & avec ses moulures; *G* la volée avec son ornement, *H* l'astragale du collet, *I* le collet, *K* le bourrelet, *L* l'embouchure; l'ame, ce qui est ponctué depuis la bouche jusqu'au dessous de la plate-bande, la chambre ponctuée depuis le dessous de la plate-bande jusqu'à la lumiere. *Voyez Pl. VII. fig.* 5. la bombe de ce *mortier* & *fig.* 6. la coupe de cette bombe avec sa fusée. *Voyez* FUSÉE DE LA BOMBE.

Il y a des *mortiers* dont la chambre est *cylindrique*, c'est-à-dire partout de même longueur, & le fond un peu arrondi. D'autres à chambre concave ou sphérique, parmi lesquelles chambres, il y en a *à poire* & *à cone tronqué*. Les chambres concaves & à poire n'ont pas le même inconvénient que dans le canon, parce que son peu de hauteur permet de l'écouvillonner exactement; ainsi, nul inconvénient n'est à craindre à cet égard. Et comme ces chambres sont plus propres à l'inflammation de la poudre, que les cylindriques, il s'ensuit qu'elles sont les plus avantageuses pour le *mortier*.

Nous avertons ici que M. Belidor *dit dans son Bombardier françois sur les différentes chambres des mortiers*.

„ L'on a imaginé, dit cet auteur, quatre sortes de chambres pour les *mortiers*: la premiere est celle que l'on nomme *cylindrique*, parce qu'en effet elle a la figure d'un cylindre, dont la lumiere qui porte le feu à sa charge, répond au cercle du fond; il y en a où ce fond se trouve un peu concave, afin qu'une partie de la poudre se trouvant au-dessous de la lumiere, toute la charge puisse s'enflammer plus promptement; car les chambres cylindriques ont cela de défectueux, que lorsqu'on y met beaucoup de poudre, il n'y a guere que celle qui se trouve au fond qui contribue à chasser la bombe, l'autre ne s'enflammant que quand elle est déja partie; & l'on a remarqué plusieurs fois que six livres de poudre ne chassoient la bombe guere plus loin, sous le même degré d'élévation que cinq livres, à cause que l'ame du *mortier* n'ayant que très-peu de longueur, la bombe ne parcourt pas un assez long espace avant que d'en sortir, pour recevoir l'impulsion de la poudre qui s'enflamme sur la fin, ce qui est un des plus grands défauts que puisse avoir une arme à feu; dont la perfection se réduit à faire ensorte que toute la charge soit enflammée dans le moment que le corps qu'elle chasse est sur le point de partir.

„ Un autre défaut des chambres cylindriques, c'est qu'elles sont rarement bien coulées, l'axe étant presque toujours oblique à celui du *mortier*, au lieu qu'il devroit être le même, ce qui fait que l'action de la poudre n'embrassant point le culot de la bombe, pour la chasser directement, imprime sa force au-dessus ou au-dessous, à droite ou à gauche, & écarte beaucoup la bombe de l'objet où on vouloit la jetter. Il arrive un inconvénient beaucoup plus pernicieux encore, c'est que la bombe avant que de sortir du *mortier* le choque quelquefois avec tant de violence, qu'elle se casse en morceaux.

„ Plusieurs bombardiers assurent, que le plus grand nombre des *mortiers* cilindriques, dont on s'est servi dans la derniere guerre, étoient si sujets à casser les bombes, qu'ils avoient été obligés de les caler avec des éclisses afin qu'elles sortissent du *mortier* sans le toucher.

„ Il y a long-tems qu'on s'est apperçu que les *mortiers* cylindriques ne chassoient pas les bombes à des distances proportionnées à la quantité de poudre dont on les chargeoit. C'est pourquoi on a inventé les chambres sphériques, où la poudre étant plus ramassée autour de la lumiere, le feu pût se porter plus promptement à toutes les parties de la poudre, pour s'enflammer à la ronde dans un instant, & non pas successivement comme dans les chambres cylindriques. Le diametre du cercle qui forme l'entrée de la chambre étant plus petit que celui de la chambre même, il arrive que la poudre qui s'est enflammée la premiere ne rencontrant point d'abord une issue libre pour s'échapper, choque les parois de la chambre, s'agite avec une extrême violence, se réfléchit sur elle-même, & allume celle qui ne l'étoit pas. De sorte que devenue un fluide à ressort, elle réunit tous ses efforts contre la bombe qu'elle chasse avec toute la force dont elle est capable. Les chambres sphériques seroient sans doute préférables à toutes les autres pour les armes à feu en général, si elles n'avoient le sort de toutes les machines, qui est de ne pouvoir être perfectionnées au point de les rendre exemptes de défauts. Le diametre de l'entrée de cette chambre étant plus petit que celui de la chambre même; fait, comme on l'a déja dit, que la poudre s'enflamme presque dans le même instant. Mais cet avantage est sujet à un inconvénient qui est que la difficulté que la poudre trouve d'abord à s'échapper, fait qu'elle tourmente extrêmement l'affût, la plate-forme & le mortier qu'il est presque impossible de maintenir sous l'angle où on l'avoit pointé. Ainsi la bombe portant sous une direction différente que celle qu'on lui avoit donnée, s'écarte beaucoup du but. (Nous avons vu que cet inconvénient joint à celui de ne pouvoir écouvillonner exactement le canon, les a fait abandonner entierement dans le canon).

„ Quand on ne veut pas tirer loin, & qu'on ne met dans la chambre qu'une petite quantité de poudre, il y reste un grand vuide qui diminue beaucoup la charge, parce qu'elle n'est pas serrée, & l'on ne peut remplir ce vuide de terre par la difficulté de l'étendre également. C'est pourquoi on se sert peu de ces mortiers pour l'attaque des places, les reservant quand on est obligé de faire un bombardement de fort loin; alors ils sont excellens. On a cherché à conserver ce que ces chambres ont de bon, en corrigeant ce qu'elles ont de défectueux. C'est ce qu'on a fait dans les chambres à poire. Le fond de ces chambres est à-peu-près une demi-sphere, dont le diametre du grand cercle détermine celui de la chambre. De-là les parois vont rencontrer l'entrée en adoucissant. Le diametre en est un peu plus petit que celui du fond. L'avantage de cette chambre est que deux livres de poudre y font plus d'effet que trois dans le mortier cylindrique, toutes choses étant égales d'ailleurs. Ces mortiers ne sont pas sujets à casser leurs bombes, & l'on y met aussi peu de poudre que l'on veut, sans que cela leur ôte rien de la propriété qui leur est essentielle, qui est que la poudre se trouvant plus ramassée, s'enflamme à la ronde pour réunir tous ses efforts. Alors la flamme pouvant glisser, pour ainsi dire, contre les parois qui se trouvent depuis le milieu de la chambre jusqu'à l'entrée, sans être emprisonnée comme dans la chambre sphérique, elle s'échappe plus aisément, & ne tourmente point tant l'affut, & les machines dont on est obligé de se servir pour pointer.

„ Enfin l'on s'est servi dans ces derniers tems de *mortiers* à cone tronqué. Comme cette chambre est extrêmement évasée, la poudre s'y enflamme assez fa-

„ cile-

„ cilement; mais aussi elle a la liberté de se dilater, sans „ rencontrer d'autre obstacle que la bombe, ce qui fait „ que la même quantité ne chasse pas tout-à-fait si loin „ que dans les *mortiers* à poire; mais elle les chasse au-„ delà des cylindriques. La figure de ce *mortier* est plus „ commode que toutes les autres pour l'appuyer solide-„ ment contre les coins de mire, lorsqu'on veut le poin-„ ter sous quelque angle que ce soit, à cause que le „ métal y est uni. M. Bélidor ajoûte que dans les dif-„ férentes épreuves qu'il a faites, il n'a jamais tiré si „ juste qu'avec ce dernier *mortier* „.

Le *mortier* se place sur un affut, pour la facilité de son service. *Voyez* la description de celui qui lui est plus ordinaire, à la suite de celui du canon.

Pour faire connoître les principales dimensions du *mortier*, l'on joint ici la table suivante tirée de l'ordonnance du 7 Octobre 1732.

TABLE des dimensions du mortier de douze pouces de diametre à chambre cylindrique & du mortier *de huit pouces trois lignes aussi à chambre cylindrique.*

	Mortiers de 12 pouces de diametre, à chambre cylindrique.				Mortier de 8 pouces de diametre, à chambre cylindrique.			
	Piés.	pouc.	lignes.	points.	Piés.	pouces.	lignes.	points.
Profondeur de l'ame, compris le fond de demi-rond,	1	6	0	0	0	12	4	6
Profondeur de la chambre,	0	9	0	0	0	6	2	3
Ouverture de la chambre par le haut,	0	4	0	0	0	2	9	0
Ouverture de la chambre par le bas, les angles du fond remplis d'un quart de diametre en portion de cercle,	0	4	0	0	0	2	9	0
Epaisseur du métal à la volée,	0	2	0	0	0	1	6	0
Epaisseur du métal au renfort,	0	2	6	0	0	2	0	0
Hauteur du renfort,	0	7	0	0	0	5	0	0
Epaisseur du métal autour de la chambre,	0	4	0	0	0	2	9	0
La chambre est en-dedans les tourillons,	0	1	0	0	1	0	8	0
Diametre des tourillons,	0	7	3	0	0	4	8	0
Longueur des tourillons,	2	4	0	0	1	6	8	0
Longueur des masses de lumieres,	0	4	6	0	0	3	0	0
Diametre au gros bout,	0	2	4	0	0	1	8	0
Diametre au petit bout,	0	0	6	0	0	1	4	0
Poids desdits mortiers,	1450 livres.				500 livres.			
Poudre que contient la chambre,	$5\frac{1}{2}$				$1\frac{3}{4}$			

Table des dimensions du mortier *de 12 pouces de calibre, à chambre-poire, contenant 5 livres & demie de poudre.*

		pouces.	lignes.
Profondeur de l'ame, compris le demi-rond	1	6	0
Profondeur de la chambre	0	8	6
Ouverture du diametre de la cham- par le haut.	0	4	0
Ouverture du diametre de la chambre par le bas, dont le fond est demi-sphérique	0	5	0
La lumiere percée rez le fond de la chambre.			
Epaisseur du métal dessous la chambre	0	7	10
Epaisseur du métal autour du plus grand diametre de la chambre	0	5	0
Epaisseur du métal au haut de la chambre	0	4	3
Hauteur du renfort dont le milieu répond au centre qui décrit le fond de l'ame	0	7	0
Epaisseur du métal au renfort.	0	3	0
Epaisseur du métal à la volée.	0	2	3
Diametre des tourillons.	0	7	3
Longueur des tourillons	2	4	0
Longueur de la masse de lumiere.	0	7	0
Diametre au gros bout.	0	2	4
Diametre au petit bout.	0	1	8

Poids de ce mortier, 1700 livres.

Pour le prix que le roi paye pour la façon de chaque *mortier*, *voyez* la table suivante.

Table du prix des façons des mortiers & pierriers.

Fonderies.	Mortier de 12 pouces.	Mortier de 8 pouces.	Mortier de 6 pouces.	Pierriers de 10 & de 15 pouces.
Paris,	450 l.	350 l.	200 l.	350 l.
Douay,	250	100		250
Strasbourg,	440	320		270
Lyon,	370	285		335
Perpignan,	300	250	200	300

Des instrumens nécessaires pour charger le mortier, *& de la maniere de le charger*. Pour charger un *mortier*, il faut plusieurs instrumens, comme pour charger le canon. Les principaux sont une *dame* ou une *demoiselle* du même calibre de la piece, pour battre, refouler la terre ou le fourrage dont on couvre la poudre; une *racloire de fer* pour nettoyer l'ame & la chambre du *mortier*; & une *petite cuiller* pour nettoyer plus particulierement la chambre de la poudre, un *couteau de bois* d'un pie de long, pour serrer la terre autour de la bombe; il est aussi besoin de *dégorgeoirs*, de *coins de mire* & de deux *boutes-feu*.

L'officier qui fait charger le *mortier*, ayant réglé la quantité de poudre dont il convient de le charger, fait mettre cette poudre dans la chambre du *mortier*; après quoi il la fait couvrir de fourrage qu'il fait refouler avec la demoiselle. On recouvre ce fourrage de deux ou trois pellerées de terre qu'on refoule aussi; après quoi on pose la bombe sur cette terre; on la place le plus droit qu'il est possible au milieu du *mortier*, la fusée ou la lu-

miere en-haut. On rejette de la terre dans le *mortier*, & on entoure la bombe de tous côtés; on refoule cette terre avec le couteau dont on a parlé; ensorte que la bombe soit fixe dans la situation où on l'a mise. Tout cela étant fait, l'officier pointe le *mortier*, c'est-à-dire qu'il lui donne l'inclinaison nécessaire pour faire tomber la bombe dans le lieu où on veut la faire aller. Lorsque le *mortier* est placé dans la situation convenable pour cet effet, *on gratte la fusée*, c'est-à-dire qu'on la décoeffe, on fait aussi entrer le dégorgeoir dans la lumiere pour la nettoyer. On la remplit de poudre très-fine, & ensuite, deux soldats prennent chacun l'un des deux bouteseux; le premier met le feu à la fusée & le second au *mortier*. La bombe chassée par l'effort de la poudre va tomber vers le lieu où elle est destinée; & la fusée qui doit se trouver à sa fin lors de l'instant où la bombe touche le lieu vers lequel elle est chassée, met dans ce même instant le feu à la poudre dont la bombe est chargée: cette poudre, en s'enflammant, brise & rompt la bombe en éclats qui se dispersent à peu-près circulairement autour du point de chute, & qui font des ravages considérable dans les environs.

Remarques. Si la fusée mettoit le feu à la bombe avant qu'elle fût dans le lieu où on veut la faire tomber, la bombe creveroit en l'air, & elle pourroit faire autant de mal à ceux qui l'auroient tirée qu'à ceux contre lesquels on auroit voulu la chasser. Pour éviter cet inconvénient on fait ensorte que la fusée dont on connoît assez exactement la durée, ne mette le feu à la bombe que dans l'instant qu'elle vient de toucher le lieu sur lequel elle est chassée ou jettée. Pour cet effet, comme la fusée dure au moins le tems que la bombe peut employer pour aller dans l'endroit le plus éloigné où elle puisse tomber lorsqu'on veut faire aller la bombe fort loin, on met le feu à la fusée & au *mortier* en même tems; lorsque la bombe a peu de chemin à faire, on laisse brûler une partie de la fusée avant de mettre le feu au *mortier*.

De la position du mortier *pour tirer une bombe, & de la ligne qu'elle décrit pendant la durée de son mouvement*. Comme l'un des effets de la bombe résulte de sa pesanteur, on ne la chasse pas de la même maniere que le canon; c'est-à-dire, le *mortier* dirigé, ou pointé vers un objet déterminé, on lui donne une inclinaison à l'horizon, de maniere que la bombe étant chassée en haut obliquement, à peu-près de la même maniere qu'une balle de paume est chassée par la raquette, elle aille tomber sur l'endroit où on veut la faire porter. On voit par là que le *mortier* n'a point de portée de but-en-blanc, ou du moins qu'on n'en fait point d'usage.

Le *mortier* étant posé dans une situation oblique à l'horison, ensorte que la ligne *AC* (*Pl. VIII. de la fortific. fig.* 1.) qui passe par le milieu de sa cavité, étant prolongée, fasse un angle quelconque *B* & *D* avec la ligne horisontale *A B*; la bombe chassée suivant le prolongement de cette ligne, s'en écarte dans toute la durée de son mouvement par sa pesanteur qui l'attire continuellement vers le centre ou la superficie de la terre: ce qui lui fait décrire une espece de ligne courbe *A E B* que les Géometres appellent *parabole*. *Voyez* PARABOLE & JET DE BOMBES.

Maniere de pointer le mortier. *Pointer* le *mortier*, c'est lui donner l'angle d'inclinaison convenable, pour que la bombe soit jettée dans un lieu déterminé.

Pour cet effet, on se sert d'un quart-de-cercle divisé en degrés, au centre duquel est attaché un fil qui soutient un plomb par son autre extrémité. On porte un des côtés de cet instrument sur les bords de la bouche du *mortier*, & le fil marque les degrés de l'inclinaison du *mortier*.

On se sert quelquefois pour le même usage d'un quart-de-cercle brisé, tel qu'on le voit dans la *figure N de la Pl. VII. de fortific. La fig. O* de la même *Pl.* montre le même quart de-cercle par derriere, où sont divisés les diametres des pieces & des boulets, & le poids & demi-diametre de sphere des poudres.

Comme ces sortes d'instrumens ne peuvent pas, à cause de leur petitesse, donner avec précision l'angle d'inclinaison du *mortier*; que d'ailleurs on les pose indifféremment à tous les endroits du bord de la bouche du *mortier*; il arrive le plus souvent, dit M. Bélidor dans son *Bombardier franç*. „ que le métal n'étant pas cou„ lé également par tout, & le pié de l'instrument ne „ posant, pour ainsi dire, que sur deux points, on trou„ ve des angles différens chaque fois qu'on le change de „ situation. J'ai aussi remarqué, dit le même auteur, que „ lorsqu'on avoit pointé le *mortier* à une certaine élé„ vation, si on appliquoit sur le bord de sa bouche plu„ sieurs quarts-de-cercle, les uns après les autres, cha„ cun donnoit un nombre de degrés différens, quoique „ posés au même endroit, parce que la plûpart sont „ mal-faits ou devenus défectueux, pour les avoir laissé „ tomber, ce qui en fausse le pié.

„ Pour éviter ces inconvéniens, il faut avoir un grand „ quart-de-cercle de bois, tel qu'on le voit sur le *mor„ tier A fig. 8. Pl. VII. de fortific.* Il est accompagné „ d'une branche ou regle *BC* qu'on pose diamétrale„ ment sur le *mortier*, ensorte qu'elle en coupe l'ame „ parfaitement à angles droits. Au centre *F* du quart„ de-cercle est attaché un pendule qui n'est autre chose „ qu'un fil de soie, au bout duquel est un plomb *G* qui „ va se loger dans une rainure, afin que la soie répon„ de immédiatement aux divisions de l'instrument.

Il est évident que l'angle *CFG* est celui de l'inclinaison du *mortier*; car si le *mortier* étoit pointé verticalement, le fil de soie tomberoit au point *C*; mais il s'en écarte autant que la position du *mortier* s'écarte de la direction de la verticale. C'est pourquoi l'angle *CFG* est l'angle dont le *mortier* est incliné, ce qu'il falloit démontrer.

Pour ce qui concerne le service du *mortier* à un siege. *voyez* BATTERIE DE MORTIERS.

MORTIER-PIERRIER. (*Fortif.*) *Voyez* PIERRIER.

MORTIER-PERDREAUX, ou *à perdreaux* (*Fortif.*) est un *mortier* accompagné de plusieurs autres petits *mortiers* pratiqués dans l'épaisseur de son *métal*. Chacun de ces petits *mortiers* a une lumiere percée à un pouce de son extrémité, laquelle répond à une pareille lumiere percée dans l'épaisseur du gros *mortier*, immédiatement au-dessous de la plinthe qui arrête les petits *mortiers*.

Ces petits *mortiers* sont propres à tirer des grenades, & on appelle ce *mortier* qui les contient *à perdreaux*, parce qu'en le tirant, sa bombe peut être regardée comme la perdrix accompagnée de grenades qui lui tiennent lieu de perdreaux. Les alliés ont fait beaucoup d'usage de cette sorte de *mortiers* dans la guerre de 1701; mais ils n'ont point eu une parfaite réussite dans les épreuves qui en ont été faites en France en 1693, & qui sont rapportées dans les *Mémoires d'Artillerie* de M. de Saint-Remy.

MORTIER A LA COEHORN, (*Fortificat.*) ce sont de petits mortiers propres à jetter des grenades, & qui sont de l'invention du célebre ingénieur dont ils portent le nom.

MORTIER AUX PELOTES. (*Fonderie en sable.*) Les fondeurs de menus ouvrages ont ordinairement ainsi un *mortier* de bois ou de pierre, & plus ordinairement de fonte, dans lequel ils forment avec un maillet des especes de boules ou de pelotes avec du cuivre en feuilles, qu'ils ont auparavant taillées en morceaux longs & étroits avec des cisailles. *Voyez* FONDEUR EN SABLE.

MORTIFICATION, s. f. (*Gram.*) il a plusieurs acceptions assez diverses. Il se dit de la corruption de quelques parties de l'animal vivant, *voyez l'article suivant*. Il se dit des austérités que les personnes d'une piété timorée exercent sur elles-mêmes, soit en expiation des fautes qu'elles ont faites, soit en préservatif de celles qu'elles pourroient commettre. Il se dit d'une impression desagréable excitée dans notre ame par le reproche, la honte, le blâme, le défaut de succès, les contre-tems, les contradictions, &c.

MORTIFICATION, *en Médecine*, est une extinction totale de la chaleur naturelle du corps ou d'une partie du corps. *Voyez* CHALEUR.

Quelques-uns définissent la *mortification*, une maladie où les sucs naturels d'une partie perdent tout-à-fait leur mouvement propre, & acquierent par ce moyen un mouvement de fermentation & de corruption qui détruit le tissu de la partie.

Il y a deux sortes ou plutôt deux degrés de *mortification*: le premier appellé *gangrene*, qui est une *mortification* imparfaite ou commençante; le second appellé *sphacele*, qui est une *mortification* entiere ou complette. *Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

MORTIFIER. (*Chimie.*) Ce terme est usité dans la chimie moderne. Il signifie *détruire* dans un mixte la qualité qu'on y regarde comme essentielle, propre, caractéristique. Par exemple, la fluidité ou la volatilité dans le vif-argent, la *corrosivité* dans les acides. Ainsi on *mortifie* le vif-argent en l'unissant au soufre, à une graisse, à un acide, &c. les acides, en les unissant aux alkalis, à une substance métallique, &c. (*b*)

MORTOISE, s. f. (*Art méchan.*) est une entaille qui se fait dans un morceau de bois ou de fer, lorsqu'on veut faire quelque assemblage.

MORTOISE, SIMPLE PIQUER JUSTE EN ABOUT, (*Charpent.*) est celle qui a des embrevemens & des faussemens piqués autant juste en gorge qu'en about. *Voyez les Pl. de Charp. & de Menuis.*

MORTOISE DU GOUVERNAIL, (*Marine*) c'est le trou qu'on fait à la tête du gouvernail, afin d'y passer la barre.

MORTODES, s. f. pl. (*Comm.*) fausses perles dont on fait quelque commerce avec les Negres du Sénégal & autres endroits de la Guinée. On les appelle en général *perles gauderonnées*; il y en a de rondes, d'ovales & d'autres formes.

MORTUAIRE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui regarde la mort. Registre *mortuaire* est celui où l'on écrit l'inhumation des défunts. Les curés & supérieurs des monasteres & hôpitaux sont obligés de tenir des registres *mortuaires*. *Voyez* REGISTRE.

On appelle *extrait-mortuaire* le certificat d'un enterrement tiré sur le registre: droits *mortuaires* sont ceux que les curés sont autorisés de prendre pour les enterremens. Anciennement quelques curés prenoient dans la succession de chaque défunt un droit nommé *mortuaire*, consistant en une certaine quantité de bétail ou autres effets, & ce pour s'indemniser des dixmes ou autres droits que le défunt avoit négligé de payer. Les constitutions synodales de Pierre Quivil, évêque d'Excestre, suffragant de Cantorbéry, publiées le 16 Avril 1287, recommandent le payement de ce droit; mais il n'étoit pas établi partout. *Voyez* Fleury, *hist. ecclésiast.* (*A*)

MORVAN, LE, (*Géog.*) en latin *Morvinus pagus*; contrée de France contiguë au Nivernois, & sur les confins du duché de Bourgogne. C'est un pays de montagnes & de bois, abondant en gras paturages; il s'étend le long de la riviere d'Yonne, & est presque tout du diocèse d'Autun, sans être, du-moins pour la plus grande partie, des dépendances du duché de Bourgogne. Les seuls lieux un peu remarquables du *Morvan* sont Vezelay, Chateau-Chinon, & Auroux. (*D. J.*)

MORUE, MORHUE, MOLUE. *molua*, s. f. (*Hist. nat. Ichthiol.*) Rond. poisson de mer dont la longueur s'étend jusqu'à quatre piés, & dont la largeur est d'environ un pié. Il a le corps gros & arrondi, le ventre fort avancé, le dos & les côtés d'une couleur olivâtre, sale ou brune mêlée de taches jaunâtres; les écailles petites & très-adhérentes au corps; les yeux grands & couverts d'une membrane lâche & diaphane, & l'iris des yeux blanche; il y a sur les côtés une large ligne blanche qui s'étend depuis l'angle supérieur des ouies jusqu'à la queue, en suivant la courbure du ventre. Ce poisson n'a qu'un seul barbillon long à peine d'un doigt, qui tient au coin de la mâchoire inférieure. La langue est large, molle, ronde; les mâchoires ont des dents disposées en plusiers rangs, dont l'un est composé de dents beaucoup plus longues que les autres. Il se trouve, comme dans le brochet plusieurs dents mobiles entre les dents solides: on découvre encore de petites dents placées fort près les unes des autres entre les dernieres ouies, sur le haut du palais, & même plus bas, près l'orifice de l'estomac. La *morue* a trois nageoires sur le dos, une à chaque ouie, une de chaque côté de la poitrine, & deux derriere l'anus l'une au-devant de l'autre. La queue est presque plate & non fourchue.

Les *morues* sont si abondantes au grand banc de Terreneuve, qu'un seul homme en prend en un jour trois à quatre cens. On les pêche à la ligne, & les entrailles de celles qu'on vuide servent d'appât pour en prendre d'autres.

Selon M. Anderson dans son histoire naturelle de l'Islande, on a donné à la *morue* le nom de *cabeliau* dans tout le Nord & chez les Hollandois. Elle se nourrit de toutes sortes de poissons, principalement de harengs & de crabes; elle digere en six heures des tems des corps très-durs, comme les tâtes des crabes qu'elles avalent; ces têtes deviennent bientôt aussi rouges qu'une écrevisse qu'on auroit fait cuire; elles se dissolvent ensuite en une sorte de bouillie épaisse qui se digere tout-à-fait en très-peu de tems. La *morue* est un poisson très-goulu & insatiable; il lui arrive souvent d'avaler des corps absolument indigestes, comme des morceaux de bois. La *morue* blanche, la *morue* verte & la merluche, ne different que par les différentes façons de preparer les cabeliaus: la merluche est une *morue* desséchée. Les *morues* que l'on pêche dans la haute mer à 40 ou 50 brasses de profondeur, sont meilleures, plus tendres & plus délicates que celles que l'on prend sur les côtes & dans les golfes peu profonds. *Suite de la mat. méd.* par MM. de Nobleville & Salerne, *regne animal*, *tome II. part. I. Voyez* POISSON.

MORUE, (*Pêche.*) Il y a deux sortes de *morues*, l'une qui s'appelle *morue verte* ou *blanche*, l'autre *morue seche* ou *parée*, ou *merlu*, ou *merluche*. La pêche s'en fait dans la baie de Canada, au grand banc de Terreneuve, le banc Vert, l'île Saint-Pierre & l'île de Sable. On se sert de vaisseaux à deux ponts ordinairement, du port de 100 à 150 tonneaux, pour charger 30 à 35 milliers de *morue* verte. On a des lignes, des calus de plomb, des hameçons & des rets; il faut avoir un bon trancheur, un bon décoleur & un bon saleur. On attribue la découverte du grand & petit banc des *morues* à des pêcheurs basques qui y arriverent en poursuivant des baleines, cent ans avant le voyage de Colomb. On pêche depuis le commencement de Février jusqu'à la fin d'Avril; tout est fait en un mois ou six semaines, quelquefois on emploie quatre à cinq mois. Chaque pêcheur ne pêche qu'une *morue* à-la-fois; m . on en prend depuis 350 jusqu'à 400 par jour. La pes eur du poisson & le grand froid rendent ce travail fatiguant. La *morue* verte se sale à bord; le décoleur lui coupe la tête, le trancheur l'ouvre, le saleur l'arrange à fond de cale tête contre queue & queue contre tête. Quand il en a fait une couche d'une brasse ou deux en quarré, il la couvre de sel, & ainsi de toute la pêche du jour. Il ne mêle point ensemble la pêche de différens jours; il laisse aussi la *morue* trois à quatre jours égoutter son eau, puis il la fait placer dans un autre endroit, & la resale. Alors on n'y touche plus que le vaisseau n'en ait sa charge.

Pour la pêche de la *morue* seche, on se sert de vaisseaux de toute grandeur; quand la pêche est faite, on laisse le poisson au soleil: ainsi il faut profiter de l'eté, & partir dans les mois de Mars ou d'Avril. La *morue* seche est plus petite que la verte; pour preparer la premiere, on établit à terre une tente avec des troncs de sapins de 12, 15 à 20 piés de longueur, & dans cette tente un échafaud de 40 à 60 piés de long, sur 15 à 20 de large. A mesure que l'on pêche, on sale sur des établis volans; mais la grande salaison se fait sur l'échafaud. Lorsque la *morue* a pris sel, on la lave, on la fait égoutter sur des petits établis; égouttée, on l'arrange sur des claies particulieres à une seule épaisseur, queue contre tête, & la peau en haut; on la retourne quatre fois par jour; retournée & à-peu-près séchée, on la met en moutons ou dix à douze l'une sur l'autre, pour qu'elles conservent leur chaleur. De jour en jour on augmente le mouton, qu'on porte à vingt ou vingt-cinq *morues*: cela fait, on la porte sur la greve, où de deux moutons on n'en forme qu'un, qu'on retourne chaque jour. On la resale en commençant par la plus vieille salée: on en fait des piles hautes comme des tours de moulin à vent, & on la laisse ainsi jusqu'à ce qu'on l'embarque. Elle s'arrange dans le vaisseau sur des branches d'arbres que l'on met à fond sur le leste, avec des nattes autour. Les Basques & les Malouins sont les plus habiles pêcheurs de *morue*.

MORVE, s. f. (*Physiol.*) nom vulgaire de l'humeur aqueuse & gluante qui se filtre dans la membrane pituitaire; c'est cette humeur que les Medecins appellent mucosité du nez, *mucus narium*. *Voyez* MUCOSITÉ DU NEZ.

MORVE, s. f. (*Maréchal.*) maladie particuliere aux chevaux.

Pour rendre plus intelligible ce que l'on va dire sur la *morve*, & sur les differens écoulemens auxquels on a donné ce nom, il est à-propos de donner une description courte & précise du nez de l'animal & de ses dépendances.

Le nez est formé principalement par deux grandes cavités nommées fosses nasales; ces fosses sont bornées antérieurement par les os du nez & les os du grand angle; postérieurement par la partie postérieure des os maxillaires, & par les os palatins; latéralement par les os maxillaires & les os zygomatiques; supérieurement par l'os ethmoïde, l'os sphénoïde, & le frontal. Ces deux fosses répondent inférieurement à l'ouverture des naseaux, & supérieurement à l'arriere-bouche avec laquelle elles ont communication par le moyen du voile du palais. Ces deux fosses sont séparées par une cloison en partie osseuse, & en partie cartilagineuse. Aux parois de chaque fosse sont deux lames osseuses, très-minces, roulées en forme de cornets, appellées, à cause de leur figure, *cornets du nez*; l'un est antérieur & l'autre postérieur. L'antérieur est adhérent aux os du nez & à la partie interne de l'os zygomatique; il ferme en partie l'ouverture du sinus zygomatique. Le postérieur est attaché à la partie interne de l'os maxillaire, & ferme en partie l'ouverture du sinus maxillaire. Ces deux ne sont des appendices de l'os ethmoïde. La partie supérieure est fort large & évasée. La partie inférieure est roulée en forme de cornets de papier, & se termine en pointe. Au milieu de chaque cornet il y a un feuillet osseux situé horisontalement, qui sépare la partie supérieure de l'inférieure.

Dans

Dans l'intérieur de la plûpart des os qui forment le nez, sont creusées plusieurs cavités à qui on donne le nom de *sinus*; les sinus sont les zygomatiques, les maxillaires, les frontaux, les ethmoïdaux & les sphénoïdaux.

Les sinus zygomatiques sont au nombre de deux, un de chaque côté: ils sont creusés dans l'épaisseur de l'os zygomatique: ce sont les plus grands; ils sont adossés aux sinus maxillaires, desquels ils ne sont séparés que par une cloison osseuse.

Les sinus frontaux sont formés par l'écartement des deux lames de l'os frontal; ils sont ordinairement au nombre de deux: un de chaque côté, séparés par une lame osseuse.

Les sinus ethmoïdaux sont les intervalles qui se trouvent entre les cornets ou les volutes de cet os.

Les sinus sphénoïdaux sont quelquefois au nombre de deux, quelquefois il n'y en a qu'un, ils sont creusés dans le corps de l'os sphénoïde: tous ces sinus ont communication avec les fosses nasales. Tous ces sinus, de même que les fosses nasales, sont tapissés d'une membrane nommée *pituitaire*, à raison de l'humeur pituiteuse qu'elle filtre. Cette membrane semble n'être que la continuation de la peau à l'entrée des naseaux; elle est d'abord mince, ensuite elle devient plus épaisse au milieu du nez sur la cloison & sur les cornets. En entrant dans les sinus frontaux, zygomatiques & maxillaires, elle s'amincit considérablement; elle ressemble à une toile d'araignée dans l'étendue de ces cavités; elle est parsemée de vaisseaux sanguins & lymphatiques, & des glandes dans toute l'étendue des fosses nasales; mais elle semble n'avoir que des vaisseaux lymphatiques dans l'étendue des sinus; sa couleur blanche & son peu d'épaisseur dans ces endroits le dénotent.

La membrane pituitaire, après avoir revêtu les cornets du nez, se termine inférieurement par une espece de cordon qui va se perdre à la peau à l'entrée des naseaux; supérieurement elle se porte en arriere sur le voile du palais qu'elle recouvre.

Le voile du palais est une espece de valvule, située entre la bouche & l'arriere-bouche, recouverte de la membrane pituitaire du côté des fosses nasales, & de la membrane du palais du côté de la bouche: entre ces deux membranes sont des fibres charnues, qui composent sur-tout sa substance. Ses principales attaches sont aux os du palais, d'où il s'étend jusqu'à la base de la langue; il est flottant du côté de l'arriere-bouche, & arrêté du côté de la bouche; de façon que les alimens l'élevent facilement dans le tems de la déglutition, & l'appliquent contre les fosses nasales; mais lorsqu'ils sont parvenus dans l'arriere-bouche, le voile du palais s'affaisse de lui-même, & s'applique sur la base de la langue, il ne peut être porté d'arriere en avant, il intercepte ainsi toute communication de l'arriere-bouche avec la bouche, & forme une espece de pont, par-dessus lequel passent toutes les matieres qui viennent du corps, tant par l'ésophage que par la trachée-artere; c'est par cette raison que le cheval vomit & respire par les naseaux; c'est par la même raison qu'il jette par les naseaux le pus qui vient du poumon, l'épiglote étant renversée dans l'état naturel sur le voile palatin. Par cette théorie il est facile d'expliquer tout ce qui arrive dans les différens écoulemens qui se font par les naseaux.

La *morve* est un écoulement de mucosité par le nez, avec inflammation ou ulcération de la membrane pituitaire.

Cet écoulement est tantôt de couleur transparente, comme le blanc-d'œuf, tantôt jaunâtre, tantôt verdâtre, tantôt purulent, tantôt sanieux, mais toujours accompagné du gonflement des glandes lymphatiques de dessous la ganache; quelquefois il n'y a qu'une de ces glandes qui soit engorgée, quelquefois elles le sont toutes deux en même tems.

Tantôt l'écoulement ne se fait que par un naseau, & alors il n'y a que la glande du côté de l'écoulement qui soit engorgée; tantôt l'écoulement se fait par les deux naseaux, & alors les deux glandes sont engorgées en même-tems: tantôt l'écoulement vient du nez seulement, tantôt il vient du nez, de la trachée-artere, & du poumon en même-tems.

Ces vérités ont donné lieu aux différences suivantes. 1°. On distingue la *morve* en *morve* proprement dite, & en *morve* improprement dite.

La *morve* proprement dite est celle qui a son siege dans la membrane pituitaire; à proprement parler il n'y a pas d'autre *morve* que celle-là.

Il faut appeller *morve* improprement dite, tout écoulement par les naseaux, qui vient d'une autre partie que de la membrane pituitaire; ce n'est pas la *morve*, c'est à tort qu'on lui donne ce nom: on ne lui conserve ce nom que pour se conformer au langage ordinaire.

Il faut diviser la *morve* proprement dite à raison de sa nature, 1°. en *morve* simple, & en *morve* composée; en *morve* primitive, & en *morve* consécutive. 2°. A raison de son degré, en *morve* commençante, en *morve* confirmée, & en *morve* invétérée.

La *morve* simple est celle qui vient uniquement de la membrane pituitaire.

La *morve* composée n'est autre chose que la *morve* simple combinée avec quelqu'autre maladie.

La *morve* primitive est celle qui est indépendante de toute autre maladie.

La *morve* consécutive est celle qui vient à la suite de quelqu'autre maladie, comme à la suite de la pulmonie, du farcin, &c.

La *morve* commençante est celle où il n'y a qu'une simple inflammation & un simple écoulement de mucosité par le nez.

La *morve* confirmée est celle où il y a exulcération dans la membrane pituitaire.

La *morve* invétérée est celle où l'écoulement est purulent & sanieux, où les os & les cartilages sont affectés.

2°. Il faut distinguer la *morve* improprement dite en *morve* de morfondure, & en *morve* de pulmonie.

La *morve* de morfondure est un simple écoulement de mucosité par les naseaux, avec toux, tristesse & dégoût qui dure peu de tems.

On appelle du nom de *pulmonie* toute suppuration faite dans le poumon, qui prend écoulement par les naseaux de quelque cause que vienne cette suppuration.

La *morve* de pulmonie se divise, à raison des causes qui la produisent, en *morve* de fausse gourme, en *morve* de farcin, & en *morve* de courbature.

La *morve* de fausse gourme est la suppuration du poumon, causée par une fausse gourme, ou une gourme maligne qui s'est jettée sur les poumons.

La *morve* de farcin est la suppuration du poumon, causée par un levain farcineux.

La *morve* de courbature n'est autre chose que la suppuration du poumon après l'inflammation, qui ne s'est pas terminée par résolution. Enfin on donne le nom de *pulmonie* à tous les écoulemens de pus qui viennent du poumon, de quelque cause qu'ils procedent; c'est ce qu'on appelle vulgairement *morve*, mais qui n'est pas plus *morve* qu'un abcès au foie, à la jambe, ou à la cuisse.

Il y a encore une autre espece de *morve* improprement dite, c'est la *morve* de pousse: quelquefois les chevaux poussifs jettent de tems en tems, & par floccons, une espece de *morve* tenace & glaireuse; c'est ce qu'il faut appeller *morve de pousse*.

Causes. Examinons d'abord ce qui arrive dans la *morve*.

Il est certain que dans le commencement de la *morve* proprement dite (car on ne parle ici que de celle-ci) il y a inflammation dans les glandes de la membrane pituitaire, cette inflammation fait séparer une plus grande quantité de mucosité; de-là l'écoulement abondant de la *morve* commençante.

L'inflammation subsistant, elle fait resserrer les tuyaux excréteurs des glandes, la mucosité ne s'échappe plus, elle séjourne dans la cavité des glandes, elle s'y échauffe, y fermente, s'y putréfie, & se convertit en pus; de-là l'écoulement purulent dans la *morve* confirmée.

Le pus en croupissant devient acre, corrode les parties voisines, carie les os, & rompt les vaisseaux sanguins; le sang s'extravase, & se mêle avec le pus; de-là l'écoulement purulent, noirâtre & sanieux dans la *morve* invétérée. La lymphe arrêtée dans ses vaisseaux, qui se trouvent comprimés par l'inflammation, s'épaissit, ensuite se durcit; de-là les callosités des ulceres.

La cause évidente de la *morve* est donc l'inflammation. L'inflammation reconnoît des causes générales & des causes particulieres. Les causes générales sont la trop grande quantité, la raréfaction & l'épaississement du sang ces causes générales ne sont qu'une disposition à l'inflammation, & ne peuvent pas la produire, si elles ne sont aidées par des causes particulieres & déterminantes ces causes particulieres sont 1°. le défaut du ressort des vaisseaux de la membrane pituitaire, causé par quelque coup sur le nez: les vaisseaux ayant perdu leur ressort n'ont plus d'action sur les liqueurs qu'ils contiennent, & favorisent par-là le séjour de ces liqueurs; de-là l'engorgement & l'inflammation. 2°. Le déchirement des vaisseaux de la membrane pituitaire par quelque corps poussé de force dans le nez. Les vaisseaux étant déchirés, les extrémités se ferment, & arrêtent le cours des humeurs; de-là l'inflammation.

3°.

3°. Les injections acres, irritantes, corroſives & cauſtiques, faites dans le nez; elles font criſper & reſſerrer les extrémités des vaiſſeaux de la membrane pituitaire; de-là l'engorgement & l'inflammation.

4°. Le froid. Lorſque le cheval eſt échauffé, le froid condenſe le ſang & la lymphe; il fait reſſerrer les vaiſſeaux; il épaiſſit la mucoſité, & engorge les glandes: de-là l'inflammation.

5°. Le farcin. L'humeur du farcin s'étend & affecte ſucceſſivement les différentes parties du corps; lorſqu'elle vient à gagner la membrane pituitaire, elle y forme des ulceres, & cauſe la *morve* proprement dite.

Symptomes. Les principaux ſymptomes ſont l'écoulement qui ſe fait par les naſeaux, les ulceres de la membrane pituitaire, & l'engorgement des glandes de deſſous la ganache.

1°. L'écoulement eſt plus abondant que dans l'état de ſanté, parce que l'inflammation diſtend les fibres, les ſollicite à de fréquentes oſcillations, & fait par-là ſéparer une plus grande quantité de mucoſité; ajoutez à cela que dans l'inflammation le ſang abonde dans la partie enflammée, & fournit plus de matiere aux ſecrétions.

2°. Dans la *morve* commençante, l'écoulement eſt de couleur naturelle, tranſparente comme le blanc d'œuf, parce qu'il n'y a qu'une ſimple inflammation, ſans ulcere.

3°. Dans la *morve* confirmée, l'écoulement eſt purulent, parce que l'ulcere eſt formé, le pus qui en découle ſe mêle avec la *morve*.

4°. Dans la *morve* invétérée, l'écoulement eſt noirâtre & ſanieux, parce que le pus ayant rompu quelques vaiſſeaux ſanguins, le ſang s'extravaſe & ſe mêle avec le pus.

5°. L'écoulement diminue & ceſſe même quelquefois, parce que le pus tombe dans quelque grand cavité comme le ſinus zygomatique & maxillaire, d'où il ne peut ſortir que lorſque la cavité eſt pleine.

6°. La *morve* affecte tantôt les ſinus frontaux, tantôt les ſinus ethmoïdaux, tantôt les ſinus zygomatiques & maxillaires, tantôt la cloiſon du nez, tantôt les cornets, tantôt toute l'étendue des foſſes naſales, tantôt une portion ſeulement, tantôt une de ces parties ſeulement, tantôt deux, tantôt trois, ſouvent pluſieurs, quelquefois toutes à-la-fois, ſuivant que la membrane pituitaire eſt enflammée dans un endroit plutôt que dans un autre, ou que l'inflammation a plus ou moins d'étendue. Le plus ordinairement cependant elle n'affecte pas du tout les ſinus zygomatiques, maxillaires & frontaux; parce que dans ces cavités la membrane pituitaire eſt extrêmement mince qu'il n'y a point de vaiſſeaux ſanguins viſibles, ni de glandes: on a obſervé 1°. qu'il n'y a jamais de chanceres dans ces cavités, parce que les chancres ne ſe forment que dans les glandes de la membrane pituitaire; 2°. que les chancres ſont plus abondans & plus ordinaires dans l'étendue de la cloiſon, parce que c'eſt l'endroit où la membrane eſt la plus épaiſſe & la plus parſemée de glandes: les chancres ſont auſſi fort ordinaires ſur les cornets du nez.

L'engorgement de deſſous la ganache étoit un ſymptome embarraſſant. On ne concevoit guere pourquoi ces glandes ne manquoient jamais de s'engorger dans la *morve* proprement dite; mais on en a enfin trouvé la cauſe.

Aſſuré que ces glandes ſont, non des glandes ſalivaires puiſqu'elles n'ont point de tuyau qui aille porter la ſalive dans la bouche, mais des glandes lymphatiques, puiſqu'elles ont chacune un tuyau conſidérable qui part de leur ſubſtance pour aller ſe rendre dans un plus gros tuyau lymphatique qui deſcend le long de la trachée-artere, & va enfin verſer la lymphe dans la veine ſouclaviere; on a remonté à la circulation de la lymphe, & à la ſtructure des glandes & des veines lymphatiques.

Les veines lymphatiques ſont des tuyaux cylindriques qui rapportent la lymphe nourriciere des parties du corps dans le réſervoir commun nommé dans l'homme *le réſervoir de Pecquet*, ou dans la veine ſouclaviere: ces veines ſont coupées d'intervalle en intervalle par des glandes qui ſervent comme d'entrepôt à la lymphe. Chaque glande a deux tuyaux; l'un qui vient à la glande apporter la lymphe; l'autre qui en ſort pour porter la lymphe plus loin. Les glandes lymphatiques de deſſous la ganache ont de même deux tuyaux, ou, ce qui eſt la même choſe, deux veines lymphatiques; l'une qui apporte la lymphe de la membrane pituitaire dans ces glandes; l'autre qui reçoit la lymphe de ces glandes pour la porter dans la veine ſouſclaviere. Par cette théorie, il eſt facile d'expliquer l'engorgement des glandes de deſſous la ganache: c'eſt le propre de l'inflammation d'épaiſſir toutes les humeurs qui ſe filtrent dans les parties voiſines de l'inflammation; la lymphe de la membrane pituitaire dans la *morve*, doit donc contracter un caractere d'épaiſſiſſement; elle ſe rend avec cette qualité dans les glandes de deſſous la ganache, qui en ſont comme les rendez-vous, par pluſieurs petits vaiſſeaux lymphatiques, qui après s'être réunis forment un canal commun qui pénetre dans la ſubſtance de la glande. Comme les glandes lymphatiques ſont compoſées de petits vaiſſeaux repliés ſur eux-mêmes, qui ſont mille contours, la lymphe déja épaiſſie doit y circuler difficilement, s'y arrêter enfin, & les engorger.

Il n'eſt pas difficile d'expliquer par la même théorie, pourquoi dans la gourme, dans la morfondure, & dans la pulmonie, les glandes de deſſous la ganache ſont quelquefois engorgées, quelquefois ne le ſont pas; ou, ce qui eſt la même choſe, pourquoi le cheval eſt quelquefois glandé, quelquefois ne l'eſt pas.

Dans la morfondure, les glandes de deſſous la ganache ne ſont pas engorgées, lorſque l'écoulement vient d'un ſimple reflux de l'humeur de la tranſpiration dans l'intérieur du nez, ſans inflammation de la membrane pituitaire; mais elles ſont engorgées lorſque l'inflammation gagne cette membrane.

Dans la gourme bénigne, le cheval n'eſt pas glandé, parce que la membrane pituitaire n'eſt pas affectée; mais dans la gourme maligne, lorſqu'il ſe forme un abcès dans l'arriere-bouche, le pus en paſſant par les naſeaux, corrode quelquefois la membrane pituitaire par ſon acreté ou ſon ſéjour, l'enflamme, & le cheval devient glandé.

Dans la pulmonie, le cheval n'eſt pas glandé, lorſque le pus qui vient du poumon eſt d'un bon caractere, & n'eſt pas aſſez acre pour ulcérer la membrane pituitaire, mais à la longue, en ſéjournant dans le nez, il acquiert de l'acreté, il irrite les fibres de cette membrane, l'enflamme, & alors les glandes de la ganache s'engorgent.

Dans toutes ces maladies, le cheval n'eſt glandé que d'un côté, lorſque la membrane pituitaire n'eſt affectée que d'un côté; au lieu qu'il eſt glandé des deux côtés, lorſque la membrane eſt affectée des deux côtés: ainſi dans la pulmonie & la gourme maligne, lorſque le cheval eſt glandé, il l'eſt ordinairement des deux côtés, parce que l'écoulement venant de l'arriere-bouche ou du poumon, ſt monte par-deſſus le voile du palais, entre dans le nez également des deux côtés, & affecte également la membrane pituitaire. Cependant dans ces deux cas mêmes, il ne ſeroit pas impoſſible que le cheval fût glandé d'un côté, & non de l'autre; ſoit parce que le pus en ſéjournant plus d'un côté que de l'autre, affecte plus la membrane pituitaire de ce côté-là, ſoit parce que la membrane pituitaire eſt plus diſpoſée à s'enflammer d'un côté que de l'autre, par quelque vice local, comme par quelque coup.

Diagnoſtic. Rien n'eſt plus important, & rien en même tems plus difficile, que de bien diſtinguer chaque écoulement qui ſe fait par les naſeaux. Il faut pour cela un grand uſage & une longue étude de ces maladies. Pour décider avec ſûreté, il faut être familier avec ces écoulemens; autrement on eſt expoſé à porter des jugemens faux, & à donner à tout moment des déciſions qui ne ſont pas juſtes. L'œil & le tact ſont d'un grand ſecours pour prononcer avec juſteſſe ſur ces maladies.

La *morve* proprement dite, étant un écoulement qui ſe fait par les naſeaux, elle eſt aiſément confondue avec les différens écoulemens qui ſe ſont par le même endroit auſſi il n'y a jamais eu de maladie ſur laquelle il y ait tant eu d'opinions différentes & tant de diſputes, & ſur laquelle on ait tant débité de fables: ſur la moindre obſervation chacun a bâti un ſyſtème, de-là eſt venu cette foule de charlatans qui crient, tant à la cour qu'à l'armée, qu'ils ont un ſecret pour la *morve*, qui ſont toûjours ſûrs de guérir, & qui ne guériſſent jamais.

La diſtinction de la *morve* n'eſt pas une choſe aiſée, ce n'eſt pas l'affaire d'un jour, la couleur ſeule n'eſt pas un ſigne ſuffiſant, elle ne peut pas ſervir de regle, un ſigne ſeul ne ſuffit pas; il faut les réunir tous pour faire une diſtinction ſûre.

Voici quelques obſervations qui pourront ſervir de regle.

Lorſque le cheval jette par les deux naſeaux, qu'il eſt glandé des deux côtés, qu'il ne touſſe pas, qu'il eſt gai comme à l'ordinaire, qu'il boit & mange comme de coutume, qu'il eſt gras, qu'il a bon poil, & que l'écoulement eſt glaireux, il y a lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite. Lorſque le cheval ne jette que d'un côté, qu'il eſt glandé, que l'écoulement eſt glaireux, qu'il n'eſt pas triſte, qu'il ne touſſe pas, qu'il boit & mange comme de coutume, il y a plus lieu de croire que c'eſt la *morve* proprement dite.

Lorſque

Lorsque tous ces signes existans, l'écoulement subsiste depuis plus d'un mois, on est certain que c'est la *morve* proprement dite.

Lorsque tous ces signes existans, l'écoulement est simplement glaireux, transparent, abondant & sans pus, c'est la *morve* proprement dite commençante.

Lorsque tous ces signes existant, l'écoulement est verdâtre ou jaunâtre, & mêlé de pus, c'est la *morve* proprement dite confirmée.

Lorsque tous ces signes existant, l'écoulement est noirâtre ou sanieux & glaireux en même tems, c'est la *morve* proprement dite invétérée.

On sera encore plus assûré que c'est la *morve* proprement dite, si avec tous ces signes on voit en ouvrant les naseaux, de petits ulceres rouges, ou des érosions sur la membrane pituitaire, au commencement du conduit nasal.

Lorsqu'au contraire l'écoulement se fait également par les deux naseaux, qu'il est simplement purulent, que le cheval tousse, qu'il est triste, abattu, dégoûté, maigre, qu'il a le poil hérissé, & qu'il n'est pas glandé, c'est la *morve* improprement dite.

Lorsque l'écoulement succede à la gourme, c'est la *morve* de fausse gourme.

Lorsque le cheval jette par les naseaux une simple mucosité transparente, & que la tristesse & le dégoût ont précédé & accompagnent cet écoulement, on a lieu de croire que c'est la *morfondure*: on en est certain lorsque l'écoulement ne dure pas plus de 15 jours.

Lorsque le cheval commence à jetter également par les deux naseaux une *morve* mêlée de beaucoup de pus ou le pus tout pur sans être glandé, c'est la pulmonie seule; mais si le cheval devient glandé par la suite, c'est la *morve* composée, c'est-à-dire la pulmonie & la *morve* proprement dite tout à la fois.

Pour distinguer la *morve* par l'écoulement qui se fait par les naseaux, prenez de la matiere que jettoit un cheval morveux proprement dit, mettez-la dans un verre, versez dessus de l'eau que vous ferez tomber de fort haut; voici ce qui arrivera, l'eau sera troublée fort peu; & il se déposera au fond du verre une matiere visqueuse & glaireuse.

Prenez de la matiere d'un autre cheval morveux depuis plus long-tems, mettez la de même dans un verre, versez de l'eau dessus, l'eau se troublera considérablement & il se déposera au fond une matiere glaireuse, de même que dans le premier: versez par inclination le liquide dans un autre verre, laissez le reposer, après quelques heures l'eau deviendra claire; & vous trouverez au fond du pus qui s'y étoit déposé.

Prenez ensuite de la matiere d'un cheval pulmonique mettez-la de même dans un verre, versez de l'eau dessus, toute la matiere se délayera dans l'eau; & rien n'ira au fond.

D'où il est aisé de voir que la matiere glaireuse est un signe spécifique de la *morve* proprement dite; & que l'écoulement purulent est un signe de la pulmonie: on connoître les différens degrés de la *morve* proprement dite, par la quantité du pus qui se trouvera mêlé avec l'humeur glaireuse ou la *morve*. La quantité différente du pus en marque toutes les nuances.

Pour avoir de la matiere d'un cheval morveux ou pulmonique, on prend un entonnoir, on en adapte la base à l'ouverture des naseaux, & on la tient par la pointe; on introduit par la pointe de l'entonnoir une plume, ou quelqu'autre chose dans le nez, pour irriter la membrane pituitaire, & faire ébrouer le cheval, ou bien on serre la trachée-artere avec la main gauche, le cheval tousse & jette dans l'entonnoir une grande quantité de matiere qu'on met dans un verre pour faire l'expérience ci-dessus. Il y a une infinité d'expériences à faire sur cette maladie; mais les dépenses en seroient fort considérables.

Prognostic. Le danger varie suivant le degré & la nature de la maladie. La *morve* de morfondure n'a pas ordinairement de suite; elle ne dure ordinairement que 12 ou 15 jours, pourvû qu'on fasse les remedes convenables: lorsqu'elle est négligée, elle peut dégénerer en *morve* proprement dite.

La *morve* de pulmonie invétérée est incurable.

La *morve* proprement dite commençante peut se guérir par les moyens que je proposerai; lorsqu'elle est confirmée elle ne se guérit que difficilement; lorsqu'elle est invétérée, elle est incurable jusqu'à-présent. La *morve* simple est moins dangereuse que la *morve* composée; il n'y a que la *morve* proprement dite qui soit contagieuse, les autres ne le sont pas.

Curation. Avant que d'entreprendre la guérison, il faut être bien assuré de l'espece de *morve* que l'on a à traiter & du degré de la maladie: 1°. de peur de faire inutilement des dépenses, en entreprenant de guérir des chevaux incurables; 2° afin d'empêcher la contagion, en condamnant avec certitude ceux qui sont morveux; 3° afin d'arracher à la mort une infinité de chevaux qu'on condamne très-souvent mal-à-propos: il ne s'agit ici que de la *morve* proprement dite.

La cause de la *morve* commençante étant l'inflammation de la membrane pituitaire, le but qu'on doit se proposer est de remédier à l'inflammation: pour cet effet, on met en usage tous les remedes de l'inflammation; ainsi dès qu'on s'apperçoit que le cheval est glandé, il faut commencer par saigner le cheval, réitérer la saignée suivant le besoin, c'est le remede le plus efficace: il faut ensuite tâcher de relâcher & détendre les vaisseaux, afin de leur rendre la souplesse nécessaire pour la circulation; pour cet effet on injecte dans le nez la décoction des plantes adoucissantes & relâchantes, telles que la mauve guimauve, bouillon-blanc, brancursine, pariétaire, mercuriale, &c. ou avec les fleurs de camomille, de mélilot & de sureau: on fait aussi respirer au cheval la vapeur de cette décoction, & sur-tout la vapeur d'eau tiede, où l'on aura fait bouillir du son ou de la farine de seigle ou d'orge; pour cela on attache à la tête du cheval, un sac où l'on met le son ou les plantes tiedes. Il est bon de donner en même tems quelques lavemens rafraîchissans, pour tempérer le mouvement du sang, & l'empêcher de se porter avec trop d'impétuosité à la membrane pituitaire.

On retranche le foin au cheval, & on ne lui fait manger que du son tiede, mis dans un sac de la maniere que je viens de dire: la vapeur qui s'en exhale adoucit, relâche & diminue admirablement l'inflammation. Par ces moyens on remédie souvent à la *morve* commençante.

Dans la *morve* confirmée, les indications que l'on a, sont de détruire les ulceres de la membrane pituitaire. Pour cela on met en usage les détersifs un peu forts: on injecte dans le nez, par exemple la décoction des feuilles d'aristoloche, de gentiane & de centaurée. Lorsque par le moyen de ces injections l'écoulement change de couleur, qu'il devient blanc, épais & d'une louable consistance, c'est un bon signe; on injecte alors de l'eau d'orge, dans laquelle on fait dissoudre un peu de miel rosat; ensuite, pour faire cicatriser les ulceres, on injecte l'eau seconde de chaux, & on termine ainsi la guérison, lorsque la maladie cede à ces remedes.

Mais souvent les sinus sont remplis de pus, & les injections ont de la peine à y pénétrer; elles n'y entrent pas en assez grande quantité pour en vuider le pus, & elles sont insuffisantes; on a imaginé un moyen de les porter dans ces cavités, & de les faire pénétrer dans tout l'intérieur du nez; c'est le trépan, c'est le moyen le plus sûr de guérir la *morve* confirmée.

Les fumigations sont aussi un très-bon remede; on en a vu de très-bons effets. Pour faire recevoir ces fumigations, on a imaginé une boëte dans laquelle on fait brûler du sucre ou autre matiere détersive; la fumée de ces matieres brûlées est portée dans le nez par le moyen d'un tuyau long, adapté d'un côté à la boëte, & de l'autre aux naseaux.

Mais souvent ces ulceres sont calleux & rebelles, ils résistent à tous les remedes qu'on vient d'indiquer; il faudroit fondre ou détruire ces callosités, cette indication demanderoit les caustiques: les injections fortes & corrosives rempliroient cette intention, si on pouvoit les faire sur les parties affectées seulement; mais comme elles arrosent les parties saines, de même que les parties malades, elles irriteroient & enflammeroient les parties qui ne sont pas ulcerées, & augmenteroient le mal; de-là la difficulté de guérir la *morve* par les caustiques.

Dans la *morve* invétérée, où les ulceres sont en grand nombre, profonds & sanieux, où les vaisseaux sont rongés, les os & les cartilages cariés, & la membrane pituitaire épaissie & endurcie, il ne paroît pas qu'il y ait de remede; le meilleur parti est de tuer les chevaux, de peur de faire des dépenses inutiles, en tentant la guérison.

Tel est le résultat des découvertes de MM. de la Fosse pere & fils, telles que celui-ci les a publiées dans une dissertation présentée à l'académie des Sciences, & approuvée par ses commissaires.

Auparavant il y avoit ou une profonde ignorance, ou une grande variété de préjugés sur le siége de cette maladie; mais pour le reconnoître, dit M. de la Fosse, il ne faut qu'ouvrir les yeux. En effet, que voit on lorsqu'on ouvre un cheval morveux proprement dit, & anciennement morveux? On voit la membrane pituitaire plus ou moins affectée; les cornets du nez & les sinus plus

ou

ou moins remplis de pus & de *morve*, suivant le degré de la maladie, & rien de plus; on trouva les visceres & toutes les autres parties du corps dans une parfaite santé. Il s'agit d'un cheval morveux proprement dit, parce qu'il y a une autre maladie, à qui on donne mal-à-propos le nom de *morve*; d'un cheval uniquement morveux, parce que la *morve* peut être accompagnée de quelque autre maladie qui pourroit affecter les autres parties.

Mais le témoignage des yeux s'appuie de preuves tirées du raisonnement.

1°. Il y a dans le cheval & dans l'homme des plaies & des abscès qui n'ont leur siége que dans une partie; pourquoi n'en seroit-il pas de même de la *morve*?

2°. Il y a dans l'homme des chancres rongeans aux levres & dans le nez; ces chancres n'ont leur siége que dans les levres ou dans le nez; ils ne donnent aucun signe de leur existance après leur guérison locale. Pourquoi n'en seroit-il pas de même de la *morve* dans le cheval?

3°. La pulmonie ou la suppuration du poumon, n'affecte que le poumon; pourquoi la *morve* n'affecteroit-elle pas uniquement la membrane pituitaire?

4°. Si la *morve* n'étoit pas locale, ou, ce qui est la même chose, si elle venoit de la corruption générale des humeurs, pourquoi chaque partie du corps, du moins celles qui sont d'un même tissu que la membrane pituitaire c'est-à-dire d'un tissu mol, vasculeux & glanduleux, tels que le cerveau, le poumon, le foie, le pancréas, la rate, &c. ne seroient-elles pas affectées de même que la membrane pituitaire? pourquoi ces parties ne seroient-elles pas affectées, plusieurs & même toutes à-la-fois, puisque toutes les parties sont également abreuvées & nourries de la masse des humeurs, & que la circulation du sang, qui est la source de toutes les humeurs, se fait également dans toutes les parties? Or il est certain que dans la *morve* proprement dite, toutes les parties du corps sont parfaitement saines, excepté la membrane pituitaire. Cela a été démontré par un grand nombre de dissections.

5°. Si dans la *morve* la masse totale des humeurs étoit viciée, chaque humeur particuliere qui en émane, le seroit aussi, & produiroit des accidens dans chaque partie; la *morve* seroit dans le cheval, ainsi que la vérole dans l'homme, un composé de toutes sortes de maladies; le cheval maigriroit, souffriroit, languiroit, & périroit bientôt; des humeurs viciées ne peuvent pas entretenir le corps en santé. Or on sait que dans la *morve* le cheval ne souffre point; qu'il n'a ni fievre ni aucun mal, excepté dans la membrane pituitaire; qu'il boit & mange comme à l'ordinaire; qu'il fait toutes ses fonctions avec aisance; qu'il fait le même service que s'il n'avoit point de mal; qu'il est gai & gras; qu'il a le poil lisse & tous les signes de la plus parfaite santé.

Mais voici des faits qui ne laissent guere de lieu au doute & à la dispute.

Premier Fait. Souvent la *morve* n'affecte la membrane pituitaire que d'un côté du nez, donc elle est locale: si elle étoit dans la masse des humeurs, elle devroit au moins attaquer la membrane pituitaire des deux côtés.

II. Fait. Les coups violens sur le nez produisent la *morve*. Dira-t-on qu'un coup porté sur le nez a vicié la masse des humeurs?

III. Fait. La lésion de la membrane pituitaire produit la *morve*. En 1759 au mois de Novembre, après avoir trépané & guéri du trépan un cheval, il devint morveux parce que l'inflammation se continua jusqu'à la membrane pituitaire. L'inflammation d'une partie ne met pas la corruption dans toutes les humeurs.

IV. Fait. Un cheval sain devient morveux presque sur le-champ, si on lui fait dans le nez des injections acres & corrosives. Ces injections ne vicient pas la masse des humeurs.

V. Fait. On guérit la *morve* par des remedes topiques. M. Desbois, médecin de la faculté de Paris, a guéri un cheval morveux par le moyen des injections. On ne dira pas que les injections faites dans le nez, ont guéri la masse du sang; d'où M. de la Fosse le fils conclut que le siége qu'il lui assigna dans la membrane pituitaire, est son unique & vrai siege. *Voyez là-dessus sa Dissert. sur la morve, imprimée en* 1761.

MORVE, s. f. (*Jardinage*.) maladie qui survient aux chicorées & aux laitues; c'est une espece de pourriture dont le nom a été fait de son aspect. On dit aussi *morver*.

MORVÉDRO, *ou* MORVIÉDRO (*Géogr.*) ancienne ville d'Espagne au royaume de Valence. Ce sont les restes de la fameuse & infortunée Sagonte, bâtie par les Zacynthiens, qui lui avoient donné le nom de leur patrie. On l'appelle aujourd'hui *Morvedro*, en latin, *Muri veteres*, à cause des vieilles murailles qui s'y trouvent, & qui nous rappellent encore par ces tristes vestiges une partie de la grandeur de l'ancienne Sagonte. On y voit en entrant sur la porte de la ville une inscription à demi-effacée, en l'honneur de Claude II. successeur de Gulien. A une autre porte on voit une tête d'Annibal faite de pierre. Près de la cathédrale se voyent les restes d'un vieil amphitéâtre de 357 piés d'étendue, avec 26 bancs l'un sur l'autre taillés dans le roc; & ces bancs & les voûtes étoient d'une structure si solide, qu'ils se sont conservés depuis tant de siecles.

Morvedro est située à 2 milles de la mer, sur un rocher élevé, au bord d'une riviere qui porte son nom, & quelquefois celui de Turolis, à 4 lieues de Valence. *Long*. 17. 36. *lat*. 39. 44. (*D. J.*)

MORVEUX, (*Maréchall.*) On appelle ainsi un cheval qui a la morve. *Voyez* MORVE.

MORRIS, s. m. (*Comm. & Hist. med.*) nom propre d'une monnoie d'Espagne. Le *morris* étoit d'or; ce fut le roi Alfonce le sage qui la fit battre. *Morris* est dit par corruption de *marawedis*.

MORUNDA, (*Géog. anc.*) Ptolomée nomme deux villes de ce nom, l'une en Médie, l'autre dans l'Inde, en-deçà du Gange. (*D. J.*)

MORVOLANT, s. m. *en terme de Blondier*, c'est de la soie mêlée qui tombe dans le dechet, & qui empêche la suite du devidage.

MORXI, s. m. (*Medecine*.) nom d'une maladie pestilentielle commune dans le Malabar & dans plusieurs autres contrées des Indes orientales.

MOSA, (*Géogr. anc*.) nom latin de la Meuse; nous en avons parlé suffisamment sous le nom moderne, autant du-moins que le plan de cet ouvrage le permet. Nous ajouterons ici que depuis César jusqu'à nous le cours de ce fleuve a éprouvé bien des changemens. Il est arrivé que cette grande riviere, qui charrie sans cesse avec elle quantité de limon, a nécessairement bouché son lit en plusieurs endroits, & fait ailleurs des atterrissemens considérables. Si à ces causes l'on joint les débordemens ordinaires du Rhin, & dont la *Meuse* reçoit sa part par le Wahal, on n'aura pas de peine à comprendre que d'un côté elle a pu changer de cours, & que de l'autre elle a dû porter à son embouchure de nouvelles terres dans des lieux que la mer couvroit auparavant. C'est ce que M. Van-Loon a savamment exposé dans son *livre des antiquités des Bataves*; j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

MOSA, s. m. (*Cuisine*.) sorte d'aliment très-commun parmi les paysans d'Allemagne: il est fait avec de la farine de froment ou d'epeautre & du lait, & pareil à ce que nous appellons *lait épaissi* ou *bouillie*; mais sa trop grande quantité nuit aux enfans sur-tout, à qui elle engorge les vaisseaux du mésentere.

MOSAIQUE ET CHRÉTIENNE PHILOSOPHIE, (*Hist. de la Philosophie*.) Le scepticisme & la crédulité sont deux vices également indignes d'un homme qui pense. Parce qu'il y a des choses fausses, toutes ne le sont pas; parce qu'il y a des choses vraies, toutes ne le sont pas. Le philosophe ne nie ni n'admet rien sans examen; il a dans sa raison une juste confiance; il sait par expérience que la recherche de la vérité est pénible, mais il ne la croit point impossible; il ose descendre au fond de son puits, tandis que l'homme méfiant ou pusillanime se tient courbé sur les bords, & juge de là, se trompant, soit qu'il prononce qu'il l'apperçoit malgré la distance & l'obscurité, soit qu'il prononce qu'il n'y a personne. De-là cette multitude incroyable d'opinions diverses; de-là le doute; de-là le mépris de la raison & de la Philosophie; de-là la nécessité prétendue de recourir à la révélation, comme au seul flambeau qui puisse nous éclairer dans les sciences naturelles & morales; de-là le mélange monstrueux de la Théologie & des systèmes; mélange qui a achevé de dégrader la Religion & la Philosophie: la Religion, en l'assujettissant à la discussion; la Philosophie, en l'assujettissant à la foi. On raisonna quand il falloit croire, on crut quand il falloit raisonner; & l'on vit éclore en un moment une foule de mauvais chrétiens & de mauvais philosophes. La nature est le seul livre du philosophe: les saintes écritures sont le seul livre du théologien. Ils ont chacun leur argumentation particuliere. L'autorité de l'Eglise, de la tradition, des peres, de la révélation, fixe l'un; l'autre ne reconnoît que l'expérience & l'observation pour guides: tous les deux usent de leur raison, mais d'une maniere particuliere & diverse qu'on ne confond point sans inconvénient pour les progrès de l'esprit humain, sans péril pour la foi;

c'est ce que ne comprirent point ceux qui, dégoûtés de la philosophie sectaire & du pirrhonisme, chercherent à s'instruire des sciences naturelles dans les sources où la science du salut étoit & avoit été jusqu'alors la seule à puiser. Les uns s'en tinrent scrupuleusement à la lettre des écritures; les autres comparant le récit de Moïse avec les phénomenes, & n'y remarquant pas toute la conformité qu'ils desiroient, s'embarrasserent dans des explications allégoriques: d'où il arriva qu'il n'y a point d'absurdités que les premiers ne soutinrent; point de découvertes que les autres n'apperçussent dans le même ouvrage.

Cette espece de philosophie n'étoit pas nouvelle: *voyez* ce que nous avons dit de celle des Juifs & des premiers chrétiens, de la cabale, du Platonisme des tems moyens de l'école d'Alexandrie, du Pithagorico-platonico-cabalisme, *&c.*

Une observation assez générale, c'est que les systèmes philosophiques ont eu de tout tems une influence fâcheuse sur la Médecine & sur la Théologie. La méthode des Théologiens est d'abord d'anathématiser les opinions nouvelles, ensuite de les concilier avec leurs dogmes; celle des Médecins, de les appliquer tout de suite à la théorie & même à la pratique de leur art. Les Théologiens retiennent long-tems les opinions philosophiques qu'ils ont une fois adoptées. Les Médecins moins opiniâtres, les abandonnent sans peine: ceux-ci circulent paisiblement au gré des systèmatiques, dont les idées passent & se renouvellent; ceux-là font grand bruit, condamnant comme hérétique dans un moment ce qu'ils ont approuvé comme catholique dans un autre, & montrant toujours plus d'indulgence ou d'aversion pour un sentiment, selon qu'il est plus arbitraire ou plus obscur, c'est-à-dire qu'il fournit un plus grand nombre de points de contact, par lesquels il peut s'attacher aux dogmes dont il ne leur est pas permis de s'écarter.

Parmi ceux qui embrasserent l'espece de philosophie dont il s'agit ici, il y en eut qui ne confondant pas tout-à-fait les limites de la raison & de la foi, se contenterent d'éclairer quelques points de l'Ecriture, en y appliquant les découvertes des Philosophes. Ils ne s'appercevoient pas que le peu de service qu'ils rendoient à la Religion, même dans les cas où leur travail étoit heureux, ne pouvoit jamais compenser le danger du mauvais exemple qu'ils donnoient. Si l'on en étoit plus disposé à croire le petit nombre de vérités sur lesquelles l'histoire sainte se concilioit avec les phénomenes naturels, ne prenoit-on pas une pente toute contraire dans le grand nombre de cas où l'expérience & la révélation sembloient parler diversement? C'est-là en effet tout le fruit qui résulte des ouvrages de Severlin, d'Alstedius, de Glassius, de Zusold, de Valois, de Bochart, de Maius, d'Ursin, de Scheuchzer, de Grabovius, & d'une infinité d'autres qui se sont efforcés de trouver dans les saintes Ecritures tout ce que les Philosophes ont écrit de la Logique, de la Morale, de la Métaphysique, de la Physique, de la Chimie, de l'Histoire Naturelle, de la Politique. Il me semble qu'ils auroient dû imiter les Philosophes dans leur précaution. Ceux-ci n'ont point publié de systèmes, sans prouver d'abord qu'ils n'avoient rien de contraire à la Religion: ceux-là n'auroient jamais dû rapporter les systèmes des Philosophes à l'Ecriture-sainte, sans s'être bien assurés auparavant qu'ils ne contenoient rien de contraire à la vérité. Négliger ce préalable, n'étoit-ce pas s'exposer à faire dire beaucoup de sottises à l'esprit saint? Les rêveries de Robert Fulde n'honoroient-elles pas beaucoup Moïse? Et quelle satyre plus indécente & plus cruelle pourroit-on faire de cet auteur sublime, que d'établir une concorde exacte entre ses idées & celles de plusieurs physiciens que je pourrois citer?

Laissons donc là les ouvrages de Bigot, de Fromond, de Casmann, de Pfeffer, de Bayer, d'Aslach, de Danée, de Dickenson, & lisons Moïse, sans chercher dans sa Genèse des découvertes qui n'étoient pas de son tems, & dont il ne se proposa jamais de nous instruire.

Alstedius, Glassius & Zusold ont cherché à concilier la Logique des Philosophes avec celle des Théologiens; belle entreprise!

Valois, Bochard, Maius, Ursin, Scheuchzer ont vû dans Moïse tout ce que nos philosophes, nos naturalistes, nos mathématiciens même ont découvert.

Buddée vous donnera le catalogue de ceux qui ont démontré que la dialectique & la métaphysique d'Aristote est la même que celle de Jesus-Christ.

Parcourez Rudiges, Wucherer & Wolf, & vous les verrez se tourmentant pour attribuer aux auteurs révélés tout ce que nos philosophes ont écrit de la nature, & tout ce qu'ils ont rêvé de ses causes & de sa fin.

Je ne sais ce que Bigot a prétendu, mais Fromond veut absolument que la terre soit immobile. On a de cet auteur deux traités sur l'ame & sur les météores, moitié philosophiques, moitié chrétiens.

Casmann a publié une biographie naturelle, morale & économique, d'où il déduit une morale & une politique théosophique: celui-ci pourtant n'asservissoit pas tellement la Philosophie à la révélation, ni la révélation à la Philosophie, qu'il ne prononçât très-nettement qu'il ne valût mieux s'en tenir aux saintes Ecritures sur les préceptes de la vie, qu'à Aristote & aux philosophes anciens; & à Aristote & aux philosophes anciens sur les choses naturelles, qu'à la Bible & à l'ancien Testament. Cependant il défend l'ame du monde d'Aristote contre Platon; & il promet une grammaire, une rhétorique, une logique, une arithmétique, une géometrie, une optique & une musique chrétienne. Voilà les extravagances où l'on est conduit par un zele aveugle de tout christianiser.

Alstedius, malgré son savoir, prétendit aussi qu'il falloit conformer la Philosophie aux saintes Ecritures, & il en fit un essai sur la Jurisprudence & la Medecine, où l'on a bien de la peine à retrouver le jugement de cet auteur.

Bayer encouragé par les tentatives du chancelier Bacon, publia l'ouvrage intitulé, *le fil du labyrinthe*; ce ne sont pas des spéculations frivoles; plusieurs auteurs ont suivi le fil de Bayer, & sont arrivés à des découvertes importantes sur la nature, mais cet homme n'est pas exempt de la folie de son tems.

Aslach auroit un nom bien mérité parmi les Philosophes, si le même défaut n'eût défiguré ses écrits; il avoit étudié, il avoit vû, il avoit voyagé; il savoit, mais il étoit philosophe & théologien; & il n'a jamais pu se résoudre à séparer ces deux caracteres. Sa religion est philosophique, & sa physique est chrétienne.

Il faut porter le même jugement de Lambert Danée.

Dickenson n'a pas été plus sage. Si vous en croyez celui-ci, Moïse a donné en six pages tout ce qu'on a dit & tout ce qu'on dira de bonne cosmologie.

Il y a deux mondes, le supérieur immatériel, l'inférieur ou le matériel. Dieu, les anges & les esprits bienheureux, habitent le premier; le second est le nôtre, dont il explique la formation par le concours des atomes que le Tout-puissant a mus & dirigés. Adam a tout sû. Les connoissances du premier homme ont passé à Abraham, & d'Abraham à Moïse. Les théogonies des anciens ne sont que la vraie cosmogonie défigurée par des symboles. Dieu créa des particules de toute espece. Dans le commencement elles étoient immobiles: de petits vuides les séparoient. Dieu leur communiqua deux mouvemens, l'un doux & oblique, l'autre circulaire: celui-ci fut commun à la masse entiere, celui-là propre à chaque molécule. De-là des collisions, des séparations, des unions, des combinaisons; le feu, l'air, l'eau, la terre, le ciel, la lune, le soleil, les astres, & tout cela comme Moïse l'a entendu & l'a écrit. Il y a des eaux supérieures, des eaux inférieures, un jour sans soleil, de la lumiere sans corps lumineux; des germes, des plantes, des ames, les unes matérielles & qui sentent; des ames spirituelles ou immatérielles; des forces plastiques, des sexes, des générations; que sais-je encore? Dickinson appelle à son secours toutes les vérités & toutes les folies anciennes & modernes; & quand il en a fait une fable qui satisfait aux premiers chapitres de la Genèse, il croit avoir expliqué la nature & concilié Moïse avec Aristote, Epicure, Démocrite, & les Philosophes.

Thomas Burnet parut sur la scène après Dickinson. Il naquit de bonne maison en 1632, dans le village de Richemond. Il continua dans l'université de Cambridge les études qu'il avoit commencées au sein de sa famille. Il eut pour maîtres Cudworth, Widdrighton, Sharp & d'autres qui professoient le platonisme qu'ils avoient ressuscité. Il s'instruisit profondement de la philosophie des anciens. Ses défauts & ses qualités n'échapperent point à un homme qui ne s'en laissoit pas imposer, & qui avoit un jugement à lui. Platon lui plut comme moraliste, & lui déplut comme cosmologue. Personne n'exerça mieux la liberté ecclésiastique; il ne s'en départit pas même dans l'examen de la religion chrétienne. Après avoir épuisé la lecture des auteurs de réputation, il voyagea. Il vit la France, l'Italie & l'Allemagne. Chemin faisant, il recueilloit sur la terre nouvelle tout ce qui pouvoit le conduire à la connoissance de l'ancienne. De retour, il publia la premiere partie de la Théorie sacrée de la terre, ouvrage où il se propose de concilier Moïse avec les phénomenes. Jamais tant de recherches, tant d'érudition, tant de connoissances, d'esprit & de talens ne furent plus mal employés. Il obtint la faveur de Charles II,

Guil-

Guillaume III. accepta la dédicace de la seconde partie de sa théorie, & lui accorda le titre de son chapelain, à la sollicitation du célebre Tillotson. Mais notre philosophe ne tarda pas à se dégoûter de la cour, & à revenir à la solitude & aux livres. Il ajouta à sa théorie ses archeologiae philosophicae, ou les preuves que presque toutes les nations avoient connu la cosmogonie de Moïse comme il l'avoit conçue; & il faut avouer que Burnet apperçut dans les anciens beaucoup de singularités qu'on n'y avoit pas remarquées; mais ses idées sur la naissance & la fin du monde, la création, nos premiers parens, le serpent, le déluge & autres points de notre foi, ne furent pas accueillies des théologiens avec la même indulgence que des philosophes. Son christianisme fut suspect. On le persécuta; & cet homme paisible se trouva embarrassé dans des disputes, & suivi par des inimitiés qui ne le quitterent qu'au bord du tombeau. Il mourut âgé de 86 ans. Il avoit écrit deux ouvrages, l'un de l'état des morts & des ressuscités, l'autre de la foi & des devoirs du chrétien, dont il laissa des copies à quelques amis. Il en brûla d'autres par humeur. Voici l'analyse de son système.

Entre le commencement & la fin du monde, on peut concevoir des périodes, des intermédiaires, ou des révolutions générales qui changeront la face de la terre.

Le commencement de chaque période fut comme un nouvel ordre de choses.

Il viendra un dernier période qui sera la consommation du tout.

C'est sur-tout à ces grandes catastrophes qu'il faut diriger ses observations. Notre terre en a souffert plusieurs dont l'histoire sacrée nous instruit, qui nous sont confirmées par l'histoire profane, & qu'il faut reconnoître toutes les fois qu'on regarde à ses piés.

Le déluge universel en est une.

La terre, au sortir du chaos, n'avoit ni la forme, ni la contexture que nous lui remarquons.

Elle étoit composée de maniere qu'il devoit s'ensuivre une dissolution, & de cette dissolution un déluge.

Il ne faut que regarder les montagnes, les vallées, les mers, les entrailles de la terre, sa surface, pour s'assurer qu'il y a eu bouleversement & rupture.

Puisqu'elle a été submergée par le passé, rien n'empêche qu'elle ne soit un jour brûlée.

Les parties solides se sont précipitées au fond des eaux; les eaux ont surnagé; l'air s'est élevé au-dessus des eaux.

Le séjour des eaux & leur poids agissant sur la surface de la terre, en ont consolidé l'intérieur.

Des poussieres séparées de l'air, & se répandant sur les eaux qui couvroient la terre, s'y sont assemblées, durcies, & ont formé une croûte.

Voilà donc des eaux contenues entre un noyau & une enveloppe dure.

C'est de-là qu'il déduit la cause du déluge, la fertilité de la premiere terre & l'état de la nôtre.

Le soleil & l'air continuant d'échauffer & de durcir cette croûte, elle s'entr'ouvrit, se brisa, & ses masses séparées se précipiterent au fond de l'abysme qui les soutenoit.

De-là la submersion d'une partie du globe, les gouffres, les vallées, les montagnes, les mers, les fleuves, les rivieres, les continences, leurs séparations, les îles & l'aspect général de notre globe.

Il part de-là pour expliquer avec assez de facilité plusieurs grands phénomenes.

Avant la rupture de la croûte, la sphere étoit droite; après cet événement, elle s'inclina. De-là cette diversité de phénomenes naturels dont il est parlé dans les mémoires qui nous restent des premiers tems, qui ont eu lieu, & qui ont cessé; les âges d'or & de fer, &c.

Ce petit nombre de suppositions lui suffit pour justifier la cosmogonie de Moïse avec toutes ses circonstances.

Il passe de-là à la conflagration générale & à ses suites; & si l'on veut oublier quelques observations qui ne s'accordent point avec l'hypothese de Burnet, on conviendra qu'il étoit difficile d'imaginer rien de mieux. C'est une fable qui fait beaucoup d'honneur à l'esprit de l'auteur.

D'autres abandonnerent la physique, & tournerent leurs vues du côté de la morale, & s'occuperent à la conformer à la loi de l'Evangile; on nomme parmi ceux-ci Seckendorf, Boëcler, Paschius, Geuslengius, Becman Wesenfeld, &c. Les uns se tirerent de ce travail avec succès; d'autres brouillerent le christianisme avec différens systèmes d'éthique tant anciens que modernes, & ne se montrerent ni philosophes, ni chrétiens. *Voyez* la morale chrétienne de Crellius, & celle de Danée; il regne une telle confusion dans ces ouvrages, que l'homme pieux & l'homme ne savent ni ce qu'ils doivent faire, ni ce qu'ils doivent s'interdire.

On tenta aussi d'allier la politique avec la morale du Christ, au hasard d'établir pour la société en général des principes qui, suivis à la lettre, la réduiroient en un monastere. *Voyez* là-dessus Buddée, Fabricius & Pfaffius.

Valentin Alberti prétend qu'on n'a rien de mieux à faire pour poser les vrais fondemens du droit naturel, que de partir de l'état de perfection, tel que l'Ecriture-sainte nous le représente, & de passer ensuite aux changemens qui se sont introduits dans le caractere des hommes sous l'état de corruption. *Voyez* son *Compendium juris naturalis orthodoxiae Theologiae conformatum*.

Voici un homme qui s'est fait un nom au tems où les esprits vouloient ramener tout à la révélation. C'est Jean Amos Comenius. Il nâquit en Moravie l'an 1592. il étudia à Herborn. Sa patrie étoit alors le théâtre de la guerre. Il perdit ses biens, ses ouvrages & presque sa liberté. Il alla chercher un asyle en Pologne. Ce fut-là qu'il publia son *Janua linguarum reserata*, qui fut traduit dans toutes les langues. Cette premiere production fut suivie du *Synopsis physicae ad lumen divinum reformata*. On l'appella en Suisse & en Angleterre. Il fit ces deux voyages. Le comte d'Oxenstiern le protegea, ce qui ne l'empêcha pas de mener une vie errante & malheureuse. Allant de province en province & de ville en ville, & rencontrant la peine par-tout, il arriva à Amsterdam. Il auroit pû y demeurer tranquille; mais il se mit à faire le prophete, & l'on sait bien que ce métier ne s'accorde guere avec le repos. Il annonçoit des pertes, des guerres, des malheurs de toute especes, la fin du monde, qui duroit encore, à son grand étonnement, lorsqu'il mourut en 1671. Ce fut un des plus ardens défenseurs de la physique de Moïse. Il ne pouvoit souffrir qu'on la décriât, sur-tout en public & dans les écoles. Cependant il n'étoit pas ennemi de la liberté de penser. Il disoit du chancelier Bacon, qu'il avoit trouvé la clef du sanctuaire de la nature; mais qu'il avoit laissé à d'autres le soin d'ouvrir. Il regardoit la doctrine d'Aristote comme pernicieuse; & il n'auroit pas tenu à lui qu'on ne brûlât tous les livres de ce philosophe, parce qu'il n'avoit été ni circoncis ni baptisé.

Bayer n'étoit pas plus favorable à Aristote; il prétendoit que sa maniere de philosopher ne conduisoit à rien & qu'en s'y assujettissant on disputoit à l'infini, sans trouver un point où l'on pût s'arrêter. On peut regarder Bayer comme le disciple de Comenius. Outre le *Fil du labyrinthe*, on a de lui un ouvrage intitulé, *Fundamenta interpretationis & administrationis generalia ex mundo, mente & Scripturis jacta*, ou *Ostium vel atrium naturae ichnographice delineatum*. Il admet trois principes la matiere, l'esprit & la lumiere. Il appelle la matiere la masse *mosaïque*; il la considere sous deux points de vue l'un de premiere création, l'autre de seconde création. Elle ne dura qu'un jour dans son état de premiere création; il n'en reste plus rien. Le monde, tel qu'il est, nous la montre dans son état de seconde création. Pour passer de là à la genese des choses, il pose pour principe que la masse unie à l'esprit & à la lumiere constitue le corps; que la masse étoit informe, discontinue, en vapeurs, poreuse & cohérente en quelque sorte; qu'il y a une nature fabricante, un esprit vital, un plasmateur *mosaïque*, des ouvriers externes, des ouvriers particuliers; que chaque espece a le sien, chaque individu; qu'il y en a de solitaires & d'universaux; que les uns peuvent agir sans le concours des autres; que ceux-ci n'ont de pouvoir que celui qu'ils reçoivent, &c. Il déduit l'esprit vital de l'incubation de l'Esprit saint; c'est l'esprit vital qui forme les corps selon les idées de l'incubateur; son action est ou médiate ou immédiate, ou interne ou externe; il est intelligent & sage, actif & pénétrant; il arrange, il vivifie, il ordonne; il se divise en général & particulier, en naturel & accidentel, en terrestre & céleste, en sidéréal & élémentaire, substantifique, modifiant, &c. L'esprit vital commence, la fermentation achéve. A ces deux principes, il en ajoute un instrumental, c'est la lumiere; être moyen entre la masse ou la matiere & l'esprit; de-là naissent le mouvement, le froid le chaud, & une infinité de mots vuides de sens, & de sottises que je n'ai pas le courage de rapporter, parce qu'on n'auroit pas la patience de les lire.

Il s'ensuit de ce qui précede, que tous ces auteurs plus instruits de la religion, que versés dans les secrets de la nature, n'ont servi presque de rien au progrès de la véritable philosophie.

Qu'ils n'ont point éclairci la religion, & qu'ils ont obscurci la raison.

Qu'il n'a pas dépendu d'eux qu'ils n'ayent deshonoré Moïse, en lui attribuant toutes leurs rêveries.

Qu'en voulant éviter un écueil, ils ont donné dans un autre; & qu'au lieu d'illustrer la révélation, ils ont par un mélange insensé, défiguré la philosophie.

Qu'ils ont oublié que les saintes Ecritures n'ont pas été données aux hommes pour les rendre physiciens, mais meilleurs.

Qu'il y a bien de la différence entre les vérités naturelles contenues dans les livres sacrés, & les vérités morales.

Que la révélation & la raison ont leurs limites, qu'il ne faut pas confondre.

Qu'il y a des circonstances où Dieu s'abaisse à notre façon de voir, & qu'alors il emprunte nos idées, nos expressions, nos comparaisons, nos préjugés-mêmes.

Que s'il en usoit autrement, souvent nous ne l'entendrions pas.

Qu'en voulant donner à tout une égale autorité, ils méconnoissoient toute certitude.

Qu'ils arrêteront les progrès de la philosophie, & qu'ils avanceront ceux de l'incrédulité.

Laissant donc de côté ces systèmes, nous acheverons de leur donner tout le ridicule qu'ils méritent, si nous exposons l'hypothèse de Moïse telle que Comenius l'a introduite.

Il y a trois principes des choses, la matiere, l'esprit & la lumiere.

La matiere est une substance corporelle, brute, ténebreuse & constitutive des corps.

Dieu en a créé une masse capable de remplir l'abysme créé.

Quoiqu'elle fût invisible, ténébreuse & informe, cependant elle étoit susceptible d'extension, de contraction de division, d'union, & de toutes sortes de figures & de formes.

La durée en sera éternelle, en elle-même & sous ses formes; il n'en peut rien périr; les liens qui la lient sont indissolubles; on ne peut la séparer d'elle-même, de sorte qu'il reste une espece de vuide au milieu d'elle.

L'esprit est une substance déliée, vivante par elle-même, invisible, insensible, habitante des corps & végétante.

Cet esprit est infus dans toute la masse rude & informe; il est primitivement émané de l'incubation de l'Esprit Saint; il est destiné à l'habiter, à la pénétrer, à y regner, & à former par l'entremise de la lumiere, les corps particuliers, selon les idées qui leur sont assignées à produire en eux leurs facultés, à coopérer à leur génération, & à les ordonner avec sagesse.

Cet esprit vital est plastique.

Il est ou universel ou particulier, selon les sujets dans lesquels il est diffus, & selon le rapport des corps auxquels il préside; naturel ou accidentel, perpétuel ou passager.

Considéré relativement à son origine, il est ou primordial, ou seminal, ou minéral, ou animal.

En qualité de primordial, il est au-dessus du céleste, ou sidéré, ou élémentaire; & partie substantifiant, partie modifiant.

Il est seminal, eu égard à sa concentration générale.

Il est minéral, eu égard à sa concentration spécifique d'or, ou de marbre.

Il se divise encore en vital, relativement à sa puissance & à ses fonctions; & il est total ou principal, & dominant ou partiel, & subordonné & allié.

Considéré dans sa condition, il est libre ou lié, assoupi ou fermentant, lancé ou retenu, *&c.*

Ses propriétés sont d'habiter la matiere, de la mouvoir, de l'égaler, de préserver les idées particulieres des choses, & de former les corps destinés à des opérations subséquentes.

La lumiere est une substance moyenne, visible par elle-même & mobile, brillante, pénétrant la matiere, la disposant à recevoir les aspects, & efformatrice des corps.

Dieu destina la matiere dans l'œuvre de la création à être un instrument universel, à introduire dans la masse toutes les opérations de l'esprit, & à les signer chacune d'un caractere particulier, selon les usages divers de la nature.

La lumiere est ou universelle & primordiale, ou produite & caractérisée.

Sa partie principale s'est retirée dans les astres qui ont été répandus dans le ciel pour tous les usages différens de la nature.

Les autres corps n'en ont pris ou retenu que ce qu'il leur en falloit pour les usages à venir auxquels ils étoient préparés.

La lumiere remplit ses fonctions par son mouvement son agitation & ses vibrations.

Ces vibrations se propagent du centre à la circonférence, ou sont renvoyées de la circonférence au centre.

Ce sont elles qui produisent la chaleur & le feu dans les corps sublunaires. Sa source éternelle est dans le soleil.

Si la lumiere se retire, ou revient en arriere, le froid est produit; la lune est la région du froid.

La lumiere vibrée & la lumiere retirée sont l'une & l'autre ou dispersées, ou réunies, ou libres & agissantes, ou retenues; c'est selon les corps où elles résident: elles sont aussi sous cet aspect, ou naturelles & originaires ou adventices ou occasionnelles, ou permanentes & passageres, ou transitoires.

Ces trois principes different entr'eux, & voici leurs différences. La matiere est l'être premier, l'esprit l'être premier vivant, la lumiere l'être premier mobile; c'est la forme qui survient qui les spécifie.

La forme est une disposition, une caractérisation des trois premiers principes, en conséquence de laquelle la masse est configurée, l'esprit concentré, la lumiere tempérée; de maniere qu'il y a entr'eux une liaison, une pénétration réciproque & analogue à la fin que Dieu a prescrite à chaque corps.

Pour parvenir à cette fin, Dieu a imprimé aux individus des vestiges de sa sagesse, & des causes agissant intérieurement, les esprits reçoivent les idées, les formes, les fimalsures des corps à engendrer, la connoissance de la vie, des procédés & des moyens, & les corps sont produits comme il l'a prévu de toute éternité dans sa volonté & son entendement.

Qu'est-ce que les élémens, que des portions spécifiées de matiere terrestre, différenciées particulierement par leur densité & leur rareté.

Dieu a voulu que les premiers individus ou restassent dans leur premiere forme, ou qu'ils en engendrassent de semblables à eux, imprimant & propageant leurs idées & leurs autres qualités.

Il ne faut pas compter le feu au nombre des élémens, c'est un effet de la lumiere.

De ces trois principes naissent les principes des Chimistes.

Le mercure naît de la matiere jointe à l'esprit, c'est l'aqueux des corps.

De l'union de l'esprit avec la lumiere naît le sel, ou ce qui fait la consistance des corps.

De l'union de la matiere & du feu ou de la lumiere, naît le soufre.

Grande portion de matiere au premier; grande portion d'esprit au second; grande portion de lumiere au troisieme.

Trois choses entrent dans la composition de l'homme, le corps, l'esprit & l'ame.

Le corps vient des élémens.

L'esprit, de l'ame du monde.

L'ame de Dieu.

Le corps est mortel, l'esprit dissipable, l'ame immortelle.

L'esprit est l'organe & la demeure de l'ame.

Le corps est l'organe & la demeure de l'esprit.

L'ame a été formée de l'ame du monde qui lui préexistoit, & cet esprit intellectuel differe de l'esprit vital en degré de pureté & de perfection.

Voilà le tableau de la Physique *mosaïque* de Comenius. Nous ne dirons de la Morale, qu'il désignoit aussi par l'épithete de *mosaïque*, qu'une chose; c'est qu'il réduisoit tous les devoirs de la vie aux préceptes du Décalogue.

MOSAÏQUE, s. f. (*Art méchaniq.*) on entend par *mosaïque* non-seulement l'art de tailler & polir quantité de marbres précieux de différentes couleurs, mais encore celui d'en faire un choix convenable, de les assembler par petites parties de différentes formes & grandeurs sur un fond de stuc, préparé à cet effet, pour en faire des tableaux représentant des portraits, figures, animaux, histoires & paysages, des fleurs, des fruits & toute sorte de desseins imitant la peinture.

On donnoit autrefois différens noms à la *mosaïque*, à cause de ses variétés; les uns l'appelloient *musaïque*, du latin *mesfifrum*, qui signifie en général *un ouvrage délicat*, ingénieux, & bien travaillé; &, selon Scaliger, du grec [illegible], parce que ces sortes d'ouvrages étoient fort polis; en effet, [illegible], [illegible] & [illegible] se prennent en ce sens chez les Grecs; les autres l'appelloient *musibum*, comme on le voit encore dans quelques manuscrits, & sur tout dans les inscriptions de Gruter; d'autres lui ont donné les noms de *musaicum*, *museacum* & *musiacum*, de *museus*, comme le rapporte Jean-Louis Vivès, *lib.*

lib. XVI. S. Augustin, *de civitate Dei*; d'autres encore le font dériver du grec [illegible], *musico cantu*, ou d'un mot hébreu, qui veut dire *mélange*; mais Nebricensis & quelques autres croient, & ce qui paroît plus vraissemblable, qu'il dérive du grec μοῦσα, *muse*, parce que, dit-il, il falloit beaucoup d'art pour ces sortes de peintures, & que la plûpart servoient d'ornement aux muses.

L'usage de faire des ouvrages de *mosaïque* est, selon quelques auteurs, fort ancien. Plusieurs prétendent que son origine vient des Perses qui, fort curieux de ces sortes d'ouvrages, avoient excité les peuples voisins à en faire d'exactes recherches. Nous voyons même dans l'Ecriture sainte qu'Assuérus leur roi, fit construire de son tems un pavé de marbre si bien travaillé, qu'il imitoit la peinture. D'autres assurent que cet art prit naissance à Constantinople, fondés sur ce que cette ville étoit de leur tems la seule dont presque toutes les églises & les bâtimens particuliers en étoient décorés, & que de-là il s'est répandu dans les autres provinces de l'Europe. En effet, on en transporta des coussins de ce royaume chez les peuples voisins d'Assyrie, de-là en Grece, & enfin, selon Pline, du tems de Sylla, on en fit venir dans le Latium pour augmenter les décorations des plus beaux édifices. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il commença à paroître vers le tems d'Auguste, sous le nom d'une nouvelle invention. C'étoit une façon de peindre des choses de conséquence avec des morceaux de verre qui demandoient une préparation particuliere. Cette préparation consistoit dans la façon de le fondre dans des creusets, dans celle de le couler sur des marbres polis, & dans celle de le tailler par petits morceaux, soit avec des tranchans, soit avec des scies faites exprès, & de les polir pour les assembler ensuite sur un fond de stuc. (On peut voir dans les ouvrages de Nerius un fort beau traité sur cette partie.) A ces morceaux de verre succéderent ceux de marbre, qui exigeoient alors beaucoup moins de difficultés pour la taille; enfin cet art négligé depuis plusieurs siecles, a été ensuite abandonné, sur-tout depuis que l'on a trouvé la maniere de peindre sur toutes sortes de métaux, qui est beaucoup plus durable, n'étant pas sujette, comme la premiere, à tomber par écailles après un long tems. On lui donnoit autrefois le nom de *marqueterie en pierre*, que l'on distinguoit de marqueterie en bois, ou ébénisterie; & sous ce nom l'on comprenoit non-seulement l'art de faire des peintures par pierres de rapport, mais encore celui de faire des compartimens de pavé de différens desseins, comme l'on en voit dans plusieurs de nos églises ou maisons royales, ouvrage des marbriers. Ce sont maintenant ces ouvriers qui sont chargés de ces sortes d'ouvrages, comme travaillant en marbre de différente maniere.

La *mosaïque* se divise en trois parties principales; la premiere a pour objet la connoissance des différens marbres propres à ses ouvrages; la deuxieme est la maniere de préparer le mastic qui doit les recevoir, celle de l'appliquer sur les murs, pavés & autres lieux que l'on veut orner de ces sortes de peintures, pour y poser ensuite les différentes petites pieces de marbre; & la troisieme est l'art de joindre ensemble ces mêmes marbres, & de les polir avec propreté pour en faire des ouvrages qui imitent la peinture.

Premiere partie. Des marbres. Les marbres se trouvant expliqués fort au long à l'*article* de la MAÇONNERIE, nous nous contenterons ici de les désigner simplement par leurs noms.

Des marbres antiques.

Marbres antiques.
- de lapis.
- de porphyre.
- de serpentin.
- d'albâtre.
  - le blanc.
  - le varié.
    - l'oriental.
    - le fleuri.
    - l'agatato.
  - le montahoto.
  - le violet.
  - le roquebrue.
- de granit.
  - d'Egypte.
  - d'Italie.
  - de Dauphiné.
  - vert.
  - violet.
- de jaspe.
  - antique.
  - fleuride.
  - rouge & vert.
- de Paros.
- de vert antique.
- blanc & noir.
- de petit antique.
- de brocatelle.
- africain.
- noir antique.
- de cipolin.
- jaune.
  - de Sienne.
  - doré.
- de bigionero.
- de lumachello.
- picesnisco.
- de breche antique.
- de breche antique d'Italie.

Des marbres modernes.

Marbres blanc.
- de Carare.
- noir moderne.
- de Dinan.
- de Namur.
- de theu.
- blanc veiné.
- de margosse.
- noir & blanc.
- de Barbançon.
- de Givet.
- de Portor.
- de Saint-Maximin.
- de serpentin moderne.
- vert moderne
  - d'Egypte.
  - de mer.
- jaspé.
- de lumachello moderne.
- de Brenne.
- occhio di pavone.
- porta sancta ou serena.
- fior di persica.
- dei vescovo.
- de brocatelle.
- de Boulogne.
- de Champagne.
- de Sainte Baume.
- de Tray.
- de Languedoc
  - de Cosne.
  - de Narbonne.
- de roquebrue.
- de Caen.
- de griotte.
- de bleu turquin.
- de serancolin.
- de balvacaire.
- de campan.
  - blanc.
  - rouge.
  - vert.
  - isabelle.
- de Signan.
- de Savois.
- de Gauchenet.
- de Leff.
- de Hance.
- de Balzato.
- d'Auvergne.
- de Bourbon.
- de Hon.
- de Sicile.
  - ancien.
  - moderne.
- de Suisse.
- d'Autun.
- de Laval.
- de Cerfontaine.
- de Berg-op-zoom.
- de Montbart.
- de Malplaquet.
- de Merlemont.
- de Saint Remi.
- royal.

Des marbres dits breches modernes.

Breche
- blanche.
- noire.
- dorée.
- coraline.
- violette.
- isabelle.

des

des Pyrénées.
grosse.
de Véronne.
sauveterre.
saraveche.
saraveche petite.
settebazi.
de Florence.
des Lolieres.
d'Alet.

II. Partie. De la maniere de préparer le stuc. Le *stuc* dont on se sert pour ainsi dire par-tout maintenant, au-lieu de marbre, & qui est une composition particuliere qui l'imite parfaitement, est une espece de mastic que l'on applique sur les murs où l'on veut faire de la *mosaïque*, & sur lequel on pose toutes les petites pieces de marbre qui réunies ensemble, doivent imiter la peinture & former tableau. Il s'en fait de plusieurs manieres, selon l'industrie & le génie des ouvriers.

Celle dont on se servoit autrefois consistoit dans une portion de chaux éteinte (on appelle chaux éteinte, celle qui a été amortie par l'eau), sur trois de poudre de marbre, que l'on méloit avec des blancs d'œufs & de l'eau; ce qui formoit une masse que l'on appelloit *mortier*. Mais l'usage & l'expérience nous ont appris que ce mastic ne pouvoit nous être d'aucun usage, s'endurcissant si promptement que les ouvriers n'avoient pas le tems d'unir leurs pierres ensemble.

La matiere que l'on emploie actuellement le plus communément, & qui est beaucoup meilleure que la précédente, consiste dans une portion de chaux éteinte, environ ce qu'en peut contenir un instrument avec lequel on la porte en Italie appellé *schiffo*, qui est à-peu-près la valeur d'un pié cube, sur trois de poudre de marbre de Tibur, & non d'autre espece, comme le remarquent plusieurs auteurs, mêlé ensemble, non avec de l'eau, mais avec de l'huile de lin, que l'on remue tous les jours avec un morceau de fer. La premiere quantité est de 80 livres, que l'on augmente jusqu'à ce que le tout soit bien pris; ce qui se connoît lorsque la masse entiere devenant unie, s'enfle de jour en jour en forme de pyramide, & l'eau qui étoit dans la chaux s'évapore: on y remet de l'huile tous les jours, de peur qu'elle ne se desseche, ce qui arrive cependant plus ou moins, selon la température des climats des saisons, *&c*. Cette masse est ordinairement en été dix-huit ou vingt jours à acquérir son degré de perfection, & dans les autres tems de l'année davantage, à proportion de l'humidité de l'air, & de la rigueur des saisons; de sorte qu'en hiver un mois entier ne suffit quelquefois pas pour la sécher: ce degré se connoît lorsque le mélange cessant de s'élever, l'eau qui étoit dans la chaux étant évaporée, elle demeure dans un état fixe comme une espece d'onguent; ce tems passé l'huile de lin s'évapore à son tour, & la poudre de marbre mêlée avec la chaux demeurant intimement liées, se durcissent & ne font plus qu'un corps solide.

Si l'on étoit pressé, on pourroit paîtrir dans ses mains de la chaux éteinte réduite en poudre, avec trois fois autant de poudre de marbre de Tibur, mêlée d'huile de lin, avec quoi l'on feroit un mastic semblable au précédent.

De la maniere de préparer le mastic. Pour préparer les murs, pavés, & autres choses semblables à recevoir la mosaïque, il faut y appliquer le *mastic*; & pour cet effet, on enfonce auparavant dans ces murs de forts clous, à tête large, disposés en échiquier espacés les uns des autres d'environ deux pouces à deux & demi, on les frotte ensuite avec un pinceau trempé dans l'huile de lin: au bout de quelques heures ou plus, selon l'humidité du tems, on garnit de *mastic* le pourtour de la tête de ces clous par petits morceaux, appliqués de plus en plus les uns sur les autres, jusqu'à ce qu'étant bien liés sur les murs, ils ne forment plus qu'un tout que l'on dresse alors à la regle; on en fait environ 3 à 4 toises au plus de suite, pour qu'il ne se puisse durcir avant que l'on ait placé les petits morceaux de marbre que l'on joint bien proprement les uns contre les autres en les attachant au *mastic*; lorsque tout l'ouvrage est bien pris, on le polit à la pierre-ponce bien également par-tout.

Si le mur étoit en pierre dure, & que l'on ne pût y enfoncer des clous, il faudroit alors y faire des trous à *queue d'aronde*, c'est-à-dire plus larges au fond que sur les bords, d'environ un pouce en quarré sur la même profondeur, espacés les uns des autres de deux pouces & demi à trois pouces, disposés en échiquier, que l'on empliroit ensuite de *mastic*, comme auparavant par petits morceaux les uns sur les autres, & bien liés ensemble. Ces trous assez près les uns des autres, à queue d'aronde & remplis d'un *mastic* qui, lorsqu'il est dur, ne peut plus ressortir, forment une espece de chaîne qui retient très-solidement la masse.

On peut encore préparer ces murs d'une autre maniere; en y appliquant des ceintures ou bandes de fer entrelacées; mais ce moyen augmente alors considérablement la dépense.

S'il arrivoit que l'on voulût faire des portraits, paysages, histoires & autres tableaux portatifs, tels que l'on en faisoit autrefois, ce qui s'exécute ordinairement sur le bois, il faudroit y enfoncer des clous à large tête, & y appliquer ensuite le *mastic*, de la maniere que nous l'avons vu.

III. partie. Des ouvrages de mosaïque. La *mosaïque* étant un composé de petits morceaux de marbre de diverses formes joints ensemble, les habiles ouvriers exigent que chacun d'eux soit d'une seule couleur, de maniere que les changemens & diminutions de couleurs & de nuances, s'y fassent par différentes pierres réunies les unes contre les autres, comme elles se font dans la tapisserie par différens points dont chacun n'est que d'une seule couleur. Aussi est-il nécessaire qu'ils soient travaillés & rejoints avec beaucoup d'art, & que le génie de l'ouvrier soit riche, pour produire l'agréable diversité qui en fait toute la beauté & le charme. On voit encore en Italie quantité de ces ouvrages. Ciampinus a fait graver la plus grande partie de ceux qui lui ont paru les plus beaux; on voit aussi dans plusieurs de nos maisons royales quelques portraits, paysages, *&c*. encore existans de ces sortes d'ouvrages.

On divisoit anciennement les ouvrages de *mosaïque* en trois especes: la premiere étoit de ceux que l'on nommoit *grands*, qui avoient environ dix piés en quarré au moins; on les employoit à tout ce qu'on pouvoit appeller *pavé*, exposé & non exposé aux injures de l'air; on n'y représentoit aucune figure d'hommes ni d'animaux, mais seulement des peintures semblables à celles que l'on nomme *arabesques*; on peut voir dans l'art de Marbrerie quantité de ces sortes de pavés. La deuxieme espece étoit de ceux que l'on appelloit *moyens*, qui avoient au moins deux piés en quarré, & étoient composés de pierres moins grandes, par conséquent en plus grande quantité, & exigeoient aussi plus de délicatesse & de propreté que les autres. La troisieme espece étoit de ceux que l'on nommoit *petits*, ces derniers qui alloient jusqu'à un pié en quarré étoient les plus compliqués par la petitesse des pierres dont ils étoient composés, la difficulté de les assembler avec propreté, & l'énorme quantité des figures qui alloit jusqu'à deux millions.

La *fig*. 1. *Pl. I*. représente un paysage de la premiere espece, que le savant Marie Suarez, évêque de Vaison contemporain de Ciampinus, a apporté lui-même à Preneste sa patrie; on y voit sur le devant un pêcheur monté sur sa barque parcourant les bords du Nil.

La *fig*. 2. *Pl. II*. est un autre paysage de la derniere espece, exécuté dans l'église de S. Alexis à Rome, dont le fond représente le palais d'un prince souverain sur les bord du Nil ou de quelque autre grand fleuve, au-devant duquel sont deux barques de pêcheurs, dont l'une va à la voile.

La *fig*. 3. représente un assemblage de quelques animaux de diverses especes exécutés sur le pilastre qui soutient l'arc de triomphe en face du sanctuaire, dans l'église de sainte Marie, au-delà du Tibre.

La *fig*. 4. représente Europe, fille d'Agenor, roi de Phénicie, enlevée par Jupiter changé en taureau, trait assez connu dans Ovide. Ce tableau conservé dans le palais du prince Barberin, porte environ deux piés & demi en quarré, & a été trouvé dans un lieu appellé communément l'*Arcione*, proche les murs de la ville de Preneste, parmi les débris de marbre de différente façon, qu'on a employés dans la suite à décorer des colonnes de différens ordres.

La *fig*. 5. *Pl. III*. est une statue trouvée dans quelques anciens monumens au-delà de la porte *Asinaria*, appellée maintenant la rue *Latine* de S. Jean. Cette figure plongée dans l'obscurité, semble représenter le Sommeil tenant en sa main gauche trois fleurs appellées *pavots*, attributs de cette divinité. A l'égard de ce qu'elle tenoit de la main droite, & que le tems a fait tomber; on croit selon la fiction des Poëtes qu'elle portoit une corne qui contenoit de l'eau du fleuve Lethé.

La *fig*. 6. est une seconde représentation de l'enlevement d'Europe par Jupiter, fait sur le pavé rapporté par le célebre & savant Charles-Antoine ***.

La

La *fig.* 7. est un tableau d'environ sept piés de hauteur sur dix de largeur, en marbre blanc & noir, dont nous sommes redevables au célebre abbé Ambroise Spezza, représentant trois dauphins, deux écrevisses de mer, un polype, Neptune avec son trident ou quelqu'autre dieu marin. Vers le bas de cette figure on découvre les vestiges de trois autres poissons dont l'un n'est pas connu, un autre semble être un veau marin & le dernier un cheval; d'où l'on pourroit conjecturer qu'il y avoit là des eaux qui contenoient ces sortes de poissons.

La *Pl. IV.* est un paysage en *mosaïque* de la derniere espece, trouvé en la ville de Palestrine, dans les ruines d'un édifice dont la destination est encore incertaine; les uns croient que c'étoit un temple dédié à la Fortune, d'autres que c'étoit un lieu où l'empereur Antonin faisoit élever un certain nombre de jeunes filles; mais la plûpart fondés sur différentes inscriptions qu'on y trouva en même tems, & par les débris qui en restoient, assurent que c'étoit le fameux temple de Serapis, divinité célebre, révérée des anciens Romains.

Cette planche représente un canton de la haute Egypte où le Nil débordé se répand dans la campagne; du milieu de ses eaux s'élevent des pointes de rochers où les oiseaux viennent se reposer; les édifices sont séparés par des canaux couverts de barques & de bateaux, qui selon Maillet servent de communication les uns aux autres pendant l'inondation de ce fleuve.

A est un temple orné de guirlandes dorées, & couvert dans sa face antérieure d'un voile de pourpre au dessous duquel est l'empereur Hadrien tenant entre ses mains un vase qu'il a reçu d'un prêtre; il est suivi d'une troupe d'officiers & de soldats, dont une partie sont sur la galere qui va le joindre. Ce prince va au-devant de la ville de Sienne, ou d'Eléphantine, que quelques-uns ont pris pour la Victoire, recevoir une palme & un diadème.

B est probablement la demeure des ministres de ce temple, près de laquelle est un parc destiné à renfermer des troupeaux & des animaux sacrés.

C est un autre temple où sont des prêtres égyptiens en habits de lin, couronnés de fleurs & rasés, dont six forment un chœur de musique; quatre portent un chandelier posé sur une table quarrée qu'on croit être le tombeau d'Osiris, & les autres portent sur de longs bâtons les effigies symboliques des divinités égyptiennes.

Près de là, sur un grand piédestal de marbre de couleur, est représenté la statue d'Anubis.

D est la maison d'un pere de famille avec un colombier, titre qui n'existoit qu'avec le mariage, près de laquelle est une barque avec voile & maison, plus bas sont quelques bateaux de pêcheurs.

E est une légere représentation des fêtes de l'Egypte, c'est un berceau chargé des fruits de la vigne, appuyé des deux côtés sur deux îles, dans l'intervalle desquelles coulent tranquillement les eaux du Nil; aux deux côtés sont deux banquettes où sont assises des figures égyptiennes tenant des vases à boire & des instrumens de musique: au-dessus, au-dessous & à côté de ce berceau sont trois bateliers occupés à ramasser dans le Nil du lotus, plante qui sert de nourriture aux Egyptiens & aux Ethiopiens pendant une partie de l'année.

F est une cabane à l'entrée de laquelle sont deux paysans ou pêcheurs, dont l'un tient un trident ou harpon à trois pointes propre à prendre des gros poissons, qu'on trouve quelquefois dans le Nil.

Plus loin en *G* sont des Egyptiens montés sur une barque sans voile avec une maison après avoir percé de deux traits un hippopotame.

H ils en lancent d'autres,

I un autre hippopotame qui fuit & se cache dans les roseaux.

Au-dessus en *K* sont des figures debout dont les unes semblent être les ministres du temple voisin, environné d'obélisques & de tours, dont une leur sert de demeure. Celui qui tient un trident est un pêcheur que quelques-uns ont pris pour Neptune.

Près de-là est un puits, espece de nilometre qui servoit à mesurer les accroissemens & decroissemens du Nil.

L est un autre temple à-peu-près semblable au précédent, mais décoré de guirlandes, & flanqué de deux maisons.

M sont deux maisons en tours quarrées, une en tour ronde servant de retraite aux ibis, espece de courlis, animaux volatiles, & deux cabanes couvertes de chaume; près de-là est une barque avec voile & sans maison.

On voit en *N* un édifice considérable sur les bords du Nil, propre à nous donner une idée générale des palais d'Egypte.

Le haut de cette planche représente la retraite des animaux pendant les inondations de ce fleuve: aussi les Ethiopiens n'ayant alors d'autres ressources que la chasse, ont beaucoup plus de facilité à les poursuivre; il en est de toute espece, qui portent chacun leur nom en particulier dont la plûpart ont été altérés par la longueur des tems & les différentes révolutions que cet ouvrage a éprouvées.

Ρινοκερως, rhinoceros, est un animal assez connu; Χοιροπιθηκος, ou plûtôt Χοιροπιθηκος, est un animal dont le nom a souffert quelques légeres altérations; le mot grec signifie *cochon, singe*: en effet il tenoit de la nature de l'un & de l'autre.

Θωαντ ou τουαντ, semblent être deux sangliers; ce sont deux animaux de la grosseur des hippopotames, qu'on nommoit chez les Ethiopiens *eolé*.

Καυρος, se rapporte à l'animal inférieur; il faudroit lire σαυρος, *lésard*.

Πυχητ-ε, est un nom dont on n'a pû fixer la lecture ni l'explication.

Λεαινα, est une lionne avec son lionceau.

Λυγξ, est une espece de singe qui ressemble beaucoup au cheval; c'est, selon quelques-uns, le lynx des anciens que d'autres croyent être un loup-cervier.

Αγελαρος, n'a aucune signification déterminée.

Κροκοδιλοι παρδαλις, est un crocodile-panthere, animal extraordinaire dont les anciens peuploient l'Afrique; & non pas celui de mer, comme on le pourroit croire par opposition à celui qui suit.

Κροκοδιλος χερσαιος, est le crocodile terrestre.

Au-dessus de ce dernier assis sur un rocher, est un singe dont le nom a disparu.

Τιγρις, sont des tigres. Près de-là est un serpent appellé, à cause de sa grosseur, le *serpent géant*: c'est un animal qui rampe sur les rochers; on en trouve d'énormes en Ethiopie & dans les îles que forme le Nil.

Αρκος ou *plutôt* Αρκος, chevre sauvage. Cet animal ressemble plus à une brebis qu'à une chevre, mais plus encore à une chevre qu'à un sanglier; ainsi αρκος est une faute dans la gravure de 1721.

Ονοκενταυρα, honocentaure; animal à longue criniere, qui tient de la nature de l'homme & de celle de l'âne; il se sert de ses mains indifféremment pour courir ou pour tenir quelque chose. M. de Jussieu croit que c'est une espece de singe que l'on nomme *callitriche*.

Ταβους, vraissemblablement ναβους, *nabun*, ainsi appellé par les Ethiopiens. Il a, dit-on, la tête d'un chameau, le col d'un cheval, les piés & les cuisses d'un bœuf; sa couleur rougeâtre, entremêlée de taches blanches, l'a fait nommer par d'autres *caméléopard*.

Κηπιον, est une espece de singe d'Ethiopie à tête de lion. Près de cet animal, est un paon perché sur un arbre.

Κροκοττας, animal originaire d'Ethiopie, qui, selon plusieurs auteurs, tient beaucoup de la nature du loup & de celle du chien.

Καμηλοπαρδαλις.... nom qui a été défiguré dans le monument; ce sont des caméléopards, ainsi nommés parce qu'ils ont le col du chameau, & des taches sur la peau comme les léopards. Ces animaux ont la tête du cerf avec des cornes de six doigts, la queue fort petite, & les piés fourchus.

Près de-là, sont deux crabes dans l'eau, un singe sur un rocher, & un animal nommé αφεγγια qui a disparu avec son nom.

Νιρυ, le nom & l'animal sont également inconnus.

Θωαντες ou θωαντες & *non pas* θωαντες, comme on le voit dans la gravure de 1721. On croyoit d'abord que ce sont des thos, espece de loups-cerviers qu'on fait venir d'un loup & d'une léoparde; cependant cette conjecture est contredite par le nom & la figure de ces animaux, qu'on prendroit plutôt pour un lion & une panthere. Près de là, est un serpent géant qui s'est saisi d'un canard qui vient d'être tué par les chasseurs.

Ενυδρις, enhydris, nom commun à la loutre & à une espece de serpent. Ce sont deux tortues d'eau & deux loutres, tenant chacune un poisson à la bouche.

Des outils. Les outils propres aux ouvrages de *mosaïque* sont presque les mêmes que ceux qui appartiennent à la marbrerie. L'emploi du marbre étant le seul objet de ces deux arts; la plûpart de ceux que l'on voit dans la *Planche V.* sont une augmentation de ceux placés dans ce dernier, & particuliers à la *mosaïque*.

La *figure premiere*, *Pl. V.* est un composé d'environ deux cens cases particulieres assemblées les unes contre les autres, contenant chacune une certaine quantité de petites pieces de marbre d'une même couleur, appuyé sur une table *A A*, posée sur deux traiteaux d'assemblage *B B*.

La

La *fig.* 2. est un établi *A A*, à piés d'assemblage *B B*, sur lequel est posé un étau de bois, composé de jumelle dormante *C*, jumelle mouvante *D*, & vis à écroux *E*, dans lequel sont des petits morceaux de marbre *F* disposés pour être travaillés; *G* est une sebille qui contient de l'émeril qui aide à scier le marbre.

La *fig.* 3. est une petite sciotte, propre aux ouvrages délicats, composée d'un fer *A* & de sa monture de bois *B*.

La *fig.* 4. est un petit compas droit, propre à lever des distances par ses pointes *A A*.

La *fig.* 5. est un petit compas à pointes courbes, appellé *compas d'épaisseur*, fait pour lever des épaisseurs par ses pointes *A A*.

La *fig.* 6. est un archet, composé d'une corde à boyau *A*, tendue sur un arc de baleine *B*.

La *fig.* 7. est un trépan, aciéré en *A*, & à pointe arrondie en *B*, ajusté dans la boîte *C*, servant avec le secours de l'archet, *fig.* 6. à percer des trous. On peut voir dans l'*art de marbrerie* cette opération de deux manieres différentes.

La *fig.* 8. est une lime quarrelette d'Angleterre *A*, emmanchée en *B*, faite pour limer & polir le marbre.

La *fig.* 9. est une pince, faite pour prendre les petites pieces de marbre, & les appliquer plus facilement sur le mastic; il en est de plus petites ou de plus grandes selon la grandeur des ouvrages.

La *fig.* 10. est une pince, faite d'une autre maniere, à charniere *A*. *Article de M.* LUCOTE.

MOSAÏQUE, *en Peinture*, espece de peinture faite avec de petites pierres coloriées & des aiguilles de verre compassées & rapportées ensemble, de maniere qu'elles imitent dans leur assemblage, le trait & la couleur des objets qu'on a voulu représenter.

Pour exécuter cet art, il faut, avant toutes choses avoir le tableau peint, soit en grand, soit en petit, de l'ouvrage qu'on veut imiter, & avoir aussi les desseins au net de la grandeur de chaque partie de l'ouvrage; ce qu'on appelle *cartons*. On se sert de petites pierres de toutes sortes de forme & de couleur, qu'on distribue suivant leur nuance, dans différentes boëtes ou paniers. Ces petites pierres doivent avoir une face lisse & plate, mais il ne faut point qu'elles soient polies à leur surface extérieure; car on n'y verroit pas la couleur lorsqu'elle refléchiroit la lumiere. Le dessein ou carton de chaque partie de l'ouvrage doit être piqué; cela fait, on mouille un peu la place de l'enduit qui a été préparé, comme dans la peinture à fresque; alors on ponce cette place avec de la pierre noire pilée; ensuite l'on passe du mortier très-fin, d'une épaisseur médiocre & égale, sur chaque endroit qui n'est pas marqué par le trait du dessein, afin de conserver & de mettre dans les contours les petites pierres, en les trempant dans le mortier liquide qu'on a soin d'avoir auprès de soi. Quand on veut dorer dans cette espece de peinture, on se sert de petites pieces de verre blanc épais & doré au feu d'un côté. La *mosaïque* subsiste d'ordinaire autant que le pavé ou le mur sur lequel elle est employée, sans altération de couleur.

Il nous reste en *mosaïque* un grand nombre de morceaux de la main des anciens. On voit, par exemple; dans le palais que les Barberins ont fait bâtir dans la ville de Palestrine, à 25 milles de Rome, un grand morceau de *mosaïque*, qui peut avoir 12 pies de long, sur dix de hauteur, & qui sert de pavé à une espece de grande niche, dont la voûte soutient les deux rampes séparées, par lesquelles on monte au premier palier du principal escalier de ce bâtiment. Ce superbe morceau est une espece de carte géographique de l'Egypte, &, à ce qu'on prétend, le même pavé que Sylla avoit fait placer dans le temple de la Fortune Prénestine, & dont Pline parle au vingt-cinquieme chapitre du trente-sixieme livre de son histoire. Il se voit gravé en petit dans le *latium* du P. Kircher; mais en 1721 le cardinal Charles Barberin le fit graver en quatre grandes feuilles. L'ancien artiste s'est servi, pour embellir sa carte, de plusieurs especes de vignettes, telles que les Géographes en mettent pour remplir les places vuides de leurs cartes. Ces vignettes représentent des hommes, des animaux, des bâtimens, des chasses, des cérémonies, & plusieurs points de l'histoire morale & naturelle de l'Egypte ancienne. Le nom des choses qui y sont dépeintes, est écrit au-dessus en caracteres grecs, à-peu-près comme le nom des provinces est écrit dans une carte générale du royaume de France. On voit encore à Rome & dans plusieurs endroits de l'Italie des fragmens de *mosaïque* antique, dont la plûpart ont été gravés par Pietro Santi Bartoldi, qui les a insérés dans ses différens recueils.

Les incrustations de la galerie, de sainte Sophie à Constantinople sont des *mosaïques* faites la plûpart avec des dez de verre, qui se détachent tous les jours de leur ciment: mais leur couleur est inaltérable. Ces dez de verre sont de véritables doublets, car la feuille colorée de différente maniere, est couverte d'une piece fort mince, collée par-dessus: il n'y a que l'eau bouillante qui puisse la détacher. C'est un secret connu, & que l'on pourroit mettre en pratique, si les *mosaïques* revenoient à la mode parmi nous. Quoique l'application de ces deux pieces de verre qui renferme la lame colorée soit vétilleuse, elle prouve que l'invention des doublets n'est pas nouvelle. Les Turcs ont détruit le nez & les yeux des figures que l'on y avoit représentées, aussi-bien que le visage des chérubins, placés aux angles du dôme.

L'art de la peinture en *mosaïque* se conserva dans le monde après la chûte de l'empire romain. Les Vénitiens ayant fait venir en Italie quelques peintres grecs au commencement du treizieme siecle, Apollonius, un de ces peintres grecs, montra le secret de peindre en *mosaïque* à Tafi, & travailla de concert avec lui à représenter quelques histoires de la bible dans l'église de saint Jean de Florence. Bientôt après Gaddo-Gaddi s'exerça dans ce genre de peinture, & répandit ses ouvrages dans plusieurs lieux d'Italie. Ensuite Giotto, éleve de Cimabué, & né en 1276, fit le grand tableau de *mosaïque* qui est sur la porte de l'église de saint Pierre de Rome, & qui représente la barque de saint Pierre agitée par la tempête. Ce tableau est connu sous le nom de *Nave del Giotto*. Beccafumi, né en 1484, se fit une grande réputation par l'exécution du pavé de l'église de Sienne en *mosaïque*. Cet ouvrage est de clair-obscur, composé de deux sortes de pierre de rapport, l'une blanche pour les jours, l'autre demi-teinte pour les ombres. Josepin & Lanfranc parurent ensuite & surpasserent de beaucoup leurs prédécesseurs par leurs ouvrages en ce genre de peinture. Cependant on s'en est dégoûté par plusieurs raisons.

Il est même certain qu'on jugeroit mal du pinceau des anciens, si l'on vouloit en juger sur les *mosaïques* qui nous restent d'eux. Les curieux savent bien qu'on ne rendroit pas au Titien la justice qui lui est due, si l'on vouloit juger de son mérite par les *mosaïques* de l'église de S. Marc de Venise, qui furent faites sur les desseins de ce maître de la couleur. Il est impossible d'imiter avec les pierres & les morceaux de verre dont les anciens se sont servi pour peindre en *mosaïque*, toutes les beautés & tous les agremens que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau, où il est maître de voiler les couleurs, & de faire tout ce qu'il imagine, tant par rapport aux traits, que par rapport aux couleurs. En effet, la peinture en *mosaïque* a pour défaut principal, celui du peu d'union & d'accord dans les teintes qui sont assujetties à un certain nombre de petits morceaux de verre coloriés. Il ne faut pas espérer de pouvoir, avec cet unique secours, qui est fort borné exprimer cette prodigieuse quantité de teintes qu'un peintre trouve sur sa palette, & qui lui sont absolument nécessaires pour la perfection de son art: encore moins, avec l'aide de ces petits cubes, peut-on faire des passages harmonieux. Ainsi la peinture en *mosaïque* a toujours quelque chose de dur: elle ne produit son effet qu'à une distance éloignée, & par conséquent elle n'est propre qu'à représenter de grands morceaux. On ne connoît point de petits ouvrages de ce genre, qui, vus de près, contentent l'œil.

Il ne me reste qu'un mot à dire sur la *mosaïque* des habitans du nouveau monde, faite avec des plumes d'oiseau. Quand les Espagnols découvrirent le continent de l'Amérique, ils y trouverent deux grands empires florissans depuis plusieurs années, celui du Mexique & celui du Pérou. Depuis long-tems on y cultivoit l'art de la peinture. Ces peuples, d'une patience & d'une subtilité de main inconcevables, avoient même créé l'art de faire une espece de *mosaïque* avec les plumes des oiseaux. Il est prodigieux que la main des hommes ait eu assez d'adresse pour arranger & réduire en forme de figures coloriées tant de filets différens. Mais comme le génie manquoit à ces peuples, ils étoient, malgré leur dextérité, des artistes grossiers: ils n'avoient ni les regles du dessein les plus simples, ni les premiers principes de la composition, de la perspective & du clair-obscur. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

MOS-

(1) La majeure partie des superbes tableaux en Mosaïque, qui se trouvent dans l'Eglise de S. Pierre à Rome sont des Ouvrages de la main de Bernardin Regoli, & de Jean François Fiani tous deux Lucquois. Je dois à la gloire de ma patrie cette petite note. (D)

MOSBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Palatinat, chef-lieu d'un bailliage ſur le Nicker. *Long.* 26. 30. *lat.* 49. 35.

Mosbach eſt la patrie de Nicolas Ciſner, connu par ſes *opuſcula hiſtorica & politico philologica*, qui renferment des pieces utiles ſur la juriſprudence & l'hiſtoire d'Allemagne. Il mourut à Heidelberg en 1583 à 54 ans.

MOSBOURG, *ou* **MOSBURG**, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Baviere, au confluent de l'Iſer & de l'Amber, à deux milles O. de Lanshut, & à pareille diſtance de Friſingen. *Long.* 29. 40. *lat.* 48. 33.

MOSCHATELLINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) cette petite plante forme un genre particulier dont on ne connoit qu'une eſpece nommée *moſcatellina foliis fumariæ bulboſæ*, par J. B. 3. 206. *Ranunculus nemoroſus* moſchatellina *dictus*, par C. B. P. 178.

Sa racine eſt longue d'environ un pouce, blanche, couverte de petites écailles, creuſes en-de-dans, d'un goût douçâtre. De ſa racine s'élevent deux ou trois queues longues comme la main, menues, molles, vertes-pâles ſoutenant des feuilles découpées comme celles de la fumeterre, bulbeuſes, d'un verd-de-mer. Il ſort d'entre elles un pédicule qui porte à ſa cime cinq petites fleurs de couleur herbeuſe, compoſée chacune d'un ſeul pétale, avec des étamines jaunes qui en occupent le milieu. Toutes ces fleurs ramaſſées enſemble repréſentent un cube ſans baſe; elles ont, ainſi que les feuilles dans les tems humides, une odeur de muſc. Lorſque la fleur eſt tombée, il lui ſuccede une baie ou un fruit mol, ſucculent, qui renferme pour l'ordinaire quatre ſemences ſemblables à celles du lin. Cette petite plante paſſe très-vite; elle croît dans les haies ombrageuſes, parmi les brouſſailles, au bord des ruiſſeaux, & ſous les arbres, dans un terrein leger, ſablonneux. Elle fleurit dès le commencement d'Avril; on n'en fait point d'uſage.

MOSCHI, (*Géog.*) peuples qui habitoient le long de la mer d'Hyrcanie, vers la ſource du Phaſis. Leur pays ſe nommoit *Moſchica-Regio*, & ſe partageoit en trois parties, dont l'une étoit la Colchide, l'autre l'Ibérie, & la troiſieme l'Arménie. Les *Moſchici montes* étoient les montagnes de la grande Arménie, ainſi les peuples *Moſchi* répondent aux Géorgiens & aux Mingréliens de nos jours.

MOSCHIUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Myſie ſupérieure, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. ix.* Les uns prétendent que c'eſt aujourd'hui la *Morave*, & d'autre le *Lim*.

MOSCOUADE, ſ. f. eſt parmi les épiciers le ſucre des îles non altéré. C'eſt la baſe de tous les différens ſucres que l'on fait; il faut qu'elle ſoit d'un gris blanchâtre, ſeche, la moins graſſe, & qu'elle ſente la moins le brûlé qu'il eſt poſſible.

MOSCOVIE, (*Géog.*) c'eſt ainſi qu'on nommoit autrefois les états du czar; mais on les nomme aujourd'hui *Ruſſie* ou l'*Empire ruſſien*. *Voyez* RUSSIE.

Depuis un ſiecle cet état eſt devenu très-vaſte & très-formidable. Il s'eſt aggrandi à l'orient juſqu'au Jappon & à la Chine, au midi, juſqu'au bord méridional de la mer Caſpienne; au couchant, juſqu'à la mer Baltique; & au nord, juſqu'aux glaces de l'Océan ſeptentrional. Enfin, la *Moſchovie* ne fait plus qu'une province de cet empire.

MOSELLE, (*Géog.*) riviere de France, qui court par la Lorraine, par les évêchés de Metz & de Toul, par le Luxembourg, par le comté de Weldentz; & par la province de la Saare.

Salve amnis laudate agris, laudate colonis,
Dignata imperio, debent an mœnia Belgæ!

La plûpart des auteurs l'appellent en latin *Muſella* ou *Moſella*. Florus la nomme *Moſula*, & Ptolomée *Obrincus*.

Elle prend ſa ſource au mont des Faucilles, dans les montagnes de Vauge, aux confins de la Lorraine, du Suntgaw, & du comté de Montbelliard, aſſez près de l'endroit d'où la Saône tire auſſi ſon origine.

Cette proximité fut cauſe que, ſous le regne de l'empereur Domitius Neron, on entreprit de faire un canal pour joindre la *Moſella* à la Saône; mais l'ouvrage ne fut point achevé. Ce fleuve ſe perd dans le Rhin, auprès de Coblentz.

MOSELLANUS COMITATUS, (*Géog. anc.*) comté d'Allemagne, dans l'état de l'évêque de Liége; c'eſt ce que nous nommons l'*Haſpengeu*.

MOSKA, *ou* **MOSENA**, (*Géog.*) petite riviere de l'empire ruſſien, dans la province à laquelle elle donne le nom de *Moſcou*, dont nous avons fait les mots *Moſcovie* & *Moſcovite*. Elle a ſa ſource à l'extrémité de cette province, arroſe Moſcou, & ſe perd dans l'Occa, riviere qui tombe dans le Volga.

MOSKITES, LES, (*Géog.*) petite nation de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, entre le cap de Honduras & Nicaragua. Les hommes ſont agiles, vigoureux, & bons pêcheurs, s'exerçant dès l'enfance à jetter la lance & la harpon. Ils vont preſque tout nuds, & ne vivent que de la pêche. (*D. J.*)

MOSKOW, (*Géogr.*) les François prononcent *Moskou*, mais mal; ce mot ſe doit prononcer *Moskof*, parce que le *w* final de la langue eſclavone, qui eſt d'uſage en Ruſſie, en Pologne & ailleurs, eſt un *v* conſonne, & ſe prononce par ces peuples comme une *f*.

Moſkow eſt une grande ville, que Baſilides conquit ſur les Lithuaniens à la fin du onzieme ſiecle. Elle devint alors un patriarchat, & la capitale de l'empire ruſſien, & elle l'a été juſqu'à la fondation de Saint-Pétersbourg par Pierre I. Oléarius, le Brun & autres, ont décrit *Moskow* dans leurs voyages; mais les années ont cauſé tant de changemens à cette ville, que leurs deſcriptions ne ſont plus vraies aujourd'hui.

Cette ville eſt partagée en quatre parties, dont chacune eſt entourée d'une muraille & d'un foſſé. Elle dépérit tous les jours, parce que la plûpart des maiſons étant de bois, les incendies y ſont fréquens, & le czar a défendu qu'on les rebâtit de pierre, afin d'attirer encore mieux les grands & les riches à Saint-Pétersbourg.

Les rues de *Moskow* ne ſont pavées qu'en peu d'endroits, & remplies de vagabonds & de gueux, qui détrouſſent & aſſaſſinent les paſſans à l'entrée de la nuit.

Les égliſes & monaſteres y brillent en très-grand nombre; & comme chacun a ſes cloches, la ſonnerie ne finit point. Ces cloches ne ſe mettent pas en branle comme les nôtres; on les ſonne par le moyen d'une corde qui tient au battant.

L'apothicairerie de *Moskow* étoit autrefois la plus conſidérable de l'Europe, parce qu'elle fourniſſoit ſeule les armées & les grandes villes de Ruſſie; mais les choſes ne ſont plus de même aujourd'hui.

Les environs de *Moskow* paroiſſent très-beaux, & les Anglois établis dans cette ville, avoient trouvé l'art d'avoir dans leurs jardins au mois de Février des roſes hâtives, des œillets & d'excellentes aſperges. Tout le pays produit du bon blé, qu'on ſeme en Mai, & qu'on recueille en Septembre. La terre porte des fruits, pourvu qu'on la fume & qu'on la cultive. Le miel y eſt auſſi commun qu'en Pologne. Le gros & le menu bétail y paît en abondance; enſorte que la vie y eſt à grand marché.

Moskow eſt baignée au ſud-eſt par la Moska, au couchant & au ſud-ouest, par la riviere de Negline.

Pierre-le-Grand a fait faire un canal de *Moskow* à Saint-Petersbourg, pour établir une correſpondance entre l'ancienne capitale de ſes états, & la nouvelle. Ce canal, après avoir traverſé le lac d'Onega, arrive à *Moskow*.

Cette ville eſt dans une plaine fort étendue, à 160 lieues N. de Caffa, 240 de Conſtantinople, 260 de Cracovie, 245 de Stockholm, environ 360 de Vienne, & 650 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 57. 51. 30. *lat.* 55. 36. 10. *Long.* Selon Timmerman, 56. 15. 15. *lat.* 55. 34 (*D. J.*)

MOSKOW, LE DUCHÉ DE, (*Géog.*) province de l'empire ruſſien, appellé la *Moſcovie* proprement dite, pour la diſtinguer de tout l'empire du czar.

Cette province particuliere a titre de duché; car pendant long-tems les czars n'ont été connus que ſous le titre de *grands ducs de Moſcovie*. Elle prend ſon nom de ſa capitale, qui elle-même le reçoit de la riviere qui l'arroſe. Les autres rivieres principales ſont l'Occa & la Gleſma, qui vont groſſir le Wolga. Dans la partie occidentale du *duché* de *Moskow* eſt une grande forêt de vingt-cinq lieues, d'où ſort le Boryſthène, qui de-là paſſe par le duché de Smolencko, entre en Lithuanie, en Pologne, en Ukraine, &c. *Long.* du duché de *Moskou* 53. 63. *lat.* 52. 58. (*D. J.*)

MOSLEM, (*Hiſt. mod. eccléſ.*) nom par lequel les Arabes déſignent ceux qui font profeſſion de la religion de Mahomet; le mot *muſulman* qui s'eſt introduit en Europe & parmi les Chrétiens, n'eſt qu'une corruption du mot arabe *moſlem*, qui ſignifie *vrai-croyant*.

MOSQUÉE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) parmi les Mahométans, c'eſt un temple deſtiné aux exercices de leur religion, ce mot vient du mot turc *meſchit*, qui ſignifie proprement un *temple* fait de charpente, comme étoient ceux que conſtruiſirent d'abord les Mahométans; c'eſt de-là que les Eſpagnols ont fait *meſchita*, les Italiens *moſcheta*, & les François & les Anglois *moſquée* & *moſques*. Borel le dérive du grec *μόσχος*, *vitulus*, à cauſe que dans l'alcoran il eſt beaucoup parlé de vache; d'autres le tirent, avec plus de raiſon de *moſgiad*, qui en langue arabe ſignifie *lieu d'adoration*.

Il y a des *moſquées* royales fondées par les empereurs, comme la Solimanie, la Moradie, &c. A Conſtantinople il y a des *moſquées* particulieres fondées par des muphti, des viſirs, des bachas, &c.

Les *moſquées* royales ou *jamis*, bâties par les ſultans, & qu'on appelle *ſelatyn*, d'un nom générique qui ſignifie *royal*, ſont ordinairement accompagnées d'académies ou grandes écoles bâties dans leur enceinte ou dans leur voiſinage, on y enſeigne les lois & l'alcoran, & ceux qui ſont prépoſés à ces académies, ſe nomment *muderis*, & n'en ſortent que pour remplir des places de mollaks ou de juges dans les provinces. Elles ſont auſſi accompagnées d'*imarets* ou hôpitaux pour recevoir les pauvres, les malades, les inſenſés. Les *moſquées* royales ont de grands revenus en fonds de terre, & les autres à proportion, ſelon la libéralité de leurs fondateurs.

On n'apperçoit dans les *moſquées* ni figures, ni images, parce que l'alcoran les défend expreſſément, mais pluſieurs lampes ſuſpendues, & pluſieurs petits domes ſoutenus de colonnes de marbre ou de jaſpe; elles ſont quarrées & ſolidement bâties. A l'entrée eſt une grande cour plantée d'arbres touffus, au milieu de laquelle & ſouvent ſous un veſtibule eſt une fontaine avec pluſieurs robinets & de petits baſſins de marbre pour l'*abdes* ou ablution. Cette cour eſt environnée de cloîtres où aboutiſſent des chambres pour les imans & autres miniſtres de la religion, & même pour les étudians & les pauvres paſſans. Chaque *moſquée* a auſſi ſes minarets, d'où les muezins appellent le peuple à la priere. Quand les Muſulmans s'y aſſemblent, avant que d'y entrer ils ſe lavent le viſage, les mains & les piés. Ils quittent leur chauſſure & entrent enſuite avec modeſtie, ſaluent le mirob ou niche placé au fond du temple & tourné vers la Meque. Ils levent enſuite dévotement les yeux au ciel en ſe bouchant les oreilles avec les pouces, & s'inclinent profondément par reſpect pour le lieu d'oraiſon. Enfin ils ſe placent en ſilence, les hommes dans le bas de la *moſquée*, les femmes dans les galeries d'en-haut ou ſous les portiques extérieurs: là ils ſont tous à genoux ſur un tapis ou ſur la terre nue qu'ils baiſent trois fois; de tems-en-tems ils s'aſſeyent ſur leurs talons, & tournent la tête à droite & à gauche pour ſaluer le prophete, ainſi que les bons & les mauvais anges. L'iman fait à haute voix la priere que le peuple répete mot pour mot. Les domes des *moſquées* & les minarets ſont ſurmontés d'aiguilles qui portent un croiſſant: les Turcs ont changé en *moſquées* pluſieurs égliſes.

MOSQUITES, ſ. f. (*Médecine.*) boutons de couleur rougeâtre qui paroiſſent ſur la peau, & ſont ſuivis d'une démangeaiſon inſupportable; cette maladie eſt commune dans les Indes.

On guérit cette démangeaiſon par un mélange d'eau, de vinaigre, de cryſtal minéral, dans lequel on trempe un linge qu'on applique ſur la partie; on doit ſe garder de remuer les humeurs & de les faire rentrer au-dedans par l'uſage des purgatifs; les ſudorifiques avec les topiques paroiſſent les ſeuls remedes indiqués.

MOSSENIGA *ou* MOSENIGO, (*Géog.*) ville de la Morée, dans le Belvédere, que M. de Wit place au nord de la ville de Coron, & ſur le golfe de ce nom; ce n'eſt pas l'ancienne Meſſène, quoiqu'en diſent Corneille & Mery. (*D. J.*)

MOSSYLITES ou MOSSILICUS, (*Géog. anc.*) port & promontoire de l'Ethiopie. Le P. Hardouin dit qu'on appelle à-préſent le promontoire le *cap de Gardafu*.

MOSTAGAN *ou* MONSTAGAN, (*Géogr.*) ancienne & forte ville d'Afrique, au royaume d'Alger, avec un château, une moſquée & un bon port nommé *Cartenna* par les Romains, à 20 E. d'Oran. *Long.* ſelon Ptolomée, 14. 30 *lat.* 32. 40.

MOSTAR, (*Géog.*) ville de Dalmatie dans l'Herzegovine. Quelques-uns la prennent pour l'ancienne *Saloniana* de Ptolomée, & d'autres pour l'ancienne *Anderium* ou *Andretium*; quoi qu'il en ſoit, elle appartient aux Turcs, & eſt toujours épiſcopale. Elle eſt ſituée à 40 milles N. de la ville de Narenta. *Long.* 36. 12. *lat.* 43. 42.

MOSUL, *ou* MOUSSUL, *ou* MOUSSAL, (*Géog.*) par Ptolomée *Darbeta*, ville forte d'Aſie, dans le Diarbeck, ſur la rive droite du Tigre. Elle eſt aujourd'hui preſque toute ruinée, n'a que de petits bazars borgnes, & eſt cependant fréquentée par des négocians Arabes & des Curdes; on croit que c'eſt de l'autre côté du Tigre que commencent les ruines de l'ancienne Ninive. La chaleur eſt exceſſive à *Moſul*, & encore plus grande qu'en Méſopotamie. *Long.* ſelon nos voyageurs, 59. 00. *lat.* 36. 30. Les tables arabiques ſont bien différentes, car elles donnent à *Moſul* 77. degrés de *longitude*, & 34. 30. de *latitude* ſeptentrionale.

MOSYLON, (*Géog. anc.*) promontoire & port de l'Ethiopie, ſous l'Egypte. Pline, *liv. VI. c. xxix.* appelle le port *Moſſylites*, & le promontoire *Moſſylicum*. Le P. Hardouin dit que le promontoire eſt aujourd'hui le cap de Gardafu.

MOSYNIENS *ou* MOSYNŒCIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Moſynæci*; par Ptolomée *Mœxiani*; par Pline, *liv. VI. chap. iv. Moſſyni*, & par quelques auteurs *Moſyni*; nom de certains peuples montagnards qui logeoient dans des tours de bois, & qui étoient du voiſinage du Pont-Euxin; leur nom veut dire la même choſe que *turricolæ*. Méla, Strabon, Apollonius, & ſur-tout Xénophon, nous apprennent pluſieurs particularités fort étranges de ces peuples barbares. Ils ne vivoient que de glands & de la chair des bêtes ſauvages qu'ils tuoient à la chaſſe; ils s'imprimoient des marques ſur tout le corps, comme font de nos jours pluſieurs Indiens; ils ne connoiſſoient aucune loi de pudeur & de décence dans toutes les actions naturelles; mais une choſe unique dans l'hiſtoire, leur plus haute tour ſervoit de demeure au roi qu'ils éliſoient, & qui étoit le plus malheureux des hommes; ils le tenoient nuit & jour ſous une forte garde; il falloit qu'il terminât tous leurs différends comme juge; ſi néanmoins il lui arrivoit de mal juger, ils l'empriſonnoient, & ſuivant la nature des cas, le laiſſoient plus ou moins long-tems ſans lui donner de nourriture. (*D. J.*)

MOSYNOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville que Nicétas & Cédrene mettent dans la Thrace, chez les *Moſynœci* ou *Moſſyni* de Pline, c'eſt-à-dire peuples qui habitoient dans des tours ſur les bords du Pont-Euxin. *Voyez* MOSYNIENS. (*D. J.*)

MOT, ſ. m. (*Log. Gramm.*) il y a trois choſes à conſidérer dans les *mots*, le matériel, l'étymologie, & la valeur. Le matériel des *mots* comprend tout ce qui concerne les ſons ſimples ou articulés qui conſtituent les ſyllabes qui en ſont les parties intégrantes, & c'eſt ce qui fait la matiere des *articles* SON, SYLLABE, ACCENT, PROSODIE, LETTRES, CONSONNE, VOYELLE, DIPHTONGUE, &c. L'étymologie comprend ce qui appartient à la premiere origine des *mots*, à leurs générations ſucceſſives & analogiques, & aux différentes altérations qu'ils ſubiſſent de tems à autre, & c'eſt la matiere des *articles* ETYMOLOGIE, FORMATION, ONOMATOPÉE, METAPLASME, *avec ſes eſpeces*, EUPHONIE, RACINE, LANGUE. *article iij.* §. 22. &c.

Pour ce qui concerne la valeur des *mots*, elle conſiſte dans la totalité des idées qui en conſtituent le ſens propre & figuré. Un *mot* eſt pris dans le ſens propre lorſqu'il eſt employé pour exciter dans l'eſprit l'idée totale que l'uſage primitif a eu intention de lui faire ſignifier: & il eſt pris dans un ſens figuré lorſqu'il préſente à l'eſprit une autre idée totale à laquelle il n'a rapport que par l'analogie de celle qui eſt l'objet du ſens propre. Ainſi le ſens propre eſt antérieur au ſens figuré, il en eſt le fondement; c'eſt donc lui qui caractériſe la vraie nature des *mots*, & le ſeul par conſéquent qui doive être l'objet de cet article: ce qui appartient au ſens figuré eſt traité aux *articles* FIGURE, TROPE *avec ſes eſpeces*, &c.

La voie analytique & expérimentale me paroît, à tous égards & dans tous les genres, la plus ſûre que puiſſe prendre l'eſprit humain pour réuſſir dans ſes recherches. Ce principe juſtifié négativement par la chûte de la plûpart des hypotheſes qui n'avoient de réalité que dans les têtes qui les avoient conçues, & poſitivement par les ſuccès rapides & prodigieux de la phyſique moderne, aura par-tout la même fécondité, & l'application n'en peut être qu'heureuſe, même dans les matieres grammaticales. Les *mots* ſont comme les inſtrumens de la manifeſtation de nos penſées: des inſtrumens ne peuvent être bien connus que par leurs ſervices; & les ſervices ne ſe devinent point, on les éprouve, on les voit, on les obſerve. Les différens uſages des langues ſont donc, en quelque maniere, les phénomenes grammaticaux, de l'obſervation deſquels il faut s'élever à la généraliſation des principes & aux notions univerſelles.

Or le premier coup-d'œil jetté ſur les langues, montre ſenſiblement que le cœur & l'eſprit ont chacun leur langage. Celui du cœur eſt inſpiré par la nature & n'a preſque rien d'arbitraire, auſſi eſt-il également entendu chez toutes les nations, & il ſemble même que les brutes qui nous environnent en aient quelquefois l'intelligence, le vocabulaire en eſt court, il ſe réduit aux ſeules interjections, qui ont par-tout les mêmes radicaux, parce qu'elles tiennent à la conſtitution phyſique de l'organe. *Voyez* INTERJECTION. Elles déſignent dans celui qui s'en ſert une affection, un ſentiment; elles ne l'excitent

tent pas dans l'ame de celui qui les entend, elles ne lui en présentent que l'idée. Vous conversez avec votre ami que la goutte retient au lit; tout-à-coup il vous interrompt par *ahi, ahi!* Ce cri arraché par la douleur est le signe naturel de l'existence de ce sentiment dans son ame, mais il n'indique aucune idée dans son esprit. Par rapport à vous, ce *mot* vous communique-t-il la même affection? Non; vous n'y tiendriez pas plus que votre ami, & vous deviendriez son écho: il ne fait naître en vous que l'idée de l'existence de ce sentiment douloureux dans votre ami, précisément comme s'il vous eût dit: *voilà que je ressens une vive & subite douleur*. La différence qu'il y a, c'est que vous êtes bien plus persuadé par le cri interjectif, que vous ne le seriez par la proposition froide que je viens d'y substituer: ce qui prouve, pour le dire en passant, que cette proposition n'est point, comme le prétend le P. Buffier, *Grammaire françoise n°. 163. & 164.* l'équivalent de l'interjection *ouf*, ni d'aucune autre: le langage du cœur se fait aussi entendre au cœur, quoique par occasion il éclaire l'esprit.

Je donnerois à ce premier ordre de *mots* le nom d'*affectifs*, pour le distinguer de ceux qui appartiennent au langage de l'esprit, & que je désignerois par le titre d'*énonciatifs*. Ceux-ci sont en plus grand nombre, ne sont que peu ou point naturels, & doivent leur existence & leur signification à la convention usuelle & fortuite de chaque nation. Deux différences purement matérielles, mais qui tiennent apparemment à celles de la nature même, semblent les partager naturellement en deux classes; les *mots* déclinables dans l'une, & les indéclinables dans l'autre. *Voyez* INDÉCLINABLE. Ces deux propriétés opposées sont trop uniformément attachées aux mêmes especes dans tous les idiomes, pour n'être pas des suites nécessaires de l'idée distinctive des deux classes, & il ne peut être qu'utile de remonter, par l'examen analytique de ces caracteres, jusqu'à l'idée essentielle qui en est le fondement; mais il n'y a que la déclinabilité qui puisse être l'objet de cette analyse, parce qu'elle est positive & qu'elle tient à des faits, au-lieu que l'indéclinabilité n'est qu'une propriété négative, & qui ne peut nous rien indiquer que par son contraire.

I. *Des mots déclinables*. Les variations qui résultent de la déclinabilité des *mots*, sont ce qu'on appelle en Grammaire, les *nombres*, les *cas*, les *genres*, les *personnes*, les *tems*, & les *modes*.

1°. Les nombres sont des variations qui désignent les différentes quotités. *Voyez* NOMBRE. C'est celle qui est la plus universellement adoptée dans les langues, & la plus constamment admise dans toutes les especes de *mots* déclinables, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes. Ces quatre especes de *mots* doivent donc avoir une signification fondamentale commune, au-moins jusqu'à un certain point; une propriété matérielle qui leur est commune, suppose nécessairement quelque chose de commun dans leur nature, & la nature des signes consiste dans leur signification, mais il est certain qu'on ne peut nombrer que des êtres; & par conséquent il semble nécessaire de conclure que la signification fondamentale, commune aux quatre especes de *mots* déclinables, consiste à présenter à l'esprit les idées des êtres, soit réels, soit abstraits; qui peuvent être les objets de notre pensée.

Cette conclusion n'est pas conforme, je l'avoue, aux principes de la *Grammaire générale, partie II. chap. 1.* ni à ceux de M. du Marsais, de M. Duclos, de M. Fromant: elle perd en cela l'avantage d'être soutenue par des autorités d'autant plus pondérantes, que tout le monde connoît les grandes lumieres de ces auteurs respectables; mais enfin des autorités ne sont que des motifs & non des preuves, & elles ne doivent servir qu'à confirmer des conclusions déduites légitimement de principes incontestables, & non à établir des principes peu ou point discutés. J'ose me flatter que la suite de cette analyse démontrera que je ne dis ici rien de trop: je continue.

Si les quatre especes de *mots* déclinables présentent également à l'esprit des idées des êtres; la différence de ces especes doit donc venir de la différence des points de vûe sous lesquels elles font envisager les êtres. Cette conséquence se confirme par la différence même des lois qui reglent par-tout l'emploi des nombres relativement à la diversité des especes.

A l'égard des noms & des pronoms, ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui reglent le choix des nombres. C'est tout autre chose des adjectifs & des verbes; ils ne prennent les terminaisons numériques que par une sorte d'imitation, & pour être en concordance avec les noms ou les pronoms aux-quels ils ont rapport, & qui sont comme leurs originaux.

Par exemple, dans ce début de la premiere fable de Phèdre, *ad rivum eumdem lupus & agnus venerant siti compulsi*; les quatre noms *rivum*, *lupus*, *agnus*, & *siti*, sont au nombre singulier, parce que l'auteur ne vouloit & ne devoit effectivement désigner qu'un seul ruisseau, un seul loup, un seul agneau, & un seul & même besoin de boire. Mais c'est par imitation & pour s'accorder en nombre avec le nom *rivum*, que l'adjectif *eumdem* est au singulier. C'est par la même raison d'imitation & de concordance que le verbe *venerant* & l'adjectif-verbe ou le participe *compulsi*, sont au nombre pluriel; chacun de ces *mots* s'accorde ainsi en nombre avec la collection des deux noms singuliers, *lupus & agnus* qui sont ensemble pluralité.

Les quatre especes de *mots* réunies en une seule classe par leur déclinabilité, se trouvent ici divisées en deux ordres caractérisés par des points de vûe différens.

Les inflexions numériques des noms & des pronoms se décident dans le discours d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle; mais quand on se décide par soi-même pour le nombre singulier ou pour le nombre pluriel, on ne peut avoir dans l'esprit que des êtres déterminés: les noms & les pronoms présentent donc à l'esprit des êtres déterminés; c'est-là le point de vûe commun qui leur est propre.

Mais les adjectifs & les verbes ne se revêtent des terminaisons numériques que par imitation; ils ont donc un rapport nécessaire aux noms ou aux pronoms leurs corrélatifs: c'est le rapport d'identité qui suppose que les adjectifs & les verbes ne présentent à l'esprit que des êtres quelconques & indéterminés; *voyez* IDENTITÉ, & c'est-là le point de vûe commun qui est propre à ces deux especes, & qui les distingue des deux autres.

2°. La même doctrine que nous venons d'établir sur la théorie des nombres, se déduit de même de celle des cas. Les cas en général sont des terminaisons différentes qui ajoûtent à l'idée principale du *mot* l'idée accessoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation. *Voyez* CAS, *& les articles des différens cas*. La distinction des cas n'est pas d'un usage universel dans toutes les langues, mais elle est possible dans toutes, puisqu'elle existe dans quelques-unes, & cela suffit pour en faire le fondement d'une théorie générale.

La premiere observation qu'elle fournit, c'est que les quatre especes de *mots* déclinables reçoivent les inflexions des cas dans les langues qui les admettent, ce qui indique dans les quatre especes une signification fondamentale commune: nous avons déja vû qu'elle consiste à présenter à l'esprit les idées des êtres réels ou abstraits qui peuvent être les objets de nos pensées; & l'on déduiroit la même conséquence de la nature des cas, par la raison qu'il n'y a que des êtres qui soient susceptibles de rapport, & qui puissent en être les termes.

La seconde observation qui naît de l'usage des cas, c'est que deux sortes de principes en reglent le choix, comme celui des nombres: ce sont les besoins de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui fixent le choix des cas pour les noms & pour les pronoms; c'est une raison d'imitation & de concordance qui est décidée pour les adjectifs & pour les verbes.

Ainsi le nom *rivum*, dans la phrase de Phedre, est à l'accusatif, parce qu'il est le complément de la préposition *ad*, & que le complément de cette préposition est assujetti par l'usage de la langue latine à se revêtir de cette terminaison; les noms *lupus* & *agnus* sont au nominatif, parce que chacun d'eux exprime une partie grammaticale du sujet logique du verbe *venerant*, & que le nominatif est le cas destiné par l'usage de la langue latine à désigner ce rapport à l'ordre analytique. Voilà des raisons de nécessité; en voici d'imitation: l'adjectif *eumdem* est à l'accusatif, pour s'accorder en cas avec son corrélatif *rivum*, l'adjectif-verbe, ou le participe *compulsi*, est au nominatif, pour s'accorder aussi en cas avec les noms *lupus* & *agnus* auxquels il est appliqué.

Ceci nous fournit encore les mêmes conséquences déja établies à l'occasion des nombres. La diversité des motifs qui décident les cas, divise pareillement en deux ordres les quatre especes de *mots* déclinables; & ces deux ordres sont précisément les mêmes qui ont été distingués par la diversité des principes qui reglent le choix des nombres. Les noms & les pronoms sont du premier ordre, les adjectifs & les verbes sont du second.

Les cas désignent des rapports déterminés, & les cas des noms & des pronoms se décident d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle: or on ne peut fixer dans son esprit que les rapports des êtres déterminés, parce que des êtres indéterminés ne peuvent avoir des

rapports fixes. Il suit donc encore de ceci que les noms & les pronoms présentent à l'esprit des êtres déterminés.

Au contraire les cas des adjectifs & des verbes ne servent qu'à mettre ces especes de *mots* en concordance avec leurs corrélatifs; nous pouvons donc en conclure encore que les adjectifs & les verbes ne présentent à l'esprit que des êtres indéterminés, puisqu'ils ont besoin d'une détermination accidentelle pour pouvoir prendre tel ou tel cas.

3°. Le système des nombres & celui des cas sont les mêmes pour les noms & pour les pronoms; & l'on en conclut également que les uns & les autres présentent à l'esprit des êtres déterminés, ce qui constitue l'idée commune ou générique de leur essence. Mais par rapport aux genres, ces deux parties d'oraison se séparent & suivent des lois différentes.

Chaque nom a un genre fixe & déterminé par l'usage ou par la nature de l'objet nommé, ou par le choix libre de celui qui parle; ainsi *pater* (pere) est du masculin, *mater* (mere) est du féminin, par nature; *baculus* (bâton) est du masculin, *mensa* (table) est du féminin par usage; *finis* en latin, *duché* en françois, sont du masculin ou du féminin, au gré de celui qui parle. *Voyez* GENRE. Les pronoms au contraire n'ont point de genre fixe; desorte que sous la même terminaison ou sous des terminaisons différentes, ils sont tantôt d'un genre & tantôt d'un autre, non au gré de celui qui parle, mais selon le genre même du nom auquel le pronom a rapport: ainsi ἐγὼ en grec, *ego* en latin, *ich* en allemand, *io* en italien, *je* en françois, sont masculins dans la bouche d'un homme, & féminins dans celle d'une femme; au contraire *il* est toujours masculin, & *elle* toujours féminin, quoique ces deux *mots*, au genre près, aient le même sens, ou plutôt ne soient que le même *mot*, avec différentes inflexions & terminaisons.

Voilà donc entre le nom & le pronom un rapport d'identité fondé sur le genre; mais l'identité suppose un même être présenté dans l'une des deux especes de *mots* d'une maniere précise & déterminée, & dans l'autre, d'une maniere vague & indéfinie. Ce qui précede prouve que les noms & les pronoms présentent également à l'esprit des êtres déterminés: il faut donc conclure ici que ces deux especes different entr'elles par l'idée déterminative: l'idée précise qui détermine dans les noms, est vague & indéfinie dans les pronoms; & cette idée est sans doute le fondement de la distinction des genres, puisque les genres appartiennent exclusivement aux noms & ne se trouvent dans les pronoms que comme la livrée des noms auxquels ils se rapportent.

Les genres ne sont, par rapport aux noms, que différentes classes dans lesquelles on les a distribués assez arbitrairement; mais à-travers la bisarrerie de cette distribution, la distinction même des genres & dénominations qu'on leur a données dans toutes les langues qui les ont reçus, indiquent assez clairement que dans cette distribution on a prétendu avoir égard à la nature des êtres exprimés par les noms. *Voyez* GENRE. C'est précisément l'idée déterminative qui les caractérise, l'idée spécifique qui les distingue des autres especes: les noms sont donc une espece de *mots* déclinables, qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature.

Cette conclusion acquiert un nouveau degré de certitude, si l'on fait attention à la premiere division des noms en *appellatifs* & en *propres*, & à la soudivision des appellatifs en *génériques* & en *spécifiques*. L'idée déterminante dans les noms appellatifs, est celle d'une nature commune à plusieurs, dans les noms propres, c'est l'idée d'une nature individuelle; dans les noms génériques, l'idée déterminante est celle d'une nature commune à toutes les especes comprises sous un même genre & à tous les individus de chacune de ces especes; dans les noms spécifiques, l'idée déterminante est celle d'une nature qui n'est commune qu'aux individus d'une seule espece. *Animal*, *homme*, *brute*, *chien*, *cheval*, &c. sont des noms appellatifs; *animal* est générique à l'égard des noms *homme* & *brute*, qui sont spécifiques par rapport à *animal*; *brute* est générique à l'égard des noms *chien*, *cheval*, &c. & ceux-ci sont spécifiques à l'égard de *brute*: *Ciceron*, *Médor*, *Bucephale*, sont des noms propres compris sous les spécifiques *homme*, *chien*, *cheval*.

Il en est encore des adjectifs & des verbes, par rapport aux genres, comme par rapport aux nombres & aux cas: ce sont des terminaisons différentes qu'ils prennent successivement selon le genre propre du nom auquel ils ont rapport, qu'ils imitent en quelque maniere, & avec lequel ils s'accordent. Ainsi dans la même phrase de Phedre, l'adjectif *eumdem* a une inflexion masculine pour s'accorder en genre avec le nom *rivum*, auquel il se rapporte; & l'adjectif verbe ou participe *compulsi*, a de même la terminaison masculine pour s'accorder en genre avec les deux noms *lupus* & *agnus*, ses corrélatifs. Il en résulte donc encore que ces deux especes de *mots* présentent à l'esprit des êtres indéterminés.

4°. La distribution physique des noms en différentes classes que l'on nomme *genres*, & leur division métaphysique en appellatifs génériques, spécifiques & propres sont également fondées sur l'idée déterminative qui caractérise cette espece. La division des pronoms doit avoir un fondement pareil, si l'analogie qui regle tous d'une maniere plus ou moins marquée, ne nous manque pas ici. Or on divise les pronoms par les personnes, & l'on distingue ceux de la premiere, ceux de la seconde, & ceux de la troisieme.

Les personnes sont les relations des êtres à l'acte même de la parole; & il y en a trois, puisqu'on peut distinguer le sujet qui parle, celui à qui on adresse la parole, & enfin l'être, qui est simplement l'objet du discours, sans le prononcer & sans être apostrophé. *Voyez* PERSONNE. Or les usages de toutes les langues déposent unanimement que l'une de ces trois relations à l'acte de la parole, est déterminément attachée à chaque pronom: ainsi ἐγὼ en grec, *ego* en latin, *ich* en allemand *io* en italien, *je* en françois, expriment déterminément le sujet qui produit ou qui est censé produire l'acte de la parole, de quelque nature que soit ce sujet, mâle ou femelle, animé même ou inanimé, réel ou abstrait, σὺ en grec, *tu* en latin, *du* ou *ihr* en allemand, *tu*, que l'on prononcera *tou* en italien, *tu* ou *vous* en françois, marquent déterminément le sujet auquel on adresse la parole, &c. Les noms au contraire n'ont point de relation fixe à la parole, c'est-à-dire point de personne fixe; sous la même terminaison, ou sous des terminaisons différentes, ils sont tantôt d'une personne & tantôt d'une autre, selon l'occurence. Ainsi dans cette phrase, *ego Joannes vidi*, le nom *Joannes* est de la premiere personne par concordance avec *ego*, comme *ego* est du masculin par concordance avec *Joannes*: le pronom *ego* détermine la personne qui est essentiellement vague dans *Joannes*, comme le nom *Joannes* détermine la nature qui est essentiellement indéterminée dans *ego*: dans *Joannes vidisti*, le même nom *Joannes* est de la seconde personne, parce qu'il exprime le sujet à qui on parle, & en cette occurrence on change quelquefois la terminaison, *domine* pour *dominus*; dans *Joannes vidit*, le nom *Joannes* est de la troisieme personne, parce qu'il exprime l'être dont on parle sans lui adresser la parole.

De même donc que sous le nom de genres on a rapporté les noms à différentes classes qui ont leur fondement commun dans la nature des êtres; on a pareillement, sous le nom de personne, rapporté les pronoms à des classes différenciées par les diverses relations des êtres à l'acte de la parole. Les personnes sont à l'égard des pronoms, ce que les genres sont à l'égard des noms parce que l'idée de la relation à l'acte de la parole, est l'idée caractéristique des pronoms, comme l'idée de la nature est celle des noms. L'idée de la relation à l'acte de la parole, qui est essentielle & précise dans les pronoms, demeure vague & indéterminée dans les noms; comme l'idée de la nature, qui est essentielle & précise dans les noms, demeure vague & indéterminée dans les pronoms. Ainsi les êtres déterminés dans les noms par l'idée précise de leur nature, sont susceptibles de toutes les relations possibles à la parole; & réciproquement, les êtres déterminés dans les pronoms par l'idée précise de leur relation à l'acte de la parole, peuvent être rapportés à toutes les natures.

Les adjectifs & les verbes sont toujours des *mots* qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, puisqu'à tous égards ils ont besoin d'être appliqués à quelque nom ou à quelque pronom, pour pouvoir prendre quelque terminaison déterminative. Les personnes, par exemple, qui ne sont dans les verbes que des terminaisons, suivent la relation du sujet à l'acte de la parole, & les verbes prennent telle ou telle terminaison personnelle, selon cette relation de leurs sujets à l'acte de la parole, *ego Joannes vidi*, *tu Joannes vidisti*, *Joannes vidit*.

5°. Le fil de notre analyse nous a menés jusqu'ici à la véritable notion des noms & des pronoms.

Les noms sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur nature; & delà la division des noms en appellatifs & en propres, & celle des appellatifs en génériques & en spécifiques; delà encore une autre division des noms en substantifs & abstractifs, selon qu'ils présentent à l'esprit des êtres réels ou purement abstraits. *Voyez* NOM.

Les pronoms sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur relation à l'acte de la parole; & de-là la division des pronoms par la premiere, la seconde & la troisieme personne. *V.* PRONOM.

Mais nous ne connoissons encore de la nature des adjectifs & des verbes, qu'un caractere générique, savoir que *les uns & les autres présentent à l'esprit des êtres indéterminés*; & il nous reste à trouver la différence caractéristique de ces deux especes. Cependant les deux especes de variations accidentelles qui nous restent à examiner, savoir les tems & les modes, appartiennent au verbe exclusivement. Par quel moyen pourrons nous donc fixer les caracteres spécifiques de ces deux especes? Revenons sur nos pas.

Quoique les uns & les autres ne présentent à l'esprit que des êtres indéterminés, les uns & les autres renferment pourtant dans leur signification une idée très-précise, par exemple, l'idée de la *bonté* est très-précise dans l'adjectif *bon*, & l'idée de l'*amour* ne l'est pas moins dans le verbe *aimer*, quoique l'être en qui se trouve ou la *bonté* ou l'*amour* y soit très-indéterminé. Cette idée précise de la signification des adjectifs & des verbes, doit être notre ressource, si nous saisissons quelques observations des usages connus.

Une singularité frappante, unanimement admise dans toutes les langues, c'est que l'adjectif n'a reçu aucune variation relative aux personnes qui caractérisent les pronoms. Les adjectifs mêmes dérivés des verbes qui sous le nom de participe réunissent en effet la double nature des deux parties d'oraison, n'ont reçu nulle part les inflexions personnelles, quoiqu'on en ait accordé à d'autres modes du verbe. Au-contraire tous les adjectifs, tant ceux qui ne sont qu'adjectifs, que les participes, ont reçu, du-moins dans les langues qui les comportent, des inflexions relatives aux genres, dont on a vu que la distinction porte sur la différence spécifique des noms; c'est-à-dire sur la nature des êtres déterminés qu'ils expriment.

Cette préférence universelle des terminaisons génériques sur les terminaisons personnelles pour les adjectifs ne semble-t-elle pas insinuer que l'idée particuliere qui fixe la signification de l'adjectif, doit être rapportée à la nature des êtres?

L'indétermination de l'être présenté à l'esprit par l'adjectif seul, nous indique une seconde propriété générale de cette idée caractéristique; c'est qu'elle peut être rapportée à plusieurs natures: ceci se confirme encore par la mobilité des terminaisons de l'adjectif, selon le genre du nom auquel on l'applique; la diversité des genres suppose celle des natures, du-moins des natures individuelles.

L'unité d'objet qui résulte toujours de l'union de l'adjectif avec le nom, démontre que l'idée particuliere qui constitue la signification individuelle de chaque adjectif est vraiment une idée partielle de la nature totale de cet objet unique exprimé par le concours des deux parties d'oraison. Quand je dis, par exemple, *loi*, je présente à l'esprit un objet unique déterminé: j'en présente un autre également unique & déterminé, quand je dis *loi évangélique*: un autre quand je dis *nos lois*. L'idée de *loi* se trouve pourtant toujours dans ces trois expressions, mais c'est une idée totale dans le premier exemple, & dans les deux autres ce n'est plus qu'une idée partielle qui concourt à former l'idée totale, avec l'autre idée partielle qui constitue la signification propre ou de l'adjectif *évangélique* dans le second exemple, ou de l'adjectif *nos* dans le troisieme. Ce qui convient proprement à *nos lois* ne peut convenir ni à la *loi évangélique* ni à la *loi* en général; de même ce qui convient proprement à la *loi évangelique* ne peut convenir ni à *nos lois*, ni à la *loi* en général: c'est que ce sont des idées totales toutes différentes, mais ce qui est vrai de la *loi* en général, est vrai en particulier de la *loi évangélique* & de *nos lois*, parce que les idées ajoutées à celle de *loi* ne détruisent pas celle de *loi*, qui est toujours la même en soi.

Il résulte donc de ces observations que *les adjectifs sont des mots qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par une idée précise qui peut s'adapter à plusieurs natures.*

Dans l'exposition synthétique des principes de Grammaire, telle qu'on doit la faire à ceux qu'on enseigne, cette notion des adjectifs sera l'origine & la source de toutes les métamorphoses auxquelles les usages des langues ont assujetti cette espece de *mots*, puisqu'elle en est ici le résultat analytique: non-seulement elle expliquera les variations des nombres, des genres & des cas, & la nécessité d'appliquer un adjectif à un nom pour en tirer un service réel, mais elle montrera encore le fondement de la division des adjectifs en adjectifs physiques & en adjectifs métaphysiques, & de la transmutation des uns en noms & des autres en pronoms.

Les adjectifs physiques sont ceux qui désignent les êtres indéterminés par une idée précise qui, étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, constitue avec elle une idée totale toute différente, dont la compréhension est augmentée: tels sont les adjectifs *pieux*, *rond*, *semblable*; car quand on dit un *homme pieux*, un *vase rond*, des *figures semblables*, on exprime des idées totales qui renferment dans leur compréhension plus d'attributs que celles que l'on exprime quand on dit simplement un *homme*, un *vase*, des *figures*. C'est que l'idée précise de la signification individuelle de cette sorte d'adjectifs, est une idée partielle de la nature totale; d'où il suit que si l'on ne veut envisager les êtres dans le discours que comme revêtus de cet attribut exprimé nettement par l'adjectif, il arrive souvent que l'adjectif est employé comme un nom, parce que l'attribut qui y est précis constitue alors toute la nature de l'objet que l'on a en vûe. C'est ainsi que nous disons le *bon*, le *vrai*, l'*honnête*, l'*utile*, les *François*, les *Romains*, les *Africains*, &c.

Les adjectifs métaphysiques sont ceux qui désignent les êtres indéterminés par une idée précise qui étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, constitue avec elle une idée totale, dont la compréhension est toujours la même, mais dont l'étendue est restreinte: tels sont les adjectifs *le*, *ce*, *plusieurs*; car quand on dit *le roi*, *ce livre*, *plusieurs chevaux*, on exprime des idées totales qui renferment encore dans leur compréhension les mêmes attributs que celles que l'on exprime quand on dit simplement *roi*, *livre*, *cheval*, quoique l'étendue en soit plus restrainte, parce que l'idée précise de la signification individuelle de cette sorte d'adjectifs, n'est que l'idée d'un point de vûe qui assigne seulement une quotité particuliere d'individus. De-là vient que si l'on ne veut envisager dans le discours les êtres dont on parle que comme considérés sous ce point de vûe exprimé nettement par l'adjectif, il arrive souvent que l'adjectif est employé comme pronom, parce que le point de vûe qui y est précis est alors la relation unique qui détermine l'être dont on parle: c'est ainsi que nous disons, *j'approuve ce que vous avez fait*.

Peut-être qu'il auroit été aussi bien de faire de ces deux especes d'adjectifs deux parties d'oraison différentes, qu'il a été bien de distinguer ainsi les noms & les pronoms: la possibilité de changer les adjectifs physiques en noms & les adjectifs métaphysiques en pronoms, indique de part & d'autre les mêmes différences; & la distinction effective que l'on a faite de l'article, qui n'est qu'un adjectif métaphysique, auroit pu & dû s'étendre à toute la classe sous ce même nom. *Voyez* ADJECTIF & ARTICLE.

6°. Les tems sont des formes exclusivement propres au verbe, & qui expriment les différens rapports d'existence aux diverses époques que l'on peut envisager dans la durée. Il paroît par les usages de toutes les langues qui ont admis des tems, que c'est une espece de variation exclusivement propre au verbe, puisqu'il n'y a que le verbe qui en soit revêtu, & que les autres especes de *mots* n'en paroissent pas susceptibles; mais il est constant aussi qu'il n'y a pas une seule partie de la conjugaison du verbe qui n'exprime d'une maniere ou d'une autre quelqu'un de ces rapports d'existence à une époque (*Voy.* TEMS) quoique quelques grammairiens célebres, comme Sanctius, aient cru & affirmé le contraire, faute d'avoir bien approfondi la nature des tems. Cette forme tient donc à l'essence propre du verbe, à l'idée différencielle & spécifique de sa nature; cette idée fondamentale est celle de l'existence, puisque comme le dit M. de Gamaches, *dissert. I. de son astronomie physique*, *le tems est la succession même attachée à l'existence de la créature*, & qu'en effet l'existence successive des êtres est la seule mesure du tems qui soit à notre portée, comme le tems devient à son tour la mesure de l'existence successive.

Cette idée de l'existence est d'ailleurs la seule qui puisse fonder la propriété qu'a le verbe, d'entrer nécessairement dans toutes les propositions qui sont les parties intégrantes de nos discours. Les propositions sont les images extérieures & sensibles de nos jugemens intérieurs; & un jugement est la perception de l'existence d'un objet dans notre esprit sous tel ou tel attribut. *Voyez* l'*introd. à la Philosoph.* par s'Gravesande, *liv. II. ch. vij*; & *la rech. de la Vérité liv. I ch. j. ij.* ces deux philosophes peuvent aisément se concilier sur ce point. Pour être l'image fidele du jugement, une proposition doit donc énoncer exactement ce qui se passe alors dans l'esprit, & montrer sensiblement un sujet, un attribut, & l'existence intellectuelle du sujet sous cet attribut.

7°. Les

7°. Les modes sont les diverses formes qui indiquent les différentes relations des tems du verbe à l'ordre analytique ou aux vûes logiques de l'énonciation. *Voyez* MODE. On a comparé les modes du verbe aux cas du nom: je vais le faire aussi, mais sous un autre aspect. Tous les tems expriment un rapport d'existence à une époque; c'est-là l'idée commune de tous les tems, ils sont synonymes à cet égard; & voici ce qui en différencie la signification: les présens expriment la simultanéité à l'égard de l'époque, les prétérits expriment l'antériorité, les futurs la postériorité; les tems indéfinis ont rapport à une époque indéterminée, & les définis à une époque determinée; parmi ceux-ci, les actuels ont rapport à une époque coïncidente avec l'acte de la parole, les antérieurs à une époque précédente, les postérieurs à une époque subséquente, *&c.* ce sont-là comme les nuances qui distinguent des *mots* synonymes quant à l'idée principale; ce sont des vûes métaphysiques; en voici de grammaticales. Les noms latins *anima*, *animus*, *mens*, *spiritus*, synonymes par l'idée principale qui fonde leur signification commune, mais différens par les idées accessoires comme par les sons, reçoivent des terminaisons analogues que l'on appelle *cas*; mais chacun les forme à sa maniere, & la déclinaison en est différente; *anima* est de la premiere, *animus* est de la seconde, *mens* de la troisieme, *spiritus* de la quatrieme. Il en est de même des tems du verbe, synonymes par l'idée fondamentale qui leur est commune, mais différens par les idées accessoires; chacun d'eux reçoit pareillement des terminaisons analogues que l'on nomme *modes*, mais chacun les forme à sa maniere; *amo*, *amem*, *amare*, *amans*, sont les différens modes du présent indéfini; *amavi*, *amaverim*, *amavisse*, sont ceux du prétérit; *&c.* ensorte que les différentes formes d'un même tems, selon la diversité des modes, sont comme les différentes formes d'un même nom, selon la diversité des cas; & les différens tems d'un même mode, sont comme différens noms synonymes au même cas; les cas & les modes sont également relatifs aux vûes de l'énonciation.

Mais la différence des cas dans les noms n'empêche pas qu'ils ne gardent toujours la même signification spécifique; ce sont toujours des *mots* qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature. La différence des modes ne doit donc pas plus altérer la signification spécifique des verbes. Or nous avons vû que les formes temporelles portent sur l'idée fondamentale de l'existence d'un sujet sous un attribut; voilà donc la notion que l'analyse nous donne des verbes: *les verbes sont des* mots *qui présentent à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par l'idée de l'existence sous un attribut*.

De-là la premiere division du verbe, en substantif ou abstrait, & en adjectif ou concret, selon qu'il énonce l'existence sous un attribut quelconque & indéterminé, ou sous un attribut précis & déterminé.

De là la sous-division du verbe adjectif ou concret, en actif, passif ou neutre, selon que l'attribut déterminé de la signification du verbe est une action du sujet ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part, ou un attribut qui n'est ni action, ni passion, mais un simple état du sujet.

De-là enfin, toutes les autres propriétés qui servent de fondement à toutes les parties de la conjugaison du verbe, lesquelles, selon une remarque générale que j'ai déja faite plus haut, doivent dans l'ordre synthétique, découler de cette notion du verbe, puisque cette notion en est le résultat analytique. *Voyez* VERBE.

II. *Des* mots *indéclinables*. La declinabilité dont on vient de faire l'examen, est une suite & une preuve de la possibilité qu'il y a d'envisager sous différens aspects, l'idée objective de la signification des *mots* déclinables. L'indéclinabilité des autres especes de *mots* est donc pareillement une suite & une preuve de l'immutabilité de l'aspect sous lequel on y envisage l'idée objective de leur signification. Les idées des êtres, réels ou abstraits qui peuvent être les objets de nos pensées, sont aussi ceux de la signification des *mots* déclinables; c'est pourquoi les aspects en sont variables: les idées objectives de la signification des *mots* indéclinables sont donc d'une toute autre espece, puisque l'aspect en est immuable; c'est tout ce que nous pouvons conclure de l'opposition des deux classes générales de *mots*: & pour parvenir à des notions plus précises de chacune des especes indéclinables, qui sont les prépositions, les adverbes, & les conjonctions; il faut les puiser dans l'examen analytique des différens usages de ces *mots*.

1°. Les prépositions dans toutes les langues, exigent à leur suite un complément, sans lequel elles ne présentent à l'esprit qu'un sens vague & incomplet; ainsi les prépositions françoises *avec*, *dans*, *pour*, ne présentent un sens complet & clair, qu'au moyen des complémens; *avec le roi*, *dans la ville*, *pour sortir*: c'est la même chose des prépositions latines, *cum*, *in*, *ad*, il faut les completter; *cum rege*, *in urbe*, *ad exeundum*.

Une seconde observation essentielle sur l'usage des prépositions, c'est que dans les langues dont les noms ne se déclinent point, on désigne par des prépositions la plûpart des rapports dont les cas sont ailleurs les signes: *manus Dei*, c'est en françois, *la main de Dieu*; *dixit Deo*, c'est *il a dit à Dieu*.

Cette derniere observation nous indique que les prépositions désignent des rapports: l'application que l'on peut faire des mêmes prépositions à une infinité de circonstances différentes, démontre que les rapports qu'elles désignent font abstraction de toute application, & que les termes en sont indéterminés. Qu'on me permette un langage étranger sans doute à la grammaire, mais qui peut convenir à la Philosophie, parce qu'elle s'accommode de droit de tout ce qui peut mettre la vérité en évidence: les calculateurs disent que 3 est à 6, comme 5 est à 10, comme 8 est à 16, comme 25 est à 50, *&c.* que veulent-ils dire? que le rapport de 3 à 6 est le même que le rapport de 5 à 10, que le rapport de 8 à 16, que le rapport de 25 à 50; mais ce rapport n'est aucun des nombres dont il s'agit ici; & on le considere avec abstraction de tout terme, quand on dit que $\frac{1}{2}$ en est l'exposant. C'est la même chose d'une préposition; c'est, pour ainsi dire, l'exposant d'un rapport considéré d'une maniere abstraite & générale, & indépendamment de tout terme antécédent & de tout terme conséquent. Aussi disons-nous avec la même préposition, *la main de Dieu*, *la colere de ce prince*, *les desirs de l'ame*; & de même *contraire à la paix*, *utile à la nation*, *agréable à mon pere*, &c. les Grammairiens disent que les trois premieres phrases sont analogues entr'elles, & qu'il en est de même des trois dernieres; c'est le langage des Mathématiciens, qui disent que les nombres 3 & 6, 5 & 10 sont proportionnels; car *analogie & proportion*, c'est la même chose, selon la remarque même de Quintilien: *Analogia præcipue, quam, proxime ex græco transferentes in latinum, proportionem vocaverunt. liv. I.*

Nous pouvons donc conclure de ces observations que *les prépositions sont des* mots *qui désignent des rapports généraux avec abstraction de tout terme antécédent & conséquent*. De-là la nécessité de donner à la préposition un complément qui en fixe le sens, qui par lui-même est vague & indéfini; c'est le terme *conséquent* du rapport, envisagé vaguement dans la préposition. De-là encore le besoin de joindre la préposition avec son complément à un adjectif, ou à un verbe, ou à un nom appellatif, dont le sens général se trouve modifié & restraint par l'idée accessoire de ce rapport; l'adjectif, le verbe, ou le nom appellatif, en est le terme antécédent, *l'utilité de la Métaphysique*, *courageux sans témérité*, *aimer avec fureur*; chacune de ces phrases exprime un rapport complet; on y voit l'antécédent, *l'utilité*, *courageux*, *aimer*; le conséquent, *la métaphysique*, *témérité*, *fureur*; & l'exposant, *de*, *sans*, *avec*.

2°. Par rapport aux adverbes, c'est une observation importante, que l'on trouve dans une langue plusieurs adverbes qui n'ont dans une autre langue aucun équivalent sous la même forme, mais qui s'y rendent par une préposition avec un complément qui énonce la même idée qui constitue la signification individuelle de l'adverbe; *eminus*, de loin; *cominus*, de près; *utrinque*, des deux côtés, *&c.* on peut même regarder souvent comme synonymes dans une même langue les deux expressions, par l'adverbe & par la préposition avec son complement; *prudenter*, prudemment, ou *cum prudentiâ*, avec prudence. Cette remarque, qui se présente d'elle-même dans bien des cas, a excité l'attention des meilleurs grammairiens, & l'auteur de la *Gramm. gen. part. II. ch. xij.* dit que la plûpart des adverbes ne sont que pour signifier en un seul *mot*, ce qu'on ne pourroit marquer que par une préposition & un nom; sur quoi, M. Duclos remarque que *la plûpart* ne dit pas assez, que tout *mot* qui peut être rendu par une préposition & un nom est un adverbe, & que tout adverbe peut s'y rappeller; M. du Marsais avoit établi le même principe, *article* ADVERBE.

Les adverbes ne different donc des prépositions, qu'en ce que celles-ci expriment des rapports avec abstraction de tout terme *antécédent & conséquent*, au lieu que les adverbes renferment dans leur signification le terme *conséquent* du rapport. *Les adverbes sont donc des* mots *qui expriment des rapports généraux, déterminés par la désignation du terme* conséquent.

De-là

De-là la distinction des adverbes, en adverbes de tems, de lieu, d'ordre, de quantité, de cause, de maniere, selon que l'idée individuelle du terme *conséquent* qui y est renfermé a rapport au tems, au lieu, à l'ordre, à la quantité, à la cause, à la maniere.

De-là vient encore, contre le sentiment de Sanctius & de Scioppius, que quelques adverbes peuvent avoir ce qu'on appelle communément un *régime*, lorsque l'idée du terme *conséquent* peut se rendre par un nom appellatif ou par un adjectif, dont la signification, trop générale dans l'occurrence ou essentiellement relative, exige l'addition d'un nom qui la détermine ou qui la complete; ainsi dans *ubi terrarum*, *tunc temporis*, on peut dire que *terrarum* & *temporis* sont les complémens déterminatifs des adverbes *ubi* & *tunc*, puisqu'ils déterminent en effet les noms généraux renfermés dans la signification de ces adverbes; *ubi terrarum*, c'est-à-dire, en prenant l'équivalent de l'adverbe, *in quo loco terrarum*; *tunc temporis*, c'est-à-dire, *in hoc puncto* ou *spatio temporis*; & l'on voit qu'il n'y a point là de redondance ou de pléonasme, comme le dit Scioppius dans sa *Gramm. philosoph.* (*de syntaxi adverbii.*) Il prétend encore que dans *naturæ convenienter vivere*, le datif *naturæ* est régi par le verbe *vivere*, de la même maniere que quand Plaute a dit (*Pan.*), *vivere sibi & amicis*: mais il est clair que les deux exemples sont bien différens; & si l'on rend l'adverbe *convenienter* par son équivalent *ad modum convenientem*, tout le monde verra bien que le datif *naturæ* est le complément relatif de l'adjectif *convenientem*.

Ne nous contentons pas d'observer la différence des prépositions & des adverbes; voyons encore ce qu'il y a de commun entre ces deux especes: l'une & l'autre énonce un rapport général, c'est l'idée générique fondamentale des deux; l'une & l'autre fait abstraction du terme *antécédent*, parce que le même rapport pouvant se trouver dans différens êtres, on peut l'appliquer sans changement à tous les sujets qui se présenteront dans l'occasion. Cette abstraction du terme *antécédent* ne suppose donc point que dans aucun discours le rapport sera envisagé de la sorte; si cela avoit lieu, ce seroit alors un être abstrait qui seroit désigné par un nom abstractif: l'abstraction dont il s'agit ici, n'est qu'un moyen d'appliquer le rapport à tel terme antécédent qui se trouvera nécessaire aux vûes de l'énonciation.

Ceci nous conduit donc à un principe essentiel; c'est que tout adverbe, ainsi que toute phrase qui renferme une préposition avec son complément, sont des expressions qui se rapportent essentiellement à un *mot* antécédent dans l'ordre analytique; & qu'elles ajoutent à la signification de ce *mot*, une idée de relation qui en fait envisager le sens tout autrement qu'il ne se présente dans le *mot* seul: *aimer tendrement* ou *avec tendresse*, c'est autre chose qu'*aimer* tout simplement. Si l'on envisage donc la préposition & l'adverbe sous ce point de vûe commun, on peut dire que ce sont des *mots* supplétifs puisqu'ils servent également à suppléer les idées accessoires qui ne se trouvent point comprises dans la signification des *mots* auxquels on les rapporte, & qu'ils ne peuvent servir qu'à cette fin.

A l'occasion de cette application nécessaire de l'adverbe à un *mot* antécédent: j'observerai que l'étymologie du nom *adverbe*, telle que la donne Sanctius (*Minerv. III.* 13.), n'est bonne qu'autant que le nom latin *verbum* sera pris dans son sens propre pour signifier, *mot*, & non pas *verbe*, parce que l'adverbe supplée aussi souvent à la signification des adjectifs, & même à celle d'autres adverbes, qu'à celle des verbes: *adverbium*, dit ce grammairien, *videtur dici quasi* ad verbum, *quia verbis velut adjectivum adhæret*. La grammaire générale, *part. II. ch. xij.* & tous ceux qui l'ont adoptée, ont souscrit à la même erreur.

3°. Plusieurs conjonctions semblent au premier aspect ne servir qu'à lier un *mot* avec un autre: mais si l'on y prend garde de près, on verra qu'en effet elles servent à lier les propositions partielles qui constituent un même discours. Cela est sensible à l'égard de celles qui amenent des propositions incidentes, comme *præceptum Apollinis monet ut se quisque noscat*: (*Tuscul. I.* 22.) Ce principe n'est pas moins évident à l'égard des autres, quand toutes les parties des deux propositions liées sont différentes entr'elles; par exemple, *Moïse prioit* ET *Josué combattoit*. Il ne peut donc y avoir de doute que dans le cas où divers attributs sont énoncés du même sujet, ou le même attribut de différens sujets; par exemple, *Ciceron étoit orateur* ET *philosophe*, *lupus & agnus venerant*. Mais il est aisé de ramener à la loi commune les conjonctions de ces exemples: le premier se réduit aux deux propositions liées, *Ciceron étoit orateur* ET *Ciceron étoit philosophe*, lesquelles ont un même sujet; le second veut dire pareillement, *lupus venerat* ET *agnus venerat*, les deux mots attributifs *venerat* étant compris dans le pluriel *venerant*.

Qu'il me soit permis d'établir ici quelques principes, dont je ne ferois que m'appuyer s'ils avoient été établis à l'*article* CONJONCTION.

Le premier, c'est qu'on ne doit pas regarder comme une conjonction, même en y ajoutant l'épithete de *composée*, une phrase qui renferme plusieurs *mots*, comme l'ont fait tous les Grammairiens, excepté M. l'abbé Girard. En effet une conjonction est une sorte de *mot*, & chacun de ceux qui entrent dans l'une de ces phrases que l'on traite de conjonctions, doit être rapporté à sa classe. Ainsi on n'a pas dû regarder comme des conjonctions les phrases *si ce n'est*, *c'est-à-dire*, *pourvu que*, *parce que*, *à condition que*, *au surplus*, *c'est pourquoi*, *par conséquent*, &c.

En adoptant ce principe, M. l'abbé Girard est tombé dans une autre méprise: il a écrit de suite les *mots* élémentaires de plusieurs de ces phrases, comme si chacune n'étoit qu'un seul *mot*; & l'on trouve dans son système des conjonctions, *deplus*, *dailleurs*, *pourvuque*, *amoins*, *bienque*, *nonplus*, *tandisque*, *parceque*, *dautantque*, *parconséquent*, *entantque*, *aureste*, *dureste*; ce qui est contraire à l'usage de notre orthographe, & conséquemment aux véritables idées des choses. On doit écrire *de plus*; *d'ailleurs*, *pourvu que*, *à moins*; *bien que*, *non plus*, *tandis que*, *parce que*, *d'autant que*, *par conséquent*, *en tant que*, *au reste*, *du reste*.

Un second principe qu'il ne faut plus que rappeller, c'est que tout *mot* qui peut être rendu par une préposition avec son complément est un adverbe: d'où il suit qu'aucun *mot* de cette espece ne doit entrer dans le système des conjonctions; en quoi peche celui de M. l'abbé Girard, copié par M. du Marsais.

Cette conséquence est évidente d'abord pour toutes les phrases où notre orthographe montre distinctement une préposition & son complément, comme *à moins*, *au reste*, *d'ailleurs*, *de plus*, *du reste*, *par conséquent*. L'auteur des *vrais principes* s'explique ainsi lui-même: „ *Parconséquent* n'est mis au rang des conjonctions „ qu'autant qu'on l'écrit de suite sans en faire deux *mots*; „ autrement chacun doit être rapporté à sa classe: & „ alors *par* sera une préposition, *conséquent* un adjectif „ pris substantivement; ces deux *mots* ne changent point „ de nature, quoiqu'employés pour donner le membre „ conjonctif de la phrase „. (*tom. II. pag.* 284.) Mais il est constant qu'une préposition avec son complément est l'équivalent d'un adverbe, & que tout *mot* qui est l'équivalent d'une préposition avec son complément est un adverbe; d'où il suit que quand on écriroit de suite *parconséquent*, il n'en seroit pas moins adverbe, parce que l'étymologie y retrouveroit toujours les mêmes élémens & la Logique le même sens.

C'est par la même raison que l'on doit regarder comme de simples adverbes, les *mots* suivans réputés communément conjonctions.

Cependant, *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, sont adverbes; l'abréviateur de Richelet le dit expressément des deux derniers, qu'il explique par les premiers, quoiqu'à l'article *néanmoins* il désigne ce *mot* comme conjonction. Lorsque *cependant* est relatif au tems, c'est un adverbe qui veut dire *pendant ce tems*; & quand il est synonyme de *néanmoins*, *pourtant*, *toutefois*, il signifie, comme les trois autres, *malgré* ou *nonobstant cela*, avec les différences délicates que l'on peut voir dans les synonymes de l'abbé Girard.

Enfin c'est évidemment *enfin*, c'est-à-dire *pour fin*, *pour article final*, *finalement*, adverbe.

C'est la même chose d'*afin*, au lieu de quoi l'on disoit anciennement *à celle fin*, qui subsiste encore dans les patois de plusieurs provinces, & qui en est la vraie interprétation.

Jusque, regardé par Vaugelas (*Rem.* 514.) comme une préposition, & par l'abbé Girard, comme une conjonction, est effectivement un adverbe, qui signifie à-peu-près *sans discontinuation*, *sans exception*, &c. Le latin *usque*, qui en est le correspondant & le radical, se trouve pareillement employé à-peu-près dans le sens de *jugiter*, *assiduè*, *indesinenter*, *continuè*: & ce dernier veut dire *in spatio* (temporis aut loci) *continuo*; ce qui est remarquable, parce que notre *jusque* s'emploie également avec relation au tems & au lieu.

Pourvu signifie *sous la condition*; & c'est ainsi que l'explique l'abréviateur de Richelet; c'est donc un adverbe.

Quant signifie *relativement*, *par rapport*.

Surtout vient de *sur tout*, c'est-à-dire *principalement*: il est si évidemment adverbe, qu'il est surprenant qu'on se soit avisé d'en faire une conjonction.

Tantôt répété veut dire, la premiere fois, *dans un tems*, & la seconde fois, *dans un autre tems*, *TANTOT caressante & TANTOT dédaigneuse*, c'est-à-dire *caressante dans un tems & dédaigneuse dans un autre*. Les Latins répetent dans le même sens l'adverbe *nunc*, qui ne devient pas pour cela conjonction.

Remarquez que dans tous les *mots* que nous venons de voir, nous n'avons rien trouvé de conjonctif qui puisse autoriser les Grammairiens à les regarder comme conjonctions. Il n'en est pas de même de quelques autres *mots*, qui étant analysés, renferment en effet la valeur d'une préposition avec son complément, & de plus un *mot* simple qui ne peut servir qu'à lier.

Par exemple, *ainsi*, *aussi*, *donc*, *partant* signifient *& par cette raison*, *& pour cette cause*, *& par conséquent*, *& par résultat*: ce sont des adverbes, si vous voulez, mais qui indiquent encore une liaison: & comme l'expression déterminée du complément d'un rapport, fait qu'un *mot*, sous cet aspect, n'est plus une préposition, quoiqu'il la renferme encore, mais un adverbe; l'expression de la liaison ajoutée à la signification de l'adverbe doit faire pareillement regarder le *mot* comme conjonction, & non comme adverbe, quoiqu'il renferme encore l'adverbe.

C'est la même chose de *lorsque*, *quand*, qui veulent dire *dans le tems que*; *quoique*, qui signifie *malgré la raison*, ou *la cause*, ou *le motif que*; *pusque*, qui veut dire *par la raison supposée* ou *posée que* (*posito quod*, qui en est peut-être l'origine, plutôt que *postquam* assigné comme tel par Ménage), *si*, c'est-à-dire *sour la condition que*, &c.

La facilité avec laquelle on a confondu les adverbes & les conjonctions, semble indiquer d'abord que ces deux sortes de *mots* ont quelque chose de commun dans leur nature; & ce que nous venons de remarquer en dernier lieu met la chose hors de doute, en nous apprenant que toute la signification de l'adverbe est dans la conjonction qui y ajoute de plus l'idée de liaison entre des propositions. Concluons donc que *les conjonctions sont des* mots *qui désignent entre les propositions, une liaison fondée sur les rapports qu'elles ont entre elles*.

De-là la distinction des conjonctions en copulatives, adversatives, disjonctives, explicatives, périodiques, hypothetiques, conclusives, causatives, transitives & déterminatives, selon la différence des rapports qui fondent la liaison des propositions.

Les conjonctions copulatives, *&*, *ni*, (& en latin *&*, *ac*, *atque*, *que*, *nec*, *neque*), désignent entre des propositions semblables, une liaison d'unité, fondée sur leur similitude.

Les conjonctions adversatives *mais*, *quoique*, (& en latin *sed*, *at*, *quamvis*, *etsi*, &c.) désignent entre des propositions opposées à quelques égards, une liaison d'unité, fondée sur leur compatibilité intrinseque.

Les conjonctions disjonctives *ou*, *soi*, (*ve*, *vel*, *aut*, *seu*, *sive*,) désignent entre des propositions incompatibles, une liaison de choix, fondée sur leur incompatibilité même.

Les conjonctions explicatives *savoir*, (*quippe*, *nempe*, *nimirùm*, *scilicet*, *videlicet*,) désignent entre les propositions, une liaison d'identité, fondée sur ce que l'une est le développement de l'autre.

Les conjonctions périodiques *quand*, *lorsque*, (*quandò*,) désignent, entre les propositions, une liaison positive d'existence, fondée sur leur relation à une même époque.

Les conjonctions hypothétiques *si*, *sinon*, (*si*, *nisi*, *sin*,) désignent entre les propositions, une liaison conditionnelle d'existence, fondée sur ce que la seconde est une suite de la premiere.

Les conjonctions conclusives *ainsi*, *aussi*, *donc*, *partant*, (*ergo*, *igitur*, &c) désignent entre les propositions une liaison nécessaire d'existence, fondée sur ce que la seconde est renfermée éminemment dans la premiere.

Les conjonctions causatives *car*, *puisque*, (*nam*, *enim*, *etenim*, *quoniam*, *quia*,) désignent entre les propositions une liaison nécessaire d'existence, fondée sur ce que la premiere est renfermée éminemment dans la seconde.

Les conjonctions transitives *or*, (*atqui*, *autem*, &c.) désignent entre les propositions, une liaison d'affinité, fondée sur ce qu'elles concourent à une même fin.

Les conjonctions déterminatives *que*, *pourquoi*, (*quòd quam*, *cum*, *ut*, *cur*, *quare*, &c. désignent entre les propositions, une liaison de détermination, fondée sur ce que l'une, qui est incidente, détermine le sens vague de quelque partie de l'autre, qui est principale.

On voit par ce détail la vérité d'une remarque de M. l'abbé Girard, (*tom. II. pag.* 257.) „ que les conjon-
„ ctions sont proprement la partie systématique du discours
„ puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les phra-
„ ses, qu'on lie les sens, & que l'on compose un tout
„ de plusieurs portions, qui, sans cette espece, ne pa-
„ roîtroient que comme des énumérations ou des listes
„ de phrases, & non comme un ouvrage suivi & affer-
„ mi par les liens de l'analogie „. C'est précisément pour cela que je divise la classe des *mots* indéclinables en deux ordres de *mots*, qui sont les supplétifs & les discursifs: les adverbes & les prépositions sont du premier ordre, on en a vu la raison; les conjonctions sont du second ordre, parce qu'elles sont les liens des propositions, en quoi consiste la force, l'ame & la vie du discours.

Je vais rapprocher dans un tableau raccourci les notions sommaires qui résultent du détail de l'analyse que nous venons de faire.

Système figuré des eſpeces de mots.



Cette ſeule expoſition ſommaire, des différens ordres de *mots* eſt ſuffiſante pour faire appercevoir combien d'idées différentes ſe réuniſſent dans la ſignification d'un ſeul *mot* énonciatif; & cette multiplication d'idées peut aller fort loin, ſi on y ajoute encore celles qui peuvent être déſignées par les différentes formes accidentelles que la déclinabilité peut faire prendre aux *mots* qui en ſont ſuſceptibles, telles que ſont, par exemple, dans *amaverat*, les idées du mode, du nombre, de la perſonne, du tems; & dans celle du tems, les idées du rapport d'exiſtence à l'époque, & du rapport de l'époque au moment de la parole.

Cette complexité d'idées renfermées dans la ſignification d'un même *mot*, eſt la ſeule cauſe de tous les mal-entendus dans les arts, dans les ſciences, dans les affaires, dans les traités politiques & civils; c'eſt l'obſtacle le plus grand qui ſe préſente dans la recherche de la vérité, & l'inſtrument le plus dangereux dans les mains de la mauvaiſe foi. On devroit être continuellement en garde contre les ſurpriſes de ces mal-entendus: mais on ſe perſuade au contraire que, puiſqu'on parle la même langue que ceux avec qui l'on traite, on attache aux *mots* les mêmes ſens qu'ils y attachent eux-même; *inde mali labes*.

Les Philoſophes préſentent contre ce mal une foule d'obſervations ſolides, ſubtiles, détaillées, mais par-là même difficiles à ſaiſir ou à retenir: je n'y connois qu'un remede, qui eſt le réſultat de toutes les maximes détaillées de la Philoſophie: *expliquez-vous avant tout*, avant que d'entamer une diſcuſſion ou une diſpute, avant que d'avouer un principe ou un fait, avant que de conclure un acte ou un traité. L'application de ce remede ſuppoſe que l'on ſait s'expliquer, & que l'on eſt en état de diſtinguer tout ce qu'une ſaine Logique peut appercevoir dans la ſignification des *mots*; ce qui prouve, en paſſant l'importance de l'étude de la Grammaire bien entendue, & l'injuſtice ainſi que le danger qu'il peut y avoir à n'en pas faire aſſez de cas.

Or 1°. il faut diſtinguer dans les *mots* la ſignification objective & la ſignification formelle. La ſignification objective, c'eſt l'idée fondamentale qui eſt l'objet de la ſignification du *mot*, & qui peut être déſignée par des *mots* de différentes eſpeces: la ſignification formelle, c'eſt la maniere particuliere dont le *mot* préſente à l'eſprit l'objet dont il eſt le ſigne, laquelle eſt commune à tous les *mots* de la même eſpece, & ne peut convenir à ceux des autres eſpeces.

Le même objet pouvant donc être ſignifié par des *mots* de différentes eſpeces, on peut dire que tous ces *mots* ont une même ſignification objective, parce qu'ils repréſentent tous la même idée fondamentale; mais chaque eſpece ayant ſa maniere propre de préſenter l'objet dont il eſt le ſigne, la ſignification formelle eſt néceſſairement différente dans des *mots* de diverſes eſpeces, quoiqu'ils puiſſent avoir une même ſignification objective. Communément ils ont dans ce cas, une racine génératrice commune, qui eſt le type matériel de l'idée fondamentale qu'ils repréſentent tous; mais cette racine eſt accompagnée d'inflexions & de terminaiſons, qui, en déſignant la diverſité des eſpeces, caractériſent en même tems la ſignification formelle. Ainſi la racine commune *am* dans *aimer*, *amitié*, *ami*, *amical*, *amicalement*, eſt le type de la ſignification objective commune à tous ces *mots*, dont l'idée fondamentale eſt celle de ce ſentiment affectueux qui lie les hommes par la bienveillance; mais les diverſes inflexions ajoutées à cette racine, déſignent tout-à-la-fois la diverſité des eſpeces, & les différentes ſignifications formelles qui y ſont attachées.

C'eſt pour avoir confondu la ſignification objective & la ſignification formelle du verbe, que Sanctius, le grammairien le plus ſavant & le plus philoſophe de ſon ſiecle, a cru qu'il ne falloit point admettre de modes dans les verbes; il croyoit qu'il étoit queſtion des modes de la ſignification objective, qui s'expriment en effet dans la langue latine communément par l'ablatif du nom abſtrait qui en eſt le ſigne naturel, & ſouvent par l'adverbe qui renferme la même idée fondamentale; au lieu qu'il n'eſt queſtion que des modes de la ſignification formelle, c'eſt-à-dire des diverſes nuances, pour ainſi dire, qu'il peut y avoir dans la maniere de préſenter l'idée objective. *Voyez* MODE.

2°. Il faut encore diſtinguer dans la ſignification objective des *mots* l'idée principale & les idées acceſſoires. Lorſque pluſieurs *mots* de la même eſpece repréſentent une même idée objective, variée ſeulement de l'une à l'autre par des nuances différentes qui naiſſent de la diverſité des idées ajoutées à la premiere; celle qui eſt commune à tous ces *mots*, eſt l'idée principale; & celles qui y ſont ajoutées & qui différencient les ſignes, ſont les idées acceſſoires. Par exemple, *amour* & *amitié* ſont des noms abſtractifs, qui préſentent également à l'eſprit l'idée de ce ſentiment de l'ame qui porte les hommes à ſe réunir; c'eſt l'idée principale de la ſignification objective de ces deux *mots*; mais le nom *amour* ajoute à cette idée principale, l'idée acceſſoire de l'inclination d'un ſexe pour l'autre; & le nom *amitié* y ajoute l'idée acceſſoire d'un juſte fondement, ſans diſtinction de ſexe. On trouvera dans les mêmes idées acceſſoires la différence des noms ſubſtantifs *amant* & *ami*, des adjectifs *amoureux* & *amical*, des adverbes *amoureuſement* & *amicalement*.

C'eſt ſur la diſtinction des idées principales & acceſſoires de la ſignification objective, que porte la différence réelle des *mots* honnêtes & deshonnêtes, que les Cy-

Cyniques traitoient de chimérique; & c'étoit pour avoir négligé de démêler dans les *mots* les différentes idées accessoires que l'usage peut y attacher, qu'ils avoient adopté le système impudent de l'indifférence des termes, qui les avoit ensuite menés jusqu'au système plus impudent encore de l'indifférence des actions par rapport à l'honnêteté. *Voyez* DESHONNÊTE.

Quand on ne considere dans les *mots* de la même espece, qui désignent une même idée objective principale, que cette seule idée principale, ils sont synonymes; mais ils cessent de l'être quand on fait attention aux idées accessoires qui les différencient. *Voyez* SYNONYMES. Dans bien des cas on peut les employer indistinctement & sans choix; c'est sur-tout lorsqu'on ne veut & qu'on ne doit présenter dans le discours que l'idée principale, & qu'il n'y a dans la langue aucun *mot* qui l'exprime seule avec abstraction de toute idée accessoire; alors les circonstances font assez connoître que l'on fait abstraction des idées accessoires que l'on désigneroit par le même *mot* en d'autres occurrences: mais s'il y avoit dans la langue un *mot* qui signifiât l'idée principale seule & abstraite de toute autre idée accessoire, ce seroit en cette occasion une faute contre la justesse, de ne pas s'en servir plûtôt que d'un autre auquel l'usage auroit attaché la signification de la même idée modifiée par d'autres idées accessoires.

Dans d'autres cas, la justesse de l'expression exige que l'on choisisse scrupuleusement entre les synonymes, parce qu'il n'est pas toujours indifférent de présenter l'idée principale sous un aspect ou sous un autre. C'est pour faciliter ce choix important, & pour mettre en état d'en sentir le prix & les heureux effets, que M. l'abbé Girard a donné au public son livre des synonymes françois; c'est pour augmenter ce secours que l'on a répandu dans l'Encyclopédie différens articles de même nature; & il seroit à souhaiter que tous les gens de lettres recueillissent les observations que le hasard peut leur offrir sur cet objet, & les publiassent par les voies ouvertes au public: il en résulteroit quelque jour un excellent dictionnaire, ce qui est plus important qu'on ne le pense peut-être; parce qu'on doit regarder la justesse de l'élocution non-seulement comme une source d'agrément & d'élégance, mais encore comme l'un des moyens les plus propres à faciliter l'intelligence & la communication de la vérité.

Aux *mots* synonymes, caractérisés par l'identité du sens principal, malgré les différences matérielles, on peut opposer les *mots* homonymes, caractérisés au contraire par la diversité des sens principaux, malgré l'identité ou la ressemblance dans le matériel. *Voyez* HOMONYMES. C'est sur-tout contre l'abus des homonymes que l'on doit être en garde, parce que c'est la ressource la plus facile, la plus ordinaire, & la plus dangereuse de la mauvaise foi.

3°. La distinction de l'idée principale & des idées accessoires a lieu à l'égard de la signification formelle, comme à l'égard de la signification objective. L'idée principale de la signification formelle, est celle du point de vûe spécifique qui caractérise l'espece du *mot*, adaptée à l'idée totale de la signification objective: & les idées accessoires de la signification formelle, sont celles des divers points de vûe accidentels, désignés ou désignables par les différentes formes que la déclinabilité peut faire prendre à un même *mot*. Par exemple, *amare*, *amabam*, *amavissent*, sont trois *mots* dont la signification objective renferme la même idée totale, celle du sentiment général de bienveillance que nous avons déja vû appartenir à d'autres *mots* pris dans notre langue; en outre, ils présentent également à l'esprit des êtres indéterminés, désignés seulement par l'idée de l'existence sous l'attribut de ce sentiment: voilà ce qui constitue l'idée principale de la signification formelle de ces trois *mots*. Mais les inflexions & les terminaisons qui les différencient, indiquent des points de vûe différens ajoutés à l'idée principale de la signification formelle: dans *amare*, on remarque que cette signification doit être entendue d'un sujet quelconque, parce que le mode est infinitif; que l'existence en est envisagée comme simultanée avec une époque, parce que le tems est présent; que cette époque est une époque quelconque, parce que ce présent est indéfini: dans *amabam* & *amavissent*, on voit que la signification doit être entendue d'un sujet déterminé, parce que les modes sont personnels; que ce sujet déterminé doit être de la premiere personne & au nombre singulier pour *amabam*, de la troisieme personne & du nombre pluriel pour *amavissent*; que l'existence du sujet est envisagée relativement à une époque antérieure au moment de la parole dans chacun de ces deux *mots*, parce que les tems en sont antérieurs, mais qu'elle est simultanée dans *amabam* qui est un présent, & antérieure dans *amavissent* qui est un prétérit, &c.

C'est sur la distinction des idées principales & accessoires de la signification formelle, que porte la diversité des formes dont les *mots* se revêtent selon les vûes de l'énonciation; formes spécifiques, qui, dans chaque idiome, caractérisent à-peu-près l'espece du *mot*; & formes accidentelles, que l'usage de chaque langue a fixées relativement aux vûes de la syntaxe, & dont le choix bien entendu est le fondement de ce que l'on nomme *la correction du style*, qui est l'un des signes les plus certains d'une éducation cultivée.

Je finirai cet article par une définition du *mot* la plus exacte qu'il me sera possible. L'auteur de la *Grammaire générale* (*part. II. ch. 1.*) dit que „ l'on peut définir „ les *mots*, des sons distincts & articulés dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées „. Mais il manque beaucoup à l'exactitude de cette définition. Chaque syllabe est un son distinct & souvent articulé, qui quelquefois signifie quelque chose de nos pensées: dans *amaveramus*, la syllabe *am* est le signe de l'attribut sous lequel existe le sujet; *av* indique que le tems est prétérit (*voyez* TEMS.); *er* marque que c'est un prétérit défini; *am* final désigne qu'il est antérieur; *us* marque qu'il est de la premiere personne du pluriel; y a-t-il cinq *mots* dans *amaveramus*? La préposition françoise ou latine *à*, la conjonction *ou*, l'adverbe *y*, le verbe latin *eo*, sont des sons non-articulés, & ce sont pourtant des *mots*. Quand on dit que ce sont *des signes pour signifier les pensées*, on s'exprime d'une maniere incertaine; est une proposition entiere, composée même de plusieurs *mots*, n'exprime qu'une pensée; n'est-elle donc qu'un *mot*? Ajoutez qu'il est peu correct de dire que les hommes ont fait *des signes pour signifier*; c'est un pléonasme.

Je crois donc qu'il faut dire qu'*un* mot *est une totalité de sons, devenue par usage, pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale.*

1°. Je dis qu'un *mot* est une totalité de sons; parce que, dans toutes les langues, il y a des *mots* d'une & de plusieurs syllabes, & que l'unité est une totalité aussi-bien que la pluralité. D'ailleurs, j'exclus par-là les syllabes qui ne sont que des sons partiels, & qui ne sont pas des *mots*, quoiqu'elles désignent quelquefois des idées, même complexes.

2°. Je n'ajoute rien de ce qui regarde l'articulation ou la non-articulation des sons; parce qu'il me semble qu'il ne doit être question d'un état déterminé du son, qu'autant qu'il seroit exclusivement nécessaire à la notion que l'on veut donner: or, il est indifférent à la nature du *mot* d'être une totalité de sons articulés ou de sons non-articulés; & l'idée seule du son, faisant également abstraction de ces deux états opposés, n'exclut ni l'un ni l'autre de la notion du *mot*: son simple, son articulé, son aigu, son grave, son bref, son alongé, tout y est admissible.

3°. Je dis qu'un *mot* est le signe d'une idée totale; & il y a plusieurs raisons pour m'exprimer ainsi. La premiere, c'est qu'on ne peut pas disconvenir que souvent une seule syllabe, ou même une simple articulation, ne soit le signe d'une idée, puisqu'il n'y a ni inflexion ni terminaison qui n'ait sa signification propre: mais les objets de cette signification ne sont que des idées partielles, & le *mot* entier est nécessaire à l'expression de l'idée totale. La seconde raison, c'est que si l'on n'attachoit pas à la signification du *mot* une idée totale, on pourroit dire que le *mot*, diversement terminé, demeure le même, sous prétexte qu'il exprime toujours la même idée principale; mais l'idée principale & les idées accessoires sont également partielles, & le moindre changement qui arrive dans l'une ou dans l'autre est un changement réel pour la totalité; le *mot* alors n'est plus le même, c'en est un autre, parce qu'il est le signe d'une autre idée totale. Une troisieme raison, c'est que la notion du *mot* ainsi entendue est vraie, de ceux même qui équivalent à des propositions entieres, comme *oui*, *non*, *allez*, *morieris*, &c. ces toute une proposition ne sert qu'à faire naître dans l'esprit de ceux qui l'entendent une idée plus précise & plus développée du sujet.

4°. J'ajoute qu'un *mot* est signe pour ceux qui l'entendent. C'est que l'on ne parle en effet que pour être entendu; que ce qui se passe dans l'esprit d'un homme, n'a aucun besoin d'être représenté par des signes extérieurs, qu'autant qu'on veut le communiquer au-dehors; & que les signes sont pour ceux à qui ils manifestent les objets signifiés. Ce n'est d'ailleurs que pour ceux qui entendent que les interjections sont des signes d'idées tou-

totales, puisqu'elles n'indiquent dans celui qui les prononce naturellement que des sentimens.

5°. Enfin, je dis qu'un *mot* devient par usage le signe d'une idée totale, afin d'assigner le vrai & unique fondement de la signification des *mots*. „ Les *mots*, dit le pere Lami (*Rhét. liv. I. ch. iv.*), ne signifient rien par eux-mêmes, ils n'ont aucun rapport naturel avec les idées dont ils sont les signes; & c'est ce qui cause cette diversité prodigieuse de langues: s'il y avoit un langage naturel, il seroit connu de toute la terre & en usage par-tout „. C'est une vérité que j'ai exposée en détail & que je crois avoir bien établie à l'*article* LANGUE (*art. I. sub fin.*). Mais si les *mots* ne signifient pas par nature, ils signifient donc par institution; quel en est l'auteur? Tous les hommes, ou du-moins tous les sages d'une nation, se sont-ils assemblés pour régler dans une délibération commune la signification de chaque *mot*, pour en choisir le matériel, pour en fixer les dérivations & les déclinaisons? Personne n'ignore que les langues ne se sont pas formées ainsi. La premiere a été inspirée, en tout ou en partie, aux premiers auteurs du genre humain: & c'est probablement la même langue que nous parlons tous, & que l'on parlera toûjours & par-tout, mais altérée par les changemens qui y survinrent d'abord à Babel en vertu de l'opération miraculeuse du Tout-Puissant, puis par tous les autres qui naissent insensiblement de la diversité des tems, des climats, des lumieres, & de mille autres circonstances diversement combinées. „ Il dépend de nous, dit encore le pere Lami (*ibid. chap. vij.*), de comparer les choses comme nous voulons „; (ce choix des comparaisons n'est peut-être pas toûjours si arbitraire qu'il l'assure, & il tient souvent à des causes dont l'influence est irrésistible pour les nations, quoiqu'elle pût être nulle pour quelques individus; mais du moins est-il certain que nous comparons très-différemment, & cela suffit ici: car c'est) „ ce qui fait, ajoûte-t-il, cette grande différence qui est entre les langues. Ce que les Latins appellent *fenestra*, les Espagnols l'appellent *ventana*, les Portugais *janella*; nous nous servons aussi de ce nom *croisée* pour marquer la même chose. *Fenestra*, *ventus*, *janua*, *crux*, sont des *mots* latins. Le françois, l'espagnol, le portugais viennent du latin „, (c'est-à-dire, que ces trois idiômes ont emprunté beaucoup de *mots* dans la langue latine, & c'est tout:) „ mais les Espagnols considérant que les fenêtres donnent passage aux vents, les appellent *ventana* de *ventus*: les Portugais ayant regardé les fenêtres comme de petites portes, ils les ont appellées *janella* de *janua*: nos fenêtres étoient autrefois partagées en quatre parties avec des croix de pierre; on les appelloit pour cela des *croisées* de *crux*: les Latins ont considéré que l'usage des fenêtres est de recevoir la lumiere; le nom *fenestra* vient du grec φαίνειν qui signifie *reluire*. C'est ainsi que les différentes manieres de voir les choses portent à leur donner différens noms. „ Et c'est ainsi, puis-je ajouter, que la diversité des vûes introduit en divers lieux des *mots* très-différens pour exprimer les mêmes idées totales; ce qui diversifie les idiômes quoiqu'ils viennent tous originairement d'une même source. Mais ces différens *mots*, risqués d'abord par un particulier qui n'en connoît point d'autre pour exprimer ses idées telles qu'elles sont dans son esprit, n'en deviennent les signes universels pour toute la nation, qu'après qu'ils ont passé de bouche en bouche dans le même sens; & ce n'est qu'alors qu'ils appartiennent à l'idiôme national. Ainsi c'est l'usage qui autorise les *mots*, qui en détermine le sens & l'emploi, qui en est l'instituteur véritable & l'unique approbateur.

Mais d'où nous vient le terme de *mot*? On trouve dans Lucilius, *non audet dicere muttum* (il n'ose dire un *mot*); & Cornutus, qui enseigna la Philosophie à Perse, & qui fut depuis son commentateur, remarque sur la premiere satyre de son disciple, que les Romains disoient proverbialement, *muttum nullum emiseris* (ne dites pas un seul *mot*). Festus témoigne que *muttire*, qu'il rend par *loqui*, se trouve dans Ennius; ainsi *muttum* & *muttire*, qui paroissent venir de la même racine, ont un fondement ancien dans la langue latine.

Les Grecs ont fait usage de la même racine, & ils ont μῦθος, *discours*; μυθητὴς, *parleur*; & μυθεῖν, *parler*.

D'après ces observations, Ménage dérive *mot* du latin *muttum*; & croit que Périon s'est trompé d'un degré, en le dérivant immédiatement du grec μυθεῖν.

Il se peut que nous l'ayons emprunté des Latins, & les Latins des Grecs; mais il n'est pas moins possible que nous le tenions directement des Grecs, de qui, après tout, nous en avons reçu bien d'autres: & la décision tranchante de Ménage me paroît trop hasardée, n'ayant d'autre fondement que la priorité de la langue grecque sur la latine.

J'ajoute qu'il pourroit bien se faire que les Grecs, les Latins, & les Celtes de qui nous descendons, eussent également trouvé ce radical dans leur propre fonds, & que l'onomatopée l'eût consacré chez tous au même usage, par un tour d'imagination qui est universel parce qu'il est naturel. *Mu*, *mé*, *mé*, *mi*, *men*, *mo*, *mu*, *mou*, sont dans toutes les langues les premieres syllabes articulées, parce que *m* est la plus facile de toutes les articulations (*voyez* LANGUE, *art. III. §. ij. n. 1.*); ces syllabes doivent donc se prendre assez naturellement pour signifier les premieres idées qui se présentent; & l'on peut dire que l'idée de la parole est l'une des plus frappantes pour des êtres qui parlent. On trouve encore dans le poëte Lucilius, *non laudare hominem quemquam, nec mu facere unquàm*; où l'on voit ce *mu* indéclinable, montré comme l'un des premiers élémens de la parole. Il est vraissemblable que les premiers instituteurs de la langue allemande l'envisagerent à-peu-près de même, puisqu'ils appellerent *mut*, la pensée, par une métonymie sans doute du signe pour la chose signifiée: & ils donnerent ensuite le même nom à la substance de l'ame, par une autre métonymie de l'effet pour la cause. *Voyez* MÉTONYMIE. (*B. E. R. M.*)

MOT, TERME, EXPRESSION, (*Synon.*) Le *mot*, dit l'abbé Girard, est de la langue; l'usage en décide. Le *terme* est du sujet; la convenance en fait la bonté. L'*expression* est de la pensée; le tour en fait le mérite.

La pureté du langage dépend des *mots*; sa précision dépend des *termes*; & son brillant dépend des *expressions*.

Tout discours travaillé demande que les *mots* soient françois; que les *termes* soient propres; & que les *expressions* soient nobles.

Un *mot* hasardé choque moins qu'un *mot* qui a vieilli. Les *termes* d'art sont aujourd'hui moins ignorés dans le grand monde; il en est pourtant qui n'ont de grace que dans la bouche de ceux qui font profession de ces arts. Les *expressions* trop recherchées sont à l'égard du discours, ce que le fard fait à l'égard de la beauté du sexe; employées pour embellir, elles enlaidissent. (*D. J.*)

MOT CONSACRÉ, (*Gramm.*) On appelle *mots consacrés* certains *mots* particuliers qui ne sont bons qu'en certains endroits ou occasions; & on leur a peut-être donné ce nom, parce que ces *mots* ont commencé par la religion, dont les mysteres n'ont pû être exprimés que par des *mots* faits exprès. Trinité, incarnation, nativité, transfiguration, annonciation, visitation, assomption, fils de perdition, portes de l'enfer, vase d'élection, homme de péché, &c. sont des *mots consacrés*, aussi-bien que cène, cénacle, fraction de pain, actes des Apôtres, &c.

De la religion on a étendu ce *mot* de *consacré* aux Sciences & aux Arts; desorte que les *mots* propres des Sciences & des Arts s'appellent des *mots consacrés*, comme gravitation, raréfaction, condensation, & mille autres, en matiere de Physique; allegro, adagio, aria, arpeggio, en Musique, &c.

Il faut se servir sans difficulté des *mots consacrés* dans les matieres de religion, Sciences & Arts; & qui voudroit dire, par exemple, la fête de la naissance de Notre-Seigneur, la fête de la visite de la Vierge, ne diroit rien qui vaille: l'usage veut qu'on dise la nativité & la visitation, en parlant de ces deux mysteres, &c. Ce n'est pas qu'on ne puisse dire la naissance de Notre-Seigneur, & la visite de la Vierge: par exemple, la naissance de Notre-Seigneur est bien différente de celle des princes; la visite que rendit la Vierge à sa cousine n'avoit rien des visites profanes du monde. L'usage veut aussi qu'on dise la cène & le cénacle; & ceux qui diroient une chambre haute pour le cénacle, & le souper pour la cène, s'exprimeroient fort mal. (*D. J.*)

MOT BON, (*Opérat. de l'esprit.*) un *bon mot*, est un sentiment vivement & finement exprimé; il faut que le *bon mot* naisse naturellement & sur le champ; qu'il soit ingénieux, plaisant, agréable; enfin, qu'il ne renferme point de raillerie grossiere, injurieuse, & piquante.

La plûpart des *bons mots*, consistent dans des tours d'expression, qui sans gêner, offrent à l'esprit deux sens également vrais; mais dont le premier qui saute d'abord aux yeux, n'a rien que d'innocent, au lieu que l'autre qui est le plus caché, renferme souvent une malice ingénieuse.

Cette duplicité de sens, est dans un homme destitué de génie, un manque de précision & de connoissance

de la langue; mais dans un homme d'esprit, cette même duplicité de sens est une adresse, par laquelle il fait naître deux idées différentes; la plus cachée dévoile à ceux qui ont un peu de sagacité une satyre délicate, qu'elle recele à une pénétration moins vive.

Quelquefois le *bon mot* n'est autre chose que l'heureuse hardiesse d'une expression appliquée à un usage peu ordinaire. Quelquefois aussi la force d'un *bon mot* ne consiste point dans ce qu'on dit, mais dans ce qu'on ne dit pas, & qu'on fait sentir comme une conséquence naturelle de nos paroles, sur laquelle on a l'adresse de porter l'attention de ceux qui nous écoutent.

Le *bon mot* est plutôt imaginé que pensé; il prévient la méditation & le raisonnement; & c'est en partie pourquoi tous les *bons mots* ne sont pas capables de soutenir la presse. La plûpart perdent leur grace, dès qu'on les rapporte détachés des circonstances qui les ont fait naître; circonstances qu'il n'est pas aisé de faire sentir à ceux qui n'en ont pas été les témoins.

Mais, quoique le *bon mot* ne soit pas l'effet de la méditation, il est sûr pourtant que les saillies de ceux qui sont habitués à une exacte méthode de raisonner, se sentent de la justesse de l'esprit. Ces personnes ont enseigné à leur imagination, quelque vive qu'elle soit, à obéir à la sévérité du raisonnement. C'est peut-être faute de cette exactitude de raisonnement, que plusieurs anciens se sont souvent trompés sur la nature des *bons mots*, & de la fine plaisanterie.

Ceux qui ont beaucoup de feu, & dont l'imagination est propre aux saillies & aux *bons mots*, doivent avoir soin de se procurer un fonds de justesse & de discernement qui ne les abandonne pas même dans leur grande vivacité. Il leur importe encore d'avoir un fonds de vertu qui les empêche de laisser rien échapper qui soit contraire à la bienséance, & aux ménagemens qu'ils doivent avoir pour ceux que leurs *bons mots* regardent. (*D. J.*)

MOT DU GUET, ou simplement *mot*, est un *mot* ou sentence, en terme de guerre, qui sert aux soldats à se reconnoître pendant la nuit, & à découvrir les espions, ou autres gens mal intentionnés: on s'en sert aussi pour prévenir les surprises. Dans une armée, le *mot* se donne par le général au lieutenant ou au major général de jour, lequel le donne au major de brigade: de-là il passe aux aides-majors, qui le donnent aux officiers de l'état-major, ensuite aux sergens de chaque compagnie, qui le donnent à leurs subalternes.

Dans les garnisons, après que les portes sont fermées, le commandant donne le *mot* au major de la place, & il lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain. Il faut remarquer que celui qui commande dans un château, fort, réduit, ou citadelle, doit tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci seroit d'un rang inférieur au sien, sans que celui qui commande dans la ville, puisse pour cela prétendre aucun commandement dans la citadelle, château, fort, ou réduit, à-moins qu'il n'en fût gouverneur. Après que les portes sont fermées, le major se rend sur la place, où il trouve les sergens de la garnison rangés en cercle avec chacun un caporal de la compagnie derriere lui. Les caporaux des compagnies dont les sergens manquent, se placent hors du cercle, joignant les sergens dans le rang de leurs compagnies; les tambours majors des bataillons à deux pas derriere les sergens; à quatre pas du cercle, on place les caporaux qui ont suivi leurs sergens, présentant leurs armes en-dehors, pour empêcher que qui que ce soit n'approche du cercle, pour écouter l'ordre, il ne doit entrer dans le cercle que le major, l'aide-major de la place, & les officiers majors des régimens, le caporal de *consigne* du corps de la place portant le falot, & celui qui tient le registre de la garde des rondes.

Le major entre dans le cercle avec les officiers majors des régimens qui assistent à l'ordre, & les autres qu'on a déja dit. Il dit aux sergens & aux tambours majors s'il y a quelque chose qui les regarde, ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revûe, conseil de guerre, ou autre chose, si quelque bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tout le reste; s'il y a conseil de guerre, il demande aux majors des régimens le nombre d'officiers nécessaire pour le tenir. Il fait ensuite nommer les officiers qui doivent monter la garde le lendemain, & ceux qui doivent faire la ronde cette même nuit; il fait tirer leur ronde par leurs sergens; il donne le *mot* aux officiers majors des regimens, & après aux sergens, en commençant par celui de la premiere compagnie, à qui il le dit à l'oreille. Ce sergent le donne à celui qui le suit, & ainsi de l'un à l'autre, jusqu'à ce que le *mot* revienne au major par le sergent de la gauche, ainsi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas comme il le lui a donné, il regarde à quel sergent il a manqué, le redresse jusqu'à ce que tous le sachent, après quoi il les congédie. Les sergens doivent être découverts dès qu'on donne le *mot*, jusqu'à ce que le dernier l'ait rendu au major. Lorsqu'il y a de la cavalerie dans une place, elle reçoit l'ordre du major de la place tout ainsi que l'infanterie.

Dès que l'ordre est donné & le cercle rompu, les sergens de chaque bataillon forment un cercle à part; le tambour major derriere eux, le major, ou aide major du bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour le détail du bataillon, & tout ce que le commandant lui a dit. Pour cela il faut que le major aille tous les jours chez le commandant du bataillon quelque tems avant qu'on donne l'ordre, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il est à observer que si le commandant veut faire prendre les armes, il faut qu'il en fasse demander la permission au commandant de la place, lequel le fait dire au cercle général par le major. Après que le major du bataillon a donné l'ordre à son cercle particulier, les sergens vont le porter à leurs officiers, à qui ils doivent dire bien fidelement tout ce qui a été dit à l'ordre. Le major va le porter au colonel, à l'aide-major, au lieutenant colonel, quoique le colonel soit présent. S'ils n'y sont ni l'un ni l'autre, l'officier major va le porter à celui qui commande le régiment, l'aide-major de la place va le porter à l'inspecteur général, un sergent va le porter à l'inspecteur particulier. L'usage est le même pour l'ingénieur général, ou directeur des fortifications, & l'ingénieur particulier... & le dernier sergent de la garnison qui se trouve être de garde, va le porter au lieutenant ou commissaire d'artillerie qui est dans la place.

Les sergens qui sont de garde, n'assistent pas à ce cercle particulier, ni ne doivent aller porter l'ordre à leurs officiers de compagnie, mais seulement à ceux avec lesquels ils sont de garde. Il doit y avoir tous les jours un sergent par compagnie avec son caporal à l'ordre; & s'il y en a un de garde, son camarade doit s'y trouver pour l'aller porter à ses officiers, & pour le détail de la compagnie, dont celui qui est de garde ne doit pas se mêler. Lorsqu'il manque des sergens à une compagnie, un caporal va à l'ordre avec son fusil. Tous les sergens doivent avoir leurs halebardes lorsqu'ils vont à l'ordre, & qu'ils vont le porter à leurs officiers. *Histoire de la milice françoise*, par le pere Daniel.

MOT. (*Hist. mod.*) on le dit aussi des armoiries & des devises. *Voyez* ARMOIRIES & DEVISE.

Ce qu'on appelle le *mot* dans les armoiries, est une courte sentence ou phrase écrite sur un rouleau qu'on place ordinairement au-dessus de l'écusson, & quelquefois au-dessous. Tantôt ce *mot* fait allusion au nom ou à quelques pieces des armes de la personne à qui appartiennent les armes, & tantôt il n'a rapport ni au nom ni au blason.

Le *mot*, dit Guillin, est un ornement extérieur attaché à la cotte d'armes; il présente, ajoute-t-il, une idée de celui à qui les armes appartiennent, mais exprimée succinctement & avec force en trois ou quatre paroles au plus, écrites sur une bande ou compartiment, qu'on place au pié de l'écusson; & comme ce *mot* tient la derniere place dans les armes, on le blasonne aussi le dernier. A la rigueur, il devroit exprimer quelque chose de relatif à ces armes; mais l'usage a fait admettre toute sorte de sentences expressives ou non. *Voyez* BLASON.

Cette coutume d'employer un *mot* ou symbolique, ou comme cri de guerre pour s'animer, se reconnoître, & se rallier dans les combats, est très-ancienne: l'Histoire sacrée & profane nous en fournissent également des exemples. Nos ancêtres faisoient choix du *mot* le plus propre à exprimer leur passion dominante, comme la piété, l'amour, la valeur, &c. ou quelque événement extraordinaire qui leur fût arrivé. On trouve plusieurs *mots* de cette derniere sorte qui se sont perpétués dans les familles, quoiqu'ils ne convinssent proprement qu'à la premiere personne qui se l'étoit attribué.

Le *mot* de la maison royale de France est *espérance*; & dans quelques écussons *lilia non laborant neque nent* par allusion à la loi salique, qui exclut les femmes de la couronne: celui de la maison royale d'Angleterre est *Dieu & mon droit*. L'ordre de la Jarretiere a pour *mot*, *honi soit qui mal y pense*; & le duc de Norfolk ces paroles, *sola virtus invicta*: le duc de Bedfort celles-ci, *che sara sara*: celui de Devonshire, *cavendo tutus*, par allusion au nom de sa maison, qui est *Cavendish*. Le duc de Kinston, dont le nom est Pierrepont, a pour *mot Pie repone te*: le comte de Radnor, *qua supra*, parce qu'il porte trois étoiles dans ses armes: le lord Klinton,

dons

dont le nom est *Fortesine*, prend celui-ci, *Forte fortuna, salus ducum*.

On peut voir sous l'article *cri de guerre*, les *mots* que prennent ou prenoient plusieurs des premieres maisons de France. Le *mot* d'une devise s'appelle aussi l'*ame de la devise*. *Voyez* DEVISE.

MOT, *terme de Commerce*, & particulierement de détail: il se dit du prix que le marchand demande de sa marchandise, ou de celui que l'acheteur en offre. Ce drap est de vingt francs, c'est mon dernier *mot*: vous n'en offrez que seize, vous ne serez pas pris au *mot*.

On dit qu'on a été pris au *mot*, quand le marchand livre sa marchandise à l'acheteur sur la premiere offre que celui-ci en a faite.

Un marchand qui n'a qu'un *mot*, est celui qui ne surfait pas. On dit que les Quakres d'Angleterre & les Anabaptistes de Hollande qui exercent le trafic, en usent ainsi & avec succès. *Dictionnaire de Commerce*.

MOT, sonner un ou deux *mots* (*Vénerie*.) c'est sonner un ou deux tons longs du cors, qui est le signal du piqueur pour appeller ses compagnons.

MOTALA, MOTOLA, *ou* MOTULA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante avec un évêché suffragant de Tarente: elle est à 4 milles N. O. de Massafra, 2 N. E. de Castelaneta. *Long.* 34. 45. *lat.* 40. 51.

MOTAY, (*Géog.*) en latin *Claudius mons*, montagne de la basse Hongrie, d'une grande étendue; elle s'avance jusqu'en Styrie, & reçoit divers noms selon la diversité des lieux.

MOTAYES, (*Géog.*) peuples sauvages de l'Amérique méridionale, au Bresil. Ils sont de couleur olivâtre, petits de taille, vont tout nuds, & vivent de maïs, de racines, de chiens & de chats sauvages. (*D. J.*)

MOTAZALITES, s. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom des partisans d'une secte de la religion mahométane, dont la principale erreur est de croire que l'alcoran a été créé, & n'est point co-éternel à Dieu. Cette opinion, anathématisée par l'alcoran même, & proscrite par les Sunnites, n'a pas laissé de trouver des partisans zélés; elle excita même des persécutions sous quelques-uns des califes abassides qui déciderent que l'alcoran avoit été créé; enfin Motawakel permit à tous ses sujets de penser ce qu'ils voudroient sur la création ou l'éternité de cet ouvrage. Un docteur muselman trouva un milieu à la dispute, en disant que l'idée originaire du koran étoit réellement en Dieu; par conséquent qu'elle étoit co-essentielle & co-éternelle à lui, mais que les copies qui en ont été faites, étoient l'ouvrage des hommes.

MOTELLE, s. f. (*Pêche*.) est un petit poisson de riviere, & principalement de lac. Il est ordinairement gras comme l'éperlan; il a la peau visqueuse, sans écailles, le corps tortueux, la tête grande, large & un peu applatie, & il est très-gourmand; il est commun en Suisse & en Bourgogne; sa chair quoique visqueuse, est assez estimée pour son goût.

MOTET, s. m. *en Musique*. Ce mot signifioit anciennement une *composition* fort recherchée & enrichie de toutes les beautés & de toutes les finesses de l'art, & cela sur une période fort courte; d'où lui vient selon quelques-uns le nom de *motet*, comme si ce n'étoit qu'un mot.

Aujourd'hui *motet* s'entend de toute piece de Musique faite sur des paroles latines à l'usage de l'Eglise, comme pseaumes, hymnes, antiennes, répons, &c. & tout cela s'appelle en général *musique latine*, *voy.* COMPOSITION. Les François réussissent bien dans ce genre de musique. Leurs *motets* sont beaux & bien travaillés. Ceux du célebre Lalande sont des chefs-d'œuvres en ce genre, & les *motets* de M. de Mondonville, tout petillans de génie & de feu, charment aujourd'hui les amateurs de la nouvelle musique.

Je dois avertir que les Musiciens des xiij. & xiv. siecles donnoient le nom de *motetus* à la partie que nous nommons aujourd'hui *haute-contre*. Ce nom, & plusieurs autres aussi étranges, causent souvent bien de l'embarras à ceux qui s'appliquent à déchiffrer les anciens manuscrits de musique qui ne s'écrivoient pas en partition comme à présent. (*S*)

MOTEUR, adj. (*Méchan.*) ce qui meut ou met en mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

MOTEUR, (*Hydr.*) est ce qui meut, ce qui fait mouvoir. C'est la force principale, c'est la puissance par laquelle agit une machine hydraulique. Dans un moulin à vent, c'est le vent, c'est l'eau dans un moulin à eau; dans une pompe ordinaire, c'est un homme ou un cheval. Le *moteur* doit être proportionné à la colonne de l'eau que l'on veut élever, & un peu plus fort pour emporter l'équilibre. On y ajoute un tiers en sus pour les frottemens. *Voyez* FORCE. (*K*)

MOTEURS, *en Anatomie*, c'est le nom qu'on a donné aux nerfs de la troisieme & de la sixieme paire, parce qu'ils font mouvoir les yeux.

Ceux de la troisieme paire se nomment encore *moteurs communs*, *musculaires communs*, *oculaires communs*, *oculo-musculaires communs*; & ceux de la sixieme *moteurs externes*, *oculaires externes*, *musculaires externes*, *oculo-musculaires externes*. *Voyez* NERF.

Les *moteurs* communs prennent leur origine immédiatement devant le bord antérieur de la protubérance annulaire. *Voyez* PROTUBERANCE & ANNULAIRE.

De-là, en perçant la dure-mere, ils viennent passer de chaque côté dans l'orbite, où ils se divisent en quatre branches qui se distribuent aux muscles de l'œil.

La branche qui va au petit oblique, fournit quelquefois un rameau, dans lequel il se forme un ganglion. Il naît le plus souvent un filet du rameau inférieur, qui se distribue au muscle droit inférieur, qui avec un rameau de la cinquieme paire, forme le ganglion opthalmique, duquel naissent les nerfs ciliaires seulement suivant Morgagni. *Voyez* ŒIL.

Les *moteurs* externes naissent de l'union de la moelle alongée entre la protubérance annulaire & les éminences olivaires. *Voyez* ÉMINENCE & OLIVAIRE.

Chacun de ces deux nerfs perce la dure-mere, rampe ensuite dans sa duplicature le long des parties latérales de la selle sphénoïdale à côté de l'artere carotide, il s'avance en-dehors, & au bord extérieur de cette artere, il donne l'intercostal à un angle un peu plus obtus ou droit avec le tronc qui chemine & qui va ensuite passer par la fente sphénoïdale & se distribuer au muscle abducteur de l'œil. *Voyez* ABDUCTEUR.

MOTIF, s. m. (*Gramm.*) la raison qui détermine un homme à agir. Il y a peu d'hommes assez attentifs à ce qui se passe au-dedans d'eux-mêmes, pour bien connoître les motifs secrets qui les font agir. Une action peut avoir plusieurs motifs: les uns louables, les autres honteux; dans ces circonstances, il n'y a qu'une longue expérience qui puisse rassurer sur la bonté ou la malice de l'action. C'est elle qui fait que l'homme se dit à lui-même, & se dit sans s'en imposer: je me connois; j'agirois de la même maniere, quand je n'aurois aucun intérêt qui pût m'y déterminer. Un homme de bien cherche toujours, aux actions équivoques des autres, des *motifs* qui les excusent. Un philosophe se méfie des bonnes actions qu'il fait, & examine s'il n'y a point à côté d'un *motif* honnête, quelque raison de haine, de vengeance, de passion, qui le trompe.

Si le goût de l'ordre, l'amour du bien sont les *motifs* de nos actions, la considération publique & la paix de la conscience en seront la récompense assurée. Il est bien doux d'être estimé des autres; il l'est bien davantage de s'estimer soi-même. Il n'y a que celui qui n'appréhende point de se rendre compte de ses *motifs*, qui puisse habiter tranquillement en lui: les autres se haïssent malgré qu'ils en aient, & sont obligés de fuir devant eux-mêmes.

MOTIF, (*Musique*.) Les Italiens appellent *motivo* la principale pensée d'un air, celle qui constitue le caractere de son chant & de sa déclamation.

L'air (*aria*) est divisé en deux parties, dont la premiere se partage de nouveau en deux parts: l'une de ces deux parts commence le *motif* dans le ton que le musicien a choisi, & le conduit à la dominante de ce ton; l'autre reprend le motif à cette dominante & le ramene à la tonique.

La seconde partie de l'air, s'il est dans un ton naturel, se fait ordinairement dans le sixieme de son ton tierce mineure, & finit quelquefois dans la dominante de cette sixieme. Quelquefois cette seconde partie se fait dans le mineur du ton de l'air en conservant son *motif*. Quelquefois aussi les paroles de la seconde partie exigent tout un autre caractere de chant & de déclamation; ou bien le musicien juge nécessaire de changer de mesure & de caractere pour en interrompre l'uniformité: alors il quitte le *motif* de son air, & donne à sa seconde partie un nouveau *motif* qui n'a aucune analogie avec le premier.

Lorsque l'air est lui-même dans un ton tierce-mineure, le *motif* se conduit dans la premiere partie de la tonique à la médiante, tierce-majeure, & de la médiante il est ramené à la tonique; ensuite dans la seconde partie le *motif* se transporte ordinairement dans le sixieme du ton, tierce-majeure; & passe, si l'on veut, par toutes les modulations dont le ton mineur est susceptible.

En général, les secondes parties des airs sont plus particulierement consacrées aux effets de l'harmonie; le mec-

musicien s'y montre grand artiste, après s'être montré dans la premiere partie homme de génie. Mais en tout ceci il n'y a aucune loi universelle. Comme la Musique est plus qu'aucun autre art l'ouvrage de l'enthousiasme, l'homme inspiré ne suit aucune regle certaine; il n'obéit qu'à une impulsion supérieure qui le conduit souvent par des routes inconnues & nouvelles; son exemple & ses succès deviennent bientôt des modeles & les principes d'une poétique musicale.

Les différens genres d'ailleurs varient les préceptes à l'infini. Ce qui convient à la musique tragique ne va guere à la musique comique; celle de l'église a encore un caractere qui lui est propre; & ces caracteres sont si différens chez les nations qui ont excellé dans la Musique, qu'une oreille un peu exercée n'a pas besoin du secours des paroles pour les distinguer & les reconnoître.

Le *motif* est ce qui constitue le plus particulierement le génie musical. L'étude & les instructions de l'école enseigneront au musicien la science de l'harmonie & de ses effets; avec du goût il apprendra à en faire usage à propos; mais en vain sera-t-il profond dans la science de son art; si ses *motifs* sont communs ou vuides d'idées & de caracteres, ses productions resteront toujours médiocres. En vain voudra-t-il dérober le défaut de pensées & la pauvreté de génie sous les effets les plus imposans de l'harmonie, sous l'appareil des instrumens d'un nombreux & bruyant orchestre, il ne réussira pas à donner le change à celui qui entend le langage de la Musique. C'est ainsi que le rhéteur forme l'oreille de son éleve à l'harmonie, au nombre des périodes; mais la noblesse, la chaleur, la force des pensées, les belles images, les grandes & sublimes idées ne se remplacent point par un bruit de paroles harmonieuses, & ne s'apprennent pas à l'école.

Le musicien commencera par choisir le mouvement propre aux paroles que le poëte lui a données. Lorsqu'il aura à exprimer les mortelles alarmes d'Andromaque ou de Mérope, son genre de mesure sera agité. Lorsqu'il aura à exprimer les regrets d'un amant, qu'un devoir cruel arrache aux embrassemens de sa maîtresse, le mouvement de son air sera languissant, doux, posé. Ainsi son air s'appellera *largo*, *cantabile*, *andante*, *allegro*, *presto*, *agitato*, suivant les différens caracteres de la mesure; mais si la beauté du *motif* ne répond point à la beauté du sujet; si ce *motif* ne rend pas d'une maniere énergique & vraie la passion que le poëte n'a fait qu'indiquer, & dont toute l'expression appartient au musicien, celui-ci aura manqué son but.

Il n'y a point de musique sans mesure; mais le *motif* donne seul la vie & le caractere à la passion. Il est naturel d'exprimer des passions douces par un mouvement doux & tranquille, & les passions violentes par des mouvemens rapides; mais ceux qui connoissent les chef-d'œuvres de l'art, savent que la passion la plus douce peut être rendue par un air d'un mouvement rapide, sans perdre son caractere de douceur & de tendresse, & que le génie a quelquefois rendu la vîtesse & la gaieté du mouvement nécessaires à l'expression de la tristesse & de la langueur.

Le *motif* de l'air est ordinairement annoncé par un début de l'orchestre, que nous avons appellé la *ritournelle*. Quelquefois la chaleur de l'action, ou d'autres raisons de convenance, s'opposent à ce début; alors le chant commence avec l'orchestre. Les différentes parties de l'air sont aussi entrecoupées de morceaux de ritournelle, tant pour laisser reposer le chanteur, que pour donner du relâche à l'oreille qui l'écoute. Quelquefois c'est l'orchestre seul qui chante une partie du *motif*, & le chanteur ne fait que déclamer sur ce chant, en tenues ou en notes principales, une partie de ses paroles. Mais toutes ces variétés ramenent toujours au *motif*, à l'idée principale & tantôt la répetent en partie, tantôt le rappellent d'une maniere délicate & détournée.

Après la seconde partie; on est en usage, pour rentrer & finir dans son ton; de reprendre la premiere, en supprimant tout ou plus une partie de la ritournelle de l'orchestre, parce que le *motif* étant connu, l'oreille n'a plus besoin de cette annonce. Lorsque l'air n'a point de seconde partie, il s'appelle *cavata* ou *cavatina*. Un chanteur qui a du goût, ne manquera guere de vous rappeller à la cadence le *motif* de l'air, dont il employera un endroit, un accent, un son principal.

Tout cette économie de l'air n'est point l'ouvrage du raisonnement & de la réflexion; mais celui d'une conception rare, donnée par un instinct supérieur, dont la marche ne s'apperçoit qu'après l'invention, & dont le jugement est obligé de justifier & d'admirer l'ouvrage.

On voit que l'air est l'expression en chant d'une seule idée musicale, qu'on a nommé son *motif*, & qui se dessine & se répete dans les différentes modulations dont le ton est susceptible. L'ouvrage du génie est de trouver ce *motif*; celui du goût, de l'étendre & de le conduire ensorte que la répétition n'en soit ni assez rare pour manquer son effet, ni assez fréquente pour devenir fastidieuse.

Ce n'est point que cette idée principale ne puisse être embellie d'idées accessoires; mais celles-ci sont ordinairement communes, & l'autre donne à l'air son caractere & son prix.

Quelquefois le *motif* est chanté par la voix & par le premier violon seuls, tandis que le second & les autres parties accompagnantes suivent un dessein particulier, lequel, quoique divers, ne sert ordinairement qu'à mieux faire sortir l'idée principale.

Quelquefois le musicien se permet des écarts; ce sont des traits de feu & d'enthousiasme qui l'éloignent subitement de son *motif*, & qui produisent ordinairement un instant d'étonnement; mais après cet écart court & rapide, l'oreille revient à son motif avec plus d'amour & de complaisance.

Ce retour de la même pensée dessinée dans les différentes modulations du ton, est particulier à l'expression musicale. Dans le discours & dans la poésie, au lieu de faire de l'effet, il ne serviroit qu'à l'affoiblir; & plus une pensée est grande & belle, plus la répétition en seroit déplacée & dangereuse. C'est que l'orateur & le poëte se servent de signes certains, dont l'effet est sûr & déterminé, au lieu que la pensée musicale plus délicate, plus vague, plus fugitive, passe avec trop de rapidité pour être fixée en un seul instant; & ce n'est qu'en la conduisant par les différentes modulations de son ton, que le musicien communiquera à l'oreille attentive le sentiment qui le domine; & c'est aussi peut-être que les signes de la musique étant, comme nous le disons, plus vagues que ceux des autres arts d'imitation, elle est obligée de copier la nature de plus près, & de choisir une nature plus forte, plus caractérisée, & que ses momens précieux d'imitation sont les momens de nature troublée ou passionée; momens dans lesquels la nature revient cent fois sur la même idée, sur la même expression, sur la même plainte, sur le même reproche, &c. mais seulement avec des accens differens; procédé qui tient à une persuasion profonde qu'on ne nous fait souffrir, qu'on ne nous refuse amour, justice ou commisération, que parcequ'on n'a pas entendu nos raisons, qu'on n'a pas vu nos peines, qu'on ne connoît pas l'état de notre ame, persuasion qui nous porte bien plutôt à répéter sans cesse l'expression que nous jugeons la plus juste & la plus frappante qu'à l'abandonner, pour en montrer une autre qui seroit nouvelle, mais plus foible. Aussi ceux qui prendroient la déclamation de l'acteur pour le vrai modele du musicien; se tromperoient grossierement. Il lui faut quelque chose de plus vrai: il lui faut l'homme même; sans quoi son ouvrage ne seroit que la copie d'une copie.

Si vous ne savez conduire votre *motif*, il ne fera point d'effet; il échappera même au plus grand nombre de vos auditeurs, & vous ne ferez qu'une suite de modulations & de phrases musicales, sans liaison, sans ensemble & sans autre caractere que celui de la mesure.

D'après ces réflexions, on juge aisément que le poëte ne doit qu'indiquer les sentimens, & que c'est au musicien de leur donner toute l'expression; l'un ébauche, l'autre perfectionne. Il ne faut donc pour un air que peu de paroles, dont l'idée soit une, & le résultat d'une seule situation; de longs discours, une suite d'idées simultanées ne peuvent être que récités, c'est-à-dire déclamés sans mesure, mais ne sauroient être chantés; car le musicien ne peut avoir qu'un *motif* à la fois; & s'il le quittoit pour en suivre un autre, ou s'il cherchoit à les accumuler, il ne produiroit la plûpart du tems aucun effet. Quatre vers pour la premiere, autant pour la seconde partie, c'est presque tout ce qu'un musicien peut exprimer dans un air, sans nuire à l'unité de son *motif*. Dans la comédie, la saillie permet par fois d'assembler un plus grand nombre de vers, & des discours très-variés; mais alors le compositeur est obligé de changer de *motif*, & même de mesure, aussi souvent que le poëte change d'idée & de situation; ensorte que ce genre d'airs comiques est proprement un recueil de trois ou quatre airs différens. Dans la tragédie le goût étant plus sévere, les occasions de changer de mesure & de *motif* sont rares.

Le *motif* est comme une proposition partagée en deux membres. Lorsque, par exemple, le poëte dit: *Per pietà, bell'idol mio, non mi dir ch'io sono ingrato; infelice, sven-*

sventurato abbastanza il ciel mi fà le premier membre du *motif* est consacré aux deux premiers vers, & la second aux deux autres.

Ceux qui n'entendent pas le langage de la musique, regardent le retour du *motif* & des mêmes paroles comme une simple répétition; mais avec des organes plus délicats & mieux exercés vous sentez bientôt que c'est à ces prétendues répétitions que vous devez les impressions les plus fortes & les plus délicieuses: sans elles, quelle que soit la variété des modulations & des effets de l'harmonie, ce n'est qu'un vain bruit dont vous vous sentez bientôt excédé, si le musicien ne sait vous fixer par des idées qui vous reviennent & vous restent.

D'ailleurs, comme l'air est réservé pour les momens passionnés, & qu'il est, pour ainsi dire, la récapitulation & la péroraison de la scene, la répétition des mêmes paroles y est ordinairement sublime par la variété de déclamation, par laquelle le compositeur cherche à imiter les différens accens de la même passion. En effet, lorsque Mérope, dans l'excès de sa douleur, déclare qu'elle mourra désespérée, en conservant le *motif* de son air, elle ne se contentera pas de le dire une fois; elle le dira vingt fois; elle le dira de toutes les manieres tantôt en suppliant, elle cherchera à s'attirer la pitié; tantôt elle le dira avec tous les cris du désespoir; tantôt suffoquée par la douleur, la parole lui manquera; & ne pouvant articuler, elle poussera des syllabes entrecoupées: *ah ... mo ... ri ... ra* ... jusqu'à ce qu'un accès de frénésie lui rende la force de crier. Dans toutes ces différentes déclamations, elle ne chantera jamais que les mots *disperata morira*; mais celui qui n'y trouvera qu'une répétition des mêmes paroles, ne doit jamais entendre de la musique.

On a aussi attaqué l'usage de reprendre la premiere partie de l'air après la seconde. Lorsque cela ne se peut faire sans un contre-sens dans les paroles, cela ne peut être approuvé; mais il faudroit prier les poetes de ne point mettre le compositeur dans le cas de ne pouvoir reprendre son air sans blesser le sens commun. Car en y réfléchissant, on trouvera le dà capo très-nécessaire à l'effet d'un air dont le *motif* & le caractere échapperoient sans cela à l'oreille avec trop de facilité.

Pour ne point ôter à l'air son effet, on ne sauroit employer trop de soins pour faire sortir son *motif*, ni trop de délicatesse pour le ménager. Deux ou trois airs faits avec le plus de goût & de génie, ne pourroient se succéder sans s'entre-nuire, & voilà une des raisons qui ont engagé de partager le drame en musique, en récitatif & en airs. Car indépendamment de la raison musicale qui veut que l'acteur ne chante qu'au moment le plus intéressant de chaque situation, il est certain qu'on ne pourroit chanter plusieurs airs de suite sans fatiguer & rebuter l'oreille la plus avide de musique.

Toute cette théorie du drame en Musique qui a reçu sa perfection dans ces derniers tems par l'illustre Métastasio, & par Vinci, Leo, Feo, par le divin Pergolesi, par l'immortel Hesse que l'Italie a nommé *le saxon* par excellence, par d'autres grands maîtres qui ont suivi ces hommes de génie, mériteroit d'être mieux approfondie? Une musique dont le récitatif & le chant se confondroient & n'auroient pas un caractere distinct, ne pourroit manquer d'être fastidieuse & insupportable.

Le récitatif ne doit être qu'une déclamation notée: ainsi il ne peut avoir ni *motif*, ni mesure, deux choses essentielles à l'air; la maniere de le débiter ne peut donc être transmise que par tradition; mais il imite par la variété des inflexions & des tons, toutes les variétés du discours & du dialogue: & pour bien faire le récitatif, il ne faut pas souvent moins de génie, que pour faire un bel air. Aussi tous les grands maîtres ont écrit le récitatif d'une maniere supérieure; & Pergolesi & Hasse, si sublimes, si profonds dans leurs *motifs*, sont encore étonnans dans leur maniere d'écrire le récitatif.

La musique instrumentale suit les regles & les principes de la musique vocale. Il faut, à chaque morceau, outre le caractere du mouvement, son *motif* & son idée principale qu'il faut conduire & dessiner avec le même goût & la même intelligence. La nation qui chante le mieux, aura la plus belle musique instrumentale; aussi lorsque la musique instrumentale d'une nation est reconnue supérieure, on peut parier pour l'excellence de sa musique vocale.

Le genie de la Musique demande peut être plus de délicatesse & plus d'élévation qu'aucun autre art. Il a je ne sai quoi de divin; mais ses effets disparoissent comme l'éclair du feu du ciel, & ses ouvrages ne résistent point au tems. Nous ne connoissons que par l'histoire les effets prodigieux de la musique ancienne; dans cent ans, peut-être, on ne connoîtra que par oui dire, les chefs d'œuvres de tant de grands maîtres de notre siecle. On retrouve par-tout également, & dans le marbre solide, & dans le son fugitif, la vanité des choses humaines, *&c.* (*Article de M.* Grimm.)

MOTIR, (*Géog.*) île des Indes orientales, une des Moluques, entre celles de Gilolo à l'orient, des Celebes à l'occident, de Tidor au septentrion & de Machian au midi. Elle n'a que 4 lieues de tour. *Long.* 144. 40. *lat.* 20.

MOTRICE, feminin de *moteur*, se dit d'une puissance ou force qui a le pouvoir ou la faculté de mouvoir. *Voyez* Mouvement, Force *&* Accélératrice.

MOTRIL, (*Géog.*) petite ville d'Espagne, au royaume de Grenade, avec un port, à 11 lieues espagnoles S. E de Grenade. Quelques auteurs conjecturent que c'est l'ancienne *Hexi*, ou *Sexi*, dont les habitans s'appelloient *Sexitani*. Son terroir produit d'excellens vins. *Long.* 14. 57. *lat.* 36. 22.

MOTTE, s. f. *en géneral*, petite élévation de terre labourée ou non.

Motte, (*Jardinage.*) est une grosseur de terre adhérente aux racines d'un arbre, & qui les conserve; ce qui dispense d'en couper la tête. *Voyez* Lever.

C'est aussi la terre qu'on laisse au pié des fleurs que l'on leve sur la couche, & qui est si nécessaire à leur reprise, que quand elle vient à s'ébouler, les Jardiniers regardent la plante comme perdue, & le mettent au rebut.

Motte, (*Fayanc. Pot.*) masse de terre épluchée, marchée, & prête à être mise sur le tour pour y prendre la forme d'un vaisseau.

Motte a bruler, *terme de Tanneur*, c'est une espece de pain rond & plat, qu'on fabrique avec du tanné qu'on foule avec les piés dans un moule.

Le petit peuple & les pauvres se servent de *mottes* pour faire du feu, parce qu'elles se vendent à bon marché & qu'elles conservent long-tems la chaleur lorsqu'elles sont embrasées.

Motte, *terme de Chasse & de Fauconnerie*, prendre motte, se dit d'un oiseau qui, au lieu de se percher sur un arbre, se pose à terre.

Motte, (*Géogr.*) nom par lequel les François désignent une petite élévation, & qu'ils ont ensuite étendu à des villes, bourgs, châteaux, villages ou maisons de campagne situés sur quelque éminence. Je ne parlerai cependant que de la seule ville nommée la *Motte* en Lorraine, dans le bailliage de Bassigny, aux frontieres de la Champagne, & à une lieue de la Meuse. Cette ville passoit pour une place imprénable par sa situation au haut d'un rocher escarpé. Le cardinal Mazarin la fit assiéger par Magalotti son neveu, & ensuite par M. de Villeroi, qui contraignit finalement le gouverneur de la place à se rendre en 1644. La capitulation portoit, qu'elle ne seroit rasée, ni démantelée; mais cet article ne fut point observé. On rasa la *Motte* de fond en comble, on ruina plusieurs particuliers innocens par cette indigne action; & la reine-mere flétrit sa mémoire en violant la parole donnée. *Voy. les mémoires de Beauveau.* (*D. J.*)

MOTTER, la, ou MOTTERN, (*Géog.*) riviere de France en Alsace. Elle prend sa source dans les montagnes de Vosge, & se jette dans le Rhin, proche Drouzenheim.

MOTYCA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, près du promontoire Pachynus, selon Ptolomée. Pline, *lib. III. chap. viii.* nomme les habitans de cette ville *Mutycenses*; & Ciceron appelle le territoire *Mutyensis ager*: mais vraissemblablement le copiste a oublié le c. Cette ville est aujourd'hui connue sous le nom de *Modica*.

MOU, adj. pris substantivement, (*Gramm. & Cuisine.*) il ne se dit que du poumon de veau, qu'on appelle à la boucherie *mou de veau*.

MOUAB ou MOAB, (*Géog.*) selon M. de l'Isle, nouvelle petite ville de l'Arabie heureuse, fondée par le roi d'Yemen en 1710, dans un terroir fertile, entre Damar & Sanaa, sur la pente d'une petite montagne. Le roi d'Yemen fait son séjour dans une maison de plaisance qu'il a bâtie au haut de la même montagne. *Long.* 64. 40. *lat.* 14. 5.

MOUCET, *voyez* Mineau.

MOUCHACHE, s. f. (*Hist. des drog.*) nom vulgaire d'une espece d'amidon que l'on fait dans les Iles avec du suc de manioc bien desséché au soleil, où il devient blanc comme neige. Le suc récemment tiré du manioc, a un petit goût aigrelet, & est un vrai poison, qui perd néanmoins toutes ses mauvaises qualités, ou en vieillissant, ou par le feu; de sorte que les sauvages, après l'avoir gardé & desséché, en mettent sans aucun accident dans les sausses qu'ils font bouillir, & dans presque tous leurs gâteaux. (*D. J.*)

MOU-

MOUCHE, s. f. *musca*, (*Hist. nat.*) insecte qui a des aîles transparentes. La *mouche* differe du papillon en ce que ses aîles ne sont pas couvertes de poussiere : elle differe des scarabés, des sauterelles & de plusieurs autres insectes aîlés, en ce que ses aîles n'ont point de fourreau ou de couverture particuliere, & qu'elles peuvent seulement s'en servir quelquefois les unes aux autres. Les *mouches* ont une tête, un corcelet, un corps; la tête tient ordinairement au corcelet par un cou assez court, & sur lequel elle peut souvent tourner comme sur un pivot : les aîles sont attachées au corcelet; & lorsqu'il y a deux corcelets, le premier est le plus petit; c'est au second que tiennent les aîles.

On peut diviser les *mouches* en deux classes générales, dont l'une comprend les *mouches* qui n'ont que deux aîles, & l'autre celles qui en ont quatre. Chacune de ces deux classes générales peut être sous-divisée en quatre classes particulieres, dont la premiere comprend les *mouches* qui ont une trompe, & qui n'ont point de dents ou de serres; la seconde est composée des *mouches* qui ont une bouche sans dents sensibles; la troisieme renferme les *mouches* qui ont une bouche munie de dents; & la quatrieme, les *mouches* qui ont une trompe & des dents. Les *mouches* à deux aîles, observées par M. de Reaumur, se sont toujours rapportées à la premiere & à la seconde de ces classes; par exemple, les grosses *mouches* bleues des vers de la viande, toutes les petites *mouches* que l'on voit dans les maisons, & les cousins, ont une trompe sans avoir de dents, & sont de la premiere classe. Les petites *mouches* qui paroissent des premieres au printems dans les jardins, & que l'on appelle *mouches S. Marc*, & certaines *mouches* qui ressemblent à des cousins, mais qui sont souvent plus grandes, ont une bouche sans dents, & appartiennent à la seconde classe.

Il y a beaucoup de genres de *mouches* à quatre aîles dans la troisieme & la quatrieme classe. Toutes les guêpes ont une bouche & deux dents en-dehors, aussi elles sont de la troisieme classe; toutes les abeilles, ayant une trompe & deux dents au-dessus de la trompe, sont de la quatrieme classe. Il y a aussi des *mouches* à quatre aîles, qui appartiennent à la premiere & à la seconde classe; telles sont toutes les *mouches* papillionacées, qui viennent de différentes especes de teignes aquatiques; elles n'ont qu'une bouche sans dents, ainsi elles sont de la seconde classe. Tous les pucerons aîlés & les faux pucerons aîlés, les cigales ont une trompe sans avoir de dents, & sont par conséquent de la premiere classe.

On pourroit faire une cinquieme classe qui comprendroit les *mouches* à tête en trompe. Ces têtes sont fort allongées, & ont comme celles des oiseaux, une sorte de long bec, mais qui ne s'ouvre que par son bout, c'est-à-dire à l'endroit où les têtes des autres insectes finissent. Celles de quelques-uns ont un prolongement qui a la figure d'une trompe, mais qui est solide, qui ne peut changer de figure ni de position, sans que la tête en change. C'est au bout de cette partie allongée que sont les dents, ou les instrumens au moyen desquels le petit animal prend de la nourriture. La *mouche* scorpion a la tête en trompe.

Après ces cinq premieres classes, on peut faire trois autres classes subordonnées, dont les caracteres seront pris de la forme du corps : savoir, 1°. la classe des *mouches* à corps court & plus large qu'épais; telles sont les *mouches* bleues de la viande, les abeilles, cent & cent autres genres de *mouches*, soit à deux aîles, soit à quatre aîles. 2°. La classe des *mouches* à corps long, comme celui des demoiselles, des cousins, *&c.* 3°. La classe des *mouches* à corps long ou court, qui est joint au corcelet par un simple fil visible, comme dans les frelons, les guêpes, plusieurs *mouches* ichneumons, les *mouches* des galles, du chêne, *&c.*

Les caracteres des genres sont tirés du port des aîles & de la trompe, de la figure des antennes, & d'autres parties extérieures du corps, & sur-tout des postérieures.

Il faut considérer le port des aîles, lorsque la *mouche* est en repos, ou lorsqu'elle marche. 1°. Celles qui portent leurs aîles paralleles au plan de position, sont en plus grand nombre que celles qui les tiennent dans des directions inclinées. 2°. Les *mouches* qui portent leurs aîles de façon qu'elles couvrent le corps en partie, sans se couvrir l'une l'autre, si elles n'ont que deux aîles, ou si elles en ont quatre, sans qu'une des supérieures empiete sensiblement sur l'autre aîle supérieure; telles sont les *mouches* bleues de la viande & les *mouches* des maisons. 3°. Les aîles de plusieurs *mouches* se croisent plus ou moins sur le corps. 4°. D'autres sont faites de façon, & se croisent à un tel point que le corps déborde au-delà de chacune des aîles. 5°. D'autres ne se croisent que sur la partie postérieure du corps, & laissent entr'elles une portion de la partie extérieure à découvert. 6°. Les aîles de plusieurs autres *mouches* se croisent sur le corps, & celle qui est supérieure, se trouve plus élevée sur la ligne du milieu du corps que sur les côtés. 7°. Quelques *mouches* ont les aîles posées sur le dos, & appliquées les unes contre les autres dans un plan vertical; telles sont plusieurs especes de petites demoiselles, & les *mouches* éphemeres. 8°. Les aîles de plusieurs autres *mouches* sont appliquées obliquement contre les côtés, & se rencontrent au-dessus du corps; par exemple, les aîles de la *mouche* du petit-lion, des pucerons, & celles de la *mouche* du fourmi-lion. 9°. D'autres *mouches* ont les aîles appliquées contre les côtés; mais ces aîles, après s'être élevées, se recourbent sur le dos en forme de toit écrasé. 10°. Enfin d'autres *mouches* tiennent leurs aîles obliques, de façon qu'elles se touchent au-dessous du ventre : cette position est contraire à celle des aîles qui forment un toit au corps; telle est la *mouche* qui vient du ver du bigarreau.

Certains genres de *mouches* ont 1°. des antennes articulées. 2°. des antennes articulées qui deviennent de plus en plus grosses, à mesure qu'elles s'éloignent de la tête; ce sont des antennes en forme de massue. 3°. Les cousins & certaines tipules ont des antennes qui ressemblent à des plumes. 4°. Il y a des antennes qui à leur origine & près de leur bout sont plus déliées que dans tout le reste de leur étendue; on les appelle *antennes prismatiques*. 5°. Quelques *mouches* ont des antennes branchues ou fourchues. 6°. D'autres ont des grosses antennes extrèmement courtes; elles n'ont que deux ou trois articulations, deux ou trois pieces posées l'une sur l'autre, forment un pié, un support à un grain d'un volume plus considérable, par lequel l'antenne est terminée : on l'appelle *antenne à palette*.

Les trompes peuvent fournir les caracteres de bien des genres. Les unes ont un fourreau composé d'une seule piece; les autres en ont un fait par la réunion de plusieurs pieces différentes : les unes ont des fourreaux comme écailleux, les autres en ont de charnus; ceux de quelques-unes sont terminées par un empatement charnu par des especes de grosses levres; d'autres trompes sont faites comme une espece de fuseau dont le bout seroit creux, *&c.*

Il y a des insectes, par exemple des demoiselles, qui ont la tête presque ronde; d'autres ont la tête plus large que longue.

Quelques insectes ont deux corcelets; telle est la *mouche* du fourmi-lion : le corcelet est plus ou moins élevé.

Toutes les *mouches* ont six jambes, mais elles sont plus ou moins longues; les cousins & les tipules les ont très-longues. Ces six jambes tiennent ordinairement au corcelet; mais dans quelques especes l'une des paires de jambes est attachée à un des anneaux du corps.

Les *mouches* ont à la partie postérieure du corps un aiguillon, une tariere, une scie, des longs filets semblables à des antennes. Les tarieres appartiennent aux femelles, & leur servent à percer & à entailler les corps dans lesquels elles déposent leurs œufs. La plûpart des mouches sont ovipares; mais il y en a qui sont vivipares, & qui mettent au jour des vers vivans. Certaines especes de *mouches* ne sont distinguées que par la grandeur. Il y en a qui sont solitaires, d'autres vivent en société comme les guêpes, les abeilles, &c. *Voyez les mém. pour servir à l'Hist. nat. des insect.* par M. de Reaumur, *tom. IV. dont cet extrait a été tiré*. *Voyez* INSECTE.

MOUCHE CORNUE, *taurus volans*, (*Hist. nat.*) scarabé de l'Amérique & des îles Antilles, dont le corps est presque aussi gros qu'un petit œuf de poule un peu applati, ayant comme tous les autres scarabés, des aîles fort déliées recouvertes par d'autres aîles en forme de coquilles, d'une substance seche, assez ferme, très-lisse, luisante, d'une couleur de feuille morte tirant sur le verd & parsemée de petites taches noires; le reste du corps est d'un beau noir d'ébene très-poli, & principalement garni à la partie posterieure d'un duvet jaune disposé en forme de frange. L'animal a six grandes pattes, dont quatre prennent naissance au-dessus de la poitrine, & les deux autres sont attachées au milieu de la partie inférieure de l'estomac; elles se replient chacune en trois parties principales par de fortes articulations, dont quelques-unes sont armées de pointes très-aigues; les extrémités de ces pattes sont terminées par trois petites griffes courbées en crochet, très-piquantes, & s'accrochant facilement à tout ce qu'elles rencontrent. La tête de cet insecte paroit comme etranglée & détachée du corps; el-

le

le a deux gros yeux ronds, demi sphériques, de couleur d'ambre, très-clairs & fixes: la partie qui est entre ces yeux s'avance beaucoup, & s'étend d'environ deux pouces & demi, formant une grande corne noire, très-polie, recourbée en-dessus, garnie de quelques excrescences de même matiere, & terminée par deux fourchons disposés l'un au-devant de l'autre. Le dessus de la tête est emboîté dans une espece de casque large d'un pouce, s'allongeant par-devant comme un grand bec un peu courbé, long à peu-près de trois pouces & demi, garni de deux éminences pointues, disposées des deux côtés vers les deux tiers de sa longueur; le dessus de ce bec est d'un beau noir, aussi lustré que du jais poli; mais le dessous est creusé par une petite rainure toute remplie d'un poil ras très-fin, de couleur jaune, & plus doux que de la soie, & un peu usé dans la partie de ce bec qui s'approche de la corne inférieure dont on a parlé. Tout l'animal peut avoir six pouces de longueur d'une extrémité à l'autre: il vole pesamment, & pourroit faire beaucoup de mal s'il rencontroit quelqu'un dans son passage. *M. le Romain*

Mouches luisantes, autrement nommées *bêtes à feu*, c'est un petit insecte des pays chauds de l'Amérique, moins gros, mais plus long que les *mouches* ordinaires, ayant les aîles un peu fermes, d'un gris-brun, couvrant tout le corps de l'animal. Lorsqu'il les écarte pour voler, & qu'il découvre sa partie postérieure, on en voit sortir une clarté très-vive & très-brillante, qui répand sa lumiere sur les objets circonvoisins. Ces *mouches* ne paroissent que le soir après le coucher du soleil. Les arbres & les buissons en sont tout couverts, principalement lorsqu'il a beaucoup plu dans la journée; il semble voir autant d'étincelles de feu s'élancer entre les branches & les feuilles.

L'île de la Guadeloupe en produit d'une autre sorte beaucoup plus grosse que les précédentes, dont la partie postérieure répand une plus grande lumiere, qui se trouve fort augmentée par celle qui sort des yeux de l'animal. *M. le Romain.*

MOUCHE-A-MIEL & MIEL, (*Econ. rust.*) Tout n'est pas dit sur le compte des abeilles. Beaucoup des traits de leur industrie & de leurs *sentimens* ont échappé à la patience & à la sagacité des observateurs. Mais connût-on tout ce dont elles sont capables dans un climat, on n'auroit pas droit de conclure qu'il en est de même dans tous les autres. La différente température de l'air faisant varier leur conduite pour leur conservation, & pour augmenter le nombre des essaims & la quantité du *miel*; c'est pour aider à étendre leurs bienfaits que pourront servir les observations suivantes propres au climat du diocese de Narbonne & du Roussillon, où la beauté & la bonté du *miel* l'emporte sur tous ceux de l'Europe. Il est surprenant qu'avec cet avantage dont jouit la montagne de la Clape auprès de Narbonne; on s'y attache comme par projet à détruire ces animaux par des ravages qu'on y fait depuis plusieurs années, & dont il sera parlé dans l'*article* Troupeau des bêtes a' laine, à qui ils sont encore plus cruels.

Les essaims viennent toujours dans le printems, & jamais pendant l'été ni l'automne. La durée des tems depuis la sortie du premier essaim au dernier en chaque année, & la quantité des essaims est proportionnée à la quantité des ruches-meres, & à l'abondance des provisions qu'elles ont faites. Toutes les ruches ne donnent pas des essaims, ni du *miel* tous les ans. Il est des années où l'on n'a pas du *miel* ni des essaims. Il en est où l'on n'a que du *miel* & très-peu d'essaims. Il en est au contraire pendant lesquelles l'un & l'autre abonde. Pour donner un exemple de fécondité, j'ai vû une ruche qui, dans l'espace d'un mois & demi environ, donna cinq essaims. Ces différences viennent des différentes températures de leur l'air. Quand les abeilles ont essuyé un mauvais hiver & un printems trop sec, les plantes produisent peu de fleurs & fort tard; alors uniquement occupées à recueillir le peu de ce que la saison leur fournit, elles travaillent beaucoup pendant long-tems pour ne ramasser que peu des provisions; la saison est déja avancée, qu'elles ont à peine rempli les cellules vuidées pendant l'hiver pour leur entretien; de sorte qu'en ces années-là elles n'ont pû amasser au-delà de leur provision pour l'hiver suivant. Elle leur a coûté cependant assez des fatigues pour nuire à la génération; aussi n'en avons-nous pas des essaims.

Quand l'hiver a été moins rude & le printems assez doux vers sa fin, les abeilles n'ont pu trouver assez tôt de quoi faire leur récolte: elles se sont excédées de fatigue, & n'ont pu remplir les ruches & engendrer; l'un a nui à l'autre, de maniere qu'il n'en a pu résulter que peu ou point d'essaims.

Quand le printems commence de bonne heure à faire sentir ses douces influences, les abeilles cessent d'être engourdies; la nature se réveille, & leur ardeur est inexprimable, quand les campagnes peuvent fournir à leur diligence. C'est en ces années-là que les ravages sont d'abord réparés, les gâteaux multipliés & alongés, & les cellules remplies de *miel*, à quoi succedent bientôt beaucoup d'essaims.

Quand le nombre des essaims est grand, la durée de l'apparition depuis le premier jusqu'au dernier est plus longue que quand le nombre est petit, comme nous l'avons déja dit, parce que certaines ruches en donnent plusieurs dans la même saison. Nous devons, en ces années-là plus qu'en toutes les autres, porter plus d'attention à châtrer les ruches, & le faire à plusieurs reprises. 1°. parce que levant le *miel* dans toutes, le même jour; si c'est trop tôt, nous détruisons la multiplication, puisque les abeilles cherchent dès-lors à réparer les pertes qu'elles viennent d'essuyer, par un travail opiniâtre qui nuit à la génération. 2°. On détruit inévitablement le couvain mêlé en certaines ruches, avec le *miel*; 3°. & le *miel* ainsi confondu, en acquiert un goût bien moins agréable. Il faut donc donner à nos abeilles le tems de peupler & reconnoître, en observant celles qui ont donné des essaims, afin de les châtrer quand on jugera qu'un certain nombre de ruches en aura assez engendré.

J'ai remarqué, en voyant prendre les essaims, que certains entroient de bonne grace dans les ruches qu'on leur avoit préparées, & qu'ils y restoient. D'autres n'entroient qu'en partie; ou si ils entroient en entier, ils ne faisoient qu'aller & venir de la ruche à l'arbre où ils s'étoient d'abord accrochés. Ce dégoût pour les ruches étoit plus ou moins long en certains; les uns s'arrêtoient après quelques heures, à celles qu'on leur avoit présentées; d'autres flottoient plus long tems dans l'incertitude, & disparoissoient bientôt après; d'autres entroient dans les ruches: on les plaçoit, mais ils disparoissoient après quelques jours; enfin, certains, après avoir commencé leurs rayons, abandonnoient leur besogne & leur demeure.

On pourroit croire que l'abandon de leur ruche étoit la marque du changement de patrie, ou que la mort avoit suivi leur établissement. Quelques soins que je me sois donnés pour découvrir la cause de ce changement, je n'ai jamais vu que la mort l'eût produit; il y a tout lieu de croire que les corps morts auroient été au pié de la ruche & dans les rayons, comme on les trouve dans les anciennes, quand la vieillesse ou d'autres causes la produisent. Je n'ai jamais vu aussi, pendant plusieurs années que j'ai observé ces animaux, qu'ils aient changée de patrie: l'homme destiné à en avoir soin pendant toute l'année, & occupé uniquement au printems à veiller à la sortie des essaims, à les loger & à les placer, n'a pu découvrir cette transmigration. Il est donc vraissemblable que ces essaims mécontens de leurs logemens, ou par affection pour la maison paternelle, vont rejoindre leurs parens, qui, apparemment comme nous, sont toujours prêts à accueillir leurs enfans. Il semble sur ce pié-là que l'inconstance de la jeunesse & la tendresse des peres produisent ces déguerpissemens.

Ne pourroit-on pas soupçonner quelqu'autre cause, en considérant les allées & les venues des essaims & leurs murmures dedans & dehors les ruches? Ne semble-t-il pas que celles qu'on leur destine manquant par la grandeur (car les aromates dont elles sont parfumées devroient les y arrêter) en paroissent mécontent, après un examen assez long, à en juger par leurs mouvemens contraires & bruyans? Les uns trouvent la ruche trop grande pour loger la famille; les autres, celle qu'on leur présente trop petite; certains s'accommodent de celles qu'on leur offre, & la famille s'y loge; enfin, il en est qui s'étant d'abord accommodés du logement qu'on leur a offert, y travaillent; mais soit inconstance, soit que la saison qui a suivi leurs premiers travaux, n'ait pu seconder leur ardeur, elles se sont découragées, après avoir reconnu apparemment qu'elles ne pouvoient remplir leurs premiers projets; elles abandonnent la place avec un ou deux petits gâteaux déja élevés. Je me confirmai dans cette opinion en 1757, où j'eus assez abondamment des essaims. J'avois fait construire des ruches pour les loger plus grandes que les ruches-meres, croyant alors que celles-ci étant pleines & donnant des essaims, exigeoient des caisses pareilles ou plus grandes pour me procurer à l'avenir plus de *miel*, en y plaçant les plus gros. Je me trompai, puisque quelque tems après, toutes ces ruches furent désertées, malgré les rayons que les essaims avoient déja commencé d'élever; au lieu que les petites ruches réussirent mieux. Il n'y eut que les plus petits essaims,

qui étant les derniers nés, ne trouverent aucun logement convenable: la moindre de mes ruches étoit pour eux des palais trop spacieux; tous déguerpirent, y étant peut-être déterminés par la difficulté des subsistances qui survint alors. On doit entrevoir de-là, que, ne voulant pas des petits essaims, il faut châtrer les ruches dès qu'elles ont donné des essaims, quand on reconnoîtra qu'ils deviennent plus petits; dès-lors elles chercheront plutôt à réparer leur perte qu'à engendrer; & l'on éviteroit de voir périr ces ruches meres, suite ordinaire de l'épuisement. Si l'on veut cependant profiter de leur fécondité il faut proportionner la grandeur des caisses à la grosseur des essaims; ensorte qu'un essaim n'ayant que le quart de la grosseur d'un autre (telle étoit à peu-près la proportion des grosseurs du plus petit au plus grand de mes essaims de l'année 1757), il faut que la capacité des caisses soient dans le rapport de 1 à 4; ou bien réunir plusieurs essaims, en ne conservant qu'une reine (chose si difficile) pour éviter la rébellion. Il semble cependant selon ce que nous avons dit précédemment, que les essaims quittant leur ruche, & ne changeant pas de patrie mais se réunissant avec leurs peres, leurs reines ne sont plus rébelles, & qu'elles inspirent au contraire à leurs sujets la paix & l'union. Leurs peres d'ailleurs sont vraissemblablement plus disposées à les recevoir, quand on leur a enlevé le *miel*; car, comme nous le dirons bientôt, il se fait pendant cette opération, une perte si considérable d'abeilles, que les ruches-meres en sont dépeuplées; ce qui dispose les survivans à recevoir leur postérité dans le sein de la famille.

Nous devons avoir deja entrevu que la grandeur des ruches doit être limitée. La pratique a fixé communément dans le climat de Narbonne, la grandeur & la figure à un prisme rectangulaire de 8 à 9 pouces de côté à sa base, sur environ 2 piés 8 pouces de hauteur mesuré intérieurement. Sur quoi nous remarquerons que cette hauteur les expose plus aux vents que si elle étoit moindre, & exige des travaux plus longs & plus pénibles, des abeilles qui portent les provisions dans les rayons.

On sait que les vents, sur-tout ceux d'hiver, les tourmentent beaucoup. Or, plus les ruches seront courtes, moins les secousses seront grandes, & moins les abeilles en souffriront. Il en résultera encore que les abeilles auront moins de chemin à faire dans les ruches pour porter les mêmes provisions que si elles étoient hautes; & que le trajet étant plus court, elles y trouveront moins d'obstacles & moins de détours, que le prodigieux concours de ces animaux produit inévitablement entr'eux pour parvenir à leur but. Ils en fatigueront d'autant moins qu'ils emploieront moins de tems à porter leur fardeau plus pesant en montant.

Je n'ai qu'une observation pour appuyer l'avantage des ruches courtes ou basses. Je vois depuis huit ans que la seule que j'ai de 2 piés de hauteur sur un calibre plus grand que celui des autres, a été constamment celle qui a porté le plus de *miel*. Nous devons deffendre nos ruches, non-seulement contre les vents, mais encore contre le froid. Elles le craignent si fort, qu'elles tombent dans une espece d'engourdissement proportionnel au degré de froid. J'avois cru, pour en mieux garantir les abeilles, devoir exposer mes ruches directement au midi. Je préparai pour leur postérité un local relativement à cette idée & à l'opinion générale *. Deux essaims y furent placés; je suivis leur conduite; je les voyois paresseux, tandis que les ruches voisines exposées au levant travailloient avec ardeur. Leur paresse augmenta si fort que deux mois après ou environ, elles furent désertées, y ayant vécu pendant ce tems-là sans commencer leurs gâteaux. J'avois cru cependant ce local plus favorable que celui des autres ruches. J'eus donc lieu d'être surpris. D'où venoit cette différence si contraire à mes vues? non de l'exposition au midi, puisque l'expérience l'exige; mais uniquement de ce que le soleil, comme je l'observai, n'éclairoit ces deux ruches que bien long tems après son lever. Les abeilles ne sortoient que tard par cette raison; tandis que celles exposées au levant, quoique voisines, apportoient avec diligence chaque jour, depuis quelques heures, leur *miel* & leur cire. Celles-ci profitoient de la rosée ou des transpirations des plantes abondantes alors; & les autres ne commençoient leur travail que quand l'ardeur du soleil avoit fait évaporer en grande partie cette humidité bienfaisante. Elles ne trouvoient presque plus alors des moyens d'extraire les sucs des plantes trop desséchées pour elles, & ne pouvant y pomper qu'avec peine, elles n'amassoient que pour vivre sur le courant; sans pouvoir faire des provisions. Aussi je m'appercevois presque chaque jour diminuer l'affluence aux deux ruches. Enfin elles déguerpirent entierement. Je me confirmai dans le sentiment, que cette exposition étoit mauvaise par ce qui m'est arrivé pendant plusieurs années de suite. Deux ruches étoient exposées dans le même alignement de mes deux essaims. Des jeunes arbres naquirent & s'éleverent au derriere qui auparavant étoit net; on negligea d'y remédier, les ruches ne recevoient que tard les rayons du soleil; leur fécondité diminua, & il m'est arrivé qu'elles n'ont plus donné de *miel* jusqu'à ce qu'elles ont été rangées à la ligne des autres.

Il est d'autres attentions qu'il faut porter pour elles. On doit tenir bouchées exactement les ruches, aux petits passages près à laisser aux abeilles, pour entrer & sortir, afin de les préserver des ardeurs du soleil, des vents & du froid. Nos ruches n'y sont gueres propres, puisqu'elles ne sont que quatre ais de sapin verd & mince cloués entr'eux, qui se tendant aux premieres impressions de l'air, laissent à-travers les fentes les abeilles exposées aux intempéries du tems. On prend soin alors (on le doit prendre assidument) de les boucher, en les enduisant avec de la fiente de bœuf détrempée avec de l'eau. On s'en soulageroit, en se servant de ruches faites de troncs d'arbres creusés, desséchés & parfumés avec des aromates. On leur assureroit ainsi une demeure tranquille, à l'abri des tems fâcheux, & par surcroît de bonheur, une plus longue vie, que la destruction des ruches avec ces ais de sapin abrege trop souvent. C'est en vain qu'on se promettroit de remédier à cette perte en voulant contraindre ces pauvres vieux animaux à passer dans de nouvelles ruches. Car, soit attachement à leur ancienne maison, soit foiblesse de l'âge, elles ne peuvent s'accoutumer à changer & recommencer ailleurs leurs logemens; elles périssent dans ces travaux, devenus plus onéreux par le dégoût. Je l'éprouvai sur deux ruches qui s'écrouloient. Je voulus contraindre leurs habitans à en prendre des nouvelles bien préparés. On eut assez de peine à les y faire passer, on les plaça enfin au même endroit: mais bientôt elles périrent, quoique l'opération fut faite en même tems qu'on levoit le *miel* des autres, c'est-à-dire dans la belle saison, propre à les engager à élever leur édifice. On feroit bien, quand cette destruction des ruches est près, de les enfermer chacune toute entiere dans une plus grande, qui les conserveroit plus long tems & détermineroit peut-être les abeilles à s'attacher à la nouvelle, pour y recommencer leurs travaux quand la vieille crouleroit.

De la confection du miel. On l'amasse ordinairement dans le diocese de Narbonne & dans le Roussillon une fois chaque année, & quelquefois deux quand l'année est favorable. La premiere récolte se fait vers le commencement du mois de Mai, & la seconde dans le mois de Septembre. Le *miel* du printems est toujours le plus beau le plus blanc, & le meilleur. Celui de Septembre est toujours roux. Le degré de beauté & les autres qualités dépend de l'année. Un printems doux donnant beaucoup de fleurs & de rosées, est le plus favorable pour le rendre parfait.

Pour l'amasser, on ôte le couvercle de la ruche, arrêté sur les montans avec des clous, de façon à l'ôter aisément & recouvert d'une pierre plate, telle qu'elle puisse défendre la ruche contre la pluie. On tâche en même tems d'introduire de la fumée par-là en soufflant constamment sur des matieres allumées & propres à l'exciter. On contraint ainsi les abeilles attachées à élever ou remplir les gateaux, de descendre vers le bas de la ruche qu'on veut leur conserver. Dès qu'on juge avoir rempli cet objet, on châtre avec un fer tranchant leur nouveau travail; on l'enleve & le dépose de suite dans des vases qu'on recouvre de maniere à empêcher que les abeilles puissent y reprendre de ce qu'elles viennent de perdre, & les préserver en même tems de leur perte où les entraîne leur insatiabilité naturelle, en les excitant à s'enfoncer dans le volume perdu pour elles.

Les vases pleins, on les porte là où le miel doit être séparé des rayons entremêlés, & l'on suspend dans ces endroits, un, deux, &c. paniers, en forme de cone tronqué, ouverts par la grande base ayant deux anses dia-

* On prépare le local pour les ruches, en y plaçant des pierres plates de niveau, plus grandes chacune que la base de la ruche, la rehaussant quelques pouces à l'entour, afin qu'aucun obstacle n'empêche les abeilles d'y aborder librement en tout tems.

diamétralement opposées, dans lesquelles on passe un bâton, par où l'on suspend chaque panier dans un grand vase de terre, sur les bords duquel les deux bouts du bâton reposent, & dans lequel le panier doit être au large. On remplit ensuite le panier du miel & des rayons entremêlés, qu'on prend soin de briser à mesure; il découle à-travers tous les vuides du panier le miel qui, tombant dans le fond du vase, en sort en filant dans un autre vase mis au-dessous pour le recevoir. Cette pratique n'est pas sans de grands inconvéniens. Le premier & le plus grand de tous vient de ce qu'on ne peut, quelque soin qu'on se donne, chasser toutes les abeilles hors des gâteaux qu'on veut châtrer, il y en reste toujours beaucoup, malgré la fumée qu'y chasse en soufflant un homme qui tient à la main des matieres propres à en fournir; ensorte que celui qui châtre, tue, malgré lui, une partie des opiniâtres avec son fer tranchant, & noie les autres dans le vase où il dépose le miel; il en est peu de celles-ci qui se sauvent malgré leurs mouvemens pour se dégager du gouffre où elles sont englouties. Enfin, elles succombent après des longs & vains efforts. Il en est pourtant parmi elles qui, peu enfoncées, pourroient se dégager; mais soit avidité, soit défaut de conduite, la plûpart s'embourbent plus fort. Enfin mêlées, & comme pétries par ceux qui remplissent les paniers, elles périssent; le miel en reçoit apparemment un goût désavantageux, augmenté par le couvain, quand il y en a, selon la durée de l'écoulement.

Un autre inconvénient vient de l'indifférence qu'on a de mettre, sans distinction, dans les vases tout le miel à mesure qu'on le tire des ruches; quoique les gâteaux soient de différentes nuances du blanc au roux, certains tirant sur le noir. On feroit bien de faire choix de ces divers gâteaux, & de mettre chaque qualité à part pour le faire couler séparement; ou bien mêlant tout, pour aller plus vîte en besogne (car les abeilles tâchent de regagner l'emplacement qu'elles ont quitté par la force de la fumée) il faut séparer sans délai du vase où tout aura été confondu, le beau de celui qui ne l'est pas. On pourroit en même tems occuper des gens à sauver du naufrage les abeilles qui semblent s'y précipiter, en tirant avec leurs doigts ces pauvres animaux, qui, en les mettant en lieu sec, se dégageront en marchant du miel dont elles se sont enduites, & s'envoleront. Cette voie, quoiqu'utile, ne peut que diminuer foiblement la perte, parce que, malgré nos empressemens, on ne sauroit fouiller dans les vases sans engloutir de plus fort celles qu'on voudra sauver.

Tout cela nous montre le défaut de l'opération de lever le miel, en ce qu'il n'y a pas assez de fumée pour chasser tous ces animaux. Le souffle de l'homme ne suffit pas contre les opiniâtres au moyen de la fumée. Il faudroit donc tâcher d'en augmenter le volume. C'est à quoi l'on parviendra par l'expédient suivant. Employons un soufflet qui, par son aspiration, reçoive dans sa capacité la fumée qu'on excitera dehors, & qui par sa compression la chasse dans la ruche. Il s'agit donc d'un moyen pour introduire la fumée du soufflet, à quoi me paroît très-propre un petit poêle, semblable à ceux de nos appartemens, ayant comme eux un tuyau destiné à porter la fumée dont le bout d'en haut s'emboîtât dans l'ouverture du panneau où sera la soupape du soufflet. On mettra ensuite sur la grille quelque petite braise recouverte de quelque matiere propre à fumer, comme sont les plantes vertes, la fiente de bœuf, &c. Après quoi faisant aspirer le soufflet, & l'ouverture du poêle ouverte, l'air extérieur soufflera la braise; la fumée s'excitera, & montera par le tuyau, dans le soufflet qu'on suppose arrêté fixement au fourneau sur trois bras de fer en trepié assez hauts, afin que le canon du soufflet porte la fumée à sa destination. Ce qui exige que le couvercle de la ruche soit percé dans son milieu d'un trou rond, & propre à recevoir exactement le bout du canon, qui, à cause de cela, doit être coudé. L'opération faite, on pourra retirer le canon de ce trou, qu'on bouchera pour remettre de suite le couvercle à sa place.

Au moyen d'un pareil soufflet, on pourra porter autant & si peu de fumée qu'on voudra dans la ruche, & par la force de la compression, forcer les abeilles à se retrancher vers le fond, ou d'en sortir. On peut commencer cette fumigation avant que d'ouvrir la ruche, & la continuer à l'aise pendant que l'on en levera le miel sans embarrasser l'opérateur. Nous aurons ainsi le tems de choisir à notre aise les gâteaux, en séparer les différentes couleurs, & par-dessus tout, sauver la vie à un grand nombre d'abeilles.

Il doit paroître singulier que les gâteaux étant élevés ordinairement en même tems dans une ruche, soient si différemment nuancés, quoique ce soit les mêmes matieres & les mêmes ouvrieres qui les ont formés. Ne peut-on pas attribuer en partie ces différentes couleurs aux différens volumes des gâteaux que laisse l'homme qui leve le miel, selon qu'il l'entend, & relativement à la constitution de l'année? Il tranche profondement quand les ruches sont pleines, jusqu'à la croix faite de deux bâtons, toujours mise au milieu de la ruche, & traversant les quatre ais. L'expérience a fait voir qu'il ne faut jamais s'enfoncer plus bas, & souvent moins, parce que la sécheresse du printems est ordinaire en ce climat. Par où l'on voit qu'il est des années où l'on retranche des morceaux des vieux gâteaux qu'on avoit eu raison d'épargner l'année précédente. Ce long séjour leur donne une couleur jaune. Ce qui le prouve sont les gâteaux sous la croix qu'on ne détruit pas; ils sont roux de plus en plus, jusqu'à devenir presque noirs à mesure qu'ils vieillissent. J'ai remarqué d'ailleurs que le miel des essaims est toujours le plus blanc; ce qui confirme de plus en plus que les différentes couleurs des gâteaux dans la même ruche viennent de leurs différens âges. Il y a apparence que le miel de l'automne étant toujours roux, contracte, indépendamment de la qualité des fleurs, cette couleur par le chaud de l'été, qui agit sur les gâteaux que les abeilles se sont empressées d'élever d'abord après qu'on leur a enlevé le miel du printems. Cela nous conduit à conseiller de plus fort de lever le miel à reprises, en commençant toujours par les ruches qui ont donné les premiers essains, afin d'éviter son séjour trop long dans les gâteaux, où il contracte par-là une couleur moins belle, & un goût moins agréable.

Lorsqu'il ne découle plus du miel de nos vases, nous croyons l'avoir tout tiré, & l'on porte ce que contiennent les paniers dans une chaudiere pour en faire la cire. Il est pourtant certain que cet entassement des gâteaux qui ont été lacerés, malgré les grands vuides qu'ils laissent entr'eux dans les paniers, n'ont pu suffire pour laisser écouler tout le miel de l'entre-deux: de sorte que ce qui y reste se perd dans les eaux dans lesquelles on fait fondre la cire. On le gagneroit sans doute par des lotions avec de l'eau, qui, mêlées avec celles où les gens qui font le miel lavent leurs mains, produiroient ensemble une eau emmielée, qu'il faudroit réduire ensuite à une certaine consistence par l'action du feu, afin qu'elle se conservât pour servir de nourriture aux abeilles pendant l'hyver. On peut encore extraire ce miel par expression, en mettant dans un sac de toile claire à diverses reprises, & partie par partie, ce qui est dans les paniers pour le faire presser. Le peu qui en découlera sera roux, & de la derniere qualité. On peut en extraire un plus grand volume, & l'avoir bien moins roux, si l'on donne des passages libres à ce miel afin qu'il coule vîte, & afin qu'il reste moins de tems mêlé avec la matiere qui compose les gâteaux. Je voudrois à cette fin qu'on se servît d'une caisse plus grande, mais semblable à celles de ces grandes rapes quarrées longues avec lesquelles on rape le tabac, & qu'on mît à la place du chassis mobile qui porte la feuille de tole ou de fer-blanc, un chassis en bois à haut bord avec des fils de fer arrangés entr'eux sur le fond à la place de la grille de tole, comme ils le sont aux cribles avec trémie pour le blé; sur lesquels déposant le résidu des gâteaux en couche mince; on verroit découler dessous dans la caisse le miel entremêlé, d'où il s'écouleroit en inclinant la machine dans un vase mis au-dessous. Ce même crible, ou plusieurs ensemble, seroit favorable pour hâter l'écoulement de tout le miel. Il en résulteroit sans doute plus de beauté en diminuant la durée du mélange avec la matiere des gâteaux. S'il passoit plus de parties de cire par ce crible, mêlées avec le miel, qu'il n'en passe par la méthode ordinaire, on auroit la même ressource qu'on a en celle-ci, d'écumer & de faire filtrer les écumes en les remettant sur les parties qui resteront sur le crible.

Il nous reste à conseiller un autre épurement du miel que j'ai vu faire à une personne à qui j'en avois envoyé un barril; quoiqu'il fût beau, elle voulut l'avoir encore plus beau, & le filtra au moyen d'une toile de canevas; il en devint en effet bien plus beau; le canevas arrêta des parties mêlées de plusieurs couleurs, qui n'avoient pu s'en séparer sans cela. Ce que j'en ai vu m'a déterminé de faire à l'avenir quelque chose de semblable. J'ai fait faire deux chausses d'hipocras de canevas, dont l'ouverture de chausse est un cercle de bois d'environ quatre pouces de diametre, autour duquel j'ai attaché chacune ayant environ un pié de longueur. J'ai attaché aussi sur le cercle une anse de ruban de fil par lequel je veux suspendre cette chausse au col du vase où loge le panier, & par où coule le miel qui en sort. En pas-

fant dans cette chauſſe, il y dépoſera les ſaletés & les écumes qu'on vuidera, à meſure qu'elles s'y entaſſeront, ou dans les paniers ou dans les cribles que je propoſe, ou dans une autre chauſſe, tandis que le miel épuré tombera dans le vaſe au-deſſous. *Article de M.* BARTHÈS *le pere, de la Société royale des ſciences de Montpellier.*

MOUCHES A MIEL *du continent des îles de l'Amérique.* Elles ſont plus petites & plus noires que celles de l'Europe, errantes & vagabondes dans les bois, cherchant des troncs d'arbres creuſés pour y établir leur demeure; leur miel eſt toujours liquide comme du ſirop, ce qui provient, ſans doute, de l'extrème chaleur du climat; c'eſt pourquoi ces mouches ont ſoin de l'enfermer dans des eſpeces de veſſies, bien jointes les unes auprès des autres, & diſpoſées à-peu-près comme les alvéoles que font nos abeilles.

La cire qu'elles emploient dans leur travail eſt d'un noir un peu rouſsâtre, très-fine, très-douce au toucher, & s'étendant facilement entre les doigts, ce qui la rend très-propre pour tirer fort exactement les empreintes des pierres gravées en creux. Les moines de la nouvelle Eſpagne & de la côte de Carac s'en ſervent pour faire des cierges, qui donnent une lumiere fort triſte: on en fait auſſi des petits emplâtres pour ramollir les durillons & corps des piés. Les Caraïbes en compoſent une eſpece de maſtic, qu'ils appellent *many*, ſervant à différens uſages. *Voyez l'article* MANY.

Cette cire eſt connue dans les Antilles ſous le nom de *cire de la Guadeloupe*, d'où l'on l'apporte à la Martinique pour en faire des bouchons de bouteille; elle ne blanchit jamais, pas même en la faiſant bouillir dans une forte diſſolution d'alkali fixe; elle y prend ſeulement une couleur brune, ſes parties perdent leur liaiſon, & elle devient ſéche & friable; ſi, après l'avoir lotionnée plusieurs fois dans de l'eau bouillante on la fait liquefier ſur le feu, elle reprend ſa couleur noire; mais elle n'a plus ſa premiere qualité, & ſe trouve fort altérée, l'alkali ayant décompoſé une portion de ſon huile conſtituante. *M.* LE ROMAIN.

MOUCHE GUÊPE, *voyez* GUÊPES.

MOUCHE PORTE-LANTERNE, *voyez* PORTE-LANTERNE.

MOUCHE BALISTE, on nous en a envoyé la deſcription ſuivante de Lizieux: cette *mouche*, la ſeule que j'aye vû de ſon eſpece, dit M. l'abé Préaux, avoit ſeize ou dix-ſept lignes de long, ſur à peu-près deux lignes de diametre dans la plus groſſe partie de ſon ventre; la tête brune, le dos d'un verd olive, & le ventre rouge de grenade, partagé dans ſa longueur d'une ligne jaune: elle a quatre aîles attachées à un corcelet; mouſſe dans ſa partie poſtérieure. (Nous n'avons pu en inſérer ici la figure. J'étois à la chaſſe, dit l'auteur, lorſque je pris cet inſecte. La chaleur m'avoit contraint de m'aſſeoir à l'ombre d'un chêne: je ſentis un petit corps me frapper le viſage, ce qui me fit lever la vue: j'apperçus une groſſe mouche de l'eſpece que les enfans nomment *meſſieurs*, pour la diſtinguer d'une autre eſpece de *demoiſelles* beaucoup plus petite, qui naît de la chryſalide du fourmi-lion. Cet animal voloit avec une très-grande rapidité au-tour de l'arbre, & je ne fus pas long-tems à m'appercevoir qu'il régloit ſon vol ſur les tours & les détours d'un autre inſecte plus petit qui fuyoit devant lui. Pendant que je conſidérois ce combat, je reçus ſur le front un coup ſemblable au premier qui m'avoit touché un moment auparavant, & cela dans l'inſtant où la mouche pourſuivie & ſon ennemi, paſſoient à peu-près à la hauteur de ma tête. Je dis ſon *ennemi*, parce que je connois les meſſieurs très-friands des autres mouches: j'ignore cependant s'ils mangent indifféremment tous les inſectes volans. Je ne ſais trop ſur quel ſoupçon je pris mon mouchoir pour abattre le plus gros des deux inſectes, il m'échappa, mais je frappai la *mouche*, qui tomba au pié de l'arbre. L'ayant priſe par les aîles je la conſidérois, lorſqu'après avoir retrouſſé ſon corps vers les doigts où je la tenois, comme pour me piquer, elle le rabaiſſa d'un mouvement auſſi ſubit que celui d'un reſſort qui reprend ſa ligne. Ce jeu ſe répéta trois ou quatre fois ſans que j'euſſe lieu de deviner quel en étoit l'objet; mais un petit corps qui me tomba ſur l'autre main m'ayant rendu plus attentif aux mouvemens de ma *mouche*, que je nommerai ſi vous le voulez, *mouche baliſte*, de *βάλλω*, *je lance*, je vis qu'en ſe recourbant ſur elle-même, les anneaux de ſon ventre ſe rétréciſſoient en rentrant un peu les uns dans les autres, & l'inſecte ſe raccourcit & s'enfle en proportion de ſa contraction. Dans cet état un mouvement vermiculaire qui ſe fit de la partie antérieure du ventre vers la poſtérieure, apporta à l'anus, dont l'orifice ſe partagea en deux dans la longueur d'une ligne, un globule verd olive qui s'arrêta dans cette partie: il paroiſſoit retenu & preſſé comme l'eſt un noyau de ceriſe par les doigts d'un enfant qui veut en frapper un objet. Alors le corps de l'animal reprenant ſon état naturel avec la même élaſticité que j'avois déja remarquée, je reçus dans la main, que je préſentai à deſſein, le petit corps que j'avois apperçu. Comme il fut lancé avec tant de force, & bondit ſur ma main avec tant de vîteſſe, que je ne pus le retenir; il tomba & ſe perdit dans l'herbe. Ne voulant pas riſquer une nouvelle perte, je fis un cornet de papier, tins ma *baliſte* au-devant de l'ouverture, & je reçus après les mêmes procédés de ſa part; douze ou quinze petits boulets.

Les forces & peut-être les armes lui manquant pour ſa défenſe, elle ceſſa de tirer. Un autre cornet me ſervit à enfermer l'animal, pour me donner le loiſir d'examiner ce que contenoit le premier. J'eus lieu de croire que c'étoit des œufs: ils étoient moins oblongs que ceux des oiſeaux, & de la groſſeur d'une tête de grande épingle. J'en écraſai quatre, ils étoient fort durs, & pleins d'une matiere rouge & épaiſſe. Je gardai ce qui m'en reſtoit, je les mis ainſi que la mere dans ma poche, en me promenant de nouveaux plaiſirs à mon retour; mais en arrivant chez moi, après quelques heures de chaſſe, je vis avec un vrai chagrin, que j'avois perdu mes deux cornets. J'ai bien des fois depuis cherché aux environs de mon chêne & dans le canton, à réparer cette perte, que je regrette véritablement; mes recherches ont été infructueuſes.

Peut-être cet animal, que tous mes ſoins n'ont pû me procurer une ſeconde fois dans le pays que j'habite, eſt-il commun ailleurs. Quoi qu'il en ſoit, je ne puis me laſſer d'admirer les vues de la nature ſur cette mouche ſinguliere; mais j'avoue que j'ai quelque peine à concilier des deſſeins qui ſemblent ſi oppoſés; car en ſuppoſant que ces petits boulets ſoient les œufs de la *baliſte*, comme la matiere qu'ils contiennent m'a porté à le ſoupçonner, le moyen d'imaginer que cet inſecte, quand il ſe ſent en danger, ſe ſerve de ſes œufs pour ſe défendre contre l'ennemi qui la preſſe? Cela ne s'accorde pas avec l'amour que la nature a donné généralement aux animaux pour leurs petits & pour leurs œufs: le plus foible oiſeau ſe livre au chien ou au tiercelet qui approche de ſon nid; & l'amour de ſa famille naiſſante ou prête à naître, lui fait oublier ſa propre conſervation. Je ſai que les inſectes ne couvent point leurs œufs, & par cette raiſon y ſont moins attachés que les oiſeaux; mais au moins les dépoſent-ils dans des lieux où ils ſeroient en ſureté. La *baliſte* en cela bien différente, ſi je puis juger ſur ce que j'ai vû, ſe ſert des ſiens pour combattre & ſe défendre; elle les lance contre l'ennemi pour retarder ſon vol & ralentir ſa pourſuite. Je ſens qu'on peut répondre que prête à périr, la *baliſte* connoiſſant que ſa mort ſera celle des petits qu'elle porte, ſe décharge d'un fardeau qui l'appéſantit, qu'elle peut n'avoir d'autre deſſein que de ſe rendre plus légere & ſa fuite plus rapide; que d'ailleurs elle ſait que ſes œufs ne ſeront pas perdus, que la chaleur de la terre les ſera éclore, & que de cette ponte forcée dépend le ſalut de la mere & de ſa famille. Je ne ſai ſi la ſingularité de la choſe me ſéduit; mais il me ſemble que pour tout cela, il ſuffiroit que l'inſecte pourſuivi, laiſſât tomber ſes œufs. Tous les mouvemens que je vous ai décrits, cette force avec laquelle l'animal ſe contracte, cette vîteſſe avec laquelle il ſe détend, cette petite pincette enfin qui retient & preſſe l'œuf un inſtant avant que de le lancer pour en rendre le jet plus rapide; tout cela, dis-je, ſeroient autant d'inutilités, ſi la *baliſte* n'avoit d'autre objet que de ſe délivrer d'un poids incommode, ou de ſauver ſa famille; or l'expérience nous apprend que la nature ne fait rien inutilement. De plus, quand on admettroit pour un moment que la *baliſte* ſe débarraſſe de ſes œufs pour fuir plus facilement, & qu'elle ſait que la chaleur de la terre les ſera éclore: cela ſera bon pourvû que les œufs ſoient arrivés au terme d'être pondus, & alors il faudra ſuppoſer, ce qui eſt abſurde, que la demoiſelle de la grande eſpece ne fait la guerre à la *baliſte* que quand elle eſt prête à faire ſa ponte; ou, ce qui ne ſera pas beaucoup plus ſatisfaiſant, qu'elle devient la proie de ſon ennemi lorſqu'elle n'eſt pas à tems de ſe délivrer de ſes œufs.

MOUCHE, (*Science microſcop.*) la ſeule *mouche* commune eſt ornée de beautés qu'on ne peut guere imaginer ſans le microſcope. Cet inſecte eſt parſemé de clous depuis la tête juſqu'à la queue, & de lames argentées & noires; ſon corps eſt tout environné de ſoies éclatantes; ſa tête offre deux grands yeux cerclés d'une bor-

dure

dure de poils argentins; elle a une trompe velue pour porter ſa nourriture à la bouche, une paire de cornes, pluſieurs touffes de ſoie noire, & cent autres particularités. Le microſcope nous découvre que ſa trompe eſt compoſée de deux parties qui ſe plient l'une ſur l'autre, & qui ſont engainées dans la bouche; l'extrémité de cette trompe eſt affilée comme un couteau, & forme une eſpece de pompe pour attirer les ſucs des fruits & autres liqueurs.

Quelques *mouches* plus légérement colorées, & plus tranſparentes que les autres, font voir diſtinctement le mouvement des boyaux qui s'étend depuis l'eſtomac juſqu'à l'anus, ainſi que le mouvement des poûmons qui ſe reſſerrent & ſe dilatent alternativement; ſi on diſſeque une *mouche*, on y découvre un nombre prodigieux de veines diſperſées ſur la ſurface des inteſtins; car les veines étant noirâtres & les inteſtins blancs, on les apperçoit clairement par le microſcope, quoiqu'elles ſoient deux cens fois plus déliées que le poil de la barbe d'un homme. Selon Leeuwenhoek, le diametre de quatre cens cinquante de ces petites veines, étoit à-peu-près égal à celui d'un ſeul poil de ſa barbe.

Dans pluſieurs eſpeces de *mouches* la femelle a un tube mobile au bout de ſa queue; en l'étendant elle peut s'en ſervir pour porter ſes œufs dans les trous & les retraites propres à les faire éclore. Il vient de ces œufs de petits vers ou magots, qui après avoir pris leur accroiſſement, ſe changent en aurélies, d'où quelque tems après, ils ſortent en *mouches* parfaites.

Je ne finirois point ſi je voulois parcourir toutes les différentes ſortes de *mouches* que l'on trouve dans les prairies, les bois & les jardins: je dirai ſeulement que leurs décorations ſurpaſſent en luxe, en couleurs & en variétés, toute la magnificence des habits de cour des plus grands princes. (*D. J.*)

MOUCHE-DRAGON, *œil de la* (*Science microſc.*) la *mouche-dragon* eſt peut-être la plus remarquable des inſectes connus, par la grandeur & la fineſſe de ſes yeux à réſeau, qui paroiſſent même avec les lunettes ordinaires dont on ſe ſert pour lire, ſemblables à la peau qu'on appelle de *chagrin*. M. Leeuwenhoek trouve dans chaque œil de cet animal 12544 lentilles, ou dans les deux 25088 placées en exagone; enſorte que chaque lentille eſt entourée de ſix autres; ce qui eſt leur ſituation la plus ordinaire dans les autres yeux de *mouche*. Il découvrit auſſi dans le centre de chaque lentille une petite tache tranſparente, plus brillante que le reſte, & il crut que c'étoit la prunelle par où les rayons de lumiere paſſoient ſur la rétine; cette tache eſt environnée de trois cercles, & paroît ſept fois plus petite que le diametre de toute la lentille. On voit dans chacune de ces ſurfaces lenticulaires extrêmement petites, autant d'exactitude pour la figure & la fineſſe, & autant d'invention & de beauté que dans l'œil d'une baleine & d'un éléphant. Combien donc doivent être exquis & délicats les filamens de la rétine de chacune de ces lentilles, puiſque toute la peinture des objets qui y ſont repréſentés doit être pluſieurs millions de fois moindre que les images qui ſe peignent dans notre œil.

MOUCHE-GRUE, (*Science microſc.*) cette *mouche* nommée par Aldrovandi, *culex maximus*, & par le vulgaire, *pere à longues jambes*, préſente pluſieurs choſes dignes de remarque. Ses piés diſſéqués dans une goutte d'eau, ſont un tiſſu de fibres chargées qui ſe reſſerrent & s'étendent d'une maniere ſurprenante, & qui continuent leur mouvement trois ou quatre minutes. Leeuwenhoek dit n'avoir vérifié cette obſervation que dans les piés de ce ſeul inſecte. Ses inteſtins ſont compoſés d'un nombre prodigieux de vaiſſeaux, qu'on peut voir auſſi clairement avec le microſcope, qu'on voit à la vue ſimple les entrailles des plus grands animaux. La queue de la *mouche-grue* femelle ſe termine par une pointe acérée, dont elle ſe ſert pour percer la terre & dépoſer ſes œufs ſous le gaſon. (*D. J.*)

MOUCHE CANTHARIDE, (*Hiſt. nat. Mat. med.*) *Voyez* CANTHARIDE.

MOUCHE, *en terme de Découpeur*; c'eſt un morceau d'étoffe de ſoie, velours, ſatin, ou autre, taillé en rond, en cercle, ou autre figure, que les dames mettent ſur leurs viſages par forme de parure & d'ornement; la *mouche* eſt gommée en-deſſous.

MOUCHE, *le jeu de la mouche*; on ne peut guere ſavoir au juſte d'où nous vient ce jeu, ni ce qui l'a fait nommer *mouche*. Nous ne nous arrêterons pas à donner de ſon origine & de ſon nom des raiſons très-incertaines, & qui pourroient par conſéquent n'être que fort peu ſatisfaiſantes. Ce jeu tient beaucoup de la triomphe par la maniere de le jouer, & a quelque choſe de l'hombre par la maniere d'écarter, qui differe cependant en ce qu'à l'hombre, ceux qui ne ſont pas joues écartent après celui qui fait jouer, & qu'à la mouche tous ceux qui prennent des cartes au talon ſont cenſés jouer.

On joue à la *mouche* depuis trois juſqu'à ſix. Dans le dernier cas un jeu de piquet ordinaire ſuffit. Il y a même des joueurs qui ôtent les ſept; mais dans le ſecond, il eſt néceſſaire qu'il y ait toutes les petites cartes pour fournir aux écarts qu'on eſt obligé de faire, & afin qu'il en reſte au talon, outre la carte retournée, de quoi en donner aux moins trois à chaque joueur, ſi tous veulent aller à l'écart. On voit à qui fera; l'on prend des jettons que les joueurs fixent tant pour le nombre que pour la valeur, & celui qui fait après avoir donné à couper, donne cinq cartes à chacun, par une, par trois, par cinq, même s'il le veut, quoique cette derniere façon ſoit moins honnête. Il retourne enſuite la carte qui eſt la premiere ſur le talon, & qui reſte ſur le tapis pour être la triomphe pendant le coup.

Le premier après avoir vû ſon jeu eſt maître de s'y tenir, c'eſt-à-dire de garder les cartes qu'il a dans ſa main ſans aucun échange, ou de prendre une fois ſeulement autant de cartes qu'il lui en faut, cinq même s'il le veut; & il peut paſſer s'il n'a pas beau jeu. Ainſi du ſecond, du troiſieme, &c.

Celui qui demande des cartes du talon eſt toujours cenſé jouer, & celui qui a pris des cartes, & n'a point fait de levée, fait la *mouche*. *Voyez* MOUCHE. Lorſqu'il y a pluſieurs *mouches* faites dans le même coup, ce qui arrive ſouvent lorſqu'on eſt ſix, elles vont toutes à la fois, à moins que l'on ne convienne de les faire aller ſéparément.

Il n'y a que celui qui mêle les cartes qui mette au jeu le nombre de jettons fixé; & par conſéquent celui qui fait la *mouche* la fait d'autant de jettons qu'il y en a au jeu.

Celui qui n'a point jeu à jouer ni à prendre des cartes, met ſon jeu avec les écarts, ou ſous le talon. Celui qui fait jouer ſans avoir recours au talon, dit ſeulement *je m'y tiens*. Les cartes ſe jouent comme à la bête, & chaque levée qu'on fait vaut un jetton, deux quand la *mouche* eſt double, trois quand elle eſt triple, ainſi du reſte. Si les cinq cartes de quelque joueur ſont d'une même couleur, c'eſt-à-dire cinq piques, cinq trefles, &c. quoique ce ne ſoit point de la triomphe, ce joueur a la *mouche* ſans jouer. Si pluſieurs joueurs avoient la *mouche* dans le même coup, la *mouche* de la triomphe gagneroit, & à ſon défaut, celle qui ſeroit la plus haute en point. Pour cela on compte l'as, qui va immédiatement après le valet, pour dix points, les figures pour dix, & les autres cartes pour ce qu'elles marquent. En cas d'égalité par-tout, c'eſt la primauté qui gagneroit.

Celui qui a la *mouche* n'eſt point obligé de le dire quand on le lui demande, mais doit accuſer juſte: s'il répond oui, ou non, après que celui qui a la *mouche* a dit *je m'y tiens*, les autres joueurs ſans réflexion vont leur train à l'ordinaire.

Le premier qui a la *mouche* leve tout ce qu'il y a au jeu, & gagne même toutes les *mouches* qui ſont dûes; & ceux qui continuent de jouer après la *mouche* découverte, ſont une *mouche* ſur le jeu, ſans pour cela qu'il ſoit beſoin de jouer. C'eſt pour quoi il eſt ſouvent de la prudence de demander à ceux qui s'y tiennent s'ils ſauvent la *mouche*, & les obſerver alors; car ils ont ſouvent peine à cacher leur jeu, & ſe font connoître par leur air ſatisfait.

Celui qui ſe tient à ſes cartes doit pour ſon avantage particulier ne point répondre à ceux qui lui demandent s'il ſauve la *mouche*, & de les laiſſer croire qu'il l'a dans ſon jeu, parce que nous avons dit plus haut, quand on répond, il faut accuſer juſte. Cependant un joueur bien aſſuré de ſon jeu, peut ſauver la *mouche* pour engager les autres à s'en mettre, & leur faire faire la *mouche* à tous.

Celui qui renonce fait la *mouche* d'autant de jettons qu'elle eſt groſſe, de même que celui qui pouvant prendre une carte jouée en en mettant une de la même couleur, ou en coupant, ou ſurcoupant.

Qui ſeroit ſurpris tricher au jeu, ou reprendre des cartes de l'écart pour s'accommoder, feroit la *mouche*, & ne joueroit plus. Celui qui donne mal, remêle ſans autre peine; ce qui ne ſe fait pas pour une ſimple carte retournée à cauſe des écarts.

MOUCHE, *au jeu de ce nom*, c'eſt cinq cartes de même couleur qui ſe trouvent dans une même main. Un joueur qui a la *mouche* leve tout le jeu, ſans qu'il ſoit néceſſaire de jouer.

MOU-

MOUCHE DOUBLE, *au jeu de ce nom*, c'est celle qu'on fait du jeu & des autres *mouches* qui sont avec lui, & qui doivent être gagnées dans le même coup que lui.

MOUCHES SIMPLES, *au jeu de ce nom*, ce sont celles qu'on fait sur le jeu seulement, n'y ayant avec lui aucune autre *mouche*.

MOUCHE DE TRIOMPHE, *au jeu de mouche*, est la premiere de toutes les *mouches*, parce qu'elle est de la couleur de la triomphe, & qu'elle emporte toutes les autres, quand elles seroient même plus hautes en point qu'elle.

MOUCHE, se dit encore *à ce jeu* de ce que doit payer celui qui, ayant pris des cartes de l'écart, n'a pû faire une seule levée.

MOUCHE, SAUVER LA, signifie, *au jeu de la mouche*, *garantir* les autres joueurs de la *mouche*, en leur protestant qu'on ne l'a point.

MOUCHÉ, PAIN MOUCHÉ, *en terme de Rafinerie*, est un pain de sucre dont la tête est tombée par l'action de la chaleur & des orages.

MOUCHER LE CHANVRE, *terme de Corderie*, qui signifie *rompre les pattes du chanvre*, qui ont passé entre les dents du peigne en le peignant; pour cela le peigneur tortille les pattes à l'extrémité d'une des dents du peigne, & tirant fortement le chanvre de la main droite, il le rompt au-dessus des pattes qui restent par ce moyen dans les dents du peigne. *Voyez l'article de la* CORDERIE.

MOUCHER UN CORDAGE, (*Corderie.*) c'est retrencher une certaine longueur des bouts s'ils sont mal commis, ou s'ils se sont décommis par le service.

MOUCHEROLLE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *stoparola*, Ald. oiseau qui ressemble au moineau femelle par la grosseur & par la couleur, mais il a le corps plus alongé & plus mince. Toute la face supérieure de cet oiseau est entierement d'une couleur cendrée, semblable à celle de la souris, & sans mélange d'autres couleurs, excepté le dessus de la tête qui a des taches noires; toute la face inférieure est au contraire blanchâtre, la gorge & les côtés sont un peu roussâtres, la queue est entierement brune. Toutes les grandes plumes des ailes sont noirâtres, les intérieures ont les bords jaunes. Le bec est noir, droit, applati, & plus large auprès des narines que dans le reste de son étendue; la piece supérieure est un peu plus longue que l'inférieure, & crochue à l'extrémité. Les pattes sont petites & noires. Les jeunes *moucherolles* ont le dos parsemé de taches noires & de taches blanches. Cet oiseau a la bouche grande; il se nourrit de scarabés, de mouches, *&c.* Raii *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUCHERON, s. m. (*Hist. nat. Infectolog.*) *culex* petite mouche. Le *moucheron* mâle a des yeux verdâtres. Tout proche des yeux, on voit sortir les cornes de deux petites boules de couleur incarnate. Elles se divisent en douze petits boutons noirs, environnés de poils déliés qui se croisent. Il y a au bout un anneau environné de ses poils. Il sort du milieu une espece d'aiguillon qui est revêtu de petites plumes de couleur brune, qui ressemblent assez à des écailles de poisson. Cet aiguillon est renfermé dans un étui, & s'avance en-dehors. Il est si pointu qu'avec le meilleur microscope on ne peut appercevoir que sa pointe soit émoussée, ce qui paroît pourtant aux aiguilles les plus aigues. De sa poitrine sortent des jambes, des ailes, & deux autres parties qui paroissent comme deux petits marteaux de figure ovale. A l'extrémité de chaque jambe qui est brune, il y a une espece de petit ongle. Les piés sont revêtus de plumes qui ressemblent à des écailles, d'entre lesquelles il sort quantité de petits poils noirs, fermes & roides comme de la soie de pourceau. Les ailes sont environnées de petites plumes avec de petites veines ou nerfs dont elles sont tissues, & le fond de ces ailes est d'une substance membraneuse & transparente. Sa poitrine est luisante, & tire sur le châtain brun. Le ventre est divisé en huit anneaux, comme le ver & la nymphe, revêtu par tout de petites plumes, & environné de poils fort déliés qui se croisent. En la femelle, les cornes sont d'une structure différente. Les *moucherons* s'engendrent dans l'eau, d'un œuf fort petit que la mere y cache quand elle vient à jetter ses œufs, ce qu'a découvert le premier M. d'Hurseau, ministre de Saumur. Ils sont dessinés dans la *micrographie* de Hook. Swammerdam a aussi décrit la tête & les cornes qui sont toutes couvertes de poils que les Naturalistes appellent *antennes*. Son corps est brun, & au milieu il paroît un peu blanc. L'animal est transparent, & au-dedans de sa queue on apperçoit deux veines qui viennent de la poitrine; elles servent de véhicule à l'air dans la respiration.

MOUCHERON, (*Gram.*) le bout brûlé de la meche d'une bougie ou d'une chandelle.

MOUCHETÉ, adj. (*Gram.*) il se dit de tout objet dont la surface est parsemée de taches petites & rondes de différentes couleurs.

MOUCHETÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit du milieu du papillonné, quand il est plein de moucheture & d'hermine. Chaning, en Savoie, de gueules au chevron d'argent, *moucheté* d'hermine.

MOUCHETÉ, (*Vénérie.*) il y a des cerfs qui le sont. On dit de la peau de plusieurs animaux, comme le tigre, le chat, qu'elle est *mouchetée*.

MOUCHETER, *terme de Pelletier. Moucheter* de l'hermine, c'est y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire pour représenter des mouches. *Voyez* HERMINE.

MOUCHETTES, s. f. (*Gram. & Econ. domestiq.*) ustensile de ménage qui sert à moucher les chandelles, & même aujourd'hui les bougies, lorsque le lumignon en est devenu trop grand & qu'elles n'éclairent plus assez. Elles ont deux branches, & chaque branche a son anneau; les deux branches sont assemblées par un clou sur lequel elles s'ouvrent & se ferment en ciseau; elles sont terminées l'une par une boîte plate d'un côté & arrondie de l'autre, l'autre, par une plaque de même figure. La plaque sert de couverture à la boîte, le côté plat de la boîte & le côté correspondant de la plaque font fonction de ciseau, & retranchent la partie superflue du lumignon; ce superflu est poussé dans la boîte où la plaque l'étouffe en se fermant. On pratique entre les branches des *mouchettes* un ressort qui les fait fermer d'elles-mêmes quand elles sont ouvertes, & qui les tient bien fermées quand on s'en est servi. Par ce moyen, elles coupent plus promptement, & le lumignon retranché ne s'échappe pas de la boîte. Il y a des *mouchettes* d'acier de cuivre & d'argent.

MOUCHETTE, *en Architecture*; les ouvriers appellent ainsi le *larmier* d'une corniche; &, lorsqu'il est refouillé ou creusé par-dessous en maniere de canal, ils le nomment *mouchette pendante. Voyez* LARMIER.

MOUCHETTE, (*Charpente.*) est un outil qui sert à faire les baguettes & les boudins aux moulures que l'on pousse sur les bois; elle est en fût comme les rabots. *Voyez Pl. du Menuisier.*

MOUCHETTE, (*Menuis.*) est un outil qui sert à faire des moulures; il ressemble au rabot rond, à l'exception qu'il est concave dessous. On s'en sert pour faire des baguettes, des boudins, *&c. Voyez la fig. Pl. de Menuiserie.*

MOUCHETTE A' JOUE, (*Menuiserie.*) est celle qui a une joüe comme le feuilleret.

MOUCHETURE, s. f. *terme de Chirurgie*, scarification superficielle. *Voyez* SCARIFICATION.

MOUCHETURES, *en termes d'Architecture*, se dit quelquefois des ornemens de fantaisie, qui servent à remplir les espaces vuides des ouvrages de Sculpture. On en fait usage aussi dans les écussons & dans les écritures.

MOUCHETURES, *en terme de Blason. Voyez l'article* FOURRURE.

MOUCHETURE, *terme de Pelletier*, qui se dit de l'hermine, quand elle est parsemée de petites mouches noires. On se sert aussi de ce *mot* pour exprimer les taches naturelles qui se trouvent sur la peau des différens animaux: ainsi on dit les *mouchetures*, d'une peau de tigre d'une panthere, *&c.*

MOUCHETURE, *terme de Blason*, espece de queue d'hermine mouchetée.

MOUCHOIR, s. m. (*Gram. & Econ. domestiq.*) linge qu'on porte dans sa poche pour se moucher & pour s'essuyer.

MOUCHOIRS DE COL, *terme de Marchand de mode*, ce sont des grands *mouchoirs* de soie qui ressemblent à du satin, mais qui n'a point d'envers, sur lesquels sont travaillés des desseins qui paroissent également des deux côtés. Il n'y a guere que les femmes du commun qui se servent de ces *mouchoirs* pour mettre sur leur col. Les Marchands de mode les tirent de Lyon, de Nimes & des Indes.

MOUCHOIR-PRISÉ, *terme de Marchand de mode*, ce sont trois rangs de gase brochée ou peinte, de blonde ou de dentelles, montés par étage sur un ruban de fil assez étroit, & qui sont fort plissés. Cet ajustement sert aux femmes pour mettre sur leur col, & peut être large en tout de quatre ou cinq doigts sur trois quarts de long.

MOUCHOIRS A DEUX FACES, (*Soyerie.*) étoffe legere, façon de serge, dont un côté est d'une couleur par la chaîne, & l'autre d'une autre couleur par la trame.

MOUCLES, *voyez* MOULES.

MOU-

MOUDON, ou **MOULDON**, (*Géog.*) en allemand *Milden*, en latin *Minidunum*, ancienne petite ville de Suisse, dans le canton de Berne, au pays de Vaud chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle est en partie dans la plaine, en partie sur le penchant d'une colline. Berchtold dernier duc de Zeringen, ferma cette ville de murailles en 1190, & Amé VI. comte de Savoie, confirma ses privilèges en 1359. Le bailliage de *Moudon* confine au canton de Fribourg du côté de l'orient: il a quatre lieues de long du nord au sud, sur trois de large. La ville de *Moudon* est située à la gorge d'une vallée étroite qui s'étend entre deux rangs de montagnes, & qui est partagée en deux portions par une petite riviere qu'on nomme *la Broye*. *Long.* 24. 30. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MOUDRE, v. act. (*Gram. & Arts méchaniq.*) c'est réduire en poudre par le moyen du moulin. *Voyez les articles* MOULIN.

MOUÉE, s. f. (*Vénerie.*) mélange de sang de la bête forcée, de lait, ou de potage selon les saisons, & de pain coupé par petits morceaux que l'on donne en curée aux chiens.

MOUETTE, MOUETTE BLANCHE, *larus albus, major bellonii*, (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau qui est d'un très beau blanc; il a un peu de cendré sous les ailes; les yeux sont grands & entourés d'un cercle noir; il y a aussi une tache noire à l'endroit des oreilles: les ailes étant pliées s'étendent plus loin que la queue; le bec & les pattes sont rougeâtres, l'extrémité des ailes est noire. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU.

MOUETTE BRUNE, *larus fuscus sive hybernus*, oiseau qui pese dix-sept onces, la couleur de la tête est blanche & mêlée de taches brunes; le cou & les plumes du jabot sont roussâtres; dans quelques individus, toute la face inférieure de l'oiseau est entierement blanche; les plumes du milieu du dos sont cendrées; celles des épaules ont des taches brunes; le croupion est blanc, les plumes extérieures de la queue ont l'extrémité blanche; il y a au-dessous de cette couleur blanche une bande noire large d'un demi-pouce; tout le reste de la queue est blanc; le bec a deux pouces de longueur; il est d'un brun blanchâtre depuis les narines jusqu'à la pointe. Raii, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE CENDRÉE, *larus cinereus bellonii*, oiseau qui est de la grosseur du pigeon, auquel il ressemble assez par la forme du corps. Toute la face inférieure de cet oiseau est d'un très-beau blanc. La tête & la partie supérieure du cou, sont aussi de couleur blanche; il y a de chaque côté auprès de l'oreille une tache noire. La partie inférieure du cou est noirâtre; les plumes du milieu du dos & celles des épaules ont une couleur cendrée; les plumes de la queue sont blanches en entier, à l'exception de la pointe, qui est noire. Le bec a un pouce de longueur, il est noir; les pattes sont verdâtres, & les ongles noirs. Le doigt de derriere est très-court, & n'a point d'ongle; ce caractere peut faire distinguer aisément cet oiseau de toutes les especes de *mouette*. Ce doigt n'est à proprement parler, qu'un tubercule charnu. Raii *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUETTE GRISE, *larus cinereus*, (*Ornithol.*) Ald. oiseau qui est de la grosseur d'un pigeon: il a le bec un peu courbé & d'un très-beau rouge. Les pattes sont d'un rouge obscur, & les ongles noirs: le derriere de la tête est aussi de couleur noire; dans quelques individus la tête & la moitié de la gorge ont une couleur cendrée mêlée de noir. Le milieu du dos est noir de même que les petites plumes des ailes; le col, la queue, la poitrine, & le ventre, sont blancs. Raii *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

GRANDE MOUETTE GRISE, *larus cinereus maximus* oiseau qui est à-peu près de la grosseur du canard domestique, il a le bec jaune, applati sur les côtés, & un peu crochu à l'extrémité. La piece inférieure du bec est traversée par une large bande rouge; elle a en-dessous une prééminence angulaire; les piés sont jaunes dans certains individus, & rouges dans d'autres; la couleur des ongles est noire; la tête, le cou, le croupion, la queue, & toute la face inférieure de l'oiseau sont blancs; le dos & les petites plumes des ailes ont une couleur cendrée obscure: les grandes plumes des ailes sont aussi entierement de couleur cendrée, excepté les cinq extérieures, qui ont à l'extrémité une tache blanche. Raii *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MOUFFES, ou **MOUFLES**; ce sont *en terme de Fileur d'or*, des morceaux de bois quarrés, dans lesquels on a pratiqué des mortaises pour y renfermer deux petites roues de bois, où passe la corde qui vient de la fusée sur les casselles.

MOUFFETTES ou **MOFFETTES**; s. f. pl. (*Hist. nat. Minéral.*) *mephitis*. C'est ainsi que l'on nomme des vapeurs ou exhalaisons très-sensibles qui se font sentir dans les lieux profonds de la terre, dans les grottes, dans les souterreins de la plûpart des mines, & quelquefois même à la surface.

On a déja décrit à l'article *exhalaisons minérales*, les différentes especes de vapeurs qui se montrent dans l'intérieur de la terre: on a dit que toutes sont extrèmement dangereuses, & qu'elles produisent des effets terribles & funestes. Il n'y a donc rien à ajouter à cet article, & l'on se contentera de joindre ici quelques remarques propres à completter ce qui a déja été dit sur cette matiere.

Pour peu que l'on considere la nature, on s'apperçoit qu'il part de tous les corps des émanations plus ou moins sensibles. L'odorat nous avertit qu'il part des émanations très-fortes d'un grand nombre de végétaux: nous en avons une infinité de preuves dans les parfums que répandent les fleurs, sur-tout quand leur partie aromatique a été mise en mouvement par la chaleur du soleil. Les animaux répandent aussi des émanations; la chaleur de leur sang est très-propre à les dégager & à les disperser dans l'atmosphère. Il n'est point surprenant que les substances que la terre renferme dans son sein puissent pareillement être dégagées & portées dans l'air. Un grand nombre d'expériences prouve qu'il regne souvent une chaleur très-sensible dans l'intérieur de la terre, même dans les lieux où l'on ne voit point d'embrasemens. C'est ainsi que dans les mines de mercure d'Esclavonie, on éprouve une chaleur si forte, que pour peu qu'on s'arrête dans les souterreins de ces mines, on se trouve entierement baigné de sueur.

Cela posé, il n'est point surprenant que la chaleur souterreine puisse mettre en action une infinité de substances, sur-tout lorsqu'elles ont été atténuées & divisées par les eaux qui leur servent de véhicule, & qui les emportent avec elles dans l'air où elles sont elles-mêmes poussées. On ne peut douter qu'une infinité de substances du regne minéral ne soient très-volatiles, plusieurs sels, le soufre, l'arsenic, le mercure, la plûpart des demi-métaux, & les métaux mêmes, lorsqu'ils sont dans un état de division, les substances bitumineuses & inflammables, &c. peuvent être portées dans l'atmosphère; il n'est donc point difficile de se faire une idée très-naturelle de la formation des vapeurs que l'on nomme *mouffettes*.

La chaleur du soleil produit souvent des *mouffettes* ou exhalaisons à la surface de la terre; ces brouillards que l'on voit quelquefois s'élever à très-peu de hauteur au-dessus de la terre en été, en sont une preuve convaincante. De plus, des expériences souvent réitérées nous apprennent qu'il est dangereux de se coucher & de s'endormir sur l'herbe, sur-tout au printems, lorsque les premieres impressions du soleil se font sentir à la terre. Un grand nombre d'hommes ont souvent été punis pour s'être imprudemment couchés sur le gazon, & plusieurs y ont trouvé la mort même, au lieu du repos qu'ils cherchoient; d'autres en ont été perclus & privés pendant long tems de l'usage de leurs membres.

Si ces effets sont sensibles à la surface de la terre, où les vents peuvent sans cesse renouveller l'air, ils doivent l'être encore bien plus dans l'intérieur de la terre, qui renferme un grand nombre de matieres propres à se réduire en vapeurs, & à porter dans l'air des molécules nuisibles & peu analogues à l'homme. Presque toutes les mines sont sujettes à se décomposer; c'est l'arsenic & le soufre qui entrent dans la combinaison de la plûpart de ces mines; ces deux substances dangereuses dégagées des entraves qui les retenoient, se répandent dans l'air des souterreins, qui faute d'être renouvellé en devient quelquefois si chargé, que ceux qui s'y exposent en sont subitement suffoqués.

On peut juger par ce qui vient d'être dit, que toutes les *mouffettes* ne sont point de la même nature, & il est très-aisé de s'appercevoir qu'elles produisent des effets tout différens. En effet, on doit sentir que les *mouffettes* qui regnent dans les souterreins d'une mine où il se trouve beaucoup d'arsenic, doivent être d'une nature différente de celles où l'on ne trouve que du charbon de terre ou des substances bitumineuses; ou de celles qui ne sont formées que par le soufre: il est bien vrai que toutes ces *mouffettes* ou exhalaisons sont à peu de chose près également nuisibles aux hommes; cependant on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'elles doivent être chargées de principes différens.

Il n'y a point lieu de douter que la *mouffette* décrite par plusieurs voyageurs, qui se fait sentir dans la grotte du chien au royaume de Naples, ne soit une vapeur sal-

ſulfureuſe, volatile, produite par le ſoufre qui ſe brûle & ſe décompoſe peu-à-peu dans le ſein de la terre, d'un pays où les feux ſouterreins agiſſent ſans ceſſe. Ainſi la vapeur de la grotte du chien eſt d'une nature acide, ſulfureuſe, & volatile; en un mot, telle que celle que produit le ſoufre lorſqu'on le brûle: il n'eſt donc pas ſurprenant qu'elle ſuffoque les animaux qui y ſont expoſés.

Les *mouffettes* ou vapeurs qui ſe font ſentir dans des ſouterreins où l'on trouve des pyrites qui ſe décompoſent à l'air, des ſubſtances arſénicales, des demi-métaux, du mercure, &c. doivent être encore d'une nature différente, & doivent participer des ſubſtances qui abondent le plus dans les lieux où ces vapeurs regnent.

Enfin, les *mouffettes* ou vapeurs qui ſe font ſentir dans les ſouterreins d'où l'on tire des charbons de terre & des ſubſtances bitumineuſes & inflammables, doivent encore être d'une nature particuliere, étant chargées de molécules graſſes & inflammables; ſans cela comment expliquer la facilité avec laquelle certaines vapeurs qui s'élevent dans les ſouterreins de quelques mines, s'allument aux lampes des ouvriers, & produiſent les effets du tonnerre, comme on l'a fait obſerver du feu térou ou feu briſou, en parlant des mines de charbon de terre. *Voyez* CHARBON MINÉRAL.

Les obſervations qui viennent d'être faites, ſuffiſent pour donner une idée de la nature & des variétés des vapeurs ou *mouffettes* qui s'excitent naturellement dans l'intérieur de la terre. L'on ne peut douter qu'il n'y ait une grande quantité d'air & d'eau qui y ſont renfermés: ces deux ſubſtances miſes en expanſion par la chaleur, agiſſent ſur les corps qui les environnent; elles les entraînent avec elles dans l'air extérieur, à qui elles donnent des propriétés qu'il n'avoit point auparavant. De-là naiſſent des vapeurs différentes, en raiſon des différentes ſubſtances qui ont été entraînées par l'air & l'eau.

Dans les ſouterreins de quelques mines où l'on eſt obligé de faire du feu pour attendrir la roche qui enveloppe le minerai, il s'excite des eſpeces de vapeurs ou de *mouffettes* artificielles, parce qu'alors le feu dégage & volatiliſe les ſubſtances arſénicales, ſulfureuſes & inflammables contenues dans ces ſouterreins, & il en coûteroit la vie aux ouvriers qui ſe préſenteroient dans les galeries des mines avant que ces vapeurs dangereuſes fuſſent entierement diſſipées.

On peut auſſi regarder comme une eſpece de *mouffette* artificielle la vapeur qui part du charbon de bois brûlé dans un lieu où il n'y a point de circulation d'air, & dont les funeſtes effets ſont aſſez connus de tout le monde.

Après avoir tâché d'expliquer la nature des *mouffettes* qui s'excitent dans le ſein de la terre & à ſa ſurface, nous allons rapporter quelques-uns des principaux phénomenes qui les accompagnent.

Les *mouffettes* ou vapeurs ſouterreines ſont plus ou moins ſenſibles, elles ſe montrent communément ſous la forme d'un brouillard humide qui éteint les lumieres qu'on y préſente; d'autres au-contraire s'y allument & font des exploſions ſemblables à celles du tonnerre. Ces vapeurs ou brouillards ne s'élevent ſouvent qu'à très-peu de hauteur au-deſſus de la ſurface de la terre, & quelquefois elles s'élevent beaucoup plus haut, ce qui dépend du plus ou de moins de peſanteur de l'air de l'atmoſphere. Quelquefois ces vapeurs ſortent avec bruit & avec ſifflement des fentes des rochers que les mineurs percent avec leurs outils. On a vû quelquefois des vapeurs arſénicales bleuâtres s'arrêter à la ſurface des eaux dormantes qui ſe trouvent dans les ſouterreins des mines, où elles ne faiſoient aucun mal; mais lorſqu'il venoit à tomber une pierre dans ces eaux, ou lorſqu'il s'y excitoit du mouvement, ces vapeurs qui ſont très-mobiles, ſe répandoient dans les ſouterreins, & donnoient la mort à tous ceux qui s'en approchoient. Quelques-unes de ces vapeurs ou *mouffettes* ſont d'une chaleur très-ſenſible, d'autres n'ont point de chaleur. Il y a des *mouffettes* qui ont un goût doucereux, d'autres ſont âcres & corroſives, les unes engourdiſſent & endorment, pour ainſi dire, ceux qui y ont été expoſés; celles qui ſont arſénicales ſaiſiſſent à la gorge & font éprouver une ſenſation ſemblable à celle d'une corde qui ſerreroit étroitement le cou.

M. Seip, médecin allemand, a décrit dans les Tranſactions philoſophiques, les phénomenes ſinguliers que préſente une *mouffette* qui ſe fait ſentir dans une carriere qui eſt tout auprès des eaux minérales de Pyrmont en Weſtphalie; cette vapeur tue les oiſeaux, les inſectes, & tous les animaux qui en ſont atteints, les oiſeaux meurent dans des convulſions ſemblables à celles qu'ils éprouvent dans le récipient de la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air. Cette vapeur eſt ſemblable aux brouillards qui s'élevent quelquefois à la ſurface des prairies en été, elle ne s'éleve communément que juſqu'à un ou deux piés de terre, excepté aux approches d'un orage. Lorſqu'on ſe tient debout dans cette carriere ou grotte on ne s'apperçoit d'aucune odeur, on ſent ſeulement que les piés s'échauffent, la chaleur gagne les parties inférieures du corps, & peu-à-peu on éprouve une tranſpiration très-abondante. En baiſſant la tête vers le ſol de la caverne on s'apperçoit d'une odeur très-pénétrante & ſi âcre, qu'elle picote les yeux & les fait pleurer. Cette vapeur reçue dans la bouche eſt d'un goût ſulfureux. Si l'on continue quelque tems à y reſter expoſé, on ſent un engourdiſſement, alors il faut promptement ſortir & prendre l'air, ou boire de l'eau, ſans quoi l'on riſqueroit de périr: cette vapeur éteint le feu & les lumieres. Quoiqu'elle faſſe éprouver une ſenſation de chaleur aux piés, M. Seip a trouvé que les thermometres ne ſouffrent aucune variation lorſqu'ils ſont plongés dans cette vapeur. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, n°. 448.

En Angleterre, dans l'île de Wight, des ouvriers qui creuſoient un puits, rencontrerent une couche d'où il ſortit une vapeur ſulfureuſe d'une chaleur ſuffocante & ſemblable à celle qui ſort d'un four bien échauffé; pluſieurs ouvriers en périrent, & l'on fut obligé d'abandonner le travail, lorſqu'on vit que cette vapeur ne ceſſoit point de ſe montrer; elle étoit fort baſſe dans un tems ſerein, & montoit plus haut dans les tems pluvieux. *Voyez* les *Tranſactions philoſophiques*, n° 450.

En Hongrie, à Ribar, près des monts Crapacks, eſt une ſource d'eau minérale que l'on peut boire impunément, mais qui, ſans répandre d'émanation ſenſible, ne laiſſe pas de tuer ſur le-champ les oiſeaux & les autres animaux qui en approchent. *Voyez* les *Tranſactions philoſoph.* n°. 452. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES & MINES. (—)

MOUFFLE, ſ. f. (*Méch.*) eſt une machine qui conſiſte en un aſſemblage de pluſieurs poulies, dont on ſe ſert pour élever des poids énormes en peu de tems.

La multiplication des poulies dans la *mouffle* eſt fort bien imaginée, car l'on démontre en Méchanique, que la force néceſſaire pour ſoutenir un poids par le moyen d'une *mouffle* eſt au poids lui-même comme l'unité eſt au nombre des poulies; en ſuppoſant que les cordes ſoient paralleles entre elles. *Voyez* POULIE.

D'où il ſuit que le nombre des poulies & la puiſſance étant donnés, on trouve aiſément le poids qu'elles pourront ſoutenir en multipliant la puiſſance par le nombre des poulies. Par exemple, ſuppoſons que la puiſſance = 50 livres, & le nombre des poulies = 5, elles pourront être en équilibre avec un poids de 250 livres.

De même le nombre des poulies étant donné avec le poids qu'elles doivent ſoutenir, on trouve la puiſſance en diviſant le poids par le nombre des poulies: par conſéquent, ſi le poids = 900 livres, & le nombre des poulies = 6, la puiſſance ſera 150 livres.

De Chales obſerve que l'on trouve par expérience, qu'un homme ordinaire peut élever avec ſa ſeule force 150 livres; c'eſt pourquoi le même homme, avec une *mouffle* à 6 poulies pourra ſoutenir un poids de 900 livres.

En joignant enſemble pluſieurs *mouffles* on augmentera la puiſſance des poulies.

Pour trouver le nombre des poulies que doit avoir une *mouffle*, afin d'élever un poids donné avec une puiſſance donnée, diviſez le poids par la puiſſance, le quotient eſt le nombre cherché.

Suppoſez, par exemple, que le poids = 600 livres & la puiſſance 150, il doit y avoir 4 poulies à la *mouffle*. *Voyez* la *fig.* 50. machine qui repréſente une *mouffle* à 4 poulies. *Voyez auſſi l'article* POULIE.

Remarquez que nous faiſons ici abſtraction de la réſiſtance & du poids des cordes qui doit augmenter la puiſſance & la rendre plus grande que nous ne l'avons faite dans les calculs précédens. *Voyez* CORDE & FROTTEMENT. Il peut même arriver que les poulies ſoient ſi fort multipliées, que la *mouffle* au-lieu d'être utile ſoit embarraſſante, à cauſe de la quantité conſidérable des frottemens & de l'embarras que produit la multiplicité des cordes. Au reſte, la maniere la plus avantageuſe dont les cordes puiſſent être diſpoſées, c'eſt d'être toujours dans une ſituation parallele, car alors la puiſſance eſt la plus petite qu'il eſt poſſible par rapport au poids; ainſi il faut que la *mouffle* ſoit faite de façon que les cordes y puiſſent conſerver toujours à-peu-près cette ſituation. (*O*)

MOUFFLE, (*Chimie.*) partie eſſentielle du fourneau d'eſſai ou de coupelle, *Voyez à l'article* FOURNEAU, dont

dont on ne peut donner une meilleure idée que celle d'un petit four mobile, dont le ſol & la voûte ſont *en tout* d'une ſeule piece, ou *chacun* d'une ſeule piece, dont la forme eſt ordinairement celle d'un demi cylindre creux, fermé par l'un de ſes bouts, & ouvert par l'autre, qui eſt formé par une *table* très-mince de terre cuite, & qui eſt deſtiné à être chauffé par le dehors, c'eſt-à-dire à *concevoir* la chaleur qu'on veut exciter dans ſon ſein, par l'application d'une foible chaleur extérieure. La porte de ce petit four, qui eſt très-conſidérable, par rapport à ſa capacité, & qui n'eſt autre choſe que le bout entierement ouvert du demi-cylindre, s'ajuſte exactement à une porte de pareille grandeur ou à-peu-près, pratiquée à ce deſſein dans la face *antérieure* du fourneau d'eſſai. *Voyez les planches de Chimie.*

On trouve dans la premiere partie de Schulter de M. Hellot, les conſidérations ſuivantes ſur la qualité, la conſtruction & l'emploi des *mouffles*. „ Les *mouffles* doivent être de la meilleure terre qu'on puiſſe trouver, & qui réſiſte le mieux au feu. Au Hartz, on ſe ſert de celles qui ſe font dans le pays de Heſſe; elles ſont excellentes & durent très long-tems: on les fait de la même terre que le creuſet qu'on emploie aux eſſais des mines de plomb, de cuivre, même de fer.

„ Les fournaliſtes de Paris en font auſſi de très-bonnes; ils les forment de trois parties de terre glaiſe des environs d'Arcueil & d'Iſſi, dont ils ont ôté exactement les pyrites & qu'ils ont mêlée avec deux parties de pot-à-beurre de Normandie réduit en poudre modérément fine.

„ Schulter choiſit pour les faire, une bonne terre glaiſe: il la mêle avec du ſable & du verre pilé, parce que cette terre ſe fendroit ſi on l'employoit ſeule. Il prend deux tiers de cette terre bien triée & nettoyée: il y ajoûte un ſixieme de verre pilé & un ſixieme de bon ſable pur; il fait paîtrir le tout pendant pluſieurs heures, afin que le mélange ſoit par-tout le plus égal qu'il eſt poſſible. Il préfere cependant les creuſets de Heſſe réduits en poudre, au verre & au ſable. La capacité d'une *mouffle* ſe regle ſur la grandeur du fourneau: elle doit avoir de long huit de ſes parties ſur cinq de large, & trois & demie de hauteur. Borrichius & pluſieurs eſſayeurs d'Allemagne les demandent de deux pieces; l'une eſt une eſpece de voûte repréſentant à-peu-près la coupe d'un demi-cylindre creux, fermé à ſon fond: les côtés & le fond ſont percés de pluſieurs trous pour donner paſſage à quelques jets de flamme: le bas de ces côtés doit être un peu recourbé pour recevoir une planchette de terre bien cuite, compoſée comme celle de la voûte. Cette planchette mobile eſt le ſol ou tablette ſur laquelle on place les coupelles.

„ Que ces *mouffles* ſoient d'une ſeule ou de deux pieces, il faut que les trous des côtés & du fond ſoient percés très-près de la tablette, & fort petits, ſans quoi le charbon qui petille, fait aller juſque ſur les coupelles de petits éclats qui retardent les eſſais, en reſſuſcitant le plomb, à meſure qu'il ſe convertit en litharge. Cependant, dans quelques endroits de l'Allemagne, on eſt dans l'uſage de faire ces trous des côtés & du fond de la *mouffle* beaucoup plus grands & en arc: mais alors on eſt obligé de gouverner le feu, ou la chaleur du dedans de la *mouffle*, par de petites pieces de terre cuite que l'on nomme *inſtrumens*, ce qui devient une difficulté pour ceux qui ne ſont pas dans l'habitude de s'en ſervir. Ainſi j'eſtime mieux une *mouffle* percée de petits trous d'une ligne ou d'une ligne & demie de diametre; les eſſais y paſſent aiſément; & au cas que la chaleur n'y ſoit pas aſſez forte pour quelques épreuves, comme pour raffiner un bouton de cuivre noir en cuivre roſette, on y remédie en mettant du charbon allumé dans l'intérieur de cette *mouffle* „. *Voyez* INSTRUMENS *Docim.* (*b*)

MOUFFLE, *terme de Gantier*, eſpece de gant fourré dont les doigts ne ſont point ſéparés, & qu'on appelle auſſi des *mitaines*. *Voyez* MITAINE.

MOUFLE, ſ. f. (*Serrurerie.*) barres de fer à l'extrémité deſquelles on a pratiqué des yeux. On contient ces barres par des clavettes qui paſſent dans les *yeux*. Les pieces auxquelles on applique des *moufles* ſont contenues dans l'état qu'on leur veut. C'eſt par cette raiſon qu'on moufle les cuves, & les murs, lorſqu'ils tendent à s'écarter. Il faut diſtinguer trois parties dans la *moufle* double, deux yeux l'un au-deſſus de l'autre, entre leſquels il y a un eſpace ſuffiſant pour recevoir l'autre extrémité de la *moufle*, qui eſt par cette raiſon en fourche; la partie qui n'a qu'œil & qui ſe place dans la fourche, & la clavette qui lie le tout & forme la *moufle* complette. Pour faire une *moufle* on prend une barre de fer plat que l'on coupe de la longueur convenable; on la fend où l'ouvrier pratique l'œil; on plie la partie fendue en deux, & l'on ſoude le bout plié avec le reſte de la barre, obſervant de donner à l'œil autant d'eſpace qu'en exige la clavette, & d'ouvrir la fourche aſſez pour recevoir l'autre partie de la *moufle*. Cela fait; on prend une autre barre, on l'étrécit par le bout; on lui donne, en l'étréciſſant, la figure qui convient à l'ouverture de la *moufle*; on place cette partie comme la premiere; on la ſoude avec la premiere barre: cela fait on forge la clavette, & la *moufle* eſt finie.

MOUFLETTES, (*Plomb.*) ce ſont deux morceaux de bois creuſés en dedans, dont les Plombiers, *&c.* ſe ſervent pour prendre l'outil appellé le *fer à ſouder* quand ils le retirent du feu pour appliquer & étendre leur ſoudure; c'eſt proprement la poignée de l'outil coupée en deux dans ſa longueur, & qu'on réunit ſur la queue du fer toutes les fois qu'on le prend tout chaud pour s'en ſervir. *Voyez* FER A' SOUDER, *& les fig. Pl. du Plombier.*

MOUILLAGE *ou* ANCRAGE, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un endroit de la mer propre à donner fond & à jetter l'ancre. Tous les endroits où l'on peut *mouiller* ne ſont pas également bons & ſûrs. Il y a des fonds remplis de roches qui coupent ou raguent les cables; d'autres où le fond eſt ſi dur que les ancres n'y peuvent mordre; & d'autres où le fond eſt ſi fin & ſi mou, que les ancres au moindre vent ne tiennent pas, dérapent ou labourent. Ces ſortes de fonds ſont de mauvais *mouillages*.

MOUILLAGE, *terme de Corroyeur*, c'eſt une façon qu'on donne aux cuirs, les humectant avec de l'eau, pour les mettre en état de recevoir d'autres apprêts que le Corroyeur veut leur donner.

Il y a deux ſortes de *mouillages*; l'un ſe fait en les mettant tremper dans un tonneau plein d'eau, l'autre en les imbibant d'eau avec un balai ou un gypon.

Ces deux *mouillages* ſe font avec ou ſans foulure, ainſi on les foule aux piés après les avoir mouillés, ou bien on ne les mouille qu'afin de les étendre plus aiſément ſur la table où on a deſſein de leur donner différentes façons. *Voyez* CORROYEUR.

MOUILLE, (*Marine.*) terme de commandement que l'officier fait de laiſſer tomber l'ancre à la mer.

MOUILLER, v. act. (*Gram.*) c'eſt humecter avec de l'eau.

MOUILLER, (*Marine.*) c'eſt jetter l'ancre pour arrêter le vaiſſeau. Cette manœuvre mérite attention, & l'on s'y prépare.

Quand on eſt proche du lieu du mouillage, on pare l'ancre & la bouée, on élonge le cable juſqu'au grand mât, après quoi on lui donne un tour de bite; on ferle en même tems la grande voile, on cargue la miſaine, & on amene auſſi les huniers à mi-mât; enfin arrivé au lieu du mouillage, on borde l'artimon pour venir au vent; on met au des huniers ſur le mât, tandis qu'on ſerle l'autre; & lorſque l'aire du vaiſſeau eſt entierement perdue, & qu'il commence à s'abattre, on laiſſe tomber l'ancre, en filant doucement du cable autant qu'il eſt néceſſaire.

Voilà la regle générale, mais à laquelle différentes circonſtances apportent des changemens: par exemple, lorſqu'il y a du mauvais tems on va au mouillage avec la miſaine ſeulement, dont on ſe ſert pour rompre l'aire du vaiſſeau. *Voyez le traité de la manœuv.* du P. Hôte.

Mouiller à la voile, c'eſt jetter l'ancre lorſque le vaiſſeau a encore les voiles au vent.

Mouiller en croupiere, c'eſt faire paſſer le cable de l'ancre le long des préceintes, & le conduire de-là à des anneaux de fer qui ſont à la ſainte-barbe: on le fait auſſi quelquefois par les ſabords.

Mouiller en patte d'oie, c'eſt *mouiller* ſur trois ancres à l'avant du vaiſſeau; enſorte que les trois ancres ſoient diſpoſées en triangle.

Mouiller les voiles, c'eſt jetter de l'eau ſur les voiles pour les rendre plus épaiſſes, ce qui leur fait mieux tenir le vent.

MOUILLER, *en terme de Potier*, c'eſt l'action de tremper une piece dans une terre délayée fort claire. On ne *mouille* que quand l'ouvrage eſt achevé, & peu de tems avant de le mettre au four, pour empêcher l'action vive du feu.

MOUILLER LES VEAUX, (*Reliure.*) Les Relieurs trempent les peaux de veau dans un ſeau d'eau de puits, & enſuite ils les tordent bien. On dit *mouiller* du veau, ou *mouiller* les veaux.

Mouiller les fers, (*Taillandier.*) Lorſque les Serruriers & Taillandiers ont forgé une piece, & qu'ils la reparent avec le marteau à main pour effacer les coups de marteau, ils *mouillent* leur marteau dans l'eau, & frappent deſſus la piece pour en détacher la craſſe.

MOUILLET, ſ. m. *outil de Charron*, ce ſont deux jantes aſſemblées en-dedans, de façon qu'elles forment une ovale qui ſert aux Charrons à poſer les moyeux de roue, quand ils veulent former les mortaiſes pour placer les rais. *Voyez Planches du Charron.*

MOUILLOIR, *terme de Bimblotier faiſeur de dragées au moule*; c'eſt une ſebille de bois dans laquelle eſt une éponge mouillée qui ſert aux coupeurs pour mouiller les tenailles avec leſquelles ils ſéparent les dragées des branches. *Voyez l'article* Fonte des dragées au moule, & *les figures relatives à cet art.*

Mouillure, Mouilloir, (*Jardinage*) *voyez* Arroser.

MOUITA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagaſcar; elle croît dans les endroits marécageux. On croit qu'elle eſt la même que le *cyperus orientalis*, Les habitans la regardent comme un remede contre les maux de tête.

MOULAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ou droit de *moulage*, eſt un terme uſité dans quelques coutumes pour exprimer le droit que le ſeigneur leve, ſoit en argent ou en grain, ou farine ſur ſes ſujets qui viennent moudre leurs grains à ſon moulin bannal. (*A*)

Moulage, c'eſt auſſi le droit qui eſt payé aux Mouleurs de bois, c'eſt-à-dire à l'officier de police qui meſure les bois de chauffage ſur les ports de Paris. On appelle pareillement *moulage* le meſurage des bois à brûler, ou l'action par laquelle on les meſure. *Diction. de Commerce.*

Moulage, (*Arts méchaniq.*) c'eſt l'action de mouler. *Voyez les articles* Moule & Mouler.

Moulage Ce mot qui devroit ſignifier l'action de mouler, eſt pris *chez les Artificiers* pour la maniere. Ils s'entendent des cartons faits exprès pour former les cartouches des artifices, leſquels ſont compoſés de plus ou moins de feuilles de gros papier gris collé, ſuivant la groſſeur des fuſées auxquelles ils ſont deſtinés; ainſi ils diſent du *moulage* de trois, quatre, cinq, *&c.*

MOULE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) poiſſon de mer de couleur rougeâtre, reſſemblant à une tanche d'eau douce par la partie poſtérieure du corps, & à une ſole, par la partie antérieure, qui eſt mince, plate, & garnie en-deſſus & en-deſſous de nageoires. Ce poiſſon change de couleur dans différentes ſaiſons. Au printems il a la partie antérieure de la tête d'un noir rougeâtre, & la partie inférieure verte, le ventre de la même couleur que la tanche, & la partie poſtérieure du corps noire; les nageoires qui ſont près des ouies ont une couleur rouge; les yeux ſont grands & de couleur d'or, les dents petites, & la bouche eſt grande & dénuée de levres. La *moule* a au bout de la mâchoire inférieure un barbillon, & deux autres plus longs ſitués au deſſous du premier & plus en arriere. Il y a une nageoire qui commence derriere l'anus & qui s'étend juſqu'à la queue, & une autre auſſi étendue ſur la partie poſtérieure du dos; la nageoire qui eſt ſur la partie antérieure eſt plus petite. Ce poiſſon vit ſur les rochers; il ſe nourrit non-ſeulement d'herbes, de mouſſe, mais encore de petits poiſſons: il dépoſe ſes œufs ſur l'algue. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. I. partie, liv. VI. chap. x. Voyez* Poisson.

Moules, nom que l'on a donné à des coquillages. Il y a des *moules* d'eau douce & des *moules* de mer. Toutes les eſpeces de *moules*, & même toutes les coquilles bivalves, ont un ligament coriace qui tient liées les deux pieces enſemble; ce ligament dans les *moules* eſt ſitué à la partie poſtérieure de la coquille, qu'on appelle talon: c'eſt l'endroit le plus épais. Les *moules* ſe ferment par la contraction de deux gros muſcles fibreux qui ſont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles; lorſque ces muſcles ſe relâchent, le ligament tendineux du talon ſe gonfle & fait ouvrir la coquille. Ce ligament à reſſort eſt différent dans les *moules* de mer de celui des *moules* de riviere, en ce qu'il n'eſt pas attaché en arriere, mais en partie entre les bords de la coquille, & en ce qu'il ne paroît nullement au-dehors; il excede un peu dans la cavité de la coquille, parce que les bords ne ſont pas aſſez épais pour le renfermer tout entier. Pour ſuppléer à ce défaut, il eſt entouré de deux cordons qui ſont fortement attachés ſur les bords intérieurs de la coquille, à laquelle ils donnent de l'épaiſſeur; ces cordons ſont durs, troués, & ne paroiſſent comme ajoutés à la coquille, & d'une matiere différente. Les *moules* ont leurs coquilles bordées tout autour d'une membrane qu'on pourroit appeller *épiderme*, parce que c'eſt une continuité de la couche extérieure des coquilles; ces membranes s'appliquent ſi exactement l'une contre l'autre quand elles ſont mouillées, que la plus petite goutte d'eau ne peut ſortir de la *moule*. Outre cette membrane, il y a tout autour du bord intérieur de chaque coquille un ligament; ces ligamens, qui s'appliquent l'un contre l'autre quand les coquilles ſont fermées, empêchent auſſi que l'eau ne ſorte, & même que les coquilles ne ſe caſſent ſur les bords pendant la grande contraction des muſcles. Les coquilles de quelques eſpeces de *moules* ſont affermies enſemble non-ſeulement par la contraction des muſcles & par le ligament à reſſort dont nous avons parlé, elles le ſont encore par de longues rainures ou cannelures qui reçoivent des languettes tranchantes dans toute leur longueur; il y a au bout de ces rainures, immédiatement ſous le talon, une cheville dentelée qui entre dans une cavité auſſi dentelée de l'autre coquille, & cette cavité a ſur ſes bords deux petites éminences dentelées qui entrent dans deux petites cavités de l'autre coquille qui ſont auſſi dentelées; de ſorte que les dentelures des épiphyſes & des cavités ſe reçoivent mutuellement, comme celles des os du crâne. Mais ce ginglyme ne ſe trouve pas dans toutes les eſpeces de *moules*: celles de mer, & la grande eſpece qui naît dans les étangs & qui croît juſqu'à un pié de long, n'ont point cette articulation.

La ſtructure des *moules* eſt telle, qu'il ſemble qu'elles ne doivent avoir de mouvement qu'autant qu'elles en reçoivent de l'agitation des eaux; cependant elles marchent toutes, & quelques-unes voltigent ſur la ſuperficie de l'eau. Etant couchées ſur le plat de leurs coquilles, elles en ſortent en partie en forme de langue, avec laquelle elles font de petits mouvemens à droite & à gauche, pour creuſer le ſable ou la glaiſe des rivieres; en creuſant de la ſorte, elles baiſſent inſenſiblement d'un côté, & ſe trouvent ſur le tranchant de leurs coquilles le dos ou talon en haut. Elles avancent enſuite peu-à-peu leurs têtes pendant une ou deux minutes, & enſuite elles les appuient pour attirer leurs coquilles à elles, comme font quelquefois les limaçons aquatiques; elles reiterent ce mouvement tant qu'elles veulent marcher, & de cette maniere elles font des traces irrégulieres qui ont quelquefois juſqu'à trois ou quatre aunes de long. On voit pendant l'été pluſieurs de ces traces dans les rivieres où il y a beaucoup de *moules*; & l'on ne manque jamais de trouver une *moule* au bout de chaque route. C'eſt ainſi que ces petits poiſſons cherchent leur vie, & qu'ils ſe promenent çà & là en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, le talon toujours tourné en avant. Ces routes creuſes ſervent d'appui aux *moules* pour les ſoutenir dans la même poſition, & en fouillant la terre çà & là, elles trouvent quelques frais de poiſſon ou autres petits alimens dont elles ſe nourriſſent. Les *moules* dans leur marche peuvent ſe rencontrer & frayer enſemble. On ne découvre point d'œufs dans leur corps, on trouve ſeulement pendant l'été beaucoup de lait & de glaire dans la même *moule*, ce qui peut faire croire qu'elles ſont androgynes.

Les *moules* reſpirent l'eau à-peu-près comme les poiſſons; on découvre cette reſpiration par un petit mouvement circulaire qui ſe fait dans l'eau proche le talon de la coquille; elles ne rejettent pas l'eau à chaque fois qu'elles la puiſent, comme les poiſſons, elles s'en rempliſſent pendant une minute ou deux, & puis elles la rejettent tout d'un coup par l'autre bout de la coquille. Pour pouvoir obſerver cette façon de reſpirer, il faut que les *moules* ſoient couchées à plat à moitié dans l'eau ſur un beau ſable; ſi elles étoient entierement cachées ſous l'eau, on ne pourroit obſerver ni la petite circulation de l'eau qui ſe fait près du talon, ni l'expulſion de l'eau qui ſort d'un ſeul coup par l'autre bout de la coquille.

Les *moules* de riviere ſont ſujettes à diverſes maladies. Il ſe forme ſur la ſurface intérieure de la coquille, des tubercules de la groſſeur d'un pois, & qu'on prendroit pour des perles. Lorſque les *moules* ſentent le froid, elles ſortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles tournent lentement à droite & à gauche pour remuer le ſable, dont elles ſe trouvent entierement couvertes en moins d'une demi-heure; elles rentrent dans leurs coquilles par le moyen d'un membrane muſculeuſe dont la groſſe glande qui ſort de la coquille en forme de langue, eſt toute enveloppée. Quand cette membrane ſe contracte, la glande, qui de ſa nature eſt molle & flaſque, devient une petite maſſe dure & ridée après qu'on l'a maniée. L'iſſue des excrémens paroît ſe faire par la contraction des muſcles circulaires de l'inteſtin; ces muſcles ſont en grand nombre & par paquets. Pour les voir

il

il faut couper l'intestin, ôter les excrémens, & le bien déployer: alors on remarquera vers la base de la glande à laquelle l'intestin est attaché, plusieurs gros trousseaux de fibres qui vont tout-autour de l'intestin toujours en diminuant de grosseur à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine. M. Poupart, *mem. de l'acad. des Sciences*, *ann.* 1706. *p.* 64.

Cet article a été tiré d'un ouvrage manuscrit de M. Formey, *secrétaire de l'académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin*.

Il y a un animal de figure informe, dit M. de Fontenelle, & il dit vrai, habitant de la mer, des rivieres & des etangs, qui ne reçoit sa nourriture & ne respire que par l'anus, qui n'a ni veines ni artères, & dans lequel il ne se fait point de circulation; il n'est pas seulement hermaphrodite, merveille trop commune; mais il differe des autres hermaphrodites connus, en ce qu'il se multiplie indépendamment d'un autre animal de son espece, & est lui seul le pere & la mere de ce qui vient de lui.

Cet animal étonnant, pour dire le mot de l'énigme, c'est la *moule* ou le *moule*; car comme il est des deux sexes, nous l'avons fait dans notre langue, masculin & féminin.

Sa singularité a attiré l'attention de MM. Van Heyde, Poupart, Mery, Réaumur, qui à l'envi les uns des autres, ont tâché de la connoître. Je me flatte donc qu'il n'y aura personne qui ne soit bien aise de trouver ici un extrait des découvertes faites sur cet étrange poisson, par d'aussi bons Physiciens que sont ceux que je viens de nommer. Le naturaliste, l'anatomiste & le physiologicien y doivent prendre intérêt.

Cette espece de poisson, renfermé entre deux coquilles, qui sont ordinairement convexes & concaves, est le *mytulus* ou le *musculus* des Ichthyologistes.

Division des moules. Il y a des *moules* de mer, d'étangs & de rivieres.

Les unes & les autres s'ouvrent, se ferment, sortent de leurs coquilles; ils rentrent, s'enterrent dans le sable ou dans la glaise des rivieres, marchent, ont un mouvement progressif, s'attachent où elles veulent, respirent, & quelques-unes voltigent sur la superficie de l'eau. Toutes sont androgynes, ont une conformation singuliere, des maladies, & des ennemis; développons les vérités curieuses.

Suivant toute apparence, les coquillages sont les premiers poissons que les hommes ont connu, & qu'ils se sont avisés de manger; car il s'est passé beaucoup de tems avant qu'on ait inventé la ligne, l'hameçon, les rets, les nasses, & tous les instrumens nécessaires à la pêche des autres poissons. Mais pour ce qui est des coquilles, il n'a fallu dès le commencement du monde, que se baisser pour les prendre.

De l'ouverture de la coquille des moules. Van-Heyde a inutilement cherché de quelle maniere s'ouvrent les *moules*, comme il paroît dans son traité de l'anatomie de la *moule*; mais M. Poupart nous l'a expliqué.

Toutes les especes de *moules*, & même tous les coquillages à deux coquilles, ont un ligament coriace qui tient liées les deux coquilles ensemble à la partie postérieure qu'on appelle *talon*, & qui les fait aussi ouvrir par son ressort; en voici le méchanisme.

Lorsque les *moules* ou autres coquillages ferment leurs coquilles, par la contraction de leurs muscles, le ligament qui est entre les bords de ce qu'on appelle *talon*, est comprimé & reste en cet état pendant que les muscles sont racourcis; mais quoique ce ligament soit assez dur, il a pourtant quelque chose de spongieux, de sorte qu'il arrive qu'en se gonflant, il pousse les deux coquilles & les fait un peu ouvrir, quand les muscles se relâchent.

Le ligament à ressort des *moules* de mer, est différent de celui des *moules* de riviere. Celui de l'huitre en differe aussi, & si l'on examinoit les ligamens qui font ouvrir toutes les différentes especes de coquilles, il est vraissemblable qu'on trouveroit à cet égard dans la plûpart, quelque chose de particulier.

Maniere dont les moules se ferment, entrent dans leur coquille, & s'enterrent dans le sable. Toutes les *moules* se ferment par la contraction des deux gros muscles fibreux, qui sont intérieurement attachés à chaque bout des coquilles, & ces coquilles se ferment si exactement, qu'à peine l'eau en peut sortir; on va dire la maniere dont cela s'exécute.

Toutes les especes de *moules* ont leurs coquilles bordées tout autour, d'une membrane qu'on pourroit appeller *épiderme*, parce que c'est une continuité de la couche extérieure des coquilles: ces membranes s'appliquent si exactement l'une contre l'autre quand elles sont mouillées, que la moindre goutte d'eau ne sauroit sortir de la *moule*.

Outre cette membrane, il y a tout au-tour du bord intérieur de chaque coquille un ligament. Ces ligamens qui portent l'un contre l'autre quand les coquilles se ferment, empêchent encore que l'eau ne sorte, & même que les coquilles ne se cassent sur les bords pendant la grande contraction des muscles.

Il y a des coquilles de quelques especes de *moules* qui sont jointes par l'articulation, que nous nommons *ginglyme*.

Les *moules* peuvent rentrer dans leurs coquilles par le moyen d'une membrane musculeuse, dont la grosse glande qui sort de la coquille en forme de langue, est toute enveloppée. Quand cette membrane se contracte, la glande qui de sa nature est molle & flasque, devient une petite masse dure & ridée après qu'on l'a maniée, comme il arrive aux limaçons après qu'on les a touchés.

Lorsque les *moules* sentent le froid, elles s'enterrent dans le sable. Pour s'y enterrer, elles sortent en partie de leurs coquilles en forme de langue, qu'elles tournent lentement à droite & à gauche, afin de remuer le sable dont elles se trouvent toutes couvertes en moins d'une demi-heure de tems.

Mouvement progressif des moules. La structure des *moules* est telle, qu'il semble qu'elles ne devroient avoir de mouvement, que celui qu'elles reçoivent de l'agitation des eaux; cependant elles marchent toutes, quelques-unes s'attachent aux rochers, & quelques-unes voltigent sur la superficie de l'eau; voyons comment elles marchent.

Etant couchées sur le plat de leurs coquilles, elles en font sortir une partie en forme de langue, & qu'on peut nommer *jambes* ou *bras* par son usage; elles s'en servent pour creuser le sable ou la glaise des rivieres. En creusant de la sorte, elles baissent insensiblement d'un côté, & se trouvent sur le tranchant de leurs coquilles, le dos ou talon en-haut: elles avancent ensuite peu-à-peu leur tête, pendant une ou deux minutes, & elles l'appuient pour attirer leurs coquilles à elles, réitérent ce mouvement tant qu'elles veulent marcher; de cette maniere, elles font des traces irrégulieres, qui ont quelquefois jusqu'à trois ou quatre aunes de long, dans lesquelles elles sont à moitié cachées.

On voit pendant l'été plusieurs de ces traces dans les rivieres, où il y a beaucoup de *moules*, c'est ainsi que ces petits poissons cherchent leur vie, & qu'ils se promenent çà & là, en labourant la terre avec le tranchant de leurs coquilles, marchant toujours le talon en devant.

Ces routes creuses servent d'appui aux *moules* pour les soutenir sur le coupant de leurs coquilles, & en fouissant la terre çà & là, elles attrapent apparemment quelques frayes de poisson ou autres petits alimens dont elles vivent.

M. de Réaumur a trouvé une méchanique semblable dans les *moules* de mer; suivant lui, ce qu'on peut appeller leurs *jambes* ou leurs *bras*, & qui dans son état naturel est long de deux lignes, peut sortir de deux pouces hors de la coquille; l'animal ayant saisi quelque endroit fixe avec ses bras, les raccourcit ensuite, en s'avançant & se traînant. M. Mery n'est pas d'accord avec MM. Poupart & Réaumur, sur le mouvement progressif des *moules*. Il prétend que leur ventre entier, qui, quand elles veulent, sort de deux pouces hors de leurs coquilles, sous la figure de la carenne d'un navire, rampe sur la vase, comme feroit sur la terre le ventre du serpent, par les seules contractions alternatives de leurs muscles.

Les moules de mer s'attachent par des fils aux corps voisins. Les *moules* de mer ont une façon de s'attacher singuliere; elles jettent hors d'elles des fils gros comme un gros cheveu, longs tout au plus de trois pouces, & quelquefois au nombre de 150 avec quoi elles vont saisir ce qui les environne, & plus souvent des coquilles d'autres *moules*. Ces fils sont jettés en tout sens, & elles s'y tiennent comme à des cordes, qui ont des directions différentes: non-seulement M. de Réaumur a vû qu'elles les filoient, & que quand on les leur avoit coupés, elles en filoient d'autres, mais il a découvert le curieux détail de méchanique qu'elles y emploient; donnons-en un léger crayon.

Personne n'ignore qu'il y a au milieu de la *moule* une petite partie noire ou brune, qui par sa figure ressemble fort à une langue d'animal. Dans les plus grosses *moules*, cette espece de langue a environ 5 à 6 lignes de longueur, & 2 lignes & demie de largeur; elle est plus étroite à son origine & à son extrémité.

De la racine de cette espece de langue, ou de l'endroit où elle est attachée au corps de l'animal, partent un grand nombre de fils, qui étant fixés sur les corps voisins, tiennent la *moule* assujettie; les fils sortent de la coquille par le côté où elles s'entrouvre naturellement; ils sont atta-

attachés par leur extrémité sur les corps qui entourent la *moule* sur des pierres; par exemple, sur des fragmens de coquilles, & plus souvent sur les coquilles des autres *moules*. De-là vient qu'on trouve communément de gros paquets de ces coquillages.

Ces fils sont autant éloignés les uns des autres, que leur longueur & leur nombre le peuvent permettre; les uns sont du côté du sommet de la coquille, les autres du côté de la base. Les uns sont à droite, les autres sont à gauche; enfin, il y en a en tous sens sur tous les corps voisins de la *moule*. Ils sont comme autant de petits cables, qui tirant chacun de leur côté, tiennent pour ainsi dire la *moule* à l'ancre.

L'observation de ces fils est une chose très-connue; & quand on nous apporte des *moules* de mer qui n'en sont pas entierement dépouillées, les cuisiniers ont soin de leur arracher ce qui en reste, avant que de les faire cuire.

La difficulté n'est pas de savoir, si on doit prendre ces fils pour une espece de chevelure de la *moule*, qui croît avec elle, & qui l'attache nécessairement, parce que personne n'ignore que ce poisson les ourdit à sa volonté & dans le lieu qui lui plaît; mais il s'agit de savoir de quelle adresse les *moules* se servent pour s'attacher avec ces fils, & comment elles peuvent les coller par leur extrémité.

Pour cet effet, elles sont sortir de leur coquille la partie que nous avons dépeinte tout-à-l'heure sous la figure d'une langue, & de la base de laquelle partent différens fils; elles alongent cette espece de langue ou de trompe, la racourcissent après l'avoir alongée; ensuite elles l'alongent encore davantage & la portent plus loin. Après plusieurs alongemens & racourcissemens alternatifs elles la fixent quelque-tems dans un même endroit, d'où la retirant ensuite avec vitesse, elles font voir un fil, par lequel elles sont attachées dans l'endroit où elles ont resté appliquées le plus long tems.

C'est en recommençant diverses fois la même manœuvre, qu'une *moule* s'attache à différens endroits; ainsi cette langue leur sert à s'attacher & à coller sur les corps voisins les fils qui partent de sa racine. Les fils récemment collés sont plus blancs, & en quelque façon plus transparens que les anciens.

Si l'on dépouille la *moule* de ces fils, elle a l'art d'en filer de nouveaux; la mer a des fileuses dans les *moules* comme la terre dans les chenilles, & la partie qui sert à cet usage, que nous avons considéré sous l'image grossiere d'une langue, est encore destinée à d'autres fins fort différentes.

En effet, elle est aussi la jambe ou le bras de la *moule*; celles qui par quelques accidens se trouvent détachées, s'en servent pour marcher. Elles l'alongent & la racourcissent ainsi qu'elles font pour filer, & de cette maniere, elles obligent leur coquille à aller en avant; mais ce n'est plus ni comme bras, ni comme jambe, que nous devons l'envisager ici, elle en fait rarement les fonctions, nous la devons regarder comme filiere.

Quoique dans la plus grande partie de son étendue, elle soit plate comme une langue; cependant vers son origine, elle est arrondie en cylindre, son autre extrémité ou sa pointe est à-peu-près faite comme la pointe d'une langue; divers ligamens musculeux sont attachés auprès de sa racine, & la tiennent assujettie.

Il y en a quatre principaux qui peuvent servir à mouvoir cette partie en tout sens; il regne une raie ou une fente qui la divise selon sa longueur, en deux parties égales; cette fente est un vrai canal, & c'est dans ce canal que passe la liqueur qui forme les fils, c'est-là où se moule cette liqueur; ce canal est creux & a de la profondeur.

Il est aussi probablement le reservoir, dans lequel s'assemble la liqueur qui fournit ensuite des fils; car il est entouré de diverses parties glanduleuses propres à filtrer la liqueur gluante, destinée à composer les fils. La *moule*, comme la plûpart des animaux marins, abonde en cette sorte de matiere.

Par tous ses mouvemens dont nous avons parlé, elle comprime apparemment les parties glanduleuses qui contiennent ce suc gluant. Ce suc exprimé des parties qui le contiennent, se rend dans le reservoir, & la *moule* le fait monter dans le canal, en alongeant & racourcissant alternativement sa filiere. La liqueur conduite au bout du canal forme un fil visqueux, qui prend de la consistance avec le tems: cette matiere visqueuse trouve prise sur les corps les plus polis, sur le verre même, mais cette liqueur s'épuise aisément; une *moule* ne fait guere plus de quatre à cinq fils dans un jour.

Au reste, quelque jeunes que soient les *moules*, elles savent filer. Celles-là même qui sont aussi petites que des grains de millet, forment des fils très-courts & très-fins; aussi sont-elles assemblées en paquets comme les grosses *moules*. A mesure qu'elles croissent, elles forment des fils plus forts & plus longs pour se fixer.

Cette méchanique est différente de celle des vers, des chenilles & des araignées. Si l'art de filer est un art commun aux *moules* & à divers animaux terrestres, tout ce que nous avons rapporté fait assez voir, que la méchanique qu'elles y emploient leur est particuliere. Les vers, les chenilles, les araignées, tirent de leur corps des fils aussi longs qu'il leur plait en les faisant passer par un trou de filiere: leur procedé ressemble à celui des Tireurs d'or. Le procedé des *moules*, au contraire, ressemble à celui des ouvriers qui jettent les métaux en moule. Le canal de leur filiere est un moule où le fil prend sa figure, & une longueur déterminée.

Peut-être au reste, que comme les vers, les araignées & les chenilles, elles ne travaillent que dans certains mois de l'année. Du moins, celles que M. de Réaumur a renfermées dans des vases pendant les mois de Juillet, d'Août & de Septembre, ont filé, & il n'a vû former aucuns fils à celles qu'il a mis dans de pareils vases pendant le mois d'Octobre; il en a pourtant trouvé quelques-unes, qui pendant ce dernier mois, ont filé dans la mer.

On ignore si les moules peuvent détacher les fils, avec lesquels elles se sont une fois fixées. Mais l'on propose ici une question, qui n'est pas facile à résoudre. L'on demande, si les *moules* peuvent défaire, user, détruire à leur gré les fils avec lesquels elles se sont attachés? L'expérience suivante de M. de Réaumur, semble prouver qu'elles n'ont point l'art d'y parvenir.

Après avoir laissé des *moules* s'attacher contre les parois d'un vase plein d'eau de mer, il ôta cette même eau de mer, sans laquelle elles ne forment point de fils dans le vase, & il ôta de maniere, que quelques-unes en étoient entierement privées, & que d'autres la touchoient seulement du bord de leur coquille; elles étoient donc alors dans une situation violente; si elles eussent eu l'habileté de se détacher, c'étoit le tems d'en faire usage pour aller chercher un fluide qui leur est si nécessaire; néanmoins, il n'y en eut aucune qui tentât de de rompre les fils qui la retenoient.

Il est vrai qu'elles ont un mouvement progressif, & qu'elles changent de place, mais c'est avant que d'être liées par leurs fils. Il est vrai encore, qu'on en trouve souvent de libres qui ont de gros paquets de fil; mais divers accidens peuvent avoir brisé ces fils, sans que l'adresse des *moules* y ait eu part

D'un autre côté, si elles n'ont pas l'art de se détacher de leurs liens, il semble qu'on devroit fréquemment les trouver mortes, parce qu'elles ne peuvent, suivant les apparences, subsister toujours dans le même lieu où elles se sont fixées pour la premiere fois.

Quoi qu'il en soit, on ignore encore, si elles ont le talent de se mettre en liberté, d'aller planter le piquet à leur gré dans divers endroits, & en ce cas, quelle industrie elles emploient pour briser leurs chaînes. La mer est un autre monde peuplé d'animaux, dont le génie & les talens nous sont bien inconnus.

Voltigement d'une espece de moule. Aristote dit qu'on lui a rapporté, qu'il y a une grande espece de *moule* qui voltige, & ce philosophe n'a point été trompé, car M. Poupart a vû de ses yeux que la grande espece de *moule* d'étang voltigeoit sur la surface de l'eau; il explique la chose de la maniere suivante.

Ces grandes especes de *moules* ont des coquilles qui sont fort légeres, très-minces, & si grandes, qu'elles en peuvent battre la superficie de l'eau, comme les oiseaux battent l'air avec leurs aîles; il y a au dos de ces coquilles, un grand ligament à ressort en maniere de charniere, & au dedans deux gros muscles qui les ferment. C'en est assez pour voltiger, car il suffit pour cela que ces ressorts agissent promptement l'un après l'autre, & qu'elles frappent l'eau avec assez de force & de vitesse; ce qui favorise encore ce mouvement, c'est que le ginglyme qui se trouve dans les autres coquilles, qui ne voltigent point, ne se rencontre pas dans celles-ci, il seroit embarrassant.

Anatomie des moules. Ce qu'on peut appeller *tête dans la moule*, quoiqu'on n'y trouve point d'yeux, ni d'oreilles, ni de langue, mais seulement une ouverture, qu'on nomme *bouche*, est une partie immobile & attachée à une des coquilles, de sorte qu'elle ne peut aller chercher la nourriture, il faut que la nourriture vienne chercher la *moule*. Cette nourriture n'est que de l'eau qui, lorsque les coquilles s'ouvrent, entre dans l'anus de la *moule* qui s'ouvre en même tems, passe de-là dans cer-

tains

tains réservoirs ou canaux, compris entre la superficie intérieure de la coquille & la superficie extérieure de l'animal, & enfin va se rendre dans la bouche de cet animal, quand il l'y oblige par un certain mouvement.

Au fond de la bouche se présentent deux canaux pour recevoir l'eau; l'un jette dans le corps de la *moule* plusieurs branches, dont une va se terminer au cœur; l'autre est une espece d'intestin qui d'abord passe par le cerveau, de-là fait plusieurs circonvolutions dans le foie, ensuite traverse le cœur en ligne droite & va finir dans l'anus.

Ce cerveau & ce foie ne le sont guere qu'autant que l'on veut. Le cœur est un peu davantage un cœur. Il a les mouvemens de systole & de diastole, alternatifs dans le ventricule & dans les oreillettes; l'eau qui lui est apportée par son canal, entre du ventricule dans les oreillettes, retourne des oreillettes dans le ventricule & fait une légere représentation de circulation sans aucun effet apparent; car une fois arrivée dans ce cœur, elle n'a plus de chemin pour en sortir. Que devient donc l'amas qui s'y en doit faire? Apparemment il ne se fait point d'amas, parce que l'animal ne fait pas continuellement couler de l'eau par sa bouche dans son cœur; & que quand il y en fait entrer une certaine quantité, les contractions du cœur l'expriment au travers de ses pores, & la poussent dans les parties voisines qui s'en abreuvent & s'en nourrissent.

Le canal que M. Méry nomme *intestin*, & qui, aussi-bien que l'autre, reçoit immédiatement l'eau de la bouche, ne paroît pas propre à porter la nourriture aux parties, parce qu'il n'a point de branches qui s'y distribuent. Cependant il contient vers son commencement & vers sa fin des matieres assez différentes, dont les premieres pourroient être de l'eau digérée, c'est-à-dire les sucs nourriciers qui en ont été tirés, & les autres en seroient l'excrément.

La *moule* ne peut respirer que quand elle s'est élevée sur la surface de l'eau, & elle s'y eleve comme les autres poissons par la dilatation qu'elle cause à l'air qu'elle contient en elle-même, en dilatant la cavité qui le renferme. Alors c'est encore son anus qui reçoit l'air du dehors & le conduit dans ses poumons; mais il faut qu'il ne lui soit pas fort nécessaire, car elle est presque toujours plongée au fond de l'eau.

Elle a des ovaires & des vésicules séminales. Ces deux especes d'organes sont également des tuyaux arrangés les uns à côté des autres, tous fermés par un même bout, & ouverts par le bout opposé. On ne distingue pas ces parties par leur structure qui est toute pareille à la vûe, mais par la différence de ce qu'elles contiennent & d'autant plus que les ovaires sont toujours pleins d'œufs en hiver & vuides en été, & que les vésicules sont en toute saison également peu remplies de leur lait, qui par conséquent paroît s'en écouler toujours. Tous les tuyaux se déchargent dans l'anus, & M. Méry conçoit que quand les œufs vont s'y rendre dans la saison de leur sortie, ils ne peuvent manquer d'y rencontrer le lait ou la semence qui les féconde.

Voilà la description générale des parties du corps de la *moule*, je n'ajouterai que deux mots sur la structure de chacune en particulier.

Sa bouche est garnie de deux levres charnues; ces deux levres sont fort étroites à l'entrée de la bouche qui est placée entre le ventre & le muscle antérieur des coquilles, mais en s'éloignant de ces endroit, ces deux levres s'élargissent.

Le foie est un amas de petits globules, formés de l'assemblage de plusieurs grains glanduleux, qui remplissent de telle sorte toute la capacité du ventre, qu'ils ne laissent aucun vuide entre ses parois, ni entre les circonvolutions de l'intestin auquel ils sont intimement unis. Cette glande est abreuvée d'une liqueur jaune, qui s'écoule par plusieurs ouvertures dans l'intestin.

La structure du cœur est surprenante: à la vérité sa figure conique n'est pas extraordinaire, mais sa situation est différente de celle du cœur des autres animaux; car outre qu'il est placé immédiatement sous le dos des coquilles & au-dessus des poumons, sa base est tournée du côté de l'anus, & sa pointe regarde la tête de la *moule*. D'ailleurs il n'a qu'un seul ventricule & a cependant deux oreillettes. De plus, il n'a ni veines ni arteres. Le cœur de ce poisson est renfermé avec ses oreillettes dans un péricarde, que M. Méry a trouvé rempli de beaucoup d'eau, sans jamais avoir pu en découvrir la source.

L'intestin commence dans le fond de la bouche de la *moule*, passe par le cerveau, fait toutes ces circonvolutions dans le foie, & vient finir dans l'anus, dont le bord est garni de petites pointes pyramidales, & le dedans de petits mamelons glanduleux.

La conformation de ses poumons n'est pas moins extraordinaire que celle de son cœur & de ses intestins; la voie par laquelle elle respire, est diamétralement opposée à celle des autres poissons. Dans la carpe & le brochet, l'air entre par le nez ou la bouche; au contraire dans la *moule* il passe par l'anus dans les poumons.

Les poumons de la *moule* sont situés entre le péricarde & les parties de la génération, l'un à droite, l'autre à gauche; ils ont environ 3 pouces de long, & 5 à 6 lignes de large dans les plus grands de ces poissons. Leur figure est cylindrique; leur membrane propre est tissue de fibres circulaires qui les partagent en plusieurs cellules qui ont communication les unes avec les autres. Ils sont abreuvés d'une humeur noire, dont ils empruntent la couleur. Entr'eux regne un canal de même figure & longueur, mais d'un plus petit diametre & sans aucune teinture. Les deux poumons & ce canal sont séparément renfermés dans une membrane, de sorte que chacun a la sienne particuliere.

La *moule* a deux ovaires qui contiennent les œufs de ce poisson, deux vésicules séminales qui renferment la semence qui est blanche & laiteuse. C'est par ces quatre canaux que les œufs & la semence de la *moule* se rendent dans l'anus, où ces deux principes s'unissent ensemble en sortant, ce qui suffit pour la génération. Ce poisson peut donc multiplier sans aucun accouplement, & c'est sans doute par cette raison qu'il n'a ni verge, ni matrice; c'est donc un androgyne d'une espece singuliere.

Pour ce qui est de la sortie des excrémens, on peut croire qu'elle se fait par la contraction des muscles circulaires de l'intestin qui sont en grand nombre, & par paquets. Pour les voir, il faut couper l'intestin tout-du-long, ôter les excrémens & le bien déployer. On remarquera vers la base de la glande à laquelle l'intestin est attaché plusieurs gros trousseaux de fibres, qui vont tour-au-tour de l'intestin, toujours en diminuant de leur grosseur, à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine.

Maladies des moules. Les *moules* de riviere sont sujettes à diverses maladies, comme sont la mousse, la gale, la gangrene & même le sphacele.

Lorsque les *moules* vieillissent, il s'amasse insensiblement sur leurs coquilles une espece de chagrin, qui est une mousse courte, semblable à celle qui naît sur les pierres. Cette mousse pourroit bien être la premiere cause des maladies qui arrivent aux *moules*, parce que ses racines entrant peut-être dans la substance des coquilles, ces petites ouvertures donnent issue à l'eau qui les dissout peu-à-peu.

On voit quelquefois sur les coquilles certaines longues plantes filamenteuses & fines comme de la soie. Cette chevelure, que les Botanistes appellent *alga*, peut causer les mêmes maladies que la mousse. Outre cela, elles incommodent beaucoup les *moules*, parce qu'elles les empêchent de marcher facilement; & quand ces plantes s'attachent aux coquilles par un bout, & à quelques pierres par l'autre, les *moules* ne peuvent plus marcher.

Il se forme des tubercules sur la superficie intérieure de la coquille qu'on pourroit appeller des *gales*. Elles naissent apparemment de la dissolution de la coquille qui venant à se gonfler, souleve & détache la feuille intérieure, comme font les chairs qui naissent sous la lame extérieure de l'os altéré & la font exfolier. On trouve de ces tubercules qui sont aussi gros que des pois, qu'on prendroit pour des perles.

Les coquilles se dissolvent quelquefois peu-à-peu, & deviennent molles comme des membranes qu'on peut arracher par pieces. Cela pourroit faire croire que les coquilles sont des membranes endurcies, comme sont les os, qui en certaines maladies deviennent aussi mous que du drap.

Animaux qui percent les moules. Il ne paroît pas que les petits crabes qu'on trouve dans les *moules*, les huîtres & autres coquillages, s'y renferment, comme quelques-uns l'ont cru, pour manger les poissons. On trouve souvent de ces crabes dans des coquilles dont les poissons sont fort sains, il paroît plutôt que c'est le hasard qui les y jette, lorsque la coquille se ferme. *Voyez là-dessus l'article* PINNE MARINE.

Mais il y a un autre coquillage de l'espece de ceux qu'on appelle en latin *trochus* ou *turbo*, parce que sa coquille qui est d'une seule piece est tournée en spirale, qui se nourrit effectivement de *moules*. La *moule* si bien enfermée entre ses deux coquilles, ne paroîtroit pas devoir être la proie de ce petit animal; elle l'est cependant. Il s'attache à la coquille d'une *moule*, la perce d'un petit trou rond par où il passe une espece de trompe qu'il tourne en spirale, & avec laquelle il suce la *moule*.

On

On ne conçoit pas aisément comment il perce la *moule* car il n'a aucun instrument propre à cela; peut-être pour la percer, répand-il sur sa coquille quelques gouttes de liqueur forte. On voit quelquefois plusieurs de ces trous sur une même *moule*; & quand on trouve des coquilles de *moules* vuides, on y trouve presque toujours de ces trous; ce qui fait juger que ces coquillages ne contribuent pas peu à détruire les moulieres.

Moules extraordinaires. Si l'on en croit les voyageurs, on voit en quelques endroits du Brésil des *moules* si grosses, qu'étant séparées de leurs coquilles, elles pesent quelquefois jusqu'à six onces chacune; & les coquilles de ces grosses *moules* sont d'une grande beauté.

Vertus attribuées aux moules. Il falloit bien que quelques auteurs attribuassent des vertus médicinales à la *moule* & à sa coquille; aussi ont-ils écrit que ce poisson étoit détersif, résolutif, dessicatif; que sa coquille broyée sur le porphyre étoit apéritive par les urines & propre pour arrêter le cours de ventre, enfin que la coquille de la *moule* de riviere étoit bonne pour déterger & consumer les cataractes qui naissent sur les yeux des chevaux, en soufflant dedans cette coquille pulvérisée.

Mais tout le monde rit de pareilles futilités. En admirant la singularité du poisson, on le regarde non seulement comme inutile en médecine, mais comme nuisible à la santé en qualité d'aliment. Les maladies auxquelles la *moule* est sujette, & les ébullitions qu'elle cause à diverses personnes dans certains tems de l'année, en sont une bonne preuve.

Les Physiciens qui méritent d'être consultés sur les *moules* sont M. Poupart, *dans les Mém. de l'acad. roy. des Scienc.* 1706; M. Méry, *dans lesdits Mém. année* 1710; M. de Reaumur, *dans les mêmes Mém. année* 1710 & 1711; Ant. de Heyde, *dans son Anatomia mytuli*, Amstel. 1684, *in*-8°. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MOULES, (*Pêche*.) Les petits bâtimens ou bateaux qui viennent d'Honfleur, du Havre, de Dieppe, des autres ports de la côte de Caux, & de l'embouchure de la Seine pour charger des *moules* sur la côte de Grancamp, s'y viennent échouer, & y restent à sec toutes les marées, jusqu'à ce que ceux qui ramassent ces *moules* à la main leur ayent fourni de quoi faire leur cargaison; quelquefois, pour ne point tant tarder sur cette côte, les maîtres de ces petits bâtimens préviennent leurs facteurs par des ordres de ramasser d'avance ce coquillage, afin que le bâtiment pour lequel il est destiné, n'ait qu'à le charger à son arrivée.

Si les tems deviennent orageux, & que le chargement ne se puisse faire, ou que les equipages tardent trop à venir enlever les *moules*, ces coquillages sont perdus pour le compte de ceux qui les ont ordonnés.

La côte de Grancamp est une rade foraine; il n'y a point de port; le mouillage y est bon; & de la côte où se tiennent les bateaux & les petits bâtimens qui y abordent, on découvre près d'une lieue; dans le tems des grandes marées, il entre de pleine mer cinq à six brasses d'eau dans le lieu du mouillage.

Il aborde à Grancamp des bateaux & des petits bâtimens de 10, 12 à 15 tonneaux, qui y sont en sureté, si les ancres & les cables ne manquent pas.

Les maîtres des bâtimens jettent leur lest sur les roches, & ceux qui se lestent en prennent au même endroit où ils sont mouillés; sur quoi il n'y a aucune autre police à observer.

MOULE, (*Gram. & Arts méchaniques*.) On appelle de ce nom en général tout instrument qui sert ou à donner ou à déterminer la forme à donner à quelque ouvrage. Il n'y a rien de si commun dans les arts que les *moules*. Il y a bien des choses qui ne se feroient point sans cette ressource, & il n'y en a aucune qui ne se fît plus difficilement, & qui ne demandât plus de tems. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de tous les *moules* qu'on emploie dans les atteliers; nous en allons donner quelques-uns, renvoyant pour les autres aux ouvrages qu'on exécute par leur moyen. *Voyez donc les articles suivans & l'article* MOULER.

MOULES, s. m. pl. (*Hydr.*) on appelle ainsi des boites de cuivre de deux à trois piés de long qui servent à mouler des tuyaux de plomb, dont les plus ordinaires ont 4, 5 & 6 pouces; on en fait jusqu'à 18 pouces de diametre, & de 7 lignes d'épaisseur. Les plus petits *moules* sont pour des tuyaux de trois quarts de ligne.

MOULE DE MAÇON, (*Archit.*) c'est une piece de bois dur ou de fer creusé en-dedans, suivant les moulures des contours ou corniches, &c. qu'on veut former. On l'appelle aussi *calibre*. *Voyez* CALIBRE & PANNEAU.

MOULE DE FUSIL, (*Artificier*.) c'est un canon de bois ou de métal, dans lequel on introduit la cartouche vuide & étranglée par un bout, afin qu'il soit appuyé pour résister à la force de la pression de la matiere combustible qu'on y foule à grands coups de maillet.

La base de ce *moule*, qui est une piece mobile, s'appelle *culot*; c'est elle qui résiste à la pression verticale, & le canon à l'horisontale.

On appelle aussi *moule* toutes pieces de bois qui servent à former des cartouches de différentes figures, comme ceux des pots, des balons, des vases, &c.

MOULE, *chez les Batteurs d'or*, signifie un certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin coupé quarrément & d'une certaine grandeur, qu'on met l'une sur l'autre, & entre lesquelles on place les feuilles d'or ou d'argent qu'on bat sur le marbre avec le marteau. On compte quatre especes de ces *moules*, deux de vélin, & deux de parchemin; le plus petit de ceux de vélin contient quarante ou cinquante feuilles, & le plus grand en contient cent; pour ceux de parchemin, ils en contiennent cinq cens chacun. *Voyez l'article suivant*.

Ces *moules* ont chacun leurs étuis ou boîtes qui sont faits de deux pieces de parchemin, lesquelles servent à assujettir les feuilles du *moule* en leur place, & à empêcher qu'elles ne se dérangent en battant. *Voyez* BATTEUR D'OR.

Les Batteurs d'or appellent aussi *moule* un livre de boyau de bœuf extrêmement fin, contenant huit cens cinquante feuilles, non compris cent d'emplures. *Voyez* EMPLURES. *Voyez aussi* CHAUDRAY & CAUCHER. Tout ce qui le distingue du premier, c'est la finesse, & le fond qu'il faut lui donner toutes les fois qu'on s'en sert. C'est dans cet outil que l'or battu acquiert le degré de perfection nécessaire.

MOULES, *en terme de Boutonnier*, c'est le bois qui sert de fondement au bouton. Les *moules* des boutons de soie, de poil & soie, d'or & d'argent, façonnés ou unis, ne se font point à Paris, mais, la plûpart en Lorraine. Nous ne parlerons donc ici que de ceux qui servent pour les boutons planés. Ils sont de bois de noyer de la forme des autres, aux quatre trous près, dans lesquels on passe la corde à boyau. On commence par scier la matiere de l'épaisseur de moins d'une ligne & demie, ensuite on la fait sécher à la fumée, autrement elle s'écorcheroit; on la trece, on la marque, on la perce on la pare sous l'outil, on la tire, & on la polit, *voyez tous ces mots à leurs articles*; & dans cet état on l'envoie chez le boutonnier planeur, pour la mettre en œuvre. La marque, le parois & le traçoir sont arrêtés dans la poupée du rouet, *voyez* ROUET, & la molette qui leur sert de manche, les fait tourner; on ne fait que leur présenter la planche double d'une autre, pour ne se point faire de mal aux doigts.

MOULE, c'est aussi un morceau de bois plat, garni de deux pointes de fil-d'archal un peu hautes, autour desquelles on plie toutes les différentes sortes de pompons. *Voyez* POMPONS.

MOULE DÉCOURONNÉ, *en terme de Boutonnier*, c'est un *moule* de bouton percé d'un trou à son milieu, beaucoup plus large en-dessous qu'en-dessus; c'est dans ce trou que le fil d'or ou de soie cordonné ou luisant se tourne, & c'est ce trou qui l'arrange. *Voyez* ROULER.

MOULE, *terme de Boutonnier*; est un petit morceau de bois tourné, arrondi d'un côté, applati de l'autre, & percé au centre, sur lequel les Boutonniers arrangent les fils d'or & d'argent, de crin, &c. dont ils veulent faire des boutons. *Voyez* BOUTONS.

Voyez Pl. du Bouton. les figures d'un *moule* de bouton, dans lequel on a fiché quatre pointes, qui servent à retenir la soie ou le filé dont un bouton jetté est fait; on les ôte après qu'il est achevé.

MOULES, *terme de Cartier*, ce sont des planches de bois, sur lesquelles sont gravées les figures des différentes cartes qui composent un jeu, & les enseignes & adresses qui se mettent sur les feuilles de papier qui servent à envelopper les jeux de cartes & les sixains. *Voyez les fig. Pl. du Cartier qui représente les moules des figures*.

MOULE, (*Chandelier*.) il est d'étain, de plomb ou de fer blanc, & est composé de trois pieces, le collet, la tige & le culot ou pié; la tige est un cylindre creux, de longueur & de grosseur suivant la chandelle: le collet est un petit chapeau creusé en-dedans, avec une moulure, percé au milieu, d'un trou assez grand pour passer la meche, & soudé à ce moule; à l'autre extrémité est le culot, qui est une espece de petit entonnoir par où on coule le suif dans le *moule*. Le culot est mobile, s'ajustant à la tige, lorsqu'on veut placer la meche dans le *moule*, & se retirant lorsqu'on veut retirer la chandelle

du

du *moule*. Au-dedans du culot est une aile de même métal, soudée, laquelle avance jusqu'au centre, ce qu'on appelle *croches* du culot; il sert à soutenir la meche. Un peu au-dessous du culot, à la tige, est un cordon de même métal, qui sert à soutenir le *moule* sur la table à *moule*. *Voyez la figure qui représente un* moule, *& la figure qui représente la table à* moules.

MOULE, les drouineurs, c'est-à-dire, les petits chauderonniers qui courent la campagne pour raccommoder les vieux ustensiles de cuisine, ont coutume de porter avec eux deux sortes de *moules*; l'un pour fondre les cuillieres d'étain, & l'autre pour faire de petites salieres de même métal.

Ces *moules* sont de fer, & s'ouvrent en deux par le moyen de leurs charnieres. On coule les cuillieres par le manche, & les salieres par le côté. Ces *moules* ont des queues de fer pour les tenir.

Quand l'ouvrage est fondu & refroidi, on l'ébarbe avec un petit instrument de fer très-tranchant, en forme de serpillon, qu'on nomme ébarboir. *Voyez ce mot.*

MOULE, *en terme d'Epinglier*, c'est un brin de fil de laiton, un peu plus gros que l'épingle, sur lequel on gondronne le fil qui en doit faire la tête. *Voyez* GOUDRONNER. *Voyez les fig. Pl. de l'Epinglier.*

MOULE, (*Fonderie.*) Les Fondeurs en bronze se servent de deux sortes de *moules*. Le premier est ordinairement de plâtre, pour avoir le creux du modele; & le second est fait de potée & d'une terre composée: c'est dans celui-ci que coule le métal.

Le *moule* de plâtre est fait de plusieurs assises, suivant la hauteur de l'ouvrage: on observe d'en mettre les jointures aux endroits de moindre conséquence, à cause que les balevres que fait ordinairement la cire dans ces endroits-là, en sont plus aisées à réparer; & l'on fait aussi ensorte que les lits desdites assises soient plus bas que les parties de dessous. *Voyez* FONDERIE. *Voyez les figures de la Fonderie des fig. équestres.*

MOULE DE POTÉE, *terme de Fonderie*, est celui que l'on couche sur la cire quand elle est bien réparée, & c'est dans ce *moule* qu'on fait couler le bronze. On compose ce *moule de potée* de $\frac{2}{6}$ de terre de Châtillon aux environs de Paris, avec $\frac{1}{6}$ de fiente de cheval qu'on a laissé pourrir ensemble pendant l'hiver, $\frac{3}{6}$ de creuset blanc & moitié du poids total de terre rouge semblable à celle du noyau. On réduit cette matiere en poudre tamisée & avec des brosses, on en fait des couches sur la cire en alliant cette poudre de potée avec des blancs d'œufs. Lorsque le *moule de potée* est achevé, on le soutient par des bandages de fer qu'on met particulierement dans les parties inférieures de l'ouvrage, comme étant les plus chargées.

MOULE, *terme de Fondeur de cloche*, c'est un composé de plusieurs couches ou enveloppes de maçonnerie, qui servent à la fonte des cloches. Le *moule* d'une cloche est composé de quatre parties, savoir le noyau, le modele, la chape, & le bonnet. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

MOULE *à fondre les caracteres d'Imprimerie*, est composé de douze principales pieces de fer parfaitement bien limées, jointes & assujetties ensemble par des vis & écrous, le tout surmonté de deux bois pour pouvoir le tenir, lorsque le *moule* s'échauffe par le métal fondu que l'on jette continuellement dedans. Ce *moule* qui a depuis deux jusqu'à quatre pouces de long suivant la grosseur du caractere, sur deux pouces environ de large, le tout sur son plan horisontal, renferme au moins quarante pieces ou morceaux distincts qui entrent dans sa composition, & dont le tout se divise en deux parties égales qu'on appelle, l'une, *piece de dessus*, & l'autre, *piece de dessous*. Ces deux pieces s'emboîtent l'une dans l'autre pour recevoir le métal qui y prend la force du corps du caractere, & la figure de la lettre dans la matrice qui est au bout du troisieme *moule*: après quoi on sépare ces deux pieces l'une de l'autre, & il reste à l'une d'elles la lettre toute figée que l'ouvrier sépare avec le crochet qui est à l'autre piece du *moule*; puis les rejoignant ensemble, il recommence de nouveau l'opération jusqu'à trois à quatre mille fois par jour. *Voyez* CORPS, MATRICES, *Planches, fig.*

MOULE, *en terme de Fondeur en sable*, est composé de deux chassis, remplis de sable, qui forment comme deux tables. Les faces intérieures du *moule* ont reçu l'empreinte des modeles, ce qui fait un vuide dans lequel on coule le cuivre, ou autre métal fondu, qui prend ainsi la forme des modeles qui ont servi à former le *moule*. *Voy. l'article* FONDEUR EN SABLE.

MOULES, *outil de Gaînier*, ce sont des morceaux de bois de la figure des ouvrages qu'ils veulent faire, qui sont ronds, longs, larges, ou plats, selon le besoin.

MOULES DES ORFEVRES. Les *Orfevres* se servent pour mouler leurs ouvrages des *moules* de sable des Fondeurs, & quelquefois, pour de petits objets, de l'os de seche. Pour se servir utilement de l'os de seche, voici comme on le prépare: on prend deux os de seche dont on coupe les deux bouts, puis on les use du côté tendre sur une pierre plate, jusqu'à ce que l'on ait une surface d'étendue desiré; sur la fin, on répand sur la pierre plate une poussiere de charbon très-fine, qui, par le frottement, s'incorpore dans les pores de l'os de seche & les rend plus serrés; on y perce trois trous dans lesquels on met des chevilles de bois pour assujettir les deux os à même place l'un sur l'autre, puis on met son modele entre deux, & pressant également les deux os, ce modele imprime sa forme, on le retire, on forme les jets, les communications, & les ouvertures pour l'échappement de l'air à l'approche de la matiere, & on le flambe à la fumée de la lampe ou d'un flambeau comme les autres *moules*.

MOULES, *en terme de pain d'Epicier*, ce sont des planches de bois de diverses grandeurs, & gravées de différentes figures, sur lesquelles on applique la piece de pain d'épice que l'on veut figurer. *Voyez les figures.*

MOULE, (*Potier de terre.*) Les *moules* des faiseurs de fourneaux & de creusets sont de la même forme des creusets, c'est-à-dire, de la forme d'un cone tronqué: ils sont garnis de bras de bois pour les tenir & les tourner lorsqu'ils sont couverts de terre, & que l'ouvrier veut en même tems arrondir ou applatir son vaisseau. *Voyez* FOURNEAU.

MOULE, (*Lunetier.*) Les Miroitiers-Lunetiers se servent de *moules* de bois pour dresser & faire les tubes ou tuyaux avec lesquels ils montent les lunettes de longue vûe, & quelques autres ouvrages d'optique.

Ces *moules* sont des cylindres de longueur & de diametre à discrétion, & suivant l'usage qu'on en veut faire; mais ils sont toûjours moins gros par un bout que par l'autre pour la facilité du dépouillement, c'est-à-dire, pour en faire sortir plus aisément le tuyau qu'on a dressé dessus.

Les tubes qu'on fait sur ces *moules* sont de deux sortes: les uns, simplement de carton & de papier; & les autres, de copeaux de bois très-minces, ajoutés au papier & au carton. Lorsqu'on veut faire de ces tubes qui s'emboîtent les uns dans les autres, il n'y a que le premier qui se fasse sur le *moule*, chaque tube que l'on acheve servant ensuite de *moule* à celui qui doit le couvrir, sans qu'on ôte pour cela le *moule* du premier. *Voy.* TUBE.

MOULE DE VIOLONS, (*Lutherie.*) *Voyez l'article* VIOLON.

MOULE DE PASTILLE, (*Parfumeur.*) Les Parfumeurs appellent de ce nom un *cornet de fer-blanc*, creux, & long comme le doigt; on l'appuie en tournant sur la partie étendue. La *pastille* reste dedans. On l'en tire en soufflant dans ce cornet par un bout. *Voy. les Planches.*

MOULES, *terme de Papeterie*, ce sont de petites tables faites de fils de fer ou de laiton, attachés les uns auprès des autres par d'autres fils de laiton encore plus fins. Les *moules*, qu'on appelle aussi des *formes*, sont de la grandeur d'une feuille de papier, & ont tout autour un rebord de bois auquel sont attachés les fils de laiton. Ce sont ces *moules* qu'on plonge dans la bouillie ou pâte liquide pour dresser les feuilles de papier. *Voyez* PAPIER.

MOULES DES PLOMBIERS. Ce sont des tables sur lesquelles ils coulent leurs tables de plomb. On les appelle quelquefois tout simplement des *tables*. Cette table est faite de grosses pieces de bois bien jointes & liées de barres de fer par les extrémités, soutenues par deux ou trois treteaux de charpente; elle est environnée tout-autour par une bordure de bois de deux ou trois pouces d'épaisseur, & élevée d'environ deux pouces au dessus de la table; la largeur ordinaire des tables est de trois ou quatre piés; & leur longueur de quinze ou vingt piés.

Sur la table est du sable très-fin qu'on prépare en le mouillant avec un petit arrosoir, & en le labourant avec un bâton ou rateau; & ensuite, pour le rendre uni, on l'applatit avec un maillet, & on le plane avec une plaque de cuivre appellée *plane*. *Voyez* MAILLET *&* PLANE. Au-dessus de la table est le rable. *Voyez* RABLE.

Outre ces *moules*, les Plombiers ont des *moules* sécls qui leur servent à jetter les tuyaux sans soudure. Ces *moules* sont des cylindres de cuivre, creux, d'une largeur

geur & d'un diametre propres à l'usage qu'on en veut faire. Ces *moules* sont faits de deux pieces qui s'ouvrent par le moyen des charnieres qui les joignent, & qui se ferment avec des crochets. La longueur de ces tuyaux est ordinairement de deux piés & demi.

Les Plombiers ont aussi des *moules* ou tables propres pour couler le plomb sur toile. Ces *moules* sont différens de ceux dont on se sert pour couler les grandes tables sur sable. *Voyez*-en la description à l'*article* PLOMBIER, où on enseigne la maniere de jetter le plomb sur toile; & l'*article* ORGUE & *les fig. Pl. d'orgue*.

MOULE, *en terme de Fondeur de petit plomb*, sont des branches de fer réunies par un bout avec une charniere, pour pouvoir les ouvrir & tirer la branche de plomb qui s'y est faite. Chacune de ces branches est garnie de trous disposés exactement vis-à-vis l'un de l'autre, où l'on coule le plomb. Il y a autant de sortes de *moules* qu'il y a de différentes especes de plomb.

MOULE, *en terme de Potier*, c'est un morceau de bois tourné sur lequel on ébauche un ouvrage de poterie, profond comme un grand creuset. *Voyez les Planches*.

On appelle aussi *moule* une espece de quarré retrait dans les angles, dans lequel on *moule* le carreau; il tient quatre carreaux dans chaque *moule*.

Les *moules* à briques, à carreaux d'âtre, & les chaufferettes, ne sont point retraits dans leurs angles, & ne forment pas un quarré régulier. *Voyez les Planches*.

MOULE A FRANGE, (*Rubannier.*) c'est une petite planchette de bois mince & longue de 12 à 14 pouces, dont les vives arrêtes sont abattues pour ne point couper les soies que l'on y met; il y en a de quantité de largeurs pour les diverses hauteurs que l'on veut donner aux franges; il y en a aussi de cuivre jaune, quand c'est pour faire de la frange très-basse, appellée *frangeau* ou *molet*. S'ils étoient de bois étant si étroits, ils seroient trop fragiles. Il y en a encore à rainures que l'on expliquera à la suite. Ils doivent avoir tous la longueur ci-dessus, pour que l'un de leurs bouts repose sur le rouleau de la poitriniere, ce qui, en soulageant l'ouvrier, empêche aussi l'inégalité de la pente de la frange, ce qui ne manqueroit pas d'arriver si le *moule* vacilloit. De ces *moules*, les uns sont unis & les autres festonnés. Entrons dans le détail, en commençant par les *moules* unis sans rainure, pour la frange qui doit être guipée; il est vrai qu'on peut aussi pour cette même frange se servir d'un *moule* à rainure, ce qui n'empêcheroit rien à l'ouvrage: il n'en seroit pas de même pour faire de la frange coupée, il faudroit absolument se servir d'un *moule* à rainure, ainsi que l'on dira en son lieu. Ce que l'on va dire sur chaque espece de ces *moules*, doit s'entendre de toutes les sortes de largeurs qui le composent. Le *moule* uni, comme tous les autres, se pose à plat, c'est-à-dire par son côté mince, le long de la chaîne, pardevant les lisses & lissettes, & du côté gauche de cette chaîne, le bout d'en-bas portant sur le rouleau de la poitriniere, comme il a été dit. Il est tenu en pleine main en-dessous par les quatre doigts de la main gauche, & par-dessus, c'est le pouce qui y est posé. Toutes les fois que l'ouvrier ouvre son pas, il introduit la trame à-travers cette ouverture à l'entour de ce *moule*, en passant d'abord par-dessus, & revenant par-dessous; puis il frappe cette duite avec le doigtier qu'il a au doigt index de la main droite: ce frapper doit se faire par-dessous le *moule*, ce qui est beaucoup plus aisé que par-dessus. On comprend que lorsque le pas sera fermé, cette trame se trouvera liée seulement avec la tête au côté droit du *moule*; ce qui est contenu sur le *moule* formera la pente. Lorsque le *moule* se trouve rempli, on le vuide de la façon qu'il est dit à l'*article* TISSER, & l'on continue. Voilà pour la frange qui sera guipée; à l'égard de la frange coupée, voici quel est son *moule*: il est à rainure du côté opposé à celui qui touche la chaîne; cette rainure est pratiquée dans son épaisseur, & regne également dans toute sa longueur. Lorsque le *moule* est rempli, l'ouvrier le retourne, c'est-à-dire que la pente se trouve à-présent du côté de sa main droite, où étant, il introduit la pointe d'un couteau extrèmement tranchant dans la rainure du *moule*, en commençant par le bout qui repose sur la poitriniere, & remontant ainsi en haut, & la conduisant le long de cette rainure, il coupe par ce moyen la pente de cette frange le plus également qu'il lui est possible, pour éviter les barlongs. Si malgré cette précaution il s'y en trouvoit, les ciseaux les répareront. Il faut que l'ouvrier observe de laisser environ un travers le doigt de sa frange sans être coupée, ce qui sert à contenir le *moule* dans la situation où il doit être pour continuer le travail. Cette longueur coupée va s'enrouler sur l'ensouple de devant, pour faire place à celle qui va être faite. Après cette opération, le *moule* est retourné pour être remis dans sa premiere position & continuer, & voilà la frange coupée. Le *moule* pour la frange festonnée l'est lui-même, & voici comment, pour cet ouvrage, le *moule* de carton convient mieux que celui de cuivre ou de bois; la soie se tient plus aisément, au moyen des petites cavités qu'elle s'y forme, au lieu que sur le bois ou sur le cuivre elle glisse, au moyen des inégalités du feston. Ce *moule* a ceci de différent des autres, en ce qu'il est beaucoup plus court, ne contenant de longueur que depuis le centre le plus long du feston, jusqu'au centre le plus profond de son échancrure: ainsi il n'est qu'une demi-portion de l'un & de l'autre. On voit ce qui vient d'être dit dans *les Planches & les figures*; on va voir pourquoi cela est nécessaire. Lorsque l'on commence l'ouvrage, ce *moule* se pose, comme les autres, le long de la chaîne, & toujours à gauche d'elle il se pose, dis je, de façon qu'une partie est du côté de l'ouvrier, & une autre partie du côté des lisses, ensorte qu'il commence son ouvrage par la premiere, en remontant à la seconde, où étant parvenu, il dégage son *moule* de dedans cette portion faite, en le tirant du côté des lisses après l'avoir coupée si elle le doit être, ou tournée en coupon si elle doit être guipée: cela fait, il retourne son *moule* bout par bout, c'est-à-dire que c'est à-présent la seconde partie qui est vers l'ouvrier, & que la premiere est du côté des lisses. Il fait la même chose que devant, pour remplir cette portion de *moule*, & voilà son feston fini. Alors il dégage son *moule* en le tirant à lui au contraire de l'autre fois, où il l'avoit tiré du côté des lisses. On conceVra aisément que si le *moule* contenoit le feston entier, il ne pourroit sortir de l'ouvrage, puisque l'endroit large ne pourroit passer à-travers l'étroitesse formée par l'échancrure du feston. Il est donc de nécessité absolue qu'il ne forme que la moitié de ces deux figures, afin que le *moule* puisse glisser du large à l'étroit, ce qu'il ne pourroit faire de l'étroit au large. Il y a des ouvriers qui se servent de *moules* de bois pour ces franges festonnées; ce *moule* est rempli sur son bord de dehors de quantité de petits trous pratiqués dans l'épaisseur, pour y mettre de petites chevilles en forme de fossets, & qui servent à empêcher que les soies de pente n'eboulent, comme elles feroient indubitablement, en cherchant toujours à glisser du côté étroit du *moule* festonné. Ainsi, après avoir formé quelques duites, il faut mettre une autre cheville pour les retenir, & toujours de même. Il est rare que la frange faite de cette façon conserve la belle gradation du feston qui en fait perfection. Ceux qui sont pour ces *moules* prétendent que ceux de carton sont moins bons, en ce qu'ils s'etrécissent au bout de quelque tems par le continuel usage, le carton étant sujet à bavacher par les bords. Ainsi les uns suivent une de ces méthodes, & les autres l'autre méthode.

MOULE A PLATINE, (*Serrurerie.*) sont deux morceaux de fer plat, forgés de la longueur & largeur que doit avoir la platine, au bout desquels sont évuidés les panaches. Ces deux pieces sont bien dressées & fixées l'une sur l'autre par deux étochios rivés sur une des parties, desorte que l'autre peut se lever & se séparer, afin d'y placer la platine à évuider. Lorsque la platine est posée, on met la contrepartie du *moule*; on serre le tout ensemble dans l'étau, & l'on coupe avec au burin tout ce qui excede le *moule*.

MOULE, *en terme de Tabletier-Cornetier*, est un morceau de bois creux & en entonnoir, dans lequel on donne la forme aux cornets à jouer. *Voyez les Pl. & les fig.*

MOULE A FAIRE DES MOTTES, *instrument de Tanneur*, est un grand anneau rond de cuivre de l'épaisseur & de la grandeur qu'on veut donner aux mottes. Ce cercle de cuivre se pose sur une planche l'ouvrier le remplit de tanné mouillé; il le foule avec les piès; & après l'avoir bien serré, il le retire du cercle. Le tanné ainsi pressé a la forme d'un pain qu'on appelle *motte*: on expose les mottes à l'air pour les faire sécher; & quand elles sont entierement seches, elles sont en état d'être vendues.

MOULES, *en terme de Tireur d'or*, sont des défauts occasionnés par quelques ordures qui se sont trouvées sur la feuille d'or, & qui empêchent l'or de s'attacher à l'argent.

MOULE, (*Vannier.*) Les *moules* des Vanniers servant, par exemple, à faire des paniers, sont fort simples; ils sont ordinairement formés d'un saule tourné ou plié en ovale circulaire, quarré ou d'autre figure, selon la corbeille, panier ou manne, *&c.* qu'on veut former. C'est sur ces *moules* que les Vanniers dressent, ou pour

mieux

mieux dire qu'ils mesurent tous leurs ouvrages, pour pouvoir les avoir de telle grandeur & de telle figure qu'ils veulent.

Moule, (*Verrerie.*) *voyez l'article* Verrerie.

Moule ou Lingotiere *des Vitriers*; il y en a de deux sortes; les uns pour jetter les tringles de plomb propres à être tirées par le moulinet, d'autres pour faire les liens. *Voyez les articles* Tringle & Liens. Du reste ces *moules* n'ont rien de particulier.

Moulee, s. f. (*Coutel. Tailland. & autres ouvriers en fer.*) s'est ce mélange des particules de la meule & du fer ou de l'acier qu'elle a détachées des pieces tandis qu'on les émouloit, & qui tombent dans l'auge placée sous la meule. Elle est noire à l'œil & douce au toucher: on s'en sert en Medecine.

MOUL-ELAVOU, (*Botan. exot.*) nom malabare d'un grand arbre qui produit du coton, dont on se sert pour rembourrer les matelas, les oreillers, & pour autres usages domestiques. C'est l'*arbor lanigera spinosa* du jardin de Malabar, & le *gossypium arboreum, caule spinoso* de C. Bauhin. (*D. J.*)

MOULER, v. act. (*Gramm. & Art méchanique*) c'est l'action d'exécuter par le moyen d'un moule. *Voyez les articles* Moules *& les suivans.*

Mouler, (*Chandelier.*) burette ou pot à *mouler*, c'est un vase de fer blanc fait à-peu-près comme une theyere ou arrosoir de jardin, avec lequel les Chandeliers prennent du suif fondu qu'ils versent ensuite par le gouleau de cette burette dans les moules. *Voyez les Pl. du Chandelier.*

Mouler les plaques, *en terme d'Epinglier*, c'est l'action de couler les plaques d'étain qui servent au blanchissage des épingles. On emploie pour cela une planche penchée couverte d'un coutil; & à mesure que l'on verse la matiere sur ce tapis, un autre ouvrier qui s'y met à cheval sans y toucher néanmoins, descend un morceau de bois (ou chassis) de la largeur de la planche, qui ne pose sur elle qu'à ses deux bouts, & est plus par-tout ailleurs de maniere qu'il n'y a de distance de lui au coutil que l'épaisseur que doivent avoir les plaques. Quand elles ont été ainsi coulées, on les trace au compas, & on les coupe sur le trait qu'il a décrit. *Voyez les Pl. & les fig. de l'Epinglier.*

Mouler, (*Jardinage.*) se dit des ifs, des orangers & des arbrisseaux de fleurs que l'on taille en boules, en pyramides & autres figures, en les tondant aux ciseaux. On dit encore *mouler* des ormes en boules, que l'on tond pareillement aux ciseaux.

Mouler, *en terme de Potier*, c'est donner la forme à une piece sur des moules de la hauteur dont on veut la faire. *Voyez* Moules.

Mouler les anses, (*Potier d'étain.*) ou autres parties qui sont nécessaires à une piece d'étain pour la finir, est un terme du métier, qui veut dire que l'anse n'a pas été jettée sur la piece. *Voyez* Jetter sur la piece.

Pour *mouler*, on jette des anses ou autres choses dans un moule particulier qui est fait pour cela, ensuite on les ajuste, suivant la grandeur de la piece où on les applique, en les attachant avec une ou deux gouttes d'étain qu'on y met avec le fer à souder pour les tenir en place seulement. Si c'est des anses à charniere, on emplit d'abord les têtes des anses avec du sable un peu mouillé; on a de la terre glaise qu'on a paîtrie auparavant, dont on enveloppe le haut & le bas de l'anse, en laissant un endroit où elle doit souder, c'est-à-dire s'attacher, pour y jetter de l'étain bien chaud. On emplit son pot de son comme pour jetter sur la piece, & on jette de l'étain sur le bas de l'anse, versant son étain jusqu'à ce qu'on s'apperçoive que l'anse doit être très-fondue, c'est-à-dire soudée & attachée: le surplus de cet étain qu'on verse coule dans une sébille de bois qu'on tient sur ses genoux, par une coulure qu'on fait de terre ou de cette. Après avoir jetté tous les bas d'anses, on fait de même pour les hauts, en posant le drapeau à sable comme pour jetter les anses sur la piece: & quand tout est jetté, on ôte la terre & le sable des têtes, & on essuie la piece avec un linge. Cette maniere de *mouler* étoit fort en usage autrefois avant l'invention des moules à jetter sur la piece: on s'en sert lorsqu'on n'a pas des moules convenables aux différentes grandeurs des pieces qu'on est obligé de faire. Mais la façon de jetter sur la piece est infiniment plus diligente. *Voyez* Jetter sur la piece.

Mouler en plastre, (*Sculpture.*) le meilleur plâtre dont on puisse se servir pour *mouler*, c'est celui qu'on tire des carrieres de Montmartre. On le prend en pierres cuites & tel qu'il sort du fourneau: on le bat, & on le passe au tamis de soie: on le délaie dans l'eau plus ou moins, suivant la fluidité qu'on veut lui donner. Mais avant que de l'employer, il faut avoir disposé le modele ou la figure à recevoir le moule. Si ce n'est qu'une médaille ou ornement de bas-relief qu'on veut *mouler*, on se contente d'en imbiber toutes les parties avec un pinceau & de l'huile; puis on jette le plâtre dessus qui en prend exactement l'empreinte, & qui forme ce qu'on appelle un *moule*: mais si c'est une figure de ronde bosse qu'on veut *mouler*, il faut prendre d'autres précautions. On commence par le bas de la figure, qu'on revêt de plusieurs pieces, & par assises, comme depuis les piés jusqu'aux genoux, selon néanmoins la grandeur du modele; car quand les pieces sont trop grandes, le plâtre se tourmente. Après cette assise, on en fait une autre au-dessus, dont les pieces sont toujours proportionnées à la figure, & ainsi on continue jusqu'au haut des épaules, sur lesquelles on fait la derniere assise qui comprend la tête.

Il est à remarquer que si c'est une figure nue, & dont les pieces qui forment le moule, étant assez grandes, puissent se dépareiller aisément, elles n'ont pas besoin d'être recouvertes d'une chape; mais si ce sont des figures drapées, ou accompagnées d'ornemens qui demandent de la sujétion, & qui obligent à faire quantité de petites pieces, pour être dépouillées avec plus de facilité, il faut alors faire de grandes chapes; c'est-à-dire, revêtir toutes ces petites pieces avec d'autre plâtre par grands morceaux qui renferment les autres, & huiler tant les grandes que les petites pieces par-dessus & dans les joints, afin qu'elles ne s'attachent pas les unes aux autres.

On dispose les grandes pieces ou chapes de façon que chacune d'elles en renferment plusieurs petites, auxquelles on attache des petits annelets de fer pour servir à les dépouiller plus facilement, & à les faire tenir dans les chapes par le moyen de petites cordes ou ficelles qu'on attache aux annelets, & qu'on passe dans les chapes. On marque aussi les grandes & les petites pieces par des chiffres, par des lettres & avec des entailles pour les reconnoître, & pour les mieux assembler.

Quand le creux ou moule de plâtre est fait, on le laisse reposer, & lorsqu'il est sec, on en imbibe toutes les parties avec de l'huile. On les rassemble les unes & les autres chacune en sa place, puis on couvre le moule de sa chape, & on y jette le plâtre d'une consistance assez liquide pour qu'il puisse s'introduire dans les parties les plus délicates du moule; ce que l'on peut aider en balançant un peu le moule, après y avoir jetté à discrétion une certaine quantité de plâtre; on acheve de le remplir, & on le laisse reposer. Quand le plâtre est sec on ôte la chape, & toutes les parties du moule l'une après l'autre, & l'on découvre la figure moulée.

Mouler une faucille, (*Taillandier.*) ou une autre piece de la même nature, c'est lorsqu'elle est dentée & trempée, la passer sur la meule pour faire paroître les dents.

MOULERIE. s. f. (*grosses Forges.*) c'est dans les forges l'attelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte qui sont d'usage dans la société. *Voyez l'article* Grosses Forges.

MOULEUR, s. m. (*Gram. & art méchan.*) c'est en général l'ouvrier qui se sert du moule, sur-tout dans les ateliers où le moulage n'est qu'une des manœuvres par lesquelles l'ouvrage doit passer avant que d'être fini.

Mouleurs, (*Marchands de bois.*) sont des officiers qui doivent veiller au compte & au cordage des bois.

Mouleur, *terme de riviere*, est un officier qui visite le bois, qui reçoit la déclaration des marchands de bois, qui les porte au bureau de la ville, qui mesure les membrures, les bois de compte, les fagots, cotrets, & qui met les banderolles aux bateaux & piles de bois contenant la taxe.

MOULIEN, s. f. (*Pêche.*) endroits où l'on fait la pêche des moules. *Voyez* Moule, *pêche des.*

MOUL-ILA, (*Botan. exot.*) espece de limonier des Indes, à fleurs en parasol. Son fruit est petit, rond, couvert d'une écorce verte, foncée, épaisse & ridée. Il a la couleur & le goût de l'écorce de citron; mais plus chaud & plus acrimonieux, contenant une pulpe acide & succulente. On le confit au sucre & au vinaigre.

MOULINS, s. m. Il y en a de plusieurs sortes. Ce sont des machines dont on se sert pour pulvériser différentes matieres, mais principalement pour convertir les grains en farine. Les uns sont mus par le courant de l'eau, d'autres par l'action du vent: c'est de ces derniers dont il va être premierement traité dans cet article. La description que nous donnons de cette très-ingénieuse & très-utile machine est en partie de M. de la Hire, & se trouve à la fin du *traité de Charpenterie* de Mathurin Jousse. C'est, comme on verra, un devis exact de tou-

tes les pieces qui composent le *moulin-à-vent*; nous y avons ajouté plusieurs remarques nécessaires, & refait entierement les figures qui dans le livre cité se sont trouvées très-mal faites, & peu conformes au discours, commençant cette description par les aîles, comme fait l'auteur cité.

Les aîles (*Pl. I. II. III.*) qui tournent, suivant l'ordre des lettres *L M N O*, ont 8 piés de large; elles sont composées de deux volans, 84, 84 qui ont chacun 40 piés sur 11 à 13 pouces de gros, & qui passent au travers de la tête de l'arbre tournant, où on les arrête avec des coins.

Aux quatre bouts des deux volans, on assemble avec des frettes de fer les antes 85, qui ont 21 piés de long y compris les joints sur les volans qui sont de 7 à 8 pouces: pour faire ces antes on prend du bois sec qui ait 21 piés de long & 10 pouces de gros; on le refend en deux, ce qui fait deux antes.

Les lattes 87 ont 8 piés de long sur 2 pouces de gros & sont au nombre de 29 à chaque aîle: la distance des unes aux autres est d'un pié: la premiere est éloignée du centre de l'arbre de 4 piés 6 pouces.

Chaque aîle a 34 piés de long.

On met à chaque aîle quatre cotrets 86 pour entretenir les lattes; ils ont chacun 15 piés de long, 1 pouces de large & 1 pouce d'épaisseur. Les volans sont perpendiculaires à l'axe, & l'inclinaison du plan de chaque aîle est de 54^{d} ou 60^{d}.

Il faut 220 aunes de toile pour habiller un *moulin*. Cette toile est un gros coutil qui a la largeur de la moitié d'une des aîles.

Au deuxieme étage. Le rouet *H* est fait de quatre pieces de bois 57, qu'on appelle *chanteaux*, de 9 piés de long, 26 pouces de large & 5 pouces d'épais assemblés quarrément, & dont le bord extérieur est circulaire. Quand les chanteaux n'ont pas 26 pouces de large, on y met des goussets 59, qui sont quatre pieces de bois triangulaires qu'on assemble avec les chanteaux dans les quatre angles qu'ils font, ce qui rend le dedans du rouet octogone. On applique sur la partie du rouet qui regarde la lanterne *K*, quatre ou cinq paremens 58 qui sont de même circonférence que les chanteaux, & qui font tout le tour de la roue. Ils n'ont que la moitié de la largeur des chanteaux, & ont 4 pouces d'épais: ils y sont fixés avec 10 boulons de fer à tête & à vis.

Les chanteaux & les paremens se font ordinairement de bois d'orme.

Le rouet a 9 piés de diametre de dehors en dehors, & a sur son bord 48 aluchons de bois de cormier, nefflier ou alisier, d'environ 15 pouces de long, y compris les queues, sur 3 à 4 pouces de gros. Ils sont plantés perpendiculairement sur le plan du rouet par le moyen de leur queue quarrée qui traverse les chanteaux & les paremens. La queue est elle-même retenue par une cheville qui la traverse.

Le frein 65 est un morceau de bois d'orme de 32 piés de long, 6 pouces de large, 1 $\frac{1}{4}$ d'épaisseur, appliqué sur l'épaisseur dans toute sa circonférence. Il est attaché par un de ses bouts à une des hautes pannes 46 par le moyen du hardeau, qui est une corde attachée au bout du frein par un boulon de fer qui le traverse, & ensuite lié à une des hautes pannes; & par l'autre bout il est attaché à un bout d'une piece de bois 34 assez mince appellée l'épée de la bascule du frein, qui passe dans la chambre de dessus, où l'autre bout entre dans une mortaise dans laquelle il est mobile sur un boulon de fer. Cette mortaise est faite dans une piece de bois 33 de 15 piés de long sur 8 pouces de hauteur & 4 pouces d'épaisseur, appellée la bascule du frein, dont un des bouts entre dans une mortaise faite dans un des poteaux corniers où il est mobile sur un boulon de fer qui est le point d'appui du levier éloigné de la mortaise où entre l'épée de 2 piés. Il faut remarquer que la bascule du frein est disposée de maniere que par son seul poids elle arrête le *moulin*, & qu'il faut la lever pour lâcher le frein, & laisser tourner le *moulin*; ce qu'on fait du pié du *moulin* par le moyen d'une corde qui est attachée au porte-poulie 35 du frein. Cette corde passe sur la poulie qui est à l'extrémité de la bascule, passe ensuite sur une autre poulie dont elle descend par un trou qui est à côté du *moulin*, & va jusqu'au bas.

L'arbre tournant 56 a 18 piés de long sur 20 pouces de gros. Il porte les volans & le rouet; on y pratique deux grandes mortaises dans lesquelles entrent les deux pieces 61 appellées *embrasures*, qui font la croisée du rouet. Ces pieces ont neuf piés de long, 12 pouces de large & 5 pouces d'épaisseur. Le reste du vuide de ces mortaises est rempli avec des coins de 9 pouces de long sur 3 & 6 pouces de gros.

L'arbre tournant a deux collets; celui d'en haut est éloigné du flanc du rouet d'un demi-pié, & a 19 pouces de diametre: il est garni de 16 allumelles qui sont de bandes de fer attachées suivant sa longueur, & encastrées de toute leur épaisseur dans le bois. Il pose sur un morceau de marbre 50 de 15 pouces en quarré, de 9 pouces d'épais, attaché par une agraffe de fer sur une piece de bois 48 de 15 pouces de gros, appellée le *jeu*, & emmortaisée dans les hautes pannes, au milieu duquel il est placé. On met ordinairement une frette de lien de fer entre le collet & le rouet. Il y a à chaque côté du collet de l'arbre une piece de bois 55 appellée *lune*, de 3 piés de long sur 4 & 6 pouces de gros, emmortaisée par un bout dans le jeu, & par l'autre dans un petit entrait qui est audessus: ils servent à maintenir l'arbre, & empêchent qu'il ne sorte de dessus le marbre où il est posé.

Environ 8 piés loin du plan du rouet, on fait à l'arbre tournant le collet d'embas de 7 à 8 pouces de gros & de 13 pouces de long, garni de 4 allumelles de fer, & posant moitié dans une concavité faite au palier du petit collet: ce palier 51 a 12 piés de long sur 12 pouces de gros, & est emmortaisé dans les hautes pannes. On applique sur ce palier, à l'endroit où pose le collet, une semelle 52 de 1 pié de long sur 6 pouces d'épaisseur & 12 pouces de large, avec une concavité pour y loger l'autre moitié du collet de l'arbre.

Environ à 14 pouces loin du palier du petit collet, on est un autre 53 qu'on nomme le *palier de heurtoir*, de même longueur & grosseur que le premier, & emmortaisé dans les hautes pannes: on l'appelle ainsi parce qu'il porte dans son milieu une semelle enchâssée en queue d'aronde, à laquelle est fixé le heurtoir 54 fait de nefflier, de 4 pouces de gros sur 6 à 7 pouces de long: c'est contre ce heurtoir que vient s'appuyer le bout de l'arbre tournant, coupé perpendiculairement, & garni d'une plaque de fer.

Il faut remarquer que l'arbre tournant est incliné à l'horison vers le *moulin* d'un angle d'environ 10^{d}. cette inclinaison fait que les aîles prennent mieux le vent.

Il faut encore observer que les deux paliers dont nous venons de parler, & celui du gros fer, peuvent s'avancer ou reculer quand on veut, parce que les mortaises dans lesquelles entrent leurs tenons, sont fort longues: on les remplit d'un côté ou d'autre de morceaux de bois appellés *clés*, aussi épais que les tenons, & d'une longueur convenable.

La lanterne *K* est composée de deux pieces circulaires 62 appellées *tourtes*, dont la supérieure a 22 pouces de diametre, & l'inférieure 23 pouces sur chacune 4 pouces d'épaisseur. Elles sont percées chacune de dix trous pour y mettre les dix fuseaux, qui ont 15 à 16 pouces de long, l'épaisseur des tourtes comprise, sur 2 $\frac{1}{2}$ pouces de diametre. On met dans la lanterne un morceau de bois qu'on appelle *tourteau*, qui entretient les tourtes, au moyen de quatre boulons de fer qui passent au-travers de ces quatre pieces, & sont arrêtées par-dessus avec des clavettes. Il faut que le milieu de la lanterne soit placé dans la ligne à plomb qui passe par le centre de l'arbre tournant.

Le gros fer *b* terminé en fourchette, de 3 pouces sur 4 pouces de gros & 7 piés de long, passe au-travers des tourtes & du tourteau qui y sont arrêtés ferme, il est perpendiculaire à l'axe de l'arbre tournant, & se meut par le bout supérieur dans la piece 49 qu'on appelle le *palier du gros fer*, qui a 1 pié de gros, & s'emmortaise dans les hautes pannes, & par le bout inférieur terminé en fourchette, il prend l'*x* de fer ou anil (*fig.* 8. *Pl. V.*) qui est scellé dans la partie de dessous de la meule supérieure, laquelle est percée d'un trou assez grand au milieu; cet *x* a un trou quarré au milieu, dans lequel entre un des bouts du petit fer *a fig.* 9. qui passe au travers de la meule inférieure, & pose sur une crapaudine; on voit par ce moyen que la meule supérieure est soutenue en l'air sur le petit fer, & qu'elle tourne lorsque le gros fer tourne.

On appelle *boîte* ou le *boîtillon* le morceau de bois au-travers duquel passe le petit fer *a*, & qui remplit le trou de la meule inférieure.

La trémie 72, dont les dimensions sont arbitraires, a ordinairement 4 piés en quarré sur 3 piés de profondeur; sa figure est pyramidale: on la voit plus en grand, *fig.* 1. & 2. *Pl. V.* elle est de menuiserie aussi bien que l'auget 73, dans lequel donne sa pointe ou sommet; l'auget *C D* a 3 piés de long, 15 pouces de large par le haut, & 9 pouces par le bas, qui est l'endroit où il touche le

gros

gros fer *a* qui est quarré, ce qui fait que lorsqu'il tourne il donne des secousses à l'auget qui panche vers le gros fer, & par ce moyen fait tomber le blé d'entre les meules, où il est ensuite ecrasé. Mais comme on a besoin quelquefois de faire tomber plus ou moins de blé entre les meules, on a trouvé l'invention de le faire fort aisément. Il y a au bout de l'auget deux petites cordes *C B*, *C E*, *Pl. V. fig.* 1. 2. qui y sont attachées, & qui passent de telle maniere sur des morceaux de bois, que de la huche où elles vont aboutir, lorsqu'on les tire, l'une *C E* serre le bout de l'auget contre le gros fer, & lui fait donner des secousses plus fortes, on l'appelle le *baille blé*; l'autre *C B* au contraire l'éloigne du gros fer, & fait donner des secousses moins fortes; on les arrête toutes deux à côté de la trémie au point où l'on veut.

On avoit encore besoin de savoir quand il n'y avoit plus guere de blé dans la trémie sans être obligé d'y regarder, ce qu'on auroit pu oublier, ce qui pourroit causer la perte du *moulin*, à cause que les meules tournant sans rien entre elles pourroient faire feu & le communiquer au *moulin*. On a donc pendu une petite sonnette *A* à quelque endroit du *moulin* le plus commode pour qu'elle fût entendue, à laquelle on a attaché une petite corde 6, 2, qui vient s'arrêter à un petit morceau de bois 2, appliqué contre le fer du côté de la trémie; & auquel on a attaché une petite corde 2, 1, qui entre par un trou dans la trémie à un pié environ du bas; il y a au bout de cette corde un guenillon ou linge qui y est attaché. Il faut remarquer que la corde qui vient de la sonnette jusqu'au morceau de bois n'est point lâche; cela étant ainsi disposé, quand on met le blé dans la trémie & qu'il est à la hauteur du trou par où passe la corde, on la tire & on l'engage dans le blé, ce qui éleve le morceau de bois 2 qui ne touche plus au gros fer; mais quand la trémie s'est vuidée jusqu'à ce point où est le chiffon, en même tems que le guenillon échappe, le morceau de bois retombe contre le gros fer qui lui donne des secousses, & fait par ce moyen sonner la petite sonnette; la cheville 5 porte alors sur le petit morceau de bois, le fait tourner sur lui-même, & partant tient la corde 2, 6, qui répond à la sonnette.

Au-dessus & tout au travers des meules sont placés les trumions 71 qui portent la trémie, ils ont chacun 7 piés de long sur 4 pouces de gros; ils sont soutenus à chaque bout par un assemblage composé de deux montans de 3 piés de haut sur 2 & 3 pouces de gros, assemblés dans une des solives du plancher, & d'une traverse de 2 piés de long sur 2 & 6 pouces de gros.

Les surfaces opposées des deux meules entre lesquelles le blé est moulu, ne sont point planes. La surface de la meule inférieure est convexe, & celle de la supérieure est concave, comme le fait voir la *fig.* 3. *Pl. V.* l'une & l'autre de forme conique, mais très-peu élevées, puisque les meules ayant 6 piés de diametre, la meule de dessous qu'on appelle *gissante* n'a guère que neuf lignes de relief, & celle de dessus un pouce de creux; ainsi les deux meules vont en s'approchant de plus en plus l'une de l'autre vers leur circonférence. Cette plus grande distance qui se trouve au centre, est ce qui facilite au blé qui tombe de la trémie de s'insinuer jusques sur les deux tiers du rayon des meules, & c'est où il commence à se rompre, l'intervalle des meules n'étant en cet endroit que des deux tiers ou des trois quarts de l'épaisseur d'un grain de blé. On augmente ou on diminue cet intervalle selon que l'on veut que la farine soit plus ou moins grosse en abaissant ou en élevant la trempure.

La meule tournante a assez de vîtesse si elle fait 50 ou 60 tours par minute, une plus grande vîtesse échauffe trop la farine.

Les meules ordinaires ont depuis 5 jusqu'à 7 piés de diametre sur 12, 15 ou 18 pouces d'épaisseur, & peuvent peser depuis 3000 à 4500. Si celle de 4500 fait 53 tours par minute, elle peut moudre en 24 heures 120 septiers de blé du poids de 75 livres chacun quand la meule est nouvellement piquée, & qu'elle est de bonne qualité, l'expérience faisant voir que les plus dures & les plus spongieuses sont préférables aux autres. *Voyez le profil des meules*, *fig.* 3. *Pl. V.*

On enferme les meules avec les archures 66, c'est une menuiserie de 2 piés de haut sur 20 piés de pourtour environ, cela dépend de la grandeur des meules qui ont environ 6 piés de diametre; elle se démonte en trois parties quand on veut rebattre les meules. Elle est faite de 6 toises 4 piés de courbes, qui ont 3 pouces de gros: on comprend dans ces 6 toises 4 piés les ceintres dans lesquels il y a une rainure pour y loger les trente douves ou panneaux qui font le pourtour des meules; ces courbes sont entretenues par neuf traverses de 22 pouces de long sur 2 & 3 pouces de gros.

On met sur les archures les couverceaux qui sont quatre planches d'un pouce d'épais, dont 2 sont devant & deux derriere, & qui servent à enfermer les meules.

Au-dessus des archures & derriere la trémie ou *H G*, *fig.* 1, 2. *Pl. V.* est la trempure 67, qui est une piece de bois de 9 piés de long sur 6 & 4 pouces de gros, dans un des bouts de laquelle, savoir celui qui est derriere la trémie entre l'épée de fer 70; à 6 pouces loin de cet endroit, est le poteau debout 68 qui porte le dos d'âne sur lequel porte la trempure; à l'autre bout est attachée une corde qui passe au-travers du plancher & va s'arrêter à côté de la huche, ou bien est chargée d'un poids; un peu au-dessus de la trempure est une grande gouttiere de bois qui sort hors du *moulin* pour égoutter les eaux de la pluie qui pourroient couler le long de l'arbre tournant, & tomber sur les meules.

Au premier étage, derriere & à 6 pouces loin de l'attache *B*, qui a 3 toises de long sur 24 pouces de gros, & autour de laquelle tourne le *moulin*, est le poteau du faux sommier 28 de 6 pouces de long, 12 pouces de large, & 6 pouces d'épaisseur, emmortoisé par un bout dans le faux sommier 27, qui a 12 piés de long, sur 6 & 7 pouces de gros, & qui soutient le plancher des meules; & par l'autre dans un doubleau qui est une des pieces qui forme le plancher du premier étage; dans ce poteau, environ à 3 piés du faux sommier est emmortoisé par un bout à tenon & mortoise double sans être chevillé le palier 29 du petit fer; ce palier a 6 piés de long sur 6 pouces de gros, & passe par l'autre bout sur la braie 32, laquelle a 6 piés de long sur 6 pouces de gros, & qui est emmortoisée par un bout dans son poteau 31, qui a 7 piés de haut sur 8 à 9 pouces de gros; la braie par l'autre bout est soutenue par l'épée de fer 70 qui passe au-travers; cette épée a 9 piés $\frac{1}{2}$ de long, 3 pouces de large, un demi pouce d'épais; le palier est guidé du côté de la braie par une coulisse verticale pratiquée dans le poteau de remplage, qui fait partie du pan de bois derriere la braye; un tenon pratiqué à l'extrémité du palier entre dans cette coulisse où il peut se mouvoir verticalement.

Au milieu du palier du petit fer est la souche 30, qui est un morceau de bois de 15 pouces de diametre sur 6 pouces d'épais, au milieu de laquelle est le pas ou la crapaudine dans laquelle tourne le bout inférieur du petit fer.

L'épée qui, comme nous avons dit, entre par le bout supérieur dans la trempure, & par l'inférieur dans le bout de la braye, sert de planches. Cette ouverture circulaire a le même diametre que la chausse qu'on y fait passer toute entiere, & dont l'extrémité garnie de peau & d'un cerceau est retenue par ce cerceau, qui forme un bourlet d'un diametre plus grand que celui de l'ouverture; on étend ensuite la chausse en long dans la longueur de la huche, observant de faire entrer la baguette dans les boucles *F G*, ou attaches destinées à la recevoir; on accroche ensuite les quatre extrémités des deux longues barres du chassis aux lanieres des treuils destinées à les recevoir, & qu'on aura lâchés pour cette opération; on fait ensuite entrer l'entonnoir dans le trou pratiqué à la surface supérieure de la cage qui répond à l'anche où cet entonnoir est retenu par le bourlet dont il est garni: on dirige l'anche dans cet entonnoir ou la manche qui lui sert de prolongement, afin que la farine qui sort par-là d'entre les meules entre dans la chausse du blutoir; on accroche aussi aux chevilles destinées à les recevoir les deux longues cordes *O P* qui cotoyent dans des fourreaux la longueur de la chausse, & on roidit ces cordes à discrétion en faisant tourner plus ou moins les petits treuils qui tirent le chassis, & dont les étoiles sont retenues par les cliquets qui leur répondent; en cet état le blutoir est monté.

Il y a une roue *a*, *fig.* 9. *Pl. V.* de 20 pouces de diametre, frettée d'une bande de fer qui est fixée sur le petit fer des meules au-dessus de la souche, & au-dessous des cartelles qui soutiennent le plancher des meules. Cette roue est traversée par quatre chevilles de bois de cormier ou alizier, comme les fuseaux de la lanterne, ou les alluchons du rouet; à ces chevilles répond l'extrémité *K* d'un bâton *K L*; *fig.* 5. fixé par des coins dans un arbre ou treuil vertical *M N*, placé du côté de la bascule du frein dont les pivots roulent; savoir, celui d'en bas sur une crapaudine fixée sur le second doubleau du plancher inférieur, ou sur une semelle, dont les extrémités portent sur le premier & le second doubleau, le tourillon

lon supérieur du même axe roule dans un collet pratiqué à une des faces d'une des cartelles qui soutiennent les meules.

Le même treuil porte, comme nous avons dit, un autre bâton appellé *baguette FG*, qui entre dans la cage du blutoir, & va passer dans les attaches qui sont cousues sur une des longues cordes; la tourte *a* qui tourne avec la meule supérieure, éloigne horisontalement quatre fois à chaque révolution l'extrémité *K* du bâton qui lui répond, ce qui fait tourner un peu le treuil vertical, & par conséquent la baguette qui y est fixée. Cette baguette tire donc la chausse horisontalement jusqu'à ce que la cheville qui répond au bâton supérieur venant à échapper, l'action élastique des longues cordes qui ont été tendues hors de la direction rectiligne que la bande par les petits treuils leur a donné, ramene la baguette dans le sens opposé ce qui fera retourner le treuil & le bâton en sens contraires, jusqu'à ce que celui-ci soit arrêté par une des chevilles de la tourte *a*, qui, en tournant, se présente à lui, & sur laquelle il tombe avec une force proportionnée à la tension des longues cordes.

Ces oscillations horisontales répétées quatre fois à chaque tour de meule, font que la farine mêlée au son, qui est entrée par l'entonnoir de la chausse, est promenée en long & en large dans la chausse, & qu'elle passe au-travers, comme au-travers d'un tamis, & tombe dans la huche, le son beaucoup plus gros, ne pouvant y passer, est promené en long & en large dans la chausse, en long parce que la longueur de la chausse est inclinée à l'horison, & sort enfin par l'ouverture annulaire où est le cerceau, & se répand sur le plancher ou dans les sacs destinés à le recevoir. On garnit de peau de mouton les extrémités de la chausse, parce que les parties fléchies un grand nombre de fois en sens contraire, seroient bientôt rompues, si elles étoient seulement d'étamine.

Comme ce sassement continuel éleve comme en vapeur les parties les plus fines de la farine, on a soin de clore la cage du blutoir, soit avec des planches pour le dessus, ou avec des toiles épaisses pour le tour de cette cage. Même on met un morceau de toile devant l'ouverture par laquelle sort le son, pour empêcher de ce côté la perte de la folle farine. Ce morceau de toile est seulement attaché par sa partie supérieure, & pend comme un tablier devant l'ouverture de la chausse par laquelle le son s'échappe. Ce sont les chûtes du bâton sur les chevilles qui causent le bruit que l'on entend dans les *moulins* lorsqu'on laisse agir le blutoir. Car, lorsqu'on ne veut pas séparer le son de la farine, on suspend l'effet du blutoir en éloignant le levier des chevilles par le moyen d'une petite corde que l'on attache à quelque partie du *moulin*; on fait aussi passer la manche de l'anche dans une autre ouverture *X*, *fig.* 4. au haut de la cage de la huche, que celle qui répond à la chausse du blutoir, & la farine mêlée avec le son est reçue dans la huche.

Pour l'en retirer, il y a vers les extrémités de la huche des ouvertures *DE* pratiquées dans la face antérieure & fermées par des planches mobiles dans des coulisses que l'on pousse d'un côté ou d'autre pour ouvrir ou fermer. C'est par ces ouvertures que l'on retire la farine, que l'on met dans des sacs pour la transporter où l'on juge à propos.

La huche 37, représentée en grand, *fig.* 4. *Pl. V.* qui reçoit la farine, est de menuiserie: les planches qui en font la fermeture ont un pouce d'épais: les quatre piés & les huit traverses sont des planches de deux pouces d'épais qui sont refendues.

On appelle l'*anche* 38, ou *fig.* 1. *Pl. V.* la conduite par laquelle la farine tombe dans la huche ou dans le blutoir, par le moyen de la tempure, ou trempure, qui est un levier à lever la meule supérieure; ce qui fait moudre plus gros ou plus menu, parce que le petit fer soutient la meule supérieure; le petit fer pose sur son palier, qui pose sur la braie; il sera levé si on tire la corde qui est attachée au bout de la trempure.

Le blutoir est une chausse presque cylindrique *AB*, *fig.* 4. 5. 6 *Pl. V.* d'étamine plus ou moins fine d'environ 8 piés de longueur, qui est placée en long dans la cage au-dessus de la huche. Cette chausse, composée de trois ou quatre lés d'étamine, est terminée par le bout *B* par un cerceau d'environ 18 pouces de diametre; & de l'autre bout *A*, par un chassis quadrangulaire d'environ 2 piés de long sur 7 à 8 pouces de large. Ce chassis & le cerceau sont bordés de peau de mouton, longue du côté du cerceau d'environ trois pouces, & à laquelle l'étamine est réunie par une couture double. Du côté du chassis, qui est lui-même fermé par une piece de pareille peau clouée avec rivet sur le bois, est aussi une pareille bande de peau, mais plus large sur la circonférence, de laquelle la chausse est également arrêtée par une double couture. Cette bande de peau est percée à la partie supérieure d'une ouverture circulaire d'environ 3 pouces de diametre, à laquelle on ajuste un entonnoir *C*, aussi de peau de mouton, & terminé par un bourlet d'un pouce ou un pouce & demi de grosseur. Ce bourlet sert à retenir l'entonnoir à l'ouverture pratiquée à la face supérieure de la cage du blutoir, comme on voit, *fig.* 4. Cette ouverture répond à l'anche par laquelle la farine, mêlée au son, sort de dedans les archures qui renferment les meules.

Le long de la chausse & de chaque côté, depuis le milieu des traverses verticales du chassis, jusqu'aux extrémités du diametre horisontal du cerceau qui termine la chausse, s'étendent deux cordes *OP* de 7 à 8 lignes de diametre, qui sont renfermées dans des fourreaux de peau de mouton cousus sur la longueur de la chausse, suivant les lisieres de l'étamine. Ces cordes sont arrêtées par un noeud sur les traverses du chassis, & de l'autre bout sur quelques chevilles près de l'ouverture latérale à laquelle le cerceau de la chausse est ajusté.

Sur le milieu de la chausse, & sur le fourreau qui renferme la plus grosse de ses cordes dont on a parlé, on coud à 8 ou 10 pouces de distance l'une de l'autre, deux attaches *FG fig.* 5. & 6. ou boucles de cuir de cheval, ou de peau d'anguille, dont l'ouverture soit assez grande pour recevoir l'extrémité d'un bâton *FH*, qu'on appelle *baguette*, d'un demi-pouce environ de grosseur. Ce bâton est fixé par son autre extrémité dans une mortoise pratiquée à l'arbre vertical *MN*, qui fait agir le blutoir.

Il y a du côté de la cage qui répond au chassis de la chausse, deux petits treuils *ab*, *cd*, horisontaux d'un pouce & demi de gros, dont les collets sont arrêtés dans des entailles pratiquées aux faces extérieures des deux poteaux corniers de la face latérale de la cage du blutoir & où ces collets sont retenus par de petites semelles qui les recouvrent. Ces deux treuils portent chacun à leur extrémité une roue de 4 ou 5 pouces de diametre dentée en rochet, que l'on appelle *étoile*, à chacune desquelles répond un cliquet, par le moyen desquels on fixe ces petits treuils où l'on veut.

Chacune des quatre extrémités des longues barres du chassis de la chausse, & qui excede au-delà du travers d'environ un demi-pouce, est arrondi en façon de poulie. C'est sur ces especes de poulies que l'on fait passer des cordelettes ou des lanieres de peau d'anguille, ou de cuir dont une des extrémités est accrochée à une entre-toise fixée aux montans de la cage, & l'autre extrémité est attachée à un des petits treuils, savoir, les deux supérieures, qui répondent aux extrémités de la longue barre supérieure au treuil supérieur *ab*, & les deux autres au treuil inférieur *cd*.

Pour monter la chausse du blutoir dans sa cage, on fait premierement passer de dehors en dedans le chassis par l'ouverture circulaire pratiquée dans une des faces latérales de la huche fermée en cet endroit.

Tout ce que l'on vient d'expliquer ne regarde que la machine du *moulin*.

De la maçonnerie qui soutient la cage du moulin. On bâtit circulairement un mur de moilons d'environ un demi-pié d'épaisseur sur douze piés de haut; l'espace en-dedans oeuvre qu'il renferme est de 21 piés de diametre. On divise cette circonférence en quatre parties égales, & en bâtissant le mur, on bâtit aussi 4 gros piliers de pierre de même hauteur que le mur, mais saillans en dedans hors du mur d'environ 3 piés sur 2 piés de large.

On met à l'équerre sur ces 4 piliers élevés de même hauteur & dressés de niveau deux à deux, savoir, ceux qui sont diamétralement opposés, les solles *A* de 4 toises de long sur 15 à 16 pouces de gros, sur le milieu desquelles est encastrée l'attache, qui a 3 toises de long sur 2 piés de gros, & autour de laquelle tourne le *moulin*: aux quatre bouts des solles dans la face supérieure, on fait deux mortoises embrevées l'une après l'autre; on en fait aussi deux, l'une au-dessus de l'autre, dans chaque face de l'attache qui est quarrée; & dans ces mortoises sont emmortoisés huit liens *CC*, dont les quatre supérieurs ont 12 piés de long sur 15 à 16 pouces de gros; & les quatre inférieurs, 9 piés de long sur 12 pouces de gros; ils tiennent l'attache bien ferme & bien aplomb.

Sur ces liens, juste au-tour de l'attache qui est arrondie à 16 ou 20 pans, est un assemblage quarré de quatre pieces de bois 4, appellée *la chaise*, de 5 piés de long sur 12 pouces de gros: cet assemblage est à tenons & mortoises doubles; mais les tenons sortent assez pour y met-

mettre deux groſſes chevilles quarrées. La partie ſupérieure de la chaiſe eſt arrondie cylindriquement ſur l'épaiſſeur d'environ 4 ou 5 pouces.

Sur la chaiſe ſont poſées parallelement les trattes 6, 6, de trois toiſes de long ſur quinze à ſeize pouces de gros, éloignées l'une de l'autre du diametre de l'attache; dans les deux trattes ſont aſſemblés d'équerre à tenons & mortoiſes, les deux coïllardes 7, 7, de trois piés de long y compris les tenons, ſur quinze à ſeize pouces de gros: cela fait avec les trattes un quarré qui renferme l'attache.

On poſe ſur les trattes les huit doubleaux 8, ou ſolives, chacune de douze piés de long ſur ſept & huit pouces de gros, qui font le plancher du premier étage; & ſur les doubleaux on y met des planches d'un pouce d'épais, qui font le plancher.

Les quatre poteaux corniers 9, ſont les quatre poteaux qui ſont dans les angles de la cage, & qui en font la hauteur; ils ont dix-neuf piés & demi de long ſur dix à onze pouces de gros; dans les bouts de ces poteaux, qui ſont plus bas que les trattes, s'aſſemblent trois petites ſoupentes 10, de quinze piés de long pour les deux, qui font la longueur du *moulin*, & de douze piés pour celle qui en fait la largeur du côté des aîles; elles ſont garnies chacune de trois potelets, ou entretoiſes 11, de trois piés de long, aſſemblés d'un bout dans les ſoupentes, & de l'autre dans les pannetes, pour ceux qui ſont dans la longueur du *moulin*; & pour ceux qui ſont dans ſa largeur, ils ſont aſſemblés dans le dernier doubleau vers les aîles; tant les ſoupentes que les potelets, ont trois à quatre pouces de gros.

Il y a une quatrieme ſoupente *e* de douze piés de long ſur huit à dix pouces de gros, emmortoiſée dans les deux poteaux corniers qui ſont vers la queue du *moulin* & qui ſert à la porter, parce qu'elle eſt poſée deſſus, & de plus parce qu'il y a un boulon de fer qui eſt arrêté par une groſſe tête qu'il a dans le premier doubleau en allant de derriere en devant, & qui paſſe au-travers de la queue & de ſa ſoupente, & eſt arrêté par-deſſous avec une clavette.

La queue *DD* a trente-huit piés de long ſur quinze pouces de gros par le bout qui eſt aſſemblé dans le couillard où elle eſt attachée; elle va un peu en diminuant par l'autre bout auquel eſt attachée une corde avec laquelle on met le *moulin* au vent.

Des deux côtés de la queue ſont les limons *E* de la montée de la longueur dont il eſt beſoin pour aller depuis le rez-de-chauſſée juſque dans le *moulin*, ſur douze pouces de large & cinq d'épais; ils ſont poſés de champ, & ſont aſſemblés dans les deux bouts des trattes; on les taille par dents de dix pouces de hauteur depuis le haut juſqu'en bas, pour y placer les marches, qui ont ſix piés de long & un pouce d'épais; vers le milieu de la queue eſt un aſſemblage de charpente *F*, appellé *chevalet*, qui ſert à entretenir la montée avec la queue, il eſt composé de deux bras 14, de huit piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros, appliqués aux deux côtés de la queue d'une entretoiſe 16, aſſemblée à tenons & mortoiſe embrevée dans les bras & poſée ſur la queue; elle a de long la largeur de la queue en cet endroit, ſur trois & quatre pouces de gros au-deſſus de l'entretoiſe; ſur le bout des bras eſt aſſemblé le chaperon 17, de deux piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; dans les bouts inférieurs des bras eſt aſſemblé le ſupport 15 de la montée, qui a ſix piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; & pour le mieux relier avec les bras, il y a des etriers de fer qui l'embraſſent par-deſſous, & qui ſont attachés ſur les bras.

Sur le bout des trettes au haut de la montée, eſt placé le faux pont, de trois piés & demi de large ſur huit piés de long; les planches qui en font le planches ont un pouce d'épais, elles portent par un bout ſur les trattes, & de l'autre ſur une petite ſabliere de trois piés quatre pouces environ de longueur ſur cinq & ſix pouces de gros, aſſemblée dans le poteau cornier, & ſoutenue par-deſſous avec un lien de quatre piés de long ſur ſept & quatre pouces de gros, emmortoiſé dans la ſabliere & dans le bout du poteau cornier: dans les bouts des ſablieres, tant de celle qui porte le faux pont que de celle qui porte la galerie, eſt aſſemblé le poteau d'angle 19 du faux pont, de huit piés de long ſur quatre pouces de gros; dans ce poteau & dans le poteau cornier, eſt aſſemblé l'appui 20 du faux pont, de trois piés de long ſur quatre & trois pouces de gros; il y a une petite guette qui eſt aſſemblée dans ces appui & dans la petite ſabliere qui eſt deſſous; elle a trois piés quatre pouces de long ſur quatre & trois pouces des gros: il y a encore à l'entrée du faux pont, un autre poteau égal & parallele au poteau d'angle, avec un appui qui les joint.

Sur les extrémités des doubleaux ſont poſées les panettes 23, de quinze piés de long ſur ſept à huit pouces de gros, aſſemblées à tenons & mortoiſes embrevées dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour du premier étage, eſt composé de quatorze guettes 24, de huit piés de long; de ſept poteaux de remplage, y compris ceux d'huiſſerie de ſept piés de long, & du linteau de la porte ſur quatre & neuf pouces de gros, tant les uns que les autres: les guettes & les poteaux qui ſont dans les longues faces du *moulin* ſont aſſemblés dans les panettes & dans les pannes meulieres 41, & celles & ceux qui ſont dans la largeur du *moulin* ſont aſſemblés dans le premier & dernier doubleau, & dans les colliers 40.

Sur le bout de l'attache eſt poſé le ſommier 26, de douze piés de long ſur vingt-quatre pouces de gros, dans lequel entre ſon mamelon: c'eſt ſur le ſommier que le *moulin* tourne, & que porte une partie de ſa peſanteur; c'eſt ce qui fait qu'on le garnit d'une plaque de cuivre à l'endroit où il poſe ſur l'attache.

Derriere & parallelement au ſommier, à ſix pouces loin, eſt placé le faux ſommier 27, de douze piés de long ſur ſix à ſept pouces de gros; il eſt emmortoiſé dans deux des poteaux qui ſont au pourtour du premier étage; il ſoutient les bouts des quatre cartelles 36 de ſix piés de long, ſept pouces de large, & ſix pouces d'épais qui ſoutiennent les meules.

La montée qui va du premier étage au ſecond, eſt composée de deux limons 39, de neuf piés de long ſur quatre & ſix pouces de gros; de dix marches faites de planches de deux piés & demi de long ſur un pouce d'épais.

Explication des pieces qui ſont au ſecond & au dernier étage. Au-deſſus du pan de bois du 1er. étage ſont aſſemblés dans les poteaux corniers les deux colliers 40, de douze piés de long, l'un devant, l'autre derriere le *moulin*: celui du côté des volans porte les bouts des cartelles ſur leſquelles les meules repoſent; celui qui eſt du côté de la montée porte les ſept ſolives 22 de dix piés de long ſur cinq & ſept pouces de gros, qui composent le plancher du ſecond étage; elles ſont aſſemblées d'un bout dans le ſommier qu'elles affleurent en deſſus; & de l'autre bout, après avoir paſſé ſur le collier, elles ont trois piés de ſaillie pour former la galerie: ſur les ſolives ſont attachées des planches d'un pouce d'épais qui forment le plancher; ce plancher a deux ouvertures, l'une par laquelle on monte du premier étage au ſecond, & l'autre par laquelle on tire le blé.

Immédiatement au-deſſus du plancher du ſecond étage, le long des côtés du *moulin*, ſont aſſemblées à tenons & mortoiſes embrevées dans les poteaux corniers, les pannes meulieres 41, de quinze piés de long ſur neuf & dix-huit pouces de gros; elles ſont poſées de champ ſur les deux bouts du ſommier.

Près les pannes meulieres du côté des volans, eſt une entretoiſe 42, de douze piés de long ſur ſept à huit pouces de gros, ſervant de ſabliere; elle eſt emmortoiſée dans les poteaux corniers.

Le pan de bois au pourtour de cet étage eſt composé de douze guettes 24, de ſept piés & demi de long ſur quatre & ſix pouces de gros, & trois poteaux de remplage; il eſt aſſemblé pour les côtés dans les pannes meulieres & dans les hautes pannes 46, & pour le côté du volant, dans l'entretoiſe 42, & le collier ſupérieur 47, qui eſt au-deſſous du jeu: un des poteaux, ſavoir celui qui eſt du côté des volans, a ſept piés & demi de long, ſur quatre & ſix pouces de gros; les deux autres 25, à buſſages par le haut, ont la même longueur ſur huit à neuf pouces de gros.

Le pan de bois dans la face de la galerie eſt composé de trois ſablieres, dont la premiere 45, eſt à la hauteur du plancher, & poſe ſur l'extrémité en ſaillie des ſolives; la ſeconde 44 ſert d'appui aux croiſées de la galerie, & la troiſieme *f*, qui eſt à la hauteur des hautes pannes, s'aſſemble en entaille avec elles; ces trois ſablieres ont chacune douze piés de long ſur trois & quatre pouces de gros pour les deux inférieures, & quatre ſur ſix pour celle qui eſt à la hauteur des hautes pannes; elles ſont emmortoiſées dans deux poteaux 43, de neuf piés de long ſur cinq & ſix pouces de gros, qui ſervent de poteaux corniers à la galerie; ils ſont aſſemblés par le bout d'en haut dans le bout des hautes pannes, & par le bout d'en bas dans deux petites ſablieres de trois piés & demi de long ſur quatre & ſix pouces de gros, qui ſont à la hauteur du plancher, & qui tiennent à tenons & mortoiſes dans les gros poteaux corniers; elles ſoutiennent les aîles de la galerie, & ont un lien par-deſſous qui a quatre piés de long ſur ſept & quatre pouces de gros: dans les petites ſablieres & dans le bout

des

des hautes pannes, sont assemblées deux guettes, une de chaque côté; elles ont neuf piés de long sur quatre pouces de gros; elles sont les côtés de la galerie.

Outre les trois sablieres de la face de la galerie, il y a encore 5 potelets, dont 3 qui sont les fenêtres, ont $5\frac{1}{2}$ piés de long, & sont éloignés les uns des autres de 2 piés; les 2 autres qui sont sous les milieux des fenêtres ont $3\frac{1}{2}$ piés de long: il y a encore 4 guettes, dont 2 qui ont $5\frac{1}{2}$ piés de long, sont assemblées dans les sablieres d'appui, & à la hauteur des hautes pannes; les 2 autres ont $3\frac{1}{2}$ de long, & sont assemblées dans la face inférieure de la sabliere d'appui & dans celle qui pose sur le plancher: toutes ces pieces ont 3 sur 4 pouces de gros.

Les deux hautes pannes 46 qui servent d'entablement, ont 3 toises de long, sur 14 pouces de gros; c'est dans ces deux pieces que sont assemblées, dans les faces latérales intérieures, les trois paliers & le jeu, & dans les faces inférieures les quatre poteaux corniers.

Il y a encore sous les hautes pannes, l'un devant l'autre derriere, deux colliers 47 de 15 piés de long, sur 8 à 9 pouces de gros, qui sont assemblés dans les poteaux corniers; celui qui est du côté de la galerie, est soutenu par deux liens de 3 piés de long, sur 6 & 7 pouces de gros: une des fermes du comble pose dessus.

Explication du comble. Le *comble* est composé de trois fermes; la premiere en commençant du côté des alles, pose sur le jeu, & est composée de deux arbalêtriers 75, de 9 de long à-peu-près, d'un entrait de 5 piés de long, & d'un poinçon 77 de 3 à 4 piés, le tout sur 4 & 6 pouces de gros. La seconde, qui est au milieu du *moulin*, pose sur les hautes pannes à l'endroit où les poteaux de remplage 25 sont emmortoisés dans les hautes pannes; ces poteaux ont un bossage par le haut, pour mieux soutenir les hautes pannes. La ferme est composée de deux arbalêtriers, d'un demi-entrait 76, & d'un poinçon qui a un lien 78 de chaque côté, qui s'emmortoise dans le faîte 79. La troisieme ferme pose sur le collier, & est composée de deux arbalêtriers, d'un poinçon & de deux entraits; le poinçon a un lien qui prend un peu au-dessus de l'entrait, & va soutenir le chevron de la croupe, qui est au-dessus de la galerie: il y a encore à cette croupe, deux empanons qui ont 3 à 4 pouces de gros, aussi bien que le chevron de croupe. Il y a un faîte, dont la longueur est de 15 piés, sur 7 & 5 pouces de gros; & seize chevrons 80 de 12 piés de long, sur 3 & 4 pouces de gros.

Il faut pour l'étendue de la couverture 112 toises de planches appliquées sur les chevrons, elles servent de lattes pour attacher les bardeaux, qui ont 10 pouces de long & 3 pouces de large; ils sont posés en pureau ordinaire de 4 pouces: il en faut 4500 pour toute la couverture.

Il faut aussi pour le houssage, fermeture ou clôture du *moulin* 127 ais à couteau: savoir 16 de 15 piés de long, 48 de 18 piés, 58 de 12 piés & 5 de 3 piés pour le devant du faux pont. Tous ces ais ont 10 pouces de large, 9 lignes d'épaisseur par le dos, & 3 par le taillant.

Explication de l'engin à tirer le blé. On monte le blé dans le second étage du *moulin* par le moyen d'une machine placée dans les fermes du comble, & dont voici la description.

Cette machine est composée d'un grand arbre *h g q*, d'environ 6 pouces de diametre, & dont la longueur est depuis le plan des dents du rouet jusque à la croupe du *moulin*. Cet arbre porte en *h* du côté du rouet, un petit hérisson qu'on appelle *la machine*, d'environ 2 piés de diametre, & dont les dents peuvent engrener intérieurement dans celles du rouet, lorsqu'on souleve le colet sur lequel pose le tourillon de cet axe, ce qui se fait par la méchanique suivante.

Le collet de l'axe est porté par une piece de bois *s*, mobile par une de ses extrémités, sur un boulon de fer qui la traverse & un des chevrons du comble dans lequel on a pratiqué une mortaise, ce qui fait un levier du second genre; l'autre extrémité de ce levier est portée par celle d'un autre levier *s m n*, du premier genre, dont le point d'appui *m* est une petite barre de fer *m k*, faisant l'effet d'une chaîne par laquelle il est suspendu à quelques-uns des chevrons du comble; l'autre extrémité de ce second levier est armée d'une corde *np*, qui descend à portée de la main, & que l'on peut fixer à un crochet, pour laisser tourner la machine tant qu'on en a besoin; l'autre extrémité *q* de l'arbre est mobile sur un bout de chevron emmortoisé dans le chevron de la croupe & un des empanons; la partie *q* 76 de cet arbre, comprise depuis cette extrémité jusqu'à l'endroit où il traverse la fermure de croupe, sert de treuil sur lequel s'enroule la corde *q G r*, à l'extrémité de laquelle est attachée une *f* de fer, par le moyen de laquelle & de la corde qui passe par l'autre treüil de cette *f*, on saisit le sac de blé que l'on veut monter dans le *moulin*. Cette corde passe sur un rouleau mobile par un bout dans un des arbalêtriers de la ferme de croupe, & de l'autre dans la sabliere de la galerie, qui est à la hauteur des hautes pannes; ce rouleau renvoye la corde & fait qu'elle descend à plomb du centre de l'ouverture de la galerie.

Sur le même arbre, entre la fermure de croupe & celle du milieu du *moulin*, est un tambour *g* composé de différentes lattes qui traversent l'arbre & forment, avec d'autres qui leur servent d'entretoises, comme une espece de grand dévidoir, sur laquelle la corde sans fin appellée *vindenne*, fait plusieurs tours; cette corde descend si on veut, aussi-bien que celle du levier, dans le premier étage, la vindenne par deux trous, & celle de la bascule par un seulement, afin de pouvoir manœuvrer cette machine, soit du premier ou du second étage: lors donc que l'on veut monter un sac dans le *moulin*, & par le moyen du vent, on tire la corde *n p*, de la bascule de l'hérisson, ce qui le souleve & met ses dents en prise avec celles du rouet qui le fait alors tourner; & le treüil pratiqué à l'autre extrémité de l'arbre sur lequel la corde à laquelle le sac est suspendu, s'enroule pendant cette opération, la vindenne ou corde sans fin s'enroule d'un côté sur le tambour, & se déroule de l'autre, en sorte qu'il y a toûjours le même nombre de tours sur le tambour & en nombre suffisant pour que cette corde ne puisse pas glisser; veut-on cesser de monter le sac, il n'y a qu'à lâcher la corde de la bascule, & le poids de l'hérisson & de ses agrêts, le faisant aussitôt descendre, dégagera ses dents de celles du rouet, il cessera de tourner; mais il faut alors saisir la vindenne, sans quoi le poids du blé contenu dans le sac, feroit promptement retrograder l'arbre de l'hérisson, ce qui feroit descendre le sac avec rapidité.

On peut aussi monter le blé dans le *moulin*, quoiqu'il ne fasse point de vent, il ne faut pour cela que manœuvrer l'arbre par le moyen de la vindenne, observant que les dents de l'hérisson ne soient pas en prise avec les dents du rouet. On se sert de la même machine pour redescendre la farine au bas du *moulin*.

De l'engin ou cabestan à virer au vent. L'*engin* à virer au vent est composé d'un treuil 12, de 3 piés de haut sur 7 pouces de diametre, & dont la tête est garnie d'une frette de fer, pour l'empêcher d'éclater lorsqu'un met le levier dans l'œil pour le tourner; d'un chaperon 13, de 2 piés de long sur 4 pouces de gros, dans lequel sont assemblées par le haut, les jambes 64, qui ont 2 piés de long sur 3 & 4 pouces de gros, elles sont aussi assemblées par le bas, dans l'essieu 60 qui a à chacune de ses extrémités une roue 63 d'un pié de diametre sur 3 pouces d'épais, pour pouvoir le mener plus facilement où l'on veut; dans cet essieu est assemblée la femelle 2, dans un trou de laquelle tourne le pivot d'en bas du treuil; celle d'en-haut 3 est de deux pieces pour embrasser le colles du treuil, elles sont entretenues par le poteau du bout *k*, qui est lui-même arrêté dans la femelle par deux liens *i*. Ce poteau a $2\frac{1}{2}$ de haut, sur 4 à 5 pouces de gros, les liens ont 4 pouces de gros sur $1\frac{1}{2}$ pié de longueur. On amarre cet *engin* par une corde à un des poteaux 69, dont il y en a douze semblables fichés en terre dans la circonférence que l'extrémité de la queue décrit sur le terrein: au lieu de poteaux de bois on en met ordinairement de pierre.

Il y a des *moulins* à vent construits dans une tour de pierre, & dont la construction ne differe de ceux-ci qu'en ce que c'est seulement le comble qui tourne pour mettre les alles au vent. Dans ces *moulins* l'arbre tournant, le rouet & le frein suivent le comble, & les meules, la lanterne qui les fait tourner, sont placées au centre de la tour; le comble entier & la queue qui y est assemblée, sont portés par des roulettes qui roulent dans une rainure circulaire, pratiquée à une femelle qui recouvre la maçonnerie de la tour. *Voyez cette construction représentée dans les Planches du* moulin *à pompe*, & *l'explication des mêmes Planches.*

Des moulins à eau. Il y en a de plusieurs sortes, selon les lieux où ils sont placés, & le plus ou moins d'abondance d'eau pour les faire mouvoir, & le plus ou moins de vîtesse de cette eau.

Celui

Celui représenté sur la *Pl. VI.* est supposé construit sur une riviere navigable, à la partie d'aval d'une arche de pont, ou entre deux piliers de maçonnerie, ou enfin entre deux palées, comme sont placées les machines hydrauliques du pont N. D. à Paris, représentées dans nos Planches de Charpente, & sur lesquelles il faut jetter les yeux, la construction de la cage des roues, *&c.* ayant beaucoup de rapport avec celle des mêmes parties dans le *moulin* dont il s'agit.

Sur les piés droits de maçonnerie ou sur les chaperons des palées on construit un plancher de poutres, solives & madriers. Ce madrier est percé de six ouvertures, par cinq desquelles descendent de longues pieces de bois, servant de chaînes assez longues pour atteindre depuis le plancher jusqu'à la surface des plus basses eaux. Ces chaînes, dont quatre suspendent le chassis *E E* qui porte la grande roue à aubes *A*, & la cinquieme qui suspend la vanne avec laquelle on ferme le coursier, sont percées de trous quarrés sur deux rangées paralleles, distans l'un de l'autre de six pouces ou environ. C'est dans ces trous que l'on fait entrer les verroux, qui fixent le chassis à une hauteur convenable, pour que les aubes inférieures soient plongées dans l'eau, & reçoivent par conséquent l'impression du courant, premier moteur de toute la machine. On éleve le chassis & la vanne par le moyen des cries, comme à la machine du pont N. D. ou avec des verins qui sont de fortes vis de bois. *Voyez* VERIN *& les Planches de Charpenterie.* Les crics ou les verins sont placés sur le plancher du premier étage, & les verroux posent sur leurs femelles.

La grande roue *A*, composée de plusieurs assemblages de charpente, porte les aubes de trois piés de hauteur, sur environ 15 piés de longueur, & aussi un rouet *C*, dont les aluchons, au nombre de soixante, engrenent dans les fuseaux de la grande lanterne *F*, qui sont au nombre de seize. L'arbre vertical de cette lanterne porte par son pivot inférieur sur le palier *D*, garni d'une crapaudine: & par sa partie supérieure, traverse le moyeu *G* de la roue horisontale qui engrene dans la lanterne *H* des meules.

La partie inférieure du moyeu *G* de la roue horisontale est arrondie & roule entre deux moises qui ferment la sixieme ouverture qui est au plancher.

Les meules & les archures ou tonneaux qui les renferment, sont placées sur un fort assemblage de charpente, *fig.* 1. *&* 2. *Pl. V.* de 4 piés d'élevation, sur 6 ou 7 en quarré, formant une cage à jour, dont la face supérieure fermée par des madriers de trois pouces d'épais, posés sur des carteles ou solives de six pouces de gros, est le plancher des meules. L'hérisson *G* entre dans le vuide de cette cage par une des faces latérales, pour engrener avec les fuseaux de la lanterne *H*, enarbrée sur l'axe ou fer de la meule tournante. Ce fer porte par son pivot inférieur sur le palier qui est garni d'une crapaudine.

Le palier, dont les deux extrémités sont terminées en tenons, est emmortoise dans les deux braies dont les mortoises sont plus longues que les tenons n'ont de largeur, & où ils sont fixés par des coins ou clés. On fait ainsi cet assemblage pour pouvoir avec facilité rectifier l'engrenage de l'hérisson avec la lanterne, en l'approchant ou l'éloignant autant qu'il est nécessaire. Les deux braies sont mobiles dans de longues rainures pratiquées aux faces intérieures opposées des poteaux corniers où elles aboutissent. Ces quatre poteaux corniers sont assemblés par leur bout inférieur dans les femelles ou patins, qui sont eux-mêmes assemblés à mi-bois & ils sont affermis dans la situation verticale par huit liens assemblés à tenons & mortoises, embrevés dans les poteaux & dans les patins. Les poteaux corniers sont aussi reliés ensemble deux à deux par des chapeaux dont la longueur est perpendiculaire à la ligne qui joint ensemble les centres de l'hérisson & de la lanterne. Les chapeaux sont joints ensemble par deux entre-toises & les solives qui composent le fond du plancher des meules.

Du côté opposé à l'hérisson, se trouve la huche dans laquelle tombe la farine mêlée au son; car le moulin n'a pas de blutoir.

Si on vouloit y en adapter un, il faudroit placer le treuil vertical du blutoir près d'un des angles de la cage, & le blutoir passeroit sous le plancher des meules, pour aller rencontrer quelques-uns des fuseaux de la lanterne *H*, prolongés au-dessus d'une des tourtes qui la composent; le reste du blutoir seroit disposé comme il a été dit ci-dessus en parlant du blutoir du moulin à vent.

La trémie *L* & l'auget *K*, disposés, par rapport aux meules, de la même maniere que dans le *moulin* à vent, sont supportés par le plancher supérieur auquel on monte par un escalier, pratiqué dans un des angles du bâtiment. Ce plancher est percé d'une ouverture quarrée dans laquelle est placée la trémie. Il y a aussi une autre ouverture que l'on ferme avec une trape, par laquelle & au moyen d'un engin ou treuil mû par le hérisson horisontal *G*, on parvient à monter les sacs de blé non moulu au second étage, pour être versé dans la trémie. *Voyez les Pl. & leur explication.*

Les *moulins* construits sur des bateaux ne different de ceux-ci qu'en ce que la roue à aubes est double, c'est-à-dire qu'il y en a deux, une à chaque bout de l'arbre horisontal qui traverse le bateau. Cet arbre a deux colliers garnis d'allumelles qui roulent sur deux femelles fixes sur les plats-bords du bateau. Il porte un hérisson dont les dents engrenent dans une lanterne fixée sur un autre arbre horisontal & parallele au premier. Cet arbre porte un rouet dont les dents conduisent la lanterne des meules. Il y a un frein autour de ce rouet, dont les extrémités sont attachées aussi-bien que la bascule qui le roidit, à la cage de charpente qui soutient les meules. Le reste comme dans celui que nous venons de décrire.

Il y a des *moulins* à eau d'une autre construction plus simple que la précédente; mais ils ne peuvent être établis que dans les lieux où on a une chute d'eau de quatre ou cinq piés de hauteur au-moins. Ayant donc construit en bonne maçonnerie la cage du *moulin* & le contre-mur qui avec une des faces du bâtiment forme le canal ou coursier dans lequel la roue à aubes doit être placée, & dans lequel l'eau doit couler; ce coursier est fermé par une vanne que l'on ouvre quand on veut laisser tourner le *moulin*. Il y aussi dans le canal supérieur une autre vanne que celle qui répond au coursier, par laquelle on peut vuider le canal, & un déchargeoir pour laisser écouler l'eau superflue.

La roue à aubes de 15 ou 18 piés de diametre, est composée de deux cercles de charpente assemblés parallelement sur l'axe horisontal qui traverse le coursier. Sur la circonférence de cette roue formée de planches, sont fixées perpendiculairement les aubes au nombre de seize ou vingt; le même axe porte un rouet de neuf piés de diametre, placé dans la cave du *moulin*. Ce même rouet qui a 48 aluchons, mene une lanterne de neuf ou dix fuseaux, fixée sur l'arbre de fer de la meule supérieure. Le pivot inférieur de cet arbre de fer tourne dans une crapaudine posée sur un palier; le palier est supporté par une braie qui est elle-même suspendue, au moyen d'une épée de fer, à une trempure dans l'étage supérieur, dont la corde va se fixer quelque part auprès de la huche. Le bout supérieur du fer, moins gros que le reste, entre dans le trou quarré de l'*X* ou anil de fer scellé à la partie inférieure de la meule supérieure. Le reste de ces *moulins* est semblable à ceux décrits ci-dessus.

Lorsque l'eau destinée à faire tourner un *moulin*, n'est pas abondante, & que la chute a beaucoup de hauteur, on la conduit au-dessus de la roue par une buse ou canal de bois, dont l'entrée se ferme avec une vanne, quand on veut arrêter le *moulin*. La circonférence des jantes de la roue est couverte de planches, & forme un cylindre ou tambour, dont la surface sert de fond à un grand nombre d'auges composées de planches latérales qui font tout le tour de la roue, & de planches transversales comme des aubes, mais inclinées du côté de la buse, par où l'eau vient. L'eau venant à tomber au haut de la roue, dans les auges qu'on appelle *pots*, son choc & son poids la font tourner; & par conséquent le reste du *moulin* comme celui ci-dessus.

Mais si l'eau a beaucoup de chute, & qu'elle soit en quantité suffisante, on peut construire un *moulin* avec encore moins de frais, comme ceux, par exemple, construits en Provence & en Dauphiné; ils n'ont qu'une seule roue horisontale de six ou sept piés de diametre, & dont les aubes sont faites en cuillieres pour mieux recevoir le choc de l'eau qui coule dans une buse, tuyau ou canal d'un pié environ d'ouverture dirigée à la concavité des cuillieres. L'axe de cette roue, sur lequel la meule est aussi fixée, terminé en embas par un pivot, roule sur une crapaudine placée sur un sommier dont une des extrémités pose sur un seuil dans la cave du *moulin*, l'autre extrémité du même sommier pose sur une braie ou est suspendue par une épée à une trempure par le moyen de laquelle on approche ou on éloigne la meule tournante de la meule gissante. On arrête ces sortes de *moulins*, en interceptant le cours de l'eau par le moyen d'une vanne ou d'un clapet à bascule, que l'on peut mettre en mouvement de dedans le bâtiment même du *moulin*. L'eau étant arrêtée ou obligée de prendre un autre cours, le *moulin* cessera de tourner; quant à celle qui vient frap-

pet

par les cuilleres ou aubes de la roue qui est dans la cave du *moulin*, elle s'écoule par une ouverture pratiquée à une des murailles de cette cave.

On trouve au Bafacle à Toulouse des *moulins* de cette espece, qui sont ce qu'il y a de mieux imaginé & de plus simple jusqu'à présent.

Il y a aux *moulins* du Bafacle seize meules de front placées dans un même bâtiment en-travers de la riviere; & comme elles sont toutes mues de même par la force du courant, il suffira d'expliquer ce qui convient à deux ou trois de ces meules.

On a construit plusieurs piles de maçonnerie qui servent de piés droits à des arcades de trois à trois piés & demi de largeur, qui divisent le canal en seize canaux différens: les avant & arriere becs des piles sont éloignés l'un de l'autre de cinq & demi environ. Ces arcades qui servent de coursier, & dont la *fig. prem. Pl. I.* représente le plan de la fondation au-dessous du radier; la *fig.* 2. le plan au niveau du radier; la *fig.* 3. le plan du premier étage, la *fig.* 4. la coupe transversale par le milieu de la tonelle; la *fig.* 5. la coupe au-devant des vannes; la *fig.* 6. l'élévation du côté d'amont; la *fig.* 7. la coupe longitudinale par le centre; la *fig.* 8. partie supérieure, la coupe par le centre vûe du côté d'aval, & partie inférieure, la coupe par un plan antérieur du côté de la sortie du coursier: la *fig.* 9. l'élévation du côté d'aval; la *fig.* 10 le profil de la roue, & la *fig.* 11. le plan de la roue: ces deux dernieres figures sont dessinées sur une échelle double. Ces arcades, dis-je, sont fermées du côté d'amont par des vannes qui descendent dans des coulisses, & qu'on leve quand on veut laisser tourner le *moulin*. Le coursier va en rétrécissant jusqu'à l'endroit où il aboutit à la circonférence d'un cylindre ou tonneau de maçonnerie sans fond, dans lequel est placé une roue horisontale, dont l'axe vertical concentrique à ce cylindre, porte la meule supérieure. L'eau retenue derriere la vanne passant par le permis qu'elle laisse ouvert lorsqu'elle est levée, entre avec précipitation dans le coursier dirigé obliquement suivant la tangente au cylindre, & ne trouvant point pour sortir une ouverture aussi grande que celle par laquelle elle est entrée, gonfle & s'introduit avec plus de force dans le cylindre, en formant un tourbillon elle contraint la roue horisontale qui y est de tourner avec elle.

L'eau après avoir fait plusieurs tours, & frappé les aubes de la roue, s'échappe par le vuide que ces mêmes aubes laissent entr'elles, sort par le fond du cylindre, & s'écoule du côté d'aval, où on a ménagé une pente.

L'essieu ou arbre de la roue, laquelle a trois piés de diametre, est terminé par un pivot tournant sur une crapaudine fixée sur un palier. Ce palier repose par une de ses extrémités sur un seuil où il est encastré de quelques pouces. L'autre extrémité de ce palier est suspendue par un poteau ou épée de bois boulonée à une braie qui est elle-même suspendue par un autre poteau ou épée retenue sur le planches par un boulon qui la traverse, ou sur une trempure. Toutes ces pieces servent comme dans les autres *moulins* à élever ou à baisser la meule supérieure.

La roue à aubes intérieures de trois piés de diametre est d'une seule piece de bois de dix pouces d'épaisseur: cette piece de bois est un tronçon d'un gros arbre que l'on garnit en-haut & en-bas d'une frette ou bande de fer pour l'empêcher de fendre. On y taille les aubes que l'on incline à l'axe d'environ cinquante-quatre degrés, ou pour le mieux, l'inclinaison doit être telle que la diagonale du parallélogramme fait sur les directions horisontales circulaires de l'eau, & sur sa direction verticale y soit perpendiculaire, les côtés du parallélogramme étant proportionels aux vitesses. *Voyez dans les Planches d'Agriculture*, la représentation de ce *moulin*, & l'explication des mêmes Planches.

Enfin, on a inventé dans ces derniers tems d'employer le flux & le reflux de la mer à faire tourner les *moulins*, invention très-heureuse & très-utile attribuée à un nommé *Perse*, maître charpentier à Dunkerque; il faut pour cela avoir un lieu bas d'une étendue suffisante pour contenir assez d'eau: on ferme la communication de ce lieu à la mer par une chaussée, dans le travers de laquelle on pratique trois canaux paralleles. Celui du milieu sert de coursier à la roue; un des deux autres qui communique à la mer, & que nous appellerons *canal de flot*, communique par deux branches aux deux extrémités du coursier. Le troisieme canal appellé *canal de jusant*, communique au bassin ou réservoir, & aussi aux deux extrémités du coursier par deux branches, le coursier est séparé des canaux par quatre vannes placées dans les branches de communication; après que le flux monte d'une quantité suffisante, on ouvre la vanne du canal de flot qui communique au coursier du côté par où l'eau doit y entrer, & on ferme la seconde du même canal; on ouvre aussi celle du canal de jusant, qui communique à la sortie du coursier, & on ferme l'autre du même canal en cet état, & l'étang étant supposé vuide, l'eau de la mer à marée montante, entrera par le canal de flot, & passera dans le coursier sous la roue qu'elle fera tourner, & du coursier entrera dans l'étang; ce qui fera tourner le *moulin* pendant environ quatre des six heures que dure le flot. On ouvrira alors toutes les autres vannes, afin que pendant les deux heures qui restent à écouler jusqu'à la pleine mer, l'eau puisse entrer en abondance dans l'étang, & qu'elle soit au niveau de la pleine mer; on fermera alors toutes les vannes pour retenir l'eau, jusqu'à ce que le jusant ou reflux ayant fait baisser les eaux de la mer pendant deux heures au-dessous du niveau de celles contenues dans l'étang, on ouvrira alors la vanne du canal de jusant, qui communique à l'entrée du coursier, & aussi celle qui communique de la sortie du même coursier au canal de flot; les deux autres vannes demeurant fermées, & l'eau de l'étang passant dans le coursier, fera tourner la roue du même sens qu'auparavant, avec une vitesse proportionnelle à la chûte que les différens niveaux de l'eau contenue dans l'étang & de la mer, pourra lui procurer, & le *moulin* tournera jusqu'à la basse mer, si l'eau contenue dans l'étang est suffisante, ou seulement jusqu'à ce qu'elle soit épuisée.

Une heure environ avant la basse mer, on ouvrira toutes les vannes pour laisser écouler entierement toute l'eau de l'étang à la mer, ou du moins qu'elle se mette de niveau aux plus basses eaux, où le jusant puisse les abaisser. On refermera alors toutes les vannes, que l'on laissera fermées jusqu'à ce que le flot ayant assez élevé les eaux de la mer pour leur procurer une chûte suffisante dans l'étang, on rouvrira celle du canal de flot qui communique à l'entrée du coursier, & celle du canal de jusant, qui communique à la sortie du même coursier, les deux autres demeurant fermées, & le *moulin* tournera comme auparavant, & du même sens soit de flot ou de jusant.

C'est-là sans doute, ce que l'inventeur s'est proposé; mais on peut simplifier encore cette invention, ainsi que nous allons expliquer; mais alors le *moulin* tournera pendant le flot d'un certain sens, & pendant le jusant dans le sens opposé; ce qui n'entraîne aucun inconvénient, étant facile de disposer les engrenages des roues & des lanternes pour cela: ce qui même ne peut que tendre à leur conservation. Il y aura donc un seul canal en-travers de la chaussée de l'étang. Ce canal sera fermé par deux vannes, une du côté de la mer qui sera nommée *vanne de flot*, & une autre du côté de l'étang appellée *vanne de jusant*, qui fermeront de part & d'autre le coursier. Les deux parties du canal hors les vannes, communiqueront ensemble par une branche qui sera fermée aussi par une vanne. L'étang étant supposé vuide, la mer basse, & toutes les vannes fermées, excepté celle de jusant, on attendra que le flot soit assez monté, pour que la différence des niveaux de la mer & de l'étang soit suffisante, pour que la chûte des eaux puisse faire tourner le *moulin*. On ouvrira alors la vanne de flot du coursier, celle de la branche de communication demeurant fermée, & l'eau de la mer passant sous la roue dans le coursier, la fera tourner presque jusqu'au tems de la pleine mer. Quelque tems auparavant on ouvrira la vanne qui fermoit la branche de communication des deux parties du canal, pour que l'eau de l'étang puisse se mettre de niveau aux plus hautes eaux du flot. On les y retiendra alors en fermant cette vanne & celle de jusant, jusqu'à ce que le reflux ait abaissé les eaux de la mer d'une quantité suffisante pour procurer à celles de l'étang assez de chûte dans le coursier, alors on ouvrira la vanne de jusant, & l'eau de l'étang s'écoulant dans le coursier à la mer, fera tourner la roue du *moulin* en sens contraire. Quelque tems avant la basse mer, on ouvrira la vanne de la branche de communication afin de laisser écouler entierement à la mer l'eau qui est contenue dans l'étang: & à l'instant où le flot suivant recommence, on la refermera & celle de flot, jusqu'à ce que sa hauteur au-dessus de la surface de l'étang puisse procurer assez de chûte pour faire tourner la roue dans la premiere direction; on ouvrira alors la vanne de flot pour recommencer la même opération, & faire provision d'eau dans l'étang pour suffire à faire tourner le *moulin* pendant le tems du reflux suivant. (*D*)

Noms des pieces qui entrent dans la construction d'un moulin.

A, solles.
B, attache.
C, liens.
4. Chasse.
5. Chevrons du pié.
6. Trattes.
7. Couillards.
8. Doubleaux.
9. Poteaux corniers.
10. Soupentes.
11. Entre-toises,
D, la queue.
E, limons de la montée,
12. Le treuil.
13. Chaperon.
14. Bras du chevalet.
F, chevalet.
15. Support de la montée.
16. Entre-toise.
17. Chaperon.
18. Lien du rossignol.
19. Poteau d'angle.
20. Appui du faux pont.
21. Lien sous la sabliere de la galerie.
22. Planchers.
23. Pannettes.
24. Guettes.
25. Poteaux de remplage.
26. Sommier.
27. Faux sommier.
28. Poteau du faux sommier.
29. Le palier.
30. La souche.
a, petit fer & chevilles du blutoir.
31. Poteau de la braie.
32. La braie.
33. La bascule du frein.
34. Epée de la bascule du *F*.
35. Porte-poulie du *F*.
36. Plancher des meules, composé de quatre carteiles.
37. La huche & le blutoir.
38. L'anche.
39. Montée du second étage.
40. Colliers.
41. Pannes meulieres,
42. Entre-toise.
G, galerie.
43. Poteau de croisée de la galerie.
44. Appui.
45. Sabliere.
46. Hautes pannes.
47. Colliers.
48. Le jeu.
49. Palier du gros fer.
b, gros fer.
50. Marbre sur lequel pose le collet de l'arbre tournant.
51. Palier du petit collet.
52. Semelle du petit collet,
53. Palier de heurtoir.
54. Le heurtoir.
55. Les luons.
56. Arbre tournant,
H, rouet.
57. Chanteaux,
58. Paremens.
59. Goussets.
60. L'essieu.
61. Embrasures.
K, lanterne.
62. Tourtes.
63. Roues.
64. Les jambes.
65. Frein.
66. Archures.
67. Tempure.
68. Dos d'âne.
69. Pieu.
70. Epée de fer,
71. Trumions.
72. Trémie.
73. Auget.
74. Clés des paliers,
75. Jambes de force,
76. Entrait.
77. Poinçon.
78 Liens.
79. Faite.
80. Chevrons du comble.
81. Planches sur lesquelles posent les bardeaux,
82. Bardeaux.
83. Ais à couteau.
84. Volans.
85. Autes.
86. Coterets.
87. Lattes.
i, liens.
k, poteau debout.
2, 3. Semelles.

Observations sur les moulins *à vent & à eau, avec leur théorie. Du* moulin *à vent*. Le *moulin* à vent quoique connu de tout le monde, est cependant d'une construction beaucoup plus ingénieuse qu'on l'imagine communément. On croit qu'il nous a été apporté d'Asie dans le tems des croisades; quoi qu'il en soit, cette machine a été poussée à un degré de perfection que les machines communes n'atteignent pas ordinairement. Mais avant que de passer à sa théorie, il est nécessaire de revenir sommairement sur les principales parties de sa construction.

Construction sommaire du moulin *à vent considéré relativement à sa théorie*. La structure intérieure du *moulin* à vent est fort semblable à celle du *moulin* à eau. La différence qui est entre ces deux *machines* ne consiste guere que dans la maniere d'appliquer la force extérieure.

La maniere d'appliquer cette force dans le *moulin* à vent consiste dans un essieu ou arbre *E F* (*Planche de la Pneumatique*, *fig.* 15.), traversé par deux bras ou leviers *A B* & *C D*, qui font ensemble un angle droit & peuvent avoir chacun environ trente-deux piés de long. Sur ces bras, sont attachées des especes de voiles, appellées *aîles*, qui ont la figure de trapezes, surfaces dont les faces *H I* & *F G* sont paralleles. La plus grande *H I* est d'environ six piés, & la moindre *F G* est de la longueur qui est déterminée par les rayons tirés de *H* & de *I* au centre. L'usage de ces aîles est d'être toûjours présentées au vent, afin de recevoir son impression; &, afin qu'elles aient cet effet, on emploie deux différentes constructions qui constituent les deux especes de *moulin* à vent dont on fait ordinairement usage.

Dans le premier la machine entiere est soutenue par un arbre mobile, perpendiculaire à l'horison, sur un appui ou pié, & peut tourner sur ce pié d'un côté ou d'un autre, suivant qu'on en a besoin.

Dans l'autre, il n'y a seulement que le toît de la machine & l'essieu des aîles qui tourne; &, pour cet effet, on donne à ce toît la forme d'une tourelle, & on l'entoure d'un cercle de bois dans lequel on a pratiqué une rainure où sont placées de distance en distance plusieurs rouleaux. Dans cette rainure, roule un autre cercle de bois sur lequel le toît entier porte. A l'anneau, ou cercle mobile, sont fixés des rayons *a b*, auxquels on attache une corde dont l'autre bout tient à une espece de petit vindas. Par ce moyen, en tournant le vindas & assujettissant ensuite la corde au crochet de fer *G*, on donne aux aîles la position nécessaire.

Théorie du mouvement des moulins *à vent, & de la position de leurs aîles*. L'angle que les aîles doivent faire avec l'essieu ou l'arbre auquel elles sont attachées, est l'objet d'une question délicate que les Mathématiciens ont jugé digne de leurs recherches.

Afin de concevoir comment le *moulin* est mis en mouvement, il faut savoir la théorie des mouvemens composés. Lorsqu'un corps frappe perpendiculairement contre une surface, il emploie toute sa force; mais s'il frappe cette surface obliquement, son mouvement étant composé de deux autres dont l'un est perpendiculaire & l'autre parallele à la surface frappée, le seul de ces deux mouvemens qui agisse est le perpendiculaire; & chaque direction oblique de mouvement est la diagonale d'un parallélogramme, dont les directions perpendiculaires & paralleles sont les deux côtés. De plus, si après avoir décomposé une impulsion oblique sur une surface dans la perpendiculaire à cette surface, il arrive que cette surface ne puisse pas se mouvoir suivant la direction que cette impulsion tend à lui donner, & qu'elle puisse seulement changer sa direction, il faut encore redécomposer cette impulsion perpendiculaire en deux autres, dont l'une soit celle que la surface peut suivre, & l'autre celle qu'elle ne sauroit suivre. *Voyez* COMPOSITION DE MOUVEMENT.

Pour donner une idée de l'action du vent sur les *moulins*, nous emploierons une comparaison. Représentons-nous un gouvernail attaché obliquement à la quille d'un navire, & frappé par le courant de l'eau parallelement à la quille, c'est-à-dire, frappé obliquement; il est aisé de voir, en tirant la ligne qui exprime l'impulsion perpendiculaire, que cette impulsion tendra à arracher le gouvernail du navire, & que cette direction, perpendiculaire au gouvernail, est oblique à la quille. Or, comme ce gouvernail poussé par une impulsion oblique qui tend à l'arracher du vaisseau, ne sauroit en être détaché par la maniere dont il y est attaché, il s'ensuit que des deux mouvemens dont l'impulsion oblique est composée, il ne faut avoir égard qu'à celui qui est dans la direction que le gouvernail peut suivre, & abandonner l'autre comme inutile. Or, la direction dans laquelle le gouvernail ne peut se mouvoir sans se détacher de la quille, est celle qui le pousse circulairement autour de son extrémité comme centre. L'effet de l'impulsion oblique de l'eau sur le gouvernail doit donc être réduit d'abord à une impulsion perpendiculaire, & ensuite cette impulsion à celle qui tend véritablement à faire tourner le gouvernail. *Voyez* GOUVERNAIL. Présentement, dans un mouvement oblique & composé dans lequel il n'y a qu'une des forces composantes qui soit à employer, il est clair que plus la proportion que cette force aura à l'égard de l'autre, sera petite, moins le mouvement aura d'effet & au contraire. Or, en examinant les mouvemens composés sur le gouvernail, on trouve que plus il est oblique à l'égard de la quille, plus la proportion de la force qui tend à le faire tourner est grande par rapport à l'autre. Mais, d'un autre côté, plus il est oblique à l'égard de la quille, ou, ce qui revient au même, plus il est oblique à la direction de l'eau, plus l'impulsion est foible. L'obliquité du gouvernail a donc en même tems un avantage & un desavantage; mais comme cet avantage & ce desavantage ne sont point égaux & qu'ils varient suivant les différens angles de l'inclinaison, ils se compliquent d'une maniere fort variable, & prévalent chacun à leur tour l'un sur l'autre.

On a agité la question de la situation la plus avantageuse à donner au gouvernail. M. Renau, dans sa *théorie de la manœuvre des vaisseaux*, a trouvé que la meilleure situation à lui donner étoit celle où il faisoit un angle de 55 degrés avec la quille,

Cette théorie sur le gouvernail peut s'appliquer aux *moulins* à vent. En effet, supposons présentement qu'un *moulin* exposé à l'action du vent eût ses quatre aîles perpendiculaires à l'arbre auquel elles sont adaptées, comme elles reçoivent alors le vent perpendiculairement, il est clair que son impulsion ne tendroit qu'à les détruire. Il est donc nécessaire, pour qu'elles soient de quelque utilité, qu'elles aient une direction oblique à l'axe, & qu'elles reçoivent par conséquent le vent obliquement.

Afin de traiter la question plus facilement, ne considérons qu'une aîle verticale: l'impulsion du vent sur cette aîle étant oblique, doit être réduite à l'impulsion perpendiculaire; & comme l'aîle ne sauroit suivre cette direction, il faut encore la décomposer en deux autres, dont l'une tende à la faire tourner sur son axe, & dont l'autre tendroit à la renverser. Mais il n'y a que la premiere de ces deux impulsions qui puisse avoir son effet; il faut donc que l'impulsion entiere du vent sur l'aîle n'agisse que pour la faire tourner ou de droite à gauche ou de gauche à droite, suivant que son angle aigu est tourné d'un côté ou de l'autre, &c. Ce qu'il y a d'heureux dans la construction de cette machine, c'est que les trois autres aîles ne peuvent tourner que du même côté.

Supposons donc que le vent vienne dans la direction de l'axe, & que x soit l'angle de l'aîle avec l'axe, l'effort perpendiculaire du vent sur l'aîle sera d'abord f (sin. x)², en appellant f la force absolue que le vent exerceroit contre l'aîle, s'il la frappoit perpendiculairement: or cette force se décompose en deux, une parallele à l'axe qui n'a point d'effet, & l'autre perpendiculaire à l'axe, & qui est la force qui tend à faire tourner l'aîle. Or on trouvera très-aisément que celle-ci est f (sin. x)² cos. x, qui doit être un *maximum*: donc la différence = 0. *Voyez* MAXIMUM. Donc 2 cos. x² sin. x — sin. x³ = 0. ou 2 — 3 sin. x² = 0. ce qui donne sin. x = à environ le sinus de 55 degrés.

L'obliquité de l'aîle du *moulin* à l'égard de l'arbre auquel elle tient, a précisément le même avantage & le même désavantage que l'obliquité du gouvernail à l'égard de la quille; & M. Parent qui a cherché par la nouvelle analyse la situation la plus avantageuse de l'aîle sur l'arbre, a trouvé que c'étoit précisément le même angle de 55 degrés. Cependant dans la pratique cette regle est peu observée, & apparemment est peu connue. On donne ordinairement aux aîles l'angle de 60 degrés, qui differe assez sensiblement du vrai.

Au reste il n'est pas inutile de rappeller ici ce que M. Daniel Bernoully a remarqué dans son hydrodynamique sur la maniere dont on résout ordinairement le problème de la position la plus avantageuse des aîles du *moulin* à vent à l'égard du vent. Il observe que dans la solution de ce problème on doit avoir égard à la vitesse respective du vent par rapport au *moulin*, au lieu qu'on regarde d'ordinaire la vitesse du vent comme infinie; & cet auteur fait voir qu'en ayant égard à la vitesse du *moulin* & la regardant comme donnée, le problème est beaucoup plus compliqué que dans l'hypothese où on le résout ordinairement. On peut ajouter à ce qu'il a dit que dans la solution de ce problème on ne peut pas regarder la vitesse du *moulin* comme donnée à volonté, ainsi que la vitesse du vent. Il y a une certaine vitesse, à laquelle l'aîle doit arriver pour se mouvoir uniformément, & qui est telle que quand elle a cette vitesse, la force du vent pour la mouvoir est zero. D'où il s'ensuit que la figure & la position de l'aîle étant données, sa vitesse proprement dite, celle à laquelle elle doit arriver pour se mouvoir uniformément, est nécessairement donnée. Le problème consiste donc à savoir quelle doit être la figure & la position de l'aîle, pour que cette vitesse soit la plus grande qu'il est possible.

La raison qui a obligé M. Daniel Bernoully à avoir égard à la vitesse respective du vent & du *moulin*, c'est qu'il prétend avoir observé que la vitesse du vent bien loin d'être infinie par rapport à celle du *moulin*, est quelquefois à-peu-près égale à la vitesse de la partie supérieure des aîles. De plus, il remarque que dans le calcul des forces motrices des aîles des *moulins*, on doit avoir égard aux différentes vitesses des différens points d'une même aîle, lesquelles vitesses sont entr'elles comme les distances de ces points au centre du *moulin*: de sorte que l'angle de 55 degrés donné par les auteurs, lui paroît trop grand. Dans certains cas même il faudroit, selon lui, incliner les aîles sous un angle de 45 degrés; & il prétend que la meilleure figure qu'on pût leur donner, seroit de les courber, afin que le vent les frappât sous un moindre angle en haut qu'en bas, & que par conséquent l'avantage d'un plus grand levier étant compensé par une moindre force, le vent pût agir également sur tous les points des aîles. *Voyez mon traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*, Paris 1744, *page* 372. J'ai ajouté de nouvelles remarques à celles de M. Daniel Bernoulli sur cette matiere. (*O*)

Du moulin à eau. Il paroît par une épigramme de l'anthologie greque, que l'usage des *moulins à eau* n'a commencé que du tems d'Auguste. Jusque-là on s'étoit toujours servi de *moulins* à bras. Vitruve, contemporain de ce prince, fait la description des *moulins à eau* dans son *liv. X.* & cette description peut servir de commentaire à l'épigramme greque. Il y auroit beaucoup de choses à dire touchant les meules & les *moulins* à bras dont on se servoit avant que l'on eût inventé les *moulins à eau*; mais comme cette matiere a été traitée assez amplement par Saumaise dans ses commentaires sur Solin, nous y renvoyons le lecteur.

Dans les *moulins à eau* la force motrice est une roue à la circonférence de laquelle sont attachées des aubes (*voyez* AUBES) qui étant frappées par le courant de l'eau ou par son poids, déterminent la roue à tourner. *Voyez* ROUES, MACHINES HYDRAULIQUES, & FORCE DES EAUX *au mot* FORCE. *Voyez aussi l'article* AUBE, deja cité, où vous trouverez plusieurs détails physiques & méchaniques sur ces sortes de *moulins*; ces détails nous dispensent d'en parler ici plus au long.

Mémoire instructif pour l'intelligence d'un moulin *à vent qui puise l'eau au jardin de madame Planterose.* Le *moulin* à vent qui éleve l'eau au jardin de madame Planterose, situé au fauxbourg S. Sever à Rouen, est de ceux que l'on nomme *moulins à pile*, c'est-à-dire que le corps du *moulin* est une tour de maçonnerie, & que le comble tourne sur la maçonnerie lorsque l'on veut en exposer les aîles au vent.

Si on se contentoit d'avoir une idée de cette machine, ce mémoire se réduiroit à peu de chose, parce que la méchanique appliquée à ce *moulin* est simple; mais puisqu'il s'agit d'être utile à ceux qui en voudroient construire une semblable, on sera obligé d'entrer dans le détail de la construction du *moulin*, de la machine qui y est appliquée, & de la pompe dont on a fait usage. Afin de faire comprendre comment ces parties sont unies, & en quoi consiste leur solidité; on sera pareillement obligé de faire connoître quelles sont les forces de ce *moulin* & de quelle façon on les a dirigées.

I. Pl. Le premier dessein représente le plan de tout l'ouvrage; *A* est la tour de maçonnerie bâtie de moilon avec des chaînes de pierre. Outre la porte & la fenêtre que l'on voit en cette maçonnerie, on a observé sur la retraite une ouverture de 10 pouces *b*, dont nous parlerons à la troisieme Pl. *figure premiere*.

C'est un canal creusé dans l'intérieur d'une piece de bois, lequel passe dans cette ouverture; il porte l'eau qu'il a reçue de la pompe *d* dans la cuvette de pierre *E*. L'usage de cette cuvette est de donner de la facilité à puiser de l'eau fraîche pour l'usage de la maison.

Le trop plein de cette cuvette s'écoule dans le grand reservoir, d'où elle est distribuée au besoin aux jets d'eau & aux jardins pour les arrosemens.

f est le puits situé dans la tour; *g* un entablement de charpente posé sur le puits, qui sert à assujettir le corps de pompe *d*, & à le tenir solidement au centre du puits.

h est la queue du *moulin* qui descend du comble jusqu'à fleur de terre, où elle arrive à 20 piés de distance de la tour: elle sera plus amplement détaillée à la quatrieme Planche, *fig.* 3.

A l'extrémité inférieure de cette queue est une forte corde attachée à un petit cabestan portatif *I*, avec lequel un homme fait tourner tout le comble du *moulin*, lorsque l'on veut présenter les aîles au vent. *K* est le plan de ce cabestan; *L* est le pieu où il est fixé: on place de semblables pieux tout autour du *moulin* à distance convenable pour tourner le *moulin* & l'exposer à tous les vents.

II. Pl. Le second dessein donne l'élévation du *moulin* vû du côté de la porte & des aîles; la porte est élevée de sept piés & demi, pour faciliter l'introduction des longues pieces de bois qu'il faut entrer dans la tour. Le *moulin* est couvert en essentes, comme étant plus capables de resister aux mouvemens qu'éprouve ce comble lorsqu'on le tourne.

Dans le comble sont deux lucarnes, une par laquelle passe l'arbre tournant, vû sur son marbre *A*; l'autre donne passage au levier 75 qui paroît au-dehors de la tour, au bout duquel est un contre-poids 22. qui sera expliqué au troisieme dessein, *fig. premiere*. Il faut qu'un homme trouve dans cette lucarne un passage libre pour aller au contre-poids 22, en passant par-dessus le levier *C*.

Les

Les ailes ont 25 piés de long depuis le centre de l'arbre *A*, jusqu'à leur extrémité; la partie des ailes appellée *volans* qui est garnie de toile, a huit piés de large & 18 piés de long : on trouvera une plus grande explication de ces ailes dans l'explication de la quatrieme Planche, *fig.* 3

Lorsque le vent est foible on revêtit les ailes comme en *m*; lorsque le vent est plus fort, on diminue les toiles comme en *n*; lorsqu'il est très-fort, on les retraint comme en *o*; dans le très gros tems on peut faire marcher le *moulin* sans toile, comme en *p*.

Les ailes ont quatre arboutans *qqqq*, qui les fortifient beaucoup, en ce qu'ils les unissent solidement entr'elles: on trouvera ci-après la raison qui a déterminé à faire usage de ces arboutans.

III. Planche. La troisieme Planche, *fig. premiere*, donne la coupe du *moulin* & d'une partie du puits : on voit dans cette coupe toute la machine, dont nous ne parlerons qu'après avoir expliqué la construction des parties qui la contiennent & qui la supportent.

Dans l'intérieur de la tour est un plancher 60, dont le plan est à côté, *fig.* 2, fait de poutrelles & de planches de sapin. On y a pratiqué deux ouvertures; on place une échelle dans celle qui est de côté, pour monter dessus ce plancher; l'autre ouverture qui est au milieu de ce même plancher, donne passage à la barre de fer *F* pour descendre sur le bout du levier de la pompe *G*, où elle est attachée au point 8.

La corde 23, dont on ne voit que partie, laquelle sert à lever & à abaisser le levier du frein du *moulin Q*, passe par cette même ouverture du plancher 60, & descend jusqu'en bas, pour l'usage journalier du garde-*moulin*.

On passe encore par cette même ouverture les corps de pompes & les branches du piston, qui sont d'une grande longueur; & lorsqu'on les veut introduire, on détache les planches 1. 2. 3. 4. 5 6. *fig.* 2, ce qui donne de la liberté pour entrer ces pieces dans la tour & les introduire dans le puits.

Ce plancher est fixe, mais tout ce qui est au-dessus de lui, est mobile & tourne avec le comble, lorsque l'on porte les ailes du côté du vent.

On monte au plancher supérieur & mobile par une échelle que l'on suspend à un crampon attaché à une des poutres, lorsqu'on n'en fait pas usage, afin qu'elle ne soit pas brisée, lorsque le comble tourne; & lorsque l'on veut s'en servir, on la pose sur la planche 60.

Le plancher mobile, autrement l'assemblage de charpente, sur lequel toute la machine & le comble sont posés, tourne sur un ourlet dont on voit la coupe en 62, & le plan en la 3. *fig. de la Pl. III.* Il est composé de neuf pieces de bois qui couvrent presque tout le parpin de la tour.

Ces pieces sont assemblées par les bouts à tenons & à mortoises. Les assemblages de ces neuf pieces portent sur neuf billots de bois de chêne qui sont engagés dans la maçonnerie de la tour, & ces billots en font le parpin, comme on le voit en 63, *fig.* 5.

Les neuf pieces qui forment l'ourlet, sont fortement attachées à ces billots avec des chevilles de fer bretées, afin qu'elles ne puissent se détacher, ni rien perdre de leur plan circulaire.

L'ourlet qui s'éleve de trois pouces & demi à la partie supérieure de ces pieces de bois, a été formé en les élargissant, & nul morceau ne doit être rapporté à cet ourlet.

A la face supérieure de l'ourlet 62, *fig.* 3, on a incrusté à fleur du bois neuf bandes de fer plat qui forment le cercle entier. Les extrémités de ces bandes se joignent & portent une pointe en crochet qui entre à force dans l'ourlet, ensorte que nul clou n'y est employé: ces bandes de fer servent à faciliter le mouvement de la charpente qui doit tourner sur l'ourlet.

IV. Planche. La premiere figure de cette Pl. présente une des poutres qui portent sur l'ourlet vue par-dessous; on voit dans la hoche qui doit embrasser l'ourlet, une piece de fer qui est incrustée à fleur du bois. Lorsque cette poutre est posée sur l'ourlet, la piece de fer porte sur les bandes 62, *fig.* 3. *de la Planche III* incrustée dans l'ourlet. Lorsque l'on tourne le comble, ces pieces de fer coulent l'une sur l'autre, facilitent le mouvement, & empêchent que les bois ne soient usés par le frottement; on enduit ces parties de savon mou : on voit deux de ces hoches 65 & 65, *fig.* 3.

Fig. 2. La figure 2 de la même Planche donne le plan de toute la charpente qui est posée sur l'ourlet 62, *fig.* 1. *de la Planche III.* expliquée ci-dessus; & la figure 3 de la même Planche donne le profil de la même charpente 61. L'arbre tournant, la queue du *moulin*, le frein, le comble, & tout ce qui doit porter sur cet assemblage de charpente paroissent en cette figure : ces mêmes pieces paroissent de même en la 1. *fig. Pl. III.* 61, mais elles sont vues d'un autre sens.

Quant à la grosse charpente, l'assemblage est d'une assez facile exécution pour n'entrer dans aucun detail. On remarquera seulement que le carré long qui est pratiqué vers le milieu de cet assemblage, *fig.* 2, n'occupe pas le milieu de la tour, parce que la roue *P*, *fig.* 3. sur laquelle est placé le frein, n'y pourroit tourner étant en place, c'est pour lui laisser de la liberté, qu'on a porté cette ouverture un peu vers le souchet de l'arbre tournant 73, *fig.* 3.

L'usage de la piece 64, est pour le frein, *voyez la coupe de cette piece*, en la *fig.* 1 *de la Pl. III.*

La chaîne du frein est tournée autour pour y fixer le bout du cercle *R*, appellé *frein*. La même piece sert aussi à deux arcboutans 11, destinés à soutenir les jumelles *K k*, *Pl. III. fig.* 1, qui traversent la poutre 13.

Les lignes ponctuées 66, sont deux autres arcboutans des mêmes jumelles *K*, *Pl. III.*

14, poutre au-travers de laquelle passe les jumelles *L* & *l*, *fig.* 1 *de la Pl. III.*

L'espace qui est entre les trous 13 & 14, par lesquels doivent passer les quatre jumelles ci-dessus, étant prolongé d'un côté à l'autre du *moulin*, doit passer par le centre de la tour, parce que c'est la place que doit occuper le levier *Q*, *fig.* 1 *de la Pl. III.* lequel doit agir entre ces quatre jumelles.

68 est la place que doit occuper la queue du *moulin* *V*, *fig.* 3, lorsqu'elle est en place. Cette espece de fourche doit être forte; le tenon qu'on y voit doit entrer dans le corps de la queue *V*, *fig.* 3, & la soutenir en place au moyen du lien de fer qui doit l'attacher au fourchet.

Les mortoises 69 & 70 percées dans la charpente, doivent recevoir deux pieces *X*, *fig.* 3, dont on ne voit qu'une

Les pieces chevillées dont on ne voit que la coupe *y* & *y*, sont les mêmes que l'on voit en *Y*, *fig.* 3, dont cependant on n'a représenté qu'une. Ces quatre pieces servent à retenir la queue *V*, *fig.* 3, en état, & obligent toute la charpente à obéir, lorsque l'on tourne le *moulin* au vent au moyen de cette queue.

La queue *V*, *fig.* 3, de 43 à 44 piés, est une piece de bois fort lourde qui attire le *moulin* en arriere; pour prévenir les accidens qui s'en suivroient, on passe deux pieces de bois 71 & 72 sous la charpente; on les attache solidement aux trois poutres qu'elles touchent; la queue qui les tire au moyen des pieces *y* & *y* tend à soulever toute la charpente, ensemble l'arbre tournant qui est sur son marbre 75, encore plus lourd que la queue, ce qui annulle l'action de cette lourde piece de bois, & établit une sorte d'équilibre entre les pieces qui portent sur l'ourlet.

Les sablieres 74, fortes de 5 sur 6 pouces d'échantillon, sont bien assemblées dans le bout des poutres; elles contribuent à faire de cette charpente un tout solide.

L'arbre tournant *A*, *fig.* 3, dont l'action tend perpétuellement à entrer dans le *moulin*, tend conséquemment à faire perdre à l'assemblage de toute la charpente la forme ronde qu'elle doit avoir pour tourner sur l'ourlet. Pour prévenir ces accidens qui seroient considérables, on a liaisonné cette espece de charpente avec le fer, comme on le voit, les assemblages ordinaires & les chevilles ne pouvant pas y résister seules.

Figure 3 de la IV. Planche L'arbre tournant *A*, *fig.* 3 *de la IV. Pl.* vue en toute sa longueur, est disposé comme celui des *moulins* à vent ordinaire, il est appuyé sur son marbre 75. Ce marbre est appuyé sur le billot 73 où il est incrusté d'un pouce. Ce billot est une forte piece de bois de 16 à 17 pouces d'échantillon, posée à queue d'aronde sur les poutres de la charpente, *fig.* 2, où elle est liaisonnée avec de fortes barres de fer bien chevillées.

Au moyen de ce billot & du marbre ainsi placés l'un sur l'autre, l'arbre tournant qui y est porté par son collet 67, est élevé à l'horison de 7 à 8 degrés qui suffisent pour recevoir avantageusement l'impulsion du vent. L'arbre est retenu sur son marbre par le creux qu'on y a pratiqué, afin que son collet y entre de quelques pouces; il est aussi retenu par les montans de la lucarne 78, *fig.* 5, qui joignent ce marbre.

L'autre extrémité de l'arbre tournant est retenue en deux manieres : l'une l'empêche d'entrer en dedans du *moulin*, & l'autre l'assujettit au point où il doit tourner sur lui-même.

76, *fig.* 2. & *fig.* 3, sont deux pieces de bois bien attachés à la charpente, dans lesquelles on a pratiqué un passage garni de fer où l'arbre tournant est emprisonné

par une hoche faite vers le bout, de sorte qu'il ne peut varier, mais on lui conserva la liberté de tourner librement sur lui-même. Derriere le bout de l'arbre est une piece de bois 77, *fig.* 2. & *fig.* 3, incrustée dans les poutres qui la supportent, où elle est solidement attachée avec un lien de fer. Cette piece porte une sorte pointe de fer, acérée par son extrémité, polie & large d'un pouce; cette pointe a de bons épaulemens qui l'empêchent d'entrer dans la piece de bois 77 plus qu'elle ne doit. Cette sorte de pointe arboute & porte contre une piece plate d'acier 78, de 6 lignes d'épaisseur, qui est au bout de l'arbre tournant qu'elle empêche de reculer, lorsqu'il tourne.

Les parties de l'arbre tournant qui frottent soit au colles 67, soit dans le prison 76, sont garnies de lames de fer d'un pouce de large sur 3 lignes; on les a incrustées dans l'arbre même de toute leur épaisseur, à un pouce de distance les unes des autres, de sorte que cet arbre porte sur des parties qui sont moitié de bois, moitié de fer; par lesquelles il est très-bien préservé de l'usure des frottemens, si on les enduit souvent de vieux-oing. Au surplus, cet arbre est fortifié des ferrures, telles qu'on les voit, *fig.* 3.

Des ailes. L'arbre tournant doit avoir 18 pouces d'échantillon vers la tête *A*, les ailes y sont assemblées par couples. 79 est une piece de bois nommée *entre-but*, laquelle passe au-travers de l'arbre *A*; elle est destinée à recevoir deux bras des ailes 80, qui sont attachés sur l'entre-but avec des étriers de fer & des chevilles qui les traversent.

Le trou 81 qui reste à remplir à l'arbre *A*, est le lieu par où doit passer le deuxieme entre-but, lequel doit porter les deux autres bras des ailes. Le tout étant placé, & les ailes étant bien en équilibre entr'elles, on introduit deux coins en 81, c'est-à-dire, un en-dessous, & l'autre en-dessus de l'ouverture par où doit passer le dernier entre-but. Lorsque l'on chasse ces coins, les deux entre-buts s'approchent & se serrent l'un contre l'autre, ce qui les fixe solidement; on use de plusieurs autres coins pour assujettir les autres pieces de ces ailes, comme on le voit en la 3 *fig.*

Les bras des ailes 80 sont percés de 17 mortoises dans lesquelles on introduit des barreaux de 8 piés & quelques pouces de longueur, qui forment les volans que l'on voit, *Planche II.* lesquels reçoivent la toile. La position de ces barreaux est une partie essentielle dans la construction du *moulin*; c'est de leur position que vient le biais necessaire aux volans pour recevoir l'impulsion du vent dans le degré le plus avantageux à faire tourner le *moulin*.

Figure 4 de la IV. Planche. Les ouvriers qui travaillent ces *moulins*, n'ont aucun usage constant à cet égard, & les meûniers ont chacun leur caprice. M. Belidor a examiné cette matiere & a fixé ce biais à 55 degrés d'écartement de l'arbre tournant. La *fig.* 4. rend ce biais tel qu'il est exécuté au *moulin* que nous décrivons, dont on a reconnu le bon usage, depuis l'année 1743 que ce *moulin* a été construit, jusqu'à présent (1755.)

a, *fig.* 4. *de la IV. Planche*, est la ligne qui représente l'arbre tournant 80, le bras des ailes dans lequel passent les barreaux. 8*a*, le barreau dont un des bouts doit approcher de 55 degrés de la ligne *a*, & ce côté du barreau doit avoir 6 pouces de longueur plus que le côté opposé, afin que le vent ait plus de prise sur cette partie, & détermine mieux le *moulin* à prendre le mouvement circulaire. Tous les barreaux sont dans cette situation; l'enfoncement diversement observé par les praticiens de ces ailes, ne me paroît point utile, & quelques-uns le pratiquent d'une maniere nuisible.

Ces ailes ainsi disposées étant poussées d'un bon vent, font neuf tours à chaque minute, sur quoi on a arrangé l'intérieur de la machine.

On a remarqué que la longueur des ailes est un modérateur à la vitesse; que si on leur donne plus de 25 piés de long, elles auront plus de force que celles du *moulin* décrit, mais elles iront moins vîte; elles ne feront pas neuf tours en une minute, quoique poussées du même vent. Il en est de même, si on les diminuoit de longueur, elles tourneroient plus promptement, mais elles ne leveroient pas un aussi pesant fardeau. Cette observation pourra être utile à ceux qui seroient dans le cas de changer les proportions de cette machine.

Des parties qui donnent le mouvement à la pompe. Les rouleaux 1 & 2, *fig.* 3. *de la Pl. IV.* ont 5 pouces de diametre, & 1 pié de long; ils tournent sur leurs chevilles de fer & d'acier battus ensemble. Ces chevilles sont soutenues par deux bras de levier *B*, *fig.* 3. & par la roue *P* qu'elles traversent.

Les rouleaux sont fortifiés de bandes de fer, comme on les voit *fig.* 5. *de la IV. Pl.* où un de ces rouleaux est dévelopé. Ils tournent librement sur leurs chevilles, & deux rondelles en facilitent encore le mouvement.

III. Planche, *fig.* 1. Revenons à la coupe du *moulin*, *III. Planche*, *fig.* 1. qui nous présente toute la machine: *A* est l'arbre tournant dont on ne voit que la coupe: *B* est un des leviers qui portent les rouleaux 1 & 2, plus amplement expliqués ci-dessus; ce levier passe au-travers de l'arbre *A*, & est fixé à la roue *P*. Cette roue ne sert point à la machine, nous en donnerons l'usage ci-après.

Lorsque l'arbre tourne, le rouleau 1 monte & éleve le levier *C*. Lorsque ce levier est parvenu jusqu'à la ligne ponctuée *c* qui est au-dessus, le rouleau échape l'hoche 3, qui est audit levier, & le levier tombe de lui-même, tandis que le rouleau continue de marcher.

Le levier *c* étant retombé à son point, le rouleau 2 le reprend, & s'éleve de nouveau; de sorte que dans un tour de moulin, le levier *C* est élevé deux fois.

Ce mouvement est communiqué au levier *D* au moyen de la corde *E* qui les attache ensemble. Vers le milieu de ce levier *D* est une barre de fer *F*, qui occupe le centre de la tour, & qui descend sur le levier de la pompe *G*, où elle est attachée au point 8; ensorte que le mouvement des leviers supérieurs est communiqué à ce dernier, qui éleve la branche du piston *H*; le piston éleve l'eau, qui prend son cours par le conduit de bois *C*, qui a été expliqué à la premiere Pl. de-là l'eau tombe dans la cuvette pour se rendre au grand réservoir.

De l'économie des forces du moulin, *III. Pl. fig. premiere*. Suivant les proportions qu'on a données à la pompe, la colonne d'eau qu'elle contient, & dont nous donnerons le détail ci-après, pese 520 l. y compris la branche du piston, & les ferrures qui sont attachés. Le frottement du piston, des rouleaux & de la colonne d'eau que le moulin éleve, est évalué à 200 livres; le poids des leviers qui obligent le piston à rentrer précipitamment dans la pompe est d'environ 30 livres; ces trois sommes réunies, la résistance ou le poids à mouvoir par l'action du vent est de 750 livres, à prendre cette résistance à la branche du piston *H*.

Mais comme le levier *G*, appliqué à cette branche du piston, a son point d'appui 4, distant du piston de 6 piés 9 pouces, & que la mobile 8, appliqué à l'autre extrémité de même levier, est distant de la branche du piston *H* de 3 piés & 3 pouces; le mobile *F* n'est plus chargé que des 27 quarantiemes de la somme totale: ainsi la barre de fer *F* ne sera plus chargée que de 460 livres, au lieu de 750; conséquemment le levier *D* qui supporte la barre de fer au point 5, n'est chargé que de la somme de 460 livres.

Mais ce levier *D* a son point d'appui 6 à 6 piés 6 pouces du point de la résistance 5; & le mobile ou la corde *E* appliquée à l'autre extrémité 7 de même levier, est distant de la résistance 5 de 4 piés 9 pouces. Le mobile ou la corde *E* n'est plus, chargé au point 7 que de 26 quarante-cinquiemes; ainsi au-lieu de 460 que pese la branche de fer au point 5, la corde *E*, qui représente le mobile du *moulin* ou la puissance, n'a plus à supporter qu'un fardeau de 340, le tout à compter rondement.

Le levier supérieur *C* perd partie de ces avantages, lorsque le rouleau 1 ou 2 agissent sur lui: car lorsqu'un de ces rouleaux commence à l'élever, il suffit qu'il soit mu avec une force égale à 340. Mais à mesure que ce rouleau avance, il s'éloigne du point de la résistance, ou de la corde *E* qui la représente, & cette résistance devient plus considérable, à mesure qu'il avance vers le point d'appui 9 du même levier: ensorte qu'étant parvenu à échaper l'hoche 3, la résistance augmentée est en effet de 460, comme nous l'avons trouvé être au point 5 du même levier *D*, tous deux au centre de la tour.

Le *moulin* étant en mouvement par l'action du vent, doit donc faire un effort de 460 pour élever l'eau. Pour faire cet effort, on a employé quatre ailes, qui sont des leviers de 25 piés de longueur, lesquels prennent la résistance par les rouleaux 1 & 2, qui sont à 4 piés du centre *A*, où est le point d'appui des ailes; par conséquent le vent agissant sur les ailes avec un effort égal à 4 vingt-cinquiemes de 460 ou à 78 livres, enleveroit ces 460 livres, & donneroit le mouvement à la pompe, si ce n'étoit les frottemens de l'arbre tournant sur lui-même, qui sont peu considérables, d'autant que cet arbre est en équilibre sur son marbre 75 *fig.* 3 *de la III. Pl.* c'est-à-dire, que la tête de l'arbre joint aux ailes, font équilibre avec le reste de l'arbre à l'endroit où cet arbre porte son marbre, qui en est le centre.

Un

Un homme seul qui prend les ailes l'une après l'autre par leur extrémité, fait marcher le tout, & pompe de l'eau sans être aidé par l'action du vent; mais il ne peut supporter ce travail que pour 3 ou 4 coups de pompe, l'effort qu'il est obligé de faire étant d'environ 90 à 95 livres.

L'effort à faire sur les ailes par l'extrémité du bras pour donner le mouvement au *moulin*, étant évalué à 95 livres, un vent qui pousse une des ailes avec une force de 25 suffira, & la fera tourner librement.

Pour recevoir le vent capable d'opérer, on a donné à chaque aile un volant de 8 piés de large & de 18 piés de long, que nous avons vu, *II. Planche*, garnis de toile, lesquels présentent au vent, dans la position la plus avantageuse, ainsi que nous l'avons dit, *fig. 4 de la IV. Pl.* une surface de 576 piés de toile carrée, qui le font agir au plus petit vent qu'il soit possible; objet qu'on s'étoit proposé dans la construction de ce *moulin* destiné à fournir en été l'eau nécessaire aux agrémens & aux arrosemens d'un terrein sablonneux & brûlant. On parlera du produit de cette machine en parlant de la pompe à la *V. Planche*.

Des parties de la machine, Planche III, fig. 1. Le levier supérieur *C* porte un contrepoids de plomb 22 fixé à l'extrémité; il paroît hors de la tour à 6 piés de distance du point d'appui 9; son poids doit être tel, que tout ce qui pese vers le piston de la pompe *H*, lorsque les leviers retombent, ne pesent que 25 à 30 livres; celui de cette machine, qui est ainsi reglé, pese environ 180 livres. Ce contre-poids reçoit des secousses considérables lors des grands vents, ce qui oblige de l'attacher avec précaution, & d'employer de forts écrous avec des clavettes derriere pour le fixer, autrement les écrous s'ébranleroient, & le contrepoids tomberoit. Il faut que ce contre-poids n'ait nul jeu dans ses attaches, si ce n'est dans la charniere, qu'il faut très-forte.

A ce même levier *C* on voit une hoche 3 qui sert à deux usages essentiels: le premier est lorsque le rouleau 2 a dépassé cette hoche, le levier a la liberté de retomber incessamment vers son point; que si le levier étoit sans hoche, il seroit soutenu par le rouleau, un tems qui seroit perdu & qui seroit préjudiciable, parce que dans les grands vents de ce levier *C* n'auroit pas le tems de revenir à son point; le rouleau 2 le devanceroit & le joindroit pendant sa chûte avec un grand bruit, elle en diminueroit l'effet, d'autant que le mouvement de ce levier & de toute la machine seroit raccourci.

C'est cet excès de mouvement & ce choc qui arrivent lorsque le garde du *moulin* est éloigné, qui ont obligé de mettre aux ailes les arcboutans dont nous avons parlé à la *II. Pl. qqqq*; ces ailes souffrent beaucoup de ce contre-coup, qui les met en danger de rompre. Au moyen de l'hoche 3 *du levier C*, ces contre-coups sont plus rares, moins forts; & si le garde-*moulin* est surpris par la violence du vent, les arboutans *qqqq de la II. Pl.* mettent les ailes en état de les supporter.

Le second usage de cette hoche 3 du levier *C* est lorsque le gardien du *moulin*, qui s'éloigne volontiers, est surpris par quelque changement de vent qui, venant à prendre les ailes par-derriere, les obligent de tourner en sens contraire: on sait par expérience que la machine va très-bien en sens contraire, & qu'elle éleve l'eau, comme si le mouvement se faisoit du bon côté; mais ce ne peut être qu'au dommage de la machine, qui se trouve forcée en plus d'un point. Cette hoche y remédie parfaitement; le rouleau 2 agissant alors en sens contraire, est porté vers le levier *C*, où rencontrant l'hoche 3 il y est arrêté, jusqu'à ce que les ailes étant exposées au vent reprennent le sens qu'elles doivent suivre.

A l'extrémité intérieure de ce même levier *C*, vers le rouleau 1, on a donné une inclinaison considérable à la partie de ce levier, qui reçoit ce rouleau afin de prémunir les deux pieces du choc, trop rude lorsque les grands vents les portent avec violence l'un vers l'autre.

On voit au-dessus du levier *C* les lignes ponctuées *e*, qui représentent le même levier lorsqu'il est porté par le *moulin* à son plus haut degré d'élevation. Ces lignes font voir de combien est grande cette élevation, & en même tems qu'il faut pratiquer dans le comble une ouverture entre deux chevrons, pour laisser passer le bout de ce levier, lorsqu'il est élevé.

Les leviers *C & D* ont leur point d'appui 9 & 6 entre les jumelles *K & k*, lesquelles jumelles sont de 6 pouces d'échantillon en leur partie supérieure, solidement arboutée par les pieces de charpente 11 & 66: on réduit l'échantillon de ces jumelles à quatre pouces pour les faire passer dans la poutre 13, afin d'enfermer la partie *k* de la même jumelle où le levier *D* est fixé; l'intervalle entre ces jumelles est de 5 pouces, pour donner passage libre aux leviers, qui ont quatre pouces & demi d'épaisseur.

L & l sont deux autres jumelles semblables aux précédentes, entre lesquelles levent & baissent librement le bout des deux leviers *C & D*; l'extrémité supérieure de ces jumelles est fixée avec le comble, & la partie inférieure *l* est percée de divers trous, dans l'un desquels on introduit une forte cheville de fer, que l'on garnit d'un bouchon de paille 15, enveloppé de mauvaise toile, afin que le levier *D* qui tombe dessus, lorsque la machine est en mouvement, ne descende pas trop bas, & ne fasse pas un trop grand bruit en tombant. Ce bruit est encore diminué & presque annullé par un pareil bouchon que l'on passe semblablement sous le levier *C* au point 12. On n'a représenté qu'une des jumelles *K & L*, pour éviter l'embarras; on doit les considérer toutes comme doubles, & fixées aux poutres 13 & 14 par des chevilles que l'on voit dessous ces poutres. On voit la disposition de leur passage dans les poutres 13 & 14, *figure 2 de la IV. Pl.*

La barre de fer *F* qui descend du levier *D* sur le levier de la pompe *G*, où elle est attachée au point 8, est assujettie à deux sortes de mouvement; le premier est de hausser & baisser avec le reste de la machine, lorsque le *moulin* est en mouvement, ce qui s'opere sur les tourillons de la cheville 8, qui passe au travers de ce levier *G*.

L'autre mouvement est de tourner sur elle-même, lorsque le comble du *moulin*, la charpente 61, & toute la machine tourne sur l'ourlet 62, pour exposer les ailes au vent. Cette barre *F* qui occupe le centre de la tour, tourne dans la cheville 8, au-travers de laquelle elle passe. *Voyez* le bout de cette barre *F* dévelopée en la *fig. 4*.

Fig. 4. 17 est la barre de fer: les lignes ponctuées représentent un bout du levier de la pompe *G*, *fig. 1.* dans lequel les parties suivantes sont cachées; 18 est un bouton qui oblige le levier *G* de baisser, en foulant sur les parties qui lui sont inférieures, & par cette pression, il fait rentrer dans la pompe la branche du piston *H*, *fig. 1.*

19 est la place que la cheville 16 doit occuper; 20 est un écrou de cuivre, qui tient en place la cheville 16.

21 est une clavette qui fixe l'écrou, afin qu'il ne se divise pas; 16 est la cheville percée qui doit être placée en 19, qui est la même cheville dont nous avons parlé au point 8, *fig. 1.* Au moyen de la barre de fer *F* ainsi disposée, le *moulin* agit sur la pompe au point 8, de quel côté que soient tournées les ailes.

Figure 3, 4 est le point d'appui du levier de pompe *G*. Ce point d'appui est une cheville de fer passée dans deux crampons scellés dans la maçonnerie de la tour; mais endehors ce levier est posé dessus, & y est retenu par un encochement 4.

C'est pour faire un passage à ce levier & au canal qui est au-dessous, qu'on a pratiqué dans la maçonnerie de la tour une ouverture *b* de 10 pouces de large, & de trois piés & demi de haut, de laquelle nous avons parlé à la *premiere Pl.* sous la pareille lettre.

Le levier de la pompe *G* agit entre deux jumelles pratiquées à la partie supérieure de la pompe, dont on ne voit qu'une en *M*; l'intervalle entre ces deux jumelles est de 5 pouces, dans laquelle agit le levier *G*, qui est de 4 pouces & demi d'épaisseur: mais comme il ne seroit pas possible de passer la cheville qui assemble le piston au levier, ainsi engagés entre deux jumelles; on a fait dans les jumelles les ouvertures *O*, tant pour la commodité de placer cette cheville, que pour donner la liberté aux deux extrémités de cette cheville, pour monter & baisser avec le piston, sans froisser en aucun endroit; cette cheville du piston doit être à tête quarrée, afin qu'elle ne tourne pas, & que la clavette puisse être facilement rivée en un lieu si étroit.

Du frein. III. Planche, fig. 1. La roue *P*, qui est fixe sur l'arbre tournant *A*, sert à arrêter les ailes du *moulin*; elle a 8 piés de diametre & 8 pouces d'épaisseur à la circonférence. Elle reçoit sur cette épaisseur le cercle *R*, appellé *le frein*, qui l'entoure. Lorsque l'on tire avec la piece de bois *Q* (dont on ne voit ici que la copie), le cercle *R* touche cette roue en tous les points de sa circonférence, & par ce frottement, que l'on fait sentir à cette roue par degrés, on modere l'action des ailes, & enfin on les arrête, ce qui s'opere ainsi.

On voit au bout du cercle *R* deux chevilles de fer, & une chaîne de même métal, tournée autour de ces chevilles, & de la piece de bois 64 qui les attache ensemble très-solidement: car l'effort est très-considérable en ce point. 33 est la partie inférieure de la corde d'un pesant, dont il faut reconnoître la partie supérieure *à la IV. Pl. figure 3. n°. 33.*

10 est le palans du frein avec lequel on éleve le contre-poids 24 attaché à l'extrémité de la piece de bois ou de levier *Q*.

IV. Planche, *fig.* 3. *T* est une piece de bois qui sert de point d'appui au levier *Q*. Lorsque le garde *moulin* lâche la corde 23, le contre-poids 24 descend, tire en bas le cercle *R*; & la roue *P* ainsi comprimée, d'autant qu'il juge à propos lui faire sentir l'effet du contre-poids, qu'on ne doit jamais abaisser que par degrés; autrement on risqueroit de briser l'arbre tournant, que l'effort du vent tordroit vers le colet.

De la pompe. V. Pl. Cette machine, en l'état qu'elle est construite, ne met en mouvement qu'une pompe, parce qu'il faut nécessairement que les forces du mobile agissent au centre de la tour, & que toutes les parties supérieures du *moulin* que l'on tourne alternativement de tous les côtés, aboutissent au point central 8. *III Pl.* *fig.* 6. or, puisqu'il n'y a qu'un centre, il est difficile d'y ajuster plusieurs pompes; il les faudroit faire agir sur une bascule appuyée sur un point d'appui, ce qui ne seroit pas avantageux; puisque cette composition & les parois de plusieurs pompes, multiplieroient les frottemens. Il a paru plus simple & plus avantageux de n'y en admettre qu'une, & de lui donner un plus grand diametre, comme aussi de le faire lever deux fois dans un tour du *moulin*; ces deux coups de pompe forment dans le mouvement une sorte d'équilibre semblable à la pluralité des pompes, qu'on estime en ces sortes de machines hydrauliques.

Figure 1. La premiere figure *de la V. Pl.* représente cette pompe en son entier, formée de plusieurs corps solidement établis, & soutenus sur la charpente qui est dans l'intérieur du puits.

A & *A* sont deux pieces de charpente qui entrent dans la maçonnerie du puits, dont le plan est à côté. Elles sont situées un peu au-dessus de l'eau; elles servent à porter tout le fardeau de la pompe, & sont aidées des barres de fer que l'on y voit.

B & B ainsi que *C* & *C* sont d'autres poutres qui forment comme deux étages dans l'intérieur du puits, lesquelles servent à appuyer les corps de pompe qui y sont unis au moyen de liens de fer ainsi qu'on le voit aux plans de ces étages qui sont à côté.

G & *G* est un assemblage de charpente qui sert à fixer cette pompe au milieu du puits, ainsi que nous l'avons dit *de la I. Pl. lettre G*.

D D D sont trois corps de pompe de bois appuyés, ainsi qu'on les voit, sur les poutres *A*.

Les emboitures de ces pieces étant bien arrondies, on enduit ces deux pieces, à l'endroit de leur emboiture, de goudron; on seme sur ce goudron du sable fin, bien tamisé & très-sec: lorsque les pieces sont unies, le sable & le goudron tombent dans la jonction, & la tient parfaitement étanchée, tant que dure la pompe. Il est bon d'avertir que ces corps de pompe sont sujets à fendre lorsqu'on les emploie secs, si on n'a pas la précaution de les humecter plusieurs jours en dehors avant de leur faire sentir l'humidité en-dedans.

E, est un corps de pompe de cuivre de quatre piés de longueur attaché à l'extrémité inférieure des corps de pompe de bois *D*. Le piston agit dans cette piece; elle est destinée à en supporter les frottemens, sans altération sensible de la part de ce corps de pompe.

F, est une lanterne de cuivre, percée de trous sans nombre, dans laquelle le bout inférieur de la pompe de cuivre entre: elle empêche que les ordures n'entrent dans la pompe lorsqu'elle agit. Cette lanterne est attachée sur la planche *M*, qui est au fond du puits. Cette planche est retenue au fond du puits par deux pierres 1 & 2, au travers desquelles passent deux broches de fer qui les fixent sur la planche.

Fig. 2. La *figure* 2. *de cette V. Pl.* donne la coupe de tous les corps de pompe, dans l'intérieur desquels on voit la branche du piston & le piston même plongé dans l'eau: cette branche est composée de deux longues pieces de sapin arrondies, & de trois pouces à trois pouces & demi de diametre, jointes ensemble par des pieces de fer, & par deux écrous *E*, qu'il faut avoir soin de river. A l'extrémité supérieure *H*, sont des trous qui servent à passer la cheville du levier *G fig* 6. *de la IV. P.*

A l'extrémité inférieure de la même Planche est le piston qui est développé en la *fig.* 3. ainsi que le corps de pompe de cuivre, & toutes les parties qui lui appartiennent.

Developpement du corps de pompe de cuivre, *V. Pl.* 3 *fig.* *L* est le piston que l'on a fait de bois de hêtre, parce qu'il est d'un très bon usage dans l'eau: on voit cette piece en grand, entourée de son cuir du Brésil attaché à la branche du piston *O*, au moyen d'une piece de fer à charniere *N*, dont un bout tient au piston par trois écrous qu'il faut river.

La même piece de fer *N* est attachée par l'autre bout sur la branche du piston *O*, au moyen d'un long affourchement de fer: des broches de fer passent au-travers & lient ces affourchemens ensemble, comme vous le voyez en *O*. Observez que ces broches soient à écrou & rivées afin qu'elles compriment fortement le bois & le fer; mais ces broches quoiqu'en nombre, comme vous les voyez en la branche du piston *H*, 2. *fig.* seroient sujettes à déchirer le bois suivant son fil, lorsque le *moulin* leve le piston avec violence, si elles n'étoient soutenues elles-mêmes par une autre broche de fer tout semblable, que l'on passe au-travers du bois, mais dans un sens opposé, comme on le voit en *O*, où l'on a rendu sensible une de ces broches soutenues d'une autre: toutes les jonctions qui sont à cette branche du piston doivent être traitées ainsi.

Cette branche est si solide (celles de fer seroient sujettes à fléchir), que depuis 1743 jusqu'à présent, on n'y a fait aucunes réparations, & on n'a pas trouvé à propos de la renouveller en 1754, quoiqu'on ait été obligé de passer de nouveaux corps de pompe de bois, qui étoient totalement pourris. Par la longueur de cette branche on a évité toute aspiration incommode dans ces pompes.

P est la soupape qui est au fond de la pompe de cuivre; cette piece est du même bois que le piston; elle est légerement entourée d'étoupes imbibées de suif, afin qu'elle joigne le cuivre & remplisse exactement la place qu'elle occupe. Elle porte une anse de fer qui sert à accrocher & à enlever cette soupape lorsqu'il faut la réparer.

On voit tant-à-côté de la soupape que du piston, le plan des clapets de ces deux pieces: l'explication de l'un servira pour l'autre, parce qu'ils sont de même construction, ils different seulement de grandeur; ils sont faits d'un cuir fort (le cuir du Brésil bien liant & bien égal est le meilleur), tenu entre deux pieces de cuivre. La piece de dessous porte une large vis qui passe au-travers du cuir, & va se visser dans la piece de cuivre *I*, qui est en-dessus de quatre lignes d'épaisseur: l'on voit cette vis exprimée par des points à l'endroit où elle est rivée. Le cuir qui est entre ces deux pieces de cuivre porte sur les bords du fût de bois des soupapes, & les rend étanches. Ce même cuir s'étend sur toute la partie postérieure des mêmes fûts pour y servir de charniere. On pose sur cette derniere partie du cuir une nouvelle plaque de cuivre 2, d'une ligne d'épaisseur, que l'on attache aux fûts, en passant des clous au travers de la plaque de cuivre & du cuir; de sorte cependant que le clapet s'y puisse ouvrir & fermer librement. On observe d'abattre les arrêtes des pieces de cuivre, afin que les cuirs ne soient pas coupés par le jeu du clapet.

La *fig.* 3. fait encore voir la piece *Q*, qui est une plaque de cuivre vue de profil, d'un pouce d'épaisseur, & d'un pié en quarré, le corps de pompe de cuivre passe dedans, & y est fortement soudé. *R* est le plan de cette piece de cuivre.

Sur cette piece on pose un cuir du Brésil 3, auquel on observe les mêmes ouvertures qui sont à la plaque de cuivre *R*. Quatre écrous 4, compriment cette plaque de cuivre contre la pompe de bois & le cuir 3 qui se trouve pris entre les deux corps de pompe, & étanchent cette jonction.

Mais comme les crampons qui portent les vis & les écrous 4, ne peuvent être fixés au corps de pompe de bois avec des clous qui y feroient des trous, on y a suppléé par un cercle de fer divisé en quatre parties *S*, qui sont jointes ensemble par quatre bonnes vis. On pose ce cercle en *S fig.* 1. & 2. il sert premierement à fixer les crampons ci-dessus, en embrassant la pompe de bois, à laquelle il donne de la solidité; & lorsque le corps de bois vieillit, que le bois diminue de volume, on répare ce défaut en serrant les quatre parties de ce cercle également avec les quatre vis, & on empêche la pompe de fuir tant qu'elle n'est pas totalement pourrie; c'est pour cette derniere raison que l'on a fait les quatre trous qui sont à la plaque de cuivre *R* un peu en ovale, tendant au centre de cette plaque, au moyen desquels les crampons qui y passent peuvent se rapprocher du centre, à mesure que le cercle *S* les comprime.

Cette pompe ainsi travaillée a toute la solidité requise pour résister à tous les efforts du *moulin*; deux années se passent communément avant qu'on soit obligé d'y mettre de nouveaux cuirs. On a préferé l'usage des corps de pompe de bois à ceux de plomb, qui auroient pû

s'af-

s'affaisser par leur propre poids & par l'action du piston.

On a donné 5 pouces de diametre à l'intérieur du corps de pompe de cuivre, & 5 pouces & 3 lignes à ceux de bois, afin que la soupape & le piston puissent passer librement dans ces corps de pompe lorsqu'on les introduit pour les mettre en place.

Lorsqu'on introduit, ou que l'on retire la branche du piston, cette piece embarrasse par sa longueur: les écrous *E*, *V*, *Planche*, 1. *figure*, donnent la liberté de la diviser en deux parties que l'on introduit l'une après l'autre.

Lorsqu'il s'agit de lever la soupape *P*, l'effort qu'il faut faire pour l'arracher du lieu où elle est posée, & où elle s'attache par l'effet du *moulin*, est considérable, il faut être pourvu d'un croc de pompe 6, *Pl. V.* fait d'une balle de fer d'un pouce, on y attache une forte corde avec laquelle on descend ce croc dans la pompe, après en avoir enlevé le piston; & quand on a saisi l'ance de la soupape, *P*, *Pl. V. fig.* 3. on porte le bout de la corde sur l'arbre tournant, autour duquel on fait plusieurs tours, & trois hommes font tourner les aîles du *moulin*, jusqu'à ce que cette soupape soit hors du corps de pompe de cuivre; l'arbre tournant fait en cette opération l'office d'un cabestan.

Pour donner au corps de pompe de cuivre la solidité convenable au travail qu'il a à supporter, on y a employé des planches de cuivre de deux lignes d'épaisseur, & on l'a fortifié de bandes du pareil cuivre, que l'on a soudées par-dessus de distance en distance, ainsi qu'on le voit, *fig.* 3. *de la Pl. V.*

Du produit de la pompe. Nous avons dit que le corps de pompe dans lequel le piston agit, est de 5 pouces de diametre.

Le piston *H*, 1. *fig. de la Pl. V.* peut être levé jusqu'à 21 pouces; mais nous supposons qu'il ne sera élevé que de 18 pouces, pour ne pas compter trop avantageusement; chaque coup de piston fera donc sortir de la pompe un cylindre d'eau de 5 pouces de diametre sur 18 pouces de hauteur, qui équivaut à-peu près à 350 pouces cubiques. Nous avons dit que la vitesse des aîles la plus avantageuse étoit celle où le *moulin* faisoit neuf tours par chaque minute, ou 540 tours par heure, qui font 1080 coups de pompe par heure; le produit sera donc de 378000 pouces cubiques d'eau: en supposant le muid d'eau de 8 piés cubiques, il contient 13824 pouces cubiques; en ce cas la somme de 378000 pouces d'eau équivaut à 27 muids un tiers par heure: en 16 heures de travail, qui est la journée ordinaire, il produira 437 muids. Nous supposons ici un vent très-favorable & bien soutenu, & les cuirs de la pompe en très-bon état, ce qui arrive rarement; ainsi on ne doit espérer que 350 muids lorsque le vent est très-favorable, beaucoup moins lorsque le vent est plus foible, & qu'il n'est pas continuel, comme en été.

Le levier *G*, *même figure*, s'éleve lorsque le *moulin* marche jusqu'aux lignes ponctuées *G*, qui sont au-dessus, ce qui donne 21 pouces d'élevation au piston *H*: que si l'on vouloit faire rapporter à cette pompe une plus grande quantité d'eau que nous n'avons dit ci-dessus, on pourroit la transporter vers le point 8; la levée du piston se trouveroit augmentée, la pompe rapporteroit en proportion; mais le *moulin* auroit à mouvoir un plus grand fardeau. On doit donc consulter les forces du *moulin* avant de prendre cet avantage: si au contraire le *moulin* se trouvoit trop chargé, on le soulageroit en transportant la pompe vers le point 4, les points 4 & 8 restant toujours tels qu'ils sont.

Toute la charpente qui est à ce puits, *Pl. V. figure premiere*, est disposée pour opérer ces changemens, au cas qu'il en eût été besoin. Que si le *moulin* eût été établi dans un lieu isolé, éloigné de tous les objets qui peuvent arrêter le cours du vent, on auroit pû sans nul inconvénient approcher la pompe du point 8, jusqu'à la faire peser sur le *moulin* au point 8, 150 liv. plus qu'elle ne pese; mais les murailles & les bois voisins qui diminuent l'action du vent, ont déterminé à la laisser au milieu du puits.

Nous avons dit que le cylindre d'eau qui sort de la pompe à chaque coup de piston, pouvoit être évaluée à 350 pouces cubiques d'eau; sur ce pié la pompe de 50 piés en contiendra 11700 pouces cubiques, qui équivalent à 6 piés 3 quarts de piés cubiques: à 72 liv. le pié cubique, font 486 liv. que peseroit l'eau contenue dans l'intérieur de la pompe, si elle ne contenoit que de l'eau; mais le bois des pistons & le fer qui s'y trouve pesent ensemble plus que l'eau; c'est pourquoi l'on a estimé la charge totale contenue en l'intérieur de la pompe, à 520 l. indépendamment des frottemens intérieurs évalués à 200 liv. & du poids des leviers, comme nous l'avons dit.

Si on fait attention au total de cette machine, on trouvera qu'elle tire un avantage de la longueur des leviers dont elle est composée; quoiqu'ils soient forts, ils fléchissent cependant quand le vent force le mouvement, de sorte que la pompe n'a jamais été incommodée des négligences du gardien, & la solidité de toutes les parties est telle qu'il n'est point encore arrivé de désastre.

Cette machine est d'autant plus avantageuse, qu'elle n'a coûté que 3000 liv. au plus; c'est-à-dire, la tour, la pompe, l'intérieur du puits & toute la machine, indépendamment du puits & des reservoirs qui étoient faits d'ancienneté.

Que s'il s'agissoit d'élever l'eau d'une hauteur moindre que celle du puits dont est question, il suffiroit d'augmenter les diametres des corps des pompes, pour profiter de tous les avantages du *moulin* dont le produit augmenteroit.

Projet, *figure* 2. *de la premiere Pl.* Mais s'il s'agissoit d'élever l'eau d'un puits de 150 à 200 piés de profondeur, on pourroit multiplier les forces du *moulin* en faisant les aîles de 32 piés de long & de 9 piés de large; on pourroit même y pratiquer six aîles; alors on pourroit multiplier les pompes en les arrangeant comme on les voit à *la premiere Pl. fig.* 2. qui est une idée de la disposition qu'il conviendroit leur donner, *F* est la barre de fer sur laquelle agit le *moulin* que nous avons vû ci-devant au milieu de la tour. *G*, le levier de pompe sur lequel les quatre pistons des pompes sont fixés; 4 est son point d'appui. Les quatre pompes que l'on voit dans l'intérieur du puits sont censées avoir chacune 50 piés de longueur; elles se communiquent au moyen d'une petite cuvette qui est à leur partie supérieure.

Le moulin étant en mouvement, les quatre pompes agissent ensemble; celle d'en-bas 1 remplit & entretient la cuvette *A*; la pompe 2 y puise l'eau, qu'elle transporte dans la cuvette *B*, la pompe 3 puise en *B* l'eau qu'elle éleve en la cuvette *C*; la pompe 4 puise en *C* l'eau qu'elle éleve jusqu'au-dessus du puits, & la transporte au-dehors.

Une commodité qu'il est bon de faire observer, est que si un homme pose sa main au point 8, *III Pl. fig. premiere*, lorsque ce levier est au plus haut degré d'élévation *G*, où le *moulin* puisse le porter, & qu'il soutienne ce levier à ce degré d'élévation, soit de sa main, soit de quelqu'autre appui, la pompe & le *moulin* sont partagés de sorte que l'un n'a plus de prise sur l'autre, & qu'il ne peut arriver nulle sorte d'accident par la vitesse des aîles qui sont seules en mouvement.

Il y a beaucoup d'autres machines auxquelles on a donné le nom de *moulins*; nom qui sembleroit par son étymologie ne devoir appartenir qu'aux machines qui par le moyen des meules pulvérisent & réduisent en farine les différentes graines; car toutes les autres machines auxquelles on a donné le nom de *moulins*, n'ont de commun avec ceux qu'on vient de décrire qu'une roue à l'eau, soit à aubes ou à pots, premier moteur de la machine; c'est cette ressemblance extérieure qui peut-être aura fait donner indistinctement à toutes les machines qui suivent le nom de *moulins*: ainsi pour

MOULIN *à poudre à canon*. *Voyez* POUDRE & SALPETRE.

MOULIN *à tan*. *Voyez* TAN.

MOULIN *à scier le bois en planches*. *Voyez* SCIE.

MOULIN *à chapelet*. *Voyez* POMPE.

MOULIN *à papier*. *Voyez* PAPIER ou PAPETERIE.

MOULIN *à foulon*. *Voyez* MANUFACTURE EN LAINE.

MOULINS A' BRAS. On voit deux de ces *moulins* représentés, *dans nos Pl. d'Agriculture*, ils sont de fer; ils servent à moudre tout ce qu'on ne peut porter aux *moulins* à blé, comme amande, poivre, ris, caffé.

La construction en varie beaucoup relativement à la forme intérieure; quant à la partie qui mout, elle est toujours la même.

La position de l'arbre peut être ou verticale, comme on la voit, *fig.* 8. ou horisontale, comme elle est *fig.* 9. où l'on voit une des sortes de *moulins à bras* garni de toutes ses pieces: nous allons commencer par le détail de celui-ci. Aux deux côtés sont deux platines de fer battu de 6 pouces de large sur 10 pouces de haut; c'est entre ces platines qu'est placé & suspendu le corps du *moulin*. Les pieces dont le corps du *moulin* est composé sont la boîte qu'on voit *fig.* 10. la noix qui entre dans cette boîte *fig.* 11. le noyau de la noix qui se place dans la noix *fig.* 12. & les cloisons qu'on voit *fig.* 9. forment extérieurement le corps du *moulin*, revêtant la boîte, & fixées sur les platines au moyen de deux étochios rivés

chacun

chacun, & sur les platines & sur les cloisons. Les bouts des étochios, du côté de la face de la cloison sur laquelle doit poser la boîte, doivent excéder d'une ligne ou deux ladite cloison, pour entrer dans deux trous pratiqués dans l'épaisseur de la boîte, *fig.* 10. mais on ne peut appercevoir ces étochios, parce qu'ils sont au dedans de la machine; mais voyez-les aux *fig.* 13. & 14. Les platines & le corps du *moulin* sont tenus ensemble par quatre vis dont on voit les extrémités & leurs écrous, sur la face d'une des platines du *moulin*, *fig.* 9.

Il faut bien remarquer, 1°. qu'avant que de fixer le corps du *moulin* & les plaques ensemble, il faut placer la noix qui doit être montée sur son arbre, comme on voit *fig.* 11. la noix placée, on arrête les platines par les vis & leurs écrous.

Il faut encore remarquer, 2°. que la hauteur de la cloison laisse un intervalle entre la plaque où l'on voit la manivelle *fig.* 9. & le derriere de la noix, pour laisser passer la farine de ce qu'on moud.

3°. Que comme il faut que la noix puisse avancer ou reculer; selon que l'on veut moudre plus gros ou plus fin, & que cependant il ne faut pas que cette noix se déplace, on a posé sur la face intérieure de la même plaque, où l'on voit les vis & leurs écrous, un heurtoir, ou une piece de fer plat, longue de 3 pouces ou environ, sur 15 de large, & 3 ou 4 d'épaisseur, au milieu de laquelle est un trou où l'arbre de la noix est reçu, & qu'à chaque extrémité il y a deux trous pour recevoir le bout des vis à tête quarrée qu'on voit *fig.* 17. qui passent à-travers la plaque & par-dessous le heurtoir qu'on voit *fig.* 18. & qui entrent dans les deux trous susdits comme on voit *fig.* 18. ces vis y sont rivées, mais mobiles, de sorte qu'en tournant ces vis auxquelles la même plaque sert d'écrou, on fait avancer parallelement le heurtoir vers l'embase de l'arbre de la noix, il est impossible que l'arbre recule, car la noix & la boîte étant de forme conique, la noix fait toujours effort pour sortir de sa place.

4°. Que la hauteur de la cloison appliquée à l'autre platine, laisse un vuide entre la plaque & la tête de la noix, vuide qu'on appelle l'*engreneure*, c'est sur cette cloison qu'est en partie posée la trémie, & en partie sur la boîte.

Ce que nous venons de dire suffit de reste pour entendre le méchanisme & l'action d'une machine aussi simple; mais quelque détail sur les parties acheveront d'éclaircir le reste.

On voit *fig.* 16. la plaque ou platine de derriere, par la face du dedans sur cette platine, la cloison, avec les étochios qui la rendent immobile; au centre de la cloison une douille rivée sur la plaque, à-travers laquelle l'arbre de la noix passe; cette douille est saillante à l'extérieur, comme on voit, *fig.* 15. face extérieure de la même platine: on voit aussi à cette douille une virole. L'usage de la douille est de donner plus de solidité à l'arbre, & lui servir de palier, ce qui est nécessité par le trop peu d'épaisseur des plaques, qui ne pourroient resister long-tems à l'effort de l'arbre mu quand on moud.

La *fig.* 18. est l'autre plaque, ou la plaque de devant, vûe par la face intérieure, on remarquera sur cette plaque l'autre cloison avec ses étochios, au centre de la cloison le heurtoir, & les bouts des vis rivées sur le heurtoir.

La *fig.* 17. représente la plaque ou platine de devant vûe en dehors du côté de l'arbre qui meut la machine; on y remarquera aussi les vis du heurtoir, avec une bouterolle fixée comme la douille à l'autre plaque & pour le même usage.

On sait par l'emploi précédent des figures, que la dixieme est la boîte du *moulin*. Il faudra la forger d'une barre plate d'acier, & lui donner 20 lignes de hauteur sur 6 lignes d'épaisseur de dehors en dehors. On tournera cette barre de forme conique sur un mandrin. La base de la boîte aura 46 lignes de diametre, & le diametre du côté de la tête n'aura que 39 lignes; le tout de dehors en dehors: dans l'épaisseur des deux faces de la même piece, comme on a dit, seront percés de trous pour recevoir les tenons des étochios: au reste, les mesures présentes varieront selon la force des *moulins*.

La noix qu'on voit *fig.* 11. se fera aussi comme la boîte, d'une barre d'acier, de même hauteur & épaisseur, tournée & soudée comme on l'a indiqué.

La *fig.* 12 est le noyau de la noix. Il faut que ce noyau soit un peu moins haut que la noix ou la virole, afin qu'on puisse serrer le bord de dedans de cette virole sur le noyau sans diminuer sa hauteur.

Au centre du noyau est un trou quarré qui reçoit l'arbre.

Au milieu de l'arbre il y a un embase qui sert à arrêter la noix: au côté de la tête de la noix on a ouvert une mortoise pour une *clavette* qui serrera la noix contre l'embase.

La mortoise qui a environ 6 lignes de hauteur, empêche que le heurtoir ne pose ou ne s'applique entierement contre la base de la noix, ce qui rendroit le mouvement rude.

Le dedans de la boîte est cannelé; ses dents sont comme celles d'une écouane, c'est-à-dire que le devant de la dent est perpendiculaire & le derriere incliné.

L'inclinaison des dents de la boîte & l'inclinaison des dents de la noix sont en sens contraire.

La *fig.* 13. est la cloison des dents de devant, elle porte en partie la trémie; elle est faite de fer battu comme une cloison de serrure; elle a 9 lignes de hauteur sur deux lignes d'épaisseur: on y a montré les étochios qu'il attache à la plaque.

La *fig.* 14. est la cloison de derriere, c'est elle qui forme l'intervalle resserré entre la platine & la noix; elle sera aussi faite d'une lame de fer battu, sa hauteur de 14 lignes & son épaisseur de deux: on y voit aussi ses deux étochios.

Passons maintenant au *moulin à bras*, à arbre perpendiculaire, celui de la *fig. premiere*: on le voit garni & monté de toutes ses pieces; il ne differe du précédent qu'en ce qu'il n'a ni platine ni cloison, mais seulement deux entretoises & deux vis qui en lient toutes les pieces.

L'espece d'entonnoir qui le forme est cannelé en dedans. Sur cet entonnoir au haut est l'entretoise supérieure entaillée dans son épaisseur, & au bas l'autre entretoise ou l'inférieure; ces deux entretoises sont tenues par des vis bien paralleles afin que l'arbre soit bien vertical. A la partie de l'entretoise supérieure on a percé plusieurs trous; dans ces trous sont rivées des pointes; ces pointes servent à fixer le *moulin* sur le dessus d'une table, à la partie de l'entretoise inférieure il y a un trou taraudé qui reçoit une vis dont le bout est en griffe; cette vis & cette griffe fixent le *moulin* contre le dessus de la table, la vis en griffe est traversée par en-bas d'un boulon à tête, arrêté dans l'œil de la-dite vis. On voit dans la même figure la tremie, le bas de l'entonnoir qui est en cône s'appelle le *culot du moulin*; c'est-là que tombe la mouture. La partie cylindre est fermée en-dessus par une rondelle qui couvre la noix; sur cette rondelle est montée la trémie.

Les *figures* adjacentes montrent les parties séparées de ce *moulin*; la *fig.* 2. est la manivelle, son pommeau est mobile sur sa broche; la *fig.* 3. représente la noix & son arbre; la *fig.* 4. l'entretoise de dessus; la *fig.* 5. l'entretoise de dessous; la *fig.* 6. la rondelle qui tourne le *moulin*; la *fig.* 7. le boulon de la vis à griffe; & la *fig.* 8. la vis à griffe.

Moulin a bras du Levant, (*Méchan.*) on se sert beaucoup dans le Levant de *moulins à bras* pour moudre le blé. Ces *moulins* consistent en deux pierres plates & rondes, d'environ 2 piés de diametre, que l'on fait rouler l'une sur l'autre par le moyen d'un bâton qui tient lieu de manivelle. Le blé tombe sur la pierre inférieure, par un trou qui est au milieu de la meule supérieure, laquelle par son mouvement circulaire, le répand sur la meule inférieure où il est écrasé & réduit en farine; cette farine s'échappant par le bord des meules, tombe sur une planche où on la ramasse. Le pain qu'on en fait est de meilleur goût que le pain de farine moulue aux *moulins* à vent ou à eau: ces *moulins à bras* ne se vendent qu'un gros écu ou une pistole. (*D. J.*)

Moulin *pour exprimer l'huile des graines*. Cette machine a beaucoup d'affinité avec le *moulin* à foulon à la hollandoise décrit à son article. *Voyez* Manufacture en laine. Celui-ci construit dans une tour de charpente élevée sur une autre de maçonnerie d'environ 12 piés d'élévation, est mu par la force du vent comme les *moulins* à vent. *Voyez* Moulin a' vent. C'est le comble de ce *moulin* qui tourne sur la tour pour virer au vent & y présenter les aîles. *Voyez* Pompe, & les *figures* plus détaillées de ces sortes de combles, la construction & l'explication de leurs différentes parties représentée plus au net dans les *planches des pompes* mues par le vent.

L'arbre tournant AB, renfermé dans le comble, lequel porte les volans, porte aussi un rouet C, dont les alluchons engrainent dans les alluchons d'un autre rouet horisontal D, ou les fuseaux d'une lanterne fixe sur l'arbre vertical DF concentrique à la tour; cet arbre porte une lanterne E dont les fuseaux conduisent les alluchons d'un rouet G fixé sur le gros arbre horisontal HK auquel sont adhérentes les levées NNN des pilons OP

qui

qui pulvérisent les graines placées dans les mortiers *FFF*, pratiqués dans une forte piece de bois *XY* où elles sont écrasées par les chûtes réitérées des pilons.

Les pilons sont guidés dans leur mouvement vertical par des moises *TV cd* entre lesquelles leurs tiges peuvent couler librement lorsque les levées dont elles sont armées sont rencontrées par celles de l'arbre *HK*; l'extrémité *P* des mêmes pilons est arrondie & garnie d'une boîte de fer pour la conserver, la partie arrondie remplit l'ouverture du mortier, ce qui empêche les graines de ressortir, comme on peut voir en *Z Æ* qui représente la coupe de quatre mortiers & celle de l'auge où se fait le pressurage.

Entre les deux moises qui servent de guides aux pilons en est une troisieme *ab* à laquelle sont fixées par un boulon des pieces de bois servant de cliquets pour arrêter & suspendre les pilons quand on veut suspendre leur effet; pour cela il y a une coche à la face latérale de chaque pilon dans laquelle, lorsqu'il est relevé un peu plus haut que les levées de l'arbre ne peuvent le conduire; une des pieces dont nous parlons vient s'engager & tient par ce moyen le pilon suspendu, ce qui permet de retirer les graines pulvérisées de dedans les mortiers sans pour cela suspendre l'effet des autres parties de la machine, chaque pilon ayant son cliquet.

Les graines pulvérisées, ainsi qu'il vient d'être expliqué, & réduites en une espece de pâte, sont mises dans des sacs de crin qu'on appelle *scourfins*, pour être portées à la presse & en exprimer l'huile, ce qui se fait en cette sorte; aux extrémités *X* & *Æ* des deux grosses pieces de bois, dans lesquelles sont creusés les mortiers, sont aussi pratiqués deux vuides ou auges dans lesquelles se fait le pressurage: on place un sac entre les deux plaques de fer 1, & un autre entre les deux autres plaques 5; on remplit le reste de l'auge avec des billots de bois 6, 7, dont les faces sont inclinées en talud, & dont la longueur est égale à la largeur de l'auge; on place aussi la piece 2 dont un des taluds s'applique contre la face en surplomb de la piece 6; cette piece 2 qui répond au-dessous du pilon *R* ne porte point au fond de l'auge; enfin contre ces pieces on applique quelques planches 44 pour remplir suffisamment le vuide de l'auge, & ne laisser au coin 3 qu'une place suffisante; on ôte ensuite le cliquet ou autre arrêt qui tient le pilon *S* suspendu; les levées *Q* de l'arbre horisontal *HK* relevent quatre fois à chaque révolution le pilon *S* dont les chûtes réitérées sur la tête du coin 3 le font entrer à force entre les attelles ou éclisses 4, 4, ce qui comprime latéralement les sacs & exprime l'huile de la pâte qu'ils contiennent; cette huile s'écoule par une ouverture pratiquée au fond de l'auge dans les vases destinés à la recevoir.

Lorsque le coin 3 est descendu au fond de l'auge on arrête le pilon *S*, & après que l'huile a cessé de couler on desserre les sacs par le moyen du pilon *R*, qui agissant sur la partie étroite du coin renversé 2, dont la tête ne touche point au fond, repousse ce coin 2 jusqu'à ce que sa tête touche au fond de l'auge, ce qui desserre d'autant toutes les pieces dont elle est remplie, & permet de relever le coin 3; on arrête alors le pilon *R*: on remet le coin 2 en situation; on met deux ou plusieurs nouvelles éclisses 4, 4, qui s'appliquent contre celles qui y sont déja placées, & entre lesquelles on replace le coin 3 que l'on fait entrer à force par l'action du pilon *S* comme auparavant, ce qui comprime de nouveau les sacs & en exprime une plus grande quantité d'huile: on réitere cette manœuvre jusqu'à ce que l'huile cesse de couler, & on a la premiere huile ou l'huile vierge tirée sans feu.

Le marc que l'on retire de cette opération n'est pas encore si bien épuisé d'huile qu'il n'en reste encore beaucoup, mais si bien liée au marc que la plus forte expression ne sauroit l'en faire sortir; pour l'en retirer on met le marc dans des chaudieres établies sur des fourneaux de maçonnerie. *Voyez la fig.* 2. *Plan* suivante; ces chaudieres dont la concavité est sphérique, & dans lesquelles on met un peu d'eau pour empêcher le marc de brûler; il y a au-dessus de la chaudiere une tige de fer *ab*, dont l'extrémité inférieure est terminée par une ancre *cd* concentrique à la chaudiere, & dans laquelle elle peut tourner librement étant suspendue par deux traverses de bois fixes à quelques-unes des parties du bâtiment qui renferme la machine; l'extrémité supérieure *a* de la tige *ba* de l'ancre, est armée d'une lanterne dont les fuseaux engrenent & sont conduits par les dents d'un petit rouet dont l'axe horisontal placé au niveau de l'arbre *HK fig. premiere*, est terminée à l'autre extrémité par une lanterne dont les fuseaux sont menés par les dents d'un des petits rouets *LM*, fixés sur le grand arbre *HK*, chacun de ces deux rouets conduit une ancre semblable à celle que l'on vient de décrire.

Le marc toujours brouillé dans l'eau par le mouvement continuel de l'ancre, s'en impregne, & l'effet combiné de ce fluide & de la chaleur en dissout l'huile & la dispose à sortir, pour cela on reporte ce marc à la presse, qui en fait sortir l'eau & l'huile qu'il contient, laquelle se sépare facilement de l'eau à laquelle elle surnage dans les vaisseaux où ce mélange a été reçu au sortir de la presse, pour favoriser cette opération on chauffe médiocrement les plaques de fer entre lesquelles les sacs sont placés, & on réitere cette opération tant qu'on espere en tirer quelque profit; on met à part les résultats de ces différentes opérations, qui donnent des huiles de 1re. 2e, 3e. sortes, *&c.*

Il est des substances dont on tire de l'huile, qui exigent avant d'être mises dans les mortiers, la préparation d'être écrasées sous des meules, comme celles de la *fig.* 3. Pour cela il y a au-dessus de la lanterne *E*, *fig.* 1. de l'arbre vertical *DE*, une autre lanterne plus petite, dont les fuseaux conduisent les dents d'un hérisson horisontal fixé sur la tige verticale du chassis *ABCD*, *fig.* 3. qui contient les meules. Ce chassis est composé de deux jumelles *AB*, *CD*, réunies par quatre entretoises *Bc*, *e*, *f*, *AD*, dont les deux intérieures *e*, *f*, embrassent sur deux faces opposées l'arbre vertical. Ce même arbre est aussi enfermé sur les deux autres faces par deux petites entretoises 9 assemblées dans les deux premieres, avec lesquelles elles composent un quarré dans lequel l'arbre est renfermé. Les deux autres entretoises *AD*, *CD*, portent chacune dans leur milieu un poinçon pendant *nm*, assemblé ainsi que les quatre entretoises à queues & clavettes; ces poinçons sont affermis par deux liens *op*, & leurs extrémités inférieures sont percées d'un trou circulaire pour recevoir les tourillons de l'axe *b* des meules, dont la circonférence en roulant, écrase les matieres que l'on a mises dans le bassin circulaire *L*. Ce bassin ou auge circulaire de pierre dure est établi sur un massif de maçonnerie, & a à son centre une crapaudine dans laquelle roule le pivot d'embas de l'arbre vertical.

Comme l'action des meules en roulant range les matieres qui sont dans le bassin vers les bords & vers le centre où elles resteroient sans être écrasées, on a pour remedier à cet inconvénient placé un ou deux rateaux *fke*, qui ramenent à chaque révolution ces matieres sous la voie des meules.

Au lieu d'établir ce *moulin* dans une tour de bois composée de huit arestiers réunis par des entretoises, gattes, contrevents, ou croix de saint André, comme celle de la figure, on pourroit le construire dans une tour de pierre: on peut aussi se servir au lieu du vent, du courant d'une riviere.

MOULIN A TABAC; ces *moulins* qui ont beaucoup d'affinité avec les *moulins* à tan (*voyez* MOULIN A TAN), & avec celui que l'on vient de décrire, la maniere de faire mouvoir les pilons étant la même, n'en different qu'en quelques détails que nous allons expliquer.

Le tabac que l'on veut hacher est placé dans un mortier *A*, *fig.* 4. de forme cylindrique, dans lequel les pilons armés de longs couteaux affilés & bien tranchans, tombent alternativement, & coupent par ce moyen le tabac. Mais comme les couteaux des pilons guidés par deux moises suivent toujours la même direction, ils retomberoient toujours sur le même endroit dans le mortier, si l'on n'avoit donné à celui-ci un mouvement circulaire qui présente successivement à l'action des couteaux les différentes parties du tabac qui y sont contenues.

Le mortier est armé d'une cramaillere dentée en rochet, dont les dents reçoivent l'extrémité d'un cliquet *B* fixé à l'extrémité inférieure d'un chevron vertical *ED*, avec laquelle il est articulé à charniere: l'extrémité supérieure *E* du même poteau est de même assemblée à charniere dans l'extrémité d'une bascule *SV* représentée en profil, *fig.* 5. mobile au point *T* sur un boulon qui la traverse aussi-bien que la mortoise pratiquée dans une des jumelles de la cage des pilons, à-travers de laquelle on a fait passer la bascule *SV*: l'extrémité *S* répond vis-à-vis des levées fixées sur l'arbre horisontal destinées à l'élever quatre fois à chaque révolution; ce qui fait baisser en même tems l'autre extrémité *V*, *fig.* 5. ou *E*, *fig.* 4. & par conséquent l'extrémité *D* du chevron *ED*, dont le cliquet pousse une des dents de la cramaillere du mortier, & le fait tourner sur son centre d'une quantité proportionnée à la distance d'une dent à l'autre.

Le même chevron est reçu dans la fourchette d'une bascule *DCX* qui lui sert de guide, & où il est traversé par un boulon. Cette bascule mobile au point *C* sur un boulon qui la traverse, & le chevalet qui la porte, est chargée à son autre extrémité *X* par un poids dont

l'effet est de relever le chevron vertical DE après qu'une des levées a échappé l'extrémité S de la bascule supérieure SV; ce qui met en prise le cliquet ou pié de biche B dans la dent qui suit celle qu'il avoit poussée en avant lors de la descente du chevron ED.

L'arbre des levées au nombre de vingt pour chaque mortier, savoir quatre pour chacun des quatre pilons armés de couteaux qui agissent dans le mortier, & les quatre autres pour la bascule du chevron, les extrémités de toutes ces levées doivent être disposées en hélice ou spirale, pour qu'elles ne soient pas toutes chargées à la fois des poids qu'elles doivent élever; cet arbre, dis-je, porte aussi un rouet vertical, dont les alluchons conduisent une lanterne G, *fig.* 6. fixée sur un treuil vertical; le treuil porte une poulie H qui y est fixée, laquelle au moyen d'une corde sans fin qui l'embrasse, & une des poulies pratiquée sur la fusée K, *fig.* 6. lui transmet le mouvement qu'elle a reçu du rouet. Cette fusée K fixée à une tige de fer LN coudée en M, fait mouvoir en différens sens les tamis O, P, fixés à un chassis dont la queue embrasse le coude de la manivelle M. Par cette opération le tabac pulvérisé qui a été apporté des mortiers dans les tamis O, P, y est sassé continuellement, ce qui sépare la poudre la plus fine d'avec les parties grossieres; cette poudre passe à-travers les toiles des tamis, & tombe dans le coffre R qui est au-dessous: quant aux parties grossieres qui n'ont pas pû passer au-travers des tamis, elles sont reportées dans les mortiers, où par l'action continuelle des pilons, elles sont réduites en poudre assez fine pour pouvoir passer au-travers des tamis.

Moulin a grand banc, *pour exprimer l'huile des graines*; pour faire l'huile on commence par mettre la quantité de deux sacs d'olives, qui pesent les deux, environ 400 livres, dans le bassin A du *moulin*, pour être écrasées par la meule B, & réduites en ce que l'on appelle *pâte*, que l'on met dans une auge C, qui est auprès du pressoir. On reitere cette opération quatre fois, ce qui fait la quantité de pâte nécessaire pour remplir les cabacs; après quoi on exprime l'huile de la maniere suivante.

Par le moyen de la visse D, ayant élevé l'arbre FG sur les clés ou solives E, dont les mortoises des petites jumelles dites *serres* N, sont remplies, ensorte que le point F de l'arbre soit plus élevé que le point G, pour laisser la commodité de manœuvrer; on remplit les cabacs de pâte, & on les empile au nombre de quarante-huit, comme se voit au point H; cela fait on abaisse le point F, ce qui faisant porter l'arbre sur la pile de cabacs, donne moyen de placer les clés I dans les mortoises des grandes jumelles L, & d'ôter celles E des petites jumelles N. Alors tournant la visse au sens contraire, on abaisse le point G jusques à ce que l'arbre appuyant au point H sur la pile des cabacs, celle-ci résiste, & la visse D pour lors continuant d'être tournée dans son écrou O jusques à ce qu'elle soit montée à son coler, tient le massif P suspendu. Si venant à descendre par son poids il appuie son pivot Q sur la crapaudine R, il faut relever le point G de l'arbre pour donner moyen de mettre une autre clé I dans les mortoises des grandes jumelles L; & la compression sur les cabacs est portée à son dernier période lorsque le massif P reste suspendu. Alors l'huile coule dans une cuvette S pleine d'eau jusques aux deux tiers, à côté de laquelle il y en a une autre T, où se place l'homme qui ramasse l'huile d'abord avec une cuilliere ou casserole de cuivre V, & ensuite avec une lame de cuivre X, pour ne point prendre d'eau. Après quoi par un robinet on fait passer l'eau de la cuvette S dans l'autre T, d'où elle va se rendre dans un receptacle dit *les enfers* T. Ce réceptacle étant plein, se décharge à mesure de la nouvelle eau qui vient, par un tuyau de fer blanc dit *chantepleure* Z, qui le puisant à cinq pans de profondeur ne vuide pas l'huile qui surnage. *Voyez les Pl. d'Agriculture.*

Moulin a scier le bois, est une machine par le moyen de laquelle on refend les bois soit quarrés ou en grume. Le méchanisme d'un *moulin à scier* se réduit à trois choses: 1°. à faire que la scie hausse & baisse autant de tems qu'il est nécessaire, 2°. que la piece de bois avance vers la scie, 3°. que le *moulin* puisse s'arrêter de lui-même après que les pieces sont sciées. Il y a des *moulins* de différentes constructions, & même on peut employer à cet usage la force du vent.

Celui dont il va être question est mû par un courant: une roue à aubes A de douze piés de diametre, placée dans un coursier, en reçoit l'impression, & devient le moteur de toute la machine; l'arbre de cette roue placé horisontalement, porte l'hérisson B de cinq piés de diametre garni de trente-deux dents, qui engrene dans une lanterne C de huit fuseaux: l'arbre de cette lanterne est coudé; ce qui forme une manivelle d'environ quinze pouces de rayon, dont le tourillon est embrassé par les collets de fonte qui remplissent le vuide de la fourchette pratiquée à la partie inférieure D de la chasse DE, d'environ huit piés de longueur: la partie supérieure E de cette chasse est assemblée à charniere avec la traverse inférieure du chassis de la scie; toutes ces pieces sont dans la cave du *moulin*.

Sur le plancher du *moulin* sont fixées deux longues coulisses fg, fg, composées chacune d'une piece de bois évuidée en équerre, & deux fois aussi longues que le chariot auquel elles servent de guide; leur direction est perpendiculaire à celle de l'axe de la roue à aubes, & aussi au plan du chassis de la scie.

Le chariot est aussi composé de deux brancards ou longues pieces de bois hk, hk, de neuf à dix pouces de gros; unies ensemble par des entretoises de trois piés ou environ de longueur: ce chariot peut avoir trente ou trente-six piés de long; il est garni de roulettes de fonte de quatre pouces de diametre, espacées de deux piés en deux piés pour faciliter son mouvement le long des longues coulisses qui lui servent de guide; ces roulettes sont engagées dans la face inférieure du chariot qu'elles desafleurent seulement de quatre lignes: il y a aussi de semblables roulettes encastrées dans les faces latérales extérieures du chariot; ces dernieres roulent contre les faces latérales intérieures des longues coulisses, & servent à guider en ligne droite le mouvement du chariot.

A côté & au milieu des longues coulisses, sont placées verticalement deux pieces de bois lm, lm, de douze piés de longueur, évuidées aussi en équerre comme les longues coulisses, & qui en servent en effet au chassis de la scie; ces pieces sont fixées par de forts boulons de fer qui les traversent aux faces latérales de deux poutres, dont l'inférieure fait partie du plancher au-dessus de la cave, & l'autre fait partie d'une des fermes du comble qui couvre l'attelier dans lequel toute la machine est renfermée.

Le chassis de la scie est composé de deux jumelles no, no, de huit piés de longueur, assemblées par deux entretoises nn, oo, dont l'inférieure oo est racordée à charniere avec la chasse DE: la supérieure nn est percée de deux trous dans lesquels passent les boulons à tête & à vis pp, par le moyen desquels on éleve une troisieme entretoise mobile par ses extrémités terminées en tenons dans deux longues rainures pratiquées aux faces intérieures des jumelles du chassis; c'est par ce moyen que l'on bande la feuille ou les feuilles de scie, car on en met plusieurs qui sont arrêtées haut & bas par des étriers de fer qui embrassent l'entretoise inférieure & l'entretoise mobile dont on vient de parler. Il faut remarquer aussi que le plan du chassis répond perpendiculairement sur l'axe de la lanterne E, dont la manivelle communique le mouvement vertical au chassis de la scie.

Le chassis de la scie est retenu dans les feuillures de ses coulisses par des clés de bois, trois de chaque côté; ces clés dont la tête en crossette recouvrant de deux pouces le chassis, & sont arrêtées aux coulisses après les avoir traversées par des clavettes qui en traversent les queues.

Les faces intérieures des coulisses du chassis de la scie sont revêtues de regles de bois d'environ dix pouces d'épaisseur; ces regles sont mises pour pouvoir être renouvellées lorsque le frottement du chassis les ayant usées, il a trop de jeu, & ne descend plus bien perpendiculairement, sans quoi il faudroit réparer ou rapprocher les coulisses qui sont fixes à demeure. Ces regles aussi bien que toutes les autres parties frottantes de cette machine, doivent être graissées ou enduites de vieux-oing.

Pour refendre une piece de bois, soit quarrée ou en grume, on la place sur le chariot, où on l'affermit dans deux entailles pratiquées à deux coussinets; ces coussinets sont des morceaux de madriers entaillés en-dessous de maniere à entrer d'environ deux pouces entre les brancards du chariot, & au milieu en-dessus d'une entaille assez grande pour recevoir en tout ou en partie la piece de bois que l'on veut débiter; c'est dans ces entailles qu'elle est affermie avec des coins ou avec des crochets de fer. Les coussinets sont aussi fixés sur les brancards, le long desquels ils sont mobiles par des étriers, dont la partie inférieure embrasse le dessous des brancards, & la supérieure les coins, au moyen desquels on affermit les coussinets à la longueur des pieces que l'on veut refendre, ou bien on fixe les coussinets par des vis dont la partie inférieure applatie embrasse le dessous des brancards, & la supérieure terminée en vis est reçue dans

un

un écrou que l'on manœuvre avec une clé percée d'un trou quarré qui embrasse le corps de l'écrou.

La piece de bois à refendre ayant donc été amenée sur le chariot, & l'extrémité par laquelle le sciage doit finir ayant été posée sur un coussinet, ou sur l'entretoise du chariot qu'elle couvre d'environ deux pouces, on place un coussinet sous cette même piece à l'extrémité par laquelle la scie doit entrer, sur lequel on l'affermit: ce coussinet est fendu verticalement par autant de traits qu'il y a de feuilles de scie, & dans lesquels pour lors les feuilles sont engagées de toute leur largeur, & encore deux ou trois pouces au-delà. C'est sur cet excédent que repose la piece de bois que l'on veut débiter, où elle est affermie par quelqu'un des moyens indiqués ci-dessus.

Au-dessous & tout le long des deux brancards sont fixées deux cramailleres de fer dentées dans toute leur longueur; les dents de ces cramailliers engrenent dans des lanternes de même métal fixées sur un arbre de fer horisontal, qui porte une roue dentée en rochet. C'est par le moyen de cette roue que le chariot, & par conséquent la piece de bois dont il est chargé, avancent à la rencontre de la scie.

Le rochet dont on vient de parler est poussé du sens convenable pour faire avancer le chariot sur la scie à chaque relevée, & cela par une bascule dont l'extrémité terminée en pié de biche, s'engage dans les dents du rochet pour empêcher celui *G* de rétrograder. Il y a un cliquet ou volet mobile à charniere sur le plancher, & disposé de maniere à retomber dans les dentures à mesure qu'elles passent devant lui. *Voyez les fig. & leur explication en Charpenterie.*

C'est du nombre plus ou moins grand des dents du rochet, que dépend le moins ou le plus de vitesse du chariot, & par conséquent du sciage. Cette vitesse doit être moindre quand le chassis porte plusieurs scies que quand il n'en porte qu'une, puisque la résistance qu'elles trouvent est proportionnelle à leur nombre. On refend de cette maniere des troncs d'arbres jusqu'en dix-huit ou vingt feuillets de trois ou quatre lignes d'épaisseur, qu'on appelle *feuillets d'Hollande*, & dont les Menuisiers, Ebénistes, *&c.* font l'emploi.

Reste à expliquer comment, lorsque la piece est sciée sur toute sa longueur à un pouce ou deux près, la machine s'arrête d'elle-même: pour cela il y a une bascule par laquelle la vanne qui ferme le coursier est tenue suspendue, & le coursier ouvert: la corde par laquelle l'autre extrémité de la bascule est tenue abaissée, est accrochée à un déclick placé près d'une des coulisses du chassis de la scie, & tellement disposée, que lorsque l'extrémité du chariot est arrivée jusque là, un index que ce même chariot porte fait détendre le déclick qui lâche la corde de la bascule de la vanne; cette vanne chargée d'un poids venant à descendre, ferme le coursier & arrête par ce moyen toute la machine.

Pour amener les pieces de bois que l'on veut scier sur le chariot, il y a dans la cave du *moulin* un treuil armé d'une lanterne, disposé parallelement à l'axe de la roue à aubes. Ce treuil, monté par une de ses extrémités sur quelques-unes des pieces de la charpente qui, dans la cave du *moulin*, soutiennent les pivots de la roue à aubes & de la lanterne de la manivelle, est soutenu, du côté de la lanterne, par un chevron vertical; l'extrémité inférieure de ce chevron, terminée en tenon, est mobile dans une mortoise pratiquée à une samelle, posée au fond de la cave du *moulin*; l'extrémité supérieure du même chevron traverse le plancher par une ouverture aussi large que le chevron est épais, & longue autant qu'il convient pour que la partie supérieure de ce chevron, poussée vers l'une ou l'autre extrémité de cette ouverture, puisse faire engrener ou desengrener la lanterne du treuil avec les dents de l'hérisson. On arrête le chevron dans la position où il faut qu'il soit pour que l'hérisson puisse mener la lanterne, soit avec une cheville qui traverseroit l'ouverture qui lui sert de coulisse, ou avec un valet ou arrêt assemblé à charniere à l'autre extrémité de la même coulisse, & dont l'extrémité, terminée en tranchant, s'engage dans des crans pratiqués à la face du chevron.

Lorsqu'on veut faire cesser le mouvement du treuil, il n'est besoin que de relever le valet & de repousser le chevron vers l'autre extrémité de la coulisse où il reste arrêté par son propre poids, sa situation étant alors inclinée, & la lanterne, n'engrenant plus avec l'hérisson, cesse de tourner.

La corde du treuil, après avoir passé, en montant obliquement sur le plancher du *moulin*, par une ouverture où il y a un rouleau, est étendue horisontalement le long des coulisses du chariot, & est attachée à un autre petit chariot monté sur quatre roues, sur lequel on charge les pieces de bois que l'on veut amener dans le *moulin* pour y être débitées; la même corde peut aussi servir à ramener le chariot entre les longues coulisses, après que la piece de bois dont il est chargé auroit été débitée dans toute sa longueur. Pour cela il faut relever l'extrémité de la bascule qui engrene dans les dents du rochet & le cliquet qui l'empêche de rétrograder; on amarre alors la corde du treuil à la tête du chariot après cependant qu'elle a passé sur une poulie de retour; &, relevant la vanne du coursier, la roue à aubes venant à tourner fera aussi tourner le treuil dont la lanterne est supposée engrener dans l'hérisson, & fera, par ce moyen, rétrograder le chariot dont les cremaillieres feront en même tems rétrograder le rochet, jusqu'à ce que la scie soit entierement dégagée de la piece qu'elle avoit refendue. En laissant alors retomber la vanne, elle fermera le coursier, & la machine sera alors arrêtée.

Dans les pays de montagnes où on trouve des chûtes d'eau qui tombent d'une grande hauteur, il y a des *moulins* à scier plus simples que celui dont on vient de voir la description. Ils n'ont ni hérisson ni lanterne, le mouvement de la scie dépendant immédiatement du mouvement de la roue à aubes, sur laquelle l'eau est conduite par une buse ou canal de bois, dont l'ouverture est proportionnée à la grandeur des aubes qui peuvent être faites en coquilles, & à la quantité d'eau dont on peut disposer, ou on se sert d'une roue à pots dans lesquels l'eau est conduite par le même moyen.

Dans ces sortes de *moulins*, l'arbre de la roue porte la manivelle qui, par le moyen de la châsse, communique le mouvement à la scie. Le chariot & le reste est à peu-près disposé de même.

La vitesse de la scie est d'environ soixante-douze ou quatre-vingt relevées par minute, & la marche du chariot pendant le même tems est d'environ dix pouces; ainsi, en une demi-heure, une piece de bois de vingt-cinq piés peut être refendue d'un bout à l'autre. Pour ce qui concerne la forme des dentures des scies, *voyez l'article* SCIE & SCIEUR DE LONG. (*D*)

MOULIN, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, est une boîte de bois, longue & ronde, garnie de plusieurs bâtons comme une cage d'oiseau, & surpassée par un autre plus gros qui la traverse dans toute sa longueur. Ce bâton a à l'un de ses bouts une manivelle avec laquelle on tourne le *moulin* sur deux montans. *Voyez les figures, Planches de l'Aiguillier-Bonnetier.* Une de ces *figures, même Pl.* représente l'arbre du *moulin*, traversé de plusieurs bâtons. On met les aiguilles, après qu'elles sont trempées, dans le *moulin* avec du son pour les sécher ou les éclaircir, ce qui se fait en les faisant dans cette machine.

MOULIN, *en terme de Batteur d'or*, c'est un instrument de fer monté sur un banc d'environ quatre piés de haut. Cette machine est composée de deux montans percés vers le milieu de deux encoches, dans lesquelles sont rivées par un bout deux roues massives d'acier trempé, qui se terminent chacune du côté opposé par un arbre quarré à son extrémité, qui excede le montant, & où entre une manivelle. Les montans sont traversés en-haut d'une piece qui les surpasse tous deux, & qui, dans cette partie même, est percée en vis & contient un écrou qui tombe de part & d'autre sur l'arbre de chaque roue, & par le moyen duquel on les approche ou on les éloigne tant qu'il est besoin. Entre les deux roues, seulement à l'extérieur, est un morceau de fer percé en quarré, qui contient l'or toûjours au milieu. A mesure qu'on tourne les manivelles, les roues écrasent & chassent l'ouvrage, & l'applatissent suffisamment pour pouvoir être perfectionné au marteau, ce qui s'appelle *passer au moulin*. *Voyez l'article Batteur d'or & les Pl.*

MOULIN, machine dont les *Bimblotiers, faiseurs de dragées de plomb pour la chasse*, se servent pour adoucir les angles des dragées, c'est-à-dire, la partie du jet particulier par lequel elles tenoient à la branche ou jet principal. *Voyez* BRANCHUR *& l'article* FONTE DES DRAGÉES AU MOULE. Pour cet effet, on les met trois ou quatre cens pesant dans le *moulin* que l'on fait tourner ensuite.

Le *moulin* représenté *dans les Pl. de la Fonderie des dragées au moule*, est une caisse de bois fortement sertie par des bandes de fer qui en maintiennent les pieces assemblées; cette caisse qui a un pié quarré de face par les bouts & quinze pouces de long, est traversée dans sa longueur par un axe terminé par deux tourillons, qui roulent sur les coussinets *M* des montans *M N* du pié

sur lequel la machine est posée; ces montans sont assemblés dans des couches *O O* où ils sont maintenus par des étais *P P*, ensorte que le tout forme un assemblage solide; une des extrémités de l'axe est terminée par un quarré *B* sur lequel est attaché avec une clavette la manivelle *F K L*, au moyen de laquelle un homme tourne la boîte *A B C D* dont tous les parois intérieurs sont armés de grands clous, dont l'usage est de frapper en tout sens les dragées dont la boîte est remplie à moitié ou aux deux tiers. Le couvercle est tenu fortement appuyé sur la boîte *A B C D* par le moyen de quatre charnieres 11, 22, qui tiennent à la boîte, & de quatre autres 33, 44, qui tiennent au couvercle *Q R*. Ces charnieres sont retenues les unes dans les autres par des boulons *S* & *T* qui les traversent; ces boulons sont arrêtés par des clavettes qui passent au-travers d'un œil pratiqué à leurs extrémités *s* & *t*; l'autre est une tête ronde qui empêche le boulon de sortir de la charniere par ce côté.

Moulin, *en terme de Boutonnier en tresses*, ce sont deux meules de bois bien polies, placées l'une au-dessus de l'autre, & ayant chacune la manivelle pour la tourner. Au-dessus, en travers, est une planche garnie dans le milieu d'une vis. Cette planche répond à deux montans qui se haussent & se baissent comme on veut sur l'arbre de la roue de dessus; par-là on les écarte & on les rapproche à son gré. Ce *moulin* sert à fouler les tresses pour les reparer. *Voyez* Tresses. Je ne parle point du banc & des piés du *moulin*, il lui faut ces deux pieces, cela va sans dire, mais nulle forme affectée. L'essentiel de la machine sont ses roues; la carcasse sur laquelle elles sont montées, on peut la faire de diverses manieres également bonnes.

Moulin a pierres précieuses, *en terme de Diamantaire*, est une machine de bois composée de quatre montans *5 b*, *figures & Planches* I. *du Diamantaire*, assemblés les uns avec les autres par des traverses *b b*, *i i*, qui forment en bas & en haut des chassis qui affermissent les quatre montans. Les traverses sont assemblées par des vis qui traversent les montans, & se vissent dans les écrous placés dans l'intérieur des traverses à trois ou quatre pouces de leurs extrémités; ensorte que tout cet assemblage a la forme d'un parallélipipede plus long que haut & plus haut que large. La longueur est de sept ou huit piés, la hauteur de six, & la largeur ou épaisseur de deux. Nous appellerons cette derniere, *dimension*, la côté de la machine. Les côtés, outre les deux traverses 1 & 5, en ont encore trois autres 2, 3, 4. La premiere porte le sommier du chef *l*, qui est une forte piece de bois qui traverse la cage dans le milieu de son épaisseur. Cette piece est assemblée à tenons & mortoises dans le milieu de chaque traverse 22. La traverse 3 porte la table, *e e*, qui est un fort madrier de chêne ainsi que tout le reste de la machine. Les traverses 44 portent le sommier du bas *n*, assemblé de même que le premier *l*. Celui-ci est soutenu dans le milieu de sa longueur par un pilier *o*, assemblé d'un bout dans le sommier, &, par en bas, dans une piece de bois qui traverse le chassis inférieur. Cette piece est assemblée à tenons & mortoises dans les longues barres *i i* de ce chassis. Le sommier supérieur est percé de deux trous quarrés verticaux, dans lesquels passent deux barreaux de bois de noyer *e e*, qui sont retenus dans les trous par des clavettes ou clés de même bois qui traversent horisontalement le sommier, *Voyez les figures*; *v* est le bâton de noyer, *e* la clé qui le serre dans le trou du sommier.

Le sommier inférieur *n* est de même percé de deux trous, dans lesquels passent deux autres bâtons de noyer *d*, retenus avec une clé *e*. Ces bâtons doivent répondre à plomb au-dessus de ceux du sommier supérieur *l*. Ces bâtons doivent être placés vers les extrémités des sommiers à un quart de leur longueur de distance. La table *m* de la machine est percée de deux trous ronds de cinq ou six pouces de diametre, dont les centres répondent précisément entre les extrémités des deux bâtons *e* & *f*, qui servent de crapaudines pour les pivots *p* & *R* de l'axe de la roue de fer *q* qui traverse la table *l m*. *Voyez les fig.* On éleve plus ou moins la roue *q* en élevant ou abaissant les deux barreaux *D d*, qui servent de crapaudines à son axe.

Cet axe se termine en pointes par les deux bouts. Ces pointes sont les pivots qui roulent dans les trous coniques, pratiqués aux extrémités des bâtons qui regardent l'axe. A un tiers ou environ, en montant, est une platine de fer de cinq pouces de diametre, soudée sur l'arbre qui lui est perpendiculaire. Cette platine a quatre tenons *z z z z* (*fig.* 17.), qui entrent dans quatre trous *y y y y*, pratiqués à la face inférieure de la meule (*fig.* 16.); *x* est le trou par où entre l'arbre. La *fig.* *u u* représente le dessus de la meule qui est de fer forgé; le milieu de la meule est cavé à moitié de l'épaisseur totale.

Après que la meule est passée sur l'arbre, & que les tenons *z* sont entrés dans les trous *y y*, on passe, sur la partie cylindrique *3* de l'arbre, une virole *i* que l'on serre contre la meule, & celle-ci contre la platine par le moyen d'une clavette ou coin qui traverse la mortoise 3, *Voyez la fig.* 5. qui représente comment les tenailles sont posées sur la meule précisément de *q* en *Q*, & sur la table; & l'*article* Tenailles, qui explique leur construction.

Le mouvement est communiqué à la meule par le moyen d'une roue de bois, posée horisontalement. Cette roue a une gravure dans toute sa circonférence, dans laquelle passe une corde sans fin qui passe aussi dans une poulie (*fig.* 15.) fixe sur l'arbre au-dessous de la platine, *Voyez la figure premiere*, *Pl. II. du Diamantaire*, & *R*, *fig.* 5. *de sa premiere Pl.* & 15 & 17, qui représentent, la premiere, sa poulie qui a plusieurs gravures; &, la seconde, l'arbre sur lequel elle doit être montée. Le mouvement est communiqué à la roue par le moyen d'un bras (*voyez* Bras.), qui communique au coude de l'arbre de la roue de bois par le moyen d'un lien de fer, appellé *épée*. *Voyez* Epée, & *la Pl. II. du Diamantaire*.

Lorsque la meule par l'usage est rayée & inégale, on la redresse avec une lime à quatre faces, *fig.* 14. 66 sont deux poignées par le moyen desquelles on gouverne la lime sur la meule qui tourne dessous. 77 est une reglette de bois dont l'usage est de garantir la virole de l'action de la lime; on applique cette regle sur la face de la lime qui regarde l'axe de la roue.

Moulins a dégraisser et a fouler, (*Draperie.*) *voyez l'article* Manufacture en laine, *où ils sont expliqués*.

Moulins a fil, *voyez l'article* Fils & Dentelles, *où ils sont expliqués*.

Moulin, (*Fourbisseur*) les *moulins* pour faire les lames d'épée sont menés par l'eau, ils sont fréquens à Vienne en Dauphiné; on y forge avec de grands martinets ces excellentes lames d'épée qu'on nomme *lames de Vienne*, *Voyez la Planche du Fourbisseur au moulin*, dont voici l'explication.

Ce *moulin* est mu par une chûte d'eau qui coule dans un canal *a*, d'où elle tombe sur les aubes de la roue à l'eau *c*, dont l'axe est horisontal & porté par les tourillons qui sont à ses extrémités sur des coussinets de cuivre posés sur des massifs, dont l'un est au-dehors du bâtiment, & l'autre en-dedans; ensorte que l'arbre ou axe de cette roue traverse la muraille par un trou fait exprès; on a représenté la muraille rompue, pour laisser voir la roue à l'eau & le canal qui la conduit sur l'arbre de la roue à l'eau, & à sa partie qui est dans le bâtiment, est moulée une grande poulie *d d* sur laquelle passent deux cordes sans fin, qui par le moyen des poulies *u* & *f* qu'elles entourent, communiquent le mouvement aux deux arbres *u N f N*. L'arbre *u N* par le moyen de la poulie *a*, communique de même le mouvement à la poulie *p* qui fait tourner l'arbre sur lequel sont montées les deux meules *q q*. Par le moyen de la poulie *r*, le même arbre *u N* deux poulies *f* & *u*; la premiere porte sur son arbre une meule de bois *s*, qui au moyen de l'émeril, dont elle est enduite sur la circonférence, sert à polir l'ouvrage; c'est la derniere façon des lames au *moulin*. L'autre poulie *u* porte sur son arbre une grande meule de grès *x*, sur laquelle l'ouvrier, *fig.* 2. couché sur le chevalet ébauche une lame d'épée, après qu'elle a été forgée; c'est la premiere meule sur laquelle on la fait passer. L'autre arbre *f N* porte trois poulies *f g h* & une meule *i*, la poulie *f* communique le mouvement par le moyen de la poulie *k* & d'une corde sans fin à l'arbre qui porte les deux meules *l m* de bois, qui, comme la meule *s* servent à polir l'ouvrage, la meule de grès *t* qui se meut avec moins de vitesse que la meule *x*, est la seconde de grès sur laquelle on passe l'ouvrage, tous les tourillons des arbres de cette machine sont portés sur des coussinets, établis sur des massifs de pierre ou de gros billots de bois. Les rigolles *m m y y* portent de l'eau par le moyen des tuyaux *y y y y y*, sur les tourillons & les meules pour y entretenir l'humidité.

La *fig.* 1. du bas de la *Planche* représente en particulier la grande poulie *A B* fixée sur l'arbre de la piece à l'eau; *D D* sont les deux poulies *f* & *u* de la vignette, ausquelles la grande poulie communique le mouvement

par

par le moyen des deux cordes sans fin encroisées en *e* & en *G*. *E* est la poulie *k* qui est menée par une corde sans fin qui l'entoure & la poulie *D*, cette corde est encroisée en *f*.

Les *fig.* 2. & 3. représentent en particulier la poulie *S* & la meule de bois *t*, *fig.* 3. *vignette*. *N* est la poulie *s* qui reçoit le mouvement par le moyen d'une corde sans fin, *o* la jonction des deux pieces de l'arbre; *M* la meule de bois *t*, *P* une fourchette qui soutient l'arbre de la poulie *N*.

La *fig.* 3. représente la même chose démontée, *s* le poulie, *K* la boîte de l'arbre de la poulie qui reçoit le tenon, *L* de l'arbre de la meule de bois *M*, qui est divisée par plusieurs gravures circulaires, ainsi qu'on peut voir en *P* & en *QR* qui est la coupe d'une meule de bois.

La *fig.* 4. représente la barre sur laquelle on assujettit les lames pour les passer sur les meules *aa*, est une barre de bois ou de fer courbée, comme on le voit dans la *figure*; on applique la lame qu'on veut passer sur les meules sur le côté convexe de cette barre, on l'y assujettit par le moyen des deux anneaux *de* qui entourent à la fois la barre & la lame *be*, qui en cet état est ceintrée comme la barre, ce qui fait qu'elle porte mieux sur la meule à laquelle on présente le côté convexe.

Moulin, *en terme de Lapidaire*, est une machine composée de deux roues, dont l'une fait tourner l'autre sur un pivot; c'est sur cette derniere que l'on travaille les pierres, les crystaux, &c. *Voyez les détails*, *Planches & figures du Lapidaire*: elle tourne sur un pivot, enfoncé dans une traverse, qui se hausse & s'abaisse au gré de l'ouvrier. Ces deux roues sont montées sur une charpente assez forte, & qui est couverte d'une sorte de table, bordée sur le derriere & les côtés, partagée en deux parties par une barre de bois, dans l'une desquelles est la manivelle, & dans l'autre la roue à travailler les pierres, dont l'arbre tourne dans le pivot de la potence. *Voyez* Potence, *Voyez l'art.* Pierre fine.

Moulin, *à la monnoie*, nom que les ouvriers donnent au laminoir. *Voyez* Laminoir.

Moulin, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, c'est un petit coffre suspendu sur deux montans où on le tourne à la main. Son intérieur est rempli de clous qui abattent les carnes qui sont restées au petit plomb. *Voy. l'art. préced. Fond. de dragées.*

Moulin, *en terme de Potier de terre*, est un tonneau ou un massif de plâtre ou de pierre, creux, dans le milieu duquel, on voit une crapaudine qui reçoit l'extrémité de l'arbre d'une roue qui se tourne à la main dans ce massif. C'est dans le *moulin* que le potier broye ses couleurs. *Voyez Planche du Fayancier*, cette machine étant commune à ces deux arts.

Moulin *à tirer* l'or, est une machine dont les Tireurs d'or se servent pour écraser le fil qui sort rond des filieres; ce sont deux roues d'acier enchâssées dans une cage ou montant au-dessus l'une de l'autre, de maniere qu'elles se touchent plus ou moins près, par le moyen de deux grenouilles qui sont au-dessus de l'arbre de ces roues, & qui tenent à une planche sous le banc, sont plus ou moins baissées, à proportion que le poids qu'on met sur cette planche est plus lourd. Derriere la cage est une bobine, d'où le fil vient dans la passette, après avoir passé dans les feuilles d'un livre couvert de quelque chose de pesant, pour empêcher ce fil d'aller de côté & d'autre. Il entre de ce livre dans la passette pour être écaché sous les roues, d'où il sort & va se dévider sur un bois qui est à la tête du *moulin*. *Voyez* Passette. A cette tête sont, comme nous le venons de dire, les bois sur lesquels on dévide le battu qui sont mus par la roue qui est attachée extérieurement à l'arbre de la roue d'acier qui est dessous, & qui tourne par le jeu de la manivelle.

Moulins a toile; ils ne different pas de beaucoup des *moulins* à foulon, & on s'en sert pour dégraisser les toiles, après les avoir nettoyées une premiere fois, lorsqu'on les a retirées de la lessive. *Voyez* Blanchisserie. Il y en a qui sont menés par l'eau; mais la plus grande partie le sont par les chevaux.

Moulin a cuir. On s'en sert pour nettoyer & pour préparer avec l'huile les peaux des cerfs, des buffles, des élans, des boeufs pour faire ce qu'on appelle des *peaux de buffles* à l'usage des militaires, & il est garni pour cela de plusieurs gros pilons qui s'élevent & s'abaissent ensuite sur les peaux dans de grandes auges de bois, au moyen d'une roue placée au-dehors, & que la force de l'eau fait tourner. *Voyez* Buffle.

Moulin a poudre a canon, est celui dont on se sert pour broyer & battre ensemble les ingrédiens dont la poudre est composée. *Voyez* Poudre a Canon.

La poudre se broie dans un mortier, au moyen de pilons menés par une roue, qu'une chûte ou un courant d'eau fait tourner. Ce mortier & ces pilons étoient autrefois de fer, mais les accident arrivés par le feu ont donné lieu d'en substituer de bois. *Voyez Pl. V. de Fortif. fig.* 2. & 3. un *moulin* à poudre construit à Essone.

Explication de la figure de ce moulin. A, *moulin à poudre* avec toutes ses roues, ses pilons & ses mortiers.

B, profil des pilons & mortiers.

C, arbre qui fait mouvoir les pilons.

D, pilon.

E, bout du pilon.

F, coupe du mortier où se bat la poudre.

Au lieu de mortier, on se sert quelquefois d'une poutre creusée en forme de *mortier*, comme il est représenté lettre *G*, *figure* 4.

Voyez *dans l'Architecture hydraulique* de M. Belidor, *le détail d'un moulin à poudre, construit à la Fere.*

Moulin a mouliner la Soie, *voy. l'article* Soie.

Moulin des Verreries, *voy. l'article* Verrerie.

Moulin a Moutarde, (*Vinaigrier*,) espece de machine dont les Vinaigriers se servent pour broyer le senevé avec le vinaigre dont ils composent la moutarde.

Cette machine est composée de la maniere suivante. C'est une espece de baril, fait de douves, & relié de cerceaux comme les futailles ordinaires, mais beaucoup plus bas. Ce baril s'ouvre par le haut, ou plutôt la partie d'en-haut, appellée le *couvercle* ou *chapeau*, s'emboîte dans la partie d'en bas, appellée la *cuvette*. La cuvette a environ un pié & demi de diametre, & le fond en est rampli par une meule d'environ 5 pouces d'épaisseur, qui y est assujettie & immobile. Au centre de cette meule est un pivot scellé avec du plomb, & qui ressort d'environ un pouce & demi. A une des douves de la cuvette, & à la hauteur de la meule, est un petit trou destiné à donner passage à la moutarde broyée. Sur le pivot de la meule s'ajuste une autre meule, au-dessus de laquelle est mastiquée une planche de coeur de chêne, de même circonférence & de l'épaisseur de 2 pouces. Vers le milieu de la seconde meule, & la planche de chêne, est un trou circulaire fait en entonnoir, d'environ 3 pouces de diametre par en haut; ce trou est appellé *mise*, & communique à un petit canal pratiqué dans toute l'épaisseur de la meule supérieure, & destiné à porter entre les deux meules les matieres que l'on veut broyer. Sur la planche de chêne ou chapeau du *moulin*, vers la circonférence, est un trou destiné à recevoir le bâton qui sert de main pour donner le mouvement à la meule. Lorsque le vinaigrier veut faire jouer son *moulin*, il insinue un long bâton dans ce trou par un côté, & de l'autre le fait entrer dans un autre trou pratiqué dans une planche attachée entre deux solives, immédiatement au-dessus du centre de la meule, de sorte que le bâton mis en place, est toujours panché, ce qui donne plus de facilité à l'ouvrier pour faire jouer le *moulin*.

MOULINAGE, s. m. (*Soierie.*) c'est l'action de mouliner la soie. *Voyez l'article* Soie.

MOULINET, s. m. (*Gram. & arts méchan.*) petit moulin. Ce terme désigne encore des machines qui n'ont presque aucun rapport au moulin. *Voyez les articles suivans.*

Moulinet, s. m. (*Méchan.*) est la même chose que treuil ou tour; c'est l'*axis in peritrochio*, ou axe dans le tambour, l'axe étant horisontal. *Voyez* Tour, Treuil, Axe dans le tambour.

Moulinet, faire *le moulinet* dans *l'Art militaire*, c'est faire tourner sur le centre, à droite ou à gauche, un bataillon rangé en bataille; c'est ce qu'on appelle aussi *conversion centrale*. *Voyez* Evolutions.

Moulinet, Vireley ou Noix, (*Marine.*) c'est une piece de bois qui a la forme d'une olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, & au-travers de laquelle la manivelle passe. *Voyez Pl. IV. fig.* 1. n°. 180. *le hulot du gouvernail.*

Moulinet, *barre à moulinet*, *croisée de moulinet*, partie du *métier à bas*. Voyez *les articles* Metier a bas & Bas au métier.

Moulinet, *terme de Plombier*, c'est la partie de leur établi à fondre les tuyaux de plomb sans soudure, à laquelle est attachée une sangle pour tirer le boulon hors du moule, quand le tuyau est fondu. *Voyez* Plombier, & *les Planches & figures du Plombier.*

A présent on ne se sert plus du *moulinet*, mais d'une espece particuliere de cric dont la cramailliere s'attache au bout du boulon par le moyen d'un crochet. Ainsi

on

on attire à soi la cramailliere & le boulon, par le moyen d'une manivelle qui fait tourner une roue dont les dents engrainent dans les crans de la cramailliere.

MOULINET, (*Tireur d'or.*) est une broche de fer percée dans toute sa longueur, & couverte sur les extrémités de devant par un morceau de bois, garni d'un haut rebord, derriere lequel est un autre bord beaucoup plus petit pour contenir la corde qui vient de la roue du *moulinet*. Ce morceau de bois ne l'enveloppant pas entierement, le *moulinet* est terminé par un bouton de fer de la même grosseur que le morceau de bois, qui se tourne sur la broche par une vis & empêche qu'il n'en sorte. Ce morceau de bois est lui-même garni de plusieurs petits roquetins, montés sur des fils de fer pour que l'argent, l'or, &c. ne se coupent point. *Voyez* ROQUETINS.

MOULINET, (*Tonnelier*) c'est un instrument dont les Tonneliers se servent pour tirer des caves les tonneaux pleins de liqueur, qui sont trop pesans pour pouvoir les tirer à bras. Il est composé de deux pieces de bois de 8 ou 10 piés de longueur, & qui sont échancrées à la hauteur d'homme, de maniere à pouvoir recevoir un cylindre de bois qui est l'arbre du *moulinet*. Ces deux pieces de bois se placent presque debout, & s'appuyent par en bas à terre, & par en haut contre le mur: on place dans leurs échancrures l'arbre qui est percé des deux côtés de plusieurs trous dans lesquels on fait entrer des leviers de bois qui servent de bras pour le faire tourner. On attache à l'arbre des deux côtés, un cable qui descend dans la cave & embrasse la piece qu'on veut faire remonter. Alors on fait tourner l'arbre du *moulinet*, & par ce moyen on fait remonter le tonneau qui glisse sur le poulain. *Voyez l'article & les Pl. du Tonnelier.*

MOULINIER, s. m. (*Soierie.*) ouvrier qui s'occupe du moulinage des soies. *Voyez l'article* SOIE.

MOULINS, (*Géog.*) en latin moderne *Molinæ*; ville de France, capitale du Bourbonnois, avec une généralité composée de sept élections & une intendance.

Cette ville n'est point ancienne, car à peine en est-il mention avant Robert fils de S. Louis, qui y fonda un hôpital. Elle doit son aggrandissement aux princes du sang de France, qui ont possedé le Bourbonnois, & son nom au grand nombre de moulins qu'il y avoit dans le voisinage. Elle est sur la rive gauche de l'Allier, dans une pleine agréable & fertile, presque au centre de la France, à 12 lieues de Nevers, 20 N. E de Clermont, 64 S. E. de Paris. *Long.* 20. 59. 58. *lat.* 46. 34. 4.

Je joins ici la note de quelques gens de lettres, que *Moulins* a produits dans le dernier siecle; car selon les apparences, le supplément à cette liste sera court à l'avenir.

Jean de Lingendes, proche parent du P. Claude de Lingendes jésuite, & de Jean de Lingendes évêque de Mâcon, l'un & l'autre célebres prédicateurs, naquit comme eux à *Moulins*. Il se fit un nom par ses poésies, dont le mérite consiste principalement dans la douceur & la facilité. Le plus estimé de ses ouvrages, est son élégie sur l'exil d'Ovide, imprimé à la tête de la traduction de ce poëte latin, par Renouard. Cette piece est une imitation de l'élégie latine d'Ange Politien, sur le même sujet. Les poésies de Lingendes n'ont jamais été rassemblées; elles se trouvent dispersées dans les recueils de son tems. C'est néamoins le premier de nos poetes à qui le véritable tour du sentiment, & l'expression de la tendresse aient été connues. Il mourut fort jeune en 1616, & son génie n'avoit encore fait que s'essayer.

Gilbert Gaulmin, son compatriote & son contemporain, se hasarda de donner au public une tragédie intitulée *Iphigénie*, qui fut accueillie dans son tems: mais il publia le premier, en 1618, un meilleur morceau, les *amours d'Ismene & d'Isménias* en grec, avec une traduction latine de sa main. Il mourut octogenaire, en 1667.

Claude Bérigard compatriote de Lingendes & de Gaulmin, fut moins sage. Il se jetta malheureusement dans des subtilités philosophiques. Il fit imprimer à Udine deux ouvrages très-libres, l'un intitulé *dubitationes Galilæi Lincæi*; l'autre *circulus Pisanus*. Il paroît dans ces deux écrits favoriser le pyrrhonisme, & qui plus est, la doctrine d'une nature aveugle qui gouverne le monde. On fit très-bien de réfuter ses erreurs, mais on usa de mauvaise foi; on transcrivit en caracteres italiques, des passages qui n'étoient point dans ses écrits; on coupa ses phrases, on tira des conséquences qu'il n'avoit point tirées lui-même; on paraphrasa ses paroles, on les commenta pour les rendre plus odieuses. On sait que pareil stratagême a été mis en usage plus d'une fois contre l'Encyclopédie. Cette ruse de guerre qu'on renouvelle tous les jours, est également inexcusable, & propre à décréditer la vérité qu'on se propose de défendre. Les Romains renvoyerent à Pyrrhus son medecin qui leur proposa de l'empoisonner, pour qu'il le punît comme il le méritoit.

Je n'ajoute qu'un mot sur Nicolas de Lorme, né à *Moulins*; il n'a rien écrit, mais il est fort connu par les lettres de *Guy-Patin*, & pour avoir été premier médecin de la reine Marie de Médicis, qui l'aimoit beaucoup. Il se remaria chargé d'années, à une jeune & jolie femme, qui gagna dans le lit de ce bon vieillard, une phthisie dont elle mourut. L'on devroit peut-être empêcher par les lois civiles, les mariages qui joignent ensemble les deux extrémités opposées, l'âge caduc & la fleur de l'âge; car il y a dans ces sortes de contrats, plus que lésion d'outre-moitié. (*D. J.*)

MOULINS EN GILBERT, (*Géog.*) petite ville de France Nivernois, au pié des montagnes du Morvant, à 2 lieues de Château-Chinon. *Long.* 21. 23. *lat.* 47. 2. (*D. J.*)

MOULLAVA, (*Bot. exot.*) plante siliqueuse des Indes, à fleurs composées de cinq pétales jaunes. Sa gousse est lisse, & renferme ordinairement quatre semences. Cette plante s'éleve à la hauteur de 8 ou 9 piés, & se plaît aux lieux sablonneux. Elle est vivace, fleurit en Août, & porte un fruit mûr en Novembre & Décembre. (*D. J.*)

MOULSANS, s. m. pl. (*Comm.*) toiles peintes qui se fabriquent dans les états du Mogol. Elles se tirent de Surate, d'où la compagnie les passe en France: le débit en est prohibé; on les marque en arrivant pour en constater l'envoi chez l'étranger.

MOULTAN, (*Géog.*) ville des Indes sur le fleuve Rave. *Long.* selon Petit de la Croix, 116. *lat.* 29. (*D. J.*)

MOULURE, s. f. (*Archit. anc. & mod.*) ornement d'architecture. On appelle *moulures* certains petits ornemens en saillie au-delà du nud d'une muraille, ou d'un lambris de menuiserie, dont l'assemblage compose les corniches, chambranles & autres membres d'architecture. Les Latins les nomment *lineamenta*, *formas* ou *modulos*, parce qu'on se sert de certaines petites planches de bois qui servent de mesure pour faire les *moulures* au juste; car le nombre, la symmétrie, la proportion des mesures sont différentes dans les *moulures* qu'on emploie au pié-d'estal dorique, ionique ou corinthien.

On peut distinguer en général trois genres de *moulures* dans les ouvrages des anciens; les unes ont de la saillie en-dehors, d'autres sont retirées en-dedans, & d'autres sont plates & uniformes: on rapporte au premier genre le bozele, que nous nommons *tore*, l'eschine que nous appellons *cordon*, & l'astragale. Le bozele s'appelle *thorus* en latin, & l'eschine *spina* ou *tortus*.

Les *moulures* plates sont les quarrés grands & petits; les grands ressemblent à une brique, dont les côtés & les coins seroient égaux. Les Grecs leur ont donné le nom de *plinthion*, qui signifie une *brique*; nous les appellons *plinthes* en françois. Les petits quarrés sont des demi-plinthes, & ressemblent à des tranchoirs. Les Latins les nomment *tænias* ou *fasciolas*, comme qui diroit une *bandelette*.

Les *moulures* qui ont du creux en-dedans, sont le trochile & le nacelle ou scotie: le trochile est contraire au tore, & la nacelle au cordon. Le trochile est nommé par les Grecs τροχιλία, & par les Latins *troclea*, une poulie: la nacelle, appellée σκοτία par les Grecs, est la moitié d'un trochile.

Il y a deux *moulures* qui ont tout ensemble de la saillie en-dehors & du creux en-dedans, qui sont la *gorge* & la *doucine*. La gorge, en latin *gula*, est droite ou renversée; la droite est figurée par une *S* droite, mise au-dessous d'une *L*, en cette maniere $\frac{L}{S}$; la renversée se fait par le même lettre formée à rebours $\frac{L}{S}$; finalement la doucine, que les Latins appellent *undulam*, est figurée par la même lettre couchée & inclinée de son long, d'autant qu'en cette posture elle représente une petite onde $\frac{L}{\backsim}$.

Voilà les principales *moulures* de l'architecture antique, qu'ils séparoient par de petits intervalles *lineas*, que les François appellent des *filets*. Parmi ces *moulures*, les unes sont unies & les autres figurées, ou gravées selon les regles de l'art. On grave sur les tores des oves, *ova*; sur les cordons des billettes, ou des grains de laurier en forme de perles enfilées; sur les gorges & doucines, des feuillages; sur les bandes plates, des coquilles; & sur

le

le plinthe, des denticules : le tout suivant les regles de l'art.

Il résulte de ce détail, que les *moulures* sont en Architecture, ce que les lettres sont à l'écriture. Par le mélange des *moulures*, on inventera quantité de profils différens pour toutes sortes d'ordres, & de compositions régulieres & irrégulieres. Cependant on peut réduire toutes les especes de *moulures* à trois; des *moulures* quarrées, des *moulures* rondes, des *moulures* mixtes, c'est-à-dire composées des deux premieres.

Les *moulures régulieres*, sont ou grandes comme les doucines, les oves, les gorges, les talons, les tores, les scoties ou petites, comme les filets, les astragales, les congés, &c.

Les modernes appellent *moulure simple*, celle qui n'a d'autre ornement que la grace de son contour; *moulure ornée*, celle qui est taillée de sculpture de relief, ou en creux; *moulure couronnée*, celle qui est accompagnée & comme couronnée d'un filet; *moulure inclinée*, se dit de toute face qui n'étant pas à plomb, panche en arriere par le haut, pour gagner de la saillie.

Quant à la maniere de tracer les *moulures*, on conçoit bien qu'elle doit être différente selon les endroits où on les emploie. Mais il faut surtout éviter de les faire d'un dessein sec & sans graces. Vignole, Sansovin & Palladio, peuvent servir de modele, parce qu'ils se sont attachés à suivre l'antique.

Il faut observer que les *moulures* s'emploient non seulement dans les entablemens des ordres qui ont des profils, mais encore dans d'autres entablemens où il n'y a point d'ordre, ni de proportion décidée; il est constant en ce dernier cas, que le jugement de l'architecte a plus de part à la perfection de l'ouvrage, que les préceptes que l'on pourroit donner.

Les *moulures* se doivent placer géométriquement, étant composées de lignes de différente nature; mais leur principale proportion, qui dépend de leur saillie & de leur contour, doit être déterminée par le dessein de l'architecte, & suivant les intentions qu'il a de les faire paroître avantageusement, tant dans les dehors où la lumiere est vague, que dans les dedans où elle est répandue par accident : c'est un objet d'une grande étude, & qui ne s'acquiert que par les observations qu'on aura faites sur les ouvrages antiques, sur les modernes, & par les expériences qui auront instruit ceux qui en auront beaucoup tracé.

Ces proportions générales sont ou pour les grandes parties de l'Architecture, ou pour les petites, parce que les sujets les rendent bien différentes; & alors les *moulures* sont ou fortes ou délicates, ou en plus grand, ou en moindre nombre; & elles doivent se contourner de différentes manieres, parce que leur forme contribue beaucoup à donner de la grandeur, ou de la délicatesse aux profils : ce n'est pas assez d'en faire les essais sur le papier, il faut sur l'ouvrage même, juger de l'effet qu'ils doivent faire, C'est pourquoi ceux qui n'ont vu les antiques que dans les livres, prennent difficilement le goût de ces originaux.

Pour les proportions particulieres, elles consistent à faire que dans une même corniche, il y ait de la variété entre les *moulures*; en sorte que deux ou trois *moulures* quarrées ou rondes ne se rencontrent pas de suite, non plus que plusieurs d'une même hauteur; mais il faut qu'il regne un contraste dans leur distribution, soit par l'opposition de leurs figures curvilignes & angulaires, soit par leur grandeur différente. Par exemple, ce qui constitue la beauté d'une base, est que ses différentes *moulures*, dont les unes, comme les filets & la plinthe, & les autres, comme les astragales, les tores & les scoties, soient entremêlées. Leur saillie doit pareillement être proportionnée à leur hauteur, à moins que quelque position extraordinaire n'oblige à s'éloigner des regles générales; mais dans les ornemens des *moulures*, on doit sur-tout éviter la confusion qui est qualifiée de richesse, par ceux-là seuls qui n'ont pas l'intelligence des beautés de l'art. (*D. J.*)

Machine pour faire des moulures sur toutes sortes de pierres dures & précieuses. Cette machine est composée de deux fortes pieces de bois *A A*, *B B*, *Planches du Lapidaire*, unies ensemble par des travêts de même grosseur; en sorte qu'elles laissent entre elles une espace de trois ou quatre pouces de largeur, dans lequel on fait entrer les queues *D D* des poupées *C C*, que l'on affermit sur l'établi par le moyen des clés *E E F*, *voy.* TOUR, dont cette machine est une espece. Ces deux poupées sont garnies de collets sur lesquels roule l'arbre *K M*, qui pose l'ouvrage *i*, & un volant *M*, dont l'usage est d'entretenir le mouvement imprimé à l'arbre par le moyen de la manivelle *L*. La poupée *F* dont la queue *G* est retenue par une clé *E* : cette poupée porte le burin *N* profilé selon le contour que l'on veut donner à l'ouvrage. Ce burin est assujetti contre la poupée par le moyen de deux vis *b b*, qui lui laissent cependant la liberté de se lever ou de s'abaisser au moyen de la vis *a* qui la rappelle. *Voyez les figures* 8 & 9.

On couvre d'émeril broyé à l'huile, ou de poudre de diamant, le burin *N*, qui use insensiblement l'ouvrage que l'on veut travailler. Ces *figures* 7, 8, 9, 10, 11, sont les profils des poupées.

MOULURE, *en terme de Fourbisseur*, est un ornement quarré qui entre dans la rivûre du corps pour le joindre avec la plaque.

MOULURES, *en termes de glaces & de Miroitiers*, sont de longues tringles de glaces à biseau, qui ne portent tout au plus qu'un pouce & demi de large, A l'égard de la hauteur, il s'en fait depuis douze jusqu'à cent pouces de haut. *Voyez* GLACE *à la fin de l'article.*

MOULURES, *en terme d'Orfévre*, ce sont des ornemens composés de creux, de nœuds, de baguettes, & de filets, à l'instar des *moulures* de corniches, qui décorent les ouvrages. Les grandes *moulures* sont au-dessus, & les basses sont sur la soudure qui assemble les pieces avec le fond, comme dans les tabatieres.

Les *moulures* se tirent au banc comme les fils & les quarrés, en les pressant fortement entre deux billes où est gravé le modele des *moulures*, qu'on veut faire sur la matiere. *Voyez* BANC A TIRER, & BILLES.

MOULURES DROITES, MOULURES CONTOURNÉES, les *Bijoutiers* appellent de ce nom des creux & des filets diversement rangés, qu'ils gravent à l'outil sur le corps de leurs bijoux; elles varient au gré & selon le goût de l'artiste.

MOUNSTER, (*Géog.*) quelques-uns écrivent *Munster*, mais mal; en latin *Momonia*, province d'Irlande, appellée par les Irlandois originaires, *Mown*, & vulgairement *Wown*.

Sa longueur est d'environ 135 milles; sa largeur de 68, depuis Baltimore jusqu'aux parties septentrionales du Kerry; & son circuit est d'environ 600 milles, à cause de ses grands tours & détours.

Ses principales rivieres sont la Sewre, l'Awedusse, la Lée, la Léane, & le Cashon. Il y a dans cette province plusieurs bons ports & baies; l'air y est doux & tempéré, & les vallées abondantes en blé. Ses principales denrées sont le gros & le menu bétail, du bois, du poisson, & sur-tout du hareng.

Elle contient un archevéché, qui est celui de Cashel, cinq évêchés, sept villes à marchés publics, vingt-cinq bourgs qui ont droit d'envoyer leurs députés au parlement d'Irlande, & quatre-vingt paroisses. Quoique Waterford passe pour la principale de ses villes, Limerick l'emporte aujourd'hui.

Anciennement la province de *Mounster* étoit partagée entre les *Ulterni* habitués à Tipperari, les *Coriandri* qui possédoient Limerich, Waterfordune, partie du Tipperari & de Cork; le *Luceni* qui occupoient Kerry, & les *Vodii* qui jouissoient d'une partie de Cork. Aujourd'hui cette province est divisée en cinq comtés qui se subdivisent tous cinq en deux baronies. (*D. J.*)

MOURA, (*Géog.*) ville de Portugal, dans la province d'Alentéjo, au confluent de l'Ardila & de la Guadiana, au nord de Serpa. C'est une ville ancienne, connue autrefois sous le nom d'*Arucci nova*, ou *Nova civitas aruccitana*, comme le prouvent des inscriptions qu'on y a découvertes. Elle est fortifiée avec un vieux château pour sa défense : sa position est à 33 lieues S. E. de Lisbonne. *Long.* 10. 36. *lat.* 38. (*D. J.*)

MOURGON, s. m. (*Marine.*) on appelle ainsi sur la Méditerranée un plongeur. *Voyez* PLONGEUR.

MOURJAN, (*Géog.*) ville de Perse, que Tavernier place à 84d. 15. de *long.* & à 37d. 15. de *latit.*

MOURINGOU, (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales qui produit la grosse espece de noix ben.

Cet arbre est le *moringa zeylanica, foliorum pinnis pinnatis, flore majore, fructu angulosa.* Buzen, *Ther. Zeylan p.* 162. *Tab.* 75.

Il est haut d'environ vingt-cinq piés, & gros d'environ cinq piés. Son écorce est blanchâtre en-dedans, noirâtre en-dehors, d'une odeur & d'une saveur fort semblable à celle du cresson, ou du rafort sauvage. Ses rameaux sont d'un bois blanchâtre, couverts d'une écorce verte; l'écorce de la racine est jaunâtre; elle a la même saveur que celle du tronc; les feuilles sont ailées, terminées par une feuille impaire; de maniere que leur côte commune qui est longue d'environ une coudée, porte de chaque

que côté trois côtes plus petites, garnies de petites feuilles, comme l'est l'extrémité de la côte commune.

Ces petites feuilles sont longues, obtuses, minces, molles, & tendres: chacune est partagée par une côte saillante d'où sortent quelques nervûres qui se répandent sur les côtes: elles ont l'odeur des féves; ses fleurs sont en grape épaisses au-haut des tiges; le calice est composé de cinq feuilles, oblongues, obtuses, égales, colorées, & qui tombent. Les feuilles de la fleur sont aussi au nombre de cinq, de la grandeur & de la figure des feuilles du calice; elles sont plus écartées vers le bas: c'est pourquoi des auteurs regardent la fleur comme composée de dix feuilles au milieu desquelles sont dix étamines, dont les cinq inférieures sont plus longues, réfléchies vers le haut. Il n'y a qu'un pistil posé sur un long embryon. Lorsque les fleurs sont tombées, il leur succede des fruits ou des gousses cylindriques, longues d'une coudée & demie, triangulaires, cannelées, à trois panneaux, dont l'écorce est d'une couleur herbacée: la substance intérieure en est blanchâtre & fongueuse. Elles contiennent des graines en grand nombre, selon la longueur de la gousse, triangulaires, garnies d'une membrane aîlée, couvertes d'une peau cartilagineuse; qui renferme une amande blanchâtre.

Cet arbre croît dans les sables de Malabar, de Ceylan & dans d'autres pays des Indes: il fleurit au mois de Juin, de Juillet, & d'Août. On en recueille les fruits tantôt à la fin, tantôt dans l'un & l'autre tems. On cultive cet arbre dans les jardins & les maisons de campagne, à cause de ses fruits que l'on porte vendre de tous côtés.

Les Indiens préparent des pilules antispasmodiques avec les feuilles, l'écorce de la racine, & les fruits. Ils prétendent que si l'on boit le suc pur de l'écorce du *mouringou* avec de l'eau & de l'ail, il adoucit les élancemens des membres qui viennent de froid. Le suc de la racine pilée avec de l'ail & du poivre, se donne aussi contre les spasmes. Le suc de ces mêmes feuilles s'applique pour déterger les ulceres. En un mot, toute la plante est d'un grand usage dans la Médecine indienne: nos parfumeurs la leur abandonnent pour tirer de l'huile de son fruit, l'odeur des fleurs odorantes, comme des tubéreuses, des jasmins, & autres semblables. *Voyez* comment ils s'y prennent aux mots BEN & NOIX BEN. (*D. J.*)

MOURON s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *anagallis*, genre de plante à fleur monopétale, en rosette, & profondément découpée. Le pistil sort du calice, il tient comme un clou au milieu de la fleur, & il devient dans la suite un fruit ou une coque presque ronde. Quand ce fruit est mûr, il s'ouvre de lui-même transversalement en deux parties, dont l'une anticipoit sur l'autre, & il renferme des semences qui sont ordinairement anguleuses & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

On compte principalement au nombre de ces especes, 1°. le *mouron* mâle, 2°. le *mouron* femelle, qui cependant ne differe du précédent que par la couleur de la fleur, 3°. le *mouron* aquatique.

Le *mouron mâle*, ou à fleur rouge, est nommé par C. B. P. 252, & par Tournefort, *I. R. H.* 142, *anagallis, phœniceo flore*.

Sa racine est blanche, simple, fibreuse; ses tiges sont tendres, couchées sur terre, longues d'une palme, quarrées, lisses, garnies de feuilles, opposées deux à deux, quelquefois trois à trois, semblables à celles de la morgeline, sans queue, & tachetées en-dessous de points d'un rouge foncé. Ses fleurs portées sur des pédicules grêles & oblongs, naissent chacune de l'aisselle d'une feuille. Elles sont d'une seule piece, partagée presque entierement en cinq segmens pointus; la couleur des fleurs est pourpre, aussi bien que celle des étamines, dont les sommets sont jaunes: leur calice est partagé en cinq quartiers; il sort un pistil attaché en maniere de clou, au milieu de la fleur. Ce pistil se change en un fruit ou capsule presque sphérique, grande à proportion de la petite fleur: cette capsule s'ouvre transversalement par la maturité en deux parties, dont l'une est appuyée sur l'autre. Elle est remplie de graines menues, anguleuses, ordinairement ridées, brunes, attachées à un placenta.

Le *mouron femelle*, ou à fleurs bleues, *anagallis cæruleo flore*, ne differe du précédent, que par la couleur de la fleur, qui est quelquefois blanche. Ces deux especes de *mourons* sont fort communs dans les champs & les jardins: on fait quelque usage des feuilles avec la fleur.

Toute la plante a une saveur d'herbe un peu salée & austere; son suc donne la couleur rouge au papier bleu: d'où l'on pense que le sel essentiel de cette plante, approche fort de la terre foliée de tartre, mêlé avec quelque portion de sel ammoniacal, & de beaucoup d'huile.

Le *mouron aquatique*, nommé par les Botanistes *anagallis aquatica*, sive *becabunga*, a la racine vivace, garnie de fibres blanches, chevelues: ses tiges sont hautes d'un pié, grêles, & lisses; ses feuilles sortent des nœuds sur des queues fort courtes; elles sont opposées deux à deux, grasses, succulentes, rondes, peu ou point dentelées à leurs bords. Les fleurs sont bleues, composées d'un demi-pétale, divisé en cinq segmens arrondis: elles se changent en un fruit fait en cœur applati, qui contient une semence très-petite. Cette plante croît dans les ruisseaux & les fossés dont l'eau est courante; elle passe pour anti-scorbutique & détersive. (*D. J.*)

MOURON, (*Mat. med.*) *mouron* mâle & femelle: on les prend indifféremment pour l'usage de la Médecine, ou pour mieux dire, les auteurs les recommandent indifféremment: car ce sont-là, certes, des plantes les moins usuelles.

Le *mouron* est dans les livres, céphalique, vulnéraire, sudorifique, anti-pestilentiel, emmenagogue, calmant; & pour l'usage extérieur mondifiant, cicatrisant, guérissant la morsure des viperes & des chiens enragés. C'est son suc, son infusion dans le vin, & son eau distillée, qui sont recommandés dans tous ces cas. Il faut se contenter de dire du suc & de l'infusion, que ce ne sont pas des remedes éprouvés; & l'on doit assurer de l'eau distillée, que c'est une préparation absolument inutile: car le *mouron* est de l'ordre des plantes qui ne contiennent aucun principe mobile. *Voyez* EAU DISTILLÉE. (*b*)

MOURON D'EAU, *samolus*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & profondément découpée: il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur. Ce pistil devient dans la suite un fruit ou une coque qui s'ouvre par la pointe, & qui est remplie de semences pour l'ordinaire petites. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

MOURRE, s. f. (*Jeux anciens.*) jouer à la *mourre* se dit en latin *micare digitis*; c'est le terme de Cicéron parce que dans ce jeu les doigts paroissent, *micant*. Pétrone se sert du seul mot *micare*, sous-entendant *digitis*.

On joue à ce jeu en montrant une certaine quantité de doigts à son adversaire, qui fait la même chose de son côté. On accuse tous deux un nombre en même tems, & l'on gagne quand on devine le nombre de doigts qui sont présentés. Ainsi on n'a besoin que de ses yeux pour savoir jouer à ce jeu.

Il est très-ancien, & l'un de ceux qui étoient le plus en usage parmi les dames de Lacédémone: c'étoit à ce jeu qu'elles tiroient au sort pour disputer le bonheur l'une contre l'autre, & même contre leurs amans. Il faut tomber d'accord que ce jeu, qui n'entre aujourd'hui que dans les divertissemens galans du petit peuple en Hollande & en Italie, devoit faire fortune chez les Lacédémoniennes, si l'on se rappelle que la personne qui l'inventa fut Helene: elle y joua contre Paris & le gagna. C'est un passage de Ptolomæus, qui nous apprend ce trait d'histoire. *Helena*, dit-il, *prima excogitavit* micationem digitis, *& cum Alexandro sortiens, vicit*.

Ce jeu prit grande faveur chez les autres Grecs & chez les Romains: c'est à ce jeu qu'ils achetoient & vendoient quantité de choses, comme nous ferions aujourd'hui à la courte paille. *Dignus est qui cum eo in tenebris mices*, dit Cicéron; il est si homme de bien, que vous pouvez jouer à la *mourre* avec lui dans les ténebres, sans craindre qu'il vous trompe; expression qui passa en proverbe pour peindre quelqu'un de la plus exacte probité. (*D. J.*)

MOUROUVE, (*Botan. exot.*) espece de prunier des Indes occidentales décrit par de Laet *liv.* XVI. *ch.* xj. Sa fleur est jaune, & son fruit semblable à nos cerises; il est soutenu par une longue queue, renferme une pulpe douce d'un jaune doré, & contient un petit noyau. (*D. J.*)

MOUSQUET, s. m. c'est *dans l'Art militaire* une arme à feu qui étoit en usage dans les troupes avant le fusil, montée de même sur un fût ou bâton, & qui se portoit également sur l'épaule.

Le *mousquet* differe du fusil, en ce qu'au lieu de la pierre dont on se sert pour faire prendre feu à cette derniere arme, on se sert de meche dans la premiere.

Les *mousquets* ordinaires sont du calibre de 20 balles de plomb à la livre, & ils reçoivent des balles de 22 à 24. Le canon du *mousquet* est de trois piés huit pouces, & toute la longueur du *mousquet* monté est de cinq piés. Sa portée est de 120 jusqu'à 150 toises. *Voyez* LIGNE DE DEFENSE.

Le *mousquet* a une platine à laquelle est attachée la *serpentin*, avec le ressort ou gachette qui le fait mouvoir & le bassinet.

Le

Le ſerpentin tient à la platine par le moyen d'une vis: ſon extrémité en dehors a deux eſpeces de feuilles formées par une tête de ſerpent, propres à retenir fixement, à l'aide d'une vis, la meche avec laquelle on met le feu au *mouſquet*. C'eſt cette tête de ſerpent qui fait donner à cette piece le nom de *ſerpentin*. La partie du ſerpentin qui ſe trouve engagée ſous la platine, forme une petite gâchette où va répondre la *clé*. Cette clé eſt un morceau de fer diſpoſé en équerre ou manivelle, dont un côté tient à la gâchette du ſerpentin, l'autre ſe tire avec la main, pour faire tomber la meche du ſerpentin ſur le baſſinet, & faire ainſi partir le *mouſquet*.

Le baſſinet eſt fait de quatre pieces de fer poſées en ſaillie ſur la platine, vis-à-vis la lumiere ou la petite ouverture faite au canon du *mouſquet* pour lui faire prendre feu par le moyen de l'amorce renfermée dans le baſſinet. La petite piece inférieure taillée en creux pour recevoir cette amorce, eſt proprement le *baſſinet*; celle de deſſus s'appelle ſa *couverture*; la troiſieme piece eſt le *garde-feu*, & la quatrieme eſt la *vis* qui les tient toutes enſemble.

L'équipage du *mouſquet* eſt à-peu-près le même que celui du fuſil, *voyez* FUSIL.

Les *mouſquets* ont été en uſage dans les troupes immédiatement après les arquebuſes: on en ſavoit faire dès le tems de François I. car le P. Daniel nous apprend dans ſon *hiſtoire de la milice françoiſe*, qu'au cabinet d'armes de Chantilly on en voyoit un marqué des armes de France avec la ſalamandre, qui étoit la deviſe de ce prince. Cependant Brantome prétend que ce fut le duc d'Albe qui les mit le premier en uſage dans les armées, lorſque ſous le regne de Philippe II. il alla prendre le gouvernement des Pays-Bas, l'an 1567; mais cela veut dire ſeulement, dit l'auteur que nous venons de citer, qu'il les mit plus à la mode qu'ils n'avoient été juſqu'alors, & qu'avant lui on s'en ſervoit plus rarement, au-moins en campagne.

Les ſoldats qui étoient armés de *mouſquets* étoient appellés *mouſquetaires*, & c'eſt cette arme dont les deux compagnies de mouſquetaires de la garde du roi furent d'abord armées en France, qui leur a fait donner le nom de *mouſquetaires*, de la même maniere que le premier corps de troupes armé de fuſils fut d'abord appellé *fuſiliers:* c'eſt aujourd'hui le *régiment royal-artillerie*.

On s'eſt ſervi de *mouſquets* dans les troupes juſqu'en 1604; mais peu de tems après cette année on leur ſubſtitua le fuſil. Il y eut différens ſentimens, dit M. le maréchal de Puiſégur, dans ſon *traité de l'art de la guerre*, lorſqu'il fut queſtion de faire ce changement. On diſoit qu'avec le *mouſquet* on faiſoit plus long-tems feu qu'avec le fuſil, qu'il manquoit beaucoup moins de tirer, au lieu que la batterie de fuſil étoit ſujette à ne pas faire feu, & qu'elle ne pouvoit durer long-tems. Mais s'il eſt vrai que le *mouſquet* a cet avantage ſur le fuſil, il eſt certain auſſi que quand la batterie du fuſil n'a pas fait feu, on le remet dans le même inſtant en état de tirer; il n'en étoit pas de même du *mouſquet:* car outre le tems qu'il falloit pour remettre la meche ſur le ſerpentin, pour la bien faire tenir, la *compaſſer* (c'eſt-à-dire l'arranger de maniere pour qu'elle tombât ſur le milieu du baſſinet), la ſouffler, puis ſouffler ſur le baſſinet, & enſuite l'ouvrir, s'il faiſoit du vent, la poudre n'y reſtoit pas; s'il pleuvoit, elle étoit mouillée dans l'inſtant; mais en faiſant abſtraction de tous ces inconvéniens, ſi la meche n'étoit pas bien ſerrée & bien allumée, on donnoit pluſieurs coups de clé ſans que la poudre prît; comme il reſtoit de la cendre de cette meche dans le baſſinet, il falloit attendre qu'elle fût bien éteinte avant que de remettre le *mouſquet* en état de tirer, crainte que l'amorce ne le fît partir. On voit par cet expoſé que le *mouſquet* avoit bien des inconvéniens dans le ſervice, leſquels n'étoient point compenſés par ſa plus grande durée que le fuſil. Car comme toutes les actions de campagne demandent plûtôt un feu vif & promptement redoublé qu'un feu lent & de plus de durée, & qu'on tire aiſément deux coups de fuſil contre un coup de *mouſquet*, il s'enſuit que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a donné la préférence au fuſil ſur le *mouſquet*.

M. de Vauban avoit propoſé des armes qui au moyen d'une platine de fuſil & de *mouſquet* auroient réuni les avantages de ces deux armes. Il y a eu quelques troupes qui en ont été armées, entr'autres la premiere compagnie du régiment de Nivernois, vers l'an 1688, mais cette invention n'a pas été ſuivie. *Voyez* FUSIL MOUSQUET.

MOUSQUET BISCAYEN, c'eſt *dans l'Art militaire* un *mouſquet* renforcé, plus long & d'un plus grand calibre que le *mouſquet* ordinaire, & qui porte plus loin. Cette eſpece de *mouſquet* eſt ſuſceptible d'une plus grande charge que les autres, parce que l'épaiſſeur du canon à la culaſſe le met en état de réſiſter davantage à l'effort de la poudre. Ces *mouſquets* peuvent être fort utiles dans une place de guerre, de même que les fuſils des boucaniers. *Voyez* ARMES BOUCANIERS. On peut s'en ſervir pour éloigner l'ennemi des ouvrages de la place, & pour tirer ſur ceux qui viennent les reconnoître. Comme on ſe ſert de meche pour tirer le *mouſquet*, il eſt d'un uſage moins commode que le fuſil; mais on rendroit le *mouſquet biſcayen* plus utile en lui ſubſtituant une platine de fuſil à la place de celle de *mouſquet*, parce qu'avec un fuſil un bon tireur qui manque rarement de tirer, peut choiſir les officiers & les ſoldats les plus hardis. On ne doit point s'arrêter aux avantages de la meche; des batteries auſſi fortes que l'exigent les *mouſquets* ou fuſils dont il s'agit ici, ratent très-rarement; leurs pierres ne s'uſent d'ailleurs que très-peu, & elles ne ſe caſſent point. *Voyez* MOUSQUET & FUSIL.

MOUSQUETADE, ſ. f. (*Art milit.*) décharge de mouſqueterie. Il eſſuya une terrible *mouſquetade*.

MOUSQUETAIRES, LES, ſont en France un corps de la maiſon du Roi, deſtiné à combattre à pié & à cheval. Dans les voyages du Roi, lorſque le régiment des gardes n'y eſt pas, ils gardent le dehors de la maiſon où le Roi loge.

Les *mouſquetaires* forment deux compagnies; la premiere a des chevaux gris, ce qui fait donner aux *mouſquetaires* qui la compoſent le nom de *mouſquetaires gris*; & la ſeconde des chevaux noirs, ce qui la fait nommer la *compagnie des mouſquetaires noirs*.

Ces deux compagnies ſont regardées comme une eſpece d'école pour la guerre. Louis XIV. avoit établi que toute la jeuneſſe de condition y ſerviroit au moins un an.

Les *mouſquetaires* s'arment, s'habillent, ſe montent au moyen de leur ſolde; leurs armes ſont une épée, des piſtolets & un fuſil. Ils avoient autrefois des mouſquets, ce qui leur a fait donner le nom de *mouſquetaires*. On le donnoit indifféremment avant la création de ces compagnies, à tous ceux qui ſe ſervoient du mouſquet.

Les *mouſquetaires* ſont habillés de rouge, avec un galon ou bordé qui eſt d'or dans la premiere compagnie, & d'argent dans la ſeconde. Par-deſſus leur habit ils ont une eſpece d'habillement particulier qui s'appelle *ſoubreveſte*, que le roi leur donne: c'eſt une eſpece de cotte d'armes ou de juſte-au-corps ſans manches, qui leur couvre le devant & le derriere. Elles ſont bleues & galonnées; elles ont une croix devant & une autre derriere: ces croix ſont de velours blanc, bordées d'un galon d'argent; elles ont des fleurs de-lis aux angles de même. Le devant & le derriere des ſoubreveſtes s'accrochent au collet par des agraffes.

Les *mouſquetaires* ont un étendart par compagnie, comme la cavalerie, & un drapeau qu'ils ne déploient que lorſqu'ils ſont à pié, & qu'ils ne portent pas même à la guerre lorſque le roi n'y eſt pas & qu'il reſte des *mouſquetaires* pour ſa garde.

Les officiers des *mouſquetaires* juſqu'aux cornettes compris, ſont nommés *officiers à hauſſe-col*, parce qu'ils portent dans le ſervice à pié le hauſſe-col comme les officiers d'infanterie. Les officiers à hauſſe col ne portent point de ſoubreveſte; ils montent aux charges juſqu'à celle de capitaine-lieutenant compriſe. Depuis le regne de Louis XV. on leur a permis quelquefois de vendre leurs charges, mais à-préſent ils ne vendent que la derniere cornette, & les autres officiers montent aux autres charges par rang d'ancienneté.

Les *mouſquetaires* ainſi que les gendarmes & les chevaux-legers de la garde du roi, ont même rang que les gardes-du-corps.

La premiere compagnie des *mouſquetaires* a été inſtituée par Louis XIII, & la ſeconde par Louis XIV. en 1660. Elle étoit auparavant au cardinal de Mazarin, ſous le titre de *compagnie de ſes mouſquetaires*. Le roi s'en fit capitaine, comme il l'étoit de la premiere en 1665. Les compagnies de *mouſquetaires* ſont chacune de 250, mais on y reçoit en tems de guerre autant de ſurnuméraires qu'il s'en préſente.

MOUSQUETERIE, ſ. f. (*Art milit.*) c'eſt l'art de ſe ſervir du mouſquet; c'eſt en général toute troupe armée de mouſquet, & c'eſt auſſi la décharge de ces troupes.

MOUSQUETON, ſ. m. petite arme qui eſt plus courte que le mouſquet, & qui ſe tire avec un fuſil compoſé d'un chien & d'une batterie, au lieu que le mouſquet s'exécute avec une meche qui eſt compaſſée ſur le ſerpentin. Les *mouſquetons* ſont de quatre piés de longueur.

MOUSSE, *muscus*, s. f. (*Hist. nat.*) genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les feuilles sont d'une forme particuliere. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez Plante.

Les *mousses* d'arbres ne sont pas des plantes moins parfaites que celles qui s'élevent à la plus grande hauteur; car elles ont des racines, des branches, des fleurs & des graines, quoiqu'en semant leurs graines l'art humain n'ait pu parvenir encore à les multiplier.

Les Botanistes divisent ces sortes de plantes en divers genres, sous lesquels ils constituent plusieurs especes différentes, & même si nombreuses, que dans les environs de Paris M. Vaillant en comptoit jusqu'à 137, mais comme elles n'ont aucune beauté, encore moins d'utilité, il seroit inutile d'en faire l'énumération. Que dis-je? il faudroit trouver le secret de détruire toutes ces sortes de plantes si nuisibles, qui vivent aux dépens des arbres, les rendent malades & les font périr, en dérobant, en interceptant leur seve par une infinité de petites racines.

Il semble d'abord que quand les arbres sont attaqués de la *mousse*, il ne soit pas si difficile d'y remédier, & qu'il ne s'agit que d'arracher cette *mousse*, sur-tout dans un tems de pluie, où elle est détrempée & s'enleve plus facilement; mais outre que l'opération seroit longue & ennuyeuse, elle n'a qu'un succès fort imparfait, car la *mousse* s'attache si étroitement à l'arbre, qu'il est impossible de l'extirper assez bien pour l'empêcher de repousser bientôt après.

M. de Ressons a fait part à l'académie des Sciences en 1716, d'un autre moyen plus court & plus sûr. Avec la pointe d'une serpette il fait une incision en ligne droite à l'écorce de l'arbre malade jusqu'au bois, & depuis les premieres branches jusqu'à fleur de terre; cette longue plaie se referme au bout d'un certain tems, après quoi l'écorce reste nette & garantie de *mousse* pour toujours. Voici quel est l'effet de ce remede, qui du premier coup d'œil ne paroît pas avoir un grand rapport au mal.

Les graines de la *mousse* ne s'attachent à l'écorce d'un arbre que parce qu'elles en trouvent la surface raboteuse, & parce qu'elles s'y peuvent loger en certains creux qui les conservent; ce qui fait les inégalités de l'écorce, c'est que la seve n'y circule pas, du-moins n'y circule pas assez librement; de-là vient qu'elle s'amasse en plus grande quantité dans de certains endroits, & qu'elle y forme des éminences ou de gros tubercules. L'incision donne plus de liberté à la seve: quand elle monte elle gonfle trop l'écorce, & fait elle-même un obstacle à son mouvement; mais en relâchant l'écorce, on facilite ce mouvement: ensuite la seve ayant pris un cours libre, & s'étant ouvert tous les canaux de l'écorce, elle continue de s'y mouvoir avec aisance, même après que l'écorce est rejointe. Enfin l'écorce ayant alors une surface unie, les graines de *mousse* n'y trouvent plus de prise. On voit assez que ce qui défend les arbres de cette dangereuse plante étrangere doit aussi les faire profiter davantage.

Le remede de M. de Ressons ne prévient pas seulement cette maladie des arbres, mais encore il guérit ceux qui en sont attaqués; car la seve se distribuant mieux dans l'écorce après l'incision, ne se porte plus tant dans les racines de la *mousse* & autres plantes parasites, elles périssent par famine.

Quand l'incision a été faite, la fente s'élargit comme si on avoit déboutonné un habit trop serré: c'est où la seve commence à étendre l'écorce dans le sens de son épaisseur plus qu'elle ne l'étendoit auparavant; enfin la cicatrice se fait d'elle-même, du-moins au bout de deux ans dans les arbres en vigueur & qui ont l'écorce la plus épaisse.

Le tems de l'opération est depuis Mars jusqu'à la fin d'Avril, en Mai les arbres auroient trop de seve, & l'écorce s'entr'ouvriroit trop. Il faut faire l'incision du côté le moins exposé au soleil, la trop grande chaleur empêcheroit la cicatrice de se refermer assez tôt. Si cependant après l'incision la fente ne s'élargit point, & c'est ce qui arrive aux arbres qui sont sur le retour, & dont l'écorce est trop dure pour permettre à la seve de s'ouvrir de nouvelles routes, l'opération se trouve inutile, l'arbre est sans ressource, il n'y a plus qu'à l'arracher.

On a remarqué que la *mousse d'arbre* fleurit, sur-tout dans les pays froids au milieu de l'hiver, & que c'est-là qu'elle nuit davantage aux arbres fruitiers plantés trop près les uns des autres dans ces terroirs froids & stériles. Miller conseille alors, comme l'unique remede, d'abattre une partie des arbres, pour procurer aux autres l'accès de l'air dont ils ont besoin, de labourer le terrein entre les arbres qu'on laisse subsister, & ensuite dans le tems humide du printems, de racler & d'arracher toute la *mousse* avec un instrument de fer fait exprès, & creusé dans le milieu, pour qu'il puisse embrasser toutes les branches de l'arbre où croît la *mousse*, qu'on ramasse & qu'on porte ailleurs pour la brûler. En répétant deux ou trois fois ce rabotage de l'arbre & le labourage de la terre, après avoir coupé les arbres qui trop pressés interceptoient le passage de l'air, on détruit infailliblement toutes sortes de *mousses d'arbres*. L'art d'extirper ces *mousses* nuisibles est nommé par les Anglois, d'après les Latins, *emuscatum* en un seul mot. Ne pourrions-nous pas dire à leur exemple, *émoussure*? (*D. J.*)

Mousse, (*Marine.*) Voyez Coralline.

Mousse greque, ou Lilac de terre, *muscari*, (*Jardinage.*) plante bulbeuse très-basse, dont il y a cinq especes: la jaune hâtive, la tardive, la blanche, & la vineuse; la jaune tantôt hâtive, tantôt tardive, a dans le milieu de sa tige jusqu'en haut quantité de petites fleurs longuettes faites en forme de grappes & de bonne odeur: les autres especes ne different que par la quantité de fleurs blanches & vineuses qui ne sentent rien.

La cinquieme espece, qui est le lilac de terre, est appellée *uva ramosa*.

Mousse, *terme de Chirurgie*, espece de bandage simple & inégal. Voyez Bandage.

La *mousse* ou bandage obtus se fait, lorsqu'un tour de bande, succédant à celui qui vient d'être appliqué, n'en couvre qu'une quatrieme partie, ou même que les circulaires sont mis successivement à côté les uns des autres, sans se couvrir & sans laisser d'espace entre eux. Ce bandage n'est point fait pour comprimer la partie sur laquelle on l'applique, mais il suffit pour contenir les compresses, cataplasmes, emplâtres, & autres remedes. (*Y*)

Mousse, (*Marine*) c'est un jeune garçon qui est apprenti matelot. Il sert les gens de l'équipage, balaie le vaisseau, & fait tout ce que les officiers commandent. Sur les vaisseaux de guerre il y a ordinairement six *mousses* pour chaque cent d'hommes.

MOUSSELINE, s. f. (*Com.*) sorte de toile fine, faite avec du coton. On l'appelle ainsi, parce que sa surface n'est point parfaitement unie, mais qu'elle est garnie d'une espece de duvet assez semblable à de la mousse.

On apporte des Indes orientales, principalement de Bengale, différentes sortes de *mousseline*.

Mousseline, *en terme de Confiseur*, est un ouvrage en pâte de gomme adragante détrempée dans de l'eau claire & jus de citron avec du sucre royal en poudre & passé au tamis, démêlant & battant bien le tout ensemble jusqu'à ce que la pâte soit bien maniable. On en peut faire de la rouge, en y ajoutant de la cochenille préparée; de la violette, en y mêlant de l'indigo, de l'iris; de la jaune, en la détrempant avec de la gomme-gutte, &c.

MOUSSEMBEY, s. m. (*Bot. exot.*) herbe potagere de l'Amérique. Sa tige est branchue & chargée de deux sortes de feuilles: les unes sont très-petites, attachées trois à une queue fort courte; les autres, beaucoup plus grandes, ont une queue ronde & veloutée, & sont laciniées en cinq parties inégales. Sa fleur a la forme d'un bouton qui se sépare en quatre, d'où sort un pédicule portant quatre feuilles blanches, ovales & longuettes. Le fruit est une silique de quelques pouces de long, qui renferme quantité de petites semences grisâtres, de la figure d'un rognon applati. Il n'y a que les feuilles de cette plante qui soient d'usage.

MOUSSERON, s. m. (*Botan.*) espece de champignon printannier gros comme un pois, odorant, & fort bon à manger: c'est le *fungus vernus*, *esculentus*, *pileolo rotundiore*, de Tournefort, *J. R. H.* 557.

Tout ce que nous avons de connoissance sur les *mousserons*, c'est qu'on en trouve au commencement du printems au milieu de la mousse dans les endroits ombrageux, dans les bois, sous les arbres, entre les épines, dans les prés, & qu'il en revient chaque année au même lieu d'où l'on en a tiré; mais comment ils croissent & végetent, c'est ce que nous ignorons, curieux seulement de les savoir bien apprêter.

Lorsqu'ils commencent à paroître, ils ont des pédicules courts qui jettent des fibres en terre, & qui supportant des têtes de la grosseur d'un pois; ils deviendroient deux fois plus gros, si on ne les arrachoit. Leur pédicule est cylindrique, crêpu, ridé à la base, & ne s'éleve pas beaucoup au dessus de la terre. Leurs têtes sont d'abord formées & arrondies au sommet; elles forment une espece de pavillon, & sont rayées en-dessous de plusieurs cannelures qui vont du centre à la circonférence. Quand le *mousseron* est parvenu à son degré de maturité, les cannelures s'étendent comme dans les champignons ordinaires. Toute sa substance extérieure & intérieure est blanche, charnue, spongieuse, agréable au goût, & d'une bonne odeur.

En

En conséquence on les sert dans les meilleures tables où nos chefs de cuisine s'exercent à les présenter en ragoûts sous toutes sortes de faces. Ils nous donnent, pour mieux charger notre estomac d'indigestions, des croûtes aux *mousserons*, des *mousserons* à la crème, des *mousserons* à la provençale, des tourtes de *mousserons*, des pains aux *mousserons*, enfin des potages de croûtes aux *mousserons* en gras & en maigre. Tous ces noms indiquent de reste le cas qu'on en fait dans ce royaume.

MOUSSONS, s. f. pl. (*Phys. & Géog.*) vents périodiques ou anniversaires, qui soufflent six mois du même côté, & les autres six mois du côté opposé. Voici les principaux. 1°. Entre le 10. & le 30. degré de latitude méridionale, & entre l'île de Madagascar & la nouvelle Hollande, il souffle toute l'année vent de sud-est, mais qui devient en certains tems plus est de quelques rhombs. 2°. Entre le 2 & le 10 degré de latitude méridionale, & entre les îles de Java, de Sumatra, & de Madagascar, il regne depuis Mai jusqu'en Octobre un vent de sud-est, & de Novembre en Mai un vent de sud-ouest; cependant à la distance de 2 ou 3 degrés de chaque côté de l'équateur on a souvent des calmes, des orages, & des vents variables. 3°. En Afrique, entre les côtes d'Ajan, & entre les côtes d'Arabie, de Malabar, & dans le golfe de Bengale jusqu'à l'équateur, il souffle depuis Avril jusqu'en Octobre un vent fort impétueux, qui est accompagné de nuées fort épaisses, d'orages & de grosses pluies; depuis Octobre jusqu'en Avril il y regne un vent de nord-est, mais moins violent que le précédent, & accompagné d'un beau tems; ces deux vents de nord-est & de sud-ouest soufflent avec bien moins de violence dans le golfe de Bengale que dans la mer des Indes. Les vents ne tiennent cependant pas la même route dans ces parages, mais ils soufflent obliquement suivant la direction du contour des côtes, & on a même quelquefois deux ou trois rhombs tous différens; on remarque aussi que dans les golfes profonds, comme dans celui de Bengale, les vents qui sont sur les côtes different de ceux qui soufflent sur ces golfes. 4°. En Afrique, entre la côte de Zanguebar & l'île de Madagascar, il souffle d'Octobre en Mai un vent de sud-est, & dans les six autres mois un vent d'ouest, & même de nord-ouest, qui n'est pas plûtôt arrivé en pleine mer vers l'équateur, après avoir passé l'île de Madagascar, qu'il se change en un vent de sud-ouest, qui prend beaucoup du vent de sud. Lorsque ce vent commence à changer, il devient froid, on a de la pluie & de l'orage, mais les vents d'est sont toujours doux & agréables. 5°. Le long des côtes de Zanguebar & d'Ajan jusqu'à la mer Rouge, les vents sont variables depuis Octobre jusqu'à la mi-Janvier: il y regne ordinairement des vent de nord violens & orageux, qui sont accompagnés de pluie: depuis Janvier jusqu'en Mai, ces vents sont nord-est, nord-nord-est, accompagnés de beau tems: il regne depuis Mai jusqu'en Oct. des vents de sud: en Juillet, Août & Septembre on a, dans les golfes de Pate & de Melinde, de grands calmes qui durent bien six semaines de suite. 6°. Il souffle, vers l'embouchure de la mer Rouge, près du cap Guardafui, des vents violent, & cela dans le tems même qu'on a des calmes dans le golfe de Melinde, l'air y est serein, mais il ne souffle qu'un petit vent à la distance de 10 ou 12 milles de ce cap, en tirant vers la mer. 7°. Il regne un vent de sud dans la mer rouge entre les mois de Mai & d'Octobre, il se range au nord dans les mois de Septembre & d'Octobre, & devient enfin nord est avec le beau tems; ce vent dure jusqu'en Avril ou Mai, & alors il devient nord, ensuite est, & enfin sud, lequel souffle constamment. 8°. Enfin entre les côtes de la Chine, & entre Malaca, Sumatra, Borneo, & les îles Philippines, il regne depuis Avril jusqu'en Octobre un vent de sud & de sud-ouest, & depuis Octobre jusqu'en Avril un vent de nord-est, qui ne differe pas beaucoup d'un vent de nord. Ce vent devient nord, & même nord-ouest, entre les îles de Java, Timor, la nouvelle Hollande, & la nouvelle Guinée, de même qu'au lieu d'un vent de sud-ouest il souffle ici un vent de sud-est, lequel se change en nord est, à cause des golfes & des courbures que forment Timor, Java, Sumatra, & Malaca.

La cause des *moussons* est assez inconnue; tout ce que les Philosophes en ont dit n'est rien moins que satisfaisant; la plûpart de leurs conjectures ne sont point du tout fondées, & il y en a même quelques-unes qui se trouvent contraires aux lois de la nature. Il paroît cependant que ces vents dépendent en même tems de plusieurs causes. Ils peuvent dépendre en effet des montagnes & des exhalaisons qui en sortent dans certains tems, & qui poussent alors l'air dans certaines directions déterminées. Ils peuvent venir aussi de la fonte des neiges, & peut-être encore de plusieurs autres causes réunies. Comme nous n'avons point encore de bonnes descriptions des cartes de la position des montagnes, du plat pays des environs, de son terrein sablonneux que le soleil échauffe, ni enfin du cours des rivieres, & de plusieurs autres circonstances, on ne sauroit entreprendre de donner la raison suffisante de ces vents; nous tenons de M. Halley ce qui a été donné de meilleur là-dessus.

Les anciens Grecs parlent de diverses autres *moussons*, dont quelques unes arrivoient dans les jours caniculaires, & les autres en hiver; celles qui arrivoient en été portoient au nord & au nord-est. Les auteurs qui en ont parlé ne nous ont pas marqué le tems précis auquel ces vents commençoient. Quelques-uns ont dit qu'ils commençoient le 6, d'autres le 16 de Juillet, & qu'ils continuoient encore 40 jours de suite, jusqu'à la fin d'Août: d'autres ont prétendu qu'ils duroient jusqu'à la mi-Septembre. Ceux-ci ne soufflent que le jour, s'appaisent la nuit, & commencent le matin avec le lever du soleil: ce vent regnoit en Grece, dans la Thrace, dans la Macédoine, & dans la mer Egée; & ces pays sont situés entre la mer Noire, le golfe de Venise, & la Méditerranée. Le savant Varenius conjecturoit que ces vents étoient causés par la neige qui couvroit le sommet des montagnes de ce pays, & qui venoit à se fondre par la grande chaleur des jours caniculaires. Ce qui favorise cette conjecture, c'est que la fonte de ces neiges se faisoit pendant le jour, & non pas pendant la nuit; de sorte que ce vent devoit aussi souffler le jour & non pas la nuit, *Voyez* Vent, Alisé, & Etesiens, *Article de M. Formey*, qui l'a tiré de l'*Histoire physique* de M. Musschenbroeck, *chap. des vents*.

MOUSSURE, s. f. *en terme de Potier de terre*, sont des especes de barbes que le perçoir fait autour des trous. *Voyez* Perçoir.

MOUST, s. m. (*Econom. rust.*) vin au sortir de la grappe, qui n'a point encore fermenté.

MOUSTACHE, s. f. (*Hist. mod.*) partie de la barbe qu'on laisse au dessus des levres; on dit qu'entre les motifs qu'on apporta pour refuser aux laïcs la communion sous les deux especes, on fit valoir la raison contenue dans ce passage: *Quia barbati & qui prolixos habent granos, dum poculum inter epulas sumunt, prius liquore pilos inficiunt quam ori infundunt*.

Les Orientaux portent en général de longues *moustaches* qui leur donnent un air martial & terrible à leurs ennemis. Parmi les Turcs il n'y a guère que les leventins ou soldats de marine qui se rasent les joues & le menton, les autres laissent croître leur barbe pour paroître plus respectables. La plus grande menace qu'on puisse leur faire est celle de la leur couper, ce qu'ils regardent comme le plus outrageant de tous les affronts. Le roi de Suede, Charles XII. en ayant menacé dans une occasion les janissaires qui lui servoient de garde à Bender, ils s'en tinrent très-offensés.

Il n'y a pas plus de cent ans que tout le monde portoit la *moustache* en France, même les ecclésiastiques, comme on le voit par les portraits des cardinaux de Richelieu & Mazarin; on les a releguées parmi les troupes, où les soldats sont même libres d'en porter, & il n'y a guère parmi nous d'officiers qui en portent que ceux des housards: les Chinois & les Tartares les portent longues & pendantes comme faisoient autrefois les Sarrasins.

Moustache, *terme de Tireur d'or*, manivelle qui se fiche dans les rochets & bobines des Tireurs d'or, & dont ils se servent pour tirer & devider leur fil d'or & soie. *Voyez* Rochet & Bobine.

MOUSTIER *ou* MONSTIER, (*Géog.*) en latin du moyen âge, *Monasterium*, petite ville de France, dans la Provence, à l'orient de la viguerie d'Aix, & du bailliage de Brignoles. Elle a droit de députer aux états ou assemblées de Provence; on y voit un couvent de Servites, qui est le seul qu'il y ait de cet ordre en France. (*D. J.*)

Moustiers, (*Géog.*) en latin *Monasterium*, c'est le nom moderne de la ville de Tarentaise en Savoie, capitale du pays de Tarentaise; mais cette capitale n'est qu'une grande bourgade toute ouverte & sans défense, coupée, par l'Isere à 6 lieues N. E. de Saint-Jean de Morienne, 8 S. E. de Montmellian, 25 N. O. de Turin, 10 S. E. de Chamberi. *Long.* 24. 6. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

MOUSTIQUE, s. f. (*Hist. nat.*) petit moucheron de l'Amérique, fort incommode, presque imperceptible à l'œil, & qui regardé au-travers d'une loupe, ressemble assez à la mouche commune; il se tient dans les

lieux bas voiſins du bord de la mer & derriere des rochers à l'abri du vent. Sa piquure occaſionne une ſenſation brûlante, ſemblable à celle que pourroit cauſer la pointe d'une aiguille très fine rougie au feu.

MOUTARDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ſinapi*, genre de plante à fleur en croix, & compoſée de quatre pétales. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit, ou une ſilique, qui eſt diviſée en deux loges, par une cloiſon à laquelle tiennent des panneaux de chaque côté; cette ſilique contient des ſemences le plus ſouvent arrondies, & elle eſt terminée pour l'ordinaire par une ſorte de corne d'une ſubſtance fongueuſe; qui renferme une ſemence ſemblable aux autres: ajoûtez à ce caractere le goût âcre & brûlant de la *moutarde*. Tournefort, *Inſt. rei herb* Voyez PLANTE.

Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante, & Boerhaave quatorze ou quinze, au nombre deſquelles la *moutarde* commune, & la *moutarde* blanche méritent une courte deſcription.

Ce que j'appelle la *moutarde commune*, le ſénevé ordinaire, ou la grande *moutarde* cultivée, eſt le *ſinapi ſativum*, *apii folio*, de C. B. P. 99. & de Tournefort I. R H. 227.

Sa racine eſt annuelle, blanchâtre, ligneuſe, fragile, branchue, garnie de fibres. Elle pouſſe une tige à la hauteur de trois, quatre, & cinq piés, moëlleuſe, unie, velue par le bas, diviſée en pluſieurs rameaux. Ses feuilles ſont larges, aſſez ſemblables à celles de la rave ordinaire, mais plus petites & plus rudes; les ſommités de la tige & des rameaux ſont garnies de petites fleurs jaunes, à quatre feuilles, diſpoſées en croix, & fleuriſſant ſucceſſivement. Lorſque ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſiliques liſſes & ſans poil, aſſez courtes, anguleuſes, pointues, remplies de ſemences preſque rondes, rouſſes, noirâtres, d'un goût âcre & piquant.

Cette plante croît fréquemment ſur les bords des foſſés, parmi les pierres, & dans les terres nouvellement remuées; on la cultive dans les champs, dans les jardins, & les Anglois ont extrèmement perfectionné cette culture; leur graine de *moutarde* eſt la meilleure de l'Europe, elle fleurit en Juin: ſa graine eſt ſur-tout d'uſage, tant dans les cuiſines qu'en médecine.

La *moutarde blanche*, ou le ſénevé blanc, *ſinapi apii folio ſiliqua hirſutâ*, *ſemine albo*, *aut rufo* de Tournefort, *I. R. H.* 227; ſa racine eſt ſimple, longue comme la main, groſſe comme le doigt, ligneuſe, blanche, & fibreuſe.

Elle pouſſe une tige à la hauteur d'un pié & demi ou de deux piés, rameuſe, velue, creuſe: ſes feuilles ſont ſemblables à celles de la rave, découpées, ſur-tout celles d'en-bas, garnies de poils roides, & piquans en-deſſus & en deſſous: ſes fleurs ſont jaunes, en croix, ſemblables à celles de l'eſpece précédente, mais plus larges, d'une couleur plus foncée, portées ſur des pédicules plus longs, & d'une odeur agréable. Quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des ſiliques velues, terminées par une longue pointe vuide, qui contient quatre ou cinq graines preſque rondes, blanchâtres ou rouſſâtres, âcres, & qui paroiſſent articulées ou noueuſes: cette plante vient dans les champs naturellement parmi les blés; on la cultive auſſi beaucoup; elle fleurit en Mai & Juin, ſes graines muriſſent en Juillet & Août.

Les deux eſpeces de *moutarde* que nous venons de décrire ont les mêmes propriétés, & ſe ſubſtituent l'une à l'autre en médecine, on préfere cependant la premiere, parce que ſa graine eſt d'un goût plus âcre & plus mordicant. On en tire une quantité d'huile très-conſidérable, fort peu de ſel fixe ſimplement ſalin, beaucoup de terre, peu d'eſprit urineux, & point de ſel volatil concret.

M. de Tournefort a décrit & repréſenté dans ſes voyages du Levant, une eſpece de *moutarde* fort jolie, qu'il trouva dans l'île de Sikino: il la nomme *ſinapi græcum*, *maritimum*, *tenuiſſime laciniatum*, *flore purpuraſcente*, Coroll. *I. R. H.* 17 (*D. J.*)

MOUTARDE, (*Chimie*, *Diete & Matiere médicale*.) La ſemence de *moutarde* eſt la ſeule partie de cette plante qui ſoit en uſage.

La plante qui la produit eſt de la claſſe de celles qui contiennent un alkali volatil ſpontané, & une des eſpeces de cette claſſe qui contienne ce principe plus développé, ou pour mieux dire plus concentré, plus abondant.

Tout le monde connoît l'uſage diététique de la *moutarde*, que l'on mange avec preſque toutes les viandes rôties ou bouillies, que l'on fait entrer dans diverſes ſauſſes, & qui eſt ſur-tout un aſſaiſonnement auſſi ſalutaire qu'agréable, des différens mets tirés du cochon. Cet aſſaiſonnement eſt actif & échauffant; il ſollicite puiſſamment les organes de la digeſtion; c'eſt pourquoi il convient ſingulierement aux eſtomacs pareſſeux & aux tempéramens froids, humides, foibles; au lieu qu'elle peut incommoder ceux qui ont les digeſtions fougueuſes & le tempérament chaud, ſec & mobile en général. Cependant elle devient à-peu-près indifférente, par le long uſage, à tous les ſujets.

On emploie fort rarement cette ſemence à titre de remede; on peut cependant y avoir recours dans les cas où les anti-ſcorbutiques alkalis ſont indiqués, comme aux autres ſubſtances végétales de cette claſſe.

Cette ſemence eſt un puiſſant ſternutatoire & un maſticatoire des plus énergiques. Elle eſt recommandée principalement ſous cette derniere forme contre les menaces de paralyſie & d'apoplexie, & pour décharger la tête des humeurs pituiteuſes.

La ſemence de *moutarde* fournit le principal ingrédient des ſinapiſmes. *Voyez* SINAPISME.

On tire de la ſemence de *moutarde* qui eſt émulſive, une huile par expreſſion qui ne participe point du-tout de l'âcreté de la ſemence, & qui poſſede toutes les qualités communes des huiles par expreſſion, qui eſt par conſéquent très-adouciſſante, très-relâchante, lorſqu'elle eſt récente & tirée ſans feu. Ce phénomene parut fort ſurprenant à Boerhaave, qui rend compte dans ſes élémens de chimie des motifs de ſon étonnement, & des conſidérations qui le firent ceſſer. Tout chimiſte inſtruit s'appercevra facilement, que Boerhaave s'étoit embarraſſé dans des difficultés qu'il s'étoit lui-même forgées: car il eſt évident, d'après les notions les plus communes, que les huiles par expreſſion ne participent en rien des qualités des principes renfermées dans leurs enveloppes, & qu'ainſi elles ſont également douces, fades, *innocentes*, ſoit que ces enveloppes contiennent un alkali volatil très-vif, comme la *moutarde*, ou une huile eſſentielle, comme la ſemence de fenouil ou un extrait narcotique, comme l'écorce de ſemence de pavot le contient vraiſſemblablement (*b*)

MOUTARDE, eſt auſſi une compoſition de graine de ſenevé, broyée avec du vinaigre ou du moût de vin, dont on ſe ſert pour aſſaiſonner les ragoûts, & qu'on ſert ſur la table pour en manger avec les différentes viandes. La *moutarde* de Dijon paſſe pour la meilleure, & on en fait un grand commerce en France.

La graine de *moutarde* ſert auſſi dans la préparation des peaux de chagrin ou d'autres peaux, que les ouvriers paſſent en chagrin. *Voyez* CHAGRIN.

MOUTARDIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) grand martinet, *hirundo apus*, oiſeau qui eſt le plus grand de toutes les eſpeces d'hirondelles; il a la tête groſſe & l'ouverture de la bouche fort grande; le bec eſt court, noir, foible, comme dans le crapaud volant, & applati ſur ſa largeur vers les narines, qui ont leurs ouvertures longues, obliques, obtuſes du côté de la tête, & pointues à l'autre bout. La langue eſt large & un peu fourchue, les yeux ſont grands, & l'iris a une couleur de noiſette. Toutes les parties du corps, tant en-deſſus, qu'en deſſous, n'ont qu'une ſeule couleur qui eſt brune avec une teinte de verd obſcur; on voit ſeulement ſous le menton une tache blanchâtre, mêlée de cendré. Il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſe terminent toutes en une pointe, excepté les antérieures: la queue a environ une palme de longueur, elle eſt compoſée de dix plumes pointues: celles du milieu ſont les plus longues, les autres diminuent ſucceſſivement de longueur juſqu'aux extérieures. Les pattes ſont très-courtes, & les piés très-petits, tous les doigts ſe dirigent en avant; le plus petit, dont la direction eſt ordinairement en arriere dans les autres oiſeaux, l'a en avant comme les autres doigts. Cet oiſeau peſe une once trois quarts, il a quatre pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des piés, & ſix pouces huit lignes juſqu'à l'extrémité de la queue; ſon envergure eſt de quinze pouces & plus, il ſe nourrit de ſcarabés & d'autres inſectes, il ſe poſe difficilement à terre à cauſe de la longueur de ſes aîles, mais il reſte ſur les faîtes des vieux édifices. Willoghby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MOUTARDIER, ſ. m (*Art méchaniq.*) celui qui fait & qui vend de la moutarde. Les *moutardiers* ſont de la communauté des maîtres Vinaigriers: il n'eſt permis qu'à ceux qui ſont maîtres de faire & vendre, ou faire vendre dans les rues de la moutarde par leurs garçons. On ne doit employer que de bon ſenevé & du meilleur vinaigre pour faire de la moutarde, & les moulins dont on ſe ſert pour la broyer doivent être propres & non chauſſés; les jurés ſont tenus d'y veiller. *Voyez* VINAIGRIER.

MOU-

Moutardier, ſ. m. (*Econ. domeſt.*) eſpece de petit vaiſſeau de bois couvert, que les garçons vinaigriers portent à leurs bras avec une ſangle, ou qu'ils roulent ſur une brouette, & dans lequel ils mettent la moutarde qu'ils vont crier dans les rues.

Moutardier ſe dit auſſi d'un petit meuble de table, dans lequel on ſert la moutarde pour la manger avec la viande; on fait de ces *moutardiers* d'or, d'argent, de porcelaine, de fayence & d'étain.

MOUTELLE, *Voyez* Loche franche.

MOUTIER-GRAND-VAL, (*Géog.*) en allemand, *Munſterthal*, grande vallée de Suiſſe, enclavée dans le canton de Bâle. Les habitans de cette vallée, qui comprend pluſieurs villages, ſont alliés avec le canton de Berne, qui les protege de ſa puiſſance & de ſes regards, dans leurs libertés ſpirituelles & temporelles. (*D. J.*)

MOUTIERS EN PUISAYE, (*Géog.*) village de France au diocèſe d'Auxerre, à 7 lieues O. d'Auxerre. Je parle de ce village, parce qu'il y a beaucoup d'apparence, qu'étant à-peu-près au centre de la Gaule, c'eſt dans ces quartiers-là, ſitués à l'extrémité du pays des Carnutes, à quelques lieues de la Loire, que les Druides faiſoient les aſſemblées annuelles, dont parle Céſar. Les forêts couvroient alors ce pays; les étangs y étoient fort communs, ce qui fit donner à ce territoire le nom celtique de *Melered*, par lequel on le déſignoit dans le huitieme ſiecle. Un évêque d'Auxerre de ce tems-là bâtit dans ce lieu un hôpital pour y loger les Bretons qui entreprenoient le voyage de Rome, & en même tems il y fonda un monaſtere, qui depuis ayant été ruiné, fut uni à celui de S. Germain d'Auxerre. (*D. J.*)

MOUTON, ſ. m. *vervex*, animal qui ne differe du bélier, que par la caſtration, *voyez* Bélier. Cette opération doit ſe faire ſur l'agneau à l'âge de cinq ou ſix mois, ou même un peu plus tard, au printems ou en automne dans un tems doux: la maniere la plus ordinaire eſt l'inciſion; on tire les teſticules par l'ouverture que l'on vient de faire, & on les enleve aiſément. La caſtration peut ſe faire ſans inciſion, il ſuffit de lier les bourſes au-deſſus des teſticules en les ſerrant avec une corde, en comprimant par ce moyen les vaiſſeaux ſpermatiques; on arrête l'accroiſſement des teſticules, & on empêche leurs fonctions pour toujours. La caſtration rend l'agneau malade, triſte, & lui ôte l'appétit; pour l'exciter à manger, on lui donne du ſon mêlé d'un peu de ſel, pendant deux ou trois jours.

Les *moutons* n'ont pas la pétulance des béliers, ils ſont même encore plus timides que les brebis, ils ſont auſſi très-ſtupides; au moindre bruit extraordinaire, ils ſe précipitent & ſe ſerrent les uns contre les autres, cependant ils ne ſavent pas fuir le danger; ils ſemblent même ne pas ſentir l'incommodité de leur ſituation, car ils reſtent opiniâtrément où ils ſe trouvent, à la pluie, à la neige ou à l'ardeur du ſoleil, &c. Ces animaux ſont d'un tempérament très-foible, les voyages les affoibliſſent & les exténuent; dès qu'ils courent, ils palpitent & ſont bien-tôt eſſoufflés. Ils ſont ſujets à grand nombre de maladies, la plûpart contagieuſes.

Les *moutons* varient beaucoup, ſuivant les différens pays, pour le goût de la chair, la fineſſe de la laine, la quantité du ſuif, la grandeur & la groſſeur du corps. En France, le Berri eſt la province où ces animaux ſont le plus abondans; ceux des environs de Beauvais & de quelques endroits de Normandie, ſont les plus gras & les plus chargés de ſuif; ils ſont très-bons en Bourgogne, mais les meilleurs de tous ſont ceux des côtes ſablonneuſes de nos provinces maritimes. On ne voit en France que des *moutons* blancs, bruns, noirs & tachés; il y en a de roux en Eſpagne & de jaunes en Ecoſſe. *Voyez* Brebis.

Mouton, (*Diete & Mat. méd.*) la chair de cet animal fournit à la plûpart des peuples de l'Europe un de leurs alimens les plus uſuels, les plus ſalutaires & les plus agréables. Elle convient également à tous les eſtomacs; les gens vigoureux & exercés s'en accommodent auſſi-bien que ceux qui ſont oiſifs & délicats. Elle eſt propre à tous les âges, & dans l'état de maladie, comme dans celui de ſanté; elle eſt de facile digeſtion, & ſelon l'obſervation de Sanctorius, elle tranſpire beaucoup plus que les autres alimens ordinaires des hommes. Les bouillons qu'on en prépare ſont regardés même dans pluſieurs pays, par exemple, dans les provinces méridionales du royaume, comme beaucoup plus convenables pour les malades que le bouillon de bœuf, qu'on y regarde comme échauffant: & réciproquement on a fort mauvaiſe idée à Paris du bouillon de *mouton* employé à cet uſage, & on n'y conçoit point qu'on puiſſe faire un potage ſupportable avec du *mouton* ſeul. L'une & l'autre de ces opinions doit être regardée dans le fond, comme un préjugé; elle eſt vraie cependant juſqu'à un certain point, ſi chacun de ces peuples n'entend parler que de ſon bœuf & de ſon *mouton*; car de même que le bœuf eſt maigre, dur, & peut-être chaud en Languedoc par exemple, de même la chair du *mouton* de Paris eſt chargée dans toutes les parties d'une mauvaiſe graiſſe approchant de la nature du ſuif, eſt ordinairement coriace ſans ſuc, d'un goût plat & d'une odeur ſouvent déſagréable, ſentant le bélier, & n'y donne qu'un mauvais bouillon blanchâtre.

En général, le meilleur *mouton* eſt celui qui eſt élevé dans les pays chauds, & qu'on y nourrit dans les terreins élevés, ſecs & couverts de plantes aromatiques ou ſur le bord de la mer; tels ſont les *moutons* communs de la baſſe Provence, du bas Languedoc, de la partie la plus tempérée des Cévenes, & du Rouſſillon.

Les *moutons* de Ganges, en bas Languedoc, & ceux de la plaine de la Crau, en Provence, ſont les plus renommés; mais les jeunes *moutons* qu'on éleve en ce pays dans les baſſes-cours, qu'on y nourrit à la main, qui croiſſent & qui engraiſſent prodigieuſement, dont la chair devient par-là ſingulierement tendre & délicate, & qu'on envoie au loin, comme des objets de luxe; ceux-là, dis-je, auxquels appartient préciſément la célébrité, ne valent point à beaucoup près les *moutons* du même âge, élevés tout franchement dans les landes des mêmes pays, & moins encore les *moutons* moins jeunes; c'eſt à trois ou quatre ans qu'ils ſont les meilleurs qu'il eſt poſſible. Plus jeunes, comme les *moutons* domeſtiques de Ganges qu'on mange à l'âge d'un an ou dix-huit mois, leur chair n'eſt pas faite; plus vieux, elle commence à ſécher, à durcir. Le *mouton* qu'on apporte à Paris, de Beauvais, des Ardennes & du Préſalé, près de Diépe, a le même défaut que le *mouton* engraiſſé de Ganges, que d'ailleurs il ne vaut point à beaucoup près; il n'eſt que gras & tendre, au lieu que le bon *mouton* commun de nos provinces méridionales eſt en même tems tendre ſucculent, & d'un goût agréable & relevé, & il donne du bon bouillon. On dit que les *moutons* des îles de l'Amérique, qu'on y éleve ſur le bord de la mer, ſurpaſſent encore les meilleurs dont nous venons de parler, en délicateſſe, en ſaveur, & en fumet.

Tout le monde ſait que la chair de *mouton* ſe mange rôtie, bouillie, grillée, & ſous la forme de différens ragoûts. De quelque façon qu'on l'apprête, c'eſt toujours une excellente nourriture; les piés, le foie, les tripes, le poumon & le ſang de cet animal, qui ſont auſſi des alimens uſités, ne méritent que les conſidérations diététiques générales qu'on trouvera aux articles, *foie des animaux*, *piés des animaux*, *tripes des animaux*, *poumons des animaux*, *ſang*, diete. *Voyez ces articles.*

La graiſſe ſolide ou ſuif de *mouton* eſt employée quelquefois à titre de médicament; pluſieurs auteurs en conſeillent l'uſage intérieur contre la dyſſenterie, mais cette pratique eſt peu ſuivie. Ce ſuif entre dans la compoſition de quelques emplâtres & onguens, par exemple, dans l'onguent de la mer de la pharmacopée de Paris, &c. le fiel de *mouton* eſt recommandé contre les tayes des yeux: la laine & la graiſſe de cette laine ou œſipe ſont comptés encore parmi les médicamens. *Voyez* Laine & Œsipe. (*b*)

Mouton du Pérou, *camelus peruanus glama*, ou *llama dictus*, animal quadrupede qui a beaucoup de rapport au chameau en ce qu'il rumine, qu'il n'a point de cornes, qu'à chaque pié il a deux doigts & deux ongles, & que le plante du pié eſt recouverte par une peau molle. Le *mouton du Pérou* a ſix piés de longueur depuis le ſommet de la tête juſqu'à la queue, & quatre piés de hauteur depuis terre juſque ſur le dos; il a les oreilles aſſez longues, la tête alongée, la levre ſupérieure fendue, & les yeux grands; le train de derriere eſt plus élevé que celui de devant. Ces animaux ſont blancs noirs, ou bruns; d'autres ont toutes ces couleurs. Les Péruviens donnent à ceux ci le nom de *moromoro*. *Voy. le regne animal diviſé en ſix claſſes*, par M. Briſſon. *V.* Quadrupede.

Moutons, ſ. m. pl. (*Hydraul.*) en fait de caſcades, ce ſont des eaux que l'on fait tomber rapidement dans des rigoles, & qui trouvant pour obſtacle une table de plomb dans le bas, ſe relevent en écumant. (*K*)

Mouton, ſ. m. Machine à enfoncer des pieux en terre. *Voyez les Pl. de Charp. & leur explic.*

Moutons de devant, *terme de Charron*, ce ſont les deux montans qui ſervent pour former le ſiege du cocher: ils ſont enchâſſés dans des mortaiſes pratiquées ſur le liſoir de devant.

Mou-

MOUTONS DE DERRIERE, *terme de Charron*, ce sont deux pieces de bois qui sont enchâssées par en bas dans la lisoir & qui sont surmontées par l'entretoise. Ces trois pieces assemblées sont tant pour l'ornement d'un carrosse, que pour aider les domestiques à monter derriere, & leur servir de garde-fou. *Voyez la figure Pl. du Sellier*.

MOUTON (*Fonte des cloches.*) forte piece de bois à laquelle la cloche est suspendue par ses anses; cette piece est terminée par deux tourillons de fer qui roulent sur les crapaudines ou couettes placées dans le beffroi, en sorte que la cloche peut balancer librement. *Voyez la fig. 6. Pl. de la Fonderie des cloches, & l'article* FONTE DES CLOCHES.

MOUTON, (*termes de riviere*) c'est dans une sonnette un bout de poutre freté, ou un lourd billot de bois, & qu'on leve à force de bras. La hye est différente du *mouton* en ce qu'elle est plus pesante & qu'on la leve avec un moulinet.

MOUTONNAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme de coutume qui signifie un certain droit que le seigneur leve sur ceux qui vendent ou achetent des moutons dans l'étendue de son fief. (*A*)

MOUTONNER, (*Marine.*) la mer *moutonne*. *Voyez* MER.

MOUTURE, s. f. l'action de moudre, de broyer, de réduire en poudre les matieres friables.

On se sert principalement de ce mot pour exprimer la conversion des grains en farine. La *mouture* est plus ou moins bonne, suivant les moulins dont on se sert. Tous ne sont pas également propres à produire la plus belle farine; d'ailleurs la qualité de la farine dépend encore de la maniere de moudre, & elle est plus ou moins supérieure, suivant que l'on fait moudre plus ou moins bas.

Les progrès de nos connoissances n'ont pas été moins lents sur cette partie que sur les autres. Les besoins & la conservation de l'être physique ont dû fournir le premier & le principal objet de l'attention des hommes: à partir de ces principes, on jugeroit que nos découvertes sur les moyens de pourvoir à l'un & à l'autre ont dû être très-rapides & très-étendues; mais les arts les plus utiles ne sont pas ceux que l'on a perfectionnés les premiers; le besoin les a fait naître avant les autres, bientôt l'abondance & le luxe ont fait préférer ceux d'agrémens: on les a portés très-loin, tandis que les premiers très-nécessaires sont restés sans accroissemens, abandonnés à des mains mercenaires, à des ouvriers grossiers, incapables de connoître les principes de leurs opérations & de réfléchir sur la fin qu'elles doivent avoir.

Il n'y a pas long-tems que l'on ignoroit encore une maniere de moudre les blés & autres grains destinés à la subsistance des hommes, suivant laquelle une même quantité de grains produit en farine environ un quinzieme de plus que la mesure ordinaire par la mouture actuelle & ordinaire.

Le *sieur* Malisset, boulanger de Paris, artisan distingué, vient de prouver par des expériences de cette nouvelle méthode, faites à la fin de 1760. & au commencement de 1761, dans les hôpitaux de Paris, & sous les yeux des premiers magistrats de police, que l'on pouvoit œconomiser par année 80000 liv. sur la dépense que font les hôpitaux pour le pain qui se consomme par les pauvres, & cependant leur en fournir d'une qualité infiniment supérieure, plus nourrissant & sur-tout plus agréable, & aussi blanc que celui qui se mange dans toutes les maisons particulieres.

Quand il n'en devroit résulter que ce bien en faveur des pauvres, c'en seroit toujours un fort grand que d'avoir enseigné les moyens de les en faire jouir; mais si cette importante œconomie devoit encore tourner à leur avantage, & servir à améliorer le traitement qu'on leur fait sur les autres parties de leur nourriture, il faudroit joindre à l'estime que l'on doit au sieur Malisset tous les éloges que mériteroient les effets de son zele. Il n'est pas l'inventeur de cette méthode, elle est pratiquée pour environ un tiers des farines qui se consomment à Paris; il y a déja long-tems que l'usage en est établi dans la Beauce, & dans quelques autres provinces; mais elle étoit si peu connue à Paris, que les hôpitaux même qui ont un si grand intérêt d'œconomiser, l'ignoroient: il faut donc savoir gré à celui qui s'est donné des soins pour en étendre la connoissance, & qui a eu assez de courage pour s'exposer à toutes les contrariétés qu'on doit s'attendre à éprouver lorsqu'on entreprend de changer d'anciens usages pour y en substituer des meilleurs.

Nous allons donner le détail du produit des grains convertis en farine par l'une & l'autre maniere.

Nous appellerons la derniere *mouture par œconomie*: on jugera par la différence des produits, des avantages de cette derniere méthode.

Nous nous servirons pour ces appréciations de la mesure de Paris, comme la plus connue, tant pour les grains que pour les farines.

Les farines se vendent à la mesure, & la plus ordinaire est le boisseau; mais on désigne les grosses quantités, celles qui s'exposent & qui se consomment en total sur les marchés, par le nombre des sacs.

Un sac de farine, suivant l'usage de la halle de Paris, doit être de 325 liv. pesant.

On emploie pour le produire deux setiers de blé pesant 240 liv. chacun, suivant l'évaluation ordinaire du poids de cette mesure.

Il ne faut entendre dans tout ce que nous dirons des farines que celles de froment: les proportions seront faciles à établir pour les autres especes de grains, si l'on juge à propos d'en faire l'opération.

Les deux setiers de blé que l'on a déja dit peser en total 480 liv. produisent par la *mouture* ordinaire & généralement pratiquée jusqu'à présent, 325 à 327 liv. de farine, 125 liv. de son.

La farine est de trois especes.

La premiere que l'on appelle farine de blé, ou fleur de farine, consiste en 170 liv. qui fait environ moitié des 325 liv. de produit au total.

La seconde d'une qualité très-inférieure, forme à-peu-près 80 liv. pesant

Le surplus se divise en deux parties; la premiere, de grain blanc; la seconde, de grain gris.

On sépare le son en trois classes: les premiers que l'on appelle *sons* proprement dits, s'emploient ordinairement à la nourriture des chevaux.

Les seconds qu'on nomme les *recoupes*, se consomment par les vaches ou autres bestiaux d'une espece à-peu près semblable.

Les troisiemes sont les *recoupettes*: les Amidonniers en tirent encore suffisamment de farine pour fabriquer la poudre à poudrer & l'amidon.

La même quantité de grain par la *mouture* œconomique, c'est-à-dire par la nouvelle méthode, produit 340 liv. de farine de quatre especes.

170 livres ou moitié de farine pure, ou fleur de farine.

L'autre moitié se divise en farine de premier grain, farine de second & farine de troisieme grain.

La quantité des deux premieres est de 155 livres, celle de la derniere, d'environ 15 liv. pesant.

Indépendamment de ces farines, on tire encore des mêmes grains 120 liv. de son, que l'on distingue en trois qualités.

1°. 14. boisseaux des gros son, pesant en total 70 livres.

2°. 6 boisseaux de la seconde qualité, pesant 40 livres.

3°. Un boisseau du poids de 100 livres.

Ces sons se consomment de la même maniere que ceux dont on a parlé en détaillant le produit par la *mouture* ordinaire.

On voit par ces différens produits que, suivant cet ancien usage, on ne tire de deux setiers de blé, mesure de Paris, pesant 480 liv. que 325 liv. de farine de toutes especes, & que la même quantité de grain produit 340 liv de farine presqu'en total de la premiere qualité par la *mouture* œconomique.

Cet avantage est un des moindres de cette méthode; des 325 liv. de farine provenant de la premiere façon de moudre, il n'y a que la premiere qui ne forme que 170 liv. dont on puisse faire du pain blanc; on mêle la seconde farine avec celle d'après, que l'on appelle *de grain blanc*, pour fabriquer du pain bis-blanc.

Le surplus, c'est-à dire la farine de grain gris, est si inférieure, que le pain qui en provient ne peut être consommé à Paris, il est trop bis & trop médiocre.

Le mélange de toutes ces especes de farine est ce qui compose le pain que l'on appelle de *ménage*; mais la qualité en est infiniment moins bonne que celle qui résulte du mélange de toutes les farines produites par la *mouture* œconomique.

En effet, suivant cette méthode, la réunion de toutes les farines forme un tout bien plus parfait; le pain qui en provient est plus beau, plus blanc, d'un meilleur goût & d'une qualité très-supérieure à celui même de la premiere farine de l'autre *mouture*.

Cette supériorité est produite, comme on vient de le dire, par le mélange même de ces farines: celles de premier & de second grain qu'on incorpore avec la premiere, par la *mouture* œconomique, ont plus de consistance que celle à laquelle elles sont jointes: celle-ci est plus fine, plus délicate, c'est la fine fleur; les autres conservent plus de substances entierement purgées de son

qui

qui pourroit diminuer leur qualité; elles ajoutent de la force & de la qualité à la premiere, ſans altérer ſa fineſſe: & à l'exception des 15 liv. de farine du troiſieme grain, toutes celles que produiſent les grains *moulus* par œconomie, ſont employées pour la premiere qualité de pain, il n'y a même que les boulangers qui en retranchent la très-petite quantité du troiſieme grain, attendu qu'il pourroit nuire à l'extrème blancheur que doit avoir leur pain, pour en avoir un débit plus facile.

Ainſi la *mouture* par œconomie joint à l'avantage de produire un quinzieme de plus, celui de rendre toutes les farines aſſez parfaites pour être employées à une ſeule & même qualité de pain, qui eſt la premiere: au lieu que par la *mouture* ordinaire, il n'y a que 170 liv. de farine qui puiſſent ſervir à cette fabrication; le ſurplus eſt employé, comme on l'a déja dit, à faire du pain bis-blanc, & même plus inférieur encore; la différence du prix de ce pain avec celui du pain qui ſe fabrique avec les farines de la *mouture* œconomique, indique aſſez la méthode qu'il faut préferer, rien que pour cette ſeule partie.

Il ſeroit donc inutile d'inſiſter davantage ſur celle de ces méthodes qui mérite cette préférence, il vaut mieux faire connoître en quoi elle differe de l'autre.

Cette différence d'où réſulte réellement le bénéfice, ne conſiſte qu'en ce que par la premiere méthode il reſte beaucoup de ſon dans les farines, & plus encore de farine dans les ſons; au lieu que la nouvelle dégage l'une & l'autre, & en fait exactement le départ.

La *mouture* par œconomie, n'eſt autre choſe que l'art de bien ſéparer ces matieres, d'extraire des ſons toutes les parties de farine que la *mouture* ordinaire y laiſſe, & d'expulſer entierement le ſon des farines; c'eſt en quoi conſiſte toute la ſupériorité de cette *mouture*, & d'où provient le bénéfice qu'elle procure.

L'ancienne maniere produit moins de ſon en quantité, cela doit être ainſi, puiſqu'il en reſte beaucoup dans les farines; mais il eſt plus peſant, la farine qui y reſte doit néceſſairement le rendre tel.

Par la raiſon contraire la *mouture* œconomique produit plus de ſon; mais il eſt plus léger, parce qu'il eſt réduit à la ſimple écorce du blé très-broyée & tout-à-fait épurée de farine.

Il n'y a que le mélange du ſon qui reſte avec les farines dans la *mouture* ordinaire qui puiſſe rendre de qualités différentes celles qui proviennent des mêmes grains.

Dans cette méthode, la premiere & la ſeconde farine extraites, on répare une fois ſeulement les iſſues; le bluteage acheve enſuite cette opération.

Dans la *mouture* œconomique les iſſues ſont réparées juſqu'à quatre fois, & les trois premieres farines ſont encore mêlées enſemble ſous la meule; il doit néceſſairement réſulter de cette maniere une plus grande quantité de farine d'une égale quantité de grain.

L'évaporation eſt plus conſidérable du double par ce procédé que par l'autre; la diviſion ne ſauroit être plus grande ſans produire cet effet; mais ce déchet eſt remplacé & au-delà, puiſque malgré ſa perte, on a encore un quinzieme de farine de bénéfice.

Les frais en ſont auſſi plus forts; un ſetier de blé eſt beaucoup plus long à moudre quand on répare quatre fois les iſſues, qu'en ſuivant la méthode ordinaire; il eſt juſte que le meunier ſoit payé du tems pendant lequel on occupe ſon moulin; mais on retrouve encore cette augmentation de dépenſe dans le bénéfice en maniere que cet uſage proſpere; d'ailleurs s'il devenoit plus général, ſes frais diminueroient & deviendroient moindres que ceux de l'ancienne méthode; il exige beaucoup moins d'eſpace & beaucoup moins d'ouvriers, ainſi la main-d'œuvre diminueroit, & conſéquemment le droit de *mouture*.

Les avantages de la méthode que nous indiquons ne ſont pas à négliger, principalement pour les provinces ou les états qui ne produiſent de grains que ce qu'il en faut pour la conſommation des habitans, ou qui ne produiſent pas ſuffiſamment. L'œconomie annuelle d'un quinzieme ſur tous les grains qui ſe conſomment, ſuffiroit ſouvent pour garantir de la diſette, ou du moins pour parer à ſes premiers inconvéniens, & donner le tems de ſe procurer des ſecours plus abondans pour s'en mettre tout-à-fait à l'abri; c'eſt aux adminiſtrateurs à juger du mérite de ces réflexions; elles pourroient être moins étendues, & peut-être jugera-t-on que le ſujet n'en exigeoit pas de ſi détaillées; mais elles ont pour motif le bien public, il n'y a point de petits intérêts dans cette partie, & l'on ne peut trop indiquer les moyens de le procurer. *Article de M. d'*AMILAVILLE.

MOUVANCE, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt la relation qu'il y a entre le fief dominant & le fief ſervant, par rapport à la ſupériorité que le premier a ſur l'autre qui dépend de lui.

La *Mouvance* eſt quelquefois appellée *tenure* ou *tenue*, parce que la *mouvance* n'eſt autre choſe que l'état de dépendance du fief ſervant qui eſt tenu du ſeigneur dominant, à la charge de la foi & hommage, & de certains droits aux mutations. On dit quelquefois *mouvance* féodale, quelquefois *mouvance* ſimplement.

Il y a des fiefs qui ont beaucoup de *mouvances*, c'eſt-à-dire un grand nombre de fiefs qui en relevent.

Il y a *mouvance* active & paſſive. Un fief releve d'un autre fief ſupérieur, c'eſt la *mouvance* paſſive. Ce même fief en a d'autres qui relevent de lui, c'eſt la *mouvance* active.

Toutes les fiefs ſont mouvans du roi médiatement ou immédiatement; ils peuvent relever du roi médiatement, ou de quelque autre ſeigneur.

Deux ſeigneurs différens ne peuvent avoir la *mouvance* d'un même fief; mais l'un peut avoir la *mouvance* immédiate, & l'autre la *mouvance* médiate.

La *mouvance* médiate ou immédiate d'un fief peut appartenir à pluſieurs ſeigneurs dominans d'un même fief.

Quand pluſieurs ſeigneurs prétendent avoir chacun la *mouvance* d'un fief, le propriétaire du fief doit ſe faire recevoir par main ſouveraine, & conſigner les droits en juſtice, pour être donnés à celui qui obtiendra gain de cauſe.

Dans ce même cas où la *mouvance* eſt conteſtée entre pluſieurs ſeigneurs, il faut la prouver. Cette preuve doit être faite par le titre primitif d'inféodation, ſi on le peut rapporter, ou, au défaut de ce titre, par des actes de foi & hommage, par des dénombremens, des contrats de vente ou d'échange. Celui qui a les plus anciens titres, doit être préféré.

Le ſeigneur n'eſt point obligé de prouver contre ſon vaſſal la *mouvance* du fief par lui ſaiſi, parce que le vaſſal eſt préſumé en avoir connoiſſance; c'eſt au vaſſal à inſtruire le premier ſon ſeigneur.

Si le vaſſal veut obliger le ſeigneur à prouver ſa *mouvance*, il faut, avant toutes choſes, qu'il avoue ou déſavoue le ſeigneur.

Si le ſeigneur ne prouve pas ſa *mouvance*, & qu'il ait ſaiſi féodalement, il doit être condamné aux dommages & intérêts de celui qu'il a prétendu être ſon vaſſal.

Quand le ſeigneur prouve ſa *mouvance* par des titres au-deſſus de cent ans, il n'y a pas lieu à la commiſe, parce que le vaſſal peut n'en avoir pas eu connoiſſance.

Celui qui vend un fief, doit déclarer de quel ſeigneur il eſt mouvant, ou, s'il ne le ſait pas, il doit en faire mention.

La *mouvance* d'un fief eſt impreſcriptible de la part du vaſſal contre ſon ſeigneur dominant; mais elle ſe preſcrit par trente ans, de la part d'un ſeigneur contre un autre ſeigneur; & par quarante ans, contre l'égliſe.

Pour acquérir cette preſcription, il faut que dans les trente années il y ait eu au-moins deux mutations du même fief, & des ſaiſies féodales dûement ſignifiées.

Le ſeigneur ſuzerain peut auſſi preſcrire contre ſon vaſſal la *mouvance* de l'arriere-fief, & par ce moyen cet arriere-fief devient mouvant de lui en plein fief.

La preſcription des *mouvances* ne court point contre les mineurs.

Les *mouvances* d'un fief ne peuvent être vendues, ſans aliéner en même tems le corps du fief; on peut les retirer féodalement, de même que le fief, lorſqu'elles ſont vendues au propriétaire du fief ſervant ou à d'autres.

Le ſeigneur dominant, qui a commis félonie contre ſon vaſſal, ne perd pas ſon fief dominant; mais il perd la *mouvance* du fief ſervant, & les droits qui en peuvent réſulter.

Voyez les Coutumes au titre des fiefs, & leurs Commentateurs. Voyez auſſi FIEF, FOI, HOMMAGE. La *mouvance* d'une juſtice eſt la dépendance où elle eſt d'un ſeigneur dont elle eſt tenue en fief ou arriere fief; on entend auſſi par-là la ſupériorité qu'une juſtice a ſur une autre qui y releve par appel. *Voyez* JUSTICE & RESSORT. (*A*)

MOUVANT, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit des pieces qui ſemblent ſortir du chef, des angles, des flancs ou de la pointe de l'écu où elles ſont attenantes. Alberti à Florence, d'azur à quatre chaînes d'or, *mouvantes* des quatre angles de l'écu, & liées au cœur à un anneau de même.

MOUVEMENT, ſ. m. (*Méchan.*) qu'on appelle auſſi *mouvement local*; c'eſt un changement continuel & ſuc-

successif de place de la part d'un corps c'est-à-dire un état d'un corps par lequel il correspond successivement à différens lieux, ou par lequel il est successivement présent à différentes parties de l'espace. *Voyez* LIEU. La théorie & les lois du *mouvement* sont le principal sujet de la méchanique. *Voyez* MÉCHANIQUE.

Les anciens philosophes ont considéré le *mouvement* dans un sens plus général & plus étendu, ils l'ont défini le passage d'un corps d'un état en un autre, & ils ont de cette sorte reconnu six especes de *mouvement*, la création, la génération, la corruption, l'augmentation, la diminution & le transport ou *mouvement local*.

Mais les philosophes modernes n'admettent que le *mouvement local*, & réduisent la plûpart des autres especes dont nous venons de faire mention, à celui-là seulement. *Voyez* GÉNÉRATION, CORRUPTION, &c. De sorte que nous n'avons à parler ici que du transport ou *mouvement local*, dont toutes les autres especes de *mouvement* ne sont qu'autant de modification ou d'effets. *Voyez* ALTÉRATION, &c.

On a contesté l'existence & même la possibilité du *mouvement*, mais par de purs sophismes. Il y a eu de tout tems des hommes qui se sont fait un honneur de contredire ce qu'il y a de plus évident, pour faire parade de leur prétendue force d'esprit, & il ne se trouve encore aujourd'hui que trop de gens de ce caractere. Voici un échantillon des difficultés que ces sortes de gens ont fait contre l'existence du *mouvement*. S'il y a du *mouvement*, il est dans la cause qui le produit, ou dans le corps mobile, ou dans l'une & dans l'autre. Il n'est pas dans la cause qui l'excite, car quand on jette une pierre, on ne peut pas dire que le *mouvement* réside dans la cause qui le produit, mais il est dans la pierre que l'on a jettée. Cependant on ne sauroit guere établir non plus le *mouvement* dans le corps mobile, car le *mouvement* est l'effet de la cause qui agit, & le corps mobile est sans effet: donc il n'y a point de *mouvement*, puisqu'il ne se trouve ni dans la cause qui l'excite, ni dans le corps mobile. La réponse est que dans un certain tems le *mouvement* réside dans la cause qui le produit, & que dans un autre tems il se trouve dans le corps mobile. Ainsi lorsqu'on met une pierre dans une fronde, & qu'on vient à tourner la fronde, la main au tour de laquelle est la corde, doit alors être regardée comme la cause qui produit le *mouvement*, & elle est même en *mouvement*; de-là il passe dans la fronde qui tourne, & enfin dès que la fronde vient à se lâcher, la pierre est le siége du *mouvement*. Le défaut du sophisme est donc de ne pas faire attention aux différens tems dans lesquels tout ceci se passe. Diodore Cronus faisoit un autre raisonnement que voici. Le corps est mû dans la place où il est, ou dans celle où il n'est pas. L'un & l'autre est impossible, car s'il étoit mû dans la place où il est, il ne sortiroit jamais de cette place. Il n'est pas mû non plus dans la place où il n'est pas, & par conséquent il n'est jamais en *mouvement*. La définition du *mouvement* se tire de cette difficulté apparente; un corps n'est pas mû dans la place où il est, mais de la place où il est dans celle qui suit immédiatement.

Le plus fameux de tous les sophismes contre le *mouvement*, est celui que Zénon avoit appellé l'*Achille*; pour marquer sa force, qu'il croyoit invincible, il supposoit Achille courant après une tortue, & allant dix fois plus vîte qu'elle. Il donnoit une lieue d'avance à la tortue, & raisonnoit ainsi: tandis qu'Achille parcourt la lieue que la tortue a d'avance sur lui, celle-ci parcourra un dixieme de lieue; pendant qu'il parcourra le dixieme, la tortue parcourra la centieme partie d'une lieue; ainsi de dixieme en dixieme, la tortue dévancera toujours Achille, qui ne l'atteindra jamais. Mais 1°. quand il seroit vrai qu'Achille n'attrapât jamais la tortue, il ne s'ensuivroit pas pour cela que le *mouvement* fût impossible, car Achille & la tortue se meuvent réellement, puisqu'Achille approche tojours de la tortue qui est supposée le dévancer toujours infiniment peu. 2°. On a répondu directement au sophisme de Zenon. Gregoire de Saint-Vincent fut le premier qui en démontra la fausseté, & qui assigna le point précis auquel Achille devoit atteindre la tortue, & ce point se trouve par le moyen des progressions géométriques infinies, au bout d'une lieue & d'un neuvieme de lieue; car la somme de toute progression géométrique est finie, & cela parce qu'être fini, ou s'étendre à l'infini, sont deux choses très-différentes. Un tout fini quelconque, un pié par exemple, est composé de fini & d'infini. Le pié est fini en tant qu'il ne contient qu'un certain nombre d'êtres simples; mais je puis le supposer divisé en une infinité, ou plûtôt en une quantité non finie de parties, en considérant ce pié comme une étendue abstraite; ainsi si j'ai pris d'abord dans mon esprit la moitié de ce pié, & que je prenne ensuite la moitié de ce qui reste, ou un quart de pié, puis la moitié de ce quart, ou un huitieme de pié, je procéderai ainsi mentalement à l'infini, en prenant toujours de nouvelles moitiés des croissances, qui toutes ensemble ne feront jamais que ce pié: de même tous ces dixiemes de dixiemes à l'infini, ne font que $\frac{1}{9}$ de lieue, & c'est au bout de cet espace qu'Achille doit attraper la tortue, & il l'attrape au bout d'un tems fini, parce que tous ces dixiemes de dixiemes sont parcourus durant des parties de tems décroissances, dont la somme fait un tems fini. *M. Formey.*

Les auteurs de Physique anciens & modernes, ont été fort embarrassés à définir la nature du *mouvement* local: les péripatéticiens disent qu'il est *actus entis in potentia quatenus est in potentia*. Aristote, 3. *Phys.* c. ij. Mais cette notion paroît trop obscure pour qu'on puisse s'en contenter aujourd'hui, & elle ne sauroit servir à expliquer les propriétés du *mouvement*.

Les Epicuriens définissoient le *mouvement*, *le passage d'un corps ou d'une partie de corps d'un lieu en un autre*, & quelques philosophes de nos jours suivent à peu près cette définition, & appellent le *mouvement* d'un corps, *le passage de ce corps d'un espace à un autre espace*, substituant ainsi le mot d'*espace* à celui de *lieu*.

Les Cartésiens définissent le *mouvement*, *le passage ou l'éloignement d'une portion de matiere, du voisinage des parties qui lui étoient immédiatement contiguës dans le voisinage d'autres parties*.

Cette définition est dans le fond conforme à celle des Epicuriens, & il n'y a entr'elles d'autre différence, sinon que ce que l'une l'appelle *corps* & *lieu*, l'autre l'appelle *matiere* & *partie contigue*.

Borelli, & après lui d'autres auteurs modernes, définissent le *mouvement*, *le passage successif d'un corps, d'un lieu en un autre, dans un certain tems déterminé, le corps étant successivement contigu à toutes les parties de l'espace intermédiaire*.

On convient donc que le *mouvement est le transport d'un corps d'un lieu en un autre*; mais les Philosophes sont très-peu d'accord lorsqu'il s'agit d'expliquer en quoi consiste ce transport; ce qui fait que leurs divisions du *mouvement* sont très-différentes.

Aristote & les Péripatéticiens divisent le *mouvement* en *naturel* & *violent*.

Le *naturel* est celui dont le principe ou la force mouvante est renfermée dans le corps mû, tel est celui d'une pierre qui tombe vers le centre de la terre. *Voy.* GRAVITÉ.

Le *mouvement violent* est celui dont le principe est externe, & auquel le corps mû résiste; tel est celui d'une pierre jettée en haut. Les modernes divisent généralement le *mouvement* en *absolu* & *relatif*.

Le *mouvement absolu* est le changement de lieu absolu d'un corps mû, dont la vitesse doit par conséquent se mesurer par la quantité de l'espace absolu que le mobile parcourt. *Voyez* LIEU.

Mouvement relatif, c'est le changement du lieu relatif ordinaire du corps mû, & sa vitesse s'estime par la quantité d'espace relatif qui est parcourue dans ce *mouvement*.

Pour faire sentir la différence de ces deux sortes de *mouvemens*, imaginons un corps qui se meuve dans un bateau; si le bateau est en repos, le *mouvement* de ce corps sera, ou plûtôt sera censé *mouvement* absolu; si au contraire le bateau est en *mouvement*, le *mouvement* de ce corps dans le bateau ne sera qu'un *mouvement* relatif, parce que ce corps outre son *mouvement* propre, participera encore au *mouvement* du bateau; de sorte que si le bateau fait par exemple, deux piés de chemin pendant que le corps parcourt dans le bateau l'espace d'un pié dans le même sens, le *mouvement* absolu du corps sera de trois piés, & son *mouvement* relatif d'un pié.

Il est très-difficile de décider si le *mouvement* d'un corps est absolu ou relatif, parce qu'il seroit nécessaire d'avoir un corps que l'on sût certainement être en repos, & qui serviroit de point fixe pour connoître & juger de la quantité du *mouvement* des autres corps. M. Newton donne pourtant, ou plûtôt indique quelques moyens généraux pour cela dans le scholie qui est à la tête de ses principes mathématiques. Voici l'exemple qu'il nous donne pour expliquer ses idées sur ce sujet. Imaginons, dit ce grand philosophe, deux globes attachés à un fil, & qui tournent dans le vuide autour de leur centre de gravité commun; comme il n'y a point par la supposition, d'autres corps auxquels on puisse les com-

comparés, & que ces deux corps en tournant, conservent toujours la même situation l'un par rapport à l'autre, on ne peut juger ni s'ils sont en *mouvement*, ni de quel côté ils se meuvent, à moins qu'on n'examine la tension du fil qui les unit. Cette tension connue peut servir d'abord à connoître la force avec laquelle les globes tendent à s'éloigner de l'axe de leur *mouvement*, & par-là on peut connoître la quantité du *mouvement* de chacun des corps; pour connoître présentement la direction de ce *mouvement*, qu'on donne des impulsions égales à chacun de ces corps en sens contraire, suivant les directions paralleles, la tension du fil doit augmenter ou diminuer, selon que les forces imprimées seront plus ou moins conspirantes avec le *mouvement* primitif, & cette tension sera la plus grande qu'il est possible lorsque les forces seront imprimées dans la direction même du *mouvement* primitif; de sorte que si on imprime successivement à ces corps des *mouvemens* égaux & contraires dans différentes directions, on connoîtra, lorsque la tension du fil sera la plus augmentée, que les forces imprimées ont été dans la direction même du *mouvement* primitif, ce qui servira à faire connoître cette direction. Voilà de quelle maniere on peut trouver dans le vuide la quantité & la direction du *mouvement* de deux corps isolés. Présentement si autour de ces deux globes on place quelques autres corps qui soient en repos, on ne pourra savoir si le *mouvement* est dans les globes ou dans les corps adjacens, à moins qu'on n'examine de même qu'auparavant la tension du fil, & si cette tension se trouve être celle qui convient au *mouvement* apparent des deux globes; on pourra conclure que le *mouvement* est dans les globes, & que les corps adjacens sont en repos.

D'autres divisent le *mouvement* en *propre* & *impropre*, ou *externe*.

Le *mouvement propre* est le transport d'un lieu *propre* en un autre qui par-là devient lui-même *propre*, parce qu'il est rempli par ce corps seul exclusivement à tout autre; tel est le *mouvement* d'une roue d'horloge.

Le *mouvement impropre*, *externe*, *étranger*, ou *commun*, c'est le passage d'un corps hors d'un lieu *commun* dans un autre lieu *commun*; tel est celui d'une montre qui se meut dans un vaisseau, *&c.*

La raison de toutes ces différentes divisions paroît venir des différens sens qu'on a attachés aux mots, en voulant tous les comprendre dans une même définition & division.

Il y en a par exemple, qui dans leur définition du *mouvement*, considerent le corps mû, non par rapport aux corps adjacens, mais par rapport à l'espace immuable & infini; d'autres le considerent, non par rapport à l'espace infini, mais par rapport à d'autres corps fort éloignés, & d'autres enfin ne le considerent pas par rapport à des corps éloignés, mais seulement par rapport à la surface qui lui est contiguë. Mais ces différens sens une fois établis, la dispute s'éclaircit alors beaucoup; car comme tout mobile peut être considéré de ces trois manieres, il s'ensuit de-là qu'il y a trois especes de *mouvement*, dont celle qui a rapport aux parties de l'espace infini & immuable, sans faire d'attention aux corps d'alentour, peut être nommée absolument & véritablement *mouvement propre*; celle qui a rapport aux corps environnans & très-éloignés, lesquels peuvent eux-mêmes être en *mouvement* s'appellera *mouvement relativement commun*; & la derniere qui a rapport aux surfaces des corps contigus les plus proches, s'appellera *mouvement relativement propre*.

Le *mouvement absolument & vraiment propre*, est donc l'application d'un corps aux différentes parties de l'espace infini & immuable. Il n'y a que cette espece qui soit un *mouvement* propre & absolu, puisqu'elle est toujours engendrée & altérée par des forces imprimées au mobile lui-même, & qu'elle ne sauroit l'être que de la sorte, parce que c'est d'ailleurs à elle qu'on doit rapporter les forces réelles de tous les corps pour en mettre d'autres en *mouvement* par impulsion, & que ces mouvemens lui sont proportionnels.

Le *mouvement relativement commun*, c'est le changement de situation d'un corps par rapport à d'autres corps circonvoisins; & c'est celui dont nous parlons lorsque nous disons que les hommes, les villes & la terre même se meuvent.

C'est celui qu'un corps éprouve, lorsqu'étant en repos par rapport aux corps qui l'entourent, il acquiert cependant avec eux des relations successives par rapport à d'autres corps, que l'on considere comme immobiles; & c'est le cas dans lequel le lieu absolu des corps change, quand leur lieu relatif reste le même. C'est ce qui arrive à un pilote qui dort sur le tillac pendant que le vaisseau marche, ou à un poisson mort que le courant de l'eau entraine.

C'est aussi le *mouvement* dont nous entendons parler lorsque nous estimons la quantité de *mouvement* d'un corps, & la force qu'il a pour en pousser un autre; par exemple, si on laisse tomber de la main une sphere de bois remplie de plomb pour la rendre plus pesante, on a coutume d'estimer alors la quantité du *mouvement* & la force qu'a la sphere pour pousser d'autres corps, par la vitesse de cette même sphere & le poids du plomb qu'elle renferme; & on a raison en effet d'en user de la sorte pour juger de cette force en elle-même & de ses effets, en tant qu'ils peuvent tomber sous nos sens: mais que la sphere n'ait point d'autre *mouvement* que celui que nous lui voyons; c'est, selon que nous l'avons déja observé, ce que nous ne sommes point en état de déterminer en employant la seule apparence de l'approche de la pierre vers la terre.

Le *mouvement relativement propre*, c'est l'application successive d'un corps aux différentes parties des corps contigus; à quoi il faut ajouter que lorsqu'on parle de l'application successive d'un corps, on doit concevoir que toute sa surface prise ensemble, est appliquée aux différentes parties des corps contigus; ainsi le *mouvement* relativement propre est celui qu'on éprouve lorsqu'étant transporté avec d'autres corps d'un *mouvement* relatif commun, on change cependant la relation, comme lorsque je marche dans un vaisseau qui fait voile; car je change à tout moment ma relation avec les parties de ce vaisseau qui est transporté avec moi. Les parties de tout mobile sont dans un *mouvement* relatif commun; mais si elles venoient à se séparer, & qu'elles continuassent à se mouvoir comme auparavant, elles acquerroient un *mouvement* relatif propre. Ajoutons que le *mouvement* vrai & le *mouvement* apparent different quelquefois beaucoup. Nous sommes trompés par nos sens quand nous croyons que le rivage que nous quittons s'enfuit, quoique ce soit le vaisseau qui nous porte qui s'en éloigne; & cela vient de ce que nous jugeons les objets en repos, quand leurs images occupent toujours les mêmes points sur notre rétine.

De toutes ces définitions différentes du *mouvement*, il en résulte autant d'autres du lieu; car quand nous parlons du *mouvement* & du repos véritablement & absolument propre, nous entendons alors par *lieu*, cette partie de l'espace infini & immuable que le corps remplit. Quand nous parlons de *mouvement* relativement commun, le *lieu* est alors une partie de quelqu'espace ou dimension mobile. Quand nous parlons enfin du *mouvement* relativement propre, qui réellement est très-impropre, le *lieu* est alors la surface des corps voisins adjacens, ou des espaces sensibles. *Voyez* LIEU.

La nature de cet ouvrage, où nous devons exposer les opinions des Philosophes, nous a obligés d'entrer dans le détail précédent sur la nature, l'existence & les divisions du *mouvement*; mais nous ne devons pas oublier d'ajouter, comme nous l'avons déja fait à l'*article* ÉLÉMENS DES SCIENCES, que toutes ces discussions sont inutiles à la méchanique; elle suppose l'existence du *mouvement*, & définit le *mouvement*, l'application successive d'un corps à différentes parties contiguës de l'espace indéfini que nous regardons comme le lieu des corps.

On convient assez de la définition du repos, mais les Philosophes disputent entr'eux pour savoir si le repos est une pure privation de *mouvement*, ou quelque chose de positif. Malebranche & d'autres soutiennent le premier sentiment; Descartes & ses partisans le dernier. Ceux-ci prétendent qu'un corps en repos n'a point de force pour y rester, & ne sauroit résister aux corps qui feroient effort pour l'en tirer, & que le *mouvement* peut être aussi-bien appellé une *cessation de repos*, que le repos une *cessation de mouvement*. *Voyez* REPOS.

Voici le plus fort argument des premiers; supposons un globe en repos, & que Dieu cesse de vouloir son repos, que s'ensuivra-t-il de là? il restera toujours en repos; mais supposons le corps en *mouvement*, & que Dieu cesse de le vouloir en *mouvement*, que s'ensuivra-t-il maintenant? que le corps cessera d'être en *mouvement*, c'est-à-dire qu'il sera en repos, & cela parce que la force par laquelle un corps qui est en *mouvement*, persévere dans cet état, est la volonté positive de Dieu; au lieu que celle par laquelle un corps qui est en repos y persévere, n'est autre chose que la volonté générale par laquelle il veut qu'un corps existe. Mais ce n'est là qu'une pétition de principe; car la force ou le *conatus* par lequel les corps soit en repos, soit en *mouvement*, per-

sévérent dans leurs états, ne vient que de l'inertie de la matiere; de sorte que s'il étoit possible pour un moment à Dieu de ne rien vouloir sur l'état du corps, quoiqu'il en voulût toujours l'existence, un corps qui auroit été auparavant en *mouvement* y continueroit toujours, comme un corps en repos resteroit toujours en cet état. C'est cette inactivité ou inertie de la matiere qui fait que tous les corps résistent suivant leur quantité de matiere, & que tout corps qui en choque un autre avec une vîtesse donnée, le forcera de se mouvoir avec d'autant plus de vitesse, que la densité & quantité de matiere du corps choquant sera plus grande par rapport à la densité & quantité de matiere de l'autre. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On peut réduire les modifications de la force active & de la force passive des corps dans leur choc à trois lois principales, auxquelles les autres sont subordonnées. 1°. Un corps persévere dans l'état où il se trouve, soit de repos, soit de *mouvement*, à moins que quelque cause ne le tire de son *mouvement* ou de son repos. 2°. Le changement qui arrive dans le *mouvement* d'un corps est toujours proportionnel à la force motrice qui agit sur lui; & il ne peut arriver aucun changement dans la vîtesse & la direction du corps en *mouvement*, que par une force extérieure; car sans cela ce changement se feroit sans raison suffisante. 3°. La réaction est toujours égale à l'action; car un corps ne pourroit agir sur un autre corps, si cet autre corps ne lui résistoit: ainsi l'action & la réaction sont toujours égales & opposées. Mais il y a encore bien des choses à considérer dans le *mouvement*, savoir:

1°. La force qui l'imprime au corps; elle s'appelle *force motrice*: elle a pour premiere cause l'Etre suprème qui a imprimé le *mouvement* à ses ouvrages, après les avoir créés. L'idée de quelques philosophes qui prétendent que tout *mouvement* actuel que nous remarquons dans les corps, est produit immédiatement par le créateur, n'est pas philosophique. Quoique nous ne puissions concevoir comment le *mouvement* passe d'un corps dans un autre, le fait n'en est pas moins sensible & certain. Ainsi, après avoir posé l'impression générale du premier moteur, on peut faire attention aux diverses causes que les êtres sensibles nous présentent pour expliquer les *mouvemens* actuels: tels sont la pesanteur, qui produit du *mouvement* tant dans les corps célestes que dans les corps terrestres; la faculté de notre ame, par laquelle nous mettons en *mouvement* les membres de notre corps, & par leur moyen d'autres corps sur lesquels le nôtre agit; les forces attractives, magnétiques & électriques répandues dans la nature, la force élastique, qui a une grande efficace; & enfin les chocs continuels des corps qui se rencontrent. Quoi qu'il en soit, tout cela est compris sous le nom de *force motrice*, dont l'effet, quand elle n'est pas détruite par une résistance invincible, est de faire parcourir au corps un certain espace en un certain tems dans un milieu qui ne résiste pas sensiblement, & dans un milieu qui résiste, son effet est de lui faire surmonter une partie des obstacles qu'il rencontre. Cette cause communique au corps une force qu'il n'avoit pas lorsqu'il étoit en repos, puisqu'un corps ne change jamais d'état de lui-même. Un *mouvement* une fois commencé dans le vuide absolu, s'il étoit possible, continueroit pendant toute éternité dans ce vuide, & le corps mû y parcourroit à jamais des espaces égaux en tems égaux, puisque dans le vuide aucun obstacle ne consumeroit la force du corps.

2°. Le tems pendant lequel le corps se meut: si un corps parcourt un espace donné, il s'écoulera une portion quelconque de tems, tandis qu'il ira d'un point à l'autre, quelque court que soit l'espace en question; car le moment où le corps sera au point *A* ne sera pas celui où il sera en *B*, un corps ne pouvant être en deux lieux à la fois. Ainsi tout espace parcouru l'est en un tems quelconque.

3°. L'espace que le corps parcourt, c'est la ligne droite décrite par ce corps pendant son *mouvement*. Si le corps qui se meut n'étoit qu'un point, l'espace parcouru ne seroit qu'une ligne mathématique; mais comme il n'y a point de corps qui ne soit étendu, l'espace parcouru a toujours quelque largeur. Quand on mesure le chemin d'un corps, on ne fait attention qu'à la longueur.

4°. La vîtesse du *mouvement*, c'est la propriété qu'a le mobile de parcourir un certain espace en un certain tems. La vîtesse est d'autant plus grande que le mobile parcourt plus d'espace en moins de tems. Si le corps *A* parcourt en deux minutes un espace auquel le corps *B* emploie quatre minutes, la vîtesse du corps *A* est double de celle du corps *B*. Il n'y a point de *mouvement* sans une vîtesse quelconque, car tout espace parcouru est parcouru dans un certain tems; mais ce tems peut être plus ou moins long à l'infini. Par exemple, un espace que je suppose être d'un pié, peut être parcouru par un corps en une heure ou dans une minute, qui est la 60e partie d'une heure, ou dans une seconde, qui en est la 3600e partie, &c. Le *mouvement*, c'est-à-dire la vîtesse, peut être uniforme ou non uniforme, accélérée ou retardée, également ou inégalement accélérée & retardée. *Voyez* VITESSE.

5°. La masse des corps en vertu de laquelle ils résistent à la force qui tend à leur imprimer ou à leur ôter le *mouvement*. Les corps résistent également au *mouvement* & au repos. Cette résistance étant une suite nécessaire de leur force d'inertie, elle est proportionnelle à leur quantité de matiere propre, puisque la force d'inertie appartient à chaque particule de la matiere. Un corps résiste donc d'autant plus au *mouvement* qu'on veut lui imprimer, qu'il contient une plus grande quantité de matiere propre sous un même volume, c'est-à-dire d'autant plus qu'il a plus de masse, toutes choses d'ailleurs égales. Ainsi plus un corps a de masse, moins il acquiert de vîtesse par la même pression, & *vice versâ*. Les vîtesses des corps qui reçoivent des pressions égales sont donc en raison inverse de leur masse. Par la même raison le *mouvement* d'un corps est d'autant plus difficile à arrêter, que ce corps a plus de masse; car il faut la même force pour arrêter le *mouvement* d'un corps qui se meut avec une vîtesse quelconque, & pour communiquer à ce même corps le même degré de vîtesse qu'on lui a fait perdre. Cette résistance que tous les corps opposent lorsqu'on veut changer leur état présent, est le fondement de cette loi générale du *mouvement*, par laquelle la réaction est toujours égale à l'action. L'établissement de cette loi étoit nécessaire afin que les corps pussent agir les uns sur les autres, & que le *mouvement* étant une fois produit dans l'univers, il pût être communiqué d'un corps à un autre avec raison suffisante. Sans cette espece de lutte, il ne pourroit y avoir d'action, car comment une force agiroit-elle sur ce qui ne lui oppose aucune résistance. Quand je tire un corps attaché à une corde, quelque aisément que je le tire, la corde est tendue également des deux côtés; ce qui marque l'égalité de la réaction; & si cette corde n'étoit pas tendue, je ne pourrois tirer ce corps. Ceux qui demandent comment pouvez-vous faire avancer un corps, si vous êtes tiré par lui avec une force égale à celle que vous employez pour le tirer; ceux, dis-je, qui font cette objection, ne remarquent pas que lorsque je tire ce corps, & que je le fais avancer, je n'emploie pas toute ma force à vaincre la résistance qu'il m'oppose; mais lorsque je l'ai surmontée, il m'en reste encore une partie que j'emploie à avancer moi-même: & ce corps avance par la force que je lui ai communiquée, & que j'ai employée à surmonter sa résistance. Ainsi quoique les forces soient inégales, l'action & la réaction sont toujours égales. C'est cette égalité qui produit tous les *mouvemens*. *Voyez* LOI DE LA NATURE *au mot* NATURE.

6°. La quantité de *mouvement*. La quantité dans un instant infiniment petit, est proportionnelle à la masse & à la vîtesse du corps mû; ensorte que le même corps a plus de *mouvement* quand il se meut plus vîte, & que de deux corps dont la vîtesse est égale, celui qui a la plus de masse a le plus de *mouvement*; car le *mouvement* imprimé à un corps quelconque, peut être conçu divisé en autant de parties que ce corps contient de parties de matiere propre, & la force motrice appartient à chacune de ces parties, qui participent également au *mouvement* de ce corps en raison directe de leur grandeur. Ainsi le *mouvement* du tout est le résultat de toutes les parties & par conséquent le *mouvement* est double dans un corps dont la masse est double de celle d'un autre, lorsque ces corps se meuvent avec la même vîtesse.

7° La direction du *mouvement*. Il n'y a point de *mouvement* sans une détermination particuliere; ainsi tout mobile qui se meut tend vers quelque point. Lorsqu'un corps qui se meut n'obéit qu'à une seule force qui le dirige vers un seul point, ce corps se meut d'un *mouvement* simple. Le *mouvement* composé est celui dans lequel le mobile obéit à plusieurs forces: nous en parlerons plus bas. Dans le *mouvement* simple, la ligne droite tirée du mobile au point vers lequel il tend, représente la direction du *mouvement* de ce corps, & si ce corps se meut, il parcourra certainement cette ligne. Ainsi tout corps qui se meut d'un *mouvement* simple, décrit pendant qu'il se meut une ligne droite. *M. Formey.*

Le *mouvement* peut donc être regardé comme une espece de quantité, & sa quantité ou sa grandeur, qu'on appelle aussi quelquefois *moment*, s'estime 1°. par la longueur

gueur de la ligne que le mobile décrit; ainsi un corps parcourant cent piés, la quantité de *mouvement* est plus grande que s'il n'en parcouroit que dix: 2°. par la quantité de matiere qui se meut ensemble ou en même tems c'est-à-dire non par le volume ou l'étendue solide du corps mais par sa masse ou son poids; l'air & d'autres matieres subtiles, dont les pores du corps sont remplis, n'entrant point ici en ligne de compte: ainsi un corps de deux piés cubiques parcourant une ligne de cent piés, sa quantité de *mouvement* sera plus grande que celle d'un corps d'un pié cubique qui parcourre la même ligne; car le *mouvement* que l'un des deux a en entier se trouve dans la moitié de l'autre, & le *mouvement* d'un corps total est la somme du *mouvement* de ses parties.

Il s'ensuit de-là qu'afin que deux corps aient des *mouvemens* ou des momens égaux, il faut que les lignes qu'ils parcourront soient en raison réciproque de leur masse, c'est-à-dire que si l'un de ces corps a trois fois plus de quantité de matiere que l'autre, la ligne qu'il parcourre doit être le tiers de la ligne qui sera parcourue par l'autre. C'est ainsi que deux corps attachés aux deux extrémités d'une balance ou d'un levier; & qui auront des masses en raison réciproque de leur distance du point d'appui, décriront s'ils viennent à se mouvoir, des lignes en raison réciproque de leur masse. *Voyez* LEVIER & PUISSANCES MÉCHANIQUES.

Par exemple si le corps *A* (*Pl. de Méchan. fig.* 30.) a trois fois plus de masse que *B*, & que chacun de ces corps soit attaché respectivement aux deux extrémités du levier *AC*, dont l'appui ou le point fixe est en *C* de maniere que la distance *BC* soit triple de la distance *CA*, ce levier ne pourroit se mouvoir d'aucun côté sans que l'espace *BE*, que le plus petit corps parcourroit, fût triple de l'espace *AD*, que le plus grand parcourroit de son côté; de sorte qu'ils ne pourroient se mouvoir qu'avec des forces égales. Or il ne sauroit y avoir de raison qui fît que le corps *A* tendant en bas par exemple, avec quatre degrés de *mouvement*, élevât le corps *B*; plutôt que le corps *B* tendant également en enbas avec ces quatre degrés de *mouvement*, n'éleveroit le corps *A*: on conclut donc avec raison qu'ils resteront en équilibre, & l'on peut déduire de ce principe toute la science de la méchanique.

On demande *si la quantité de* mouvement *est toujours la même*. Les Cartésiens soutiennent que le Créateur a imprimé d'abord aux corps une certaine quantité de *mouvement*, avec cette loi qu'il ne s'en perdroit aucune partie dans aucun corps particulier qui ne passât dans d'autres portions de matiere; & ils concluent de-là que si un mobile en frappe un autre, le premier ne perdra de son *mouvement* que ce qu'il en communiquera au dernier. *Voyez* ce que nous avons dit sur ce sujet à *l'article* PERCUSSION.

M. Newton renverse ce principe en ces termes. Les différentes compositions qu'on peut faire de deux *mouvemens* (*voyez* COMPOSITION), prouve invinciblement qu'il n'y a point toujours la même quantité de *mouvement* dans le monde; car si nous supposons que deux boules jointes l'une à l'autre par un fil, tournent d'un *mouvement* uniforme autour de leur centre commun de gravité, & que ce centre soit emporté en même tems uniformément dans une droite tirée sur le plan de leur *mouvement* circulaire, la somme du *mouvement* des deux boules sera plus grande lorsque la ligne qui les joint sera perpendiculaire à la direction du centre, que lorsque cette ligne sera dans la direction même du centre, d'où il paroît que le *mouvement* peut & être produit & se perdre; de plus, la ténacité des corps fluides & le frottement de leurs parties, ainsi que la foiblesse de leur force élastique, donne lieu de croire que la nature tend plutôt à la destruction qu'à la production du *mouvement*; aussi est-il vrai que la quantité de *mouvement* diminue toujours, car les corps qui sont ou si parfaitement durs, ou si mols qu'ils n'ont point de force élastique, ne rejailliront pas après le choc, leur seule impénétrabilité les empêche de continuer à se mouvoir; & si deux corps de cette espece égaux l'un à l'autre se rencontroient dans le vuide avec des vitesses égales, les lois du *mouvement* prouvent qu'ils devroient s'arrêter dans quelqu'endroit que ce fût, & qu'ils y perdroient leur *mouvement*; ainsi des corps égaux & qui ont des *mouvemens* opposés, ne peuvent recevoir un grand *mouvement* après le choc, que de la seule force élastique; & s'ils en ont assez pour le faire rejaillir avec $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ de la force avec laquelle ils se sont rencontrés, ils perdront en ces différens cas $\frac{3}{4}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ de leur *mouvement*. C'est aussi ce que les expériences confirment; car si on laisse tomber deux pendules égaux d'égale hauteur & dans le même plan, de façon qu'ils se choquent, ces deux pendules, s'ils sont de plomb ou d'argille molle, perdront si-non tout, au moins une partie de leur *mouvement*; & s'ils sont de quelque matiere élastique, ils ne retiendront de leur *mouvement* qu'autant qu'ils en reçoivent de leur force élastique. *Voyez* ÉLASTIQUE.

Si l'on demande comment il arrive que le *mouvement* qui se perd à tout moment se renouvelle continuellement, le même auteur ajoute qu'il est renouvellé par quelque principe actif, tel que la cause de la gravité par laquelle les planetes & les cometes conservent leur *mouvement* dans leur orbite, par laquelle aussi tous les corps acquierent dans la chute un degré de *mouvement* considérable, & par la cause de la fermentation qui fait conserver au cœur & au sang des animaux, une chaleur & un *mouvement* continuel, qui entretient continuellement dans la chaleur les parties intérieures de la terre, qui met en feu plusieurs corps, & le soleil lui-même; comme aussi par l'élasticité au moyen de laquelle les corps se remettent dans leur premiere figure; car nous ne trouvons guere d'autre *mouvement* dans le monde que celui qui dérive ou de ces principes actifs, ou du commandement de la volonté. *Voyez* GRAVITÉ, FERMENTATION, ÉLASTICITÉ, *&c.*

Quant à la continuation du *mouvement*, ou la cause qui fait qu'un corps une fois en *mouvement* persévere dans cet état, les Physiciens ont été fort partagés là-dessus, comme nous l'avons déja remarqué. C'est cependant un effet qui découle évidemment de l'une des grandes lois de la nature, savoir que tous les corps persévérent dans leur état de repos ou de *mouvement*, à moins qu'ils n'en soient empêchés par des forces étrangeres; d'où il s'ensuit qu'un *mouvement* une fois commencé continueroit à l'infini, s'il n'étoit interrompu par différentes causes, comme la force de la gravité, la résistance du milieu, *&c.* de sorte que le principe d'Aristote, *toute substance en* mouvement *affecte le repos*, est sans fondement. *Voyez* FORCE D'INERTIE.

On n'a pas moins disputé sur la communication du *mouvement*, ou sur la maniere dont les corps mûs viennent en affecter d'autres en repos, ou enfin sur la quantité de *mouvement* que les premiers communiquent aux autres; on en peut voir les lois aux *mots* PERCUSSION & COMMUNICATION.

Nous avons observé que le *mouvement* est l'objet des méchaniques, & que les méchaniques sont la base de toute la philosophie naturelle, laquelle ne s'appelle *méchanique* que par cette raison. *Voyez* MÉCHANIQUE.

En effet, tous les phénomenes de la nature, tous les changemens qui arrivent dans le systême des corps, doivent s'attribuer au *mouvement*, & sont réglés par ses lois.

C'est ce qui a fait que les philosophes modernes se sont appliqués avec beaucoup de soin à cette science, & qu'ils ont cherché à découvrir les propriétés & les lois du *mouvement*, soit par l'expérience, soit en y employant la Géométrie. C'est à leur travail que nous sommes redevables des grands avantages que la Philosophie moderne a sur celle des anciens. Ceux-ci négligeoient fort le *mouvement*, quoiqu'ils parussent d'un autre côté en avoir si bien senti l'importance, qu'ils définissoient la nature, *le premier principe du* mouvement *& du repos des substances*. *Voyez* NATURE.

Il n'y a rien sur le *mouvement* dans les livres des anciens, si l'on en excepte le peu que l'on trouve dans les livres d'Archimede, *de æquiponderantibus*. On doit en grande partie la science du *mouvement* à Galilée; c'est lui qui a découvert les regles générales du *mouvement*, & en particulier celle de la descente des graves qui tombent verticalement ou sur des plans inclinés; celles du *mouvement* des projectiles, des vibrations des pendules, objets dont les anciens n'avoient que fort peu de connoissance. *Voyez* DESCENTE, PENDULE, PROJECTILE, *&c.*

Torricelli son disciple, a perfectionné & augmenté les découvertes de son maître, & y a ajouté diverses expériences sur la force & de percussion & d'équilibre des fluides. *Voyez* PERCUSSION & FLUIDE. M. Huyghens a beaucoup perfectionné de son côté la science des pendules & la théorie de la percussion; enfin Newton, Leibnitz, Varignon, Mariotte, *&c.* ont porté de plus en plus la science du *mouvement* à sa perfection. *Voy.* MÉCHANIQUE, *&c.*

Le *mouvement* peut être regardé comme uniforme & comme varié, c'est-à-dire accéléré ou retardé; de plus le *mouvement* uniforme peut être considéré comme simple ou comme composé, le composé comme rectiligne ou comme curviligne.

On peut encore considérer tous ces *mouvemens* ou en eux-mêmes, ou eu égard à leur production & à leur communication par le choc, *&c.*

Le *mouvement* uniforme est celui par lequel le corps se meut continuellement avec une même vitesse invariable. *Voyez* UNIFORME.

Voici les lois du *mouvement* uniforme. Le lecteur doit observer d'abord que nous allons exprimer la masse ou la quantité de matiere par M, le moment ou la quantité de *mouvement* ou l'effort par E, le tems ou la durée du *mouvement* par T, la vitesse ou la rapidité du *mouvement* par V, & l'espace ou la ligne que le corps décrit, par S. *Voyez* MOMENT, MASSE, VITESSE, *&c.*

De même l'espace étant $=s$ & le tems $=t$, la vitesse sera exprimée par $\frac{s}{t}$, & si la vitesse $=u$, & la masse $=m$, le moment sera pareillement $=u\,m$.

Lois du mouvement uniforme. 1°. Les vitesses V & u de deux corps qui se meuvent uniformément sont en raison composée de la directe des espaces S & s, & de l'inverse des tems T & t,

car $V=\frac{S}{T}$ & $u=\frac{s}{t}$,

donc $V.\,u::\frac{S}{T}.\,\frac{s}{t}$,

donc $V.\,u::St.\,sT$.

C. Q. F. D.

Ce théorème & les suivans peuvent être rendus sensibles en nombre de cette sorte : supposons qu'un corps A dont la masse est comme 7, c'est-à-dire de 7 livres, décrive dans 3" de tems un espace de 12 piés, & qu'un autre corps B dont la masse est comme 5, décrive en 8". un espace de 16 piés, nous aurons donc $M=7$, $T=3$, $S=12$, $m=5$, $t=8$, $s=16$, & par conséquent $V=4$, $u=2$; ce qui réduira notre formule

$V.\,u::St.\,sT$ en cette forme

$4.\,2::12\times 8.\,16\times 3::4.\,2$,

par conséquent si $V=u$ on aura $St=sT$, & ainsi

$S.\,s::T.\,t$,

c'est-à-dire que *si deux corps se meuvent uniformément & avec la même vitesse, les espaces seront entr'eux comme les tems.* On peut donner en nombre des exemples des corollaires comme du théorème, ainsi supposant $S=12$, $T=6$, $s=8$, $t=4$, on aura $V=\frac{12}{6}=2$, & $u=\frac{8}{4}=2$ par conséquent, puisque $V=u$,

$$\frac{S}{s}=\frac{T}{t}.$$

$$\frac{12}{8}=\frac{6}{4}.$$

Si $V=u$ & $t=T$, on aura $S=s$, ainsi *les corps qui se meuvent uniformément & avec la même vitesse, doivent décrire en tems égaux des espaces égaux.*

2°. *Les espaces S & s que les corps décrivent sont en raison composée des tems T & t & des vitesses V & u,*

car $V.\,u::St.\,sT$,

donc $VsT=uSt$,

& $S.\,s::VT.\,ut$,

en nombres $12.\,8::2\times 6.\,2\times 4$,

par conséquent si $S=s$, on a $VT=ut$; de façon que $V.\,u::t.\,T$, c'est-à-dire *si deux corps qui se meuvent uniformément, décrivent des espaces égaux, leurs vitesses seront en raison réciproque des tems.* En nombres, si nous supposons $S=12$, & $s=12$, comme $S=VT$, & $s=ut$, si $V=2$, & $u=3$, on aura $T=6$, & $t=4$, de façon qu'il viendra aussi $V.\,u=2.\,T$; de plus si $t=T$, $2.\,3::4.\,6$, on aura alors $V=u$, & par conséquent *les corps qui se meuvent uniformément, & décrivent des espaces égaux dans des tems égaux, ont des vitesses égales.*

3°. *Les moments ou quantités de matiere E & e de deux corps qui se meuvent uniformément*, sont en raison composée des vitesses V & u, & des masses ou quantités de matieres M & m, car si $E=VM$, $e=um$, on aura donc $E.\,e::VM.\,um$; c'est-à-dire que la raison de E à e est composée de celle de V à u, & de M à m.

Si $E=e$, on aura donc $VM=um$, & par conséquent $V.\,u::m.\,M$, c'est-à-dire que *si les momens de deux corps qui se meuvent uniformément sont égaux, leurs vitesses seront en raison réciproque de leurs masses*, & par conséquent si M est outre cela égale à m, V sera égal à u ; c'est-à-dire *que si les momens & les masses de deux corps sont égaux, leurs vitesses le seront aussi.*

4°. *Les vitesses V & u de deux corps qui se meuvent uniformément, sont en raison composée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des masses M & m*, car puisque $E.\,e::VM.\,um$,

donc $Eum=eVM$,

& $V.\,u=Em.\,eM$,

en nombres $4:2::28\times 5:10\times 7::4\times 1:2\times 1::4.\,2$, donc si $V=u$, on aura $Em=eM$, & par conséquent $E.\,e::M.\,m$; c'est-à-dire que *si deux corps se meuvent uniformément & avec la même vitesse, leurs momens seront dans la même raison que leurs masses.* Si de plus $M=m$, alors $E=e$, & par conséquent *deux corps dont les masses sont égales, & qui se meuvent uniformément avec des vitesses égales, ont nécessairement des momens égaux.*

5°. *Donc au mouvement uniforme les masses M & m des corps sont en raison composée de la directe des momens E & e, & de la réciproque des vitesses V & u*, car puisque $E.\,e::VM.\,um$,

donc $Eum=eMV$,

$M.\,m=Eu.\,eV$,

en nombres $7:5::28\times 2:10\times 4::7\times 1:5\times 1::7:5$. Si $M=m$, on aura alors $Eu=eV$, & par conséquent $E.\,e::V.\,u$, c'est-à-dire que *si deux corps qui se meuvent uniformément ont des masses égales, leurs momens seront entr'eux comme leurs vitesses*, supposons en nombres $E=12$, $e=8$, $M=4$, $m=4$, on aura $V=\frac{12}{4}=3$, & $u=\frac{8}{4}=2$,

donc $E.\,e::V.\,u$,

$12.\,8::3.\,2$.

6°. *Dans un mouvement uniforme les momens E & e, sont en raison composée des directes des masses M & m, & des espaces S & s, & de la réciproque des tems T & t*, car à cause que $V.\,u::St.\,sT$,

& $E.\,e::VM.\,um$,

donc $VE.\,ue::VMSt.\,umsT$,

donc $E.\,e::MSt.\,msT$,

par conséquent si $E=e$, on aura $MSt=msT$, & ainsi $\frac{M}{m}=\frac{sT}{St}$, $\frac{S}{s}=\frac{mT}{Mt}$, & $\frac{T}{t}=\frac{MS}{ms}$, c'est-à-dire *si deux corps qui se meuvent uniformément, ont outre cela des momens égaux, 1°. leurs masses seront en raison composée de la directe des tems & de la réciproque des espaces : 2°. les espaces seront en raison composée de la directe des tems & de la réciproque des masses : 3°. les tems seront en raison composée des masses & des espaces. Que si de plus* $M=m$, on aura alors $sT=St$, & par conséquent $S.\,s::T.\,t$, c'est-à dire que *si deux corps qui se meuvent uniformément ont des momens égaux & des masses égales, les espaces qu'ils parcourront seront proportionnels aux tems.*

Si de plus $T=t$, on aura aussi $S=s$, & ainsi *deux corps qui se meuvent avec des masses & des momens égaux, décrivent des espaces égaux en tems égaux.*

Si $E=e$, & $S=s$ on aura $Mt=mT$, & par conséquent $M.\,m::T.\,t$, c'est-à-dire que *deux corps qui se meuvent uniformément avec des momens égaux, & qui décrivent des espaces égaux, doivent avoir des masses proportionnelles aux tems qu'ils emploient à décrire ces espaces.*

Si outre cela $T=t$, on aura aussi $M=m$, & par conséquent *des corps dont les momens sont égaux, & qui se mouvant uniformément, décrivent des espaces égaux, dans des tems égaux, doivent aussi avoir des masses égales.*

Si $E=e$, & $T=t$, on aura alors $MS=ms$, & par conséquent $S:s::m.\,M$; c'est-à-dire que *les espaces parcourus dans un même tems, & d'un mouvement uniforme par deux corps dont les momens sont égaux, sont en raison réciproque des masses.*

7°. Dans un mouvement uniforme les espaces S & s sont en raison composée des directes des momens E & e, & des tems T & t, & de la réciproque des masses m & M, car puisque $E.\,e::MSt.\,msT$,

$EmsT=eMSt$,

par conséquent $S.\,s::ETm.\,etM$,

en nombres $12:16::3\times 28\times 5:8\times 10\times 7::3\times 4\times 1:8\times 2\times 1::12:16$, d'où il s'ensuit que si $S=s$, ETm sera égal à etM, & que par conséquent $E.\,e::tM.\,Tm$, $M.\,m::ET.\,et$. $T.\,t::eM.\,Em$.

Ainsi en supposant que deux corps parcourent des espaces égaux d'un mouvement uniforme, 1°. *leurs momens seront en raison composée de la directe des masses & de la réciproque des tems : 2°. leurs masses seront en raison composée des momens & des tems : 3°. les tems seront en raison composée de la directe des masses & de la réciproque des momens.*

Si outre $S=s$, on suppose encore $M=m$, on aura aussi $ET=et$, & par conséquent $E.\,e::t.\,T$. c'est-à-dire

dire que *les corps dont les masses sont égales, & qui parcourent des espaces égaux, ont des momens réciproquement proportionnels aux tems qu'ils emploient à parcourir ces espaces.*

Si outre $S = s$, on suppose encore $T = t$, il s'ensuivra que $eM = Em$, & par conséquent *deux corps qui se meuvent uniformément, en parcourant les mêmes espaces dans les mêmes tems, ont des momens proportionnels à leurs masses.*

8°. Deux corps qui se meuvent uniformément ont des masses M & m en raison composée des directes des momens E & e, & des tems T & t, & de la réciproque des espaces s & S,

car puisque $E . e :: MSt . msT$, $EmsT = eMSt$,

donc $M . m :: ETs . etS$,

en nombres $7 : 5 :: 3 \times 28 \times 16 : 8 \times 10 \times 12 :: 3 \times 7 \times 2 : 2 \times 10 \times 3 :: 7 : 5$,

de plus $E . e :: MSt . msT$,

en nombres $28 : 10 :: 7 \times 12 \times 8 ; 5 \times 16 \times 3 :: 7 \times 4 \times 1 : 5 \times 2 \times 1 :: 28 : 10$,

& par conséquent si $M = m$, on aura $ETs = etS$, & par conséquent $E . e :: tS . Ts$, $S . s :: ET . et$, & $T . t :: eS . Es$, c'est-à-dire que *si deux mobiles ont des masses égales*, 1°. *les momens seront en raison composée de la directe des espaces & de la réciproque des tems*: 2°. *les espaces seront en raison composée des momens & des tems*: 3°. *les tems seront en raison composée de la directe des espaces & de la réciproque des momens.*

Si outre $M = m$, on suppose encore $T = t$, on aura donc $eS = Es$, & par conséquent $e . E :: s . S$, c'est-à-dire que dans le mouvement uniforme, *les momens de deux corps dont les masses sont égales, sont proportionnels aux espaces parcourus dans des tems égaux.*

9°. Dans des *mouvemens* uniformes, les tems T & t sont en raison composée des directes des masses M & m, & des espaces S & s, & de la réciproque des momens E & e, car puisque $E . e :: MSt . msT$, $EmsT = eMSt$,

donc $T . t :: eMS . Ems$,

d'où il s'ensuit que si $T = t$, on aura $eMS = Ems$, & par conséquent $E . e :: MS . ms$, $M . m :: Es . eS$ & $S . s :: Em . eM$, c'est-à-dire que *si deux corps se meuvent uniformément dans des tems égaux*, 1°. *leurs momens seront en raison composée des masses & des espaces*: 2°. *les masses seront en raison composée de la directe des moment & de la réciproque des espaces*: 3°. *les espaces seront en raison composée de la directe des moment & de la réciproque des masses.*

Mouvement accéléré; c'est celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissemens de vitesse; il est dit *uniformément accéléré* quand ces accroissemens de vitesses sont égaux en tems égaux. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

Mouvement retardé; c'est celui dont la vitesse diminue continuellement; il est dit *uniformément retardé*, lorsque la vitesse décroît proportionnellement aux tems. *Voyez* RETARDATION.

En général on peut représenter les lois du *mouvement* uniforme, ou varié, suivant une loi quelconque, par l'équation d'une courbe, dont les abscisses expriment les tems t, & les ordonnées correspondantes les espaces parcourus pendant ces tems. Si $e = nt$, n étant un nombre constant, les espaces seront comme les tems, & le *mouvement* sera uniforme. S'il y a entre e & t quelqu'autre équation, le *mouvement* sera varié; si on n'a point d'équation finie entre e & t, on pourra exprimer le rapport de e à t par une équation différentielle, $de = Rdt$, R étant une fonction de e & de t, laquelle représente la vitesse; & il est à remarquer que puisque $\frac{de}{dt} = R$, le *mouvement* sera accéléré si la différence de R est positive, & retardé si elle est négative (*voyez* VITESSE & FORCE); car dans le premier cas, la vitesse R ira en croissant, & dans le second, en décroissant.

C'est un axiome de méchanique, comme on l'a déja remarqué, *qu'un corps qui est une fois en repos ne se mouvera jamais, à moins qu'il ne soit mis en mouvement par quelqu'autre corps, & que tout corps qui est une fois en mouvement, continuera toujours à se mouvoir avec la même vitesse & dans la même direction, à moins que quelqu'autre corps ne le force à changer d'état.*

On doit conclure de là, qu'un corps mû par une seule impulsion doit continuer à se mouvoir en ligne droite & que s'il est emporté dans une courbe, il doit être poussé au moins par deux forces, dont l'une, si elle étoit seule, le feroit continuer en ligne droite, & dont l'autre ou les autres, l'en détournent continuellement.

Si l'action & la réaction de deux corps (non élastiques) est égale, il ne s'ensuivra aucun *mouvement* de leur choc; mais les corps resteront après le choc en repos l'un contre l'autre.

Si un mobile est poussé dans la direction de son *mouvement*, il sera accéléré; s'il est poussé par une force qui résiste à son *mouvement*, il sera alors retardé; les graves descendent par un mouvement accéléré.

10°. Si un *corps se meut avec une vitesse uniformément accélérée, les espaces qu'il parcourra seront en raison doublée des tems qu'il aura employés à les franchir*; car que la vitesse acquise dans les tems t soit $= u$, celle que le grave acquerra dans le tems $2t$, sera $2u$, dans le tems $3t$, sera $3u$, &c. & les espaces correspondans à ces tems t, $2t$, $3t$, seront proportionnels à tu, $4tu$, $9tu$, par conséquent ces espaces seront comme 1, 4, 9, &c. Les tems étant de leur côté comme 1, 2, 3, &c. il est donc vrai *que les espaces seront en raison doublée des tems*. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

D'où il s'ensuit que dans le mouvement uniformément accéléré, *les tems sont en raison sousdoublée des espaces.*

11°. *Les espaces parcourus par un corps qui se meut d'un mouvement uniformément accéléré, croissent dans des tems égaux comme les nombres impairs* 1, 3, 5, 7, &c.

Car si les tems qu'un mobile uniformément accéléré emploie dans son *mouvement*, sont comme 1, 2, 3, 4, 5, &c. on a vû que les espaces qu'il parcourra seront dans le premier tems 1 comme 1, dans 2 comme 4, dans 3 comme 9, dans 4 comme 16, dans 5 comme 25 (10e loi), & ainsi soustrayant l'espace parcouru dans le premier tems, savoir 1, de l'espace parcouru en 2, savoir 4, il restera l'espace parcouru dans le second moment seulement, savoir 3. On trouvera semblablement que l'espace parcouru dans le troisieme tems seulement, sera $9 - 4 = 5$, que l'espace parcouru dans le quatrieme, sera $16 - 9 = 7$, & ainsi des autres. L'espace correspondant au premier tems, sera donc 1, celui du second 3, celui du troisieme 5, celui du quatrieme 7, celui du cinquieme 9, &c. & ainsi les espaces parcourus par un mobile qui se meut d'un mouvement uniformément accéléré croissent dans des tems égaux comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, &c. C. Q. F. D.

12°. *Les espaces parcourus par un corps qui se meut d'un* mouvement *uniformement accéléré, & en commençant par partir du repos, sont en raison doublée des vitesses.*

Car nommons les vitesses V & u, les tems T & t, les espaces S & s; puisque le corps part du repos, la quantité de vitesse à chaque instant ne dépend que du nombre d'accélération que le corps a reçu; & comme il en reçoit par hypothese; d'égales en tems égaux, & par conséquent un nombre proportionnel au tems, il s'ensuit de là que les vitesses à chaque instant doivent être proportionelles aux tems; ainsi V est à u comme T est à t: donc puisqu'en vertu de la 10e loi $S . s :: T^2 . t^2$; on aura $S . s :: V^2 . u^2$. C. Q. F. D.

Donc *dans les mouvemens uniformément accélérés, les vitesses sont en raison sousdoublée des espaces.*

13°. *Dans les milieux non résistans, & dans des espaces peu grands, les graves descendent d'un mouvement uniformement accéléré, ou qui doit être censé tel*, car les graves ne descendent avec une vitesse accélérée, qu'autant que quelque force étrangere agit continuellement sur eux pour augmenter leur vitesse, & on n'en sauroit imaginer d'autre ici que celle de la gravité; mais la force de la gravité doit être censée par-tout la même près de la surface de la terre, parce qu'on y est toujours à des intervalles du centre fort grands, & peu différens les uns des autres; & les expériences qu'on a pu faire à quelques distance que ç'ait été de la terre, n'y ont fait trouver en effet aucune différence sensible; les corps graves doivent par conséquent être sollicités en embas d'une maniere semblable en tems égaux: donc si dans le premier moment de tems, cette force leur donne la vitesse V, elle leur donnera encore la même vitesse dans le moment suivant, ainsi du troisieme, du quatrieme, &c. De plus comme nous supposons le milieu sans résistance, les graves conserveront la vitesse qu'ils auront acquise; & ainsi comme ils acquerront à tout moment de nouvelles augmentations égales, il faudra qu'ils descendent d'un *mouvement* uniformément accéléré. C. Q. F. D. *Voyez* GRAVITÉ.

Les *espaces dont les corps seront descendus, seront donc dans les mêmes suppositions, comme les quarrés des tems & des vitesses, & leurs différences croitront comme la suite des nombres impairs*, 1, 3, 5, 7, &c. *& les tems ainsi que les vitesses seront en raison sousdoublée des espaces.*

Quand nous supposons que le grave descend dans un milieu non résistant, nous entendons exclure aussi toutes sortes d'empêchemens de quelque espece que ce soit ou de quelque cause qu'ils procedent, & généralement nous faisons abstraction de toutes les causes qui pourroient altérer le *mouvement* produit par la seule gravité.

C'est

C'est Galilée qui a découvert le premier la loi de la descente des graves par le raisonnement, quoiqu'il ait ensuite confirmé sa découverte par des expériences; il les répéta plusieurs fois, sur-tout sur des plans inclinés, & trouva toujours *les espaces parcourus proportionnels aux quarrés des tems*. Riccioli & Grimaldi ont fait aussi les mêmes expériences, mais d'une maniere différente. *Voy.* DESCENTE.

14°. Si un grave tombe dans un milieu sans résistance *l'espace qu'il décrira sera soudouble de celui qu'il auroit décrit dans le même tems par un mouvement uniforme, & avec une vitesse égale à celle qu'il se trouve avoir acquise à la fin de sa chûte.* Car (*voyez Pl. de Méchan. fig.* 31.) que la ligne AB représente le tems total de la descente d'un grave, & qu'elle soit divisée en un nombre quelconque de parties égales; tirez aux extrémités des abcisses AP, AQ, AS, AB; des ordonnées droites PM, QI, SH, BC, qui puissent représenter les vitesses acquises par la descente à la fin de ces tems, puisque AP est à AQ comme PM est à QI, & AP est à AS, comme PM est à SH, &c. Si l'on conçoit donc que la hauteur du triangle soit divisée en parties égales & infiniment petites, le *mouvement* pouvant être censé uniforme dans un moment de tems infiniment petit, la petite aire $PpMm$ égale à $Pp + pM$, sera proportionnelle à l'espace parcouru dans le tems Pp; ainsi l'espace parcouru dans le tems Ap, sera comme la somme de toutes les petites aires, c'est-à-dire comme le triangle ABC. Mais l'espace qui auroit été décrit dans le même tems AB avec la vitesse uniforme BC auroit été proportionnelle au rectangle $ABCD$; le premier de ces espaces est donc à l'autre comme 1 à 2; ainsi l'espace que le mobile pourroit parcourir uniformément avec la vitesse BC dans la moitié du tems AB, est égal à l'espace qu'il parcourt avec une accélération uniforme, après être tombé du repos & dans le tems total AB.

15°. *Si un corps se meut d'un* mouvement *uniformément retardé, il ne parcourra en remontant que la moitié de l'espace qu'il auroit parcouru s'il s'étoit mu uniformément avec la même vitesse initiale*, car supposons le tems donné divisé en un nombre quelconque de parties égales, & tirons les droites BC, SH, QI, PM qui représenteront les vitesses correspondantes aux parties de tems exprimées par O, BS, BQ, BP, BA; de façon qu'abaissant les perpendiculaires HE, IF, MG, les droites CE, CF, CG, CB, soient comme les vitesses perdues dans les tems HE, FI, GM, AB, c'est-à-dire BS, BQ, BF, BA. Or puisque CE est à CF comme EH est à FI, & que CG est à CB comme GM est à BA, ABC sera donc par conséquent un triangle. Si donc BPp est un moment de tems infiniment petit, le *mouvement* sera uniforme, & par conséquent l'espace décrit par le mobile sera comme le petit espace $BbcC$, ou $PpmM$; donc tout l'espace décrit par ce même mobile dans le tems AB, sera comme le triangle CBA; or l'espace que le mobile auroit décrit uniformément avec la vitesse BC, est comme le rectangle $ABCD$; le premier est donc la moitié de l'autre.

16°. *Les espaces décrits dans des tems égaux par un* mouvement *uniformément retardé, décroissent comme les nombres impairs*: car que les parties égale. BS, SQ, QP, PA, de l'axe du triangle soient comme les tems, & que les demi ordonnées BC, SH, QI, PM, soient comme les vitesses au commencement de chaque tems, les trapeses $BSHC$, $SQIH$, $QPMI$, & le triangle PAM seront donc comme les espaces décrits en ces tems là; soit maintenant $BC=4$, & que $BS=PQ=PA=1$, SH sera donc $=3$, $QI=2$, $PM=1$; $BSHC$ sera $=\overline{4+3}\times\frac{1}{2}=\frac{7}{2}$; $SqIH$ sera $=\overline{3+2}\times\frac{1}{2}=\frac{5}{2}$, $qpMI=\overline{2+1}\times\frac{1}{2}=\frac{3}{2}$, $pAM=\frac{1}{2}$, & par conséquent les espaces décrits en tems égaux seront comme $\frac{7}{2}$, $\frac{5}{2}$, $\frac{3}{2}$, $\frac{1}{2}$, c'est-à-dire comme 7, 5, 3, 1.

Pour la cause de l'accélération du mouvement, *voyez* GRAVITÉ & ACCÉLÉRATION.

Pour la cause de la retardation, voyez RÉSISTANCE & RETARDATION.

Les loix de la communication du mouvement par le choc sont fort différentes, suivant que les corps sont ou élastiques ou non, & que la direction du choc est directe ou oblique, eu égard à la ligne qui joint le centre de gravité des deux corps.

Les corps qui reçoivent ou qui communiquent le *mouvement*, peuvent être ou entierement durs, c'est-à-dire incapables de compression, ou entierement mous, c'est-à-dire incapables de restitution après la compression de leurs parties; ou enfin à ressort, c'est-à-dire capables de reprendre leur premiere forme après la compression. Ces derniers peuvent encore être à ressort parfait; de sorte qu'après la compression, ils reprennent entierement leur figure; ou à ressort imparfait, c'est-à-dire capables de la reprendre seulement en partie. Nous ne connoissons point de corps entierement durs ni entierement mous, ni à ressort parfait; car comme dit M. de Fontenelle, la nature ne souffre point de précision.

Lorsqu'un corps en mouvement rencontre un obstacle il fait effort pour déranger cet obstacle: si cet effort est détruit par une résistance invincible, la force de ce corps est une force morte, c'est-à-dire qu'elle ne produit aucun effet, mais qu'elle tend seulement à en produire un. Si la résistance n'est pas invincible, la force est alors une force vive, car elle produit un effet réel, & cet effet est ce qu'on appelle *force vive* dans les corps. Sa quantité se connoît par la grandeur & le nombre des obstacles que le corps en mouvement peut déranger en épuisant sa force. *Voyez* FORCE.

Voici à quoi peut se réduire tout ce qui a rapport au choc des corps non élastiques, lorsque le coup ou le choc est direct.

17°. *Un mobile qui en frappe un en repos lui communiquera une portion de* mouvement *telle qu'après le choc ils aillent tous deux de compagnie, & dans la direction du premier, & que le moment ou la quantité de* mouvement *des deux corps après le choc, se trouve être la même que le premier d'entr'eux avoit seul avant le choc.*

Car c'est l'action du premier de ces corps qui donne à l'autre tout le *mouvement* que celui ci prend à l'occasion du choc, & c'est la réaction du dernier qui enleve au premier une partie de son *mouvement*; or comme l'action & la réaction doivent être toujours égales; le moment acquis par l'un doit être précisément égal au moment perdu par l'autre; de façon que le choc n'augmente ni ne diminue le moment des deux corps pris ensemble.

Il s'ensuit de là que la vitesse après le choc, laquelle est comme on vient de le remarquer, la même dans les deux corps, se trouve en multipliant la masse du premier corps par la vitesse avant le choc, & divisant ensuite le produit par la somme des masses: on peut conclure encore de-là, que si un corps en *mouvement* en choque un autre qui se meuve dans la même direction, mais plus lentement, ils continueront tous deux après le choc à se mouvoir dans la même direction, mais avec une vitesse différente de celle qu'ils avoient, & qui sera la même pour les deux, & les momens ou les sommes des *mouvemens* resteront les mêmes après le choc qu'avant le choc.

Si deux corps égaux se meuvent l'un contre l'autre avec des vitesses égales, ils resteront tous deux en repos après le choc. *Voyez les articles* COMMUNICATION & PERCUSSION.

Mouvement simple est celui qui est produit par une seule force ou puissance.

Mouvement composé est celui qui est produit par plusieurs forces ou puissances qui conspirent à un même effet. *Voyez* COMPOSITION.

Les forces ou puissances sont dites *conspirer*, lorsque la direction de l'une n'est pas absolument opposée à celle de l'autre; comme lorsqu'on imagine que le rayon d'un cercle tourne autour de son centre, & que l'un des points du rayon est en même tems poussé le long de ce même rayon.

Tout *mouvement* curviligne est composé, comme réciproquement tout *mouvement* simple est rectiligne.

18°. *Si un mobile A (fig. 26.) est poussé par une double puissance, l'une suivant la direction AB, l'autre suivant la direction AC, il décrira en vertu du* mouvement *composé de ces deux-là, la diagonale d'un parallélogramme AD; dont il auroit décrit les côtés AB ou AC, s'il n'avoit été animé que de l'une des deux forces, & dans le même tems qu'il auroit employé en ce cas à parcourir ces deux côtés.*

Car si le corps A n'étoit poussé que par la force imprimée suivant AB, il se trouveroit dans le premier instant dans quelques points de la droite AB comme en H, & par conséquent dans la ligne HL parallele à AC; & s'il n'étoit animé que de la seule force qui lui est imprimée selon AC, il se trouveroit au même instant dans quelque point de la ligne AC comme en I, lequel point I est tel que AI est à AH comme AB est à AC; c'est ce qu'on peut déduire aisément des lois du *mouvement* uniforme exposées ci-dessus: & par conséquent le corps se trouveroit dans la ligne IL parallele à AB. Mais puisque les directions des puissances ne sont point oppo-

sées

sées l'une à l'autre, nulle d'elles ne sauroit empêcher l'effet de l'autre, & par conséquent le corps arrivera dans le même instant de tems dans HL & dans IL. Il faudra donc qu'il se trouve à la fin de ce tems au point L, où ces deux droites se rencontrent. On verra de même que si on tire KM & MG paralleles à AB & AC, le corps se trouvera à la fin dans un autre instant en M, & enfin au bout du tems total en D. C. Q. F. D.

Donc puisqu'on peut construire un parallélogramme $ABCD$ autour de toute droite AD, en faisant deux triangles égaux & opposés sur cette droite AD prise pour base commune, il s'ensuit de-là que tout *mouvement* rectiligne peut toujours s'il en est besoin, être considéré comme composé de deux autres.

Mais comme dans cette formation d'un parallélogramme autour de la droite AD, la proportion des côtés AC AD peut varier & être prise à volonté, de même aussi le *mouvement* selon AD peut être composé d'une infinité de manieres différentes, & ainsi un même *mouvement* rectiligne peut être composé d'une infinité de divers *mouvemens* simples, & par conséquent peut être décomposé suivant le besoin d'une infinité de manieres.

De-là il s'ensuit encore que *si un mobile est tiré par trois puissances différentes, dont deux soient équivalentes à la troisieme, & cela suivant les directions* BA, AC, AD (*fig.* 33.), *ces puissances seront les unes aux autres en raison des droites* BD, DA, DC, *paralleles à leurs directions*, c'est-à-dire *en raison inverse des sinus des angles renfermés par les lignes de leur direction & la ligne de direction de la troisieme*: car DB est à AD comme le sinus de l'angle BAD au sinus de l'angle ABD.

19°. *Dans le* mouvement *composé uniforme, la vitesse produite par les* mouvemens *qui conspirent est à la vitesse de chacun des deux pris séparément, comme la diagonale* AD (*fig.* 26.), *du parallélogramme* $ABCD$, *suivant les côtés desquels ils agissent, est à chacun de ses côtés* AB *ou* AC.

Car en même tems que l'une des puissances emporteroit le mobile dans le côté AB du parallélogramme, & l'autre dans le côté AC, elles l'emportent à elles deux lorsqu'elles se réunissent le long de la diagonale AD; la diagonale AD est donc l'espace décrit par les forces conspirantes dans le même tems. Mais dans le *mouvement* uniforme, les vitesses sont comme les espaces parcourus dans un tems donné; donc la vitesse provenant des forces conspirantes, est à la vitesse de chacune des forces en particulier comme AD à AB, ou à AC.

Ainsi les forces conspirantes étant données, c'est-à-dire la raison des vitesses étant donnée par les droites AB, AC données de grandeur, & la direction de ces forces étant donnée de position par ces lignes ou par l'angle qu'elles doivent faire, la vitesse & la direction du *mouvement* oblique sera aussi donnée, parce que la diagonale est alors donnée de grandeur & de position.

Néanmoins le *mouvement* oblique étant donné, les *mouvemens* simples ne le sont pas par-là réciproquement, parce qu'un même *mouvement* oblique peut être composé de plusieurs différens *mouvemens* simples.

20°. *Dans les* mouvemens *composés produits par les mêmes forces, la vitesse est d'autant plus grande, que l'angle de direction est moindre, & elle est d'autant moindre qu'il est plus grand.*

Car soit BAC le plus grand angle de direction (*fig.* 34.), & FAC le moindre, puisque les forces sont supposées les mêmes dans les deux cas, AC sera commun aux deux parallélogrammes $AFCE$ & $BACD$, & outre cela AB sera $= AF$: or il est évident que la diagonale AD appartient au cas du plus grand angle, & que la diagonale AE appartient au cas du plus petit, & qu'enfin ces diagonales sont décrites dans un même tems, parce que $AB = AF$: les vitesses sont donc entr'elles comme AD est à AE, c'est pourquoi AD étant moindre que AE, la vitesse dans le cas du plus grand angle est moindre que dans le cas du plus petit.

Ainsi la vitesse des forces conspirantes & l'angle de leur direction dans un cas particulier étant donnés, on peut dèslors déterminer la vitesse du *mouvement* composé, & par conséquent les rapports des vitesses produites par les mêmes forces sous différens angles de direction.

Donc 1°. si les forces composantes agissent dans la même direction, le mobile se meut plus vîte; mais la direction de son *mouvement* n'étant point changée, ce corps se meut d'un *mouvement* simple 2°. Si ces deux forces sont égales & opposées l'une à l'autre, elles se détruisent mutuellement; alors le corps ne sort point de sa place, & il n'y a aucun *mouvement* produit. 3°. Si les forces opposées sont inégales, elles ne se détruisent qu'en partie, & le *mouvement* qui en résulte est l'effet de la différence de ces deux forces, c'est-à-dire de l'excès de la plus grande sur la plus petite. 4°. Si ces deux forces font angle l'une avec l'autre, elles retarderont ou accéléreront le *mouvement* l'une de l'autre, selon que l'obliquité des lignes qui les représentent sera dirigée.

On voit aussi que l'on peut également considérer toutes les forces comme étant *réunies* dans une force qui les représente, ou cette force unique, comme étant divisée dans celles qui la composent. Cette méthode est d'un grand usage & d'une grande utilité dans les méchaniques, pour découvrir la quantité de l'action des corps qui agissent obliquement les uns sur les autres.

Par ce même principe on connoit le chemin d'un corps qui obéit à un nombre quelconque de forces qui agissent sur lui à la fois; car lorsqu'on a déterminé le chemin que deux de ces forces font parcourir au mobile, ce chemin devient le côté d'un nouveau triangle, dont la ligne qui représente la troisieme force, devient le second côté, & le chemin du mobile la base. En procédant ainsi jusqu'à la derniere force, on connoîtra le chemin du mobile par l'action *réunie* de toutes les forces qui agissent sur lui.

Un corps peut éprouver plusieurs *mouvemens* à la fois, par exemple un corps que l'on jette horisontalement dans un bateau éprouve le *mouvement* de projectile qu'on lui communique, & celui que la pesanteur lui imprime à tout moment vers la terre; il participe outre cela au *mouvement* du vaisseau dans lequel il est. La riviere sur laquelle est ce vaisseau s'écoule sans cesse, & ce corps participe à ce *mouvement*. La terre sur laquelle coule cette riviere tourne sur son axe en vingt-quatre heures: voilà encore un *mouvement* nouveau que le corps partage. Enfin la terre a encore son *mouvement* annuel autour du soleil, la révolution de ses poles, le balancement de son équateur, &c. & le corps que nous considérons participe à tous ces *mouvemens*; néanmoins il n'y a que les deux premiers qui lui appartiennent, par rapport à ceux qui sont transportés avec le corps dans ce bateau; car tous les corps qui ont un *mouvement* commun avec nous, sont comme en *repos* par *rapport* à nous.

La ligne courbe désigne toujours un *mouvement* composé. Décrire une ligne courbe, c'est changer à tout moment de direction. Si deux forces qui poussent un corps sont inégalement accélérées, ou bien si l'une est accélérée tandis que l'autre est uniforme, la ligne décrite par le corps en *mouvement* ne sera plus une ligne droite, mais une ligne courbe, dont la courbure est différente, selon la combinaison des inégalités des forces qui la font décrire; car ce corps obéira à chacune des forces qui le poussent selon la quantité de leur action sur lui. Ainsi par exemple, s'il y a une des forces qui renouvelle son action à chaque instant, tandis que l'action de l'autre force reste la même, le chemin du mobile sera changé à tout moment; & c'est de cette façon que tous les corps que l'on jette obliquement retombent vers la terre.

Le *mouvement* instantané d'un corps est toujours en ligne droite: la petitesse des droites que ce mobile parcourt à chaque instant nous empêche de les distinguer chacune en particulier, & tout cet assemblage de lignes droites infiniment petites, & inclinées les unes aux autres, nous paroît une seule ligne courbe. Mais chacune de ces petites droites représente la direction du *mouvement* à chaque instant infiniment petit, & elle est la diagonale d'un parallélogramme formé sur la direction des forces actuelles qui agissent sur ce corps. Ainsi le *mouvement* est toujours en ligne droite à chaque instant infiniment petit, de même qu'il est toujours uniforme.

Il y a un *mouvement* dans lequel les parties changent de place, quoique le tout n'en change point. C'est le *mouvement* relatif d'un corps qui tourne sur lui-même, comme la terre, par exemple, dans son *mouvement* journalier. Ce sont alors les parties de ce corps qui tendent à décrire les droites infiniment petites, dont nous venons de parler. Il y auroit encore bien des observations à faire sur ce vaste sujet, mais cet ouvrage n'est pas susceptible de détails plus amples. On peut lire les *chapitres xj. & xij. des Institutions physiques* de madame du Châtelet, dont nous avons extrait une partie de cet article; la *Physique* de M. Muschembroeck; l'*essai* de M. de Crousaz sur le *mouvement*, qui fut couronné par l'académie des Sciences, & plusieurs autres ouvrages.

Sur les lois particulieres du mouvement *qui est produit par la collision des corps élastiques ou non élastiques, soit que leurs directions soient perpendiculaires, soit qu'elles soient obliques. Voyez* PERCUSSION.

Sur les mouvemens *circulaires & les lois des projectiles*, voyez FORCE CENTRALE & PROJECTILE.

Sur les mouvemens *des pendules & leur oscillation*, voy. PENDULE & OSCILLATION.

Le célebre problème du *mouvement perpétuel* consiste à imaginer une machine qui renferme en elle-même le principe de son *mouvement*. M. de la Hire en soutient l'impossibilité, & dit que ce problème revient à celui-ci *trouver un corps qui soit en même tems plus pesant & plus leger, ou bien un corps qui soit plus pesant que lui-même*. *Voyez* MACHINE & PERPÉTUEL.

Mouvement intestin marque une agitation intérieure des parties dont un corps est composé. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE, &c.

Quelques philosophes pensent que toutes les particules des fluides sont dans un *mouvement* continuel, & cette propriété est contenue dans la définition même que plusieurs d'entr'eux donnent de la fluidité (*voyez* FLUIDITÉ); & quant aux solides, ils jugent que leurs parties sont aussi en *mouvement* par les émissions qui sortent continuellement de leurs pores. *Voyez* EMISSION.

Suivant cette idée le *mouvement* intestin ne seroit autre chose qu'un *mouvement* des plus petites parties intestines de la matiere, excitées continuellement par quelque agent extérieur & caché, qui de lui-même seroit insensible, mais qui se découvriroit néanmoins par ses effets, & que la nature auroit destiné à être le grand instrument des changemens des corps.

Mouvement en Astronomie se dit particulierement du cours régulier des corps célestes. *Voyez* SOLEIL, PLANETE, COMETE, &c.

Le *mouvement* de la terre d'occident en orient est une chose dont les Astronomes conviennent aujourd'hui généralement. *Voyez* TERRE & COPERNIC.

Les *mouvemens* des corps célestes sont de deux especes, le *diurne* ou *commun*, le *secondaire* ou *propre*.

Le *mouvement diurne*, ou *principal*, c'est celui par lequel tous les corps célestes paroissent tourner chaque jour au-tour de la terre d'orient en occident. *Voyez* DIURNE & ETOILE.

Les divers phenomenes qui résultent de ce *mouvement* sont l'objet principal de l'Astronomie.

Mouvement secondaire ou *propre* est celui par lequel une planete avance chaque jour d'occident en orient d'une certaine quantité. *Voyez* PLANETE. *Voyez aussi* les différens mouvemens de chaque planete, avec leurs irrégularités, aux *articles* TERRE, LUNE, ETOILE, &c.

Mouvement angulaire; voyez ANGULAIRE. (*O*)

MOUVEMENT DE L'APOGÉE, dans le systême de Ptolomée, est un arc du zodiaque du *premier mobile*, compris entre la ligne de l'apogée & le commencement du belier.

Dans la nouvelle Astronomie, le *mouvement de l'apogée* de la lune est la quantité ou l'arc de l'écliptique, dont l'apogée de la lune avance à chaque révolution. Ce mouvement est d'environ 3°. 3'. de sorte que la révolution totale de l'apogée se fait à-peu-près en neuf ans. *Voyez* LUNE & APOGÉE. (*O*)

MOUVEMENT ANIMAL, c'est celui qui change la situation, la figure, la grandeur des parties des membres des animaux. Sous ces *mouvemens* sont comprises toutes les fonctions animales, comme la respiration, la circulation du sang, l'excrétion, l'action de marcher, &c. *Voyez* FONCTION.

Les *mouvemens animaux* se divisent d'ordinaire en deux especes, en spontanés & naturels.

Les spontanés ou musculaires sont ceux qui s'exécutent par le moyen des muscles & au gré de la volonté, ce qui les fait appeller *volontaires*. *Voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Le *mouvement* naturel ou involontaire est celui auquel la volonté n'a pas de part, & qui s'exécute par le pur méchanisme des parties, tels sont le *mouvement* du cœur, des arteres, le *mouvement* péristaltique des intestins. *Voy.* COEUR & PÉRISTALTIQUE, &c.

MOUVEMENT, (*Méd. Diete.*) se dit de l'action du corps, ou de l'exercice qui est nécessaire pour la conservation de la santé, & dont le défaut comme l'excès lui sont extrèmement préjudiciables.

C'est, en ce sens, une des choses de la vie qu'on appelle *non-naturelles*, qui influe le plus sur l'économie animale par ses bons ou par ses mauvais effets. *Voyez* EXERCICE, HYGIENE, NON-NATURELLES (CHOSES), RÉGIME.

MOUVEMENT, se dit dans l'*Art militaire* des évolutions, des marches, & des différentes manœuvres des troupes, soit pour s'approcher ou s'éloigner de l'ennemi, soit pour faire ou pour changer quelques dispositions particulieres dans l'ordre de bataille.

La science du *mouvement* des troupes est une des principales parties de celle du général. Celui qui la possede supérieurement, peut souvent vaincre son ennemi sans combat. Aussi les *mouvemens* savans & judicieux qu'un général fait exécuter à son armée, sont-ils des marques plus certaines de son intelligence & de son génie, que le succès d'une bataille où le hasard a quelquefois plus de part que l'habileté du commandant.

C'est par des *mouvemens* de cette espece que César fit réduire, en Espagne, Afranius sans combat; que M. de Turenne étoit au moment de triompher de Montecuccoli lorsqu'il fut tué; & que M. le maréchal de Crequi trouva le moyen, en 1677, d'empêcher le duc de Lorraine, qui avoit une armée supérieure, de rien entreprendre contre lui.

Dans les différens *mouvemens* que l'on fait exécuter aux troupes deux choses méritent beaucoup d'attention; la simplicité & la vivacité de ces *mouvemens*. Il est dangereux d'en faire devant l'ennemi, qui dérangent l'ordre de bataille, lorsqu'il est à portée de tomber sur les troupes qui les exécutent; mais le danger disparoît lorsqu'on est assuré qu'il est trop éloigné pour pouvoir en profiter; le tems, pour cet effet, doit être apprécié avec la plus grande justesse. C'est par des *mouvemens* bien exactement combinés qu'on peut surprendre l'ennemi, lui cacher ses desseins, & l'obliger souvent de quitter un poste avantageux où il seroit très-difficile de le combattre & de le vaincre. Mais pour qu'ils puissent répondre aux vûes du général, il faut que les troupes y soient parfaitement exercées, ensorte qu'elles soient en état de les exécuter sans confusion & avec beaucoup de vitesse ou de célérité.

Un général habile compasse avec soin tous ses différens *mouvemens*. Il n'en fait aucun qui n'ait un objet d'utilité, soit pour arrêter les démarches de l'ennemi, ou pour cacher le véritable objet qu'il se propose. Les *mouvemens* en-avant, ou pour s'approcher de l'ennemi, ne doivent se faire qu'avec beaucoup de circonspection. On ne doit s'avancer qu'autant qu'on a fait toutes les dispositions nécessaires pour n'être point obligé à rétrograder; démarche qui décourage toûjours le soldat, & qui donne de la confiance à l'ennemi. Il est un cas particulier où le *mouvement* rétrogradé, loin d'avoir aucun inconvénient, peut être très-avantageux. C'est lorsqu'on l'emploie pour attirer l'ennemi au combat au moyen d'une retraite simulée; alors, s'il se met à la poursuite de l'armée & qu'il abandonne ses postes, on se met aussi en bataille en état de le recevoir, on lui fait perdre ainsi l'avantage du lieu où il auroit été difficile de l'attaquer.

MOUVEMENT, s. m. *en Musique*, est le degré de vîtesse ou de lenteur qu'on donne à la mesure selon le caractere de l'air. Le *mouvement* s'exprime ordinairement par les mots *gai*, *vite*, *grave*, *lent*, &c. ou par les mots italiens *allegro*, *presto*, *grave*, *adagio*, &c. qui leur correspondent. *Voyez tous ces mots*.

Mouvement, est encore la marche ou le progrès des sons de chaque partie du grave à l'aigu; ou de l'aigu au grave. Ainsi quand on dit qu'il faut autant qu'on peut faire marcher la basse & le dessus par *mouvemens* contraire, cela signifie que l'une de ces parties doit monter tandis que l'autre descend. *Mouvement* semblable, c'est quand les deux parties montent ou descendent à-la-fois. Quelques-uns ont encore appellé *mouvement* oblique, celui où l'une des parties reste en place, tandis que l'autre monte ou descend. (*S*)

MOUVEMENT, (*Hydr.*) dans une machine, est ce qui la met en branle; une manivelle fait monter les tringles des corps de pompe; les aîles d'un moulin le font tourner, le balancier fait aller une pompe à bras. (*K*)

MOUVEMENT, *terme de Manége*. Cheval qui a un beau *mouvement*. Cette expression désigne particulierement la liberté du *mouvement* des jambes de devant, lorsqu'en maniant il les plie bien. On se sert du même terme pour désigner la liberté de l'action de la main en-avant, lorsque le cheval, trotant par le droit, se soutient le corps droit & la tête haute, & qu'il plie les jambes de devant.

MOUVEMENT *de registres des clavecins*, sont de petites bascules de fer ou de cuivre, attachées par leur partie du milieu par le moyen d'une cheville. A l'une de leurs extrémités, est une pointe ou crochet qui prend dans le registre; de l'autre côté, est une petite poignée, par le moyen de laquelle on fait mouvoir le registre, en poussant dans un sens opposé à celui selon lequel on veut faire mouvoir le registre. *Voyez l'article* CLAVECIN, & *la figure de cet instrument*, *Pl. XIV. de Lutherie*.

MOUVEMENS DE L'ORGUE sont les pieces par le moyen desquelles on ouvre & on ferme les registres. Un *mouvement* est composé d'un rouleau vertical *B Q*, *Planche d'Org. fig. premiere*. Ces rouleaux sont faits de bois de

de chêne & à huit pans d'un pouce & demi ou environ de diametre. On met à chaque bout du rouleau une pointe de gros fil de fer pour servir de pivots. Ces pivots entrent dans deux sablieres ou pieces de bois $P p$, $Q q$, qui traversent le fust d'orgue, & qui entrent à queue d'aronde dans des tasseaux disposés pour cet effet aux faces intérieures du fust d'orgue, qui est la menuiserie ou carcasse de l'orgue. Chaque rouleau a deux pattes de fer R, T, qui sont applaties & percées de plusieurs trous. Ces pattes qui ont un demi-pié ou environ de long sont rivées après avoir traversé le rouleau que l'on perce avant de faire entrer la patte qui feroit fendre le rouleau sans cette précaution. Le plat de la patte inférieure R est tourné horisontalement, & la longueur de cette patte est parallele à la face du fust d'orgue; l'extrémité de cette patte R doit répondre vis-à-vis & au même niveau que le trou par où passe le bâton quarré $S R$ d'un pouce d'équarrissage. Ce bâton quarré est fendu en fourchette pour recevoir la patte R qui est arrêtée dans cette fourchette par une goupille de fil de fer, qui traverse le bâton quarré & la patte qui peut se mouvoir horisontalement dans cette fourchette; à l'autre extrémité du bâton quarré qui sort du fust d'orgue auprès du clavier, est un trou percé selon l'axe du bâton. Ce trou reçoit la pomelle S faite au tour, qui est de bois, ou d'ébene, ou d'ivoire. Vers le haut du rouleau, est une autre patte T rivée comme la premiere; la longueur de cette patte est perpendiculaire à la face du fust d'orgue, ensorte que les directions de ces deux pattes R, T font un angle droit. Cette patte T entre par sa palette qui est horisontale dans la fourchette du bâton quarré $T V$, & y est arrêtée par une cheville ou une goupille. L'autre extrémité de ce bâton quarré qui est fendu en fourchette verticalement, reçoit l'extrémité inférieure de la bascule $n V$ qui y est retenue par une cheville; la bascule $V n$ traverse une piece de bois $u r$ le long de laquelle regne une gravure $r e$, dans laquelle entrent les chevilles de fer sur lesquelles les bascules se meuvent; l'extrémité n des bascules entre dans les trous qui sont aux épaulemens des registres. *Voy.* REGISTRE.

Il suit de cette construction que si l'organiste tire le bâton quarré $S R$ par la pomelle S que la patte R fera tourner le rouleau, le rouleau fera tourner la patte T qui tirera le bâton $T V$, le bâton tirera l'extrémité V de la bascule de fer $V n$, dont l'extrémité n, à cause que c'est une bascule, s'éloignera du sommier, en tirant avec elle le registre dont la marche sera limitée par l'épaulement opposé. Lorsque l'organiste repoussera le bâton quarré $S R$, il fera tourner le rouleau en sens contraire; & par conséquent le bâton quarré $T V$ repoussera l'extrémité V de la bascule $V n$, dont l'extrémité supérieure n repoussera le registre, jusqu'à ce que l'épaulement de ce côté porte contre le sommier. Chaque jeu de l'orgue a ce *mouvement* particulier, qui est en tout semblable à celui que l'on vient de décrire; ainsi il suffit d'en entendre un seul pour être au fait de tous les autres. Les *mouvemens* des jeux du positif, lorsque les bâtons quarrés des pomelles sortent du grand orgue, sont composés de deux rouleaux verticaux; celui qui communique au bâton quarré de la pomelle est dans le grand orgue, & descend dans le pié où il communique par une patte à un bâton quarré qui passe sous le clavier de pedale, le siege de l'organiste, & va joindre une patte du rouleau qui est dans le positif: ce rouleau tire le registre par son autre patte.

MOUVEMENT DU COUP DE PIÉ, *dans la Danse*, c'est celui qui consiste dans l'élévation & l'abaissement de la pointe du pié. De tous les *mouvemens* c'est le plus nécessaire, parce qu'il soutient le corps entier dans son équilibre. Si vous sautez, le coup de pié par sa force vous releve avec vivacité, & vous fait retomber sur les pointes: si vous dansez, il perfectionne le pas en le faisant couler avec légéreté.

MOUVEMENT DU GENOU, (*Danse.*) Ce *mouvement* ne differe de celui du coup de pié, qu'en ce qu'il n'est parfait qu'autant que la jambe est étendue & la pointe basse. Il est inséparable du *mouvement* du coup de pié.

MOUVEMENT DE LA HANCHE, (*Danse.*) est un *mouvement* qui conduit celui du coup de pié & du genou. Il est impossible que les genoux & les piés se meuvent, si les hanches ne se tournent les premieres. Il y a des pas où la hanche seule agit, comme dans les entrechats, les battemens terre à terre, &c.

MOUVEMENT, *terme d'Horlogerie*, se dit en général de l'assemblage des parties qui composent une horloge, à l'exclusion de la boîte, du cadran, &c. mais il signifie plus particulierement parmi les Horlogers, cette partie qui sert à mesurer le tems.

Les Horlogers appellent *mouvement en blanc* celui d'une montre ou d'une pendule lorsqu'il n'est qu'ébauché; dans ces sortes de *mouvemens* la fusée n'est point taillée les pieces de laiton ne sont ni polies ni dorées, les engrenages, l'échappement & les pivots ne sont point finis. *Voyez* MONTRE, PENDULE, HORLOGE, ECHAPPEMENT, ENGRENAGE, PIVOTS, &c.

MOUVEMENT, ou ÉMOTION, en *Rhétorique*. *Voyez* PASSION.

MOUVEMENT, PROPRE, (*Jurispr.*) On distingue les arrêts rendus par le roi en son conseil, émanés de son *propre mouvement*, de ceux qui sont rendus sur la requête d'une partie. Les premiers ne sont pas susceptibles d'opposition. Le pape emploie quelquefois dans des bulles & brevets la clause *motu proprio*. Cette clause qui annonce un pouvoir absolu, est regardé en France comme contraire à nos libertés. On s'éleva contre cette clause en 1623 & en 1646. Le pape avoit aussi employé ces mots dans le bref du 12 Mars 1699, portant condamnation de 23 propositions tirées du livre de l'archevêque de Cambrai; mais le parlement, en enregistrant ce bref, par arrêt du 14 Août suivant, mit que c'étoit *sans approbation* de cette clause *du propre mouvement de sa sainteté*. (*A*)

MOUVER DE FOND, *terme de riviere*. Lorsqu'il doit arriver une grande crûe d'eau, les gens de riviere s'en apperçoivent par un mouvement particulier qu'ils remarquent dans l'eau; ils disent que la riviere *mouve de fond*, c'est-à-dire que l'eau du fond de la riviere coule plus vîte qu'elle ne coule ordinairement: cette augmentation de vîtesse dans l'eau du fond de la riviere annonce toujours, selon eux, un prompt & subit accroissement des eaux. Le mouvement & le poids des eaux supérieures qui ne sont point encore arrivées, ne laissent pas que d'agir sur les eaux de la partie inférieure de la riviere, & leur communique ce mouvement; car il faut à certains égards, considérer un fleuve qui est contenu & qui coule dans son lit, comme une colonne d'eau contenue dans un tuyau, & le fleuve entier, comme un très-long canal où tous les mouvemens doivent se communiquer d'un bout à l'autre. Or indépendamment du mouvement des eaux supérieures, leur poids seul pourroit faire augmenter la vîtesse de la riviere, & peut-être la faire *mouvoir de fond*; car on sait qu'en mettant à l'eau plusieurs bateaux à-la-fois, on augmente dans ce moment la vîtesse de la partie inférieure de la riviere, en même tems qu'on retarde la vîtesse de la partie supérieure. *Voyez* FLEUVE, *Hist. nat. gen. & part. tom. I.*

MOUVER, MOUVEMENT DE LA SÉVE, *terme de jardinage*. *Voyez* SEVE.

MOUVER, *en termes de rafinerie de sucre*, c'est une opération par laquelle on détache des parois de la forme le sucre, qui s'y colleroit en se coagulant sans cette précaution. On se sert encore ici du couteau (*voyez* COUTEAU), que l'on plonge dans la forme depuis le haut jusqu'en-bas, on fait deux fois ainsi le tour de la forme, en observant que chaque coup commence sur l'autre. S'il manquoit un coup de couteau, cela gâteroit le pain de sucre, en le rendant raboteux, inégal, & plein de trous dans cette distance où le couteau n'auroit point passé. Il est important de ne pas le *mouver* trop chaud ou trop froid; car s'il est *mouvé* trop chaud, le pain ne sera pas serré, mais poreux & mou, s'il est *mouvé* trop froid, il sera rafleux, & aura de la peine à couler son syrop. *Voyez* RAFLEUX.

MOUVERON, *en termes de Rafineur de sucre*, est un morceau de bois de 7 à 8 piés de long sur 3 pouces de large. Il est applati par un bout à-peu-près comme une rame. Le bout plat peut avoir 4 pouces de largeur & 4 ou 5 piés de longueur. Le manche qui est arrondi, n'en a guere plus de 2.

Il sert à mouver le sucre dans les rafraîchissoirs, *voy.* RAFRAICHISSOIRS, à mouver les matieres, lorsqu'elles chauffent, à y bien brasser le sang de boeuf pour faire monter les écumes & autres excrémens lourds qu'il en détache, enfin à battre la terre & la bien délayer, *voy.* MOUVER & TERRE. On conçoit aisément que ceux que l'on emploie à façonner la terre, ne peuvent être employés aux autres operations, du-moins sans avoir été bien lavés; encore cela ne se pratique-t-il guere. *Voyez les Pl. & fig.*

MOUVERON DU BAC A CHAUX, *en termes de rafinerie*, est un cercle de fer, plat, au milieu duquel deux autres moitiés de cercle se croisent encore & viennent s'y attacher comme à leur circonférence. Au centre de ce cercle est une forte douille penchée de côté, où il y a un manche de 10 piés de long. Il sert pour brasser & mouver la chaux, lorsqu'elle est éteinte. *Voyez les Pl. & fig.*

MOUWER, s. m. (*Com.*) mesure de grains dont on se sert à Utrecht. Les 6 muddes font 5 *mouwers*, & 25 muddes le lest : on se sert aussi de *mouwer* à Nimegue, à Harlem, à Doesbourg. Dans ces trois villes, il est de 4 schepels ; 8 *mouwers* font le hoed de Rotterdam. *Voyez* HOED & SCHEPPEL. *Diction. de Comm.*

MOUZON, (*Géog.*) en latin *Mozomium*, petite & ancienne ville de France en Champagne. Elle étoit très-forte, avant que Louis XIV. en eût fait démolir les ouvrages en 1671. *Voyez l'histoire de cette ville* dans l'abbé de Longuerue, & dans les *Mémoires de la Champagne*, par Baugier. Il suffit de dire ici que la Meuse passe au pié de ses murailles, & qu'elle en a tiré son nom. Elle est située sur le penchant d'une colline étroite, mais fertile en grains & en vins, à 3 lieues de Sedan, 13 S. O. de Luxembourg, 5 S. de Bouillon, 50 N. E. de Paris. Il s'y est tenu deux conciles : l'un en 545, & l'autre en 948. *Long.* 22. 45. *lat.* 49. 32.

On peut regarder *Mouzon* comme la patrie de dom Mabillon, puisqu'il naquit dans son voisinage en 1632. Ce célebre bénédictin étoit un des plus savans hommes du xvij. siecle. C'est lui qui, après avoir fait sa profession monastique, se trouvant chargé par ses supérieurs de montrer au public le trésor de S. Denys, demanda bientôt la permission de quitter cet emploi, parce qu'il n'aimoit point, disoit-il, à mêler la fable avec la vérité. On ne comprend pas comment dans la suite il prit le parti de justifier la sainte larme de Vendôme. M. Colbert instruit des ses talens, les tourna plus utilement. Il le chargea de rechercher avec soin les anciens titres. Il le fit voyager, dans ce dessein, en Allemagne & en Italie. Dom Mabillon, au retour de ce dernier voyage, remit dans la bibliotheque du Roi environ 3000 volumes de livres rares ou de manuscrits.

Les Bénédictins lui doivent 4 volumes des Annales de leur ordre, & 9 volumes d'Actes de leurs saints, actes qui n'intéressent pas beaucoup le reste du monde. Mais la Diplomatique de dom Mabillon est un ouvrage vraiment nécessaire. Il a eu raison de soutenir que les moines doivent étudier ; des obligations accompagnées de délices, sont bien faciles à remplir. Dom Mabillon mit au jour avec une diligence incroyable, la vie de S. Bernard, en 2 vol. *in-fol.*; il auroit dû se moins hâter, & la donner en deux pages. Il est mort à Paris en 1707, à 75 ans. (*D. J.*)

MOXA ; (*Hist. nat. Médec. & Chirurg.*) c'est le nom que les Japonois donnent à une espece de duvet fort doux au toucher, d'un gris de cendre, & semblable à de la filasse de lin. On le compose de feuilles d'armoise pilées, dont on sépare les fibres dures & les parties les plus épaisses & les plus rudes. Cette matiere étant seche, prend aisément le feu, mais elle se consume lentement, sans produire de flamme & sans causer une brûlure fort douloureuse. Il en part une fumée légere d'une odeur assez agréable. Lorsqu'il s'agit d'appliquer le *moxa*, on prend une petite quantité de cette filasse que l'on roule entre les doigts, pour lui donner la forme d'un cône d'environ un pouce de hauteur. On applique ce cône par la base, après l'avoir humecté d'un peu de salive sur la partie que l'on veut cautériser, pour qu'il s'y attache plus aisément ; après quoi l'on met le feu au sommet du cône qui se consume peu-à-peu, & finit par faire une brûlure légere à la peau, qui ne cause point une douleur considérable. Quand un de ces cônes est consumé, on en applique un second, un troisieme, & même jusqu'à dix & vingt, suivant l'exigence des cas & suivant les forces du malade. Les Japonois nomment *tensasi* ou *tâteurs*, ceux dont le métier est d'appliquer le *moxa* ; parce qu'ils tâtent le corps des malades avant l'opération, pour savoir la partie sur laquelle il faut faire la brûlure ; cette connoissance dépend de l'expérience de l'opérateur. Dans les maux d'estomac on brûle les épaules ; dans les pleurésies on applique le *moxa* sur les vertebres du dos ; dans les maux de dents on l'applique sur le muscle adducteur du pouce. C'est sur-tout le long du dos que l'on fait cette opération ; celui qui doit la souffrir, s'assied à terre, les jambes croisées, le visage appuyé sur les mains : cette posture est estimée la plus propre à faire découvrir la situation des nerfs, des muscles, des veines & des arteres, qu'il est très-important d'éviter de brûler.

Ce remede est employé très-fréquemment au Japon, même par les personnes en santé, qui le regardent comme un grand préservatif, au point que l'on ne refuse point aux criminels condamnés à la prison, de se faire appliquer le *moxa*. Selon Kempfer, les Hollandois ont souvent éprouvé l'efficacité de ce remede contre la goutte & les rhumatismes. Ce voyageur croit qu'il ne réussiroit point si bien dans les pays froids que dans les pays chauds où la transpiration forte cause plus de relâchement dans les muscles ; cependant il paroît constant que ce remede procureroit, même parmi nous, de très-grands biens, s'il étoit employé à-propos.

Les anciens Médecins se servoient de la filasse de lin, de la même maniere que les Japonois emploient le *moxa*.

MOXES, (*Géogr.*) Sous le nom de *Moxes*, on comprend un assemblage de différentes nations idolâtres de l'Amérique méridionale. Ces peuples habitent un pays immense, qui se découvre à mesure qu'en quittant Sainte-Croix de la Sierra, on côtoye une longue chaîne de montagnes escarpées qui vont du sud au nord. Il est situé dans la zone torride, & s'étend depuis 10 jusqu'à 15 degrés de *latitude* méridionale : on en ignore entierement les limites.

Cette vaste étendue de terres paroît une plaine assez unie, mais elle est presque toujours inondée faute d'issue pour faire écouler les eaux : outre cette incommodité, ils ont encore celle du climat dont la chaleur est excessive.

Les ardeurs d'un soleil brûlant jointes à l'humidité presque continuelle de la terre, produisent une grande quantité de serpens, de viperes, de fourmis, de mosquites, de punaises volantes, & d'autres insectes, qui désolent les habitans. Cette même humidité rend le terroir si stérile, qu'il ne porte ni blé, ni vignes, ni aucun des arbres fruitiers qu'on cultive en Europe. c'est ce qui fait aussi que les bêtes à laine ne peuvent y subsister, mais les taureaux & les vaches y multiplient comme dans le Pérou.

Il n'y a parmi les *Moxes* aucune espece de gouvernement ; on n'y voit personne qui commande ou qui obéisse. S'il survient quelque querelle, chaque particulier se fait justice par ses mains.

Quoiqu'ils soient sujets à des infirmités presque continuelles, ils n'y savent d'autres remedes que d'appeller certains enchanteurs, qu'ils s'imaginent avoir reçu un pouvoir particulier de les guérir.

L'unique occupation des *Moxes* est d'aller à la chasse & à la pêche ; celle des femmes est de préparer la nourriture, & de prendre soin des enfans. S'il arrive qu'elles mettent au monde deux jumeaux, on enterre l'un d'eux, par la raison que deux enfans ne peuvent pas bien se nourrir à-la-fois.

Toutes ces différentes nations sont souvent en guerre les unes contre les autres. Leur maniere de combattre est toute tumultuaire. Ils n'ont point de chef, & ne gardent aucune discipline. On reconnoît les vaincus à la fuite. Ils font esclaves ceux qu'ils prennent dans le combat, & ils les vendent pour peu de chose aux peuples voisins.

Les enterremens se pratiquent sans aucune cérémonie. Les parens du défunt creusent une fosse, accompagnent le corps en silence, le mettent en terre, & partagent sa dépouille.

Les *Moxes* n'apportent pas plus de façons à leurs mariages ; tout consiste dans le consentement mutuel des parens de ceux qui s'épousent, & dans quelques présens que fait le mari au pere ou au plus proche parent de celle qu'il veut épouser. Mais c'est une coutume établie chez eux, que le mari suit sa femme par-tout où elle veut aller.

Ces nations sont distinguées les unes des autres par les diverses langues qu'elles parlent, & qui semblent n'avoir point de rapport entr'elles. (*D. J.*)

MOYE, (*Maçonnerie.*) c'est dans une pierre dure un tendre qui se trouve au milieu de sa hauteur, qui suit son lit de carriere, qui la fait déliter, & se connoît quand la pierre, ayant été quelque-tems hors de la carriere, elle n'a pu résister aux injures de l'air.

MOYEN, adj. (*Gram.*) qui tient le milieu entre deux objets de comparaison, & se dit des choses & des personnes.

MOYEN, adj. *terme fort en usage dans l'Astronomie.* On dit le mouvement *moyen* d'une planete, pour dire un certain mouvement uniforme qu'on lui suppose, & qui est *moyen* entre son mouvement le plus rapide & son mouvement le plus lent ; c'est à ce mouvement qu'on ajoute différentes équations pour avoir le mouvement vrai. Par exemple, le mouvement *moyen* du soleil, c'est un mouvement uniforme par lequel on suppose que le soleil parcourt l'écliptique dans le même tems qu'il le parcourt par son mouvement vrai. On dit aussi le tems *moyen*, pour le distinguer du tems vrai. *Voyez les articles* ÉQUATION DU TEMS, & ÉQUATION DU CENTRE. (*O*)

MOYENNE PROPORTIONNELLE ARITHMÉTIQUE, (*Géom.*) est une quantité qui est *moyenne* entre deux

autres, de maniere qu'elle excede la plus petite d'autant qu'elle est surpassée par la plus grande.

Ainsi 9 est *moyen proportionnel arithmétique* entre 6 & 12. On dit aussi, pour abréger, *moyen* ou *moyenne arithmétique*. *Voyez* PROPORTION.

Moyenne proportionnelle géométrique, ou simplement *moyenne proportionnelle*, est encore une quantité *moyenne* entre deux autres; mais de façon que le rapport qu'elle a avec l'une de ces deux y soit le même que celui que l'autre a avec elle.

Ainsi 6 est *moyen proportionnel géométrique*, ou simplement *moyen proportionnel* entre 4 & 9, parce que 4 est les deux tiers de 6, de même 6 est les deux tiers de 9. *Voyez* PROPORTION. (*O*)

MOYEN, VENTRE MOYEN, *en Anatomie*, signifie la *poitrine* ou le *thorax*. *Voyez* THORAX & VENTRE.

MOYEN PESSIER. *Voyez* PESSIER.

MOYEN SEL, (*Chimie.*) *Voy.* SEL MOYEN *ou* NEUTRE *sous le mot* SEL.

MOYEN, (*Jurisprudence.*) ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

Moyen justicier, est celui qui a la moyenne justice. *Voyez* JUSTICE.

Moyen signifie quelquefois *milieu*; on dit, par exemple, d'une justice paire qui ressortit directement au parlement, qu'elle ressortit uement & *sans moyen* en la cour. En matiere criminelle on appelle au parlement *omisso medio*, c'est-à-dire, *sans moyen*.

Dans les coutumes d'Anjou & du Maine on appelle *succeder par moyen*, lorsqu'on vient à la succession par l'interposition d'une autre personne qui est décedée, comme quand le petit-fils succede à son ayeul, le petit-neveu à son grand-oncle.

Moyen signifie toutes les raisons & preuves que l'on emploie pour établir quelque chose après l'exposition des faits, dans une piece d'écriture ou mémoire, ou dans un plaidoyer: on explique les *moyens*: on les distingue quelquefois par premier, second, troisieme. Il y a des *moyens* de fait, d'autres de droit; des *moyens* de forme, & des *moyens* de fonds; des *moyens* péremptoires, qui tranchent toute difficulté, & des *moyens* surabondans.

Il y a aussi diverses sortes de *moyens* propres à chaque nature d'affaire, comme des *moyens* d'appel; on entend quelquefois par là des écritures intitulées *causes & moyens d'appel*: quelquefois ce sont les *moyens* proprement dits, qu'on emploie au soutien de l'appel: il y a des *moyens* de faux, des *moyens* de nullité, des *moyens* de restitution. *Voy.* APPEL, FAUX, NULLITÉS, RESTITUTION. (*A*)

MOYENNE JUSTICE, (*Jurispr.*) c'est le second degré des jurisdictions seigneuriales, *Voyez* JUSTICE SEIGNEURIALE. (*A*)

MOYENNE, (*Fortification*) on donnoit autrefois ce nom à une piece de canon, que nous connoissons présentement sous le calibre de 4 livres, & qui pese environ 1300 livres. Elle a 10 piés de longueur.

MOYENVIC, *Medicanus vicus*, (*Géogr.*) petite ville de France au pays Messin, à une lieue de Vic. Elle fut cédée à la France par le traité de Munster, en 1648. *Long.* 24. 12. *lat.* 48. 45. (*D. J.*)

MOYER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'est couper en deux une pierre de taille avec la scie. On *moye* le S. Leu & le liais pour faire des marches.

MOYEU, *terme de Charron*, c'est un gros morceau de bois d'orme tourné, & fait à-peu-près comme une olive, au milieu duquel est un trou pour passer l'essieu, & au milieu de sa circonférence en dehors sont pratiqués plusieurs trous ou mortoises pour placer les rayes. *Voy. les fig. Pl. du Charron.*

MOYOBAMBA, (*Géog.*) province de l'Amérique méridionale au Pérou, dans la partie septentrionale de la province de Lima, à l'occident de la riviere de Moyobamba. Cette province a quantité de rivieres, de hautes montagnes, des forêts impénétrables, & très-peu d'habitans, qui vivent par bourgades. (*D. J.*)

MOYS, (*Hist. mod. Géog.*) c'est le nom d'une tribu d'Indiens qui habitent les montagnes du royaume de Champa ou de Siampa, dans les Indes orientales, & qui sont employés par les habitans aux travaux les plus vils & les plus forts. Ils n'ont qu'un morceau d'étoffe pour couvrir leur nudité.

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) ville des Indes, sur la côte orientale d'Afrique dans la petite île de Mozambique. Les Portugais l'ont bâti avec une bonne forteresse dans laquelle ils tiennent une nombreuse garnison & provision de vivres. Cette ville est pour eux la clé des Indes, de sorte que s'ils la perdoient, difficilement pourroient-ils commercer aux Indes. Ils s'y rafraichissent, & y font aiguade. Elle assure leur trafic avec les peuples des environs, comme de Sofala & de Monomopata, d'où ils tirent beaucoup d'or. Enfin, elle tient en bride les princes de cette côte, qui leur sont sujets ou alliés.

MOZAMBIQUE, *le canal de* (*Géog.*) détroit de la mer des Indes, entre l'île de Madagascar & le continent d'Afrique, au N. E. du golfe de Sophala. (*D. J.*)

MOZAMBIQUE, (*Géog.*) très-petite île assez peuplée sur la côte orientale d'Afrique. On entendoit autrefois par ce nom un promontoire de la mer des Indes sur la même côte d'Afrique, vis-à-vis l'île de Madagascar, nommée, à ce qu'on disoit, par Ptolomée *Prasum Promontorium*.

On convient à présent que c'est une île où les vaisseaux sont à l'abri de tous les vents. Elle est chere aux Portugais, qui la possedent, quoique l'eau douce y manque. Elle abonde en palmiers, orangers, citronniers, limonniers & figuiers des Indes. On trouve dans le continent quantité d'éléphans, de bœufs, de brebis, de chevres & de pourceaux, dont la chair est excellente. Les naturels sont noirs, idolâtres, sauvages, & vont tous nuds hommes & femmes. *Longit.* 59: 20. *latit. méridionale* 15.

MOZARABES, (*Géog.*) *Voyez* MUZARABES.

M S

MSCZISLAW, (*Géogr.*) Palatinat de Lithuanie, qui confine au nord avec celui de Witeps, au midi avec la Volnie, au levant avec les duchés de Smolensko & de Czernikow, au couchant avec le palatinat de Minski. Il s'étend 60 lieues le long du Niéper, qui le parcourt du nord au midi, & qui le partage. Sa largeur est d'environ quarante lieues.

MSCZISKAW, *Msciflovia*, (*Géog.*) forte ville de Pologne dans la Lithuanie, capitale du Palatinat de même nom. Elle est sur la riviere de Sosz, à 8 lieues S. E. de Smolenskow, 80 N. E. de Novogrod. *Long.* 50. 40. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

MSRATA, (*Géog.*) pays d'Afrique au royaume de Tripoli, qui donne son nom à sa ville principale, située sur la pointe du cap qui forme l'extrémité occidentale du golfe de la Sidre. (*D. J.*)

M U

MUABLE, adj. (*Gram.*) qui est sujet au changement. C'est le corrélatif & l'opposé d'*immuable*. *Voyez* IMMUABLE.

MUAGE, s. m. (*Jurisprudence.*) mutation, changement.

MUANCES, s. m. ou MUTATIONS, Μεταβολαί, *dans la musique ancienne*, étoient en général tout passage d'un ordre ou d'un sujet de chant à un autre. Aristoxene définit la *muance* une espece de passion dans l'ordre de la mélodie; Bacchius, un changement de sujet, ou la transposition du semblable dans un lieu dissemblable; Aristide Quintilien, une variation dans le systême proposé, & dans le caractere de la voix.

Toutes ces définitions obscures & trop générales ont besoin d'être éclaircies par les divisions. Mais les auteurs ne s'accordent pas mieux sur ces divisions que sur la définition même. Cependant on en recueille assez évidemment que ces *muances* pouvoient se réduire à 5 especes principales. 1°. *Muance* dans le genre, lorsque le chant passoit, par exemple, du diatonique au chromatique, ou à l'enharmonique, & réciproquement. 2°. Dans le systême, lorsque la modulation unissoit deux tetracordes disjoints, ou en séparoit deux conjoints, ce qui revient au passage du béquarre, au bémol, & réciproquement. 3°. Dans le mode, quand on passoit, par exemple, du dorien au phrygien, ou au lydien, &c. 4° Dans le rythme, quand on passoit du vîte au lent, ou d'un mouvement à un autre. 5° Enfin dans la mélopée, lorsqu'on interrompoit un chant grave, sérieux, magnifique, &c. par un chant gai, enjoué, impétueux, &c.

MUANCES, *dans la musique moderne*, sont les diverses manieres d'appliquer aux notes les syllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, &c. de la gamme, selon les diverses positions des deux semi-tons de l'octave, & les différentes manieres d'y arriver.

Comme l'Aretin n'inventa que six de ces syllabes, & qu'il y a sept notes à nommer dans une octave; il falloit nécessairement répéter le nom de quelque note. Cela fit qu'on nomma toujours *mi*, *fa*, ou *la*, *fa*, les deux notes entre lesquelles se trouvoit un des semi-tons. Ces noms déterminoient en même tems ceux des notes les plus voisines, soit en montant, soit en descendant. Or,

comme les deux semi-tons sont sujets à changer de place dans la modulation, & qu'il y a dans la musique une multitude presque infinie de différentes positions de notes; il y avoit aussi une multitude de manieres différentes de leur appliquer les six mêmes syllabes, & ces manieres s'appelloient *muances*, parce que les mêmes notes y changeoient sans cesse de nom.

Dans le siecle dernier, on ajouta en France la syllabe *si* aux six premieres de la gamme de l'Aretin. Par ce moyen la septieme note de l'échelle se trouvant nommée, ces *muances* devinrent inutiles, & furent proscrites de la musique françoise: mais chez toutes les autres nations où selon l'esprit du métier, les Musiciens prennent toujours leur vieille routine pour la perfection de l'art; on n'a point adopté le *si*, & il y a apparence qu'en Italie, en Espagne, en Allemagne & Angleterre, les *muances* serviront encore long-tems à la désolation des commençans. (*S*)

MUBAD ou MUGHBAD, (*Hist. anc.*) nom que l'on donnoit autrefois chez les anciens Perses au *souverain* pontife, ou chef des mages, sectateurs de la religion de Zerdusht ou Zoroastre. *Voyez* MAGISME.

MUCAMUDINS, (*Géog.*) peuples d'Afrique, qui font l'une des cinq colonies des Sabéens, qui vinrent s'établir dans cette partie du monde avec Melek-Ifriqui, roi de l'Arabie-heureuse. Ils font une tribu des Béréberes, occupent la partie la plus occidentale de l'ancienne Mauritanie Tangitane, & habitent les montagnes du grand Atlas dans l'étendue des provinces de Héa, de Suz, de Gezula & de Maroc; la ville d'Agmet est leur capitale. (*D. J.*)

MUCHLI, (*Géographie.*) bourg de la Morée dans la Zaconie, entre les sources de l'Alphée, à 6 lieues S. O. de Napoli de Romanie. On conjecture que c'est l'ancienne Tégée; mais la conjecture est bien hasardée, car Polybe qui parle beaucoup de Tégée, ne marque point précisément sa situation. *Voyez* TÉGÉE. (*D. J.*)

MUCIDAN, (*Géog.*) en latin *Mulcedonum*, petite ville de France en Périgord, qui avoit été autrefois bien fortifiée par les Calvinistes. Elle est à 5 lieues de Périgueux, & à 4 de Bergerac. *Long.* 18. 22. *lat.* 45. 6. (*D. J.*)

MUCILAGE, s. m. (*Chim. Pharmac. Mat. med.*) espece de corps muqueux, végétal, qui se distingue par la propriété de s'assimiler l'eau de maniere à constituer avec elle une espece de gelée tenace, *lenta*, & visqueuse, par sa parfaite insipidité, & par le moindre degré d'aptitude à la fermentation vineuse. Cette substance est exactement analogue à la gomme. *Voyez* MUQUEUX, VIN & GOMME.

Le *mucilage* réside principalement dans plusieurs racines, comme dans celles de toutes les mauves, de la guimauve, du nenuphar, de la grande consoude, le bulbe de lis blanc, &c. & dans les écorces ou enveloppes lisses & épaisses de plusieurs semences émulsives, comme dans celles des pepins des fruits, principalement des coings dans celles des semences de *psyllium*, de lin, &c. l'herbe & les fleurs de malvacées en contiennent aussi une certaine quantité, mais il y est moins nud que dans les racines & les semences dont nous venons de parler.

Cette substance est employée à titre de remede, tant intérieurement qu'extérieurement, & elle est regardée comme l'émollient, relâchant, lubréfiant par excellence. On ordonne donc pour l'intérieur les décoctions ou les infusions des substances *mucilagineuses*, dans les inflammations du bas-ventre, des reins, de la vessie, les premiers tems des gonorrhées virulentes, le crachement de sang, les pertes des femmes, le tenesme, la dissenterie, les diarrhées par irritation, les coliques bilieuses & inflammatoires, la passion iliaque, l'ardeur d'urine, la colique néphrétique, la fievre hectique & le marasme, le scorbut, le rhumatisme, les érésipeles, contre les venins corrosifs, &c. excepté dans ce dernier cas la dissolution de *mucilage* ne doit point être trop chargée; car elle est très-dégoutante lorsqu'elle est trop chargée.

Quant à l'usage extérieur on emploie aussi la décoction des substances *mucilagineuses* qu'il est permis de rendre plus saturée pour cet usage; on en imbibe des linges ou des flanelles que l'on applique sur les tumeurs inflammatoires, ou bien on applique quelques-unes des substances *mucilagineuses*; l'oignon de lis par exemple, convenablement préparé. *Voyez* LIS, *Mat. med.* On fait avec les décoctions *mucilagineuses* des injections qu'on porte dans l'uretre, dans le vagin, contre l'inflammation ou les ulceres de ces parties, on en bassine la vulve dans les démangeaisons qui s'y font sentir quelquefois, & qui sont ordinairement très-incommodes: on les donne en lavement dans le ténesme, & la constipation; on en bassine les gerfures des mamelles, de l'anus, &c. les hémorrhoïdes douloureuses: on les emploie en demi-bain, en pédiluve, &c.

Le *mucilage* réduit sous consistence de gelée est employé en Pharmacie comme excipient dans quelques préparations officinales solides, telles que les trochisques, les tablettes, &c. Retirer un *mucilage* & le réduire sous cette consistence, c'est ce qu'on appelle dans les boutiques *faire l'extraction d'un mucilage*. Pour cette opération on prend une des semences ci-dessus mentionnées, celle de lin par exemple; on la fait infuser à chaud, en agitant souvent avec une spatule de bois, dans cinq ou six fois son poids d'eau commune, jusqu'à ce qu'il en résulte une liqueur un peu plus épaisse & visqueuse que le blanc d'œuf. C'est le *mucilage* de graine de lin. On dit aussi dans le même sens, qui est alors très-impropre *extraire le mucilage d'une gomme*. *Voyez* GOMME. (*b*)

MUCILAGE, (*Conchyl.*) partie épaisse & gluante de l'intérieur d'un coquillage.

MUCILAGINEUSES, (*Anatomie.*) on appelle ainsi certaines glandes qui se trouvent en grand nombre dans les articulations, & que le docteur Havers a le premier décrites. Il y en a de deux sortes: les unes qui sont de petites glandes conglobées & semblables à des glandes milliaires, sont placées sur toute la surface des membranes qui couvrent les articulations. *Voyez* MUCOSITÉ & ARTICULATION.

Les autres sont des glandes conglomérées, & se trouvent tellement entassées les unes sur les autres, qu'elles font une éminence, & paroissent clairement. Quelques articulations ont plusieurs de ces dernieres glandes; d'autres n'en ont qu'une seule.

Quant à la structure de ces grosses glandes, elles sont composées de petites vésicules qui ne sont pas réunies en plusieurs lobes, mais disposées sur différentes tuniques placées l'une sur l'autre. Il y a plusieurs de ces tuniques dans chaque glande, comme il paroît évidemment dans les hydropiques. Ces glandes ont leurs vaisseaux sanguins de même que les autres glandes, mais leurs veines ont un tissu particulier, afin de retarder le cours du sang qu'elles rapportent des glandes, & afin que la liqueur *mucilagineuse*, dont la sécrétion est nécessairement lente puisse avoir le tems de se séparer; ce qui est une adresse qui se remarque par-tout où il s'agit de séparer une liqueur épaisse. *Voyez* SECRÉTION ANIMALE.

Les grosses glandes *mucilagineuses* sont diversement situées. Les unes occupent une cavité qui est formée dans l'articulation; d'autres sont proches ou vis-à-vis l'intervalle qui est entre les os articulés. Mais en général elles sont placées de telle sorte, qu'elles sont doucement & légérement comprimées dans la flexion ou l'extension de l'articulation, afin de fournir une certaine quantité de liqueur *mucilagineuse*, suivant le besoin & le mouvement de la partie, sans pouvoir être endommagées.

L'usage de toutes ces glandes est de séparer une liqueur *mucilagineuse*, qui sert principalement à lubrifier les articulations. Elle sert aussi à empêcher les extrémités des os articulés de se frotter rudement & de s'échauffer; mais elle fait tout cela conjointement avec l'huile médullaire, avec laquelle elle se mêle, & ce mélange forme une composition merveilleusement propre à ces fins, car le mucilage rend l'huile plus gluante, & l'huile empêche le mucilage de devenir trop épais & trop visqueux.

Le docteur Havers observe qu'il y a de pareilles glandes entre les muscles & les tendons, & il croit qu'il s'y fait pareillement un mélange d'une humeur huileuse & d'une *mucilagineuse*, dont l'une est cette graisse qui se trouve entre les muscles, & qui est fournie par les glandes adipeuses, & l'autre est séparée par les glandes *mucilagineuses*, dont la membrane commune des muscles est par-tout garnie. Le mélange de ces deux liqueurs lubrifie les muscles & les tendons, & les empêche de se retirer, de se roidir & de se dessécher. *Voyez* MUSCLE.

MUCOSITÉ, s. f. (*Physiol.*) suc ou humeur muqueuse, qui se sépare par les tuyaux sécrétoires des glandes, pour lubrifier les parties du corps humain contre l'acrimonie des humeurs, contre l'action de l'air, ou pour d'autres usages.

Tous les couloirs, tous les conduits & tous les réservoirs, tels que la surface intérieure de la vessie, de la vésicule du fiel, de l'œsophage, de l'estomac, des intestins, des poumons, des cavités qui communiquent avec les narines, &c. sont enduits d'une humeur muqueuse qui se renouvelle plus ou moins souvent, selon qu'elle doit prendre plus ou moins de consistence, pour les défendre de l'impression de l'air, ou de l'irritation que pourroient leur causer les humeurs plus ou moins âcres auxquelles elles donnent passage, ou qui y sont retenues.

Cet-

Cette humeur qui est continuellement évacuée & perpétuellement renouvellée, forme un genre de récrémens & un genre d'excrémens fort abondans.

C'est principalement cette humeur qui fournit la matiere des tumeurs que les anciens ont appellé *tumeurs froides*; car parmi les humeurs qui peuvent prendre de la consistence, il n'y a que l'humeur muqueuse connue par les premiers maîtres, sous le nom de *pituite lente & visqueuse*, qui n'est pas disposée à s'enflammer lorsqu'elle est fixée, ni à contracter de chaleur étrangere, c'est-à-dire qu'elle n'est susceptible ni d'inflammation, ni de mouvement spontané de fermentation ou de pourriture. Ces tumeurs naissent ordinairement dans les glandes, parce qu'elle y est reçue pour les enduire ou pour y être filtrée, & parce que par quelque cause, ou quelque disposition vicieuse dans la partie ou dans l'humeur même, elle s'y fixe & s'y accumule de plus en plus. Elle augmente extraordinairement le volume de la glande, & forme une tumeur dure & indolente, qui résiste souvent à tous les remedes que l'on emploie pour la résoudre. Plus l'humeur muqueuse qui la forme est pure, moins elle est disposée à abscéder ou à s'ulcérer; mais s'il s'y joint de la lymphe, ou si l'humeur qui se filtroit dans la glande s'arrête, se mêle & s'assemble avec cette tumeur muqueuse, la tumeur peut supputer & dégénérer en un ulcere plus ou moins fâcheux, selon la qualité & la quantité de la lymphe qui se trouve mêlée avec l'humeur muqueuse; de-là viennent les différentes especes de tumeurs scrophuleuses, dont les unes restent skirrheuses sans suppurer ni ulcérer; les autres dégénerent en ulceres opiniâtres simplement sanieux, & sans malignité; d'autres en ulceres corrosifs ou chancreux.

Il ne faut pas confondre ces tumeurs avec un autre genre de tumeurs froides connues sous les noms de *stéatomes*, *d'athéromes*, de *méliceris*, &c. qui sont ordinairement formées par des sucs gélatineux, par des graisses ou d'autres sucs chyleux, & qui ne sont pas susceptibles non plus d'inflammation; mais ces sucs arrêtés se dépravent enfin par des mouvemens spontanés imparfaits, qui tiennent plus ou moins de la fermentation ou de la pourriture, d'où naissent les abscès sanieux de diverses especes, dont les matieres sont ordinairement peu malfaisantes, parce que la fermentation sourde a plus de part à leur production que la pourriture. (*D. J.*)

MUCOSITÉ DU NEZ, (*Physiol.*) liniment fluide, gras, transparent, visqueux, sans goût, sans odeur, lubrique, miscible à l'eau, quoiqu'un peu huileux, & se changeant en une espece de plâtre quand on le fait sécher, & qui rend la surface interne du nez fort glissante.

La matiere huileuse ayant été bien mêlée avec l'eau par le mouvement des vaisseaux, se dépose en grande quantité dans les filtres de la membrane pituitaire; mais comme elle n'est pas si mêlée avec l'eau, ni si bien divisée que la salive, il arrive que la chaleur enleve plus facilement les parties aqueuses; alors les parties huileuses desséchées peuvent former une matiere plâtreuse.

L'enveloppe membraneuse qui revêt toute l'étendue interne du nez, toutes ses cavités, ses sinuosités, ses replis, & les surfaces que forment le réseau; cette membrane, dis-je, qui tapisse tous ces espaces, est remplie de glandes simples qui filtrent une humeur d'abord claire, mais qui séjourne dans son propre follicule, jusqu'à ce que changée en mucosité épaisse, elle soit exprimée pour le besoin. Ces glandes ont été très-bien exposées par le célebre Boerhaave dans son épitre à Ruysch. On trouve de pareilles cryptes muqueuses à l'épiglotte, à la luette, &c. Et suivant leur siége, on les nomme *épiglottiques*, *uvulaires*, *linguales*, *sublinguales*, *labiales*, *buccales*, *molaires*, *maxillaires*, &c. Les maladies de cette membrane qui enveloppe tant de parties sans changer de nature, & sans paroître coupée nulle part, sont communément appellées *fluxions* ou *catharres*. Elles changent cependant de nom suivant les parties affectées. Ce qui est *rhume* dans le nez, s'appelle *angine* dans le gosier, *esquinancie* dans le larinx, &c.

La liqueur muqueuse des narines coule en grande quantité quand on est enrhumé; car si on est saisi de froid, les vaisseaux qui se répandent en-dehors de la tête sont fort resserrés, la transpiration y cesse, ainsi la matiere qui coule dans les vaisseaux qui vont à la tête, est obligée de se porter en plus grande quantité vers le nez: alors il arrive une petite inflammation à la membrane pituitaire; la quantité de sang, le gonflement des vaisseaux, fait que l'humeur se filtre en plus grande quantité.

De même que le froid cause un écoulement dans le nez, la chaleur excessive le produit aussi; les parties externes de la tête ayant été fort raréfiées par la chaleur, le sang s'y porte en plus grande abondance, & engorge les vaisseaux; cet engorgement forme un obstacle au sang qui suit, lequel se trouve obligé de se rejetter dans les arteres de la membrane pituitaire; mais il faut remarquer que cet écoulement arrive sur-tout, si l'on se découvre la tête dans un lieu froid, quand on a chaud; alors le resserrement subit qui survient dans les vaisseaux pleins, les engorge davantage, & le sang arrêté d'un côté, reflue plus abondamment dans un autre.

Dès que l'écoulement cesse, on ne peut se moucher qu'avec difficulté; cela vient de ce que les membranes qui se sont fort gonflées durant cet écoulement, retiennent dans leurs détours la *mucosité* lorsqu'elle ne coule plus en si grande quantité; durant ce tems-là, la partie aqueuse s'en exhale, & il reste une matiere épaisse qui bouche le nez.

Lorsqu'on use de quelque poudre âcre & subtile, elle fait couler la *mucosité* des narines; cela vient de ce que les parties de cette poudre s'appliquent aux nerfs, & l'irritation qu'elles y produisent arrête le sang dans les vaisseaux de la membrane pituitaire, & en exprime une plus grande quantité d'humeur; enfin les poudres qui font éternuer agissent comme les purgatifs.

Quand nous éternuons, il coule de même plus de *mucosité* de la membrane pituitaire; à la cause que nous venons d'en donner, il faut joindre celle de l'agitation des nerfs, qui étranglent les vaisseaux de la membrane schneidérienne, & en expriment l'humeur muqueuse; cette humeur exprimée étant descendue, l'air qui sort avec impétuosité dans l'expiration, enleve ce qu'il en rencontre dans son chemin.

Les anciens médecins, & plusieurs même parmi les modernes, ont cru que la pituite tomboit du cerveau, mais il n'y a pas de passage du cerveau dans le nez. Ceux qui s'étoient imaginés que la glande pituitaire qui est sur la selle sphénoïdale se déchargeoit dans le nez, ne savoient pas que les liqueurs qu'on injecte dans cette glande, se rendent dans les veines jugulaires: pour ce qui regarde les trous de l'os cribleux, il n'est pas possible que la pituite puisse y passer; ces trous ne donnent passage qu'aux nerfs & aux petits vaisseaux qui accompagnent ces nerfs; c'est par ces petits vaisseaux que le sang peut venir quelquefois du cerveau dans les hémorrhagies.

L'humeur muqueuse du nez étoit d'une nécessité absolue; elle arrête dans l'inspiration les matieres grossieres dont l'air est chargé, & qui pourroient incommoder les poumons; elle défend les nerfs olfactifs des matieres trop âcres; elle les empêche de se dessécher en les humectant; par-là ces nerfs qui sont nuds, & exposés aux injures de l'air, conservent à tout âge un sentiment vif dans la membrane pituitaire.

On voit donc que l'intention de la nature, en vernissant les narines de ce liniment gras, que nous appellons *mucosité*, est d'émousser les âcretés, d'en empêcher la prise sur les nerfs; enfin de diminuer les frottemens & l'usement qui s'ensuit. C'est pour toutes ces raisons & pour plusieurs autres, qu'il ne s'agit pas de détailler ici, que les passages de l'air, des alimens, des urines, la vessie, l'urethre, le vagin, l'utérus, les parties génitales externes, &c. abondent en ces sortes de cryptes muqueuses. Pourquoi ce matelot se frote-t-il les mains de matiere grasses & tenaces? c'est pour faire sa manœuvre avec plus de facilité & de sureté; sans cet intermede onctueux, ses mains seroient brûlées par la vivacité des frottemens; tant il est vrai que le bon art n'est qu'une imitation de la nature. Quels rongemens! quelle inflammation! quel desséchement! sans ces sucs onctueux que fournissent les glandes sur lesquelles Schneider a composé un gros ouvrage. C'est ce qu'on éprouve dans la dissenterie à la suite de purgatifs trop âcres, & qui emportent cette glu naturelle que les médecins mal-habiles confondent avec la viscosité morbifique. (*D. J.*)

MUCOSITÉ, (*Chimie.*) *mucus* ou *gelée animale*. *Voyez* MUQUEUX, (*Chimie.*), & SUBSTANCES ANIMALES, (*Chimie*).

MUDDE, s. f. (*Commerce.*) mesure usitée pour les grains dans les Pays-bas; cependant elle n'est point partout la même. Dans le Brabant un *mudde* fait quatorze boisseaux, & chaque boisseau est composé de quatre *beels*, ou de quatre fois autant de grain qu'il en tient dans la forme d'un chapeau ordinaire.

MUDE, s. m. (*Commerce.*) étoffes faites d'écorces d'arbres, qu'on fabrique à la Chine. Il y en a de plus fines les unes que les autres. Les plus fines se vendent un tail trois mas; les plus communes un tail. Elles portent cinquante-six cobres chinoises de long, sur treize pouces de large. Elles sont propres pour le commerce de Tunquin, où l'on a quatre mas de gain sur les unes, & cinq sur les autres.

MU-

MUDERIS, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux docteurs ou professeurs chargés d'enseigner à la jeunesse les dogmes de l'alcoran & les lois du pays, dans les écoles ou académies jointes aux jamis ou mosquées royales. Quelques-uns de ces *muderis* ont de fort gros appointemens, comme de 300 aspres par jour, ce qui revient à 7 liv. 10. s. de notre monnoie; d'autres en ont de plus modiques, par exemple de 70 aspres, ou 36 s. par jour: selon les fonds plus ou moins considérables que les sultans ont laissés pour l'entretien de ces écoles publiques. *Voyez* MOSQUÉE.

* **MUE**, s. f. (*Ornitholog.*) état maladif des oiseaux, qui consiste dans leur changement de plumes.

Tous les oiseaux *muent* une fois chaque année, c'est pour eux un tems critique; & qui leur est souvent mortel. Cette *mue* se fait quand les tuyaux des plumes cessent de prendre de la nourriture & se dessechent; alors les sucs nourriciers qu'elles ne s'approprient plus, sont portés au germe de plume qui est sous chacune de celles-ci; il croît, & force l'ancienne plume au bout de laquelle il est, de lui laisser la place, & de tomber. Jamais les oiseaux ne pondent dans cet état maladif.

On a remarqué que dans nos poules les approches, la durée & la suite de la *mue*, suspend leur ponte. En effet, jusqu'à ce que les plumes perdues aient été remplacées par d'autres qui n'aient plus à croître, la consommation du suc nourricier destiné pour le développement & l'accroissement des nouvelles plumes, doit être considérable; & il n'est pas étonnant qu'il n'en reste pas alors dans l'intérieur de la poule pour faire croître les œufs.

Ce n'est donc pas précisement le froid de l'hiver qui empêche les poules de pondre, parce qu'il y en a qui donnent des œufs dans le mois de Janvier & de Février, beaucoup plus froids que les mois d'Octobre & de Novembre, pendant lesquels elle n'avoient pas pondu. Ainsi les poules qui dans ce cas pondent de bonne-heure, sont celles qui ont *mué* plutôt, & qui sont plutôt rétablies de la *mue*.

Les oiseaux, comme on l'a dit, *muent* tous les ans; tous les ans ils se défont de leur viel habit, & en prennent un neuf, ordinairement semblable à celui qu'ils ont quitté, au moins après la seconde *mue* & les suivantes; la poule qui étoit toute noire avant la *mue*, est encore toute noire après avoir *mué*; la poule entierement blanche, ne reprend pour l'ordinaire que des plumes blanches: cependant le contraire n'est pas sans exemple, comme nous le dirons tout-à-l'heure.

Une des singularités de ces petits & charmans moineaux, qui nous viennent de la côte de Bengale, & qu'on nomme *bengalis*, c'est qu'après avoir *mué*, ils sont souvent d'une couleur fort différente de celle dont ils étoient auparavant; on voit un ventre bleu à celui à qui on en avoit vu un rouge; au contraire, un autre à qui on en avoit vu un bleu, en prendre un rouge; celui de quelques autres devient jaune, & celui de quelques autres gris. Nous ignorons s'il y a un ordre dans lequel les couleurs d'une année succedent à celles d'une autre année; mais le fait de changement de couleur annuelle, ou presque annuelle de ces petits oiseaux, passe pour certain.

Il paroît aussi que parmi nos poules la couleur du plumage souffre quelquefois dans la *mue*, des changemens assez pareils à ceux qui sont regardés comme une singularité dans le plumage des *bengalis*. M. de Reaumur avoit une poule dont les couleurs changerent annuellement, en passant par la couleur noire. Il avoit un coq dont la *mue* produisit un plumage successivement roux, ensuite noir, puis blanc, & finalement le blanc devint d'un brun clair. (*D. J.*)

MUE, (*Jurisprud.*) vieux terme de pratique, qui vient du verbe *mouvoir*. *Mue* de plaids, c'est-à-dire le commencement d'un procès, l'action d'en intenter, ou ce qui y donne lieu. (*A*)

MUE, *en terme de Vannier*, c'est une grande cage, ronde & haute, sous laquelle on peut enfermer toutes sortes de volailles.

* **MUER**, v. neut. (*Gram.*) *Voyez l'article* MUE.

MUER, (*Maréchallerie.*) se dit des chevaux à qui le poil tombe, ce qui leur arrive au printems & à la fin de l'automne. *Muer* se dit aussi de la corne ou du pié, lorsqu'il leur pousse une corne nouvelle. Quand un cheval *mue* de pié, il faut que le maréchal lui donne une bonne forme par la ferrure, autrement les piés deviennent plats & en écaille d'huitre.

MUER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans le duché de Stirie. Elle a sa source dans la partie orientale de l'archevêché de Saltzbourg, & se jette dans le Drave. (*D. J.*)

MUERAW, (*Géog.*) *Murala*, ville d'Allemagne dans la Stirie, sur la Muer, aux confins de l'archevêché de Saltzbourg, à 45 lieues de Strasbourg. *Long.* 33. 25. *lat.* 57 30. (*D. J.*)

MUET, s. m. (*Gram.*) qui n'a point ou l'usage de la parole, ou qui l'a perdu. Les sourds de naissance sont *muets*.

Ce n'est point d'aujourd'hui qu'on voit confirmer par expérience la possibilité de l'art si curieux d'apprendre à parler aux *muets*. Wallis en Angleterre, Amman en Hollande, l'ont pratiqué avec un succès admirable dans le siecle dernier. Les ouvrages de ces deux savans sont connus de tout le monde. Il paroît par leur témoignage qu'un certain religieux s'y étoit exercé bien avant eux. Emmanuel Ramirez de Cortone, & Pierre de Castro espagnol avoient aussi traité cette matiere long-tems auparavant, & nous ne doutons point que d'autres auteurs n'aient encore écrit & publié des méthodes sur cet article. Il est cependant vraissemblable que c'est le P. Ponce espagnol mort en 1584, qui a inventé le premier l'art de donner la parole aux *muets*; mais il n'a pas enseigné sa methode, comme ont fait Amman & Wallis. M. Perreire, né en Espagne, doit aussi la sienne à son génie: on peut voir ses succès dans l'histoire de l'académie des sciences. (*D. J.*)

MUET, adj. (*Gram.*) cette qualification a été donnée aux lettres par les Grammairiens, en deux sens différens; dans le premier sens, elle n'est attribuée qu'à certaines consonnes, dont on a prétendu caractériser la nature; dans le second sens, elle désigne toute lettre, voyelle ou consonne, qui est employée dans l'orthographe, sans être rendue en aucune maniere dans la prononciation.

I. *Des consonnes appellées muettes.* „ Les Grammairiens ont accoutumé dans toutes les langues de faire „ plusieurs divisions & subdivisions des consonnes; & la „ division la plus commune à l'égard des langues modernes, est qu'ils en distinguent les continues en *muettes* & en demi-voyelles, appellant *muettes* toutes celles „ dont le nom commence par une consonne, comme „ *b*, *c*, *d*, *g*, *k*, *p*, *q*, *t*, *z*, & demi-voyelles toutes les „ autres, comme *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x* „. Regnier, *gramm. fr. in-12. pag.* 9.

Cet académicien abandonne cette division, parce qu'elle n'est établie, dit-il, sur aucune différence fondée dans la nature des consonnes.

En effet, s'il ne s'agit que de commencer le nom d'une consonne par cette consonne même pour la rendre *muette*, il n'y en a pas une qui ne le soit dans le systême de Port-Royal, que j'adopte dans cette ouvrage: & d'ailleurs il est démontré qu'aucune consonne n'a de valeur qu'avec la voyelle, ou si l'on veut, que toute articulation doit précéder un son; (*voyez H*) ainsi toutes les consonnes sont *muettes* par leur nature, puisqu'elles ne rendent aucun son, mais qu'elles modifient seulement les sons. Platon (*in Cratylo.*) les appelle toutes [illegible]; c'est le même sens que si on les nommoit *muettes*, & il y a plus de vérité que dans le nom de *consonnes*. Au reste, telle consonne dont l'appellation commence chez nous par une voyelle, commençoit chez les Grecs par la consonne même: nous disons *ele*, *emme*, *enne*, *erre*, & ils disoient *lambda*, *mu*, *nu*, *ro*; les mêmes lettres qui étoient *muettes* en Grece sont donc demi-voyelles en France, quoiqu'elles soient les signes des mêmes moyens d'explosion, ce qui est absurde. Les véritables distinctions des consonnes sont détaillées au *mot* LETTRE; M. l'abbé de Dangeau n'en avoit pas encore donné l'idée, lorsque la grammaire de M. l'abbé Regnier fut publiée.

II. *Des lettres muettes dans l'orthographe.* Je ne crois pas qu'on puisse remarquer rien de plus précis, de plus vrai, ni de plus essentiel sur cet article, que ce qu'en a écrit M. Harduin, secrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, dans ses *Rem. div. sur la prononciation & sur l'orthographe, pag.* 77. Je vais simplement la transcrire ici, en y insérant quelques observations entre deux crochets.

„ Qu'on ait autrefois prononcé des lettres qui ne se „ prononcent plus aujourd'hui, cela semble prouvé par „ les usages qui se sont perpétués dans plus d'une province, & par la comparaison de quelques mots analogues entre eux, dans l'un desquels on fait sonner une „ lettre qui demeure oisive dans l'autre. C'est ainsi que „ *s* & *p* ont gardé leur prononciation dans *veste*, *espion*, „ *bastonnade*, *hospitalier*, *baptismal*, *septembre*, *septuagénaire*, quoiqu'ils l'aient perdue dans *vestir*, *espie*, *baston*, *hospital*, *baptesme*, *sept*, *septier* „. (On supprime même ces lettres dans l'orthographe moderne de plusieurs de ces mots, & l'on écrit *vêtir*, *épier*, *bâton*, *hôpital*.)

„ Mon

„ Mon intention n'est cependant pas de soutenir que toutes les consonnes *muettes* qu'on emploie, ou qu'on employoit il n'y a pas long tems au milieu de nos mots, se prononçassent originairement. Il est au contraire fort vraissemblable que les savans se sont plû à introduire des lettres *muettes* dans un grand nombre de mots, afin qu'on sentît mieux la relation de ces mots avec la langue latine „; [ou même par un motif moins loüable, mais plus naturel; parce que comme le remarque l'abbé Girard, on mettoit sa gloire à montrer dans l'écriture françoise, qu'on savoit le latin.] „ Du moins est-il constant que les manuscrits antérieurs à l'Imprimerie, offrent beaucoup de mots écrits avec une simplicité qui montre qu'on les prononçoit alors comme à présent, quoiqu'ils se trouvent écrits moins simplement dans des livres bien plus modernes. J'ai eu la curiosité de parcourir quelques ouvrages du quatorzieme siecle, où j'ai vu les mots suivans avec l'orthographe que je leur donne ici: *droit*, *saint*, *traité*, *dete*, *devoir*, *doute*, *avenir*, *autre*, *mout*, *recevoir*, *votre*; ce qui n'a pas empêché d'écrire long tems après, *droict*, *sainct*, *traicté*, *debte*, *debvoir*, *doubte*, *advenir aultre*, *moult*, *recepvoir*, *vostre*, pour marquer le rapport de ces mots avec les noms latins *directus*, *sanctus*, *tractatus*; *debitum*, *debere*, *dubitatio*, *advenire*, *alter*, *multum*, *recipere*, *vester*. On remarque même en plusieurs endroits des manuscrits dont je parle, une orthographe encore plus simple, & plus conforme à la prononciation actuelle, que l'orthographe dont nous nous servons aujourd'hui. Au lieu d'écrire *science*, *sçavoir*, *corps*, *temps*, *compte*, *mœurs*, on écrivoit dans ce siecle éloigné, *siencr*, *savoir*, *cors*, *tans*, *conte*, *meurs*.„ [Je crois qu'on a bien fait de ramener *science* à cause de l'étymologie; *corps* & *temps*, tant à cause de l'étymologie, qu'à cause de l'analogie qu'il est utile de conserver sensiblement entre ces mots & leurs dérivés, *corporel*, *corporifier*, *corpulence*, *temporel*, *temporalité*, *temporiser*, *temporisation*, que pour les distinguer par l'orthographe des mots homogenes *cors* de cerf ou *cors* des piés, *tans* adverbe, *tan* pour les Tanneurs, *tend* verbe: pareillement *compte*, en conservant les traces de son origine, *computum*, se trouve différencié par-là de *comte* seigneur d'une comté, mot dérivé de *comitis*, & de *conte* narration fabuleuse, mot tiré du grec barbare *κοντὸς*, qui parmi les derniers Grecs signifie *abrégé*.]

„ Outre la raison des étymologies latines ou grecques nos ayeux inférerent & conserverent des lettres *muettes*, pour rendre plus sensible l'analogie de certains mots avec d'autres mots françois. Ainsi, comme *tournoyement*, *maniement*, *éternuement*, *dévouement*, je *lierai*, j'*employerai*, je *tuerai*, j'*avouerai*, sont formés de *tournoyer*, *manier*, *éternuer*, *dévouer*, *lier*, *employer*, *tuer*, *avouer*, on crut devoir mettre ou laisser à la pénultieme syllabe de ces premiers mots un *e* qu'on n'y prononçoit pas. On en usa de même dans *beau*, *manteau*, *oiseau*, *damoiseau*, *chasteau* & autres mots semblables, parce que la terminaison *eau* y a succedé à *el*; nous disons encore *un bel homme*, *un nouvel ouvrage*; & l'on disoit jadis, *oisel*, *damoisel*, *chastel*.

„ Les écrivains modernes, plus entreprenans que leurs devanciers, " [nous avons eu pourtant des devanciers assez entreprenans; Sylvius ou Jacques Dubois dès 1531; Louis Meigret & Jacques Pelletier quelques vingt ans après; Ramus ou Pierre de la Ramée vers le même tems: Rambaud en 1578; Louis de Lesclache en 1668, & l'Artigaut très-peu de tems après, ont été les précurseurs des réformateurs les plus hardis de nos jours; & je ne sais si l'abbé de S. Pierre, le plus entreprenant des modernes, a mis autant de liberté dans son système, que ceux que je viens de nommer: quoi qu'il en soit, je reprens le discours de M. Harduin.] „ Les écrivains modernes plus entreprenans, dit-il, que leurs devanciers, rapprochent de jour en jour l'orthographe de la prononciation. On n'a guere réussi, à la vérité, dans les tentatives qu'on a faites jusqu'ici pour rendre les lettres qui se prononcent plus conformes aux sons & aux articulations qu'elles représentent; & ceux qui ont voulu faire écrire *ampereur*, *acsion*, au lieu d'*empereur*, *action*, n'ont point trouvé d'imitateurs. Mais on a été plus heureux dans la suppression d'une quantité de lettres *muettes*, que l'on a entierement proscrites, sans considérer si nos ayeux les prononçoient ou non, & sans même avoir trop d'égards pour celles que des raisons d'étymologie ou d'analogie avoient maintenues si long-tems. On est donc parvenu à écrire *doute*, *parfaite*, *honnête*, *arrêt*, *ajouter*, *omettre*, au lieu de *doubte parfaicte*, *honneste*, *arrest*, *adjouster*, *obmettre*; & la consonne effacée a été remplacée dans plusieurs mots par un accent circonflexe marqué sur la voyelle précédente, lequel a souvent la double propriété d'indiquer le retranchement d'une lettre & la longueur de la syllabe. On commence aussi à ôter l'*e muet* de *gaiement*, *remerciement*, *éternuement*, *dévouement*, &c.

„ Mais malgré les changemens considérables que notre orthographe a reçus depuis un siecle, il s'en faut encore de beaucoup qu'on ait abandonné tous les caracteres *muets*. Il semble qu'en se déterminant à écrire *sûr*, *mûr*, au lieu de *seur*, *meur*, on auroit dû prendre le parti d'écrire aussi *bau*, *chapau*, au-lieu de *beau*, *chapeau*, & *euf*, *beuf*, au lieu d'*œuf*, *bœuf*, quoique ces derniers mots viennent d'*ovum*, *bovis*: mais l'innovation ne s'est pas étendue jusques-là; & comme les hommes sont rarement uniformes dans leur conduite, on a même épargné dans certains mots, telle lettre qui n'avoit pas plus de droit de s'y maintenir, qu'en plusieurs autres de la même classe d'où elle a été retranchée. Le *g*, par exemple, est resté dans *poing*, après avoir été banni de *soing*, *loing*, *témoing*. Que dirai-je des consonnes redoublées qui sont demeurées dans une foule de mots où nous ne prononçons qu'une consonne simple?

„ Quelques progrès que fasse à l'avenir la nouvelle orthographe, nous avons des lettres *muettes* qu'elle pourroit supprimer sans défigurer la langue, & sans en détruire l'économie. Telles sont celles qui servent à désigner la nature & le sens des mots, comme *nt* dans ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimassent*, & *en* dans les tems où les troisiemes personnes plurielles se terminent en *oient*, ils *aimoient*, ils *aimeroient*, ils *seroient*; car à l'égard du *s* de ces mots, & de beaucoup d'autres consonnes finales qui sont ordinairement *muettes*, personne n'ignore qu'il faut les prononcer quelquefois en conversation, & plus souvent encore dans la lecture ou dans le discours soutenu, sur-tout lorsque le mot suivant commence par une voyelle.

„ Il y a des lettres *muettes* d'une autre espece, qui probablement ne disparoîtront jamais de l'écriture. De ce nombre est l'*u* servile qu'on met toûjours après la consonne *q*, à moins qu'elle ne soit finale; pratique singuliere qui avoit lieu dans la langue latine aussi constamment que dans la françoise. Il est vrai que cet *u* se prononce en quelques mots, *quadrature*, *équestre*, *quinquagésime*; mais il est *muet* dans la plûpart, *quarante*, *querelle*, *quotidien*, *quinze*.

„ J'ai peine à croire aussi qu'on bannisse jamais l'*u* & l'*e* qui sont presque toujours *muets* entre un *g* & une voyelle. Cette consonne *g* répond, comme on l'a vu (*article* G.) à deux sortes d'articulations bien différentes. Devant *a*, *o*, *u*, elle doit se prononcer durement; mais quand elle précede un *e* ou un *i*, la prononciation en est plus douce, & ressemble entierement à celle de l'*i* consonne [à celle du *j*.] Or pour apporter des exceptions à ces deux regles, & pour donner au *g* en certains cas une valeur contraire à sa position actuelle, il falloit des signes qui fissent connoître les cas exceptés. On aura donc pu imaginer l'expédient de mettre un *u* après le *g*, pour en rendre l'articulation dure, devant un *e* ou un *i*, comme dans *guérir*, *collégue*, *orgueil*, *guittare*, *guimpe*; & d'ajoûter un *e* à cette consonne, pour la faire prononcer mollement devant *a*, *o*, *u*, comme dans *geai*, *George*, *gageure*. L'*u muet* semble pareillement n'avoir été inséré dans *cercueil*, *accueil*, *écueil*, que pour y affermir le *c* qu'on prononceroit comme *s*, s'il étoit immédiatement suivi de l'*e*.

„ Il n'est pas démontré néanmoins que ces voyelles *muettes* l'aient toujours été; il est possible absolument parlant, qu'on ait autrefois prononcé l'*u* & l'*e* dans *écueil*, *guider*, *George*, comme on les prononce dans *écuelle*, *Guise* ville, & *géometre*: mais une remarque tirée de la conjugaison des verbes, jointe à l'usage où l'on est depuis long-tems de rendre ces lettres *muettes*; donne lieu de conjecturer en effet qu'elles ont été placées après le *g* & le *c*, non pour y être prononcées, mais seulement pour prêter, comme je l'ai déja dit, à ces consonnes une valeur contraire à celle que devroit leur donner leur situation devant telle ou telle voyelle.

„ Il est de principe dans les verbes de la premiere conjugaison, comme *flatter*, je *flatte*, *blâmer*, je *blâme*, que la premiere personne plurielle du présent [indéfini] de l'indicatif, se forme en changeant l'*e* final de la premiere personne du singulier en *ons*; que l'imparfait [c'est dans mon systême, le présent antérieur simple] de l'indicatif se forme par le changement de cet *e* final en *ois*; & l'aoriste [c'est dans mon systême,

„ me, le présent antérieur périodique] par le changement du même *e* en *ai*: *je flatte*, nous *flattons*, je *flattois*, je *flattai*; je *blâme*, nous *blâmons*, je *blâmois*, je *blâmai*. Suivant ces exemples, on devroit écrire je *mange*, nous *mangons*, je *mangois*, je *mangai*; mais comme le *g* doux de *mange*, seroit devenu un *g* dur dans les autres mots, par la rencontre de l'*o* & de l'*a*, il est presque évident que ce fut tout exprès pour conserver ce *g* doux dans nous *mangeons*, je *mangeois*, je *mangeai*, que l'on y introduisit un *e* sans vouloir qu'il fût prononcé. Par-là on crut trouver le moyen de marquer tout à la fois dans la prononciation & dans l'orthographe, l'analogie de ces trois mots avec je *mange* dont ils dérivent. La même chose peut se dire de nous *commenceons*, je *commenceois*, je *commenceai*, qu'on n'écrivoit sans doute ainsi avant l'invention de la cédille, que pour laisser au *c* la prononciation douce qu'il a dans je *commence*.

„ Cette cédille inventée si à propos, auroit dû faire imaginer d'autres marques pour distinguer les cas où le *c* doit se prononcer comme un *k* devant la voyelle *e*, & pour faire connoître ceux où le *g* doit être articulé d'une façon opposée aux regles ordinaires. Ces signes particuliers vaudroient beaucoup mieux que l'interposition d'un *e* ou d'un *u*, qui est d'autant moins satisfaisante qu'elle induit à prononcer *écuelle* comme *écueil*, *aiguille* comme *anguille*, & même *géographe* & *ciguë*, comme *George* & *figue*, quand l'écrivain n'a pas soin, ce qui arrive assez fréquemment, d'accentuer le premier *e* de *géographe*, & de mettre deux points sur le second *i* d'*aiguille* & sur l'*e* final de *ciguë* „. (Le moyen le plus sûr & le plus court, s'il n'y avoit eu qu'à imaginer des moyens, auroit été de n'attacher à chaque consonne qu'une articulation, & de donner à chaque articulation sa consonne propre.)

„ Quoi qu'il en soit de mon idée de réforme, dont il n'y a point d'apparence qu'on voye jamais l'exécution, on doit envisager la voyelle *e* dans *beau* tout autrement que dans il *mangea*. Elle ne fournit pas elle-même aucun son dans le premier de ces mots; mais elle est censée tenir aux deux autres voyelles, & on la regarde en quelque sorte comme faisant partie des caracteres employés à représenter le son *o*; au-lieu que dans il *mangea*, l'*e* ne concourt en rien à la représentation du son: il n'a nulle espece de liaison avec l'*a* suivant, c'est à la seule consonne *g* qu'il est uni, pour en changer l'articulation, eu égard à la place qu'elle occupe. Ce que je dis ici de l'*e*, par rapport au mot *mangea*, doit s'entendre également de l'*u* tel qu'il est dans *guerre*, *recueil*, *quotité*; & ce que j'observe sur l'*e*, par rapport au mot *beau*, doit s'entendre aussi de l'*a* & de l'*o* dans *Saone* & *bœuf*". *Voyez* Lettre, Voyelle, Consonne, Diphtongue, Orthographe, & *différens articles de lettres particulieres*. (*B. E. R. M.*)

Muet, *en Droit*, & *singulierement en matiere criminelle*, s'entend également de celui qui ne peut pas parler & de celui qui ne le veut pas; mais on procede différemment contre le *muet* volontaire ou le *muet* par nature.

Quand l'accusé est *muet* ou tellement sourd qu'il ne puisse aucunement entendre, le juge lui nomme d'office un curateur sachant lire & écrire, lequel prête serment de bien & fidellement défendre l'accusé, & répondre en sa présence aux interrogatoires, fournira de reproches contre les témoins, & sera reçu à faire au dit nom tous actes que l'accusé pourroit faire pour se défendre. Il lui sera même permis de s'instruire secretement avec l'accusé, par signes ou autrement; si le *muet* ou sourd sait & veut écrire, il pourra le faire & signer toutes ses réponses, dires & reproches, qui seront néanmoins signés aussi par le curateur, & tous les actes de la procédure feront mention de l'assistance du curateur.

Mais si l'accusé est un *muet* volontaire qui ne veuille pas répondre le pouvant faire, le juge lui fera sur-le-champ trois interpellations de répondre, à chacune desquelles il lui déclarera qu'à faute de répondre son procès va lui être fait, comme à un *muet* volontaire, & qu'après il ne sera plus venu à répondre sur ce qui aura été fait en sa présence pendant son silence volontaire. Le juge peut néanmoins, s'il le juge à propos, lui donner un délai pour répondre de vingt-quatre heures au plus, après quoi, s'il persiste en son refus, le juge doit en effet procéder à l'instruction du procès, & faire mention à chaque article d'interrogatoire que l'accusé n'a voulu répondre; & si dans la suite l'accusé veut répondre, ce qui aura été fait jusqu'à ses réponses subsistera, même la confrontation des témoins contre lesquels il aura fourni de reproches; & il ne sera plus reçu à en fournir, s'ils ne sont justifiés par pieces.

Muets, (*Hist. mod. turque.*) Les sultans ont dans leurs palais deux sortes de gens qui servent à les divertir, savoir les *muets* & les nains; c'est, dit M. de Tournefort, une espece singuliere d'animaux raisonnables que les *muets* du serrail. Pour ne pas troubler le repos du prince, ils ont inventé entr'eux une langue dont les caracteres ne s'expriment que par des signes; & ces signes sont aussi intelligibles la nuit que le jour, par l'attouchement de certaines parties de leur corps. Cette langue est si bien reçue dans le serrail, que ceux qui veulent faire leur cour & qui sont auprès du prince, l'apprennent avec grand soin: car ce seroit manquer au respect qui lui est dû que de se parler à l'oreille en sa présence. (*D. J.*)

MUETTE, s. f. (*Mytho.*) déesse du Silence chez les anciens Romains. Sa fête se célébroit le 18 Février ou le 12 avant les calendes de Mars.

Muette, (*Vennerie.*) s. f. maison bâtie dans une capitainerie de chasse, pour y tenir la jurisdiction concernant les chasses, ou y loger le capitaine ou autre officier, les chiens & l'équipage de chasse. On appelle ainsi celles du bois de Boulogne, de Saint-Germain, &c. parce que c'est-là que les gardes de chasse apportent les mues ou têtes de cerfs qu'ils trouvent dans la forêt. On donne encore le nom de *muette* au gîte du lievre & du levreau. Au lieu de *muette* il y en a qui disent *meute*: comme dans cet exemple, la *meute* du cerf; le cerf à la vois des chiens quitte facilement la *muette* ou la *meute*.

MUEZIN, s. m. (*Hist. turque.*) On appelle *muézin* en Turquie l'homme qui par sa fonction doit monter sur le haut de la mosquée, & convoquer les Mahométans à la priere. Il crie à haute voix que Dieu est grand, qu'il n'y a point d'autre Dieu que lui, & que chacun vienne songer à son salut. C'est l'explication de son discours de cloche; car dans les états du grand-seigneur il n'y a point d'autre cloche pour les Musulmans. Ainsi les Turcs, pour se moquer du vain babil des Grecs, leur disent quelquefois, *nous avons même des cloches qui pourroient vous apprendre à parler*. Le petit peuple de Sétines (l'ancienne Athènes) ne regle les intervalles de la journée que par les cris que font les *muézins* sur les minarets, au point du jour, à midi, & à six heures du soir. (*D. J.*)

MUFFLE DE LION, *voyez* Antirrhinum.

Muffle de veau, *antirrhinum*, genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, faite en forme de masque, & divisée en deux levres, dont la supérieure est fendue en deux parties, & l'inférieure en trois: le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit ou une coque qui ressemble en quelque façon à une tête de cochon, car on y distingue le derriere de la tête, les orbites & la bouche. Cette coque est divisée en deux loges par une cloison, & contient des semences le plus souvent petites & attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* Plante.

Muffle, s. m. (*Venn.*) c'est le bout du nez des bêtes sauvages.

Muffle, (*Architect.*) ornement de sculpture qui représente la tête de quelqu'animal, & particulierement celle du lion, qui sert de gargouille à une cimaise, de goulette à une cascade, & sert aussi d'ornement à des consoles, à des corniches, à des pilastres, &c.

MUGENOIR, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer entierement noir; il a des traits d'un noir plus foncé que le reste du corps, qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. La mâchoire inférieure est beaucoup plus avancée que la supérieure, ce qui lui rend l'ouverture de la bouche fort grande. Il a sur le dos sept ou huit aiguillons tous séparés les uns des autres, & une petite nageoire entre le dernier de ces aiguillons & la queue. Rondelet, *histoire des poissons*, *partie premiere*, *liv. XX. chap. v. Voyez* Poisson.

Muge volant. On trouve ce poisson dans la mer & dans les étangs formés par la mer. Les plus grands ont jusqu'à une coudée de longueur. Ce poisson est fort ressemblant au saine, qui est une espece de *muge* par la forme du corps & par la couleur; il n'en differe que par les nageoires & par la queue. Il a la bouche petite, la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, les yeux grands & ronds, le dos & la tête larges comme tous les *muges*; il est couvert de grandes écailles; il n'a point de dents: les nageoires situées près des ouies ressemblent à des ailes; elles sont larges & si longues, qu'elles s'étendent presque jusqu'à la queue: celles du ventre sont placées beaucoup plus près de la queue que dans les autres poissons. Il y a encore une autre petite nageoire der-

derriere l'anus, & une pareille sur le dos qui correspond à la précédente. La queue est divisée en deux parties, l'inférieure est la plus longue; la ligne qui se voit sur les côtés du corps ne commence qu'à l'endroit des nageoires du ventre, & s'étend jusqu'à la queue. Rond. *hist. des poiss. part. premiere, l. IX. ch. v. Voy.* POISSON.

MUGIR, v. n. MUGISSEMENT, f. m. (*Gram.*) c'est le cri du taureau; il se dit aussi des flots agités par la tempête, d'un homme transporté de fureur.

MUGGIA, *ou* MUGLIA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie dans l'Istrie, sur le golfe occidental du même nom. Elle appartient aux Vénitiens depuis 1420, & est à 5 milles S. E. de Triest, 4 N. O. de Capo d'Istria. *Long.* 31. 32. *lat.* 45. 50. (*D. J.*)

MUGUET, *lilium convallium*, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, courte, en forme de cloche, & profondément découpée. Cette fleur n'a point de calice; le pistil sort du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit mou, rond pour l'ordinaire & rempli de semences fort pressées les unes contre les autres. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

C'est la principale espece de vrai lis des vallées, dont il usurpe aussi le nom. Il est appellé spécialement *lilium convallium album*, par C. B. P. 304, & par Tournefort *I. R. H.* 77.

Sa racine est menue, fibreuse & rampante; ses tiges sont grêles, quarrées, noueuses, longues de six à neuf pouces. Ses feuilles naissent autour de chaque nœud, au nombre de six ou sept, disposées en étoile, un peu rudes, plus larges que celle de grateron, & d'un verd plus pâle. Ses fleurs viennent au sommet des rameaux; elles sont d'une seule piece, en cloche, ouvertes, partagées en quatre segmens; blanches, d'une odeur douce, d'un goût un peu amer. Leur calice se change en un fruit sec, couvert d'une écorce mince, composée de deux globules. Toute la plante répand une odeur douce & agréable: cette plante croît dans les bois, les vallées, & autres lieux ombrageux & humides: ses fleurs ont quelque usage; elles sont d'une odeur agréable & pénétrante. (*D. J.*)

MUGUET, *petit*, (*Botan.*) autrement *muguet des bois*. Il est nommé *asperula*, *sive rubeola montana*, *odora*, par C. B. P. 334; *aparine latifolia*, *humilior*, *montana*, par Tournefort, *I. R. H.* 114.

Sa racine est menue, fibrée, serpentante. Ses tiges sont grêles, quarrées, noueuses. Ses feuilles sortant de chaque nœud au nombre de six, sept ou huit, disposées en étoile, plus grandes & plus rudes que celles du mélilot. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges en forme de petites ombelles, d'une seule piece, découpées en quatre parties, blanches, d'une odeur suave; il leur succede deux semences rondes, plus petites que celles de mélilot. (*D. J.*)

MUGUET, (*Chimie & Mat. med.*) Les fleurs seules de cette plante sont en usage: elles répandent une odeur très-douce, mais en même tems assez pénétrante; elles sont de l'ordre des fleurs aromatiques qui ne donnent point d'huile essentielle.

Ces fleurs ont un goût amer, mais cette qualité n'annonce que le principe par laquelle elles sont le moins célebrées, savoir une substance extractive fixe, par laquelle ces fleurs données en substance, par exemple, sous la forme de conserve, qui est assez en usage; par laquelle, dis-je, ces fleurs sont stimulantes, apéritives, diurétiques. Mais encore un coup, ce ne sont pas-là les vertus par lesquelles les fleurs de *muguet* sont connues: elles tiennent un rang distingué entre les remedes céphaliques & propres pour les affections des nerfs; & c'est à leurs principes volatils ou aromatiques qu'est attachée cette vertu. Aussi n'est-ce presque que leur eau distillée simple, ou leur eau distillée spiritueuse qu'on emploie communément en Medecine.

Comme le parfum du *muguet* est leger & très-fugitif, c'est sous forme d'eau qu'on doit le réduire pour l'usage, & le concentrer autant qu'il est possible par la cohobation. *Voyez* EAU ESSENTIELLE & COHOBATION. Ce remede est fort recommandé dans les menaces d'apoplexie & de paralysie, dans le vertige, les tremblemens de membres, &c. On le donne rarement seul, & en effet c'est un secours assez foible. On l'emploie plus souvent comme excipient d'autres remedes céphaliques. Cette eau peut s'ordonner soit seule, soit avec d'autres remedes, jusqu'à la dose de cinq à six onces. On ne doit pas craindre de son usage intérieur l'inconvénient qui accompagne quelquefois l'action de ce même principe sur la membrane pituitaire; car un gros bouquet de ces fleurs flairé de près & long tems, porte à la tête dans la plûpart des sujets: elle est sur-tout dangereuse pour les vaporeux de l'un & de l'autre sexe, au lieu que l'eau distillée prise intérieurement, leur est ordinairement salutaire.

L'eau spiritueuse doit être encore aussi chargée qu'il est possible de parfum de ces fleurs, par des cohobations réitérées; cet esprit est recommandé à la dose d'environ un gros dans les mêmes cas que l'eau essentielle; mais on peut assurer que quelque chargée que cette liqueur puisse être du principe aromatique des fleurs de *muguet*, l'activité de ce principe est si subordonnée à celle de l'esprit-de-vin, que ce n'est que l'efficacité de ce dernier sur laquelle il est permis de compter.

Les fleurs de *muguet* séchées & réduites en poudre, sont un violent sternutatoire, mais qui n'est point usuel. On prépare avec les fleurs une huile par infusion qui n'en emprunte aucune vertu; elles entrent dans l'eau générale, l'eau épileptique, & la poudre sternutatoire; l'eau distillée dans l'eau d'hirondelles, & l'esprit dans l'esprit de lavande composé. (*b*)

MUHALLACA, (*Géog.*) petite ville d'Egypte sur le bord du Nil, avec une mosquée, selon Marmol. C'est peut-être la place où le P. Vansleb dit qu'il visita l'église des Coptes de *Maallaca*, la plus belle qu'ils aient dans toute l'Egypte.

MUHLBERG, (*Géog.*) nom de trois gros châteaux en Allemagne; savoir, 1°. d'un château en Souabe, appartenant au marggrave de Bade-Dourlach; 2°. d'un autre château & bailliage dans la Misnie sur l'Elbe; & 3°. d'un château avec un bourg en Thuringe, sur les confins du comté de Glaichen.

MUHLDORFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Baviere, dans l'archevêché de Saltzbourg, sur l'Inn. Elle est fameuse par la bataille qui se donna sur son territoire en 1322, entre les empereurs Louis de Baviere & Frédéric d'Autriche, qui y fut fait prisonnier. *Muhldorff* est à 12 lieues N. O. de Saltzbourg. *Long.* 30. 14. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

MUHZURI, (*Hist.*) nom d'une soldatesque turque, dont la fonction est de monter la garde au palais du grand-visir, & d'y amener les criminels. Il y a un corps tiré d'entr'eux qui est affecté pour l'exécution des malfaiteurs. On les appelle *falangaji*, du mot *falanga*, instrument dont ils se servent pour couper la tête. Cantemir, *hist. ottomane*.

MUID, f. m. (*Commerce.*) est une grande mesure fort en usage en France pour mesurer différentes choses, comme le blé, les légumes, la chaux, le charbon. *Voy.* MESURE.

Le *muid* n'est point un vaisseau réel dont on se serve pour mesurer, mais une mesure idéale à laquelle on compare les autres, comme le septier, la mine, le minot, le boisseau, &c.

A Paris le *muid* de froment, de légumes, & d'autres semblables denrées, est composé de 12 septiers; chaque septier contient deux mines; chaque mine deux minots; chaque minot trois boisseaux; chaque boisseau quatre quarts de boisseau, ou seize litrons; chaque litron, 36 pouces cubes qui excedent notre pinte de $1\frac{35}{12}$ pouces cubes. Le *muid* d'avoine est double du *muid* de froment, quoique composé, comme celui-ci, de 12 septiers; mais chaque septier contient 24 boisseaux. Le *muid* de charbon de bois contient 20 mines, sacs, ou charges; chaque mine deux minots; chaque minot 8 boisseaux; chaque boisseau quatre quarts de boisseau, &c.

Le *muid* est aussi un des neuf tonneaux ou vaisseaux réguliers dont on fait usage en France pour y renfermer le vin & les autres liqueurs. Le *muid* de vin se divise en deux demi-*muids*, quatre quarts de *muids*, & 8 demi-quarts de *muids*, contenant 36 septiers; chaque septier 8 pintes, mesure de Paris; de sorte que le *muid* contient 288 pintes. *Voyez* MESURE.

Muid signifie aussi la futaille de même mesure, qui contient le vin ou telle autre liqueur.

Muid est aussi en quelques endroits une mesure de terre qui contient la semaille d'un *muid* de grain.

MUID D'EAU, (*Hydr.*) L'expérience a fait connoître que le *muid* de Paris qui contient 288 pintes, pouvoit s'évaluer à 8 piés cubes; ainsi la toise cube composée de 216 piés cubes étant divisée par 8, contient 27 *muids d'eau* mesure de Paris. Le *muid* étant de 288 pintes, le pié cube vaut 36 pintes, huitieme de 288, & le pouce cube qui est la 1728e partie d'un pié cube qui vaut 36 pintes, étant divisé par 36, donne au quotient 48, ainsi il n'est que la 48e partie d'une pinte. (*K*)

MUIGINLI, (*Bot. exot.*) espece de prune que les habitans de Focheu dans la Chine, appellent *prunes de la belle femme*. Elles sont de forme ovoïde, beaucoup plus grosses, & meilleures que nos prunes de damas. Les missio-

missionnaires qui en font de grands éloges, auroient dû décrire le pranjer même. (*D. J.*)

MUIRE *ou* MURE, s. f. fontaines salantes : on donne ce nom à l'eau de ces fontaines, lorsqu'elle a été reçue dans les poëles, & que l'évaporation en a été poussée jusqu'à un certain point. Alors ce sont d'autres ouvriers qui s'en emparent, & qui conduisent le travail, ce qui s'appelle *rendre la mure ou muire*.

MUKEN, s. m. (*Commerce*) mesure dont on se sert à Anvers pour les grains. Il faut quatre *mukens* pour faire le viertel, & 17 viertels & demi pour le last. *Voyez* VIERTEL & LAST, *Dict. de Commerce*.

MUKHTESIB, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi en Perse celui qui a l'inspection des marchés. Cet officier regle le prix des vivres & des autres denrées qu'on apporte dans les bazars. Il examine aussi les poids & les mesures, & fait punir ceux qui en ont de fausses, après qu'il a fixé le prix des vivres & des marchandises, ce qu'il fait tous les jours. Il en porte la liste scellée à la porte du palais. *Dict. de Comm.*

MUL, s. f. (*Comm.*) mousseline unie & fine que les Anglois rapportent des Indes orientales. Elle a 16 aulnes de long sur trois quarts de large.

MULAR *ou* SOUFFLEUR, s. m. (*Hist. nat. Ichthiologie*,) poisson cétacée du genre des baleines ; il ne differe de l'épaular qu'en ce qu'il est plus long, & qu'il n'a point de nageoires au dos. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. liv. XVI. chap. x. Voy.* EPAULAR, POISSON.

MULATO, s. f. (*Mine.*) on nomme ainsi au Potosi une mine qui tient le milieu par sa nature entre la Paco & la Négrillo, c'est-à-dire, qui n'est point de l'espece des mines rouges, ni de celle des noires proprement dites. La *mulato* est distinguée de la Paco & de la Négrillo, en ce qu'elle a plus de marcassite, plus de soufre que n'en ont la Paco & la Négrillo. *Voy.* PACO & NEGRILLO.

MULATRE, s. m. & f. (*Terme de voyageur.*) en latin *hybris* pour le mâle, *hybrida* pour la femelle, terme dérivé de *mulet*, animal engendré de deux différentes especes. Les Espagnols donnent aux Indes le nom de *mulato* à un fils ou fille nés d'un negre & d'une indienne, ou d'un indien & d'une négresse. A l'égard de ceux qui sont nés d'un indien & d'une espagnole, ou au contraire, & semblablement en Portugal, à l'égard de ceux qui sont nés d'un indien & d'une portugaise, ou au rebours, ils leur donnent ordinairement le nom de *métis*, & nomment *tambos*, ceux qui sont nés d'un sauvage & d'une métive : ils different tous en couleur & en poil. Les Espagnols appellent aussi *mulata*, les enfans nés d'un maure & d'une espagnole, ou d'un espagnol & d'une mauresse.

Dans les îles françoises, *mulâtre* veut dire un enfant né d'une mere noire, & d'un pere blanc ; ou d'un pere noir, & d'une mere blanche. Ce dernier cas est rare, le premier très-commun par le libertinage des blancs avec les négresses. Louis XIV. pour arrêter ce desordre, fit une loi qui condamne à une amende de deux mille livres de sucre celui qui sera convaincu d'être le pere d'un *mulâtre* ; ordonne en outre, que si c'est un maître qui ait débauché son esclave, & qui en ait un enfant, la négresse & l'enfant seront confisqués au profit de l'hôpital des freres de la Charité, sans pouvoir jamais être rechetés, sous quelque prétexte que ce soit. Cette loi avoit bien des défauts : le principal est, qu'en cherchant à remédier au scandale, elle ouvroit la porte à toutes sortes de crimes, & en particulier à celui des fréquens avortemens. Le maître pour éviter de perdre tout-à-la-fois son enfant & sa négresse, en donnoit lui-même le conseil ; & la mere tremblante de devenir esclave perpétuelle, l'exécutoit au péril de sa vie. (*D. J.*)

MULBRACHT, (*Géog.*) ce n'est qu'un petit bourg d'Allemagne au duché de Juliers ; mais c'est la patrie d'Henri Goltz illustre artiste, fils de Jean Goltz, renommé par son habileté à peindre sur le verre. Quoiqu'il ne fût point inférieur à son pere à cet égard, il s'est rendu particulierement célebre par quantité de beaux ouvrages de peinture qu'il a dessinés à la plume dans son voyage d'Italie, & qu'il a gravés ensuite au burin. *Voyez son article au mot* GRAVEUR. Les noms de ces grands maîtres nous sont bien autrement chers, que ceux des électeurs & des princes, qui n'ont rien fait pour les Arts. (*D. J.*)

MULCIBER, (*Mythol.*) surnom de Vulcain chez les Latins ; ce surnom ne pouvoit échapper à Milton, en appliquant la fable de la chûte du ciel que fit Vulcain à celle des mauvais anges : mais il faut dire comme ce poëte peint cette terrible chûte.

In Ausonian land
Men call'd him Mulciber, *and how he fell*
From heaven they fabled, thrown by angry Jove
Sheer o'er the crystal battlements from morn
To noon he fell ; from noon to dewy eve,
A summer's day ; and with the setting sun
Drops from the zenith, like a falling star
On lemnos, the Ægean isle.
(*D. J.*)

MULCTE, s. f. (*Jurisprud.*) se dit au palais pour amende ; & *mulcter*, pour condamner ou imposer à une amende.

MULDAU LE, (*Géog.*) riviere de Bohême ; elle a sa source dans les montagnes qui séparent la Bohême du duché de Baviere, reçoit dans son cours plusieurs autres petites rivieres, & va se perdre dans l'Elbe, un peu au-dessus de Melnick. Il ne faut pas confondre le *Muldau* avec la Mulde, ni la Multe. *Voy.* MULDE & MULTE. (*D. J.*)

MULDE LA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend sa source dans la partie méridionale de la Misnie, passe à Zwikaw, & après avoir grossi ses eaux de celles de la Multe, elle va se rendre dans l'Elbe, auprès de la ville de Dessaw. (*D. J.*)

MULE, s. f. espece de chaussure à l'usage des femmes & des hommes. Celle des femmes est un soulier sans quartier, & à talons plus larges & plus plats. Celle des hommes est un soulier sans courroie, & à talons tout-à-fait bas. Le pape a au bout de sa *mule* une croix d'or, qu'on va baiser avec un grand respect. *Mule* vient de *mulleus*, chaussure des rois d'Albe, & ensuite des Patriciens.

MULE, (*Chirurgie.*) espece d'engelure que le froid cause aux talons. *Voyez* ENGELURE.

MULELACHA, (*Géog. anc.*) promontoire de la Mauritanie Tangitane, qui avance dans l'Océan atlantique. (*D. J.*)

MULEMBA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre d'Afrique qui croît abondamment au royaume de Congo, & qui ressemble au laurier royal. Ses feuilles sont toûjours vertes, & l'on fait une étoffe très-fine avec son écorce.

MULES TRAVERSIERES, (*Maréchal.*) on appelle ainsi des crevasses qui viennent au boulet & au pli du boulet du cheval.

MULET, *ou* CABOT, s. m. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) poisson de mer écailleux : c'est une espece de muge. *Voyez* MUGE. On le trouve aussi dans les étangs formés par la mer, & il remonte les rivieres. Il croît jusqu'à la longueur d'une coudée ; il a la tête plus grosse, plus large, & plus courte que les autres muges, les yeux sont grands & couverts d'une sorte de taie ; il a les levres petites, la bouche grande & dénuée de dents ; le dos large & noirâtre, le ventre blanc avec des traits noirs sur les côtés qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue. Ce poisson a deux nageoires aux ouies, deux plus petites placées plus bas, une autre derriere l'anus, & deux sur le dos ; il n'y a que la premiere qui ait des aiguillons. Le *mulet* ne mange pas d'autres poissons ; il trouve sa nourriture dans la boue, & sa chair la sent sur-tout en été ; les *mulets* de mer sont les meilleurs ; ceux des étangs sont plus gras, mais ils ont moins de goût. Rondelet, *Hist. des poiss. part. prem. liv. IX. chap. j. Voyez* POISSON.

MULET, s. m. (*Gram. & Maréchal.*) animal monstrueux engendré d'un âne & d'une jument. On dit d'un cheval qui a la croupe effilée & pointue, qu'il a la croupe du *mulet*, parce que les *mulets* l'ont ainsi faite.

MULET, se dit aussi *dans le Jardinage*, d'une espece de monstre végétal que l'on produit en mettant de la poussiere fécondante d'une espece de plante dans le pistil, ou dans l'utricule d'une autre.

Si deux plantes ont quelque analogie dans leurs parties, particulierement dans leurs fleurs, la poussiere de l'une s'impregnera de celle de l'autre, & la graine ainsi fécondée produira une plante différente de l'une & de l'autre : nous en avons un exemple dans le jardin de M. Fairchild à Hoxton.

Cette espece d'accouplement de deux plantes ressemblant assez à celui d'une jument avec un âne, d'où proviennent les *mulets* ; les plantes qui en viennent ont reçu le même nom, elles sont aussi comme ces animaux, incapables de perpétuer leur espece.

Cette opération sur les plantes nous fait voir comment on peut altérer le goût & changer les propriétés d'un fruit, en imprégnant l'un de la poussiere d'un autre de la même classe ; par exemple, une poire avec une pomme,

me, ce qui fera que la pomme ainsi imprégnée se gardera plus long-tems, & sera d'un goût plus piquant; si des fruits d'hiver sont imprégnés de la poussiere des graines d'été, ils s'en gâteront plutôt. De cet accouplement accidentel de la farine de l'un avec l'autre, il peut arriver que dans un verger où il y a differentes especes de pommes, les fruits cueillis sur le même arbre different par le fumet & par le tems de leur maturité: c'est de ce même accouplement accidentel que provient la variété prodigieuse des fleurs & des fruits qui naissent tous les jours de graine. *Voy.* FARINE & GRAINE.

MULET, (*Pêch.*) on la fait avec la boulante, usitée dans le ressort de l'amirauté de Bayonne, c'est une sorte de filet dérivant à fleur d'eau comme ceux qui servent à la pêche des harengs, maquereaux & sardines. Les boulantes ou rets de trente-six mailles pour la pêche des *mulets* est une espece de filet tramaillé, & qui opere à la surface de l'eau, soutenu par des flottes de liége, & calant de sa hauteur au moyen des petits plommées dont il est chargé par le bas; ainsi l'opération de cette espece de filet, est la même que celle des manets pour la pêche du maquereau; le filet n'a qu'une brasse de hauteur, & cinquante à soixante de longueur, les pêcheurs ne prennent avec ce ret que les *mulets*; ils viennent en troupes comme les harengs, les maquereaux, les sardines, & paroissent à la côte depuis le mois d'Août jusqu'à celui de Mars.

L'esmail ou hamau des boulantes est de deux especes, les plus larges mailles ont quatre pouces neuf lignes en quarré, & les plus serrées quatre pouces sept lignes, la charte, toile, nappe, ou flue du milieu a seulement treize lignes quarrées: comme ce filet pêche en dérive, il ne peut jamais faire de tort à l'empoissonnement des côtes, n'arrêtant dans les toiles que le poisson de la taille au-moins du hareng.

MULET, (*Marine.*) c'est un vaisseau de moyenne grandeur, dont on se sert en Portugal, qui a trois mâts avec des voiles latines.

MULETIER, s. m. (*Maréchal.*) palefrenier & conducteur de mulets.

MULETIERS, s. f. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bayeux.

Les *muletieres* sont des pieces de filets de la longueur de 40 à 50 brasses chacune, à la volonté des pêcheurs; le ret a cinq à six piés de hauteur; la tête en est garnie de flottes de liége, & le pié de pierres qui l'arrêtent sur le sable. Les pêcheurs de ce lieu les tendent comme des hauts parcs, d'un bout à terre & de l'autre à la mer; ils forment à cette partie du filet qu'ils tramaillent ordinairement, une espece de crochet comme aux rets de hauts parcs & pêcherie de la Hougue & de Carentan, où le poisson s'arrête, ou qui le font retourner à la côte jusqu'à ce que la marée vienne à se retirer & à les laisser à sec; le nom de *muletieres* vient des mulets que ces pêcheurs y prennent ordinairement. *Voyez la fig. 3. Pl. XIV. de Pêche.*

MULETTE, s. f. *terme de Fauconnerie*, c'est le gisier des oiseaux de proie, où tombe la mangeaille du jabot pour se digérer; quand cette partie d'un oiseau de proie est embarrassée des curées qui sont retenues par une humeur visqueuse & gluante, on dit qu'il a sa *mulette* ampelottée, alors il se forme quelquefois une peau qu'on appelle *doublure*, ou *double mulette*, qu'on purge par le moyen des pilules qu'on lui fait avaler. Il faut alors purger l'oiseau avec la filasse ou le coton, lié de sel ammoniac & d'une fois autant de sucre candi, ensuite on porte l'oiseau sur le poing & on le jardine, mettant un bacquet plein d'eau auprès de lui, puis on lui desserre le chaperon, le lâchant presque tout à-fait, & on ne le quitte point qu'il ne commence à tirer du collier, alors il ne tarde guère à rendre la doublure; deux heures après on lui fait demi gorgée d'une cuisse de poulet toute chaude, ou d'une aile de pigeon bien trempée: il faut donner aux laniers & aux sacres une dose plus forte de sel ammoniac, qu'aux tiercelets & aux faucons.

MULHAUSEN, (*Géog.*) ville impériale d'Allemagne, dans la Thuringe, sous la protection de l'électeur de Saxe, ce qui fait qu'elle est rangée parmi les villes de basse-Saxe; elle a essuyé bien des calamités en divers tems. Henri le Lion la prit d'assaut en 1181, & la brûla. En 1266 un tremblement de terre en renversa la plus grande partie; en 1442 un incendie ne lui fut guère moins funeste; en 1525 elle fut assiegée par l'électeur de Saxe & le land-grave de Hesse, à cause des paysans révoltés qui s'en étoient emparés; enfin après la paix de Westphalie, les divers partis l'ont ravagée tour-à-tour. Elle est située dans un pays fertile, sur la riviere d'Unstrutt, à 5 milles de Nordhausen, 6 N. E. d'Eysenach, 10 N. O. d'Erford, 14 S. O. de Cassel. *Long.* 28. 14. *lat.* 51. 13. (*D. J.*)

MULHEIM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, proche le Rhin. *Long.* 24. 46. *lat.* 50. 48.

MULHOUSE *ou* MULHAUSEN, (*Géog.*) ville libre d'Allemagne, au cercle du haut Rhin, capitale d'une petite république alliée des Suisses.

Quelques auteurs croyent que c'est l'*Arialbinum* d'Antonin; mais l'abbé de Longuerue prétend qu'elle a été bâtie par les premiers empereurs d'Allemagne, sur les fonds de leur domaine; son nom de *Mulhouse* lui vient peut-être de la quantité de moulins qui s'y trouvent. Elle a beaucoup souffert durant les brouilleries des empereurs avec les papes, & fut toujours fidele aux empereurs. Ensuite elle se vit exposée à la tyrannie des landgraves, des avoués, & des préfets d'Alsace; enfin craignant pour sa liberté, elle s'allia avec Berne & Soleure en 1466, & avec Basle en 1506. En vertu de cette incorporation étroite dans le corps helvétique, elle a toujours joui de l'avantage de la neutralité & de la paix, au milieu des guerres perpétuelles d'Allemagne.

Elle est bien bâtie & bien peuplée, dans une belle & fertile campagne, à 4 lieues N. O. de Basle 5 S. de Colmar, & 6 N. E. de Béfort. *Long.* 25. 2. *lat.* 47. 50.

MULIER, s. m. *terme de Pêche*, sorte de filet avec lequel les Pêcheurs prennent souvent des mulets, sorte de poisson; ce qui dans certaines provinces a fait donner à ce filet le nom de *mulier*.

Lors des vives eaux, & sur-tout dans les grandes marées, la mer découvre aux environs de Cayeux un grand espace de terrein, sur lequel les pêcheurs forment des especes de bas parcs aux écorez & pentes des bancs, où ils tendent leurs *muliers* de la même maniere que sont tendus les bas parcs en forme de fer à cheval. *Voyez* PARCS. Ils ensablent le pié du bas du filet, & font tenir les pieux de la même maniere. La chûte de la marée qui tombe rapidement sur la pente du banc de sable entraîne vers le *mulier* tous les poissons qui se trouvent dans les eaux, au passage desquels le filet s'oppose.

Les Pêcheurs nomment les bancs sur lesquels ils font cette pêche, *ravoirs*; ces ravoirs s'établissent très-avant dans la mer, & quand la saison est favorable, les pêcheurs font une pêche abondante, ils prennent dans le filet de toutes sortes de poissons plats & ronds qui sont venus chercher leur pâture sur les bas fonds où ils demeurent à sec au reflux, & se trouvent pris.

MULL, (*Géog.*) île de la mer d'Ecosse, l'une des Westarnes; elle a 24 milles de longueur, & à-peu-près autant de largeur. Elle abonde en orge, en avoine, en bétail, en bêtes fauves, en volaille, & en gibier: les lacs les rivieres voisines, & la mer, lui fournissent beaucoup de poisson; le duc d'Argyle en est seigneur. *Long.* 10. 57. *lat.* 56. 48. (*D. J.*)

MULLE, s. f. (*Commerce.*) la garance *mulle* est la moindre de toutes; les 100 livres ne s'en vendent à Amsterdam que depuis 2 florins jusqu'à 8, au-lieu que la fine de Zélande y coûte depuis 25 jusqu'à 33 florins.

MULLEUS, s. m. (*Hist. anc.*) chaussure que portoient les rois d'Albe. Romulus la prit; les rois ses successeurs s'en servirent aussi. Elle fut à l'usage des curules dans les jours solemnels. Jules-César porta le *mulleus*. Il étoit de cuir rouge. Il couvroit le pié & la moitié de la jambe; le bout en étoit recourbé en dessus, ce qui le fit appeller aussi *calceus uncinatus*. Les empereurs grecs y firent broder l'aigle en or & en perles. Les femmes prirent le *mulleus*, les courtisannes se chausserent aussi de la même maniere.

MULOT, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui a beaucoup de rapport avec la souris, cependant il est un peu plus gros; il a la tête à proportion beaucoup plus grosse & plus longue, les yeux plus grands & plus saillans, les oreilles plus allongées & plus larges, & les jambes plus longues. Toutes les parties du corps de cet animal sont de couleur fauve mêlée d'une teinte noirâtre; les parties inférieures sont blanchâtres. Les *mulots* sont très-communs, sur-tout dans les terres élevées. On en trouve de différentes grandeurs; les plus grands ont quatre pouces & plus de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, les autres ont jusqu'à un pouce de moins. Tous ces animaux se retirent dans des trous qu'ils trouvent faits ou qu'ils font eux-mêmes sous des buissons & des troncs d'arbres; ils y amassent une grande quantité de glands, de noisettes ou de fêve; on en trouve jusqu'à un boisseau dans un seul trou. On voit moins de *mulots* au printems qu'en automne; lorsque les vivres leur manquent, ils se mangent les uns les autres. Le *mulot* produit plus d'une fois par an; chaque portée est

est de neuf ou dix. Il est généralement répandu dans toute l'Europe. Il a pour ennemis les loups, les renards, les martes, les oiseaux de proie, & lui-même. *Hist. nat. gén. & part. tome VIII. pag. 325. & suivantes.* *Voyez* QUADRUPEDE.

On n'imagine pas à quel point les *mulots* sont nuisibles aux biens de la terre. Ils habitent seuls, souvent deux, quelquefois trois ou quatre dans un même gîte. M. de Buffon avoit semé quinze à seize arpens de glands en 1740, les *mulots* enleverent tous ces glands & les emporterent dans leurs trous. On découvrit ces trous, & l'on trouva dans la plûpart un demi-boisseau & souvent un boisseau de glands, que ces animaux avoient ramassé pour vivre pendant l'hyver. M. de Buffon fit dresser dans cet endroit un grand nombre de piéges, où pour toute amorce on mit une noix grillée, & en moins de trois semaines on prit treize cens *mulots*, tant ces rats de campagne sont redoutables par leur nombre, par leur pillage & par leur prévoyance à entasser autant de glands qu'il en peut entrer dans leurs trous.

Ils ravagent souvent les champs & les prés de la Hollande, mangent l'herbe des pâturages, & au défaut d'herbe montent sur les arbres & en rongent les feuilles & le fruit. M. Musschenbroek rapporte, que le nombre de ces animaux étoit si grand en 1742, qu'un paysan en tua pour sa part cinq à six mille. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui, & ce n'est pas dans nos seuls climats que les *mulots* désolojent le monde. Il faut qu'ils ayent fait autrefois de furieux dégats à Ténédos, puisque Strabon parle d'un des temples de cette île, dédié par cette raison à Apollon Sminthien. Qui croiroit qu'Apollon eût reçu ce surnom à l'occasion des *mulots*? On les a pourtant représentés sur les médailles de l'île, & l'on sait que les Crétois, les Troïens, les Eoliens les appelloient σμίνθοι. Elien rapporte qu'ils faisoient de si grands ravages dans les champs des Troïens & des Eoliens, qu'on eut recours à l'oracle de Delphes; la réponse porta qu'ils en seroient délivrés s'ils sacrifioient à Apollon Sminthien.

Nous avons deux médailles de Ténédos sur lesquelles les *mulots* sont gravés, l'une a la tête radiée d'Apollon avec un *mulot*, & le revers représente la hache à double tranchant; l'autre médaille est à deux têtes adossées, le revers montre la même hache élevée, & deux *mulots* placés tout au-bas du manche. Strabon ajoûte qu'on avoit sculpté un *mulot* auprès de la statue d'Apollon, qui étoit dans le temple de Crysa, pour expliquer la raison du surnom de Sminthien qu'on lui avoit donné, & que même cet ouvrage étoit de la main de Scopas, ce sculpteur de Paros, si célebre dans l'histoire. (*D. J.*)

MULTAN, (*Géog.*) ville des Indes, passablement fortifiée, capitale d'une province de même nom dans les états du grand-mogol. Cette province a bien déchu de son ancien trafic, elle ne fournit guère à-présent au commerce que quelques chevaux, & des chameaux sans poil, mais elle paye à l'empereur du Mogol 50 lacs & 25 mille roupies. On sait qu'un lac vaut 100000 roupies, & la roupie 3 livres de France. Le peuple est mahométan, ou payen, & idolâtre. La ville de *Multan* a beaucoup de banians & de gentils qu'on nomme *rasputes*; cette place est très-importante pour le Mogol, lorsque les Persans sont maîtres de Candahar. *Long.* 115. 20. *lat.* 29. 40. (*D. J.*)

MULTANGULAIRE, adj. (*Géom.*) se dit d'une figure ou d'un corps qui a plusieurs angles. *Voyez* ANGLE & POLYGONE, qui est plus usité.

MULTE, LA, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a sa source aux confins de la Bohème, traverse la Misnie, & se jette dans la Mulde, un peu au-dessus de Grimmen. (*D. J.*)

MULTILATERE, adj. *en Géométrie*, est un mot qui s'applique aux figures qui ont plus de quatre côtés ou angles; on les nomme autrement & plus ordinairement *polygones*. *Voyez* POLYGONE. (*O*)

MULTINOME, adj. se dit *en Mathématique*, des quantités composées de plusieurs autres, comme $a + b + c + d$, &c. *Voyez* RACINE, MONOME, BINOME, &c.

M. Moivre a donné dans les *Transactions philosophiques*, n°. 230. une méthode pour élever un *multinome* quelconque infini à une puissance quelconque, ou pour en extraire la racine quelconque. Cette méthode est un corollaire de la méthode générale de M. Newton pour élever un binome quelconque, $a + b$ à une puissance quelconque. Le théorème de M. Moivre est rapporté au commencement de l'analyse des infiniment petits de M. Stone, traduit en françois, & imprimé à Paris en 1735. *Voy. à l'article* BINOME *la formule de* M. Newton. (*O*)

MULTIPLE, adj. se dit en *Arithmétique* d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement. *Voyez* NOMBRE, EQUIMULTIPLE, &c.

Ainsi 6 est *multiple* de 2; ou, ce qui est la même chose; 2 est une partie aliquote de 6, puisque 2 est contenu dans 6 trois fois; de même 12 est *multiple* de 6, 4 & 3, puisqu'il contient deux fois 6, trois fois 4 & quatre fois 3. (*O*)

Une raison *multiple* est celle qui se trouve entre des nombres *multiples*. *Voyez* RAISON & RAPPORT.

Si le plus petit terme d'un rapport est une partie aliquote du plus grand, le rapport du plus grand au plus petit est appellé *multiple*, & celui du plus petit au plus grand est nommé *sous-multiple*.

Le nombre *sous-multiple* est celui qui est contenu dans un nombre *multiple*; ainsi 3, 2 sont *sous-multiples* de 6, & 3 *sous-multiple* de 9.

Les rapports doubles, triples, &c. comme aussi les rapports sous-doubles, sous-triples, &c. sont différentes especes de rapports *multiples*, ou *sous-multiples*.

MULTIPLE, point *multiple en Géométrie*, est le point commun d'intersection de deux ou plusieurs branches d'une même courbe qui se coupent. *Voyez* BRANCHE, COURBE & POINT.

MULTIPLE, poulie *multiple* est *en Méchanique*, un assemblage de plusieurs poulies. *Voyez* POULIE & MOUFFLE. (*O*)

MULTIPLICANDE, s. m. est *dans l'Arithmétique*, un des deux facteurs de la multiplication; c'est le nombre que l'on donne à multiplier par un autre; qu'on appelle *multiplicateur*. *Voyez* MULTIPLICATEUR.

MULTIPLICATEUR, s. m. se dit en *Arithmétique*, du nombre par lequel on doit multiplier le multiplicande. *Voyez* MULTIPLICANDE.

Des deux nombres donnés dans la multiplication, on prend ordinairement le plus grand pour multiplicande, & on le place au-dessus du plus petit qu'on prend pour *multiplicateur*. Mais le résultat de l'opération sera toujours le même, quelque soit celui des deux nombres qu'on prendra pour multiplicande, ou pour *multiplicateur*; en effet, quatre fois 5, ou cinq fois 4, font également 20, comme on le voit à l'œil par la figure suivante:

```
    4
  . . . .
  . . . .
  . . . .
5 . . . .
  . . . .
```

Voyez MULTIPLICATION.

De ce que a par b, ou b par a donnent le même produit, il s'ensuit que de quelque maniere qu'on multiplie l'une par l'autre trois quantités a, b, c, elles donneront le même produit; car 1°. $ab = ba$, donc 1°. $abc = bac$; 2°. $cab = cba$; 3°. $cab = abc$, & $cba = bac$; 4°. $bac = bca$; 5°. $abc = acb$, &c. donc on verra que tous les produits abc, acb, bac, bca, cab, cba sont égaux. Il en seroit de même si on prenoit quatre quantités a, b, c, d, & ainsi de suite. *Voyez* PRODUIT. (*O*)

MULTIPLICATION, s. f. *en Arithmétique*, c'est une opération par laquelle on prend un nombre autant de fois qu'il est marqué par un autre, afin de trouver un résultat que l'on appelle *produit*. Si l'on demandoit, par exemple, la somme de 329 liv. prises 58 fois; l'opération par laquelle on a coûtume, en Arithmétique, de déterminer cette somme, est appellée *multiplication*. Le nombre 329, que l'on propose de multiplier, se nomme *multiplicande*; & le nombre 58, par lequel on doit multiplier, est appellé *multiplicateur*; & enfin on a donné le nom de *produit* au nombre 1982, qui est le résultat de cette opération. Voici comment elle s'exécute.

Multiplicande, ... 329.
Multiplicateur, ... 58.

```
 ─────
  2632.
 1645.
 ─────
 19082.
```

Après avoir disposé le multiplicateur 58 sous le multiplicande 329, c'est-à-dire les unités de l'un sous les unités de l'autre, les dixaines sous les dixaines, &c. & avoir tiré une ligne, je dis 8 fois 9 = 72; je pose 2 & je retiens 7, comme dans l'addition; ensuite 8 fois 2 = 16, auxquels ajoûtant 7 j'ai 23; je pose donc 3 & retiens 2; après quoi je dis, 8 fois 3 = 24 & 2 retenus font 26; j'écris 6 & pose 2 en avançant vers la gauche.

Quand j'ai opéré sur le multiplicande 329 avec le premier nombre 8 du multiplicateur; je répete une opération semblable avec le nombre suivant 5, ayant soin de met-

mettre le premier chiffre de ce nouveau produit sous les dixaines, parce qu'alors ce sont des dixaines qui multiplient; & faisant ensuite l'addition des deux produits 2632 & 5645 disposés comme on le voit dans l'exemple, je trouve que le produit total est 19082.

S'il y avoit eu trois chiffres au multiplicateur, on auroit agi sur le multiplicande avec le troisieme chiffre du multiplicateur, de même que l'on a fait avec les deux premiers, observant de placer le premier chiffre de ce troisieme produit sous le chiffre qui multiplie; ce qui est une loi générale dont la raison est bien évidente; car à la troisieme place ce sont des cent qui commencent à multiplier des unités, ils produisent donc des cent, & par conséquent il faut en placer le premier chiffre sous la colonne des cent &c.

On voit donc que toute la difficulté de la *multiplication* consiste à trouver sur le champ le produit d'un chiffre par un autre chiffre. Ainsi il n'y a qu'à apprendre par cœur la table de *multiplication*. *Voyez* TABLE DE PYTHAGORE.

La théorie de cette regle est sujette à des difficultés qui embarrassent les commençans: 45 ouvriers ont fait chacun 26 toises d'ouvrage, quel est le produit total? quoique le bon sens dise bien clairement qu'il faut multiplier 26 par 45, il paroît toûjours étrange que des toises multiplient des ouvriers. Effectivement cela ne peut pas être. C'est pourquoi quand on propose de multiplier 26 toises par 45 ouvriers, la question se réduit uniquement à prendre 26 toises 45 fois; & par-là on apperçoit evidemment qu'il n'y a que *multiplication* de toises.

Cette opération se fait avec beaucoup de célérité, quand il y a plusieurs zéros de suite, soit au multiplicateur soit au multiplicande, sur-tout quand les zéros commencent par la place des unités. Vous avez, par exemple, 2000 à multiplier par 300; ne faites pas d'abord attention aux trois zéros du multiplicande, ni aux deux zéros du multiplicateur; faites simplement l'opération sur les deux chiffres 2, 3, pour avoir leur produit 6, à la suite duquel vous placerez tant les zéros du multiplicande que ceux du multiplicateur, c'est-à-dire cinq zéros en ce cas; & vous aurez 600000, qui est le produit de 2000 par 300.

Quand les zéros sont mêlés avec les chiffres significatifs, vous prendrez toûjours pour multiplicateur celui des deux nombres où il y a moins de chiffres significatifs; parce que les zéros ne multipliant jamais, l'opération va plus vîte. Vous avez, par exemple, 500203 à multiplier par 80009: disposez les nombres comme vous le voyez ici.

```
      500203.
       80009.
 ------------
     4501827.
   4001624.
 ------------
 40020741827.
```

où vous remarquerez qu'après avoir fait agir le 9 du multiplicateur l'on a passé tout-d'un coup à son chiffre 8, qui est à la cinquieme place, & cela par la raison que les zéros ne sauroient rien produire.

Parlons maintenant de la *multiplication* composée, c'est-à-dire de celle où il y a de ces quantités de différente espece. On demande à combien reviennent 35 aunes d'étoffe à 24 liv. 15 s. l'aune.

```
              35  aunes
            à 24 l. 15 s. l'aune.
          ----------------------
             140
             70
          ----------------------
             840
Pour 10 s.    17     10
Pour  5 s.     8     15
----------------------------
             866 l.   5 s.
```

Sans faire d'abord attention aux 15 s. on multipliera 35 par 24, dont le produit est 840 liv. après quoi on cherchera ce que produiront 35 aunes à 15 s. l'aune. On observera donc que 15 s. = 10 s. + 5 s. prenons 35 aunes à 10 s. il est certain que si 10 s. valoient une livre, 35 aunes vaudroient 35 livres: mais 10 s. ne sont que la moitié d'une livre; par conséquent 35 aunes ne vaudront que la moitié de 35 liv = 17 liv. 10 s. On placera donc ces nombres ainsi que l'opération l'indique; & l'on prendra ensuite la valeur de 35 aunes à 5 s. mais comme 35 aunes à 10 s. ont produit 17 liv. 10 s. il est évident que 35 aunes à 5 s. produiront la moitié de 17 liv. 10 s. = 8 liv. 15 s. que l'on écrira sous le produit précédent, faisant ensuite l'addition des différens produits, on trouvera que le produit total est 866 l. 5 s.

Cette maniere de multiplier s'appelle *multiplication par les parties aliquotes*. Les parties aliquotes d'une quantité sont celles qui divisent exactement & sans reste la quantité dont elles sont parties: ainsi 10 s. est une partie aliquote de la livre, ils en sont la deuxieme partie; 5 s. en sont le quart, 2 s. le dixieme, & 1 s. le vingtieme. Mais 9 s. ou 7 s. ne sont pas des parties aliquotes de la livre, parce que 9 & 7 ne divisent pas 20 s. valeur de la livre exactement & sans reste: mais il est facile de transformer ces quantités en parties aliquotes de la livre; car 9 s. = 4 s. + 5 s. parties aliquotes de la livre.

La preuve de la *multiplication* se fait en divisant le produit par un des deux facteurs, l'autre facteur doit venir au quotient si l'opération est bien faite; savoir le multiplicande, si on a divisé par le multiplicateur, & le multiplicateur si on a divisé par le multiplicande. Ou bien mettez le multiplicateur en la place du multiplicande, & faisant l'opération à l'ordinaire, vous devez retrouver le même produit qu'auparavant: car il est clair que 6 × 8 ou 8 × 6 produisent également 48.

La *multiplication* en croix est une méthode prompte & facile pour multiplier des choses de différentes especes ou dénominations par d'autres de différente espece aussi par exemple des sols & des deniers par des sols & des deniers, des piés & des pouces par des piés & des pouces; ce qui est fort usité dans la mesure des terreins. En voici la méthode.

	Piés,	pouces.
Supposons qu'on ait 5 piés 3 pouces à multiplier par 2 piés 4 pouces; dites, 2 fois 5 piés font 10 piés, & 2 fois 3 pouces font 6 pouces ensuite 4 fois 5 font 20 pouces, ou 1 pié 8 pouces; enfin 4 fois 3 font 12 parties de pié, ou 1 pouce: la somme de ces trois produits sera 12 piés 3 pouces.	5	3
	2	4
	10	6
	1	8
		1
	12	3

On pourroit encore faire cette opération d'une maniere assez commode, en considérant les pouces comme des fractions de pié; ce qui réduiroit l'exemple proposé à cette forme, 5 piés $\frac{1}{4}$ X 2 piés $\frac{1}{3}$; car 3 pouces sont le quart d'un pié, & 4 pouces en sont le tiers; après quoi réduisant chaque terme à une seule fraction, l'on auroit $\frac{21}{4} \times \frac{7}{3} = \frac{147}{12} = 12 + \frac{3}{12} = 12 + \frac{1}{4}$; produit qui revient précisément au même que le précédent puisque $\frac{1}{4}$ de pié = 3 pouces.

La *multiplication*, en *Géométrie*, se fait en supposant qu'une ligne *ab* (*Pl. Géométr. fig.* 9.) qu'on appelle *décrivante*, se meuve perpendiculairement le long d'une autre, qu'on appelle la *directrice* ou *dirigente*. *Voyez* DÉCRIVANT, &c.

Par ce mouvement la décrivante forme le rectangle *ad eb*; & si on divise la décrivante & la directrice en un certain nombre de parties égales, on formera par le mouvement autant de petits rectangles qu'il y a d'unités dans le produit du nombre des parties de la décrivante par le nombre des parties de la directrice; par exemple, ici, 21. *Voyez* DIRECTRICE. En effet, quand la ligne *ab* a parcouru une partie de *ad*, les trois parties de la ligne *ab* ont formé trois petits rectangles dans la premiere colonne. Quand la ligne *ab* a parcouru deux parties de *ad*, il y a trois rectangles nouveaux de plus, & ainsi de suite. C'est pour cette raison que la multiplication s'exprime souvent en latin par le mot *ducta*, conduite; & c'est delà que vient aussi le mot *produit*. Ainsi pour dire que *ab* est multiplié par *bc*, on dit *ab ducta in bc*, parce qu'on imagine qu'une de ces lignes se meuve perpendiculairement & parallelement le long de l'autre; pour former un rectangle: de sorte qu'en Géometrie *rectangle* & *produit* sont la même chose.

Maintenant comme dans toute *multiplication* l'unité est à un des facteurs comme l'autre est au produit, on peut faire ainsi la *multiplication* en lignes. Supposons qu'on ait *ab* = 2 (*fig.* 10.) à multiplier par *ad* = 3. On fera un angle à volonté; sur un des côtés de cet angle, on prendra la ligne *au* = 1, & sur le même côté on prendra *ad* pour le multiplicateur (3), ensuite on prendra sur l'autre côté de l'angle *ab* (2) pour le multiplicande; on tirera *ub*, & par le point *d* la ligne *dc* parallele à *ab*: je dis que *ac* est égal à 6, & est par conséquent le produit; car *au* : *ad* :: *ab* : *ac*.

La

La *multiplication algébrique* est beaucoup plus simple que la numérique; car pour multiplier une grandeur algébrique par une autre, il ne s'agit que d'écrire ces quantités les unes à côté des autres sans aucun signe, ainsi a multiplié par b produit ab; cd multiplié par m donne cdm: mais pour s'exprimer avec plus de facilité, on observera que le signe $\times$ signifie *multiplié par*, & que celui-ci $=$ veut dire *égale* ou *vaut*: ainsi $a \times b = ab$, signifient que a multiplié par b égale ab, &c. où l'on voit que des quantités algébriques sont censées multipliées l'une par l'autre, dès qu'elles sont écrites les unes immédiatement à côté des autres, sans aucun signe; ce qui est une pure convention: mais les grandeurs algébriques sont presque toûjours précédées de coefficiens & des signes $+$ ou $-$. *Voyez* COEFFICIENS & SIGNE. En ce cas 1°. $+3cd \times +5bm = +15bcdm$, en disant $+ \times + = +$; ensuite $3 \times 5 = 15$; enfin $cd \times bm = bcdm$; ensorte que $+15bcdm$ est le produit de $+3cd \times +5bm$.

2°. Si l'on a une grandeur négative à multiplier par une grandeur positive, le produit doit être affecté du signe $-$: ainsi $-2bd \times +3af = -6abdf$, en disant $- \times + = -$; après cela $2 \times 3 = 6$, que l'on écrira à la suite du signe $-$, & $bd \times af = abdf$: le produit total de $-2bd + 3af$ est donc $-6abdf$.

3°. Le produit d'une grandeur positive par une négative doit aussi être affecté du signe $-$; c'est pourquoi $+4rs \times -bd = -4bdrs$; ce que l'on détermine en disant $+ \times - = -$: 4×1 (que l'on suppose toûjours précéder la quantité qui n'en est pas accompagnée) $= 4$: enfin $rs \times bd = bdrs$. Ainsi le produit de $+4rs$ par $-bd = -4bdrs$; ce qui suppose que $+ \times - = -$; nous allons bientôt le démontrer.

4°. Deux grandeurs négatives ou affectées du signe $-$ donnent $+$ à leur produit, lorsqu'elles se multiplient; $-3bd \times -4d = +12bd$: & c'est ce qui ne paroît pas aisé à concevoir. Comment *moins* par *moins* peut-il donner *plus*? Examinons la maniere dont les signes agissent les uns sur les autres.

Démonstration des regles précédentes. La *multiplication* des coefficiens ne fait aucune difficulté; ce sont des nombres qui se multiplient, comme dans l'Arithmétique; celle des quantités algébriques est de pure convention. Il n'y a donc que la *multiplication* des signes qui mérite une bonne explication; il faut prouver que $+ \times + = +$; que $+ \times - = -$; que $- \times + = -$; que $- \times - = +$.

1°. $+3 \times +4$ doit donner $+12$; car le multiplicateur $+4$ étant affecté du signe $+$, montre qu'il faut prendre la quantité $+3$ positive autant de fois qu'il est marqué par 4; c'est-à-dire qu'il la faut prendre 4 fois telle qu'elle est: or 4 fois $\times 3 = +3 +3 +3 +3 = +12$; ainsi $+ \times + = +$.

2°. $+3 \times -4 = -12$. Remarquez que le multiplicateur 4 étant affecté du signe $-$ fait connoître qu'il faut retrancher la grandeur $+3$ quatre fois; or pour retrancher du positif il faut mettre du négatif: on écrira donc $-3 -3 -3 -3 = -12$. On voit donc pourquoi $+ \times - = -$.

3°. $-3 \times +4 = -12$; car le multiplicateur 4 étant positif signifie qu'il faut prendre -3 quatre fois, & par conséquent écrire $-3 -3 -3 -3 = -12$: ainsi $- \times + = -$.

5°. $-3 \times -4 = +12$. On doit toûjours se régler sur le signe du multiplicateur; son signe étant négatif, le multiplicateur -4 indique qu'il faut retrancher -3 quatre fois or pour ôter $-$ on écrit $+$ (*Voyez* SOUSTRACTION.) Donc pour ôter -3 quatre fois, on écrira $+3 +3 +3 +3 = +$. Ce n'est pas à l'apparence qu'il faut s'en tenir; on doit toûjours remonter à la valeur fondamentale des signes. On a donc tout ce que l'on s'étoit proposé de démontrer.

Ainsi on peut établir une regle générale très-simple pour la *multiplication* des signes. *Toutes les fois que les quantités qui se multiplient ont le même signe, on écrira + au produit* (puisque $+ \times + = +$, & que $- \times - = +$); *mais on écrira* $-$, *quand elles auront des signes différens*; car $+ \times - = -$, & $- \times + = -$, ainsi qu'on l'a démontré ci-dessus.

Nous venons de donner les regles de la *multiplication* par rapport aux monomes, c'est-à-dire aux quantités algébriques qui n'ont qu'un terme: quant aux polinomes, c'est-à-dire aux quantités algébriques qui ont plusieurs termes, il faut multiplier, comme dans l'Arithmétique, tous les termes du multiplicande par chaque terme du multiplicateur; on cherche ensuite la somme de tous ces différens produits, en réduisant les quantités semblables, s'il y en a. *Voyez* ADDITION & RÉDUCTION. Exemple;

$$\begin{array}{l} aa - 2ac + cc \\ \quad\quad \times \\ \quad a - c \\ \hline a^3 - 2a^2c + ac^2 \\ \quad - a^2c + 2ac^2 - c^3 \\ \hline a^3 - 3a^2c + 3ac^2 - c^3 \text{ .... produit total.} \end{array}$$

Pour multiplier $aa - 2ac + cc$ par $a - c$, on écrira le multiplicateur $a - c$ sous le multiplicande $aa - 2ac + cc$, comme on le voit dans l'exemple; & tirant une ligne, on dira $aa \times a = a^3$, on écrira a^3 en supprimant le signe $+$. Ensuite en multipliant le terme $-2ac$ par a en disant $- \times + = -$. $2ac \times a = 2a^2c$: on écrira donc $-2a^2c$ à la suite de a^3. On continuera de multiplier $+cc$ par a, afin d'avoir $+ac^2$, que l'on mettra à la suite de $-2a^2c$ sous la ligne. Et si le multiplicande contenoit un plus grand nombre de termes, on ne finiroit pas de multiplier par a, à moins que tous les termes du multiplicande n'eussent été multipliés par ce premier terme du multiplicateur. Quand le premier terme du multiplicateur a fait son office, on fait agir de même le second terme $-c$ sur tous les termes du multiplicande; ainsi l'on dira $aa \times -c = -a^2c$, que l'on écrira, ainsi qu'il est marqué dans l'exemple. On multipliera ensuite $-2ac$ par $-c$, en disant $- \times - = +$. $2ac \times c = 2ac^2$: le produit de $-2ac$ par $-c$ est donc $+2ac^2$; enfin $+cc \times -c = -c^3$. Tous les termes du multiplicande ayant été multipliés par chaque terme du multiplicateur, on tirera une ligne sous les produits, qui en sont venus; & faisant la réduction de ces produits, on trouvera que le produit total est $a^3 - 3a^2c + 3ac^2 - c^3$

On voit par cet exemple qu'on ne multiplie jamais qu'un monome par un monome; ainsi la *multiplication* des polinomes est plus longue, mais elle n'est pas différente de celle des monomes: un plus grand nombre d'exemples seroit donc inutile, si ce n'est pour s'exercer; mais l'on peut s'en donner à soi-même tant que l'on voudra (*E*)

Nous ajoûterons ici quelques réflexions sur la *multiplication* tant arithmétique que géométrique.

Dans la *multiplication* arithmétique, un des deux nombres est toûjours ou est censé être un nombre abstrait; on en a vû ci-dessus un exemple dans le cas de 45 ouvriers, qui ont fait chacun 26 toises; le produit est 26 toises multipliées non par 45 ouvriers mais par le nombre abstrait 45. Ainsi la *multiplication* arithmétique est toûjours d'un nombre concret par un abstrait, ou d'un nombre abstrait par un abstrait. C'est donc une question illusoire, que de proposer, comme l'on fait quelquefois, aux commençans de multiplier des livres, sous, & deniers par des livres, sous & deniers. *Voyez* CONCRET & DIVISION.

A l'égard de la *multiplication* géométrique, elle n'est qu'improprement appellée telle; on ne multiplie point des lignes par des lignes, mais on multiplie le nombre des divisions supposées dans la ligne ab par celui des divisions d'une autre ligne ad faites avec la même commune mesure (*Voyez* MESURE); & le produit de ces nombres indique le nombre de petits quarrés que contient le rectangle $abcd$; sur quoi *voyez* la fin de l'*article* EQUATION.

A l'égard du calcul qu'on a fait ci-dessus, & par lequel on trouve la ligne ae (*fig.* 10 *Géomét.*) $= 6$, comme étant le produit des deux lignes ab, ad, cela signifie seulement que cette ligne est égale au produit de ab par ad, divisé par la ligne aa qu'on a prise pour l'unité; ou qu'elle est telle que son produit par aa est égal au produit de ab par ad. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME.

Sur la *multiplication* des fractions. *Voyez* FRACTION & DÉCIMAL.

MULTIPLICATION DES PLANTES, (*Jardinage.*) est leur vraie production; c'est le moyen que la nature leur a donné de se reproduire sans l'union des sexes, que quelques auteurs veulent admettre.

La graine est le moyen général qui perpetue les végétaux, eux-mêmes la produisent: & si l'on considere qu'une seule gousse de pavot contient plus de mille graines, & qu'un pié ayant plusieurs tiges donne plusieurs gousses, on trouvera un produit immense.

Les plantes ligneuses ont encore une voie plus courte pour se multiplier; les unes par les boutures, jettons, rejettons, fillons, qu'elles poussent à leurs piés, & qu'on leve tout enracinés; les autres par des boutures, plançons, drageons, crossettes ou branches qu'on coupe sans racines, & qu'on aiguise par un bout pour les ficher en terre; enfin les marcottes & les provins qui sont des branches que l'on couche en terre pour leur faire prendre racines, en reproduisent plusieurs autres. Les

Les oignons ou cayeux qui viennent au-tour des gros, & qu'on détache pour les replanter ailleurs, multiplient les plantes bulbeuses plus promptement que si on les semoit.

Les plantes fibreuses ou ligamenteuses, outre des graines très-abondantes, ont encore à leurs piés des talles qui les multiplient à l'infini.

Un moderne (Agricola, *Agriculture parfaite*, pag. 220.) nous a donné la *multiplication* universelle des végétaux, en joignant l'art à la nature; il prétend que la partie inférieure de l'arbre a de même que la supérieure toutes les parties essentielles à la végétation: selon l'ordre de la nature, la tige a en soi un suc d'où peuvent provenir des racines, & on voit aux branches & aux feuilles des petits filets qui approchent des racines, & qui reprennent en terre; la branche a donc en soi des racines enfermées matériellement, donc la racine est dans la tige; de même une racine a de petits nœuds calleux, des coupes ou gersures qui marquent les cercles des années d'où peuvent naître de petites tiges avec leurs branches: si les tiges n'étoient pas dans les racines, au moins matériellement, elles ne pourroient pas en pousser dehors.

Il conclut de-là 1°. qu'on peut greffer plusieurs rameaux sur une grosse racine séparée du corps de l'arbre, & replanter à fleur de terre sans séparer les greffes que lorsqu'elles sont bien reprises. 2°. Qu'on peut également faire les mêmes greffes sur une racine découverte qui tient à l'arbre, en la coupant ensuite par morceaux enracinés où tiendront les greffes. 3°. Qu'une grande branche coupée en plusieurs morceaux qui auront chacun un œil, étant mise en terre par partie, & cirée par les deux bouts, reprendra parfaitement. On suppose que le morceau qui est en terre aura poussé des racines, ainsi que le font les branches de saule ou de figuier; de même un morceau de racine cirée par les deux bouts, poussera des racines qui étant devenues fortes, donneront de belles branches, pourvu qu'on laisse un peu sortir de terre le bout supérieur de cette racine.

Cet auteur appelle cette *multiplication*, la *cent millieme*, par rapport à celle qui se fait en semant; & il va jusqu'à faire planter des feuilles avec leurs queues en les coupant en deux par en haut, & garnissant de cire la partie coupée; il prétend par-là regarnir les bois & les planter à neuf, ainsi qu'un autre auteur (le P. Mirandola, italien, fameux jardinier), qui de cette maniere a fait prendre racine à des feuilles d'oranger.

Quand on égravillonne les orangers, au lieu de jetter les racines qu'on retranche, il veut qu'on les coupe en morceaux de deux piés, qu'on les cire par les deux bouts, qu'on y ente des branches en fente, & qu'on les replante séparément: tout le secret de l'art consiste, selon lui, à couper les branches par les jointures, & y appliquer chaudement de la cire composée, qu'il appelle *la noble momie*.

MULTIPLICITÉ, s. f. quantité excessive. Il ne se prend guere qu'en mauvaise part; ainsi on dit, la *multiplicité* des loix est la source des infractions & de la *multiplicité* des procès. La *multiplicité* des objets affoiblit la mémoire & le jugement. La *multiplicité* des dignités les dégrade toutes. La *multiplicité* des noms rend l'étude de l'Histoire naturelle très-difficile. La *multiplicité* des especes augmente à l'infini les descriptions. D'où l'on voit qu'il ne se dit guere que des choses. On dira bien la *multiplicité* des ordres religieux, mais non la *multiplicité* des moines.

MULTIPLIER, *en Arithmétique*, c'est réduire en pratique la regle de multiplication. *Voyez* MULTIPLICATION & MULTIPLICANDE.

La regle de trois consiste à multiplier le troisieme terme par le second, & à diviser le produit par le premier terme. *Voyez* REGLE DE TROIS. (*O*)

MULTITUDE, s. f. (*Gramm.*) ce terme désigne un grand nombre d'objets rassemblés, & se dit des choses & des personnes: une *multitude* d'animaux, une *multitude* d'hommes, une *multitude* de choses rares. Méfiez-vous du jugement de la *multitude*; dans les matieres de raisonnement & de philosophie, sa voix alors est celle de la méchanceté, de la sottise, de l'inhumanité, de la déraison & du préjugé. Méfiez-vous-en encore dans les choses qui supposent ou beaucoup de connoissances, ou un goût exquis. La *multitude* est ignorante & hébétée. Méfiez-vous-en sur-tout dans le premier moment, elle juge mal, lorsqu'un certain nombre de personnes, d'après lesquelles elle réforme ses jugemens, ne lui ont pas encore donné le ton. Méfiez-vous-en dans la morale; elle n'est pas capable d'actions fortes & généreuses: elle en est plus étonnée qu'approbatrice; l'héroïsme est presque une folie à ses yeux. Méfiez-vous-en dans les choses de sentiment; la délicatesse de sentimens est-elle donc une qualité si commune qu'il faille l'accorder à la *multitude*? En quoi donc, & quand est-ce que la *multitude* a raison? En tout; mais au bout d'un très-long-tems, parce qu'alors c'est un écho qui répete le jugement d'un petit nombre d'hommes sensés qui forment d'avance celui de la postérité. Si vous avez pour vous le témoignage de votre conscience, & contre vous celui de la *multitude*, consolez-vous-en, & soyez sûr que le tems fait justice.

MULTIVALVES, LES, (*Conchyliol.*) coquilles à plusieurs pieces jointes ensemble. Les Naturalistes distribuent les coquilles en trois classes; savoir, en univalves, c'est-à-dire qui n'ont qu'une écaille ou une piece, en bivalves, c'est-à-dire qui ont deux pieces; & en *multivalves*, c'est-à-dire qui en ont plusieurs.

Les coquilles qui ont plusieurs pieces jointes ensemble, forment les six familles suivantes:

La premiere est celle des oursins, boutons ou hérissons de mer, qu'on appelle en latin *echini*, & qui sont ordinairement hérissées de pointes; lorsqu'on les trouve dénuées de ces pointes, c'est qu'elles sont tombées en les tirant de l'eau.

La deuxieme famille est remplie par l'oscabrion, qui est une espece de lépas à huit côtes, que l'on trouve vivant en Amérique & en France.

La troisieme famille des glands de mer, n'est pas plus difficile à remarquer, les especes en étant peu variées; les Latins les nomment *balani*.

Les poussepiés qui n'ont aucune variété, sont très-faciles à connoître; ils sont contenus dans la quatrieme famille sous le nom de *pollicipedes*.

Les conques anatiferes, *concha anatifera*, qu'il seroit difficile de traduire autrement en françois, fournissent la cinquieme famille; il n'y a rien à observer que leur figure, qui souffre peu de différence.

La sixieme & derniere famille est celle des *pholades*, nom grec qu'on a traduit par celui de *pholades*. Elle est aussi aisée à reconnoître que les précédentes; sa forme est oblongue, & ordinairement de couleur blanche, souvent renfermée dans des pierres de marne; les unes ont six piés, les autres deux.

Des six genres de coquillages qui composent les *multivalves*, les glands de mer, les poussepiés & les conques anatiferes se ressemblent parfaitement, eu égard aux animaux, & nullement pour les coquilles. Les trois autres qui sont les oursins, les oscabrions & les pholades sont très-différens.

La tête & la bouche de l'oursin sont au-dessous des cinq dents garnies de leurs osselets qu'on trouve dans le milieu de son échite, & sa bouche se termine en intestin.

L'oscabrion ou lépas à huit côtes, a une tête formant un trou ovale à une de ses extrémités, & à l'autre est l'anus ou la sortie des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point d'yeux ni de pattes; il rampe sur le rocher, comme le lépas.

Le gland de mer, le poussepié & les conques anatiferes sont assez semblables; leur bouche, leur tête sont au bout de leur plumage ou panache.

La pholade à six valves, respire & prend sa nourriture par un de ses deux tuyaux; il y a lieu d'y croire sa bouche placée; celle à deux valves ne differe de l'autre que par sa coquille.

Il n'y a point de *multivalves* parmi les coquillages fluviatiles.

MULTONES AURI, (*Hist. mod.*) étoient autrefois de pieces d'or avec la figure d'un mouton ou agneau (peut-être de l'*Agnus Dei*), dont la monnoie portoit le nom. *Multo* signifioit alors un *mouton*, de même que *mutto* & *muto*, d'où vient l'anglois *mutton*. Cette monnoie étoit plus commune en France; cependant il paroît par une patente de 33, éd. I. qu'elle a eussi en cours en Angleterre.

MULUYA, (*Géog.*) riviere d'Afrique, au royaume de Fez. Elle a sa source au pié du mont Atlas, & se jette dans la Méditerranée près de la ville de Gaçaca. C'est la même riviere que les anciens ont nommée *Malva*. *Molocath* & *Malvana*; c'est aussi celle que Marmol & Dapper appellent *Mulucan*. Les Arabes lui donnent le nom de *Munzemar*. (*D. J.*)

MUMBO-JUMBO, (*Hist. mod. superstition.*) espece de fantôme dont les Mandingos, peuple vagabond de l'intérieur de l'Afrique, se servent pour tenir leurs femmes dans la soumission. C'est une idole fort grande. On leur persuade, ou elles affectent de croire qu'elle veille sans cesse sur leurs actions. Le mari va quelquefois pendant l'obscurité de la nuit, faire un bruit lugubre

bre derriere l'idole, & il perſuade à ſa femme que c'eſt le dieu qui s'eſt fait entendre. Lorſque les femmes paroiſſent bien perſuadées des vertus que leurs maris attribuent à leur *mumbo-jumbo*, on leur accorde plus de liberté, & l'on eſſure qu'elles ſavent mettre à profit les momens où elles demeurent ſous l'inſpection de l'idole. Cependant on prétend qu'il ſe trouve des femmes aſſez ſimples pour craindre réellement les regards de ce fantôme incommode; alors elles cherchent à le gagner par des préſens, afin qu'il ne s'oppoſe point à leurs plaiſirs. Des voyageurs nous apprennent qu'en 1727, le roi de Jagra eut la foibleſſe de réveler à une de ſes femmes tout le ſecret de *mumbo-jumbo*: celle-ci communiqua ſa découverte à pluſieurs de ſes compagnes; elle ſe répandit en peu de tems, & parvint juſqu'aux ſeigneurs du pays: ceux-ci prenant le ton d'autorité que donne les intérêts de la religion, citerent le foible monarque à comparoître devant le *mumbo-jumbo*: ce dieu lui fit une reprimande ſévere, & lui ordonne de faire venir toutes les femmes: on les maſſacra ſur le champ; par-là l'on étouffa un ſecret que les maris avoient tant d'intérêt à cacher, & qu'ils s'étoient engagés par ſerment de ne jamais réveler.

MUMIE, *voyez* MOMIE.

MUMME, (*Comm.*) c'eſt le nom que l'on donne à une eſpece de bierre très-forte & très-épaiſſe, qui ſe braſſe à Brunſwick: elle eſt très-renommée. On peut la tranſporter fort loin, parce qu'elle a le propriété de ſe conſerver très-long-tems.

MUNASCHIS ou MUNASCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſecte de Mahométans qui ſuivent l'opinion de Pythagore ſur la métempſycoſe ou tranſmigration des ames d'un corps dans un autre. En prétendant néanmoins qu'elles paſſeront dans le corps d'animaux avec leſquels on aura eu le plus d'analogie, de caractere ou d'inclinations, celle d'un guerrier, par exemple, dans le corps d'un lion, & ainſi des autres; & qu'après avoir ainſi roulé de corps en corps pendant l'eſpace de 3365 ans, elles rentreront plus pures que jamais dans des corps humains. Cette ſecte a autant de partiſans au Caire qu'elle en a peu à Conſtantinople. Son nom vient de *munaſchat*, qui, en arabe, ſignifie *métempſycoſe*, qu'on exprime encore dans la même langue par le mot *altenaſoch*, qui a auſſi fait donner le nom d'*Altenaſochites* à ceux qui ſont infatués de cette opinion. Ricaut, *de l'Empir. ottom.*

MUNDA, (*Géog.*) en latin, *Munda*; ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, à cinq lieues de Malaga, à la ſource du Guadalquivirejo. C'eſt près de cette ville que Jules-Céſar vainquit les fils du grand Pompée; & c'eſt à ce ſujet que Lucain a dit dans ſa *pharſale*, *l. I. ℣.* 40.

Ultima funeſta concurrant prælia Munda.

Elle a retenu ſon nom ſans aucun changement, mais elle n'a conſervé ni ſon ancienne grandeur, ni ſa dignité. Autrefois elle étoit la capitale de la Turde, aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une petite ville, ſituée ſur le penchant d'une colline au pié de laquelle paſſe la riviere. *Long.* 13. 22. *lat.* 36. 32. (*D. J.*)

MUNDEN ou MYNDEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au pays de Brunſwig-Lunebourg, dans une fort jolie ſituation, au confluent de la Fulde, de la Werte, & du Weſer. *Long.* 28. 14. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

MUNDERKINGEN ou MUNDRINCHINGEN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Suabe, ſur le Danube, à 1 mille d'Ebing, & à 5 S. O. d'Ulm. *Long.* 27. 18. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MUNDIBURNIE & MUNDIBURDIES, termes de quelques coutumes, ſynonymes à *mainbournie*. Voyez *ce dernier*.

MUNDICK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralogie.*) nom donné par les Anglois à une ſubſtance minérale qui, ſuivant le deſcription, n'eſt autre choſe que ce qu'on appelle en françois une *pyrite*. En effet, Chambers dit dans ſon *dictionnaire*, qu'il y en a de blanche, de jaune, de verte, & d'un brun foncé; il ajoute qu'il paroît que c'eſt une combinaiſon de ſoufre avec quelque ſubſtance métallique, qu'on lui donne ſouvent le nom de *mary*, & qu'on la diſtingue par ſon éclat, & quelquefois par la couleur qu'elle donne aux doigts; que ſouvent le *mundick* accompagne les mines d'étain, que dans le province de Cornouailles il contient une grande quantité de cuivre; que les exhalaiſons qui en partent ſont nuiſibles aux ouvriers des mines; que cependant l'eau qui ſort dans les mines, après avoir paſſé ſur cette ſubſtance, eſt un bon vulnéraire & guérit les bleſſures que les ouvriers ſe font. *Voyez le dictionnaire de* Chambers, au mot *Mundick*.

Par tous ces caracteres, on voit que le *mundick* n'eſt autre choſe que la pyrite, dont le ſoufre & le fer font le baſe, la pyrite arſénicale eſt d'une couleur blanche, la pyrite jaune eſt ſouvent très-riche en cuivre; les exhalaiſons de la pyrite arſénicale ne peuvent être que nuiſibles; ſouvent les pyrites martiales ſont couvertes d'une croûte d'ochre; & le vitriol, dont la pyrite eſt la mine, eſt très-aſtringent & par conſéquent peut être propre à guérir les bleſſures. *Voyez* PYRITE. (—)

MUNDIFICATIF ou MUNDIFIANT, ſe dit en *Médecine* des remedes déterſifs, digeſtifs, deſſicatifs, cicatriſans & vulnéraires.

Ainſi cette ſorte de remede ſert à pluſieurs fins. Les emplâtres ou onguens *mundificatifs* ſont ceux qui détergent & deſſechent, & nettoyent les ulceres de deux eſpeces: ſavoir, les putrides & les ſanieux. *Voyez* ULCERE.

Les principaux ingrédiens de ces emplâtres ſont la gentiane, l'ariſtoloche, l'énula campana, & les herbes vulnéraires. *Voyez* DÉTERGENT ou DÉTERSIF, & ſurtout l'*article* VULNÉRAIRE.

Le *mundificatif* d'ache eſt un des meilleurs que nous ayons en Pharmacie. D'ailleurs tous les onguens & les baumes ont une vertu qui approche de celle des *mundificatifs*. *Voyez* ACHE.

MUNDUS, (*Littérat.*) nom qui fut donné au foſſé que Romulus fit creuſer, quand il eut pris le parti de bâtir la ville de Rome. On tira ſur ce foſſe une ligne pour en marquer l'enceinte, & le fondateur traça lui-même un profond ſillon ſur la ligne qui avoit été tirée pour régler le circuit des murailles. Voila quelle fut l'origine de cette ville qui devint la maîtreſſe du monde, enſorte que le foſſé de Romulus, & l'univers, *mundus*, n'eurent en latin qu'une même dénomination. (*D. J.*)

MUNGO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) Garcias dit que c'eſt une graine des Indes orientales, de la groſſeur de celle de la coriandre ſeche, noire dans ſa maturité, & ſi commune à Guzarate & à Décan, qu'on le donne à manger aux chevaux: il n'a point décrit la plante qui produit cette graine, mais c'eſt une eſpece de phaſeole que Ray nomme *phaſeolus erectocaulis*, dont la tige eſt droite, haute de trois piés, portant des feuilles & des fleurs ſemblables à celles de notre haricot. Ses gouſſes contiennent les graines dont parle Garcias, & les Orientaux font cuire ce légume avec du beurre. (*D. J.*)

MUNIA ou MINIE, (*Géog.*) ancienne ville d'Egypte, ſur le bord occidental du Nil; c'eſt vraiſſemblablement le *Lycopolis* de Strabon. On fait dans cette ville des bardeques ou pots à-l'eau, tres-eſtimés au Caire pour leur façon & pour la qualité qu'ils ont de rafraîchir l'eau: mais ce n'eſt pas le ſeul endroit du monde où l'on fabrique de pareils vaiſſeaux; on en fait au Mexique, & mieux encore à Patna dans les Indes orientales. *Voyez* GARGOULETTE.

A une heure de *Munia*, en remontant le Nil, on découvre au haut de la montagne, du côté de l'orient, les fameuſes grottes qui commencent de la baſſe Thébaïde, & qui continuent le long de cette montagne juſqu'à Momfellot. Le pere Vansleb dit qu'il compta trente-quatre de ces grottes de file, mais que l'entrée de la plûpart étoit bouchée par la terre qui étoit tombée d'en-haut. *Long. de* Munia, 49. 55. *lat.* 26. 15. (*D. J.*)

MUNICH, (*Géog.*) Les Allemands écrivent *Munchen*, mot qui veut dire *les moines*, en latin, *Monachium*; ville d'Allemagne en Baviere, dont elle eſt la capitale & le réſidence ordinaire des électeurs.

Henri, duc de Saxe & de Baviere, fonde cette ville en 962, ſelon Aventin, qui a fait l'hiſtoire du pays. Ce prince la bâtit ſur le terrein des moines de Schaffelar. Othon IV. le fit ceindre de murailles en 1157.

Le palais électoral eſt un des plus grands, des plus beaux, & des plus commodes qu'il y ait en Europe. L'électeur Maximilien l'éleva avec une dépenſe incroyable. Il y en a des deſcriptions completes en allemand, en italien & en françois; mais ce ſuperbe bâtiment eſt irrégulier dans ſon tout, défaut commun à toutes les grandes maiſons royales, qui n'ont pas été diſtribuées ſur le deſſein d'un même architecte, & dans les vûes du premier plan.

Patin parle avec admiration des tableaux, des ſtatues, & des tables de jaſpe, de porphyre, de bronze & de marbre, qui ſont dans la galerie & dans l'appartement de l'électeur. Il y a, entr'autres, un buſte d'Alexandre plus grand que nature, qui a ce goût raviſſant de l'antiquité qu'inſpire le marbre. On y voit la valeur, l'ambition, & cette honnêteté charmante du héros, qui a eu tant de part à ſes conquêtes de l'Aſie. Le

Le roi de Suede, maître de *Munich*, admiroit dans ce palais, entr'autres choses, une cheminée de stuc, dont l'ouvrage, dit-il, le charmoit. Un seigneur qui l'accompagnoit, lui conseilla d'enlever du château tout ce qui lui plaisoit, & de faire ensuite raser le bâtiment. Ce conseil étoit digne d'un goth; Charles XII. en fut indigné.

L'église & le college des jésuites sont un des principaux ornemens de *Munich*; ce college est un magnifique palais.

La ville n'est pas grande & mal fortifiée, ce qui fait qu'elle a été souvent prise & reprise dans les guerres d'Allemagne. Elle est agréablement située sur l'Iser, à 5 milles de Freisingen, 8 S. O. d'Ausbourg, 15 S. O. de Ratisbonne, 22 S. E. de Nuremberg, 56 S. O. de Prague, 68 S. O. de Vienne. *Long.* selon Cassini, 29. 6. 30. *lat.* 48. 2. (*D. J.*)

MUNICKENDAM, (*Géog.*) voy. MONICKENDAM.

MUNICIPAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui appartient à une ville. Chez les Romains, les villes, appellées *municipia*, étoient dans l'origine les villes libres qui, par leurs capitulations, s'étoient rendues & adjointes volontairement à la république romaine quant à la souveraineté seulement, gardant du-reste leur liberté, leurs magistrats & leurs lois, d'où ces magistrats furent appellés *magistrats municipaux*, & le droit particulier de ces villes, *droit municipal*. Les villes qui tiroient leur origine de colonies romaines étoient un peu plus privilégiées. Dans la suite on appella *municipia*, toutes villes ayant un corps d'officiers pour les gouverner.

Parmi nous, on appelle *droit municipal*, le droit particulier d'une ville ou même d'une province.

Les officiers *municipaux*, que l'on distingue des officiers royaux & de ceux des seigneurs, sont ceux qui sont élus pour défendre les intérêts d'une ville, comme les maires, échevins, les capitouls, jurats, consuls, & autres magistrats populaires. *Voyez* Aulugelle, *liv. XVI. ch. xiij. & au digeste*, le tit. *ad municip.* Loyseau, *des Seigneuries*. (*A*)

MUNICIPE, s. m. (*Géog. & Hist. rom.*) en latin, *municipium*; lieu habité soit par des citoyens romains, soit par des citoyens étrangers qui gardoient leurs lois, leur jurisprudence, & qui pouvoient parvenir avec le peuple romain à des offices honorables, sans avoir aucune sujétion aux lois romaines, à moins que ce peuple ne se fût lui-même soumis & donné en propriété aux Romains.

Le lieu ou la communauté, qu'on appelloit *municipium*, différoit de la colonie en ce que la colonie étant composée de romains que l'on envoyoit pour peupler une ville, ou pour récompenser des troupes qui avoient mérité par leurs services un établissement tranquille, ces romains portoient avec eux les lois romaines, & étoient gouvernés selon ces lois par des magistrats que Rome leur envoyoit.

Le *municipe*, au contraire, étoit composé de citoyens étrangers au peuple romain, & qui, en vûe de quelques services rendus, ou par quelque motif de faveur, conservoient la liberté de vivre selon leurs coutumes ou leurs propres lois, & de choisir eux-mêmes entre eux leurs magistrats. Malgré cette différence, ils ne laissoient pas de jouir de la qualité de citoyens romains; mais les prérogatives, attachées à cette qualité, étoient plus resserrées à leur égard qu'à l'égard des vrais citoyens romains.

Servius, cité par Festus, dit qu'anciennement il y avoit des *municipes*, composés de gens qui étoient citoyens romains, à condition de faire toûjours un état à part; que tels étoient ceux de Cumes, d'Acerra, d'Atella, qui étoient également citoyens romains, & qui servoient dans une légion, mais qui ne possedoient point les dignités.

Les Romains appelloient *municipalia sacra*, le culte religieux que chaque lieu municipal avoit eu, avant que d'avoir reçu le droit de bourgeoisie romaine; il le conservoit encore comme auparavant.

A l'exemple des Romains, nous appellons en France *droit municipal*, les coutumes particulieres dont les provinces jouissent, & dont la plûpart jouissoient avant que d'être réunies à la couronne, comme les provinces de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, &c.

Paulus distingue trois sortes de *municipes*: 1°. les hommes qui venoient demeurer à Rome, & qui, sans être citoyens romains, pouvoient pourtant exercer de certains offices conjointement avec les citoyens romains; mais ils n'avoient ni le droit de donner leurs suffrages, ni les qualités requises pour être revêtus des charges de la magistrature. Tels étoient d'abord les peuples de Fondi, de Formies, de Cumes, d'Acerra, de Lanuvium, de Tusculum, qui quelques années après devinrent citoyens romains.

2°. Ceux dont toute la nation avoit été unie au peuple romain, comme les habitans d'Aricie, les Cérites, ceux d'Anagni.

3°. Ceux qui étoient parvenus à la bourgeoisie romaine, à condition qu'ils conserveroient le droit propre & particulier de leur ville, comme étoient les citoyens de Tibur, de Preneste, de Pise, d'Arpinum, de Nole, de Bologne, de Plaisance, de Sutrium & de Luques.

Quoique l'exposition de cet ancien auteur ne soit pas fort claire en quelques points, nous ne laissons pas d'y voir, que les *municipes* ne se faisoient pas par-tout aux mêmes conditions, ni avec les mêmes circonstances. De-là nous devons inférer que ce nom de *municipe* a eu des significations différentes selon les tems & les lieux; or, c'est à ce sujet qu'Aulugelle nous a conservé quelques remarques qui répandent un grand jour sur cette matiere. Insensiblement tous les *municipes* devinrent égaux pour le droit de suffrage. Enfin cet usage même changea de nouveau. Les *municipes*, amoureux de leur liberté, aimerent mieux se gouverner par leurs propres lois que par celles des Romains.

Il y avoit un grand nombre de lieux municipaux, *municipia*, dans l'empire romain; mais nous connoissons sur-tout ceux d'Italie, parce que plusieurs auteurs en ont dressé des listes. Chaque *municipe* avoit son nom propre & particulier. (*D. J.*)

MUNIFICES, s. m. pl. (*Hist. rom.*) soldats qui étoient assujettis à tous les devoirs de la guerre, comme de faire la garde, d'aller au bois, à l'eau, au fourrage; tandis que d'autres en étoient exemptés.

MUNIFICENCE, s. f. (*Gram.*) libéralité royale. Il faut qu'on remarque dans les dons le caractere de la personne qui donne. Les souverains montrent leur bienveillance par des actions particulieres, mais c'est leur *munificence* qui doit éclater dans leurs bienfaits publics. Ils ont de la bonté, quand ils conferent un poste, une dignité; de la bienfaisance, quand ils soulagent; mais ils veulent qu'on admire leur *munificence* dans les gratifications qu'ils accordent à de grands & utiles établissemens. Ces établissemens qui ont été d'abord l'objet de leur amour pour le bien de leurs sujets, deviennent ensuite celui de leur *munificence*. La *munificence* n'est & ne doit être que le fard de l'utilité; c'est le signe de l'attachement qu'ils ont à la chose, & de l'importance de leur personne.

MUNIR, v. act. (*Gram.*) S'il se dit d'une place, il est synonyme à *fortifier* ou par des constructions, ou par l'aprovisionnement; des vaisseaux, c'est les pourvoir de tout ce qui est nécessaire à leur destination; on se *munit* d'argent & de recommandations, quand on voyage, de patience & de courage, quand on entreprend une chose difficile. D'où l'on voit que ce *mot* se prend au simple & au figuré.

MUNITIONS, (*Art. milit.*) se dit en général de toutes les provisions de guerre qui concernent les armes & les vivres. Les premieres sont appellées *munitions de guerre*; & les autres, *munitions de bouche*.

Lorsqu'on a dessein de faire la guerre, les *munitions* de toute espece forment un objet qui mérite la plus grande attention. Il faut en faire des amas de longue main, &, comme on ne le peut sans argent, on peut établir que l'abondance de ce métal est d'une nécessité absolue pour se préparer à la guerre. On a deja observé, *article* GUERRE, que lorsque Henri IV. eut dessein de porter la guerre en Allemagne, M. de Sulli l'engagea à suspendre ses opérations jusqu'à ce qu'il eut dans ses coffres dequoi la faire plusieurs années, sans mettre de nouvelles impositions sur ses peuples. Lorsque Persée se préparoit à la guerre contre les Romains, il avoit en réserve, outre les sommes nécessaires pour la solde & la dépense de son armée, dequoi stipendier dix mille hommes de troupes étrangeres pendant dix ans. Il avoit amassé des vivres pour un pareil nombre d'années; ses arsenaux étoient remplis d'armes pour équiper trois armées aussi nombreuses que celle qu'il avoit sur pié: les hommes ne devoient point lui manquer; au défaut des Macédoniens, la Thrace lui en offroit une source inépuisable. Si ce prince avoit porté la même conduite & la même prudence dans le reste des opérations de la guerre à laquelle il se préparoit, on peut douter s'il n'auroit pas trouvé le moyen d'arrêter la puissance des Romains. Mais tant de choses différentes concourent aux succès des opérations militaires, que ce n'est pas assez d'en bien administrer quelques parties, il faut qu'elles le soient toutes également. Nous réduirions volontiers l'essentiel des préparatifs nécessaires pour commencer la

guerre a deux objets principaux, qui ſont l'argent & de bons généraux. Avec de l'argent, on ne manque ni d'hommes ni de *munitions*, & avec des généraux habiles on a toûjours de bons ſoldats & de bons officiers, on fait la guerre avec ſuccès, quel que ſoit le nombre d'ennemis que l'on ait à combattre; au lieu que, ſous des généraux médiocres, les préparatifs formés avec le plus de ſoins & de dépenſe, ne ſont ſouvent qu'une charge pour l'état qui n'en tire aucun avantage. Les Romains n'avoient jamais eu d'armée plus nombreuſe que celle qui combattit à Cannes contre Annibal; ils n'avoient jamais fait plus de dépenſe & pris plus de précautions pour vaincre ce redoutable ennemi, mais la mauvaiſe conduite de Varron leur en fit perdre tout le fruit.

Une des principales *munitions* de bouche eſt le pain; celui qu'on diſtribue à l'armée & qu'on appelle par cette raiſon *pain de munition*, contient deux *rations*. *Voy.* RATION. Il ſert pour la nourriture de deux jours au ſoldat. Ce pain devoit peſer ſuivant les anciens réglemens militaires trois livres ou quarante-huit onces. Mais l'ordonnance du premier Mai 1758 ayant augmenté la ration de quatre onces, il peſe actuellement cinquante-ſix onces ou trois livres & demie. Il doit être compoſé de deux tiers de froment & d'un tiers de ſeigle. On emploie ces grains ſans en ôter la paille ou le gros ſon. Il doit être cuit & raſſis, & entre bis & blanc.

Comme le poids du pain qu'on donne ordinairement pour quatre jours aux ſoldats, & quelquefois pour ſix, eſt fort incommode dans les marches, que d'ailleurs il exige une grande quantité de chariots ou de caiſſons pour le voiturer à la ſuite de l'armée, M. le maréchal de Saxe penſoit qu'il ſeroit fort important d'accoutumer les troupes à ſe nourrir de biſcuit. Les pourvoyeurs des vivres, dit cet illuſtre général, font accroire tant qu'ils peuvent que le pain vaut mieux pour le ſoldat; mais cela eſt faux: & ce n'eſt, dit-il, que pour avoir occaſion de friponner qu'ils cherchent à le perſuader. En effet, Montecuculi & pluſieurs autres célebres auteurs militaires admettent l'uſage du biſcuit. Il ſe conſerve très-longtems; il faut moins de voitures pour le tranſporter à la ſuite de l'armée, & le ſoldat peut en porter pour huit ou dix jours, & même pour quinze, ſans être chargé d'un poids conſidérable. Ces avantages méritent ſans doute la plus grande attention. Mais ſi l'on veut s'en tenir à l'uſage à cet égard, on doit au-moins, comme le propoſe M. le maréchal de Puyſegur, avoir des magaſins de biſcuit en réſerve dans le voiſinage des armées: on s'en ſert dans les cas où ſes mouvemens en avant l'éloignent trop des lieux d'où elle tire le pain pour en avoir commodement.

Outre le pain, on fournit auſſi en campagne une demi-livre de viande à chaque ſoldat ou cavalier; il y a pour cet effet de nombreux troupeaux de bœufs & de moutons à la ſuite des armées.

Les *munitions* de fourrage ſont auſſi de la plus grande importance pour les armées. Lorſqu'on entre de bonne heure en campagne, la terre ne produit rien pour la nourriture des chevaux. Il faut par conſéquent y ſuppléer par de nombreux magaſins à portée des lieux où l'armée doit agir; il en faut auſſi pour la ſubſiſtance des chevaux pendant l'hiver, lorſque le pays que l'on occupe ne peut fournir la quantité dont on a beſoin.

Comme la formation des magaſins peut donner des indices à l'ennemi des endroits où l'on veut porter la guerre, il faut faire enſorte de les former ſans qu'il en ait connoiſſance, ou ſans qu'il puiſſe en pénétrer le véritable motif. C'eſt un art particulier qu'avoit M. de Louvois, & cet art qu'il a employé pluſieurs fois avec ſuccès, n'a pas peu contribué à la gloire des entrepriſes de Louis XIV.

Suivant M. le maréchal de Puyſegur, une armée de cent vingt mille hommes conſomme chaque jour environ mille ſacs de farine, peſant chacun deux cens livres. (*Q*)

MUNITIONNAIRE, ſ. m. eſt à l'armée, celui qui eſt chargé du ſoin de pourvoir à la ſubſiſtance des troupes de l'armée. *Voyez* COMMISSAIRE GÉNÉRAL DES VIVRES.

MUNITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, ſelon Ptolomée: ſes interpretes l'expliquent par Gottingen, ville du pays de Brunſwig, mais c'eſt une conjecture ſans preuve. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ce mot eſt allemand d'origine, & ſignifie un *monaſtere*; il y a eu des monaſteres qui ont donné lieu à bâtir des villes autour d'eux, & ſur leur territoire, & ces villes ont pris le nom de *Munſter*, ſoit ſeul, ſoit accompagné de quelque ſyllabe. Souvent même des villes ont quitté leur ancien nom, pour prendre le nom de *Munſter*, *Minſter*, *Monſtier* ou *Monſtiers*, tous noms formés de *Monaſterium*. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) ville fortifiée d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, capitale de l'évêché auquel elle a donné ſon nom.

On appelle aujourd'hui cette ville en latin *Monaſterium* mais l'ancien nom étoit *Mimigardevordia*; ſon origine dans le onzieme ſiecle a commencé par un monaſtere, & elle a un grand nombre d'hommes & de femmes dans ſon enceinte. On ſait comment *Munſter* tomba dans le ſeizieme ſiecle entre les mains du fanatique Jean de Leyde, dont le vrai nom étoit Jan Bocolde, & l'on ſait également ſon ſupplice en 1536. *Munſter* voulut depuis être regardée ville impériale, mais Jean de Galen ſon évêque, la ſoumit en 1661, à reconnoître l'autorité de ſes prélats. Ce fut dans *Munſter* en 1648 que fut reglé le traité de paix, qu'on nomme auſſi le *traité d'Oſnabrug*, & d'un commun nom le *traité de Weſtphalie*.

Cette ville eſt ſur la petite riviere d'Aa, qui la traverſe, à 7 milles d'Oſnabrug, 13 de Paderborn, 15 de Caſſel, 18 de Cologne, 22 de Brême, 34 d'Amſterdam. *Long.* ſelon Lieutaud, 25. 20. 30. *lat.* 52. *Long.* ſelon Street, 20. 12. 50. *lat.* 52.

Mallinckrot (Bernard) natif de *Munſter*, s'eſt fait connoître par des ouvrages aſſez eſtimés, & par des brigues qui lui furent fatales. Il étoit doyen de cette ville, aſpiroit à l'évêché, & ne l'ayant pas obtenu, il ſuſcita des troubles contre le nouvel évêque. Celui-ci le fit arrêter, & conduire dans un château ſous bonne garde, après lui avoir ôté ſon doyenné. Il mourut dans ce château en 1664. Avant ſa détention, il avoit mis au jour en latin, un traité ſur l'invention & le progrès de l'Imprimerie; un autre livre ſur la nature & l'uſage des lettres; & un troiſieme ſur les chanceliers de la cour de Rome, & les archichanceliers de l'Empire. (*D. J.*)

MUNSTER, l'*évêché de*, (*Géogr.*) c'eſt un des plus conſidérables évêchés d'Allemagne par ſon revenu, qui eſt de 300 mille écus du pays, par la fertilité du territoire, par le grand nombre d'hommes robuſtes & guerriers dont il eſt peuplé, & par les places fortes qui le couvrent, *Munſter* en eſt la capitale. L'évêque eſt prince ſouverain de l'Empire; c'eſt aujourd'hui l'électeur de Cologne, qui indépendamment de ſon archevêché, poſſede encore les évêchés d'Oſnabrug, de *Munſter* & de Paterborn. (*D. J.*)

MUNSTER, (*Géog.*) province maritime d'Irlande. *Voyez* MOUNSTER.

MUNSTER, *in der S. Gregorien thal* (*Géog.*) c'eſt-à-dire, *Munſter* dans la vallée de S. Grégoire, petite ville d'Allemagne, dans la haute Alſace. Elle doit ſon origine à un monaſtere qui y fut fondé au ſeptieme ſiecle par Childéric roi de France, ſous le titre de la *Ste Vierge, S. Pierre, S. Paul & S. Grégoire* pape: voilà un titre de fondation digne de ſon tems. Ce monaſtere eſt préſentement uni à la congrégation de S. Vanne, & la ville qui eſt très-peu de choſe, a été incorporée dans le bailliage de Haguenau. (*D. J.*)

MUNSTER THALL, (*Géog.*) c'eſt-à-dire, le val de *Munſter*, c'eſt le nom de la onzieme communauté de la ligue de la Caddée, au pays des Griſons, entre les monts Sreela & Fluela.

Le *Munſter Thall* tire ſon nom d'un couvent de religieuſes qui s'y trouve encore. Ce petit pays eſt partagé en deux juriſdictions, qui comprennent pluſieurs villages & hameaux. (*D. J.*)

MUNTING, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) *Muntingia*, genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond, il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit rond, charnu, mol, & qui renferme pluſieurs petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. gen. Voyez* PLANTE.

MUNYCHIA, (*Mythol.*) ſurnom de Diane en Grece, parce qu'elle avoit un temple illuſtre dans un port d'Athènes nommé *munychie*, & qu'on y célebroit en ſon honneur, les fêtes dites *munychies*. Les Athéniens donnoient le nom d'un des ports de leur ville au bourg voiſin, à un de leurs mois, à une divinité, à des fêtes ſolemnelles qu'on lui avoit conſacrées, & à un de ſes temples qui ſervoit d'aſyle aux débiteurs. (*D. J.*)

MUNYCHIE, (*Géog. anc.*) *munychia* ou *munichius portus*, l'un des trois ports d'Athènes. Ce port préſentement abandonné, avoit un bourg de même nom renfermé par de longues murailles, qui s'étendoient juſqu'au Pirée. On voit encore aſſez près des côtes de la mer, des ruines de voûtes, de colonnes, de murailles, & des reſtes de fondemens d'un temple. C'étoit peut-être celui de Diane, que l'hiſtoire a tant célébré, & qui ſervoit d'aſyle à ceux qu'on pourſuivoit pour dettes. Les

deux

deux autres fameux ports de l'Attique, étoient le Pirée & Phalere. *Voyez* PHALERE & PIRÉE. (*D. J.*)

MUNICHIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) μουνύχια; fête annuelle qu'on célébroit à Athènes, & dans le port de même nom, le seizieme du mois Munychion, en l'honneur de Diane munychia. Potter vous indiquera l'origine & les cérémonies de cette fête dans ses archæol. græcq. *l. II. c. xx. tom. I. p.* 414. & *suiv.* (*D. J.*)

MUNYCHION, s. m. (*Antiq. grecq.*) μουνυχιὼν, le dixieme mois de l'année Athénienne; il contenoit vingt neuf jours, & répondoit, selon Potter & Giraldi, à la fin de notre mois de Mars, & au commencement de notre mois d'Avril. On l'appelloit *Munychion*, parce que pendant ce mois, on célébroit à Athènes en l'honneur de Diane, les fêtes nommées *Munychies*. (*D. J.*)

MUPHTI ou MUFTI, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le chef ou le patriarche de la religion mahométane. Il réside à Constantinople. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Le *muphti* est le souverain interprete de l'alcoran, & décide toutes les questions sur la loi. *Voyez* ALCORAN.

Il a rang de bacha, & son autorité est quelquefois redoutable au grand-seigneur lui-même: c'est lui qui ceint l'épée au côté du grand seigneur, cérémonie qui répond au couronnement de nos rois.

Le peuple appelle le *muphti*, le *faiseur de lois*, l'*oracle jugement*, le *prélat de l'orthodoxie*, & croit que mahomet s'exprime par sa bouche. Autrefois les sultans le consultoient sur toutes les affaires ecclésiastiques ou civiles, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de faire la guerre ou la paix, à son abord il se levoit par respect & avançoit quelques pas vers lui; mais le prince & ses ministres agissent assez souvent sans sa participation, & lorsqu'il n'est pas agréable à la cour, on le dépose & on l'exile. Le grand seigneur en nomme un autre: on ne regarde pas même sa personne comme tellement sacrée, qu'on ne le mette quelquefois à mort. Ainsi en 1703, Achmet III. fit étrangler le *muphti* Omar-Aliouki & son fils, & Amurat IV. fit broyer vif un autre *muphti* dans un mortier de marbre qu'on conserve encore au château des sept tours, en disant que les têtes que leur dignité exempte du tranchant de l'épée, devoient être brisées par le pilon.

Lorsque le grand sultan nomme un *muphti*, il l'installe lui-même dans sa nouvelle dignité, en le revêtant d'une pelisse de marte zibeline & lui donnant mille écus d'or, il lui assigne aussi une pension pour son entretien que le *muphti* grossit par les sommes qu'il tire de la vente de certains offices dans les mosquées royales. Au reste, il est chef de tous les gens de loi, comme kadileskers, mollahs, imans, dervis, &c. Il rend des decrets & des ordonnances qu'on nomme *fetfa*, & sont extrèmement respectées. *Voyez* FETFA.

Tous les particuliers ont droit de consulter le *muphti*, & de lui demander son sentiment dans toutes les occurrences sur-tout dans les matieres criminelles. Pour cet effet, on lui remet un écrit dans lequel le cas est exposé sous des noms empruntés; par exemple, si l'on peut convaincre N. par bons témoins qu'il a contrevenu aux commandemens du sultan, ou qu'il n'a pas obéi avec soumission à ses ordres, doit-il être puni ou non. Après avoir examiné la question, le *muphti* écrit au bas du papier *olur*, c'est-à-dire, *il doit être puni*, ou bien *olmaz* qui signifie *il ne le sera pas*. Que si on laisse à sa disposition le choix du supplice, il écrit au bas de la consultation, qu'il reçoive la *bastonnade* ou telle autre peine qu'il prononce.

Le *muphti* interprete quelquefois lui-même l'alcoran au peuple, & prêche en présence du grand seigneur à la fête du bairam, il n'est point distingué des autres turcs dans son extérieur, si ce n'est par la grosseur de son turban. Guer, *mœurs des Turcs*, *tom. I.* & *II.* Ricaut, *de l'Emp. ottom.*

MUQUEUSES, (*Anatom.*) on appelle de la sorte trois glandes qui déchargent leur liqueur dans l'uretre. Cowper, qui les découvrit le premier, les nomma ainsi, à cause de la viscosité de l'humeur qu'elles séparent. *Voyez nos Pl. d'Anatomie & leur explic. voyez aussi* MUCOSITÉ.

Les deux premieres de ces glandes qui furent découvertes, sont de la grosseur environ d'une feve, de figure ovale & applatie, & d'une couleur jaunâtre comme les prostates: elles sont placées de chaque côté du bulbe de l'uretre, un peu au-dessus.

Leurs conduits excrétoires viennent de leur surface interne, près la membrane interne de l'uretre, dans laquelle ils s'ouvrent un peu plus bas par deux orifices distincts, précisément au-dessous de l'endroit où l'uretre se courbe sous les os pubis, dans la région du périnée, & ils déchargent dans ce canal une liqueur visqueuse & transparente.

La troisieme glande *muqueuse* est une petite glande conglobée, jaunâtre comme les deux premieres, mais un peu moins, située dans le périnée, près de l'anus, au-dessus de l'angle que forme la courbure de l'uretre sous les os pubis; elle a deux conduits excrétoires qui penetrent obliquement dans l'uretre trois lignes au-dessous des deux premieres, & verse une liqueur qui est semblable à celle des deux premieres glandes en couleur & en consistance. *Voyez* URETRE.

MUQUEUX, CORPS, (*Chimie.*) Les Chimistes classent sous ce nom générique plusieurs sujets ou substances chimiques du regne végétal & du regne animal; savoir du regne végétal le corps doux, le corps farineux, le corps émulsif, le mucilage, la gomme, & la substance gélatineuse des plantes cruciferes de Tournefort; & du regne animal, la mucosité ou gelée. *Voyez* DOUX, *Chimie*, FARINE, FARINEUX, *Chimie*; SEMENCES EMULSIVES, GOMME, MUCILAGE, & SUBSTANCES ANIMALES.

La composition chimique de ces différentes substances, n'est pas encore bien connue, parce qu'on n'a pas procédé à leur examen par l'analyse menstruelle: elles ont cependant assez de propriétés communes manifestes, pour qu'on soit en droit de les considérer comme une division naturelle de substances chimiques. Ces propriétés communes sont leur solubilité par l'eau, leur legere *glutinosité*, la qualité que les Medecins qui ont dès longtems observé le corps *muqueux*, ont appellée *molle, égale, tendre*; & Galien en particulier *douce*; expression qui, expliquée selon la doctrine d'Hippocrate, ne designe autre chose qu'un état tempéré, que la constitution intérieure d'une substance dans laquelle aucun principe irritant médicamenteux ou nuisible ne domine. Trois qualités communes plus intérieures ou plus essentielles encore, c'est, 1°. la disposition qu'ont tous ces corps à fournir la nourriture propre & immédiate des animaux, *voyez* NOURRISSANT; 2°. d'être le sujet spécial de la fermentation, *voyez* FERMENTATION; 3°. d'être principalement, peut-être entierement formés d'un amas de molecules organiques, *voyez* MOLECULES ORGANIQUES. L'analyse par la distillation à la violence du feu, tout imparfait qu'est ce moyen chimique, découvre aussi plusieurs caracteres d'identité dans ces différens corps: tous donnent une quantité considérable d'eau, & plus ou moins de matiere phosphorique: toutes les especes de corps *muqueux* végétal (à l'exception du corps gélatineux des cruciferes) fournissent absolument les mêmes principes, & presque même quant à la quantité absolue & à la quantité proportionnelle de chacun, savoir outre les deux principes très-communs dont nous avons deja parlé, une huile empyreumatique & un esprit acide assez fort, empreints l'un & l'autre d'une odeur particuliere que tout le monde connoît dans le sucre brûlé, & un charbon très-leger, très-spongieux, qui étant brulé à l'air libre ne donne qu'une petite quantité d'alkali fixe.

D'ailleurs l'analogie de toutes les especes de corps *muqueux* est démontrée de la maniere la plus frappante, par l'échelle ou gradation naturelle, selon laquelle ces substances sont ordonnées entr'elles. La substance gélatineuse des cruciferes est tellement intermédiaire entre les autres especes de corps *muqueux* végétaux & les sucs gelatineux animaux, qu'il n'est pas facile de définir si elle approche plus par ses qualités chimiques des premiers que des derniers. *Voyez* analyse végétale au *mot* VÉGÉTAL ET SUBSTANCES ANIMALES. (*b*)

MUR, adj. *voyez* MATURITÉ.

MUR, *en Architecture*, *voyez* MURAILLE.

MUR, (*Hydraul.* & *Jardinage.*) Il y en a de différentes sortes; *mur* de terrasse, de meloniere; *mur* de clôture. Dans les fontaines on appelle le *mur* qui soutient la poussée des terres, le *mur de terre* & celui contre lequel bat l'eau d'un bassin, le *mur de douve* ou *mur flottant*. *Voyez* DOUVE. (*K*)

MUR ou MURAILLE, *tirer à la*, *parer à la*, (*Escrime.*) terme de salle & exercice que les écoliers pratiquent pour apprendre à tirer & à parer quarte & tierce.

Les escrimeurs qui veulent tirer au *mur*, observent ce qui suit: 1°. de se placer en garde vis-à-vis l'un de l'autre; 2°. qu'il n'y en ait qu'un qui porte les estocades (il n'y en a qu'un qui doit parer). Celui qui est convenu de pousser, commence par ôter son chapeau, & s'allonge sur celui qui doit parer comme s'il lui portoit une botte, afin de connoître s'il est en mesure: en même tems son adversaire ôte aussi son chapeau pour lui rendre le salut, & déplace son fleuret de la ligne pour lui faciliter le moyen de prendre sa mesure. Après cette cérémonie ils se remettent en garde.

Etant ainſi placés, & les fleurets engagés dehors ou dans les armes, celui qui eſt prépoſé pour tirer détache une eſtocade de tierce en dégageant, ſi les épées ſont engagées dans les armes: de-là il ſe remet en garde ſans quitter le fleuret de l'ennemi, & lui porte une eſtocade de quarte en dégageant. Ainſi ſucceſſivement il porte des eſtocades de tierce & de quarte ſans ſupercherie, c'eſt-à-dire ſans feinte ni aucuns mouvemens qui puiſſent ébranler celui qui pare. Quand il ne veut plus porter d'eſtocade, ſon adverſaire ſe met à ſa place & lui tire au *mur* à ſon tour.

MUR DE RECUIT, *terme de Fonderie*, eſt fait d'aſſiſes de grès & de briques, poſées avec du mortier de terre à four. Sa premiere aſſiſe poſe ſur le maſſif de la foſſe, & il monte juſqu'au haut de l'ouvrage. Il doit être diſtant de 18 pouces environ des parties les plus ſaillantes du moule; on le remplit de briquaillons; on obſerve de laiſſer un eſpace pour tourner autour du parement extérieur de la foſſe, afin de pouvoir opérer. *Voyez les fig. des Pl. des Fonderies en bronze.*

MUR, GRATTER LE MUR, (*Maréchal.*) ſe dit de l'académiſte qui s'approche trop le long du *mur* du manege.

MURADAL, (*Géog.*) ou *Puerto-Muradal*; nom d'un pas de la montagne de Morena, par où l'on entre de la nouvelle Caſtille dans l'Andalouſie. Ce lieu s'appelloit anciennement *Saltus Caſtulonenſis*; il eſt fameux par la grande victoire que les Eſpagnols y remporterent ſur les Maures en 1202. (*D. J.*)

MURAGE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) dans la baſſe latinité *muragium*; c'étoit un droit qui ſe levoit pour l'entretien des murs d'une ville & autres ouvrages publics. (*A*)

MURAILLE, ſ. f. (*Maçonnerie.*) il ſe dit de toute élévation en pierre, ou en moilon, ou en brique, ou en plâtre, qui forme la cage ou la clôture d'une maiſon, d'un jardin, d'un eſpace, quel qu'il ſoit. Il y a des *murailles* de clôture, des murs mitoyens, des murs de refend, les murs en l'air, des murs en allée, coupé en décharge, de douve, ſans moyen, de parpin, planté, en ſurplomb, déverſé, &c.

MURAILLE, ſ. f. (*Minéralog.*) c'eſt ainſi que les ouvriers des mines de France nomment la pierre ou le banc de terre, de ſable ou de roche qui ſert d'appui à un filon métallique ou à une couche de charbon de terre. Cette partie s'appelle auſſi *le ſol. Voyez* FILON.

MURAILLE DE CESAR, (*Géog. anc.*) *Murus Cæſaris*; *muraille* dont parle Céſar dans ſes commentaires, *liv. I. ch. viij.* Quelques-uns croient encore en trouver des veſtiges entre le lac de Genève du côté de Nyon & le mont Jura; d'autres veulent que ce mur ait été au-delà du Rhône, entre le lac de Geneve & le pas de Cluze, dans l'endroit où le mont Jura traverſe le Rhône, & continue dans la Savoie. Cette derniere opinion paroît mieux convenir au texte de Ceſar. (*D. J.*)

MURAILLE DE LA CHINE, (*Architect. antienne.*) fortification de l'empire Chinois, monument ſupérieur par ſon immenſité aux pyramides d'Egypte, quoique ce rempart n'ait pas empêché les Tartares Mantcheoux de ſubjuguer la Chine. Cette grande *muraille*, qui ſéparoit & défendoit la Chine des Tartares, bâtie 137 ans avant l'ere chrétienne, ſubſiſte encore dans un contour de 500 lieues, s'éleve ſur des montagnes, deſcend dans des précipices, & a preſque par-tout 20 de nos piés de largeur, ſur plus de trente de hauteur. (*D. J.*)

MURAILLE DES PICTES, (*Hiſt. anc.*) c'étoit un ouvrage des Romains très-célebre, commencé par l'empereur Adrien, ſur les limites ſeptentrionales d'Angleterre, pour empêcher les incurſions des Pictes & des Ecoſſois. *Voyez* MURAILLE.

Ce n'étoit d'abord qu'une *muraille* gaſonnée, fortifiée de paliſſades; mais l'empereur Severe étant venu en Angleterre, la fit bâtir de pierres ſolides. Elle s'étendoit huit milles en longueur, depuis la mer d'Iſlande juſqu'à la mer d'Allemagne, ou depuis Carliſle juſqu'à Newcaſtle, avec des guérites & des corps-de-garde à la diſtance d'un mille l'un de l'autre.

Les Pictes la ruinerent pluſieurs fois, & les Romains la réparerent; enfin Ætius, un général romain, la fit conſtruire en brique, & les Pictes l'ayant détruite l'année ſuivante, on ne la regarda plus que comme une limite qui ſéparoit les deux nations.

Cette *muraille* étoit épaiſſe de huit piés, haute de douze, à compter du ſol; elle s'alongeoit ſur le côté ſeptentrional des rivieres de Tyne & d'Irthing, paſſant par deſſus les collines qui ſe trouvoient ſur ſon chemin. On peut encore en voir aujourd'hui les veſtiges en différens endroits du Cumberland & de Northumberland.

MURAILLE, (*Maréchall.*) c'eſt les murs du manege, & ce qu'on appelle le dehors dans certaines occaſions. *Voyez* DEHORS. Paſſéger la tête à la *muraille*, *voyez* PASSEGER. Porter la main à la *muraille*, aller droit à la *muraille*, arrêter droit à la *muraille*, ſont différentes actions que le cavalier fait faire à ſon cheval pour l'aſſouplir. *Voyez* ASSOUPLIR.

MURAILLE, (*Géog. anc.*) en latin *murus*, en grec *τεῖχος*; mais le mot grec déſigne une *maiſon fortifiée*, que nous appellerions aujourd'hui *château*.

Les anciens ont bâti des *murailles* extraordinaires, pour mettre leurs frontieres à l'abri des invaſions ſubites. Telle étoit la *muraille* que les empereurs de Conſtantinople firent élever pour garantir cette ville & ſes environs des incurſions des Barbares. Telle étoit la *muraille* qui fermoit l'entrée du Péloponneſe ou de la Morée, du côté de l'iſthme. Telles étoient celles qui embraſſoient tout le Pirée & le joignoient à Athènes; on les nommoit *μακρὰ τείχη*: elles étoient longues de 40 ſtades, qui ſont cinq mille pas, hautes de 40 coudées, & ſi larges, que deux chariots y pouvoient paſſer de front. On n'avoit employé à leur conſtruction que de groſſes pierres de taille jointes enſemble avec de fer & du plomb fondu. Ce fut Cimon qui en jetta les fondemens, au rapport de Plutarque, & Péricles les fit achever. Il faut encore mettre au rang des fortifications de ce genre les deux fameuſes *murailles* qui ſéparoient l'Angleterre ſoumiſe aux Romains du reſte de l'île, dont les habitans refuſoient de ſe ſoumettre. Telle eſt enfin de nos jours la grande *muraille* de la Chine. (*D. J.*)

MURAIS ou MORAIS, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de continence dont on ſe ſert à Goa & dans les autres colonies portugaiſes aux Indes orientales, pour meſurer le riz & les autres légumes ſecs. Elle contient 25 paras, & le para 22 livres poids d'Eſpagne. *Dictionn. de Commerce.*

MURAL, adj. ſe rapporte quelquefois à *mur*, que les Latins appelloient *murus*. *Voyez* MUR.

Couronne *murale* parmi les anciens Romains, étoit une eſpece de couronne garnie de dents par le haut, ſemblables aux créneaux des murailles. *Voyez* COURONNE.

La couronne *murale* étoit la récompenſe de ceux qui avoient monté les premiers à l'aſſaut ſur les murailles d'une ville ennemie.

Arc *mural* eſt une eſpece de mur ou arc en forme de mur, qu'on place exactement dans le plan du méridien, c'eſt-à-dire ſur la ligne méridienne, pour y fixer un grand quart de cercle, un ſextant, ou quelqu'autre inſtrument, afin d'y obſerver le hauteur méridienne des aſtres. *Voyez* LIGNE MÉRIDIENNE & HAUTEUR MÉRIDIENNE.

Tycho Brahé eſt le premier qui ſe ſoit ſervi d'*arc mural* dans ſes obſervations; après lui MM. Flamſteed & de la Hire s'en ſont ſervi auſſi. *Voyez* CELESTE.

MURANO, (*Géog.*) île d'Italie, à un mille au nord de Veniſe, avec une ville qu'on appelle une autre *Veniſe*, qui fait les délices des Vénitiens. Cette île a trois milles de tour, & eſt diviſée en deux parties par un grand canal. Elle fut autrefois la retraite des Altinates & des Opitergiens, qui s'y réfugierent pour ſe mettre à couvert de la fureur des Huns. (*D. J.*)

MURASAKI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon à tige ronde, dont les feuilles ſont longues de deux pouces, rondes, placées une à une, alternes, épaiſſes, pointues & ſans découpures; il ſort de leur aiſſelle un épi de fleurs long de quatre doigts; & ces fleurs ſont éloignées l'une de l'autre, ſans pédicule, de la groſſeur d'une graine de coriandre, couleur de pourpre foible, à quatre ou cinq pétales; elles ne s'ouvrent jamais.

MURAT, (*Géogr.*) petite ville ou plûtôt bourg de France en Auvergne, qui eſt le ſiége d'un bailliage, d'une maîtriſe des eaux & forêts, & d'une prevoté royale. Ses habitans ſont preſque tous chaudronniers. *Murat* eſt ſitué ſur l'Alagnon, d'où vient qu'on le nomme en latin moderne *Muratum ad Alanianem fluvium*. *Long.* 20. 50. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

MURCIE, (*Mythol.*) nom ſous lequel la pareſſe a été perſonnifiée par quelques écrivains. On faiſoit ſes ſtatues couvertes de mouſſe, pour ſymbole de ſa nonchalance; cependant ce n'étoit pas toujours par une indolence ſtérile que l'on ſacrifioit à cette divinité; les gens ſenſuels qui la courtiſoient davantage, faiſoient conſiſter leur inaction dans une certaine tranquillité qu'ils diſoient être le fruit de leur expérience & de leurs réflexions. Ils s'élevoient au-deſſus des paſſions trop tumultueuſes, & s'appliquoient moins à corriger leurs vices qu'à régler leurs plaiſirs. Libres des affaires & des devoirs, ils s'abandonnoient à leur goût, & ne vouloient dépendre que de

leur

leur foiblesse, à laquelle ils rapportoient même jusqu'à leurs vertus. Peut-être y a-t-il moins lieu de s'étonner, que l'homme tombe dans ces illusions délicates & qui le flattent dans ses égaremens, qu'il n'y a lieu d'être surpris, que, par cette impression si vive que font sur nous les objets présens, il se soit aveuglé jusqu'à mettre les dieux dans le parti de ses passions. Les Romains surnommerent Vénus *murcia*, & sous ce nom, ils lui consacrerent un temple sur le mont Aventin. (*D. J.*)

MURCIE, LA, (*Géog.*) petit pays qu'on met au nombre des royaumes d'Espagne. Il est borné par la nouvelle-Castille, la mer Méditerranée, les royaumes de Valence & de Grenade. Il peut avoir environ 25 lieues de longueur, 23 de largeur, & à peu-près autant de côtés sur la Méditerranée.

La *Murcie* étoit anciennement habitée par les Bastitans dont parle Ptolomée, par les Bélitains & les Déitains dont Pline fait mention. Les Maures s'en rendirent maîtres en 715, & le possédérent jusqu'en 1241, que *Ferdinand* III. du nom, roi de Castille, les chassa de cette délicieuse contrée où ils recueilloient la soie avec laquelle ils fabriquoient leurs belles étoffes.

La *Murcie* est arrosée par la Guadalanteri & par la Ségura, appellée anciennement *Terebus*, *Soraberum* & *Sorabis*.

On y compte quatre villes honorées du titre de cité; *Murcie*, capitale, Carthagène, Almazaron, & Lorca.

L'air de ce royaume est très-sain, & le terroir très-fertile. Il rapporte de bons grains, des vins excellens, & des fruits exquis, comme oranges, citrons, limons, figues, dates, raisins, olives, abricots & autres; des légumes de toutes especes, du riz, du sucre, du miel, sur-tout une sorte de jonc qu'on appelle *sparto* en espagnol, qui est d'un grand usage pour faire des nattes, des cordes, & une espece de chaussure. Mais les plus grandes richesses de ce royaume consistent en soie admirable, dont la quantité monte à plus de deux cent cinquante mille livres pesant par année, & qui produisent environ un milion de profit. On compte que pour entretenir les vers qui procurent cette soie, il faut qu'il y ait dans les campagnes de *Murcie* plus de 355 mille piés de muriers. (*D. J.*)

MURCIE, (*Géog.*) ville d'Espagne, capitale du royaume du même nom. Quelques auteurs assurent que cette ville est la *Murgis* des anciens; mais d'autres prétendent que *Murgis* étoit située dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le bourg *Muxacra*, & que *Murcie* est l'ancienne *Mentaria*. D'autres veulent que ce soit le *Vergilia* des anciens. Quoi qu'il en soit, *Murcie* a présentement un évêché suffragant de Tolede, sept paroisses, & environ dix mille habitans. Les rues y sont droites & les maisons assez bien bâties. Sa cathédrale a cette singularité, que la montée de son clocher est si douce, qu'on peut aller jusqu'au faîte à cheval ou en carrosse. Cette ville est située dans une plaine délicieuse, au bord de la riviere de Ségura, à 8 lieues N. de Carthagene, 10 S. O. d'Alicante, 38 de Valence, 70 S. E. de Madrid. *Long.* 16. 59. *lat.* 37. 48. (*D. J.*)

MURE, s. f. (*Jardinage.*) petit fruit qui vient sur le mûrier. Il y en a de trois sortes, des noires qui viennent sur le mûrier noir; des rouges sur le mûrier de Virginie, & des blanches sur le mûrier blanc. Cependant les mûriers blancs qui sont d'une variété infinie pour la forme de leurs feuilles, donnent aussi des *mûres* de différentes couleurs; il y en a des noires, des purpurines & sur-tout des blanches. Mais comme tous ces fruits ont un goût douceâtre & desagréable, on les comprend tous sous le nom de *mûres blanches*, parce que c'est en effet le mûrier blanc qui les produit. Les *mûres* que porte le mûrier noir, sont connues de tout le monde, & on sait qu'elles sont bonnes à manger. Les *mûres rouges* qui sont plus grosses, bien plus longues & infiniment plus agréables au goût, sont presqu'inconnues, parce que le mûrier de Virginie qui les produit est extrèmement rare. Pour les qualités & les propriétés des différentes sortes de *mûres*, *voyez* MURIER.

MURECI, (*Botan. exot.*) espece de groseillier du Brésil. Les habitans font du fruit de cet arbre des potions catartiques. (*D. J.*)

MURENE, s. f. *murena*, (*Hist. nat. Ichth.*) poisson de mer assez ressemblant à l'anguille, mais plus large. Il y a quelquefois jusqu'à deux coudées de longueur. L'ouverture de la mâchoire est grande; il se trouve au bout de la mâchoire supérieure deux sortes de verrues comme au congre; les mâchoires & le dedans de la bouche sont garnies de longues dents fort aigues & courbées en-dedans; le palais est charnu. Les yeux sont blancs & ronds. Il y a un petit trou de chaque côté au-devant des ouies qui sont brunes, formées d'une peau lisse, marquée de taches blanchâtres. La *murene* n'a qu'une très-petite nageoire qui s'étend le long du dos jusqu'à la queue à-peu-près comme dans le congre. Elle vit de chair, & elle se retire pendant le froid dans des trous de rochers; ce qui fait que l'on n'en prend qu'en certain tems de l'année; on la pêche à l'hameçon. Les pêcheurs craignent sa morsure. Sa chair est molle, grasse & nourrissante comme celle de l'anguille, mais moins que celle du congre. On a donné le nom de *myrus* au mâle de la femelle, Rondelet, *hist. des Poissons part. I. liv. XIV. ch. iv. Voyez* POISSON.

MURER, v. act. (*Gram.*) fermer d'un mur. On *mure* une ville, on *mure* une porte.

MURET, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc. Les anciens actes écrivent le nom de cette ville en françois *Murel*, & en latin *Murellum*. Pierre d'Arragon ayant pris le parti des Albigeois, & étant assisté des comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges, assiégea cette place avec une armée formidable; mais elle fut taillée en pieces dans une sortie que fit Simon de Montfort, & le roi d'Arragon lui-même y perdit la vie. *Muret* ne contient guere aujourd'hui qu'un millier d'habitans. Elle est sur la Garonne à 3 lieues au-dessus de Toulouse. *Long.* 19. 5. *lat.* 43. 30. (*D. J.*)

MUREX, (*Hist. nat. Conchyl.*) coquillage dont le nom se rend souvent en françois par celui de *rocher*; mais nous avons mieux aimé lui conserver son nom de murex. *Obtinuit nomen* muricis *hæc concha ob figuram quæ repræsentat saxorum asperum; eadem pariter voce exprimitur bellicum clavis ferreis aculeis horrida quam eximie refert testa admodum crassa, tuberculisque horrida & aspera prope summitatem, a latere dextero sulcata & aurita*; de sorte que *murex* & *tribulus* signifient la même chose; *tribulus* veut dire *chausse-trape*, *cheval de frise*, terme de fortification.

Le *murex* est une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules, avec un sommet chargé de piquans, quelquefois élevé, quelquefois applati; la bouche toujours alongée, dentée, édentée; la lèvre ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée; le fût ridé, quelquefois uni.

Quoique le caractere générique des *murex* soit d'avoir la bouche oblongue, garnie de dents, & dont le corps couvert de pointes ou de boutons, avec une tête élevée, & une base alongée, on y remarque encore quatre caracteres spécifiques qui déterminent les especes essentielles dans ce genre: 1°. le *murex* qui n'a point de pointes, & qui a des aîles; 2°. l'*araignée* qui a des pointes, des doigts ou crochets remarquables, & que plusieurs naturalistes appellent *aporrhais* ou *lambis*; 3°. la troisieme espece ou les casques qui sont de vrais *murex* triangulaires: c'est ainsi que plusieurs auteurs les ont nommées; la derniere est un *murex* tout cannelé, sans pointes ni aîles ni boutons, avec la tête plate: la bouche dentelée & oblongue du *murex* en détermine le genre.

A l'aspect de quelques casques, sur-tout de ceux dont la robe est unie, on leur refuseroit une affiliation avec les *murex*; leur corps dénué de pointes, semble d'abord leur défendre l'entrée dans cette famille; mais l'on changera d'avis, si l'on examine leur bouche oblongue & garnie de dens, c'est le premier caractere des *murex*; ensuite leur corps uni, coupé d'une excroissance saillante, & souvent d'un repli mince & très-sensible vers la bouche, dénote l'apparence de quelques tubercules. Enfin, dans les circonvolutions d'une tête peu élevée, on voit la naissance de plusieurs pointes & trois gros replis saillans interposés dans leur contour; en faut-il davantage pour être de vrai *murex*, à la vérité moins hérissés que les autres?

Comme le mot de *murex* se prend pour toute couleur de pourpre, on en a fait un nom générique dont les pourpres ne sont qu'une espece; de-là est venu la confusion des différens genres qui se trouvent dans la famille des buccins. Virgile dit;

Tyrioque ardebat murice *lana*,

parce que le suc de ce poisson servoit chez les anciens à teindre leurs robes de pourpre, & que ceux de Tyr y excelloient. Fabius Columna distingue le *murex* du pourpre & du buccin; il est vrai que sa distinction est juste, mais il ne l'a pas faite avec son génie ordinaire. Il dit que la pourpre rapporte la belle couleur de pourpre; que le *murex* est couvert de pointes & de tubercules; & que le buccin se distingue par ses circonvolutions longues & lisses; cependant 1°. il ne devoit pas ignorer que la couleur pourpre se tire également du *murex* comme de la

pou-

pourpre, & même de quelques especes de buccins; 2°. qu'il y a des *murex* qui ont très-peu de pointes & de tubercules; 3°. que tous les buccins ne sont pas lisses. Si cet habile homme eût cherché d'autres caracteres plus essentiels, il eût peut-être prévenu les erreurs que son autorité a fait naître sur cette matiere.

Comme la famille des *murex* est d'une très-grande étendue, il est à-propos d'en former des divisions prises des marques générales communes à un certain nombre d'especes. 1°. Quelques-uns sont tout garnis de tubercules & de pointes noires, éminentes & remarquables. 2°. D'autres sont unis, ayant la clavicule peu chargée de pointes, & le bec recourbé. 3°. Il y a des especes dont les levres sont garnies de doigts. 4°. On voit d'autres especes à levre ailée & déchirée. 5°. Il y a même une espece unique de *murex*, dont la bouche va de droite à gauche. Les especes générales dont nous venons de parler, se trouvent dans les cabinets des curieux.

Ainsi, dans la premiere classe qui comprend les especes de *murex* garnis de pointes & de tubercules noirs, on connoît 1°. le *murex* à pointes émoussées & noires, avec le sommet applati; 2°. le *murex* couleur de cendre, entouré de piquans noirs, avec une clavicule élevée; 3°. le *murex* à pointes émoussées bleuâtres, avec un sommet applati; 4°. le *murex* fauve, entouré de quatre rangs de pointes émoussées; 5°. le *murex* blanchâtre, remarquable par deux rangs de pointes pliées; 6°. le *murex* brun & le blanc, à trois rangs de pointes; 7°. le *murex* jaune, à pointes rangées régulierement; 8°. le *murex* blanchâtre, couvert de boutons jaunes, la bouche violette avec des dents des deux côtés; 9°. le *murex* qu'on nomme *hérisson blanc*, à pointes noires & à bouche dentée; 10°. le *murex* nommé le *bois veiné*; 11°. le *murex* qu'on nomme la *musique* avec un fût ridé. 12°. Le *murex* qu'on appelle le *plein-chant*; 13°. le *murex* dit le *foudre*, à fût ridé; 14°. le *murex* barriolé, avec une clavicule élevée & raboteuse; 15°. le *murex* ondé, avec un sommet élevé, raboteux & étagé; 16°. le *murex* blanc, rayé, dont le sommet est garni de longues pointes, 17°. le *murex* fauve, à côtes, raboteux de tous côtés & cannelé; 18°. le *murex* plein de verrues, de stries, ombiliqué, avec un sommet rougeâtre.

Dans la seconde classe composée de *murex* unis, dont la clavicule est peu chargée de pointes, & le bec recourbé, sont compris, 1°. le *murex* triangulaire ou le casque de Rondelet, à bouche dentée & à lèvre repliée; 2°. le *murex*, dit le *turban rouge*, plein de boutons, dont les levres sont étendues des deux côtés; 3°. le *murex* en forme de casque, dont parle Bonnani; 4°. le *casque* couleur d'agate, à bouche moins dentée; 5°. le casque bariolé de taches fauves; 6°. le casque couleur de cendre, sans boutons; 7°. le casque blanc, ondé de lignes jaunes; 8°. le casque agate, séparé par des taches fauves & régulieres; 9°. le casque bleu, à stries, ondé de lignes rousses en zigzags.

La troisieme classe est des *murex*, dont les levres sont garnies de doigts; 1°. le *murex* surnommé *araignée*; 2°. celle qu'on appelle *lambis*; 3°. le *murex* qu'on nomme le *crochet* ou l'*araignée mâle*; 4°. le *murex* appellé *araignée femelle*; 5°. celle dite la *mille-piés*, très-grosse, qui a des cornes selon Rumphius; 6°. celle qui a sept doigts selon Pline; 7°. celle qui a cinq doigts ou grosses pointes; 8°. l'araignée qui a quatre doigts selon Rondelet; 9°. celle qui a six excroissances cannelées, 10°. le *murex* appellé le *scorpion* dont la bouche est rayée de petites lignes; 11°. le scorpion de couleur rouge, & dont les pointes sont droites; 12°. celui à pointes recourbées semblables au bec d'un corbeau; 13°. le *murex* à lèvre pliée en cinq excroissances, de couleur bleue, blanche & fauve.

La quatrieme classe comprend les *murex* à lèvre aîlée & déchirée. On rapporte à cette classe, 1°. le *murex*, dit l'*oreille d'âne*, rouge en-dedans, avec un bec recourbé; 2°. le *murex* triangulaire, entouré de grandes stries & de tubercules, nommé l'*oreille de cochon*; 3°. le *murex* à bouche rouge, & le fût noir; 4°. le *murex* nommé *gueule noire*; 5°. le *murex* à bouche blanche & brune; 6°. le *murex* appellé la *tourterelle* à bouche faite en oreilles, dont parle Rumphius, avec une pyramide pleine de piquans; 7°. celle à levre étendue, rougeâtre, découpée avec une clavicule pleine de pointes; 8°. le *murex* rouge à levre déchirée, & la clavicule garnie de piquans; 9°. le *murex* bariolé, plein de verrues, à lèvre déchirée & épaisse; 10°. le *murex* jaune à levre déchirée & la tête bossue; 11°. le ventru à levre repliée, de couleur de plomb; 12°. le *murex* uni, à levre épaisse & pliée, & la columelle dentée; 13°. le *murex* jaunâtre & à tubercules, à levre repliée, dentée d'un côté & tacheté de l'autre; 14°. le *murex* jaune, avec une côte réguliere & tachetée, qui prend du sommet vers la queue, traversant par le milieu du dos; 15°. le *murex* couleur de cendre, à côtes, la levre étendue du côté du fût; 16°. enfin, le *murex* blanc, ventru, à côtes, & la columelle étagée.

Le P. Plumier nous apprend que le *murex* se nomme en Amérique le *pisseur*, à cause qu'il jette promptement sa liqueur qui est la pourpre.

Il paroît que l'animal qui habite la coquille du *murex* ou rocher, est le même que celui qui occupe les cornets & les olives; & c'est peut-être la raison pour laquelle les auteurs ont confondu jusqu'à présent ces trois genres de coquilles, auxquelles ils ont encore ajouté les pourpres & les buccins. Il est vrai que le *murex* approche assez de la pourpre pour la figure intérieure & extérieure, & qu'il ne paroît d'abord de différence que dans la couleur, dont la partie supérieure est d'un blanc jaunâtre, & l'inférieure tire sur un brun verdâtre. Mais le *murex* se distingue par sa bouche alongée, garnie de dents, & par son corps, qui au lieu de feuilles déchirées & de piquans, comme en la pourpre, est couvert de pointes, de boutons, de côtes, de tubercules, de crochets ou de doigts quelquefois peu saillans: souvent le *murex* est tout nud comme le casque, avec cependant des replis & des apparences de tubercules qui le font reconnoître pour un véritable *murex*.

Celui qu'on nomme la *belle musique*, est couvert d'une croûte blanche assez épaisse qui cache les différentes couleurs de sa robe. Ce que ce coquillage a de singulier, est sa tête & son cou qui sont extremement gros, avec des yeux éminens qui saillent en-dehors. Son museau est occupé par une grande bouche chagrinée dans son pourtour; sa chair est d'un blanc sale tirant sur le cendré.

Tous ces détails sont tirés de l'*Histoire naturelle éclaircie*, où les curieux trouveront de très-belles Planches de ce genre de coquillage. (*D. J.*)

MURGIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne bétique sur la côte de la mer d'Iberie, selon Pline *l. III. c. j.* Si l'on en croit les uns, c'est *Almeria*, & si on s'en rapporte à d'autres, c'est *Moxacea*. Le pere Hardouin prétend que la *Murgis* de Pline est différente de celle que Ptolomée, *l. II. c. iv.* donne aux Turdules bétiques, & qu'il place dans les terres. Quelques-uns croient que cette derniere est Murcie capitale du petit royaume de même nom. *Voyez* MURCIE. (*D. J.*)

MURICITE; (*Hist. nat.*) c'est le nom d'une coquille fossile qui est connue sous le nom de *pourpre*, & en latin *murex*.

MURIE, (*Hist. nat.*) en latin *muria*, nom du sel marin dissous. La *murie*, selon Dioscoride, est une saumure, ou une espece de sel propre à conserver la viande & le poisson. Cette saumure est encore propre à nettoyer les ulceres, à guérir de la morsure des chiens enragés, à préserver de la gangrene, enfin à resoudre & dessécher les parties malades.

Linnæus distingue six sortes de *murie*.

La *murie* marine, *muria marina*, est un sel marin qui se crystallise en forme cubique & exagone, se dissout dans l'eau, & participe beaucoup de la nature du nitre. Il s'attache aisément aux pierres, & se fait tant par évaporation que par crystallisation.

La *murie* de fontaine, *muria fontana*, est celui qui se tire des fontaines par évaporation; il est plus foible que le sel marin, très-facile à dissoudre dans l'eau, & pétille peu dans le feu: ce sel se tire souvent par gros morceaux, près de Lunébourg & d'Hartzbourg en Allemagne; celui de Hall en Saxe, vient en plus petits grains, & en grande quantité.

La *murie* fossile, *muria fossilis*, qui est le vrai sel gemme, est demi-transparent, formé en crystaux, & fort dur. Il se dissout difficilement dans l'eau, & pétille dans le feu. On en trouve de blanc, de gris, de rouge, de bleu, & de plusieurs autres couleurs résultantes du minéral dont il étoit voisin.

La *murie* de Salsfeld, en latin *muria spathosa, rhombea*, présente des crystaux de forme rhomboïde & tient de la nature du spath, détaché de toute autre matiere.

La *murie* lumineuse, en latin *muria lapidea phosphorans*, est un spath lumineux comme un phosphore; il y en a de blanc, de jaune, de pourpre & de verd; il se découvre dans les carrieres, sans aucune marque de crystallisation parce qu'il la perd en croissant. On remarque que ce sel ne luit que quand il est échauffé, ce qu'il a de commun avec tous les phosphores. La plus grande partie de ce sel se trouve en Allemagne.

La *murie pierreuse* & saline, *muria saxi ex mixtâ spathoque*, se tire d'un caillou mêlé d'un spath jaune & d'un

d'un sel fondu à l'air. Plusieurs de ces pierres exposées à cet élément, augmentent de poids, comme si elles en avoient attiré quelques particules. On trouve de pareilles pierres dans la Finlande & la Gothlande.

On peut ajouter à ces six especes de *murie* la *murie* végétale, & la *murie* animale.

La *murie* végétale, *muria plantarum*, est celle que fournissent plusieurs végétaux, tels que la plante kali, dont est composée la soude qui sert à former les glaces & les verres.

La *murie* animale, *muria animalis*, se tire de l'urine, des os & autres parties du corps des animaux, quoique ces animaux ne mangent jamais de sel; on en voit un exemple dans le sang de bœuf, & dans l'urine de cheval. (*D. J.*)

MURIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en chaton. Il y a plusieurs étamines qui s'élevent du fond du calice. Ce calice est composé de quatre feuilles, & stérile. L'embryon naît séparément, & devient un fruit composé de plusieurs petits pelotons d'écailles pleines de suc; qui renferment une semence arrondie. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MURIER, s. m. (*Jardinage.*) *morus*, arbre dont on connoît trois principales especes: le *mûrier* noir, qui s'est trouvé en Europe de toute ancienneté; le *mûrier* blanc, qui est originaire de l'Asie; & le *mûrier* rouge, qui nous est venu assez récemment de l'Amérique septentrionale. Ces arbres sont si différens, si utiles, si précieux, qu'on ne peut trop s'appliquer à rassembler tous les faits intéressans qui pourroit servir à les élever & à les cultiver avec succès. Je traiterai donc de chacun séparément.

Le *mûrier noir* est un grand arbre dont la tige ordinairement tortueuse, prend une bonne grosseur, mais elle ne se dresse qu'à force de soins. Il jette beaucoup de racines qui n'ont presque point de chevelu, & qui s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Elles sont fortes & actives; elles s'insinuent sous les pavés, elles pénetrent dans les murs. Son écorce est ridée, épaisse, souple & filamenteuse; ses feuilles sont grandes, dentelées, épaisses, rudes au toucher, lanugineuses en dessous & elles se terminent en pointe; la plûpart sont entieres & quelques-unes diversement échancrées; elles sont d'un verd foncé: elles viennent tard au printems, & elles commencent à tomber dès la fin de l'été. Nulle fleur particuliere à cet arbre; le fruit paroît en même-tems que les feuilles, & il porte les étamines qui doivent le féconder. C'est une sorte de baie assez grosse, longue, grumeleuse, qui est d'abord verte & âcre, qui devient ensuite rouge & acide, & qui est molle, noire & très-succulente dans sa maturité. C'est au mois d'Août qu'elle arrive à sa perfection.

Cet arbre est robuste & de longue durée; mais son accroissement est très-lent dans sa jeunesse; il ne se multiplie pas aisément, & il ne réussit pas volontiers à la transplantation, sur-tout lorsqu'il a été arraché depuis quelque tems.

Le *mûrier noir* aime les lieux tempérés, les plaines découvertes, les pays maritimes: il se plaît aussi sur la pente des monticules, à l'exposition du levant, dans les terres meubles & légeres, franches & sablonneuses, ni trop seches, ni trop humides, dans les potagers, dans les basse-cours, & sur-tout dans le voisinage des bâtimens où il puisse être à l'abri des vents d'ouest & de sud-ouest, qui font tomber son fruit; mais il se refuse au tuf, à l'argille, à la marne & à la craie, à l'humidité trop habituelle, au voisinage des grandes prairies & des eaux stagnantes; il ne réussit pas dans les terres fortes, dures, arides & trop superficielles; il dépérit dans un sol vague & inculte; il craint les lieux trop exposés au froid, l'ombre des grands bâtimens, le voisinage des autres arbres, & on ne le voit jamais prospérer sur la crête des montagnes.

On peut multiplier cet arbre de plusieurs façons: la plûpart fort longues, quelques-unes très incertaines, & d'autres d'une pratique peu aisée. D'abord de *rejettons* pris au pié des vieux arbres négligés; mais ils sont presque toujours si mal enracinés, qu'ils manquent souvent ou languissent long-tems. De *racines* assez grosses, détachées de l'arbre & replantées, autre expédient sujet aux mêmes inconveniens, & encore plus incertain. De *boutures* qui, faites à l'ordinaire, réussissent en très petit nombre, & sont huit ou neuf ans à s'élever de six piés. De *semences* qui sont le moyen le plus long & le plus minutieux; mais le plus convenable à qui veut se procurer un grand nombre de plants. Par *la greffe* que l'on peut faire de différentes façons, qui réussit difficilement & qui ne donne pas de beaux arbres; & enfin, *de branches couchées*, qui sont la voie la plus courte, la plus facile, la plus sûre & la plus propre à donner promptement du fruit.

On peut coucher ces branches depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui d'Avril; le plutôt sera le meilleur. En couchant les branches du *mûrier noir*, il faudra les marcotter. Pour l'exactitude de l'opération, *voyez* MARCOTTE. Si la terre est bonne & que l'ouvrage soit bien exécuté, quelques-unes auront d'assez bonnes racines au bout d'un an; il sera pourtant plus sûr de ne les enlever qu'après la seconde année: mais si l'on veut avoir des plants un peu forts & bien conditionnés, il faudra ne les transplanter qu'au bout de trois ans, & l'on sera bien dédommagé de l'attente par le progrès qui suivra. Si l'on vouloit par cette même méthode se procurer un plus grand nombre de plants, il faudroit coucher en entier un *mûrier* de moyenne grandeur, marcotter toutes ses branches, & les couper à trois pouces au-dessous de terre; de cette façon on accéléreroit du double l'accroissement des plants, & ils seroient plus forts, plus grands, mieux dressés & mieux enracinés au bout d'un an, que les marcottes faites au pié de l'arbre ne le seroient après deux ou trois ans.

Pour faire des boutures de *mûrier*, on prend ordinairement des jeunes rejettons de cet arbre, que l'on coupe de six ou sept pouces de longueur que l'on plante droits, comme un poireau dans des platebandes à l'ombre, que l'on abrite contre le soleil, que l'on arrose fréquemment, & qui avec tous les soins possibles ne réussissent qu'en très-petit nombre; encore ces foibles productions sont-elles deux ou trois ans à languir & à dépérir en partie: mais on peut faire ces boutures avec plus de succès. Il faut au mois d'Avril prendre sur un arbre vigoureux les plus forts rejettons de la derniere année, les couper avec deux ou trois pouces de vieux bois, choisir ceux qui pourront avoir au moins deux à trois piés de longueur; on préparera, n'importe à quelle exposition, une planche de bonne terre de potager, meuble, légere, moëlleuse, qu'il faudra mêler de bon terreau & la bien cultiver jusqu'à deux piés de profondeur: la planche ainsi disposée, l'on commencera par faire à l'un des bouts une fosse de deux piés de largeur & de six à huit pouces de profondeur; on y couchera douze ou quinze branches auxquelles on fera faire le coude le plus qu'il sera possible sans les casser; on les arrangera de maniere qu'elles ne sortiront de terre que d'environ trois pouces, & qu'elles borderont l'extrêmité de la planche: ensuite on couvrira ces boutures à-peu-près de six ou huit pouces de terre en hauteur & en épaisseur du côté que les branches sont coudées; puis on élargira d'autant la fosse; on formera une autre rangée de branches couchées & relevées contre cette bute de terre; on les recouvrira de même, & on continuera de suite jusqu'à ce que toutes les branches soient couchées: nul abri contre le soleil, nul autre soin après cela que de faire arroser abondamment ces boutures une fois la semaine dans les grandes sécheresses. Il en manquera peu, elles pousseront même assez bien dès la premiere année, & elles feront plus de progrès en cinq ans, que les boutures faites de l'autre façon n'en feront en dix années. Il faudra les lever au bout de trois ans, retrancher le superflu de la racine tortueuse, & les mettre en pépiniere. On pourra même replanter ces morceaux de racines qui auront au moins un pié de longueur & qui formeront promptement de nouveaux plants. On trouve encore dans les anciens auteurs d'agriculture une autre méthode de faire des boutures, qui peut avoir son mérite; c'est de prendre une grosse branche de *mûrier*, de la scier en tronçons d'un pié de long, de les enfoncer tout entiers sur leur bout dans la terre, en sorte qu'ils n'en soient recouverts que d'environ trois doigts: le bas du tronçon fait racine, le dessus pousse plusieurs tiges; cette pratique est très-convenable pour former des meres.

Pour faire venir le *mûrier* de graine, l'on choisit les plus grosses mûres noires, & de la plus parfaite maturité, celles sur-tout qui tombent d'elles-mêmes; on dépose les mûres sur un grenier pendant quelques jours pour qu'elles achevent de s'y mûrir: on a soin de les remuer chaque jour pour empêcher la fermentation & la pourriture. Quand on croit la maturité à sa perfection, on met les mûres dans un baquet d'eau; on les frotte avec la main pour en séparer la graine en les écrasant & en délayant la pulpe: par ce moyen la bonne graine tombe au fond du baquet, dont on rejette tout ce qui surnage: on verse doucement l'eau en inclinant le baquet, on repasse la graine dans plusieurs eaux pour commencer de la nettoyer: on la fait sécher à l'ombre, ensuite on en ôte toute la malpropreté, & on la met dans

un

au lieu sec pour ne la semer qu'au printems. Il est vrai qu'on pourroit le faire aussitôt après la récolte, & pour le plutôt, dans ce climat, au commencement d'Août; mais on s'exposeroit au double inconvenient de voir périr les jeunes plants ou par les chaleurs de la canicule, ou par les gelées de l'hiver subséquent; à moins que l'on n'eût pris les plus grandes précautions pour les garantir de ces deux extrèmes: encore n'en résulteroit-il aucune accélération dans l'accroissement. J'ai souvent éprouvé que les plants venus de graine semée au printems, surpassoient en hauteur & en beauté ceux qui avoient été semés l'été précédent. Le mois d'Avril du dix au vingt, est le tems le plus convenable pour cette opération: si on vouloit la faire plutôt, il faudroit semer sur couche: on les avance beaucoup par ce moyen, & les jeunes plants sont en état d'être mis en pépiniere au bout d'un an; mais ils exigent de cette façon beaucoup de soins & des arrosemens continuels. Cette méthode ne peut convenir que pour une petite quantité de graine: il faut préférer la pleine terre pour un semis un peu considérable. Il faut choisir à une bonne exposition une terre de potager qui soit meuble, légere, fraîche, en bonne culture & mêlée de fumier bien consommé, ou de terreau de couche. On la disposera en planches de quatre piés de largeur, sur chacune desquelles on formera en longueur quatre ou cinq rayons d'un bon pouce de profondeur, on y semera la graine aussi épais que pour la laitue: il faut une once de graine de *mûrier* pour semer une planche de trente piés de long, qui pourra produire quatre à cinq mille plants. Si la graine que l'on veut semer paroît desséchée, on fera bien de la laisser tremper pendant vingt-quatre heures, afin d'en avancer la germination. Pour recouvrir la graine, il faut se servir de terreau de couche bien consommé & passé dans un crible fin; on répandra ce terreau avec la main sur les rayons, en sorte que la graine ne soit recouverte au plus que d'un demi-pouce d'épaisseur: on observe sur tout qu'il faut faire ce dernier ouvrage avec grande attention; car c'est le point essentiel de l'opération, & d'où dépendra principalement tout le succès: enfin, on laissera les planches en cet état sans les niveller en aucune façon. Il ne sera pas inutile, quoiqu'on puisse s'en dispenser, de prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de paille longue, fort éparse pour ne laisser pénétrer l'air & le soleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne soit battue par les arrosemens; mais il faudra les faire légerement & modérément, de deux ou trois jours l'un, à proportion que la sécheresse se fera sentir. La graine levera communément au bout de trois semaines. L'on continuera les arrosemens, toujours avec discrétion, selon le besoin, & l'on ôtera soigneusement les mauvaises herbes par de fréquens binages, avec d'autant moins d'inconveniens, que les rayons du semis seront plus espacés. Ce ne sera guere qu'au bout de trois ans que la plûpart des jeunes plants seront assez forts pour être mis en pépiniere; & il faudra cinq ou six autres années pour les mettre en état d'être transplantés à demeure.

La greffe n'est pas un moyen de grande ressource pour la multiplication du *mûrier noir*, parce qu'elle réussit difficilement, & qu'il n'en résulte aucune accélération d'accroissement. Le *mûrier noir* peut se greffer sur le *mûrier blanc* de toutes les façons usitées pour la greffe, si ce n'est que celle en fente réussit très-rarement. De toutes les méthodes, celles en écusson & en flute sont les meilleures. La greffe en flute se fait avec le plus de succès au commencement du mois de Juin; mais comme cette pratique est minutieuse, & qu'on ne peut l'appliquer qu'à des petits sujets, on préfere la greffe en écusson, qui est plus facile, plus expéditive & plus assurée. Cette greffe se fait dans les mêmes saisons que pour les arbres fruitiers; c'est-à-dire dans la premiere seve, ce qui s'appelle *écussonner à la pousse*; & durant la seconde seve, ce qui se nomme l'*écusson à œil dormant*. Si l'on greffe dans le premier tems, les écussons ne poussant que foiblement, sont sujets à périr pendant l'hiver: il sera donc plus prudent de ne greffer qu'à œil dormant à la fin de Juillet, ou dans le mois d'Août. Quoique ces écussons réussissent communément, & qu'on les voie pousser vigoureusement au printems suivant, il y a encore les plus grands risques à courir. Le peu de convenance qu'il y a entre le sujet & la greffe tourne à inconvenient. La seve surabondante du *mûrier blanc* ne trouvant pas la même souplesse dans les fibres, ni peut-être la même texture dans le bois du *mûrier noir*, s'embarrasse, se gonfle, s'extravase, & fait périr la greffe; c'est ce que j'ai vu souvent arriver.

Le mois d'Octobre est le tems le plus propre à la transplantation de cet arbre, lorsqu'il est d'une grosseur suffisante pour être placé à demeure. Mais s'il est question de mettre de jeunes plants en pépiniere, il ne faudra les y planter qu'au mois d'Avril. Il ne faut à cet arbre qu'une taille toute ordinaire. On aura seulement attention, lorsqu'on le transplante, de n'accourcir ses racines que le moins qu'il sera possible, parce que n'ayant presque point de chevelu, il leur faut plus de volume pour fournir les sucs nécessaires au soutien de l'arbre. Il faut beaucoup de culture au *mûrier noir* dans sa jeunesse seulement; mais j'ai remarqué qu'après qu'il est transplanté à demeure, qu'il est repris, bien établi & vigoureux, il faut cesser de le cultiver, & qu'il profite davantage, lorsqu'il est sous un terrein & sous une allée sablée sur-tout.

La feuille de *mûrier noir* est la moins propre à la nourriture des vers-à-soie, & on ne doit absolument s'en servir que quand on ne peut faire autrement, parce qu'elle ne produit qu'une soie grossiere, forte, pesante & de bas prix; mais on peut la faire servir à la nourriture du bétail: elle lui profite & l'engraisse promptement. Jamais les feuilles du *mûrier* ne sont endommagées par les insectes, & on en peut faire un bon dépilatoire en les faisant tremper dans l'urine. Elles ont encore la vertu de chasser les punaises, & d'enlever les rousseurs du visage.

Les mûres sont bonnes à manger; elles sont assez agréables au goût, & même fort saines. Mais de tous les fruits qui se mangent, il n'y a peut-être que celui du *mûrier* dont il ne faut pas attendre la parfaite maturité, pour qu'il soit profitable. Les mûres doivent seulement être d'un rouge tirant sur le noir pour faire un bon aliment, encore n'en devroit-on manger que quand on a l'estomac vuide; elles excitent l'appétit, & elles sont rafraîchissantes. On en fait du syrop pour les maux de gorge. Si l'on veut avoir des mûres très-grosses, il faut mettre le *mûrier noir* en espalier contre un mur exposé au nord.

Le bois du *mûrier noir* est jaune dans le cœur, & son aubier est blanchâtre. Il est compacte, pliant & plus dur que celui du *mûrier blanc*: il est de longue durée; il noircit en vieillissant, & il résiste dans l'eau presqu'aussi bien que le chêne; aussi peut-on l'employer au pilotage: il est propre au charronage, à la menuiserie; on en tire des courbes pour les bateaux; on peut le faire servir aux mêmes ouvrages où l'on emploie l'orme. Ce bois, loin d'engendrer aucune vermine, a, comme les feuilles, la vertu de chasser les punaises. Il reçoit un beau poli, ce qui le fait rechercher par les tourneurs, les ébénistes & les graveurs; c'est même un bon bois de chauffage.

Le *mûrier blanc*, arbre de moyenne grandeur; l'un des plus intéressans que l'on puisse cultiver pour le profit des particuliers & pour le bien de l'état. Cet arbre est la base du travail des soies, qui font en France une branche considérable de commerce. Après la toile qui couvre le peuple, & la laine qui habille les gens de moyen état, la soie fait le brillant vêtement des grands, des riches, des femmes sur-tout, & de tous les particuliers qui peuvent se procurer les superfluités du luxe. On la voit décorer les palais, parer les temples, & meubler toutes les maisons où regne l'aisance. Cependant c'est la feuille du *mûrier* blanc qui fait la source de cette précieuse matiere; il s'en fait une consommation si considérable dans ce royaume, que malgré qu'il y ait déja près de vingt provinces qui sont peuplées de *mûriers*, & où l'on fait filer quantité de vers à soie, néanmoins il faut tirer de l'étranger pour quatorze ou quinze millions de soies. Et comme la consommation de nos manufactures monte à ce qu'on prétend à environ vingt-cinq millions, il résulte que les soies qui viennent du cru de nos provinces ne vont qu'à neuf ou dix millions. Ces considérations doivent donc engager à multiplier de plus en plus le *mûrier* blanc. Les particuliers y trouveront un grand profit, & l'état un avantage considérable. C'est donc faire le bien public que d'élever des *mûriers*. Quoi de plus séduisant!

Le *mûrier* blanc tire son origine de l'Asie. Dans les climats tempérés & les plus orientaux de cette vaste partie du monde, le *mûrier* & les vers à soie ont été connus de toute ancienneté. L'arbre croît de lui-même, & l'insecte s'engendre naturellement à la Chine. Qui peut savoir l'époque où le chinois a commencé à faire usage des cocons de soie qui se trouvoient sur le *mûrier*? Peu-à-peu cet arbre a traversé les grandes Indes pour prendre dans la Perse le plus solide établissement; de-là il a passé dans les îles de l'Archipel, où on a filé la soie dès le troisieme siecle. La Grece est redevable à des moi-

moines de loin avoit apporté dans le sixieme siecle, sous l'empereur Justinien des œufs de l'utile insecte, & des graines de l'arbre qui le nourrit. A force de tems, l'un & l'autre passerent en Sicile & en Italie. Augustin Gallo, auteur italien, qui a écrit sur l'Agriculture en 1540, assure que ce n'est que de son tems qu'on a commencé à élever les *mûriers* de semence en Italie, d'où on peut conclure que ces arbres n'y étoient alors qu'en petit nombre, puisque ce n'est que par la semence qu'on peut faire des multiplications en grand. Enfin le *mûrier* a passé en France dans le quinzieme siecle sous Charles VII. il a encore fallu plus de cent années pour faire ouvrir les yeux sur l'utilité qu'on en pouvoit tirer. Henri II. a commencé de jetter quelques fondemens pour établir des manufactures de soie à Lyon & à Tours. Mais Henri IV. ce grand roi, ce pere du peuple, a tenté le premier d'exécuter la chose en grand, a fait élever des *mûriers*, & a donné de la consistence aux premieres manufactures de soieries. Ensuite a paru avec tant d'éclat Louis XIV. ce roi grand en tout, attentif à tout, & connoisseur en tout. Il avoit choisi pour ministre Colbert: ce vaste génie qui préparoit le bien de l'état pour des siecles, sans qu'on s'en doutât, fit les plus grandes offres pour la propagation des *mûriers* dans les provinces méridionales du royaume; car il étoit raisonnable de commencer par le côté avantageux. Autant il en faisoit planter, autant les paysans en détruisoient. Ils n'envisageoient alors que la privation d'une lisiere de terre, & ne voyoient pas le produit à venir des têtes d'arbres qui devoient s'étendre dans l'air. Le ministre habile imagina le moyen d'intéresser pour le moment le propriétaire du terrein. Il promit vingt-quatre sols pour chaque arbre qui seroit conservé pendant trois ans. Il tint parole, tout prospéra. Aussi par les soins de ce grand homme, le Lyonnois, le Forès, le Vivarez, le bas Dauphiné, la Provence & le Languedoc, la Gascogne, la Guyene & la Saintonge, ont été peuplées de *mûriers*. Voilà l'ancien fond de nos manufactures de soieries. Il sembloit que ce fussent là des limites insurmontables pour le *mûrier*; mais Louis XV. ce roi sage, ce pere tendre, l'amour de son peuple, a vaincu le préjugé où l'on étoit, que le reste du royaume n'étoit propre ni à la culture du *mûrier*, ni à l'éducation des vers à soie. Par ses ordres, feu M. Orry, contrôleur général, à force d'activité & de persévérance, a fait établir des pepinieres de *mûriers* dans l'Angoumois, le Berry, le Maine, & l'Orléanois; dans l'Ile de France, le Poitou & la Touraine. Il a fait faire en 1741 un pareil établissement à Montbard en Bourgogne; & les états de cette province en 1754 ont non-seulement établi à Dijon une seconde pepiniere de *mûriers* très étendue & des mieux ordonnées; mais ils ont fait venir du Languedoc des personnes versées dans la culture des *mûriers* & dans le filage de la soie. M. Joly de Fleury, intendant de Bourgogne, à qui rien d'utile n'échappe, a fait faire depuis dix ans les mêmes dispositions dans la province de Bresse. Enfin la Champagne & la Franche-Comté ont commencé depuis quelques années à prendre les mêmes arrangemens. Le progrès de ces établissemens passe déja les espérances. Quels succès n'a-t-on pas droit de s'en promettre!

Le *mûrier* blanc fait un arbre de moyenne grandeur; sa tige est droite, sa tête assez réguliere: ses racines sont de la même qualité que celles du *mûrier* noir, si ce n'est qu'elles s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent. Son écorce est plus claire, plus souple, plus vive, plus lisse & plus filandreuse. Sa feuille, tantôt entiere, tantôt découpée, est d'un verd naissant d'agréable aspect; elle est plus mince, plus douce, plus tendre, & elle paroît environ 15 jours plûtôt que celle du *mûrier* noir. Le fruit vient de la même façon, mais plûtôt; il est plus petit. Il y en a du blanc, du purpurin & du noir; il est également douçâtre, fade & desagréable au goût. Il mûrit souvent dès la fin de Juin.

Cet arbre est robuste, vient très-promptement, se multiplie fort aisément, réussit, on ne peut pas mieux, à la transplantation, & on peut le tailler ou le tondre sans inconvénient dans presque toutes les saisons. Dans l'intérieur du royaume, & dans les provinces septentrionales, il faut mettre le *mûrier* blanc à de bonnes expositions, au midi & au levant, sur-tout à l'abri des vents du nord & du nord-ouest: ce n'est pas qu'ils ne puissent résister aux intempéries que ces vents causent; mais comme on ne cultive cet arbre que pour ses feuilles, qui servent de nourriture aux vers à soie, il faut éviter tout ce qui peut les flétrir au printems, ou en retarder la venue. Ce *mûrier* se plaît sur les pentes douces des montagnes, dans les terres franches mêlées de

sable, dans les terres à blé, dans les terres noires, légeres & sablonneuses, & en général dans tous les terreins où la vigne se plaît. C'est l'indication la plus certaine pour s'assurer s'il sera bien dans un pays. Cet arbre ne réussit pas dans les terres trop légeres, trop arides, trop superficielles; il n'y fait point de progrès. Mais il craint encore plus la glaise, la craie, la marne, le tuf, les fonds trop pierreux, les sables mouvans, la trop grande sécheresse & l'humidité permanente. A ce dernier égard, il faut de l'attention: le *mûrier* pourroit très-bien réussir le long des ruisseaux, dans les terres où il y a des suintemens d'eau; mais sa feuille perdroit de qualité; elle seroit trop crue pour les vers. Par cette même raison il faut se garder de mettre le *mûrier* dans les fonds bas, dans les prairies, dans les lieux serrés & ombragés. Cet arbre demande absolument à être cultivé au pié pour produire des feuilles de bonne qualité; c'est ce qui doit empêcher de les mettre dans des terres en sainfoin, en luzerne, *&c.* mais on ne doit pas l'exclure des terres labourables, dont les cultures alternatives lui font grand bien.

On peut multiplier cet arbre par les moyens que l'on a expliqué pour le *mûrier* noir; si ce n'est que de quelque façon qu'on éleve le *mûrier* blanc, il réussit toujours plus aisément, & il vient bien plus promptement que le noir: on prétend même qu'il n'y a nulle comparaison entre ces deux sortes de *mûriers* pour la vitesse d'accroissement, & c'est avec juste raison; car il m'a paru que le blanc s'élevoit quatre fois plus vîte que le noir. Je vais rappeller ces différentes méthodes de multiplication pour les appliquer particulierement au *mûrier* blanc.

1°. *De rejettons enracinés* que l'on trouve ordinairement au pié des vieux arbres qui ont été négligés. On fait arracher ces rejettons en leur conservant le plus de racines qu'il est possible: on accourcit celles qui sont trop longues; on met ces plants en pepiniere, & on retranche leur cime à deux ou trois yeux au-dessus de la terre.

2°. *Par les racines*. Dans les endroits où on a arraché des arbres un peu âgés, les racines un peu fortes qui sont restées dans la terre poussent des rejettons. On peut les faire soigner, & les prendre l'année suivante, pour les mettre en pepiniere de la même façon que les rejettons.

3°. *De boutures*. *Voyez* la méthode de les faire qui a été détaillée à l'*article du* MURIER *noir*. Toute la différence qui s'y trouvera, c'est que les boutures de *mûrier* blanc feront plus aisément racines, & prendront un accroissement plus prompt, ensorte qu'on pourra les lever & les mettre en pepiniere au bout d'un an.

4°. *De branches couchées*. *Voyez* ce qui a été dit à ce sujet pour le *mûrier* noir. La différence qu'il y aura ici, c'est qu'il ne sera pas nécessaire de marcotter les branches, & que faisant racine bien plus promptement que celles du *mûrier noir*, elles seront en état d'être transplantées au bout d'un an.

5°. *Par la greffe*. C'est-à-dire qu'on peut multiplier par ce moyen les bonnes especes de *mûrier* blanc, en les greffant sur celles que l'on regarde comme inférieures, relativement à la qualité de leurs feuilles. Si l'on en croit les anciens auteurs qui ont traité de l'Agriculture, on peut greffer le *mûrier* sur le terebinthe, le figuier, le poirier, le pommier, le chataignier, le hêtre, l'orme, le tilleul, le frêne, le peuplier blanc, le cormier, l'alisier, l'aubepin, & même sur le groselier. Ces faits ont d'abord été hasardés très-anciennement dans des poésies pour charger l'illusion par des prodiges, ensuite répétés pendant nombre de siecles par un tas d'écrivains plagiaires, puis révoqués en doute par les gens réfléchis; enfin renversés & obscurcis par le flambeau de l'expérience.

Les *mûriers* venus de semence donnent des feuilles d'une si grande variété, que souvent pas un arbre ne ressemble à l'autre. Il y a des feuilles de toute grandeur: il s'en trouve qui sont entieres & sans découpures; mais la plûpart les ont très-petites & très-découpées: ce sont ceux-ci que l'on regarde comme sauvages, parce que leurs feuilles sont de très-peu de ressources pour la nourriture des vers à soie: au lieu que l'on appelle *mûriers francs*, les *mûriers* dont les feuilles sont larges & entieres, & sur-tout ceux qui ont été greffés. Il faudra donc prendre des greffes sur les *mûriers* de bonnes feuilles pour écussonner ceux qui auront des feuilles trop petites ou trop découpées. *Voyez* au surplus ce qui a été dit de la greffe pour le *mûrier* noir. Mais il y aura ici une différence considérable, qui sera toute à l'avantage du *mûrier* blanc. D'abord la greffe leur réussit avec

plus

plus de facilité, sur-tout l'écusson à œil dormant; ensuite on peut greffer des sujets de tout âge, même ceux qui n'ont que deux ans de semence, ou ceux qui ont passé seulement un an dans la pepiniere. Quand les plants sont forts, on les greffe à la hauteur de six piés. Si les arbres sont âgés, & qu'on ne soit pas content de leurs feuilles, on les coupe à une certaine hauteur, on leur laisse pousser de nouveaux rejettons que l'on greffe par après.

6°. *De semence*. Si l'on n'est pas à portée de se procurer des graines dans le pays, il faudra en faire venir de Bagnols, ou de quelqu'autre endroit du Languedoc; elle sera meilleure & mieux conditionnée que celle que l'on tireroit des provinces de l'intérieur du royaume. Une livre de graine de *mûrier* blanc coute huit livres environ sur lieu, & elle peut produire soixante mille plants. *Voyez* sur le tems & la maniere de semer, ce qui a été dit pour le *mûrier* noir. Mais il y aura à l'égard du *mûrier* blanc, une grande différence pour l'accroissement. Les jeunes plants du *mûrier* blanc s'éleveront dès la premiere année, communément à un pié, & quelques-uns à un pié & demi. On pourra donc, & il sera même à propos dès le printems suivant au mois d'Avril, d'ôter environ un tiers des plants, en choisissant les plus forts pour les mettre en pepiniere; mais il ne faudra pas se servir d'aucun outil pour lever ces plants, parce qu'en soulevant la terre on dérangeroit quantité des plants qui doivent rester. Le meilleur parti sera de faire arroser largement la planche de *mûrier* pour rendre la terre meuble & douce; cela donnera la facilité de pouvoir arracher les plants avec la main. Au bout de la seconde année, les plants auront communément quatre à cinq piés, alors il n'y aura plus moyen de différer; il faudra les mettre en pepiniere. Si on les laissoit encore un an, les plants les plus forts étoufferoient les autres; il en périroit la moitié. Il y a un grand avantage à ne mettre ces jeunes plants en pepiniere, que quand ils sont un peu forts, c'est-à-dire à l'âge de deux ans; ils exigent alors moins d'arrosemens, moins de culture, & bien moins de soins que quand ils n'ont qu'un an. On suppose que l'on a disposé pour la pepiniere un terrein convenable & en bonne culture. On fait arracher proprement les jeunes plants, que l'on nomme *pourette*, & après avoir accourci les racines avec discrétion, & coupé le pivot sans rien ôter de la cime pour ce moment, on les plante à un pié & demi de distance en rangées d'alignement, éloignées de trois piés l'une de l'autre. Quand la plantation est faite, on coupe toutes les pourettes à deux ou trois yeux au-dessous de terre, & on les arrose selon que le tems l'exige. On ne doit rien retrancher cette premiere année des nouvelles pousses, sans quoi on affoibliroit le jeune plant, attendu que la seve ne s'y porte qu'à proportion de la quantité de feuilles qui la pompent. Mais au printems suivant, il faut supprimer toutes les branches, à l'exception de celle qui se trouvera la mieux disposée à former une tige; encore faudra-t-il en retrancher environ un tiers ou moitié, selon sa longueur, afin qu'elle puisse mieux se fortifier. En toutes les fois que les arbres seront trop foibles, il faudra les couper à six pouces de terre; ensuite beaucoup de ménagement pour la taille, ou même ne point couper du tout. Je vois que presque tous les jardiniers ont la fureur de retrancher chaque année toutes les branches latérales pour former une tige qui en quatre ans prend huit à neuf piés de hauteur, sur un demi-pouce de diametre. Voilà des arbres perdus: ils sont foibles, minces, étiolés & courbés. Nul remede que de les couper au pié pour les former de nouveau; car ils ne reprendroient pas à la transplantation. Rien de plus aisé que d'éviter cet inconvénient, qui est très-grand à cause du retard. Il ne faut supprimer des branches que peu-à-peu chaque année, à mesure que l'arbre prend de la force; car c'est uniquement la grosseur de la tige qui doit déterminer la quantité de l'élaguement: & pour donner de la force à l'arbre, il faut pendant l'été accourcir à demi ou aux deux tiers, les branches qui s'écartent trop. Par ce moyen on aura en quatre ans, des arbres de neuf à dix piés de haut sur quatre à cinq pouces de circonférence, qui seront très-propres à être transplantés à demeure. On suppose enfin qu'on aura donné chaque année à la pepiniere un petit labour au printems, & deux ou trois binages pendant l'été pour détruire les mauvaises herbes; car cette destruction doit être regardée comme le premier & le principal objet de la bonne culture. Je ne puis trop faire observer qu'il faut à cet arbre une culture très-suivie, par rapport à ce que les plaies qu'on lui fait en le taillant, se referment difficilement, à moins qu'il ne soit dans un accroissement vigoureux.

La transplantation du *mûrier* blanc doit se faire en automne, depuis le 20 Octobre jusqu'au 20 Novembre, il ne faut la remettre au printems que par des raisons particulieres, ou parce qu'il s'agiroit de planter dans une terre forte & humide. Mais un pareil terrein, comme je l'ai déja fait observer, ne convient nullement à l'usage que l'on fait des feuilles du *mûrier* blanc. Les trous doivent avoir été ouverts l'été précédent, de trois piés en quarré au moins, sur deux & demi de profondeur, si le terrein l'a permis. On fera arracher les arbres avec attention & ménagement: on taillera l'extrémité des racines; on retranchera toutes celles qui sont altérées ou mal placées, ainsi que tout le chevelu. On coupera toutes les branches de la tige jusqu'à sept piés de hauteur environ, & on ne laissera à la tête que trois des meilleurs brins, qu'on rabattra à trois ou quatre pouces. Ensuite après avoir garni le fond du trou d'environ un pié de bonne terre, on y placera l'arbre, & on garnira ses racines avec grand soin, de la terre la plus meuble & la meilleure que l'on aura: on continuera d'emplir le trou avec du terreau consommé, ou d'autre terre de bonne qualité, que l'on pressera contre le collet de l'arbre pour l'assurer. Mais il faut se garder de batter les arbres: c'est une pratique qui leur est préjudiciable. Il vaut mieux au contraire, que le terrein ait une pente insensible autour de l'arbre pour y conduire les pluies & y retenir les arrosemens. Il est difficile de décider la distance qu'il faut donner aux *mûriers*; elle doit dépendre de la qualité du terrein & de l'arrangement général de la plantation. On peut mettre ces arbres à quinze, dix-huit ou vingt piés, lorsqu'il est question d'en faire des avenues, de border des chemins, ou d'entourer des héritages. Quand il s'agit de planter tout un terrein, on se regle sur la qualité de la terre, & on met les arbres à quinze ou vingt piés. On doit même pour le mieux les arranger en quinconces. Si cependant on veut faire rapporter du grain à ce terrein, on espace ces arbres à six ou huit toises, pour faciliter le labourage. Mais dans ce dernier cas, l'arrangement le moins nuisible, & qui admet le plus de plants, c'est de former des lignes à la distance de huit à dix toises, & d'espacer les arbres dans ces lignes, à quinze, dix-huit ou vingt piés, selon la qualité du sol. Comme en faisant le labourage, la charrue n'approche pas suffisamment des arbres pour les tenir en culture les premieres années, & qu'il faut y suppléer par la main d'homme, il y a un excellent parti à prendre, qui est de planter entre les arbres de jeunes *mûriers* en buisson ou en haie; le tout n'occupe jamais qu'une lisiere de trois ou quatre piés de largeur, que l'on fait cultiver à la pioche. Ces buissonnieres ou ces haies de *mûrier* ont un grand avantage; elles donnent une grande quantité de feuilles qui sont aisées à cueillir, & qui paroissent quinze jours plûtôt que sur les grands arbres; on peut par quelques précautions, les mettre à couvert de la pluie; ce qui est quelquefois très-nécessaire pour l'éducation des vers. On prétend qu'on s'est très-bien trouvé dans le Languedoc, de ces buissonnieres & de ces haies, parce qu'elles donnent plus de feuilles que les grands arbres, qu'elles sont plûtôt en état d'en donner, & qu'on peut les dépouiller au bout de trois ans, sans les altérer & sans inconvénient pour les vers; au lieu qu'on ne doit commencer à prendre des feuilles sur les arbres de tige qu'après cinq ou six ans de plantation. Les haies de *mûrier* se garnissent & s'épaississent si fortement & si promptement, qu'elles sont bien-tôt impénétrables au bétail; ensorte qu'on peut s'en servir pour clore le terrein, & dans ce cas on plante la haie double; le bétail en la rongeant en-dehors la fait épaissir, & travaille contre lui-même. Si dans l'année de la plantation, il survenoit de grandes sécheresses, il faudroit arroser quelquefois les nouveaux plants, & toujours abondamment. Il n'est besoin cette premiere année que de sarcler pour empêcher les mauvaises herbes: elles sont après le bétail le plus grand fléau des plantations. Nul autre soin que de visiter la plantation de tems en tems pendant l'été, pour abattre en passant la main, les rejets qui poussent le long des tiges, & ensuite de couper à chaque printems le bois mort, les branches chiffonnes ou gourmandes, même d'accourcir celles qui s'élancent trop: tout ce qu'il faut en un mot, pour former la tête des arbres & la disposer à la production & à la durée. Quand les arbres seront parvenus à dix-huit ou vingt ans, la plûpart seront alors fatigués, languissans, dépérissans, ou ne produiront que de petites feuilles. Il sera nécessaire en ce cas, de les étêter, non pas en les coupant précisément au-dessous du tronc; ce qui faisant pousser des rejets trop vigoureux & en petit nombre, causeroit un double inconvé-

vénient: les feuilles seroient trop crues pour la nourriture des vers, & la tête de l'arbre seroit trop long-tems à se former. La meilleure façon de faire cette tonte, c'est de ne couper que le menu branchage un peu avant la seve. On fait aussi ces tontes peu-à-peu pour ne pas changer tout à coup la qualité des feuilles. On prétend que cet arbre est dans sa force à vingt ou vingt-cinq ans, & que sa durée va jusqu'à quarante-cinq ou cinquante, & même plus loin lorsqu'on a soin de le soutenir par la taille.

La feuille du *mûrier* blanc est le seul objet de la culture de cet arbre. Elle est la seule nourriture que l'on puisse donner aux vers à soie; mais outre cet usage, cette feuille a toutes les qualités de celles du *mûrier* noir. *Voyez* ce qui en a été dit.

Les mûres que produit cet arbre ne peuvent servir qu'à nourrir la volaille; elle les mange avec avidité, & s'en engraisse promptement.

Le bois du *mûrier* blanc sert aux mêmes usages que celui du *mûrier* noir, & il est de même qualité, si ce n'est qu'il n'est pas si compact & si fort; de plus, on en fait des cercles & des perches pour les palissades des jardins, qui sont de longue durée. On se sert aussi de ce bois en Provence pour faire du merrein à futailles pour le vin, mais il faut qu'il soit préparé à la scie, parce qu'il se refuse à la fente. On peut encore tirer du service de toute l'écorce de cet arbre, non-seulement pour en former des cordes, mais encore pour en faire de la toile; l'écorce des jeunes rejettons est plus convenable pour ce dernier usage. Comme le *mûrier* pousse vigoureusement, & qu'on a souvent occasion de le tailler, on peut rassembler les rejettons de jeunes bois les plus forts & les plus longs qui sont provenus des tontes ou d'autres menues tailles; les faire rouir comme le chanvre, les tiller de même; ensuite seraner, filer, façonner cette matiere comme la toile. La même économie se pratique en Amérique. M. le Page, dans ses mémoires sur la Louisiane, dit que le premier ouvrage des filles de huit à neuf ans, est d'aller couper, dans le tems de la seve, les rejettons que produisent les *mûriers* après avoir été abattus; qu'elles pelent ces rejettons qui ont cinq à six piés de longueur, ensuite font sécher l'écorce, la battent à deux reprises pour en ôter la poussiere & la diviser; puis la blanchissent & enfin la filent de la grosseur d'une ficelle. Quelques auteurs modernes prétendent qu'on pourroit employer le *mûrier* blanc à former du bois taillis; qu'il y viendroit aussi vîte, & y réussiroit aussi-bien que le coudrier, l'orme, le frêne & l'érable; mais on n'a point encore de faits certains à ce sujet.

Le *mûrier* d'Espagne est de la même espece que le *mûrier* blanc; c'est une variété d'une grande perfection que la graine a produit en Espagne. Il fait un bel arbre, une tige très-droite, & une tête réguliere; sa feuille est beaucoup plus grande que celle des *mûriers* blancs ordinaires de la meilleure espece; elle est plus épaisse, plus ferme, plus succulente, & toujours entiere, sans aucunes découpures. Les mûres que cet arbre produit, sont grises & plus grosses que celles des autres *mûriers* blancs, sur lesquels on peut le multiplier par la greffe en écusson, qui réussit très-aisément; mais cette feuille ne convient pas toujours pour la nourriture des vers à soie. On prétend que si on ne leur donnoit que de celle-là, il n'en viendroit qu'une soie grossiere; cependant on convient assez généralement qu'on peut leur en donner quelques jours avant qu'ils ne fassent leurs cocons, & que la soie en sera plus forte & toute aussi fine.

Le *mûrier* de Virginie à fruit rouge, c'est un grand & bel arbre qui est rare & précieux. Il faut le soigner pour lui faire une tête un peu réguliere, parce que ses branches s'élancent trop; son écorce est unie, lisse & d'une couleur cendrée fort claire. Ses feuilles sont très-larges, & de neuf à dix pouces de longueur, dentelées en maniere de scie, & terminées par une pointe alongée; leur surface est inégale & rude au toucher; elles sont moëlleuses, tendres, d'un vert naissant, & en général d'une grande beauté. Elles viennent douze ou quinze jours plûtôt que celles du *mûrier* blanc. Dès la mi-Avril l'arbre porte des chatons qui ont jusqu'à trois pouces de longueur; à la fin du même mois, les mûres paroissent, & leur maturité s'accomplit au commencement de Juin; alors elles sont d'une couleur rouge assez claire, d'une forme conique alongée, & d'un goût plus acide que doux; mais elles n'ont pas tant de suc que les mûres noires. Cet arbre porte des chatons, dès qu'il a trois ou quatre ans; cependant il ne donne du fruit que huit ou neuf ans après qu'il a été semé. Ce *mûrier* est aussi robuste que les autres, lorsqu'il est placé à mi-côte ou sur des lieux élevés; mais quand il se trouve dans un sol bas & humide, il est sujet à avoir les cimes gelées dans les hivers rigoureux. Son accroissement est du double plus prompt que celui du *mûrier* blanc; il réussit aisément à la transplantation, mais il n'est pas aisé de le multiplier. Ceux que j'ai élevés, sont venus en semant les mûres qui avoient été envoyées d'Amérique, & qui étoient bien conservées. Les plantes qui en vinrent, s'éleverent en trois ans à sept piés la plûpart; & en quatre autres années après la transplantation, ils ont pris jusqu'à quinze piés de hauteur, sur sept à huit pouces de circonférence. Ces arbres dans la force de leur jeunesse poussent souvent des branches de huit à neuf piés de longueur. Les mûres qu'ils ont produites en Bourgogne, & que j'ai semées jusqu'à deux fois, n'ont pas réussi. Seroit-ce par l'insuffisance de la fécondité des graines, ou le succès aura-t-il dépendu de quelques circonstances de culture qui ont manqué? C'est ce qui ne peut s'apprendre qu'avec de nouvelles tentatives. Cet arbre se refuse absolument à venir de boutures, & la greffe ne réussit pas mieux. Il est vrai qu'elle prend sur les autres *mûriers*, mais il en est de cette greffe comme Palladius a dit de celle du *mûrier* blanc sur l'orme, *parturit magna infelicitatis augmenta*; elle va toujours en dépérissant.

Il n'y a donc actuellement d'autre moyen de multiplier ce *mûrier*, que de le faire venir de branches couchées; encore faut-il y employer toutes les ressources de l'art; les marcotes, les serres, au moyen d'un fil de fer, & avec le procédé le plus exact, n'auront de bonnes racines qu'au bout de trois ans. En coupant les jeunes branches de cet arbre, & en detachant les feuilles, j'ai observé qu'il en sort un suc laiteux assez abondant, un peu corrosif & tout opposé à la seve des autres *mûriers*, qui est fort douce. C'est apparemment cette différence entre les seves, qui fait que la greffe ne prend pas sur le sujet. La feuille de ce *mûrier* seroit-elle convenable pour la nourriture des vers, & quelle qualification donneroit-elle à la soie? c'est ce qu'on ne sait encore aucunement. Cet arbre est en seve pendant toute la belle saison, & jusque fort tard en automne; ensorte que les feuilles ne tombent qu'après avoir été frappées des premieres gelées.

Le *mûrier* de Virginie à feuilles velues. On n'a point cet arbre encore en France; il est même extrèmement rare en Angleterre. Presque tout ce qu'on en peut savoir jusqu'à présent, se trouve dans la sixieme édition du dictionnaire des Jardiniers de M. Miller, auteur anglois, qui rapporte que les feuilles de ce *mûrier* ont beaucoup de ressemblance avec celles du *mûrier* noir, mais qu'elles sont plus grandes & plus rudes au toucher; que l'écorce de ses jeunes branches est noirâtre, comme les rameaux du micocoulier; qu'il est très-robuste; qu'il y en a un grand arbre à Fulham, près de Londres; que cet arbre a quelquefois donné un grand nombre de chatons semblables à ceux du noisetier, mais qu'ils n'ont jamais porté de fruit; que les greffes qu'on a essayées sur le *mûrier* blanc & sur le noir, n'ont pas réussi, & que, comme l'arbre est élevé, on n'a pas pû le faire venir de branches couchées. Au rapport de Linnæus, les nouvelles feuilles de ce *mûrier* sont extrèmement velues en-dessous, & quelquefois découpées, & les chatons sont de la longueur de ceux du bouleau.

Le *mûrier* noir à feuilles panachées. C'est une belle variété, la seule que l'on puisse employer dans les jardins pour l'agrément. Cet arbre pourroit trouver place dans une partie de bosquets où l'on rassemble les arbres panachés; il a de plus le mérite de la rareté. On peut le multiplier par la greffe sur le *mûrier* noir ordinaire. *M. d'Aub. le Subdélégué.*

MURIER, (*Diete & Mat. méd.*) ce n'est presque que le *mûrier* noir ou des jardins, qui est d'usage en médecine, & dont on mange communément le fruit.

Le fruit du *mûrier* ou les mûres sont la principale partie de cet arbre qui soit employée en Médecine. On prépare de leur suc un rob & un syrop simple. Le rob appellé *diamorum* devroit, selon la force du mot, n'être autre chose que le suc des mûres, épuré & épaissi par l'évaporation jusqu'à consistence requise, mais on y ajoûte communément le miel; le syrop simple se prépare avec le même suc & le sucre.

Le rob miellé & le syrop ont la même vertu médicinale. On prépare & on emploie beaucoup plus communément le dernier, qui même est presque la seule de ces deux préparations qu'on trouve dans les boutiques depuis que le sucre a été substitué au miel dans presque toutes les anciennes préparations officinales.

Le syrop de mûres est fort communément employé dans les gargarismes contre les inflammations, les légeres érosions, & l'enflure douloureuse de la gorge & des glandes du fond de la bouche, &c. c'est même presque son unique usage: on l'emploie cependant aussi quelquefois dans les juleps rafraichissans contre les diarrhées bilieuses, les légeres dissenteries, &c. & il est assez propre à l'un & à l'autre usage par sa très-légere & assez agréable acidité; au reste, ce sont là les vertus que les anciens, Dioscoride & Galien, attribuent aux mûres vertes, *immaturis*, au-lieu qu'ils n'attribuent à celles qui sont mûres qu'une vertu laxative.

Ces mêmes auteurs ont accusé les mûres de se corrompre facilement & d'être ennemies de l'estomac; mais Pline dont le sentiment est plus conforme à l'expérience, dit qu'elles rafraîchissent, qu'elles épuisent la soif, & qu'elles donnent de l'appétit. On trouve dans Horace les vers suivans sur les mûres.

Ille salubres
Æstates peraget nigris qui prandia moris
Finiet ante gravem quæ legerit arbore solem.

Mais ces qualités particulieres, soit bonnes soit mauvaises, ne sont établies que sur une observation peu exacte. Le suc des mures qui ont atteint leur maturité, n'a d'autre qualité bien constatée que celle de suc doux légerement aigrelet (*voyez* DOUX, *Diete.*) mais ce suc est contenu dans un parenchyme mollasse & abondant qui rend ce fruit indigeste lorsqu'on le mange entier.

On trouve encore dans les auteurs de Pharmacie un rob & un syrop de mûres composé, mais ces remedes ne sont point en usage parmi nous.

L'écorce de *mûrier*, & sur-tout celle de la racine, est un puissant vermifuge dont on se sert fort communément, soit seule, soit mêlée à d'autres remedes, (*voyez* VERMIFUGE.) à la dose d'un demi-gros ou d'un gros réduite en poudre & incorporée avec un syrop approprié.

L'écorce de la racine du *mûrier* blanc a la même vertu que la précédente.

On trouve dans quelques auteurs, sous le nom de *morel*, une espece de julep ainsi nommé du syrop de mûres qui entre dans sa composition. *Voyez* JULEP. (*b*)

MURMURE, s. m. (*Gram.*) bruit sourd, plainte sourde: on dit le *murmure* des peuples, le *murmure* des eaux.

MURMURE, (*Crit. sacrée.*) en grec γογγυσμὸς; ce mot ne signifie pas seulement dans l'Ecriture, une simple plainte que l'on fait de quelque tort que l'on prétend avoir reçu; mais il désigne un esprit de désobéissance & de révolte, accompagné de pensées & de paroles injurieuses à la providence divine: c'est dans ce sens que S. Paul condamne le *murmure*, qui fut souvent fatal aux Israélites murmurateurs, *I. Cor. x.* 10. En effet, les Hébreux retomberent plus d'une fois dans des *murmures* dignes de punition. On sait qu'ils murmurerent dans la terre de Gessen, *Exod. v.* 21. Ils murmurerent ensuite après leur sortie d'Egypte, avant que de passer la mer Rouge, *Exod. xiv.* 11: ils murmurerent encore à Mara, à cause de l'amertume des eaux. *Exod. xv.* 24: ils murmurerent à Sin, *Exod. xvi.* 3: à Raphidim, *Exod. xvii.* 3: ils murmurerent au sépulcre de concupiscence: ils murmurerent après le retour des envoyés dans la terre promise, & même dans d'autres occasions, car il ne s'agit pas ici de faire l'histoire de leurs *murmures*. (*D. J.*)

MURO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples dans la Basilicate, avec un évêché suffragant de Conza. Elle est au pié de l'Appennin, à 4 lieues S. E. de Conza, 6 S. O. de Cirenza. *Long.* 33. 10. *lat.* 40. 45.

C'est ici que périt en 1382, Jeanne reine de Naples & de Sicile, dans sa cinquante-huitieme année. On sait que dans un âge tendre elle consentit, par foiblesse, au meurtre de son premier époux, & qu'elle eut trois maris ensuite, par une autre foiblesse, plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir regner seule. Enfin elle nomma Charles de Durazzo son cousin, pour son héritier, & même elle l'adopta; mais Durazzo d'intelligence avec le pape, ne pouvant attendre la mort naturelle de sa mere adoptive, usurpa la couronne, poursuivit sa bienfaitrice, la surprit dans *Muro* & la fit étouffer entre deux matelas. La postérité a plaint cette malheureuse reine, parce que la mort de son premier mari ne fut point l'effet de sa méchanceté; parce qu'elle n'avoit que 18 ans quand elle ferma les yeux à cet attentat, & que depuis lors, elle vécut sans tache & sans reproche. Pétrarque & Bocace ont célébré cette infortunée princesse, qui sentoit & connoissoit leur mérite. Elle se dévoua, dit M. de Voltaire, toute entiere aux beaux Arts, dont les charmes faisoient oublier les tems criminels de son premier mariage. Enfin ses mœurs, changées par la culture de l'esprit, devoient la défendre de la cruauté tragique qui termina ses jours. (*D. J.*)

MURRAI, (*Géog.*) province maritime de l'Ecosse, à l'ouest de Buchan; c'est la plus fertile de toutes les provinces du Nord. Elle est arrosée par le Spey à l'Orient, & la Nairn au couchant. Ses deux principaux bourgs sont Elgin & Nairn. Elle donne le titre de comté à une branche de la maison des Stuarts, qui descend du comte de *Murray*, régent d'Ecosse pendant la minorité de Jacques VI. (*D. J.*)

MURRHART, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Suabe dans le duché de Wurtemberg sur la Murr, à 2 milles de Hall. *Long.* 27. 26. *lat.* 49. 8. (*D. J.*)

MURRINE, s. m. (*Hist. anc.*) boisson faite de vin & d'ingrédiens qui échauffoient. La courtisane Glycere la recommandoit à ses amans.

MURSA, (*Hist. des Tart.*) ou *murse* ou *mirza*; nom du chef de chaque tribu des peuples tartares: ce chef est pris de la tribu même. C'est proprement une espece de majorat qui doit tomber régulierement d'aîné en aîné dans la postérité du premier fondateur d'une telle tribu, à moins que quelque cause violente & étrangere ne trouble cet ordre de succession. Le *murse* a chaque année la dîme de tous les bestiaux de ceux de sa tribu, & la dîme du butin que sa tribu peut faire à la guerre. Toutes les familles tartares qui composent une tribu, campent ordinairement ensemble, & ne s'éloignent point du gros de l'horde sans le communiquer à leur *murse*, afin qu'il puisse savoir où les prendre lorsqu'il veut les rappeller. Ces *murses* ne sont considérables au kan qui gouverne, qu'à proportion que leurs hordes ou tribus sont nombreuses; & les kans ne sont redoutables à leurs voisins, qu'autant qu'ils ont sous leur obéissance beaucoup de tribus, & de tribus composées d'un grand nombre de familles: c'est en quoi consiste toute la puissance, la grandeur & la richesse du *kan* des tartares. (*D. J.*)

MURU, (*Géog.*) ville & port du Japon dans la presqu'île de Niphon, province de Biren, à 31 lieues d'Osacca. *Voyez* Kœmpfer, *hist. du Japon*. (*D. J.*)

MURUCUCA, (*Hist. nat. Bot.*) plante du Brésil qui comme le lierre monte le long des arbres & s'y attache: elle a un petit fruit rond ou oval, de couleurs variées, qui est d'un goût aigrelet, & qui couvre plusieurs noyaux; ses feuilles sont vulnéraires.

MURUCUIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice est profondément découpé. Il y a au milieu de cette fleur un tuyau semblable à un cône tronqué, duquel sort le pistil garni de jeune fruit, ou de l'embryon. Les étamines se trouvent en-dessous de cet embryon, qui est surmonté par trois corps ressemblans à trois clous: il devient, quand la fleur est passée, un fruit oval qui n'a qu'une seule capsule, charnu & rempli de semences enveloppées d'une sorte de coeffe. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MURUCUGE, (*Hist. nat. Bot.*) grand arbre du Brésil qui ressemble à un poirier sauvage; son fruit est soutenu par une longue tige, on le cueille verd pour le laisser mûrir, après quoi il est d'un goût exquis. Le tronc donne par incision une liqueur laiteuse, qui s'épaissit & forme une espece de cire. Cet arbre est devenu rare, parce que les sauvages en ont détruit beaucoup pour avoir son fruit.

MURZA, (*Géog.*) lieu fortifié dans la Gaule, à 3 journées de Lyon, selon Socrate dans son histoire ecclésiastique, *lib. II. c. xxxvi.* M. de Valois prétend que cet endroit est ce qu'on nomme aujourd'hui la *Mure* en Dauphiné, à 25 lieues de Lyon. (*D. J.*)

MUSA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) en françois *bananier*; genre de plante à fleur polypétale, anomale, & qui a le pétale supérieur creusé en forme de nacelle, & découpé à la sommité; le pétale antérieur est concave, l'interne est fait en forme de bouclier, & il a deux petites feuilles étroites & pointues. Le calice de cette fleur devient dans la suite un fruit mou, charnu & couvert d'une peau: ce fruit a la forme d'un concombre, il se divise en trois loges dans lesquelles on apperçoit quelques linéamens de semences. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

MUSÆ ÆNEA, (*Médecine.*) c'est une espece d'opiate somnifere, qui a pris son nom de *Musa* son auteur, &

son

son surnom de sa couleur approchante de celle de l'airain. La dose en est depuis un scrupule, jusqu'à un gros.

MUSACH, s. m. (*Critiq. sacrée.*) Les savans sont fort partagés lorsqu'il s'agit de déterminer ce que c'étoit que le *musach* ou *couvert* du sabbath. Quelques-uns ont cru que c'étoit un endroit du temple où l'on s'asseyoit les jours de sabbath, pour assister aux sacrifices, & pour entendre la lecture de la loi. Vatable conjecture que c'étoit une espece de pupitre, environné d'une grille, où étoient assis les prêtres & les lévites lorsqu'ils enseignoient la loi au peuple. Beaucoup de savans, se fondant sur les dernieres paroles du texte, entendent ce passage d'une maniere fort différente. Ils prétendent qu'Achaz profana le temple, & qu'il n'y laissa qu'une entrée du côté de son palais, ayant fait fermer les autres, pour se fortifier davantage, & afin que les ennemis ne pussent arriver à son palais qu'après avoir fait le siege du temple; & qu'il fit démolir le parvis nommé *musach*, parce qu'il étoit un obstacle à ce dessein.

Théodoret & Lira disent qu'Achaz eut dessein de flatter le roi d'Assyrie par le mépris qu'il témoigna pour le Dieu d'Israel, en ôtant toute communication de son palais avec le temple. D'autres enfin croient que le *musach* étoit une espece d'armoire placée à l'entrée du premier parvis du temple, où le roi mettoit ses aumônes le jour du sabbath quand il alloit au temple. Quoi qu'il en soit, Josephe dit qu'il porta l'impiété jusques à cet horrible excès de ne se contenter pas de dépouiller le temple de tous ses trésors; il le fit même fermer, afin qu'on ne pût y honorer Dieu par les sacrifices solemnels qu'on avoit accoutumé de lui offrir. (*D. J.*)

MUSAGETES, (*Mythol.*) c'est-à-dire le conducteur des Muses. Apollon fut décoré de ce beau nom par les Poetes, parce qu'en sa qualité de dieu de la lyre & de l'Eloquence, il étoit censé toujours accompagné des doctes sœurs, & présider à tous leurs concerts.

Hercule eut aussi le surnom de *musagetes*, & son culte fut apporté de Grece à Rome. L'Hercule *musagete* est désigné par une lyre qu'il tient d'une main pendant qu'il s'appuie de l'autre sur sa massue. *V.* HERCULE. (*D. J.*)

MUSARAIGNE, s. f. (*Hist. nat.*) *mus araneus*; animal quadrupede qui a beaucoup de rapport à la souris & à la taupe. En effet il a une sorte de groin de cochon, des yeux très-petits, des oreilles très-courtes, & le poil plus fin, plus doux & plus court que celui de la souris; mais il ressemble à cet animal plus qu'à la taupe, par la forme des jambes & des piés: il est plus petit que la souris. Les chats le chassent, le tuent; mais ils ne le mangent pas. On soupçonne communément, & même on croit que la *musaraigne* a du venin, & que sa morsure est dangereuse pour le bétail & sur-tout pour les chevaux; cependant elle n'est ni venimeuse, ni capable de mordre, parce que l'ouverture de sa bouche n'est pas assez grande pour saisir la double épaisseur de la peau d'un animal: aussi la maladie des chevaux que l'on attribue à la dent de la *musaraigne*, est une sorte d'anthrax qui n'a aucun rapport avec la morsure, ou si l'on veut, la piquure de ce petit animal. Il habite assez communément, sur-tout pendant l'hiver, dans les écuries, dans les granges, dans les cours à fumier; il mange du grain, des insectes & des chairs pourries: on le trouve aussi à la campagne; il se cache sous la mousse, sous les feuilles, sous les troncs d'arbres, dans les trous abandonnés par les taupes, ou dans des trous plus petits qu'il se pratique lui-même. Chaque portée de la *musaraigne* est de cinq ou six petits. Cet animal a un cri plus aigu que celui de la souris, on le prend aisément, parce qu'il court mal: ses yeux ne sont pas bons: il est très-commun dans toute l'Europe.

Les Naturalistes n'ont connu qu'une seule espece de *musaraigne* jusqu'en 1756; M. Daubenton en découvrit une seconde, & en donna la description à l'académie royale des Sciences cette même année. Comme cette seconde *musaraigne* est amphibie, M. Daubenton l'a nommée *musaraigne d'eau*, pour la distinguer de celle qui étoit anciennement connue.

La *musaraigne* d'eau est plus grande que la *musaraigne*; elle a le museau un peu plus gros, la queue & les jambes plus longues & plus garnies de poil. La partie supérieure du corps, depuis le bout du museau jusqu'à la queue, est d'une couleur noirâtre mêlée d'une teinte de brun, & la partie inférieure a des teintes de fauve, de gris, de cendré. Le poil de la *musaraigne* anciennement connue, est d'une couleur un peu plus brune que celui de la souris sur la tête & sur le dessus du corps, & d'un gris plus foncé sur le dessous. *Hist. nat. gen. & part. tom. VIII. p. 57. & suiv. Voyez* QUADRUPEDE.

MUSC, ANIMAL DU, (*Hist. nat.*) *animal moschiferum*. Animal quadrupede qui manque de dents incisives à la machoire supérieure, mais qui a deux dents canines dans cette machoire. Les dents sont en tout au nombre de 26: savoir 4 molaires de chaque côté de chacune des machoires; 8 incisives à la machoire du dessous, & 2 canines à celle du dessus; ces dents canines sont longues d'un pouce & demi, recourbées en arriere, pointues & tranchantes par leur côté postérieur: on ne sait si cet animal rumine. Ses piés sont fourchus; mais il n'a point de cornes. Grew a décrit une peau de cet animal, conservée dans le cabinet de la société royale de Londres. Cette peau avoit 3 piés & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue; le museau étoit pointu; les oreilles avoient 3 pouces de longueur, elles étoient droites & ressembloient à celles du lapin; la queue n'avoit que 2 pouces de longueur; le poil du dos avoit jusqu'à 3 pouces de long, il étoit alternativement de couleur brune & blanche, depuis la racine jusqu'à l'extrémité; la tête & les cuisses avoient une couleur brune; le dessous du ventre & de la queue étoit blanc.

La vésicule qui renfermoit le *musc*, s'élevoit sur le ventre de la hauteur d'un pouce & demi; elle avoit 3 pouces de longueur & 2 de largeur. Cette poche est placée près du nombril, & revêtue d'une peau mince & d'un poil fin. Les Chinois mangent la chair de l'animal du *musc*. Raii, *synop. animal. quad. pag.* 127. *Voyez* QUADRUPEDE.

MUSC, (*Hist. nat. des drog.*) nom commun au parfum & à l'animal dont on le tire. Nous traiterons de l'un & de l'autre.

L'habitude, l'imagination & la mode, exercent un empire arbitraire & variable sur nos sens. Je n'en veux pour preuve que les différentes impressions que les hommes ont attribuées au *musc* sur l'organe de l'odorat. On sait qu'il a plû & déplû successivement dans tous les siecles, & chez toutes les nations.

Il y a eu des peuples qui l'ont mis au rang de ce qu'ils ont eu de plus précieux en odeurs. Il y a eu des tems où il a fourni la matiere du luxe le plus recherché; dans d'autres tems, on est venu à le mépriser, & il y a des pays où, par cette raison, l'on appelle *puant* les animaux qui répandent l'odeur de *musc*. On est encore aujourd'hui partagé dans le monde, entre l'amour & l'aversion que l'on a pour ce parfum. Les Italiens le goûtent beaucoup, tandis que les François le décrient, & ce qui est bien surprenant, c'est que malgré sa violence, qui sembleroit devoir seule décider, ce sont trois tyrans de nos sens qui décident presque souverainement sur cette matiere odorante.

Mais quelle que soit la décision qu'en peuvent porter l'habitude, l'imagination & la mode, il n'est pas moins nécessaire de connoître un parfum qui nous affecte si diversement, d'autant plus que l'on n'a eu que de fausses idées de son origine, avant la description qu'en a publié M. de la Peyronie dans les *mémoires de l'acad. des Sciences, année* 1731.

Définition du parfum. Le *musc* est une pommade visqueuse, filandreuse ou soyeuse, épaissie en une substance grasse, onctueuse, de couleur ambrée ou ferrugineuse-obscure, d'une odeur extrèmement violente: sur-tout si on en sent de près quelque quantité à la fois, d'un goût quelque peu âcre & amer, qui se filtre dans une bourse située intérieurement près des parties génitales d'une espece de fouine d'Afrique, assez ressemblante à un chat, ou dans une poche extérieure, placée sous le ventre entre le nombril & les parties de la génération, d'une sorte de chevreuil d'Asie.

L'animal d'Afrique qui le donne, semble mieux mériter le nom de musc, *que celui d'Asie.* Je ne déciderai point entre ces deux animaux musqués, quel est celui qu'il faut honorer par préférence du nom de *musc*, en latin *animal moschiferum*. On sait que les Arabes nous ont donné sous ce nom une espece de chevreuil, ou de chevre sauvage, décrite par plusieurs auteurs, & particulierement par Schrockius, & que c'est d'elle que l'on tire le *musc* en Asie. Il me semble pourtant que l'animal d'Afrique, dont nous allons d'abord parler, mérite mieux le nom de *musc*, si l'on juge cette question par la violence de son parfum.

Il en est fort différent. Cet animal n'a aucun rapport avec les chevres d'Asie, ni avec les rats musqués du Canada; il approche davantage de cette espece de fouine qu'on appelle *genette*. On en voit une dans les observations de Bellon (*a*) dont la figure a quelque ressemblance avec notre animal. Il y a aussi dans Hernandès (*b*) la figure

(*a*) *Liv. II. ch. lxxvj.*

(*b*) *Rerum medicarum novæ Hispan. Thesaurus, Romæ* 1758. *fol. p.* 328.

gure d'une civette américaine, qui paroît encore y avoir plus de rapport; cependant elles different ensemble à plusieurs égards, & d'ailleurs son parfum est très-différent de celui de toutes les civettes.

L'animal que nous allons décrire, est arrivé en France sous le nom de *musc*; il fut donné au Roi en 1726 par M. le comte de Maurepas, ministre dont le nom sera toûjours cher aux personnes qui cultivent les Sciences.

Il se trouve de semblables animaux à la côte d'Or, au royaume de Juda, & dans une grande étendue de cette partie de l'Afrique.

Le *musc* dont il s'agit ici, fut envoyé par ordre du Roi à la ménagerie, où il est mort après y avoir été nourri pendant six ans de viande crue qu'il mangeoit avec voracité.

Sa description. Son corps étoit plus délié & plus levreté que celui des civettes de M. Perrault; sa queue d'un blanc grisâtre, étoit coupée par 8 anneaux noirs, posés en maniere de cercles paralleles, larges chacun d'environ 3 lignes. Il étoit tigré de taches noires & grises parallelement selon sa longueur, depuis les épaules jusqu'au bas du corps; son poil étoit doux, à demi rasé, & par-tout d'égale grandeur.

Il avoit un pié huit pouces de long, depuis le bout du museau jusqu'à la naissance de la queue, qui étoit d'environ 15 pouces.

Le museau étoit pointu, garni de moustaches; ses oreilles étoient plus plates que celles du chat. Il avoit au-dessous des oreilles un double collier noir, & deux bandes noires de chaque côté qui naissoient du second collier, & finissoient aux épaules. Ses pattes étoient noires; celles de devant n'avoient que quatre doigts, armés chacun d'un ongle court, moins fort & moins pointu que ceux des chats, le cinquieme doigt étoit sans ongle & ne portoit pas à terre; le dedans des deux pattes étoit plus maigre & aussi doux que dans les chats. Les pattes de derriere avoient cinq ongles portans tous à terre, conformés à-peu-près de même. Les papilles de la langue étoient tournées comme celles du chat, sans être ni si dures, ni si âpres.

Description de l'organe qui contient la pommade odorante. L'organe particulier qui fournit le *musc* dans cet animal, est situé près des parties génitales.

Après qu'on a fait l'ouverture de la vulve, comme on a fait dans ce *musc*-ci qui étoit une femelle, & qu'on en a écarté les deux lèvres, il se trouve une bourse qu'on peut se représenter comme un porte-feuille, c'est-à-dire, s'ouvrant en deux levres, au fond & parois desquelles sont placées deux glandes, d'où se sépare une liqueur onctueuse & filandreuse, ou plutôt soyeuse, dont l'odeur est très-forte.

La pâte visqueuse qui se trouve dans cette cavité en enduit toute la surface & a une couleur ambrée; c'est-là la liqueur, l'huile ou plutôt la pommade odorante, le parfum ou le vrai *musc*.

A l'ouverture de la bourse qui le renfermoit, l'odeur de ce parfum se trouva si forte, que M. de la Peyronie ne put l'observer sans en être incommodé; la cavité qui le contient est tapissée d'une membrane tendineuse qui a du ressort, qui est fort plissée, & par conséquent capable de beaucoup d'extension: voilà pourquoi nous avons dit, qu'on pouvoit se la représenter dans sa situation naturelle, comme un porte-feuille fermé, dont les deux côtés seroient un peu plissés.

Il y a deux glandes, l'une à droite, & l'autre à gauche, qui versent leur parfum dans la cavité ou le sac, dont la surface est percée comme un crible; & c'est par ce crible que le parfum passe des deux glandes dans la poche commune; ces trous sont grands & petits; c'est par les grands trous que les follicules qui composent le centre de la glande, vuident leur pommade dans le sac; & c'est par les petits trous que les follicules qui composent la circonférence de chaque glande, déposent aussi leur parfum dans le même sac.

Le sac est tapissé d'une membrane réticulaire, extensible, ayant un ressort qui rapproche si fort les trous les uns des autres, que si l'on presse les glandes sans étendre la membrane qui soutient les trous, le parfum paroît ne sortir que d'un seul trou. Sur la surface de cette membrane, on voit quantité de petits poils noirs, & dans la cavité d'autres petits poils blancs. Ces poils ne sont autre chose que quelque partie de la liqueur du parfum détachée & moulée en filets.

Lorsque les follicules dont la glande est composée sont pleins de pommade, les glandes sont grosses & dures: elles diminuent aussi-bien que les follicules à mesure qu'on en exprime la pommade. Tous ces follicules communiquent les uns aux autres. Si on ouvre un follicule, selon sa longueur, on découvre avec la loupe de très-petites ouvertures qui peuvent bien être la communication d'un follicule à l'autre.

La vîtesse avec laquelle l'air poussé par le fond d'un follicule, passe dans les follicules voisins, fait juger qu'ils doivent communiquer par plusieurs ouvertures; précaution utile pour favoriser le cours & l'évacuation d'une liqueur, qui par sa consistance, auroit pû être retenue trop long-tems dans son reservoir, si elle n'avoit eu que la ressource d'une seule sortie.

Ce même follicule ouvert, selon sa longueur, montre dans sa cavité sept ou huit cellules irrégulieres de différentes grandeurs, séparées par des membranes fortes & tendineuses; chacune de ces cellules en contient plusieurs autres petites, au fond desquelles on découvre des grains glanduleux qui sont de différente grandeur; c'est apparemment à travers leur substance, que la pommade ou le parfum est filtré. La premiere cellule à laquelle le mamelon est adapté lui sert d'entonnoir; de-là il passe de cellule en cellule, des petites dans les grandes, jusqu'à ce que le follicule soit rempli; alors la contraction du *musc* qui enveloppe la glande, & d'autres causes que je ne parcours point expriment dans le sac le parfum qui étoit renfermé dans les follicules, & dans le besoin font sortir le parfum du sac.

Cette organisation singuliere qui découvre de nouveaux moyens, pour retenir & conduire les récrémens, selon leur nature & leur destination, ne nous apprend rien de ce qui se passe dans le principe des sécrétions qui se font dans l'homme & dans les animaux. Il y a lieu de croire que les artères portent dans les papilles du sac, qui sont ses vraies glandes ou ses vrais couloirs, un sang qui y dépose la matiere du parfum qui fait partie de la masse: les résidu rentre par le moyen des veines & apparemment des vaisseaux lymphatiques dans le commerce de la circulation.

Cette organisation n'éclaircit gueres le mystere de nos sécrétions. Mais comment le parfum s'est-il séparé de la masse du sang? Quelle a été cette manipulation? C'est-là ce principe des sécrétions, ce point d'anatomie que les plus grands maîtres de l'art n'ont encore pû mettre en évidence. Ils ne retireront de cette nouvelle organisation aucune nouvelle lumiere pour développer cet ancien mistere. Tout se réduit ici à la seule différence de la conformation extérieure de la glande, de la forme de son récipient, & du reste de la conduite du recrément d'avec les glandes ordinaires: différences dignes d'être observées, d'être comparées avec ce qu'on trouve dans l'homme & dans les animaux, pour connoître les divers moyens employés pour les mêmes opérations. Nous devons nous en tenir-là, jusqu'à ce que ces variétés mieux connues, nous fassent voir les autres avantages qu'on en peut retirer.

Le parfum n'est jamais plus fort que quand il est récent. Les grains glanduleux & les premieres vésicules du *musc* sont de vrais mamelons, & de vrais entonnoirs où la pommade se forme, se ramasse dans les follicules & dans le sac.

Elle s'est trouvée d'une force extraordinaire cette pommade deux jours après la mort de notre *musc*: observation contraire à ce qu'en ont publié plusieurs auteurs sur la foi des marchands & des voyageurs, qui assurent que la pommade est fort puante lorsqu'on la retire de l'animal & qu'en vieillissant dans ses bourses, elle prend peu-à-peu le parfum & la qualité de *musc*, toujours plus fort à mesure qu'il est gardé plus long-tems.

Cette erreur doit être imputée à la façon dont on détache les bourses: les chasseurs qui ne sont pas anatomistes, ouvrent en faisant cette opération le gros boyau & les deux poches qu'il a à ses côtés, qui donnent une liqueur d'une odeur extrèmement puante; ils ouvrent & enlevent le boyau, & ces deux poches; ils les renversent pour enfermer le parfum; ils les lient & les serrent comme une bourse de paysan, pour l'empêcher de s'échapper. Son odeur, quoique forte, ne perce point à-travers la poche qui est fort épaisse, & enduite extérieurement des matieres fécales & d'une liqueur puante, la mauvaise odeur qui est au-dehors se dissipe avec le tems, au lieu que le *musc* bien enfermé ne perd rien, & se fait sentir fortement à la premiere ouverture du sac.

Il est constant que le parfum durant la vie du *musc* & d'abord après sa mort, est d'une violence extrème.

Il réside dans le seul organe qui le filtre & qui le contient. Plusieurs personnes ont cru que toutes les parties de l'animal fournissoient une odeur de la même nature; mais on a tout lieu d'assurer, qu'elle réside uniquement dans la pommade & dans l'organe qui la filtre & la contient: si les autres parties en ont quelque impression, el-

le

le leur est étrangere, c'est la pommade qui la leur a donnée: voici des expériences qui le prouvent.

M. de la Peyronie a coupé une portion du poumon, du foie, de la rate, & de divers muscles: il a imbibé une petite éponge fine du sang & de l'humidité, qu'il a trouvé dans la poitrine & dans le bas-ventre de l'animal. Il a renfermé toutes ces parties dans différentes armoires; il les a visitées soigneusement tous les jours, jusqu'à ce qu'elles ayent été pourries ou desséchées; elles n'ont jamais donné d'autres odeurs que celle du sang, ou d'une chair ordinaire pourrie ou desséchée, sans le moindre parfum de *musc*.

La structure particuliere de l'organe forme ce parfum. La qualité des alimens peut augmenter la production de la pommade; elle peut même fortifier ou affoiblir l'odeur du parfum. Cet animal-ci ne vivoit que de viande crue, & le parfum qu'il fournissoit avec abondance étoit excessivement fort; il y a pourtant apparence que les diverses préparations que les alimens, quels qu'ils soient, reçoivent dans le corps de l'animal, ou plutôt la structure singuliere du couloir, à-travers lequel la sécrétion du parfum se fait, y contribue plus que toute autre cause.

C'est par cette raison qu'il y a des personnes qui exhalent une odeur musquée dans certaines parties glanduleuses & chaudes du corps; M. de la Peyronie connoissoit un homme de condition, dont le dessous de l'aisselle gauche répandoit durant les chaleurs de l'été, une odeur de *musc* surprenante qui l'auroit rendu très-incommode dans la société, s'il n'eût pris des précautions pour affoiblir la force de cette odeur; cependant son aisselle droite n'en donnoit presque point. On ne peut attribuer ce phénomene qu'à une structure particuliere des glandes de l'aisselle gauche de cet homme.

Il se trouve en très-petite quantité dans tous les animaux musqués. Au reste, on retire très-peu de pommade odorante de tous les animaux musqués: il ne s'est trouvé ici dans chacune des grandes vésicules dont les glandes étoient composées, que le poids d'environ trois grains de pommade; & dans les médiocres ou les petites, la moitié ou le tiers de moins que dans les glandes, ce qui fait en tout environ une demi-once de vraie pommade, sans mélange d'aucune autre substance; c'est à-peu-près la quantité de vrai *musc* que l'organe de l'animal disséqué par M. de la Peyronie, pouvoit contenir.

Noms de l'animal d'Asie qui donne le musc *de l'orient*. L'autre animal qui donne le *musc* dans l'orient est de la classe des chevreuils; & c'est proprement celui qui est décrit & représenté dans les ouvrages de nos Naturalistes, & qu'ils désignent en latin sous les noms suivans.

Moschus, Schrock. *Animal moschiferum*; Raii synops. anim. 127. *moschius, sive moschi capreolus*. Schrod. 5. 301. *capra moschius*. Aldrov. de quad. Pisule, 743. Jonst. de quad. 55. *capreolus moschi*, ejusd. tab. 29. Gesn. de quad. 695. *capra mosch, alius cervus odoratus*. Chart. exer. 10.

Lieux qu'habite cet animal. On commence à voir cet animal qui produit le *musc* de l'orient aux environs du lac de Baiksi, sur les frontieres de la Tartarie moscovite: mais il est beaucoup plus commun à mesure qu'on avance dans la Tartarie chinoise.

Les lieux de la Chine où l'on en trouve davantage sont la province de Xanxi, particulierement aux environs de la ville de Leao; la province de Suchum, celle de Hanhungfu, celle de Paoningsu, près de Kiating, & de la forteresse de Tiencinen, & dans quelques endroits de la province de Junan; mais il n'y a point de pays où il soit plus commun que dans les royaumes de Boutan & de Tonquin.

Sa description. Les voyageurs ne s'accordent point dans les récits qu'ils nous font de cet animal: voici ce que j'ai trouvé de plus vraissemblable sur sa description.

Il est du genre des chevreuils, assez semblable au daim pour la grandeur, à la réserve qu'il n'a point de cornes, & que la couleur de son poil est plus foncée. Sa tête a quelque chose de celle du loup, mais il a deux défenses comme celles du sanglier. Les Chinois l'appellent *hiang-tchang-tse*, c'est-à-dire, *chevreuil odoriférant, chevreuil musqué*. Il habite les bois & les forêts où l'on va le chasser.

Il porte le musc *dans une bourse sous le nombril*. La drogue qu'on nomme *musc* est renfermée dans une bourse ou vessie qu'il a au-dessous du ventre, entre les parties génitales & le nombril.

Cette bourse couverte de poil au-dehors est de la grosseur d'un œuf de poule, d'une substance membraneuse & musculeuse, garnie d'un sphincter. Sa surface interne est revêtue d'une membrane fine qui enveloppe le parfum, sur laquelle on découvre plusieurs vaisseaux sanguins & un grand nombre de glandes qui servent à la sécrétion de la pommade.

Aussi-tôt que la bête est tuée, on lui coupe cette vessie. On la taille & l'on la coût en forme de rognons, tels qu'on les apporte en Europe: voilà la poche qui contient le véritable *musc* d'Asie, sur l'origine & la nature duquel on ne croiroit jamais, combien d'opinions bisarres nos Naturalistes ont embrassé.

Fausses idées de l'origine de ce parfum. Les uns le regardent comme un sang excrémenticiel qu'on ramasse après que l'excrétion en a été faite, ou qui se trouve dans ce sac de l'animal, lorsqu'on le tire dans un tems convenable; mais l'analyse seule du parfum détruit cette idée; d'ailleurs le tems de la mort de l'animal ne change rien à la qualité de son *musc*, elle est toujours la même.

D'autres prétendent que la vessie de ce chevreuil sauvage, pendant qu'il est en rut, se tourne en un abscès, qui l'incommodant & lui causant de la demangeaison, le porte à se frotter si fortement dans cet endroit contre des pierres ou contre des troncs d'arbres, qu'il le fait crever, & que la sanie en étant répandue & séchée au soleil, devient le *musc* qu'on ramasse avec soin; mais quelle apparence qu'il fût possible de ramasser le pus que ces animaux auroient jetté, tantôt dans des lieux inaccessibles, tantôt dans des boues, tantôt dans du sable? un tel *musc* seroit bien rare & bien cher. De plus, un abcès desséché seroit d'un gris blanchâtre, & par conséquent d'une couleur fort différente de celle du *musc*.

D'autres veulent qu'il naisse des corps dont ils ont imaginé qu'on accabloit l'animal pris dans des pieges, jusqu'à ce qu'il survienne des tumeurs sur son corps, & que ces tumeurs réduites en forme de poches, au moyen d'une ligature, ensuite coupées, donnoient ce parfum odoriférant. Mais sans parler du ridicule de cette fiction, pour produire l'effet qu'on suppose, il est certain que le tissu des cruauté qui y regne est imputé gratuitement aux chasseurs de *musc*; aucun voyageur de mérite n'en parle.

D'autres enfin se sont persuadés que les Asiatiques font le *musc* avec la chair de l'animal qu'ils broyent dans un mortier de pierre jusqu'à la consistance de bouillie, y mêlant de tems en tems du sang de la bête, qu'ils ont eu soin de recueillir aussi tôt après sa mort. Cette bouillie mise dans des sacs faits de la peau de l'animal puis séchée à l'ombre est, disent-ils, la drogue que nous appellons *musc*, mais cette opinion n'est pas plus vraissemblable que les précedentes. Le sang & la chair de l'animal n'ont aucune odeur de *musc*, elles ne sauroient l'acquérir par le mélange, & ne peuvent que se pourrir ou se dessécher comme nous l'avons prouvé ci-dessus.

Concluons que la substance grasse & onctueuse, contenue dans la vessie du chevreuil musqué, est le fruit de la structure singuliere des vaisseaux, des glandes, & des couloirs qui en font la sécrétion dans cette partie.

On le sophistique en Asie. On en retire à peine trois ou quatre drachmes, aussi est-ce une des marchandises où l'on cherche le plus à tromper, & que les habitans ont l'adresse d'altérer d'une infinité de manieres, avec de la terre, du sang desséché, les testicules, les rognons de l'animal & autres ingrédiens de cette espece; & ces tromperies se font dans le pays malgré les défenses des princes de l'Asie, & des précautions qu'ils ont tâché de prendre pour les empêcher, à ce que rapporte Tavernier: d'ailleurs, comme ils aiment extrêmement ce parfum, ils font enlever pour eux-mêmes le plus pur qu'on peut trouver; c'est ainsi qu'en agit l'empereur de la Chine.

On le vend en vessie ou hors de vessie. Le *musc* se vend en Europe chez les marchands Epiciers & Droguistes, de deux manieres, ou en vessie, ou séparé de son enveloppe.

Choix du musc *en vessie*. Quand on achete le *musc* en vessie, il faut le tirer de bonne main, le choisir sec, onctueux, odorant, que la peau de la vessie soit mince peu garnie de poil; car plus il s'y rencontre de peau & de poil, & moins il y a de marchandise. Il faut que le poil soit de couleur brune qui est la marque du *musc* de Tunquin qu'on estime le plus. Le *musc* de Bengale est enveloppé dans des vessies garnies de poil blanc.

Choix du musc *séparé des vessies*. Quand le *musc* est séparé de la vessie, on doit le conserver dans une boîte de plomb & dans un lieu frais, parce que la fraicheur du lieu & du métal, empêchent qu'il ne se desseche trop, & tendent à lui conserver ses parties les plus volatiles. Le bon *musc* sans enveloppe doit être gras, mais sec, pur, sans mélange, d'une couleur tannée, d'une odeur forte & insupportable, d'un goût amer; mis sur le feu, il doit se consumer tout entier, quoique cette der-

derniere marque de bonté ſoit équivoque, l'épreuve n'étant bonne que pour le *muſc* mélangé de terre, de plomb de chair hachée, & ne ſervant de rien pour celui qui eſt mêlé de ſang.

Son prix eſt en Hollande. Le *muſc* dont on fait négoce à Amſterdam, vient ordinairement de Tunquin & de Bengale, & quelquefois de Moſcovie. Celui de Tunquin eſt de deux ſortes, en veſſie ou hors de veſſie, l'un & l'autre ſe vend à l'once; celui en veſſie ſe vend juſqu'à neuf florins, celui hors des veſſies juſqu'à douze florins, celui de Bengale eſt le meilleur marché. A l'égard du *muſc* de Moſcovie, on l'eſtime moins que les autres, ſon odeur quoique très-forte d'abord, s'évapore fort aiſément.

On en débitoit autrefois en France quatre à cinq cens onces par année. On ſeroit ſurpris aujourd'hui du peu qui s'en conſomme dans le royaume.

Son odeur eſt violente. Ce parfum eſt preſque tout huile & ſel volatil, il contient très-peu de terre. Son odeur eſt fort incommode & deſagréable, quand on en ſent quelque quantité à la fois; mais elle eſt ſuave & douce, lorſqu'on en mélange ſeulement quelques grains avec d'autres matieres. La raiſon de cette différence vient, de ce qu'étant en trop grande quantité, il s'en exhale tant de parties, qu'elles preſſent & fatiguent les nerfs olfactoires, au lieu qu'étant en petite quantité, le peu de parties volatiles qui s'en élevent ne font que chatouiller les nerfs de l'odorat.

Elle ſe répare quand elle eſt perdue. Si le *muſc* perd ſon odeur, comme il arrive quelquefois, il la reprend & ſe raccommode, en le ſuſpendant pour quelque tems au haut d'un plancher humide, & ſurtout près d'un privé, ce qui dénote que la nature du *muſc* eſt excrémenticielle.

Elle eſt compoſée de corpuſcules très-ſubtils. On peut juger de la ſubtilité des parties volatiles qui conſtituent ſon odeur, puiſqu'en s'exhalant perpétuellement, le *muſc* paroît au poids ne rien perdre de ſa maſſe. Il faut, ſans doute, qu'à meſure que les petits corpuſcules odoriférans s'exhalent, ils ſoient remplacés par de nouvelles particules mêlées dans l'air.

Le muſc *n'eſt plus d'uſage en Médecine.* On a attribué précédemment au *muſc* de grandes vertus médicinales; on le donnoit intérieurement ſeul ou avec d'autres aromates pour fortifier l'eſtomac, pour les maux de tête, pour réſiſter au venin, pour exciter la ſemence, pour diſſoudre le ſang grumelé, & dans divers autres cas; il entroit auſſi dans pluſieurs compoſitions pharmaceutiques, mais préſentement on n'en fait plus d'uſage, & c'eſt le mieux. D'ailleurs, les vapeurs que ſon odeur provoque aux femmes & à la plûpart des hommes, lui ont ôté tout crédit, tant en médecine que dans les parfums, qui de leur côté ſont extrèmement tombés de mode. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MUSCADE, NOIX, (*Botan. exot.*) La *noix muſcade* eſt une eſpece de noix aromatique des Indes orientales, qui eſt proprement l'amande, le noyau du fruit du muſcadier. *Voyez* MUSCADIER.

La *noix muſcade* s'appelle en latin dans les boutiques *nux moſchata*, *nux myriſtica aromatica*. Avicenne la nomme *giauzibau*; Sérapion, *ieuzbave* ou *juſbaque*; les Grecs modernes, μοσχοκάρυον ou κάρυον μυριστικόν.

C'eſt un noyau ferme & compacte, fragile cependant & qui ſe fend aiſément en petits morceaux quand on le pile. Il eſt long d'un demi-pouce, gras, odorant, un peu ridé en-dehors, & d'une couleur preſque cendrée. Il eſt panaché en-dedans de veines d'un rouge brun & d'un jaune blanchâtre, qui font des ondulations ou qui vont de côté & d'autre, ſans aucun ordre. Le goût de cette noix eſt d'une ſaveur âcre & ſuave, quoiqu'amere. Sa ſubſtance eſt odorante, huileuſe.

On diſtingue dans les boutiques deux ſortes de vraies *noix muſcades* cultivées, nommées *noix muſcades femelles*; l'une eſt de la forme d'une olive, d'une odeur aromatique un peu aſtringente; l'autre eſt plus longue, preſque cylindrique, & moins eſtimée: ce ſont néanmoins des fruits du même arbre qui ont plus ou moins réuſſi ſelon l'âge de l'arbre, le terroir, l'expoſition, la culture. Entre ces deux ſortes de noix, il s'en trouve d'autres mêlées de figures diverſes & irrégulieres, qui ſont des jeux de la nature.

Il y a pareillement des *noix muſcades ſauvages* qu'on appelle autrement *noix muſcades mâles*. Cette derniere *noix muſcade* eſt ſujette comme la *femelle* à des figures irrégulieres, & eſt d'ordinaire plus groſſe que la *noix muſcade* cultivée, de forme oblongue, mouſſe aux deux bouts, & comme quarrée. Sa ſubſtance eſt la même, mais elle n'a preſque point d'odeur, & ſon goût eſt fort deſagréable. La compagnie hollandoiſe a preſque détruit tous les muſcadiers ſauvages des îles de Banda. Leurs noix ſe nomment dans le pays *pala tuber*, c'eſt-à-dire, *noix de montagne*.

Il faut choiſir la *noix muſcade* qui eſt arrondie, ou de la figure d'une olive. On eſtime celle qui eſt récente, odorante, peſante, groſſe, & qui étant piquée avec une aiguille rend auſſi-tôt un ſuc huileux.

Il paroît que la *noix muſcade* a été inconnue aux Grecs & aux Romains. Pline n'en dit mot, & Dioſcoride n'en parle point non plus que du macis: car ſon macer eſt une choſe entierement différente du macis, puiſque le macis eſt l'enveloppe de la *muſcade*, & que le macer eſt l'écorce de quelque bois: mais les Arabes ont fort bien connu le macis & la *noix muſcade*. Le premier qui en ait fait mention eſt Avicenne.

Voici comment on recueille & comment on prépare les *noix muſcades* cultivées dans les îles de Banda.

Les fruits étant mûrs, les habitans montent ſur les arbres, & ils les cueillent, en tirant à eux avec des crochets les branches de l'arbre qui ſont flexibles comme celles du noiſetier; enſuite on ouvre ordinairement ſur la place les coques avec un couteau, & on en ôte l'écorce que l'on entaſſe dans les forêts où elle pourrit avec le tems. Il naît ſur ces écorces qui ſe pourriſſent une eſpece de champignons, que nos auteurs appellent *boleti moſchocaryni*. Ce ſont des champignons noirâtres, bons à manger, agréables au goût, & très-recherchés des habitans.

Ils emportent à la maiſon les *noix muſcades* dépouillées de leur écorce. Ils enlevent adroitement avec le couteau leur premiere enveloppe qui eſt le macis, prenant garde de le rompre le moins qu'il eſt poſſible. Ils font ſécher au ſoleil pendant un jour ce macis qui eſt rouge comme du ſang, & dont la couleur ſe change en un rouge obſcur; enſuite, au bout de dix à douze heures, ils le tranſportent dans un autre endroit à l'abri du ſoleil où ils le laiſſent pendant ſept ou huit jours, afin qu'il ſe ramolliſſe en quelque façon, & qu'il ſe briſe moins aiſément. Pour-lors ils l'arroſent d'un peu d'eau de mer, non-ſeulement afin de l'humecter, mais auſſi pour l'empêcher de perdre ſon huile odorante. Ils le renferment ainſi dans de petits ſacs, & ils le preſſent fortement. Comme le macis trop ſec ſe briſe & perd ſon huile aromatique, de même lorſqu'il eſt trop humide il ſe pourrit & devient vermoulu; c'eſt pourquoi l'on tâche de tenir un juſte milieu & d'éviter l'une & l'autre extrémité: on y parvient aiſément par la routine & l'expérience.

On expoſe au ſoleil pendant trois jours les *noix muſcades* qui ſont encore enfermées dans leurs coques ligneuſes, enſuite on les ſeche parfaitement à la fumée du feu juſqu'à ce qu'elles rendent un ſon clair quand on les agite; car celles qui ſont humides ne rendent qu'un ſon obſcur, alors on les frappe avec un bâton, une pierre, un petit maillet, afin que la coque ſaute en morceaux.

Ces noix ainſi ſéparées de leurs écorces, ſont diſtribuées en trois tas, dont le premier contient les plus grandes & les plus belles que l'on apporte en Europe: le ſecond contient celles que l'on réſerve pour en faire uſage dans les Indes; & le troiſieme renferme les plus petites qui ſont irrégulieres, non-mûres, dont on brûle la plus grande partie, & dont on emploie l'autre pour en tirer de l'huile.

Cependant les *noix muſcades* qu'on a choiſies pour le débit, ſe corromproient bien-tôt ſi on ne les arroſoit promptement, ſi on ne les confiſoit, pour parler ainſi, dans de l'eau de chaux faite de coquillages brûlés, que l'on détrempe avec de l'eau ſalée à la conſiſtance d'une bouillie fluide. On y plonge deux ou trois fois les *noix muſcades* renfermées dans de petites corbeilles, juſqu'à ce que la liqueur les ait toutes couvertes; l'humidité ſuperflue s'évapore & s'en va en fumée. Lorſqu'elles ont ſué ſuffiſamment, elles ſont bien préparées & propres pour paſſer la mer.

On tranſporte auſſi des *noix muſcades* confites, non-ſeulement dans toutes les Indes mais encore en Europe. Voici la maniere de les confire. Lorſqu'elles s'ouvrent on les cueille avec précaution, on les fait bouillir dans l'eau, & on les perce avec une aiguille; enſuite on les macere dans l'eau pendant huit ou dix jours, juſqu'à ce qu'elles aient quitté leur goût âpre & acerbe. Cela fait, on les cuit plus ou moins (ſelon qu'on veut les avoir plus fermes ou plus molles) dans un julep, fait avec parties égales de ſucre & d'eau. Si l'on veut qu'elles ſoient dures, on y jette un peu de chaux. On ſépare tous les jours l'eau ſucrée des *noix muſcades*; on la fait un peu bouillir, & pendant huit jours on la verſe de nou-

couvert sur le fruit; enfin, on met pour la derniere fois ces noix dans du sirop un peu épais, & on les garde dans un pot de terre bien fermé.

On les sert avec les autres confitures dans les repas & on en mange sur-tout aux Indes en buvant du thé; on n'en prend que la chair, & on a coutume de rejetter le noyau.

On confit encore les *noix muscades* dans de la saumure, dans du sel & du vinaigre; mais on ne les mange pas telles: on les macere dans de l'eau douce jusqu'à ce qu'elles aient perdu leur goût salé; ensuite on les fait cuire dans de l'eau avec du sucre.

La *noix muscade* abonde en huile essentielle, tant subtile que grossiere, unie avec un sel acide & un peu de terre astringente.

Ces noix donnent par la distillation deux sortes d'huile; car si après les avoir pilées & macérées dans beaucoup d'eau, on les distille, il sort une once d'huile subtile de chaque livre de noix; & la distillation étant finie, on trouve sur la surface une huile grossiere, surnageante, épaisse comme du suif, & presque destituée d'aromate. Mais par l'expression de seize onces de *noix muscades*, on tire trois onces deux dragmes d'huile, de la consistance de la graisse, qui a très-bien l'odeur & le goût de la *noix muscade*.

On sait que les Chimistes tirent l'huile essentielle de la *muscade* & du macis par la distillation, de la même maniere que les autres huiles essentielles.

Il suffira donc d'indiquer ici la méthode qu'ils emploient pour tirer, par expression, l'huile de la *muscade* & du macis.

On prend la quantité que l'on juge à propos de *noix muscades*, pleines, grasses & pesantes. On les réduit en une poudre subtile, que l'on met sur un tamis renversé, couvert d'un plat de terre. On fait prendre à cette poudre la vapeur de l'eau bouillante pendant un quart d'heure, afin qu'elle en soit toute pénétrée. Alors on la renferme promptement dans un petit sac de toile forte, & au même moment on en tire l'huile à la presse. Cette huile est limpide & fluide tant qu'elle est chaude, mais elle se fige & acquiert la consistance de la graisse en se refroidissant. Sa couleur est dorée ou safranée. On emploie ces huiles en Médecine, & on en fait la base des baumes hystériques, nervins & fortifians.

Ce détail peut suffire. Je l'ai tiré, à quelques corrections près, de M. Géoffroi, parce qu'il est exact, & que des hollandois m'ont dit eux-mêmes qu'ils ne pourroient pas m'en fournir de meilleur.

Je laisse aux curieux à consulter le morceau que Pison a donné de la *noix muscade* dans ses œuvres; l'ouvrage de Paulini, intitulé, *nucis moschatæ curiosa descriptio*, Lips. 1704, *in-8°*. n'est, malgré son titre, qu'une très-mauvaise compilation.

Personne n'ignore que la compagnie hollandoise des Indes orientales est la maîtresse de toute la *muscade* qui se débite dans le monde. Ses directeurs en reglent le prix en Europe, suivant qu'ils le jugent à propos; & les diverses chambres en font la vente chacune à leur tour, suivant une espece de tarif, par lequel la chambre d'Amsterdam en doit vendre deux cens quarteaux toute seule, c'est-à-dire, autant que toutes les autres chambres réunies. Le quarteau de *muscade* pese depuis 550 jusqu'à 600 livres; son prix est de 75 sols de gros, la livre. (*D. J.*)

MUSCADE ou NOIX MUSCADE, (*Chimie & Mat. méd.*) On doit choisir la *noix muscade* qui est arrondie ou de la figure d'une olive, laquelle est appellée *femelle*. On estime celle qui est récente, pesante, grasse, & qui, étant piquée avec une aiguille, rend aussi-tôt un suc huileux. Geoffroi, *Mat. méd.*

La *noix muscade* contient une huile essentielle & une huile par expression, ou un beurre qu'on peut en séparer aussi par décoction. *Voyez l'article* HUILE. Selon l'analyse de Geoffroi, une livre de *noix muscade* donne dans la distillation une once d'huile essentielle, & une pareille quantité donne, par l'expression, trois onces deux gros de beurre ou d'huile *consistante*, qui a très-bien le goût & l'odeur de la *muscade*. Geoffroi observe encore qu'une huile épaisse comme du suif qu'on trouve nageante sur l'eau, qui a été employée à la distillation de l'huile essentielle, est presque destituée de parfums. Cette substance ainsi retirée n'est autre chose que la même substance huileuse qu'on retire par l'expression; que si, par ce dernier moyen, on obtient une huile très-aromatique, au lieu que le produit du premier est presque inodore, c'est que la décoction dissipe l'huile essentielle dans laquelle seule réside le principe aromatique, & que, dans l'expression, l'huile butyreuse s'impregne d'une certaine quantité d'huile essentielle à laquelle elle est réellement miscible.

La *noix muscade* est un des assaisonnemens connus sous le nom générique d'*épiceries* ou *épices*. *Voyez* EPICES. Elle est stomachique, aidant à la digestion, fortifiant les visceres & dissipant les vents; utile par conséquent pour les tempéramens froids, humides, *lâches*; nuisible au contraire aux tempéramens vifs, secs, mobiles; à-peu-près indifférente à tous par la longue habitude. Sa prétendue vertu de résister au poison n'est plus comptée pour rien depuis que ce n'est plus un être réel qu'un poison froid. Des auteurs graves, parmi lesquels il faut compter Bontius, ont observé que l'usage immodéré de la *muscade* causoit un assoupissement dangereux. L'huile essentielle de la *muscade* n'a aucun usage particulier. *Voy.* HUILE ESSENTIELLE. L'huile par expression, & mieux encore cette même huile retirée par décoction & dégagée par-là du mélange de toute huile essentielle, possede à-peu-près les vertus communes des huiles par décoction. *Voyez au mot* HUILE. On doit lui préférer cependant, pour l'usage intérieur, celles qui sont absolument exemptes du risque de rester chargées d'un principe aussi actif, & d'une vertu aussi différente des qualités propres de l'huile grasse que l'est une huile essentielle. Aussi le beurre de cacao, qui est parfaitement exempt du soupçon d'un pareil mélange, a-t-il exclu avec raison le beurre de *muscade* de l'usage intérieur; mais ce dernier est par la même raison plus convenable dans l'usage extérieur, toutes les fois qu'il faut en même tems relâcher & résoudre.

Geoffroi semble dire que l'huile essentielle de *muscade* & son huile par décoction ont les mêmes vertus, il est même à-peu-près évident que c'est-là son sentiment; mais il est certain aussi que cette opinion est une erreur manifeste. L'une & l'autre de ces huiles entrent cependant communément ensemble dans les baumes apoplectiques, hystériques, céphaliques, &c.

J. Rai rapporte une singuliere propriété de l'huile de *muscade*: c'est de faire croître la gorge, appliqué extérieurement. La *noix muscade* entre dans un grand nombre de compositions pharmaceutiques cordiales, alexipharmaques, stomachiques, fortifiantes, nervines, &c. (*b*)

MUSCADIER, s. m. (*Botan. exot.*) c'est l'arbre des Indes orientales qui porte le macis & la noix muscade. *Voyez* MACIS *ou* MUSCADE (NOIX).

Il y a deux especes de *muscadiers*: le *muscadier* cultivé, & le *muscadier* sauvage. Le *muscadier* cultivé est nommé *arbor nucem moschatam ferens*, ou *nux moschata, fructu rotundo*, par C. B. P. 407. *pala*, dans Pison, *mant. arom.* 173.

C'est un arbre de la hauteur du poirier; ses branches sont flexibles; son fruit vient entre les branches comme dans le noisetier; son bois est moelleux, & son écorce cendrée.

Les feuilles naissent le plus souvent deux à deux, quoiqu'elles ne soient pas exactement opposées. Elles sont d'un verd foncé en-dessus, blanchâtres en-dessous, longues d'une palme, lisses, semblables à celles du laurier, terminées par une grande pointe, sans queue. Elles ont une côte dans le milieu qui s'étend d'un bout à l'autre, d'où sortent des nervures obliques qui vont tantôt par paires, tantôt alternativement, jusqu'à la circonférence. Non-seulement ses feuilles fraîches, froissées entre les mains, répandent une odeur pénétrante, mais même elles sont âcres & aromatiques, étant séches.

Les fleurs sont jaunâtres, à cinq pétales, semblables à celles du cerisier. Il leur succede un fruit arrondi, attaché à un long pédicule, semblable à une noix ou à une pêche, dont le noyau est couvert de trois écorces.

La premiere écorce est charnue, molle, pleine de suc, épaisse d'environ un doigt, velue, rousse, parsemée de taches jaunes & purpurines, ainsi que nos abricots ou nos pêches; elle s'ouvre d'elle-même dans le tems de la maturité, elle est d'un goût acerbe & astringent.

Sous cette premiere écorce, se trouve une enveloppe réticulaire ou plutôt partagée en plusieurs lanieres, d'une substance huileuse, onctueuse & comme cartilagineuse, d'une odeur aromatique, mêlée d'un peu d'amertume; c'est-là ce qu'on appelle le *macis*.

A-travers les mailles de cette seconde enveloppe, il en paroît une troisieme qui est une coque dure, mince, ligneuse, cassante, & d'un brun roussâtre. Cette coque contient le noyau qui est ovale, sillonné sans ordre, cendré en-dehors, panaché intérieurement de jaunâtre & de rouge brun, d'une excellente odeur, d'une saveur âcre & suave quoiqu'amere; c'est-là la *noix muscade* même.

Lorsqu'on fait une incision dans le tronc d'un *muscadier*, ou que l'on en coupe les branches, il en découle un suc visqueux, d'un rouge pâle comme le sang dissous;

ce suc devient bien-tôt d'un rouge foncé, & laisse des marques rouges sur la toile que l'on a de la peine à effacer.

Les *muscadiers* sont presque toûjours chargés en même tems de fleurs & de fruits, dont on fait la récolte en Avril, en Août, & en Décembre.

On ne cultive ces arbres que dans les trois îles de Banda, nommées *Nero*, où le gouverneur réside; 2°. *Hegeland*, qui est proprement Banda; & 3°. *Paleway*, situées à quatre degrés au sud de la ligne & d'Amboine. Ces trois îles sont les plus fertiles de celles que possede la compagnie hollandoise, & celles qui lui procurent le plus de profit; car c'est-là qu'on recueille toutes les noix muscades & le macis, que les habitans apportent aux magasins de la compagnie, & dont elle fait le trafic dans tout le monde. Si les autres îles qui dépendent de Banda & qui sont un peu éloignées, se trouvent avoir quelques *muscadiers*, on les coupe, on les brûle, on les déracine soigneusement, afin qu'aucune nation ne puisse en avoir du fruit. Ainsi, jusqu'à ce jour, les Hollandois y ont si bien pourvu, qu'ils sont dans l'univers les seuls maîtres de ce commerce.

Ils n'ont laissé subsister dans ces mêmes îles que très-peu de *muscadiers* sauvages, dont il a plû à quelques botanistes d'appeller le fruit *noix muscade mâle*. Bauhin nomme le *muscadier* sauvage, *nux moschata, fructu oblongo*; Pison, *palamet-sird*, seu *nux moschata, mas dicta*. Il est plus haut que le *muscadier* cultivé, moins rameux, & moins feuillu; mais les feuilles sont plus grandes, longues d'un empan & demi, d'un verd foncé, d'un goût desagréable. Ses fruits sont plus gros, plus charnus, plus solides, plus fermes, donnant un macis sans suc, desséché, pâle, & de mauvais goût. Le noyau est couvert d'une coque dure, ligneuse, épaisse, d'une substance assez semblable à la vûe à celle de la muscade *femelle*, mais presque sans odeur, & d'un goût disgracieux. (*D. J.*)

MUSCARI, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaniforme, en grelot, & découpée en six parties. Il sort du fond de cette fleur un pistil qui devient un fruit ordinairement triangulaire. Ce fruit est divisé en trois loges, & rempli de semences le plus souvent arrondies. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte dix-huit especes de ce genre de plante, dont on vient de lire les caracteres. Décrivons la principale, nommée par le même botaniste, *muscari obsoletiore, flore, ex purpurâ virente*.

Elle pousse de sa racine bulbeuse quelques feuilles répandues à terre, longues de six ou huit pouces, étroites, cannelées, assez épaisses, pleines de suc. Sa tête est sans feuilles, mais revêtue depuis sa moitié jusqu'au haut de fleurs en grelots, divisées en six segmens, de couleur d'abord purpurine, puis d'un verd blanchâtre ou d'un purpurin foncé, enfin noirâtre en se fanant. Leur odeur est agréable, aromatique, approchante de celle du musc. Il succede à ces fleurs des fruits assez gros, triangulaires, & divisés en trois loges remplies de quelques graines grosses comme des orobes, rondelettes, noires. La racine est vomitive, prise intérieurement.

Les curieux cultivent quelques especes de *muscari*, à cause de la beauté de leurs fleurs, & Miller vous indiquera l'art de cette culture. (*D. J.*)

MUSCAT, sorte d'excellent vin qui vient de Provence, de Languedoc, *&c.* *Voyez* VIN.

Ce mot, selon quelques-uns, vient de *musk*, parce que le vin *muscat* a quelque chose de l'odeur de ce parfum, à ce qu'on prétend. D'autres le font venir de *musca*, mouche, parce que ces insectes aiment extrèmement les grappes de raisins *muscat*; comme les Latins avoient appellé leur *vinum apianum ab apibus*, parce que les abeilles ou mouches à miel s'en nourrissoient.

Voici la maniere dont on fait le vin *muscat* à Frontignan: on laisse sécher à moitié les grappes sur le sep de vigne; ensuite on les cueille, on les foule & les presse, & on met dans un tonneau la liqueur qui en sort, sans la laisser travailler dans la cuve; parce que la lie de ce vin contribue à sa bonté.

MUSCAT, VIN (*Diete.*) espece de vin de liqueur très-parfumé. *Voyez* VIN.

MUSCAT, RAISIN (*Diete.*) *Voyez* RAISIN.

MUSCERDA, (*Mat. méd.*) *Voyez* FIENTE DE SOURIS, *à l'article* SOURIS, *Mat. méd.*

MUSCLE, s. m. *musculus*, *en Anatomie*, partie charnue & fibleuse du corps d'un animal, destinée à être l'organe ou l'instrument du mouvement. *Voy.* MOUVEMENT.

Ce mot vient du grec μῦς, ou du latin *mus*, un rat, & c'est à cause de la ressemblance que les muscles paroissent avoir avec des rats écorchés. Le D. Douglas prétend qu'il vient de μύω, *fermer* ou *resserrer*, parce que c'est la fonction propre du *muscle*.

Le *muscle* est un paquet de lames minces & paralleles, & se divise en un grand nombre de petits faisceaux ou petits muscles renfermés chacun dans sa membrane propre, & de la surface intérieure desquels partent une infinité de filamens transverses qui coupent le *muscle* en autant de petites aires distinctes, remplies chacunes par leurs petits faisceaux de fibres. *Voyez nos Planches anat. & leur explic. Voyez aussi l'article* FIBRE.

Les *muscles* se divisent ordinairement en trois parties, la *tête*, la *queue*, & le *ventre*. La *tête* & la *queue*, qu'on appelle aussi *tendons*, sont les deux extrémités du *muscle*: la premiere est celle qui est attachée à la partie stable, & l'autre celle qui l'est à celle que le muscle doit faire mouvoir. *Voyez* TENDON.

Le ventre est le corps du *muscle*, c'est une partie épaisse & charnue, dans laquelle s'inserent des arteres & des nerfs, & d'où sortent des veines & des canaux lymphatiques.

Toutes ces parties d'un *muscle*, le ventre & les tendons, sont composés des mêmes fibres; elles ne different, qu'en ce que les fibres des tendons sont plus serrées les unes contre les autres que celles du ventre, qui sont plus lâches; ce qui fait qu'il s'y arrête ordinairement assez de sang pour les faire paroître rouges, au-lieu que les tendons sont blancs, parce qu'ils sont d'une texture assez serrée pour empêcher la partie rouge du sang d'y passer: ainsi la différence qu'il y a entre le ventre & les tendons paroît être à-peu-près la même que celle qu'il y a entre un écheveau de fil, & un cordon qu'on auroit formé de ces mêmes fils.

Tous les *muscles* n'agissent qu'autant que leur ventre s'enfle ou se gonfle, ce qui les racourcit assez pour tirer à eux, ou pour entraîner, suivant la direction de leurs fibres, les corps solides auxquels ils sont attachés. Tout ce qu'on peut donc demander sur le mouvement musculaire, c'est de déterminer la structure des *muscles*, & la cause de leur gonflement.

Chaque *muscle* simple est donc composé d'un ventre charnu, & de deux tendons; mais il peut, outre cela, se diviser en d'autres de même nature, quoique moindres, & ceux-ci en d'autres encore plus petits, toujours de même nature que le plus grand; & cette division peut être portée au-delà de tout ce qu'on sauroit imaginer, quoiqu'on doive penser qu'elle a ses bornes. Ces petits *muscles*, qui sont de même nature que le premier, doivent donc avoir aussi leur ventre & leurs tendons; ce sont ce qu'on appelle *des fibres musculaires*, & c'est de l'assemblage, ou de l'union de plusieurs que sont composés les *muscles* proprement dits. *Voyez* FIBRES.

Quelques auteurs croient que les fibres musculaires sont des prolongemens des arteres & des veines, ou les extrémités capillaires de ces vaisseaux anastomosés & entrelacés les uns avec les autres; que lorsque ces mêmes vaisseaux se gonflent, leurs extrémités s'approchent l'une de l'autre, ce qui fait que l'os auquel tient la partie ou *muscle* qui doit se mouvoir, s'avance vers l'autre. Mais l'observation que nous venons de rapporter, prouve évidemment que ces vaisseaux ne sont ni veineux, ni artériels, ni lymphatiques: s'ils sont vésiculaires, ou si ce ne sont que des especes de cordes, c'est ce qui est encore en question. Muys dit les avoir vu vésiculaires à travers le microscope.

Boerhaave ayant remarqué que les nerfs s'insinuent dans tous les *muscles* le long de leurs veines & de leurs arteres; & que sans faire même attention à leur enveloppe extérieure; ils se distribuent, outre cela, si parfaitement dans tout le corps du *muscle*, qu'on ne sauroit assigner aucune partie qui en soit destituée; enfin qu'ils se terminent dans le *muscle*, au lieu que dans les autres parties du corps leurs extrémités se répandent en forme de membrane: il en a conclu que les fibres musculaires ne sont autre chose que les expansions les plus déliées des nerfs, dépouillées de leur enveloppe, creusées en dedans, de la figure d'un *muscle*, & pleines d'un esprit, que le nerf, qui a son origine dans le cerveau, leur communique au moyen de l'action continuelle du cœur. *Voyez* NERF.

C'est de ces fibres unies ensemble que se forment les petits faisceaux ou paquets, qui ont encore chacun leur membrane particuliere, dans laquelle ils sont renfermés, & qui les sépare les uns des autres, cette membrane est très-déliée, poreuse en-dedans, & pleine d'une huile qui s'y accumule pendant le repos, & qui se consume dans

le

le mouvement : ce sont les arteres qui la fournissent, & elle sert avec un suc muqueux & doux que séparent les arteres exhalantes qui arrosent le tissu cellulaire, qui les unit toutes les unes avec les autres.

Outre ces nerfs, il entre encore des arteres dans les *muscles*; & il y en entre en si grande abondance, & d'une telle contexture, qu'on seroit tenté de penser que tout le corps du *muscle* en seroit composé, elles se distribuent principalement entre les petits faisceaux & les membranes qui les séparent les unes des autres, & peut-être aussi dans la surface extérieure de chaque fibrille, dans le plexus réticulaire dès qu'elles elles se terminent en de petits vaisseaux sécrétoires huileux, & de petits vaisseaux limphatiques, & peut-être en de petites fibrilles creuses, semblables à des nerfs, fibrilles qui peuvent encore ou bien se terminer dans la cavité des fibres nerveuses musculaires, ou en former d'autres semblables à elles-mêmes. Au moins est-il évident que chaque branche d'artere qui se trouve dans les *muscles*, & qui s'unissent à eux, en augmentent le volume; ce qui fait que les vaisseaux sanguins des *muscles* sont aussi lymphatiques.

Tous les *muscles* ou toutes les paires de *muscles* que nous connoissons, sont donc composés de deux sortes de fibres, de longitudinales, que nous venons de décrire, & qui sont attachées les unes aux autres par le tissu cellulaire.

Nous avons déja observé que le tendon d'un *muscle* est composé d'un même nombre de fibres que le *muscle* même, avec cette différence, que les cavités de fibres musculaires diminuent vers les tendons, & y perdant de leur diametre, elles forment dans cet endroit un corps compacte, dur, ferme, sec & étroit, qui n'est que très-peu vasculaire. Il paroît donc partout ce que nous avons dit que la rougeur du *muscle* lui vient du sang, & que son volume vient de la plenitude des arteres, des veines, des cellules huileuses & des vaisseaux lymphatiques; & on voit par-là pourquoi dans un âge avancé, dans la maigreur, les consomptions, les atrophies, dans une chaleur continuée & des travaux pénibles, leur rougeur diminue aussi-bien que leur volume, quoique le mouvement s'y conserve dans tous ces états ou toutes ces circonstances. Il y a plus, le mouvement peut encore avoir lieu lors même que les *muscles* n'ont point du tout de rougeur, comme il paroît dans les insectes dont on ne sauroit appercevoir la chair.

On peut séparer les uns des autres sans les rompre, les fibres, les petits faisceaux, les arteres & les nerfs, soit dans les corps vivans, soit dans les cadavres. Ils sont toujours dans un certain degré de tension, & doués d'une force contractive, de façon que lorsqu'on les divise, leurs extrémités s'éloignent l'une de l'autre, ce qui les fait devenir plus courtes, diminue leur volume, les contracte en une espece de surface angulaire, & en exprime les sucs qu'ils contiennent. Il paroît donc de-là qu'ils sont toujours dans un état violent, & qu'ils s'opposent toujours à leur alongement, qu'ils font toujours efforts pour se racourcir, plus encore dans les corps vivans que dans les cadavres, & qu'ils ont, par cette raison, besoin d'en avoir d'autres antagonistes.

Si le cerveau est fortement comprimé, ou qu'il ait reçu quelque violente contusion, s'il est en suppuration, obstrué ou dechiré, l'action volontaire des *muscles* cesse à l'instant aussi-bien que tous les sens & la mémoire, quoique l'action spontanée des *muscles* du cœur, du poumon, des visceres & des parties vitales subsiste malgré cela. Si ces mêmes altérations arrivent au cervelet, l'action du cœur, & des poumons, & de la vie même cesseront, quoique le mouvement vermiculaire continue encore long-tems dans l'estomac & dans les intestins.

Si on comprime, ou si on lie le nerf d'un *muscle*, qu'il vienne à se corrompre, ou qu'on le coupe, tout le mouvement de ce *muscle*, soit vital, soit volontaire cessera à l'instant; & si on lie, ou si on coupe, &c. un tronc de nerf qui envoie des branches à différens *muscles*, il leur arrivera à tous la même chose : enfin si on en fait autant à quelque partie que ce soit de la moëlle allongée, on détruira par-là l'action de tous les *muscles* dont les nerfs prennent leur origine en cet endroit, & il en arrivera de même si on en fait autant à l'artere, qui porte le sang à un ou à plusieurs *muscles*.

Lorsqu'un *muscle* est en action, son tendon ne souffre point d'altération sensible; mais son ventre s'accourcit, devient dur, pâle, gonflé, les tendons s'approchent plus qu'ils n'étoient l'un de l'autre, & la partie la plus mobile, qui est attachée à l'un des tendons, est tirée vers la moins mobile, qui est attachée à l'autre extrémité. Cette action d'un *muscle* s'appelle sa *contraction*; elle est plus grande & plus forte que cette contraction inhérente dont nous avons parlé au sujet du premier phénomene que nous avons rapporté; & ainsi elle n'est point naturelle, mais surajoutée. Lorsque le *muscle* n'est point en action, ses tendons restent toujours les mêmes, mais son ventre devient plus mol, plus rouge, plus lâche; le *muscle* est plus long & plus plat, c'est cet état d'un *muscle*, qu'on appelle sa *restitution*, quoique ce soit ordinairement l'effet de l'action contraire du *muscle* antagoniste; car si cette derniere action n'avoit point lieu, la contraction du premier *muscle*, qui ne seroit point balancée par l'action de l'antagoniste, continueroit toujours.

Si l'un des antagonistes reste en repos, pendant que l'autre est en action, en ce cas le membre sera mis en mouvement; s'ils agissent tous deux à la fois, il sera fixé & immobile; s'ils n'agissent ni l'un ni l'autre, il reste sans mouvement & prêt à se mouvoir à l'occasion de la moindre force qui pourra le solliciter pour cela.

Tous ces changemens se produisent dans le plus petit instant & dans tout le muscle à-la-fois, de façon qu'ils peuvent successivement avoir lieu, cesser, recommencer, &c. sans qu'il en reste après cela la moindre trace dans le corps.

Si l'on injecte de l'eau chaude dans l'artere d'un *muscle* en repos, même dans celui d'un cadavre, on y rétablira la contraction, & cela long-tems même après la mort : les expériences par lesquelles on fait contracter un *muscle*, en augmente le volume plutôt que de le diminuer.

Lorsqu'un membre est plié par quelque force extérieure, & sans l'influence de la volonté, le *muscle* fléchisseur de ce membre se contracte comme si c'étoit par un mouvement propre; mais cependant pas tout-à-fait si vivement. Lorsque la volonté reste dans l'indifférence, tous les *muscles* volontaires, & tous leurs vaisseaux sont également pleins, & ils reçoivent une espece de mouvement du sang & des esprits qui sont portés uniformément & en même tems dans toute l'étendue du corps.

Quant à l'application qu'on peut faire de cette structure des *muscles*, pour expliquer le grand phénomene du mouvement musculaire, *voyez* MOUVEMENT MUSCULAIRE.

Les muscles des mouvemens involontaires, ou *nécessaires*, renferment en eux-mêmes la force qui les contracte, qui les étend, & n'ont point d'antagonistes : tels sont, à ce qu'on croit, le cœur & les poûmons. *Voyez* CŒUR & POUMONS.

Les *muscles* des mouvemens volontaires que nous nommons plus particulierement *muscles*, & qui sont ceux dont il est principalement question ici, ont chacun leurs *muscles* antagonistes qui agissent alternativement dans des directions contraires; l'un se relâchant pendant que l'autre se contracte au gré de la volonté. *Voyez* MOUVEMENT.

Les *muscles* ont différens noms, & ces noms sont relatifs à leur nombre, à leur figure, à la direction de leurs fibres, à leur situation, à leur insertion, aux parties qu'ils meuvent, à leur action, à leur usage, à leur comparaison, à leur composition, & à quelque propriété singuliere.

Nombre. Ils sont nommés premier, 2, 3, 4, 5, &c. C'est aussi dans ce sens qu'on dit, le bras a neuf *muscles* qui servent à ses différens mouvemens, &c.

Direction. Le corps étant conçu divisé en deux parties égales & symmétriques par un plan auquel un second placé sur la tête & parallele à l'horizon, seroit perpendiculaire, & à un troisieme placé depuis le front jusqu'à l'extrémité des doigts du pié qui seroit conséquemment perpendiculaire aux deux premiers. Alors outre les noms d'*antérieurs*, *de postérieurs*, *d'externes* ou *d'internes*, *de sublimes* ou *de profonds*, *de supérieurs* ou *d'inférieurs*; les *muscles* prennent encore différens noms par rapport à la direction de leurs fibres, relativement à ces trois plans. En effet, si ces fibres rencontrent le plan qui divise le corps, &c. à angle droit, le *muscle* est appellé *transverse* ou *transversal*, si elles le rencontrent obliquement, de maniere que le sommet de l'angle qu'elles forment avec ces plans, regarde le plan horisontal; on l'appelle *oblique*, *convergent*, ou *ascendant*, & *oblique divergent* ou *descendant*, si l'angle est tourné dans un sens opposé : enfin, lorsqu'elles sont paralleles au plan des divisions, le *muscle* s'appelle *droit*.

Figure. Les *muscles* étant composés des fibres droites ou courbes; si elles sont courbes, tout le monde connoissant assez ce que c'est qu'un cercle ou un rond, les Anatomistes ont attribué au cercle les différens rap-

ports que les fibres courbes pouvoient avoir avec les courbes; ils ont appellé les *muscles* qui en sont composés de même que ces fibres, *orbiculaire*, *circulaire*, *semi-orbiculaire*, *semi-circulaire*. Lorsque les fibres qui composent un *muscle* sont droites, comme elles sont quelquefois, paralleles, obliques, & perpendiculaires, les unes par rapport aux autres; & dans ces deux derniers cas lorsqu'elles se rencontrent quelquefois, & que d'autres fois elles se coupent; enfin, un *muscle* étant composé de fibres droites & courbes, paralleles & obliques; & dans tous ces cas, lorsqu'on n'a fait attention qu'à une ou deux des dimensions les plus sensibles du *muscle*, on lui a donné le nom des surfaces dont il approchoit le plus. Ainsi lorsque les fibres sont placées sur une même ligne, & qu'elles se rencontrent toutes par leurs autres extrémités dans un petit espace qui est regardé comme un point, on le nomme le *muscle triangulaire*; si les trois côtés du triangle que le *muscle* représente sont inégaux, on l'appelle *scalene*.

Lorsque les fibres paroissent paralleles les unes aux autres & perpendiculaires entre les deux extrémités, on donne au *muscle* le nom de *quarré*; si elles sont paralleles entre elles, & obliques entre leurs extrémités, on appelle le *muscle romboïde*: si les fibres sont en partie paralleles, & en partie obliques entre elles à leurs extrémités, le *muscle* prend le nom de *trapeze*. Lorsqu'on a égard aux trois dimensions du *muscle*, & que les fibres sont attachées par l'une de leurs extrémités à une base large relativement à l'endroit où elles s'attachent par leur autre extrémité, on l'appelle *pyramidale*: si ces fibres s'attachent par l'une de leurs extrémités dans un petit espace, & qu'elles s'épanouissent en forme d'éventail, on l'appelle le *muscle rayonné*. Si les fibres se rencontrent alternativement, & que les angles qu'elles forment soient placés les uns sur les autres à-peu-près comme dans les ailes des plumes, le *muscle* prend le nom de *penniforme*. Lorsque les fibres sont disposées de façon que les *muscles* représentent une poire, on l'appelle *piriforme*, *vermiculaire*, ou *lombricaire* s'ils ressemblent à un ver, & enfin *dentelé*, s'ils se terminent par une de leurs extrémités en forme de dents de scie.

Situation. Les *muscles* prennent différens noms par rapport à leur situation; & c'est de-là que viennent les noms de *frontaux*, *occipitaux*, *inter-épineux*, *inter-transversaires*, *inter-vertebraux*, &c.

Insertion. Les *muscles* prennent quelquefois le nom de l'une des parties à laquelle ils s'attachent; tels sont les *muscles incisifs*, *canains zigomatiques*, *ptérigoïdiens*, &c. quelquefois des deux extrémités où ils s'attachent: tels sont les *muscles stylo-hyoïdiens*, *milo-hyoïdiens*, *genio-hyoïdiens*, &c. quelquefois enfin, de trois parties, &c. lorsqu'il s'attache à trois endroits différens, &c. c'est-à-dire, lorsque l'une de leurs extrémités se terminent par deux parties différentes; tels sont les *muscles sterno-cleïdo-mastoïdiens*.

Usages. Les *muscles* portent quelquefois le nom des parties qu'ils meuvent: c'est dans ce sens qu'on dit les *muscles* des yeux, des oreilles, du nez, de la bouche, &c.

Action. Les *muscles* sont appellées de leur action relative aux parties qu'ils meuvent; *fléchisseurs*, *extenseurs*, *rotateurs*, *constricteurs*, *dilatateurs*, &c. *Masseter*. Par rapport aux plans de division du corps, &c. *Adducteurs*, lorsqu'ils approchent les parties vers ce plan; *abducteurs*, lorsqu'ils s'en éloignent; *releveurs*, *supinateurs*, & *érecteurs*, lorsqu'ils les relevent vers le plan horisontal; *abaisseurs* & *pronateurs*, lorsqu'ils les meuvent dans un sens contraire.

Comparaison. Plusieurs *muscles* comparés ensemble, peuvent relativement à une ou à plusieurs de leurs dimensions, être dits *longs* ou *courts*, *grands*, *moyens*, *petits*, *larges*, *gros*, ou *grêles*, *demi-nerveux* & *demi membraneux*, s'ils ressemblent à des membranes.

Composition. Les *muscles* par rapport à leur plus ou moins de composition sont appellés *biceps*, *triceps*, lorsque leurs extrémités qui regardent le plan horisontal, sont partagés en deux ou trois parties; *jumeaux*, si ces deux portions sont égales, *digastriques*, *trigastriques*, &c. si le *muscle* est divisé en sa longueur en plusieurs portions ou ventres.

Propriété. Certains *muscles* prennent leurs noms de quelque propriété particuliere; tels sont les *obscurateurs*, les *complexus*, le *diaphragme*, le *perforant*, le *perforé*, &c.

Les Anatomistes ne sont pas d'accord sur le nombre des *muscles* du corps humain; il y en a qui en comptent jusqu'à 529, & d'autres n'en comptent que 425: les hommes & les femmes ont les mêmes *muscles*, si on en excepte quelques-uns des parties de la génération. Il y en a qui sont par paires, & d'autres qui sont impairs: il est assez difficile d'en déterminer le nombre, parce qu'il varie dans différens sujets, suivant qu'ils sont plus ou moins charnus. En voici l'énumeration par rapport aux régions dans lesquelles ils s'observent.

Autour du crâne 4. antérieurement les deux frontaux, & postérieurement les deux occipitaux, qui en s'unissant renferment une espece de calotte.

Autour de l'oreille externe, le releveur, l'adducteur, 1, 2, ou 3 abducteurs.

Sur *l'oreille externe*, le tragien, l'antitragien, le grand hélicien, le petit hélicien, & le *muscle* de la conque.

A la *partie postérieure de l'oreille externe*, le grand & le petit transversaire.

Dans *l'oreille interne*, 3. *muscle* du marteau & un de l'étrier.

Sur *la face*, les deux sourciliers, les deux orbiculaires des paupieres, les deux pyramidaux du nez, les deux obliques descendans du nez, les deux obliques ascendans, ou les deux myrtiformes, les deux grands incisifs, les deux canins, les deux petits zigomatiques, les deux tieurs, les deux grands zigomatiques, les deux triangulaires, le quarré, ou les deux obliques de la levre inférieure, les deux petits incisifs de la levre inférieure, l'orbiculaire des levres, les deux buccinateurs.

Sur *les tempes*, les deux crotaphites.

Sur *les joues*, les deux masseters.

Dans *la cavité de l'œil*, le releveur de la paupiere supérieure, 6 de l'œil, le grand oblique, le releveur, l'abducteur, l'adducteur, l'abaisseur, & le petit oblique.

Sur *la partie antérieure du col*, les deux très-larges du cou, ou les deux peauciers; les deux sterno-cleïdo-mastoïdiens, les deux homo-hyoïdiens, les deux sterno-hyoïdiens, les deux sterno-thyroïdiens, les deux hyothyroïdiens, les deux digastriques de la mâchoire, les quatre stylo-hyoïdiens, les deux stylo-glosses, les deux stylo-pharingiens, les deux milo-hyoïdiens, les deux genio-hyoïdiens, les deux cerato-glosses, les deux basio-glosses, les deux chondro-glosses, les deux genio glosses, les deux *muscles* propres de la langue, l'œsophagien, les deux thyro-palatins, ou staphili-pharingieur, les deux salpingo-pharingiens, le céphalo-pharingien, les deux ptérigo-pharingiens, les deux mylo-pharingiens, les deux genio-pharingiens, les deux chondro-pharingiens, les deux cérato pharingiens, les deux syndesmo-pharingiens, les deux thyro-pharingiens, les deux crico-pharingiens, les deux glosso-palatins, les deux thiro-palatins, les deux peristaphilins internes, les deux peristaphilins externes, l'azygos, les deux crico-arythénoïdiens postérieurs, les arythénoïdiens obliques, l'arythénoïdien transverse, les crico arythénoïdiens latéraux, les deux thyro-arythénoïdiens.

Sous les joues, les deux ptérygoïdiens internes, & les deux ptérygoïdiens externes.

Sur la poitrine, les deux grands pectoraux, les deux petits pectoraux, les deux souclaviers, les deux grands dentelés.

Sur le bas ventre, les deux grands obliques externes, les deux obliques internes, les deux transverses, les deux droits, & les deux pyramidaux.

Autour du cordon spermatique & du testicule, les deux crémasters.

Entre la poitrine & le bas-ventre, le diaphragme.

En dedans de la poitrine antérieurement, le triangulaire du sternum, & postérieurement les sur-costaux

A la partie supérieure des lombes & de la cuisse, les deux petits psoas, les deux grands psoas, les deux iliaques internes, les deux quarrés ou triangulaires des lombes.

Autour du periné dans l'homme, les deux accélérateurs & les deux érecteurs de la verge.

Autour des parties de la génération de la femme, les deux constricteurs du vagin, les deux érecteurs du clitoris.

Autour de l'anus, le sphincter externe de l'anus, les transverses du periné, les deux releveurs de l'anus, les deux ischio-coccigiens, les deux sacro-coccigiens, le coccigien, le sphincter interne de l'anus, les deux grands & les deux petits prostatiques dans l'homme.

Sur le dos, à la partie postérieure du cou & des lombes, les deux trapezes, les deux grands dorsaux, les deux grands & les deux petits rhomboïdes, les deux dentelés postérieurs supérieurs, les deux dentelés postérieurs inférieurs, les deux releveurs propres des omoplates, le splenius de la tête, les deux splenius du cou, les deux digastriques de la tête, les deux grands complexus, les deux petits complexus, les deux transversaires

res cervicaux, les deux cervicaux descendans, les deux sacro-lombaires, & les deux longs dorsaux, les épineux du dos, les demi-épineux du dos, les épineux du cou, les interépineux du cou, les deux grands droits postérieurs de la tête, les deux petits droits postérieurs de la tête, les deux obliques inférieurs de la tête, les deux obliques supérieurs de la tête, les transversaires épineux du cou, les inter-épineux du cou, du dos, des lombes, les inter-vertébraux du cou, du dos, des lombes, les grands & les petits releveurs des côtes.

Entre les côtes, les intercostaux internes, les intercostaux externes.

Sur les parties latérales & antérieures du cou du squelete, les deux premiers scalenes, les deux petits scalenes, les deux scalenes latéraux, les deux scalenes moyens, les deux scalenes postérieurs, les deux grands droits antérieurs de la tête, les deux longs du cou, les deux petits droits antérieurs de la tête, les deux droits latéraux de la tête, les intertransversaires antérieurs du cou, les intertransversaires postérieurs du cou.

A la partie supérieure du bras & autour de l'épaule, le deltoïde, le sur-épineux, le sous-épineux, le petit rond, le grand rond, le sous-scapulaire.

Autour du bras, le biceps, le coraco-brachial, le brachial interne, le triceps du bras.

Autour de l'avant-bras, le long supinateur, le long & le court radial externe, l'extenseur commun des doigts de la main; l'extenseur propre du petit doigt de la main, le cubital externe, l'anconé, le court supinateur, le long abducteur du pouce de la main; le court & le long extenseur du pouce de la main, l'extenseur de l'index, le cubital interne, le long palmaire, le radial interne, le rond pronateur, le sublime, le profond, le long fléchisseur du pouce de la main, le quarré pronateur.

Dans la main, les lombricaux, le thenar, l'anti-thenar, le meso-thenar, le court fléchisseur du pouce, le court palmaire, l'hypothenar, le fléchisseur du petit doigt le métacarpien, les interosseux, & l'abducteur de l'index.

Sur les fesses, le grand, le moyen & le petit fessier, le pyriforme, les deux jumeaux, l'obturateur interne, & le quarré.

Autour de la cuisse, le biceps, le demi-nerveux, le demi-membraneux, le fascia-lata, le droit antérieur, le couturier, le vaste externe, le vaste interne, le crural, le pectineus, les trois adducteurs de la cuisse, le grand, le long & le court, le grêle interne, l'obturateur externe.

Autour de la jambe, le jumeau, le plantaire, le solaire, le poplité, le long fléchisseur des doigts du pié, le jambier postérieur, le long peronier, le court peronier, le long extenseur des doigts du pié, le petit peronier, le jambier antérieur, l'extenseur propre du pouce.

Sur le dos du pié, le court extenseur des doigts, ou le pédieux.

A la partie inférieure du pié, le court fléchisseur des doigts, le thenar, le grand & le petit para-thenar, les lombricaux, l'anti-thenar, le court fléchisseur du pouce, le transversal du pié, les interosseux. *Voyez ces muscles à leurs articles particuliers.*

MUSCLES, *jeux de la nature sur les*, (*Myolog.*) Les cadavres offrent un assez grand nombre de jeux sur l'origine, la direction, l'insertion & le nombre des *muscles* du corps humain, comme en sont convaincus les anatomistes qui se sont occupés aux dissections myologiques. Ils ont trouvé que les *muscles* varioient beaucoup à tous les égards dont nous venons de parler, manquoient souvent, & surabondoient quelquefois. Je sais pourtant qu'il ne faut pas mettre dans le rang des jeux de la nature les subdivisions raffinées d'un même *muscle* en plusieurs petits, telles que sont les multiplications des *muscles* des levres, de la langue & du larynx par Valsalva, de ceux de la respiration par Sténon & Verheyen; de ceux de la plante du pié par M. Winslow, ni même encore de son grand sourcillier en deux *muscles*, puisqu'il ne forme qu'une seule piece, qu'il n'a que deux attaches, & un seul usage. Ce seroient-là autant de doubles emplois qui feroient des erreurs de calcul; aussi nous nous garderons bien, pour grossir notre catalogue, de mettre sur le compte des jeux de la nature ceux qui ne sont que le produit de la main de l'artiste dans sa façon raffinée de disséquer.

1°. *Des muscles de la tête.* On nomme parmi les *muscles* de la tête les petits droits antérieurs, les petits droits postérieurs, les grands & les petits obliques; mais on rencontre quelquefois par des jeux de la nature à côté des *muscles* droits, d'autres petits *muscles* qu'on appelle *surnuméraires*, & qui paroissent avoir les mêmes usages que les *muscles* dont ils sont les surnuméraires. On trouve aussi quelquefois doubles les *muscles* droits & obliques.

2°. *Des muscles de l'épine.* Les Anatomistes n'ayant pas voulu s'écarter de la division commune de l'épine en trois parties, ont cru devoir attribuer à chacune des *muscles* particuliers; une pareille division, qui n'étoit pas trop nécessaire, a inutilement multiplié tous ces *muscles*, & a jetté sur leur description & leur dissection un embarras dont les plus habiles ont bien de la peine à se tirer. Il falloit s'en tenir à la dénomination générale des *muscles* de l'épine, se réservant de faire connoître dans leur description à quelle partie de l'épine ils appartenoient. Suivant cette méthode simple on distingueroit les vrais jeux de la nature de ceux qui naissent du scalpel & de la dissection de l'Anatomie. Par exemple, le *muscle* très-long a été divisé à cause de ses trousseaux de fibres, en plusieurs *muscles* qu'on a donné tantôt au cou, tantôt à la tête; & comme il est impossible d'en faire la séparation sans couper le *muscle* en travers, les uns ont dit dans la description de ces parties que ces *muscles* étoient confondus, & d'autres qu'il régnoit ici de grandes variétés: c'est encore par la même raison qu'on trouve tant de diversité dans les attaches & les communications de tous les *muscles* vertébraux. Mais un jeu bien réel de la nature, qui se rencontre ici quelquefois & qui ne dépend point du scalpel, c'est le manque dans quelques sujets du *muscle* de l'épine nommé le *petit psoas*; car quand il existe, on ne le cherche pas long-tems après qu'on a enlevé les reins & le péritoine.

3°. *Des muscles de la respiration.* On a eu soin de multiplier aussi les jeux de la nature sur les *muscles* de la respiration, en multipliant sans fondement les *muscles* externes & internes des côtes. De simples trousseaux de fibres plus ou moins longs qui tiennent à trois côtes, en passant sur celle qui est au milieu, ont été décorés du nom de *muscles*: de là viennent les *muscles* sur-costaux courts & sur-costaux longs de Verheyen, dont il s'est fait honneur, quoique Casserius & Sténon les eussent vus avant lui; de là encore les sous-costaux du même auteur, représentés autrefois par Eustachius. Or tous ces *muscles* ne sont que des plans charnus très-minces; il n'est donc pas étonnant que de leur nombre, de leur direction & de leur terminaison variée, on en ait fait autant de jeux de la nature, que nous ne croyons pas nécessaire de détailler ici, vu leur peu d'importance.

4°. *Des muscles de l'avant-bras, de la paume de la main, & des doigts.* Le *muscle* de l'avant-bras, qu'on nomme *biceps*, a dans quelques sujets trois têtes ou tendons au lieu de deux; c'est un de ces jeux de la nature qu'on ne peut pas révoquer en doute. J'ai vû, dit un anatomiste qui a disséqué plus de mille cadavres (M. Lieutaud); j'ai vu le biceps avec trois têtes dans un sujet où le grand palmaire manquoit entierement; cette troisieme tête surnuméraire, qui étoit presqu'aussi grosse que les deux autres ensemble, venoit de la partie interne & moyenne du bras, entre l'insertion du deltoïde & celle du coraco-brachial.

Le grand palmaire, comme on vient de le voir, manque quelquefois; quelquefois il se détermine aux os du carpe, sans aucune communication avec l'aponévrose palmaire; & quelquefois il est tout charnu jusqu'aux ligamens annulaires où il s'attache. Il résulte de là que contre l'opinion commune, ce *muscle* est, de même que le cubital & le radial interne, un fléchisseur du poignet.

Les deux extenseurs du pouce sont sujets à quelques variétés, & l'on trouve entr'eux quelquefois un *muscle* surnuméraire. L'abducteur du pouce n'est pas double dans tous les sujets.

5°. *Des muscles de la cuisse, de la jambe & du pié.* Le triceps *muscle* adducteur de la cuisse, ou qui sert à porter la cuisse en dedans, se trouve quelquefois réellement distingué en quatre têtes.

Le poplité est un petit *muscle* situé supérieurement à la partie postérieure de la jambe, & qui sert à lui faire faire un mouvement de rotation de dehors en dedans lorsqu'elle est pliée. Fabrice d'Aquapendente rapporte avoir trouvé une fois ce *muscle* double dans chaque jarret: il y en avoit un dessus & l'autre dessous, qui se touchoient tous deux.

Le *muscle* du pié, qu'on nomme *plantaire*, & plus proprement le *jambier grêle*, manque quelquefois, & d'autres fois il est plus bas.

Les tendons des *muscles* plantaire & palmaire, manquent dans divers sujets. Le jambier postérieur, qui est un *muscle* adducteur du pié, a le tendon qui se partage quelquefois en deux, dont l'un s'attache à l'os cuboïde, &c.

6°. *Des muscles de la bouche, de la langue, & de l'os hyoïde.* Le zigomatique est un *muscle* des levres qui est ordinairement double & quelquefois triple; il fait encore

core dans quelques sujets un plan presque continu avec l'incisif, l'orbiculaire des paupieres, & le peaucier.

Le myloglosse est le quatrieme *muscle* que nos modernes donnent à la langue; il vient de la base de la mâchoire, au-dessus des dents molaires; mais il est peut-être permis de le regarder comme un jeu de la nature, puisqu'on le rencontre assez rarement, & même toujours alors avec quelque variété.

Le costo-hyoïdien est le plus long des *muscles* de l'os hyoïde: il tire sa naissance de la côte supérieure de l'omoplate; mais son origine varie beaucoup, car il vient quelquefois de la clavicule, & quelquefois encore il manque d'un côté.

7°. *Des* muscles *du bas-ventre*. Les *muscles* pyramidaux trouvés par Jacques Sylvius sous le nom de *musculi succenturiati*, & dont Fallope n'a pas eu raison de s'attribuer la découverte, sont deux petits *muscles* du bas-ventre communément inégaux, & qui par extraordinaire se terminent jusqu'à l'ombilic; de plus, quelquefois tous les deux manquent, & quelquefois un seul. Riolan dit que lorsque l'un des deux manque, c'est d'ordinaire le gauche; mais Riolan avoit-il vû assez souvent ce jeu de la nature, pour décider du côté où il est le plus rare?

Quant au ligament de Fallope ou de Poupart, que M. Winslow appelle avec beaucoup de raison *ligament inguinal*, nous remarquerons ici que quoiqu'il soit toujours également tendu, il n'a pas la même solidité dans tous les sujets, & c'est peut-être dans quelques personnes une des causes naturelles d'hernie crurale.

8°. *Des* muscles *de l'oreille*. Les *muscles* de l'oreille externe sont du nombre de ceux sur lesquels on croiroit qu'il regne le plus de jeux de la nature, sur-tout si l'on en juge par les ouvrages de Cassérius, de Duverney, de Cowper & de Valsalva; mais il faut aussi avouer que la plûpart de ces jeux prétendus de la nature, naissent de la main des anatomistes qu'on vient de nommer, lesquels ont cru se faire honneur de prendre pour des *muscles* particuliers quelques fibres charnues qui se détachent des *muscles* cutanés. Comme ces fibres ne se rencontrent pas dans la plûpart des cadavres, & qu'elles sont sujettes à de grandes variétés, on a regardé ces variétés pour autant de jeux de la nature; mais du-moins ne méritent-elles pas qu'on s'en inquiete & que nous nous y arrêtions.

9°. *Des* muscles *surnuméraires*. Toutes les machines animales d'une même espece ne sont pas exactement semblables, & elles le sont quelquefois si peu, qu'il sembleroit qu'il y a eu différentes conformations primitives. M. Dupuy, medecin à Rochefort, a communiqué à l'académie des Sciences une observation qu'il a faite de deux *muscles* qu'il ne croit pas qu'on ait encore vûs dans aucun sujet.

Ils étoient tous deux couchés sur le grand pectoral de chaque côté, & gros seulement comme des tuyaux de plume à écrire; celui du côté droit naissoit par un tendon du bord inférieur du premier os du sternum, & descendant obliquement sur le grand pectoral, alloit s'attacher par une aponévrose large d'un doigt, au bord supérieur du cartilage de la septieme côte vraie, à deux doigts du cartilage xiphoïde. Celui du côté gauche naissoit aussi par un tendon du bord inférieur du cartilage de la seconde côte vraie, auprès du sternum; & sortant parmi les fibres du grand pectoral, descendoit, comme l'autre, couché sur ce *muscle*, & s'inséroit pareillement au bord supérieur du cartilage de la septieme côte vraie de son côté, mais un peu plus loin du cartilage xiphoïde que l'autre.

Les deux *muscles* pulmonaires manquoient dans ce sujet; M. Dupuy demande si la nature les auroit transportés sur la poitrine: du-moins ces deux petits *muscles* les remplaçoient pour le nombre & à-peu-près pour le volume, ce qui est plus singulier pour l'expansion aponévrotique de leur attache inférieure.

M. de la Faye a aussi fait voir à l'académie des Sciences des *muscles* surnuméraires qu'il avoit trouvé dans le cadavre d'un même sujet. *Voyez l'histoire de l'acad. des Scienc. ann.* 1736.

Tous ces jeux de la nature étonnent le physicien: mais la cause immédiate de l'action des *muscles* & du mouvement musculaire est-elle mieux connue?

Un esprit vit en nous & meut tous nos ressorts:
L'impression se fait; le moyen on l'ignore:
On ne l'apprend qu'au sein de la divinité;
Et s'il en faut parler avec sincérité,
Boerhaave l'ignoroit encore.

(D. J.)

MUSCIPULA. Cette plante s'appelle *apocin* ou *attrape-mouche*, parce que ces petits insectes s'y prennent à la glu qui sort de son tronc. Il pousse de sa racine plusieurs tiges menues & rondes, qui se divisent en divers rameaux. Ses feuilles sont larges par en bas, embrassant leurs tiges & se terminant en pointes; à l'extrémité des racines paroissent des fleurs à œillets en guise de petits bouquets rouges & odorans, composés de cinq feuilles disposées en rond, qui sortent d'un calice à tuyau; il s'en éleve un pistil formant un fruit renfermé dans le calice, qui contient sa graine ronde & rougeâtre. Le *muscipula* donne des fleurs pendant l'été, & sa culture est ordinaire.

MUSCULAIRE, *en Anatomie*, quelque chose qui a rapport aux muscles ou qui participe de leur nature. *Voyez* MUSCLES.

C'est dans ce sens que l'on dit *fibres musculaires*, *chair musculaire*, *veine musculaire*, *artere musculaire*, &c.

Les organes les plus simples par lesquels s'exécute l'action organique de toutes nos parties, sont connus sous le nom de *muscles*.

L'action des muscles est ou volontaire ou involontaire, ou naturelle, c'est-à-dire qu'il y a des muscles dont l'action est entierement soumise à notre volonté; tels sont ceux qui meuvent les bras & les jambes: d'autres où notre volonté n'a aucun pouvoir, & qui agissent continuellement, soit que nous dormions, soit que nous veillons, indépendamment de notre consentement, & sans que notre volonté puisse ni arrêter, ni accélérer, ni ralentir leurs actions; tels sont les muscles qui satisfont aux actions dans lesquelles consiste la vie, comme l'action du cœur, des arteres, de l'estomac, des intestins, &c.

Les muscles soumis à la volonté peuvent agir aussi sans être continuellement mis en mouvement par la volonté; car l'ame n'est pas une cause efficiente du mouvement & du repos, elle n'est tout au plus qu'une cause déterminante des mouvemens volontaires. Un homme qui marche & qui a l'esprit occupé de différentes idées, fait souvent beaucoup de chemin sans penser qu'il marche. Ainsi un seul acte de la volonté peut mettre les muscles pour long-tems en action, & peut de même les faire cesser d'agir & les laisser dans l'inaction sans que l'ame y pense.

Les fibres *musculaires* au moyen desquelles s'exécute cette action, sont des filets fins dont on a déja donné la description à *l'article* FIBRE. *Voy.* FIBRE & MUSCLE.

La structure des fibres les plus petites & qui peuvent être regardées comme les élémens des muscles, examinée à-travers le microscope, a toujours paru, tant dans l'homme que dans les animaux, semblable à la structure des grandes fibres; on a simplement découvert que ces fibres étoient très-petites, & qu'elles étoient toutes réunies par un tissu cellulaire. *Voy.* TISSU CELLULAIRE.

Elles ne sont donc point composées de vésicules ou d'une suite enchaînée de losanges, comme quelques-uns l'ont prétendu: ces fibres sont-elles creuses? sont-elles continues aux arteres? Les fibres rouges du muscle sont-elles continues avec celles des tendons, parce qu'après avoir été bien lavées elles deviennent aussi blanches & aussi solides qu'elles? Ces fibres sont si petites, que cela ne paroît pas probable.

Pour expliquer la contraction des muscles, les physiciens les plus éclairés ont eu recours à un suc qui coule dans les nerfs, & à des vésicules qui, selon eux, sont dans les fibres *musculaires*.

Il y en a plusieurs qui ont attribué au sang la contraction des muscles.

Baglivi regarde les grandes & les petites fibres comme autant de cordes dont chaque point glisse sur les globules du sang qui y circule de même que sur autant de poulies, & qui décrivent des demi-courbes, d'où il résulte une grande force dans les extrémités des tendons. Il démontra cette hypothèse en faisant faire au sang des petits cylindres qui s'entortillent autour de la fibre. Il ne donne aux esprits animaux d'autre fonction que celle de varier le diametre des globules du sang, & de les rendre globulaires, sphéroïdes alongés ou applatis, selon le plus ou le moins de tension qu'il doit y avoir.

Il en est qui, avec le savant docteur Willis, font des tendons des muscles autant de reservoirs des esprits animaux, au moyen desquels les esprits, selon eux, sont élevés au gré de la volonté: c'est de cette sorte qu'ils sont portés dans le corps du muscle, où rencontrant les particules actives du sang, ils y fermentent, y produisent un gonflement, & contractent ainsi le muscle.

D'au-

D'autres, du nombre desquels sont Descartes & ses sectateurs, ne reconnoissent d'autres reservoirs des esprits animaux que le cerveau, & les font partir de là comme autant d'éclairs au gré de la volonté, pour parvenir à-travers les nerfs aux endroits du corps où il s'agit d'exécuter ce que l'homme se propose; & ils préferent ce systême, parce qu'ils ne sauroient s'imaginer que les tendons puissent former un reservoir convenable pour les esprits animaux, eu égard à leur tissu extrêmement serré, ni que les esprits animaux y puissent rester dans l'inaction.

M. Duverney & ses sectateurs ont imaginé que ce gonflement pouvoit être produit sans fermentation par les esprits animaux & par le suc qui provient des arteres, lesquels coulent l'un & l'autre dans les tendons & les fibres charnues, qu'ils étendent à-peu-près comme l'humidité fait gonfler les cordes.

M. Chirac & d'autres soutiennent que chaque fibre *musculaire* a d'espace en espace, lorsque le muscle est dans l'inaction, outre sa veine, son artere & son nerf, plusieurs autres petites cavités de figure oblongue; que le sang qui circule dans ce muscle dépose continuellement dans ses pores un recrément sulphureux qui abonde en sels alkalis, & que lorsque ces sels rencontrent l'esprit qui coule par ces nerfs dans ces mêmes pores, leurs particules nitroaëriennes fermentent avec les particules salines du récrement sulphureux; & que par une espece d'explosion elles étendent assez les pores pour changer leur figure ovale & longue en une ronde, & que c'est ainsi que le muscle se contracte.

Borelli a imaginé que les fibres des muscles sont composées d'une chaîne de rhombes ou de losanges dont les aires s'élargissent ou se rétrécissent à mesure que le suc nerveux y entre ainsi que la lymphe & le sang, & qu'elles en sont exprimées au gré de la volonté.

Le docteur Croon prétend que chaque fibre charnue est composée de petites vessies ou globules qui communiquent les unes aux autres, & dans lesquelles le suc nourricier entre avec une ou deux autres liqueurs; que la chaleur naturelle cause de plus alors une effervescence entre ces liqueurs, & que c'est par-là que le muscle se tend.

Le docteur Cheyne prend ces petites fibriles des muscles pour autant de canaux élastiques fort déliés, serrés tout-au-tour par de petites cordes paralleles transverses qui divisent les fibriles creuses en autant de petites vésicules élastiques, lesquelles sont orbiculaires & formées par un segment concave de sphere, & dans chacune desquelles il entre une artere, une veine & un nerf; les deux premieres pour porter & rapporter le sang, le nerf pour y porter le suc nerveux, lequel venant à se mêler avec le sang dans les vésicules, pique & brise les globules du sang au moyen des particules acides & pointues dont il est formé, & cela au point de faire sortir dans ces petites vésicules l'air élastique qui étoit contenu dans les globules, ce qui gonfle les cellules élastiques des fibres, & accourcit par conséquent de cellule en cellule leurs diametres longitudinaux, & doit contracter en même tems la longueur de toute la fibre, & mouvoir par conséquent l'organe auquel l'extrémité du tendon est attachée.

Le docteur Keil que cette théorie n'a pas satisfait, en a imaginé une autre où il suppose aussi la même structure, & où il prend les mêmes fluides, savoir le sang & le suc nerveux pour les agens & instrument de la contraction; mais au-lieu de ces particules piquantes du suc nerveux qui percent dans l'autre systême les particules de sang, & qui mettent ainsi en liberté l'air élastique qui y étoit comme emprisonné, il aime mieux en tirer l'explication de la force de l'attraction. *Voyez* ATTRACTION.

Dans toute le reste M. Keil démontre fort bien la maniere dont les vésicules se gonflent, mais sans rendre justice à M. Bernoulli qu'il a copié.

Le docteur Boerhaave trouvant dans le suc nerveux ou les esprits animaux toutes les qualités que nous avons prouvé être nécessaires pour l'action des muscles, & ne le trouvant dans aucun autre fluide du corps humain, croit qu'il est inutile d'avoir recours au mélange de plusieurs liqueurs pour expliquer un effet, à la production duquel une seule suffit, & ainsi il n'hésite point d'attribuer en entier l'action des muscles aux seuls esprits animaux.

M. Astruc a travaillé assez heureusement à prouver qu'il n'y a que le suc nerveux qui soit employé au mouvement musculaire, & que le sang n'y a aucune part; c'est ce qu'il a fait par l'expérience suivante, qu'il a réitérée plusieurs fois avec le même succès; il a ouvert l'abdomen d'un chien vivant, & éloignant les intestins, il a lié avec un fil l'aorte dans l'endroit où elle donne naissance aux iliaques & l'artere hypogastrique, il a ensuite cousu les muscles hipogastriques, & la sensation & le mouvement ont été aussi vifs & aussi prompts qu'auparavant dans les parties postérieures du chien, de façon que lorsqu'on le laissoit libre il se tenoit sur ses quatre pattes, & marchoit avec la même facilité qu'auparavant, sans chanceler davantage; or il est certain qu'il n'alloit alors aucune goutte de sang dans les parties postérieures du chien.

Le docteur Lower, M. Cowper, & après eux le docteur Morgagni, & d'autres auteurs modernes qui ont écrit sur ce sujet abandonnant tout fluide adventice, déduisent la cause du mouvement musculaire de l'élasticité intrinseque des fibriles nerveuses qui se contractent & se rétablissent, malgré l'obstacle de la force extensive du sang qui circule. Morgagni tâche de prouver ce systême par les observations suivantes. 1°. Que tous les vaisseaux d'un animal étant composés de fibres flexibles & extensibles, elles sont toujours dans un état de tension, c'est-à-dire que les fluides qui y sont contenus les étendent transversalement & longitudinalement; c'est ainsi, par exemple, qu'une veine & qu'une artere qu'on coupe se contractent de même que le côté opposé du vaisseau, au point que les parties viendront presque à se toucher sur l'axe pendant que les deux bouts s'éloignant les uns des autres laisseront un vuide, ce qui prouve que le vaisseau, lorsqu'il étoit dans son état naturel, étoit tendu dans les deux sens, & que par conséquent cette contraction dans toutes les dimensions, est l'action naturelle ou intrinseque des vaisseaux ou des fibres.

Bergerus a avancé que les fibres membraneuses transversales venant à se roidir rident les fibres charnues; on est aussi embarrassé avec cet expédient qu'avec les autres; on fait dire à Stenon que les angles des fibres qui étoient aigus devenoient droits; mais quelle est la méchanique qui fait cela, & comment supposer que des espaces remplis de fluides qui poussent également de tous côtés puissent avoir des angles aigus? Toute cavité simple remplie d'une liqueur qui est poussée à force doit s'arrondir.

M. Deidier supposa dans une thèse que les fibres nerveuses venant à se contracter dans un muscle, le sang y coule moins abondamment que dans son antagoniste, de-là vient que cet antagoniste l'emporte sur le muscle déjà contracté par la machine.

M. Bernoulli, après avoir exposé la structure des muscles suivant laquelle il les suppose composés de deux plans de fibres, l'un longitudinal & l'autre transverse; il pense que les fibres transverses doivent resserrer les longitudinales, qui gonflées par l'effervescence qui y arrive, prendront par ce moyen la figure d'une suite de petites vésicules ovales, & non pas de rectangles, comme l'a pensé Borelli, ce qu'il démontre très-bien, & dont il déduit, par un calcul très-ingénieux dans le détail duquel nous n'entrons pas ici, une évaluation des forces des muscles bien différente de celle que Borelli avoit trouvée par le sien: quant à son hypothèse, la voici. „ Lorsque la volonté, dit-il, envoie le suc nerveux dans les muscles, les parties de ce suc par leurs pointes subtiles s'attachent aux parties du sang & les divise; alors les parties d'air renfermées dans le sang bouillonnent, se dilatent tout-à-coup, & subtiles qu'elles sont, elles s'échappent facilement, & lorsque par une impétuosité subite elles ont raréfié le sang, les particules de suc nerveux, dont les pointes sont plus fortes, rompent quelques pores des globules du sang qui renferment l'air, & cet air grossier ne pouvant s'échapper par les pores des muscles, produit les vésicules qui s'observent à leur surface, de pareilles vésicules sont la cause de la tympanite; c'est encore, continue notre auteur, une erreur populaire que de croire que la paralysie ne provient que de ce que les esprits animaux cessent de couler dans la partie paralytique, puisqu'elle peut également provenir du trop de souplesse des pointes des particules du suc nerveux „. *Voyez sa Diss.*

M. Winslow ne trouvant point les différentes hypothèses sur le mouvement des muscles suffisantes pour rendre raison de la détermination de ces mouvemens, de leur durée, de leur augmentation & de leur diminution, *&c.* M. l'abbé de Molieres entreprit de résoudre quelques-unes de ces difficultés par l'hypothèse suivante. Il reconnoît avec tous les grands anatomistes, que le nombre des vaisseaux qui se distribuent dans le muscle est infini; que ces petits vaisseaux sont comme autant de petits cylindres qui s'étendent le long des fibres des muscles; que tous ces petits cylindres sont tous entourés par un nombre infini de filamens nerveux, & que, lors-

que

que nous voulons exécuter quelque mouvement, il se fait une effusion d'esprits animaux plus grande qu'à l'ordinaire, ce qui ne peut arriver sans gonfler les petits filamens nerveux qui environnent chaque petit vaisseau; les filamens ne peuvent être gonflés sans qu'il s'ensuive une compression sur les vaisseaux qu'ils environnent; les petites arteres doivent donc se changer en une espece de petit chapelet, & c'est de-là qu'il déduit l'explication de la plûpart des phénomenes du mouvement musculaire. *V. les Mémoires de l'acad. royale des Sciences.*

Quelque ingénieuses que puissent être toutes ces hypothèses, elles ne peuvent cependant satisfaire à tous les phénomenes du mouvement musculaire, & tout ce qu'il y a de bien certain & de bien démontré, c'est:

1°. Que les muscles ont une force de contraction naturelle. En effet, si on regarde au microscope la chair d'un animal récemment tué, on voit évidemment qu'elle se contracte. Si on coupe dans un animal quelconque un muscle dans son milieu, on voit les deux extrémités se contracter. Si on arrache le cœur d'une grenouille, & qu'on le mette sur une table, on le voit faire les mouvemens de systole & de diastole pendant une heure. Qu'on mette tremper dans l'eau un muscle pendant quelque tems, il devient pâle, se dépouille de la partie rouge qui l'environnoit, & ses fibres deviennent plus courtes; elles s'alongent lorsqu'on les tire, & se remettent dans leur premier état lorsqu'on les lâche. Il faut néanmoins convenir que cette force de contraction naturelle aux muscles, & même aux membranes qui ne sont pas *musculaires*, different beaucoup de celle qu'ils ont pendant la vie, & avec laquelle ils soutiennent des poids certainement plus grands que ceux qu'ils supportent, lorsqu'ils ne sont plus animés par cette force vitale quelle qu'elle puisse être.

2°. Il est certain que les expériences prouvent que la cause du mouvement *musculaire* vient des nerfs, puisque les nerfs ou la moëlle épiniere étant irrités, même dans l'animal après la mort; les muscles qui reçoivent de ces parties des rameaux de nerf, entrent dans de violentes convulsions. Le nerf d'un muscle quelconque étant lié ou coupé, ce muscle s'affaisse, tombe en langueur, & ne peut aucunement se rétablir dans un mouvement semblable au mouvement vital; la ligature étant relâchée, le muscle recouvre la force qui le met en mouvement. On a fait ces expériences sur-tout sur le nerf diaphragmatique & sur le recurrent.

3°. Il est encore en question si les arteres concourent au mouvement *musculaire*. La paralysie qui survient dans les extrémités après la ligature de l'aorte, ou dans quelques parties que ce puisse être, après avoir lié l'artere qui y porte le sang, sembleroit le confirmer; cependant de grands hommes prétendent que les arteres ne concourent en rien au mouvement *musculaire*, sinon en ce qu'elles conservent la bonne disposition du muscle, l'habitude mutuelle des parties, qu'elles séparent la vapeur & la graisse qui les humectent, & enfin qu'elles la nourrissent: cela paroît d'autant mieux fondé, que le muscle ne se détruit que long-tems après qu'on a empêché par quelques moyens que ce puisse être, le sang artériel de s'y porter, & qu'on ne peut expliquer le mouvement de quelque muscle particulier par une cause qui provenant du cœur, agit avec une force égale dans toutes les parties du corps.

C'est donc par le moyen des nerfs (continue M. Haller, de qui j'ai tiré une partie de ce que j'ai dit ci-dessus), & non pas celui des arteres, ni des autres parties solides, que s'exécutent les ordres de la volonté; mais la façon dont les nerfs mettent les muscles en mouvement, est si obscure, qu'il n'y a presque pas lieu d'espérer de la jamais découvrir; les vésicules nerveuses capables de se gonfler, le suc nerveux y étant apporté avec plus de vîtesse; ne s'accordent pas avec l'anatomie, qui nous fait voir que les fibriles sont par-tout cylindriques avec la prompte exécution du mouvement des muscles, avec la diminution plutôt que l'augmentation de leur volume pendant leur action; les chaînettes, les rhombes que forment les fibres enflées, ne cadrent point avec l'anatomie de ces parties, ni avec la vîtesse de leur action, enfin, on ne peut faire voir une assez grande quantité de filets nerveux produits par aussi peu de nerf, & que ces filets se distribuent dans une direction presque transverse par rapport à celle des fibres *musculaires*. La supposition que les nerfs environnent la fibre artérielle, & la contractent par son élasticité, n'est pas conforme à la structure de ces parties, dans lesquelles on prend pour nerfs les filets cellulaires, qui sont les seuls qu'on y puisse découvrir: l'hypothese des bulles de sang remplies d'air, & la façon dont on s'en sert pour expliquer le mouvement *musculaire*, ne sont pas conformes à la nature du sang, dans lequel on suppose un air élastique qui n'y est pas; il est d'ailleurs constant par ce qui a été dit ci-dessus, que l'action des muscles ne dépend pas de leur contraction méchanique, mais de la grande vîtesse avec laquelle le suc nerveux y coule, & ce n'est que par son impulsion que l'on peut rendre raison de leur dureté lorsqu'ils font quelque effort, soit que cela vienne de la volonté ou de quelqu'autre cause qui ait son siege dans le cerveau, soit de la puissance d'un aiguillon sur le nerf même, &c.

L'effet du mouvement *musculaire* est de rendre les muscles plus courts, de tirer par cette raison leurs tendons qui sont presque en repos vers le milieu du muscle, & d'approcher les os ou les parties auxquelles les tendons sont attachés, les unes des autres. Si l'une des parties mues est plus stable que l'autre, la plus mobile s'approche alors d'autant plus de l'autre, qu'elle est moins stable, qu'elle; si l'une d'elles est immobile, la mobile s'approche uniquement vers l'immobile, & c'est dans ce cas le seul où les mots d'*origine* & d'*insertion*, qui d'ailleurs sont si souvent équivoques, peuvent être tolerés.

La force de cette action est immense dans tous les hommes, & sur-tout dans les phrénétiques & dans certains hommes vigoureux. Peu de muscles élevent souvent un poids égal & même plus grand que le poids de tout le corps humain; cependant la plus grande partie de l'effort ou de la puissance du muscle se perd sans produire aucun effet sensible, puisque les muscles ont leur attache plus près du point d'appui, que n'en est le poids qu'ils doivent soutenir: l'effet de leur action est d'autant plus petit, que la partie du levier à laquelle ils s'attachent pour mouvoir le poids est plus petite; de plus, une grande partie des muscles forment avec les os auxquels ils s'inserent, sur-tout dans les extrémités, des angles fort aigus, & par conséquent l'effet de l'action des muscles sera d'autant plus petit, que le sinus de l'angle entre le muscle & l'os est dans un moindre rapport avec le sinus total; d'ailleurs la moitié de tout l'effort du muscle en contraction est sans effet, parce qu'on peut regarder ce muscle comme une corde qui tire un poids vers son point d'appui: d'ailleurs plusieurs muscles sont placés dans l'angle formé par deux os dont l'un leur sert de point d'appui pour mouvoir l'autre; ils se fléchissent donc lorsque cet os est en mouvement; un nouvel effort doit alors mouvoir ces cordes fléchies: plusieurs muscles passent par-dessus quelques articulations & les fléchissent toutes un peu, de sorte que la plus petite partie de l'effet de cette action est reservée pour fléchir une articulation particuliere: les fibres *musculaires* elles-mêmes forment très-souvent avec leur tendon des angles qui leur font perdre une grande partie de leur force, & ce qu'il en reste est à la force totale dans le rapport du sinus de l'angle d'insertion, au sinus total. Enfin les muscles meuvent les poids qui leur sont opposés avec une grande vîtesse; & non seulement ils emploient assez de force pour les balancer, mais ils en emploient même assez pour les élever.

Toutes ces pertes compensées, il paroît que la force des muscles en action est très-grande, & qu'elle ne peut se déterminer par aucun rapport méchanique, son effet étant presqu'un soixantieme de tout l'effort du muscle, & que quelques muscles dont le poids n'est pas considérable, peuvent élever un poids de mille livres, & l'élevent avec une grande vîtesse. On ne doit pas moins admirer la sagesse du Créateur, car ces pertes sont compensées par d'autres avantages; par la justesse du corps, par le mouvement *musculaire*, par la vîtesse nécessaire, par la direction des muscles, avantages qui tous contraires, demandoient une compensation méchanique; mais on conclut de-là que l'action des esprits animaux est très-puissante, puisqu'elle peut dans un organe si petit, produire assez de force pour soutenir un poids égal à quelque milliers de livres pendant long-tems, même pendant des jours entiers: & il ne paroît pas qu'on puisse l'expliquer autrement que par la vîtesse incroyable avec laquelle ce fluide se porte dans toutes ces parties, lorsque nous le voulons, quoiqu'on ne puisse pas dire d'où vient cette vîtesse, & qu'il suffise qu'il y ait une loi déterminée, suivant laquelle le suc nerveux soit continuellement poussé avec une vîtesse donnée suivant une volonté donnée. *Voyez* NERVEUX *&* ESPRIT.

Les muscles *antagonistes* facilitent le relâchement des muscles dans leur action dans toutes les parties du corps humain; chaque muscle est balancé ou par un poids opposé, ou par son ressort, ou par un autre muscle, ou par un fluide qui fait effort contre les parois du muscle qu'il presse: cette cause quelle qu'elle puisse être, agit continuellement, même lorsque le muscle est en action, & que cette vîtesse qui provient du cerveau est ralentie, & elle rétablit les membres ou les autres parties quelconques dans un état tel qu'il y ait équilibre en-

tre

tre les muscles & la cause opposée: toutes les fois que l'antagonisme dépend des muscles, aucuns ne peuvent se contracter sans étendre leur antagoniste; d'où il suit que les nerfs distendus & le sentiment douloureux leur font faire de plus grands efforts pour reproduire l'équilibre; c'est aussi la raison pourquoi les muscles fléchisseurs étant coupés, les extenseurs doivent agir même dans le cadavre, & réciproquement.

Mais il y a d'autres moyens qui rendent le mouvement *musculaire* juste, sûr & facile. Les grands muscles longs, par le moyen desquels se font les grandes flexions, sont renfermées dans des gaines tendineuses, fermes, que d'autres muscles tendent & tirent, de maniere que pendant que les membranes sont fléchies, le muscle reste étendu & appliqué sur l'os, ce qui s'oppose à la grande perte qui se feroit des forces. Les tendons longs, courbés & étendus sur les articulations fléchies dans leur mouvement, sont reçus dans des especes de coulisses particulieres dont les canaux sont lubréfiés, & ces coulisses fortifient les tendons sans les priver de leur mouvement, & les empêchent de s'écarter & d'être refroidis sur la peau, ce qui les rendroit douloureux, & leur feroit perdre leur mouvement. Les muscles perforés font les mêmes fonctions dans d'autres parties, dans celles où les tendons sont placés au-tour des éminences des os, pour s'insérer sous un plus grand angle dans l'os qu'ils meuvent, où ils s'inserent à un autre os, d'où un autre tendon va s'insérer sous un plus grand angle dans l'os à mouvoir. Dans quelques endroits la nature a placé les muscles au-tour de la partie à mouvoir, comme au-tour d'une poulie. Enfin elle a environné par-tout ces muscles d'une graisse lubréfiante, & il s'en trouve entre les fibrilles, les fibres, les paquets de fibres & les muscles; la compression qui fait le gonflement des muscles fait qu'elle se répand entre ces muscles & leurs fibres, & qu'elle entretient leur flexibilité.

La force d'un muscle est déterminée par la société ou l'opposition des autres, qui rendent l'une ou l'autre des deux parties auxquelles ils s'attachent, plus solide, & qui concourent directement avec lui à son action, ou qui changent la direction qu'auroit eue la partie si elle eût été mue par ce seul muscle, en la faisant passer par la diagonale. On ne peut donc au juste déterminer l'action particuliere d'aucun muscle; mais il faut les considérer tous ensemble, tous ceux qui s'attachent à l'une & à l'autre partie à laquelle un muscle va s'insérer.

C'est par l'action de ces muscles, par leur réunion ou leur opposition différente, que nous marchons, que nous nous tenons en équilibre, que nous nous fléchissons, que nous étendons nos membres, que se fait la déglutition & toutes les autres fonctions de la vie. Outre cela les muscles ont encore des usages particuliers; ils accélerent le sang veineux par leur pression sur les veines qui en sont proche & lui sont particulieres entre les colonnes charnues du cœur, pression dont l'effet est de pousser uniquement le sang au cœur au moyen des valvules; ils brisent & atténuent le sang artériel, ils envoient avec plus de vitesse au poumon le sang qui revient du foie, du mesentere, de la matrice, &c. ils font avancer la bile & autres parties contenues; ils empêchent ces liqueurs de séjourner; ils augmentent la force de l'estomac par leur action; ils aident si bien à la digestion, que la vie oisive & sédentaire est contraire aux lois de la nature, & nous rend sujets aux maladies qui dépendent de la stagnation des humeurs & de la crudité des alimens.

Nerfs musculaires communs, voyez MOTEURS.

Nerfs musculaires obliques supérieurs, voyez PATHÉTIQUES.

Nerfs musculaires externes, voyez MOTEURS.

MUSCULOCUTANÉ, adj. *en Anatomie*, nom de l'un des nerfs brachiaux, qui est en partie caché par les muscles, & en partie voisin de la peau. On l'appelle aussi *cutané externe*. *Voyez* CUTANÉ.

Ce nerf naît de l'union de la quatrieme & de la cinquieme paire cervicale & de leur communication collatérale avec la troisieme & la sixieme paire; il va gagner le muscle coraco brachial; le perce obliquement, & descend tout le long du bras & de l'avant-bras en jettant plusieurs filets, & en s'approchant de la peau; il va se terminer aux tégumens de la partie inférieure du poignet, à ceux du pouce & de la convexité de la main, & communique avec un rameau du nerf radical.

MUSCULUS, s. m. (*Hist. anc.*) machine dont les anciens se servoient dans l'attaque des places pour faciliter les approches, & mettre à couvert les soldats. C'étoit un mantelet ou gabion portatif fait en demi-cercle, derriere lequel se tenoit le soldat, ou travailleur, & qu'il faisoit avancer devant lui par le moyen des roulettes sur lesquelles cette machine étoit soutenue. M. le chevalier de Folard, qui dans son *Commentaire sur Polybe*, a décrit ainsi cette machine, s'y moque agréablement du docte Stwechius, qui prenant à la lettre le mot *musculus*, en a fait une boëte quarrée soutenue sur quatre piés, & renfermant un ressort qu'on faisoit jouer au moyen d'une manivelle, pour dégrader & miner les murs de la ville assiégée.

MUSE DU CERF, (*Venerie.*) c'est le commencement du rut; & *muser* se dit des cerfs, lorsqu'ils commencent à sentir leurs chaleurs & entrer en rut; alors ils vont pendant quelques jours la tête basse le long des chemins & des campagnes: on dit alors que les cerfs commencent à *muser*, cela dure cinq ou six jours.

MUSEAU, s. m. (*Gramm.*) il se dit du nez de certains animaux; ainsi la belette au long *museau*, &c.

MUSEAU, (*Serrurerie.*) c'est la partie du panneton de la clef dans laquelle les rateaux passent. Le *museau* recreusé est refendu en long pour recevoir une broche posée sur la couverture de la serrure, & communément de la même épaisseur que la porte.

MUSEAU, *terme de riviere*, se dit du devant du nez d'un grand bateau-foncet. *Museau* se dit aussi d'une corde que l'on ferme à terre pour empêcher que le devant d'un bateau ne s'en éloigne. *Voyez* COUIER.

MUSÉE, s. m. (*Gram.*) lieu de la ville d'Alexandrie en Egypte, où l'on entretenoit aux dépens du public, un certain nombre de gens de lettres distingués par leur mérite, comme l'on entretenoit à Athènes dans le Prytane les personnes qui avoient rendu des services importans à la république. Le nom des Muses, déesses & protectrices des beaux Arts, étoit incontestablement la source de celui du *musée*.

Le *musée* situé dans le quartier d'Alexandrie appellé *Bruchion*, étoit selon Strabon, un grand bâtiment orné de portiques & de galeries pour se promener, de grandes salles pour conférer des matieres de Littérature, & d'un sallon particulier où les savans mangeoient ensemble. Cet édifice étoit un monument de la magnificence des Ptolomées amateurs & protecteurs des Lettres.

Le *musée* avoit ses revenus particuliers pour l'entretien des bâtimens & de ceux qui l'habitoient. Un prêtre nommé par les rois d'Egypte, y présidoit. Ceux qui demeuroient au *musée*, ne contribuoient pas seulement de leurs soins à l'utilité de la bibliotheque; mais encore par les conférences qu'ils avoient entr'eux, ils entretenoient le goût des belles-Lettres, & excitoient l'émulation; nourris & entretenus de tout ce qui leur étoit nécessaire, ils pouvoient se livrer tout entiers à l'étude. Cette vie heureuse & tranquille étoit la récompense, & en même tems la preuve du mérite & de la science.

On ne sait positivement si le *musée* fut brûlé dans l'incendie qui consuma la bibliotheque d'Alexandrie, lorsque Jule-César assiégé dans le Bruchion, fut obligé de mettre le feu à la flotte qui étoit dans le port voisin de ce quartier. Si le *musée* fut enveloppé dans ce malheur, il est certain qu'il fut rétabli depuis; car Strabon qui écrivoit sa géographie sous Tibere, en parle comme d'un édifice subsistant de son tems.

Quoi qu'il en soit, les empereurs romains devenus maîtres de l'Egypte, se réserverent le droit de nommer le prêtre qui présidoit au *musée*, comme avoient fait les Ptolomées.

L'empereur Claude fonda encore un nouveau *musée* à Alexandrie, & lui donna son nom. Il ordonna qu'on y lût alternativement les Antiquités d'Étrurie, & celles des Carthaginois, qu'il avoit écrites en grec. Il y avoit donc des leçons réglées & des conférences faites par des professeurs, très-fréquentées, & auxquelles les princes même ne dédaignoient point d'assister. Spartien nous apprend qu'Hadrien étant venu à Alexandrie, y proposa des questions aux philosophes, & répondit à celles qu'ils lui firent, & qu'il accorda des places dans le *musée* à plusieurs savans.

La ville d'Alexandrie s'étant révoltée sous l'empire d'Aurelien, le quartier du bruchion où étoit aussi la citadelle, fut assiégé, & le *musée* détruit. Depuis ce tems-là le temple de Serapis & son *musée* furent la demeure des livres & des savans. Mais sous Théodose, Théophile patriarche d'Alexandrie, homme ardent, fit démolir & le temple & le *musée*; ensorte que la réputation de cette derniere école fut tout ce qui en subsista jusqu'à l'année 630 de Jesus Christ, que les Sarrasins brûlerent les restes de la bibliotheque d'Alexandrie. *Mém. de l'Acad. tome IX.*

Le mot de *musée* a reçu depuis un sens plus étendu, & on l'applique aujourd'hui à tout endroit où sont ren-

fermées des choses qui ont un rapport immédiat aux arts & aux muses. *Voyez* CABINET.

Le *musée* d'Oxford, appellé *musée ashmoléen*, est un grand bâtiment que l'Université a fait construire pour le progrès & la perfection des différentes sciences. Il fut commencé en 1679 & achevé en 1683. Dans le même tems, Elie Ashmole, écuyer, fit présent à l'université d'Oxford d'une collection considérable de curiosités qui y furent acceptées, & ensuite arrangées & mises en ordre par le docteur Plott, qui fut établi premier garde du *musée*.

Depuis ce tems, cette collection a été considérablement augmentée, entr'autres d'un grand nombre d'hiéroglyphes, & de diverses curiosités égyptiennes que donna le docteur Huntingdon, d'une momie entiere donnée par M. Goodyear, d'un cabinet d'histoire naturelle dont M. Lister fit présent, & de diverses antiquités romaines, comme autels, médailles, lampes, &c.

A l'entrée du *musée*, on lit cette inscription : *Musæum ashmoleanum, Schola naturalis historiæ, Officina chimica.*

MUSÉE, (*Géog. anc.*) colline de l'Attique dans la ville d'Athènes. On la trouve aujourd'hui au sud-ouest de la citadelle. Cette colline avoit tiré son nom de l'ancien poëte *Musée* fils d'Eumolpus. Une inscription trouvée par Spon dans ce même lieu, dit que le tombeau de ce poëte étoit au port Phalere ; & Pausanias écrit qu'il étoit à la colline *musée*. L'Ilissus passe au pié de cette colline ; mais il est presque toujours sec dans cet endroit, à moins que les pluies ou les neiges du mont Hymette ne lui fournissent de l'eau, car les Turcs en ont détourné le lit. Ce n'est pas de cette colline d'Athènes, mais du fameux bâtiment d'Alexandrie, que l'on a pris l'usage de nommer *musæum* le cabinet des gens de lettres, ainsi que tous les lieux où l'on s'applique à la culture des sciences & des beaux Arts. (*D. J.*)

MUSÉES, s. f. plur. (*Ant. greq.*) Μουσεῖα, fête qu'on célébroit en l'honneur des Muses, dans plusieurs lieux de la Grece, & particuliérement chez les Thespiens qui la solemnisoient tous les cinq ans par des jeux publics. Les Macédoniens fêtoient aussi cette solemnité en l'honneur de Jupiter & des Muses, & la célebroient par toutes sortes de jeux publics & scéniques qui duroient neuf jours, conformément au nombre des Muses. *Voy.* Potter, *Archæol. græc. lib. II. c. xx. tit. j. pag. 415.* (*D. J.*)

MUSELIERE, *terme de Bourrelier*, est une courroie qui fait le tour de la tête du cheval, c'est-à-dire, qui passe immédiatement au-dessus des branches du mords, & sous laquelle sont placés les deux montans. L'usage de la *museliere* est d'empêcher que le cheval, en se secouant, ne fasse sortir le mords de sa bouche. *Voy. les figures & les Pl. du Bourrelier.*

MUSEROLE, s. f. (*Maréchallerie.*) partie de la têtiere du cheval, qui se place au-dessus du nez. Lorsqu'un cheval est sujet à battre à la main, il faut mettre une martingale, à sa *muserole*. *Voyez* BATTRE A' LA MAIN & MARTINGALE.

MUSES, s. f. (*Mythol.*) ces déesses sont si célebres que je suppose tout le monde instruit de leurs épithetes, de leurs noms & de leurs surnoms. On les fait présider, chacune en particulier, à différens arts, comme à la Musique, à la Poésie, à la Danse, à l'Astronomie, &c. Elles sont, dit-on, appellées *Muses*, d'un mot grec qui signifie *expliquer les mysteres*, Μύω, parce qu'elles ont enseigné aux hommes des choses très-curieuses & très-importantes, qui sont hors de la portée du vulgaire. Enfin, on a été jusqu'à imaginer que chacun de leurs noms propres renfermoit une allégorie particuliere ; mais Varron en a eu des idées plus saines.

Ce n'est pas Jupiter, nous dit-il, qui est le pere des neuf *muses* ; ce sont trois sculpteurs de Sycione. Cette ville voulant mettre trois statues des *muses* au temple d'Apollon, nomma trois sculpteurs pour faire chacun trois statues des *muses*. On se proposoit de les prendre de celui des sculpteurs qui auroit mieux réussi ; mais Sycione acheta les neuf statues, & les dédia à Apollon, parce qu'elles étoient toutes neuf de la plus grande beauté. Il a plu ensuite à Hésiode d'imposer des noms à chacune de ces statues.

Cependant Diodore donne aux *muses* une autre origine. Osiris, dit-il, amateur passionné du chant & de la danse, avoit toujours à sa cour une troupe de musiciens, parmi lesquels se distinguoient neuf filles instruites de tous les arts qui ont quelque rapport à la Musique ; les Grecs les appellerent les *neuf muses*.

M. le Clerc croit que la fable des *muses* vient des concerts que Jupiter avoit établis dans l'Isle de Crete, & qui étoient composés de neuf chanteuses ; que ce dieu n'a passé pour le pere des *muses*, que parce qu'il est le premier d'entre les Grecs qui ait eu un concert réglé, & qu'on leur a donné Mnémosyne pour mere, parce que c'est la mémoire qui fournit la matiere des vers & des poëmes.

Quoi qu'il en soit, cette fiction des *muses* prit grande faveur. On dit qu'elles s'occupoient à chanter dans l'Olympe les merveilles des dieux ; & qu'elles connoissoient le passé, le présent, & l'avenir. Elles furent non-seulement mises au nombre des déesses, mais on leur prodigua tous les honneurs de la divinité. On leur offroit des sacrifices en plusieurs villes de la Grece & de la Macédoine. Elles avoient à Athenes un magnifique autel, sur lequel on sacrifioit souvent. Le mont Hélicon dans la Béotie leur étoit consacré ; & les Thespiens y célébroient chaque année une fête en leur honneur, dans laquelle il y avoit des prix pour les musiciens. Ce fut Piérus si célebre par ses talens, & par ceux des Piérides ses filles, qui fonda le temple des neuf *muses* à Thespies. Rome avoit aussi deux temples consacrés aux *muses*, dans la premiere région de la ville, & un troisieme où elles étoient fêtées sous le nom de *Camenes*. De plus, les *muses* & les graces n'avoient d'ordinaire qu'un même temple. On sait l'union intime qui étoit entre ces deux sortes de divinités. On ne faisoit guere de repas agréables, sans les y appeller conjointement, & sans les saluer le verre à la main. Hésiode, après avoir dit que les *muses* ont établi leur séjour sur l'Hélicon, ajoute que l'Amour & les Graces habitent près d'elles. Pindare confond leur jurisdiction. Enfin, personne ne les a tant honorées que les poëtes, qui ne manquent jamais de les invoquer au commencement de leurs poëmes, comme des déesses capables de leur inspirer ce noble enthousiasme qui est le fondement de leur art. Si on les en croit, les neuf filles savantes ordonnoient autrefois les fêtes, gouvernoient les états, vivoient dans les palais des rois,

Et d'une égalité légitime & commune
Faisoient tout ce que fait aujourd'hui la Fortune.

(*D. J.*)

MUSET, *Voyez* MUSARAIGNE.

MUSETTE, s. f. *instrument de musique, à vent & à anches*, composé de plusieurs parties. La partie *A B C*, *Pl. VI de Lutherie, fig.* 1, 2, 3, 4, 5, 6, & 7, s'appelle le *corps* ou plus ordinairement la *peau*. C'est une espece de poche de peau de mouton, de la forme à-peu-près d'une vessie, laquelle a un gouleau dans lequel s'ajustent les chalumeaux *D E*, *de*. Cette poche est encore percée de deux trous *f G*. Au premier de ces trous s'ajuste le bourdon *F H*, *Voyez* BOURDON DE MUSETTE. Le second *G* reçoit le bout verd *I G* qui a une soupape *g* à l'extrémité de la boîte (qui est la virolle d'ivoire *G g*) qui entre dans le corps de la *musette*. A l'autre extrémité du porte-vent est une portion de tuyau d'ivoire *I* que l'on fait entrer dans le trou *K* du soufflet, afin que l'air contenu dans le soufflet puisse passer lorsqu'on le comprime dans le corps de l'instrument, où il est arrêté par la soupape *g* qui le laisse entrer, mais non pas ressortir. Le soufflet a une piece de bois ceintrée *K L*, laquelle est collée sur le dessous du soufflet. Elle sert à faire poser fermement le soufflet sur la hanche droite de celui qui joue de cet instrument. Les deux courroies *O O*, *P D* servent de ceinture, & par conséquent à attacher le soufflet sur le côté. Au-dessus du soufflet sont deux autres courroies *Q R*, *R I*, desquels on ceint le bras droit. L'anneau dormant *S* sert à accrocher le crochet *T* de la seconde courroie qui se trouve ainsi plutôt ceinte au-tour du bras, que s'il falloit à chaque fois faire usage de la boucle *R*. Le côté des éteres *M* du soufflet doit regarder le coude du bras droit, & le côté *N* qui est la pointe des éclisses, doit être tourné vers le poignet.

Au reste, la peau ou le corps de cet instrument n'est arrondi, comme on voit dans la *figure*, que lorsqu'il est rempli de vent ; on l'habille toujours, & pareillement le porte-vent, d'une espece de robe que l'on nomme *couverture* ; on couvre de même le soufflet, & ce qui en dépend. Le velours ou le damas sont ce qui convient le mieux pour faire ces couvertures ; parce que ces étoffes sont moins glissantes que les autres étoffes de soie, d'or ou d'argent, & par conséquent que la *musette* en est bien plus ferme sous le bras & la ceinture autour du corps. On peut enrichir cette couverture, autant que l'on veut, soit de galons ou point d'Espagne, ou de broderie, &c. car la parure convient fort à cet instrument. On peut mettre aussi une espece de chemise entre la peau & la couverture, ce qui entretient la propreté de celle-ci.

Il reste à parler des chalumeaux, du bourdon & des anches. Les chalumeaux sont des tuyaux d'ivoire *D E*, *d e*,
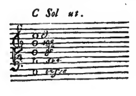
de, *voyez les fig. Pl. de Lutherie*, perforés d'un trou cylindrique dans toute leur longueur, & percés de plusieurs trous comme les flûtes, qui communiquent à celui qui regne dans toute la longueur du chalumeau. L'extrémité inférieure appellée la *patte*, est ornée de différentes moulures, ce qui est assez indifférent. On ménage en tournant le chalumeau par dehors des éminences dont on forme les tenons *SSSS*, que l'on fend en deux *SS* avec un entailloir droit ou courbe, qui sont de petites écoines représentées en *CD*, *voyez les fig.* C'est entre deux de ces tenons qu'on ajuste les clés d'argent ou de cuivre qui ferment les trous des feintes ou demi-tons, lesquelles sont au nombre de sept au grand chalumeau, & au nombre de six au petit. Les clés sont retenues dans leur place par une goupille qui les traverse & les deux tenons entre lesquels elles sont placées. Le petit chalumeau qui n'a environ qu'un pouce de longueur, a une patte *GE ge*, sur le collet *Gg* de laquelle sont montées les six clés, trois de chaque côté, qui ouvrent & ferment tous les trous. *Voyez* les *figures*.
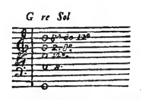
Les chalumeaux entrent par leurs parties supérieures *ee* dans les boîtes *DB*, *db* qui leur distribuent le vent. Les deux boîtes *DB*, *db* communiquent l'une à l'autre par le canal *e* qui se trouve dans les grosseurs *BB*, pour que le vent qui vient par *C* puisse se distribuer aux deux anches *ff* qui sont entées à la partie supérieure *ee* des chalumeaux. Ces parties *ee* des chalumeaux, & qu'on appelle *tenons*, & qui entrent dans les boîtes, sont garnies de filasse pour bien étancher le vent. Les anches *fe* sont composées de deux petites lames de roseau liées l'une contre l'autre sur une petite verge de fer cylindrique, ensorte qu'elles font un petit tuyau par le côté de la ligature, lequel aboutit au tuyau du chalumeau; & de l'autre côté *f* elles sont applaties, comme on peut voir dans les *figures*. L'anche du grand chalumeau est vue en face ou sur le plat, & celle du petit sur le côté ou le profil. *Voy.* l'explication de la formation du son dans les tuyaux à anche, à l'*article* TROMPETTE *jeu d'orgue*. La partie *C* entre, comme les tenons *e*, dans la boîte *DB*, dans une autre boîte, au tour de laquelle la peau de la *musette* est liée avec un gros fil ciré. Cette ligature entre dans une gravure qui entoure cette seconde boîte, ensorte que le vent dont on remplit la peau, ne peut trouver à s'échapper que par l'ouverture de cette boîte. Il y en a trois attachées ainsi au corps de la *musette*: une pour les chalumeaux, laquelle est attachée à l'extrémité du gosier *BD*, *voyez les fig.* une autre *F* pour recevoir le bourdon, & une troisieme *Gg*, *voyez les fig.* qui est aussi attachée au porte-vent, & par le moyen de laquelle il communique au corps de la *musette*. Cette derniere boîte a une soupape *g* qui laisse passer le vent du soufflet par le porte-vent *IG* dans le corps de l'instrument & ne l'en laisse point ressortir.

Le bourdon dont il reste maintenant à expliquer la construction, est un cylindre d'ivoire, de 5 ou 6 pouces de long sur environ 1 pouce ou 15 lignes de diametre, percé de plusieurs trous dans toute sa longueur lesquels sont paralleles à son axe, ensorte que le bourdon ne differe de plusieurs tuyaux mis à côté les uns des autres, qu'en ce qu'ils tiennent tous ensemble & sont percés dans la même piece; comme la longueur de 5 ou 6 pouces du bourdon n'est pas suffisante pour faire rendre aux anches un son assez grave, on fait communiquer un tuyau avec un autre du côté *D* qu'on appelle le *dôme du bourdon*, & on bouche les trous du tuyau que l'on fait communiquer, ensorte que deux ou trois ne font qu'un seul tuyau, qui est recourbé en cette maniere, & autant de fois qu'il est nécessaire pour lui faire rendre le son desiré. La circonférence des bourdons est occupée par plusieurs rainures qui sont paralleles à l'axe du bourdon, lesquelles on appelle *coulisses*; ces coulisses sont plus larges dans le fond qu'à la partie extérieure, & cela afin de pouvoir retenir les layettes qui sont de petits verroux d'ivoire *ab*, qui ont une tête *AB* par laquelle on les peut pousser & tirer de côté & d'autre pour accorder. Les layettes ont leur palette en queue d'aronde dont les biseaux se logent sous les parties *dd* qu'on appelle *guides*, & qu'on a épargnées lorsqu'on a creusé les coulisses. On creuse les coulisses avec les coulissoirs, qui sont de petites écoines représentées dans nos Planc. on en a de droites & de gauches, c'est-à-dire dont les onglets sont tournés à droite ou à gauche pour travailler les différens côtés des coulisses: on fait ensuite communiquer les tuyaux par leur extrémité opposée à celle où est l'anche avec une coulisse, en laissant une fenêtre *bd* dans le milieu de la coulisse, laquelle pénetre dans le tuyau qui correspond derriere; les layettes régissent le son de ces tuyaux en fermant ou en ouvrant plus ou moins l'ouverture par où il sort; on peut rapporter leur fonction à celle du tourniquet avec lequel on accorde les pédales de flûte des orgues. *Voyez* TOURNIQUET.

Les bourdons n'ont pour l'ordinaire que cinq layettes & quatre anches; de ces cinq layettes il y en a deux qui forment les basses d'*ut* & de *sol*, une des trois autres forme un *sol* qui est la quinte de la basse d'*ut*, & l'octave de celle de *sol*, on l'appelle *taille* par un ancien usage; une autre forme *ut* qui est à l'octave du premier: on peut aussi l'accorder en *re*, on la nomme *haute-contre*; la troisieme forme un *sol*, qui est à l'octave de premire & à la douzieme de la basse d'*ut*, on le nomme *dessus*, ou le petit *sol*.

Les basses sont pour l'ordinaire contiguës à un espace un peu large où il n'y a point de coulisses; on remarquera que cet espace doit toujours être tourné en-dedans du côté du corps, ensorte que lorsque l'on pose la main droite sur le bourdon pour l'accorder, les layettes des basses se trouvent directement sous le pouce.





Accord en c sol ut & en g re sol. Pour accorder en c *sol ut*, il faut tenir fermés avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau pour former l'*ut*, la peau de la *musette* doit être remplie de vent que l'on entretient le plus égal qu'il est possible, on ouvre ensuite la layette de la basse d'*ut*, laquelle est ordinairement dans la premiere coulisse, on la tire vers le dôme *D* ou *H*, *voyez les fig.* jusqu'à ce que cette basse sonne la double octave au-dessous de l'*ut* du grand chalumeau, on la tient cependant un peu plus basse, parce que cet *ut* n'est juste que lorsqu'il n'y a que le cinquieme ton de débouché, c'est pourquoi pour juger plus sûrement de l'accord, on rebouche la sixieme & le septieme tons. Après avoir accordé juste la basse d'*ut*, on accorde sa quinte *sol* à l'octave en-dessous du *sol* d'en-bas du grand chalumeau, & on vérifie l'accord; après ces deux basses on accorde la layette d'*ut* à l'octave au-dessous de l'*ut* du grand chalumeau, & la layette du second *sol* à l'octave du premier & à l'unisson du *sol* d'en-bas du grand chalumeau; ces quatre sons *ut*, *sol*, *ut*, *sol*, forment l'accord en *c sol ut*, lequel a une douzieme d'étendue. Pour accorder en *g re sol* on ouvre d'abord la layette de la basse que l'on accorde à la double octave en-dessous du *sol*, tout en bas du grand chalumeau, on ouvre & on accorde ensuite son octave par le moyen de la layette appellée *taille* qui doit sonner l'octave au-dessous du *sol* d'en-bas du grand chalumeau & l'octave au-dessus de la basse; on ouvre ensuite la layette qui se nomme *haute-contre*, on la tire jusqu'à ce qu'on découvre une seconde ouverture ou lumiere qui est dessous & qui sert à former le *re* qui est la quinte de l'octave de la basse *sol*, on l'accorde à l'octave au-dessous du *re* d'en-bas du grand chalumeau, observant à chaque fois de vérifier l'accord; enfin on ouvre le *sol* qui a déjà servi pour accorder en *c sol ut* que l'on appelle *dessus*, on

on l'accorde à l'unisson du *sol* d'en-bas du grand chalumeau. Ces quatre sons *sol*, *sol*, *re*, *sol*, forment l'accord que l'on appelle de *g re sol*. On observera que cet accord-ci ne differe de celui de *c sol ut* que dans la basse & la *haute contre*, ces deux tons sont les seuls sur lesquels on accorde aujourd'hui les *musettes*, autrefois on les accordoit sur tous les tons de la gamme, ce qui exigeoit des bourdons qui eussent plus de layettes & plus d'anches que ceux qui sont à-présent en usage.

La *musette* qui a une treizieme d'étendue sonne l'unisson du dessus de haut-bois, mais elle ne commence qu'au *fa* qui précede immédiatement la clé de *g re sol*, au-lieu que le haut-bois descend jusqu'à l'*ut* de la clé de *c sol ut*, & elle monte comme lui jusqu'en *d la re* double octave. *Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens, Pl. de Lutherie.*

Pour jouer de cet instrument il faut en premier lieu attacher le soufflet sur le côté droit au moyen de la ceinture qui tient audit soufflet de laquelle on se ceint le corps, on prendra ensuite le brasselet qui tient au-dessus du soufflet duquel on s'entourera le bras droit, & dont on agrafera l'agraffe *T* à l'anneau dormant *S*; on prendra ensuite la *musette* par le haut, autrement dit les *boites* des chalumeaux de la main droite, on la portera sous le bras gauche avec lequel on l'embrassera: on ajustera ensuite avec la main gauche le bout du porte-vent dans le trou du soufflet; on bouchera ensuite avec les doigts de la main gauche les quatre premiers trous du grand chalumeau, savoir le trou marqué 1 avec le pouce, & les trous 2, 3, 4, avec les doigts suivans, qui sont l'index, le doigt du milieu, & le doigt annulaire; à l'égard du petit doigt de cette main il restera un peu élevé & arrondi, ensorte qu'il n'appuie point sur les clés du petit chalumeau non plus que les autres doigts de la même main.

La main gauche étant ainsi posée, on pourra commencer à donner le vent, ce qui se fait en ouvrant & en fermant le soufflet avec le bras droit, on soufflera jusqu'à ce que la peau soit pleine & ronde; on l'enfoncera sous le bras gauche à mesure qu'elle s'emplit, en la poussant avec la main droite le plus avant que l'on pourra; lorsqu'elle sera remplie, on ralentira le mouvement du soufflet, & on appesantira le bras gauche sur le corps de la *musette*, ensorte qu'il fasse comme un contre-poids, & qu'il entretienne le vent égal, pour cet effet on observera de baisser le soufflet un peu vîte, & de lâcher un peu le bras gauche, de resser un peu, & de le relever doucement; pendant ces deux tems on doit appuyer de nouveau le bras gauche, ensorte que les deux bras doivent appuyer alternativement; on prendra garde aussi de ne point forcer le vent, ce qui étouffe les anches & les empêche de parler.

On bouchera ensuite les autres trous avec la main droite, on placera le pouce de cette main entre les deux clés de *mi* ♭, & de *si* ♭ ausquelles on prendra garde de toucher, puis on bouchera avec le doigt index le cinquieme trou, ensuite le sixieme avec le doigt du milieu, le septieme avec le doigt annulaire; à l'égard du huitieme, il se bouche rarement, c'est pourquoi on laissera le petit doigt en l'air jusqu'à ce qu'il y ait occasion de s'en servir, on aura attention de le tenir parallele aux autres, & en général tous les doigts ni trop alongés, ni trop arrondis, ni de travers, les mains seront en devant de la région hypogastrique, & les chalumeaux debout ou perpendiculaires à l'horison.

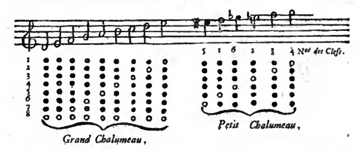
Les sept trous étant bouchés forment le *sol* grave de cet instrument, lequel est à l'unisson du *sol* de la clé de *g ré sol* des clavecins; pour faire articuler cette note *sol* on bouchera le huitieme trou avec le petit doigt de la main droite, & on le relevera subitement; cette opération qui est ce qu'on appelle *donner un coup de doigt*, fera articuler la note *sol*, on la repete de cette maniere quand il est nécessaire, ainsi des autres.

Lorsque le huitieme trou est bouché, le son qui en résulte est le *fa*, qui est à l'octave de celui de la clé *f ut fa* des clavecins.

On fera ensuite le *la* en débouchant le septieme trou, on fera ensuite le *si* en débouchant le sixieme trou; mais il faut avant reboucher le septieme, car on ne doit jamais déboucher aucun trou que tous les autres ne soient bouchés, excepté le huitieme, c'est ce qui opere l'articulation; on rebouchera ensuite le sixieme trou, & on ouvrira le cinquieme pour faire l'*ut*, que l'on rebouchera avant d'ouvrir le quatrieme qui forme le *ré*.

On rebouchera le quatrieme trou pour faire le *mi* en ouvrant le troisieme,

Ensuite on rebouchera le troisieme trou & on dé-



bouchera le second pour faire le *fa*, qui est l'octave de la plus basse note de cet instrument; on rebouchera ensuite le second trou & on ouvrira le premier en levant le pouce de la main gauche pour faire le *sol* qui est à l'octave de la clé de *g ré sol* des clavecins. Il y a plus haut que le premier trou une petite clé qui sert à former le *la*, ce *la* est à l'unisson de celui du petit chalumeau qui se forme en débouchant la clé 1 avec le pouce de la main droite que l'on glisse par-dessous le grand chalumeau avec la patte *G e*, après avoir fait passer le petit doigt de la main droite par-dessous le grand à l'endroit marqué *x dans les fig.* où l'on voit quels tons forment les clés du grand & du petit chalumeau écrits à côté de chaque clé. On se sert du pouce de la main droite pour toucher les trois clés 1, 3, 5 du petit chalumeau, & du petit doigt de la main gauche pour toucher les trois autres clés 4, 2, 6 du même chalumeau. Toutes les clés du grand chalumeau, lesquelles forment des demi-tons, se touchent avec le pouce de la main droite qui reste levé en finissant.

Le demi-ton *fa* ✻ se forme en ne bouchant qu'un des deux trous marqués 8 dans la *figure*. Le *sol* ✻ se forme aussi de même dans les *musettes* qui ont le septieme trou double, ou par le moyen d'une clé. La petite clé du *la* se touche avec le pouce de la main gauche sans déboucher cependant le premier trou. *Voyez ces figures & la tablature qui suit.*

A l'égard des cadences, elles sont très-faciles à former. Il faut d'abord articuler la note d'où elle est empruntée, laquelle est toujours un ton ou un demi-ton au-dessus, ce qui se fait en débouchant le trou de cette note, tous les autres étant fermés; on débouche ensuite le trou de la note que l'on veut trembler, & on bat avec le doigt, autant que sa valeur l'exige, sur la note qui sert de port de voix ou de préparation à la cadence, laquelle doit rester fermée en finissant.

Ainsi pour cadencer le *ré* il faut d'abord déboucher le troisieme trou pour faire le *mi* qui sert de port de voix, ensuite le quatrieme, & battre sur le troisieme qui doit rester fermé en finissant, ainsi des autres, soit que

le port de voix soit un ton naturel, ou un dièse, ou un bémol. A l'égard des autres agrémens, on les fait sur la *musette* en exécutant les unes après les autres les notes qui les composent. *Voyez l'explic. de ces agrémens à leur article particulier*. (*D*)

MUSETTE, s. f. (*Musique.*) est aussi une sorte d'air convenable à l'instrument de ce nom, dont la mesure est à deux ou à trois tems. Le caractere naïf & doux, & le mouvement presque toujours lent, avec une basse pour l'ordinaire en tenue ou point d'orgue, telle que la peut faire une *musette*, & qu'on appelle pour cela *basse de musette*. Sur ces airs on forme des danses d'un caractere convenable, & qui portent aussi le même nom de *musettes*.

MUSICIEN, s. m. ce mot se dit également bien de celui qui compose la musique, & de celui qui l'exécute. Le premier s'appelle aussi *compositeur*. *Voyez ce mot*. Les anciens *musiciens* étoient des poëtes, des philosophes, des hommes du premier ordre. Tels étoient Orphée, Terpandre, Stésichore, *&c.* Aussi Boëce ne veut-il pas honorer du nom de *musicien*, celui qui pratique seulement la musique par le ministere servile des doigts ou de la voix, mais celui qui possede cette science par le raisonnement & la spéculation.

Aujourd'hui en Italie le mot *musico* est une espece d'injure, parce que c'est un nom qu'on n'y donne qu'à des hommes qui ont été mutilés pour le service de la musique. Les *Musiciens* ordinaires y reçoivent un titre plus honorable, ils s'appellent *virtuosi*; ce n'est point proprement par contre-vérité, mais c'est que les talens en italien portent le nom de *virtu*. (*S*)

MUSIQUE, s. f. Μουσικὴ. (*Ordre encycl. entendem. raison, Phil. ou science de la nature, Mathématique, Mat. mixtes, Musique.*) la *Musique* est la science des sons, en tant qu'ils sont capables d'affecter agréablement l'oreille, ou l'art de disposer & de conduire tellement les sons, que de leur *consonnance*, de leur succession, & de leurs durées relatives, il résulte des sensations agréables.

On suppose communément que ce mot vient de *musa*, parce qu'on croit que les muses ont inventé cet art; mais Kircher, d'après Diodore, fait venir ce nom d'un mot égyptien, prétendant que c'est en Egypte que la *Musique* a commencé à se rétablir après le déluge, & qu'on en reçut la premiere idée du son que rendoient les roseaux qui croissent sur les bords du Nil, quand le vent souffloit dans leurs tuyaux.

La *Musique* se divise naturellement en spéculative & en pratique.

La *musique* spéculative est, si on peut parler ainsi, la connoissance de la matiere musicale, c'est-à-dire, des différens rapports du grave à l'aigu, & du lent au bref, dont la perception est, selon quelques auteurs, la véritable source du plaisir de l'oreille.

La *musique* pratique est celle qui enseigne comment les principes de la spéculative peuvent être appliqués, c'est-à-dire, à conduire & à disposer les sons par rapport à la succession, à la consonnance, & à la mesure, de telle maniere que le ton en plaise à l'oreille. C'est ce qu'on appelle l'art de la composition. *Voyez* COMPOSITION. A l'égard de la production actuelle des sons par les voix ou par les instrumens, qu'on appelle *exécution*, c'est la partie purement méchanique, qui, supposant la faculté d'entonner juste les intervalles, ne demande d'autre connoissance que celle des caracteres de la *Musique*, & l'habitude de les exprimer.

La *musique* spéculative se divise en deux parties; sçavoir, la connoissance du rapport des sons & de la mesure des intervalles, & celle des valeurs ou du tems.

La premiere est proprement celle que les anciens ont appellée *musique harmonique*. Elle enseigne en quoi consiste l'harmonie, & en dévoile les fondemens. Elle fait connoître les différentes manieres dont les sons affectent l'oreille par rapport à leurs intervalles; ce qui s'applique également à leur consonnance & à leur succession.

La seconde a été appellée *rythmique*, parce qu'elle traite des sons, eu égard au tems & à la quantité. Elle contient l'explication des rhythmes & des mesures longues & courtes, vives & lentes, des tems & des différentes parties dans lesquelles on les divise, pour y appliquer la succession des sons.

La *musique* pratique se divise en deux parties qui répondent aux deux précédentes.

Celle qui répond à la *musique* harmonique, & que les anciens appelloient *melopeia*, contient les régles pour produire des chants agréables & harmonieux. *Voyez* MELOPÉE.

La seconde, qui répond à la *musique* rhythmique, & qu'on appelle *rhythmopoeia*, contient les regles pour l'application des mesures & des tems; en un mot, pour la pratique du rhythme. *Voyez* RHYTHME.

Porphire donne une autre division de la *Musique* en tant qu'elle a pour objet le mouvement muet ou sonore, & sans la distinguer en spéculative & pratique, il y trouve les six parties suivantes, la *rhythmique*, pour les mouvemens de la danse; la *métrique*, pour la cadence & le nombre; l'*organique*, pour la pratique des instrumens, la *poëtique*, pour l'harmonie & la mesure des vers; l'*hypocritique*, pour les attitudes des pantomimes; & l'*harmonique*, pour le chant.

La *Musique* se divise aujourd'hui plus simplement en *mélodie* & en *harmonie*; car le rhythme est pour nous une étude trop bornée pour en faire une branche particuliere.

Par la melodie on dirige la succession des sons de maniere à produire des chants agréables. *Voyez* MÉLODIE, MODES, CHANTS, MODULATION.

L'harmonie consiste proprement à savoir unir à chacun des sons d'une succession réguliere & mélodieuse deux ou plusieurs autres sons qui, frappant l'oreille en même tems, flattent agréablement les sens. *Voyez* HARMONIE.

Les anciens écrivains different beaucoup entre eux sur la nature, l'objet, l'étendue & les parties de la *Musique*. En général, ils donnoient à ce mot un sens beaucoup plus étendu que celui qui lui reste aujourd'hui. Non-seulement sous le nom de *musique* ils comprenoient, comme on vient de le voir, la danse, le chant, la poésie; mais même la collection de toutes les sciences. Hermès définit la *musique*, la connoissance de l'ordre de toutes choses: c'étoit aussi la doctrine de l'école de Pythagore & de celle de Platon, qui enseignoient que tout dans l'univers étoit *musique*. Selon Hesychius les Athéniens donnoient à tous les arts le nom de *musique*.

De-là toutes ces *musiques* sublimes dont nous parlent les Philosophes: *musique* divine, *musique* du monde; *musique* celeste; *musique* humaine; *musique* active; *musique* contemplative; *musique* énonciative, organique, odicale, *&c.*

C'est sous ces vastes idées qu'il faut entendre plusieurs passages des anciens sur la *musique*, qui seroient inintelligibles avec le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Il paroît que la *Musique* a été un des premiers arts. Il est aussi très-vraissemblable que la *musique* vocale a été trouvée avant l'instrumentale. Car, non-seulement les hommes ont dû faire des observations sur les différens sons de leur propre voix, avant que d'avoir trouvé aucun instrument; mais ils ont dû apprendre de bonne heure, par le concert naturel des oiseaux, à modifier leur voix & leur gosier d'une maniere agréable. On n'a pas tardé non plus à imaginer les instrumens à vent. Diodore, comme je l'ai dit, & plusieurs anciens en attribuent l'invention à l'observation du sifflement des vents dans les roseaux, ou autres tuyaux des plantes. C'est aussi le sentiment de Lucrece.

At liquidas avium voces imitarier ore
Ante fuit multò, quam levia carmina cantu
Concelebrare homines possint, aurisque juvare,
Et zephyri cava per calamorum sibila primum
Agrestes docuere cavas inflare cicutas.

A l'égard des autres sortes d'instrumens, les cordes sonores sont si communes, que les hommes ont dû observer de bonne heure leurs différens sons; ce qui a donné naissance aux instrumens à cordes. *Voyez* CORDE.

Pour ce qui est des instrumens qu'on bat pour en tirer du son, comme les tambours & les tymbales, ils doivent leur origine au bruit sourd que rendent les corps creux quand on les frappe, *Voyez* TAMBOUR, TYMBALES, *&c.*

Il est difficile de sortir de ces généralités pour établir quelque chose de solide sur l'invention de la *Musique* réduite en art. Plusieurs anciens l'attribuent à Mercure, aussi bien que celle de la lyre. D'autres veulent que les Grecs en soient redevables à Cadmus, qui en se sauvant de la cour du roi de Phénicie (*Athén. Deipn.*), amena en Grece la musicienne harmonie. Dans un endroit du dialogue de Plutarque sur la *Musique*, Lysias dit que c'est Amphion qui l'a inventée; dans un autre, Soterique dit que c'est Appollon; dans un autre encore, il sembla en faire honneur à Olympe. On ne s'accorde guere sur tout cela; à ces premieres inventions succéderent Chiron, Demodocus, Hermès, Orphée, qui, selon quelques-uns, inventa la lyre. Après ceux-là vinrent

rent

rent Phœcinius & Terpandre, contemporains de Lycurgue, & qui donna des regles à la *Musique*. Quelques personnes lui attribuent l'invention des premiers modes. Enfin, on ajoute Thalès & Thamiris, qu'on dit avoir été les inventeurs de la *Musique* purement instrumentale.

Ces grands musiciens vivoient avant Homere. D'autres plus modernes sont Lasus, Hermionensis, Melnippides, Philoxene, Thimothée, Phrynnis, Epigonius, Lysandre, Simmices & Diodore, qui tous ont considérablement perfectionné la *musique*.

Lasus est, à ce qu'on prétend, le premier qui ait écrit sur la *musique* du tems de Darius Hystaspes. Epigonius inventa un instrument de quarante cordes appellé *épigonium*. Simmicus inventa aussi un instrument de trente-cinq cordes, appellé *simmicium*.

Diodore perfectionna la flûte en y ajoutant de nouveaux trous; & Timothée la lyre, en y ajoutant une nouvelle corde, ce qui le fit mettre à l'amende par les Lacédemoniens.

Comme les anciens écrivains s'expliquent fort obscurément sur les inventeurs des instrumens de *Musique*, ils sont aussi fort obscurs sur les instrumens mêmes, à peine en connoissons-nous autre chose que les noms.

Les instrumens se divisent généralement en instrumens à cordes, instrument à vent, & instrumens qu'on frappe. Par instrumens à cordes, on entend ceux que les anciens appelloient *lyra*, *psalterium*, *trigonium*, *sambuca*, *cithara*, *pectis*, *magas*, *barbiton*, *testudo*, *trigonium*, *epigonium*, *simmicium*, *epandoron*, &c. On touchoit tous ces instrumens avec la main, ou avec le plectrum, espece d'archet. *Voyez* LYRE, &c.

Par instrumens à vent, on entend ceux que les anciens nommoient *tibia*, *fistula*, *tuba*, *cornua*, *lituus*, & les *orgues* hydrauliques. *Voyez* FLUTES, &c.

Les instrumens de percussion étoient appellés *tympanum*, *cymbalum*, *crepitaculum*, *tintinnabulum*, *crotalum*, *sistrum*. *Voyez* TYMPANUM, TIMBALES, &c.

La *Musique* étoit dans la plus grande estime chez divers peuples de l'antiquité, & principalement chez les Grecs, & cette estime étoit proportionnée à la puissance & aux effets surprenans qu'ils lui attribuoient. Leurs auteurs ne croient pas nous en donner une trop grande idée, en nous disant qu'elle étoit en usage dans le ciel, & qu'elle faisoit l'amusement principal des dieux & des ames des bien-heureux. Platon ne craint point de dire, qu'on ne peut faire de changemens dans la *Musique*, qui n'en soit un dans la constitution de l'état; & il prétend qu'on peut assigner les sons capables de faire naître la bassesse de l'ame, l'insolence & les vertus contraires. Aristote, qui semble n'avoir fait sa politique que pour opposer ses sentimens à ceux de Platon, est pourtant d'accord avec lui touchant la puissance de la *Musique* sur les mœurs. Le judicieux Polybe nous dit que la *Musique* étoit nécessaire pour adoucir les mœurs des Arcades, qui habitoient un pays où l'air est triste & froid; que ceux de Cynete qui négligerent la *Musique*, surpasserent en cruauté tous les Grecs, & qu'il n'y a point de ville où l'on ait tant vu de crimes. Athenée nous assure qu'autrefois toutes les loix divines & humaines, les exhortations à la vertu, la connoissance de ce qui concernoit les dieux & les hommes, les vies & les actions des personnages illustres, étoient écrites en vers, & chantées publiquement par un chœur au son des instrumens. On n'avoit point trouvé de moyen plus efficace, pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la morale, & la connoissance de leurs devoirs.

La *Musique* faisoit partie de l'étude des anciens Pythagoriciens; ils s'en servoient pour exciter l'esprit à des actions louables, & pour s'enflammer de l'amour de la vertu. Selon ces philosophes, notre ame n'étoit, pour ainsi dire, formée que d'harmonie, & ils croyoient faire revivre par le moyen de la *Musique*, l'harmonie primitive des facultés de l'ame; c'est-à-dire, l'harmonie qui, selon eux, existoit en elle avant qu'elle animât nos corps, & lorsqu'elle habitoit les cieux. *Voyez* PRÉEXISTENCE, PYTHAGORICIENS.

La *Musique* paroît déchue aujourd'hui de ce degré de puissance & de majesté, au point de nous faire douter de la vérité de ces faits, quoiqu'attestés par les plus judicieux historiens & par les plus graves philosophes de l'antiquité. Cependant on retrouve dans l'histoire moderne quelques faits semblables. Si Thimothée excitoit les fureurs d'Alexandre par le mode phrygien, & l'adoucissoit ensuite jusqu'à l'indolence par le mode lydien, une *musique* plus moderne renchérissoit encore en excitant, dit-on, dans Eric roi de Danemark, une telle fureur, qu'il tuoit ses meilleurs domestiques: apparemment ces domestiques-là n'étoient pas si sensibles que leur prince à la *Musique*, autrement il eût bien pû courir la moitié du danger. D'Aubigné rapporte encore une autre histoire toute pareille à celle de Thimothée. Il dit que du tems d'Henri III, le musicien Claudin, jouant aux noces du duc de Joyeuse sur le mode phrygien, anima, non le roi, mais un courtisan, qui s'oublia au point de mettre la main aux armes en présence de son souverain; mais le musicien se hâta de le calmer en prenant le mode sous-phrygien.

Si notre *musique* exerce peu son pouvoir sur les affections de l'ame, en revanche elle est capable d'agir physiquement sur le corps; témoin l'histoire de la tarentule, trop connue pour en parler ici. *Voyez* TARENTULE. Témoin ce chevalier gascon dont parle Boile, lequel au son d'une cornemuse, ne pouvoit retenir son urine; à quoi il faut ajouter ce que raconte le même auteur de ces femmes qui fondoient en larmes lorsqu'elles entendoient un certain ton dont le reste des auditeurs n'étoient point affectés. On lit dans l'histoire de l'académie des sciences de Paris, qu'un musicien fut guéri d'une violente fievre par un concert qu'on fit dans sa chambre.

Les sons agissent même sur les corps inanimés. Morhoff fait mention d'un certain Petter hollandois, qui brisoit un verre par le son de sa voix. Kircher parle d'une grande pierre qui frémissoit au son d'un certain tuyau d'orgue. Le P. Mersenne parle aussi d'une sorte de carreau que le jeu de l'orgue ébranloit comme auroit pû faire un tremblement de terre. Boile ajoute que les siéges tremblent souvent au son des orgues; qu'il les a senti plusieurs fois frémir sous sa main à certains tons de l'orgue ou de la voix, & qu'on l'a assuré que tous ceux qui étoient bien faits frémissoient à quelque ton déterminé. Cette derniere expérience est certaine, & chacun peut le vérifier tous les jours. Tout le monde a ouï parler de ce fameux pilier d'une église de Reims, (S. Nicaise), qui s'ébranle très-sensiblement au son d'une certaine cloche, tandis que les autres piliers demeurent presque immobiles. Mais ce qui ravit au son l'honneur du merveilleux, c'est que ce pilier s'ébranle également quand on ôte le batant de la cloche.

Tous ces exemples dont la plûpart appartiennent plus au son qu'à la *Musique*, & dont la Physique peut donner quelques explications, ne nous rendent pas plus intelligibles ni plus croyables les effets merveilleux & presque divins que les anciens attribuent à la *Musique*. Plusieurs auteurs se sont tourmentés pour tâcher d'en rendre raison. Wallis les attribue en partie à la nouveauté de l'art, & les rejette en partie sur l'exagération des anciens; d'autres en font honneur seulement à la Poésie; d'autres supposent que les Grecs, plus sensibles que nous par la constitution de leur climat, ou par leur maniere de vivre, pouvoient être émus de choses qui ne nous auroient nullement touchés. M. Burette même en adoptant tous ces faits prétend qu'ils ne prouvent point la perfection de la *Musique* qui les a produits; il n'y voit rien que des mauvais racleurs de village n'aient pu faire, selon lui, tout aussi-bien que les premiers musiciens du monde. La plûpart de ces sentimens sont fondés sur le mépris que nous avons pour la *musique* ancienne. Mais ce mépris est-il lui-même aussi-bien fondé que nous le prétendons? C'est ce qui a été examiné bien des fois, & qui, vû l'obscurité de la matiere, & l'insuffisance des juges, auroit peut-être besoin de l'être encore.

La nature de cet ouvrage, & le peu de lumieres qui nous restent sur la *musique* des Grecs, m'interdisent également de tenter cet examen. Je me contenterai seulement, sur les explications mêmes que nos auteurs, si peu prévenus pour cette ancienne *musique*, nous en ont données, de la comparer en peu de mots avec la nôtre.

Pour nous faire de la *musique* des anciens l'idée la plus nette qu'il est possible, il la faut considérer dans chacune de ses parties; *systêmes*, *genres*, *modes*, *rhythme* & *melopée*. Voyez *chacun de ces mots*.

Le résultat de cet examen se peut réduire à ceci: 1°. que le grand systême des Grecs, c'est-à-dire l'étendue générale qu'ils donnoient du grave à l'aigu à tous les sons de leur *musique*, n'excédoit que d'un ton l'étendue de trois octaves. *Voyez les tables grecques* que Meibomius a mises à la tête de l'ouvrage d'Alypius.

2°. Que chacun de leurs trois genres, & même chaque espece d'un genre étoit composée d'au moins seize sons consécutifs dans l'étendue du diagramme. Que de ces sons il y en avoit la moitié d'immobiles qui étoient les mêmes pour tous les genres; mais que l'accord des autres étant variable & différent dans chaque genre particulier, cela multiplioit considérablement le nombre des sons & des intervalles.

3°. Qu'ils

3°. Qu'ils avoient au moins ſept modes ou tons principaux fondés ſur chacun des ſept ſons du ſyſtème diatonique, leſquels, outre leurs différences du grave à l'aigu recevoient encore, chacun de ſa modification propre, d'autres différences qui en marquoient le caractere.

4°. Que le rhythme ou la meſure varioit chez eux, non-ſeulement ſelon la nature des piés dont les vers étoient compoſés, non-ſeulement ſelon les divers mélanges de ces mêmes piés, mais encore ſelon les divers tems ſyllabiques, & ſelon tous les degrés du vîte ou lent dont ils étoient ſuſceptibles.

5°. Enfin quant au chant ou à la mélopée, on peut juger de la variete qui devoit y regner, par le nombre des genres & des modes divers qu'ils lui aſſignoient, ſelon le caractere de la poéſie, & par la liberté de conjoindre ou diviſer dans chaque genre les différens tetracordes, ſelon que cela convenoit à l'expreſſion & au caractere de l'air.

D'un autre côté, le peu de lumieres que nous pouvons recueillir de divers paſſages épars çà-&-là dans les auteurs ſur la nature & la conſtruction de leurs inſtrument, ſuffiſent pour montrer combien ils étoient loin de la perfection des nôtres. Leurs flûtes n'avoient que peu de trous, leurs lyres ou cythares n'avoient que peu de cordes. Quand elles en avoient beaucoup, pluſieurs de ces cordes étoient montées à l'uniſſon ou à l'octave, & d'ailleurs la plûpart de ces inſtrument n'ayant pas de touches, on n'en pouvoit tirer tout-au-plus qu'autant de ſons qu'il y avoit de cordes. La figure de leurs cors & de leurs trompettes ſuffit pour montrer qu'ils ne pouvoient égaler le beau ſon de ceux d'aujourd'hui: & en général, il faut bien ſuppoſer que leur orcheſtre n'étoit guere bruyant, pour concevoir comment la cythare, la harpe & d'autres inſtrumens ſemblables pouvoient s'y faire entendre: ſoit qu'ils en frappaſſent les cordes avec le plectrum, comme nous faiſons ſur nos tympanons, ſoit qu'ils les pinçaſſent avec les doigts, comme leur apprit Epigonius, l'on ne comprend pas bien quel effet cela devoit produire dans leur *muſique*, qui ſe faiſoit ſi ſouvent en plein air. Je ne ſai ſi cent guittares dans un théâtre tel que celui d'Athènes pourroient ſe faire entendre bien diſtinctement. En un mot, il eſt très-certain que l'orgue ſeule, cet inſtrument admirable, & digne par ſa majeſté de l'uſage auquel il eſt deſtiné, efface abſolument tout ce que les anciens ont jamais inventé en ce genre. Tout cela doit ſe rapporter au caractere de leur *muſique*; tout occupés de leur divine poéſie, ils ne ſongeoient qu'à la bien exprimer par la *muſique* vocale; ils n'eſtimoient l'inſtrumentale qu'autant qu'elle faiſoit valoir l'autre; ils ne ſouffroient pas qu'elle la couvrît, & ſans doute ils étoient bien éloignés du point dont je voit que nous approchons, de ne faire ſervir les parties chantantes que d'accompagnement à la ſymphonie.

Il paroît encore démontré qu'ils ne connoiſſoient point la *muſique* à pluſieurs parties, le contre-point, en un mot l'harmonie dans le ſens que nous lui donnons. S'ils employoient ce mot, ce n'étoit que pour exprimer une agréable ſucceſſion de ſons. *Voyez* ſur ce ſujet les *diſſertations* de M. Burette dans les *mém. de l'académie des belles-lettres*.

Nous l'emportons donc ſur eux de ce côté-là, & c'eſt un point conſidérable, puiſqu'il eſt certain que l'harmonie eſt le vrai fondement de la mélodie & de la modulation. Mais n'abuſons-nous point de cet avantage? c'eſt un doute qu'on eſt fort tenté d'avoir quand on entend nos opéra modernes. Quoi! ce chaos, cette confuſion de parties, cette multitude d'inſtrumens différens, qui ſemblent s'inſulter l'un l'autre, ce fracas d'accompagnemens qui étouffent la voix ſans la ſoutenir, tout cela fait-il donc les véritables beautés de la *Muſique*? Eſt-ce de-là qu'elle tire ſa force & ſon énergie? Il faudroit donc que la *Muſique* la plus harmonieuſe fût en même tems la plus touchante. Mais le public a aſſez appris le contraire. Conſidérons les Italiens nos contemporains, dont la *muſique* eſt la meilleure, ou plutôt la ſeule bonne de l'univers, au jugement unanime de tous les peuples, excepté des François qui lui préferent la leur. Voyez quelle ſobriété dans les accords, quel choix dans l'harmonie! Ces gens-là ne s'aviſent point de meſurer au nombre des parties l'eſtime qu'ils font d'une *muſique*; proprement leurs opéra ne ſont que des duos, & toute l'Europe les admire & les imite. Ce n'eſt certainement pas à force de multiplier les parties de leur *muſique* que les François parviendront à la faire goûter aux étrangers. L'harmonie eſt admirable diſpenſée à propos; elle a des charmes auxquels tous les hommes ſont ſenſibles; mais elle ne doit point abſorber la mélodie, ni le beau chant. Jamais les plus beaux accords du monde n'intéreſſeront comme les inflexions touchantes & bien ménagées d'une belle voix; & quiconque ſe décidera ſans partialité ſur ce qui le touche le plus dans une belle *muſique* bien exécutée, ſentira, quoi qu'on en puiſſe dire, que le véritable empire du cœur appartient à la mélodie.

Enfin, nous l'emportons par l'étendue générale de notre ſyſtème, qui, n'étant plus renfermé ſeulement dans quatre ou cinq octaves, n'a déſormais d'autres bornes que le caprice des muſiciens. Je ne ſai toutefois ſi nous avons tant à nous en féliciter. Etoit-ce donc un ſi grand malheur dans la *muſique* ancienne de n'avoir à fournir que des ſons pleins & harmonieux pris dans un beau *medium*? Les voix chantoient ſans ſe forcer, les inſtrumens ne miauloient point ſans ceſſe aux environs du chevalet; les ſons faux & ſourds qu'on tire du démanché, les glapiſſemens d'une voix qui s'excede, ſont-ils faits pour émouvoir le cœur? L'ancienne *muſique* ſavoit l'attendrir en flattant les oreilles; la nouvelle, en les écorchant, ne fera jamais qu'étonner l'eſprit.

Nous avons comme les anciens le genre diatonique & le chromatique, nous avons même étendu celui-ci: mais comme nos muſiciens le mêlent, le confondent avec le premier, preſque ſans choix & ſans diſcernement, il a perdu une grande partie de ſon énergie, & ne fait plus que très-peu d'effet. Ce ſera bientôt un thème d'écolier que les grands maîtres dédaigneront. Pour l'enharmonique, le tempérament l'a fait évanouir; & que nous ſerviroit de l'avoir, ſi nos oreilles n'y ſont pas ſenſibles, & que nos organes ne puiſſent plus l'exécuter?

Remarquez d'ailleurs que la diverſité des genres n'eſt point pour notre *muſique* une richeſſe réelle; car c'eſt toujours le même clavier accordé de la même maniere; ce ſont dans tous les genres les mêmes ſons & les mêmes intervalles. Nous n'avons proprement que douze ſons, tous les autres n'en ſont que les octaves; & je ne ſai même ſi nous regagnons par l'étendue du grave à l'aigu, ce que les Grecs gagnoient par la diverſité de l'accord.

Nous avons douze tons; que dis-je? nous avons vingt-quatre modes. Que de richeſſes par deſſus les Grecs, qui n'en eurent jamais que quinze, leſquels encore furent réduits à ſept par Ptolomée! Mais ces modes avoient chacun un caractere particulier; le degré du grave à l'aigu faiſoit la moindre de leurs différences: le caractere du chant, la modification des tétracordes, la ſituation des ſemi-tons, tout cela les diſtinguoit bien mieux que la poſition de leur tonique. En ce ſens nous n'avons que deux modes, & les Grecs étoient plus riches que nous.

Quant au rhythme, ſi nous voulons lui comparer la meſure de notre *muſique*, tout l'avantage paroîtra encore de notre côté: car ſur quatre différens rhythmes qu'ils pratiquoient, nous avons au-moins douze ſortes de meſures; mais ſi leurs quatre rhythmes faiſoient réellement autant de genres différens, nous n'en ſaurions dire autant de nos douze meſures, qui ne ſont réellement que des modifications de durée de deux ſeuls genres de mouvement, ſavoir à deux & à trois tems. Ce n'eſt pas que notre *muſique* n'en pût admettre autant que celle des Grecs; mais ſi l'on fait attention au génie des profeſſeurs de cet art, on connoîtra aiſément que tout moyen de perfectionner la *Muſique*, qui en a plus beſoin qu'on ne penſe, eſt déſormais entierement impoſſible.

Nous joignons ici un morceau de chant dans la meſure ſeſquialtere, c'eſt-à-dire à deux tems inégaux, dont le rapport eſt de deux à trois; meſure certainement auſſi bonne & auſſi naturelle que pluſieurs de celles qui ſont en uſage, mais que les Muſiciens n'adopteront jamais, car leur maître ne la leur a pas appriſe. *Voyez les Pl. de Muſique*.

Le grand vice de notre meſure, qui eſt peut-être un peu celui de la langue, eſt de n'avoir pas aſſez de rapport aux paroles. La meſure de nos vers eſt une choſe, celle de notre *muſique* en eſt une autre tout-à-fait différente, & ſouvent contraire. Comme la proſodie de la langue françoiſe n'eſt pas auſſi ſenſible que l'étoit celle de la langue grecque, & que nos muſiciens la tête uniquement pleine de ſons ne s'embarraſſent point d'autre choſe, il n'y a pas plus de rapport de leur *muſique* aux paroles, quant au nombre & à la meſure, qu'il y en a quant au ſens & à l'expreſſion. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſachent bien faire une tenue aux mots *calmer* ou *repos*; qu'ils ne ſoient fort attentifs à exprimer le mot *ciel* par des ſons hauts, les mots *terre* ou *enfer* par des ſons bas, à rouler ſur *foudre* & *tonnerre*, à faire *élancer un monſtre furieux* par vingt élancemens de voix, & d'autres ſemblables puérilités. Mais pour embraſſer l'ordonnance

d'un

d'un ouvrage, pour exprimer la situation de l'ame plûtôt que de s'amuser au sens particulier de chaque mot; pour rendre l'harmonie des vers, pour imiter, en un mot, tout le charme de la poësie par une *musique* convenable & relative, c'est ce qu'ils entendent si peu, qu'ils demandent à leurs poëtes de petits vers coupés, prosaïques, irréguliers, sans nombre, sans harmonie, parsemés de petits mots lyriques *coulez*, *volez*, *gloire*, *murmure*, *écho*, *ramage*, sur lesquels ils épuisent toute leur science harmonique; ils commencent même par faire leurs airs, & y font ensuite ajuster des paroles par le versificateur: la *Musique* gouverne, la Poësie est la servante, & servante si subordonnée, qu'on ne s'apperçoit pas seulement à l'opéra que c'est des vers qu'on entend.

L'ancienne *musique*, toujours attachée à la Poësie, la suivoit pas-à-pas, en exprimoit exactement le nombre & la mesure, & ne s'appliquoit qu'à lui donner plus d'éclat & de majesté. Quelle impression ne devoit pas faire sur un auditeur sensible une excellente poësie ainsi rendue? Si la simple déclamation nous arrache des larmes, quelle énergie n'y doit pas ajouter tout le charme de l'harmonie, quand il l'embellit sans l'étouffer! Pourquoi la vieille *musique* de Lully nous intéresse-t-elle tant? pourquoi tous ses émules sont-ils restés si loin derriere lui? c'est que nul d'entr'eux n'a entendu comme lui l'art d'assortir la *musique* aux paroles; c'est que son récitatif est celui de tous qui approche le plus du ton de la nature & de la bonne déclamation. Mais qu'on l'eu trouveroit encore loin si on vouloit l'examiner de près! Ne jugeons donc pas des effets de la *musique* ancienne par ceux de la nôtre, puisqu'elle ne nous offre plus rien de semblable.

La partie de notre *musique* qui répond à la melopée des Grecs, est le chant ou la mélodie; & je ne sais qui doit l'emporter de ce côté-là; car si nous avons plus d'intervalles, ils en avoient, en vertu de la diversité des genres, de plus variés que les nôtres. De plus, la modulation étant uniforme dans tous nos tons, c'est une nécessité que le chant y soit semblable; car l'harmonie qui le produit a ses routes prescrites, & ces routes sont partout les mêmes. Ainsi les combinaisons des chants que cette harmonie comporte, ne peuvent être que très-bornées: aussi tous ces chants procedent-ils toujours de la même maniere. Dans tous les tons, dans tous les modes, toujours les mêmes traits, toujours les mêmes chûtes; on n'apperçoit aucune variété à cet égard ni pour le genre ni pour le caractere. Quoi! vous traitez de la même maniere le tendre, le gracieux, le gai, l'impétueux, le grave, le modéré? votre mélodie est la même pour tous ces genres, & vous vous vantez de la perfection de votre *musique*? Que devoient donc dire les Grecs, qui avoient des modes, des regles pour tous ces caracteres, & qui par-là les exprimoient à leur volonté? Me dira-t-on que nous les exprimons aussi? nous y tâchons du-moins; mais à parler franchement, je ne voir pas que le succès réponde aux efforts de nos musiciens. D'ailleurs, & ceci s'adresse particulierement à la *musique* françoise, quels moyens employons nous pour cela? un seul, c'est le mouvement: on le ralentit dans les airs graves: on le presse dans les airs gais. Faites un air quelconque; le voulez-vous tendre? chantez-le lentement, respirez fort, criez; le voulez-vous gai? chantez-le vîte, en marquant la mesure; voulez-vous du furieux? courez à perte d'haleine. Le sieur Jeliotte a mis à la mode des airs plats & triviaux du pont neuf; il en a fait des airs tendres & pathétiques, en les chantant lentement avec le goût qu'on lui connoît. Au contraire, j'ai vu une musette fort tendre des talens lyriques devenir insensiblement un assez joli menuet. Tel est le caractere de la *musique* françoise; variez les mouvemens, vous en ferez ce qu'il vous plaira, *Fiet avis*, *& cum volet*, *arbor*. Mais les anciens avoient aussi cette diversité de mouvemens, & ils avoient de plus pour tous les caracteres, des regles particulieres dont l'effet se faisoit sentir dans la melopée.

Que veux-je conclure de tout cela? que l'ancienne *musique* étoit plus parfaite que la nôtre? nullement. Je crois au contraire que la nôtre est sans comparaison plus savante & plus agréable; mais je crois que celle des Grecs étoit plus expressive & plus énergique. La nôtre est plus conforme à la nature du chant: la leur approchoit plus de la déclamation; ils ne cherchoient qu'à remuer l'ame, & nous ne voulons que plaire à l'oreille. En un mot, l'abus même que nous faisons de notre *musique* ne vient que de sa richesse; & peut-être sans les bornes où l'imperfection de celle des Grecs la tenoit renfermée, n'auroit-elle pas produit tous les effets merveilleux qu'on nous en rapporte.

On a beaucoup souhaité de voir quelques fragmens de l'ancienne *musique*, le P. Kircher & M. Burette ont travaillé à satisfaire là-dessus la curiosité du public. On trouvera dans nos *Pl. de Musique* deux morceaux de *musique* grecque traduits sur nos notes par ces auteurs. Mais quelqu'un auroit-il l'injustice de vouloir juger de l'ancienne *musique* sur de tels échantillons? Je les suppose fideles, je veux même que ceux qui en voudroient juger connoissent suffisamment le génie de la langue grecque; qu'ils réfléchissent pourtant qu'un Italien est juge incompétent d'un air françois, & qu'ils comparent les tems & les lieux. On a ajouté dans la même *Planche*, un air chinois tiré du pere du Halde; & dans une autre *Planche*, un air persan tiré du chevalier Chardin; & ailleurs, deux chansons des sauvages de l'Amérique, tirées du P. Mersenne. On trouvera dans tous ces morceaux une conformité de modulation avec notre *musique*, qui pourra faire admirer aux uns la bonté & l'universalité de nos regles, & peut-être rendre suspecte à d'autres la fidélité ou l'intelligence de ceux qui ont transmis ces airs.

La maniere dont les anciens notoient leur *musique* étoit établie sur un fondement très-simple, qui étoit les rapports des sons exprimés par des chiffres ou, ce qui est la même chose, par les lettres de leur alphabet. Mais au lieu de se prévaloir de cette idée pour se borner à un petit nombre de caracteres faciles à concevoir, ils se perdirent dans une multitude de signes différens, dont ils embrouillerent gratuitement leur *musique*. Boëce prit dans l'alphabet latin des caracteres correspondant à ceux des Grecs; Grégoire le grand perfectionna sa méthode. En 1024 Guy d'Arezzo, bénédictin, introduisit l'usage des portées (*voyez* PORTÉES), sur les lignes desquelles il marqua les notes en forme de points, désignant par leur position l'élévation ou l'abaissement de la voix. Kircher cependant prétend que cette invention étoit connue avant Guy: celui-ci inventa encore la gamme, & appliqua aux notes de l'échelle les noms tirés de l'hymne de saint Jean-Baptiste, qu'elle conserve encore aujourd'hui. Enfin cet homme, né pour la *Musique*, inventa, dit-on, différens instrumens appellés *polyplectra*, tels que le *clavecin*, l'*épinette*, &c. *Voyez* NOTES, GAMME.

Les signes de la *Musique* ont reçu leur derniere augmentation considérable en 1330, selon l'opinion commune. Jean Moris, ou de Muris, ou de Meurs, docteur de Paris, ou l'Anglois, selon Gesner, inventa alors les différentes figures des notes qui désignent la durée ou la quantité, & que nous appellons aujourd'hui *rondes*, *blanches*, *noires*, &c. *Voy.* MESURE, VALEUR DES NOTES.

Lasus est, comme nous l'avons dit, le premier qui ait écrit sur la *Musique*; mais son ouvrage est perdu, aussi bien que plusieurs autres livres des Grecs & des Romains sur la même matiere. Aristoxene, disciple d'Aristote, est le plus ancien écrivain qui nous reste sur cette science. Après lui vient Euclide, connu par ses élémens de Géométrie. Aristide Quintilien écrivoit après Ciceron: Alypius vint ensuite; après lui Gaudentius le philosophe, Nicomaque le pythagoricien, & Bacchius.

Marc Meibomius nous a donné une belle édition de ces sept auteurs grecs, avec une traduction latine & des notes.

Plutarque a écrit un dialogue de la *Musique*. Ptolomée, célebre mathématicien, écrivit en grec les principes de l'harmonie, vers le tems de l'empereur Antonin le pieux. Cet auteur garde un milieu entre les Pythagoriciens & les Aristoxéniens. Long-tems après, Manuel Bryennius écrivit aussi sur le même sujet.

Parmi les Latins, Boëce a écrit du tems de Théodoric; & vers les mêmes tems, un certain Cassiodore, Martian, & saint Augustin.

Parmi les modernes, nous avons Zarlin, Salinas, Nalgullo, Vincent Galilée, Doni, Kircher, Banchieri, Mersenne, Parran, Perrault, Wallis, Descartes, Holdes, Mengoli, Malcolm, Burette, & enfin le célebre M. Rameau, dont les écrits ont ceci de singulier, qu'ils ont fait une grande fortune sans avoir été lûs de personne.

Nous avons encore plus récemment des principes d'acoustique d'un géometre, qui nous montrent jusqu'à quel point pourroit aller la Géométrie dans de bonnes mains, pour l'invention & la solution des plus difficiles théoremes de la *musique* spéculative. (*S*)

MUSIQUE DES HÉBREUX, (*Critiq. sacrée.*) les anciens hébreux aimoient la *Musique*, & avoient plusieurs instrumens de *Musique*. Ils s'en servoient dans les cérémonies de religion, dans les réjouissances publiques & particulieres, dans leurs festins & même dans leurs deuils. Laban se plaint que Jacob son gendre l'ait quitté brus-que-

quement, sans lui donner le loisir de la conduire au chant des cantiques & au son des tambours & des cythares. Moyse fit faire des trompettes d'argent pour en sonner dans les sacrifices solemnels, & dans les festins sacrés. David destina une grande partie des lévites à chanter & à jouer des instrumens dans le temple. Asaph, Heman & Idithun étoient les chefs de la *musique* du tabernacle sous ce prince, & du temple sous Salomon. Le premier avoit quatre fils, le second quatorze, & le troisieme six. Ces vingt-quatre lévites étoient à la tête de vingt-quatre bandes de musiciens qui servoient tour-à-tour.

On ne peut douter que David ne sçût très-bien jouer de la harpe, car il dissipa par ce moyen la mélancholie de Saül; cependant la *musique* des Hébreux & leurs instrumens de *musique*, nous sont entierement inconnus. Tout ce que l'on en peut conjecturer, c'est que ces instrumens se réduisoient à trois classes; les instrumens à corde, les instrumens à vent, & les différentes especes de tambours. Les premiers sont le nable, le psaltérion, le cinnor, la symphonia ancienne, la sambuque. Il seroit difficile de donner la figure des diverses sortes de trompettes que l'on remarque dans l'Ecriture: le plus connu de ces instrumens est l'orgue ancien, nommé en hébreu *huggab*. Ils avoient plusieurs especes de tambours; le tuph, le tzelzelim, le schalischim & le menaaneïm, rendus dans la vulgate par *tympana*, *cymbala*, *sistra* & *tintinnabula*. (*D. J.*)

Musique, prix de, (*Antiq. grecq.*) récompense honorable introduite dans les jeux de la Grece, pour encourager & perfectionner l'étude de cet art. Athènes donnoit un *prix de musique* pendant les Bacchanales; ce prix étoit un trépié, & les dix tribus le disputoient à l'envi. Chacune avoit son chœur des musiciens, son chorege, c'est-à-dire son intendant du chœur & son poëte. On gravoit sur le trépié le nom de la tribu victorieuse, celui de son poete & celui de son chorege. Voici les termes d'une de ces inscriptions, tirés de Plutarque. „ La tribu Antiochide remporta le prix; Aristide „ chorege, fit les frais des jeux; & le poete Archistrate „ composa les comédies „.

Je ne dois pas oublier de remarquer que les jeux où l'on disputoit les *prix de la musique*, avoient leurs lois particulieres dont on ne pouvoit s'écarter impunément. Un musicien, par exemple, quelque fatigué qu'il fut, n'avoit pas la liberté de s'asseoir: il n'osoit essuyer la sueur de son visage qu'avec un bout de sa robe: il ne lui étoit pas permis de cracher à terre, &c. Tacite, *ann. lib. XVI.* nous représente l'empereur Néron soumis à ces lois sur le théâtre, & affectant une véritable crainte de les violer. *Ingreditur theatrum, cunctis cytharæ legibus obtemperans, ne fessus resideret, ne sudorem nisi eâ quam indutus gerebat veste detergeret, ut nulla oris aut narium excrementa viderentur; postremo flexus genu, & cœtum illum manu veneratus, sententias judicum opperiebatur, ficto pavore.* (*D. J.*)

Musique, effets de la, (*Méd. Diete, Gymnast. Thérapeut.*) l'action de la *Musique* sur les hommes est si forte, & sur-tout si *sensible*, qu'il paroît absolument superflu d'entasser des preuves pour en constater la possibilité. L'expérience journaliere la démontre à ceux qui peuvent sentir; & quant à ces personnes mal organisées qui, plongées en conséquence dans une insensibilité *malaisive*, sont malheureusement dans le cas d'exiger ces preuves, elles n'en seroient à-coup-sûr nullement convaincues. Que peuvent, en effet, les raisons les plus justes, où le sentiment ne fait aucune impression? Qu'on transporte l'homme le plus incrédule, par conséquent le moins connoisseur, mais possédant une dose ordinaire de sensibilité, dans ces palais enchantés, dans ces académies de *musique*, où l'on voit l'art se disputer & se montrer supérieur à la nature; qu'il y écoute les déclamations harmonieuses de cette actrice inimitable, soutenue par l'accompagnement exact & proportionné de ces instrumens si parfaits, pourra-t-il s'empêcher de partager les sentimens, les passions, les situations exprimées avec tant d'ame & de vérité & pour me servir des paroles énergiques d'un écrivain du siecle passé, son ame dépouillée de toute idée étrangere, perdant tout autre sentiment, ne volera-t-elle pas toute entiere sur ses oreilles? Son ame seule ne sera pas émue, son corps recevra des impressions aussi vives, un frémissement machinal involontaire s'emparera de lui, ses cheveux se dresseront doucement sur sa tête, & il éprouvera malgré lui une secrette horreur, une espece de resserrement dans la peau; pourra-t-il ne pas croire, quand il sentira si vivement?

Parcourons les histoires anciennes & modernes, ouvrons les fastes de la Médecine, nous verrons par-tout les effets surprenans opérés par la *Musique*. L'antiquité la plus reculée nous offre des faits prodigieux; mais ils sont ou déguisés ou grossis par les fables que les Poëtes y ont mêlées, ou enveloppés dans les mystères obscurs de la Magie, sous les apparences de laquelle les anciens charlatans cachoient les véritables effets de la *Musique*, pour séduire plus sûrement les peuples, en donnant un air de mystère & de divin aux faits les plus naturels, produits des causes ordinaires: expédient qui a souvent été renouvellé, presque toûjours accrédité par l'ignorance, & demasqué par les Philosophes; mais jamais épuisé. „ Il y a lieu de présumer, dit fort judicieusement le savant médecin Boerhaave, que tous les prodiges qui sont racontés des enchantemens, & des vers „ dans la guérison des maladies, doivent être rapportés „ à la *Musique*, (*lib. impet faciens, pag.* 362. *n°.* 412.) „ partie dans laquelle excelloient les anciens médecins „. Pyndare nous apprend qu'Esculape, ce héros fameux pour la guérison de toutes sortes de maladies, [illegible], en traitoit quelques-unes par des *chansons molles*, agréables, voluptueuses, ou suivant quelques interpretes, par de doux enchantemens, ce qui dans le cas présent reviendroit au même:

[illegible],
[illegible].

Pynd. Python. *Ode III.*

Il est plus que vraissemblable qu'Esculape avoit appris la *Musique*, ou d'Apollon son pere, ou du centaure Chiron son précepteur, tous les deux aussi célebres dans la *Musique* que dans l'art de guérir. Le pouvoir de la *Musique* sur les corps les plus insensibles, nous est très-bien dépeint dans l'histoire d'Orphée, chantée par tous les Poëtes, qui par le son mélodieux de sa voix attiroit les arbres, les rochers; bâtissoit des villes; pénétroit jusqu'aux enfers, fléchissoit les juges rigoureux de ce séjour; suspendoit les tourmens des malheureux; franchissoit les barrieres de la mort, & transgressoit les arrêts irrévocables des destins: ces fables, ces allégories, fruits de l'imagination vive des poëtes, sont les couleurs dont ils ont voulu peindre la vérité & nous la transmettre; les interpretes y reconnoissoient tous la force de la *Musique*, & dom Calmet ne voit dans cette descente d'Orphée aux enfers pour en retirer sa chere Eurydice, &c. que la guérison de la blessure qu'un serpent lui avoit fait, accident comme on le verra plus bas, où la *Musique* est extrêmement efficace. Quelques philosophes n'ont pas laissé d'adopter tout le fabuleux de cette histoire, & de prendre l'allegorie pour la réalité; ils n'ont pas cru la *Musique* incapable de produire des merveilles aussi grandes, & *Fabius Paulinus* prétend qu'Orphée a pu les opérer par sept moyens principaux. Mais en nous éloignant de ces tems obscurs & fabuleux, que nous ne connoissons presque que par les récits des poëtes, nous pouvons consulter des histoires véridiques, nous y verrons des faits à-peu-près semblables qui constatent l'action de la *Musique*: 1°. sur les corps bruts: 2°. sur les animaux: 3°. sur l'homme considéré dans ses rapports avec la Morale ou la Médecine. Parmi le grand nombre d'observations qui se présentent, nous choisirons celles qui sont les mieux constatées, appuyées sur des témoignages authentiques; nous en avons assez de cette espece pour pouvoir négliger celles qui pourroient fournir le moindre sujet de doute: nous serons même obligés d'en passer beaucoup sous silence, pour satisfaire à la briéveté qu'exigent le tems & l'ordre prescrit dans ce Dictionnaire. Le lecteur curieux pourra consulter le traité de Plutarque sur la *Musique*, les excellens ouvrages des peres Kircher & Mersenne, l'histoire de la *Musique* de M. Bourdelot; nous le renvoyons sur-tout à une these soutenue & composée aux écoles de Médecine de Montpellier, par M. Royer, *Tentamen de vi soni & musicæ in corpus humanum, autor. Joseph Ludov. Royer*, dont nous avons tiré beaucoup de lumieres. Nous pouvons l'assurer, que cette these renferme, outre une abondante collection des faits curieux & intéressans sur l'action de la *Musique*, un traité physique très-bien raisonné sur le son & la *Mesure*, qui a été particulierement approuvé & admiré des connoisseurs. Qu'il est gracieux de pouvoir payer un foible, mais légitime tribut à l'amitié, en rendant un juste hommage à l'exacte vérité!

1°. L'action du son & de la *Musique* sur l'air, n'a pas besoin de preuves; il est assez démontré quel est le principal milieu par lequel ils se communiquent. Le mouvement excité dans l'air par le son, est tel qu'il pourroit parcourir 1038 piés dans une seconde, s'il étoit direct; il surpasse ainsi la vitesse du vent le plus furieux qui,

qui, selon le calcul de M. Derham qui a porté cette force le plus loin, ne parcourt dans le même tems que 66 piés: mais comme son action n'est pas continue, & qu'il n'agit que par des vibrations successives, il ébranle plûtôt qu'il ne renverse. Un second effet de la *Musique* considérée comme son, sur l'air, est de le raréfier; cet effet s'est manifesté dans des grandes fêtes, lorsque les peuples poussoient de fortes acclamations, on a vu tomber les oiseaux qui traversoient alors l'air. On s'est servi anciennement de cette observation pour attraper les pigeons que deux villes assiégées, dont on avoit coupé la communication par terre, s'envoyoient pour s'instruire de leur état mutuel. On voit de même tous les jours les nuages dissipés, & le tonnerre détourné des églises & des camps, par le son des cloches & le bruit du canon; ces mêmes précautions deviennent funestes si on les prend trop tard, lorsque les nuages ne sont plus hors de la sphere du son. *Voyez* SON. L'air porte aux corps environnans l'impression de la *Musique*, & fait dans les églises ou salles de concert, osciller en mesure la flamme des bougies, la fumée & les petits corps qu'on voit s'élever de terre dans la direction des rayons du soleil. Si on met dans une petite distance deux violons montés à l'unisson, & qu'on joue de l'un, l'autre rendra le même son; si on remplit plusieurs verres semblables en capacité, & faits à l'unisson, d'eau ou de liqueurs différentes, & qu'on racle avec les doigts le bord d'un seul, la liqueur trémoussera dans tous les autres; & dans cette expérience que Kircher a le premier tentée, on remarque que les liqueurs hétérogenes sautillent d'autant plus dans ces verres, qu'elles sont plus subtiles; de façon que l'esprit de-vin seroit beaucoup ému, le vin beaucoup moins, l'eau très-peu, *&c.* Cette expérience appliquée au corps humain, peut donner la solution de plusieurs problèmes. On voit aussi, quand on chante ou qu'on joue de quelqu'instrument près de l'eau, une crispation très-marquée sur la surface; on remarque la même chose sur le vif-argent. Le P. Kircher dit avoir vu un rocher que le son d'un tuyau d'orgue mettoit en mouvement. Le pere Mersenne assure qu'à Paris il y avoit dans une église des religieux de S. François, une orgue dont le son ébranloit le pavé de l'église. M. Bourdelot raconte qu'un musicien s'étant mis à chanter dans un cabaret, tous les verres & les pots résonnerent à l'instant, furent agités & sur le point de se casser. Il y a plusieurs exemples de musiciens qui ont mis en pieces, par le chant ou par le son de quelque instrument, des vitres, des glaces, *&c. Voyez la these citée, partie II. ch. ij. pag.* 69. Il y a une expérience très-connue à ce sujet, d'un gobelet de verre qu'on suspend avec un fil, & qui s'en va en éclats par le son *unisson* de la voix humaine. Le P. Mersenne, S. Augustin & quelques autres peres de l'Eglise, pensent que la chute des murs de Jéricho est un fait tout naturel, dû au son des instrumens dont Gédeon avoit fait munir, par ordre de Dieu, les *Israélites*.

2°. Les effets de la *Musique* sont encore plus fréquens & plus sensibles dans les animaux; voyez avec quelle attention, avec quel plaisir le canari écoute les airs de *serinette* qu'on lui joue: il approche la tête des barreaux de sa cage, reste immobile & muet dans cette situation jusqu'à ce que l'air soit fini; après cela il témoigne son contentement en battant des aîles; il tâche de répeter la chanson & de s'accorder ensuite avec son maître. Le P. Kircher parle d'un petit animal qui, pendant la nuit, fait entendre distinctement les sept tons de *musique*, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *&c.* en montant & en descendant; on l'appelle communément *haut* ou animal de la *paresse*, parce qu'il est deux jours pour monter au sommet des arbres où il va se percher: Linnæus lui a donné le nom expressif de *bradypus*. Il y a des auteurs qui prétendent que tous les animaux ont de l'attrait pour la *Musique*; l'analogie, le rapport d'organisation avec l'homme, favorisent cette opinion; ils pensent aussi que chaque animal a une espece de prédilection pour certains sons, & qu'en les choisissant avec habileté, on viendroit à-bout de les apprivoiser tous. Cette idée est fondée sur ce que l'on a observé que les Chasseurs attiroient adroitement les cerfs en chantant, les biches au son de la flûte; que l'on calmoit avec le chalumeau la férocité des ours; celle des éléphans par la voix humaine. Il est certain aussi que tous les oiseaux sont attirés dans les piéges par des *appeaux* appropriés; c'est une des ruses les plus ordinaires & les plus efficaces de ceux qui chassent au filet. On se sert aussi quelquefois & dans certains pays de la *musique* pour la pêche, qu'on rend par ce moyen en beaucoup plus heureuse.

L'histoire du dauphin qui porta Arion, ce célebre joueur de flûte, est une allégorie sous laquelle on a voulu représenter l'amour de ces poissons pour la *Musique*, connu dans d'autres occasions. Il y a des animaux qui témoignent par leurs mouvemens, cadences, & leurs sauts en mesure, l'impression & le plaisir qu'ils éprouvent par la *Musique*. Aldrovande assure avoir vû un âne qui dansoit fort bien au son des instrumens. M. Bourdelot rapporte la même chose de plusieurs rats qu'un homme avoit apportés à la foire Saint-Germain, il dit qu'il y en avoit huit entr'autres qui formoient sur la corde une danse très-composée qu'ils exécutoient parfaitement bien. *Olaus Magnus* & *Paulus Diaconus* racontent que les troupeaux mangent plus long-tems & avec plus d'avidité au son du flageolet, ce qui a fait dire aux Arabes que la *Musique* les engraissoit; & c'est peut-être de cette observation qu'a pris naissance l'usage ordinaire des bergers de jouer de cet instrument. Les chameaux, au rapport de Thevenot & autres qui ont voyagé dans l'orient, supportent sans peine les plus pesans fardeaux, & marchent avec la même aisance que s'ils n'étoient point chargés lorsqu'on joue des instrumens. Dès qu'on cesse, leur force diminue, leur pas se rallentit, & ils sont obligés de s'arrêter. Peut-être perd-on, pour la même raison, une grande quantité de clochettes au col des mulets qui font de longues routes avec des pesans fardeaux. On a aussi observé des animaux qui démontroient le pouvoir de la *musique* par une aversion, une espece d'antipathie qu'ils avoient pour elle ou pour certains sons; Baglivi fait mention d'un chien qui poussoit des hurlemens, gémissoit, devenoit triste toutes les fois qu'il entendoit le son d'une guitare ou de tout autre instrument. Ces exemples ne sont pas rares; le fait que raconte Mead, & qu'il tient d'un témoin oculaire, irréprochable, est plus singulier: un musicien s'étant apperçu qu'un chien étoit si fort affecté d'un certain ton, que, toutes les fois qu'il le jouoit, cet animal s'inquiétoit, crioit, témoignoit un mal-aise par des hurlemens; il essaya un jour, pour s'amuser & pour voir ce qui en résulteroit, de répéter souvent ce ton & de s'y arrêter long-tems; le chien, après avoir été furieusement agité, tomba dans les convulsions & mourut.

3°. C'est principalement sur les hommes plus susceptibles des différentes impressions, & plus capables de sentir le plaisir qu'excite la *Musique*, qu'elle opere de plus grands prodiges, soit en faisant naître & animant les passions, soit en produisant sur le corps des changemens analogues à ceux qu'elle opere sur les corps bruts. La *musique* des anciens plus simple, plus imitative, étoit aussi plus pathétique & plus efficace; ils s'attachoient plus à remuer le cœur, à émouvoir les passions, qu'à satisfaire l'esprit & inspirer du plaisir; leurs histoires sont aussi plus remplies de faits avantageux à la *Musique* que les nôtres, & qui prouvent en même tems que cette simplicité n'est peut-être rien moins qu'une suite de l'imperfection prétendue de leurs instrumens, & du peu de connoissance qu'on leur a attribué des principes de l'harmonie. Ils avoient distingué deux airs principaux, dont l'un, appellé *phrygien*, avoit le pouvoir d'exciter la fureur, la colere, d'animer le courage, *&c.* l'autre, connu sous le nom d'*air dorique* (*modus doricus*), inspiroit les passions opposées, & ramenoit à un état plus tranquille les esprits agités. Galien rapporte qu'un musicien ayant, avec l'air phrygien, mis en fureur des jeunes gens ivres, changea de ton à sa priere, joua le dorique, & dans l'instant ils reprirent leur tranquillité. Pythagore, au rapport de Quintilien, voyant un jeune homme furieux, prêt à mettre le feu à la maison de sa maîtresse infidelle, pria un musicien de changer la mesure des vers & de chanter un *spondée*, aussi-tôt la gravité de cette *musique* calma les agitations de cet amant méprisé. Plutarque raconte qu'un nommé *Terpander*, musicien, appellé par un oracle de l'île de Lesbos à Lacédémone, y calma par la douceur de sa voix une violente sédition. Il y a beaucoup d'exemples de personnes qui ont été portées par la *Musique* à des violens accès de fureur, au point de se jetter sur les assistans; on raconte ce fait d'Alexandre, du roi *Ericus* surnommé *le Bon*, d'un doge de Venise, *&c. Voyez la these citée part. II. cap. iv. pag.* 100. *& seq.* Les instrumens de *Musique*, flûtes, trompettes, tambours, timbales, ou autres semblables, ont toûjours été en usage dans les armées; on y faisoit même autrefois entrer des chœurs de musiciens qui chantoient des hymnes à l'honneur de Mars, de Castor & de Pollux, *&c.* Cette *musique* servoit non-seulement à inspirer de la fermeté, du courage, de l'ardeur aux guerriers, mais on en retiroit encore le précieux avantage de prévenir le desordre & la confusion; on s'en sert encore aujourd'hui pour faire marcher le soldat en mesure, pour augmenter ou diminuer sa vitesse, & pour diriger toutes les évolutions militaires

res, on pourroit ajouter aussi, *pour diminuer les fatigues d'une marche pénible*. Cet effet quoique peu senti est très-réel; nous pourrions rappeller ici l'exemple des chameaux dont nous avons parlé ci-dessus: mais ne voyons-nous pas tous les jours arriver la même chose dans nos bals? telle personne qui ne danseroit pas une heure sans être saisi d'une lassitude extrème, s'il n'y avoit ni voix ni instrumens, qui, animée & soutenue par une bonne symphonie, passera la nuit entiere à danser sans s'appercevoir qu'elle se fatigue, & même sans l'être. Un vieillard, mordu par une tarentule, à qui l'on joue un air approprié, se leve & danse des heures entieres avec la même facilité qu'un jeune homme de quinze ans; en même tems qu'on voit dans ce cas les effets bien marqués de la *Musique*, on peut appercevoir l'origine & les raisons de son introduction dans la danse. De même la vertu qu'elle a de calmer les fureurs, d'appaiser la colere, de prévenir & d'arrêter les emportemens qu'entraîne l'ivresse, a peut-être donné lieu aux chansons qui se chantent pendant le dessert, qui est la partie du repas où l'on mange le moins & où l'on boit davantage, & surtout de vins differens. Il n'y a point d'usage, quelque ridicule qu'il paroisse, qui n'ait été fondé sur quelque raison plus ou moins apparente d'utilité; il n'y a point de passions que les anciens ne crussent pouvoir exciter par leur *musique*, ils la regardoient sur-tout, comme l'a remarqué M. Rollin, comme très-propre „ à adoucir „ les mœurs, & même humaniser les peuples naturelle„ment sauvages & barbares „. Polybe, dit M. Rollin, historien grave & sérieux, qui certainement mérite quelque créance, „ attribue la différence extrème qui se „ trouvoit entre deux peuples de l'Arcadie; les uns in„finiment aimés & estimés par la douceur de leurs „ mœurs, par leur inclination bienfaisante, par leur hu„manité envers les étrangers & leur piété envers les „ dieux; les autres, au contraire, généralement décriés „ & haïs à cause de leur férocité & de leur irréligion: „ Polybe, dis-je, attribue cette différence à l'étude de „ la *Musique*, cultivée avec soin par les uns, & abso„lument négligée par les autres „. Rollin, *Hist. anc. tom. IV. pag.* 538. Enfin, cette même *Musique* qu'on a rendu aujourd'hui si douce, si voluptueuse, si attendrissante, & qui paroît n'être faite que pour captiver les cœurs, pour inspirer l'amour, étoit si bien variée par les anciens, qu'ils s'en servoient comme d'un préservatif contre les traits de l'amour, & comme d'un remede assuré pour la continence: les maris absens, au lieu de ces affreuses ceintures si fort à la mode & peut-être si nécessaires dans certains pays, laissoient à leurs femmes des musiciens qui leur jouoient des airs, capables de modérer les desirs qu'elles n'auroient pû satisfaire qu'aux dépens de leur honneur; & on assure qu'Egiste ne put vaincre les refus de Clytemnestre, qu'après avoir fait mourir *Démodocus*, musicien, qu'Agamemnon avoit placé auprès de son épouse pour lui jouer la chasteté; *Phémius*, frere de ce musicien, eut le même emploi auprès de Pénelope, dont il s'acquitta avec plus de bonheur, dit-on, & de succès. Il ne dut sans doute son salut qu'à l'ignorance où étoient les amans de Pénélope sur la part qu'il avoit à la fidélité qu'elle gardoit à son mari. Il n'y a pas apparence que nos jaloux modernes aient recours à de pareils expédiens.

L'application de la *Musique* à la Médecine est extrèmement ancienne, perdue dans ces tems obscurs & fabuleux que l'histoire n'a pas pû pénétrer. La *musique* faisoit, comme nous l'avons remarqué, partie de la médecine magique, astrologique, qui étoit en vogue dans ces tems reculés qu'on n'a jamais bien connus, & qu'on a conséquemment appellés *siecles de barbarie & d'ignorance*.

Pythagore est le premier qui ait, au rapport de *Cœlius Aurelianus*, employé ouvertement la *musique* pour guérir les maladies. Il fit ses expériences dans cette partie de l'Italie qu'on appelloit autrefois la *grande Grèce*, & qui est aujourd'hui la Calabre; Diémerbroek, qui donne quelques observations de pestes guéries par la *Musique*, assure que ce remede admirable étoit connu par les anciens, & employé dans le même cas avec beaucoup de succès. Théophraste vante beaucoup la *Musique*, & sur-tout l'air phrygien, pour guérir ou soulager les douleurs de sciatique; beaucoup d'auteurs après lui ont constaté par leurs propres expériences l'efficacité de ce secours, ils prétendent que le son de la flûte, & particulierement les airs phrygiens, sont les plus appropriés. *Célius Aurelianus* dit avoir observé, que lorsqu'on chantoit sur les parties douloureuses, elles sautilloient en palpitant, & se rallentissoient ensuite à mesure que les douleurs se dissipoient: *loca dolentia decantasse* (ait) *quæ cum saltum sumerent palpitando, discusso dolore mitescerent*; *lib. V. cap. 1.* L'usage & les bons effets de la *Musique* dans la goutte sont aussi connus depuis très-long-tems; Bonnet dit lui-même avoir vû plusieurs personnes qui s'en étoient très-bien trouvés. On employoit encore la *musique* du tems de Galien dans la morsure des viperes, du scorpion de la Pouille, & il la recommande lui-même dans ces accidens; Desault, médecin de Bordeaux, assure s'en être servi avec succès dans la morsure des chiens enragés; & elle est enfin devenue le remede spécifique contre la morsure de la tarentule, où il faut remarquer qu'elle agit ici principalement en excitant le malade à la danse, & elle est inefficace si elle ne produit pas cet effet. Il y a une foule d'auteurs qui ont écrit sur ce sujet; Baglivi a donné un traité particulier qui mérite d'être consulté. Cet auteur remarque qu'il faut, pour réveiller & animer ces malades, choisir un air vif, gai, & qui leur plaise beaucoup. Asclépiade prétendoit que rien n'étoit plus propre que la *musique* pour rétablir la santé des phrénétiques, & de ceux qui avoient quelque maladie d'esprit. Cette prétention est une vérité constatée par un grand nombre d'observations. Deux phrénétiques, dont il est fait mention dans l'*Histoire de l'académie royale des Sciences*, *ann.* 1707, *pag.* 7, & 1708, *pag.* 22, furent parfaitement guéris par des concerts ou des chansons qu'ils avoient demandé avec beaucoup d'empressement; & ce qu'il y avoit de remarquable, c'est que les symptomes appaisés par la symphonie redoubloient lorsqu'on la discontinuoit. M. Bourdelot raconte qu'un médecin de ses amis guérit une femme, devenue folle par l'inconstance d'un amoureux, en introduisant secrétement dans sa chambre des musiciens, qui lui jouoient trois fois par jour des airs bien appropriés à son état (*Hist. de la Mus. chap. iij. pag.* 48.) il parle au même endroit d'un organiste qui, étant dans un délire violent, fut calmé en peu de tems par un concert que quelques amis exécuterent chez lui. le même auteur rapporte qu'un prince fut tiré d'une affreuse mélancolie par le moyen de la *musique*; les accès de mélancolie ou de manie dont Saül étoit tourmenté, ne pouvoient, selon les livres sacrés, être calmés que par la harpe de David; *lib. I. Regum, cap. xvj.* ℣. 23. Wilhelm Albrecht dit avoir guéri lui-même par la *musique* un malade mélancolique, qui avoit éprouvé inutilement toute sorte de remedes; il lui fit chanter, pendant un des ses violens accès, une petite chanson qui réveilla le malade, lui fit plaisir, l'excita à rire, & dissipa pour toujours le paroxysme; *de effectu Music.* §. 314. Arétée conseilla beaucoup la *musique* dans une espece de mélancolie, qui est telle qu'*on voit*, dit-il, *ceux qui en sont atteints se déchirer le corps, ou se faire des incisions dans les chairs, poussés par une pieuse fantaisie, comme s'ils se rendoient par ce moyen plus agréables aux dieux qu'ils servent, & que ces dieux exigeassent cela d'eux. Cette espece de fureur ne les tient que par rapport à cette opinion, ou à ce sentiment de religion. Ils sont d'ailleurs bien sensés. On les réveille, ou on les fait revenir à eux par le son de la flûte, & par d'autres divertissemens*, &c. Les Américains se servent de la *musique* dans presque toutes les maladies pour ranimer le courage & les forces du malade, & dissiper la crainte & l'affaissement qui la suit, souvent plus funestes que la maladie même. On raconte que la reine Elisabeth étant au lit de la mort fit venir des musiciens, pour se distraire de la pensée affreuse de la mort, & pour éloigner les horreurs que ne peut manquer d'entraîner la cessation de la vie & la dissolution de la machine, de quel œil qu'on envisage ce changement terrible. On voit un exemple de passion hystérique jointe avec délire, perte presque totale de sentiment, entierement guérie par le son harmonieux du violon, dans une espece de relation que M. Pomme, médecin d'Arles, a donné de la maladie de Mademoiselle de * * *. Chrysippe assure que le son de la flute (καταυλησιν) est un très-bon remede dans l'épilepsie & la sciatique. Enfin, M. Desault prétend que la *musique* est très-utile dans la phthisie; *dissert. sur la phthisie*. On voit par cette énumération, quoiqu'incomplette, qu'il est peu de maladies où l'on n'ait employé, & avec succès, la *musique*. Jean Baptiste Porta, médecin fameux, conçut la bisarre idée d'en faire une panacée, un remede universel. Il imagina donc & prétendit qu'on pourroit guérir toutes les maladies par la *musique* instrumentale, si l'on faisoit les flûtes, ou autres instrumens destinés à la *musique iatrique*, avec le bois des plantes médicinales, de façon qu'on choisît pour chaque maladie le son d'une flûte, faite avec la plante dont l'usage intérieur étoit conseillé & réputé efficace dans cette même maladie: ainsi il vouloit qu'on traitât ceux qu'il appelle *lymphatiques* avec une flûte de thyrse; les fous ma-

niaques, mélancoliques, avec une d'hellébore ; & qu'on se servît d'une flûte, faite avec la roquette ou le *satyrium*, pour les impuissans & les hommes froids qui ne sont pas suffisamment excités par les aiguillons naturels, &c. &c. Il est peu nécessaire de remarquer combien ces prétentions sont peu fondées, vaines & chimériques.

L'examen réfléchi des observations que nous avons rapportées, peut répandre quelque jour sur la maniere d'agir de la *Musique* sur l'homme: nous allons exposer sur ce sujet quelques considérations qui serviront à confirmer ou à restraindre son usage médicinal, qui rendront les faits déjà rapportés moins extraordinaires & plus croyables; le vrai en deviendra plus vraissemblable.

On peut dans les effets de la *Musique* distinguer deux façons principales d'agir; une purement méchanique, dépendante de la propriété qu'a la *Musique*, comme le son de se propager, de mettre en mouvement l'air & les corps environnans, sur-tout lorsqu'ils sont à l'unisson; l'autre maniere d'agir rigoureusement réductible à la premiere, est plus particulierement liée à la sensibilité de la machine humaine, elle est une suite de l'impression agréable que fait en nous le plaisir qu'excite le son modifié, ou la *Musique*.

1°. A ne considérer le corps humain que comme un assemblage de fibres plus ou moins tendues, & de liqueurs de différente nature, abstraction faite de leur sensibilité, de leur vie & de leur mouvement, on concevra sans peine que la *Musique* doit faire le même effet sur les fibres qu'elle fait sur les cordes des instrumens voisins; que toutes les fibres du corps humain seront mises en mouvement; que celles qui sont plus tendues, plus fines & plus déliées en seront plutôt émûes, & que celles qui sont à l'unisson le conserveront plus long-tems; que toutes les humeurs seront agitées, & que leur trémoussement sera en raison de leur subtilité, comme il arrive à des liqueurs hétérogenes contenues dans différens verres (*voyez l'expérience rapportée plus haut.*); de façon que le fluide nerveux, s'il existe, sera beaucoup animé, la lymphe moins, & les autres humeurs dans la proportion de leur ténuité: il n'est pas nécessaire au reste, pour mettre en mouvement les fibres qu'on joue d'un instrument accordé; le son provenant d'un instrument à vent, d'une flûte, &c. peut produire le même effet, suivant l'observation du P. Kircher. Ce fameux musicien dit avoir dans son cabinet un pollicorde, dont une corde raisonnoit très-distinctement toutes les fois qu'on sonnoit une cloche d'une église voisine. *Musurg. lib. IX. cap. viii.* Il assure aussi que le son d'une orgue faisoit raisonner les cordes d'une lyre placée à côté de l'église. Cet effet de la *Musique* peut expliquer la guérison de la goutte, de la sciatique, de la passion hystérique & autres maladies nerveuses, opérée par ce moyen. Il est bien différent de l'impression que fait le son sur les nerfs de l'oreille, d'où elle se communique à toutes les parties du corps, puisque les sourds éprouvent par tout leur corps une agitation singuliere, quoiqu'ils n'entendent pas le moindre son; tel est celui dont parle M. Boerhaave, qui avoit un tremblement presque général toutes les fois qu'on jouoit à ses côtés de quelque instrument. L'on pourroit citer aussi ces danseuses qui, quoique sourdes, suivent dans leurs pas & leurs mouvemens la mesure avec une extrème régularité. La *Musique* considérée comme un simple son ou *du bruit*, agit principalement sur les ramifications du nerf *acoustique*; mais par les attaches, les communications de ces nerfs avec ceux de toute la machine, ou enfin par une sympathie encore peu déterminée, cette action se manifeste dans différentes parties du corps, & plus particulierement dans l'estomac. Bien des personnes, lorsqu'on tire des coups de canon, sentent un mal-aise, une espece de resserrement à l'estomac; &, outre les surdités occasionnées par un grand bruit inopiné, on a vu la même cause produire des vertiges, des convulsions, des accidens d'épilepsie, irriter les blessures; & les chirurgiens observent tous les jours, à l'armée, combien les plaies empirent & prennent une mauvaise tournure pendant qu'on donne quelque bataille dans le voisinage, & qu'on entend les coups répétés du canon. Il y a une observation rapportée dans l'histoire de l'académie royale des sciences, *année* 1752. *pag.* 73. d'une fille qui étoit attaquée de violens accès de passion hystérique; après avoir épuisé inutilement tous les remedes, un garçon apothicaire tira à côté de son lit un coup de pistolet, qui fit dans la machine une révolution si grande & si heureuse, que le paroxisme fut presque à l'instant dissipé & ne revint plus.

Si l'on regarde à présent la machine humaine comme douée d'une sensibilité exquise, quelle activité la *musique* n'empruntera-t-elle pas de-là? ne concevra-t-on pas facilement que ses effets doivent augmenter aussi, si l'on fait encore attention que l'air y est continuellement avalé, inspiré, absorbé, qu'il est contenu dans toutes nos humeurs, qu'il est ramassé sous forme & avec les propriétés de l'air dans l'estomac, les boyaux, & même dans la poitrine, entre les côtes & les poumons, où il prend le nom d'*air interthorachique*; ne verra-t-on pas dans les efforts que fait l'air intérieur, pour se mettre en équilibre avec l'air extérieur, & pour partager ses impressions, une nouvelle raison des effets de la *Musique*? Voyez *encore à l'article* Air, *action de l'*, combien le corps se ressent des changemens d'un fluide qui lui devient si propre, & qui est si intimément lié à sa nature: ajoutez à cela, s'il est permis de mêler l'hypothèse aux faits démontrés, que le fluide nerveux passe pour être d'une nature fort analogue à celle de l'air; tous ces effets peuvent concourir à faire naître dans le corps cette sensation agréable qui constitue le plaisir, effet de la *Musique*.

2°. Il n'est pas nécessaire d'être connoisseur pour goûter du plaisir lorsqu'on entend de la bonne *musique*, il suffit d'être sensible; la connoissance & l'amour, ou le goût qui la suivent de près, peuvent augmenter ce plaisir; mais ne le font pas tout: dans bien des cas au contraire ils le diminuent: l'art nuit à la nature; la *Musique* est un assemblage, un enchaînement, une suite de tons plus ou moins différens; non pas jettés au hasard & suivant le caprice d'un compositeur, mais combinés suivant des regles constantes, unies & variées suivant les principes démontrés de l'harmonie, dont tout homme bien organisé porte en naissant une espece de regle; ils sont sûrement relatifs à l'organisation de notre machine, & dépendent ou de la disposition & d'un certain mouvement déterminé des fibres de l'oreille, ou d'un amour naturel que nous avons pour un arrangement méthodique. *Voyez* Musique Harmonie, &c. Mais il faut d'abord une certaine proportion entre les tons & l'oreille; il y a une basse au-dessous de laquelle les tons ne sauroient affecter agréablement, ou même être entendus, & une octave qu'ils ne peuvent dépasser, sans exciter dans l'oreille une fâcheuse sensation. 3°. L'union des tons intermédiaires renfermés entre ces deux extrèmes, doit être telle qu'on puisse appercevoir facilement le rapport qu'ils ont entr'eux: le plaisir naît de la consonnance, & il est particulierement fondé sur la facilité que l'oreille a à la saisir. 4°. Les mesures doivent être bien décidées & distinctes; on ne peut goûter la *Musique* que lorsqu'on les apperçoit bien, qu'on les suit machinalement; le corps y obéit & s'y conforme par des mouvemens du pié, des mains, de la tête, & faits sans attention & sans la participation de la volonté, & comme arrachés par la force de la *Musique*. Il y a des personnes mal organisées qui ne savent distinguer ni ton ni mesure, ils n'entendent qu'un ton fondamental; la *Musique* n'est pour elles qu'un bruit confus, ennuyeux, & souvent incommode, elles ne sauroient y goûter le moindre plaisir; il y en a d'autres qui sont ou naturellement, ou par défaut d'habitude & de connoissance, dans le cas de ceux qu'on dit avoir l'oreille dure; peu affectés de ces morceaux délicats où la mesure est enveloppée, où il faut presque la deviner, & être accoutumés à la sentir, ils ne sont sensibles qu'à des mesures bien marquées, à des airs bien décidés: semblables à ces personnes qui en examinant des tableaux, veulent sur toute chose que le portrait ressorte bien; ils seront souvent aussi satisfaits d'un portrait bien ressemblant fait avec le pastel, que d'un tableau exécuté avec les couleurs les plus vives, animé d'un coloris brillant, & où il arrive que l'éclat souvent dérobe la figure: il faut à ces gens-là des airs vifs, gais, animés, qui remuent fortement des ressorts que la nature, l'usage & l'habitude n'ont pas faits assez subtils; des mesures à deux & à trois tems leur plaisent beaucoup, (en général des mesures à cinq tems ne font pas plaisir); des tons aigus les affectent beaucoup plus que les graves, quoique ceux-ci soient les vrais tons harmoniques, le fondement de l'harmonie: la consonnance des tons aigus paroît plus agréable, parce que la coïncidence des vibrations étant plus fréquente, l'ame en est plus souvent frappée, & en juge plus facilement. Par la même raison, un violon excellent leur plaira moins qu'une vielle qui marque très-distinctement les cadences; & on préférera avec raison un menetrier subalterne pour danser, à une flûte mélodieuse; il y a enfin des connoisseurs & amateurs en même-tems qu'une *musique* ordinaire n'affecte pas, qui même souffrent impatiemment d'entendre un instrument médiocre; mais aussi quelle sensation n'éprouvent-ils

ils pas lorsqu'ils entendent des morceaux fins, délicats, recherchés, joués par un violon supérieur, ou chantés par une belle voix! Le goût aide infiniment aux effets de la *Musique*; mais qu'on ne le porte pas, ni la connoissance, à un trop haut point; d'amateur passionné, on deviendroit à-coup-sûr un critique effréné; on auroit toujours quelque chose à reprendre dans la meilleure *musique*; on trouveroit défectueuses les voix les plus justes: il ne seroit pas possible dans cette situation de goûter le moindre plaisir; trop de sensibilité rend enfin insensible. Un goût particulier pour une *musique*, pour un instrument préférablement à tout autre, fruit du préjugé, de l'habitude, de la connoissance, ou d'une disposition particuliere, aide beaucoup à l'action de la *Musique*. Je connois un abbé, musicien, & qui joue fort joliment de la vielle, instrument qu'il aime avec passion; étant allé entendre jouer de la guittare un célebre Rodrigue, il fut tellement affecté, le plaisir qu'il ressentit fut si vif, & fit une telle impression sur lui, qu'il fut obligé de sortir, ne pouvant plus respirer, & il resta pendant trois jours avec une respiration si gênée, que chaque inspiration étoit un profond soupir; il m'a assuré qu'il seroit mort, s'il étoit resté plus long-tems, & s'il n'avoit évité de l'entendre jouer dans la suite. Au plaisir qu'excite la *Musique* on peut joindre son effet sur les passions, partie dans laquelle la *musique* moderne est fort inférieure à l'ancienne, sans doute par la simple inattention de nos musiciens. On distingue aujourd'hui deux especes de tons dont les uns sont appellés *majeurs* & les autres *mineurs*. *Voyez* MAJEURS, MINEURS & MUSIQUE. Le P. Kircher a observé que ces tons avoient des propriétés très-différentes, & qu'ils étoient destinés à exciter chacun des passions particulieres; ainsi le premier des majeurs est rempli de majesté propre à inspirer la piété & l'amour de Dieu; le second est, lorsqu'il est bas, plus propre à la tendresse & à la pitié; lorsqu'il est animé, il excite la joie; le troisieme & le quatrieme font couler les larmes & donnent la compassion; le cinquieme est fait pour inspirer la grandeur d'ame & les actions heroïques; la sixieme & le douzieme animent le courage & donnent la ferocité guerriere, &c. Les tons mineurs sont plus particulierement destinés à exciter la crainte, la tristesse, la commisération, &c. Ainsi lorsqu'on veut appliquer la *Musique* à la Médecine, le compositeur doit faire ses airs appropriés à l'état du malade, choisir les tons les plus propres à inspirer les passions qui paroissent convenables; le musicien doit ensuite, par sa voix ou son instrument, ajouter à l'illusion & la rendre complette; par ce moyen on pourra rassurer une personne que la crainte affaisse & engourdit, calmer les fureurs d'un phrénétique, enchanter, pour ainsi dire, les douleurs vives qui tourmentent un goutteux, on dissipera un mélancolique, un hypocondriaque; en fixant leur imagination à des objets agréables, on les détournera de la considération perpétuelle de leur état, considération qui l'aggrave, qui augmente la sensibilité des nerfs, & rend le mal-aise plus inquiétant, & les douleurs plus insupportables: on pourra diminuer, dissiper le chagrin, & en prévenir par là les funestes suites: on viendra aussi à bout d'écarter la frayeur qui accélere souvent les maladies, y dispose, les occasionne, les rend plus mauvaises & plus difficiles à guérir; de-là son utilité dans l'hydrophobie, reconnue par plusieurs auteurs, maladie qui est souvent déterminée par la crainte & la tristesse que le malade mordu éprouve aussi-tôt; c'est à la même cause que doivent être attribués ses succès admirables dans la peste, qui sont racontés par Plutarque & Homere, plutôt qu'à la raréfaction de l'air opérée par la *Musique*. Il n'y a personne qui ne sache combien la crainte favorise la propagation de la peste; il y a même des auteurs qui prétendent qu'elle en est la principale cause. La *Musique* ne peut manquer d'être très-avantageuse dans les cas où il faut suspendre l'attention d'un malade, qui contribue beaucoup à l'invasion d'un paroxysme d'épilepsie, d'hystéricité & de fievres intermittentes; quel effet n'auroit-on pas lieu d'en attendre dans les cas de passion hystérique, où l'on voit le paroxysme prêt à se décider, & où l'on n'a d'autre ressource que de distraire le malade, & de l'empêcher de songer à sa maladie? Le rapport qu'il y a entre cette maladie & les fievres intermittentes, comme je l'ai démontré dans un mémoire lû à la société royale des sciences, doit faire présumer dans un cas semblable le même succès; il est certain qu'il ne s'agit, pour prévenir l'accès fébril comme le paroxysme hystérique, que d'empêcher l'*atonie* & l'*aberration* des esprits animaux, la disposition spasmodique des nerfs: il ne me paroît pas moins certain que la *Musique* puisse faire cet effet qu'on voit tous les jours opérer par les anti-hystériques, par l'exercice, par des remedes de charlatans, par des pratiques ridicules, superstitieuses, qui n'agissent qu'en retenant, pour ainsi dire, les esprits animaux enchaînés, en fixant l'attention au moment que l'accès ou le paroxysme vont commencer. La maniere dont la *Musique* agit sur ceux qui ont été mordus par les viperes, les scorpions & la tarentule, est encore inconnue. On en est encore réduit à un aveugle empirisme sur ce point; la solution de cette question ne peut avoir lieu que lorsqu'on aura déterminé en quoi consistent ces maladies, & comment agit le venin qui les produit: si, comme on l'a soupçonné avec quelque fondement, son activité se porte principalement sur le fluide nerveux ou sur les nerfs, on sera moins surpris de l'efficacité de la *Musique*, quoiqu'on ne soit pas plus éclairé sur les raisons qui font que dans ce cas le corps est si vivement animé à la danse, que le vieillard le plus cassé qui avoit peine à soutenir son corps courbé sur un bâton, s'il a été mordu par la tarentule, dès qu'il entend la *Musique*, saute pendant long-tems & avec beaucoup de légereté, sans en ressentir aucune fatigue.

On a remarqué que les musiciens de profession retiroient dans leurs maladies beaucoup plus de soulagement que les autres personnes, de la *Musique*; ce qui est sans doute dû au plaisir plus vif qu'ils en ressentent; ou si l'on veut, comme quelques-uns ont imaginé, parce que la *Musique* fait principalement effet sur un fluide nerveux altéré, vicié, sur des nerfs mal disposés, & que les musiciens ayant tous un grain de folie, sont précisément dans ce cas. Cette hypothèse ingénieuse pourroit être appuyée sur bien des observations. *Voyez* la thèse déja citée, *part. II. cap. iv. pag.* 97. & *seq.* Ainsi lorsqu'un médecin voudra prescrire la *Musique*, il doit avoir égard, 1°. à la nature de la maladie; 2°. au goût du malade, à son empressement pour la *Musique*; il est rare qu'on n'éprouve pas de bons effets de la possession d'un bien qu'on a desiré passionnément, c'est la voix de la nature qui connoît & ses besoins & ce qui peut les satisfaire; 3°. à l'effet de quelques sons sur le malade, on s'appercevra d'abord par les impressions qu'ils lui feront de ce qu'on a droit d'en attendre si on les continue; 4°. on peut aussi tirer des indications de l'inefficacité des remedes déja administrés dans une des maladies dont nous avons parlé, ou qui lui soit analogue; 5°. enfin on doit éviter la *Musique* dans les maux de tête & d'oreilles surtout; le moindre son est alors insupportable: ces malades sont dans le cas de ces ophtalmiques que la lumiere blesse, & qui ne seroient que désagréablement affectés de la vue des couleurs les plus variées & les plus éclatantes. Il ne faut cependant pas se dissimuler que proposer la *Musique* comme remede, c'est risquer de passer pour fou, pour ridicule dans l'esprit d'un certain public, même médecin, accoutumé à décider sans examen l'inutilité & l'absurdité d'un remede sur sa singularité; mais indépendamment du triomphe qu'éleve au sage l'improbation des sots, est-il quelque motif qui puisse dans l'esprit d'un vrai medécin balancer l'intérêt de son malade? (*m*)

MUSIQUE, *voyez* BROCHER.

MUSORITES, s. m. (*Hist. anc.*) juifs qui avoient de la vénération pour les rats & les souris, sont aussi appellés d'un mot composé de *mus*, rat, & de *sorex*, souris. Cette superstition vint de ce que les Philistins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats & de souris qui dévoroient tout, ce qui les obligea de rendre l'arche pour se délivrer de ce fléau; mais avant que la rapporter, leurs sacrificateurs leur ordonnerent d'y mettre cinq souris d'or, comme une offrande au Dieu d'Israël, pour être délivrés de ces sortes d'animaux, *Ancien Testament*, *I. liv. des Rois*, *ch. vj.*

MUSSELBURG ou MUSSELBOROW, (*Géog.*) ville d'Ecosse dans la province de Lothian, sur le Forth, à 4 milles d'Edimbourg. Les Anglois y gagnerent une bataille sur les Ecossois sous Edouard VI. roi d'Angleterre. *Longit.* 14. 36. *latit.* 55. 52. (*D. J.*)

MUSSER, *terme de riviere*, terme usité dans les anciennes ordonnances pour signifier *cacher*. „ Si aucun „ est trouvé *mussé* ou *caché* pour vendre son poisson „ en repos, il le perdra „.

MUSSIDAN, (*Géogr.*) petite ville de France dans le haut Périgord; c'est un lieu fort ancien, car il étoit déja connu dans le jx. siecle, sous le nom latin *Mulcedonum*. Au commencement du xlj. siecle on le nommoit dans la même langue *Moyssidanum*, & elle avoit un seigneur particulier. Cette place soutint un fameux siége

siégea en 1579, mais à présent elle est entierement déchûe. *Long.* 17. 55. *lat.* 45. 12.

MUSSY-L'ÉVEQUE, (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, située sur la Seine, entre Châtillon & Bar-Sur-Seine. *Long.* 22. 10. *lat.* 46. 40.

Boursault (*Edme*), poëte françois, naquit dans cette ville en 1638. Il fut nommé par Louis XIV. sous-précepteur de M. le duc de Bourgogne; mais comme il n'avoit aucune étude, il ne put remplir ce poste honorable. Cependant il a fait quelques ouvrages en vers & en prose qui ne sont pas méprisables; il est vrai que ses *lettres à Babet* ne sont plus que l'amusement des jeunes provinciaux, mais sa comédie d'*Esope* subsiste encore au théâtre. Il est mort à Montluçon ou à Paris en 1706. (*D. J.*)

MUSTACHIO, s. m. (*Comm.*) mesure de Venise pour les liquides: 38 *mustaches* font la botte ou muid, 76 amphora. *Voyez* AMPHORA. *Diction. de Comm.* (*G*)

MUSTELLE, s. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) Rondelet a décrit deux poissons de mer sous ce nom; il a donné le nom de *mustelle vulgaire* au premier, & celui de *mustelle* simplement dit au second.

La *mustelle* vulgaire ressemble à la lota; elle a le corps long, brun & sans écailles, la bouche assez grande, & les dents petites; les côtés du corps sont marqués d'une ligne droite qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue. Il y a un petit barbillon ou filet blanc à l'extrémité de la mâchoire inférieure, & deux noires au bout de la mâchoire supérieure. Ce poisson a deux nageoires près des ouies, & deux petites au-dessous de celles-ci, assez loin de la bouche; une autre s'étend presque depuis l'anus jusqu'à la queue: la nageoire du dos qui correspond à celle-ci, est encore plus longue. Ce poisson vit de chevrettes & de petits poissons.

La *mustelle* simplement dite a un barbillon à la mâchoire du dessous, & deux à la mâchoire du dessus, comme la *mustelle* vulgaire, dont elle differe principalement, en ce qu'elle est couverte d'écailles: elle a deux nageoires courtes près des ouies, deux autres au-dessous qui ressemblent à des barbillons, deux sur le dos; la premiere est petite, l'autre s'étend jusqu'à la queue. Il y a près de l'anus une nageoire qui va aussi jusqu'à la queue. La chair de ce poisson est molle & friable comme celle du merlan. Rondelet, *hist. des poiss. prem. part. liv. IX. ch. xiv. & xv.* *Voyez* POISSON.

MUSULMAN, s. m. (*Hist. mod.*) titre par lequel les Mahométans se distinguent des autres hommes: il signifie en langage turc *orthodoxe* ou *vrai croyant*. *Voyez* MAHOMÉTISME.

En arabe ce mot s'écrit *moslem* ou *mosloman*, ou *mosolman*.

Les Sarrazins sont les premiers qu'on ait appellé *Musulmans*, selon l'observation de Leunclavius. Il y a deux sortes de *Musulmans*, fort opposés les uns aux autres: les uns sont appellés *sonnites*, & les autres *shïites*; les sonnites suivent l'explication de l'alcoran donnée par Omar, les shïites suivent celle d'Haly. Les sujets du roi de Perse sont shïites, & ceux du grand-seigneur sonnites. *Voyez* SONNA & ALCORAN.

Selon quelques auteurs le mot de *musulman* signifie *sauvé*, c'est-à-dire *prédestiné*; & c'est en effet le nom que les Mahométans se donnent eux-mêmes, se croyant tous prédestinés au salut. Martinius dit, sur l'origine de ce nom, des choses plus particulieres; il le fait venir du mot arabe *muslum*, *sauvé*, *échappé du danger*. Les Mahométans, dit cet auteur, ayant établi leur religion par le fer & le feu, massacrant ceux qui ne vouloient pas l'embrasser, & accordant la vie à tous ceux qui l'embrassoient, les appelloient *musulmans*, c'est-à-dire *empti à periculo*: delà il est arrivé par la suite des tems que ce mot est devenu le titre & la marque distinctive de cette secte, & a été attaché par eux à ce qu'ils appellent *vrais croyans*. (*G*)

MUTABILITÉ, s. f. (*Grammaire.*) c'est l'opposé d'*immutabilité*. *Voyez* IMMUTABILITÉ.

MUTAFERACAS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) officiers du grand-seigneur, dont ils sont comme les gentils-hommes ordinaires, destinés à l'accompagner lorsqu'il sort du serrail, soit pour aller à l'armée, soit dans ses simples promenades. On les tire ordinairement d'entre les spahis, & ils sont au nombre de six cent. Leurs habits sont de brocard d'or, fourrés de martre, & ils portent une masse d'armes. Il y a des commanderies ou timars plus considérables que ceux des spahis, affectés à cet office; & les *mutaferacas* y parviennent par droit d'ancienneté: on leur donne de tems en tems des commissions lucratives, pour suppléer à la modicité de leur paie ordinaire, qui les oblige à s'attacher au service de quelque visir ou bacha. Ils font même cortege au grand-visir lorsqu'il se rend au divan; mais quand le grand-seigneur marche, ils sont obligés de l'accompagner. On fait venir leur nom de *farak*, qui signifie *distingué*, pour marquer que les *mutaferacas* sont des spahis ou cavaliers distingués. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

MUTANDE, s. f. (*Hist. ecclés.*) c'est le caleçon ou l'habit de dessous, à l'usage des capucins & autres religieux.

MUTATION, s. f. (*Gramm.*) changement, révolution. Il se dit des terres & de leurs propriétaires, il y a des droits de *mutations*, *voyez* MUTATION, *Jurisprudence*. Le mépris de l'honneur, de la liberté, de la vertu, de la science & des savans, annonce dans un état quelque *mutation* funeste.

MUTATION, s. f. (*Jurispr.*) signifie *changement*; ce terme est usité principalement en matiere féodale; il y a *mutation* de seigneur & *mutation* de vassal, ou du propriétaire d'un héritage roturier. La *mutation* du seigneur arrive toutes les fois que la propriété du fief dominant passe d'une main dans une autre, soit par mort ou autrement. Les *mutations* de vassal ou propriétaire, sont de plusieurs sortes; les unes qui arrivent par mort, & celles-ci se subdivisent en *mutations* en ligne directe, & *mutations* en ligne collatérale, lorsque le fief passe par succession à un descendant du défunt ou à un parent collatéral. Il y a aussi des *mutations* par vente, d'autres par contrat équipollent à vente, d'autres par donation & autres actes. Il n'est rien dû communément aux *mutations* de seigneur, ni pour les *mutations* de vassal par succession ou donation en ligne directe; mais il est dû un relief pour *mutation* de vassal en collatérale, & pour les *mutations* par vente ou contrat équipollent à vente. Il est dû pour les fiefs un droit de quint, & pour les rotures un droit de lods & ventes. *Voyez* DROITS SEIGNEURIAUX, FIEF, LODS ET VENTES, QUINT, REQUINT. (*A*)

MUTATION, (*Géog.*) en latin *mutatio*; ce terme se dit en Géographie de certains lieux de l'empire Romain, où les couriers publics, les grands officiers qui voyageoient pour le service de l'état, &c. trouvoient des relais & changeoient de chevaux. On entretenoit dans ces lieux des chevaux exprès comme dans nos postes, pour qu'ils en pussent changer & continuer promptement leur route. Avec le tems on en établit pour tous les voyageurs qui vouloient payer. De-là vient que le mot *mutatio* se trouve si souvent répété dans les itinéraires.

Mutation differe de mansion, *mansio*, en ce que le premier signifie un lieu où l'on change de chevaux, & le second un gîte où l'on couche, & où même on peut faire le séjour nécessaire pour se délasser d'une trop grande fatigue. (*D. J.*)

MUTAZALITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom d'une secte de la religion mahométane, qui est regardée comme hérétique par les autres. Ils avouent que Dieu est éternel, très-sage, très-puissant, mais ils nient qu'il soit éternel par son éternité, sage par sa sagesse, puissant par sa puissance, parce qu'ils s'imaginent que cela prouveroit multiplicité en Dieu.

MUTÉ, vin, *Voyez* MOUT.

MUTILATION, s. f. (*Gramm.*) il se dit du retranchement de quelque partie essentielle à un tout. On *mutile* un animal en le privant d'un de ses membres; un ouvrage, en en supprimant différens endroits. On a *mutilé* tous les anciens auteurs à l'usage de la jeunesse qu'on éleve dans les colléges de peur qu'en leur apprenant une langue ancienne dont la connoissance ne leur est pas essentielle, on ne flétrît l'innocence de leurs mœurs. On *mutile* un tableau, une machine, &c.

MUTILATION, s. f. *en Droit & en Medecine*, est le retranchement d'un membre ou partie extérieure du corps, comme le nez, les oreilles, ou autre. En matiere criminelle on n'inflige guere de peine afflictive qu'il n'y ait au moins *mutilation* de membres. (*A*)

MUTILER, v. act. *terme d'Architecture*, c'est retrancher la saillie d'une corniche de quelque ordre que ce soit, ou quelques membres. On dit alors un ordre *mutilé*, qui n'a pas tous ses membres ou moulures. (*P*)

MUTIMUS, s. m. (*Mytholog.*) Turnebe, *adversar. lib. XVII.* dit que c'étoit le dieu du Silence, ainsi nommé de *mutire*, qui signifie *parler entre ses dents*, comme font ceux qui n'osent pas déclarer ouvertement leurs pensées; mais je ne trouve point de dieu *Mutimus* ni dans les Mythologistes ni dans les Poetes. C'est un dieu de l'invention de quelque moderne. (*D. J.*)

MUTINA, (*Géogr. anc.*) Polybe & l'itinéraire d'Antonin écrivent *Motina*, & les autres auteurs *Mutina*; ville

ville d'Italie dans la Gaule Cispadane, entre les fleuves Gabellus & Scultenna, sur la voie æmilienne. Elle devint colonie romaine en même tems que Parme & Aquilée. Ciceron l'appelle *firmissima & splendidissima populi romani colonia*. Tacite, *hist. liv. I. ch. l.* & la plûpart des historiens latins, ont décrit les maux que cette colonie souffrit durant les guerres civiles; c'est ce qui a fait dire à Lucain, *pharf. liv. I. v. 41*,

His Cæsar, perusina fames, Mutinæque *labores*.

Mutina est aujourd'hui la ville de Modene. *Voyez* Modene. (*D. J.*)

MUTITATION, f. f. (*Hist. anc.*) coutume établie chez les Romains, qui consistoit à inviter pour le lendemain chez soi ceux qu'on avoit eu pour convives chez un autre.

MUTONS, (*Hist. nat.*) espece d'oiseaux du Brésil qui sont de la grosseur d'un paon, & à qui ils ressemblent pour le plumage. On dit que leur chair est un manger très-délicat.

MUTSIE, f. f. (*Commerce.*) petite mesure des liqueurs dont les détailleurs se servent à Amsterdam. Le mingle se divise en deux pintes, en quatre demi-pintes, & en huit *mutfies*. Il y a aussi des demi-*mutfies*. *Voyez* Mingle. *Diction. de Commerce*. (*G*)

MUTUEL, adj. (*Gramm.*) terme qui marque le retour, la réciprocité. Deux amans brûlent d'un amour *mutuel*; deux freres ont l'un pour l'autre une tendresse *mutuelle*. Les hommes devroient tous être animés d'une bienveillance *mutuelle*. Toute obligation est *mutuelle*, sans en excepter celle des rois envers leurs sujets. Les rois sont obligés de rendre heureux leurs sujets, les sujets d'obéir à leurs rois; mais si l'un manque à son devoir, les autres n'en sont pas moins obligés de persévérer dans la leur.

MUTULE, *terme d'Architecture*, est une sorte de modillons quarrés dans la corniche de l'ordre dorique. *Voyez* Modillon.

La principale différence qu'il y a entre *mutul* & modillon, consiste en ce que le premier ne se dit qu'en parlant de l'ordre dorique, au lieu qu'on dit *modillon* pour les autres ordres. *Voyez* Dorique, &c.

Les *mutules* dans l'ordre dorique répondent aux triglyphes qui sont au-dessous, d'où l'on fait quelquefois pendre des gouttes qu'on appelle aussi *larmes & campanes*. *Voyez* Gouttes (*P*)

MUTUSCA, (*Géog. anc.*) ou *Mutesca*, village d'Italie dans la Sabine, autrefois renommé par ses oliviers, d'où vient que Virgile l'appelle *oliferæque Mutescæ*. Léander & autres prétendent avec assez de vraissemblance que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Trevi*, bourg de l'état de l'église, au duché de Spoleto, à 5 milles de Foligni. (*D. J.*)

MUVROS, (*Hist. nat.*) fruit qui est fort commun dans l'île de Ceylan; il est rond, de la grosseur d'une cerise, & son goût est très-agréable.

MUXACRA, (*Géog.*) petite ville & port d'Espagne au royaume de Grenade: elle est sur la Méditerranée, à 8 lieues N. E. d'Almérie, 18. S. O. de Carthagène, à l'embouchure du Trabay, *Long.* 16. 18. *lat.* 36. 34.

MUYDEN, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies dans la Hollande méridionale, à l'embouchure du Vecht dans le Zuyder-zée, à 3 lieues d'Amsterdam. Albert de Baviere lui accorda divers privileges en 1403. *Long.* 52. 38 *lat.* 52. 22.

MUZA, (*Géog. anc.*) port de l'Arabie heureuse, dans le pays des Elisari. Pline, *l. VI. c. xxiij* dit que son commerce consistoit dans le débit de l'encens & autres aromates de l'Arabie. C'est aujourd'hui, selon le P. Hardouin, *Zibit*. (*D. J.*)

MUZARABES, MOSARABES, ou MISTARABES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) chrétiens d'Espagne qui furent ainsi appellés, parce qu'ils vivoient sous la domination des Arabes, qui ont été long-tems maîtres de cette partie de l'Europe. Quelques-uns prétendent que ce nom est formé de *musa*, qui en arabe signifie *chrétien*, & d'*arabe* pour signifier un chrétien sujet des Arabes; d'autres prononçant *mistarabes*, le dérivent du latin *mixtus*, mêlé, c'est-à-dire *chrétien mêlé aux Arabes*. D'autres enfin, mais avec moins de fondement, prétendent que ce nom vient de *Muza*, capitaine arabe qui conquit l'Espagne sur Roderic dernier roi des Goths. Almansor, roi de Maroc, emmena d'Espagne dans son royaume 500 cavaliers *Muzarabes*, & leur permit le libre exercice de leur religion. Vers l'an 1170, ces chrétiens d'Espagne avoient une messe & un rit à eux propres, qu'on nomme encore *messe muzarabique & rit muzarabique*. *Voyez* Messe & Rit. Il y a encore dans Tolede sept églises paroissiales où ce rit est observé. (*G*)

MUZERINS ou MUSERVINS, f. m. (*Hist. mod.*) nom que se donnent en Turquie les athées. Ce mot signifie *ceux qui gardent le secret*, & vient du verbe *aserra*, celer, cacher. Leur secret consiste à nier l'existence de la divinité: on compte parmi eux plusieurs cadis ou gens de loi très-savans, & quelques renégats qui s'efforcent d'étouffer en eux tout sentiment de religion. Ils prétendent que la nature ou le principe intérieur de chaque individu, dirige le cours ordinaire de tout ce que nous voyons. Ils ont fait des prosélytes jusque dans les appartemens des sultanes, parmi les bachas & autres officiers du serrail; cependant ils n'osent lever le masque, & ne s'entretiennent à cœur ouvert que lorsqu'ils se rencontrent seuls, parce que la religion dominante, qui admet l'unité d'un Dieu, ne les tolérèroit pas.

On prétend que ces *muzerins* s'entraiment & se protegent les uns les autres. S'ils logent un étranger de leur opinion, ils lui procurent toutes sortes de plaisirs, & sur-tout ceux dont les Turcs sont plus avides. Leurs principaux adversaires sont les kadesadelites, qui répetent souvent ces paroles: *Je confesse qu'il y a un Dieu*. Guer. *mœurs des Turcs, tom. I.* Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*G*)

MUZIMOS, (*Hist. mod. Superstit.*) Les habitans du Monomotapa sont persuadés que leurs empereurs en mourant passent de la terre au ciel, & deviennent pour eux des objets de culte qu'ils appellent *muzimos*; ils leur adressent leurs vœux. Il y a dans ce pays une fête solemnelle appellée *chuavo*: tous les seigneurs se rendent au palais de l'empereur, & forment en sa présence des combats simulés. Le souverain est ensuite huit jours sans se faire voir, & au bout de ce tems, il fait donner la mort aux grands qui lui déplaisent, sous prétexte de les sacrifier aux *muzimos* ses ancêtres.

MUZUKO, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les habitans du Monomotapa appellent un être malfaisant, & qu'ils croient l'auteur des maux qui arrivent au genre humain.

M Y

MYAGRUM, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix, composée de quatre pétales. Le pistil s'éleve du milieu du calice, & devient quand la fleur est passée, un fruit pointu par l'une des extrémités. Ce fruit a une capsule remplie d'une semence, le plus souvent oblongue, & deux cavités vuides. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* Plante.

Tournefort compte deux especes de ce genre de plante; la premiere à larges feuilles, & la seconde à feuilles menues, *myagrum monospermum, latifolium*, & *myagrum monospermum, minus*.

La premiere espece pousse des tiges à la hauteur de deux piés, rondes, dures, de couleur du verd de mer, lisses, remplies de moëlle blanche, rameuses: ses feuilles sont oblongues, & semblables en quelque maniere à celles de l'isatis cultivé, mais la plûpart laciniées, & principalement celles d'en bas, embrassant leur tige par leur base, qui est la partie la plus large, de couleur de verd de mer, d'un goût d'herbe potagere. Ses fleurs sont petites, à quatre feuilles, disposées en croix, jaunes. Quand elles sont passées, il leur succede des fruits formés en petites poires renversées, qui contiennent chacun une seule semence oblongue, roussâtre: sa racine est grosse & blanche, mais elle ne dure qu'une année. (*D. J.*)

MYCALE, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie dans la Natolie, vis-à-vis le cap de Neptune de l'île de Samos. Tous les anciens ont connu cette montagne, Homere, Hérodote, Thucydide & Diodore de Sicile, la mettent tous dans l'Ionie.

Cette montagne, dit M. de Tournefort, la plus élevée de la côte, est partagée en deux sommets, & se trouve aujourd'hui dans le même état que Strabon l'a décrite, c'est-à-dire, que c'est un très-beau pays de chasse, couvert de bois, & plein de bêtes fauves.

On l'appelle *la montagne de Samson*, à cause d'un village de même nom qui n'en est point éloigné, & qui, suivant les apparences, a été bâti sur les ruines de l'ancienne ville de Priene, où Bias, l'un des sept sages de la Grece, avoit pris naissance. (*D. J.*)

MYCALESSUS, (*Géog. anc.*) ville de Béotie dont parlent Strabon, Pline, Thucydide & Pausanias. (*D. J.*)

MYCENES, (*Géog. anc.*) en latin *Mycenæ* au nombre pluriel, suivant la plûpart des auteurs. Homere dit tantôt *Mycenæ*, Μυκῆναι au pluriel, & tantôt Μυκήνη, *Mycena* au singulier, c'étoit une ville du Péloponnese dans

l'Argie,

l'Argie, à trois lieues d'Argos en tirant vers le midi, & la capitale du royaume d'Agamemnon; mais après l'extinction de ce royaume, *Mycenes* déchut si considérablement, que du tems de Strabon, on n'en voyoit plus aucun vestige. Cependant Horace l'appelloit encore riche, *dites Mycenas*, d'après Homere & Sophocle, qui lui ont donné l'épithete de πολυχρύσος, abondante en or. On conjecture que c'est aujourd'hui *Agios Adrianos*; mais cette conjecture n'est presque appuyée que sur l'imagination. (*D. J.*)

MYCONE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée, l'une des Cyclades, située à 30 milles de Naxie, à 40 de Nicarie, & à 18 du port de Tine; on lui donne trente-six milles de tour. Elle s'étend de l'est à l'ouest.

Cette île est aride, & a des montagnes fort élevées; les deux plus considérables portent le nom de S. Hélie. On recueille dans l'île assez d'orge pour les insulaires, beaucoup de figues, peu d'olives, d'excellens raisins. Les eaux y sont rares en été. Les habitans peuvent être au nombre de trois mille ames; mais pour un homme qu'on y voit, on y trouve quatre femmes, couchées le plus souvent parmi les cochons. Il est vrai que les hommes fréquentent la mer, & sont réputés les meilleurs matelots de l'Archipel.

Strabon remarque, que les *Myconiates* étoient sujets à devenir chauves; en effet, aujourd'hui la plûpart perdent leurs cheveux dès l'âge de 20 ou 25 ans. Ils passoient autrefois pour grands parasites, & ne le seroient pas moins de nos jours, s'ils trouvoient de bonnes tables à piquer. Archiloque reprochoit à Périclès de tondre les nappes d'Athenes, à la maniere des Myconiates; mais Périclès avoit tant d'ennemis, qu'on ne songeoit qu'à lui intenter de fausses accusations.

Mycone n'a été possédée que quelques années par les ducs de Naxe. Barberousse, capitan bacha, la soumit bien tôt à Soliman II. avec tout l'Archipel. C'est un cadi ambulant qui la gouverne.

Les Francs appellent cette île *Micoli*; on n'y trouve qu'une seule église latine, qui dépend de l'évêque de Tine, lequel la fait desservir par un vicaire, à 25 écus romains d'appointemens. En échange, il y a dans cette île plusieurs églises grecques, parce que tous les habitans sont du rite grec.

Les dames de *Mycone* ne seroient point désagréables, si leurs habits étoient selon nos modes. Les pieces qui composent leur parure, sont décrites au long par M. de Tournefort. D'abord, elles portent une espece de chemisette qui couvre à peine la gorge. Elles mettent sur cette chemisette, une grande chemise de toile de coton ou de soie à manches larges; la troisieme piece est une espece de plastron couvert de broderie, qu'on applique sur la gorge, mais toutes les dames ne se servent pas de cette troisieme piece. Elles endossent ensuite un corcelet sans manches, relevé de broderie. La cinquieme piece de leur parure est un tablier de mousseline ou de soie. Leurs bas sont plissés & ornés de dentelles d'or ou d'argent. Leurs jarretieres sont des rubans noués à deux ganses. Enfin, leur couvre-chef de mousseline est long de six ou sept piés, sur deux de large; elles le tortillent sur la tête & autour du menton d'une maniere agréable, & qui leur donne un petit air éveillé.

Revenons à l'île même; sa *longitude est de* 43. 36. *lat.* 37. 28. (*D. J.*)

MYCONE, CANAL DE (*Géog.*) bras de mer entre l'île de Délos ou *Sdile*, & l'île de *Mycone*, à l'est-nord-est de Délos. Ce canal a trois milles de large depuis le cap Alogomangra de *Mycone*, jusqu'à la plus proche terre de Délos. (*D. J.*)

MYDRIASE, s. f. (*Chirurgie.*) indisposition de l'œil qui consiste dans une trop grande dilatation de la prunelle.

Maître-Jan, dans son *traité des maladies de l'œil*, dit avec beaucoup de fondement; que la dilatation contre nature de la prunelle n'est point une maladie particuliere, mais le symptome d'une autre maladie telle que l'augmentation de l'humeur vitrée, la goutte sereine, &c. Il appuie son sentiment sur le méchanisme de l'iris, qui dans l'état naturel se resserre & se dilate suivant les différens états de la lumiere, & suivant les différentes impressions que les rayons lumineux font sur la retine. La dilatation de la pupille n'est qu'un accessoire de maladie, l'expérience démontrant qu'il y a toujours quelque maladie qui donne lieu à cette dilatation. *Voyez* GOUTTE SEREINE, HYDROPHTHALMIE. (*Y*)

MYGDONIE, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle avoit au nord la Pélagonie, à l'orient la Chalcidie, au midi la Péonie, & à l'occident la province Deuriopus.

Les Mygdoniens de Macédoine envoyerent une colonie dans la Mésopotamie, qui donna son nom de *Mygdonie* à la partie occidentale de cette province, où ils choisirent de s'établir. Il faut donc distinguer les Mygdons de Grece des Mygdons asiatiques. (*D. J.*)

MYIAGRUS, (*Mythol.*) dieu destructeur des mouches. Il faut écrire, comme nous avons fait, *Myiagrus*, & non pas *Myagrus*, qui signifieroit *destructeur des rats*. Or tout le monde convient que les mouches étoient les seuls insectes dont parlent les anciens, au sujet desquels on invoquoit ce dieu solemnellement dans quelques endroits, pour être délivré de ce fleau.

Les Arcadiens, dit Pausanias, ont des jours d'assemblée en l'honneur d'une certaine divinité, qui vraissemblablement est Hercule ou Jupiter: dans ces occasions, ils commencent par invoquer le dieu *Myiagrus*, & le prier de les préserver des mouches durant leurs sacrifices.

Le peuple romain honoroit aussi cette divinité imaginaire sous le nom de *Myodes*, parce que les mouches s'appellent en grec μυῖαι. Pline rapporte qu'elles désoloient les assistans aux jeux olympiques, mais qu'elles s'envoloient par nuages, & se jettoient ailleurs, aussitôt qu'ils avoient sacrifié un taureau au dieu *Myiodes*; cependant on ne lui faisoit que rarement ces honneurs à Olympie, & seulement une fois dans le cours de plusieurs années. Les Eléens au contraire encensoient avec constance les autels de ce dieu, persuadés qu'autrement des flots de mouches viendroient infester leur pays, sur la fin de l'été, & y porter la peste & la désolation.

L'incommodité de tous ces insectes, que nous appellons *mouches*, *moucherons*, *cousins*, est si grande dans les pays chauds, que la superstition s'est imaginé sans peine qu'il ne falloit pas moins qu'un dieu pour les chasser, ou les faire périr. Et comme il y avoit à Rome des expositions avantageuses où l'on étoit moins incommodé de ces sortes d'insectes ailés, que dans d'autres quartiers, ce qui se trouvoit également vrai dans plusieurs villes; le peuple se persuada devoir cette faveur aux bontés éclatantes d'une divinité particuliere, qu'il nomma *Myiodes*, *Myiagres*, *Apomyos*, suivant les lieux & le pays. (*D. J.*)

MYINDA, s. f. (*Hist. anc.*) jeu d'enfans, qui revient à notre colin-maillard. On bandoit les yeux à l'enfant, il couroit après ses camarades, en disant χαλκῆν μυῖαν θηράσω; *je courrai après une mouche d'airain*; les autres lui répondoient; θηράσεις, ἀλλ' οὐ λήψει; *tu courras après, mais tu ne l'attraperas pas*.

MYITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une coquille pétrifiée, sur laquelle on ne remarque point de stries, & que De Laet regarde comme une espece de *mytulite*, ou de moûle pétrifiée.

MYLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile. Il couloit selon Tite-Live, *liv. XXIV. ch. xxx.* entre Syracuse & Léontium; mais comme il y a plus d'une riviere dans ce quartier, il est bien difficile de deviner laquelle portoit anciennement le nom de *Myla*. (*D. J.*)

MYLASA, *ou* MYLASSA, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, à 80 stades de la mer, selon Pausanias. Elle étoit située dans une riche campagne, au rapport de Strabon, & elle passoit pour une des trois principales villes de la province. Il n'y en avoit point dans tout le pays qui fût plus décorée de temples, de portiques, & d'autres édifices publics; car elle possedoit dans son voisinage une fameuse carriere de très-beau marbre blanc. Jupiter carrien y avoit un temple célebre. Sa statue tenoit à la main au-lieu de foudre la hache d'amazone, qu'Hercule avoit rapportée de son expédition contre ces anciennes guerrieres. On voit encore cette hache à deux tranchans sur les médailles de *Mylasa*; mais elle est mieux représentée sur un bas-relief, où Jupiter Carien est nommé *Dolichenus*, du nom d'une île voisine des côtes de la Carie. Pline, *liv. V. ch. xxix.* nous apprend que les Romains accorderent la liberté à la ville & aux citoyens de *Mylasa*. (*D. J.*)

MYLIAS, (*Géog. anc.*) contrée qui faisoit originairement partie de la grande Phrygie, mais qui dans la suite fut rangée dans la Lycie. Ptolomée met dans cette contrée quatre villes qu'il nomme *Podalea*, *Nysa*, *Choma*, *Candica*. (*D. J.*)

MYLÆ, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sicile, auprès de laquelle Velleius Paterculus, *liv. II. ch. lxxix.* & Suétone dans la *vie* d'Auguste, *ch. xvj.* nous apprennent qu'Agrippa vainquit Pompée. Il y avoit une autre *Mylæ* en Thessalie, qui fut prise par les Romains, & abandonnée au pillage, selon le récit de Tite-Live, *liv. XXXXII. chap. liv.* (*D. J.*)

MYLOGLOSSE, *en Anatomie*; paire de muscles qu'on nomme de la sorte, parce qu'ils naissent derriere

les

les molaires, ou les dents à moudre, & qu'ils s'inserent à la base de la langue. *Voyez* LANGUE. (*L*)

MYLOHYOIDIEN, *en Anatomie*; muscle large, mais court, situé immédiatement sous le muscle digastrique de la mâchoire inférieure, & qui naissant du bord inférieur de chaque côté de la mâchoire inférieure, s'insere à la base de l'os hyoïde. *Voyez* HYOIDE. (*L*)

MYLORD, (*Hist. mod.*) titre que l'on donne en Angleterre, en Ecosse, & en Irlande à la haute noblesse, & sur-tout aux pairs de l'un de ces trois royaumes, qui ont séance dans la chambre haute du parlement, aux évêques, & aux présidens des tribunaux. Ce titre signifie *monseigneur*, & quoique composé de deux mots anglois, il s'emploie même en françois lorsqu'on parle d'un seigneur anglois, c'est ainsi qu'on dit *mylord Albemarle*, *mylord Cobham*, &c. Quelques françois, faute de savoir le vrai signification de ce mot, disent dans leur langue, *un mylord*, maniere de parler très-incorrecte; il faut dire *un lord*, de même qu'on dit en françois *un seigneur*, & non pas *un monseigneur*. Le roi d'Angleterre donne lui même le titre de *mylord* à un seigneur de la Grande Bretagne lorsqu'il lui parle; quand dans le parlement il s'adresse à la chambre-haute, il dit *mylords*, *messeigneurs*.

MYNDUS, (*Géog. anc.*) nom de la Carie, selon Strabon; c'est aussi le nom d'une île de la mer Icarienne, selon Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* (*D. J.*)

MYOGRAPHIE, s. f. (*Anat.*) c'est la partie de l'Anatomie qui donne la description des muscles. Ce nom est composé du grec μυων, *muscle*, & γραφω, *description*.

Browne *miographie*, à Londres 1681, en anglois, *in-fol.* il fut traduit en latin, & imprimé à Londres en 1684.

MYOLOGIE, s. f. *en Anatomie*; description des muscles, ou connoissance de ce qui a rapport aux muscles du corps humain. *Voyez Pl. d'Anatomie*, *Myologie*. *Voyez aussi* MUSCLE.

Ce mot est formé de μυς, μυος, un *muscle* & λογος, *discours*. (*L*)

MYOMANIE, s. f. (*Divinat.*) espece de divination, ou méthode de prédire les événemens futurs par le moyen d'une souris. *Voyez* DIVINATION.

Quelques auteurs regardent la *myomancie* comme une des plus anciennes manieres de deviner; & croyent que c'est pour cela qu'Isaïe, *liv. XVI. xvii.* compte la souris parmi les abominations des idolatres. Mais outre qu'il n'est pas certain que le mot hébreu employé par le prophete, signifie une souris; il est évident que le prophete ne parle point en cet endroit de deviner par le moyen de cet animal, mais de l'abomination que commettoient contre la loi de Moïse ceux qui mangeoient des souris, *abominationem & murem*, porte la vulgate.

Les souris ou les rats entroient pourtant pour quelque chose dans le systême général de la divination parmi les Romains, & l'on tiroit des présages malheureux ou de leur cri, ou de leur voracité. Elien, *liv. I.* raconte que le cri aigu d'une souris suffit à Fabius Maximus pour se démettre de la dictature; & selon Varon, Cassius Flaminius quitta la charge de général de la cavalerie sur un pareil présage. Plutarque, dans la vie de Marcellus, dit qu'on augura mal de la derniere campagne de ce consul, parce que des rats avoient rongé l'or du temple de Jupiter.

Le mot *myomancie* est formé du grec μυς, un *rat*, une *souris*, & de μαντεια, *divination*.

MYONNESOS, (*Géog. anc.*) île de la Thessalie que Strabon met vis-à-vis de Larisse. (*D. J.*)

MYOPE, adj. pris substantivement (*Optique.*) c'est une personne qui a la vue courte ou basse. *Voy.* VUE.

Ce mot vient du grec μυωψ, composé, à ce qu'on prétend, de μυς, *souris*, & de ωψ, *œil*, parce qu'on croit, dit-on, avoir observé que la souris a la vue courte. Nous nous en rapportons sur ce fait aux Naturalistes.

Myope se dit proprement de ceux qui voyent confusément les objets éloignés, & distinctement les objets proches. Ceux qui ont le défaut opposé s'appellent *presbytes*. *Voyez* PRESBYTE.

Le défaut de la vue des *myopes* ne vient ni du nerf optique, ni de la prunelle, mais de la forme du crystallin, ou de la distance à laquelle il est de la rétine. Quand le crystallin est trop rond ou trop convexe, il rend les rayons trop convergens, *voyez* RÉFRACTION, de sorte qu'ils se réunissent trop près du crystallin, & avant de parvenir à la rétine; c'est la même chose quand la rétine est trop proche du crystallin, quoique le crystallin ne soit pas trop convexe. *Voyez* CRYSTALLIN, RÉTINE, &c.

La trop grande convexité de la cornée fait aussi qu'on est *myope*, par la même raison. La cornée est cette membrane convexe semblable à de la corne qui paroît sur la surface du globe de l'œil. *Voyez* CORNÉE. On remarque en effet que presque toutes les personnes qui ont les yeux fort gros, ou la cornée fort convexe, sont *myopes*.

Le défaut des vues *myopes* diminue avec le tems; parce que l'œil s'applatit à mesure que l'on avance en âge, & devient de la convexité nécessaire, pour que les rayons se réunissent exactement sur la retine. C'est pour cette raison qu'on dit que les vues courtes sont les meilleures, c'est-à-dire, celles qui se conservent le mieux & le plus long-tems.

Ceux qui ont la vue *myope*, peuvent remédier à ce défaut par le moyen d'un verre concave placé contre l'œil & l'objet. Car ce verre ayant la propriété de rendre les rayons plus divergens avant qu'ils arrivent à l'œil (*voyez* VERRE & LENTILLE), les rayons entrent donc plus divergens dans l'œil, que s'ils partoient directement de l'objet, & par conséquent ils se réunissent plus tard au fond de l'œil qu'ils ne feroient s'ils partoient de l'objet même. En effet, la formule donnée au mot LENTILLE, fait voir que plus la distance *y* de l'objet à la lentille est petite, c'est-à-dire, plus les rayons incidens sont divergens, plus le foyer est éloigné; puisque $z = \frac{aby}{ay+by-ab}$ est la même chose que $z = \frac{ab}{a+b-\frac{ab}{y}}$; quantité d'autant plus grande, que *y* est plus petite. Or, le crystallin peut être regardé comme une lentille; donc quand l'œil *myope* est armé d'un verre concave, le foyer du crystallin est plus long, & peut par conséquent tomber alors au fond de l'œil, ce qui est nécessaire pour la vision distincte. *Voyez* VISION. (*O*)

MYOPIE, s. f. (*Chirurgie.*) courte vue: on appelle *myopes* ceux qui ont la vue courte, qui ne voyent les objets que de fort près & en clignant les yeux.

La cause de la *myopie* est la trop grande convexité de la cornée transparente, qui fait que les rayons visuels sont trop convergens, c'est-à-dire, qu'ils se réunissent avant que de tomber sur l'organe immédiat de la vue.

Pour réparer ce vice de conformation, il faut se servir de lunettes concaves; c'est le seul moyen d'appercevoir les objets un peu éloignés. (*Y*)

MYOSHORMOS, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire le *port de la Souris*, port d'Egypte, que Pline & Ptolomée mettent sur la mer Rouge, & qu'Arrien nous donne pour un des plus célebres de cette mer. On le nomma par la suite des tems le *port de Vénus*, & Strabon, *liv. XVI*, le connoît sous ces deux noms. M. Huet prétend que le nom moderne du port de la Souris, est *Casir*. (*D. J.*)

MYOTOMIE, s. f. (*Anatomie.*) c'est une partie de l'Anatomie qui décrit la méthode que l'on doit observer dans la dissection des muscles.

Ce mot est composé du grec μυων, *muscle*, & τομη, *dissection*.

Cowper, *Myotomia reformata*, à Londres 1695, *in-8°*.

Cowper, *Myotomia*, à Londres 1724, *in-fol.*

MYRCINUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, que Thucydide met sur le bord du fleuve Strymon, & qu'Appien place au voisinage de Philippes.

MYRE, (*Géog. anc.*) *Myra*, ville de Lycie, où S. Paul s'embarque sur un vaisseau d'Alexandrie pour se rendre à Rome. Le texte latin des actes des apôtres, *chap. xxvij. ψ. 5.* porte *Lystram* au-lieu de *Myram* qui est dans le grec; mais c'est une faute, car, 1°. Lystres est dans la Lycaonie, & non pas dans la Lycie; 2°. Lystres n'étoit point une ville maritime. *Myre* s'appelle aujourd'hui *Stramira*, à ce que dit l'Itinéraire de Stunica, cité par Ortelius. (*D. J.*)

MYREPS, (*Hist. nat.*) nom sous lequel on a voulu désigner le *lapis lazuli*. Voyez *cet article*.

MYRIADE, s. f. (*Hist. anc.*) nombre de dix mille; de là est venu *myriarcha*, capitaine ou commandant de dix mille hommes.

MYRIONIME, ou qui a mille noms, (*Hist. anc.*) titre qu'on donnoit à Isis & à Osiris, parce qu'ils renfermoient, disoit-on, sous différens noms, tous les dieux du paganisme; car Isis adorée sous ce nom en Egypte étoit ailleurs Cybele, Junon, Minerve, Vénus, Diane, &c. & l'Osiris des Egyptiens étoit ailleurs connu sous les noms de Bacchus, Jupiter, Pluton, Adonis, &c. (*G*)

MYRINE, (*Géog. anc.*) *Myrina*, les anciens géographes distinguent quatre villes de ce nom, 1°. *Myrine*, ville de l'Æolide, qu'on nomme présentement *Marchani*, selon Leunclavius. 2°. *Myrine* dans l'île de

Lemnos, selon Pline, *liv. IV. chap. xij.* & Ptolomée, *liv. III. chap. xiij.* selon l'appelle *Lemno*. 3°. *Myrine*, ville de Troade selon Strabon, *liv. I. c. ij. pag.* 573. 4°. *Myrine*, ville de l'île de Crete, que Pline met dans les terres; le P. Hardouin croit qu'il faut lire *Mycene* pour *Myrina*, mais une telle correction devroit être appuyée de l'autorité de quelques manuscrits. (*D. J.*)

MYRLÉE, (*Géog. anc.*) *Myrlea*, ville de la Bythinie, à l'orient de l'embouchure de la riviere Rhyndacus, sur la Propontide, entre les villes de Cysique & de Prusse; elle fut bâtie par Myrlus, chef des Colophoniens, dit Etienne le géographe. Philippe, roi de Macédoine, fils de Démétrius pere de Persée, la saccagea, & la donna à Prusias roi de Bythinie son gendre, qui l'ayant rétablie la nomma *Apamée*, du nom de sa femme, à ce que nous apprend Strabon, *liv. XII. pag.* 563. Elle portoit ce dernier nom du tems de Pline, *fuit Apamea, quæ nunc* Myrlea *Colophoniorum*, mais cet historien a tort de la mettre dans les terres, *intus*, car elle étoit sur la côte du consentement même de Ptolomée, *liv. V. chap. j.* enfin elle reçut une colonie romaine. (*D. J.*)

MYRMECIAS, s. m (*Hist. nat.*) nom vague donné par quelques auteurs à des pierres sur la surface desquelles on remarque des especes d'excroissences: on ne dit point de quelle nature elles étoient.

MYRMECITES, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une petite pierre semblable à une fourmi: d'autres prétendent que ce nom est dû à du succin qui renferme un de ces insectes.

MYRMECISON, (*Medecine.*) épithete d'une espece de pouls, qui signifie le même chose que *formicans* ou *fourmillant*.

MYRMECIUM, ou *MYRMETIUM*, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie, dans la Chersonèse taurique. (*D. J.*)

MYRMIDONS, (*Géogr.*) *Myrmidones*, habitans de l'île d'Egine. Les Poëtes ont feint qu'ils prirent cette dénomination des fourmis qui furent changées en hommes à la priere d'Eaque, roi de cette île; mais ce sobriquet leur fut donné, parce que fouillant la terre comme les fourmis, ils y mettoient ensuite leurs grains, & parce que n'ayant point de briques, ils se logeoient dans des trous qu'ils creusoient en terre. Ce nom de *Myrmidon* devint ensuite commun à tous les Thessaliens, à ce que prétend Philostrate. (*D. J.*)

MYRMILLONS, (*Histoire anc.*) sorte de gladiateurs de l'ancienne Rome, appellés aussi *Murmulliones*. Turnebe fait venir ce mot de *Myrmidons*: d'autres croyent que ce nom vient du grec *μορμυρος*, qui signifie un *poisson de mer*, tacheté de plusieurs couleurs, dont Ovide fait mention dans ses Halieutiques, & que ces gladiateurs furent ainsi nommés, parce qu'ils portoient la figure de ce poisson sur leur casque, ils étoient outre cela armés d'un bouclier & d'une épée. Les *Mirmillons* combattoient ordinairement contre une autre espece de gladiateurs appellés *Retiaires*, du mot *rete*, filet de pêcheur, dans lequel ils tâchoient d'embarrasser la tête de leurs adversaires. On appelloit encore les Myrmillons *Gaulois*, soit que les premiers fussent venus des Gaules, soit qu'ils fussent armés à la gauloise. Aussi les Retiaires en combattant contre eux avoient-ils coutume de chanter: *quid me fugis galle, non te peto, piscem peto*; „ pourquoi me fuis-tu, gaulois, ce n'est point à toi, c'est „ à ton poisson que j'en veux „: ce qui confirme la seconde étymologie que nous avons rapportée. Selon Suétone, Domitien supprima cette espece de gladiateurs. *Voyez* GLADIATEUR. (*G*)

MYROBOLANS, s. m. plur. (*Bot. exot.*) fruits des Indes orientales desséchés, dont on fait usage en Medecine.

Ils ont été inconnus aux anciens Grecs, mis en vogue par les Arabes, & connus seulement des nouveaux Grecs, depuis Actuarius, que Fabricius fait vivre au commencement du xiv. siecle. Ce que Théophraste, Pline, & Dioscoride appellent *myrobolanum*, n'est point les *myrobolans* des modernes, c'est le *gland unguentaria*, la noix ben des boutiques, qu'on employoit dans les parfums & les onguens précieux.

Avicenne & Sérapion comptent quatre especes de *myrobolans* sous le nom de *belilége*, les citrins, les chébules, les indiens ou noirs, & les chinois. Les modernes ne connoissent point ces derniers, mais ils connoissent cinq sortes de *myrobolans*, les citrins, les chebules, les indiens, les belliries, & les emblics: ces cinq especes paroissent être les fruits d'arbres différens, & non d'un même arbre.

Les *myrobolans* citrins, *myrobolani citrinæ off.* sont des fruits desséchés, oblongs, gros comme des olives, arrondis en forme de poire, mousses par les deux bouts, de couleur jaunâtre ou citrine. Il regne le plus souvent cinq grandes cannelures d'un bout à l'autre, & cinq autres plus petites, qui sont entre les grandes. L'écorce extérieure est glutineuse, & comme gommeuse, épaisse d'une demi-ligne, amere, acerbe, un peu acre; elle couvre un noyau d'une couleur plus claire, anguleux, oblong, & comme sillonneux, renfermant une amande très-fine: on ne se sert que de l'écorce, ou de la chair qui est séche.

Ces fruits viennent sur un arbre qui est de la grosseur du prunier sauvage, à feuilles conjugées comme celles du frêne ou du sorbier; cet arbre est nommé par Jonston dans sa Dendrologie, *arbor myrobolanifera, sorbi foliis*, mais nous n'en avons aucune description.

Les *myrobolans* chébules, *myrobolani chebulæ off.* sont des fruits desséchés, semblables aux citrins, plus grands, imitant mieux la forme des poires, & pareillement releves de cinq côtés: ils sont ridés, d'une couleur presque brune en-dehors, d'un roux noirâtre en-dedans; ils ont le même goût que les *myrobolans* citrins, mais leur pulpe est plus épaisse, & renferme un gros noyau anguleux, creux, qui contient une amande grasse, oblongue, du même goût que celle des précédens.

L'arbre qui porte ces fruits a des feuilles simples, non conjugées, & semblables à celles du pêcher: il s'appelle *arbor myrobolanifera persica folio*. Dans Jonston Dendrol. la description de cet arbre nous manque. L'arbre que Veslingius dans ses notes sur Prosper Alpin décrit sous le nom d'arbre qui porte les *myrobolans* chébules, & qu'on cultive au grand Caire, n'est point celui de Jonston, car outre que ses rameaux sont garnis de longues épines pointues, ses feuilles different entierement de celle du pêcher, puisqu'elles sont deux-à-deux sur une queue commune, arrondies & terminées en pointe mousse.

Les *myrobolans* indiens ou noirs, *myrobolani indicæ, seu nigræ, off.* sont des fruits desséchés, plus petits que les citrins, oblongs, de la longueur de neuf lignes, larges de quatre ou cinq, ridés plûtôt que cannelés, mousses aux deux extrémités, noirs au-dehors, brillans en-dedans comme du bitume ou de la poix solide, & creusés intérieurement d'un sillon: c'est par cette raison qu'ils paroissent plûtôt des fruits qui ne sont pas mûrs, que des fruits parfaits, car cette cavité semble destinée à recevoir l'amande, & en effet, on en trouve une imparfaite dans quelques-uns. Ils ont un goût un peu acide, acerbe mêlé de quelque amertume, avec une certaine âcreté qui ne se fait pas d'abord sentir. Ils s'attachent aux dents, & excitent la salive. On trouve quelquefois dans les boutiques, parmi ces *myrobolans*, d'autres fruits plus anguleux & plus grands, renfermant un noyau; on soupçonne que ce sont aussi des *myrobolans* indiens, mais qui sont mûrs.

L'arbre qui les porte est de la grosseur du prunier sauvage; ses feuilles sont semblables à celles du saule. Il s'appelle *arbor myrobolanifera, salicis folio*, dans Jonston Dendrol. voilà tout ce que nous en savons.

Les *myrobolans* belliries, *myrobolani bellericæ, off.* sont des fruits arrondis, un peu anguleux, de la figure & de la couleur de la noix muscade, tirant sur le jaune, presque de la longueur d'un pouce, environ de dix lignes de largeur, se terminant en un pédicule un peu gros. Son écorce est amere, austere, astringente, épaisse d'une ligne, molle, contenant un noyau de couleur plus claire, dans la cavité duquel se trouve une amande semblable à une aveline, arrondie & pointue.

L'arbre qui les porte est appellé *arbor myrobolanus, salicis folio, subcinericio*, dans Jonston Dendrol. Il a les feuilles de laurier, mais elles sont plus pâles, & de la grandeur de celles du prunier sauvage; c'est toute la description que nous en avons.

Les *myrobolans* emblics, *myrobolani emblicæ, off.* sont des fruits desséchés, presque sphériques, à six angles, d'un gris noirâtre, gros comme des noix de galle, & quelquefois davantage; ils contiennent sous une pulpe charnue, qui s'ouvre en huit parties en mûrissant, un noyau léger, blanchâtre, de la grosseur d'une aveline, anguleux, divisé en trois cellules. On nous apporte le plus souvent les segmens de la chair ou de la pulpe desséchée. Ils sont noirâtres, d'un goût aigrelet, austere, mêlé d'un peu d'âcreté; l'arbre qui les porte est nommé par Jonston, *arbor myrobolanifera foliis minutim incisis*.

Non-seulement cet arbre surpasse les autres par sa hauteur, mais il en differe par la figure de ses feuilles, qui sont petites, & découpées fort menu, on n'en trouve aucune description exacte: de-là vient que Dale prend cette espece de myrobolanier pour le *nilicamaru*, & Ray pour le *tanus* du jardin de Malabar.

Tous

Tous les *myrobolans* que nous venons de décrire, naiſſent dans les Indes orientales, ſavoir à Bengale, à Camboge, & dans le Malabar. Les Indiens s'en ſervent pour tanner le cuir & pour faire de l'encre. Ils purgent légerement, & reſſerrent en même tems les inteſtins; mais la Médecine en fait peu d'uſage, parce que nous recevons rarement les *myrobolans* bien choiſis, frais, peſans, & en bon état; & parce que nous avons nos prunes, nos acacias, nos tamarins, qui méritent à tous égards la préférence. (*D. J.*)

MYRON, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. d'Orient.*) c'eſt ainſi que les chrétiens orientaux nomment un baume ſacré dont ils ſe ſervent, non-ſeulement dans l'adminiſtration du baptême, mais encore en diverſes autres cérémonies religieuſes. Ils regardent même la bénédiction prononcée ſur le *myron* comme une bénédiction ſacrementale. Parmi les œuvres de Grégoire de Marka, qui vivoit au dixieme ſiecle, & qui eſt un des peres de l'égliſe arménienne, on lit une eſpece d'homélie en l'honneur du *myron*. Vardanes ne parle pas du *myron* avec moins de vénération. „ Nous voyons des yeux du corps, dit-il, dans „ l'Euchariſtie du pain & du vin, & par les yeux de „ la foi, nous concevons le corps & le ſang de Jeſus-„ Chriſt: de même dans le *myron* nous ne voyons que „ de l'huile, mais par la foi nous y appercevons l'eſprit „ de Dieu „. Au reſte, la compoſition qu'on trouve dans l'hiſtoire de l'égliſe d'Alexandrie, écrite par Vanſleb, reſſemble beaucoup au kyphi décrit par Plutarque à la fin du traité d'Iſis. *Voyez* M. de la Croze, *Hiſt. du Chriſtianiſme des Indes*. (*D. J.*)

MYROPOLE, (*Géog. anc.*) en grec Μυρόπολις, ville de Grece, près des Thermopyles, vis-à-vis d'Héraclée. Procope dit que le tems ayant ruiné les fortifications qu'on avoit faites au paſſage des Thermopyles, d'un côté par la ville d'Héraclée, & de l'autre par celle de *Myropole*, qui eſt proche de ce paſſage, Juſtinien répare les fortifications de ces deux places & éleva un mur très-ſolide, par le moyen duquel il boucha cet endroit, qui étoit auparavant ouvert. Les Lacédémoniens furent invincibles, tant que Sparte n'eut point de murailles, & dès que Juſtinien eût fini tant de beaux ouvrages décrits par Procope, les Barbares les détruiſirent, pénétrerent de toutes parts, & firent écouler l'empire. (*D. J.*)

MYRRHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. des drog. exot.*) ſuc réſineux, gommeux, qui découle naturellement ou par inciſion, d'un arbre duquel nous ne ſavons autre choſe, ſinon qu'il croît dans l'Arabie-heureuſe, en Egypte, en Ethiopie, en Abyſſinie, & au pays des Troglodytes, autrement dit la côte d'Abex.

Les anciens ont parlé de pluſieurs ſortes de *myrrhe*, qu'ils ont décrites & diſtinguées les unes des autres avec peu d'exactitude. Préſentement même, on trouve dans des caiſſes de *myrrhe*, que nous recevons des Indes orientales ou des echelles du Levant, pluſieurs morceaux de *myrrhe* différens par le goût, l'odeur & la conſiſtence. Tantôt ils ont une odeur ſuave de *myrrhe*, tantôt une odeur incommode & déſagréable, tantôt ils n'ont qu'une légere amertume, & tantôt ils répugnent par leur amertume, & excitent des nauſées. Ajoutez, qu'ils ſont mêlés de bdellium & de gomme arabique.

L'on voit de-moins qu'il y a grande différence entre les larmes de la *myrrhe*, ſelon qu'elle provient de différens arbres, de diverſes parties d'un même arbre, ſelon les différentes ſaiſons de l'année où on la recueille, ſelon le pays, ſelon la culture, & ſelon que ces larmes découlent d'elles-mêmes, ou par inciſion; car il ne s'agit pas ici des ſophiſtiqueries particulieres qu'on peut y faire en Europe dans le débit.

Quelques auteurs doutant que notre *myrrhe* ſoit la même que celle des anciens, prétendent que ce que nous appellons *myrrhe*, étoit leur bdellium; cependant on l'en diſtingue facilement, parce qu'elle eſt amere, moins viſqueuſe, d'une odeur plus piquante que celle du bdellium. D'autres ſoupçonnent, que nous n'avons point la belle *myrrhe* des anciens, mais ſeulement l'eſpece la plus vile, à laquelle Dioſcoride donnoit le ſurnom de *caucalis* & *d'ergaſime*: cependant il eſt plus vraiſſemblable qu'on nous apporte encore la vraie *myrrhe* antique, quoique mélangée avec d'autres eſpeces d'une qualité inférieure.

Je ſai bien que les anciens comptoient leur *myrrhe* parmi les plus doux aromates, & qu'ils s'en ſervoient pour donner de l'odeur aux vins les plus précieux; mais outre qu'ils avoient peut-être un art particulier de la préparer pour leurs parfums, & leurs vins, on ne doit pas diſputer des goûts, ni des odeurs.

Il faut remarquer, que les anciens connoiſſoient deux eſpeces de *myrrhe*, une liquide qu'ils appelloient *ſtacte*, & une *myrrhe* ſolide ou en maſſe. Ils diſtinguoient encore trois ſortes de *myrrhe* liquide, l'une qui étoit naturelle, & qui découloit d'elle-même des arbres ſans inciſion; c'eſt, dit Pline, la plus eſtimable de toutes. La ſeconde, tirée par inciſion, étoit également naturelle, mais plus épaiſſe & plus groſſiere. La troiſieme, qu'on faiſoit artificiellement, étoit de la *myrrhe* récente en maſſe, pilée avec une petite quantité d'eau, que l'on paſſoit en l'exprimant fortement; cette préparation qu'on peut nommer *émulſion* de *myrrhe*, ne ſe pratique point aujourd'hui; mais on trouve quelquefois dans les boutiques des morceaux de *myrrhe* récente, pleins d'un ſuc huileux, que nos parfumeurs appellent *ſtacte*.

Outre les *myrrhes* liquides, les anciens diſtinguoient pluſieurs ſortes de *myrrhe* ſolide ou en maſſe, entre leſquelles Galien regardoit la *myrrhe* troglodytique pour la meilleure, & après elle la *myrrhe* minnéenne, μιναία, ainſi nommée des Minnéens, peuples de l'Arabie heureuſe, que Strabon, *l. XVI. p.* 798 met ſur les côtes de la mer rouge. Enfin, Dioſcoride fait mention d'une *myrrhe* de Béotie, mais on ne la connoît point du-tout aujourd'hui.

La *myrrhe* donc, *myrrha*, *off.* Σμύρνα, Dioſc. μύῤῥα *Hippocratis mor.* des Arabes, eſt un ſuc réſineux, gommeux, en morceaux fragiles de différentes grandeurs; tantôt de la groſſeur d'une noiſette ou d'une noix, tantôt plus gros; de couleur jaune, rouſſe ou ferrugineuſe, tranſparent en quelque maniere, & brillans. Quand on les briſe, on y voit des veines blanchâtres à demi-circulaires ou ſphéroïdes; ſon goût eſt amer, aromatique, avec un peu d'âcreté, qui cauſe des nauſées. Quand on la pile, elle donne une odeur forte, qui frappe les narines; & quand on la brûle, elle répand une agréable fumée.

Myrrhe, (*Chimie, Pharmacie & Mat. médic.*) on doit choiſir celle qui eſt friable, légere, égale en couleur dans toutes ſes parties, ſans ordures, très-aromatique, d'un roux foncé & demi-tranſparente, la plus mauvaiſe eſt celle qui eſt noire, peſante & ſale.

Il s'enſuit de ſa qualité de gomme-réſine, *voy.* Gomme-résine, qu'elle ne doit être ſoluble qu'en partie dans l'eau, dans l'eſprit de vin rectifié, & dans les huiles. Elle ſe diſſout cependant en entier, ou peut s'en faut, dans l'eſprit de vin tartariſé, & preſque entierement auſſi dans la liqueur qui ſe ſépare du blanc d'œuf durci, que l'on fait réſoudre ou tomber en deliquium avec la *myrrhe*, en les expoſant enſemble dans un lieu humide; opération qui fournit ce qu'on appelle très-improprement dans les boutiques, *huile de myrrhe par défaillance*. Ces deux derniers phénomenes méritent d'être conſtatés par de nouvelles obſervations, & ils ſont très-ſinguliers, ſi ce qu'en ont dit les auteurs eſt conforme à la vérité: ſelon l'analyſe de M. Cartheuſer, une once de belle *myrrhe* eſt compoſée de ſept gros de ſubſtance gommeuſe *inſéparablement barbouillée* d'un peu de réſine & d'huile, de deux ſcrupules & quelques grains de réſine chargée d'huile eſſentielle & d'environ douze grains d'ordure abſolument inſoluble. La *myrrhe* choiſie, diſtillée à l'eau, donne au rapport de Fred. Hoffman, qui prétend avoir exécuté cette opération le premier, *Obſ. phyſ. chim. l. I. obſ. 5.* environ deux dragmes, & même la plus parfaite, juſqu'à trois dragmes par livre d'huile eſſentielle, dont une partie eſt plus peſante que l'eau, & une autre partie nage à ſa ſurface.

La *myrrhe* eſt un des remedes que les anciens ont le plus célébré, & que les modernes ont auſſi compté parmi les médicamens les plus précieux. Elle poſſede toutes les qualités des gommes-réſines à un degré que l'on peut appeller *tempéré* ou *moyen*, qui permet de l'employer dans tous les ſujets & dans tous les cas où les gommes-réſines ſont indiquées: dire de ce remede, que les anciens & les modernes l'ont également célébré, c'eſt aſſez faire entendre qu'ils lui ont attribué généralement toutes les vertus. Celles qui ſont le plus reconnues ſont ſa qualité ſtomachique, roborante, apéritive & utérine; auſſi ſon uſage le plus fréquent eſt pour donner du ton à l'eſtomac, pour fondre les obſtructions, ſur-tout bilieuſes; pour ranimer, & ſur-tout pour faire couler les regles; on la donne rarement ſeule, mais on la fait entrer fort communément dans les pillules ou bols ſtomachiques, fondans, emménagogues, & dans les préparations officinales, dont la vertu dominante eſt d'être cordiale ou excitante. Les qualités bézoardique & antiputride, ne ſont fondées que ſur des préjugés: la derniere ſur-tout qu'on a eſtimée ſur l'uſage que les anciens faiſoient de la *myrrhe* dans les embaumemens, eſt on ne peut pas plus précaire, *voyez* Embaumement & Mumie: la vertu vulnéraire & cicatriſante eſt commune à la *myrrhe* & à tous les ſucs balſamiques, liqui-

des & concrets; mais notre gomme-résine n'a aucun avantage à cet égard, au contraire. Cartheuser met cependant au-dessus de toutes les propriétés de la *myrrhe*, celle qu'il lui attribue d'être un remede souverain contre la toux invétérée & plusieurs autres maladies chroniques de la poitrine, qui dépendent principalement de la foiblesse du poumon & du ventricule. Au reste, cet auteur moderne est très-enthousiaste sur les éloges de la *myrrhe*; ce remede doit se donner en substance & incorporé à cause de son amertume, avec un excipiant qui le réduise sous forme solide. La teinture de *myrrhe* est beaucoup plus efficace que la *myrrhe* en substance, selon la remarque de Sthal, soit parce que cette teinture ne contient que la résine & l'huile essentielle qui sont les principes les plus actifs, débarrassés de la partie gommeuse qui masquoit ou châtroit en partie leur action; mais plus encore parce que ces principes sont très-divisés dans l'esprit de vin, & enfin parce que ce menstrue concourt très-efficacement à leur activité. Au reste, cette remarque doit être commune aux teintures en général. *Voyez* TEINTURE.

L'huile essentielle de la *myrrhe* doit être comptée, si l'on en croit Cartheuser & Frid. Hoffman, parmi les moins âcres & les plus convenables pour l'usage intérieur, *voyez* HUILE ESSENTIELLE. Le dernier auteur recommande particulierement celle-ci prise à la dose de quelques gouttes sous forme d'oleosaccharum dans une infusion de véronique ou dans du caffé, contre plusieurs maladies chroniques de la poitrine, telles que la toux invétérée, l'asthme humide, &c. il conseille aussi de prendre le même oleosaccharum le matin dans du bouillon, du chocolat ou du caffé, comme une excellente ressource contre l'influence d'un air épais & chargé d'exhalaisons putrides ou de miasmes épidémiques.

La *myrrhe* réduite en poudre & la teinture de *myrrhe* sont aussi des remedes extérieurs très-usités dans les pansemens des plaies & des ulceres, & sur-tout dans la gangrene & dans la carie.

Il est peu de drogues qui entrent dans autant de compositions officinales, soit internes, soit externes, que la *myrrhe*, son efficacité est sur-tout remarquable dans l'élixir de propriété, les pillules de Rufus, & la theriaque diatessaron, parce que ces remedes sont composés de très-peu d'ingrédiens. (*b*)

MYRRHÉ, VIN, (*Littér.*) en latin *myrrhinum vinum*, c'étoit chez les anciens, du vin mêlé de *myrrhe* avec art, pour le rendre meilleur & le conserver plus long-tems, suivant Ætius, *Tetrab. 4. serm. 45. cap. exuip.* on en faisoit grand cas, ainsi que de quelques autres boissons *myrrhées*. Pline, *liv. XIV. ch. xiij.* nous le dit: *lautissima apud priscos vina, erant myrrhæ odore condita*. Les lois des douze tables défendoient d'en répandre sur les morts.

Ce n'étoit pas de ce vin de *myrrhe* si prisé, qu'on offrit à boire à Jesus-Christ dans sa passion, pour amortir à ce qu'on croit en lui, le trop vif sentiment de la douleur: on avoit coutume parmi les Hébreux, de donner à ceux qu'on menoit au supplice, une liqueur assoupissante dans laquelle entroit de la *myrrhe* qui la rendoit amere. Apulée, métam. *liv. VIII.* raconte qu'un certain homme s'étoit prémuni contre la violence des coups, par une potion de *myrrhe*. Apparemment que ce fut dans cette vûe, qu'on crut devoir donner du *vin myrrhé* à Notre-Seigneur; ce vin étoit sans doute très-amer, puisque S. Matthieu rapporte, que c'étoit du vin mêlé de fiel, Le fiel de S. Matthieu & la *myrrhe* de S. Marc, *ch. xv. v. 25.* ne marquent qu'une même chose, c'est-à-dire, une boisson très-amere au goût. *Voyez* Th. Bartholin, *de vino myrrhato*, si vous êtes curieux de plus grands détails sur cet article. (*D. J.*)

MYRRHENE, (*Géog. anc.*) en latin *Myrrhinus*, municipe de l'Attique peu distant de Marathon. Il faisoit partie de la tribu Pandionide, selon Etienne la géographe. (*D. J.*)

MYRRHINA, MURRINA ou MORRHINA VASA, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à des vases précieux dont ils se servoient dans leur repas, & pour renfermer des parfums. Pline dit qu'ils étoient faits d'une pierre précieuse qui se trouvoit en Caramanie & dans le pays des Parthes; l'on a cru que cette pierre étoit une espece d'agathe ou d'onyx. D'autres ont conjecturé que ces vases étoient d'une composition factice ou d'une espece de porcelaine. Pompée apporta le premier des *pocula myrrhina* de l'Orient; ils étoient fort estimés chez les Romains. Pline nous dit que T. Pétronius, pour frustrer Néron, *ut mensam ejus exhæredaret*, brisa avant de mourir un grand bassin *trulla myrrhina* qui étoit estimé 300 talens & dont cet empereur avoit grande envie. *Voyez l'art.* MORRHA.

MYRRHINITE, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui avoit l'odeur de la myrrhe.

MYRRHIS, s. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en rose & en umbelle; elle est composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice qui devient un fruit à deux semences semblables à un bec d'oiseau; ces semences sont striées & relevées en bosse d'un côté, & plattes de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte onze especes de ce genre de plante umbellifere, dont la principale est la *myrrhis major*, que nous nommons en françois *cerfeuil musqué*; en anglois, *sweet cicely*.

Les tiges s'élevent à la hauteur de quatre ou cinq piés; elles sont rameuses, s'étendant en large, velues, creuses en-dedans. Ses feuilles sont grandes, amples, molles, découpées, & ressemblantes à celles de la ciguë, mais plus blanchâtres, & souvent marquetées de taches blanches, un peu velues, ayant la couleur & l'odeur du cerfeuil, & un goût d'anis, attachées par des queues fistuleuses. Ses fleurs naissent en parasols aux sommets des tiges & des branches, composées chacune de cinq feuilles inégales, disposées en fleur-de-lis, de couleur blanche, un peu odorantes. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, grandes, longues, semblables au bec d'un oiseau, cannelées sur le dos, noirâtres, d'un goût d'anis agréable. Sa racine est longue, grosse, blanche, molle, & comme fongueuse, d'un goût doux, mêlé d'un peu d'âcreté, aromatique, & semblable à celui de la semence. Cette plante vient dans les prés & dans les jardins; sa feuille aussi bonne à manger que le cerfeuil, est fort connue dans les cuisines. (*D. J.*)

MYRRHITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre jaunâtre & demi-transparente, que l'on soupçonne être la cornaline pâle & jaune.

MYRTE, s. m. *myrtus*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, dont le calice devient dans la suite une baie faite comme une olive, & qui a une couronne. Cette baie se divise en trois loges qui contiennent des semences pour l'ordinaire de la figure d'un rein. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

MYRTE, *myrtus*, arbrisseau toûjours verd, qui vient naturellement en Afrique, & dans les parties méridionales de l'Asie & de l'Europe. Il y en a de plusieurs especes, dont la plus grande différence consiste dans la forme des feuilles. Mais tous les *myrtes* s'élevent dans les pays d'où ils tirent leur origine, à une plus grande hauteur que dans ce climat, où on ne les voit que sous la forme d'arbrisseaux. Car dans les provinces du centre du royaume, on est obligé de tenir en caisse ou dans des pots les arbrisseaux qui ne peuvent passer les hivers qu'à la faveur d'une orangerie. Les feuilles de tous les *myrtes* sont lisses, unies, entieres, d'un verd brun très-brillant, & d'une odeur suave, aromatique, des plus agréables. Ce sont les feuilles qui font le principal agrément de ces arbrisseaux; toutes les fleurs des *myrtes* sont blanches, assez apparentes, & de très-bonne odeur; elles paroissent dans le mois de Juin, & durent pendant la plus grande partie de l'été. On ne connoît de différence pour la couleur de la fleur que dans une seule espece, où le blanc qui fait le fonds est mêlé de rouge. Le fruit qui succede à la fleur est une baie noire, quelquefois blanche & ovale, qui contient plusieurs semences de la forme d'un rein. Il n'y a qu'une seule espece de *myrte* dont la fleur soit double: l'arbrisseau en donne une grande quantité; elles durent long-tems, sont d'une grande beauté, & d'une excellente odeur; mais il y a encore plusieurs *myrtes* à feuilles panachées, qui font de belles variétés. Presque tous les *myrtes* se multiplient très-aisément, sont de longue durée, & n'exigent que les soins ordinaires de l'orangerie: cependant on voit de ces arbrisseaux en pleine terre dans la Provence, dans le Languedoc, l'Aunis, la Bretagne, & même dans la Normandie.

Si l'on donnoit ici la méthode que l'on suit en Provence & en Languedoc pour l'éducation & la culture des *myrtes*, elle ne conviendroit nullement pour les provinces de la partie septentrionale du royaume. Il vaut beaucoup mieux s'en rapporter à ce qui se pratique en Angleterre sur ce point. Si on trouve les procédés trop strictes, il sera fort aisé de s'en relâcher à proportion de la température du climat où l'on se trouvera placé. Je ne sache pas qu'on ait donné rien de mieux à ce sujet, que ce qui a été tracé par M. Miller, dans la sixieme edition angloise de son *Dictionnaire des Jardiniers*,

On

On multiplie, dit cet auteur, les *myrtes* de boutures qu'il faut faire pour le mieux au mois de Juillet. Vous choisirez pour cela de jeunes rejettons les plus droits & les plus vigoureux, de la longueur de six ou huit pouces. Après en avoir ôté les feuilles de la partie inférieure sur environ deux pouces de longueur, vous piquerez ces jeunes branches dans des terrines remplies d'une terre franche & legere; en sorte qu'elles soient à deux pouces de distance les unes des autres. On aura soin de serrer la terre autour des boutures, & de les arroser pour les mieux affermir. On mettra ces terrines sous un chassis de couche, & on les plongera soit dans du vieux fumier, ou dans de la vieille tannée. Afin que la terre des terrines ne se desseche pas trop vite, on leur fera de l'ombre avec des paillassons pendant la chaleur du jour, & on leur donnera de l'air à proportion que la saison sera douce. Mais il ne faudra pas oublier de les arroser tous les deux ou trois jours, selon que la terre des terrines paroîtra seche. Au bout d'un mois, les boutures commenceront à pousser : on les accoutumera par degré à l'air libre, & on pourra sur la fin d'Août, les mettre à une situation abritée des vents froids jusqu'au mois d'Octobre qu'il faudra les entrer dans l'orangerie, où on leur donnera la place la plus fraîche & la plus propre à les faire jouir de l'air dans les tems doux. Car les *myrtes* ne demandent qu'à être garantis du grand froid; à l'exception du *myrte* à feuilles d'oranger & du *myrte* citronné, qui étant moins robustes que les autres, veulent être placés un peu plus chaudement. Il faudra les arroser souvent pendant l'hiver, ôter toutes les feuilles qui se faneront, & arracher toutes les mauvaises herbes qui leur feroient un très-grand tort. Au mois de Mars suivant on enlevera les jeunes plants avec grand soin & le plus en motte que l'on pourra, pour les mettre chacun dans un petit pot séparé que l'on aura rempli d'une terre de la qualité de celle dont on s'est servi pour les terrines. On les arrosera bien, pour affermir la terre, & on les mettra à l'ombre dans l'orangerie, jusqu'à ce qu'ils ayent repris. Alors on les accoutumera à l'air & au soleil, puis on les sortira au mois de Mai pour les placer à quelque bonne situation, près d'une palissade, à l'abri des grands vents. Pendant l'été, il faudra les arroser abondamment, attendu que les petits pots sont sujets à se dessécher promptement; aussi aura-t-il fallu avoir attention de les placer de façon qu'ils ne soient exposés qu'au soleil levant; car lorsque ces petits pots se trouvent placés au grand soleil, l'humidité s'exhale trop vîte, & l'accroissement des plantes en est retardé. Au mois d'Août suivant, vous examinerez si les racines des *myrtes* n'ont pas percé à-travers les trous du fond du pot. Si cela est, vous les tournerez dans des pots un peu plus grands, après avoir eu soin de couper les racines moisies, ou qui étoient adhérentes aux parois du pot, & d'adoucir la terre autour de la motte, afin que les racines puissent percer plus aisément dans la nouvelle terre. Il faudra ensuite les faire bien arroser, & les mettre à une situation abritée des grands vents. C'est alors qu'on pourra tailler les jeunes plants pour les amener à une forme réguliere; & s'ils ne font pas une tige droite, il faudra les diriger au moyen d'un bâton: avec ces soins, les *myrtes* pourront facilement être taillés en boule ou en pyramide, qui sont les formes qui conviennent le mieux aux petits arbrisseaux de l'orangerie. Tout l'inconvénient, c'est qu'une taille réguliere les empêche de donner des fleurs; aussi ne faut-il pas traiter de cette façon l'espece à fleur double, qui tire de là sa principale beauté. L'on fera donc bien de laisser venir au naturel un ou deux plants de chaque espece de *myrtes*, afin de pouvoir jouir de l'agrément de leurs fleurs. A mesure que les jeunes *myrtes* grandiront, il faudra tous les ans les transplanter dans de plus grands pots, à mesure de l'étendue de leurs racines. Mais gardez-vous de les mettre d'abord dans de trop grands vaisseaux; ils n'y pousseroient que foiblement & irrégulierement, souvent même cela les fait périr. En les changeant de pot, on aura toujours soin d'adoucir la terre autour de la motte, en la perçant en plusieurs endroits pour donner passage aux racines. On peut même les remettre dans les mêmes pots, s'ils ne sont pas trop petits, ayant soin de garnir les côtés & le fond du pot d'une bonne terre neuve, & de leur donner quantité d'eau pour affermir les racines; ce qu'il faudra répéter souvent. Car ils en demandent beaucoup, tant en hiver qu'en été, & beaucoup plus dans les tems secs & chauds. Les mois d'Avril & d'Août sont la meilleure saison pour les transplanter. Si on le fait plutôt au printems, comme ils ne croissent que lentement alors, ils ne pourroient pousser de nouvelles racines aussi-tôt qu'il le faudroit, & si on attendoit plus tard en automne, le froid de la saison les empêcheroit de reprendre. Je ne conseille pas non plus de les transplanter dans les grandes chaleurs de l'été; car il leur faut pour réussir, de la fraîcheur, de l'ombre, & de grands arrosemens. Dès qu'il commencera à geler pendant la nuit dans le mois d'Octobre, il faudra les mettre à l'orangerie: mais tant que la saison sera douce, on pourra différer jusqu'au commencement de Novembre. Lorsqu'on les serre trop tôt, & que la fin de l'automne est chaude, ils y poussent de nouveaux rejettons que l'hiver fait périr ordinairement; ce qui les gâte beaucoup. On fera donc bien de les tenir en plein air aussi long tems que l'on pourra, & de les y remettre au printems avant qu'ils ne commencent à pousser. Mais pendant qu'ils seront dans l'orangerie, on leur donnera dans les tems doux autant d'air frais qu'il sera possible.

J'ai vû, continue le même auteur, le *myrte* commun d'Italie, & le *myrte* romain en pleine terre, à une exposition chaude, & dans un terrein sec, où ils ont résisté au froid pendant plusieurs hivers. On a soin seulement de les couvrir pendant les fortes gelées de deux ou trois paillassons, & on met de grand fumier à leur pié pour empêcher la gelée de pénétrer jusqu'à leurs racines. Mais en Cornouailles & en Devonshire, où les hivers sont plus doux que dans les autres provinces d'Angleterre, l'on voit de grandes haies de *myrtes* plantées depuis plusieurs années, dont quelques-unes ont jusqu'à six piés d'hauteur. J'imagine que l'espece à fleur double qui vient des provinces méridionales de France, résisteroit aussi-bien que les autres en pleine terre. Cette espece avec celle à feuille d'oranger, sont les plus difficiles à faire venir de boutures. Mais en faisant les boutures de ces arbrisseaux tout à la fin du mois de Juillet, en choisissant pour cela les plus tendres rejettons, & en les conduisant comme il a été dit, j'ai souvent éprouvé qu'elles faisoient fort bien racine. L'espece à feuilles d'oranger, & toutes celles à feuilles panachées, sont plus délicates que les especes ordinaires: il faudra les mettre à l'orangerie un peu plutôt en automne, & les y placer loin des fenêtres.

Bradley auteur anglois, assure que tous les *myrtes* peuvent très-aisément se multiplier de branches couchées, & que l'espece à fleur double & celle à feuilles d'oranger, réussissent mieux de cette façon que de boutures; mais qu'il ne faut se servir que des jeunes branches de l'année; car si on couchoit des branches plus âgées, elles ne feroient point de racines malgré toutes les attentions qu'on pût y donner: que le mois de Mai est le tems le plus convenable pour coucher ces branches; que le *myrte* se plaît tellement dans l'humidité, qu'il en a vu un pot qui avoit passé l'été dans un bassin qu'on avoit soin d'entretenir plein d'eau, & que ce *myrte* avoit poussé pendant cet été quatre fois autant que ceux qu'on avoit traités à l'ordinaire, & qu'il avoit continué de croître de la même maniere pendant plusieurs années, sans qu'on renouvellât la terre du pot.

Mais on peut encore multiplier de semence les *myrtes* à fleur simple, à l'exception des especes à feuilles panachées; & de plus ils peuvent tous se greffer les uns sur les autres.

Les feuilles de *myrtes* entrent dans les sachets d'odeur, dans les pots-pourris; & au royaume de Naples, elles servent à tanner les cuirs.

Les baies de *myrte* sont de quelque usage en Médecine, & on en fait en Allemagne une teinture de couleur d'ardoise qui a peu d'éclat. Dans la Provence où il y a beaucoup de cet arbrisseau, les oiseaux se nourrissent de ces baies; ce qui les engraisse & les rend d'un goût excellent.

On connoît plusieurs especes de *myrtes* & quelques variétés: voici les plus remarquables des unes & des autres.

1. *Le myrte commun d'Italie*; sa feuille est moyenne.
2. *Le myrte romain à large feuille.*
3. *Le même à baies blanches.*
4. *Le même myrte à feuille dorée.*
5. *Le petit myrte commun*, ou le *myrte* à feuille de thim: c'est celui qu'on cultive le plus dans ce royaume.
6. *Le même myrte à feuille argentée.*
7. *Le myrte à feuille de buis.*
8. *Le myrte à feuille de romarin.*
9. *Le même myrte à feuille panachée de verd & de blanc*: ses fleurs sont bigarrées de blanc & de rouge: c'est celui dont les Anglois font le plus de cas.
10. *Le myrte balsamique à feuille de grenadier.*

11. *Le myrte citronné*: ses feuilles ont l'odeur de la noix muscade, & ses jeunes rameaux sont rougeâtres.

12. *Le même myrte à feuille dorée.*

13. *Le myrte d'Espagne à larges feuilles*: les Anglois le nomment plus communément le *myrte à feuille d'oranger*; mais ses feuilles ont plus de ressemblance avec celles du laurier franc, & elles viennent plusieurs ensemble par touffes.

14. *Le même à baies blanches.*

15. *Le myrte d'Espagne à feuille étroite.*

16. Et le *myrte à fleur double*: sa feuille est presque aussi grande que celle du *myrte* romain.

Le *myrte* commun d'Italie & le romain, sont plus robustes que tous les autres: le *myrte* citronné & celui à feuilles d'oranger, sont les plus délicats, ainsi que toutes les especes à feuilles panachées.

† Myrte, (*Pharmac. & Mat. médic.*) Le *myrte* n'est point employé dans les prescriptions magistrales destinées à l'usage intérieur; ses feuilles & ses fleurs ont pourtant une qualité astringente très-réelle, dont on pourroit tirer parti en Médecine, si ces sortes de remedes étoient rares. On ne se sert guere que des baies connues dans les boutiques sous le nom de *myrtiles*, qui sont aussi manifestement astringentes, & qui entrent dans plusieurs purgations officinales, tant pour l'usage intérieur que pour l'usage extérieur. La plus usitée de ces préparations pour l'usage intérieur, est le syrop des baies composé, ou le syrop *myrtin* de Mesué. Voici la description de ce syrop, d'après la pharmacopée de Paris. Prenez des baies de *myrte*, deux onces & demie; des nefles qui ne soient point mûres, une once; de la rapure de santal citrin; des fruits d'épine vinette récens; des fruits de sumache; des balaustes; des roses rouges mondées, de chacune deux onces: le tout étant convenablement haché, faites-le macerer, pendant vingt-quatre heures, au bain-marie, dans eau commune, trois livres; sucs de coins & de poires sauvages, de chacun deux livres; coulez avec forte expression: ajoutez cinq livres de beau sucre; clarifiez aux blancs d'œufs, & cuisez en consistence de syrop.

C'est-là évidemment le plus fort styptique qu'on puisse tirer de la famille des végétaux; au moins la plupart des substances végétales, éminemment styptiques, sont-elles rassemblées dans ce remede. Aussi est-il recommandé dans toutes les hémorrhagies internes & dans les cours de ventre opiniâtres, contre lesquels les astringens sont indiqués; & encore ce syrop est-il souvent impuissant dans ces cas. Le syrop de *myrte* simple, que l'on prepare avec les sommités séchées de cet arbrisseau, ne possede les vertus du syrop de *myrte* composé qu'à un degré bien inférieur.

On retire du *myrte* une eau distillée simple, dans laquelle on cherche en vain la vertu astringente de la plante (car les principes astringens ne sont point volatils), & qui ne possede que les vertus communes des eaux distillées aromatiques. Cette eau a été connue dans les toilettes des dames, sous le nom d'*eau d'ange*.

Quant à l'usage extérieur: on fait bouillir les baies & les feuilles de *myrte* dans du gros *vin*, soit seules soit avec les herbes appellées *fortes*, pour en faire des fomentations & des lotions astringentes, fortifiantes, résolutives; des gargarismes dans le relâchement extrème de la luette; des *insessus* pour la chûte du fondement & de la matrice.

On prépare aussi, soit des baies, soit des petites branches fleuries, des huiles par infusion & par décoction, qui sont, sur-tout la derniere, véritablement résolutives, mais point astringentes.

Les baies de *myrte* entrent dans la poudre *diamargaritis frigidi*; le syrop simple, dans les pilules astringentes; l'huile, dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

Myrte du Brabant, (*Hist. nat. Bot.*) *myrtus brabantica*. C'est une plante ou arbuste assez aromatique, qui croît dans les endroits marécageux, & sur-tout dans quelques provinces du Pays-Bas. Les Botanistes lui ont donné différens noms. Dodonæus l'appelle *chamæleagnus*; c'est le *cistus ledon*, *foliis rorismarini ferrugineis* de C. Bauhin; le *ledum silesiacum* de Clusius; *rosmarinum sylvestre*, sive *bohemicum* de Matthiole, &c. Cette plante est d'une odeur très forte; elle est un peu résineuse, ce que l'on trouve lorsqu'on écrase ses sommités entre les doigts. Simon Pauli, célebre médecin danois, a cru que cette plante étoit la même que le thé des Chinois; mais ce sentiment a été réfuté par le docteur Cleyer, dont la lettre est insérée dans le IV. volume des *acta hafniensia*. Il est certain que les feuilles de cette plante, séchées, & ensuite infusées comme du thé, ont un goût très-différent, mais qui n'est point désagréable. Les Flamands nomment cette plante *gagel*; les gens de la campagne en mettent dans leurs paillasses pour écarter les punaises, mais il est à craindre que son odeur qui est très-forte, n'empêche de dormir ceux qui auroient recours à ce remede. On dit qu'en mettant cette plante dans de la biere, elle enivre très-promptement; & que par-là, non-seulement elle ôte la raison, mais encore qu'elle rend insensés & furieux ceux qui en boivent.

MYRTEA, (*Mythol.*) surnom de Vénus, à cause du myrte qui lui étoit consacré;

Formosæ Veneri gratissima myrtus.

(*D. J.*)

MYRTETA, (*Géog. anc.*) c'étoient, dit Ortelius, des bains chauds en Italie, au voisinage de la ville de Baies. Ils tiroient, continue-t-il, leur nom d'un bois de myrtes qui étoit auprès de la ville, & qui contribuoit à rendre ces bains si délicieux, qu'on n'y alloit pas moins pour le plaisir que pour la guérison des maladies. Horace en fait mention dans ses épitres, *l. I. ep. xv. vers. 5*, en ces mots, *sane* myrteta *relinqui*. Je crois, pour moi, que ces bains de Baies, *myrteta*, étoient de pures étuves, où les vapeurs soufrées qui s'exhalent de la terre, causent une chaleur seche qui provoque la sueur. Celse, *l. II. c. xvii.* parle de ces étuves de Baies d'une maniere décisive en faveur de mon opinion; car il s'exprime ainsi: *sicut calor est, ubi à terra profusus calidus vapor ædificio includitur, sicut super Baias in myrtetis habemus*. (*D. J.*)

MYRTIFORME, Caroncules myrtiformes, *en Anatomie*, petites caroncules, ou corps charnus qui se joignent à l'hymen dans les femmes, ou plutôt qui sont dans l'endroit où a été l'hymen. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explicat.* voyez *aussi* Caroncule.

Elles sont à-peu-près de la grosseur des baies de myrte, d'où elles prennent leur nom, quelques auteurs croient qu'elles sont plus grandes dans les filles, & qu'elles deviennent peu-à-peu plus petites dans les femmes.

D'autres les font venir, avec plus de probabilité, des membranes rompues de l'hymen, dont ils croient que ce sont des fragmens retirés. *Voyez* Hymen.

MYRTILLE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) Nous nommons aussi cette plante *airelle*; & c'est sous ce nom qu'on en a donné les caracteres.

L'airelle ou le *myrtille* est le *vitis idæa*, *foliis oblongis*, *crenatis*; *fructu nigricante*, de C. B. P. 270. & de Tournefort, *Inst. rei herbar.* 608. C'est encore le *vaccinium caule angulato*, *foliis ovatis*, *serratis*, *deciduis*, de Linnæus; *Hort.* Clifort, 148; en anglois, *the wortle-with black*, *fruit*.

Sa racine est menue, ligneuse, dure, & rampe souvent sous terre. Elle pousse un petit arbrisseau haut d'un à deux piés, qui jette plusieurs rameaux grêles, anguleux, flexibles, difficiles à rompre, couverts d'une écorce verte. Ses feuilles sont oblongues, grandes comme celles du buis, mais moins épaisses, vertes, lisses, ou légerement dentelées en leurs bords. Ses fleurs nées dans les aisselles des feuilles, sont d'une seule piece, rondes, creuses, faites en grelots attachés à de courts pédicules, d'un blanc rougeâtre. Quand ces fleurs sont passées, il leur succede des baies sphériques, molles, pleines de suc, grosses comme des baies de genievre, creusées d'un nombril, d'un bleu foncé ou noirâtre, & d'un goût astringent tirant sur l'acide agréable. Elles renferment plusieurs semences assez menues, d'un rouge-pâle.

Cette plante vient en terre maigre, aux lieux incultes, dans les bois montagneux, parmi les bruyeres & les broussailles, dans les vallées désertes, humides & ombrageuses. Elle fleurit en Mai, & les fruits mûrissent en Juillet.

On tire le suc de cette plante, & on en fait un syrop ou un rob agréable. On rougit les vins blancs de ce même suc, & l'on en peut tirer d'autres partis dans les Arts. (*D. J.*)

MYRTOS, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, au midi occidental de la pointe la plus méridionale de l'île Eubée. Pline, *l. IV. c. xi.* dit qu'elle donnoit son nom à cette partie de la mer Egée qu'on appelloit *Myrtoum mare*, voyez *à* Mare, l'*article* Mare Myrtoum. (*D. J.*)

MYRUS, nom qu'on a donné au mâle de la murene, Rondelet, *Histoire des Poiss. part. I. l. XIV. ch. v. Voyez* Murene, *poisson*.

MYSE, *ou MYSA*, (*Géog.*) riviere d'Allemagne en Bohème. Elle a sa source aux confins du palatinat de Baviere, & se perd dans la Muldaw, un peu au-dessus de la ville de Prague. (*D. J.*)

MYSIE, (*Géog. anc.*) *Mysia*, contrée de l'Asie mineure, qui s'étendoit dans les terres vers la Propontide, la Phrygie, le fleuve Hermus, & la chaine la plus orientale du mont Ida; c'est aujourd'hui une partie de la petite Anadole.

Les Mysiens y formoient deux provinces, resserrées dans la suite par les migrations des Eoliens, & fertile en hêtres, *μυσοὶ*, d'où selon les apparences elles tiroient leur nom. On distinguoit la *Mysie* en grande & petite *Mysie*.

La petite *Mysie*, la plus septentrionale & voisine de l'Hellespont, avoit la Propontide au nord, la Troade, au midi le mont Olympe, les villes de Lampsaque, de Cizique, *&c.*

La grande, plus méridionale & plus orientale, étoit située entre la petite Bithynie, la grande Phrygie, l'Eolide, & la mer Egée. Elle avoit pour villes principales, Antandre, Pergame, Adramite, *&c.*

Ces Asiatiques, ainsi que la plûpart de leurs voisins, tels que les Phrygiens, les Cariens, les Lydiens, étoient en assez médiocre considération chez les Grecs; & s'il en faut croire Cicéron dans son *Oraison pour Flaccus*, ils avoient donné lieu à quelques expressions proverbiales qui ne leur étoient pas avantageuses.

On disoit des Phrygiens, par exemple, qu'ils ne devenoient meilleurs qu'à force de coups; que si l'on avoit à faire quelqu'épreuve périlleuse il falloit choisir à cet effet un Carien, comme n'ayant point assez d'esprit pour prévoir le danger; que dans les comédies, les valets fripons étoient toujours des Lydiens.

Les *Mysiens* en particulier tomberent dans une telle décadence, qu'ils furent en butte aux outrages de toutes les nations qui les pillerent impitoyablement. De-là, pour désigner un peuple foible, on disoit en proverbe, qu'il pouvoit être insulté par les *Mysiens* mêmes. Nous connoissons de nos jours, un peuple en Allemagne, que nous voyons également la proie des nations amies ou ennemies, & qui n'auroit point été exposé à de tels outrages il y a cinquante ans: ainsi l'on appelloit proverbialement un butin sûr, le *butin de Mysie*.

Cette décadence des *Mysiens* n'empêche point qu'ils ne se soient fait un nom dans la Musique, & que Plutarque n'ait été fondé à leur attribuer l'invention de quelques beaux airs. Olympe qui composa le premier sur la flûte en l'honneur d'Apollon, l'air appellé *polycéphale*, dont Pindare parle avec tant d'éloge, étoit originaire de *Mysie*. On voit dans la *Retraite de dix mille* de Xénophon, que les *Mysiens* excelloient dans les danses armées, qu'on exécutoit au son de la flûte; mais la différence est grande entre des peuples guerriers & des peuples danseurs. Les *Mysiens* dansoient bien & souffroient patiemment toutes sortes d'insultes.

Il me reste à remarquer que Pausanias, *lib. II. c. xviij.* nomme aussi *Mysie* une petite contrée du Péloponnèse, où étoit un temple dédié à Cérès *mysienne*. Ce nom de *Mysie* donné à ce canton, tiroit son origine d'un certain *Mysius* que les habitans d'Argos disoient avoir été hôte de Cérès.

Strabon, *l. XIII. p.* 613. nomme *Mysie* une ville de la Troade qu'il place au voisinage d'Adramite. Ptolomée, *l. VI. c. v.* donne aussi le nom de *Mysie* à une ville de Parthie. Enfin, Ovide & Denys le géographe parlent d'une *Mysie* & de *Mysiens* qui étoient en Europe entre le Danube, la Pannonie & la Thrace, c'est-à-dire qui occupoient à-peu-près ce que nous appellons la *Servie* & la *Bulgarie*; mais la *Mysie* est la Mœsie, & leurs *Mysiens* les Mœsiens, c'est dans ces deux auteurs une ortographe vicieuse, *voyez* ce qu'on en a dit au *mot* MOESIE. (*D. J.*)

MYSOMACÉDONIENS, (*Géog. anc.*) *Mysomacedones*, peuple d'Asie dans la Mysie, selon Pline, *l. V. c. xxix.* & selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* dans la grande phrygie. Quoi qu'il en soit, c'étoient des Macédoniens mêlés avec des Mysiens. (*D. J.*)

MYSOTMOLITES, (*Géog. anc.*) *Mysotmolitæ* dans Pline, *l. V. c. xxix.* quelques manuscrits portent *Mesotmolitæ*. Si on lit *Mysotmolitæ*, ce mot désigneroit des Mysiens mêlés avec les Tmolites. Si on goûte davantage *Mesotmolitæ*, ce sont des peuples qui habitent au milieu du mont Tmolus. Le pere Hardouin présere cette derniere leçon, parce qu'elle est appuyée des notices épiscopales de la province de Lydie, où *Mesotmolos* a le dixieme rang. (*D. J.*)

MYSTAGOGUE, s. m. (*Litt*) en grec, *μυσταγωγός*; c'étoit proprement chez les anciens celui qui introduisoit les autres dans la connoissance des mysteres; mais dans Cicéron, ce mot désigne celui qui montroit les trésors & les autres raretés des temples des dieux. Dans ce dernier sens, le bénédictin qui montre le trésor de S. Denys, est *un mystagogue*; le P. Mabillon ne voulut pas l'être long-tems. (*D. J.*)

MYSTE, s. m (*Littér. gr.*) On appelloit *mystes* ceux qui étoient initiés aux petits mysteres de Cérès, & ils ne pouvoient entrer que dans le vestibule du temple. Il leur falloit au moins un an pour être admis aux grands mysteres, & pouvoir entrer dans le temple même. Au moment qu'ils jouissoient de cette prérogative, on les appelloit *époptes*, inspecteurs, ou comme nous dirions *confreres*. Alors on leur montroit toutes les choses saintes, hormis quelques-unes qui étoient réservées pour les prêtres seuls. Il étoit défendu de conférer en même tems à personne les deux qualités de *myste* & d'*épopte*. On ne viola la loi qu'en faveur du roi Démétrius, qui dans un même jour, fut fait initié & confrere. (*D. J.*)

MYSTERE, s. m. (*Théologie.*) chose cachée & secrette, impossible ou difficile à comprendre. *Voy.* ACATALEPSIE.

Ce mot vient du grec *μυστήριον*, qu'on prétend être formé de *μύω*, *claudo*, *taceo*, je ferme, je tais, & de *στόμα*, *bouche*; mais d'où vient l'*r* dans *mystere*? veut-on que l'*m* de *στόμα* se soit changée en *r*? Ce mot est donc originairement hébreu: il vient de *satar*, qui signifie *cacher*, d'où se fait *mystar*, une chose cachée.

Mysteres se dit premierement des vérités révélées aux Chrétiens, & dans l'intelligence desquelles la raison humaine ne peut pénétrer. Tels sont les *mysteres* de la Trinité, de l'Incarnation, *&c. Voyez* TRINITÉ.

Nous avons un abregé des *mysteres* de la foi, ou du Christianisme, dans le symbole des apôtres, du concile de Nicée, & dans celui qu'on attribue communément à S. Athanase. *Voyez* CREDO.

Dans ces trois symboles, il est parlé du *mystere* de la Trinité, de ceux de l'Incarnation du fils de Dieu, de sa mort & passion, de sa descente aux enfers, pour la rédemption des hommes; de sa résurrection le troisieme jour, de son ascension au ciel, de sa séance à la droite de Dieu, & de sa venue à la fin du monde; de la divinité & de l'égalité du Saint-Esprit avec le pere & le fils; de l'unité de l'Eglise, de la communion des saints, & de leur participation mutuelle dans les sacremens, & de la résurrection générale. Ce sont là les principaux *mysteres* de la foi que chacun est obligé de savoir & de croire pour être sauvé.

L'Eglise a établi dès les premiers âges des fêtes particulieres pour honorer ces *mysteres*, pour remercier Dieu de les avoir révélés, & pour obliger les ministres & les pasteurs d'en instruire les fideles. *Voyez* FÊTE.

Telles sont les fêtes de l'incarnation, de la circoncision, de la passion & de la résurrection. *Voyez* INCARNATION, CIRCONCISION, PAQUE, EPIPHANIE, *&c.*

Les Payens avoient aussi leurs *mysteres*, particulierement ceux de Cerès, de la bonne déesse, *&c. Voyez* ELEUSINIES. Les prêtres égyptiens cachoient leurs *mysteres* au peuple sous des caracteres hiéroglyphiques. *Voy.* HIÉROGLIPHIQUE. On punissoit sévérement ceux qui violoient ou révéloient les *mysteres* de la bonne déesse; & on n'en confioit le secret qu'à ceux qui étoient initiés, & qui avoient juré de garder le secret.

Ces secrets de la religion étoient appellés des *mysteres*, non parce qu'ils étoient incompréhensibles, ni élevés au-dessus de la raison, mais seulement parce qu'ils étoient couverts & déguisés sous des types & des figures, afin d'exciter la vénération des peuples par cette obscurité. Les *mysteres* du Paganisme se célébroient dans des grottes plus propres à cacher des crimes, qu'à célébrer des *mysteres* de religion. *Voyez* INITIÉ, ORACLE, *&c.*

L'Ecriture emploie le mot de *mystere* dans plusieurs sens, quelquefois pour signifier une chose qu'on ne peut connoître sans le secours de la révélation divine. *Voyez* RÉVÉLATION.

C'est dans ce sens qu'on doit entendre ces textes: *celui qui découvre les secrets ou* mysteres, *vous a fait connoître les choses qui doivent arriver*. Dan. ij. 29. *Il y a un Dieu au ciel qui découvre les* mysteres. *Ib. v.* 28.

Le mot de *mystere* se prend aussi pour ces choses secretes & cachées que Dieu a révélées par les prophetes, par Jesus-Christ, ou par les apôtres, & par les pasteurs aux fideles.

C'est dans ce sens que saint Paul dit *je parle de la sagesse de Dieu dans un* mystere *que Dieu avoit résolu avant tous les siecles, de révéler pour notre gloire*. I. cor. ij. 7. *On nous doit regarder comme des ministres de Jesus-Christ, & des dispensateurs des* mysteres *de Dieu*. I. cor. iv. 1. *Quand j'aurois la connoissance de tous les* mysteres, *& la science de toutes choses, si je*

n'ai

n'ai point de charité, je ne suis rien. I. cor. xiij. 2. *Je vais vous découvrir un mystere*, II. cor. xv. 51. *En sorte que lisant ma lettre, vous pouvez y apprendre quelle est l'intelligence que j'ai du* mystere *de Jesus-Christ*. Ephes. iij. 4. Il ajoute dans les versets suivans, *ce mystere est que les Gentils sont héritiers, & font un même corps avec les Juifs, & qu'ils ont part avec eux aux promesses de Dieu par l'Evangile de Jesus-Christ; qu'ils conservent le* mystere *de la foi avec une conscience pure*. I. Tim. iij. *Lorsque le septieme ange sonnera de la trompette, le* mystere *de Dieu s'accomplira, ainsi qu'il l'a annoncé par les Prophetes ses serviteurs*. Apocalyps. x. 7.

Additions de mysteres, voyez ADDITION.

MYSTERE, (*Crit. sacrée.*) μυστήριον; la véritable notion de *mystere* est que c'est une vérité cachée, & qui cesse d'être *mystere* quand elle est révélée. Il n'y a point de *mystere* que vous ne puissiez découvrir, dit Nabuchodonosor à Daniel, c'est-à-dire point de secrets: [illegible]. Dan. *c. iv.* 6. Ainsi *mystere* signifie *une chose secrette*, & l'on n'auroit pas dû en changer l'idée pour lui faire signifier une chose incompréhensible, que la raison doit croire sans l'entendre. Nous voyons que Jesus-Christ prend ce mot dans le sens que nous lui attribuons, Mat. *c. xiij. v.* 11. En effet, puisqu'il fut donné aux disciples de connoître les *mysteres* du royaume des cieux, il faut que ces *mysteres* ne fussent point incompréhensibles. *Voyez* encore *mystere* dans le même sens. *Rom.* 16. 25.

Ce mot se prend aussi pour *sacrement*, *figure*, *signe*, qui sont des termes de même signification, comme M. Rigault l'a remarqué & prouvé.

Enfin *mystere* désigne dans l'Ecriture *une sentence parabolique*, qui contient un sens caché, une action mystique qui en figure, en représente une autre. S. Paul dit dans ce sens, *Ephes. c.* 32. Ce *mystere est* grand. Or je parle de Jesus-Christ & de son Eglise; la vulgate laissant le mot grec *mystere*, a mis dans cet endroit *sacrement*; & les PP. latins ont dit souvent *sacrement* pour *mystere*. (*D. J.*)

MYSTERES, (*Antiq. rom.*) c'est ainsi qu'on appelloit par excellence, les *mysteres* qu'on célébroit en l'honneur de Cérès à Eleusis, d'où ils prirent le nom d'*éleusinies*; voyez ce *mot*: mais il mérite bien un supplément, parce qu'il ne s'agit pas moins ici, que des *mysteres* les plus graves & les plus sacrés de toute la Grece.

La faveur d'être admis aux cérémonies secrettes des grands *mysteres*, ne s'obtenoit qu'après cinq ans de noviciat dans ce que l'on appelloit *les petits mysteres de Cérès*. Au bout de ce terme de noviciat, on recevoit de nuit le récipiendaire, après lui avoir fait laver les mains à l'entrée de ce temple, & l'avoir couronné de myrthe, on ouvroit une cassette où étoient les loix de Cérès & les cérémonies de ses *mysteres*, on les lisoit au récipiendaire pour lui en donner la connoissance, & on les lui faisoit transcrire. Un léger repas succédoit à cette cérémonie; ensuite l'initié ou les initiés passoient dans le sanctuaire dont le prêtre tiroit le voile, & tout étoit alors dans une grande obscurité; un moment après, une vive lumiere leur faisoit paroître devant les yeux la statue de Cérès magnifiquement ornée, & tandis qu'ils étoient appliqués à la considérer, la lumiere disparoissoit encore, & tout étoit de nouveau couvert de profondes ténebres. Les éclats de tonnerre qui se faisoient entendre, des éclairs qui brilloient de toutes parts, la foudre qui tomboit au milieu du sanctuaire, & cent figures monstrueuses qui paroissoient de tous côtés, les remplissoient de crainte & de frayeur: mais un moment après le calme succédoit, & l'on appercevoit dans un grand jour une prairie agréable, où l'on alloit danser & se réjouir; c'étoit l'image des champs élysées.

Il y a apparence que cette prairie étoit dans un lieu enfermé de murailles derriere le sanctuaire du temple, que l'on ouvroit tout d'un coup lorsque le jour étoit venu, & ce spectacle paroissoit d'autant plus agréable, qu'il succédoit à une nuit, où on n'avoit presque rien vû que de lugubre & d'effrayant. C'étoit-là qu'on révéloit aux initiés tous les secrets des *mysteres*, après quoi le prêtre congédioit l'assemblée en employant quelques mots d'une langue barbare, différens de la langue greque, & que M. le Clerc interprete par ceux-ci, *veillez, & ne faites point de mal*.

La fête de l'initiation duroit neuf jours destinés à différentes cérémonies, que le lecteur trouvera décrites dans Mursius. Les principaux ministres qui officioient, étoit le hyérophante ou mystagogue, qu'on appelloit aussi quelquefois *prophete*; le second étoit le porte-flambeau; le troisieme étoit le héraut sacré, & le quatrieme s'appelloit le *ministre de l'autel*. Il y avoit outre ces quatre ministres en chef, des prêtres pour les sacrifices & des surveillans pour avoir soin que tout se passât dans l'ordre.

Presque tout le monde briguoit l'honneur d'être admis à ces *mysteres*. Les prêtres avoient persuadé le peuple que ceux qui y participeroient, auroient les premieres places dans les champs élysées, & que ceux qui n'y seroient pas initiés ne jouiroient point de cet honneur. Ces déclarations firent impression, & la curiosité y mit un nouvel attrait.

On garda long-tems un silence impénétrable sur tout ce qui se passoit dans les *mysteres* d'Eleusis, & ce ne fut que fort tard qu'on parvint à en savoir quelques particularités, tant les Grecs portoient de respect à la sainteté de ces fêtes sacrées. Il étoit défendu de les divulguer directement ni indirectement, sous peine de la vie. Diagoras Mélien fut pour cette seule raison proscrit par les Athéniens, qui promirent un talent à celui qui le tueroit, & deux à celui qui le prendroit en vie. Le poëte Eschile courut lui-même un très-grand danger pour avoir touché quelque chose des *mysteres* de Cérès dans une de ses tragédies.

Il y a plus, Alcibiade au rapport de Plutarque, fut condamné à mort par contumace „ pour avoir commis „ un sacrilege envers Cérès, en contrefaisant ses saints „ *mysteres*, & en les montrant à ses camarades dans sa „ maison, comme fait le hyérophante lorsqu'il montre „ les choses saintes, se nommant lui-même le grand prê„ tre, donnant à Polition le nom de porte-flambeau, à „ Théodore celui de héraut, & à ses autres camarades, „ celui d'initiés ou de confreres, contre les lois établies „ par les Eumolpides, & par les prêtres du temple de „ la sainte Eleusis; pour punition duquel crime le peuple „ l'a condamné à mort, a confisqué tous ses biens, & a „ enjoint à tous les prêtres & à toutes les prêtresses de „ le maudire. „

Voilà la teneur de l'arrêt contre ce grand capitaine, qui n'étoit vraissemblablement que trop coupable du crime pour lequel il étoit condamné. Cependant une seule prêtresse eut le courage de s'opposer à ce decret, & allégua pour unique raison de son opposition, qu'elle étoit *prêtresse pour benir & non pas pour maudire*, mot admirable qui devroit servir d'epigraphe à tous les temples du monde.

Je n'ose décider s'il nous reste quelque monument de l'antiquité qui représente les *mysteres*; mais du-moins la savante dissertation que M. de Boze a donnée dans les *mém. des Belles-Lettres*, d'un tombeau de marbre antique, sur lequel cet habile homme trouvoit la représentation des *mysteres* de Cérès, passera toujours pour une conjecture des plus ingénieuses dans l'esprit des personnes mêmes qui ne seront pas de son avis. (*D. J.*)

MYSTERES DE LA PASSION, (*Théat. françois.*) terme consacré aux farces pieuses, jouées autrefois sur nos théatres, & dont on a déja parlé sous les *mots* COMEDIE SAINTE & MORALITÉ; mais il falloit en développer l'origine.

Il est certain que les pélerinages introduisirent ces spectacles de dévotion. Ceux qui revenoient de la Terre sainte, de Sainte-Reine, du mont Saint-Michel, de Notre-Dame du Puy, & d'autres lieux semblables, composoient des cantiques sur leurs voyages, auxquels ils méloient le récit de la vie & de la mort de Jesus-Christ, d'une maniere véritablement très-grossiere, mais que la simplicité de ces tems-là sembloit rendre pathetique. Ils chantoient les miracles des saints, leur martyre, & certaines fables à qui la créance des peuples donnoit le nom de *visions*. Ces pélerins allant par troupes, & s'arrêtant dans les places publiques, où ils chantoient le bourdon à la main, le chapeau, & le mantelet chargé de coquilles & d'images peintes de différentes couleurs, faisoient une espece de spectacle qui plut, & qui excita quelques bourgeois de Paris à former des fonds pour élever dans un lieu propre, un théatre où l'on représenteroit ces moralités les jours de fête, autant pour l'instruction du peuple, que pour son divertissement. L'Italie avoit déja montré l'exemple, l'on s'empressa de l'imiter.

Ces sortes de spectacles parurent si beaux dans ces siecles ignorans, que l'on en fit les principaux ornemens des réceptions des princes quand ils entroient dans les villes; & comme on chantoit *noel*, *noel*, au lieu des cris *vive le roi*, on représentoit dans les rues la samaritaine le mauvais riche, la conception de la sainte Vierge, la passion de Jesus Christ, & plusieurs autres *mysteres*, pour les entrées des rois. On alloit en procession au-devant d'eux avec les bannieres des églises: on chantoit à leur louange des cantiques composés de passages de l'Ecriture sainte, cousus ensemble, pour faire allusion aux actions principales de leurs regnes.

Telle

Telle est l'origine de notre théatre, où les acteurs, qu'on nommoit *confreres de la passion*, commencerent à jouer leurs piéces dévotes en 1402: cependant comme elles devinrent ennuyeuses à la longue, les confreres intéressés à réveiller la curiosité du peuple, entreprirent pour y parvenir, d'égayer les *misteres* sacrés. Il auroit fallu un siecle plus éclairé pour leur conserver leur dignité; & dans un siecle éclairé, on ne les auroit pas choisis. On méloit aux sujets les plus respectables, les plaisanteries les plus basses, & que l'intention seule empêchoit d'être impies: car ni les auteurs ni les spectateurs ne faisoient une attention bien distincte à ce mélange extravagant, persuadés que la sainteté du sujet couvroit la grossiereté des détails. Enfin le magistrat ouvrit les yeux, & se crut obligé en 1545 de proscrire sévérement cet alliage honteux de religion & de bouffonnerie. Alors naquit la comédie profane, qui livrée à elle même & au goût peu délicat de la nation, tomba sous Henri III. dans une licence effrénée, & ne prit le masque honnête qu'au commencement du siecle de Louis XIV. (*D. J.*)

MYSTERES DES ROMAINS, (*Littérat.*) c'est le nom que donne Cicéron aux *mysteres* de la bonne déesse, ou à la fête qui se célébroit à Rome pendant la nuit en l'honneur de la mere de Bacchus.

C'est cette fête que profana Claudius, qui étoit devenu éperduement amoureux de Pompeia, femme de César, à laquelle il avoit sû plaire. Les détails de cette scene sont connus de tout le monde. La mere de César, après avoir reproché au criminel son insolence & son impiété, le fit sortir de sa maison, & le lendemain de grand matin elle donna avis au sénat de ce qui s'étoit passé la nuit chez elle. Toute la ville en fut scandalisée, les femmes sur-tout se déchaînerent avec fureur contre le criminel, & un tribun le cita devant l'assemblée du peuple, & se déclara son accusateur. On sait comme César se tira d'embarras vis-à-vis le tribun; on sait enfin que le témoignage de Cicéron ne put prévaloir au crédit de Claudius, ni à l'argent qu'il répandit parmi ses juges. Tous ces faits étant si connus, c'est assez de remarquer avec M. l'abbé de Vertot, que les hommes étoient absolument exclus de ces cérémonies nocturnes. Il falloit même que le maître de la maison où elles se célébroient en sortît. Il n'y avoit que des femmes & des filles qui fussent admises dans ces *mysteres*, sur lesquels plusieurs modernes prétendent, peut-être à tort, qu'on ne peut laisser tomber des voiles trop épais. C'étoit ordinairement la femme d'un consul ou d'un préteur qui faisoit la fonction de prêtresse de la divinité qu'on n'osoit nommer, & qu'on révéroit sous le titre de la *bonne déesse*. *Voyez* BONNE DÉESSE. (*D. J.*)

MYSTERES DE SAMOTHRACE, (*Littér.*) Strabon en parle, & remarque qu'ils étoient de la plus grande antiquité. Ils furent apportés de Samothrace à Troie par Dardanus, & de Troie en Italie par Enée. Les vestales étoient chargées, dit Denis d'Halicarnasse, de garder ces mysteres dont elles seules avec le grand prêtre, avoient la connoissance. (*D. J.*)

MYSTIA, (*Géograph. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece; c'est aujourd'hui selon le pere Hardouin *Monasterace*, ou comme d'autres disent, *Monte-Araci*. (*D. J.*)

MYSTIQUE, SENS, (*Critiq. sacrée.*) explication allégorique d'un événement, d'un précepte, d'un discours ou d'un passage de l'Ecriture. On ne s'étonnera pas que les anciens peres aient donné dans les explications allégoriques & dans les *sens mystiques*, si l'on fait attention à l'origine de cette méthode d'interpréter l'Ecriture. On savoit que les anciens sages avoient affecté de cacher la science sous des symboles & des énigmes. Les Egyptiens l'avoient fait, les Orientaux l'avoient fait, les Pythagoriens, les Platoniciens l'avoient fait; en un mot, les Grecs & les Barbares avoient eu cette méthode d'enseigner: de sorte qu'on ne doutoit pas que Moïse, qui étoit égyptien, ou élevé en Egypte, n'en eût usé de même, & les Prophetes à son exemple. On regardoit même les Philosophes qui cachoient leur science sous des emblêmes énigmatiques, comme les imitateurs de Moïse. On fut aussi persuadé dès les premiers siecles du Christianisme, que Jesus-Christ avoit non-seulement expliqué Moïse & les Prophetes dans des *sens mystiques* (de quoi les Evangélistes font foi), mais on crut de plus, qu'avant de monter au ciel, il donna à ses disciples la connoissance de ces *sens mystiques* de la loi & des Prophetes, lesquels disciples la transmirent par tradition à leurs successeurs: C'est cette science qui est appellée γνῶσις.

Dans le fond, il étoit vrai que Jesus-Christ avoit interprété les Ecritures à ses disciples, quand il fallut les convaincre que sa mort & sa crucifixion avoient été prédites par les divins oracles, & qu'il ne devoit entrer dans sa gloire que par les souffrances. Mais il est très-faux que Jesus-Christ confia la science secrette des *sens mystiques* à quelques-uns ou à tous ses disciples, pour la transmettre par tradition seulement à leurs successeurs. Ils n'ont point caché ce qu'ils en savoient, témoins les écrits des apôtres, en particulier l'épître aux Hébreux. Quel étoit donc le sentiment des apôtres & des fideles là-dessus? Ils ne doutoient pas 1°. que l'Ecriture ne dût être expliquée mystiquement, au moins en plusieurs endroits; mais ils croyoient 2°. que c'est le saint Esprit qui révéloit aux fideles ces *sens mystiques*. C'est ce que dit saint Pierre, *II. Ep. v.* 20. & c'est la science dont parle saint Paul dans son *épit. aux Galat. iv.* 24. Dès que les dons miraculeux eurent cessé, les allégories ne furent plus que des pensées humaines qui n'ont aucune certitude, & qui pour la plûpart ne sont qu'un jeu de l'imagination. (*t*) Cependant les peres ne laisserent pas que d'admirer cette maniere d'expliquer l'Ecriture, & de la regarder comme la science sublime des sages & des parfaits. Clément d'Alexandrie vante extrèmement cette science dans le cinquieme livre de ses Stromates, & se persuade sans raison, qu'elle avoit été enseignée par la vérité gnostique. *Beausobre*. (*D. J.*)

MYSTRUM, (*Pharmacie.*) c'est le nom d'une mesure anciennement usitée en Pharmacie. Il y avoit un *mystrum magnum* & un *mystrum parvum*. Le premier contenoit trois onces, deux gros & deux scrupules de vin, ou trois onces d'huile: le second contenoit six dragmes deux scrupules de vin, ou six dragmes d'huile.

MYTHOLOGIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux, & des héros de l'antiquité, comme son nom même le désigne.

Mais l'Encyclopédie considere encore, sous ce nom, tout ce qui a quelque rapport à la religion payenne; c'est-à-dire, les divers systèmes & dogmes de Théologie, qui se sont établis successivement dans les différens âges du paganisme; les mysteres & les cérémonies du culte dont étoient honorées ces prétendues divinités; les oracles, les sorts, les augures, les auspices & aruspices, les présages, les prodiges, les expiations, les dévouemens, les évocations, & tous les genres de divination qui ont été en usage; les pratiques & les fonctions des prêtres, des devins; des sibylles, des vestales; les fêtes & les jeux; les sacrifices & les victimes; les temples, les autels, les trépiés, & les instrumens des sacrifices; les bois sacrés, les statues, & généralement tous les symboles sous lesquels l'idolâtrie s'est perpétuée parmi les hommes durant un si grand nombre de siecles.

La *Mythologie*, envisagée de cette maniere, constitue la branche la plus grande de l'étude des Belles-Lettres. On ne peut entendre parfaitement les ouvrages des Grecs & des Romains que la haute antiquité nous a transmis, sans une profonde connoissance des mysteres & des coutumes religieuses du paganisme.

Les gens du monde, ceux mêmes qui se montrent les moins curieux de l'amour des Sciences, sont obligés de s'initier dans celle de la *Mythologie*, parce qu'elle est devenue d'un usage si fréquent dans nos conversations, que quiconque en ignore les élémens, doit craindre de passer pour être dépourvu des lumieres les plus ordinaires à une éducation commune.

Son étude est indispensable aux Peintres, aux Sculpteurs sur-tout aux Poëtes, & généralement à tous ceux dont l'objet est d'embellir la nature & de plaire à l'imagination. C'est la *Mythologie* qui fait le fonds de leurs productions, & dont ils tirent leurs principaux ornemens. Elle décore nos palais, nos galeries, nos plat-fonds & nos jardins. La fable est le patrimoine des Arts; c'est une source inépuisable d'idées ingénieuses, d'images riantes,

(t) Lorsque les Saints Peres en interprétant l'écriture sainte ont d'un consentement unanime donné un sens allégorique à quelque texte d'icelle, on ne peut, sans faire un tort considérable, regarder cette interprétation comme un jeu de l'imagination, puisque l'esprit Saint a encore mis dans l'Eglise des Docteurs, pour nourrir de la divine parole les ouailles du Seigneur. C'est par cette raison que le concile de Trente défendit par un decret dans la session 4. de donner aucune interprétation à l'écriture sainte, différente de celle des Saints Peres d'accord ensemble. Ainsi lorsque les Docteurs de l'église concourent tous & consentent unanimement à l'explication de la parole divine, les fideles doivent s'y soumettre, & s'y conformer avec respect, au lieu de la considerer seulement comme une production de l'imagination. (*W*)

tes, de sujets intéressans, d'allégories, d'emblêmes, dont l'usage plus ou moins heureux dépend du goût & du génie. Tout agit, tout respire dans ce monde enchanté où les êtres intellectuels ont des corps, où les êtres matériels sont animés, où les campagnes, les forêts, les fleuves, les élémens, ont leurs divinités particulieres; personnages chimériques, je le sais, mais le rôle qu'ils jouent dans les écrits des anciens poëtes, & les fréquentes allusions des poëtes modernes, les ont presque réalisés pour nous. Nos yeux y sont familiarisés, au point que nous avons peine à les regarder comme des êtres imaginaires. On se persuade que leur histoire est le tableau défiguré des événemens du premier âge: on veut y trouver une suite, une liaison, une vraissemblance qu'ils n'ont pas.

La critique croit faire assez de dépouiller les faits de la fable d'un merveilleux souvent absurde, & d'en sacrifier les détails pour en conserver le fonds. Il lui suffit d'avoir réduit les dieux au simple rang de héros, & les héros au rang des hommes, pour se croire en droit de défendre leur existence, quoique peut-être de tous les dieux du paganisme, Hercule, Castor, Pollux, & quelques autres, soient les seuls qui aient été véritablement des hommes. Evhemere, auteur de cette hypothese qui sappoit les fondemens de la religion populaire, en paroissant l'expliquer, eut dans l'antiquité même un grand nombre de partisans; & la foule des modernes s'est rangée de son avis.

Presque tous nos Mythologistes, peu d'accord entr'eux à l'égard des explications de détails, se réunissent en faveur d'un principe que la plûpart supposent comme incontestable. C'est le point commun d'où ils partent, & leurs systèmes, malgré les contrariétés qui les distinguent sont tous des édifices construits sur la même base, avec les mêmes matériaux, combinés différemment. Par-tout on voit dominer l'evhémérisme, commenté d'une maniere plus ou moins plausible.

Il faut avouer que cette réduction du merveilleux au naturel, est une des clés de la *Mythologie* grecque; mais cette clé n'est ni la seule, ni la plus importante. Les Grecs dit Strabon, étoient dans l'usage de proposer, sous l'enveloppe des fables, les idées qu'ils avoient non-seulement sur la Physique, & sur les autres objets relatifs à la nature & à la Philosophie, mais encore sur les faits de leur ancienne histoire.

Ce passage indique une différence essentielle entre les diverses especes de fictions qui formoient le corps de la fable. Il en résulte que les unes avoient rapport à la Physique générale; que les autres exprimoient des idées métaphysiques par des images sensibles; que plusieurs enfin, conservoient quelques traces des premieres traditions. Celles de cette troisieme classe étoient les seules historiques; & ce sont les seules qu'il soit permis à la saine critique de lier avec les faits connus des tems postérieurs. Elle doit y rétablir l'ordre, s'il est possible, y chercher un enchaînement conforme à ce que nous savons de vraissemblable sur l'origine & le mélange des peuples, en dégager le fonds des circonstances étrangeres qui l'ont dénaturé d'âge en âge, l'envisager en un mot, comme une introduction à l'histoire de l'antiquité.

Les fictions de cette classe ont un caractere propre, qui les distingue de celles dont le fonds est mystagogique ou philosophique. Ces dernieres, assemblage confus de merveilles & d'absurdités, doivent être reléguées dans le cahos d'où l'esprit de système a prétendu vainement les tirer. Elles peuvent de-là fournir aux poëtes des images & des allégories; d'ailleurs, le spectacle qu'elles offrent à nos réflexions, tout étrange qu'il est, nous instruit par sa bisarrerie même. On y suit la marche de l'esprit humain; on y découvre la trempe du génie national des Grecs. Ils eurent l'art d'imaginer, le talent de peindre, & le bonheur de sentir; mais par un amour déréglé d'eux-mêmes & du merveilleux, ils abuserent de ces heureux dons de la nature; vains, légers, voluptueux & crédules, ils adopterent, aux dépens de la raison & des mœurs, tout ce qui pouvoit autoriser la licence, flatter l'orgueil, & donner carriere aux spéculations métaphysiques.

La nature du polythéisme, tolérant par essence, permettoit l'introduction des cultes étrangers; & bien-tôt ces cultes, naturalisés dans la Grece, s'incorporoient aux rites anciens. Les dogmes & les usages confondus ensemble, formoient un tout dont les parties originairement peu d'accord entr'elles, n'étoient parvenues à se concilier qu'à force d'explications & de changemens faits de part & d'autre. Les combinaisons par-tout arbitraires & susceptibles de variétés sans nombre, se diversifioient, se multiplioient à l'infini suivant les lieux, les circonstances & les intérêts.

Les révolutions successivement arrivées dans les différentes contrées de la Grece, le mélange de ses habitans, la diversité de leur origine, leur commerce avec les nations étrangeres, l'ignorance du peuple, le fanatisme & la fourberie des prêtres, la subtilité des métaphysiciens, le caprice des poetes, les méprises des étymologistes, l'hyperbole si familiere aux enthousiastes de toute espece, la singularité des cérémonies, le secret des mysteres, l'illusion des prestiges; tout influoit à l'envi sur le fonds, sur la forme, sur toutes les branches de la *Mythologie*.

C'étoit un champ vague, mais immense & fertile, ouvert indifféremment à tous, que chacun s'approprioit, où chacun prenoit à son gré l'essor, sans subordination, sans concert, sans cette intelligence mutuelle qui produit l'uniformité. Chaque pays, chaque territoire avoit ses dieux, ses erreurs, ses pratiques religieuses, comme ses lois & ses coutumes. La même divinité changeoit de nom, d'attributs, de fonctions en changeant de temple. Elle perdoit dans une ville ce qu'elle avoit usurpé dans une autre. Tant d'opinions en circulant de lieux en lieux, en se perpétuant de siecle en siecle, s'entrechoquoient, se mêloient, se séparoient ensuite pour se rejoindre plus loin; & tantôt alliées, tantôt contraires, elles s'arrangeoient réciproquement de mille & mille façons différentes, comme la multitude des atomes épars dans le vuide, se distribue, suivant Epicure, en corps de toute espece, composés, organisés, détruits par le hasard.

Ce tableau suffit pour montrer qu'on ne doit pas à beaucoup près traiter la *Mythologie* comme l'histoire; que, prétendre y trouver par tout des faits, & des faits liés ensemble & revêtus de circonstances vraissemblables, ce seroit substituer un nouveau système historique à celui que nous ont transmis, sur le premier âge de la Grece, des écrivains tels qu'Hérodote & Thucydide, témoins plus croyables lorsqu'ils déposent des antiquités de leur nation, que des mythologues modernes à leur égard, compilateurs sans critique & sans goût, ou même que des poëtes dont le privilege est de feindre sans avoir l'intention de tromper.

La *Mythologie* n'est donc point un tout composé de parties correspondantes: c'est un corps informe, irrégulier, mais agréable dans les détails; c'est le mélange confus des songes de l'imagination, des rêves de la Philosophie, & des débris de l'ancienne histoire. L'analyse en est impossible. Du-moins ne parviendra-t-on jamais à une décomposition assez savante pour être en état de démêler l'origine de chaque fiction, moins encore celle des détails dont chaque fiction est l'assemblage. La théogonie d'Hésiode & d'Homere est le fonds sur lequel ont travaillé tous les théologiens du paganisme, c'est-à-dire, les prêtres, les poetes & les philosophes. Mais à force de surcharger ce fonds, & de le défigurer même en l'embellissant, ils l'ont rendu méconnoissable; &, faute de monumens, nous ne pouvons déterminer avec précision ce que la fable doit à tel ou tel poëte en particulier, ce qui en appartient à tel ou tel peuple, à telle ou telle époque. C'en est assez pour juger dans combien d'erreurs sont tombés nos meilleurs auteurs, en voulant perpétuellement expliquer les fables, & les concilier avec l'histoire ancienne de divers peuples du monde.

L'un, entêté de ses Phéniciens, les trouve par-tout, & cherche dans les équivoques fréquentes de leur langue le dénouement de toutes les fables; l'autre, charmé de l'antiquité de ses Egyptiens, les regarde comme les seuls peres de la Théologie & de la religion des Grecs, & croit découvrir l'explication de leurs fables dans les interprétations capricieuses de quelques hiéroglyphes obscurs; d'autres, appercevant dans la bible quelques vestiges de l'ancien héroïsme, puisent l'origine des fables dans l'abus prétendu que les poëtes firent des livres de Moïse qu'ils ne connoissoient pas; &, sur les moindres ressemblances, font des paralleles forcés des héros de la fable & de ceux de l'Ecriture-sainte.

Tel de nos savans reconnoît toutes les divinités du paganisme parmi les Syriens; tel autre parmi les Celtes; quelques-uns jusque chez les Germains & les Suédois; chacun se conduit de la même maniere que si les fables formoient chez les poëtes un corps suivi fait par la même personne, dans un même tems, un même pays, & sur les mêmes principes.

Il y a environ vingt ans que parut un nouveau système mythologique, celui de l'auteur de l'histoire du ciel. M. Pluche s'est persuadé que l'Ecriture symbolique prise grossierement dans le sens qu'elle présentoit à l'œil, au lieu d'être prise dans le sens qu'elle étoit destinée à présenter à l'esprit, a été non seulement le premier fonds de l'existence prétendue d'Isis, d'Osiris, & de leur fils Horus, mais encore de toute la *Mythologie* payenne. On

vint,

vint, dis-il, à prendre pour des êtres réels des figures d'hommes & de femmes, qui avoient été imaginées pour peindre des besoins. En un mot, selon ce critique d'ailleurs fort ingénieux dans ses explications, les dieux, les demi-dieux, tels qu'Hercule, Minos, Rhadamante, Castor & Pollux, ne sont point des hommes, ce sont de pures figures qui servoient d'instructions symboliques. Mais ce système singulier ne peut réellement se soutenir, parce que, loin d'être autorisé par l'antiquité, il la contredit sans cesse & en sappe toute l'histoire de fond en comble. Or, s'il y a des faits dont les Sceptiques eux-mêmes auroient peine à douter dans leurs momens raisonnables, c'est que certains dieux, ou demi-dieux du paganisme, ont été des hommes déifiés après leur mort; honneur dont ils étoient redevables aux bienfaits procurés par eux à leurs citoyens, ou au genre humain en général.

Ainsi nos écrivains se sont jettés dans mille erreurs différentes, pour vouloir nous donner des explications suivies de toute la *Mythologie*. Chacun y a découvert ce que son génie particulier & le plan de ses études l'ont porté à y chercher. Que dis-je! le physicien y trouve par allégorie les mysteres de la nature; le politique, les raffinemens de la sagesse des gouvernemens; le philosophe, la plus belle morale; le chimiste même, les secrets de son art. Enfin, chacun a regardé la fable comme un pays de conquête, où il a cru avoir droit de faire des irruptions conformes à son goût & à ses intérêts.

On a indiqué, *au mot* FABLE, le précis des recherches de M. l'abbé Banier sur ses différentes sources: il est également agréable & utile de lire ses explications de toute la *Mythologie*; mais on trouvera des morceaux plus approfondis par M. Freret sur cette matiere, dans le *Recueil de l'académie des Belles-Lettres*. (*D. J.*)

MYTILÈNE, (*Géog. anc.*) Μυτιλήνη, ville d'Æolie dans l'île de Lesbos, & sa capitale. Elle étoit florissante, puissante, & très-peuplée; mais elle fut exposée en différens tems à de grandes calamités. Elle souffrit beaucoup de la part des Athéniens dans la guerre du Péloponnèse, & de la part des Romains durant la guerre contre Mithridate. Après la défaite du roi de Pont, elle fut la seule qui demeura en armes, de sorte que les Romains irrités l'attaquerent, la prirent, & la ruinerent. Cependant l'avantage de sa situation la fit promptement rétablir, & Pompée eut la gloire d'y contribuer beaucoup en lui rendant sa liberté. Strabon dit que *Mytilène* étoit très grande de son tems; Cicéron & Vitruve ne parlent que de sa magnificence. La liberté que Pompée lui rendit lui fut confirmée par les empereurs. Trajan affectionna cette ville, l'embellit, & lui donna son nom.

On ne perdra jamais la mémoire de *Mytilène* parmi les antiquaires. Les cabinets sont remplis de médailles de cette ville, frappées aux têtes de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, de Livie, de Tibere, de Caïus César, de *Germanicus*, d'Agrippine, de Julie, d'Adrien, de Marc-Aurele, de Commode, de Crispine, de Julia Domna, de Caracalla, d'Alexandre Severe, de Valérien, de Gallien, de Salonic.

Mytilène produisit de bonne heure des hommes à-jamais célebres, & devint ensuite en quelque maniere la patrie des Arts & des talens. Pittacus, un des sept sages de la Grece, dont on avoit écrit les sentences sur les murailles du temple d'Apollon à Delphes, voulant délivrer *Mytilène* sa patrie de la servitude des tyrans, en usurpa lui-même l'autorité; mais il s'en dépouilla volontairement en faveur de ses citoyens.

Alcée, son compatriote & son contemporain, a été un des plus grands lyriques de l'antiquité. On sait l'éloge qu'en fait Horace, *Od. 13. l. II*,

Et te sonantem plenius aureo
Alcæe plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli,
Pugnas, & exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure vulgus.

Il ne nous reste que des lambeaux des poésies d'Alcée. Les plus belles, au jugement de l'ami de Mécène & de Quintilien, étoient celles qu'il fit contre Pittacus, Mirsilus, Mégalagyrus, les Cléanactides, & quelques autres, dont les factions désoloient l'île de Lesbos & toute l'Æolie. Obligé de se sauver, il se mit à la tête des exilés, & fit la guerre aux tyrans dont il eut la gloire de délivrer sa patrie. Il unissoit l'énergie & la magnificence du style à la plus grande exactitude; & c'est de lui que le vers alcaïque a tiré son nom.

La contemporaine d'Alcée & sa bonne amie, *æolia puella*, la dixieme muse pour m'exprimer en d'autres termes, celle que Strabon appelle un *prodige*; ou si l'on veut la considérer sous une autre face, la malheureuse amante de Phaon, en un mot Sapho, dont le vers saphique a tiré son origine, étoit de *Mytilène*. Elle ne se lassa point de vanter la lyre d'Alcée, & les anciens n'ont cessé de les louer également tous les deux. Tous deux, dit Horace, enlevent l'admiration des ombres; tous deux méritent d'être écoutés avec le silence le plus religieux;

Utrumque sacro digna silentio
Mirantur umbræ dicere.

Tous les juges de l'antiquité ont célébré la délicatesse, la douceur, l'harmonie, la tendresse & les graces infinies des poésies de Sapho. Il ne nous reste que deux de ses pieces; & ces deux pieces, loin de démentir les éloges qu'on lui a donnés, ne font qu'augmenter nos regrets sur celles qui sont perdues.

On frappa des médailles à *Mytilène* en l'honneur de Pittacus, d'Alcée & de Sapho, qui vivoient tous trois dans le même tems. C'est par ces médailles que nous apprenons qu'il faut écrire le nom de cette ville avec un *y*, quoiqu'il soit écrit avec un *i* dans Strabon. Une de ces médailles représente d'un côté la tête de Pittacus, & de l'autre celle d'Alcée. M. Spon en a fait graver une autre où Sapho est assise tenant une lyre; de l'autre côté, est la tête de Nausicaa, fille d'Alcinoüs, dont les jardins sont si célebres dans Homere.

Il est vrai que Sapho ne put jamais désarmer la jalousie des femmes de Lesbos, parce que ses amies étoient presque toutes étrangeres. Elle fit quelques pieces pour se plaindre de cette injustice, &, à cette occasion, on a écrit bien des choses injurieuses à sa mémoire; mais la maniere dont elle se déclara publiquement & constamment contre son frere Caraxus, qui se deshonoroit par son attachement pour la courtisanne Rhodope; & la vénération que les Mytiléniens conserverent pour elle, jusqu'à faire graver son image sur leur monnoie après sa mort, nous doivent faire au-moins soupçonner que la calomnie a eu la meilleure part aux reproches qu'on lui a faits sur le débordement de ses mœurs. Sa passion pour Phaon, natif de *Mytilène*, ne doit pas être objectée; elle n'aima que lui & périt pour lui: eh comment n'auroit-elle pas aimé celui qui reçut de Vénus, dit la fable, un vase d'albâtre, rempli d'une essence céleste, dont il ne se fut pas plûtôt frotté qu'il devint le plus beau de tous les hommes!

Je n'en dirai pas davantage sur Sapho; je renvoie son histoire à l'article étendu de Bayle, à sa vie écrite par Madame Dacier, à celle qu'en a publié le baron de Longepierre, & sur tout à celle qu'en a fait imprimer M. Wolff à Hambourg, en 1735, à la tête des poésies & des fragmens de cette fameuse grecque.

Il y avoit tous les ans à *Mytilène* des combats où les Poëtes disputoient le prix de la poésie, en récitant leurs ouvrages. Les Mytiléniens passoient pour les plus grands musiciens de la Grece, témoin Phrynis, qui le premier remporta le prix de la lyre aux jeux des Panathénées, célébrés à Athènes la quatrieme année de la quatre-vingtieme olympiade. On sait la révolution qu'il produisit dans la Musique.

La philosophie & l'éloquence étoient également cultivées à *Mytilène*. Epicure y enseigna publiquement à l'âge de trente-deux ans, comme nous l'apprenons de Diogene Laerce. Aristote y fut aussi pendant deux ans, suivant le même auteur. Marcellus, après la bataille de Pharsale, n'osant se présenter devant César, s'y retira pour y passer le reste de ses jours à l'étude des Belles-Lettres, sans que Cicéron pût le persuader de venir à Rome éprouver la clémence du vainqueur.

Enfin, le rhétoricien Diophanès & l'historien Théophane étoient de cette ville.

Saint Paul y vint, selon les Actes des Apôtres, *ch. xx.* 14. en allant de Corinthe à Jérusalem, lors de son voyage où il fut arrêté dans cette derniere ville, l'an 58. de l'ere vulgaire.

Personne aujourd'hui ne doute que *Castro*, capitale de l'île de Métélin, qu'on appelloit autrefois *Lesbos*, n'ait été bâtie sur les ruines de *Mytilène*; aussi n'y voit-on que bouts de colonnes, la plûpart de marbre blanc, quelques-uns gris-cendré, & d'autres de granit. Il y a des colonnes cannelées en ligne droite, d'autres en spirale; quelques-unes sont ovales, relevées de plates-bandes, comme celles du temple de Délos; mais celles de *Mytilène* ne sont pas cannelées sur les côtés. Enfin, il n'est pas croyable combien dans les ruines dont nous parlons, il restoit encore au commencement de ce siecle, de

chapiteaux, de frises, de piédestaux, & de bouts d'inscriptions. *Voyez* METELIN, *voyez* LESBOS; car tout ce qui appartient à la Grece, & sous les noms anciens ou modernes, doit intéresser notre curiosité. (*D. J.*)

MYTULITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes aux moules pétrifiées ou fossiles.

MYURUS, *terme de Médecine*, signifie un *pouls* qui s'affoiblit continuellement & par degrés insensibles, desorte que le second battement est plus foible que le premier, le second plus foible que le troisieme, &c. *Voyez* POULS.

Ce terme est formé de *μῦς souris*, & de *οὐρά*, *queue*, par comparaison de la diminution du pouls à la queue de cet animal, dont la grosseur va toujours en diminuant depuis la racine jusqu'au bout.

MYUS, (*Géog. anc.*) c'étoit une des douze villes de l'Ionie, selon Pline & Pausanias, Strabon dit que de son tems il n'en restoit pas le moindre vestige. (*D. J.*)

MYVA, *en Pharmacie*, est la chair ou la pulpe de coings, cuite avec du sucre à une consistance épaisse. Ce nom se donne aussi à toutes les gelées que l'on fait avec des fruits. *Voyez* GELÉE, *voyez* PULPE.

FIN DU DIXIEME VOLUME.

